Ex Libris Bibliothecæ de Grandcour.

42/648 b/23

ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME QUINZIEME.

SEN = TCH

AXD 31 : 15 (1771)

5003117
314544

SEN, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) meſure de diſtance dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Quatre *ſen* font le jod, & vingt-cinq jods la roe-neug, c'eſt-à-dire la lieue ſiamoiſe, qui contient un peu moins que deux mille de nos toiſes. (*D. J.*)

SENA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer Britannique près de la côte des Oſiſmiens. Pomponius Méla, *liv. III. ch. vj.* dit que les Gaulois avoient dans cette île un oracle célebre. On n'y voit aujourd'hui rien de remarquable. Elle eſt à l'oppoſite de la ville de Breſt.

2°. Fleuve d'Italie dans l'Umbrie, entre le *Metaurus* & le *Miſus*. Silius Italicus, *lib. VIII. v.* 455. après avoir nommé quelques fleuves, dit:

Et Clanis, & Rubico, & Senonum de nomine Sena.

C'eſt ainſi qu'il faut lire; car il eſt queſtion dans cet endroit de fleuves & non de villes; encore moins cela regarde-t-il la ville de *Senna* en Toſcane. Lucain, *lib. II. v.* 406. écrit *Senna:*

Et junctus Sapis Iſauro
Senna*que, & Hadriacas qui verberat aufidus undas.*

Cluvier dit que c'eſt aujourd'hui le Céſano, qui coule quatre milles au-deſſus de Sinigaglia; car le fleuve qui arroſe *Sena*, Gallica ou Senogallia eſt appellé *Miſus* dans la table de Peutinger, & à-préſent *Miſa* par quelques-uns, quoiqu'on le nomme aſſez communément *Nigola*.

3°. *Sena-Gallica*, ville d'Italie dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux peuples *Senones*, de qui elle tiroit ſon nom.

4°. *Sena-Julia*, ville d'Italie dans l'Etrurie à l'orient d'été de *Volaterræ*; c'eſt aujourd'hui la ville de Sienne. (*D. J.*)

SENABRIA, LAC, (*Géog. mod.*) ou lac *Sanabria*; lac d'Eſpagne au royaume de Léon, au midi d'Aſtorga. Sa longueur eſt d'une lieue, & ſa largeur de demi-lieue. Il eſt formé par la riviere de Tera, & appartient à des moines. (*D. J.*)

SÉNACULE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſenaculum*; lieu où ſe tenoit le ſénat de Rome. Il y avoit trois *ſénacules*, ou trois endroits où ce corps illuſtre s'aſſembloit; l'un entre le capitole & le forum, un autre à la porte Capène, & le troiſieme près du temple de Bellone dans le cirque Flaminien. L'empereur Héliogabale fit bâtir un lieu pour l'aſſemblée des dames, & ce lieu fut appellé *ſenaculum matronarum*. (*D. J.*)

SÉNAGE, ſ. m. (*impôt de France.*) droit qui ſe paye en quelques lieux de Bretagne, particulierement à Nantes ſur le poiſſon de mer frais venant de la mer, entrant & paſſant le trepas de S. Nazaire, à commencer depuis le premier jour de carême juſqu'à la vigile de Pâques. (*D. J.*)

SÉNAT ROMAIN, (*Gouvern. de Rome.*) temple de ſainteté, de majeſté, de ſageſſe, la tête de la république, l'autel des nations alliées de Rome, l'eſpoir & le réfuge de tous les autres peuples; c'eſt Cicéron qui donne cette belle definition du *ſénat* dans ſon oraiſon pour Milon. Voici ſes propres paroles: *templum ſanctitatis, amplitudinis, mentis, conſiliique publici Romani, caput orbis, ara ſociorum, portuſque omnium gentium.*

Tel étoit en effet ce corps reſpectable dans ſon inſtitution, & ſous les beaux jours de la république. Nous allons indiquer quelle fut ſon origine, ſa conſtitution, ſa juriſdiction, ſa puiſſance, les lieux où il s'aſſembloit, le tems & la durée de ſes aſſemblées.

Les citoyens qui compoſoient le *ſénat* ſe nommoient *ſénateurs*; nous détaillerons, ſous ce mot leur nombre, leurs devoirs, leur état, leur rang, leurs honneurs & leur dignité.

Les délibérations, ou les decrets qu'ils rendoient, s'appelloient *ſenatus-conſultes*. *Voyez* SÉNATUS-CONSULTE.

Le *ſénat* comprenoit la nobleſſe & le ſacerdoce; il comprenoit la nobleſſe, & Tacite l'appelle *ſeminarium omnium dignitatum*, quoique la plûpart des queſteurs & des tribuns qui y étoient admis, à raiſon de la magiſtrature qu'ils avoient exercée, étoient ſouvent tirés des familles plébéiennes. Le *ſénat* comprenoit auſſi le ſacerdoce; c'eſt-à-dire que quoique les miniſtres de la religion ne fuſſent pas membres de ce corps, à l'exception du flamine Dial, ils pouvoient être ſénateurs & devenir pontifes, augures & flamines. Ils ajoutoient dans ce cas à leurs titres le carectere de ſénateurs.

L'opinion commune eſt que ſous les rois de Rome, l'élection & le choix de tous les ſénateurs, dépendoit uniquement de la volonté du prince, ſans que le peuple eût droit d'y prendre part directement ou indirectement; que les conſuls qui ſuccéderent au pouvoir des rois, eurent la même prérogative juſqu'à la création des cenſeurs qui depuis jouirent du droit particulier de nommer les membres du *ſénat*, ou de les priver de ce rang. M. Middleton penſe au contraire que les rois, les conſuls, les cenſeurs agiſſoient dans cette affaire en qualité de miniſtres, & ſubordonnément à la volonté ſuprème du peuple, en qui le pouvoir abſolu de créer les ſénateurs a toujours réſidé. Nous croyons auſſi cette opinion la plus vraiſſemblable, parce qu'elle eſt fondée ſur l'autorité de Denis d'Halicarnaſſe, qui s'eſt donné la peine d'écrire pour l'inſtruction des étrangers, & d'expliquer en antiquaire exact, ainſi qu'en hiſtorien fidele, le gouvernement civil de Rome & l'origine de ſes lois.

Ce célebre auteur nous aſſure que quand Romulus eut formé le projet de compoſer un *ſénat* qui devoit être de cent ſénateurs, il ſe reſerva ſeulement l'élection du premier ou du préſident de l'aſſemblée, & qu'il laiſſa l'élection des autres au peuple, puiſqu'elle ſe fit par les ſuffrages, & de l'avis des tribus & des curies.

Le même Denis nous apprend que depuis l'alliance faite entre Romulus & Tatius roi des Sabins, le nombre des ſénateurs fut doublé par l'addition de cent nouveaux membres que l'on prit des familles des Sabins, & que le peuple les choiſit dans l'ancienne & même forme.

Lorſque ſous le regne de Tullus Hoſtilius la ville d'Albe fut démolie, quelques-unes des familles de cette cité furent également inſcrites dans le *ſénat*; Tite-Live en compte ſix; mais ce qu'il y a de plus probable, & que l'on doit ſuppoſer, c'eſt qu'il n'entra dans le *ſénat* que le nombre d'albains néceſſaire pour remplir les places vacantes, afin que ce corps fût complet, & qu'il ſe trouvât fixé à 200 perſonnes, ce qui ne fut point fait ſans le conſentement du *ſénat* & du peuple.

La derniere augmentation du *ſénat* ſous le regne des rois, fut faite par Tarquin l'ancien. Il ajouta cent nouveaux membres à ce corps, & il les tira des familles plébéïennes. Il porta le nombre des ſénateurs juſqu'à 300, au rapport de Tite-Live: ce prince en agit ainſi dans les vues d'un intérêt particulier, & pour s'aſſurer une faction puiſſante dans la perſonne des nouveaux ſénateurs ſes créatures.

Depuis l'expulſion des rois juſqu'à l'établiſſement de la cenſure, c'eſt-à-dire pendant un intervalle de plus de 60 ans, nous ignorons de quelle maniere on rempliſſoit les places vacantes des ſénateurs; mais s'il eſt vrai que le *ſénat* commença dès-lors à être renouvellé par les magiſtrats annuels, qui vers ce même tems furent choiſis par le peuple, c'eſt qu'il y avoit deux queſteurs pris dans les familles patriciennes, cinq tribuns du peuple, & deux édiles plébéiens, qui en vertu de leurs charges, eurent l'entrée du *ſénat*, & compléterent les places qui vaquoient ordinairement dans ce corps.

Dans le cas des vuides extraordinaires occaſionnés par les malheurs de la guerre du dehors, les diſſentions domeſtiques ou autres accidens, le *ſénat* avoit beſoin d'une augmentation plus conſidérable que celle qu'il pouvoit tirer des magiſtratures publiques. Or pour remplir les places vacantes dans de

tels cas, il eſt vraiſſemblable que les conſuls choiſiſſoient dans l'ordre équeſtre un certain nombre de citoyens d'une probité reconnue qu'ils propoſoient au peuple dans les aſſemblées générales, pour en faire l'élection, ou pour l'approuver; & le peuple de ſon côté, pour autoriſer la liſte qu'on lui préſentoit, donnoit à ceux qui y étoient nommés, le rang & le titre de ſénateurs à vie.

Lorſque la cenſure fut établie, l'an de Rome 311, pour ſoulager les conſuls du poids de leur adminiſtration, & pour examiner les mœurs de tous les citoyens, pluſieurs ſénateurs furent chaſſés du *ſénat* par les cenſeurs, preſque toujours pour des raiſons juſtes; quelquefois cependant par un eſprit d'envie, ou par un motif de vengeance: mais dans des circonſtances de cette eſpece, on avoit toujours la liberté d'appeller de ce jugement à celui du peuple; de ſorte que le pouvoir des cenſeurs, à proprement parler, n'étoit pas celui de faire des ſénateurs, ou de les priver de leur rang, mais ſeulement d'inſcrire ceux que le peuple avoit choiſis de veiller ſur leur conduite, & de cenſurer leurs défauts, objets ſur leſquels, ils avoient reçu du peuple une juriſdiction expreſſe. Cet uſage de cenſurer les mœurs paroît fondé ſur une ancienne maxime de la politique romaine, qui exigeoit que le *ſénat* fût exempt de toute tache, & que les membres de ce corps donnaſſent un exemple de bonnes mœurs à tous les autres ordres de l'état.

Après avoir parlé de la création du *ſénat* & de la maniere d'en remplir les places vacantes, il faut faire connoître le pouvoir & la juriſdiction de cet illuſtre corps. Les anciens auteurs qui ont traité des actions publiques, s'accordent tous à dire que le *ſénat* donnoit ſon attache ou decrétoit, & que le peuple ordonnoit ou commandoit tel ou tel acte. Ainſi puiſque rien de ce qui regardoit le gouvernement ne pouvoit être porté devant le peuple avant qu'il n'eût été examiné par le *ſénat*: dans pluſieurs autres occaſions où la célérité & le ſecret étoient requis, & lorſque les déciſions de ce corps étoient ſi juſtes & ſi prudentes, que le conſentement du peuple pouvoit ſe préſumer; dans ces occaſions, dis-je, le *ſénat* ne prenoit pas le ſoin de convoquer le peuple, de peur de le déranger de ſes affaires particulieres en le raſſemblant inutilement; & ce qui dans les premiers tems n'avoit eu lieu que pour des affaires de peu de conſéquence, fut obſervé dans la ſuite lors des affaires les plus ſérieuſes & les plus importantes. Le *ſénat* acquit donc ainſi une juriſdiction particuliere, & la connoiſſance de quelques matieres à l'excluſion du peuple, dont le pouvoir abſolu s'étendoit ſur-tout, ſuivant les lois & la conſtitution du gouvernement; par exemple:

1°. Le *ſénat* prit pour lui l'inſpection & la ſurintendance de la religion, de ſorte qu'on ne pouvoit admettre quelque nouvelle divinité, ni leur ériger d'autel, ni conſulter les livres ſibyllins ſans l'ordre exprès du *ſénat*.

2°. L'une des prérogatives de ce corps fut de fixer le nombre & la condition des provinces étrangeres, qui tous les ans étoient aſſignées aux magiſtrats; c'étoit à lui de déclarer quelles de ces provinces étoient les conſulaires, & quelles étoient les prétoriennes.

3°. Le *ſénat* avoit entre ſes mains la diſtribution du tréſor public. Il ordonnoit toutes les dépenſes du gouvernement; il aſſignoit les appointemens des généraux, déterminoit le nombre de leurs lieutenans, de leurs troupes, des fournitures, dès munitions & des vêtemens de l'armée. Il pouvoit, à ſa volonté, confirmer ou caſſer les ordonnances des généraux, & prendre au tréſor l'argent néceſſaire pour les triomphes qu'il avoit accordés; en un mot, le *ſénat* avoit l'autorité dans toutes les affaires militaires.

4°. Il nommoit les ambaſſadeurs que Rome envoyoit, & fourniſſoit les ſecours néceſſaires aux peuples indigens. Il ordonnoit la maniere dont on devoit recevoir & renvoyer les miniſtres étrangers, & rédigeoit ce qu'on devoit leur dire ou leur répondre, de ſorte que pendant l'abſence des conſuls la république parut toujours gouvernée par le *ſénat*. Il pouvoit, au bout de l'an, prolonger le commandement aux conſuls, & le donner à d'autres. Tiberius Gracchus voulant diminuer l'autorité du *ſénat*, fit paſſer la loi que dans la ſuite le *ſénat* ne pourroit pas permettre que perſonne gouvernât plus d'un an une province conſulaire. Mais il ſemble que les Gracches augmenterent par ce moyen plutôt qu'ils ne diminuerent l'autorité du *ſénat*, puiſque par la loi *ſimpronia*, dont parle Cicéron, Caïus Gracchus ſtatua que le gouvernement des provinces ſeroit toujours donné annuellement par le *ſénat*.

5°. Il avoit le droit d'ordonner des prieres publiques, des actions de graces aux dieux pour les victoires obtenues, ainſi que le droit de conférer l'honneur de l'ovation ou du triomphe, avec le titre d'*empereur* aux généraux victorieux.

6°. Une de ſes affaires & de ſes ſoins étoit d'examiner les délits publics, de rechercher les félonies ou les trahiſons, tant à Rome que dans les autres parties de l'Italie, de juger les conteſtations entre les alliés & les villes dépendantes. Cependant quand il s'agiſſoit de juger des crimes capitaux, le *ſénat* ne ſe croyoit pas le ſeul juge. En effet, lors du ſacrilege de Clodius, quand les myſteres de la bonne déeſſe furent profanés, les conſuls demanderent la jonction du peuple pour décider de cette affaire; & il fut déterminé par un ſenatus-conſulte que Clodius ne pouvoit être jugé que par les tribus aſſemblées.

7°. Il exerçoit non-ſeulement le pouvoir d'interpréter les lois, mais encore de les abroger, & de diſpenſer les citoyens de les ſuivre.

8°. Dans le cas des diſſentions civiles, des tumultes dangereux de l'intérieur de Rome, & dans toutes les affaires très-importantes, le *ſénat* pouvoit accorder aux conſuls un pouvoir illimité pour le gouvernement de la république, par cette formule que Céſar appelle la derniere reſſource de l'état, *que les conſuls euſſent ſoin qu'il n'arrivât aucun dommage à la république*. Ces paroles donnoient une telle autorité aux conſuls, qu'ils étoient en droit de lever des troupes comme bon leur ſembleroit, faire la guerre, & forcer les ſénateurs & le peuple; ce qu'ils ne pouvoient pas exécuter, au rapport de Saluſte, ſans la formule expreſſe dont nous venons de parler.

9°. Le *ſénat* étoit le maître de proroger, ou de renvoyer les aſſemblées du peuple, d'accorder le titre de roi à quelque prince, ou à ceux qu'il lui plaiſoit de favoriſer. C'étoit à ce corps de déférer les actions de graces ou les éloges à ceux qui les avoient mérités; le pardon & la récompenſe aux ennemis, ou à ceux qui avoient découvert quelque trahiſon; il avoit le droit de déclarer quelqu'un ennemi de la patrie, & de preſcrire un changement général d'habits dans le cas de quelque danger, ou de quelque malheur preſſant.

10°. Tels étoient les principaux chefs dans leſquels le *ſénat* avoit conſtamment exercé une juriſdiction particuliere à l'exception du peuple. Ce n'étoit pas en conſéquence de quelque loi expreſſe; mais en ſe conformant aux coutumes & aux anciens uſages qui avoient eu lieu dès les premiers tems; & comme on éprouvoit, par une longue expérience, que c'étoit la maniere la plus utile de régler les affaires publiques, & la plus convenable pour maintenir la tranquillité & le bonheur des citoyens, cette juriſdiction fut, du conſentement tacite du peuple, laiſſée entre les mains du *ſénat*, bien plus comme une choſe de convenance que de droit. Ainſi, dans l'objet du bien public, cet uſage fut plutôt approuvé & toléré qu'il ne fut accordé.

Mais toutes les fois qu'un tribun entreprenant, ou que quelque magiſtrat factieux mécontent d'obtenir ſelon l'uſage les dignités de la république, que le *ſénat* étoit diſpoſé à lui accorder, ſe déterminoit à recourir à l'autorité du peuple, pour obtenir quelque diſtinction particuliere; dans ce cas, le peuple excité par les intrigues & l'artifice de ces hommes factieux qui ſe déclaroient leurs chefs, cherchoit à reprendre les différentes parties de cette juriſdiction dont j'ai parlé, & qui avoit toujours été adminiſtrée par le *ſénat*. Depuis que cette méthode avoit été employée avec ſuccès dans quelques cas, elle devint inſenſiblement le recours de tous ceux qui, pour ſatisfaire leur ambition, affectoient un caractere de popularité. Elle fut portée ſi loin à la fin, que le *ſénat* fut dépouillé de tout ſon pouvoir & de toute l'influence qu'il avoit dans les affaires publiques.

Paſſons à la convocation & aux lieux d'aſſemblées du *ſénat*.

Le *ſénat* étoit toujours convoqué par le dictateur lorſqu'on le créoit dans quelque conjoncture critique; mais dans tous les autres cas, le droit de convoquer le *ſénat* appartenoit aux conſuls, ſuprèmes magiſtrats de la république. Dans leur abſence, ce droit étoit dévolu, ſelon les lois, aux magiſtrats ſubordonnés, tels que les préteurs & les tribuns. Il eſt

vrai

vrai que ces derniers ſe croyoient fondés à convoquer le *ſénat* dans quelque tems que ce fût, & lorſque les intérêts du peuple le requéroient; mais malgré cette prétention, par reſpect pour l'autorité conſulaire, on ne convoqua jamais de cette maniere le *ſénat*, que lorſque les conſuls étoient abſens; à moins que ce ne fut dans les affaires d'importance & dans des cas imprévus, où il falloit prendre une prompte détermination. Enfin, lorſque les décemvirs, les entre-rois ou les triumvirs furent établis pour gouverner la république, ce n'étoit qu'à eux qu'il appartenoit de convoquer le *ſénat*, comme Aulugelle le rapporte après Varron.

Dans les premiers tems de Rome, lorſque l'enceinte de la ville étoit peu conſidérable, les ſénateurs étoient appellés perſonnellement par un appariteur, ou par un courier, quelquefois par un crieur public, quand les affaires exigeoient une expédition immédiate. Mais dans les tems poſtérieurs, on les convoquoit d'ordinaire par le moyen d'un édit qui aſſignoit le tems & le lieu de l'aſſemblée, & que l'on publioit quelques jours auparavant, afin que la connoiſſance & la notoriété en fuſſent publiques. Ces édits n'avoient communément lieu que pour ceux qui réſidoient à Rome, ou qui en étoient peu éloignés. Cependant quand il s'agiſſoit de traiter quelque affaire extraordinaire, il paroît qu'ils étoient auſſi publiés dans les autres villes d'Italie. Si quelque ſénateur refuſoit ou négligeoit d'obéir à l'appel, le conſul l'obligeoit de donner des ſûretés pour le payement d'une certaine ſomme, au cas que les raiſons de ſon abſence ne fuſſent point reçues. Mais dès que les ſénateurs étoient parvenus à l'âge de ſoixante ans, ils n'étoient plus aſſujettis à cette peine, & ils n'étoient plus obligés de ſe rendre dans les aſſemblées, que lorſqu'ils le vouloient bien.

Dans les anciens tems, au rapport de Valérius, les ſénateurs étoient ſi occupés du bien public, que ſans attendre un édit, ils étoient dans l'habitude de ſe raſſembler d'eux-mêmes ſous un certain portique près le palais du *ſénat*, d'où ils pouvoient s'y rendre promptement, dès que le conſul étoit arrivé. Ils croyoient à peine digne d'éloge leur attention à s'acquitter des devoirs de leur état & de leurs obligations envers la patrie, ſi ce n'étoit volontairement & de leur propre gré, & s'ils attendoient le commandement d'autrui, ou l'intimation qui leur en ſeroit faite. Mais où s'aſſembloient ils?

Les anciens Romains, pleins de religion & de vertu, avoient coutume d'aſſembler le *ſénat* dans un lieu ſacré dédié aux auſpices, afin que la préſence de la divinité ſervît à faire rentrer en eux-mêmes ceux qui ſongeroient à s'écarter des regles de la probité. Romulus le convoquoit hors de la ville dans le temple de Vulcain, & Hoſtilius dans la curie Hoſtilie. Nous liſons, dans les anciens auteurs, qu'après l'expulſion des rois, le *ſénat* s'aſſembloit tantôt dans les temples de Jupiter, d'Apollon, de Mars, de Bellone, de Caſtor, de la Concorde, de la Vertu, de la Fidélité, & tantôt dans les curies Hoſtilienne & Pompéïenne, dans leſquelles les augures avoient fait bâtir des temples pour cet effet. Tous ces temples formoient les lieux d'aſſemblée du *ſénat*. *Voyez* Temples *des aſſemblées du ſénat*.

Il y avoit des tems marqués pour aſſembler le *ſénat*, ſavoir les calendes, les nones & les ides, excepté les jours des comices, pendant leſquels on traitoit avec le peuple. Dans ces jours là, la loi Papia défendoit d'aſſembler le *ſénat*, afin que les ſénateurs ne fuſſent point diſtraits dans leurs ſuffrages; mais ſuivant la loi Gabinia, les ſénateurs devoient s'aſſembler pendant tout le mois de Février pour répondre aux gouverneurs de provinces & recevoir les ambaſſadeurs. Lorſque le *ſénat* s'aſſembloit dans les jours fixes marqués ci-deſſus, on l'appelloit le vrai *ſénat*; lorſqu'il s'aſſembloit hors de ce tems-là, & extraordinairement pour traiter de quelque affaire de conſéquence & inopinée, on le nommoit *ſénat* convoqué; & il l'étoit alors par le premier magiſtrat. De-là cette diſtinction de *ſénat* ordinaire & de *ſénat* convoqué, que nous liſons dans Capitolain, cité par Gordianus.

Le *ſénat*, ſelon l'uſage, s'aſſembloit toujours le premier de Janvier, pour l'inauguration des nouveaux conſuls, qui prenoient alors poſſeſſion de leurs charges. Il s'aſſembloit auſſi quelques autres jours du même mois, ſelon les anciens auteurs, & il n'y avoit d'exceptés, qu'un ou deux jours de ce mois juſqu'au quinzieme. La derniere partie de Janvier étoit probablement deſtinée pour les aſſemblées du peuple; le mois de Février étoit reſervé tout entier par l'ancien uſage au *ſénat*, pour donner audience aux ambaſſadeurs étrangers; mais dans tous ces mois généralement, il y avoit trois jours qui paroiſſent avoir été deſtinés d'une façon plus particuliere aux aſſemblées du *ſénat*. Ces trois jours étoient les calendes, les nones & les ides; c'eſt ce qu'on préjuge des fréquentes aſſemblées tenues dans ces jours, & qui ſont rapportées dans l'hiſtoire; mais dans la ſuite des tems Auguſte ordonna, par une loi, que le *ſénat* ne pût régulierement s'aſſembler que deux jours du mois, les calendes & les ides.

On n'aſſembloit que très-rarement le *ſénat* pendant les fêtes publiques, deſtinées à des jeux, & conſacrées aux pompes de la religion, telles que les ſaturnales, que l'on célébroit dans le mois de Décembre, & qui duroient pluſieurs jours conſécutifs. Cicéron, lorſqu'il rapporte les diſputes élevées dans le *ſénat* en préſence de deux cens ſénateurs, appelle l'aſſemblée tenue dans cette occaſion, une aſſemblée plus nombreuſe qu'il n'auroit cru qu'elle dût l'être, lorſque les jours ſaints étoient déja commencés.

Le *ſénat*, dans ſes jours d'aſſemblée, ne mettoit ſur le tapis aucune affaire avant le jour, & ne la terminoit point après le coucher du ſoleil. Toute affaire propoſée & conclue avant ou après ce tems, étoit nulle & ſujette à caſſation, & celui qui l'avoit propoſée étoit ſoumis à la cenſure; de ſorte que ce fut une regle ſtable, qu'on ne propoſât aucune affaire dans le *ſénat* après la quatrieme heure de l'après-dînée; ce qui fait que Cicéron cenſure certains décrets prononcés par Antoine dans ſon conſulat, comme rendus trop avant dans la nuit, & qui par cette raiſon n'avoient aucune autorité.

On voit cependant un exemple d'une aſſemblée du *ſénat* tenue à minuit, l'an de Rome 290, à cauſe de l'arrivée d'un exprès envoyé par l'un des conſuls, pour informer le *ſénat* qu'il ſe trouvoit aſſiégé par les Eques & les Volſques, dont les forces étoient ſupérieures, & qu'il riſquoit de périr avec toute ſon armée, ſi on ne lui envoyoit un prompt ſecours; ce qui lui fut accordé tout de ſuite par un decret. C'eſt Denis d'Halicarnaſſe, *l. IX. c. lxiij.* qui le dit.

Le *ſénat* étant aſſemblé, le lecteur ſera ſans doute bien aiſe de ſavoir la méthode que cette compagnie célebre obſervoit dans ſes déliberations.

Il faut d'abord ſe repréſenter qu'à la tête du *ſénat* étoient placés le dictateur & les conſuls dans des ſieges diſtingués, élevés, ainſi que nous le croyons, de quelques degrés au-deſſus des autres bancs. Par égard pour la dignité de ces premiers magiſtrats, lorſqu'ils entroient dans la curie, tous les ſénateurs étoient dans l'uſage de ſe lever de leurs ſieges. Le préteur Décius ayant manqué à ce devoir, un jour que le conſul Scaurus paſſoit près de lui, ce conſul le punit d'avoir mépriſé ſa dignité, & ordonna qu'on ne plaideroit plus à ſon tribunal.

Manuce croit que les magiſtrats inférieurs étoient placés à côté les uns des autres, au-deſſous des ſieges des conſuls, chacun ſuivant ſon rang; les préteurs, les cenſeurs, les édiles, les tribuns & les queſteurs.

Il eſt toujours vrai que les ſénateurs ſur leurs ſieges, gardoient entr'eux un ordre de préſéance, pris de la dignité de la magiſtrature qu'ils avoient auparavant remplie. Lorſque Cicéron en parle, il indique cet ordre. C'étoit auſſi celui que gardoient les magiſtrats en ſe plaçant, & lorſqu'il s'agiſſoit de propoſer leur opinion, chacun dans ſon rang & à ſon tour.

Quelques ſavans conjecturent que les édiles, les tribuns & les queſteurs, étoient aſſis ſur des bancs ſéparés; avec cette différence, que ceux des magiſtrats curules étoient un peu plus élevés que les autres. Il ſemble que Juvenal indique cette différence dans ſa *ſatire jx.* 52. contre celui qui veut faire voir qu'il a une dignité curule. Ces bancs étoient en quelque ſorte ſemblables à nos petites chaiſes ſans doſſier. Suétone, dans ſa vie de Claude, *cxxiij.* dit que quand cet empereur avoit quelque grande affaire à propoſer au *ſénat*, il s'aſſejoit ſur un banc des tribuns, placé entre les chaires curules des deux conſuls. Mais il falloit auſſi qu'il y eût d'autres bancs longs, de maniere que pluſieurs ſénateurs pouvoient s'y placer; car Cicéron rapporte, dans ſes *épit. famil. iij.* 9. que Pompée appelloit les déciſions du *ſénat*, le *jugement des longs bancs*, pour le diſtinguer des tribunaux particuliers de juſtice.

Indépendamment de la diverſité des bancs, & des pieces aſſignées à chaque ordre de ſénateurs, l'un des mem-

membres de ce corps auguſte étoit toujours diſtingué des autres par le titre de prince du *ſénat*. Cette diſtinction, qui avoit commencé ſous les rois, eut lieu dans tous les tems de la république. On voulut conſerver cette premiere forme établie par le fondateur de Rome, qui s'étoit reſervé en propre le choix & la nomination du principal ſénateur, qui, dans ſon abſence & dans celle des rois, devoit préſider dans cette aſſemblée; le titre de prince du *ſénat* étoit dans les regles, & par voix de conſéquence donné à celui dont le nom étoit placé le premier dans la liſte de ce corps, toutes les fois que les cenſeurs la renouvelloient. On eut attention de le donner toujours à un ſénateur conſulaire, qui avoit été revêtu de la dignité de cenſeur. On choiſiſſoit l'un de ceux que ſa probité & ſa ſageſſe rendoient recommandable; & ce titre étoit tellement reſpecté, que celui qui l'avoit porté étoit appellé de ce nom par préference à celui de quelque autre dignité que ce fût, dont il ſe ſeroit trouvé revêtu. Il n'y avoit cependant aucun droît lucratif attaché à ce titre, & il ne donnoit d'autre avantage, qu'une autorité qui ſembloit naturellement annoncer un mérite ſupérieur dans la perſonne de ceux qui en étoient honorés. Mais *voyez* PRINCE DU SÉNAT.

Le *ſénat* étant aſſemblé, les conſuls ou les magiſtrats qui en avoient fait la convocation par leur autorité, prenoient avant tout les auſpices, & après avoir rempli les devoirs ordinaires de la religion par des ſacrifices & des prieres, ils étoient dans l'uſage de déclarer le motif de la convocation de cette aſſemblée, & de propoſer les matieres des délibérations de ce jour. Par préférence à tout, on expédioit d'abord & ſans délai les affaires de la religion & qui concernoient le culte des dieux. Lorſque le conſul avoit ſoumis à l'examen quelque point, on le diſcutoit; s'il étoit queſtion de rendre un decret, il diſoit ſon opinion à cet égard, & parloit auſſi long-tems qu'il le vouloit; il demandoit enſuite les opinions des autres ſénateurs, en les appellant par leurs noms, & ſuivant l'ordre dans lequel ils étoient placés; il commençoit par les ſénateurs conſulaires, & continuoit par les prétoriens.

Originairement on étoit dans l'uſage d'interroger le prince du *ſénat* le premier; mais bientôt on ne ſe conduiſit plus ainſi, & cette politeſſe fut accordée à quelque vieux ſénateur conſulaire, diſtingué par ſes vertus, juſqu'aux derniers tems de la république, que s'introduiſit la coutume fixe de donner cette marque de reſpect à ſes parens, à ſes amis particuliers, ou à ceux que l'on croyoit vraiſſemblablement d'un avis conforme à ſes propres vues & à ſes ſentimens ſur la queſtion propoſée.

Quelque ordre que les conſuls obſervaſſent, en demandant les opinions le premier de Janvier; ils le gardoient pendant tout le reſte de l'année. C. Céſar, à la vérité, ſe mit au-deſſus de cette regle & en changea l'uſage; car quoiqu'il eût au commencement de ſon conſulat interrogé Craſſus le premier, cependant ayant marié ſa fille à Pompée, dans le cours de cette magiſtrature, il donna cette marque de prééminence à ſon gendre; politeſſe dont il fit enſuite excuſe au *ſénat*.

Cet honneur d'être interrogé d'une maniere extraordinaire, & par préférence à tous les autres ſénateurs du même rang, quoique d'âge & de nobleſſe plus ancienne, paroît ne s'être étendu qu'à quatre ou cinq perſonnes conſulaires. Tous les autres ſénateurs étoient interrogés ſuivant l'ancienneté de leur âge; cette méthode étoit généralement obſervée pendant l'année, juſqu'à l'élection des conſuls ſuivans, qui ſe faiſoit d'ordinaire vers le mois d'Août. De ce moment juſqu'au premier Janvier, en conſéquence d'un uſage conſtamment ſuivi, on demandoit aux conſuls déſignés leurs avis, avant de le demander aux autres ſénateurs.

Comme ils étoient ſollicités de parler ſuivant leur rang, il n'étoit auſſi permis à perſonne de le faire avant ſon tour, à l'exception des magiſtrats, qui ſemblent avoir eu le droit de parler dans toutes les occaſions, & toutes les fois qu'ils le croyoient néceſſaire; c'eſt par cette raiſon ſans doute qu'ils n'étoient pas interrogés en particulier par le conſul. Cicéron dit, à la vérité, que dans certaines occaſions il fut interrogé le premier de tous les ſénateurs privés; ce qui veut dire que quelqu'un des magiſtrats avoit été interrogé avant lui; mais alors ils l'étoient par le tribun du peuple qui avoit convoqué l'aſſemblée, & qui donnoit naturellement cette préférence aux magiſtrats ſupérieurs qui s'y trouvoient préſens. Mais on ne trouve point qu'un conſul interrogeât d'abord quelqu'autre qu'un ſénateur conſulaire, ou les conſuls déſignés.

Quoique chaque ſénateur fût obligé de dire ſon avis, lorſque le conſul le lui demandoit, il n'étoit cependant pas reſtreint à la ſeule queſtion qui ſe diſcutoit alors; il pouvoit paſſer à quelqu'autre matiere, la traiter auſſi longuement qu'il vouloit; & quoiqu'il pût dire librement ſon avis, lorſque c'étoit ſon tour, le *ſénat* ne s'occupoit point à le réfuter, & ne traitoit pas cette queſtion épiſodique, à moins que quelqu'un des magiſtrats ne la propoſât dans la même aſſemblée. Ils avoient ſeuls le privilege de demander qu'on opinât ſur quelque queſtion, ainſi que le droit de renvoyer celle qui ſe traitoit. Toutes les fois qu'un ſénateur donnoit ſon avis, il ſe levoit de ſon ſiege, & demeuroit debout juſqu'à ce qu'il eût achevé de parler; mais quand il ne faiſoit que ſe ranger à l'avis des autres, il demeuroit à ſa place.

Les magiſtrats, dans la même ſéance, avoient la liberté de propoſer des avis différens, & de traiter différentes queſtions dans le *ſénat*. Si par haſard on vouloit remettre ſur le tapis quelque affaire d'importance, & que les conſuls euſſent négligé de la propoſer, ou qu'ils fuſſent éloignés de le faire, l'uſage étoit que le *ſénat*, par certaine acclamation, & qui devenoit générale, excitoit à la propoſer; & lorſqu'ils refuſoient de le faire, les autres magiſtrats avoient ce droit, même malgré eux.

Si quelque opinion propoſée à l'aſſemblée du *ſénat* renfermoit différens chefs, dont les uns pouvoient être approuvés & les autres rejettés, c'étoit encore l'uſage de demander qu'elle fût diviſée; quelquefois d'un accord unanime, & par un cri général de l'aſſemblée exprimé par ces mots, *divide*, *divide*; ou ſi dans la diſcuſſion des affaires il y avoit eu différens avis, ſi chacun de ces avis avoit été appuyé par un nombre conſidérable de ſénateurs, le conſul, ſur la fin, étoit dans l'uſage de les rappeller tous, pour que le *ſénat* traitât ſéparément chacune de ces opinions; mais en même tems ce magiſtrat préféroit, ſelon qu'il lui paroiſſoit convenable, l'opinion la plus favorable à la ſienne; il ſupprimoit alors, ou ne parloit pas de celle qu'il deſapprouvoit. Dans le cas toutefois où il ne paroiſſoit ni difficulté ni oppoſition, on rendoit le decret ſans demander & ſans donner les avis à cet égard.

Quand une queſtion avoit été décidée par le ſcrutin, on ſéparoit les parties oppoſées dans les différens côtés de la curie ou lieu d'aſſemblée; ce que le conſul ou magiſtrat qui préſidoit en ſon abſence, faiſoit de cette maniere: „ Que ceux qui ſont de tel „ avis, paſſent de ce côté; & que ceux qui penſent „ différemment, paſſent de celui-ci „. L'avis que le plus grand nombre de ſénateurs approuvoit s'exprimoit dans un decret qui d'ordinaire étoit conçu dans les termes dictés par le premier de ceux qui avoient traité la queſtion, ou par le principal orateur, auteur de cette opinion; lequel, après avoir dit tout ce qu'il croyoit propre à la rendre agréable au *ſénat*, terminoit ſon diſcours dans la forme du decret qu'il vouloit obtenir. Ce decret qu'on nommoit *ſénatuſconſulte*, étoit toujours ſouſcrit par un nombre conſidérable de ſénateurs, en témoignage de leur approbation particuliere. *Voyez* SÉNATUSCONSULTE.

La république ayant été opprimée par Jules-Céſar, il formoit tout ſeul les ſénatuſconſultes, & les ſouſcrivoit du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit. Le *ſénat* ſe vit ſans fonctions, ſans crédit & ſans gloire. Enſuite ſous le regne des empereurs, ce même *ſénat*, jadis ſi reſpectable, tomba dans la ſervitude la plus baſſe. Il porta l'adulation juſqu'à encenſer les folies de Caligula, & juſqu'à décerner des honneurs exceſſifs à Pallas affranchi de Claude. Pline le jeune parlant de l'état de ce corps immédiatement avant le regne de Trajan, avoue qu'il étoit toujours muet; parce qu'on ne pouvoit y dire ſans péril ce qu'on penſoit & ſans infamie ce qu'on ne penſoit pas. Mais j'ai cru devoir me borner à crayonner l'hiſtoire du *ſénat* dans le tems de ſes beaux jours; le lecteur peut conſulter les ſavans qui ont le mieux approfondi cette matiere, Manuce, Sigonius, Hotman, Zamoléus, & récemment MM. Midleton & Chapman, dans de petits ouvrages pleins de goût, de recherches & de préciſion. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Sé-

Sénat des cinq cens, (*Hiſt. d'Athènes.*) *ſénat* d'Athènes, lorſque cette ville eut été diviſée en dix tribus. On éliſoit tous les ans dans chaque tribu cinquante hommes qui tous enſemble compoſoient le *ſénat des cinq cens*. Ce fut Solon qui l'inſtitua, & qui établit que chaque tribu auroit tour-à-tour la préſéance dans l'aſſemblée, & la céderoit ſucceſſivement à la ſuivante. Ce *ſénat* étoit compoſé de prytanes, de proëdres & d'un épiſtate. *Voyez* Épistate, Proedre & Prytane. (*D. J.*)

Sénat des quatre cens, (*Hiſt. d'Athènes.*) ancien *ſénat* d'Athènes, lorſque cette ville n'étoit diviſée qu'en quatre tribus. On éliſoit dans chaque tribu cent hommes qui tous enſemble compoſoient le *ſénat des quatre cens*. Ce *ſénat* dura juſqu'à Solon qui inſtitua le *ſénat* des cinq cens dont nous avons parlé. (*D. J.*)

Sénat de Venise, (*Hiſt. de Veniſe.*) *Voyez* Prégadi. (*D. J.*)

SÉNATEUR romain, (*Gouvernem. de Rome.*) membre du ſénat de Rome, c'eſt-à-dire, de ce corps auguſte qui étoit l'appui, le défenſeur & le conſervateur perpétuel de la république. On eſt avide de ſavoir quel étoit le nombre des membres d'un corps qui tenoit dans ſes mains les rênes d'un ſi puiſſant empire, qui régloit toutes les affaires avec les étrangers, & qui dans ſon luſtre préſidoit à toute la terre. On demande à quel âge on pouvoit devenir *ſénateur*, quelle qualité de biens ils devoient avoir aux termes de la loi, quels étoient leurs devoirs, les honneurs de leur charge, & leurs privileges; tâchons de ſatisfaire à toutes ces queſtions curieuſes.

Quant au nombre des *ſénateurs*, l'opinion générale eſt qu'il fut borné à 300, depuis le tems des rois juſqu'à celui des Gracques; mais on ne doit pas prendre cette fixation à la rigueur, parce que quelquefois ce nombre peut avoir été moindre; & dans le cas d'une grande diminution imprévue, on completoit de nouveau les places vacantes par une promotion extraordinaire. Ainſi, comme le nombre des magiſtrats augmentoit dans les nouvelles conquêtes de la république, & dans les accroiſſemens qu'elle faiſoit à ſon domaine, de même le nombre des *ſénateurs* a dû varier; & par pluſieurs accidens, expoſé à des vuides. Le dictateur Silla, lorſque ce corps ſe trouva comme épuiſé par les proſcriptions & les guerres civiles, créa 300 membres en une ſeule fois. Il les prit de l'ordre équeſtre. Cette augmentation fit probablement monter le nombre entier des *ſénateurs* à environ 500. Il paroît que le ſénat s'eſt maintenu dans cet état juſqu'à la ruine de la liberté par Caïus Céſar; puiſque Cicéron dans un récit qu'il fait d'une affaire particuliere, dit à Atticus, que 415 *ſénateurs* y avoient aſſiſté, ce qu'il appelle le *plein ſénat*.

Les anciens auteurs nous indiquent clairement qu'il étoit néceſſaire d'avoir un certain âge pour être *ſénateur*, quoiqu'aucun d'eux ne nous ait préciſément marqué quel devoit être cet âge. Il fut fixé par les lois ſous le regne de Servius Tullius, à 17 ans pour entrer dans le ſervice militaire; & chaque citoyen, au rapport de Polybe, étoit obligé de ſervir dix ans dans les guerres, avant que de pouvoir prétendre à aucune magiſtrature civile. Ce qui ſert à déterminer l'âge auquel on pouvoit demander la queſture ou le premier grade des honneurs, c'eſt-à-dire l'âge de 28 ans; or comme cette magiſtrature donnoit entrée dans le ſénat, la plus grande partie des ſavans paroît avoir fixé l'obtention du rang de *ſénateur* à l'âge de 28 ans.

A la vérité quelques écrivains, d'après l'autorité de Dion Caſſius, ont penſé que l'âge d'admiſſion dans ce corps étoit de 25 ans; ne faiſant pas attention que Dion ne rapporte ce fait que comme une regle propoſée à Auguſte par ſon favori Mécène; mais à en juger par l'uſage de la république en ces derniers tems, l'âge pour être queſteur, ainſi que pour être *ſenateur*, étoit de 30 ans accomplis, parce que Cicéron qui déclare dans quelques-unes de ſes oraiſons, qu'il avoit obtenu les honneurs de la république, ſans avoir eſſuyé aucun refus, chacun de ces honneurs dans l'âge requis par la loi, n'obtint en effet la queſture qu'à 30 ans paſſés; & lorſque Pompée fut créé conſul d'une maniere extraordinaire à l'âge de 36 ans, ſans avoir paſſé par les grades inférieurs, Cicéron obſerve à cet égard qu'il fut élevé à la plus haute magiſtrature, avant que les lois lui permiſſent d'obtenir les moins conſidérables; ce qui regarde l'édilité qui étoit le premier emploi, appellé proprement *magiſtrature*, & qui ne pouvoit être obtenu qu'après un intervalle de cinq ans entre cette charge & la queſture.

Mais l'opinion que nous adoptons, ſemble confirmée par la diſpoſition de certaines lois, que donnerent en divers tems les gouverneurs de Rome aux nations étrangeres, ſur les reglemens de leurs petits ſénats. Par exemple, lorſque les Halaiſins, peuples de la Sicile, eurent de grandes conteſtations entr'eux ſur l'élection des *ſénateurs*, ils requirent le ſénat de Rome de les diriger à cet égard; & le préteur Caïus Claudius leur envoya des lois & des réglemens convenables. L'un de ces réglemens étoit, que l'on ne pût devenir *ſenateur* avant l'âge de 30 ans, & qu'on ne reçût perſonne qui exerçât quelque métier, ou qui n'eût une certaine quantité de biens. Scipion preſcrivit les mêmes lois au peuple d'Agrigente.

Enfin, Pline fait mention d'une loi donnée en pareille occaſion aux Bythiniens par Pompée le grand. Cette loi défendoit la réception dans le ſénat avant l'âge de 30 ans: elle ordonnoit de plus, que tous ceux qui avoient exercé une magiſtrature, fuſſent conſéquemment admis dans ce corps. Ces divers réglemens indiquent d'une maniere aſſez claire la ſource dont ils étoient émanés, & prouvent que le magiſtrat romain avoit naturellement donné aux autres peuples les uſages établis dans la république.

Cicéron prétend que les lois pour régler l'âge des magiſtrats, n'étoient pas bien anciennes; qu'on les fit pour mettre un frein à l'ambition demeſurée des nobles, & rendre tous les citoyens égaux dans la recherche des honneurs; & Tite-Live nous apprend que L. Villius, tribun du peuple, fut le premier qui les introduiſit, l'an de Rome 573, ce qui lui fit donner le ſurnom d'*annaire*. Mais bien du tems avant cette époque, on trouve que ces lois & ces uſages avoient lieu à Rome, dans l'enfance même de la république. Par exemple, lorſque les tribuns furent inſtitués, les conſuls déclarerent dans le ſénat, que dans peu de tems ils corrigeroient la pétulance des jeunes nobles, au moyen d'une loi qu'ils avoient préparée pour régler l'âge des *ſénateurs*.

Il y avoit une autre qualité requiſe, & regardée comme néceſſaire à un *ſénateur*. On exigeoit un fonds de biens conſidérable pour le maintien de cette dignité, & cette quantité de biens étoit établie par les lois. Mais on ne trouve en aucun endroit le tems de cet établiſſement, ni à quelle ſomme ces biens devoient monter. Suétone eſt le premier des auteurs qui en ait parlé, & qui nous apprend que la quotité des biens étoit fixée à 800 ſeſterces avant le regne d'Auguſte; ce qui ſuivant le calcul de la monnoie angloiſe, monte de ſix à ſept mille liv. Cette ſomme, ainſi que quelques auteurs l'ont prétendu, ne devoit pas être regardée comme une rente annuelle, mais comme le fonds des biens d'un *ſénateur*, fonds réel, appartenant à lui en propre & eſtimé ou évalué par les cenſeurs. Cette quantité de biens paroîtra peut-être trop peu conſidérable, & on ne la trouvera pas proproportionnée au rang & à la dignité d'un *ſénateur* romain. Mais on doit faire attention que c'étoit la moindre quantité de biens qu'on pût avoir pour parvenir à ce grade. En effet, lorqu'il arrivoit que les *ſenateurs* poſſédoient moins que cette ſomme, ils perdoient leur place dans le ſénat.

D'ailleurs, quelque peu conſidérable que paroiſſe aujourd'hui cette proportion de biens, il eſt certain qu'elle ſuffiſoit pour maintenir un *ſénateur* convenablement à ſon rang, ſans qu'il fût forcé de s'occuper de quelque profeſſion vile & lucrative, qui lui étoit interdite par la loi. Mais la conſtitution en elle-même ne paroît pas avoir été bien ancienne, ce qu'on peut aiſément ſe perſuader, puiſque dans les premiers tems, le principaux magiſtrats étoient tirés de la charrue. Corn. Rufinus, qui avoit été dictateur & deux fois conſul, fut chaſſé du ſénat l'an de Rome 433, par le cenſeur C. Fabricius, parce qu'on trouva dans ſa maiſon des vaſes d'argent du poids de dix livres. On ne donnoit donc pas alors dans l'élection d'un *ſénateur*, la préférence à la quantité des biens. Nous voyons en effet Pline ſe plaindre de la viciſſitude des tems, & déplorer le changement qui s'étoit introduit dans le choix des *ſénateurs*, des juges & des magiſtrats qu'on éliſoit, ſelon le calcul de leurs biens, époque à laquelle on commença de n'avoir plus d'égard au vrai mérite.

Cicéron dans une de ſes lettres écrites lors de l'admini-

miniſtration de C. Céſar, rend un témoignage aſſuré de la quotité des biens que devoit avoir un *ſénateur*; il prie un de ſes amis, qui avoit alors du crédit, d'empêcher que certaines terres ne ſoient enlevées par les ſoldats à Curtius, qui ſans ſes biens ne pourroit conſerver le rang de *ſénateur*, auquel Céſar l'avoit lui-même élevé.

Ce n'étoit pas aſſez aux *ſénateurs* d'avoir une certaine quotité de biens; il falloit encore qu'ils donnaſſent un exemple de bonnes mœurs à tous les ordres de l'état; mais indépendamment de cette régularité de mœurs qu'on exigeoit d'eux, Cicéron nous parle encore des devoirs auxquels ils étoient aſſujettis; l'un de ces devoirs, étoit l'obligation d'être aſſidu. La liberté qu'ils avoient d'aller à la campagne, dans les intervalles d'une aſſemblée à l'autre, ayant dégéneré en abus, les conſuls leur défendirent dans pluſieurs circonſtances de s'abſenter de Rome plus de trois à la fois, & de s'éloigner de maniere qu'ils ne puſſent revenir dans le jour. Le ſecond devoir conſiſtoit à ne parler qu'à ſon tour. La troiſieme regle de diſcipline étoit de ne pas étendre ſon avis au-delà des bornes; mais cette regle eut ſouvent ſes exceptions. Au reſte, un *ſénateur* perdoit ſon état lorſqu'il ſe dégradoit lui-même, en montant ſur le théâtre, ou en deſcendant dans l'arène.

Il arrivoit auſſi que les illuſtres membres d'un conſeil ſuprème, qui tenoit dans ſes mains les renes d'un auſſi puiſſant empire, qui regloit toutes les affaires avec les étrangers, & qui dans ſon luſtre préſidoit à toute la terre, étoient regardé partout, avec la plus grande diſtinction. Nous voyons en effet, que pluſieurs d'entr'eux avoient ſous leur protection particuliere, des rois, des villes & des nations.

Cicéron rendant compte des avantages d'un *ſénateur* ſur les membres des autres ordres de la république, dit qu'il avoit l'autorité & l'état dans Rome, le nom & la faveur chez l'étranger. Il jouiſſoit du privilege de prendre place dans les aſſemblées des ſénats des provinces alliées à la république. Quelle eſt la ville, ajoute Cicéron, dans les parties les plus éloignées de la terre, quelque puiſſante & quelque libre qu'elle ſoit, quelque rudeſſe & quelque barbarie qu'elle puiſſe avoir; quel eſt le roi qui ne ſe faſſe un plaiſir d'accueillir & de bien traiter chez lui un *ſénateur* du peuple romain?

Parmi les membres de cet ordre ſeulement, on choiſiſſoit tous les ambaſſadeurs, & ceux qu'on employoit dans les états étrangers; & lorſqu'ils avoient quelque motif particulier de voyager au dehors, même pour leurs propres intérêts, ils obtenoient du ſénat le privilege d'une légation libre. Ce privilege leur donnoit le droit d'être traités partout avec les honneurs dûs à un ambaſſadeur, & d'être fournis pendant leur route d'une certaine quantité de vivres, & de choſes qui pouvoient leur être néceſſaires, ainſi qu'à leurs gens. De plus, pendant tout le tems qu'ils réſidoient dans les provinces de la république, les gouverneurs de ces provinces étoient dans l'uſage de leur donner les licteurs qui les précédoient. S'ils avoient quelque procès, ou quelque diſcuſſion d'intérêt dans ces provinces, il paroit qu'ils jouiſſoient du droit de demander leur renvoi à Rome.

Il n'étoient pas moins diſtingués des autres citoyens dans cette capitale, par des privileges & des honneurs particuliers; puiſque dans les fêtes & les jeux publics ils avoient des places qui leur étoient aſſignées dans le lieu le plus commode & le plus honorable. Lorſqu'on offroit des ſacrifices à Jupiter, ils jouiſſoient ſeuls du droit de donner des fêtes publiques dans le capitole, revêtus de leurs habits de cérémonie, ou des habits propres aux charges qu'ils avoient exercées.

Ils étoient d'ailleurs diſtingués des autres citoyens par les ornemens de leurs habits ordinaires, ainſi que par leur tunique, par la matiere, & la forme de leurs ſouliers, dont les anciens auteurs rendent compte. L'ornement de leur tunique étoit le laticlave. *Voyez* LATICLAVE.

La forme de leurs ſouliers étoit particuliere, & différente de celle des autres citoyens. Ciceron parlant d'un certain Aſinius, qui, dans le deſordre général cauſé par la mort de Céſar, s'étoit introduit dans le ſénat, dit que voyant la cour ouverte, il changea de chauſſure, & devint tout d'un trait *ſénateur*; cette différence conſiſtoit dans la couleur, dans la forme, & dans l'ornement de ces ſouliers. Leur couleur étoit noire, tandis que ceux des autres citoyens n'avoient pas une couleur particuliere, & qu'elle dépendoit de leur fantaiſie. La forme en étoit en quelque ſorte ſemblable à nos brodequins. Ils remontoient juſqu'au milieu de la jambe, ainſi qu'on le voit dans quelques ſtatues antiques, & dans des bas-reliefs, & ils étoient ornés de la figure d'une demi-lune, couſue & attachée ſur la partie de devant, près la cheville du pié.

Plutarque dans ſes queſtions romaines, donne diverſes raiſons de cette figure emblématique. Mais d'autres auteurs diſent que cela n'avoit aucun rapport avec la lune, quoiqu'il parût que la figure le dénotât, mais qu'elle ſervoit ſeulement à exprimer la lettre C, comme un ſigne numératif, & comme la lettre initiale du mot *centum*, nombre fixe des *ſénateurs* dans leur premiere inſtitution par Romulus.

La toge & la robe d'un *ſénateur* ordinaire, ne différoient point de celle des autres citoyens; mais les conſuls, les préteurs, les édiles, les tribuns, *&c.* portoient toujours dans l'année de leur magiſtrature, la prétexte, qui étoit une robe bordée d'une bande de pourpre; & c'eſt auſſi l'habit que tout le reſte du ſénat qui avoit déja rempli les grandes charges, portoit aux fêtes & aux ſolemnités.

Dans les commencemens de la république, les *ſénateurs* n'oſoient quitter en aucun lieu les marques diſtinctives de leur rang; mais dans la ſuite on ſe négligea ſur ces bienſéances reſpectables. C'eſt à cette époque qu'il faut rapporter le trait ſatyrique de Juvenal contre les *ſénateurs* de ſon tems: il dit qu'ils aiment à paroître tous nuds en plein ſénat, parce que la folie eſt moins honteuſe que la molleſſe. Le luxe vint encore au ſecours de l'indécence, & l'aimable ſimplicité des premiers romains fut entierement bannie; nous laiſſerons-là le tableau de ces *ſénateurs* efféminés, plus immodeſtes que les courtiſanes: nous nous ſommes propoſé de ne préſenter aux yeux des lecteurs que l'hiſtoire d'un corps auguſte, digne de nous être tranſmiſe, lorſque ce corps au comble de ſa gloire & de ſon pouvoir, étoit également vertueux & libre dans ſes délibérations. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉNATEUR PÉDAIRE, (*Hiſt. rom.*) ce nom fut donné aux chevaliers qui entrent dans le ſénat, pour les diſtinguer des *ſénateurs* d'un rang ſupérieur, qui ſuivant les commentaires de Gabius Bazius, avoient le privilege de venir au ſénat en voiture. Pline, *hiſt. nat. l. VII. c. xliij.* nous apprend que cet honneur ſingulier fut accordé à Métellus, qui avoit perdu la vue pour ſauver d'une incendie le palladium dépoſé au temple de Veſta. Les *ſénateurs pédaires* furent ainſi nommés, parce qu'ils ne parloient point, & qu'ils exprimoient leurs ſuffrages, s'il y avoit une diviſion dans l'aſſemblée, en paſſant du côté de ceux dont ils approuvoient l'avis. Ainſi pour faire alluſion à cet uſage, qui ſemble toutefois avoir entierement ceſſé dans les derniers tems de la république, cette partie du ſénat qui ne diſoit pas ſon avis, fut toujours qualifiée du nom de *pédaire*. Il eſt aiſé de le voir dans le rapport que fait Ciceron à Atticus, de certaines diſputes, & d'un decret du ſénat à cet égard; il dit que cela fut fait par le concours général des *pédaires*, quoique contre l'autorité des conſulaires. (*D. J.*)

SÉNATEURS DE POLOGNE, (*Hiſt. moderne.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Pologne les grands du royaume qui forment un corps de 128 perſonnes, deſtiné à mettre des bornes à l'autorité royale & empêcher le monarque d'empiéter ſur les droits de ſes ſujets. On diſtingue les *ſénateurs* en *grands* & en *petits*. Les grands *ſénateurs* ſont, 1°. vingt-trois palatins ou waywodes, c'eſt-à-dire, *gouverneurs de provinces*; 2°. les trois caſtellans de Cracovie, de Vilna, & de Troki; 3°. le ſtaroſte de Samogitie. Les 29 autres *ſénateurs* s'appellent *petits ſénateurs*, quoique l'on compte parmi eux des archevêques, des évêques & d'autres perſonnes éminentes par leurs dignités & leur naiſſance.

Ce ſont les *ſénateurs* qui forment en Pologne l'aſſemblée, que l'on nomme *ſénatus-conſilium*.

SÉNATEUR DE SUEDE, (*Hiſt. de Suede.*) les *ſénateurs de Suède* ſont des perſonnes de qualité & de mérite, qui aident ſa majeſté ſuédoiſe à gouverner le royaume, & de qui le roi prend l'agrément, pour toutes les grandes affaires qu'il ſouhaite d'entreprendre. Entre les *ſénateurs*, il y en a cinq qui ſont tuteurs du prince pendant ſa minorité, & à qui dans les réſolutions des dietes, on a donné le titre de *gouverneurs du royaume*. Mais en général les *ſénateurs* ſont

ſont appellés les *ſénateurs du roi & du royaume*. Leur nombre fut autrefois fixé à 12, enſuite à 24, & maintenant il s'étend à 40. Leurs charges ne ſont ni vénales, ni héréditaires; quand on leur parle, ou qu'on leur écrit, on les traite d'*excellence*. (*D. J.*)

SENATUS CONSILIUM, (*Hiſt. mod.*) on déſigne ſous ce nom en Pologne l'aſſemblée des ſénateurs du royaume, dans laquelle, au défaut de la diete, on délibere ſur les affaires de l'état.

SÉNATUS-CONSULTE ROMAIN, (*Gouver. de Rome.*) *ſenatus-conſultum*; decret, délibération, arrêt du ſénat romain ſur quelque queſtion, quelque point de droit, quelque fait, ou quelque réglement concernant l'état. Voyons comment ſe formoient ces decrets, & quelle en étoit la force.

Un decret du ſénat étoit toujours ſouſcrit & atteſté par un nombre conſidérable de ſénateurs, qui avoient voulu intervenir à tout ce qui avoit été fait pour y ajouter leurs noms, comme un témoignage de l'approbation particuliere qu'ils donnoient à cette affaire, ainſi que du reſpect pour la perſonne, par l'autorité, ou en faveur de qui ce decret avoit été rendu.

Ces ſouſcriptions ou ſignatures étoient appellées les autorités des *ſenatus-conſultes*, & telle étoit leur forme, *in ſenatu fuerunt* CCCLXXXLLL. on mettoit les noms des ſénateurs, celui de la tribu dont ils étoient. *Voyez* le decret du ſénat rapporté dans ſa véritable forme dans une lettre de Célius à Cicéron, alors proconſul de Cilicie.

Lorſque l'on découvroit que le ſénat étoit diſpoſé à rendre un decret, il dépendoit de quelqu'un des tribuns du peuple d'interpoſer ſon autorité, & de renverſer d'un ſeul mot tout ce qui avoit été réſolu par la ſimple oppoſition, ſans en rendre aucun raiſon. La loi générale de ces interventions, étoit que chaque magiſtrat eût le pouvoir de s'oppoſer aux actes de ſon collegue, ou des magiſtrats qui lui étoient ſubordonnés. Les tribuns avoient encore la prérogative de s'oppoſer aux actes des autres magiſtrats, quoique perſonne ne fût en droit de contredire les leurs.

Mais dans tous les cas où les déterminations du ſénat étoient renverſées par la ſimple oppoſition d'un tribun, ce dont on trouve des exemples ſans nombre, ſi le ſénat étoit unanime dans ſes ſuffrages, & qu'il fût diſpoſé à rendre le decret, on ſe ſervoit d'une formule ordinaire, & le decret changeoit de nom; il étoit appellé l'*autorité du ſénat*.

On le mettoit alors dans les regiſtres de ce corps, quoiqu'il ne ſervît qu'à rendre témoignage de la façon de penſer du ſénat ſur cette queſtion particuliere, & à faire retomber ſur le tribun qui l'avoit empêché la haine de l'oppoſition faite à un acte avantageux. Ainſi pour tenir chaque magiſtrat éloigné d'une conduite factieuſe dans des affaires d'importance, ceux qui étoient d'avis de rendre le decret, y ajoutoient que ſi quelqu'un ſongeoit à s'y oppoſer, on le regarderoit comme ayant travaillé contre les intérêts de la république.

Cette clauſe néanmoins ſervoit rarement à mettre un frein à l'entrepriſe des tribuns, accoutumés à faire leur oppoſition avec la même liberté que dans les occaſions les plus indifférentes. Les ſénateurs les moins conſidérables, les factieux & les chefs de parti, avoient encore différens moyens d'empêcher ou de renvoyer un decret ſous pluſieurs prétextes & par les obſtacles qu'ils y mettoient. Tantôt par des ſcrupules en matiere de religion, ils ſuppoſoient que les augures n'étoient pas favorables, & qu'ils n'avoient pas été pris légitimement, ce qui étant confirmé par les augures, retardoit l'affaire pour quelques jours; tantôt ils inſiſtoient ſur quelque prétendu paſſage des livres ſibyllins, qu'il falloit alors conſulter, & qu'ils interprétoient ſelon leurs vues.

Ainſi, dans une conteſtation qui s'éleva ſur la propoſition faite de remettre le roi Ptolomée ſur le trône d'Egypte, le tribun Caton qui s'y oppoſoit, rapporta quelques vers des livres ſibyllins, qui avertiſſoient de ne rétablir ſur ſon trône aucun roi d'Egypte avec une armée, ce qui fit qu'on décida dans cette occaſion qu'il étoit dangereux de donner à ce roi une armée pour rentrer dans ſon royaume.

Mais la méthode la plus ordinaire d'empêcher la déciſion d'une affaire, étoit celle d'employer le jour entier à parler deux ou trois heures de ſuite, de façon qu'il ne reſtât pas aſſez de tems ce jour-là. On trouve dans les anciens auteurs des exemples de cette conduite; & lorſque quelqu'un des magiſtrats les plus ſéditieux abuſoit trop ouvertement de ce droit contre le penchant général de l'aſſemblée, les ſénateurs étoient alors ſi impatiens, qu'ils lui impoſoient ſilence, pour ainſi dire, par la force; & ils le troubloient de telle maniere par leurs clameurs, leurs huées, & leurs ſifflemens, qu'ils l'obligeoient à ſe déſiſter.

Il eſt probable que les lois exigeoient la préſence d'un certain nombre de ſénateurs pour rendre un acte légitime, & donner de la force à un decret, puiſqu'on s'oppoſa quelquefois aux conſuls pour avoir pourſuivis des decrets ſubreptices ſecrétement dans une aſſemblée qui n'étoit pas aſſez nombreuſe; & nous y voyons que le ſénat avoit renvoyé quelques affaires, lorſqu'il ne s'étoit pas trouvé un nombre ſuffiſant de ſénateurs pour la décider. Ainſi, lorſque dans une aſſemblée qui étoit imparfaite, un des ſénateurs avoit deſſein d'empêcher le jugement de quelque affaire, il intimoit le conſul de compter le ſénat, en lui adreſſant ces mots, *numera ſenatum*, comptez les ſénateurs.

On ne voit à la vérité dans aucun des anciens auteurs qu'il fallût un nombre déterminé de ſénateurs, ſi ce n'eſt dans un ou deux cas particuliers. Par exemple, lorſque les baccanales furent défendues à Rome, on ordonna que perſonne n'osât les célebrer ſans une permiſſion particuliere accordée à cet effet par le ſénat, compoſé au-moins de cent ſénateurs; & peut-être dans ce tems, étoit-ce le nombre juſte & requis dans tous les cas, & lorſque le ſénat n'étoit compoſé que de trois cens perſonnes? Le *ſenatus conſulte* dont nous parlons fut fait dans le temple de Bellone, l'an 568 de Rome, ſous le conſulat de Poſthumius, & de Q. Marius Philippus. Ce *ſénatus-conſulte* eſt en ancienne langue oſque. On le trouvera rapporté en entier dans l'*hiſtoire de la juriſprudence romaine*, par M. Terraſſon.

Environ un ſiecle après, lorſque le nombre des ſénateurs augmenta, & fut porté juſqu'à 500, Caïus Cornélius, tribun du peuple, donna lieu à l'établiſſement d'une loi, qui ôtoit au ſénat le pouvoir d'abſoudre qui que ce fût de l'obligation des lois, ſi 200 ſénateurs au-moins n'avoient été préſens au decret d'exemption. Ce Cornélius voulut rétablir la juriſprudence des premiers tems de la république, ſuivant laquelle le ſénat n'accordoit point de diſpenſe, où la clauſe de la faire agréer au peuple ne fût inſérrée. Cette clauſe, qui n'étoit plus que de ſtyle, négligée même depuis quelque-tems dans les diſpenſes, dont un très-petit nombre de ſénateurs s'étoient rendus les maîtres, déplaiſoit au ſénat. Il fut cependant forcé après une pénible réſiſtance, l'an 688, ſous le conſulat de L. C. Calpurnius Piſo, d'accueillir cette loi dans les comices. On fit en même tems défenſes à celui qui auroit obtenu la diſpenſe, de s'oppoſer à ce qui en ſeroit ordonné par le peuple, lorſque le decret d'exemption lui ſeroit rapporté.

Après tout, il eſt aſſez difficile de décider quel nombre de ſénateurs étoit requis pour porter un *ſénatus-conſulte*. Les anciens auteurs ne nous en apprennent rien exactement, & par conſéquent nous ne faiſons que deviner. Denys d'Halicarnaſſe a écrit qu'Auguſte voyant que les ſénateurs étoient en petit nombre, régla qu'on pouvoit porter des *ſenatus-conſultes*, quoiqu'il n'y eût pas 400 ſénateurs préſens. Anciennement, dit Prudence, il n'étoit pas permis de porter de *ſenatus-conſultes* qu'il n'y eût 300 peres conſcrits du même ſentiment; mais ce paſſage paroît plutôt ſe rapporter au nombre des avis qu'au nombre des ſénateurs. Il eſt cependant certain qu'il y avoit un nombre fixe de ſénateurs néceſſaires pour les *ſenatus-conſultes*; car, comme je l'ai remarqué, tout ſénateur qui vouloit empêcher de porter de *ſenatus-conſultes*, pouvoit dire au conſul, *comptez les ſénateurs*.

Les decrets du ſénat étoient d'ordinaire lus & publiés dès qu'ils avoient été rendus, & l'on en dépoſoit toujours une copie authentique dans le tréſor public, qui étoit au capitole, au lieu où l'on voit à préſent le palais du conſervateur.

Sans ce préalable, on ne les regardoit pas comme des decrets valides, & rendus ſelon la forme des lois: lorſque l'affaire dont on traitoit dans le jour étoit finie, le conſul ou quelqu'autre magiſtrat, qui avoit convoqué l'aſſemblée, étoit dans l'uſage de la ſéparer, & de la rompre par ces paroles, *peres conſcrits*, il n'eſt plus beſoin de vous retenir ici, ou bien il n'y a plus rien ici qui vous retienne.

Il eſt encore bien difficile de dire préciſément quelle

le étoit la force des decrets du ſénat. Il eſt certain qu'ils n'étoient pas regardés comme des lois; mais il paroît qu'originairement, ils avoient été rendus dans l'objet de préparer la loi dont ils étoient comme le fonds & la baſe principale. Ils avoient une eſpece de force & d'autorité proviſionnelle, juſqu'à ce que le peuple eût fait une loi ſelon les formes preſcrites & ordinaires; car dans tous les ſiecles de la république on ne fit jamais aucune loi ſans le conſentement général du peuple.

Les decrets du *ſénat* regardoient principalement la partie exécutrice du gouvernement, la deſtination des provinces à leurs magiſtrats, la quotité des appointemens des généraux. Ils portoient auſſi ſur le nombre des ſoldats qu'on leur donnoit à commander; ſur toutes les affaires imprévues, & de haſard, ſur leſquelles on n'avoit fait aucun réglement, & qui en requéroient un; de ſorte que l'autorité de la plûpart de ces decrets, n'étoit que paſſagere & momentanée; qu'ils n'avoient ni force ni vigueur, ſi ce n'eſt dans les occaſions particulieres, & pour leſquelles ils avoient été faits. Mais quoiqu'en rigueur ils n'euſſent point force de loi, ils étoient cependant regardés comme obligatoires, & l'on y obéiſſoit.

Tous les ordres des citoyens s'y ſoumettoient, juſqu'à ce qu'ils euſſent été annullés par quelqu'autre décret, ou renverſé par l'établiſſement de quelque loi. Il eſt vrai que le reſpect qu'on avoit pour eux, étoit plutôt la ſuite d'un uſage reçu, & venoit plus de l'eſtime générale des citoyens pour l'autorité de ce conſeil ſuprème, que de quelque obligation priſe de la forme du gouvernement, puiſque dans les tems les plus reculés, lorſqu'il naiſſoit quelque difficulté ſur un decret particulier, nous trouvons que les conſuls auxquels l'exécution on étoit confiée, & qui ne vouloient pas leur donner force de loi, ſe fondoient ſur ce qu'ils étoient faits par leurs prédeceſſeurs, & donnoient pour raiſon que les decrets du *ſénat* ne doivoient avoir lieu qu'une année ſeulement, & pendant la durée de la magiſtrature de ceux qui les avoient rendus.

Cicéron dans un cas pareil, lorſqu'il plaidoit la cauſe d'un de ſes cliens qu'il défendoit ſur le mépris qu'il avoit marqué pour un decret du *ſénat*, déclara que ce decret ne devoit avoir aucun effet, parce qu'il n'avoit jamais été porté au peuple pour lui donner l'autorité d'une loi. Dans ces deux cas, quoique le conſul & Cicéron ne diſſent rien qui ne fût afférant, & qui ne convînt à la nature de la cauſe, ils le diſoient cependant peut-être plus par néceſſité, & à raiſon de l'intérêt particulier qu'ils y avoient, qu'ils ne l'auroient fait dans d'autres circonſtances; les conſuls le faiſoient pour éviter l'exécution d'un acte qui ne leur plaiſoit pas; & Cicéron pour la défenſe d'un client qui ſe trouvoit dans le plus grand danger.

Mais véritablement dans toutes les occaſions, les magiſtrats principaux, ſoit de Rome, ſoit du dehors, paroiſſent avoir eu plus on moins de reſpect pour les decrets du *ſénat*, ſelon qu'ils étoient plus ou moins avantageux à leur intérêt particulier; à leur penchant ou au parti qu'ils avoient embraſſé dans la république. Dans les derniers tems, lorſque le pouvoir ſuprème uſurpé par quelqu'un de ces chefs, eut ſurmonté tous les obſtacles, & eut mis à l'écart toutes ſortes de coutumes & de lois, dont le maintien & la conſervation pouvoit nuire à leurs vues ambitieuſes, nous trouvons que les decrets du *ſénat* étoient traités avec beaucoup de mépris par eux & par leurs crétaures, tandis qu'ils avoient à leurs ordres une populace ſubordonnée, auſſi corrompue que prompte à leur accorder tout ce qu'ils demandoient, juſqu'à la ruine entiere de la liberté publique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉNATUS-CONSULTE *ſecret*, (*Hiſt. rom.*) *ſenatus-conſultum tacitum*. C'étoit une délibération ſecrette, à laquelle les anciens ſénateurs ſeulement étoient d'ordinaire appellés dans les premiers tems de la république.

C. Capitolinus nous apprend que cet uſage émanoit de la néceſſité publique, lorſque dans quelques dangers preſſans de la part des ennemis, le ſénat ſe trouvoit forcé de prendre de prompts expédiens, qu'il falloit employer avant que de les divulguer, & qu'on vouloit tenir cachés à ſes meilleurs amis. Dans ces ſortes d'occaſions, le ſénat formoit un decret tacite. Pour y parvenir, l'on excluoit alors de l'aſſemblée les greffiers; & les ſénateurs ſe chargeoient eux-mêmes de leur emploi, afin que rien ne tranſpirât au-dehors. On voit dans les tems les plus reculés de la république divers exemples de ces aſſemblées ſecrettes, où n'aſſiſtoient, & ne pouvoient être admis que les vieux ſénateurs. Ces aſſemblées convoquées par les conſuls, ſe tenoient dans leurs propres maiſons, ce dont les tribuns faiſoient de grandes plaintes. *Voyez* Denys d'Halicarnaſſe, *l. X. c. xxxx*, *l. XI. c. lv.* &c. (*D. J.*)

SÉNATUS-CONSULTE MACÉDONIEN, (*Hiſtoire rom.*) c'étoit un *ſenatus-conſulte*, par lequel il étoit ordonné que toute action fût déniée à celui qui prêteroit de l'argent à un fils en puiſſance de pere. Ce *ſénatus-conſulte* n'eſt point reçu en pays coutumier, & les enfans de famille ſe peuvent valablement obliger pour prêt d'argent, s'ils ſont majeurs; & s'ils ſont mineurs, ils peuvent recourir au bénéfice de reſtitutions. (*D. J.*)

SÉNATUS-CONSULTE VELLÉIEN, (*Droit coutum.*) c'eſt par ce *ſénatus-conſulte* que les femmes ne peuvent pas s'obliger valablement pour d'autres; en ſorte que ſi elles ſe ſont chargées de quelque obligation contractée par une autre perſonne, comme ſervant de caution ou autrement, elles ne peuvent être valablement pourſuivies, pour raiſon de telles obligations. Ce *ſénatus-conſulte* a été long-tems obſervé dans toute la France; mais ſous Henri IV. par un édit du mois d'Août 1606, ſa diſpoſition fut abrogée; cependant on l'a conſervée en Normandie, où le cautionnement des femmes eſt nul de droit. (*D. J.*)

SENAU, ſ. m. (*Marine.*) barque longue, dont les Flamans ſe ſervent pour la courſe, & qui ne porte que vingt-cinq hommes.

SEND, (*Géog. mod.*) ce terme des géographes orientaux, déſigne le pays qui eſt au-deçà de l'occident, & au-delà à l'orient du fleuve Indus. Ils diſent que le pays de *Send* a à l'orient celui de Hend, qui eſt la partie des Indes de deçà & de delà le Gange. Ils le bornent à l'occident par les provinces de Kerman, Makeran, & de Segeſtan. Ses limites du côté du ſeptentrion ſont le Touran ou Turqueſtan, que nos géographes nomment *Indo-ſcythia*. Enfin la mer de Perſe le borne en forme de golphe au midi.

SENDO, ſ. m. (*Phyſique & hiſt. nat.*) ce mot ſignifie *ſerpent* dans la langue des Abyſſins; ils s'en ſervent pour déſigner un vent impétueux qui ſoufle en de certains tems avec une telle violence, qu'il arrache les arbres, renverſe les édifices, & quelquefois même ſouleve & fait tourner en l'air les quartiers de roches qu'il rencontre. On prétend que l'on diſtingue à l'œil ce vent qui raſe la terre, & forme des ondulations ſemblables à celles d'un grand ſerpent.

SENDOMIR *ou* SANDOMIR, DE PALATINAT, (*Géogr. mod.*) palatinat de la petite Pologne. Il eſt borné au nord par ceux de Rava, de Mazovie, & de Lencizca, au midi & au couchant par celui de Cracovie, à l'orient par ceux de Lublin & de Ruſſie. Il y a des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, & de fer. Les fruits qu'on y recueille, ſont excellens. Ce palatinat prend le nom de ſa capitale, & eſt diviſé en huit territoires. (*D. J.*)

SENDOMIR *ou* SANDOMIR, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, capitale du palatinat du même nom, à l'embouchure du San dans la Viſtule, & à vingt-huit lieues au levant de Cracovie. C'eſt une ville fortifiée, & le ſiege du tribunal de la province; les jéſuites y ont un college. Les Suedois prirent cette ville en 1655, & la réduiſirent preſque en cendres. *Long.* 49, 50. *latit.* 50, 24. (*D. J.*)

SÉNÉ, *ſena*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur eſt compoſée ordinairement de cinq pétales diſpoſés en rond. Le piſtil de cette fleur devient dans la ſuite une ſilique preſque plate, courbe & compoſée de deux membranes, entre leſquelles on trouve des ſemences qui reſſemblent à des pepins de raiſins, & qui ſont ſéparées les unes des autres par de petites cloiſons. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

SÉNÉ, (*Mat. méd.*) On trouve ſous ce nom dans les boutiques de petites feuilles ſeches aſſez épaiſſes, fermes, pointues en forme de lance, d'un verd jaunâtre, qui ont une odeur legere & qui n'eſt point déſagréable, d'un goût un peu âcre, amer & *nauſeaubond*.

On nous apporte deux ſortes de *ſéné*; ſavoir celui d'Alexandrie, ou *ſéne* de Seyde ou de la palte, ainſi appellé du nom d'un impôt que le grand-ſeigneur a mis ſur cette feuille; & celui qui s'appelle *ſéné* de Tripoly. Outre ces deux ſortes de *ſéné*, on trouve encore le *ſéné* de Mocha, & le *ſéné* d'Italie. Ces

deux dernieres eſpeces ſe trouvent beaucoup plus rarement dans les boutiques, & elles ſont bien moins efficaces que les deux précédentes.

Le *ſéné* d'Alexandrie eſt celui qu'on doit préférer, & qu'on doit choiſir récent, odorant, doux au touché, dont les feuilles ſont entieres & ne ſont point tachées.

Les fruits du *ſéné* ſont auſſi en uſage en Médecine; ce ſont des gouſſes oblongues, recourbées, liſſes, applaties, d'un verd rouſsâtre ou noirâtre, qui contiennent des ſemences preſque ſemblables aux pepins de raiſin, & qui ſont applaties, pâles ou noirâtres: c'eſt ce qu'on appelle dans les boutiques *follicules de ſéné*.

Les anciens médecins grecs & latins n'ont point connu le *ſéné*; l'uſage de cette plante eſt dû aux Arabes. Serapion eſt le premier qui l'ait fait connoître, & après lui Meſué. Parmi les nouveaux grecs, Actuarius eſt le premier qui en ait fait mention, & qui en ait expoſé les vertus. *Extrait* de Geoffroi, *Mat. med.*

Les feuilles de *ſéné* contiennent, ſelon M. Cartheuſer, une huile eſſentielle, mais en très-petite quantité, & une huile qu'il appelle *craſſius unguinoſum*, & qui eſt de l'eſpece des huiles végétales que nous avons appellées *beurre* ou *huile* ſéparable par la décoction. *Voyez à l'article* Huile.

Cet auteur a retiré environ ſept grains de cette matiere d'une once de feuilles de *ſéné*. Ces feuilles contiennent auſſi une partie odorante proprement dite; car, ſelon le même chimiſte, elles donnent une eau diſtillée d'une ſaveur & d'une odeur nauſéeuſe.

Il paroît que la vertu principale du *ſéné* dépend de cette partie volatile; car non-ſeulement ſon goût & ſon odeur annoncent des propriétés médicinales, mais il eſt encore obſervé que le *ſéné* eſt dépouillé en très-grande partie de ſa vertu, lorſqu'il a été ſoumis à une longue ébullition. Ceci eſt aſſez conforme à l'opinion la plus répandue; car on a coutume de ne donner le *ſéné* qu'en infuſion, ou d'en employer une plus grande doſe lorſqu'on veut le faire bouillir, & cela précíſément dans la vûe de ménager cette partie mobile, ou de la compenſer. M. Cartheuſer dit que la partie du *ſéné* qu'il appelle *gommeuſe*, c'eſt-à-dire la partie fixe qu'on en retire par le menſtrue aqueux, eſt plûtôt diurétique que purgative, & que la partie réſineuſe qu'on en ſépare par l'eſprit-de-vin, cauſe de vives tranchées, mais ne purge point; ce qui confirme le ſentiment commun que nous avons embraſſé. Au reſte M. Cartheuſer compte encore parmi les principes médicamenteux d'une infuſion de *ſéné*, ſon huile eſſentielle & ſon huile *onguineuſe* ou *butyreuſe*; mais que ces principes poſſedent ou non une vertu ſemblable à celle de l'infuſion du *ſéné*; il eſt ſûr qu'ils ne contribuent en rien à l'efficacité de cette infuſion, puiſque cette infuſion, ne les contient pas. Tout ce que nous venons de dire des feuilles de *ſéné*, convient auſſi très-vraiſſemblablement aux follicules.

Les feuilles & les follicules de *ſéné* fourniſſent un purgatif très-efficace, quoique ſon action ne ſoit point violente: l'une ou l'autre de ces matieres fait la baſe des potions purgatives le plus communément uſitées: On les ordonne dans ces potions depuis un gros juſqu'à demi-once. On emploie auſſi quelquefois le *ſéné* en ſubſtance & en poudre, mais ſeulement ou dumoins preſque uniquement dans les électuaires officinaux; car on l'emploie bien quelquefois ſous cette forme dans des remedes ſolides magiſtraux, mais très-rarement.

Le *ſéné* cauſe ſouvent des tranchées: on croit que cet accident eſt moins à craindre ſi on a ſoin de le monder exactement des queues ou pédicules des feuilles; on a taché d'ailleurs de corriger ce mauvais effet en mêlant avec le *ſéné* diverſes ſubſtances aromatiques, fortifiantes ou carminatives, comme le gingembre, le nard, l'anis, le fenouil, la coriandre, *&c.* On la fait infuſer encore dans la décoction des fruits ſecs & ſucrés, tels que les raiſins ſecs, les figues, les jujubes, les dattes, *&c.* ou de quelques racines ſucrées ou mucilagineuſes, comme celles du polypode, de régliſſe, de guimauve, tant pour châtrer ſa trop grande activité, que pour maſquer ſon mauvais goût. *Voyez* Correctif.

Certains ſels, ſoit alkalis, ſoit neutres, tels que le ſel de tartre, le nitre, le ſel végétal, le ſel de ſeignette, le tartre vitriolé, *&c.* diſſous d'avance dans la liqueur deſtinée à tirer l'infuſion du *ſéné*, ſont regardés comme favoriſant l'action menſtruelle de cette liqueur, & comme corrigeant le principe du *ſéné* dont elle ſe charge. Ces deux effets de ces ſels ſont également peu conſtatés.

Dans un *mémoire de l'académie royale des Sciences, année* 1701, par M. Marchand, il eſt rapporté que les feuilles de la ſcrophulaire aquatique étant mêlées en partie égale avec le *ſéné*, & infuſées enſemble, en corrigeoient le mauvais goût d'une maniere ſinguliere; cette eſpece de correction eſt cependant abſolument hors d'uſage.

C'eſt au contraire une pratique très-commune de mêler aux infuſions de *ſéné* du jus de citron: cette infuſion, deſtinée à être priſe en pluſieurs verres, & qui porte alors le nom de *tiſane royale*, eſt ordinairement chargée d'une bonne quantité de jus de citrons.

Il eſt obſervé que le *ſéné* eſt dangereux dans les maladies inflammatoires exquiſes, & ſur-tout dans les hémorrhagies. Il eſt donc prudent de ne pas employer ce purgatif dans ces cas. On penſe communément que les follicules de *ſéné* ſont beaucoup plus foibles que les feuilles; & comme la plûpart des malades, & ſur-tout dans les grandes villes, ſe font une eſpece de gloire d'être foibles & délicats, tout le monde veut être purgé avec des follicules; il ſeroit même malhonnête d'ordonner des feuilles de *ſéné* aux perſonnes d'un certain rang. Il y a peu d'inconvénient à ſe prêter à leur fantaiſie ſur ce point: les follicules ſont réellement un peu moins actives que les feuilles, mais la différence n'eſt pas très-grande. Au reſte les Médecins ont été diviſés ſur ce problème, *ſavoir s'il falloit toujours préférer les feuilles de* ſéné, *ou bien les follicules*.

Les follicules ont eu des partiſans d'un grand nom, tels que Sérapion, Meſué, Actuarius, Fernel, *&c.* Geoffroi dit que tous les médecins de ſon tems étoient décidés pour les feuilles: le tour des follicules eſt revenu depuis.

Le *ſéné* entre dans le ſirop de pommes compoſé, dans celui de roſes pâles compoſé; l'extrait panchymagogue, le lénitif, le *catholicum*, la confection hamech, les pillules *ſine quibus*, la poudre purgative contre la goutte, *&c. b*)

SÉNÉCHAL, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *ſeniſcaleus*, *ſeneſcaleus*, *ſeneſcallus dapifer*, eſt un officier dont les fonctions ont été différentes ſelon les tems.

Il paroît que dans l'origine c'étoit le plus ancien officier d'une maiſon, lequel en avoit le gouvernement.

Il y en avoit non-ſeulement chez les rois & les grands, mais même chez les particuliers.

Mais on diſtinguoit deux ſortes de *ſénéchaux*, les petits ou communs, & les grands.

Les premiers étoient ceux qui avoient l'intendance de la maiſon de quelque particulier.

Les grands *ſénéchaux* étoient ceux qui étoient chez les princes, ils avoient l'intendace de leur maiſon en général, & ſingulierement de leur table; ce qui leur fit donner le titre de *dapifer*: ils étoient à cet égard ce que l'on appelle aujourd'hui *grand maître de la maiſon* chez les princes, ou *maître d'hôtel* chez les autres ſeigneurs: mais les grands *ſénechaux* ne portoient les plats que dans les grandes cérémonies, comme au couronnement du roi, ou aux cours plénieres; & hors ces cas, cette fonction étoit laiſſée aux ſénéchaux ordinaires.

Le grand *ſénéchal* ne portoit même que le premier plat; & l'on voit en pluſieurs occaſions qu'il ſervoit à cheval: l'intendance qu'ils avoient de la maiſon du prince comprenoit l'adminiſtration des finances, ce qui les rendoit comptables.

Ils avoient en outre le commandement des armées, & c'étoient eux qui portoient à l'armée & dans les combats la banniere du roi, ce qui rendoit cette place fort conſidérable.

Sous la premiere race de nos rois, les *ſénéchaux* étoient du nombre des grands du royaume; ils aſſiſtoient aux plaids du roi, & ſouſcrivoient les chartes qu'il donnoit. On trouve des exemples qu'il y en avoit quelquefois deux en même tems.

Il y en avoit auſſi ſous la ſeconde & la troiſieme race de nos rois. Ils ſont nommés dans les actes après le comte ou maire du palais, & avant tous les autres grands officiers.

La dignité de *maire du palais* ayant été éteinte, celle de grand-*ſénéchal* de France prit la place. Ce grand-*ſénéchal* avoit ſous lui un autre *ſénéchal*, qu'on ap-

appelloit ſimplement *ſénéchal de France*. Le dernier qui remplit la place de *grand-ſénéchal* fut Thibaut dit le Bon, comte de Blois & de Chartres ſous Louis VII. il mourut en 1191.

Toutes les chartes données par nos rois juſqu'en 1262 font mention qu'il n'y avoit point de grand ſénéchal, *dapifero nullo*, comme ſi cette charge n'eût pas encore été éteinte, mais ſeulement vacante; quoi qu'il en ſoit, celle de grand-maître de la maiſon du roi paroît lui avoir ſuccédé.

Enfin l'une des principales fonctions du grand-*ſénéchal* étoit celle de rendre la juſtice aux ſujets du prince, & en cette qualité il étoit prépoſé au-deſſus de tous les autres juges.

Les ſouverains qui poſſédoient les provinces de droit écrit avoient chacun leur *ſénéchal*; celui d'Aquitaine avoit ſous lui trois ſous-ſénéchaux, qui étoient ceux de Saintonge, de Quercy & du Limoſin.

Lorſque ces provinces ont été réunies à la couronne, leur premier officier de juſtice a conſervé le titre de *ſénéchal*; au-lieu que dans les pays de coutume nos rois ont établi des baillifs, dont la fonction répond à celle de *ſénéchal*.

Quelques-uns prétendent que les *ſénéchaux* de province & les baillis n'étoient au commencement que de ſimples commiſſaires que le roi envoyoit dans les provinces, pour voir ſi la juſtice étoit bien rendue par les prevôts, vicomtes & viguiers. Quoi qu'il en ſoit, ſous la troiſieme race ils étoient érigés en titre d'*office*; & depuis Louis XI. n'étant plus révocables, ils travaillerent à ſe rendre héréditaires.

Ils ont toujours été officiers d'épée, & ont, comme les baillis d'épée, le commandement des armes; mais on ne leur a laiſſé que la conduite du ban & de l'arriere-ban, on leur a auſſi ôté le maniement des finances, on leur a auſſi donné des lieutenans de robe longue, pour rendre la juſtice en leur nom. Ils choiſiſſoient eux-mêmes ces lieutenans juſqu'en 1491; préſentement il ne leur reſte plus de même qu'aux baillis, que la ſéance à l'audience & l'honneur que les ſentences & contrats paſſés ſous le ſcel de la ſénéchauſſée ſont intitulés de leur nom.

Les comtes d'Anjou, les ducs de Normandie & d'Aquitaine, & autres grands ſeigneurs, ont auſſi eu leurs *ſénéchaux*; cette place étoit même héréditaire dans certaines familles nobles. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troiſieme race*, l'*édit de Cremieu*, celui de Crepy, Joly, Loyſeau, le *gloſſaire* de Ducange, & les *mots* Baillis, Bailliage. (*A*)

Sénéchal au duc, (*Hiſt. mod.*) c'étoit un grand officier créé par les ducs de Normandie, qui jugeoit les affaires pendant la ceſſation de l'échiquier. Il revoyoit les jugemens rendus par les baillis, & pouvoit les réformer. Il avoit ſoin de maintenir l'exercice de la juſtice & des lois par toute la province de Normandie. Par les lettres qui rendirent l'échiquier fixe & perpétuel ſous Louis XII. en 1499, il eſt porté qu'arrivant le décès du grand-*ſénéchal* de Brezé, cette charge demeureroit éteinte, & que ſa juriſdiction ſeroit abolie. *Supp. de* Moréri, *tome II.*

Sénéchal d'Angleterre, (*Hiſt. d'Angleterre.*) le grand-*ſénéchal d'Angleterre* étoit autrefois le premier officier de la couronne; mais cette charge fut ſupprimée par Henri VI. parce qu'il en trouva l'autorité trop dangereuſe. Aujourd'hui l'on en crée un nouveau ou quand il faut couronner le roi, ou quand il s'agit de juger un pair du royaume accuſé de crime capital. (*D. J.*)

SÉNÉCHAUSSÉE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt la juriſdiction du ſénéchal, l'étendue de cette juriſdiction.

Il y a des *ſénéchauſſées* royales & des *ſénéchauſſées* ſeigneuriales: ces deux ſortes de *ſénéchauſſées* ſont réglées comme les bailliages. *Voyez* Bailliage. (*A*)

SÉNÉCHAUX, (*Hiſt. mod.*) en France officiers qui avoient autrefois une très-grande autorité, puiſqu'elle s'étendoit ſur les lois, les armes & les finances. Les ducs s'étant emparés du pouvoir d'adminiſtrer la juſtice, & ne voulant pas l'exercer en perſonne, établirent des officiers pour la rendre en leur nom & ſous leur autorité: ils les appelloient *baillis* en certains lieux, & en d'autres *ſénéchaux*. Mais lorſque les rois de la troiſieme race commencerent à réunir à la couronne les villes qui en avoient été démembrées, particulierement du tems de Hugues Capet, ils attribuerent aux juges ordinaires, c'eſt-à-dire aux baillis & aux *ſénéchaux* la connoiſſance des cas royaux & des cauſes d'appel du territoire des comtes. Sous la ſeconde race, c'étoient des commiſſaires ou *miſſi dominici*, que les vieux hiſtoriens appellent *meſſagers*, qui jugeoient ces cauſes d'appel dévolues au roi. Ainſi ces baillis & *ſénéchaux*, ſous la troiſieme race, furent revêtus non-ſeulement du pouvoir des commiſſaires royaux ou *miſſi dominici*, mais ils ſuccéderent en quelque ſorte à toute l'autorité des ducs & des comtes, enſorte qu'ils avoient l'adminiſtration de la juſtice, des armes & des finances. Ils jugeoient en dernier reſſort, ce qui a duré juſqu'au tems où le parlement fut rendu ſédentaire ſous Philippe le Bel. Avant cela, on ne remarque aucun arrêt rendu ſur des appellations des jugemens prononcés par les baillis ou *ſénéchaux*: mais toutes les charges étant devenues perpétuelles par l'ordonnance de Louis XI. les baillis & *ſénéchaux* non-contens de n'être plus révocables, tâcherent encore de devenir héréditaires. C'eſt pourquoi les rois appréhendant qu'ils n'uſurpaſſent l'autorité ſouveraine, comme avoient fait les ducs & les comtes, leur ôterent d'abord le maniement des finances, & enſuite le commandement des armes en établiſſant des gouverneurs. On leur laiſſa ſeulement la conduite de l'arriere-ban, pour marque de leur ancien pouvoir. Il ne leur reſte que la ſimple ſéance à l'audience, & l'honneur que les ſentences & contrats ſont intitulés en leur nom. Lorſque le ſénéchal eſt préſent, ſon lieutenant prononce, *monſieur dit*, & lorſqu'il eſt abſent, *nous diſons*. La plûpart des ſénéchauſſées ont été réunies ſucceſſivement à la couronne. Les premiers rois de la troiſieme race n'avoient même conſervé ſous ce titre que Paris, la Beauce, la Sologne, la Picardie, & une partie de la Bourgogne. Le ſénéchal de Bourdeaux eſt grand-ſénéchal de Guyenne. La Provence eſt diviſée en neuf *ſénéchauſſées* ſous un grand-ſénéchal. Il y a un ſénéchal particulier dans chaque ſénéchauſſée. François de Roye, *in tract. de miſſi dominici*; Piganiol de la Force, *nouv. deſcrip. de la France*; *ſupplém.* de Moréri, *tome II.*

SENEÇON, ſ. m. *ſenecio*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en fleurons profondément découpés, portés ſur un embryon, & ſoutenus par un calice d'une ſeule feuille, qui eſt d'abord cylindrique & découpé en pluſieurs parties, & qui prend enſuite une forme conique. L'embryon devient dans la ſuite une ſemence garnie d'une aigrette; alors le calice eſt communément replié en-deſſous. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Entre les quatre eſpeces de ce genre de plante, la petite eſt connue de tout le monde; c'eſt le *ſenecio minor vulgaris C. B. P.* 131. *I. R. H.* 456. en anglois, *the common ſmall groundſel*.

Cette plante a une petite racine fibrée, blanchâtre; elle pouſſe même une ou pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, cannelées, creuſes en-dedans, quelquefois rougeâtres, rameuſes, velues dans de certains endroits expoſés au ſoleil, chargées de feuilles oblongues d'un verd obſcur, découpées, dentelées, rangées alternativement, attachées par une baſe aſſez large ſans queues, & terminées par une pointe obtuſe. Les ſommités de la tige & des rameaux portent des fleurs en bouquets, compoſées chacune de pluſieurs fleurons jaunes, diſpoſés en étoile, & ſoutenues par un calice d'une ſeule piece, avec cinq petites étamines à ſommets cylindriques dans leur milieu. Après que leurs fleurs ſont tombées, il leur ſuccede pluſieurs graines ovales, couronnées d'aigrettes longues, qui forment toutes enſemble une tête blanche.

Cette plante croît par-tout dans les champs, le long des chemins, dans les vignes, dans les jardins, aux endroits ſablonneux & expoſés au ſoleil; elle ſe reproduit continuellement, & reſte verte toute l'année: elle fleurit dans toutes les ſaiſons, même en hiver, & eſt déja vieille au printems. (*D. J.*)

Seneçon, (*Mat. méd.*) cette plante eſt fort peu uſitée intérieurement; pluſieurs auteurs aſſûrent pourtant que ſa décoction purge légerement, & même qu'elle fait vomir. Mais encore un coup, le *ſeneçon* eſt abſolument inuſité pour l'intérieur.

Son uſage le plus ordinaire eſt d'entrer, & même aſſez mal-à-propos, dans la décoction pour les cliſteres appellés *émolliens*; car le *ſeneçon* ne peut pas être proprement appellé *émollient*. *Voyez* Emollient.

On le fait entrer auſſi quelquefois dans les cataplaſmes

plaſmes réſolutifs & maturatifs; mais il poſſede la vertu réſolutive dans un degré aſſez foible. (*b*)

SENÉE, adj. (*Gram. & Littér.*) rime *ſenée*, terme de l'ancienne poéſie françoiſe; c'eſt une ſorte d'acroſtiche, où tous les mots commencent par une même lettre, *ardeur*, *amour*, *adorable*, *angelique*. *Diction. de Trévoux*.

SENEF ou SENEFFE, (*Géog. mod.*) village des Pays-bas dans le Brabant, à deux petites lieues de Nivelle vers le midi. Ce village eſt célebre par la bataille qui s'y donna le 11 Août 1674, entre M. le prince de Condé & le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre. Cette bataille fut affreuſe, ou plutôt ce fut l'aſſemblage de pluſieurs grands combats. On rapporte qu'il y eut environ 27000 corps d'enterrés dans un eſpace de deux lieues. Les François ſe vanterent de la victoire, parce que le champ de bataille leur reſta; mais les alliés prirent dans cette campagne depuis le jour de la bataille, Dinan, Grave & Huy. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, LE ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) ou royaume de *Sénéga;* royaume d'Afrique dans la haute Guinée, le long du fleuve *Sénégal*, où il s'étend l'eſpace d'environ 40 lieues. Son roi tributaire d'un autre, s'appelle *brac*, mot qui veut dire, *roi des rois;* mais ce ſouverain n'eſt qu'un miſérable, qui le plus ſouvent n'a pas de mil à manger, & qui pille les villages de ſon domaine, eſcorté par une centaine de coquins qui ſont ſes gardes. Ses ſujets ne valent pas mieux; ils ſe volent réciproquement, & tâchent de ſe vendre les uns les autres aux Européens qui font commerce d'eſclaves ſur leurs côtes. Leurs maiſons, comme celle de leur roi, ſont de paille & d'entrelacemens de palmier, ſans portes, ni fenêtres, & n'ayant qu'un trou pour ouverture. Le bas de ces chaumieres eſt un plancher de ſable, où l'on enfonce à mijambe. Leurs lits ſont faits de quantité de petits bâtons joints enſemble par deux cordes, à-peu-près comme une claie. Quant aux productions de ce pays & aux autres détails qui le regardent, je renvoie le lecteur à l'*hiſtoire naturelle du Sénégal, par* M. Adanſon; elle eſt imprimée à Paris, *in 4°.* 2 vol. avec *fig.* (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *île*, (*Géog. mod.*) autrement *île de Saint-Louis* par les François; petite île d'Afrique, à l'embouchure de la riviere de *Sénégal*, à deux lieues au-deſſous de la grande île de Biſeche, & environ à trois quarts de lieue au-deſſus de l'Islet aux Anglois. Les François y bâtirent un fort dans le dernier ſiecle, & c'étoit-là le principal comptoir de la compagnie dite du *Sénégal*. Cette petite île qui n'a pas une lieue de circuit, eſt à 15d. 57. de latitude ſeptentrionale, au milieu de la riviere de *Sénégal*. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *riviere de*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique. Elle prend ſa ſource dans le milieu de la Nigritie, coule vers le couchant, forme à ſon embouchure la petite île de *Sénégal*, & vient ſe rendre dans l'Océan, après un cours de trois à quatre cens lieues. Cette grande riviere ſépare les Maures ou bazanés d'avec les Negres; de façon que d'un côté du fleuve ce ſont des maures jaunâtres, & de l'autre, des hommes parfaitement noirs; les premiers ſont errans & libres; les Negres ſont ſédentaires, & ont des rois qui les font eſclaves. Les Maures ſont petits, maigres, d'un eſprit fin & délié: les Negres ſont grands, gras, ſans génie. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *gomme du*, (*Hiſt. des drogues exot.*) gomme entierement ſemblable à la gomme arabique. On l'appelle *gomme du Sénégal*, parce qu'on l'apporte de la province des Negres, ſituée ſur le bord du fleuve *Sénégal*. On en trouve préſentement une grande quantité dans les boutiques, & en plus grands morceaux que la gomme arabique; mais on ne ſait pas de quel arbre elle découle, à moins que ce ne ſoit de quelque eſpece d'acacia. On en vend ſouvent des morceaux blancs & tranſparens, pour la véritable gomme arabique; on ne peut les en diſtinguer en aucune maniere; & ces gommes ne paroiſſent point différentes pour les vertus & les qualités. Les Negres ſe nourriſſent ſouvent de cette gomme diſſoute & bouillie avec du lait. *Geoffroy*. (*D. J.*)

SENEKA, LE, (*Botan. exot.*) on l'appelle en anglois *the rattle-ſnake-root*, racine de ſerpent à ſonnettes; c'eſt la racine de polygala de Virginie, dont on doit la connoiſſance à M. Teinnint, médecin écoſſois.

Au commencement de 1738, l'académie des Sciences de Paris reçut une lettre de ce médecin, par laquelle il lui faiſoit part de ſes obſervations à ſa côte de Virginie ſur l'uſage de la racine d'une plante nommée *ſénéka*, ou *ſeroka* dans le pays, & qu'il avoit, diſoit-il, employée avec beaucoup de ſuccès pour la guériſon des maladies inflammatoires de la poitrine. M. Teinnint joignit à ſa lettre le deſſein de la plante, & environ une demi-once de cette racine qu'il avoit ſi heureuſement mis en uſage, tantôt en ſubſtance à la doſe de trente-cinq grains (ce qu'il répétoit pluſieurs jours de ſuite), tantôt en infuſion à la doſe de trois onces bouillies dans deux pintes d'eau, dont il donnoit au malade trois cueillerées par jour.

Gronovius & Miller nomment la plante, *polygala virginiana, foliis alternis, integerrimis, racemo terminatrice erecto*, Gron. flor. virg. *polygala virginiana, foliis oblongis, floribus in thyrſo candidis, radice alexipharmacâ*, Miller. Sa racine eſt vivace, longue d'un demi-empan ou d'un empan, de la groſſeur environ du petit doigt, plus ou moins, ſelon que la plante eſt plus ou moins avancée, tortueuſe, partagée en pluſieurs branches garnies de fibres latérales, & d'un côté ſaillantes, qui s'étendent dans toute ſa longueur; elle eſt jaunâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, un peu amer, & le germe eſt aromatique.

Les tiges qui en partent, ſont nombreuſes; les unes droites, & les autres couchées ſur terre, menues, jaunâtres, ſimples, ſans branches, cylindriques, liſſes, foibles, & d'environ un pié de longueur. Ces tiges ſont chargées de feuilles ovales, pointues, alternes, longues d'environ un pouce, liſſes, entieres; elles deviennent plus grandes à meſure qu'elles approchent du ſommet, & paroiſſent n'avoir point de queue. Les mêmes tiges ſont terminées par un petit épi de fleurs, clair-ſemées, ſemblables à celles du polygala ordinaire, mais plus petites, alternes, & ſans pédicules. On diſtingue la racine du *ſénéka* par une côte membraneuſe, ſaillante, qui regne d'un ſeul côté dans toute ſa longueur.

M. Teinnint dans ſon eſſai *on the pleureſy*, attribue à cette racine non-ſeulement les qualités diaphorétiques, mais encore la vertu de réſoudre le ſang viſqueux, ténace & inflammatoire, celle de purger, & d'exciter quelquefois le vomiſſement; il ajoute que les Indiens la regardent comme un puiſſant remede contre le venin du ſerpent à ſonnettes.

M. Orry, contrôleur général, ayant fait venir en France une quantité conſidérable de cette racine, la fit diſtribuer à quelques médecins de Paris, qui enchantés de la nouveauté, en rendirent un compte ſi favorable, que l'hiſtorien de l'académie des Sciences appuyé de leur témoignage, mit le *ſénéka* au rang des ſpécifiques du nouveau monde; mais cette gloire qu'on lui attribuoit d'opérer des merveilles dans l'hydropiſie & les maladies inflammatoires de la poitrine, s'eſt évanouie. Tous les exemples rapportés par M. Bouvard, un des grands partiſans de ce remede, annoncent d'autant moins ſes vertus dans les maladies chroniques, qu'il avoue lui-même que de cinq hydropiques auxquels il a donné le *polygala de Virginie*, il n'y en a pas un ſeul qui ait été guéri radicalement. Elle n'a pas été plus efficace dans les maladies inflammatoires de la poitrine. Le médecin écoſſois parle du *polygala* de Virginie comme purgeant légerement; & le médecin françois prétend qu'il purge très-abondamment.

Dans cette contrariété d'avis, il faut que les expériences de l'un ou de l'autre médecin mal faites nous aient également été données pour des vérités. Enfin ce nouveau remede a de grands inconvéniens; il ne peut être employé à cauſe de ſon activité, qu'avec beaucoup de circonſpection, ſans quoi, il ne manqueroit pas de cauſer pluſieurs déſordres dans la machine, de l'aveu de ſes protecteurs; la chaleur brûlante qu'il fait ſentir à la région de l'eſtomac, lorſqu'on s'en ſert en bol, prouve qu'il poſſede une âcreté corroſive, & par conſéquent dangereuſe, même dans les premieres voies; c'en eſt aſſez pour ſentir la fauſſeté des louanges prématurées prodiguées en 1744 à cette racine de l'Amérique. (*D. J.*)

SENEMBI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom d'un lézard de l'Amérique, long d'environ quatre piés, & large d'un demi-pié; il eſt écaillé, d'un beau verd, marqueté de taches blanches & noirâtres; il a la tête longue d'environ deux doigts, les yeux grands, vifs, noirs, le muſeau & la langue gros; les dents petites & noires; on trouve dans ſa tête de petites pierres, & ſur-tout une groſſe dans ſon eſtomac; il a le cou gros & long; il a tant de vie qu'il remue après qu'on l'a dépouillé de

de ſa peau, & qu'on lui a coupé la tête; on uſe des pierres qu'on trouve dans ſa tête, contre la gravelle & le calcul de la veſſie & des reins.

SÉNESTRÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) il ſe dit d'une piece de l'écu qui eſt accompagnée à gauche ou à *ſeneſtre* de quelqu'autre. La ville de Narbonne porte de gueules à la croix patriarchale d'or, *ſeneſtrée* d'une clé d'argent. (*D. J.*)

SENESTROCHERE, (*terme de Blaſon.*) il ſe dit de la figure d'un bras gauche qu'on repréſente ſur l'écu, & qui eſt oppoſé à dextrochere, qui ſe dit du bas droit. (*D. J.*)

SENEVÉ, ſ. m. (*Jardinage.*) plante qui produit une graine appellée aſſez communément la *graine de moutarde*, parce qu'elle entre effectivement dans la compoſition de la moutarde.

Il y a trois ſortes de *ſenevé*, ſavoir le *ſenevé* ſauvage, celui des jardins, & une troiſieme ſorte qui tient des deux autres. Le *ſenevé* des deux dernieres eſpeces ſe ſeme; celui qui vient dans les jardins, porte une graine noire qui entre dans la compoſition de la moutarde.

Il n'eſt pas permis aux marchands grenetiers de faire venir, ni d'expoſer en vente du *ſenevé*, à moins qu'il n'ait été viſité par les jurés vinaigriers, & ne peuvent même en acheter que quand les Vinaigriers en ſont fournis. *Voyez* MOUTARDE & VINAIGRIER.

SENIA, (*Géog. anc.*) ville de la Liburnie, dans l'Illyrie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* la marque ſur la côte, entre Velcena & Lopcica. C'eſt aujourd'hui la ville de Ségna. (*D. J.*)

SÉNEZ *ou* SÉNES, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *Sanitium*, *Sanitientium urbs*, &c. petite ville, ou plutôt méchante bourgade de France, en Provence, ſitué dans un terrein froid & ſtérile, entre des montagnes, avec un évêché à quatre lieues de Digne, à égale diſtance de Caſtellane, & à quatorze d'Ambrun. L'évêché de *Sénez* n'eſt connu que depuis le vj. ſiecle; il eſt ſuffragant d'Ambrun, & vaut environ douze mille livres de rente. La modicité de ſon revenu a fait qu'on a parlé quelquefois de l'unir à celui de Vence; mais eſt-il néceſſaire que tous les évêchés ſoient riches & conſidérables? *Long.* de *Sénez* 24. 18. *lat.* 43. 54. (*D. J.*)

SENGLONS, ſ. m. *terme de galere*, pieces de bois qu'on met à l'intrade de prouve & l'aiſſade de poupe, d'un côté & d'autre, & à même diſtance.

SEN-KI, ſ. m. (*Médecine.*) maladie particuliere au Japon, & ſi commune dans ce pays, qu'il n'y a preſque perſonne qui n'en ait reſſenti les atteintes; Le ſiege de cette maladie eſt dans les muſcles & dans les inteſtins du bas-ventre; elle y cauſe des tiraillemens & des douleurs inſupportables, ſurtout dans les aines & dans les parties voiſines, où ſouvent il ſe forme des tumeurs & des abſcès. Ce mal cruel eſt cauſé par l'uſage immodéré du ſacki qui eſt une biere très-forte faite avec le ris.

SENLIS, (*Géog. mod.*) par les Romains *Auguſtomagus*, *Auguſtomagum*, *Atrebatum civitas*; ville de l'île de France, ſur la petite riviere de Nonnette, à deux lieues de Chantilly, & dix de Paris. Il y a dans cette ville ſix paroiſſes, bailliage, prévôté royale, préſidial, élection, grenier à ſel, maréchauſſée & capitainerie de chaſſe. Cette ville eſt reglée en partie par la coutume de ſon nom, qui fut redigée en l'an 1530, & en partie par la coûtume du Vexin françois. Le château où le préſidial tient ſes ſéances, a été bâti par S. Louis, & quelques enfans de France y ont été élevés.

L'évêché de *Senlis* eſt ſuffragant de Rheims, & a été établi, à ce qu'on dit, vers le milieu du iij. ſiecle. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de trois dignités & de vingt-quatre canonicats; ce chapitre a le privilege de *committimus*, par lettres patentes du mois de Janvier 1550, regiſtrées au parlement le 20 Mai 1560.

Senlis eſt aujourd'hui un gouvernement particulier de l'île de France. Elle étoit autrefois de la ſeconde Belgique, & les Romains qui l'ont bâtie, lui attribuerent un territoire. Hugues Capet étoit déjà propriétaire de cette ville, lorſqu'il fut élu roi. *Long.* ſuivant Caſſini, 19. 36. 30. *lat.* 49. 12. 26.

Goulart (Simon), un des plus infatigables écrivains d'entre les Proteſtans, étoit natif de *Senlis*, & fut miniſtre à Genève. Peu de gens ont exercé cet emploi auſſi long-tems que lui, car il ſuccéda à Calvin l'an 1564, mourut l'an 1628, âgé de 86 ans, & il avoit prêché ſept jours avant ſa mort. Il étoit tellement au fait de tout ce qui ſe paſſoit en matiere de librairie, qu'Henri III. deſirant connoître l'auteur qui ſe déguiſa ſous le nom de *Stephanus Junius Brutus*, pour débiter ſa doctrine républicaine, envoya un homme exprès à Simon Goulart, afin de s'en informer, mais Goulart qui ſavoit en effet tout le myſtere n'eut garde de le découvrir.

La Croix du Maine vous indiquera pluſieurs traductions françoiſes compoſées par notre ſenliſien. Ajoutez-y la verſion de toutes les œuvres de Séneque, & les méditations hiſtoriques de Camérarius.

Scaliger eſtimoit beaucoup les ouvrages de M. Goulart. Son Cyprien eſt ſi bien & ſi joliment travaillé, dit-il, que je l'ai lu tout d'une haleine. Quand il ne mettoit pas ſon nom à un livre, il le déſignoit par ces trois lettres initiales *S. G. S.* qui vouloient dire, *Simon Goulart ſenliſien*. C'eſt à cette marque que le P. Labbe croit, avec raiſon, l'avoir reconnu pour l'auteur des notes marginales, & des ſommaires qui accompagnent les annales de Nicetas Choniates, dans l'édition de Genève 1593.

Pajot (François), plus connu ſous le nom du poëte *Liniere*, étoit ſurnommé de ſon tems l'*athée de Senlis*. Il étoit bien fait de ſa perſonne, & né avec d'agréables qualités. Il avoit de l'eſprit, de la vivacité & du talent pour la poéſie aiſée; mais ſatyrique, libertin, débauché. Il acheva de ſe gâter par ſa crapule. Il ne réuſſiſſoit pas mal à des couplets ſatyriques, & ſur-tout à des chanſons impies, ce qui fit que Deſpréaux lui dit un jour, *qu'il n'avoit de l'eſprit que contre Dieu.*

Madame Deshoulieres, qui prend quelquefois le parti des mauvais poëtes, s'eſt efforcée autant qu'elle l'a pu, de juſtifier Liniere du reproche d'irréligion & de libertinage, quoiqu'il eût entrepris une critique abominable du nouveau Teſtament. Voici les propres vers de cette dame.

> *On le croit indévot, mais, quoique l'on en die,*
> *Je crois que dans le fond* Tirſis *n'eſt pas impie.*
> *Quoiqu'il raille ſouvent des articles de foi,*
> *Je crois qu'il eſt autant catholique que moi....*

Ce dernier vers ne donneroit pas une haute idée de la catholicité de la belle muſe françoiſe; mais Liniere lui-même n'en avoue pas tant dans ſon propre portrait, où il s'explique ainſi ſur les ſentimens qu'il avoit de la religion.

> *La lecture a rendu mon eſprit aſſez fort*
> *Contre toutes les peurs que l'on a de la mort;*
> *Et ma religion n'a rien qui m'embarraſſe;*
> *Je me ris du ſcrupule, & je hais la grimace,* &c.

Il mourut en 1704, âgé de 76 ans. On voit de lui diverſes pieces dans les volumes de poéſies choiſies, imprimées chez Serci. Il en court auſſi beaucoup de manuſcrites. (*D. J.*)

SENNAR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nubie au midi, borné à l'oueſt par celui de Sudan. Ce royaume, autrefois tributaire de l'empereur des Abyſſins, eſt aujourd'hui dépendant du roi de Fungi. Les peuples de cet état ont le viſage noir, les levres épaiſſes & le nez écraſé. Les femmes riches ſont couvertes d'une toile de coton. Leurs cheveux ſont treſſés, & chargés comme leurs bras, leurs jambes & leurs oreilles, d'anneaux d'argent, de cuivre, de laiton, ou de verre de diverſes couleurs; mais les pauvres filles n'ont rien de tout cela, & n'ont pour vêtement qu'une petite piece de toile, depuis la ceinture juſqu'aux genoux. Les enfans vont tout nus. La chaſſure des hommes & des femmes conſiſte en une ſimple ſemelle attachée aux piés avec des courroies ou des cordons. Les chaleurs du pays ſont inſupportables depuis le mois de Janvier juſqu'à la fin d'Avril; elles ſont ſuivies de pluies abondantes qui durent trois mois, & qui infectent l'air. Les habitans vivent de pain fait d'une graine appellée *dora*. Leurs maiſons ſont de terre, baſſes & couvertes de feuillages. Le palais de leur roi eſt entouré de murs de briques cuites au ſoleil. Ce prince eſt vétu d'une robe de ſoie, & ceint d'une eſpece d'écharpe de toile de coton. Il a ſur la tête un turban blanc, & paroît toujours en public ayant le viſage couvert d'une gaze de ſoie. On tire du royaume de *Senna* des dents d'éléphant, du tamarin, de la poudre d'or & des eſclaves. Sa capitale, ou plutôt la ſeule ville de ce pays s'appelle *Sennar*. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

Sennar, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, capitale du royaume de même nom, ſur une hauteur, au couchant & près du Nil. Ses maiſons n'ont qu'un étage & ſont mal bâties; celles des fauxbourgs ne ſont que de méchantes cabanes faites de cannes: mais la ſituation de la ville eſt très-favorable, & tous les vivres y ſont à grand marché. *Long.* 50. 24. *latit.* ſeptentrionale, ſuivant les obſervations du P. Brevedent, 13. 4. (*D. J.*)

SENNE, (*Pêche.*) *Voyez* Seine & Seinette.

Senne la, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend ſa ſource dans le Hainaut, entre le Roeulx & Soigues, coule à Soigues, à Halle, à Bruxelles, à Vilvorden, à Heſſein, & de-là elle va ſe perdre dans la Dyle, à une grande lieue au-deſſus de Malines. (*D. J.*)

SÉNONES, (*Géog. anc.*) 1°. Peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoiſe, vers l'embouchure de l'Yonne. Ptolomée, *lib. II. c. viij.* nomme leur capitale *Agedicum* ou *Agendicum*, aujourd'hui *Provins*.

2°. Peuples d'Italie dans la Gaule Ciſpadane, ſur le bord de la mer Adriatique. Ces peuples gaulois d'origine, ne s'étoient point aviſés de paſſer les Alpes, aux quatre premieres migrations des Gaulois ſous Bellovèſe. Ils n'y penſerent qu'environ 200 ans après, à la ſollicitation d'Aruns qui vouloit ſe venger de Lucumon. Celui-ci parmi tous les peuples de la Gaule Celtique, choiſit les *Sénonois*, peut-être parce que leur pays étoit moins épuiſé d'hommes; puiſque les *Sénonois* n'avoient point ſuivi Bellovèſe. Il leur vanta l'abondance dont ils jouiroient en Italie, & leur fit goûter du vin qu'il en avoit rapporté. Les *Sénonois* ſe déterminerent à le ſuivre, & leur armée fut très-nombreuſe.

Après avoir paſſé les Alpes, ils n'attaquerent point les Celtes, mais allerent ſe jetter ſur l'Umbrie, qui n'avoit encore été que peu entamée. Ils s'établirent, ſelon Polybe & Tite-Live, depuis l'Uteus juſqu'à l'Æſis, & depuis la mer Adriatique juſque vers l'Apennin. Ils mirent environ ſix ans à cet établiſſement. Au bout de ce tems, & de l'année de Rome 362, Aruns les conduiſit devant Cluſium, pour aſſiéger cette place, où ſa femme & ſon raviſſeur s'étoient enfermés. Les Romains inquiets du voiſinage de ces peuples, offrirent de terminer le différend à l'amiable par leur médiation; cette médiation fut rejettée.

Les ambaſſadeurs romains, de pacificateurs étant alors devenus ennemis, les *Sénonois* qui s'en apperçurent, en envoyerent demander juſtice à la république; & comme elle refuſa de leur donner la ſatisfaction qu'ils exigeoient, ils marcherent droit à Rome. Ils défirent, chemin faiſant, l'armée romaine & entrerent quelques jours après dans Rome, qu'ils pillerent & reduiſirent en cendres, à l'exception du capitole qu'ils tenterent inutilement d'emporter; & dont la réſiſtance facilita aux Romains le moyen de chaſſer à la fin leurs ennemis.

Environ 100 ans après cette grande expédition, les *Sénonois* furent, ſelon Strabon, *lib. V.* exterminés par les Romains; mais Polybe, *lib. II.* plus exact dans cet endroit que Strabon, dit qu'il furent chaſſés du pays qu'ils occupoient, par M. Curius Dentatus, conſul avec P. Cornelius Rufinus, l'an de Rome 463.

Ce ne fut que 7 ans après, à ce que nous apprennent Polybe, Denis d'Halicarnaſſe & Florus, que les *Sénonois* furent exterminés par le conſul Dolabella. Ils furent alors tellement anéantis, qu'à peine reſta-t-il dans l'Italie quelques veſtiges de cette nation que la priſe de Rome avoit ſi fort diſtinguée. Dès le conſulat de M. Curius Dentatus, ils avoient perdu la plus grande partie de leur pays, depuis l'Æſis juſqu'au Rubicon, & les Romains avoient envoyé une colonie à *Sena gallica*, aujourd'hui *Sinigaglia*. Ils occupoient le reſte du pays depuis le Rubicon juſqu'à l'Uteus, lorſque P. Cornelius Dolabella les défit ſur les bords du lac de Vadimon en Etrurie. (*D. J.*)

SÉNONOIS le, (*Géogr. mod.*) pays de France le long de la riviere d'Yonne, faiſant partie du grand gouvernement de Champagne. Il eſt très-difficile d'en déterminer les bornes; ceux qui ſont les plus éclairés ſur cette matiere, par la connoiſſance qu'ils ont du pays dans lequel ils demeurent, ne donnant rien ſur quoi on puiſſe ſatisfaire la curioſité du lecteur. Ce fut en partie la demeure des anciens *Sénones*, peuples puiſſans de la Gaule Celtique, dont Céſar dans ſes commentaires, fait un grand éloge en diſant: *civitas imprimis firma, & magnæ inter Gallos auctoritatis*. Il faut remarquer que *civitas*, dans Céſar, ſe prend très-ſouvent pour le peuple dépendant d'un pays. Ainſi les *Sénones* au jugement de Céſar, avoient une valeur qui les accréditoit beaucoup parmi les Gaulois.

Les *Sénonois* étoient néanmoins *in fide Æduorum*, ce qu'il faut entendre d'une eſpece de ligue offenſive & défenſive qui étoit entre ces peuples. Mais l'ancienne étendue eſt impénétrable; il faut ſe contenter de celle de nos jours, qui ne va pas d'un côté juſqu'à Joigny, & de l'autre va beaucoup au-delà.

Pour éviter le fabuleux, il eſt bon de ne pas pouſſer plus loin les bornes de ce pays. Les Séquaniens & les *Sénonois* étoient deux peuples diſtingués; & pour peu qu'on liſe Florus avec attention, on verra qu'il ne confond point ces deux peuples. Cet hiſtorien dit d'une maniere fort claire, que les *Sénonois* étoient des peuples de la Gaule, qui étoient venus s'établir entre les Alpes & le Pô. Ainſi une colonie des *Sénonois*, ou les *Sénonois* domiciliés, doivent encore être diſtingués. Voici comme s'explique Florus, *l. I. c. xiij. Hi, id eſt Senones galli, quondam ab ultimis terrarum oris, & cingente omnia Oceano, ingenti agmine profecti, quum jam media vaſtaſſent, poſitis inter Alpes & Padum ſedibus, ne his quidem contenti per Italiam vagabantur*. Florus dans un autre endroit aſſure que cette colonie fut entierement détruite par la valeur des Romains. (*D. J.*)

SENS, ſ. m. (*Gramm.*) ce mot eſt ſouvent ſynonyme de *ſignification* & *d'acception*; & quand on n'a qu'à indiquer d'une maniere vague & indéfinie la repréſentation dont les mots ſont chargés, on peut ſe ſervir indifféremment de l'un ou de l'autre de ces trois termes. Mais il y a bien des circonſtances où le choix n'en eſt pas indifférent, parce qu'ils ſont diſtingués l'un de l'autre par des idées acceſſoires qu'il ne faut pas confondre, ſi l'on veut donner au langage grammatical le mérite de la juſteſſe, dont on ne ſauroit faire aſſez de cas. Il eſt donc important d'examiner les différences de ces ſynonymes; je commencerai par les deux mots *ſignification* & *acception*, & je paſſerai enſuite au détail des différens *ſens* que le grammairien peut enviſager dans les mots ou dans les phraſes.

Chaque mot a d'abord une *ſignification* primitive & fondamentale, qui lui vient de la déciſion conſtante de l'uſage, & qui doit être le principal objet à déterminer dans un dictionnaire, ainſi que dans la traduction littérale d'une langue en une autre; mais quelquefois le mot eſt pris avec abſtraction de l'objet qu'il repréſente, pour n'être conſidéré que dans les élémens matériels dont il peut être compoſé, ou pour être rapporté à la claſſe de mots à laquelle il appartient: ſi l'on dit, par exemple, qu'un *rudiment* eſt un livre qui contient les élémens de la langue latine, choiſis avec ſageſſe, diſpoſés avec intelligence, énoncés avec clarté, c'eſt faire connoître la *ſignification* primitive & fondamentale du mot; mais ſi l'on dit que *rudiment* eſt un mot de trois ſyllabes, ou un nom du genre maſculin, c'eſt prendre alors le mot avec abſtraction de toute *ſignification* déterminée, quoiqu'on ne puiſſe le conſidérer comme mot ſans lui en ſuppoſer une. Ces deux diverſes manieres d'enviſager la *ſignification* primitive d'un mot, en ſont des *acceptions* différentes, parce que le mot eſt pris, *accipitur*, ou pour lui-même ou pour ce dont il eſt le ſigne. Si la *ſignification* primitive du mot y eſt directement & déterminément enviſagée, le mot eſt pris dans une *acception formelle*; telle eſt l'*acception* du mot *rudiment* dans le premier exemple: ſi la *ſignification* primitive du mot n'y eſt point enviſagée déterminément, qu'elle n'y ſoit que ſuppoſée, que l'on en faſſe abſtraction, & que l'attention ſoit fixée immédiatement que ſur le matériel du mot, il eſt pris alors dans une Acception *matérielle*; telle eſt l'*acception* du mot *rudiment* dans le ſecond exemple.

En m'expliquant, *article* Mot, ſur ce qui concerne la *ſignification* primitive des mots, j'y ai diſtingué la *ſignification* objective, & la *ſignification* formelle; ce que je rappelle, afin de faire obſerver la différence qu'il y a entre la *ſignification* & l'*acception* formelle. La *ſignification* objective, c'eſt l'idée fondamentale qui eſt l'objet individuel de la *ſignification* du mot, & qui peut être repréſentée par des mots de différentes eſpeces; la *ſignification* formelle, c'eſt la maniere particuliere dont le mot préſente à l'eſprit l'objet dont il eſt le ſigne, laquelle eſt commune à tous les mots de la même eſpece, & ne

peut

peut convenir à ceux des autres eſpeces: la *ſignification* objective & la *ſignification* formelle, conſtituent la *ſignification* primitive & totale du mot. Or, il s'agit toujours de cette *ſignification* totale dans l'*acception*, ſoit formelle, ſoit matérielle du mot, ſelon que cette *ſignification* totale y eſt enviſagée déterminément, ou que l'on en fait abſtraction pour ne s'occuper déterminément que du matériel du mot.

Mais la *ſignification* objective eſt elle-même ſujette a différentes *acceptions*, parce que le même mot matériel peut être deſtiné par l'uſage à être, ſelon la diverſité des occurrences, le ſigne primitif de diverſes idées fondamentales. Par exemple, le mot françois *coin* exprime quelquefois une ſorte de fruit, *malum cydonium*; d'autres fois un angle, *angulus*; tantôt un inſtrument méchanique pour fendre, *cuneus*; & tantôt un autre inſtrument deſtiné à marquer les médailles & la monnoie, *typus*: ce ſont autant d'*acceptions* différentes du mot *coin*, parce qu'il eſt fondamentalement le ſigne primitif de chacun de ces objets, que l'on ne déſigne dans notre langue par aucun autre nom. Chacune de ces *acceptions* eſt formelle, puiſqu'on y enviſage directement la *ſignification* primitive du mot; mais on peut les nommer *diſtinctives*, puiſqu'on y diſtingue l'une des *ſignifications* primitives que l'uſage a attachées au mot, de toutes les autres dont il eſt ſuſceptible. Il ne laiſſe pas d'y avoir dans notre langue, & apparemment dans toutes les autres, bien des mots ſuſceptibles de pluſieurs *acceptions* diſtinctives: mais il n'en réſulte aucune équivoque, parce que les circonſtances fixent aſſez l'*acception* préciſe qui y convient, & que l'uſage n'a mis dans ce cas aucun des mots qui ſont fréquemment néceſſaires dans le diſcours. Voici, par exemple, quatre phraſes différentes: *l'*ESPRIT *eſt eſſentiellement indiviſible; la lettre tue & l'*ESPRIT *vivifie; reprenez vos* ESPRITS; *ce fœtus a été conſervé dans l'*ESPRIT*-de-vin:* le mot *eſprit* y a quatre *acceptions* diſtinctives qui ſe préſentent ſans équivoque à quiconque ſait la langue françoiſe, & que, par cette raiſon même, je me diſpenſerai d'indiquer plus amplement. *Voyez* ESPRIT,

Outre toutes les *acceptions* dont on vient de parler, les mots qui ont une *ſignification* générale, comme les noms *appellatifs*, les *adjectifs* & les *verbes*, ſont encore ſuſceptibles d'une autre eſpece d'*acceptions* que l'on peut nommer *déterminatives*.

Les *acceptions* déterminatives des noms *appellatifs* dépendent de la maniere dont ils ſont employés, & qui fait qu'ils préſentent à l'eſprit ou l'idée abſtraite de la nature commune qui conſtitue leur *ſignification* primitive, ou la totalité des individus en qui ſe trouve cette nature, ou ſeulement une partie indéfinie de ces individus; ou enfin un ou pluſieurs de ces individus préciſement déterminés: ſelon ces différens aſpects, l'*acception* eſt ou *ſpécifique* ou *univerſelle*, ou *particuliere* ou *ſinguliere*. Ainſi quand on dit, *agir en* HOMME, on prend le nom *homme* dans une *acception* ſpécifique, puiſqu'on n'enviſage que l'idée de la nature humaine; ſi l'on dit, *tous les* HOMMES *ſont avides de bonheur*, le même nom *homme* a une *acception* univerſelle, parce qu'il déſigne tous les individus de l'eſpece humaine; *quelques* HOMMES *ont l'ame élevée*, ici le nom *homme* eſt pris dans une *acception* particuliere, parce qu'on n'indique qu'une partie indéfinie de la totalité des individus de l'eſpece; *cet* HOMME (en parlant de Céſar) *avoit un génie ſupérieur*; *ces douze* HOMMES (en parlant des Apôtres) *n'avoient par eux-mêmes rien de ce qui peut aſſurer le ſuccès d'un projet auſſi vaſte que l'établiſſement du Chriſtianiſme:* le nom *homme* dans ces deux exemples a une *acception* ſinguliere, parce qu'il ſert à déterminer préciſément, dans l'une des phraſes, un individu, & dans l'autre douze individus de l'eſpece humaine. On peut voir au *mot* NOM, *art.* I. §. I. *n.* 3. les différens moyens de modifier ainſi l'étendue des noms appellatifs.

Pluſieurs adjectifs, des verbes & des adverbes ſont également ſuſceptibles de différentes *acceptions* déterminatives, qui ſont toujours indiquées par les complémens qui les accompagnent, & dont l'effet eſt de reſtraindre la *ſignification* primitive & fondamentale de ces mots: *un homme* SAVANT, *un homme* SAVANT *en grammaire*, *un homme très-*SAVANT, *un homme plus* SAVANT *qu'un autre*; voilà l'adjectif *ſavant* pris ſous quatre *acceptions* différentes, en conſervant toujours la même *ſignification*. Il en ſeroit de même des adverbes & des verbes, ſelon qu'ils auroient tel ou tel complément, ou qu'ils n'en auroient point. *Voyez* RÉGIME.

Il paroît évidemment par tout ce qui vient d'être dit, que toutes les eſpeces d'*acceptions*, dont les mots en général & les différentes ſortes de mots en particulier peuvent être ſuſceptibles, ne ſont que différens aſpects de la *ſignification* primitive & fondamentale: qu'elle eſt ſuppoſée, mais qu'on en fait abſtraction dans l'*acception* matérielle: qu'elle eſt choiſie entre pluſieurs dans les *acceptions* diſtinctives: qu'elle eſt déterminée à la ſimple déſignation de la nature commune dans l'*acception* ſpécifique; à celle de tous les individus de l'eſpece dans l'*acception* univerſelle; à l'indication d'une partie indéfinie des individus de l'eſpece dans l'*acception* particuliere; & à celle d'un ou de pluſieurs de ces individus préciſément déterminés dans l'*acception* ſinguliere: en un mot, la *ſignification* primitive eſt toujours l'objet immédiat des diverſes *acceptions*.

I. *SENS propre*, SENS *figuré*. Il n'en eſt pas ainſi à l'égard des différens *ſens* dont un mot eſt ſuſceptible: la *ſignification* primitive en eſt plutôt le fondement que l'objet, ſi ce n'eſt lorſque le mot eſt employé pour ſignifier ce pour quoi il a été d'abord établi par l'uſage, ſous quelqu'une des *acceptions* qui viennent d'être détaillées; on dit alors que le mot eſt employé dans le SENS *propre*, comme quand on dit, *le feu brûle*, *la lumiere nous éclaire*, *la clarté du jour;* car tous ces mots conſervent dans ces phraſes leur *ſignification* primitive ſans aucune altération, c'eſt pourquoi ils ſont dans le *ſens propre*.

,, Mais, dit M. du Marſais, *Trop. Part. I. art. vj.*
,, quand un mot eſt pris dans un autre *ſens*, il paroît
,, alors, pour ainſi dire, ſous une forme empruntée,
,, ſous une figure qui n'eſt pas ſa figure naturelle,
,, c'eſt-à-dire celle qu'il a eue d'abord; alors on dit
,, que ce mot eſt dans un SENS *figuré*, quelque puiſ-
,, ſe être le nom que l'on donne enſuite à cette fi-
,, gure particuliere: par exemple, *le* FEU *de vos*
,, *yeux*, *le* FEU *de l'imagination*, *la* LUMIERE *de*
,, *l'eſprit*, *la* CLARTE *d'un diſcours*..... La liaiſon,
,, continue ce grammairien, *ibid. art. vij.* §. I. qu'il
,, y a entre les idées acceſſoires, je veux dire, en-
,, tre les idées qui ont rapport les unes aux autres,
,, eſt la ſource & le principe de divers *ſens* figurés
,, que l'on donne aux mots. Les objets qui font ſur
,, nous des impreſſions, ſont toujours accompagnés
,, de différentes circonſtances qui nous frappent, &
,, par leſquelles nous déſignons ſouvent, ou les ob-
,, jets mêmes qu'elles n'ont fait qu'accompagner, ou
,, ceux dont elles nous rappellent le ſouvenir... Sou-
,, vent les idées acceſſoires, déſignant les objets avec
,, plus de circonſtances que ne feroient les noms pro-
,, pres de ces objets, les peignent ou avec plus d'é-
,, nergie ou avec plus d'agrément. De-là le ſigne
,, pour la choſe ſignifiée, la cauſe pour l'effet, la par-
,, tie pour le tout, l'antécédent pour le conſéquent
,, & les autres tropes, *voyez* TROPE. Comme l'une
,, de ces idées ne ſauroit être réveillée ſans exciter
,, l'autre, il arrive que l'expreſſion figurée eſt auſſi
,, facilement entendue que ſi l'on ſe ſervoit du mot
,, propre; elle eſt même ordinairement plus vive &
,, plus agréable quand elle eſt employée à-propos,
,, parce qu'elle réveille plus d'une image; elle atta-
,, che ou amuſe l'imagination, & donne aiſément à
,, deviner à l'eſprit.

,, Il n'y a peut-être point de mot, dit-il ailleurs,
,, §. 4. qui ne ſe prenne en quelque *ſens* figuré,
,, c'eſt-à-dire, éloigné de ſa *ſignification* propre &
,, primitive. Les mots les plus communs, & qui re-
,, viennent ſouvent dans le diſcours, ſont ceux qui
,, ſont pris le plus fréquemment dans un *ſens* figuré,
,, & qui ont un plus grand nombre de ces ſortes de
,, *ſens:* tels ſont *corps*, *ame*, *tête*, *couleur*, *avoir*,
,, *faire*, &c.

,, Un mot ne conſerve pas dans la traduction tous
,, les *ſens* figurés qu'il a dans la langue originale:
,, chaque langue a des expreſſions figurées qui lui
,, ſont particulieres, ſoit parce que ces expreſſions
,, ſont tirées de certains uſages établis dans un pays,
,, & inconnus dans un autre; ſoit par quelqu'autre
,, raiſon purement arbitraire.... Nous diſons *porter*
,, *envie*, ce qui ne ſeroit pas entendu en latin par *ferre*
,, *invidiam*, au contraire, *morem gerere alicui*, eſt
,, une façon de parler latine, qui ne ſeroit pas en-
,, tendue en françois; ſi on ſe contentoit de la ren-
,, dre mot-à-mot, & que l'on traduisît, *porter la cou-*
,, *tume à quelqu'un*, au-lieu de dire, faire voir à quel-

qu'un

,, qu'un qu'on ſe conforme à ſon goût, à ſa maniere
,, de vivre, être complaiſant, lui obéir . . . . . .ainſi
,, quand il s'agit de traduire en une autre langue quel-
,, que expreſſion figurée, le traducteur trouve ſou-
,, vent que ſa langue n'adopte point la figure de la
,, langue originale; alors il doit avoir recours à quel-
,, qu'autre expreſſion figurée de ſa propre langue,
,, qui réponde, s'il eſt poſſible, à celle de ſon au-
,, teur. Le but de ces ſortes de traductions n'eſt que
,, de faire entendre la penſée d'un auteur; ainſi on
,, doit alors s'attacher à la penſée & non à la lettre,
,, & parler comme l'auteur lui-même auroit parlé,
,, ſi la langue dans laquelle on le traduit, avoit été
,, ſa langue naturelle; mais quand il s'agit de faire
,, entendre une langue étrangere, on doit alors tra-
,, duire littéralement, afin de faire comprendre le tour
,, original de cette langue.

,, Nos dictionnaires, §. 5. n'ont point aſſez remar-
,, qué ces différences, je veux dire, les divers *ſens*
,, que l'on donne par figure à un même mot dans
,, une même langue, & les différentes *ſignifications*
,, que celui qui traduit eſt obligé de donner à un mê-
,, me mot ou à une même expreſſion, pour faire en-
,, tendre la penſée de ſon auteur. Ce ſont deux idées
,, fort différentes que nos dictionnaires confondent;
,, ce qui les rend moins utiles & ſouvent nuiſibles
,, aux commençans. Je vais faire entendre ma pen-
,, ſée par cet exemple.

,, *Porter* ſe rend en latin dans le *ſens* propre par
,, *ferre*: mais quand nous diſons *porter envie*, *porter*
,, *la parole*, *ſe porter bien ou mal*, *&c.* on ne ſe ſert
,, plus de *ferre* pour rendre ces façons de parler en
,, latin; la langue latine a ſes expreſſions particulie-
,, res pour les exprimer; *porter* ou *ferre* ne ſont plus
,, alors dans l'imagination de celui qui parle latin:
,, ainſi quand on conſidere *porter*, tout ſeul & ſéparé
,, des autres mots qui lui donnent un *ſens* figuré, on
,, manqueroit d'exactitude dans les dictionnaires fran-
,, çois-latins, ſi l'on diſoit d'abord ſimplement, que
,, *porter* ſe rend en latin par *ferre*, *invidere*, *alloqui*,
,, *valere*, &c.

,, Pourquoi donc tombe-t-on dans la même faute
,, dans les dictionnaires latin-françois, quand il s'agit
,, de traduire un mot latin? Pourquoi joint-on à la
,, *ſignification* propre d'un mot, quelqu'autre ſigni-
,, fication figurée, qu'il n'a jamais tout ſeul en latin?
,, La figure n'eſt que dans notre françois, parce
,, que nous nous ſervons d'une autre image, & par
,, conſéquent de mots tout différens. (*Voyez* le dic-
,, tionnaire latin-françois, imprimé ſous le nom de
,, R. P. Tachart, en 1727, & quelqu'autres diction-
,, naires nouveaux.) *Mittere*, par exemple, ſigni-
,, fie, y dit-on, *envoyer*, *retenir*, *arrêter*, *écrire*;
,, n'eſt ce pas comme ſi l'on diſoit dans le diction-
,, naire françois latin, que *porter* ſe rend en latin par
,, *ferre*, *invidere*, *alloqui*, *valere*? jamais *mittere*
,, n'a eu la *ſignification* de *retenir*, *d'arrêter*, *d'écrire*,
,, dans l'imagination d'un homme qui parloit latin.
,, Quand Térence a dit, (*Adelph. III. ij.* 37.) *lacry-*
,, *mas mitte*, & (*Hec. V. ij.* 14.) *miſſam iram faciet*;
,, *mittere* avoit toujours dans ſon eſprit la ſignifica-
,, tion d'*envoyer*: *envoyez* loin de vous vos larmes,
,, votre colere, comme on renvoie tout ce dont on
,, veut ſe défaire: que ſi en ces occaſions nous diſons
,, plutôt, *retenez vos larmes*, *retenez votre colere*,
,, c'eſt que pour exprimer ce *ſens*, nous avons re-
,, cours à une méthaphore priſe de l'action que l'on
,, fait quand on retient un cheval avec le frein, ou
,, quand on empêche qu'une choſe ne tombe ou ne
,, s'échappe: ainſi il faut toujours diſtinguer deux
,, ſortes de traductions. (*voyez* TRADUCTION, VER-
,, SION, *ſyn.*) Quand on ne traduit que pour faire
,, entendre la penſée d'un auteur, on doit rendre s'il
,, eſt poſſible, figure par figure, ſans s'attacher à tra-
,, duire littéralement; mais quand il s'agit de donner
,, l'intelligence d'une langue, ce qui eſt le but des
,, dictionnaires, on doit traduire littéralement, afin
,, de faire entendre le *ſens* figuré qui eſt en uſage
,, dans cette langue à l'égard d'un certain mot; au-
,, trement c'eſt tout confondre.

,, Je voudrois donc que nos dictionnaires don-
,, naſſent d'abord à un mot latin la *ſignification* pro-
,, pre que ce mot avoit dans l'imagination des au-
,, teurs latins: qu'enſuite ils ajoutaſſent les divers
,, *ſens* figurés que les latins donnoient à ce mot; mais
,, quand il arrive qu'un mot joint à un autre, forme
,, une expreſſion figurée, un *ſens*, une penſée que
,, nous rendons en notre langue par un image diffé-
,, rente de celle qui étoit en uſage en latin: alors je
,, voudrois diſtinguer: 1°. ſi l'explication littérale
,, qu'on a déja donnée du mot latin, ſuffit pour faire
,, entendre à la lettre l'expreſſion figurée, ou la pen-
,, ſée littérale du latin; en ce cas, je me contente-
,, rois de rendre la penſée, à notre maniere; par
,, exemple, *mittere*, envoyer; *mitte iram*, retenez
,, votre colere; *mittere epiſtolam alicui*, écrire une
,, lettre à quelqu'un. 2°. Mais lorſque la façon de
,, parler latine, eſt trop éloignée de la françoiſe,
,, & que la lettre n'en peut pas être aiſément en-
,, tendue, les dictionnaires devroient l'expliquer d'a-
,, bord littéralement, & enſuite ajouter la phraſe
,, françoiſe qui répond à la latine; par exemple,
,, *laterem crudum lavare*, laver une brique crue,
,, c'eſt-à-dire, perdre ſon tems & ſa peine, perdre
,, ſon latin; qui laveroit une brique avant qu'elle fût
,, cuite, ne feroit que de la boue, & perdroit la
,, brique; on ne doit pas conclure de cet exemple,
,, que jamais *lavare* ait ſignifié en latin, *perdre*; ni
laver, *tems* ou *peine*.

II. SENS *déterminé*, SENS *indéterminé*. Quoique chaque mot ait néceſſairement dans le diſcours une *ſignification* fixe, & une *acception* déterminée, il peut néanmoins avoir un *ſens* indéterminé, en ce qu'il peut encore laiſſer dans l'eſprit quelque incertitude ſur la détermination préciſe & individuelle des ſujets dont on parle, des objets que l'on déſigne.

Que l'on diſe, par exemple, *des* HOMMES *ont cru que les animaux ſont de pures machines*; *un* HOMME *d'une naiſſance incertaine*, *jetta les premiers fondemens de la capitale du monde*: le nom *homme*, qui a dans ces deux exemples une *ſignification* fixe, qui y eſt pris ſous une *acception* formelle & déterminative, y conſerve encore un *ſens* indéterminé, parce que la détermination individuelle des ſujets qu'il y déſigne, n'y eſt pas aſſez complette; il peut y avoir encore de l'incertitude ſur cette détermination totale, pour ceux du moins qui ignoreroient l'hiſtoire du cartéſianiſme & celle de Rome; ce qui prouve que la lumiere de ceux qui ne reſteroient point indécis à cet égard, après avoir entendu ces deux propoſitions, ne leur viendroit d'ailleurs que du *ſens* même du mot *homme*.

Mais ſi l'on dit, *les* CARTESIENS *ont cru que les animaux ſont de pures machines*; ROMULUS *jetta les premiers fondemens de la capitale du monde*: ces deux propoſitions ne laiſſent plus aucune incertitude ſur la détermination individuelle des *hommes* dont il y eſt queſtion; le *ſens* en eſt totalement déterminé.

III. SENS *actifs*, SENS *paſſifs*. Un mot eſt employé dans un *ſens* actif, quand le ſujet auquel il ſe rapporte, eſt enviſagé comme le principe de l'action énoncée par ce mot; il eſt employé dans le *ſens* paſſif, quand le ſujet auquel il a rapport, eſt conſideré comme le terme de l'impreſſion produite par l'action que ce mot énonce: par exemple les mots *aide* & *ſecours* ſont pris dans un *ſens* actif, quand on dit, *mon* AIDE, ou *mon* SECOURS *vous eſt inutile*; car c'eſt comme ſi l'on diſoit, *l'*AIDE, ou *le* SECOURS *que je vous donnerois*, *vous eſt inutile*: mais ces mêmes mots ſont dans un *ſens* paſſif, ſi l'on dit, *accourez à mon* AIDE, *venéz à mon* SECOURS; car ces mots marquent alors l'*aide* ou le *ſecours* que l'on me donnera, dont je ſuis le terme & non pas le principe. (*Voyez* Vaugelas, *Rem.* 541.) *Cet enfant* SE GATE, pour dire qu'il tache ſes hardes, eſt une phraſe où les deux mots *ſe gâte*, ont le *ſens* actif, parce que l'*enfant* auquel ils ſe rapportent, eſt enviſagé comme principe de l'action de *gâter*: *cette robe* SE GATE, eſt une autre phraſe où les deux mêmes mots ont le *ſens* paſſif, parçe que la *robe* à laquelle ils ont rapport, eſt conſiderée comme le terme de l'impreſſion produite par l'action de *gâter*. *Voyez* PASSIF.

,, Simon, dans l'Andrienne, (*I. ij.* 17.) rappelle
,, à Soſie les bienfaits dont il l'a comblé: *me remet-*
,, *tre ainſi vos bienfaits devant les yeux*, lui dit So-
,, ſie, *c'eſt me reprocher que je les ai oubliés*; (iſthæc
,, commemoratio quaſi exprobratio eſt IMMEMORIS be-
,, neficii.) Les interprètes, d'accord entr'eux pour
,, le fond de la penſée, ne le ſont pas pour le *ſens*
,, d'*immemoris*: ſe doit-il prendre dans un *ſens* ac-
,, tif, ou dans un *ſens* paſſif? Made. Dacier dit que
,, ce mot peut être expliqué des deux manieres: *ex-*
,, *probratio mei* IMMEMORIS, & alors *immemoris* eſt
,, actif; ou bien, *exprobratio beneficii* IMMEMORIS, le

,, re-

,, reproche d'un bienfait oublié, & alors *immemoris* ,, eſt paſſif. Selon cette explication, quand *imme-* ,, *mor* veut dire *celui qui oublie*, il eſt pris dans un ,, *ſens* actif; au-lieu que quand il ſignifie *ce qui eſt* ,, *oublié*, il eſt dans un *ſens* paſſif, du moins par ,, rapport à notre maniere de traduire littéralement.,, (*Voyez* M. du Marſais, *Trop. part. III. art. iij.*) Ciceron a dit, dans le *ſens* actif, *adeone* IMMEMOR *rerum a me geſtarum eſſe videor*; & Tacite a dit bien décidément dans le *ſens* paſſif, *immemor beneficiorum*. C'eſt la même choſe du mot oppoſé *memor*. Plaute l'emploie dans le *ſens* actif, quand il dit *fac ſis promiſſi* MEMOR; (Pſeud.) & MEMOREM *mones*, (Capt.) au contraire, Horace l'emploie dans le *ſens* paſſif, lorſqu'il dit:

Impreſſit MEMOREM *dente labris notam.*

I. Od. 13.

M. du Marſais, (*Loc. cit.*) tire de ce double *ſens* de ces mots, une conſéquence que je ne crois point juſte; c'eſt qu'en latin ils ſeroient dans un ſens neutre. Il me ſemble que cet habile grammairien oublie ici la *ſignification* du mot de *neutre*, c'eſt-à-dire, ſelon lui-même, ni actif ni paſſif: or on ne peut pas dire qu'un mot qui peut ſe prendre alternativement dans un *ſens* actif & dans un *ſens* paſſif, ait un *ſens* neutre, de même qu'on ne peut pas dire qu'un nom comme *finis*, tantôt maſculin & tantôt féminin, ſoit du genre neutre. Il faut dire que dans telle phraſe, le mot a un *ſens* actif; dans telle autre, un *ſens* paſſif, & qu'en lui-même il eſt ſuſceptible des deux *ſens*, (*utriuſque* & non pas *neutrius*.) C'eſt peut-être alors qu'il faut dire que le *ſens* en eſt par lui-même indéterminé, & qu'il devient déterminé par l'uſage que l'on en fait.

D'après les notions que j'ai données du *ſens* actif & du *ſens* paſſif, ſi l'on vouloit reconnoître un *ſens* neutre, il faudroit l'attribuer à un mot eſſentiellement actif, dont le ſujet ne ſeroit enviſagé ni comme principe, ni comme terme de l'action énoncée par ce mot: or cela eſt abſolument impoſſible, parce que tout ſujet auquel ſe rapporte une action, en eſt néceſſairement le principe ou le terme.

Une des cauſes qui a jetté M. du Marſais dans cette mépriſe, c'eſt qu'il a confondu *ſens* & *ſignifications*; ce qui eſt pourtant fort différent: tout mot pris dans une *acception* formelle, a une *ſignification* active, ou paſſive, ou neutre, ſelon qu'il exprime une action, une paſſion, ou quelque choſe qui n'eſt ni action, ni paſſion; mais il a cette *ſignification* par lui-même, & indépendamment des circonſtances des phraſes: au lieu que les mots ſuſceptibles du *ſens* actif, ou du *ſens* paſſif, ne le ſont qu'en vertu des circonſtances de la phraſe, hors de-là, ils ſont indéterminés à cet égard.

IV. *S*ENS *abſolu*, SENS *relatif*. J'en ai parlé ailleurs, & je n'ai rien à en dire de plus. *Voy.* RELATIF, *art. II.*

V. *S*ENS *collectif*, SENS *diſtributif*. Ceci ne peut regarder que les mots pris dans une *acception* univerſelle: or il faut diſtinguer deux ſortes d'univerſalité, l'une métaphyſique, & l'autre morale. L'univerſalité eſt métaphyſique quand elle eſt ſans exception, comme *tout* HOMME *eſt mortel*. L'univerſalité eſt morale, quand elle eſt ſuſceptible de quelques exceptions, comme *tout* VIEILLARD *loue le tems paſſé*. C'eſt donc à l'égard des mots pris dans une *acception* univerſelle, qu'il y a *ſens* collectif, ou *ſens* diſtributif. Ils ſont dans un *ſens* collectif, quand ils énoncent la totalité des individus, ſimplement comme totalité: ils ſont dans un *ſens* diſtributif, quand on y enviſage chacun des individus ſéparément. Par exemple, quand on dit en France que *les* ÉVEQUES *jugent infalliblement en matiere de foi*, le nom *évêques* y eſt pris ſeulement dans le *ſens* collectif, parce que la propoſition n'eſt vraie que du corps épiſcopal, & non pas de chaque évêque en particulier, ce qui eſt le *ſens* diſtributif. Lorſque l'univerſalité eſt morale, il n'y a de même que le *ſens* collectif qui puiſſe être regardé comme vrai; le *ſens* diſtributif y eſt néceſſairement faux à cauſe des exceptions: ainſi dans cette propoſition, *tout* VIEILLARD *loue le tems paſſé*, il n'y a de vrai que le *ſens* collectif, parce que cela eſt aſſez généralement vrai, *ut plurimum*; le *ſens* diſtributif en eſt faux, parce qu'il ſe trouve des vieillards équitables qui ne louent que ce qui mérite d'être loué. Lorſque l'univerſalité eſt métaphyſique, & qu'elle n'indique pas individuellement la totalité, il y a vérité dans le *ſens* collectif & dans le *ſens* diſtributif, parce que l'énoncé eſt vrai de tous & de chacun des individus; comme *tout* HOMME *eſt mortel*.

VI. *S*ENS *compoſé*, SENS *diviſé*. Je vais tranſcrire ici ce qu'en a dit M. du Marſais, *Trop. part. III. art. viij.*

,, Quand l'évangile dit, *Mat, xj.* 5. les AVEUGLES ,, *voyent*, *les* BOITEUX *marchent*, ces termes, *les aveu-* ,, *gles*, *les boiteux*, ſe prennent en cette occaſion ,, dans le *ſens* diviſé; c'eſt-à-dire, que ce mot *aveu-* ,, *gles* ſe dit là de ceux qui étoient aveugles & qui ne ,, le ſont plus; ils ſont diviſés, pour ainſi dire, de leur ,, aveuglement; car les aveugles, en tant qu'aveugles ,, (ce qui ſeroit le *ſens* compoſé), ne voyent pas.

,, L'évangile, *Mat. xxvj.* 6. parle d'un certain *Si-* ,, *mon appellé le lépreux*, parce qu'il l'avoit été; c'eſt ,, le *ſens* diviſé.

,, Ainſi quand S. Paul a dit, *I. Cor. vj.* 9. que *les* ,, IDOLATRES *n'entreront point dans le royaume des* ,, *cieux*, il a parlé des *idolâtres* dans le *ſens* compo- ,, ſé, c'eſt-à-dire, de ceux qui demeureront dans l'i- ,, dolâtrie. Les idolâtres, en tant qu'idolâtres, n'en- ,, treront pas dans le royaume des cieux; c'eſt le *ſens* ,, compoſé: mais les idolâtres qui auront quitté l'ido- ,, lâtrie, & qui auront fait pénitence, entreront dans ,, le royaume des cieux; c'eſt le *ſens* diviſé.

,, Apelle ayant expoſé, ſelon ſa coutume, un ta- ,, bleau à la critique du public, un cordonnier cen- ,, ſura la chauſſure d'une figure de ce tableau. Apel- ,, le réforma ce que le cordonnier avoit blâmé. Mais ,, le lendemain le cordonnier ayant trouvé à redire ,, à une jambe, Apelle lui dit qu'un cordonnier ne ,, devoit juger que de la chauſſure; d'où eſt venu le ,, proverbe, *ne ſutor ultra crepidam*, ſuppléez *judicet*. ,, La récuſation qu'Apelle fit de ce cordonnier, étoit ,, plus piquante que raiſonnable: un cordonnier, en ,, tant que cordonnier, ne doit juger que de ce qui ,, eſt de ſon métier; mais ſi ce cordonnier a d'autres ,, lumieres, il ne doit point être récuſé, par cela ſeul ,, qu'il eſt cordonnier: en tant que cordonnier, (ce ,, qui eſt le *ſens* compoſé), il juge ſi un ſoulier eſt bien ,, fait & bien peint; & en tant qu'il a des connoiſſan- ,, ces ſupérieures à ſon métier, il eſt juge compétent ,, ſur d'autres points; il juge alors dans le *ſens* divi- ,, ſé, par rapport à ſon métier de cordonnier.

,, Ovide parlant du ſacrifice d'Iphigénie, *Met. xij.* ,, 29. dit que l'*intérêt public triompha de la tendreſſe* ,, *paternelle*, [& que] *le roi vainquit le* pere: *poſt-* ,, *quam pietatem publica cauſa, rexque patrem vicit*. ,, Ces dernieres paroles ſont dans un *ſens* diviſé. ,, Agamemnon ſe regardant comme roi, étouffe les ,, ſentimens qu'il reſſent comme pere.

,, Dans le *ſens* compoſé, un mot conſerve ſa *ſi-* ,, *gnification* à tous égards, & cette *ſignification* en- ,, tre dans la compoſition du *ſens* de toute la phra- ,, ſe: au lieu que dans le *ſens* diviſé, ce n'eſt qu'en ,, un certain *ſens*, & avec reſtriction, qu'un mot ,, conſerve ſon ancienne *ſignification*.

VII. *S*ENS *littéral*, SENS *ſpirituel*. C'eſt encore M. du Marſais qui va parler. *Ibid. art. ix.*

,, Le *ſens* littéral eſt celui que les mots excitent ,, d'abord dans l'eſprit de ceux qui entendent une ,, langue; c'eſt le *ſens* qui ſe préſente naturellement ,, à l'eſprit. Entendre une expreſſion littéralement, ,, c'eſt la prendre au pié de la lettre, *Quæ dicta ſunt* ,, *ſecundum litteram accipere, id eſt, non aliter in-* ,, *telligere quam littera ſonat*; *Aug. Gen. ad. litt.* ,, *lib. VIII. c. ij. Tom. III.* C'eſt le *ſens* que les ,, paroles ſignifient immédiatement, *is quem verba im-* ,, *mediate ſignificant*.

,, Le *ſens* ſpirituel eſt celui que le *ſens* littéral ren- ,, ferme; il eſt enté, pour ainſi dire, ſur le *ſens* lit- ,, téral; c'eſt celui que les choſes ſignifiées par le ,, *ſens* littéral font naître dans l'eſprit. Ainſi dans les ,, paraboles, dans les fables, dans les allégories, il ,, y a d'abord un *ſens* littéral: on dit, par exem- ,, ple, qu'un loup & un agneau vinrent boire à un ,, même ruiſſeau; que le loup ayant cherché querel- ,, le à l'agneau, il le dévora. Si vous vous attachez ſim- ,, plement à la lettre, vous ne verrez dans ces pa- ,, roles qu'une ſimple avanture arrivée à deux ani- ,, maux: mais cette narration a un autre objet, on a ,, deſſein de vous faire voir que les foibles ſont quel- ,, quefois opprimés par ceux qui ſont plus puiſſans: ,, & voilà le *ſens* ſpirituel, qui eſt toujours fondé ſur ,, le *ſens* littéral ,,.

§. 1. *Diviſion du* SENS *littéral*. ,, Le *ſens* littéral ,, eſt donc de deux ſortes.

1. „ Il y a un *ſens* littéral *rigoureux*; c'eſt le *ſens* propre d'un mot, c'eſt la lettre priſe à la rigueur, *ſtricte*.

2. „ La ſeconde eſpece de *ſens* littéral, c'eſt celui que les expreſſions figurées dont nous avons parlé, préſentent naturellement à l'eſprit de ceux qui entendent bien une langue; c'eſt un *ſens* littéral *figuré*: par exemple, quand on dit d'un politique, qu'*il ſeme à propos la diviſion entre ſes propres ennemis*, *ſemer* ne ſe doit pas entendre à la rigueur ſelon le *ſens* propre, & de la même maniere qu'on dit *ſemer du blé*: mais ce mot ne laiſſe pas d'avoir un *ſens* littéral, qui eſt un *ſens* figuré qui ſe préſente naturellement à l'eſprit. La lettre ne doit pas toujours être priſe à la rigueur; elle tue, dit ſaint Paul, *II. Cor. iij. 6.* On ne doit point exclure toute *ſignification* métaphorique & figurée. Il faut bien ſe garder, dit S. Auguſtin, *de doctr. chriſt. l. III. c. v. tom. III.* Paris, 1685, de prendre à la lettre une façon de parler figurée; & c'eſt à cela qu'il faut appliquer ce paſſage de S. Paul, *la lettre tue, & l'eſprit donne la vie. In principio cavendum eſt ne figuratam locutionem ad litteram accipias; & ad hoc enim pertinet quod ait apoſtolus*, littera occidit, ſpiritus autem vivificat.

„ Il faut s'attacher au *ſens* que les mots excitent naturellement dans notre eſprit, quand nous ne ſommes point prévenus & que nous ſommes dans l'état tranquille de la raiſon: voilà le véritable *ſens* littéral figuré; c'eſt celui-là qu'il faut donner aux lois, aux canons, aux textes des coutumes, & même à l'Ecriture-ſainte.

„ Quand J. C. a dit, *Luc. ix. 62. celui qui met la main à la charrue & qui regarde derriere lui, n'eſt point propre pour le royaume de Dieu*, on voit bien qu'il n'a pas voulu dire qu'un laboureur qui en travaillant tourne quelquefois la tête, n'eſt pas propre pour le ciel; le vrai *ſens* que ces paroles préſentent naturellement à l'eſprit, c'eſt que ceux qui ont commencé à mener une vie chrétienne & à être les diſciples de Jeſus-Chriſt, ne doivent pas changer de conduite ni de doctrine, s'ils veulent être ſauvés: c'eſt donc là un *ſens* littéral figuré. Il en eſt de même des autres paſſages de l'évangile, où Jeſus-Chriſt dit, *Mat. v. 39*, de préſenter la joue gauche à celui qui nous a frappé ſur la droite, &, *ib.* 29. 30. de s'arracher la main ou l'œil qui eſt un ſujet de ſcandale: il faut entendre ces paroles de la même maniere qu'on entend toutes les expreſſions métaphoriques & figurées; ce ne ſeroit pas leur donner leur vrai *ſens*, que de les entendre ſelon le *ſens* littéral pris à la rigueur; elles doivent être entendues ſelon la ſeconde ſorte de *ſens* littéral, qui réduit toutes ces façons de parler figurées à leur juſte valeur, c'eſt-à-dire, au *ſens* qu'elles avoient dans l'eſprit de celui qui a parlé, & qu'elles excitent dans l'eſprit de ceux qui entendent la langue où l'expreſſion figurée eſt autoriſée par l'uſage. *Lorſque nous donnons au blé le nom de* Cérès, dit Cicéron, *de nat. deor. lib. III. n°. 41. à lin. xvj. & au vin le nom de* Bacchus, *nous nous ſervons d'une façon de parler uſitée en notre langue, & perſonne n'eſt aſſez dépourvu de* ſens *pour prendre ces paroles à la rigueur de la lettre*....

„ Il y a ſouvent dans le langage des hommes un *ſens* littéral qui eſt caché, & que les circonſtances des choſes découvrent: ainſi il arrive ſouvent que la même propoſition a un tel *ſens* dans la bouche ou dans les écrits d'un certain homme, & qu'elle en a un autre dans les diſcours & dans les ouvrages d'un autre homme; mais il ne faut pas légerement donner des *ſens* délavantageux aux paroles de ceux qui ne penſent pas en tout comme nous; il faut que ces *ſens* cachés ſoient ſi facilement développés par les circonſtances, qu'un homme de bon *ſens* qui n'eſt pas prévenu ne puiſſe pas s'y méprendre. Nos préventions nous rendent toujours injuſtes, & nous font ſouvent prêter aux autres des ſentimens qu'ils déteſtent auſſi ſincerement que nous les déteſtons.

„ Au reſte, je viens d'obſerver que le *ſens* littéral figuré eſt celui que les paroles excitent naturellement dans l'eſprit de ceux qui entendent la langue où l'expreſſion figurée eſt autoriſée par l'uſage: ainſi pour bien entendre le véritable *ſens* littéral d'un auteur, il ne ſuffit pas d'entendre les mots particuliers dont il s'eſt ſervi, il faut encore bien entendre les façons de parler uſitées dans le langage de cet auteur; ſans quoi, ou l'on n'entendra point le paſſage, ou l'on tombera dans des *contre-ſens*. En françois, *donner parole*, veut dire *promettre*; en latin, *verba dare*, ſignifie *tromper*: *pœnas dare alicui*, ne veut pas dire *donner de la peine à quelqu'un*, lui faire de la peine, il veut dire au contraire, *être puni par quelqu'un*, lui donner la ſatisfaction qu'il exige de nous, lui donner notre ſupplice en payement, comme on paye une amende. Quand Properce dit à Cinthie, *dabis mihi perfida pœnas*, *II. eleg. v. 3.* il ne veut pas dire, *perfide, vous m'allez cauſer bien des tourmens*, il lui dit au contraire, qu'il la fera repentir de ſa perfidie. *Perfide, vous me le payerez*: voilà peut-être ce qui répond le plus exactement au *dabis mihi pœnas* de Properce.

„ Il n'eſt pas poſſible d'entendre le *ſens* littéral de l'Ecriture ſainte, ſi l'on n'a aucune connoiſſance des hébraïſmes & des helléniſmes, c'eſt-à-dire, des façons de parler de la langue hébraïque & de la langue grecque. Lorſque les interpretes traduiſent à la rigueur de la lettre, ils rendent les mots & non le véritable *ſens*. De-là vient qu'il y a, par exemple, dans les pſeaumes, pluſieurs verſets qui ne ſont pas intelligibles en latin. *Montes Dei*, *pſ.* 35, ne veut pas dire des *montagnes conſacrées à Dieu*, mais *de hautes montagnes* „. *Voyez* IDIOTISME & SUPERLATIF.

„ Dans le nouveau teſtament même il y a pluſieurs paſſages qui ne ſauroient être entendus, ſans la connoiſſance des idiotiſmes, c'eſt-à-dire, des façons de parler des auteurs originaux. Le mot hébreu qui répond au mot latin *verbum*, ſe prend ordinairement en hébreu pour *choſe* ſignifiée par la parole, c'eſt le mot générique qui répond à *negotium* ou *res* des Latins. *Tranſeamus uſque Bethleem, & videamus hoc* VERBUM *quod factum eſt. Luc ij.* 15. Paſſons juſqu'à Bethléem, & voyons ce qui y eſt arrivé. Ainſi lorſqu'au troiſieme verſet, du chapitre 8 du Deutéronome, il eſt dit (*Deus*) *dédit tibi cibum manna quod ignorabas tu & patres tui, ut oſtenderet tibi quod non in ſolo pane vivat homo, ſed in omni verbo quod egreditur de ore Dei*. Vous voyez que *in omni verbo* ſignifie *in omni re*, c'eſt-à-dire, *de tout ce que Dieu dit*, ou *veut qui ſerve de nourriture*. C'eſt dans ce même *ſens* que Jeſus-Chriſt a cité ce paſſage: le démon lui propoſoit de changer les pierres en pain; il n'eſt pas néceſſaire de faire ce changement, répond Jeſus-Chriſt, *car l'homme ne vit pas ſeulement de pain, il ſe nourrit encore de tout ce qui plaît à Dieu de lui donner pour nourriture, de tout ce que Dieu dit qui ſervira de nourriture. Mat. iv.* 4. Voilà le *ſens* littéral; celui qu'on donne communément à ces paroles, n'eſt qu'un *ſens* moral „.

§. 2. *Diviſion du* SENS *ſpirituel*. „ Le *ſens* ſpirituel eſt auſſi de pluſieurs ſortes. 1. Le SENS *moral*. 2. Le SENS *allégorique*. 3. Le SENS *anagogique*.

1. SENS *moral*. „ Le *ſens* moral eſt une interprétation ſelon laquelle on tire quelque inſtruction pour les mœurs. On tire un *ſens* moral des hiſtoires, des fables, *&c.* Il n'y a rien de ſi profane dont on ne puiſſe tirer des moralités, ni rien de ſi ſérieux qu'on ne puiſſe tourner en burleſque. Telle eſt la liaiſon que les idées ont les unes avec les autres: le moindre rapport réveille une idée de moralité dans un homme dont le goût eſt tourné du côté de la morale; & au contraire celui dont l'imagination aime le burleſque, trouve du burleſque par-tout.

„ Thomas Walleis, jacobin anglois, fit imprimer vers la fin du xv. ſiecle, à l'uſage des prédicateurs, une explication morale des métamorphoſes d'Ovide. Nous avons le Virgile traveſti de Scaron. Ovide n'avoit point penſé à la morale que Walleis lui prête, & Virgile n'a jamais eu les idées burleſques que Scaron a trouvées dans ſon Enéide. Il n'en eſt pas de même des fables morales; leurs auteurs mêmes nous en découvrent les moralités, elles ſont tirées du texte comme une conſéquence eſt tirée de ſon principe.

„ SENS *allegorique*. „ Le *ſens* allegorique ſe tire d'un diſcours, qui, à le prendre dans ſon *ſens* propre, ſignifie toute autre choſe: c'eſt une hiſtoire qui eſt l'image d'une autre hiſtoire, ou de quelqu'autre penſée. *Voyez* ALLÉGORIE.

„ L'eſprit humain a bien de la peine à demeurer indéterminé ſur les cauſes dont il voit ou dont il reſſent les effets; ainſi lorſqu'il ne connoît pas les

,, cauſes, il en imagine & le voilà ſatisfait. Les payens imaginerent d'abord des cauſes frivoles de la plûpart des effets naturels: l'amour fut l'effet d'une divinité particuliere: Prométhée vola le feu du ciel: Cérès inventa le blé, Bacchus le vin, *&c.* Les recherches exactes ſont trop pénibles, & ne ſont pas à la portée de tout le monde. Quoi qu'il en ſoit *le vulgaire ſuperſtitieux*, dit le P. Sanadon, *poéſies d'Hor. t. I. p.* 504. *fut la dupe des viſionnaires* qui inventerent toutes ces fables.

,, Dans la ſuite, quand les payens commencerent à ſe policer & à faire des reflexions ſur ces hiſtoires fabuleuſes, il ſe trouva parmi eux des myſtiques, qui en envelopperent les abſurdités ſous le voile des allégories & des *ſens* figurés, auxquels les premiers auteurs de ces fables n'avoient jamais penſé.

,, Il y a des pieces allégoriques en proſe & en vers: les auteurs de ces ouvrages ont prétendu qu'on leur donnât un *ſens* allégorique; mais dans les hiſtoires, & dans les autres ouvrages dans leſquels il ne paroît pas que l'auteur ait ſongé à l'allégorie, il eſt inutile d'y en chercher. Il faut que les hiſtoires dont on tire enſuite les allégories, ayent été compoſées dans la vue de l'allégorie; autrement les explications allégoriques qu'on leur donne ne prouvent rien, & ne ſont que des explications arbritraires dont il eſt libre à chacun de s'amuſer comme il lui plaît, pourvu qu'on n'en tire pas des conſéquences dangereuſes.

,, Quelques auteurs, *Indiculus hiſtorico-chronologicus, in fabri theſauro*, ont trouvé une image des révolutions arrivées à la langue latine, dans la ſtatue que Nabuchodonoſor vit en ſonge *Dan. ij.* 31. ils trouvent dans ce ſonge une allegorie de ce qui devoit arriver à la langue latine,

,, Cette ſtatue étoit extraordinairement grande; la langue latine n'étoit-elle pas répandue preſque partout?

,, La tête de cette ſtatue étoit d'or, c'eſt le ſiecle d'or de la langue latine; c'eſt le tems de Térence, de Céſar, de Cicéron, de Virgile: en un mot, c'eſt le ſiecle d'Auguſte.

,, La poitrine & les bras de la ſtatue étoient d'argent; c'eſt le ſiecle d'argent de la langue latine; c'eſt depuis la mort d'Auguſte juſqu'à la mort de l'empereur Trajan, c'eſt-à-dire juſqu'environ cent ans après Auguſte.

,, Le ventre & les cuiſſes de la ſtatue étoient d'airain; c'eſt le ſiecle d'airain de la langue latine, qui comprend depuis la mort de Trajan, juſqu'à la priſe de Rome par les Goths, en 410.

,, Les jambes de la ſtatue étoient de fer, & les piés partie de fer & partie de terre; c'eſt le ſiecle de fer de la langue latine, pendant lequel les différentes incurſions des barbares plongerent les hommes dans une extrème ignorance; à-peine la langue latine ſe conſerva-t-elle dans le langage de l'Egliſe.

,, Enfin une pierre abattit la ſtatue; c'eſt la langue latine qui ceſſa d'être une langue vivante.

,, C'eſt ainſi qu'on rapporte tout aux idées dont on eſt préoccupé.

,, Les *ſens* allégoriques ont été autrefois fort à la mode, & ils le ſont encore en orient; on en trouvoit par-tout juſque dans les nombres. Métrodore de Lampſaque, au rapport de Tatien, avoit tourné Homere tout entier en allégories. On aime mieux aujourd'hui la réalité du *ſens* littéral. Les explications myſtiques de l'Ecriture-ſainte qui ne ſont point fixées par les apôtres, ni établies clairement par la revélation, ſont ſujettes à des illuſions qui menent au fanatiſme. *Voyez* Huet, *Origenianor. lib. II. quæſt.* 13. *pag.* 171. & le livre intitulé, *Traité du* ſens *littéral & du* ſens *myſtique, ſelon la doctrine des peres.*

3. *Sens anagogique.* ,, Le *ſens* anagogique n'eſt guere en uſage que lorſqu'il s'agit de différens *ſens* de l'Ecriture-ſainte. Ce mot *anagogique* vient du grec ἀναγωγὴ, qui veut dire *élévation*: ἀνὰ, dans la compoſition des mots, ſignifie ſouvent *au-deſſus, en-haut*, ἀγωγὴ veut dire *conduite;* de ἄγω, *je conduis:* ainſi le *ſens* anagogique de l'Ecriture-ſainte eſt un *ſens* myſtique qui éleve l'eſprit aux objets céleſtes & divins de la vie éternelle dont les ſaints jouiſſent dans le ciel.

,, Le *ſens* littéral eſt le fondement des autres *ſens* de l'Ecriture-ſainte. Si les explications qu'on en donne ont rapport aux mœurs, c'eſt le *ſens* moral.

,, Si les explications des paſſages de l'ancien Teſtament regardent l'Egliſe & les myſteres de notre religion par analogie ou reſſemblance, c'eſt le *ſens* allégorique; ainſi le ſacrifice de l'agneau paſcal, le ſerpent d'airain élevé dans le deſert, étoient autant de figures du ſacrifice de la croix.

,, Enfin lorſque ces explications regardent l'Egliſe triomphante & la vie des bienheureux dans le ciel, c'eſt le *ſens* anagogique; c'eſt ainſi que le ſabbat des Juifs eſt regardé comme l'image du repos éternel des bienheureux. Ces différens *ſens* qui ne ſont point le *ſens* littéral, ni le *ſens* moral, s'appellent auſſi en général *Sens tropologique*, c'eſt-à-dire *ſens figuré*. Mais, comme je l'ai déja remarqué, il faut ſuivre dans le *ſens* allégorique & dans le *ſens* anagogique ce que la révélation nous en apprend, & s'appliquer ſur-tout à l'intelligence du *ſens* littéral, qui eſt la regle infaillible de ce que nous devons croire & pratiquer pour être ſauvés ,,.

VIII. *Sens adapté*. C'eſt encore M. du Marſais qui va nous inſtruire, *Ib. art. x.*

,, Quelquefois on ſe ſert des paroles de l'Ecriture-ſainte ou de quelque auteur profane, pour en faire une application particuliere qui convient au ſujet dont on veut parler, mais qui n'eſt pas le *ſens* naturel & littéral de l'auteur dont on les emprunte; c'eſt ce qu'on appelle *ſenſus accommodatitius, ſens* adapté.

,, Dans les panégyriques des ſaints & dans les oraiſons funebres, le texte du diſcours eſt pris ordinairement dans le *ſens* dont nous parlons. M. Fléchier, dans ſon oraiſon funebre de M. de Turenne, applique à ſon héros ce qui eſt dit dans l'Ecriture à l'occaſion de Judas Machabée qui fut tué dans une bataille,

,, Le pere le Jeune de l'oratoire, fameux miſſionnaire, s'appelloit *Jean;* il étoit devenu aveugle: il fut nommé pour prêcher le carême à Marſeille aux Acoules; voici le texte de ſon premier ſermon: *Fuit homo miſſus a Deo, cui nomen erat Joannes; non erat ille lux, ſed ut teſtimonium perhiberet de lumine*, Joan. *j.* 6. On voit qu'il faiſoit alluſion à ſon nom & à ſon aveuglement.

,, Il y a quelques paſſages des auteurs profanes qui ſont comme paſſés en proverbes, & auxquels on donne communément un *ſens* détourné, qui n'eſt pas préciſément le même *ſens* que celui qu'ils ont dans l'auteur d'où ils ſont tirés; en voici des exemples;

1. ,, Quand on veut animer un jeune homme à faire parade de ce qu'il ſait, ou blâmer un ſavant de ce qu'il ſe tient dans l'obſcurité, on lui dit ce vers de Perſe, *ſat. j.* 27. *Scire tuum nihil eſt, niſi te ſcire hoc ſciat alter*. Toute votre ſcience n'eſt rien, ſi les autres ne ſavent pas combien vous êtes ſavant. La penſée de Perſe eſt pourtant de blâmer ceux qui n'étudient que pour faire enſuite parade de ce qu'ils ſavent,

En pallor, ſeniumque: o mores! uſque adeone
Scire tuum nihil eſt, niſi te ſcire hoc ſciat alter?

,, Il y a une interrogation & une ſurpriſe dans le texte & l'on cite le vers dans un ſens abſolu.

2. ,, On dit d'un homme qui parle avec emphaſe, d'un ſtyle ampoulé & recherché, que

Projicit ampullas & ſeſquipedalia verba:

,, il jette, il fait ſortir de ſa bouche des paroles enflées & des mots d'un pié & demi. Cependant ce vers a un *ſens* tout contraire dans Horace, *Art. poët.* 97. La tragédie, dit ce poëte, ne s'exprime pas toujours d'un ſtyle pompeux & élevé: Télephe & Pélée, tous deux pauvres, tous deux chaſſés de leurs pays, ne doivent pas recourir à des termes enflés, ni ſe ſervir de grands mots: il faut qu'ils faſſent parler leur douleur d'un ſtyle ſimple & naturel, s'ils veulent nous toucher, & que nous nous intéreſſions à leur mauvaiſe fortune; ainſi *projicit*, dans Horace, veut dire *il rejette*.

Et tragicus plerumque dolet ſermone pedeſtri
Telephus & Peleus, cum pauper & exul uterque
Projicit ampullas & ſeſquipedalia verba,
Si curat cor ſpectantis tetigiſſe querelâ.

,, M. Boileau, *Art poétiq. ch. III.* nous donne le même précepte:

Que devant Troie en flamme, Hécube deſolée
Ne vienne pas pouſſer une plainte ampoulée.

,, Cette remarque, qui ſe trouve dans la plûpart des commentateurs d'Horace, ne devoit point échapper aux auteurs des dictionnaires ſur le mot *projicere*.

3. ,, Souvent pour excuſer les fautes d'un habile homme, on cite ce mot d'Horace, *Art poét.* 359. *Quandoque bonus dormitat Homerus*; comme ſi Horace avoit voulu dire que le bon Homere s'endort quelquefois. Mais *quandoque* eſt là pour *quandocumque*, (toutes les fois que); & *bonus* eſt pris en bonne part. Je ſuis fâché, dit Horace, toutes les fois que je m'apperçois qu'Homere, cet excellent poëte, s'endort, ſe néglige, ne ſe ſoutient pas.

Indignor quandoque bonus dormitat Homerus.

,, M. Danet s'eſt trompé dans l'explication qu'il donne de ce paſſage dans ſon dictionnaire latin-françois ſur ce mot *quandoque*.

4. ,, Enfin pour s'excuſer quand on eſt tombé dans quelque faute, on cite ce vers de Térence, *Heaut. I. j.* 25.

Homo ſum, humani nihil à me alienum puto,

,, comme ſi Térence avoit voulu dire, *je ſuis homme, je ne ſuis point exempt des foibleſſes de l'humanité*, ce n'eſt pas là le *ſens* de Térence. Chrémès, touché de l'affliction où il voit Ménédème ſon voiſin, vient lui demander quelle peut être la cauſe de ſon chagrin, & des peines qu'il ſe donne: Ménédème lui dit bruſquement, qu'il faut qu'il ait bien du loiſir pour venir ſe mêler des affaires d'autrui. *Je ſuis homme*, répond tranquillement Chrémès; *rien de tout ce qui regarde les autres hommes n'eſt étranger pour moi, je m'intéreſſe à tout ce qui regarde mon prochain.*

,, On doit s'étonner, dit madame Dacier, que ce vers ait été ſi mal entendu, après ce que Cicéron en a dit dans le premier livre des Offices.

,, Voici les paroles de Cicéron, *I. Offic. n.* 29. *à lin. IX. Eſt enim difficilis cura rerum alienarum, quanquam Terentianus ille Chremes humani nihil à ſe alienum putat.* J'ajouterai un paſſage de Séneque, qui eſt un commentaire encore plus clair de ces paroles de Térence. Séneque ce philoſophe payen, explique dans une de ſes lettres comment les hommes doivent honorer la majeſté des dieux: il dit que ce n'eſt qu'en croyant à eux, en pratiquant de bonnes œuvres, & en tâchant de les imiter dans leurs perfections, qu'on peut leur rendre un culte agréable; il parle enſuite de ce que les hommes ſe doivent les uns aux autres. Nous devons tous nous regarder, dit-il, comme étant les membres d'un grand corps; la nature nous a tirés de la même ſource, & par-là nous a tous faits parens les uns des autres; c'eſt elle qui a établi l'équité & la juſtice. Selon l'inſtitution de la nature, on eſt plus à plaindre quand on nuit aux autres, que quand on en reçoit du dommage. La nature nous a donné des mains pour nous aider les uns les autres; ainſi ayons toujours dans la bouche & dans le cœur ce vers de Térence; *je ſuis homme, rien de tout ce qui regarde les hommes n'eſt étranger pour moi* ,,.

Membra ſumus corporis magni, natura nos cognatos edidit, cum ex iiſdem & in idem gigneret. Hæc nobis amorem indidit mutuum & ſociabiles fecit; illa æquum juſtumque compoſuit: ex illius conſtitutione miſerius eſt nocere quam lædi; & illius imperio paratæ ſunt ad juvandum manus. Iſte verſus & in pectore & in ore ſit, Homo ſum, humani nihil à me alienum puto. *Habeamus in commune, quod nati ſumus*, Sénec. *ep. xcv.*

,, Il eſt vrai en général que les citations & les applications doivent être juſtes autant qu'il eſt poſſible, puiſqu'autrement elles ne prouvent rien, & ne ſervent qu'à montrer une fauſſe érudition: mais il y auroit du rigoriſme à condamner tout *ſens* adapté.

,, Il y a bien de la différence entre rapporter un paſſage comme une autorité qui prouve, ou ſimplement comme des paroles connues, auxquelles on donne un *ſens* nouveau qui convient au ſujet dont on veut parler: dans le premier cas, il faut conſerver le *ſens* de l'auteur; mais dans le ſecond cas, les paſſages auxquels on donne un *ſens* différent de celui qu'ils ont dans leur auteur, ſont regardés comme autant de parodies, & comme une ſorte de jeu dont il eſt ſouvent permis de faire uſage ,,.

IX. Sens *louche*, Sens *équivoque*. Le *ſens* louche naît plutôt de la diſpoſition particuliere des mots qui entrent dans une phraſe, que de ce que les termes en ſont équivoques en ſoi. Ainſi ce ſeroit plutôt la phraſe qui devroit être appellée *louche*, ſi l'on vouloit s'en tenir au *ſens* littéral de la métaphore: ,, car, dit M. du Marſais, *Trop. part. III. art. vj.* comme les perſonnes louches paroiſſent regarder d'un côté pendant qu'elles regerdent d'un autre, de même dans les conſtructions louches, les mots ſemblent avoir un certain rapport pendant qu'ils en ont un autre ,,. par conſéquent c'eſt la phraſe même qui a le vice d'être louche; & comme les objets vus par les perſonnes louches ne ſont point louches pour cela, mais ſeulement incertains à l'égard des autres, de même le *ſens* louche ne peut pas être regardé proprement comme louche, il n'eſt qu'incertain pour ceux qui entendent ou qui liſent la phraſe. Si donc on donne le nom de *ſens* louche à celui qui réſulte d'une diſpoſition louche de la phraſe, c'eſt par métonymie que l'on tranſporte à la choſe ſignifiée le nom métaphorique donné d'abord au ſigne. Voici un exemple de conſtruction & de *ſens* louche, pris par M. du Marſais, dans cette chanſon ſi connue d'un de nos meilleurs opéra;

Tu ſais charmer,
Tu ſais déſarmer
Le dieu de la guerre:
Le dieu du tonnerre
Se laiſſe enflammer.

,, *Le dieu du tonnerre*, dit notre grammairien, paroît d'abord être le terme de l'action de *charmer* & de *déſarmer*, auſſi bien que *le dieu de la guerre*: cependant quand on continue à lire, on voit aiſément que *le dieu du tonnerre* eſt le nominatif ou le ſujet de *ſe laiſſe enflammer* ,,.

Voici un autre exemple cité par Vaugelas, *Rem.* 119. ,, *Germanicus*, (en parlant d'Alexandre) *a égalé ſa vertu, & ſon bonheur n'a jamais eu de pareil*... On appelle cela, dit il, une *conſtruction louche*, parce qu'elle ſemble regarder d'un côté, & elle regarde de l'autre ,,. On voit que ce puriſte célebre fait tomber en effet la qualification de *louche* ſur la conſtruction plutôt que ſur le *ſens* de la phraſe, conformément à ce que j'ai remarqué. ,, Je ſais bien, ajoute-t-il en parlant de ce vice d'élocution, & j'adopte volontiers ſa remarque: ,, je ſais bien qu'il y aura aſſez de gens qui nommeront ceci un ſcrupule & non pas une faute, parce que la lecture de toute la période fait entendre le *ſens*, & ne permet d'en douter; mais toujours ils ne peuvent pas nier que le lecteur & l'auditeur n'y ſoient trompés d'abord, & quoiqu'ils ne le ſoient pas long tems, il eſt certain qu'ils ne ſont pas bien-aiſes de l'avoir été, & que naturellement on n'aime pas à ſe méprendre: enfin c'eſt une imperfection qu'il faut éviter, pour petite qu'elle ſoit, s'il eſt vrai qu'il faille toujours faire les choſes de la façon la plus parfaite qu'il ſe peut, ſur-tout lorſqu'en matiere de langage il s'agit de la clarté de l'expreſſion ,,.

Le *ſens* louche naît donc de l'incertitude de la relation grammaticale de quelqu'un des mots qui compoſent la phraſe. Mais que faut-il entendre par un *ſens* équivoque, & quelle en eſt l'origine? Car ces deux expreſſions ne ſont pas identiques, quoique M. du Marſais ſemble les avoir confondues (*loc. cit.*) Le *ſens* équivoque me paroît venir ſur-tout de l'indétermination eſſentielle à certains mots, lorſqu'ils ſont employés de maniere que l'application actuelle n'en eſt pas fixée avec aſſez de préciſion. Tels ſont les adjectifs conjonctifs *qui* & *que*, & l'adverbe conjonctif *donc*; parce que n'ayant par eux-mêmes ni nombre ni genre déterminé, la relation en devient néceſſairement douteuſe, pour le peu qu'ils ne tiennent pas immédiatement à leur antécédent. Tels ſont nos pronoms de la troiſieme perſonne; *il, lui, elle, la, le, les, ils, eux, elles, leur*; parce que tous les objets dont on parle étant de la troiſieme perſonne, il doit y avoir incertitude ſur la relation de ces mots, dès qu'il y a dans le même diſcours pluſieurs noms

du même genre & du même nombre, ſi l'on n'a ſoin de rendre cette relation bien ſenſible par quelques-uns de ces moyens qui ne manquent guere à ceux qui ſavent écrire. Tels ſont enfin les articles poſſeſſifs de la troiſieme perſonne, *ſon*, *ſa*, *ſes*, *leur*, *leurs*; & les purs adjectifs poſſeſſifs de la même perſonne, *ſien*, *ſienne*, *ſiens*, *ſiennes*; parce que la troiſieme perſonne déterminée à laquelle ils doivent ſe rapporter, peut être incertaine à leur égard comme à l'égard des pronoms perſonnels, & pour la même raiſon.

Je ne citerai point ici une longue ſuite d'exemples; je renverrai ceux qui en deſirent, à la *remarque* 547 de Vaugelas, où ils en trouveront de toutes les eſpeces avec les correctifs qui y conviennent; mais je finirai par deux obſervations.

La premiere, c'eſt que phraſe *louche* & phraſe *équivoque*, ſont des expreſſions, comme je l'ai déja remarqué, ſynonymes ſi l'on veut, mais non pas identiques; elles énoncent le même défaut de netteté, mais elles en indiquent des ſources différentes. Phraſe *amphibologique*, eſt une expreſſion plus générale, qui comprend ſous ſoi les deux premieres, comme le genre comprend les eſpeces; elle indique encore le même défaut de netteté, mais ſans en aſſigner la cauſe. Ainſi, *les impreſſions qu'il prit depuis*, *qu'il tâcha de communiquer aux ſiens*, &c. c'eſt une phraſe *louche*, parce qu'il ſemble d'abord qu'on veuille dire, *depuis le tems qu'il tâcha*, au lieu que *depuis* eſt employé abſolument, & qu'on a voulu dire, *leſquelles il tâcha*; incertitude que l'on auroit levée par un & avant *qu'il tâchât*. *Liſias promit à ſon pere de n'abandonner jamais ſes amis*, c'eſt une phraſe *équivoque*, parce qu'on ne ſait s'il s'agit des amis de Lyſias, ou de ceux de ſon pere: toutes deux ſont *amphibologiques*.

La ſeconde remarque, c'eſt que M. du Marſais n'a pas dû citer comme une phraſe amphibologique, ce vers de la premiere édition du Cid. (*III. 6.*)

L'amour n'eſt qu'un plaiſir, & l'honneur un devoir.

La conſtruction de cette phraſe met néceſſairement de niveau *l'amour* & *l'honneur*, & préſente l'un & l'autre comme également mépriſables: en un mot, elle a le même *ſens* que celle-ci.

L'amour n'eſt qu'un plaiſir, l'honneur n'eſt qu'un devoir.

Il eſt certain que ce n'étoit pas l'intention de Corneille, & M. du Marſais en convient; mais la ſeule choſe qui s'enſuive de-là, c'eſt que ce grand poëte a fait un *contre-ſens*, & non pas une *amphibologie*; & l'académie a exprimé le vrai *ſens* de l'auteur, quand elle a dit:

L'amour n'eſt qu'un plaiſir, l'honneur eſt un devoir.

Il faut donc prendre garde encore de confondre *amphibologie* & *contre-ſens*: l'*amphibologie* eſt dans une phraſe qui peut également ſervir à énoncer pluſieurs *ſens* différens, & que rien de ce qui la conſtitue, ne détermine à l'un plutôt qu'à l'autre: le *contre-ſens* eſt dans une phraſe qui ne peut avoir qu'un *ſens*, mais qui auroit dû être conſtruite de maniere à en avoir un autre. *Voyez* CONTRE-SENS.

Réſumons. La *ſignification* eſt l'idée totale dont un mot eſt le ſigne primitif par la déciſion unanime de l'uſage.

L'*acception* eſt un aſpect particulier ſous lequel la *ſignification* primitive eſt enviſagée dans une phraſe.

Le *ſens* eſt une autre *ſignification* différente de la primitive, qui eſt entée, pour ainſi dire, ſur cette premiere, qui lui eſt ou analogue ou acceſſoire, & qui eſt moins indiquée par le mot même que par ſa combinaiſon avec les autres qui conſtituent la phraſe. C'eſt pourquoi l'on dit également le *ſens* d'un mot, & le *ſens* d'une phraſe; au lieu qu'on ne dit pas de même la *ſignification* ou l'*acception* d'une phraſe. (*B. E. R. M.*)

SENS, (*Métaphyſique.*) *ſens* eſt une faculté de l'ame, par laquelle elle apperçoit les objets extérieurs, moyennant quelque action ou impreſſion faite en certaines parties du corps, que l'on appelle *les organes des ſens*, qui communiquent cette impreſſion au cerveau.

Quelques-uns prennent le mot *ſens* dans une plus grande étendue; ils le définiſſent une faculté par laquelle l'ame apperçoit les idées ou les images des objets, ſoit qu'elles lui viennent de dehors, par l'impreſſion des objets mêmes, ſoit qu'elles ſoient occaſionnées par quelque action de l'ame ſur elle-même.

En conſidérant ſous ce point de vûe le mot *ſens*, on en doit diſtinguer de deux eſpeces, d'extérieurs & d'intérieurs; qui correſpondent aux deux différentes manieres dont les images des objets que nous appercevons, ſont occaſionnées & préſentées à l'eſprit, ſoit immédiatement du dehors, c'eſt-à-dire, par cinq *ſens* extérieurs, l'ouie, la vûe, le goût, le tact, & l'odorat; ſoit immédiatement du dedans, c'eſt-à-dire, par les *ſens* internes, tels que l'imagination, la mémoire, l'attention, *&c.* auxquelles on peut joindre la faim, la ſoif, la douleur, *&c.*

Les *ſens* extérieurs ſont des moyens par leſquels l'ame a la perception ou prend connoiſſance des objets extérieurs. Ces moyens peuvent être conſidérés tant du côté de l'eſprit, que du côté du corps. Les moyens du côté de l'eſprit ſont toujours les mêmes, c'eſt toujours la même faculté par laquelle on voit: on entend. Les moyens du côté du corps ſont auſſi différens, que les différens objets qu'il nous importe d'appercevoir, De-là ces différens organes du ſentiment; chacun deſquels eſt conſtitué de maniere à donner à l'ame quelque repréſentation & quelque avertiſſement de l'état des choſes extérieures, de leur proximité, de leur convenance, de leur diſconvenance, & de leurs autres qualités: & de plus à donner des avis différens, ſuivant le degré, l'éloignement, ou la proximité du danger ou de l'avantage; & c'eſt de-là que viennent les différentes fonctions de ces organes, comme d'entendre, de voir, de ſentir ou flairer, de goûter, de toucher.

Un excellent auteur moderne nous donne une notion du *ſens* très-ingénieuſe; ſelon ſes principes; ou doit définir le *ſens* une puiſſance d'appercevoir, ou une puiſſance de recevoir des idées. En quelques occaſions, au lieu de puiſſance, il aime mieux l'appeller une détermination de l'eſprit à recevoir des idées; il appelle *ſenſations*, les idées qui ſont ainſi apperçues, ou qui s'élevent dans l'eſprit.

Les *ſens* extérieurs ſont par conſéquent des puiſſances de recevoir des idées, à la préſence des objets extérieurs. En ces occaſions on trouve que l'ame eſt purement paſſive, & qu'elle n'a point directement la puiſſance de prévenir la perception ou l'idée, & de la changer ou de la varier à ſa réception, pendant tout le tems que le corps continue d'être en état de recevoir les impreſſions des objets extérieurs.

Quand deux perceptions ſont entierement différentes l'une de l'autre, ou qu'elles ne ſe conviennent que ſous l'idée générale de ſenſation, on déſigne par différens *ſens* la puiſſance qu'a l'ame de recevoir ces différentes perceptions. Ainſi la vue & l'ouie dénotent différentes puiſſances de recevoir les idées de couleurs & de ſons; & quoique les couleurs comme les ſons, ayent entre elles de très-grandes différences; néanmoins il y a beaucoup plus de rapport entre les couleurs les plus oppoſées, qu'entre une couleur & un ſon: & c'eſt pourquoi l'on regarde les couleurs comme des perceptions qui appartiennent à un même *ſens*; tous les *ſens* ſemblent avoir des organes diſtingués, excepté celui du toucher, qui eſt répandu plus ou moins par tout le corps.

Les *ſens* intérieurs ſont des puiſſances ou des déterminations de l'eſprit, qui ſe repoſe ſur certaines idées qui ſe préſentent à nous, lorſque nous appercevons les objets par les *ſens* extérieurs. Il y en a de deux eſpeces différentes, qui ſont diſtinguées par les différens objets de plaiſir, c'eſt-à-dire, par les formes agreables ou belles des objets naturels, & par des actions belles.

En réfléchiſſant ſur nos *ſens* extérieurs, nous voyons évidemment que nos perceptions de plaiſir & de douleur, ne dépendent pas directement de notre volonté. Les objets ne nous plaiſent pas comme nous le ſouhaiterions; il y a des objets, dont la préſence nous eſt néceſſairement agréable; & d'autres qui nous déplaiſent malgré nous: & nous ne pouvons, par notre propre volonté, recevoir du plaiſir & éloigner le mal, qu'en nous procurant la premiere eſpece d'objets, & qu'en nous mettant à couvert de la derniere. Par la conſtitution même de notre nature, l'un eſt occaſion du plaiſir, & l'autre du mal-être. En effet, nos perceptions ſenſitives nous affectent bien ou

mal,

mal, immédiatement. & ſans que nous ayons aucune connoiſſance du ſujet de ce bien ou de ce mal, de la maniere dont cela ſe fait ſentir, & des occaſions qui le font naître, ſans voir l'utilité ou les inconvéniens, dont l'uſage de ces objets peut être la cauſe dans la ſuite. La connoiſſance la plus parfaite de ces choſes ne changeroit pas le plaiſir ou la douleur de la ſenſation; quoique cela pût donner un plaiſir qui ſe fait ſentir à la raiſon, très-diſtinct du plaiſir ſenſible, ou que cela pût cauſer une joie diſtincte, par la conſidération d'un avantage que l'on pourroit attendre de l'objet, ou exciter un ſentiment d'averſion, par l'appréhenſion du mal.

Il n'y a preſque point d'objet, dont notre ame s'occupe, qui ne ſoit une occaſion de bien ou de mal-être: ainſi nous nous trouverons agréablement affectés d'une forme réguliere, d'une piece d'architecture ou de peinture, d'un morceau de muſique; & nous ſentons intérieurement que ce plaiſir nous vient naturellement de la contemplation de l'idée qui eſt alors préſente à notre eſprit, avec toutes ſes circonſtances; quoique quelques-unes de ces idées ne renferment rien en elles de ce que nous appellons *perception ſenſible*; & dans celles qui le renferment, le plaiſir vient de quelque uniformité, ordre, arrangement ou imitation, & non pas des ſimples idées de couleur, de ſon.

Il paroît qu'il s'enſuit de-là, que, quand l'inſtruction, l'éducation, ou quelque préjugé, nous fait naître des deſirs ou des répugnances par rapport à un objet; ce deſir ou cette averſion ſont fondés ſur l'opinion de quelque perfection ou de quelque défaut, que nous imaginons dans ces qualités. Par conſéquent, ſi quelqu'un privé du *ſens* de la vue, eſt affecté du deſir de beauté, ce deſir doit naître de ce qu'il ſent quelque régularité dans la figure, quelque grace dans la voix, quelque douceur, quelque molleſſe, ou quelques autres qualités, qui ne ſont perceptibles que par les *ſens* différens de la vue, ſans aucun rapport aux idées de couleur.

Le ſeul plaiſir de ſentiment, que nos philoſophes ſemblent conſidérer, eſt celui qui accompagne les ſimples idées de ſenſation. Mais il y a un très-grand nombre de ſentimens agréables, dans ces idées complexes des objets, auxquels nous donnons les noms de *beaux* & d'*harmonieux*; que l'on appelle ces idées de beauté & d'harmonie, des perceptions des *ſens* extérieurs de la vue & de l'ouie, ou non, cela n'y fait rien: on devroit plutôt les appeller un *ſens interne*, ou un *ſentiment intérieur*, ne fût-ce ſeulement que pour les diſtinguer des autres ſenſations de la vue & de l'ouie, que l'on peut avoir ſans aucune perception de beauté & d'harmonie.

Ici ſe préſente une queſtion, ſavoir, ſi les *ſens* ſont pour nous une regle de vérité. Cela dépend de la maniere dont nous les enviſageons. Quand nous voulons donner aux autres la plus grande preuve qu'ils attendent de nous touchant la vérité d'une choſe, nous diſons que nous l'avons vue de nos yeux; & ſi l'on ſuppoſe que nous l'avons vue en effet, on ne peut manquer d'y ajouter foi; le témoignage des *ſens* eſt donc par cet endroit une premiere vérité, puiſqu'alors il tient lieu de premier principe, ſans qu'on remonte, ou qu'on penſe vouloir remonter plus haut: c'eſt de quoi tous conviennent unanimement. D'un autre côté, tous conviennent auſſi que les *ſens* ſont trompeurs; & l'expérience ne permet pas d'en douter. Cependant ſi nous ſommes certains d'une choſe dès-là que nous l'avons vue, comment le *ſens* de la vue peut-il nous tromper; & s'il peut nous tromper, comment ſommes-nous certains d'une choſe pour l'avoir vue?

La réponſe ordinaire à cette difficulté, c'eſt que notre vue & nos *ſens* nous peuvent tromper, quand ils ne ſont pas exercés avec les conditions requiſes; ſavoir que l'organe ſoit bien diſpoſé, & que l'objet ſoit dans une juſte diſtance. Mais ce n'eſt rien dire là. En effet, à quoi ſert de marquer pour des regles qui juſtifient le témoignage de nos *ſens*, des conditions que nous ne ſaurions nous-mêmes juſtifier, pour ſavoir quand elles ſe rencontrent? Quelle regle infaillible me donne-t-on pour juger que l'organe de ma vue, de mon ouïe, de mon odorat, eſt actuellement bien diſpoſé? Nos organes ne nous donnent une certitude parfaite que quand ils ſont parfaitement formés; mais ils ne le ſont que pour des tempéramens parfaits; & comme ceux-ci ſont très-rares, il s'enſuit qu'il n'eſt preſque aucun de nos organes qui ne ſoit défectueux par quelque endroit.

Cependant quelque évidente que cette concluſion paroiſſe, elle ne détruit point une autre vérité, ſavoir que l'on eſt certain de ce que l'on voit. Cette contrariété montre qu'on a laiſſé ici quelque choſe à démêler, puiſqu'une maxime ſenſée ne ſauroit être contraire à une maxime ſenſée. Pour développer la choſe, examinons en quoi nos *ſens* ne ſont point regle de vérité, & en quoi ils le ſont.

1°. Nos ſens ne nous apprennent point en quoi conſiſte cette diſpoſition des corps appellée *qualité*, qui fait telle impreſſion ſur moi. J'apperçois évidemment qu'il ſe trouve dans un tel corps une diſpoſition qui cauſe en moi le ſentiment de chaleur & de peſanteur; mais cette diſpoſition, dans ce qu'elle eſt en elle-même, échappe ordinairement à mes *ſens*, & ſouvent même à ma raiſon. J'entrevois qu'avec certain arrangement & certain mouvement dans les plus petites parties de ce corps, il ſe trouve de la convenance entre ce corps & l'impreſſion qu'il fait ſur moi. Ainſi je conjecture que la faculté qu'a le ſoleil d'exciter en moi un ſentiment de lumiere, conſiſte dans certain mouvement ou impulſion de petits corps au-travers des pores de l'air vers la rétine de mon œil; mais c'eſt cette faculté même, où mes yeux ne voyent goutte, & où ma raiſon ne voit guere davantage.

2°. Les *ſens* ne nous rendent aucun témoignage d'un nombre infini de diſpoſitions même antérieures qui ſe trouvent dans les objets, & qui ſurpaſſent la ſagacité de notre vue, de notre ouie, de notre odorat. La choſe ſe vérifie manifeſtement par les microſcopes; ils nous ont fait découvrir dans l'objet de la vue une infinité de diſpoſitions extérieures, qui marquent une égale différence dans les parties intérieures, & qui forment autant de différentes qualités. Des microſcopes plus parfaits nous feroient découvrir d'autres diſpoſitions, dont nous n'avons ni la perception ni l'idée.

3°. Les *ſens* ne nous apprennent point l'impreſſion préciſe qui ſe fait par leur canal en d'autres hommes que nous. Ces effets dépendent de la diſpoſition de nos organes, laquelle eſt à-peu-près auſſi différente dans les hommes que leurs tempéramens ou leurs viſages; une même qualité extérieure doit faire auſſi différentes impreſſions de ſenſation en différens hommes: c'eſt ce que l'on voit tous les jours. La même liqueur cauſe dans moi une ſenſation deſagréable, & dans une autre une ſenſation agréable; je ne puis donc m'aſſurer que tel corps faſſe préciſément ſur tout autre que moi, l'impreſſion qu'il fait ſur moi-même. Je ne puis ſavoir auſſi ſi ce qui eſt couleur blanche pour moi, n'eſt point du rouge pour un autre que pour moi.

4°. La raiſon & l'expérience nous apprenant que les corps ſont dans un mouvement ou changement continuel, quoique ſouvent imperceptible dans leurs plus petites parties, nous ne pouvons juger sûrement qu'un corps d'un jour à l'autre ait préciſément la même qualité, ou la même diſpoſition à faire l'impreſſion qu'il faiſoit auparavant ſur nous; de ſon côté il lui arrive de l'altération, & il m'en arrive du mien. Je pourrai bien m'appercevoir du changement d'impreſſion, mais de ſavoir à quoi il faut l'attribuer, ſi c'eſt à l'objet ou à moi, c'eſt ce que je ne puis faire par le ſeul témoignage de l'organe de mes *ſens*.

5°. Nous ne pouvons juger par les *ſens* ni de la grandeur abſolue des corps, ni de leur mouvement abſolu. La raiſon en eſt bien claire. Comme nos yeux ne ſont point diſpoſés de la même façon, nous ne devons pas avoir la même idée ſenſible de l'étendue d'un corps. Nous devons conſidérer que nos yeux ne ſont que des lunettes naturelles, que leurs humeurs font le même effet que les verres dans les lunettes, & que ſelon la ſituation qu'ils gardent entr'eux, & ſelon la figure du cryſtallin & de ſon éloignement de la rétine, nous voyons les objets différemment; de ſorte qu'on ne peut pas aſſurer qu'il y ait au monde deux hommes qui les voyent préciſément de la même grandeur, ou compoſés de ſemblables parties, puiſqu'on ne peut pas aſſurer que leurs yeux ſoient tout-à-fait ſemblables. Une conſéquence auſſi naturelle, c'eſt que nous ne pouvons connoître la grandeur véritable ou abſolue des mouvemens du corps, mais ſeulement le rapport que ces mouvemens ont les uns avec les autres. Il eſt conſtant que nous ne ſaurions juger de la grandeur d'un mouvement d'un corps que par la longueur de l'eſpace que ce même corps a parcouru. Ainſi puiſque nos yeux ne nous

font

ſont point voir la véritable longueur de l'eſpace parcouru, il s'enſuit qu'ils ne peuvent pas nous faire connoître la véritable grandeur du mouvement.

Voyons maintenant ce qui peut nous tenir lieu de premieres vérités dans le témoignage de nos *ſens*. On peut réduire principalement à trois chefs les premieres vérités dont nos *ſens* nous inſtruiſent. 1°. Ils rapportent toujours très-fidelement ce qui leur paroit. 2°. Ce qui leur paroit eſt preſque toujours conforme à la vérité dans les choſes qu'il importe aux hommes en général de ſavoir, à moins qu'il ne s'offre quelque ſujet raiſonnable d'en douter. 3°. On peut diſcerner aiſément quand le témoignage des *ſens* eſt douteux, par les réflexions que nous marquerons.

1°. Les *ſens* rapportent toujours fidelement ce qui leur paroît; la choſe eſt manifeſte, puiſque ce ſont des facultés naturelles qui agiſſent par l'impreſſion néceſſaire des objets, à laquelle le rapport des *ſens* eſt toujours conforme. L'œil placé ſur un vaiſſeau qui avance avec rapidité, rapporte qu'il lui paroît que le rivage avance du côté oppoſé; c'eſt ce qui lui doit paroître: car dans les circonſtances l'œil reçoit les mêmes impreſſions que ſi le rivage & le vaiſſeau avançoient chacun d'un côté oppoſé, comme l'enſeignent & les obſervations de la Phyſique, & les regles de l'Optique. A prendre la choſe de ce biais, jamais les *ſens* ne nous trompent; c' eſt nous qui nous trompons par notre imprudence, ſur leur rapport fidele. Leur fidélité ne conſiſte pas à avertir l'ame de ce qui eſt, mais de ce qui leur paroît; c'eſt à elle de démêler ce qui en eſt.

2°. Ce qui paroît à nos *ſens* eſt preſque toujours conforme à la vérité, dans les conjonctures où il s'agit de la conduite & des beſoins ordinaires de la vie. Ainſi, par rapport à la nourriture, les *ſens* nous font ſuffiſamment diſcerner les beſoins qui y ſont d'uſage: enſorte que plus une choſe nous eſt ſalutaire, plus auſſi eſt grand ordinairement le nombre des ſenſations différentes qui nous aident à la diſcerner; & ce que nous ne diſcernons pas avec leur ſecours, c'eſt ce qui n'appartient plus à nos beſoins, mais à notre curioſité.

3°. Le temoignage des *ſens* eſt infaillible, quand il n'eſt contredit dans nous ni par notre propre raiſon, ni par un témoignage précédent des mêmes *ſens*, ni par un témoignage actuel d'un autre de nos *ſens*, ni par le témoignage des *ſens* des autres hommes.

1°. Quand notre raiſon, inſtruite d'ailleurs par certains faits & certaines réflexions, nous fait juger manifeſtement le contraire de ce qui paroît à nos *ſens*, leur témoignage n'eſt nullement en ce point regle de vérité. Ainſi, bien que le ſoleil ne paroiſſe large que de deux piés, & les étoiles d'un pouce de diametre, la raiſon inſtruite d'ailleurs par des faits inconteſtables, & par des connoiſſances évidentes, nous apprend que ces aſtres ſont infiniment plus grands qu'ils ne nous paroiſſent.

2°. Quand ce qui paroît actuellement à nos *ſens* eſt contraire à ce qui leur a autrefois paru; car on a ſujet alors de juger ou que l'objet n'eſt pas à portée, ou qu'il s'eſt fait quelque changement ſoit dans l'objet même, ſoit dans notre organe: en ces occaſions on doit prendre le parti de ne point juger, plûtôt que de juger rien de faux.

L'uſage & l'expérience ſervent à diſcerner le témoignage des *ſens*. Un enfant qui apperçoit ſon image ſur le bord de l'eau ou dans un miroir, la prend pour un autre enfant qui eſt dans l'eau ou au-dedans du miroir; mais l'expérience lui ayant fait porter la main dans l'eau ou ſur le miroir, il réforme bientôt le *ſens* de la vûe par celui du toucher, il ſe convaint avec le tems qu'il n'y a point d'enfant à l'endroit où il croyoit le voir. Il arrive encore à un indien dans le pays duquel il ne gele point, de prendre d'abord en ces pays-ci un morceau de glace pour une pierre; mais l'expérience lui ayant fait voir le morceau de glace qui ſe fond en eau, il réforme auſſi-tôt le *ſens* du toucher par la vûe.

La troiſieme regle eſt quand ce qui paroît à nos *ſens* eſt contraire à ce qui paroît aux *ſens* des autres hommes, que nous avons ſujet de croire auſſi-bien organiſés que nous. Si mes yeux me font un rapport contraire à celui des yeux de tous les autres, je dois croire que c'eſt moi plûtôt qui ſuis en particulier trompé, que non pas eux tous en général: autrement ce ſeroit la nature qui meneroit au faux le plus grand nombre des hommes; ce qu'on ne peut juger raiſonnablement. *Voyez la logique* du P. Buffier, à l'*article* des *premieres vérités*.

Quelques philoſophes, continue le même auteur que nous venons de citer, ſe ſont occupés à montrer que nos yeux nous portent continuellement à l'erreur, parce que leur rapport eſt ordinairement faux ſur la véritable grandeur; mais je demanderois volontiers à ces philoſophes ſi les yeux nous ont été donnés pour nous faire abſolument juger de la grandeur des objets? Qui ne ſait que ſon objet propre & particulier ſont les couleurs? Il eſt vrai que par accident, ſelon les angles différens que font ſur la rétine les rayons de la lumiere, l'eſprit prend occaſion de former un jugement de conjectures touchant la diſtance & la grandeur des objets; mais ce jugement n'eſt pas plus du *ſens* de la vûe, que du *ſens* de l'ouie. Ce dernier, par ſon organe, ne laiſſe pas auſſi de rendre témoignage, comme par accident, à la grandeur & à la diſtance des corps ſonores, puiſqu'ils cauſent dans l'air de plus fortes ou de plus foibles ondulations, dont l'oreille eſt plus ou moins frappée. Seroit-on bien fondé pour cela à démontrer les erreurs des *ſens*, parce que l'oreille ne nous fait pas juger fort juſte de la grandeur & de la diſtance des objets? Il me ſemble que non; parce qu'en ces occaſions l'oreille ne fait point la fonction particuliere de l'organe & du *ſens* de l'ouie, mais ſupplée comme par accident à la fonction du toucher, auquel il appartient proprement d'appercevoir la grandeur & la diſtance des objets.

C'eſt de quoi l'uſage univerſel peut nous convaincre. On a établi pour les vraies meſures de la grandeur, les pouces, les piés, les palmes, les coudées, qui ſont les parties du corps humain. Bien que l'organe du toucher ſoit répandu dans toutes les parties du corps, il réſide néanmoins plus ſenſiblement dans la main; c'eſt à elle qu'il appartient proprement de meſurer au juſte la grandeur, en meſurant par ſon étendue propre la grandeur de l'objet auquel elle eſt appliquée. A moins donc que le rapport des yeux ſur la grandeur ne ſoit vérifié par la main, le rapport des yeux ſur la grandeur doit paſſer pour ſuſpect; cependant le *ſens* de la vûe n'en eſt pas plus trompeur, ni ſa fonction plus imparfaite; parce que d'elle-même & par l'inſtitution directe de la nature, elle ne s'étend qu'au diſcernement des couleurs, & ſeulement par accident au diſcernement de la diſtance & de la grandeur des objets.

Mais à quoi bon citer ici l'exemple de la mouche, dont les petits yeux verroient les objets d'une grandeur toute autre que ne feroient les yeux d'un éléphant! Qu'en peut-on conclure? Si la mouche & l'éléphant avoient de l'intelligence, ils n'auroient pour cela ni l'un ni l'autre une idée fauſſe de la grandeur; car toute grandeur étant relative, ils jugeroient chacun de la grandeur des objets ſur leur propre étendue, dont ils auroient le ſentiment: ils pourroient ſe dire, cet objet eſt tant de fois plus ou moins étendu que mon corps, ou que telle partie de mon corps; & en cela, malgré la différence de leurs yeux, leur jugement ſur la grandeur ſeroit toujours également vrai de côté & d'autre.

C'eſt auſſi ce qui arrive à l'égard des hommes; quelque différente impreſſion que l'étendue des objets faſſe ſur leurs yeux, les uns & les autres ont une idée également juſte de la grandeur des objets; parce qu'ils la meſurent chacun de leur côté, au ſentiment qu'ils ont de leur propre étendue.

On peut dire de nos *ſens* ce que l'on dit de la raiſon. Car de même qu'elle ne peut nous tromper, lorſqu'elle eſt bien dirigée, c'eſt-à-dire, qu'elle ſuit la lumiere naturelle que Dieu lui a donnée, qu'elle ne marche qu'à la lueur de l'évidence, & qu'elle s'arrête là où les idées viennent à lui manquer: ainſi les *ſens* ne peuvent nous tromper, lorſqu'ils agiſſent de concert, qu'ils ſe prêtent des ſecours mutuels, & qu'ils s'aident ſur-tout de l'expérience. C'eſt elle ſur-tout qui nous prémunit contre bien des erreurs, que les *ſens* ſeuls occaſionneroient. Ce n'eſt que par un long uſage, que nous apprenons à juger des diſtances par la vue; & cela en examinant par le tact les corps que nous voyons, & en obſervant ces corps placés à différentes diſtances & de différentes manieres, pendant que nous ſavons que ces corps n'éprouvent aucun changement.

Tous les hommes ont appris cet art, dès leur premiere enfance; ils ſont continuellement obligés de faire attention à la diſtance des objets; & ils apprennent inſenſiblement à en juger, & dans la ſuite, ils ſe perſuadent, que ce qui eſt l'effet d'un long exercice,

eſt

eſt un don de la nature. La maniere dont ſe fait la viſion, prouve bien que la faculté de juger des objets que nous voyons, eſt un art qu'on apprend par l'uſage & par l'expérience. S'il reſte quelque doute ſur ce point, il ſera bientôt détruit par l'exemple d'un jeune homme d'environ quatorze ans, qui né aveugle, vit la lumiere pour la premiere fois. Voici l'hiſtoire telle qu'elle eſt rapportée par M. de Voltaire.

„ En 1729, M. Chiſelden, un de ces fameux chi-
„ rurgiens qui joignent l'adreſſe de la main aux plus
„ grandes lumieres de l'eſprit, ayant imaginé qu'on
„ pouvoit donner la vue à un aveugle né, en lui abaiſ-
„ ſant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il ſoupçon-
„ noit formées dans ſes yeux preſqu'au moment de ſa
„ naiſſance, il propoſa l'opération. L'aveugle eut de
„ la peine à y conſentir. Il ne concevoit pas trop que
„ le *ſens* de la vue pût beaucoup augmenter ſes plai-
„ ſirs. Sans l'envie qu'on lui inſpira d'apprendre à
„ lire & à écrire, il n'eût point deſiré de voir. Quoi
„ qu'il en ſoit, l'opération en fut faite & réuſſit. Le
„ jeune homme d'environ 14 ans, vit la lumiere pour
„ la premiere fois. Son expérience confirma tout ce
„ que Loke & Barclai avoient ſi bien prévu. Il ne di-
„ ſtingua de long-tems ni grandeurs, ni diſtances, ni
„ ſituations, ni même figures. Un objet d'un pouce
„ mis devant ſon œil, & qui lui cachoit une maiſon,
„ lui paroiſſoit auſſi grand que la maiſon. Tout ce
„ qu'il voyoit, lui ſembloit d'abord être ſur ſes yeux,
„ & les toucher comme les objets du tact touchent
„ la peau. Il ne pouvoit diſtinguer ce qu'il avoit ju-
„ gé rond à l'aide de ſes mains, d'avec ce qu'il avoit
„ jugé angulaire, ni diſcerner avec ſes yeux, ſi ce que
„ ſes mains avoient ſenti être en haut ou en bas, étoit
„ en effet en haut ou en bas. Il étoit ſi loin de con-
„ noître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par
„ la vue que ſa maiſon étoit plus grande que ſa cham-
„ bre, il ne concevoit pas comment la vue pouvoit
„ donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux
„ mois d'éxpérience, qu'il put appercevoir que les
„ tableaux repréſentoient des corps ſolides; & lorſ-
„ qu'après ce long tatonnement d'un *ſens* nouveau
„ en lui, il eut ſenti que des corps & non des ſurfa-
„ ces ſeules, étoient peints dans les tableaux; il y
„ porta la main, & fut étonné de ne point trouver
„ avec ſes mains ces corps ſolides, dont il commen-
„ çoit à appercevoir les repréſentations. Il deman-
„ doit quel étoit le trompeur, du *ſens* du toucher,
„ ou du *ſens* de la vue. „

Si au témoignage des *ſens*, nous ajoutons l'analogie, nous y trouverons une nouvelle preuve de la vérité des choſes. L'analogie a pour fondement ce principe extrêmement ſimple, *que l'univers eſt gouverné par des lois générales & conſtantes*. C'eſt en vertu de ce raiſonnement que nous admettons la regle ſuivante, *que des effets ſemblables ont les mêmes cauſes*.

L'utilité de l'analogie conſiſte en ce qu'elle nous épargne mille diſcuſſions inutiles, que nous ſerions obligés de répéter ſur chaque corps en particulier. Il ſuffit que nous ſachions que tout eſt gouverné par des lois générales & conſtantes, pour être bien fondés à croire, que les corps qui nous paroiſſent ſemblables ont les mêmes propriétés, que les fruits d'un même arbre ont le même goût, *&c.* La certitude qui accompagne l'analogie retombe ſur les *ſens* mêmes, qui lui prêtent tous les raiſonnemens qu'elle déduit.

En parlant de la connoiſſance, nous avons dit, que ſans le ſecours des *ſens*, les hommes ne pourroient acquérir aucune connoiſſance des choſes corporelles; mais nous avons en même tems obſervé, que les ſeuls *ſens* ne leur ſuffiſoient pas, n'y ayant point d'homme au monde qui puiſſe examiner par lui-même toutes les choſes qui lui ſont néceſſaires à la vie; que, par conſéquent, dans un nombre infini d'occaſions, ils avoient beſoin de s'inſtruire les uns les autres, & de s'en rapporter à leurs obſervations mutuelles; qu'autrement ils ne pourroient tirer aucune utilité de la plûpart des choſes que Dieu leur a accordées. D'où nous avons conclu, que Dieu a voulu que le témoignage, quand il ſeroit revêtu de certaines conditions, fût auſſi une marque de la vérité. Or, ſi le témoignage dans certaines circonſtances eſt infaillible, les *ſens* doivent l'être auſſi, puiſque le témoignage eſt fondé ſur les *ſens*. Ainſi prouver que le témoignage des hommes en certaines circonſtances, eſt une regle ſûre de vérité, c'eſt prouver la même choſe par rapport aux *ſens*, ſur leſquels il eſt néceſſairement appuyé.

Sens commun, par le *ſens commun* on entend la diſpoſition que la nature a miſe dans tous les hommes, ou manifeſtement dans la plûpart d'entr'eux, pour leur faire porter, quand ils ont atteint l'uſage de la raiſon, un jugement commun & uniforme, ſur des objets différens du ſentiment intime de leur propre perception; jugement qui n'eſt point la conſéquence d'aucun principe antérieur. Si l'on veut des exemples de jugemens qui ſe vérifient principalement par la regle & par la force du *ſens commun*, on peut, ce ſemble, citer les ſuivans.

1°. *Il y a d'autres êtres, & d'autres hommes que moi au monde*.

2°. *Il y a quelque choſe qui s'appelle* vérité, ſageſſe, prudence; *& c'eſt quelque choſe qui n'eſt pas purement arbitraire*.

3°. *Il ſe trouve dans moi quelque choſe que j'appelle* intelligence, *& quelque choſe qui n'eſt point intelligence & qu'on appelle* corps.

4°. *Tous les hommes ne ſont point d'accord à me tromper, & à m'en faire accroire*.

5°. *Ce qui n'eſt point intelligence ne ſauroit produire tous les effets de l'intelligence, ni des parcelles de matiere remuées au haſard former un ouvrage d'un ordre & d'un mouvement régulier, tel qu'un horloge*.

Tous ces jugemens, qui nous ſont dictés par le *ſens commun*, ſont des regles de vérité auſſi réelles & auſſi ſûres que la regle tirée du ſentiment intime de notre propre perception; non pas qu'elle emporte notre eſprit avec la même vivacité de clarté, mais avec la même néceſſité de conſentement. Comme il m'eſt impoſſible de juger que je ne penſe pas, lorſque je penſe actuellement; il m'eſt également impoſſible de juger ſérieuſement que je ſois le ſeul être au monde; que tous les hommes ont conſpiré à me tromper dans tout ce qu'ils diſent; qu'un ouvrage de l'induſtrie humaine, tel qu'un horloge qui montre régulierement les heures, eſt le pur effet du haſard.

Cependant il faut avouer qu'entre le genre des premieres vérités tirées du ſentiment intime, & tout autre genre des premieres vérités, il ſe trouve une différence; c'eſt qu'à l'égard du premier on ne peut imaginer qu'il ſoit ſuſceptible d'aucune ombre de doute; & qu'à l'égard des autres, on peut alléguer qu'ils n'ont pas une évidence du genre ſuprème d'évidence. Mais il faut ſe ſouvenir que ces premieres vérités qui ne ſont pas du premier genre, ne tombant que ſur des objets hors de nous, elles ne peuvent faire une impreſſion auſſi vive ſur nous, que celles dont l'objet eſt en nous-mêmes: de ſorte que pour nier les premieres, il faudroit être hors de ſoi; & pour nier les autres, il ne faut qu'être hors de la raiſon.

C'eſt une maxime parmi les ſages, direz-vous, & comme une premiere vérité dans la morale, que *la vérité n'eſt point pour la multitude*. Ainſi il ne paroît pas judicieux d'établir une regle de vérité ſur ce qui eſt jugé vrai par le plus grand nombre. Donc le *ſens commun* n'eſt point une regle infaillible de la vérité.

Je réponds qu'une vérité préciſe & métaphyſique ne ſe meſure pas à des maximes communes, dont la vérité eſt toujours ſujette à de différentes exceptions, témoin la maxime qui avance, que *la voix du peuple eſt la voix de Dieu*. Il s'en faut bien qu'elle ſoit univerſellement vraie; bien qu'elle ſe vérifie à-peu près auſſi ſouvent que celle qu'on voudroit objecter, que la *vérité n'eſt point pour la multitude*. Dans le ſujet même dont il s'agit, touchant les premiers principes, cette derniere maxime doit paſſer abſolument pour être fauſſe. En effet, ſi les premieres vérités n'étoient répandues dans l'eſprit de tous les hommes, il ſeroit impoſſible de les faire convenir de rien, puiſqu'ils auroient des principes différens ſur toutes ſortes de ſujets. Lors donc qu'il eſt vrai de dire que la *vérité n'eſt point pour la multitude*, on entend une ſorte de vérité, qui, pour être apperçue, ſuppoſe une attention, une capacité & une expérience particulieres, prérogatives qui ne ſont pas pour la multitude. Mais eſt-il queſtion de premiere vérité, tous ſont philoſophes à cet égard. Le philoſophe contemplatif avec tous ſes raiſonemens n'eſt pas plus parfaitement convaincu qu'il exiſte & qu'il penſe, que l'eſprit le plus médiocre & le plus ſimple. Dans les choſes où il faut des connoiſſances acquiſes par le raiſonnement, & des réflexions particulieres, qui ſuppoſent certaines expériences que tous ne ſont pas capables de faire, un philoſophe eſt plus croyable qu'un autre homme: mais dans une choſe d'une expérience manifeſte; & d'un ſentiment commun à tous les hommes, tous à cet

égard

égard deviennent philoſophes: de ſorte que dans les premiers principes de la nature & du *ſens commun*, un philoſophe oppoſé au reſte du genre humain, eſt un philoſophe oppoſé à cent mille autres philoſophes; parce qu'ils ſont auſſi bien que lui inſtruits des premiers principes de nos ſentimens communs. Je dis plus; l'ordinaire des hommes eſt plus croyable en certaines choſes que pluſieurs philoſophes; parce que ceux-là n'ont point cherché à forcer ou à défigurer les ſentimens & les jugemens, que la nature inſpire univerſellement à tous les hommes.

Le ſentiment commun des hommes en général, dit-on, eſt que le ſoleil n'a pas plus de deux piés de diametre. On répond qu'il n'eſt pas vrai que le ſentiment commun de ceux qui ſont à portée de juger de la grandeur du ſoleil, ſoit qu'il n'a que deux ou trois piés de diametre. Le peuple le plus groſſier s'en rapporte ſur ce point au commun, ou à la totalité des philoſophes ou des aſtronomes, plutôt qu'au témoignage de ſes propres jeux. Auſſi n'a-t-on jamais vu de gens, même parmi le peuple, ſoutenir ſérieuſement qu'on avoit tort de croire le ſoleil plus grand qu'un globe de quatre piés. En effet, s'il s'étoit jamais trouvé quelqu'un aſſez peu éclairé pour conteſter là-deſſus, la conteſtation auroit pu ceſſer au moment même, avec le ſecours de l'expérience, faiſant regarder au contrediſant un objet ordinaire, qui, à proportion de ſon éloignement, paroît aux yeux incomparablement moins grand, que quand on s'en approche. Ainſi les hommes les plus ſtupides ſont perſuadés que leurs propres yeux les trompent ſur la vraie étendue des objets. Ce jugement n'eſt donc pas un ſentiment de la nature, puiſqu'au contraire il eſt univerſellement démenti par le ſentiment le plus pur de la nature raiſonnable, qui eſt celui de la réflexion

Sens moral, (*Moral.*) nom donné par le ſavant Hutcheſon à cette faculté de notre ame, qui diſcerne promptement en certains cas le bien & le mal moral par une ſorte de ſenſation & par goût, indépendamment du raiſonnement & de la réflexion.

C'eſt-là ce que les autres moraliſtes appellent *inſtinct moral*, ſentiment, eſpece de penchant ou d'inclination naturelle qui nous porte à approuver certaines choſes comme bonnes ou louables, & à en condamner d'autres comme mauvaiſes & blâmables, indépendamment de toute réflexion.

C'eſt ainſi, qu'à la vue d'un homme qui ſouffre, nous avons d'abord un ſentiment de compaſſion, qui nous fait trouver beau & agréable de le ſecourir. Le premier mouvement, en recevant un bienfait, eſt d'en ſavoir gré, & d'en remercier notre bienfaiteur. Le premier & le plus pur mouvement d'un homme envers un autre, en faiſant abſtraction de toute raiſon particuliere de haine ou de crainte qu'il pourroit avoir, eſt un ſentiment de bienveillance, comme envers ſon ſemblable, avec qui la conformité de nature & de beſoins lient. On voit de même que, ſans aucun raiſonnement, un homme groſſier ſe récrie ſur une perfidie comme ſur une action noire & injuſte qui le bleſſe. Au contraire, tenir ſa parole, reconnoître un bienfait, rendre à chacun ce qui lui eſt dû, ſoulager ceux qui ſouffrent, ce ſont-là autant d'actions qu'on ne peut s'empêcher d'approuver & d'eſtimer, comme étant juſtes, bonnes, honnêtes & utiles au genre humain. De-là vient que l'eſprit ſe plait à voir & à entendre de pareils traits d'équité, de bonne-foi, d'humanité & de bénéficence; le cœur en eſt touché, attendri. En les liſant dans l'hiſtoire on les admire, & on loue le bonheur d'un ſiecle, d'une nation, d'une famille où de ſi beaux exemples ſe rencontrent. Mais pour les exemples du crime, on ne peut ni les voir, ni en entendre parler ſans mépris & ſans indignation.

Si l'on demande d'où vient ce mouvement du cœur, qui le porte à aimer certaines actions, & à en deteſter d'autres ſans raiſonnement & ſans examen, je ne puis dire autre choſe, ſinon que ce mouvement vient de l'auteur de notre être, qui nous a faits de cette maniere, & qui a voulu que notre nature fût telle, que la différence du bien ou du mal moral nous affectât en certains cas, ainſi que le fait celle du mal phyſique. C'eſt donc là une ſorte d'inſtinct, comme la nature nous en a donné pluſieurs autres, afin de nous déterminer plus vîte & plus fortement là où la réflexion ſeroit trop lente. C'eſt ainſi que nous ſommes avertis par une ſenſation intérieure de nos beſoins corporels, pour nous porter à faire promptement & machinalement tout ce que demande notre conſervation. Tel eſt auſſi cet inſtinct qui nous attache à la vie, & ce deſir d'être heureux, qui eſt le grand mobile de nos actions. Telle eſt encore la tendreſſe preſqu'aveugle, mais très-néceſſaire, des peres & des meres pour leurs enfans. Les beſoins preſſans & indiſpenſables demandoient que l'homme fût conduit par la voie du ſentiment, toujours plus vif & plus prompt que n'eſt le raiſonnement.

Dieu donc a jugé à propos d'employer auſſi cette voie à l'égard de la conduite morale de l'homme, & cela en imprimant en nous un ſentiment ou un goût de vertu & de juſtice, qui décide de nos premiers mouvemens, & qui ſupplée heureuſement chez la plûpart des hommes au défaut de réflexion; car combien de gens incapables de réfléchir, & qui ſont remplis de ce ſentiment de juſtice! Il étoit bien utile que le Créateur nous donnât un diſcernement du bien & du mal, avec l'amour de l'un & l'averſion de l'autre par une ſorte de faculté prompte & vive, qui n'eût pas beſoin d'attendre les ſpéculations de l'eſprit; & c'eſt-là ce que le docteur Hutcheſon a nommé judicieuſement *ſens moral. Princip. du droit naturel.* (*D. J.*)

Sens de l'Écriture, (*Théolog.*) eſt la ſignification que préſentent ou que renferment les paroles de l'Écriture ſainte.

On peut diſtinguer cinq *ſens* dans l'Ecriture; 1°. le *ſens* grammatical; 2°. le *ſens* littéral ou hiſtorique; 3°. le *ſens* allégorique ou figuré; 4°. le *ſens* anagogique; 5°. le *ſens* tropologique ou moral.

I. Le *ſens* grammatical eſt celui que les termes du texte préſentent à l'eſprit, ſuivant la propre ſignification des termes. Ainſi quand on dit que Dieu ſe repent, qu'il ſe met en colere, qu'il monte, qu'il deſcend, qu'il a les yeux ouverts & les oreilles attentives, *&c.* Le *ſens* grammatical conduiroit à croire que Dieu ſeroit corporel & ſujet aux mêmes infirmités que nous, mais comme la foi nous apprend qu'il n'a aucune de nos foibleſſes & de nos imperfections, & que la raiſon même le dicte, on n'en demeure jamais au *ſens* grammatical, & l'on penſe avec fondement que les auteurs ſacrés n'ont employé ces expreſſions que pour ſe proportionner à la foibleſſe de notre intelligence.

II. Le *ſens* littéral & hiſtorique eſt celui qui s'attache à l'hiſtoire, au fait, au *ſens* que le récit & les termes de l'Ecriture préſentent d'abord à l'eſprit. Ainſi, quand on dit qu'Abraham épouſa Agar, qu'il la renvoya enſuite, qu'Iſaac naquit de Sara, qu'il reçut la circonciſion, *&c.* tous ces faits pris dans le *ſens* hiſtorique & littéral ne diſent autre choſe ſinon ce qui eſt exprimé dans l'hiſtoire, le mariage d'Abraham avec Agar, la répudiation de celle-ci, la naiſſance d'Iſaac & ſa circonciſion.

III. Le *ſens* allégorique & figuré eſt celui qui recherche ce qui eſt caché ſous les termes ou ſous l'événement dont il eſt parlé dans l'hiſtoire. Ainſi le mariage d'Abraham avec Agar, qui fut enſuite répudiée & chaſſée à cauſe de ſon inſolence & de celle de ſon fils, eſt une figure de la ſynagogue qui n'a été qu'une eſclave, & qui a été reprouvée à cauſe de ſon ingratitude & de ſon infidélité. Sara eſt la figure de l'Egliſe, & Iſaac la figure du peuple choiſi.

IV. Le *ſens* anagogique ou de convenance, eſt celui qui rapporte quelques expreſſions de l'Ecriture à la vie éternelle, à la béatitude, à cauſe de la conformité ou proportion entre les termes dont on ſe ſert pour exprimer ce qui ſe paſſe en ce monde, & ce qui arrivera dans le ciel. Par exemple, à l'occaſion du ſabbat ou du repos qui étoit recommandé au peuple de Dieu, on parle du repos dont les ſaints jouiſſent dans le ciel, A l'occaſion de l'entrée des Iſraëlites dans la terre promiſe, on traite de l'entrée des élus dans la terre des vivans, *&c.*

V. Le *ſens* moral ou tropologique eſt celui qui tire des moralités ou des réflexions pour la conduite de la vie & pour la réforme des mœurs, de ce qui eſt dit & raconté hiſtoriquement ou littéralement dans l'Ecriture. Par exemple, à l'occaſion de ces paroles du Deutéronome ch. xxv. verſ. 4. *Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le grain*, S. Paul dit dans ſa premiere épitre aux Corinthiens, *ch. ix. verſ.* 10. qu'il faut fournir aux prédicateurs & à ceux qui nous inſtruiſent de quoi ſe nourrir & s'entretenir.

Le *ſens* littéral a pour objet les faits de l'hiſtoire; l'allégorique, ce que nous croyons, ou les myſteres de notre foi; l'anagogique, la béatitude & ce qui y

a rap-

a rapport; le tropologique, le réglement de nos mœurs: ce qu'on a compris dans ces deux vers:

Littera geſta docet: quid credas allegoria;
Moralis quid agas, quo tendas anagogia.

On peut remarquer les cinq *ſens* dont nous venons de parler dans le ſeul mot *Jéruſalem;* ſelon le *ſens* grammatical il ſignifie *union de paix;* ſelon le littéral, une ville *capitale de Judée,* ſelon l'allégorique, l'*égliſe militante;* ſelon l'anagogique, l'*égliſe triomphante;* ſelon le moral, l'*ame fidele*, dont Jeruſalem eſt une eſpece de figure. *Voyez* Allégorie, Anagogique, Littéral, Figuré, Mystique, *&c.*

Tous les théologiens conviennent qu'on ne peut tirer d'argumens directs & concluans en matiere de religion que du ſeul *ſens* littéral. Jamais, dit S. Jerome, les paraboles & le *ſens* douteux des énigmes, c'eſt-a-dire, des allégories que chacun imagine à ſon gré, ne peuvent ſervir pour établir les dogmes; & S. Auguſtin dans ſon épitre à Vincent le donatiſte, reconnoît qu'on ne peut ſe fonder ſur une ſimple allégorie, à moins qu'on n'ait des témoignages clairs pour expliquer ceux qui ſont obſcurs. D'ailleurs, comme chacun peut imaginer des *ſens* myſtiques, ſelon ſa pénétration ou ſa piété, chacun par la même raiſon a droit de les rejetter ou d'en imaginer de contraires. Il faut cependant obſerver que dès qu'un *ſens* myſtique eſt autoriſé par l'égliſe ou par le concert unanime des peres, ou qu'il ſuit naturellement du texte, & que l'Ecriture même le favoriſe, on en peut tirer des preuves & des raiſonnemens ſolides. Mais le plus ſûr en matiere de controverſe eſt de s'attacher au *ſens* littéral, parce qu'il eſt fort aiſé d'abuſer du *ſens* allégorique.

Sens externes, (*Phyſiol.*) organes corporels, ſur lequels les objets extérieurs cauſent les différentes eſpeces de ſenſations, que nous appellons le *toucher*, le *goût*, *l'odorat*, *l'ouïe*, la *vûe*, &c. L'auteur de l'*hiſtoire naturelle de l'homme* vous expliquera mieux que moi comment ces différentes eſpeces de ſenſations parviennent à l'ame. Elles lui ſont tranſmiſes, nous dit-il, par les nerfs qui forment le jeu de toutes les parties & l'action de tous les membres. Ce ſont eux qui ſont l'organe immédiat du ſentiment qui ſe diverſifie & change, pour ainſi dire, de nature, ſuivant leur différente diſpoſition; enſorte que, ſelon leur nombre, leur fineſſe, leur arrangement, leur qualité, ils portent à l'ame des eſpeces différentes de manieres de ſentir qu'on a diſtinguées par le nom de *ſenſations*, qui ſemblent n'avoir rien de ſemblable entr'elles.

Cependant ſi l'on fait attention que tous ces *ſens externes* ont un ſujet commun, & qu'ils ne ſont que des membranes nerveuſes, différemment étendues, diſpoſées & placées; que les nerfs ſont l'organe général du ſentiment; que, dans le corps animal, nul autre corps que les nerfs n'a cette propriété de produire le ſentiment, on ſera porté à croire que les *ſens* ayant tous un principe commun, & n'étant que des formes variées de la même ſubſtance, n'étant en un mot que des nerfs différemment ordonnés & diſpoſés, les ſenſations qui en réſultent ne ſont pas auſſi eſſentiellement différentes entr'elles qu'elle le paroiſſent.

L'œil doit être regardé comme une expanſion du nerf optique, ou plutôt l'œil lui-même n'eſt que l'épanouiſſement d'un faiſceau de nerfs, qui étant expoſé à l'extérieur plus qu'aucun autre nerf, eſt auſſi celui qui a le ſentiment le plus vif & le plus délicat; il ſera donc ébranlé par les plus petites parties de la matiere telles que ſont celles de la lumiere, & il nous donnera par conſéquent une ſenſation de toutes les ſubſtances les plus éloignées, pourvu qu'elles ſoient capables de produire ou de réfléchir ces petites particules de matiere.

L'oreille qui n'eſt pas un organe auſſi extérieur que l'œil, & dans lequel il n'y a pas un auſſi grand épanouiſſement de nerf, n'aura pas le même degré de ſenſibilité, & ne pourra pas être affectée par des parties de matieres auſſi petites que celles de la lumiere; mais elle le ſera par des parties plus groſſes qui ſont celles qui forment le ſon, & nous donnera encore une ſenſation des choſes éloignées, qui pourront mettre en mouvement ces parties de matieres. Comme elles ſont beaucoup plus groſſes que celles de la lumiere & qu'elles ont moins de vîteſſe, elles ne pourront s'étendre qu'à de petites diſtances, & par conſéquent l'oreille ne nous donnera la ſenſation que de choſes beaucoup moins éloignées que celles dont l'œil nous donne la ſenſation.

La membrane qui eſt le ſiege de l'odorat étant encore moins fournie de nerfs que celle qui fait le ſiege de l'ouie, elle ne nous donnera la ſenſation que des parties de matiere qui ſont plus groſſes & moins éloignées, telles que ſont les particules odorantes des corps qui ſont probablement celles de l'huile eſſentielle, qui s'en exhale & ſurnage, pour ainſi dire, dans l'air.

Comme les nerfs ſont encore en moindre quantité & plus groſſiers ſur le palais & ſur la langue, les particules odorantes ne ſont pas aſſez fortes pour ébranler cet organe; il faut que les parties huileuſes & ſalines ſe détachent des autres corps, & s'arrêtent ſur la langue pour produire la ſenſation qu'on appelle le *goût*, & qui differe principalement de l'odorat, parce que ce dernier *ſens* nous donne la ſenſation des choſes à une certaine diſtance, & que le goût ne peut la donner que par une eſpece de contact, qui s'opere au moyen de la fonte de certaines parties de matieres, telles que les ſels, les huiles, *&c.*

Enfin, comme les nerfs ſont le plus diviſés qu'il eſt poſſible & qu'ils ſont très-légerement parſemés dans la peau, aucune partie auſſi petite que celles qui forment la lumiere, les ſons, les odeurs, les ſaveurs, ne pourra les ébranler, ni les affecter d'une maniere ſenſible, & il faudra de très-groſſes parties de matiere, c'eſt-à-dire des corps ſolides, pour qu'ils puiſſent en être affectés. Auſſi le ſens du toucher ne nous donne aucune ſenſation des choſes éloignées, mais ſeulement de celles dont le contact eſt immédiat.

Il paroît donc que la différence qui eſt entre nos *ſens* vient de la poſition plus ou moins extérieure des nerfs, de leur vêtement, de leur exilité, de leur quantité plus ou moins grande, de leur épanouiſſement dans les différentes parties qui conſtituent les organes. C'eſt par cette raiſon qu'un nerf ébranlé par un coup, ou découvert par une bleſſure, nous donne ſouvent la ſenſation de la lumiere, ſans que l'œil y ait part; comme on a ſouvent auſſi par la même cauſe des tintemens & des ſenſations des ſons, quoique l'oreille ne ſoit affectée par rien d'extérieur.

Lorſque les petites particules de la matiere lumineuſe & ſonore ſe trouvent réunies en très-grande quantité, elles forment une eſpece de corps ſolide qui produit différentes eſpeces de ſenſations, leſquelles ne paroiſſent avoir aucun rapport avec les premieres; car toutes les fois que les parties qui compoſent la lumiere ſont en très-grande quantité, elles affectent non-ſeulement les yeux, mais auſſi toutes les parties nerveuſes de la peau; & elles produiſent dans l'œil la ſenſation de la lumiere; & dans le reſte du corps, la ſenſation de la chaleur qui eſt une autre eſpece de ſentiment différent du premier, quoiqu'il ſoit produit par la même cauſe.

La chaleur n'eſt donc que le toucher de la lumiere qui agit comme corps ſolide, ou comme une maſſe de matiere en mouvement; on reconnoît évidemment l'action de cette maſſe en mouvement, lorſqu'on expoſe les matieres légeres au foyer d'un bon miroir ardent; l'action de la lumiere réunie leur communique, avant même que de les échauffer, un mouvement qui les pouſſe & les déplace; la chaleur agit donc comme agiſſent les corps ſolides ſur les autres corps, puiſqu'elle eſt capable de les déplacer en communiquant un mouvement d'impulſion.

De même lorſque les parties ſonores ſe trouvent réunies en très-grande quantité, elles produiſent une ſecouſſe & un ébranlement très-ſenſible; & cet ébranlement eſt fort différent de l'action du ſon ſur l'oreille. Une violente exploſion, un grand coup de tonnerre ébranle les maiſons, nous frappe & communique une eſpece de tremblement à tous les corps voiſins; c'eſt par cette action des parties ſonores qu'une corde en vibration en fait remuer une autre, & c'eſt par ce toucher du ſon que nous ſentons nous-mêmes, lorſque le bruit eſt violent, une eſpece de trémouſſement fort différent de la ſenſation du ſon par l'oreille, quoiqu'il dépende de la même cauſe.

Toute la différence qui ſe trouve dans nos ſenſations ne vient donc que du nombre plus ou moins grand, & de la poſition plus ou moins extérieure des nerfs. C'eſt pourquoi nous ne jugeons des choſes

que d'après l'impreſſion que les objets font ſur eux; & comme cette impreſſion varie avec nos diſpoſitions, les *ſens* nous en impoſent néceſſairement: les plus importans ne font ſouvent que de légeres impreſſions; & pour notre malheur, le méchaniſme de tout le mouvement de la machine dépend de ces reſſorts délicats qui nous échappent.

Cependant les *ſens* nous étoient abſolument néceſſaires, & pour notre être & pour notre bien-être: ce ſont, dit M. le Cat, autant de ſentinelles qui nous avertiſſent de nos beſoins & qui veillent à notre conſervation. Au milieu des corps utiles & nuiſibles qui nous environnent, ce ſont autant de portes qui nous ſont ouvertes pour communiquer avec les autres êtres, & pour jouir du monde où nous ſommes placés. Ils ont enfanté des arts ſans nombre pour ſatisfaire leurs délices, & ſe garantir des impreſſions fâcheuſes. On a tâché dans cet ouvrage de développer avec briéveté le méchaniſme & des arts & des *ſens*; peut-être même trouvera-t-on qu'on s'y eſt trop étendu; mais quand cela ſeroit vrai, comment réſiſter au torrent des choſes curieuſes qui s'offrent en foule ſur leur compte; & combien n'en a-t-on pas ſupprimé avec quelque regret? Car enfin les arts ſont précieux, & les *ſens* offrent le ſujet le plus intéreſſant de la phyſique, puiſque ce ſont nos moyens de commerce avec le reſte de l'univers.

Ce commerce entre l'univers & nous ſe fait toujours par une matiere qui affecte quelque organe. Depuis le toucher juſqu'à la vûe, cette matiere eſt de plus en plus ſubtile, de plus en plus répandue loin de nous, & par-là de plus en plus capable d'étendre les bornes de notre commerce. Des corps, des liqueurs, des vapeurs, de l'air, de la lumiere, voilà la gradation de ſes correſpondances; & les *ſens* par leſquels elles ſe font nos interpretes & nos gazettiers. Plus leurs nouvelles viennent de loin, plus il faut s'en défier. Le toucher qui eſt le plus borné des *ſens* eſt auſſi le plus ſûr de tous; le goût & l'odorat le ſont encore aſſez, mais l'ouïe commence à nous tromper très-ſouvent; pour la vûe, elle eſt ſujette à tant d'erreurs, que l'induſtrie des hommes, qui ſait tirer avantage de tout, en a compoſé un art d'en impoſer aux yeux; art admirable, & pouſſé ſi loin par les peintres, que nous y aurions peut-être perdu à avoir des *ſens* moins trompeurs. Mais que dire des conjectures dans leſquelles ils nous entraînent? Par exemple, la lumiere, fluide particulier qui rend les corps viſibles, nous fait conjecturer un autre fluide qui les rend peſans, un autre qui les rend électriques, ou qui fait tourner la bouſſole au nord, *&c.* Tant de ſuppoſitions prouvent aſſez que ce que les *ſens* nous montrent, eſt encore tout ce que nous ſavons de mieux.

Qu'on juge par-là des bornes étroites & du peu de certitude de nos connoiſſances, qui conſiſtent à voir une partie des choſes par des organes infideles & à deviner le reſte. D'où vient, direz-vous, cette nature ſi bonne, ſi libérale, ne nous a-t-elle pas donné des *ſens* pour toutes ces choſes que nous ſommes contraints de deviner, par exemple, pour ce fluide qui remue la bouſſole, pour celui qui donne la vie aux plantes & aux animaux? C'étoit le plus court moyen de nous rendre ſavans ſur tous ces phénomenes qui deviennent ſans cela des énigmes: car enfin les cinq eſpeces de matieres qui ſont comme députées vers nous, des états du monde matériel ne peuvent nous en donner qu'une vaine ébauche; imaginons un ſouverain qui n'auroit d'autre idée de tous les peuples que celles que lui donneroient un françois, un perſan, un égyptien, un créole, un chinois, qui tous cinq ſeroient ſourds & muets; c'eſt-ainſi tout au-moins que ſont toutes ces eſpeces de matieres. En vain la phyſique moderne fait ſes derniers efforts pour interroger ces députés; quand on ſuppoſeroit qu'ils diront un jour tout ce qu'ils ſont eux-mêmes, il n'y a pas d'apparence qu'ils diſent jamais ce que ſont les autres peuples de matieres dont ils ne ſont pas.

Le créateur n'a pas voulu nous donner un plus grand nombre de *ſens* ou des *ſens* plus parfaits, pour nous faire connoître ces autres peuples de matiere, ni d'autres modifications dans ceux-mêmes que nous connoiſſons. Il nous a refuſé des aîles, il a fixé la médiocrité de la vûe qui n'apperçoit que les ſeules ſurfaces des corps. Mais de plus grandes facultés euſſent été inutiles pour notre bonheur & pour tout le ſyſtème du monde. Accuſerons-nous le ciel d'être cruel envers nous & envers nous ſeuls?

Le bonheur de l'homme, dit Pope, (qui emprunte pour le peindre, le langage des dieux) le bonheur de l'homme, ſi l'orgueil ne nous empêchoit point de l'avouer, n'eſt pas de penſer ou d'agir au-delà de l'homme même, d'avoir des puiſſances de corps & d'eſprit, au-delà de ce qui convient à ſa nature & à ſon état. Pourquoi l'homme n'a-t-il point un œil microſcopique? C'eſt par cette raiſon bien ſimple, que l'homme n'eſt point une mouche. Et quel en ſeroit l'uſage, ſi l'homme pouvoit conſidérer un ciron, & que ſa vue ne pût s'étendre juſqu'aux cieux? Quel ſeroit celui d'un toucher plus délicat, ſi trop ſenſible, & toujours tremblant, les douleurs & les agonies s'introduiſoient par chaque pore? D'un odorat plus vif, ſi les parties volatiles d'une roſe, par leurs vibrations dans le cerveau, nous faiſoient mourir de peines aromatiques? D'une oreille plus fine, ſi la nature ſe faiſoit toujours entendre avec un bruit de tonnere, & qu'on ſe trouvât étourdi par la muſique de ſes ſpheres roulantes? O combien nous regreterions alors que le ciel nous eût privé du doux bruit des zéphirs & du murmure des ruiſſeaux! Qui peut ne pas reconnoitre la bonté & la ſageſſe de la Providence, également & dans ce qu'elle donne, & dans ce qu'elle refuſe?

Regardons pareillement les ſenſations qui affligent ou qui enchantent l'ame comme de vrais préſens du ciel. Les ſenſations triſtes avertiſſent l'homme de ſe mettre en garde contre l'ennemi qui menace le corps de ſa perte. Les ſenſations agréables l'invitent à la conſervation de ſon individu & de ſon eſpece.

Peut-être que des *ſens* plus multipliés que les nôtres, ſe fuſſent embarraſſés, ou que l'avide curioſité qu'ils nous euſſent inſpiré, nous eût procuré plus d'inquiétude que de plaiſir. En un mot, le bon uſage de ceux que nous avons, ſuffit à notre félicité. Jouiſſons donc, comme il convient, des *ſens* dont la nature a bien voulu nous gratifier: ceux de l'ouïe & de la vue me ſemblent être les plus délicats & les plus chaſtes de tous. Les plaiſirs qui les remuent, ſont les plus innocens; & les arts à qui nous devons ces plaiſirs, méritent une place diſtinguée parmi les arts libéraux, comme étant des plus ingénieux, puiſqu'on y emploie toute la ſubtilité des combinaiſons mathématiques. La peinture reveille l'imagination & fixe la mémoire; la muſique agite le cœur, & ſouleve les paſſions. Elles font paſſer les plaiſirs dans l'ame: l'une par les yeux, l'autre par l'oreille. On diroit même que les pierreries ont un charme ſingulier, dont la mode ſe ſert pour fixer la curioſité. Il le faut bien; car ſans cet éclat impérieux, notre folie auroit des bornes, du moins celles que l'inconſtance a ſoin de mettre à tous nos goûts. Eſt-ce que ces étincelles pures qui petillent au ſein du diamant, ſeroient une eſpece de collyre pour la vue? Les luſtres & les glaces ſeroient à ce prix une merveilleuſe invention, & peut-être ces choſes ont-elles avec nous une douce ſympathie, dont nous ſentons l'effet ſans le deviner? Les plaiſirs des autres *ſens* peuvent être plus vifs, mais je les crois moins dignes de l'homme. Ils s'émouſſent, ils ſe blaſent, quand on les irrite; & quand on en abuſe, ils laiſſent dans la vieilleſſe un triſte repentir ou de fâcheuſes infirmités. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENS INTERNES, (*Phyſiol.*) actions de l'ame ou de l'intellect, auxquelles il eſt excité par la perception des idées,

Les ſeules voies par où les connoiſſances arrivent dans l'entendement humain, les ſeuls paſſages, comme dit Loke, par leſquels la lumiere entre dans cette chambre obſcure, ſont les *ſens* externes & internes.

Les *ſens internes* ſont les paſſions, l'attention, l'imagination & la mémoire. Telle eſt l'énumération ordinaire, & à mon avis, peu exacte, qu'on fait des *ſens internes*; mais ce n'eſt pas ici le lieu de la rectifier; nous ne traitons qu'en phyſiologiſte, & ſeulement ce qu'il convient au médecin de connoître, pour entendre, expliquer, & guérir, s'il eſt poſſible, les fâcheuſes affections du cerveau.

Il ſemble que les perceptions de notre intellect naiſſent de la différence des nerfs affectés, de la différente ſtructure de l'organe du ſentiment, des différentes parties de la moëlle du cerveau d'où les nerfs prennent leur origine, & du cours différent des eſprits animaux. Nous ſommes tellement formés, qu'à l'occaſion des divers états de l'ame il ſe fait dans le corps des mouvemens muſculaires, une circula-

tion

tion ou une ſtagnation d'humeurs, de ſang & des eſprits.

Les mouvemens muſculaires dépendent de l'influx du ſuc nerveux que le cerveau porte dans les muſcles; la partie du cerveau du *ſenſorium commune*, où les eſprits animaux ſe trouvent raſſemblés, eſt peut-être la moëlle du cerveau dans la tête. Cette partie a différens territoires, dont chacun a ſon nerf & ſa loge pour les idées; le nerf optique donne l'idée des couleurs; l'olfactif, des odeurs; les nerfs moteurs, ceux des mouvemens. Une goutte de liquide, ſang ou autre, épanchée ſur l'organe des nerfs, produit l'apoplexie. Dès-lors plus d'idées ſimples ni acceſſoires, plus de mémoire, plus de paſſion, plus de *ſens internes*, plus de mouvemens muſculaires, ſi ce n'eſt dans le cœur où ils ſont paſſés. Qu'on ne craigne point qu'il ſoit trop humiliant pour l'amour propre, de ſavoir que l'eſprit eſt d'une nature ſi corporelle? Comme les femmes ſont vaines de leur beautés, les beaux eſprits ſeront toujours vains du bel-eſprit, & les philoſophes ne ſe montreront jamais aſſez philoſophes, pour éviter cet écueil univerſel.

Les paſſions ſont des affections fortes qui impriment des traces ſi profondes dans le cerveau, que toute l'économie en eſt bouleverſée, & ne connoît plus les lois de la raiſon. C'eſt un état violent qui nous entraîne vers ſon objet. Les paſſions ſuppoſent 1°. la repréſentation de la choſe qui eſt hors de nous: 2°. l'idée qui en réſulte & qui l'accompagne, fait naître l'affection de l'ame: 3°. le mouvement des eſprits ou leur ſuſpenſion en marque les effets. Le ſiege des affections de l'ame eſt dans le *ſenſorium commune*. Un ſommeil profond ſans rêves doit donc aſſoupir, comme il arrive, toute paſſion. Un homme en apoplexie ou en léthargie n'a ni joie ni triſteſſe, ni amour ni haine. Après avoir paſſé deux jours dans cet état, il reſſuſcite, & n'a pas ſenti la peine de mourir. Les médecins entendent un peu l'effet des paſſions ſur les liquides & les ſolides du corps humain. Ils expliquent aſſez bien leur méchaniſme ſur la machine par l'accélération ou le retardement dans le mouvement du ſuc nerveux qui agit enſuite ſur le ſang, enſorte que le cours du ſang réglé par celui des eſprits s'augmente & ſe retarde avec lui. Que n'ont-ils le ſecret du remede!

Chaque paſſion a ſon langage. Dans la colere, cette courte fureur, ſuivant la définition d'Horace, tous les mouvemens augmentent, celui de la circulation du ſang, du pouls, de la reſpiration; le corps devient chaud, rouge, tremblant, tenté tout-à-coup de dépoſer quelque ſécrétion qui l'irrite. De-là ces inflammations, ces hémorrhagies, ces plaies r'ouvertes, ces diarrhées, ces icteres, dont parlent les obſervations.

Dans la terreur, cette paſſion, qui en ébranlant toute la machine, la met quelquefois en garde pour ſa propre défenſe, & quelquefois hors d'état d'y pourvoir, naiſſent la palpitation, la pâleur, le froid ſubit, le tremblement, la paralyſie, l'épilepſie, le changement de couleur des cheveux, la mort ſubite. Dans la peur, diminutif de la terreur, la tranſpiration diminuée diſpoſe le corps à recevoir les miaſmes contagieux, produit la pâleur, le relâchement des ſphincters & les excrétions.

Dans le chagrin, tous les mouvemens vitaux & animaux ſont retardés, les humeurs croupiſſent, & produiſent des obſtructions, la mélancolie, la jauniſſe, & autres ſemblables maladies. De grands chagrins n'ont que trop ſouvent cauſé la mort.

En rapportant tous ces effets à leurs cauſes, on trouvera que dans les paſſions dont on vient de parler, & dans toutes les autres, dont le détail nous meneroit trop loin, les nerfs doivent néceſſairement agir ſur le ſang, & produire du dérangement dans l'économie animale. Les nerfs qui tiennent les arteres comme dans des filets, excitent dans la colere & la joie, la circulation du ſang artériel, en animant le reſſort des arteres; le fluide nerveux coule auſſi plus promptement; toutes les fibres ont plus de tenſion; la viteſſe du pouls & de la reſpiration croiſſent; la rougeur, l'augmentation de chaleur & de force en réſultent. Les parties extérieures ſe reſſerrent dans la terreur; de ſorte que les vaiſſeaux comprimés font refluer le ſang vers l'intérieur, & dans les grands vaiſſeaux du cœur & du poumon; d'où naiſſent la palpitation, la pâleur, le froid des extrémités, *&c.* La triſteſſe ſuſpend le cours des eſprits, reſſerre & comprime les filets nerveux. Or où ne trouve-t-on pas de ces filets? Fideles compagnons de la carotide interne, de l'artere temporale, de la grande méningienne, de la vertébrale, de la ſouclaviere, des brachiales, de la céliaque, de la méſentérique, des arteres qui ſortent du baſſin, ils ſont partout capables d'être léſés, & ſuivant leur léſion, de produire différens maux.

La pudeur, cette honte honnête, qui répand ſur le viſage le rouge qu'on a nommé le *vermillon de la vertu*, eſt une eſpece de petite crainte qui reſſerre la veine temporale, là où elle eſt environnée des rameaux de la portion dure; & par leur action, elle retient, fixe & arrête le ſang au viſage. Il eſt donc vrai que les médecins éclairés de la connoiſſance du corps humain peuvent ſe former une théorie des paſſions par leurs effets.

L'attention eſt l'impreſſion des objets qui frappent le *ſenſorium commune*, au moyen des eſprits animaux qui s'y portent en abondance. L'attention s'explique par le même méchaniſme que les paſſions; ſon effet eſt de produire une idée diſtincte, vive durable.

Quand les fibres du cerveau extrèmement tendues (comme on s'imaginoit les voir au-travers de la phiſionomie du P. Malebranche, lorſqu'il écoutoit), ont mis une barriere qui ôte tout commerce entre l'objet choiſi & les idées indiſcretes qui s'empreſſent à le troubler; il en réſulte la plus claire, la plus lumineuſe perception qui ſoit poſſible: c'eſt en ce ſens que l'attention eſt la mere des ſciences, & le meilleur moyen pour les acquérir.

Nous ne penſons qu'à une ſeule choſe à la fois dans le même tems; enſuite une autre idée ſuccede à la premiere avec une viteſſe prodigieuſe, quoique différente, en diverſes perſonnes & ſujets. La nouvelle idée qui ſe préſente à l'ame, en eſt apperçue, ſi elle ſuccede, lorſque la premiere a diſparu. D'où vient donc la promptitude de ceux qui réſolvent ſi vite les problèmes les plus compoſés? De la facilité avec laquelle leur mémoire retient comme vraie la propoſition la plus proche de celle qui expoſe le problème; ainſi tandis qu'ils penſent à la onzieme propoſition, par exemple, ils ne s'inquietent plus de la vérité de la dixieme; & ils regardent comme un axiome les choſes précédentes démontrées auparavant, & dont ils ont un recueil clair dans la tête.

C'eſt ainſi qu'un habile médecin voit d'un coup d'œil, les ſymptomes, les cauſes de la maladie, les remedes & le pronoſtic. C'eſt par cette vigueur des organes du cerveau, qu'Archimede ayant découvert tout-à-coup dans le bain que la couronne d'or du roi Hiéron n'étoit pas entierement compoſée de ce métal, s'écria de joie: *je l'ai trouvé*. Heureux ceux qui ont reçu de la nature cette prompte facilité de combiner une foule d'idées & de propoſitions, qu'un cerveau borné ne pourroit concevoir qu'avec le tems, avec beaucoup de peine, & ſeulement l'une après l'autre! Faut-il qu'entre deux êtres ſemblables, Newton & ſon ſecrétaire, l'un ne ſoit qu'un homme du commun, & l'autre paroiſſe d'une organiſation preſque angélique? L'éducation ſeule fait-elle les frais d'une diverſité ſi frappante? Non ſans doute!

L'attention profonde & trop ſuivie détruit la force des fibres, cauſe des maux de tête par le reſſerrement des membranes du cerveau, un deſſéchement dans le ſang & les eſprits, & finalement une imagination dépravée. Voyons donc ce que c'eſt que l'imagination.

L'imagination eſt la repréſentation d'un objet abſent par des images tracées dans le cerveau. C'eſt une perception née d'une idée que des cauſes internes ont produites, ſemblables à quelques-unes de celles que les cauſes externes ont coutume de faire naître. Haller raconte qu'ayant la fievre, il voyoit, les yeux fermés, de terribles incendies, & le monde tomber en ruine; il dit qu'il n'étoit pas la dupe de ces ſortes d'illuſions, qu'il diſſipoit d'ailleurs en ouvrant les yeux, & que ſes *ſens* externes lui découvroient l'erreur de ſes *ſens internes*. Son imagination étoit alors échauffée par des phantômes, c'eſt-à-dire, que les nerfs agités dans leur origine augmentoient la force de la circulation du ſang dans le cerveau. Paſchal épuiſé d'étude & de méditation, voyoit toujours, étant au lit, un précipice de feu dont il falloit le garantir par quelque rempart. C'étoit-là une ſorte de vertige de l'eſpece de celui de Haller ayant la fievre. Le ſang agité, épanché, ou prêt à l'être, donne lieu à de tels ſpectres. Galien, jeune encore, ſe fit un grand honneur à Rome, pour avoir prédit dans une pareille circonſtance, une hémorrhagie ſalutaire.

Quand l'ame ne peut ſe détromper par les *ſens* externes de la non-exiſtence des phantômes que les *ſens internes* lui préſentent, comme étoit celui qui croyoit avoir un nez de verre; ceux qui ſe perſuadent être obligés de ſuivre tel régiment, dans l'idée qu'ils y ont été engagés, & autres chimeres: c'eſt dans ce cas une eſpece de manie, mal qui demande des remedes, & qui y cede quelquefois. Quiconque jettera les yeux ſur les triſtes effets du dérangement de l'imagination, comprendra combien elle eſt corporelle, & combien eſt étroite la liaiſon qu'il y a entre les mouvemens vitaux & les mouvemens animaux.

La mémoire, qui eſt le ſouvenir des choſes qui ont fait des traces dans le cerveau, eſt un quatrieme *ſens interne*, ſi dépendant des organes du corps, qu'elle ſe fortifie, & s'affoiblit, ſelon les changemens qui arrivent à la machine. Ni la converſation, ni la connoiſſance des choſes, ni le ſentiment interne de notre propre exiſtence ne peuvent réſider en nous ſans la mémoire. Wepfer parle d'un malade qui avoit perdu les idées des choſes; il prenoit le manche pour le creux de la cueillere; il en a vu un autre qui ne pouvoit jamais finir ſa phraſe, parce qu'il perdoit d'abord la mémoire du commencement de ſon idée. Il donne l'hiſtoire d'un troiſieme, qui voyant les lettres, ne pouvoit plus les épeler.

Un homme qui perdroit toute mémoire, ne ſeroit pas même un être penſant; car peut-on penſer ſans elle? Cela ne répugne point aux phénomenes des maladies dans leſquelles nous voyons les malades faire pluſieurs actions, dont ils n'ont aucune réminiſcence, lorſqu'ils ſont rétablis; or ces actions que l'ame fait ſans connoiſſance, ſans jugement, doivent être rangées parmi les mouvemens automatiques qui ſe trouvent partout pour conſerver la machine. M. Jean le Clerc ſi connu dans la république des lettres, & frere de M. Daniel le Clerc non moins célebre par ſon *hiſtoire de la Médecine*, a écrit que la fievre ſuffiſoit pour bouleverſer toutes les traces des images dans le cerveau, & cauſer un oubli univerſel; il a été lui-même un triſte exemple de cette vérité; après une petite fievre de deux ou trois jours, il tomba dans l'oubli total de tout ce qu'il avoit jamais fait & ſu; l'enfance & l'imbécillité ſuccéderent: le ſavant ne fut plus qu'un objet de pitié!

Thucidide raconte que dans la peſte d'Afrique, pluſieurs perſonnes perdirent entierement la mémoire. Mais tous les jours la perte de cette faculté n'eſt-elle pas dépendante du ſommeil, du vin, de l'apoplexie, de la chaleur exceſſive? Et puis, elle ſe rétablit avec le tems par des remedes convenables. Enfin l'hydrocéphale, la molleſſe aqueuſe du cerveau, toutes dégénérations de cette partie, une chûte, un ulcere trop tôt fermé, ces cauſes & pluſieurs autres, font perdre la mémoire, ſuivant l'obſervation de tous les auteurs. Cependant puiſqu'elle revient auſſi méchaniquement qu'elle ſe diſſipe, elle appartient donc au corps, elle eſt donc preſque corporelle. Mais alors quelle place infiniment petite, tient la mémoire dans le *ſenſorium commune*? Cette exilité infinie effrayera l'imagination de ceux qui calculeront les millions de mots, de faits, de dates, de choſes différentes, exiſtantes dans le cerveau de ces hommes dont parle Baillet, ſi fameux par leur mémoire, & qui ſembloient ne rien oublier. Tant de choſes réſidoient donc dans la moële du cerveau de ces gens-là, & ne l'occupoient pas même toute entiere? Que cette faculté eſt immenſe, & que ſon domicile eſt réellement borné!

On fait bien des queſtions inſolubles ſur les *ſens internes*; en voici quelques-unes qu'il ſemble qu'on peut réſoudre.

Pourquoi les ſignes corporels qui n'ont rien que d'arbitraire, affectent-ils, changent-ils ſi fort les idées? Il falloit à l'homme un grand nombre de termes pour exprimer la foule de ſes idées; ces termes qui ſont arbitraires, deviennent tellement familiers par l'habitude où l'on eſt de les prononcer, qu'on ne ſe ſouvient pas davantage le plus ſouvent des idées mêmes des choſes, que des termes qui ſont des caracteres expreſſifs de ces idées; & les mots & ces idées ſont ſi intimement liés enſemble, que l'idée ne revient point ſans ſon expreſſion, ni le mot ſans l'idée. D'ailleurs, en penſant nous ſommes moins occupés des mots que des choſes, parce qu'il en coûte à l'imagination pour trouver des idées complexes, au lieu que les mots ſimples & faciles, ſe préſentent d'eux-mêmes.

D'où vient que l'attention, l'imagination ſuſpendent l'action des *ſens* externes & les mouvemens du corps? Parce qu'alors rien ne diſtrayant les *ſens* externes, l'imagination en eſt plus vive & la mémoire plus heureuſe. Ceux qui ſont devenus aveugles, ſont fort propres à combiner à la fois un grand nombre d'idées.

Pourquoi eſt-on ſi foible lorſqu'on a trop long-tems, ou fortement exercé les *ſens internes*? Parce qu'il s'eſt fait une très-grande conſommation des eſprits du cerveau; & par la même raiſon, toutes les parties du corps humain trop long-tems tendues, ſe fatiguent.

Pourquoi les alimens, les boiſſons, les médicamens, les poiſons, les paſſions, le repos, le mouvement, l'air, le chaud, le froid, l'habitude, pourquoi, dis-je, toutes ces choſes ont-elles tant de pouvoir ſur tous les *ſens*? Parce qu'ils dépendent du bon état, ou du mauvais état des organes du corps. Tout le juſtifie, l'éducation, les mœurs, les lois, les climats, les breuvages, les maladies, les aveux de foibleſſes & de paſſions qu'on fait aux médecins & aux confeſſeurs, les remedes, les poiſons, *&c.* Tout indique l'empire de ce corps terreſtre; tout confirme l'eſclavage, l'obſcurciſſement de cette ame qui devroit lui commander.

Eſt-ce là ce rayon de l'eſſence ſuprème
Que l'on nous peint ſi lumineux?
Eſt-ce là cet eſprit ſurvivant à lui-même?

Hélas! on ne reconnoît plus ſa ſpiritualité au milieu du tumulte des appétits corporels, du feu des paſſions, du dérangement de l'économie animale. Quel flambeau pour nous conduire, que celui qui s'éteint à chaque pas! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENS (LE BON), GOUT (LE BON), (*Belles-Lettres.*) le *bon ſens* & le *bon goût*, ne ſont qu'une même choſe, à les conſidérer du côté de la faculté. Le *bon ſens* eſt une certaine droiture d'ame qui voit le vrai, le juſte & s'y attache; le *bon goût* eſt cette même droiture, par laquelle l'ame voit le bon & l'approuve. La différence de ces deux choſes ne ſe tient que du côté des objets. On reſtraint ordinairement le *bon ſens* aux choſes plus ſenſibles, & le *bon goût* à des objets plus fins & plus relevés. Ainſi le *bon goût*, pris dans cette idée, n'eſt autre choſe que le *bon ſens*, raffiné & exercé ſur des objets délicats & relevés; & le *bon ſens* n'eſt que le *bon goût*, reſtraint aux objets plus ſenſibles & plus matériels. Le vrai eſt l'objet du goût, auſſi-bien que le bon; & l'eſprit a ſon goût, auſſi-bien que le cœur. (*D. J.*)

SENS, (*Géogr. mod.*) en latin *Agendicum*, *Agetineum*, *Agenniacum*; ville de France en Champagne, capitale du Sénonois, au confluent de l'Yonne & de la Vanne, à 12 lieues au nord d'Auxerre, à 13 au couchant de Troyes, & à 25 au ſud-eſt de Paris.

Cette ville autrefois capitale du peuple Sénonois, fort peuplée & connue des Romains, eſt aujourd'hui aſſez chétive, & contient à peine dans toute ſon étendue ſix mille habitans. Ils ne purent arrêter les progrès des conquêtes de Céſar dans les Gaules, & ſe trouverent mal de leur révolte contre ce général; mais l'empereur Julien n'étant encore que céſar, ſoutint avec ſuccès un ſiege dans cette ville contre les Germains. Toutes les antiquités de *Sens* ſe bornent aujourd'hui à quelques monnoies de Charlemagne & de ſa poſtérité, qui ont été battues à *Sens*.

Vers l'an 940 elle étoit au pouvoir de Hugues le grand, duc de France. En 1015 le roi Robert prit cette ville, & la réunit à la couronne. L'archevêché de *Sens* fut érigé, ſelon M. de Marca, vers l'an 380; ſon archevêque prend le titre de *primat des Gaules*, mais la primatie eſt demeurée proviſionnellement à l'archevêque de Lyon. Celui de *Sens* n'a pour ſuffragans actuels que les évêques de Troyes, d'Auxerre & de Nevers: il avoit encore autrefois les évêques de Paris, de Chartres, de Meaux & d'Orléans. Son archevêché vaut au moins 70000 livres de revenu, & ſon diocèſe eſt d'une grande étendue; car il renferme ſuivant le Pouillé, 766 cures, tant ſéculieres que régulieres; 26 abbayes, tant d'hommes que de filles; & 11 chapitres, ſans compter celui de la métropole, dont l'égliſe a quelques privileges particuliers.

Le chapitre de *Sens* a une bibliotheque qui renferme quelques manuſcrits, & entr'autres l'original de l'ancien office des Fous, tel qu'il ſe chantoit autrefois dans l'égliſe de *Sens*. C'eſt un *in-folio* long étroit, écrit en lettres aſſez menues, & couvert d'ivoire ſculpté:

on y voit des bacchanales & autres folies de l'ancienne fête des Fous repréſentés groſſierement; on y lit au commencement une proſe rimée au ſujet de l'âne, qu'on fêtoit auſſi dans quelques diocèſes. Le reſte de l'office eſt compoſé de prieres de l'égliſe, confondues les unes dans les autres, pour répondre au titre de la fête des Fous. *Voyez* Fête des Fous.

Entre pluſieurs conciles tenus à *Sens*, le plus célébre eſt le premier, de l'an 1140. Le roi Louis le jeune y aſſiſta, & S. Bernard, ennemi d'Abailard, fit condamner dans ce concile ce fameux docteur, qui n'avoit aucun tort dans ſa doctrine, & qui appella de ſa condamnation au pape.

Sens eſt le ſiege d'un préſidial, d'une élection & d'un bailliage. Il y a dans cette ville deux abbayes de bénédictins, un college, un ſéminaire dirigé par les PP. de la miſſion, & pluſieurs couvens. La ſituation de *Sens* ſeroit très-propre pour le commerce, & cependant il ne s'y en fait preſque aucun. *Long.* ſuivant Caſſini, 20. 45. 30. *lat.* 48. 11.

Malingre (Claude), né à *Sens* dans le xvij. ſiecle, publia ſur l'hiſtoire de France, un grand nombre d'ouvrages qui ne ſont point eſtimés, & qui ne l'ont jamais été. Le premier qu'il mit au jour en 1635, eſt une *Hiſtoire des dignités honoraires de France*, & c'eſt le ſeul de ſes livres qui ait une certaine utilité, parce qu'il a eu ſoin de citer ſes garans. Il eſt mort entre les années 1652 & 1655.

Loiſeau (Charles), ſon compatriote, eſt un des plus habiles juriſconſultes de la France, & a donné pluſieurs ouvrages excellens ſur des matieres de droit. Il eſt mort à Paris, en 1627, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

SENSAL, adj. (*Commen.*) qu'on écrit plus ordinairement *cenſal*.

C'eſt ainſi qu'on appelle en Provence, en quelques endroits d'Italie, & dans les Echelles du Levant, ce qu'on nomme ailleurs *un courtier*. *Voyez* Censal & Courtier.

Tout le commerce de Livourne ſe fait par la voie des *ſenſaux*, dont les journaux font foi en juſtice. Ils ſont tous Italiens ou juifs, & paient au grand duc une taxe, plus ou moins forte, à proportion des affaires qu'ils ont faites pendant le cours de l'année. *Dict. de Comm.*

SENSATIONS, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) les *ſenſations* ſont des impreſſions qui s'excitent en nous à l'occaſion des objets extérieurs. Les philoſophes modernes ſont bien revenus de l'erreur groſſiere qui revêtoit autrefois les objets qui ſont hors de nous des diverſes *ſenſations* que nous éprouvons à leur préſence. Toute *ſenſation* eſt une perception qui ne ſauroit ſe trouver ailleurs que dans un eſprit, c'eſt-à-dire, dans une ſubſtance qui ſe ſent elle-même, & qui ne peut agir ou pâtir ſans s'en appercevoir immédiatement. Nos philoſophes vont plus loin; ils vous font très-bien remarquer que cette eſpece de perception que l'on nomme *ſenſation*, eſt très-différente d'un côté de celle qu'on nomme idée, d'autre côté des actes de la volonté & des paſſions. Les paſſions ſont bien des perceptions confuſes qui ne repréſentent aucun objet; mais ces perceptions ſe terminant à l'ame même qui les produit, l'ame ne les rapporte qu'à elle-même, elle ne s'apperçoit alors que d'elle-même, comme étant affectée de différentes manieres, telles que ſont la joie, la triſteſſe, le deſir, la haine & l'amour. Les *ſenſations* au contraire que l'ame éprouve en ſoi, elle les rapporte à l'action de quelque cauſe extérieure, & d'ordinaire elles amenent avec elles l'idée de quelque objet. Les *ſenſations* ſont auſſi très-diſtinguées des idées.

1°. Nos idées ſont claires; elles nous repréſentent diſtinctement quelque objet qui n'eſt pas nous: au contraire, nos *ſenſations* ſont obſcures; elles ne nous montrent diſtinctement aucun objet, quoiqu'elles attirent notre ame comme hors d'elle-même; car toutes les fois que nous avons quelque *ſenſation*, il nous paroît que quelque cauſe extérieure agit ſur notre ame.

2°. Nous ſommes maîtres de l'attention que nous donnons à nos idées; nous appellons celle-ci, nous renvoyons celle-là; nous la rappellons, & nous la faiſons demeurer tant qu'il nous plaît; nous lui donnons tel degré d'attention que bon nous ſemble: nous diſpoſons de toutes avec un empire auſſi ſouverain, qu'un curieux diſpoſe des tableaux de ſon cabinet. Il n'en va pas ainſi de nos *ſenſations*; l'attention que nous leur donnons eſt involontaire, nous ſommes forcés de la leur donner: notre ame s'y applique, tantôt plus, tantôt moins, ſelon que la *ſenſation* elle-même eſt ou foible ou vive.

3°. Les pures idées n'emportent aucune *ſenſation*, pas même celles qui nous repréſentent les corps; mais les *ſenſations* ont toujours un certain rapport à l'idée du corps; elles ſont inſéparables des objets corporels, & l'on convient généralement qu'elles naiſſent à l'occaſion de quelque mouvement des corps, & en particulier de celui que les corps extérieurs communiquent au nôtre.

4°. Nos idées ſont ſimples, ou ſe peuvent réduire à des perceptions ſimples; car comme ce ſont des perceptions claires qui nous offrent diſtinctement quelqu'objet qui n'eſt pas nous, nous pouvons les décompoſer juſqu'à ce que nous venions à la perception d'un objet ſimple & unique, qui eſt comme un point que nous appercevons tout entier d'une ſeule vue. Nos *ſenſations* au contraire ſont confuſes; & c'eſt ce qui fait conjecturer, que ce ne ſont pas des perceptions ſimples, quoi qu'en diſe le célebre Locke. Ce qui aide à la conjecture, c'eſt que nous éprouvons tous les jours des *ſenſations* qui nous paroiſſent ſimples dans le moment même, mais que nous découvrons enſuite ne l'être nullement. On ſait, par les ingénieuſes expériences que le fameux chevalier Newton a faites avec le priſme, qu'il n'y a que cinq couleurs primitives. Cependant, du différent mélange de ces cinq couleurs, il ſe forme cette diverſité infinite de couleurs que l'on admire dans les ouvrages de la nature, & dans ceux des Peintres, ſes imitateurs & ſes rivaux, quoique leur pinceau le plus ingénieux ne puiſſe jamais l'égaler. A cette variété de couleurs, de teintes, de nuances, répondent autant de *ſenſations* diſtinctes, que nous prendrions pour *ſenſations* ſimples, auſſi bien que celles du rouge & du verd, ſi les expériences de Newton ne démontroient que ce ſont des perceptions compoſées de celles des cinq couleurs originales. Il en eſt de même des tons dans la muſique. Deux ou pluſieurs tons de certaine eſpece venant à frapper en même tems l'oreille, produiſent un accord: une oreille fine apperçoit à la fois ces tons différens, ſans les biens diſtinguer; ils s'y uniſſent & s'y confondent l'un dans l'autre; ce n'eſt proprement aucun de ces deux tons qu'elle entend; c'eſt un mélange agréable qui ſe fait des deux, d'où réſulte une troiſieme *ſenſation*, qui s'appelle *accord*, *ſymphonie*; un homme qui n'auroit jamais oui ces tons ſéparément, prendroit la *ſenſation* que fait naître leur accord pour une ſimple perception. Elle ne le ſeroit pourtant pas plus que la couleur violette, qui réſulte du rouge & du bleu mélangés ſur une ſurface par petites portions égales. Toute *ſenſation*, celle du ton, par exemple, ou de la lumiere en général, quelque ſimple, quelque indiviſible qu'elle nous paroiſſe, eſt un compoſé d'idées, eſt un aſſemblage ou amas de petites perceptions qui ſe ſuivent dans notre ame ſi rapidement, & dont chacune s'y arrête ſi peu, ou qui s'y préſentent à la fois en ſi grand nombre, que l'ame ne pouvant les diſtinguer l'une de l'autre, n'a de ce compoſé qu'une ſeule perception très-confuſe, par égard aux petites parties ou perceptions qui forment ce compoſé; mais d'autre côté, très-claire, en ce que l'ame la diſtingue nettement de toute autre ſuite ou aſſemblage de perceptions; d'où vient que chaque *ſenſation* confuſe, à la regarder en elle-même, devient très-claire, ſi vous l'oppoſez à une *ſenſation* différente. Si ces perceptions ne ſe ſuccédoient pas ſi rapidement l'une à l'autre, ſi elles ne s'offroient pas à la fois en ſi grand nombre, ſi l'ordre dans lequel elles s'offrent & ſe ſuccedent ne dépendoit pas de celui des mouvemens extérieurs, s'il étoit au pouvoir de l'ame de le changer; ſi tout cela étoit, les *ſenſations* ne ſeroient plus que de pures idées, qui repréſenteroient divers ordres de mouvement. L'ame ſe les repréſente bien, mais en petit, mais dans une rapidité & une abondance qui la confond, qui l'empêche de démêler une idée d'avec l'autre, quoiqu'elle ſoit vivement frappée du tout enſemble, & qu'elle diſtingue très-nettement telle ſuite de mouvemens d'avec telle autre ſuite, tel ordre, tel amas de perceptions d'avec tel autre ordre & tel autre amas.

Outre cette premiere queſtion, où l'on agite ſi les *ſenſations* ſont des idées, on en peut former pluſieurs autres, tant cette matiere devient féconde, quand on la creuſe de plus en plus.

1°. Les impreſſions que notre ame reçoit à l'occaſion des objets ſenſibles, ſont-elles arbitraires? Il paroît clairement que non, dès qu'il y a une analogie entre nos *ſenſations* & les mouvemens qui les cauſent, & dès que ces mouvemens ſont, non la ſimple occaſion, mais l'objet même de ces perceptions confuſes. Elle paroîtra cette analogie, ſi d'un côté nous comparons ces *ſenſations* entr'elles, & ſi d'autre côté nous comparons entr'eux les organes de ces *ſenſations*, & l'impreſſion qui ſe fait ſur ces différens organes. La vue eſt quelque choſe de plus délicat & de plus habile que l'ouïe; l'ouïe a viſiblement un pareil avantage ſur l'odorat & ſur le goût; & ces deux derniers genres de *ſenſation* l'emportent par le même endroit ſur celui du toucher. On obſerve les mêmes différences entre les organes de nos ſens, pour la compoſition de ces organes, pour la délicateſſe des nerfs, pour la ſubtilité & la vîteſſe des mouvemens, pour la groſſeur des corps extérieurs qui affectent immédiatement ces organes. L'impreſſion corporelle ſur les organes des ſens, n'eſt qu'un tact plus ou moins ſubtil & délicat, à proportion de la nature des organes qui en doivent être affectés. Celui qui fait la viſion, eſt le plus léger de tous: le bruit & le ſon nous touchent moins délicatement que la lumiere & les couleurs; l'odeur & la ſaveur encore moins délicatement que le ſon; le froid & le chaud, & les autres qualités tactiles, ſont l'impreſſion la plus forte & la plus rude. Dans tous, il ne faut que différens degrés de la même ſorte de mouvement, pour faire paſſer l'ame du plaiſir à la douleur; preuve que le plaiſir & la douleur, ce qu'il y a d'agréable & de déſagréable dans nos *ſenſations*, eſt parfaitement analogue aux mouvemens qui les produiſent, ou, pour mieux dire, que nos *ſenſations* ne ſont que la perception confuſe de ces divers mouvemens. D'ailleurs, à comparer nos *ſenſations* entre elles, on y découvre des rapports & des différences qui marquent une analogie parfaite avec les mouvemens qui les produiſent, & avec les organes qui reçoivent ces mouvemens. Par exemple, l'odorat & le goût s'avoiſinent beaucoup, & tiennent aſſez de l'un & de l'autre. L'analogie qui ſe remarque entre les ſens & les couleurs eſt beaucoup plus ſenſible. Il faut à préſent venir aux autres queſtions, & entrer de plus en plus dans la nature des *ſenſations*.

Pourquoi, dit-on, l'ame rapporte-t-elle ſes *ſenſations* à quelque cauſe extérieure? Pourquoi ces *ſenſations* ſont-elles inſéparables de l'idée de certains objets? Pourquoi nous impriment-elles ſi fortement ces idées, & nous font-elles regarder ces objets, comme exiſtans hors de nous? Bien plus, pourquoi regardons-nous ces objets non-ſeulement comme la cauſe, mais comme le ſujet de ces *ſenſations*? D'où vient enfin que la *ſenſation* eſt ſi mêlée avec l'idée de l'objet même, que quoique l'objet ſoit diſtingué de notre ame, & que la *ſenſation* n'en ſoit point diſtinguée, il eſt extrêmement difficile, ou même impoſſible à notre ame, de détacher la *ſenſation* d'avec l'idée de cet objet; ce qui a principalement lieu dans la viſion. On ne ſauroit preſque pas plus s'empêcher, quand on voit un cercle rouge, d'attribuer au cercle la rougeur qui eſt notre propre *ſenſation*, que de lui attribuer la rondeur, qui eſt la propriété du cercle même. Tant de queſtions à éclaircir touchant les *ſenſations*, prouvent aſſez combien cette matiere eſt épineuſe. Voici à-peu-près ce qu'on y peut répondre de plus raiſonnable.

Les *ſenſations* font ſortir l'ame hors d'elle-même, en lui donnant l'idée confuſe d'une cauſe extérieure qui agit ſur elle, parce que les *ſenſations* ſont des perceptions involontaires; l'ame en tant qu'elle ſent eſt paſſive, elle eſt le ſujet d'une action; il y a donc hors d'elle un agent. Quel ſera cet agent? Il eſt raiſonnable de le concevoir proportionné à ſon action, & de croire qu'à différens effets répondent de différentes cauſes; que les *ſenſations* ſont produites par des cauſes auſſi diverſes entre elles, que le ſont les *ſenſations* même. Sur ce principe, la cauſe de la lumiere doit être autre que la cauſe du feu; celle qui excite en moi la *ſenſation* du jaune, doit n'être pas la même que celle qui me donne la *ſenſation* du violet.

Nos *ſenſations* étant des perceptions repréſentatives d'une infinité de petits mouvemens indiſcernables, il eſt naturel qu'elles amenent avec elles l'idée claire ou coufuſe du corps dont celle du mouvement eſt inſéparable, & que nous regardions la matiere en tant qu'agitée par ces divins mouvemens, comme la cauſe univerſelle de nos *ſenſations*, en même tems qu'elle en eſt l'objet.

Une autre conſéquence qui n'eſt pas moins naturelle, c'eſt qu'il arrive de-là que nos *ſenſations* font la preuve la plus convaincante que nous ayons de l'exiſtence de la matiere. C'eſt par elles que Dieu nous avertit de notre exiſtence; car quoique Dieu ſoit la cauſe univerſelle & immédiate qui agit ſur notre ame, ſur laquelle, quand on y penſe, on voit bien que la matiere ne peut agir réellement & phyſiquement; quoiqu'il ſuffiſe des ſeules *ſenſations* que nous recevons à chaque moment, pour démontrer qu'il y a hors de nous un eſprit dont le pouvoir eſt infini; cependant la raiſon pour laquelle cet eſprit tout-puiſſant aſſujettit notre ame à cette ſuite ſi variée, mais ſi réglée, de perceptions confuſes, qui n'ont que des mouvemens pour objet, cette raiſon ne peut être priſe d'ailleurs, que de ces mouvemens mêmes, qui arrivent en effet dans la matiere actuellement exiſtante; & le but de l'eſprit infini, qui n'agit jamais au haſard, ne peut-être autre, que de nous manifeſter l'exiſtence de cette matiere avec ces divers mouvemens. Il n'y a point de voie plus propre pour nous inſtruire de ce fait. L'idée ſeule de la matiere, nous découvriroit bien ſa nature, mais ne nous apprendroit jamais ſon exiſtance, puiſqu'il ne lui eſt point eſſentiel d'exiſter. Mais l'application involontaire de notre ame à cette idée, revêtue de celle d'une infinité de modifications & de mouvemens ſucceſſifs, qui ſont arbitraires & accidentels à cette idée, nous conduit infailliblement à croire qu'elle exiſte avec toutes ſes diverſes modifications. L'ame conduite par le créateur dans cette ſuite réglée de perceptions, eſt convaincue qu'il doit y avoir un monde matériel hors d'elle, qui ſoit le fondement, la cauſe exemplaire de cet ordre, & avec lequel ces perceptions ayent un rapport de vérité. Ainſi, quoique dans l'immenſe variété d'objets que les ſens préſentent à notre eſprit, Dieu ſeul agiſſe ſur notre eſprit, chaque objet ſenſible avec toutes ſes proprietés, peut paſſer pour la cauſe de la *ſenſation* que nous en avons, parce qu'il eſt la raiſon ſuffiſante de cette perception, & le fondement de ſa vérité.

Si vous m'en demandez la raiſon, je vous répondrai que c'eſt,

1°. Parce que nous éprouvons dans mille occaſions qu'il y a des *ſenſations* qui entrent par force dans notre ame, tandis qu'il y en a d'autres dont nous diſpoſons librement, ſoit en les rappellant, ſoit en les écartant, ſelon qu'il nous en prend envie. Si à midi je tourne les yeux vers le ſoleil, je ne ſaurois éviter de recevoir les idées que la lumiere du ſoleil produit alors en moi: au lieu que ſi je ferme les yeux, ou que je ſois dans une chambre obſcure, je peux rappeller dans mon eſprit quand je veux les idées de la lumiere ou du ſoleil, que des *ſenſations* précédentes avoient placées dans ma mémoire; & que je peux quitter ces idées, quand je veux, pour me fixer à l'odeur d'une roſe, ou au goût du ſucre. Il eſt évident que cette diverſité de voies par leſquelles nos *ſenſations* s'introduiſent dans l'ame, ſuppoſe que les unes ſont produites en nous par la vive impreſſion des objets extérieurs, impreſſion qui nous maîtriſe, qui nous prévient, & qui nous guide de gré ou de force; & les autres par le ſimple ſouvenir des impreſſions qu'on a déja reſſenties. Outre cela il n'y a perſonne, qui ne ſente en elle-même la différence qui ſe trouve entre contempler le ſoleil, ſelon qu'il en a l'idée dans ſa mémoire, & le regarder actuellement: deux choſes, dont la perception eſt ſi diſtincte dans l'eſprit, que peu de ſes idées ſont plus diſtinctes les unes des autres. Il reconnoît donc certainement qu'elles ne ſont pas toutes deux un effet de ſa mémoire, ou des productions de ſon eſprit, ou de pures fantaiſies formées en lui-même; mais que la vue du ſoleil eſt produite par une cauſe.

2°. Parce qu'il eſt évident que ceux qui ſont deſtitués des organes d'un certain ſens, ne peuvent jamais faire que les idées qui appartiennent à ce ſens, ſoient actuellement produites dans leur eſprit. C'eſt une vérité ſi manifeſte, qu'on ne peut la révoquer en doute; & par conſéquent, nous ne pouvons douter que ces perceptions ne nous viennent dans l'eſprit par les organes de ce ſens; & non par aucune autre voie; il eſt viſible que les organes ne les produiſent pas; car ſi cela étoit, les yeux d'un homme produiroient des couleurs dans les ténebres, & ſon nez ſentiroit des roſes en hiver. Mais nous ne voyons pas que perſonne acquiere le goût des *ananas*, avant qu'il aille aux Indes

où

où ſe trouve cet excellent fruit, & qu'il en goûte actuellement.

3°. Parce que le ſentiment du plaiſir & de la douleur nous affecte bien autrement, que le ſimple ſouvenir de l'un & de l'autre. Nos *ſenſations* nous donnent une certitude évidente de quelque choſe de plus, que d'une ſimple perception intime: & ce plus eſt une modification, laquelle, outre une particuliere vivacité de ſentiment, nous exprime l'idée d'un être qui exiſte actuellement hors de nous, & que nous appellons corps. Si le plaiſir ou la douleur n'étoient pas occaſionnés par des objets extérieurs, le retour des mêmes idées devroit toujours être accompagné des mêmes *ſenſations*. Or cependant cela n'arrive point; nous nous reſſouvenons de la douleur que cauſent la faim, la ſoif, & le mal de tête, ſans en reſſentir aucune incommodité; nous penſons aux plaiſirs que nous avons goûtés, ſans être pénétrés ni remplis par des ſentimens délicieux.

4°. Parce que nos ſens, en pluſieurs cas, ſe rendent témoignage l'un à l'autre de la vérité de leurs rapports touchant l'exiſtence des choſes ſenſibles qui ſont hors de nous. Celui qui voit le feu peut le ſentir; & s'il doute que ce ne ſoit autre choſe qu'une ſimple imagination, il peut s'en convaincre en mettant dans le feu ſa propre main, qui certainement ne pourroit jamais reſſentir une douleur ſi violente à l'occaſion d'une pure idée ou d'un ſimple fantôme; à-moins que cette douleur ne ſoit elle-même une imagination, qu'il ne pourroit pourtant pas rappeller dans ſon eſprit, en ſe repréſentant l'idée de la brûlure après qu'elle a été guérie.

Ainſi, en écrivant ceci, je vois que je puis changer les apparences du papier, & en traçant des lettres, dire d'avance quelle nouvelle idée il préſentera à l'eſprit dans le moment ſuivant, par le moyen de quelques traits que j'y ferai avec la plume; mais j'aurai beau imaginer ces traits, ils ne paroîtront point, ſi ma main demeure en repos, ou ſi je ferme les yeux, en remuant ma main: & ces caracteres une fois tracés ſur le papier, je ne puis plus éviter de les voir tels qu'ils ſont, c'eſt-à-dire, d'avoir les idées de telles & telles lettres que j'ai formées. D'où il s'enſuit viſiblement que ce n'eſt pas un jeu de mon imagination, puiſque je trouve que les caracteres qui ont été tracés ſelon la fantaiſie de mon eſprit, ne dépendent plus de cette fantaiſie, & ne ceſſent pas d'être, dès que je viens à me figurer qu'ils ne ſont plus; mais qu'au contraire ils continuent d'affecter mes ſens conſtamment & régulièrement, ſelon la figure que je leur ai donnée. Si vous ajoutez à cela, que la vûe de ces caracteres fera prononcer à un autre homme les mêmes ſons que je m'étois propoſé de leur faire ſignifier, on ne pourra douter que ces mots que j'écris, n'exiſtent réellement hors de moi, puiſqu'ils produiſent cette longue ſuite de ſons réguliers dont mes oreilles ſont actuellement frappées, leſquels ne ſauroient être un effet de mon imagination, & que ma mémoire ne pourroit jamais retenir dans cet ordre.

5°. Parce que s'il n'y a point de corps, je ne conçois pas pourquoi ayant ſongé dans le tems que j'appelle *veille*, que quelqu'un eſt mort, jamais il ne m'arrivera plus de ſonger qu'il eſt vivant, que je m'entretiens & que je mange avec lui, pendant tout le tems que je veillerai, & que je ſerai en mon bon ſens. Je ne comprends pas auſſi, pourquoi ayant commencé à ſonger que je voyage, mon égarement enfantera de nouveaux chemins, de nouvelles villes, de nouveaux hôtes, de nouvelles maiſons; pourquoi je ne croirai jamais me trouver dans le lieu d'où il ſemble que je ſois parti. Je ne ſai pas mieux comment il ſe peut faire qu'en croyant lire un poëme épique, des tragédies & des comédies, je faſſe des vers excellens, & que je produiſe une infinité de belles penſées, moi dont l'eſprit eſt ſi ſtérile & ſi groſſier dans tous les autres tems. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt qu'il dépend de moi de renouveller toutes ces merveilles, quand il me plaira. Que mon eſprit ſoit bien diſpoſé ou non, il n'en penſera pas moins bien, pourvu qu'il s'imagine lire dans un livre. Cette imagination eſt toute ſa reſſource, tout ſon talent. A la faveur de cette illuſion, je lirai tour-à-tour Paſchal, Boſſuet, Fénelon, Corneille, Racine, Moliere, *&c.* en un mot, tous les plus beaux génies, ſoit anciens, ſoit modernes, qui ne doivent être pour moi que des hommes chimériques, ſuppoſé que je ſois le ſeul être au monde, & qu'il n'y ait point de corps. Les traités de paix, les guerres qu'ils terminent, le feu, les remparts, les armes, les bleſſures; chimeres que tout cela. Tous les ſoins qu'on ſe donne pour s'avancer dans la connoiſſance des métaux, des plantes & du corps humain; tout cela ne nous fera faire des progrès que dans le pays des idées. Il n'y a ni fibres, ni ſucs, ni fermentations, ni graines, ni animaux, ni couteaux pour les diſſéquer, ni microſcope pour les voir; mais moyennant l'idée d'un miſcroſcope, il naîtra en moi des idées d'arrangemens merveilleux dans de petites parties idéales.

Je ne nie pourtant pas qu'il ne puiſſe y avoir des hommes, qui dans leurs ſombres méditations, ſe ſont tellement affoiblis l'eſprit par des abſtractions continuelles, &, ſi je l'oſe dire, tellement alambiqué le cerveau par des poſſibilités métaphyſiques, qu'ils doutent effectivement s'il y a des corps. Tout ce que l'on peut dire de ces contemplatifs, c'eſt qu'à force de réfléxions ils ont perdu le ſens commun, méconnoiſſant une premiere vérité dictée par le ſentiment de la nature, & qui ſe trouve juſtifiée par le concert unanime de tous les hommes.

Il eſt vrai qu'on peut former des difficultés ſur l'exiſtence de la matiere; mais ces difficultés montrent ſeulement les bornes de l'eſprit humain avec la foibleſſe de notre imagination. Combien nous propoſe-t-on de raiſonnemens qui confondent les nôtres, & qui cependant ne font & ne doivent faire aucune impreſſion ſur le ſens commun? parce que ce ſont des illuſions, dont nous pouvons bien appercevoir la fauſſeté par un ſentiment irreprochable de la nature; mais non pas toujours la démontrer par une exacte analyſe de nos penſées. Rien n'eſt plus ridicule que la vaine confiance de certains eſprits qui ſe prévalent de ce que nous ne pouvons rien répondre à des objections, où nous devons être perſuadés, ſi nous ſommes ſenſés, que nous ne pouvons rien comprendre.

N'eſt-il pas bien ſurprenant que notre eſprit ſe perde dans l'idée de l'infini? Un homme tel que Bayle, auroit prouvé à qui l'eût voulu écouter, que la vue des objets terreſtres étoit impoſſible. Mais ſes difficultés n'auroient pas éteint le jour; & l'on n'en eût pas moins fait uſage du ſpectacle de la nature, parce que les raiſonnemens doivent céder à la lumiere. Les deux ou trois tours que fit dans l'auditoire Diogène le cynique, réfutent mieux les vaines ſubtilités qu'on peut oppoſer au mouvement, que toutes ſortes de raiſonnemens.

Il eſt aſſez plaiſant de voir des philoſophes faire tous leurs efforts pour nier l'action qui leur communique, ou qui imprime régulierement en eux la vue de la nature, & douter de l'exiſtence des lignes & des angles ſur leſquels ils operent tous les jours.

En admettant une fois l'exiſtence des corps comme une ſuite naturelle de nos différentes *ſenſations*, on conçoit pourquoi, bien loin qu'aucune *ſenſation* ſoit ſeule & ſéparée de toute idée, nous avons tant de peine à diſtinguer l'idée d'avec la *ſenſation* d'un objet; juſques-là, que par une eſpece de contradiction, nous revêtons l'objet même, de la perception dont il eſt la cauſe, en appellant le ſoleil *lumineux*, & regardant l'émail d'un parterre, comme une choſe qui appartient au parterre plutôt qu'à notre ame, quoique nous ne ſuppoſions point dans les fleurs de ce parterre une perception ſemblable à celle que nous en avons. Voici le myſtere. La couleur n'eſt qu'une maniere d'appercevoir les fleurs; c'eſt une modification de l'idée que nous en avons, en tant que cette idée appartient à notre ame. L'idée de l'objet n'eſt pas l'objet même. L'idée que j'ai d'un cercle n'eſt pas ce cercle, puiſque ce cercle n'eſt point une maniere d'être de mon ame. Si donc la couleur ſous laquelle je vois ce cercle, eſt auſſi une perception ou maniere d'être de mon ame, la couleur appartient à mon ame, entant qu'elle apperçoit ce cercle, & non au cercle apperçu. D'où vient donc que j'attribue la rougeur au cercle auſſi bien que la rondeur, n'y auroit-il pas dans ce cercle quelque choſe, en vertu de quoi je ne le vois qu'avec une *ſenſation* de couleur, & de la couleur rouge, plutôt que de la couleur violette? Oui ſans doute, & c'eſt une certaine modification de mouvement imprimé ſur mon œil, laquelle ce cercle a la vertu de produire, parce que ſa ſuperficie ne renvoye à mon œil que les rayons propres à y produire des ſecouſſes, dont la perception confuſe eſt ce qu'on appelle *rouge*. J'ai donc à-la-fois idée & *ſenſation* du cercle.

Par l'idée claire & diſtincte, je vois le cercle étendu & rond, & je lui attribue ce que j'y vois clairement, l'étendue & la rondeur. Par la *ſenſation* j'apperçois confuſément une multitude & une ſuite de petits mouvemens que je ne puis diſcerner, qui me réveillent l'idée claire du cercle, mais qui me le montrent agiſſant ſur moi d'une certaine maniere. Tout cela eſt vrai; mais voici l'erreur: dans l'idée claire du cercle je diſtingue le cercle de la perception que j'en ai; mais dans la perception confuſe des petits mouvemens du nerf optique, cauſés par les rayons lumineux que le cercle a réfléchis, comme je ne vois point d'objet diſtinct, je ne puis aiſément diſtinguer cet objet, c'eſt-à-dire cette ſuite rapide de petites ſecouſſes, d'avec la perception que j'en ai: je confonds auſſitôt ma perception avec ſon objet; & comme cet objet confus, c'eſt-à-dire, cette ſuite de petits mouvemens tient à l'objet principal, que j'ai raiſon de ſuppoſer hors de moi comme cauſe de ces petits mouvemens, j'attache auſſi la perception confuſe que j'en ai à cet objet principal, & je le revêts, pour ainſi dire, du ſentiment de couleur qui eſt dans mon ame, en regardant ce ſentiment de couleur comme une propriété non de mon ame, mais de cet objet. Ainſi, au lieu que je devrois dire le rouge eſt en moi une maniere d'appercevoir le cercle, je dis, le rouge eſt une maniere d'être du cercle apperçu. Les couleurs ſont un enduit dont nous couvrons les objets corporels; & comme les corps ſont le ſoutien de ces petits mouvemens qui nous manifeſtent leur exiſtence, nous regardons ces mêmes corps comme le ſoutien de la perception confuſe que nous avons de ces mouvemens, ne pouvant, comme cela arrive toujours dans les perceptions confuſes, ſéparer l'objet d'avec la perception.

La remarque que nous venons de faire ſur l'erreur de notre jugement, par rapport aux perceptions confuſes, nous aide à comprendre pourquoi l'ame ayant une telle *ſenſation* de ſon propre corps, ſe confond avec lui, & lui attribue ſes propres *ſenſations*. C'eſt que d'un côté elle a l'idée claire de ſon corps, & le diſtingue aiſément d'elle-même; d'autre côté elle a un amas de perceptions indiſtinctes qui ont pour objet l'économie générale des mouvemens qui ſe paſſent dans toutes les parties de ce corps, de-là vient qu'elle attribue au corps dont elle a en gros l'idée diſtincte, ces mêmes perceptions confuſes, & croit que le corps ſe ſent lui-même, tandis que c'eſt elle qui ſent le corps. De-là vient qu'elle s'imagine que l'oreille entend, que l'œil voit, que le doigt ſouffre la douleur d'une piquûre, tandis que c'eſt l'ame elle-même, entant qu'attentive aux mouvemens du corps, qui fait tout cela.

Pour les objets extérieurs, l'ame n'a avec eux qu'une union médiate, qui la garantit plus ou moins de l'erreur, mais qui ne l'en ſauve pas tout-à-fait. Elle les diſcerne d'avec elle-même, parce qu'elle les regarde comme les cauſes des divers changemens qui lui arrivent; cependant elle ſe confond encore avec eux à quelques égards, en leur attribuant ſes *ſenſations* de couleur, de ſon, de chaleur, comme leurs propriétés inhérentes, par la même raiſon qui la faiſoit ſe confondre elle-même avec ſon corps, en diſant bonnement, c'eſt mon œil qui voit les couleurs, c'eſt mon oreille qui entend les ſons, *&c.*

Mais d'où vient qu'il arrive que parmi nos *ſenſations* diverſes, nous attribuons les unes aux objets extérieurs, d'autres à nous-mêmes, & que par rapport à quelques-unes nous ſommes indécis, ne ſachant trop qu'en croire, lorſque nous n'en jugeons que par les ſens? Le P. Mallebranche diſtingue trois ſortes de *ſenſations*; les unes fortes & vives, les autres foibles & languiſſantes, & enfin des moyennes entre les unes & les autres. Les *ſenſations* fortes & vives ſont celles qui étonnent l'eſprit & qui le réveillent avec quelque force, par ce qu'elles lui ſont fort agréables ou fort incommodes; or l'ame ne peut s'empêcher de reconnoître que de telles *ſenſations* lui appartiennent en quelque façon. Ainſi elle juge que le froid & le chaud ne ſont pas ſeulement dans la glace & dans le feu, mais qu'ils ſont auſſi dans ſes propres mains. Pour les *ſenſations* foibles, qui touchent fort peu l'ame, nous ne croyons pas qu'elles nous appartiennent, ni qu'elles ſoient dans notre propre corps, mais ſeulement dans les objets que nous en revêtons. La raiſon pour laquelle nous ne voyons point d'abord que les couleurs, les odeurs, les ſaveurs, & toutes les autres *ſenſations*, ſont des modifications de notre ame, c'eſt que nous n'en avons point d'idée claire de cette ame. Cette ignorance fait que nous ne ſavons point par une ſimple vûe, mais par le ſeul raiſonnement, ſi la lumiere, les couleurs, les ſons, les odeurs, ſont ou ne ſont pas des modifications de notre ame. Mais pour les *ſenſations* vives, nous jugeons facilement qu'elles ſont en nous, à cauſe que nous ſentons bien qu'elles nous touchent, & que nous n'avons pas beſoin de les connoître par leurs idées pour ſavoir qu'elles nous appartiennent. Pour les *ſenſations* mitoyennes, qui touchent l'ame médiocrement, comme une grande lumiere, un ſon violent, l'ame s'y trouve fort embarraſſée.

Si vous demandez à ce pere pourquoi cette inſtitution du créateur, il vous répondra que les fortes *ſenſations* étant capables de nuire à nos membres, il eſt à-propos que nous ſoyons avertis quand ils en ſont attaqués, afin d'empêcher qu'ils n'en ſoient offenſés; mais il n'en eſt pas de même des couleurs, qui ne peuvent d'ordinaire bleſſer le fond de l'œil où elles ſe raſſemblent, & par conſéquent il nous eſt inutile de ſavoir qu'elles y ſont peintes. Ces couleurs ne nous ſont néceſſaires que pour connoître plus diſtinctement les objets, & c'eſt pour cela que nos ſens nous portent à les attribuer ſeulement aux objets. Ainſi les jugemens, conclut-il, auxquels les impreſſions de nos ſens nous portent, ſont très-juſtes, ſi on les conſidere par rapport à la conſervation du corps; mais tout-à-fait biſarres & très-éloignés de la vérité, ſi on les conſidere par rapport à ce que les corps ſont en eux-mêmes.

SENSÉ, adj. (*Gram.*) qui a l'eſprit droit & juſte, de l'expérience, du jugement, & qui eſt peu ſujet à ſe tromper, ſoit qu'il parle, ſoit qu'il agiſſe. Si ce mot s'applique à une choſe, cette choſe ſuppoſera toutes les qualités que nous venons d'attribuer à la perſonne. On dit un homme *ſenſé*. L'autorité d'un homme *ſenſé* eſt en certains cas de fait de plus grand poids que celle de vingt hommes d'eſprit. On dit une réponſe *ſenſée*.

SENSET, LE, *ou* LA SANSSE, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-bas; elle prend ſa ſource en Artois, auprès du village de Boilioux, & ſe perd à Bouchain dans l'Eſcaut. (*D. J.*)

SENSIBILITÉ, SENTIMENT, (*Médecine*.) la faculté de ſentir, le principe ſenſitif, ou le ſentiment même des parties, la baſe & l'agent conſervateur de la vie, l'animalité par excellence, le plus beau, le plus ſingulier phénomène de la nature, *&c.*

La *ſenſibilité* eſt dans le corps vivant, une propriété qu'ont certaines parties de percevoir les impreſſions des objets externes, & de produire en conſéquence des mouvemens proportionnés au degré d'intenſité de cette perception.

La premiere de ces actions eſt ce qu'on appelle le *ſentiment*, *ſenſatio*, *ſenſus*, à l'égard duquel la *ſenſibilité* n'eſt qu'une faculté, une puiſſance reduite en acte, *potentia in actum redacta*, comme on parle dans les écoles: or le *ſentiment* ſe définit une fonction de l'animal, qui le conſtitue tel, & diſtinct, par-là, des êtres inanimés; il conſiſte eſſentiellement dans une intelligence purement animale, qui diſcerne l'utile ou le nuiſible, des objets phyſiques.

La ſeconde action ou la *mobilité*, n'eſt que expreſſion muette de ce même *ſentiment*, c'eſt-à-dire, l'impulſion qui nous porte vers ces objets, ou nous en éloigne: ainſi l'araignée ſe contracte toute en elle-même; les limaçons retirent ſoudainement leurs cornes, lorſqu'ils ſe ſentent piqués ou bleſſés; au contraire ces mêmes animaux ſe dilatent, s'épanouiſſent, pour ainſi dire, ſe dreſſent, *eriguntur*, à l'approche des objets qu'ils reconnoiſſent leur être utiles, ou qui flattent agréablement leur *ſenſibilité*. C'eſt dans ce double rapport d'actions ſi étroitement liées entr'elles, que l'imagination peut ſeule les ſuivre ou les diſtinguer, que la *ſenſibilité* doit être conſiderée, & ſes phénomènes eſtimés.

Les anciens philoſophes & médecins ont parlé de la *ſenſibilité* comme d'un objet qui leur étoit familier, & qui ſembloit fait pour leur génie, c'eſt toujours à un principe ſentant & ſe mouvant en ſoi, aux facultés de l'ame animale ou corporelle, que ſont livrées dans la plûpart de leurs écrits, toutes les fonctions du corps animal. Les différentes ſectes ont employé à déſigner ce principe, des expreſſions conformes à leur enthouſiaſme, ou à leur maniere de philoſopher; tels ſont les mots ὁρμὴ, *impetus*, *appetitio*,

de

de l'ancienne académie; ἐνορμῶν, *impetum faciens*, d'Hippocrate; ὁρμάτ ἀφροδίσιον, *incitatio libidinis* d'Ariſtote; *anima ſenſitiva*, *vis abdita*, *natura &c.* de quelques autres; à quoi reviennent le *ſtrictum* & *laxum* des méthodiques, le mouvement tonique, le mouvement fibrillaire, le ſpaſme, la *contractilité*, l'*irritabilité* des modernes, *&c.* qu'on retrouve à chaque inſtant dans les ouvrages de Wepfer, Baglivi, Stahl, & autres ſolidiſtes.

La premiere notion dans l'animal, la ſeule qui vraiſſemblablement ſoit commune aux eſpeces de tous les genres, l'unique peut-être dans un très-grand nombre, porte ſur la ſenſation intime & radicale de ſon exiſtence, ſur l'impreſſion de cette activité, de ce principe impulſif inſéparable de la vie, & qui dans chaque individu eſt la ſource de tous les mouvemens qui conſpirent à la durée de l'être & à ſa conſervation. C'eſt ſur des vues auſſi précieuſes à l'animal, qu'eſt fondée la *ſenſibilité*, ainſi que Zenon l'a reconnu, & que ſes diſciples le repetent dans pluſieurs endroits de leur doctrine.

Les animaux, le moins animaux qu'il eſt poſſible, s'il eſt permis de qualifier ainſi les polypes, & quelques autres qu'on a laiſſé ſur la ligne de ſéparation des deux regnes animal & végétal, donnent, comme l'ont remarqué pluſieurs obſervateurs, les plus grands ſignes de *ſenſibilité*; on a même trouvé que cette propriété étoit pouſſée dans le polype, juſqu'à le faire paroître ſenſible aux impreſſions de la lumiere; ces circonſtances ſuffiroient ſans doute pour ranger décidément les zoophites du côté des animaux, s'il n'y avoit eu de tout tems des philoſophes, qui, frappés de la maniere d'être d'une plante, par exemple la ſenſitive, & celle d'exiſter d'un animal, auroient prétendu reculer les bornes de la *ſenſibilité*, en y renfermant les végétaux eux-mêmes; enſorte que l'animal le plus parfait, & la plante la plus vile, donneroient dans ce cas, les deux extrêmes de la *ſenſibilité*; la *ſenſibilité* ou le *ſentiment* ſeroit donc encore une faculté commune à tous les corps organiſés?

Après l'idée que nous venons de tracer de la *ſenſibilité* & de l'étendue de ſon domaine, il paroît à propos d'examiner quelle eſt ſon eſſence ou ſa nature. La nature ou l'eſſence de la *ſenſibilité*, a toujours été un des points curieux & des plus agités de ſon hiſtoire; les anciens ne concevant pas que deux contraires comme l'ame & le corps, puſſent être joints autrement que par un milieu, imaginerent ce milieu de pluſieurs façons; ainſi les Platoniciens voulurent que ce fût un *je ne ſais quoi*, qu'ils appelloient *eſprit*; les Péripatéticiens, une *forme*; Dicéarque, Pithagore, & quelques autres, établiſſoient des harmonies, des tempéramens, qui rendoient le corps ſuſceptible de *ſentiment* & d'activité, *&c.* à toutes ces hypothèſes on peut joindre celle des eſprits animaux, naturels, vitaux, *&c.* ſi accrédités dans les écoles, les démons qu'un auteur moderne (le P. Bougeant) transforme en ame des bêtes, *&c.* hypothèſes qui comme on voit, ne préſentent à l'eſprit que des notions abſtraites, & auxquelles nous ne croyons pas, par cette raiſon, qu'on doive du-tout s'arrêter.

Le ſyſtème de l'ame du monde, en donnant plus de ſurface, & plus de liberté aux idées ſpéculatives, nous a fourni ſur le principe ſenſitif, des choſes bien plus poſitives & plus ſatisfaiſantes, qu'on ne peut que regretter de trouver à côté des dogmes les plus dangereux. Les Stoïciens aſſuroient donc que ce principe étoit de feu; Démocrite, Héraclite, Epicure, Diogène Laërce, Lucrece, & tout le reſte des atomiſtes, parmi leſquels on peut ranger les partiſans des ſemences, n'ont pas une opinion différente. Hippocrate & Galien penſent tout de même. *Voyez* ſur-tout Hippocrate, *de carnibus & de ratione victus*, *lib. I.* le *ſpiritus intus alit*, *&c.* de Virgile. Le témoignage des livres ſacrés & d'un pere de l'égliſe (S. Auguſtin), ſont encore autant d'autorités qui militent pour la matérialité ou ſubſtance ignée de l'ame ſenſitive. Enfin Néméſius, & quelques autres plus modernes, tels que Fernel, Heurnius, Honoré Fabri, le fameux chancelier Bacon, Vanhelmont, Gaſſendi, Willis, *&c.* ont adopté la même idée; mais les trois derniers méritent des diſtinctions ſur tous les autres, en ce qu'ils ont fixé les principes vagues des ſtoïciens & des atomiſtes, par des méthodes très-ingénieuſes, dont ils ont fondé, chacun en particulier, un corps de doctrine. Vanhelmont ſur-tout, & Willis, ont traité cette matiere d'une façon très-intéreſſante pour nous, en la conſidérant dans toutes ſes relations avec la médecine & la philoſophie.

L'ame ſenſitive eſt donc, ſuivant ces deux auteurs, une lumiere ou une flamme vitale: quoique Willis déſigne plus particulierement ſous ce dernier nom la portion de l'ame ſenſitive qui réſide dans le ſang, elle n'eſt pas proprement la vie, mais elle en eſt l'attribut, comme la lumiere ou l'éclat eſt l'attribut de la flamme; ils s'accordent d'ailleurs à dire que cette ame réſide dans la ſubſtance la plus intime de nos parties, & qu'elle y eſt comme l'écorce, la *ſilique* de l'ame raiſonnable; ils déduiſent de leurs théories des conſéquences très-avantageuſes à l'explication des phénomènes de l'économie animale, ſur leſquelles les bornes d'un article de dictionnaire, ne nous permettent pas de nous étendre. Tout cela mérite d'être lu dans les auteurs mêmes. *Voyez* Vanhelmont, *paſſim*, & principalement *de lithyaſi*; & Willis, *de anima brutorum*.

Il faut néanmoins convenir que Vanhelmont a repandu par intervalle dans ſon ſyſtème, des idées bien ſingulieres; & pour nous en tenir à celles qu'il a ſur l'origine de cette ame ſenſitive, il prétend qu'avant le peché d'Adam, l'homme n'avoit point d'ame ſenſitive, *ante lapſum Adæ autem, non erat anima ſenſitiva in homine*, *de ſede animæ*, *pag.* 178. L'ame ſenſitive eſt entrée avec la mort dans le corps de l'homme; auparavant l'ame raiſonnable & immortelle étoit ſeule chargée des fonctions de la vie, & elle avoit à ſes gages l'*archée*, qui depuis eſt paſſé au ſervice de l'ame ſenſitive; c'eſt pourquoi nous étions immortels, & les ténebres de l'inſtinct ou de l'ame des brutes, n'avoient point encore obſcurci nos facultés intellectuelles, *neque intellectum belluinæ tenebræ adhuc occuparant*, (*ibidem.*) Enſuite pour repréſenter de quelle maniere l'homme, après le péché, fut doué de l'ame ſenſitive, il dit que cette ame fut produite dans l'homme, comme le feu eſt tiré du caillou, *tanquam a ſilice ignis*, (*pag.* 189. *de duumviratu*). Voila ſans doute une philoſophie qui ne ſauroit plaire à bien du monde; mais tel eſt ce contraſte frappant dans l'enthouſiaſme de ce grand homme, que tantôt il offre à ſon lecteur le ſpectacle lumineux de mille créations nouvelles, tantôt il diſparoît dans l'obſcurité des hypothèſes les plus haſardées & les plus puériles.

S'il faut ſe décider ſur ces matieres par le nombre & le poids des autorités, on ſera porté à croire que la *ſenſibilité* ou l'ame ſenſitive eſt ſubſtantielle & non-ſimplement formelle à l'animal; cela poſé, & en n'adoptant ces opinions qu'à titre de théories lumineuſes, & à quelques égards même ſublimes, il eſt à préſumer que cette ſubſtance eſt un compoſé d'atomes ſubtils & légers comme ceux du feu, ou même qui ſeront tout de feu, non de ce feu groſſier & deſtructeur, appellé *feu élémentaire*, mais une émanation d'un principe plus ſublime, ou le feu intelligent, *intelligens*, des ſtoïciens.

Ces atomes ainſi animés, comme ceux de Démocrite, s'inſinueront dans la texture de certaines parties du corps diſpoſées à les admettre, enſorte qu'on pourroit ſe repréſenter l'aſſemblage diſtributif de ces atomes, comme un tout figuré ou modelé ſur l'enſemble de ces mêmes parties: „ Par-là, dit Bayle, „ on eſt à l'abri de l'objection foudroyante de Ga„ lien, lorſqu'il interprete ces paroles d'Hippocra„ te, *ſi unum eſſet homo*, *non doleret*, *quia non foret* „ *unde doleret*. „ *Voyez* diction. de Bayle, *vol. II. art.* Epicure.

Du reſte, on ſe recriera peut-être ſur l'idée de cette figure que nous affectons, d'après Willis, à l'ame ſenſitive; mais ce ne ſera, ſi l'on veut, qu'une métaphore qui paroît en quelque façon juſtifiée par ce qui ſe manifeſte du principe ſenſitif dans les paſſions. C'eſt en effet le relief de cette ame qui ſemble varier celui du corps ſous des caracteres relatifs aux affections qu'elle éprouve; ſouvent même ces caracteres reſtent repréſentés ſur certaines parties, quelques momens après la mort; ce qui rend preſque applicables à des êtres réels, les expreſſions figurées des hiſtoriens & des poëtes, comme par exemple, le *relictæ in vultibus minæ* de Florus, *lib. I.* & le *e morto anco minaccia*, du Taſſe, *&c.*

De tout ce que nous venons de dire il ſuit, qu'on peut regarder le *ſentiment* dans les animaux, comme une paſſion phyſique ou de la matiere, ſans qu'il ſoit beſoin, pour rendre raiſon des ſpaſmes affreux

que peut cauſer un *ſtimulus* même leger, de recourir à l'ame ſpirituelle qui juge, ou qui eſtime les ſenſations, comme le prétend Stahl. Vid. *Theor. ver. tom. II. capit. de ſenſibilitate*. On connoît cette hiſtoire de Galien; ce grand homme racconte qu'étant tombé dangereuſement malade, & entendant que deux aſſiſtans de ſes amis s'entretenoient de quelque mauvais ſigne qu'ils venoient de reconnoître en lui, il s'écria qu'on y prît bien garde, qu'il étoit menacé du délire, & demanda qu'on lui fît des remedes en conſéquence; cet exemple eſt remarquable, il n'en eſt point qui établiſſe mieux la diſtinction des deux ames dans l'homme, ſavoir la raiſonnable, & la ſenſitive, & les différentes fonctions de chacune; l'ame ſenſitive de Galien malade, eſt occupée du mal qu'elle reſſent dans ſes organes, & de tout le danger qui menace le corps, elle en eſt troublée, ce trouble, cette affection ſe manifeſte au dehors par des *palpations* involontaires; l'ame raiſonnable paroît au contraire indifférente à cet état de paſſion du corps, ou de l'ame ſenſitive, elle attend qu'on l'en avertiſſe, *&c.* Galien remarque même que tel étoit dans ces momens, l'état aſſuré de ſon ame, que ſa raiſon n'avoit rien perdu de ſon aſſiette ordinaire, *ut rationalis facultas non vacillaret*. Vid. *de locis affectis, lib. IV. cap. ij. Charter, tom. II.* On ſent les conſéquences qui réſultent de ce que nous venons de rapporter, contre les prétentions trop abſolues des ſtahliens.

Ainſi le plaiſir & la douleur ſeront, en fait de ſenſation, comme les *données* ou les deux ſenſations élémentaires dont le mode, le ton, s'il eſt permis de le dire, eſt originairement conçu dans l'ame ſenſitive; ce ſera la baſe ou la gamme de toutes les autres ſenſations qu'on pourroit appeller *ſecondaires*, & dont l'ordre, la ſérie exiſte néceſſairement dans des relations infinies, tirées de l'habitude des individus ou de la variété des eſpeces.

C'eſt donc une condition inſéparable de l'état d'animal, que celle de percevoir ou de ſentir *matériellement*, comme on dit, ou dans ſa ſubſtance. L'ame raiſonnable peut ſans doute ajouter à ces ſenſations par des circonſtances morales; mais encore une fois ces circonſtances n'appartiennent point à l'animal conſidéré comme tel, & il eſt même probable qu'elles n'ont point lieu chez pluſieurs.

Reſtera toujours cette différence notable entre l'homme & la brute, que dans le premier la *ſenſibitité* ou *l'animalité* eſt dirigée ou modérée par un principe ſpirituel & immortel qui eſt l'ame de l'homme, & que dans la brute elle tient à un être moins parfait & périſſable appellé *inſtinct* ou *ame des bêtes*. *Voyez* Ame. Les payens eux-mêmes ont reconnu cette diſtinction bienfaiſante, qu'il a plû au Créateur d'établir en faveur de l'homme; *beſtiis autem ſenſum & motum dedit, & cum quodam appetitu acceſſum ad res ſalutares, a peſtiferis receſſum, homini hoc amplius quod addidit rationem qua regerentur animi appetitus qui tum remitterentur, tum continerentur*. C'eſt dans ces termes que Cicéron en parle d'après les Stoïciens. *Voyez de natura deorum, lib. II.* §. 34.

Juſqu'ici, nous ne nous ſommes occupés de la *ſenſibilité*, que comme d'un objet purement métaphyſique, ou en ne la prenant que du côté ſpéculatif. Voyons maintenant ce que l'obſervation nous apprend de ſon influx ſur l'économie animale, & parcourons-en pour cet effet, les principaux phénomenes.

Senſibilité dans l'embryon. Il paroît en réſumant un grand nombre d'expériences, que l'embryon ſaiſi dans ce point de petiteſſe où l'imagination eſt obligée de ſuppléer à la foibleſſe des ſens; il paroît, dis-je, que l'embryon ne repréſente dans cet état, qu'un cylindre nerveux d'une tenuité preſqu'infinie, nageant ou ſe mouvant dans un fluide muqueux. Or ce cylindre eſt déja ſenſible, puiſqu'il ſe meut & ſe contracte par l'effet des ſtimulans. *Voyez* Harvée, *exercitat.* 57.

S'il eſt permis de ſe livrer aux conjectures dans des matieres d'une ſi grande obſcurité, apparemment que la premiere étincelle de l'ame ſenſitive aura pénétré les premiers atômes de ce cylindre dans l'inſtant précis de ſon *animation*, ou même aura porté dans cette matiere le caractere d'*animalité* requis pour que l'ame raiſonnable puiſſe s'y unir; ce qui revient au ſentiment de Willis, qui croit que cette particule ignée préexiſte dans le cylindre.

Ce cylindre qu'on pourroit dès-lors appeller indifféremment *fibre animale* ou *atome animal*, doué de l'ame ſpirituelle dans l'homme, s'accroît de plus en plus, en s'appropriant les molécules du fluide qui l'environne; il ſe couvre d'aſpérités & jette de toutes parts de petits rameaux dont il trace les délinéamens des parties, conformément au type imprimé par le Créateur. Enfin tous les organes ſe développent ſous l'activité des rejettons de ce premier & unique nerf, qui travaillent de différentes façons le *mucus* de ſa nature très-*ductile* pour s'en conſtruire, comme autant de domiciles.

Cependant la maſſe du principe ſenſitif ou de l'ame ſenſitive identifiée avec l'atome animal, augmente en proportion de la maſſe de ce dernier qu'elle anime; il en émane de tous côtés comme autant de filets *ſenſitifs*, d'irradiations qui ſuivent les rameaux nerveux dans le développement des parties: d'où il eſt clair que la combinaiſon de toutes ces émanations de l'ame ſenſitive répandues avec les rameaux nerveux dans les organes, doit y établir autant de centres de *ſenſibilité* dont l'influx ſera plus ou moins étendu relativement au département de l'organe, plus ou moins vif, ſuivant la diſpoſition des parties nerveuſes de cet organe, laquelle peut varier par beaucoup de circonſtances.

Le cœur ſera vraiſſemblablement un de ces premiers centres ou foyers, qui une fois mis en jeu, continuera d'attirer ou de rejetter par ſon activité, l'humeur qui y aborde; de-là mille petits ruiſſeaux qui, comme autant de colonnes liquides dirigées par quelques filamens nerveux, & ſuivant les réſiſtances, ſe répandront par tout le corps pour former le ſyſtème vaſculaire, & ſe mouleront en allant & venant ſans ceſſe par les mêmes endroits, des canaux dans le tiſſu muqueux.

Mais tout ce qui ne vient pas originairement du cylindre nerveux ou n'eſt pas de ſa nature, ne pouvant être diſpoſé pour admettre la *ſenſibilité*, ſe convertit en un organe général & paſſif appellé *tiſſu cellulaire* ou *corps muqueux*, dont le principal uſage eſt de contenir les ſucs aqueux du corps, de renforcer les productions de la fibre animale, ou d'en modifier la *ſenſibilité*, &c.

Voilà à-peu-près tout ce qu'on peut préſumer de la *ſenſibilité* dans l'état de ſimple ébauche où ſe trouve l'embryon; ce tableau, tout imparfait qu'il eſt, ne laiſſe pourtant pas que de renfermer des vérités très-importantes qu'on peut ſe repréſenter par autant de corollaires.

1°. On voit que la *ſenſibilité* ou l'ame ſenſitive eſt une avec la vie de l'animal, qu'elle naît avec elle, & eſt inhérente à la ſubſtance du nerf ou des parties nerveuſes, à l'excluſion de toutes les autres ſubſtances du corps.

2°. Que le nerf doit compoſer eſſentiellement l'animal en tant qu'être ſenſible ou vivant: car ce que nous avons appellé *tiſſu cellulaire* n'appartient pas plus à l'animal proprement dit, que la terre n'appartient à la plante qui y vegete; ce n'eſt-là que l'écorce, l'enveloppe de l'animal, la terre dans laquelle la plante nerveuſe ſe plaît à vivre; enſorte que l'homme phyſique n'eſt à cet égard que le ſquelete nerveux, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, animé de la *ſenſibilité* & plongé ou niché dans différens tas de matiere muqueuſe, plus ou moins compacte, ſuivant la nature des organes; ce qui revient à-peu-près à la comparaiſon qu'Iſaac fait de l'homme à un arbre renverſé dont le cerveau eſt la racine, *ex libris Galeno adſcriptis, pag.* 45.

3°. Les nerfs formant & la baſe & l'eſſence de tous les organes, il eſt clair que toute partie du corps doit être douée plus ou moins de ſentiment, ou de *ſenſibilité*, de mouvement ou de *mobilité*. Les ſeules parties purement muqueuſes ſont inſenſibles & immobiles, ou du moins n'ont-elles qu'un ſentiment & un mouvement empruntés du nerf; car leur diſpoſition au deſſéchement & à l'adhérence propre à tous les corps muqueux, ne doit pas être confondue avec la faculté animale ou vitale propre au nerf, *&c.*

Cette *ſenſibilité* générale des parties eſt d'une vérité conſtante en Médecine. Hippocrate avoit déja remarqué que toutes les parties de l'animal étoient animées, *animantur animalium omnes partes*. *Elles ont*, dit Montagne, *des paſſions propres qui les éveillent & les endorment*. Voyez *Eſſais. lib. I. c. xx.*

Lucrece s'en explique plus poſitivement encore dans ſon poëme.

Senſus jungitur omnis
Viſceribus, nervis, venis quæcumque videmus,
Mollia mortali conſiſtere corpore creta,
Lib. I. de rerum nat.

4°. L'activité de l'ame ſenſitive étant une propriété inſéparable de cette ame, & comme ſon *archée*, & la *ſenſibilité* ſe meſurant elle-même ſur la diſpoſition des parties nerveuſes, combien n'en doit-il pas réſulter de modifications ou de nuances de *ſenſibilité* & de *mobilité*, conſéquemment au plus ou au moins de corps muqueux qu'il peut y avoir dans une partie, & aux autres variétés de l'organiſation? De-là peuvent ſe déduire les différens goûts & appétits des nerfs, ainſi que leurs différens uſages; pourquoi, par exemple, le ſon qui frappe les nerfs de l'oreille y cauſe un ſentiment qu'il ne ſauroit produire ſur l'œil, & que la lumiere fait ſur celui-ci une ſenſation qu'elle ne ſauroit faire ſur l'autre? Pourquoi de même l'eſtomac ne peut ſupporter le tartre émétique qui ne fait rien ſur l'œil, tandis que l'huile qui eſt inſupportable aux parties ſenſibles de ce dernier organe, ne fait aucune impreſſion ſur l'eſtomac? Enfin, pourquoi tel organe eſt plus mobile que ſenſible, tel autre au contraire plus ſenſible que mobile, *&c.* toutes ces différences dérivant naturellement de cette ſpécification d'organiſation, il eſt donc bien inutile de créer des nerfs de pluſieurs ſortes, comme le font ceux qui d'après Eraſiſtrate, en veulent pour le ſentiment, & d'autres pour le mouvement, ſans penſer que le même nerf réunit néceſſairement les deux propriétés, & qu'elles ſont encore une fois abſolument dépendantes & inſéparables l'une de l'autre.

Senſibilité dans le fœtus. L'embryon ayant acquis toutes ſes formes au point de donner l'enſemble ou la figure entiere de l'animal, le fœtus en un mot, renferme dans ſes parties l'appareil économique de la vie ou de la *ſenſibilité*; il vit par conſéquent, néanmoins cette vie du fœtus ne peut guere être qu'empruntée dès qu'il lui manque pluſieurs circonſtances qu'il ne ſauroit trouver que hors du ventre de la mere, pour exercer toutes les branches de la *ſenſibilité*. Il n'y aura donc que quelques centres, comme le cœur & certains autres organes prépoſés à la nutrition & à l'accroiſſement du fœtus, qui, aidés de l'impreſſion de la vie de la mere, exerceront actuellement le ſentiment. Tout le reſte de la *ſenſibilité* attendra que l'animal jouiſſe de la lumiere pour ſe developper ſous l'impreſſion des agens externes, & établir le concours des fonctions d'où dépend la vie générale, ou la vie proprement dite. *Voyez* ce qu'en dit l'illuſtre auteur de l'*idée de l'homme phyſique & moral.*

Senſibilité dans l'état naturel de l'homme, ou par rapport à la Phyſiologie. Dans le tems marqué par la nature, le fœtus éprouve l'effet puiſſant d'une *ſenſibilité* étrangere qui le met au jour. Il eſt d'abord frappé du nouvel air qui l'environne, & on ſent quelles révolutions doit éprouver la *ſenſibilité* pour que la convenance ou le rapport des températures s'établiſſe entre elle & ce fluide.

Cette premiere impreſſion de l'air excite ſur-tout la flamme vitale dans les poumons, comme par une eſpece de ventilation; cette action ſe communique à pluſieurs autres centres dont les forces & l'activité ſe déployant, tout s'anime, tout ſe meut dans ce nouvel homme, & la *ſenſibilité* jouiſſant de preſque tous ſes droits, ouvre le cercle des phénomenes de la vie.

1°. La diſpoſition & la ſituation favorables des organes influant ſur leur *ſenſibilité*, il arrive qu'il y en a qui doivent paroître avoir différens mouvemens & ſentimens, & plus ou moins de mouvement & de ſentiment, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins à portée des impreſſions externes. Voilà le fondement & l'origine des cinq ſens qui radicalement ſe réduiſent à un, c'eſt-à-dire le *tact*.

2°. Mais comme, ainſi que nous l'avons remarqué plus haut en parlant de la formation, il ſe trouve dans le corps différens centres ou foyers de *ſenſibilité* qu'on pourroit évaluer par une plus grande ou une moindre combinaiſon de filamens nerveux ou de ſubſtance nerveuſe, & peut-être encore par la circonſtance d'avoir été les premiers jouiſſans de la *ſenſibilité*, il ſuit que les principaux de ces centres doivent abſorber à eux ſeuls preſque toute l'activité de l'ame ſenſitive. Tels ſont, ſuivant des obſervations aiſées à faire, la tête, le cœur ou la région précordiale, l'eſtomac ou la région épigaſtique, où reviennent très-bien les diviſions que les anciens avoient faites des fonctions en *animales*, *vitales* & *naturelles*, leſquelles ſe ſoutiennent réciproquement les unes les autres, en ſe volant ou ſe prêtant mutuellement de leur activité; ce qui paroit viſiblement dans le ſommeil. Ces trois fameux centres ſeront donc comme le triumvirat ou le trépié de la vie, & cette circulation d'activité établira la marche des fonctions qui, ſuivant Hippocrate même, *abeunt in circulum*.

Ainſi, pour nous en tenir aux principales de ces fonctions, qu'on peut regarder comme les modeles de toutes les autres, la digeſtion, ou ce qu'elle a d'animal ou de propre au corps vivant, dépend de la *ſenſibilité* ſinguliere de l'eſtomac, de ſon appétit particulier au moyen duquel il deſire & retient les alimens qui lui plaiſent, & cette *ſenſibilité* qui veille ſans ceſſe s'oppoſe en même tems ou du-moins ſe refuſe à ce que l'eſtomac ſe rempliſſe au-delà de ce qu'il faut, *&c.*

Nous verrons également les ſecrétions & les excrétions dépendre de cette *ſenſibilité* qui augmente le reſſort de chaque organe ſécrétoire, y occaſionne une ſorte de ſpaſme ou d'érection qui conſtitue l'eſſence de ces deux fonctions, de même que le goût ou l'appétit particulier des nerfs de l'organe conſtitue le choix qu'il fait des humeurs ſecrétoires. *Voyez* ce que nous en diſons au *mot* SECRÉTIONS.

Les effets de la *ſenſibilité* ſe manifeſtent encore mieux par l'hiſtoire du flux menſtruel chez les femmes; ces évacuations, on a beau dire, ne ſauroient s'expliquer méchaniquement, & il faut toujours avoir recours à la prodigieuſe *ſenſibilité* de l'utérus, à ce centre qui ſe reveille & s'aſſoupit périodiquement, & dont tout le monde connoît le grand influx ſur l'économie animale.

La fonction du cœur & du ſyſtème vaſculaire eſt également dûe à l'activité de ce principe ſenſitif, qui en ſe portant tantôt plus vers les parties qui font comme l'écorce du corps, & tantôt plus vers celles qui en font le centre, établit entre elles un antagoniſme qui explique tout le jeu de la circulation. Vous trouverez qu'il en eſt de même de la reſpiration, c'eſt-à-dire, que ſon méchaniſme conſiſte dans l'action alternative des parties ſenſibles de ces organes, principalement dans celle du diaphragme, qu'Hippocrate & de bonnes obſervations mettent avec le cœur au nombre des parties éminemment ſenſibles: *cor imprimis & diaphragma ſentiunt*, dit ce pere de la Médecine, *de morbo ſacro, ſect. iij. pag.* 309. *Voyez* encore l'*idée de l'homme phyſique & moral.*

Les opérations de l'ame ne tiennent pas moins à la *ſenſibilité*. Le plaiſir, le chagrin, toutes les paſſions ſemblent ſe peindre dans le centre remarquable formé dans la région épigaſtrique par quantité de plexus nerveux; & certes il n'eſt point de combinaiſon difficile, d'attention bien forte, point d'effort de mémoire, qu'au préalable l'eſtomac & tout le centre épigaſtrique ne ſoient comme preſſés d'un ſentiment de mal-aiſe qui dénote l'action de ces organes. C'eſt une affaire de ſentiment pour qui veut l'obſerver.

Ainſi dans le plaiſir, l'ame ſenſitive agréablement émue dans le principal de ſes centres, ſemble vouloir s'élargir, s'amplifier pour préſenter plus de ſurface à la perception. Cette *intumeſcence*, s'il eſt permis de le dire, de l'ame ſenſible, répand dans toutes les parties le ſentiment agréable d'un ſurcroit d'exiſtence; tous les organes montés au ton de cette ſenſation, s'embelliſſent, & l'animal, entraîné par la douce violence faite aux bornes ordinaires de ſon être, ne veut plus, ne ſait plus que ſentir, *&c.*

Dans le chagrin au contraire, ou dans la triſteſſe, l'ame ſenſitive ſe retire de plus en plus vers le noyau du corps dont elle laiſſe languir les fonctions; mais ſi la paſſion va juſqu'à la terreur, c'eſt alors une irruption ſoudaine de l'ame vers ce noyau où vous diriez qu'elle ſe comprime tant qu'elle peut pour ſe garantir des perceptions: bientôt cependant revenue à elle-même, elle ſe débande en portant à la circonférence du corps les humeurs qu'elle y avoit concentrées avec elle, & ſi quelque partie qui, durant ſa retraite, n'avoit point l'exercice du ſentiment, a été offenſée, elle ne manque pas de reconnoître le dommage, & de ſe jetter avec une plus ou moins grande quantité d'hu-

meurs & de force dans cette partie pour le réparer, *&c.* Or cette collection d'humeurs, de forces & de *ſenſibilité*, ne peut ſe faire ſans douleur; & il y a même tout lieu de penſer qu'elle en eſt la cauſe matérielle.

La théorie des centres de l'ame ſenſitive & des tranſports de ſon activité, facilite encore l'explication de beaucoup d'autres phénomenes, comme par exemple, celle des tempéramens qui, ſuivant nos principes, peuvent être regardés comme le réſultat des modifications imprimées à certains organes par un ſurcroit de *ſenſibilité* & d'action habitué à ces organes; enfin celle des différentes habitudes des individus, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite de cet article, & qui ne ſont pas aſſurément un objet à négliger dans l'étude de l'économie animale, *&c.*

Il faut donc conſidérer la *ſenſibilité* dans l'état naturel de l'homme comme un être qui ne cherche, qui ne reſpire que ſentiment & mouvement, dont la nature eſt la même dans tous les ſujets; mais dont les effets varient conſéquemment à la diſpoſition ou à l'indiſpoſition des organes, à qui ſeule on doit imputer les *ataxies* apparentes de l'exercice de cette ame ſenſible; c'eſt en même tems, comme nous l'avons vu, par les tranſports de ſon activité d'un organe à l'autre, qu'elle ſe procure les différentes ſenſations, & détermine les différens appétits qui conſtituent & aiguillonnent notre exiſtence; en quoi ſe trouve confirmée cette vérité de tous les ſiecles, ſavoir, que *vivre, c'eſt* proprement *ſentir*.

Senſibilité dans l'état contre nature, ou par rapport à la Pathologie. La *ſenſibilité*, ſuivant tout ce que nous venons d'expoſer, étant diſtribuée par doſes à toutes les parties organiques du corps, chaque organe ſent ou vit à ſa maniere, & le concours ou la ſomme de ces vies particulieres fait la vie en général, de même que l'harmonie, la ſymmétrie & l'arrangement de ces petites vies fait la ſanté.

Mais lorſque cette diſtribution & cette action économique de la *ſenſibilité* ſe trouvent dérangées à un certain point par l'indiſpoſition des nerfs ou des parties organiques, ce dérangement eſt l'état qu'on appelle *de maladie*, ou la maladie même, laquelle ſe borne pour l'ordinaire à ce dérangement, ſans y ſuppoſer la deſtruction du principe ſenſitif.

Néanmoins cette deſtruction arrive quelquefois lorſque l'intenſité des cauſes nuiſibles venant à éloigner ou à ſuſpendre trop long-tems la préſence ou l'exercice de la *ſenſibilité* dans une partie, cette partie vient à ſe corrompre phyſiquement, comme dans la gangrene; ainſi par le progrès de cette corruption, la maladie amene la mort, qui conſiſte dans un changement du corps animal en corps phyſique. Voilà donc pourquoi l'animal meurt, c'eſt qu'il ceſſe d'avoir dans la contexture de ſes parties la diſpoſition qui y fixoit ou entretenoit la flamme ſenſitive qui en faiſoit un être vivant; voilà pourquoi les parties des animaux morts de mort violente poſſedent pendant quelque tems un reſte de vie ou de *ſenſibilité*, parce que les filamens nerveux de ces parties n'ont pas encore reçu le coup mortel que leur porte ſeulement le commencement de corruption phyſique ou de putréfaction qui eſt directement oppoſée à la vie.

Ce phénomene de la palpitation des chairs & des viſceres obſervé de tous les tems, apperçu même par les bouchers, eſt également attribué à un reſte du feu ſenſitif par de très-grands & très-anciens philoſophes. *Voyez* Cicéron, *de natura deorum*. C'eſt-là cette prétendue divinité que cherchoient dans les entrailles des animaux les aruſpices des anciens, & dont les volontés étoient annoncées par une variété ſinguliere dans les mouvemens des fibres.

Maintenant ce fond de vie ou de *ſenſibilité* donné à chaque individu, ce foyer général qui cherche toujours à s'étendre & à durer juſqu'à la mort naturelle, c'eſt la *nature*, mot ſacré en Médecine, & qu'on comprend mieux qu'on ne peut l'expliquer.

La nature donc priſe comme nous la prenons, tend toujours à la ſanté, ou bien la doſe ou la quantité de *ſenſibilité* une fois donnée au nerf, tend toujours à ſe répandre dans les différentes parties de ce nerf; c'eſt ce qu'on remarque évidemment dans les phénomenes du ſommeil; on voit donc que le ſommeil qui ſuſpend la plûpart des fonctions par le tranſport de toute l'activité de l'ame ſenſitive dans quelques centres; ſe détruit inſenſiblement de lui-même en reſtituant aux parties le ſurcroît de *ſenſibilité* qu'avoient reçu ces autres: mais ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'il met un certain tems à ſe diſpoſer, à durer, & à ſe détruire. Il en eſt de même dans toutes les maladies qui ont leurs tems, leur marche & leurs périodes qu'il faut reſpecter, comme autant de pas ſacrés que fait la nature vers le mieux être, ou le rétabliſſement de l'individu, *&c.*

Des maladies, ou des anomalies dans l'exercice de la ſenſibilité. Les unes dépendent des impreſſions vicieuſes des *concepts morbifiques*, pour employer l'expreſſion de Vanhelmont, reçus originairement par les ſubſtances animées du principe ſenſitif, & qu'on doit ſoupçonner dans les individus mal conſtitués; ce ſont les maladies néceſſaires, & qu'on ne peut pas plus ôter, qu'on ne peut remettre un bras lorſqu'il a été emporté.

D'autres maladies ſont les ſuites preſque néceſſaires de la marche de la vie, les phénomenes des différens âges qu'Hippocrate avoit déja obſervés, qu'il faut laiſſer s'uſer à meſure que l'individu ſe renforce, & qu'on ne peut pas plus guérir qu'on ne peut d'un vieillard faire un enfant, ou d'un enfant faire un vieillard. Ce ſont les efforts de l'ame ſenſitive qui travaille à développer ou à établir quelque centre; Vanhelmont eût dû allumer quelque foyer néceſſaire pour équilibrer les différens départemens actifs de l'ame ſenſitive, & completer l'enſemble des vies qui forme la vie générale de l'animal. Tel eſt, par exemple, ce fameux centre dont le développement conſtitue la puberté, développement qui eſt quelquefois annoncé par des révolutions effrayantes dans la machine.

Enfin il y a des maladies accidentelles, paſſageres, fondées ſur la préſence ou l'action de quelque cauſe qui indiſpoſe le nerf ou l'organe, & interrompt l'activité de l'ame ſenſitive dans ſa marche. Ce ſont les maladies qui ſont du domaine de l'art, à condition que leurs cauſes ſoient amovibles, ou puiſſent être emportées par des remedes appropriés.

Les parties ſenſibles du corps pouvant, au moyen de la propriété du ſentiment, diſcerner plus ou moins les différentes qualités de la cauſe des maladies, ce diſcernement en varie les phénomenes; mais il eſt des maladies d'autant plus funeſtes, que leur type particulier eſt de ne pas en avoir, du-moins de régulier, de marcher à la faveur d'un calme trompeur; la raiſon en eſt qu'elles ſont d'ordinaire occaſionnées par des eſpeces de miaſmes ou êtres morbifiques, *entia morboſa*, qui frappent d'engourdiſſement & de ſtupeur les parties ſenſibles, & enchaînent l'exercice de la *ſenſibilité* dans quelques-uns de ſes principaux diſtricts. L'effet de l'opium nous donne un exemple de ces maladies. Communément cependant, telle eſt la qualité de la cauſe morbifique qu'elle ſollicite la *ſenſibilité* de la fibre animale dont les ſecouſſes, les efforts, l'accéleration des mouvemens font ce qu'on appelle la *fievre*.

Qu'eſt-ce donc que la fievre? un élan, un ſur-ſaut général de l'ame ſenſitive qui agite violemment les nerfs & les parties nerveuſes, & s'irrite toute entiere par une ſenſation fauſſe ou contraire aux ſenſations ordinaires; c'eſt-là cette diſconvenance, ce dérangement dans la diſpoſition des principes dont parle Lucrece, & qui fait que les humeurs n'ont plus un goût qui ſe rapporte au ſentiment naturel des parties, ni les parties un ton convenable à l'élaboration ordinaire des humeurs:

> *Quippe ubi cui febris, bili ſuperante, coorta eſt,*
> *Aut alia ratione aliqua eſt vis excita morbi,*
> *Perturbatur ibi totum jam corpus, & omnes*
> *Commutantur ibi poſituræ principiorum:*
> *Fit prius ad ſenſum ut quæ corpora conveniebant*
> *Nunc non conveniant; & cætera ſint magis apta*
> *Quæ penetrata queunt ſenſum progignere acerbum.*
> *lib. IV. de rer. natur.*

Ainſi dans la fievre humorale, la fibre animale ſe fronce ſous l'action de cette cauſe irritante, ſes productions ſe hériſſent, s'il eſt permis de le dire, ainſi que les pattes d'un inſecte qu'on inquiette; cependant toute la *ſenſibilité* ſemble ſe jetter avec ſes forces ſur les fonctions vitales, c'eſt-à-dire ſur le cœur & le ſyſtème vaſculaire, & négliger entierement les autres fonctions; les humeurs ſont entraînées de la circonférence au centre, à-peu-près comme nous l'avons vu arriver dans la terreur; le corps pâlit & friſſonne, & cet état violent dure juſqu'à ce que par l'abord d'un fluide ſain qui eſt le produit de cette com-

commotion générale, le fluide de l'*æther* ſoit inviſqué au point de ne plus cauſer la même ſenſation aux parties nerveuſes; d'où vient que pour lors ces parties ſe relâchent, *&c.* & comme le plus ſouvent cette cauſe réſide dans les premieres voies ou aux environs, on ſent juſqu'où peuvent aller quelquefois les ſpaſmes, les conſtrictions des productions nerveuſes de ce fameux centre, dont les ſuites trop ordinaires ſont le reflux du ſang dans certaines parties, des engorgemens de viſceres, des ſtaſes d'humeurs, *&c.* ſources funeſtes de tant de maladies.

Il en eſt de même de la fievre qu'on appelle *nerveuſe*. C'eſt toujours l'irritation de l'ame ſenſitive, un ſpaſme des organes qui en reſſerre toutes les voies excrétoires, & qui peut être occaſionné, ou par une cauſe matérielle qui a pénétré fort avant dans la ſubſtance de ces organes, & qui y adhere opiniâtrement, ou par une indiſpoſition vicieuſe que l'habitude, & les paſſions même, ſont capables de donner aux nerfs, *&c.*

On voit dans cette légere image de toutes les fievres & de toutes les maladies, que la *ſenſibilité* eſt toujours le même principe qui agit dans ce cas, comme il agit dans la ſanté, c'eſt-à-dire, relativement aux diſpoſitions des parties organiques; mais ce qui merite une conſidération particuliere, on a dû s'appercevoir que ce principe s'irritant plus ou moins, & augmentant ſes forces ſuivant les réſiſtances & les variations qu'éprouve dans ſes qualités la cauſe morbifique, il n'eſt pas poſſible de vouloir adapter les lois méchaniques à de pareils phénomenes.

En continuant d'après cette conſidération, & ſe rappellant ce que nous avons dit des trois tems marqués dans le ſommeil, on trouvera qu'il arrive dans le cours de la maladie aux parties ſenſibles autant d'époques remarquables qui ſont les phaſes des maladies, ſavoir l'*irritation*, dont nous avons déja parlé, la *coction* & l'*excrétion*.

La coction eſt donc encore l'ouvrage de la *ſenſibilité*, du moins en partie. C'eſt elle qui diſpoſe les nerfs de maniere à les faire contribuer à ce travail des humeurs qu'on pourroit aſſez bien comparer à la maturation des fruits.

Les criſes ou l'excrétion ne ſont auſſi qu'un appareil extraordinaire de toute l'ame ſenſitive prête à livrer combat, comme le diſent les anciens, ou bien les efforts bruſques & redoublés de toutes les parties ſenſibles, pour le rétabliſſement de l'exercice œconomique de la *ſenſibilité*, & l'expulſion des matieres qui l'embarraſſent ou qui lui ſont nuiſibles. Ces trois phaſes, ces trois états, vous les troverez dans toutes les maladies, & le médecin ſage n'a rien de mieux à faire qu'à obſerver ces trois tems, & à détourner les accidens qui les empêchent de s'écouler. Pour cet effet on ne ſauroit trop étudier la ſéméiotique des anciens, & les connoiſſances non moins utiles que peut fournir la doctrine des modernes ſur le pouls. *Voyez* POULS.

Nous ne pouvons ici que donner des généralités; l'inflammation qu'eſt-elle autre choſe qu'un nouveau centre de *ſenſibilité* qui s'établit autour de quelque obſtacle contre lequel il ſemble que l'ame ſenſitive dreſſe ou érige les vaiſſeaux de la partie, qui admettent alors plus de ſang, en même tems que la vibration des fibrilles nerveuſes rayonne l'obſtacle? Or cet obſtacle c'eſt le noyau inflammatoire qu'accompagnent la douleur, la tenſion, la tumeur, la rougeur, *&c.* Telle eſt l'*épine* de Vanhelmont, image ſimple qui rend la nature, & qui par-là mérite d'être le modele de toutes les théories de ce genre. *Voyez* INFLAMMATION.

L'irritation des parties ſenſibles explique également les cauſes des bonnes & des mauvaiſes ſuppurations. Il eſt tout naturel de penſer qu'une partie irritée juſqu'à un certain point ne ſauroit bien préparer les ſucs qui y abordent, puiſqu'elle n'eſt plus au ton naturel de la vie, & que ces ſucs de plus en plus viciés par l'état des ſolides, ajoutent encore à cette irritation; mais une fois ce ton reſtitué à la partie, ſon action ſur les humeurs eſt telle qu'elles en deviennent de plus en plus douces & aſſimilables à ſa ſubſtance: ce qui produit inſenſiblement la cicatrice, *&c.*

Enfin, quant à ce qui regarde les médicamens, on eſt prévenu ſans doute que le goût, la diſpoſition particuliere, & l'irritation des organes en conſéquence de leur *ſenſibilité*, doit en ſpécifier les vertus & diriger les effets: ce qui renferme l'explication de ce qu'on appelle *la vertu élective des remedes*, c'eſt-à-dire, pourquoi, par exemple, les cantharides affectent conſtamment les voies urinaires, l'émétique affecte l'eſtomac, *&c.*

La théorie des centres, de leurs départemens & de la circulation des forces de l'ame ſenſitive, donne en même tems la raiſon qui fait qu'un médicament à peine avalé emporte ſur le champ un mal de tête, *&c.* Elle explique encore les admirables effets des véſicatoires, des uſtions, des ſynapiſmes, des ventouſes & autres ſemblables remedes ſi vantés par les vrais maîtres de l'art, dont toute l'action conſiſte à établir des centres artificiels dans la partie ſur laquelle on les applique, & d'y attirer une dérivation ſalutaire de *ſenſibilité*, de forces & d'humeurs.

Conſultez ſur tout ceci les différens ouvrages de M. Bordeu, médecin des facultés de Montpellier & de Paris.

Il réſulte de l'idée que nous venons de donner de l'œconomie animale, que tout étant borné dans le corps à l'activité de cette ame ſenſible, tant dans l'état de ſanté que dans l'état de maladie, & la marche de toutes les fonctions, ſoit dans l'état naturel, ſoit dans l'état de maladie, étant marquée par des tems & des périodes qui doivent néceſſairement avoir leurs cours, & qu'on ne peut changer; il en réſulte, dis-je, que les ſecours qu'on a à eſpérer des remedes, ſe réduiſent à bien peu de choſe. Il n'eſt que trop vrai en effet que la plûpart des remedes ne tiennent pas ce que des enthouſiaſtes leur font promettre, quoiqu'en fait de médicamens, il faut avouer qu'il s'en trouve qui maniés par un médecin habile, & combinés avec une diette convenable, font quelquefois des merveilles; mais ces remedes ſont en très-petit nombre; & quant à la ſaignée, on peut ajouter, 1°. que dans beaucoup de maladies aiguës la matiere morbifique réſidant dans le tiſſu ſpongieux ou cellulaire des parties, les ſaignées dont l'indication eſt le plus ordinairement fondée chez les modernes ſur la théorie de la circulation, ne ſauroient entrer dans le traitement de ces maladies; 2°. le corps animal étant un composé de ſolides & de fluides, qui ſont les uns à l'égard des autres dans une réciprocité abſolue de beſoins & d'utilité, on peut en inférer que des ſaignées multipliées dans une maladie doivent être aux fluides ce que la mutilation eſt aux ſolides. En vain prétendroit-on juſtifier l'abus de ce remede par des théories & des exemples, en imaginant même d'avoir à combattre dans les humeurs une dépravation qui équivaudroit à l'état de gangrene dans les parties ſolides d'un membre; l'on ne voit pas à quoi ſerviroient quelques poëlettes de ſang, le vice gangreneux étant ſuppoſé infecter toute la maſſe des fluides. Ce n'eſt pas cependant que la ſaignée ne produiſe d'admirables effets, lorſqu'elle eſt placée à-propos, par exemple, au commencement des maladies aigues ou dans le tems d'irritation, ſuivant la pratique des anciens, dans la ſuppreſſion des regles & d'autres hémorrhagies habituelles, dans certaines douleurs vives, dans une chaleur, une lourdeur exceſſive du corps, *&c.* Mais dans tous ces cas même il n'eſt permis d'uſer de ce remede que très-modérément, *parcâ manu*, à titre d'adjuvant, *adjuvans*, & jamais à titre de curatif, comme lorſqu'on applique des émolliens ſur un abſcès pour en aider la maturation, qu'on fait des ſcarifications à une partie, qu'on emploie les véſicatoires, *&c. Car le corps eſt le même à l'intérieur qu'à l'extérieur*. *Voyez* là-deſſus un excellent ouvrage intitulé, *les abus de la ſaignée démontrés*, &c.

Effets particuliers de la ſenſibilité. Nous croyons avoir ſuffiſamment établi l'influx admirable du principe ſenſitif dans les trois états de la vie, de la ſanté & de la maladie. Il eſt pourtant encore des diſpoſitions ou affections nerveuſes ſingulieres, qui comme autant de biſarreries dans la ſenſibilité, augmentent ſon hiſtoire de quelques autres phénomenes.

Ces diſpoſitions ou affections nerveuſes tenant, ſuivant nos principes, à des *concepts* dans l'ame ſenſitive, nous en reconnoiſſons, comme dans l'hiſtoire des maladies, d'originaires & d'accidentels, qui peuvent ſe rapporter plus ou moins aux trois états dont nous venons de parler. On doit placer parmi les premiers quelques antipathies, ſympathies, & autres incommodités dont il n'eſt pas toujours prudent d'entreprendre la curation, étant identifiées avec la vie, & comme autant de conſtitutions irrégulieres. Ainſi Pline rapporte d'après Valere Maxime, que le poëte Antipater ſidonien avoit la fievre chaque année, le jour

de

de ſa naiſſance. *Voyez hiſt. natur. lib. VII. pag.* 407. Schenckius fournit de pareils exemples dans le livre VI. de ſes *obſervat. médic.* On a vu des perſonnes qui ont eu habituellement la fievre durant toute leur vie, & qui n'ont pas laiſſé que de parvenir à une vieilleſſe très-avancée; tel a été l'illuſtre Mecène.

Quant aux *concepts* accidentels, il y en a qu'on peut regarder comme de fortes habitudes nerveuſes dégénérées en tempéramens, & qu'il faut traiter avec la même circonſpection que les premiers. D'autres ſont dûs aux impreſſions fâcheuſes de quelque maladie grave qui a été mal jugée, ou interrompue dans ſa marche, ou reconnoiſſent pour cauſe quelqu'autre accident: ceux-ci admettent le plus ſouvent les ſecours de l'art. Kaw Boërrhaave raconte „ qu'un vieillard nommé *Monroo*, par une ſympathie contractée depuis l'enfance, ne pouvoit regarder perſonne dont il ne fût obligé d'imiter tous les mouvemens corporels; ce pantomime ſingulier portoit l'imitation juſqu'à rendre ſcrupuleuſement les plus légers mouvemens des yeux, des levres, des mains, des piés, *&c.* Il ſe couvroit & ſe découvroit la tête, ſuivant qu'il le voyoit faire aux autres, avec une liberté & une facilité ſurprenantes; lorſqu'on eſſayoit de lui ôter l'uſage d'une main, tandis qu'il geſticuloit de l'autre, il ſe débattoit avec des efforts extraordinaires, & la raiſon qu'il en donnoit, c'eſt qu'il y étoit forcé par la douleur qu'il reſſentoit au cerveau & au cœur. Enfin ce pauvre homme, en conſéquence de ſon incommodité, n'alloit jamais dans les rues que les yeux bandés; & lorſqu'il lui arrivoit de s'entretenir avec ſes amis, c'étoit en obſervant la précaution de leur tourner le dos. *Voyez* Kaw Boërhaave *de impetum faciente, ſeu enormon Hippocrat. pag.* 345. On peut conſulter ſur les autres affections accidentelles tous les livres de pratique. *Voyez* encore le *ſynop. medic. de Allen, tom. I. page* 12, où il eſt parlé d'un théologien nommé *Bulgin*, au territoire de Sommerſet, lequel fut attaqué à l'âge de 34 ans, d'une fievre intermittente quotidienne qui lui dura tout le reſte de ſa vie, c'eſt-à-dire, 60 ans encore, n'étant mort qu'à l'âge de 94. Locke fait encore mention dans ſon ouvrage admirable ſur l'entendement humain, *d'un homme qui ayant été parfaitement guéri de la rage par une opération extrémement ſenſible, ſe reconnut obligé toute ſa vie à celui qui lui avoit rendu ce ſervice, qu'il regardoit comme le plus grand qu'il pût jamais recevoir; mais malgré tout ce que la reconnoiſſance & la raiſon pouvoient lui ſuggérer, il ne put jamais ſouffrir la vue de l'opérateur; ſon image lui rappelloit toujours l'idée de l'extrème douleur qu'il avoit endurée par ſes mains, idée qu'il ne lui étoit pas poſſible de ſupporter, tant elle faiſoit de violentes impreſſions ſur ſon eſprit;* nous dirons, nous, *ſur ſon ame ſenſitive. Voyez* Locke, *pag.*

Qui ne ſait combien les charmes de la muſique ſont puiſſans ſur certains ſujets? Qui ne connoit pas l'effet de la beauté ſur l'ame ſenſitive? Enfin qui ne s'eſt pas quelquefois ſenti épris de prédilection où d'intérêt, à la ſimple vue, pour une perſonne plutôt que pour une autre qui avoit plus de droits, ſuivant la raiſon, à nos ſentimens? Tout cela eſt une diſpoſition dans les organes, une affaire de goût dans l'ame ſenſitive qui s'affecte de telle ou telle maniere, ſans qu'on s'en doute: ce ſont-là les *nœuds ſecrets* qui nous lient, qui nous entraînent vers les objets, & que les Péripatéticiens n'avoient pas tant de tort de mettre au rang de leurs qualités occultes.

Les habitudes particulieres à certains organes ou diſtricts de la *ſenſibilité* offrent encore des variétés remarquables; telle perſonne, par exemple, ne ſauroit paſſer l'heure accoutumée des repas, ſans reſſentir tous les tourmens de la faim; tel autre s'endort & ſe réveille conſtamment à la même heure tous les jours; les ſécrétions & excrétions ſe font dans certains tempéramens régulierement dans le même ordre, *&c.* & certes il y auroit beaucoup de danger pour ces perſonnes ainſi *coutumieres*, à s'écarter de ces habitudes qui ſont devenues chez elle une ſeconde nature, ſuivant l'axiome vulgaire. Les tems des paroximes dans certaines maladies ſont également ſubordonnés aux mêmes lois d'habitude de la part de la *ſenſibilité*; nous croyons inutile d'en rapporter des exemples.

Mais ſi ces habitudes conſtantes ſont communément des déterminations invincibles pour l'exercice de la *ſenſibilité* dans les organes; il eſt auſſi des cas où par la raiſon des contraires ces habitudes anéantiſſent abſolument cet exercice dans ces mêmes organes. Un chevalier romain (Julius Viator) datoit l'abſtinence dans laquelle il vivoit, de toute boiſſon, d'une maladie chronique dans le traitement de laquelle les médecins lui avoient interdit entierement le boire.

Cette habitude des organes va plus loin encore, puiſqu'elle ſe proroge au-delà de la vie; on a vu des viperes à qui on avoit coupé la tête & enlevé les entrailles, on a vu, dis-je, ces troncs de viperes aller ſe cacher ſous un amas de pierres où l'animal avoit coutume de ſe réfugier. *Voyez Perault, eſſai phyſ.* Boyle apporte *que les mouches s'accouplent & font des œufs, après qu'on leur a coupé la tête.* Rien de ſi commun que des exemples de cette nature.

De-là peut être encore ce mouvement animal toujours fondé ſur l'habitude de notre *ſenſibilité*, renouvellée par ſon inſtinct en préſence d'un objet qui nous eſt cher, & qu'un changement dans les traits déguiſe à nos habitudes intellectuelles; telle eſt la ſituation d'une mere tendre en préſence d'un fils qu'elle ne reconnoit pas encore, & vers lequel cependant ſon ame ſenſitive ſemble vouloir s'envoler: ſituation qu'on attribue d'ordinaire à ce qu'on appelle la *force du ſang*. Ainſi Mérope, après avoir interrogé le jeune inconnu qu'on lui a amené, s'écrie:

. . . . Hélas! tandis qu'il ma parlé,
Sa voix m'attendriſſoit, tout mon cœur s'eſt troublé.
Cresfonte... ô ciel!... j'ai cru... que j'en rougis de honte!
Oui j'ai cru démêler quelques traits de Cresfonte.
Act. II. ſcen. II.

La théorie des convulſions, des ſpaſmes, *&c.* ne préſente pas moins de ſingularités dont l'explication découle naturellement de la même ſource, c'eſt-à-dire, des affections des parties nerveuſes, en conſéquence de leur *ſenſibilité*, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à des deſſéchemens & aridités des nerfs, ou à des *ſtimuls* cauſés par des acrimonies. Car enfin, ſi le premier cas avoit lieu, un vieillard, ainſi que l'obſerve Vanhelmont, devroit être tout raccourci par un ſpaſme continuel. Voyez *de lithiaſi*. Et dans le ſecond, c'eſt-à-dire, dans le ſyſtème des acrimonies, tous les viſceres devroient s'en reſſentir; les plus délicats ſur-tout, ou les plus mols, comme le cerveau, ſeroient anéantis de ſpaſmes ou de *contractures*; mais au contraire on voit bien ſouvent que ces ſpaſmes n'affectent qu'un ſeul organe, ou partie même de cet organe: ainſi dans quelques angines on remarque qu'il n'y a qu'un côté de la gorge de pris; dans les hydropiſies, ou les icteres commençans, avant même qu'il y ait le moindre ſigne d'épanchement dans le bas-ventre, il arrive quelquefois de *ces contractures* dans un ſeul côté du ventre, & en conſéquence des duretés de ce même côté, ſouvent encore il s'eſt vu des œdemes de tout le côté droit du corps, occaſionnés par une affection au foie. Les paralyſies, quelles ſingularités n'offrent-elles pas en ce genre? *Il ſemble que le corps ſoit diviſé naturellement en deux parties qui ſe rencontrent ou ſe joignent dans le milieu ou dans l'axe.* Voyez *Bordeu, recherches ſur le pouls.* Il arrive encore que la *ſenſibilité* plus ou moins *agacée* dans certains endroits des productions nerveuſes que dans d'autres, peut faire çà & là, dans le même organe, de petits points de conſtriction qui laiſſeront entr'eux des eſpaces, ſi vous voulez, comme des mailles; ces particularités ſe rencontrent plus ordinairement dans l'eſtomac; on a également vu ſur des pleurétiques la plevre détachée en certains endroits de la ſurface des côtes; ſans doute que ces décolemens de la plevre ſe trouvoient dans les points qui répondent aux fibrilles nerveuſes diſtribuées dans cette toile celluleuſe. Stahl parle encore de quelques ſpaſmes qui ſe bornent à la cage de la poitrine, *&c.* Mais, ce qui n'eſt pas moins digne de notre attention, il ſe trouve de ces ſpaſmes particuliers qui ſont périodiques. Hoffman remarque avec étonnement, que dans quelques coliques néphretiques, la cauſe de la douleur, c'eſt-à-dire le calcul, étant continuellement préſente dans les reins, ces coliques ne reprennent dans la plûpart des calculeux que par intervalles, comme ſi la *ſenſibilité* abandonnoit & reprenoit alternativement certaines parties. Nous diſions donc bien que chaque organe a ſa vie, ſes goûts & ſes paſſions qui lui ſont propres, indépendamment

de tout ce qui peut lui revenir de ſon *conſenſus* avec les autres organes, *propria vivit quadra*; il peut donc ſe faire une *contracture* particuliere & ſpontanée dans une partie, par les ſeules facultés de cette partie, qui s'irritera ſous une cauſe que nous ne ſpécifions point, mais qui ſera vraiſſemblablement de la nature de celles qui produiſent des ſenſations déſagréables, ou tout ſimplement l'habitude.

Néanmoins il n'eſt pas toujours beſoin d'un ſentiment contre nature, ou de douleur dans une partie, pour la faire contracter; il lui ſuffit d'un léger malaiſe, ou d'un inſtant de diſpoſition ſinguliere dans ſes nerfs: par exemple, le *ſcrotum* ne ſe contracte-t-il pas ſans douleur? & n'en eſt-il pas de même des inteſtins, qui, ſemblables à un animal logé dans un autre animal, ſe jettent d'un côté & d'autre du bas-ventre avec de grands mouvemens, & même avec une eſpece de rugiſſement?

Les paſſions peuvent encore être les cauſes occaſionnelles de ces ſpaſmes particuliers; & ſi l'on conſidere les différens organes qui concourent à former le centre épigaſtrique, les gros vaiſſeaux qui s'y trouvent, & dont les tuniques ſont preſque toutes nerveuſes, il ſera aiſé de ſe repréſenter les accidens qui peuvent réſulter des fréquentes ſecouſſes portées à ce centre; car vraiſſemblablement il eſt de ces organes, qui à raiſon de leur plus grande *ſenſibilité*, doivent retenir les impreſſions *ſpaſtiques* plus long-tems que les autres, ou chez leſquels ces impreſſions doivent comme ſe réſoudre & s'incorporer, s'il eſt permis d'ainſi parler, avec la ſubſtance nerveuſe d'où l'on eſt conduit naturellement à reconnoître la cauſe de beaucoup de maladies chroniques, des tumeurs, & entr'autres du flux hémorhoïdal, ſur lequel Stahl nous a laiſſé de ſi belles choſes en théorie & en pratique. *Voyez* Sthal, *théor. pathol. ſect. II. pag.* 161. *& ſeq. Voyez* encore *le mot* HÉMORRHOÏDES.

Ici revient ce que nous avons dit de la circulation ou des tranſports des forces du principe ſenſitif, qui ſe cantonnent quelquefois dans un centre, en abſorbant la ſomme d'activité des autres centres qui correſpondent à celui-ci; ce qui peut même ſe faire par un acte de volonté, comme on le raconte du colonel Townshend, chez qui le mouvement du cœur étoit preſqu'arbitraire, comme il l'eſt dans quelques animaux. *Vid. liſter de cochleis & limacibus*, *pag.* 38.

C'eſt ainſi qu'un homme abſorbé dans une profonde méditation, ne vit, pour ainſi dire, que de la tête; tel étoit le cas d'Archimede, lorſque le ſoldat de Marcellus lui donna le coup de la mort; celui de François Viete dans les deux jours qu'il paſſa, ſans s'appercevoir, à l'explication d'une lettre écrite en chiffres; vraiſſemblablement encore celui de beaucoup de perſonnes qui ſe trouvent dans des états contre nature, tels que les mélancoliques, les maniaques, certains fous, *&c.* qui paroiſſent plus ou moins inſenſibles. C'eſt ce que Vanhelmont a très-bien obſervé, *contigit namque*, dit-il, *ſiforſitan ſpiritus iſte* (c'eſt-à-dire, *anima ſenſitiva*), *ob profundas ſpeculationes vel inſaniam occupetur, quod corpus dolorem non ſentiat, famem, frigora, ſitim, de lythiaſi, cap. ix. pag.* 52. Il rapporte à ce ſujet, dans le même chapitre, l'exemple d'un malfaiteur, qui éluda pluſieurs fois les tourmens de la queſtion, en avalant, quelques inſtans avant de la ſubir, un morceau d'ail, & buvant par-deſſus un coup d'eau-de-vie; mais enfin ſa petite proviſion étant conſumée, le malheureux fut obligé d'avouer ſes crimes par le ſentiment des tortures.

Tous ces phénomenes rentrent, comme on voit, dans la théorie que nous avons d'abord établie ſur les centres & leur influx; théorie qui, outre les exemples extraordinaires déja rapportés, eſt confirmée journellement ſous nos yeux par ce qui arrive aux épileptiques, aux goutteux, *&c.* dont les paroxyſmes paroiſſent conſtamment déterminés par une émotion préalable dans quelque centre.

De la même théorie peuvent ſe déduire les ſenſations que rapportent les perſonnes mutilées au membre qu'elles n'ont plus; car un centre quelconque portant vraiſſemblablement en lui comme l'empreinte ou l'*archetipe* en racourci de tout ſon département, il eſt à préſumer que l'irradiation ſenſitive deſtinée au membre amputé, ſe renouvelle quelquefois par l'habitude ou autres accidens, & produit la ſenſation affectée à l'exiſtence du membre. On expliquera également, par ces principes, les cauſes de la régénération des os; on trouvera toujours que c'eſt dans un de ces centres qu'il faut chercher l'agent *plaſtique*, qui eſt le même & dans la formation des os, & dans leur régénération.

Nous avons vu que la terreur étoit capable d'éclipſer, pour quelque tems, la *ſenſibilité*; il faut en dire autant d'une douleur extraordinaire, qui en cela ne differe point des extaſes procurées par la joie & par le plaiſir; les excès étant les points par où ſe touchent tous les contraires, ces grandes joies & ces grandes douleurs peuvent également aller juſqu'à la deſtruction de la *ſenſibilité*, c'eſt-à-dire, juſqu'à la mort: cela s'eſt vu plus d'une fois.

La *ſenſibilité* peut ſe trouver bien ſouvent ſi fort *exaltée* dans certains ſujets chatouilleux, qu'on ne ſauroit même les menacer de les approcher ſans les jetter dans des convulſions. Mais rien qui manifeſte tant ces variétés & excès négatifs & poſitifs de l'ame ſenſible, que la plûpart des maladies, telles que la rage, le *chorea ſancti viti*, certaines manies, les ſuites de la morſure ou de la piquûre de certains animaux, comme la vipere, le tarentule, les effets de quelques remedes ou poiſons, *&c.* la lepre, les différentes eſpeces d'apoplexie, de paralyſie, *&c.* les affections vaporeuſes, le *pica*, le *malacia*, &c. En voilà déja trop ſur cette matiere.

Senſibilité dans les différens âges, les différens ſexes, &c. L'homme eſt ſans contredit l'animal qui doit poſſéder la *ſenſibilité* au plus haut degré. Il peut en effet paſſer pour le chef-d'œuvre des ames ſenſitives ou animales, par l'arrangement merveilleux de ſes parties & la prodigieuſe quantité des nerfs qui entrent dans leur conſtruction. Diſpoſé par la nature à la connoiſſance des choſes dont le concours fait ce qu'on appelle *éducation*, il eſt étonnant avec quelle facilité ſes organes ſe plient ſous les habitudes de l'inſtruction & des exemples; au contraire il faut des ſoins infinis, des peines extrêmes pour faire ſur les organes d'une brute une impreſſion aſſez profonde pour lui inculquer les documens les plus faciles; cependant on a des exemples d'une ſagacité merveilleuſe dans quelques animaux, comme le chien, le ſinge, *&c.* & même quelques poiſſons, comme les *murenes* ſi cheres, à ce qu'on prétend, aux Romains, par la circonſtance de reconnoître la voix de leurs maîtres, *&c.*

Parmi les hommes, les enfans, & après eux les perſonnes du ſexe, ſont ceux qui ſont le plus éminemment ſenſibles, ce qui eſt une ſuite de la ſoupleſſe, la fraîcheur & la ténuité des lames du tiſſu muqueux, toujours plus compacte dans les adultes, & parmi ces derniers plus dans les hommes que dans les femmes. Cet excès de *ſenſibilité* des enfans ſur les adultes, explique les cauſes des fréquentes convulſions & ſpaſmes qui les agitent à la moindre maladie, à la moindre paſſion. De célebres praticiens ont très-bien obſervé que cet excès même chez les enfans, en les rendant plus ſouvent malades, les garantiſſoit de beaucoup d'autres plus graves maladies qui affectent les adultes, parce que chez ces derniers les voies qui menent à la *ſenſibilité* étant moins faciles ou plus longues, la cauſe du mal avoit plus de tems pour s'établir ou ſe fortifier.

Quant aux femmes, leur conſtitution approche beaucoup, comme on ſait, de celle des enfans; les paſſions ſont chez elles extrêmement plus vives en général que chez les hommes. Leur grande *ſenſibilité*, dont un des principaux centres eſt l'utérus, les jette auſſi dans des maladies que la nature ſembloit avoir affecté uniquement aux femmes, mais dont le luxe & la molleſſe ont fait préſent aux hommes: je veux parler des *vapeurs*.

Enfin, comme l'enfance eſt le premier terme de la *ſenſibilité* dans l'homme, de même l'âge adulte en peut paſſer pour le moyen; d'où les effets de la flamme ſenſitive vont en diminuant ſous la quantité de mucus qui empâte les nerfs, & qui devient de jour en jour plus compacte, juſqu'à la vieilleſſe qui eſt la derniere époque de cette flamme ſenſitive qui luit à peine dans les organes les plus eſſentiels à la vie. Ainſi, par la raiſon des contraires, le vieillard ſe rapproche de plus en plus de l'état imparfait par où a commencé ſon être; rien n'eſt en même tems ſi vrai, comme le dit Macrobe, ſavoir que dans les animaux, l'uſage de l'ame s'affoiblit à meſure que le corps devient plus denſe. *In ammalibus hebeſcit uſus animæ denſitate corporis* Macrob. *in ſomn.* Cicer. *lib. I. cap. xjv.* Voilà encore pourquoi le tiſſu muqueux étant en moindre quan-

quantité & denſité dans quelques perſonnes maigres, elles ſont ſi *ſenſibles*, & qu'au-contraire celles qui ont les lames de ce tiſſu bien ſerrées & bien battues, ſont ce qu'on appelle *dures*, *robuſtes*, &c. Les lames du tiſſu cellulaire du lion, par exemple, ſont preſque tendineuſes, ſuivant l'obſervation de M. d'Aubenton.

Senſibilité par rapport aux qualités de l'air & à l'impreſſion de quelques autres corps externes. L'air eſt à l'égard de la *ſenſibilité* comme un médicament dont elle diſtingue & évalue les bonnes & les mauvaiſes qualités à l'avantage ou au préjudice du corps. *V.* Air.

Il ſemble que les méthodiques ſoient partis de ce principe dans l'attention extrême qu'ils avoient à ménager les impreſſions de l'air, *&c.* à leurs malades conformément à la nature des maladies. Le docteur Arbuthnot a fort bien remarqué que cette conſidération doit néceſſairement entrer dans le traitement des fievres aiguës: en effet on ſent combien les parties ſenſibles occupées entre les effets de la maladie, & l'action continuelle de l'air, peuvent être utilement ou défavorablement émues par l'impreſſion de ce fluide. L'air chaud ou froid, par exemple, de quelle influence n'eſt-il pas ſur l'opération des remedes, en évaporant, ou en concentrant l'activité de l'ame ſenſible?

L'obſervation apprend que l'air natal eſt quelquefois un très-grand remede; mais il peut ſe faire auſſi qu'il produiſe des révolutions funeſtes, lorſqu'on vient à le reſpirer après une longue abſence. Ces réconciliations de l'air natal avec la *ſenſibilité* individuelle, ſont pour elle une épreuve pareille à celle de la naiſſance, & dont les parties nerveuſes d'une perſonne âgée ne s'accommmodent pas aiſément.

C'eſt une tradition fort ancienne & fort répandue dans nos provinces méridionales, que l'air vif eſt auſſi funeſte aux perſonnes attaquées de la poitrine, que l'air gras leur eſt ſalutaire; la raiſon phyſique qu'on en donne n'eſt rien moins que ſatisfaiſante: car il paroît que les phthiſiques ſont pour le moins en auſſi grand nombre à Paris, où l'air paſſe pour être fort gras, que dans les contrées du royaume où l'air eſt très-vif. Il faut croire que le moral, dans les grandes villes où la tyrannie des paſſions eſt portée à l'excès, influe encore plus que l'air ſur cette indiſpoſition des parties *ſenſibles* qui produit *in receſſu* un vice ſpécial dans les poumons.

On dit encore aſſez communément que les plaies de la tête ſont plus dangereuſes à Paris qu'à Montpellier, & que les plaies des jambes ſont réciproquement plus dangereuſes dans cette derniere ville que dans la capitale. Nous doutons fort que les perſonnes de l'art qui ſont pour l'affirmative, ayent là-deſſus devers elles une raiſon ſuffiſante d'expérience. Cette queſtion qui, en 1749, lors de la diſpute d'une chaire vacante à Montpellier, fut donnée à traiter par MM. les profeſſeurs de cette faculté à un des contendans, n'a pas même été décidée dans les thèſes de celui-ci. Quoi qu'il en ſoit, on pourroit concevoir que l'action de la *ſenſibilité* produit des effets également mauvais & ſur les plaies des organes continuellement enveloppés d'un air épais, froid & humide, qui concentre la tranſpiration de la tête, occaſionne de fréquentes céphalalgies, *&c.* & ſur des plaies d'un autre organe expoſé aux influences d'un air vif & en quelques endroits ſalé, aux exhalaiſons d'un terroir ſec, aride & brûlant une partie de l'année, qui doivent cauſer un relachement, une raréfaction ſinguliere à la ſubſtance des parties les plus à portée des impreſſions du ſol, ſur-tout chez les payſans ou le bas peuple qui va dans ces provinces les jambes nues la moitié de l'année. On pourroit donc préſumer que ces différentes impreſſions de l'air ſont autant de préparations funeſtes pour ces organes, indépendamment des raiſons tirées de la différence des climats, du régime de vivre, *&c.* qui influent tant, comme on ſait, ſur le bon état de quelques principaux centres de la *ſenſibilité*, dont l'action influe tant, à ſon tour, ſur les plaies.

Il eſt des auteurs qui prétendent que les émanations que peuvent fournir les corps des perſonnes fraîches & vigoureuſes, des jeunes nourrices, par exemple, qu'on fait coucher avec d'autres perſonnes exténuées de maladies, ou abſolument épuiſées d'excès ou de vieilleſſe; que ces émanations, dis-je, produiſent ſur ces derniers ſujets des effets admirables: les médecins de David ſe ſervirent de ce moyen pour réchauffer la vieilleſſe du prophete roi, & Foreſtus, auteur reſpectable, rapporte qu'un jeune homme qui étoit dans le dernier degré du maraſme, fut parfaitement guéri par le même remede. Si ces faits ſont vrais, c'eſt une nouvelle acquiſition au domaine de la *ſenſibilité*. La modification que peut imprimer à l'atmoſphere animale du vieillard ou du malade, la chaleur exhalée du corps ſain, eſt perçue par l'ame ſenſitive. Or il faut ſe rappeller que cette perception ſuppoſe une augmentation, une direction plus expreſſe, ſuivant Stahl, du ton ou des forces des nerfs, laquelle aidée vraiſemblablement encore, dans le cas préſent, de tout ce que l'imagination peut prêter aux ſens, comme cela eſt obſervé à l'article lait, *voyez* Lait, occaſionnera un changement favorable dans l'économie animale.

Du reſte, cette théorie nous paroît préférable à celle de l'inſinuation des corpuſcules déliés *tenuiſſima exhalantia* à-travers le corps du malade. En effet, de quelle utilité pourroient être des corpuſcules qui ne ſont que les débris, *ramenta*, ou les parties uſées de nos humeurs, & qui par conſéquent ne ſont plus propres à notre ſubſtance? D'ailleurs ne voit-on pas que ſans admettre de ces inſinuations, la température de l'air produit ſeule des effets pareils à ceux de certains poiſons ſur les animaux! On en a une preuve convaincante dans les ſymptomes obſervés ſur le chien, que le docteur Boërhaave expoſa à la chaleur d'une raffinerie de ſucre, & dans ce qui arrive aux animaux qu'on ſoumet aux expériences de la machine du vuide.

Dans les endroits où il y a des mines, des volcans, *&c.* dans le voiſinage des marais, des camps, des hôpitaux, des grottes, comme celle du chien, au royaume de Naples, qui exhalent des mouphetes, *&c.* l'air ne peut que faire des impreſſions funeſtes ſur le corps, ou plutôt ſur les organes de la *ſenſibilité*. L'événement des priſons de *Newgate* à Londres, eſt encore tout récent. L'explication de ces phénomenes & de tant d'autres ſur leſquels il ne nous eſt pas poſſible de nous étendre, va d'elle-même, pour peu qu'on veuille ſuivre la chaîne de nos principes.

Toutes les parties du corps qui vivent d'une doſe de *ſenſibilité*, doivent participer en proportion du goût ou de l'inſtinct que nous reconnoiſſons dans l'ame ſenſitive, c'eſt une vérité déjà établie; mais cette propriété ſe manifeſtera toujours mieux dans les parties où la *ſenſibilité* ſe trouve ſans ceſſe irritée par l'indiſpoſition ou la maladie de ces mêmes parties. Voilà pourquoi le poumon des aſthmatiques, l'œil d'un ophtalmique, *&c.* diſcernent ſi bien les bonnes ou les mauvaiſes qualités de l'air, ſur-tout s'il eſt chargé de vapeurs acres ou humides.

La peau, cette toile nerveuſe qui forme un organe général, & dont l'action contrebalance celle des organes intérieurs, la peau eſt encore éminemment douée de cet inſtinct; Harvée appuyé de quelques expériences qu'il haſarda ſur lui-même, s'explique poſitivement ſur ce point. *Quin caro etiam ipſa*, dit-il, *venenatum a non venenato facile diſtinguit, ideoque conſtringit ſeſe & denſatur, unde tumores, phlegmonodes excitantur ut videre eſt in ictibus apum, culicis, aranei*, &c. *exercitatio* 57. *pag.* 259. Vanhelmont avoit déja parlé de ce diſcernement de l'ame ſenſitive, qu'il appelle en quelques endroits *internam thymoſim facultatis ſenſitivæ*. Voyez le chap. ix. *de lythiaſi*, qu'Harvée ſemble avoir copié en quelques endroits.

En combinant toutes ces propriétés de la peau ou de ſa *ſenſibilité* ſi étroitement liée à celle des autres organes, on voit d'un coup d'œil en quoi conſiſte l'action des topiques, par ex. de l'opium & de quelques poiſons appliqués extérieurement; celle des parties volatiles de quelques purgatifs, par leſquelles il s'eſt vu des perſonnes réellement purgées, celle ſurtout du mercure employé en frictions que nous croyons bien moins eſtimée par l'introduction de ce minéral dans le torrent des humeurs, que par ſon paſſage à-travers le tiſſu cellulaire dont il déſobſtrue & élargit les cellules de l'une à l'autre, en étendant ſes feuillets, & par les petits étranglemens ou *ſtimulus* qu'il cauſe aux vaiſſeaux capillaires, ou à leurs fibrilles nerveuſes, d'où naît une petite fievre dépuratoire. *Voyez* là-deſſus une diſſertation *ſur l'uſage des eaux de Bareges, & du mercure pour les écrouelles*, &c. qui a remporté un prix à l'académie royale de Chirurgie en 1752, par M. de Bordeu. On verra ſur quoi ſont fondés les ſuccès merveilleux des bains, ſur-tout des froids dans les fievres ardentes, que quelques malades entraînés par le ſeul inſtinct de la *ſenſibilité*, ſe ſont procuré ſi avantageuſement; enfin

les bons effets de toutes les reſſources de la gymnaſtique qui conſiſtent à renouveller, à varier agréablement, ou à multiplier l'énergie de la *ſenſibilité*, & dont les anciens tiroient un ſi grand parti. Mais, nous le répétons, il ne faut jamais perdre de vue les diſpoſitions particulieres où peuvent ſe trouver les parties ſenſibles en conſéquence de l'habitude, ou de quelqu'autre circonſtance, & qui font autant d'exceptions à la regle générale. Telle eſt l'obſervation de M. Spon, médecin de Lyon, rapportée dans le journal des ſavans du mois de Janvier 1684, au ſujet d'une fille qui ne pouvoit vivre que dans l'hôtel-dieu, & qui ne manquoit jamais d'être attaquée de la fievre, lorſqu'elle ſe retiroit à la ville, & qu'elle reſpiroit un air plus pur. Il croît en Penſilvanie un arbre empoiſonné, que les Anglois nomment *poiſon-tree*, dont le maniment, ou la vapeur apportée par le vent, cauſe des accidens étranges à certaines perſonnes, & ne fait rien ſur d'autres. On voit bien ſouvent des maladies contagieuſes attaquer les perſonnes qui s'obſervent le plus, tandis que celles qui approchent ſans ménagement des malades, n'en reçoivent aucune incommodité. Il eſt quelquefois arrivé, au rapport de Kirker, *de peſte*, *ſect. II. cap. iij. p.* 139. que la peſte n'a gagné que les riches ou les nobles, & a épargné le bas peuple ou les pauvres. On ne finiroit pas de rapporter de pareils exemples.

Senſibilité par rapport aux influences des aſtres. Les plus célebres médecins, tant anciens que modernes, ſe ſont occupés de l'influence des aſtres ſur le corps humain. On ſait tout ce qu'Hippocrate en a dit dans ſes ouvrages, notamment dans celui *de aëre, locis & aquis* qui n'eſt pas ſuppoſé. *Voyez* encore ce que Gallien a écrit ſur cette matiere, *liv. III. preveticor*. Il eſt tout ſimple en effet, en conſultant l'action des différentes planetes ſur la nôtre, par ex. le flux & reflux des eaux de la mer, l'altération que reçoivent certaines plantes du lever & du coucher des aſtres, *&c.* d'imaginer les changemens que de pareilles cauſes peuvent apporter à notre frêle machine, qu'on ſait d'ailleurs être ſi ſenſible.

Les différens poids de l'atmoſphere qui varient ſous les différens aſpects des aſtres, donnent la raiſon de pluſieurs phénomenes extraordinaires qu'on remarque dans le corps humain. La ſurface du corps d'un adulte ſupporte ordinairement, ſuivant des calculs très-bien faits, un poids d'environ 35 mille livres. La totalité de ce poids correſpond, à-peu-près, au degré 28 de l'aſcenſion du mercure dans le barometre; ce rapport ainſi établi, on obſerve que la variation d'une ligne au barometre, à compter de cette gradation fixe du mercure, en eſt une de cent livres & au-delà, dans le plus ou dans le moins, pour le corps humain. Ces variations ſont ordinairement plus ſenſibles vers le tems des équinoxes & des ſolſtices, & par conſéquent leurs effets ſur l'ame ſenſitive plus remarquables. On n'a, pour ſe convaincre de cette vérité, qu'à jetter les yeux ſur l'hiſtoire ancienne & moderne des épidémies. L'écoulement des menſtrues dans les femmes, beaucoup d'autres évacuations encore, ſoit périodiques, ſoit critiques, tout cela eſt plus ou moins ſoumis à l'influence des aſtres ſur les corps ſublunaires. Les livres ſont pleins de faits ſinguliers, dans leſquels cette cauſe céleſte intervient toujours pour quelque choſe; c'eſt ainſi qn'on prétend avoir vu des perſonnes être privées de la parole durant le jour, & ne la recouvrer que le ſoir. L'obſervation de Baillou au ſujet de la dame *de Varades*, eſt connue de tout le monde; de même que celle que rapporte le docteur Rich Mead, d'un enfant qui habitoit ſur les bords de la Tamiſe, & qui étoit attaqué de convulſions, dont les paroximes étoient reglés ſur le flux & le reflux de la mer. Charles Piſon avoit déja vu un cas à-peu-près ſemblable, *hiſt. nat. lib. I. pag.* 24. Maurice Hoffman parle d'une jeune fille épileptique âgée de 14 ans, dont le ventre croiſſoit & décroiſſoit conformément aux différentes phaſes de la lune. *Voyez obſerv.* 161. *miſcell. cur. dec. II. ann.* 6. Ceux qui ſe plaiſent au merveilleux de ce genre, pourront conſulter les auteurs que nous avons cités, en outre la diſſertation de Fred. Hoffman *de ſyderum influxu in corpora humana*, & celle de M. Sauvages, célebre profeſſeur en médecine de la faculté de Montpellier, qui a pour titre: *de aſtrorum influxu in hominem, Monſpelii* 1757. Ils trouveront dans tous ces ouvrages de quoi ſe ſatisfaire. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES.

L'action des corps céleſtes ſur l'ame ſenſitive, ſe manifeſte ſur-tout dans les maladies aiguës, ainſi que nous l'apprenons de tous les bons obſervateurs; ils nous recommandent encore de faire la plus grande attention aux changemens des tems, des ſaiſons, *&c.* l'effet de beaucoup de remedes étant ſubordonné à ces influences qui décident ordinairement de la plus grande ou de la moindre *ſenſibilité* des organes. *Præcipue vero maximæ anni, temporum mutationes obſervandæ ſunt, ut neque medicamentum purgans lubenter exhibeamus, neque partes circa ventrem uramus aut ſecemus ante dies decem, aut etiam plures*. Hippocrate, *foës, de aere, locis & aquis, pag.* 288. §. 10. Il ſeroit bien à deſirer que la plûpart des médecins vouluſſent méditer ſur ce paſſage du pere de la médecine; ils verroient qu'il n'eſt pas indifférent de ſavoir placer un médicament dans un tems plutôt que dans un autre, de le ſuſpendre ou de le ſupprimer, même tout-à-fait, dans quelques circonſtances; mais cette ſcience eſt le fruit de l'obſervation, & l'obſervation eſt dure, rebutante. Des connoiſſances purement traditionnelles, une routine qui formule toujours, qui court toujours, qui n'exige qu'un peu d'habitude ou de mémoire, tout cela doit naturellement paroître préférable, parce qu'il eſt plus commode; d'où il arrive que les larges avenues de cette médecine ſuffiſent à peine à la foule qui s'y jette, que toutes ſortes de gens viennent s'y confondre, tandis au contraire qu'on diſtingue à peine quelques génies choiſis dans les ſentiers pénibles qui menent au ſanctuaire de l'art.

Les variations des vents tiennent de trop près à l'action des aſtres, pour ne pas mériter les mêmes conſidérations, quant à la *ſenſibilité*. Hippocrate prétend que dans les changemens des vents les enfans ſont très-ſujets à l'épilepſie. *Voyez lib. VI. & lib. II. épidem*. Les impreſſions des vents du nord & du ſud ſur l'ame ſenſitive, ont cela de commun avec les influences des ſaiſons, qu'elles ſont ſpécifiées par les maladies que chacun de ces vents occaſionne en particulier. L'inſtinct ſenſitif va même juſqu'à s'appercevoir du changement prochain d'un vent en un autre vent; de ſorte qu'il y a beaucoup de malades ou de perſonnes à incommodités, qui à cet égard pourroient paſſer pour d'excellens barometres. Enfin, l'ame ſenſitive de certains animaux n'eſt pas exempte, non plus que celles des hommes, des effets de ces variations: Virgile nous apprend que les corbeaux, par exemple, en ſont notablement affectés. *Voyez le livre I. des Georgiques*.

Verum ubi tempeſtas & cæli mobilis humor
Mutavere vices & Jupiter humidus auſtri
Denſat, erant quæ rara modo & quæ denſa relaxat.
Vertuntur ſpecies animorum, pectora & motus,
Nunc alios, alios dum nubila ventus agebat.

Tels ſont en général les effets de l'influx des aſtres ſur l'ame ſenſible, & dont l'obſervation avoit porté les anciens à ſoumettre divers organes à différentes planetes. Leurs prétentions à cet égard étoient aſſûrément outrées: mais nous leur oppoſons le même excès dans notre indifférence ſur des matieres les plus faites pour exciter notre zele par la gloire & l'avantage qui en reviendroient à l'art.

Senſibilité par rapport aux climats. Cette matiere eſt tellement liée aux précédentes, que nous aurions dû les confondre enſemble, ſans la crainte de déroger à l'ordre que nous avons ſuivi dès le commencement; il n'eſt pas douteux que les climats n'influent pour beaucoup ſur la *ſenſibilité*. Les différentes températures dans un même climat variant la diſpoſition & le tiſſu de nos parties, quelle prodigieuſe différence ne doit-il pas y avoir dans les effets de la *ſenſibilité* par rapport aux individus d'un climat, comparés à ceux d'un autre climat? *Voyez* CLIMAT, *Médecine*. C'eſt en ce ſens qu'on pourroit compter des nuances de *ſenſibilité*, comme on en compte de la couleur des peuples depuis le nord juſqu'à la ligne; en ſorte qu'un habitant de ces dernieres contrées, comparé avec un lapon, donnera preſque une idée des contraſtes en *ſenſibilité*: mais en évaluant ainſi les tempéramens de *ſenſibilité* par les différentes latitudes, on n'en doit jamais ſéparer l'idée phyſique d'avec l'idée morale; car nous croyons pouvoir nous diſpenſer d'obſerver ici, vu la publicité du livre immortel de l'*Eſprit des lois*, combien les uſages, les coutumes des pays, *&c.* méritent de conſidérations dans l'eſtimation des facultés ſenſitives. Il eſt encore

plus important de ne pas perdre de vue cette activité originale de l'ame ſenſible, qui eſt la même dans tous les individus d'une même eſpece, & qui ne ſauroit éprouver des variétés que dans ſes organes; un obſervateur exact aura tôt ou tard occaſion de s'en convaincre. C'eſt ainſi qu'Hippocrate a obſervé que les criſes avoient lieu dans l'île de Thaſe, qui eſt voiſine de la Thrace, auſſi-bien que dans l'île de Cos; deux îles dont les climats ſont tout différens; & des obſervations modernes ont enſin conſtaté que les criſes étoient à-peu-près les mêmes dans tous les climats; Il en eſt, dit Hippocrate (car les vues ſupérieures de ce grand homme ſe ſont portées ſur tout); il en eſt des conſtitutions des individus, comme de la nature du ſol qu'ils habitent; les animaux, les plantes, & quelques autres productions de la terre, ont donc à cet égard une entiere conformité de ſort entre eux; cela n'a pas beſoin de preuves.

On peut encore juger de cette influence des climats ſur les effets de la *ſenſibilité*, par les affections corporelles qu'on éprouve dans des pays d'une température différente de la natale. Il ſe trouve, par exemple, des montagnards qui ne ſauroient habiter des villes ſituées dans des plaines; dans quelques-uns même un pareil ſéjour développe le germe de beaucoup de maladies, comme les écrouelles, que l'air de la montagne retenoit dans un état d'inertie. Il faut ajouter que les mœurs & la qualité des alimens, qui ſont autant de créatures des climats, peuvent contribuer encore à ce développement. Ceci analyſé & ſuivi, donnera la raiſon des maladies endémiques, de la différence des vertus dans les mêmes remedes, & de pluſieurs autres objets de cette nature, ſur leſquels on ne doit pas s'attendre à trouver ici un plus long détail.

Nous nous ſommes trop étendus ſur cette matiere, pour paſſer ſous ſilence un ſyſtème qu'on peut regarder comme une branche égarée de l'ame ſenſitive, qui cherche à ſe rejoindre à ſon tronc, dont réellement elle ne peut pas plus être ſéparée, que l'effet ne peut l'être de la cauſe. Nous voulons parler du nouveau ſyſtème de l'*irritabilité*, ſur lequel la réputation méritée de ſon auteur (M. le baron de Haller), ſes talens continuellement employés à des travaux utiles pour l'art, demandent que nous entrions dans quelques diſcuſſions qui mettent le lecteur à portée d'aſſeoir un jugement ſur ce ſyſtème.

Pour cet effet, nous allons voir ce que cette *irritabilité*, qu'il ſeroit peut-être mieux d'appeller de ſon ancien nom d'*irritation*, ainſi que nous l'avons obſervé à l'*article* SECRÉTION (*Voyez ce mot*); nous allons voir, dis-je, ce qu'elle a d'eſſentiel en ſoi, pour en autoriſer les réflexions qu'elle nous donnera lieu de faire, en la conſidérant dans le nouveau ſyſtème.

L'*irritabilité* n'eſt autre choſe que la *mobilité* ou *contractilité* dont il a été queſtion au commencement de cet article, & que nous avons dit être une des deux actions compriſes dans l'exercice de la *ſenſibilité*; c'eſt toujours l'expreſſion du ſentiment; mais une expreſſion violente, attendu qu'elle eſt le produit de la *ſenſibilité* violemment irritée par des *ſtimulus*; auſſi eſt-elle quelquefois déſignée ſous le nom même de *ſtimulus* chez les Phiſiologiſtes, ou ſous celui de *fibre motrice*, *&c.* On ne ſauroit douter qu'elle n'ait été connue de tous les tems: les plus anciens poëtes, à commencer par Homere (*Voyez le VIII. livre de l'Odyſſée*), parlent en pluſieurs endroits de leurs ouvrages, de chairs palpitantes, de membres à-demi animés, *ſemi-animis artus... Eliſi trepident ſub dentibus artus*, fait dire Ovide au géant Polyphème. *Voyez les Métamorphoſes*. Or qui pourroit méconnoître la *contractilité* ou l'*irritabilité* moderne à cette palpitation, à ce tremblotement de chairs, ſous des dents qui les déchirent? Nous avons vu que de très-grands philoſophes avoient même été juſqu'à expliquer la cauſe de cette palpitation par un reſte de flâme ſenſitive ou de feu vital. Cicéron, d'après Cléanthes le ſtoïcien, l'avance poſitivement du cœur fraîchement arraché de la poitrine d'un animal. *Voyez de natur. deor. lib. II.* Pline dit encore à l'occaſion des inſectes, *nihil intus niſi admodum paucis inteſtinum implicatum; itaque divulſis præcipua vivacitas & partium palpitatio, quia quæcunque eſt ratio vitalis, illa non certis ineſt membris, ſed toto in corpore. Natur. hiſtor. lib. XI.* Il eſt à préſumer que l'uſage des ſacrifices avoit appris aux anciens tout ce qu'on peut raiſonnablement ſavoir ſur cette matiere. Le couteau égaré du victimaire en bleſſant quelque organe conſidérable, devoit ſouvent y produire des mouvemens extraordinaires qui n'échappoient ſans doute point à des perſonnes ſi intéreſſées à les obſerver. Les philoſophes & médecins de ces premiers tems avoient conçu, d'après ces phénomenes, les grandes idées qu'ils nous ont tranſmiſes ſur le principe qui anime les corps: mais ils ne croyoient pas (leur philoſophie étoit en ce point au niveau de leur ame, dont on ne ceſſera d'admirer l'élévation), ils ne croyoient pas qu'on dût employer le manuel des expériences à creuſer plus avant dans les myſteres les plus profonds de la nature. Les Chinois chez qui les découvertes les plus nouvelles pour nous ont des dates ſi anciennes, obſervent dans l'acupuncture des regles & des précautions qui ne permettent pas de douter qu'ils n'ayent acquis depuis long-tems beaucoup de lumieres ſur les effets de la *ſenſibilité* des parties; il paroît même que les plus grandes vues de leur pratique s'y rapportent directement: „ A la Chine on pique au ventre dans „ les ſuffocations de la matrice, dans les coliques, „ dans la dyſſenterie, *&c.* On y pique une femme „ enceinte, lorſque le fœtus ſe mouvant avec trop „ de violence, avant que le tems de l'accouchement „ ſoit venu, cauſe à la mere des douleurs ſi exceſſives, qu'elle eſt en danger de ſa vie: en ce cas, on „ y pique même le fœtus, afin qu'étant effrayé par „ cette ponction, il ceſſe de ſe remuer, *&c.* „ *Willelmi, ten, Rhine, M. d'trans-iſalano da ventrienſis mantiſſa ſchematica de acupunctura.* Enfin, dans le dernier ſiecle, quelques modernes déterminés ou par une ſimple curioſité d'érudition, ou par des vues plus particulieres, ſe ſont exercés à appliquer divers *ſtimulans* à différentes parties du corps, & ont approprié les phénomenes de cette irritation factice à des théories. Tel a été un Vanhelmont, dont les paroles à ce ſujet méritent d'être rapportées: *animadverti*, dit-il, *nimirum ſedulo contracturam in uno quoque propemodum dolore; adeo ut oblato lædente occaſionali, ſtatim pars læva velut per crampum contracta, corrugataque dolorem manifeſtet ſuum.* Voyez *de lithiaſi, cap. ix. p. 66.* Tels ont été Harvée, *voyez à l'article* SECRÉTION, Swammerdam, Gliſſon, Peyer; *voyez* Bohnius, Baglivi & autres, dont il eſt fait mention dans les obſervations du docteur Robert Whitt, ſur l'*irritabilité*, *page* 263.

Après tout ce que nous venons d'expoſer, il eſt évident 1°. que l'*irritabilité* en ce qu'elle a de réel & d'eſſentiel, étoit connue des anciens; 2°. qu'il faut dater de plus d'un ſiecle les premiers travaux qui ont concouru à la fondation de la méthode ſyſtématique qu'on nous préſente aujourd'hui. Tout lecteur impartial en jugera ſans doute de même, & il eſt bien étonnant que M. Tiſſot, d'ailleurs ſi louable par l'attachement qu'il témoigne pour le célebre M. de Haller, veuille nous perſuader que *c'eſt véritablement M. de Haller qui a découvert & mis dans tout ſon jour l'irritabilité*, p. 11. du diſcours préliminaire à la traduction des *mémoires ſur l'irritabilité & la ſenſibilité*.

Il paroît donc qu'on ne peut trouver à M. de Haller des droits ſur l'*irritabilité*, que dans la partie ſyſtématique dont, à la vérité, il a exceſſivement étendu & défriché en beaucoup d'endroits, le terrein déja manié avec économie par Gliſſon & quelques autres. Si c'eſt-là une propriété que M. Tiſſot reclame en faveur de ſon illuſtre maître, nous convenons qu'on ne ſauroit la lui refuſer. Les limites reſpectives ainſi reglées, parcourons cette nouvelle édition, s'il eſt permis de le dire, du territoire ſyſtématique de l'irritabilité, que nous venons reconnoître appartenir à M. de Haller.

M. de Haller établit d'abord ſa théorie ſur un appareil effrayant de ſes propres expériences & de celles de quelques-uns de ſes diſciples. Conduit, comme il l'annonce lui-même, par l'envie de contribuer à l'utilité du genre humain, il n'eſt point d'inſtrument de douleur, point de *ſtimulus* qu'il n'ait employé à varier les tourmens d'un nombre infini d'animaux qui ont été ſoumis à ſes recherches, pour en arracher des preuves en faveur de la vérité. Il réſulte des travaux de cet homme célebre une diviſion des parties du corps en parties *ſenſibles*, inſenſibles, irritables, airritables, & en parties qu'on pourroit appeller *mixtes*, c'eſt-à-dire, qui ſont tout-à-la-fois ſenſibles & irritables. Son traducteur, M. Tiſſot, a même porté ſes ſoins pour la commodité

du lecteur, juſqu'à dreſſer une table dans laquelle chaque partie du corps humain eſt rangée d'après l'une des propriétés énoncées dont on a fait autant de claſſes; ainſi, par exemple, le cerveau, les nerfs, les muſcles, *&c.* ſont dans la claſſe des *ſenſibles*; les membranes tant celles qui enveloppent les viſceres, que celles des articulations, la dure-mere, les ligamens, le perioſte, *&c.* dans la claſſe des inſenſibles; le diaphragme, l'eſtomac, les inteſtins, *&c.* dans celle des irritables; les nerfs, l'épiderme, les arteres, les veines, le tiſſu cellulaire dans les aïrritables; enfin dans la claſſe des mixtes, on trouve un peu de tout, c'eſt-à-dire, les parties qui ont des nerfs, des fibres muſculeuſes, le cœur, le canal alimentaire, *&c.* Ce petit précis doit nous ſuffire pour découvrir manifeſtement les uſurpations faites ſur l'ame ſenſitive par l'irritabilité dont M. de Haller prétend faire un être abſolument diſtinct & indépendant.

Nous ne penſons pas devoir employer de nouvelles raiſons à refuter le paradoxe de M. Haller: après celle que nous avons donné de l'indiviſibilité de ces deux effets de l'ame ſenſible, il eſt aſſurément tout naturel de penſer que les agens employés à irriter une partie, n'étant, par leur action, que cauſe occaſionelle de ſa mobilité, il faut néceſſairement que cette action ſoit perçue ou ſentie par la partie, & qui plus eſt, appropriée au ſentiment de cette même partie; & quelle autre puiſſance animale que la *ſenſibilité* pourra être le juge des corps ſenſibles appliqués à un corps vivant? Le tact qu'eſt-il, ſinon le ſatellite univerſel de l'ame ſenſitive? Il ſemble que cela n'a pas beſoin d'une plus grande démonſtration. *Voyez* encore l'*exercitation* 57 d'Harwée.

Quant au plus ou au moins de ſenſibilité que M. de Haller a reconnu dans les différens organes, c'eſt, avons-nous dit, une ſuite néceſſaire de leur organiſation qui eſt comme ſpécifiée dans chacun d'eux par une quantité de tiſſu cellulaire, & la maniere dont ce tiſſu y eſt employé, par leur *conſenſus* avec les organes voiſins, par leur ſituation, & une multitude infinie d'autres circonſtances qu'on peut ſe repréſenter. Du reſte, on doit ſe rappeller que tous ces organes ſont eſſentiellement formés par les nerfs: & à l'égard des membranes, elles ſont pour la plûpart ou d'une ſubſtance toute nerveuſe, ou animée en quelques endroits par des rameaux nerveux plus ou moins clairſemés, qui s'étendent dans le tiſſu même de la membrane, ou qui rampent ſur les vaiſſeaux; nous en avons pour preuve l'inflammation qui y ſurvient quelquefois. Les membranes du fœtus que M de Haller donne pour irritables ſur la ſimple autorité de Lups, reçoivent vraiſſemblablement des nerfs du cordon, ombilical, ainſi que le ſoupçonne M. Whitt.

Une erreur non moins conſidérable encore, & contre laquelle nous croyons qu'on ne ſauroit être aſſez prévenu, c'eſt la faculté aïrritable que M. de Haller accorde au tiſſu cellulaire, enſorte que ce qu'il y a de vraiment actif dans le corps humain, eſt confondu avec ce qu'il y a de paſſif. Nous avons aſſez clairement expoſé, en parlant de la formation, ce qui eſt purement phyſique d'avec ce qui eſt animal dans le corps, pour faire ſentir l'inconvenient qu'il y auroit à ne pas diſtinguer ces deux choſes, lorſqu'on expoſe les parties des animaux à l'action des acides, ou de tel autre agent. Encore une fois, tout ce qui eſt ſuſceptible d'irritation eſt dépendant du principe vital ou ſenſitif. Or on ne ſauroit reconnoître dans le tiſſu cellulaire qu'une diſpoſition au deſſéchement, & à l'adhérence qui lui eſt commune avec tous les corps muqueux, & un mouvement emprunté de l'action des parties ſenſibles, *&c.* ainſi, placer dans une claſſe de propriétes le nerf au même rang que le tiſſu cellulaire, c'eſt y placer l'être à côté du néant. Toutes ces raiſons s'oppoſent encore d'elles-mêmes à ce que le ſigne de l'irritabilité ſoit dans le gluten de nos parties, ainſi que le prétend M. de Haller: il y a plus; ce ſavant auteur ſemble ſe contredire lui-même dans cette prétention; car toutes nos parties étant liées par ce gluten, toutes devroient être ſuſceptibles d'irritabilité, comme le remarque M. Whitt; cependant dans le ſyſtème de M. de Haller, la plûpart ſont privées de cette faculté.

C'eſt en vain qu'on voudroit argumenter des expériences de M. de Haller pour défendre ſon ſyſtème. Cet appareil impoſant de faits, quelqu'exacts, quelque vrais qu'ils puiſſent être, ne ſauroit ſubſiſter, pour peu qu'on faſſe d'attention à la variété des diſpoſitions dont l'ame ſenſitive eſt ſi fort ſuſceptible, & qui doit néceſſairement entraîner celle des produits dans les mêmes procédés & les mêmes circonſtances appliquées aux individus d'une même eſpece. Voilà la ſource de cette contradiction qui ſe trouve entre les expériences de M. de Haller, & les mêmes expériences répetées par MM. Bianchi, Lorri, Lecat, Regis, Robert Whitt, Tandon, habile anatomiſte de Montpellier, & quelques autres. Auſſi ces conſidérations n'ont-elles point échappé à M. Whitt; il en a tiré autant d'argumens victorieux contre M. de Haller. *Voyez* les *obſervations ſur la ſenſibilité & l'irritabilité*, &c. *à l'occaſion du mémoire de M. de Haller;* & ce qu'il y a de plus heureux, lorſqu'on à des adverſaires de la plus grande réputation à combattre, Hippocrate lui a fourni les premieres & les plus fortes armes dans cet aphoriſme; ſavoir, que de deux douleurs dans différens endroits du corps la plus forte l'emporte ſur la moindre *duobus doloribus ſimul obortis, non in eodem loco, vehementior obſcūrat alterum. Aphoriſ. lib. II. n°.* 46. Cette maxime eſt confirmée par l'expérience journaliere. Une piquure qui cauſe une douleur vive fait ceſſer le hoquet, *&c.* on ne doit donc pas s'étonner, dit M. Whitt, „ qu'après „ la ſection des parties plus *ſenſibles*, les animaux „ qu'ouvroit M. de Haller ne donnaſſent aucun ſi„ gne de douleur, quand il bleſſoit des parties qui „ l'étoient moins.

Lorſqu'on bleſſera le cœur à un chien après avoir ouvert la poitrine, l'irritation de ce viſcere ſera toujours moindre, par la plus grande douleur qu'aura d'abord excitée cette ouverture. D'ailleurs, ne ſeroit-il pas néceſſaire, comme on l'a déja dit, pour bien conſtater l'irritation du cœur, d'appliquer les *ſtimulus* dans l'intérieur même des ventricules? Et en ce cas, pourroit-on compter ſur le réſultat d'une expérience qui paroît ſuſceptible de tant d'inconvéniens? La théorie des centres & des tranſports de l'activité de l'ame *ſenſible*, nous a fourni pluſieurs autres exemples du riſque qu'il y a de s'en impoſer à ſoi-même dans les épreuves ſur les animaux; tel eſt celui du malfaiteur dont nous avons parlé d'après Vanhelmont; l'obſervation d'Hoffman ſur le retour périodique des coliques néphrétiques, *&c.* Bianchi a remarqué dans ſes *vivi-ſections* l'abſence & le retour de la ſenſibilité, dans l'intervalle de quelques momens, ſur une même partie, *&c.* La crainte dont les animaux ſont ſuſceptibles auſſi-bien que les hommes, influe ſingulierement ſur l'exercice de la ſenſibilité, comme nous l'avons vu. Mais juſqu'où n'iront pas les effets de cette paſſion ſous les couteaux d'un diſſecteur? *Voy. de contractilitate & ſenſibilit. theſes aliquot. D. D. Franciſco de Bordeu, Monſpelii, &c.*

On doit faire encore la plus grande attention au *conſenſus* de la peau avec les parties internes, & à celui de tous les organes entr'eux; par exemple, ſi après avoir irrité les parties de la région épigaſtrique, vous portez le *ſtimulus* ſur une extrémité, ou ſur une partie quelconque qui peut être du département de ce centre, la *ſenſibilité* que la premiere irritation aura, pour ainſi dire, toute tranſportée dans ce foyer général, ne ſauroit ſe trouver en aſſez grande activité dans la partie que vous irritez en ſecond lieu, pour répondre aux agens que vous y employez. Autre exemple du *conſenſus;* dans l'ouverture d'un chien vivant, après avoir fait pluſieurs inciſions au diaphragme, on a vu le meſentere ſuivre les mouvemens des lambeaux de ce muſcle, & s'élever en forme de gerbe, en entraînant le reſte des inteſtins qui n'étoient pas ſortis par l'ouverture. *Voyez l'idée de l'homme phyſique & moral. p.* 295. Combien d'obſervateurs ont vainement tenté d'irriter le meſentere faute de cette attention au *conſenſus* de la partie avec le diaphragme? *&c.* L'antagoniſme des perioſtes interne & externe entre eux & avec la peau, les prolongemens, les connexions de la dure-mere avec les tégumens de la tête & de certains endroits de la face, *&c.* ne ſont-ils pas d'une conſidération eſſentielle dans les expériences qui ſe font dans la vue de reconnoître la *ſenſibilité* de ces parties? Ajoutez à ces raiſons l'impreſſion de l'air externe ſur une partie miſe entierement à nud, ſuivant la méthode que preſcrit M. de Haller, *page* 108 de ſon mémoire, l'altération graduelle qu'elle éprouve dans la diſſection par le progrès de la ſolution de continuité, *&c.* la différence qu'il doit y avoir entre la *ſenſibilité* des animaux & celle de l'homme, il ſe trouvera qu'il n'y a pas moyen de poſer aucun principe ſur de pareilles expériences.

L'ulcere fait plus encore ſur une partie que les bleſſures ou les déchirures récentes; il eſt certain que les humeurs viciées d'une vieille plaie ou d'une vieille tumeur, conſidérées dans les diverſes eſpeces de dépravation qu'elles peuvent avoir, altéreront conſidérablement l'organiſation d'un tendon ou de tel autre organe, & des parties adjacentes comme la peau, le périoſte, *&c.* dont le bon état de chacun contribue, ainſi qu'il eſt bien aiſé de le penſer, à l'exercice de l'ame ſenſitive. C'eſt comme un poiſon qui détruit ſourdement le tiſſu organique qui conſtituoit dans ces parties leur aptitude à la *ſenſibilité;* cette altération peut encore moins ſe révoquer en doute lorſqu'il y a eu précédemment des eſcharres. Il n'eſt donc pas étonnant que le tendon ne ſe ſoit pas trouvé ſenſible dans quelques obſervations qu'on a communiquées à M. de Haller, ou dans celles qu'il peut avoir fait lui-même; & que MM. Zimm & Mekel aient trouvé la dure-mere inſenſible dans un homme à qui la carie avoit ouvert le crâne.

Nous ne ſaurions ſuivre plus loin M. de Haller dans le détail de ſon ſyſtème; M. Whitt l'a fait pour nous dans l'ouvrage dont nous avons parlé, & dont nous ne pouvons ici que recommander la lecture. En attendant, ce petit nombre de réflexions pourra faire connoître combien les expériences les mieux faites ſont inſuffiſantes pour avancer dans la connoiſſance d'une matiere, dont les objets délicats ſe dénaturent ou diſparoiſſent ſous la main qui cherche à les travailler; c'eſt-là un caractere de réprobation attaché à toutes les tentatives humaines de ce genre; parvenu après de grands efforts aux objets qui paroiſſent toucher le plus immédiatement la nature, l'obſervateur le plus heureux ſe trouve n'avoir que quelques pouces de terrein au-deſſus des autres, avantage qui ne peut lui ſervir qu'à découvrir une plus grande diſtance du point où il eſt à celui où il ſe flatoit d'être, & qu'il doit déſeſpérer de pouvoir jamais atteindre.

„ Combien de choſes, diſoit Séneque, ſe meuvent „ dans les ombres d'un ſecret impénétrable, & dont „ la connoiſſance nous ſera éternellement dérobée? *L. annæi Senecæ, natur. quæſt. lib. VII.* Il faut donc nous contenter de quelques formes fugitives que la nature, comme un Prothée qu'on ne ſauroit forcer, veut bien de tems en tems ſe laiſſer ſurprendre; & celui-là aura vraiment attrapé le but qui réuſſira à le mieux ſaiſir. *Article de M.* Fouquet, *docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

SENSIBILITÉ, (*Morale.*) diſpoſition tendre & délicate de l'ame, qui la rend facile à être émue, à être touchée.

La *ſenſibilité* d'ame, dit très-bien l'auteur *des mœurs*, donne une ſorte de ſagacité ſur les choſes honnêtes, & va plus loin que la pénétration de l'eſprit ſeul. Les ames ſenſibles peuvent par vivacité tomber dans des fautes que les hommes à procédés ne commettroient pas; mais elles l'emportent de beaucoup par la quantité des biens qu'elles produiſent. Les ames *ſenſibles* ont plus d'exiſtence que les autres: les biens & les maux ſe multiplient à leur égard. La réflexion peut faire l'homme de probité; mais la *ſenſibilité* fait l'homme vertueux. La *ſenſibilité* eſt la mere de l'humanité, de la généroſité; elle ſert le mérite, ſecourt l'eſprit, & entraîne la perſuaſion à ſa ſuite. (*D. J.*)

SENSIBLE, adj. *Voyez les articles* Sens, Sensation, *&* Sensibilité.

Sensible, *en Muſique, voyez* Accord, Note sensible. (*S*)

Sensible a l'éperon, (*Maréchall.*) ſe dit d'un cheval qui y obéit pour peu qu'il le ſente.

Sensible, *l'arbre*, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, dont le nom vient de ce que ſon fruit commence à ſauter pour peu qu'on y touche. Il eſt ſurprenant que Gautier Schouten ſoit le ſeul voyageur qui ait parlé d'un phénomene ſi ſingulier, ce qui tenteroit de croire que cet arbre eſt fabuleux.

SENSILES, ſ. f. pl. (*Marine.*) nom que l'on donne en France aux galeres ordinaires, à la différence des plus groſſes appellées *galeres extraordinaires.* (*D. J.*)

SENSITIVE, (*Botan.*) plante fort connue par la propriété qu'elle a de donner des ſignes de ſenſibilité, & pour ainſi dire de vie quand on la touche. On rapporte qu'un philoſophe de Malabar eſt devenu fou à examiner les ſingularités de cette plante, & à en rechercher la cauſe. Je ne ſache pas que cet accident ſoit arrivé à aucun de nos phyſiciens de l'Europe; ils ſont ſi accoutumés à ces ſortes de phénomenes, difficiles à expliquer, qu'après tout celui-ci ne ſera jamais pour eux qu'un feuillet de plus à ajouter à un grand livre. Tandis que nos dames ont la curioſité d'aller voir cette merveille végétale dans les jardins où elle ſe trouve, les botaniſtes qui la cultivent la caractériſent de la maniere ſuivante.

Ses caracteres. Ses fleurs, ramaſſées en têtes, ſont monopétales, faites en forme d'entonnoir, ordinairement munies d'un grand nombre d'étamines dans le centre. Sa ſilique eſt ou ſimple, à deux panneaux, & remplie de ſemences oblongues; ou compoſée de pluſieurs parties unies par des nœuds tranſverſes, dont chacun contient une ſemence arrondie. Ses feuilles ont un mouvement de ſyſtole & de diaſtole. Elle s'appelle en latin *mimoſa, frutex ſenſibilis herba viva.* On en compte cinq eſpeces, qu'on cultive communément. Les anciens les nommoient *plantæ æſchynomenæ.* Décrivons ici l'eſpece ordinaire.

Deſcription de la ſenſitive *ordinaire.* Elle pouſſe pluſieurs tiges ou rameaux, la plûpart rampans & inclinés vers terre, chargés de feuilles longuettes, polies, étroites à-peu-près comme celles des lentilles, rangées de côté & d'autre en ordre ou par paires ſur une côte, ſe rapprochant l'une de l'autre quand on les touche, comme ſi elles avoient de la ſenſation. Il ſort des aiſſeles des feuilles, des pédicules qui ſoutiennent chacun un bouquet de fleurs fait en forme d'entonnoir, incarnates, agréables à la vûe, pouſſant de leurs fonds une touffe d'étamines, & une ſilique à deux panneaux, qui renferme ordinairement des ſemences oblongues & plates. Sa racine eſt petite.

Cette plante merveilleuſe méritoit un traité à part par la ſingularité de ſes phénomenes. Hook en Angleterre les a le premier examinés avec beaucoup d'attention; mais ſon examen au lieu d'empêcher MM. du Fay & du Hamel d'en faire en France une étude particuliere, les y a invités. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1736.

Pluſieurs plantes; telles que les acacias, les caſſes, les caſſies, ont la même diſpoſition de feuilles par paires ſur une côte, comme à la *ſenſitive*; elles ferment auſſi leurs feuilles le ſoir, & les r'ouvrent le matin, comme la *ſenſitive* fait les ſiennes. Ce n'eſt pas ce mouvement périodique qui fait le merveilleux de la *ſenſitive*, il lui eſt commun avec d'autres plantes; c'eſt ce même mouvement entant qu'il n'eſt point périodique & naturel, mais accidentel en quelque ſorte, parce qu'on n'a qu'à toucher la *ſenſitive* pour lui faire fermer ſes feuilles, qu'elle r'ouvre enſuite naturellement. C'eſt-là ce qui lui eſt particulier, & qui lui a fait donner le nom de *mimoſa*, imitatrice, d'un animal qu'on auroit incommodé ou effrayé en le touchant. Mais ce mouvement eſt beaucoup plus conſidérable que nous ne diſons encore; & il a un grand nombre de circonſtances dignes d'attention. Voici donc les principaux faits qui attachent nos regards ſur cette plante.

Obſervations détaillées qui la concernent. Il eſt difficile de toucher une feuille d'une *ſenſitive* vigoureuſe & bien ſaine, ſi légerement & ſi délicatement, qu'elle ne le ſente pas & ne ſe ferme: ſa plus groſſe nervure étant priſe pour ſon milieu; c'eſt ſur ce milieu, comme ſur une charniere, que les deux moitiés ſe meuvent en s'approchant l'une de l'autre, juſqu'à ce qu'elles ſe ſoient appliquées l'une contre l'autre exactement. Si l'attouchement a été un peu fort, la feuille oppoſée & de la même paire, en fait autant par une eſpece de ſympathie.

2°. Quand une feuille ſe ferme, non-ſeulement ſes deux moitiés vont l'une vers l'autre, mais en même tems le pédicule de la feuille va vers la côte feuillée d'où il ſort, fait avec elle un moindre angle qu'il ne faiſoit auparavant, & s'en rapproche plus ou moins. Le mouvement total de la feuille eſt donc compoſé de celui-là & du ſien propre.

3. Si l'attouchement a été plus fort, toutes les feuilles de la même côte s'en reſſentent & ſe ferment. A un plus grand degré de force, la côte elle-même s'en reſſent, & ſe ferme à ſa maniere, c'eſt-à-dire ſe rapproche du rameau d'où elle ſort. Et enfin la force de l'attouchement peut être telle, qu'aux mouvemens précédens s'ajoutera encore celui par lequel les rameaux ſe rapprochent de la groſſe branche d'où ils ſortent, & toute la plante paroîtra ſe vouloir réduire en un faiſceau long & étroit, & s'y réduira juſqu'à un certain point.

4. Le mouvement qui fait le plus grand effet, eſt une eſpece de ſecouſſe.

5. Trois des mouvemens de la plante ſe font ſur au-

autant d'articulations ſenſibles; le premier ſur l'articulation du pédicule de la feuille avec la côte feuillée; le ſecond ſur l'articulation de cette côte avec ſon rameau; le troiſieme ſur celle du rameau avec ſa groſſe branche; un quatrieme mouvement, le premier de tous, celui par lequel la feuille ſe plie & ſe ferme, doit ſe faire auſſi ſur une eſpece d'articulation qui ſera au milieu de la feuille, mais ſans être auſſi ſenſible que les autres.

6°. Ces mouvemens ſont indépendans les uns des autres, & ſi indépendans, que quoiqu'il ſemble que quand un rameau ſe plie ou ſe ferme, à plus forte raiſon ſes feuilles ſe plieront & ſe fermeront. Il eſt cependant poſſible de toucher le rameau ſi délicatement, que lui ſeul recevra une impreſſion de mouvement; mais il faut de plus que le rameau en ſe pliant n'aille pas porter ſes feuilles contre quelqu'autre partie de la plante, car dès qu'elles en ſeroient touchées elles s'en reſſentiroient.

7. Des feuilles entierement fanées & jaunes, ou plûtôt blanches & prêtes à mourir, conſervent encore leur ſenſibilité, ce qui confirme qu'elle réſide principalement dans les articulations.

8. Le vent & la pluie font fermer la *ſenſitive*, par l'agitation qu'ils lui cauſent; une pluie douce & fine n'y fait rien.

9. Les parties de la plante qui ont reçu du mouvement, & qui ſe ſont fermées chacune à ſa maniere, ſe r'ouvrent enſuite d'elles-mêmes, & ſe rétabliſſent dans leur premier état. Le tems néceſſaire pour ce rétabliſſement eſt inégal, ſuivant différentes circonſtances, la vigueur de la plante, la ſaiſon, l'heure du jour: quelquefois il faut 30 minutes, quelquefois moins de 10. L'ordre dans lequel ſe fait le rétabliſſement, varie auſſi; quelquefois il commence par les feuilles ou les côtes feuillées, quelquefois par les rameaux, bien entendu qu'alors toute la plante a été en mouvement.

10. Si l'on veut ſe faire une idée, quoique fort vague & fort ſuperficielle, de la cauſe des mouvemens que nous avons décrits, il paroîtra qu'ils s'exécutent ſur des eſpeces de charnieres très-déliées, qui communiquent enſemble par des petites cordes extrèmement fines, qui les tirent & les font jouer dès qu'elles ſont ſuffiſamment ébranlées; & ce qui le confirme aſſez, c'eſt que des feuilles fanées & prêtes à mourir, ſont encore ſenſibles; elles n'ont plus de ſuc nourricier, plus de parenchime, plus de chair, mais elles ont conſervé leur charpente ſolide, ce petit appareil, & cette diſpoſition particuliere des cordages qui fait tout le jeu.

11. Ces mouvemens que nous avons appellés *accidentels*, parce qu'ils peuvent être imprimés à la plante par une cauſe étrangere viſible, ne laiſſent pas d'être naturels auſſi, comme nous l'avons dit d'abord; ils accompagnent celui par lequel elle ſe ferme naturellement le ſoir, & ſe r'ouvre le matin, mais ils ſont ordinairement plus foibles que quand ils ſont accidentels. La cauſe étrangere peut-être dès qu'elle le veut, & eſt preſque toujours plus forte que la cauſe naturelle.

Nous allons rapporter maintenant les principales circonſtances du mouvement total naturel de la *ſenſitive*.

12. Il a été dit dans l'*hiſtoire de l'académie des Sciences*, *année* 1729, que dans un lieu obſcur & d'une température aſſez uniforme, la *ſenſitive* ne laiſſe pas d'avoir le mouvement périodique de ſe fermer le ſoir, & de ſe r'ouvrir le matin. Cela n'eſt pas conforme aux obſervations de MM. du Fay & du Hamel. Un pot de *ſenſitive* étant porté au mois d'Août dans une cave plus obſcure, & d'une température plus égale que le lieu des obſervations de 1739, la plante ſe ferma à la vérité, mais ce fut, ſelon toutes apparences, par le mouvement du tranſport, elle ſe r'ouvrit le lendemain au bout de 24 heures à-peu-près, & demeura près de trois jours continuellement ouverte, quoiqu'un peu moins que dans ſon état naturel. Elle fut rapportée à l'air libre, où elle ſe tint encore ouverte pendant la premiere nuit qu'elle y paſſa, après quoi elle ſe remit dans ſa regle ordinaire, ſans avoir été aucunement affoiblie par le tems de ce déréglement forcé, ſans avoir été pendant tout ce tems-là que très-peu moins ſenſible.

13. De cette expérience, qui n'a pas été la ſeule, il ſuit que ce n'eſt pas la clarté du jour qui ouvre la *ſenſitive*, ni l'obſcurité de la nuit qui la ferme; ce ne ſont pas non plus le chaud & le froid alternatifs du jour & de la nuit; elle ſe ferme pendant des nuits plus chaudes que les jours où elle avoit été ouverte. Dans un lieu qu'on aura fort échauffé, & où le thermometre apporté de dehors hauſſe très-promptement & d'un grand nombre de degrés, elle ne s'en ferme pas plus tard qu'elle n'eût fait à l'air libre, peut-être même plûtôt: d'où l'on pourroit ſoupçonner que c'eſt le grand & ſoudain changement de température d'air qui agit ſur elle; & ce qui aideroit à le croire, c'eſt que ſi on leve une cloche de verre, où elle étoit bien expoſée au ſoleil & bien échauffée, elle ſe ferme preſque dans le moment à un air moins chaud.

14. Cependant il faut que le chaud & le froid contribuent de quelque choſe par eux-mêmes à ſon mouvement alternatif; elle eſt certainement moins ſenſible, plus pareſſeuſe en hiver qu'en été; elle ſe reſſent de l'hiver même dans de bonnes ſerres, où elle fait ſes fonctions avec moins de vivacité.

15. Le grand chaud, celui du midi des jours bien ardens, lui fait preſque le même effet que le froid; elle ſe ferme ordinairement un peu. Le bon tems pour l'obſerver eſt ſur les neuf heures du matin d'un jour bien chaud, & le ſoleil étant un peu couvert.

16. Un rameau coupé & détaché de la plante, continue encore à ſe fermer, ſoit quand on le touche, ſoit à l'approche de la nuit; il ſe r'ouvre enſuite. Il a quelque analogie avec ces parties d'animaux retranchées qui ſe meuvent encore. Il conſervera plus long-tems ſa vie, s'il trempe dans l'eau par un bout.

17. La nuit lorſque la *ſenſitive* eſt fermée, & qu'il n'y a que ſes feuilles qui le ſoient, ſi on les touche, les côtes feuillées & les rameaux ſe ferment, ſe plient comme ils euſſent fait pendant le jour, & quelquefois avec plus de force.

18. Il n'importe avec quel corps on touche le plante, il y a dans les articulations des feuilles un petit endroit, reconnoiſſable à ſa couleur blanchâtre, où il paroît que réſide ſa plus grande ſenſibilité.

19. La *ſenſitive* plongée dans l'eau, ferme ſes feuilles & par l'attouchement, & par le froid de l'eau. Enſuite elles le r'ouvre, & ſi en cet état on les touche, elles ſe referment, comme elles euſſent fait à l'air; mais non pas avec tant de vivacité. Il en va de même des rameaux. Du jour au lendemain la plante ſe rétablit dans le même état que ſi elle n'avoit pas été tirée de ſon élément naturel.

20. Si on brûle ou avec une bougie, ou avec un miroir ardent, ou avec une pince chaude, l'extrémité d'une feuille, elle ſe ferme auſſitôt, & dans le même moment ſon oppoſée; après quoi toute la côte feuillée, & les autres côtes, même le rameau, & même les autres rameaux de la branche en font autant, ſi l'impreſſion de la brûlure a été aſſez forte, & ſelon qu'elle l'a été plus ou moins: cela marque une communication, une correſpondance bien fine & bien étroite entre les parties de la plante. On pourroit croire que la chaleur les a toutes frappées; mais on peut faire enſorte qu'elle ne frappe que l'extrémité de la feuille brûlée: on fera paſſer l'action du feu par un petit trou étroit d'une plaque ſolide, qui en garantira tout le reſte de la plante, & l'effet ſera preſque entierement le même.

21. Une goutte d'eau-forte étant miſe ſur une feuille, aſſez adroitement pour ne la pas ébranler, la *ſenſitive* ne s'en apperçoit point, juſqu'à ce que l'eau-forte ait commencé à ronger la feuille; alors toutes celles du rameau ſe ferment. La vapeur du ſoufre brûlant fait dans le moment cet effet ſur un grand nombre de feuilles, ſelon qu'elles y ſont plus ou moins expoſées. La plante ne paroît pas avoir ſouffert de cette expérience. Une bouteille d'eſprit de vitriol très-ſulphureux & très-volatil, placée ſous une branche, n'a cauſé aucun mouvement. Il n'y a eu non plus aucune altération à la plante, quand les feuilles ont été frottées d'eſprit de vin; ni même quand elles l'ont été d'huile d'amande douce, quoique cette huile agiſſe ſi fortement ſur pluſieurs plantes, qu'elle les fait périr.

22. Un rameau dont on avoit coupé, mais avec la dextérité requiſe, les trois quarts du diametre, ne laiſſa pas de faire ſur le champ ſon jeu ordinaire; il ſe plia, ſes feuilles ſe fermerent & puis ſe rouvrirent, & il conſerva dans la ſuite toute ſa ſenſibilité. Il eſt pourtant difficile de concevoir qu'une ſi grande bleſſure ne lui ait point fait de mal.

23. Lorſqu'on coupe une groſſe branche de *ſenſitive*, avec un canif tranchant & bien poli, la lame reſte teinte d'une tache rouge qui s'en va facilement

à l'eau,

à l'eau, & qui eſt âcre ſur la langue. Cette liqueur blanchit en ſéchant, & s'épaiſſit en forme de mucilage. M. Hook rapporte que ſi l'on arrache une branche de *ſenſitive* lorſque les feuilles ſont fermées, il ne ſort point de liqueur par la partie arrachée; mais que ſi on l'arrache adroitement ſans faire fermer les feuilles, il en ſort une goutte. MM. du Fay & du Hamel ont fait cette expérience avec ſoin; mais il leur a paru que la goutte de liqueur ſortoit toujours, ſoit que les feuilles fuſſent ouvertes ou fermées lorſque l'on coupe ou que l'on arrache la branche; cependant ce qui eſt arrivé dans le cas rapporté par M. Hook, dépend peut-être de quelque autre circonſtance, comme de la groſſeur de la branche, ou du plus ou moins de vigueur de la plante; d'ailleurs cette expérience n'eſt pas facile à exécuter, parce qu'il faut uſer de beaucoup de précautions, pour couper ou arracher une branche ſans faire fermer les feuilles.

24. La vapeur de l'eau bouillante dirigée ſous les bouts des feuilles, fait le même effet que ſi on les brûloit, ou ſi on les coupoit; mais ſon effet s'étend ſur toutes les feuilles voiſines, & elles ſont engourdies pendant pluſieurs heures, & même ne ſe rouvrent pas entierement du reſte de la journée.

25. La tranſpiration de la plante empêchée ou diminuée par une cloche de verre, dont elle ſera couverte, ne nuit point à ſon mouvement périodique.

26. Il eſt troublé, dereglé par le vuide de la machine pneumatique, mais non pas anéanti; la plante tombe en langueur, comme toute autre y tomberoit.

Explications imaginées de ſes phénomènes. Tels ſont les faits réſultans des obſervations faites en France ſur la *ſenſitive:* on a tenté de les expliquer ſans les connoître, & cela n'eſt ni rare ni nouveau.

M. Parent dit que ce ſont des mouvemens convulſifs; il imagine qu'il y a dans cette plante un fluide très-ſubtil comme des eſprits, que l'impreſſion reçue de dehors agite plus qu'à l'ordinaire, & détermine à couler plus abondamment dans certains canaux. Mais cette idée n'approfondit rien, & n'eſt qu'un jeu d'eſprit.

Miller à recours à la ſtructure des fibres, des nerfs, des valvules & des pores de la plante. Son explication plaît, parce qu'elle paroît méchanique; cependant dans l'expoſition, elle eſt confuſe & ſi chargée d'autres ſuppoſitions, que je n'ai pas le courage de les détailler. D'ailleurs il eſt certain que toutes les explications ne peuvent être qu'imparfaites & fauſſes, ſi elles ne ſont auparavant appuyées ſur la connoiſſance des faits & des expériences multipliées. MM. Hook, du Fay, & du Hamel, ont montré l'exemple; ils ſe ſont attachés à l'obſervation des phénomènes de la *ſenſitive*; mais il y en a peut-être d'autres auſſi importans qui leur ont échappé, & qui nous ſont encore inconnus. Enfin quand on les connoîtra tous, les expliquera-t-on?

De la culture de cette plante. En attendant l'événement, cette plante par ſa ſingularité mérite, plus qu'aucune autre, d'être cultivée dans les jardins des curieux; & voici la méthode de s'y prendre, avec des remarques particulieres ſur la plûpart des eſpeces.

Les *ſenſitives* ſe multiplient toutes de graines, qui doivent être ſemées ſur couche de bonne heure au printems; & quand elles ont pouſſé, être tranſplantées dans de petits pots remplis de bonne terre légere. On plongera ces pots dans un lit chaud préparé, & l'on aura ſoin d'arroſer & d'abrier les plantes, juſqu'à ce qu'elles aient pris racine. Alors on les arroſera plus ſouvent, & l'on leur donnera de l'air à proportion de la chaleur de la ſaiſon. On obſervera toujours de leur conſerver une bonne chaleur, & de couvrir le verres tous les ſoirs avec des nattes, ce qui contribuera fort à l'accroiſſement de ces plantes.

De cette maniere dans l'eſpace d'un mois, leurs racines rempliront les pots; c'eſt pourquoi il faudra les traſplanter dans de plus grands, en faiſant ſortir les plantes par ſecouſſes des petits pots où elles étoient, avec la terre qui ſe trouvera attachée à leurs racines. On continuera de les tenir dans un lit chaud, de les arroſer, & de leur donner de l'air à poportion que la ſaiſon deviendra plus chaude; mais il ne faut pas les expoſer trop long-tems à l'air, parce qu'il détruiroit leur qualité ſenſitive.

La premiere des eſpeces dont nous avons parlé, étant ainſi ſoignée, croitra dans le terme d'une ſaiſon, à 8 ou 9 piés de haut, & produira abondance de fleurs; mais ſa graine vient rarement en maturité, excepté que l'automne ſoit chaude; & comme cette eſpece eſt plus délicate que les autres, on a de la peine à la conſerver pendant l'hiver.

La ſeconde eſpece, *mimoſa humilis, ſpinoſa, fruteſcens*, eſt beaucoup plus petite, s'élevant rarement au-deſſus de deux piés de haut; mais elle eſt épineuſe, & pouſſe pluſieurs rameaux. Elle ſubſiſte 2 ou 3 ans, ſi on la tient dans une bonne terre, & produit coutumierement des graines chaque année: c'eſt la plus commune dans les jardins de France & d'Angleterre, la plus facile à conſerver, & la plus abondante en graines.

La troiſieme eſpece, *mimoſa ſpinis horridiuſcula;* a des feuilles larges & eſt armée d'épines pointues; elle s'éleve à la hauteur de 5 ou 6 piés, pouſſe des tiges très-déliées. Elle graine rarement dans nos pays.

La quatrieme eſpece, *mimoſa latifolia*, paroît être de toutes la plus ſenſible. Elle reſſemble à la troiſieme, excepté qu'elle eſt plus droite, qu'elle a moins d'épines & qu'elle produit des fleurs d'une couleur différente. On apporte ſouvent de ſa graine en Angleterre de l'île des Barbades, d'où l'on juge que c'eſt l'eſpece la plus commune de tout ce pays-là.

La cinquieme eſpece, *mimoſa ſpuria, italica dicta;* n'eſt cultivée dans les jardins que pour l'amour de la variété, car elle eſt moins eſtimée que les autres, parce qu'elle n'a aucun mouvement de contraction quand on la touche.

On croyoit autrefois que ces plantes étoient annuelles, parce qu'elles périſſoient à l'approche de l'hiver; mais depuis l'invention des lits de tan & des ſerres, la plupart de ces eſpeces ſe conſervent fort bien deux ou trois ans, & produiſent des ſemences.

La ſerre dans laquelle on mettra ces plantes en hiver, doit être graduée à la chaleur des ananas; on les arroſera fréquemment, mais en petite quantité d'une eau un peu tiede. On aura encore ſoin d'émonder toutes les feuilles flétries, qui ne feroient que ſervir de nid aux inſectes, & porter préjudice.

Si l'on manque de ſerres pour conſerver ces plantes pendant l'hiver, il faut en élever chaque année de graine, & les tenir dans un lit chaud, où elles ſubſiſteront juſqu'au froid de l'automne; ainſi que divers particuliers le pratiquent.

Des ſenſitives *étrangeres*. Ce ſont là les *ſenſitives* les plus communes qu'on cultive en Europe. Il y en a beaucoup d'autres eſpeces dans les Indes orientales & en Amérique, que nous ne connoiſſons point. Les voyageurs diſent qu'à Toqué près de Panama, on en trouve des champs couverts.

Chriſtophe de la Coſte (*Chriſtophorus à Coſta*), décrit dans ſon *Traité des drogues d'Amérique*, une eſpece de *ſenſitive* rampante, qui s'appuie ſur les arbriſſeaux & ſur les murailles voiſines; ſa tige eſt menue, preſque ronde, d'une belle couleur verte, parſemée par intervalles de petites épines piquantes; ſes feuilles d'en-haut reſſemblent à celles de la fougere femelle, & ont l'odeur & le goût de la regliſſe; ſa racine eſt longue. Cette *ſenſitive* croît dans les jardins, aux lieux humides & pierreux.

On parle d'une autre eſpece de *ſenſitive* des Indes orientales beaucoup plus curieuſe, & que les Malabares appellent *todda-vaddi*. Elle eſt auſſi ſenſible au toucher que les mimoſes qui le ſont le plus; mais au-lieu que toutes les autres ferment leurs feuilles en-deſſus, c'eſt-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en-deſſous. Si lorſqu'elles ſont dans leur poſition orbiculaire, on les releve un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles ſe ferment auſſi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du ſoleil; & il ſemble que la plante ſe prépare à dormir: auſſi eſt-elle appellée tantôt *dormeuſe*, tantôt *chaſte*. Mais outre ces noms qui lui conviennent aſſez, on lui a donné quantité de vertus imaginaires; & il n'étoit guére poſſible que des peuples ignorans s'en diſpenſaſſent.

Les vertus médicinales de la ſenſitive *ſont imaginaires*. Quelques-uns même de nos médecins, par l'admiration qu'ils portoient à notre *ſenſitive*, lui ont attribué les qualités de calmer la toux, d'éclaircir la voix, de mitiger les douleurs des reins; que ne lui donnoient-ils plutôt la vertu de conſolider les plaies, d'arrêter les hémorrhagies, de guérir les convulſions? Chimeres pour chimeres, ces dernieres étoient plus

attra-

attrayantes, & plus analogues aux phénomènes de la mimoſe. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SENSORIUM, ſ. m. le ſiége du ſens commun. C'eſt cet endroit ou cette partie où l'on ſuppoſe que l'ame ſenſible réſide le plus immédiatement. *Voyez* AME & SENS.

On ſuppoſe que le ſiége du ſens commun doit être cette partie du cerveau où les nerfs de tous les organes du ſentiment viennent aboutir. On tombe d'accord généralement que c'eſt vers le commencement de la moëlle alongée. Deſcartes prétend que ce ſiége eſt dans le conarion ou glande pinéale. *Voyez* CONARION.

M. Newton repréſente le *ſenſorium* des animaux comme une place à laquelle viennent ſe rendre les eſpeces ſenſibles des choſes, apportées par les nerfs & le cerveau, afin que l'ame les puiſſe appercevoir par leur préſence immédiate. Les organes du ſentiment ne ſont pas capables de faire appercevoir à l'ame les eſpeces des choſes dans ſon *ſenſorium*; ils ne peuvent ſervir qu'à les y apporter. *Voyez* SENS & ORGANE.

Ce grand homme regarde l'univers comme le *ſenſorium* de la divinité. *Voyez* DIEU, UNIVERS, NATURE, *&c*.

SENSOULTE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Méxique & de la nouvelle Eſpagne. Il eſt à-peu-près de la groſſeur d'une grive. Son plumage eſt fort éclatant; il eſt d'un gris-cendré très-luiſant; orné de taches blanches, fort régulieres ſur les aîles & ſur la queue; ſon chant eſt très-agréable, comme l'annonce ſon nom indien qui ſignifie *cinq cens voix*.

SENSUALITÉ, ſ. f. (*Morale.*) La plûpart des objets qui flattent ſi fort nos ſens, nous enchantent moins par eux-mêmes, que par la bizarrerie des couleurs que leur prête l'imagination; mais le dégoût eſt ſi près de la juiſſance! c'eſt une fleur dont le parfum s'évapore, & dont l'éclat s'éteint ſous la main qui la cueille. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Art orat.*) le mot de *ſententia* chez les anciens latins, ſignifioit tout ce que l'on a dans l'ame, tout ce que l'on penſe: outre qu'il eſt pris le plus ſouvent en ce ſens dans les orateurs, nous voyons encore des reſtes de cette premiere ſignification dans l'uſage ordinaire; car ſi nous affirmons quelque choſe avec ſerment, ou ſi nous félicitons quelqu'un d'un heureux ſuccès, nous employons ce terme en latin *ex animi ſententia*, pour marquer que nous parlons ſincèrement & ſelon notre penſée. Cependant le mot de *ſenſa* étoit auſſi employé aſſez communément dans le même ſens. Pour celui de *ſenſus*, je croi qu'il étoit uniquement affecté au corps; mais l'uſage a changé. Les conceptions de l'eſprit ſont préſentement appellées *ſenſus*; & nous avons donné le nom de *ſententiæ* à ces penſées ingénieuſes & brillantes que l'on affecte particulierement de placer à la fin d'une période par un goût particulier à notre ſiecle. Autrefois on en étoit moins curieux; aujourd'hui on s'y livre avec excès & ſans bornes. C'eſt pourquoi je croi devoir en diſtinguer les différentes eſpeces, & dire quelque choſe de l'uſage qu'on en peut faire.

Les penſées brillantes ou ſolides les plus connues de l'antiquité, ſont celles que les Grecs & les Latins appellent proprement des *ſentences*. Encore que le mot de *ſententia* ſoit un nom générique, il convient néanmoins plus particulierement à celles-ci; parce qu'elles ſont regardées comme autant de conſeils, ou pour mieux dire, comme autant d'arrêts en fait de mœurs. Je définis donc une *ſentence*, une penſée morale qui eſt univerſellement vraie & louable, même hors du ſujet auquel on l'applique. Tantôt elle ſe rapporte ſeulement à une choſe, comme celle-ci: „ Rien ne gagne tant les cœurs que „ la bonté „. En tantôt à une perſonne, comme cette autre de Domitius Afer: „ Un prince qui veut tout „ connoître, eſt dans la néceſſité de pardonner bien „ des choſes „.

Quelques-uns ont dit que la *ſentence* étoit une partie de l'enthymème; d'autres que c'étoit le commencement ou le couronnement & la fin de l'épicherème, ce qui eſt vrai quelquefois, mais non pas toujours. Sans m'arrêter à ces minuties, je diſtingue trois ſortes de *ſentences*; les unes ſimples, comme celle que j'ai rapporté la premiere; les autres qui contiennent la raiſon de ce qu'elles diſent, comme celle-ci, „ Dans toutes les querelles, le plus fort, „ encore qu'il ſoit l'offenſé, paroît toujours l'offen- „ ſeur, par cette raiſon même qu'il eſt le plus fort „. Les autres doubles ou compoſées, comme: „ la com- „ plaiſance nous fait des amis, & la franchiſe des „ ennemis.

Il y a des auteurs qui en comptent juſqu'à dix ſortes, ſur ce principe qu'on peut les énoncer par interrogation, par comparaiſon, par admiration, par ſimilitude, *&c*. Mais en ſuivant ce principe, il en faudroit admettre un nombre encore plus conſidérable, puiſque toutes les figures peuvent ſervir à les exprimer. Un genre des plus remarquables, eſt celui qui naît de la diverſité de deux choſes, par exemple: „ la mort n'eſt point un mal, mais les appro- „ ches de la mort ſont fâcheuſes „. Quelquefois on énonce une *ſentence* d'une maniere ſimple & directe, comme: „ l'avare manque autant de ce qu'il a que „ de ce qu'il n'a pas „; & quelquefois par une figure, ce qui lui donne encore plus de force. Par exemple, quand je dis: „ Eſt-ce donc un ſi grand mal que „ de mourir? On ſent bien que cette penſée eſt plus forte, que ſi je diſois tout ſimplement: „ la mort n'eſt „ point un mal.

Il en eſt de même quand une penſée vague & générale devient propre & particuliere par l'application que l'on en fait. Ainſi, au lieu de dire en général: „ Il eſt plus aiſé de perdre un homme que de le „ ſauver „. Medée s'exprime plus vivement dans *Ovide*, en diſant:

Moi qui l'ai pu ſauver, je ne le pourrai perdre?

Cicéron applique ces ſortes de penſées à la perſonne, par un tour encore plus régulier, quand il dit: „ Pouvoir ſauver des malheureux, comme vous „ le pouvez, c'eſt ce qu'il y a, Céſar, & de plus „ grand dans le haut degré d'élevation où vous êtes, „ & de meilleur parmi les excellentes qualités que „ nous admirons en vous „; car il attribue à la perſonne de Céſar ce qui ſemble appartenir aux choſes.

Quant à l'uſage de ces eſpeces de *ſentences*, ce qu'il y faut obſerver, c'eſt qu'elles ne ſoient ni trop fréquentes, ni viſiblement fauſſes, comme il arrive quand on s'imagine pouvoir les employer indifféremment par-tout; ou quand on regarde comme indubitable tout ce qui paroît favoriſer notre cauſe. C'eſt enfin, de prendre garde ſi elles ont bonne grace dans notre bouche; car il ne convient pas à tout le monde de parler par *ſentences*. Il faut que l'importance des choſes ſoit ſoutenue de l'autorité de la perſonne. Toutes ces judicieuſes réflexions ſont de Quintilien.

Cicéron dans ſon *dialogue des orateurs*, a auſſi donné pluſieurs regles ſur les *ſentences*. Il ſeroit trop long de les répéter; outre qu'en général, il eſt établi que les plus courtes *ſentences* plaiſent le plus cependant celle-ci, quoique longue, a paru à des critiques digne d'être propoſée pour exemple: Lucain s'arrête dans la rapidité de ſa narration ſur l'erreur des Gaulois qui croyoient que les ames ne ſortoient d'un corps, que pour rentrer dans un autre, & dit, ſelon la traduction de M. de Brebeuf:

Officieux menſonge, agréable impoſture!
La frayeur de la mort, des frayeurs la plus dure,
N'a jamais fait pâlir ces fieres nations
Qui trouvent leur repos dans leurs illuſions;
De-là naît dans leur cœur cette bouillante envie,
D'affronter une mort qui donne une autre vie,
De braver les périls, de chercher les combats,
Où l'on ſe voit renaître au milieu des trépas.

(*D. J.*)

SENTENCE, (*Poëſie épiq.*) Voici quelques regles à obſerver ſur les *ſentences* dans l'épopée. Il faut les placer dans la bouche des acteurs pour faire plus d'impreſſion. Elles doivent être clair-ſemées, & telles qu'elles paroiſſent naître indiſpenſablement de la ſituation. Il faut qu'elles ſoient courtes, générales & intéreſſantes pour les mœurs. Elles doivent être courtes, ſans quoi elles dégénerent en traité de morale, & ſont languiſſantes. Elles doivent être générales, parce que ſans cela, elles ne ſont pas inſtructives, & n'ont de vérité & d'application que dans des cas particuliers. Elles doivent intéreſſer les mœurs; ce qui exclud toutes les regles, toutes les maximes qui concernent les ſciences & les arts. Enfin, il faut que la *ſentence* convienne dans la bouche de

de celui qui la débite, & ſoit conforme à ſon caractere. L'Arioſte a ſur-tout péché dans ſes *ſentences* morales, qu'il fait débiter à-tort & à-travers par ſon héros. (*D. J.*)

Sentence, (*Littérat.*) les Grecs avoient grand ſoin de faire apprendre à leurs enfans les *ſentences* des poëtes, & cette coutume étoit fort ancienne dans la Grece. Céſar aſſure que la même choſe ſe pratiquoit dans les Gaules. Les jeunes gens tiroient de cette ſorte d'étude, trois avantages conſidérables, elle exerçoit la mémoire, ornoit l'eſprit, & formoit le cœur; ce dernier avantage étoit celui qu'on avoit principalement en vue; on vouloit inſpirer de bonne heure à la jeuneſſe, la haine du vice, & l'amour de la vertu; rien n'étoit plus propre à produire cet effet, que les *ſentences* répandues dans les ouvrages des poëtes Grecs. C'eſt une vérité dont on conviendra, pour peu que l'on connoiſſe les écrits de Sophocle, d'Euripide, de Ménandre, d'Ariſtophane, de Pindare, d'Héſiode, & d'Homere. Je ne crains point de dire que dans les *ſentences* dont ces beaux génies ont embelli leurs poëmes, les ſouverains & les ſujets, les peres & les enfans, les maîtres & les ſerviteurs, les riches & les pauvres, & généralement tous les états de la vie, peuvent trouver de quoi s'inſtruire de leurs devoirs.

Quelques poëtes avoient fait auſſi des ouvrages purement gnomiques, c'eſt-à-dire, entierement tiſſus de *ſentences*. Tels étoient le poëme moral des Théognis, les inſtructions de Phocylide, les vers d'or qu'on attribue communément à Pithagore, *&c.*

On ſait que les anciens rhéteurs entendoient par *ſentence*, une maxime qui renferme quelque vérité morale, & qu'ils en diſtinguoient de pluſieurs ſortes. Aphtone remarque qu'il y a des *ſentences* qui exhortent, d'autres qui détournent, & d'autres qui ne font ſimplement qu'expoſer une vérité; il y en a, continue-t-il, de ſimples, de compoſées, de vraiſſemblables, de vraies, d'hyperboliques; en voici quelques exemples uniquement tirés des poëtes, car il ne s'agit pas ici des rhéteurs.

Sentence qui exhorte. „ Il eſt bon d'engager un hôte à demeurer avec nous, par la bonne réception, & lui laiſſer pourtant ſa liberté ſur ſon départ. „ *Odiſſ. O.*

Sentence qui détourne. „ Il ne faut pas qu'un homme d'état paſſe les nuits entieres à dormir. „ *Iliad. B.*

Sentences & expoſition d'une vérité. „ Il faut des fonds pour la guerre, ſans quoi tous les projets, les meſures, & les précautions, deviennent inutiles. „ *Olynt.* 3.

Sentence ſimple. „ Le meilleur de tous les préſages c'eſt de combattre pour la patrie „. *Iliad.* Δ.

Sentence compoſée. „ Le pouvoir ſouverain ne peut être partagé: qu'il n'y ait qu'un maître & qu'un roi „. *Iliad. B.*

Sentence vraiſſemblable. „ On eſt tel que ceux qu'on fréquente „. *Euripide.*

Sentence vraie. „ Nul homme ne peut être parfaitement heureux dans cette vie „. *Héſiode.*

Sentence hyperbolique. „ La terre ne produit rien de plus foible que l'homme „. *Odyſſ. H.*

Cette diviſion qu'on a fait des *ſentences*, n'eſt point exacte; mais on a eu raiſon de faire lire les poëtes de mérite à la jeuneſſe. Nous avons ſoin, dit Solon à Anacharſis, d'éveiller d'abord l'eſprit des jeunes gens, par l'étude de la géométrie, après leur avoir appris à lire & à écrire, & nous l'adouciſſons par la muſique; enſuite nous les portons à l'amour de la vertu par la lecture des poëtes, où voyant les paroles & les actions des grands perſonnages, le deſir de leur reſſembler échauffe leur ame: car la poéſie a des charmes particuliers qui attachent l'eſprit, & qui impriment les belles choſes dans la mémoire & dans le cœur. (*D. J.*)

Sentence, (*Juriſprud.*) eſt le jugement que rend un juge non-ſouverain, ſur une cauſe, inſtance, ou procès.

Le juge prononce la *ſentence*, le greffier la rédige par écrit, & en délivre des expéditions aux parties.

Une *ſentence* d'audience n'a que deux parties, ſavoir les qualités & le diſpoſitif; celle de rapport a de plus le vû de pieces qui eſt entre les qualités & le diſpoſitif. *Voyez* Dispositif & Qualité.

L'appel d'une *ſentence* en ſuſpend l'exécution, à moins qu'elle ne ſoit exécutoire par proviſion, auquel cas le juge ſupérieur peut, s'il y a lieu, accorder des défenſes d'exécuter la *ſentence*. *Voyez* Appel, Défense, Exécution provisoire.

Sentence arbitrale, eſt celle qui eſt rendue par un ou pluſieurs arbitres. *Voyez* Arbitre.

Sentence d'audience, eſt celle que le juge rend ſur une cauſe, & qu'il prononce à l'audience.

Sentence contradictoire, eſt celle qui eſt rendue ſur la plaidoirie reſpective des parties, ou de leurs défenſeurs.

Sentence par défaut, eſt celle qui eſt donnée contre une partie qui ne comparoit point, ou qui refuſe de défendre, ou qui ne ſe préſente pas pour plaider.

Sentence définitive, eſt celle qui décide le fond des conteſtations.

Sentence ſur déliberé, eſt celle qui eſt rendue ſur une affaire d'audience, après que le juge en a déliberé.

Sentence par forcluſion, *Voyez* Forclusion.

Sentence interlocutoire, eſt celle qui avant faire droit ſur le fond, ordonne quelque choſe de préalable.

Sentence au premier ou au ſecond chef de l'édit, eſt celle qui eſt rendue dans un préſidial, & qui juge une cauſe dont l'objet n'excede pas le premier ou le ſecond chef de l'édit des préſidiaux. *Voyez* Présidial, Edit des présidiaux.

Sentence préparatoire, eſt celle qui ordonne quelques inſtructions, avant d'en venir au fond, comme de ſatisfaire à des exceptions, de fournir des défenſes, *&c.*

Sentence préſidiale, eſt celle qui eſt rendue par un préſidial, & ſingulierement celle qui y eſt rendue au ſecond chef de l'édit des préſidiaux; on l'appelle ainſi pour la diſtinguer de celle qui eſt rendue au premier chef, où le préſidial prononce par jugement dernier.

Sentence proviſoire, eſt celle qui ordonne quelque choſe qui doit s'exécuter par proviſion.

Sentence de rapport, eſt celle qui eſt rendue ſur une inſtruction par écrit, & ſur le rapport qu'un des juges en fait en préſence des autres. *Voyez* Appointement, Procès, Rapporteur. (*A*)

SENTENE, ſ. f. (*Commerce de fils.*) c'eſt l'endroit par où l'on commence à dévider un écheveau; ce qui fait la *ſentene*, ſont les deux bouts de fil liés enſemble & tortillés ſur l'écheveau. (*D. J.*)

SENTENTIEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt plein de ſentences. Il ſe dit des perſonnes & des choſes; c'eſt un homme *ſententieux*; le trait eſt *ſententieux*; le ton *ſententieux* eſt la cognée de la converſation.

SENTEUR, ſ. f. (*Gram.*) ſynonyme à *odeur*; mais *odeur* ſe peut prendre en bonne & en mauvaiſe part, au lieu qu'il me ſemble que *ſenteur* ſe prend toujours en bonne; quand on dit des *ſenteurs*, on ſous-entend *bonnes*; de même lorſqu'on dit des eaux de *ſenteur*.

SENTICE, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine: Tite-Live, qui en parle, *l. IV. c. ult.* donne à la ville d'Héraclée, qui y étoit ſituée, le ſurnom de *Sentice*. Céſar, *civ. l. III.* & Pline, *l. IV. c. x* écrivent *Sintica*: les habitans de cette contrée ſont les *Sinti*, Σίντοι, de Thucydide, *l. II. p.* 169. (*D. J.*)

SENTIERS, ſ. m. pl. (*Jardin.*) Ce ſont, dans les parterres, de petits chemins paralleles, qui en diviſent les compartimens, & qui ont ordinairement la largeur de la moitié des platebandes.

On appelle auſſi *ſentiers*, des petits chemins droits ou obliques, qui ſéparent des héritages à la campagne. (*D. J.*)

SENTII, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe; Ptolomée, *l. II. c. x.* leur donne la ville de Dinia, qu'il marque dans les terres. Ce ſont les habitans du diocèſe de Die. (*D. J.*)

SENTIMENT, AVIS, OPINION, (*Synonim.*) il y a un ſens général, qui rend ces mots ſynonymes, lorſqu'il eſt queſtion de conſeiller ou de juger; mais le premier a plus de rapport à la délibération; on dit ſon *ſentiment*; le ſecond en a davantage à la déciſion, on donne ſon *avis*; le troiſieme en a un particulier à la formalité de judicature, on va aux *opinions*.

Le *ſentiment* emporte toujours dans ſon idée celle de ſincérité, c'eſt-à-dire une conformité avec ce qu'on croit intérieurement. L'*avis* ne ſuppoſe pas rigoureuſement cette ſincérité, il n'eſt préciſément qu'un témoignage en faveur d'un parti. L'*opinion* renferme l'idée d'un ſuffrage donné en concours de pluralité de voix.

Il peut y avoir des occaſions où un juge ſoit obligé de donner ſon *avis* contre ſon *ſentiment*, & de ſe conformer aux *opinions* de ſa compagnie, *Girard.* (*D. J.*)

Sentiment intime, (*Métaphyſiq.*) Le *ſentiment* inti-

intime que chacun de nous a de ſa propre exiſtence. & de ce qu'il éprouve en lui-même, c'eſt la premiere ſource & le premier principe de toute vérite dont nous ſoyons ſuſceptibles. Il n'en eſt point de plus immédiat, pour nous convaincre que l'objet de notre penſée exiſte auſſi réellement que notre penſée même, puiſque cet objet & notre penſée, & le *ſentiment intime* que nous en avons, ne ſont réellement que nous mêmes qui penſons, qui exiſtons, & qui en avons le *ſentiment*. Tout ce qu'on voudroit dire, afin de prouver ce point ou de l'éclaircir davantage, ne feroit que l'obſcurcir: de même que ſi l'on vouloit trouver quelque choſe de plus clair que la lumiere, & aller au-delà, on ne trouveroit plus que ténebres.

Il faut néceſſairement demeurer à cette premiere regle qui ſe diſcerne par elle-même dans le plus grand jour, & qui pour cette raiſon s'appelle *évidence* au ſuprème degré. Les ſceptiques auroient beau objecter qu'ils doutent s'ils exiſtent: ce ſeroit perdre le tems que de s'amuſer à leur faire ſentir leur folie, & de leur dire que s'ils doutent de tout, il eſt donc vrai qu'ils exiſtent, puiſqu'on ne peut douter ſans exiſter. Il ſera toujours en leur pouvoir de ſe retrancher dans un verbiage ridicule, & où il ſeroit également ridicule d'entreprendre de les forcer.

Quoiqu'on ne donne pas de nos jours dans un pyroniſme ſi univerſel, & de là ſi extravagant, puiſqu'il va juſqu'à éteindre toutes les lumieres de la raiſon, & à nier l'exiſtence du *ſentiment intime* qui nous pénetre, on peut dire néanmoins qu'on ne s'eſt jamais plus approché de leur opinion. Certains philoſophes de notre tems n'ont excepté du doute univerſel, dans lequel ils ont fait périr toutes leurs connoiſſances, que cette premiere regle ou ſource de vérité qui ſe tire de notre *ſentiment intime*; ils n'ont pas daigné reconnoître ni admettre d'autres genres de vérité & d'évidence. Ainſi quand on leur demande s'il eſt évidemment certain qu'il y ait des corps, & que nous en recevions les impreſſions, ils répondent nettement que non, & que nous n'avons là-deſſus aucune certitude évidente, puiſque nous n'avons point ces connoiſſances par le *ſentiment intime* de notre propre expérience, ni par aucune conſéquence néceſſaire qui en ſoit tirée. C'eſt ce qu'un philoſophe anglois n'a point fait difficulté de publier.

D'ailleurs on ne peut ſoupçonner quelle autre certitude évidente admettroient ces philoſophes. Seroit ce le témoignage des ſens, la révélation divine, l'autorité humaine? Seroit-ce enfin l'impreſſion immédiate de Dieu ſur nous? Le témoignage des ſens étant corporel, il ne ſauroit être admis parmi ceux qui par avance n'admettent pas l'exiſtence des corps. La révélation divine & l'autorité humaine ne font encore impreſſion ſur nous que par le témoignage des ſens; c'eſt-à-dire, ou de nos yeux qui ont vu les miracles du Tout-puiſſant, ou de nos oreilles qui ont entendu les diſcours des hommes qui nous parlent de la part de Dieu. Enfin l'impreſſion immédiate de Dieu ſuppoſe un Dieu, & un être différent de moi. Mais ſi le *ſentiment intime* de ce qui ſe paſſe en moi eſt la ſeule choſe évidente, tout ce qui ne ſera pas formellement ce *ſentiment intime*, ne ſera point évident pour moi.

De ce principe, que le *ſentiment intime* eſt la ſeule regle de vérité, il s'enſuit 1°. que nous n'avons nulle certitude évidente de l'exiſtence des corps, pas même du nôtre propre; car enfin un eſprit, une ame telle que la nôtre, reſſent bien l'impreſſion que le corps, & le ſien en particulier, font ſur elle; mais comme au fond ſon corps eſt très-diſtingué de cette impreſſion, & que d'ailleurs cette impreſſion pourroit abſolument ſe faire éprouver dans notre ame ſans l'exiſtence des corps, il s'enſuit auſſi que notre *ſentiment intime* ne nous donne aucune conviction de l'exiſtence d'aucun corps.

2°. Une autre conſéquence tout auſſi naturelle, eſt que nous n'avons nulle certitude évidente de ce qu'hier il nous arriva ou ne nous arriva pas, ni même ſi nous exiſtions ou nous n'exiſtions pas. Car ſelon cet abſurde ſyſtème, je ne puis avoir d'évidence que par une perception intime qui eſt toujours actuelle. Or actuellement j'ai bien la perception du ſouvenir de ce qui m'arriva hier; mais ce ſouvenir n'eſt qu'une perception intime de ce que je penſe préſentement, c'eſt-à-dire, d'une penſée actuelle, laquelle n'eſt pas la même choſe que ce qui ſe paſſa hier, & qui n'eſt plus aujourd'hui. Par la même raiſon, je ſerai encore moins certain ſi je ne ſuis pas en ce monde depuis deux ou trois mille ans. Qui m'empêchera de pouſſer cette réflexion juſqu'à l'éternité même, puiſque nous pourrions avoir toujours exiſté, ſans que nous nous en reſſouvenions? Que ſi on nous repréſente que nous avons été produits, nous pourrons répondre que nous n'en avons point de certitude évidente. Car avoir été produit eſt une choſe paſſée, & n'eſt pas la perception ni le *ſentiment intime* de ce qui ſe paſſe actuellement en nous. Je n'ai que la perception actuelle de la penſée, par laquelle je crois avoir exiſté avant le moment où je me trouve préſentement.

3°. Enfin, une autre conſéquence auſſi légitime que les précédentes, eſt que nous n'avons nulle certitude qu'il exiſte au monde d'autres êtres que chacun de nous. Nous avons bien une perception intime des impreſſions reçues en nous, dont nous attribuons l'occaſion à des eſprits & à des intelligences qu'on ſuppoſe exiſter hors de nous; mais cette perception intime ne portant conviction que d'elle-même, & étant toute intérieure, elle ne nous donne aucune certitude évidente d'un être qui ſoit hors de nous. En effet, ſelon cette belle philoſophie, l'ame n'eſt point évidemment certaine, ſi elle n'eſt pas de telle nature, qu'elle éprouve par elle-même & par ſa ſeule conſtitution, les impreſſions dont elle attribue la cauſe à des êtres qui exiſtent hors d'elle. Elle n'a donc pas de certitude évidente qu'il y ait hors d'elle aucun eſprit, ni aucun être quel qu'il ſoit; elle n'a donc point d'évidence qu'elle n'exiſte pas de toute éternité, ou même qu'elle ne ſoit pas l'unique être qui exiſte au monde. Après une conſéquence auſſi ſinguliere, ce n'eſt pas la peine d'indiquer toutes les autres qui ſe préſenteroient en foule, pour montrer que je n'ai nulle évidence, ſi je veille actuellement, ou ſi je dors; ſi j'ai la liberté d'agir ou de ne pas agir, de vouloir ou de ne pas vouloir, *&c.* Toutes ces conſéquences ſautent aux yeux d'elles-mêmes, ſans qu'il ſoit beſoin de les marquer plus au long.

Puiſque les conſéquences qui s'enſuivent néceſſairement de ce principe, ſavoir que le *ſentiment intime* de notre propre perception eſt l'unique regle de vérité, ſont ſi biſarres, ſi ridicules & ſi abſurdes, il faut néceſſairement qu'il ſoit lui-même biſarre, ridicule & abſurde, puiſqu'il eſt démontré que les conſéquences ne ſont qu'une même choſe avec le principe. *Voyez* EVIDENCE *&* SENS COMMUN.

SENTIMENS, *en Poéſie*, & particulierement dans le poëme dramatique, ſont les penſées qu'expriment les différens perſonnages, ſoit que ces penſées ayent rapport à des matieres d'opinion, de paſſion, d'affaires ou de quelque choſe ſemblable. *Voyez* PENSÉE.

Les mœurs forment l'action tragique, & les *ſentimens* l'expoſent, en découvrant ſes cauſes, ſes motifs, *&c.* Les *ſentimens* ſont aux mœurs ce que les mœurs ſont à la fable. *Voyez* MŒURS.

Dans les *ſentimens*, il faut avoir égard à la nature & à la probabilité. Un furieux, par exemple, doit parler comme un furieux, un amant comme un amant, & un héros comme un héros. Les *ſentimens* ſervent beaucoup à ſoutenir les caracteres. *Voyez* CARACTERE, DICTION, HÉROS, *&c.*

SENTIMENT D'ÉPÉE, SENTIR L'ÉPÉE, (*Eſcrime.*) on dit d'un eſcrimeur qu'il a le *ſentiment* délicat; lorſqu'en touchant l'épée de l'ennemi avec la ſienne, il connoit ſon attaque & la poſition des épées.

Le *ſentiment d'épée* doit être tel qu'il ne fatigue pas le bras de l'ennemi, & qu'il ne le contraigne pas de dégager. Mais il doit être aſſez ſenſible pour s'appercevoir ſi l'ennemi quitte l'épée, s'il fait un coulement d'épée, ou s'il force l'épée. *Voyez* ENGAGEMENT.

SENTIMENT, (*Vénérie.*) lorſqu'un chien reçoit le vent de la voie, on dit qu'il a du *ſentiment*.

SENTIN, ſ. m. (*Gram. & Mytholog.*) dieu qui préſidoit à tout ce qui avoit le ſentiment. On l'invoquoit aux couches des femmes, afin qu'il donnât des ſens bien diſpoſés à l'enfant.

SENTINE, ſ. f. (*Marine.*) terme du levant qui ſignifie ou l'anguillere ou l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. *Voyez* ANGUILLERE.

SENTINE, ſ. f. (*Charpenter. navale.*) ſorte de grand bateau ou chaland, dont on ſe ſert en Bretagne pour la voiture des ſels ſur la riviere de Loire. (*D. J.*)

SENTINELLE, ſ. f. *terme de Guerre*, c'eſt un ſoldat tiré d'un corps-de-garde d'infanterie, qu'on place en quelque poſte pour découvrir les ennemis, pour prévenir les ſurpriſes, & pour arrêter ceux qui veulent paſſer ſans ordre, & ſans ſe faire connoître.

Ce mot eſt moderne; il n'y a pas long-tems que l'on diſoit *être aux écoutes*, pour ſignifier ce que l'on dit à préſent, *être en ſentinelle*. Menage dérive ce mot *à ſentiendo*, du verbe *appercevoir*.

Sentinelle perdue, ſoldat qu'on place dans un poſte dangereux & preſque deſeſpéré. On appelle auſſi *enfans perdus*, des ſoldats qu'on expoſe dans une bataille à la premiere fureur de l'ennemi. *Voyez* ENFANS PERDUS.

La *ſentinelle* appelle, crie ou arrête par un *qui vive? qui va-là? demeure là*. *Chambers*.

On appelle *conſigne* les ordres qu'on donne à la *ſentinelle*. La *ſentinelle* doit reſter à ſon poſte, quoi qu'il puiſſe arriver, à moins qu'elle n'en ſoit relevée par ſon officier. Pendant la durée de ſon ſervice ou de ſa faction, ſa perſonne eſt en quelque façon regardée comme ſacrée; elle peut arrêter & empêcher de paſſer quelque officier que ce ſoit, ſans pouvoir être maltraitée ou punie qu'après avoir été relevée, c'eſt-à-dire, qu'il ait été mis un autre ſoldat à ſa place. (*Q*)

SENTINELLE, (*Marine*.) *voyez* HUNE.

SENTINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'état de l'Egliſe. Elle ſort de l'Apennin, au duché d'Urbin, & ſe joint enſuite au Jano; alors toutes deux perdent leur nom, & ne coulent plus que dans un ſeul lit appellé *Fiumeſino*. (*D. J.*)

SENTINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Umbrie, ſelon Strabon, *l. V. p.* 227, & Ptolomée, *l. III. c. j.* C'eſt aujourd'hui *Sentina*. (*D. J.*)

SENTIR, v. act. & neut. *voyez les articles* SENS, SENSATION, SENSIBILITÉ, SENTIMENT.

SENTIR, (*Maréchal.*) faire *ſentir* les éperons à ſon cheval, c'eſt en appuyer un coup. *Faire ſentir les gras des jambes*, c'eſt les approcher du cheval pour qu'il obéiſſe. *Sentir ſon cheval dans la main*, c'eſt le tenir de la main & des jarrets, de façon qu'on en ſoit le maître pour tout ce qu'on veut entreprendre ſur lui.

S'EN VA CHIENS, (*Vénerie*.) c'eſt une expreſſion dont ſe ſervent les piqueurs pour ſe faire entendre des chiens qui chaſſent; voici encore d'autres termes qui ſignifient la même choſe, *il vala*, *chiens coutrevaux*, *chiens*; le piqueur doit les prononcer les uns après les autres & ſuivant ſa diſcrétion.

SENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Irlande: ſon embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. II. c. ij.* ſur la côte occidentale de l'île, entre les embouchures de l'Auſoba & du Dur: ce fleuve qui eſt appellé *Scena*; par Oroſe, *l. I. c. ij.* eſt le plus grand fleuve de l'île, & ſe nomme à préſent le *Schannon*. (*D. J.*)

SEP, ſ. m. *terme de Vigneron*; c'eſt le tronc de la vigne, qui porte & jette le ſarment qu'on taille tous les ans. On voit des *ſeps* bien plus gros les uns que les autres, ce qui provient ſouvent de l'eſpece de raiſin qu'il apporte; car, par exemple, un *ſep* de bourdelais, de muſcat, de raiſin de damas, devient plus gros qu'un *ſep* de mélier ou pineau, noir & blanc, & ainſi de pluſieurs autres, dont on fait des plants de vigne. Il y a toujours à eſperer du profit d'un jeune *ſep*, au lieu qu'un vieux n'eſt propre qu'à brûler & à donner de bonnes cendres pour la leſſive. (*D. J.*)

SEP DE DRISSE, *ou* BLOC D'ISSUS, (*Marine*.) groſſe piece de bois quarrée, qui eſt entaillée avec un barrot du premier pont, & un barot du ſecond pont, qu'elle excede d'environ quatre piés, poſée derriere un mât, & au bout de laquelle il y a quatre poulies ſur un même eſſieu, ſur quoi paſſent les grandes *driſſes*. On diſtingue deux grands *ſeps de driſſe*: celui du grand mât qui ſert à la grande vergue, & celui de miſaine qui ſert à la vergue de miſaine. Les autres *ſeps de driſſe* ſont attachés aux grands, & on en fait uſage pour mettre les mâts de hune hauts, par le moyen des guindereſſes, & pour manœuvrer les driſſes des huniers. *Voyez* MARINE, *Pl. IV. fig.* 1. le grand *ſep de driſſe*, cotté 96. & celui de *miſaine*, cotté 97.

Dans les flûtes, on ne met point de *ſeps de driſſe*, mais des poulies ou des rouets contre le bord, & des taquets contre le mât; & dans les autres bâtimens, comme les tialques, les damelopres, les ſemales, *&c.* on fait uſage d'un bloc appellé petit *ſep de driſſe*, qu'on met en pluſieurs endroits ſur les bordages, & ſur-tout à l'avant & ſur la couverte, dans la tête duquel paſſe une cheville de bois fort longue, qui déborde de chaque côté & où l'on amarre les manœuvres.

SÉPARATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque l'on met une perſonne ou une choſe à part d'avec une autre.

Il y a trois ſortes de *ſéparations*, deux qui regardent les perſonnes mariées, l'une que l'on appelle *ſéparation* de biens, l'autre *ſéparation* de corps; la troiſieme eſt la *ſéparation* des biens de l'héritier d'avec ceux du défunt.

Séparation des biens, eſt lorſque deux conjoints ont chacun leurs biens à part & divis.

Quelquefois les conjoints ſont ſéparés de biens par contrat de mariage, ce qui arrive lorſqu'ils ſtipulent que la femme jouira à part & divis de ſes biens; dans ce cas on autoriſe la femme à toucher ſes revenus, & ordinairement elle paye penſion à ſon mari.

On ne doit pas confondre une femme non commune en biens avec une femme ſéparée de biens par contrat de mariage; la premiere eſt ſeulement excluſe de demander communauté dans les biens acquis par ſon mari, du reſte elle n'a pas l'adminiſtration de ſes biens à moins qu'elle ne ſoit ſéparée.

Les *ſéparations* volontaires, ſoit des biens ſeulement conſenties depuis le mariage, & les *ſéparations* de corps & de biens, quoiqu'autoriſées par quelques coutumes, ne ſont point permiſes dans nos mœurs. De telles *ſéparations* par rapport aux biens ſont ordinairement frauduleuſes; les *ſéparations* volontaires de corps ſont de plus contre les bonnes mœurs. Toute *ſéparation* de corps & de biens, ou même de biens ſeulement depuis le mariage, doit être ordonnée par juſtice & en connoiſſance de cauſe.

La *ſéparation de biens* ne peut être demandée que par la femme, en cas de diſſipation de ſon mari. Elle n'eſt pourtant pas obligée d'attendre que le mari ait diſſipé tout ſon bien, & encore moins la dot de la femme, la *ſéparation* ſeroit alors un remede inutile; il ſuffit que le mari ſoit diſſipateur, *& que vergat ad inopiam*, que la dot ſoit en péril: *l. XXIV. ff. ſolut. matrim. lib. XXIX. cod. de jure dotium. l. I. cod. de curat. furioſ.*

Si la femme qui demande ſa *ſéparation* eſt commune en biens avec ſon mari, il faut qu'elle renonce à la communauté, autrement l'acception qu'elle en feroit, feroit préſumer qu'il n'y a pas eu de diſſipation de la part du mari.

Le défaut de renonciation à la communauté ne ſeroit pourtant pas un moyen de nullité dans une ſentence de *ſéparation*, mais faute d'avoir renoncé, la femme demeureroit commune.

La femme qui demande ſa *ſéparation* doit d'abord ſe faire autoriſer par juſtice, à l'effet de pourſuivre ſa *ſéparation*.

La demande en *ſéparation* doit être formée devant le juge laïc; le juge d'égliſe ne peut en connoître, s'agiſſant d'un intérêt purement temporel.

Quand il y a des créanciers, il eſt à-propos de les mettre en cauſe pour voir déclarer commune avec eux la ſentence qui ordonnera la *ſéparation*, afin qu'ils ne puiſſent pas la débattre comme colluſoire.

L'effet de la *ſéparation* ordonnée par juſtice, eſt que la femme peut ſeule ſans l'autoriſation de ſon mari, faire tous actes d'adminiſtration & même eſter en jugement; mais elle ne peut ſans une autoriſation ſpéciale de ſon mari, ou par juſtice à ſon refus, faire aucun acte qui emporte aliénation.

La *ſéparation* pour être valable doit être exécutée, c'eſt-à-dire qu'il faut qu'il ſoit fait inventaire & un procès-verbal de vente des meubles du mari.

Cependant, ſi les meubles étoient ſaiſis par des créanciers, la *ſéparation* ſeroit cenſée exécutée à l'égard de la femme, par la reſtitution de ſes propres ou autres actes qui prouvent qu'il n'y a pas eu de fraudes telles qu'une ſaiſie-réelle, *&c.*

La *ſéparation* de biens peut être ordonnée en cas de démence du mari, quoiqu'il n'y ait point de diſſipation de ſa part.

Séparation de corps & d'habitation ou *ſéparation à thoro*, eſt un jugement qui ordonne que deux conjoints par mariage auront à l'avenir chacun leur habitation ſéparée.

Chez les Grecs & les Romains, lorſqu'il y avoit quelque cauſe pour laquelle les conjoints ne pouvoient plus demeurer enſemble, il y avoit la voie du divorce qui dans certains tems & dans certains cas étoit ouverte à la femme comme au mari, dans d'autres au mari ſeulement.

L'effet du divorce étoit d'opérer abſolument la diſſolu-

ſolution du mariage, tellement qu'il étoit libre à chacun des conjoints de ſe remarier.

Le divorce étoit encore autoriſé en certains cas du tems de Juſtinien; mais parmi nous l'on tient, ſuivant le droit canon, que le mariage eſt un lien indiſſoluble, lequel étant une fois valablement contracté ne peut plus être diſſous, *quoad fœdus & vinculum*; & quoique les auteurs latins qui parlent des *ſéparations* de corps & d'habitation ſe ſervent ſouvent du terme *divortium* en parlant de ces ſortes de *ſéparations*, cela ne doit pas s'entendre du divorce proprement dit, lequel n'eſt point admis parmi nous, *quoad fœdus & vinculum*, mais ſeulement *quoad thorum & habitationem*.

Il y a en effet une différence eſſentielle entre le divorce & la *ſéparation de corps*, en ce que celle-ci ne diſſout pas le mariage.

Cette eſpece de *ſéparation* ne s'ordonne que pour cauſe de ſévices & de mauvais traitemens de la part du mari envers ſa femme.

Il n'y a guere que la femme qui demande d'être ſéparée de corps & de biens, parce qu'étant ſous la puiſſance de ſon mari, elle ne peut réguliérement le quitter ſans y être autoriſée par juſtice.

Il y a cependant quelques exemples que des maris ont demandé d'être ſéparés de leurs femmes à cauſe de leur violence ou autres déportemens, mais ces exemples ſont rares & ne ſont pas dans les vrais principes; la femme qui ſe conduit mal envers ſon mari ne doit pas pour cela être délivrée de ſa puiſſance, le mari peut faire ordonner que ſa femme ſera renfermée dans un couvent.

La *ſéparation de corps* ne doit être ordonnée que pour des cauſes graves; ainſi la diverſité d'humeur, & même les petites altercations qui peuvent ſurvenir entre mari & femme ne ſont pas des cauſes ſuffiſantes de *ſéparation*.

Les cauſes pour leſquelles la femme peut demander ſa *ſéparation* ſont:

1°. Les ſévices & mauvais traitemens, mais il faut qu'ils ſoient conſidérables; *cap. xiij. extr. de reſtitut. ſpoliat.* Des injures ni des menaces ne ſont pas ordinairement une cauſe ſuffiſante; cependant entre perſonnes d'une condition relevée, les juges pourroient y avoir plus d'égard, parce que pour ces ſortes de perſonnes, des injures ſont auſſi ſenſibles que des mauvais traitemens pour des gens ordinaires.

2°. Si le mari eſt convaincu d'avoir attenté à la vie de ſa femme.

3°. S'il vit dans la débauche, & qu'il y ait du danger pour ſa femme.

4°. S'il accuſe ſa femme d'adultere, ou autres faits graves contre l'honneur, & qu'il y ſuccombe.

5°. La folie & la fureur du mari, lorſqu'elles donnent lieu d'appréhender pour la vie de la femme.

6°. S'il a conçu contre ſa femme une haine capitale.

L'honneur du mariage exige que la demande en *ſéparation* ne ſe pourſuive que par la voie civile, & non par la voie extraordinaire, à moins que ce ne fût pour une cauſe capitale, comme ſi le mari avoit voulu faire aſſaſſiner ſa femme.

Toutes les auteurs conviennent que le juge d'égliſe eſt compétent pour connoître de la demande en *ſéparation* de corps, pourvu qu'il n'y ait aucun intérêt temporel mêlé dans la conteſtation; mais comme on ne manque point de demander en même tems la *ſéparation* de biens, comme une ſuite néceſſaire de la *ſéparation* de corps, on porte ordinairement ces ſortes de demandes devant le juge laïc.

La *ſéparation* ne doit être ordonnée que ſur des preuves ſuffiſantes, ſoit par écrit, s'il y en a, ou réſultant d'une enquête ou information.

Lorſque la femme a obtenu la *ſéparation*, le mari ne peut l'obliger de retourner avec lui, quelques offres qu'il faſſe de la traiter maritalement.

Lorſqu'au contraire la femme eſt déboutée de ſa demande, on la condamne à retourner avec ſon mari, auquel on enjoint de la traiter maritalement; mais en ce cas on permet, quand les juges n'adoptent pas la demande en ſéparation, à la femme de ſe retirer pendant un certain tems dans un couvent où ſon mari a la liberté de la voir, afin que les eſprits irrités aient le tems de ſe calmer.

La *ſéparation* de corps & de biens exclud les conjoints de pouvoir ſe ſuccéder en vertu du titre *unde vir & uxor*; ce droit de ſucceſſion réciproque n'ayant été accordé que pour honorer en la perſonne du ſurvivant la mémoire d'un mariage bien concordant.

Si les mari & femme qui ont été ſéparés de corps & de bien ſe remettent enſemble, l'effet de la *ſéparation* ceſſe même pour les biens, & toutes choſes ſont rétablies au même état qu'elles étoient auparavant la *ſéparation*. *Voyez* les *lois eccléſiaſtiques* de d'Héricourt. Le *traité de la juriſdict. eccléſiaſt.* de Ducaſſe, & les *mots* CONJOINTS, DIVORCE, DISSOLUTION, MARIAGE.

Séparation de biens d'une ſucceſſion, eſt un jugement qui ordonne que les biens de l'héritier ſeront ſéparés de ceux du défunt.

Cette *ſéparation* a lieu lorſque l'on craint que les biens du défunt ou de l'héritier ne ſoient pas ſuffiſans pour payer les créanciers de l'un & de l'autre.

Suivant le droit romain, il n'étoit permis qu'aux créanciers du défunt de la demander, afin d'être payés ſur ſes biens par préférence aux créanciers de l'héritier, ſoit qu'ils fuſſent antérieurs ou poſtérieurs en date.

Mais en France les créanciers de l'héritier peuvent auſſi demander la *ſéparation* des biens de leur débiteur d'avec ceux du défunt, pourvu que l'héritier n'ait pas encore reconnu la dette, ou que le titre n'ait pas été déclaré exécutoire contre lui.

Cette *ſéparation* chez les Romains devoit être demandée dans les cinq ans; mais parmi nous l'action dure trente ans. *Voyez* au ff. le *tit. de ſeparat.* & Cujac. *ibid.* & *leg. penul. cod. de heredit. act.* Bouvot, le Prêtre, Boniface, Loyſel, Bacquet, Henrys. (*A*)

SÉPARATION, (*Chimie.*) Il eſt dit à l'*article* CHYMIE, *p.* 346, *col. ſecond.* que la chimie s'occupe des *ſéparations* & des unions des principes conſtituans des corps; que les deux grands changemens effectués par les opérations chimiques, ſont la ſéparation & l'union des principes; que la *ſéparation* chimique eſt encore connue dans l'art ſous les noms *d'analyſe*, de *compoſition*, *corruption*, *ſolution*, *deſtruction*, *diacreſe*, ou plutôt *diacriſe*; que de ces noms les plus uſités parmi les chimiſtes, les françois ſont ceux d'*analyſe* & de *décompoſition*.

Quoique les affections des corps aggrégés n'appartiennent pas proprement à la chimie; & qu'ainſi ſtrictement parlant elle ne s'occupe que de celle des corps unis chimiquement; cependant, comme pluſieurs de ſes opérations ont pour objet au-moins ſecondaire, préparatoire, intermédiaire, *&c.* la diſgrégation ou *ſéparation* des corps aggrégés, la diviſion méthodique des opérations chimiques qui appartiennent à la *ſéparation*, doit ſe faire en celles qui décompoſent des corps unis chimiquement, & celles qui ne ſéparent que les parties des corps aggrégés. Auſſi avons-nous admis cette diviſion. *Voy. l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Les deux inſtrumens généraux de la *ſéparation* chimique proprement dite ſont le feu & la précipitation. *Voyez* FEU, *Chimie*, & PRÉCIPITATION, *Chimie*; c'eſt pourquoi il eſt dit dans ce dernier article que toutes les opérations de l'analyſe menſtruelle (or, *analyſe* eſt ſynonyme à *ſéparation*) ſont des précipitations.

Les *ſéparations* diſgrégatives s'operent, & par les inſtrumens chimiques proprement dits, ſavoir, le feu & les menſtrues, & par divers inſtrumens méchaniques, des limes, des rapes, des mortiers, *&c. Voyez l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES. (*b*)

SÉPARATION ou *départ par la voie ſeche*, (*Métallurgie, Chimie & Arts.*) c'eſt une opération par laquelle on cherche à ſéparer une petite quantité d'or mêlée dans un grand volume d'argent de maniere que l'or ſe précipite au fond du creuſet & ſe dégage par ſon propre poids de l'argent que l'on réduit en ſcories par l'action du feu.

On a vu dans l'*article* DÉPART la maniere dont l'or, qui eſt uni avec de l'argent, s'en ſéparoit à l'aide des diſſolvans humides. *V.* DÉPART, INQUART, QUARTATION, *&c.* Nous allons faire voir dans cet article comment cette ſéparation s'opere par la voie ſeche, c'eſt-à-dire, à l'aide du feu.

Un grand nombre de livres ſont remplis de méthodes & de recettes pour faire la *ſéparation* par la voie ſeche; mais lorſqu'on vient à vérifier ces procédés, on trouve que la plûpart ſont fautifs ou inintelligibles. Parmi ceux que l'on a eu occaſion de connoître, on n'en a point trouvé de mieux décrits que celui que M. de Juſti, célebre chimiſte allemand, a inſéré dans ſes *œuvres chimiques*, publiées en allemand en 1760: on a donc cru devoir le rapporter ici en entier, il ſervira à faire connoître le progrès que cette opération pénible a fait juſqu'à préſent.

La matiere qui contribue le plus à la *ſéparation* de l'argent d'avec l'or eſt le ſoufre; cette ſubſtance s'unit avec l'argent qu'elle attaque, ſans avoir la moindre action ſur l'or, qui par-là ſe dégage de l'argent, & forme un régule à part au fond du creuſet. Lorſque cette *ſéparation* ſe fait en grand, on n'obtient jamais un régule ou culot d'or pur, & l'on eſt très-content lorſque la maſſe réguline eſt compoſée de trois parties d'argent contre une partie d'or. Cela vient, ſuivant M. de Juſti, de ce que pour ménager les creuſets, on en tire le métal fondu avec des cuilleres, ou bien on le vuide dans des cônes ou des creuſets pointus, ce qui ne peut guere ſe faire aſſez promptement pour qu'une portion du métal ne ſe refroidiſſe pas, alors la matiere n'eſt point aſſez fluide, & l'or en coulant entraîne avec lui une portion conſidérable de l'argent. Voici un procédé par lequel M. de Juſti aſſure avoir obtenu l'or en une maſſe réguline aſſez pure, il prit un demi-marc d'argent qui contenoit de l'or, il le mit en grenaille, & après en avoir fait l'eſſai avec exactitude par la coupelle & par l'eau-forte, il trouva que la maſſe d'argent tenoit quatre grains d'or. Il mit cet argent en grenaille en cémentation avec du ſoufre dans un creuſet couvert & bien lutté; & lorſque l'argent eut été bien pénétré par le ſoufre, il en fit la précipitation, en y mettant du flux noir, du fiel de verre, de la limaille de fer & de la litharge. Après que le tout fut entré parfaitement en fuſion, il laiſſa refroidir le creuſet. Alors il caſſa le creuſet, & il trouva au fond de la maſſe d'argent, un petit bouton ou culot d'or, qui avoit la couleur de l'or qui eſt allié avec de l'argent; ſa petiteſſe empêchoit qu'on ne pût le ſéparer parfaitement de l'argent, néanmoins M. de Juſti, en ſe donnant beaucoup de peine, en détacha $3\frac{1}{4}$ grains, il en étoit reſté environ un demi-grain uni avec l'argent. A l'eſſai, il trouva que cet or étoit à 20 karats, Ayant réitéré cette expérience, il eut le même ſuccès. Ce ſavant chimiſte ne doute pas que cette expérience ne réuſsît encore mieux en grand, & il croit que ceux qui s'occupent du travail de la *ſéparation* ou du départ par la voie ſeche dans les monnoies, feroient mieux de ne point tant regarder à la dépenſe du creuſet qu'il faudroit briſer, qu'à ce qu'il en coute pour multiplier les *ſéparations* afin de faire enſorte que les régules contiennent trois parties d'argent contre une partie d'or, pour en faire enſuite le départ avec l'eau-forte. En effet, il paroît que l'on épargneroit beaucoup de charbon & les frais de l'eau-forte en ſuivant le procédé qui a été rapporté, ce qui ſeroit profitable, ſur-tout ſi l'on peut ſe procurer des creuſets à un prix raiſonnable. D'ailleurs, on n'auroit qu'à purifier l'or; qu'on a dit être à 20 karats, en le faiſant fondre avec l'antimoine.

On ſuit deux routes principales pour opérer la précipitation dans la *ſéparation* par la voie ſeche. Les uns ſe ſervent du flux noir, & d'autres ſels ou ſubſtances alkalines, telles que le fiel de verre, pour ſervir de précipitant; d'autres rejettent cette méthode, & ſe ſervent du fer pour cette précipitation. Il y a à Leipſick deux familles qui depuis pluſieurs années ſont en poſſeſſion du ſecret de faire la *ſéparation* ou le départ par la voie ſeche, elles ſe ſervent de deux méthodes différentes. La premiere de ces familles, qui eſt celle de Pfanenſchmidt, ſe ſert principalement du fer pour la précipitation, ſans employer de fondans alkalins, La ſeconde famille, qui eſt celle de Stole, ſe ſert de fondans alkalins pour la même opération. Ces deux méthodes ſont connues en Allemagne ſous le nom des deux familles qui les exercent.

M. de Juſti examine laquelle de ces deux méthodes mérite d'être préférée. Pour cet effet, il faut faire attention à deux choſes; 1°. à ce qui rend l'opération plus facile; 2°. à ce qui la rend moins couteuſe. Il n'eſt pas douteux que les alkalis fixes, tels que le flux noir, la potaſſe & le fiel de verre ſont les ſubſtances les plus propres à ſe combiner avec le ſoufre; elles ſurpaſſent même le fer dans cette propriété, qui pourtant eſt de toutes les ſubſtances métalliques celle qui a le plus de diſpoſition à s'unir avec le ſoufre, Ainſi, en joignant le fer avec ces ſubſtances alkalines, il n'eſt pas douteux que la précipitation ſe fera plus promptement & plus parfaitement, & les matieres ſalines en nageant à la ſurface des métaux en fuſion doivent empêcher, que le ſoufre pouſſé par l'action du feu, n'entraîne & ne volatiliſe avec lui un grand nombre de molécules d'argent. D'où l'on voit que les fondans alkalins ont leur avantage; mais d'un autre côté, on ne peut ſe diſſimuler qu'ils n'aient auſſi leurs inconvéniens. D'abord ils endommagent conſidérablement les creuſets, & les mettent hors d'état de ſervir davantage, ce qui augmente les frais dans une opération où l'économie fait tout le profit. De plus, tout le monde ſait que les ſels alkalins combinés avec le ſoufre forment ce qu'on appelle l'*hepar* ou le *foie de ſoufre*, qui, à la vérité, facilite la fuſion des métaux, mais qui diſſout en même tems l'or & l'argent de maniere qu'il eſt impoſſible de leur rendre leur forme métallique, du moins ſans des peines & des dépenſes conſidérables; d'ailleurs ce foie de ſoufre rend ces métaux aigres & caſſans, de ſorte qu'il faut recourir à des fuſions réitérées avec le ſel ammoniac, le nitre, le borax, *&c.* pour dégager ces métaux de la mauvaiſe qualité qu'ils ont contractée; toutes ces choſes augmentent la dépenſe, & font qu'une portion de l'argent ſe perd, vu que l'on ne retrouve point exactement celui qui s'eſt converti en ſcories. M. de Juſti a trouvé par des expériences que le flux noir & le fiel de verre, ſurtout quand ces deux fondans ſont combinés, produiſoient dans le feu une plus grande quantité de foie de ſoufre que l'on ne pourroit l'imaginer. Outre cela le flux noir, à cauſe du nitre qui y entre, ne laiſſe pas d'augmenter la dépenſe, ſurtout ſi l'on travaille en grand; d'ailleurs il attire très-rapidement l'humidité de l'air, ce qui peut cauſer beaucoup d'inconvéniens dans l'opération.

D'après toutes ces conſidérations, M. de Juſti donne la préférence à l'opération dans laquelle on emploie le fer au lieu de ſubſtances alkalines, vu que ce métal eſt à très-bon marché, qu'il a une très-grande diſpoſition à abſorber le ſoufre, & que par ſon moyen on n'eſt point expoſé à perdre une portion de l'argent. Cependant il eſt à-propos d'y joindre un peu de fiel de verre, qui eſt une ſubſtance peu couteuſe; elle facilitera la fuſion, empêchera le ſoufre de diſſiper ou d'entraîner avec lui une portion de l'argent, favoriſera la formation des ſcories, & s'il ſe forme du foie de ſoufre, ce ne ſera qu'en très-petite quantité.

Si l'on a une certaine quantité d'argent contenant de l'or, dont on veuille faire la *ſéparation* par la voie ſéche, il ſera à propos d'en faire l'eſſai avec beaucoup d'exactitude par la coupelle ou par l'eau-forte, pour ſavoir combien le marc d'argent contient d'or. *Voy. l'article* ESSAI. Pour cet effet il faudra commencer par mettre cet argent en grenaille très-fine, ce qui ſe fait en le faiſant fondre, & en le verſant doucement dans un vaiſſeau rempli d'eau, que l'on agitera ſans interruption avec des petites branches de bouleau, alors on en fera l'eſſai. Il eſt important que l'argent ſoit réduit en une grenaille très-fine comme de la dragée, ou tout au plus comme des lentilles, parce que l'on n'aura pas beſoin d'y joindre une auſſi grande quantité de ſoufre pour l'opération ſubſéquente, c'eſt-à-dire pour la *ſéparation* ou le départ par la voie ſéche. En effet, pour qu'elle ſe faſſe exactement, il faut que tout l'argent ſoit parfaitement pénétré par le ſoufre; ſans cela, ce métal tombe au fond du creuſet, & l'on obtient des maſſes métalliques trop grandes pour pouvoir en bien faire le départ par l'eau-forte, & l'on ſera dans le cas de recommencer la *ſéparation*.

Pour mêler l'argent en grenaille avec le ſoufre, on mouillera cette grenaille avec de l'eau, on y joindra du ſoufre en poudre fine, on roulera le tout avec la main, de maniere que chaque grain d'argent ait une petite croute de ſoufre; ſi l'argent eſt parfaitement pur, il ſera à propos avant que de le mêler avec le ſoufre, d'en mettre à part autant de demi onces, que l'on a de marcs dont on veut faire le départ ou la *ſéparation*.

Lorſque l'argent en grenaille a été mêlé avec du ſoufre, on le met dans un creuſet que l'on remplira preſqu'entierement; on le couvrira d'un couvercle, & l'on aura ſoin de bien lutter les jointures, de peur que l'action du feu ne faſſe partir une grande quantité de ſoufre qui n'aura pas produit ſon effet, & qui n'aura point intimement pénétré l'argent. On donnera d'abord un feu très-doux, on placera le creuſet ſur un ſupport, & on fera un feu circulaire, qui approche peu à peu du creuſet, & on le laiſſera échauffer juſqu'à ce qu'on voie une flamme légere de ſoufre ſortir par les jointures, alors la diſſolution de l'argent par le ſoufre ſera faite.

Pendant cette opération on préparera le fourneau

à vent.

à vent. On fera bien de pratiquer dans le cendrier un creux ou une foſſe de terre glaiſe que l'on tiendra bien nette, afin que ſi le creuſet venoit à ſe fendre, le métal fondu ne vînt point à ſe perdre.

Alors on ôtera le couvercle du creuſet, qui contient l'argent combiné avec le ſoufre; & ſi l'argent ne contient point de cuivre, ce qui eſt aſſez rare, on y mettra la demi-once d'argent qui, comme on l'a dit, aura été retenue ſur chaque marc. On couvrira le creuſet d'un couvercle, dans lequel on aura fait un trou; par lequel on paſſera un fil de fer aſſez fort; on placera le creuſet au fourneau à vent; on l'entourera de charbons auſſi également qu'il ſera poſſible, après quoi on remplira entierement le fourneau, & l'on mettra des charbons ardens par le haut, afin que le feu s'allume de haut en bas. Lorſque le mélange ſera entré parfaitement en fuſion, ce qui arrivera très-promptement, & ce dont on pourra s'aſſurer au moyen du fil de fer qui traverſe le couvercle du creuſet, on ôtera ce couvercle, afin d'achever l'opération à l'aide du précipitant qui ſuit, que l'on tiendra tout prêt pour s'en ſervir au beſoin.

C'eſt un mélange compoſé de deux parties de limaille de fer non rouillé, d'une partie de litharge, d'une partie de fiel de verre, & d'une partie de ſel marin fondu. Ce mélange eſt celui dont on peut ſe ſervir avec le plus de ſuccès dans la premiere & la ſeconde fuſion de l'argent combiné avec le ſoufre; mais dans la troiſieme & quatrieme fuſion & dans les ſuivantes, il ſera à-propos d'y ajouter encore deux parties de plomb en grenaille.

Dans la premiere fonte on employera autant de demi-onces du mélange que l'on aura de marcs d'argent, dont on voudra faire la *ſéparation* ou le départ. On ne mettra pourtant le mélange que peu-à-peu en le répandant ſur le métal fondu, de maniere qu'il en couvre la ſurface, & à chaque fois on remuera le tout avec le fil de fer qui traverſe le couvercle.

Durant cette opération, on donnera toujours un feu violent, afin que le mélange entre parfaitement en fuſion; pour cet effet on fera bien de recouvrir le creuſet, & de fortifier le feu à chaque fois que l'on aura mis de la compoſition précipitante; il faudra auſſi avoir ſoin que les charbons chauffent également le creuſet qui pourroit ſe fendre, ſi l'on mettoit auprès de lui un trop grand nombre de charbons non allumés, ce qui arrive, ſur-tout lorſque les creuſets ſont grands.

Si l'on vouloit faire en une ſeule fois la *ſéparation* de l'or, & le mettre en un bouton ou culot, il faudra doubler la quantité du mélange qui ſert à précipiter, & peut-être qu'alors on ne pourroit ſe diſpenſer d'employer le flux noir dans ce mélange. Mais ſi l'on veut faire cette opération à l'ordinaire, on mettra autant de demi-onces de la matiere précipitante que l'on aura de marcs à ſéparer. On laiſſera le mélange en fuſion pendant dix minutes, après quoi on le vuidera dans un cône bien échauffé; ou ſi le creuſet étoit trop grand, on y puiſeroit une portion de la matiere fondue, juſqu'à ce qu'on puiſſe le remuer avec facilité.

M. de Juſti aſſure que le mélange qui a été indiqué pour ſervir à la précipitation, procure un avantage conſidérable, qui eſt la facilité de ſéparer la partie réguline ou le culot qui eſt tombé au fond du creuſet, d'avec l'argent qui eſt encore combiné avec le ſoufre, au lieu qu'il n'en eſt pas de même, lorſqu'on emploie le flux noir & le plomb en grenaille dès le commencement de l'opération; car alors il n'y a d'autre moyen pour ſéparer le culot, que de faire refondre le tout de nouveau, & alors on retire le culot avec une pincette, parce qu'il n'entre point en fuſion ſi promptement que l'argent uni avec le ſoufre.

On eſt obligé de réitérer la précipitation quatre à cinq fois, & même plus, ſi l'en veut ſéparer parfaitement l'or, & récouvrer l'argent qui eſt uni avec le ſoufre; pour cet effet, on remet le creuſet dans le fourneau; à chaque fois qu'on a vuidé la partie métallique dans le cône, on en détache les ſcories, c'eſt-à-dire, l'argent pénétré de ſoufre, que l'on remet de nouveau à fondre dans le creuſet, & l'on en fait la précipitation de la maniere qui a été indiquée, excepté que pour la troiſieme & la quatrieme fois qu'on précipitera, on joindra deux parties de plomb au précipitant, comme on l'a déja dit. Car ſi l'opération a été faite avec ſoin, il faudra que tout l'or ſe trouve dans le premier & le ſecond, ou tout au moins dans le troiſieme culot. Les précipitations ſubſéquentes ne ſe font que pour recouvrer l'argent qui eſt uni au ſoufre, & qui eſt en ſcories.

Cependant on ne peut guere retirer tout l'argent qui étoit paſſé dans ces ſcories, qui contiendront toujours un marc d'argent par quintal, quelque habile que ſoit celui qui opere; le ſeul moyen d'en tirer parti, c'eſt de porter ces ſcories aux fonderies où l'on tire l'argent de ſes mines. Ceux qui s'occupent du départ ou de la *ſéparation*, raſſemblent ces ſcories ou craſſes; ils les portent aux fonderies, les joignent avec du plomb & des fondans convenables, les font paſſer au fourneau de fonte, & paſſent le tout à la coupelle: ce qui leur procure ſouvent un profit aſſez honnête.

Quant aux différens culots que l'on a obtenus par la *ſéparation*, on les met en grenaille chacun ſéparément, & l'on en fait l'eſſai par la coupelle & par l'eau-forte, pour ſavoir la quantité d'or que chacun contient. L'on trouvera communément qu'en ſuivant le procédé qui a été indiqué, la plus grande partie de l'or ſera dans le premier ou le ſecond culot, on n'en trouvera dans le troiſieme & les ſuivans, que lorſque l'opération aura été mal faite. On paſſera à la grande coupelle ou ſur le têt les culots qui contiennent un quart d'or, & alors on en fera le départ ou la quartation avec de bonne eau-forte, & l'on fera fondre la poudre d'or qui ſera tombée au fond de ce diſſolvant. A l'égard des culots qui tiennent beaucoup moins qu'un quart de leur poids d'or, on les joindra à de nouvel argent tenant or pour un nouveau travail. On rafine ſur le têt les autres culots qui ne contiennent point une portion ſenſible d'or, & on en fait des lingots ou des banes avec l'argent en poudre que donne l'eau-forte précipitée. Si le départ ou la *ſéparation* a été faite avec ſoin, le marc de cet argent ne doit point contenir au-delà d'un dixieme de grain d'or, car jamais par la voie ſéche on ne parvient à ſéparer totalement l'or d'avec l'argent. *Voy. les œuvres chimiques de M.* de Juſti, *tome I.* (—)

Séparation, ſ. f. *dans l'économie animale*, action par laquelle différentes liqueurs ſe ſéparent de la maſſe du ſang.

La *ſéparation* des liqueurs dans des arteres plus petites differe de la ſécrétion en ce qu'elle ne s'opere que dans un rameau d'artere qui devient une ſeconde fois conique convergente, & ſe continue dans ſa propre veine; au lieu que dans la ſécrétion c'eſt un conduit ſemblable à une veine, & qui ne reporte point la liqueur à la maſſe. *Voyez* Sécrétion.

Séparation *en Architecture*, eſt ce qui diviſe ou ſépare une chambre ou un appartement d'avec un autre.

SÉPARATISTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte de religion en Angleterre, ou plûtôt nom commun à toutes les ſectes qui ont établi des égliſes ſéparées par oppoſition à la religion anglicane qui eſt la ſeule autoriſée par la loi. *Voyez* Dissentans non conformistes.

Aujourd'hui le mot *ſéparatiſtes*, parmi les Anglois, ſignifie plutôt une *collection de ſectes*, telles que les Presbytériens, les Puritains, les Quakres, *&c.* qu'une ſecte particuliere. Mais vers leur commencement ils convinrent entr'eux qu'ils ſeroient tous déſignés par un même nom. Leur diviſion en Presbytériens, Indépendans, Anabaptiſtes, *&c.* eſt tout-à-fait moderne. *Voyez* Presbytériens, Indépendans, *&c.*

Hornius, dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre, dit que les Séparatiſtes ſont ceux qui ſous Edouard VI. Eliſabeth, & Jacques I. refuſerent de ſe conformer à l'égliſe anglicane, & qui furent premierement appellés *Puritains*, enſuite *Séparatifs* & enfin *non-conformiſtes*. *Voyez* Puritains.

Bolton fut le premier chef des *Séparatiſtes*; mais il quitta enſuite le parti qu'il avoit lui-même formé. Robert Brown lui ſuccéda, & de-là les *Séparatiſtes* prirent le nom de *Browniſtes* qu'ils ont retenu long-tems, quoique Brown eût abandonné lui-même la ſecte, & eût, à l'imitation de Bolton, abjuré ſes erreurs. *Voyez* Brownistes.

A Brown ſuccéda Barrow qui fut pendu à l'inſtigation des évêques. Les *Séparatiſtes* eurent enſuite pour chef Johnſon, qui éleva une égliſe à Amſterdam; mais celle ci ſe diviſa en pluſiers ſectes dont l'une eut pour chef le frere même de Johnſon: celui-ci l'excommunia, & en fut excommunié à ſon tour. Auſſi-tôt après, un cinquieme nommé *Smiks* érigea une ſemblable égliſe à Leyde; mais elle ſe réduiſit preſque à rien après ſa mort, & le ſéparatiſme ſembloit

bloit éteint, lorſque Robinſon parut & le releva. Il adoucit les dogmes de Brown, il remit entre les *Séparatiſtes* la bonne intelligence; mais il ne put jamais réunir toutes les ſectes. Une partie tient encore aujourd'hui pour les opinions rigides de leur ancien maître Brown, & une autre ſuit Robinſon.

Les premiers ont retenu le nom de *Séparatiſtes*, & les derniers ont pris celui de *ſemi-Séparatiſtes*; mais enfin ils ont dégénéré en *Indépendans*; & c'eſt le nom ordinaire qu'on leur donne tant en Angleterre que dans les colonies angloiſes.

Hornius fait mention d'une autre claſſe de *Séparatiſtes* qu'il appelle *ſeſqui-Séparatiſtes*, c'eſt-à-dire, *Séparatiſtes & demi*. Quelques-uns prétendent que c'eſt une ſecte particuliere; mais d'autres ſoutiennent qu'elle n'eſt pas différente des *ſemi-Séparatiſtes*; car ils diſent que ces derniers, ſous prétexte de tenir un milieu entre les Browniſtes & les Anglicans allerent beaucoup plus loin que les Browniſtes mêmes, & ſous le nom de *demi-Separatiſtes*, dégénererent en *Séparatiſtes* & demi.

SÉPARER, v. act. (*Gramm.*) diviſer, disjoindre, écarter, éloigner, diſtinguer; on a *ſéparé* la terre en autant de portions qu'il y avoit d'enfans; il faut *ſéparer* les choſes de ce mélange, le bon grain du mauvais; on *ſépare* la tête du corps, d'un coup de ſabre; l'homme ſe *ſépare* de la femme adultere; ils ſe ſont *ſéparés* avec beaucoup de douleur; la Seine ſe *ſépare* en deux en cet endroit; les Alpes *ſéparent* la France de l'Italie; les proteſtans ſont *ſéparés* de notre communion.

SÉPARER *les guêtes*, (*terme de Vénerie*,) c'eſt diſtribuér par billets aux venders, & aux valets de limiers, une forêt, ou pluſieurs buiſſons, par cantons, pour aller au bois détourner les bêtes. (*D. J.*)

SEPAYES, SIPAYES, *ou* SEPOYS, (*Hiſt. mod.*) on deſigne ſous ce nom, dans l'Indoſtan, des ſoldats indiens, qui ſont entretenus & diſciplinés à la maniere des troupes européennes. Les *ſépayes* font uſage des armes à feu, & ſont d'aſſez bons ſoldats, lorſqu'ils ſont commandés par des européens.

SEPEAU, ſ. m. (*Outil de monnoie.*) c'eſt un tronc ou ſouche de bois, ſur lequel les ouvriers, quand ils fabriquent les monnoies, poſent leur tas ou leur pile, pour les frapper & marquer. (*D. J.*)

SEPÉE, ſ. f. (*terme de Laboureur.*) c'eſt une touffe de pluſieurs arbres qui ont pouſſé d'un même tronc ou racine. Il faut avoir ſoin d'arracher d'un prè les aulnes qui viennent au *ſépée*, car en peu de tems ils occuperoient une partie du pré. (*D. J.*)

SÉPHARITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſecte de mahométans, dont le nom vient de *ſéphar*, qui ſignifie, *qualité*, *attribut*, *forme*. Ils admettent en Dieu des attributs de bonté, de puiſſance, d'éternité, *&c.* Ils croient même que Dieu a une figure viſible comme l'homme, & diſent que cette figure eſt compoſée de parties corporelles & ſpirituelles, & que les organes de ſon corps ne ſont point ſujets à la corruption, ni à aucune altération. Ce ſyſtème paroît copié d'après celui des anciens *antropomorphites*; ceux d'entre les mahométans qui leur ſont le plus oppoſés, ſe nomment *moatazalites*. *Voyez* MOATAZALITES. Ricaut, *de l'emp. ottom.*

SÉPHIROTHS, ſ. f. pl. (*Théolog.*) terme hébreu qui ſignifie les *ſplendeurs*, & qui eſt fort en uſage dans la cabale. *Voyez* CABALE.

Les cabaliſtes donnent le nom de *ſéphiroths* à la partie la plus ſecrette de leur ſcience: c'eſt le plus haut degré de la théologie contemplative des juifs modernes; ils comptent dix *ſéphiroths* que l'on repréſente quelquefois dans dix cercles différens, enfermés l'un dans l'autre, & quelquefois ſous la figure d'un arbre, à-peu-près comme on repréſente dans les écoles l'arbre de Porphyre, pour faire connoître les différentes catégories de l'être. *Voy.* CATÉGORIE.

Les dix *ſéphiroths* ſont 1. la couronne: 2. la ſageſſe: 3. l'intelligence: 4. la force ou la ſévérité: 5. la miſéricorde ou la magnificence: 6. la beauté: 7. la victoire ou l'éternité: 8. la gloire: 9. le fondement: 10. le royaume. Ce ſont les perfections & les attributs de l'eſſence divine, leſquels ſont liés inſéparablement entre eux, de l'aſſemblage deſquels, ſelon les cabaliſtes, dépend la création, la conſervation, & la conduite de l'univers.

Ils ont imaginé des canaux par où les influences d'une *ſplendeur* ſe communiquent à l'autre. Le monde, diſoit Siméon Jochaïd, le premier de tous les cabaliſtes, ne pouvoit pas être conduit par la *miſéricorde* ſeule, & par la colomne de la *grace*; c'eſt pourquoi Dieu a été obligé d'y ajouter la colomne de la *force* ou de la *ſévérité*, qui fait le jugement. Il étoit encore néceſſaire de concilier ces deux colomnes, & de mettre toutes choſes dans une proportion & dans un ordre naturel, c'eſt pourquoi l'on met au milieu, la colomne de la *beauté*, qui accorde la juſtice avec la miſéricorde, & met l'ordre ſans lequel il eſt impoſſible que l'univers ſubſiſte; de la *miſéricorde* qui pardonne les péchés, ſort un canal qui va à la *victoire* ou à l'*éternité*; enfin les canaux qui ſortent de la miſéricorde & de la force, & qui vont aboutir à la beauté, ſont chargés d'un grand nombre d'anges; il y en a trente-cinq ſur le canal de la *miſéricorde*, qui recompenſent les ſaints, & un pareil nombre ſur celui de la *force*, qui châtient les pécheurs.

Le rabbin Schabté compare les *ſéphiroths* ou ſplendeurs, à un arbre dans lequel on diſtingue la racine, le germe, & les branches; ces trois choſes forment l'arbre, & la ſeule différence qu'on y remarque, eſt que la racine eſt cachée, pendant que le tronc & les branches ſe produiſent au-dehors; le germe porte ſa vertu dans les branches qui fructifient; mais au fond le germe & les branches tiennent à la racine, & forment enſemble un ſeul & même arbre. Il en eſt de même des ſplendeurs ou *ſéphiroths*, ſelon ce cabaliſte; la *couronne* eſt la racine cachée impénétrable; les trois eſprits, ou *ſéphiroths*, ſont le germe de l'arbre; les ſept autres ſont les branches unies au germe, ſans pouvoir en être ſéparées: car celui qui les ſépare, fait comme un homme qui arracheroit les branches de l'arbre, qui couperoit le tronc, & lui ôteroit la nourriture après l'avoir ſeparé de ſa racine. La *couronne* eſt la racine qui unit toutes les ſplendeurs, qui verſe ſes influences ſur elles, elles ſont compriſes dans ſon ſein & dans ſa vertu.

Il faut auſſi remarquer la liaiſon qu'ils mettent entre ces ſplendeurs, & celles qu'ils leur attribuent, avec les créatures qui compoſent l'univers; à chaque *ſéphiroth* on attache un nom de Dieu, un des principaux anges, une des planetes, un membre du corps humain, un des commandemens de la loi; & de-là dépend l'harmonie de l'univers. D'ailleurs une de ces choſes fait penſer à l'autre, & ſert de degré pour parvenir à la connoiſſance la plus ſublime; enfin on apprend par-là l'influence que les ſplendeurs ou *ſéphiroths* ont ſur les anges, ſur les planetes, les aſtres, & les parties du corps humain. Voici ces relations.

Relations des ſephiroths, *avec les noms de Dieu*, *les anges*, *les planetes*, &c.

Dix *ſephiroths.*	Dix noms de Dieu.	Dix membres de l'homme archétype, ou dix ordres d'archanges.	Dix planetes, ou membres de l'homme céleſte.	Dix membres de l'homme terreſtre.	Dix commandemens de la loi.
La couronne.	Je ſuis celui qui ſuis.	Haiot hakk-odes, *ou* les ſéraphins.	Le ciel empyrée.	Le cerveau.	Tu n'auras point d'autre Dieu.
La ſageſſe.	Jah, l'*eſſence*.	Orphanim, *ou* les chérubins.	Le premier mobile.	Le poumon.	Tu ne te feras point d'image taillée.
L'intelligence.	Jehovah.	Avalim, *ou* les trhônes.	Le firmament.	Le cœur.	Tu ne prendras point le nom du ſeigneur en vain.
La magnificence.	Dieu créateur.	Haſchemalim, *ou* les dominations.	Saturne.	L'eſtomac.	Tu ſanctifieras le jour du repos.
La force.	Dieu puiſſant.	Seraphim, *ou* les vertus.	Jupiter.	Le foie.	Honore ton pere & ta mere.
La beauté.	Dieu fort.	Melachim, *ou* les puiſſances.	Mars.	Le fiel.	Tu ne tueras point.
La victoire.	Dieu des armées.	Elohim, *ou* les Principautés.	Le ſoleil.	La rate.	Tu ne paillarderas point.
La gloire.	Le ſeigneur des armées.	Ben-elohim, *ou* les archanges.	Vénus.	Les reins.	Tu ne déroberas point.
Le fondement.	Le tout-puiſſant.	Cherubin, *ou* les anges.	Mercure.	Les parties nobles de l'homme.	Tu ne diras point faux témoignage.
Le royaume.	Le ſeigneur-adonai.	Iſchim, *ou* les ames.	La lune.	La matrice.	Tu ne convoiteras point.

Un ſavant qui a beaucoup étudié les myſteres de la cabale, croit que les *ſéphiroths* ne ſont que des nombres qui ont relation aux dix doigts de la main; d'autres, comme le P. Kircher, croient y trouver le myſtere de la Trinité; mais il eſt ſuperflu d'y chercher d'autres myſteres que ceux que les cabaliſtes y trouvent; il faut leur abandonner leurs myſtérieux ſecrets, & ne pas perdre le tems à vouloir les approfondir. Mori *epiſt. in cabal. tom. II. pag.* 53. Kircher, *ædip. ægiptiac* Gymnas, *hioroglyph. claſſ.* 4. *c. ix. tom. II.* Baſnage, *hiſt. des juifs*, *tom. IV. liv. VI. c. v. n°.* 7 *&* 8. *& tom. VI. liv. IX. c. xj.* Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. III. pag.* 525. *& ſuiv.*

SEPHORIS, (*Géog. anc.*) ville de la tribu de Zabulon, capitale de la Galilée, à dix ou douze milles de Tibériade. Elle porta dans la ſuite le nom de *Diocéſarée*. Il eſt ſingulier que les auteurs ſacrés n'en diſent mot, & que Joſephe en parle très-ſouvent. Aujourd'hui cette ville eſt comblée de ruines, & dans le territoire des environs, qui eſt fertile en pâturage, on n'y voit qu'une vingtaine de pauvres chaumieres. (*D. J.*)

SEPIA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèſe, dans l'arcadie, à la gauche du mont Géronte, près du lieu nommé *Tricrène*. On tient, dit Pauſanias, *liv. VIII. c. xvj.* qu'Epythus, fils d'Elatus, mourut ſur cette montagne, de la piquure d'un ſerpent, & qu'il y fut enterré, parce qu'on ne put tranſporter ſon corps plus loin. Les Arcadiens diſoient que cette montagne engendroit des ſerpens fort venimeux, mais qu'ils y étoient rares, parce que la montagne étant couverte de neige une bonne partie de l'année, s'ils ſortoient de leurs trous, ils périſſoient dans le neige, & s'ils ſe cachoient, la rigueur du froid & le manque de nourriture les faiſoient mourir ſous terre. Pauſanias ajoute: comme je ſavois qu'Homere, en parlant des Arcadiens, a fait mention du tombeau d'Epythus, je le conſidérai avec ſoin; c'eſt un petit tertre, environné d'une baluſtrade de pierre, qui tourne tout-à-l'entour; & je crois qu'Homere ne l'a tant vanté, que parce qu'il n'en avoit point vû de plus beau. (*D. J.*)

SEPIAS, (*Géog. anc.*) promontoire de la Theſſalie, dans la Magnéſie, à l'entrée du golfe Pélaſgique. Diodore de Sicile, *liv. VII.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* parlent de ce promontoire. (*D. J.*)

SEPS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de lézard, ou plutôt animal qui tient le milieu entre le ſerpent & le lézard, parce qu'il reſſemble par la forme du corps à un ſerpent, & qu'il a quatre petites pattes très-peu apparentes. On trouve le *ſeps* dans la Toſcane; il eſt petit, rond, & couvert d'écailles; il a ſur le dos des lignes noires longitudinales & paralleles entre elles; les oreilles & les yeux ſont petits, & la queue eſt terminée en pointe; les pattes de devant ſont ſituées fort près de la tête, & celles de derriere contre l'anus; les écailles ont une figure rhomboïde; le ventre eſt d'un blanc mêlé d'un peu de bleu. Cet animal eſt vivipare; Columna rapporte qu'il a tiré du corps d'un *ſeps* femelle, quinze petits, tout vivans & enveloppés dans une membrane comme les petits de la vipère. Ald. *de lacertis*, *pag.* 628.

SEPT, (*Arithmétiq.*) nombre impair compoſé de ſix & un, qui en chifre arabe s'écrit ainſi, 7; en chifre romain, de cette maniere, VII; & en chifre françois de compte, de cette ſorte, vij. *Le Gendre*. (*D. J.*)

Sept, (*Critiq. ſacrée.*) ce nombre étoit très-cher aux Juifs, qui le regardoient ſuperſtitieuſement comme un nombre myſtérieux, à cauſe du ſabbat qui revenoit le ſeptieme jour, de la ſeptieme année conſacrée au repos de la terre, & des *ſept* ſemaines de *ſept* années qui formoient leur jubilé; de-là vient que pour s'accommoder à leurs préjugés, le nombre *ſept* ſe rencontre ſi ſouvent dans l'Ecriture; *ſept* égliſes, *ſept* chandeliers, *ſept* branches au chandelier d'or, *ſept* lampes, *ſept* étoiles, *ſept* ſceaux, *ſept* anges, *ſept* trompettes, *ſept* phioles, *ſept* têtes de dragon, *ſept* diadêmes qu'elles portent. Ainſi le nombre *ſept* eſt choiſi par préférence pour tout autre nombre indéterminé. En voici de nouveaux exemples. Cela vous eſt plus avantageux que d'avoir *ſept fils*, Ruth, *iv.* 15. c'eſt-à-dire, pluſieurs fils. Le pareſſeux croit être plus habile que *ſept hommes* qui parleroient par ſentences, *prov. xxvj.* 16. c'eſt-à-dire que pluſieurs perſonnes éclairées.

En conſéquence, ce nombre étoit conſacré aux cérémonies de la religion: les amis de Job offrirent un ſacrifice de *ſept* veaux & de *ſept* béliers; David, dans la ſolemnité de la tranſlation de l'arche, crut qu'un pareil ſacrifice ſeroit le plus agréable qu'il pût

offrir

offrir au ſeigneur; Abraham lui en avoit donné l'exemple, en faiſant préſent à Abimélec de *ſept* brebis pour être immolées en holocauſte ſur l'autel, à la face duquel il avoit contracté alliance avec ce prince.

Remarquez auſſi que ce nombre *ſept* étoit affecté chez les payens, tant à l'égard des autels que des victimes qui devoient être immolées; c'étoit une eſpece de rit, tiré de l'art magique, ſuivant lequel le nombre *ſept* étoit un nombre myſtérieux, conſacré aux *ſept* planetes, & qui avoit la vertu, à ce que prétendoient les magiciens, d'en tirer les génies, pour les faire deſcendre ſur la terre. (*D. J.*)

SEPTA, (*Hiſt. anc.*) c'étoit anciennement un enclos, ou un endroit fermé de barrieres ou de baluſtrades faites de planches, par où l'on paſſoit pour donner ſa voix dans les aſſemblées des Romains, qui ſe tenoient dans le champ de Mars, comme l'atteſte Servius, cité par Roſin, *liv. VI. des antiq. rom.* On nommoit encore ces enclos, *ovilia*. *Voyez* OVILIA.

SEPTAINE, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt la banlieue, le finage, ou territoire dépendant d'une ville; ce terme vient *a ſceptis*, comme qui diroit une enceinte; il eſt trouvé dans quelques anciennes chartes, & ſingulierement dans le procès verbal de la coutume de Berri, où la banlieue de Bourges eſt ainſi nommée. *Voyez* la coutume de Berri, le *gloſſar.* de M. de Lauriere, & les *mots* BANLIEUE, BANNIE, QUINTE, DETROIT, DISTRICT, TERRITOIRE. (*A*)

SEPTANTE, (*Arithmétiq.*) nombre pair, compoſé de ſoixante & dix, ou de ſept dixaines, ou de cinq fois quatorze, ou de quatorze fois cinq, ou de dix fois ſept; ainſi que ſept ſoit multiplié par dix, ou que dix le ſoit par ſept, ou quatorze par cinq, ou cinq par quatorze, le produit ſera toujours *ſeptante*. On dit plus ordinairement ſoixante-&-dix; *ſeptante*, ou ſoixante-&-dix, en chifre commun ou arabe, s'écrit de cette maniere, 70; en chiffre romain de cette ſorte, LXX; & en chiffre françois, lxx. *Le Gendre*. (*D. J.*)

SEPTANTE, *verſion des* (*Critiq. ſacrée.*) traduction greque des livres de Moïſe, dont les juifs n'entendoient plus la langue originale; comme cette verſion fut faite à l'uſage des ſynagogues d'Egypte, qu'elle eſt la premiere & la plus célebre de toutes, il importe d'en diſcourir avec l'étendue qu'elle mérite.

Le livre le plus ancien qui en parle, porte le nom d'*Ariſtée*, & eſt parvenu juſqu'à nous. Le deſſein de cet ouvrage eſt uniquement d'en donner l'hiſtoire, & dans cet événement, l'auteur Ariſtée y eſt qualifié d'officier aux gardes de Ptolomée Philadelphe. Voici un court extrait de ſa relation.

Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, ayant fort à cœur la belle bibliothèque qu'il formoit à Alexandrie, & qu'il rempliſſoit de toutes ſortes de livres, donna la direction de cette affaire à un illuſtre athénien, qu'il avoit à ſa cour, Démétrius de Phalere, qu'il chargea de lui tirer de tous les endroits du monde, tout ce qu'il pouvoit y avoir de curieux en fait de livres. Démétrius, en s'acquitant de cette commiſſion, apprit que les Juifs avoient un livre qui contenoit les lois de Moïſe; il en avertit le roi: ce prince ayant conſenti d'en faire venir une copie de Jéruſalem, avec des gens qui le traduiſiſſent en grec, ordonna à Démétrius de lui dreſſer un mémoire ſur cette affaire, & d'en écrire au ſouverain ſacrificateur.

Ariſtée, l'auteur prétendu de cette hiſtoire des *ſeptante* interprètes, Soſibius de Tarente, & André, tous trois gens de qualité de la cour de Ptolomée, & amis de la nation juive, prirent cette occaſion de demander au roi la grace de ceux de cette nation qui avoient été mis en eſclavage par Ptolomée, & emmenés en Egypte; le roi accorda leur demande. Enſuite Démétrius lui remit un mémoire, pour obtenir des juifs le livre de la loi de Moïſe, qu'il ſouhaitoit. Selon le plan de ce mémoire, le roi demandoit à Eléazar, ſouverain ſacrificateur à Jéruſalem, le livre de Moïſe, & ſix perſonnes de chaque tribu pour le traduire en grec.

Ariſtée & André furent les porteurs de cette lettre, avec des préſens immenſes qui leur obtinrent toutes ſortes d'honneurs à leur arrivée à Jéruſalem. Ils revinrent à Alexandrie munis d'une bonne copie de la loi de Moïſe écrite en lettres d'or, & accompagnés de ſix anciens de chaque tribu, c'eſt-à-dire 72 interprètes, pour la traduire en grec.

Le roi ayant vu ces 72 députés, en fut très-ſatisfait, leur fit préſent de 3 talents à chacun, & les envoya à l'île de Pharos, près d'Alexandrie, pour exécuter commodément leur entrepriſe. Démétrius les y conduiſit par l'Heptaſtadium qui joignoit cette île au continent, & les logea dans une maiſon qu'on leur avoit préparée. Ils ſe mirent auſſi-tôt à travailler à leur verſion; & quand une période étoit faite, après qu'elle avoit paſſé dans une conférence générale, Démétrius l'écrivoit. L'ouvrage fut achevé en 72 jours. Il fut lu & approuvé en préſence du roi, qui fit encore préſent à chaque traducteur de trois habits magnifiques, de deux talens en or, d'une coupe d'or d'un talent, & puis les renvoya dans leur pays. Voilà le précis de la relation d'Ariſtée.

Ariſtobule, juif d'Alexandrie, & philoſophe péripatéticien, eſt le ſecond qui parle de cette verſion des *ſeptante*. Il vivoit vers la CLXXXVIII. année de l'ere des contracts, c'eſt-à-dire CXXV. ans avant Jeſus-Chriſt; car on trouve une lettre que lui écrivirent dans ce tems-là les juifs de Jéruſalem & de Judée, comme cela paroît par le *II. liv. des Machabées*. On dit que cet Ariſtobule avoit compoſé un commentaire ſur les cinq livres de Moyſe, & qu'il l'avoit dédié au roi Ptolomée Philométor, dont il avoit été précepteur; & c'eſt-là qu'on prétend qu'il parloit de cette verſion faite ſous la direction de Démétrius de Phalère, par ordre exprès de Ptolomée Philadelphe roi d'Egypte. Ce livre eſt perdu; tout ce qui nous en reſte ſont quelques fragmens qu'en citent Euſèbe & Clément Alexandrin.

Après Ariſtobule vient Philon, autre juif d'Alexandrie, qui vivoit du tems de Notre-Seigneur; car peu après ſa crucifixion, il fut député par les juifs d'Alexandrie à Caïus Céſar empereur romain. Dans la relation qu'il donne de la verſion des *ſeptante*, on trouve les mêmes choſes que dans celle d'Ariſtée: il y brode ſeulement quelques nouveaux traits, pour en pouvoir conclure que les traducteurs étoient des hommes inſpirés par l'eſprit de Dieu.

Joſephe qui a écrit ſes antiquités judaïques vers la fin du premier ſiecle, s'accorde pareillement avec Ariſtée; & ce qu'il en dit, *antiq. jud. xji.* 2. n'eſt qu'un abrégé de cet auteur. Seulement dans Joſephe le prix de la rédemption des juifs eſt différent de celui d'Ariſtée; car au-lieu qu'Ariſtée dit vingt drachmes par tête, & la ſomme totale ſix cens ſoixante talens, Joſephe met cent vingt drachmes par tête, & fait monter la ſomme totale à quatre cens ſoixante talens; dans tout le reſte ils s'accordent enſemble.

Après Joſephe, le premier qui parle de la verſion des *ſeptante*, & de la maniere dont elle ſe fit, eſt Juſtin martyr, qui vivoit vers le milieu du ſecond ſiecle, environ cent ans après Philon. Il avoit été à Alexandrie, & s'étoit informé de ce fait aux juifs du pays. Il nous dit ce qu'il avoit appris d'eux, & ce qui étoit reçu conſtamment parmi eux pour véritable; & ce qu'il en dit prouve qu'on avoit encore enchéri ſur ce que Philon avoit écrit de la conformité miraculeuſe des traductions; on y avoit ajouté des cellules différentes, dont chaque traducteur en avoit une où il étoit renfermé, & où il avoit fait à part ſa traduction particuliere de tout l'ouvrage; & que quand on vint à comparer ces traductions les unes avec les autres, il ne s'y trouva pas un ſeul mot de différence. Ce bon pere prend tout cela pour argent comptant.

Irénée, Clément Alexandrin, S. Hilaire, S. Auguſtin, Cyrille de Jéruſalem, Philaſtre de Breſſe, & le gros des peres qui ont vécu depuis Juſtin, ont tous défendu ces cellules, & l'accord merveilleux de toutes les verſions. Quelques modernes défendent avec la même chaleur cette hiſtoire, & ne peuvent conſentir à laiſſer tomber un miracle qui confirmeroit ſi bien la divinité de la ſainte-Ecriture contre tous les contredifans. C'eſt dommage qu'on y oppoſe des objections ſans réplique.

Du tems d'Epiphane, qui fut évêque de Salamine en Chypre l'an 368, des fauſſes traditions avoient encore corrompu davantage cette hiſtoire; en effet, la maniere dont il la conte eſt différente de celle de Juſtin, auſſi-bien que de celle d'Ariſtée; & cependant il appelle Ariſtée à témoin des faits même qu'il rapporte autrement que lui: ce qui prouve que de ſon tems il y avoit un autre Ariſtée, & que celui que nous avons aujourd'hui eſt le même qu'avoient Joſephe & Euſèbe.

Après cette relation hiſtorique de la verſion des *ſeptante*, il faut dire ce que nous penſons ſur cette matiere.

I. On ne peut pas douter qu'il ne ſe ſoit fait une traduction greque des livres ſacrés hébreux du tems des Ptolomées en Egypte; nous avons encore cette traduction; & c'eſt la même qu'on avoit du tems de Notre-Seigneur, puiſque preſque tous les paſſages que les écrivains ſacrés du nouveau Teſtament citent du vieux dans l'original grec, ſe trouvent mot-à-mot dans cette verſion. L'on ne peut pas douter non plus, vu la paſſion qu'ont eu les princes de la race des Ptolomées de remplir leur bibliotheque d'Alexandrie de toutes ſortes de livres, paſſion dont tous les hiſtoriens de ce tems-là parlent, on ne peut douter, dis-je, que cette traduction n'y ait été miſe dès qu'elle fut faite.

II. Le livre qui porte le nom d'*Ariſtée*, qui eſt le fondement de tout ce qu'on a débité ſur la maniere dont ſe fit cette traduction par les 72 anciens, envoyés exprès de Jéruſalem à Alexandrie, du tems de Ptolomée Philadelphe, eſt une fiction manifeſte inventée pour accréditer cette verſion. Les Juifs, depuis leur retour de la captivité de Babylone juſqu'au tems de Notre-Seigneur, donnoient extrêmement dans les romans de religion, comme cela paroît par leurs livres apocryphes qui ſe ſont conſervés juſqu'à nous. Le livre que nous avons encore ſous le nom d'Ariſtée, eſt un de ces romans écrit par un juif helléniſte; & c'eſt une choſe évidente par pluſieurs raiſons.

1°. Quoique l'auteur de ce livre ſe diſe payen grec, il parle par-tout en juif; & dès qu'il s'agit de Dieu ou de la religion des Juifs, il en parle dans des termes qui ne conviennent qu'à un juif, & fait parler de la même maniere Ptolomée, Démétrius, André, Sozibius, & les autres perſonnages qu'il introduit ſur la ſcene.

2°. Il fait faire une dépenſe prodigieuſe à Ptolomée pour avoir cette verſion. Il lui en coute pour racheter les captifs, 660 talens: en vaſes d'argent envoyés au temple, 70 talens: en vaſes d'or, 50: & en pierreries pour ces vaſes, cinq fois la valeur de l'or; c'eſt-à-dire 250 talens: en ſacrifices & autres articles pour l'uſage du temple, 100 talens. Il fait préſent outre cela à chacun des 72 députés, de 3 talens d'argent à leur arrivée, c'eſt-à-dire en tout, de 216 talens; & quand il les congédie, de 2 talens d'or à chacun, & d'une coupe d'or du poids d'un talent. Tout cela mis enſemble, donne la ſomme de 1046 talens d'argent, & 1600 talens d'or, qui réduite en monnoie d'Angleterre, fait 1918537 liv. ſterlings 10 ſchellings, en comptant le talent ſur le pié de celui d'Athènes, comme le docteur Bernard en a réglé la valeur. Si on prenoit les talens pour des talens d'Alexandrie, où étoit la ſcene, ce ſeroit bien pis encore, car ce ſeroit le double.

Si l'on ajoute à cette largeſſe pluſieurs autres menus préſens qu'Ariſtée fait faire par ce prince aux députés, outre les frais de leur voyage & de leur dépenſe pendant leur ſéjour en Egypte, il ſe trouvera que Ptolomée, pour avoir le livre de Moïſe en grec, aura dépenſé plus de deux millions-ſterlings, c'eſt-à-dire à-peu-près vingt fois autant que la bibliotheque alexandrine pouvoit valoir. Comment imaginer que Ptolomée ait fait cette prodigieuſe dépenſe pour un ouvrage, dont ni lui, ni ſa cour ne devoient pas certainement être fort curieux.

3°. Les queſtions qu'on propoſe aux 72 députés, & leurs réponſes, n'ont pas moins l'air d'un roman. L'envoi des anciens de Jéruſalem à Aléxandrie pour cette traduction, & qu'on tira ſix à ſix de chaque tribu, ſont l'invention d'un juif, qui a en vue le ſanhédrin, & le nombre des douze tribus d'Iſraël; mais il n'y a pas même apparence qu'il y eut alors dans toute la Judée ſix hommes qui euſſent les qualités qu'on leur donne pour cet ouvrage, & qui entendiſſent aſſez de grec pour le faire. Ce n'eſt pas tout; il falloit également entendre l'hébreu qui étoit la langue de l'original: or l'hébreu alors n'étoit plus leur langue, car depuis le retour de la Chaldée, c'étoit le chaldéen.

4°. Il y a dans le récit d'Ariſtée pluſieurs autres faits qu'on ne ſauroit ajuſter avec l'hiſtoire de ce tems-là. En particulier, ce Démétrius de Phalere qu'Ariſtée repréſente comme le favori de Philadelphe, loin d'être en faveur à la cour de ce prince, avoit encouru ſa diſgrace, pour avoir voulu détourner ſon pere de lui mettre la couronne ſur la tête; & d'abord après la mort du pere qui l'avoit protégé, on mit Démétrius en priſon où il mourut peu de tems après, comme le dit Diogène de Laërce. Mais ceux qui ſeront curieux d'approfondir davantage la fable d'Ariſtée, peuvent lire ce qu'en ont écrit MM. Dupin, Simon, & ſur-tout le docteur Hody dans ſon ſavant ouvrage *de Bibliorum verſionibus græc*. (1)

III. Ariſtobule ne mérite pas de nous arrêter longtems, parce que ſon récit eſt tiré d'Ariſtée dont le roman avoit déja la vogue parmi les juifs d'Alexandrie. Ce que le *II. liv.* des *Macchab. j. x.* rapporte de cet Ariſtobule qui étoit précepteur de Ptolomée, l'an 188 de l'ere des contrats, & contre toute apparence. C'étoit Ptolomée Phyſcon qui régnoit alors; & l'an 188 de l'ere des contrats eſt la 21 de ſon regne, & la 56 après la mort de ſon pere. Il falloit donc qu'il eût près de ſoixante ans pour le moins; & l'on n'a pas de précepteur à cet âge.

On dit encore que cet Ariſtobule avoit écrit un commentaire ſur les cinq livres de Moïſe, & qu'il l'avoit dédié à Ptolomée Philometor; mais tout fait ſoupçonner que ce commentaire étoit l'ouvrage de quelque juif helléniſte, compoſé long-tems après la date qu'il porte; & ce qui fortifie ce ſoupçon, c'eſt que Clément Alexandrin eſt le premier qui en parle, & Euſebe le dernier. Cette obſervation prouve toujours que ce commentaire, quel qu'il fût, n'a pas duré longtems.

IV. Quant à Philon, ſes additions à l'hiſtoire d'Ariſtée ſont tirées des traditions reçues de ſon tems parmi les juifs d'Alexandrie. Le principal & l'acceſſoire viennent de la même ſource, c'eſt-à-dire que l'un & l'autre étoit inventé pour faire valoir la religion judaïque, pour la faire reſpecter aux étrangers, & attirer à cette verſion une vénération & une autorité particuliere du commun de leurs propres gens. Quand cela eut une fois paſſé, il ne fut pas difficile d'introduire la ſolemnité d'un anniverſaire pour en faire la commémoration, telle que Philon l'a vue pratiquer de ſon tems.

V. Il paroît que la différence du prix de la rançon des Juifs qui ſe trouve entre Joſephe & Ariſtée, eſt viſiblement une faute, ou de l'auteur ou des copiſtes; car la ſomme totale ne s'accorde pas avec ce qui réſulte des ſommes particulieres. Le nombre des juifs rachetés, dit Joſephe, fut 120 mille, à 20 drachmes par tête, comme Ariſtée le raconte, c'eſt juſtement 400 talens qui eſt la même ſomme d'Ariſtée; mais Joſephe dit que la rançon étoit de 120 drachmes par tête, c'eſt-à-dire ſix fois autant, & cependant ſa ſomme totale ne va qu'à 460 talens. Il y a donc erreur dans les nombres; ou il faut que la rançon ſoit plus petite, ou il faut que la ſomme ſoit plus groſſe.

VI. Pour ce qui eſt de Juſtin, martyr, & des autres peres qui l'ont ſuivi, ils ſe ſont perſuadé trop aiſément ce qu'ils ſouhaitoient qui fût vrai; car, que ſoi-

(1) La verſion des *Septante* Interpretes, dont *Ariſtée* nous a tranſmis l'hiſtoire ne fut jamais l'objet de la Critique; elle jouit au contraire fort long tems de la bonne foi qu'en avoient les Juifs & les Catholiques. Mais à peine Scaliger, Vivés, Dupin, Simon, le Docteur Hody, Vandale & autres Critiques s'apperçurent de certaines circonſtances qui accompagnent ce fait hiſtorique contenu dans le livre d' *Ariſtée*, qu'ils ne purent s'abſténir de penſer que toute cette narration ne fût apocryphe. Le célebre Prido dans ſon hiſtoire des juifs *parte* 1 *lib.* IX, nous rapporte d'une maniere fort étendue la verſion des *Septante*, où il détaille les preuves les plus fortes des Critiques, qui en combattent la probabilité, & l'arguent de faux. Il ſemble que le ch. de Jaucourt n'ait fait que tranſcrire dans cet article, tout ce que cet auteur dit à l'occaſion des *Sepeante* Interpretes. Qsoiqu'il en ſoit de la relation de cette hiſtoire, cette verſion n'en eſt pas moins authentique & legitime, contenant la parole de Dieu. C'eſt pourquoi S. Jérome ne fit point difficulté d'aſſurer dans ſa préface des paralypomènes, que, ſi l'édition des *Septante* Interpretes avoit conſervé cette pureté qu'elle avoit, lorsqu'ils en firent la traduction en Grec, il auroit été inutile de ſe donner la peine de faire en latin une nouvelle Interpretation de l'original: voici ſes propres termes: *Si LXX. Interpretum*, dit-il, *pura & ut ab eis in Graeum verſa eſt editio permaneret; ſuperflue me chromati, epiſcoporum ſanctiſſime atque doctiſſime impelleres, ut Hebræa volumina latino ſermone transferrem*. Qu'on combatte tant qu'on voudra le livre d' *Ariſtée* mais qui que ce ſoit qui ait fait cette verſion, ordinairement appellée *verſion des Septante*, elle ſera toujours digne de vénération, tant qu'elle ne ſera point atteinte des erreurs des Amanuenſes. Si, l'on trouve dans ce livre des choſes improbables & fabuleuſes, ç'a été l'ouvrage des copiſtes qui y ont fait ces additions, ainſi que le prouvent des auteurs de la premiere claſſe, qui en ſubſtance ſoutiennent la verité de ce fait hiſtorique, *Voyez* Noël Alexandre. diſſert. VIII. Sur l'hiſtoire du vieux teſtament au 6 âge du monde, Uſſerius dans ſes Annales à l'année du monde 3727 Claude Fraſſen *Diſquiſit. Biblic. tom. I. pag.* 158. *& ſequent. nova editionis Lucana*, (W)

ſoixante & douze perſonnes renfermées dans des cellules différentes pour faire une traduction de l'Ecriture, ſe rencontrent ſans aucune communication à traduire tous mot pour mot de la même maniere, ce ſeroit un miracle qui prouveroit inconteſtablement, non ſeulement l'autorité de la verſion, mais la vérité de l'écriture du vieux Teſtament; & les chrétiens d'alors s'intéreſſoient également à ces deux choſes, auſſi bien que les Juifs.

Juſtin martyr donc trouvant à Alexandrie cette tradition reçue, y donna toute ſa croyance, & s'en ſervit même contre les Payens pour défendre la religion qu'il profeſſoit. Enſuite Irénée & les autres peres de l'Egliſe goûterent à leur tour la même idée ſi flatteuſe. Mais pour ſe convaincre du peu de fonds que mérite l'autorité de Juſtin martyr dans cette affaire, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur les erreurs de ſa narration. Selon lui, Ptolomée envoye demander à Hérode le livre de la loi. Juſtin ne ſongeoit pas que non ſeulement Ptolomée Philadelphe dont il vouloit parler, mais tous les autres Ptolomées ſes ſucceſſeurs, étoient morts avant qu'Hérode parvînt à la couronne en Judée. Cette bévue n'accrédite pas le reſte de ſon récit.

Ajoutons que ce pere de l'Egliſe étoit fort crédule; & que quand il eut embraſſé le chriſtianiſme, il ſe laiſſa trop emporter à ſon zele pour la religion, & donna trop aiſément dans tout ce qui lui paroiſſoit la favoriſer. En voici un exemple bien ſenſible. Etant à Rome, il y rencontre une ſtatue conſacrée à Sémon Sancus, un ancien demi-dieu des Sabins. Il s'imagine auſſitôt qu'elle eſt dédiée à Simon Magus ou le magicien; & ſans autre fondement que cette viſion, il reproche au peuple romain de s'être fait un dieu d'un impoſteur. La même facilité lui fit ajouter foi aux diſcours des juifs d'Alexandrie, qui en lui montrant les ruines de quelques vieilles maiſons de l'île de Pharos, l'aſſurerent que c'étoient les maſures des cellules des *ſeptante*.

VII. La relation qu'Epiphane donne de cette verſion, eſt ſi differente de toutes les autres, qu'elle ſemble tirée d'une autre hiſtoire que de celle où avoient puiſé Joſephe & Euſebe. Apparemment que quelque chrétien, depuis Juſtin martyr, avoit ramaſſé tout ce qu'il avoit pu rencontrer ſur cette matiere, & en avoit compoſé le nouvel Ariſtée d'Epiphane, d'où il a tiré ce qu'il en dit. Il eſt du-moins bien ſûr que l'Ariſtée d'Epiphane a paru après le tems de l'auteur prétendu de cette piece; car la ſeconde lettre qu'Epiphane en cite, comme écrite par Ptolomée Philadelphe à Éléazar, commence par cette maxime: „ Un tréſor caché, & une ſource bouchée, de quel „ uſage peuvent-ils être „? Cette ſentence eſt viſiblement tirée du livre de l'Eccléſiaſtique, *ch. xx.* 30. & *ch. xlj.* 14. qui ne fut publié par le fils de Sirach que vers l'an 132 avant Jéſus-Chriſt, & 115 ans après la mort de Ptolomée Philadelphe, par l'ordre duquel, ſelon cet auteur, la *verſion des ſeptante* s'eſt faite.

Enfin, le détail qu'on vient de lire, prouve, je crois, ſuffiſamment que tout ce qu'Ariſtée, Philon, Juſtin martyr, Epiphane, & ceux qui les ont ſuivis, ont débité ſur la verſion des *ſeptante*, eſt une pure fable, qui n'a d'autre fondement, ſinon que ſous le regne de Ptolomée Philadelphe, il ſe fit une verſion de la loi de Moïſe en grec, par les juifs d'Alexandrie.

VIII. Pour le mieux comprendre, il faut obſerver, que quand Alexandre bâtit Alexandrie, il y attira quantité de juifs. Ptolomée Soter ayant fait auſſi ſa capitale de cette ville, apporta tous ſes ſoins à l'augmenter; en conſéquence il y attira encore un grand nombre d'autres Juifs, en leur accordant les mêmes privileges qu'aux Macédoniens & aux Grecs; de ſorte qu'ils faiſoient une partie très-conſidérable des habitans de cette grande ville. Le commerce continuel qu'ils avoient avec les citoyens du lieu, les obligea bientôt à apprendre la langue dominante qui étoit le grec, & à la parler communément. Il leur arriva dans cette occaſion, ce qui leur étoit déja arrivé dans une autre pareille à Babylone; je veux dire, d'oublier leur langue, & de prendre inſenſiblement celle du pays. N'entendant donc plus l'hébreu, où on avoit accoutumé de lire encore premierement le texte; ni le chaldéen, où l'on en donnoit l'explication dans les ſynagogues, ils en firent une verſion grecque pour eux-mêmes. Voilà la véritable raiſon qui produiſit cette verſion grecque, à qui le roman d'Ariſtée a fait donner le ſurnom des *ſeptante*.

D'abord on ne traduiſit en grec que la loi, c'eſt-à-dire les cinq livres de Moïſe. Enſuite du tems d'Antiochus Epiphane, ceux d'Alexandrie, qui pour lors ſe conformoient à tous les uſages de la Judée & de Jéruſalem pour le ſpirituel, traduiſirent en grec les prophètes. Enfin, des particuliers traduiſirent le reſte pour leur uſage domeſtique, enſorte que la verſion à qui l'on donne le nom des *ſeptante*, ſe trouva complette; & cette verſion fut celle dont ſe ſervirent les juifs helléniſtes dans tous les endroits de leur diſperſion où l'on parloit grec.

1°. Qu'il n'y eut que la loi de traduite en grec du tems de Ptolomée Philadelphe, c'eſt un fait clairement marqué dans tous les auteurs qui ont commencé à parler de cette verſion: dans Ariſtée, Ariſtobule, Philon & Joſephe, cela eſt dit expreſſément. 2°. Que ce fut à Alexandrie que ſe fit cette verſion; la dialecte d'Alexandrie qui y regne par-tout, en eſt une preuve ſuffiſante. 3°. Qu'elle fut faite à pluſieurs repriſes, & par des perſonnes différentes. La différence du ſtyle des différens livres, la différente maniere dont on y trouve les mots hébreux & les mêmes phraſes traduites, enfin le ſoin qu'il paroît que l'on a apporté à la traduction de certains livres, & la négligence qui ſe voit dans quelques-autres, ou plutôt l'exactitude de quelques-unes de ces traductions, & le manque d'exactitude des autres, en ſont une démonſtration ſans réplique.

IX. La paſſion qu'avoit Ptolomée Philadelphe, de remplir ſa belle bibliotheque de toutes ſortes de livres, ne permet pas de douter que, dès que cette verſion fut faite à Alexandrie, on n'y en mît un exemplaire qui y demeura juſqu'à ce que ce riche magaſin des ſciences fut conſumé par un incendie que Jules Céſar occaſionna. Mais il falloit que cet exemplaire fût bien négligé; puiſque pas un des auteurs grecs qui ſont parvenus juſqu'à nous, ni les anciens auteurs latins, n'en a jamais dit le moindre mot.

La curioſité pour cette verſion grecque de l'Ecriture, ſe borna à la ſeule nation juive; ils s'en ſervoient en public dans les ſynagogues, pour y lire les leçons réglées par leurs canons; & ſans doute qu'ils en avoient auſſi des copies en particulier dans leurs familles: mais juſqu'au tems du nouveau Teſtament, il ne paroît point qu'ils les montraſſent aux étrangers, Quand l'évangile ſe fut étendu à toutes les nations, alors cette verſion s'étendit avec lui partout où l'on entendoit la langue grecque; elle ne fut plus renfermée entre les juifs helléniſtes, elle fut entre les mains de tous ceux qui en eurent envie, & les copies ſe multiplierent. Auſſi voit-on, quelque tems après Notre-Seigneur, que les payens commencent à connoître le vieux Teſtament; au lieu qu'avant le chriſtianiſme, très-peu, ou plutôt pas un d'eux, ne l'avoit connu.

X. A meſure que la religion chrétienne ſe répandit, cette verſion greque des *ſeptante* fut auſſi plus recherchée & plus eſtimée. Les évangéliſtes & les apôtres qui ont écrit les livres du nouveau Teſtament, la citent; les peres de la primitive Egliſe la citent auſſi. Toutes les égliſes greques s'en ſervoient; & juſqu'à S. Jérôme, les latines n'avoient qu'une traduction faite ſur cette verſion. Tous les commentaires prenoient cette verſion pour le texte, & y ajuſtoient leurs explications. Et quand d'autres nations ſe convertiſſoient & embraſſoient la religion chrétienne, pour avoir l'Ecriture en leur langue, les verſions ſe faiſoient ſur celle des *ſeptante*; comme l'illyrienne, la gothique, l'arabique, l'éthiopique, l'arménienne & la ſyriaque.

XI. Cependant à meſure que la verſion des *ſeptante* gagnoit du crédit parmi les Chrétiens, elle en perdoit parmi les Juifs. Comme ils ſe trouvoient preſſés par divers paſſages de cette traduction que les Chrétiens faiſoient valoir contre eux, ils ſongerent à s'en procurer une nouvelle qui leur fût plus favorable. Aquila, juif proſélite, exécuta le premier cette beſogne. Peu de tems après Aquila, il ſe fit deux autres verſions greques du vieux Teſtament, l'une par Théodotion, & l'autre par Symmachus, comme nous le dirons plus au long au *mot* VERSIONS GREQUES.

C'eſt aſſez de remarquer ici qu'Origene raſſembla dans ſes héxaples les trois dernieres verſions dont nous venons de parler, conjointement avec celle des *ſeptante*. Pamphile & Euſebe ayant découvert vers la fin du iij. ſiecle l'héxaple d'Origene dans la bibliotheque de Céſarée, tirerent de cet ouvrage quelques

copies de la verſion des *ſeptante*, & les communiquerent aux égliſes de ces quartiers-là, qui la reçurent généralement depuis Antioche juſqu'en Egypte.

Il ſe fit à-peu-près dans le même tems deux autres éditions des *ſeptante*; la premiere par Lucien, prêtre de l'égliſe d'Antioche, qui fut trouvée après ſa mort à Nicomédie en Bithynie. Ce fut cette édition que reçurent dans la ſuite toutes les égliſes, depuis Conſtantinople juſqu'à Antioche. L'autre fut faite par Héſychius, évêque d'Egypte, & fut reçue d'abord à Alexandrie, & enſuite dans toutes les égliſes d'Egypte. Ces deux correcteurs entendoient l'hébreu, & avoient fait par-là pluſieurs corrections à la verſion.

Les auteurs de ces trois éditions des *ſeptante* ſouffrirent tous trois le martyre dans la dixieme perſécution; cet événement donna une ſi grande réputation à leurs éditions que toute l'égliſe greque s'en ſervit, de l'une dans un endroit, & de l'autre dans un autre. Les égliſes d'Antioche & de Conſtantinople, & toutes celles d'entre deux, prirent celle de Lucien. Celles d'entre Antioche & l'Egypte, celle de Pamphile, & en Egypte celle d'Héſychius. C'eſt ce qui fait dire à S. Jérôme qu'elles partageoient le monde en trois; parce que de ſon tems aucune égliſe greque ne ſe ſervoit d'aucune autre que d'une de ces trois, qu'elle regardoit comme une copie authentique du vieux Teſtament. Ces trois éditions, à en juger par les copies manuſcrites qui en reſtent encore, ne différoient en rien de conſidérable, pourvu qu'on ne mette pas en ligne de compte les fautes des copiſtes.

De la même maniere que les anciens avoient trois éditions principales des *ſeptante*, il eſt arrivé que les modernes en ont auſſi trois principales depuis l'impreſſion, dont toutes les autres ne ſont que des copies. La premiere eſt celle du cardinal Ximenès, imprimée à Complute, ou Alcala de Henarès en Eſpagne; la ſeconde celle d'Aldus à Veniſe, & la troiſieme celle du pape Sixte V. à Rome.

Celle du cardinal Ximenès eſt imprimée l'an 1615 dans ſa polyglotte, connue ſous le nom de *bible de Complute*, qui contient 1°. le texte hébreu; 2°. la paraphraſe chaldaïque d'Onkélos ſur le Pentateuque; 3°. la verſion des *ſeptante* du vieux Teſtament, & l'original grec du nouveau, & 4°. la verſion de l'un & de l'autre. Ce furent les théologiens de l'univerſité d'Alcala, & quelques autres qui préparerent les matériaux pour l'impreſſion; mais comme c'étoit le cardinal Ximenès qui en avoit fait le plan, qui les dirigeoit, & qui en faiſoit toute la dépenſe, cette polyglotte a retenu ſon nom. Le deſſein qu'on s'eſt propoſé dans cette édition des *ſeptante* ayant été de choiſir dans tous les exemplaires qu'on avoit, la verſion qui approchoit le plus de l'hébreu, il ſe trouve que ce qu'ils ont donné eſt plutôt une nouvelle verſion greque, que celle des anciens *ſeptante*, ou la verſion qui ſous ce nom a été d'un ſi grand uſage aux peres de la primitive Egliſe. C'eſt ſur cette édition des *ſeptante* que ſont faites celle des polyglottes d'Anvers & de Paris, dont la premiere parut l'an 1672, & l'autre l'an 1645. Celle de Commelin, imprimée à Heidelberg avec le commentaire de Vatable, l'an 1699, eſt auſſi faite ſur cette édition.

II. L'édition d'Aldus à Veniſe eſt de 1578. Ce fut André Aſulanus, beau-pere de l'imprimeur, qui en prépara la copie par la collection de pluſieurs anciens manuſcrits. C'eſt de celle-ci que ſont venues toutes les éditions d'Allemagne, à la reſerve de celle d'Heidelberg dont nous venons de parler.

III. Mais l'édition de Rome eſt préférée aux deux autres par tous les ſavans, quoique Voſſius l'ait condamnée comme la plus mauvaiſe. Le cardinal de Montalte, qui parvint enſuite au pontificat, l'avoit commencée. Comme il portoit le nom de Sixte V. quand elle parut l'an 1687, cette édition eſt auſſi connue ſous ce même nom. Il commença par recommander cet ouvrage à Grégoire XIII. en lui repréſentant que c'étoit ce qu'ordonnnoit un decret du concile de Trente; & ſon avis ayant été ſuivi, on en chargea Antoine Caraffe, ſavant homme, d'une famille illuſtre d'Italie, qui fut fait enſuite cardinal & bibliothécaire du pape. Avec l'aſſiſtance de quelques ſavans qui travailloient ſous lui, il acheva cette édition.

On ſuivit preſque en tout un ancien manuſcrit de la bibliotheque du Vatican, qui étoit tout en lettres capitales ſans accens, ſans points & ſans diſtinction de chapitres ni de verſets. On le croit du tems de S. Jérôme. Seulement là où il manquoit quelques feuilles, on fut obligé d'avoir recours à d'autres manuſcrits, dont les principaux furent, un de Veniſe de la bibliotheque du cardinal Beſſarion, & un autre qu'ils firent venir de la Calabre, qui étoit ſi conforme à celui du Vatican, qu'on croit que l'un eſt une copie de l'autre, ou que tous deux ont été faits ſur le même original.

L'année ſuivante on publia à Rome une verſion latine de cette édition, avec les notes de Flaminius Nobilius. Morin les imprima toutes deux enſemble à Paris l'an 1628. C'eſt ſur cette édition qu'ont été faites toutes celles des *ſeptante* qu'on a imprimées en Angleterre. Celle de Londres *in*-8°, de 1653, celle de la polyglotte de Walton de 1657, & celle de Gambridge de 1665, où eſt la ſavante préface de l'évêque Péarſon, & qui nous donne bien plus fidelement l'édition de Rome, que celle de 1653, quoique toutes deux s'en écartent en quelque choſe.

Mais le plus ancien & le meilleur manuſcrit des *ſeptante*, au jugement de ceux qui l'ont examiné avec beaucoup de ſoin, c'eſt l'alexandrin qui eſt dans la bibliotheque du roi d'Angleterre à S. James. Il eſt tout en lettres capitales, ſans diſtinction de chapitres, de verſets, ni de mots. Ce fut un préſent fait à Charles I. par Cyrille Luçar, alors patriarche de Conſtantinople; il l'avoit été auparavant d'Alexandrie: quand il quitta ce patriarchat pour celui de Conſtantinople, il y emporta ce manuſcrit, & l'envoya enſuite à Londres par le chevalier Thomas Roe, ambaſſadeur d'Angleterre à la Porte, & y mit cette apoſtille qui nous apprend l'hiſtoire de ce manuſcrit.

Liber iſte Scripturæ ſacræ n. & v. Teſtamenti, prout ex traditione habemus, eſt ſcriptus manu Theclæ nobilis fœminæ ægyptiæ, ante mille & trecentos annos circiter, paulo poſt concilium Nicænum. Nomen Theclæ in fine libri erat exaratum; ſed extincto Chriſtianiſmo in Ægypto à Mahometanis, & libri una Chriſtianorum in ſimilem ſunt redacti conditionem; extinctum enim eſt Theclæ nomen & laceratum: ſed memoria & traditio recens obſervant.

Cyrillus, patriarcha conſtantinopolitanus.

C'eſt-à-dire: „ Ce livre qui contient l'Ecriture „ ſainte du vieux & du nouveau Teſtament, ſelon que „ nous l'apprend la tradition, eſt écrit de la propre „ main de Thécla, femme de qualité d'Egypte, qui „ vivoit il y a près de treize cens ans, un peu après „ le concile de Nicée. Le nom de Thécla étoit écrit „ à la fin; mais la religion chrétienne ayant été abolie „ par les Mahométans en Egypte, les livres des Chrétiens eurent le même ſort. Le nom de Thécla a donc „ été déchiré, mais la mémoire ne s'en eſt pas perdue, & la tradition s'en eſt très-bien conſervée „.

Cyrille, patriarche de Conſtantinople.

Le docteur Grave, ſavant pruſſien, qui a demeuré pluſieurs années en Angleterre, avoit entrepris de donner une édition de cette copie, & la reine Anne lui faiſoit même une penſion pour cette beſogne; il en avoit déja publié deux tomes quand la mort l'empêcha de mettre au jour les deux autres qui devoient achever l'ouvrage. Si quelque habile homme vouloit bien donner ce reſte au public, & y prendre autant de ſoin que ce docteur, nous aurions une quatrieme édition des *ſeptante*, qui ſeroit aſſurément approuvée, & regardée déſormais comme la meilleure de toutes; celle de Lambert Bos n'eſt cependant pas mépriſable.

Voilà ce que l'hiſtoire nous met en droit de dire de cette ancienne verſion du vieux Teſtament, & des éditions anciennes & modernes qui s'en ſont faites. Si quelqu'un eſt curieux de voir les diſputes & les remarques de critique que cette matiere a cauſées, & ce qu'en ont écrit les ſavans, il peut conſulter *Uſſerii ſyntagma de græca LXX. interpretum verſione. Morini exercitationes biblicæ I. pars*, & la préface qu'il a miſe au-devant de ſon édition des LXX. Wower, *de græca & latina Bibliorum interpretatione*; les Prolégomenes de la polyglotte de Walton, *ch. jx.* Voſſius, *de LXX. int.* l'hiſtoire critique du vieux Teſtament de Simon; l'hiſtoire du canon du vieux Teſtament de Dupin; les Prolégomenes de Grave, mis au-devant des deux parties des LXX. qu'il a données; & ſurtout le ſavant livre du docteur Hody, *de Biblior. verſion græc.* car c'eſt lui qui a le plus approfondi cette matiere, & qui l'a le mieux traitée de tous ceux qui en ont écrit. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SEPT-DORS *ou* MAILLE DE SEPT DOIGTS, *terme de pêche*, ſorte de filet dont on ſe ſert à l'embouchure de la Loire pour faire la pêche des ſaumons & des aloſes. Cette pêche commence ordinairement en Février, & dure juſqu'à la fin de Juin. Quelquefois celle du ſaumon commence à la fin de Décembre. Ce filet eſt un de ceux qui ſont tramaillés, *voyez* TRAMAIL, & eſt le même que l'on nomme *aloſiere* dans la riviere de Seine. La nappe du flue ou rets de ces trameaux eſt de trois ſortes; la premiere ſorte a 2 pouces 5 lignes, la ſeconde 2 pouces 4 lignes, & la troiſieme 2 pouces 3 lignes. Les hamaux ou hamails, que les pêcheurs nomment *gardes*, ſont auſſi de deux ſortes; les plus grands ont 11 pouces en quarré, & les moindres ſeulement 10 pouces 9 lignes.

SEPTEMBRE, (*calendrier des Romains.*) ce mois, le ſeptieme de l'année romaine, & le neuvieme de la nôtre, étoit ſous la protection de Vulcain. On le trouve perſonnifié ſous la figure d'un homme preſque nud, ayant ſeulement ſur l'épaule une eſpece de manteau qui flotte au gré des vents. Il tient de la main gauche un lézard attaché par une jambe à une ficelle. Ce lézard ſuſpendu en l'air, ſe débat autant qu'il peut. Aux piés de l'homme ſont deux cuves ou vaſes préparés pour la vendange, comme le marquent les quatre vers d'Auſone, dont voici le ſens: „ *Septembre* cueille les grappes, c'eſt en ce mois que „ les fruits tombent. Il ſe divertit à tenir en l'air un „ lézard attaché par le pié, qui ſe démene d'une ma„ niere agréable „. Les fêtes de ce mois étoient le 3 les dionyſiaques ou les vendanges, le 4 les jeux romains pendant 8 jours, le 15 les grands jeux *circenſes* voués pendant cinq jours, le 20 la naiſſance de Romulus, le 30 les méditrinales. (*D. J.*)

SEPTEM-COLLES, (*Littér.*) c'eſt ainſi que les auteurs latins nomment par excellence les ſept monticules ou collines que Rome renfermoit dans ſon enceinte. Virgile dit:

Septem *quæ una ſibi muro circumdedit arces.*

Ces ſept anciennes collines de Rome, ſont le mont Quirinal, le mont Viminal, le mont Capitolin, le mont Eſquilin, le mont Palatin, le mont Cælius & le mont Aventin; on en ajouta enſuite cinq autres; ſavoir, *collis Hortulorum*, *mons Citorius*, *mons teſtaceus*, le Vaticain & le Janicule. De ces douze collines, les deux dernieres ſont ſéparées des autres par le Tibre. (*D. J.*)

SEPTEMPEDA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum, ſelon Strabon, *l. V. p.* 241. Frontin, qui en fait une colonie romaine, ne lui donne que le titre d'*Oppidum*. On voit par une ancienne inſcrition recueillie par Gruter, *p.* 308. *n°.* 3. que *Septempeda* étoit un municipe: *Flam. Peron. Municip. J. Septemp.* & dans une inſcription rapportée à la *page* 284, *n°.* 4. on lit: *Ordo Septempedanorum*. On veut que ce ſoit aujourd'hui San-Severino. (*D. J.*)

SEPTEM-FRATRES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Afrique, dans la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* la nomme *Heptadelphus mons*, & la place ſur la côte ſeptentrionale, entre *Exiliſſa* & *Abyla*. On lui donna le nom de Sept-Freres, *Septemfratres*, à cauſe qu'elle s'éleve en ſept ſommets qui paroiſſent de même figure. Cette montagne domine ſur le détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

SEPTEMVIRI, *epulonum*, (*Littérat.*) c'eſt-à-dire les ſept maîtres des feſtins; c'étoit ſept prêtres nommés ainſi, ou ſimplement *epulones*, & qui étoient établis à Rome pour régler & arranger les lectiſternes, ou feſtins publics que l'on donnoit aux dieux dans des occaſions importantes. *Voyez* EPULONES. (*D. J.*)

SEPTENAIRE, adj. (*Gramm.*) qui eſt au nombre de ſept. On dit le nombre *ſeptenaire* des planetes.

SEPTENAIRE *ou* REGENT SEPTENAIRE, (*Juriſpr.*) eſt celui qui a profeſſé pendant ſept ans dans l'univerſité de Paris.

Les *régens ſeptenaires* ont pour les bénéfices un privilege qui conſiſte en ce qu'ils ſont préférés dans les mois de rigueur à tous les gradués nommés, excepté aux docteurs en Théologie, leſquels concourent avec eux.

Pour jouir de ce privilege, les *régens ſeptenaires* doivent avoir leur *quinquennium*.

En cas de concurrence entre pluſieurs profeſſeurs *ſeptenaires* de différentes facultés, le plus ancien gradué eſt préféré.

Ceux qui ont été principaux d'un college célebre & de plein exercice pendant ſept années entieres, & ſans interruption, ont le même privilege.

Le privilege des *ſeptenaires* a lieu contre tous les gradués, même des autres univerſités, & pour des bénéfices même ſitués hors du diocèſe de Paris.

Du reſte, comme ce privilege eſt contre le droit commun, il ne reçoit point d'extenſion; il a cependant lieu dans les univerſités de Caën & de Reims. *Voyez* les *ſtatuts de l'univerſité* de Paris, la *pratique* de Rebuffe, le *traité des bénéfices* de Drapier, la *declaration du* 26 *Janvier* 1680. (*A*)

SEPTENTRION, ſ. m. *en Aſtronomie*, c'eſt proprement une conſtellation du nord, que l'on appelle plus ordinairement *urſa minor*, ou *la petite ourſe*. *Voyez* OURSE.

Septentrion, en Coſmographie, ſignifie la même choſe que *nord*, ainſi appellé de l'ancienne conſtellation *ſeptentrion*. L'étoile polaire eſt une étoile de cette conſtellation. *Voyez* NORD, POLAIRE, *&c.*

Delà eſt venu le mot ſeptentrional, *ſeptentrionalis*, pour déſigner tout ce qui a rapport au nord. Comme les ſignes ſeptentrionaux, les paralleles ſeptentrionaux, *&c.* ſont les ſignes & les paralleles qui ſont du côté de l'équateur vers le nord, cette dénomination vient de ce que l'on diviſe la terre en deux hémiſpheres, terminés par l'équateur; celui qui eſt du côté du *ſeptentrion* s'appelle *hémiſphere ſeptentrional*, & l'autre *hémiſphere méridional*: or tout ce qui ſe trouve dans l'un de ces deux hémiſpheres, conſerve la domination. Ainſi on dit que la latitude *ſeptentrionale* d'un lieu eſt à 48°. pour dire que ce lieu ſe trouve dans l'hémiſphere ſeptentrional, & eſt éloigné de 48 degrés de l'équateur, & ainſi du reſte, *&c.* (*O*)

SEPTENTRION, (*Antiq. rom.*) en latin *ſeptentrio*; c'étoit le nom ou le ſobriquet que l'on donnoit à une certaine eſpece de mimes ou danſeurs. M. de Caylus a fait graver d'après un bronze antique, la repréſentation de ces ſortes de gens, dont les geſtes & l'attitude paroiſſent très-comiques. Les eſpeces de caſtagnettes qu'il tient aux mains, ne reſſemblent point du tout aux nôtres; elles ſervoient apparemment à marquer la meſure, & appuyoient les mouvemens d'une danſe qui de ſa nature devoit être ridicule. Ce mime eſt nud, il n'a qu'une écharpe autour des hanches, & elle eſt renouée ſur le côté. La chauſſure n'eſt qu'un ſimple chauſſon qui paroît n'avoir point de couture: la pointe au-deſſus du talon remonte aſſez haut, & le devant ſe rabat ſur les cordons qui le tiennent en état. La dénomination de *ſeptentrion* donnée par les Romains aux mimes ou danſeurs ainſi vétus, eſt employée dans pluſieurs inſcriptions, nommément à Antibes, où M. de Caylus a copié la ſuivante, *D. M. Pueri* ſeptentrionis *Annor.* XII. *Qui Antipollin Theatre Biduo ſaltavit & placuit. Antiq.* de M. de Caylus, *tom. II.* (*D. J.*)

SEPTENTRION, *le*, (*Géog. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. C'eſt celui qui répond ſur l'horiſon au pole boréal, & par lequel paſſe le méridien. Ce mot déſigne en Géographie la partie du ciel & celle du globe de la terre qui eſt oppoſée au midi, & qui ſe trouve entre l'équateur & le pole. On a donné à cette partie le nom de *ſeptentrion*, & celui de *ſeptentrional* à tout ce qui eſt tourné de ce côté-là, parce que les anciens y remarquerent ſept étoiles qu'ils nommerent *ſeptem triones*. C'eſt la même conſtellation que les Aſtronomes appellent la *petite ourſe*, & le peuple *le chariot de ſaint Jacques*. Comme les mots *nord* & *ſeptentrion* ſont ſynonymes, *V.* NORD. (*D. J.*)

SEPTENTRIONAL, adj. qui eſt du ſeptentrion. Ainſi l'on dit le pole, un ſigne, un parallele, un vent, un quadran, *&c.* *ſeptentrional*; l'Amérique *ſeptentrionale*, les nations *ſeptentrionales*.

SEPTERÉE, ſ. f. (*Gramm.*) qui contient un eſpace de terre d'environ un arpent, ou un ſeptier de ſemence.

SEPTÉRIE, (*Antiq. greq.*) σεπτήριον; fête que les habitans de Delphes célébroient tous les neuf ans en mémoire du combat & de la victoire d'Apollon contre le ſerpent Python. La tradition diſoit que le combat d'Apollon contre Python s'étoit paſſé à Delphes: que le monſtre ayant été bleſſé, s'enfuit par le chemin qu'on appelloit *ſacré*, juſques dans la vallée de Tempé; qu'Apollon l'y pourſuivit, & qu'il le trouva mort & même enterré. Aïx, fils du monſtre, lui avoit rendu ce dernier devoir. Mais voici quelle étoit la cérémonie de la fête.

On dreſſoit une cabane de feuillages dans la nef du temple d'Apollon, qui repréſentoit la ſombre demeure de Python. On venoit en ſilence y donner aſſaut par la porte qu'on appelloit *dolonie:* on y amenoit après cela un jeune garçon ayant pere & mere, qui mettoit le feu dans la cabane avec une torche ardente: on renverſoit la table par terre, & puis chacun s'enfuyoit par les portes du temple. Le jeune garçon ſortoit de la contrée; & après avoir erré en divers lieux où il étoit réduit en ſervitude, il arrivoit enfin à la vallée de Tempé, où il étoit purifié avec beaucoup de cérémonies. (*D. J.*)

SEPTICOLLIS, (*Géog. anc.*) nom que l'on donna anciennement à la ville de Rome. Romulus qui d'abord n'avoit environné de murs & de foſſés que le mont Palatin, y ajouta le mont Tarpeïen lorſque Titus-Tatius & les ſabins de ſa ſuite, eurent pris le parti de ſe faire citoyens de Rome. Numa étendit encore la ville, & y ioignit le mont Quirinal, où l'on avoit dreſſé un temple à Romulus, ſous le nom de *Quirinus*. Tullus Hoſtilius, quand il eut tranſporté à Rome les Albains, après avoir détruit Albe, enferma le mont Cœlius dans l'enceinte de Rome. Sous Ancus Marcius le mont Janicule, ſitué au-delà du Tibre, fut joint à la ville par un pont de bois. A la vérité le premier Tarquin s'étoit contenté de conſtruire de belles pierres, au moins en partie, les murs de Rome, ſans faire d'augmentation à ſon enceinte. Pour Servius Tullius, non content d'achever l'ouvrage que ſon prédéceſſeur avoit commencé, il fit enclore le mont Eſquilin & le mont Viminal dans les nouveaux murs qu'il érigea. Ainſi Rome commença pour lors à porter le nom fameux de *Septicollis*, qui veut dire une ville compoſée de ſept collines. (*D. J.*)

SEPTIEME, (*Arithmét.*) partie d'un tout diviſé en ſept parties égales. En matiere de fractions, un *ſeptieme* ſe marque ainſi $\frac{1}{7}$, & deux, trois ou quatre *ſeptiemes*, &c. $\frac{2}{7}$, $\frac{3}{7}$, $\frac{4}{7}$. (*D. J.*)

SEPTIEME, *en Muſique*, eſt un intervalle diſſonant, que les Grecs appellent *heptacordon*, parce qu'il eſt formé de ſept ſons, c'eſt-à-dire, de ſix degrés diatoniques: il y en a de quatre ſortes.

La premiere, eſt la *ſeptieme* diminuée; elle eſt compoſée de trois tons & de trois ſemi-tons majeurs, comme de l'*ut* dièſe au *ſi* bémol; ſon rapport eſt de 75 à 128.

La ſeconde, eſt la *ſeptieme* mineure; elle eſt compoſée de quatre tons, & de deux ſemi-tons majeurs, comme de *mi* à *ré*, & chromatiquement de dix ſemi-tons: ſon rapport eſt de 5 à 9.

La troiſieme, eſt la *ſeptieme* majeure, compoſée de cinq tons & un ſemi-ton majeur; de ſorte qu'il ne faut plus qu'un ſemi-ton majeur pour achever l'octave: comme d'*ut* à *ſi;* & chromatiquement d'onze ſemi-tons; ſon rapport eſt de 8 à 15.

La quatrieme, eſt la *ſeptieme* ſuperflue; elle eſt compoſée de cinq tons, un ſemi-ton majeur & un ſemi-ton mineur, comme du *ſi* bémol au *la* dièſe; de ſorte qu'il ne lui manque qu'un comma pour faire un octave; ſon rapport eſt de 81 à 160; mais cette derniere eſpece n'eſt point uſitée en Muſique, ſi ce n'eſt dans quelque tranſition enharmonique.

Il y a trois accords de *ſeptieme*.

Le premier eſt fondamental, & porte ſimplement le nom de *ſeptieme:* mais quand la tierce eſt majeure & la *ſeptieme* mineure, il s'appelle *accord ſenſible* ou *dominant;* il ſe compoſe de la tierce, de la quinte, de la *ſeptieme*, & de l'octave.

Le ſecond eſt encore fondamental, & s'appelle *accord de ſeptieme* diminuée; il eſt compoſé de la tierce mineure, de la fauſſe quinte, & de la *ſeptieme* diminuée dont il prend le nom, c'eſt-à-dire, de trois tierces mineures conſécutives; & c'eſt le ſeul accord qui ſoit ainſi formé d'intervalles égaux; il ne ſe fait que ſur la note ſenſible. *Voyez* ENHARMONIQUE. (*S*)

M. Rameau dérive cet accord de l'accord de dominante tonique, & de celui de ſous-dominante dans le mode mineur, en cette ſorte; ſoient les accords *mi ſol* ※ *ſi ré*, & *ré fa la ſi* de dominante tonique & de ſous-dominante dans le mode mineur de *la;* M. Rameau joint ces deux accords, en retranchant 1°. *mi* dont le *ſol* ※ eſt cenſé tenir la place; 2°. *la* qui eſt cenſé contenu dans *ré*. *Voyez* ACCORD & FONDAMENTAL. *Voyez auſſi mes élémens de Muſique*. (*O*)

Le troiſieme s'appelle *accord de ſeptieme ſuperflue;* c'eſt un accord par ſuppoſition, formé par l'accord dominant, au-deſſous duquel la baſſe fait entendre la tonique.

Il y a encore un accord de *ſeptieme* & ſixte, qui n'eſt qu'un renverſement de l'accord de neuvieme; il ne ſe pratique guere que dans les points d'orgue, à cauſe de ſa dureté. *Voyez* ACCORDS, CADENCE, DISSONANCE. (*S*)

SEPTIER, ſ. m. (*Meſure de liquides.*) cette meſure eſt différente ſuivant les lieux, ou l'eſpece des choſes meſurées; elle fait en pluſieurs lieux de la France la chopine, & la moitié d'une pinte en fait de vin, d'eau-de-vie, *&c.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Jauge.*) ce mot en fait de jauge, s'entend d'une certaine quantité ou meſure de liqueur, qui eſt la valeur de huit pintes de Paris. Le muid de vin doit contenir trente-ſix *ſeptiers*; le demi-muid ou feuillette, dix-huit *ſeptiers*; le quart de muid, neuf *ſeptiers*; & le demi-quart ou huitieme de muid, quatre *ſeptiers* & demi. *Savary*. (*D. J.*)

SEPTIER, (*Meſure de ſel.*) le *ſeptier* pris pour meſure de ſel, eſt compoſé de pluſieurs autres meſures; il contient quatre minots ou ſeize boiſſeaux, & les douze *ſeptiers* font le muid: le ſel ainſi que les grains, ſe meſurent ras. *Savary*. (*D. J.*)

SEPTIER, (*Meſure ſeche.*) certaine meſure de grains, comme froment, ſeigle, orge, *&c.* de légumes, comme pois, lentilles, féves, *&c.* de graines, comme millet, navette, chenevi, *&c.* de farine, de châtaignes, de noix, & d'autres ſemblables marchandiſes. Cette meſure qui eſt différente ſuivant les lieux, n'eſt pas un vaiſſeau qui ſerve à meſurer toutes ces ſortes de choſes mais une eſtimation de pluſieurs autres meſures, telles que peuvent être le minot, le boiſſeau, *&c.*

A Paris le *ſeptier* ſe diviſe en deux mines; la mine en deux minots, le minot en trois boiſſeaux; le boiſſeau en quatre quarts ou ſeize litrons, & le litron contient ſuivant quelques-uns, trente-ſix pouces cubiques; les douze *ſeptiers* font un muid; le *ſeptier* d'avoine eſt double de celui de froment; en ſorte qu'il eſt compoſé de vingt-quatre boiſſeaux, ou deux mines; chaque mine de douze boiſſeaux, quoique le muid ne ſoit que de douze *ſeptiers*. Les grains, les graines, les légumes, & la farine, ſe doivent meſurer ras, ſans rien laiſſer ſur le bord de la meſure; c'eſt-à-dire, que la meſure étant ſuffiſamment pleine, elle doit être raſée ou radée avec une radoire, inſtrument de bois deſtiné pour cela. Les châtaignes, les noix, & autres ſemblables fruits ſecs, doivent être auſſi meſurés ras; mais la meſure ne doit être raſée ſimplement qu'avec la main. *Dictionnaire du Commerce*. (*D. J.*)

SEPT ISLES LES, (*Géog. mod.*) petites îles de France, à deux lieues de la côte ſeptentrionale de la Bretagne, & à cinq de la ville de Tréguier. Ces îles ſont au nombre de ſept; ce ſont celles que les anciens appelloient *Siadæ* & *Byadetæ*. *Long.* 14. 28. *latit.* 48. 43. (*D. J.*)

SEPTIMANCA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne: l'itinéraire d'Antonin la place ſur la route d'Emerita à Sarragoſſe, entre *Amallobrica* & *Nivaria*, à vingt-quatre milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond; Merula & d'autres, croyent que c'eſt préſentement, *Semanca*. (*D. J.*)

SEPTIMANIE, (*Géog. mod.*) Sidoine donne le nom de *Septimanie* à ſept cités, dont Euric roi des Viſigoths s'empara. Ce prince auſſi célebre par les cruautés qu'il exerça contre les Catholiques, que par ſes intrigues & par ſes conquêtes, ſoumit d'abord, ſans coup férir, une partie de l'Aquitaine, & forma un gouvernement particulier de ſept cités, qu'il occupa dans cette province.

La *Septimanie*, ainſi nommée des ſept villes qui étoient ſous la métropole de Narbonne, comprenoit alors, outre le ſiége du métropolitain, les diocèſes de Beſiers, de Maguelone, aujourd'hui Montpellier, de Nîmes, d'Agde, de Lodeve, de Carcaſſonne, & d'Elne, aujourd'hui Perpignan; car, afin de remplir le nombre de ſept diocèſes, d'où la province tiroit ſon nom, les Goths érigerent ces deux dernieres villes en évêchés, & les ſubſtituerent à la place de Toulouſe & d'Uſès, qu'ils avoient perdues en 507. après la bataille de Vouillé, environ à trois lieues de Poitiers.

Ce changement eſt atteſté par les ſouſcriptions du concile tenu à Narbonne en 589, ſous le regne de Rocarede, & par celles de pluſieurs conciles d'Eſpagne, auxquels aſſiſterent, comme ſujets des Goths,

le

le métropolitain, & les ſept ſuffragans qu'on vient de nommer. Les ſouſcriptions du concile aſſemblé à Orléans en 511, prouvent qu'au tems de la mort de Clovis, la monarchie françoiſe n'étoit plus bornée que par la *Septimanie* & par le royaume de Bourgogne.

La *Septimanie* fut ſoumiſe aux Goths tant que leur domination ſubſiſta au-delà des Pyrénées; mais la révolution qui dépouilla leur roi Roderic de toute l'Eſpagne, leur fit perdre en même tems ce qu'ils poſſédoient dans les Gaules. Les Sarraſins, miniſtres du reſſentiment d'un ſeul particulier, détruiſirent tout-à-la-fois en 714, & l'empire des Goths, & la nation même preſque entiere.

L'entrée de la France leur étant ainſi devenue libre, ils l'inonderent ſouvent d'armées formidables, & pénetrerent par l'Aquitaine juſqu'au centre du royaume. Charles Martel gouvernoit alors les François en qualité de maire du palais; il réprima les incurſions des Sarraſins, & arrêta leurs progrès, par la victoire qu'il remporta ſur eux en 732 entre Tours & Poitiers. Cependant cette défaite, qui avoit coûté la vie à leur chef Abdérame, & qui auroit épuiſé un peuple moins nombreux, ne les ayant pas empêchés de paſſer le Rhône; Charles les força après un long ſiége de ſortir d'Avignon, que le duc Maurontus leur avoit livré. Il les pourſuivit encore en *Septimanie*, & reprit enfin ſur eux en 737, toutes les villes qui avoient autrefois appartenu aux Goths, à la réſerve de Narbonne qui leur reſta. Cette place ne fut réduite qu'en 752, depuis la proclamation de Pepin. (*D. J.*)

SEPTIMIANE PORTE, *Septimiana porta*, (*Topogr. de l'anc. Rome.* porte de Rome entre le Tibre & le Janicule; elle fut ainſi nommée de Septimus Severus, ſelon Spartian; cet empereur l'anoblit encore en y faiſant conſtruire des bains pour le public. (*D. J.*)

SEPTIMINICIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre: elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route d'*Aſſuræ* à *Thenæ*, entre *Madaſſuma* & *Tablata*, à vingt-cinq milles du premier de ces lieux, & à vingt-mille du ſecond; c'étoit un ſiege épiſcopal. (*D. J.*)

SEPTIMONTIUM, (*Antiq. rom.*) fête des ſept montagnes de Rome, qu'on célébra au mois de Décembre, après que la ſeptieme montagne fut enfermée dans la ville; on offroit aux dieux ce jour-là ſept ſacrifices en ſept différens endroits, mais non pas conſtamment ſur ces montagnes; ce même jour les empereurs faiſoient des libéralités au peuple. (*D. J.*)

SEPTIQUE, ſ. m. & adj. *terme de Chirurgie, concernant la matiere médicale externe*, remede topique qui corrode les chairs. C'eſt un eſcharotique putréfiant, tel que la pierre à cautere, le beurre d'antimoine. Le mot *ſeptique* eſt grec; il ſignifie *putréfiant*, qui a la vertu de diſſoudre & de faire corrompre; du verbe σήπω, *putrefacio*, je fais pourrir. *Voyez* CAUSTIQUE, ESCAROTIQUE.

M. Pringle, de la ſociété royale de Londres, & médecin des armées britanniques, a donné à la ſuite de ſes obſervations ſur les maladies des armées dans les camps & dans les garniſons, des mémoires excellens, lus à la ſociété royale, ſur les ſubſtances *ſeptiques* & anti-*ſeptiques*. Ses expériences prouvent qu'il y a beaucoup plus de ſubſtances qui réſiſtent à la putréfaction, qu'il n'y en a qui la favoriſent: l'eau de chaux & le quinquina ſont d'excellens anti-*ſeptiques*, au point que des morceaux de chair à demi-pourrie, mis en macération dans une infuſion de quinquina, ont rendu à cette chair ſon premier état. *Voy.* QUINQUINA, GANGRENE. (*Y*)

SEPTIZONE, ſ. m. (*Architect.*) nom du mauſolée de la famille des Antonins, qui ſelon Aurélius Victor, fut élevé dans la dixieme région de la ville de Rome. C'étoit un grand bâtiment iſolé, avec ſept étages de colonnes, dont le plan étoit quarré: au-deſſus étoient d'autres étages qui faiſoient une large retraite; ce qui donnoit une figure pyramidale à ce bâtiment terminé par la ſtatue de Septime Severe, qui l'avoit fait conſtruire. Ce mauſolée fut appellé *ſeptizone*, du latin *ſeptem*, & *zonæ*, c'eſt-à-dire à ſept ceintures ou rangs de colonnes.

Les hiſtoriens font encore mention d'un autre *ſeptizone* plus ancien que celui de Septime Sévere, & près des thermes d'Antonin. (*D. J.*)

SEPTUAGENAIRE, adj. & ſ. m. qui a atteint l'âge de ſoixante & dix ans: on ne peut ni faire mettre, ni retenir en priſon un *ſeptuagénaire* pour dette civile.

SEPTUAGÉSIME, (*Théolog.*) terme de calendrier qui ſignifie le troiſieme dimanche avant le carême. Ce dimanche & les deux ſuivans qu'on nomme *ſexagéſime* & *quinquagéſime*, l'Egliſe exhorte ſes enfans à la pénitence, pour les préparer à la mortification du careme qu'elle va bientôt commencer.

Quelques-uns croient que la *ſeptuagéſime* a pris ſon nom de ce qu'elle eſt environ 70 jours avant Pâques, & que le pape Téleſphore fixa à ce jour le commencement du careme. *Voyez* CARÊME.

En Angleterre, les lois du roi Canut ordonnoient que les tribunaux ſeroient fermés, & l'exercice de la juſtice ſeroit ſuſpendu depuis la *ſeptuagéſime* juſqu'à *quindena Paſchæ*, c'eſt-à-dire la *quinzaine de Pâques*.

Le droit canon défend la célébration des mariages, depuis la *ſeptuagéſime* juſqu'après les octaves de Pâques; mais aujourd'hui cette défenſe ne commence qu'au mercredi des Cendres.

SEPTUMANI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *lib. III. ch. iv.* Comme il leur donne la ville *Biliteræ* ou *Bilteræ*, on voit que ce ſont les habitans du diocèſe de Béziers. Pomponius Mela, *lib. II. ch. v.* écrit auſſi *Septumani*. Le pays de ces peuples eſt appellé *Septimania*, par Sidonius Apollinaris, par Eginhart & par Aimoin; & ce nom lui avoit été donné à cauſe que la ſeptieme légion y avoit eu ſes quartiers. (*D. J.*)

SEPTUM LUCIDUM, (*Anat.*) ou *cloiſon tranſparente*; elle ſépare les deux ventricules ſupérieurs du cerveau; elle eſt ainſi appellée à cauſe de ſa tranſparence. *Voyez* CERVEAU.

SÉPULCHRALE, COLONNE, (*Archit.*) c'étoit anciennement une colonne élevée ſur un ſépulchre ou tombeau, avec une épitaphe gravée ſur ſon fuſt. Il y en avoit de grandes qui ſervoient aux tombeaux des perſonnes de diſtinction, & de petites pour ceux du commun; celles-ci étoient appellées par les Latins *ſtetæ* & *cippi*. On donne aujourd'hui le nom de *colonne ſépulchrale* à toutes les colonnes qui portent des croix dans les cimetieres, ou qui ſervent d'ornement aux mauſolées. (*D. J.*)

SÉPULCHRAUX, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques qui nioient la deſcente de J. C. aux enfers quant à l'ame, & diſoient qu'il n'y étoit deſcendu que quant au corps, donnant au mot *enfer*, le nom de *ſépulchre*.

SÉPULCHRE, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt.*) *ſepulchrum*; tombeau ordinaire deſtiné à enfermer les morts, ou les os & les cendres des corps morts, lorſque l'uſage étoit de les brûler. *Voyez* SEPULCHRUM.

Les *ſépulchres* magnifiques, ou pour mieux dire les tombeaux des princes, des grands, des riches de la terre, ſe nommoient *pyramides*, *mauſolées*, *monumens*, *cénotaphes*, *voûtes ſépulchrales*, *&c.* mais les pauvres citoyens n'avoient que des *ſépulchres* de peu de montre; on les appelloit en latin ſuivant leur forme ou leur uſage, *columellæ*, *menſæ*, *labella*, *labra*, *arcæ*, *columbaria*.

Les *columellæ* étoient de petites colonnes ſemblables à des bouquets ou troncs de pierre que les Latins appellent *cippi*, avec cette différence que les colonnes étoient arrondies, & leurs troncs quarrés ou de quelque figure irréguliere. Properce en parle ainſi:

I puer, & citus hæc aliqua præpone columna,
Et dominum exquiliis dic habitare tuum.

On ſait que les exquilies étoient certains lieux hors de la ville, où l'on exécutoit à mort les criminels, & où les pauvres étoient enterrés:

Hoc miſeræ plebi ſtabat commune ſepulchrum.
Horat. *lib. I. ſat. viij.*

Les tables, *menſæ*, étoient des pierres quadrangulaires plus longues que larges, aſſiſes ſur une petite tombe, ſoit à fleur de terre, ſoit ſur quatre bouquets de pierre élevés d'environ 2 ou 3 piés; & comme le verbe *ponere* étoit de commun uſage pour ſignifier *mettre*, *poſer*, les Latins diſoient *ponere menſam*, pour déſigner la ſtructure, la poſition ou l'aſſiette des tombes des morts. L'inſcription ſuivante qui ſe trouve à Milan, & que Gruter a recueillie, 850, 6, pourra ſervir d'exemple,

M. M.

M. M.

Miniçiæ Ruſinæ
Innocentiſſimæ fœminæ
Quæ. Vixit. Annis. xxij.
Menſe. Uno. Dieb. xxxiiij
Minicia Domitia. Sorori
Poſuit. Menſam contra
Votum.

Labellum ou *labrum*, étoit une pierre creuſée en forme de baſſin de fontaine; ces baſſins étoient les uns ronds, les autres ovales & les autres quarrés; mais ces derniers s'appelloient proprement *arcæ* ou *arculæ*, parce qu'ils reſſembloient aux coffres, excepté que leurs quatre côtés ne tomboient pas à-plomb, & qu'ils étoient ordinairement portés ſur quatre piés de lion, ou de quelqu'autre bête.

Les mots *cupæ*, *dolia*, *maſſæ*, *ollæ*, *urnæ*, *ampullæ*, *phialæ*, *thecæ*, *laminæ*, & quelques autres ſemblables, ne ſignifient point des *ſépulchres* entiers, mais des vaiſſeaux de différente forme ou matiere, dans leſquels on mettoit les os ou les cendres des corps brûlés.

Columbaria, étoient des niches où on pouvoit placer deux ou trois urnes pleines de cendres, ſur leſquelles urnes on gravoit une petite épitaphe.

Agène Urbique parle de quelques endroits des fauxbourgs de Rome, où l'on voyoit quantité de *ſépulchres* de petites gens & d'eſclaves; tel étoit le lieu nommé *culinæ*; tel étoit encore le lieu nommé *ſeſtertium*, où étoient enterrés les corps des perſonnes que les empereurs faiſoient mourir.

Quand on liſoit ſur les inſcriptions d'un *ſépulchre*, *tacito nomine*, ces mots vouloient dire que les perſonnes à qui ce *ſépulchre* étoit deſtiné, avoient été déclarées infames, & enterrées à l'écart par la permiſſion du magiſtrat. (*D. J.*)

Sépulchre *de la ſainte Vierge*, (*Hiſt. eccléſ.*) on ignore le lieu de ce ſacré monument; ou l'on ne ſait pas même où la Ste Vierge a fini ſes jours. Les apôtres ſeuls qui pouvoient en être inſtruits, ont eu grand ſoin de ne pas divulger ce ſecret. Ainſi toutes les traditions qui ont couru dans le monde ſur ce monument, & ſur le lieu de la mort de la Ste Vierge, ſont également incertaines. Ainſi quand l'on ſoutint dans le concile d'Ephèſe, tenu en 431, que la Ste Vierge y étoit morte & qu'elle y avoit ſon tombeau, ce ſentiment ne put prévaloir contre l'opinion de ceux qui montroient le tombeau de la mere de notre Sauveur à Jéruſalem. On a ſoutenu depuis qu'il étoit dans la vallée même de Joſaphat; d'autres ont prétendu le voir au pié de la montagne des Oliviers; & dans chacun de ces deux endroits on en a donné des deſcriptions ſi différentes, qu'elles ne peuvent convenir au même tombeau. (*D. J.*)

Sépulchre *des Juifs*, (*Critiq. ſacrée.*) en grec τάφος; les Hébreux creuſoient ordinairement leurs tombeaux dans les rocs, comme il paroît par Iſ. *xxij.* 16. C'eſt pour cette raiſon qu'Abraham acheta une double caverne, pour en faire ſon *ſépulchre*. Genèſe, *xlix.* 30. Lorſque leurs tombeaux étoient en plein champ, ils mettoient une pierre taillée par-deſſus, pour avertir qu'il y avoit deſſous un *ſépulchre*, afin que les paſſans ne ſe ſouillaſſent point en y touchant. Le Sauveur fait alluſion à cette coutume, quand il compare les Phariſiens à des *ſépulchres cachés*, ſur leſquels en paſſant ſans le ſavoir, on contracte une ſouillure involontaire. Luc, *xj.* 44 Les Juifs enduiſoient auſſi de chaux leurs *ſépulchres*, pour qu'on les apperçut mieux; & tous les ans le 15 d'Adar, on les reblanchiſſoit. C'eſt pourquoi J. C. compare encore les Phariſiens hypocrites, qui couvroient leurs vices d'un bel extérieur, à des *ſépulchres blanchis*.

Habiter dans les ſépulchres, c'eſt dormir auprès des tombeaux, pour conſulter les devins, à la maniere de ceux d'entre les Gentils qui couchoient près des *ſépulchres* ſur des peaux de bêtes, afin d'apprendre en ſonge ce qui devoit leur arriver. Iſaïe, *xxxv.* 4. reproche aux Juifs cette pratique ſuperſtitieuſe.

Sépulchre ſe prend au figuré dans l'Ecriture; 1°. pour la mort. Il ne me reſte que le *ſépulchre*, dit Job, *xvij.* 1. c'eſt-à-dire je n'attens plus que la mort dans mon affliction. 2°. pour l'excès de la miſere. Ezéchiel, *ch. xxxvij.* 12 promet aux Juifs que Dieu les retirera de leurs *ſépulchres*, c'eſt-à-dire de leur dure captivité. 3°. pour une choſe pernicieuſe; c'eſt dans ce ſens que S. Paul dit aux Romains, *iij.* 13. le goſier des méchans eſt comme un *ſépulcre* ouvert, dont ſortent des paroles nuiſibles au ſalut. Enfin laiſſer une ame dans le *ſépulchre*, dans la *mort* ou dans l'*enfer*, eſt une expreſſion hébraïque qui déſigne une ſeule & même choſe. (*D. J.*)

Sépulchre, Saint, (*Ordre milit.*) nom d'un ordre militaire établi dans la Paleſtine. La plupart des écrivains en attribuent la fondation à Godefroi de Bouillon; mais c'eſt une idée chimérique. Les chevaliers du *ſaint ſépulchre* ne s'éleverent que ſur les ruines de chanoines réguliers ainſi nommés; ce fut Alexandre VI. qui inſtitua l'ordre militaire de ce nom, dont il prit la qualité de grand-maître. Clément VII. en 1525, accorda de vive voix au gardien des religieux de S. François en Terre-Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers. Paul V. ſous Louis XIII. confirma la réunion de l'ordre du *ſaint ſépulchre*, à celui de S. Jean de Jéruſalem. (*D. J.*)

SEPULTURA, SEPULCHRUM, MONUMENTUM, (*Antiq. rom.*) il y a de la différence entre ces trois mots, conſidérés dans leur ſignification propre. Sépulchre marque en général tout lieu de *ſépulture*, ſelon le juriſconſulte dans la loi 3. *de ſepulchro violato*. Toutefois à prendre ce terme à la rigueur, tel a *ſépulture* qui n'a point de *ſépulchre*; car le mot *ſépulture* déſigne non-ſeulement tout lieu où les corps ſont enſevelis, mais même les cérémonies de l'enſeveliſſement. Les Payens ne s'inquiétoient pas du ſépulchre, mais beaucoup de la *ſépulture*; parce qu'ils croyoient que l'ame de celui dont le corps étoit privé de *ſépulture*, reſtoit errante, & ne pouvoit être admiſe au rang des autres dans les champs éliſées.

Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta
Tranſportare prius, quam ſedibus oſſa quierunt.

Æneid. *l.* 6.

Voilà d'où vient l'inſtante priere que le pauvre Palinure fait à Enée, de vouloir à ſon tour, enterrer ſon corps, qui étoit encore porté ſur les flots près du port de Vélies, depuis l'heure de ſon nauffrage.

Mais quant au ſépulchre, il n'étoit réputé ni néceſſaire, ni utile; achetoit un ſépulchre qui vouloit, car il ne conſiſtoit qu'en une maſſe de maçonnerie faite au-deſſus, ou au-devant de la *ſépulture*. Et même de ce genre d'ouvrage les Germains avoient cette opinion, que cela ne ſervoit que de fardeau inutile aux corps des défunts. Mais ils penſoient que la *ſépulture* étoit louable en elle-même, agréable aux défunts, & pleine de conſolation aux vivans. Ce que nous avons appris de Tacite, qui dit que *ſepulchrum Ceſpes erigit: monumentorum arduum & operoſum honorem, uti gravem defunctis, aſpernantur Germani.*

A conſidérer enſuite les mots *ſépulchre* & *monument*, il y a cette différence, que le *monument* indique toute ſorte d'édifice pour tranſmettre à la poſtérité la mémoire de quelque choſe; *monumentum eſt quod memoriæ ſervandæ gratia exiſtit*. Que ſi dans ce monument on met le corps d'un homme mort, de ſimple *monument* qu'il étoit, il devient vrai ſépulchre, tombeau, & ſe revêt de la nature des lieux ſaints & religieux. Que ſi l'édifice eſt fait à la gloire d'un défunt, & que ſon corps n'y ſoit pas mis en *ſépulture*, on le nomme un *ſépulchre vuide*, que les Grecs appellent κενοτάφιον Telle eſt l'idée qu'en donne la loi 42, *de religioſis & ſumptibus funerum*. De-là vient que pluſieurs hommes illuſtres de l'antiquité avoient pluſieurs *monumens*, dont un ſeul portoit le nom de *tombeau*. C'eſt ce que Denis d'Halicarnaſſe rapporte au ſujet d'Enée. (*D. J.*)

SEPULTURE, (*Droit naturel.*) on entend en général par *ſépulture* dans le droit naturel, les derniers devoirs rendus aux morts, ſoit qu'on enterre leurs corps, ſoit qu'on les brûle; car tout dépend ici de la coutume qui détermine la maniere d'honorer la mémoire du défunt.

Le droit de *ſépulture* eſt fondé ſur la loi de l'humanité, & en quelque façon même ſur la juſtice. Il eſt de l'humanité de ne pas laiſſer des cadavres humains pourrir, ou livrés en proie aux bêtes. C'eſt un ſpectacle affreux aux vivans; & il leur en proviendroit un dommage réel par l'infection de l'air. Ainſi les perſonnes les plus indifférentes ſont obligées par cette ſeule raiſon de donner elles-mêmes la *ſépulture* aux morts, lorſqu'il n'y a point de gens, de parens ou d'amis à portée de leur rendre ce dernier devoir.

Que

Que ſi l'on empêche les parens ou les amis de s'en acquitter, on leur fait une injure. On augmente la douleur qu'ils reſſentent de la perte d'une perſonne qui leur étoit chere, on leur ôte la conſolation de lui rendre ce qu'ils regardent comme un devoir. C'eſt ſur ce pié-là que la choſe a été enviſagée de tout tems parmi les nations qui n'ont pas été plongées dans la barbarie. C'eſt auſſi en partie là-deſſus que ſont fondées les lois qui privent de la *ſépulture* ceux qui ont commis de très-grands crimes; car elles ſe propoſent autant de rendre chacun ſoigneux de détourner de tels crimes ſes enfans, ſes parens, ſes amis, que d'intimider le criminel.

Mais en refuſant la *ſépulture* à quelqu'un, ne viole-t-on point en quelque maniere envers lui l'humanité & la juſtice? M. Thomaſius & quelques autres ne le croient pas, parce que le mort ne ſent point l'outrage qu'on fait à ſon cadavre; cependant ce n'eſt pas toujours aſſez pour être léſé, de ſentir l'offenſe que l'on nous fait; on fait du tort à un inſenſé, quoiqu'il ne comprenne par le préjudice qu'on lui cauſe. Après tout les raiſons qui ſe tirent de l'injure faite aux vivans, ſuffiſent pour en inférer, que la *ſépulture* refuſée malicieuſement, fournit un juſte ſujet de vengeance aux parens ou amis du défunt, & que les lois même de la guerre ne s'étendent pas juſqu'à refuſer la *ſépulture* aux morts de l'armée ennemie; c'étoit là du moins l'idée de Platon, & à ſon autorité on peut ajouter celles que Grotius cite en aſſez grand nombre, *l. II. c. xix.* (*D. J.*)

Sépulture, (*Antiq. greque & rom.*) le ſoin de la *ſépulture* eſt du droit naturel & du droit des gens. Tous les peuples ſe ſont accordés à penſer ainſi, & l'antiquité a regardé la *ſépulture* des morts comme un devoir inviolable, dont on ne pouvoit ſe diſpenſer ſans encourir la vengeance des dieux.

Dans l'Iliade d'Homere, Priam obtient une ſuſpenſion d'armes pour enterrer les morts de part & d'autre. Jupiter envoie Apollon pour procurer la *ſépulture* à Sarpedon. Iris eſt dépêchée des dieux pour engager Achille à rendre ce devoir à Patrocle, & Thétis lui promet d'empêcher que ce corps ne ſe corrompe, au cas qu'on le laiſſe une année entiere ſans *ſépulture*. Homere ſe fonde ici ſur la coutume des Egyptiens qui refuſoient la *ſépulture* au défunt, s'il avoit mal vécu. Ce refus faiſoit qu'on ne permettoit pas de tranſporter le corps des impies au-delà du fleuve près duquel étoient les *ſépultures* des juſtes. De-là venoit l'idée que la privation de la *ſépulture* fermoit à une ame les champs éliſiens, & la couvroit d'infamie.

Je me ſers ici du mot de *ſépulture* pour les tems même d'Homere, où l'on brûloit les corps, d'autant qu'il reſtoit toujours des os ou des cendres du cadavre qu'on mettoit en terre enfermés dans des urnes.

L'uſage de brûler les corps eut de la peine à s'établir chez les Romains, parce que Numa Pompilius défendit qu'on brûlat le ſien; cette coutume devint cependant générale ſur la fin de la république; mais elle ſe perdit au commencement du regne des empereurs chrétiens, & s'abolit entierement ſous Gratien.

Perſonne, & même les criminels ne pouvoient être privés de la *ſépulture* parmi les juifs. Joſephe, *antiq. judaïq. l. IV. c. vj.* dit que Moïſe avoit commandé qu'on donnât la *ſépulture* à tous ceux qu'on condamneroit à mort pour leurs crimes. Nous voyons que les Romains étoient aſſez dans le même uſage, car Pilate permit qu'on détachât le corps de J. C. & qu'on le mît dans le ſépulchre, quoiqu'il l'eût fait mourir comme criminel de léſe-majeſté. Les empereurs Dioclétien & Maximien marquerent par un de leurs reſcripts, qu'ils n'empêcheroient pas qu' on donnât la *ſépulture* à ceux qu'on avoit ſuppliciés.

Au commencement de la république, tous les Romains avoient leur *ſépulture* dans la ville, mais la loi des douze tables le défendit pour éviter l'infection que les corps enterrés pouvoient cauſer dans un climat auſſi chaud que l'Italie. La république n'accorda le droit de *ſépulture* dans Rome qu'aux veſtales, & à un petit nombre de particuliers qui avoient rendu des ſervices conſidérables à l'état. Les Claudiens eurent le privilege de conſerver leur *ſepulture* ſous le capitole. Le peuple romain accorda de même par une ordonnance expreſſe à Valérius Publicola & à ſes deſcendans, l'honneur de la *ſépulture* dans la ville. Plutarque écrit néanmoins que de ſon tems, ceux de cette race ſe contentoient, lorſque quelqu'un d'eux mouroit, de mettre une torche ardente ſur le tombeau de famille, qu'ils retiroient auſſitôt, pour montrer qu'ils avoient ce privilege, mais qu'ils s'en déportoient en faiſant enterrer leurs parens dans la contrée de Vélie.

Adrien mit une amande de quatre pieces d'or contre les contrevenans, & étendit cette peine aux magiſtrats qui l'auroient permis. Il voulut encore, pour me ſervir des termes du juriſconſulte Ulpien, que le lieu de la *ſépulture* fût confiſqué & profané, & qu' on exhumât le corps ou les cendres de celui qu'on y auroit enſeveli. Cette ordonnance fut renouvellée par Dioclétien & Maximien, l'an 290 de l'ere chrétienne.

Des lois ſi formelles obligerent les Romains d'établir leur tombeaux hors de l'enceinte de Rome, & les élever ſur les grands chemins les plus fréquentés, comme ſur la voie appienne, la voie flaminienne, la voie latine, où l'on voyoit les ſépulchres des Collatins, des Scipions, des Serviliens, des Marcellus, *&c.* objets propres à porter les paſſans à l'imitation des grands hommes qui étoient couchés dans ces tombeaux, & dont les noms étoient gravés ſur chacun. (*D. J.*)

Sépulture *des Chinois*, (*Hiſt. de la Chine.*) les *ſépultures* de ce peuple ſont hors des villes, & autant qu'on le peut ſur des hauteurs; ſouvent on y plante des pins & des cyprès. Juſqu'à environ deux lieues de chaque ville, on trouve des villages, des hameaux, des maiſons diſperſées çà & là, & diverſifiées de boſquets & de petites collines couvertes d'arbres, & fermées de murailles. Ce ſont autant de *ſépultures* différentes, leſquelles forment un point de vue qui n'eſt point déſagréable.

La plûpart des *ſépulchres* chinois ſont bien blanchis, & faits en forme de fer à cheval. On écrit le nom de la famille ſur la principale pierre. Les pauvres ſe contentent de couvrir le cercueil de chaume, ou de terre élevée de cinq à ſix piés, en forme de pyramide; pluſieurs enferment le cercueil dans une petite loge de brique, repréſentant un tombeau.

Pour ce qui eſt des grands & des mandarins, leurs *ſépultures* ſont d'une aſſez belle ſtructure. Ils conſtruiſent une voute dans laquelle ils renferment le cercueil: ils forment au-deſſus une élevation de terre battue, haute d'environ douze piés & de huit ou de dix pouces de diametre, qui a à-peu-près la figure d'un chapeau; ils couvrent cette terre de chaux & de ſable, dont ils font un maſtic, afin que l'eau ne puiſſe pas y pénétrer; ils plantent tout-autour avec ſymmétrie des arbres de différentes eſpeces. Vis-à-vis eſt une longue & grande table de marbre blanc & poli, ſur laquelle eſt une caſſolette, deux vaſes & deux candelabres auſſi de marbre. De part & d'autre, on range en pluſieurs files des figures d'officiers, d'eunuques, de ſoldats, de lions, de chevaux ſellés, de chameaux de tortues, & d'autres animaux en différentes attitudes, qui marquent du reſpect & de la douleur, autant que leurs artiſtes ſont capables d'exprimer les paſſions; vous trouverez les détails de leurs funérailles au *mot* Funérailles *des chinois*. (*D. J.*)

Sépulture, (*Critiq. ſacrée.*) les Juifs avoient grand ſoin d'enſevelir les morts, & tenoient à deshonneur d'être privés de la *ſépulture*; auſſi étoit-ce chez eux un office de charité que ce dernier ſoin, comme on le voit par Tobie, qui s'en faiſoit un devoir, malgré les défenſes de Sennachérib, & quoiqu'il courût riſque de la vie en oſant enterrer les corps des Iſraélites qu'on expoſoit aux bêtes.

Jérémie, *ch. viij.* 1. menace les grands, les prêtres, & les faux prophetes qui ont adoré les idoles, de faire jetter leurs os hors de leurs *ſépultures*, comme le fumier qu'on jette ſur la terre. Le même prophete, *ch. xxij.* 19. prédit que Johakim, roi de Juda, qui ſe plongeoit dans toutes ſortes de crimes, ſeroit jetté à la voirie.

Les Juifs cependant n'avoient point de lieu déterminé pour la *ſépulture* des morts; pluſieurs de leurs tombeaux étoient faits dans le roc; d'autres étoient dans les villes, à la campagne, ſur les chemins, dans les jardins. Les tombeaux des rois de Juda étoient creuſés ſous la montagne du temple, comme l'inſinue Ezéchiel, quand il dit, *ch. lxiij.* 7. qu'à l'avenir la montagne ſainte ne ſera plus ſouillée par les cadavres des rois. Le tombeau que Joſeph d'Arimathie avoit préparé pour lui-même, & qu'il deſtina pour

le

le corps du Sauveur, étoit dans ſon jardin. Saül fut enterré ſous un arbre, & Moïſe, Aaron, Eléazar, Joſué, le furent dans des montagnes.

Maimonides, il eſt vrai, fait mention du cercueil où les Juifs mettoient les morts, avant que de les dépoſer en terre; mais il parle plutôt de la maniere dont les juifs diſperſés enſeveliſſoient leurs morts, que de celle qui étoit en uſage parmi eux, lorſqu'ils habitoient leur propre pays. On croit donc que du tems de J. C. après avoir préparé les corps, avant que de les mettre dans le ſépulchre, ils les poſoient liés de bandes & enveloppés d'un linceul, ſur de petits lits, & les plaçoient ainſi dans les grottes qui étoient leurs ſépulchres. Les raiſons qu'on a d'en juger ainſi, ſont 1°. que dans l'hiſtoire de la *ſépulture* & de la réſurrection de J. C. il n'eſt fait aucune mention de cercueil. Il n'y eſt parlé que du linceul & des bandes de toile, dont le corps du Sauveur fut enveloppé. 2°. La même choſe paroît dans l'hiſtoire de la réſurrection de Lazare. S'il avoit été enfermé dans un cercueil, J. C. ne pouvoit lui dire, *Lazare, ſors dehors*. Il auroit fallu ouvrir le cercueil auparavant, comme il fallut ôter la pierre qui fermoit l'entrée du ſépulchre, afin que Lazare en pût ſortir; ou il faudroit ſuppoſer un miracle que J. C. n'a point voulu faire, parce qu'il n'en fait point de ſuperflu; c'eſt pour cela qu'il fait ôter la pierre, avant de commander à Lazare de ſortir. 3°. Dans l'hiſtoire de la réſurrection du fils de la veuve de Naïn, Jéſus s'approche du mort, & lui dit: *jeune homme, levez-vous*: comment auroit-il pu ſe lever, s'il eût été enfermé dans un cercueil?

Quoi qu'il en ſoit, auſſi-tôt que quelqu'un chez les Juifs étoit mort, ſes parens & ſes amis, pour marquer leur douleur de ſa perte, déchiroient leurs habits, ſe frappoient la poitrine, & mettoient de la cendre ſur leurs têtes La pompe funebre étoit accompagnée de joueurs de flutes, d'hommes & de femmes gagées pour pleurer. *Voyez* PLEUREURS & PLEUREUSES.

SÉPULTURE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt le lieu où ſont les tombeaux d'une famille, comme étoit la chapelle des Valois à S. Denis en France.

Les mahometans ſont curieux de *ſépultures* qu'ils bâtiſſent en forme de petites chapelles d'une architecture fort délicate. Ils appellent *tarbes*, celles des fondateurs des moſquées qui en ſont proches. *Daviler*. (*D. J.*)

SEPULVÉDA. *Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, au ſud-oueſt & près de Ségovie, ſur la petite riviere de Duraton. On l'appelloit anciennement *Sepuvelga*, dont on a fait *Sepulveda*. Villeneuve prétend que c'eſt la *Segortia latu* de Ptolomée. *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

SEQUANA, (*Géog. anc.*) nom latin de la riviere de Seine. Céſar & Ptolomée diſent *Sequana*, Strabon *Sequanus*, & Etienne le géographe *Secoanus*. Cette riviere, ſelon Céſar, *de Bel. Gal. l. I.* faiſoit avec la Marne, la ſéparation entre les Gaulois & les Belges. (*D. J.*)

SÉQUANIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. ancienne.*) peuple de la Gaule, qui, du tems des Romains, habitoit le pays connu aujourd'hui ſous le nom de la *Franche-Comté*.

SÉQUANOIS, LES, (*Géog. anc.*) *Sequani*, peuples de l'ancienne Gaule; du tems de Céſar, ils faiſoient partie de la Celtique: mais Auguſte les mit ſous la Belgique, ce qui paroît par les deſcriptions de Ptolomée & de Pline. Céſar dit encore, que le mont Jura les ſéparoit des Helvétiens: d'un autre côté, les bornes de leur pais s'étendoient juſqu'au Rhein, à ce que prétend Strabon, *l. IV.*

On peut dire que le Rhein bornoit originairement le pays des *Séquanois*, avant que les Germains les euſſent éloignés des bords de ce fleuve; car on voit qu' Arioviſte leur enleva la troiſieme & la meilleure portion de leur pays, & ſans doute celle qui étoit la plus voiſine du Rhein.

Ammien Marcellin, *liv. XV. c. xxvij.* étend auſſi les *Séquaniens* juſqu'à ce fleuve; mais il ſuivoit l'uſage de ſon tems: il y avoit une province appellée *Maxima Sequanorum*, & dans laquelle on comprenoit non-ſeulement les *Sequani*, mais encore les *Helvetii* & les *Rauraci*.

Enfin, le pays de *Sequaniens*, ſelon Tacite, étoit d'un autre côté limitrophe de celui des *Ædui*, *voyez* M. Dunod dans ſon *Hiſtoire des Sequanois & de la province Sequanoiſe*. Cet ouvrage eſt imprimé à Dijon en 1755. 2. *vol. in-4°.* (*D. J.*)

SEQUELLE, DIXME DE, (*Droit d'égliſe.*) on appelle dixme de *ſequelle* une certaine dixme qui ſe perçoit en Bourgogne, parce que le curé qui la leve ſuit le labourer qui va cultiver des terres hors ſa dixmerie. Les dixmes perſonnelles ne ſont point reçues en France, cependant les dixmes de *ſequelle* approchent fort de leur nature, dit Fevret. (*D. J.*)

SÉQUENCE, ſ. f. *terme de jeu de l'Ambigu*; la *ſéquence* eſt une ſuite de trois cartes de la même couleur, comme cinq, ſix & ſept. La *ſéquence* emporte le point & ſes primes, & fait gagner trois jettons de chaque joueur, outre ce qui eſt au jeu; la plus haute en points va devant la plus baſſe.

SÉQUENCE, *au jeu de ma Commere accomodez-moi*, ſe dit de trois cartes qui ſont dans leur ordre naturel, ne laiſſant aucun intervalle à remplir entre une carte & celle qui lui eſt inférieure en valeur, comme roi, dame & valet, dame, valet & dix, &c. La *ſéquence* de ce jeu ne differe de la tierce du piquet, qu'en ce qu'il faut que celle-ci ſoit en même couleur, & en même eſpece, & que la *ſéquence* peut être de trois couleurs & de trois eſpeces différentes, pourvû qu'elle aille de ſuite.

SÉQUENCE, *au jeu du Hoc*, ce ſont trois cartes d'une même couleur qui ſe ſuivent La *ſéquence* de quatre vaut mieux que celle de trois, celle de cinq, que celle de quatre & ainſi des autres. Et quand les cartes ſont égales en nombre, la plus haute gagne; dame, valet & dix, & la plus forte *ſéquence* ſimple; as, deux & trois la moindre de toutes. *Voyez* SÉQUENCE SIMPLE.

SÉQUENCE SIMPLE, *au jeu du Hoc*, c'eſt une *ſéquence* qui n'eſt compoſée que de trois cartes ſeulement.

SÉQUENCE, *au jeu de Commerce*, ſe dit de l'aſſemblage ſuivi de trois cartes de même couleur, que l'on appelle *tierce* au jeu de piquet; comme as, roi, dame; roi, dame, valet; dame, valet & dix, &c. La plus haute ayant toujours la préférence.

SEQUESTRATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſpr.*) eſt l'action de mettre des revenus ou autres choſes en ſequeſtre.

On entend auſſi quelquefois par ce terme l'action de détourner des deniers, des papiers ou autres choſes, pour en ôter la connoiſſance & ſe les approprier. *Voyez ci-après* SEQUESTRE.

SEQUESTRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt une perſonne prépoſée pour recevoir & garder comme en dépôt des deniers, revenus & autres choſes qui ſont en litige, juſqu'à ce que la juſtice ait décidé à qui les choſes ſéqueſtrées doivent appartenir.

Le *ſequeſtre* differe du gardien ou commiſſaire, en ce que celui-ci eſt établi à une ſaiſie, au lieu que le *ſequeſtre* eſt établi à des biens & revenus, quoique non ſaiſis.

Les nominations de *ſequeſtre* ſe font ordinairement en juſtice, ſur la demande des parties ou d'office par le juge lorſqu'il y a lieu.

Les parties peuvent néanmoins convenir entr'elles d'un *ſequeſtre* à l'amiable.

Le juge ne peut nommer pour *ſequeſtre* aucun de ſes parens & alliés, juſqu'au degré de couſins-germains incluſivement, à peine de nullité & d'amende, même de répondre en ſon nom des dommages & intérêts en cas d'inſolvabilité du *ſequeſtre*.

Le *ſequeſtre* doit prêter ſerment devant le juge.

Quand les choſes ſequeſtrées conſiſtent en quelque jouiſſance, le *ſequeſtre* doit faire procéder au bail judiciaire, au cas qu'il n'y en eût pas de conventionnel ou qu'il eût été fait en fraude & à vil prix.

Le devoir du *ſequeſtre* en général, eſt d'adminiſtrer les biens & revenus dont il eſt chargé, comme un bon pere de famille, & de rendre compte de ſa commiſſion à qui par juſtice ſera ordonné. *Voyez* COMMISSAIRE, DÉPÔT, GARDIEN, & *l'ord. de* 1661. *tit.* 19. (*A*)

SEQUIN, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie d'or qui ſe bat à Veniſe, au titre de vingt-trois karats, trois quarts. Il s'en fabrique auſſi dans les états du grand-ſeigneur, particulierement au Caire, que de-là on appelle *ſequins de Turquie* ou *shérifs* ou *ſultanins*. On appelle à Conſtantinople *ſequins hongres*, des ducats d'or qui ſe fabriquent en Allemagne à divers coins. La valeur de ces *ſuquins* n'eſt pas tout-à-fait ſemblable, ceux de Turquie & d'Allemagne valent un quinzieme moins que le vénitien. Aux indes orientales, le *ſequin* vénitien s'y prend pour quatre roupies ſix peſſas, c'eſt-à-dire pour 10 liv. 4. ſ. de France; & le

le *ſequin* de Turquie ſeulement pour quatre roupies juſtes, ce qui eſt 4 ſols moins que l'autre. (*D. J.*)

SER, ſ. m. (*Poids étranger.*) poids dont on uſe aux Indes orientales, particuliérement dans les états du grand-mogol, ainſi que l'on fait en France & ailleurs de la livre. Il y a de deux ſortes de *ſer*, l'un qui eſt employé à peſer les denrées & choſes propres à la vie, & l'autre dont on ſe ſert pour peſer les marchandiſes qui entrent dans le négoce. Le premier eſt de ſeize onces, poids de marc, qui eſt égal à une livre de Paris, & le deuxieme n'eſt que de douze onces, auſſi poids de marc, qui font les trois quarts de la livre de Paris; enſorte que ce dernier *ſer* differe d'un quart du premier. (*D. J.*)

SERA, (*Géog. anc.*) ville métropole de la Sérique, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. xvj.* Le nom moderne eſt *Cambalech*, ſelon Niger, & Sindiufu, ſelon Mercator. (*D. J.*)

SERACH, ſ. m. *terme de relation*; c'eſt ainſi qu'on appelle l'officier qui tient l'étrier du caia des janiſſaires en charge, l'accompagne partout à cheval, & lui ſert comme d'aide de camp. Au bout d'un certain tems, il obtient le titre de *chous*, & enfin devient lui-même caia des janiſſaires, ſous le commandement de l'aga du corps. Pocock. *Hiſtoire d'Egypte*. (*D. J.*)

SERAI *ou* SERAY, *terme de relation*; ce mot ſignifie une *maiſon*, mais une maiſon grande & ample, un palais. C'eſt le nom du palais du grand-ſeigneur, qu'on appelle mal-à-propos *ſerail*, car il s'écrit *ſeraï* en turc; mais l'uſage l'a emporté. Les palais des bachas & des autres grands de la Porte prennent auſſi ce nom; c'eſt encore celui qu'on donne à ces hôtelleries publiques, où vont loger les caravanes; car on les appelle *caravanſerai* ou *curvan-ſeraï*. Quelques-uns écrivent ce nom par un *k*; d'autres, comme Thevenot, dans ſon voyage des Indes, écrivent *quervan ſeraï*; un uſage vicieux a prévalu, & décidé pour *ſerrail*, lorſqu'il s'agit d'un palais des ſouverains orientaux, & ſur-tout de ceux où leurs femmes ſont enfermées. *Voyez* SERRAIL. (*D. J.*)

SERAI, *ou* SARAI, *ou* SULTAN-SARAI, *ou* BACHA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville du Capchac, ſur le Volga, où le kan faiſoit ſa réſidence; mais les Ruſſes ont ruiné en 1736 cette ville, ou plutôt ce palais. *Long.* 81. *lat.* 52. (*D. J.*)

SERAN, ſ. m. (*Tiſſerand.*) outil à préparer les chanvres, les lins, les orties, & autres plantes dont les tiges ſont pleines de filamens, pour les mettre en état d'être filées.

Les *ſerans* ſont des ais en forme de grandes cardes, armés de dents de gros fils-de-fer, à-travers deſquels on fait paſſer ces plantes, après qu'elles ont été auparavant groſſierement concaſſées avec un inſtrument de bois. Ces deux apprêts qui les réduiſent en filaſſes & en état d'être filées au rouet ou au fuſeau, ne ſe donnent que lorſqu'au ſortir de l'eau où elles ont été rouies, on les a bien fait ſécher au ſoleil. (*D. J.*)

SERAN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Michaille, vers le grand abergement, court dans le Valromey, & ſe perd dans le Rhône, au-deſſous de Rochefort, à ſept ou huit lieues de ſon origine. (*D. J.*)

SERANCER, v. act. (*Tiſſeranderie.*) c'eſt faire paſſer les chanvres, lins, orties & autres matieres propres à être filées par les ſerans. Les chanvres *ſerancés*, ce ſont les chanvres qui ont reçu cet apprêt, & qui ſont réduits en filaſſe. Les dents du ſeran doivent être plus ou moins ſerrées, ſelon la fineſſe dont on veut que ſoit le chanvre.

On a ordinairement pluſieurs ſerans de différente grandeur. Quand on veut *ſerancer*, on les attache au bout d'une table, ſur un eſcabeau, ou autre uſtenſile de ménage; le principal eſt qu'ils ſoient fermes; on paſſe le chanvre pluſieurs fois à-travers de ces pointes de fer; & quand il eſt bien peigné, bien propre & bien clair, on le met en botte pour le vendre à meſure qu'on en *ſerance*; ou bien on le file, ſoit à grand rouet, à la quenouille, ou au fuſeau, ſuivant les différens uſages auxquels on le deſtine. (*D. J.*)

SERANCOLIN, MARBRE, (*Litholog.*) le marbre *ſerançolin* eſt un marbre iſabelle & rouge, ou couleur d'agathe des Pyrénées. La carriere d'où on le tire eſt dans la vallée d'Or, proche de *Serançolin*, dans l'évêché de S. Bertrand. L'on a été long-tems que l'on ne pouvoit avoir de ce marbre que par morceaux; mais depuis que le ſieur Miſſon a trouvé le ſecret de ſcier le marbre dans le roc avec des ſcies qui tournent à volonté, on peut avoir toutes ſortes de marbres par grandes pieces. (*D. J.*)

SERANDIB, (*Géogr. mod.*) nom arabe de la plus fameuſe île de l'Océan oriental. Le ſchérif Al-edriſſi lui donne 80 paraſanges de longueur, & autant de largeur; & le géographe perſien la met fort proche de la côte des Indes, entre l'équateur & le premier climat. Tout cela nous indique que cette île eſt la même que celle de Ceylan. (*D. J.*)

SÉRAPÉON, ſ. m. (*antiq. d'Égypte.*) temple fameux d'Alexandrie, ainſi nommé parce qu'on y avoit dépoſé la ſtatue du dieu Sérapis.

Rufin qui étoit à Alexandrie lorſqu'il ſubſiſtoit encore, nous en a fait la deſcription. C'eſt un lieu élevé, dit-il, non par la nature, mais de main d'homme. Il eſt, pour ainſi dire, ſuſpendu en l'air. Ce vaſte bâtiment eſt quarré, & ſoutenu ſur des voûtes depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé au plain-pié du temple, auquel on monte par plus de cent degrés. Ces voûtes ſont partagées en pluſieurs appartemens ſéparés les uns des autres, qui ſervent à différens miniſteres ſecrets. Sur ces voûtes en-dehors ſont de grandes ſalles pour conférer, des refectoires, & la maiſon où demeurent ceux qui ont la garde du temple. En-dedans régnoient des portiques qui compoſoient une eſpece de cloître au-tour de ce bâtiment quarré. C'étoit au milieu de ce cloître que s'élevoit le temple de Sérapis orné de colonnes, & dont les murs étoient de marbre.

Ptolomée, fils de Lagus, l'avoit fait bâtir, ſelon Tacite, dans un lieu où il y avoit eu long-tems auparavant une chapelle conſacrée à Sérapis & à Iſis, ſur une petite éminence dans le quartier nommé *Rhacotis*, dont il faiſoit le plus bel ornement.

Théophile, patriarche d'Alexandrie, ayant pris la réſolution de ruiner abſolument le paganiſme dans la capitale de l'Egypte, fit tout ce qu'il put pour obtenir des ordres afin de mettre en exécution ſon deſſein. Il obtint en effet de l'empereur Théodoſe en 390, un édit qui lui permettoit de démolir tous les temples.

L'expédition de Théophile ſe fit avec tout le zele deſtructeur dont il étoit capable, & il n'étoit pas petit. Les choſes ne ſe paſſerent pas ſans tumulte; les payens, au rapport des auteurs eccléſiaſtiques, outrés de ce qu'on vouloit abolir leur ancienne religion, ſe retirerent dans le *Sérapéon*, comme dans une citadelle; de-là ils ſe défendirent, & ſoutinrent les attaques des chrétiens. Quelques philoſophes s'étoient mélés dans cette émeute en faveur de leurs compatriotes; mais Théophile appuyé du préfet d'Alexandrie & du commandant des troupes, ayant eu l'avantage, un grand nombre de ſavans du paganiſme cruellement perſécutés, furent obligés de prendre la fuite, & de ſe diſperſer dans pluſieurs villes de l'empire. On nomme entre autres le philoſophe Olympus & les grammairiens Ammonius & Helladius. Ce magnifique temple de Sérapis fut détruit de fond en comble, & quelque tems après on bâtit à ſa place une égliſe à laquelle on donna le nom de l'empereur Arcadius.

Ce temple avoit une bibliotheque qui devint très-célebre, & qui n'étoit cependant qu'un ſupplément de la bibliotheque d'Alexandrie, auſſi l'appelloit-on ſa fille; mais avec le tems cette fille devint belle & grande; elle échappa aux flammes qui conſumerent celle d'Alexandrie. On croit que ce fut dans le *Sérapéon* que Cléopatre mit les deux cens mille volumes de celle de Pergame, dont Marc-Antoine lui fit préſent. Cette addition & d'autres que les conjonctures amenerent, rendirent la bibliotheque du *Sérapéon* plus nombreuſe que celle dont elle tiroit ſa naiſſance. Pillée plus d'une fois pendant les révolutions de l'empire romain, elle ſe rétablit toujours de ſes pertes. En un mot, elle a ſubſiſté ouvrant ſes tréſors aux curieux juſqu'au vij. ſiecle, qu'elle eut enfin le même ſort que ſa mere, & qu'elle fut brûlée par les Sarraſins quand ils prirent Alexandrie l'an de J. C. 642. (*D. J.*)

SÉRAPHINS, ſ. m. pl. (*Théolog.*) anges du premier ordre de la premiere hiérarchie. *Voyez* ANGES & HIÉRARCHIE.

Ce mot vient de l'hébreu *zaraph*, brûler ou enflammer; & l'on croit que ces eſprits céleſtes ſont ainſi nommés de l'amour divin qui les conſume, parce que de tous les anges ils ſont les plus près du trône de l'Eternel. Iſaie, *ch. vj.* les dépeint comme des anges qui étoient au-deſſus du trône du Seigneur, & qui

avoient ſix aîles; deux dont ils voiloient leur face, deux dont ils couvroient leurs piés, & deux avec leſquelles ils voloient. C'eſt le ſeul endroit de l'Ecriture où il ſoit fait mention des *ſéraphins* pris en ce ſens; car ailleurs *ſéraphins*, dans l'hébreu, ſe prend pour les fondeurs & les orfévres; & dans les Nombres, *l. XXI.* le nom de *ſéraphin* ou *ſaraphin* eſt donné aux ſerpens aîlés qui firent mourir les Iſraélites dans le deſert.

SÉRAPHIQUE, adj. ce qui appartient aux ſéraphins, ou ce qui les imite. Boyle a compoſé un traité de l'*amour ſéraphique*, c'eſt-à-dire de l'*amour de Dieu*. On donne dans les écoles le titre de *docteur ſéraphique* à S. Bonaventure à cauſe de ſa ferveur & de ſon extrème piété.

S. François d'Aſſiſe eſt appellé le *pere ſéraphique*, en mémoire ou en honneur d'une viſion qu'il eut ſur le mont Alverne, où, après un jeûne de quarante jours & d'autres grandes auſtérités, étant en extaſe, il vit un ſéraphin qui deſcendit rapidement du ciel ſur lui, & lui imprima aux mains, aux piés & au côté des ſtigmates qui repréſentoient les plaies que les cloux & la lance firent au corps de Jeſus-Chriſt lorſqu'on le crucifia. *Voyez* STIGMATES.

SERAPIDIS INSULA, (*Géog. anc.*) île ſur la côte de l'Arabie heureuſe, dans le golfe Sachalite, ſelon Ptolomée, *liv. VI. ch. vij.* Elle étoit remarquable par un temple, & étoit voiſine des ſept îles qui étoient auſſi dans ce même golfe. Arrien, *p.* 19. & Oxon, dans ſon Périple de la mer Erythrée, met environ deux mille ſtades entre elle & le continent; il lui donne environ 200 ſtades de largeur. „ Il y a, „ dit-il, trois villages dont les habitans ſont les prê„ tres des Ichtyophages. Ils parlent arabe, & cou„ vrent avec des feuilles ce que la pudeur ne permet „ pas de montrer. Cette île a quantité d'excellentes „ tortues. Les habitans de Cané ont coutume d'y „ aller avec de chaloupes & des barques„. Ramuſio croit que c'eſt aujourd'hui l'île nommée *Maziza*. (*D. J.*)

SÉRAPIS, *ou* SARAPIS, (*Mythol. Médail. Inſcript. Monum. Pierres gravées & Littérat.*) c'étoit un grand dieu des Egyptiens, connu, ſelon toute apparence, par ce peuple, long tems avant les Ptolémées, ſelon l'opinion de M. Cuper, qui nous paroît la plus vraiſſemblable. Tacite, *hiſt. liv. IV. ch. lxxxiij.* le prétend auſſi. Les Egyptiens, dit-il, nation ſuperſtitieuſe, révéroient *Sérapis* plus qu'aucune autre divinité: Serapin *dedita gens ſuperſtitionibus ſuper alios colit*.

Ce n'étoit pas ſeulement le dieu tutélaire de toute l'Egypte en général, pluſieurs des principales villes de ce royaume l'avoient choiſi pour leur patron particulier, & le firent graver ſur leurs monnoies en cette qualité; mais entre toutes ces villes, aucune ne lui rendit des honneurs plus ſolemnels & plus ſurprenans que celle d'Alexandrie. *Alexandria civitas quæ conditorem Alexandrum macedonem gloriatur*, Serapin *atque Iſin cultu pene attonitæ venerationis obſervat*, dit Macrobe, *liv. I. Saturn.*

On l'y adoroit, ſelon Tacite, comme une eſpece de divinité univerſelle qui repréſentoit Eſculape, Oſiris, Jupiter, Pluton: *deum ipſum multi Æſculapium quod medeatur ægris corporibus, quidam Oſirin antiquiſſimum illis gentibus numen, plerique Jovem, ut rerum omnium potentem, plurimi ditem patrem inſignibus quæ in ipſo manifeſta aut per ambages conjectant*. On le prenoit auſſi pour Jupiter Ammon, pour le Soleil, ſelon Macrobe, & pour Neptune. Le buſte de *Sérapis*, au revers d'Antonin Pie, nous le montre, dans Seguin, ſous preſque tous ces différens rapports; le boiſſeau ſur la tête, la couronne rayonnée, les cornes de bélier, la corne d'abondance devant lui, & derriere lui un ſceptre à trois pointes entortillé d'un ſerpent, même avec la cuiraſſe, comme le dieu Mars.

On s'étoit auſſi formé de *Sérapis* une idée comme d'un dieu unique, qui comprenoit les attributs de toutes les autres divinités; ce qui donna lieu aux payens de publier que les Chrétiens & les Juifs, qui ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu, adoroient *Sérapis*; c'eſt ce qu'aſſure l'empereur Hadrien dans une lettre à Severianus, rapportée dans Vopiſcus d'après Flegon: *illi*, dit-il, *qui* Serapin *colunt chriſtiani ſunt, & qui ſe Chriſti epiſcopos dicunt, unus illis Deus eſt; hunc Chriſtiani, hunc Judæi, hunc omnes venerantur, & gentes*.

C'eſt à cette divinité qu'étoit conſacré le ſuperbe temple d'Alexandrie, dans lequel on transféra la ſtatue de ce dieu, que les habitans de Sinope poſſédoient, & qu'ils adoroient ſous le nom de *Jupiter Sérapis*, *Plutus* ou *Pluton*.

Il eſt très-ſingulier que les Alexandrins qui avoient cette divinité chez eux pour ainſi dire, puiſqu'elle étoit la premiere divinité de toute l'Egypte, ſe ſoient aviſés de l'aller chercher au-delà des mers, & dans une ville auſſi éloignée d'Alexandrie que l'étoit Sinope, & d'adorer Jupiter-*Sérapis*, divinité égyptienne, ſous le titre d'un dieu étranger, ſavoir ſous celui de Ζεὺς Σινωπίτης, *Jupiter de Sinope*. Tacite, Plutarque & Euſtathe nous en diſent la raiſon, dont le détail ſeroit trop long à raconter autrement que par l'extrait ſuivant.

Entre pluſieurs temples des plus magnifiques dont Ptolemée Soter, fils de Lagus, avoit orné la nouvelle ville d'Alexandrie, qu'il avoit choiſie pour la capitale de ſon royaume, il en avoit fait bâtir un beaucoup plus ſuperbe qu'aucun autre, & tout éclatant d'or. Comme il étoit en ſuſpens à quel dieu il devoit le dédier, un génie d'une beauté charmante, & d'une taille au-deſſus de l'humaine, lui étant apparu en ſonge, lui conſeilla de faire venir ſa ſtatue du Pont, après quoi il diſparut en s'élevant dans les airs environné de flammes.

Ce prince ayant raconté ſa viſion à Timothée, ſavant athénien, de la race des Eumolpides, il apprit de lui que près de Sinope, ville du Pont, étoit un vieux temple conſacré à Jupiter-Plutus; dont la ſtatue étoit ſingulierement reſpectée par les habitans de cette contrée. Sur cet avis, Ptolemée envoya Timothée en ambaſſade à Scydrothemis roi de Sinope, pour le prier, en lui offrant en même tems de riches préſens, de vouloir bien lui accorder ce dieu.

Scydrothemis fit d'abord de grandes difficultés, & cependant retint Timothée à ſa cour le plus long tems qu'il put, en l'amuſant toujours de belles promeſſes. Mais enfin au bout de trois ans, le dieu ſe déclara de lui-même, & ſe rendit de ſon temple ſur le vaiſſeau de l'ambaſſadeur, qui auſſi-tôt ayant mis a la voile arriva, par un miracle encore plus inoui, en trois jours dans Alexandrie.

Cette divinité y fut reçue avec toutes les marques poſſibles de vénération; & à l'inſtant Ptolomée la fit mettre dans le temple qu'il lui avoit deſtiné, avec d'autant plus de pompe, qu'il reconnut que c'étoit le portrait même qui lui étoit apparu, & que c'étoit auſſi l'image de Jupiter-*Sérapis*, qui étoit adoré en Egypte pour le dieu Pluton. C'eſt ce même dieu qu'Athénée nomme le *Jupiter égyptien*, & Martial le *Jupiter pharius*, comme étant la divinité du Nil.

Scis quoties Phario madeat Jove fuſca ſyene.

Tacite rapporte que Jupiter-*Sérapis* étoit encore en vénération de ſon tems dans Alexandrie; qu'on s'adreſſoit à lui comme à un oracle, & que Veſpaſien étant venu dans cette ville, ſe renferma dans le temple de ce dieu pour le conſulter ſur les affaires de l'empire. On publia même que ce prince avoit opéré quelques miracles par la puiſſance de *Sérapis*; & l'on eut grand ſoin de ſemer ces faux bruits parmi le peuple, tant pour y accréditer davantage le culte de cette divinité, que pour rendre la majeſté impériale toujours plus reſpectable aux Egyptiens.

Les Athéniens qui avoient reçu la connoiſſance de l'Egypte par Cécrops & Erehctée deux de leurs rois qui étoient de ce pays-là, reçurent en même tems le culte d'Iſis & de *Serapis*, qu'ils établirent dans la Thrace & ſur les côtes du Pont-Euxin, où ils furent puiſſans pendant un aſſez long eſpace de tems, & où ils fonderent tant de célebres colonies.

Quand même les hiſtoriens ſe tairoient ſur ce point. quantité de médailles nous apprennent que Jupiter-Plutus ou *Sérapis*, fut la divinité tutélaire de pluſieurs villes conſidérables des environs de cette mer, ſur-tout de la Thrace & de la Mœſie inférieure; les médailles de Marcianopole, d'Odeſſe & de Dionyſiopole en rendent témoignage.

Les médailles nous diſent encore que ce dieu ne fut pas moins révéré dans l'Arabie, la Phénicie & la Syrie, qu'en Aſie, en Thrace & dans la baſſe Mœſie; c'eſt ce dont nous aſſurent les médailles de Boſtra, de Ptolémais, de Céſarée, de Paleſtine, d'Ælia capitolina, d'Antioche de Syrie, où il eut même un temple fameux.

La ville de Sinope en particulier avoit pu recevoir

le culte de *Sérapis* ſi ce n'eſt immédiatement des habitans des provinces voiſines, qui le tenoient des Syriens & des Phéniciens, chez qui il étoit paſſé de l'Égypte, au-moins des Colches, colonie égyptienne, avec qui Sinope étoit en relation de commerce, oubien même des Miléſiens dont cette ville étoit colonie.

Ce ne fut point ſans de grandes raiſons que les Sinopiens prirent Jupiter-Plutus, c'eſt-à-dire *Sérapis*, pour leur divinité tutélaire; car outre que pluſieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter-même, & non pas Apollon qui tranſporta de Grece en Aſie Sinope, fondatrice de la ville de ce nom, les Sinopiens étoient auſſi perſuadés que c'étoit à Jupiter-Plutus, dieu des mines, qu'ils étoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faiſoient ſur toutes les côtes de la mer Noire, d'une quantité prodigieuſe de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée & des pays voiſins; raiſon pour laquelle vraiſſemblablement Pomponius Méla nomme les Sinopiens *chalibes*, c'eſt-à-dire *forgerons* ou *marchands de fer*.

Le culte de *Sérapis* paſſa de la Grece chez les Romains, qui lui éleverent un temple dans le cirque de Flaminius, & établirent des fêtes en ſon honneur en différens tems de l'année. Une multitude preſque innombrable fréquentoit le temple de ce dieu; de jeunes gens entr'autres y couroient en foule, pour obtenir de lui, comme une faveur ſignalée, qu'il leur fît trouver des perſonnes faciles qui euſſent la complaiſance de ſe livrer à leur paſſion. Un nombre preſqu'infini de malades & d'infirmes alloient lui demander leur guériſon, ou plutôt ſe perſuader qu'ils l'avoient reçue. Enfin les maux qu'occaſionna le culte de *Sérapis*, obligea les empereurs de l'abolir dans Rome, & Théodoſe détruiſit ſon temple à Alexandrie.

Cette divinité figuroit Jupiter qui commande au ciel & à la terre, & le dieu Plutus ou Pluton qui préſide aux enfers & à tous les lieux ſouterreins, ſur-tout aux mines, & par conſéquent aux richeſſes puiſqu'on les en tire; c'eſt à cauſe de ces deux différens rapports qu'on préſente ce dieu ſur les médailles, tantôt avec une aigle ſur ſa main droite, ainſi qu'on le voit au revers d'une médaille de Mithridate V. pere de Mithridate Eupator, & d'une autre médaille de Caracalla, où *Sérapis* paroît à-demi couché ſur un *triclinium*, eſpece de canapé; tantôt avec le cerbere à ſes piés, ainſi qu'il eſt ſi ſouvent gravé ſur les médailles de pluſieurs villes d'Aſie, de Thrace & de Grece: par exemple ſur celle de Pergame, de Laodicée, de Sidé de Pamphilie, de Nyſa en Carie, d'Amaſie dans le Pont, où ſe voit dans le champ de la médaille une étoile, pour marquer la puiſſance de ce dieu dans les cieux; des Callatiens dans la Thrace, des Pénéates en Arcadie, & même des Marcianopolitains dans la baſſe Mœſie.

Sérapis tel qu'il eſt gravé ſur une médaille de Gordien Pie, expliquée dans les *mémoires de littérature*, a un boiſſeau, ou un panier ſur la tête, à la maniere des divinités d'Egypte; type qui ſignifie non-ſeulement que l'abondance & tous les biens venoient des dieux, mais auſſi que c'étoit eux qui meſuroient, c'eſt-à-dire qui régloient tout ſur la terre ſelon leur volonté. On donne particulierement ce ſymbole à *Sérapis*, comme inventeur de l'agriculture: il lui convient encore comme dieu des richeſſes, pour marquer qu'elles procurent aux hommes tous les beſoins de la vie; d'où vient que les anciens lui mettoient quelquefois une corne d'abondance à la main, comme il paroît ſur quelques médailles.

Ce dieu, dont le caractere eſt de ne faire que du bien, n'a point dans la médaille de Gordien Pie, la foudre à la main, ainſi que le porte le plus ſouvent Jupiter, comme divinité terrible; mais il tient dans ſa main gauche *haſtam puram*, ſceptre qui étant émouſſé par le haut ſans fer aigu, à la différence des lances ordinaires, déſigne que la bonté & la clémence ſont le propre des dieux.

La main droite de la figure du dieu, & ſes regards levés vers le ciel, ſemblent atteſter qu'il ne commande pas moins aux cieux que ſur la terre, & aux enfers. C'eſt auſſi l'attitude qu'a ce dieu ſur pluſieurs médailles des villes de l'Egypte, de Syrie, d'Aſie & de Thrace. On le voit ainſi ſur les médailles de Bouſiris, de Cabaſe, de Ménélas, d'Oxyrinche, de Proſope, de Naréolis, de Coptos & d'autres villes d'Egypte; ſi ce n'eſt que cette divinité porte ſouvent ſur la main droite l'animal, ou autre ſymbole de la ville dont elle eſt la patrone; par exemple un lion, un cerf, un ibis, le lotus, une palme & autres types.

Sérapis a la même attitude ſur les médailles d'Amaſie, de Tomes, & d'Anchiale dans le Pont, de Nicée, de Ciane en Bithynie, de Mida en Phrygie, de Céſarée la Germanique en Syrie, de Céſarée de Cappadoce, ayant le mont Argée ſur la main droite; de Perinthe, de Sardis, de Bizuenne, de Callaſie, de Meſembrie dans la Thrace, *&c.*

Mais le ſymbole le plus commun, & le plus univerſellement employé dans les médailles, images, ſtatues, & pierres gravées de *Sérapis*, eſt le boiſſeau ou panier appellé en latin *calathus*, qu'il porte ſur ſa tête; la forme n'en eſt pas la même par-tout; quelquefois ce panier eſt également large dans toute ſa hauteur; ailleurs on le voit évaſé par le haut, ici élevé, là plat, d'autresfois orné dans ſon contour de branches feuillées, le plus ſouvent tout uni; dans d'autres, treſſé en maniere de jonc; ou enfin entouré de pluſieurs bandes horiſontales, & terminé par une eſpece de rebord, ſaillant dans ſa partie ſupérieure.

Le muid ſe trouve ſur la tête de quelques divinités égyptiennes, & en particulier ſur celle d'Iſis; mais on peut dire que c'eſt proprement l'attribut de *Sérapis*; ceux qui regardent ce dieu comme étant le ſoleil, prétendent que le boiſſeau mis au haut de ſa tête, marque la prodigieuſe élévation de cet aſtre; d'autres, que cette divinité conduit tout avec poids & meſure; quelques-uns enfin, en conſidérant *Sérapis* comme l'inventeur de l'agriculture. Il n'eſt pas poſſible de ſuivre tous ces détails; les autres attributs de *Sérapis*, ſont le cerbere, les rayons, le ſerpent, le bâton, les cornes de belier, le trident, la corne d'abondance, l'ibis, le vaiſſeau, le papillon, l'aigle, le cerf, & le phalle. On ne s'attend pas ſans doute qu'on établiſſe les raiſons qui ont fait donner à cette divinité tous ces différens attributs; mais on peut lire les *Mémoires de littérat. tom. X. in-4°.* les auteurs de l'art numiſmatique; Spanheim en particulier; & finalement une diſſertation ſur le dieu *Sérapis*, imprimée récemment à Amſterdam, *in-12*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉRAPOULE, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans la province de Permie, & la plus méridionale, ſur une petite riviere qui, un peu au-deſſous, ſe joint au Kama. (*D. J.*)

SÉRASKIER, *ou* SARESKER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Turcs donnent à leur généraux, ou à ceux qui commandent en chef leur armée; ils leur donnent auſſi le nom de *bachbog*, chef ou général. On choiſit le *ſéraskier* parmi les bachas à deux ou trois queues; mais ſi le *ſéraskier* n'a que l'honneur des deux queues, on ne ſouffre point de bacha à trois queues dans ſon armée, parce que ce ſeroit à lui que le commandement appartiendroit. Un *ſéraskier* n'eſt tenu que de communiquer ſes plans aux autres officiers généraux, mais il n'eſt point obligé de ſuivre leur avis, & ſon pouvoir eſt arbitraire; il ceſſe auſſi-tôt que la campagne eſt finie. Le bacha de Siliſtrie porte toujours le titre de *ſéraskier*, parce qu'il eſt obligé de veiller à la ſûreté des frontieres, du côté de la Pologne. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottom.*

SÉRAY-AGASI, (*Hiſt. turque.*) c'eſt le quatrieme aga du ſerrail; il ne ſort jamais de Conſtantinople, & eſt appellé pour cette raiſon *ſeray-agaſi*, l'aga du ſerrail. Il fait l'office des trois autres aga, pendant qu'ils ſont abſens, c'eſt-à-dire, du capi-aga, du khazinedar-bachi, & du kilerdgi-bachi. *du Loir*, (*D. J.*)

SERBAJÉE, ſ. m. (*terme de relation.*) nom qu'on donne à un capitaine de cavalerie qui eſt au ſervice du grand ſeigneur. Pocock, *deſcript. d'Egypte, p. 176.* (*D. J.*)

SERBETES, ou *SERBETIS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie céſarienſe, dans Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Villeneuve croit que c'eſt le ſerdabala de Pline. Le nom moderne eſt *Miron*, ſelon Caſtalo, & *Hued-Icer*, ſelon Marmol. (*D. J.*)

SERBOCAL, ſ. m. (*Fileur d'or.*) c'eſt parmi les fileurs d'or un petit cylindre de verre, ſur lequel paſſe l'ouvrage, afin qu'il ne coupe point le bois du rouet.

SERCHIO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle prend ſa ſource au mont Apennin, dans l'état de Modène, arroſe Lucques dans ſon cours, & ſe jette dans la mer de Toſcane, environ à ſix milles au-deſſus de l'Arno. Le *Serchio* eſt l'*Æſaris*, l'*Anſer*, ou l'*Auſer* des latins. (*D. J.*)

SERDAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre qu'on don-

donne à un général de la Moldavie, qui eſt chargé de défendre les frontieres contre les incurſions des Coſaques & des Tartares.

SERDEN-GIECHDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à une milice qui n'eſt point ſur un pié fixe, mais qui eſt levée ou caſſée au gré du ſultan. Ce mot ſignifie *homme qui mépriſe la vie*. Dans les expéditions difficiles, le ſultan ordonne la levée d'un certain nombre de ces ſoldats, à qui on donne dix aſpres par jour; les janiſſaires eux-mêmes s'y enrôlent, pour augmenter leur paye. Ces ſoldats combattent avec une férocité & une valeur à toute épreuve, & ceux qui échappent, ne peuvent être forcés à ſervir une ſeconde fois dans le même poſte; quand ils ſont eſtropiés, ils ont une penſion viagere de dix aſpres par jour, & on leur donne le titre d'*oturak*, ou ſédentaire. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottom.*

SÉRÉGIPPE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au Bréſil; elle prend ſa ſource dans le gouvernement de *Sérégippe*, qu'elle arroſe, & va ſe jetter dans la mer du Nord. (*D. J.*)

SÉRÉGIPPE DEL REY, ou *S. Chriſtophe*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Bréſil; capitale du gouvernement de même nom, ſur la rive ſeptentrionale du Vazabaris, à onze lieues de Rio-Réal. Le gouvernement de *Sérégippe* eſt entre Rio-Réal, au midi, & la riviere de S. François au nord. (*D. J.*)

SEREIN, (*Phyſique & Médecine.*) on appelle communément *ſerein*, l'humidité dont l'air eſt chargé, principalement en été, & après les jours les plus *ſereins*, quelques heures après le coucher du ſoleil, lorſque le vent eſt au midi, & qu'on n'eſtime communément que par un ſentiment de froid qu'éprouvent ceux qui y ſont expoſés. Le *ſerein* n'eſt autre choſe que la roſée du ſoir, ou la roſée commençante, qui n'eſt pas devenue encore ſenſible par l'accroiſſement qu'elle reçoit pendant la nuit, & qui eſt parvenue à ſon complement peu de tems après le lever du ſoleil; c'eſt une erreur populaire que l'opinion qui fait regarder le *ſerein* comme une émanation ſéche, plus nuiſible que la roſée proprement dite. *Voy.* ROSÉE, *Chimie & Médecine.* (*b*)

SÉRÉNA LA (*Géog. mod.*) Ville de l'Amérique méridionale, au Chili, dans l'évêché de Sant-Jago. Cette ville qui eſt la premiere du gouvernement de Chili, & la plus proche du Pérou, fut bâtie par le gouverneur du Chili, Petro de Valdivia, l'an 1544. Il lui donna le nom de *Séréna* ſa patrie; mais les Eſpagnols l'ont appellé depuis *Coquimbo*, du nom de la vallée dans laquelle elle eſt bâtie. C'eſt un grand village, dont les rues ſont larges, longues & tirées au cordeau, mais dans chacune deſquelles on trouve à peine ſix maiſons; & quelles maiſons encore? Elles ſont toutes baſſes, étroites, & couvertes de feuilles de palmier; elles ont toutes un grand jardin, où l'on cueille tous les fruits d'Europe & du pays, qui ſont d'un goût merveilleux, & dans une abondance étonnante.

Il paſſe au nord de la ville, une belle riviere, qui prend ſa ſource dans les hautes montagnes des Andes; elle arroſe la vallée, qui eſt toute remplie de beſtiaux qui y paiſſent pêle-mêle, ſans qu'on en prenne aucun ſoin.

Le port de la *Séréna* eſt ſous le 30e dég. de latitude méridionale, dans une baie fort étendue, & ſituée environ à deux lieues de la ville. C'eſt dans ce port, auſſi grand que commode, que l'on décharge les navires.

Comme la riviere qui fertiliſe la vallée, paſſe auſſi dans la ville, elle y apporte abondamment du vin, du blé, des fruits, de la viande, & du poiſſon; cette ville ne manque pas de couvents, il y en a de cordeliers, de dominicains, de peres de la merci, de jéſuites, *&c.*

Ce pays étoit autrefois fort peuplé, il eſt à préſent preſque déſert; les Eſpagnols, dans le tems de leurs conquêtes, & depuis, par les travaux des mines d'or & de cuivre, ont tellement détruit tous les habitans de cette contrée, que les mines d'or & de cuivre qui s'y trouvent, ont été abandonnées, faute de monde pour y travailler.

Longitude de la *Séréna*, ſuivant le P. Feuillée, 306. 24. 15. *latit.* 29. 54. 10. elle eſt de 73. 35. 45. plus occidentale que l'obſervatoire de Paris. (*D. J.*)

SÉRÉNADE, ſ. f. eſpece de concert qui ſe donne de nuit ſous les fenêtres de quelqu'un; il n'eſt compoſé ordinairement que de muſique inſtrumentale; quelquefois on y ajoute des voix. On appelle auſſi *ſérénades* les pieces que l'on compoſe, ou qu'on joue dans ces occaſions. La mode des *ſérénades* eſt paſſée depuis long-tems, & ne dure plus que parmi le peuple. Ce mot, italien d'origine, vient ſans doute de *ſereno*, le ſerein; & par metonymie, le *ſoir*. (*S*)

SÉRÉNISSIME, adj. (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur, dérivé du mot *ſérénité*, qu'on employoit autrefois pour les rois mêmes, & la France n'en donnoit point d'autre aux rois du nord; mais depuis que le nom de *majéſté* eſt devenu commun à tous les ſouverains rois, le titre de *ſéréniſſime* eſt reſté aux ſouverains qui ne ſont pas têtes couronnées; aux républiques de Veniſe & de Gènes, aux princes du ſang de France qu'on traite d'*alteſſe ſéréniſſime*, excepté M. le dauphin, pour qui ce titre ne paroît point aſſez convenable.

SÉRÉNITÉ DE L'AME, (*Morale.*) vertu morale, qui a ſa ſource dans l'innocence & le tempérament; vive ſans être emportée, ſérieuſe ſans être grave, avec elle habite la paix, avec elle habite la ſûreté; heureux celui qui la conſerve, & dont toutes ſes paſſions ſont en harmonie au milieu d'un monde enflammé de vices!

Il faut ſe munir de bonne heure contre les malignes influences de ſon climat & de ſon tempérament, en s'accoutumant à faire toutes les réflexions qui peuvent donner de la *ſérénité* à l'eſprit, & le mettre en état de ſoutenir avec courage, les petits maux & les revers de la fortune qui ſont communs à tous les hommes. Celui qui poſſede cette heureuſe diſpoſition, n'a point l'imagination troublée, ni le jugement prévenu; il eſt toujours le même, ſoit qu'il ſe trouve ſeul ou en compagnie; affable envers tout le monde, il excite les mêmes diſpoſitions dans tous ceux qui l'approchent; le cœur s'épanouit en ſa préſence, & ne peut qu'avoir de l'eſtime & de l'amitié pour celui dont il reçoit de ſi douces influences. J'enviſage enfin cet état comme une reconnoiſſance habituelle envers l'auteur de la nature; la gaieté du printems, le chant des oiſeaux, la verdure des prés, la fraîcheur des bois, raniment la *ſérénité*; la lecture & le commerce d'un tendre ami, y répandent de nouveaux charmes; en un mot, c'eſt le ſouverain bien de la vie que Zénon a cherché ſans le trouver. (*D. J.*)

SÉRÉNITÉ, (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur qui a été pris autrefois par les rois de France, & même par les évêques. Nos rois de la premiere & de la ſeconde race, en parlant d'eux-mêmes, diſoient, *notre ſérénité, ſerenitas noſtra*; & on voit qu'Adalard, évêque de Clermont, s'appliquoit la même qualité; le pape & le ſacré college, écrivant à l'empereur, aux rois, au doge de Veniſe, leur donnent le titre de *ſéréniſſime Cæſar*, ou *rex*, ou *princeps*; le doge de Veniſe prend particulierement ce titre de *ſérénité*; le roi de Pologne le donne aux électeurs, quand il leur écrit; & l'empereur, lorſqu'il traite avec eux, les qualifie de *ſérénité électorale*, & les princes de l'empire de *ſérénité ducale*; les plénipotentiaires françois, à Munſter, le refuſerent à l'électeur de Brandebourg, ſur ce que le mot de *ſérénité* n'étoit pas françois, & que le roi ne l'accordoit à perſonne; les princes allemands eſtimoient autrefois plus ce titre que celui d'*alteſſe*, mais l'uſage a enfin prévalu en faveur de ce dernier, & l'on qualifie ſur-tout les électeurs, d'*alteſſe électorale*.

SERENUS, (*Mythol.*) épithete donnée à Jupiter, comme au dieu qui regle le tems ſerein, la pluie, & les ſaiſons. (*D. J.*)

SÉREQUE, ſ. m. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on a donné à l'eſpece de genêt appellé *geniſta tinctoria fruteſcens incana*; par C. B. P. *Voyez* GENET. (*D. J.*)

SÈRES LES, (*Géog. anc.*) *Seræ*, les *Sères* occupoient ce que nous appellons *la Chine ſeptentrionale*, & quelque partie de la grande Tartarie orientale. Ptolomée eſt le ſeul des anciens qui ait le mieux parlé de leur pays, quoiqu'avec pluſieurs erreurs; les autres auteurs en font des peuples d'Ethiopie. Horace, *l. I. od.* 12, les joint aux Indiens.

Subjectos orientis oræ
Seras & Indos.

Lucain les place vers les ſources du Nil. Héliodore, *l. IX* les compte entre les Blémies. Pomponius Mela les met au centre des Scythes & des Indiens, au lieu de les placer à l'extrémité.

Pauſanias, après avoir fort bien décrit les vers-à-ſoie, ſe trompe ſur les *Sères* qui les élevoient, &

les

les place dans la partie la plus reculée de la mer Rouge.

Ainſi tout ce que les anciens ont ſu de vrai touchant les *Sères*, c'eſt qu'ils ſont les premiers qui aient imaginé de travailler la ſoie. C'eſt d'eux qu'elle eſt venue aux Perſes, & des Perſes aux Grecs & aux Italiens. La premiere étoffe qu'on en ait vu en Europe, fut après la conquête de la Perſe par Alexandre; & c'étoit encore de ce pays-là que les Romains la tiroient, quand leur empire fut devenu floriſſant. *Voyez* Soie. (*D. J.*)

SERET, le, (*Géog. mod.*) *Sereth*, ou *Moldawa*, riviere de la Turquie en Europe. Elle a ſa ſource dans la Tranſilvanie, paſſe dans la Moldavie, où elle arroſe Soczowa & Targorod; entrant enſuite dans la Valaquie, elle y reçoit le Miſlovo & le Bardalach; enfin elle ſe va jetter dans le Danube, un peu au-deſſous d'Aniopoli. (*D. J.*)

SEREUX, adj. (*Gram. & Med.*) il ſe dit du ſang & des humeurs, lorſqu'ils ſont délayés d'eau. Ainſi *ſéreux* eſt preſque ſynonyme d'*aqueux*.

SERF, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) du latin *ſervus*, eſt une perſonne aſſujettie à certains droits & devoirs ſerviles envers ſon ſeigneur. L'état des *ſerfs* eſt mitoyen entre celui de la liberté & l'eſclavage.

Chez les Romains il y avoit des eſclaves qui étoient dans une dépendance abſolue de leur maître.

Il y en avoit auſſi de ſemblables en France ſous la premiere & la ſeconde race de nos rois.

Mais ces ſervitudes perſonnelles furent abolies peu-à-peu ſous la ſeconde race de nos rois, ou du moins elles furent mitigées; & comme il y avoit chez les Romains certains eſclaves qui étoient attachés à la culture d'un fond particulier, & que l'on appelloit *adſcriptitios ſeu addictos glebæ*, leſquels cultivoient le fond à leur volonté, moyennant qu'ils rendoient à leur maître, tous les ans, une certaine quantité de blé & autres fruits; de même auſſi en France la plûpart des habitans de la campagne étoient *ſerfs*, c'eſt-à-dire attachés à certains fonds dont ils ne pouvoient être ſéparés.

Les bâtards & les aubains étoient *ſerfs* du roi.

Vers le commencement de la troiſieme race nos rois affranchirent pluſieurs communautés d'habitans, auxquelles ils donnerent des chartes de commune ou permiſſion de s'aſſembler. Louis hutin & Philippe le bel affranchirent tous les *ſerfs* de leur domaine, moyennant finance.

Le roi donnoit quelquefois à certains *ſerfs* en particulier, des lettres par leſquelles ils étoient réputés bourgeois du roi, & ceſſoient d'être *ſerfs*.

Les ſeigneurs donnoient auſſi de ſemblables terres à leurs *ſerfs*, au moyen deſquelles ils étoient réputés bourgeois de ces ſeigneurs.

Cependant pluſieurs ſeigneurs ne conſentirent point à l'affranchiſſement de leurs *ſerfs*; de ſorte qu'il eſt reſté des veſtiges de cette eſpece de ſervitude dans les provinces régies par le droit écrit & dans quelques-unes de nos coutumes, telles que Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois & quelques autres.

L'uſage de ces différentes provinces & coutumes n'eſt pas uniforme par rapport aux *ſerfs*.

Dans quelques pays les hommes ſont *ſerfs* de corps, c'eſt-à-dire, que leur perſonne même eſt *ſerve*, indépendamment de leurs biens; ils ne peuvent ſe délivrer de la ſervitude, même en abondanant tout à leur ſeigneur, lequel peut les révendiquer en tous lieux; c'eſt pourquoi on les appelle *ſerfs de corps & de pourſuite*.

En d'autres pays les *ſerfs* ne ſont réputés tels qu'à cauſe des héritages qu'ils tiennent du ſeigneur à cette condition: ces ſortes de *ſerfs* ſont ceux que l'on appelle *mainmortables* ou *mortaillables*.

Les *ſerfs* deviennent tels en pluſieurs manieres, ſavoir 1°. par la naiſſance, l'enfant né dans un lieu mainmortable ſuit la condition du pere; 2°. par convention, lorſqu'un homme franc va demeurer en lieu de mainmorte, & y prend un mein ou tenement; 3°. par le domicile annal en un lieu mainmortable, & le payement qu'une perſonne franche fait au ſeigneur des droits dûs au ſeigneur par ſes mainmortables; 4°. par le mariage à l'égard des femmes; car lorſqu'une femme franche ſe marie à un homme *ſerf* & de mainmorte, pendant la vie de ſon mari elle eſt réputée de même condition que lui.

Les droits que les ſeigneurs ont ſur leurs *ſerfs*, ſont différens, ſelon les pays; ils dépendent de la coutume ou uſage du lieu, & des titres des ſeigneurs; c'eſt pourquoi l'on ne parlera ici que de ceux qui ſont les plus ordinaires; encore ne ſe trouvent-ils pas toujours réunis en faveur du ſeigneur.

Un des premiers effets de cette eſpece de ſervitude eſt que le *ſerf* ne peut entrer dans l'état de cléricature ſans le conſentement de ſon ſeigneur.

Par rapport aux femmes, le ſeigneur a le droit de for-mariage qui conſiſte en ce que le ſeigneur prend les héritages que la femme, ſerve de corps, a dans le lieu de la mainmorte, lorſqu'elle va ſe marier ailleurs.

Les héritages aſſis en un lieu de mainmorte ſont réputés de même condition que les autres, s'il n'y a titre ou uſance au contraire.

Les *ſerfs* ne peuvent vendre & aliéner leurs héritages mainmortables qu'aux gens de la ſeigneurie & de même condition, & non à des perſonnes franches ni d'une autre ſeigneurie, ſi ce n'eſt du conſentement du ſeigneur, ou qu'il y ait uſance ou parcours.

Ils ne peuvent pareillement diſpoſer de leurs biens meubles & héritages par teſtament ni ordonnance de derniere volonté, ſans le conſentement de leur ſeigneur. *Vivunt liberi, moriuntur ut* ſervi.

Quant aux ſucceſſions, les *ſerfs* mainmortables ne ſe ſuccedent les uns aux autres qu'au cas qu'ils demeurent enſemble, & ſoient en communauté de biens, & à défaut de parens communs, le ſeigneur ſuccede à ſon mainmortable.

La communion ou communauté une fois rompue entre les *ſerfs* mainmortables, il ne peuvent plus ſe réunir ſans le conſentement de leur ſeigneur.

Si le *ſerf* s'abſente, le ſeigneur peut pourvoir à la culture de ſes héritages, afin que les droits ſoient payés; mais le mainmortable peut réclamer l'héritage, pourvu qu'il vienne dans les dix ans.

Quelque favorable que ſoit la liberté, le *ſerf* ne peut preſcrire la franchiſe & la liberté contre ſon ſeigneur par quelque laps de tems que ce ſoit.

Le témoignage des *ſerfs* mainmortables n'eſt pas reçu pour les ſeigneurs. *Voyez les coutumes* d'Auvergne, Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois, Berry, Vitri, la Marche, & les commentateurs, le *gloſſ.* de du Cange au mot *ſervus*, celui de Lauriere au mot *ſerf*, & les *mots* Corvée, Esclave, Mainmorte, Mainmortable, Mortaille, Mortaillable, Servitude. (*A*)

Serf abonné, eſt celui qui a compoſé de la taille avec ſon ſeigneur, & n'eſt pas taillable à volonté; il eſt parlé de ces ſortes de *ſerfs* dans les coutumes locales d'Azay le Feron, de Buzançois, de Bauche, de Saint-Genou & de Mézieres en Touraine, & de Saint-Cyran en Brenne.

Serf bénéficial *ou* Bénéficier, étoit un *ſerf* attaché à la glebe dans une terre qui avoit été donnée à titre de bénéfice ou fief: ces ſortes de *ſerfs* paſſoient au nouveau bénéficier ou feudataire avec l'héritage. *Voyez* Bénéfice, Fief, & le *gloſſaire* de du Cange au mot *ſervi beneficiarii*.

Serf casé, *ſervus caſatus*, étoit celui qui étoit attaché à une caſe ou héritage. *Voyez* le *gloſſ.* de du Cange, au mot *caſatus* & *ſervi caſati*.

Serf de corps et de poursuite, eſt celui qui eſt perſonnellement *ſerf* & en ſa perſonne, indépendamment d'aucun héritage, & que le ſeigneur peut réclamer & pourſuivre en quelque endroit qu'il aille. *V. l'article* 116 *des anciennes coutumes du duché de Bourgogne*.

Serf coutumier, *ou réputé tel*, dans la coutume de la Marche, quiconque doit à ſon ſeigneur par chacun an, à cauſe d'aucun héritage, argent à trois tailles payable à trois termes, avoine & geline. *Voyez la diſſertation* de M. de Laurier *ſur le tenement, ch. iv.* & ſon *gloſſaire* au mot *ſerf*.

Serf de dévotion, étoit un ſeigneur ou autre qui, quoiqu'il ne fût pas *ſerf* d'une égliſe, cependant par un motif d'humilité & de dévotion ſe déclaroit *ſerf* d'une telle égliſe, & donnoit tout ſon bien à Dieu & aux ſaints & ſaintes que l'on y révéroit. *Voy. le mercure d'Août* 1750, *p.* 92.

Serf de douze deniers, de *ſix deniers*, de *quatre deniers*, étoient des gens de condition ſervile qui payoient à leur ſeigneur une eſpece de taille annuelle ou capitation de douze deniers, ſix deniers plus ou moins. *Voyez la coutume de Bourbonnois, art.* 189 & 204, le *gloſſaire* de du Cange, au mot *capital* & au mot *ſervus*.

Serf ecclésiastique, n'étoit pas un eccléſiaſtique qui fût *ſerf*, mais un laïc qui étoit attaché à une

man-

manſe eccléſiaſtique: ce qui eſt de ſingulier, c'eſt que ces ſortes de *ſerfs* étoient fort improprement nommés; car ils n'étoient pas de même condition que les autres; tous nos monumens prouvent au contraire que cet état donnoit la liberté à celui qui étoit de condition ſervile; & quelques-uns penſent que c'eſt de-là que les vrais *ſerfs* étoient obligés d'avoir le conſentement de leur ſeigneur pour entrer dans la cléricature. *Voyez* le *gloſſaire* de du Cange au mot *ſervi* eccléſiaſtiques, & le *traité* de M. Bouquet, avocat, *tom. I. p.* 45.

Serf fiscal *ou* Serf fiscalin *ou* Fiscalin ſimplement, *fiſcalinus*, étoit autrefois en France un *ſerf* attaché à l'exploitation du fiſc ou domaine du roi. Il en eſt parlé dans pluſieurs endroits de la loi des Lombard, dans Aymoin, Marculphe, Grégoire de Tours.

Serf foncier, eſt celui qui ne peut changer de demeure au préjudice de ſon ſeigneur, dont il eſt homme de corps & de ſuite; il en eſt parlé dans un titre de Thibaut, comte palatin de Champagne & de Brie, roi de Navarre, du mois de Mai de l'an 1329. *Voyez* le *traité de la nobleſſe* par de la Roque, *chap. xiij.*

Serf de formariage, eſt celui qui ne peut ſe marier à une perſonne franche, ni même à une perſonne mainmortable d'autre lieu que celui de ſon domicile, ſans la permiſſion de ſon ſeigneur. *Voyez* Formariage, Mainmortable & Mainmorte.

Serf franc a la mort, eſt celui qui eſt taillé haut & bas par ſon ſeigneur, ſans être néanmoins mainmortable, de maniere qu'après ſa mort ſes héritiers lui ſuccedent. *Voyez l'article* 125 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.

Serfs germaniques; on a nommé de ce nom ceux dont la coutume étoit venu des peuples de la Germanie, & dont l'état étoit reglé de même: quelques-uns tiennent que nos *ſerfs* de France ont été établie à l'inſtar des *ſerfs germaniques*; d'autres croyent qu'ils viennent des Romains, ce qui eſt plus vraiſſemblable. *Voyez* les *notes* de Bannelier *ſur Davot, t. I. p.* 103.

Serf de glebe, étoit celui qui étoit attaché à la glebe, c'eſt-à-dire à un fonds pour le cultiver.

Ils étoient de deux ſortes; les uns appellés *adſcripti glebæ*, les autres *addicti glebæ*.

Les premiers étoient des eſpeces de fermiers qui cultivoient la terre pour leur compte, moyennant une rétribution qu'ils en rendoient au propriétaire pendant leur bail.

Les ſeconds, *addicti glebæ*, étoient de vrais *ſerfs*, qui cultivoient la terre pour le ſeigneur ou propriétaire, & demeuroient attachés pour toujours à cette glebe. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange au mot *aſcriptitii*, & au mot *ſervi*.

Serf de main-morte *ou* Main-mortable, eſt celui qui eſt ſujet aux lois de la main-morte envers ſon ſeigneur. *Voyez* Main-mortable, Main-morte & Servitude.

Serf a la mort, eſt celui qui étant originairement main-mortable, & ayant quitté le lieu de la main-morte ſans le congé du ſeigneur, pour aller demeurer en un lieu franc & non mortaillable, vit comme franc, & eſt *ſerf* à ſa mort, parce qu'après ſon décès, ſon ſeigneur originaire vient réclamer ſa ſucceſſion. *Voyez l'article* 124 des *anciennes coutumes du duché de Bourgogne*.

Serf pissené, *quaſi pejornatus*; on appelle ainſi en Nivernois les bâtards des *ſerfs*; c'eſt ainſi que M. de Lauriere explique ce terme en ſon *gloſſaire*.

Serf de poursuite, eſt celui que le ſeigneur peut ſuivre & réclamer en quelque lieu qu'il aille; c'eſt la même choſe que *ſerf* de corps. *Voyez l'article* 116 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.

Serf de quatre deniers, *voyez ci-devant* Serf de douze deniers, *&c.*

Serf-servage *ou* Servagier, eſt celui qui eſt *ſerf* de ſon chef & de ſa tête, & doit chacun an quatre deniers au ſeigneur pour rançon de ſon chef. Le ſeigneur peut, quand il lui plaît, prendre tous les biens de ce *ſerf*, mettre ſa perſonne en ôtage, le vendre & aliéner: quand ce *ſerf* n'a point de quoi manger, le ſeigneur eſt tenu de lui en donner. *Voyez l'article* 119 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, & *l'article* Serf de quatre deniers.

Serf testamental, étoit celui que l'on avoit loué par un pacte particulier, le mot *teſtament* ſignifiant dans cette occaſion *écrit*. *Voyez* le *gloſſaire* latin de Ducange au mot *ſervus*.

Serf a la vie, eſt celui qui vit comme *ſerf*, & qui meurt franc, lequel étant taillé haut & bas par ſon ſeigneur, n'eſt pas main-mortable, & après ſon décès ſes héritiers lui ſuccedent. *Voyez l'article*. 125 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, & ci-devant l'*article* Serf franc a la mort *& ci-après* Serf a la vie et a la mort.

Serf a la vie et a la mort *ou* a vie et a mort, eſt celui qui étant originairement main-mortable & taillable, vit & meurt comme *ſerf*. Voyez *l'article* 123 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne. (*A*)

SERFO *ou* SERFHO, (*Géog. mod.*) comme Tournefort l'écrit, île de l'Archipel. *Voyez* Serpho. (*D. J.*

SERFOUETTE, ſ. f. *terme de Jardinier*; c'eſt un petit outil de fer renverſé, qui a deux branches pointues d'un côté, & n'en a point de l'autre, lequel étant emmanché d'un manché d'environ quatre piés de long, ſert à mouver la terre, à donner un petit labour autour des laitues, des chicorées & des autres plantes. (*D. J.*)

SERFOUIR *ou* SERFOUETTER, *terme de Jardinier;* c'eſt mouver la terre avec la ſerfouette, donner un petit labour avec ſa ſerfouette autour de quelques plantes potageres, comme pois, chicorées, laitues, *&c.* (*D. J*)

SERGE, *dans le Commerce*, eſt une étoffe de laine piquée ou croiſée, manufacturée ſur le métier à quatre marches ou pédales, de la même maniere que l'on fabrique les ratines & autres étoffes.

La bonté des *ſerges* ſe connoît à la croiſure, & celle des draps à la filure. *Voyez* Drap.

Il y a des *ſerges* de différentes eſpeces, qui prennent leur nom de leurs différentes qualités, ou des endroits dans leſquels on les fabrique. Celle qui a le plus de réputation, eſt la *ſerge* de Londres; elle eſt maintenant très-eſtimée dans les pays étrangers, particulierement en France, où l'on a établi avec beaucoup de ſuccès une manufacture de cette eſpece ſous le titre de *ſerge façon de Londres*.

Manufacture de ſerge *de Londres*. Quant à la laine, on choiſit la plus longue pour la chaine, & la plus courte pour la trame: avant que de faire uſage de l'une & de l'autre, on doit premierement la dégraiſſer, en la mettant dans une chaudiere de liqueur, un peu plus que tiede, compoſée de trois quarts d'eau bien nette, & un quart d'urine; après qu'on l'y a laiſſée aſſez long-temps pour s'y diſſoudre, & avoir ôté la graiſſe, *&c* on la remue bruſquement avec un bâton; on l'ôte enſuite de la liqueur; on la laiſſe égoutter, & après l'avoir lavée dans de l'eau courante, & ſechée à l'ombre; on la bat avec des bâtons ſur un ratelier de bois, pour en chaſſer l'ordure & la plus groſſe pouſſiere. Après quoi on l'épluche bien proprement avec les mains. Quand elle eſt ainſi préparée, on la graiſſe ou on l'imbibe d'huile d'olive, & l'on peigne avec de grands peignes la partie la plus longue, deſtinée à la chaine; on la fait chauffer dans un petit fourneau pour cet uſage pour la dégraiſſer une ſeconde fois, ou pour lui ôter ſon huile; on la met dans de l'eau de ſavon très-chaude; après l'en avoir retirée, on la tord, on la ſeche & on la file au rouet. Quant à la laine la plus courte, dont on veut faire trame, on la carde ſeulement ſur le genou, avec de petites cardes très-fines; on la file enſuite au rouet ſans en ôter l'huile. Remarquez que le fil deſtiné à la chaine doit être toujours beaucoup plus fin & plus retours que celui de la trame.

Quand la laine eſt filée, tant celle qui eſt pour la chaine que celle qui eſt pour la trame, & que l'on a mis le fil en écheveaux, la laine deſtinée à la trame eſt miſe ſur des eſpolins (à moins qu'elle n'ait été filée deſſus) proportionnés à la cavité ou à l'œil de la navette; & ſa laine, qui eſt pour la chaine, eſt dévidée ſur une eſpece de bobines de bois, afin de la préparer à être employée: quand elle eſt montée, on lui donne de la conſiſtance, c'eſt-à-dire, qu'on la rend ferme moyennant une eſpece de colle, dont celle qui eſt réputée la meilleure, eſt faite de coupures de parchemin: quand elle eſt ſeche, on la met ſur le métier.

Quand elle eſt montée ſur le métier, l'ouvrier élevant & abaiſſant les fils (que l'on paſſe à-travers une canne ou un réſeau), par le moyen de quatre pédales, ſituées dans la partie inférieure du métier, qu'il fait agir tranſverſalement, également & alternativement l'une après l'autre, avec ſes piés, à pro-

por-

portion que les fils ſont élevés & abaiſſés, il jette la navette à-travers d'un côté à l'autre; & à chaque fois qu'il jette la navette, & que le fil de la trame eſt croiſé entre les fils de la chaîne, il le frappe avec le chaſſis, auquel eſt attachée la canne, à-travers les dents de laquelle les fils de la chaîne ſont placés, & il répete ce coup deux ou trois fois, ou même plus, juſqu'à ce qu'il juge que la croiſure de la *ſerge* eſt ſuffiſamment ſerrée; & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que la chaîne ſoit entierement remplie de la trame.

Auſſitôt que l'on a ôté la *ſerge* de deſſus le métier, on la porte chez le foulon; qui la foule ou qui l'écure dans l'auge ou le baquet de ſon moulin, avec une eſpece de terre graſſe qui ſert à cet uſage, dont on a eu ſoin d'abord d'ôter les pierres & les ordures. Après qu'on l'a écurée pendant trois ou quatre heures, on ôte la terre à foulon, en lavant la *ſerge* avec de l'eau nette, que l'on met petit-à-petit dans l'auge, d'où on la retire quand elle eſt entierement nettoyée de la terre; enſuite avec une eſpece de pinces de fer, on arrache tous les nœuds, les bouts, les pailles, *&c.* qui s'attachent ſur la ſurface de la *ſerge* des deux côtés: après cela on la reporte dans l'auge à foulon, où on la repaſſe avec de l'eau de ſavon un peu plus que tiede, pendant environ deux heures: on la lave alors juſqu'à ce que l'eau vienne parfaitement claire, & qu'il n'y ait plus aucune apparence de ſavon: après quoi on l'ôte de l'auge, on arrache les nœuds, *&c.* on la met à des crocs ou crochets, afin qu'elle ſeche; en prenant bien garde à meſure qu'elle ſeche, de l'étendre en long & en large, juſqu'à ce qu'elle ait ſes juſtes dimenſions; quand elle eſt bien ſeche, on l'ôte des crochets, on la teint, on la tord, & enfin on la preſſe. *Voyez* TEINTURE, PRESSE, TENTE.

Serge, étoffe de ſoie. Cette étoffe eſt un tiſſu dont le grain ſe fait obliquement au moyen du remettage & de l'armure; elle ſe fait avec une ſeule chaîne & la trame dont on met le nombre de bouts proportionné à la force dont on la veut. Cette étoffe a toujours à Lyon 11 vingt-quatriemes d'aune. *Voy.* ETOFFE DE SOIE.

Les *ſerges* ſont un diminutif du ſatin, *voyez* SATIN. Elles ont ſix liſſes & ſix marches; chaque marche fait lever & baiſſer trois liſſes. Voici l'armure d'une *ſerge* à ſix liſſes.

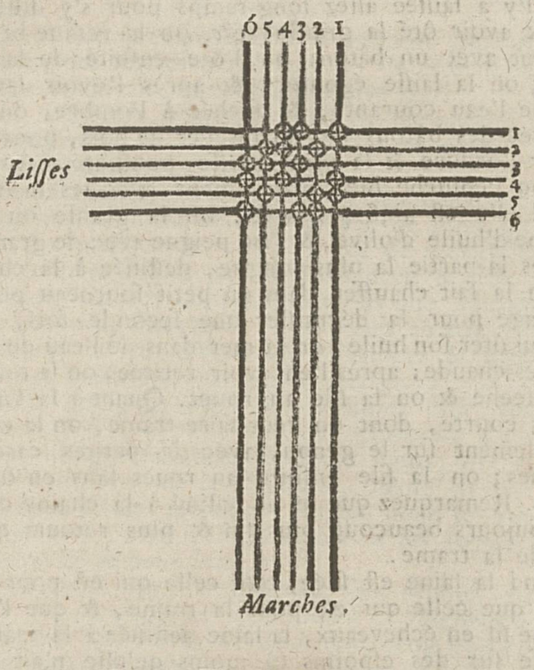

Les fils ſont paſſés dans ces liſſes deſſous & deſſus la marche, de façon que la même liſſe qui fait lever le fil, le baiſſe auſſi. Toutes les étoffes unies ſont paſſées de même; ce qui ne peut avoir lieu aux étoffes façonnées. Les fils ainſi diſpoſés, ne pourroient être levés par la tire, arrêtés qu'ils ſeroient par la liſſe.

On donne le nom de *petites ſerges* à celles qui n'ont que 50 à 60 portées; de *moyennes* à celles qui en ont depuis 70 juſqu'à 80; & de *fortes*, celles auxquelles on en donne de 110 à 120.

Armure d'une ſerge *à quatre liſſes.*

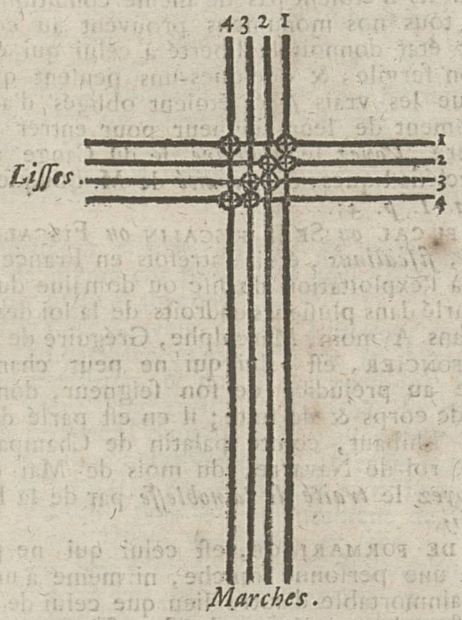

SERGEANTE, *ſerjania*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée le plus ſouvent de quatre pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit qui eſt diviſé en trois capſules, ou qui a trois têtes: chaque tête renferme une ſemence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SERGEANTIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) On dit *tenir en ſergeantie*, & *tenir en grande* ou *petite ſergeantie*. Tenir en grande *ſergeantie*, c'eſt tenir du roi, pour faire ſervice en perſonne, comme porter ſa banniere, ſa lance; ſon épée, à ſon couronnement, même ſon oſt, être ſon maréchal, *&c.* Tenir en petite *ſergeantie*, c'eſt tenir une terre du roi, à condition de lui donner chaque année quelque choſe d'uſage en guerre, comme un arc, une épée, une lance, des éperons, un cheval, des gantelets, *&c.*

SERGENT, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt un officier établi pour faire toutes ſortes d'exploits judiciaires & extrajudiciaires, & pour mettre à exécution les jugemens & mandemens de juſtice.

Paſquier & Ménage ont avec raiſon repris Cujas d'avoir voulu dériver ce mot de *cæſarianus*, ainſi qu'il fait ſur la loi *defenſionis 7.* au code *de jure fiſci*.

Ce terme vient du latin *ſerviens*, qui ſignifie *ſervant*, parce que les *ſergens* ſont en effet les miniſtres de la juſtice, & qu'ils exécutent ſes ordres & mandemens.

Du latin *ſerviens* on a fait par corruption *ſervjens* & en françois *ſervjens*, *ſerjens*, *ſergent*. On trouve quelquefois écrit *ſerregens*; ce qui a fait croire à quelques-uns que ce terme venoit de ce que les *ſergens* faiſoient ſerrer les files des gens de guerre; d'autres ont cru que cela venoit de ce que les *ſergens* ſerrent les gens, c'eſt-à-dire, empriſonnent ceux qui ſont condamnés par corps ou decretés; mais c'eſt par corruption que l'on a écrit *ſerregens* pour *ſergens*, & la véritable étymologie de *ſergent* vient, comme on l'a dit, du latin *ſerviens*, & de ce que les *ſergens* ſont les miniſtres de la juſtice.

Préſentement preſque tous les *ſergens* ſe ſont attribué le titre d'*huiſſier-ſergent* ou d'*huiſſier* ſimplement, quoique le titre d'*huiſſier* ne convienne véritablement qu'à ceux d'entre les *ſergens* qui ſont prépoſés à la garde de l'huis ou porte de l'auditoire.

Le titre de *ſerviens* ou *ſergent* leur étoit commun anciennement avec tous les nobles qui ſervoient à la guerre ſous les chevaliers. *Armiger*, *ſcutarius* ou *ſerviens* étoient termes ſynonymes; les ecuyers étoient appellés *ſervientes*, parce qu'ils ſervoient les chevaliers, portoient leur écu: & comme anciennement il falloit être chevalier pour rendre la juſtice, il ne faut pas s'étonner ſi ceux qui exécutoient les mandemens de juſtice, furent appellés *ſervientes* de même que les écuyers; d'autant mieux qu'il y avoit des *ſergens* de l'épée ou du plaid de l'épée qui étoient établis ſingulierement pour exécuter par les armes les mandemens de juſtice. Ces ſortes de *ſergens* faiſoient alors ce que font aujourd'hui les archers. Ils étoient quelquefois prépoſés à la garde des châteaux qui

n'é-

n'étoient pas ſur la frontiere, & alloient en guerre ſous les châtelains, comme on voit dans l'ancienne chronique de Flandre, *ch. xij. xv. xlvij. lxxviij. lxxxxj. lxxxxix. xc.* & au *liv. I.* de Froiſſart, *ch. xix.*

Le ſervice des écuyers étoit néanmoins différent de celui des *ſergens* de juſtice. Et quoique les *ſergens* tant à pié qu'à cheval, ayent été armés, & ayent eu ſolde pour le ſervice militaire, leur ſervice & leur rang étoit moindre que celui des écuyers; c'eſt pourquoi les *ſergens* ou maſſiers du roi furent appellés *ſergens d'armes*, pour les diſtinguer des *ſergens* ordinaires, & parce qu'ils étoient pour la garde du corps du roi; ils pouvoient pourtant auſſi faire ſergenterie partout le royaume, c'eſt-à-dire exploiter. Mais Charles V. en 1376 leur défendit de mettre à exécution les mandemens de juſtice qui étoient adreſſés à tous *ſergens* en général: le ſervice des armes & celui de la juſtice étant deux choſes diſtinctes.

Il y avoit deux ſortes de *ſergens* pour la juſtice: les uns royaux: les autres pour les juſtices ſeigneuriales.

Le nombre des uns & des autres étoit devenu ſi exceſſif, & ils s'étoient rendus tellement à charge au peuple, qu'on les appelloit *mangeurs*, parce qu'ils vivoient à diſcrétion chez ceux chez leſquels on les avoit mis en garniſon. Le peuple demanda en 1351 que le nombre de ces officiers fût réduit; & en conſéquence le roi Jean ordonna qu'il n'y en auroit plus que quatre dans les endroits où il y en avoit vingt, & ainſi des autres endroits à proportion.

Au commencement, les ſalaires des *ſergens*, quand ils alloient en campagne, ſe payoient par journées, & non pas par exploits. Les *ſergens* à cheval n'avoient que 3 ſols par jour, & les *ſergens* à pié 18 deniers; les uns ni les autres ne pouvoient prendre davantage, quelque grand nombre d'ajournemens qu'ils donnaſſent dans différentes affaires & pour différentes parties; leur ſalaire fut depuis augmenté, & néanmoins encore réglé à tant par jour.

Ils ne pouvoient autrefois exploiter, ſans être revêtus de leurs manteaux bigarrés, & ſans avoir à la main leur verge ou bâton dont ils touchoient légérement ceux contre leſquels ils faiſoient quelque exploit. Ce bâton étoit ſemé de fleurs-de-lis peintes. Leur caſaque ou habit appellé dans les ordonnances *arneſium*, étoit chargé des armes du roi ou autre ſeigneur, de l'autorité duquel ils étoient commis dans les villes. Les *ſergens* royaux portoient ſur leurs caſaques les armes du roi en-haut, & celles de la ville en-bas.

Une des obligations des *ſergens* étoit de prêter main-forte à juſtice, & d'aller au ſecours de ceux qui crioient à l'aide.

Les *ſergens* ſont encore regardés comme le bras de la juſtice; c'eſt pourquoi François premier, averti d'un excès, quoique leger, fait à un ſimple *ſergent*, porta le bras en écharpe, à ce que content nos annales, diſant qu'on l'avoit bleſſé à ſon bras droit.

Il n'eſt pas permis en effet d'excéder les *ſergens* faiſant leurs fonctions.

Anciennement les aſſignations ne ſe donnoient que verbalement; c'eſt pourquoi les *ſergens* n'avoient pas beſoin alors d'être lettrés. Ils certifioient les juges des ajournemens qu'ils avoient donnés pour comparoître devant eux.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 leur défendit de faire aucuns ajournemens ſans commiſſion du juge, ce qui n'eſt plus obſervé; c'eſt pourquoi l'on dit communément que les huiſſiers ont leurs commiſſions dans leurs manches.

Ils étoient autrefois obligés de ſe faire aſſiſter de deux records; ce qui ne s'obſerve plus depuis l'édit du contrôle, ſinon en certains exploits de rigueur. *Voyez* Exploit, Huissier, Record. (*A*)

Sergens *des aides, tailles* & *gabelles*, étoient ceux qui étoient deſtinés à faire les exploits néceſſaires pour le recouvrement des aides ou droits du roi qui étoient anciennement tous compris ſous le nom général d'*aides*, & auxquels on ajouta depuis les tailles & gabelles pour leſquelles ces *ſergens* faiſoient auſſi les pourſuites néceſſaires. Les *ſergens* des aides ſont les mêmes, que l'on a depuis appellés *huiſſiers des tailles*. *Voyez* au *mot* Huissier, & au *mot* Taille. Les *ſergens* ou huiſſiers des élections, & ceux des greniers à ſel ont ſuccédé à ceux des aides & gabelles.

Sergent appariteur. On donnoit autrefois aux *ſergens* le titre d'*appariteur*, ou de *ſergent* indifféremment, & quelquefois tous les deux enſemble, comme termes ſynonymes. En effet, dans une ordonnance du mois d'Octobre 1358, ils ſont appellés *ſervientes* ſeu *apparitores*.

Préſentement, par le terme de *ſergent appariteur*, on entend ordinairement celui qui fait les fonctions d'appariteur ou huiſſier dans une officialité ou autre tribunal eccléſiaſtique. *Voyez ci-devant* le *mot* Appariteur, & le *gloſſaire* de Ducange, au mot *Apparitor*.

Sergens archers, *ou plutôt* Archers Sergens extraordinaires; il y en avoit douze au châtelet de Paris. *Voyez* la *déclarat. du* 18 *Avril* 1555, Blancard, *pag.* 732.

Sergens d'armes étoient les maſſiers que le roi avoit pour la garde de ſon corps. Philippe Auguſte les inſtitua pour la garde de ſa perſonne: ils étoient gentilshommes; & à la bataille de Bouvines, où ils combattirent vaillament, ils firent vœu, en cas de victoire, de faire bâtir une égliſe en l'honneur de ſainte Catherine; & ſaint Louis, à leur priere, fonda l'égliſe de ſainte Catherine-du-Val-des-Ecoliers, poſſédée à-préſent par les chanoines réguliers de ſainte Génevieve.

Quoiqu'ils fuſſent gens de guerre, ils étoient auſſi officiers de juſtice, & pouvoient en certains cas venir à la chambre des comptes avec des armes; ils pouvoient faire l'office de ſergenterie dans tout le royaume, c'eſt qu'ils avoient la faculté d'exploiter partout; étoient gagés du roi, & exempts de toutes tailles & ſubſides; ils n'avoient d'autres juges que le roi & ſon connétable, même en défendant; leur office étoit à vie, à moins qu'ils ne fuſſent deſtitués pour forfaiture; tellement que la mort du roi ne leur faiſoit pas perdre leur office, comme cela avoit lieu pour tous les autres officiers. On leur donnoit ordinairement la garde des châteaux qui étoient ſur la frontiere, ſans qu'ils euſſent d'autres gages que ceux attachés à leur maſſe. Ceux qui demeuroient près du roi, prenoient leurs gages, robes & manteaux pour le tems qu'ils avoient ſervi en l'hôtel; ils furent enſuite aſſignés ſur le tréſor. Par une ordonnance de Philippe VI. de l'an 1342, une autre ordonnance de l'an 1285, pour l'hôtel du roi & de la reine, titre *de fourriere*, porte „ *item*, ſergens d'armes 30, leſquels ſeront „ à court ſans plus, deux huiſſiers d'armes & 8 au„ tres ſergens avec, & mangeront à court, & porte„ ront toujours leur carquois plein de carreaux, & ne „ ſe pourront partir de court ſans congé„. Philippe VI. en fixa le nombre à 100 en 1342. Charles V. étant régent du royaume, les réduiſit au nombre de ſix en 1359, & leur défendit de tenir enſemble deux offices; il leur défendit auſſi en 1376, de mettre à exécution les mandemens de juſtice adreſſés à tous *ſergens* en général, autre étant le ſervice des armes & celui de la juſtice. On trouve auſſi au regiſtre *olim* un arrêt du 12 Septembre qui caſſe des lettres de Bertrand du Gueſclin, connétable, ou de ſon lieutenant, par leſquelles il prétendoit avoir droit de juriſdiction ſur les ſervans d'armes.

Sergent baillager eſt celui qui ſert près d'un bailliage, qui a droit d'inſtrumenter dans le reſſort d'icelui. *Voyez* Imbert, *p.* 4. & Boucheul *ſur Poitou*, *tome II. pag.* 722, *n°.* 9.

Sergent batonnier. On donna ce nom aux *ſergens* qui portoient des bâtons ou verges, dont ils touchoient ceux contre leſquels ils faiſoient quelque exploit. Bouthillier fait mention d'un *ſergent bâtonnier* de la ville de Tournay; il en eſt auſſi parlé dans la coutume de Valenciennes, *article* 3. 8. 10 & 11.

Sergent blavier eſt celui des habitans d'une paroiſſe qui eſt établi pour la garde des blés & autres grains. C'eſt la même choſe que *meſſier* ou *ſergent* meſſilier, *meſſium cuſtos*. La coutume d'Auxerre l'appelle *ſergent blavier*.

Sergens chatelains; il y en a en Poitou, & dans quelques autres provinces de France, des *ſergens* héréditaires qui ſont appellés *châtelains* ou *ſergens châtelains*, & qui tiennent leurs offices en fief. Loyſeau, en ſon *traité des offices, liv. II. ch. ij. n°.* 50, tient que c'étoient jadis les gardes & concierges des châteaux; & en effet, ſuivant des ordonnances des 18 & 28 Juillet, & 16 Novembre 1318, on voit que la garde des châteaux étoit donnée à des *ſergens* d'armes, qui étoient obligés de les garder ſans autres gages que ceux de leur maſſe.

Sergent au chatelet ou *du châtelet*, eſt un *ſer-*

gent établi pour faire le ſervice au châtelet de Paris, & pour exploiter dans l'étendue de cette juriſdiction, ſuivant le pouvoir qui lui eſt attribué.

Il y a au châtelet quatre ſortes de *ſergens*; ſavoir
Les ſix *ſergens* ou huiſſiers fieffés.
Les douze *ſergens* de la douzaine.
Les *ſergens* à cheval.
Et les *ſergens* à verge ou à pié.

Les *ſergens fieffés* paroiſſent être les plus anciens de tous, & les premiers *ſergens* établis pour le ſervice du châtelet; ils furent ſurnommés *fieffés*, parce que leur office fut érigé en fief du tems que l'on inféoda la plûpart des offices. La déclaration du mois de Juin 1544, confirmative de leurs privileges, dit que les quatre *ſergens fieffés* du châtelet ont été créés de très-grande ancienneté.

Du tems de la ligue, il en fut créé un cinquieme, & depuis encore un autre; de ſorte qu'ils ſont préſentement au nombre de ſix.

Ce ſix offices ſont préſentement du corps des huiſſiers-commiſſaires-priſeurs vendeurs de biens meubles; ils ont toujours eu le privilege d'exploiter ſans demander *permiſſion*, *placet*, *viſa ni pareatis*.

Mais ils n'avoient autrefois le pouvoir d'exploiter que dans la ville, faubourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris. François I. par ſa déclaration du mois de Juin 1544, en les confirmant dans tous leurs droits & privileges, leur accorda en outre d'exercer leurs offices par tout le royaume, & d'y faire tous exploits de juſtice, & exécuter tous jugemens & mandemens, tant du roi que des chancelleries, parlemens, & autres juges quelconques.

Les plus anciens après les *huiſſiers* fieffés, ſont les *ſergens de la douzaine* ainſi appellés, parce qu'ils ſont ſeulement au nombre de douze. Ils furent inſtitués par ſaint Louis, qui les tira du corps des *ſergens* à verge, & leur donna 18 livres 5 ſols pariſis de gages. Ils portoient ſur leurs habits douze petites bandes de ſoie blanche, rouge & verte.

La premiere fois qu'il en ſoit parlé, eſt en 1288, ainſi que le remarque M. Bruſſelles.

Ils étoient, comme on vient de le dire, du corps des *ſergens* à verge ou à pié. En effet, l'ordonnance de Philippe le Bel, du mois de Novembre 1302, portant réglement pour les officiers du châtelet, dit qu'il y aura 80 *ſergens* à pié, & les douze de la douzaine, & non plus; que chacun donnera de plege ou caution 20 livres, & aura armures ſuffiſantes pour ſoi, qui ſeront examinées par le prevôt de Paris, & par deux autres perſonnes qui ſont nommées.

Cette même ordonnance porte, *article* 8. que les *ſergens de la douzaine* ſeront ôtés-à-préſent, & que le prevôt, ſelon ce qu'il verra que néceſſité ſera, fera garder la ville, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné.

On voit par-là que ces *ſergens de la douzaine* étoient deſtinés pour la garde de la ville: cet article au reſte ſemble ſe contredire avec l'*article* 2; auſſi M. de Lauriere remarque-t-il qu'il n'eſt pas dans le regiſtre du tréſor des chartes.

Le même prince, par ſon ordonnance du 12 Juin 1309, confirmative de celle qu'avoient faite Guillaume de Haugeſt, tréſorier, & Pierre le Feron, garde de la prevôté de Paris, touchant les officiers & les *ſergens* du châtelet, dit qu'il y aura 90 *ſergens* à pié, dans le nombre deſquels douze *ſergens de la douzaine* ſeront pris & élus comme il plaira au prevôt de Paris qui ſera pour lors en place, & que ces douze *ſergens* ſeront changés tous les deux mois.

On voit par-là que ces *ſergens de la douzaine* étoient dès-lors à la nomination du prevôt de Paris, & comme ſa garde ordinaire, qu'il choiſiſſoit par détachement dans le corps des *ſergens* à pié.

François I. par des lettres de 1529, ordonna qu'ils porteroient un hocqueton argenté à une ſalamandre, qui étoit lors ſa deviſe, & une hallebarde, pour accompagner le prevôt de Paris. Il leur donna les mêmes franchiſes & privileges qu'aux archers de ville, & accorda au ſieur de Villebert, lors prevôt de Paris, la nomination de ces gardes; ce qui fut confirmé par une déclaration du 27 Décembre 1551. Les prevôts de Paris jouiſſent encore de ce droit, & les *ſergens de la douzaine* leur doivent une certaine ſomme à chaque mutation de prevôt, mais ils prennent des proviſions du roi.

Ces mêmes gardes ont une barriere qui eſt le lieu certain de leur aſſemblée, afin qu'en toutes occaſions & quand il plaît au prevôt de Paris, il puiſſe leur envoyer ſes ordres, ſoit pour le ſuivre, ſoit pour la facilité des autres fonctions de leur charge. Cette barriere étoit anciennement rue des Ecrivains, proche le grand châtelet, où les prevôts de Paris ont toujours demeuré juſqu'au regne de Charles VIII. Préſentement elle eſt adoſſée contre l'égliſe ſaint Jacques de la Boucherie. Les armes de M. Seguier, prevôt de Paris ſont au-deſſus, ce qui fait préſumer qu'elle a été conſtruite de ſon tems.

Girard, dans ſes obſervations ſur le *traité des offices* de Joly, *titre des ſergens de la douzaine*, dit qu'outre les treize-vingt *ſergens* à verge, il y en a une petite troupe que l'on appelle les *ſergens de la douzaine*, qui ne ſont que douze, qui ont leur confrairie diſtincte & ſéparée des autres, que cela vient de ce qu'au prevôt de Paris appartient la force des armes, comme premier chef militaire de la ville de Paris, pour la manutention de laquelle il avoit été par nos rois ordonné qu'il y auroit douze perſonnes comme domeſtiques du prevôt de Paris, qui lui feroient perpétuelle aſſiſtance; que pour cette cauſe ils ſont pourvus de leurs offices par le roi ſur la nomination du prevôt de Paris; que par leur inſtitution ils doivent porter le hocqueton & la hallebarde, comme archers de ville; qu'auſſi ſont-ils gagés & ſalariés de 25 livres tournois pour l'entretien de leur hocqueton, que le prevôt de Paris eſt tenu de leur donner lorſqu'ils ſont pourvus & reçus.

Le même auteur ajoute que ces *ſergens* font toutes ſortes d'exploits dans la ville, faubourgs & banlieue de Paris, comme les *ſergens* à verge du châtelet, ſans qu'ils ſoient tenus de faire aucun ſervice au châtelet, ni aſſiſter les juges ni les commiſſaires lorſqu'ils exercent leurs charges, non plus que les *ſergens* fieffés du châtelet; qu'ils ne reconnoiſſent que le prevôt de Paris, lequel ils ſont tenus d'aſſiſter avec leurs hocquetons & hallebardes lorſqu'il va au châtelet tenir le ſiége, & aux cérémonies publiques.

Qu'aux pompes funebres des rois, il y en a quatre ſeulement qui accompagnent le prevôt de Paris avec des robes de deuil qui leur ſont données comme aux autres officiers du roi.

Enfin Girard remarque que ces officiers ne pouvoient faire priſées ni ventes, & qu'ils n'étoient point reçus à payer le droit annuel, non plus que les commençaux de la maiſon du roi.

Les *ſergens* de la douzaine obtinrent d'Henry II. des lettres-patentes en forme d'édit, du mois de Mai 1558, portant que les *ſergens* de la douzaine pourroient faire tous exploits & informations, non-ſeulement en la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, mais auſſi par toute la ville, prevôté, & vicomté de Paris, & anciens reſſorts d'icelles, ainſi que faiſoient & avoient accoutumé de faire les autres *ſergens* à verge fieffés, & autres, ſans qu'ils fuſſent tenus de demander aſſiſtance, placet, viſa, ni pareatis.

Mais les *ſergens* à verge & à cheval, ayant formé oppoſition à l'entérinement deſdites lettres, les huiſſiers de la douzaine furent déboutés de l'effet d'icelles, par arrêt du premier Juillet 1560.

Les *ſergens* de la douzaine obtinrent encore le 7 Octobre 1575, des lettres en forme de déclaration, portant qu'ils jouiroient de pareil pouvoir & priviléges que les 1120 *ſergens* à verge, priſeurs, vendeurs au châtelet, prévôté & vicomté de Paris, unis en un ſeul corps avec 40 autres *ſergens* à verge, priſeurs vendeurs audit châtelet.

Mais les *ſergens* à verge s'étant encore oppoſés à l'entérinement de ces lettres, par arrêt du 6 Juin 1587, les *ſergens* de la douzaine furent déboutés de l'effet de ces lettres, avec défenſes à eux de faire aucune priſée ou vente de biens meubles en la ville, banlieue, prevôté & vicomté de Paris, de faire aucuns exploits ou actes de juſtice hors la ville & banlieue, à peine de nullité, & de s'entremettre d'aller aux barrieres avec les *ſergens* à verge, ni de ſe qualifier des *ſergens à verge, du nombre de la douzaine au châtelet, prevôté & vicomté de Paris, priſeurs & vendeurs de biens*, mais ſeulement *ſergens de la douzaine du châtelet de Paris*.

Ils ont néanmoins été maintenus dans le droit de faire les mêmes fonctions que les *ſergens* à cheval & à verge du châtelet, par deux arrêts du conſeil des 29 Mars & 12 Juin 1677.

Les *ſergens à cheval* du châtelet de Paris ont été inſtitués pour faire leur ſervice à cheval dans la prevôté & vicomté de Paris, pour tenir la campagne ſûre, & pour exploiter dans l'étendue de la prevôté & vi-

& vicomté, mais hors la banlieue qui forme les limites du diſtrict des *ſergens* à pié ou à verge.

On ignore quel étoit d'abord le nombre des *ſergens* du châtelet, ſoit à cheval ou à pié; on trouve ſeulement que Philippe-le-Bel, par ſon ordonnance du mois de Novembre 1302, fixa le nombre de ces *ſergens à cheval* à 80; qu'en 1309, il fut réduit à 60; qu'en 1321, Philippe-le-Long les remit à 98. Le nombre total des *ſergens* du châtelet étoit néanmoins accru juſqu'à 700; mais en 1327, Philippe de Valois réduiſit les *ſergens à cheval* à 80. Le nombre en étant depuis beaucoup augmenté, Charles V. par édit du 8 Juin 1369, les réduiſit à 220.

Chacun d'eux devoit donner caution juſqu'à la ſomme de 100 livres de bien, & loyalement ſergenter; ils devoient avoir un bon cheval à eux, & des armes ſuffiſantes, leſquelles devoient être examinées par le prevôt de Paris, & deux autres perſonnes à ce commis.

Philippe-le-Bel reçut en 1309, plaintes de la part du peuple ſur la grande multitude & oppreſſions des *ſergens à cheval* & à pié du châtelet de Paris, pour les grandes extorſions qu'ils faiſoient; à quoi il pourvut par ſon ordonnance du 20 Avril de ladite année.

Il diminua, comme on l'a dit, le nombre des *ſergens*, & ordonna que tous *ſergens* de cheval & de pié, ſeroient demeurans en la ville de Paris, & que nul n'iroit hors la ville ſans impétrer commandement du prevôt de Paris, ou de ſon lieutenant, ou des auditeurs.

La journee de ces *ſergens* fut reglée à 6 ſols pariſis.

Les *ſergens à cheval* & à pié étoient alors la ſeule garde qu'il y eut le jour dans Paris; c'eſt pourquoi cette ordonnance porte que toutes les fois que l'on criera *à la juſtice te roi*, qu'ils viendront tous ſans délai, & que quand le roi viendra à Paris ou s'en ira, ils s'approcheront du prevôt de Paris pour faire ce qui leur ſera commandé; que toutes les fois qu'il y aura feu en la ville, ou quelque aſſemblée commune, ils s'aſſembleront devers le prevôt; & que ſi quelqu'un empêche le droit du roi, ils le feront ſavoir au prevôt ou à ſon lieutenant.

Philippe-le-Long, par ſon ordonnance de 1321, dit que d'ancienneté il avoit toujours été accoutumé que les *ſergens à cheval* ne devoient point ſergenter dans la banlieue de Paris, ni ceux de pié hors la banlieue; ſinon en cas de néceſſité, il ordonna que cet ordre ancien ſeroit obſervé.

Suivant l'édit de leur création du 8 Juin 1369, & les lettres-patentes & ordonnances rendues en leur faveur au mois d'Août 1492, Décembre 1543, 20 Novembre 1566, Mai 1582, Juin 1603, 13 Juin 1617 & 1644, confirmés tant par arrêts du conſeil privé, que du parlement, des 4 Mars 1600, 10 Mai 1603, 24 Avril 1621, 4 Mars & 17 Avril 1622, de l'année 1648, 2 Janvier 1665, & autres poſtérieurs, ils ont non-ſeulement la faculté d'exploiter dans toute l'étendue du royaume, mais encore celle de mettre à exécution toutes ſentences, jugemens, arrêts, & autres actes, de quelques juges qu'ils ſoient émanés, & de faire leur réſidence où bon leur ſemble; de mettre le ſcel du châtelet à exécution excluſivement à tous autres huiſſiers, & de faire dans toutes les villes & lieux du royaume les ventes de meubles, à l'exception de la ville de Paris, où il y a des huiſſiers-priſeurs en titre.

Ils ont leurs cauſes commiſes au châtelet, tant en matiere civile que criminelle.

Les derniers édits ont attribué aux *ſergens à cheval* le titre d'*huiſſiers-ſergens à cheval*.

L'édit du mois de Février 1705, avoit ordonné qu'ils ne feroient qu'une ſeule & même communauté avec les *ſergens* à verge; mais par une déclaration du mois de Novembre ſuivant, les deux communautés ont été ſéparées comme elles l'étoient précédemment.

Les *ſergens à verge* ou *à pié*, qu'on appelle préſentement *huiſſiers-ſergens à verge*, étoient dans l'origine les ſeuls qui faiſoient le ſervice dans le tribunal & dans la ville, fauxbourgs, & banlieue.

Ils étoient obligés de demeurer dans la ville, & être toujours prêts à s'aſſembler auprès du prevôt; mais il ne leur étoit pas permis d'aller deux enſemble.

Ils ſe tenoient ordinairement appuyés ſur la barriere qui étoit au-devant du châtelet, pour être prêts au premier ordre du juge ou requiſitoire des parties; dans la ſuite on leur conſtruiſit en différens quartiers de Paris, différens corps-de-garde qui conſerverent le nom de *barrieres des ſergens*.

Le nombre de ces *ſergens* qui étoit devenu exceſſif, fut réduit en 1321 à 133; en 1327 à 120; depuis il fut augmenté juſqu'à onze-vingt ou 220.

Anciennement ils ne pouvoient exploiter hors de la banlieue de Paris; en 1543, on donna à 85 d'entre eux le pouvoir d'exploiter dans toute la prevôté & vicomté; & en 1550, on leur accorda à tous le même pouvoir; & enfin on leur a donné à tous le pouvoir d'exploiter par tout le royaume, comme les *huiſſiers à cheval*.

Ils faiſoient autrefois les priſées de meubles, mais préſentement elles ſe font par les huiſſiers-priſeurs, qui ont été tirés de leur corps. (*A*)

Sergens des chefs-seigneurs, étoient ceux qui étoient commis par des ſeigneurs à la juſtice deſquels reſſortiſſoit quelque juſtice inférieure; ils ne pouvoient faire aucune dénonciation dans les juſtices des ſeigneurs inférieurs; de même qu'il n'étoit pas permis à ceux des juſtices inférieures d'en faire dans les juſtices des chefs-ſeigneurs, ainſi qu'il eſt dit dans une ordonnance de ſaint Louis, de l'an 1268 ou 1269.

Sergent chevalier, eſt un titre que prenoient autrefois les *ſergens* à cheval, ce qui venoit ſans doute de ce que dans les anciennes ordonnances ces ſortes de *ſergens* ſont nommés *equites ſervientes*; quelques-uns d'entre eux prennent encore abuſivement ce titre de *chevalier*, mais en juſtice lorſqu'on y fait attention, on leur défend de prendre cette qualité.

Sergens a cheval, ſont des *ſergens* inſtitués pour faire leur ſervice à cheval. L'objet de leur inſtitution a été qu'il y eût des *ſergens* en état d'exécuter les mandemens de juſtice, dans les lieux les plus éloignés, ce que ne pouvoient faire les *ſergens* à pié, ou du moins auſſi promptement. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *ſergens à cheval* à l'*article* des Sergens du chatelet.

Sergens chevaucheurs étoient des gardes des eaux & forêts, créés par édit du mois d'Août 1572, pour viſiter à cheval les forêts du roi. Pluſieurs furent ſupprimés par édit du mois d'Avril 1667; le reſte fut ſupprimé en vertu de l'ordonnance de 1669, *tit.* 20. *art.* 3. & en leur place on établit d'autres gardes à cheval, ſous le titre de *gardes généraux*.

Sergens collecteurs, on donna d'abord ce nom à certains *ſergens* royaux, qui furent inſtitués dans les paroiſſes par l'édit du 23 Octobre 1581, pour exploiter & faire les contraintes à la requête des collecteurs, fermiers & autres commis & députés à la recette des aides, tailles & autres droits du roi. Ces *ſergens* étoient comme on voit, les mêmes que ceux qu'on appelloit *ſergens des aides, tailles & gabelles*.

On a depuis donné le nom de *ſergent collecteur*, à l'officier qui dans chaque maîtriſe des eaux & forêts ou grurie, eſt chargé de la collecte ou recette des amendes qui ſont prononcées au profit du roi, pour raiſon des délits commis en matiere d'eaux & forêts. Ils doivent avoir un rôle & y emmarger ce qu'ils reçoivent, & en donner quittance; & faute par eux de pourſuivre, ils ſont garans de leur négligence. *Voyez* l'ordonnance de 1669, *tit.* 3. *art.* 24, *tit.* 4. *art.* 3. 9, & *tit.* 6. *art.* 6.

Sergent crieur juré, ou *proclamateur public*, c'eſt un *ſergent* établi dans chaque bailliage ou ſénéchauſſée royale, pour faire les annonces & proclamations publiques, aſſiſté d'un ou deux jurés trompettes. Il y avoit au châtelet de Paris, un de ces *ſergent crieur juré*, qui a été incorporé & uni au corps des *ſergens* à verge. Il y a pourtant encore dans ce ſiege un crieur juré. Il y a eu de ſemblables offices de *ſergens crieurs proclamateurs* généraux, créés dans chaque bailliage. On trouve dans Joly, l'édit de création pour Angers, du mois de Février 1581.

Sergent crieur juré, eſt celui qui eſt établi pour faire les cris & proclamations publiques.

Il y a au châtelet de Paris un *ſergent crieur juré*, & un trompette juré, à l'inſtar deſquels il y en a eu d'établis ès villes où il y a bailliages & ſénéchauſſées.

Le *ſergent crieur* du châtelet de Paris, eſt incorporé & uni au corps des *ſergens* à verge.

Henri III. en créa dans chaque ſiege royal de la province d'Anjou, par édit du mois de Février 1581. *Voyez* Joly.

Sergens dangereux, ainſi appellés parce qu'ils furent inſtitués par édit d'Henri II. de l'an 1552, pour con-

conſerver le droit du roi dans les forêts où le roi a droit de tiers & danger, c'eſt-à-dire droit de dixieme, ou dans leſquels il a ſimplement droit de danger. Ils furent révoqués par ordonnance de Charles VII. de l'an 1413, *art.* 238; par celle de Charles IX. en 1563; & par l'ordonnance 1669.

SERGENS DE LA DOUZAINE, *voyez* ce qui en eſt dit ci-devant a l'*article* des SERGENS DU CHATELET DE PARIS.

SERGENT DE L'ÉPÉE *ou* DU PLAIT DE L'ÉPÉE, *ad placitum enſis*; c'étoient ceux qui exécutoient par la force, & même par les armes, les mandemens de juſtice, ſuivant le *chap. v.* de l'ancienne coutume de Normandie: voici quel étoit l'office de ces *ſergens*. „ Sous les vicomtes, dit cette coutume, ſont les *ſergens de l'épée*, qui doivent tenir les vûes, & faire „ les ſemonces & les commandemens des aſſiſes, & „ faire tenir ce qui y eſt jugé, & délivrer par droit „ les namps qui ſont prins, & doivent avoir onze „ deniers par chacune vûe qui eſt ſoutenue, & auſſi „ de chacun namps qu'ils délivrent, & pour ce ſont-„ ils appellés *ſergens de l'épée*; car ils doivent juſticier vertueuſement à l'épée & aux armes tous les „ malfaiteurs, & tous ceux qui ſont diffamés d'aucun crime & les fuitifs; & pour ce furent-ils établis principalement, afin que ceux qui ſont paiſibles, ſoient par eux tenus en paix, & les malfaiteurs fuſſent punis par la roideur de juſtice, & par „ eux doivent être accomplis les offices de droit. „ Les bédeaux, dit ce même texte, ſont mendres „ *ſergens*, qui doivent prendre les namps, & faire „ les offices qui ne ſont pas ſi honnêtes, & les mendres ſemonces „. On voit par-là que les *ſergens de l'épée* avoient ſous eux d'autres *ſergens*. L'ordonnance du 20 Avril 1309, dit que les *ſergens du plait de l'épée* donneront plege ſuffiſant pour eux & pour leurs ſous-*ſergens*, de loyaument ſergenter & répondre de leurs faits. La charte aux Normans, porte que nul *ſergent de l'épée* ne pourra faire exercer ſon office par un autre ſous peine de le perdre; dans d'autres lettres, datées du 22 Juillet 1315, où le *ſergent de l'épée* eſt nommé *ſerviens noſter ſpade*, il eſt dit qu'il ne pourra louer ſon office à perſonne. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *ſergent*.

SERGENS EXTRAORDINAIRES *des lieutenans criminels*, étoient des *ſergens* qui furent établis outre les *ſergens* ordinaires du tribunal, pour faire le ſervice auprès du lieutenant criminel, & faire tous exploits en matiere criminelle ſeulement. Ils furent inſtitués par Henri II. en 1552. Ces offices ont depuis été ſupprimés & réunis aux autres offices de *ſergens* & huiſſiers ordinaires.

SERGENT FERMIER étoit celui qui tenoit à ferme un office de ſergenterie; ce qui fut défendu par les ordonnances: il en eſt parlé dans la coutume de Bretagne, *art.* 674.

SERGENT FÉODÉ eſt la même choſe que *ſergent fieffé*; on dit préſentement *ſergent fieffé*. *Voyez* ce qui eſt dit ci-après au *mot* SERGENT FIEFFÉ.

SERGENT FÉODÉ, FIEFFÉ *ou* DU FIEF, ou comme on diſoit autrefois SERGENT, eſt celui qui tient l'office de ſergenterie en fief. Ces *ſergens* étoient ſujets à certains devoirs pour raiſon de leur fief. Il en eſt parlé dans un titre de l'évêché de Paris, de l'an 1222; dans une autre charte, de l'an 1230; dans Matthieu Paris, à l'an 1256; dans les aſſiſes de Jéruſalem, *ch. cxc.* comme auſſi dans un arrêt de la Chandeleur, de l'an 1269; & dans un autre du parlement de la Pentecôte, de l'an 1273. Il y a encore en pluſieurs endroits de ces *ſergens féodés* ou *fieffés*. Le *ſergent féodé* ou *fieffé* a dans certains lieux charge & pouvoir de faire les exploits néceſſaires, pour la recherche & conſervation des droits féodaux du ſeigneur. Il reçoit les cens, rentes, coutumes, & autres devoirs du ſeigneur. Il a même en quelques lieux, comme à Senlis, quelque juriſdiction, & peut commettre trois ſous-*ſergens*, deux à cheval & un à verge, qui ſont inſtitués par le bailli, & révocables à volonté. A Dun-le-roi en Berri, & en quelques autres lieux, cet office eſt héréditaire, & tenu en hommage du roi. Au châtelet de Paris il y a quatre offices de *ſergens fieffés*. *Voyez* SERGENS DU CHATELET.

Voyez la coutume de Senlis, *art.* 87; les arrêts du parlement de Paris, du 16 Juillet 1351, 3 Juin 1391; les ordonnances de l'échiquier de Normandie, de l'an 1426; l'*ancienne coutume de Normandie*, *ch. xv. art.* 121; le *ſtyle du châtelet de Paris & d'Orléans*, *in fine*; l'auteur du *grand coutumier*, *lib. I. ch. ij.* la coutume de Bretagne, *art.* 21; l'ordonnance de Charles VI. de l'an 1413; Joly, *des offices de France*, *tom. II. lib. III. tit.* 35; Brodeau, , *ſur Paris*, *art.* 1. *n*°. 14.

SERGENS DES FOIRES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE, étoient ceux qui étoient établis par le juge conſervateur de ces foires, pour exécuter ſes mandemens, & les actes paſſés ſous le ſcel de ces foires. Le nombre en étoit ſi exceſſif, que Philippe le Long, par des lettres du mois de Juin 1317, les réduiſit à 140, 120 à cheval & 20 à pié.

SERGENT FORESTIER eſt celui qui eſt prépoſé à la garde des bois & forêts du roi; ces ſortes de *ſergens* ſont préſentement appellés *ſergens à garde*. *Voyez* SERGENT A GARDE.

SERGENT FRANC eſt une garde que certains ſeigneurs ont pour la conſervation de leurs bois, ou pour la priſe & la garde des beſtiaux trouvés en délit. *Voy. le gloſſaire* de M. de Lauriere. (*A*)

SERGENT A GARDE, ce ſont ceux qui ſont prépoſés à la garde des forêts du roi; ils ne peuvent faire aucuns exploits que pour le fait des eaux & forêts, & chaſſes de ſa majeſté.

Ces offices ſont fort anciens. Suivant l'ordonnance de Philippe le Long, de l'an 1318, ils n'étoient mis & inſtitués qu'à la délibération du grand-conſeil, dans les endroits où ils étoient jugés néceſſaires. Depuis, par édit d'Août 1526, & autres édits poſtérieurs, il en fut établi en divers lieux pour la garde & conſervation des forêts du roi. Les maîtres des eaux & forêts ne laiſſoient pas d'en établir où ils jugeoient à propos, à l'exemple des baillis & ſénéchaux; mais ce droit leur fut ôté par l'*article* 45. de l'ordonnance de 1549, & il n'y a que le roi qui les puiſſe inſtituer; mais ils ne peuvent être deſtitués par les grands-maîtres, leſquels peuvent commettre en leur lieu, en cas de prévarication.

On ne doit en recevoir aucun que ſur information de vie & mœurs, & par témoins adminiſtrés par le procureur du roi; & ils doivent ſavoir lire & écrire.

Ils doivent être aſſidus en leurs gardes, & ne s'en abſenter que pour cauſe de maladie ou autre excuſe légitime, en demandant permiſſion au maître particulier & procureur du roi, qui ſubſtituent en leur place.

Ils ſont obligés d'avoir chacun un regiſtre cotté & paraphé du maître & procureur du roi, pour y inſcrire leurs procès-verbaux de viſite, rapports, exploits & tous autres actes, enſemble l'extrait de la vente ordinaire & extraordinaire, & l'état, tour, qualité & valeur des arbres chablis ou encroués, & généralement tout ce qu'ils font en vertu de leur miniſtere.

Leurs procès-verbaux doivent être jugés ſommairement, par les officiers à la prochaine audience.

Ils ſignent les procès-verbaux des gardes marteaux, leſquels doivent les appeller à leurs viſites.

Le nombre des *ſergens à garde* eſt diviſé en deux parties, qui comparoiſſent alternativement à l'audience de la maîtriſe ou grurie, même aux aſſiſes, pour les informer de l'état de leurs gardes, y préſenter, affirmer & faire enregiſtrer leurs rapports, ſur leſquels les juges peuvent condamner à des peines pécuniaires, quoiqu'il n'y ait aucune autre preuve ni information; pourvû que les parties accuſées ne propoſent pas de cauſe ſuffiſante de récuſation.

L'ordonnance les rend reſponſables de délits commis en leur garde, faute d'en avoir fait leur rapport, & de l'avoir mis au greffe deux jours au plus tard après le délit commis, ou faute de nommer dans leur rapport les délinquans, & d'avoir marqué le lieu du délit & les autres circonſtances.

Tout ce qui concerne les fonctions de ces *ſergens à garde* eſt expliqué ſous les *tit.* 3. 4. 6. 7. 10. 11. 15. 17. 18. 19. 21. 23. 25. 27. 30. 31. & 32. de l'ordonnance des eaux & forêts.

SERGENT GARDE-PÊCHE, eſt un *ſergent* des eaux & forêts, établi dans une maîtriſe ou grurie, pour veiller à la conſervation des eaux & pêches ſur les fleuves & rivieres dans l'étendue de ſon diſtrict. Ces *ſergens* font pour les eaux & la pêche, ce que les *ſergens* à garde font pour les bois. *Voyez* les *tit.* 12. & 31. de l'ordonnance de 1669.

SERGENT GARDIEN, étoit celui qui étoit chargé de veiller à la conſervation de quelque lieu qui étoit ſous la ſauve-garde du roi. Tous les lieux qui étoient ſous la ſauve-garde royale avoient des ſergens royaux pour gardiens particuliers; on peut voir à ce ſujet les différentes lettres de ſauve-garde qui ſont

rapportées dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race.

SERGENS DE GARNISON, dans les anciennes ordonnances ſont ceux que l'on établit en garniſon chez les parties ſaiſies, pour les contraindre de payer.

SERGENS GENERAUX, étoient des *ſergens* royaux qui avoient le pouvoir d'inſtrumenter, non pas ſeulement dans le diſtrict d'une juſtice royale, mais dans toute l'étendue d'une province; il y en avoit en Normandie qui furent ſupprimés par une ordonnance du roi Jean, du 5 Avril 1350.

SERGENT A LOI, *ſerviens ad legem*, eſt un titre uſité en Angleterre, pour exprimer un grade que l'on acquiert en juriſprudence & qui eſt le ſeul grade connu en ce genre, les titres de *bachelier*, de *licencier* & de *docteur*, n'y étant point uſités.

Ce titre ſe confere avec beaucoup de ſolemnité & de dépenſe; c'eſt un degré pour monter aux plus hautes dignités: pour l'acquérir, il faut avoir étudié les lois au moins pendant ſeize ans; ce ſont proprement des docteurs en droit qui exercent la profeſſion d'avocat & de juriſconſulte, avec de certaines diſtinctions au-deſſus des ſimples avocats.

Il y a ordinairement en Angleterre, ſix *ſergens* du roi *à loi* & deux en Irlande. Il y a d'autres *ſergens à loi* communs; il y en a ordinairement vingt en Angleterre, & deux en Irlande; il peut y en avoir davantage.

Les *ſergens* du roi peuvent pour toutes perſonnes autres que le roi.

Les *ſergens* communs peuvent travailler contre tous. *Voyez* le *gloſſaire* du Ducange au mot *ſervientes ad legem*.

SERGENS LOUVETIERS, c'étoient des *ſergens* des forêts du roi, établis ſingulierement pour donner la chaſſe aux loups, & pour faire devant les maîtres & gruyers leur rapport des priſes qu'ils auroient faites; il en eſt encore parlé dans le réglement des eaux & forêts du mois de Mai 1592, *art.* 32.

SERGENT MAITRE, eſt la même choſe que *gruyer* ou *verdier*. Selon Saint-Yon, dans ſon *traité des Eaux & Forêts*, gruyer, foreſtier, verdier, ſegrayer, châtelain, concierge, *ſergent maître*, maître garde, n'eſt qu'un même office, ayant même fonction, pouvoir, juriſdiction & connoiſſance premiere des délits qui ſe commettent ès forêts juſqu'à 60 ſols, appellé diverſement ſelon les lieux, en quoi Ragneau s'eſt mépris dans ſon indice ſur le mot *verdier*, où il ſuppoſe que le verdier eſt en plus grande charge que le *ſergent maître*, & auſſi qu'il connoît des amendes coutumieres; car il ne connoît que des amandes légales juſqu'à 60 ſols, c'eſt-à-dire de celles qui ſont taxées par les ordonnances, leſquelles amendes légales Ragneau a apparemment entendu par le termes de *coutumiers*. *Voyez* la note de M. de Lauriere *ſur le tom. I. des Ordonnances*, *p.* 464.

SERGENT MAITRE *ou* SERGENT GARDE DES METIERS. *Voyez* ci-après *l'article* SERGENS DES METIERS.

SERGENT A MASSE, *ſerviens ad clavam*, c'eſt le titre que prenoient & que prennent encore certains huiſſiers, qui dans leur inſtitution portoient des *maſſes*; il en eſt parlé dans la coutume du Hainault, qui les appelle *ſergens à maſſe d'argent* au bailliage d'Amiens. Il y a huit *ſergens à maſſe* à la juſtice civile.

SERGENT MESSIER *ou* SERGENT MESSILIER, *meſſium cuſtos*, eſt un des habitans d'une paroiſſe qui eſt commis par le juge pour la garde des moiſſons; on les appelle ailleurs *ſergens blaviers*.

SERGENT DES MÉTIERS, étoient ceux qui avoient la garde & inſpection ſur les perſonnes d'un certain état & métier; on les appelloit auſſi *ſergens & gardes* ou *ſergens maîtres* d'un tel métier; il eſt parlé dans une ordonnance du mois de Mai 1360, des *ſergens* & *maîtres* de la draperie, ou *ſergens & gardes* de ce métier; c'eſt de-là que les gardes & jurés des communautés d'arts & métiers tirent leur origine.

SERGENS DE L'ORDONNANCE DES FOIRES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE. *Voyez* SERGENS DES FOIRES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE.

SERGENT DE LA PAIX, dans la coutume de Valenciennes, *art.* 138. ſont les *ſergens* des juriſdictions ordinaires; ils ſont ainſi appellés, parce que dans le pays l'auditoire du juge dont ils ſont les miniſtres eſt appellé *maiſon de paix*.

SERGENT DU PARLOIR AUX BOURGEOIS, étoient ceux qui exécutoient les mandemens ou commiſſions du boreau de la ville de Paris appellé anciennement le *parloüer aux bourgeois*; ces *ſergens* jouiſſoient des mêmes privileges que les archers & arbaleſtriers de la ville de Paris, excepté ſeulement pour les fortifications & réparations de la ville pour l'arriere-ban & pour la rançon du roi. *Voyez* l'Ordonn. de Louis XI. du mois de Novembre 1465.

SERGENT DU PETIT SCEL DE MONTPELLIER, étoient ceux qui ſervoient près la cour *du petit ſcel de Montpellier*; ils étoient obligés de comparoitre en perſonne à Montpellier tous les ans le jour de la S. Louis, il en eſt parlé dans l'Ordonnance de Charles VIII. du 28 Décembre 1490.

SERGENT A PIÉ *ou* A VERGE, eſt celui qui par ſon inſtitution doit faire le ſervice à pié, ſoit auprès du juge, ſoit dans l'étendue de la juriſdiction, à la différence des *ſergens* à cheval qui ont été inſtitués pour faire le ſervice à cheval. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *ſergents à verge* à *l'article* des SERGENS DU CHATELET DE PARIS.

SERGENT DU PLAIT DE L'ÉPÉE, *ſeu ad placitum enſis*, étoit la même choſe que ſergent de l'épée. *Voy. ci-devant* SERGENT DE L'ÉPÉE.

SERGENT PRAIRIER, eſt un des habitans d'une paroiſſe qui eſt commis par la juſtice à la garde des prés.

SERGENT PREVÔTAIRE, en la coutume de Mehun-ſur-Eure, en Berry, eſt le *ſergent* du prevôt.

SERGENT DE QUERELLE; on donnoit autrefois ce nom au *ſergent* qui faiſoit les actes dans les cas de duels, on l'appelloit ainſi par oppoſition au titre de *ſergent de la paix* ou *de paix*, que l'on donnoit à ceux qui faiſoient le ſervice de *ſergens* dans le tribunal, ou qui faiſoient les autres exploits en matiere contentieuſe.

Dans la coutume de Normandie, *art.* 63. le *ſergent de la querelle* eſt le *ſergent* ordinaire de l'action ou du lieu où le différent des parties eſt pendant. *Voy.* Berault *ſur cet article*.

SERGENS ROUTIERS *ou* TRAVERSIERS, étoient des gardes des eaux & forêts, créés par l'article 21. de l'édit de Janvier 1583, dont les fonctions étoient de broſſer & traverſer les forêts, routes & chemins d'icelles; pluſieurs furent ſupprimés par édit du mois d'Avril 1667, le reſte fut ſupprimé par l'ordonnance de 1669, *tit.* 10. *art.* 3. & en leur place on établit des gardes généraux à cheval. *Voyez* SERGENS CHEVAUCHEURS, SERGENS A GARDE, SERGENS TRAVERSIERS, MAITRES SERGENS.

SERGENT DU ROI *ou* SERGENT ROYAL, eſt celui qui a été inſtitué par le roi. Les vieux praticiens diſent que *ſergent à roi eſt pair à comte*, ce qui vient de ce qu'anciennement un pair ne pouvoit être aſſigné que par ſes pairs; de ſorte qu'un comte ne pouvoit être ſemons ou ajourné que par un autre comte: mais comme dans la ſuite on ſe relâcha de ce cérémonial & que les pairs furent aſſignés par un ſimple huiſſier royal, ainſi que cela fut pratiqué en 1470 à l'égard du duc de Bourgogne accuſé de crime d'état; cette nouvelle forme de procéder fit dire que *ſergent à roi* ou *du roi*, étoit pair à comte. *Voyez* Loiſel en ſes *inſtitutes*, *tit. des perſonnes*, *n.* 31.

SERGENT ROYAL, eſt celui qui tient ſes proviſions du roi: l'inſtitution des *ſergens royaux* eſt preſque auſſi ancienne que la monarchie; au commencement ils étoient choiſis par les baillifs ou les ſénechaux, ce qui devoit ſe faire en pleine aſſiſe.

Les baillifs & ſénechaux pouvoient auſſi les deſtituer, quoiqu'ils euſſent des lettres du roi: ils étoient reſponſables des ſujets qu'ils avoient nommés aux places vacantes.

Les *ſergens royaux* avoient néanmoins des-lors des proviſions du roi, pour leſquelles ils payoient au roi un droit: Philippe le Long & Charles le Bel leur firent payer une finance, & le roi ordonna que le nombre en ſeroit fixé.

Ils étoient obligés de donner caution, & d'exercer leur office en perſonne, s'ils le louoient à un autre, ils s'expoſoient à le perdre, ils avoient cependant des ſubſtituts, car ſi le roi donnoit une ſergenterie à quelqu'un qui ne vouloit pas l'exercer, ſon ſubſtitut ne devoit être reçu que comme les *ſergens*, avec le conſeil de 10 ou 12 perſonnes, & en donnant caution, quand même celui dont ils rempliſſoient la place, en auroit donné une.

Ils ne pouvoient ajourner ſans ordre des juges, ni faire aucune exécution en des lieux éloignés ſans commiſſion.

Pour ce qui eſt de leur diſtrict, ils ne pouvoient ſer-

ſergenter généralement dans tout un bailliage; mais chacun d'eux ſeulement dans une châtellenie ou prévôté.

Eux ſeuls avoient droit de faire toutes exécutions pour les dettes du roi; mais ils ne pouvoient pas contraindre les ſujets des ſeigneurs à les faire porteurs de leurs lettres, ſous prétexte qu'elles étoient paſſées ſous le ſcel royal.

Ils pouvoient être arrêtés par ordre des ſeigneurs, s'ils alloient faire de nuit des exécutions dans leurs juſtices.

Il leur étoit défendu en général d'exercer leur office dans les terres des ſeigneurs qui avoient haute & baſſe juſtice, ſinon dans le cas du reſſort ou dans les autres cas qui appartiennent au roi, ſuivant le droit & la coutume, & alors ils ne pouvoient exploiter ſans un mandement du juge royal, dans lequel fût contenu le cas royal.

Il ne leur étoit pas non plus permis d'établir leur domicile dans les terres des ſeigneurs haut juſticiers où des prélats, à moins qu'ils n'y fuſſent nés, ou qu'ils n'y fuſſent mariés: ils ne pouvoient même en ces deux cas y faire aucune fonction de leur office, même dans les cas de reſſort, & dans les cas royaux, & ils étoient ſoumis à la juriſdiction tant ſpirituelle que temporelle des prélats & des ſeigneurs, en tout ce qui ne concernoit pas la fonction de leur office.

Outre les *ſergens* des juſtices royales, il y avoit encore d'autres *ſergens* pour le ſervice du roi; chaque receveur des deniers du roi pouvoit avoir deux *ſergens* à ſes ordres; s'il en avoit beſoin d'un plus grand nombre, il devoit ſe ſervir de ceux du bailliage. C'eſt probablement là l'origine des *ſergens* ou huiſſiers des tailles. Louis Hutin permit auſſi au collecteur des décimes dans la province de Reims de créer des *ſergens* & de les révoquer. (*A*)

Sergent seigneurial *ou* Subalterne eſt un *ſergent* non royal commis par un ſeigneur pour exploiter dans ſa juſtice. *Voy.* Sergent royal.

Sergent, *ſimple*, cette qualité eſt donnée par les anciennes ordonnances aux *ſergens* des forêts, pour les diſtinguer des maîtres *ſergens*, qui étoient la même choſe que les verdiers ou châtelains. *Voyez* l'ordonnance de Philippe de Valois du 29 Mai 1346.

Sergent, *ſous-*, étoient des *ſergens* inférieurs, qui étoient commis par un ſergent fieffé. *Voyez ci-devant* Sergent fieffé.

Sergent des tailles, *voyez ci-devant* au *mot* Huissier des tailles & Sergent des aides tailles & gabelles.

Sergent traversier, *voyez ci-devant* Sergent routier.

Sergent a verge, eſt un *ſergent* qui fait le ſervice à pié: on a donné à ces *ſergens* le ſurnom de *ſergens à verge*, parce que dans leur inſtitution ils étoient obligés porter une verge ou bâton ſemé de fleurs-de-lis, pour marque de l'autorité de juſtice en vertu de laquelle ils agiſſent. Ils touchoient de cette verge ou baguette ceux contre leſquels il faiſoient quelque exploit. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *ſergens à verge* à l'*article* des Sergens du Chastelet. (*A*)

Sergent, c'eſt *dans l'art militaire*, un ſoldat qui a paſſé par les degrés d'anſpeſſade & de caporal, & dont les principales fonctions ſont de veiller à ce que les ſoldats faſſent leur ſervice, & à leur apprendre le maniment des armes.

Le *ſergent* eſt un bas officier dans les compagnies d'infanterie, comme le maréchal de-logis l'eſt dans celles de cavalerie.

Les *ſergens* tiennent un rôle du nom des ſoldats & de leurs logemens. Ils doivent les viſiter le ſoir & le matin, ſurtout après que la retraite eſt battue, afin de connoître ceux qui ſont libertins où débauchés, & de les faire châtier. Ce ſont eux qui poſent le corps-de-garde & les ſentinelles dans les endroits qu'on a marqués. Ils vont prendre l'ordre du major de la place tous les ſoirs. Ils s'aſſemblent en rond autour de lui dans la place d'armes, & ils ont le chapeau bas. Le major donne le mot à l'oreille au plus ancien, qui eſt à ſa droite. Celui-ci le dit de même au ſuivant; ainſi ce mot fait le tour du cercle, & revient au major, qui connoît par-là ſi tous l'ont retenu. *Voyez* Mot.

Lorſqu'une compagnie eſt en marche, les *ſergens* ſont ſur les aîles pour faire dreſſer les rangs & les files, & pour empêcher que les ſoldats ne s'écartent. Ce ſont eux qui reçoivent les vivres & les munitions des compagnies, qu'ils donnent enſuite aux caporaux, leſquels en font la répartition à leurs eſcouades.

Le capitaine choiſit parmi les *ſergens* celui qui eſt le plus entendu & le plus fidele, & il le charge du prêt. *Voyez* Prêt. (*Q*)

Sergens d'armes, dit en latin, *ſervientes armorum*, furent une garde inſtituée par Philippe Auguſte pour la conſervation de ſa perſonne.

Ce prince forma cette garde à l'occaſion du vieux de la Montagne, petit prince dans l'Aſie vers la Terre-ſainte, fameux par les entrepriſes que faiſoient ſes ſujets ſur la vie des princes à qui il en vouloit.

Les armes des *ſergens d'armes* étoient, outre la maſſe d'armes, l'arc & les fleches. Ils avoient auſſi des lances. Cette garde, qui étoit d'abord aſſez nombreuſe, fut diminuée par Philippe de Valois, & caſſée par Charles V. pendant la priſon du roi Jean ſon pere. Daniel *hiſt. de la milice françoiſe*. (*Q*)

Sergent de bataille, c'étoit un officier d'un grade inférieur à celui de maréchal de bataille; mais dont les fonctions approchoient de celles des inſpecteurs.

Le pere Daniel croit que la charge de *ſergent de bataille* a ceſſé depuis la paix des Pyrénées, & que les fonctions de ces ſortes d'officiers varioient ſelon la volonté des princes.

Il y a dans les troupes d'Allemagne & d'Eſpagne des *ſergens généraux de bataille*, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, qui ont en quelque façon dans leur diſtrict le même commandement que les maréchaux-de-camp dans nos armées. (*Q*)

Sergent en loi, (*Hiſt. mod. d'Angleterre.*) *ſerviens ad legem*; les *ſergens en loi*, ſont des docteurs en droit civil, au-deſſus des docteurs en droit ordinaire. Ils ne plaident qu'à la cour des communs plaidoyers; & le roi en choiſit ordinairement deux ou trois, qui font l'office de ſes avocats, & qui parlent pour lui, principalement dans les procès criminels, où il s'agit de trahiſon. (*D. J.*)

Sergens dangereux, (*Eaux & Forêts.*) officiers des forêts qui furent inſtitués par édit de Henri II. l'an 1552, pour conſerver le droit du roi dans les bois où le prince a tiers & danger, ou ſimplement danger; mais il ont été ſupprimés par Charles IX. en 1563. Il y avoit encore autrefois dans les forêts des *ſergens* traverſiers & des ſurgardes-routiers, au lieu deſquels on a établi de ſimples gardes. (*D. J.*)

Sergent, ſ. m. (*Outil.*) c'eſt un inſtrument de menuiſerie, dont ſe ſervent auſſi quelques autres ouvriers en bois.

Le *ſergent* eſt une eſpece de barre de fer quarrée longue à volonté, recourbée en crochet par un des bouts: le long de cette barre monte & deſcend un autre crochet mobile auſſi de fer, qu'on appelle *la main du ſergent*. On ſe ſert de cet inſtrument pour tenir & joindre les pieces & planches de bois, lorſqu'on les veut coller enſemble, ou pour faire revenir la beſogne, c'eſt-à-dire, en approcher & preſſer les parties les unes près des autres, quand on veut les cheviller. Les tonneliers ont auſſi une eſpece de *ſergent*, pour faire entrer les derniers cerceaux ſur le peigne des futailles; ils l'appellent plus communément *tirtoire*, *Savary*. (*D. J.*)

SERGENTERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'office de *ſergent*; il y eut anciennement des ſeigneurs qui donnerent en fief ces offices de *ſergens*, ſoit avec quelques terres annexées, ſoit l'office ſimplement ſans terre: ces ſergenteries ainſi données en fief furent appellées *ſergenteries fieffées*. Les quatre plus anciens *ſergents* du châtelet ont encore de ces *ſergenteries* fieffées; il y en a auſſi en pluſieurs autres lieux. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, celle de Bretagne, *art.* 674 & 677, le *gloſſ.* de M. de Lauriere, & le *mot* Sergent. (*A*)

SERGER, *ou* SERGIER, ſ. m. (*Sergerie.*) c'eſt un ouvrier, un marchand qui fabrique ou qui vend des ſerges; il n'y a pas de provinces en France où il y ait tant de *ſerges* qu'en Picardie. *Savary*. (*D. J.*)

SERGERIE, ſ. f. (*Manufacture de ſergers.*) ce mot ſe dit tant de la manufacture des ſerges, que du commerce qui s'en fait. La province de Picardie eſt une de celles de France où il ſe fabrique le plus de *ſergerie*. (*D. J.*)

SERGETTE, ſ. f. (*Sergerie.*) petite ſerge, étroite, mince, & légere; on met au nombre des *ſergettes*, les cadis qui n'ont qu'une demi-aune moins un douze de large, & les ſerges de Crevecœur, Policourt,

licourt, Chartres, & autres ſemblables, dont la largeur n'eſt que de demi-aune; la *ſergette* eſt encore une eſpece de droguet croiſé & drapé, qui ſe fait en quelques lieux du Poitou. *Savary*. (*D. J.*)

SERGETTE, ſ. f. *terme de manufacture*, c'eſt une ſerge légere & fine, que les bénedictins reformés portent au-lieu de chemiſe; outre les habillemens marqués par la regle, les moines de Cluni portoient autrefois des robes fourrées de mouton, des bottines de feutre pour la nuit, des *ſergettes*, & des caleçons. (*D. J.*)

SERGETTERIE, ſ. f. (*Manufact. & Corporation*) on appelle ainſi à Bauvais, ville de Picardie, non-ſeulement la manufacture des ſerges, ou l'ouvrage des tiſſerans & ſergers qui les fabriquent, mais encore le corps & la communauté des maîtres qui en font profeſſion. *Savary*. (*D. J.*)

SERGIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Euphrateuſe, à cent vingt-ſix ſtades de Sura, du côté du nord, ſelon Procope, qui dit qu'il y avoit une égliſe de S. Serge, & que Juſtinien fortifia cette ville ſi bien, que Coſroès, roi des Perſes, l'ayant attaquée, fut obligé d'en lever le ſiege. (*D. J.*)

SERGNA *ou* SERGNI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Moliſſe; elle étoit épiſcopale dès l'an 402, ſous la métropole de Capoue. On la connoiſſoit alors ſous ſon ancien nom d'*Æſarnia* ou *Iſernia*. (*D. J.*)

SÉRIAD TERRE DE, (*Géog, anc.*) Manethon a entendu l'Egypte, par la terre de *Sériad*; ſelon Dodwel & Selden, on doit à la canicule le nom du *Nil;* ce fleuve eſt appellé *Siris* dans les auteurs profanes, d'où dérive Σειριος, que les latins écrivent *ſirios*, & qui eſt le nom de la canicule, dont le lever a tant de rapport avec l'accroiſſement du Nil; mais de même qu'Héſiode déſigne cette étoile, par l'expreſſion Σειριος ἀστὴρ, de même auſſi il eſt vraiſſemblable que les anciens ont déſigné l'Egypte par les termes Σειριάδα, ou Σειριαδικὴ γῆ, terre de *Sériad*, terre ſériadique, terre où coule le fleuve Siris. C'eſt ainſi qu'ils ont appellé le même pays *Ægyptus*, du nom ſous lequel Homère a connu le Nil. (*D. J.*)

SERJANIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, ainſi nommée par le P. Plumier, en mémoire du P. Serjent, minime. Sa fleur eſt en roſe, compoſée de quatre ou cinq feuilles placées circulairement; du milieu du calice il part un piſtil qui dégénere enſuite en un fruit, qui a trois cellules, trois aîles, & dont chaque cellule contient une ſemence ronde. Le P. Plumier en compte trois eſpeces; le docteur Guillaume Houſton a trouvé ces plantes à la Veracruz & à Campêche, où elles s'élevent à une grande hauteur; elles croiſſent dans le voiſinage des arbres, qui ſervent à les ſoutenir, car elles ont des vrilles avec leſquelles elles s'attachent à tout ce qui les environne. (*D. J.*)

SÉRICH, ſ. m. *terme de relation*, nom d'une graine que les Coptes d'Egypte mettent dans leurs mets; ils la pulvériſent, & en tirent de l'huile par expreſſion. On peut avoir cette huile toujours fraîche, & on fait du marc de petits gâteaux applatis. Les Coptes mangent leur pain trempé dans cette huile, avec des oignons crus, & ils rompent leurs gâteaux en petits morceaux qu'ils trempent dans du ſyrop de ſucre. Pocock, *deſcript. d'Egypte*, *p.* 183. (*D. J.*)

SERIE *ou* SUITE, ſ. f. *en Algebre*, ſe dit d'un ordre ou d'une progreſſion de quantités, qui croiſſent, ou décroiſſent ſuivant quelque loi: lorſque la *ſuite* ou la *ſerie* va toujours en approchant de plus en plus de quelque quantité finie, & que par conſéquent les termes de cette *ſerie*, ou les quantités dont elle eſt compoſée, vont toujours en diminuant, on l'appelle une *ſuite convergente*, & ſi on la continue à l'infini, elle devient enfin égale à cette quantité. *Voy.* CONVERGENTE, *&c.*

Ainſi $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{64}$, *&c.* forment une *ſuite* qui s'approche toujours de la quantité 1, & qui lui devient enfin égale, quand cette ſuite eſt continuée à l'infini. *Voyez* APPROXIMATION, *&c.*

La théorie & l'uſage des *ſuites* infinies, a été cultivée de nos jours avec beaucoup de ſuccès; on croit communément que l'invention en eſt due à Nicolas Mercator de Holſtein, qui paroît néanmoins en avoir pris la premiere idée de l'arithmétique des infinis de Wallis; on fait uſage des *ſuites* principalement pour la quadrature des courbes, parce que cette quadrature dépend ſouvent de l'expreſſion de certaines quantités qui ne peuvent être repréſentées par aucun nombre précis & déterminé; tel eſt le rapport du diametre d'un cercle à ſa circonférence, & c'eſt un très-grand avantage de pouvoir exprimer ces quantités par une *ſuite*, laquelle, étant continuée à l'infini, exprime la valeur de la quantité requiſe. *Voyez* QUADRATURE, *&c.*

Nature, origine & uſage des ſuites infinies: Quoique l'arithmétique nous donne des expreſſions très-complettes & très-intelligibles pour tous les nombres rationnels, elle eſt néanmoins très défectueuſe, quant aux nombres irrationnels, qui ſont en quantité infiniment plus grande que les rationnels; il y a, par exemple, une infinité de termes irrationnels, entre 1 & 2: or que l'on propoſe de trouver un nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, exprimé en termes rationnels, qui ſont les ſeuls que l'on conçoit clairement, la racine de 2 ne préſentant certainement qu'une idée très-obſcure, il eſt certain qu'on pourra toujours approcher de plus en plus de la juſte valeur de la quantité cherchée, mais ſans jamais y arriver; ainſi, pour le nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, ou pour la racine quarrée de 2, ſi l'on met d'abord 1, il eſt évident que l'on n'a pas mis aſſez; que l'on y ajoute $\frac{1}{2}$, on a mis trop: car le quarré de $1 + \frac{1}{2}$, eſt plus grand que 2; ſi de $1 + \frac{1}{2}$, l'on ôte $\frac{1}{8}$, on trouvera que l'on a retranché trop, & ſi l'on y remet $\frac{1}{16}$, le tout ſera trop grand: ainſi, ſans jamais arriver à la juſte valeur de la quantité cherchée, on en approchera cependant toujours de plus en plus. Les nombres que l'on vient de trouver ainſi, & ceux que l'on peut trouver de la même maniere à l'infini, étant diſpoſés dans leur ordre naturel, font ce que l'on appelle une *ſerie*, ou une *ſuite infinie;* ainſi la *ſerie* $1 + \frac{1}{2} - \frac{1}{8} + \frac{1}{16}$ *&c.* continuée à l'infini, exprime la valeur de la racine quarrée de 2; quelquefois les *ſuites* ne procedent pas par des additions & des ſouſtractions alternatives, mais par de ſimples additions ou par une infinité de ſouſtractions; dans toutes les *ſuites infinies* dont tous les termes pris enſemble ne doivent être égaux qu'à une grandeur finie, il eſt viſible que leurs termes doivent aller toujours en décroiſſant; il eſt bon même, autant qu'il eſt poſſible, qu'elles ſoient telles que l'on en puiſſe prendre ſeulement un certain nombre des premiers termes, pour la grandeur cherchée, & négliger tout le reſte.

Mais ce ne ſont pas ſeulement les nombres irrationnels que l'on peut exprimer en termes rationnels, par des *ſuites infinies*; les nombres rationnels eux-mêmes, ſont ſuſceptibles d'une ſemblable expreſſion; 1, par exemple, eſt égal à la *ſuite* $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, *&c.* mais il y a cette différence, qu'au lieu que les nombres irrationnels ne peuvent être exprimés en nombre rationnels que par ces *ſuites*, les nombres rationnels n'ont pas beſoin de cette expreſſion.

Parmi les *ſuites infinies*, il y en a quelques-unes dont les termes ne font qu'une ſomme finie; telle eſt la progreſſion géométrique $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, *&c.* & en général toutes les progreſſions géométriques décroiſſantes: dans d'autres *ſuites*, les termes font une ſomme infinie; telle eſt la progreſſion harmonique $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, *&c. Voyez* HARMONIQUE. Ce n'eſt pas qu'il y ait plus de termes dans la progreſſion harmonique, que dans la géométrique, quoique cette derniere n'ait point de terme qui ne ſoit dans la premiere, & qu'il lui en manque pluſieurs que cette premiere contient; une pareille différence rendroit ſeulement les deux ſommes infinies, inégales; & celle de la progreſſion harmonique, ſeroit la plus grande: la raiſon en eſt plus profonde; de la diviſibilité de l'étendue à l'infini, il ſuit que toute quantité finie, par exemple un pié, eſt compoſée pour ainſi dire, de fini & d'infini: de fini, entant que c'eſt un pié; d'infini, entant qu'il contient une infinité de parties, dans leſquelles il peut être diviſé: ſi ces parties infinies ſont conçues comme ſéparées l'une de l'autre, elles formeront une *ſuite* infinie, & néanmoins leur ſomme ne ſera qu'un pié: or c'eſt ce qui arrive dans la *ſuite* géométrique $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, 1, *&c.* décroiſſante: car il eſt

évi-

évident que ſi vous prenez d'abord $\frac{1}{2}$ pié, enſuite $\frac{1}{2}$ ou la moitié de ce qui reſte, c'eſt-à-dire $\frac{1}{4}$ de pié; & puis $\frac{1}{2}$, ou la moitié du reſte, c'eſt-à-dire $\frac{1}{8}$ de pié, vous pouvez opérer ſans fin, en prenant toujours de nouvelles moitiés décroiſſantes, qui, toutes enſemble ne font qu'un pié. Quand on dit même que toutes ces parties priſes enſemble font un pié, il ne faut pas prendre cette expreſſion à la rigueur, car elles ne feroient un pié que dans la ſuppoſition que l'on eût pris tous les termes de la *ſuite*, & cela ne ſe peut, puiſque la *ſuite* eſt infinie; mais on peut prendre tant de termes de la *ſuite* qu'on veut, plus on en prendra, plus on approchera de la valeur d'un pié, & quoiqu'on n'ait jamais le pié exactement, on pourra en approcher auſſi près qu'on voudra: ainſi cette *ſuite* n'a pas proprement un pié pour la ſomme, car une *ſuite infinie* n'a point de ſomme proprement dite, puiſque ſa ſomme varie ſelon qu'on en prend plus ou moins de termes, & qu'on ne peut jamais les prendre tous; mais ce qu'on appelle la *ſomme d'une ſuite*, c'eſt la limite de la ſomme de ſes différens termes, c'eſt-à-dire une quantité dont on approche auſſi près qu'on veut, en prenant toujours dans la *ſuite* un nombre de termes de plus en plus grand. Nous croyons devoir faire cette remarque en paſſant, pour fixer l'idée nette du mot de *ſomme d'une ſuite*. Revenons à préſent à notre *ſuite* $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$.

Dans cet exemple nous ne prenons pas ſeulement les parties qui étoient dans le tout, diſtinguées l'une de l'autre, mais nous prenons tout ce qui y étoit; c'eſt pourquoi il arrive que leur ſomme redonne préciſément le tout ou la quantité entiere; mais ſi nous prenons la progreſſion géométrique $\frac{1}{3}, \frac{1}{9}, \frac{1}{27}$, *&c.* c'eſt-à-dire, que nous prenions d'abord $\frac{1}{3}$ de pié, & que du reſte l'on en prenne $\frac{1}{9}$, & que de ce dernier reſte l'on prenne encore $\frac{1}{27}$ de pié, *&c.* il eſt vrai que nous ne prendrions que les parties qui ſont diſtinctes l'une de l'autre dans le pié; mais nous ne prendrions pas toutes les parties qui y ſont contenues, puiſque nous n'y prenons que tous les tiers, qui ſont plus petits que les moitiés; par conſéquent, tous ces tiers qui décroiſſent, quoiqu'en nombre infini, ne pourroient faire le tout; & il eſt même démontré qu'ils ne feroient que la moitié d'un pié; pareillement tous les quarts, qui décroiſſent à l'infini, ne donneroient qu'un tiers pour ſomme totale, & tous les centiemes ne feroient qu'un quatre-vingt dix-neuvieme; ainſi, non-ſeulement la ſomme des termes d'une *ſuite* géométrique, dont les termes décroiſſent à l'infini, n'eſt pas toujours une quantité finie; elle peut même être plus petite qu'une quantité finie quelconque: car nous venons de voir comment on peut former une *ſuite* de quantités qui ne ſoient égales qu'à $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}$, & on peut de même en former qui ne ſoient égales qu'à $\frac{1}{5}, \frac{1}{6}$, *&c.* $\frac{1}{10}, \frac{1}{100}, \frac{1}{1000}$, *&c.* & ainſi à l'infini.

Si une ſuite infinie décroiſſante exprime des parties qui ne puiſſent pas ſubſiſter dans un tout ſéparement les unes des autres, mais qui ſoient telles que pour exprimer leur valeur, il ſoit néceſſaire de ſuppoſer la même quantité priſe pluſieurs fois dans le même tout; alors la ſomme de ces parties ſera plus grande que le tout ſuppoſé, & même pourra être infiniment plus grande, c'eſt-à-dire, que la ſomme ſera infinie, ſi la même quantité eſt priſe une infinité de fois. Ainſi dans la progreſſion harmonique $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}$, *&c.* ſi nous prenons $\frac{1}{2}$ pié ou 6 pouces, enſuite $\frac{1}{3}$ de pié ou 4 pouces, il eſt évident que nous ne pouvons plus prendre $\frac{1}{4}$ de pié ou trois pouces, ſans prendre 1 pouce au-deſſus de ce qui reſte dans le pié. Puis donc que le tout eſt déja épuiſé par la ſomme des trois premiers termes, l'on ne ſauroit plus ajouter à ces trois termes les termes ſuivans, ſans prendre quelque choſe qui a déjà été pris; & puiſque ces termes ſont infinis en nombre, il eſt très-poſſible que la même quantité finie puiſſe être répétée un nombre infini de fois: ce qui rendra infinie la ſomme de la ſuite.

Nous diſons *poſſible*; car, quoique de deux *ſuites infinies*, l'une puiſſe faire une ſomme finie, & l'autre une ſomme infinie, il peut ſe trouver une *ſuite* où les termes finis ayant épuiſé le tout, les termes ſuivans, quoiqu'infinis en nombre, ne feront qu'une ſomme finie.

De plus il eſt néceſſaire de faire deux remarques ſur les *ſéries* en général. 1°. Il y a quelques *ſuites* dans leſquelles, après un certain nombre de termes, tous les autres termes, quoiqu'infinis en nombre, deviennent chacun égaux à zéro. Il eſt évident que la ſomme de ces *ſuites* eſt une ſomme finie, & qu'on peut aiſément la trouver. Soit par exemple, la ſuite $a + m a^2 + m . \overline{m-1}\, a^3 + m . \overline{m-1} . \overline{m-2}\, a^4 + m . \overline{m-1} . \overline{m-2} . \overline{m-3} . a^5$, *&c.* il eſt évident que ſi on fait, par exemple, $m = 3$, cette *ſuite* ſe terminera au 4e. terme. Car tous les autres devant être mulpliés par $m - 3$ qui eſt $= 0$ à cauſe de $m = 3$, ces termes ſeront néceſſairement chacun égaux à zéro, ces *ſuites* n'ayant qu'une apparence d'infinité.

2°. Que la même grandeur peut être exprimée par différentes *ſuites*, qu'elle peut l'être par une *ſuite* dont la ſomme eſt déterminable, & par une autre, dont on ne ſauroit trouver la ſomme.

La géométrie n'eſt pas ſujette, dans l'expreſſion des grandeurs, à autant de difficultés que l'arithmétique: on y exprime exactement en lignes les nombres irrationnels, & l'on n'a point beſoin d'y recourir aux *ſuites infinies*. Ainſi l'on ſait que la diagonale d'un quarré, dont le côté eſt 1, exprime la racine quarrée de 2. Mais en quelques autres cas, la géométrie elle-même n'eſt pas exempte de ces inconvéniens, parce qu'il y a quelques lignes droites que l'on ne peut exprimer autrement que par une *ſuite* infinie de lignes plus petites, dont la ſomme ne peut être déterminée: de cette eſpece ſont les lignes droites égales à des courbes non rectifiables; en cherchant, par exemple, une ligne droite égale à la circonférence d'un cercle; on trouve que le diametre étant ſuppoſé 1, la ligne cherchée ſera $\frac{4}{1} - \frac{4}{3} + \frac{4}{5} - \frac{4}{7} + \frac{4}{9}$, *&c.* *Voyez* RECTIFICATION.

Quant à l'invention d'une *ſuite infinie*, qui exprime des quantités cherchées, Mercator, le premier inventeur de cette méthode, ſe ſert pour cet effet de la diviſion. Mais M. Newton & M. Léibnitz ont porté cette théorie plus loin; le premier, en trouvant ſes *ſuites* par l'extraction des racines; & le ſecond, par une autre *ſuite* préſuppoſée.

Pour trouver, par le moyen de la diviſion, une *ſuite* qui ſoit l'expreſſion d'une quantité cherchée. Suppoſons qu'on demande une *ſuite* qui exprime le quotient de b diviſé par $a + c$, diviſez le dividende par le diviſeur, comme dans l'algebre ordinaire, en continuant la diviſion, juſqu'à ce que le quotient faſſe voir l'ordre de la progreſſion, ou la loi ſuivant laquelle les termes vont à l'infini; obſervant toujours les regles de la ſouſtraction, de la multiplication, de la diviſion, par rapport au changement des ſignes. Quand vous aurez pouſſé cette opération juſqu'à un certain point, vous trouverez que le quotient eſt $\frac{b}{4} - \frac{bc}{a^2} + \frac{bc^2}{a^3} - \frac{bc^3}{a^4}$, *&c.* à l'infini. Ces quatre ou cinq termes étant ainſi trouvés, vous reconnoîtrez facilement que le quotient conſiſte en une *ſuite* infinie de fractions. Les numérateurs de ces fractions ſont les puiſſances de c, dont les expoſans ſont moindres d'une unité que le nombre qui marque la place que ces termes occupent, & les dénominateurs ſont les puiſſances de a, dont les expoſans ſont égaux au nombre qui marque la place de ces termes: par exemple, dans le troſieme terme, la puiſſance de c eſt du ſecond degré dans le numérateur; & la puiſſance de a eſt du troiſieme degré dans le dénominateur.

Par conſéquent 1°. ſi $b = 1$ & $a = 1$, en ſubſtituant ces valeurs, nous aurons le quotient ci-deſſus $= 1 - c + c^2 - c^3$, *&c.* à l'infini: c'eſt pourquoi $\frac{1}{1+c} = 1 - c + c^2 - c^3$, *&c.* à l'infini.

2°. Donc ſi les termes qui ſont au quotient décroiſſent continuellement, la ſuite donnera un quotient auſſi près du vrai qu'il eſt poſſible. Par exemple, ſi $b = 1$, $c = 1$, $a = 2$, ces valeurs étant ſubſtituées dans la *ſuite* générale, & la diviſion étant faite comme dans l'exemple général ci-deſſus, on trouvera $\frac{1}{3} = \frac{1}{2+1} = \frac{1}{2} - \frac{1}{4} + \frac{1}{8} - \frac{1}{16} + \frac{1}{32} - \frac{1}{64} + \frac{1}{128}$, *&c.*

Sup-

Suppoſons maintenant que la *ſérie* ou la ſuite s'arrête au quatrieme terme, la ſomme de cette *ſuite* ſera au-deſſous de la véritable; mais il ne s'en faudra pas $\frac{1}{32}$. Si elle s'arrête au ſixieme terme, elle ſera encore endeſſous, mais moins que de $\frac{1}{128}$: c'eſt pourquoi plus on pouſſera la *ſérie* ou la *ſuite*, plus auſſi on approchera de la véritable ſomme, ſans pourtant jamais y arriver.

De la même maniere, on trouve que $\frac{1}{4} = \frac{1}{3+1} = \frac{1}{3} - \frac{1}{9} + \frac{1}{27} - \frac{1}{81} + \frac{1}{243}$, *&c.* à l'infini ... $\frac{1}{5} = \frac{1}{4+1} = \frac{1}{4} - \frac{1}{16} + \frac{1}{64} - \frac{1}{256}$, *&c.* à l'infini .... $\frac{1}{6} = \frac{1}{5+1} = \frac{1}{5} - \frac{1}{25} + \frac{1}{125} - \frac{1}{625}$, *&c.* à l'infini. Ce qui donne une loi conſtante, ſuivant laquelle toutes les fractions, dont le numérateur eſt l'unité, peuvent être exprimées par des *ſuites* infinies; ces *ſuites* étant toutes des progreſſions géométriques, qui décroiſſent en telle maniere que le numérateur eſt toujours l'unité, & que le dénominateur du premier terme, qui eſt auſſi l'expoſant du rapport, eſt moindre d'une unité que le dénominateur de la fraction que l'on a propoſé de réduire en *ſuite*.

Si les termes du quotient croiſſent continuellement, la *ſérie* s'éloigne d'autant plus du quotient, qu'elle eſt pouſſée plus loin; & elle ne peut jamais devenir égale au quotient, à moins qu'on ne limite ce quotient, & qu'on ne lui ajoute le dernier reſte avec ſon propre ſigne. Par exemple, ſuppoſons $\frac{1}{3} = \frac{1}{1+2}$; on trouvera que le quotient $= 1 - 2 + 4 - 8 + 16 - 64 + 128$, *&c.* prenons le premier terme 1, il excede $-\frac{1}{3}$ de $\frac{2}{5}$; deux termes, c'eſt-à-dire $1 - 2$, ſeront plus petits de $\frac{4}{3}$; trois termes ſeront trop grands de $\frac{9}{3}$; quatre termes ſeront trop petits que $\frac{1}{3}$ de $\frac{16}{3}$, *&c.* Si l'on ſuppoſe que la *ſérie* ou la *ſuite* ſe termine au terme -8; alors on aura $\frac{1}{1+2} = 1 - 2 + 4 - 8 + \frac{16}{3}$; mais $1 - 2 + 4 - 8 = -5 = -\frac{15}{3}$: ainſi $\frac{1}{1+2} = \frac{16}{3}; -\frac{15}{3} = \frac{1}{3}$.

Mais, dira-t-on, qu'exprime donc alors une pareille ſuite? car par la nature de l'opération, elle doit être égale à la quantité ou fraction propoſée; & cependant elle s'en éloigne continuellement. Un auteur nommé *Guido Ubaldus*, dans ſon traité *de quadratura circuli & hyperbolæ*, a pouſſé ce raiſonnement plus loin, & en a tiré une conſéquence fort ſinguliere. Ayant pris la ſuite $\frac{1}{2} = \frac{1}{1+1}$, & ayant fait la diviſion il a trouvé au quotient $1 - 1 + 1 - 1 + 1 - 1$, *&c.* qui à l'infini ne peut jamais donner que 1 ou 0; ſçavoir 1, ſi on prend un nombre impair de termes; & 0, ſi on prend un nombre pair. D'où cet auteur a conclu que la fraction $\frac{1}{2}$ pouvoit devenir 1 par une certaine opération, & que 0 pouvoit être auſſi égal à $\frac{1}{2}$, & que par conſéquent la création étoit poſſible, puiſqu'avec moins on pouvoit faire plus.

L'erreur de cet auteur venoit de n'avoir pas remarqué que la ſuite $1 - 1 + 1 - 1$, *&c.* & en général $1 - c + c^2 - c^3$ *&c.* n'exprimoit point exactement la valeur de la fraction $\frac{1}{1+c}$. Car ſuppoſons qu'on ait pouſſé le quotient de la diviſion juſqu'à cinq termes; comme la diviſion ne ſe fait jamais exactement, il y a toujours un reſte; ſoit le reſte r; & pour avoir le quotient exact, il faut, comme dans la diviſion ordinaire, ajoûter ce reſte r diviſé par le diviſeur $1 + c$, à la partie déjà trouvée du quotient.

Ainſi ſuppoſons que la *ſérie* générale ſoit terminée à $-c^3$, on aura $\frac{1}{1+c} = 1 - c + c^2 - c^3 + \frac{c^3}{1+c}$ $= \frac{1 + c - c^2 + c^2 + c^3 - c^3 - c^4 + c^4}{1+c} = \frac{1}{1+c}$. Par conſequent la valeur exacte de $\frac{1}{2} = \frac{1}{1+1}$ eſt $1 - 1 + 1 - 1 + \frac{1}{1+1}$; & cette valeur ſe trouve toujours égale à $\frac{1}{2}$, & non pas zéro à 1. *Voyez* dans les *Mémoires de l'academ. de* 1715. un écrit de M. Varignon, où cette difficulté eſt éclaircie avec beaucoup de ſoin.

Pour s'inſtruire à fond de la matiere des *ſuites*, on peut conſulter le traité de M. Jacques Bernoulli, intitulé *Tractatus de ſeriebus infinitis, earumque ſumma finita*, imprimé à Basle en 1714, à la ſuite de l'*Ars conjectandi* du même auteur; le ſeptieme livre de l'*Analyſe démontrée* du P. Reyneau; l'ouvrage de M. Newton, intitulé *Analyſis per æquationes numero terminorum infinitas;* enfin le traité de M. Stirling, *de ſummatione ſerierum*; & celui de M. Moivre, qui a pour titre *Miſcellanea analytica de ſeriebus & quadraturis*. On joindra à ces ouvrages la lecture d'un grand nombre de mémoires ſur cette matiere, compoſés par MM. Euler, Bernoulli, *&c. &c.* imprimés dans les volumes des académies de Pétersbourg & de Berlin.

Pour extraire les racines d'une *ſuite* infinie, *voyez* EXTRACTION DES RACINES.

Retour des ſéries ou des ſuites. Voyez *l'article* RETOUR.

Dans la doctrine des *ſéries*, on appelle *fraction continue*, une fraction de cette eſpece à l'infini

$$\cfrac{a}{b + \cfrac{c}{d + \cfrac{e}{f + \cfrac{g}{h + \&c.}}}}$$

M. Euler a donné, dans les *Mémoires de l'académie de Pétersbourg*, des recherches ſur ces ſortes de fractions.

Interpolation des ſéries *ou* ſuites. Elle conſiſte à inſérer dans une ſuite de grandeurs qui ſuivent une certaine loi, un ou pluſieurs termes qui s'y conforment autant qu'il eſt poſſible. Cette méthode eſt à-peu-près la même que celle de faire paſſer une courbe du genre parabolique, partant des points qu'on voudra. Par exemple, ſi on a quatre points d'une courbe aſſez près les uns des autres, & qu'on veuille connoitre à-peu-près les autres points intermédiaires; on prendra un axe à volonté, & on menera des 4 points donnés les ordonnées a, b, c, d, qui ont pour abſciſſes, e, f, g, h. On ſuppoſera enſuite que l'ordonnée de la courbe ſoit en général $A + Bx + Cx^2 + Ex^3$; & on fera

$$\begin{aligned} A + Be + Ce^2 + Ee^3 &= a, \\ A + Bf + Cf^2 + Ef^3 &= b, \\ A + Bg + Cg^2 + Eg^3 &= c, \\ A + Bh + Ch^2 + Eh^3 &= d. \end{aligned}$$

ce qui fera connoître les quantités A, B, C, D; & par ce moyen on aura les ordonnées de la courbe parabolique, pour une abſciſſe quelconque x. Or ces ordonnées ne différeront pas beaucoup de celles qu'on cherche. *Voyez* les *Mémoires de l'académie de Pétersbourg, tome II. page* 180. (*O*)

SÉRIEUX, adj. (*Gram.*) terme relatif à l'habitude du corps & au caractere de l'eſprit. L'homme *ſérieux* eſt grave dans ſon maintien & dans ſon diſcours; il imprime du reſpect; on ſe compoſe comme lui, pour en approcher; le *ſérieux* & la gravité conviennent aſſez aux magiſtrats. Le *ſérieux* s'oppoſe au frivole; il n'y a point d'affaire ſi *ſérieuſe* qui puiſſe fixer la légéreté de certains hommes. Il s'oppoſe auſſi à la plaiſanterie: ce n'eſt point en plaiſantant que je vous parle; ce que je vous dis eſt *ſérieux*.

SÉRIGNAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Languedoc, au diocèſe de Beziers; c'eſt un ſiege particulier de l'amirauté. (*D. J.*)

SERIN, CERISIN, CEDRIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *ſerinus*, oiſeau dont on connoit deux eſpeces; l'une vient des îles Canaries ſituées dans la mer Atlantique, & l'autre ſe trouve en Stirie: ce dernier a le dos un peu roux, & le milieu de chaque plume eſt noir, comme dans la bergeronnette jaune; la tête du mâle a une couleur jaune plus foncée que celle de la femelle; le croupion eſt d'un beau verd jaunâtre, & la poitrine a une couleur jaune mêlée d'un peu de verd; le ventre eſt blanc; les côtés du corps ont des taches noires & oblongues; la queue eſt noire, à l'exception des bords extérieurs de chaque plume qui ſont verds; les grandes plumes des ailes ont les mêmes couleurs que celles de la queue; les plumes du ſecond rang ſont blanchâtres

à l'extrémité, & les petites ont une couleur verdâtre; le bec eſt pointu & plus court & plus fort que celui du tarin; la piece ſupérieure déborde un peu l'inférieure; les piés ſont bruns, & les ongles ont une couleur noire. Willughby. *Ornit. Voyez* OISEAU.

Le *ſerin* des Canaries auquel on a donné le nom de *Canari*, varie ici beaucoup pour la couleur, comme tous les oiſeaux domeſtiques; il eſt trop connu pour en donner une deſcription. On peut voir dans le traité de M. Hervieux ſur les *ſerins* de Canarie, la façon de les élever, de les multiplier, & de les guérir des maladies auxquelles ils ſont ſujets.

SERIN, LE, (*Géog. mod.*) ou *le Serain*, petite riviere de France. Elle prend ſa ſource dans la Bourgogne, au diocèſe d'Autun, vers les confins du bailliage de Saulieu, & va ſe rendre dans l'Yonne, entre Auxerre & Joigny. (*D. J.*)

SERIN, ſ. m. (*Tiſſeranderie.*) inſtrument de bois avec des eſpeces de dents de fer, dont on ſe ſert en quelques lieux pour ſéparer la filaſſe de chanvre, de la plus groſſe chenevotte qui y reſte, après que le chanvre a été broyé. Cet inſtrument s'appelle encore *écouſſoir*, & dans d'autres endroits, *échanvroir*. (*D. J.*)

SERINCER, v. n. (*Tiſſeranderie.*) c'eſt ſe ſervir du ſerin, pour ſéparer la chenevotte de la filaſſe. (*D. J.*)

SERINETTE, ſ. f. (*Lutherie.*) petit orgue de Barbarie, aujourd'hui en uſage pour apprendre aux ſerins à chanter pluſieurs airs; elle ſonne l'uniſſon du larigot de l'orgue. *Voyez* ORGUE, LARIGOT & FLAGEOLET.

L'orgue de Barbarie, & par conſéquent la *ſerinette* qui n'en differe qu'en grandeur, eſt compoſée de deux ſoufflets, ou d'un ſoufflet double, d'un ſommier ou laye, où le vent des ſoufflets eſt conduit par un tuyau ou porte-vent d'un clavier à pillottes, c'eſt-à-dire, qui fait ouvrir les ſoupapes en foulant, & d'un cilyndre noté qui fait agir les touches. Le mouvement eſt communiqué à cette machine par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une viſſe ſans fin *BD*. La tige de cette viſſe a une cheville excentrique *C*, laquelle répond vis-à-vis des ſoufflets, & communique avec l'inférieur par le moyen d'une bride de fer *Cm*, qui entoure par ſon extrémité ſupérieure la cheville *C*, & qui eſt attachée par ſon extrémité inférieure *M*: au moyen d'une cheville à la queue, entaillée en fourchette qui eſt à la table inférieure du ſoufflet de deſſous *M*, lorſque l'on tourne la manivelle, à cauſe de l'excentricité de la cheville *C*, à laquelle la bride qui communique au ſoufflet inférieur eſt attachée; cette bride *CM* hauſſe & baiſſe à chaque tour de manivelle: ce qui fait de même hauſſer & baiſſer la table inférieure de ſoufflet, qui aſpire & chaſſe par ce moyen l'air extérieur dans la laye, d'où il paſſe aux tuyaux, lorſque les pilotes des touches ouvrent les ſoupapes. L'extrémité *D* de la tige *BD* qui eſt tournée en viſſe ſans fin engrene dans une roue dentée *d*, qui eſt appliquée à une des extrémités du cilyndre qui tourne ſur lui-même de la quantité d'une dent à chaque tour de la manivelle *AB*; enſorte qu'il y a autant de coups de ſoufflets que de dents à la roue *D*, qui peut en avoir cent.

Cet inſtrument a ordinairement une 8e d'étendue; ainſi il doit avoir 13 tuyaux & 13 touches à ſon clavier qui eſt compoſé d'une barre de bois *DE*, à laquelle les touches ſont attachées par-deſſous, au moyen d'un double crochet de fer fait en forme d'U, lequel eſt paſſé dans un trou de la touche, & dont les pointes entrent dans la barre, enſorte que les touches qui ſont attachées par leur milieu puiſſent ſe mouvoir librement. A l'extrémité des touches qui regardent les tuyaux, eſt un pilote *ab* attaché à la touche par un petit morceau de peau de mouton qui eſt lié autour du pilote & collé ſur la touche. A la partie inférieure *b* du pilote eſt une pointe de fil de fer qui traverſe le ſommier, & porte ſur la ſoupape qu'elle ouvre en pouſſant de haut-en-bas. *Voyez* SOUPAPE, SOMMIER DE POSITIF, auquel celui-ci reſſemble, avec cette ſeule différence que la laye, *voyez* LAYE, eſt ici en deſſous; au lieu qu'au ſommier du poſitif elle eſt en-deſſus; du reſte les ſoupapes, leurs reſſorts & les pilotes ſont diſpoſés de même. L'extrémité antérieure des touches a des pointes *cccc* qui portent ſur les notes des cilyndres; enſorte que lorſque l'on tourne le cylindre, & que les notes dont il eſt entouré, ſe préſentent aux pointes des touches, elles ſont lever ces dernieres, & par conſéquent baiſſer le pilote qui eſt attaché à l'autre extrémité de la touche, laquelle ouvre la ſoupape qui laiſſe paſſer le vent aux tuyaux. *Voyez* la deſcription du cylindre noté à l'*article* CARILLON.

Le ſoufflet double *M m* eſt comprimé en en-bas, afin de chaſſer l'air qu'il contient dans la laye, lorſque le ſoufflet inférieur aſpire par les deux reſſorts de fil de fer élaſtiques *SS*. Ce ſoufflet a auſſi une ſoupape *T* qui s'ouvre de dedans en-dehors: cette ſoupape eſt tenue fermée par le reſſort de fil de fer *V*, & elle ne s'ouvre que lorſque l'air contenu dans les ſoufflets eſt condenſé juſqu'à un certain point, paſſé lequel, ſi elle ne s'ouvroit pas, le ſoufflet ſeroit en danger de crever: ce qui ne manqueroit pas d'arriver, lorſque l'on tourne rapidement la manivelle; mais au moyen de cette ſoupape, cet accident n'eſt point à craindre.

Au reſte il ne faut nulle ſcience pour jouer de cet inſtrument; la ſeule attention qu'il faut avoir eſt de tourner la manivelle d'un mouvement égal & proportionné à celui des airs qui ſont notés ſur le cylindre, leſquels s'exécutent auſſi facilement à 2, 3, 4 ou 5 parties qu'à une ſeule. *Voyez* CARILLON & la *figure de la* ſerinette, *Planche de Lutherie*.

SERINGUE, ARBRE, (*Botan. exot.*) c'eſt ainſi que cet arbre de la Guiane eſt nommé par les portugais du Para, *pao du xiringa*, c'eſt-à-dire, bois de *ſeringue*. Les habitans de la province d'Eſmeraldas, au nord-eſt de Quito, l'appellent *hhévé*, & les Mainas le nomment *caoutchoue* du nom de la réſine ſinguliere qu'on en tire. *Voyez* RÉSINE CAOUTCHOUE.

Cet arbre eſt fort haut & très-droit; il n'a qu'une petite tête, & nulles autres branches dans ſa longueur; les plus gros ont environ deux piés de diametre; on ne voit aucune de ſes racines hors de terre. Sa feuille eſt aſſez ſemblable à celle du manioc; elle eſt compoſée de pluſieurs feuilles ſur une même queue; les plus grandes qui ſont au centre, ont environ trois pouces de long ſur trois quarts de pouce de large; elles ſont d'un verd clair en-deſſus, & d'un verd plus pâle en-deſſous. Son fruit eſt triangulaire, à peu-près ſemblable à celui du *palma Chriſti*, mais beaucoup plus gros; il renferme trois ſemences oblongues, brunes, dans chacune deſquelles on trouve une amande.

Ces amandes étant pilées & bouillies dans l'eau, donnent une huile épaiſſe en forme de graiſſe, de laquelle les indiens ſe ſervent au lieu de beurre pour préparer leurs alimens. Le bois de l'arbre eſt léger & liant; & comme il vient très-droit & très-haut, il peut ſervir utilement à faire de petits mâts d'une piece, ou des meches pour les gros mâts.

Pour en tirer le ſuc laiteux ou la réſine, on lave le pié de l'arbre, & on y fait enſuite pluſieurs entailles qui doivent pénétrer toute l'écorce: ces entailles ſe placent les unes au-deſſus des autres, & au-deſſous de la plus baſſe on maſtique une feuille de baliſier ou quelqu'autre ſemblable, qui ſert de gouttiere pour conduire le ſuc laiteux dans un vaſe placé pour le recevoir.

Pour employer ce ſuc, on en enduit des moules préparés pour cela, & auſſitôt que cet enduit y eſt appliqué, on l'expoſe à la fumée épaiſſe d'un feu qu'on allume à cet effet, prenant garde ſurtout que la flamme ne l'atteigne: ce qui feroit bouillonner la réſine, & formeroit des petits trous dans le vaſe qu'on en veut faire. Dès qu'on voit que l'enduit a pris une couleur jaune, & que le doigt ne s'y attache plus, on retire la piece, & on y met une ſeconde couche qu'on traite de même, & on en ajoute juſqu'à ce qu'elle ait l'épaiſſeur qu'on veut lui donner; alors, avant de la deſſécher entierement, on y imprime avec des moules de bois taillés pour cela, tous les ornemens qu'on juge à-propos d'y ajouter.

Si le vaiſſeau qu'on veut faire de cette réſine, doit avoir une embouchure étroite, comme, par exemple, une bouteille, on fait le moule avec de la terre graſſe; & quand la réſine eſt deſſéchée, on le caſſe en preſſant la bouteille, & on y introduit de l'eau pour délayer les morceaux du moule, & les faire ſortir par les goulots.

En étendant cette réſine ſur de la toile, on la peut ſubſtituer aux toiles goudronnées, deſquelles on fait des prelarts, des manches de pompe, des habits de plongeur, des outres, des ſacs pour renfermer du biſcuit en voyage; mais tout ce qu'on voudra faire de cette réſine, doit être fait ſur le lieu même où

ſont

ſont les arbres, parce que le ſuc laiteux ſe deſſeche & s'épaiſſit très-promptement, lorſqu'il eſt tiré de l'arbre: ce ſera un objet de commerce excluſif pour la colonie qui poſſede cette eſpece de petit tréſor.

Les ouvrages faits avec le catoutchoue ſont ſujets, lorſqu'ils ſont récens, à s'attacher les uns aux autres, ſurtout ſi le ſoleil donne deſſus; mais en frottant l'enduit frais avec du blanc d'Eſpagne, de la cendre, ou même de la pouſſiere, on prévient cette adhérence incommode, & on fait par le même moyen, prendre ſur le champ à l'ouvrage une couleur brune, qu'il ne pourroit acquérir qu'à la longue.

Tous les ſucs laiteux tirés de quelques autres arbres du Para peuvent ſervir à-peu-près au même uſage que celui de l'arbre *ſeringue*; mais le ſuc de ce dernier ſurpaſſe tellement les autres, tant par ſon élaſticité que par la propriété de s'attacher plus intimement aux corps ſur leſquels on l'applique, qu'on lui a donné la préférence, & que les Portugais n'en emploient point d'autre.

On parvient à diſſoudre la réſine caoutchoue, en la mêlant avec l'huile de noix, & la laiſſant longtems en digeſtion à un feu de ſable fort doux. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. année* 1751. (*D. J.*)

Seringue, ſ. f. (*Chirurg.*) cylindre creux avec un piſton garni à ſa tête de filaſſe, de feutre ou de caſtor, bien uni & graiſſé, pour en remplir exactement la capacité, gliſſer facilement dedans, & pouſſer quelque liqueur dans une cavité, ou en pomper les matieres purulentes. Il y a des *ſeringues* qui contiennent une chopine ou ſéize onces de liquide; d'autres pour injecter les plaies, les ulceres, les fiſtules, l'uréthre, la veſſie, le vagin, la poitrine; par conſéquent il faut en avoir de différentes grandeurs. Celles qui ſervent à faire des injections dans la veſſie, dans la poitrine & dans les grands abſcès, ſont ordinairement longues de quatre pouces & demi, ſur un pouce neuf lignes de diametre, *fig.* 4. *Pl. XXXI.* On en a de plus petites par degrés, à proportion des cavités qu'on veut injecter. La plûpart de ces *ſeringues* ſont d'étain; leurs ſiphons ou canules qui s'adaptent à l'extrémité antérieure du cylindre, ſont plus ou moins longs, gros ou menus, droits ou recourbés, ſuivant le beſoin. Quelques-unes ont le bout fait en poire, percé de petits trous, afin que la liqueur en ſorte comme d'un arroſoir; tel eſt celui qu'on emploie pour le vagin, *fig.* 6 & 7. Les petites *ſeringues* n'ont pour ſiphon qu'un petit tuyau pyramidal, ſoudé ou monté à vis au milieu de l'extrémité antérieure du cylindre, *fig.* 8 & 9. Le piſton de toutes les *ſeringues*, excepté de celles à lavement, eſt terminé poſtérieurement par un anneau dans lequel on le paſſe pour appuyer deſſus, & faire ſortir la liqueur, pendant qu'on tient le corps de la *ſeringue* avec les autres doigts. On fait auſſi des *ſeringues* de cuivre, aſſez grandes pour injecter les vaiſſeaux dans les préparations anatomiques. Les oculiſtes ſe ſervent d'une petite *ſeringue* d'argent, appellée *ſeringue oculaire*, pour injecter les points lacrymaux. *Voyez fig.* 10. *Pl. XXIII.* Elle eſt longue d'environ deux pouces. Son diametre a quatre lignes; ſon ſiphon long de dix lignes & demie s'adapte ſur la *ſeringue* par le moyen d'une vis qui s'ajuſte dans un écrou. L'extrémité antérieure de ce ſiphon donne naiſſance à un petit tuyau d'environ trois lignes de longueur, qui eſt ſi fin, qu'à peine apperçoit-on l'ouverture qui eſt au bout. Enfin l'on a inventé une eſpece de *ſeringue* pour injecter l'oreille par la trompe d'Euſtache. Son corps eſt aſſez ſemblable à celui des autres petites *ſeringues*; mais ſon ſiphon eſt un canal de cuir long de trois piés & demi, ſur trois lignes de diametre. A ce canal terminé en vis on ajoute encore un ſiphon auxiliaire long de ſix grands pouces, ſur trois ou quatre lignes de diametre, fait d'étain, fort courbé & recourbé à contre ſens vers ſon extrémité, qui eſt terminée par un mamelon alongé, applani par-deſſus, & dont la figure imite en quelque maniere celle d'un pigeon. Au bout de ce mamelon eſt un bouton haut de deux lignes, percé ſur ſon ſommet d'un petit trou. C'eſt ce bouton qui doit s'adapter à l'entrée de la trompe d'Euſtache dans le fond de la bouche, derriere la cloiſon du nez. Deux choſes particulieres à cette *ſeringue*, c'eſt 1°. une ſoupape de cuivre garnie de cuir, appliquée ſur la tête du cylindre, couverte d'un petit chapiteau d'étain ſur lequel s'ajuſte le ſiphon par le moyen d'un écrou d'étain qui y eſt lié, & qui reçoit une vis percée qui ſe trouve ſur le ſommet du chapiteau. Cette ſoupape en s'élevant permet à la liqueur de la *ſeringue* de paſſer dans le canal de cuir, & en refuſe le retour en s'abaiſſant, 2°. C'eſt une pompe d'étain compoſée d'un tuyau long d'environ ſix pouces, ſur trois lignes de diametre, dont l'extrémité poſtérieure eſt évaſée en mamelon, montée ſur un petit reſervoir de neuf lignes de large vers ſa baſe, & ſur une culaſſe quarrée large de huit lignes, haute de quatre. Toutes ces pieces ſe montent à vis. La culaſſe eſt percée d'un trou large de quatre lignes, bouchée par une cheville de bois auſſi percée d'un trou, dont le diametre eſt d'environ une ligne & demie. Sur le ſommet de cette cheville eſt attachée une ſoupape de cuivre garnie de cuir, qui permet à la liqueur qui entre par la culaſſe & le trou de la cheville, de paſſer dans le tuyau de la pompe & dans la *ſeringue*, & qui en empêche le retour. La pompe ſe termine antérieurement par une vis percée qui s'engage dans l'écrou d'un petit canal pyramidal ſitué horiſontalement à côté de la tête du corps de la *ſeringue*. C'eſt par cette pompe poſée dans un grand pot d'eau tiede qu'on charge la *ſeringue*. En la faiſant jouer l'eau entre par ce tuyau dans le cylindre, parcourt toute la machine, s'inſinue dans la trompe d'Euſtache, & ſort par le nez & par la bouche. *Voyez* le *traité des inſtrumens de Chirurgie* par M. Garangeot, ſeconde édition, où il eſt marqué que le ſieur Guyot, maître des poſtes de Verſailles, a inventé cette *ſeringue* pour ſon utilité particuliere, & a été entierement guéri d'une ſurdité de cinq ans, par le moyen de pluſieurs injections d'eau chaude qu'il fit avec cette machine.

Le mot de *ſeringue* vient du grec σύριγξ, *ſyrinx*, *fiſtula*, flûte, ou tout corps cylindrique creux.

On peut auſſi ſe ſervir d'une *ſeringue* avec des ſiphons particuliers pour ſucer les plaies ſans ſe ſervir de la bouche. *Voyez* Succion.

Dans quelques pays étrangers, & ſur-tout en Hollande, au-lieu de *ſeringue* on ſe ſert d'une veſſie préparée, comme on voit, *fig.* 11. *Pl. VII.* Le défaut où on peut ſe trouver de l'inſtrument convenable à faire des injections dans une partie, peut être réparé par l'uſage de la veſſie. On la noue d'abord au-deſſus de la canule en *a*; on la remplit de la liqueur; on la noue enſuite en *b*; on ôte le lien *a*; & par la preſſion des mains, on fait ſortir la liqueur par le tube. Hippocrate a décrit cette maniere d'injecter. Nos *ſeringues* ſont d'une invention moderne. (*Y*)

SERIO, le, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle prend ſa ſource dans le Bergamaſc, aux confins de la Valteline, & ſe jette dans l'Ada, un peu au-deſſus de Picighitone. (*D. J.*)

SERIPHIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs monopétales, qui ne ſont à proprement parler que des demi-fleurons réunis qui forment deux têtes alongées, & compoſées d'écailles inégales; ces têtes ſont placées le long des branches, & renferment des ſemences nues & adhérentes à la couche. *Pontederæ diſſert.* *Voyez* Plante.

SERIPHUS, (*Géog. anc.*) ἑριφος, île de l'Archipel, & l'une des Cyclades. Elle eſt fort connue des anciens. Tacite, *annal. lib. IV. cap. xxj.* la nomme *ſaxum Seriphium*. Elle n'étoit pourtant pas deſerte; car Hérodote dit que les Sériphiens & les Syhmiens furent preſque les ſeuls des inſulaires qui prirent le parti des Grecs contre Xercès. Ovide, *Metamorph. l. V. v.* 241. a fait mention de cette île en ces termes:

Inde cavâ circundata nube Seriphon
Deſerit à dextrâ Cythico, Gyaroque relictis.

Ses montagnes ſont ſi rudes & ſi eſcarpées, que les poëtes ont feint que Perſée par le ſecours de la tête de Méduſe, avoit changé en pierres juſqu'aux habitans du pays. Le nom de *ſériphe* ſignifie *pierreuſe*, & delà vient que cette île eſt appellée *ſaxum Seriphium*.

Les Romains regardoient *Sériphos* comme un lieu propre à faire mourir de chagrin les malheureux & les ſcélérats mêmes. Auguſte y relégua l'orateur Caſſius Severus, que dix-ſept ans d'exil en Crete n'avoient pu corriger de ſes médiſances, & qui vieillit dans cette île: *in ſaxo Seriphio conſenuit*, dit Tacite. Vaſtilia femme de Labéon, convaincue d'adultere, y fut auſſi reléguée; & Stratonicus trouvoit le ſéjour de cette île ſi inſupportable, qu'il demanda un jour à ſon hôte quel étoit le crime que l'on puniſſoit d'exil chez eux; c'eſt la mauvaiſe foi, dit l'hôte. Hé que ne fais-

tu donc quelque fourberie inſigne, repliqua Stratonicus, pour te tirer de ce miſérable lieu.

Pline, Elien & Théophraſte aſſurent que les grenouilles étoient muettes dans *Sériphos*, & qu'elles recouvroient leur voix ſi on les tranſportoit ailleurs. Théophraſte rapporte la cauſe de ce ſilence à la froideur de l'eau du lieu. Il faut que la race de ces grenouilles muettes ſe ſoit perdue, dit plaiſamment M. de Tournefort, car le plus grand plaiſir que nous eumes dans cette île, ajoute-t-il, fut d'entendre crier les grenouilles dans les marais au-tour du port. Hermolaus Barbarus a rétabli l'endroit de Pline où ce fait eſt rapporté; il prétend que dans les anciens exemplaires on liſoit des *cigales* pour des *grenouilles*.

C'eſt dans *Sériphos* que Polydecte a régné. Le nom moderne de cette île eſt *Serpho*. *Voyez* Serpho. (*D. J.*)

SÉRIQUE, la, (*Géog. anc.*) *Serica* ou *Serumregio*, contrée de l'Aſie, fameuſe chez les anciens, & qu'ils n'ont point connue. Pomponius Méla lui-même, *l. I. c. ij.* la place au milieu de l'orient, au-lieu de la mettre à l'extrémité.

Ptolomée, *liv. VI. c. xvj.* eſt celui des anciens géographes qui en a le mieux parlé. Il la borne au nord & à l'orient par des terres inconnues; au midi par une partie de l'Inde, au-delà du Gange, & à l'occident par la Scythie, au-delà de l'Imaüs; ce qui répond à-peu-près à la partie ſeptentrionale de la Chine, ou au Cathay; car il eſt vraiſſemblable, par la carte chinoiſe, faite en caracteres chinois, que la province de Quantong qui fournit la ſoie, & qui eſt dans la partie ſeptentrionale de l'empire, eſt proprement la *Sérique* des anciens.

Il eſt vrai que Ptolomée diſtingue la *Sérique* du pays des Sines, qui doit être la Chine d'aujourd'hui; mais il eſt fort poſſible que du tems de Ptolomée, on ne donnât le nom de *pays des Sines* qu'à la partie méridionale de la Chine; & en effet, il met au 35 degré de *latitude* les limites de ſa *Sérique* & de ſon pays des Sines qui eſt plus méridional; & c'eſt à ce même degré, à 15 minutes près, que ſont par les obſervations modernes, les limites de la province de Quantong & de celle de Nankin, qui ſans difficulté étoit enfermée dans le pays des Sines.

Il eſt bon de remarquer que Ptolomée nous avertit lui-même, que c'eſt vers le 36 degré de *latitude*, ou vers le parallele de Rodes, que l'on avoit de ſon tems le plus d'obſervations. Il eſt aiſé d'en voir la raiſon par les navigations qui ſe faiſoient alors, & elle avoit lieu pour les navigations mêmes qu'on entreprenoit dans les mers d'orient, plus fréquentées vers ce même parallele, à cauſe des marchandiſes qu'on y alloit chercher. On doit donc ſe fier à Ptolomée ſur la poſition des confins de la *Sérique* & du pays des Sines, & par conſéquent rendre la *Sérique* à la Chine ſeptentrionale.

Cependant toutes les cartes mettent la *Sérique* dans la Scythie; mais il y a grande apparence que c'eſt une faute, Ptolomée ne l'y met pas; d'ailleurs la *Sériqae* doit produire de la ſoie, & il n'en vient point aujourd'hui dans la Scythie des anciens, qui eſt notre Tartarie.

Il eſt vrai que quand Ptolomée eſt hors du 35 ou 36 degré, & dans le pays des Sines, on ne trouve aucune exactitude dans ſa géographie; apparemment parce que les navigateurs ne connoiſſoient encore de ſon tems que les lieux où ſe vendoit la ſoie. Il place la capitale des Sines au 3 degré de *latitude* méridionale; mais par les obſervations modernes il n'y a aucune partie de la Chine qui ſoit plus proche de l'équateur que de 18 degrés. Il réſulte donc que Ptolomée a mieux connu la Chine ſeptentrionale que la méridionale, laquelle il a étendue exceſſivement au-delà de ſes bornes. (*D. J.*)

SERIR-ALDHEHEB, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire le *trone d'or*; nom perſan du pays qui s'étend entre le Pont-Euxin & la mer Caſpienne, dans lequel pays eſt ſituée la ville de Derbend. On a nommé cette contrée le *Trône d'or*, parce que Nouſchirvan, roi de Perſe, accorda au gouverneur qu'il établit ſur cette frontiere le privilege de s'aſſeoir ſur un trône d'or, en conſéquence de l'importance du poſte qu'il lui confioit. (*D. J.*)

SERIR-EL-LAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. *Long.* 63. 15. *lat.* 45. 15.

SERKASS, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, que les géographes du pays placent à 85. 35. *de longitude*, ſous le 32. 50. *de latitude*.

SERKE, (*Géog. mod.*) ville d'Ethiopie, au milieu des montagnes dans un beau vallon, au pié duquel coule un ruiſſeau qui ſépare l'Ethiopie du royaume de Sennar. (*D. J.*)

SERMANRAI, (*Géog. mod.*) ville de l'Irac arabique, qui eſt l'Aſſyrie ou la Chaldée. Les tables arabiques la placent ſur la rive orientale du Tigre, à 72. 30. *de longitude*, & à 34. *de latitude* ſeptentrionale dans le quatrieme climat.

SERMEGHON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. Les géographes du pays la mettent à 87. 37. de *longitude*, ſous les 37. 32. de *latitude*. (*D. J.*)

SERMENT, JUREMENT, (*Synon.*) Le *ſerment* ſe fait proprement pour confirmer la ſincérité d'une promeſſe; le *jurement* pour confirmer la vérité d'un témoignage.

Le mot de *ſerment* eſt plus d'uſage pour exprimer l'action de jurer en public, & d'une maniere ſolemnelle. Celui de *jurement* exprime quelquefois de l'emportement entre particuliers. Le *ſerment* du prince ne l'engage point contre les lois ni contre les intérêts de ſon état. Les fréquens *juremens* ne rendent pas le menteur plus digne d'être cru.

Enfin le mot *ſerment* eſt d'un uſage beaucoup plus étendu que celui de *jurement*, car il ſe prend au figuré pour toutes ſortes de proteſtations qu'on fait dans le commerce du monde. Balſac dit en ce ſens, que Jupiter rit également des *ſermens* des amans & des rois. (*D. J.*)

Serment, Vœu, (*Religion, Morale.*) ce ne ſont point deux termes ſynonymes, & la différence qui ſe trouve entre ces deux actes religieux, mérite d'être expoſée.

Tout *ſerment*, proprement ainſi nommé, ſe rapporte principalement & directement à quelque homme auquel on le fait. C'eſt à l'homme qu'on s'engage par-là: on prend ſeulement Dieu à témoin de ce à quoi on s'engage, & l'on ſe ſoumet aux effets de ſa vengeance, ſi l'on vient à violer la promeſſe qu'on a faite, ſuppoſé que l'engagement par-lui-même n'ait rien qui le rendît illicite ou nul, s'il eût été contracté ſans l'interpoſition du *ſerment*.

Mais le *vœu* eſt un engagement où l'on entre directement envers Dieu, & un engagement volontaire, par lequel on s'impoſe à ſoi-même de ſon pur mouvement, la néceſſité de faire certaines choſes, auxquelles ſans cela on n'auroit pas été tenu, au moins préciſément, & déterminément; car ſi l'on y étoit déja indiſpenſablement obligé, il n'eſt pas beſoin de s'y engager: le *vœu* ne fait alors que rendre l'obligation plus forte, & la violation du devoir plus criminelle, comme le manque de foi, accompagné de parjure, en devient plus odieux, & plus digne de punition, même de la part des hommes.

Comme le *ſerment* eſt un lien acceſſoire qui ſuppoſe toujours la validité de l'engagement auquel on l'ajoute, pour rendre les hommes envers qui l'on s'engage plus certains de notre bonne-foi; dès-là qu'il ne s'y trouve aucun vice qui rende cet engagement nul ou illicite, cela ſuffit pour être aſſuré que Dieu veut bien être pris à temoin de l'accompliſſement de la promeſſe, parce qu'on ſait certainement que l'obligation de tenir ſa parole, eſt fondée ſur une des maximes évidentes de la loi naturelle, dont il eſt l'auteur.

Mais quand il s'agit d'un *vœu*, par lequel on s'engage directement envers Dieu à certaines choſes, auxquelles on n'étoit point obligé d'ailleurs, la nature de ces choſes n'ayant rien par elle-même qui nous rende certains qu'il veut bien accepter l'engagement; il faut, ou qu'il nous donne à connoître ſa volonté par quelque voie extraordinaire, ou que l'on ait là-deſſus des préſomptions très-raiſonnables, fondées ſur ce qui convient aux perfections de cet être ſouverain. On ne peut s'imaginer, ſans lui faire outrage, qu'il ſe prête à-nos deſirs, toutes les fois qu'il nous prendra envie de contracter avec lui, & de gêner inutilement notre liberté: ce ſeroit ſuppoſer qu'il retire quelqu'avantage de ces engagemens volontaires, qui doivent être toujours des devoirs indiſpenſables.

Le docteur Cumberland prétend qu'on ſe forme une nouvelle obligation après le *ſerment* dans les engagemens qu'on prend; mais cette nouvelle obligation n'empêche pas que la validité du *ſerment* n'ait une liaiſon néceſſaire avec la validité de l'engagement, pour la confirmation duquel on le prête. La premiere & la principale raiſon, pourquoi celui qui manque à la parole donnée avec *ſerment*, mérite d'être puni, c'eſt parce qu'il a violé ſes engagemens; le par-

parjure ſe rend ſeulement plus coupable, & digne d'une plus rigoureuſe punition. Quoiqu'il peche alors, & contre cette loi naturelle qui ordonne de tenir ce que l'on a promis, & contre celle qui défend d'invoquer le nom de Dieu témérairement, cela ne change point la nature des obligations qui naiſſent de-là, en tant que jointes enſemble, de telle maniere que la violation de ce qui ſe rapporte à Dieu, ſuppoſe ici néceſſairement une infraction de l'autre qui regarde les hommes, auxquels on s'engage en prenant Dieu à témoin. On ne le prend à témoin, que pour confirmer l'engagement où l'on entre envers ceux à qui l'on jure; & ſi l'on a lieu de croire qu'il veut bien ſe rendre garant de l'engagement & vengeur de ſon infraction, c'eſt uniquement, parce que l'engagement n'a rien en lui-même qui le rende ou illicite, ou invalide. *Traité des lois naturelles*. (*D. J.*)

Serment, ſ. m. (*Littérat.*) atteſtation religieuſe de la vérité, de quelque affirmation, engagement, promeſſe, *&c.* Mais nous ne voulons pas ici conſidérer le *ſerment* en théologien, en juriſconſulte, ni en moraliſte; nous en voulons parler en ſimple littérateur, & d'une façon très-conciſe. On trouvera dans les *mém. des inſcr.* des détails étendus ſur le même ſujet, & dans le même plan, car cette matiere enviſagée de cette maniere, préſente quantité de choſes agréables, curieuſes & ſolides; c'eſt l'hiſtoire de tous les peuples.

L'uſage des *ſermens* fut ignoré des premiers hommes. La bonne-foi regnoit parmi eux, & ils étoient fideles à exécuter leurs engagemens. Ils vivoient enſemble ſans ſoupçon, ſans défiance. Ils ſe croyoient réciproquement ſur leur parole, & ne ſavoient ce que c'étoit, ni que de faire des *ſermens*, ni de les violer. Dans ces premiers jours du monde naiſſant, dit Juvenal, les Grecs n'étoient pas toujours prêts à jurer, & ſi nous en croyons M. Deſpréaux.

Le Normand même alors ignoroit le parjure.

Mais ſitôt que l'intérêt perſonnel eut diviſé les hommes, ils employerent pour ſe tromper la fraude & l'artifice. Ils ſe virent donc réduits à la triſte néceſſité de ſe précautionner les uns contre les autres. Les promeſſes, les proteſtations étoient des liens trop foibles; on tâcha de leur donner de la force en les marquant du ſceau de la religion, & l'on crut que ceux qui ne craignoient pas d'être infideles, craindroient peut-être d'être impies. La diſcorde, fille de la nuit, dit Heſiode, enfanta les menſonges, les diſcours ambigus & captieux, & enfin le *ſerment*, ſi funeſte à tout mortel qui le viole. Obligés d'avoir recours à une caution étrangere, les hommes crurent la devoir chercher dans un être plus parfait. Enſuite plongés dans l'idolâtrie, le *ſerment* prit autant de formes différentes que la divinité.

Les Perſes atteſtoient le ſoleil pour vengeur de l'infraction de leurs promeſſes. Ce même *ſerment* prit faveur chez les Grecs & les Romains: témoins ce beau vers d'Homere.

Ἥλιος ὃς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις.

Je vous atteſte, ſoleil, vous qui voyez & qui entendez tout.

Virgile a imité la même idée dans le iv. de l'Eneïde. „ Soleil qui éclairez par vos rayons tout ce qui „ ſe paſſe ſur la terre. . . . „.

Sol qui terrarum flammis opera omnia luſtras,

& dans le xij. livre.

Eſto nunc ſol teſtis, &c.

Les Scythes uſoient auſſi d'un *ſerment*, qui avoit je ne ſai quoi de noble & de fier, & qui répondoit aſſez bien au caractere un peu féroce de cette nation. Ils juroient par l'air & par le cimeterre, les deux principales de leurs divinités; l'air comme étant le principe de la vie, & le cimeterre comme étant l'une des cauſes les plus ordinaires de la mort.

Enfin les Grecs & les Romains atteſtoient leurs dieux, qui la plûpart leur étoient communs, mais ſur-tout les deux divinités qui préſidoient le plus particulierement aux *ſermens* que les autres, je veux dire la déeſſe *Fides* & le dieu *Fidius*.

Les contrées, les villes, & les particuliers avoient certains *ſermens* dont ils uſoient davantage, ſelon la différence de leur état, de leurs engagemens, de leur goût, ou des diſpoſitions de leur cœur. Ainſi les veſtales juroient par la déeſſe à qui elles étoient conſacrées.

Les hommes qui avoient créé des dieux à leur image, leur prêterent auſſi les mêmes foibleſſes, & les crurent comme eux dans la néceſſité de donner par des *ſermens* une garantie à leur parole. Tout le monde ſait que les dieux juroient par le ſtyx. Jupiter établit des peines très-ſeveres contre quiconque des dieux, oſeroit violer un *ſerment* ſi reſpectable.

Nous avons vu que la bonne-foi eut beſoin pour ſe ſoutenir d'emprunter le ſecours des *ſermens*. Il fallut que les *ſermens* à leur tour, pour ſe conſerver dans quelque force, euſſent recours à certaines cérémonies extérieures. Les hommes eſclaves de leurs ſens, voulurent qu'on les frappât par des images ſenſibles, & à la honte de leur raiſon: l'appareil fit ſouvent plus d'impreſſion ſur eux que le *ſerment* même.

L'uſage le plus ancien, & peut-être le plus naturel & le plus ſimple, c'étoit de lever la main en faiſant *ſerment*. Du-moins ce fut en cette ſorte que ſe fit le premier *ſerment* dont nous ayons connoiſſance. J'en leverai la main devant le Seigneur le Dieu très haut, dit Abraham. Mais les hommes ne ſe contentant pas de cette grande ſimplicité, ceux qui pour leur état étoient diſtingués des autres, voulurent juſques dans cette cérémonie, faire paroître des ſymboles & des inſtrumens de leurs dignités, ou de leurs profeſſions. Ainſi les rois leverent leur ſceptre en haut, les généraux d'armées leurs lances ou leurs pavois, les ſoldats leurs épées, dont quelquefois auſſi ils s'appliquoient la pointe ſur la gorge, ſelon le témoignage de Marcellin.

On crut encore devoir y faire entrer les choſes ſacrées. On établit qu'on jureroit dans les temples, on fit plus, on obligea ceux qui juroient à toucher les autels. Souvent auſſi en jurant, on immoloit des victimes, on faiſoit des libations, & l'on joignoit à cela des formules convenables au reſte de la pompe. Quelquefois encore pour rendre cet appareil plus terrible, ceux qui s'engageoient par des *ſermens*, trempoient leurs mains dans le ſang & dans les entrailles des victimes.

Mais outre ces cérémonies, qui étoient preſque communes à toutes les nations, il y en avoit de particulieres à chaque peuple; toutes différentes ſelon la différence de leur religion, ou de leurs caracteres. On voit dans l'Ecriture qu'Abraham fait toucher ſa cuiſſe par Eliezer dont il exigeoit le *ſerment*. Jacob mourant, preſcrit la même formalité à Joſeph: ſur quoi l'hiſtorien Joſephe dit ſimplement, que cette coutume étoit générale chez les Hébreux, qui ſelon les rabbins juroient de la ſorte pour honorer la circoncision.

Les Scytes accompagnoient leurs *ſermens* de pratiques tout-à-fait conformes à leur génie; lorſque nous voulons, dit l'un d'eux dans Lucien, nous jurer ſolemnellement une amitié mutuelle, nous nous piquons le bout du doigt, & nous en recevons le ſang dans une coupe; chacun y trempe la pointe de ſon épée, & la portant à ſa bouche, ſuce cette liqueur précieuſe: c'eſt parmi nous la plus grande marque qu'on puiſſe ſe donner d'un attachement inviolable, & le témoignage le plus infaillible où l'on eſt de répandre l'un pour l'autre juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang.

Souvent les Grecs pour confirmer leurs *ſermens*, jettoient dans la mer une maſſe de fer ardente, & ils s'obligeoient de garder leur parole juſqu'à ce que cette maſſe revînt d'elle-même ſur l'eau; c'eſt ce que pratiquerent les Phocéens, lorſque déſolés par des actes continuels d'hoſtilités, ils abandonnerent leur ville, & s'engagerent à n'y jamais retourner. Les Romains ſe contenterent du plus ſimple *ſerment*. Polybe nous aſſure que de ſon tems les *ſermens* ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un romain en étoit pour ainſi dire enchainé. Agéſilas cependant penſoit en romain, car voyant que les Barbares ne ſe faiſoient point ſcrupule d'enfraindre la religion des *ſermens*: bon, bon, s'écria-t-il, ces infracteurs nous donnent des dieux pour alliés & pour ſeconds.

Quelques-uns ne ſe bornerent pas à de ſimples cérémonies convenables, ou ridicules, ils en inventerent de folles & de barbares. Il y avoit un pays dans la Sicile, où l'on étoit obligé d'écrire ſon *ſerment* ſur

ſur de l'écorce, & de le jetter dans l'eau; s'il ſurnageoit, il paſſoit pour vrai; s'il alloit à fond, on le réputoit faux, & le prétendu parjure étoit brûlé. Le ſcholiaſte de Sophocle nous aſſure que dans pluſieurs endroits de la Grece, on obligeoit ceux qui juroient de tenir du feu avec la main, ou de marcher les piés nuds ſur un fer chaud; ſuperſtitions qui ſe conſerverent long-tems au milieu même du chriſtianiſme.

La morale de quelques anciens ſur le *ſerment* étoit très-ſévere. Aucune raiſon ne pouvoit dégager celui qui avoit contracté cet engagement, non pas même la ſurpriſe, ni l'infidélité d'autrui, ni le dommage cauſé par l'obſervation du *ſerment*. Ils étoient obligés de l'éxecuter à la rigueur; mais cette regle n'étoit pas univerſelle, & pluſieurs payens s'en affranchirent ſans ſcrupule.

Dans toutes les occaſions importantes, les anciens ſe ſervoient du *ſerment* au-dehors & au-dedans de l'état; c'eſt-à-dire, ſoit pour ſceller avec les étrangers des alliances, des treves, des traités de paix; ſoit au-dedans, pour engager tous les citoyens à concourir unanimement au bien de la cauſe commune.

Les infracteurs des *ſermens* étoient regardés comme des hommes déteſtables, & les peines établies contr'eux, n'alloient pas moins qu'à l'infamie & à la mort. Il ſembloit pourtant qu'il y eut une ſorte d'exception & de privilege en faveur de quelques perſonnes, comme les orateurs, les poëtes, & les amans.

Voilà en peu de mots le précis de ce qui concerne les *ſermens* ou uſage parmi les anciens. Là, comme dans la plûpart des inſtitutions humaines, on peut remarquer un mélange ſurprenant de ſageſſe & de folie, de vérité & de menſonge: tout ce que la religion a de plus vénérable & de plus auguſte confondu avec tout ce que la ſuperſtition a de plus vil & de plus mépriſable. Tableau fidele de l'homme qui ſe peint dans tous ſes ouvrages, & qui n'eſt lui-même, à le bien prendre, qu'un compoſé monſtrueux de lumiere & de ténebres, de grandeur & de miſere. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SERMENT, *des ſoldats*, (*Art. milit. des Romains*.) ce qui concerne le *ſerment* que les armées romaines prêtoient à leurs généraux, eſt un des points les plus obſcurs de l'antiquité. Nous avons dans Aulu-Gelle un paſſage très-ſingulier d'un auteur nomme Cincius. On voit par ce paſſage, qu'anciennement les citoyens à meſure qu'on les enrôloit pour le ſervice, juroient que ni dans le camp, ni dans l'eſpace de dix milles à la ronde, ils ne voleroient rien chaque jour qui excédât la valeur d'une piece d'argent; & que s'il leur tomboit entre les mains quelqu'effet d'un plus grand prix, ils le rapporteroient fidelement au général, excepté certains effets ſpécifiés dans la formule du *ſerment*.

Lorſque tous les noms étoient inſcripts, on fixoit le jour de l'aſſemblée générale, & tous faiſoient un ſecond *ſerment*, par lequel ils s'engageoient de ſe trouver au rendez-vous, s'ils n'étoient retenus par des empêchemens légitimes, qui ſont auſſi ſpécifiés. Il eſt hors de doute que ce ſecond *ſerment* renfermoit la promeſſe de ne point quitter l'armée ſans permiſſion du général. Aulu-Gelle ne rapporte point les termes de cette promeſſe, mais Tite-Live nous les a conſervés. Le conſul Quintius Cincinnatus traverſé par les tribuns du peuple dans ſon deſſein de faire la guerre aux Volſques, déclare qu'il n'a pas beſoin d'un nouvel enrôlement, puiſque tous les Romains ont promis à Publius Valerius, auquel il vient d'être ſubrogé, qu'ils s'aſſembleroient aux ordres du conſul, & ne ſe retireroient qu'avec ſa permiſſion.

Selon Tite-Live, juſqu'au tems de la ſeconde guerre punique, on n'exigea d'autre *ſerment* des ſoldats que celui de joindre l'armée à jour marqué, & de ne point ſe retirer ſans congé. Il faut ajouter le *ſerment* de ne point voler dans le camp; quoique cet hiſtorien n'en parle pas, il eſt d'ailleurs ſuffiſamment atteſté. Mais lorſque les ſoldats étoient aſſemblés & partagés en bandes de dix & de cent, ceux qui formoient chaque bande ſe juroient volontairement les uns aux autres de ne point fuir, & de ne point ſortir de leur rang, ſinon pour reprendre leur javelot, pour en aller chercher un autre, pour frapper l'ennemi, pour ſauver un citoyen.

L'an de Rome 538, quelques mois avant la bataille de Cannes, dans un tems critique où l'on croyoit ne pouvoir trop s'aſſurer du courage des armées, les tribuns de chaque légion commencerent à faire prêter juridiquement, & par autorité publique, le *ſerment* que les ſoldats avoient coutume de faire entr'eux. Il eſt à croire qu'on leur fit auſſi promettre de nouveau ce qu'ils venoient de promettre en s'enrôlant, & qu'alors ou dans la ſuite, on groſſit la formule de quelques détails que l'on jugea néceſſaires.

Quoi qu'il en ſoit, à la tête de la légion, un ſoldat choiſi par les tribuns, prononçoit la formule du *ſerment*; on appelloit enſuite chaque légionnaire par ſon nom: il s'avançoit, & diſoit ſimplement: *je promets la même choſe, idem in me* (ſuppl. *recipio*). La formule de ce nouveau *ſerment* n'eſt rapportée nulle part, & peut-être qu'il n'y en avoit point de déterminée. Mais en combinant divers endroits de Polybe, de Denis d'Halicarnaſſe, de Tite-Live, & de Tacite, on trouve qu'elle ſe reduiſoit en ſubſtance à ce qui ſuit: „ Je jure d'obéir à un tel (on exprimoit le nom „ du général), d'exécuter ſes ordres de tout mon pou„ voir, de le ſuivre quelque part qu'il me conduiſe, „ de ne jamais abandonner les drapeaux, de ne point „ prendre la fuite, de ne point ſortir de mon rang; „ je promets auſſi d'être fidele au ſénat & au peu„ ple romain, & de ne rien faire au préjudice de la „ fidelité qui leur eſt dûe „. Cette derniere clauſe fut peut-être inſérée depuis que l'on s'apperçut que les généraux s'attachoient trop les ſoldats.

Voilà ce qu'on appelloit *jurare in verba imperatoris*: expreſſions qui ſignifient à la lettre, jurer que l'on regardera comme une loi toutes les paroles du général, & non pas comme quelques-uns ſe l'imaginent, répeter la formule que prononçoit le général. Ce n'étoit point lui qui la prononçoit: à ne conſulter que les apparences, il ſemble qu'il n'exigeoit point le *ſerment* des légions, & que c'étoient les tribuns & les ſoldats qui, de leur propre mouvement, s'empreſſoient de lui donner cette aſſurance autentique de zèle & de ſoumiſſion à toutes ſes volontés.

Les armées prêterent *ſerment* aux empereurs, comme elles avoient fait aux généraux. On juroit *in verba Tiberii Cæſaris*, comme l'on avoit fait autrefois juré *in verba P. Scipionis*. Mais il faut remarquer,

1°. Que ſous les empereurs, la preſtation du *ſerment* ſe renouvelloit chaque année le jour des calendes de Janvier. Ce *ſerment* annuel doit être regardé comme un veſtige d'antiquité. Dans l'origine, le commandement des armées appartenoit aux conſuls & aux préteurs, & par conſéquent le général étoit annuel auſſi-bien que le conſulat & la préture. On ne ſauroit prouver que la coutume de renouveller le *ſerment*, fût plus ancienne que les empereurs: cependant je croirois volontiers qu'elle s'étoit introduite avec l'abus de continuer les généraux. Il eſt rarement arrivé que les romains ſe ſoient écartés d'un uſage ancien, ſans lui rendre en même tems hommage par une formalité. Sous les empereurs on répetoit encore le *ſerment* aux jours anniverſaires de leur naiſſance & de leur avénement à l'empire; mais on le renouvelloit avec plus de ſolemnité de cinq en cinq ans, à compter du premier jour auquel ils avoient commencé de regner.

Auguſte n'ayant jamais accepté l'empire que pour cinq ans ou pour dix, lors même que la dignité impériale fut devenue perpétuelle, ſes ſucceſſeurs à la fin de chaque cinquieme & de chaque dixieme année de leur regne, ſolemniſoient une fête, comme s'ils euſſent pris de nouveau poſſeſſion du généralat en vertu d'une nouvelle élection, la premiere fois que l'on prêtoit le *ſerment*, & toutes les fois qu'on le renouvelloit ſortout aux fêtes des quinquennales & des décennales, les empereurs donnoient à chaque ſoldat une petite ſomme d'argent. Les anciens généraux n'avoient rien fait de ſemblable.

Du tems d'Auguſte, de Tibere, & même de Caligula, on ne connoiſſoit point encore ces libéralités toujours onéreuſes, ſouvent funeſtes à l'état, qui prirent depuis le nom de *donativum*, & dans le bas empire celui d'*auguſtalicum*. Elles dûrent leur origine à la timidité de Claude, qui le premier de tous les Céſars, ſuivant l'expreſſion de Suétone, acheta la fidélité des ſoldats. Ces gratifications devinrent des dettes; & malheur au prince qui ne les eût pas payées, il auroit été bientôt détrôné. Les ſoldats en recevant leur ſolde, à plus forte raiſon lorſqu'on leur faiſoit des largeſſes, juroient de préférer à tout le ſalut de l'empereur. On ſe ſervoit peut-être dans ces occaſions d'une formule particuliere.

1°. Il

2°. Il y a une autre différence à obſerver entre le *ſerment* que l'on avoit fait aux généraux, & celui que l'on faiſoit aux empereurs. Tacite, au premier livre de ſon hiſtoire, raconte que les légions de la haute Germanie, le jour même des calendes de Janvier, au lieu de prêter *ſerment* à Galba, ſelon le coutume, mirent en pieces ſes images; mais que craignant de paroître ſe révolter contre l'empire, elles jurerent obéiſſance au ſénat & au peuple, à qui depuis long-tems, dit l'hiſtorien, on ne prêtoit plus *ſerment*. *Ipſo calendarum Januariarum die dirumpunt imagines Galbæ.... ac ne reverentiam imperii exuere viderentur, in S. P. Q. R. obliterata jam nomina, ſacramenta advocabant*. Ce paſſage prouve qu'autrefois en prêtant au général le *ſerment* de fidélité, l'armée le prêtoit nommément à la nation, & confirme ce qui ſe trouve dans le dixieme livre de Denis d'Halicarnaſſe, que les ſoldats juroient de ne rien faire au préjudice du peuple romain.

Le même texte prouve auſſi que dès l'an 68 de l'ere chrétienne, il y avoit long-tems que les choſes étoient changées à cet égard, & que l'on ne prêtoit plus le *ſerment* qu'à l'empereur. Mais il n'eſt pas aiſé de fixer l'époque de ce changement, il eſt antérieur à Néron & même à Claude, puiſque dès le tems de Galba il étoit déja fort ancien, *S. P. Q. R. obliterata jam nomina*. Suppoſé que Caïus l'eût introduit, l'horreur que l'on avoit de ce tyran l'auroit fait abolir après ſa mort. Tibere & Auguſte ne paroiſſent pas en avoir été les auteurs. Ainſi il faut croire que nous devons remonter juſqu'au tems de Jules-Céſar.

Le ſénat & le peuple ayant accumulé ſur ſa tête tous les titres, tous les privileges, tous les honneurs humains & divins, on déclara le généralat héréditaire pour ſes deſcendans, ſoit par la nature, ſoit par l'adoption, il eſt vraiſſemblable que les armées reconnurent ſolemnellement Jules-Céſar pour général perpétuel, & lui prêterent *ſerment* de nouveau. Les tribuns qui le firent prêter, ſupprimerent ſans doute le nom du ſénat & du peuple, bien aſſurés de faire leur cour à un deſpote qui ne gardoit plus de meſures avec la nation.

Rien n'empêche de croire que dès le tems d'Auguſte la formule n'ait été celle-là même que rapporte Vegece, & de laquelle on ſe ſervoit ſous Valentinien II. en exceptant pourtant la différence qu'avoit introduite le changement de religion. Les ſoldats, dit cet auteur, jurent au nom de Dieu, du Chriſt & de l'Eſprit, & par la majeſté de l'empereur.... d'exécuter en braves gens tout ce que l'empereur leur commandera; de ne jamais deſerter, & de ſacrifier leur vie, s'il le faut, pour la république romaine. *Jurant autem per Deum, & per Chriſtum, & per Spiritum ſanctum, & per majeſtatem imperatoris.... omnia ſe ſtrenue facturos quæ præceperit imperator; numquàm deſerturos militiam; nec mortem recuſaturos pro romana republica*. Ces mots, *pro romana republica*, étoient une eſpece d'équivalent qu'on avoit ſubſtitué à ceux du *ſénat & du peuple*, qui y étoient auparavant.

Il n'eſt pas douteux que pendant les vingt mois qui s'écoulerent depuis la mort du dictateur juſqu'à la ligue des triumvirs, le nom du ſénat & du peuple n'ait été rétabli dans le *ſerment*; mais on doit croire auſſi que ſous le triumvirat il fut retranché pour toujours. Lorſque le jeune Céſar ayant réuni toute la puiſſance de ſes collegues, ſe fit contraindre d'accepter l'empire, les officiers exigerent le *ſerment* ſelon la formule nouvelle, Auguſte ne fit pas ſemblant de s'en appercevoir, perſonne n'oſa s'en plaindre; & d'ailleurs dans les tranſports d'admiration & d'idolâtrie qu'avoit excité dans tous les cœurs ſon abdication prétendue, les Romains étoient plus diſpoſés à le forcer de recevoir ce qu'il refuſoit, qu'à lui conteſter ce qu'il vouloit bien recevoir. Ajoutez à cela que peut-être la formule n'avoit jamais été fixe, & que les tribuns étoient maîtres de choiſir les termes. C'eſt ainſi, ſelon toute apparence que s'établit ce nouveau *ſerment*, ſans aucune attache de l'autorité publique, ſans ordre de l'empereur, ſans decret de la nation, ſans qu'elle renonçât à ſes droits.

Enfin, pour donner au lecteur une idée nette des *ſermens militaires* des Romains, il doit ſavoir que ſous la république il y avoit trois ſortes d'engagemens pour les troupes. Le premier s'appelloit *ſacramentum*; c'étoit celui par lequel chaque ſoldat prêtoit *ſerment* en particulier entre les mains de ſon général, & promettoit de le ſuivre par-tout où ſes ordres le conduiroient, ſans jamais l'abandonner, ſous quelque prétexte que ce pût être, juſqu'à ce qu'il eût été licentié.

La ſeconde eſpece d'engagement militaire s'appelloit *conjuratio*; c'eſt-à-dire que dans les troubles imprévus, ou qu'à l'approche ſubit de l'ennemi, cas qui demandoit un prompt ſecours, & qui ne laiſſoit pas le tems d'exiger le *ſerment* de chaque ſoldat en particulier, le conſul montoit au capitole, & de-là levant deux étendards, l'un de couleur de roſe pour l'infanterie, l'autre bleu pour la cavalerie, il s'écrioit: *Quiconque veut le ſalut de la république, qu'il me ſuive*. Les Romains alors ſe rangeoient ſous le drapeau, tous juroient enſemble d'être fideles, & s'obligeoient au ſervice que la république attendoit d'eux.

Le troiſieme engagement ſe faiſoit lorſque les magiſtrats dépêchoient en divers lieux des hommes de choix, avec pouvoir de lever des troupes pour les beſoins de la république. Cette troiſieme maniere de s'engager s'appelloit *evocatio*.

Outre le *ſerment* qu'on prêtoit dans ces trois manieres de s'engager, les tribuns exigeoient le *ſerment* particulier de tous les ſoldats de ne rien prendre pour eux, mais de porter tout ce qu'ils trouveroient, à la tente du général.

Plutarque nous apprend qu'il n'étoit permis à aucun ſoldat de tuer ou de frapper l'ennemi avant que d'avoir fait le *ſerment militaire*, ou après avoir obtenu ſon congé. (*D. J.*)

Serment, (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt une invocation que l'on fait de quelque choſe de ſaint, pour atteſter d'une maniere plus forte ce que l'on dit, ou pour s'obliger plus efficacement d'obſerver quelque choſe.

Les plus anciens exemples que l'on trouve de *ſermens*, ſont ceux d'Abraham au roi de Sodome, & au roi Abimelech, celui d'Elieſer à Abraham, & celui de Jacob à Laban.

Le *ſerment* devroit être une cérémonie ſuperflue, ſi tous les hommes étoient bien perſuadés que l'on ne doit jamais s'écarter de la vérité ni de ſon devoir; mais comme on a malheureuſement reconnu qu'il n'y en a que trop qui s'en écartent, on a introduit l'appareil du *ſerment*, dans la vûe de contenir par-là ceux qui ſeroient diſpoſés à s'oublier.

Anciennement en France en employoit en toute occaſion la formalité du *ſerment*, comme dans les contrats & autres affaires civiles.

Au concile de Clermont en 1095, il fut ordonné que tout homme au-deſſus de douze ans jureroit de garder les articles donnés aux gens de guerre par l'archevêque de Bourges entre les mains de ſon évêque, & que l'on ne ſeroit reçu à la foi d'aucun fief ſans renouveller ſon *ſerment*. C'eſt ainſi que les juges d'égliſe commencerent à s'attribuer la connoiſſance de toutes ſortes d'affaires temporelles, même entre les laïques, ſous prétexte que la foi du *ſerment* avoit été violée.

En quelques endroits les nobles prétendoient n'être point aſſujettis à la formalité du *ſerment* comme les roturiers, & que leur parole ſuffiſoit. On en trouve un exemple au terrier de Chaſſagne, où Gilles d'Arlos reconnut en 1358 une vigne, promettant de bonne foi, & ſans faire aucun *ſerment*, ſuivant (eſt-il dit) la coutume des nobles, de déclarer les ſens & ſervis lorſqu'il verroit le contrat qu'il n'avoit pas.

Préſentement toutes perſonnes ſont obligées de prêter *ſerment* quand le cas y échet, excepté le roi, qui prête *ſerment* à ſon ſacre.

La reine ne prête pas non plus de *ſerment* en juſtice. Lorſque la reine femme de Charles VII. fut interrogée par le chancelier Juvenal des Urſins, pour l'information que l'on fit ſur les calomnies répandues contre la dauphine qui venoit de mourir; elle ne fit point de *ſerment*.

Lorſque les princes du ſang ſont dans le cas de prêter *ſerment* en juſtice, c'eſt-à-dire de faire une affirmation, ils la font en l'hôtel du juge.

Les évêques jouiſſent auſſi de cette prérogative.

Le *ſerment* eſt ou déféré d'office par le juge, ou deféré par la partie, & ordonné par le juge. *Voyez* Serment supplétif, & Serment décisoire.

On prête auſſi *ſerment* de dire vérité, avant de ſubir interrogatoire. *Voy.* Interrogatoire.

Lorſqu'on eſt reçu dans un office ou fonction public, on prête *ſerment*. *Voyez* Office, Reception.

La forme de prêter le *ſerment* pour les laïcs, eſt de lever la main droite, laquelle doit être nue & non gantée. Une perſonne étant incommodée de la main droite, on lui fait lever la main gauche. Les eccléſiaſtiques qui ſont dans les ordres ſacrés, mettent la main *ad pectus*.

Lorſque celui qui doit faire une affirmation eſt incommodé ou abſent, ou qu'il eſt retenu par quelque autre empêchement, il peut donner procuration à un tiers d'affirmer pour lui. *Voyez* AFFIRMATION. *Voy.* au digeſte le *titre de jure-jurando*; Deſpeiſſes, *tome II. p.* 527 *& ſuiv.* (*A*)

SERMENT D'ALLEGEANCE eſt un *ſerment* uſité en Angleterre, par lequel on condamne & on abjure l'opinion de ceux qui admettent une puiſſance ſupérieure au roi, de quelque nature qu'elle ſoit. *Hiſt. des revolut. d'Anglet. tome III. liv. II. p.* 409.

SERMENT PAR L'AME, Louis VIII. jura en 1209 une convention par l'ame de ſon pere vivant, pour lequel il ſtipuloit. *Lettres hiſt. ſur le parlement, tome II. p.* 100.

SERMENT DE CALOMNIE, *juramentum calumniæ*, étoit un *ſerment* que les plaideurs prêtoient chez les romains, pour atteſter à la juſtice qu'ils agiſſoient de bonne foi, & qu'ils croyoient être bien fondés l'un dans ſa demande, l'autre dans ſa défenſe.

Celui qui refuſoit de prêter *ſerment*, perdoit ſa cauſe.

Ce *ſerment* a été reçu par le droit canonique, comme on le voit, *liv. II. des decrets, tit. vij.*

Il s'étoit en conſéquence introduit dans le royaume, & il y a quelques anciennes ordonnances qui preſcrivent tant au demandeur qu'au défendeur, de le faire ſur les ſaints évangiles.

Mais il y a long-tems que l'uſage en eſt aboli: on a craint ſans doute que cette formalité ne fît faire beaucoup de parjures.

La ſeule choſe qui ſoit reſtée de cet uſage, eſt le *ſerment* que les avocats & procureurs prêtent à leur reception, & qu'ils réiterent chaque année, même dans quelques tribunaux, deux fois l'an: on le leur faiſoit autrefois prêter au commencement de chaque cauſe; mais comme cela prenoit trop de tems, on s'eſt contenté de leur faire prêter ce *ſerment* à leur réception, & à chaque rentrée du ſiege. *Voyez* au *digeſte, liv. XII. titre ij. liv. XXII. titre iij. liv. XXV.* §. 3. *& liv. XXXIX. titre j. liv. V.* §. 4. *& titre ij; l. XIII.* §. 3. *&* 13.

SERMENT CORPOREL. On appelle ainſi celui qui ſe fait dans la foi & hommage ſimple par le vaſſal en levant la main, à la différence de celui que le vaſſal lige fait en touchant les évangiles. *Voyez* les *articles* 137 *&* 138 de la coutume d'Anjou, & les 148, 149 *&* 150 de la coutume du Maine.

SERMENT DÉCISOIRE eſt celui qui eſt prêté en juſtice après avoir été déféré par une partie à l'autre.

On l'appelle *déciſoire*, parce qu'il décide la conteſtation ſans retour. Celui auquel ſa partie adverſe défere le *ſerment*, eſt conſtitué juge dans ſa propre cauſe.

Ce *ſerment* a tant de force, qu'après qu'il eſt prêté on n'eſt plus recevable à faire retracter le jugement qui a été rendu en conſéquence.

On peut ſeulement révoquer le conſentement que l'on a donné pour déférer le *ſerment*, les choſes étant encore entieres.

Pour ce qui eſt du *ſerment* déféré d'office par le juge à l'une des parties, l'autre eſt toujours recevable à faire preuve du contraire.

Le *ſerment déciſoire* ne peut être demandé au débiteur qui oppoſe la fin de non-recevoir réſultante du laps de cinq ans, pour les arrérages de rente conſtitué. *Voyez* les lois 2. 34 & 40, *ff. de jure-jurando*; Lepreſtre, Cambolas, Dufail, Henrys.

SERMENT DÉFERÉ, eſt celui qu'une partie eſt autoriſée à faire par ordonnance du juge, ſoit du conſentement de la partie, ou que le juge l'ordonne de ſon propre mouvement. Au premier cas, c'eſt-à-dire, quand une partie le défere à l'autre, on l'appelle *ſerment de victoire*. *Voyez ci-devant* SERMENT DE VICTOIRE.

SERMENT SUR LES ÉVANGILES, eſt celui que l'on prête, la main poſée ſur le livre des évangiles, pour marquer que l'on jure par la parole de Dieu contenue dans ce livre. Préſentement on ne fait pas jurer ſur le livre entier des évangiles, mais ſeulement ſur l'évangile de Saint-Jean, qui ſe dit à la fin de la meſſe.

SERMENT DE FIDÉLITÉ, eſt un *ſerment* ſolemnel que le ſujet fait à ſon prince ou le vaſſal à ſon ſeigneur, par lequel il s'oblige de lui être toujours fidele.

Nos rois ont droit de l'exiger de tous leurs ſujets. On l'exigeoit autrefois au commencement de chaque regne. La confiance légitime que nos rois ont eu leurs peuples fait qu'ils n'ont conſervé cet uſage que pour leurs vaſſaux & pour ceux des ſeigneurs, & auſſi à l'égard des évêques, leſquels doivent prêter ce *ſerment*, à leur avénement au ſiége épiſcopal, ſoit comme étant vaſſaux de la couronne, ſoit à cauſe qu'ils acquierent une juriſdiction ſpirituelle dont on craint qu'ils n'abuſent.

Le *ſerment de fidélité* dû par les vaſſaux à leur ſeigneur, eſt ſimple ou lige.

Le ſimple eſt celui qui ſe fait pour les fiefs ſimples & non liges.

Le lige eſt celui qui ſe fait pour les fiefs liges. *Voyez* FIEF LIGE, SIMPLE, *&* FOI ET HOMMAGE.

Les ſerfs & gens de main-morte prêtent auſſi le *ſerment de fidélité* à leurs ſeigneurs.

Le *ſerment de fidélité* des évêques eſt en ces termes: ,, Je jure le très-ſaint & ſacré nom de Dieu, ,, ſire, & promets à votre majeſté, que je lui ſerai ,, tant que je vivrai, fidele ſujet & ſerviteur, & que ,, je procurerai ſon ſervice & le bien de ſon état de ,, tout mon pouvoir; que je ne me trouverai en au- ,, cun conſeil, deſſein ni entrepriſe au préjudice d'i- ,, ceux; & s'il en vient quelque choſe à ma connoiſ- ,, ſance, je le ferai ſavoir à votre majeſté. Ainſi me ,, ſoit Dieu en aide & ſes ſaints évangiles.

Les évêques ſont obligés de prendre des lettres du roi pour cette preſtation de *ſerment*, & de les faire regiſtrer en la chambre des comptes. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *ſerment*, & les *mots brevet de ſerment de fidélité*, ÉVÊQUE. RÉGALE.

SERMENT A JUSTICE, c'eſt le *ſerment* qu'un officier public a prêté en juſtice. On dit qu'il a *ſerment à juſtice*, pour ſignifier que ſes actes font foi juſqu'à inſcription de faux.

SERMENT *IN LITEM*, ſeu *jus-jurandum in litem*, eſt celui qui eſt déferé à une partie par le juge ſur l'eſtimation d'une choſe, pour la reſtitution de laquelle il y a procès lorſque les autres preuves manquent, & ſur-tout lorſqu'il y a eu fraude de la part du defendeur, & qu'il a ſupprimé les actes qui auroient ſervi de preuve.

Ce *ſerment* a lieu principalement dans les contrats de bonne foi, comme dans le commodat, le dépôt, la reſtitution de la dot, le compte de tutelle, le partage de la communauté.

On joint ordinairement cette preuve à celle de la commune renommée.

Mais on ne laiſſe point à la partie la liberté d'évaluer à ſon gré la choſe dont il s'agit: le juge y met d'abord lui-même une valeur ſur laquelle il défere enſuite le *ſerment*. *Voyez* au digeſte le titre *de in litem jurando*.

SERMENT LITIS-DÉCISOIRE, *voyez ci-devant* SERMENT DÉCISOIRE.

SERMENT LA MAIN MISE AU PIZ, ſignifioit en langage ancien, le *ſerment* qui ſe prête par les eccléſiaſtiques, la main miſe *ad pectus*, ſur la poitrine.

SERMENT EN PLAIDS, *jus-jurandum in litem*, c'eſt le *ſerment* déciſoire, ou le *ſerment in litem*, *voyez* Collet, ſur les *ſtatuts de Savoye pour la province de Breſſe, p.* 187. *col.* 1. *Voyez* SERMENT DÉCISOIRE, SERMENT DÉFERÉ PAR LE JUGE, SERMENT SUPPLÉTIF, SERMENT *IN LITEM*.

SERMENT RÉFERÉ, eſt lorſqu'une partie, à laquelle ſon adverſaire ou le juge a déferé le *ſerment*, refuſe de le faire, & offre elle-même de s'en rapporter au *ſerment* de ſon adverſaire.

SERMENT SUR DES RELIQUES; c'étoit autrefois la coutume de jurer ſur les reliques des Saints, & ſingulierement ſur le tombeau des martyrs, d'où eſt encore reſtée la coutume obſervée dans l'égliſe de Paris, que les licentiés de l'univerſité vont prêter le *ſerment* ſur l'autel de Saint-Denis.

Anciennement, quand on vouloit éluder ſon *ſerment*, on le prêtoit ſur un reliquaire vuide, comme s'il étoit permis de ſe jouer ainſi de la religion du *ſerment*.

SERMENT SUPPLÉTIF, eſt celui qui eſt déferé par le juge, pour ſervir de ſupplément aux autres preuves qui ne ſont pas aſſez fortes, comme quand on décharge une partie, en affirmant par elle quelque

fait

fait; ou qu'on adjuge au demandeur ſes concluſions, en affirmant de même par lui quelque fait. *Voyez* AFFIRMATION & SERMENT DÉFERÉ.

SERMENT DE SUPRÉMATIE, eſt un *ſerment* uſité en Angleterre, par lequel on reconnoît que le roi eſt chef de l'égliſe dans ſes états. *Hiſt. des révolut. d'Anglet. tom. III. liv. XI. p.* 409.

SERMENT DU TEST, ainſi appellé, comme par abreviation du latin *teſtimonii*, eſt un *ſerment* uſité en Angleterre, par lequel on atteſte la religion que l'on profeſſe.

Il fut ajouté en 1672 aux *ſermens* d'allegeance & de ſuprématie. Il ne conſiſtoit alors qu'à abjurer la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'euchariſtie: on y a depuis ajouté une abjuration de l'invocation des ſaints, du ſacrifice de la meſſe, & une renonciation au parti du prétendant. Perſonne ne peut avoir aucun emploi d'égliſe, de robe, ou d'épée, qu'il n'ait prêté ce *ſerment*. *Hiſt. des révolut. d'Angl. tom. III. liv. II p.* 409.

SERMENT PAR LA TÊTE & LES CHEVEUX DE DIEU, étoit très-commun chez les Romains: il fut défendu par Juſtinien. *Voyez* la *diſſertat.* de M. Maſſieu *ſur les* ſermens. *Mémoires de l'académ. des Inſcript. tom. I. p.* 279.

SERMENT VILAIN. On appelloit ainſi anciennement les juremens de ceux qui prenoient à témoin quelque choſe deshonnête, ou qui blaſphémoient le ſaint nom de Dieu. *Voyez* les *ordonnances de la troiſieme race, tom. II.* (*A*)

SERMENTÉ, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe diſoit dans l'ancien ſtyle, pour exprimer quelqu'un qui avoit ſerment à juſtice. *Voyez* JURÉ & SERMENT. (*A*)

SERMIONE, (*Géog. mod.*) en latin *Sermio* ou *Sirmio*, bourg d'Italie dans l'état de Veniſe, au Véroneſe, ſur une petite preſqu'île, près du lac de Garde. C'eſt cet endroit que Catulle a chanté, & dans lequel il avoit établi ſa retraite. *Voyez* SERMIO, *Géog. anc.* (*D. J.*)

SERMOLOGUE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donnoit anciennement à un livre eccleſiaſtique ou recueil de ſermons & homélies des papes ou d'autres perſonnages éminens en ſcience & en piété, & qu'on liſoit autrefois aux fêtes des confeſſeurs, de la Touſſaints, de la purification, & tous les jours depuis Noël juſqu'à l'octave de l'Epiphanie. *Voyez* HOMÉLIE.

SERMON, ſ. m. (*Gram.*) diſcours chrétien prononcé en chaire, dans une égliſe, pour inſtruire & édifier les fideles.

SERMON DE J. C. (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le diſcours que J. C. tint ſur la montagne à ſes apôtres, & qui ſe trouve dans S. Matthieu, *chap. v. vj. vij.* Il importe de nous étendre plus que de coutume ſur ce diſcours de notre Seigneur, parce qu'il renferme pluſieurs préceptes qui paroiſſent impraticables, à cauſe des conſéquences qui en réſultent néceſſairement. Par exemple, J. C. dit: „ Ne réſiſtez point à celui qui vous fait du mal; „ au contraire ſi quelqu'un vous frappe à la joue „ droite, préſentez-lui auſſi l'autre joue „, *chap. v.* „ *v.* 39. C'eſt interdire la défenſe, qui eſt du droit naturel de tous les hommes, ſans quoi ils ne ſauroient ſe conſerver. De même: „ Si quelqu'un vous „ veut faire un procès pour avoir votre robe, laiſ- „ ſez-lui auſſi votre manteau „. Qu'on pratique ce precepte, & les gens de bien ſeront expoſés à toutes les injures des méchans; on les frappera, & on ſe moquera de leur patience, qui les expoſera à de nouvelles injures, & au mépris. On les dépouillera de leur bien, & on les réduira eux & les leurs à la mendicité. Encore: „ Ne vous amaſſez point des tré- „ ſors ſur la terre, où les vers & la rouille les con- „ ſument, *chap. vj. v.* 19. „. Eſt-il donc défendu à un chrétien de profiter des bénédictions du ciel, de l'héritage de ſes ancêtres, & du ſuccès de ſon travail? Ne peut-il rien amaſſer pour l'avenir, ni prévenir les revers de l'adverſité? Faudra-t-il qu'il vive au jour la journée, pendant qu'il peut très-innocemment ſe mettre à l'abri de la diſette, & amaſſer de quoi ſubſiſter, lorſque l'âge ou la maladie le mettront hors d'état de travailler? J. C. dit de même: „ Ne vous mettez point en peine de ce qui regar- „ de votre vie, de ce que vous mangerez, de ce „ que vous boirez, & à l'égard de votre corps de „ quoi vous vous habillerez, *chap. v. v.* 25 „. Sur quoi le ſeigneur propoſe à ſes diſciples, l'exemple des oiſeaux de l'air, qui ne ſement ni ne moiſſonnent, & qui n'amaſſent rien dans les greniers: & celui des lis des campagnes, qui ne travaillent ni ne filent, & que Dieu prend ſoin de vêtir. Il defend auſſi d'avoir aucun ſouci pour le lendemain, parce que le lendemain aura ſoin de ce qui le regarde, *ibid. v.* 31. 33. Il veut enfin que ſes diſciples demandent les choſes qui leur ſont néceſſaires, aſſurés que Dieu les leur donnera, *chap. vij. v.* 7. *& ſuiv.*

Pour accorder ces préceptes de J. C. avec la prudence & la juſtice, les interpretes ont cherché des explications; ils ont limité les expreſſions générales du Sauveur; ils y ont appoſé des conditions. Quelques-uns ont cru que l'évangéliſte avoit obmis quelques paroles de J. C. qui auroient ſervi à entendre ſes commandemens, & à prévenir les mauvaiſes conſéquences qui en réſulteroient, ſi les Chrétiens les obſervoient à la rigueur; d'autres ont imaginé des conſeils évangéliques, c'eſt-à-dire, des conſeils de perfection, qu'on n'eſt pas obligé de pratiquer pour être ſauvé; mais qui donnent à ceux qui les obſervent, un mérite ſupérieur aux autres, & des degrés de gloire dans le ciel. C'eſt une mauvaiſe defaite: tout eſt précepte, commandement; & ſi bien commandement, que notre Seigneur finit ſon *ſermon* ſur la montagne, par la comparaiſon d'un homme prudent, qui bâtit ſa maiſon ſur le roc; c'eſt celui qui obſerve les commandemens qu'il vient de donner; & d'un homme inſenſé qui bâtit ſa maiſon ſur le ſable, *chap. vij. v.* 24. *& ſuiv.*

Cependant, comme on convient que ſi les Chrétiens vouloient obſerver pluſieurs de ces commandemens de J. C. la ſociété ſeroit bien-tôt renverſée; les gens de bien en proie à la violence des méchans; le fidele expoſé à mourir de faim, parce qu'il n'auroit rien épargné dans ſa proſpérité, pour ſe nourrir & ſe vêtir dans l'adverſité: en un mot, tout le monde avoue que les préceptes de N. S. ne ſont pas incompatibles avec la ſûreté & la tranquillité publiques: voilà ce qui a obligé les interpretes à recourir à des reſtrictions, à des modifications, à des paroles ſous-entendues; mais tout cela n'eſt pas néceſſaire, & nous paroît trop recherché: un légiſlateur qui donne des préceptes, doit s'expliquer clairement; les paradoxes ne conviennent point dans les lois; chacun y apporteroit des reſtrictions & des modifications à ſon gré.

Ce qui a jetté les interpretes dans l'erreur, c'eſt qu'ils ont cru que les préceptes du Seigneur dans ces trois chapitres, regardoient tous les Chrétiens; au lieu qu'ils devoient prendre garde, qu'encore qu'il y en ait beaucoup qui ſoient communs à tous les Chrétiens, il y en a beaucoup d'autres qui ſont particuliers aux apôtres du Seigneur, & qui leur ont été donnés pour l'exercice du miniſtere dont ils furent revêtus. C'eſt ce que l'on verra, ſi l'on fait attention au récit de S. Luc, qui rapporte en abrégé le *ſermon de J. C.* ſur la montagne. Conſultons-le; cet évangéliſte nous raconte, *chap. vj. v.* 12. *& ſuivans*, que J. C. ayant paſſé la nuit en prieres ſur une montagne, lorſqu'il fut jour, appella ſes diſciples, c'eſt-à-dire, tous ceux qui faiſoient profeſſion de croire en lui; & qu'alors il en choiſit douze, qu'il nomma *ſes apôtres*. Après cela il deſcendit dans la plaine avec ceux qu'il venoit de ſe choiſir, & guérit un grand nombre de malades. Enſuite il monta ſur le penchant de la montagne, s'y aſſit, & ſes diſciples s'approcherent de lui, *Matth. c. v. v. j.* Ce ſont donc ici les diſciples auxquels il avoit conféré l'apoſtolat: *alors jettant les yeux ſur eux, il leur dit;* ce ſont les paroles de S. Luc, *chap. vj. v.* 20. C'eſt donc à eux qu'il s'adreſſe, & non en général à toute la troupe, qui étoit au-bas de la montagne. Il vient de leur confier une charge; il leur donne ſes inſtructions; rien de plus clair & de plus ſimple.

Il ne faut après cela que conſidérer divers endroits du *ſermon de J. C.* pour voir que c'eſt à ſes apôtres qu'il parle: „ Vous êtes le ſel de la terre, vous êtes „ la lumiere du monde, la ville aſſiſe ſur une monta- „ gne, *Matth. c. v. v.* 13. 14. „ Tout cela convient, non en général aux chrétiens, mais aux apôtres de J. C. deſtinés par leur miniſtere à préſerver le monde du vice, & à prévenir les jugemens de Dieu ſur les hommes, en procurant la converſion des pécheurs. Ils étoient la lumiere du monde par la prédication de l'Evangile; ils étoient la ville aſſiſe ſur une montagne, pour ſervir de modele & de ſpectacle à l'univers: ils étoient la lampe qui devoit éclairer tous ceux qui ſont dans la maiſon, ſavoir dans l'Egliſe de Dieu.

Il les avertit qu'il n'eſt point venu abolir la loi ou les prophetes, mais les accomplir, *ibid. v.* 19. C'eſt une inſtruction dont ils avoient grand beſoin dans leur miniſtere. Il leur parle des peines & des récompenſes, non-ſeulement de ceux qui auront obſervé ou violé la loi, ce qui ne regarde que les particuliers; mais auſſi de ceux qui auront enſeigné aux hommes à la violer, ou à l'obſerver, *ibid.*

Le Seigneur dit encore à ſes mêmes diſciples: „ Cherchez premierement le royaume de Dieu & ſa „ juſtice, & les autres choſes vous ſeront accordées „ par-deſſus, *ibid. chap. vj. v.* 33 „. On peut donner à ces paroles un ſens qui ſe rapporte à tous les Chrétiens en général, je l'avoue; mais le vrai ſens convient aux apôtres du Sauveur: cherchez à établir le royaume de Dieu & ſa juſtice; c'étoit à eux à établir le royaume de Dieu, dont ils étoient les miniſtres.

„ Ne donnez point les choſes ſaintes aux chiens, & „ ne jettez point vos perles devant les pourceaux, „ de peur qu'ils ne les foulent aux piés, & que ſe „ tournant contre vous, ils ne vous déchirent, *ibid.* „ *chap. vij. v.* 6 „. Cela regarde évidemment les ſeuls apôtres, appellés à prêcher l'Evengile, & à qui J. C. donne ce précepte de prudence.

On voit donc clairement dans S. Luc, que le *ſermon du Seigneur*, s'adreſſe aux apôtres, & non à la troupe; en voici de nouvelles preuves. Après leur avoir prédit les perſécutions qu'ils ſouffriront à cauſe de lui, il ajoute: „ Réjouiſſez vous alors, & ſoyez „ tranſportés de joie, parce qu'une grande récom„ penſe vous eſt aſſurée dans le ciel: car c'eſt ainſi „ que leurs peres ont traité les prophetes, *Luc, vj.* „ *v.* 23 „. J. C. parle donc à ſes apôtres, & les avertit des perſécutions qu'ils auront à ſouffrir, comme les prophetes en ont eſſuyé. De même encore, il employe la comparaiſon ſuivante: „ Un aveugle peut„ il conduire un autre aveugle? ne tomberont-ils pas „ tous deux dans la foſſe? *ibid. v.* 39 „. Ce propos regarde les ſeuls apôtres, appellés par leur miniſtere à conduire les autres hommes.

Dès qu'on a poſé ce principe, que le *ſermon de notre Seigneur* s'adreſſe à ſes apôtres, il n'y a plus aucune difficulté. Tous les préceptes qui ſemblent choquer la prudence, la juſtice, ruiner la ſûreté publique, & jetter le trouble dans la ſociété; tous ces préceptes, dis-je, ſont très-juſtes, & n'ont plus beſoin de limitation, ni de reſtriction. Les apôtres de J. C. occupés de leurs fonctions, ne doivent point s'amaſſer des tréſors ſur la terre. Il falloit ſur toutes choſes qu'ils ſe gardaſſent d'avarice; ce défaut ſeul pouvant détruire tout le fruit de leur miniſtere. Ce ſont eux que Dieu nourrira comme les oiſeaux du ciel, qu'il vétira comme les lis des champs; ce ſont eux qui à l'exemple de leur maître, au miniſtere duquel ils ont ſuccedé, doivent quand on leur frappe ſur une joue, préſenter auſſi l'autre, c'eſt-à-dire, uſer de la plus grande modération. Ils ſeront les victimes du monde, mais la foi chrétienne dont ils ſont les miniſtres, ne peut s'établir autrement que par la patience; ce ſont eux qui ne doivent être en aucun ſouci du lendemain parce que Dieu s'eſt chargé immédiatement de pourvoir à tous leurs beſoins. Ce fut auſſi pour cela que le Seigneur après les avoir choiſis, les envoya, & leur défendit de faire aucune proviſion pour le voyage, parce que l'ouvrier eſt digne de ſon ſalaire, *Luc, c. ix. v.* 3. *& ſuivant*, *Matth. c. x. v.* 1. *& ſuivant*.

Il ne faut pas cependant conclure de-là, que tous les préceptes des *chap. v. vj. & vij. de S. Matthieu*, ne regardent que les apôtres; car ces ſaints hommes ont deux caracteres celui de fideles, & celui d'apôtres de J. C. le Seigneur leur donne des commandemens qui leur conviennent en ces deux qualités, & d'autres qui ne ſont relatifs qu'à leur qualité d'apôtres & à leur miniſtere. Beauſobre, *remarques critiques*. (*D. J.*)

SERMONAIRE, ſ. m. (*Gram.*) auteur qui a compoſé & publié des ſermons. Fléchier, Boſſuet, Maſſillon, Cheminais, Bourdaloue, ſont nos plus grands *ſermonaires*.

SERMONETA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie dans la campagne de Rome, à 4 milles au midi oriental de Segni, & environ à 6 milles au midi d'Agnani. Cette bourgade a titre de *duché*, & toute ſa campagne eſt ce que les anciens appelloient *Palus-Pomptine*. Pline dit que de ſon tems on y voyoit cinq villes; à peine y voit-on aujourd'hui cinq fermes. (*D. J.*)

SERMYLIA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Chalcidie, près du mont Athos. Hérodote, *l. VII. c. cxxiij.* place cette ville ſur le golfe Toronée. (*D. J.*)

SERONGE, ſ. f. (*Commerce.*) eſpece de toiles peintes qui ſe fabriquent dans la ville de l'Indoſtan de ce nom. Pendant la ſaiſon des pluies qui durent quatre mois, les ouvriers impriment leurs toiles; quand la pluie a ceſſé & qu'elle a troublé l'eau de la riviere qui paſſe à *Seronge*, ils y lavent les toiles qu'ils ont imprimées; cette eau trouble a la vertu de faire tenir les couleurs, & de leur donner plus de vivacité; de ſorte que plus on les lave dans la ſuite, plus elles deviennent belles, au-lieu que les couleurs des autres toiles peintes des Indes ne ſont pas ſi vives, & qu'elles s'effacent en les lavant pluſieurs fois. On fait à *Seronge* une ſorte de toile peinte qui eſt ſi fine, que l'on voit la chair au-travers quand elle eſt ſur le corps: il n'en vient point en Europe, elles ſont toutes retenues pour le ſerrail & la cour du mogol; les ſultanes & les femmes de condition en ſont faire des chemiſes & des robes d'été pour leur uſage, & la volupté des hommes y trouve leur compte.

SERONGE, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans les états du mogol, ſur la route de Surate à Agra. Elle eſt grande & peuplée. Il s'y fabrique des toiles qu'on appelle *chitſes*, dont tout le même peuple de Perſe & de Turquie eſt habillé; mais on fait auſſi dans cette ville une ſorte de toile ſi fine, que quand elle eſt ſur le corps, on le voit comme s'il étoit à nud. Il n'eſt pas permis aux marchands de tranſporter cette fine toile hors de la ville. Elle eſt deſtinée pour le ſerrail du grand-mogol & pour les principaux de ſa cour. (*D. J.*)

SÉROSITÉ, ſ. f. (*Médec.*) les Médecins entendent par *ſéroſité* cette humeur qui eſt mêlée avec le ſang, & chargée d'un grand nombre de particules ſalines & mucilagineuſes, dont la ſecrétion & l'évacuation ſe fait par une multitude prodigieuſe de couloirs & d'émonctoires, d'où il ſuit que la *ſéroſité* eſt d'une conſiſtance plus ou moins épaiſſe & variable, tant par rapport à la couleur que par rapport au goût. Il ne faut pas confondre la *ſéroſité* avec la lymphe. Cette derniere eſt une liqueur tranſparente, inſipide, pure, dont la partie la plus ſubtile compoſe le fluide qui circule dans le cerveau, dans la moëlle ſpinale, & peut-être dans les nerfs. (*D. J.*)

SEROU, LE, (*Géogr. moder.*) petite riviere de France. Elle a ſa ſource en Rouergue, & ſe jette dans l'Avéiron, au-deſſous de Milhars en Albigeois. (*D. J.*)

SERPA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie, que l'itinéraire d'Antonin marque entre *Ebora* & *Fines*, à 13 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du ſecond ſur l'Anas; il y a des ſavans qui prétendent que cette ville ſubſiſte encore aujourd'hui, & que c'eſt la *Serpa*, ville de Portugal dans l'Alentejo, au midi de Moura; mais comme l'ancienne *Serpa* étoit ſur l'Anas, il en réſulte qu'elle étoit différente de la *Serpa* moderne, ſituée à une lieue de la Guadiana qui eſt l'Anas des anciens, ou du-moins la *Serpa* moderne n'eſt pas ſituée préciſement dans le même lieu que l'ancienne. (*D. J.*)

SERPA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal dans l'Alentejo, aux confins de l'Andalouſie, ſur une hauteur remplie de rochers, à une lieue de Guadiana, à 30 au ſud-eſt de Lisbonne, & a 10 des confins de l'Andalouſie. Elle eſt fortifiée, & on y tient une bonne garniſon. *Long.* 10. 15. *lat.* 37. 55. (*D. J.*)

SERPE, ſ. f. (*Outil d'ouvriers.*) inſtrument de fer plat & tranchant en forme de grand & large couteau qui a le bout courbé en croiſſant, & une poignée de bois; c'eſt après la coignée un des principaux outils des bucherons. Les Jardiniers s'en ſervent auſſi pour émonder les arbres; les Plombiers ont pareillement des *ſerpes* pour divers de leurs ouvrages; les Vanniers particulierement, ceux qu'on nomme *cloturiers* & *mandriers* ſe ſervent de la *ſerpe*, pour appointer les plus gros morceaux de châtaigniers & autres bois dont ils font les montans de leurs ouvrages. Les petits bois & les oſiers s'appointent avec le couteau à travailler.

Pour forger une *forge* à deux biſeaux, le forgeron met un morceau d'acier entre deux morceaux d'une barre de fer, & ſoude. Lorſque le tout eſt bien corroyé, il donne à ſa *ſerpe* la figure qu'il juge à propos. La *ſerpe* a un biſeau d'acier comme la doloire. (*D. J.*)

SERPENT, ſ. m. *ſerpens*, (*Hiſt. nat.*) animal qui n'a point de piés, & qui rampe. *Voyez* Reptile. On diviſe les *ſerpens* en deux claſſes; la premiere contient ceux dont la morſure n'eſt pas venimeuſe, & que l'on nomme *couleuvres*; ils font des œufs qu'ils dépoſent dans des endroits chauds, & il en ſort au bout d'un certain tems de petits *ſerpens*, *voyez* Couleuvre, *& la fig. 5. de la Pl. XVI.* où on a repréſenté un petit *ſerpent* dans ſon œuf. Les *ſerpens* de la ſeconde claſſe ſont appellés *viperes*; leur morſure eſt très-dangereuſe ordinairement, même elle cauſe la mort, ſi on n'y apporte un prompt remede; ils font leurs petits tout vivans. *Voyez* Vipere. Il y a peu d'endroits où il n'y ait des *ſerpens*, ils aiment le chaud, & ils ſont en plus grand nombre dans les pays méridionaux que dans les ſeptentrionaux; ils varient beaucoup pour la grandeur & la couleur. Dapper, *hiſt. de l'Amérique*, fait mention d'un *ſerpent* que l'on trouve au Bréſil, & qui a vingt-quatre piés de longueur; & *Chrétien Mentzelius* dit qu'il y en a dans les Indes orientales qui dévorent & qui avalent un buffle tout entier. Les auteurs qui ont écrit ſur les *ſerpens* ſe ſont contredits les uns les autres dans la plûpart de leurs deſcriptions, de façon qu'il eſt très-difficile de déterminer les différentes eſpeces de ces animaux.

Serpent amphisbene, on a donné ce nom aux *ſerpens* dont la queue eſt auſſi groſſe que la tête; on prétend qu'ils marchent en avant & en arriere comme les écreviſſes, c'eſt pourquoi on les appelle auſſi *doubles-marcheurs*.

Serpent *des îles Antilles*, dans le nombre des îles Antilles, les ſeules îles de la Martinique & de Sainte-Alouſie nourriſſent dans leurs forêts & ſur leurs montagnes une multitude de *ſerpens* venimeux dont la morſure eſt mortelle. Ce reptile tient de la nature des vivipares; la femelle produiſant à-la-fois juſqu'à ſoixante à quatre-vingt petits; on rencontre des *ſerpens* de huit à dix piés de longueur ſur quatre pouces de diametre & même plus, couverts ſur le dos d'une peau écaillée de couleur griſe ou noire marquetée, quelquefois verdâtre ou d'un jaune-brun; le deſſous du ventre eſt toujours plus pâle & preſque blanc, couvert d'écailles plus grandes que celles du dos; leur tête, qui eſt de forme triangulaire, un peu arrondie ſur les angles, paroît comme écraſée, ils ont les yeux petits, vifs, la gueule demeſurément fendue & garnie de petites dents; ſur les côtes de la mâchoire ſupérieure ſont deux longs crocs un peu courbes, fort pointus, creux à leur naiſſance, mobiles dans l'alvéole, & percés d'un petit trou latéral au-deſſus de la gencive, qui, dans cette partie, paroît gonflée, renfermant une veſſicule remplie d'un venin le plus funeſte à ceux qui ont le malheur d'en éprouver les effets, principalement ſi la piquure rencontre une veine ou une artere, on ne doit point alors eſpérer de remede. Les *ſerpens* s'élancent avec une extrême rapidité, ils piquent de leurs crocs les parties qu'ils touchent, & y ſeringuent leur venin au moyen du petit trou latéral dont on a parlé. Le parti le plus convenable dans ces occaſions eſt de ſe faire une forte ligature à ſept ou huit doigts au-deſſus de l'endroit piqué, & de prendre promptement un bon coup d'eau-de-vie, ou, à ſon défaut, d'avaler de l'urine toute chaude; ſi on a tué l'animal, il eſt à-propos d'en écraſer la tête & de l'appliquer ſur le mal, ayant grande attention de ne pas reſter en place, mais de courir très-vîte, chercher du ſecours avant que l'enflure & l'aſſoupiſſement dont on eſt pris ayent fait des progrès. Quoique dans un pays chaud, on fait toujours du feu auprès du malade, on le couvre bien, & on l'agite un peu pour l'empêcher de dormir au-moins pendant vingt-quatre heures; la ſoif qui le tourmente ne doit point être étanchée par de l'eau fraîche qui ſeroit pernicieuſe; il ne faut pas non plus qu'il prenne de nourriture, mais on lui fait avaler une forte doſe de thériaque délayée dans de l'eau-de-vie, & on opere ſur la bleſſure en y faiſant des ſcarifications, & y appliquant les ventouſes à pluſieurs repriſes juſqu'à ce qu'on juge qu'il ne reſte plus de venin; alors on met ſur la plaie un cataplaſme compoſé d'ail pilé dans un mortier de bois, avec une ſorte d'herbe appellée *mal-nommée*, quelques autres plantes connues dans le pays & un peu de poudre de tête de ſerpent. Avant d'appliquer ces drogues, on en exprime le ſuc pour le faire boire au malade, lequel, au bout de trois ou quatre jours, doit être hors de danger.

Les negres piayes, médecins ou ſorciers, font uſage de la ſuccion au-lieu de ventouſes, ayant ſoin de ſe rincer la bouche à chaque fois avec de l'eau-de-vie; ils appliquent enſuite ſur la bleſſure pluſieurs ſimples & drogues, dont ils ſe réſervent la connoiſſance; c'eſt un ſecret qu'on n'a jamais pu tirer d'eux.

Comme l'eſpece de *ſerpent*, dont on vient de parler, n'eſt autre choſe qu'une très-groſſe vipere, on pourroit ſans doute avec ſuccès faire uſage du remede que M. de Juſſieu a employé ſi heureuſement ſur un homme qui, en herboriſſant, fut piqué au bras par un de ces animaux. Ce remede conſiſte à faire prendre au malade dix à douze gouttes d'eau-de-luce dans du vin, le bien couvrir enſuite, & répéter ce traitement de demi-heure en demi-heure, juſqu'à ce que les ſueurs abondantes ayant emporté la cauſe du mal.

La chair du *ſerpent* étant rôtie ſur le gril & accommodée comme celle de l'anguille eſt très-bonne au goût, mais il n'en faut pas faire un long uſage, l'expérience ayant appris qu'elle ſubtiliſoit trop le ſang.

Les *ſerpens* changent de peau tous les ans; ils ſe nourriſſent de rats ſauvages, de volailles, de grenouilles & d'inſectes; ils s'endorment auſſi-tôt qu'ils ſont repus, juſqu'à ce que ce qu'ils ont avalé ſe ſoit entierement corrompu & conſommé, car ces animaux n'ont pas une autre façon de digérer.

Serpent tête de chien. Cette eſpece ſe trouve communément dans l'île de la Dominique; ſa longueur eſt d'environ huit à neuf piés, & ſa groſſeur eſt plus forte que le bras; il a la tête ramaſſée, ayant quelque rapport à celle d'un chien; ſa gueule eſt fendue, bien garnie de dents, ſans crocs ni venin. La peau de ce *ſerpent* eſt couverte de petites écailles griſes & comme argentées ſur les flancs; le dos étant varié de grandes marques noires bordées de jaune, & le deſſous du ventre, dont les écailles ſont preſque auſſi larges que l'ongle & fort minces, tire ſur la couleur de nâcre de perle. La graiſſe des tête-de-chiens eſt eſtimée un ſouverain remede contre les rhumatiſmes; on prétend qu'étant appliquée un peu chaude, elle appaiſe les douleurs de la goutte; la façon la plus ordinaire de s'en ſervir eſt de la mêler avec partie égale d'eau-de-vie ou de ratafia.

Serpent aveugle. *Voyez* Orvet.

Serpent cornu, ceraste. Ce *ſerpent* a ſur la mâchoire ſupérieure une corne dure & pointue, d'où lui vient le nom de *ſerpent cornu*. Seba donne la deſcription & la figure de pluſieurs eſpeces de ces *ſerpens*.

Serpent esculape. Ce *ſerpent* eſt très-commun en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, en Pologne, en Aſie, en Afrique & en Amérique. Ruiſch dit que la face ſupérieure de ce *ſerpent* eſt d'un verd tirant ſur la couleur de poireau, à l'exception du dos qui a une couleur noirâtre: la face inférieure eſt d'un blanc verdâtre. Seba donne la deſcription de ſept eſpeces de *ſerpens eſculapes*.

Serpent a lunette, *ou* Serpent couronné. (*Pl. XVI. fig. 4.*) Il eſt ainſi nommé parce qu'il a ſur la tête une tache dont la figure reſſemble beaucoup à celle d'une paire de lunettes à mettre ſur le nez. On trouve ce *ſerpent* dans l'Amérique méridionale, au Pérou, à Siam, aux grandes Indes, *&c.* Seba donne la deſcription & la figure de pluſieurs eſpeces de *ſerpens à lunettes*, qui different les uns des autres par la grandeur & la couleur.

Serpent a sonnettes, *boicininga*, *vipera caudiſona*. (*Pl. XVI. fig. 2.*) On a donné le nom de *ſerpent à ſonnettes* à ce reptile, parce qu'il a l'extrémité de la queue compoſée de pluſieurs anneaux larges & mobiles, qui en frottant les uns contre les autres, font un bruit ſemblable à une ſorte de cliquetis, ou au ſon d'une ſonnette fêlée. La morſure de ce *ſerpent* paſſe pour très-venimeuſe. Seba donne la deſcription & la figure de pluſieurs eſpeces de *ſerpens à ſonnettes* qui different par la grandeur & par les couleurs. On en trouve en Amérique, dans les Indes orientales & dans les Indes occidentales. Il eſt fait mention, dans les tranſactions philoſophiques, d'un *ſerpent à ſonnettes* qui avoit près de cinq pieds & demi de longueur: c'eſt le plus grand de tous ceux dont les auteurs ont parlé.

Serpent marin, poiſſon de mer auquel on a donné ce nom, parce qu'il a beaucoup de reſſemblance avec le *ſerpent*. Il devient long de trois ou quatre coudées; il a le corps plus rond que celui de l'an-

l'anguille; la tête reſſemble à celle dn congre; la mâchoire ſupérieure eſt plus longue que l'inférieure, & elles ſont garnies de dents toutes les deux comme celles de la murene; il y a auſſi des dents au palais, mais en petit nombre. La couleur de ce poiſſon eſt jaune en entier, à l'exception du ventre & du bec qui ſont cendrés. Il a deux petites nageoires auprès des ouies; les yeux ont une couleur jaune. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie. liv. XIV. ch. vj.*

Le même auteur fait mention; au *chap. vij.* du livre déja cité, d'une autre eſpece de *ſerpent marin* rouge, dont les côtés ſont traverſés par des lignes qui s'étendent depuis le dos juſqu'au ventre. Ce poiſſon a ſur le dos une nageoire & une autre ſur le ventre, qui s'étendent toutes les deux juſqu'à la queue; elles ſont compoſées de deux petits poils très-minces & tous ſéparés les uns des autres. Il y a un trait ſur les côtés du corps depuis la tête juſqu'à la queue qui eſt terminée par une nageoire. *Voyez* Poisson.

Serpent volant. Seba donne la deſcription de deux eſpeces de *ſerpens volans;* comme il ne parle pas de leurs ailes, c'eſt ſans doute des eſpeces d'acontias qui ſe tiennent ſur les arbres, & qui s'élancent ſur ceux qui paſſent deſſous avec une impétuoſité ſi grande, qu'on croiroit qu'ils volent. *Voyez* Acontias. Cependant Veſputius aſſure avoir vu des *ſerpens* qui avoient des ailes, & Artus dit qu'il y a à la Côte d'or des *ſerpens* ailés qui volent aſſez bien pour prendre des oiſeaux en l'air. *Voy.* Dragon.

Serpent, *rampement du*, (*Phyſiq.*) j'ai déja parlé, au *mot* Rampement, de ce mouvement progreſſif des *ſerpens*; mais je ne puis m'empêcher d'ajouter encore deux lignes ſur la juſteſſe & l'exactitude preſque géométrique qui ſe rencontre dans les mouvemens ſinueux que les *ſerpens* font en rampant. Les écailles annullaires qui les aſſiſtent dans cette action, ſont d'une ſtructure très-ſinguliere. Sur le ventre, elles ſont ſituées en travers, & dans un ordre contraire à celles du dos & du reſte du corps: non-ſeulement depuis la tête juſqu'à la queue, chaque écaille ſupérieure déborde ſur l'inférieure, mais les bords ſortent en dehors; enſorte que chaque écaille étant tirée en arriere, ou dreſſée en quelque maniere par ſon muſcle, le bord extérieur s'éloigne un peu du corps, & ſert comme de pié pour appuyer le corps ſur la terre, pour l'avancer, & pour faciliter ſon mouvement ſerpentin.

Il eſt aiſé de découvrir cette ſtructure dans la dépouille, ou ſur le ventre d'un *ſerpent*, quel qu'il ſoit. Mais ce n'eſt pas tout, il y a encore ici une autre méchanique admirable, c'eſt que chaque écaille a ſon muſcle particulier, dont une extrémité eſt attachée au milieu de l'écaille ſuivante. Le docteur Tyſon a découvert cette méchanique dans le *ſerpent* à ſonnettes; & ſelon les apparences, elle exiſte de même dans les autres *ſerpens*, ou du moins dans les gros *ſerpens* des Indes orientales & occidentales. (*D. J.*)

Serpens, *pierres de*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux coquilles foſſiles pétrifiées, connues ſous le nom de *cornes d'ammon*.

Serpens, *langues de*, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne quelquefois aux dents de poiſſons pétrifiées. *Voyez* Glossopetres.

Serpent-fétiche, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) les negres d'Afrique prennent pour objet de leur culte le premier objet, ſoit animé, ſoit inanimé, qu'ils rencontrent en ſortant de chez eux pour exécuter quelque entrepriſe; tantôt c'eſt un chien, un chat, un inſecte, un reptile; tantôt c'eſt une pierre, ou un arbre, *&c.* Lorſque les negres ont fait choix d'une divinité qu'ils nomment *fétiche*, ils lui font une offrande, & font vœu de continuer à lui rendre un culte, s'il les favoriſe dans le projet qu'ils méditent; lorſqu'ils réuſſiſſent, ils attribuent leur ſuccès à la divinité dont ils font choix; ſi au contraire l'entrepriſe manque, le *fétiche* eſt oublié; de cette maniere ces peuples font & défont leurs divinités à volonté. Ces ſuperſtitions ſi groſſieres, n'empêchent point ces negres d'avoir des idées aſſez juſtes d'un être ſuprême, qu'ils regardent comme le ſouverain du ciel & de la terre; ils lui attribuent la juſtice, la bonté, l'omniſcience; c'eſt un eſprit qui réſide dans les cieux & qui gouverne l'univers; malgré cela leurs hommages ſont réſervés pour les *fétiches* dont nous avons parlé.

C'eſt ſur-tout un *ſerpent* qui eſt la divinité la plus révérée des negres de la côte de Juidah; ils l'invoquent dans les tems de ſéchereſſe, dans les calamités publiques, dans la guerre, *&c.* On lui offre alors de l'argent, des pieces d'étoffes de ſoie, des marchandiſes précieuſes, des beſtiaux vivans & des mêts délicieux; toutes ces offrandes tournent au profit des prêtres. Le *ſerpent* qui eſt l'objet de ce culte eſt très-familier; ſa peau eſt de la plus grande beauté par la variété de ſes couleurs. Il n'eſt point venimeux, mais eſt d'une eſpece qui fait la guerre aux autres & qui les détruit efficacement; il eſt même facile de les diſtinguer par leur forme & leurs couleurs. Le reſpect que l'on a pour le grand *ſerpent-fétiche*, s'étend à tous les ſerpens de ſon eſpece. Un capitaine anglois fut maſſacré impitoyablement, parce que les matelots de ſon équipage avoient eu le malheur de tuer un de ces *ſerpens* qui étoit venu ſe loger dans leur magaſin. Comme les cochons ſe nourriſſoient de *ſerpens*, on a pris le parti d'en détruire l'eſpece, de peur qu'ils ne continuaſſent à manger les divinités favorites de la nation. Le grand *ſerpent-fétiche*, que les negres croient immortel, a un temple magnifique, des prêtres auxquels la crédulité des ſouverains a fait accorder des terres & des revenus conſidérables: de plus tous les ans on conſacre à ce dieu un certain nombre de vierges choiſies deſtinées à ſes plaiſirs, ou plutôt à ceux de ſes miniſtres. Ces impoſteurs ſont parvenus à perſuader au peuple qu'il eſt un tems dans l'année pendant lequel les *ſerpens* ſaiſiſſent toutes les jeunes filles qui leur plaiſent, & les jettent dans une eſpece de délire qui ſuit leurs embraſſemens; les parens de ces filles, pour les faire guérir de cette frénéſie, les mettent dans des hôpitaux ſous la direction des prêtres, qui travaillent à leur cure, & qui ſe font payer un prix conſidérable à titre de penſion; de cette maniere il ſavent ſe faire payer même des plaiſirs qu'ils ſe procurent. Ces penſions & les préſens qui les accompagnent, font un produit immenſe, que les prêtres ſont pourtant obligés de partager avec le ſouverain. Les filles qui ont été guéries dans ces ſortes d'hôpitaux, ſont obligées de garder un ſecret inviolable ſur les choſes qu'elles y ont vues; la moindre indiſcrétion ſeroit punie de mort. Cependant on nous dit que les prêtres impoſteurs parviennent à faſciner tellement ces victimes de leur brutalité, que quelques-unes croyent réellement avoir été honorées des embraſſemens du grand *ſerpent-fétiche*. Boſman raconte que la fille d'un roi fut obligée de ſubir les mêmes épreuves que les autres. Rien ne ſeroit plus dangereux que de révoquer en doute la probité des prêtres & la certitude des amours de leurs dieux, Ces prêtres ſe nomment *féticheres;* ils ont un chef ou ſouverain pontife qui n'eſt pas moins révéré que le roi, & dont le pouvoir balance ſouvent celui du monarque. Son autorité eſt fondée ſur l'opinion du vulgaire, qui croit que ce pontife converſe familierement avec le dieu, & eſt l'interprete de ſes volontés. Les *féticheres* ont une infinité de moyens pour s'engraiſſer de la ſubſtance des peuples qui gémiſſent ſous leurs cruelles extorſions; ils font le commerce, ont un grand nombre d'eſclaves pour cultiver leurs terres; & la nobleſſe qui s'apperçoit ſouvent de leur manege, eſt accablée de leur crédit, & gémit en ſilence des impoſtures de ces miſérables.

Le grand *ſerpent-fétiche* a auſſi des prêtreſſes, appellées *betas*, qui ſe conſacrent à ſon ſervice; les anciennes en choiſiſſent tous les ans un certain nombre parmi les belles filles du pays. Pour cet effet, armées de bâtons, elles vont courir dans les villes, elles ſaiſiſſent toutes les jeunes filles qu'elles rencontrent dans les rues; & ſecondées des prêtres, elles aſſomment quiconque voudroit leur oppoſer de la réſiſtance. Les jeunes captives ſont conduites au ſéjour des prêtreſſes, qui leur impriment la marque du grand *ſerpent*. On leur apprend à chanter des hymnes en ſon honneur, à former des danſes autour de lui, enfin à faire valoir leurs charmes, dont elles partagent les revenus avec les vieilles prêtreſſes qui les inſtruiſent. Cela n'empêche point que l'on n'ait pour elles la plus profonde vénération.

Serpent, *en terme d'Aſtronomie*, eſt une conſtellation de l'hémiſphere boréal, qu'on appelle plus particulierement *ſerpent ophiuchus*.

Les étoiles de la conſtellation du *ſerpent*, ſont au nombre de 17 dans le catologue de Ptolomée, de 19 dans celui de Ticho, & de 59 dans celui de Flamſteed. *Chambers*. (*O*)

Serpent d'airain, (*Hiſt. jud.*) figure d'airain qui repréſentoit un *ſaraph*, ou *ſerpent volant*, & que Moïſe fit mettre au-deſſus d'une pique, aſſurant que tous ceux qui le regarderoient ſeroient guéris de la morſure des *ſerpens* aîlés qui déſolerent les Iſraélites dans le deſert, comme il eſt rapporté dans le livre des *Nombres*, *chap. xxj. v. 9.*

Jeſus-Chriſt, dans S. Jean, *ch. iij. v. 4.* nous avertit que ce *ſerpent* ainſi élevé, étoit une figure de ſa paſſion & de ſon crucifiement: *ſicut Moyſes exaltavit* ſerpentem *in deſerto, ita exaltari oportet Filium hominis*. Ce *ſerpent d'airain* fut conſervé parmi les Iſraélites juſqu'au régne d'Ezéchias qui ayant appris qu'on lui rendoit un culte ſuperſtitieux, le fit mettre en pieces, & lui donna par dériſion le nom de *noheſtan*. *Voyez* Nohestan.

Marsham s'eſt imaginé que le *ſerpent d'airain* étoit une eſpece de taliſman, c'eſt-à-dire de ces pieces de métal qui ſont fondues & gravées ſous certaines conſtellations, d'où elles tirent une vertu extraordinaire pour guérir certaines maladies. Les uns attribuent ces effets au démon, d'autres à la nature du métal, d'autres aux influences des conſtellations. Marsham penſe donc que ce *ſerpent d'airain* élevé par Moïſe, guériſſoit les hébreux mordus des ſerpens, de la même maniere que les taliſmans guériſſent certaines maladies, par la proportion qui ſe rencontre entre les métaux dont ils ſont composés, ou les influences des aſtres ſous leſquels ils ſont formés, & la maladie dont on dit qu'ils guériſſent; mais c'eſt attaquer un miracle par des ſuppoſitions chimériques, puiſque rien n'eſt plus incertain que ces prétendues qualités qu'on attribue aux taliſmans. *Voyez* Talisman.

Buxtorf le fils au contraire dans ſon hiſtoire du *ſerpent d'airain*, croit que cette figure devoit naturellement augmenter le mal des bleſſés au-lieu de le guérir, en leur retraçant l'image des monſtres qui les avoient ſi cruellement dechirés, & que Dieu fit éclater doublement ſa puiſſance en guériſſant par un moyen qui devoit produire un effet contraire. Mais il eſt auſſi inutile de groſſir ce miracle qu'il eſt téméraire de le réduire à un effet purement naturel.

On prétend montrer à Milan, dans l'égliſe de S. Ambroiſe, un *ſerpent d'airain* qu'on dit être le même que celui de Moïſe. L'Ecriture raconte trop poſitivement, la deſtruction de ce dernier par Ezéchias, pour qu'on ajoute foi à la tradition populaire des Milanois. Calmet, *Dict. de la Bible*, *tome III. page 542 & 543.*

Serpent, *dans l'Ecriture*, ſe prend auſſi pour le *démon*. Le *ſerpent* inviſible qui tenta Eve par l'organe du *ſerpent* ſenſible, étoit le démon, comme l'Ecriture & tous les commentateurs le remarquent. Quelques-uns expliquent auſſi du démon ce que dit Job du *ſerpent tortueux*, *chap. xxvj. v. 13.* S. Jean, dans l'*Apocalypſe*, *ch. xij. v. 9. & 14.* marque clairement que le *ſerpent* ancien eſt le démon & ſatan: *draco ille magnus*, ſerpens *antiquus, qui vocatur diabolus & ſatanas, & ſeducit univerſum orbem*. Les juifs appellent auſſi le démon l'*ancien ſerpent*.

Serpent, (*Mythol.*) cet animal eſt un ſymbole ordinaire du ſoleil. Dans quelques monumens il ſe mord la queue, faiſant un cercle de ſon corps, pour marquer le cours ordinaire de cet aſtre. Dans les figures de Mithras, il environne quelquefois Mithras à pluſieurs tours, pour figurer le cours annuel du ſoleil ſur l'écliptique, qui ſe fait en ligne ſpirale.

Le *ſerpent* étoit auſſi le ſymbole de la Médecine, & des dieux qui y préſident, comme d'Apollon, d'Eſculape. Mais Pauſanias nous dit que quoique les *ſerpens* en général ſoient conſacrés à ce dernier dieu, cette prérogative appartient ſur-tout à une eſpece particuliere dont la couleur tire ſur le jaune; ceux-là ne font point de mal aux hommes, & l'Epidaurie eſt le pays où il s'en trouve davantage. Le *ſerpent* d'Epidaurie qui fut tranſporté à Rome pour Eſculape, étoit de cette eſpece. C'étoit peut-être auſſi de ces ſortes de *ſerpens* dont les bacchantes entortilloient leurs tyrſes, ou les paniers myſtiques des orgyes, & qui ne laiſſoient pas d'inſpirer tant de crainte aux ſpectateurs.

Les Egyptiens ne ſe contentoient pas de mêler le *ſerpent* avec leurs divinités; les dieux-mêmes étoient ſouvent repréſentés chez eux, n'ayant que leur tête propre avec le corps & la queue du *ſerpent*. Tel étoit pour l'ordinaire Sérapis, qu'on reconnoît dans les monumens, à ſa tête couronnée du boiſſeau, mais dont tout le corps n'eſt qu'un *ſerpent* à pluſieurs tours. Apis ſe voit auſſi avec une tête de taureau, ayant le corps & la queue de *ſerpent* retrouſſée à l'extrémité.

Les génies ont été quelquefois repréſentés ſous la figure d'un *ſerpent*. Deux *ſerpens* attelés tiroient le char de Triptolème, lorſque Cérès l'envoya parcourir le monde pour apprendre aux hommes à ſemer le blé. Quelques poëtes ont imaginé que les *ſerpens* étoient nés du ſang des Titans, & d'autres en attribuent l'origine au ſang de Python ou de Typhon. (*D. J.*)

Serpent, (*Luther.*) inſtrument de muſique à vent que l'on embouche par le moyen d'un bocal. Cet inſtrument eſt du genre des cornets, & leur ſert à tous de baſſe. Il forme l'uniſſon du baſſon de hautbois ou de huit piés. *Voyez la table du rapport de l'étendue des inſtrumens de Muſique*. Cet inſtrument, ainſi nommé à cauſe de ſa figure ployée comme les ſerpens reptiles, eſt compoſé de deux pieces de bois de noyer ou autre propre à cela, que l'on creuſe après avoir tracé le contour *BCDEFG* en demi-cylindre concave, leſquelles on colle enſuite l'une deſſus l'autre, & qu'on réduit enſuite par-dehors avec des rapes à bois à environ une ligne ou ligne & demie au plus d'épaiſſeur; puis on le couvre d'un cuir mince ou de chagrin pour le conſerver. Avant de mettre le cuir, on met ſous les plis, dans la partie concave, du nerf de bœuf battu pour le renforcer en cet endroit, & l'empêcher de rompre lorſqu'on le prend par la partie *BC*. *Voyez la fig. Pl. de Luth.* Cet inſtrument a ſix trous notés, 123456, par le moyen deſquels & du vent que l'on inſpire par le bocal *AB*, on lui donne l'étendue d'une dix-ſeptieme.

Le bocal *AB* s'emboîte dans une frette de cuivre ou d'argent, ſelon que le col du bocal eſt de l'un au l'autre métal. Ce col eſt recourbé, comme on voit dans la *figure*, pour préſenter plus facilement le bocal (lequel on emboîte dans le col) à la bouche de celui qui joue de cet inſtrument. Le bocal eſt une petite cuvette ou hémiſphere concave, laquelle eſt ordinairement d'ivoire; au milieu de cette cuvette, qui peut avoir $1\frac{1}{4}$ pouce de diametre, eſt un petit trou qui communique par le collet *a fig. ſuiv.* dans le col de métal du *ſerpent* dans lequel il entre.

Pour jouer de cet inſtrument, il faut le prendre des deux mains, en ſorte que les trois doigts, *index*, *medius* & annulaire de la main gauche bouchent les trous 123, le pouce de cette main étant placé à l'oppoſite des trous, pour pouvoir avec les autres doigts tenir l'inſtrument en état. Les trois mêmes doigts de la main droite ſervent à boucher les trous 456, vis-à-vis deſquels le pouce de cette main eſt placé pour la même raiſon,

Après avoir poſé les doigts ſur les trous, on préſente le bocal à la bouche, & on l'applique ſur les levres, en ſorte que l'air que l'on inſpire dans le *ſerpent* ne puiſſe trouver aucun paſſage entre les bords du bocal & les levres, mais qu'il ſoit contraint de paſſer dans le corps de l'inſtrument; pour cela on mouille avec la langue les bords du bocal, qui s'applique mieux par ce moyen ſur les levres pour faire les tons graves ſur cet inſtrument, particulierement ceux qui ſe font tous les trous bouchés. Il faut bien ménager le vent, & ſouffler également; pour les autres tons où il y a quelques trous de débouchés, ils ſont plus faciles à faire: il s'en trouve cependant quelques-uns qui ont le même doigté, leſquels par conſéquent ne different que par les différens degrés de vîteſſe du vent qui anime l'inſtrument; tels ſont la plûpart des dièſes, des tons naturels, que l'on peut faire cependant en ne débouchant que la moitié du trou ſupérieur, ou en croiſant les doigts, c'eſt-à-dire en débouchant le trou de la note ſupérieure, & en bouchant celui de l'inférieure de la note dont on veut faire le dièſes. *Voyez la tablature ſuivante*, où les notes de muſique font voir quelle partie & quelle étendue forme le *ſerpent*. *Voyez* auſſi la *table du rapport de l'étendue des inſtrumens*. Les zéros noirs & blancs qui ſont au-deſſous des notes, leſquelles correſpondent aux trous du *ſerpent*, font voir quels trous il faut tenir ouverts ou fermés pour faire les tons des notes qui ſont au-deſſus.

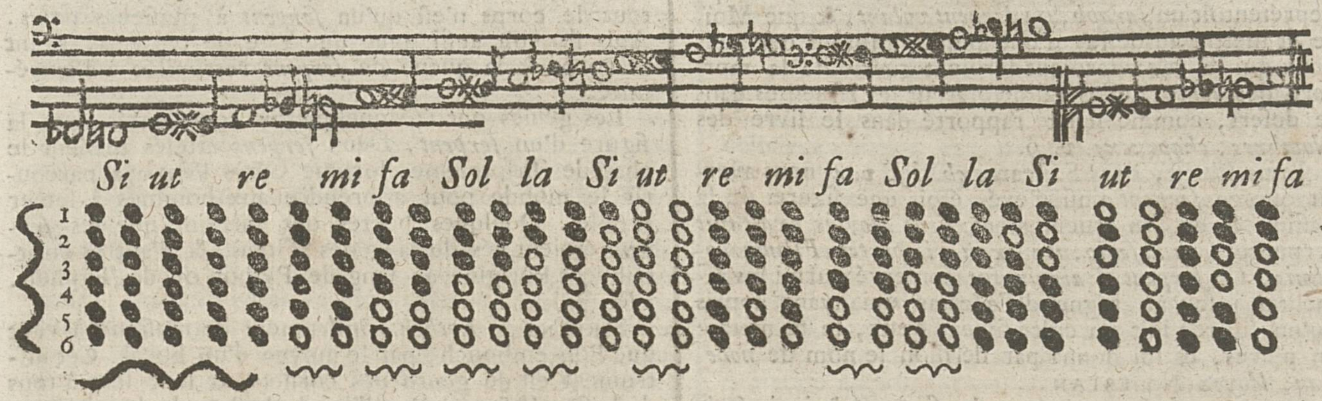

SERPENTAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot*) *dracunculus*, genre de plante, qui reſſemble au pié de veau, par les fleurs & par les fruits, & dont les feuilles ſont decoupées profondément en pluſieurs pieces. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Cette plante eſt le *dracunculus polyphyllus* de C. B. P. 195. & de Tourn. *I. R. H.* 160. *dracunculus major, vulgaris*, Ray, *hiſt.* Sa racine eſt plongée profondément dans la terre; elle eſt blanche, vivace, arrondie, de la groſſeur d'une pomme, ſemblable à une bulbe, garnie de pluſieurs fibres, capillaires, blanches, couverte d'une écorce jaunâtre, d'une ſaveur brûlante. Il vient ordinairement à ſes côtés pluſieurs petites bulbes par leſquelles elle ſe multiplie; ſa tige eſt unique, droite, de la groſſeur d'un pouce & plus, haute d'une à deux coudées, cylindrique, liſſe, panachée de taches de différentes couleurs, comme la peau des ſerpens, & compoſée de gaînes.

Ses feuilles ſont portées ſur des queues fongueuſes, & longues de neuf pouces, elles ſont partagées en ſix, ſept, ou un plus grand nombre de ſegmens en maniere de main, étroits, liſſes, & luiſans; du milieu des feuilles s'éleve une tige, groſſe à peine comme le doigt, dont le ſommet eſt occupé par une gaîne d'un pié de longueur, verte en-dehors, purpurine en-dedans, d'une odeur fort puante: cette gaîne étant ouverte, forme une fleur d'une ſeule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille de lievre; de ſon ſein ſort un piſtil noirâtre, long, gros, pointu, accompagné à la baſe de pluſieurs ſommets, & de pluſieurs embryons, qui ſe changent en des baies preſque ſphériques, ſucculentes, diſpoſés en grappes vertes d'abord; enſuite rouges, brulantes, & piquantes; ces baies contiennent une ou deux graines arrondies, un peu dures, & en quelque façon ridées. La *ſerpentaire* vient dans les pays chauds, & eſt cultivée dans les jardins des apothicaires. (*D. J.*)

SERPENTAIRE, (*Mat. méd.*) les racines & les feuilles de cette plante, ont les mêmes vertus que celles du pié-de-veau; de ſorte qu'on peut ſubſtituer ces deux plantes l'une à l'autre. Cependant Simon Pauli avertit que le pié-de-veau eſt plus doux que la *ſerpentaire*; c'eſt pourquoi il faut préférer cette derniere plante, lorſqu'on veut déterger un peu plus fortement; c'eſt pour cette même raiſon qu'on l'emploie plus fréquemment à l'extérieur, Geoffroi, *mat. med.* La racine de *ſerpentaire* entre dans l'emplâtre *diabotanum*.

SERPENTAIRE *de Virginie*, (*Botan. éxot.*) racine, autrement nommée viperine de Virginie, *ſerpentaria virginiana*, *colubrina virginiana*, *offic.* C'eſt une racine fibreuſe, menue, légere, brune en-dehors, jaunâtre en-dedans, d'une odeur agréable, aromatique, approchant de l'odeur de la zédoaire, d'un goût un peu âcre & amer. On nous l'apporte de la Virginie.

Il faut choiſir celle qui eſt récente, aromatique, pure, & non mêlée avec d'autres racines. Quelques-uns confondent cette plante avec la racine du cabaret de Virginie; mais le coup d'œil les diſtingue facilement, puiſque les racines de ce cabaret ſont noires; il s'appelle *aſarum virginianum*, *piſtolochiæ foliis ſubrotundis*, *cyclaminis more maculatis*.

Thomas Johnſon, qui a corrigé l'hiſtoire de Gérard, aſſure que c'eſt la racine d'une plante appellée *ariſtolochia*, *ſeu piſtolochia altera*, *ſemper virens*; Mais Rai qui avoit dit la même choſe, d'après Johnſon, dans ſon premier tome de l'*hiſtoire des plantes*, paroît en douter dans le ſecond volume: & enfin dans le troiſieme, il prouve que cette plante eſt différente de la piſtoloche de Crete de Cluſius; Pluknet aſſure que l'on nous apporte de Virginie, les racines de trois plantes, ſous le nom de *ſerpentaire de Virginie*.

La premiere ſe nomme *ariſtolochia polyrrhiſon*, *articulatis foliis*, *virginiana*, Pluk.

Cette racine eſt un paquet de fibres & de chevelus attachés à une tête, de laquelle s'éleve une tige haute de neuf pouces, garnie de quelques feuilles en forme de cœur, & portée chacune ſur une petite queue; ces feuilles, en naiſſant, ſont pliées par le milieu, ont la figure d'une oreille, & une longue pointe à leur extrémité ſupérieure; les fleurs naiſſent du bas de la tige, ſur de longs pédicules; elles ſont longues, creuſes, droites, comme celles des ariſtoloches; portées ſur un embryon, qui devient un petit fruit à cinq angles, lequel renferme de petites graines ſemblables aux pepins de raiſins.

La ſeconde *ſerpentaire* ſe nomme *ariſtolochia violæ fruticoſæ*, *foliis virginianæ*, *cujus radix ſerpentaria dicitur*. C'eſt une racine compoſée de fibres très-menues, & blanche, de laquelle s'éleve une tige, le plus ſouvent ſeule, grêle, garnie de peu de feuilles, placées ſans ordre, larges d'environ un pouce, fermes, taillées en forme de cœur à leur baſe, & terminées par le haut en une pointe aiguë; chaque feuille eſt ſoutenue ſur une queue d'un pouce de longueur; les fleurs naiſſent vers le bas de la tige; les graines ſont petites, & ſemblables à celles que contient la figue.

La troiſieme *ſerpentaire* eſt appellée *ariſtolochia piſtolochia*, *caule nodoſo*, *ſeu ſerpentaria*, *virginiana*, D. Baniſter, c'eſt la véritable eſpece de *ſerpentaire*.

Cette racine n'eſt qu'un compoſé de petites fibres, de couleur jaune, d'une odeur, & d'un goût aromatiques; elle pouſſe une ou deux tiges, liſſes, ou du moins très-peu velues, cylindriques, ſouvent droites; elles ne ſont ni quadrangulaires, ni couchées vers la terre, ni grimpantes comme les ſarmens; les feuilles naiſſent ſur la tige alternativement, & ſont placées ſur chaque nœud; elles ſont minces, longues pointues, taillées en maniere de cœur vers la queue, un peu velues en-deſſus, rudes en-deſſous, ſaillantes aux côtés, un peu gluantes, & s'attachent aux doigts; les fleurs ſortent près de la terre, elles ſont ſeules, ou au nombre de deux; leur talon qui eſt large, arrondis en forme de bonnet, ſoutient un pavillon ouvert dans le centre, lequel eſt de couleur pourpre foncé; le reſte de la fleur eſt d'un jaune ſale; le fruit eſt à ſix angles, en forme de poire, & a environ un pouce de diametre lorſqu'il eſt parvenu à ſa maturité. Cette plante n'eſt pas toujours verte, car lorſque les ſemences ſont mûres, les feuilles & les tiges ſe fannent & ſe deſſéchent. (*D. J.*)

SERPENTAIRE *de Virginie*, (*Mat. méd.*) *viperine de Virginie*, ou *piſtoloche de Virginie*; la racine de *ſerpentaire de Virginie* nous eſt apportée ſeche de l'Amérique & principalement de la Virginie; elle a une ſaveur âcre, amere & camphrée, & une odeur aromatique camphrée.

M. Cartheuſer aſſure qu'on n'en retire point d'huile eſſentielle, excepté qu'on n'en diſtille une très-grande quantité d'une ſeule fois; cet auteur a retiré d'une once de ces racines, environ deux gros d'extrait, par le menſtrue aqueux, & environ un gros de matiere réſineuſe, par l'application de l'eſprit devin; ce dernier principe lui a paru plus actif que le premier, l'un & l'autre retiennent aſſez la ſaveur propre de la plante, & le dernier retient de plus une partie de ſon parfum.

Cet-

Cette racine eſt ſingulierement eſtimée par les habitans de la Virginie, parce qu'ils la regardent comme un remede ſouverain contre la morſure du ſerpent très-venimeux; appellé *boccininga*; elle paſſe auſſi pour guérir de la mourſure des chiens enragés, pour prévenir & même guérir l'hydrophobie.

Elle eſt comptée en Europe, parmi les remedes diaphoretiques, diurétiques, carminatifs, fortifians, & vermifuges; & parmi les alexipharmaques, & les hyſtériques les plus puiſſans; & même M. Cartheuſer avertit de l'employer avec beaucoup de circonſpection: dans les cas où il ſeroit dangereux de trop échauffer, exciter, irriter, on doit la donner en infuſion dans du vin, depuis un ſcrupule juſqu'à un gros; & on peut la faire entrer en ſubſtance dans les poudres compoſées, & dans les électuaires magiſtraux; la doſe de la teinture eſt depuis dix juſqu'à quarante gouttes: tous ces remedes ſont recommandés dans la peſte, les fievres malignes, la petite vérole, & autres maladies éruptives, la fauſſe eſquinancie, l'apoplexie ſéreuſe, la paralyſie, les fievres quartes intermittentes rebelles, la paſſion hyſtérique, la ſuppreſſion des regles, la morſure des animaux vénéneux, *&c.*

La racine de *ſerpentaire de Virginie* entre dans l'eau thériacale, l'eau générale, & l'*orvietanum præſtantius* de la pharmacopée de Paris; l'extrait de cette racine entre dans la thériaque céleſte. (*b*)

Serpentaire, ſ. m. eſt le nom qu'on donne dans l'*aſtronomie* à une conſtellation de l'hémiſphere boréal, appellée auſſi *ophiucus*, & anciennement *Eſculapius*. *Voyez* Constellation.

Les étoiles de cette conſtellation ſont au nombre de 29, dans le catalogue de Ptolomée; de 25, dans celui de Ticho, & de 69 dans le catalogue de Flamſtead. *Chambers*. (O)

SERPENTE, (*Papeterie.*) eſpece de papier qui prend ſon nom du ſerpent dont il eſt marqué; il eſt du nombre des petites ſortes de papier; ſon uſage ordinaire eſt pour faire des éventails. (*D. J.*)

SERPENTEAU, ſ. m. (*Artifice.*) les artificiers appellent ainſi de petites fuſées volantes ſans baguettes, qui au lieu d'aller droit en haut, montent obliquement, & deſcendent en tournoyant çà & là, & comme en ſerpentant ſans s'élever bien haut.

On ſe ſert de la compoſition des fuſées volantes pour les faire; à l'égard de leur conſtruction, il faut prendre des baguettes de fer, rouler deſſus deux cartes à jouer l'une ſur l'autre, qui ſeront couvertes d'un papier, enſorte que ce papier paroiſſe toujours deſſus, & que les cartes ſoient au-dedans; il ſera néceſſaire de mouiller un peu ces cartes, pour les rendre plus maniables; mais il faut ne les employer que ſeches; on collera avec de la colle faite de farine & d'eau, ce papier dans toute ſa longueur, pour l'arrêter.

On prend la culotte du moule, que l'on fait entrer par un des bouts du *ſerpenteau*, & en cet endroit on l'étrangle avec de la ficelle à paulmier, que l'on graiſſe d'un peu de ſavon, & quand il a été étranglé, vous le liez avec un peu de fil.

On rapporte enſuite un autre moule *N* par deſſus ce *ſerpenteau*, qui par ce moyen ſe trouve enfermé dedans; on le charge de la compoſition marquée ci-deſſus, avec un tuyau de plume, & d'abord on y en fait entrer juſque environ au milieu du *ſerpenteau*; on refoule la compoſition avec la même baguette de fer, ſur laquelle le *ſerpenteau* a été roulé, & l'on frappe deſſus avec quelque palette ou léger maillet.

Lorſque ce *ſerpenteau* eſt chargé à moitié, l'on y fait entrer un grain de veſſe, & l'on acheve de le charger avec de la poudre grenée, juſqu'à une diſtance du bout, pour y pouvoir mettre un petit tampon de papier mâché, que l'on frappe par-deſſus avec la baguette de fer; ce papier étant entré, & laiſſant un petit eſpace vuide au-deſſus de lui, on étrangle le *ſerpenteau* dans cet endroit, & on le lie avec un bout de fil, comme on l'a fait de l'autre côté, avec cette différence que ce bout-ci eſt tout fermé, & que l'autre a conſervé l'ouverture qui y a été faite par l'aiguille ou broche qu'on a fait entrer dedans; on remplit enſuite ce vuide d'un peu d'amorce que l'on fait avec de la poudre écraſée & paitrie avec de l'eau.

On donne encore le nom de *ſerpenteau*, à un cercle de fer muni de petites grenades chargées, & de pointes aigues, qu'on jette ſur une breche.

SERPENTEMENT, ſ. m. (*Géom.*) partie d'une courbe qui va en ſerpentant.

Le caractere du *ſerpentement* eſt que la courbe peut être coupée en 4 points, par une même ligne droite; ainſi les *ſerpentemens* ne peuvent ſe trouver que dans les lignes du quatrieme ordre. *Voyez* Courbe & Equation.

On appelle *ſerpentement* infiniment petit, celui où on peut imaginer une ordonnée, qui étant ſuppoſée touchante de la courbe, y ait 4 valeurs égales, ou davantage; pat exemple le courbe qui a pour équation $y = \sqrt{x}$ a un *ſerpentement* infiniment petit à ſon origine, puiſque ſi on tranſporte l'origine à une diſtance $= a$, en conſervant toujours les x, on aura en faiſant $y = 2 - a$, l'équation $\overline{2 - a}^{4} = x$, qui donne lorſque $x = 0$, quatre valeurs de 2, toute égales à a.

C'eſt pourquoi un point d'une courbe ſera un *ſerpentement* infiniment petit, ſi en tranſportant l'origine en ce point, & rendant les nouvelles ordonnées u paralleles à la tangente en ce même point, on a en ce point $u^4 = Az^3$, 3 étant un nombre impair quelconque < 4.

Si on avoit $u^5 = Az^3$, le point de *ſerpentement* ſeroit avec inflexion; ſi on avoit $u^6 = Az^3$, le point de *ſerpentement* ſeroit double; ſi $u^7 = Az^3$, il ſeroit double avec inflexion, & ainſi de ſuite. *Voyez* le *traité des courbes* de M. Cramer. (O

SERPENTER, v. n. (*Gram.*) c'eſt ſe mouvoir d'une maniere tortueuſe, comme le ſerpent. *Voyez* Serpentement.

Serpenter, *terme de Manege*, c'eſt conduire un cheval en ſerpentant, & tracer une piſte tournée en ondes. Le mot *ſerpenter* a été ſubſtitué à celui de *ſerpéger*, qui n'eſt plus en uſage. (*D. J.*)

SERPENTIN, ſ. m. (*Chimie.*) long canal en zigzag interpoſé entre la cucurbite & le récipient dans le grand alembic à eſprit-de-vin, & à rectifications. Cet appareil diſtillatoire n'eſt preſque plus employé par les artiſtes modernes, & il eſt en effet d'un uſage fort incommode & aſſez inutile, du moins pour les opérations communes qu'on avoit coutume d'y exécuter, la diſtillation de l'eſprit-de-vin par exemple, *voyez* Distillation & Esprit-de-vin, ſous le *mot* Vin.

On donne auſſi le nom de *ſerpentin* à une eſpece de réfrigerant. *Voyez* Réfrigérant. (*b*)

Serpentin, *terme de l'Art militaire*; c'eſt proprement le chien du mouſquet ou la partie de la platine qui tient la meche, avec laquelle on met le feu au mouſquet. *Voyez* Chien.

Serpentin, ſ. m. *terme de relation*; c'eſt un hamac de coton dans lequel les gens riches ſe font porter au Bréſil. Ces hamacs de coton s'appellent *ſerpentins*; & ce nom leur vient peut-être de ce qu'ils ſont faits ſur le modele de ceux dans leſquels les ſauvages dorment, après les avoir ſuſpendus entre deux arbres, pour éviter les ſerpens. (*D. J.*)

SERPENTINE, ſ. ſ. (*Hiſt. nat. Litholog.*) *ophites*, *ſerpentinum marmor*, *marmor zoeblicenſe*. Pierre du genre de celles qu'on appelle *ollaires*, qui eſt ordinairement verte ou griſe, remplie de taches noires ou blanches, elle eſt douce au toucher, peu dure & facile à tailler; M. Pott la met au nombre des pierres argilleuſes, à cauſe de la propriété qu'elle a de ſe durcir dans le feu, & de ne point faire effervеſcence avec les acides. Par ces qualités la *ſerpentine* differe eſſentiellement du marbre, & l'on voit que c'eſt à tort que quelques naturaliſtes l'ont miſe dans ce genre; peut-être qu'ils ont été trompés par des marbres dont la couleur pouvoit être la même que celle de quelques *ſerpentines*. Son nom lui vient de ce qu'elle reſſemble à la peau d'un ſerpent.

La *ſerpentine* ſe trouve ſur-tout à Zoeblitz en Miſnie; voilà pourquoi on l'a quelquefois nommée *marmor zoeblicenſe*. La facilité avec laquelle cette pierre ſe taille fait qu'on en forme une infinité de vaiſſeaux, de boîtes, d'écritoires, *&c.* que l'on tranſporte fort loin.

On a été autrefois dans le préjugé de croire que la *ſerpentine* avoit la vertu de déceler les poiſons; mais il ne ſaudroit conſeiller à perſonne d'en faire l'expérience.

On voit par ce qui précede, que cette pierre, à l'exception des couleurs & des accidens, ne differe en rien de la pierre de lard & des autres pierres ollaires. *Voyez* Ollaires.

Serpentine, (*Maréchal.*) langue *ſerpentine*. *V.* Langue.

SER-

SERPER, *terme de Galere*; c'eſt lever l'ancre.

SERPERASTRUM, (*Littérat.*) ſorte d'écliſſe de bois que les Romains attachoient aux jambes des enfans pour les redreſſer. Cicéron appelle figurément *ſerperaſtra* les officiers d'une cohorte romaine, chargés de rétablir l'ordre dans la province, comme les écliſſes redreſſoient les jambes cagneuſes. (*D. J.*)

SERPETTE, ſ. f. (*Outil d'Agricult.*) petite ſerpe qui ſert aux vignerons & aux jardiniers à tailler, à enter les arbres & à faire les vignes.

Pour tailler les arbres, ſoit branches, ſoit racines, on a néceſſairement beſoin de deux bons outils; ſavoir, d'une *ſerpette* & d'une ſcie. La *ſerpette* ſert à couper tout d'un coup le bois qui eſt jeune & vif, tendre, bien placé, & d'une groſſeur médiocre, ſi bien qu'il ne faut jamais employer la *ſerpette* à l'endroit où ſon tranchant s'émouſſeroit auſſi-tôt, & où la ſcie feroit mieux qu'elle. Qelques *ſerpettes* ſont trop courtes, eu égard à leur longueur, & d'autres ne le ſont pas aſſez. Il faut qu'elles tiennent un juſte milieu.

La matiere doit être d'un bon acier & bien trempé; de ſorte que le tranchant ne ſe rebrouſſe, ne s'égraine ou ne s'ébreche pas aiſément. Il faut qu'elles ſoient bien affilées, ſouvent nettoyées de la craſſe qui s'y attache en travaillant, & qui elles ſoient autant de fois repaſſées qu'on s'apperçoit que le tranchant ne coupe pas bien, c'eſt-à-dire qu'elles ne paſſent pas aiſément à proportion de l'effort qu'on fait.

Quand on a beaucoup d'arbres à tailler, il eſt beſoin d'avoir beaucoup de *ſerpettes* pour en changer ſouvent. Il faut encore que l'alumelle de ces *ſerpettes* ſoit de médiocre grandeur, c'eſt-à-dire qu'elle ne ſoit que d'environ deux pouces, juſqu'à l'endroit où la courbure du dos commence; & enſuite toute la courbure, juſqu'à l'extrémité de la pointe, doit encore avoir deux pouces; enſorte que le tour du dehors ne ſoit que de quatre pouces en tout. Le manche doit tirer plus au quarré qu'au rond, & le bois de cerf y eſt très-propre. Il faut que ce manche ſoit d'une groſſeur raiſonnable pour que la main ſoit pleine, & qu'elle le puiſſe tenir bien ferme, ſans qu'il tourne ou qu'il lui échappe en faiſant effort; une groſſeur de deux pouces & huit lignes, ou tout au plus de trois pouces, eſt celle qu'il faut pour l'uſage d'un homme qui ſe plaît à tailler toutes ſortes d'arbres, & c'eſt une des plus utiles occupations de la campagne; c'étoit celle du grec dont parle Aulugelle:

Un ſage aſſez ſemblable au vieillard de Virgile,
Homme égalant les rois, homme approchant des dieux
Et comme ces derniers, ſatisfait & tranquille.
Son bonheur conſiſtoit aux beautés du jardin.
Un Scythe l'y trouva, qui la ſerpe *à la main,*
De ſes arbres à fruit retranchoit l'inutile,
Ebranchoit, émondoit, ôtoit ceci, céla,
Corrigeant par-tout la nature,
Exceſſive à payer ſes ſoins avec uſure.

(*D. J.*)

SERPHO *ou* SERFO *ou* SERFOU, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, connue des anciens Grecs & Romains, ſous le nom de *ſeriphos* & *ſeriphus*. *Voyez* SERIPHUS.

Les François nomment cette île *Seriphe*; les Anglois, *Serfanto*; & les Italiens, *Serfino*. Le périple de Scylax & Strabon, la mettent au nombre des Cyclades; mais Etienne le géographe la compte entre les Sporades; elle eſt ſituée à 36 degres, 56 de *lat.* ſeptentrionale, à 20 lieues nord-oueſt de Naxie, à 30 de la côte orientale de la Morée, & à 12 milles N. O. de Siphantho. Pline ne donne que 12 milles de circuit à cette île, quoiqu'elle en ait plus de 36.

Son port l'a rendu recommandable, même du tems de la belle Grece; cependant il ne faut pas chercher des antiquités dans *Serpho*: cette île n'a jamais été ni puiſſante, ni magnifique; c'eſt un petit pays dont les montagnes ſont rudes & eſcarpées, couvertes de pierres & de rochers, & l'on y trouve encore ceux qui ont donné lieu à la fable de Perſée. Séneque parle de cette île, comme d'une île inculte, & le Scholiaſte d'Ariſtophane la qualifie de très-chétive.

Il y a beaucoup d'apparence que les mines de fer & d'aimant de cette île, n'étoient pas connues dans ce tems là; car on n'auroit pas manqué d'en attribuer la production au pouvoir de la Gorgone; cependant ces mines ſont à fleur de terre, & les pluies les découvrent tous les jours. La mine de fer y eſt étoilée en pluſieurs endroits, comme le régule d'antimoine étoilé. Celles d'aimant y ſont fort abondantes; mais pour en avoir de bons morceaux, il faudroit creuſer profondément, ce qui eſt très-difficile dans un pays où parmi tant de fer, à peine trouve-t-on des outils propres à arracher les oignons qu'ils cultivent parmi leurs rochers dans de petits fonds humides; ces oignons ſont fort doux, au lieu que les oignons de Siphanto ſont auſſi âcres que ceux de Provence.

Enfin, les habitans de *Serpho* ſont ſi glorieux d'avoir de ſi bons oignons, & ils les trouvent ſi délicieux, qu'ils ne s'aviſent pas de prendre les perdrix qui mangent la moitié de leurs grains & de leurs raiſins. Il n'y a dans cette île qu'un bourg qui porte le même nom, & un méchant hameau appellé *San-Nicolo*.

Le bourg eſt autour d'une roche affreuſe à 3 milles du port, & ce port qui eſt d'une grande beauté ne ſert de retraite qu'à des vaiſſeaux dévoyés dans une violente tempête, qui viennent s'y mettre à couvert de la fureur des vagues; car les habitans de l'île ſont auſſi fainéans & auſſi mépriſables que leurs ancêtres. Ils ſont pauvres, groſſiers, parlent un grec fort corrompu, & le prononcent d'une maniere niaiſe & riſible. Ils ne recueillent qu'un peu d'orge & de vin, ne forment dans toute l'île qu'environ mille perſonnes, qui payent huit cens écus de taille réelle & de capitation.

L'île eſt gouvernée pour le ſpirituel par un vicaire de l'évêque de Siphanto. Les meilleures terres appartiennent aux moines de S. Michel, dont le couvent eſt au nord, à deux lieues du bourg, & habité par des caloyers ſous la direction d'un abbé. Nous remarquerons en paſſant, que quoiqu'en France on comprenne tous les moines grecs ſous le nom de *caloyers*, il n'en eſt pas de même en Grece; il n'y a que les freres qui s'appellent ainſi, car pour ceux qui ſont prêtres, ils ſe nomment *Iéromonaches*.

M. de Tournefort étant à *Serpho*, dit qu'après les mines d'aimant, la plus belle choſe qu'il y ait dans cette île en fait d'hiſtoire naturelle, eſt une eſpece d'œillet, dont le tronc vient en arbriſſeau dans les fentes de ces horribles rôchers qui ſont au-deſſus du bourg; c'eſt le *caryophyllus græcus, arboreus, leucoii folio peramaro*. Corol. *I. R. H.* 23. (*D. J.*)

SERPIGO, ſ. m. *en Médecine*, c'eſt une eſpece de herpes, appellée vulgairement *dartre*. *Voyez* HERPES & DARTRE.

Cette maladie conſiſte en un grand nombre de très-petites puſtules, qui s'élevent très-près les unes des autres; quelquefois en forme circulaire, en cauſant des démangeaiſons & des douleurs très-grandes; elles ne viennent jamais à ſuppuration, & on ne les guérit qu'avec beaucoup de difficulté; car après qu'elles ont paru entierement diſſipées, elles reparoiſſent fort ſouvent en différens tems de l'année. Le peuple les frotte ordinairement avec de l'encre; mais quand la maladie eſt fixée, il faut premierement employer quelques remedes généraux. *Voyez* LICHEN, IMPETIGO, &c.

SERPILLER, v. n. (*Jardinage.*) terme fort uſité dans le jardinage; c'eſt couper des deux côtés juſqu'au maître-brin, des paliſſades trop épaiſſes, qui ſans ce ſoin déchoieroient bientôt de leur beauté. Il eſt vrai que cette opération les dégarnit la premiere année; mais elles pouſſent ſi vigoureuſement de tous côtés, qu'elles en ſont plus belles la ſeconde année.

SERPILLIERE, ſ. f. (*Emballage.*) ſorte de groſſe toile que quelques marchands font pendre aux auvents de leurs boutiques, pour ôter une partie du jour, afin d'empêcher qu'on ne découvre facilement les défectuoſités qui ſe rencontrent ſur leurs marchandiſes. Ce mot ſe dit encore d'une ſorte de très-groſſe toile de fort bas prix, dont les marchands & les Emballeurs ſe ſervent pour emballer leurs marchandiſes. La plûpart des marchands qui vont aux foires, renvoient chez eux les *ſerpillieres* qui ont ſervi aux emballages des marchandiſes qu'ils ont vendues. On ſe ſert auſſi de *ſerpillieres* pour faire des torchons. *Savary*. (*D. J.*)

SERPOLET, ſ. m. *ſerpillum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe du thym qu'en ce que ſes tiges ſont plus baſſes, moins dures & moins ligneuſes, Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Ce genre de plante ſi bien nommé par les Anglois, *the mother of thyme*, plaît beaucoup par ſon odeur agréable, & par ſes jolies fleurs. Tournefort en compte douze eſpeces; mais je m'arrêterai à la plus

eſti-

eſtimée dans la Médecine: c'eſt le petit *ſerpolet, ſerpillum vulgare minus, inſt. rei herb.* 197. Sa racine eſt menue, ligneuſe, vivace, brune, garnie de fibres capillaires. Elle pouſſe pluſieurs petites tiges, quarrées, dures, rougeâtres & baſſes; les unes s'élevent droites à la hauteur de la main; les autres ſerpentent & s'attachent çà & là à la ſurface de la terre par des fibres déliées, d'où lui vient ſon nom, tant en grec qu'en latin. Ses feuilles ſont petites, vertes, un peu plus larges que celles du thym, arrondies, nerveuſes, d'un goût âcre & aromatique. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges, petites, diſpoſées en maniere de tête, de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanche; chacune d'elles eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, & ſoutenu par un calice fait en cornet. Lorſque ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede de petites ſemences preſque rondes, renfermées dans une capſule, qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux incultes, montagneux, ſecs, rudes, ſablonneux, pierreux; dans les champs; dans les pâturages; en un mot preſque par-tout. Elle fleurit au mois de Mai. Elle répand une odeur agréable, & a un goût aromatique. (*D. J.*)

Serpolet, (*Mat. méd.*) *ſerpolet* citroné & petit *ſerpolet*; on emploie indifféremment ces deux plantes. Elles ont les vertus & les uſages communs de la plupart des plantes à fleurs labiées de Tournefort, qui ſont aromatiques & chargées d'huile eſſentielle. Le *ſerpolet* a ſur-tout la plus grande analogie avec la marjolaine, le baſilic, l'origan & le thym. Ces plantes conſtituent dans cette claſſe, relativement à leur compoſition naturelle & à leurs vertus médicinales, une diviſion ſpécifiée par une douceur ſinguliere dans leurs principes actifs, un degré d'énergie moyen ou tempéré. *Voyez* Mariolaine & Thym.

SERRŒ *ou* SERRŒ, (*Géog. mod.*) ville de la ſeconde Macédoine, dans l'exarchat de ce nom, ſur la mer Blanche, vers l'embouchure du Stromone. Elle étoit évêché dans le v. ſiecle, & archevêché honoraire dans le ix. (*D. J.*)

SERRAGE *ou* SERRES *du-vaiſſeau*. *Voyez* Vaigres.

SERRAIL, (*Archit. turque.*) palais deſtiné à renfermer les ſultanes & les eſclaves de l'empereur turc & perſan. Les ſeigneurs de ces deux empires ont auſſi des *ſerrails* proportionnés à leurs facultés & à leur puiſſance; mais il ne s'agira dans cet article que du *ſerrail* de Conſtantinople, nommé *padiſcha ſerai*, palais de l'empereur; *ſerai* d'où nous avons fait le mot *ſerrai* veut dire *palais*, & *padiſcha*, *empereur*.

Ce palais eſt à gauche tout à l'entrée du port, & occupe la place de l'ancienne ville de Byzance, ſur la pointe de la preſqu'île de Thrace, où eſt préciſément le Boſphore. Le *ſerrail* qui eſt l'ouvrage de Mahomet II. a près de trois milles de circuit, c'eſt une eſpece de triangle, dont le côté tenant à la ville eſt le plus grand, celui qui eſt mouillé par les eaux du Boſphore eſt à l'eſt, & l'autre qui forme l'entrée du port eſt au nord: les appartemens ſont ſur la hauteur de la colline, & les jardins ſur le bas juſqu'à la mer.

Quelque grande que ſoit cette enceinte, les dehors du palais n'ont rien de rare; & s'il faut juger de la beauté des jardins par les cyprès que l'on y découvre, l'on conviendra qu'ils ne ſont pas mieux entendus que ceux des particuliers. On affecte de planter dans le *ſerrail* des arbres toujours verds, pour dérober aux habitans de Galata & des autres lieux voiſins, la vûe des ſultanes qui s'y promenent.

Quoiqu'on ne voie que les dehors du *ſerrail*, il eſt à préſumer que l'intérieur de ce palais n'a rien de ce que nous appellons *ſuperbe & magnifique*; parce que les Turcs ne ſavent guere ce que c'eſt que *magnificence* en bâtimens, & ne ſuivent aucune regle de bonne architecture. S'ils ont fait de belles moſquées, c'eſt qu'ils avoient un beau modele devant leurs yeux, qui étoit l'égliſe de Ste Sophie; encore ne faudroit-il pas ſuivre un pareil modele pour bâtir des palais ſuivant les regles de la bonne architecture. On s'apperçoit aiſément en voyant les grands combles des kioſes ou pavillons turcs, que l'on commence à s'éloigner d'Italie, & à s'approcher de la Perſe & même de la Chine.

Les appartemens du *ſerrail* ont été faits en différens tems, & ſuivant le caprice des princes & des ſultanes; ainſi ce fameux palais eſt un aſſemblage de pluſieurs corps de logis, entaſſés ſouvent les uns ſur les autres, & ſéparés en quelques endroits. On ne doute pas que les appartemens ne ſoient ſpacieux & richement meublés. Leurs plus beaux ornemens ne conſiſtent ni en tableaux, ni en ſtatues; ce ſont des peintures à la turque, parquetées d'or & d'azur, entremêlées de fleurs, de payſages, de culs-de-lampes, & de cartouches chargés de ſentences arabes, comme dans les maiſons de particuliers de Conſtantinople.

Les baſſins de marbre, les bains, les fontaines jailliſſantes, font les délices des Orientaux, qui les placent aux premiers étages, ſans craindre de trop charger le plancher. C'étoit auſſi le goût des Sarraſins & des Maures, comme il paroît par leurs anciens palais, & ſur-tout par celui de l'Alhambra qui eſt à Grenade en Eſpagne, où l'on montre encore comme un prodige d'architecture, le pavé de la ſalle des Lions, qui eſt fait de plaques de marbre plus grandes que celles des tombes de nos égliſes.

S'il y a quelques beaux morceaux dans le *ſerrail*, ce ſont des pieces que les ambaſſadeurs des princes y ont fait apporter, comme des glaces de France & de Veniſe, des tapis de Perſe, des vaſes d'Orient. On dit que la plupart des pavillons y ſont ſoutenus par des arcades, au-deſſous deſquelles ſont les logemens des officiers qui ſervent les ſultanes. Ces dames occupent les deſſus, qui ſont ordinairement terminés en dômes couverts de plomb, ou en pointes chargées de croiſſans dorés; les balcons, les galeries, les cabinets, les belveders, ſont les endroits les plus agréables de ces appartemens. Enfin à tout prendre de la maniere qu'on dépeint ce palais, il ne laiſſe pas de répondre à la grandeur de ſon maître; mais pour en faire un bel édifice, il faudroit le mettre à-bas, & ſe ſervir des matériaux pour en bâtir un autre ſur un nouveau modele.

L'entrée principale du *ſerrail*, eſt un gros pavillon à huit croiſées ouvertes au-deſſus de la porte; une grande entrée qui eſt ſur la porte même, quatre plus petites à gauche ſur la même ligne, & autant de même grandeur à droite. Cette porte dont l'empire ottoman a pris le nom, eſt fort haute, ſimple, ceintrée en demi-cercle, avec une inſcription arabe ſous le ceintre; & deux niches, une de chaque côté, creuſées dans l'épaiſſeur du mur.

Elle reſſemble plutôt à un corps-de-garde, qu'à l'entrée du palais d'un des plus grands princes du monde; c'eſt pourtant Mahomet II. qui la fit bâtir; & pour marquer que c'eſt une maiſon royale, le comble du pavillon de l'entrée eſt relevé de deux tourillons: 50 capigis ou portiers, ſont commandés pour la garde de cette porte; mais ils n'ont ordinairement pour arme qu'une baguette à la main.

On entre d'abord dans une grande cour, beaucoup plus longue que large; à droite ſont les infirmeries, à gauche les logemens des azancoglans, c'eſt-à-dire des perſonnes deſtinées aux charges les plus viles du *ſerrail*; la cour des azancoglans renferme les chantiers pour le bois qui ſe brûle dans le palais; on y en met tous les ans quarante mille voies, & chaque voie eſt une charretée que deux bufles ont peine à tirer.

Tout le monde peut entrer dans la premiere cour du *ſerrail*; les domeſtiques & les eſclaves des pachas & des agas qui ont affaire à la cour, y reſtent pour attendre leurs maîtres, & prendre ſoin de leurs chevaux: mais on y entendroit pour ainſi dire voler une mouche; & ſi quelqu'un y rompoit le ſilence par un ton de voix un peu trop élevé, ou qu'il parût manquer de reſpect pour la maiſon du prince, il ſeroit bâtonné ſur le champ par les officiers qui font la ronde: il ſemble même que les chevaux connoiſſent où ils ſont, & ſans doute ils ſont dreſſés à y marcher plus doucement que dans les rues.

Les infirmeries ſont deſtinées pour les malades de la maiſon; on les y conduit dans de petits chariots fermés, & tirés par deux hommes. Quand la cour eſt à Conſtantinople, le premier médecin & le premier chirurgien y font leurs viſites tous les jours, & l'on aſſure que l'on y prend grand ſoin des malades: on dit même qu'il y en a pluſieurs qui ne ſont pas trop incommodés, & qui n'y vont que pour s'y repoſer & pour y boire du vin; l'uſage de cette liqueur, défendue ſévérement partout ailleurs, eſt toléré dans les infirmeries, pourvû que l'eunuque qui eſt à la porte, ne ſurprenne pas ceux qui le portent; car en ce cas, le vin eſt répandu par terre, & les porteurs ſont condamnés à deux ou trois cens coups de bâton.

De la premiere cour on paſſe à la ſeconde; ſon entrée eſt auſſi gardée par 50 capigis. Cette cour eſt quarrée, d'environ 300 pas de diametre, mais plus belle & plus agréable que la premiere; les chemins en ſont pavés, & les allées bien entretenues; tout le reſte eſt en gazon fort propre, dont la verdure n'eſt interrompue que par des fontaines qui en entretiennent la fraicheur.

Le tréſor du grand-ſeigneur, & la petite écurie ſont à gauche, & l'on y montre une fontaine où l'on faiſoit autrefois couper la tête aux pachas condamnés à mort; les offices & les cuiſines ſont à droite, embellies de leurs dômes, mais ſans cheminées: on y allume le feu dans le milieu, & la fumée paſſe par des trous dont les dômes ſont percés. La premiere de ces cuiſines eſt deſtinée pour le grand-ſeigneur; la ſeconde pour la premiere ſultane, & la troiſieme pour les autres ſultanes; la quatrieme pour le capi-aga ou commandant des portes; dans la cinquieme on prépare à manger pour les miniſtres qui ſe trouvent au divan; la ſixieme eſt pour les pages du grand-ſeigneur, que l'on nomme *ichoglans;* la ſeptieme eſt pour les officiers du *ſerrail;* la huitieme pour les femmes & les filles qui ſervent dans ce palais; la neuvieme pour tous ceux qui ſont obligés de ſe trouver dans la cour du divan les jours de juſtice. On n'y apprête guere de gibier; mais outre les quarante mille bœufs que l'on y conſomme tous les ans, frais ou ſalés, les pourvoyeurs doivent fournir tous les jours 200 moutons; 100 agneaux ou chevreaux, ſuivant les ſaiſons; 10 veaux; 200 poules; 200 paires de poulets: 100 paires de pigeons; 50 oiſons. Voilà pour nourrir bien du monde.

Tout à l'entour de la cour regne une galerie aſſez baſſe, couverte de plomb & ſoutenue par des colonnes de marbre. Il n'y a que le grand-ſeigneur qui entre à cheval dans cette cour; c'eſt pour cela que la petite écurie s'y trouve, mais il n'y a de place que pour environ 30 chevaux; on ſerre les harnois dans des ſalles qui ſont au-deſſus, & ce ſont les plus riches harnois du monde, par la broderie & les pierres précieuſes dont ils ſont relevés.

La grande écurie dans laquelle on entretient environ mille chevaux pour les officiers du grand-ſeigneur, eſt du côté de la mer ſur le Boſphore. Les jours que les ambaſſadeurs ſont reçus à l'audience, les janiſſaires proprement vêtus ſe rangent à droite ſous la galerie. La ſalle où ſe tient le divan, c'eſt-à-dire où l'on rend la juſtice, eſt à gauche tout au fond de cette cour; à droite eſt une porte par où l'on entre dans l'intérieur du *ſerrail*: le paſſage n'en eſt permis qu'aux perſonnes mandées.

Pour la ſalle du conſeil ou divan, elle eſt grande, mais baſſe, couverte de plomb, lambriſſée & dorée aſſez ſimplement à la moreſque. On n'y voit qu'un grand tapis étendu ſur l'eſtrade, où ſe mettent les officiers qui compoſent le conſeil; c'eſt-là que le grand-viſir, aſſiſté de ſes conſeillers, juge ſans appel de toutes les cauſes civiles & criminelles; le caïmacan tient ſa place en ſon abſence, & l'on y donne à manger aux ambaſſadeurs le jour de leur audience. Voilà tout ce qu'il eſt libre aux étrangers de voir dans le *ſerrail;* pour pénétrer plus avant la curioſité coûteroit trop cher.

Les dehors de ce palais du côté du port, n'ont rien de remarquable que le kioſc ou pavillon, qui eſt vis-à-vis de Galata; ce pavillon eſt ſoutenu par douze colonnes de marbre; il eſt lambriſſé, peint à la perſienne & richement meublé. Le grand-ſeigneur y vient quelquefois pour avoir le plaiſir de remarquer ce qui ſe paſſe dans le port, ou pour s'embarquer lorſqu'il veut ſe promener ſur le canal.

Le pavillon qui eſt du côté du Boſphore, eſt plus élevé que celui du port, & il eſt bâti ſur des arcades qui ſoutiennent trois ſalons terminés par des dômes dorés. Le prince s'y vient divertir avec ſes femmes & ſes muets: tous ces quais ſont couverts d'artillerie, mais ſans affuts; la plûpart des canons ſont braqués à fleur d'eau; le plus gros qui eſt celui qui obligea, dit-on, Babylone à ſe rendre à ſultan Mourat, eſt par diſtinction dans une loge particuliere. Cette artillerie fait grand plaiſir aux Mahométans; car on la tire pour les avertir que le carême eſt fini, & qu'il ne faut plus jeûner: on la décharge auſſi les jours de réjouiſſance, & pour les conquêtes des ſultans ou de leurs généraux.

Telle eſt la deſcription qu'a donné Tournefort du *ſerrail* & de ſes dépendances. La pareſſe aſiatique rend de tels palais des lieux de délices pour tous les hommes de la cour du prince; des gens qui ne craignent que le travail, peuvent trouver leur bonheur dans des lieux où l'on n'a rien à faire. Mais quels peuvent être les plaiſirs & les amuſemens des femmes du ſultan, qui ſont à jamais enfermées dans ces ſortes de priſons? On eſt diſpenſé d'en rien ſavoir, puiſque ces dames ne tombent pas plus ſous les ſens d'aucun étranger, que ſi elles étoient des eſprits purs. Ces beautés rares de Mengrélie & de Georgie ne ſont faites que pour amuſer le ſultan, & pour faire enrager les eunuques. Tous les gouverneurs des provinces font à l'envi préſent au grand-ſeigneur, des plus belles perſonnes de l'empire, non-ſeulement pour lui plaire, mais pour tâcher de ſe faire des créatures dans le palais, qui puiſſent les avancer. Ce n'eſt point la naiſſance qui regle les prérogatives des filles que leur ſort conduit dans le *ſerrail*, c'eſt leur beauté, au goût du grand-ſeigneur, qui peut faire leur fortune. Ainſi la fille d'un berger peut devenir ſultane favorite, & l'emporter ſur cent autres que le ſultan juge à-propos de négliger.

Après ſa mort les femmes qu'il a daigné honorer de ſes careſſes, & les filles majeures paſſent dans le vieux *ſerrail* de Conſtantinople où elles ſechent de langueur. Le vieux *ſerrail* qui eſt proche de la moſquée du ſultan Bajazet, fut bâti par Mahomet II. On y confine ces pauvres femmes ou filles pour y pleurer tout à loiſir la mort du prince ou celle de leurs enfans, que le nouveau ſultan fait quelquefois étrangler. Ce ſeroit un crime de pleurer dans le *ſerrail* où loge l'empereur; au contraire chacun s'empreſſe d'y témoigner de la joie pour ſon avénement à l'empire. Les plus jeunes filles ſont quelquefois réſervées pour lui, ou mariées à des pachas qui les recherchent, au refus du ſultan. Quoi qu'il en ſoit, comme c'eſt un crime de voir celles qui reſtent dans le palais, il ne faut point compter ſur tout ce qu'on en a écrit; quand même on pourroit trouver le moyen d'y entrer un ſeul inſtant, qui eſt-ce qui voudroit mourir pour un coup d'œil ſi mal employé? Tout ce qu'on peut penſer de mieux, c'eſt de regarder les ſultanes favorites comme les moins malheureuſes eſclaves qui ſoient au monde. Mais de combien la liberté eſt-elle préférable à un ſi foible bonheur! (*D. J.*)

SERRAIN, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Arabie heureuſe, ſur le bord de la mer. Elle eſt éloignée de la Mecque de quatre journées. (*D. J.*)

SERRAN, SERRANT, SERRATAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *hiaticula*, poiſſon de la haute mer, qui reſſemble au loup marin par la forme du corps & par l'ouverture de la bouche. *Voyez* Loup marin. Le *ſerran* a la machoire inférieure plus longue & plus avancée que la ſupérieure, les dents pointues & les yeux petits; il reſſemble au tourd par les nageoires, par la queue, par les aiguillons & par les ouies. *Voyez* Tourd. Le dos eſt en partie rouge, & en partie noir; il y a ſur les côtés du corps des traits roux qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue; la nageoire de la queue eſt rouſſâtre, & la queue a des taches rouſſes. Le *ſerran* ſe nourrit de poiſſon; ſa chair eſt un peu plus dure que celle de la perche. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *I. part. liv. VI. ch. ix. Voyez* Poisson.

SERRANA *ou* SERRANO, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du Nord, entre la Jamaïque & les côtes de Nicaragna. Elle eſt déſerte, n'ayant pas un ſeul arbre, pas un brin d'herbe, pas la moindre ſource d'eau douce. Son circuit eſt d'environ deux lieues. (*D. J.*)

SERRANT, *voyez* Verdiere.

SERRATA, ſ. f. (*Botan anc.*) nom donné par quelques auteurs romains à la plante que les Gaulois nommoient, ſelon Pline, *betonica*, mais qui paroit cependant être la même que notre ſarriette. Il y avoit une autre plante appellée *ſerrata*, que Pline dit être la *germandrée* des Grecs; je crois qu'il ſe trompe. (*D. J.*)

SERRATAN, *voyez* Serrant.

SERRAVALLE *ou* SARRAVALLE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Tréviſan, à deux milles nord-eſt de Cénéda. *Long.* 29. 51. *latit.* 46. 1.

Il y a un gros bourg de même nom dans le duché de Milan, aux confins du Tortonnèſe & de l'état de Gènes, près de la petite riviere de Scrivia. Ce bourg donne ſon nom à un petit territoire qui eſt comme enclavé dans l'état de Gènes. (*D. J.*)

SERRE, ſ. f. (*Econom. ruſt.*) couvert pour mettre certaines plantes pendant l'hiver; c'eſt une eſpece de ſalle de trois, quatre ou cinq toiſes de largeur ſur une longueur proportionnée au rez-de-chauſſée d'un jardin, expoſée pour le mieux au midi, bien percée pour en recevoir le ſoleil, & cloſe de portes & chaſſis doubles, dans leſquelles on ſerre les arbriſſeaux, les orangers, les fleurs & les fruits, qui ne peuvent pas ſouffrir la rigueur de l'hiver.

Il y a beaucoup d'art & d'intelligence dans la conſtruction des *ſerres*, & pluſieurs jardiniers, faute d'en être inſtruits, en ont ſouvent éprouvé du dommage, comme, par exemple, ſi les perſonnes qui ont bâti des *ſerres* pour conſerver des plantes en hiver, n'ont pas eu ſoin d'y donner accès au ſoleil par des fenêtres diſpoſées de façon que les rayons puiſſent parvenir juſqu'au fond; ſans quoi, toutes choſes d'ailleurs égales, il ſe trouve une humidité froide qui venant à tomber ſur les plantes, fait périr preſque toutes les plus tendres. Il faut donc que ces *ſerres* expoſées directement au midi ſoient conſtruites de maniere qu'elles aient des vitrages bien tranſparens, & qui s'étendent, s'il eſt poſſible, juſqu'au pavé, en faiſant avec la perpendiculaire un angle de 14 degrés 30′. Enſuite le plafond doit être bâti de ſorte que dans le pays où l'élévation du pole eſt de 52 degrés $\frac{1}{2}$, il faſſe avec la ligne horiſontale tirée du haut des fenêtres vers la paroi oppoſée, un angle de 20 degrés 30′.

Le détail de la bonne conſtruction des *ſerres* nous conduiroit trop loin, & demanderoit des figures en nombre. Il faut en prendre des modeles ſur celles de Hollande & d'Angleterre; car notre nation n'eſt pas encore aſſez éclairée ſur ces ſortes de bâtimens conſacrés à l'avancement de la Botanique; nous aimons mieux des avenues éloignées, & des champs ſtériles. *Voyez les Pl. d'Agricult.* (*D. J.*)

SERRE, (*Géog. mod.*) nom d'une riviere & de deux bourgs de France, que nos géographes appellent *petites villes*.

La riviere coule en Champagne, prend ſa ſource dans la Thiérache, & ſe jette dans l'Oiſe à la Fere.

Les deux bourgs ſont dans le Dauphiné: l'un à quatre lieues de Saint-Marcellin, élection des Romans; l'autre eſt dans les montagnes, à cinq lieues de Siſteron. (*D. J.*)

SERRE, (*Fonderie.*) terme de fondeurs des menus ouvrages; c'eſt une des deux ſortes de preſſes dont ces ouvriers ſe ſervent pour ſerrer, & preſſer l'une contre l'autre les deux parties de leurs moules. (*D. J.*)

SERRE, ſ. f. (*Sucrerie.*) coin long & plat de fer & de buis, dont on ſe ſert pour arrêter les rouleaux ou cylindres de bois, dont on remplit les tambours de fer des moulins à ſucre. (*D. J.*)

SERRE, ſ. f. (*terme de Vigneron.*) preſſurage du marc de raiſin au preſſoir. Ce mot énergique ne devroit pas reſter confiné dans les provinces qui produiſent du vin blanc.

Pour faire ce vin blanc, on commence par jetter les raiſins ſur le preſtoir ſans les fouler dans la cuve. Après avoir donné proprement la premiere *ſerre*, on releve les raiſins qui ſe ſont écartés de la maſſe, & on donne la ſeconde *ſerre*; enſuite avec une grande pelle tranchante on taille quarrément les extrémités de la maſſe des raiſins, on rejette par-deſſus tout ce qui a été taillé des côtés, & on donne la troiſieme *ſerre* qu'on appelle pour cette raiſon la *premiere taille*. (*D. J.*)

SERRES, *terme de Fauconnerie*, ce ſont les ongles & les griffes d'un oiſeau de proie.

SERRÉ CHEVAL, (*Manege.*) on nomme *cheval ſerré* un cheval qui s'étrécit, & ne s'étend pas aſſez d'une main à l'autre, qui ne prend pas aſſez de terrein. Quelquefois un cheval marche trop large, & quelquefois trop *ſerré*. *Serrer la demi-volte*, c'eſt faire revenir le cheval ſur le même terrein où il a commencé la demi-volte. *Ecole de cavalerie*. (*D. J.*)

SERRE-BAUQUIERES, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont de longues pieces de bois, ſur leſquelles le bout des baux eſt paſſé, & qui regnent autour du vaiſſeau. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig.* 1. *Serre-bauquieres* du premier pont cotté 68. *Serre-bauquieres* du ſecond pont cotté 118.

SERRE-BOSSE, (*Marine.*) groſſe corde amarrée, ou aux boſſeurs, ou auprès d'eux, qui ſaiſit la boſſe de l'ancre, quand on la retire du vaiſſeau, & qu'on la tient amarrée ſur l'épaule du vaiſſeau.

SERRE-DE-MAT, (*Marine.*) *voyez* ÉTAMBRAIE.

SERRE-FEU, *en terme d'Orfevre*, eſt un morceau de fer ou de terre à creuſet de différentes grandeurs, mais communément de 6 à 9 pouces de haut. Il fait un demi-cercle un peu alongé qui renferme la caſe, & qui s'appuie contre le jambage de la forge. *Voyez* FORGE. Il faut que le *ſerre-feu* ſurpaſſe le couvercle du creuſet, de quelque choſe en hauteur.

Il y a des trous au *ſerre-feu* pour laiſſer la liberté de ſouffler avec le ſoufflet à main. Il ne ſert qu'à retenir le charbon autour du creuſet. *Voyez les fig. & les Pl. d'Orfev.*

SERRE-FILE, c'eſt le dernier homme d'une file de fantaſſins ou de cavaliers. *Voyez* FILE & ÉVOLUTION. (*Q*)

SERRE-GOUTTIERES, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois poſées ſur les bouts des baux, qui donnent contre les alonges & les alonges de revers, ou contre les aiguillettes quand il y en a; & qui faiſant le tour du vaiſſeau, lui ſervent de liaiſon. Elles ſont jointes avec les ceintes, les baux & les barrots, avec des chevilles de fer. *Voyez* MARINE, *Pl. V. fig. j.* Les *ſerres-gouttieres* du premier pont, cotés 75, & les *ſerres-gouttieres* du ſecond pont, cotés 122.

SERRE-LA-FILE, (*Marine.*) c'eſt faire approcher les vaiſſeaux les uns des autres, quand ils ſont en ligne.

SERRE-LIONNE LA, (*Géog. mod.*) nom corrompu, que donnent les François à une grande riviere d'Afrique en Guinée; cette riviere eſt avec raiſon nommée par les Eſpagnols & les Portugais, *rio di Sierra Lione*, riviere des montagnes des lions, parce qu'elle tire ſa ſource des hautes montagnes d'Afrique, où ſe trouvent quantité de lions; ainſi *Voyez* SIERRA-LIONE, *rio di.* (*Géogr. mod.*) (*D. J.*)

SERRE-PAPIERS, (*Menuiſerie.*) c'eſt une ſorte de tablette diviſée en pluſieurs compartimens, qui ſe met ordinairement au bout d'un bureau, & où l'on arrange des papiers. (*D. J.*)

SERREMENT, ſ. m. (*Gram.*) ſenſations ſur les parties intérieures, ſemblables à celle du ſerrer ſur les parties extérieures; c'eſt en ce ſens qu'on dit un *ſerrement* de cœur, un *ſerrement* d'eſtomac, un *ſerrement* d'ame.

SERRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt preſſer fortement en embraſſant, en liant, & en faiſant effort pour diminuer le volume. C'eſt auſſi renfermer. On *ſerre* un nœud; on ſe *ſerre* les uns contre les autres; on eſt trop *ſerré* à table; *ſerrer* la meſure, s'eſt s'avancer ſur ſon ennemi; il eſt *ſerré* de près; voilà une étoffe bien *ſerrée*, il y a des alimens qui *ſerrent* le ventre; *ſerrez* ſoigneuſement ce que vous ne voudrez pas perdre; *ſerrer* les orangers, c'eſt les mettre dans la ſerre; il ſe prend auſſi au figuré: un raiſonneur *ſerré*; un ſtyle *ſerré*; l'ame *ſerrée*.

SERRER LES VOILES, (*Marine.*) c'eſt porter peu de voiles.

SERRER DE VOILES. (*Marine.*) *Voyez* FERLER.

SERRER LE VENT, (*Marine.*) *Voyez* PINCER.

SERRER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval qui ſe retrécit, & ne s'étend pas aſſez à une main ou à l'autre, qui ne prend pas aſſez de terrein. Un cheval marche quelquefois trop large, & quelquefois trop *ſerré*.

Lorſqu'un cheval ſe *ſerre* trop, il faut pour l'élargir l'arrêter de la rêne de dedans; c'eſt-à-dire, porter en dehors, & le chaſſer en avant ſur des lignes droites avec le gras des jambes. Il faut auſſi non-ſeulement, *ſerrer* en tournant un cheval qui marche trop large, mais encore le tenir ſujet; & s'il ſe *ſerre* trop, il faut l'aider du gras des jambes, le pincer même s'il ne répond pas, & appuyer enſuite le talon du dehors.

Serrer la demi-volte, c'eſt faire revenir le cheval ſur la même piſte où il a commencé la demi-volte.

SERRER LA MESURE, *terme d'eſcrime*, c'eſt faire un petit pas en avant. *Voyez* ENTRER EN MESURE.

SERRES *ou* CERES, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine au territoire de Jamboli, dans les terres, près de Tricala, avec un archevêché. Quelques ſavans prennent cette ville pour l'Apollonie en Mygdonie de Pline & de Ptolomée, & cette conjecture paroît fort plauſible. *Long.* 40, 18. *Latit.* 40, 45. (*D. J.*)

SERRETTE, SERATULE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom

nom vulgaire d'une eſpece de jacée, nommée par Tournefort, *jacea nemorenſis quæ ſerratula vulgo*, *I. R. H.* 444. C'eſt la *raponticoïdes nemoroſa* de Vaillant; *act. Acad. par.* 1718.

Sa racine eſt fibrée, vivace, d'un goût un peu amer; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, droites fermes, cannelées, glabres, ou ſans poil, rougeâtres, & diviſées vers leurs ſommités en pluſieurs rameaux, garnies de feuilles découpées, comme celles de la ſcabieuſe ordinaire, & différentes de celles d'en bas, qui ſont oblongues, larges, plus grandes que celles de la bétoine, entieres, dentelées en leurs bords, liſſes, & d'un verd brun; ſes fleurs naiſſent aux ſommets des branches en maniere de petites têtes, oblongues, écailleuſes, qui forment chacune un bouquet de fleurons ordinairement purpurins, quelquefois blancs, évaſés par le haut, & découpés en lanieres, comme dans les autres eſpeces de jacée, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à ſommets cylindriques. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences un peu ovales, & couronnées chacune d'une aigrette. Cette plante croît dans les bois, dans les prés, aux lieux ſombres & humides; elle fleurit en Juin, & eſt de quelque uſage aux teinturiers. (*D. J.*)

SERRETTE, ſ. f. (*Teinture.*) cette plante ſert aux Teinturiers pour teindre en jaune; elle ne fait pas une ſi belle couleur que la gaude, & conſéquemment il ne faudroit l'employer que pour les verds, pour les feuilles mortes, & autres couleurs compoſées où entre le jaune; elle peut auſſi ſervir pour les jaunes des couvertures de laine les plus groſſieres, & des étoffes d'un très-bas prix. (*D. J.*)

SERRION, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de litiere ou de voiture d'une grande magnificence, dans laquelle le roi de Pégu ſe fait porter les jours de cérémonies, lorſqu'il paroît en public. Cette voiture eſt une eſpece de bâtiment ou de maiſon carrée, couverte par le haut, & ouverte par les côtés; elle eſt revêtue de lames d'or, & garnie de rubis & de ſaphirs, elle eſt portée par 16 ou 18 hommes.

SERROIR, ſ. m. *en terme de Vergettier*, c'eſt un cylindre de bois autour duquel on entortille la ficelle qui eſt engagée dans le pli de la ſoie, pour la mieux ferrer.

SERROT *ou* SAROT, *terme d'Oiſeleur*, c'eſt un bâton long d'un pié, qui tient ou ſerre une machine qui ſert à prendre des oiſeaux.

SERRUM *ou* SERHIUM, (*Géog. anc.*) promontoire & montagne de Thrace, ſur la mer Egée. Hérodote, *l. VII*, nous apprend que la ville Zona étoit ſituée ſur ce promontoire. Pomponius Mela, *l. II*, *c.* 2. Pline, *l. IV*, *c.* 11. & Appien, *l. IV*, parlent auſſi de ce promontoire. Il paroît qu'il étoit ſur la côte des Doriques, & qu'il formoit l'embouchure de l'Hébrus, du côté de l'occident. (*D. J.*)

SERRURE, ſ. f. (*Serrur.*) ſorte de machine de fer de cuivre ou de bois, qui s'ouvre avec une clé, & qu'on applique à une porte, une armoire, *&c.* pour les fermer. Les pieces dont elle eſt compoſée ſont un pêne qui la ferme, un reſſort qui le fait agir, un foncet qui couvre ce reſſort, un canon qui conduit la clé, & pluſieurs autres pieces renfermées dans ſa cloiſon, avec une entrée ou écuſſon au-dehors. Anciennement les *ſerrures* s'attachoient en-dehors; & il y a encore des endroits où les ouvriers en ſerrurerie ſont obligés d'en faire de ſemblables pour leur chef-d'œuvre, quand ils ſe font paſſer maîtres. Il y a pluſieurs ſortes de *ſerrures*, que nous allons définir dans des articles ſéparés.

Serrure à boſſe. Serrure qui ſert pour les portes des caves. On la noircit à la corne, pour la garantir de la rouille.

Serrures à clanches, *ſerrure* qu'on met aux grandes portes des maiſons, & qui ſont ordinairement compoſées d'un grand pêne dormant à deux tours, avec un reſſort double par derriere.

Serrure à deux fermetures, *ſerrure* qui ſe ferme par deux endroits dans le bord du palaſtre.

Serrure à houſſette. C'eſt une *ſerrure* qui eſt ordinairement pour les coffres ſimples, qui ſe ferme à la chûte du couvercle, & qui s'ouvre avec un demitour à droite.

Serrure à pêne dormant, *ſerrure* qui ne ſe ferme & s'ouvre qu'avec la clé.

Serrure à reſſort, *ſerrure* qui ſe ferme en tirant la porte, & qui s'ouvre par le dehors avec un demitour de clé, & en-dedans avec un bouton qui ſe tire avec la main.

Serrure à un pêne en bord, *ſerrure* où le pêne eſt plié en équerre par le bout, & recourbé en demirond pour faire place au reſſort.

Serrure bénarde, *ſerrure* qui s'ouvre de deux côtés. Elle eſt garnie d'une, de deux ou de trois planches fendues qui paſſent par la clé.

Serrure treſſiliere, *ſerrure* qui ne s'ouvre que d'un côté. *Voy. l'article* SERRURERIE, *& les Pl. de cet art.* (*D. J.*)

SERRURES *de la Grece moderne*, (*Hiſt. des Arts*) il n'y a preſque dans toute la Grece que des *ſerrures* de bois; voici quelle en eſt la fabrique. Ils font un trou à la porte, à-peu-près comme celui de nos *ſerrures*, & attachent par-derriere vis-à-vis du trou, & proche de la gâche deux petits morceaux de bois percés, que nos menuiſiers appellent des *tourillons*. Ces deux petites pieces de bois en ſoutiennent une autre qui a des dents, & qui coule en liberté par le trou des tourillons pour entrer dans la gâche, & pour en ſortir. Nos artiſans appellent cette petite piece une *crémillere*. Chaque habitant porte ſur ſoi un crochet, tantôt de fer, tantôt de bois, & le paſſe par le trou de la *ſerrure*, afin de lui faire attraper une des dents de la petite crémillere qui, par ce moyen, joue en liberté dans la gâche, ſelon que le crochet la conduit pour ouvrir ou fermer la porte: s'ils n'étoient honnêtes gens, il leur ſeroit aiſé de ſe voler les uns les autres, & il ne faudroit pas de ces *ſerrures* chez les Magnotes.

Remarquons en paſſant, que les *ſerrures* dont ſe ſervoient ordinairement les anciens Romains, n'étoient point appliquées aux portes comme les nôtres, mais elles reſſembloient aſſez aux *ſerrures* des Grecs modernes; & pour ouvrir la porte, on agitoit une cremillere qui entroit dans la gâche; d'où vient qu'Ovide dit *excute forte peram.* (*D. J.*)

SERRURERIE, ſ. f. (*Architect.*) l'art de connoître le fer & de le travailler. La principale partie convient à l'art de bâtir; la ſeconde forme un art particulier ſur lequel nous renvoyons aux principes d'architecture, de ſculpture, *&c.* de M. de Felibien; & nous ajouterons ſeulement, qu'on peut à préſent exécuter toutes ſortes d'ouvrages de *ſerrurerie* pour l'ornement des égliſes, des palais, des jardins & des maiſons; on a, pour ſe modeler à cet égard, un grand ouvrage donné au public par Louis Fordrin, ſerrurier des bâtimens du roi: cet ouvrage, gravé en tailles douces, en 1724, *in-folio*, forme d'Atlas, eſt intitulé *nouveau livre de Serrurerie*; les tailles-douces, au nombre de cinquante, ſont d'une grande beauté. (*D. J.*)

SERRURIER, ſ. m. (*Corps de jurande.*) artiſan qui travaille à divers ouvrages de fer, & particulierement en ſerrures, d'où il a été appellé *ſerrurier*. Il y a à Paris une communauté de maîtres *ſerruriers*, dont les anciens ſtatuts ſont du mois de Novembre 1411, ſous le regne du Charles VI. Les principaux outils qui ſervent à la ſerrurerie & à la forge des *ſerruriers*, ſont le ſoufflet, l'auge de pierre pour mettre l'eau de la forge, l'archet ou arſon avec ſes forêts, & les boîtes; l'écouvette, les bigornes, les broches rondes ou carrées, les burins de diverſes ſortes, les bruniſſoirs, les clouïeres, les chaſſes carrées, rondes, & demi-rondes; les limes de toutes eſpeces depuis les gros carreaux juſqu'aux carrelettes; les coins à fendre, les chevalets pour forer, & pour blanchir les calibres; les crochets, les ciſelets, les ciſeaux à divers uſages & de diverſes formes, les compas, les enclumes, l'équerre, les étaux, les échopes, l'établi, les étampes, la fourchette, les fraiſes, les filieres; pluſieurs ſortes de gratoires, quantité de marteaux, divers mandrins pour percer à chaud, faire les yeux des marteaux, & autres outils; ou pour former & reſſerrer les trous quand ils ſont percés; les poinçons ronds, carrés, plats; les perçoires auſſi de toutes figures & à divers ouvrages; la palette à foret, les tiſonniers, les rifloirs, le rochoir, le rabot, le repouſſoir, le tranchet, & la tranche; pluſieurs tenailles de fer, droites, crochues, rondes, & d'autres ſeulement de bois; les taſſaux, les taraux le tourne-à-gauche, le villebrequin & les valets. Outre ce grand-nombre d'outils, & quelques autres de moindre conſéquence, les *ſerruriers* ſe ſervent auſſi de quelques outils de menuiſier & de tailleur de pierre, pour entailler la pierre & le bois, lorſqu'ils veulent mettre leurs ouvrages en place. *Savary.* (*D. J.*)

SERSE, ſ. f. (*Marine.*) modele ou gabant pour la conſtruction d'un vaiſſeau. *Voyez* GABANT.

SERSELLY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume d'Alger, dans la province de Ténez, avec un port & une citadelle, à neuf lieues d'Alger. On prend cette ville pour l'ancienne *Ruſubricari* ou *Ruſcibar*. (*D. J.*)

SERSER, (*Géog. mod.*) ville de l'Irac, à 3 lieues de Bagdad, entre cette ville & celle de Conſa, ſur un ruiſſeau qui ſe décharge dans l'Euphrate. C'eſt le premier gîte où vont les pélerins de la Mecque, en partant de Bagdad. (*D. J.*)

SERSIFI, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante que les botaniſtes nomment *tragopogon*. *Voyez* TRAGOPOGON, *Botan.* (*D. J.*)

SERSUKERS, ſ. m. pl. (*Comm. des Indes oriental.*) étoffes des Indes de ſoie & coton, rayées de ſoie, & travaillées à-peu-près comme la mouſſeline; la longueur des pieces eſt de ſept, de neuf, de treize, & de ſeize aunes, ſur deux tiers, trois-quarts & ſept huitiemes de large. *Savary*. (*D. J.*)

SERTE, LE, (*Metteur-en-œuvre.*) terme dont les orfévres, bijoutiers, & principalement les metteurs-en-œuvre, ſe ſervent pour exprimer l'enchâſſement des pierres, diamans, ou autres objets, qui ne ſont corps avec la piece que par le moyen d'une place qu'on leur y a creuſée, & où on les retient par le moyen d'une ſertiſſure, ou bord d'or ou d'argent rabattu ſur eux qui les y enclavent. *Voyez* SERTIR & SERTISSURE.

SERTIR, *en terme de Metteur-en-œuvre*, eſt rabattre ſur les pierres un rebord qu'on a fait à l'extrémité d'une piece pour les y retenir. Ces rebords, appellés *ſertiſſures*, s'arrêtent d'abord avec une échope à arrêter, pour empêcher la pierre de chanceler ſur ſa portée, puis ſe reſſerrent & s'appliquent plus étroitement ſur elle avec le poinçon à ſertir, & le marteau à ſertir. *Voyez* MARTEAU A SERTIR, ARRÊTER, & ECHOPE A ARRÊTER.

Cette opération a deux avantages, de retenir la pierre ſans qu'elle puiſſe s'échaper, & de fermer toute entrée aux choſes qui pourroient nuire à la pierre, ſoit en terniſſant ſon éclat, ſoit autrement. Lorſqu'une piece eſt bien ſertie, l'humidité même ne doit point y pénétrer.

* SERTISSURE, ſ. f. *terme de Lapidaire*, maniere dont une pierre eſt ſertie ou montée. On a été très-long-tems à produire la *ſertiſſure* d'une pierre dans le métal. On pouvoit fondre, forger un anneau, le réparer même à la lime, ſans ſavoir cependant établir les pierres dans les métaux, rabattre des parties fines & déliées qu'il falloit détacher, & réſerver ſur la place, pour fixer & aſſurer ſolidement une pierre, en un mot, ce qu'on appelle la *ſertir*. On évitoit tous ces détails, qui paroiſſent de peu de conſéquence à nos artiſtes éclairés par l'habitude & la réflexion, & qui étoient très-difficiles alors, parce qu'on perçoit la pierre avec le même inſtrument qui ſervoit à la graver, & qu'on la paſſoit enſuite dans une ganſe. Telle étoit la méthode des anciens, qui ne connoiſſoient, ou ne pratiquoient pas notre façon legere de *ſertir*. (*D. J.*)

SERTISSURE A GRIFFES, (*Metteur-en-œuvre.*) on peut diſtinguer deux ſortes de *ſertiſſures à griffe*, celle des ouvrages à griffe, où la pierre enchâſſée repoſe ſur une bâte à laquelle on a ſoudé des pointes qui ſe rabattent ſur la pierre, & forment tout ſon lieu; ces ſortes d'ouvrages ſont peu ſolides, le moindre effort peut rompre ces pointes; & la pierre n'étant retenue que par elle, s'échape & ſe perd; auſſi ne monte-t-on de cette façon, que des pierres fauſſes & de peu de valeur. Les *ſertiſſures* ordinaires ſont celles auxquelles, outre la *ſertiſſure* qui enveloppe la pierre de toutes parts, on a réſervé ſur l'épaiſſeur même de la *ſertiſſure* de petites épaiſſeurs qui ſe terminent en pointe d'un côté, en courbe de l'autre, & ſervent à aſſurer de plus en plus la ſolidité du ſerti des pierres: cette façon de ſertir eſt la plus uſitée, s'emploie pour les pierres du plus grand prix & eſt la plus ſolide.

SERTISSURE A BISEAU CREUX, (*Metteur-en-œuvre.*) c'eſt la façon la plus ordinaire de ſertir & monter en bagues ou cachets, les cornalines, jaſpes, agathes, *&c.*

Pour former cette *ſertiſſure*, on coupe avec l'onglette tranchante, ſur le milieu du plat de la *ſertiſſure* un filet; on frappe avec le poinçon entre les deux épaiſſeurs ſéparées par ce filet pour rabattre l'épaiſſeur intérieure ſur la pierre, & ſerrer la matiere contre la pierre, quand elle eſt ſuffiſamment ſerrée, avec une onglette ronde; & en la penchant du côté de la pierre, on enleve toutes les inégalités formées par le poinçon ſur cette épaiſſeur qui forme la *ſertiſſure* de la pierre, le biſeau ſe découvre à la hauteur du feuillet, & l'on forme un creux tout-à-l'entour, qui lui a fait donner le nom de biſeau creux; quelquefois on forme ſur le dehors de l'épaiſſeur extérieure des ornemens contournés, qui lui ont fait donner le nom de *biſeau creux à contour*.

SERTISSURE A FEUILLES, on appelle de ce nom les *ſertiſſures* ſur l'épaiſſeur extérieure deſquelles, en place de griffes, on forme des feuillages, qui n'ont de forme décidée que le goût de l'artiſte.

SERTISSURE A FILET, (*Metteur-en-œuvre.*) c'eſt une ſorte de *ſertiſſure* que l'on emploie volontiers dans la monture des boucles à pierre, & quelquefois dans d'autres ouvrages; on opere, pour former cette *ſertiſſure*, comme dans celle à biſeau creux; elle conſiſte en ce qu'on réſerve à l'entour de l'ouvrage un bord uni & élevé; la *ſertiſſure* de la pierre, comme dans la *ſertiſſure* à biſeau creux, eſt priſe ſur le plat de l'épaiſſeur, & rabattue en-dedans; cette eſpece de *ſertiſſure* a l'avantage, quand elle eſt bien faite, d'être plus ſolide, ſur-tout pour les boucles, dont l'extérieur eſt ſouvent expoſé à être heurté, en ce qu'elle garantit la *ſertiſſure* qui ſe trouve à côté par le bord réſervé, & la pierre elle-même, dont les vivarêtes ſe trouvent plus éloignées du bord, & à couvert par une eſpece de petit mur.

SERTULARIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante marine, qui renferme, ſelon le ſyſtême de Linnæus, les corallines de Tournefort, & les opontivides de Boerhaave: le caractere générique de ce genre de plante eſt d'être compoſé de parties attachées enſemble, comme ſont des perles dans les colliers de femmes. (*D. J.*)

SERVAGE, ſ. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui ſignifioit autrefois *eſclavage* & *ſervitude*; on eût pu le conſerver pour enrichir la langue, du moins pour déſigner l'état de celui qui ſert un maître; mais l'uſage en a autrement décidé, il l'a banni & de la proſe & de la poéſie. (*D. J.*)

SERVAN, (*Géog. mod.*) petite ville de la province de Ségeſtan. Son terroir eſt fertile en fruits, en dattes & en pins; ce qui eſt rare dans cette province. Les géographes du pays la mettent à 79. 15. de *longit.* ſous les 32. 10. de *lat.* (*D. J.*)

SERVANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt ſujet envers quelqu'un, ou qui ſert à quelque choſe.

Le fief *ſervant* eſt le fief du vaſſal relativement au fief du ſeigneur dont il releve, qu'on appelle le *fief dominant*. *Voyez* FIEF DOMINANT & FIEF SERVANT.

On appelle piece *ſervant* à conviction, celle qui eſt propre à confondre l'accuſé.

Une requête *ſervant* d'avertiſſement, de griefs, de cauſes & moyens d'appel, de contredits ou de ſalvations, eſt celle qui eſt faite & employée pour en tenir lieu. (*A*)

SERVANS D'ARMES, (*Hiſtoire mod.*) freres ou chevaliers du troiſieme rang dans l'ordre de Malte. Les freres *ſervans* portent l'épée, & combattent comme les chevaliers; mais il n'eſt pas néceſſaire qu'ils prouvent la même nobleſſe que ceux-ci. Quoiqu'ils ſoient gentilshommes, ils ne peuvent être reçus dans le premier rang ſi leur nobleſſe ne va juſqu'au biſaïeul & au-delà de cent ans tant du côté paternel que du côté maternel. Il y a dans toutes les langues des commanderies affectées aux chevaliers *ſervans*. *Voyez* MALTE.

SERVANTE, ſ. f. (*Econ. dom.*) fille ou femme qui ſert dans une maiſon.

SERVANTIA, *voyez* POLE.

SERVANTOIS, ſ. m. (*Poéſie.*) nom qu'on donnoit dans le tems des premiers romanciers à des pieces amoureuſes, & quelquefois ſatyriques. (*D. J.*)

SERVE, ſ. f. (*Poiſſonerie.*) lieu où l'on conſerve le poiſſon; c'eſt ce qu'on appelle autrement *gardoir*. En pluſieurs endroits du royaume on ſe ſert du premier terme; & l'on met cette différence entre *ſerve* & *gardoir*, que *ſerve* ſe dit du lieu où l'on conſerve le poiſſon pour le prendre à meſure qu'on en a beſoin, & que *gardoir* ne ſe dit que d'un endroit où l'on met le poiſſon au ſortir de l'étang pour le faire dégorger. (*D. J.*)

SERVESTAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. *Long.* ſelon Tavernier, 78. 15. *lat.* 29. 15.

SERVETISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) diſciples ou ſectateurs de Michel Servet, chef des Antitrini-

tai-

taires ou nouveaux Ariens de ces derniers tems. *Voy.* ANTITRINITAIRE.

On ne peut pas dire exactement que Servet de ſon vivant ait eu des diſciples, ayant été brûlé à Genève avec ſes livres en 1553, avant que l'on eût donné le tems à ſes dogmes de prendre racine. Mais on donne le nom de *Servetiſtes* aux Antitrinitaires modernes, parce qu'ils marchent ſur les traces de Servet.

Sixte de Sienne donne le nom de *Servetiſtes* aux Anabaptiſtes, & il paroît qu'il emploie indifféremment ces deux qualifications. Auſſi la doctrine des anciens Anabaptiſtes de Suiſſe étoit-elle conforme à celle de Servet. *Voyez* ANABAPTISTE.

Comme les livres que Servet a écrits contre le myſtere de la Trinité ſont fort rares, ſes véritables ſentimens ſont très-peu connus. M. Simon qui en avoit un exemplaire de la premiere édition faite en 1531, en parle fort au long dans ſon hiſtoire critique du vieux Teſtament. Quoique Servet employe contre la Trinité un grand nombre des mêmes argumens par leſquels les Ariens attaquoient ce myſtere, il proteſte néanmoins qu'il eſt fort éloigné de leurs erreurs. Il eſt oppoſé en quelques choſes aux Sociniens, & déclare que ſes opinions n'ont rien de commun avec celles de Paul de Samoſate; mais Sandius, dans ſa *Bibliotheque des écrivains antitrinitaires*, fait voir le contraire. Au reſte, il ne paroît pas que cet héréſiarque ait eu aucun ſyſtème de religion fixe & régulier, au-moins dans la premiere édition de ſon livre contre la Trinité, publié en 1531, ſous le titre *de Trinitatis erroribus, libri ſeptem, per* Michaëlem Servetum, *alias Reves, ab Arragonia hiſpanum.* L'année ſuivante il publia ſes dialogues ſur la Trinité, avec d'autres traités ſous ce titre: *Dialogorum de Trinitate libri duo, de juſtitia regni Chriſti, capitula quatuor, per* Michaëlem Servetum, *alias Reves, ab Arragonia hiſpanum anno* 1532. Dans la préface de ce dernier ouvrage, il déclare lui-même qu'il eſt peu content du premier & qu'il va le retoucher. C'eſt ce qu'il exécuta, & en conſéquence il fit paroître un ouvrage beaucoup plus ample contre le myſtere de la Trinité, qui fut imprimé à Vienne en Dauphiné en 1553. Mais le peuple de Genève s'étant ſaiſi des exemplaires de ce livre les brûla, & il n'y en eut que deux ou trois qui échapperent à la recherche rigoureuſe qu'en fit faire Calvin; un de ceux-là fut gardé à Basle, & eſt à-préſent dans la bibliotheque du college à Dublin.

Ce dernier ouvrage de Servet eſt intitulé, le rétabliſſement du Chriſtianiſme, *Chriſtianiſmi reſtitutio*, & eſt diviſée en ſix parties; la premiere contient ſept livres de la Trinité; la ſeconde trois livres *de fide & juſtitia regni Chriſti, legis juſtitiam ſuperantis, & de charitate*; la troiſieme eſt diviſée en quatre livres, & traite *de regeneratione ac manducatione ſuperna & regno Antichriſti*; la quatrieme ne contient que trente lettres écrites à Jean Calvin; la cinquieme renferme ſoixante marques du regne de l'Antechriſt, & parle de ſa manifeſtation comme déja préſente; enfin la ſixieme a pour titre: *de myſteriis Trinitatis ex veterum diſciplina, ad Philipp. Melancht. & ejus collegas apologia.* On en trouve deux exemplaires à Paris, un imparfait dans la bibliotheque du roi, & l'autre entier étoit dans la bibliotheque de M. Colbert.

Les erreurs de Servet ſont en très-grand nombre; car après avoir donné dans les opinions des Luthériens, des Sacramentaires & des Anabaptiſtes, il renouvella dans les livres dont nous venons de parler, les héréſies de Paul de Samoſate, de Sabellius, d'Arius, de Photin & de quelques autres: car il dit „ que ceux-là ſont athées qui n'ont point d'au-
„ tre Dieu qu'un aſſemblage de divinités, qu'un Dieu
„ par connotation ou par accident, & non pas un
„ Dieu ſouverain, grand, abſolu; qui font conſiſter
„ l'eſſence divine dans trois Perſonnes réellement diſ-
„ tinctes & ſubſiſtantes dans cette eſſence. Qu'il eſt
„ bien vrai qu'on peut reconnoître une diſtinction
„ perſonnelle dans la Trinité, mais qu'il faut convenir
„ que cette diſtinction n'eſt qu'extérieure; que le
„ Verbe n'a été dès le commencement qu'une raiſon
„ idéale, qui repréſentoit l'homme futur, & que
„ dans ce verbe ou raiſon idéale il y avoit Jéſus-
„ Chriſt, ſon image, ſa perſonne, ſon viſage & ſa
„ force humaine; qu'il n'y a point de différence réel-
„ le entre le Verbe & le Saint-Eſprit; qu'il n'y a ja-
„ mais eu en Dieu de véritable & réelle génération
„ & inſpiration; que le Chriſt eſt le Fils de Dieu,
„ parce qu'il a été engendré dans le ſein d'une vierge
„ par l'opération du Saint-Eſprit, & parce que Dieu
„ l'a engendré de ſa ſubſtance; & que le Verbe de
„ Dieu deſcendant du ciel eſt maintenant la chair de
„ Jeſus-Chriſt, en telle ſorte que ſa chair eſt la chair
„ du ciel, que le corps de Jeſus-Chriſt eſt le corps
„ de la divinité, que la chair eſt toute divine, qu'el-
„ le eſt la chair de Dieu, qu'elle eſt céleſte & en-
„ gendrée de la ſubſtance de Dieu. Il ſe raille de la
„ diſtinction des Perſonnes, & prétend qu'il n'y a eu
„ qu'une image ou une face perſonnelle, & que cet-
„ te image étoit la perſonne de Jeſus-Chriſt en Dieu,
„ & qui a été communiquée aux anges; que le Saint-
„ Eſprit eſt deſcendu dans les ames des apôtres com-
„ me le Verbe eſt deſcendu dans le chair de Jeſus-
„ Chriſt. Après avoir dit beaucoup d'impiétés ſur la
„ ſubſtance de l'ame, il conclut qu'elle eſt de Dieu
„ & de ſa ſubſtance; que Dieu a mis dans l'ame une
„ ſpiration créée avec ſa divinité, & que par une
„ même ſpiration, l'ame eſt ſubſtantiellement unie
„ avec Dieu dans une même lumiere par le moyen
„ du Saint-Eſprit, que le baptême des enfans eſt inu-
„ tile, & qu'il eſt d'une invention humaine; qu'on ne
„ commet point de pêché avant l'âge de vingt ans;
„ que l'ame ſe rend mortelle par le péché „, & beaucoup d'autres erreurs qu'on peut voir dans la *bibliotheque des Antitrinitaires* de Sandius, *page* 9 & 10. *Contin. de l'hiſt. eccléſ.* de M. Fleury, *tom. XXX. liv. CXLIX. n°.* 90.

Quant à la perſonne de Servet, Lubienski & d'autres Antitrinitaires nous le repréſentent comme un homme qui ſouffrît la mort fort conſtamment, & qui prononça un diſcours au peuple aſſemblé à ſon ſupplice. M. Simon a pretendu que cette harangue étoit ſuppoſée; & Calvin rapporte que quand on lui eut lû la ſentence qui le condamnoit à être brûlé vif, tantôt il paroiſſoit interdit & ſans mouvement, tantôt il pouſſoit de grands ſoupirs, & quelquefois il faiſoit des lamentations comme un inſenſé, & crioit à la maniere des Eſpagnols, *miſéricorde, miſéricorde*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne retracta point ſes erreurs.

Lubienski a encore voulu faire paſſer cet héréſiarque pour un homme très-ſavant dans les lettres humaines, & qui avoit une profonde connoiſſance de l'Ecriture; M. Simon aſſure au contraire qu'il s'exprimoit très-mal en latin, & que ce qu'il cite d'hébreu & de grec prouve qu'il ne ſavoit preſque rien de ces deux langues.

Une partie des ouvrages de Servet a été traduite en flamand, & l'on trouve aiſément en Hollande ſes livres de la Trinité en cette langue. Simon, *réponſ. à quelques théologiens d'Hollande*.

SERVICE, ſ. m. (*Gram.*) culte extérieur qu'on rend à Dieu. Le *ſervice* divin. Office qu'on célebre pour les morts. Vous êtes invité à l'enterrement & au *ſervice* de M. T. On ſe conſacre au *ſervice* de Dieu, lorſqu'on embraſſe la profeſſion eccléſiaſtique ou religieuſe; au *ſervice* de l'état, lorſqu'on ſe charge de quelque fonction pénible du miniſtere. Entrer au *ſervice*, c'eſt embraſſer l'art militaire. Le *ſervice* d'une maiſon, c'eſt tout ce qui appartient à l'économie domeſtique. *Service* ſe prend auſſi pour *condition;* un domeſtique eſt hors de condition, de *ſervice*. Il s'étend à accorder ſes marques gratuites de la bienfaiſance; il m'a rendu de grands *ſervices*. Il y a des circonſtances où l'amour & l'amitié ne voyent aucun *ſervice* trop bas. Il y a des états dont le devoir s'appelle *ſervice*; le *ſervice* d'un chevalier de Malte; *ſervice* de cheval; *ſervice* de compagnon; *ſervice* de corps. Il eſt quelquefois ſynonyme à *uſage*; j'en ai tiré bien du *ſervice*; il m'a long-tems ſervi. On dit auſſi un *ſervice* d'or, d'argent, pour tous les uſtenſiles de table faits de ce métal; un *ſervice* de linge, pour les linges deſtinés à la table; on a ſervi à quatre ou cinq *ſervices*, pour un certain nombre de plats qu'on ſert, & auxquels d'autres ſuccedent. On n'eſt pas bien *ſervi* dans cette auberge, ce qu'il faut entendre & des mets & des domeſtiques. Etre de *ſervice* à la tranchée; être de *ſervice* chez le roi, c'eſt exercer ſes fonctions chez le roi, c'eſt être commandé à la tranchée. *Servir* à la paume, c'eſt envoyer le premier la balle. Il y a le côté du *ſervice*.

SERVICE DIVIN, (*Critiq. ſacr.*) le *ſervice divin* chez les premiers chrétiens, conſiſtoit dans la priere, la lecture des livres ſacrés, & la participation de l'Euchariſtie. Il finiſſoit, ſelon que S. Paul le recommande *aux Romains, ch. xvj.* 16. par un ſaint baiſer, témoignage d'une communion fraternelle; ce n'eſt pas dans ce baiſer, dit néanmoins Clément d'Alexandrie,

que

que conſiſte la charité, mais dans l'affection du cœur; à-préſent, continue-t-il, on ne fait que troubler les égliſes par les baiſers mutuels, *Pædag. lib. III. cap. cclxviij. Voyez* dans le grec le reſte du paſſage. Il ſe mêloit déja de la corruption dans les ſaints baiſers. Je finis par remarquer que tout le *ſervice divin* ſe nommoit en un ſeul mot *ſacrifice* dès le tems de Tertulien. (*D. J.*)

Service militaire, c'eſt le ſervice que les troupes font à la guerre. Ce *ſervice* peut être fait par des nationaux ou par des étrangers. *Voyez* ſur ce ſujet les ouvrages pour & contre les *ſervices militaires étrangers, conſidérés du côté du droit & de la morale, tant par rapport aux ſouverains qui les autoriſent ou les permettent, qu'aux particuliers qui s'y engagent; publiés pour mettre le public en état de juger ſainement de l'uſage des peuples anciens & modernes à cet égard, & en particulier de celui des Suiſſes*, par Loys de Bochat, *profeſſeur en droit & en hiſtoire à Lauſanne*, en trois tomes, *in*-8°.

Les différentes queſtions que M. de Bochat examine dans cet ouvrage ſont très-curieuſes & très-importantes.

Il s'agit de ſavoir:

1°. „ S'il eſt permis à quelque homme que ce ſoit „ de ſe louer indifféremment à un prince étranger „ pour porter les armes, ſans s'embarraſſer de la juſtice ou de l'injuſtice des guerres que ce prince peut „ avoir.

2° „. Si un prince ou un ſouverain quelconque peut „ vendre à un autre ſouverain les régimens, ou pro- „ mettre de lui en fournir.

3°. „ Si un ſouverain peut permettre que ſur ſes „ terres un autre ſouverain leve des troupes, tout „ cela ſans s'embarraſſer de leur deſtination que d'une „ maniere politique & indifférente à la juſtice ou à „ l'injuſtice des armes; & en cas que cela ſe puiſſe „ faire pour un, ſi cela peut en même tems ſe faire „ pour pluſieurs „.

Il eſt aiſé de s'appercevoir que ces différentes queſtions ſont fort intéreſſantes. Nous n'entrerons cependant dans aucun détail ſur ce ſujet, parce qu'il ſeroit difficile de le faire ſans lui donner beaucoup d'étendue, nous nous contentons donc de renvoyer à l'ouvrage de M. de Bochat, ou au vingt & un & vingt-deux volumes de la *bibliotheque raiſonnée*, où l'on trouve un extrait de cet ouvrage, qui peut en donner des idées aſſez exactes.

Il y a eu dans tous les tems des pays dont les peuples fourniſſoient indifféremment des troupes à ceux qui vouloient les payer. „ Les Gaulois, dit M. le „ chevalier de Folard, faiſoient métier d'aller tuer „ les autres pour de l'argent, & de s'entretuer quel- „ quefois comme bons compatriotes, parce qu'ils ſe „ vendoient indifféremment aux deux partis; de ſorte „ que les mêmes drapeaux ſe trouvoient ſouvent op- „ poſés les uns contre les autres. Cela ſembloit fort „ barbare & fort inhumain, continue le ſavant com- „ mentateur de Polybe, comme s'il n'étoit pas li- „ bre à chacun d'aller exercer ſon métier par-tout „ où il trouvera de l'avantage. On reprochoit la mê- „ me choſe aux Etoliens. Polybe & Tite-Live ſe fâ- „ chent bien fort contre cette conduite. Philippe de „ Macédoine, ſi célebre par ſa guerre contre les Ro- „ mains, traitant de la paix avec Q. Flaminius, re- „ procha à un préteur des Etoliens ſon infidélité, & „ l'avarice de ſa nation, qui n'avoit nulle honte de „ fournir des troupes à une puiſſance, & d'en en- „ voyer à ſon ennemi. Les Geſates (que M. de Fo- „ lard croit être les peuples du Languedoc, ou des „ provinces méridionales des Gaules) faiſoient plus „ que cela, car ils ſuivoient indifféremment toutes „ les puiſſances qui vouloient d'eux. On pouvoit com- „ parer leurs princes, dit toujours M. de Folard, à „ des marchands de bœufs & de moutons, qui après „ les avoir vendus, les envoient à différentes bou- „ cheries pour être égorgés. Il y a bien des états „ aujourd'hui qui font le même métier „. *Comm. ſur Polybe*, *Q. III. pag.* 235. (*q*)

Service, (*Art culin. des Rom.*) *ferculum*: nos officiers de bouche ont nommé *ſervice* les plats qu'on met tout-enſemble ſur la table pour la couvrir; & ils ont établi des repas à trois, à quatre & à cinq *ſervices*; mais il s'agit ici d'indiquer quelle étoit la diſtribution des *ſervices* ſur les tables des Romains, & non pas ſur les nôtres. La voici donc en peu de mots.

Après la diſtribution des coupes, on *ſervoit* les viandes, non pas toujours chaque plat ſéparément, comme le marque ce vers d'Horace:

Adfertur ſquillas inter muræna natantes
In patina porrecta.

Lib. II. ſatyr. viij. verſ. 42.

Et cet autre:

. . . . *tum pectore aduſto,*
Vidimus & merulas poni, & ſine clune palumbes.

Mais ſouvent pluſieurs plats enſemble étoient *ſervis* ſur une table portative, à l'occaſion de ce vers de Virgile.

Poſtquam exempta fames epulis, menſæque remotæ.

Æneid. lib. II. verſ. 220.

Servius aſſure qu'on apportoit les tables toutes garnies: *Quia apud antiquos menſas apponebant pro diſcis*. Athénée eſt conforme à Servius. Tel étoit le premier *ſervice*; enſuite les *ſervices* ſe multiplioient; & quoiqu'on retînt toujours les mêmes expreſſions de premier & ſecond *ſervice*, *primæ & ſecundæ menſæ*, pour tout le ſouper, ces deux *ſervices* ſe ſubdiviſoient en pluſieurs autres.

Le premier comprenoit les entrées qui conſiſtoient en œufs, en laitues & en vins miellés, ſuivant le précepte:

. . . . *vacuis committere venis*
Nihil niſi lene decet.

Après cela venoient les viandes ſolides, les ragoûts, les grillades; le ſecond *ſervice* comprenoit les fruits cruds, cuits & confits, les tartes & les autres friandiſes que les Grecs appellent μελιτήλα, & les Latins *dulciaria* & *bellaria*.

La table de l'empereur Pertinax n'étoit ordinairement que de trois *ſervices*, quelque nombreuſe que fût la compagnie; au lieu que celle de l'empereur Eliogabale alloit quelquefois juſqu'à vingt-deux; & à la fin de chaque *ſervice*, on lavoit ſes mains, comme ſi l'on eût fini le repas: car l'uſage étoit de les laver auſſi-bien à la fin qu'au commencement. *Exhibuit aliquando tale convivium, ut haberet viginti-duo* fercula *ingentium epularum; & per ſingula lavarent*; dit Capitolin. (*D. J.*)

Service, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt le tranſport des matériaux du chantier au pié du bâtiment qu'on éleve, & de cet endroit ſur le tas. Ainſi, plus l'édifice eſt haut, plus le *ſervice* en eſt long & difficile lorſqu'on l'acheve. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

SERVIE, la, (*Géogr. mod.*) province de la Turquie européenne, bornée au nord par le Danube, au midi par l'Albanie & la Macédoine, au levant par la Bulgarie, & au couchant par la Boſnie. Elle peut avoir 76 lieues du levant au couchant, & 38 du midi au nord. Cette province que les Turcs appellent *Serpilati*, faiſoit anciennement partie de la Moëſie, de l'Illyrie & de la Pannonie. Elle appartint, lors de la décadence de l'empire romain, aux peuples ſerviens venus de la Sarmatie aſiatique; & elle eut dans la ſuite ſes deſpotes particuliers, dont quelques-uns ont dépendu des rois de Hongrie. Le dernier eut le malheur d'être pris dans une bataille où ſon armée fut taillée en pieces par Amurat premier dans le quatorzieme ſiecle: alors la *Servie* tomba ſous la puiſſance des Turcs; cependant Bellegrade, la capitale, ne devint leur conquête que ſous Soliman II. qui s'en rendit maître en 1521. Toute la *Servie* eſt aujourd'hui dépeuplée, ſans culture & ſans argent. On y compte à peine un millier de chrétiens, ſous un archevêque latin que les Turcs tolerent. (*D. J.*)

SERVIENS, (*Géog. mod.*) ou *Raſciens*, peuples que les latins du moyen âge ont appellé *Serbi, Servi, Zirvi*, & les Arabes *Serf* ou *Sirf*. Ces peuples habitent maintenant dans la Moëſie ſupérieure, au pays des anciens Triballes; ils ſont venus des Palus-méotides. Ils ont pénétré autrefois dans la Luſace & dans la Miſnie, & firent des entrepriſes juſque dans la Trace; mais ils furent battus par Amurat premier, ſultan des Turcs, l'an 767 de l'hégire. (*D. J.*)

SERVIETTE, ſ. f. (*Chirurg.*) eſpece de bandage

ge fait avec une ſerviette pliée en trois doubles ſuivant ſa longueur, & roulée par les deux bouts. On l'applique autour du corps ſur l'appareil; on en attache les deux bouts par-devant, & on la ſoutient avec le ſcapulaire. Ce bandage s'emploie aux maladies de la poitrine & du bas-ventre. (*D. J.*)

Serviette, (*Toilerie.*) linge de table qu'on met ſur chaque couvert, pour manger proprement, s'eſſuyer les mains, & couvrir ſes habits. Douze *ſerviettes* & une grande nappe font ce qu'on appelle un *ſervice de table*. (*D. J.*)

Serviette, (*Littérat.*) Les Romains nommoient une *ſerviette* mappa; *mantile* étoit la *nappe*. Une choſe qui paroîtra fort biſarre, c'eſt que long-tems après le ſiecle d'Auguſte, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournit des *ſerviettes* aux conviés, ils en apportoient de chez eux. Catulle ſe plaint d'un certain *Aſinius*, qui lui avoit emporté la ſienne; & le menace de le diffamer par ſes vers, s'il ne la lui renvoye promptement:

Murricine Aſini *manu ſiniſtra*
Non belle uteris in joco atque vino,
Tollis lintea negligentiorum.

Et plus bas:

Quare aut hendecaſyllabos trecentos
Expecta, aut mihi linteum remitte.

Martial dit à-peu-près la même choſe d'Hermogene, homme connu pour de pareils tours d'adreſſe. „ Perſonne des conviés, dit-il, n'avoit apporté de „ *ſerviettes*, parce que chacun craignoit les ongles „ crochus d'Hermogene: Hermogene ne s'en re- „ tourna pas pour cela les mains vuides; il trouva le „ ſecret d'emporter la *nappe*.

Attulerat mappam *nemo, dum furta timentur:*
Mantile *e menſa ſuſtulit Hermogenes.*

(*D. J.*)

SERVILE, adj. (*Gram.*) qui appartient à quelque fonction ou qualité vile & baſſe. Cet emploi eſt *ſervile*. Il a l'ame *ſervile*. Il traduit d'une maniere *ſervile*. *Voyez* Serf *&* Servitude.

SERVIR, v. act. *voyez l'article* Service.

Servir; (*Gramm.*) c'eſt porter honneur, reſpect. Il faut *ſervir* Dieu. C'eſt faire quelque fonction ſubalterne; il *ſervoit* à l'autel avec édification; il *ſervoit* à table. C'eſt embraſſer une profeſſion pénible, mais utile à l'état; il *ſert* le roi dans ſes armées, dans la robe. C'eſt obliger, ſecourir, aider; on *ſert* ſes amis de ſa bourſe, de ſon conſeil, de ſon crédit. C'eſt être réduit à la condition de domeſtique ou d'eſclave; combien de tems avez-vous *ſervi* dans cette maiſon? pour quoi en êtes-vous ſorti? avez-vous une atteſtation de bon *ſervice*? C'eſt pourvoir une table de mets; ſa table eſt toujours bien *ſervie*. C'eſt offrir un mets; *ſervez*-moi de ce plat. C'eſt au trictrac, à la paume, & à d'autres jeux, jouer le premier coup. C'eſt remplir une fonction à laquelle on n'étoit pas deſtiné, par intérêt, par attachement ou par quelqu'autre motif; il m'a *ſervi* de guide dans cette route penible; il m'a *ſervi* de garde dans cette maladie. C'eſt indiquer l'uſage d'une choſe; je me *ſers* du compas & de la regle je me *ſervis*, pour le convaincre, alternativement de l'expérience & de la raiſon, *&c.*

SERVIS, ſ. m. (*Juriſpr.*) du latin *ſervire* dont on a fait dans la baſſe latinité *ſervitia*, pour dire *ſervices*, & par corruption *ſervis*, ſont les devoirs dont le cenſitaire emphytéote eſt tenu envers le ſeigneur, à cauſe de l'héritage qui lui a été donné à cette condition.

Ce terme de *ſervis* eſt uſité, ſurtout dans les provinces régies par le droit écrit. Il eſt ſynonyme de *cens*; ſi ce n'eſt que l'on veuille dire que le cens eſt cette modique redevance qui ſe paye en argent, *in recognitionem dominii*; & que les *ſervis* ſont les autres devoirs & preſtations dûs au ſeigneur ſur le même héritage, ſoit en grains, volailles & autres choſes.

On joint ordinairement les termes de *cens & ſervis*: en demandant le payement de l'un, on ne manque point de demander le payement des autres.

Les arrérages des *ſervis* ſe preſcrivent comme ceux du cens, par 30 ans ou par 50 ans, ſuivant l'uſage des différentes provinces. *Voyez* Bordelage, Cens, Censive, Devoir, Prescription, Prestation. (*A*)

SERVITE, ſ. m. (*Ordre monaſtique.*) Les *Servites* ſont un ordre de religieux ſuivans la regle de Saint-Auguſtin, & qui s'attachent au ſervice de la Vierge. Le premier auteur de cet ordre fut Bonfilio Monaldi, marchand de Florence, qui ayant quitté le négoce avec ſix autres de ſa profeſſion, ſe retira en 1223 au mont Sénaire à deux lieues de Florence. En 1239 ils reçurent de l'évêque la regle de Saint-Auguſtin. Enſuite Bonfilio fut nommé général, & mourut en odeur de ſainteté le premier Janvier 1261. Le concile de Latran approuva l'ordre des *ſervites*, & les papes lui ont accordé beaucoup de graces. Il n'eſt point établi en France; mais Fra-Paolo, vénitien, qui étoit religieux *ſervite*, en a relevé la gloire en Italie, où l'on voit auſſi des religieuſes *ſervites*, ainſi nommées, parce qu'elles obſervent la regle des religieux du meme nom. (*D. J.*)

SERVITEUR, ſ. m. (*Morale.*) Les noms de maîtres & de *ſerviteur* ſont auſſi anciens que l'hiſtoire, & ne ſont donnés qu'à ceux qui ſont de condition & de fortune différente: car un homme libre ſe rend *ſerviteur* d'un autre, en lui vendant pour un certain tems ſon ſervice, moyennant un certain ſalaire. Or, quoique cela le mette communément dans la famille de ſon maître, & l'oblige à ſe ſoumettre à ſa diſcipline & aux occupations de ſa maiſon, il ne donne pourtant de pouvoir au maître ſur ſon *ſerviteur* que pendant le tems qui eſt marqué dans le contrat ou le traité fait entr'eux. Les *ſerviteurs* mêmes, que nous appellons *eſclaves*, ne ſont ſoumis à la domination abſolue & au pouvoir arbitraire de leurs maîtres que par infraction de toutes les lois de la nature. (*D. J.*)

Serviteur, (*Théologie.*) terme qui, dans l'Ecriture ſainte, ſe prend en divers ſens.

1°. La ſignification la plus commune emporte avec ſoi l'idée d'eſclave: car anciennement chez les Hébreux & les peuples voiſins; la plûpart des *ſerviteurs* étoient eſclaves, c'eſt-à-dire, abſolument aſſujettis à leur maître, qui avoit droit de diſpoſer de leurs perſonnes, de leurs corps, de leurs biens, & même de leur vie dans certains cas.

Les Hébreux avoient de deux ſortes de *ſerviteurs* ou d'eſclaves, comme il paroît par le Lévitique, *c. xxv. v.* 44. *& ſeq.* Les uns étoient ou étrangers ou achetés, ou pris à la guerre, & leurs maîtres les gardoient, les échangeoient ou les vendoient, en un mot en diſpoſoient comme de leurs biens. Les autres étoient des eſclaves hébreux qui vendoient leur liberté, preſſés par l'indigence, ou qui étoient vendus pour leurs dettes, ou étoient livrés pour être eſclaves par leurs parens, dans les cas de leur néceſſité. Ces ſortes d'eſclaves hébreux ne demeuroient en eſclavage que juſqu'à l'année du jubilé. Alors ils pouvoient rentrer en liberté, ſans que le maître pût les retenir malgré eux. Que s'ils reſtoient volontairement chez leur maître; on les amenoit dévant les juges, ils y faiſoient leur déclaration qu'ils renonçoient pour cette fois au privilege de la loi; on leur perçoit l'oreille avec une alêne, en les appliquant au montant de la porte de leur maître; & dès-lors ils ne pouvoient plus recouvrer leur liberté ſi ce n'eſt en l'année du jubilé qui ſe célébroit au bout de 49 ans.

2°. *Serviteur* ſe prend auſſi pour marquer un homme attaché au ſervice d'un autre par choix & librement, par inclination: comme Joſué étoit *ſerviteur* de Moïſe, Eliſée d'Elie, Giezi d'Eliſée, S. Pierre, S. André & les autres de Jeſus-Chriſt.

3°. *Serviteur* ſe met ſouvent pour les ſujets d'un prince. Les *ſerviteurs* de Pharaon, les *ſerviteurs* de Saül & ceux de David ſont leurs ſujets en général, ou leurs officiers & leurs domeſtiques en particulier, De même auſſi les Philiſtins, les Syriens & pluſieurs autres peuples ſont appellés dans l'Ecriture *ſerviteurs* de David, parce que ce prince les avoit ſoumis & qu'ils lui payoient tribut.

4°. Les *ſerviteurs* de Dieu, les *ſerviteurs* du Seigneur ſont les prêtres, les prophetes, ceux qui font profeſſion d'une piété particuliere. On donne ſouvent à Moïſe le nom d'*homme de Dieu*, de *ſerviteur de Dieu* par excellence; & S. Paul prend auſſi lui-même cette qualité.

On ſe donne quelquefois à ſoi-même, dit M. de Voltaire, des titres fort humbles, pourvu que l'on en reçoive des autres de fort élevés. Le pape s'appelle lui-même *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*. Un

bon prêtre du Holſtein écrivit un jour à Pie IV. *à Pie IV. ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*. Il alla enſuite à Rome ſolliciter ſon affaire, & l'inquiſition le fit mettre en priſon pour lui apprendre à écrire.

5°. Dans l'Ecriture, *ſerviteurs* ou *eſclaves*, oppoſés à *libres* & aux enfans des promeſſes, marque les Juifs par oppoſition aux chrétiens. Les Juifs n'étoient que les eſclaves figurés par Agar & par Iſmaël; les chrétiens ſont les enfans de la liberté figurés par Sara & par Iſaac, comme S. Paul l'établit dans ſes épîtres, & ſur-tout dans celle aux Galates. Calmet, *Dictionn. de la Bibl. tom. III. pag.* 545.

SERVITEURS, ſ. m. pl. (*terme de comm. de Chirurg.*) on appelle *ſerviteurs* ou *garçons*, chez les maîtres chirurgiens de Paris, ceux qu'on nomme compagnons chez les maîtres de communautés des arts & métiers. Les garçons ou *ſerviteurs* peuvent aſpirer à la maîtriſe, & être admis à faire le grand chef-d'œuvre quand ils ont ſervi ſix ans conſécutifs chez un des maîtres, ou ſept ans chez pluſieurs. (*D. J.*)

SERVITEUR, *en terme de Raffinerie*, ſont des ouvriers loués à l'année, qui ſont ſous les ordres du contre-maître, & doivent lui obéir ſans replique. Il faut que ce ſoit des hommes forts & robuſtes, pour ſupporter les grandes fatigues d'une raffinerie. C'eſt pour cela qu'on les nourrit ſans leur épargner ni pain, ni vin, ni bonne chere. Ils s'engagent pour un an. On ne peut les renvoyer qu'après ce terme, à moins que ce ne ſoit pour cauſe de baſſeſſe ou d'infidélité.

SERVITUDE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) en général eſt l'état d'une perſonne ou d'un héritage qui eſt aſſujetti à certains devoirs ou ſervices envers une autre perſonne, ou envers un autre héritage.

Quelquefois par le terme de *ſervitude*, on entend le droit d'exiger ces ſortes de ſervices & de devoirs; quelquefois au contraire on entend par *ſervitude*, l'obligation de les rendre, ce qui fait diſtinguer les *ſervitudes* en actives & paſſives.

Il y a deux ſortes de *ſervitudes*, ſoit actives ou paſſives, les unes perſonnelles, les autres réelles.

Les *ſervitudes* perſonnelles ſont auſſi de deux ſortes.

L'une eſt celle qui met une perſonne dans une dépendance ſervile d'une autre.

L'autre eſpece de *ſervitude* perſonnelle, eſt celle qui eſt impoſée ſur des fonds pour l'uſage de quelques perſonnes, tels que l'uſufruit, l'uſage & l'habitation.

Souvent auſſi l'on qualifie ces ſortes de *ſervitudes* de mixtes, parce qu'elles ſont parties perſonnelles & parties réelles, étant dûes à une perſonne ſur un héritage.

Les *ſervitudes* réelles ſont celles qui aſſujettiſſent un héritage à certaines choſes envers un autre héritage.

On diſtingue deux ſortes de *ſervitudes* réelles, ſavoir celles qu'on appelle *urbaines*, & les *ſervitudes* rurales ou ruſtiques qui ſont impoſées ſur les héritages des champs.

Voyez au ff. & au code les titres *de ſervitutibus*, les traités de Coras, de Cœpola, de Davezan & de Gamar; les commentateurs des coutumes ſur le *titre des ſervitudes*, & les ſubdiviſions qui ſuivent. (*A*)

SERVITUDE ACTIVE eſt celle que quelqu'un a droit d'exercer ſur un autre ou ſur ſon héritage; la même *ſervitude* qui eſt active pour l'un eſt paſſive à l'égard de l'autre. *Voyez* SERVITUDE PASSIVE. (*A*)

SERVITUDE APPARENTE, eſt celle qui ſe manifeſte continuellement d'elle-même, comme un chemin pratiqué au-travers d'un champ, l'égoût d'un toît qui tombe ſur un héritage voiſin, des vues droites qui portent ſur un héritage, & il n'eſt pas beſoin de s'oppoſer au decret pour le conſervation des *ſervitudes apparentes*, à la différence des *ſervitudes* latentes qui ſont purgées par le decret lorſque l'on ne s'y oppoſe pas. *Voyez* DECRET & SERVITUDE LATENTE. (*A*)

SERVITUDE DE BOIS, (*Coutume de Béarn.*) droit en Béarn de prendre & de couper du bois dans une forêt avec le talh & le dalh; *ſervitude de dent*, c'eſt le droit de faire paître ſon troupeau; *ſervitude de jaſilha*, c'eſt le droit de le faire coucher ſur une terre pendant deux nuits pour le faire repoſer; *ſervitude de pexe*, c'eſt le droit de le faire paître. *Trévoux*. (*D. J.*)

SERVITUDE CACHÉE. *Voyez ci-après* SERVITUDE LATENTE.

SERVITUDE CONTINUE, eſt celle dont l'uſage eſt continuel, comme des vues ſubſiſtantes ſur l'héritage voiſin, à la différence des *ſervitudes* dont on n'uſe que de tems à autre, comme un droit de paſſage.

SERVITUDE DES HÉRITAGES DES CHAMPS. *Voyez* SERVITUDES RUSTIQUES.

SERVITUDE DES HÉRITAGES DE VILLE. *Voyez* SERVITUDE URBAINE.

SERVITUDE LATENTE, eſt celle qui n'eſt annoncée par aucune marque extérieure, comme le droit de paſſage que quelqu'un a dans un champ.

SERVITUDE MIXTE, eſt celle qui tient de la perſonnelle & de la réelle, comme l'uſufruit qui eſt dû ſur un fonds. *Voyez* USUFRUIT.

SERVITUDE NATURELLE, eſt celle qui eſt dans l'ordre même de la nature, comme l'écoulement des eaux qui viennent du fond ſupérieur ſur le fond inférieur.

SERVITUDE NÉCESSAIRE, eſt celle qui eſt dûe ſans autre titre que celui de la néceſſité, comme le paſſage pour aller à un héritage qui eſt enclavé de toutes parts dans des héritages appartenans à autrui: la regle en ce cas eſt que l'on donne le paſſage par l'endroit le moins dommageable. *Voyez* SERVITUDE NATURELLE.

SERVITUDE OCCULTE *ou* CACHÉE, eſt la même choſe que *ſervitude* latente. *Voyez* SERVITUDE LATENTE.

SERVITUDE PASSIVE, eſt celle qu'une perſonne ou un héritage doit à une autre perſonne ou héritage; la *ſervitude* paſſive eſt oppoſée à la *ſervitude* active.

SERVITUDE PATENTE. *Voyez* SERVITUDE APPARENTE.

SERVITUDE PERSONNELLE, eſt l'état d'une perſonne qui eſt l'eſclave d'une autre. *Voyez* ESCLAVE & SERF.

SERVITUDE PRÉDIALE, ainſi nommée du latin *prædium*, qui ſignifie *héritage*, eſt celle qui eſt impoſée ſur un héritage en faveur de quelqu'un ou d'un autre. *Voyez* SERVITUDE RÉELLE, URBAINE & RUSTIQUE.

SERVITUDE RÉCIPROQUE, eſt lorſque deux perſonnes ont chacune un droit pareil à exercer l'une ſur l'autre, ſoit ſur leur perſonne ou ſur leur héritage.

SERVITUDE RÉELLE, eſt un ſervice dû par un héritage à un autre héritage.

De ces ſortes de *ſervitudes* quelques-unes ſont naturelles, comme l'écoulement des eaux du fond ſupérieur ſur le fond inférieur; d'autres néceſſaires, comme le paſſage qui eſt dit pour aller à un héritage qui eſt entouré de tous côtés d'héritages appartenans à autrui; d'autres ſont établies par convention; d'autres enfin par la poſſeſſion dans les pays, où les *ſervitudes* peuvent s'acquerir ſans titre.

Il ne peut y avoir de *ſervitude* proprement dite, qu'entre deux héritages, appartenans à différens propriétaires; car il eſt de maxime que *nemini res ſua ſervit*.

Les *ſervitudes réelles* ſont urbaines ou ruſtiques, on en trouvera l'explication ci-après.

Suivant le Droit romain, les *ſervitudes* s'acquierent par la *quaſi* tradition qui ſe fait par l'uſage qu'en fait le propriétaire du fonds dominant, la tolérance du propriétaire du fonds ſervant, lorſqu'il a eu poſſeſſion de bonne foi avec titre pendant dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens.

On peut auſſi acquérir une *ſervitude* par l'ordonnance du juge, lorſque partageant des biens communs à pluſieurs perſonnes, il ordonne que l'héritage de l'un ſera ſujet à certains devoirs envers l'autre.

Il eſt encore permis à un teſtateur d'établir une *ſervitude* ſur un de ſes héritages, au profit d'un autre.

Dans la plûpart des pays coutumiers, il eſt de maxime, que nulle ſervitude ſans titre; la coutume de Paris rejette même la poſſeſſion de cent ans.

Les *ſervitudes* s'éteignent par pluſieurs moyens.

Le premier eſt la confuſion qui ſe fait de la propriété des deux héritages, lorſqu'ils ſe trouvent réunis en une même main.

Le ſecond eſt le non uſage pendant le tems déterminé par les lois, qui eſt, ſuivant le Droit romain, dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens; en pays coutumier il faut trente ans, entre âgés & non privilegiés; Paris, *art.* 186.

Le troiſieme, eſt la renonciation à la *ſervitude*.

Le quatrieme, eſt la réſolution du droit de celui qui l'avoit conſtituée.

Le cinquieme, eſt la perte de l'héritage qui doit la *ſervitude*.

Le ſixieme, enfin, eſt lorſque le cas de ceſſation, prévû par le titre, eſt arrivé. *Voyez* au digeſte, *de ſervitut.* & le titre *quemadmod. ſervitut. amitt.*

SERVITUDE RURALE, *voyez ci-après* SERVITUDE RUSTIQUE.

SERVITUDE RUSTIQUE, ou des héritages des champs, eſt celle qui eſt dûe à un héritage, autre que ceux qui ſont deſtinés pour l'habitation du pere de famille, quand même cet héritage ſeroit ſitué dans une ville.

Les principales *ſervitudes* de cette eſpece chez les Romains étoient celles appellées, *iter*, *actus*, *via*.

La *ſervitude* appellée *iter*, revenoit à ce que nous appellons *droit de paſſage* pour les gens de pié; *actus* droit de paſſage pour les bêtes de ſomme, & *via* le paſſage pour les chariots & autres voitures.

Les autres *ſervitudes* ſont *aquæ ductus*, c'eſt-à-dire de faire paſſer de l'eau par l'héritage d'autrui; *aquæ hauſtus*, le droit d'y puiſer de l'eau; *pecoris ad aquam appulſus*, le droit d'abreuver ſes beſtiaux dans l'eau du voiſin; *paſcendi pecoris*, droit de paſcage; *calcis coquendæ*, de faire cuire ſa chaux dans le fonds d'autrui; *arenæ fodiendæ*, de tirer du ſable ſur le voiſin; *cretæ fodiendæ*, d'y tirer de la craie ou marne; *eximendi lapidis*, d'en tirer de la pierre. Voyez *ff. de ſervit. præd. ruſtic.*

SERVITUDE URBAINE, eſt celle qui eſt dûe à un bâtiment deſtiné pour l'habitation du pere de famille, quand même ce bâtiment ſeroit ſitué aux champs.

On en diſtingue ordinairement huit.

La premiere, qu'on appelle *ſervitus oneris ferendi*, oblige celui qui la doit de porter les charges d'un autre.

La ſeconde appellée *ligni immittendi*, c'eſt le droit de poſer ſes poutres dans le mur voiſin.

La troiſieme, *ligni proiiciendi*, eſt le droit d'avancer ſon bâtiment ſur l'héritage voiſin, comme ſont les ſaillies & avances, les balcons.

La quatrieme, *ſtillicidii recipiendi vel non recipiendi*, eſt l'obligation de recevoir l'eau du toît du voiſin, ou au contraire l'exemption de la recevoir.

La cinquieme, *fluminis recipiendi vel non*, c'eſt par l'eau qui tombe du toît voiſin, mais reſſemblée dans une gouttiere.

La ſixieme, *jus altius non tollendi*, conſiſte à empêcher le voiſin d'élever ſon bâtiment au-delà d'une certaine hauteur.

La ſeptieme eſt, *jus proſpectus* ou *ne luminibus officiatur*, c'eſt le droit d'empêcher le voiſin de rien faire qui puiſſe nuire aux vûes de l'héritage dominant.

La huitieme appellée, *ſervitus luminum*, eſt le droit d'avoir des jours ſur le voiſin. *Voyez* au ff. le tit. *de ſervit. prædior. urban.*

SERVIVI, (*Juriſprud.*) terme latin qui s'eſt conſervé long-tems dans l'uſage des chancelleries, pour exprimer l'atteſtation que chaque officier de chancellerie devoit donner à l'audiencier du tems qu'il avoit ſervi, ſoit au conſeil, ſoit au parlement, à la chancellerie du palais ou ailleurs. Ces ſortes d'atteſtations furent ainſi appellées, parce qu'étant autrefois rédigées en latin comme tous les actes de juſtice, elles commençoient par ce mot *ſervivi*. Voyez le *ſciendum* de la chancellerie. (*A*)

SERUM, ſ. m. (*Gram.*) la partie aqueuſe, claire & tranſparente, du ſang, du lait, des humeurs animales.

SERUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. j.* place l'embouchure de ce fleuve ſur le grand golfe, au midi d'Aganagara. Il ajoute que ce fleuve ſe formoit de deux ſources, qui étoient dans le mont Semanthinus. Mercator croit que le nom moderne eſt *Coromaran*. (*D. J.*)

SERVUS à pedibus meis, (*Littérat.*) c'étoit le nom qu'on donnoit à l'eſclavage dont on ſe ſervoit pour les meſſages & pour porter les lettres, du tems de la république des Romains; car il n'y avoit point alors de commodité réglée pour les faire tenir par des poſtes: auſſi n'avons-nous point de terme qui réponde exactement aux mots latins *ſervus à pedibus meis*: celui de *valet de pié*, qui ſemble les exprimer, n'en donneroit pas une idée aſſez juſte. *Mongault*. (*D. J.*)

SERY, *voyez* MUSARAIGNE.

SESAC, (*Mythol. orientale.*) divinité des Babyloniens, à ce que penſent la plûpart des critiques ſacrés. Ils ont cru trouver dans Jérémie le nom de ce dieu. Voici les paroles du prophete, *ch. xxv. v.* 15. „ Ainſi a dit le ſeigneur: prends de ma main la cou- „ pe du vin de ma fureur, & fais en boire à toutes „ les nations... & le roi *Seſac* en boira avec eux; „ puis il ajoute dans un autre endroit: „ comment a „ été priſe *Seſac*? Comment Babylone eſt-elle deve- „ nue l'étonnement de toutes les nations? „

Les interpretes qui conviennent que dans ces deux paſſages, *Seſac* déſigne également le roi & la ville de Babylone, ſont perſuadés que ce *Seſac* étoit une des divinités des Babyloniens, & que Jérémie a prétendu déſigner la ville même par le nom de cette divinité; mais cette opinion eſt purement conjecturale. (*D. J.*)

SÉSAME, ſ. m. (*Botan.*) ſuivant Linnœus, le calice de ce genre de plante eſt monopétale, diviſé en cinq ſegmens: la fleur eſt auſſi monopétale, en forme de cloche, & découpée en cinq parties dont l'une eſt beaucoup plus longue que les autres; les étamines ſont quatre filets plus courts que la fleur; leurs boſſettes ſont oblongues, droites & pointues; le germe du piſtil eſt ovale & rude; le ſtile eſt un filet; le ſtigma eſt en forme de lance, diviſé en deux; le fruit eſt une capſule oblongue à quatre loges qui contiennent qnantité de ſemences ovoïdes. *Linnæi gen. plant. p.* 293.

Tournefort met cette plante parmi les digitales & l'appellent *digitalis orientalis ſeſamum dicta*, *I. R. H.* 164. Sa racine eſt annuelle; ſon calice part des ailes des fleurs, preſque ſans pellicules; il eſt petit, & diviſé en cinq ſegmens longs & foibles; ſa fleur eſt monopétale; ſon ovaire eſt en ſilique, tétragonal, oblong, diviſé en quatre cellules, pleines de ſemences qu'on peut manger. Elles ſont modérément humectantes, & émollientes, parégoriques, viſqueuſes, graſſes, & par conſéquent emplaſtiques.

Les Egyptiens ſe ſervent beaucoup de *ſéſame*, tant en alimens qu'en remede, parce qu'il croît promptement, & qu'il précede les autres fruits après les inondations du Nil; il récompenſe bien ceux qui le cultivent de leurs travaux par la quantité de ſiliques qu'il donne. Parkinſon prétend que le *ſéſame* croît de lui-même aux Indes orientales, mais qu'on le cultive en Egypte, en Syrie, en Grece, en Crete & en Sicile. Les Arabes uſent fréquemment dans leurs mets de l'huile exprimée de la graine de *ſéſame*. Il eſt vraiſſemblable que notre *ſéſame* n'eſt point celui des anciens; car les vertus que Dioſcoride lui attribue, ne conviennent point au nôtre. (*D. J.*)

SÉSAMOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſéſamoides*, genre de plante dont la fleur reſſemble à celle du réſeda. *Voyez* RÉSEDA. Le fruit a différente forme, ſelon les diverſes eſpeces; tantôt il eſt compoſé de pluſieurs petites cornes qui ſont remplies chacune par une ſemence qui a la figure d'un rein; dans d'autres eſpeces il reſſemble par ſa forme à une étoile, & il eſt diviſé en pluſieurs capſules. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SÉSAMOIDE, adj. *en Anatomie*, nom de quelques petits os qui reſſemblent à la ſemence d'une plante de ce nom.

Les vrais os *ſéſamoïdes* ſont au nombre de deux, & on les obſerve dans le pouce tant de la main que du pié. C'eſt à ces os que les fléchiſſeurs du pouce ſur le métacarpe ſont attachés, & outre cela l'abducteur du pouce dans le pié. On remarque encore différens autres os *ſéſamoïdes* dans les autres articulations des doigts, mais ils ne ſe trouvent pas conſtamment.

Ces petits oſſelets ſe trouvent pour l'ordinaire dans les ligamens capſulaires de l'articulation des doigts à des orteils de pluſieurs adultes; leur figure & leur groſſeur varient infiniment; quelquefois ils ſont gros comme des grains de moutarde, & quelquefois comme de gros pois. Les phalanges mêmes ne ſont pas les ſeules parties où l'on trouve les os *ſéſamoïdes*: on en rencontre quelquefois ſur les conduits du fémur, à la partie inférieure du péroné, ſur l'os du talon, *&c.*

On comprendra ſans peine la cauſe de ce jeu de la nature, quand on ne regardera pas ces oſſelets comme des pieces ſéparées, mais comme une portion de la capſule ligamenteuſe qui s'eſt oſſifiée.

Il eſt certain que ces petits os ne ſont autre choſe que les ligamens des articulations, ou de forts tendons de muſcles, ou l'un & l'autre devenus oſſeux par la violente compreſſion qu'ils éprouvent dans les endroits où ils ſont placés. En voici la preuve.

1°. On ne rencontre pas les os *ſéſamoïdes* dans tous

les ſujets; on les trouve ordinairement cartilagineux. Ils ne ſont communément bien oſſifiés que dans les ſujets robuſtes & vieux.

2°. Ils ſont placés ſur la partie la plus élevée de la tête des os du métatarſe & des phalanges qui ſoutiennent les tendons des fléchiſſeurs: ce qui juſtifie que la compreſſion des ligamens eſt la cauſe de cette oſſification.

3°. Les os *ſéſamoïdes* au commencement des muſcles gaſtrocnémiens, ne ſont évidemment compoſés que de fibres tendineuſes.

4°. Les mêmes os à la premiere phalange du gros orteil, ne ſont auſſi viſiblement que la continuation de la ſubſtance des ligamens & des tendons des muſcles de cette partie; & celui qui eſt quelquefois double à la ſeconde phalange du même orteil, eſt une partie du ligament circulaire.

5°. Enfin ces oſſelets doubles ſous les tendons fendus du ſublime, prouvent encore cette vérité.

Finiſſons par trois remarques de M. Winſlow.

1°. Dans tous les ſujets où les tendons & les ligamens ont beaucoup de fermeté, où l'action des muſcles eſt forte, & la compreſſion violente, il y a lieu de s'attendre à trouver de ces os.

2°. Toutes choſes égales d'ailleurs, plus le ſujet eſt âgé, plus on trouvera de ces os, & plus ils ſeront gros.

3°. Plus le ſujet a fatigué ces extrémités inférieures ou ſupérieures, plus auſſi, toutes choſes égales d'ailleurs, ces os ſeront gros & nombreux.

Mais quand M. Winſlow ne craint point d'ajouter que ces oſſelets augmentent la force des muſcles, en facilitent le jeu, & font que les orteils, lorſqu'on marche, ſupportent mieux le poids de toute la maſſe du corps; je ne reconnois plus le phyſicien qui venoit tout-à-l'heure de parler raiſon & méchanique; je n'y vois qu'un homme qui découvre les prérogatives de la nature dans ſa dégénération même, qui préfere pour la force & la flexibilité des organes, la vieilleſſe à la jeuneſſe, & qui compte apparemment le mérite des ſaiſons par l'hiver. (*D*)

SESBAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs polypétales, papilionacées & en forme de grappe; les embryons ſortent de la partie intérieure de la fleur, & deviennent dans la ſuite des ſiliques oblongues & diviſées en pluſieurs nœuds; elles renferment des ſemences rondes. Ajoutez au caractere de ce genre que les feuilles naiſſent par paires. Pontederæ *anthologia*. *Voyez* Plante.

SESBAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbriſſeau de la groſſeur du myrte. Ses branches ſont tendres, herbacées, & d'un verd-d'eau tant-ſoit-peu rougeâtre; ſes fleurs ſont des couleurs de ſafran, aſſez ſemblables à celles de l'anagyris, & pendent en touffes. Il naît de ſes fleurs des longues ſiliques, telles que celles du fœnu-grec, & qui contiennent des ſemences pareilles. Veſlingius a remarqué que le nombre des cellules de chaque ſilique varie ſelon le nombre des graines, & que le tronc de l'arbriſſeau eſt armé d'épines rares & courtes. (*D. J.*)

SESCHAN, (*Géog. mod.*) anciennement *Buge*, *Byces* & *Byce*; grand lac de la petite Tartarie en Europe. Il ſépare la Tartarie des Nogais, de la Crimée, & ſe décharge dans la mer de Zabache par un canal fort court, n'étant ſéparé du golphe de Nigropoly que par un iſthme de demi-lieue, ſur lequel la ville de Précop eſt ſituée. (*D. J.*)

SESELI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſuivant Linnœus. Le calice qui enveloppe la fleur, eſt à peine remarquable; la couronne de la fleur eſt généralement uniforme; la fleur eſt à cinq pétales à-peu-près égaux, & taillés en forme de cœur; les étamines ſont cinq filets qui finiſſent en pointes aiguës; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt placé ſous l'enveloppe de la fleur; les ſtiles ſont recourbés; les ſtigma ſont obtus; le fruit eſt ovale, petit, cannelé, & ſéparable en deux portions. Les graines ſont au nombre de deux, de forme ovoïde, convexe d'un côté, & applaties de l'autre. Il paroit de cette deſcription que Tournefort s'eſt trompé en rapportant les diverſes eſpeces de *ſeſeli* au genre de plante qu'on nomme *fenouil*. (*D. J.*)

Seseli commun, (*Botan.*) c'eſt un des noms qu'on donne vulgairement à la livêche, en latin *liguſticum*. *Voyez* Livêche, *Botan.* (*D. J.*)

Seseli de Candie, (*Botan.*) nom vulgaire d'une des eſpeces du genre de plante, que Tournefort appelle *tordylium*. *Voyez* Tordylium, *Botanique*. (*D. J.*)

Seseli de Marseille, (*Botan.*) plante nommée par Tournefort, *fœniculum tortuoſum*, & par les autres Botaniſtes, *ſeſeli maſſilienſe*; ſa tige s'éleve à la hauteur d'environ un pié & demi, & eſt remplie de moëlle blanche. Elle porte en ſes ſommités des ombelles, qui ſoutiennent de petites fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſe, de couleur blanche, & quelquefois purpurine. Après la chute de la fleur, ſon calice devient un fruit compoſé de deux graines oblongues, ſtriées, arrondies d'une part, & applaties de l'autre; elles ſont d'un gris pâle, d'une odeur aromatique, & d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur forte & agréable. Elle croît aux lieux ſablonneux dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, & aux environs de Marſeille. (*D. J.*)

Seseli de Marseille, (*Mat. méd.*) la ſemence eſt la ſeule partie de cette plante qui ſoit d'uſage en médecine. Elle eſt comptée parmi les ſemences carminatives. Elle eſt fort analogue avec celles des autres plantes ombelliferes uſuelles, telles que le fenouil, l'anis, le cumin, *&c.* Auſſi eſt-ce preſque toujours avec ces dernieres ſemences qu'on l'emploie, & très-rarement ſeule. Son uſage eſt fort rare pour les preſcriptions magiſtrales. On l'emploie davantage dans les compoſitions officinales: elle entre, par exemple, dans la thériaque, le mithridat, l'eau générale, & la poudre *de calibe* de la pharmacopée de Paris. (*b*)

SESIA (la), *ou* la SESSIA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, dans le Milanez. Elle prend ſa ſource dans les Alpes, aux confins du Valais, traverſe la vallée de ſon nom, & ſe décharge dans le Pô, audeſſous de Caſal. (*D. J.*)

SESQUI, eſt une particule ſouvent employée par les anciens muſiciens, dans la compoſition des mots ſervant à exprimer différentes eſpeces de meſures.

Ils appelloient donc *ſeſqui-alteres*, les meſures, dont la principale note valoit une moitié en ſus de plus que ſa valeur naturelle; c'eſt-à-dire, trois des notes dont elle n'auroit valu autrement que deux; ce qui avoit lieu dans toutes les meſures triples, ſoit les majeures, où la breve même ſans point valoit trois ſemi-breves: ſoit les mineures, où la ſemi-breve valoit trois minimes.

Ils appelloient encore *ſeſqui-octave*, le triple marqué par ce ſigne C $\frac{9}{8}$.

Double *ſeſqui-quarte*, le triple marqué C $\frac{9}{4}$. & ainſi des autres.

Seſqui-diton ou *hemi-diton* dans la muſique grecque, eſt l'intervalle d'une tierce-majeure diminuée d'un ſemi-ton, c'eſt-à-dire, une tierce-mineure. *Voyez* Tierce. (*S*)

SESQUI-ALTERE, *en Géométrie*, *& en Arithmétique*, c'eſt un rapport entre deux lignes, deux nombres, *&c.* dans lequel une de ces grandeurs contient l'autre une fois & une demi-fois. *Voyez* Raison.

Ainſi les nombres 9 & 6, ſont entre eux en raiſon *ſeſqui-altere*; car 9 contient 6 une fois & une demi-fois: tels ſont auſſi les nombres 30 & 20. (*E*)

SESQUI-DOUBLE, adj. (*Géom. Mathém.*) on dit qu'une raiſon eſt *ſeſqui-doublée*, quand le plus grand de ſes deux termes contient le plus petit deux fois & une demi-fois; telle eſt la raiſon de 15 à 6, de 50 à 20, *&c. Voyez* Raison. (*E*)

SESQUI-QUADRAT, adj. (*Aſtron.*) aſpect *ſeſqui-quadrat*, eſt un aſpect ou poſition des planetes, où elles ſont éloignées l'une de l'autre de 4 ſignes & demi, ou 135 degrés, c'eſt-à-dire, 90 + 45. *Voyez* Aspect. (*E*)

SESQUI-TIERCE, (*Géométrie.*) on dit qu'une quantité eſt en raiſon *ſeſqui-tierce* d'une autre quantité, quand la premiere contient la deuxieme une fois & un tiers de fois; telle eſt la raiſon de 8 à 6, ou de 4 à 3. (*E*)

SESSA *ou* SEZZA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à cinq milles de Carinola, & à vingt-deux de Capoue, près du Gariglan, avec titre de duché, & un évêché ſuffragant de Capoue. Si cette bourgade eſt l'ancienne *Sueſſa-Arunca*, elle a bien perdu de ſon luſtre, & l'on ne peut plus dire d'elle ce qu'en diſoit Cicéron, *lautiſſimum oppidum*, car c'eſt un lieu miſérable, malgré tous ſes titres. *Long.* 31, 35. *latit.* 58, 30.

Corradini (Pierre-Marcelin), ſavant cardinal, naquit à *Seſſa*, & donna une hiſtoire de cette ville en latin; mais il s'acquit une toute autre gloire par ſon bel ouvrage intitulé: *vetus latium profanum & ſacrum*, 2 *vol. in-fol.* Il mourut à Rome en 1743, à 83 ans. (*D. J.*)

SESSE, ſ. f. (*terme de relation.*) c'eſt une bande ou écharpe de toile, dont les Orientaux entourent le bonnet de leur turban, & qui leur ceint la tête. Les émirs, ou deſcendans de Mahomet, ont droit de porter ſeuls le turban avec la *ſeſſe* de laine verte. L'habit des femmes de Samus, au rapport de Tournefort, conſiſte en un doliman à la turque, avec une coëffe rouge, bordée d'une *ſeſſe* jaune ou blanche qui leur tombe ſur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus ſouvent ſont partagés en deux treſſes, au bout deſquelles pend quelquefois un trouſſeau de petites plaques de cuivre blanches, ou d'argent bas. (*D. J.*)

SESSION, ſ. f. (*Gram.*) il eſt dit pour ſéance, la *ſeſſion* de tel concile; cette affaire a été renvoyée à la *ſeſſion* ſuivante du parlement.

SESSITES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule Tranſpadane. Pline, *l. III. c. xvj.* le compte au nombre des fleuves conſidérables qui ſe jette dans le Pô. Leander le nomme *Seuza*. (*D. J.*)

SESTAKOF *ou* SESTANOS, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans la province de Viarka, ſur la rive droite de la Viarka *Long.* 69. *latit.* 58. 30. (*D. J.*)

SESTE, ſ. f. (*Meſure ſeche.*) on s'en ſert à Siam pour les grains, graines & légumes ſeches. Il faut quarante ſacs pour faire le *ſeſte*, & quarante *ſeſtes* pour le cohi; enſorte qu'évaluant le *ſeſte* ſur le pié de cent catis, ou cent vingt-cinq livres, poids de marc, le ſac peſe environ trois livres un peu plus, & le cohi cent vingt livres, *Savary*. (*D. J.*)

SESTERAGE, ſ. m. (*Gram. Juriſpr.*) tributs que quelques ſeigneurs levoient autrefois ſur chaque ſeptier de bled.

SESTERCE, ſ. m. (*Monnoie romaine.*) le *ſeſterce* étoit une petite piece d'argent, qui valoit le quart du denier ou deux as & demi. Cette marque *H. S.* ſignifie *dipondium cum ſemiſſe*, & *ſeſtertius* eſt la même choſe que *ſemiſtertius*.

Les Romains comptoient par *ſeſtertii* & par *ſeſtertia*, car on ne trouve jamais *ſeſtertium* au ſingulier, parce qu'on diſoit *mille ſeſtertii*, & non pas *unum ſeſtertium*.

Les *ſeſtertia*, qui étoient une monnoie de compte comme le talent, valoient autant de milliers de ces petites pieces d'argent, nommées *ſeſtertii*, qu'il y avoit d'unité dans le nombre. Ainſi *ſeſtertia X.* ou *ſeſtertium decem* ſupplée *millia*, c'étoit dix mille petits *ſeſterces*.

Ce n'eſt que par le ſujet qui eſt traité qu'on peut reconnoître s'il s'agit de grands ou de petits *ſeſterces*, les uns & les autres s'exprimant par cette marque *H. S.* le *ſeſtertius*, parce qu'il valoit deux as & demi, & le *ſeſtertium*, parce qu'il valoit deux livres & demie d'argent.

M. de S. Réal s'eſt perſuadé que les Romains ne ſe ſervoient de cette marque *H. S.* que pour les petits *ſeſterces*, & que pour les grands ils écrivoient tout-au-long *ſeſtertia*, au-lieu que les copiſtes avoient écrit en abrégé les uns & les autres. Mais cette opinion nous paroît ſans fondement; l'uniformité qui ſe trouve dans les manuſcrits fait voir que cette maniere de marquer les grands *ſeſterces* ne vient point des copiſtes. Il y a même un endroit dans Suétone qui prouve déciſivement que les Romains écrivoient en abrégé les grands *ſeſterces*, auſſi-bien que les petits; c'eſt dans la vie de Galba, *cap. VI.*

Quand on trouve *ſeſtertium decies numeratum eſſe* dans Cicéron, c'eſt une ſyllepſe de nombre, où *numeratum*, qui ſe rapporte à *negotium*, eſt pour *numerata*, qui ſe devroit dire, comme il eſt même en quelques éditions, parce que l'on ſuppoſe *centena millia*. De même, *an accepto centies ſeſtertium fecerit*, dans Velleius Paterculus pour *acceptis centies centenis millibus ſeſtertium*. De même encore, *trapezitæ mille drachmarum ſunt redditæ*, pour *res mille drachmarum eſt reddita*; Plaut.

Or comme les anciens ont dit, *decies ſeſtertium* ou *decies centena millia ſeſtertium*, ils ont dit auſſi *decies æris* pour *decies centena millia æris*.

Souvent le mot de *ſeſtertium* eſt omis dans les auteurs par une figure nommée *ellipſe*, comme fait Suétone dans la vie de Céſar, *promiſſumque jus annulorum cum millibus CCCC diſtulit*; & le même dans la vie de Veſpaſien, *primus e fiſco latinis, græcis, rhetoribus annua centena conſtituit*, c'eſt-à-dire, *centena millia ſeſtertium*.

Selon l'opinion de M. Gaſſendi, l'as romain valoit neuf deniers de notre monnoie, (l'once d'argent étant eſtimée ſur le pié de ſoixante-dix ſols), le denier romain valoit dix as, c'eſt-à-dire huit ſols de notre monnoie, & le petit *ſeſterce*, nommé en latin *ſeſtertius*, valoit, ſuivant ce calcul, deux ſols; le grand *ſeſterce*, qui en comprenoit mille petits, valoit environ cent & une livres dix-ſept ſols; aujourd'hui que l'once d'argent eſt eſtimée ſur le pié de ſix livres & le marc ſur le pié de cinquante livres, le *ſeſterce* vaudroit un peu moins de quatre ſols, & les mille environ cent quatre-vingt-ſept livres; il eſt aiſé de faire cette évaluation en tous tems d'après la valeur fixée de l'once d'argent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SESTERTIUM, (*Topogr. de Rome.*) lieu de Rome, ſitué à deux milles & demi de la porte Eſquiline; ce lieu étoit ainſi nommé, dit Juſte-Lipſe, *quod ſemi tertio ab urbe milliari diſtabat*. C'étoit l'endroit où l'on jettoit les cadavres de ceux que les empereurs faiſoient mourir; & ce fut dans ce même endroit, dit Plutarque, qu'on jetta la tête de Galba, après qu'on l'eut aſſaſſiné & qu'on lui eut fait toutes ſortes d'outrages. (*D. J.*)

SESTIARIA EXTREMA, (*Géog. anc.*) promontoire d'Afrique dans la Mauritanie-Tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* le marque ſur la côte de la Méditerranée, entre *Tæniolonga* & *Ryſſadirum*. Il y avoit ſur ce promontoire une ville que Caſtald nomme *Galba*. (*D. J.*)

SESTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans l'Umbrie. Leur ville étoit un municipe, à la ſource de l'Iſſaurus ou Piſaurus. Ce municipe étoit célebre, comme le témoignent diverſes inſcriptions anciennes. (*D. J.*)

SESTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans les terres de l'Œnotrie. Gabriel Barri croit que c'eſt aujourd'hui *Saracena*. (*D. J.*)

SESTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, ſur la gauche du Tèſin, à l'endroit où il ſort du lac Majeur. Elle a titre de *duché*, poſſedé par la maiſon de Spinola. (*D. J.*)

SESTOLA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le duché de Modene, & le chef-lieu du Friguano. Il y a un gouverneur & une garniſon. (*D. J.*)

SESTRI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans l'état de Gènes, à 30 milles de cette capitale. C'eſt la réſidence de l'évêque de Brugnano. On la nomme *Seſtri di Levante*, & quelques-uns la prennent pour la *Seſta Tiguliorum* de Pline. *Longit.* 27. 2. *latit.* 44. 33.

Seſtri, ſurnommée *di Ponente*, pour la diſtinguer de la précédente, eſt une autre petite ville de l'état de Gènes, maïs qui n'eſt qu'à 6 milles à l'oueſt de la capitale. On a cru que c'étoit l'ancienne *Tigulia*. *Long.* 26. 35. *latit.* 44. 27. (*D. J.*)

SESTUS ou SESTOS, (*Géog. anc.*) ville du Cherſonnèſe de Thrace, ſur la côte de l'Helleſpont, & au milieu de cette côte, vis-à-vis de la ville d'Abydos. L'eſpace entre ces deux villes eſt de 7 à 8 ſtades. *Seſtos* eſt à jamais célebre par les amours d'Héro & de Léandre, dont je parlerai au *mot* TOUR DE LÉANDRE; & c'eſt de-là qu'elle eſt appellée Σεστιὰς Ἡρώ, *Seſtias Héro*, par Muſée, qui un peu auparavant: dit *Seſtus erant & Abydus, è regione poſitæ, propè mare, vicina oppida*.

Thucydide, *l. VIII. p.* 588. en parlant de Strombichide, remarque que ce chef des Athéniens étant venu à Abydus, & ne pouvant engager les habitans à ſe rendre ni les réduire par la force, navigea vers le rivage oppoſé, & mit une garniſon dans *Seſtus* pour être maître de l'Helleſpont. Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* place auſſi ces deux villes à l'oppoſite l'une de l'autre: *Eſt Abydo objacens* Seſtos, *Leandri amore nobiles*. Le nom national étoit *Seſtus*, ſelon Etienne le géographe, & nous avons une médaille de Gordien avec ce mot.

Il y a, dit Procope, *Ædif. l. IV. c. x.* à l'oppoſite d'Abydos une ville fort ancienne, nommée *Seſtos*, qui eſt commandée par une colline, & qui n'avoit autrefois ni fortifications, ni murailles, L'empereur Juſtinien y a fait bâtir une citadelle qui eſt de très-difficile accès, & qui paſſe pour imprenable.

Les Géographes croient ordinairement que les châteaux des Dardanelles ſont bâtis ſur les ruines de

Seſtos & d'Abydos; mais il ſe trompent manifeſtement, car les châteaux ſont vis-à-vis l'un de l'autre, au-lieu que ces deux villes étoient ſituées bien différemment: *Seſtos* étoit ſi avancée vers la Propontide, que Strabon, qui compte avec Hérodote 875 pas d'Abydos à la côte voiſine, en compte 3750 du port de cette ville à celui de *Seſtos*.

Léandre devoit être bien vigoureux pour faire ce trajet à la nage, quand il vouloit voir Héro ſa maîtreſſe; auſſi l'a-t-on repréſenté ſur des médailles de Caracalla & d'Alexandre Sévere, précédé par un cupidon qui voloit le flambeau à la main pour le guider; flambeau qui ne lui étoit pas d'un moindre ſecours, que le fanal que ſa maîtreſſe prenoit ſoin d'allumer ſur le haut de la tour où elle l'attendoit: il falloit être un héros & tout des plus robuſtes pour faire l'amour de cette maniere.

Il vaut donc mieux s'en tenir à ce que dit Strabon pour la ſituation de *Seſtos* & d'Abydos; d'ailleurs on ne trouve aucuns reſtes d'antiquité autour des châteaux, & l'endroit le plus étroit du canal eſt à trois milles plus loin ſur la côte de Maita en Europe: on voit encore des fondemens & des maſures conſidérables ſur la côte d'Aſie, où Abydos étoit placée.

Xerxès, dont le pere avoit fait brûler cette ville, de peur que les Scythes n'en profitaſſent pour entrer dans l'Aſie mineure, choiſit avec raiſon ce détroit pour faire paſſer ſon armée en Grece; car Strabon aſſûre que le trajet ſur lequel il fit jetter un pont, n'avoit que ſept ſtades, c'eſt-à-dire qu'environ un mille de largeur. (*D. J.*)

SESUVII, (*Géog. anc.*) cité maritime de la Gaule celtique dans l'Armorique, ſelon Céſar, *Bel. Gal. l. II. c. xxiv.* qui la nomme avec celle des peuples *Veniti*, *Unelli*, *Oſimii*, *Curioſolitæ*, *Aulerci* & *Rhedones*. Nicolas Samſon obſerve dans ſes remarques ſur l'ancienne Gaule que le nom *Seſuvii* eſt fort corrompu chez les anciens, ce qu'il prouve par pluſieurs paſſages, qui montrant que *Eſſui* & *Seſuvii* (le pays de Séez) ne ſont qu'un même peuple dont les noms ont été altérés. (*D. J.*)

SETÆUM, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Italie dans la Calabre, aux environs de la ville de Sybaris. Gabriel Barri croit que S. Mauro, évêché de la Calabre, redevenu ſimple village, étoit dans le voiſinage de ce petit pays. (*D. J.*)

SETANTIORUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ce port ſur la côte occidentale de l'île entre les golfes Moricambe & Béliſama. Camden croit que c'eſt le lac appellé *Winander-mer*. (*D. J.*)

SETE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la baſſe-Ethiopie, au royaume de Louango, à ſeize lieues de Majambre. Elle produit du gros & du petit millet, du vin de palme & du bois rouge, dont les habitans trafiquent. (*D. J.*)

SETEIA ÆSTUARIUM, (*Géog. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne; il eſt placé par Ptolomée, *l. II. c. iij.* ſur la côte occidentale de l'île, entre le golfe Béliſama & l'embouchure du fleuve Tiſobis. C'eſt préſentement *Dee-mouth*, ou l'embouchure de la Dée, ſelon Cambden. (*D. J.*)

SETHREITES-NOMUS, (*Géog. anc.*) ou *Sethroïtes*, comme liſent Pline & Etienne le géographe, nom d'Egypte, l'un des dix du Delta. Sethrum ou Sethron en étoit la capitale. (*D. J.*)

SETIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie dans le Latium, aujourd'hui *Sezza*. C'étoit, ſelon Tite-Live, *l. VII.* une colonie romaine voiſine de celle de Norba. *Pivernates Norbam atque* Setiam *finitimas colonias romanas, incurſione ſubita, depopulati ſunt*. Il dit, *l. XXVI. c. xviij.* que c'étoit un municipe, & il le place ſur la voie Appienne: *Conſul per Appiæ municipia, quæque propter eam viam ſunt*, Setiam *foram*, *Lavinium præmiſit*. Cette ville étoit ſituée ſur le haut d'une montagne, ce qui a fait que Martial lui a donné l'épithete de *pendula*. Le même poëte dit dans un autre endroit, *l. X. epigr.* 64.

> *Nec quæ paludes delicata pomptinas*
> *Ex arce clivi ſpectat uva* Setini.

On recueilloit beaucoup de vin dans le territoire de *Setia*: Silius Italicus fait l'éloge de ce vin.

> *At quos ipſius menſis ſepoſta liæi*
> Setia, *& incelebri miſerunt valla velitræ*.

Les habitans de *Setia* étoient appellés *Setini*, & la ville elle-même ſe trouve nommée *Setina colonia* dans une inſcription rapportée par M. Spon, *page* 179. *Patrono. Fabrum Coloniæ Setinæ*.

Cette ville conſerve ſon ancien nom; elle eſt ſituée ſur une montagne, dans la campagne de Rome, entre Sermonette & Piperno. Mais aujourd'hui ſon terroir a changé de nature; il ne produit preſque rien du tout. L'on remarque parmi les bois dont ſes montagnes ſont préſentement couvertes, beaucoup de ces plantes appellées *ficus indica*; il y en a qui s'élevent juſqu'à la hauteur de trente piés, & qui font un tronc de la groſſeur d'un homme. Les lauriers & les myrthes y ſont communément dans les haies, & on commence à trouver aſſez fréquemment les oranges en pleine terre. Proche de *Setia*, au village de Caſenove, on rencontre un fort grand marais, ſur lequel on peut s'embarquer pour aller à Terracina.

2°. *Setia* eſt encore le nom d'une ville d'Eſpagne, dans la Bétique, que Ptolomée, *l. II. c. jv*, place dans les terres, & qu'il donne aux Turdules.

3°. *Setia*, ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe, ſituée dans les terres & chez les Vaſcones, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.*

Valerius Flaccus, poëte latin, étoit natif de *Setia* dans le Latium, & ſelon d'autres, de Padoue. Quoi qu'il en ſoit, ce poëte, qui fleuriſſoit ſous l'empire de Domitien, vers l'an 71 de Jeſus-Chriſt, eut beaucoup de part à l'amitié de Martial, & ne fut pas fort accommodé des biens de la fortune. Son poëme des Argonautes en huit livres, demeura imparfait; & Quintilien regrete ce malheur pour les Lettres. (*D. J.*)

SETIE, (*Marine.*) *voyez* SEITIE.

SETHIENS, *ou* SETHINIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques ſortis de Valentin, ainſi appellés du nom de *Seth*. Ils enſeignoient que deux anges ayant créé l'un Cain, & l'autre Abel, & celui-ci ayant été tué, la grande vertu qui étoit au-deſſus des autres vertus, avoit voulu que Seth fût conçu comme une pure ſemence; mais qu'enfin les deux premiers anges s'étant mêlés les uns avec les autres, la grande vertu avoit envoyé le déluge pour ruiner la mauvaiſe engeance qui en étoit venue; que toutefois il s'en étoit gliſſé quelque partie dans l'arche, d'où la malice s'étoit répandue dans le monde. Ces hérétiques composerent pluſieurs livres ſous le nom de Seth & des autres patriarches. Quant à Jeſus-Chriſt, ils ſe perſuadoient ou qu'il étoit Seth, ou qu'il tenoit ſa place. Tertullien, *de præſcr. c. xlvij*; Saint Irénée, *l. I. c. vij. & ſeq.* Saint Epiphane, *hær.* 31; Baronius, *A. C.* 145; Sixte de Sienne, *l. II. biblioth.* Godeau, *hiſt. eccléſ.* &c.

SETHIM, (*Critiq. ſacrée.*) ſorte de bois précieux dont Moïſe ſe ſervit pour conſtruire l'arche, les autels, la table, le tabernacle même, & pluſieurs autres choſes qui y ſervoient. Ce bois ſe trouvoit dans les deſerts d'Arabie, mais nous ne le connoiſſons point: & les ſeptante ont traduit le mot hébreu *ſéthim* par le terme général de *bois incorruptible*. (*D. J.*)

SETIER, ſ. m. *terme de relation*; c'eſt le nom que les Francs donnent à des barques turques, avec leſquelles ils font le commerce de proche en proche. (*D. J.*)

SETINE, ſ. f. *terme de laboureur*, meſure de prés dans le pays de Bugei & de Gex; c'eſt l'étendue de pré que ſix hommes peuvent faucher en un jour. On eſtime la *ſetine* au pays de Gex douze charretées de foin de vingt quintaux, qui font vingt-quatre méaux du pays de Breſſe. A Genève la *ſetine* ou *ſéteré* eſt autant de pré qu'un homme en peut faucher en un jour. (*D. J.*)

SETINUM, (*Botan.*) nom donné par quelques-uns à la Meleze, & par quelques autres à l'agaric de Dioſcoride. (*D. J.*)

SETIOLER, *terme de Jardinage*. Ce terme ſe dit des plantes qui, pour être trop preſſées dans leurs planches, montent plus haut qu'elles ne devroient, ce qui les rend foibles & menues. Le même mot ſe dit auſſi des branches qui ſont dans le milieu des arbres trop touffus. (*D. J.*)

SETON, ſ. m. *terme de Chirurgie*, bandelette de linge qui ſert à entretenir la communication entre deux plaies.

Ce mot vient du latin *ſeta*, parce que l'on ſe ſervoit anciennement de crins de cheval pour la même intention.

Fabrice d'Aquapendente employoit un cordon de ſoie,

ſoie. J'ai vu plusieurs chirurgiens qui ſe ſervoient de ces meches de coton qu'on met dans les lampes; mais on doit préférer une petite bande de toile, parce que le linge convient mieux aux plaies. On a ſoin d'effiler cette bandelette ſur les bords, pour qu'elle paſſe plus facilement, & qu'elle s'applique plus mollement aux parois de la plaie.

Le *ſeton* eſt d'un grand ſecours pour porter les médicamens tout le long du trajet d'une plaie contuſe qui a une entrée & une ſortie, comme cela arrive ordinairement dans les plaies d'armes à feu. Quelques praticiens objectent que le *ſeton* eſt un corps étranger qu'on entretient dans la plaie, & qu'ainſi l'uſage doit en être proſcrit; mais on ne peut lui refuſer d'avoir de grandes utilités; il empêche que les entrées & les iſſues des plaies ſe referment avant le milieu; il ſert à porter les remedes convenables dans toute leur profondeur, & à conduire aiſément au dehors les matieres nuiſibles. Si le *ſeton* a quelquefois produit des accidens que l'on a vu ceſſer par la ſuppreſſion qu'on en a faite, c'eſt que la plaie n'étoit point aſſez débridée, ou que le *ſeton* tiré d'un mauvais ſens, accrochoit quelque eſquille, laquelle en picotant les parties extrèmement ſenſibles, excitoit des douleurs cruelles, comme je l'ai remarqué pluſieurs fois. Lorſque le *ſeton* eſt à l'aiſe dans la plaie, il ne produit aucun mauvais effet, il procure au contraire de très-grands avantages. Lorſque la plaie eſt mondifiée, on ôte le *ſeton*, & alors elle ſe guérit fort aiſément, s'il n'y a aucun obſtacle d'ailleurs.

Pour poſer le *ſeton* au-travers de la plaie, il faut avoir une aiguille deſtinée à cet uſage. *Voyez* AIGUILLE.

Le *ſeton* doit être fort long, parce qu'à chaque panſement il faut retirer ce qui eſt dans la plaie, & en faire ſuivre une autre partie, que l'on aura couverte d'onguent dans toute l'étendue qui doit occuper la longueur de la plaie. On coupe enſuite ce qui en eſt ſorti, & qui eſt couvert de pus. Quand tout le *ſeton* eſt uſé, & que l'on a encore beſoin de s'en ſervir, il ne faut pas en paſſer un nouveau avec l'aiguille; mais on l'attachera au bout de celui qui finit, en obſervant autant qu'il eſt poſſible de faire entrer le *ſeton* par le côté ſupérieur de la plaie, & de le faire ſortir par celui qui en eſt l'égoût.

Quand on ſupprime le *ſeton*, on met aſſez ordinairement de la charpie brute ſur toute la longueur de l'endroit ſous lequel le *ſeton* a paſſé, & par-deſſus une compreſſe aſſez épaiſſe. En rapprochant par ce moyen les parois du ſinus, on procure une prompte réunion.

SETON, *opération de Chirurgie* par laquelle on perce d'un ſeul coup la peau en deux endroits, avec un inſtrument convenable, pour paſſer une bandelette de linge d'une ouverture à l'autre, afin de procurer une fontanelle, ou ulcere dans une partie ſaine. *Voyez* FONTANELLE. Le *ſeton* ſe pratique le plus ordinairement à la nuque.

Il y a bien des auteurs qui ne ſont point partiſans de cette opération. On fait contre elle des objections qui lui ſont particulieres ou communes avec les cauteres. Pluſieurs perſonnes, fort éclairées d'ailleurs, ne croyent pas qu'un trou fait à la peau & à la graiſſe puiſſe ſervir d'égoût aux humeurs viciées qui produiſent des maladies habituelles; telles que les maux de tête invétérés, les ophthalmies opiniâtres, &c. Cette opinion eſt contredite par un grand nombre de faits qui aſſurent l'utilité de ces ſortes d'évacuations; elles peuvent même ſervir de préſervatif: on a l'expérience que les perſonnes qui portent des cauteres ne ſont point attaquées de la peſte. *Voyez* Ambroiſe Paré & autres auteurs, qui rapportent des obſervations poſitives à ce ſujet.

Les raiſons particulieres qu'on trouve dans les livres contre l'opération du *ſeton*, ont pour fondement la méthode cruelle dont on la pratiquoit. Les anciens pinçoient la peau avec des tenailles percées, & paſſoient un fer ardent au-travers de ces ouvertures pour percer la peau.

Pour faire cette opération par une méthode plus ſimple & moins douloureuſe, le chirurgien pince la peau & la graiſſe longitudinalement avec les pouces & les doigts indicateurs des deux mains; il fait prendre par un aide le pli de peau qu'il pinçoit de la main droite, & de cette main il perce la peau avec un petit biſtouri à deux tranchans; après avoir retiré ſon inſtrument, il paſſe la bandelette par le moyen de l'aiguille à *ſeton*, & on panſe les deux petites plaies avec de la charpie, une compreſſe, & quelques tours de bande. On peut avoir un biſtouri avec une ouverture ou œil vers la pointe: par ce moyen on paſſera la bandelette en même tems qu'on fait les inciſions.

La ſuite des panſemens eſt la même que nous l'avons décrite *au mot* SETON, *piece d'appareil*.

Cette eſpece de fontanelle a ſur le cautere les avantages d'être faite dans le moment: la ſuppuration y eſt établie dès le ſecond jour; & dans l'application du cautere, il faut attendre la chûte de l'eſcarre, qui ne ſe fait ſouvent qu'au bout de douze ou quinze jours. L'ulcere produit par le *ſeton* eſt tellement ſoumis à la volonté du chirurgien, qu'on l'entretient tant de tems qu'on le deſire, & qu'on le guérit de même dès qu'on le ſouhaite, en ôtant la bandelette. L'ulcere qu'on a fait avec le cautere, ſe guérit quelquefois malgré qu'on en ait; & ſouvent on deſireroit le guérir ſans pouvoir y réuſſir, du-moins auſſi promptement que le *ſeton*; dans ce dernier cas la guériſon eſt une affaire de vingt-quatre heures, & l'ulcere du cautere doit être mondifié, détergé & cicatriſé, ce qui demande un tems plus long. (*Y*)

SE-TSE, *ou* TSE-TSE, (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de figues, qui ne croiſſent qu'à la Chine, & ſur-tout dans les provinces de Chan-tong & de Yun-nan. Ces figues ont un parfum délicieux; l'arbre qui les produit eſt de la grandeur d'un noyer, dont les feuilles ſont d'un très-beau verd d'abord, mais enſuite elles deviennent d'un rouge très-vif. Le fruit eſt de la groſſeur d'un pomme médiocre; il jaunit à meſure qu'il mûrit. Lorſqu'on fait ſécher ces figues, elles ſe couvrent à l'extérieur d'un enduit ſemblable à du ſucre.

SETTE *ou* SETE, (*Géog. mod.*) cap de France dans le bas Languedoc, ſur la côte de la mer, au midi du lac de Maguelone & de la Bourgade de Frontignan. Louis XIV. y fit conſtruire un port qui eſt pour les galeres & les petits bâtimens. C'eſt-là que commence le canal de Languedoc, qui va ſe terminer dans la Garonne à Toulouſe. *Long.* ſuivant Caſſini, priſe au fanal de cette ville, 21. 13. *latit.* 43. 24. 40. (*D. J.*)

SETTENIL, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Septenilium*, petite ville d'Eſpagne, dans le royaume de Grenade, ſur un rocher, au couchant de Munda, & vers les confins de l'Andalouſie. La plûpart des maiſons ſont taillées dans le roc; le terrein des environs ne produit que des pâturages. (*D. J.*)

SETTIA, (*Géog. mod.*) province de l'île de Candie, du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *Iſthene*; cette province eſt très-petite, n'ayant qu'environ douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une petite ville de ſon nom. (*D. J.*)

SETTIA, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Candie, & le chef-lieu de la petite province de même nom; elle eſt ſituée au ſeptentrion ſur le bord de la mer; ſon château qui étoit aſſez conſidérable, a été détruit par les Vénitiens en 1651, & n'a point été rétabli par les Turcs depuis que l'île de Candie a paſſé dans leurs mains. (*D. J.*)

SÉTUBAL, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Eſtramadoure, au midi du Tage, vers l'embouchure du Zadaor, à 10 lieues au ſud-eſt de Liſbonne.

Sétubal a été bâtie des ruines de l'ancienne *Cetobriga*, qui étoit un peu plus avant au couchant, & dans laquelle Jupiter Ammon avoit un temple. On a eu ſoin de la fortifier, & de la fermer de murailles. Elles eſt ſituée au bout d'une plaine de deux lieues de longueur, extrêmement fertile en grain, en vin, & en fruits. Au couchant de cette ville, la terre fait un promontoire avancé dans la mer, qui préſente deux cornes, l'une au nord du côté du Tage, & l'autre au midi du côté de l'océan; ce dernier promontoire eſt le *promontorium Barbarium* des anciens, & le cap de Eſpichel des modernes.

Sétubal s'étoit accrue par la commodité de ſon port, par la fertilité de ſon terroir, par la richeſſe de ſa pêche, & par la fécondité de ſes ſalines. Enfin, ſon commerce floriſſant avoit rendu depuis deux ſiecles cette ville conſidérable, lorſqu'elle a été détruite par ce terrible tremblement de terre, du premier Novembre 1755, qui a ſi prodigieuſement endommagé Liſbonne. *Longit.* 8. 45. *latit.* 38. 22. (*D. J.*)

SETUNDUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, le long du Nil, ſelon Pline, *l. VI. c. xxx.* (*D. J.*)

SETZ, (*Géog. mod.*) par M. de l'Iſle *Seezin*, ville de

de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Barauyvar, à la droite du Danube, entre Bude & Peterwaradin. (*D. J.*)

SEVA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar; ſes feuilles ſont d'un verd foncé par-deſſus; elles ſont blanches & cotonneuſes par-deſſous, & de la grandeur de celles d'un amandier; elles ſont aſtringentes & peuvent ſervir de remede contre le flux de ſang.

Seva, (*Antiq. rom.*) couteau dont on ſe ſervoit dans les ſacrifices pour égorger les victimes. (*D. J.*)

SEUDRE la, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Saintonge; elle ſe jette dans la mer près de Marennes, & vis-à-vis la pointe méridionale de l'île d'Oleron. Au reſte, la *Seudre* eſt plutôt un bras de mer qu'une riviere, puiſqu'elle n'eſt navigable que par le ſecours des marées; ſes environs en tirent de grands avantages, parce qu'elle donne entrée quatre lieues avant dans les terres à des vaiſſeaux de deux cens tonneaux. Le cardinal de Richelieu projettoit de faire conduire un canal de l'extremité de la *Seudre* juſqu'à la Gironde; mais l'idée de ce projet utile eſt morte avec lui. (*D. J.*)

SÉVE, (*Botan.*) humeur aqueuſe qui ſe trouve dans le corps des plantes, & qui les nourrit.

Nous ne connoiſſons point encore la cauſe de l'élévation de la *ſéve* dans les plantes: cette cauſe réſideroit-elle dans quelque mouvement analogue au mouvement périſtaltique des inteſtins? L'action d'un air plus ou moins chaud ſur la lame élaſtique des trachées, ſeroit-elle le principe de ce mouvement? La roideur que le deſſéchement produit dans les parties élaſtiques, & ligneuſes, s'oppoſeroit-elle à ce mouvement?

Quelques phyſiciens ont imaginé que la *ſéve* circuloit dans les plantes comme le ſang circule dans les animaux; mais les expériences de M. Hales ont démontré la fauſſeté de cette opinion; auſſi n'admet-il dans la *ſéve* qu'une ſorte de balancement. Les judicieuſes réflexions ſur leſquelles il établit ſon hypothèſe, méritent d'être lues dans l'ouvrage même; je ne ferai que les indiquer ici.

Les plantes reçoivent & tranſpirent en tems égal beaucoup plus que les grands animaux; les plantes ſont dans un état de perpétuelle ſuccion; elles prennent ſans ceſſe de la nourriture pendant le jour par leurs racines, pendant la nuit par leurs feuilles; les animaux au contraire ne prennent de la nourriture que par intervalle. La digeſtion de cette nourriture ne s'opéreroit point ou s'opéreroit mal, ſi de nouvelles nourritures ne ſuccédoient ſans interruption. La méchanique qui exécute la nutrition des plantes, paroît donc devoir différer beaucoup de celle qui execute la nutrition des animaux qui nous ſont les plus connus.

La nutrition des plantes ſemble devoir ſe faire d'une maniere plus ſimple, exiger moins de préparations que celle des grands animaux; c'eſt ce qu'indique encore l'inſpection des organes.

Les plantes n'ont point de parties qui répondent par leur ſtructure ou par leur jeu, à celles qui operent la circulation du ſang dans les grands animaux. Elles n'ont ni cœur, ni arteres, ni veines; leur ſtructure eſt très-ſimple & très-uniforme; les fibres ligneuſes, les utricules, les vaſes propres, les trachées, compoſent le ſyſtème entier de leurs viſceres; & ces viſceres ſont répandus univerſellement dans tout le corps de la plante: on les retrouve juſque dans les moindres parties. Les vaiſſeaux ſéveux n'ont point de valvules deſtinées à favoriſer l'aſcenſion de la *ſéve*, & à empêcher la rétrogradation. Quand ces valvules échapperoient au microſcope, l'expérience en démontreroit la fauſſeté; puiſque les plantes que l'on plonge dans l'eau, ou qu'on met en terre par leur extrémité ſupérieure, ne laiſſent pas de végéter.

Il eſt ſi vrai que la *ſéve* monte & deſcend librement par les mêmes vaiſſeaux, que ſi après avoir coupé dans la belle ſaiſon, une des groſſes branches d'un arbre, on adapte au tronçon un tube de verre qui contienne du mercure, on verra la *ſéve* élever le mercure pendant le jour, & le laiſſer tomber à l'approche de la nuit. On parviendra de cette façon à meſurer la force de la *ſéve* par l'élévation du mercure, & à comparer cette force dans différens ſujets. Toutes choſes d'ailleurs égales, les variations du mercure ſeront d'autant plus conſidérables, que le jour ſera plus chaud, & la nuit plus fraîche. La marche de la *ſéve* dans la belle ſaiſon, reſſemble donc aſſez à celle de la liqueur d'un thermometre: l'une & l'autre dépendent également des alternatives du chaud & du frais.

Enfin, les divers phenomenes botaniques qu'on a regardés comme de fortes preuves de la circulation de la *ſéve*, ne la ſuppoſent point néceſſairement. Tous ces phénomenes s'expliquent de la maniere la plus heureuſe par un principe fort ſimple, fondé ſur l'obſervation; c'eſt qu'il y a une étroite communication entre toutes les parties d'une plante; elles ſont toutes les unes à l'égard des autres, dans un état de ſuccion: la nourriture que prend une de ces parties, ſe tranſmet aux autres; les feuilles ſe nourriſſent réciproquement; la racine pompe le ſuc de la tige; la tige pompe le ſuc de la racine. Ainſi, du commerce mutuel qui eſt entre le ſujet & la greffe, réſulte cette communication réciproque de leurs bonnes ou de leurs mauvaiſes qualités, qu'on allegue en preuve de la circulation. Le ſuc nourricier paſſe alternativement du ſujet dans la greffe, & de la greffe dans le ſujet. Certainement les plantes n'ont point d'eſtomac, d'inteſtins, d'arteres, ni de veines; mais il ſe peut que la *ſéve* monte par le bois, & deſcende par l'écorce. Une partie du ſuc nourricier qui s'éleve par les fibres ligneuſes, peut paſſer par les feuilles dans l'écorce, de-là dans la racine. Une autre partie de ce ſuc retourneroit par les mêmes vaiſſeaux vers la racine; d'où elle repaſſeroit encore dans la tige; c'eſt du-moins la conjecture de M. Bonnet; & malheureuſement toutes les conjectures en ce genre, ne ſont que de pures dépenſes d'eſprit. (*D. J.*)

Séve, (*Geog. mod.*) village de France près de Paris, & fameux par le paſſage de la riviere de Seine, qu'on y traverſe ſur un pont de bois de vingt & une arches, qui embraſſe les deux bras de la riviere. M. Perrault de l'académie royale des Sciences, avoit projetté un pont de bois d'une ſeule arche, de trente toiſes de diametre, qu'il propoſa de faire conſtruire. Le trait de l'arche eſt une portion de cercle ferme & ſolide. Il auroit été compoſé de dix-ſept aſſemblages de pieces de bois, qui poſés en coupe l'un contre l'autre, ſe devoient ſoutenir en l'air par la force de leur figure, plus aiſément que n'auroient fait des pierres de taille, qui ont beaucoup de peſanteur. Cette ingénieuſe invention auroit eu l'avantage de ne point incommoder la navigation; ce pont n'auroit jamais été endommagé par les glaces & par les grandes eaux, & on auroit pu le rétablir ſans que le paſſage en eût été empêché. (*D. J.*)

Seve, (*terme de marchand de vin.*) ce mot ſe dit d'une qualité ou d'une certaine ſaveur que le ſep de vigne a communiqué à la grappe, & la grappe au vin, ce qui le rend agréable à boire: c'eſt une petite verdeur qui ſe tourne en force dans la maturité du vin. Les gourmets font grand état de celui qui a de la *ſeve*; mais il y a autant de différentes *ſeves* qu'il y a de différens vins. (*D. J.*)

SEVENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande, à trois lieues de Breda, & à deux de Willemſtad. (*D. J.*)

SEVEND, le, (*Géog. mod.*) riviere qui coule entre celle de Terk & celle de Coï, en Derbend. Elle ſe décharge dans la mer Caſpienne, ſelon M. Petit de la Croix. (*D. J.*)

SEVENNES, les, (*Géog. mod.*) la meilleure ortographe eſt *Cevennes*; montagnes de France, au bas-Languedoc. Elles regnent dans les diocèſes d'Alais, d'Uzès, de Mende & d'une partie du Vivarais. Céſar, dans ſes commentaires, appelle cette chaîne de montagnes, *mons Cebenna*, & dit qu'elle ſépare les Helviens des Auvergnats, parce qu'en ce tems-là les peuples du Gevaudan & du Velay, (qui ſont ſéparés du Vivarais par les *Cevennes*) étoient dans la dépendance des Auvergnats. Les poëtes latins appellent indifféremment ces montagnes, *Cebenna* ou *Cebennæ*, mais Strabon & Ptolomée écrivent *Cemmeni*. Les *Cevennes* ſont de difficile accès, & ont été cependant très-peuplées par le grand nombre de Calviniſtes qui s'y retirerent dans les dernieres ſiecles, comme dans un lieu de retraite. (*D. J.*)

SEVER Saint, (*Géog. mod.*) ou *Saint-Sever-Cap*, pour le diſtinguer de *Saint-Sever* de Ruſtan, *Saint-Sever-Cap* eſt une petite ville de France, dans la Gaſcogne, au diocèſe d'Aire, ſur l'Adour, à 6 lieues au nord-oueſt d'Aire. & à 155 de Paris. Il y a une ſénéchauſſée du reſſort d'Acqs, & une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, fondée l'an 993. *Long.* 17. 44. *lat.* 43. 40.

Saint-Sever de Ruſtan, eſt une autre petite ville de France dans le Bigorre, au diocèſe d'Auch, & à deux lieues de Tarbes, ſur l'Arros, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, unie à la congrégation de Saint Maur. *Long.* 17. 37. *lat.* 43. 8.

D. Martianay, bénédictin de la congrégation de Saint Maur, naquit à *Saint-Sever-Cap* en 1647, & mourut à Paris en 1717. Il a donné une nouvelle édition des œuvres de Saint Jérôme, & un grand nombre d'autres ouvrages, dans leſquels il regne plus d'érudition que de jugement & de ſaine critique. Sa vie de Magdelaine du Saint Sacrement, qu'il mit au jour à Paris en 1711, eſt auſſi ridicule qu'aucune de celles qui ſe trouvent dans les légendes. (*D. J.*)

SEVERAC LE CHATEL, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France, dans le Rouergue, élection de Milhaud; cette bourgade eſt aujourd'hui toute dépeuplée. (*D. J.*)

SEVERAK, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie en Aſie, ſur la route d'Alep à Tauris, par Diarbékir & Van. (*D. J.*)

SEVERE, adj. (*Gram.*) obſervateur ſcrupuleux des lois. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Il eſt juge *ſévere*; il a le goût *ſévere*.

SEVERIE, (*Géog. mod.*) province de l'empire Ruſſien, dans la Moſcovie, avec titre de duché; c'eſt une province remplie de forêts; la partie méridionale en a une ſeule, qui eſt longue de vingt-quatre lieues d'Allemagne, & la partie ſeptentrionale n'eſt pas moins couverte de bois. La *ſévérie* eſt bornée au nord par les duchés de Smolensko & de Moſcou, au midi par le pays des Coſaques, au levant par le même pays & la principauté de Vorotink, & au couchant par le duché de Czernigove. Ses principales rivieres ſont la Dubiecza, la Dezna & la Nezin. Sigiſmond III. s'empara de cette province en 1611. Le czar Alexis la recouvra en 1654: & depuis ce tems-là, elle eſt reſtée à l'empire de Ruſſie, comme faiſant partie du duché de Smolensko. Novogrodek en eſt la capitale. (*D. J.*)

SEVERINO, SAN, (*Géog. mod.*) il y a deux villes de ce nom en Italie, dans le royaume de Naples. La premiere eſt entre des collines, à ſix milles de Tolentin, à ſeize de Macerata, & à douze de Camerino. Elle a été bâtie en 1198, près des ruines de l'ancienne Septempeda, que les Goths avoient détruite en 543. Son évêché eſt ſuffragant de Fermo, & a été érigé par Sixte V. en 1586. *Long.* 30. 54. *latit.* 43. 10.

La ſeconde *San-Severino* eſt dans la principauté citérieure, au nord de la ville de Salerne, près de la riviere de Sarno. Elle appartient au prince d'Avellino, de la maiſon Caraccioli. (*D. J.*)

SÉVÉRITÉ, RIGUEUR, (*Synonym.*) la *ſévérité* ſe trouve principalement dans la maniere de penſer & de juger; elle condamne facilement & n'excuſe pas. La *rigueur* ſe trouve particulierement dans la maniere de punir; elle n'adoucit pas la peine & ne perdonne rien.

Les faux dévots n'ont de *ſévérité* que pour autrui; prêts à tout blâmer, ils ne ceſſent de s'applaudir euxmêmes. La *rigueur* ne paroît bonne que dans les occaſions où l'exemple feroit de la plus grande conſéquence: par-tout ailleurs on doit avoir beaucoup d'égard à la foibleſſe humaine.

L'uſage a conſacré les mots *rigueur* & *ſévérité* à de certaines choſes particulieres. On dit la *ſévérité* des mœurs, la *rigueur* de la raiſon. La *ſévérité* des femmes, ſelon l'auteur des maximes, eſt un ajuſtement & un fard qu'elles ajoutent à leur beauté. Dans ce ſens, le mot *rigueurs* au pluriel répond à celui de *ſévérité*. Il s'emploie fort bien en poéſie pour les deſtins. Brébeuf a dit:

L'une & l'autre fortune a d'égales rigueurs,
Et l'affront des vaincus eſt un crime aux vainqueurs.

(*D. J.*)

SEVERO SAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, à vingtquatre milles au couchant de Manfrédonia. Son évêché, auquel on a uni celui de Civitare, releve du ſaint ſiege. *Long.* 32. 56. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

SÉVERONDE, ſ. f. (*Charpenter.*) c'eſt la ſaillie d'un toit ſur la rue, ou ſi l'on veut, le bas de la couverture d'une maiſon. On dit auſſi *ſubgronde*. (*D. J.*)

SEVERUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Sabine. Virgile en parle au *VII. livre de l'Enéide, vers* 713.

Qui tetricæ horrentes rupes, montemque Severum,
Caſperiamque colunt.

Severus, dit Feſtus, eſt le nom propre de cette montagne, qui ſelon Léander, conſerve encore cet ancien nom, car il veut qu'on la nomme *monte-Severo*. (*D. J.*)

SÉVICES, (*Juriſprud.*) du latin *ſævitia*, eſt un terme uſité au palais, pour exprimer les traitemens inhumains que l'on fait ſouffrir à quelqu'un.

On joint ordinairement enſemble les termes de *ſévices & mauvais traitemens*, quoique celui de *ſévices* ſoit le plus fort.

Pour ordonner la ſéparation de corps entre mari & femme, il faut qu'il y ait des *ſévices* de la part du mari; ces *ſévices* ſe meſurent à la qualité des perſonnes, à leur éducation, & à leur maniere ordinaire de vivre; entre gens de baſſe condition, il faut des faits plus graves qu'entre gens qui ont plus de ſentimens & de délicateſſe. *Voyez* SÉPARATION. (*A*)

SEVIE, ſ. f. (*Marine*) ſorte de petit bâtiment flamand.

SEUIL, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la partie inférieure d'une porte, ou la pierre qui eſt entre ſes tableaux; elle ne differe du pas qu'en ce qu'elle eſt arraſée d'après le mur. Le *ſeuil* a quelquefois une feuillure pour recevoir le battement de la porte mobile. (*D. J.*)

SEUIL *d'écluſe*, (*Archit. hydraul.*) piece de bois qui étant poſée de travers, entre deux poteaux au fond de l'eau, ſert à appuyer par le bas, la porte ou les aiguilles d'une écluſe, ou d'un pertuis.

Seuil de pont-levis, groſſe piece de bois avec feuillure, arrêtée au bord de la contr'eſcarpe d'un foſſé, pour recevoir le battement d'un pont-levis, quand on l'abbaiſſe. On l'appelle auſſi *ſommier*. (*D. J.*)

SÉVILLE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, capitale de l'Andalouſie, ſur la rive gauche du Guadalquivir, à 16 lieues au nord-oueſt de Grenade, & à 88 au ſud-oueſt de Madrid.

Elle eſt une des premieres, des plus belles, & des plus conſidérables villes d'Eſpagne, à tous égards; elle porte le titre de cité royale, & de capitale d'un beau royaume; elle tient le premier rang dans l'égliſe des vaſtes états eſpagnols, par la dignité de métropole dont ſa cathédrale eſt revêtue; le commerce y fleurit par ſa ſituation ſur le Guadalquivir, près de la mer; les flotes des Indes viennent y apporter l'or & l'argent du nouveau monde, & on y convertit ces métaux en monnoie.

Elle eſt ſituée dans une belle & vaſte plaine à perte de vue, qui lui donne ſes fruits & les riches toiſons de ſes brebis. Un aqueduc de ſix lieues de long, ouvrage des Maures qui ſubſiſte encore, fournit de l'eau à tous ſes habitans.

Elle eſt de figure ronde, ceinte de hautes murailles flanquées de tours, avec des barbacanes, & fermées de douze portes. On diſtingue entre ſes fauxbourgs, celui de Triana, ſitué à l'autre bord du fleuve, où on paſſe de la ville ſur un pont de bateaux. *Long.* ſuivant Caſſini, 11. 21. 30. *latit.* 37. 36.

Séville portoit dans l'antiquité le nom d'*Hiſpalis*: les Maures, qui n'ont point de *p*, ont fait *Isbilia*, & de-là eſt venu par corruption le nom *Sévilla*; comme c'eſt de nos jours une des plus riches villes d'Eſpagne, c'étoit auſſi la plus opulente ville des Maures; Ferdinand III. roi de Caſtille & de Léon, en fit la conquête en 1248. & elle ne retourna plus à ſes anciens maîtres. La mort qui termina la vie de ce prince quatre ans après, mit fin à ſes brillans exploits.

Les maiſons de cette ville ſont toujours conſtruites à la moreſque, & mieux bâties que celles de Grenade & de Cordoue; mais les rues ſont étroites & tournantes. Les égliſes y ſont fort riches; la cathédrale eſt en particulier la plus belle égliſe, & la plus régulierement bâtie qui ſoit dans toute l'Eſpagne; ſa voute, extrémement élevée, eſt ſoutenue de chaque côté, par deux rangs de piliers; elle eſt longue de 175 pas, & large de 80. Son clocher eſt d'une hauteur extraordinaire, bâti tout entier de briques, percé de grandes fenêtres, qui donnent du jour à la montée; il eſt compoſé de trois tours l'une ſur l'autre, avec des galeries & des balcons; l'eſcalier a la montée ſi douce, qu'on peut la parcourir en mule & à cheval, juſqu'au plus haut, d'où l'on découvre toute la ville & la campagne.

L'archevêque de *Séville*, dont le ſiege eſt fort ancien, a pris quelquefois le titre de primat d'Eſpagne; on prétend que ce prélat a plus de cent mille ducats de revenu; la fabrique de l'égliſe en a trente mille, & quarante chanoines ont chacun trente mille réaux.

La plûpart des autres égliſes de *Séville* ſont belles, & particulierement celles qu'on voit dans quelques maiſons religieuſes; on y compte 85 bénéfices, & plus de trois mille chapelles; l'égliſe de S. Salvador, qui ſervoit autrefois de moſquée aux Maures, eſt par conſéquent bâtie à la moreſque, c'eſt-à-dire qu'elle eſt faite en arcades, ſoutenues par des piliers qui forment pluſieurs portiques.

L'univerſité de *Séville* a été fondée en 1531. par Roderique Fernandez de Santaella, ſavant eſpagnol de ſon tems; enſuite les rois d'Eſpagne lui ont accordé les mêmes privileges qu'à celle de Salamanque, d'Alcala, & de Valladolid; elle a toujours pour patron quelque grand ſeigneur eſpagnol, qui pour cela ne la fait pas fleurir davantage.

Au midi de la ville, près de l'égliſe cathédrale, eſt le palais royal, nommé *alcaçar*, bâti en partie à l'antique par les Maures, & en partie à la moderne par le roi D. Pedro, ſurnommé *le cruel*; mais l'antique eſt infiniment plus beau que le moderne. On donne à ce palais un mille d'étendue; il eſt flanqué de tours, qui ſont faites de groſſes pierres taillées en quarré.

La bourſe où les marchands s'aſſemblent, eſt derriere l'égliſe cathédrale; elle eſt faite en quarré, d'ordre toſcan, & compoſée de quatre corps de logis: chaque façade a deux cens piés de longueur avec trois portes & dix-neuf fenêtres à chaque étage: elle a deux étages, dont l'un ſert pour les conſuls; les appartemens ſont de grandes ſalles lambriſſées, où les marchands traitent enſemble des affaires du commerce; ce bâtiment, commencé en 1584, & qui n'a été fini que ſoixante ans après, a couté prodigieuſement, puiſque l'achat de l'emplacement ſeul, fut payé ſoixante & cinq mille ducats.

A l'entrée du fauxbourg nommé *Triana*, eſt le cours, où toute la ville va prendre le frais en été; il eſt fait comme un jeu de mail double, partagé en deux allées de grands arbres, avec de petits foſſés pleins d'eau.

La boucherie, par une plus ſage politique que celle de Paris, eſt hors de la ville; mais par une délicateſſe de luxe, également cruelle & effrénée, on prend ſoin avant que d'égorger les bœufs, de les faire combattre contre les dogues, afin que leur chair en ſoit plus tendre.

En entrant dans la ville par le pont de bateaux, on voit à l'entrée du port, qui eſt ſpatieux, le long du bord du Guadalquivir, une grande place nommée l'*Arénal*, la maiſon de l'or, où l'on décharge les effets, & où l'on met l'or & l'argent qui viennent des Indes. Cette maiſon a un grand nombre d'officiers qui tiennent regiſtre de toutes les marchandiſes qui arrivent du Nouveau-monde, ou qu'on y porte.

On compte plus de cent hôpitaux dans *Séville*, la plûpart richement dotés; il y en a un où l'on donne à chaque malade ſes mets particuliers, ſelon l'ordonnance des médecins; les gentilshommes, les étudians de l'univerſité, y ſont reçus, & ont les uns & les autres, des chambres ſéparées; c'eſt une fort belle inſtitution.

Enfin *Séville* eſt une ville d'Eſpagne des plus dignes de la curioſité des voyageurs; elle eſt moins peuplée que Madrid, mais plus grande & plus riche; auſſi fournit-elle ſeule au roi un million d'or par an. Le pays dans lequel elle eſt ſituée, eſt extrémement fertile en vin, en blé, en huile, & généralement en tout ce que la terre produit pour les beſoins, ou pour les délices de la vie. Le Gualdalquivir lui fournit du poiſſon; & la marée qui remonte deux lieues audeſſus de *Séville*, y jette entr'autres, quantité d'aloſes & d'eſturgeons; cependant tout ce beau pays, & la ville même, peuvent être regardés comme déſerts, en comparaiſon du tems des Maures; on en ſera bien convaincu ſi l'on lit l'hiſtoire d'Eſpagne, ſous le regne du roi Ferdinand.

Le commerce des Indes & de l'Afrique, fait qu'on ſe ſert beaucoup à *Séville* d'eſclaves qui ſont marqués au nés, ou à la joue; on les vend & on les achete à prix d'argent, comme des bêtes, & on les fait travailler de même, ſans que le chriſtianiſme qu'ils embraſſent, ſerve à rendre leur ſort plus heureux.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails ſur *Séville*, parce qu'on peut s'en inſtruire dans pluſieurs ouvrages traduits en françois; mais il faut que je parle de quelques hommes célebres dans les lettres, dont elle a été la patrie.

Avenzoar (Abu Merwan Abdalmalck Ebn Zohr), célebre médecin arabe, qui floriſſoit dans le xij ſiecle; Léon l'afriquain place ſa mort à 92 ans, dans l'année 564 de l'hégire, qui tombe à l'an 1167-8. de J. C. Né dans la médecine, & d'une famille de médecin, il eut pour maître Averroës, & exerça ſon art avec beaucoup de gloire dans *Séville* ſa patrie. Il rejetta les vaines ſuperſtitions des aſtrologues, ſuivit principalement Galien dans ſa théorie, & a cependant inſéré dans ſes écrits des choſes particulieres, dont il parle d'aprés ſa propre expérience. Son ouvrage intitulé, *Tagaſſir ſilmadavat waltadhir*, qui contient des regles pour les remedes & la diete dans la plûpart des maladies, a été traduit en hébreu l'an de J. C. 1280. & de l'hébreu en latin, par Paravicius.

Alcaſar (Louis de), jéſuite, a fait un ouvrage ſur l'apocalypſe, qui paſſe pour un des meilleurs des catholiques romains; il eſt intitulé, *Veſtigatio arcani ſenſûs in Apocalypſi*, & il a été imprimé pluſieurs fois de ſuite, ſavoir à Anvers en 1604, 1611, & 1619. & à Lyon, en 1616, *in-fol.* L'auteur prétend que l'Apocalypſe eſt accomplie juſqu'au vingtieme chapitre, & ne fait aucune difficulté d'abandonner dans ſon explication, les peres de l'égliſe. Il mourut dans ſa patrie en 1613, âgé de 60 ans.

Antonio (Nicolas), chevalier de l'ordre de S. Jacques, & chanoine de *Séville*, a fait honneur à ſon pays, par ſa bibliothéque des écrivains eſpagnols, qu'il mit au jour à Rome en 1672, en 2 vol. *in-fol.* Elle a été réimprimée dans la même ville, en 1696. au frais du cardinal d'Aguirre; c'eſt un très-bon livre en ſon genre, avec une préface pleine de jugement. L'auteur mourut en 1684, à 67 ans. On lui doit encore un livre d'érudition: *De exilio, ſive de pœnâ exilii, exulumque conditione, & juribus*, Antuerpiæ 1659, *in-fol.*

Caſas (Barthelemi de las), évêque de Chiapa, ſuivit à 19 ans ſon pere, qui paſſa en Amérique avec Colomb, en 1493. Il employa cinquante ans ſans ſuccès à tâcher de perſuader aux Eſpagnols qu'ils devoient traiter les Indiens avec douceur, avec deſintéreſſement, & leur montrer l'exemple des vertus. De retour en Eſpagne, en 1551, à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté, il ſe démit de ſon évêché, & mourut à Madrid en 1566, à 92 ans. On a de lui une relation intéreſſante, de la deſtruction des Indes par les barbaries des Eſpagnols. Cette relation parut à *Séville* en eſpagnol, en 1552; en latin à Francfort, en 1598; en italien à Veniſe, en 1643; & en françois à Paris, en 1697. C'eſt un ouvrage qui reſpire la bonté du cœur, la vertu, & la vraie piété; on a encore de ce digne & ſavant homme, un livre latin, curieux & rare, imprimé à Tubinge en 1625, ſur cette queſtion: „ ſi les rois ou les princes peuvent en conſcien„ ce, par quelque droit ou quelque titre, aliéner „ leurs ſujets de la couronne, & les ſoumettre à la „ domination de quelqu'autre ſeigneur particulier „. *Voyez* ſur ce ſujet la *Bibl. eccleſ.* de M. Dupin, xvj ſiecle.

Cervantes Saavedra (Miguel de), auteur de don Quichotte, naquit à *Séville*, en 1549, ſelon Nicolas Antonio. Il avoit tant de paſſion pour s'inſtruire, qu'il dit: „ je ſuis curieux juſqu'à ramaſſer les moindres „ morceaux de papier par les rues „. Mais il fit ſon étude particuliere des ouvrages d'eſprit, tant en vers qu'en proſe, & ſur-tout de ceux des auteurs eſpagnols & italiens. On voit qu'il étoit fort verſé en ce qui a du rapport à cette ſorte de livres, par le plaiſant & curieux inventaire de la bibliotheque de don Quichotte, par les fréquentes alluſions aux romans, par le jugement fin qu'il porte de tant de poëtes, & par ſon *voyage du parnaſſe*.

Il paſſa en Italie pour prendre le parti des armes, & ſervit pluſieurs années ſous Marc-Antoine Colonne. Il ſe trouva à la bataille de Lépante, en 1571, & y perdit la main gauche d'un coup d'arquebuſe; ou du moins en fut-il ſi fort eſtropié, qu'il ne put plus s'en ſervir. Peu de tems après, il fut pris par les Maures, & mené à Alger, où il demeura plus de 5 ans priſonnier. De retour en Eſpagne, il compoſa pluſieurs comédies, qui eurent une approbation générale, tant parce qu'elles étoient ſupérieures à celles qu'on avoit vues juſqu'alors, qu'à cauſe des décorations, qui étoient toutes de ſon invention, & qui parurent trèsbien entendues. Les principales de ſes comédies, étoient

étoient *les coutumes d'Alger*, *Numancia*, & *la bataille navale*. Cervantes traita le premier & le dernier de ces ſujets en témoin oculaire. Il fit auſſi quelques tragédies qu'on applaudit.

En 1584 il publia ſa *Galatée*, qui fut très-accueillie. Il prouva par cet ouvrage la beauté de ſon eſprit dans l'invention, la fertilité de ſon imagination dans la variété des deſcriptions, ſon adreſſe à dénouer les intrigues, & ſon habileté dans le choix des expreſſions propres au ſujet qu'il traitoit. On eſtima ſur-tout la modeſtie avec laquelle il parloit de l'amour. On ne critiqua que la multiplicité des épiſodes, qui quoiqu'amenés avec beaucoup d'art, empêchent de ſuivre le fil de la narration, & l'interrompent trop ſouvent par de nouveaux incidens. Cervantes ſentit bien lui-même ce défaut, & il en fait preſque l'aveu, quand il introduit le curé Pérez, gradué à Siguenza, & maître Nicolas le Barbier, diſant: ,, Celui-là que voilà tout-auprès du recueil ,, de chanſon de Lopès de Moldonado, comment ,, s'appelle-t-il, dit le curé? C'eſt la *Galatée* de Mi- ,, chel de Cervantes, répondit maître Nicolas. Il y ,, a long-tems que cet auteur eſt de mes meilleurs ,, amis, reprit le curé, & je ſai qu'il eſt plus mal- ,, heureux encore que poëte. Son livre a de l'inven- ,, tion; il promet aſſez, mais il n'acheve rien. Il ,, faut attendre la ſeconde partie qu'il fait eſpérer; ,, peut-être qu'il réuſſira mieux, & qu'il méritera ,, qu'on faſſe grace à la premiere: compere gardez- ,, la ,,. La ſeconde partie, quoique ſouvent promiſe, n'a jamais paru.

Ce joli paſſage eſt, comme on ſait, dans don Quichotte, ouvrage incomparable par la beauté du ſtyle, par la juſteſſe de l'eſprit, la fineſſe du goût, la délicateſſe des penſées, le choix des incidens, & la plaiſanterie fine qui y regne d'un bout à l'autre. Don Quichotte nous offre en ſa perſonne un fou vraiment héros, qui s'imaginent que quantité de choſes qu'il voit, reſſemblent aux avantures qu'il a lues, s'engage à des entrepriſes glorieuſes dans ſon opinion, & folles dans celles des autres. On voit en même tems ce même héros-chevalier, raiſonner fort ſagement quand il n'eſt pas dans ſes accès de folie. La ſimplicité de Sancho Pança eſt d'un comique qui n'ennuie perſonne. Il parle toujours comme il doit parler, & agit toujours conſéquemment.

Pour que l'hiſtoire d'un chevalier errant ne fatiguât pas le lecteur par la répétition tédieuſe d'avantures d'une même eſpece, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il n'avoit été queſtion que de rencontres extravagantes; Cervantes a fait entrer dans ſon roman divers épiſodes, dont les incidens ſont toujours nouveaux & vraiſſemblables. Tous ces épiſodes, hormis deux, ſavoir, *l'hiſtoire de l'eſclave*, & la nouvelle du *curieux impertinent*, ſont enchâſſés dans la fable même, ce qui eſt un grand art. Le ſtyle eſt approprié au caractere des perſonnages & des ſujets. Il eſt pur, doux, naturel, juſte & ſi correct, qu'il y a peu d'auteurs eſpagnols qui puiſſent aller du pair avec Cervantes à cet égard. Il en a pouſſé ſi loin l'étude, qu'il emploie de vieux mots pour mieux exprimer de vieilles choſes. Enfin, les raiſonnemens ſont pleins d'eſprit, le nœud eſt habilement caché, & le dénouement heureux.

La premiere partie de don Quichotte parut à Madrid en 1605, *in*-4°. & eſt dédiée au duc de Bejar, de la protection duquel l'auteur ſe félicite dans des vers qu'il attribue à Urgande la déconnue, & qui ſont à la tête du livre. La ſeconde partie de l'ouvrage ne parut qu'en 1615. Le débit du livre fut tel, qu'avant que l'auteur eût donné cette ſeconde partie, il fait dire au bachelier Samſon Caraſco: ,, A l'heure ,, qu'il eſt, je crois qu'on en a imprimé plus de dou- ,, ze mille à Lisbonne, à Barcelonne & à Valence, ,, & je ne fais point de doute qu'on ne le traduiſe en ,, toutes ſortes de langues ,,. Cette prédiction s'eſt ſi bien vérifiée, qu'il faudroit un volume pour entrer dans le détail de ſes différentes éditions & traductions. Tous les plus célebres artiſtes, peintres, graveurs, ſculpteurs, deſſinateurs en tapiſſeries de haute & baſſe-liſſe, ont travaillé à l'envi à repréſenter les avantures de don Quichotte, & c'eſt ce que nous avons de plus amuſant.

Dès que cet ouvrage parut en Eſpagne, on lui fit un accueil qui n'avoit point eu d'exemple; car il fut univerſel, chez les grands, le militaire, & les gens de lettres. Un jour que Philippe III. étoit ſur un balcon du palais de Madrid, il apperçut un étudiant ſur le bord du Mançanarès, qui, en liſant, quittoit de tems en tems ſa lecture, & ſe frappoit le front avec des marques extraordinaires de plaiſir: ,, cet homme ,, eſt fou, dit le roi aux courtiſans qui étoient auprès ,, de lui, ou bien il lit don Quichotte. Le prince avoit raiſon, c'étoit effectivement là le livre que l'étudiant liſoit avec tant de joie.

En 1614, Cervantes fit imprimer ſon *voyage du Parnaſſe*, qui n'eſt point un éloge des poëtes eſpagnols de ſon tems, mais une ſatyre ingénieuſe, comme celle de Céſar Caporali, qui porte le même titre, en eſt une des poëtes italiens.

En 1615 il publia quelques comédies & farces nouvelles, les unes en vers, les autres en proſe. Il y joignit une préface très-curieuſe ſur l'origine & les progrès du dramatique eſpagnol; cependant les comédiens ne jouerent point les nouvelles pieces de l'auteur, & c'eſt lui même qui nous l'apprend avec ſa naïveté ordinaire.

,, Il y a, dit-il, quelques années qu'étant revenu ,, à mes anciens amuſemens, & m'imaginant que les ,, choſes étoient encore ſur le même pié, que du ,, tems que mon nom faiſoit du bruit; je me mis de ,, nouveau à compoſer quelques pieces pour le théâ- ,, tre; mais les oiſeaux étoient dénichés; je veux ,, dire, que je ne trouvai plus de comédiens qui me ,, les demandaſſent. Je les condamnai donc à demeu- ,, rer dans l'obſcurité. Dans le même tems, un li- ,, braire m'aſſura qu'il me les auroit achetées, ſi un ,, célebre comédien ne lui avoit dit, que l'on pou- ,, voit eſpérer que ma proſe réuſſiroit, mais non pas ,, mes vers. Alors, je me dis à moi-même, ou je ,, ſuis bien déchu, ou les tems ſont devenus meil- ,, leurs, quoique cela ſoit contraire au ſentiment ,, commun, ſelon lequel on fait toujours l'éloge des ,, tems paſſés. Je revis cependant mes comédies, ,, & je n'en trouvai aucune aſſez mauvaiſe, pour ,, qu'elle ne pût appeller de la déciſion de ce comé- ,, dien, au jugement d'autres acteurs moins diffici- ,, les. Dans cette idée, je les donnai à un libraire ,, qui les imprima. Il m'en offrit une ſomme raiſon- ,, nable, & je pris ſon argent. Je ſouhaiterois qu'el- ,, les fuſſent excellentes; du moins j'eſpere qu'elles ,, ſeront paſſables. Vous verrez bien-tôt, cher lec- ,, teur, ce que c'eſt; ſi vous y trouvez du bon, & ,, que vous rencontriez mon comédien de mauvaiſe ,, humeur, priez-le de ma part de n'être pas ſi prompt ,, à faire injure aux gens; qu'il examine murement ,, mes pieces, il n'y trouvera ni ridicule, ni pauvre- ,, té; leur défauts ſont cachés; la verſification eſt ſor- ,, table au comique; & le langage convient aux per- ,, ſonnages qui y paroiſſent. Si tout cela ne le con- ,, tente pas, je lui recommande une piece à laquel- ,, le je travaille, intitulée *l'abus de juger ſur l'éti-* ,, *quette*, qui, ſi je ne me trompe, ne peut man- ,, quer de plaire. En attendant, Dieu lui donne la ,, ſanté, & à moi de la patience.

Il ſe divertit encore à compoſer quelques hiſtorietes, qu'il publia ſous le titre de *novelas exemplares*, & qu'il dédia au ſeigneur de Lemos. ,, Votre ,, excellence, lui marque-t-il, ſaura que je lui envoie ,, douze contes; quoique je ne ſois pas dans le goût ,, d'en débiter, néanmoins, j'oſerois les mettre au ,, nombre des meilleurs, ſi ce n'étoit pas mon ou- ,, vrage ,,.

Il parle ainſi dans ſa préface: ,, Je vous avertis, ,, gratieux lecteur, que vous ne trouverez rien ici, ,, dont on puiſſe abuſer; j'intitule mes nouvelles, ,, *exemplaires*, parce que, ſi vous y prenez garde, ,, il n'en eſt aucune qui n'offre quelque exemple ,, utile. J'ai eu deſſein d'amuſer ſans danger, & les ,, amuſemens innocens ſont, à coup ſûr, légitimes. ,, On ne peut pas toujours être occupé de la priere, ,, de la méditation, ou des affaires: il faut des tems ,, de récréation pour délaſſer l'eſprit, & réparer ſes ,, forces; c'eſt dans cette vue qu'on a des bois, des ,, fontaines & des jardins cultivés. La lecture que je ,, vous offre, ne peut exciter de paſſion criminelle. ,, Il ne convient pas à un homme de mon âge, qui ,, touche à ſa ſoixante-quatrieme année, de badiner ,, avec l'autre vie.

,, Comme j'ai fait cet ouvrage par goût, je n'ai ,, rien négligé pour le mettre en état de plaire, & ,, j'ai quelque gloire à dire, que je ſuis le premier ,, qui aie écrit des contes originaux en eſpagnol; ils ,, ſont tous tirés de mon fonds, & il n'en eſt aucun ,, imité ni puiſé dans d'autres écrivains. Mon imagi-

,, na-

„ nation les a enfantés, ma plume les a mis ſur le
„ papier, & l'impreſſion va les faire croître „.

Il y avoit long-tems que Cervantes s'occupoit à un autre livre d'imagination, intitulé les *travaux de Perſile & Sigiſmonde*, qu'il finit immédiatement avant ſa mort, arrivée en 1616. Il étoit alors attaqué d'une maladie qui ne l'empêcha pas d'écrire ce roman, & les petites anecdotes qui s'y rapportoient. Comme nous n'avons point d'autre hiſtorien que lui-même, & qu'il raconte tout avec grace: voyons ce qu'il nous dit à ce ſujet. Il s'exprime en ces termes.

„ Il arriva, mon cher lecteur, que comme je ve-
„ nois avec deux de mes amis de la fameuſe ville
„ d'Eſquivias, je dis *fameuſe* par mille endroits; pre-
„ mierement par ſes familles illuſtres; en ſecond lieu,
„ par ſes excellens vins, & ainſi du reſte; j'entendis
„ quelqu'un galoper derriere nous, comme pour nous
„ attraper, à ce qu'il me paroiſſoit; & ce cavalier
„ ne nous permit pas d'en douter, nous ayant crié
„ de n'aller pas ſi vîte. Nous l'attendîmes donc, &
„ nous vîmes approcher monté ſur une âneſſe un
„ étudiant gris (j'entends qu'il étoit tout habillé de gris):
„ il avoit des botines ſemblables à celles que por-
„ tent les moiſſonneurs, pour empêcher le blé de leur
„ piquer les jambes; des ſouliers ronds, une épée
„ & un collet noir, que le mouvement de ſa montu-
„ re faiſoit ſouvent tourner de côté & d'autre, quel-
„ que peine qu'il ſe donnât à le mettre droit. Vos
„ ſeigneuries, nous dit-il, vont apparemment ſollici-
„ ter quelque emploie ou bénéfice à la cour; ſans
„ doute que ſon éminence eſt à Tolede, ou du moins
„ le roi, puiſque vous allez ſi vîte. Franchement j'ai
„ eu bien de la peine à vous atteindre, quoique mon
„ âne ait plus d'une fois paſſé pour un bon coureur.
„ A ce diſcours un de mes compagnons répondit;
„ le cheval du ſeigneur Cervantes en eſt la cauſe,
„ c'eſt un drôle qui n'aime pas à aller doucement.

„ A peine mon homme eut-il entendu le nom de
„ Cervantes, qu'il ſauta à bas de ſa monture, en fai-
„ ſant tomber ſon couſſin d'un côté, & ſon porte-
„ manteau de l'autre (car il avoit tout cet équipage
„ avec lui); il vint à moi, & me prenant par la
„ main gauche; oui, oui, dit-il, c'eſt ici le fameux,
„ le divertiſſant écrivain, le favori des muſes! Me
„ voyant complimenter ſi magnifiquement, je jugeai
„ qu'il y auroit de l'impoliteſſe à ne pas lui témoi-
„ gner quelque reconnoiſſance de ſes louanges; je
„ l'embraſſai (& lui fis tourner ſon collet par mon
„ accolade), & je l'aſſurai qu'il étoit dans la même
„ erreur ſur mon ſujet, que d'autres perſonnes, qui
„ me vouloient du bien. Je ſuis, lui dis-je, Cervan-
„ tes, il eſt vrai, mais non le favori des muſes, ni
„ rien de tout ce que vous m'avez dit de beau. Ayez
„ donc la bonté, mon cher monſieur, de remonter
„ ſur votre bête, & continuons notre voyage, en
„ nous tenant compagnie. Mon étudiant bien élevé,
„ obéit.

„ Nous rallentîmes notre pas, & nous marchâmes
„ bien doucement enſemble. On parla de mon mal,
„ & mon homme me prononça bien-tôt mon arrêt,
„ en me diſant que j'avois gagné une hydropiſie, &
„ que toute l'eau de la mer, fût-elle douce, ne pour-
„ roit me déſalterer. C'eſt pourquoi, ſeigneur, Cer-
„ vantes, ajouta-t-il, vous devez vous abſtenir de
„ boire, mais n'oubliez pas de manger; cela ſeul
„ vous guérira ſans la moindre médecine. D'autres
„ m'en ont dit autant, lui répliquai-je, mais je ne
„ puis m'empêcher de boire, tout comme ſi je n'é-
„ tois né que pour boire. Ma vie tend à ſa fin, &
„ par l'examen journalier de mon pouls, je trouve
„ que Dimanche prochain, au plus tard, il achevera
„ ſa beſogne, & moi ma courſe. Vous êtes arrivé
„ encore à point pour me connoître, mais je n'au-
„ rai pas le tems de vous prouver combien je ſuis
„ ſenſible à vos obligeans procédés.

„ En diſcourant ainſi, nous gagnâmes le pont de
„ Tolede, que j'enfilai, comme lui celui de Ségo-
„ vie. Ce qu'on dira de mon avanture, c'eſt l'affaire
„ de la renommée; mes amis peuvent avoir envie
„ de la raconter, & j'en aurai une plus grande de
„ l'entendre. Je retournai ſur mes pas, pour embraſ-
„ ſer encore une fois mon étudiant, & il en fit au-
„ tant de ſon côté. Enſuite il donna des deux à ſa
„ monture, & me laiſſa auſſi malade ſur mon cheval,
„ qu'il étoit mal monté ſur ſon âneſſe, au ſujet de la-
„ quelle ma plume vouloit faire encore quelque plai-
„ ſanterie: mais adieu mes bons amis; car je m'en vais
„ mourir; & j'eſpere de vous revoir avant qu'il ſoit
„ long-tems dans l'autre monde, auſſi heureux que
„ vous le pouvez déſirer „.

Voilà donc Cervantes ſur le bord du tombeau. L'hydropiſie augmenta, & ſon mal épuiſa ſes forces. Mais plus ſon corps s'affoibliſſoit, plus il s'attachoit à fortifier ſon eſprit. Ayant reçu l'Extrème-Onction, il attendit la mort avec tranquillité, & ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ou d'écrire quelque choſe de plaiſant, à meſure que des idées riantes lui en venoit dans l'eſprit. En effet, après avoir reçu les ſacremens le 18 Avril 1616, il dicta le lendemain la *dédicace* de ſes *travaux de Perſile* & *Sigiſmonde*, adreſſée, comme je l'ai dit, au comte de Lémos, conçue en ces termes:

„ Il y a une vieille balade, qui étoit jadis fort en
„ vogue, & qui commençoit, *avec un pié ſur l'étrier*.
„ Je ſouhaiterois qu'elle ne convînt pas ſi parfaite-
„ ment à cette épître, car je puis dire à-peu-près de
„ même, *avec un pié ſur l'étrier*. En partant pour
„ les ſombres régions, je prends le courage d'écrire
„ cette épitre, & je ſalue monſeigneur avec ce der-
„ nier ſoupir. Hier on me donna l'Extrême-Onction,
„ & aujourd'hui j'écris ceci. Le tems eſt court, le
„ mal croît, l'eſpérance diminue; cependant il me
„ ſemble que je voudrois vivre un peu plus long-
„ tems, moins pour l'amour de la vie, que pour a-
„ voir encore une fois le plaiſir de voir votre ex-
„ cellence ſaine & ſauve en Eſpagne, & il ne ſeroit
„ point impoſſible que ce plaiſir ne me rendît la ſan-
„ té. Mais s'il eſt arrêté que je doive mourir, la vo-
„ lonté du ciel ſoit faite; cependant votre excellence
„ me permettra de l'informer de mes deſirs, & de
„ l'aſſurer qu'elle a en moi un ſerviteur ſi zélé, qu'il
„ iroit même au-delà du trépas pour vous ſervir, ſi
„ ſon pouvoir égaloit la ſincérité de ſes ſentimens.

„ Je n'ai pas laiſſé que de me réjouir prophétique-
„ ment du retour de votre grandeur en Eſpagne;
„ mon cœur s'épanouiſſoit de joie, quand je me re-
„ préſentois tout le monde vous montrant du doigt,
„ & criant: voilà le comte de Lémos! Mes eſprits
„ ſe raniment, en voyant mes eſpérances accomplies,
„ & vos grandes qualités juſtifier les idées que j'en
„ avois conçues. Il reſte encore chez moi quelques
„ lueurs de la meche du *jardin*; & ſi par un heu-
„ reux haſard, ou plutôt par un miracle, le ciel me
„ conſervoit la vie, votre excellence verra la *ſe-
„ conde partie* de la Galatée, que je lui conſacrois.
„ Agréez mes vœux pour votre conſervation, *&c.*
„ A Madrid, le 19 Avril 1616 „.

Il finit ſes jours peu de tems après, & ne vit point l'impreſſion de ſon livre, dont le privilege fut accordé le 24 Septembre 1616, à Catherine de Salazar ſa veuve. L'*hiſtoire de Perſile & Sigiſmonde*, & les contes ou *novelas exemplares*, ont été traduits en françois, & ne ſont pas inconnus aux gens qui aiment ces ſortes de productions. La vie de l'auteur a été donnée par don Grégorio Mayans Eſiſcar, bibliothécaire du roi d'Eſpagne. Elle eſt à la tête de l'édition eſpagnole de don Quichotte, imprimée à Londres en 1738, *in*-4°.

J'ai dit, au commencement de cet article, ſur l'autorité de Nicolas Antonio, que Cervantes naquit à *Séville*; cependant l'auteur de ſa vie, que je viens de citer, eſtime qu'il étoit né à Madrid, & il appuie ſon ſentiment ſur ce que Cervantes s'adreſſe à cette ville, en prenant congé d'elle dans ſon *voyage du Parnaſſe*, en ces termes:

„ Me tournant enſuite vers ma pauvre cabane,
„ adieu, lui dis-je, & toi, Madrid, adieu; adieu Fon-
„ taines, Prado, & vous campagnes où coule le nec-
„ tar & degoûte l'ambroiſie; adieu aimables & dou-
„ ces ſociétés, où les malheureux oublient pour un
„ tems leurs peines. Adieu charmant & romaneſ-
„ que ſéjour, où deux géans qui avoient entrepris
„ d'eſcalader le ciel, frappés de la foudre, maudiſ-
„ ſent leur chûte, & ſont renfermés dans les ſom-
„ bres priſons de la terre. Adieu théâtres, dont nous
„ avons banni le ſens commun, pour y faire régner
„ la bouffonnerie. Adieu belle & vaſte promenade
„ de Saint-Philippe, où l'on diſcute les intérêts des
„ puiſſances, où les nouvelles ſe débitent, & font
„ l'unique ſujet des converſations, où l'on examine
„ ſi le croiſſant brille ou pâlit, ſi le lion aîlé (Ve-
„ niſe) triomphe ou ſuccombe. Adieu pâle famine;
„ je quitte aujourd'hui *mon pays*, pour éviter le triſ-
„ te ſort de mourir à ta porte, ſi je demeurois plus
„ long-tems ici „.

Nicolas Antonio répond que par ces mots *mon pays*, on peut entendre toute l'Eſpagne; que d'ailleurs, 1°. ce qui ſemble favoriſer ſon opinion, c'eſt que Cervantes dit, dans la préface de ſes comédies, qu'étant petit garçon il avoit vu à *Séville* Lupus de Rueda, un des plus célebres comiques eſpagnols. 2°. Que les ſurnoms que porte Cervantes, ſont ceux de familles illuſtres de *Séville*, & non de Madrid,

Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que Cervantes étoit bien mal logé à Madrid; c'eſt ce qui paroît par la maniere dont il finit ſa relation du voyage du Parnaſſe. *Plein de ſouci*, dit-il, *je cherchai mon ancienne obſcure retraite*. Il n'avoit pas à ſa mort dans cette ville un meilleur domicile. On admiroit ſes ouvrages, & perſonne ne lui donna du pain; il mourut dans l'indigence, à la honte de ſa nation; mais ſon nom ne mourra jamais,

J'ai trop amuſé les gens qui goûtent les écrits de cet aimable écrivain, pour leur faire des excuſes ſur la longueur de ſon article, & je plains ceux qui n'aiment pas à la folie l'auteur de don Quichotte. Mais je paſſe à deux ou trois autres hommes de lettres nés à *Séville*, & je ſerai très-court ſur leur compte.

Fox de Morzillo (Sébaſtien), en latin *Sebaſtianus Foxus Morzillus*, eſt du nombre des enfans devenus célebres par leur génie & par leurs études. Il naquit en 1628. Philippe II. nomma pour précepteur de Dom Carlos, Morzillus, qui étoit alors à Louvain; il s'embarqua dans les Pays-Bas pour être plutôt auprès du jeune prince. Il fit naufrage, & périt à la fleur de ſa vie. Il a publié avant l'âge de 25 ans, 1°. un commentaire latin *in Platonis Timæum*. 2°. *De conſcribenda hiſtoria, libellus*. 3°. *De regno, & regis inſtitutione, libri tres*, &c,

Monardés (Nicolas), médecin, floriſſoit au xvj. ſiecle, & mourut en 1578. Il ſe fit une grande réputation par la pratique de ſon art, & par les ouvrages qu'il mit au jour. 1°. *De ſecanda vena in pleuritide*, Hiſpali, 1539, *in*-4°. 2°. *De roſis, malis citris, aurantiis, & limoniis*, Antuerpiæ, 1565, *in*-4°. 3°. *De las drogas de las Indias*, à Séville, 1574, *in*-4°. Ce dernier livre a été traduit en anglois & en françois, par Antoine Colin.

Pineda (Jean), théologien, entra dans la ſociété des jéſuites en 1572, & mourut en 1637 âgé de 80 ans. Ses commentaires latins ſur Job & ſur l'Eccléſiaſte, forment quatre volumes *in-fol*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉVILLE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, vers le bout occidental de l'île de la Jamaïque, aſſez près de la mer, avec un port. *Long.* 299. 38. *latit.* 18. 42. (*D. J.*)

SEUILLETS, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont des planches qui ſont poſées ſur les parties inférieures & ſupérieures du ſabord, qui couvrent l'épaiſſeur du bordage, & qui empêchent de pourrir les membres du vaiſſeau en y entrant. On appelle *hauteur de feuillets*, la partie du côté du vaiſſeau compriſe entre le pont & les ſabords.

SÉVIR, v. n. (*Gram.*) punir, châtier; la cour *ſévit* contre les gens de robe ſubalternes qui font mal leur devoir.

SÉVIR, ſ. m. (*Antiq. rom.*) nom d'un officier chez les Romains. Il y avoit deux ſortes de *ſévirs*: les premiers étoient des décurions des ſix décuries des chevaliers romains. Les ſeconds étoient les principaux officiers des colonies, auxquels on accordoit même le titre d'*Auguſtates*. Le trimalcion de Pétrone eſt titré de *ſévir* Auguſte, au pié du trophée que lui érigea Cinnamus ſon tréſorier. (*D. J.*)

SEULAGE, ſ. m. (*Commerce.*) terme normand qui ſignifie *magaſinage*. *Voyez* MAGASINAGE.

SEULE, ſ. f. ſignifie en Normandie *magaſin*. *Voyez* MAGASIN.

SEULLON, ſ. m. (*Droit coutum.*) le *ſeullon*, *ſeillon* ou *ſillon* de terre, a quatre piés de largeur, & cent vingt piés de longueur. *Trévoux*. (*D. J.*)

SEUMARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Ibérie. Strabon, *l. XI. p.* 501. dit qu'elle étoit bâtie ſur un rocher au bord de l'Aragus, à ſeize ſtades de la ville Harmozica. (*D. J.*)

SEURE *ou* SEURRE, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Surregium*; petite ville de France dans la Bourgogne, ſur le bord de Saona & du diocèſe de Beſançon. Il y a des auguſtins, des capucins, deux couvens de religieuſes & un college. Elle eſt la douzieme qui députe aux états de Bourgogne. (*D. J.*)

SEURE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France en Poitou. Elle commence à porter bateau à Niort, & ſe jette dans la mer au-deſſous de Marans. On appelle communément cette riviere *Seure niortoiſe*, pour la diſtinguer de la *Seure nantoiſe*, laquelle tombe dans la Loire près de Nantes. (*D. J.*)

SEVRER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ôter à un enfant l'uſage du lait de ſa nourrice, & le faire paſſer à une nourriture plus ſolide.

SEVRER, (*Jardinage.*) on dit *ſevrer* un arbre, une marcotte quand on la ſépare du tronc d'où elle part, & qu'elle a pris racine dans la terre. C'eſt ainſi que l'on éleve les ifs, les tilleuls, les coignaſſiers, les orangers en partie, & les autres arbres de fleur, la charmille & la vigne.

SEURETÉ, ſ. f. (*Commer.*) aſſurance, précaution que ceux qui négocient & contractent enſemble, ont coutume de prendre, & doivent prendre pour n'être point trompés. La parole, ou au plus l'écrit des hommes, devroit être, & eſt en effet, la plus grande ſureté des honnêtes gens; mais la malice & la chicane de la plupart, obligent ſouvent de prendre d'autres précautions, même avec ceux qui ont le plus de réputation de probité, & c'eſt ce qu'on appelle prendre ſes *ſeuretés*. Le cautionnement, le nantiſſement, les gages, les endoſſemens, les ſouſcriptions, *&c.* ſont autant de *ſeuretés* que l'on peut prendre ſuivant le caractere des gens avec qui l'on traite, ou des affaires dont il s'agit. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SEUSNE, ſ. f. (*Pêcherie.*) on nomme *ſeuſne* en Bretagne, un grand filet ou eſpece de ſenne, dont ſe ſervent les équipages des vaiſſeaux qui vont à la pêche de la morue, pour prendre le petit poiſſon dont on fait l'hameçon des lignes avec leſquelles on pêche la morue. Chaque bâtiment a ordinairement trois *ſeuſnes*. *Voyez* SEINE. (*D. J.*)

SEUVO-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Scandinavie, Pline, *lib. IV. c. xiij.* en fait une montagne immenſe, égale aux monts Riphées. Tous les Géographes s'accordent à dire que Pline déſigne par-là, cette grande chaine de montagnes qui s'étend en forme de croiſſant, depuis l'extrémité ſeptentrionale de la Scandinavie, & vient finir au promontoire Cimbrique, après avoir traverſé toute cette grande peninſule. Cette montagne eſt connue aujourd'hui ſous différens noms; une partie entr'autres eſt appellée *Skars*; on donne à une autre le nom de *Suia*, & à une troiſieme celui de *Doſſrafiel*. (*D. J.*)

SEX, (*Géog. anc.*) *Ex*, *Sexi* ou *Sexti*, car ce mot s'écrit différemment, ville de l'Eſpagne bétique. Pline, *lib. III. c. j.* donne à cette ville le ſurnom de *Firmum Julium*; & les habitans ſont appellés *Exitani*, par Strabon. On croit que c'eſt préſentement *Velez-Malaga*. (*D. J.*)

SEXAGENAIRE, ſ. m. & f. (*Gram.*) qui a atteint l'âge de 60 ans. Il y a des caſuiſtes qui diſpenſent les *ſexagenaires* du jeûne. Ce n'eſt pas l'âge, mais la néceſſité, qui diſpenſe des lois. La loi Pappia Pappea défend le mariage aux *ſexagénaires*.

SEXAGENE, ſ. f. (*Gram.*) la ſixieme partie du zodiaque; le *ſexagene* eſt donc de 60 degrés, & comprend deux ſignes.

SEXAGENARIUM de ponte dejicere, (*Hiſt. Rom.*) priver un vieillard ſexagenaire (c'eſt-à-dire qui a 60 ans), du droit de donner ſon ſuffrage dans les élections à Rome; parce que le peuple paſſoit ſur une eſpece de petit pont, pour aller jetter ſa ballote dans l'urne pour élire les magiſtrats, & on rejettoit les vieillards qui avoient 60 ans, au cas que quelqu'un de cet âge ſe préſentât. (*D. J.*)

SEXAGÉSIMALE, adj. (*Arithmét.*) les fractions *ſexagéſimales* ſont des fractions dont les dénominateurs procedent en raiſon ſexagécuple; par exemple une prime ou une minute $= \frac{1}{60}$, une ſeconde $= \frac{1}{3600}$, une tierce $= \frac{1}{216000}$ *Voyez* DEGRÉ, MINUTE, *&c.*

Autrefois on ne ſe ſervoit que des fractions *ſexagéſimales* dans les opérations aſtronomiques, & on s'en ſert encore dans bien des cas, *voyez* LOGISTIQUE. Cependant l'arithmétique décimale eſt aujourd'hui fort en uſage, même dans les calculs aſtronomiques.

Dans ces fractions, qu'on nomme auſſi *fractions aſtronomiques*, le dénominateur étant toujours 60, ou un multiple de 60, on le ſouſentend ordinairement, & on n'écrit que le numérateur qu'on met plus bas. Ainſi quand on voit $4^{\circ}.\ 59'.\ 32''.\ 50'''.\ 16''''$. il faut lire 4 degrés, 59 minutes, 32 ſecondes d'un degré, ou 60 parties d'une minute, 50 tierces, 16 quartes, *&c.* *Voyez* FRACTION. *Chambers*. (*E*)

SEXAGÉSIME, ſ. f. *terme de calendrier eccléſiaſtique*; c'eſt le ſecond dimanche avant le carême, ou celui qui précede le dimanche gras. On l'appelle ainſi parce qu'il tombe à peu près 60 jours avant Pâques, du latin *ſexageſimus*, *ſoixantieme*.

La *ſexagéſime* eſt le dimanche qui ſuit la ſeptuagéſime, & qui précede la quinquagéſime. *Voyez* SEPTUAGÉSIME & QUINQUAGÉSIME.

SEXANGLE, adj. (*Géom.*) ſe dit d'une figure qui a ſix angles. Ce mot n'eſt employé que par quelques anciens auteurs.

SEXAVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Perſe, toute entourée de vaſtes deſerts, à cinq journées de Com ſur la route de Tauris à Iſpahan, en paſſant par Zangan, Sultanie & autres lieux. Ses caravanſerais ſont commodes, & leur nombre ſupplée au défaut de leur grandeur. (*D. J.*)

SEXE, LE, (*Morale.*) le *ſexe* abſolument parlant, ou plutôt le *beau-ſexe*, eſt l'épithete qu'on donne aux femmes, & qu'on ne peut leur ôter, puiſqu'elles ſont le principal ornement du monde. Qu'elles joignent à ce titre mérité, tout ce qui eſt propre à leur état, la pudeur, la retenue, la douceur, la compaſſion & les vertus des ames tendres: la muſique, la danſe, l'art de nuancer les couleurs ſur la toile, ſont les amuſemens qui leur conviennent; mais la culture de leur eſprit eſt encore plus importante & plus eſſentielle. Que d'autre part leur heureuſe fécondité perpétue les amours & les graces; que la ſociété leur doive ſa politeſſe & ſes goûts les plus délicats; qu'elles faſſent les plus cheres délices du citoyen paiſible; que par une prudence ſoumiſe & une habileté modeſte, adroite & ſans art, elles excitent à la vertu, raniment le ſentiment du bonheur, & adouciſſent tous les travaux de la vie humaine: telle eſt la gloire, tel eſt le pouvoir du *beau-ſexe*. (*D. J.*)

SEXTANT, ſ. m. *en Mathématique*, ſignifie la ſixieme partie d'un cercle, ou un arc qui comprend 60 degrés. *Voyez* ARC & DEGRÉ.

On ſe ſert plus particulierement du mot *ſextant*, pour ſignifier un inſtrument d'aſtronomie qui reſſemble à un quart de cercle, excepté que ſon étendue ne comprend que 60 degrés.

L'uſage & l'application du *ſextant* eſt le même que celui du quart de cercle. *Voyez* QUART DE CERCLE.

SEXTANS, ſ. m. (*Poids & meſur. rom.*) le *ſextans* peſoit deux onces, ou ſeize drachmes poids de Troie. Les Romains diviſoient l'as qui étoit la livre d'airain, en douze onces; l'once étoit dite *uncia*, du mot *unum*; & les deux onces *ſextans*, *ſexta pars aſſis*, la *ſixieme partie de l'as* ou de la *livre*. En fait de meſure, le *ſextans* contenoit ſemblablement deux onces de liqueur.

Sextantes, Caliſte, duos infunde Falerni.

„ Verſez-moi, mon cher Caliſte, deux doigts de ce „ vin de Falerne „. (*D. J.*)

SEXTARIUS, (*Meſur. rom.*) le *ſextarius* (ſeptier) des latins étoit une petite meſure de liquides, qui contenoit à peu près trois demi-ſeptiers de Paris. C'étoit la meſure d'Auguſte pour le vin, quand il vouloit boire un peu plus qu'à ſon ordinaire. On l'appelloit *ſextarius*, parce qu'il faiſoit la ſixieme partie du *congius*. Il tenoit douze cyathes, & notre pinte de Paris en tient ſeize. (*D. J.*)

SEXTE, ſ. f. *terme de Breviaire*; c'eſt le nom qu'on donne à une des petites heures ou heures canoniales qui font partie de l'office divin. *Voyez* HEURES.

On l'appelle ainſi, parce que chez les anciens on la récitoit vers la ſixieme heure du jour, qui, ſelon leur maniere de compter, répondoit à l'heure de midi; & les écrivains eccléſiaſtiques diſent qu'elle fut inſtituée pour honorer la mémoire de l'heure où Jeſus-Chriſt fut mis en croix: c'eſt ainſi que porte la gloſe *chap. x. de celebrat. miſſar. Sexta cruci nectit.* S. Baſile, *regul. major. quæſt.* 37. dit que les chrétiens chantoient ou récitoient à cette heure le pſeaume 91. priant Dieu qu'il les délivrât du démon du midi, δαιμονι μεσημβρινω, qui eſt le pſeaume, que nous chantons aujourd'hui à complies. Il n'ajoute pas quels étoient les autres pſeaumes, mais nous pouvons aſſurer ſur la foi de Caſſien, qu'il y en avoit encore deux autres, & que probablement ils étoient relatifs à la mort de Jeſus-Chriſt & à ſon ſacrifice. Bingham, *orig. Eccleſ. tom. V. lib. XIII. c. ix. §.* 12.

Aujourd'hui parmi les catholiques, *ſexte* eſt compoſée du *Deus in adjutorium*, de trois pſeaumes ſous une ſeule antienne, d'un capitule, d'un répons bref avec ſon verſet, & d'une oraiſon tirée du propre du tems, ou du propre des SS. ou du commun.

SEXTE, (*Juriſpr.*) eſt la collection des decrétales, faites par ordre du pape Boniface VIII. on l'appelle *ſexte*, parce qu'elle eſt intitulée, *liber ſextus decretalium*, comme ſi c'étoit un ſixieme livre des decrétales qui ont été recueillies par Gregoire IX, en cinq livres; cependant cette collection de Boniface VIII, contient elle-même cinq livres; la maniere de citer cette collection eſt de dire *in ſexto*.

Cette collection comprend les conſtitutions des papes, publiées depuis celle de Gregoire IX; ſavoir, celles du même Gregoire, d'Innocent IV. Alexandre IV. Urbain IV. Gregoire X. Nicolas III. Clément IV. & Boniface VIII. par l'ordre duquel cette compilation fut faite.

Boniface VIII. employa à ce travail Guillaume de Mandegot, archevêque d'Embrun; Berenger de Frédol, évêque de Beziers; & Richard de Sienne, qu'il nomma depuis cardinal en 1298; ce livre fut publié le 3 Mars à la fin de l'an 1298, c'eſt-à-dire en 1299 avant Pâque.

Le *ſexte* ne fut point reçu en France, & il n'eſt permis ni de l'enſeigner dans les écoles, ni de le citer au barreau, à cauſe des démêlés qu'il y eut entre Boniface VIII. & Philippe le Bel.

On a joint à la ſuite du texte & dans le même volume, les clementines & les extravagantes de Jean XXII. & les extravagantes communes. *Voyez* DROIT CANON, DECRET, DECRÉTALES.

SEXTELAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) appellé auſſi *ſeſterage* ou *ſtelage*, eſt un terme formé par corruption de celui de *ſextierage*, appellé dans la baſſe latinité *ſextariaticum*; c'eſt ce qui ſe prend ſur un ſextier ou ſeptier de grain au profit du ſeigneur, pour le meſurage des grains qui ſe vendent dans ſon marché.

Ce droit dépend des titres & de la poſſeſſion, *voy.* le *gloſſ.* de Ducange au mot *ſextariaticum*, & celui de Lauriere au mot *ſextelage*; le *traité des Fiefs*, de Guyon, *chapitre unique du Droit de* ſextelage, *& les* mots MITAGE, PINTAGE. (*A*)

SEXTERÉE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) c'eſt dans la coutume de Troye & Rheims, une eſpace de terre contenant huit boiſſelées.

SEXTIL, adj. (*Aſtronom.*) eſt la poſition ou l'aſpect de deux planetes, lorſqu'elles ſont éloignées l'une de l'autre de la ſixieme partie du zodiaque, c'eſt-à-dire de 60 degrés, ou de la diſtance de deux ſignes. On le déſigne par cette marque (*). *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEXTILE, (*Calend. des Rom.*) ce mois étoit le ſixieme à commencer par le mois de Mars, ſelon l'ancien uſage, & ce nom lui reſta, depuis même qu'on eut ajouté Janvier & Février aux mois de l'inſtitution de Romulus. On lui donna enſuite le nom d'Auguſte, *menſis Auguſtus*, comme on avoit donné au mois précédent, le nom de *Jules-Céſar*, en l'appellant *menſis Julius*. (*D. J.*)

SEXTULA, (*Poids & Monn. rom.*) nom chez les Romains, qui déſignoit la ſixieme partie de l'once. On ſait que l'as romain valoit une livre, & ſe diviſoit en douze onces; on appelloit *ſextans*, la ſixieme partie de l'as, c'eſt-à-dire deux onces. *Quadrans*, la quatrieme partie, c'eſt-à-dire trois onces; *triens*, la troiſieme partie, c'eſt-à-dire quatre onces; *quincunx*, cinq onces; *ſemis* ou *ſeminis*, la moitié de l'as, c'eſt-à-dire ſix onces; *ſeptunx*, ſept onces; *bes*, huit onces; *dodrans*, neuf onces; *dextans*, dix onces; *deunx*, onze onces: j'ignore les *mots* des parties de l'once, mais on ſait que *ſextula* étoit la ſixieme partie de l'once. (*D. J.*)

SEXTULE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont ſe ſervent les Apoticaires, pour peſer les drogues qu'ils compoſent ou débitent; il peſe un ſcrupule plus que la dragme ou le gros. *Voyez* DRAGME, GROS, SCRUPULE. *Dictionn. de Commerce.*

SEXTUMVIR AUGUSTAL, (*Antiq. Rom.*) on ſait que ce fut Tibere qui inſtitua la ſociété des prêtres appellés *ſodales Auguſtales*, en l'honneur d'Auguſte mis au nombre des dieux, pour lui offrir des ſacrifices dans les temples, qu'il lui avoit fait élever. Ils ne furent pas ſeulement établis à Rome; les principales villes des Gaules en eurent auſſi, & ſur-tout celle de Lyon, où étoit ce temple fameux, conſacré à la mémoire d'Auguſte par ſoixante nations qui y avoient placé chacune leur ſtatue avec leurs ſymboles,

les, pour juſtifier à la poſtérité qu'elles avoient toutes contribué à ſon embelliſſement. Il y avoit cette différence entre les *ſextumvirs auguſtaux*, établis à Rome, & ceux des autres villes, qu'ils n'étoient que ſix dans les provinces, & que les premiers étoient plus diſtingués & en plus grand nombre. Ils étoient vingt-cinq à Rome, dont vingt-un furent tirés au ſort entre les principaux de la ville; les quatre autres furent Tibere lui-même, Druſus, Germanicus & Claude. Néron, & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs le furent auſſi dans la ſuite; mais à meſure que l'on s'éloigna du ſiecle d'Auguſte, l'ordre des *ſextumvirs auguſtaux* s'avilit & s'anéantit également par-tout. (*D. J.*)

SEXTUPLE, adj. *en Muſique;* eſt le nom que pluſieurs ont donné aſſez improprement aux meſures à deux tems, compoſées de ſix notes égales, trois pour chaque tems; ces ſortes de meſures ont été appellées encore plus mal-à-propos par quelques françois, *meſures à ſix tems.*

On peut compter cinq eſpeces de ces meſures *ſextuples*, c'eſt-à-dire autant qu'il y a de différentes valeurs de notes depuis celle qui eſt compoſée de ſix rondes, appellée en France *triple de ſix pour un*, & qui s'exprime par ce chiffre $\frac{6}{1}$, juſqu'à celle appellée *triple de* 6 *pour* 16, qui eſt compoſée de ſix doubles croches ſeulement, & ſe marque ainſi $\frac{6}{16}$. La plûpart de ces diſtinctions ſont abolies aujourd'hui, & elles ſont en effet aſſez inutiles, puiſque toutes ces différentes figures de notes ſont moins des meſures différentes, que des modifications de mouvement du vîte au lent dans la même eſpece de meſure; ce qui ſe marque encore mieux avec un ſeul mot écrit à la tête de l'air, qu'avec tout ce fracas de chiffres & de notes qui ne ſervent qu'à embrouiller un art déja aſſez difficile en ſoi. *Voyez* TRIPLE, TEMS, MESURE, VALEUR DES NOTES, *&c.* (*S*)

SEYA *ou* SEA, (*Géog. mod.*) en latin *Sena*, petite ville de Portugal, dans la province de Beira, au pié du mont Herminio, entre cette montagne & le Mondego, dont les ſommets ſont toujours couverts de neige. (*D. J.*)

SEYAH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpeces de moines turcs; ils ont des monaſteres, mais lorſqu'ils en ſont une fois ſortis, ils n'y rentrent plus, & paſſent le reſte de leur vie à courir de côté & d'autre & à faire les vagabonds. En leur donnant leur congé, leurs ſupérieurs les taxent à une ſomme d'argent, ou à une certaine quantité de proviſions qu'ils ſont obligés d'envoyer au couvent, faute dequoi l'entrée leur en eſt fermée. Lorſqu'un *ſeyah* arrive dans une ville, il va au marché ou dans la ſalle qui eſt auprès de la grande moſquée, là il crie de toute ſa force, *ô dieu, envoyez-moi cinq mille écus, ou mille meſures de riz*, &c. Après avoir reçû les aumônes des ames dévotes, le moine mendiant va faire le même métier dans un autre endroit, & vit toujours errant juſqu'à ce qu'il ait amaſſé la ſomme à laquelle il a été taxé. Il y a chez les Indiens & dans les états du grand-mogol une grande quantité de ces pieux fainéans, qui viennent ſouvent infeſter les états du grand-ſeigneur, à qui ils ſont ſi fort à charge, qu'un viſir fit dire au grand-mogol qui avoit fait des offres de ſervices au ſultan, que *la plus grande faveur que ſa majeſté Indienne pût faire à ſon maître, étoit d'empêcher que les religieux mendians de ſes états n'entraſſent ſur ceux de ſa hauteſſe*. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. Ottomane.*

SEYMAR-BASSY, ſ. m. (*Hiſt. Turq.*) premier lieutenant des janiſſaires; il commande en particulier ceux qu'on appelle *ſeymenys*. Lorſque l'aga marche en campagne, il prend le titre de ſon lieutenant à Conſtantinople, il peut mettre ſon propre cachet ſur les ordres qu'il donne: enfin, il a le maniement de toutes les affaires des janiſſaires. *Duloir*. (*D. J.*)

SEYNE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Sedena*, petite ville de France, dans la haute-Provence, chef-lieu d'une viguerie de même nom, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Durance. (*D. J.*)

SEYSSEL, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bugey, ſur le Rhône, qui la diviſe en deux parties, & qui en ce lieu commence à être navigable; on y décharge le ſel qui vient du pays pour le tranſporter en Savoie. *Long.* 23. 31. *lat.* 48. 44.

Seyſſel (Claude de) ſavant du ſeizieme ſiecle, prit le nom de cette ville dans laquelle il étoit né; il profeſſa le Droit à Turin, devint maître des requêtes, conſeiller de Louis XII. évêque de Marſeille, & finalement archevêque de Turin, où il finit ſes jours en 1520. Il a publié pluſieurs traductions & ouvrages de différens genres. Son *hiſtoire de Louis XII.* a été réimprimée pluſieurs fois. Sa *grande Monarchie de France*, traduite en latin, par Sleidan, fit du bruit. Il y ſoutint une opinion fort extraordinaire pour un maître des requêtes, & pour un évêque; c'eſt que le roi eſt dépendant du parlement. (*D. J.*)

SEYTA, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) idole fameuſe adorée par les Lapons. Ce dieu eſt une pierre qui n'a aucune forme déterminée, non-plus que ſa femme & ſes enfans qui ne ſont autre choſe que des maſſes de pierre informes, auxquelles les Lapons font des ſacrifices, & qu'ils frottent avec le ſang & la graiſſe des victimes, qui ſont communément des rennes. Le haſard ou l'art ont donné à la partie ſupérieure de quelques-unes de ces pierres une forme dans laquelle on a cru trouver la reſſemblance de chapeaux. Le lieu où ſont placées les idoles eſt à l'endroit où le lac de Tornotreſch forme une riviere & une cataracte.

SÉSANNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Brie, au dioceſe de Troyes, frontiere de la Champagne, à 25 lieues au ſud eſt de Paris, dans une plaine entourée de collines du côté de la Brie; & ſur une petite riviere qui n'a point de nom. *Sézanne* étoit fondée avant la fin du vj. ſiecle, & ſujette alors à Hugues, ſeigneur de Breques. Elle a été jointe au domaine du comté de Troyes, & finalement réunie à la couronne avec la Champagne. En 1632 elle fut réduite en cendres par un incendie, & rétablie quelque tems après; mais elle eſt retombée dans un grand délabrement. (*D. J.*)

S F

SFACCHIA, (*Géog. mod.*) ou *monti Sfacchioſi*, montagnes de l'île de Candie, au territoire de la Canée, vers le midi. Ces montagnes s'étendent vers la petite ville de *Caſtel-Sfacchia* habitée par les Sfacchiotes.

SFETIGRADO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans l'Albanie, ſur les confins de la Macédoine, à 20 lieues au ſud-eſt de Croye. Amurath II. prit cette ville d'aſſaut, dans le xv. ſiecle, & elle eſt reſtée aux Turcs. Ils la nomment *Suirgice*. (*D. J.*)

S G

SGRAFFITTO, ſ. m. (*Peinture.*) terme italien qui déſigne une eſpece de peinture à freſque, que nous appellons *maniere égratignée*. *Voyez* EGRATIGNÉE, *maniere*, *Peint.* (*D. J.*)

S H

SHAFTSBURY, (*Géog. mod.*) en latin *Septonia*, grand & beau bourg à marché d'Angleterre, dans Dorſet-shire, ſur une colline, près des frontieres de Wilt-shire, entre les forêts de Craneborne & de Gillingham, à trois milles de la derniere, proche la Stoure. On y jouit d'une fort belle vue, & ſes maiſons au nombre de cinq cens, ſont toutes bâties de pierres de taille. *Shaftsbury* a le titre de comté; mais c'étoit dans ſon origine une place beaucoup plus conſidérable qu'elle ne l'eſt aujourd'hui; car elle avoit juſqu'à dix égliſes paroiſſiales dans ſon enceinte. Alfred la fonda en 880, & la nomma *Sheaftesbyrig*, du mot ſaxon *ſheaft*, qui veut dire une *pyramide*. Le roi Canut y eſt mort, & y eſt enterré. *Long.* 17. 36. *lat.* 51. 40. Mais la *longitude*, ſuivant Streêt, eſt 19. 0'. 11''. *latit.* 52. 48. (*D. J.*)

SHAGRI-COTTAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui eſt, dit-on, une eſpece de cornouiller; il produit un fruit très-agréable & très-rafraîchiſſant qui ſe mange avec de ſucre. Le ſuc des feuilles paſſe pour un bon remede contre la diarrhée & le flux hépatique; ces mêmes feuilles en décoction ſont un excellent gargariſme.

SHAKRI, *ou* CHAKRI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dans le royaume de Siam on déſigne ſous ce nom un des premiers magiſtrats de l'état qui eſt chargé de la police de l'intérieur. Toutes les affaires des provinces ſe por-

portent devant lui, & les gouverneurs ſont obligés de lui rendre compte & de recevoir ſes ordres; c'eſt lui qui eſt le préſident du conſeil d'état.

SHANON, le (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande. Elle prend ſa ſource dans un lac du comté de Létrim, ſépare la Connacie de la Momonie, court enſuite à Limmerik, & ſe jette enfin dans l'Océan.

SHAPINS, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, vis-à-vis la partie orientale de Mainland. Elle eſt longue de ſix milles, large de trois. Elle a une égliſe paroiſſiale, & un aſſez bon port.

SHAPOUR, (*Géog. mod.*) ou *Shapor*, ville de l'Inde, dans les états du grand-mogol, au royaume de Berar. Quelques uns imaginent que c'eſt la ville de *Sora* de Ptolomée en-deçà du Gange, à laquelle cet auteur donne le titre d'*Arcati regis*. (*D. J.*)

SHARVAKKA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de bramines, ou de prêtres indiens qui ont des ſentimens très-peu orthodoxes & conformes à ceux des Epicuriens. Ils ne croient point l'immortalité de l'ame, ni la vie à venir, & ils exigent de leurs adverſaires des preuves ſenſibles & poſitives que l'on ne peut point trouver dans une fauſſe religion; malgré cela, on dit que les *Sharvakkas* menent une vie très-exemplaire.

SHASTER, *ou* CHASTER, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſup.*) c'eſt le nom que les idolâtres de l'Indoſtan donnent à un livre dont l'autorité eſt très-reſpectée parmi eux, qui contient tous les dogmes de la religion des brames, toutes les cérémonies de leur culte, & qui eſt deſtiné à ſervir de commentaire au livre appellé *vedam*, qui eſt le fondement de leur croyance, & il étoit fait dans la vue de prévenir les diſputes qui pouvoient s'élever au ſujet de ce livre; mais il n'a point produit cet effet, parce qu'il n'eſt guere poſſible d'empêcher les diſputes entre les différentes ſectes d'une religion abſurde par elle-même. On le nomme *ſhaſter*, *shaſtrum*, ou *jaſtra*, ce qui ſignifie *ſcience* ou *ſyſtême*: auſſi donne-t-on ce même nom à pluſieurs autres ouvrages, ſur-tout ſur la philoſophie & ſur l'aſtronomie, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport avec la religion des Indiens. Il n'eſt permis qu'aux bramines & aux *rajahs* ou *princes* de l'Inde de lire le vedam, *voyez* Vedam; mais les prêtres des Banians, appellés *shuderers*, peuvent lire le *ſhaſter*: quant au peuple, il ne lui eſt permis de lire que le livre appellé *puran* ou *pouran*, qui eſt un commentaire du *ſhaſter*; ainſi il ne leur eſt permis de puiſer les dogmes de ſa religion que de la troiſieme main.

Le *ſhaſter* eſt diviſé en trois parties, dont la premiere contient la morale des bramines; la ſeconde contient les rites & les cérémonies de leur religion, & la troiſieme diviſe les Indiens en différentes tribus ou claſſes, & preſcrit à chacune les devoirs qu'elle doit obſerver.

Les principaux préceptes de morale contenus dans la premiere partie du *ſhaſter* ſont 1°. de ne point tuer aucun animal vivant, parce que les animaux ont, ſelon les Indiens, une ame auſſi-bien que les hommes; 2°. de ne point prêter l'oreille au mal, & de ne point parler mal ſoi-même; de ne point boire du vin, de ne point manger de viande, de ne point toucher à rien d'impur; 3°. d'obſerver les fêtes preſcrites, de faire des prieres & de ſe laver; 4°. de ne point mentir, & de ne point tromper dans le commerce; 5°. de faire des aumônes ſuivant ſes facultés; 6°. de ne point opprimer, ni faire violence aux autres; 7°. de célébrer les fêtes ſolemnelles, d'obſerver les jeûnes, de ſe retrancher quelques heures de ſommeil pour être plus diſpoſé à prier; 8°. de ne point voler, ni frauder perſonne de ce qui lui appartient.

La ſeconde partie du *ſhaſter* a pour objet les cérémonies: elles conſiſtent 1°. à ſe baigner ſouvent dans les rivieres. En y entrant, les Banians commencent par ſe frotter tout le corps avec de la boue ou du limon, après quoi ils s'enfoncent plus avant dans l'eau, & ſe tournent vers le ſoleil; alors un bramine ou prêtre adreſſe une priere à Dieu pour le prier de purifier l'ame de ſes ſouillures; les Banians ſe plongent quelquefois dans la riviere, & ils croient par-là avoir obtenu le pardon de tous leurs péchés; 2°. les Banians ſe frottent le front d'une couleur rouge, qui eſt le ſigne qu'ils ſont partie du peuple de Dieu; 3°. il leur eſt ordonné de faire des offrandes, des prieres ſous des arbres deſtinés à ces uſages ſacrés, & qu'ils doivent tenir en grande vénération; 4°. de faire des prieres dans les temples, de faire des offrandes aux pagodes ou idoles, de chanter des hymnes, & de faire des proceſſions, &c. 5°. de faire des pélerinages à des rivieres éloignées, & ſur-tout au Gange, afin de s'y laver, & de faire des offrandes; 6°. d'adreſſer leurs vœux à des ſaints qui ont chacun des départemens particuliers; 7°. il leur eſt ordonné de rendre hommage à Dieu, à la vue de la premiere de ſes créatures qui s'offre à leurs yeux après le lever du ſoleil; de rendre leurs reſpects au ſoleil & à la lune, qui ſont les deux yeux de la divinité; de reſpecter pareillement les animaux qui ſont regardés comme plus purs que les autres, tels que la vache, le buffle, &c. parce que les ames des hommes paſſent dans ces animaux: c'eſt pour cela que les Banians frottent leurs maiſons avec leur fiente, dans l'idée de les ſanctifier par ce moyen.

La troiſieme partie du *ſhaſter* établit une diſtinction entre les hommes, & les diviſe en quatre tribus ou claſſes: la premiere eſt celle des bramines, ou prêtres chargés de l'inſtruction du peuple; la ſeconde eſt celle des kutteris ou nobles, dont la fonction eſt de commander aux hommes; la troiſieme eſt celle des shudderis, ou des marchands, qui procurent aux autres leurs beſoins à l'aide du trafic; la quatrieme claſſe eſt celle des viſes, ou artiſans. Chacun eſt obligé de demeurer dans la claſſe ou tribu dans laquelle il eſt né, & de s'en tenir aux occupations qui lui ſont aſſignées par le *ſhaſter*.

Suivant les bramines, le *ſhaſter* fut donné par Dieu lui-même à Brama, qui par ſon ordre le remit aux bramines de ſon tems pour en communiquer le contenu aux peuples de l'Indoſtan, qui en conſéquence ſe diviſerent en quatre tribus qui ſubſiſtent parmi eux juſqu'à ce jour.

SHEAD'S - TINNEMOUTH *ou* TINMOUTH-CASTLE, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans le Northumberland. C'eſt une place forte à l'embouchure de la Tyne, qui lui donne ſon nom. Du tems des Saxons, on l'appelloit *Tunna-Ceaſter*, & les anciens l'avoient nommée *Tunnecellum*. Elle eſt défendue par un château fortifié, ſitué ſur un rocher battu de la mer, & inacceſſible de deux côtés. Les Romains y tenoient une eſcadre pour s'oppoſer aux deſcentes des pirates, & pour faire des courſes ſur l'ennemi en cas de beſoin. (*D. J.*)

SHEAFIELD, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre dans Yorck-Shire, ſur le Derby, au-deſſus de Rotherham. Toutes les maiſons de ce bourg ſont bâties en brique & en pierres de taille. Il s'y fait un grand trafic de blé, & les meilleurs couteaux d'Angleterre. (*D. J.*)

SHEBAN, (*Géog. mod.*) ville & fortereſſe de l'Arabie-heureuſe dans le pays d'Hadramont, à 11 ſtations ou 60 paraſanges de Sanaa. Cette ville porte auſſi le nom d'*Hadramont*. (*D. J.*)

SHECTEA *ou* CHECTEA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une ſecte des bramines ou prêtres indiens, qui croient contre toutes les autres que *Ramon*, *Brama*, *Viſtnou* & *Ruddiren* ſont des êtres ſubordonnés à *Shecti* ou *Checti* de qui ſeul ils ont dérivé leur pouvoir, & qu'ils regardent comme le créateur & le modérateur de l'univers. Ces ſectaires, qui ſont des déiſtes, n'admettent point l'autorité de *vedam* ou livre ſacré; de plus, ils refuſent de croire les choſes qui ne tombent point ſous leur ſens, par conſéquent ils ne croient aucuns myſteres. Les Indiens les regardent comme des hérétiques dangereux, qui ne méritent que d'être exterminés.

SHEFFORD, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre en Bedfordshire. (*D. J.*)

SHEIK, ſ. m. *terme de relation*, nom de celui qui a le ſoin des moſquées en Egypte, & dont la charge répond à celle des imans à Conſtantinople. Ils ſont plus ou moins de *sheiks* dans chaque moſquée, ſelon ſa grandeur & ſes revenus. Dans les grandes moſquées, il y en a un qui eſt le chef & n'a rien à faire; mais dans les petites moſquées, tous les *sheiks* ont ſoin d'ouvrir le temple, d'appeller pour les prieres, & de défiler enſemble pour faire leurs courtes devotions. Pocock, *deſcription d'Egypte*, p. 171. (*D. J.*)

SHEI-BELLETK, *terme de relation*, nom d'un officier turc en Egypte, qui eſt le chef de la ville & qui eſt placé par le pacha. Son emploi eſt d'avoir ſoin qu'il n'arrive aucune innovation qui puiſſe préjudicier à la Porte; mais toute ſon autorité dépend uniquement de ſon crédit; car le gouvernement d'Egypte eſt de telle nature, que ſouvent ceux à qui l'on confere les moindres poſtes ont cependant la plus grande in-

in-

influence, & qu'un caya des janiſſaires ou des arabes trouve le ſecret par ſes intrigues de gouverner malgré le pacha même. Pocock, *deſcription d'Egypte, p.* 163. (*D. J.*)

SHELF, ſ. m. (*Minéralog.*) eſt ce que les mineurs, particulierement dans les mines d'étain, appellent *la terre glaiſe*: ils entendent par-là une ſurface imaginaire de la terre, que la ſecouſſe des eaux du déluge n'a jamais pu ébranler: ils prétendent que toutes les veines de plomb & autres minéraux étoient paralleles à cette couche de terre; que cependant depuis le déluge les unes ſe ſont élevées & les autres renfoncées.

Par *ſhelf*, ils entendent cette ſurface dure ou enveloppe de la terre qu'on rencontre ſous la terre franche, & qui eſt ordinairement de l'épaiſſeur d'un pié; car ils ſuppoſent que depuis le déluge la terre a acquis une nouvelle enveloppe de terre végétable, ou qui eſt telle qu'elle a été formée par la corruption des végétables & des animaux. *Voy.* DÉLUGE, STRATA, FOSSILE, MINE, *&c.*

SHEPEY, (*Géog. mod.*) île d'Angleterre, formée par deux branches de la riviere de Medway, dont l'une coule à l'occident & l'autre à l'orient. Cette île peut avoir environ 20 milles de tour. Son terroir eſt fertile & abondant en pâturages. On y voit deux ou trois bons villages outre Quértisborough, gros bourg, accompagné d'un château, bâti dans le iv. ſiecle par Edouard III. On croit que *Shepey* eſt la *Toliapis* de Ptolomée, *l. II. c. iij.* (*D. J.*)

SHEQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) les Arabes nomment *sheques* les chefs de leurs tribus. Les anciens Grecs les appelloient *phylarques*; ce fut un de ces *sheques* ou phylarques arabes qui, ſemblables à Sinnon, eut l'adreſſe de faire goûter à Craſſus un plan de guerre contre les Parthes, dont le but étoit la perte de ce général, & il réuſſit dans ſon projet. Les anciens ne s'accordent point ſur le véritable nom de ce fourbe ſi célebre dans l'hiſtoire romaine; Dion Caſſius le nomme *Abzarus*, Plutarque *Ariamnes*, Florus *Mazeres* & Appien *Acbarus*. Quoi qu'il en ſoit, l'armée fut taillée en pieces; Craſſus périt dans des marais pleins de fondrieres, & ſa défaite fût le plus terrible échec que les Romains euſſent eſſuyé depuis la bataille de Cannes; on leur tua vingt mille hommes, & il y en eut dix mille de pris. Artabaze reçut la tête de Craſſus au milieu d'un feſtin de noces; & la joie fut telle à cette vûe, qu'on verſa de l'or fondu dans la bouche de cette tête, pour ſe moquer de la ſoif inſatiable que ce romain avoit toujours eu de ce métal. Dion Caſſius, *l. II. c. l.* Florus, *l. III. c. iij.* (*D. J.*)

SHERARDIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par M. Vaillant à un genre de plante, en mémoire de Guillaume de Shérad le plus fameux botaniſte de ſon ſiecle.

La fleur de ce genre de plante eſt labiée, & n'a qu'un pétale diviſé en cinq parties par les bords; la levre ſupérieure en contient deux, & l'inférieure trois; ſon ovaire qui eſt placé au fond du calice dégénere en une capſule ſeche qui contient deux ſemences oblongues. L'on peut ajouter que ſes feuilles naiſſent deux à deux, & oppoſées: Miller en compte treize eſpeces. (*D. J.*)

SHERBURN, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre, dans Dorſetshire, vers le nord de la vallée nommée *White-hart*. Ce bourg a été autrefois ville épiſcopale, dont Adelme fut le premier évêque en 703; cet évêché fut uni dans le xj. ſiecle à celui de Salisbury, & y fut transferé: mais le bourg de *Sherburn* demeura aux évêques. (*D. J.*)

SHERIF, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt en Angleterre, un magiſtrat dont le pouvoir s'étend ſur toute une province, & dont le principal devoir eſt de faire exécuter les ſentences des juges, de choiſir les jurés, *&c.* C'eſt, pour ainſi dire, le grand prevôt de la province. Les *sherifs* étoient autrefois choiſis par le peuple: aujourd'hui c'eſt le ſouverain qui les nomme en cette maniere. Les juges préſentent ſix perſonnes de chaque province, chevaliers ou écuyers riches; de ces ſix le conſeil d'état en choiſit trois; & parmi ces derniers le roi donne ſon agrément à celui qu'il veut. Ils étoient auſſi anciennement pluſieurs années de ſuite en charge: préſentement on les change tous les ans; il n'y a que celui de Weſtmorland dont la dignité ſoit héréditaire dans la famille du comte de Tanet. Les *sherifs* ont deux ſortes de cours. La premiere ſe tient tous les mois par le *sherif* ou ſon ſubſtitut qu'on appelle *under sherif* ou *ſous-sherif*, qui juge les cauſes de la province au-deſſous de 40 ſchelings. L'autre cour ſe tient deux fois l'année; un mois après Pâques, & un mois après la Saint-Michel. On y fait la recherche de toute offenſe criminelle contre le droit coutumier, hors les cas exceptés par acte du parlement. Les pairs du royaume & tous ceux qui ont droit de tenir de ſemblables cours, ſont exempts de la juriſdiction de celle-ci. C'eſt encore un des devoirs du *sherif* de rendre à la tréſorerie toutes les taxes publiques, les amendes & les ſaiſies qui ſe ſont faites dans les provinces, ou d'en diſpoſer ſuivant les ordres du roi. Quand les juges font leurs tournées dans les provinces, le *sherif* doit prendre ſoin qu'ils ſoient bien reçus & bien gardés tout le tems qu'ils ſont dans la province dont il eſt *sherif*. A Londres ſeulement il y a deux *sherifs* qui portent tous deux le titre de *sherif de Londres* & *de Midleſex* province où Londres eſt ſituée. Dans chaque province, le *sherif* a un ſubſtitut qui fait preſque toutes les affaires, & dont l'emploi eſt fixe. *Etat de la grande Bretagne ſous George II. tome II. page* 188.

SHETTI *ou* CHETTI, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau des Indes orientales qui produit des baies. Sa racine pilée & priſe dans de l'eau froide, appaiſe l'ardeur des fievres chaudes, arrête les crachemens de ſang. Le *bem-shetti* eſt un arbriſſeau de la même eſpece, mais dont le fruit eſt plus farineux & plus doux que celui du premier.

SHIITES *ou* GHIITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Depuis environ onze ſiecles, les Mahométans ſont partagés en deux ſectes principales qui ont l'une pour l'autre toute la haine dont les diſputes de religion puiſſent rendre les hommes capables. Les partiſans de l'une de ces ſectes s'appellent *Sonnites*, parce qu'ils admettent l'autorité des traditions mahométanes contenues dans la *Sonna Voyez* cet *article*. Les Sonnites donnent à leurs adverſaires le nom de *Shiites*, par où ils déſignent des *hérétiques*, des *ſectaires*, des *gens abominables*, nom que ceux-ci retorquent libéralement à leurs adverſaires.

Les *Shiites* ſe ſoudiviſent, dit-on, en ſoixante & douze ſectes qui enchériſſent les unes ſur les autres pour leurs extravagances. C'eſt Ali, gendre de Mahomet, & ſon quatrieme ſucceſſeur ou califе, qui eſt l'objet de leur querelle avec les Sonnites & les Kareiites. Ils prétendent qu'Abubecr, Omar & Otman, qui ont ſuccédé immédiatement à Mahomet, n'étoient que des uſurpateurs; & que la ſouveraineté & le pontificat des Muſulmans appartenoit de droit à Ali & à ſa famille. Non contens de ces prétentions, quelques *Shiites* ſoutiennent qu'Ali étoit au-deſſus de la condition humaine; que Dieu s'eſt manifeſté par lui, qu'il a parlé par ſa bouche. Ils le préférent à Mahomet lui-même. D'autres, plus mitigés, les mettent ſur la même ligne, & diſent qu'*ils ſe reſſemblent auſſi parfaitement que deux corbeaux*: ceux-ci s'appellent *Gobarites*, c'eſt-à-dire, *partiſans de la ſecte des corbeaux*. Quoiqu'Ali ait été aſſaſſiné, il y a des *shiites* qui ſoutiennent ſa divinité: ils attendent ſon ſecond avénement à la fin du monde, ce qui ne les empêche point d'aller faire leurs dévotions à Cufa où eſt ſon tombeau. Le reſpect des *Shiites* pour Ali eſt ſi grand, que toutes les fois qu'ils le nomment, ils ajoutent *que Dieu glorifie ſa face*. Le ſurnom qu'ils lui donnent eſt celui de *lion de Dieu*. Les *Shiites* n'admettent point la *ſonna*: ils traitent de menſognes & de rêveries les traditions contenues dans ce livre. *Voyez* SONNA.

Tels ſont les motifs de la haine implacable qui diviſe les Sonnites & les *Shiites*. Ces querelles qui ont fait couler des flots de ſang, ſubſiſtent encore dans toute leur force entre les Turcs qui ſont Sonnites, & les Perſans qui ſont *Shiites*, ainſi que les Tartares-usbecs & quelques princes mahométans de l'Indoſtan.

SHINN, (*Géog. mod.*) lac d'Ecoſſe dans la province de Sutherland au ſud-oueſt: c'eſt le plus conſidérable des lacs de cette province: on lui donne douze milles de longueur; mais il eſt ſingulierement étroit, & ſe décharge par une riviere qui prend ſon nom. (*D. J.*)

SHIPHAVEN *ou* SHEPHAVEN, (*Géog. mod.*) petit golfe d'Irlande dans le comté de Dunghall, ſur la côte ſeptentrionale, au couchant du lac de Swilie, dont il n'eſt ſéparé que par un petit cap. (*D. J.*)

SHIP-MONEY, (*Hiſt. d'Angl.*) Ce mot ſignifie *argent de vaiſſeau*, ou pour les vaiſſeaux. C'eſt une

taxe qui avoit été anciennement impoſée ſur les ports, les villes, &c. pour ſervir a la conſtruction des vaiſſeaux. Charles premier renouvella cette taxe de ſa propre autorité en 1640; mais elle fut abolie par le parlement le 7 d'Août 1641, comme contraire aux lois du royaume, à la propriété des ſujets, aux réſolutions du parlement & à la requête de droit. (*D. J.*)

SHOGGLE, (*Géog. mod.*) ville de Syrie au bord de l'Oronte, qu'on y paſſe ſur un grand pont. Le vizir Coperli y a fondé un beau kan pour la ſubſiſtance des voyageurs & des pauvres. (*D. J.*)

SHOKANADEN, ſ. m. (*Hiſt. mod. Superſtit.*) divinité adorée dans le royaume de Maduré, ſur la côte de Coromandel, & qui a un temple très-ſomptueux à Maduré capitale du pays. Dans les jours de ſolemnité, on porte ce dieu ſur un char d'une grandeur ſi predigieuſe, qu'il faut, dit-on, quatre mille hommes pour le traîner. L'idole pendant la proceſſion eſt ſervie par plus de quatre cens prêtres qui ſont portés ſur la même voiture, ſous laquelle quelques indiens ſe font écraſer par dévotion.

SHREWSBURY *ou* SHROPSHIRE, (*Géog. mod.*) en latin *ſalopienſis comitatus*, province d'Angleterre. Elle eſt bornée au nord par Cheſter-shire, au midi par la riviere de Temde, à l'orient par les comtés de Worceſter & de Stafford, & à l'occident par les provinces de Denbigh & de Montgommeri qui ſont du comté de Galles.

On donne à la province de *Shrewsbury* trente-cinq milles de longueur, vingt-cinq de largeur, & cent trente-cinq de circuit. Elle contient environ huit cens quatre-vingt-dix mille arpens de terre. On la partage en quinze hundreds, ou quartiers. Il s'y trouve une ville capitale qui porte ſon nom, & quinze gros bourgs à marché, & cent ſoixante-dix égliſes paroiſſiales. Cinq de ſes places ont droit de députer au parlement d'Angleterre; Shrewsbury, Biſhop's-Caſtle, Bridgenorth, Ludlow & Wenlock.

Elle eſt arroſée de pluſieurs rivieres. La Saverne la traverſe par le milieu, & la Temde en mouille les parties méridionales de l'orient à l'occident. Deux peuples habitoient autrefois cette contrée; les Cornaviens poſſédoient la partie qui eſt au nord-nord-eſt de la Saverne, & les Ordoviens avoient l'autre partie.

Enfin, depuis deux ſiecles cette province a produit tant de ſavans illuſtres, que j'en dois nommer quelques-uns: & pour plus de commodité, je les raſſemblerai ſous le mot de *Shropshire*, ſous lequel eſt plus connue la province de *Shrewsbury*. (*D. J.*)

SHREWSBURY, (*Géog. mod.*) *ou* SALOP, en latin *Salopia*, ville d'Angleterre, capitale de la province du même nom, avec titre de duché. Elle s'appelle autrement *Shrowsbury*, du ſaxon *Shrobbes-birig*. Les Gallois la nomment *Pengwern*, à cauſe d'un bois d'aube qui étoit dans ſon voiſinage.

Cette ville eſt l'une des plus belles, des plus peuplées, des plus riches & des plus marchandes du royaume. Elle eſt ſituée ſur une colline, dans une preſqu'île que forme la Saverne, à 150 milles de Londres. Elle eſt ceinte de bonnes murailles, & partagée en belles & larges rues, qui compoſent cinq grandes paroiſſes. Deux ponts de pierre, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, ſervent à entrer dans la ville.

Le voiſinage du pays de Galles contribue beaucoup à rendre cette ville floriſſante. Ses habitans ſont en partie anglois, en partie gallois; & comme ils entendent également les deux langues, leur ville devient le bureau du commerce de tout le pays de Galles. Les manufactures y regnent, & leurs friſes ſe débitent dans les autres provinces du royaume. Le lord Charles Talbot, auparavant comte de *Shrewsbury*, reçut le titre de duc du roi Guillaume, avec la dignité de ſecrétaire d'état. *Long.* 14. 48. *lat.* 54. 44. (*D. J.*)

SHROPSHIRE, (*Géog. mod.*) *Salopienſis comitatus*; province d'Angleterre, autrement nommée *Shrewsburg*, & dont nous avons fait l'article; mais je me ſuis propoſé de parler ici des grands perſonnages qu'elle a produit dans les ſciences; il importe aux gens de lettres de les connoître.

Baxter (Richard), fameux théologien non-conformiſte, devint un des chapelains ordinaires de Charles II. & refuſa l'évêché de Hereford. Il mourut en 1691, dans un âge avancé. C'étoit un homme qui auroit tenu ſon rang parmi les plus ſavans de ſon ſiecle, s'il ne ſe fût pas mêlé de trop de choſes, & en particulier, de répandre la métaphyſique ſur toutes ſortes de ſujets. Il mit au jour plus de cent livres, qui n'ont point paſſé à la poſtérité, quoiqu'ils ſoient écrits d'un ſtyle touchant & pathétique; mais dans ce grand nombre d'ouvrages, il attaque toutes les ſectes & tous les partis; ce qui lui fait honneur néanmoins, c'eſt que l'âge changea la maniere dont il jugeoit des hommes, il devint tolérant ſur la fin de ſes jours; il ſe convainquit de l'injuſtice qu'il y a à exercer des actes d'inhumanité, ſous prétexte de faire du bien aux hommes, & de maintenir le bon ordre dans l'égliſe; enfin, il apprit à déſapprouver les doctrines corrompues, plutôt qu'à damner ceux qui les profeſſent.

Son neveu & ſon héritier, *Baxter* (Guillaume), ſe montra un excellent grammairien, & un fort habile critique. Il mourut en 1723, âgé de 73 ans; il étoit très-verſé dans la mythologie, & entendoit fort bien la plûpart des langues de l'Occident & du Nord. Ses écrits lui ont acquis beaucoup de réputation dans la république des lettres; il publia en 1719, ſon *Gloſſarium antiquitatum britannicarum*, dont il a paru une ſeconde édition en 1733, *in-8°.* avec des augmentations. Son *Gloſſarium antiquitatum romanorum*, a été donné depuis ſa mort, à Londres, en 1726, *in-8°.* Cet ouvrage eſt rempli d'érudition grammaticale. Son édition d'Anacréon a été effacée par celle de M. Pauw, imprimée à Utrecht en 1732, *in-4°.* mais dans laquelle l'auteur n'auroit pas dû traiter avec tant de mépris, les notes de Baxter, & celles de Barnes, ſur l'aimable poëte de Téos.

Brooke (Robert), premier juge de la cour des plaidoyers-communs, ſous le regne de la reine Marie, ſe rendit par ſon ſavoir, un des premiers juriſconſultes de ſon tems; & mourut comblé d'eſtime en 1551. Il eſt auteur de divers ouvrages de droit, & entr'autres de celui qui a pour titre, le grand abregé, *la graunde abridgement*; c'eſt un extrait alphabétique de matieres choiſies du droit de la Grande-Bretagne: il s'en eſt fait pluſieurs éditions, principalement à Londres, ſavoir en 1573, 1576, 1586, &c. & parmi ces éditions, les plus anciennes ſont eſtimées les meilleures, comme il arrive ordinairement aux recueils de ce genre.

Gataker (Thomas) deſcendoit d'une ancienne & bonne famille de *Shropshire*; il naquit en 1574. & ſe montra par ſon érudition, un des ſavans anglois du dernier ſiecle; il mourut en 1654, âgé de 80 ans, c'étoit un homme d'une lecture prodigieuſe, & d'un jugement exact en matiere de critique; ſes œuvres ont été recueillies, & imprimées à Utrecht en 1698, *in-fol.*

Son diſcours de la *nature & de l'uſage du ſort*, eſt le meilleur que nous ayons ſur cette matiere: il y prouve avec raiſon, 1°. qu'il y a autant de ſuperſtition à un homme de penſer que certaines choſes déplaiſent à Dieu, qui ne lui ſont réellement point déſagréables, que de ſuppoſer que la créature a un pouvoir qu'elle n'a réellement point. 2°. que pluſieurs perſonnes, vraiment pieuſes, ont joué, & jouent communément, par délaſſement & ſans cupidité, à des jeux de haſard; & que d'autres gens du même ordre, ſe ſont trouvés & ſe trouvent expoſés à divers inconvéniens, en refuſant par ſcrupule, d'y jouer, lorſqu'ils y ſont ſollicités par les perſonnes avec leſquelles ils vivent en relation ou avec leſquelles ils ont des ménagemens à garder. 3°. que les raiſons ſur leſquelles on condamne ces jeux, ont été cauſe de l'irréſolution de bien des gens, par rapport à l'uſage néceſſaire du ſort dans les affaires ſérieuſes, & de la vie civile; par exemple, lorſque dans des marchés communs entr'eux, & d'autres cas ſemblables, ils ont été contraints d'y avoir recours, & ſe ſont trouvés dans l'incertitude s'ils le pouvoient légitimement, ou non.

Sa diſſertation latine, *de novi Teſtamenti ſtylo*, eſt une piece curieuſe; il y prouve qu'il eſt fort incertain quelles langues ſont des meres langues, mais qu'en tout cas, il eſt ſur que la latine n'eſt pas de ce nombre, puiſqu'elle a beaucoup de termes de la langue ſabine & toſcane, & qu'elle tire principalement ſon origine de la greque, & ſur-tout de la dialecte éolienne; & il cite là-deſſus Dionyſ. Halicarn *Antiq. rom. lib. I.* Euſtath. *in Œdyſſ. lib. I.* Quintilian. *Inſtit. lib. I. cap. v. & vj.* Varro, *de ling. lat. lib. IV. & IX.* Suidas, *in voce Naba.* Julius Scaliger, *de plant. lib. I.* Joſeph Scaliger, *in Feſtum.* Dan. Hein-

Heinſius, *de ſatyr. Horat.* Hugo Grotius, *de ſatisfact. Chriſti, cap. viij.* Jo. Neurſius, *in nantiſſa ad luxum romanum c. xij.* Voſſius, *in præfat. ad lib. de vitiis ſermonis.* Laur. Ramirez, *Pentecontarch. cap. vj.* Conrad. Geſner, *in Mithridate*; & Seron Meſigerus, *in præfat. Polyglot.*

Pour le prouver, il remarque que ſi nous prenons quelque auteur latin, nous y trouverons peu de lignes, où il n'y ait divers mots dont l'origine ne ſoit viſiblement greque; il donne pour exemple, les cinq premiers vers de la premiere éclogue de Virgile: nous rapporterons ici les deux premiers.

Tityre, tu patulæ recubans ſub tegmine fagi,
Sylveſtrem tenui muſam meditaris avenâ.

Il n'y a rien à dire du mot *Tityrus*, parce que c'eſt un nom propre; *tu* eſt *doricum*, το. *patulus*, *à pateo* πιταω, *recubo*, *cubo*, κυπτω υπο, *ſub*, ut ὑπὲρ ſuper. στεγω, *tego*, & inde *tegmen* φηγος, dorice φαγος, *fagus*; ὑλη, *ſylva*, *ſylveſtris*. Τεινω, *tendo*, *extendo*; μυσα, *muſa*; μελετω, *meditor*; αὐὲς ſiccus, aridus; αὐὴ ψύχη, anima ſicca; ab αὐαινω, *exſicco*, αὐανσις; unde ab ariditate, vox latina, avena.

Hyde (Thomas), ſavant d'une habileté extraordinaire dans les langues orientales, naquit en 1636, & mourut en 1706. Profeſſeur en arabe à Oxford, à la place du docteur Edmond Pocock. Il prouva ſa ſcience par ſon travail ſur la polyglotte de Walton; il corrigea non-ſeulement l'arabe, le ſyriaque, & le ſamaritain, mais il mit le Pentateuque perſan en état de paroître. Ce Pentateuque avoit été imprimé à Conſtantinople en caracteres hébraïques, M. Hyde le tranſcrivit en caracteres perſans; ce que le ſavant archevêque Uſſer croyoit impoſſible, à pouvoir même être exécuté par un perſan naturel, parce qu'une lettre hébraïque répond ſouvent à pluſieurs lettres perſanes, de ſorte qu'il eſt difficile de démêler laquelle il faut prendre. Il traduiſit auſſi ce Pentateuque en latin.

En 1665, il publia une verſion latine des obſervations d'Ulugbeig, ſur la longitude & la latitude des étoiles fixes, avec des notes; il a joint à cet ouvrage les tables de la déclinaiſon & de l'aſcenſion des étoiles fixes, de Mohamedes Tizinus.

En 1674, il mit au jour le catalogue des livres imprimés de la bibliothèque bodléienne. En 1677, il publia les quatre évangiles & actes des apôtres, en langue malaiſe, & en caracteres européens. En 1691, il donna, *itinera mundi, ſeu coſmographia Abrahami Pertſol, cum verſione & notis*. En 1694, il publia à Oxford in-8°. *de ludis orientalibus, libri duo*. Enfin, ſon grand & beau traité de la religion des anciens Perſes, *hiſtoria religionis veterum Perſarum, eorumque magorum*, parut à Oxford, en 1700, *in* 4°. c'eſt un ouvrage où regne la plus profonde érudition.

M. Wood nous a donné la liſte d'une trentaine d'autres ouvrages très-curieux, que le ſavant Hyde ſe propoſoit de publier, s'il vivoit aſſez de tems pour les finir, ayant déja travaillé à tous; c'eſt un tréſor que poſſede l'univerſité d'Oxford.

Littleton (Edouard), garde du grand ſceau d'Angleterre, ſous le regne de Charles I. naquit dans la comté de *Shrop*, en 1589; fut nommé chevalier par le roi en 1635, garde du grand ſceau en 1639, & la même année pair d'Angleterre. Il nous reſte de lui des diſcours ſur la liberté des ſujets, & la prérogative du ſouverain; ils ont été imprimés à Londres, en 1628 & 1667, *in-fol.* On les trouve auſſi dans les collections de Rushworth. C'étoit, dit milord Clarendon, un homme de cœur, qui s'acquit une grande réputation par la profeſſion des lois & du droit coutumier, de ſorte qu'il étoit regardé comme le plus ſavant dans les antiquités de ce genre; & dans les cours ſupérieures, il parut toujours avec éclat.

Littleton, (Adam) philologiſte habile, & ſavant grammairien, naquit dans *Shropshire* en 1627, & mourut en 1694. Le dictionnaire latin & anglois, qu'il a mis au jour, en 1678, *in* 4°. lui a fait beaucoup d'honneur; on l'emploie dans les écoles, & on le réimprime perpétuellement; cependant le dictionnaire de Cambridge mérite la préférence, à cauſe des autorités dont les mots ſont appuyés; mais le docteur Littleton, outre ſon dictionnaire latin, a publié pluſieurs autres ouvrages, ſoit en belles-lettres, ſoit en théologie; il entendoit même les langues orientales, & dépenſa la plus grande partie de ſon bien pour ſe procurer des livres & des manuſcrits en ce genre.

Maynwaring (Arthur), écrivain politique du dernier ſiecle, naquit en 1668, & mourut en 1712. Il eſt auteur de pluſieurs brochures pleines d'eſprit ſur les affaires politiques, & entr'autres, de la feuille hebdomadaire intitulée le *Mélange*. Il aima ſur la fin de ſes jours, avec la plus forte paſſion, la célebre actrice mademoiſelle Oldfield, & la fit ſon exécutrice teſtamentaire; elle fut ſans contredit redevable à ſes inſtructions, d'être devenue ſi excellente comédienne; car comme il n'y avoit perſonne qui entendît mieux que lui l'action du théatre, il n'y avoit auſſi perſonne qui fût plus charmé d'y voir exceller mademoiſelle Oldfield.

Whichcot (Benjamin), naquit dans le comté de *Shrop*, en 1609, & mourut chez ſon ami le docteur Cudworth. Ses ſermons choiſis parurent à Londres, en 1698, *in-*8°. avec une préface du comte de Shaftesbury, auteur des *Charactériſticks*: c'eſt une choſe bien ſinguliere de voir un homme ſi célebre, & ſi peu croyant, éditeur de ſermons! mais en même-tems ſa préface eſt ſi belle, & ſi peu connue des étrangers, qu'ils nous ſauront gré d'en trouver ici un aſſez grand extrait.

Milord Shaftesbury obſerve d'abord, que quand on fait réflexion ſur la nature de la prédication, que l'on conſidere l'excellence de cet établiſſement, le cas qu'on en a toujours fait dans le chriſtianiſme, le grand nombre de ſaints hommes mis à part pour cette grande œuvre, à qui l'on accorde tous les avantages poſſibles, pour avancer les grandes vérités de la révélation, & pour inſpirer aux hommes du reſpect pour la religion; quand on fait attention à la ſolemnité des aſſemblées religieuſes, à la préſence reſpectable & à l'autorité de l'orateur chrétien, il y a peut-être lieu de s'étonner qu'on ne lui voie pas produire de plus grands & de plus heureux effets dans le monde; on doit néanmoins reconnoître que cette inſtitution eſt un ſi puiſſant appui de notre religion, que s'il n'y avoit point d'aſſemblées publiques, ni de miniſtres autoriſés, il n'y auroit, en fort peu de tems, non-ſeulement plus de chriſtianiſme, mais de vertus; puiſque nonobſtant tous les ſecours de la prédication, & les appuis qu'elle fournit à la vertu, il s'en faut de beaucoup que les mœurs ſoient reformées, & que les hommes ſoient devenus meilleurs.

Mais quelque raiſon que nous ayons de penſer toujours reſpectueuſement de cette inſtitution, & des bons effets qu'elle produit ſur les hommes; quelque avantageuſe que ſoit l'idée que nous pouvons avoir du travail de ceux à qui le miniſtere de la parole eſt commis, il ſemble néanmoins qu'il n'eſt pas impoſſible qu'il n'y ait quelque choſe de défectueux, & que le peu de ſuccès ne doit pas être uniquement attribué à la malice, à la corruption, à la ſtupidité des auditeurs, ou des lecteurs.

On a vû que dans quelques pays, & parmi certain ordre de chrétiens, le miniſtere de la parole n'a pas été entierement conſacré aux choſes ſpirituelles; mais qu'une grande partie de ces divines exhortations, a eu quelque choſe de commun avec les affaires d'état. De quelque utilité que cela ait pu être aux hommes, ou à la paix du chriſtianiſme, il faut avouer que la prédication en elle-même doit être d'autant moins propre à produire une heureuſe révolution dans les mœurs, à proportion qu'elle a ſervi à produire des révolutions d'état, ou à appuyer d'autres intérêts que ceux du royaume de Jeſus-Chriſt. Nous ne trouvons pas non plus, que depuis que la politique & les myſteres de la religion ont été unis enſemble, l'une ni l'autre en aient tiré beaucoup d'avantages; du moins n'a-t-il jamais paru que la théologie ſoit devenue meilleure par la politique, ou que la politique ait été épurée par la théologie.

Entre les auteurs qui ont été zélés pour cette malheureuſe alliance, & qui ont voulu faire un ſyſtème de politique chrétienne, on nomme le fameux Hobbes, lequel, ſoit qu'il ait rendu quelque ſervice au gouvernement civil, ou non, a du moins fait bien du mal aux mœurs; & ſi les autres parties de la philoſophie lui ont quelque obligation, la morale ne lui en a aucunement. Il eſt vrai que tout ce qu'il y a eu de grands thèologiens dans l'égliſe anglicane, l'ont attaqué avec beaucoup de zèle & d'érudition, mais ſi l'on avoit travaillé avec le même ſoin à corriger ſes principes de morale, qu'on a eu à réfuter quelques autres de ſes erreurs, cela eût peut-être été d'un plus grand ſervice à la religion pour l'eſſentiel.

Je nomme ce philoſophe, parce qu'en faiſant l'enumération des paſſions qui tiennent les hommes unis en ſociété, & les engagent à-avoir quelque commerce enſemble, il oublie de parler de la douceur, de l'amitié, de la ſociabilité, de l'affection naturelle, & des autres diſpoſitions de cet ordre; je dis qu'*il oublie*, parce qu'il eſt difficile de concevoir qu'il y ait un homme aſſez méchant, pour n'avoir jamais éprouvé par expérience, aucun de ces ſentimens, & pour pouvoir en conclure qu'ils ne ſe rencontrent point dans les autres.

A toutes les paſſions & à toutes les bonnes diſpoſitions, cet auteur a ſubſtitué une ſeule paſſion dominante, ſavoir la crainte qui ne laiſſe ſubſiſter qu'un deſir immodéré d'ajouter pouvoir à pouvoir, deſir qui, ſelon lui, ne s'éteint que par la mort; il accorde aux hommes moins de bon naturel qu'aux bêtes feroces.

Si le poiſon de ces principes contraires à la ſaine morale ne s'étoit pas répandu au-delà de ce qu'on peut s'imaginer, ſurtout dans le tems que le docteur Whichcot vivoit, peut-être que lorſqu'il s'agiſſoit des intérêts de la vertu, aurions-nous entendu moins parler de terreur & de châtimens, & davantage de rectitude morale & de bon naturel. Du moins n'auroit-on pas pris l'habitude d'exclure le bon naturel, & de rabaiſſer la vertu, qu'on attribue au ſeul tempérament. Au contraire, les défenſeurs de la religion ſe ſeroient fait une affaire de plaider en faveur de ces bonnes diſpoſitions, & de faire voir combien elles ſont profondément enracinées dans la nature humaine, au lieu de prendre le contrépié, & d'avoir bâti ſur leurs ruines; car certaines gens s'y prenoient ainſi pour prouver la vérité de la religion chrétienne.

On établiſſoit la révélation en déprimant les principes fondés dans la nature de l'homme, & l'on faiſoit conſiſter la force de la religion dans la foibleſſe de ces principes; comme ſi un bon naturel & la religion étoient ennemis: choſe ſi-peu connue parmi les payens mêmes, que la piété par laquelle ils déſignoient la religion (comme le nom le plus honorable qu'ils pouvoient lui donner), conſiſtoit en grande partie en de bonnes diſpoſitions naturelles; & qu'on entendoit par-là non-ſeulement l'adoration & le culte de la divinité, mais l'affection des parens pour leurs enfans, celle des enfans pour la patrie, & en général celle de tous les hommes les uns pour les autres, dans leurs différentes relations.

On a eu raiſon de reprocher à quelques ſectes chrétiennes que leur religion paroiſſoit opposée au bon naturel, & n'être fondée que ſur la domination, ſur l'amour propre & ſur la haine, toutes diſpoſitions qu'il n'eſt pas aiſé de concilier avec l'eſprit de l'évangile. Mais on peut dire certainement de l'égliſe anglicane, autant & plus que d'aucune autre au monde, que ce n'eſt pas là ſon eſprit, & que c'eſt par des traits totalement oppoſés que cette égliſe ſe fait connoitre, plus que toutes les autres, pour vraiment & dignement chrétienne.

Wycherley (Guillaume), un des plus célebres poëtes comiques, naquit vers l'an 1640. Il étudia quelques tems à Oxford, quitta l'univerſité ſans avoir pris aucun degré, & ſe fit recevoir dans la ſociété des juriſconſultes de Middle-Temple. Mais comme ce tems-là étoit celui du regne des plaiſirs & de l'eſprît, Wycherley qui avoit de l'eſprit & du goût pour les plaiſirs, abandonna promptement l'étude ſeche des lois, pour des occupations plus agréables & plus à la mode. Il compoſa ſa premiere piece de théâtre intitulée *l'amour dans un bois*, repréſenté en 1672 avec un grand ſuccès. Ce début favorable lui procura la connoiſſance de tous les beaux eſprits de la cour & de la ville, & en particulier celle de la ducheſſe de Cleveland, qu'il fit d'une façon aſſez ſinguliere.

Un jour que Wicherley alloit en caroſſe du côté de S. James, il rencontra près de Pall-Mall, la ducheſſe dans ſa voiture, qui mettant la tête hors de la portiere, lui cria tout haut: „ vous, Wycherley, „ vous êtes un fils de putain; „ & en même tems elle ſe cacha, & ſe mit à rire de toute ſa force. Wycherley fut d'abord un peu ſurpris de ce compliment; mais il comprit bientôt qu'il faiſoit alluſion à un endroit de ſa comédie, où il dit: „ quand les parens „ ſont eſclaves, leurs enfans ſuivent leur deſtinée; „ les beaux génies ont toujours des p. . . pour „ meres. „

Comme dans les premiers momens de la ſurpriſe de Wycherley les caroſſes avoient continué leur route, il ſe trouvoit dejà aſſez éloigné; mais notre poëte revenu de ſon étonnement ordonna à ſon cocher de fouetter ſes chevaux, & d'atteindre le caroſſe de la ducheſſe.

Dès qu'il l'eut atteint: „ Madame, lui dit-il, vous „ m'avez donné un nom qui appartient généralement „ aux gens heureux. Votre grandeur voudroit-elle ſe „ trouver ce ſoir à la comédie de Wycherley. Eh „ bien, reprit-elle, ſi je m'y trouve, que lui arri„ vera-t-il d'heureux? C'eſt, répondit le poëte, que „ j'aurai l'honneur de vous y faire ma cour, quoi„ qu'en même tems je manque à une belle perſon„ ne, qui m'a donné rendez-vous ailleurs. Quoi, „ dit la ducheſſe, vous avez l'infidélité de manquer „ à une belle femme qui vous a favoriſé à ce point, „ pour une autre qui ne l'a point fait, & qui n'y „ ſonge pas? Oui, reprit Wycherley, dès que celle „ qui ne m'a point favoriſé, eſt la plus belle des „ deux; mais quiconque, continua-t-il, demeurera „ conſtamment attaché à votre grandeur, juſqu'à ce „ qu'il en ait trouvé une plus belle, eſt ſûr de mou„ rir votre captif. „ La ducheſſe de Cleveland rougit, & ordonna à ſon cocher d'avancer.

Comme elle étoit dans la fleur de la jeuneſſe, ſpirituelle, & la plus grande beauté qu'il y eût en Angleterre, elle fut ſenſible à un compliment auſſi galant. Pour couper court, elle vint à la comédie du poëte, elle ſe plaça comme de coutume au premier rang, dans la loge du roi. Wycherley ſe mit directement au-deſſous d'elle, & l'entretint pendant tout le cours de la piece. Tel a été le commencement d'un commerce, qui fit dans la ſuite beaucoup de bruit.

Mais le plus étrange, c'eſt que ce fut ce commerce même, qui mit Wycherley dans les bonnes graces du duc de Buckingham, lequel paſſionnément épris de cette dame, en étoit mal-traité, & ſe perſuada que Wycherley étoit heureux. Enfin, le duc ne recueillit aucun fruit de ſes longues aſſiduités auprès de la ducheſſe, ſoit qu'elle fût retenue par la proximité du parentage qu'il y avoit entr'eux, (car elle étoit ſa couſine germaine), ſoit qu'elle craignît qu'une intrigue avec un homme de ce rang, ſur qui tout le monde avoit les yeux, ne pût demeurer cachée au roi; en un mot, quelle qu'en fut la raiſon, elle refuſa de recevoir plus long-tems ſes viſites, & s'obſtina ſi fort dans ſon refus, que l'indignation, la rage, & le mépris, ſuccéderent à l'amour dans le cœur du duc, qui réſolut de perdre ſa parente.

Cette réſolution priſe, il la fit obſerver de ſi près, qu'il ſçut bien-tôt qui étoient ceux qu'il pourroit regarder comme ſes rivaux. Lorſqu'il en fut inſtruit, il eut ſoin de les nommer ouvertement, & le poëte ne fut pas oublié, pour faire encore plus de tort à la ducheſſe dans l'eſprit du public. Wycherley apprenant de bonne-heure cette fâcheuſe nouvelle, craignit extrêmement qu'elle ne vint aux oreilles du roi. Pour prévenir ce malheur, il pria inſtamment Wilmot, comte de Rocheſter, & le chevalier Charles Sidley, de repréſenter au duc, le tort extrème qu'il feroit à un homme qui n'avoit pas l'honneur d'être connu de lui, qui le reſpectoit, & qui ne l'avoit jamais offenſé. A peine ces MM. eurent commencé à en toucher quelque choſe au duc, qu'il s'écria „ qu'il „ ne blâmoit point Wycherley, mais ſa couſine „. Cependant, reprirent-ils, en le faiſant ſoupçonner d'une pareille intrigue, vous le perdrez infailliblement; c'eſt-à-dire, que votre grandeur travaille injuſtement à ruiner de fond en comble un homme de mérite.

Enfin ces MM. s'étendirent ſi fort ſur les belles qualités de Wycherley, & ſur les charmes de ſa converſation, que le duc de Buckingham amoureux des avantages de l'eſprit, permit qu'on lui préſentât Wycherley, & il le retint à ſouper. Il fut ſi charmé de lui, qu'il s'écria dans ſon tranſport, „ *ma couſine a* „ *raiſon;* „ & depuis ce moment, il fit de Wycherley ſon ami, & le combla de bienfaits. Comme il étoit grand écuyer du roi, & colonel d'un des premiers régimens de la couronne, il nomma Wycherley un des ſous-écuyers, & capitaine-lieutenant de ſa compagnie, dont il lui céda tous les appointemens; ces deux objets faiſoient au moins trente-ſix mille livres de rente de notre monnoie, & faufilerent agréablement Wycherley avec la nobleſſe de la cour & de la ville.

Il continua de travailler pour le théâtre. On avoit

déja joué ſon miſantrope (*plain-dealer*) en 1678, & en 1683, un repréſenta ſur le théâtre royal, ſa femme de campagne, *the country-wife*. Cet homme qui paſſoit ſa vie dans le plus grand monde, dit M. de Voltaire, en connoiſſoit parfaitement les vices, & les peignoit du pinceau le plus ferme & des couleurs les plus vraies. Dans ſon miſantrope qu'il a imité de Moliere, il eſt certain que ſes traits ont moins de fineſſe & de bienſéance, mais ils ſont plus forts & plus hardis; la piece angloiſe eſt plus intéreſſante, & l'intrigue plus ingénieuſe. Sa *femme de campagne*, eſt encore tirée de l'école des femmes de Moliere. Cette piece angloiſe n'eſt pas aſſurément l'école des bonnes mœurs, mais c'eſt l'école de l'eſprit, & du bon comique.

Le roi Charles II, donna à Wycherley de grandes marques de ſa faveur. Il lui rendit viſite dans une maladie, & lui conſeilla d'aller paſſer l'hiver à Montpellier, conſeil qu'il accompagna d'un préſent de cinq cent livres ſterling, pour le défrayer. Il perdit néanmoins dans la ſuite les bonnes graces du roi par ſon mariage avec la comteſſe de Drogheda, qui le fit maître de tout ſon bien; mais après la mort de cette dame, la donation lui fut conteſtée, enlevée; Wycherley ruiné, fut arrêté par les créanciers, & mis en priſon où il demeura ſept ans, & n'en fut tiré que par la généroſité de Jacques II, qui au ſortir d'une repréſentation du *plain-dealer*, ordonna ſur le champ de payer de ſa bourſe, les dettes de l'auteur.

Il prit le parti de diſpoſer du douaire de ſa premiere, en épouſant une jeune perſonne, qui lui apporta quinze cens livres ſterling, dont une portion ſervit à ſes preſſans beſoins; mais il mourut en 1715, onze jours après la célébration de ſes noces. On avoit publié à Londres en 1704 un volume de ſes poëſies mêlées, qui n'ont pas été reçues auſſi favorablement du public, que ſes pieces de théatre.

Mylord Lanſdowne a peint Wycherley avec beaucoup d'eſprit & de vérité. Ceux, dit-il, qui ſans connoître Wycherley autrement que par ſes ouvrages, voudront en juger, ſeront portés à croire que la variété des images & des caracteres, la profonde connoiſſance de la nature, les obſervations fines de l'humeur, des manieres, & des paſſions des perſonnes de tout rang & de toute condition; en un mot, cette exacte peinture de la nature humaine, que l'on voit dans ſes productions, jointe à beaucoup d'eſprit & de force d'expreſſion, que tout cela enſemble, dis-je, ne peut avoir été que le fruit d'une application, & d'un travail extraordinaire; tandis que dans le fond, nous devons le plaiſir & l'avantage qu'il nous a procuré, à ſa grande facilité. S'il lui en avoit couté pour écrire, je ſuis bien trompé s'il ne s'en ſeroit pas épargné la peine. Ce qu'il a fait, auroit été difficile pour un autre; mais la maſſue ordinaire, qu'un homme ne pouvoit lever, ſervoit de canne à Hercule.

L'âcreté de ſes ſatyres pourroit vous jetter dans une autre erreur, & vous faire penſer que c'étoit un homme malin. Mais ce que le lord Rocheſter dit du lord Dorſet, peut lui être appliqué; „ c'étoit „ le meilleur homme avec la muſe la plus maligne. „ Tout piquant & cenſeur ſévere qu'il paroît dans ſes écrits, il étoit du caractere le plus doux & le plus humain, obligeant tout le monde, & ne voulant de mal à perſonne; il n'attaque le vice que comme un ennemi public; ſenſible à la plaie, il eſt contraint de la ſonder; ou tel qu'un conquérant généreux, il s'afflige de la néceſſité d'uſer des voies de rigueur.

Le roi Charles II. qui étoit lui-même homme d'eſprit, ſe faiſoit ſouvent un plaiſir de paſſer ſes heures de loiſir avec Wycherley, comme Auguſte avec Horace, & il eut même des vues fort avantageuſes ſur lui; mais malheureuſement l'amour vint à la traverſe, l'amant l'emporta ſur le courtiſan, l'ambition fut la victime de l'amour, la paſſion dominante des plus belles ames. . . . . Il y a des perſonnes qui critiquent ſa verſification. Il eſt certain qu'elle n'eſt pas nombreuſe; mais un diamant brute n'en eſt pas moins un diamant. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SHUDDERERS *ou* CHUDERERS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans la partie orientale du Malabare les prêtres du ſecond ordre, c'eſt-à-dire, inférieurs aux bramines, qui font la fonction de deſſervir les temples ou pagodes de la tribu des Indiens idolâtres, appellés *shudderi*, qui eſt celle des marchands ou banians. Il ne leur eſt point permis de lire le *vedam* ou livre de la loi, mais ils enſeignent à leur tribu le *shaſter*, qui eſt le commentaire du vedam. Ils ont le privilege de porter au col la figure obſcène, appellée *lingam*. *Voyez* cet *article*, & le mot RUDDIREN.

S I

SI *ou* KAKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, nommé *figuier des jardins*; il a les feuilles du poirier, & ſon fruit eſt d'un goût très-agréable. L'arbre eſt fort laid; ſes branches ſont tortueuſes & en petit nombre; ſon écorce, qui eſt brune ou noire dans ſa jeuneſſe, devient blanche & raboteuſe en vieilliſſant; ſes feuilles, dont le pédicule eſt court, reſſemblent en couleur & en figure à celles du poirier, mais ſont plus longues, ovales, plates & cotonneuſes par-deſſous. Ses fleurs ſortent de l'aiſſelle des feuilles, au mois de Mai & de Juin. Elles ſont en forme de tuyau, de la groſſeur d'un pois, un peu jaunes, environnées d'un calice diviſé en pluſieurs pieces, avec un piſtil court & pluſieurs étamines. Le fruit eſt de la groſſeur & de la figure d'une pomme, blanchâtre en-dehors; ſa chair de couleur rouſſe, tendre & d'un goût de miel. Ses ſemences reſſemblent à celles de la courge, & ſont rangées en étoiles, au milieu du fruit.

SI, *en muſique*, eſt une des ſept ſyllabes dont on ſe ſert en France pour ſolfier les notes. Guy Aretin, en compoſant ſa gamme, n'inventa que ſix de ces ſyllabes, quoique la gamme fût formée de ſept notes: ce qui fit que pour nommer la ſeptieme, il falloit à chaque inſtant changer les noms des autres notes, & les ſolfifier de diverſes manieres; embarras que nous n'avons plus depuis l'invention du *ſi*.

Broſſard & pluſieurs autres auteurs attribuent l'invention du *ſi* à un nommé le Maire, entre le milieu & la fin du dernier ſiecle; d'autres en font honneur à un certain Vander-Putten; d'autres enfin remontent juſqu'à Jean de Muris, vers l'an 1330.

Il eſt très-aiſé de prouver que l'invention du *ſi* eſt de beaucoup poſtérieure à Jean de Muris, dans les ouvrages duquel on ne voit rien de ſemblable. A l'égard de Vander-Putten, je n'en puis rien dire, parce que je ne le connois point. Reſte le Maire, en faveur duquel les voix paroiſſent ſe réunir aujourd'hui.

Si l'invention conſiſte à avoir introduit dans la pratique l'uſage de cette ſyllabe *ſi*, je ne vois pas beaucoup de raiſons pour lui en refuſer l'honneur. Mais ſi le véritable inventeur eſt celui qui a vu le premier la néceſſité d'une ſeptieme ſyllabe & qui en a ajouté une en conſéquence, il ne faut pas avoir fait beaucoup de recherches en muſique, pour voir que le *Maire* ne mérite nullement ce titre. Car on trouve, dans pluſieurs endroits des ouvrages du pere Merſenne, la néceſſité de cette ſeptieme ſyllabe pour éviter les nuances, & il témoigne que pluſieurs avoient inventé ou mis en pratique une ſeptieme ſyllabe à-peu-près dans le même tems, & entr'autres le ſieur Gilles Grandjean, maître écrivain de Sens; mais que les uns nommoient cette ſyllabe *ci*, les autres *di*, les autres *ni*, les autres *ſi*, les autres *za*; & avant même le P. Marſenne, on trouve dans un ouvrage de Banchieri, moine olivetan, imprimé en 1614, & intitulé *cartella di muſica*, l'addition de la même ſeptieme ſyllabe; il l'appelle *bi* par béquarre; & *ba* par bémol, & il aſſure que cette addition avoit été fort approuvée à Rome; de ſorte que toute la prétendue invention de *le Maire* conſiſte, tout au plus, à avoir prononcé *ſi* au lieu de prononcer *bi* ou *ba*, *ni* ou *di*; & voilà avec quoi un homme eſt immortaliſé.

SIAGBANDAR, ſ. m. (*Comm. de Perſe.*) nom qu'on donne en Perſe au receveur des droits d'entrée & de ſortie qui ſe payent ſur les marchandiſes dans toute l'étendue du royaume; c'eſt une eſpece de fermier général. (*D. J.*)

SIAGUL, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la marque ſur le bord de la mer, entre Néapolis Colonia & Aphrodiſium. On croit que c'eſt aujourd'hui Suze en barbarie, au royaume de Tunis. *Long.* ſuivant Ptolomée, 36. *latit.* 32. 20. (*D. J.*)

SIAHCOUCH, (*Géog. mod.*) ou *Siah-Kuk*, ou *Siahcoueh*, mot perſan, qui veut dire *montagne noire*, mais qui cependant n'eſt pas adapté à de ſeules montagnes. En effet, quoiqu'on nomme en langue perſane *Siahcouch* une chaine de montagnes qui s'étend

depuis

depuis le deſert du Khoraſtan juſqu'au pays de Ghilan qui eſt ſur la mer Caſpienne. *Siah-couch* eſt auſſi le nom d'une île de la mer Noire, à l'embouchure du Douna, qui eſt le Tanaïs ou le Boryſtène.

SIAKA, RELIGION DE, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) cette religion qui s'eſt établie au Japon, a pour fondateur *Siaka* ou *Xaca*, qui eſt auſſi nommé *Budſdo*, & ſa religion *Budſdoïſme*. On croit que le *buds* ou le *ſiaka* des Japonois, eſt le même que le *foë* des Chinois, & que le *viſnou*, le *buda* ou *putza* des Indiens, le *ſommonacodum* des Siamois; car il paroît certain que cette religion eſt venue originairement des Indes au Japon, où l'on profeſſoit auparavant la ſeule religion du *ſintos*. *Voyez* SINTOS. Les Budsdoïſtes diſent que *Siaka* naquit environ douze cens ans avant l'ere chrétienne; que ſon pere étoit un roi; que ſon fils quitta le palais de ſon pere, abandonna ſa femme & ſon fils, pour embraſſer une vie pénitente & ſolitaire, & pour ſe livrer à la contemplation des choſes céleſtes. Le fruit de ſes méditations fut de pénétrer la profondeur des myſteres les plus ſublimes, tels que la nature du ciel & de l'enfer; l'état des ames après la mort; leur tranſmigration; le chemin de l'éternelle félicité, & beaucoup d'autres choſes fort au-deſſus de la portée du commun des hommes. *Siaka* eut un grand nombre de diſciples; ſe ſentant proche de ſa fin, il leur déclara que pendant toute ſa vie, il avoit enveloppé la vérité ſous le voile des métaphores, & qu'il étoit enfin tems de leur révéler un important myſtere. *Il n'y a*, leur dit-il, *rien de réel dans le monde, que le néant & le vuide: c'eſt le premier principe de toutes choſes; ne cherchez rien au-delà, & ne mettez point ailleurs votre confiance*. Après cet aveu impie, *Siaka* mourut à l'âge de ſoixante-dix neuf ans; ſes diſciples diviſerent en conſéquence ſa loi en deux parties; l'une extérieure, que l'on enſeigne au peuple; l'autre intérieure, que l'on ne communique qu'à un petit nombre de proſélites. Cette derniere conſiſte à établir le vuide & le néant, pour le principe & la fin de toutes choſes. Ils prétendent que les élémens, les hommes, & généralement toutes les créatures ſont formées de ce vuide, & y rentrent après un certain tems par la diſſolution des parties; qu'ainſi il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'univers, laquelle ſe diverſifie dans les êtres particuliers, & reçoit pour un tems différentes modifications, quoiqu'au fond elle ſoit toujours la même: à-peu-près comme l'eau eſt toujours eſſentiellement de l'eau, quoiqu'elle prenne la figure de la neige, de la pluie, de la grêle ou de la glace.

Quant à la religion extérieure du *budſdoïſme*, les principaux points de ſa doctrine ſont, 1°. que les ames des hommes & des animaux ſont immortelles; qu'elles ſont originairement de la même ſubſtance, & qu'elles ne different que ſelon les différens corps qu'elles animent. 2°. Que les ames des hommes ſéparées du corps ſont récompenſées ou punies dans une autre vie. 3°. Que le ſéjour des bienheureux s'appelle *gokurakf*; les hommes y jouiſſent d'un bonheur proportionné à leur mérite. Amida eſt le chef de ces demeures céleſtes; ce n'eſt que par ſa médiation que l'on peut obtenir la rémiſſion de ſes péchés, & une place dans le ciel, ce qui fait qu'Amida eſt l'objet du culte des ſectateurs de *Siaka*. 4°. Cette religion admet un lieu appellé *dſigokf*, où les méchans ſont tourmentés ſuivant le nombre & la qualité de leurs crimes. Jemma eſt le juge ſouverain de ces lieux; il a devant lui un grand miroir, dans lequel il voit tous les crimes des réprouvés. Leurs tourmens ne durent qu'un certain tems, au bout duquel les ames malheureuſes ſont renvoyées dans le monde pour animer les corps des animaux impurs, dont les vices s'accordent avec ceux dont ces ames s'étoient ſouillées; de ces corps, elles paſſent ſucceſſivement dans ceux des animaux plus nobles, juſqu'à ce qu'elles puiſſent rentrer dans des corps humains, où elles peuvent mériter ou démériter ſur nouveaux frais.

5°. La loi de *Siaka* défend de tuer aucunes créatures vivantes, de voler, de commettre l'adultere, de mentir, de faire uſage de liqueurs fortes. Cette loi preſcrit, outre cela, des devoirs très-gênans, & une mortification continuelle du corps & de l'eſprit. Les bonzes ou moines de cette religion puniſſent avec la derniere ſévérité, & de la maniere la plus cruelle, les moindres fautes de ceux qui ſont ſoumis à leur direction; ces moines ſont de deux eſpeces, les uns appellés *genguis*, & les autres appellés *goguis*. Ils menent une vie extraordinairement pénitente, & leur figure a quelque choſe de hideux: le peuple les croit des ſaints, & n'oſe réſiſter à leurs ordres, quelques barbares qu'ils puiſſent être, & lors même que leur exécution doit être ſuivie de la mort. Ces bonzes font paſſer les pellerins qui viſitent les temples de *Siaka* par les épreuves les plus cruelles, pour les forcer de confeſſer leurs crimes avant que de les admettre à rendre leurs hommages à ce dieu.

Cette religion a ſes martyrs, qui ſe donnent une mort volontaire, dans la vue de ſe rendre agréables à leurs dieux. On voit, le long des côtes de la mer, des barques remplies de fanatiques, qui après s'être attachés une pierre au col, ſe précipitent dans le fond de la mer. D'autres ſe renferment dans des cavernes qu'ils font murer, & s'y laiſſent mourir de faim. D'autres ſe précipitent dans les abymes brûlans des volcans. Quelques-uns ſe font écraſer ſous les roues des chariots ſur leſquels on porte en proceſſion Amida & les autres dieux de leur religion; ces ſcenes ſe renouvellent chaque jour, & les prétendus martyrs deviennent eux-mêmes les objets de la vénération & du culte du peuple.

Il y a pluſieurs fêtes ſolemnelles que célebrent les ſectateurs de la religion de *Siaka*. La principale eſt celle que l'on appelle *la fête de l'homme*. L'on y porte en proceſſion la ſtatue du dieu *Siaka* ſur un brancard, celle de ſa maîtreſſe paroît enſuite; cette derniere rencontre comme par haſard la ſtatue de ſa femme légitime: alors ceux qui portent celle-ci ſe mettent à courir de côté & d'autre, & tâchent d'exprimer par leurs actions le chagrin que la rencontre d'une rivale préférée cauſe à cette épouſe infortunée; ce chagrin ſe communique au peuple, qui communément ſe met à fondre en larmes. On s'approche confuſément des brancards comme pour prendre parti entre le dieu, ſa femme & ſa maîtreſſe, & au bout de quelque tems, chacun ſe retire paiſiblement chez ſoi, après avoir remis les divinités dans leurs temples. Ces idolâtres ont une autre fête ſinguliere, qui ſemble faite pour décider, les armes à la main, la préſéance que méritent les dieux. Des cavaliers armés de pié en cap, échauffés par l'ivreſſe, portent ſur le dos les dieux dont chacun d'eux s'eſt fait le champion; ils ſe livrent des combats qui ne ſont rien moins que des jeux, & le champ de bataille finit par ſe couvrir de morts; cette fête ſert de prétexte à ceux qui ont à venger des injures perſonnelles, & ſouvent la cauſe des dieux fait place à l'animoſité des hommes.

La religion de *Siaka* a un ſouverain pontife, appellé *ſiako*, des évêques que l'on nomme *tundes*, & des moines ou bonzes appellés *xenxus*, & *xodoxins*. Voy. *ces différens articles*.

SIAKO, *ou* XACO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne au Japon au ſouverain pontife du Budsdoïſme, ou de la religion de Siaka. Il eſt régardé par ceux de la ſecte le vicaire du grand Budsdo ou Siaka. *Voy. l'article qui précede*. Le *ſiako* a un pouvoir abſolu ſur tous les miniſtres de ſa religion; c'eſt lui qui conſacre les tundes, dont la dignité répond à celle de nos évêques, mais ils ſont nommés par le cubo ou empepereur ſéculier. Il eſt le chef ſuprême de tous les ordres monaſtiques du Budsdoïſme; il décide toutes les queſtions qui s'élevent au ſujet des livres ſacrés, & ſes jugemens ſont regardés comme infaillibles. Le *ſiako* a, ſuivant le P. Charlevoix, le droit de canoniſer les ſaints, & de leur décerner un culte religieux. On lui attribue le pouvoir d'abréger les peines du purgatoire, & même celui de tirer les ames de l'enfer pour les placer en paradis.

SIALAGOGUES, *ou* SALIVANS, adj. (*Médec.*) ce ſont des remedes qui donnent un mouvement violent aux liqueurs limphatiques & ſalivaires, & les font ſortir par la bouche; mais quoique le regne vegétal fourniſſe beaucoup de remedes qui excitent la ſalive, cependant le plus efficace eſt le mercure; c'eſt auſſi pour cela que l'on emploie le mercure, lorſqu'on veut procurer ſûrement & copieuſement la ſalive.

SIALOGRAPHIE, ſ. f. *dans l'économie* animale, la partie qui traite de la ſalive. Ce mot eſt composé du grec σιαλον, ou σιαλος, *ſalive*, & γραφω, *j'écris*.

Schurig, médecin à Dreſde, nous a donné un livre *in*-4°. ſous le titre de *ſyalographie*, imprimé à Dreſde en 1723.

De Nuck, un ouvrage *in*-8°. ſous le même titre, imprimé à Leyde en 1690 & en 1722.

SIAM, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie, dans les Indes orientales. Ce royaume eſt appel-

lé, par ceux du pays, *Muan-Thai*, c'eſt-à-dire, *la terre de Thai*. Les Malays & les Péguans l'appellent *Tziam*, d'où vient le nom européen *Siam*. Il s'étend depuis environ le ſeptieme degré de *latitude ſeptentrionale*, juſqu'au dix-neuvieme. Vers le milieu où la ville capitale eſt ſituée, il eſt à 14 degré 18 minutes de *latitude ſeptentrionale*, & à 120 degrés de *longitude*.

Il eſt borné à l'orient par les royaumes de Tunquin, Cochinchine & Camboia; au midi par la mer, & par le pays de Malacca, dont le roi de *Siam* poſſede Ligor, Tanaſſeri, & quelques autres petites provinces; à l'oueſt par le royaume de Pégu, & au nord par celui de Laos.

Sa longueur, qui ſe prend du ſeptentrion au midi, eſt à-peu-près de cent lieues, dans les endroits où elle n'eſt point occupée par les états voiſins. Sa largeur eſt d'environ cent lieues dans ſa plus grande étendue, & d'environ vingt lieues dans ſa plus petite. A conſiderer ſa grandeur, il n'eſt guere peuplé, excepté le long de la riviere. La quantité de peaux de dains & de buffles que les marchans en tirent tous les ans, fait aſſez voir qu'il contient de grandes forêts & de vaſtes deſerts; il faut encore remarquer qu'on ne tue ces animaux que dans le voiſinage, parce que les tigres & les marais ne permettent pas aux chaſſeurs de pénétrer un peu avant dans les bois.

Ce royaume renferme douze grandes provinces, dont chacune eſt gouvernée par un oja, ou prince, en qualité de lieutenant de roi, qui a ſous lui pluſieurs opera ou officiers inférieurs. Il y a auſſi à la cour un oja pour chaque province, qui en ménage les affaires & veille ſur la conduite du lieutenant-général de la province.

Les Siamois parlent deux ſortes de langues, la vulgaire qui eſt toute ſimple, en monoſyllabes, & ſans conjugaiſon ni déclinaiſon; & une autre qu'on appelle langue *bali*, enrichie d'inflexion de mots comme les langues européennes. Les termes de religion & de juſtice, les noms de charge, & tous les ornemens de la langue vulgaire, ſont empruntés de la bali; & il ſemble de-là, que quelque colonie étrangere ſe ſoit habituée autrefois au pays de *Siam*. Mais c'eſt un raiſonnement que l'on pourroit faire de la plûpart des contrées des Indes, qui ont ordinairement deux langues.

On prétend que les lois des Siamois leur viennent du pays de Laos; & c'eſt ſans doute parce qu'il y a de la conformité entre les lois de Laos & celles de *Siam*, comme il y en a entre leurs religions. Cela ne prouve pas que l'un de ces royaumes ait donné ſa religion & ſes lois à l'autre, puiſque tous les deux peuvent les avoir puiſées dans une ſource commune. Quoi qu'il en ſoit, on veut à *Siam* que ce ſoit Laos qui leur ait donné ſes lois, & même des rois: on veut à Laos, que leurs rois, & la plûpart de leurs lois viennent de *Siam*.

La figure des Siamois eſt indienne: leur teint eſt mêlé de rouge & de brun, leur nez court & arrondi par le bout, les os du haut de leur joue gros & élevés, leurs yeux fendus un peu en-haut; leurs oreilles plus grandes que les nôtres; en un mot, ils ont tous les traits de la phyſionomie indienne & chinoiſe, leur contenance naturellement accroupie, comme celle des ſinges, dont ils ont beaucoup de manieres, entr'autres une paſſion extraordinaire pour les enfans.

Leur religion eſt la même que celle des brahmans, qui, pendant pluſieurs ſiecles, a été la religion des peuples qui habitent depuis le fleuve Indus juſqu'aux extrémités de l'orient, ſi on excepte la cour du grand-mogol, & les grandes villes de ſon empire, auſſi bien que Sumatra, Java, Celebres, & les autres îles voiſines, où le mahométiſme a fait de ſi grands progrès, qu'il ſemble l'emporter ſur elle. Ce paganiſme univerſel (qu'il faut diſtinguer de la religion des anciens perſans, qui adoroient le ſoleil, laquelle eſt aujourd'hui preſque éteinte): ce paganiſme, dis-je, quoique diviſé en pluſieurs ſectes & opinions, ſelon les différentes coutumes, langues, & interprétations de ceux qui les profeſſent, n'a pourtant qu'une ſeule & même origine.

Les Siamois repréſentent dans leurs temples le premier inſtituteur de leur religion ſous la figure d'un négre d'une grandeur prodigieuſe, qui eſt aſſis, & qui a les cheveux friſés, & la peau noire, mais dorée, comme par reſpect. On voit à ſes côtés deux de ſes principaux diſciples; & devant & autour de lui le reſte de ſes apôtres, tous de la même couleur, & la plûpart dans la même poſture. Ils croyent, ſelon la doctrine des Brahmans, que la divinité habitoit en lui, & que cela paroît par ſa doctrine, par ſa maniere de vivre, & par ſes prophéties.

Ils diſent auſſi que Wiſtnou, par où ils entendent la Divinité, après avoir pris différentes formes, pendant pluſieurs milliers d'années, & viſité le monde huit fois, parut la neuvieme ſous la perſonne d'un négre, qu'ils appellent *Sammana-Kutama* (c'eſt dans nos écrivains françois Sammana Codom). Ce dieu, ſelon eux, a revêtu dans le Gange ſeul cinq cens cinquante fois la forme humaine. Cette idée leur eſt commune avec tout le peuple de l'Inde ſur la métamorphoſe de leurs dieux. Cette idée leur eſt encore commune avec les anciens Egyptiens, les Grecs & les Romains. „ Une erreur ſi ridicule & ſi étendue, „ comme le dit M. de Voltaire, vient pourtant d'un „ ſentiment raiſonnable, qui eſt au fond de tous les „ cœurs. On ſent naturellement ſa dépendance d'un „ être ſuprême, & l'erreur ſe joignant à la vérité, a „ fait regarder les dieux dans preſque toute la terre, „ comme des ſeigneurs qui venoient quelquefois viſiter & réformer leurs domaines.

Les principes de la morale des Siamois ſont tous négatifs, & à-peu-près les mêmes que dans la plûpart des contrées des Indes. Ne rien tuer. Ne rien dérober. Ne point boire de liqueur qui enivre. Ne point exténuer ſes forces par la fatigue. Ils ſuivent exactement ce dernier précepte, perſuadés que la félicité ſuprême conſiſte à n'être point obligés d'animer une machine, & de faire agir un corps. Dans ces pays où la chaleur exceſſive énerve & accable, le repos eſt ſi délicieux, & le mouvement ſi pénible, que ce ſyſtème de métaphyſique paroit naturel. A *Siam*, la poſſeſſion d'un éléphant fait la gloire & l'honneur de ſon maître.

Leurs eccléſiaſtiques menent une vie retirée & auſtere: car ils aſpirent dans ce monde à un état de perfection agréable au ciel, & ſuivi de grandes récompenſes, en domptant leurs paſſions, & mortifiant leurs deſirs. Ils ne ſe marient point tant qu'ils ſont dans l'état eccléſiaſtique, mais vivent enſemble dans des monaſteres près des temples. Ils vont preſque nuds, n'ayant qu'un morceau de drap d'un jaune-brun autour de leur ceinture, & un autre morceau qui pend de deſſus l'épaule gauche en pluſieurs petits plis, & qu'ils déploient lorſqu'il pleut pour s'en couvrir les épaules & la partie ſupérieure du corps. Ils ne couvrent jamais la tête, qui eſt raſée de près, & portent à la main un éventail de feuilles de palmier, ou de coupeaux de bois.

Il y a pluſieurs rangs & pluſieurs degrés différens d'eccléſiaſtiques ſiamois. Les plus jeunes prennent un nom qui revient à celui de *frere;* & à l'âge de 20 ans, ils en prennent un autre qui répond à celui de *pere*. Les Péguans les appellent *talapoi;* & comme ce nom a été premierement connu des étrangers, ils le donnent à l'heure qu'il eſt indifféremment à tous les prêtres & eccléſiaſtiques de la religion qui regne à Pégu, Siam, Camboia, Aracan, Parma, Laos, Tonquin, & la Cochinchine.

Les peres ſiamois vivent en ſociété dans une ou pluſieurs maiſons faites comme des monaſteres, près de certains temples. Chacun de ces couvens eſt gouverné par un chef qu'ils nomment *ſompan*. Tous les couvens de chaque province, ſont ſoumis à un ſompan en chef; & ceux-ci de même que tout le clergé du royaume, ſont ſous la juriſdiction du prah-ſankara, comme qui diroit le grand pontife. Ce primat ſouvérain demeure à Judia (*Siam*), & ſon autorité eſt ſi grande, que le roi lui-même eſt obligé de s'incliner devant lui.

Chacun peut ſe faire moine, s'il a aſſez de crédit pour cela. Il y a même des hommes mariés qui quittent leur femme, & ſe mettent dans un monaſtere. Les voilà moines, & jouiſſant du privilege de ne pouvoir pas être punis par le bras ſéculier. Le roi lui-même, lorſqu'ils ſont coupables de quelque crime capital, ſe contente de les bannir dans une île déſerte, où il exile auſſi ſes mandarins & ſes miniſtres d'état, quand il les diſgracie.

Ces mêmes eccléſiaſtiques ont établi pluſieurs fêtes annuelles qu'on célebre toujours; une, par exemple, au commencement de l'année; une, lorſque le roi va faire des offrandes dans un temple de Napathat, en caroſſe tiré par des hommes: une autre quand ce prince va par eau faire ſes dévotions dans un temple ſitué au-deſſous de *Siam;* & ſuivant l'opinion du petit peuple, pour couper les eaux, qui dans ce tems-là,

ſont

ſont dans leur plus grande hauteur, & leur commander de ſe retirer. On compte parmi les fêtes annuelles des Siamois, celles du lavement des éléphans qui ſe fait deux fois l'année, & ces deux jours-là, on lave la tête de ces animaux avec beaucoup de cérémonie. Les Siamois célebrent auſſi le premier & le quinzieme jour de chaque mois, qui ſont les jours de la nouvelle & de la pleine lune.

Ils commencent leur année le premier jour de la lune de Novembre ou de Décembre, ſuivant de certaines regles. Leur époque commence à la mort de leur grand dieu Sammona-Khodum; enſorte qu'en 1670, ils comptoient 2304 ans. Ils ont, comme les Chinois, un cycle de 60 ans, quoiqu'il n'y ait que douze de ces années-là qui aient des noms particuliers, & qui étant répétés cinq fois font le cycle entier.

Donnons pour les curieux le nom des 12 années ſiamoiſes en françois; 1. l'année de la ſouris; 2. l'année de la vache; 3. l'année du tigre; 4. l'année du lievre; 5. l'année du grand ſerpent; 6. l'année du petit ſerpent; 7. l'année du cheval; 8. l'année du bélier; 9. l'année du ſinge; 10. l'année du poulet; 11. l'année du chien; 12. l'année du pourceau.

L'année eſt diviſée chez ce peuple en douze mois, qui ſont lunaires, de 29 & de 30 jours alternativement. Chaque troiſieme année ils ont treize mois, un des douze étant répété deux fois. Le premier mois a 29 jours; le ſecond 30; le troiſieme encore 29; & ils ſe ſuivent ainſi alternativement: de ſorte que l'année entiere eſt compoſée de 354 jours, & chaque troiſieme année de 384. A l'égard des jours du mois, ils en comptent quinze depuis la nouvelle lune juſqu'à la pleine lune, après quoi ils commencent à compter par un, & continuent juſqu'à la lune ſuivante. De-là vient que quelques-uns de leurs mois ont 30 jours, & d'autres 29. Leurs ſemaines ſont compoſées de 7 jours. Le dimanche eſt comme nous dirions en françois le jour du ſoleil; le lundi, le jour de la lune; le mardi, le jour du travail; le mercredi, le jour de l'aſſemblée; le jeudi, le jour de la main; le vendredi, le jour du repos; le ſamedi, le jour attractif; parce qu'il attire une nouvelle ſemaine.

Les deux premiers de leurs mois, qui répondent à-peu-près à nos mois de Décembre & de Janvier, font tout leur hiver; le troiſieme, quatrieme & cinquieme, leur petit été, & les ſept ou huit autres leur grand été. Leur hiver eſt ſec, & leur été pluvieux: ſans cette merveille, la zone torride ſeroit ſans doute inhabitable; ainſi pendant l'hiver, le ſoleil étant au midi de la ligne, ou vers le pole antartique, les vents de nord regnent toujours, & temperent l'air juſqu'à le rafraichir ſenſiblement. Pendant l'été, lorſque le ſoleil eſt au nord de la ligne, & à plomb ſur la tête des Siamois, les vents de midi qui ſoufflent toujours, y cauſent des pluies continuelles, ou du moins font que le tems y eſt toujours tourné à la pluie. C'eſt cette regle éternelle des vents qui fait que les vaiſſeaux ne peuvent preſque arriver à la barre de *Siam* pendant les ſix mois des vents de nord, & qu'ils ne peuvent preſque en ſortir pendant les ſix mois de vents de midi.

Voici maintenant ce qui regarde la monnoie de ce royaume. Le tſiam, que les étrangers appellent *catti*, s'entend de l'argent, & peſe deux livres & demie ou vingt thails, ou cinquante richedalers, c'eſt-à-dire, qu'il a deux fois la valeur d'un catti, comme il a cours à Batavia, & dans le Japon. On ne frappe point de thails dans ce royaume, mais il y vaut quatre maas, ou trente ſols de Hollande. Chaque maas vaut deux fuangs; chaque fuang vaut deux ſiampais; un ſiampai vaut deux puininis; un puinini contient un nombre incertain de cauris. Les cauris different beaucoup en valeur, car pour un fuand, on en peut acheter depuis 500 juſqu'à 800. On en apporte une grande quantité des îles Maldives. Toute la monnoie d'argent de *Siam* eſt faite des écus de Hollande, que l'on bat en Hollande exprès, & que la compagnie hollandoiſe des Indes orientales, y tranſporte ſur le pié d'environ quatre florins l'écu.

Il me reſte à parler des productions du royaume de *Siam*, de la vie des Siamois, de leurs mariages, de leurs tribunaux, de leurs rois, de grands & petits officiers de la couronne, *&c.* mais le détail que j'en ferai ſera fort court.

Ce royaume eſt riche en mines, & la grande quantité d'idoles de fonte qu'on y voit, juſtifie qu'on a mieux ſu les exploiter anciennement qu'aujourd'hui. L'or dont la ſuperſtition a orné leurs idoles preſque ſans nombre, les lambris & les combles de leurs temples, prouvent auſſi la richeſſe de ces mines. On en trouve auſſi quelques-unes de fer, qu'on fait fondre & non forger. Auſſi les Siamois n'ont que des ancres de bois pour leurs galeres, auxquelles ils attachent des pierres, pour les faire couler à fond. Ils n'ont ni épingles, ni aiguilles, ni clous, ni ciſeaux, ni ſerrures, & n'emploient par conſéquent pas un clou à bâtir leurs maiſons, quoiqu'elles ſoient toutes de bois: leurs fermetures ſont des cadenas qui leur viennent du Japon, dont les uns ſont de fer, & fort bons, & les autres de cuivre très-mauvais.

Les Siamois ont des bois propres à conſtruire des vaiſſeaux, parce que leurs arbres viennent ſi droits, ſi gros, & ſi hauts, qu'un ſeul ſuffit à faire un bateau, ou balon, comme diſent les Portugais, de 10 à 15 toiſes de longueur; ils creuſent l'arbre, & en élargiſſent la capacité; ils relevent les côtés par un bordage d'une planche de même longueur; enſuite ils attachent aux deux bouts une proue & une poupe fort haute, un peu recourbée en-dehors, qu'ils ornent de ſculpture & de dorure; mais comme ils n'ont point de chanvre, leurs cordages ſont d'une écorce verte qui eſt ſur le cocotier, & leurs voiles ſont de nates de gros joncs.

Ils ont auſſi du bois propre à bâtir des maiſons, à la menuiſerie & à la ſculpture. Il y en a de légers, de fort peſans, d'aiſés à fendre, & d'autre qui ne ſe fend point, On appelle ce dernier *bois-marie* en Europe, & c'eſt le meilleur de tous pour les coudes de navire; celui qui eſt dur & peſant, ſe nomme *bois de fer*, & eſt aſſez connu dans les îles de l'Amérique.

On ne trouve preſque aucun de nos arbres de l'Europe, ni de nos plantes dans le pays de *Siam*; il n'y a point d'oignons, d'ails, de groſſes raves, de perſil, d'oſeille, *&c.* Les roſes n'y ont point d'odeur; mais à la place de nos arbres, de nos plantes, & de nos fleurs, qui ſont inconnues aux Siamois, ils en ont d'autres particulieres que nous ne connoiſſons point. Tel eſt, par exemple, leur arbre topoo. C'eſt une eſpece de figuier de la grandeur d'un hêtre, touffu, qui a l'écorce unie & griſe, & les feuilles rondes, à longue pointe; il porte un fruit rond, inſipide, & qui n'eſt bon que pour les chauves-ſouris. Tous les Siamois regardent cet arbre comme ſacré, & agréable aux dieux, parce que leur grand ſaint Sammana-Khodum prenoit plaiſir à s'aſſeoir deſſous; & c'eſt pour cela qu'ils aiment à le planter auprès des temples, lorſque le terroir & le climat le permettent.

Ils attribuent la même ſainteté à un autre figuier, dont les branches ſe courbant vers la terre, y prennent racine, & forment de nouveaux troncs; de ſorte qu'il acquiert un fort grand contour. Ses feuilles reſſemblent à celles du laurier-ceriſe, excepté qu'elles ſont plus grandes, & il porte un fruit comme l'eſpece de figuier dont nous venons de parler.

Un autre arbre fort extraordinaire, qu'on trouve dans le royaume de Siam, eſt l'arbre aux nids d'oiſeaux. Il eſt de la grandeur d'un pommier; ſon tronc & ſes groſſes branches touffues, ſont pleines d'excroiſſances raboteuſes, de différentes groſſeurs & figures, & ſont chargées de feuilles étroites. A l'extrémité des petites branches pendent pluſieurs nids d'oiſeaux, faits d'herbes ſéches, & de quelqu'autre matiere, travaillés avec beaucoup d'art, & de la forme d'une bourſe longue, qui va en s'étréciſſant par le haut. L'ouverture des nids eſt tournée au nord-oueſt, de ſorte qu'ils ſont à couvert du vent du midi & de la pluie. Kæmpfer a compté plus de cinquante de ces nids ſur un ſeul arbre, & n'en a jamais vu ſur aucun autre. Les oiſeaux ſont d'un brun jaunâtre, & reſſemblent aux ſerins de Canarie, mais ils n'ont qu'un cri approchant de celui des moineaux.

Les terres du pays de *Siam*, ſont purement argilleuſes, à peine y trouve-t-on un caillou. Les lieux élevés ſont arides & brûlés du ſoleil; l'inondation annuelle de la campagne, produit ſeule l'abondance de la récolte du riz. Les pâturages ſont groſſiers; auſſi n'y a-t-il dans le pays ni chevaux, ni mulets, & tout ſe réduit aux bœufs & aux éléphans. La chaſſe des derniers eſt permiſe, mais on n'y va que pour

les prendre, & jamais pour les tuer. On voit toujours un éléphant de garde au palais du roi tout enharnaché & prêt à monter. A l'endroit où il eſt mis de garde, il y a un échaffaud qui eſt à plein pié de l'appartement du roi, afin que ſans ſortir le prince puiſſe monter tout-de-ſuite ſur ſon éléphant.

L'eau pure eſt la boiſſon ordinaire des Siamois; mais comme c'eſt de l'eau de riviere chargée de bourbe, on la met dans de grands vaſes pour la laiſſer repoſer & filtrer pendant un certain eſpace de tems. Ils boivent auſſi de deux liqueurs qu'ils appellent *tari* & *neri*. Le tari ſe tire par inciſion d'une eſpece de cocotier ſauvage; le neri ſe tire de même de l'arequier, ſorte d'arbre dont le fruit ſe nomme *areque*. Ils boivent encore des eaux-de-vie de riz, qu'ils éclairciſſent avec de la chaux.

Leur dépenſe en habits, en logement & en ameublemens n'eſt pas couteuſe. D'abord ils ne s'habillent point: ils vont nuds piés & nue tête, & s'entourent ſeulement les reins d'une piece de toile peinte qu'on appelle *pagne*. Leurs maiſons les plus belles ſont de bois, & à un ſeul étage. La plûpart de leurs lits ne conſiſtent qu'en une natte de jonc. Les tables ſont ſans piés, ſans napes, ni ſerviettes, ni cueilleres, ni fourchettes, ni couteaux. Point d'autres ſieges que des nattes de jonc. Leur vaiſſelle eſt de porcelaine groſſiere, ou d'argille. Le bois ſimple ou verniſſé leur fournit tout le reſte. Leur nourriture ordinaire eſt le riz & le poiſſon. La mer leur donne auſſi de petites tortues & des écreviſſes. Les ſauterelles, les lézards, & la plûpart des inſectes, ne déplaiſent point à leur goût. Leurs ſauſſes ſont faites avec un peu d'eau, de ſel, de petites herbes, & un peu d'épices, que leur fourniſſent les Hollandois.

Les formalités de leurs mariages ſont aſſez ſimples; mais à cauſe de la chaleur du climat, on a coutume de marier les filles & les garçons fort jeunes, de ſorte que les filles ont ſouvent des enfans à l'âge de douze ans. Les hommes peuvent avoir pluſieurs femmes, dans le nombre deſquelles il y a en a toujours une qui eſt la principale de toutes. Le divorce y eſt commun; en ce cas le mari rend à ſa femme ſa principale dot; & ils partagent leurs enfans également, ſi leur nombre eſt pair; s'il eſt impair, la femme en a un de plus que le mari. Pour les autres femmes & leurs enfans, le mari a la puiſſance de les vendre. Après le divorce, le pere & la mere peuvent auſſi vendre les enfans qui leur ſont échus en partage.

Il y a des tribunaux de judicature pour juger tous les différens des particuliers; mais il n'y a dans chaque tribunal qu'un ſeul officier qui ait voix délibérative; tous les autres n'ont que voix conſultative, ſelon l'uſage de la Chine, & autres états voiſins. Les gouverneurs des villes ſont les chefs des tribunaux. Dans les procès délicats, on admet la preuve du feu, de l'eau, & des vomitifs. La peine du vol eſt la condamnation au double ou au triple; mais on étend la peine du vol ſur toute la poſſeſſion injuſte en matiere réelle: de ſorte que lorſqu'on eſt évincé d'un héritage par procès, on rend non-ſeulement l'héritage à la partie, mais on en paye encore le prix, moitié aux juges, moitié à la partie. Quand il peut y avoir peine de mort, la déciſion en eſt reſervée au roi ſeul, qui quelquefois ſeulement accorde à des juges extraordinaires qu'il envoie dans les provinces, le pouvoir d'infliger une peine capitale.

Le roi eſt entierement deſpote; tout le peuple ſans diſtinction lui appartient. La ſeule différence qu'il y a des eſclaves du roi à ſes ſujets de condition libre, c'eſt que ceux-là ſont toujours occupés à des travaux perſonnels, & ſont nourris; au lieu que ceux-ci ne lui doivent de travail que ſix mois de l'année, & ſe nourriſſent eux-mêmes. Généralement tout le peuple eſt une milice enrôlée; mais comme ce prince n'emploie jamais tous ſes ſujets dans ſon armée, & que rarement il met une armée en campagne, il occupe à tel travail qu'il lui plaît pendant ſix mois de l'année, ceux de ſes ſujets qu'il n'emploie pas à la guerre.

Les Siamois ſont peut-être le peuple le moins porté & le plus inhabile à l'art militaire. Si les Péguans, leurs voiſins, entrent d'un côté ſur leurs terres, ils entrent dans celles du Pégu, & les deux parties emmenent des villages entiers en captivité. De ſiéges, ils n'en ont jamais fait; & quand ils prennent quelques places, c'eſt toujours par la faim ou par la trahiſon. Ils ſont encore plus foibles ſur mer que ſur terre: à peine le roi a-t-il cinq ou ſix petits vaiſſaux, qui ne peuvent ſervir que pour porter des marchandiſes. Ses galeres ne ſont que de médiocres bâteaux à un pont, avec des rames fort courtes qui atteignent à peine à l'eau, & des ancres de bois.

Les finances du roi conſiſtent en droits de douane ſur les marchandiſes qui arrivent dans ſes états, & en un droit annuel ſur toutes les terres labourables, & ſur tous les fruits qui ſe recueillent; il a outre cela des terres qu'il fait cultiver par ſes ſujets; il a les amendes & confiſcations; enfin il gagne beaucoup dans le commerce qu'il fait ſeul & excluſivement ſur la plûpart des choſes rares qu'on vend enſuite à ſon profit.

Les anciennes lois de *Siam* ordonnent qu'après la mort du roi, ſon frere ſuccédera à la couronne; & après la mort du frere, ou s'il n'y a point de frere, ſon fils aîné. Mais ces lois ont été ſi ſouvent violées, & la ſucceſſion a été ſi fort dérangée, qu'à-préſent lorſque le roi vient à mourir, celui de la famille royale qui eſt le plus puiſſant, s'empare de la couronne; de ſorte qu'il arrive rarement que le plus proche & véritable héritier monte ſur le trône, ou ſoit en état de s'y maintenir.

Le roi de *Siam* a pluſieurs grands officiers; ſavoir 1. un officier qui a la direction des cours criminelles & des confiſcations; c'eſt une place de grande confiance. 2. Un grand chancelier, qui a la direction des affaires étrangeres. 3. Un grand chambellan, qui a la ſurintendance des palais du roi. 4. Le premier juge. 5. Le receveur général des revenus de la couronne. 6. Un grand écuyer qui a l'inſpection des éléphans & de leurs équipages. 7. Un grand maître de la maiſon, qui a ſous ſon intendance tous les domeſtiques du roi, & les ballons de ſa majeſté.

Il y a pluſieurs autres officiers de la cour d'un rang inférieur, comme le chef des malagans, celui des mores, le receveur des douanes, *&c.*

Les Siamois n'ont point de nom de famille héréditaire, ils reçoivent les noms qu'ils portent de leurs maîtres & de leurs ſupérieurs. Les premiers de l'état portent le nom de leurs charges; mais nul officier n'a de gages; il a ſeulement le logement & quelquefois de petits préſens du prince, comme quelques terres labourables, qui reviennent encore au roi avec l'office après la mort de l'officier. Ainſi le ſeul gain des offices conſiſte dans les concuſſions & les préſens des particuliers, ce qui eſt ſi commun que les moindres officiers en font aux plus grands à titre de reſpect, mais en réalité pour en être protégés. Le miniſtere eſt orageux dans ce pays-là, tant par l'inconſtance naturelle du prince, que parce que les voies ſont ouvertes à tout le monde pour lui porter ſes plaintes.

Un ambaſſadeur n'eſt dans ce royaume, comme dans tout l'Orient, qu'un meſſager des rois; il ne repréſente point ſon maître; il eſt arrêté à l'entrée du royaume, juſqu'à ce que le roi ſoit informé de ſon arrivée. On le conduit d'abord à l'audience, & il ne peut reſter dans la capitale après l'audience de congé.

La fameuſe ambaſſade de *Siam* en France dans le dernier ſiecle, nous a valu les relations de ce royaume compoſées par le P. Tachard, par l'abbé de Choiſy, par MM. de Lisle, Gervaiſe, de Chaumont, & de la Loubere; mais outre que toutes ces relations ſe contrediſent, elles n'ont pas le mérite de celle de Kœmpfer, qui d'ailleurs eſt poſtérieure à tous les voyageurs que je viens de nommer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIAM, (*Géog. mod.*) capitale du royaume de *Siam*, & la réſidence du roi. Cette capitale eſt appellée par les Siamois *Meuang-Syouthia*, & par les Chinois *Juebia* & *Judia*. *Long.* ſuivant Caſſini, Lieutaud, & Deſplace, 118. 21. 30; ſuivant le P. Noël, 118. 6. 30. *Latit.* ſuivant les uns & les autres, 14, 18.

Cette ville eſt renommée dans toutes les Indes, quoique très-moderne, n'ayant pas aujourd'hui plus de trois ſiecles d'antiquité. Elle étoit auparavant dans le lieu où eſt préſentement Bankok, ſur le bord occidental de la grande riviere Meuan; mais on l'a démolie pour la rebâtir où elle eſt à-préſent, dans une île baſſe formée par cette riviere. Cette île a la forme de la plante du pié, le talon tourné à l'oueſt, & environ deux milles d'Allemagne de circuit. Elle eſt ſituée dans un pays tout-à-fait plat, autant que la vûe peut s'étendre, ſur un terrein bas, coupé par pluſieurs canaux qui viennent de la riviere, & qui forment tout autant de petites îles quarrées; de ſorte qu'on ne ſauroit aller fort loin ſans bateau. Elle eſt environnée d'une muraille de briques, qui doit être aujourd'hui tombée en ruine, ſi on ne l'a pas rétablie.

Pluſieurs grands canaux qui viennent de la riviere, traverſent la ville, & ſont aſſez profonds pour porter les plus grands bateaux, & les faire aborder auprès des principales maiſons. Les rues ſont en droit ligne le long des canaux, mais la plûpart ſont fort étroites; d'ailleurs elles ſont toutes ſales, & malpropres, il y en a même qui ſont inondées en haute marée. A conſidérer la grandeur de cette ville, elle eſt aſſez dépeuplée, ſur-tout du côté de l'oueſt & du ſud, où l'on voit de grands eſpaces vuides, & qui ne ſont point cultivés.

Le roi a trois palais dans cette ville, dont le plus remarquable eſt dans le milieu de la ville même. Ce palais eſt un grand quarré, diviſé en pluſieurs bâtimens qui, ſuivant l'architecture chinoiſe, ſont ornés de pluſieurs toîts l'un ſur l'autre, & de pluſieurs frontiſpices, dont une partie eſt dorée. Dans l'enceinte du palais, auſſi bien qu'au dehors, il y a de longues écuries où l'on voit une centaine d'éléphans rangés de ſuite, & magnifiquement harnachés; mais il n'y a qu'une ſeule ouverture pour entrer dans le palais; & quoiqu'elle ſoit extrèmement ſale, perſonne n'y paſſe qu'à pié: & pour éviter toute ſurpriſe, il eſt défendu à tous les bâtimens qui remontent la riviere, de s'approcher des murs du palais royal qu'à une certaine diſtance.

On voit aux portes & aux autres avenues de ce palais, une foule de gens nuds, dont la peau baſanée eſt peinte de figures noires bigarrées, comme les images du ſaint-ſépulchre à Jéruſalem. Quelques-uns ne ſont marqués ainſi qu'aux bras, mais les autres le ſont par tout le corps, juſqu'à la ceinture, qu'il couvrent d'un morceau de drap, ſuivant la coutume générale du pays. On leur donne le nom portugais de *bracos-pintados*, ou *bras peints*. Ce ſont-là les gardes du roi, ſes portiers & ſes bateliers. Pour toutes armes, ils ont des bâtons gros & courts, & ne font que roder autour du palais comme des vagabonds.

Dans les autres parties de la ville il y a un quartier qui eſt deſtiné aux étrangers, où demeurent les Chinois, les Maures & les Indouſtans: c'eſt un quartier très-peuplé, où il ſe fait un grand commerce, parce que tous les vaiſſeaux y abordent. Les maiſons de ces étrangers ſont en quelques endroits toutes bâties de pierre, mais elles ſont fort petites, n'ayant que huit pas de longueur, quatre de largeur, & deux étages, quoiqu'elles n'aient pas plus de deux braſſes & demie de hauteur. Elles ſont couvertes de tuiles plates, & ont de grandes portes ſans aucune proportion.

Le quartier des naturels du pays, eſt, comme on peut bien le penſer, le plus grand de tous; il eſt habité par quantité d'artiſans, rempli de boutiques des deux côtés, & de grandes places pour les marchés, qui ſe tiennent tous les jours ſoir & matin. Les maiſons des gens du commun qui y demeurent, ne ſont que de miſérables cabanes bâties de bambou, & couvertes de branches & de feuilles de palmier qui croiſſent dans les marais. Les boutiques ſont baſſes & mal entendues, mais elles ſont aſſez bien ſituées en lignes droites paralleles aux rues.

Les mandarins ou miniſtres d'état, & les courtiſans, demeurent dans les quartiers voiſins des palais du roi; leurs maiſons, quoique bâties de pierre & de chaux, ſont aſſez chétives; les appartemens ne ſont ni propres ni garnis, & les cours ſont fort ſales.

Les canaux de *Siam* ont donné lieu à un grand nombre de ponts, dont la plûpart ſont faits de bois & peu ſolides. Ceux qu'on a bâtis ſur le grand canal ſont de pierre ou de brique, avec des baluſtrades de même; mais comme il n'y a dans cette ville ni chariots ni charrettes, tous les ponts ſont fort étroits: les plus beaux ont 60 ou 80 pas de long, & ſont fort hauts au milieu.

Comme tout le pays de *Siam* fourmille de prêtres & de moines, cette ville en particulier eſt pleine de temples, dont les cours aboutiſſent régulierement au niveau des rues, & ſont remplies de pyramides & de colonnes de différentes figures, & dorées. Ces temples ne ſont pas ſi grands que nos égliſes, mais ils les ſurpaſſent en magnificence extérieure comme par le grand nombre de leurs toîts par leurs frontiſpices dorés, leurs eſcaliers avancés, leurs pyramides, colonnes, piliers, & autres embelliſſemens. Le dedans eſt orné de pluſieurs ſtatues de grandeur naturelle, ou même plus grandes, artiſtement faites d'un mélange de plâtre, de réſine & de poil, auquel on donne d'abord un vernis noir, & que l'on dore enſuite. Elles ſont placées en pluſieurs rangs dans un lieu éminent, où eſt l'autel.

Dans quelques temples elles ſont rangées le long des murailles, aſſiſes les jambes croiſées, toutes nues, excepté au milieu du corps, où elles ſont ceintes d'un morceau de drap jaune foncé; elles ont auſſi depuis l'épaule gauche juſqu'au nombril, une autre piece de drap de la même couleur entortillée. Leurs oreilles ſont fendues, & ſi longues, qu'elles deſcendent ſur les épaules. Leurs cheveux ſont friſés & noués ſur la tête en deux nœuds, de ſorte qu'on ne peut pas diſtinguer ſi c'eſt un bonnet ou quelque autre eſpece d'ornement. La main droite eſt poſée ſur le genou droit, & la gauche ſur le giron. A la place d'honneur, qui eſt le milieu, il y a une idole qui excede de beaucoup la grandeur d'un homme, aſſiſe dans la même poſture ſous un dais. Elle repréſente leur apôtre, ou le fondateur de leur religion, leur Sammona-Khodum.

Ce Khodum a des ſtatues d'une grandeur monſtrueuſe dans quelques temples. Kœmpfer a vu une de ces idoles aſſiſe ſur un lieu élevé, dont la proportion étoit telle qu'elle auroit étant droite, cent vingt piés de long. Ces ſortes d'idoles ſont dans la même poſture où Khodum & ſes diſciples ſe mettoient lorſqu'ils etoient dans leurs méditations religieuſes. Les prêtres ſes ſectateurs, ſont encore obligés par leurs regles de s'aſſeoir tous les jours en certain tems pour l'exercice de leur dévotion. Ils portent auſſi le même habit; ils vont la tête nue & raſée; & pour ſe garantir du ſoleil, ils ſe couvrent le viſage d'un éventail fait de bois & de feuilles de palmier.

Les maiſons des moines ſont près des temples, & elles ſont aſſez chétives; mais à un des côtés ils ont leur école publique. Cette école eſt une grande ſalle où l'on monte par quelques degrés: & au lieu de fenêtres il y a pluſieurs petites lucarnes, pour donner de l'air aux étudians pendant les leçons; cette ſalle eſt diviſée en pluſieurs bancs. Au milieu eſt une eſtrade ſur laquelle il y a un pupitre ouvragé & doré; un vieux prêtre y vient à certaines heures lire d'une voix lente & diſtincte ſes leçons aux jeunes étudians. Lorſqu'il prononce certain mot, ſes auditeurs mettent leurs mains ſur leur front; mais en général ils ne brillent pas par leur dévotion; car pendant les leçons les uns coupent du pinang, d'autres le mettent en poudre; d'autres mêlent du mercure avec du jus du quelque herbe, & d'autres s'amuſent à autre choſe.

Près du pupitre, ou dans un autre endroit de la ſalle, on voit l'idole d'Amida, ſe tenant debout ſur la fleur tarate, *faba ægyptia*, ou *nymphæa magna*: ils croyent qu'il intercede pour les ames des morts. Autour de la ſalle pendent des fleurs & des couronnes de papier, des banderolles, & d'autres ornemens dorés, attachés à des bâtons de bambou, qu'ils portent dans les convois funebres. On remarque encore devant le pupitre une machine en forme de table, faite de bambou jointe groſſierement enſemble, & tendue de pieces de drap jaune, dont les prêtres ſe couvrent la ceinture. Cette table eſt ordinairement jonchée de fleurs, & quelquefois couverte de plats pleins de riz, de pinang, de piſang, de poiſſon ſec, de limon, mangoſtangs, & autres fruits du pays, qui ſont des offrandes & des préſens qu'on fait aux moines du couvent.

Il y a pluſieurs villages autour de *Siam:* dans quelques-uns les vaiſſeaux y ſervent de maiſons, & contiennent chacun deux ou trois familles. Ils conduiſent ces maiſons flottantes dans tous les endroits où l'on tient des foires, pour y vendre leurs marchandiſes. Dans les villages ſitués en terre-ferme, les maiſons ſont communément bâties de bambous, de roſeaux, & de planches. Quelques-unes de celles qui cotoyent la riviere, ſont élevées ſur des piliers de la hauteur d'une braſſe, afin que les eaux qui inondent le pays pendant quelques mois, puiſſent paſſer librement deſſous. Chaque maiſon a un degré ou une échelle, pour deſcendre à terre quand les eaux ſe ſont retirées; & un bateau pour aller aux environs lorſqu'elles ſont hautes.

C'eſt ſur les éminences que ſont bâtis hors de la ville pluſieurs temples, couvents, tous les cimetieres où l'on enterre les morts, & les cours où l'on brûle leurs os, & où l'on éleve de magnifiques pyramides.

Entre ces pyramides élevées proche de *Siam*, il y en

en a une fameuſe, à une lieue au nord-oueſt de la ville. Elle eſt d'une ſtructure maſſive, mais haute de plus de vingt braſſes, & placée dans un quarré fermé d'une muraille baſſe. Cet édifice a deux pieces poſées l'une ſur l'autre; la piece de deſſous eſt quarrée; chaque côté a cent quinze pas de long, & s'éleve juſqu'à la hauteur de plus de douze braſſes. Il y a quatre étages bâtis l'un ſur l'autre, & le plus haut s'étréciſſant, laiſſe ſur le ſommet de celui qui eſt immédiatement deſſous un eſpace vuide pour marcher tout au tour; chaque étage eſt embelli de corniche. La ſeconde piece de la pyramide eſt poſée ſur la ſurface de la premiere qui eſt quarrée; chaque côté ayant trente-ſix pas de long. Le piédeſtal de cette ſeconde piece eſt octangulaire, & monte enſuite en forme de clocher. Sur le haut il y a pluſieurs colonnes qui ſoutiennent un tas de globes qui s'élevent en pointe, c'eſt-à-dire, dont les diametres diminuent à proportion de la hauteur; le tout finit par une aiguille fort longue & fort déliée. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

Siam, *maladie de*, (*Médecine.*) ce n'eſt point, comme on le penſe communément, une maladie particuliere qui ait un caractere propre, & qu'on n'obſerve qu'à *Siam*, dans les Indes, & dans les îles d'Amérique. Nous n'en trouvons la deſcription dans aucun des auteurs qui ont voyagé dans ces contrées, ni dans les ouvrages des médecins qui ont traité de la médeciné de ces peuples; tels que Cleyer, Barchuſen, Proſper Alpin, *&c.* Nous ſavons ſeulement par le témoignage de différentes perſonnes inſtruites qui ont reſté long-tems au Cap & à la Martinique, qu'on y donne le nom de *maladie de Siam*, à certaines eſpeces de fiévres continues, ardentes, qui attaquent les nouveaux débarqués dans ces pays, & qui outre les ſymptomes ordinaires, ſont accompagnées d'hémorrhagies plus ou moins abondantes par différentes parties du corps. Ces ſymptomes ſont plus fréquens pendant les chaleurs brûlantes de l'été que dans les autres ſaiſons, & plus familiers à ceux qui ſont d'un tempérament vif, bilieux, pléthorique. Du reſte, il ne paroît pas que ces fiévres qu'on appelle *maladie de Siam*, ſoient plus dangereuſes que les autres; ou ſi elles le ſont, ce n'eſt que par accident, moins à cauſe des hémorrhagies qui ſont excitées, qu'à cauſe de l'incommodité ou des autres mauvais effets de la chaleur exceſſive de la ſaiſon. Il n'eſt pas rare de voir en France des fiévres ardentes pendant les étés très-chauds, auxquelles on pourroit donner la même dénomination; car on y apperçoit les mêmes ſymptomes; rien n'eſt ſi ordinaire que d'obſerver pendant leur cours ou à la fin, des hémorrhagies abondantes, ſouvent critiques & ſalutaires.

On n'a dans les îles d'autre attention particuliere pour la *maladie de Siam*, que d'inſiſter un peu plus ſur les ſaignées, ſur les anti-phlogiſtiques, ſur les ptiſanes nitreuſes, émulſionnées, ſur les boiſſons acides; en un mot, ſur les rafraîchiſſans, remedes qui paroiſſent très-bien indiqués par le caractere de la maladie, l'état du malade & de la ſaiſon, & dont un ſuccès ſoutenu conſtate l'efficacité. (*m*)

SIAMBIS, *Géog. anc.*) île que Pline, *l. IV. c. xvj.* met au nombre de celles qui ſont ſur la côte de la Bretagne. Camden croit que c'eſt l'île *Sena* de Pomponius Méla, & dit qu'on la nomme à préſent *Sayn*. *Voyez* Sayn, *île de*. (*D. J.*)

SIAMOISE, ſ. f. (*Soyerie & Cotonnerie.*) étoffe mêlée de ſoie & de coton qu'on a vue la premiere fois en France, lorſque les ambaſſadeurs du roi de Siam y vinrent ſous le regne de Louis XIV. Les *ſiamoiſes* de fil & de coton ont été plus heureuſes; il s'en fait toujours un aſſez grand commerce. Les unes ſont à grandes, & les autres à petites raies de diverſes couleurs; leur largeur eſt de demi-aune, ou de près d'une aune: quelques-unes ſe ſavonnent. *Dictionnaire du Commerce*. (*D. J.*)

SIAMPART, ſ. m. (*Marine.*) petit bâtiment de la Chine qui a une voile, deux, quatre, ou ſix rames, & qui peut porter vingt-cinq à trente hommes. Il navige terre à terre, & va très-vîte.

SIAN, (*Géog. mod.*) petit état d'Afrique, dans la baſſe Ethiopie, au voiſinage de ceux de Chélicie & d'Ampaza: il eſt gouverné par un ſeigneur mahométan. (*D. J.*)

SIARA, (*Géog. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale, dans le Bréſil, ſur la côte ſeptentrionale, entre celle de Maragnan, & celle de Rio-Grande; les Portugais y ont deux fortereſſes. Les ſauvages de cette côte ſont grands & laids de viſage; ils ont les cheveux longs, les oreilles percées, pendantes preſque ſur les épaules, & la peau teinte en noir, excepté depuis les yeux juſqu'à la bouche. *Long.* 338. *latit. mérid.* 3. 15. (*D. J.*)

SIARE, ſ. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans des îles Maldives donnent à un lieu qui eſt conſacré au roi des vents. Il n'y a preſque aucune de leurs îles où ils n'ayent un *ſiare*, dans lequel ceux qui ſont échappés de quelque danger ſur mer, vont faire leurs offrandes. Ces offrandes conſiſtent en de petits bateaux chargés de fleurs & d'herbes odoriférantes. On brûle ces herbes & ces fleurs à l'honneur du roi des vents, & on jette les petits bateaux dans la mer après y avoir mis le feu. Tous leurs navires ſont dédiés aux rois des vents & de la mer. (*D. J.*)

SIATUTANDA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie. Ptolomée, *liv. II. ch. x.* la marque dans le climat le plus ſeptentrional. Ceux qui veulent que ce ſoit *Sideburen*, dans la province de Groningue n'ont rien qui puiſſe appuyer cette poſition.

SIBA, (*Géog. mod.*) province de l'empire du Mogol. Elle eſt bornée au nord par celle de Nagracut, au midi par celles de Gor de & Jamba, au levant par le grand Tibet, & au couchant par la province de Pengap. On voit dans ſa partie ſeptentrionale le lac d'où ſort le Gange, & dans ſa partie méridionale ſe trouve la ville & le petit royaume de Sirinagar.

Siba, la, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Tartarie, & qui s'appelloit autrefois *Altui*. Elle a ſa ſource dans les montagnes d'une branche du Caucaſe, à 43^d de *latitude*, au ſud des ſources de la Jéniſéa, & elle ſe perd vers le nord de deſerts du Goby. Ses bords ſont habités par les Mougales de l'oueſt, qui ont un petit kan pour chef. (*D. J.*)

SIBDA, (*Géog. anc.*) ville de la Carie. Pline, *l. V. c. xxjx.* dit que ce fut une des ſix villes qu'Alexandre le grand mit dans la dépendance de la ville d'Halicarnaſſe.

SIBERENA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Etienne le géographe la donne aux Anotriens. On a des médailles anciennes avec ce mot Σιβηρήνη. Gabriel Barri dit que le vulgaire ignorant la nomme préſentement *S. Severina*; cependant elle s'appelloit déja de la ſorte dès le tems de Conſtantin Porphirogenete. (*D. J.*)

SIBÉRIE, (*Géog. mod.*) contrée de l'empire ruſſien; elle comprend la partie la plus ſeptentrionale de cet empire, & même de l'Aſie. Elle eſt bornée à l'orient par la mer du Japon, au midi par la grande Tartarie, à l'occident par la Ruſſie, dont elle eſt ſéparée par le commencement du mont Caucaſe, & au ſeptentrion par la mer Glaciale; ainſi la *Sibérie* peut avoir huit cens lieues dans ſa plus grande étendue d'occident en orient, & trois cens lieues du midi au nord.

Comme ce grand pays eſt ſitué entre le 50 & le 70^d de *latitude*, le froid y doit être très-piquant dans les parties ſeptentrionales; mais voici une autre cauſe qui augmente le froid juſques dans les cantons méridionaux. La *Sibérie* n'eſt, à proprement parler, qu'une large vallée ouverte aux vents de nord qui la traverſent ſans obſtacle depuis la nouvelle Zemble juſqu'au ſommet du Paiasſemnoï; or cette expoſition y rend le froid plus exceſſif que dans des pays ſeptentrionaux, tels que la Suede, mais que des montagnes mettent à l'abri du nord.

Cette contrée produit les plus riches fourures; & c'eſt ce qui ſervit à en faire la découverte en 1563. Ce fut ſous Ivan Baſilides, qu'un particulier des environs d'Arcangel, nommé *Anika*, riche pour ſon état & pour ſon pays, remarqua que des hommes d'une figure extraordinaire, vêtus d'une maniere juſqu'alors inconnue dans ce canton, & parlant une langue que perſonne n'entendoit, deſcendoient tous les ans une riviere qui tombe dans la Dwina, & venoient apporter au marché des martres & des renards noirs, qu'ils troquoient pour des clous & des morceaux de verre, comme les premieres ſauvages de l'Amérique donnoient leur or aux Eſpagnols; il les fit ſuivre par ſes enfans & par ſes valets juſque dans leur pays; c'étoient des Samojedes.

Les domeſtiques d'Anika étant de retour, rendirent compte à leur maître de l'état du pays qu'ils avoient vu, & de la facilité de gagner des richeſſes immenſes en portant aux habitans des marchandiſes de peu de valeur contre leurs belles pelletteries. Anika profita de cet avis, & fit ſi bien qu'en peu d'années ſes gens, ſes parens & ſes amis ſe trouverent enrichis par ce nouveau trafic.

Les *Aniciens*, c'eſt ainſi qu'on les nomma, ſe voyant comblés de bien, & craignant les révolutions de la fortune, ſongerent, pour ſe maintenir, à ſe procurer un appui dans la perſonne du premier miniſtre. On les écouta favorablement, & peu de tems après l'empereur de Ruſſie fut reconnu par tous les Samojedes pour leur ſouverain.

On éleva des fortereſſes le long de la riviere d'Oby, on y mit des garniſons, & on nomma un gouverneur général de tout le pays. On continue d'y envoyer des colonies de ruſſes, de tartares, de polonois. On y condamne même comme à un exil, des voleurs, des miſérables & autres gens qui ſont l'écume des hommes. Enfin des priſonniers de guerre ſuédois du premier mérite y ont été relégués par le czar Pierre.

C'eſt-là qu'on a bâti Tobolski, devenue capitale de cette vaſte contrée, & le ſéjour du vice-roi. Tous ceux qui doivent des tributs en pelleterie les portent dans cette ville; & quand ces tributs ſont recueillis, on les envoie à Moſcou ſous une bonne eſcorte.

La *Sibérie* eſt occupée par trois ſortes d'habitans; ſavoir, 1°. par des peuples payens, qui ſont les anciens habitans du pays; 2°. par des tartares mahométans, qui ſont ceux ſur leſquels les Ruſſes l'ont conquiſe; 3°. par les ruſſes qui en ſont à-préſent les maîtres.

Les peuples payens qui habitent la *Sibérie* ſe diviſent en pluſieurs nations, dont les principales ſont les Voguluzes & les Samojedes, qui habitent, les uns entre l'Oby & la Lena vers la mer Glaciale, & les autres ſur la côte ſeptentrionale de la Ruſſie. Les Oſtiatiques habitent vers le 60 degré de latitude. Les Tingoëſes, ou Toungonſes, occupent une grande partie de la *Sibérie* orientale, & ſont diviſés en pluſieurs branches. La plûpart des ces peuples n'ont point d'habitation fixe; ils vivent ſous des hutes, ils demeurent pendant l'hiver dans les forêts, cherchant leur nourriture à la chaſſe, & dans l'été ils vont gagner les bords des rivieres pour s'entretenir de la pêche. Les peaux des poiſſons ſont leur habillement d'été, & les peaux des élans & des rennes leur ſervent au même uſage en hyver. Un arc, une fleche, un couteau, une hache avec une marmite font toutes leurs richeſſes. Les râclures d'un certain bois leur tiennent lieu de lit de plume pour ſe coucher; les rennes & les chiens leur ſervent de chevaux pour tirer leurs traîneaux ſur la neige. La religion de ces différens peuples conſiſte en quelque honneur qu'ils rendent au ſoleil, à la lune & à leurs idoles.

Les tartares mahométans font la ſeconde partie des habitans de la *Sibérie*. Ils occupent un grand nombre de villages le long de l'Irtis & de la Tobol, & ils ont le libre exercice de leur religion. Leurs principaux chefs ſont des murſes.

Les ruſſes qui font la troiſieme eſpece d'habitans actuels de la *Sibérie*, ſont venus s'y établir depuis que ce pays eſt ſous l'obéiſſance de la Ruſſie, & leur nombre s'eſt accru en peu de tems.

La partie ſeptentrionale de la *Sibérie* ne produit aucune ſorte de grains ni de fruit, en ſorte qu'elle eſt tout-à-fait inculte; mais la partie méridionale n'a beſoin que d'être cultivée pour produire les choſes néceſſaires à la vie. Les pâturages y ſont excellens, & les rivieres fourmillent de poiſſon.

C'eſt uniquement dans la *Siberie* & les provinces qui en dépendent, qu'on trouve les renards noirs & les zibelins, de même que les gloutons; les plus belles peaux d'hermines & de loups-cerviers en viennent pareillement. On y trouve auſſi des caſtors en abondance, & ceux de Camizchatka entr'autres ſont d'une grandeur extraordinaire. Comme toutes ces pelleteries ſont fort précieuſes, il n'eſt permis à qui que ce ſoit d'en faire négoce; mais les habitans du pays qui en ont, ſont obligés de les porter aux commis du tréſor, qui les doivent payer à un certain prix réglé.

La *Sibérie* eſt aujourd'hui partagée en autant de gouvernemens qu'il y a des villes; chaque ville a ſon vaiwode ſous les ordres du vice-gouverneur-général, qui eſt un poſte également honorable & profitable. La monnoie de Ruſſie eſt la ſeule qui ait cours dans ce continent, mais elle eſt fort rare, & tout le négoce s'y fait en échange, faute d'argent. Le gouvernement ſpirituel de la *Sibérie* eſt confié à un métropolitain du culte grec, tel qu'il eſt reçu en Ruſſie, & ce prélat réſide à Toboloskoy.

Qui croiroit que cette contrée a été long-tems le ſéjour de ces mêmes Huns qui ont tout ravagé juſqu'à Rome, ſous Attila, & que les Huns venoient du nord de la Chine? Les Tartares usbecs ont ſuccédé aux Huns, & les Ruſſes aux Usbecs. On s'eſt diſputé ces contrées ſauvages, ainſi qu'on s'eſt exterminé pour les plus fertiles

La *Sibérie* fut autrefois plus peuplée qu'elle ne l'eſt, ſur-tout vers le midi; on en juge par des tombeaux & par des ruines. Toute cette partie du monde, depuis le ſoixantieme degré ou environ, juſqu'aux montagnes éternellement glacées qui bornent les mers du nord, ne reſſemble en rien aux régions de la zone tempérée; ce ne ſont ni les mêmes plantes, ni les mêmes animaux ſur la terre, ni les mêmes poiſſons dans les lacs & les rivieres. Il ſeroit curieux d'en avoir des deſcriptions par un naturaliſte, & ce ſera le fruit du progrès des ſciences en Ruſſie. Gmelin a déja ouvert cette carriere ſur les plantes de cette froide contrée, par ſa *flora Siberica*, *Petropoli* 1750, en *deux vol. in-4°. avec fig.* Quant à la deſcription géographique de la *Sibérie*, on l'a miſe au jour à Nuremberg en 1730, *in-fol.* Les curieux peuvent la conſulter. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIBOLE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de la nouvelle Eſpagne, dont on ne nous apprend rien ſinon qu'il eſt de la grandeur d'une vache, & que l'on eſtime beaucoup ſa peau par la douceur de ſon poil.

SIBUZATES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique, que Céſar, *Bell. gall. liv. III.* met au nombre de ceux qui ſe ſoumirent à Craſſus. On ne les connoît point.

SYBILLE, ſ. f. (*Divinat. des Grecs & des Rom.*) femme inſpirée de l'eſprit prophétique, & qui étoit douée du don de prédire l'avenir.

La premiere femme qui s'aviſa de prononcer des oracles à Delphes, s'appelloit *Sibylla*. Elle eut pour pere Jupiter au rapport de Pauſanias, & pour mere Lamia fille de Neptune; & elle vivoit fort long-tems avant le ſiege de Troie. De-là toutes les femmes qui ſe diſtinguerent par le même ralent, furent appellées *ſibylles*. Y a-t-il eu des *ſibylles* dans le paganiſme, & quel étoit leur nombre? Sur quel fondement les anciens ont-ils imagné qu'elles avoient le don de prophétie? Comment annonçoient-elles leurs oracles? Enfin quel culte leur a-t-on rendu?

Varron, cité par Lactance, dérivoit le nom de *ſibylle* de deux termes éoliens ou doriens; il le croyoit ſynonyme du mot *théobulé*, conſeil divin; σιὸς, pour θεὸς, *dieu*; & βυλὴ pour βουλὴ, *conſeil*. Cette étymologie eſt confirmée par la ſignification que pluſieurs écrivains grecs donnent au mot *ſybilla*. Diodore, *lib. IV.* qui l'explique par *enthouſiaſte*, dit que le mot σιβυλλαίνειν, *ſibylliſer*, ſignifie à la lettre la même choſe que ἐνθεάζειν, *être ſaiſi par l'eſprit divin*. Strabon rend auſſi le mot de *ſibylla* par celui d'ἐνθέους, & Arrien, cité par Euſtathe, aſſuroit que les *ſibylles* avoient reçu ce nom, parce qu'elles portoient un dieu au-dedans d'elles-mêmes. Les deſcriptions que Virgile & Ovide font de la *ſibylle* de Cumes rendant ſes oracles, nous apprennent ce qu'on entendoit par cette *théophorie*.

Nier qu'il y ait eu pluſieurs *ſibylles*, ce ſeroit renverſer tous les témoignages de l'antiquité. Platon, *in Phœdo & in Theage*, à l'occaſion de cette ſorte de fureur dont quelques perſonnes ſont ſaiſies, & qui les met en état d'annoncer l'avenir, fait mention de la Pythie, des prêtreſſes de Dodone & de ſa *ſibylle*. Diodore de Sicile dit que Daphné fille de Tiréſias, n'étoit pas moins ſavante que ſon pere dans l'art de la divination; & qu'après avoir été tranſportée à Delphes, elle écrivit un grand nombre d'oracles. Comme cette fille, ajoute-t-il, étoit ſouvent épriſe d'une fureur divine en rendant ſes réponſes, on lui donna le nom de *ſibylle*. Strabon, *lib. XIV.* fait mention de la *ſibylle* Erythrée, & d'une autre nommée *Athénaïs*, qui ſelon lui vivoit du tems d'Alexandre. Il prétend encore dans un autre endroit, *lib. XVI.* qu'il y en avoit eu une plus ancienne. Pauſanias, *in Phoc.* parle fort au long de la *ſibylle* Erophyle qui vivoit avant le ſiege de Troie. Le même auteur décrit le rocher où elle rendoit ſes oracles, & en cite quelques-uns. Ariſtote, en philoſophe éclairé, examinant dans ſes problèmes, *Probl.* 30 *n°.* 1. en quoi conſiſte l'enthouſiaſme qui ſaiſiſſoit les devins inſpirés, nomme Bacis & la *ſibylle*, & range cet enthouſiaſme parmi les genres de délire ou de folie.

Il eſt donc certain qu'il y a eu en différens tems,

& dans des lieux différens, des femmes qui ſe ſont données pour avoir le don de prédire l'avenir, & qui ont porté le nom de *ſibylles*. Aux témoignages que j'ai déja cités pour preuve, je pourrois joindre celui de Varron, celui de Cicéron, celui de Virgile qui dit des choſes ſi curieuſes ſur la *ſibylle* de Cumes, ceux de Pline, de Solin, du philoſophe Hermias, de Procope, d'Agathias, de Jamblique, d'Ammian Marcellin, de Juſtin & d'une infinité d'autres.

Mais ſi les anciens ont établi l'exiſtence de pareilles femmes, ils ne s'accordent ni ſur le nombre, ni ſur la patrie, ni ſur le nom des différentes *ſibylles*. Le problème n'étoit pas encore reſolu au tems de Tacite; & tout ce que les critiques ont débité à ce ſujet, n'en a pas rendu la ſolution plus aiſée. En donnant, comme faiſoit Héraclite cité par Plutarque, une durée de mille ans à la vie de la *ſibylle*, on pourroit concilier les différentes opinions; & c'étoit probablement le parti qu'avoit pris Ovide. Il ſuppoſe qu'au tems d'Enée, la *ſibylle* de Cumes avoit déja vécu 700 ans, & qu'elle devoit encore vivre pendant trois ſiecles. Dans cette ſuppoſition, la *ſibylle* ayant pu habiter ſucceſſivement divers pays, & ſe rendre célebre dans différentes générations; elle avoit pu porter les différens noms de *Daphné*, d'*Erophile*, de *Démophile*, *&c.* Au reſte, comme la *ſibylle* ne nous peut intéreſſer, qu'autant que ſon hiſtoire ſe trouvera liée avec celle de l'eſprit humain en général, ou avec celle d'une nation particuliere: la diſcuſſion de ces détails nous doit être aſſez indifférente. Il nous ſuffit de ſavoir que par le nom de *ſibylle*, on déſignoit des femmes qui ſans être prêtreſſes, & ſans être attachées à un oracle particulier, annonçoient l'avenir & ſe diſoient inſpirées. Différens pays & différens ſiecles avoient eu leurs *ſibylles*; on conſervoit les prédictions qui portoient leurs noms, & l'on en formoit des recueils.

Le plus grand embarras où ſe ſont trouvés les anciens, c'eſt d'expliquer par quel heureux privilege il s'eſt trouvé des *ſibylles* qui avoient le don de prédire l'avenir. Les Platoniciens en ont attribué la cauſe à l'union intime que la créature parvenue à un certain degré de perfection, pouvoit avoir avec la divinité. D'autres rapportoient cette vertu divinatrice des *ſibylles*, aux vapeurs & aux exhalaiſons des cavernes qu'elles habitoient. D'autres encore attribuoient l'eſprit prophétique des *ſibylles* à leur humeur ſombre & mélancolique, ou à quelque maladie ſinguliere. S. Jérome a ſoutenu que ce don étoit en elles la récompenſe de leur chaſteté; mais il y en a du moins une très-célebre qui ſe vante d'avoir eu un grand nombre d'amans, ſans avoir été mariée:

Mille mihi lecti, connubia nulla fuere.

Il eût été plus court & plus ſenſé à S. Jérome, & aux autres PP. de l'Egliſe, de nier l'eſprit prophétique des *ſibylles*, & de dire qu'à force de proférer des prédictions à l'aventure, elles ont pu rencontrer quelquefois; ſur-tout à l'aide d'un commentaire favorable, par lequel on ajuſtoit des paroles dites au haſard, à des faits qu'elles n'avoient jamais pu prévoir.

Le ſingulier, c'eſt qu'on recueillit leurs prédictions après l'événement, & qu'on les mit en vers, quoiqu'il n'y ait pas la moindre apparence qu'elles aient jamais prophétiſé de cette maniere; outre qu'elles ont vécu dans des tems différens, & dans des pays éloignés les uns des autres. Cependant il ſe trouva une collection de leurs prophéties du tems de Tarquin le Superbe, & ce fut une vieille femme qui lui fit préſent de ce recueil en neuf livres, qu'on nomma *livres ſibyllins*, & qu'il dépoſa dans un ſous terrein du temple de Junon au Capitole. *Voyez-en* toute l'hiſtoire au *mot* SIBYLLINS LIVRES, (*Antiq. rom.*)

Quant aux autres vers ſibyllins rédigés en huit livres, & qui ſont viſiblement un ouvrage du ij. ſiecle de J. C. *voyez* SIBYLLINS LIVRES (*Hiſt. eccléſ.*) Cette nouvelle collection eſt le fruit de la pieuſe fraude de quelques chrétiens platoniciens, plus zélés qu'habiles; ils crurent en la compoſant, prêter des armes à la religion chrétienne, & mettre ceux qui la défendoient en état de combattre le Paganiſme avec le plus grand avantage: comme ſi la vérité avoit beſoin du menſonge pour triompher de l'erreur.

Enfin il y a eu trois collections de vers ſibyllins, ſans parler de celles que pouvoient avoir quelques particuliers. La premiere, achetée par Tarquin, contenoit trois livres; la ſeconde fut compilée après l'incendie du capitole, mais on ignore combien de livres elle contenoit; la troiſieme eſt celle que nous avons en huit livres, & dans laquelle il n'eſt pas douteux que l'auteur n'ait inſéré pluſieurs prédictions de la ſeconde.

Mais pour revenir aux *ſibylles* de l'antiquité, il eſt trop curieux de connoître la maniere dont elles prophétiſoient pour n'en pas rendre compte au lecteur. Comme la Pythie de Delphes rendoit quelquefois ſes oracles de vive voix, la fameuſe *ſibylle* de Cumes en Italie, rendoit auſſi quelquefois les ſiens de la même maniere; c'eſt Virgile, ſoigneux obſervateur du coſtume, qui nous l'apprend. *Helenus* dit à Enée, en lui conſeillant de conſulter cette *ſibylle* quand il ſeroit arrivé en Italie, de la prier de ne point écrire ſes prédictions ſur des feuilles d'arbres, mais de les lui apprendre d'une autre façon: ce qu'Enée exécute à la lettre lorſqu'il va la conſulter.

Foliis tantum ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis,
Ipſa canas, oro.
Æneïd. *lib. VI. vers.* 74.

La Pythie, après avoir demeuré quelque tems ſur le trépié, entroit en fureur, & dans le tranſport qui l'agitoit elle rendoit ſes oracles; la *ſibylle* étoit ſaiſie des mêmes fureurs lorſqu'elle débitoit ſes prédictions.

Subito non vultus, non color unus,
Non comptæ manſere comæ, ſed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument, majorque videri;
Nec mortale ſonans, afflata eſt numine quando
Jam propiore dei. *Ibid. v.* 48.

C'eſt-là que Rouſſeau a puiſé ces vives idées.

Ou tel que d'Apollon le miniſtre terrible,
Impatient du dieu dont le ſouffle invincible,
Agite tous ſes ſens,
Le regard furieux, la tête échevelée,
Du temple fait mugir la demeure ébranlée
Par ſes cris impuiſſans.

Des prêtres établis à Delphes avoient ſoin de recueillir ce que la Pythie prononçoit dans ſa fureur, & le mettoient en vers. Ils y a bien de l'apparence qu'on faiſoit à peu près de même des réponſes de la *ſibylle*, puiſque toutes celles que l'antiquité nous a tranſmiſes ſont auſſi en vers.

On ſait que les oracles ſe rendoient de différentes autres manieres, ou en ſonges, ou dans des billets cachetés, *&c.* La *ſibylle* de Cumes annonçoit les ſiens d'une façon ſinguliere, dont Virgile nous a inſtruits. Elle les écrivoit ſur des feuilles d'arbres qu'elle arrangeoit à l'entrée de ſa caverne, & il falloit être aſſez habile & aſſez prompt pour prendre ces feuilles dans le même ordre où elle les avoit laiſſées; car ſi le vent, ou quelqu'autre accident les avoit dérangées, tout étoit perdu, & on étoit obligé de s'en retourner ſans eſpérer d'autre réponſe.

Rupe ſub ima
Fata canit, foliiſque notas & nomina mandat.
Quæcumque in foliis deſcripſit carmina virgo,
Digerit in numerum, atque antro ſecluſa relinquit.
Illa manent immota locis, neque ab ordine cedunt.
Verum eadem verſo tenuis cum cardine ventus
Impulit, & teneras turbavit janua frondes,
Numquam deinde cavo volitantia prendere ſaxo,
Nec revocare ſitus, aut jungere carmina curat.
Inconſulti abeunt, ſedemque odere ſibyllæ.
Æneïd. *lib. III. vers.* 443.

„ Au fond d'une grotte, près du port de Cumes, „ eſt la *ſibylle* qui annonce aux humains les ſecrets „ de l'avenir; elle écrit ſes oracles ſur des feuilles „ volantes, qu'elle arrange dans ſa caverne, où ils „ reſtent dans l'ordre qu'il lui a plu de leur donner. „ Mais il arrive quelquefois que le vent, lorſqu'on en „ ouvre la porte, dérange les feuilles; la *ſibylle* dédaigne alors de raſſembler ces feuilles éparſes dans „ ſa caverne, & néglige de rétablir l'ordre des vers „.

Virgile a ſuivi l'ancienne tradition qu'on trouve dans Varron, & que Servius a confirmée. Au reſte, rien n'étoit plus célebre en Italie que l'antre où cette *ſibyl-*

ſibylle avoit rendu ſes oracles. Ariſtote en parle comme d'un lieu très-curieux; & Virgile en fait une deſcription magnifique. La religion avoit conſacré cette caverne, on en avoit fait un temple.

Les Romains avoient preſque pour les *ſibylles* elles-mêmes, autant de reſpect que pour leurs oracles; s'ils ne les regarderent pas comme des divinités, ils les crurent au moins d'une nature qui tenoit le milieu entre les dieux & les hommes. Lactance prétend que la Tiburtine étoit honorée comme une déeſſe à Rome. M. Spon rapporte que près du lieu que les gens du pays diſent être l'antre de la *ſibylle* Tiburtine, on voit les ruines d'un petit temple qu'on croit lui avoir été conſacré. On peut remarquer ici que les habitans de Gergis dans la petite Phrygie, avoient coutume de repréſenter ſur leurs médailles la *ſibylle* qui étoit née dans cette ville, comme étant leur grande divinité.

Pour terminer cet article, je n'ajouterai qu'un mot du tombeau & de l'épitaphe de la *ſibylle* Erythrée, la plus célebre de toutes. Dans ſes vers, dit Pauſanias, elle ſe fait tantôt femme, tantôt ſœur, & tantôt fille d'Apollon. Elle paſſa une bonne partie de ſa vie à Samos, enſuite elle vint à Claros, puis à Délos, & de-là à Delphes où elle rendoit ſes oracles ſur une roche. Elle finit ſes jours dans la Troade; ſon tombeau, continue-t-il, ſubſiſte encore dans le bois ſacré d'Apollon ſmintheus, avec une épitaphe en vers élégiaques, gravés ſur une colonne, & dont voici le ſens. Je ſuis cette fameuſe *ſibylle* qu'Apollon voulut avoir pour interprete de ſes oracles; autrefois vierge éloquente, maintenant muette ſous ce marbre, & condamnée à un ſilence éternel. Cependant par la faveur du dieu, toute morte que je ſuis, je jouis de la douce ſociété de Mercure & des nymphes mes compagnes.

Ceux qui ſeront curieux d'approfondir davantage l'hiſtoire des *ſibylles*, peuvent parcourir les ſavantes diſſertations de Gallæus: *ſex Gallæi diſſertationes de ſibyllis*, Amſt. 1688, *in*-4°. Le traité qu'en a fait M. Petit médecin de Paris, *Pet. Petiti de ſibylla tractatus*, Lips. 1686, *in*-8°. L'ouvrage de Th. Hyde, *de religione Perſarum*. Van Dale, *de oraculis Ethnicorum*, & Lactance qui nous a conſervé ſur les *ſibylles* l'ancienne tradition, qu'il dit avoir puiſée dans les écrits de Varron. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

Sibylle *de Delphes*, (*Antiquit. grecq.*) prophéteſſe qui prononçoit des oracles. Diodore de Sicile, Denis d'Halycarnaſſe, Plutarque & Pauſanias, nous la repréſentent comme une femme vagabonde, qui alloit de contrée en contrée débiter ſes prédictions. Elle étoit en même tems la *ſibylle* de Delphes, d'Erythrée, de Babylone, de Cumes & de beaucoup d'autres endroits. Pluſieurs peuples ſe diſputoient l'honneur de l'avoir pour concitoyenne. Elle-même dans un de ſes oracles, que nous avons encore, ſe dit fille d'un pere mortel, & d'une mere immortelle. Il ne faut pourtant pas la confondre avec la Pythie, puiſqu'elle prophétiſoit ſans le ſecours des exhalaiſons qui ſortoient de l'antre de Delphes, & qu'elle n'a jamais monté ſur le ſacré trépié. D'ailleurs la vraie Pythie ne ſortoit jamais du temple d'Apollon, dès qu'une fois elle avoit été conſacrée à ce dieu; la *ſibylle* au contraire, étoit étrangere, & toujours errante. *Voyez* Pythie. (*D. J.*)

SIBYLLINS, Livres, (*Hiſt. rom.*) anciens livres d'oracles & de prédictions extrèmement accrédités chez les Romains. Ils furent apportés à Tarquin le Superbe, ou, ſelon Pline, à Tarquin l'ancien, par une vieille myſtérieuſe qui diſparut comme une ombre; on la crut ſibylle elle-même. On aſſembla les augures, on enferma les livres dans le temple de Jupiter au capitole; on créa des pontifes pour les garder; on ne douta point que les deſtinées de Rome n'y fuſſent écrites. Ces livres prophétiques périrent cependant dans l'incendie du capitole l'an 671 de Rome, ſous la dictature de Sylla; mais on ſe hâta de réparer cette perte. On en recueillit d'autres dans la ville d'Erithrée & ailleurs; on les rédigea par extraits. Auguſte les renferma dans des coffres dorés, & les mit ſous la baſe du temple d'Apollon Palatin qu'il venoit de bâtir. Ils y demeurerent juſqu'au tems d'Honorius en 405 de J. C. & cet empereur, dit-on, donna des ordres à Stilicon de les jetter dans le feu. Traçons en détail toute cette hiſtoire d'après les écrits de M. Freret, & faiſons-la précéder de ſes réflexions intéreſſantes ſur cette maladie incurable de l'eſprit humain, qui, toujours avide de connoître l'avenir, change ſans ceſſe d'objets, ou déguiſe ſous une forme nouvelle les anciens objets qu'on veut lui arracher. Croyons que l'hiſtoire des erreurs qui ſemblent les plus décriées, peut encore ne pas être aujourd'hui des recherches de pure curioſité.

Dans tous les ſiecles & dans tous les pays, les hommes ont été également avides de connoître l'avenir; & cette curioſité doit être regardée comme le principe de preſque toutes les pratiques ſuperſtitieuſes qui ont défiguré la religion primitive chez les peuples policés, auſſi-bien que chez les nations ſauvages.

Les différentes eſpeces de divination que le haſard avoit fait imaginer, & qu'adopta la ſuperſtition, conſiſtoient d'abord dans une interprétation conjecturale de certains événemens qui par eux-mêmes ne méritoient le plus ſouvent aucune attention; mais qu'on étoit convenu de prendre pour autant de ſignes de la volonté des dieux. On commença probablement par l'obſervation des phénomenes céleſtes, dont les hommes furent toujours très-vivement frappés; mais la rareté de ces phénomenes fit chercher d'autres ſignes qui ſe préſentoient plus fréquemment, ou même que l'on pût faire paroître au beſoin. Ces ſignes furent le chant & le vol de certains oiſeaux; l'éclat & le mouvement de la flamme qui conſumoit les choſes offertes aux dieux; l'état où ſe trouvoient les entrailles des victimes; les paroles prononcées ſans deſſein, que le haſard faiſoit entendre; enfin, les objets qui ſe préſentoient dans le ſommeil à ceux qui par certains ſacrifices ou par d'autres cérémonies, s'étoient préparés à recevoir ces ſonges prophétiques.

Les Grecs furent pendant pluſieurs ſiecles ſans connoître d'autres moyens que ceux-là de s'inſtruire de la volonté des dieux; & chez les Romains, ſi on en excepte quelques cas ſinguliers, cette divination conjecturale fût toujours la ſeule que le gouvernement autoriſa; on en avoit même fait un art qui avoit ſes regles & ſes principes.

Dans les occaſions importantes c'étoit par ces regles que ſe conduiſoient les hommes les plus ſenſés & les plus courageux; la raiſon ſubjuguée dès l'enfance par le préjugé religieux, ne ſe croyoit point en droit d'examiner un ſyſtème adopté par le corps de la nation. Si quelquefois ſéduite par cette nouvelle philoſophie, dont Tite-Live fait gloire de s'être garanti, elle entreprenoit de ſe révolter, bientôt la force de l'exemple, & le reſpect pour les anciennes opinions la contraignoient de rentrer ſous le joug. En voulez-vous un exemple bien ſingulier? le voici.

Jules Céſar ne peut être accuſé ni de petiteſſe d'eſprit, ni de manque de courage, & on ne le ſoupçonnera pas d'avoir été ſuperſtitieux; cependant, ce même Jules Céſar ayant une fois verſé en voiture, n'y montoit plus ſans réciter certaines paroles, qu'on croyoit avoir la vertu de prévenir cette eſpece d'accident. Pline qui nous rapporte le fait, *liv. XXVII. chap. ij.* aſſure que de ſon tems, preſque tout le monde ſe ſervoit de cette même formule, & il en appelle la conſcience de ſes lecteurs à témoin.

Du tems d'Homere & d'Heſiode, on ne connoiſſoit point encore les oracles parlans, ou du-moins ils avoient fort peu de célébrité; j'appelle *oracles parlans*, ceux où l'on prétendoit que la divinité conſultée de vive voix, répondoit de la même maniere par l'organe d'un prêtre, ou d'une prêtreſſe qu'elle inſpiroit. L'oracle de Delphes qui fut le premier des oracles parlans, ne répondoit qu'un ſeul jour dans l'année, le ſeptieme du mois buſios, uſage qui ſubſiſta même aſſez long-tems: ainſi on imagina pour la commodité de ceux qui vouloient connoître l'avenir, de dreſſer des recueils d'oracles ou de prédictions écrites, que pouvoient conſulter les curieux qui n'avoient pas le loiſir d'attendre. Ces prédictions, conçues en termes vagues & ambigus, comme ceux des oracles parlans, étoient expliquées par des devins particuliers, qu'on nommoit *chreſmologues*, ou interpretes d'oracles.

On trouve dans les anciens écrivains trois différens recueils de cette eſpece, celui de Muſée, celui de Bacis, & celui de la Sibylle. Quoique ce dernier ait été beaucoup plus célébre chez les Romains que chez les Grecs, on voit néanmoins par les ouvrages de ces derniers, qu'ils ne laiſſoient pas d'en faire uſage. Il falloit même que ces préd ct ons fuſſent très-connues aux Athéniens, puiſque le poëte Ariſtophane en fait le ſujet de ſes plaiſanteries dans deux des comédies qui nous reſtent de lui.

Différens pays, & différens ſiecles avoient eu leurs

ſibyl-

ſibylles: on conſervoit à Rome avec le plus grand ſoin les prédictions de celle de Cumes, & on les conſultoit avec appareil dans les occaſions importantes; cependant les écrivains de cette ville, Pline, *l. XIII. c. xiij*, & Denis d'Halicarnaſſe, *l. I, c. iv.* ne ſont d'accord ſur le nombre des livres qui compoſoient ce recueil, ni ſur le roi auquel il fut préſenté. Ils s'accordent ſeulement à dire que Tarquin, ſoit le premier, ſoit le ſecond de ceux qui ont porté ce nom, fit enfermer ce recueil dans un coffre de pierre, qu'il le dépoſa dans un ſouterrain du temple de Junon au capitole, & qu'il commit à la garde de ces vers qu'on prétendoit contenir le deſtin de Rome, deux magiſtrats ſous le titre du *duumviri ſacris faciundis*, auxquels il étoit défendu de les communiquer, & à qui même il n'étoit permis de les conſulter que par l'ordre du roi, & dans la ſuite par celui du ſénat. Cette charge étoit une eſpece de ſacerdoce ou de magiſtrature ſacrée, qui jouiſſoit de pluſieurs exemptions, & qui duroit autant que la vie.

Quand les plébéiens eurent été admis à partager les emplois avec les patriciens, l'an 366 avant J. C. on augmenta le nombre de ces interpretes des deſtinées de la nation, comme les appelle P. Decius dans Tite-Live, *fatorum populi Romani interpretes*. On les porta juſqu'à dix, dont cinq ſeulement étoient patriciens, & alors on les nomma *décemvirs*. Dans la ſuite, ce nombre fut encore accru de cinq perſonnes, & on les appella *quindécemvirs*. L'époque préciſe de ce dernier changement, n'eſt pas connue; mais comme une lettre de Célius à Cicéron, *épiſt. famil. l. VIII. c. jv*, nous apprend que le quindécimvirat eſt plus ancien que la dictature de Jules Céſar, on peut conjecturer que le changement s'étoit fait ſous Sylla.

Ces magiſtrats que Cicéron nommoit tantôt *ſibyllinorum interpretes*, tantôt *ſibyllini ſacerdotes*, ne pouvoient conſulter les *livres ſibyllins* ſans un ordre exprès du ſénat, & de-là vient l'expreſſion ſi ſouvent répétée dans Tite-Live *libros adire juſſi ſunt*. Ces quindécimvirs étant les ſeuls à qui la lecture de ces livres fut permiſe, leur rapport étoit reçu ſans examen, & le ſénat ordonnoit en conſéquence, ce qu'il croyoit convenable de faire. Cette conſultation ne ſe faiſoit que lorſqu'il s'agiſſoit de raſſurer les eſprits allarmés, par la nouvelle de quelques préſages fâcheux, ou par la vue d'un danger dont la république ſembloit être ménacée: *ad deponendas potius quam ad ſuſcipiendas religiones*, dit Cicéron; & afin de connoître ce qu'on devoit faire pour appaiſer les dieux irrités, & pour détourner l'effet de leurs menaces, comme l'obſervent Varron & Tite-Live.

La réponſe des *livres ſibyllins* étoit communément, que pour ſe rendre la divinité favorable, il falloit inſtituer une nouvelle fête, ajouter de nouvelles cérémonies aux anciennes, immoler telles ou telles victimes, *&c.* Quelquefois même les prêtres *ſibyllins* jugeoient, qu'on ne pouvoit détourner l'effet du courroux céleſte que par des ſacrifices barbares, & immolant des victimes humaines. Nous en trouvons un exemple dans les deux premieres guerres puniques, les années 227 & 217 avant J. C.

Les décemvirs ayant vu dans les *livres ſibyllins* que des Gaulois & des Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que, pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vifs dans la place, un homme & une femme de chacune de ces deux nations, leur faire prendre ainſi poſſeſſion de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d' exemples nous montre que les principes de l'art divinatoire admettoient ces ſortes d'accommodemens avec la deſtinée.

Le recueil des *vers ſibyllins* dépoſé par l'un des Tarquins dans le capitole, périt comme on l'a vu au tems de la guerre ſociale, dans l'embraſement de ce temple en 671. Mais on ſe hâta de remédier à la perte qu'on venoit de faire, & dès l'an 76 avant J. C. le ſénat ſur la propoſition des conſuls Octavius & Curion, chargea trois députés d'aller chercher dans la ville d'Erithrée, ce qu'on y conſervoit des anciennes prédictions de la ſibylle. Varron & Feneſtella cités par Lactance, ne parlent que d'Erithrée; mais Denis d'Halicarnaſſe & Tacite ajoutent les villes grecques de la Sicile & de l'Italie.

Tacite qui devoit être inſtruit de l'hiſtoire des *livres ſibyllins*, puiſqu'il étoit du corps des quindecimvirs, dit qu'après le retour des députés, on chargea les prêtres *ſibyllins* de faire l'examen des différens morceaux qu'on avoit rapportés; & Varron aſſuroit ſelon Denis d'Halicarnaſſe, que la regle qu'ils avoient ſuivie, étoit de rejetter comme faux tous ceux qui n'étoient pas aſſujettis à la méthode acroſtiche. Nous indiquerons dans la ſuite quelle étoit cette méthode.

Auguſte étant devenu ſouverain pontife, après la mort de Lepidus, ordonna une recherche de tous les écrits prophétiques, ſoit grecs, ſoit latins, qui ſe trouvoient entre les mains des particuliers, & dont les mécontens pouvoient abuſer pour troubler ſa nouvelle domination. Ces livres remis au préteur, montoient à deux mille volumes qui furent brûlés; & l'on ne conſerva que les *vers ſibyllins*, dont on fit même une nouvelle réviſion.

Comme l'exemplaire écrit au tems de Sylla commençoit à s'altérer, Auguſte chargea encore les quindecimvirs d'en faire une copie de leur propre main, & ſans laiſſer voir ce livre à ceux qui n'étoient pas de leur corps. On croit que, pour donner un air plus antique & plus vénérable à leur copie, ils l'écrivirent ſur ces toiles préparées qui compoſoient les anciens *libri lintei*, avant qu'on connût dans l'occident l'uſage du papier d'Egypte, & avant qu'on eût découvert à pergame l'art de préparer le parchemin, *carta Pergamena*.

Cet exemplaire des *vers ſibyllins* fut enfermé dans deux coffrets dorés, & placés dans la baſe de la *ſtatue* d'Apollon Palatin, pour n'en être tiré que dans les cas extraordinaires.

Il ſeroit inutile de ſuivre les différentes conſultations de ces livres, marquées dans l'hiſtoire romaine; mais nous croyons devoir nous arrêter ſur celle qui ſe fit par l'ordre d'Aurélien, au mois de Décembre de l'an 270 de J. C. parce que le récit en eſt extrêmement circonſtancié dans Vopiſcus.

Les Marcomans ayant traverſé le Danube, & forcé les paſſages des Alpes, étoient entrés dans l'Italie, ravageoient les pays ſitués au nord du Pô, & menaçoient même la ville de Rome, dont un mouvement mal-entendu de l'armée romaine, leur avoit ouvert le chemin. A la vue du péril où ſe trouvoit l'empire, Aurélien naturellement ſuperſtitieux, écrivit aux pontifes, pour les ordonner conſulter les *livres ſibyllins*. Il falloit pour la forme un decret du ſénat; ainſi le préteur propoſa dans l'aſſemblée le réquiſitoire des pontifes, & rendit compte de la lettre du prince. Vopiſcus nous donne un précis de la délibération, qu'il commence en ces termes: *prætor urbanus dixi, referimus ad vos, patres conſcripti, pontificum ſuggeſtionem, & principis litteras quibus jubetur ut inſpiciantur fatales libri*, &c. Le decret du ſénat rapporté enſuite, ordonne aux pontifes *ſibyllins* de ſe purifier, de ſe revêtir des habits ſacrés, de monter au temple, d'en renouveller les branches de laurier, d'ouvrir les livres avec des mains ſanctifiées, d'y chercher la deſtinée de l'empire, & d'exécuter ce que ces livres ordonneront. Voici les termes dans leſquels Vopiſcus rapporte l'exécution du decret: *itum eſt ad templum, inſpecti libri, proditi verſus, luſtrata urbs, cantata carmina, amburbium celebratum, ambarvalia promiſſa, atque ita ſolemnitas quæ jubebatur expleta eſt*.

La lettre de l'empereur aux pontifes, qu'il appelle *patres ſancti*, finit par des offres de contribuer aux frais des ſacrifices, & de fournir les victimes que les dieux demanderont, même s'il le faut des captifs de toutes les nations, *cujuslibet gentis captivos, quælibet animalia regia*. Cette offre montre que, malgré les édits des empereurs, on croyoit, comme je l'ai dit, les ſacrifices humains permis dans les occaſions extraordinaires, & qu'Aurélien ne penſoit pas que les dieux ſe contenteroient de cantiques & de proceſſions.

Sa lettre aux pontifes commence d'une façon ſinguliere, il marque qu'il eſt ſurpris qu'on balance ſi long-tems à conſulter les *livres ſibyllins*. Il ſemble, ajoute-t-il, que vous ayez cru délibérer dans une égliſe de chrétiens, & non dans le temple de tous les dieux: *perinde quaſi in chriſtianorum eccleſia, non in templo deorum omnium tractaretis*. Ce qui augmente la ſingularité & l'expreſſion de l'empereur, c'eſt qu'il eſt prouvé par les ouvrages de S. Juſtin, de Théophile d'Antioche, de Clément d'Alexandrie, & d'Origene, que depuis près de ſix vingt ans, les chrétiens citoient, au tems d'Aurélien, les ouvrages de la ſibylle, & que quelques-uns d'entr'eux la traitoient de prophéteſſe.

Les *livres ſibyllins* ne furent point ôtés du temple d'Apollon Palatin par les premiers empereurs chrétiens. Ils y étoient encore au tems Julien qui les fit conſulter en 363 ſur ſon expédition contre les Perſes; mais au mois de Mars de cette année, le feu ayant conſumé le temple d'Apollon, on eut beaucoup de peine à ſauver ces livres, qu'on plaça ſans doute dans quelqu'autre lieu religieux: Car Claudien nous apprend qu'on les conſulta quarante ans après ſous Honorius, lors de la premiere invaſion de l'Italie, par Alaric en 403. Ce poëte parle encore de ces vers dans ſon poëme ſur le ſecond conſulat de Stilicon en 405.

Il faut conclure de-là, que ſi, comme le dit Rutilius Numatianus, Stilicon fit jetter ces livres au feu, ce fut au plutôt dans les années 406, ou 407. Au reſte, comme ce poëte, zélateur ardent de l'ancienne religion, accuſe en même tems Stilicon d'avoir appellé les barbares, & d'avoir détruit les *vers ſibyllins*, dans la vue de cauſer la ruine de l'empire, en lui enlevant le gage de ſa durée éternelle; peut-être la ſeconde de ces deux accuſations n'eſt-elle pas mieux fondée que la premiere.

Après avoir donné cette eſpece d'hiſtoire des *livres ſibyllins*, qui renferme tout ce qu'on en ſait d'aſſuré, je dois ajouter quelques remarques ſur ce qu'ils contenoient. Ce que Tite-Live & Denis d'Halicarnaſſe nous racontent touchant les diverſes conſultations qu'on en faiſoit, donne lieu de penſer, qu'on ne publioit point le texte même des prédictions, mais ſeulement la ſubſtance de ce qu'on prétendoit y avoir trouvé; c'eſt-à-dire, le détail des nouvelles pratiques religieuſes ordonnées par la ſibylle pour appaiſer les dieux. Comme il ne nous reſte aucun des hiſtoriens antérieurs à la perte du premier recueil des *vers ſibyllins*, il faut nous contenter de ce qu'en diſent Denis & Tite-Live; & nous devons même regarder comme ſuppoſé le long fragment des *vers ſibyllins*, rapporté par Zozime, à l'occaſion des jeux ſéculaires.

Ces vers qui devoient être tirés de l'ancien recueil, ne ſont point dans la forme acroſtiche; ils contiennent le nom de Rome, du Tibre, de l'Italie, *&c.* & preſcrivent les cérémonies qui devoient accompagner les jeux ſéculaires dans un détail qui démontre la ſuppoſition.

Le ſecond recueil compilé ſous Sylla, nous eſt un peu mieux connu, & je vais rapporter ce que les anciens nous en apprennent. 1°. Varron cité par Lactance, aſſure que ce recueil contenoit d'abord mille vers au plus; & comme Auguſte ordonna une ſeconde réviſion, qui en fit encore rejetter quelques-uns, ce nombre fut probablement diminué.

2°. Ce que diſoit Varron cité par Denis d'Halicarnaſſe, qu'on avoit regardé comme ſuppoſés tous les vers qui interrompoient la ſuite des acroſtiches, montre que cette forme regnoit d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

3°. Cicéron nous explique en quoi conſiſtoit cette forme. Le recueil étoit partagé en diverſes ſections, & dans chacune, les lettres qui formoient le premier vers, ſe trouvoient répétés dans le même ordre au commencement des vers ſuivans; enſorte que l'aſſemblage de ces lettres initiales devenoit auſſi la répétition du premier vers de la ſection: *acroſtichus dicitur, cum deinceps ex primis verſus litteris aliquid connectitur..... In ſibyllinis ex primo verſu cujuſque ſententiæ primis litteris illius ſententiæ carmen omne prætextitur.*

4°. Les prédictions contenues dans ce recueil étoient toutes conçues en termes vagues & généraux, ſans aucune déſignation de tems ou de lieu; enſorte, dit Cicéron, qu'au moyen de l'obſcurité dans laquelle l'auteur s'eſt habilement enveloppé, on peut appliquer la même prédiction à des événemens différens: *Callide, qui illa compoſuit, perfecit ut, quodcumque accidiſſet, prædictum videretur, hominum & temporum definitione ſublata. Adhibuit etiam latebram obſcuritatis ut iidem verſus alias in aliam rem poſſe accommodari viderentur.*

Dans le dialogue où Plutarque recherche pourquoi la Pythie ne répondoit plus en vers, Boëthius, un des interlocuteurs qui attaque vivement le ſurnaturel des oracles, obſerve dans les prédictions de Muſée, de Bacis & de la Sibylle, les mêmes défauts que Cicéron avoit reprochés aux *vers ſibyllins*. Ces auteurs de prédictions, dit Boëthius, ayant mêlé au haſard des mots & des phraſes qui conviennent à des événemens de toute eſpece, les ont, pour ainſi dire, verſés dans la mer d'un tems indéterminé: ainſi lors même que l'événement ſemble vérifier leurs prophéties, elles ne ceſſent pas d'être fauſſes, parce que c'eſt au haſard ſeul qu'elles doivent leur accompliſſement.

Plutarque nous a conſervé dans la vie de Démoſthène, un de ces oracles qui couroient dans la Grece ſous le nom de la *Sibylle*; c'eſt à l'occaſion de la défaite des Athéniens, près de Chéronée; on étoit, dit Plutarque, dans une grande inquiétude avant la bataille, à cauſe d'un oracle dont tout le monde s'entretenoit: „ Puiſſai-je, diſoit-il, m'éloigner de la „ bataille du Thermodon, & devenir un aigle pour „ contempler du haut des nues ce combat, où le „ vaincu pleurera, & où le vainqueur trouvera ſa „ perte „. Il étoit bien difficile d'appliquer cet oracle à la défaite de Chéronée; 1°. il falloit trouver un Thermodon auprès du champ de bataille; & Plutarque qui étoit de Chéronée même, avoue qu'il n'a pu découvrir dans les environs de cette ville, ni ruiſſeaux, ni torrent de ce nom. 2°. Le vainqueur ne trouva point ſa perte à cette bataille, & même il n'y fut pas bleſſé.

Lorſqu'on examinera les prédictions des oracles les plus accrédités, celles de la Pythie, de Muſée, de Bacis, de la *ſibylle*, &c. rapportées dans les anciens, on trouvera toujours que Cicéron, *liv. II. n.* 56. *de divinat.* a raiſon de dire, que celles qui n'ont pas été faites après coup, étoient obſcures & équivoques, & que ſi quelques-unes n'avoient pas été démenties par l'événement, c'étoient au haſard qu'elles le devoient.

Quelque abſurdes que fuſſent les conſéquences que les partiſans du ſurnaturel de la divination ſe trouvoient obligés de ſoutenir dans les controverſes philoſophiques, ils étoient excuſables juſqu'à un certain point. Le principe qu'ils défendoient, faiſoit chez eux une partie eſſentielle de la religion commune; ce principe une fois admis, l'abſurdité des conſéquences ne devoit point arrêter des hommes religieux. Mais que dire de ces ruſés politiques, qui pour couvrir les deſſeins de leur ambition, forgeoient à leur gré des oracles *ſibyllins*? C'eſt ainſi que P. Lentulus Sura, un des chefs de la conjuration catilinaire n'eut point de honte de ſemer comme vraie, une prétendue prédiction des ſibylles, annonçant que trois Cornélius jouiroient à Rome de la ſouveraine puiſſance.

Sylla & Cinna, tous deux de la famille Cornélienne, avoient déja vérifié une partie de la prédiction. Lentulus qui étoit de la même famille, répandit dans le public que l'oracle devoit avoir ſon accompliſſement dans ſa perſonne; & peut-être eût-il réuſſi ſans l'heureuſe prévoyance de Cicéron, qui fit mentir l'oracle.

Pompée voulant rétablir Ptolomée Auletès dans ſon royaume d'Egypte, la faction qui étoit contraire à ce puiſſant citoyen, prit le parti d'inventer une prédiction ſibylline qui portoit, qu'au cas qu'un roi d'Egypte eût recours aux Romains, ils devoient l'aſſiſter de leur protection, ſans lui fournir de troupes. Cicéron qui ſoutenoit le parti de Pompée, ſavoit bien que l'oracle étoit ſuppoſé; mais perſuadé qu'il étoit plus ſage de l'éluder que le réfuter, il fit ordonner au proconſul d'Afrique, d'entrer en Egypte avec ſon armée, de conquérir ce pays, & d'en gratifier Ptolomée au nom des Romains.

Jules-Céſar s'étant emparé de l'autorité ſouveraine ſous le nom de *dictateur*, ſes partiſans qui cherchoient à lui faire déférer la qualité du roi, répandirent dans le public un nouvel oracle *ſibyllin*, ſelon lequel les Parthes ne pouvoient être aſſujettis que par un roi des Romains. Le peuple étoit déja déterminé à lui en accorder le titre, & le ſénat ſe trouvoit contraint d'en ſigner le decret, le jour même que Céſar fut aſſaſſiné.

Enfin cet abus de faire courir dans Rome & dans toute l'Italie des prédictions *ſibyllines*, alla ſi loin, que Tibere tremblant qu'on n'en répandît contre lui, défendit à qui que ce fût d'avoir aucun papier de prédictions *ſibyllines*, ordonnant à tous ceux qui en auroient de les porter dans le jour même au préteur: *ſimul commonefecit, Tiberius, quia multa vana ſub nomine celebri vulgabantur, ſanxiſſe Auguſtum, quem intra diem ad prætorem urbanum deferrentur, neque habere privatim liceret.*

Ce qui cauſe mon étonnement, n'eſt pas de voir

que

que les Romains cruſſent aux oracles des ſibylles, c'étoit un principe de leur religion, quelque ridicule qu'il fût en lui-même; mais je ſuis toujours ſurpris que dans des tems éclairés, tel qu'étoit la fin du dernier ſiecle, la queſtion du ſurnaturel des oracles eût encore beſoin d'être traitée ſérieuſement, & qu'une opinion ſi folle & contredite par les faits mêmes ſur leſquels on la fondoit dans le paganiſme, ait trouvé de nos jours, pour ainſi dire, & dans le ſein du chriſtianiſme, des défenſeurs très-zélés. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIBYLLINS, LIVRES, (*Hiſt. eccléſ.*) l'ouvrage moderne qui nous eſt parvenu ſous ce nom, eſt une compilation informe de prophéties différentes, ſuppoſées la plûpart vers le premier ou le ſecond ſiecle du chriſtianiſme, par quelques-uns de ces hommes, qui joignant la fourberie au fanatiſme, ne font point ſcrupule d'appeller le menſonge & l'impoſture au ſecours de la vétité.

Les livres ou vers *ſibyllins* dont nous parlons, ſont encore remplis de choſes contre l'idolatrie & la corruption des mœurs des payens, mais on a eu ſoin pour accréditer ces prophéties, d'y inſérer pluſieurs circonſtances véritables que fourniſſoient les anciennes hiſtoires qui ſubſiſtoient alors, & que la barbarie des ſiecles poſtérieurs a détruites. Il eſt auſſi fait mention dans ces vers, d'une comete que l'auteur annonce devoir précéder certains événemens qu'il prédit à-coupſûr, puiſqu'ils étoient arrivés ainſi que la comete, pluſieurs ſiecles avant lui; mais on attend ſans doute de nous quelques détails de plus ſur cette collection des vers *ſibyllins*.

Elle eſt diviſée en huit livres, & a été imprimée pour la premiere fois en 1545 ſur des manuſcrits, & publiée pluſieurs fois depuis avec d'amples commentaires, ſurchargés d'une érudition ſouvent triviale, & preſque toujours étrangere au texte que ces commentaires éclairciſſent rarement. Les ouvrages compoſés pour & contre l'authenticité de ces livres *ſibyllins*, ſont en très-grand nombre, & quelques-uns même très-ſavans; mais il y regne ſi peu d'ordre & de critique, & leurs auteurs étoient tellement dénués de tout eſprit philoſophique, qu'il ne reſteroit à ceux qui auroient eu le courage de les lire, que l'ennui & la fatigue de cette lecture.

Le ſavant Fabricius, dans le premier livre de ſa bibliotheque grecque, donne une eſpece d'analyſe de ces différens ouvrages, à laquelle il joint une notice aſſez détaillée des huit livres *ſibyllins*. On peut y avoir recours; c'eſt aſſez de nous borner dans cet article à quelques obſervations générales ſur ces huit livres *ſibyllins* modernes.

1°. Il eſt viſible, qu'ils ne ſont autre choſe qu'une miſérable compilation informe de divers morceaux détachés, les uns dogmatiques, les autres ſuppoſés prophétiques, & ceux-ci toujours écrits depuis les événemens, & le plus ſouvent chargés de détails fabuleux ou du moins peu aſſurés.

2°. Il eſt encore certain que tous ces morceaux ſont écrits dans une vue abſolument différente de celle que s'étoient propoſée les auteurs des vers qui compoſoient le premier & le ſecond de deux recueils gardés à Rome. Les anciens vers *ſibyllins* preſcrivoient les ſacrifices, les cérémonies, & les fêtes par leſquelles les Romains pouvoient appaiſer le couroux des dieux qu'ils adoroient. Le recueil moderne eſt au contraire rempli de déclamations très-vives contre le polythéiſme & contre l'idolâtrie; & partout on y établit, ou du moins on y ſuppoſe l'unité de Dieu. Preſque aucun de ces morceaux n'a pû ſortir de la plume d'un payen; quelques-uns peuvent avoir été faits par des Juifs, mais le plus grand nombre reſpire le chriſtianiſme; il ſuffit de les lire pour s'en convaincre.

3°. Les prédictions des vers *ſibyllins* conſervées à Rome, & celles qui étoient répandues dans la Grece dès le tems d'Ariſtophane & de Platon, étoient, comme l'obſervent Cicéron & Boëthus, des prédictions vagues, applicables à tous les tems & à tous les lieux; elles ſe pouvoient ajuſter avec des événemens oppoſés: *ut idem verſus alias in aliam rem poſſe accomodari viderentur..... ut, quodcumque accidiſſet, prædictum videretur*. Au contraire dans la nouvelle collection tout eſt ſi bien circonſtancié, qu'on ne peut ſe méprendre aux faits que l'auteur avoit en vûe. S'il ne nomme pas toujours les villes, les pays & les peuples dont il veut parler, il les déſigne ſi clairement qu'on ne ſauroit les méconnoître, & le plus ſouvent il indique le tems où ces choſes ſont arrivées d'une maniere qui n'eſt point ſuſceptible d'équivoque.

4°. Les anciens oracles *ſibyllins* gardés à Rome étoient écrits de telle ſorte qu'en réuniſſant les lettres initiales des vers qui compoſoient chaque article, on y retrouvoit le premier vers de ce même article. Le nouveau recueil n'offre aucun exemple de cette méthode, car l'acroſtiche inſéré dans le huitieme livre, & qui eſt emprunté d'un diſcours de l'empereur Conſtantin, eſt d'une eſpece différente. Il conſiſte en trente-quatre vers, dont les lettres initiales forment Ἰησοῦς Χρίστος Θεοῦ υἱὸς σωτὴρ σταυρὸς, mais ces mots ne ſe trouvent point dans le premier vers.

5°. Les nouveaux vers *ſibyllins* contiennent des choſes qui n'ont pu être écrites que par un homme inſtruit des dogmes du Chriſtianiſme, & des détails de l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt rapportés par les évangéliſtes. L'auteur ſe dit même dans un endroit *enfant du Chriſt*: ailleurs il aſſûre que ce Chriſt eſt le fils du Très-haut, & il déſigne ſon nom par le nombre 888, valeur numérale des lettres du mot Ἰησοῦς dans l'alphabet grec.

6°. Quoique les morceaux qui forment ce recueil puiſſent avoir été compoſés en différens tems, celui auquel on a mis la derniere main à la compilation ſe trouve clairement indiqué dans le cinquieme & dans le huitieme livre. On fait dire à la ſibylle que l'empire romain aura quinze rois: les quatorze premiers ſont déſignés par la valeur numérale de la premiere lettre de leur nom dans l'alphabet grec. Elle ajoute que le quinzieme, qui ſera, dit-on, un homme à *tête blanche*, portera le nom d'une mer voiſine de Rome: le quinzieme des empereurs romains eſt Hadrien, & le golfe adriatique eſt la mer dont il porte le nom. De ce prince, continue la ſibylle, il en ſortira trois autres qui régiront l'empire en même tems; mais à la fin, un ſeul d'entr'eux en reſtera poſſeſſeur. Ces trois rejettons, κλάδοι, comme la ſibylle les appelle, ſont Antonin, Marc-Aurele & Lucius-Vérus, & elle fait alluſion aux adoptions & aux aſſociations qui les unirent. Marc-Aurele ſe trouva ſeul maître de l'empire à la mort du Lucius-Vérus, arrivée au commencement de l'an 169, & il gouverna ſans collegue l'an 177, qu'il s'aſſocia ſon fils Commode. Comme il n'y a rien qui puiſſe avoir quelque rapport avec ce nouveau collegue de Marc-Aurele, il eſt viſible que la compilation doit avoir été faite entre les années 169 & 177 de Jeſus-Chriſt.

7°. On trouve encore un autre caractere chronologique, mais moins précis dans le huitieme livre. Il y eſt dit que la ville de Rome, Ῥώμη, ſubſiſtera pendant neuf cens quarante-huit ans ſeulement, ſuivant la valeur des lettres numérales de ſon nom, après quoi elle deviendra une ruine, ῥύμη. Cette deſtruction de Rome eſt annoncée dans preſque tous les livres du recueil, mais ſa date n'eſt marquée qu'en ce ſeul endroit. Nous liſons dans l'hiſtoire de Dion, qu'au tems de Tibere il courut ſur la durée de Rome une prédiction attribuée à la ſibylle, où cette durée étoit fixée à neuf cens ans. Cet oracle attira l'attention de Tibere, & occaſionna une nouvelle recherche des vers *ſibyllins* conſervés par les particuliers; cependant on ne comptoit alors que l'an 772 de la fondation de Rome, & on ne devoit pas être fort alarmé. Cette réflexion de l'hiſtorien nous montre que l'addition de quarante-huit ans avoit été faite à deſſein par quelqu'un qui écrivoit après l'an 900 de Rome, 148 de Jeſus-Chriſt, mais avant l'an 196: la valeur numérale des lettres du mot Ῥώμη étoit ſans doute ce qui l'avoit déterminé à préférer le nombre de 948.

Joſephe, dans ſes *antiquités judaïques, liv. XX. chap. xvj.* compoſées depuis les livres de la guerre des juifs & vers la treizieme année de Domitien l'an 93 de l'ere vulgaire, cite un ouvrage de la ſibylle où l'on parloit de la tour de Babel & de la confuſion des langues, à-peu-près comme dans la Geneſe; ſi, dans le tems auquel écrivoit Joſephe, cet ouvrage de la ſibylle n'eût pas déja paſſé pour ancien, s'il n'eût pas été dans les mains des Grecs, l'hiſtorien juif ne l'auroit pas cité en confirmation du récit de Moïſe. Il réſulte de-là que les Chrétiens ne ſont pas les premiers auteurs de la ſuppoſition des livres *ſibyllins*. Joſephe ne rapportant pas les paroles mêmes de la ſibylle, nous ne ſommes plus en état de vérifier ſi ce qui eſt dit de ce même événement dans notre collection étoit tiré de l'ouvrage que cite Joſephe; mais on eſt ſûr que pluſieurs des vers attri-

bués

bués à la ſibylle dans l'exhortation qui ſe trouve parmi les œuvres de S. Juſtin, dans l'ouvrage de Théophile d'Antioche, dans Clément d'Alexandrie, & dans quelques autres peres, ne ſe liſent point dans notre recueil; & comme la plûpart de ces vers ne portent aucun caractere de chriſtianiſme, il ſeroit poſſible qu'ils fuſſent l'ouvrage de quelque juif platoniſant.

Lorſqu'on acheva ſous M. Aurele la compilation des vers *ſibyllins*, il y avoit déja quelque tems que les ſibylles avoient acquis un certain crédit parmi les Chrétiens. Nous en avons la preuve dans deux paſſages de Celſe, & dans les réponſes que lui fait Origene. Celſe qui écrivoit ſous Hadrien & ſous ſes ſucceſſeurs, parlant des différentes ſectes qui partageoient les Chrétiens, ſuppoſoit une ſecte de *Sibylliſtes*; ſur quoi Origene obſerve qu'à la vérité ceux d'entre les Chrétiens qui ne vouloient pas regarder la ſibylle comme une prophéteſſe, déſignoient par ce nom les partiſans de l'opinion contraire; mais qu'on n'avoit jamais connu de ſectes particulieres des *Sibylliſtes*. Celſe reproche aux Chrétiens dans le ſecond paſſage d'avoir corrompu le texte des vers *ſibyllins*, deſquels, leur dit-il, quelques-uns d'entre vous emploient les témoignages, ἤχρονταί τισιν ὑμῶν; & vous les avez corrompus, ajoute-t-il, pour y mettre des blaſphèmes. Il entendoit par-là ſans doute les invectives contre le polythéiſme & contre l'idolâtrie. Origene ſe contente de répondre au reproche, en défiant Celſe de produire d'anciens exemplaires non-altérés.

Ces paſſages de Celſe & d'Origene ſemblent prouver deux choſes; 1°. que l'authenticité de ces prédictions n'étoit point alors miſe en queſtion, & qu'elle étoit également ſuppoſée par les païens & par les Chrétiens; 2°. que parmi ces derniers il y en avoit ſeulement quelques-uns, τίνες, qui regardoient les ſibylles comme des prophéteſſes, & que les autres chrétiens blâmant la ſimplicité de ces hommes crédules, leur donnoient l'épithete de *Sibylliſtes*. Plutarque qui vivoit preſque dans le même tems, appelle ainſi, dans la vie de Marius, les interpretes des prédictions de la ſibylle, ou les chreſmologues. Ceux qui ont avancé que les païens donnoient à tous les Chrétiens le nom de *Sibylliſtes*, n'ont compris le vrai ſens ni du reproche de Celſe, ni de la réponſe d'Origene.

L'opinion favorable aux ſibylles qui, de l'aveu de Celſe, étoit d'abord celle d'un aſſez petit nombre de Chrétiens, devint peu-à-peu l'opinion commune. Les vers *ſibyllins* paroiſſant favorables au Chriſtianiſme, on les employoit dans les ouvrages de controverſe avec d'autant plus de confiance que les Païens eux-mêmes, qui reconnoiſſoient les ſibylles pour des femmes inſpirées, ſe retranchoient à dire que les Chrétiens avoient falſifié leurs écrits, queſtion de fait qui ne pouvoit être décidée que par une comparaiſon des différens manuſcrits, que très-peu de gens étoient en état de faire.

Les regles de la critique & même celles de la ſaine logique étoient alors peu connues, ou du-moins très-négligées; à cet égard, les plus célebres philoſophes du paganiſme n'avoient aucun avantage ſur le commun des auteurs chrétiens. Il ſuffira d'en citer pour exemple les dialogues & les traités dogmatiques de Plutarque, qui, malgré ce grand ſens dont on le loue, ne paroît jamais occupé de la crainte d'omettre quelque choſe ſur tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux ſur le ſujet qu'il traite. Ce même défaut regne dans les ouvrages de ceux qui ſont venus après lui. Celſe, Pauſanias, Philoſtrate, Porphyre, l'empereur Julien, en un mot, tous les auteurs païens n'ont ni plus de critique, ni plus de méthode que Plutarque. On les voit tous citer ſous le nom d'*Orphée*, de *Muſée*, d'*Eumolpe*, & des autres poëtes antérieurs à Homere, des ouvrages fabriqués par les nouveaux Platoniciens, & donner comme authentiques des oracles ſuppoſés par ces mêmes philoſophes, ou plutôt par les ſectateurs du nouveau Pythagoriſme, ou de la ſecte orphique, qui joignoit les dogmes égyptiens & chaldéens à quelques points de l'ancienne doctrine de Pythagore.

Comme les auteurs de ces oracles & de ces vers philoſophiques ſuppoſoient la ſpiritualité, l'infinité, la toute-puiſſance du Dieu ſuprème, que pluſieurs blâmoient le culte des intelligences inférieures, condamnoient les ſacrifices & faiſoient quelquefois alluſion à la Trinité platonicienne, parlant d'un *Pere*, d'un *Fils*, d'un *Eſprit*, les Chrétiens crurent qu'il leur étoit permis d'employer ces autorités dans la controverſe avec les païens, pour les battre par leurs propres armes, *Mémoires des Inſcriptions, t. XXIII.* (*D. J.*)

SICA, (*Armes des Romains.*) *ſica* étoit une petite épée courbée en forme de faulx, comme la portoient les Thraces. Le gloſſaire grec le dit *ſica*, θρακικὸν ξιφὸς ἐπικάμπτες, *ſica*, épée thracienne fort courbée; c'eſt pourquoi Capitolin appelle *Maximinus* qui étoit en Thrace, *ſicilatum latronem*. (*D. J.*)

SICAIRE, ſ. m. (*Hiſt. juive.*) les Juifs de Céſarée pilloient, commettoient toutes ſortes de brigandages, & l'on donnoit le nom de *ſicaires* aux plus cruels d'entr'eux, à cauſe qu'ils portoient de courtes épées comme celles des Perſes, & courbées comme le poignard que les Romains nomment *ſica*. Ils ſe mêloient ordinairement dans les jours de fête avec le peuple qui ſe rendoit à Jéruſalem par dévotion, & en tuoient pluſieurs au retour. Ils attaquoient les villages de ceux qu'ils haïſſoient, les pilloient & y mettoient le feu. (*D. J.*)

SICAMBRES, (*Géog. anc.*) *Sicambri*, peuples de la Germanie. Leur nom eſt différemment écrit dans les anciens auteurs. Céſar dit ordinairement *Sicambri*, quoique dans quelques manuſcrits on liſe *Sigambri*. Suétone, Florus, Horace, Martial, Sidonius Apollinaris & Claudien liſent aſſez généralement *Sicambri*. Strabon, Plutarque & Tacite diſent *Sugambri*.

On convient que ces peuples furent ainſi nommés du fleuve Sigus ou Segus, la Siga. Ils s'avancerent de-là vers le Rhin; car du tems de Céſar ils étoient voiſins de ce fleuve, *Sicambri qui proximi ſunt Rheno*. Ils étendirent enſuite leurs limites juſqu'au Weſer. Ce fut un peuple puiſſant & nombreux, le plus conſidérable des Iſtévons, & qui paſſoit pour le plus belliqueux de la Germanie: on ſait la réponſe fiere qu'ils firent à l'officier que Céſar leur avoit envoyé, pour leur demander qu'ils lui livraſſent la cavalerie des Uſipetes qui s'étoit retirée, ſur leurs terres. Ils lui dirent que l'empire romain finiſſoit au Rhin, & qu'il n'avoit rien à voir dans la Germanie. Céſar outré de cette réponſe, fit faire un pont ſur ce fleuve. L'ouvrage fut achevé en dix jours. L'armée romaine marcha contre les *Sicambres*, qui ſe retirerent dans les bois, réſolus de s'y défendre s'ils y étoient attaqués. Céſar n'ayant oſé l'entreprendre, ſe contenta de ravager leurs terres, après quoi il repaſſa le Rhin, & fit rompre le pont qu'il y avoit fait conſtruire.

Les *Sicambres* paroiſſent avoir été partagés en trois nations; celle des Uſipetes, celle des Taneteres & celle des Bructeres. Les Uſipetes ayant été chaſſés de leur pays par les Cattes, furent errans pendant quelque tems; une partie paſſa dans les Gaules où elle fut défaite par Céſar; ceux qui échapperent après le combat, s'étant joints aux autres, vinrent s'établir dans cette contrée des *Sicambres*, qui forme préſentement le comté de la Marck & une partie de la Weſtphalie. Ils furent ſubjugués par Druſus l'an 743 de Rome, & ne voulurent pas ſuivre les autre *Sicambres* dans la Gaule Belgique, les duchés de Guadnes & de Cleves.

Les Teneteres ayant été chaſſés de leur pays, comme les Uſipetes, par les mêmes ennemis, eurent la même deſtinée, & s'arrêterent avec eux dans le pays des *Sicambres*, qui leur en aſſignerent une aſſez grande étendue entre les Uſipetes, les Bructeres & les Ubiens, ce qui forme à-préſent une partie de la Weſtphalie & du duché de Berg, & quelque peu du côté de la Marck. Ils paſſoient pour les meilleurs cavaliers de la Germanie. C'étoit leur paſſion, & on remarque dans l'hiſtoire qu'ils aimoient tellement les chevaux, que l'aîné des enfans avoit le privilege de choiſir le cheval qui lui plaiſoit dans l'écurie de ſon pere. Les Sueves les chaſſerent de ce pays, ce qui les obligea de paſſer le Rhin, & de ſe réfugier parmi les Ménapiens.

Les Bructeres habiterent originairement entre les Angrivariens & les Chamaves. Ils étoient diviſés en grands & petits. Ceux-là occupoient partie de l'Over-Iſſel, & les évêchés de Munſter & de Paderborn. Les petits demeuroient vers la ſource de l'Ems, dans une partie de l'évêché de Paderborn & dans les comtés de Lippe & de Rieterberg. Ce pays avoit été habité auparavant par les Juhons.

Les Angrivariens & les Chamaves s'étant emparés des terres des Bructeres, ceux-ci vinrent occuper la contrée des *Sicambres*, qui s'étendoit le long de la rivie-

riviere de Segus qui renferme aujourd'hui partie du duché de Berg, de l'archevêché de Treves & de la Vétéravie. *Segodunum*, qu'on prétend être Siegen, étoit leur demeure la plus remarquable.

Ces trois peuples auxquels d'autres ſe joignirent, quitterent le nom de *Sicambres* vers la décadence de l'empire romain, pour prendre celui de *Francs*. Ils occupoient alors tout ce qui étoit entre l'Océan & le Meyn; & comme le pays étoit extraordinairement peuplé, une partie paſſa dans la Gaule Belgique, & y jetta les fondemens de la monarchie françoiſe; les autres demeurerent dans la Germanie, & furent diſtingués par le ſurnom de *Francs orientaux*; c'eſt d'eux qu'eſt dérivé le nom de *Franconie* qui étoit la France orientale, dont une partie a conſervé le même nom de *Franconie*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICAMOR, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt un cerceau ou cercle lié comme celui d'un tonneau. On voit des écus de ſable à un *ſicamor* d'or (*D. J.*)

SICANDRO, ÎLE, (*Géog. mod.*) île imaginaire de la mer Egée; nous n'avons jamais ſu la trouver dans l'Archipel, dit Tournefort, ni même en apprendre aucune nouvelle: les nouveaux voyageurs n'ont pas été plus heureux. (*D. J.*)

SICANIENS, LES, (*Géog. anc.*) *ou* les SICANES, *Sicani*, peuples de Sicile, qui en occupoient la partie occidentale. Ce peuple, ſuivant Thucydide, étoit originaire de l'Ibérie, & venu des bords du fleuve *Sicanus*, que les écrivains poſtérieurs ont appellé *Sicoris*, & que nous nommons *Segro*. Thucydide ne donne pas ceci comme une ſimple tradition, mais comme un fait inconteſtable. Ephorus au rapport de Strabon, & Philiſte de Syracuſe cité par Diodore de Sicile, tenoient le même langage dans leurs écrits. Il eſt vrai que le même Diodore ſe déclare pour le ſentiment de Timée, qui regardoit les *Sicani* comme Autochthones: mais ni l'un ni l'autre n'ont fait réflexion que ce mot d'*autochthones* ne pouvoit ſe prendre au ſens qu'ils lui donnent, que par ceux qui, ſelon le ſyſtème des mythologues grecs, croyoient les hommes ſortis même du ſein de la terre. Pour Strabon, il ſuppoſe avec Ephorus, l'origine ibérienne des *Sicani*.

Au tems de Thucydide & des autres écrivains allegués ci-deſſus, il étoit facile de vérifier le fait. Les Carthaginois employoient des troupes eſpagnoles dans leurs guerres contre les grecs de Sicile. Ces Eſpagnols pris dans les combats, & vendus comme eſclaves, ſe trouvoient mêlés avec les *Sicani*; & par ce mélange on connoiſſoit aiſément s'ils parloient des dialectes d'une même langue. Dans la guerre que Denis-le-tyran fit aux Carthaginois en 386, un grand nombre de *Sicani* ſe joignirent à ſes troupes: peu après, un corps d'Eſpagnols mécontens des Carthaginois quitta leur ſervice, & renforça l'armée ſyracuſaine. Philiſte qui tenoit un rang conſidérable à la cour de Denis, avoit ſans doute profité de l'occaſion pour conſtater l'origine ibérienne des *Sicani*, en comparant leur langue & leurs coutumes avec celles des Eſpagnols qui ſervoient dans la même armée.

Thucydide dit que ces Ibériens, qu'il nomme *Sicani*, ne paſſerent en Sicile, que parce qu'ils avoient été chaſſés par les Liguriens de la contrée qu'ils habitoient auparavant. De ce paſſage il faut conclure avec M. Freret, que les *Sicani* avoient autrefois poſſédé le pays où les Liguriens ſe trouvoient au tems de Thucydide, c'eſt-à-dire, vers l'an 430 avant l'ere chrétienne. Or les Liguriens occupoient alors toute la côte de la mer, depuis les Pyrénées juſqu'aux Alpes, & depuis les Alpes juſqu'à l'embouchure de l'Arne. Scylax qui nous a donné une deſcription des bornes de la Méditerranée vers l'an 350, & ſous le regne de Philippe, pere d'Alexandre, diſtingue trois eſpeces de Liguriens: les Ibéroligyes, depuis les Pyrénées juſqu'au Rhône: les Celtoligyes, depuis le Rhône juſqu'aux Alpes: & les Ligyes ou Liguriens proprement dits, depuis les Alpes juſqu'à l'Arne. Les Liguriens étoient ſi anciennement établis entre le Rhône & les Alpes, que les Grecs crurent pouvoir faire mention d'eux dans les fables qu'ils débitoient ſur le voyage d'Hercule.

Obſervons encore avec M. Freret, que ſi le pays dont les Ibériens furent chaſſés, eût été en-deçà des Alpes, ces peuples, loin de pouvoir pénétrer en Italie, auroient été contraints de ſe retirer à l'occident du Rhône. Ils ſe trouvoient donc alors établis au-delà des Alpes: & c'eſt de-là que s'avançant toujours de proche en proche juſqu'à l'extrémité de l'Italie, ils paſſerent enfin en Sicile. Le tems du paſſage des *Sicani* n'eſt pas fixé par Thucydide qui ſe contente de mettre cet événement avant la priſe de Troie, c'eſt-à-dire, dans ſa *chronologie*, avant l'an 1284; mais il paroît par les témoignages d'Hellanicus & de Philiſte, que les *Sicaniens* étoient déja poſſeſſeurs d'une partie de l'île en 1364.

Si l'on prenoit à la lettre pluſieurs expreſſions ſemées dans l'*Enéide*, on concluroit que les *Sicaniens* avoient conſervé des établiſſemens aux environs du Tybre; Virgile en parle ſouvent, & les nomme *veteres Sicani*. Mais peut-être, par une licence ordinaire aux poëtes, aura-t-il donné le nom de cet ancien peuple eſpagnol aux Sicules, nation très-différente, puiſqu'elle étoit illyrienne, & dont il reſtoit en effet quelques peuplades dans le Latium. *Mém. des inſcriptions, tome XVIII. Hiſt. pag.* 80. (*D J.*)

SICANUS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve d'Eſpagne, ſelon Thucydide. On croit que c'eſt le même que le SICORIS.

2°. Fleuve de Sicile: Etienne le géographe qui cite Apollodore, remarque que ce fleuve couloit près d'Agrigente, & que la contrée voiſine ſe nommoit *Sicania*. Héſichius fait mention d'une ville de Sicile appellée Σιχάνη, & d'une contrée à laquelle il donne le nom de Σιχάνιη, (*D. J.*)

SICCA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre ſelon les uns, & de la Numidie ſelon d'autres. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'Hippone royale à Carthage. Salluſte, *Jugurth. c. lvj.* Pline, *liv. V. ch. iij.* écrivent ſimplement *Sicca*. Mais Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* la *table* de Peutinger, & Procope, *liv. II. ch. xxiv.* y joignent le ſurnom de *veneria*. Ce dernier ajoute qu'elle étoit à trois journées de Carthage. *Sicca veneria* devint un ſiége épiſcopal: il ne faut pas la confondre avec *Sicca* ou *Siga* ville de la Mauritanie céſarienſe, & où Syphax avoit eu ſon palais. *Voyez* SIGA.

C'eſt à *Sicca* dans la Numidie, ou dans l'Afrique propre, que naquit *Arnobe* vers la fin du iij. ſiecle, & il y profeſſa la rhétorique, avant que d'embraſſer le Chriſtianiſme. Pour obtenir ſon admiſſion à l'Égliſe, il écrivit un *ouvrage contre les Gentils*: cet ouvrage dont il s'eſt fait pluſieurs éditions, contient ſept livres. L'auteur y employa toutes les fleurs de ſa rhétorique, & y débita beaucoup de littérature; mais comme il ſe hâta trop à compoſer ſon ouvrage, de-là vient que l'ordre & la belle économie n'y paroiſſent pas avec toute la juſteſſe qui ſeroit à deſirer, M. Dupin ajoute que le tour des penſées eſt d'un orateur, & que les termes ſont durs, mal-arrangés, peu polis, quelquefois même peu latins.

Proclus (Eutychius), grammairien célebre du ſecond ſiecle, étoit auſſi natif de *Sicca*. Il fut nommé précepteur de l'empereur M. Antonin le philoſophe, & élevé par ce prince à la dignité de proconſul. Il mit au jour un livre (cité par Trébellius Pollion) ſur ce qu'il y avoit de plus curieux dans les pays étrangers: c'eſt dommage que ce livre ſoit perdu. (*D, J.*)

SICCITÉ, ſ. m. (*Gram.*) privation de toute humidité. Faites évaporer juſqu'à *ſiccité*, diſent les Chimiſtes; & plus l'évaporation ſera lente, plus les cryſtaux que vous aurez ſeront beaux & réguliers.

SICELIA-CÆSAREA, (*Géog: anc.*) ville d'Afrique dans la Mauritanie. Xiphilin nous apprend que c'étoit la patrie de l'empereur Macrin, gladiateur de ſon premier métier, puis notaire, intendant, avocat du fiſc, & enfin préfet du prétoire. Peu de tems après que Caracalla eut été tué par les embuches de Macrin, les ſoldats deſeſpérés d'avoir perdu un prince qui donnoit ſans meſure, élurent Héliogabale: & Macrin fut tué dans une bataille à Archélaïde en 218. (*D. J.*)

SICERA, (*Critiq. ſacr.*) σίκερα τὸ, mot grec employé par Saint Luc, *j.* 15. & qui ſignifie toute boiſſon enivrante outre le vin: ton fils, dit l'ange à Zacharie, ne boira point de vin ni de toute boiſſon qui peut enivrer, καὶ οἶνον καὶ σίκερα ὀ μὴ πίῃ; c'étoit la loi des Réchabites & des Nazaréens. (*D. J.*)

SICHEM, SICHAR, NÉAPOLIS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui NAPLOUSE, ville de la Samarie, ſituée entre Guerizim & Heba, dans la vallée qui ſépare ces deux villes à quarante milles de Jéruſalem. Depuis la ruine de Samarie par Salmanaſar, *Sichem* fut la capitale des Samaritains, & elle l'étoit encore du tems d'Alexandre. Les Juifs l'appelloient par moque-

rie

rie *Sichar*; & de-là vient qu'on la voit ainſi nommée dans l'évangile de Saint Jean, *iv.* 5. Ce terme ſignifie la *ville des ivrognes*, du mot hébreu *ſiccorim*, ivrognes. C'étoit dans le voiſinage de *Sichem* qu'on enterra les os de Joſeph que les Iſraëlites apporterent avec eux d'Egypte; & dans le même endroit étoit le puits de Jacob, comme on l'appelloit, où Notre-Seigneur étoit aſſis, quand il eut avec la ſamaritaine la converſation que l'évangile rapporte.

Juſtin Martyr étoit de *Sichem*, non de la race des Samaritains, mais deſcendu des Grecs que Veſpaſien établit dans cette ville qu'il nomma *flavia Cæſarea*, en mémoire de ſon nom de *Flavius*. Il nous reſte de Juſtin qui étoit grand platonicien, divers ouvrages. Les premieres éditions en ont été données par Robert Etienne en 1551 & 1571 en grec. Enſuite parut celle de Commelin en 1593 en grec & en latin: Morel la donna beaucoup plus belle en 1656, greque & latine. Enfin a paru celle de dom Prudent Marand, ſavant bénédictin, en 1742. *in-fol.* J'ai parlé de Saint Juſtin parmi les peres de l'Egliſe. (*D. J.*)

SICHINO, (*Géog. mod.*) île de la mer Ægée, entre celles de Milo à l'occident & Amorgo, proche de Policandro; en latin *Sicinus* ou *Sicenus*. Elle n'a pas plus de cinq à ſix lieues de tour. Ce n'eſt proprement qu'une montagne, mais qui ne laiſſe pas de produire le meilleur froment de l'Archipel. Il n'y a que deux villages, qui ſont ſur le haut de cette montagne, & peuplés ſeulement de laboureurs & de payſans, qui ne vivent que du rapport de leurs terres. Comme il n'y a point de port un peu conſidérable dans l'île de *Sichino*, il n'y a auſſi point de trafic. (*D. J.*)

SICHOR, *ou* SIHOR, (*Géog. anc.*) on imagine que c'eſt une ville dans la partie occidentale de la tribu d'Aſer. Cet endroit ne doit pas être loin du Carmel. M. Reland conjecture que ce pourroit être la ville ou le fleuve des crocodiles, que Pline, *l. V. c. xix.* & Strabon mettent dans ce pays-là. Strabon, *l. XVI.* dit qu'elle eſt entre Ptolémaïde & la Tour de Straton, ou Céſarée de Paleſtine. L'hébreu lit *Sichor-Lebenath*; & l'on croit que Lebenath eſt le promontoire blanc, entre Ecdippe & Tyr, & que *Sichor* eſt un ruiſſeau de ce canton là. *Sichor* ſignifie *trouble*. (*D. J.*)

SICIGNANO, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, ſur une montagne qu'on prend pour l'*alburnus mons* des anciens. (*D. J.*)

SICILE, (*Géog. mod.*) c'eſt la plus conſidérable par ſa grandeur & ſa fertilité des îles de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie. Elle n'eſt ſéparée de l'Italie que par le petit détroit de Meſſine, qui n'a que trois milles de large; au lieu que le plus court trajet de *Sicile* en Afrique eſt de quatre-vingt milles. Sa longueur, priſe de l'eſt à l'oueſt, eſt d'environ 180 milles d'Italie, & ſa largeur du midi au nord de 130, d'autant qu'elle commence au cap Paſſaro, ſous la hauteur de 35-15, & finit à 37-30 *de latitude*.

Sa forme eſt triangulaire, dont chaque angle fait une pointe ou un cap. Celui qui regarde l'Italie a été nommé par les anciens *Pelorus*, & aujourd'hui capo del Faro. Celui qui regarde la Morée, *Pachynum*, aujourd'hui capo Paſſaro; & celui qui regarde l'Afrique, *Lylibæum*, aujourd'hui capo di Dico.

La *Sicile* eſt diviſée en trois provinces qu'on nomme *vallées*, dont l'une s'appelle *val di Demona*, l'autre *val di Noto*, & la troiſieme *val di Mazara*. Le val de Demona contient les villes de Meſſine, Melazzo, Cefalu, Taormina qui ſont maritimes, & quelques autres dans le pays. Le val de Noto a dans ſon enceinte les villes de Catania, Agoſta, Syracuſa, Noto, Lentini, Carlentini & autres. Le val de Mazara comprend les villes de Palerme, Mazara, Marſala, Trapano, Termini, Girgenti, Xaxa, Licate & autres.

Palerme, Meſſine & Catane ſont les trois capitales du pays, chacune dans ſa province. Les villes où il y a port de mer, ſont Meſſine, Agoſta, Syracuſa, Trapani, Palerme & Malazzo; le climat de cette grande île eſt chaud, mais l'air y eſt pur, le printems y eſt continuel, & le terroir fertil. Le nombre des habitans de toute l'île montoit, par le dénombrement qui en fut fait dans le dernier ſiecle, à plus de neuf cens mille ames; mais on ſait que ce nombre a beaucoup diminué depuis.

Les principales rivieres ſont le Cantaro, l'*Alabus* ou *Onabola* des anciens, la Jarreta, anciennement *Symæthus*, ſelon quelques-uns: les rivieres de Patti & d'Oliviero, le Termini, l'Armiraglio, le Drago, la Terra-Nova, l'Abiſſo, &c.

Le Monte-Gibello, anciennement Ætna, moins redoutable que le Véſuve, eſt cependant renommé pour ſa hauteur, ſes forêts, ſa neige perpétuelle, & le feu qu'il jette ſouvent avec force cendres. Le tour de cette montagne eſt d'environ ſoixante milles. Du levant au midi ce ſont des vignes, & du couchant au nord des bois pleins de bêtes ſauvages. Le mont Trapani, anciennement *Eryx*, eſt près de Palerme. Les autres montagnes de l'île ſont moins connues dans l'hiſtoire; mais toutes abondent en ſources d'eau douce, & quelques-unes fourniſſent des bains d'eaux chaudes, tiedes & ſoufrées.

Le terroir de la *Sicile* eſt des meilleurs. Il produit abondamment du blé, du vin, de l'huile, du ſafran, du miel, de la cire, du coton & de la ſoie. La vallée de Noto eſt couverte de gras pâturages & de blés; & celle de Démone eſt fertile en bois & en arbres fruitiers. La mer fournit auſſi beaucoup de poiſſon. Enfin la *Sicile* eſt heureuſement ſituée pour le commerce & la navigation.

On peut voir, à l'article *Sicilia* qui doit ſuivre celui-ci, les premiers peuples qui ont paſſé dans cette île & qui y ont dominé, juſqu'à ce que les Romains s'en ſoient rendus les maîtres. Dans la décadence de leur empire, cette île fut devaſtée par Genſeric, roi des Vandales, qui la ſoumit. Le trop malheureux Béliſaire, général de Juſtinien, la reconquit ſur eux en 535; mais elle redevint la proie des Sarrazins d'Afrique dans le ix. ſiecle. Ils y établirent des gouverneurs, qui ſe nommoient *émirs*, & qui ſe maintinrent à Palerme juſqu'à l'an 1074, qu'ils en furent chaſſés par les Normands, qui avoient pour chefs Robert Guiſcard & Roger ſon fils. Ce dernier fonda en 1139 un nouveau royaume en *Sicile*, qui fut enſuite expoſé à bien des révolutions, par l'avidité des princes qui y prétendoient en vertu de leurs alliances.

Roger, vainqueur des muſulmans dans cette île, & des chrétiens au royaume de Naples, baiſa les piés du pape Urbain, II. ſon priſonnier, & obtint de lui l'inveſtiture de ſa conquête, & fit modérer la redevance à ſix cens ſquifates, monnoie qui vaut environ une piſtole. Le pape conſentit encore qu'il n'y eût jamais dans l'île de *Sicile*, ni légation, ni appellation au ſaint ſiege, que quand le roi le voudroit ainſi. C'eſt depuis ce tems-là que les rois de *Sicile*, ſeuls rois vaſſaux des papes, ſont eux-mêmes d'autres papes dans cette île.

Conſtance, fille de Roger, porta le royaume de Naples & de *Sicile* dans la maiſon de Souabe, par ſon mariage avec l'empereur Henri VI. en 1186. Après la mort de Conrard leur petit-fils, Mainfroy ſon frere bâtard, fut reconnu pour ſon héritier; mais Charles de France, comte d'Anjou & de Provence, s'étant fait inveſtir du royaume de Naples & de *Sicile* par le pape Clément IV. en 1265, tua Mainfroy l'année ſuivante, & fit couper la tête au fils de Conrard en 1269. Pierre III. roi d'Aragon, qui avoit épouſé Conſtance fille de Mainfroy, fit égorger tous les François en 1282, le jour de pâques au premier coup de ſon de vêpres, d'où ce maſſacre a été appellé depuis *les vêpres ſiciliennes*.

Cette affreuſe cataſtrophe envenima les fameuſes querelles des deux maiſons d'Anjou & d'Aragon, dont l'hiſtoire eſt ſi remplie. La derniere eut l'avantage, ſe maintint en poſſeſſion, & chaſſa les François qui n'ont pu depuis remettre le pié dans ces deux royaumes.

La *Sicile* eſt reſtée ſous la domination des Eſpagnols juſqu'à la paix d'Utrecht en 1713, que les alliés la donnerent au duc de Savoie qui y fut couronné la même année. Les Eſpagnols qui avoient été forcés à cette ceſſion, revinrent en *Sicile* en 1719, & l'envahirent preſqu'entierement; ils en furent cependant chaſſés par les Anglois. Le traité de Londres diſpoſa de la *Sicile* en faveur de l'empereur, qui céda en échange au duc de Savoie le royaume de Sardaigne, & promit les ſucceſſions de Toſcane, de Parme & de Plaiſance à l'infant Don Carlos. Enfin la guerre de 1733, ſuivie du traité de 1736, a mis ce dernier prince en poſſeſſion des royaumes de Naples & de *Sicile*, ſous le titre de *roi des deux Siciles*, ſavoir de la *Sicile* en deçà du Phare, & de la *Sicile* au-delà du même Phare.

Il

Il gouverne cette île par un vice-roi, comme cela s'eſt pratiqué depuis la guerre de Meſſine, qui donna lieu à la deſtruction des lois & des privileges de toutes les villes. De-là vient que les peuples nombreux qui y étoient autrefois, ſe ſont fondus. Le plus grand commerce eſt un revenu d'environ cent mille écus que produiſent les permiſſions accordées à chaque particulier de manger du laitage & des œufs en carême. Le clergé ſéculier & monaſtique jouit du droit de franchiſe pour l'entrée de toutes ſortes de marchandiſes & de denrées de leurs biens; de là chaque famille a quelque eccléſiaſtique pour fils & pour proche parent, & ne paye rien: mais ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'un eccléſiaſtique qui n'eſt attaché par le ſang à aucune famille, vend ſon droit de franchiſe à ceux des ſéculiers qui n'ont point d'eccléſiaſtique pour parent. Toutes les égliſes & les chappelles du royaume, qui ſont en très-grand nombre dans chaque ville, & même à la campagne, jouiſſent d'un droit d'aſyle en faveur de tous les ſcélérats qui s'y retirent. Preſque toutes les charges de robe & d'épée ſe vendent, & l'on peut croire ſi d'ordinaire l'argent eſt préféré au mérite.

La ville de Palerme eſt la ſeule du royaume où l'on bat monnoie: encore y fabrique-t-on rarement des eſpeces d'or ou d'argent, faute de matiere, qui ſort toute du pays.

Abrégeons; la *Sicile* n'a plus rien aujourd'hui de conſidérable que ſes montagnes & ſon tribunal de l'inquiſition, qui a des commiſſaires avec cour & officiers dans tous les coins du royaume. Ceux qui poſſedent les charges & offices de l'inquiſition, jouiſſent, ainſi que leurs maiſons, des privileges qui y ſont attachés, ne reconnoiſſent point d'autre tribunal; & la multitude de ces charges & offices remplies par la nobleſſe, les riches & les bourgeois eſt ſi grande, qu'il ne faudroit pas d'autre cauſe pour ruiner entierement la monarchie de *Sicile*.

On ſait que pour comble de maux, cette île éprouva en 1693 un affreux tremblement de terre, qui porta partout la deſolation. Les villes de Catane, d'Auguſte, de Syracuſe, de Lentini, de Carlentini, de Modica, furent preſque détruites: un grand nombre de bourgs & de villages eſſuya la même cataſtrophe, & l'on compta près de quinze mille perſonnes qui périrent dans ce bouleverſement.

Tant de révolutions qu'a éprouvé la *Sicile*, rendent intéreſſante l'hiſtoire & la deſcription de cette île, & c'eſt ſur quoi les curieux peuvent conſulter l'un ou l'autre des ouvrages ſuivans.

Burigni, hiſtoire de *Sicile*, imprimée à la Haye en 1745, 2 vol. *in-4°*.

Fazelli, *de rebus Siculis*, Catanæ, 1749. 2 vol. *in-fol.*

Deſcription de la *Sicile*, publiée en Italien par le marquis de Villa-Blanca. Cet ouvrage a paru en 1760. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICILE, MER DE, (*Géog. mod.*) la mer de *Sicile* eſt la partie de la mer Ionienne, qui eſt au midi de la Calabre, & qui baigne la côte orientale du royaume de *Sicile*. (*D. J.*)

SICILE, *tribunal de la monarchie de*, (*Hiſt. de Sicile.*) c'eſt ainſi qu'on nomme cette heureuſe juriſdiction eccléſiaſtique & temporelle, indépendante de la cour de Rome, dont jouiſſent les rois de *Sicile*. Il faut indiquer l'origine de ce beau privilege.

Dès que le comte Roger eut enlevé cette île aux Mahométans & aux Grecs, & que l'égliſe latine y fut établie, Urbain II. crut devoir y envoyer un légat pour y régler la hiérarchie; mais Roger refuſa ſi fortement & ſi conſtamment de recevoir ce légat dans le pays de ſa conquete, que le pape voulant ménager une famille de héros ſi néceſſaire à l'entrepriſe des croiſades, dont il étoit tout occupé, prit le parti d'accorder, la derniere année de ſa vie, en 1098, une bulle au comte Roger, par laquelle il révoqua ſon légat, & créa ce prince & tous ſes ſucceſſeurs, légats nés du ſaint ſiege en *Sicile*, leur attribuant tous les droits & toute l'autorité de cette dignité, qui étoit à la fois ſpirituelle & temporelle. Voilà ce fameux droit attaché à cette monarchie; droit que depuis les papes ont voulu anéantir, & que les rois de *Sicile* ont maintenu. Si cette prérogative, ajoute M. de Voltaire, eſt incompatible avec la hiérarchie chrétienne, il eſt évident qu'Urbain ne put la donner; ſi c'eſt un objet de diſcipline que la religion ne réprouve pas, il eſt également certain que chaque royaume eſt maître de ſe l'attribuer. Ce privilege au fond, n'eſt que le droit de Conſtantin & de tous les empereurs, de préſider à la police de leurs états; cependant il n'y a eu dans toute l'Europe catholique, qu'un gentilhomme qui ait ſu ſe procurer cette prérogative aux portes de Rome même. (*D. J.*)

SICILIA, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée, près de la côte d'Italie, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit auquel elle donnoit ſon nom, & qu'on appelle aujourd'hui le *phare de Meſſine*.

Elle eſt ſi voiſine de l'Italie, que pluſieurs des anciens ont cru qu'elle avoit été jointe au continent, & que quelques tremblemens de terre, ou l'effort des deux mers l'en avoient ſéparée: *Sicilia, ut ferunt, aliquando continens, & agro Bruttio adnexa*, dit Pomponius Méla. Virgile, *Æneid. lib. III. v.* 414. ſe ſert auſſi de la même expreſſion, *ferunt:*

Hæc loca vi quondam, & vaſta convulſa ruina,
Diſſiluiſſe ferunt, quum protinus utraque tellus
Una foret. Venit medio vi Pontus, & undis
Heſperium ſiculo latus abſcidit. Arvaque & urbes
Littore diductas anguſto interluit æſtu.

„ *On dit* qu'autrefois l'Italie & la *Sicile* jointes „ par un iſthme, ne formoient qu'un même conti„ nent. Une violente tempête briſa l'iſthme, ſépara „ les deux régions, & ouvrit aux flots un paſſage „ étroit entre l'une & l'autre „.

Silius Italicus, *liv. XIV. v.* 11. aſſure ſi poſitivement que la *Sicile* a été anciennement jointe au continent, qu'on jureroit qu'il en a été témoin. Pline, *liv. III. ch. viij.* en parle ſur le même ton que Silius Italicus: *Sicilia quondam Bruttio agro cohærens, mox interfuſo mari avulſa*. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que cette proximité étoit ſi grande, qu'on entendoit des deux côtés le chant des coqs & le cri des chiens. Pline donne quinze cens pas de largeur au détroit qui ſépare l'Italie de la *Sicile*. Agathamere, *liv. I. ch. v.* dit que le trajet du promontoire *Pelorum* en Italie, étoit d'onze ſtades.

Cette île a été connue ſous differens noms qui lui ont été donnés, ou à raiſon de ſa ſituation, ou à cauſe des peuples qui l'ont habitée. Les noms les plus uſités ſont ceux de *Trinacria*, *Triquetra*, *Sicania*, *Sicilia*. Ce dernier nom a été employé par divers auteurs, entr'autres par Pline, *liv. III. chap. viij.* qui préféroit la *Sicile* à toutes les îles: *ante omnes inſulas eſt claritate Sicilia*. Elle eſt appellée *Sicania* par Thucydide; & par pluſieurs auteurs *Trinacria* ou *Triquetra*, à cauſe de ſa figure triangulaire, ou à cauſe de ſes trois principaux promontoires. Le nom *Trinacria* eſt cependant plus uſité chez les poëtes que chez les hiſtoriens.

Les *Sicani*, peuples d'Eſpagne, en paſſant dans cette île, lui donnerent le nom de *Sicania*; & les *Siculi*, peuples d'Italie, en ſe retirant dans cette même île occaſionnerent le nom de *Sicilia*. On compte auſſi parmi ſes anciens habitans, les Leſtrigons, peuples d'Italie. Enfin il eſt certain que la *Sicile* a encore été peuplée en différens tems par diverſes colonies grecques venues de Naxos, de Chalcidie, de Corinthe, & d'autres endroits. Les Carthaginois même occuperent la plus grande partie de l'île. Ce mélange de peuples a été cauſe qu'Apulée appelle les Siciliens *Trilingue*, parce qu'il ſe parloit trois différentes langues chez eux; ſavoir, la grecque, la carthaginoiſe & la langue latine. Ptolomée, *liv. III. c. jv.* a fait une deſcription de la *Sicile* telle qu'elle étoit de ſon tems; on peut la conſulter.

C'eſt aſſez pour moi de remarquer qu'aucun prince n'a eu l'île entiere ſous ſon obéiſſance avant la domination des Romains, qui furent appellés par les Mamertins contre Hiéron roi de Syracuſe, & les Carthaginois ſes alliés. Après pluſieurs combats, les Romains demeurerent maîtres de ce friand morceau, dont ils tirerent dans la ſuite de grands avantages. Ils firent de la *Sicile* le grenier de l'Italie. Cette île leur donna le moyen de former des armées navales, & de ſe rendre maîtres des mers Adriatique & Méditerranée.

D'un autre côté, les arts & les ſciences fleurirent dans cette île ſous l'autorité des tyrans qui la gouvernoient. Gorgias, ſicilien, ſe diſtingua dans l'art oratoire, & fut le maître d'Iſocrate. Il fleuriſſoit vers la 80e olympiade. Epicharme, ſon compatriote & ſon contemporain, ſe diſtingua par ſes écrits ſur la Philoſophie. Dinolochus, ſicilien, ſe montra un des premiers poëtes comiques. Timée, ſicilien, qui floriſſoit du

du tems de Ptolomée Philadelphe, écrivit l'hiſtoire de la *Sicile*, de l'Italie & de la Grece avec beaucoup d'éloquence, ſuivant le témoignage de Cicéron. Je tais les hommes illuſtres qui fleurirent à Syracuſe, à Agrigente, à Panorme, *&c.* parce qu'on les nommera en parlant de leur patrie.

Pour ce qui regarde la *Sicile* moderne, *voyez* SICILE. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SICILIBRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, à 29 milles de Carthage, entre *Unuca* & *Vallis*, à 7 milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du ſecond. Cette ville étoit un ſiege épiſcopal, dont l'évêque ſe nommoit *epiſcopus ſicillibenſis*.

SICILIENNE, ſ. f. *en Muſique*; ſorte de danſe commune en Sicile, dont l'air eſt dans la meſure à $\frac{6}{4}$, où à $\frac{6}{8}$; d'un mouvement beaucoup plus modéré que celui de la gigue, mais en même tems plus marqué.

SICILIQUE, ſ. m. (*Poids anc. & mod.*) *ſicilicum*; ſorte de poids qui chez les anciens peſoit deux drachmes, ou ſix ſcrupules. Le *ſicilique* des modernes, & dont les Apothicaires ſe ſervent, peſe un ſextule & deux ſcrupules. (*D. J.*)

SICIMINA & PAPINUS, (*Géog. anc.*) montagnes d'Italie, dans la Gaule ciſpadane. Tite-Live, *liv. XLV. ch. xij.* en parlant de ces montagnes, fait entendre qu'elles étoient aux environs des champs appellés *Macri campi*, aujourd'hui *Valle di Montirone*, ſelon Léander.

SICINUS (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée, *liv. III. c. xv. Sicenus*; ſelon Strabon, *l. X. p.* 484. & Pline, *l. IV. c. xij. Sycinus*; île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, à l'occident de l'île d'Ios. Le même Pline nous apprend qu'elle ſe nommoit auparavant *Onde*; ſes habitans ſont appellés *Sicinites* par Diogene Laërce.

S'il en faut croire les fables des poëtes, Thoas, roi de Lemnos, & fils de Bacchus, fut garanti par ſa fille du malheur où tous les autres hommes de Lemnos qui furent maſſacrés par leurs femmes avoient été enveloppés. Il fut pouſſé dans l'île dont il eſt ici queſtion, & il y épouſa la nymphe Œnone ou Œnoïs, de laquelle il eut un fils appellé *Sicinus*, qui donna ſon nom à l'île. On la nomme aujourd'hui *Sichine* ou *Sicine*; mais elle eſt déſignée dans les cartes marines ſous le nom de *Zétine*, *Sétine*, ou *Sétin*. *Voyez* SICHINO. (*D. J.*)

SICKU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un poirier du Japon, qui porte un fruit d'une figure extraordinaire, & d'un goût agréable, ſemblable à celui de la poire de bergamotte. Ce fruit dont le pédicule eſt fort long, ſe diviſe d'abord comme en deux branches, enſuite en pluſieurs autres, appoſées les unes aux autres, plus groſſes qu'un tuyau d'orge, tortueuſes, & longues d'un demi-pouce, à l'extrémité deſquelles ſont ſuſpendus à une petite queue, deux grains de la figure & de la groſſeur d'un grain de poivre, diviſés en trois lobes, qui contiennent chacun une ſemence aſſez ſemblable à celle du lin par ſa couleur, ſon brillant & ſa groſſeur. Les feuilles de l'arbre ſont ovales, pointues, d'un verd clair, & finement dentelées.

SICLE, ſ. m. (*Monnoie des Hébreux*.) monnoie d'argent des Juifs, qui avoit cours dans leur pays dès le tems d'Abraham. *Gen. xxiij.* 15.

Les Hébreux avoient non-ſeulement des *ſicles*, mais des demi-*ſicles*, ou des *békas*. Le *ſicle* peſoit environ trois shellings d'Angleterre. *Ezéchiel. c. lxv.* 12. nous apprend qu'il y en avoit ſoixante à la mine. Le *ſicle* des Hébreux contenoit quatre drachmes, de ſorte que leur drachme devoit valoir neuf ſous d'Angleterre. M. Brerewood ne l'eſtime que ſept ſous, & demi; mais ſelon l'évaluation du docteur Bernard, qui paroit avoir le mieux examiné ce ſujet, en évaluant à neuf ſous la drachme juive & attique, le béka ou le demi-*ſicle* fait un shellin ſix ſous, le *ſicle* trois shellins, la mine neuf livres ſterling, & le talent d'argent quatre cens cinquante livres ſterling.

Il nous reſte encore pluſieurs *ſicles* juifs, avec l'inſcription, *Jeruſalem kédusbab*, c'eſt-à-dire, *Jéruſalem la ſainte*. Cette monnoie ſe répandit chez les nations voiſines, ſur-tout depuis que la captivité de Babylone eût diſperſé ce peuple dans l'orient. *Voyez* à ce ſujet Lighfoot, & l'*apparat* de Walton à la tête de la bible polyglotte de Londres.

On lit dans le *II. l.* des Rois, *c. xjv.* 26. que la chevelure d'Abſalon, qu'on lui coupoit une fois l'an, peſoit deux cens *ſicles*; cette peſanteur ne doit pas étonner, parce qu'il s'agit ici du *ſicle* babylonien, qui étoit environ les deux tiers plus léger que le *ſicle* hébreu; car l'auteur qui a rédigé le livre *des Rois* vivoit à la fin de la captivité de Babylone, où les Juifs ne connoiſſoient que le poids babylonien. (*D. J.*)

SICLI *ou* SICHILI, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Noto, à 3 lieues au ſud-oueſt de la ville de Noto, ſur le bord d'une petite riviere. *Long.* 32. 50. *lat.* 36. 52.

SICLIQUE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont ſe ſervent les Apothicaires pour peſer leurs drogues. Il peſe un ſextule & deux ſcrupules. *Voyez Sextule & ſcrupule. Dict. de Comm.*

SICORIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Eſpagne. Il ſéparoit les Hergetes des Lacetani. Ceſar, Pline, Dion Caſſius & Vibius Sequeſter en font mention; & il eſt à croire que c'eſt de ce fleuve que prétend parler Thucydide. *liv. VI.* lorſqu'il fait venir des bords du fleuve *Sicanus* en Eſpagne, les Sicaniens qui allerent s'établir en Sicile. Ce fleuve fut plus connu du tems de la guerre civile. Lucain, *liv. IV. v.* 11. le décrit ainſi en parlant de la ville Illerda bâtie ſur ſes rives:

> *Colle tumet modico, lenique excrevit in altum*
> *Pingue ſolum tumulo: ſuper hunc fundata vetuſta*
> *Surgit Ilerda manu; placidis prælabitur undis*
> *Heſperios inter* Sicoris *non ultimus amnes,*
> *Saxeus ingenti quem pons amplectitur arcu,*
> *Hibernas paſſurus aquas.*

Ce fleuve ſe nomme préſentement le *Segre*, & les Catalans l'appellent *Agna naval*. (*D. J.*)

SICUEDON, (*Lexic. médic.*) on entend par ce mot grec la fracture entiere & tranſverſale d'un os long faite avec égalité, comme lorſqu'on caſſe un concombre en deux. Cette fracture ne differe point de celle qu'on appelle *raphanédon*; *ſicuedon* σικύηδον veut dire, *en maniere de concombre*, de σικυός, *concombre*.

SICULES, LES, (*Géog. anc.*) peuples originaires des confins de la Dalmatie; ils vinrent après les Liburnes s'établir en Italie. Ces *Sicules* formoient une nation nombreuſe qui s'empara d'une partie conſidérable du pays; ils peuplerent l'Ombrie du milieu, la Sabine, le Latium, & tous les cantons dont les peuples ont été connus depuis ſous le nom d'*Opiques*. En comparant quelques paſſages d'Hérodote, de Thucydide, de Platon & d'Ariſtote, on voit clairement que les noms de *Sicules* & d'*Upiques* étoient deux noms généraux qui comprenoient tout ce qui s'étend depuis le Tibre juſqu'à l'extrémité orientale de l'Italie, à l'exception de ce qu'en ont occupé les Liburnes. Ces deux noms généraux furent peu'à-peu abolis par les ligues particulieres des Sabins, des Latins, des Samnites, des Œnotri & des Itali, qui ſe formerent dans la ſuite. Les *Sicules* qui paſſerent en Sicile, ſont les ſeuls qui ayent conſervé leur ancien nom, que cette île a reçu d'eux. Nous avons la date préciſe de ce paſſage des *Sicules* dans l'île: Hellanicus de Lesbos, hiſtorien plus ancien que Thucydide, & même qu'Hérodote, donnoit pour époque à cet évenement la vingt-ſixieme année du ſacerdoce d'Alcyonée, prêtreſſe d'Argos: ce qui répond à l'an 80 environ avant la priſe de Troie, marqué par Philiſte, auteur ſicilien; c'eſt-à-dire à l'an 1364 avant l'ére chrétienne, ſelon la chronologie de Thucydide. (*D. J.*)

SICULIANO *ou* SICULIANA, (*Géog. anc.*) petite ville de l'île de Sicile, dans le val Mazzara, à la gauche de Fiume di Cani, environ à deux milles de la côte. C'eſt l'ancienne Cena, entre Agrigentum & Allava. (*D. J.*)

SICULOTÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Dalmatie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xvij.* & Pline, *liv. III. c. xxij.* Ce dernier dit qu'ils étoient partagés en 24 décuries,

SICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie, dans la Dalmatie, ſur la côte. Pline, *l. III. c. xxij.* dit que l'empereur Claude y envoya des ſoldats vétérans. Sophien veut que ce ſoit aujourd'hui *Sebenico*. (*D: J.*)

SICYNOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſicynoïdes*, genre de plante à fleurs monopétales, en forme de cloches ouvertes & profondement découpées. Les unes ſont ſtériles & n'ont point d'embryon; les autres ſont ſoutenues par un embryon, qui devient dans la ſuite un fruit ſemblable à une amande, charnu & hériſſé de pointes. Ordinairement ces fruits ſont réunis en maniere de tête, & renfermés chacun ſous une

peau

peau mince, une ſeule ſemence. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

SICYONE, (*Géog. anc. & mod.*) ville du Péloponnèſe dans l'Achaïe propre, & dans les terres, près de l'Aſopus. Cette ville autrefois puiſſante, & qui eut ſes propres rois, devint enſuite libre; & durant la guerre des républiques de la Grece, elle fut tantôt ſoumiſe aux Athéniens, tantôt aux Lacédémoniens. Juſtin dit, *liv. XIII. ch. v. Demoſthenes, Sicyona, Argos, & Corinthum, cæteraſque civitates eloquentia ſua, Athenienſibus junxit.* Quoique *Sicyone* fût dans l'Achaïe, comme le marque Pline, *l. IV. ch. v.* cependant elle ſe trouve avoir été compriſe dans l'Argolie.

Le royaume de *Sicyone* eſt le plus ancien royaume qui ait été dans la Grece. Son premier roi s'appelloit *Egialée*, & ſelon Euſebe, le commencement de ſon regne précéda de 74 ans la naiſſance d'Abraham. Le dernier roi, qui étoit le vingt-ſixieme, s'appelloit *Zeuxippus*. Après lui, la forme du gouvernement changea; les prêtres d'Apollon exercerent l'autorité ſouveraine pendant 30 ou 40 ans; & enfin les rois d'Argos & de Mycenes s'en emparerent. Ce royaume dura 962 ans; il finit lorſqu'Hélie étoit ſouverain ſacrificateur & juge des Juifs.

On célébroit à *Sicyone* de cinq en cinq ans des jeux pythiens en l'honneur d'Apollon, & on y donnoit pour prix des coupes d'argent. Les ouvriers de cette ville le diſputoient à ceux de Corinthe pour la perfection des ouvrages. Dipænus & Scyllis enrichirent *Sicyone* des plus belles ſtatues en marbre; ils formerent pluſieurs éleves, qui ſculpterent tant de figures de dieux, que les *Sicyoniens* en prêterent à leurs voiſins, qui n'en avoient point encore; mais le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus, étoit trop honteux pour être agréé dans d'autres pays; car ils adoroient ce dieu ſous un nom ſi contraire à la décence, qu'il n'y a que des gens très-effrontés qui oſaſſent le proférer dans une converſation libre; du moins c'eſt ce qu'aſſure Clément d'Alexandrie, *admonit. ad gentes, p.* 15.

Le luxe étoit fort répandu à *Sicyone*; les ſouliers de cette ville paſſerent en proverbe; ils étoient ſi galans, qu'il n'étoit pas permis à un homme grave de les porter.

Mais au milieu de ce luxe, *Sicyone* donna la naiſſance à l'un des plus grands capitaines de l'antiquité; je veux parler d'Aratus, qui défit Nicoclès tyran de ſa patrie, s'empara de la citadelle de Corinthe, chaſſa le roi de Macédoine, & délivra la ville d'Argos de ſes uſurpateurs. Philippe II, roi de Macédoine, le fit empoiſonner, vers l'an 214 avant J. C. Il mourut à Egion, & ſon corps fut porté à *Sicyone*, où on lui éleva un monument qui ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias. Aratus avoit écrit l'hiſtoire des Achéens, qui s'eſt perdue, & dont Polybe fait un grand éloge.

Praſcilla, qui ſe rendit illuſtre par ſes poéſies lyriques, étoit auſſi de *Sicyone*. Elle vivoit en la 28e. olympiade, ſelon Euſebe. Suidas & Athénée la citent quelquefois. *Phylarque* naquit, ſelon quelques-uns, à *Sicyone*, & mit au jour pluſieurs ouvrages hiſtoriques, entr'autres une hiſtoire de l'expédition de Pyrrhus dans le Péloponnèſe. Plutarque parle de cet auteur grec. Athénée & les ſcholiaſtes de Pindare, citent l'hiſtoire de *Sicyone* donnée par Menechme, qui y étoit né, & qui floriſſoit du tems des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre. Si cette hiſtoire nous fût parvenue, nous ſerions inſtruits de mille choſes curieuſes que nous ignorons ſur le royaume de ce nom.

La ville de *Sicyone* a été ſouvent endommagée par des tremblemens de terre. Celle que l'on a rebâtie ſur ſon territoire, ſe nomme préſentement *Vaſilica*, ou *Baſilica*; elle appartient au turc; elle avoit encore quelque apparence, lorſque les Vénitiens étoient maîtres de la Morée; mais ce n'eſt plus à préſent qu'un monceau de ruines; ce monceau eſt ſitué ſur une montagne, à une lieue du golfe de Lépante, & la riviere Aſopus paſſe au-deſſous. *Voyez* SICYONIE. (*D. J.*)

SICYONE, (*Lexicog. medic.*) σικυώνη; ce mot dans les médecins grecs déſigne tantôt une *figue* ſauvage, tantôt la *coloquinte*, & tantôt une *ventouſe* conique, ouverte par ſon extrémité pointue. (*D. J.*)

SICYONIE, (*Géog. anc.*) *Sicyonia*, contrée du Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre, & ſéparée du territoire de Corinthe par le fleuve Némée. Tite-Live, *l. XXIII. c. xv.* remarque qu'on la nomma d'abord *Micone*, & enſuite *Ægialée*: cette contrée avoit deux villes dans les terres; ſavoir, Phlius & Sicyone.

Les Sicyoniens, dit Pauſanias, veulent qu'Egialé, originaire de leur pays, en fût le premier roi; que ſous ſon regne, cette partie du Péloponnèſe, qui s'appelle encore aujourd'hui l'*Egiale*, prit ſa dénomination; que dans cette contrée, il bâtit en raſe campagne la ville d'Egialée, avec une citadelle, qui occupoit tout le terrein où ils ont à préſent un temple de Minerve.

Dans la ſuite des tems, Lamédon ayant fait épouſer ſa fille à Sicyon, né dans l'Attique, Sicyon acquit le royaume; ce fut ſous ſon regne que tout le pays changeant de nom fut appellé la *Sicyonie*, & que la ville qui s'appelloit autrefois *Egialée*, ſe nomme *Sicyone*.

Les *Sicyoniens* devinrent dans la ſuite Doriens, & commencerent à faire partie des états d'Argos. Ils ſont à préſent miſérables, ajoute Pauſanias, & fort différens de ce qu'ils étoient autrefois. D'en vouloir rechercher la cauſe, continue l'hiſtorien, c'eſt peut-être ce qu'il ne nous eſt pas permis: il vaut donc mieux ſe contenter de celle qu'Homere donne de la décadence de tant d'autres villes; *du puiſſant Jupiter la volonté ſuprême*. Ils étoient déja réduits à cet état de foibleſſe, lorſque par ſurcroit de malheur ils furent aſſiégés d'un tremblement de terre, qui fit de leur ville une ſolitude, & renverſa beaucoup de monumens & d'édifices publics, qui étoient d'une grande beauté. Le même accident ruina pluſieurs villes de la Carie & de la Lycie, & l'île de Rhodes en fut ébranlée.

Les Sicyoniens enterroient leurs illuſtres morts d'une maniere aſſez convenable; ils jettoient le corps dans une foſſe & le couvroient de terre; ils conſtruiſoient un petit mur tout-à-l'entour; puis ils élevoient quatre colonnes qui ſoutenoient un toit fait en forme d'aile déployée & panchée; ils ne mettoient aucune inſcription ſur la ſépulture, mais en rendant les derniers devoirs au mort, ils l'appelloient ſeulement par ſon nom, ſans y ajouter celui de ſon pere, & tout-de-ſuite ils lui donnoient le dernier adieu.

Les Sicyoniens, continue Pauſanias, ont pluſieurs ſtatues, qu'ils renferment dans une eſpece de ſacriſtie, mais chaque année durant une certaine nuit, ils les tirent de ce lieu pour les porter dans le temple; ils allument des flambeaux afin d'éclairer la cérémonie, & chantent des hymnes compoſées en vieux langage. La ſtatue qu'ils nomment le *Bacchéus*, tient le premier rang à cette proceſſion; c'eſt une ſtatue qu'ils croyent avoir été conſacrée par Andromadas, fils de Philias; enſuite paroit le Lyſius, autre ſtatue que Phanès, diſent-ils, tranſporta de Thèbes à *Sicyone* par ordre de la Pithie; il eſt certain que Phanès vint à *Sicyone* en même tems qu'Ariſtomaque, fils de Cléodée: mais pour avoir négligé d'accomplir un certain oracle, il ne put rentrer dans le Péloponnèſe, auſſi-tôt qu'il ſe l'étoit propoſé.

En deſcendant du temple de Bacchus dans la place, on trouve à main droite le temple de Diane, ſurnommé *Limnea*. Ce temple eſt ſi vieux, qu'il n'a plus de toît. La ſtatue de la deeſſe y manque auſſi, & l'on ne ſait ſi elle a été tranſportée ailleurs, ou ſi elle a péri par quelqu'accident.

Dans la place, il y a un temple dedié à la Perſuaſion: & voici la raiſon que l'on en apporte. On dit qu'Apollon & Diane ayant tué Python, vinrent à Egialée pour ſe faire purifier; mais qu'on leur y fit une ſi grande frayeur, qu'ils furent obligés de paſſer en Crete, & d'avoir recours à Cramanor. En effet, on voit à *Sicyone* un endroit qu'on appelle encore aujourd'hui *la Peur*. On ajoute qu'auſſi-tôt la ville d'Egialée fut frappée de la peſte, & que les devins conſultés, répondirent que ce fléau ne ceſſeroit point, qu'Apollon & Diane n'euſſent été appaiſés: qu'en conſéquence de cet oracle, on envoya ſept jeunes garçons, & autant de jeunes filles, en habit de ſupplians, ſur le bord du fleuve Sythas; que le dieu & la déeſſe ſe laiſſerent fléchir à leurs prieres, & qu'ils voulurent bien revenir dans la citadelle de *Sicyone*. C'eſt la raiſon pourquoi l'on a conſacré ce temple à la Perſuaſion dans le lieu même où Apollon & Diane s'étoient arrêtés en rentrant dans la ville; & encore à préſent, ajoute Pauſanias, ils pratiquent la même cérémonie tous les ans; car le jour de la fête du dieu, ils envoyent des jeunes

nes enfans ſur le bord du fleuve, & tirent du temple d'Apollon les ſtatues des deux divinités, pour les porter dans le temple de la Perſuaſion; & enſuite ils les portent où elles étoient.

Ce temple eſt dans la place, & l'on dit qu'anciennement Prætus l'avoit fait bâtir dans ce lieu, parce que ſes filles y avoient été guéries de leur frénéſie. L'on tient pour certain que Méléagre y ſuſpendit la lance dont il avoit percé le ſanglier de Calydon, & que la flute de Marſyas y fut auſſi conſacrée; car on dit qu'après le malheur qui arriva à ce Silene, ſa flute tomba dans le fleuve Marcias, que de-là elle paſſa dans le Méandre, & du Méandre dans l'Aſope, qui la jetta ſur le rivage, où un berger l'ayant ramaſſée, la conſacra à Apollon; mais toutes ces offrandes ont été brûlées avec l'ancien temple. Celui que j'ai vu, dit Pauſanias, & la ſtatue qui y eſt, ſont modernes; & c'eſt Pytoclès qui en a fait la conſécration.

Au milieu de la place publique, continue Pauſanias, il y a un Jupiter en bronze fait par Lyſippe, natif de *Sicyone* même & auprès eſt une ſtatue de Diane toute dorée. Aux environs, l'on voit un Hercule en bronze du même Lyſippe, & un Mercure Agoreus. Dans le lieu d'exercice, près le marché, il y a un Hercule en marbre, ouvrage de Scopas. Toute l'enceinte de cette eſpece d'académie eſt deſtinée aux exercices qu'apprennent les jeunes gens; auſſi ne l'appelle-t-on point autrement que le *gymnaſe*. Au milieu eſt le temple d'Hercule; on y voit une ſtatue de bois d'un goût antique; celui qui l'a faite eſt Laphnès de Phlius, où Hercule eſt honoré d'un culte tout particulier.

Du temple d'Hercule on va à celui d'Eſculape; dans le parvis de celui-ci, on trouve à main gauche deux chapelles qui ſe joignent; dans l'une eſt la figure du Sommeil, mais il n'en reſte plus que la tête; l'autre eſt conſacrée à Apollon, & il n'y a que les prêtres du dieu qui aient permiſſion d'y entrer. Sous le portique qui eſt devant le temple, on conſerve un os de baleine d'une grandeur prodigieuſe. Derriere eſt la figure du Songe, & tout auprès, celle du Sommeil qui endort un lion. A l'entrée du temple, vous voyez d'un côté une ſtatue de Pan aſſis; de l'autre une Diane qui eſt debout.

Dans le temple, ce qui s'offre d'abord à vos yeux, c'eſt un Eſculape, mais ſans barbe; cette ſtatue eſt d'or & d'ivoire, & c'eſt un ouvrage de Calamis; le dieu tient d'une main un ſceptre, & de l'autre une pomme de pin. Les Sicyoniens diſent que ce dieu leur eſt venu d'Epidaure, ſous la forme d'un dragon, dans un char attelé de deux mulets, & conduit par Nicegora ſicyonienne. Pluſieurs autres ſtatues de grandeur médiocre ſont ſuſpendues à la voute; il y en a une entr'autres qui eſt aſſiſe ſur un dragon, & qui, ſi l'on les en croit, repréſente Ariſtodama, la mere d'Aratus, qui, ſelon eux, eut pour pere Eſculape: c'eſt tout ce que ce temple contient de remarquable.

Celui de Vénus n'en eſt pas loin; la premiere ſtatue eſt celle d'Antiope; car ils prétendent que les enfans d'Antiope étoient originaires de *Sicyone*; que pour cela leur mere vint s'y établir, & ſe regarda toujours comme liée de conſanguinité avec les Sicyoniens: perſonne au reſte n'entre dans le temple de Vénus, excepté une femme, qui en qualité de ſacriſtaine, s'oblige à n'avoir aucun commerce avec ſon mari, & une jeune vierge qui en eſt la prêtreſſe, & dont le ſacerdoce ne dure qu'un an; ſa fonction eſt d'apporter les cuvettes & les vaſes néceſſaires au ſacrifice, d'où elle prend ſon nom. Les autres peuvent voir & adorer la déeſſe du ſeuil de la porte, mais ſans entrer plus avant. La déeſſe eſt aſſiſe; c'eſt Canachus de Sicyone qui a fait cette ſtatue, le même qui a fait l'Apollon Didyméen, pour la ville de Milet, & l'Apollon Iſménien pour celle de Thèbes. La Vénus eſt d'ivoire & d'or: elle a ſur la tête une eſpece de couronne terminée en pointe, qui repréſente le pole; elle tient d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. Ils lui offrent en ſacrifice les cuiſſes de toutes ſortes de victimes, à la réſerve du porc, qui ne lui eſt pas agréable; les autres parties de la victime ſe brûlent avec du bois de genievre: mais pour les cuiſſes, on les fait rôtir avec des feuilles de Péderos. *Voyez* PEDEROS.

Vers la porte ſacrée de *Sicyone*, & tout-auprès de cette porte, l'on trouve, ajoute Pauſanias, un temple de Minerve, qui fut autrefois conſacré par Epopée, & qui, ſoit pour la grandeur, ſoit pour la magnificence, l'emportoit beaucoup ſur tous les édifices de ce ſiecle-là; mais le tems n'a épargné que ſa réputation, car ce temple a été brûlé par le feu du ciel & l'on n'y voit qu'un autel que la foudre n'ait pas endommagé, & qui ſubſiſte dans le même état qu'il étoit du tems d'Epopée. Devant cet autel eſt la ſépulture du héros; auprès de ſon tombeau l'on a rangé les ſtatues de ces dieux, que l'on appelle *préſervateurs*, auxquels les Sicyoniens font des ſacrifices avec les mêmes cérémonies que les Grecs ont accoutumé de pratiquer pour détourner d'eux les maux qu'ils appréhendent.

SIDA-POU, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'un arbre qui croit au Malabar: il n'eſt remarquable que parce qu'il ne porte des fruits que quand il eſt extrèmement vieux. Ray. *hiſt. plant.* (*D. J.*)

SIDARISO, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Zaconie, entre Miſitra & Malvaſia, à-peu-près à égale diſtance de l'un & de l'autre. On prend ce bourg pour l'ancienne *Geremia* de Pauſanias, ou *Gerania* de Pline. (*D. J.*)

SIDAYE, (*Géog. mod.*) M. Réland écrit *Sydaye*; ville des Indes; dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale de cette île, aſſez près de Touban, avec un port qui a dix braſſes de profondeur, fond de terre vaſeux. *Lat. mérid.* 6. 44. (*D. J.*)

SIDE, *ou* SIDA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la Pamphylie, ſur le bord de la mer. Ptolomée, *l. V. c. v.* la marque immédiatement après l'embouchure de l'Eurymédonte; mais Strabon met un fleuve entre deux. Cependant comme il ne nomme point ce fleuve, il y a apparence qu'il n'étoit pas conſidérable. Il ajoute que *Side* etoit une colonie des Cuméens, & qu'on y voyoit un temple de Minerve. Le Périple de Scylax fait auſſi de *Side* une colonie des Cuméens, & lui donne un port. Ciceron, *l. III. epiſt. 6. ad Attic.* Tite-Live, *l. XXXVII. c. xxiij.* & Pauſanias, *l. VIII. c. xxviij.* parlent auſſi de cette ville; & le dernier remarque que le Mélas couloit aux environs. La ville de *Side* eſt aujourd'hui preſque toute ruinée, & ſes ruines ſe nomment *Scandalor*, ou *Canelobora*, ſelon Thevet. Niger dit *Chiriſonda*.

Side eſt encore une ville du Peloponneſe, ſelon Pauſanias, *l. III. c. xxij.* elle avoit, dit-on, pris ſon nom de Sida, une des filles de Danaüs.

Euſtathius, patriarche d'Antioche dans le iv. ſiecle, étoit de *Side* en Pamphylie. Sozomene fait un grand éloge de ſes ouvrages. L'égliſe grecque honore ſa mémoire le 20 Février, & la latine le 16 de Juillet. Sa diſſertation de la Pythoniſſe a été donnée en 1529 par Léon Allatius, & ce n'eſt pas un chef-d'œuvre de jugement & de critique. (*D. J.*)

SIDEN, (*Géog. anc.*) fameux étang de l'Inde. Pline, *l. XXXI. c. ij.* dit que Ctéſias rapporte que tout y va à fond, & que rien n'y ſurnage; c'eſt une pure fable. Cet étang eſt appellé *Silia* par Strabon, *Silla* par Diodore de Sicile, & *Sila* par Arrien. Les habitans de ce quartier ſont nommés *Silei*. (*D. J.*)

SIDENA, (*Géog. anc.*) nom d'une contrée du Pont de la Cappadoce, d'une ville de l'Aſie mineure dans la Lycie, & d'une ville de la Troade, ſur le Granique. Cette derniere étoit ruinée du tems de Strabon, *l. XIII. p.* 587. (*D. J.*)

SIDÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sideni*, peuples de la Germanie. Ils habitoient ſur l'Oder, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* On prétend que leur pays étoit dans le terrein de Stetin. (*D. J.*)

SIDERA, *ou* SIDRA, (*Géog. mod.*) petite île de l'Archipel, près de la côte de la Morée, entre les golfes de Napoli & d'Engia. Cette île a été bien connue des anciens ſous le nom de *Calauria*. Strabon lui donne trente ſtades, qui font à peine une lieue de circuit. Neptune y avoit un temple célebre, avec droit de réfuge, auquel les Macédoniens, maîtres de la Grece, n'oſerent jamais toucher; & ce fut en conſidération de ce temple, que l'île fut appellée *Poſidonia*. Diane y étoit auſſi revérée d'une maniere particuliere, d'où vint à la déeſſe l'épithete de Calaurienne. Enfin cette île eſt fameuſe par la mort de Démoſthène, qui s'y retira, comme dans un aſyle aſſuré que lui procuroit le temple de Neptune, contre les pourſuites d'Antipater. (*D. J.*)

SIDÉRATION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, gangrene parfaite. *Voyez* SPHACELE.

En *Médecine* le mot *ſidération* eſt pris pour la paralyſie. *Voyez* PARALYSIE.

SIDERÉAL, adj. (*Aſtronom.*) On appelle année *ſideréale*, le tems de la révolution de la terre d'un point de ſon orbite au même point. Elle eſt diſtinguée de l'année *tropique*. *Voyez* AN.

SIDERITES, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt un nom que quelques anciens auteurs donnent à la pierre d'aimant, *voyez* AIMANT.

SIDERITIS, ſ. f. (*Botan.*) Ce genre de plante s'appelle vulgairement en françois *crapaudine*, nom ſous lequel on l'a caractériſée. Tournefort en compte quatorze eſpeces, dont il ſuffira de décrire la plus commune, *ſideritis vulgaris, hirſuta. I. R. H.* 191; en anglois *the procumbent ironwort*.

Cette plante pouſſe des tiges à la hauteur de deux piés, quarrées, velues, jaunâtres; ſes feuilles ſont oppoſées l'une à l'autre le long des branches, oblongues, velues, crénelées en leurs bords, ridées, d'un goût aſtringent un peu âcre. Ses fleurs ſont en gueule, verticillées, ou diſpoſées en rayons & par étage, d'un blanc jaunâtre, marquetées de points rouges; chaque étage de ces fleurs eſt ſoutenu par des feuilles preſque rondes, coupées ſouvent en crêtes de coq, & différentes des autres feuilles qui naiſſent plus bas. Chaque fleur eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, & ſoutenue par un calice formé en cornette. Les graines qui ſuccedent aux fleurs ſont au nombre de quatre, oblongues, noires, enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Cette plante a une odeur puante, croît aux lieux montagneux, & paſſe pour vulnéraire & deſſicative.

Les botaniſtes n'ont point encore découvert les trois eſpeces de *ſideritis* mentionnées dans Dioſcoride. (*D. J.*)

SIDERO, CAP, (*Géog. mod.*) cap de l'île de Candie, ſur la côte orientale de l'île, au territoire de Sittia. Le long de ce cap la mer a 24 braſſes de profondeur, où l'on peut mouiller & ſe tenir à l'ancre en ſureté. (*D. J.*)

SIDEROCAPSA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine, au midi des ruines d'Emboli, au nord-oueſt de Bolina, & à quelque diſtance du golfe Conteſſa. On la nommoit anciennement *Chryſites*, à cauſe de quelques mines d'or qu'elle renferme, & qui ne ſont pas encore épuiſées. *Long.* 31. 20. *latit.* 40. 32. (*D. J.*)

SIDÉROMANTIE, ſ. f. (*Divination.*) σιδηρομαντεία, eſpece de divination qui ſe faiſoit parmi le peuple avec un fer rouge, ſous lequel on plaçoit avec art un certain nombre de petites paillettes, & le devin annonçoit les événemens d'après les figures, les écarts, les étincelles que rendoient les petites paillettes en brûlant. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xviij. tom. I. p.* 353. (*D. J.*)

SIDEROXYLUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dans le ſyſtème de Linnæus, & qu'il caractériſe ainſi. Le calice eſt une petite enveloppe compoſée d'une ſeule feuille découpée en cinq quartiers, & qui ſubſiſte. La fleur eſt formée d'un ſeul pétale, diviſée en cinq ſegmens arrondis & concaves; à la baſe de chaque ſegment eſt une denticule pointue & courbée intérieurement; les étamines ſont cinq filets aigus & de la longueur de la fleur; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi, le ſtile eſt pointu, & a la longueur des étamines; le ſtigma eſt ſimple; le fruit eſt une baie rondelette ayant une ſeule loge; les grains ſont au nombre de quatre. *Linnæi, Gen. plant. p.* 81.

SIDETES, LES, (*Géog. anc.*) *Sidetæ*, peuples de l'Aſie mineure, dans la Pamphylie, ſelon Tite-Live, *l. XXXV. c. xlviij.* Ils prenoient leur nom de la ville *Sida*; ce ſont les *Siditæ* d'Arrien. Il eſt fait mention de ces peuples ſur une médaille rapportée dans le tréſor de Goltzius; on y lit ce mot, Σιδήτων. (*D. J.*)

SIDIRUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'Aſie mineure dans la Phrygie, au voiſinage de la ville de Trallis. C'étoit la partie de Chéremon, qui, à ce que dit Agathias, *l. II.* engagea par les prieres l'empereur Auguſte à rétablir la ville de Trallis, qu'un tremblement de terre avoit renverſée. Du tems d'Agathias on voyoit à *Sidirus* un autel très-ancien, ſur lequel on avoit élevé autrefois la ſtatue de Cheremon; mais Agathias ajoute qu'il n'y vit point cette ſtatue. (*D. J.*)

SIDOL, (*Diete.*) eſpece de ſauce fort décriée par les voyageurs européens, mais qui eſt fort agréable pour les Indiens des royaumes de Pégu, de Siam & d'Arrakan. On dit que ce n'eſt autre choſe que le jus ou la ſaumure tirée du poiſſon qui eſt entré en putréfaction. Les habitans de ce pays mêlent cette ſauce, qui eſt extrèmement puante & dégoûtante, à tous leurs alimens. Les rois & les grands ſeigneurs aſſaiſonnent leurs mets avec une ſauce faite avec des crevettes pulvériſées, & mêlées avec du ſel & du poivre long.

SIDOLOUCUM, ou *SIDOLEUCUM*, (*Géog. anc.*) le nom moderne eſt *Saulieu*, ville de la Gaule lyonnoiſe, dans l'Auxois en Bourgogne. Elle eſt placée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de *Lugdunum* à *Geſſoriacum*, entre *Auguſtodunum* & *Albalone*, à vingt-ſept milles de la premiere de ces places, & à vingt-quatre milles de la ſeconde. (*D. J.*)

SIDOM, *ou* SIDOMI-NOTTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, qui part ſa feuille & ſes autres apparences, reſſemble à un prunier ſauvage; ſa fleur eſt rouge, à cinq pétales, avec un calice de figure conique, duquel il ſort avant la chûte des pétales, un fruit charnu.

SIDON, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie, dans la Syrie, à vingt-quatre milles de Sour (autrefois Tyr), à trente-cinq milles de Barut, & à cinquante de Damas. Il eſt quelquefois fait mention de cette ville dans l'Ecriture, comme dans Joſué, *xix.* 28. *Judic. I. xxxj. & iij. Reg. xvij. xxxj.* Elle a été fameuſe par ſon commerce.

Les principales divinités des Sidononiens étoient Baal & Aſtarte, ou le Soleil & la Lune, & les Hébreux ont ſouvent embraſſé leur idolâtrie, ſur-tout depuis qu'Achab roi d'Iſraël, eût épouſé Jeſabel fille d'Ethbaal, roi de *Sidon*. Alexandre ſubjugua les Sidoniens, prit la ville, & en donna le gouvernement à Abdolomine, qui étoit jardinier, mais de la famille royale de *Sidon*, comme nous le dirons à la fin de cet article.

Les anciens peuples de *Sidon* avoient du génie pour les arts méchaniques; ils étoient d'habiles tiſſerands, & d'excellens charpentiers. La ville de *Sidon* ſubſiſte encore ſous le nom ce *Zaïde* ou *Seïde*.

Zénon, philoſophe épicurien, & qui ſoutint glorieuſement l'honneur de ſa ſecte, naquit à *Sidon*: il eut entre autres diſciples Cicéron, Cotta, & Pomponius Atticus; d'où l'on peut juger du tems auquel ce philoſophe vivoit. Cicéron oüit Zénon à Athènes l'an 674 de Rome, c'eſt-à-dire, la premiere année de la 175 olympiade. Nous avons perdu tous les écrits de Zénon, & entre autres l'ouvrage qu'il fit contre le foible des Mathématiques, & les obſcurités de cette ſcience. Gaſſendi diſoit à ce ſujet, que les Géometres ont établi leur empire dans le pays des abſtractions & des idées, & qu'ils s'y promenent tout à leur aiſe; mais que s'ils veulent deſcendre dans le pays des réalités, ils trouvent bientôt une réſiſtance inſurmontable.

Au reſte, il faut ſe rappeller qu'il y a eu pluſieurs Zénon, & qu'ils ont tous été célebres dans leur genre. Le plus ancien & l'un des principaux philoſophes de l'antiquité, étoit Zénon d'Elée, diſciple de Parménides; il fleuriſſoit dans la 79 olympiade. Amoureux de la liberté, il entreprit de la procurer à ſa patrie opprimée par un tyran, nommé par les uns *Néarque*, & par d'autres *Démylus*; mais le projet de Zénon ayant été découvert, il ſouffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Le ſecond Zénon ſurnommé le *cynique*, fut le chef des Stoïciens; c'étoit un homme de la plus haute vertu: les Athéniens eurent tant de confiance dans ſa probité, qu'ils lui envoyoient tous les ſoirs les clés de leur ville. Le troiſieme écrivit ſur la Géographie. Le quatrieme fit l'hiſtoire des hauts faits de Pyrrhus en Italie & en Sicilie, avec un abrégé de l'hiſtoire de Rome & de celle de Carthage. Le cinquieme étoit diſciple de Chryſippe. Le ſixieme profeſſoit la Médecine avec une grande gloire. Le ſeptieme étoit grammairien diſtingué. Le huitieme eſt celui qui nâquit à *Sidon*.

Quand cette ville ſe fut rendue à Alexandre le Grand, il dépoſa Straton qui avoit uſurpé la couronne, & s'informa s'il n'y avoit aucun des deſcendans de Cinyras en vie, pour le placer ſur le trône; on croyoit généralement que toute la famille royale étoit éteinte; mais enfin, quelques perſonnes plus éclairées nommerent Abdolonyme. Diodore de Sicile l'appelle *Ballonyme*, & Plutarque *Alynome*. Il ſubſiſtoit à la campagne de la culture des jardins; Alexandre l'envoya chercher ſur le champ, & lui ayant donné la couronne qui lui appartenoit par ſa naiſſance, il lui demanda de quelle maniere il avoit ſupporté ſa pauvreté. „ Je ſouhaite, ſeigneur, répon-
„ dit Abdolonyme, de ſoutenir auſſi-bien le nouvel
„ état dont vous m'honorez: ces mains ont pourvu
„ à mes beſoins; je n'ai rien eu, & rien ne m'a man-

„ qué „. Alexandre touché de la beauté de cette réponſe, augmenta les états d'Abdolonyme, lui donna les biens de Straton, & y joignit de riches préſens de ſon butin ſur les Perſes.

Tous les Anglois ſavent par cœur les vers charmans de Cowley ſur la vie ruſtique, tirés de cette hiſtoire, rapportée dans Diodore de Sicile, *liv. XVII.* Quinte-Curce, *liv. IV.* Juſtin, *l. XI. c. x.* & Plutarque, *de fortuna Alexandri*. Ils commencent ainſi:

Happy the man, whom bounteous Gods allow
With his own hauds paternal grounds to plow! &c.

„ Heureux, cent fois heureux, l'homme, qui loin „ du tumulte, & exempt de crainte & d'eſpérance, „ vit des fruits de ſon champ & de ſon jardin! Son „ champ lui fournit ce dont la ſimple nature a be- „ ſoin; & ſon jardin lui offre libéralement par ſon „ ombre & par ſes fruits, des plaiſirs innocens. Il „ voit ſans que cette vue altere ſa tranquillité, le „ poids onéreux des grandeurs, ambitionné par des „ inſenſés, & poſſédé par les méchans..... C'eſt „ ainſi que le ſage Abdolonyme paſſoit ſa vie, lorſ- „ que les envoyés d'un grand roi vinrent lui offrir „ une couronne, & le trouverent occupé à cultiver „ ſon jardin. Ce ne fut qu'à regret qu'il quitta ſa „ campagne chérie, pour monter ſur le trône; il ne „ put s'empêcher de s'arrêter ſouvent ſur la route, „ de tourner ſouvent les yeux vers le ſéjour qu'il „ abandonnoit, & on l'entendit plus d'une fois ré- „ péter: Hélas! je quitte un royaume bien plus pro- „ pre à rendre heureux, que celui que je vais poſ- ſéder! „ (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre les Luti-Buri & les Cogni, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Ils habitoient donc entre l'Oder & la Viſtule. (*D. J.*)

SIDONIA, (*Géog. mod.*) & plus communément *Medina-Sidonia*, ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à ſept lieues du port Sainte-Marie. Elle a été autrefois le ſiége d'un évéché transféré à Cadix en 1264; & c'eſt ſeulement depuis ce tems-là, que Cadix a été reconnue pour ville épiſcopale. *Voyez* MEDINA-SIDONIA. *Géog. mod.* (*D. J.*)

SIDONIORUM INSULA, (*Géog. anc.*) île du golfe Perſique: Strabon, *l. XVI. p.* 784. dit que ce fut une colonie venue de cette île, qui fonda la ville de Sidon en Phénicie. Il ajoute qu'on diſputoit, ſi c'étoit des habitans de cette île dont Homere avoit voulu parler dans ce vers:

Αἰθίοπας δ' ἱκόμην καὶ Σιδονίους καὶ Ἐρεμβούς.
Venit & ad Æthiopes, & Sidonios, *& Erembos.*

Ortélius croit que cette île eſt la *Sidodona* d'Arrien. (*D. J.*)

SIDRA, (*Géog. mod.*) grand golfe d'Afrique, ſur la côte de Barbarie, entre Tripoli & Barca. On l'appelloit anciennement *Syrtis magna*: ſon nom moderne lui vient de la petite île *Sidra* qui eſt au fond. On voit dans ce golfe les ſeches ou baſſes de Barbarie, qui ſont dangereuſes. (*D. J.*)

SIDRO, (*Géog. mod.*) cap de Grece, dans la Livadie, en latin *Cynoſura*, & *Doriſcum Promontorium*. Il eſt à l'embouchure de la riviere d'Aſopo, dans le golfe de Négrepont. (*D. J.*)

SIDRONA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie, dans la Liburnie: Ptolomée, *l. II. c. xvij.* l'a marquée dans les terres; le nom moderne eſt *Belas*, ſelon Niger.

SIDUS, (*Géog. anc.*) nom d'une bourgade du territoire de Carinthe dans la Mégaride, ſelon Pline, *l. IV. c. vij.* 2°. d'une bourgade de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, au voiſinage de Clazomene; 3°. d'un lieu de l'Aſie mineure, dans la Pamphylie.

SIDUSA, (*Géog. anc.*) île de l'Aſie mineure, Pline, *l. V. c. xxxj.* la place ſur la côte de l'Ionie: Thucydide, *l. VIII. p.* 360. fait auſſi mention de cette île; Etienne le géohraphe écrit *Siduſſa*, & en fait une ville.

SIECLE, ſ. m. (*Chronolog.*) c'eſt dans la chronologie un eſpace de cent ans: les anciens poëtes diviſoient le tems en quatre ſiecles. Le premier, nommé le *ſiecle d'or*, déſigne l'innocence d'Adam & d'Ève dans le paradis terreſtre, où ils trouvoient ſans peine & ſans travail ce qui leur étoit néceſſaire. Le ſecond, appellé *ſiecle d'argent*, marque le fruit de leur péché, qui eſt le travail & les douleurs. Le troiſieme, dit le *ſiecle d'airain*, eſt pour le tems de la corruption des hommes juſque au déluge. Et le quatrieme, connu ſous le nom de *ſiecle de fer*, marque le tems de la guerre que les hommes ſe firent les uns aux autres, & les ſuites de leur diviſion. (*D. J.*)

SIECLES DES POETES, (*Mythol.*) ce ſont les quatre âges du monde, qui, ſelon les poëtes, ſuivirent la formation de l'homme. A l'âge d'or ſuccéderent l'âge d'argent, l'âge d'airain, & l'âge ou le ſiecle de fer. *Voyez-en* les *articles*, & joignez-y ce beau paſſage d'Héſiode. „ Les habitans du ſiecle d'or, „ dit ce poëte ingénieux, devinrent autant de bons „ génies & d'anges tutélaires. Les hommes de l'âge „ d'argent furent changés en génies ſouterrains bien- „ heureux, mais mortels, comme s'il pouvoit y avoir „ de vrai bonheur ſans l'immortalité. Les hommes „ du ſiecle d'airain ſont deſcendus aux enfers, & „ morts ſans reſſource. Enfin ceux de l'âge héroïque, „ ſont allés habiter les champs éliſées, ou les îles „ fortunées ſituées aux extrémités du monde „. (*D. J.*)

SIECLE DE FER, (*Mythol.*) les tems rapides & innocens, d'où les poëtes fabuleux ont tiré leur âge d'or, ont fait place au ſiecle de fer. Les premiers hommes goûtoient le nectar de la vie, nous en épuiſons aujourd'hui la lie. Les eſprits languiſſans n'ont plus cet accord & cette harmonie qui fait l'ame du bonheur; les paſſions ont franchi leurs barrieres; la raiſon à demi-éteinte, impuiſſante ou corrompue, ne s'oppoſe point à cet affreux deſordre; la colere convulſive ſe répand en fureur, ou pâle & ſombre, elle engendre la vengeance. La baſſe envie ſeche de la joie d'autrui; joie qu'elle hait, parce qu'il n'en fut jamais pour elle. La crainte découragée, ſe fait mille fantômes effrayans qui lui raviſſent toutes les reſſources. L'amour même eſt l'amertume de l'ame; il n'eſt plus qu'une angoiſſe triſte & languiſſante au fond du cœur; ou bien guidé par un ſordide intérêt, il ne ſent plus ce noble deſir qui jamais ne ſe raſſaſie, & qui s'oubliant lui-même, met tout ſon bonheur à rendre heureux le cher objet de ſa flamme. L'eſperance flotte ſans raiſon. La douleur, impatiente de la vie, ſe change en délire, paſſe les heures à pleurer, ou dans un ſilence d'accablement. Tous ces maux divers, & mille autres combinés de pluſieurs d'entr'eux, provenant d'une vue toujours incertaine & changeante du bien & du mal, tourmentent l'eſprit & l'agitent ſans ceſſe. Tel eſt le principe de la vile partialité; nous voyons d'abord avec froideur & indifférence l'avantage de notre ſemblable; le dégoût & la ſombre haine ſuccedent & s'enveloppent de ruſes, de lâches tromperies & de baſſes violences: tout ſentiment ſociable & réciproque s'éteint & ſe change en inhumanité qui pétrifie le cœur; & la nature déconcertée, ſemble ſe venger d'avoir perdu ſon cours.

Jadis le ciel s'en vengea par un déluge: un ébranlement univerſel ſépara la voûte qui retenoit les eaux du firmament. Elles fondirent avec impétuoſité; tout retentit du bruit de leur chûte, l'Océan n'eut plus de rivage, tout fut Océan; & les vagues agitées ſe rouloient avec fureur au-deſſus des plus hautes montagnes, qui s'étoient formées du débris du globe.

Les ſaiſons irritées depuis ont tyranniſé l'univers confondu. L'hiver piquant l'a couvert de neiges abondantes; les chaleurs impures de l'été ont corrompu l'air. Avant ce tems un printems continuel regnoit ſur l'année entiere; les fleurs & les fruits ornoient à l'envi la même branche de leurs couleurs variées; l'air étoit pur & dans un calme perpétuel. Maintenant notre vie eſt le jouet des élémens qui paſſent du tems ſerein à l'obſcurité, du chaud au froid, du ſec à l'humide, concentrant une chaleur maligne, qui ſans ceſſe affoiblit nos jours, & tranche leur cours par une fin prématurée. (*D. J.*)

SIECLES D'IGNORANCE, (*Hiſt. mod.*) les neuf, dix & onzieme *ſiecles* ſont les vrais *ſiecles d'ignorance*. Elle étoit ſi profonde dans ces tems-là, qu'à peine les rois, les princes, les ſeigneurs, encore moins le peuple, ſavoient lire; ils connoiſſoient leurs poſſeſſions par l'uſage, & n'avoient garde de les ſoutenir par des titres, parce qu'ils ignoroient la pratique de l'écriture; c'eſt ce qui faiſoit que les mariages d'alors étoient ſi ſouvent déclarés nuls. Comme ces traités de mariage ſe concluoient aux portes des égliſes, & ne ſubſiſtoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été pré-

préſens, on ne pouvoit ſe ſouvenir ni des alliances, ni des degrés de parenté, & les parens ſe marioient ſans avoir de diſpenſe. De-là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique pour ſe ſéparer d'une femme légitime: de-là vient auſſi le crédit que prirent alors les clercs ou eccléſiaſtiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les ſeuls qui euſſent reçu quelque inſtruction. Dans tous les *ſiecles*, ce ſont les habiles qui dominent ſur les ignorans. (*D. J.*)

Siecles, les quatre, (*Arts & ſciences.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par excellence les *quatre ſiecles* célebres, dont les productions ont été admirées par la poſtérité. On ſait que le mot de *ſiecle* ſe prend ici d'une maniere vague, pour ſignifier une durée de 60 ou 80 ans, plus ou moins.

Ces *quatre ſiecles* heureux, où les arts ont atteint une perfection à laquelle ils ne ſont point parvenus dans les autres, ſont celui qui commença dix années avant le regne de Philippe, pere d'Alexandre le grand; celui de Jules-Céſar & d'Auguſte; celui de Jules II. & de Léon X.; enfin celui de Louis XIV. Ce dernier a fini comme les autres, malgré les efforts qu'ont fait les cauſes morales & phyſiques pour ſoutenir les lettres & les arts au point d'élévation où ils avoient atteint rapidement. Ce tems ne ſe trouvera plus, dit M. de Voltaire, où un duc de la Rochefoucault, l'auteur des maximes, au ſortir de la converſation d'un Paſcal & d'un Arnauld, alloit au théâtre de Corneille. Ainſi diſparoît le génie des arts & des ſciences, juſqu'à ce que la révolution des *ſiecles* le vienne encore tirer une autre fois du tombeau, où il ſemble qu'il s'enſeveliſſe pour pluſieurs générations, après s'être montré ſeulement durant quelques années. (*D. J.*)

Siecle, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, qui ſe prend ordinairement pour une eſpace de cent ans, ne ſe trouve point en ce ſens dans l'Ecriture, mais il ſignifie *long-tems*. Les géans ſont des hommes fameux depuis long-tems, *à ſæculo, Gen. vj.* 4. L'Ecriture donne auſſi le nom de *ſiecle*, au tems qui s'écouloit d'un jubilé à l'autre. Il le ſervira juſqu'au *ſiecle, Exod. xxj.* 6. c'eſt-à-dire juſqu'au jubilé prochain. L'eſclave hébreu qui ne vouloit pas profiter du privilege de l'année ſabbatique, demeuroit eſclave juſqu'à l'autre année ſabbatique. *Siecle* ſe prend encore pour toujours dans ce monde; ainſi *fœdus ſæculi* eſt une alliance indiſſoluble, ou, comme nous diſons, éternelle. Les *enfans du ſiecle*, οἱ υἱοὶ τῦ αἰῶνος, déſignent les hommes. *Luc. xvj.* 8. (*D. J.*)

SIEGBOURG, *ou* SIGEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Berg, ſur la Sieg. (*D. J.*)

SIEGE, (*Scienc. étymolog.*) on ſait qu'on entend par *ſiege*, une dignité, une juriſdiction, une place, un canton dépendant de quelque prélat; en voici l'étymologie & la filiation. Du mot grec ἕλλα, on a fait le mot latin *ſella*, par l'affinité du ſifflement entre *H* & *S*, & du mot *ſella* on a fait le mot françois *ſiege*. Les hélies de Pindare, qu'Homere nomme *ſelles*, étoient le *ſiege*, le lieu de l'oracle. Le fertile canton, qu'Héſiode appelle *Hellopie*, étoit toutes les terres de la dépendance de ce même *ſiege*; & le fleuve *Selléis*, qui en prit le nom, y couloit: cette explication ſemble répandre la lumiere ſur une infinité de paſſages obſcurs. Enfin le chriſtianiſme, qui a conſacré juſqu'aux termes de religion employés par les payens, & qui quelquefois même a été plus loin, appelle à ſon tour *ſieges* les endroits où doivent réſider les principaux de ſes miniſtres, les lieux de leur juriſdiction; & en conſéquence la premiere de toutes ces juriſdictions, eſt nommée le *ſaint ſiege*. Le pape a pris un titre magnifique, pour déſigner ſon diſtrict; cependant il a donné lui-même ce titre à l'archevêché de Mayence. (*D. J.*)

Siege, ſ. m. (*Aſtron.*) eſt une étoile fixe de la ſeconde grandeur, qui ſe trouve dans la jointure de la jambe & de l'épaule gauche de la conſtellation, appellée *pégaſe*. *Voyez* Pégase. (*O*)

Siege le saint, (*Hiſt. eccléſ.*) le *ſaint ſiege* eſt proprement l'évêché de Rome, que l'égliſe romaine eſt convenue de regarder comme le centre de ſon unité; mais ſi Rome étoit détruite ou devenoit hérétique, l'égliſe conviendroit d'un autre centre d'unité, qu'on regarderoit toujours comme le *ſaint ſiege*, tant qu'on y conſerveroit la foi de l'égliſe. Ainſi ce n'eſt pas l'égliſe qui doit ſe régler ſur l'évêché où eſt le *ſaint ſiege;* car il étoit autrefois à Antioche; mais c'eſt cet évêché qui doit garder les dogmes & ſe conformer aux regles de l'égliſe; & ce n'eſt que tant qu'il conſerve ces dogmes & qu'il garde ces regles, que l'égliſe le regarde comme le centre de l'unité.

La cour de Rome eſt fort différente du *ſaint ſiege;* quelquefois on entend ſimplement par ce mot, les officiers du pape; c'eſt en ce ſens que l'on dit ſe pourvoir en cour de Rome; mais la cour de Rome dans un autre ſens, c'eſt cet aſſemblage de courtiſans attentifs à relever la grandeur & la puiſſance des papes, afin d'y trouver eux-mêmes de quoi ſe relever & s'enrichir; c'eſt une foule de flatteurs, qui attribuent aux pontifes romains des perfections que Dieu ſeul poſſede, & qu'il n'a communiquées à aucun homme mortel; ce ſont enfin des gens qui n'oublient rien, pour changer l'humilité ſainte & le déſintéreſſement apoſtolique, en un intérêt condamnable & en une domination arbitraire. C'eſt de cette extravagante prétention, que ſont venus tant d'abus & de déſordres qui déſolent l'égliſe chrétienne & fortifient le ſchiſme. (*D. J.*) (1)

Siege, *dans l'Art militaire*, eſt le campement d'une armée autour d'une place à deſſein de s'en emparer, ſoit par famine en faiſant des retranchemens tout-au-tour, & empêchant tout convoi de s'y introduire, ſoit à force ouverte en combattant les foſſés & faiſant des attaques formelles. *Voy.* Lignes, Tranchée, Approche.

Ce mot ſignifie à la lettre *demeure*, faiſant alluſion à ce que l'armée y fait ſa demeure juſqu'à la réduction de la place.

Les *ſieges* les plus célebres de l'antiquité ſont ceux de

(1) C'eſt en verité un ſens merveilleux, que l'auteur de cet article attribue à ces paroles (*Cour de Rome*) Qui jamais des Catholiques, ſi peu éclairé qu'il ſoit, *a attribué aux Pontifes Romains des perfections que Dieu ſeul poſſede, & qu'il n'a communiquées à aucun homme mortel?* Nous n'ignorons pas que les ſectaires, ennemis de l'Egliſe Catholique ne peuvent ſouffrir les titres de *très ſaint*, *bienheureux*, de *ſa Sainteté*, de *ſa Béatitude*, qu'on donne à l'évêque de Rome en qualité de Souverain pontife, de Vicaire de Jeſus Chriſt, de dépoſitaire de la ſouveraine puiſſance que Jeſus-Chriſt lui-même a laiſſé à l'Egliſe dans ſa perſonne. Les Proteſtants peuvent bien moins regarder d'un œil indifferent cette aſſiſtence ſpeciale que lui donne l'Eſprit de verité, pour l'empêcher d'errer en fait de déciſions Dogmatiques & en matiere de diſcipline générale, lorſque comme Maître, Chef & docteur de l'Egliſe, il prononce *en Cathedra*. Si l'auteur de cet article entendoit par *courtiſans* les défenſeurs des prerogatives du Pontife romain, il ne feroit qu'en relever la gloire & la grandeur, attendu qu'il faudroit qu'il mît au nombre de ſes *Courtiſans*. tous les peres du concile général de Chalcedoine qui honorerent S. Léon le Grand du titre de *très ſaint*, quoiqu'ils donnaſſent le même titre aux autres évêques. Dans le corps de leurs éprîtres ils ſe ſervirens de l'expreſſion (*votre Sainteté*, *votre Beatitude*.) L'Empereur Marcian ſe ſervit des mêmes termes dans les lettres qu'il écrivit au même S. Léon. S. Jérôme donnoit auſſi le titre de *très ſaint* à l'évêque Chromatius. Sur tout nous pourrions mettre au nombre des principaux *Courtiſans* du Pape tous les membres de l'Egliſe Gallicane qui dans l'aſſemblée générale qu'elle fit en 1626. S'exprima de la maniere la plus favorable à l'égard de l'autorité pontificale, & entr'autres expreſſions, infinies ſur ce ſujet, celles dont'elle ſe ſervit en écrivant aux évêques & archévêques de ce floriſſant royaume, ſont fort remarquables. Les voici „ Reſpecteront auſſi nôtre ſaint pere le Pape. Chef viſible „ univerſel, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques & pa„ triarches, en un mot ſucceſſeur de S. Pierre; auquel l'apoſtolat „ & l'epiſcopat ont eu commencement, & ſur le quel Jeſus-Chriſt „ a fondé ſon égliſe, en lui baillant les Clefs du Ciel avec l'in„ faillibilité de la foy, que l'on a veu miraculeuſement durer im„ muable en ſes ſucceſſeurs juſques aujourd'hui. „

La fameuſe aſſemblée de Mélun avoit dejà été du même ſentiment avant 1626 & s'en étoit expliqué d'une maniere fort claire, & c'eſt préciſément là ce ſentiment qui d'un tems immemorial avoit été hautement enſeigné dans les colleges de Paris, comme il eſt aiſé de le voir dans le célebre diſcours de pierre d'Alliac, rapporté dans l'hiſtoire de l'univerſité de Paris de 1387. Nous nous diſpenſerons, pour ne pas ennuyer le lecteur, de citer d'autres monumens que les plus célebres auteurs françois nous ont laiſſé, qui ont de tout tems proteſté de reconnoître dans le pontife de Rome le chef viſible de toute l'egliſe auquel Dieu donna, non cette Monarchie univerſelle que les ſectaires feignent & publient à haute voix, pour rendre odieuſe ſa dignité, mais bien cette primauté d'autorité & de Juriſdiction, qu'il peut exercer dans toute l'égliſe même, toutes les fois que le beſoin le demande pour ſon édification, & que quiconque aime la verité, ne ſauroit revoquer en doute. Si on pretend appeller *courtiſans* les défenſeurs des prerogatives du Pape, ils ſe vanteront d'avoir auſſi dans leur nombre les Conciles œcuméniques, les premiers peres de l'Egliſe, qui furen t Saint Hirenée, S. Bernard, & tous ceux qui eurent occaſion de traiter cette matiere. Ainſi c'eſt être dans une erreur bien groſſiere que de croire que de ces prerogatives, propres au Ponti e romain *Sont venus ces deſordres* que pretend l'auteur du preſent article. Son eſprit de prevention ne lui a pas laiſſé diſtinguer la veritable ſource par où les ſchiſmes, les abus, & tous les autres fléaux qui deſolent l'égliſe, ſe ſont repandus dans le Chriſtianiſme. (W)

de Troye, de Tyr, d'Alexandrie, de Numance, *&c.* & parmi les modernes, ceux d'Oſtende, de Candie, de Grave, de Prague, *&c.*

Les *ſieges* peuvent ſe diviſer en pluſieurs eſpeces, ſuivant la nature des villes qu'on doit attaquer, & la méthode qu'on y employe.

Le premier eſt le *ſiege royal* ou le véritable *ſiege*; c'eſt celui dans lequel on fait tous les travaux néceſſaires pour s'emparer de la place, en chaſſant ſucceſſivement l'ennemi de toutes les fortifications qui la défendent; cette ſorte de *ſiege* ne ſe fait qu'aux villes conſidérables & importantes, & c'eſt de ce *ſiege* qu'on entend parler ordinairement, lorſqu'on dit qu' une armée fait le *ſiege* d'une place.

Le *ſiege* qui ne demande point tous les travaux du *ſiege* royal ſe nomme ſimplement *attaque*; c'eſt pourquoi, lorſqu'un corps de troupes eſt envoyé pour s'emparer d'un poſte important, comme d'un château ou de quelqu'autre petit lieu occupé par l'ennemi; on ne dit point qu'on en va faire le *ſiege*, mais l'attaque.

M. de Folard, dans ſon *Traité de l'attaque & de la défenſe des places des anciens*; blâme avec raiſon ceux qui confondent le *ſiege* avec le blocus ou le bombardement. Il attaque à ce ſujet un officier d'artillerie, qui dans un mémoire donné à l'académie des Sciences, *ſur la méthode de tirer les bombes avec ſuccès*, ne met aucune différence entre un *ſiege* dans les formes & un bombardement. Cet officier réduit à vingt-cinq les défauts où l'on tombe dans le jet des bombes pour y remédier, *& les corrige autant que faire ſe peut: voici*, dit-il, *ce que j'ai pratiqué aux* ſieges *de Nice, Alger, Gènes, Tripoli, Roſe, Palamos, Barcelonne, Alicant, & nombre d'autres places que j'ai bombardées*. „ Qui ne croiroit, en liſant cela, dit „ M. de Folard, qu'Alger, Gènes & Tripoli, ont „ ſoutenu un *ſiege*? & ces *ſieges* ſont imaginaires, du „ moins de ſon tems. Ces trois villes furent bom- „ bardées par mer, & perſonne ne mit pié à terre; „ c'eſt donc improprement qu'on ſe ſert du terme „ de *ſiege*, lorſqu'il s'agit d'un bombardement, con- „ fondant ainſi l'un avec l'autre.

La réſolution des *ſieges* eſt une affaire de cabinet, elle eſt une ſuite naturelle de la ſupériorité que l'on croit avoir ſur ſes ennemis: mais leur exécution étant une des plus ſérieuſes, des plus importantes & des plus difficiles parties de la guerre, elle demande auſſi le plus de meſure & de circonſpection; leur ſuccès dépend de pluſieurs choſes.

1°. Du ſecret ſans lequel il eſt difficile de réuſſir.

2°. Des forces qu'on a ſur pié pour attaquer les places des ennemis, & défendre les ſiennes.

3°. De la diſpoſition des ennemis; car s'ils ſont réunis & auſſi forts que celui qui veut les attaquer, ils peuvent empêcher le ſuccès du *ſiege*.

4°. De l'état des magaſins les plus à-portée des lieux ſur leſquels on peut entreprendre.

5°. De la conjoncture des tems; car tous ne ſont pas propres aux *ſieges*, & rien n'étant plus ruineux pour les armées que ceux d'hiver, on les doit éviter tant qu'on peut.

6°. Des fonds néceſſaires à leur dépenſe; car l'argent étant le nerf de la guerre, ſans lui on ne ſauroit réuſſir en rien.

Ce ſont toutes meſures à prendre de longue-main, qui doivent être dirigées à loiſir; & après tout cela, quand on croit les avoir bien priſes, ſouvent tout échappe; car l'ennemi qui n'eſt jamais d'accord avec vous pourra vous interrompre.

1°. Parce qu'il ſera auſſi fort que vous, & qu'il vous obſervera de près.

2°. Parce qu'il aura auſſi deſſein d'entreprendre de ſon côté ſur des places, dont la conſervation vous importe plus, que la conquête de celles ſur leſquelles vous pourriez entreprendre.

3°. Parce qu'il ſera en état de courir ſur votre pays & d'y porter la déſolation, pendant que vous ſerez occupé au *ſiege* d'une place, dont la priſe, qui peut être incertaine, ne vous dédommageroit pas des pertes que vous pourriez ſouffrir.

4°. Enfin, parce qu'il peut ſe mettre à-portée de vous combattre, avant que vous puiſſiez être établi devant la place que vous voulez attaquer.

Il faut bien peſer toutes ces conſidérations avant que de ſe déterminer, & prendre toujours ſi bien ſon tems, que l'ennemi ne puiſſe vous tomber ſur les bras avant votre établiſſement.

Dans l'un & l'autre cas le mieux eſt d'être le plus fort, & d'avoir deux armées quand on le peut; ſavoir, une qui aſſiége, & l'autre qui obſerve. Celle qui aſſiége ſe renferme dans les lignes, & celle qui obſerve ne fait que rôder & occuper les avenues par où l'ennemi peut ſe préſenter ou prendre des poſtes, & s'y retrancher, ou le ſuivre s'il s'éloigne, en le côtoyant & ſe poſtant toujours entre lui & l'armée aſſiégeante, le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible.

L'armée d'obſervation eſt encore d'un grand ſecours à l'aſſiégeante dans le commencement du *ſiege*, parce qu'elle veille à ſa conſervation, peut le favoriſer, eſcorter ſes convois, lui fournir des faſcines, & faire pluſieurs autres corvées. Réciproquement l'armée aſſiégeante la peut renforcer dans le beſoin, après les ſix ou ſept premiers jours de tranchée, quand elle a bien pris ſes avantages contre la place.

C'eſt encore une circonſtance bien favorable de pouvoir attaquer avant que l'ennemi ſe puiſſe mettre en campagne avec toutes ſes forces, ou dans l'arriere-ſaiſon, après qu'une partie de ſes troupes s'étant retirée, il n'eſt plus aſſez fort pour s'oppoſer aux entrepriſes. M. de Vauban, *Attaq. des places*.

Un des objets les plus importans, lorſqu'on entreprend un *ſiege*; c'eſt de l'environner de maniere que l'ennemi ne puiſſe y faire entrer aucun ſecours. M. de Vendôme ayant aſſiégé Verue à la fin de l'année 1704, ſans couper abſolument la communication de cette place avec l'armée de M. le duc de Savoie; la ville ſe défendit depuis le 14 Octobre de cette année juſqu'au 7 Avril de la ſuivante, & M. de Vendôme auroit été obligé d'en lever le *ſiege*, s'il n'étoit parvenu à couper la communication avec l'armée ennemie; c'eſt ce qu'il fit la nuit du premier au ſecond de Mars.

Ayant fait après cela ſommer le gouverneur de ſe rendre, celui-ci lui répondit, qu'il comptoit n'être aſſiégé que du jour de l'interruption de la communication, quoiqu'il y eut déja près de cinq mois que M. de Vendôme fût devant la place.

Avant de former un *ſiege*, on doit évaluer à-peu-près la quantité de troupes & de munitions dont on aura beſoin pour la prendre; cette évaluation eſt aſſez difficile, & nous n'avons aucun livre où elle ſoit traitée avec préciſion.

Ciran, l'un de nos plus anciens ingénieurs, ſuppoſe que l'armée aſſaillante doit être dix fois plus nombreuſe que la garniſon, & qu'ainſi il faut une armée de dix mille hommes pour attaquer une place dans laquelle il y en a mille, mais ce rapport qui peut être aſſez exact dans cette ſuppoſition, pourvû qu'il n'y ait point à craindre qu'il vienne une armée au ſecours de la place, ne ſeroit pas ſuffiſant dans une ville où il y auroit deux mille hommes, ſur-tout s'il falloit ſe circonvailler contre l'ennemi.

Ce rapport ſe trouvera donc trop petit dans pluſieurs cas, mais il ſera auſſi trop grand dans d'autres. Par exemple, on n'a pas beſoin d'une armée de deux cens mille hommes pour aſſiéger une place dans laquelle il y en a vingt mille; c'eſt au général à déterminer par la grande connoiſſance qu'il doit avoir de la guerre, le nombre de troupes dont il a beſoin pour faire un *ſiege* quelconque, relativement à la grandeur de la place, à l'excellence de ſes ouvrages, au nombre & à la valeur de la garniſon qui y eſt renfermée.

Pour l'amas de munitions qu'on peut conſommer dans un *ſiege*, il faut regler d'abord qu'elle en ſera à-peu-près la durée, quelles ſeront les différentes batteries qu'il faudra élever, ce qu'elles pourront conſommer par jour, *&c.* on a des tables dans pluſieurs livres, notamment dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy, qui contiennent le détail des munitions de guerre menées à différens *ſieges*; mais comme on n'y rend aucune raiſon de la quantité des choſes qu'elles contiennent, elles ne peuvent être d'un grand ſecours aux généraux. Cependant au défaut des préceptes, on joint ici quelques-uns de ces états pour donner une idée de la quantité de ces munitions qui ſe conſomment dans un *ſiege*.

Etat des pieces d'artillerie & munitions de guerre qui ont été menées devant Luxembourg, pour en faire le ſiege, en 1684.		*Munitions conſommées.*
Pieces de fonte,		
de 33	7	Il y en eut quelques-unes d'éventées.
de 24	33	
de 8	8	
de 4	12	
	60	
Affuts avec leurs avantrains		
de 33	12	4
de 24	46	2
de 8	8	
de 4	14	
Paires d'armes.	99	Lanternes. 16
Lanternes de rechange	20	Refouloirs. 18
		Ecouvillons. 20
Chariots à porter canon.	19	
Charretes	125	10
Boulets,		
de 33	10620	6792
de 24	55274	30100
de 8	3800	
de 4	5000	618
Mortiers	15	

*Ce quia a été mené au ſiege de ****		*Ce qui y a été conſommé.*
Mortiers	16	
Chariots à porter affuts à mortiers	16	2
Pluſieurs ſusbandes d'affuts à mortiers, avec leurs boulons.		Quelques ſusbandes.
Bombes	7092	5501
Fuſées à bombes	7300	5600
Pierriers montés	6	
Grenades	40304	20660
Fuſées à grenades	57000	40000
Poudre	953000	835300
Plomb	90800	59800
Meches	133600	67900
Sacs à terre	199049	109019
Mouſquets	2400	618
Hallebardes	209	90
Fuſils	100	100
Paires d'armes à l'épreuve	100	1
Pots à terre	100	13
Salpetre	534	384
Soufre	249	104
Une tonne de poix-réſine.		
Une tonne de poix-noire.		
Deux tonnes de gaudròn.		
Mortiers de fontes, avec leurs pilons	2	
Chaudieres de fer	2	
Outils à pionniers	38809	18795
Haches	2310	1076
Serpes	6670	2120
Manches d'outils	3300	1800
Hottes	510	500
Brouetes	260	110
Outils à mineur	184	
A charpentier & à charron	210	74
Trois forges complettes, & un ſoufflet.		
Criks	6	3
Un équipage de pont de bateaux.		
Trois cens tonnes de cordages.		26
Et quelqu'autres cordages.		Et quelqu'autres cordages.
Chevres	5	Equipag. de chevres. 1
Madriers	750	567
Coins de mire	138	88
Leviers	41	41
Feuilles de fer noir	573	573
Feuilles de fer blanc	340	340
Eſſieu de bois	24	22
Peaux de moutons	115	115
Clous	6430	6430
Clous de cuivre	16	16
Fer en barre	945	845
Eſſieux de fer	4	4
Chevilles ouvrieres	3	
Lanternes à éclairer	4	4
Boëtes pour laternes	24	24
Caiſſons	6	
Chariots à porter timballes	1	

*Menus achats faits pour le ſiege de ****		*Menus achats conſommés au ſiege de ****
Vieux oing	650 l.	650l.
Flambeaux de cire jaune,	100	47
Bougies de cire jaune	30 l.	
Bougies de cire blan.	40. l.	42. l.
Cire neuve	72 l.	22. l.
Chandelles	500 l.	500 l.
Aulnes de toile	50	50
Fil	6l.	6 l.
Aiguilles	200	200
Grands ſacs	32	32
Grandes lanternes ſourdes	33	36
Petites lanternes ſourdes	37	
Meſures de fer blanc	29	12
Barrils à bourſes	24	19
Fournimens	20	20
Fil de laiton	27l.	
Ficelle	40l.	40l.
Menu cordage	20l.	
Etoupes	100l.	40. l.
Romaine	1	
Peaux de moutons	100	100
Taule	16l.	v6l.
Acier	50l.	50l.
Clous de cuivre	19	19
Rames de papier	2	tout entier.
Rame de gros papier	1	
Rame de pap. en quart.	1	
Tamis	2	
Balance	1	
Poids de marc d'un livre chacun	2	1
Poix graſſe	100l.	
Suif de mouton	50l.	
Clous de toutes ſortes	400l.	400l.
Plumes & encre.		
Une chapelle complette.		
Un coffre de médicamens.		
Un barril d'eau-de-vie.		

Etat des pieces d'artilleries & munitions de guerre, qui ont été menées devant Turin, en 1705, pour en faire le ſiege.		*Munitions uſées & conſommées à ce ſiege.*
Pieces,		
de 24	104	
de 16	6	
de 12	17	
de 8	10	
de 4, dont 13 longues, 4 de la nouvelle invention, & 6 à dos de mulet.	35	
Affuts,		
de 24	153	45
de 16	11	5
de 12	35	2
de 8	10	
de 4, dont 13 longues, 4 de la nouvelle invention, & 4 à dos de mulet,	21	7
Avantrains, dont 2 à dos de mulet,	180	

Char-

Charriots à corps de canon	90	
Chariots à ridelles	110	
Chariots à boulets	30	
Charetes	39	
Chevres garnies	8	
Trinqueballe	1	

Armes des pieces,

de 24	126	40
de 26	10	4
de 12	20	6
de 8	12	3
de 4	40	8
Tirebourres	20	8

Boulets,

de 24	89633	692337
de 16	26259	15900
de 12	21210	21000
de 8	3800	3500
de 4	8400	4000
Cartouches pour les troupes	278000	106000
Cartouches de fer blanc,		
de 16	150	150
de 12	40	40
de 8	50	50
de 4	60	60

Mortiers,

de 12 pouces	39	
de 9 pouces	7	
de 6 pouces	13	
Affuts,		
de 12 pouces, dont	10	
de fer coulé,	43	10
de 9 pouces	12	5
de 6 pouces	14	4

Bombes,

de 12 pouces	13960	13849
de 9 pouces	5549	3782
de 6 pouces	5646	3314
Fuſées à Bombes, de 12 pouces,	20000	13849
Fuſées à bombes, de 9 pouces,	1000	3782
Fuſées de 6 pouces	8008	3314
Grenades chargées	25541	23200
Grenad. non char.	21185	4500
Fuſées à grenades, non chargées,	30000	4500
Balots de laine	224	224
Sacs à terre	174160	142260
Pierres à fuſils	415209	90000
Outils à pionniers	56375	54742
Manches d'outils	24582	24580
Haches	2685	1892
Serpes	5230	1209

Outils à Mineurs.

Piques à rocs	1000	800
Maſſes	150	100
Pinces	102	80
Pinces à pié de biche	30	30
Poinçons	300	200
Aiguilles	32	12
Ciſeaux à grains d'orge	99	99
Tranches à grains d'orge	6	6
Outils à charpentiers & charrons, de toutes ſortes,	316	216
Outils à forgeurs, de toutes ſortes,	55	55
Outils à menuiſiers, de toutes ſortes,	43	30

Cordages.

Prolonges doubles	86	30
Cables pour chevres	20	12
Prolonges ſimples	100	50
Paires de traits à canons	200	120
Paires de traits communs	42	30
Ballots de cordages, pour emballer	42	30
Menus cordages	3500 l.	2200 l.
Ficelles	500 l.	500 l.

Bois de remontage.

Timons	200	
Limonniers	50	
Eſſieux	100	
Jantes	500	
Rais	800	
Roues de 24, ferrées,	20	20
Roues de 24, en blanc,	10	10
Roues de chariots, à corps de canon	30	30
Roues de chariots, à ridelles & à boulets,	10	10
Roues d'avantrains	10	8
Leviers	100	100
Coins de mire	800	500
Chapitaux	300	300
Madriers à plate-forme	100	100
Planches de ſapin	500	500

Artifices.

Souffre	2000 l.	1000 l.
Salpetre	2500 l.	2000 l.
Balles à feu	150	150
Faſcines goudronnées	100	100
Huile de térébenth.	50 l.	50 l.
Goudron	200 l.	200 l.
Caiſſes d'uſtenciles à bombardiers	1	1
Cire préparée pour coëffer les fuſées à bombes,	300 l.	300 l.
Cire jaune	100 l.	100 l.
Barrils de pulverin	2	2
Caiſſe de compoſition	1	1
Fer neuf en plat, quarré, & long,	5000 l.	3000 l.
Boëtes de fer de toutes ſortes	20000	12000
Vieux clous de toutes ſortes	10000	10000
Acier	400 l.	300 l.
Clous à rouage	10000	6000
Clous à flaſques	15000	10000
Clous de toutes ſortes	60000	30000
Clous picards	50000	20000
Clous de tonnelier	10000	8000
Clous à écouvillon	12000	9000
Clous de cuivre à lanterne	200 l.	200 l.

Meſures de fer blanc.

de 10	200	200
de 8	100	100
de 6	80	80
de 4	100	150
de 3	100	100
de 2	150	150
de 1	80	80
de demi-livre	100	100
de deux onces	50	50
Entonnoirs de fer blanc	50	50
Fleau avec ſes plateaux	1	1
Poids de fonte de 25 liv.		
Poids de marc	4	
de 10 livres	1	
de 5 livres	1	
Soufflets	8	
Enclumes	8	
Fer de taules	288 l.	288 l.
Feuilles de cuivre, pour pontons,	9	9
Peaux de mouton, pour écouvillons,	210	210
Paniers d'oſier	200	200
Hottes d'oſier	300	300
Sacs à boulets	100	100

	Menus achats	Menus achats conſommés.
Bougies	1100 l.	1100 l.
Chandelles	800 l.	808 l.
Flambeaux	144 l.	144 l.
Vieux-oing	3100 l.	3100 l.
Torches à vent	400 l.	400 l.
Dix-huit caiſſes de lanternes à éclairer	570	570
Lunes triangulaires, quarrées, plates, & rondes,	116	116
Petites lunes	36	36
Etaux	4	4
Fil de fer	100 l.	100 l.
Fil de laiton	47 l.	47 l.
Scies à main	130	130
Grandes ſcies	3	3
Rapes	36	36
Feuilles de fer blanc	1200	1200
Cricks	5	5
Tolle peinte pour mulets	100	100
Toile peinte pour la poudre	30	30
Couvertures de toile cirée	300	300
Poulies de fonte	32	12
Rames de papier à états, fin	5	5
Rames de papier commun à faire gargouches	52	52
Rames de papier à lettre	6	6
Plumes	200	200
Canifs	12	12
Vrilles	30	30
Aiguilles	500	500
Fil à coudre	20 l.	20 l.
Huile d'olive, pour les mineurs,	80 l.	80 l.
Coton	180 l.	120 l.
Lampes à éclairer	60	60
Poudre	14112000 l.	1176760 l.
Plomb	150900 l.	130507 l.
Meche	41800	18794

Comme dans le tems des ſieges pour leſquels on a dreſſé les états précédens, on ne faiſoit point uſage des obus, il n'y en eſt pas fait mention; mais comme l'on s'en eſt ſervi avec ſuccès, au *ſiege* de Maeſtricht, en 1747, on ne doit point oublier d'en inſérer dans le détail des munitions qui concernent les *ſieges*. *Voyez* ſur tout ce qui concerne ce ſujet, & le détail des *ſieges*, notre *traité d'artillerie*, & celui de l'*attaque des places*, ſeconde édition. (*Q*)

Siege *d'aiſance*, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la devanture & la lunette d'une aiſance.

Siege *d'une ſelle*, (*Manege.*) le *ſiege d'une ſelle* eſt l'endroit du haut de la ſelle où le cavalier eſt aſſis.

Siege, ſ. m. (*terme de Potier de terre.*) c'eſt une planche un peu penchée en-devant, placée derriere la roue, ſur laquelle s'aſſied l'ouvrier quand il veut tourner un vaſe, ou quelqu'autre ouvrage de poterie. Cette planche a des deux côtés deux pieces de bois qu'on nomme des *payens*, qui ſont fendues en hoches, de diſtance en diſtance pour lui ſervir comme de marche-pié. C'eſt ſur ces hoches que l'ouvrier met ſes piés lorſqu'il travaille, ce qui les lui tient fort écartés l'un de l'autre, pour qu'il ait plus de facilité à ſe ſervir du tournoir, avec lequel il donne le mouvement à ſa roue; les payens ſont mis en penchant auſſi-bien que la planche. *Savary*. (*D. J.*)

Siege, *voyez* Gardon.

SIEGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, ſur un ruiſſeau de même nom. Elle eſt chef-lieu d'une principauté qui appartient à une branche de la maiſon de Naſſau. *Long.* 23. 58. *lat.* 50. 42.

SIÉGER, v. n. (*Gramm.*) occuper le ſiege. On dit ce pape a *ſiégé* dix ans. Il *ſiégeoit* lorſque cette affaire a été jugée. *Siéger* ſe prend alors pour *préſider*.

SIÉNÉ, (*Géog. anc.*) voyez Syéné.

SIENNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la Toſcane, capitale du Siennois, à 9 milles de Monte-Pulciano, à 11. de Florence, à 18 de Pérouſe, & à 22 de Piſe.

Elle eſt grande & aſſez bien bâtie; ſa ſituation ſur une colline fait qu'on y reſpire un air pur, & qu'en même tems il faut toujours monter & deſcendre. Ses rues ſont propres & pavées de briques miſes de champ.

La cathédrale, quoique gothique, paſſe en total pour un bel édifice; elle eſt revêtue de marbre en-dedans & en-dehors; le pavé du chœur eſt de marbre blanc & noir, en maniere de moſaique. Pluſieurs fontaines fourniſſent de l'eau dans tous les quartiers. Les couvens de religieux y ſont en grand nombre, & la plûpart ont des égliſes riches.

L'évêché de cette ville fut érigé en métropole en 1459; l'univerſité fut établie en 1387. Ce fut à *Sienne* que le pape Nicolas II. tint le concile qui décida que l'élection des pontifes de Rome n'appartiendroit qu'aux cardinaux. Il y a une citadelle pour la défenſe de cette ville, dont le territoire rapporte du blé, du vin & d'excellent fruit. *Long.* ſuivant Caſſini, 28. 51. 30. *lat.* 42. 22.

Pline appelle Sienne, *colonia Senenſis*, & Tacite, *colonia Senienſis*. Le nom de *Sena* lui eſt donné par Caton, par l'Itinéraire d'Antonin & par Ptolomée. Pluſieurs ſavans croient que les Gaulois ſénonois bâtirent cette ville pour leur repos. Quand les Romains en devinrent les maîtres, ils l'agrandirent afin d'y pouvoir loger leurs colonies.

Dans le dénombrement de leur empire, *Sienne* imita les autres villes ſes voiſines qui s'érigerent en républiques. Enſuite il s'éleva dans ſon ſein des partis qui s'armerent les uns contre les autres, Petruccio florentin, profitant de la foibleſſe des Siennois, s'empara de leur ville par ſurpriſe, & la gouverna tyranniquement.

Après ſa mort, le peuple chaſſa ſes enfans, recouvra & conſerva pendant quelque tems ſa liberté; ſous la protection de l'empereur. Enfin *Sienne* fut ſoumiſe à Côme I. duc de Toſcane. Philippe II. roi d'Eſpagne, lui céda cette ville pour payement des ſommes qu'il lui devoit. Depuis lors, il ne lui eſt pas reſté la plus petite ombre de ſon ancienne ſouveraineté.

Mais quelques papes, & des gens de lettres des plus illuſtres y ont pris naiſſance; je dois d'autant moins oublier de les remémorer, qu'ils n'ont point laiſſé après eux de rejettons: cette ville eſt retombée dans la barbarie.

Je connois quatre papes nés à *Sienne;* Alexandre III. Pie III. Paul V. & Alexandre VII.

Un des hommes du monde qui, dans les tems groſſiers qu'on nomme *du moyen âge*, mérita le plus du genre humain, dit M. de Voltaire, eſt *Alexandre III.* élu pape en 1159, après la mort d'Adrien IV. Ce fut lui qui dans un concile abolit la ſervitude. C'eſt ce même pape qui triompha dans Veniſe par ſa ſageſſe de la violence de l'empereur Frédéric Barberouſſe, & qui força Henri II. roi d'Angleterre, de demander pardon à Dieu & aux hommes du meurtre de Thomas Becket; ce pape reſſuſcita les droits des peuples, réprima le crime dans les rois, & ſut reſerver au ſiege pontifical de Rome le privilege de la canoniſation des ſaints. Après avoir gouverné ſagement l'Egliſe, il mourut comblé de gloire le 30 Août 1181.

Pie III. fils d'une ſœur du pape Pie II. ſuccéda à Alexandre VI. le 22. Septembre 1503. Il eſt loué dans les épîtres de Marſile Ficin, de Philelphe de Sabellicus & de quelques autres gens de lettres, qui avoient conçu de grandes eſperances de ſon gouvernement; mais il mourut peu de jours après ſon exaltation d'une plaie à la jambe, avec ſoupçon d'avoir été empoiſonné.

Paul V. (Camille Borghèſe), originaire de *Sienne*, ſuccéda au pape Léon XI. Monté ſur le trône pontifical, il reprit les fameuſes congrégations *de auxiliis*, & défendit aux deux partis de ſe cenſurer. Enſuite il s'aviſa d'excommunier & d'interdire la république de Veniſe, pour avoir fait des lois qu'il jugeoit contraires aux libertés des eccléſiaſtiques; mais les Vénitiens armerent, & Paul V. leva l'interdit & l'excommunication. Depuis lors il s'appliqua à embellir Rome, & à raſſembler dans ſon palais les plus beaux ouvrages de peinture & de ſculpture. Il mourut en 1621, à 69 ans, & eut pour ſucceſſeur Grégoire XV.

Alexandre VII. de la famille des Chigi, né à *Sienne* en 1599, ſuccéda à Innocent X. en 1655. Une de ſes premieres démarches fut de renouveller les cenſures de ſon prédéceſſeur contre les cinq prépoſitions de Janſénius. Il compoſa lui-même un nouveau formulaire qui fut reçu en France par une déclaration enregiſtrée, & par tous les évêques, excepté par qua-

tre qui refuſerent de ſigner ce formulaire. Alexandre VII. nomma neuf évêques françois pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires, ce qui ne ſervit qu'à aigrir davantage les eſprits.

Louis XIV. & le pape étoient alors en bonne intelligence; l'inſulte faite au duc de Crequi en 1662 avoit été réparée par ſa ſainteté, & le roi lui avoit rendu la ville d'Avignon. Ce pontife mourut peu de tems après en 1667, âgé de 68 ans, & eut pour ſucceſſeur Clément IX.

On dit que dans le tems de ſa nonciature d'Allemagne, il avoit reſolu de quitter la religion romaine, & d'embraſſer la proteſtante; mais que la mort du comte Pompée ſon parent, qui fut empoiſonné en paſſant par Lyon, pour ſe retirer en Allemagne, après ſon abjuration, lui fit retarder l'exécution de ſon premier deſſein, & que ſon élévation au cardinalat lui inſpira de toutes autres vues. Il aimoit les belles-lettres; & quoiqu'il fût poëte médiocre, on a cependant imprimé au Louvre en 1656, un volume *in-fol.* de ſes poëſies, ſous le titre de *Philomathi muſæ juveniles*.

Je paſſe aux ſimples hommes de lettres nés à *Sienne*, & quelques-uns d'eux ont immortaliſé leur nom.

Bernardin de *Sienne* étoit cependant natif de Maſſa-Carera en 1583. mais on lui donna le ſurnom de *Sienne*, parce qu'il paſſa dans cette ville la plus grande partie de ſa vie. Ses prédications, ſes auſtérités, ſon humilité, ſon zele pour le ſoulagement des peſtiférés, lui acquirent une très-grande gloire. Il devint vicaire général des freres de l'obſervance de S. François dans toute l'Italie; il y réforma, ou établit de nouveau plus de trois cens monaſteres, & refuſa les évêchés de *Sienne*, de Ferrare & d'Urbin.

Pour animer davantage la dévotion des fideles, il fit faire un beau tableau, au milieu duquel étoit peint notre Sauveur entouré du ſoleil, & il obligeoit le peuple à adorer Jeſus-Chriſt dans ce tableau. Cette conduite fut imitée par pluſieurs moines du même ordre, qui expoſoient le tableau en public dans les proceſſions. Cependant quelques perſonnes ſages n'approuvant point cette nouveauté, & craignant qu'on ne rendît plus d'honneur au tableau qu'à l'original, porterent l'affaire au tribunal de Martin. V. Ce pape, après avoir fait là-deſſus une conſultation de prélats & de docteurs éclairés, défendit à Bernardin cette pratique comme dangereuſe & ſuperſtitieuſe, & Bernardin s'y conforma.

Il mourut à Aquila l'an 1444, dans la ſoixante-quatrieme année de ſon âge, & Nicolas V. l'a canoniſé. Ses œuvres qui ne roulent que ſur des ſujets de dévotion, ont été imprimées à Véniſe chez les Juntes en 1595, par les ſoins de Rodulphe, évêque de Sinigaglia & à Paris l'an 1636 en *deux vol. in-fol.* par ceux du pere la Haye. Le ſtyle de S. Bernardin n'eſt ni pur, ni élevé; mais dans le recueil donné ſous ſon nom, les ſermons qui ſont véritablement de lui, contiennent une morale ſimple, dépouillée des fauſſes penſées & des jeux de mots de la plûpart des ſermonaires d'Italie.

Catharin (Ambroiſe), célebre théologien du xvj. ſiecle, natif de *Sienne*, enſeigna le droit dans pluſieurs univerſités d'Italie, ſous ſon nom de *Politus Lancellotus*. Il entra dans l'ordre de S. Dominique l'an 1515, à l'âge de 33 ans; il prit alors le nom d'*Ambroiſe Catharin*, ſe donna tout entier à la Théologie, & ſe rendit bientôt célebre par ſes écrits. Il parut avec éclat au concile de Trente en 1545, fut évêque de Minori 1547, & archevêque de Conza en 1551. Il mourut ſubitement quelque tems après, & lorſqu'il touchoit au moment d'être nommé cardinal.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, & avancé dans quelques-uns des ſentimens libres & hardis, ſans s'embarraſſer s'il s'écartoit de ceux de S. Auguſtin, de S. Thomas & des autres théologiens. Il déclare dans un traité ſur la Prédeſtination, que Dieu n'a point prédeſtiné les hommes par un decret immuable, mais que leur ſalut dépend du bon uſage qu'ils font des graces que l'Etre ſuprème leur accorde. Il établit la chûte d'Adam dans le péché qu'il fit en mangeant du fruit défendu, qui eſt, dit-il, un péché en nous en tant que notre volonté eſt compriſe dans la ſienne. Il penſe auſſi que Jeſus-Chriſt ſeroit venu ſur la terre quand même Adam n'auroit pas péché. Il prétend que S. Jean l'évangéliſte n'eſt point mort, mais qu'il a été enlevé au ciel comme Henoch & Elie. Dans ſon traité de la Réſurrection, loin de damner les enfans morts ſans baptême, il aſſure qu'ils jouiſſent d'une félicité convenable à leur état. Il ſoutient dans un autre ouvrage que ces paroles, *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, ne ſont qu'énonciatives, & que Jeſus-Chriſt n'a point conſacré en les prononçant.

Enfin il a défendu au concile de Trente un ſentiment qui a préſentement un grand nombre de ſectateurs en ſorbonne, ſavoir, que l'intention extérieure eſt ſuffiſante dans le miniſtre qui adminiſtre les ſacremens; c'eſt-à-dire que le ſacrement eſt valide, pourvu que celui qui l'adminiſtre faſſe extérieurement les cérémonies requiſes, quoique intérieurement il puiſſe avoir la penſée de ſe mocquer du ſacrement & des choſes ſaintes.

Ferrari (Jean-Baptiſta), jéſuite de *Sienne*, mort en 1655, a donné au public un dictionnaire ſyriaque utile, imprimé à Rome en 1622, *in-fol.* ſous le titre de *Nomenclator ſyriacus*. Il temoigne dans ſa préface qu'il a été aidé par de ſavans maronites ſur l'interprétation des termes les plus obſcurs.

Ochino (Bernardino) fut un de ces eccléſiaſtiques d'Italie, qui ſortirent de leur pays dans le xvj. ſiecle, pour embraſſer la religion proteſtante. Ochin avoit été d'abord cordelier, puis capucin, & même général de ce dernier ordre. Les hiſtoriens du tems diſent qu'il enchantoit ſes auditeurs par la grace, la politeſſe, l'abondance, la douceur & la pureté de ſon ſtyle. Il quitta l'habit de capucin, embraſſa le luthéraniſme, & paſſa par Genève pour ſe rendre à Augſbourg. Il entreprit en 1547 le voyage d'Angleterre avec ſon ami Pierre martyr, d'où il fut appellé à Zurich en 1555 pour y être miniſtre de l'égliſe italienne, qu'il deſſervit pendant huit ans.

Ses dialogues qu'on imprima, & qui ſembloient contenir entr'autres erreurs l'approbation de la polygamie, irriterent les magiſtrats de Zurich, qui le chaſſerent de leur ville en 1563. Comme on ne voulut pas lui permettre de s'arrêter à Baſle, ſeulement pendant l'hyver, il pourſuivit tout de ſuite ſa route en Pologne; mais à peine y etoit il arrivé, que le nonce Commendon l'obligea d'en ſortir, en vertu d'un édit qu'il obtint contre tous les hérétiques étrangers. Ochin ſe renditen Moravie, & mourut à Slaucow en 1564, âgé de 77 ans. La peſte l'emporta, lui, ſes deux filles & ſon fils.

La liſte de ſes écrits ſe trouve dans la bibliotheque des Antitrinitaires. Il publia en italien ſix volumes de ſermons; une expoſition de l'épître de S. Paul aux Romains, un commentaire ſur l'épître aux Galates; un dialogue ſur le purgatoire; des apologues, *&c.* La plûpart de ces livres ont été traduits en latin; mais les ouvrages de cet auteur qui ont fait le plus de bruit, & qu'il eſt difficile de trouver, ſont ſes *dialogues*, ſes *labyrinthi* ſur la prédeſtination & le franc-arbitre, & ſes *ſermons* ſur la meſſe.

Ochin publia ſes dialogues au nombre de trente en italien; Caſtalion les mit en latin, & les fit imprimer à Baſle en 1563. Le vingt-unieme de ſes dialogues traite de la polygamie. Il n'eſt pas vrai cependant qu'il tâche d'y prouver qu'il eſt permis, & qu'il eſt même ordonné aux Chretiens d'épouſer autant de femmes qu'il leur plaît. Si vous liſez le commencement du dialogue *de polygamiâ*, vous verrez que l'état de la queſtion eſt celui-ci: „ Un homme qui ſouhaite des enfans, & qui eſt marié à une femme ſtérile, maladive, & avec laquelle il ne ſauroit s'accorder, peut-il en épouſer une autre, ſans répudier la premiere „? Ochin ſuppoſe qu'on le conſulte ſur un tel cas de conſcience. Il prend le parti de la négative; & après avoir mis dans la bouche de ſon conſultant les raiſons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir répondu foiblement d'aſſez bonnes choſes, il conclut par conſeiller de recourir à la priere, & par aſſurer que ſi l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra. Il déclare enfin que ſi Dieu ne donne point la continence, on pourra ſuivre l'inſtinct que l'on connoîtra certainement venir de Dieu. Voila du pur fanatiſme, mais il n'y a rien de plus.

M. Simon, dans ſon *hiſt. critiq. des comment. du N. T. c. lv.* parle fort pertinemment des dialogues d'Ochin, qui roulent ſur la Trinité. Il reconnoît que l'auteur ne s'y déclare pas tout-à-fait unitaire, il rapporte ſeulement les raiſons de part & d'autre, en pouſſant fort loin les argumens des antitrinitaires, ſous prétexte d'y répondre.

Les *labyrinthes* de cet écrivain, ont paru à Baſle l'ouvrage d'un homme qui avoit l'eſprit net & pénétrant,

trant. Ochin, dit-il, y prouve avec force que ceux qui ſoutiennent que l'homme agit librement, s'embarraſſent dans quatre grandes difficultés, & que ceux qui tiennent que l'homme agit néceſſairement, tombent dans quatre autres grands embarras; ſi bien qu' il forme huit labyrinthes, quatre contre le franc-arbitre, & quatre contre la néceſſité. Il ſe tourne de tous les côtés imaginables pour tâcher de rencontrer une iſſue, & n'en trouvant point, il conclud à chaque fois par une priere ardente adreſſée à Dieu, afin d'être délivré de ces abîmes. Néanmoins dans la ſuite de l'ouvrage, il entreprend de fournir des ouvertures pour ſortir de cette priſon; mais il conclud que l'unique voie eſt de dire comme Socrate; *unum ſcio, quod nihil ſcio*. Il faut ſe taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative, ni la négative ſur des points de cette nature.

M. d'Aubigné diſcourt aſſez au long des ſermons d'Ochin ſur la meſſe. Cet italien, dit-il, vouloit premierement que le ſervice fût en langage vulgaire, & qu'on en ſupprimât pluſieurs ornemens, afin de pouvoir dire ſur le reſte que c'eſt la cêne du Seigneur qui s'eſt faite religieuſe, *per parer più ſanta*. Ochin a donné douze ſermons ſur la meſſe. L'un porte pour titre *miſſæ tragædia, ac primum quomodo concepta, nata, baptiſata fuerit*. L'autre, *quomodo nutrita, educata, ornata, ditataque ad ſummam præſtantiam pervenerit*. Cette maniere dramatique ſent tout-à-fait le génie des Italiens, & ne reſpire poin la dignité que demandent les myſteres.

Patricis (Franciſco) ſiennois, évêque de Gaiete, floriſſoit dans le xv. ſiecle ſous Sixte IV. & mourut en 1494. Il publia deux ouvrages, l'un *de regno & regis inſtitutione lib. IX.* l'autre, *de reipublicæ inſtitutione, lib. IX.* Ces deux traités firent du bruit; cependant ni l'un, ni l'autre ne ſont eſtimés des connoiſſeurs, parce qu'il y regne plus de lecture que de jugement. Le premier a paru deux fois à Paris; ſavoir, en 1519 & en 1530, *in-folio*. Le ſecond a été traduit en françois par le ſieur de Mouchetierre, & imprimé à Paris en 1610 *in-8°*.

Les *Piccolomini* ont fait un grand honneur à *Sienne* leur patrie. Piccolomini (Alexandre), archevêque de Patras, floriſſoit dans le xv. ſiecle, & prouva par ſes écrits l'étendue de ſa ſcience. Il publia des ouvrages ſur la théorie des planetes, les étoiles fixes, les queſtions méchaniques, la philoſophie, la morale, la rhétorique, & la poétique d'Ariſtote. Il ſe ſervit de ſa langue maternelle dans la plûpart de ſes ouvrages, & il paſſe pour être le premier qui en ait uſé de la ſorte en matiere de philoſophie & d'érudition. Imperialis l'en blâme, mais avec nobleſſe: *Efferbuit mire*, dit-il, *ingenium Alexandri Piccolominei ſenenſis, in cogendo ſub etruſcis vexillis agmine ſcientiarum omnium, quo intentato alias faſcinore, immortalem ſibi pararet in Italica celebritate triumphum*. Le traité que Piccolomini mit au jour ſur la réformation du calendrier, mérita les éloges des plus grands juges; mais ſon application à des ouvrages ſérieux, ne l'empâcha point de s'amuſer à la poéſie, & à donner des pieces de théâtre: ſes deux comédies l'*Alexandra*, & l'*Amor conſtante*, furent fort eſtimées. Il mourut à *Sienne*, en 1578, âgé de 70 ans.

M. de Thou étant en Italie, en 1573, l'alla voir avec Paul de Foix, embaſſadeur de Charles IX. Ils le trouverent tout occupé à l'étude, & plein de la conſolation qu'il éprouvoit dans la lecture, au milieu des infirmités de la vieilleſſe, *multa* (dit de Thou) *de ſtudiis ſuis diſſeruit, eorumque ſe demum in ea ætate dulciſſimum fructum capere dixit, aliis oblectamentis deficientibus, quibus aliæ ætates innocenter, & citra offenſam gaudere poſſunt. Quod cum dicebat, non tam ſenectuti ſolatium quærere dicebatur, quam adoleſcentes qui aderant, qua humanitate erat ad deſidiam vitandam, & Philoſophiæ ſtudia capeſſenda, exemplo ſuo cohortari*.

Piccolomini (François) de la même famille qu'Alaxandre, s'attira l'admiration de toute l'Italie par la beauté de ſes leçons philoſophiques, qu'il donna pendant 53 ans avec la même réputation, à *Sienne*, à Macerata, à Pérouſe & à Padoue. Il mourut en 1604, âgé de 84 ans, ſans jamais avoir eu beſoin de lunettes. Ses funérailles témoignerent d'une façon ſinguliere l'eſtime que les Siennois lui portoient; car toute la ville prit le deuil le jour de ſon enterrement, & l'on ferma tous les tribunaux. Son ouvrage latin *de philoſophia morali*, imprimé à Veniſe en 1583, lui fit beaucoup d'honneur. Le P. le Moine dans ſes peintures morales, parle de cet ouvrage avec eſtime, & en critique auſſi quelques endroits.

Sixte de *Sienne*, né juif à *Sienne*, ſe convertit au chriſtianiſme, embraſſa l'ordre de S. Dominique, & mourut en 1566, à l'âge de 49 ans. Il mit au jour, en 1566, ſa *bibliotheque ſainte*, dans laquelle il expoſe la critique des livres de l'ancien Teſtament, & indique des moyens de les expliquer. Les catholiques & les proteſtans paroiſſent en général fort prévenus en faveur du mérite de cette bibliotheque, dont la meilleure édition eſt celle de Naples, en 1742, en deux volumes *in-fol*. Cependant, pour ne rien déguiſer, c'eſt un ouvrage très-imparfait. L'auteur y juge communément en mal-habile homme de ceux dont il parle. Son érudition critique eſt fort chétive, ce qui ne doit pas ſurprendre; car *Sixte* ne ſavoit bien que l'hébreu, médiocrement le latin, & très peu le grec.

Je ne connois point de famille plus illuſtre dans les lettres que celle des Socin, tous nés à *Sienne*. Ils ſe ſont diſtingués dans la juriſprudence & dans la théologie, pendant deux ſiecles conſécutifs, pere, fils, petits-fils, arriere-petits-fils, oncles & neveux.

Socin (Marianus) naquit à *Sienne*, en 1401, & mourut en 1467. Ce fut l'homme le plus univerſel de ſon ſiecle, & le premier juriſconſulte, au jugement d'Æneas Silvius, & de Pancirole, qui a donné ſa vie. Le pape Pie II. le combla de marques de ſon eſtime.

Cet homme illuſtre eut cependant un fils qui le ſurpaſſa, j'entends *Socin* (Barthélemi), né à *Sienne*, en 1437. Sa réputation le fit appeller à Ferrare, à Boulogne & à Piſe, au moyen d'une penſion de mille ducats. Il mourut en 1507. On a imprimé à Veniſe ſes conſultations avec celles de ſon pere, en 1579, en quatre volumes *in-fol*.

Socin (Marianus) petits-fils du précédent, & non moins célebre, naquit à *Sienne* en 1482, & mourut en 1556. Il profeſſa le droit comme ſon grand-pere, dans pluſieurs univerſités d'Italie, ſuccéda à Alciat; & Boulogne ſut enfin le retenir par des penſions & des privileges extraordinaires. Il eut treize enfans, entre leſquels Lélius & Alexandre ſe diſtinguerent éminemment.

Socin (Lelius) le premier auteur de la ſecte ſocinienne, naquit à *Sienne*, l'an 1525. Il commença par étudier le droit, mais ayant encore plus de goût pour la Théologie, il apprit le grec, l'hébreu, l'arabe, & voyagea en France, en Angleterre, en Hollande, en Suiſſe, en Allemagne & en Pologne. Il ſe fit connoître aux plus ſavans hommes de ce tems-là, & ne feignoit point de leur communiquer ſes doutes, ou plutôt ſes ſentimens dans les matieres de religion. Sa famille qui les embraſſa, fut obligée de ſe diſperſer. Camille ſon frere fut mis en priſon. Quelques autres parens s'évaderent, & entr'autres ſon neveu Fauſte. Lélius ſe rendit à Zurich, où il mourut, en 1562. Fauſte recueillit ſes papiers, & les fit valoir dans la ſuite.

Socin (Alexandre), pere de Fauſte Socin, dont nous parlerons bien-tôt, mourut en 1541, à Macerata, avec la réputation d'un docte juriſconſulte.

Socin (Fauſte), fils d'Alexandre, & petit-fils de Marianus, naquit à *Sienne* en 1539. Il embraſſa avidement, ainſi que tous ſes parens, hommes & femmes, les opinions de Lélius ſon oncle. Auſſi ce ſauva-t-il de *Sienne* avec toute ſa famille par la crainte de l'inquiſition. Il revint cependant en Italie, où le grand-duc l'aſſura de ſa protection, & lui donna des emplois honorables, qui l'empêcherent pendant 12 ans de ſe ſouvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettoit la derniere main au ſyſtème de théologie ſamoſaténienne, que ſon oncle Lélius avoit ébauché. Enfin l'étude ſérieuſe de l'Ecriture l'emporta ſur les délices de la cour, il s'en exila volontairement, & vint à Basle, où il ſéjourna trois ans, & compoſa ſon ouvrage *de Jeſu-Chriſto Servatore*. Les diſputes qu'il eut avec des théologiens proteſtans du pays, l'obligerent de ſe retirer en Pologne, en 1579, deſirant d'entrer dans la communion des unitaires; cependant ſes ennemis ameuterent contre lui la populace, qui pilla ſes meubles, & quelques-uns de ſes manuſcrits, qu'il regretta extraordinairement, ſur-tout ſon traité contre les athées. Il ſe réfugia dans la maiſon d'un gentilhomme polonois, chez lequel il mourut en 1604. Mais ſa doctrine, loin de mourir avec lui, a pris tant de faveur, qu'elle re-

gne

gne & domine à préſent d'une maniere inviſible dans toutes les ſectes chrétiennes.

Les beaux arts ont été accueillis des Siennois, en même tems que les ſciences.

Lorenzetti (Ambroiſe), né à *Sienne* dans le xjv. ſiecle, & contemporain de Giotto, apprit de lui les ſecrets de la peinture. Mais pouſſant plus loin ſon génie, il ſe fit un genre particulier, & s'y diſtingua. Il fut le premier qui tenta de repréſenter en quelque ſorte les vents, les pluies, les tempêtes, & ces tems nébuleux, dont les effets ſont ſi piquans ſur la toile.

Vannius (François), né à *Sienne* en 1563, mort à Rome en 1609, fit remarquer dans ſes ouvrages un coloris vigoureux, joint à la touche gracieuſe du Correge. Il mit en même tems beaucoup de correction dans ſes deſſeins, & fut comblé de faveurs par le pape Alexandre VII. ſon tableau de Simon le magicien qu'on voit dans l'égliſe de S. Pierre à Rome, paſſe pour ſon chef-d'œuvre. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIENNE, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin, vers le midi du diocèſe de Coutances. Elle a ſa ſource dans la forêt de S. Sever, ſe groſſit de pluſieurs petits ruiſſeaux, & après avoir reçu la Sône, elle va ſe perdre dans la mer du Havre. (*D. J.*)

SIENNOIS, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans la Toſcane. Elle eſt bornée au nord par la duché de Florence, au midi par la Méditerranée, au levant par le Perugin, l'Orviétano, & le duché de Caſtro, & au couchant par la mer de Toſcane. On lui donne 65 milles du nord au ſud, & preſque autant du levant au couchant. Le *Siennois*, ainſi que ſa capitale, a éprouvé bien des viciſſitudes, avant que de jouir de la liberté, que les Eſpagnols lui enleverent vers le milieu du xvj. ſiecle, après quoi ils vendirent ce pays au grand duc Côme de Médicis. (*D. J.*)

SIEOUTSAI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à la Chine le premier grade des lettres: il répond à celui de nos bacheliers. Pour y être admis, il faut que les étudians aient ſubi un examen, qui conſiſte à compoſer un ouvrage ſur une matiere qui leur a été donnée par un mandarin envoyé par la cour: lorſqu'ils ont réuſſi, ils obtiennent ce premier grade, & commencent à jouir de pluſieurs privileges, comme de porter une robe bleue bordée de noir, & un oiſeau d'argent ſur leur bonnet. Ils ſont ſoumis à un ſupérieur particulier, qui ſeul a droit de les punir; car dès-lors qu'ils ſont admis, ils ne ſont plus ſujets à recevoir la baſtonnade par ordre des magiſtrats ordinaires. Les *ſieoutſai* ſont obligés de ſubir un nouvel examen, qui ne ſe fait que tous les trois ans dans la capitale de chaque province, en préſence des mandarins & de deux commiſſaires de la cour; ceux dont les ouvrages ont été approuvés, ſont déclarés *kirgin*. Voyez *cet article.**

SIER, *voyez* SCIER.

SIÉRIBON, (*Géogr. mod.*) c'eſt ainſi qu'écrit M. Reland, dans ſa carte de Java, ville des Indes dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, entre Teggal & Dermayaon, à environ 20 lieues de la ville de Mataran vers le nord; elle eſt capitale d'une province particuliere du même nom. (*D. J.*)

SIERRA, (*Géog. mod.*) terme que les Eſpagnols & les Portugais emploient pour ſignifier une montagne, ou un pays montagneux, dont les cimes de montagnes ſont ſemblables aux dents d'une ſcie. Il y a de ces *ſierras* dans pluſieurs endroits de l'Eſpagne & du Portugal, mais ſurtout dans la Caſtille nouvelle, dans la Caſtille vieille, & au royaume de Grenade; les Eſpagnols ont auſſi nommé *Sierra* une petite province dans la Caſtille nouvelle, parce qu'elle eſt un pays de montagnes vers ſa partie méridionale.

Sierra de Balbanera, montagne d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Ces montagnes avec celles d'Yangas vers Rioja, ſont le *Dictertius mons* des anciens.

Sierra de Guara, montagne de l'Eſpagne, qui eſt une branche des Pyrénées vers les confins du Rouſſillon & de la Catalogne.

Sierra de Jaſquivel, autre branche des Pyrénées, qui environne du côté de terre la ville de Fontarabie.

Sierra de Molina, montagnes d'Eſpagne, au-deſſous de Moncayo (*mons Caunus*). C'eſt dans ces montagnes que le Tage & le Guadalquivir prennent leur ſource.

Sierra de Morena, en latin, *montes Mariani*, montagne d'Eſpagne, qui commence à l'extrémité de la Caſtille nouvelle, qui ſépare les royaumes d'Andalouſie & de Grenade. Les aventures de don Quichote ont immortaliſé le nom de cette montagne.

Sierra Nevada, eſt 1°. le nom d'une montagne d'Eſpagne au royaume de Grenade, qu'elle ſépare de celui de Marcie. C'eſt 2°. le nom d'une montagne de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Caſtille d'or. Son étendue eſt d'environ 40 lieues. Ces deux montagnes ſont ſurnommés *Nevada*, parce que leurs ſommets ſont toujours couverts de neiges.

Sierras de Cogollo, montagnes d'Eſpagne dans la Caſtille vieille, au ſortir de Burgos; elles ſont très-hautes & très-étroites.

Sierras de Ronda, en latin, *mons Illipula*, montagnes d'Eſpagne au royaume de Grenade, le long des frontieres de l'Andalouſie; elles n'offrent partout que roches, qui s'étendent au long & au large juſqu'à la mer.

Sierras de S. Andrien, montagnes d'Eſpagne dans le Guipuſcoa; elles ſéparent la petite province d'Alava, de la Caſtille vieille.

Sierras d'Alcoba, montagne de Portugal, dans la province de Beyra. Toute la côte qui s'étend de Porto à Coimbre, eſt bornée à l'orient par une chaîne de ces hautes montagnes, qui s'étendent de l'une de ces villes à l'autre, & plus avant au midi pendant l'eſpace de douze lieues. La premiere chaîne de montagnes eſt le *Tapiæus mons* des anciens. Le chemin de Porto à Liſbonne eſt dans une longue plaine bornée par cette premiere chaîne de montagnes. En traverſant cette plaine, on voit une campagne agréable, cultivée & peuplée. Elle eſt arroſée par des ſources abondantes qui ſortent de ces montagnes, & forment diverſes rivieres, dont les unes ſe jettent dans le Duero, d'autres dans le Vouga, & d'autres dans le Mondego. (*D. J.*)

SIERRA-LIONE, RIO DE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *riviere de la montagne des lions*, nom donné par les Eſpagnols & les Portugais à une grande riviere d'Afrique, dans la haute Guinée, à la côte de Malaguette, ſous le 8e degré 25 minutes de *latitude* ſeptentrionale, & par les 359 degrés 40 minutes de *longitude*. Elle tire ſa ſource de hautes montagnes peuplées de lions & d'autres animaux ſauvages.

C'eſt une des plus conſidérables rivieres de l'Afrique, & ſon embouchure peut avoir trois à quatre lieues de largeur. Elle ſépare deux royaumes; celui du nord nommé *Boulon*, & celui du ſud appellé *Bouré*. Son lit renferme quantité d'îles, d'un excellent terroir, couvertes de palmiers & toutes bordées de mangles.

La riviere de *Sierra-lione*, porte auſſi les noms de *Tagrin* & de *Mitouba* dans les relations de nos voyageurs. Il eſt bon d'être averti de ces noms différens, afin de ne pas faire en géographie trois rivieres d'une ſeule. (*D. J.*)

SIEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un titre d'honneur ou une qualité chez les François. Les Juriſconſultes s'en ſervent ſouvent dans les actes publics ou autres actes de cette eſpece. *Voyez* SIRE.

On dit, je plaide pour le *ſieur un tel*, le *ſieur abbé*, le *ſieur marquis*, &c. *Voyez* MONSIEUR.

Le nom de *ſieur* eſt un titre qu'un ſupérieur donne ordinairement à ſon inférieur dans les lettres ou autres écritures particulieres; comme *dites au* ſieur *Hubert qu'il faſſe*, &c.

Les auteurs l'emploient ſouvent dans ce ſens, par modeſtie en parlant d'eux-mêmes; ainſi nous voyons à la tête de leurs livres: *Traduction du* ſieur *Dablancourt*, *OEuvres du* ſieur *Deſpreaux*, &c.

Sieur eſt auſſi un terme qui ſignifie le *poſſeſſeur* d'une terre ſeigneuriale: comme *écuyer ou* ſieur *d'un tel endroit*. *Voyez* SEIGNEUR & ÉCUYER.

SIEUREL, *voyez* SAUREL.

SIFAC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſinge qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar; il eſt blanc; ſa queue eſt blanche; il a deux petites taches ſur les côtes & d'une grandeur médiocre. On trouve d'autres ſinges blancs, dont les queues ſont blanches & mouchetées de noir: ils vont par troupes de quarante ou cinquante. Il y en a d'autres qui ſont gris: ils ont le poil ras; mais jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiſer.

SI-FAN, (*Géog. mod.*) vaſte pays de la Tartarie aſiatique. Dans la carte que les jéſuites ont donnée du Tibet, le pays de *Si-Fan* eſt diſtinctement marqué comme borné à l'eſt par la province de Se chuen au nord

nord par le pays de Coconor, & à l'oueſt par la riviere de Tſacho-Tſitſirhana.

Suivant cette poſition, le pays de *Si-fan* eſt entre 29 degrés 54 minutes & 33 degrés 40 minutes de *latitude*, & entre 12 degrés 30 minutes & 18 degrés 20 minutes de *longitude*, oueſt de Pekin. Sa figure forme un triangle, dont la baſe qui eſt au nord, offre environ 300 milles de longueur; & les deux autres côtés qui font un angle au ſud, ſont chacun environ de 245 milles. C'eſt encore aujourd'hui ce qui reſte aux *Si-fans* d'un domaine qui comprenoit tout le Tibet, & même quelques territoires de la Chine. On peut inférer de-là & de la conformité qui ſubſiſte entre les langues du *Si-fan* & du Tibet, que les Chinois étendent le nom de *Si-fan* à toute cette région, & quelquefois à toutes les nations qui ſont à l'oueſt de l'empire de la Chine.

Suivant les apparences, c'eſt ce grand empire de *Si-fan*, comprenant tout l'eſpace qui eſt entre la Chine & l'Indouſtan, avec toutes les vaſtes plaines & les deſerts au nord & à l'oueſt habités par les Tartares éluths, qui portoient autrefois le nom de *Tangut*, *Tanguth*, ou *Tankut*. On a d'autant moins ſujet d'en douter, que la langue & les caracteres du Tibet, qui ſont encore en uſage dans le pays de *Si-fan*, conſervent le nom de *langue* & de *caracteres de Tangut*.

Suivant les hiſtoriens chinois, l'année 1227 eſt l'époque de l'entiere ruine des *Si-fans*, après de longues guerres qu'ils ont eues avec les empereurs de la Chine. Leur état préſent ne reſſemble guere à celui où ils étoient anciennement: car ils n'ont pas une ſeule ville, au-lieu qu'autrefois ils formoient une nation nombreuſe & puiſſante.

Les lamas qui les gouvernent, ne les inquiettent pas beaucoup pourvu qu'ils leur rendent certains honneurs, & qu'ils payent exactement les droits de Fo, ce qui va à très-peu de choſe. Ces droits ſemblent être des eſpeces de dixmes religieuſes. Les *Si-fans* ont toujours ſuivi la religion de Fo, & ont toujours choiſi leurs miniſtres d'état & quelquefois leurs généraux parmi les lamas. Les livres & les caracteres de leurs chefs, ſont ceux du Tibet. Quoique voiſins des Chinois, leurs coutumes & leurs cérémonies reſſemblent peu à celles de la Chine; par exemple, dans les viſites que les *Si-fans* rendent à ceux qu'ils reſpectent, ils leur préſentent un grand mouchoir blanc, de coton, ou de ſoie. Ils ont auſſi quelques uſages établis parmi les Tartares-kalks, & d'autres de ceux du Coconor.

Les *Si-fans* ne reconnoiſſent qu'à-demi l'autorité des mandarins chinois, & ne ſe hâtent guere de répondre à leurs citations: ces officiers n'oſent même les traiter avec rigueur, ni entreprendre de les forcer à obéir; parce qu'il ſeroit impoſſible de les pourſuivre dans l'intérieur de leurs affreuſes montagnes dont le ſommet eſt couvert de neige, même au mois de Juillet: d'ailleurs, la rhubarbe croiſſant en abondance dans leur pays, les Chinois les ménagent pour en tirer cette marchandiſe précieuſe, (*D. J.*)

SIFANTO, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel. *Voy.* SIPHANTO. (*D. J.*)

SIFARBAHR, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée de Perſe, la plus méridionale de la province de Fars. Elle comprend quelques bourgades, quoique l'air y ſoit exceſſivement chaud. (*D. J.*)

SIFFLANTE, (*Gram.*) adj. f. On appelle ainſi, & avec raiſon, certaines articulations, qui ſont en effet une ſorte de ſifflement qui précede la voyelle. Il y en a quatre linguales: deux foibles & deux fortes, *z*, *s*, *j*, *ch*; deux labiales: l'une foible, & l'autre forte, *v*, *f*; & la gutturale *h*. *Voyez* LINGUALE.

SIFFLER, v. act. Imiter avec la bouche le bruit du ſifflet. *Voyez l'article* SIFFLET; on produit ce bruit avec le ſifflet même. Le merle *ſiffle*, le ſerpent *ſiffle*. On *ſiffle* un oiſeau; on *ſiffle* à quelqu'un ſa leçon.

SIFFLER *une piece*, (*Littérat.*) c'eſt la huer tout haut; c'eſt en marquer par des *ſifflemens* les endroits dignes de mépris & de riſée. L'uſage de *ſiffler* aux repréſentations publiques, n'eſt pas d'inſtitution moderne. Il eſt vraiſſemblable que cet uſage commença preſqu'auſſi-tôt qu'il y eut de mauvais poëtes & de mauvais acteurs qui voulurent bien s'expoſer aux déciſions de tout un monde raſſemblé dans un même lieu. Quoique nos modernes ſe piquent de la gloire de ſavoir juger ſainement des pieces qui méritent leurs applaudiſſemens ou leurs *ſifflets*; je ne ſai ſi les Athéniens ne s'y entendoient pas encore mieux que nous. Comme ils l'emportoient ſur tous les autres peuples de la Grece pour la fineſſe & la délicateſſe du goût, ils étoient auſſi les plus difficiles à ſatisfaire. Lorſque dans les ſpectacles, quelqu'endroit n'étoit pas à leur gré, ils ne ſe contentoient pas de le *ſiffler* avec la bouche, pluſieurs, pour mieux ſe faire entendre, portoient avec eux des inſtrumens propres à ce deſſein. La plûpart même, autant qu'on en peut juger par quelques paſſages des anciens auteurs, employoient de ces *ſifflets* de berger, que Virgile nous décrit dans une de ſes *éclogues*:

> *Eſt mihi diſparibus ſeptem compacta cicutis*
> *Fiſtula.*

En effet, il y a toute apparence qu'ils uſoient de ces *ſifflets*, qui étoient compoſés de ſept différens tuyaux, & qui par cette raiſon, rendoient juſqu'à ſept ſons différens; en ſorte qu'ils caractériſoient le degré de leur critique par un ſon varié plus ou moins fort du *ſifflet*, rafinement de l'art dont nous n'avons pas encore imaginé les notes. Mais ſi les Athéniens *ſiffloient* avec des tons gradués les mauvais endroits d'une piece ou le mauvais jeu d'un acteur, ils ſavoient applaudir avec la même intelligence, aux beaux, aux bons, aux excellens morceaux. Et comme pour exprimer le premier de ces deux uſages il employoient le mot συρίττειν; ainſi pour marquer le ſecond, il avoient le terme ἐπισημαίνεσθαι.

Le docte Muret obſerve que les Grecs ſe ſervoient du même mot σύριγξ, pour ſignifier la *flute* des bergers, & le *ſifflet* des ſpectateurs; comme ils ſe ſervoient auſſi du mot συρίττειν, pour dire *jouer de la flute*, & *ſiffler* à un ſpectacle les endroits des pieces qui leur déplaiſoient. (*D. J.*)

SIFFLET, ſ. m. (*Gram.*) petit inſtrument de bois, d'os ou d'ivoire, qui a toutes les parties du bec de la flute. *Voyez* FLUTE; mais qui eſt fort court, fermé par le bas & ſans trou, & qui ne rend qu'un ſeul ſon plus ou moins fort, ſelon la groſſeur du *ſifflet*.

SIFFLET *de Pan*, (*Luth. anc. & mod.*) c'eſt un aſſemblage de douze tuyaux placés les uns à côté des autres, qui vont en diminuant de longueur, & qui n'ont qu'un ton: ces tuyaux peuvent être de bois, de cuivre, de roſeau ou de fer. Ils rendent ſucceſſivement la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*. On a appellé cet inſtrument le *ſifflet de Pan*, parce qu'on le lui voit pendu au col, ou à la main, dans quelques ſtatues antiques. Ce *ſifflet* a paſſé du dieu Pan, à l'uſage des chauderonniers ambulans dans nos provinces, qui vont achetant la vieille vaiſſelle de cuivre, & châtrant les chiens & les chats.

SIFFLEUR, *voyez* BOUVREUIL.

SIGA, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de la Mauritanie céſarienſe ſuivant Ptolomée. Ce fleuve eſt *Rio de Areſgol*, ſelon Ambroiſe Morales.

Siga eſt auſſi le nom d'une autre petite ville de la Mauritanie céſarienſe, qui fut détruite par les Romains, ſelon Strabon, *liv. XVII. p.* 830. (*D. J.*)

SIGAH-GUSH, ſ. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal de Perſe, qui ne paroît différer du lynx, que parce qu'il n'eſt point tacheté. Ses oreilles ont, comme celles de tous les lynx, un toupet noir de poils fins & veloutés au ſommet. (*D. J.*)

SIGALEON, *ou* SIGALION, (*Mythol. égypt.*) dieu du ſilence chez les Egyptiens.

On portoit ſa ſtatue dans les fêtes d'Iſis & de Sérapis; & on le repréſentoit dans leurs temples en forme d'un jeune homme qui ſe tenoit la bouche fermée avec un doigt ſur les levres.

Les Grecs adopterent ce dieu, & le nommerent *Harpocrate*.

Auſone eſt preſque le ſeul entre les Latins qui l'appelle *Sigaleon*, & il a forgé ce mot du grec σιγάω *je me tais*. (*D. J.*)

SI-GAN, (*Géog. mod.*) SI-GAN-FU, & par le pere le Comte, qui eſtropie tous les noms, SIGNANPOU, grande ville de la Chine, dans la province de Xenxi où elle a le rang de premiere métropole de la province. Elle eſt bâtie ſur le bord de la riviere de Guci, en forme d'amphitheâtre: ſes environs ſont agréables & fertiles. *Longitude*, ſuivant le pere Gaubil, 125. 3. 15. *latit.* 32. 6.

Rien, ſelon les jéſuites, n'a rendu cette ville plus remarquable que la découverte qui s'y fit en 1625, d'une inſcription de pluſieurs pages, qui nous apprend que la religion chrétienne eſt entrée à la Chine en

631.

631. On trouvera cette inſcription dans toutes les *relations* & dans le *dictionnaire* de la Martiniere. Ce n'eſt cependant autre choſe qu'une fraude pieuſe, une piece manifeſtement ſuppoſée, comme M. de la Croſe l'a prouvé ſans réplique. En vain les peres Magalhanès & le Comte établiſſent la venue de l'apôtre Saint Thomas à la Chine, M. Maigrot, évêque de Conon, & vicaire apoſtolique dans ce même royaume, reconnoît que les miſſionnaires ont pris pour l'apôtre Saint Thomas, un certain *Tamo*, ce ſont ſes propres termes, l'un des plus inſignes fripons qui ſoient jamais entrés à la Chine, & qui n'y vint qu'après l'an 582. (*D. J.*)

SIGE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource près de Sigen, & va ſe perdre dans le Rhin, à une lieue au-deſſus de Bonn. (*D. J.*)

SIGÉE, *Sigeum*, (*Géog. anc.*) promontoire, ville & port de l'Aſie mineure dans la Troade, immédiatement après la ville de Rhœteum. La ville de *Sigeum* étoit ruinée du tems de Strabon, *l. XIII. p.* 595. ce qui fait que peu d'auteurs en parlent. Pline, *l. V. c. xxx.* dit: *In promontorio quondam* Sigeum *oppidum*. Ptolomée, *l. V. c. ij.* marque le promontoire *Sigeum* entre l'embouchure du Scamandre & *Alexandria Troa*. On comptoit ſoixante ſtades de ce promontoire à celui de Rhœteum, en prenant le long du rivage. C'eſt aujourd'hui le cap *Janitzari*.

On y trouve un village, que les Grecs appellent *Troius*. Il contient trois cens feux ou environ. Tous les habitans ſont grecs, & vivent de la vente de leurs denrées, qui ſont des blés, des vins, des ſafrans, des melons & d'autres fruits. Tout y eſt à ſi grand marché, qu'on y a quinze poules pour une piaſtre, qui vaut un écu de notre monnoie. La douzaine d'œufs n'y coute qu'un ſol.

Ce fut *Sigée*, ſi l'on en croit Cicéron & quelques auteurs anciens, qu'Alexandre, en voyant le tombeau d'Achille, s'écria: *Trop heureux héros, qu'Homere ait chanté tes exploits*. Cela eſt vrai, ajoute l'orateur romain; car ſans l'Iliade, Achille mouroit tout entier, & ſon nom ne lui ſurvivoit point. Cependant Pomponius-Mela, Pline & Solin placent ailleurs qu'à *Sigée* le tombeau d'Achille. La ville de *Sigée* a été autrefois épiſcopale: elle eſt aujourd'hui ruinée. (*D. J.*)

SIGINDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. Les Grecs & les Latins ont fort varié pour l'ortographe de ce mot. La plus commune eſt *Singidunum*. *Voyez* donc SINGIDUNUM. (*D. J.*)

SIGILLAIRES, SIGILLARITES, ſ. f. pl. (*Gram.*) nom d'une fête des anciens Romains. Elle étoit ainſi appellée des petits préſens, tels que des cachets, des anneaux, des gravures, des ſculptures qu'on s'envoyoit. Elle duroit quatre jours: elle étoit immédiatement après les ſaturnales qui en duroient trois, ce qui faiſoit enſemble ſept jours: & comme les ſaturnales commençoient le 14 avant les calendes de Janvier, c'eſt-à-dire le 19 de Décembre, les *ſigillaires* commençoient le 22, & duroient juſqu'au 25 incluſivement. On dit qu'elles furent inſtituées par Hercule, lorſque revenant d'Eſpagne, après avoir tué Geryon, il conduiſit ſes troupeaux en Italie, & qu'il en bâtit ſur le Tibre un pont à l'endroit où l'on conſtruiſit depuis le pont *Sublierus*. D'autres en attribuent l'inſtitution aux Pélagiens, qui imaginerent que par le mot de *tête* l'oracle ne leur demandoit pas des ſacrifices d'hommes vivans, ni par celui de φὼς, des hommes, mais par le premier des ſtatues, & par le ſecond des lumieres; ils préſenterent à Saturne des bougies, & à Pluton des figures humaines; de-là viennent & les *ſigillaires* & les préſens qui accompagnoient la célébration de cette fête.

SIGILLATEURS, ſ. m. pl. (*Littérat.*) c'étoient chez les Egyptiens les prêtres qui étoient chargés de marquer les victimes deſtinées aux ſacrifices. Comme il falloit que l'animal fût entier, pur, & bien conditionné pour être ſacrifié, il y avoit des prêtres deſtinés à examiner les animaux qu'on deſtinoit à être victime. Quand la bête ſe trouvoit propre aux autels, ils la marquoient, en lui attachant aux cornes de l'écorce de papyrus, & en imprimant leur cachet ſur de la terre ſigillée qu'ils lui appliquoient. Hérodote raconte qu'on puniſſoit de mort quiconque offroit une victime qui n'avoit pas été ainſi marquée. (*D. J.*)

SIGILLÉE, TERRE, *terra ſigillata*, (*Hiſt. nat. Mat. médic.*) nom que l'on a donné à des terres bolaires, auxquelles on attribuoit de grandes vertus; on en formoit des petits gâteaux ronds, ſur leſquels on imprimoit un ſceau ou cachet, afin de certifier ceux qui les achetoient que la terre qu'on leur vendoit étoit réellement tirée de l'endroit qu'ils vouloient & n'étoit point contrefaite. La *terre ſigillée* de Lemnos étoit regardée comme ſacrée; ſuivant le rapport de M. Hill, les prêtres ſeuls avoient la permiſſion d'y toucher, on la mêloit avec du ſang de chêvre, après quoi on y imprimoit un cachet. Comme les prêtres aidoient à la former, on l'appelloit *terre ſacrée*, γεῖνμα. *Voyez* les notes de M. Hill *ſur Théophraſte, p.* 179. Cette vénération ſubſiſte encore actuellement, ce n'eſt qu'une fois dans l'année que l'on ouvre la carriere où ſe trouve cette terre, alors l'évêque à la tête de ſon clergé s'y rend en proceſſion, on tire la terre avec des cérémonies, & on referme l'enceinte où elle ſe tire. Les Grecs font des préſens de cette *terre ſigillée* au ſultan & aux grands officiers de l'empire, qui en font un très-grand cas, perſuadés que cette terre eſt un antidote ſouverain contre toutes ſortes de poiſons. *Voyez l'article* LEMNOS, *terre de*.

Il eſt aiſé de voir que les *terres ſigillées* n'acquierent aucune vertu par le ſceau qu'on leur imprime. Elles varient pour la couleur & pour la qualité, ſuivant les différens endroits où on les trouve; & il y a autant de terres que l'on appelle *ſigillées*, qu'il y a de pays où l'on veut ſe donner la peine d'y imprimer un cachet. (—)

SIGISTAN, (*Géog. mod.*) province de Perſe. *Voyez* SEGESTAN.

SIGIUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Gaule narbonnoiſe, ſur la côte de la mer Méditerranée. Ptolomée écrit *Setius-mons*, & il eſt vraiſſemblable qu'il a raiſon, car cette montagne s'appelle préſentement dans le pays *Lou cap de Sete*. (*D. J.*)

SIGLE, ſ. f. (*Littérat.*) on appelle *ſigles* les lettres initiales que l'on employoit ſeules dans la maniere d'écrire en abrégé, lorſqu'on n'y exprimoit les mots que par des initiales. Ces lettres préſentoient aux yeux du lecteur ou par l'arrangement qu'elles avoient entr'elles, ou par la place qu'elles tenoient dans le diſcours, une ſuite d'expreſſions connues, & n'étoient que rarement ſuſceptibles de différentes interprétations; par exemple, tout le monde étoit convenu que cette eſpece de formule *S. P. Q. R.* ſignifioit *Senatus populuſque Romanus*. (*D. J.*)

SIGMA, ſ. m. (*Antiq. rom.*) table en fer à cheval. Les Romains ayant négligé dans leurs tables l'uſage de ce qu'ils appelloient *triclinium*, ſe ſervirent d'une table faite en forme de *ſigma*, c'eſt-à-dire qui avoit la figure d'un fer à cheval, autour duquel étoit poſé un lit plus ou moins grand, fait de même en demi-cercle, ſelon le diametre de la table.

Les places les plus honorables étoient celles qui ſe trouvoient aux deux extrémités du lit. C'étoit par l'intervalle du demi-cercle que l'on ſervoit les viandes. Ce lit étoit fait ordinairement pour ſix ou ſept convives: *ſeptem* ſigma *capit*, dit Martial.

Il avoit, ſelon Voſſius, la figure d'un arc commun, & non celle de l'arc des Scythes qu'Athénée dit avoir reſſemblé à la lettre capitale Σ. Fulvius Urſinus, dans ſon appendix au traité de Ciaconius de *triclinio*, nous apprend que les anciens s'aſſeyoient ſur des couſſins autour de la table, & qu'ils étoient dans l'attitude de nos tailleurs.

Eliogabale, prince fort groſſier dans le choix des plaiſirs dont il égayoit ſes repas, faiſoit mettre un lit autour de la table, nommée *ſigma*, & ce lit portoit auſſi le même nom. Il faiſoit placer ſur ce lit aujourd'hui huit hommes chauves, demain huit goutteux, un autre jour huit griſons, d'autres fois huit hommes fort gras, qui étoient ſi preſſés, qu'à peine pouvoient-ils porter la main à la bouche. Un autre de ſes divertiſſemens étoit de faire faire le lit de table de cuir, de le remplir d'air au-lieu de laine; & dans le tems que ceux qui l'occupoient ne ſongeoient qu'à bien manger & à bien boire, il faiſoit ouvrir ſecrétement un robinet qui étoit caché ſous la courtepointe, le lit s'applatiſſoit, & ces pauvres gens tomboient ſous la table.

SIGMOIDES, VALVULES, (*Anatom.*) valvules au nombre de trois, ſituées à la naiſſance de l'aorte. Elles ſont faites comme de petits capuchons, & diſpoſées de maniere que quand le ſang ſort du cœur, il les applatit; & que s'il ſe préſentoit pour y rentrer, il les rempliroit & les gonfleroit; ce qui fait qu'elles ne s'oppoſent point à ſa ſortie, mais ſeule-

ment à ſon retour. La figure circulaire qu'elles ont quand elles s'enflent, ne permet pas qu'elles ferment exactement l'entrée du cœur, mais leur nombre fait qu'elles la ferment ſuffiſamment, & qu'elles empêchent un reflux conſidérable & nuiſible à la circulation. M. Litre a cru que dans une femme qu'il a ouverte, le défaut d'une des *valvules ſigmoïdes* avoit été la cauſe de ſa mort ſubite. (*D. J.*)

SIGNA, (*Art militaire des Romains.*) nom générique de différentes enſeignes des Romains. Dans les unes, on portoit l'image du prince, & ceux qui les portoient s'appelloient *imaginiferi*: d'autres enſeignes avoient une main étendue pour ſymbole de la concorde, & ces porte-enſeignes ſe nommoient *ſigniferi*: dans quelques-unes étoit une aigle d'argent, qui faiſoit nommer ceux qui la portoient *aquiliferi*, les porte-aigle. On voyoit dans d'autres un dragon à tête d'argent, & le reſte du corps de tafetas que le vent agitoit comme un vrai dragon, & ces ſortes de dragons étoient appellés *draconarii*. Enfin l'enſeigne de l'empereur, nommée *labarum*, ſe portoit quand l'empereur étoit à l'armée; ceux qui portoient cette enſeigne, ſe nommoient *labariferi*. Le *labarum* étoit une étoffe pourpre enrichie par le bout d'une frange d'or, & garnie de pierres précieuſes. Toutes ces enſeignes étoient ſoutenues ſur une demi-pique, pointue par le bout du bas, afin qu'on la plantât aiſément en terre. (*D. J.*)

SIGNAGE, ſ. m. (*Vitrer.*) deſſein d'un compartiment de vîtres, tracé en blanc ſur le verre ou à la pierre noire, ſur un ais blanchi pour faire les panneaux & les chef-d'œuvres de vîtrerie. (*D. J.*)

SIGNAL, SIGNE, (*Gram. ſynon.*) le *ſigne* fait connoître; il eſt quelquefois naturel. Le *ſignal* avertit, il eſt toujours arbitraire.

Les mouvemens qui paroiſſent dans le viſage ſont ordinairement les *ſignes* de ce qui ſe paſſe dans le cœur. Le coup de cloche eſt le *ſignal* qui appelle le chanoine à l'égliſe.

On s'explique par *ſignes* avec les muets ou les ſourds; & l'on convient d'un *ſignal* pour ſe faire entendre des gens éloignés. *Girard.* (*D. J.*)

SIGNAL *par le feu*, (*Littérature.*) les *ſignaux par le feu* ſe nommoient πυρσοὶ & φρυκτοὶ, & l'art de les donner s'appelloit πυρσοφορία, φρυκτωρία.

Homere eſt le premier qui en ait fait mention. L'uſage en étoit déja ſi établi de ſon tems, qu'il en a employé la comparaiſon comme d'une choſe connue & propre à peindre dans l'eſprit de ſes lecteurs l'image de ce qu'il vouloit faire concevoir.

,, Comme lorſqu'une ville aſſiſe au milieu de la
,, mer vient à être aſſiégée, on voit de loin durant
,, le jour, dit le poëte, des tourbillons de fumée
,, s'élever au milieu de la ville dans les airs, & pen-
,, dant la nuit on apperçoit d'épaiſſes colonnes de
,, feu s'élancer juſque dans les nues, & appeller de
,, chez les peuples voiſins un ſecours puiſſant contre
,, les efforts de l'ennemi, telle paroiſſoit la flamme
,, qui voltigeant autour de la tête d'Achille répan-
,, doit au loin ſon éclat..... ,,

Ce qu'Homere n'a fait qu'indiquer aſſez légerement, Eſchyle l'a marqué fort-au-long en pluſieurs endroits de ſa tragédie.

,, Puiſſent enfin les dieux, s'écrie l'eſclave qui fait
,, le prologue de la piece, me délivrer de la pénible
,, fonction qui m'attache depuis ſi long-tems à ob-
,, ſerver le moment du *ſignal* dont on eſt convenu.
,, J'ai vu par pluſieurs révolutions ſe montrer & diſ-
,, paroître ces aſtres brillans qui amenent à la terre
,, les différentes ſaiſons; j'ai toujours attendu le flam-
,, beau qui doit parler à nos yeux, & nous appren-
,, dre la deſtruction de Troie,.... que ces feux ſi
,, long-tems eſpérés viennent enfin me dégager. Je
,, vous ſalue, flambeau de la nuit, votre lumiere eſt
,, agréable comme celle du plus beau jour; quelles
,, fêtes vont éclater à l'occaſion de l'évenement que
,, vous annoncez ,,!

A peine l'eſclave de Clytemneſtre a-t-il porté la nouvelle au palais, que la reine ſort pour en informer le peuple; & quand les vieillards qui compoſent le chœur demandent, quel eſt le meſſager aſſez vîte à la courſe pour avoir apporté ſitôt la premiere nouvelle de la priſe de Troie, Clytemneſtre leur répond en ces termes: ,, Nous en ſommes redevables
,, à Vulcain, l'éclat de ſes feux eſt parvenu juſqu'à
,, nous, un *ſignal* a fait allumer un autre *ſignal*. Aux
,, premiers feux apperçus ſur le mont Ida, les ſe-
,, conds ont répondu de deſſus le ſommet de la mon-
,, tagne conſacrée dans l'île de Lemnos à Mercure.
,, L'étendue des eaux qui ſéparent cette île du mont
,, Athos, a été bientôt éclairée par les flammes, & la
,, montagne de Jupiter auſſi-tôt après a été toute cou-
,, verte de feu: ſemblables aux rayons du ſoleil qui
,, ſe répandent ſur la terre, ces feux ont annoncé
,, la hauteur du mont Maciſte, ce que le Maciſte de-
,, voit publier, pour ainſi dire, juſque ſur les bords
,, de l'Euripe. Des gardes placées ſur le Méſape in-
,, acceſſible au ſommeil, fideles à des ordres rigou-
,, reux, ont fait paroître à leur tour des feux qui, tels
,, qu'une lune brillante, franchiſſant rapidement les
,, campagnes de l'Aſope, ont réveillé ſur le mont
,, Cythéron les *ſignaux* qui devoient en faire naître
,, d'autres encore plus loin. La garde chargée d'ob-
,, ſerver de deſſus cette derniere montagne n'a pas
,, tardé, malgré la diſtance, à reconnoître ces feux.
,, Elle a augmenté ceux qui devoient ſervir de ré-
,, ponſe. Les ténebres du lac Gorgopis ont été diſſi-
,, pées par ce nouvel éclat, & le mont Egiplanete,
,, frappé de cette lumiere, nous a avertis de ce qu'il
,, venoit d'apprendre. Mes ordres ont été ponctuel-
,, lement ſuivis; les gardes que j'avois diſpoſés ſur
,, l'Egiplanete ont à l'envi redoublé les feux, le
,, golfe & le promontoire Saronique ont vu ſe pro-
,, duire le jour que ma volonté faiſoit naître, & de
,, grandes traces de lumiere ſont arrivées juſque ſur
,, le mont Arachnéen: c'étoit le lieu le plus proche
,, d'Argos & du palais des Atrides. Ainſi a été appor-
,, tée l'importante nouvelle que je vous apprends.
,, Telles ont été les lois que j'avois établies pour une
,, juſte correſpondance entre ceux qui devoient ſe
,, ſuccéder dans la fonction de donner & de recevoir
,, les *ſignaux*..... Les Grecs à cette heure ſont maî-
,, tres de Troie ,,.

L'uſage des *ſignaux*, dont l'invention toute entiere étoit dûe aux Grecs, ſe perfectionna à meſure que ce peuple réfléchit ſur l'art de la guerre. Ces *ſignaux* y étoient ſouvent employés. De tout ce qui s'eſt inventé, dit Polybe, pour mettre à profit certaines occaſions qu'il eſt important de ne point laiſſer échapper, rien n'eſt plus utile que les *ſignaux par le feu*. Dès-lors ils ne furent plus un ſimple ſigne d'inſtitution pour apprendre ſeulement le gros d'un fait, on s'étudia à trouver comment on pourroit faire comprendre les différentes circonſtances de ce qui ſe paſſoit à un éloignement de trois ou quatre journées de ceux avec leſquels il auroit été à deſirer que l'on pût s'expliquer; en un mot, on parvint, comme Polybe l'aſſûre, à faire connoître des événemens que l'on n'avoit pas pu prévoir & qu'on pouvoit deviner.

Le même Polybe rend compte, d'une excellente méthode pour les *ſignaux par le feu*, qui avoit pour auteur Cléoxene, ou Démoclite, ſuivant quelques écrivains, & qu'il avoit perfectionnée lui-même. Elle conſiſtoit à faire lire peu-à-peu à un obſervateur ce qu'il étoit important d'apprendre. On ne montroit pas des mots ni des phraſes dont le bon ſens demeurât équivoque, ou ſujet à des difficultés, comme il arrivoit ſouvent dans la pratique d'Enée; mais après que toutes les lettres de l'alphabet avoient été rangées en quatre ou cinq colonnes, perpendiculairement les unes au-deſſus des autres.

1°. Celui qui devoit donner le *ſignal*, commençoit par déſigner le rang de la colonne où ſe devoit chercher la lettre que l'on vouloit indiquer. Il marquoit cette colonne par un, deux, trois flambeaux qu'il levoit toujours à gauche, ſuivant que la colonne étoit la premiere, la ſeconde ou la troiſieme, & ainſi du reſte.

2°. Après avoir fait connoître le rang de la colonne, & fixé l'attention de l'obſervateur à chercher où étoit la lettre; celui qui étoit chargé du *ſignal*, indiquoit la premiere lettre de la colonne par un flambeau, la ſeconde par deux, la troiſieme par trois, de ſorte que le nombre des flambeaux répondoit exactement au quantieme de la lettre d'une colonne, alors on écrivoit la lettre qui avoit été indiquée; & par ces opérations répétées pluſieurs fois, on parvenoit à former des ſyllabes, des mots, & des phraſes qui préſentoient un ſens déterminé.

Celui qui donnoit le *ſignal* avoit encore un inſtrument géométrique garni de deux tuyaux, afin qu'il pût connoître par l'un la droite, & par l'autre la gauche de celui qui devoit lui répondre.

Le témoignage de Polybe, hiſtorien judicieux & exemt de ſoupçon de menſonge, ne nous laiſſe pas

douter

douter qu'on ne ſe ſervît avec ſuccès de la méthode qu'il a expliquée & perfectionnée; mais s'il étoit beſoin de fortifier ſon témoignage, la pratique des ſiecles qui ont ſuivi celui de Polybe, ſeroit une nouvelle preuve de la vérité du récit de cet hiſtorien.

Voici ce que dit Jules Africain des *ſignaux par le feu*, dans ſon livre intitulé Κεστοί. Cet auteur en traite dans un chapitre particulier. Il eſt vrai qu'il eſt aſſez difficile, par l'altération du texte de trouver un ſens net & ſuivi dans ce qu'il dit à ce ſujet, & les différentes leçons que l'on a tirées des manuſcrits, ne ſuffiſent pas encore pour le faire entendre. On va tâcher cependant de traduire la fin du chapitre, & l'on n'héſitera pas à y faire un ou deux changemens, qui ſeront aſſez juſtifiés par la clarté qu'ils feront naître dans l'explication de Jules Africain.

„ Je m'étonne aſſez ſouvent, dit-il, de la facilité que les *ſignaux* nous procurent d'écrire tout ce que nous voulons; voici ce qui ſe pratique. On choiſit d'abord des lieux propres à donner & à recevoir les *ſignaux*. On y détermine le côté gauche, le côté droit, & l'entre-deux de ces côtés; enſuite on diſtribue les lettres de l'alphabet, & on en fait paſſer du côté gauche un certain nombre, par exemple, celles qui ſont depuis l'*alpha* juſqu'au *theta;* les ſuivantes, depuis l'*iota* juſqu'au *pi* demeureront dans le milieu, & le reſte de l'alphabet ſera tout entier du côté droit. Lorſqu'on veut déſigner l'*alpha*, on n'allume qu'un *ſignal* du côté gauche, deux ſi c'eſt le *beta*, trois ſi c'eſt le *gamma*. Lorſque c'eſt l'*iota* qui doit être indiqué, on leve un *ſignal* entre le côté gauche & le côté droit; dans l'entre-deux du terrein où doivent s'exécuter les opérations, on en leve trois ſi c'eſt le *lambda*, & on fera la même choſe pour marquer les lettres compriſes dans la troiſieme diſtribution, ſans avoir aucun égard à la valeur numérale des lettres; car par exemple, on n'ira point lever cent ſignaux pour déſigner la lettre *rho*, parce que dans les nombres le *rho* vaut cent. Il faudra qu'il y ait un concert bien établi entre ceux qui donnent, ou ceux qui reçoivent le *ſignal*, & qu'il y ait des gens chargés d'écrire. Tel eſt le diſcours de Jules Africain „.

Il ne nous apprend rien de plus particulier, ſi ce n'eſt quelle étoit la matiere de ces *ſignaux*. „ Il faut avoir fait proviſion, dit-il, de bois ſec, de chaume, de branches d'arbres & de paille; ſi l'on enduit ces matieres de graiſſe, elles rendront beaucoup de flamme, & une fumée épaiſſe que l'on verra monter au ciel par tourbillon „.

Jules Africain nous aſſure que les Romains uſoient de *ſignaux*, tels qu'il les a expliqués; auſſi remarque-t-on dans Tite-Live, dans Vegece, & dans la vie de Sertorius par Plutarque, quelques occaſions où les généraux romains avoient eû recours à ce moyen de ſe parler de fort loin les uns aux autres; mais il ſuffit de citer ces auteurs, ſans rapporter les faits dans un plus grand détail. *Mém. de littér. tome XIII.* (*D. J.*)

Signaux, c'eſt *dans l'Art militaire* différentes manieres de faire connoître à une troupe ou une armée, les mouvemens qu'on veut lui faire exécuter, & à ceux qui ſont du même parti, ou de la même armée, le moyen de ſe reconnoîre les uns & les autres.

Ces *ſignaux* ſont de trois ſortes. Les *vocaux* ainſi appellés de la voix humaine qui les forme; les *demi-vocaux* qui ſe font par le tambour, la trompette, le canon, *&c.* & les *muets* qui ſe font par les différens mouvemens des drapeaux & des étendars.

Il y a d'autres *ſignaux* muets qu'on fait mettre ſur les habits des ſoldats, pour qu'ils ſe reconnoiſſent dans la mêlée; par exemple, de la paille ou du papier au chapeau, la chemiſe par-deſſus l'habit dans les *camiſades*. *Voyez* Camisade.

Des corps ſéparés peuvent auſſi ſe reconnoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit. Une armée, par exemple, qui s'avance au ſecours d'une place aſſiégée, peut annoncer ſon arrivée par des feux allumés, lorſqu'elle occupe quelques endroits de la campagne, d'où ces feux peuvent être vus de la place.

„ Toutes les évolutions & les mouvemens qui ſe pratiquent parmi le fracas des armes, dit le ſavant commentateur de Polybe, ne ſauroient être commandées par la voix; on devroit les faire au ſon du tambour, pourvu que les évolutions fuſſent diſtinguées par les différens roulemens. Qu'on ne me parle pas de l'exercice au ſon du tambour, tel qu'on le fait aujourd'hui, il eſt trop ridicule, puiſque les évolutions ne ſont pas diſtinguées. Je dis donc que dans une affaire générale ou dans un combat, le bruit des autres tambours, celui du canon, les décharges continuelles de l'infanterie, & les cris militaires, empêchent de diſtinguer les commandemens qui ne ſont pas les mêmes par-tout, à cauſe des différens cas qui arrivent. Il me paroît qu'il ſeroit mieux d'introduire deux corps de chaſſe par régiment, dont les différens ſons diſtingueroient les diverſes évolutions & les manœuvres qu'il faudroit faire, & auxquels il ſeroit bon d'accoutumer les ſoldats à la maniere des anciens. Cet inſtrument eſt de tous, celui qui fait un plus beau bruit de guerre, & qui me ſemble digne d'être mis à un autre uſage, qu'à ſervir à animer les chiens „. *Traité de la colonne*, par M. le chevalier de Folard.

Les ennemis ſe ſervoient des *ſignaux* par le feu, pour s'avertir réciproquement des différens événemens qui arrivoient pendant la guerre, & même pour commencer le combat. „ Ce ſignal de guerre avoit précédé l'uſage des trompettes. Un prêtre couronné de lauriers précédoit l'armée avec une torche allumée à la main. Les ennemis l'épargnoient preſque toujours dans la chaleur de la bataille. De-là eſt venue l'ancienne façon proverbiale d'exprimer une défaite complette. *Le porte-flambeau même n'a pas été épargné*. De-là vient encore, avec aſſez de vraiſemblance, l'uſage de repréſenter la diſcorde avec des torches ardentes. „ *Théatre des Grecs, par le P. Brumoi, l. IV. in-*12, *p.* 238.

Polybe nous a laiſſé une digreſſion fort curieuſe ſur les *ſignaux* par le feu. On la trouve dans le ſixieme vol. du commentaire ſur cet auteur, par M. le chevalier de Folard, *p.* 139. M. Rollin a auſſi donné cette même digreſſion dans ſon *hiſtoire ancienne*, *p.* 162, du huitieme vol. de l'édition *in*-12 de cet ouvrage. (*Q*)

Signaux, (*Marine.*) ce ſont des inſtructions qu'on donne ſur mer par quelque marque diſtinctive. Il y a deux ſortes de *ſignaux;* des *ſignaux* généraux, & des *ſignaux* particuliers. Les premiers concernent les ordres de batailles, de marches, de mouillage & de route; les ſeconds les volontés du commandant pour tous les capitaines de chaque vaiſſeau en particulier, & réciproquement les avis que donnent au commandant les capitaines des vaiſſeaux. On ſe ſert pour cela le jour, de pavillons de diverſes couleurs, de flammes & de gaillardets; & la nuit de canons, de pierriers, de fuſées, & de fanaux ou feux. Dans un tems de brune, on fait uſage de trompettes, de la mouſqueterie, des pierriers & du canon, & on employe ces *ſignaux*, ſelon qu'on eſt convenu réciproquement; & de quelque maniere qu'on les faſſe, pourvu qu'ils ſoient clairs, faciles à diſtinguer & à exécuter, ils ſont toujours bons. Pour avoir cependant une idée de la maniere dont on ſe parle ſur mer, par ſignes, je vais rapporter un projet univerſel de *ſignaux*, que le P. Hôte a donné dans ſon art des armées navales, *p.* 421, & dont la plûpart ſont pratiqués ſur les vaiſſeaux. Je dois dire auparavant, que les *ſignaux* qui ſont reçus par-tout, c'eſt un baril d'eau pendu à l'extrémité de la vergue d'un vaiſſeau, lorſqu'on a beſoin de faire aiguade; & une hache attachée au même endroit, quand on veut faire du bois.

Pour revenir aux autres *ſignaux*, le P. Hôte les preſcrit dans l'ordre ſuivant.

Signaux *de commandement pour le jour*, (*Marine.*) pour toute l'armée, on mettra un jacq ſur le bâton du grand mât. Pour chaque eſcadre, on mettra le pavillon de l'eſcadre. Pour chaque diviſion, on mettra une cornette de la couleur de l'eſcadre, au mât propre de la diviſion. Pour chaque vaiſſeau, on mettra une des cinq flammes les plus remarquables, à un des trois endroits les plus en vue du mât, où l'on aura mis le ſignal de la diviſion du vaiſſeau.

Signaux *de commandement pour la nuit ou pour la brune*, (*Marine.*) pour toute l'armée, trois coups de canon précipités. Pour la premiere eſcadre, trois coups poſés; pour la ſeconde, deux; pour la troiſieme, un.

Signaux de partance. Pour ſe diſpoſer à partir, le petit hunier déſbelé. Pour déſaffourcher, deux coups de canon précipités. Pour mettre à pic, deux coups de canon précipités en bordant l'artimon, avec un feu ſur le beaupré, ſi c'eſt la nuit.

Pour appareiller, le petit hunier hiſſé pendant le

jour

jour, & un feu au bâton d'enſeigne pendant la nuit.

SIGNAUX *pour les ordres*, (*Marine.*) *Pavillon à la vergue d'artimon. Ordre de bataille.* Stribord, blanc. Bas-bord, rouge.

Premier ordre de marche. Stribord, blanc & rouge. Bas-bord, blanc & bleu. Second ordre de marche, bleu. Troiſieme ordre de marche, blanc ſacié de rouge. Quatrieme ordre de marche, blanc ſacié de bleu. Cinquieme ordre de marche, rouge ſacié de blanc. Ordre de retraite, bleu ſacié de blanc.

SIGNAUX *pour les mouvemens de l'armée.* (*Marine.*) *Pavillon ſous le bâton du mât.* Forcer de voiles, blanc & rouge. Carguer des voiles, rouge & bleu. Arriver, écartelé, blanc & rouge. Venir au vent, écartelé, blanc & bleu. Courir vent arriere, écartelé, rouge & bleu; la nuit, deux feux au bâton d'enſeigne. Courir au plus près ſtribord, rayé, blanc & rouge; la nuit, deux feux à la vergue d'artimon. Bas-bord, rayé, blanc & bleu; la nuit, trois feux à la vergue d'artimon.

Courir vent large de deux rumbs. Stribord, blanc ſacié de rouge. Bas-bord, blanc ſacié de bleu.

De quatre rumbs. Stribord, rouge ſacié de blanc. Bas bord, rouge ſacié de bleu.

De ſix rumbs. Stribord, bleu ſacié de blanc. Bas-bord, bleu ſacié de rouge.

De huit rumbs. Stribord, blanc bordé de rouge. Bas-bord, blanc bordé de bleu. Revirer par la contre-marche, rouge bordé de blanc; la nuit deux coups de canon précipités, & un poſé. Revirer tous enſemble, rouge bordé de bleu; la nuit un coup de canon & deux précipités. Revirer vent arriere, blanc bordé de rouge; la nuit quatre coups de canon poſés.

SIGNAUX *de chaſſe & de combat*, (*Marine.*) *Pavillon de ſous le mât de miſſaine.* Se rallier, blanc & rouge. Donner chaſſe à une armée qui fuit, blanc & bleu. Donner chaſſe à des vaiſſeaux qu'on veut reconnoître, rouge & bleu. Aller à l'abordage, blanc ſacié de rouge. Doubler les ennemis, blanc ſacié de bleu. Apprêter les brûlots, rouge ſacié de blanc. Envoyer les brûlots aux ennemis, rouge ſacié de bleu. Commencer le combat, trois coups précipités. Finir le combat, le général amene ſon pavillon & ſon enſeigne. Finir la chaſſe, le général amene ſon pavillon, avec un coup de canon.

Signaux de conſeils. Pavillon au bâton d'enſeigne. Conſeil des généraux, blanc & rouge. Conſeil des capitaines, blanc & bleu. Conſeil des commiſſaires, rouge & bleu.

Signaux de conſultation. Pavillon au bâton d'enſeigne. Demande. Pour combattre, blanc ſacié de rouge. Pour relâcher, blanc ſacié de bleu. Pour pourſuivre l'ennemi, rouge ſacié de blanc. Pour faire retraite, rouge ſacié de bleu. *Réponſe*, flamme blanche au même endroit, pour l'affirmative; & flamme rouge pour la négative.

SIGNAUX *pour faire venir à l'amiral. Flamme au bout de la vergue d'artimon.* (*Marine.*) à l'ordre, blanche; les chaloupes armées, rouge; les vaiſſeaux, bleu; le commandant du vaiſſeau, blanche & rouge.

Signaux de mouillage. Pour mouiller, deux coups de canon précipités, & deux poſés ou une enſeigne bleue.

Pour affourcher, une petite ancre, & une enſeigne blanche & bleue.

Pour déſaffourcher, une groſſe ancre & une enſeigne rouge & bleue.

Signaux des particuliers pour avertir le général: pavillon au beaupré & au bâton d'enſeigne. Quand on voit la terre, rayé blanc & rouge.

Quand on voit des vaiſſeaux étrangers, rouge.

Quand on voit une flotte, rayé blanc & bleu.

Quand on voit les ennemis, rayé rouge & bleu.

Quand on eſt près du danger, écartelé blanc & rouge, avec un coup de canon.

Quand on veut parler au général, écartelé rouge & bleu; & ſi la choſe preſſe, un coup de canon.

Flamme au bâton d'enſeigne. Quand on a des malades, blanche.

Quand on fait eau, rouge.

Quand on n'a d'eau que pour peu de jours, bleue.

Quand on manque de bois, blanche & rouge.

Quand on manque de pain, blanche & bleue.

A tous ces *ſignaux*, le général répond de même, & alors les particuliers amenent & hiſſent leur *ſignal* autant de fois qu'il eſt néceſſaire pour exprimer le nombre des choſes dont il s'agit.

Tout ceci eſt fort bien imaginé; il y a cependant une petite difficulté, c'eſt que le mélange des couleurs eſt très-difficile à diſtinguer lorſque les vaiſſeaux ſont un peu éloignés. Pour remédier à cela, j'ai propoſé, dans l'idée de l'état d'armement des vaiſſeaux de France, de ſe fixer au rouge & au blanc; & j'ai avancé que de quarante pavillons ſeuls ou joints avec autant de flammes ſemblables, & mis en divers lieux, feroient plus de dix mille *ſignaux*, & ſerviroient par conſéquent à donner autant d'ordres différens, ſans compter quarante gaillardets, qui ſe multiplieroient tous ſeuls à plus de 120, en les changeant de place.

On peut employer ſur les galeres les mêmes *ſignaux*, & pour les placer, on doit choiſir la poupe & le deſſus du calut des arbres, qui ſont les endroits les plus viſibles.

SIGNAUX, (*Marine.*) ce ſont les noms & ſouſcriptions de ceux qu'on enrôle qui ſavent ſigner, ou leurs marques & traits informes qu'ils font avec la plume, quand ils ne ſavent pas écrire leur nom.

SIGNALEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) deſcription de la perſonne faite par tous ſes caracteres extérieurs, que l'on donne à un prevôt de maréchauſſée, à un ſergent, à un exempt, pour reconnoître l'homme & s'en ſaiſir. On donne le *ſignalement* d'un moine échappé de ſon couvent, d'une religieuſe fugitive, d'un criminel, d'un deſerteur. Quoique ces ſortes de deſcriptions ſoient très-imparfaites, cependant elles contiennent toujours quelque choſe de ſpécifique; & ceux à qui on les confie ont une ſi grande habitude à les rapporter aux perſonnes déſignées, que s'il leur arrive quelquefois de trouver de la reſſemblance entre un *ſignalement* & une autre perſonne que celle du *ſignalement*, il ne leur arrive jamais de rencontrer celle-ci, & de s'y méprendre. Avec un *ſignalement* un peu détaillé, ils prennent de tems en tems celui qu'il ne faut pas prendre, mais ils ne manquent jamais celui à qui on en veut, s'il ſe préſente à eux.

SIGNALER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt déſigner par un ſignalement.

SIGNALER, c'eſt rendre remarquable, prouver avec publicité, montrer dans des circonſtances difficiles quelque qualité rare en elle-même, ou commune en elle-même, mais rare par ſon intimité, ou le degré de force. Il a *ſignalé* ſon courage; il a pardevers lui des actions *ſignalées* de généroſité, d'humanité, de grandeur d'ame. Il ſe prend rarement en mauvaiſe part; cependant ſi l'on dit un avocat *ſignalé*, on dit auſſi un *ſignalé* fripon.

SIGNANDAIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) terme de pratique par lequel on entend quelqu'un qui ſait & peut ſigner, ou qui a ſigné. Dans les actes importans, tels que les teſtamens, donations, criées, il faut des témoins *ſignandaires*, c'eſt-à-dire qui ſignent effectivement les actes, & non de ceux qui déclarent qu'ils ne ſavent ou ne peuvent ſigner. *Voyez* SIGNATURE & TÉMOIN. (*A*)

SIGNATURE, ſ. f. (*Botan.*) rapport ridicule des plantes entre leur figure & leurs effets. Ce ſyſtème extravaguant n'a que trop régné. (*D. J.*)

SIGNATURE, (*Juriſprud.*) eſt la ſouſcription d'un acte, ou l'appoſition du nom de quelqu'un au bas de cet acte, miſe de ſa propre main.

Anciennement du tems que l'uſage des lettres étoit fort négligé, on ne ſignoit point les actes; au lieu de *ſignature*, on mettoit ſon ſceau ou cachet.

Les notaires ſignoient bien leurs actes, mais ordinairement les parties ne ſignoient pas avec eux; c'eſt pourquoi l'ordonnance d'Orléans en 1560, *article* 84, leur enjoignit de faire ſigner les parties & les témoins inſtrumentaires. Ce qui fut renouvellé par l'ordonnance de Blois en 1579, *article* 165.

Il y a des actes ſous *ſignature* authentique, d'autres ſous *ſignature* privée ou ſous ſeing privé, ce qui eſt la même choſe.

La *ſignature* des parties, des témoins, & des officiers publics, dont les actes doivent être ſouſcrits, eſt ce qui donne la perfection à l'acte juſque là; & tant qu'il manque quelqu'une des *ſignatures* néceſſaires, l'acte eſt imparfait.

Dans les jugemens rendus à l'audience, c'eſt la prononciation qui en fixe la date; mais dans les procès par écrit, c'eſt la *ſignature* du juge ou du greffier. *Voyez* ACTE, JUGEMENT, NOTAIRE, SCEAU, SEING, TÉMOIN. (*A*)

SIGNATURE DE COUR DE ROME, eſt une réponſe du pape au bas d'une ſupplique, par laquelle il accorde à l'impétrant la grace ou le bénéfice qu'il lui demande.

En

En matiere de bénéfice, cette *ſignature* tient lieu de proviſions, excepté pour les bénéfices conſiſtoriaux ou chefs de communauté, pour leſquels une ſimple *ſignature* ne ſuffit pas, étant néceſſaire d'obtenir des bulles.

Sous le terme de *ſignature*, on entend non-ſeulement la *ſignature* proprement dite, mais auſſi la ſupplique ou acte au bas duquel elle eſt appoſée, lequel prend ſon nom de la *ſignature* qui eſt au bas.

La *ſignature* contient les clauſes, dérogations & diſpenſes, avec leſquelles la grace ou le bénéfice ſont accordés avec la commiſſion pour l'exécuter.

Toute *ſignature* ou réponſe a une ſupplique qui porte diſpenſe ou proviſion de dignité dans une cathédrale ou collégiale, prieurés conventuels, canonicats de cathédrale, doit être ſignée par le pape même, qui répond par ces mots *fiat ut petitur*; les autres *ſignatures* ſont données par un officier de la chancellerie romaine, appellé *préfet de la ſignature de grace*, qui répond la ſupplique en ces termes: *Conceſſum ut petitur, in præſentia D. N. papæ*.

La date de la *ſignature* ſe prend ordinairement du jour que la ſupplique a été miſe entre les mains du dataire, & non pas ſeulement du jour qu'elle a été répondue.

Il eſt d'uſage en France que les *ſignatures* originales de cour de Rome y font foi, pourvu qu'elles ſoient vérifiées par un certificat de deux expéditionnaires.

Ces *ſignatures* ſuffiſent pour prendre poſſeſſion des bénéfices ordinaires, pour leſquels il ne faut pas de bulles.

Il y a trois ſortes de *ſignatures*; l'une en forme gracieuſe, l'autre *in forma dignum antiqua*, la troiſieme *in forma dignum noviſſima*, dont on trouvera l'explication ci-après, *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel. (*A*)

Signature authentique, qu'on appelle auſſi *ſignature publique*, eſt celle qui eſt émanée d'un officier public, & qui fait foi en juſtice, ſans qu'il ſoit beſoin de la faire reconnoître. *Voyez* Signature privée. (*A*)

Signature *in forma dignum noviſſima*, eſt une ſeconde *ſignature* que le pape accorde par forme de lettre executoriale, faute par l'ordinaire d'exécuter dans les trente jours la commiſſion portée par la *ſignature*, le pape enjoint à ſon refus à l'ordinaire plus voiſin de l'exécuter. *Voyez* Caſtel.

Signature *in forma dignum antiqua*, eſt une *ſignature* de cour de Rome ainſi appellée, parce qu'elle commence par ces mots *dignum arbitramur*. C'eſt celle dont le pape uſe pour les cures & dignités, les canonicats des égliſes cathédrales, & pour les dévolus, dont il ne pourvoit l'impétrant que ſous la condition de ne pourvoir prendre poſſeſſion du bénéfice qu'après avoir obtenu le *viſa* de l'ordinaire dont il dépend. *Voyez* Caſtel.

Signature en forme gracieuse, eſt une *ſignature* de cour de Rome qui s'expédie ſur une atteſtation de l'ordinaire; c'eſt pourquoi elle ne contient point de commiſſion de procéder préalablement à l'examen de l'impétrant, de maniere que celui-ci, en vertu de cette proviſion, peut ſe faire mettre en poſſeſſion *auctoritate propria*, ſans aucun *viſa* de l'ordinaire.

Signature de justice, eſt une *ſignature* de cour de Rome donnée ſur quelque matiere de juriſdiction contentieuſe, dans l'aſſemblée des officiers prépoſés pour cet effet, appellée auſſi la *ſignature de juſtice*; telles ſont les commiſſions, délégations, reſcrits, & autres actes qui ſont adreſſés aux tribunaux où ſe rend la juſtice. *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel, *tom. I. p.* 10. & le *mot* Signature de grace.

Signature originale, c'eſt celle qui eſt écrite de la main même de celui dont elle contient le nom, à la différence des *ſignatures* qui ſont copiées d'une main étrangere, & ſeulement par forme de mention des vraies *ſignatures*.

Signature privée, eſt celle qui émane d'une perſonne privée, c'eſt-à-dire, qui n'a point de caractere public.

Ces ſortes de *ſignatures* ne font point foi en juſtice, juſqu'à ce qu'elles y ſoient reconnues. *Voyez ci-après* Signature publique. (*A*)

Signature publique, *voyez ci-devant* Signature authentique.

Signature, *terme d'Imprim.* c'eſt un ſigne ou une marque que l'on met au bas des pages au-deſſous de la derniere ligne, pour la facilité de la reliure, & pour faire connoître l'ordre des cahiers & des pages qui les compoſent. Les *ſignatures* ſe marquent avec des lettres initiales qui changent à chaque cahier. S'il y a plus de cahiers que l'alphabet n'a de lettres, on ajoute à l'initiale un caractere courant de même ſorte, c'eſt-à-dire un petit *a* à la ſuite d'un grand *A*, & ainſi de ſuite, ce qu'on redouble tant qu'il eſt néceſſaire. Pour indiquer l'ordre des feuilles qui compoſent chaque cahier, on ajoute après la lettre initiale quelques chiffres qui ne paſſent pas le milieu du cahier, & qui par leur nombre marquent le format de l'édition. (*D. J.*)

SIGNE, ſ. m. (*Métaphyſ.*) Le *ſigne* eſt tout ce qui eſt deſtiné a repréſenter une choſe. Le *ſigne* enferme deux idées, l'une de la choſe qui repréſente, l'autre de la choſe repréſentée; & ſa nature conſiſte à exciter la ſeconde par la premiere.

On peut faire diverſes diviſions des *ſignes*, mais nous nous contenterons ici de trois, qui ſont de plus grande utilité.

Je diſtingue trois ſortes de *ſignes*; 1°. les *ſignes* accidentels, ou les objets que quelques circonſtances particulieres ont liés avec quelques-unes de nos idées, enſorte qu'ils ſont propres à les réveiller: 2°. les *ſignes* naturels ou les cris que la nature a établis pour les ſentimens de joie, de crainte, de douleur, *&c.* 3°. les *ſignes* d'inſtitution, ou ceux que nous avons nous-mêmes choiſis, & qui n'ont qu'un rapport arbitraire avec nos idées. Ces derniers *ſignes* ſont néceſſaires à l'homme, pour que l'exercice de ſon imagination ſoit en ſon pouvoir.

Signe *en Algebre* ſe dit de ces caracteres $+$ & $-$, plus & moins, qu'on met au-devant des quantités algébriques. *Voyez* Caractere, Algebre, *&c.*

Signes ſemblables, *voyez* Semblable.

Signe radical, c'eſt le *ſigne* $\surd$ qu'on met au-devant d'une quantité radicale. *Voyez* Radical & Racine. (*O*)

Signe, *en Aſtronomie*, eſt la douzieme partie de l'écliptique ou du zodiaque, ou une portion de ce cercle qui contient trente degrés. *Voyez* Zodiaque.

Les anciens ont diviſé le zodiaque en douze ſegmens nommés *ſignes*; en commençant par le point d'interſection de l'écliptique avec l'équinoxial, ces *ſignes* furent déſignés par les douze conſtellations qui occupoient ces ſegmens du tems d'Hipparque. Mais depuis ce tems ces conſtellations ont tellement changé de place, par la préceſſion de l'équinoxe, que le bélier eſt maintenant dans le taureau, le taureau dans les gemeaux, *&c. Voyez* Précession, Equinoxe, *&c.*

Voici les noms de ces douze *ſignes* & leur ordre: *aries*, *taurus*, *gemini*, *cancer*, *leo*, *virgo*, *libra*, *ſcorpio*, *ſagittarius*, *capricornus*, *aquarius*, *piſces*; en françois, *le bélier*, *le taureau*, *les gemeaux*, *l'écreviſſe* ou *le cancer*, *le lion*, *la vierge*, *la balance*, *le ſcorpion*, *le ſagittaire*, *le capricorne*, *le verſeau*, *les poiſſons*. On les peut voir avec leurs différentes étoiles, ſous l'*article* qui leur eſt particulier, *&c.*

On diſtingue les *ſignes* par rapport à la ſaiſon de l'année où le ſoleil y ſéjourne, en *ſignes* de printems, d'été, d'automne & d'hiver. *Voyez* Printems, Eté, *&c.*

Les *ſignes* du printems ſont *aries*, *taurus*, *gemini*, le bélier, le taureau, les gemeaux; ceux de l'été ſont *cancer*, *leo*, *virgo*, l'écreviſſe, le lion, la vierge; ceux d'automne ſont *libra*, *ſcorpio*, *ſagittarius*, la balance, le ſcorpion, le ſagittaire; ceux d'hiver ſont *capricornus*, *aquarius*, *piſces*, le capricorne, le verſeau, les poiſſons.

Les *ſignes* du printems & ceux d'été ſont auſſi nommés *ſeptentrionaux*; & ceux d'automne & d'hiver ſont appellés *ſignes méridionaux*; parce que durant le printems & l'été, le ſoleil eſt ſur l'hémiſphere ſeptentrional de la terre, que nous occupons; & pendant l'automne & l'hiver, il eſt ſur l'hémiſphere méridional. (*O*)

Signe, (*Médecine ſéméiotiq.*) on appelle de ce nom tout effet apparent, par le moyen duquel on parvient à la connoiſſance d'un effet plus caché, dérobé au témoignage des ſens. Ainſi le phénomène ou ſymptome, peut devenir un *ſigne* lorſqu'on ceſſe de le conſidérer abſtractivement, & qu'on s'en ſert comme d'un flambeau pour percer dans l'intérieur obſcur de l'homme ſain ou malade. Le pouls eſt, par exemple, un phénomène qui frappe les ſens dans l'économie

mie animale; j'en ferai un *ſigne* ſi je remonte par ſon moyen à la connoiſſance du mouvement du ſang & de la vie; ſi, quand je le trouve bien régulier, j'en conclus que le ſujet eſt bien portant; ou quand, inſtruit par ſes diverſes irrégularités, je découvre différentes maladies. Toutes ces différentes modifications peuvent être autant de *ſignes* qui m'éclairent pour la connoiſſance de la ſanté ou des maladies. Il n'eſt point d'action, point d'effet ſenſible dans le corps humain, qui ne puiſſe fournir quelque *ſigne*. Les effets ſont tous *ſignes* de leurs cauſes; mais tous les *ſignes* doivent être fondés ſur l'obſervation ſouvent réitérée, afin que la correſpondance, la relation entre le *ſigne* & la choſe *ſignifiée*, ſoient ſolidement établies. C'eſt la difficulté de connoître & de fixer comme il faut ce rapport, qui a embarraſſé les premiers ſéméiologiſtes, & qui doit leur avoir coûté un travail & un tems infinis. *Voyez* Séméiotique. Combien d'obſervations n'a-t-il pas fallu pour décider & conſtater la valeur des divers *ſignes*, ou même d'un ſeul dans les différens ſujets, les différentes maladies & les diverſes circonſtances? C'eſt à Hippocrate que la ſcience des *ſignes* a le plus d'obligations: le premier ſéméioticien a été le plus grand; aucun médecin poſtérieur, quoique enrichi des tréſors de cet illuſtre législateur de la médecine, n'a été au-deſſus de lui; il s'en eſt même trouvé peu qui l'aient égalé, c'eſt-à-dire qui aient ſu mettre en uſage tous les *ſignes* qu'il avoit établis.

On peut, à la faveur des *ſignes*, acquérir trois ſortes de connoiſſances; ou remonter aux tems paſſés, & s'inſtruire par les effets préſens de ceux qui ont précédé; ou diſſiper l'obſcurité répandue ſur des objets préſens; ou enfin porter un œil pénétrant ſur les événemens futurs. On appelle *anamneſtiques* tous les *ſignes* qui nous rappellent l'état dans lequel le corps s'eſt trouvé plus ou moins long-tems auparavant; de ce nombre ſont les creux en différentes parties du corps, qui font connoître que la petite vérole a précédé; les cicatrices, *ſignes* des bleſſures paſſées, *&c.* Les ſeconds, qui nous éclairent ſur l'état préſent de la ſanté ou de la maladie, ſont appellés *dignoſtics*; ils ſont extremement variés dans la maladie, pouvant avoir pour objet de déterminer le genre, l'eſpece, le caractere particulier, le ſiege, *&c.* de l'affection préſente. Enfin on a donné le nom de *ſignes prognoſtics* à ceux qui mettent le médecin à portée de lire dans l'avenir, ſoit en ſanté ou en maladie; ces *ſignes* ſont extrèmement étendus, difficiles à ſaiſir & à bien évaluer; ils exigent une grande habitude à obſerver, beaucoup de travail & de pénétration: leur avantage compenſe bien au-delà toutes ces difficultés. *Voyez* Anamnestique, Diagnostic, Prognostic, & *tous les articles particuliers de Séméiotique.*

Parmi les *ſignes*, il y en a qui ſont communs à pluſieurs maladies, & qu'on appelle *équivoques*; ils indiquent différentes choſes, ſuivant les circonſtances dans leſquelles ils ſe rencontrent. Telle eſt, par exemple, la limpidité de l'urine, qui dans les fievres aiguës annonce le délire; dans les coliques néphrétiques, le paroxyſme prochain, de même que chez les perſonnes vaporeuſes, & dans les fievres intermittentes; & quelquefois n'eſt qu'une ſuite & un *ſigne* d'abondantes boiſſons aqueuſes.

D'autres *ſignes* ſont plus diſtinctifs; on leur a donné le nom de *pathognomonique*, lorſqu'ils ont toujours la même *ſignification*, & qu'ils ne ſauroient exiſter ſans que cette ſeule choſe *ſignifiée* n'exiſte auſſi. Telle eſt la viteſſe du pouls dans la fievre, l'excrétion de ſemence dans la gonorrhée, *&c.* Il eſt rare de trouver des maladies caractériſées par un ſeul *ſigne* pathognomonique; la plûpart ne ſont diſtinguées que par l'enſemble de pluſieurs *ſignes*, qui ne ſont pathognomoniques que lorſqu'ils ſont raſſemblés. Telle eſt la pleuréſie, qui eſt marquée par le concours d'un point de côté, d'une difficulté de reſpirer, de la toux & d'une fievre aiguë, *&c.* Le défaut d'un de ces *ſignes* rendroit le diagnoſtic incertain.

Signes *de Muſique*, ſont en général, tous les caracteres dont on ſe ſert pour noter la muſique. Mais ce mot s'entend plus communément des dièzes, bémols, béquarres, points, repriſes, pauſes, guidons, & généralement de tous ces petits caracteres détachés, qui ſont moins des notes véritables, que des modifications des notes & de la maniere de les chanter. *Voyez tous ces mots.* (*S*)

Signes *écriture par*, (*Littérat.*) l'écriture par *ſignes*, par caracteres, par notes, ou par abréviations, eſt une ſeule & même choſe. *Voyez* Abréviation, Caractere, Note, *&c.*

Nous nous contenterons de remarquer ici, que Plutarque, dans la *Vie de Caton d'Utique*, fait Cicéron inventeur de la maniere d'écrire avec des *ſignes*, à l'occaſion de la conſpiration de Catilina; & qu'il paroît par une lettre du *livre XIII.* Atticus, qu'il ſe ſervoit de cette maniere d'écrire, puiſqu'il y fait mention de ce qu'il écrivoit, διὰ σημείων, par *ſignes* expreſſion qui fait voir que cet art étoit emprunté des Grecs. Dion Caſſius, dans le *LV. livre* de ſon hiſtoire, nous apprend que Mécène le communiqua au public par Aquila ſon affranchi. Il paroît auſſi par Suétone, que Céſar lui-même écrivoit avec des ſignes, *per notas*. Dans la vie de Galba, on trouve cette façon de parler: *Quia notata, non perſcripta, erat ſumma, ne hæc quidem accepit*. On trouve encore ſur ce ſujet, un paſſage remarquable dans le digeſte, *lib. XXIX. Lucius Titius miles, notario ſuo teſtamentum ſcribendum* notis *dictavit, & antequam litteris perſcriberetur, vitâ defunctus eſt*. Voici le portrait que Manilius, dans le *IV. liv. de ſes Aſtronomiques*, fait d'un notaire:

Hic & ſcriptor erit velox, cui littera verbum eſt,
Quique notis *linguam ſuperet, curſimque loquentis*
Excipiat longas nova per compendia voces.

Baxter a du penchant à croire que cette maniere d'écrire étoit générale, avant qu'un muſicien eût inventé l'alphabet; car Ariſtoxene, contemporain d'Ariſtote, dans ſon *traité de la Muſique*, fait de l'art d'écrire γραμματικὴ, une partie de la Muſique. Le même Baxter croit que les notes de Muſique, & les caracteres dont ſe ſervent les Médecins, ſont encore des reſtes de ces anciens caracteres ou *notæ*; pour ne rien dire des *ſiglæ* romaines, ainſi nommées pour *ſingulæ*, qui n'étoient autre choſe qu'une ou deux lettres, pour exprimer tout un mot, & qui par conſéquent étoient plutôt des *abréviations*, que des *ſignes* ou des chiffres. Les ἱερὰ γράμματα des Egyptiens étoient des *ſignes* ſacrés, *notæ ſacræ*, empruntés des interpretes des ſonges. Artémidore appelle par-tout ces ſymboles ſacrés σημεῖα, terme qui dans l'Ecriture-ſainte marque auſſi des *prodiges*. *Quam ſcitè per* notas *nos certioris facit Jupiter*, dit Cicéron dans ſon traité *de divinatione*. On peut faire quelques conjectures ſur la figure de ces *ſignes*, par les noms qu'Apulée leur donne, les appellant *ignorabiles litteras, nodos, apices condenſos*, & par cette épigramme de Nicéarque.

Ὄντως μυρμήκων τρυπήματα λοξὰ καὶ ὀρθά,
Γράμματα τῶν λιβυκῶν, λύδια καὶ φρύγια.

D'où l'on peut conclure qu'on regardoit cette maniere d'écrire comme celle qui étoit généralement en uſage parmi les barbares, comme elle l'eſt encore aujourd'hui chez les Chinois. (*D. J.*)

SIGNER, v. act. (*Gramm.*) écrire ſon nom de ſa propre main au bas d'un acte, ſoit pardevant notaires, ſoit ſous ſeing-privé, pour l'approuver & conſentir de l'exécuter. *Voyez* Souscrire & Soussigner. *Dictionn. de Comm.* Voyez *les articles* Signature.

Signer, (*Orfévrerie.*) c'eſt marquer l'argenterie & l'orfévrerie du poinçon. Chaque orfevre ou argentier, a ſon poinçon particulier; & par les ordonnances il leur eſt enjoint de *ſigner* de leur poinçon toute la vaiſſelle & autres choſes qu'ils fabriquent. L'argenterie qui n'eſt point *ſignée* ſe vend toujours à plus bas prix que celle qui eſt marquée du poinçon de l'ouvrier; car ce défaut fait connoître qu'elle n'eſt pas au titre preſcrit, & qu'il y a trop d'alliage. (*D. J.*)

Signer, *terme de Vitrier*, c'eſt marquer avec la drague, trempée dans du blanc broyé avec de l'eau de gomme, ou ſimplement avec de la craie, les endroits des pieces de verre que l'on veut couper avec le diamant. (*D. J.*)

SIGNET, ſ. m. *terme de Relieur*, ce qui ſert à marquer les endroits d'un livre d'uſage, qu'on veut trouver promptement. C'eſt une eſpece de bouton un peu orné, d'où pendent pluſieurs filets, ou rubans qu'on met dans un bréviaire, dans des heures, dans les bibles, *&c.* (*D. J.*)

Signet, *en terme d'Eguilletier*, eſt s'il faut ainſi parler, une touffe de pluſieurs petits rubans montés ſur une petite pelotte, & garnis à l'autre bout de ferrets en maniere d'anneaux, pour empêcher la ſoie de ſe défiler. *Voy.* Ferrets a embrasser.

SIGNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, à quelques milles au nord de Norba. Tarquin le Superbe y envoya une colonie, comme nous le voyons dans Tite-Live, *lib. I. c. lv. Signiam, Circejoſque colonos miſit, præſidia urbi futura terra marique*. Le même hiſtorien, *lib. II. c. xxj.* ajoute que cette colonie fut augmentée & renouvellée ſous les conſuls: *Signia colonia, quam rex Tarquinius deduxerat, ſuppleto numero colonorum, iterum deducta eſt*. Silius Italicus, *lib. VIII. vers* 379. reproche à cette ville la mauvaiſe qualité de ſon vin:

Spumans inimico Signia *muſto*.

Et Martial, *lib. XIII. épigram. cxvj.* ſpécifie la mauvaiſe qualité de ce vin:

Potabis liquidum Signina *morantia ventrem*.

Les habitans de cette ville ſont appellés *Signini* par Tite-Live, *lib. XXVII. c. x.* & par Pline, *lib. III. c. v.* Elle conſerve ſon ancien nom à quelque changement près, car on la nomme *Segni*.

Signia eſt encore une montagne de l'Aſie mineure dans la grande Phrygie. Pline, *l. V. c. xix.* dit que la ville d'Apamée étoit au pié de cette montagne. (*D. J.*)

SIGNIFICATIF, adj. (*Gram.*) qui caractériſe, qui marque, qui ne laiſſe aucun doute. Il s'eſt expliqué là-deſſus d'un ton & en des termes très-*ſignificatifs*, prenez-y garde.

SIGNIFICATIFS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom donné par quelques auteurs aux ſacramentaires, qui diſent que dans l'Euchariſtie il n'y a plus que le ſigne du corps de J. C. *Stranphinlus. Sandere.*

SIGNIFICATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt un acte par lequel on notifie quelque choſe à une autre perſonne.

Les *ſignifications* ſont faites les unes par les huiſſiers & ſergens, d'autres ſe font de procureur à procureur.

On ſignifie à perſonne ou à domicile; à perſonne, quand on notifie à la perſonne même ce que l'on a à lui dire; à domicile, lorſque l'huiſſier ſe tranſporte au domicile de la perſonne, pour y notifier ce dont il s'agit. *Voy.* AJOURNEMENT, EXPLOIT, HUISSIER, PROCUREUR, SERGENT. (*A*)

SIGNIFIER, v. act. (*Gramm.*) marquer, déſigner, être le ſigne. Que *ſignifie* ce propos, ce geſte, cette conduite? Toutes ſes proteſtations ne *ſignifient* rien. Faites-lui *ſignifier* vos demandes. *Voyez l'article* SIGNIFICATION.

SIGNINUM OPUS, (*Archit. rom.*) c'eſt du ciment fait de chaux & de briques pilées. Ce mortier étoit ainſi appellé à cauſe du pays des Signiens, où ſe prenoient les meilleures briques pour le ciment. Vitruve entend quelquefois néanmoins par le *ſigninum*, toute ſorte de mortier; & en particulier, le mortier fait de chaux, de ſable & de gros cailloux mêlés enſemble, dont on formoit des citernes. (*D. J.*)

SIGTUNA, (*Géogr. mod.*) on écrit auſſi *Sictuna*, *Sigtunia*, *Sigtune*; ville de Suede dans l'Uplande, ſur le bord du lac Maler, entre Upſal & Stockolm. Elle eſt très-ancienne, & Jean Magnus croit que Siggon V. roi de Suede, la fit bâtir pour oppoſer une barriere aux courſes des Finlandois, accoutumés à venir ravager la Suede.

SIGUENZA ou SIGUENÇA, (*Géog. mod.*) en latin *Seguntia*; ancienne petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur une hauteur, au pié du mont Atiença, près du Hénarès. Elle eſt défendue par une enceinte de murailles, un château & un arſénal. Son évêché qui eſt ſuffragant de Tolede, vaut trente à quarante mille ducats de revenu. Son univerſité, aujourd'hui ſi miſérable, a été fondée en 1600, ſous le regne de Ferdinand V. *Long.* 15. 14. *latit.* 41. 7. (*D. J.*)

SIGUETTE, ſ. f. (*Manege.*) c'eſt un caveſſon, une eſpece de demi-cercle de fer creux & voûté, & avec des dents de fer comme celles d'une ſcie. Il eſt tourné en demi-cercle, & quelquefois compoſé de pluſieurs pieces qui ſe joignent par des charnieres. Il eſt monté d'une têtiere & de deux longes, & ſert à dompter les chevaux fougueux. Il y a une autre eſpece de *ſiguette*, qui eſt un fer rond & d'une ſeule piece, & qui eſt couſue ſous la muſerolle de la bride, pour qu'elle ne paroiſſe pas. On la fait agir par une martingale lorſque le cheval bat à la main.

SIGULONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II.* dit qu'ils habitoient dans la partie occidentale de la Cherſonnèſe cimbrique, au nord des Saxons. (*D. J.*)

SIHUN, SIHON, SIHOUN, (*Géog. mod.*) grand fleuve d'Aſie, qui ſépare la Tranſoxane du pays de Gété. Les Arabes appellent la province de *Marouaralnahar*, toute l'étendue de pays qui eſt compriſe entre les fleuves *Sihun* & *Gihun*. Le fleuve *Sihun* eſt le Jaxartes des anciens, & le fleuve Gihun, eſt le Bactrus ou l'Oxus. Le *Sihun*, ſuivant le P. Gaubil, prend ſa ſource ſous le 9^{d}. 13'. *de longitude*, & *au* 40^{d}. *de latitude*. (*D. J.*)

SJIROGGI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon, dont l'écorce eſt raboteuſe, les feuilles longues de trois pouces, pointues aux deux extrémités, ſans découpures. Ses fleurs, placées ſur des pédicules diſpoſés en ombelle, ſont en grand nombre, petites & pentapétales. Ses baies, en hiver, après la chûte des feuilles, ſont d'un beau rouge, moins groſſes qu'un pois, d'une chaire blanche, pulpuleuſe & amere. Ses graines ſont triangulaires & de la groſſeur de celles du carvi. On diſtingue au Japon un autre *ſjiroggi*, nommé vulgairement *namone*, petit arbre dont les feuilles ſont creuſes dans leur longueur, recourbées, & très-légerement dentelées à leur bord. Ses baies ſont à-peu-près de la groſſeur d'une ceriſe; & ſes ſemences, qui ſont en petit nombre, de celle de la graine de cumin.

SIKI, (*Géog. mod.*) village de la Turquie, en Aſie, ſur la côte de la Propontide. Il eſt peu éloigné du golphe de Montaquia, & eſt appellé *Sequino* dans nos cartes. Mais *Siki* eſt ſon véritable nom, qu'il a pris de ſon terroir plein de figuiers ſauvages. On ſait que *ſiki* veut dire en grec une *figue*. Ce village eſt grand, & a une égliſe que les Grecs appellent *Agios ſtrategos*; c'eſt auſſi le nom qu'ils donnent quelquefois à l'archange Saint Michel, comme qui diroit le *ſaint capitaine*. Près du rivage, on découvre une fontaine appellée *chriſtos*, à laquelle ils attribuent des miracles. Ils en nomment l'eau *agiaſma*, c'eſt-à-dire, *l'eau benite*. (*D. J.*)

SIKINO, (*Géog. mod.*) Σικῖνος, île de la mer Egée, entre celles de Milo & Amorgos, proche de Policandro, à huit milles de Nio. Elle a environ vingt milles de tour, & n'a point de port, ce n'eſt proprement qu'une montagne, mais qui ne laiſſe pas de produire le meilleur froment de l'Archipel.

Pline, Apollonius de Rhodes, ainſi qu'Etienne le géographe, aſſurent qu'elle ſe nommoit anciennement *Œnoé*, l'île au vin, à cauſe de la fertilité de ſes vignobles; ſur quoi le ſcholiaſte d'Apollonius remarque qu'elle prit le nom de *Sikinus*, d'un fils de Thoas, roi de Lemnos, ſeule perſonne de l'île qui ſe ſauva par l'adreſſe de ſa fille Hypſipyle, dans cette cruelle expédition où toutes les femmes égorgerent non-ſeulement leurs maris pendant la nuit, mais tous les garçons du pays, enragées de ce qu'ils leur préféroient les eſclaves qu'ils venoient de faire en Thrace. Thoas donc aborda dans l'île dont nous parlons, & fut très-bien reçu d'une nymphe qui lui fit part de ſes faveurs; Sikinus en naquit, beau garçon, qui donna ſon nom au pays.

Sikino a été du domaine des ducs de Naxie; il n'y a dans l'île qu'un bourg de même nom, & qui n'a guere plus de deux cens habitans qui ſont preſque tous grecs. *Long.* 43. 26. *latit.* 36. 35. (*D. J.*)

SIKKES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom ſous lequel les habitans du royaume d'Arrakan, ſitué dans la péninſule ultérieure de l'Inde, déſignent les miniſtres d'état & les principaux officiers du royaume.

SIKOKF *île*, (*Géog. mod.*) la troiſieme des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle eſt preſque quarrée; & comme on l'a diviſée en quatre provinces, on l'a nommée *Sikokf*, c'eſt-à-dire, le pays des quatre provinces. (*D. J.*)

SIL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une eſpece d'ocre rouge; ils en diſtinguoient trois eſpeces; le *ſil atticum* étoit d'un rouge pourpre; le *ſil*, *ſyricum* venoit de Syrie, étoit d'un rouge vif; le *ſil*, *marmoroſum* ou marbré, qui avoit la dureté d'une pierre. Ils avoient auſſi le *ſil achaïcum*, dont nous n'avons point de deſcription. M. Hill croit que le *ſil atticum romanorum* dont il eſt parlé dans Vitruve, étoit un ſable rouge & brillant préparé, qu'il ne faut

faut point confondre avec l'ocre attique dont on a parlé. *Voyez* Hill, *notes ſur Théophraſte.*

Sil, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie. Elle naît aux confins du Carduel, & après avoir traverſé la Circaſſie, elle ſe décharge dans la mer de Zabache. (*D. J.*)

SILA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans le Brutium, au nord de la ville de Rhegium, ſelon Strabon, *l. VI.* qui dit qu'on y recueilloit une ſorte de poix très-eſtimée, appellée de-là *pix Bruttia Sila.* Cette forêt occupoit une partie de l'Apennin, ce qui fait que Pline, *l. III. c. v.* la nomme *Appenini Silva*, Sila. Il décrit auſſi, *l. XVI. c. ij.* la poix que l'on recueilloit dans cette forêt. (*D. J.*)

SILAHDAR AGA, *ou* FELICTAR AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier du grand ſeigneur, tiré du corps des Itch-oglans. C'eſt le porte épée du ſultan dans les cérémonies publiques. Le *ſilahdar* porte le cimeterre du grand ſeigneur & coupe les viandes à ſa table. Il eſt comme le grand maître de la maiſon de l'empereur & regle toute ſa cour. Son autorité s'étend auſſi ſur le reſte de l'empire d'une maniere particuliere. Les grands ne lui parlent qu'avec reſpect, & ne lui écrivent jamais ſans lui donner le titre de *muſahib*, c'eſt-à-dire, *conſeiller privé*, quoiqu'il ne le prenne point dans les actes. Sa place, qui lui permet d'approcher du ſultan, l'éleve quelquefois à la plus haute faveur. Guer. *mœurs des Turcs, tom. II.*

SILARO le, *ou* SELO, en latin *Silarus*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, aux confins de la Baſilicate, & ſe jette dans le golphe de Salerne, à dix-huit milles de Salerne. (*D. J.*)

SILARUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, aux confins des Picentins & des Lucaniens. L'embouchure de ce fleuve faiſoit, ſelon Strabon, *l. VI.* la borne entre la côte de la mer Thyrrène & celle de la mer de Sicile. Pline, *l. III. c. v.* dit que le *Silarus* fait le commencement de la troiſieme région & du pays des Lucaniens & des Brutiens. Virgile, Ptolomée, Pline, Silius Italicus, & la table de Peutinger, diſent *Silarus fluvius*, ou *Silarum flumen;* mais Pomponius Mela dit *Silerus*, & Lucain, auſſi-bien que Vibius Sequeſter, écrivent *Siler.* Le nom moderne eſt *il Salo.* (*D. J.*)

SILAS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde. Arrien rapporte, d'après Mégaſthène, que ce fleuve ſortoit d'une fontaine de même nom, qu'il couloit par le pays des Siléens, & que ſes eaux étoient très-légeres. (*D. J.*)

SILATUM, ſ. m. (*Littérat.*) les anciens Romains nommoient ainſi la roquille de vin qu'ils prenoient le matin, parce qu'ils y faiſoient infuſer de la plante ſili, ou ſeſeli. C'eſt une vieille coutume de boire le matin quelque liqueur médicinale, plus ou moins forte. C'eſt ainſi que nous faiſons uſage de vin d'abſinthe, au lieu duquel les Indiens boivent du vin imprégné du gingembre. (*D. J.*)

SILAUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses feuilles ſont aſſez minces, courtes, & reſſemblent beaucoup à celles du fenouil; elles ſont ſeulement un peu plus larges. Ses ſemences ſont longues, ſilonnées, & garnies d'une eſpece de marge ou bord feuillu. Boerhaave en compte cinq eſpeces (*D. J.*)

SILBERBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, vers les confins de la Bohème, dans les montagnes, près de quelques mines d'argent, qui ont occaſionné ſon nom. (*D. J.*)

SILBIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Japygie, ſelon Diodore de Sicile, qui dit que les Romains l'enleverent aux Samnites. Cette ville eſt appellée *Silvium* par d'autres auteurs. *Voyez* Silvium. (*D. J.*)

SILCESTER, (*Géog. mod.*) ville détruite d'Angleterre, au nord du comté de Southampton, où l'on voit ſes ruines. Elle fut fondée dans le iv. ſiecle par Conſtantin le jeune, fils de Conſtantin le grand. Les anciens l'appelloient *Vindonum*, & elle étoit la capitale des Ségontiens. Les Saxons la deſolerent en s'emparant du pays, & les Danois acheverent de la ruiner. Elle occupoit alors quatre-vingt acres de terre. On y a déterré quelques médailles, & l'on y trouve encore les traces ordinaires des villes autrefois habitées par les Romains, je veux dire, un chemin royal pavé, qui paſſant par des lieux aujourd'hui déſerts & jadis habités, cotoye les frontieres des comtés de Berk & de Wilt, & aboutit à la forêt de Chut, où l'on en voit les débris en quelques endroits. (*D. J.*)

SILE, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Egypte. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de Sérapium à Péluſe, entre *Thaubaſium* & *Magdolum*, à vingt-huit milles de la premiere de ces places, & à douze milles de la ſeconde. Il y a apparence que *Sile* eſt la même que *Selæ* de l'Auguſtamnique, & dont l'évêque nommé Alypius, aſſiſta au premier concile d'Ephèſe. On croit auſſi que c'eſt la même ville qui eſt nommée *Sella* dans les notices. (*D. J.*)

SILENCE, ſ. m. *terme relatif*, c'eſt l'oppoſé du bruit. Tout ce qui frappe l'organe de l'ouïe, rompt le *ſilence*. On dit le *ſilence* des temples eſt auguſte, le *ſilence* de la nuit eſt doux, le *ſilence* des forêts inſpire une eſpece d'horreur, le *ſilence* de la nature eſt grand, le *ſilence* des cloîtres eſt trompeur.

Silence, (*Art orat.*) le *ſilence* fait le beau, le noble, le pathétique dans les penſées, parce qu'il eſt une image de la grandeur d'ame; par exemple le *ſilence* d'Ajax aux enfers dans l'Odyſſée, où Ulyſſe fait de baſſes ſoumiſſions à ce prince; mais Ajax ne daigne pas y répondre. Ce *ſilence* a je ne ſai quoi de plus grand que tout ce qu'il auroit pu dire. C'eſt ce que Virgile a fort bien imité dans le vj. livre de l'Enéide, où Didon aux enfers traite Enée de la même maniere qu'Ajax avoit fait à Ulyſſe; auſſi inſenſible, auſſi froide qu'un rocher de Paros, elle s'éloigna ſans lui répondre, & d'un air irrité s'enfonça dans le bois.

Nec magis incepto vultum ſermone movetur,
Quam ſi dura ſilex aut ſtet Marpeſia cautes,
Tandem proripuit ſeſe, atque inimica refugit;
In nemus umbriferum. v. 470.

2°. Il eſt une ſeconde ſorte de *ſilence*, qui a beaucoup de grandeur & de ſublimité de ſentiment en certains cas. Il conſiſte à ne pas daigner parler ſur un ſujet dont on ne pouvoit rien dire ſans riſquer, ou démontrer quelque apparence de baſſeſſe d'ame, ou de faire voir une élévation capable d'irriter les autres. Le premier Scipion l'africain, obligé de comparoître devant le peuple aſſemblé, pour ſe purger du crime de péculat dont les Tribuns l'accuſoient: Romains, dit-il, à pareil jour je vainquis Annibal, & ſoumis Carthage; allons-en rendre graces aux Dieux. En même tems il marche vers le capitole, & tout le peuple le ſuit. Scipion avoit le cœur trop grand pour faire le perſonnage d'accuſé; & il faut avouer que rien n'eſt plus héroïque que le procédé d'un homme, qui fier de ſa vertu, dédaigne de ſe juſtifier, & ne veut point d'autre juge de ſa conſcience.

Dans la tragédie de Nicomede, ce prince, par les artifices d'Arſinoé ſa belle-mere, eſt ſoupçonné de tremper dans une conſpiration; Pruſias ſon pere, qui ne le ſouhaite pas coupable, le preſſe de ſe juſtifier, & lui dit:

Purge-toi d'un forfait si honteux & si bas.

l'ame de Nicomede ſe peint dans ſa réponſe vraiment ſublime:

Moi, ſeigneur, m'en purger! vous ne le croyez pas.

Je ne ſais ce qu'on doit le plus admirer dans la réponſe de Nicomede, ou de ce qu'il ne veut pas ſeulement ſe juſtifier, ou de ce qu'il eſt ſi ſûr & ſi fier de ſon innocence, qu'il ne croit pas que ſon accuſateur en doute.

3°. Un ambaſſadeur d'Abdere, après avoir longtems harangué Agis, roi de Sparte, pour des demandes injuſtes, finit ſon diſcours, en lui diſant: ſeigneur, quelle réponſe rapporterai-je de votre part? Que je t'ai laiſſé dire tout ce que tu as voulu, & tant que tu as voulu, ſans te répondre un mot. Voilà un *taire-parler* bien intelligible, dit Montagne.

4°. Mais je vais offrir un exemple de *ſilence* qui eſt bien digne de notre reſpect. Un pere de l'Egliſe nous donne une idée de la conſtance de Jeſus-Chriſt par un fort beau trait de réponſe. Pour l'entendre, il faut ſe rappeller une circonſtance de la vie d'Epictete. Un jour, comme ſon maître lui donnoit de grands coups ſur une jambe, Epictète lui dit froidement: ſi vous continuez, vous caſſerez cette jambe; ſon maître irrité par ce ſang froid, lui caſſa la jambe: ne vous l'avois-je pas bien dit que vous caſſeriez cette jambe?

be? Un philoſophe oppoſoit cette hiſtoire aux chrétiens, en diſant: votre Jeſus-Chriſt a-t-il rien fait d'auſſi beau à ſa mort? Oui, dit S. Juſtin, il s'eſt tû. (*D. J.*)

SILENCE, (*Crit. ſacrée.*) ce mot, outre ſa ſignification ordinaire, ſe prend au figuré dans l'Ecriture; 1°. pour la patience, le repos, la tranquillité: nous les conjurons de manger leur pain, en travaillant paiſiblement, *in ſilentio*, μετὰ ἡσυχίας, *II. Theſſ. iij.* 12. Ce terme 2°. déſigne la retraite, la ſéparation du grand monde: Eſther ne portoit pas ſes beaux habits dans le tems de ſa retraite; *in diebus ſilentii*. 3°. Il marque la ruine, *Dominus ſilere nos fecit*, *Jérem. viij.* 14. c'eſt-à-dire *le ſeigneur vous a ruiné*. (*D. J.*)

SILENCE, *dieu du*, (*Mythol.*) Ammian Mercellin dit qu'on révéroit la divinité du ſilence, *ſilentii numen colitur*. Les Egyptiens l'appelloient *Sigation*; les Grecs, *Harpocrate*; & les Romains, *Angenora*. On repréſentoit cette divinité ayant le doigt ſur la bouche. (*D. J.*)

SILENCES, ſ. m. *en Muſique*, ſont différens ſignes répondans à toutes les différentes valeurs des notes; & qui, mis à la place de ces notes, marquent que tout le tems de leur valeur doit être paſſé en *ſilence*.

Quoiqu'il y ait dix valeurs de notes différentes, depuis la maxime, juſqu'à la quadruple croche, il n'y a cependant que neuf caracteres différens pour les *ſilences*, parce qu'il n'y en a point qui correſponde à la valeur de la maxime; mais pour en exprimer la durée, on double le bâton de quatre meſures, qui équivaut à la longue.

Ces divers *ſilences* ſont donc, le bâton de quatre meſures, qui vaut une longue; le bâton de deux meſures, qui vaut une breve, ou quarrée; la pauſe, qui vaut une ſemi-breve, ou ronde; la demi-pauſe, qui vaut une minime, ou blanche; le ſoupir, qui vaut une noire; le demi-ſoupir, qui vaut une croche; le quart de ſoupir, qui vaut une double croche; le demi-quart de ſoupir, qui vaut une triple croche; & enfin, le ſeizieme de ſoupir, qui vaut une quadruple croche. *Voyez dans les Pl. de Muſique* les figures de tous ces ſilences.

Il faut remarquer que le point n'a pas lieu parmi les *ſilences*, comme parmi les notes; car, quoiqu'une noire & un ſoupir ſoient d'égale valeur, on ne pourroit pas pointer le ſoupir, pour exprimer la valeur d'une noire pointée; mais il faut après le ſoupir écrire encore un demi-ſoupir; ce qui eſt aſſez mal entendu. (*S*)

SILENCIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) *ſilentiarius*; nom propre d'office parmi les eſclaves des Romains; ce nom & cet office n'a été établi que vers le tems de Salvien, comme l'a prouvé Pignorius. Mais les *ſilenciaires*, dans la cour des empereurs, étoient des gens attachés au ſervice de leur maiſon, & qui avoient un décurion à leur tête. Enfin le nom de *ſilenciaire* fut donné dans le bas empire, au ſecrétaire du cabinet de l'empereur; Charlemagne avoit un *ſilenciaire*. (*D. J.*)

SILENCIEUX, adj. (*Gram.*) qui garde le ſilence; une paſſion forte eſt ordinairement *ſilencieuſe*; les hommes *ſilencieux* profitent de tout ce qui ſe dit, & ils ſont redoutables pour ceux qui cachent au fond de leur ame, des choſes qu'ils ſeroient bien fâchés qu'on y devinât.

SILENE, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, décrit par Dillenius, dans ſon *Hort. elthethenſis*, *p.* 309. & que Linnæus caractériſe de la maniere ſuivante. Le calice particulier de la fleur, eſt liſſe, oblong, compoſé d'une ſeule feuille, découpée en cinq ſegmens ſur les bords; la fleur eſt à cinq pétales, dont les pointes ſont obtuſes & échancrées; le nectarium, ou la partie de la couronne de la fleur, eſt comme formée de quelques denticules; les étamines ſont dix filets qui vont en pointes aiguës; leurs boſſettes ſont oblongues; le germe du piſtil eſt cylindrique; les ſtyles, au nombre de trois, ou de cinq, ſont communément de la longueur des étamines, les ſtigma ſont toujours penchés du côté du ſoleil; le fruit eſt diviſé en autant de cellules qu'il y avoit de ſtiles; ces cellules contiennent un grand nombre de graines taillées en forme de rein. Linn. *gen. plant. p.* 197. (*D. J.*)

SILENE, (*Mythol.*) il étoit né de Mercure, ou de Pan, & d'une nymphe. Nennus, dans ſes *dionyſiaques*, le fait fils de la Terre, c'eſt-à-dire qu'il ignoroit ſon origine. *Silène*, dit Orphée, étoit fort agréable aux dieux, dans l'aſſemblée deſquels il ſe trouvoit fort ſouvent. Il fut chargé de l'enfance de Bacchus, & l'accompagna dans ſes voyages.

Tous les poëtes ſe ſont divertis à nous peindre la figure, le caractere & les mœurs de *Silène*; à les en croire, il étoit ventru, ayant la tête chauve, un gros nez retrouſſé, & de longues oreilles pointues, étant tantôt monté ſur un âne, ſur lequel il a bien de la peine à ſe ſoutenir, & tantôt marchant appuyé ſur un thyrſe; c'eſt le compagnon, & le premier lieutenant de Bacchus; il raconte, dans le cyclope d'Eurypide, qu'il combattit les géans, à la droite de ſon maître, tua Encélade, & en fit voir les dépouilles au dieu, pour preuve de ſa valeur; le voilà donc, malgré ſa figure burleſque, traveſti en grand capitaine.

Je ſais bien qu'il s'attribue le nectar & l'ambroiſie, comme s'il étoit un dieu céleſte; mais je ſais encore mieux par mes lectures, qu'il n'en aimoit pas moins la boiſſon de pauvres mortels, & qu'il s'en donna à cœur joie, à l'arrivée d'Ulyſſe dans l'antre du cyclope; perſonne n'ignore que les vignes ſont appellées ſes filles, & dans Pauſanias l'Ivrognerie même lui verſe du vin hors d'un gobelet.

Cependant Virgile, dans une de ſes plus belles éclogues (la ſixieme, que M. de Fontenelle n'a pas eu raiſon de critiquer), ne repréſente pas ſeulement *Silène* comme un ſuppôt de Bacchus, mais comme un chantre admirable, & qui dans ſa jeuneſſe avoit fait de bonnes études philoſophiques.

Deux bergers, dit le poëte, le trouverent un jour endormi au fond d'une grotte; il avoit, ſelon ſa coutume, les veines enflées du vin qu'il avoit bû la veille, ſa couronne de fleurs tombée de ſa tête, étoit auprès de lui, & un vaſe peſant, dont l'anſe étoit uſée, pendoit à ſa ceinture; le vieillard avoit ſouvent flatté les bergers de l'entendre chanter de belles choſes; ils ſe jettent ſur lui, & le lient avec des guirlandes; Eglé, la plus jolie de toutes les nymphes, Eglé ſurvient, & ſe joignant à eux, les encourage; & au moment où il commençoit à ouvrir les yeux, elle lui barbouille tout le viſage de jus de mûres; le bon *Silène* riant de ce badinage, leur dit, pourquoi me liez-vous mes enfans? laiſſez-moi libre; c'eſt pour vous, bergers, que je chanterai; je reſerve à la charmante Eglé une autre ſorte de recompenſe: à ces mots, il ſe met à commencer. Vous euſſiez vû auſſitôt les faunes & les bêtes farouches accourir autour de lui, & les chênes mêmes agiter leurs cimes en cadence; la lyre d'Apollon ne fit jamais tant de plaiſir ſur le ſommet du Parnaſſe; jamais Orphée, ſur les monts Rhodope & Iſmare, ne ſe fit tant admirer.

Le poëte lui fait ici débiter les principes de la philoſophie d'Epicure, ſur la formation du monde. Il y joint beaucoup d'autres choſes ſi jolies, que les échos des vallées, frappés de ſes accords, les porterent juſqu'aux aſtres. Elien, de ſon côté, recite une converſation que *Silène* eut avec Midas ſur ce monde inconnu, dont Platon & quelques autres philoſophes ont tant parlé.

Voilà donc *Silène* qui, dans ſa figure groteſque, étoit tout enſemble buveur, capitaine, chantre & philoſophe. Après tout, Lucien paroît être celui qui en a fait le portrait le plus naïf, & c'eſt auſſi d'après ſon tableau que *Silène* eſt repréſenté dans les monumens antiques; entr'autres ſur une belle agathe, expliquée par Scaliger & par Caſaubon. (*D. J.*)

SILENES, (*Mythol.*) les plus conſidérables & les plus âgés d'entre les ſatyres, étoient nommés *Silènes* au rapport des anciens hiſtoriens, qui les déſignent ſouvent au pluriel; mais il y en a un principal célebre dans la fable, & à qui les poëtes ont crû devoir donner pluſieurs qualités. *Voyez* SILÈNE, c'eſt ſon nom par excellence. (*D. J.*)

SILER, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par quelques botaniſtes qui ont écrit en latin, à la plante ſéſéli. *Voyez* SÉSELI.

Cependant le *ſiler* des auteurs romains déſigne une plante toute différente, je veux dire, un arbriſſeau qui vient dans les lieux marécageux, & qui porte des verges dures, coriaces, flexibles; & propres à toutes ſortes d'ouvrages de vanniers. Les poëtes en font ſouvent mention avec les épithètes de *molle* & *lentum*. Les critiques modernes qui croient que le *ſiler* des Romains, eſt notre ſouchet, ſe trompent, car quoiqu'il ſoit vrai que le ſouchet naiſſe dans les marais, ce n'eſt point un arbriſſeau; le *ſiler* des anciens eſt encore moins le ſaule, car ces deux arbu-

ſtes ſont ſouvent nommés enſemble par les mêmes auteurs, comme étant des plantes différentes. Il faut néanmoins qu'elles ſe reſſemblent à divers égards. (*D. J.*)

SILESIE, (*Géogr. mod.*) en allemand, *Schleſien*, contrée d'Allemagne, avec titre de duché, l'un des plus grands de l'Europe. Elle eſt bornée au nord par le marquiſat de Brandebourg & par la Pologne; au midi, par la Moravie & par la Hongrie; au levant, par la Pologne encore; & au couchant, par la baſſe-Luſace & la Bohême.

Sa longueur eſt d'environ 60 milles germaniques, & ſa largeur 20. L'Oder la partage en *Siléſie* orientale, & *Siléſie* occidentale; ce duché eſt preſque tout environné de montagnes, d'où ſortent pluſieurs petites rivieres poiſſonneuſes, & qui après avoir fertiliſé le pays, ſe rendent dans l'Oder.

Il y a dans cette contrée pluſieurs groſſes villes outre Breslaw ſa capitale; entre ces villes, les unes ſont remarquables par leur force, les autres par leur beauté; tout le pays eſt fertile en blé, en grandes forêts pleines de gibier, & en pâturages, où l'on nourrit plus de bétail qu'en aucun endroit d'Allemagne. On y trouve auſſi quelques mines, & l'Oder facilite le commerce de toutes ſes denrées.

La *Siléſie*, après avoir été poſſedée par les Quades & les Sarmates Lechides, reſta long-tems unie à la Pologne, en formant une eſpece de république qui avoit ſes privileges particuliers. Elle devint enſuite un fief mouvant de la couronne de Bohème, & a été poſſédée par la maiſon d'Autriche depuis l'an 1339, juſqu'en 1740; & c'eſt aſſurément un des meilleurs pays qu'elle air eu ſous ſa domination.

Après la mort de l'empereur Charles VI, un jeune prince qui fera long-tems parler de lui par ſon génie ſupérieur, & par ſes grandes victoires, Fréderic II. roi de pruſſe, reclama ſes prétentions ſur une partie de ce pays, & par le traité conclu à Dreſde, le 25 Décembre 1745, l'impératrice reine de Hongrie & de Bohême, céda à ce prince la haute & baſſe *Siléſie* en toute ſouveraineté.

On a recueilli les écrivains de l'hiſtoire de ce pays, *Sileſiacarum rerum ſcriptores*; ils forment trois volumes *in-fol.* publiés à Leipſick en 1729.

D'autres ſavans ont donné l'hiſtoire naturelle de la *Siléſie*. Tels ſont Schwencfeld (Gaſparus); *Tritophæum Sileſiæ*, *Lignicia* 1603. *in*-4°. Hennefeld, *Sileſiographia*, *Lipſiæ*, 1704. 3 *vol. in*-4°. Wolckmannus (Georg. Anton.), *Sileſia ſubterranea*, en allemand, Leipſick, 1720, *in*-4°. (*D. J.*)

SILEX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) ce mot qui eſt latin, a été adopté par les naturaliſtes françois, pour déſigner en général le caillou ou la pierre à fuſil, & particulierement la pierre à fuſil noire, qui ſe trouve par maſſes informes & détachées dans les couches de la craie. On a déja parlé de pluſieurs propriétés de cette pierre à l'*article* CAILLOU; l'on y a rapporté différens ſentimens ſur ſon origine & ſa formation; cependant on a cru faire plaiſir au lecteur en lui mettant ici ſous les yeux des obſervations plus récentes qui ont été faites ſur le *ſilex*; elles contribueront à jetter du jour ſur la nature de cette pierre importante, dont la terre ſert de baſe à l'agate, au jaſpe, au quartz & aux pierres précieuſes. *Voyez ces différens articles.*

Le *ſilex* eſt très-abondamment répandu dans preſque toutes les parties de notre globe; il ne forme jamais de couches ſuivies ou de bancs, comme la pierre calcaire, les ardoiſes, *&c.* mais il ſe trouve par maſſes de grandeurs inégales, detachées les unes des autres. C'eſt ſurtout dans les couches de craie que l'on rencontre une grande quantité de ces pierres; elles y ſont répandues par maſſes irrégulieres & de toutes ſortes de figures. Ces ſortes de *ſilex* ſont communément noirs à l'intérieur; à l'extérieur ils ſont comme enveloppés d'une croute blanche qui ſe diſtingue par ſa dureté de la craie qui les environne. Ces circonſtances ont fait conjecturer qu'il devoit y avoir de l'analogie entre la craie & le *ſilex* ou caillou; de-là quelques auteurs ont penſé que la craie n'étoit produite que par la décompoſition du caillou; d'autres au contraire ont regardé le caillou comme une production de la craie. Ces ſentimens ſont tous deux fondés ſur des raiſons ſpécieuſes; nous allons voir pour lequel il paroit plus naturel de ſe décider.

Le *ſilex* ou le caillou ne ſe diſſout point, lorſqu'on y verſe de l'acide, malgré cela ſi un fragment de *ſilex*, qui eſt communément tranchant & d'une couleur noirâtre à l'extérieur, demeure pendant long-tems expoſé aux injures de l'air, ſes angles tranchans s'émouſſent à la longue, & la partie noirâtre ſe recouvre d'une eſpece de peau blanche qui à la fin ne laiſſe plus paroître de noir. Cette expérience prouve d'une maniere inconteſtable que l'acide de l'air, qui n'eſt autre choſe que l'acide vitriolique, a agi ſur cette pierre; il faut croire que la nature aidée des tems, & ſachant donner à cet acide le degré d'activité qui lui eſt néceſſaire, vient à bout de cette diſſolution à laquelle le chimiſte ne peut parvenir en ſe ſervant des acides ordinaires, qui ſont des produits de l'art. Dans le *liquor ſilicum* on voit qu'il ſe fait une diſſolution de la partie du caillou qui avoit été combinée par la fuſion avec le ſel alkali fixe. *Voyez* LIQUOR SILICUM. Ces expériences prouvent que la nature & l'art peuvent venir à bout de diſſoudre le *ſilex*, & que cette pierre n'eſt point inattaquable par les diſſolvans, comme quelques auteurs l'ont prétendu.

Lorſque l'on conſidere attentivement le caillou, on y trouve des caracteres qui indiquent d'une maniere ſenſible que cette pierre dans ſon origine a dû être molle, & avoir un degré de fluidité. En effet on trouve ſouvent dans le ſein de la terre des coquilles dans l'intérieur deſquelles on rencontre des cailloux de différentes couleurs qui s'y ſont moulées au point de prendre parfaitement les empreintes des coquilles les plus petites dans leſquelles le ſuc pierreux a coulé; une infinité d'exemples empêchent de douter de cette vérité; en effet on trouve des échinites ou ourſins, des turbinites, *&c.* qui paroiſſent entierement changés en *ſilex*. C'eſt auſſi de cette maniere qu'ont dû ſe former les morceaux de bois changés en agates & en cailloux que l'on rencontre ſouvent en terre; la matiere lapidifique qui produit le *ſilex*, a dû être dans une très-grande fluidité pour s'inſinuer & ſe mouler dans les fibres & canaux déliés, dont le bois eſt compoſé. *Voyez* PÉTRIFICATION.

Le tiſſu compacte & ſerré du *ſilex*, ainſi que les mamellons qui ſe trouvent fréquemment, ſoit à ſa ſurface, ſoit à ſon intérieur, nous conduiſent à croire que non-ſeulement la matiere dont cette pierre s'eſt formée a été fluide, mais encore qu'elle a été dans un état de viſcoſité ou d'une eſpece de gelée. Si la diſſolution eût été parfaite, c'eſt-à-dire, ſi l'eau chargée de la matiere du caillou diſſoute, n'eût eu que le point de ſaturation, l'évaporation eût produit du cryſtal de roche, c'eſt-à-dire des colonnes exagones terminées par une pyramide pareillement exagone, figure qui eſt propre à la matiere *ſilicée*, lorſqu'elle eſt pure. Mais lorſque des ſubſtances terreuſes ou métalliques ſont venues accidentellement ſe joindre à la diſſolution, elles l'ont rendue opaque, colorée & viſqueuſe, & alors la cryſtalliſation n'a point pû ſe faire. C'eſt-là vraiſſemblablement la raiſon pourquoi les pierres de la nature du *ſilex*, qui ſont opaques ou fort chargées de couleur, forment preſque toujours des mamellons; on en a des exemples dans les agates, les jaſpes, & l'on voit que ces pierres ont ſouvent à leur intérieur des cavités recouvertes de mamellons très-durs, & dont la couleur varie en raiſon des métaux qui ont coloré la matiere, lorſqu'elle étoit fluide ou en diſſolution; au lieu que quelques cailloux ont à leur intérieur des cavités couvertes de cryſtaux clairs & tranſparens, qui ont toutes les qualités du cryſtal de roche.

Toutes ces conjectures prendront beaucoup de vraiſſemblance, ſi l'on y joint quelques expériences que M. Swab vient de publier dans le *tome XX.* des Mémoires de l'académie de Stockholm, année 1758: le réſultat de ces expériences prouve, que les acides agiſſent ſur les verres formés par le mélange d'une terre calcaire quelconque ou de la chaux, avec de l'argille ou avec du caillou. On ſait que ces ſubſtances qui ſeules ne ſe fondent point, entrent en fuſion dès-lors qu'on vient à les mêler. Pour cet effet l'on n'a qu'à pulvériſer ce verre, verſer par-deſſus de l'acide vitriolique, de l'acide nitreux ou de l'acide marin, & mettre le tout en digeſtion dans un lieu chaud; dans cette expérience il ne ſe fait point d'effervеſcence, malgré cela on trouve que le diſſolvant que l'on a employé s'épaiſſit en vingt-quatre heures, & forme une matiere gélatineuſe & tranſparente comme de l'empoi, qui s'attache au vaiſſeau, au fond duquel eſt tombée une portion du verre pulvériſé qui ne s'eſt point diſſoute.

L'acide vitriolique combiné avec de la chaux ou avec une ſubſtance calcaire ſeule produit bien une eſpece de ſel, mais non pas une matiere gélatineuſe,

com-

comme celle dont il s'agit ici; pour produire cet effet, il faut que la chaux ou la terre calculaire ait été fondue, c'eſt-à-dire modifiée & élaborée par ſa combinaiſon avec de l'argille ou avec une pierre de la nature du *ſilex* ou du caillou.

Les différentes gelées que M. Swab a obtenues de cette maniere, ſe durciſſoient avec le tems & acquéroient la conſiſtence d'une pierre; elles étoient communément caſſantes & remplies de gerſures; elles ſe mettoient par éclats, comme du *ſilex* ou comme du verre; elles conſervoient leur tranſparence, mais en ſe ſéchant elles prenoient une couleur plus foncée. Cette matiere gélatineuſe ſéchée attiroit fortement l'humidité de l'air, même après avoir été édulcorée; mais en la faiſant rougir au feu, ce qui la remplit de fentes, elle n'attiroit plus d'humidité de l'air. Dans cet état, ni les acides, ni les alkalis n'attaquent plus cette matiere ſemblable à une pierre. Si on l'expoſe à un feu violent excité par un ſoufflet, en une demi-heure de tems ſa ſurface ſe couvre d'une eſpece d'enduit ou de vernis, mais elle n'entre point en une fuſion parfaite, elle devient tendre & grenue ou farineuſe dans la fracture, & reſſemble à de la pierre à chaux d'un grain fin qui a été calcinée, cependant elle n'a aucune de propriétés de la chaux.

Les expériences qui précedent ont été faites par M. Swab, dans la vûe de découvrir; 1°. pourquoi certains verres étoient attaquables par les acides; il a trouvé que ceux dans la compoſition deſquels on avoit fait entrer de la chaux ou quelque pierre calcaire, étoient toujours diſſouts par les acides & formoient de la gelée. 2°. Il a voulu découvrir, ſi ce ne ſeroit pas-là la voie dont la nature ſe ſerviroit dans le ſein de la terre, pour former des *ſilex* ou du caillou. Comme cette pierre ſe trouve communément dans des couches de craie, le célébre M. Linnæus a été le premier qui ait ſoupçonné que la craie pouvoit donner naiſſance au caillou; M. Swab préſume que le caillou pourroit bien être produit par la combinaiſon d'un acide minéral avec une terre calcaire modifiée & élaborée par la nature d'une façon particuliere, à laquelle il s'eſt joint quelque mélange étranger. Il eſt certain que les caracteres que préſente la gelée durcie dont on a parlé, ſon aſpect vitreux, ſon infuſibilité, ſon inſolubilité dans les acides annoncent une très-grande analogie entr'elle & le *ſilex* ou caillou. Quant aux différences qui ſont entre cette matiere & le *ſilex*, elles viennent du tems & de certaines circonſtances que la nature met dans ſes opérations, & que l'art ou ignore ou ne ſait point imiter. Cependant M. Swab croit que l'on pourroit parvenir à faire des *ſilex* ou cailloux artificiels qui auroient plus de ſolidité, qui n'attireroient point l'humidité de l'air; en un mot, qui ſeroient plus ſemblables au *ſilex* naturel, ſi l'on tentoit de combiner la chaux avec des ſubſtances différentes de celles qu'il a employées, & cela dans des proportions variées; comme ces expériences demandent du tems, il ſe promet de les ſuivre & de rendre compte à l'académie de Stockholm, dont il eſt membre, du ſuccès de ſes travaux. En attendant, il paroit que les expériences que M. Swab a faites ſont propres à jetter un grand jour ſur la connoiſſance des pierres en général; elles pourroient faire préſumer qu'il n'y a qu'une terre primitive dans la nature, dont les différentes combinaiſons & élaborations produiſent toutes les variétés que nous voyons dans les pierres. *Voyez* PIERRES. (—)

SILGUEROS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Mexique & des autres provinces de la nouvelle Eſpagne, qui eſt de la groſſeur d'un moineau; ſon plumage eſt blanc & noir.

SILIAN, (*Géogr. mod.*) grand lac de Suede dans la Dalécarlie; ſes eaux ſont portées à la mer par la riviere de Dala.

SILICENSE FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne bétique. Hirtius, *de bell. Alex. c. lvij.* fait entendre que l'ancienne Ségovie de la Bétique étoit bâtie ſur le bord de ce fleuve; ce qui fait juger que ce pourroit être le Xénil.

SILICERNE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſilicernium*; feſtin funebre que l'on faiſoit chez les Romains aux vieillards décrépits auprès d'un tombeau, comme pour leur dire le dernier adieu; de-là vient que Térence appelle ingénieuſement par métaphore *ſilicernum* un vieillard qui, courbé ſous le poids des années, regarde tranquillement la pierre de la tombe où ſes cendres doivent être renfermées. C'étoit une idée pleine de bon ſens que celle du *ſilicerne*; elle apprenoit aux hommes à moins redouter la crainte de la mort. (*D. J.*)

SILICI-CLASSITÆ, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie au voiſinage de la Méſopotamie, ſelon Pline, *l. VI. c. xxvj.* qui les ſurnomme *Claſſitæ*, pour les diſtinguer des *Silici-montani*, qui habitoient les montagnes.

SILIGO, ſ. m. (*Littérat. Botan.*) ce mot ſignifie *le plus pur froment*; & dans Celſe, ; *la fleur du meilleur froment*. Quelques auteurs botaniſtes, comme Tragus, Brunsfeld & Lonicerus, ont cru que les anciens appelloient le ſeigle du nom de *ſiligo*, parce qu'ils ont lu dans Pline, *liv. XVIII. ch. x.* & autres écrivains, que le froment, *triticum*, ſe changeoit *in ſiliginem*, & que le *ſiligo* retournoit quelquefois en froment ordinaire. Leur erreur a donné lieu à celle de divers laboureurs qui imaginent que le froment ſe change en ſeigle, & le ſeigle en froment, ce qui eſt contraire à la vérité, ces deux grains donnant toujours la même eſpece de plante, plus ou moins belle; auſſi le *panis ſiligineus* des anciens ne ſignifie point du pain de ſeigle, ni du pain de froment dégénéré en ſeigle, mais tout au contraire du pain de pur & beau froment également blanc & léger (*D. J.*)

SILIKHTAR, ſ. m. (*terme de relation*) page d'une des chambres du grand-ſeigneur. Il eſt l'écuyer du grand-ſeigneur, porte ſon épée, & l'accompagne partout quand il ſort du ſerrail.

SILINUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponneſe dans l'Elide; il arroſoit le territoire de Scillunte. C'eſt le *Sellenus* de Xenophon, & le *Selinus* de Strabon.

SILIQUA, ſ. m. (*Meſure anc.*) κερατιον; poids des anciens qui faiſoit la troiſieme partie d'une obole, ou ce qui revient au même, la ſixieme partie d'un ſcrupule.

SILIQUASTRUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante connue en françois ſous le nom de *gainier*. *Voyez* GAINIER.

SILIQUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſiliqua*, terme ſynonyme à *gouſſe*.

La *ſilique* ou la *gouſſe* eſt le fruit des légumes & des plantes qui ont la fleur légumineuſe. Il faut remarquer que la *ſilique* eſt ou ſimple, ou double, ou compoſée.

La *ſilique* ſimple eſt formée de deux lames convexes en-dehors, plates dans quelques eſpaces, collées par les bords l'une contre l'autre, & laiſſant entre ſes lames appellées *coſſes*, un eſpace occupé par les ſemences.

La *ſilique* double ſe forme auſſi par deux lames, mais qui ne ſont pas collées ſur les bords, comme celles de la gouſſe ſimple; ces deux lames ſe replient chacune en-dedans, & forment une cloiſon mitoyenne qui diviſe la *ſilique* dans ſa longueur en deux loges remplies de ſemences.

La troiſieme eſpece de *ſilique*, eſt compoſée de quelques pieces attachées bout-à-bout, & l'on trouve une ſemence dans chacune de ces pieces.

On voit auſſi quelques *ſiliques* de plantes légumineuſes qu'on prendroit d'abord pour *ſiliques* ſimples, parce qu'elles ſont à deux coſſes; mais la différence conſiſte en ce que les coſſes de celles-ci ſont diviſées en cellules par des cloiſons poſées au-travers, & ces cellules ſont remplies par des ſemences.

J'ai dit ci-deſſus que *gouſſe* & *ſilique* étoient ſynonymes dans notre langue, j'ajoute, avec M. de Tournefort, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on fixât le nom de *gouſſe*, pour ſignifier les fruits des plantes qui ont les fleurs légumineuſes, comme ſont les pois, les feves, les aſtragales; & qu'on n'employât celui de *ſilique*, que pour ſignifier les fruits qui ſont à-peu-près de pareille ſtructure, mais qui ſuccedent à des fleurs qui ne ſont pas légumineuſes; cependant on n'a point encore pu engager les botaniſtes à adopter cette diſtinction, & les deux mots ſont reſtés entierement ſynonymes. (*D. J.*)

SILIQUE, ſ. f. (*Monnoie*) ancienne petite monnoie d'Alexandrie, valant une quinzaine de ſous de la nôtre. Il en eſt parlé dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleury.

SILIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le territoire de Veniſe. Pline, *liv. III. ch. xviij.* veut que ce fleuve prenne ſa ſource dans les monts *Tauriſani*. Ce fleuve, ſelon Cluvier, *Ital. antiq. lib. I. c. xviij.* retient ſon ancien nom; car on le nomme préſente-

ment

ment *Sile*. Il a ſa ſource dans une plaine, au-deſſus de Tarviſo, qu'il partage en deux, & il y groſſit ſon lit des eaux de pluſieurs ruiſſeaux. (*D. J.*)

SILISTRIA, *ou* DORESTERO, (*Géog. mod.*) en latin *Duroſtorum*; ville de la Turquie européenne, dans la Bulgaire, près du Danube, vis-à-vis de l'embouchure du Miſſoro, à 80 lieues de Sophie, & à 69 au nord-eſt d'Andrinople. C'eſt le chef-lieu d'un gouvernement qui eſt fort étendu. Elle a pour ſa défenſe une bonne citadelle. *Longit.* 45. 15. *lat.* 42. 12.

SILLAGE, *ou* L'EAU DU VAISSEAU, LANGUE, SEILLURE, OUAICE, HOUACHE, TRACE NAVALE, ſ. m. & f. (*Marine.*) c'eſt la trace du cours du vaiſſeau; & ce mot ſe prend ſouvent pour le cours & le chemin même. On dit ce vaiſſeau ſuivoit le *ſillage* de l'amiral. Je connois le *ſillage* de nôtre vaiſſeau, & je ſai par expérience qu'il fait trois lieues par heure de vent largue. Ces deux capitaines vantoient le *ſillage* de leurs frégates, qui à la vérité étoient plus fines de voiles que les nôtres, mais en revanche notre équipage manœuvroit beaucoup mieux. *Voyez* SEILLURE. C'eſt lorſque le vaiſſeau avance beaucoup, *bon ſillage*.

Doubler le *ſillage* d'un vaiſſeau, c'eſt aller une fois auſſi vîte que lui, ou faire une fois autant de chemin.

SILLE, ſ. m. (*Poéſ. greq.*) eſpece de poëme ſatyrique des Grecs. Les Grecs n'ont jamais rien eu d'approchant de la ſatyre romaine que leurs *ſilles*, qui étoient auſſi des poëmes mordans, comme on peut encore le reconnoître par quelques fragmens qui nous reſtent des *ſilles* de Timon. Ils reſſemblent ſi fort à la plûpart des traits des ſatyres d'Horace, qu'ils pourroient fort bien être appellés des *ſatyres*, de même que les ſatyres pourroient être appellées des *ſilles*. Il y a pourtant cette différence eſſentielle, que les *ſilles* des Grecs étoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des ſatyres des Romains; car ſi l'on trouva quelquefois quelques parodies, on voit bien que ce n'eſt qu'en paſſant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuſer, & par conſéquent la parodie ne fonde pas l'eſſence de la ſatyre romaine comme elle fonde l'eſſence des *ſilles* des Grecs. (*D. J.*)

SILLEBAR, (*Géog. mod.*) ville des Indes ſur la côte occidentale de l'île de Sumatra, le long d'un golfe. Il croît dans ſes environs beaucoup de poivre. *Lat.* méridionale 4. 30.

SILLER, v. n. (*Marine.*) c'eſt cheminer, ou avancer en avant, en coupant l'eau & paſſant à-travers. On dit mettre un vaiſſeau dans la ſituation dans laquelle il peut mieux *ſiller*, c'eſt-à-dire en laquelle il peut mieux cheminer.

Vaiſſeau qui ſille *bien*, c'eſt-à-dire qu'il fait bien du chemin, qu'il avance beaucoup, & fait bonne route.

Un vaiſſeau qui ne ſille *pas bien*, c'eſt-à-dire qu'il chemine lentement; & avance peu.

SILLER, (*Maréchal.*) cheval qui *ſille*, qui eſt *ſillé*, eſt celui qui a les ſourcils blancs.

SILLER, *terme de Fauconnerie*, c'eſt coudre les paupieres d'un oiſeau de proie afin qu'il ne voye goutte, & qu'il ne ſe débatte pas; ce qui ſe fait pour dreſſer les oiſeaux de proie, & voici comme il faut s'y prendre: Ayez une aiguille enfilée d'un fil fin; faites tenir l'oiſeau par le bec, puis paſſez-lui cette aiguille à-travers la paupiere de l'œil droit à l'œil gauche, & moins près du bec afin qu'il voie devant. On doit avoir attention, en *ſillant* les yeux d'un oiſeau, de prendre la pellicule qui couvre la paupiere, de paſſer l'aiguille à l'autre paupiere, & de tirer les deux bouts du fil, & on les attache ſur le bec coupant le fil près du nœud, & le tordant de maniere que les paupieres ſoient levées ſi haut que l'oiſeau ne puiſſe voir que devant lui.

SILLET, ſ. m. (*terme de Luthier.*) c'eſt un petit morceau de bois qui va tout le long du bout du manche d'un inſtrument à corde, & ſur lequel poſent les cordes de l'inſtrument.

SILLON, ſ. m. (*Agriculture.*) c'eſt une longue raie qu'on fait ſur la terre, quand on la laboure avec la charrue. La figure que le laboureur donne à ſon champ en le façonnant, doit être réglée ſuivant ce qui eſt plus avantageux pour la terre, & pour les bêtes qui labourent.

On ne doit jamais faire de *ſillons* trop longs, parce que les bêtes ont trop à tirer tout d'une traite; les raies n'en ſont pas ſi étroites, & la terre n'en eſt pas ſi bien mêlée, ni figurée agréablement; c'eſt pourquoi les curieux veulent qu'on ſépare leurs terres par quartiers, chacun de quarante perches de long tout au plus.

Quand on laboure ſur une colline, pour ſoulager les bêtes, & faire ſa beſogne plus aiſément, il faut travailler en travers horiſontalement à la colline, & non pas de haut-en-bas.

On laboure à plat uniment & également les terres, qui comme dans l'île de France, ont beſoin de l'arroſement des pluies. Au contraire on laboure en talus & en dos d'âne à *ſillons* hauts & élevés, les terres argilleuſes, les terres humides, & généralement toutes celles qui n'ont pas beſoin d'eau, ou qui ſont difficiles à ſe deſſécher. Ainſi dans la Brie & dans la petite Beauſſe, on laboure par planches, & on laiſſe d'eſpace en eſpace, un large *ſillon* en talus pour recevoir les eaux, & les porter dans des foſſés qui ſont pour cet effet aux deux côtés des terres.

Au ſurplus, on fait les *ſillons* plus ou moins larges, plus ou moins élevés, & les raies plus ou moins ſerrées dans certains pays que dans d'autres. On les fait pourtant en général beaucoup plus élevés, moins larges, & moins unis dans les terres humides & graſſes, que dans les terroirs ſecs; & cela pour faciliter l'écoulement des eaux qui pénetrent difficilement dans ces terres, & pour empêcher qu'elles n'y croupiſſent.

Il y a des laboureurs qui ne font leurs *ſillons* que de quatorze à quinze pouces de largeur, ſur treize ou quatorze de hauteur; quand on fait de ces *ſillons* étroits, il eſt bon de labourer du midi au nord, pour qu'ils ayent le ſoleil de deux côtés, & que les grains y mûriſſent également; ſinon ceux du côté du midi mûriroient huit à dix jours avant les autres. Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir cette attention quand les *ſillons* ſont plats, larges, ſpacieux de huit, dix à douze piés, parce qu'ils ont le ſoleil de tous leurs côtés. Les terres fortes, qui boivent l'eau aſſez aiſément, peuvent être labourées en planches, larges de huit à dix piés, dont le milieu ſera pourtant un peu plus élevé que les deux extrémités, afin de faciliter l'écoulement des eaux les plus abondantes, parce que les blés, principalement le ſeigle, les craignent beaucoup; elles battent la terre, & la font durcir, ſur-tout quand elles ſont ſuivies de ſécheresse; mais quand elles tombent doucement, elles fertiliſent beaucoup le terrein.

Il y en a une eſpece de terre ſi ſeche, que l'eau s'y imbibe auſſi-tôt qu'elle tombe: il lui faut de l'eau preſque tous les huit jours en été, pour qu'elle faſſe de belles productions. Quand on laboure de ces ſortes de terres, on n'y fait ni *ſillons* ni planches; mais on met ces terres à uni à tous les remuemens qu'on y fait, & même après que le grain y eſt ſemé. Ce que les Laboureurs appellent *labourer à uni*, c'eſt relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de la terre d'un même côté; de maniere que lorſqu'on a achevé de labourer le champ, il ne paroît aucun *ſillon*, ni aucune enrue qui eſt un *ſillon* fort large, & composé de pluſieurs raies élevées par la charrue; on ſe ſert d'une charrue à tourne-oreille pour cette maniere de labourer, & on laboure ainſi principalement les terres pierreuſes, où on ne met ſouvent que de menus grains.

Il eſt aſſez d'uſage de donner le troiſieme labour aux terres, différemment des deux précédens, c'eſt-à-dire, en traverſant les premieres façons; & ce labour eſt le meilleur qu'on puiſſe donner, parce qu'il ne laiſſe aucune ordure, & que toute la terre eſt également remuée. Cependant, il n'eſt bon que pour les pays ſecs, où l'eau s'imbibe promptement, & il ne vaut rien pour les terres qui ſont trop humides, ou qui retiennent long-tems de l'eau, à-moins que l'année ne ſoit extrêmement ſeche; autrement les eaux qui ſurviendroient, & qui n'auroient aucun écoulement de deſſus cette terre ainſi traverſée, l'humecteroient ſi fort, qu'on n'en pourroit tirer aucun bon parti dans la ſuite. *Liger.* (*D. J.*)

SILLON, (*Conchyl.*) les Conchyliologiſtes appellent *ſillon* une cavité formée par l'élévation de deux ſtries, ou de deux côtés.

SILLON, *en Anatomie*, petite trace ſur les os formée par le battement des arteres lorſqu'ils ſont encore mols; on obſerve pluſieurs de ces *ſillons* dans la face interne des os pariétaux. *Voyez* PARIÉTAL.

SILLON, *en Fortification*, eſt une eſpece de petit terreplein qu'on forme dans le milieu d'un foſſé extrêmement large, pour en diminuer la largeur; il eſt cou-

couvert d'un parapet & comme la tenaille. *Voyez* Fossé.

Sillon, (*Géog. mod.*) lac d'Irlande, dans l'Ultonie; il ſépare la frontiere méridionale du comté de Cavan, de celle du comté de Weſt-Méath.

Le *ſillon* ſe nomme plus ordinairement *enveloppe*. *Voyez* Enveloppe. (*Q*)

Sillons, (*Filage.*) ce ſont les diverſes élévations que forme le fil ſur la bobine du rouet en paſſant par les différentes diſtances de l'épinglier. Les *ſillons* des fileuſes ne doivent point être trop élevés, de peur que le fil ne s'éboule. *Savary*. (*D. J.*)

SILO, (*Géog. ſacrée.*) ville dans l'Acrabatène, éloignée de douze milles de Sichem, ſelon Euſebe, ou ſeulement de dix, ſelon ſaint Jérome. Ce dernier ajoute, qu'elle étoit entierement ruinée de ſon tems; elle eſt célebre dans l'Ecriture. M. Réland imagine que c'eſt du nom de *Silo*, que Pauſanias a pris occaſion de dire, *l. VI. c. xxiv.* que Silenus compagnon de Bacchus, étoit enterré dans la Paleſtine. Mais comme Silene eſt repréſenté ſur des médailles de Sichem ou Néapolis, il ſemble que c'eſt plutôt à Sichem qu'à *Silo*, qu'on auroit crû voir le tombeau de ce demi-dieu du paganiſme; mais Benjamin de Tolede dit que de ſon tems, on montroit à *Silo* le tombeau de Samuel. (*D. J.*)

SILOE, (*Hiſt. ſacrée.*) fontaine aux piés des murs de Jeruſalem, ſon eau couloit dans la ville par un aquéduc, & formoit une piſcine d'eau qu'on croit être la même que *Beth-Seda*, ou *Bethſaida*. *Iſaie, viij.* 6. parle de cette fontaine, & dit que ſes eaux couloient doucement & ſans bruit. Il eſt vraiſſemblable que cette fontaine eſt la même que celle de Rogel ou du Foulon de Joſué, *xviij.* 16. Quoi qu'il en ſoit, l'Ecriture nous apprend que le long de la piſcine ou de l'aquéduc de *Siloé*, il y avoit une tour qui tomba & qui écraſa dix-huit hommes, *Luc xiij.* 4. C'eſt aux eaux de cette fontaine que Jeſus-Chriſt envoya l'aveugle né, au rapport de ſaint Jean, *ix.* 7. (*D. J.*)

SILPHIUM, ſ. m. (*Botan. anc.*) σιλφίον, racine de Libye, aux environs de Cyrène, dont on faiſoit un cas tout particulier, tant à cauſe de ſes propriétés médicinales, que par ſon uſage dans les ragouts. Les naturels du pays l'appelloient d'abord *ſirphi*, enſuite *ſilphi*, d'où vint le mot grec σιλφίον. Les Latins nommerent *la ſerpitium*, le ſuc de la racine *ſilphium*.

Le ſuc ou la gomme de celle de Cyrene étoit tellement eſtimé, que les Romains dépoſoient dans le tréſor public tout ce qu'ils en pouvoient acquérir; & Jules Céſar ne manqua pas de s'en emparer dans le tems de ſa dictature. Les Grecs appelloient auſſi proverbialement tout ce qui étoit rare, Βάττε σιλφίον, *ſilphium de Battus*, c'eſt-à-dire, *ſilphium* de Cyrène, colonie dont Battus étoit fondateur. Mais nous apprenons de Pline, que long-tems avant qu'il écrivit, la connoiſſance du *ſilphium* de Cyrène étoit perdue, les Romains tiroient alors leur *ſilphium*, ou le ſuc de cette plante d'Arménie, de Médie, & de Perſe; celui de Cyrène étoit entierement inconnu à Rome.

Je ſais que quelques ſavans botaniſtes modernes, comme le docteur Bentley, MM Evelin, Laurence, & Geoffroy, imaginent reconnoître le *ſilphium* de Cyrène dans notre *aſſa fœtida*; mais je crois qu'ils auroient bien de la peine à démontrer leur opinion; car ſans parler des médailles qui leur ſont contraires, & dont le docteur Mead a fait uſage contre le docteur Bentley, il nous ſuffira de remarquer que Théophraſte, Dioſcoride, & l'ancien ſcholiaſte d'Ariſtophane, donnent au *ſilphium* de Cyrène une odeur douce, odoriférante, & très-agréable; ce qui ne convient certainement pas à l'odeur fétide, forte, & deſagréable de notre *aſſa fœtida*. (*D. J.*)

SILVA CIMINIA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie, dans la Toſcane, au-delà de la ville de Pérouſe, par rapport à Rome. Tite-Live, *l. IX. c. xxxvj. & xxxvij.* qui marque la ſituation de cette forêt, & qui la décrit, dit que ſous le conſulat de Q. Fabius, & de M. Marcius Rutilus, elle étoit auſſi impénétrable & auſſi affreuſe que la forêt Hercinienne dans la Germanie, & qu'aucun marchand juſque-là n'avoit oſé y paſſer. (*D. J.*)

Silva Herculi sacra, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, entre le Weſer & l'Elbe: Tacite l'appelle ainſi, parce qu'elle étoit, dit-il, conſacrée à Hercule.

SILVAIN, ſ. m. ou mieux encore Sylvain, (*Mythol.*) *ſilvanus*; dieu champêtre des Romains, qui préſidoit aux forêts, comme ſon nom l'indique; c'eſt un dieu dont l'origine eſt peu connue. Les uns le font fils de Saturne, & les autres de Faune; on ne ſait pas même où il eſt né. Les Pélaſges en porterent la connoiſſance de Grece en Italie.

Macrobe diſtingue trois *Silvains*; l'un étoit dieu domeſtique ou dieu lare, *Silvanus larium*; l'autre dieu champêtre, & c'étoit le même que Pan ou Faune; le troiſieme dieu oriental, ou le dieu qui étoit le même que Mars, & celui-ci étoit proprement *Silvain*. Servius obſerve, que c'étoit-là l'opinion commune, mais que les philoſophes diſoient, que *Silvain* étoit le dieu de la matiere, qui eſt la maſſe & la lie des élémens; c'eſt-à-dire ce qu'il y a de plus groſſier dans le feu, dans l'air, dans l'eau & dans la terre.

On trouve *Silvain* repréſenté, tantôt avec les cornes & la moitié du corps de chevre, tantôt avec toute la forme humaine; les attributs de *Silvain* ſous la forme humaine, ſont une ſerpe à la main, une couronne groſſierement faite de feuilles & de pommes de pin, un habit ruſtique qui lui deſcend juſqu'au genou, un chien auprès de lui, & des arbres à ſes côtés, comme dieu des forêts.

Silvain en la forme de Pan, étoit figuré avec les cornes, les oreilles, & la partie inférieure du corps de chevre, tout nud, couronné de lierre, mais dont les cornes percent la couronne, portant de la main gauche une branche de pin, ou tenant des pommes de cet arbre, ce qui montre que le pin étoit l'arbre favori de ce dieu. Souvent au lieu de pin, c'eſt une branche de cyprès, à cauſe de la tendreſſe qu'il avoit pour le jeune *Cypariſſus*, qui fut métamorphoſé en cyprès; où, ſelon les Hiſtoriens, parce qu'il a le premier appris à cultiver cet arbre en Italie.

Une troiſieme maniere aſſez ordinaire de repréſenter *Silvain*, c'eſt en forme d'herme, où l'on ne voit que la tête & la moitié du corps ſans bras; le reſte ſe termine en pilier, dont la groſſeur diminue toujours juſqu'à la baſe.

Silvain fut extrèmement honoré en Italie, où l'on croyoit qu'il avoit pris naiſſance, & qu'il avoit regné utilement pour les hommes. Il avoit pluſieurs temples à Rome, un dans les jardins du mont-Aventin, un autre dans la vallée du mont Viminal, & un troiſieme ſur le bord de la mer, d'où il étoit appellé *Littoralis*.

Ses prêtres formoient un des principaux colleges du ſacerdoce romain, & nous en ferons un article à part; c'eſt aſſez d'obſerver ici, qu'il n'y avoit que des hommes qui puſſent lui ſacrifier. On lui faiſoit des offrandes ſelon la ſaiſon, & ſelon le beſoin que l'on avoit de ſon ſecours. Dans le tems de la moiſſon, on lui préſentoit des épis, afin qu'il bénît les blés. En automne, on lui offroit des raiſins, afin qu'il donnât de bonnes vendanges; & on lui donnoit du lait quand on le prioit d'avoir ſoin des troupeaux. Tout cela eſt marqué dans ces deux vers de Tibulle de l'*Elégie* 5. *du liv. I.* lorſqu'il parle des occupations que ſa maîtreſſe auroit chez lui à la campagne.

Illa deo ſciet agricolæ pro vitibus uvam,
Pro ſegete ſpicas, pro grege ferre dapem.

„ Elle ſaura offrir au dieu champêtre des raiſins „ pour nos vignes, des épis pour nos moiſſons, & „ du lait pour nos troupeaux „. D'abord on ſe contentoit de lui faire de ces ſimples offrandes, mais dans la ſuite, on lui immoloit encore un cochon. On paroit ſes autels de branches de cyprès ou de pin, & c'eſt pour cela qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

On faiſoit peur aux enfans de *Silvain*, comme du loup; c'eſt à cauſe de l'inclination qu'ont tous les enfans à détruire & à rompre des branches d'arbres. Pour les en empêcher, on leur repréſentoit *Silvain* comme un dieu qui ne ſouffriroit pas impunément qu'on gatât des choſes qui lui étoient conſacrées; mais pourquoi *Silvain* étoit-il la terreur des femmes en couches? Et pourquoi falloit-il implorer contre lui la protection d'autres divinités? C'eſt, dit-on, parce que *Silvain* étoit regardé comme incube.

Silvains, (*Mythol.*) les *Silvains* étoient dans la Mythologie, certains dieux champêtres de peu d'importance, comme les Faunes, les Satyres, les Silenes, les Pans, les Egipans, *&c.* mais ils ſervoient tous aux poëtes à embellir leurs deſcriptions du payſage des campagnes. Ces dieux avoient des bocages particuliers, où les bergers & les troupeaux alloient chercher l'ombre pendant les ardeurs étouffantes de la canicule. (*D. J.*)

Silvain, College de, (*Antiq. rom.*) *collegium Silvani*: c'eſt-à-dire *ſociété* ou *confrérie*, qu'on appelloit auſſi *ſodalitas*, *ſodalitium*. Entre les colleges ou confréries des Romains, il y en avoit de ſacrés, comme *collegium fratrum arvalium*, le college des freres arvales, qui ſacrifioient pour la fertilité des champs. Le *college de Silvain* à Rome, étoit auſſi du nombre des ſacrés & s'appelloit le *grand college*. Les corps de métier avoient auſſi leurs colleges & leurs aſſemblées qui ſe faiſoient en certains tems, & ces ſortes de colleges n'étoient point ſacrés.

La bibliotheque de S. Germain des prés poſſede un monument curieux; c'eſt une pierre trouvée à ce qu'on dit au bois de Vincennes tout-auprès de S. Maur. Le ſavant P. Dom Bernard de Montfaucon, en a fait préſent aux bénédictins de S. Germain. Cette pierre porte pour inſcription: *Collegium Silvani, reſtituerunt Marcus Aurelius, Auguſti libertus, Hilarius, & magnus Cryptarius, curatores*; c'eſt-à-dire que Marcus-Aurelius affranchi d'Auguſte, ſurnommé *Hilarius, & magnus Cryptarius*, curateurs, ont rétabli le *college de Silvain*. Le nom de Marcus-Aurelius que portoit l'affranchi d'Auguſte, marque qu'il étoit affranchi de Marc-Aurele, qui regna depuis l'an 160 de J. C. juſqu'à l'an 180; & que ce rétabliſſement du *college de Silvain* a été fait ſous cet empereur.

Ce college de *Silvain* près de Paris, ayant été rétabli du tems de Marc-Aurele, il falloit donc qu'il eût été fondé long-tems auparavant, & qu'il fût depuis tombé en décadence, ce qui porta les curateurs à le remettre à ſon premier état. Ce fut apparemment peu de tems après que les Gaules furent réduites ſous la puiſſance des Romains, que ce *college de Silvain* fut établi dans le bois de Vincennes, à l'imitation du grand college de Silvain de Rome; car les principales villes des Gaulois ſe conformoient à cette capitale du monde, dans leurs établiſſemens, leurs édifices, leurs temples, leurs colleges, *&c.* & ſi les précieux reſtes de l'antiquité n'étoient comme abîmés dans les grands décombres qui ont ſi fort hauſſé le terrein de Paris, nous y verrions vraiſſemblablement bien des choſes imitées de l'ancienne Rome.

Les temples & les autres lieux conſacrés à *Silvain*, étoient ordinairement dans les bois & dans les forêts. Selon M. Fabretti, on voit encore aujourd'hui dans un bois près de Rome, joignant la voie d'Oſtie, les mazures d'un temple avec l'inſcription, *Silvano ſancto*; ce culte qu'on lui rendoit dans les bois avoit rapport à ſon nom. Ce dieu ſe voit aſſez ſouvent repréſenté entre des arbres, tenant une ſerpe, & portant une branche de pin ou de cyprès; de-là vient qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

Notre inſcription ne nous apprend touchant ce *college de Silvain*, que ce que je viens de dire; mais comme il a indubitablement été fondé, a l'exemple & ſur la forme du grand *college de Silvain* de Rome, cela m'engage à rapporter ici de ce grand college romain, ce que les marbres nous en apprennent, car les anciens auteurs n'en ont jamais parlé.

Ce grand college avoit été inconnu preſque juſqu'à nos jours. Ce fut M. Fabretti, fameux antiquaire, mort l'an 1700, qui, à la faveur de quelques inſcriptions antiques, en donna la connoiſſance au public. Ce college eſt toujours appellé dans ſes inſcriptions, *collegium magnum Silvani*, le grand college de Silvain. On gardoit dans ce grand college les dieux Lares & les images des empereurs. On ſavoit bien par le rapport de quelques auteurs, qu'on rendoit un culte aux dieux Lares & aux images des empereurs; mais il n'étoit dit nulle part, qu'on les gardât au grand *college de Silvain*.

Le nombre de ceux qui compoſoient ce grand college, alloit à plus de cent, ſelon une des inſcriptions qui rapporte tous leurs noms. Le chef de la confrérie étoit Caïus Julius-Elpidephorus-Cyrinus, qui eſt appellé *patronus ſodalitii*, le patron de la confrérie. Après lui venoient ceux qu'on appelloit *immunes*, au nombre de ſix; ce nom paroît n'exprimer guere leur office & leurs prérogatives; mais d'autres inſcriptions nous apprennent que ces *immunes* avoient droit de ſacrifier dans les aſſemblées, & ce droit eſt qualifié dans une inſcription d'*immunitas*. Après ces *immunes* au nombre de ſix, venoient les *ſodales* ou *confreres*, qui ſont quatre-vingt-douze, diviſés par décuries: or il eſt à remarquer que ces décuries ne comprenoient pas ſeulement dix perſonnes, comme le nom ſemble le ſignifier, mais quatorze, quinze, & quelquefois ſeize; ce qui s'obſerve auſſi dans d'autres inſcriptions, où il eſt fait mention de colleges différens de celui dont nous parlons.

D'autres inſcriptions qui rapportent les noms des ſoldats romains, mettent en titre *centuria*, la centurie, & en nomment bien au-delà de cent ſur chacune.

Après les quatre-vingt-douze confreres, on voit dans un rang ſéparé les bas-officiers, qui y ſont appellés *biatores* au lieu de *viatores*; le *b* mis pour *v* conſonne ſe trouve ſi ſouvent dans les inſcriptions, qu'on ne s'y arrête plus. Ces *biatores* étoient deſtinés pour les commiſſions & pour les emplois les plus bas. Dans une autre inſcription, T. Flavius Myrtilus-Januarianus eſt appellé *ſcriba collegii magni*, ſcribe ou ſecrétaire du grand college.

Dans ce grand *college de Silvain* & dans les autres colleges, les confreres s'aſſembloient quelquefois pour ſacrifier; on y faiſoit des feſtins à toute la troupe. Ces colleges aſſiſtoient auſſi à la pompe ou proceſſion qui ſe faiſoit tous les ans, & où l'on portoit les images des dieux & des empereurs. Le grand *college de Silvain* deſtiné à garder ces images, y devoit tenir un rang conſidérable.

Les inſcriptions romaines qui nous ont donné la connoiſſance de ce grand *college de Silvain*, ne nous apprennent pas en quel lieu de la ville ſe faiſoient les aſſemblées, ni où étoit l'édifice où l'on gardoit les dieux Lares & les images des empereurs. Le lieu où s'aſſembloient ceux qui compoſoient le *college de Silvain* de Paris, étoit apparemment dans le bois de Vincennes, où a été trouvé ce monument, ou peut-être dans quelque lieu voiſin. L'inſcription ne dit autre choſe que ce que nous avons rapporté ci-deſſus; mais comme il avoit été fait à l'exemple de celui de Rome, ce que nous avons dit du college romain doit lui convenir. *Extrait du Diſcours* de D. Bernard de Montfaucon, inſéré dans les *Mém. des Inſcript. tom. XX.* (*D. J.*)

SILVANECTES, & *SILVANECTUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique. Cette ville n'a point été connue des anciens, ou ſon nom eſt étrangement défiguré dans leurs livres. On ne ſait ſi ſes habitans ſont les Ulmanetes de Pline, *l. IV. c.* 17. ou les *Sumanectes* de Ptolomée.

La plûpart des géographes croyent qu'il eſt queſtion, dans cet endroit de Ptolomée, des peuples *ſilvanectes*. Ptolomée donne aux *Sumanecti* une ville nommée Ῥατόμαγον, qui pourroit être la même choſe que l'*Auguſtomagus* des anciens itinéraires, ſi l'on vient à convenir que les *Sumanectes* & les *Silvanectes* ſont le même peuple. Les mêmes itinéraires placent *Auguſtomagus* entre *Cæſaromagus* & *Sueſſiones*, ce qui montreroit que c'eſt la ville de Senlis d'aujourd'hui, qui eſt appellée *civitas Silvanectum* dans la notice des provinces des Gaules.

Dans celle des dignités de l'empire, on lit: *præfectus lætorum gentilium*, *Remos &* Silvanectas *Belgiæ ſecundæ*. L'on voit, par cette notice, que comme le nom des peuples *Remi* eſt donné à la ville de Rheims, de même le nom des peuples *Silvanectæ* eſt employé, ſelon l'uſage de ce tems-là, pour déſigner la capitale *Auguſtomagus*, à-préſent Senlis. Le roi Guntheram ſe plaignit à Grégoire de Tours, qui lui avoit été envoyé en ambaſſade, de ce qu'on lui retenoit ſa part de la ville de Senlis: *pars mea de urbe* Silvanectenſi *non redditur*.

M. de Valois croit que le nom de *Silvanectes* n'eſt point latin, mais gaulois, & que ce n'eſt que dans les notices de l'empire, qu'on trouve pour la premiere fois le nom de *civitas Silvanectum* pour Senlis, ainſi nommée de *ſilva*, parce qu'elle étoit au milieu du bois. (*D. J.*)

SILVE, ſ. f. (*Gram. & Littérat.*) piece de poéſie faite d'enthouſiaſme, ſans préparation, ſans méditation, par fantaiſie, par boutade, de chaleur d'imagination. Telles ſont les *ſilves* de Stace.

SILVER-GROS, ſ. m. (*Monnoie.*) le *ſilver-gros*, c'eſt-à-dire, le *ſilver-gros* d'argent, eſt une monnoie de compte, dont les marchands de Breslau en Siléſie ſe ſervent pour tenir leurs livres en écritures. Trente *ſilver-gros* font la richedaler. *Ricard.* (*D. J.*)

SILVES, *ou* SILVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans le royaume des Algarves, au nord-eſt de Lago, un peu au-deſſus du bord de la mer, & dans une campagne admirable; mais la ville n'en eſt ni plus peuplée ni plus riche. Auſſi l'évêché qu'elle avoit a été transféré à Faro en 1590. *Long.* 9. 8. *latit.* 37. 15. (*D. J.*)

SILVESTRE, ſ. f. (*Teinture.*) graine rouge qui ſert à la teinture. L'arbre qui la produit ne croît qu'aux Indes occidentales: la graine *ſilveſtre* vient particulierement de Guatimala, la plus grande & la plus fertile province de la nouvelle Eſpagne.

SILVESTRERI, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) religieux de la congrégation de Saint *Silveſtre* Gozzolani, d'une famille noble d'Oſmo dans la marche d'Ancone, & fondateur de cet ordre.

SILVINIACUM, ou *SILVINIACUS*, (*Géog. anc.*) grande bourgade de France, aux confins du Berry & de l'Auvergne, dont elle paſſoit pour être la borne; c'eſt préſentement Souvigny, entre Bourbon-l'Archambaut & Moulins. (*D. J.*)

SILVIUM, *Géog. anc.*) ville d'Italie. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de Benevent à Tarente. Strabon donne *Silvium* aux *Peuritii*. Ses habitans ſont nommés *Sylvini* par Pline, *l. III. c. xj. Silvium*, ſelon Holſtein, étoit dans l'endroit où eſt à-préſent il Gorgolione. (*D. J.*)

SILURES LES, (*Géog. anc.*) *Siluri*, peuples de la Grande Bretagne. Pline, *l. IV. c. xvj.* les étend juſqu'à la mer d'Hibernie. Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui écrit *Sylures*, ne leur donne que la ville *Bullæum*, aujourd'hui *Buelth*; mais ſelon l'itinéraire d'Antonin, ils devoient avoir encore *Ariconium*, *Iſca Silurum*, *Burium Bovium*, & peut-être *Gobannium*. Le même itinéraire leur donne auſſi *Venta Silurum*, & *Magnæ* ou *Magæ*.

Les *Silures* paroiſſent être venus de l'Eſpagne, en partie à cauſe de leur teint, qui étoit plus brun que celui des autres, de leurs cheveux courts & friſés, au lieu que les Bretons étoient naturellement blonds, & à cauſe de leurs mœurs qui étoient un peu différentes de celles des autres.

On ſait d'ailleurs que les anciens Cantabres ou Biſcayens, qui étoient fort appliqués à la navigation, envoyerent des colonies dans l'île d'Irlande, & l'on préſume que les *Silures* étoient des deſcendans de ces Cantabres tranſplantés, qui avoient paſſé dans la grande île de Bretagne & s'y étoient établis.

Oſtorius gagna ſur eux une victoire déciſive, dans laquelle il fit priſonnier leur roi, ſes freres, ſes enfans, & les envoya à Rome, ſe flattant d'obtenir l'honneur du triomphe. Caractacus ayant été conduit chargé de chaînes devant l'empereur, lui parla en ces termes, au rapport de Tacite.

„ Si ma modération n'avoit été auſſi grande que ma „ naiſſance ou ma propre fortune, Rome me verroit „ maintenant ſon allié & non ſon captif; & peut-être „ n'auroit-elle pas refuſé de mettre au rang de ſes amis, „ un prince qui commandoit à pluſieurs peuples. „ L'état donc où je me trouve aujourd'hui, n'eſt pas „ moins indigne de moi qu'il eſt glorieux pour vous. „ J'ai eu armes, chevaux, équipages, grandeur, reve„ nus, ſoldats & ſujets. Ainſi ne trouvez point étran„ ge, ſi poſſédant toutes ces choſes, qui font l'objet „ de l'adoration des hommes, j'ai tâché de les défen„ dre avec courage. Puiſque vous vouliez tout avoir, „ il falloit bien, ou me conſerver par les armes ce „ que je poſſédois, ou me réſoudre à tout perdre. „ Si je m'étois ſoumis baſſement & en lâche, votre „ gloire & mon infortune ſeroient enſevelies dans un „ ſilence éternel; mais après avoir rendu votre nom „ fameux par ma défaite & par mes malheurs, ſi vous „ me conſervez la vie, celle de mes freres & de mes „ enfans, nous ferons dans le monde un exemple „ mémorable, & qui ne périra jamais de votre clé„ mence & de votre généroſité „.

L'empereur Claude, touché de ce diſcours plein de force & de vérité, accorda le pardon à Caractacus, & lui fit ôter à l'inſtant ſes chaînes, ainſi qu'à ſes freres & à ſes enfans, & à tous les captifs de leur ſuite. Cependant il arriva, dans l'intervalle du voyage de Caractacus à Rome, que les *Silures* obtinrent quelques avantages contre Oſtorius. Irrités de ce qu'on les menaçoit de les tranſporter dans un pays étranger, comme on l'avoit pratiqué à l'égard des Sicambres, ils ne ſongerent plus qu'à défendre unanimement leur liberté juſqu'à la mort. Bientôt après ils taillerent en pieces deux cohortes romaines, que l'avarice des chefs & le deſir du pillage avoient fait engager trop avant dans leur pays. Enſuite ils tâcherent de porter tous les autres peuples à ſe ſoulever, en les gratifiant de la plus grande partie des dépouilles qu'ils avoient faites ſur leurs ennemis. Oſtorius mourut de déplaiſir de ſe voir hors d'état de terminer cette guerre. Aulus Didius qui lui ſuccéda s'y prit mieux, ou fut plus heureux. Il arrêta les progrès des armes des *Silures*, qui s'étoient déja jettés ſur les frontieres de la province Romaine. Enfin ils perdirent inſenſiblement leurs avantages, & furent ſoumis par Frentinus. On voit par ce qui précede que la défaite totale des *Silures* eſt renvoyée fort au-delà du regne de Veſpaſien, tems auquel quelques auteurs l'ont fixée. Lorſqu'on lit l'hiſtoire d'un peuple brave qui préfere la mort à la ſervitude, le cœur le plus lâche s'intéreſſe à ſon ſort, & lui ſouhaite du ſuccès. Alors on quitte le parti des Romains, & l'on s'enrôle parmi les honnêtes gens.

SILYS, (*Géog. anc.*) les Scythes, ſelon Pline, *l. VI. c.* 15. donnoient dans leur langue ce nom à deux fleuves différens: ſavoir à celui que les Latins appelloient *Tanaïs*, & qui faiſoit la ſéparation de l'Europe & de l'Aſie, & au *Jaxartes*, qui tombe dans la mer Hyrcanienne. Il ne faut donc pas s'étonner ſi les ſoldats d'Alexandre le grand, lorſqu'ils furent arrivés ſur le bord du Jaxartes (*Arrian l. IV. c. xv.*), donnerent à ce fleuve le nom de *Tanaïs*. D'ailleurs Arrien dit que le *Jaxartes*, ou Ὀρξάντης, ſelon le grec, eſt auſſi appellé *Tanaïs*, car il connoit deux fleuves de ce nom. Jornandès diſtingue pareillement deux Tanaïs, l'un qui vient des monts *Riphées*, & tombe dans les Palus méotides; l'autre qui prend ſa ſource dans les monts *Chrinni*, & ſe perd dans la mer Caſpienne. *Voyez* TANAIS & JAXARTES. (*D. J.*)

SIMA, (*Archit. rom.*) la grande cimaiſe, il y a deux ſortes de *cimaiſes*, l'une droite & l'autre renverſée; c'eſt cette derniere qui eſt le *ſima* des Latins, & que nous appellons *gueule* en françois (*D. J.*)

SIMADIRI, (*Hiſt. de l'égl. greq.*) nom que les Grecs modernes donnent à une planche longue de trois à quatre piés, large de cinq à ſix pouces, taillée en talus, & qui eſt d'uſage pour appeller le peuple à la priere; elle ſert de cloche aux chrétiens grecs. Le caloyer ou le papas tient le *ſimadiri* d'une main à la porte de l'égliſe, & de l'autre il frappe deſſus à coups de maillet redoublés, ce qui fait un bruit qu'on entend d'aſſez loin. C'eſt, dit la Guilletiere, un plaiſir au jours de fête, de voir dans quelques endroits les enfans des papas battre le *ſimadiri* en muſique. (*D. J.*)

SIMÆTHUS, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée & Ovide: *Simetos* ſelon Vibius Sequeſter; & *Symæthus* ſelon Strabon, Thucydide & Pline. C'eſt le nom d'un fleuve de Sicile, qui, à ce que croit Cluvier, faiſoit la borne entre les *Leontini* & le territoire de Catane. Ptolomée, *l. III. c. iv.* marque mal-à-propos l'embouchure de ce fleuve entre Catane & *Tauromentum*; car Thucydide, *l. VI. p.* 455. met le fleuve *Symæthus* auprès du territoire, ou même dans le territoire des *Leontini*. Servius, *ad æneid. l. IX. v.* 584. dit que le fleuve *Symæthus* couloit aux environs de *Palica*, ce qui eſt confirmé par Vibius Sequeſter: or les *Leontini* & *Palica* étoient au midi de Catane, au lieu que *Tauromenium* étoit vers le nord. Le nom moderne, ſelon Fazel, eſt *Santo Paulo*; *Lazaretto* ſelon Léander, & *Jarretta* ſelon d'autres. (*D. J.*)

SIMAISE. *Voyez* CYMAISE.

SIMANCAS, (*Géog. mod.*) en latin *Septimanca*, petite ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, ſur le Douëro, à trois lieues au midi de Valladolid, avec un château fortifié. *Long.* 13. 33. *latit.* 41. 45. (*D. J.*)

SIMARE, ſ. f (*habit des Romains.*) en latin *ſyrma*. *Voyez* SYMARE. Mais une *ſimare* d'eccléſiaſtique eſt une eſpece de robe de chambre, que les prélats mettent quelquefois par deſſus leur ſoutane. (*D. J.*)

SIMAROUBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) écorce d'un arbre inconnu juſqu'à préſent, qui croît dans la Guiane, & que les habitans ont appellée *ſimarouba*. Elle eſt d'un blanc jaunâtre, ſans odeur, d'un goût un peu amer, compoſée de fibres pliantes, attachée au bois blanc, léger & inſipide des racines, des ſouches & des troncs, deſquels on la ſépare aiſément.

Le *ſimarouba* eſt compoſé de gomme réſineuſe, d'un goût qui n'eſt pas deſagréable. Il fortifie l'eſtomac par ſa légere amertume. Il appaiſe les douleurs & les tranchées par ſes parties balſamiques & onctueuſes, qui ſe connoiſſent par la couleur laiteuſe que cette écorce donne à l'eau dans laquelle on la fait bouillir. Il arrête les hémorragies & les flux de ventre, par ſa vertu aſtringente & vulnéraire.

Cette écorce eſt arrivée pour la premiere fois dans nos ports l'an 1713. On l'avoit envoyée de Guiane, où elle eſt fort en uſage pour les flux de ventre diſſentériques.

Elle convient ſur-tout dans les flux de ventre ſéreux, bilieux, ſanguinolens & muqueux, où cependant il n'y a point de fievre ni de dérangement d'eſtomac; pour lors le *ſimarouba* ſe donne avec grand ſuccès, ſoit en décoction juſqu'à deux drachmes dans deux livres d'eau, ſoit en poudre ratiſſée, à la doſe de demi-drachme, dont on fait deux ou trois bols avec du ſyrop de capillaire. Cette écorce a une excellente vertu antiſpaſmodique, ſtomachique, & légérement narcotique. *Voyez les mém. de l'acad. des ſcienc. ann.* 1729 & 1732. (*D. J.*)

SIMAU *ou* SIMAUM, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, près de la riviere de Sangari, à quatorze lieues de Nicée. (*D. J.*)

SIMBALATH, ſ. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicennes & autres arabes, au nard celtique, & non pas au nard indien, comme on le prétend communément; car Avicenne dit que c'eſt le nard européen, *nardus romani orbis;* & après en avoir parlé, il mentionne pluſieurs nards d'Aſie, qui ſont les nards indiens.

SIMAIRSKA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, au royaume d'Aſtracan, entre cette ville & Caſan, ſur le Wolga, au pays des Tartares nogais. *Long.* 66. *lat.* 54. 5.

SIMBLEAU, ſ. m. (*Archit.*) ou plutôt *cingleau*, par corruption du latin *cingulum*, un cordon; c'eſt le cordeau qui ſert à tracer les arcs de cercle d'une étendue plus grande que les branches des plus grands compas ſoit à branches, ſoit à verges. Les meilleurs *ſimbleaux* ſont des chaînettes qui ne ſont pas ſujettes à s'allonger comme les cordes.

On appelle auſſi *ſimbleau* une perche immobile par un de ſes bouts, qui ſert à tracer un grand arc de cercle.

SIMBLOT, ſ. m. (*Manufact.*) c'eſt un aſſemblage de quantité de petites ficelles, qui ſont au côté droit du métier que le fabriquant a monté pour faire une étoffe figurée. Ces ficelles, qui paſſent ſur les poulies du caſſin, & qui répondent aux liſſes, ſont en nombre égal aux fils de la chaîne auxquels elles ſont attachés, enſorte que lorſque le tireur en tire quelqu'une, il s'éleve autant de fils, à-travers deſquels l'ouvrier peut paſſer ſon eſpoulin. Pour ſavoir quelles ficelles doivent ſe tirer, on y a lu auparavant le deſſein, c'eſt-à-dire, qu'on y a paſſé ſucceſſivement autant de petites cordes à nœuds coulans que le liſeur en a nommé. C'eſt cette lecture du deſſein qui eſt ce qu'il y a de plus curieux, & auſſi de plus difficile dans la monture de ces ſortes de métiers, & l'on a beſoin pour cela des plus habiles ouvriers, ſurtout ſi le deſſein eſt beaucoup chargé. *Dictionn. de Commerce.* (*D. J.*)

SIMBOR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante ſinguliere des Indes orientales, qui reſſemble aux cornes d'un élan. Elle croît ſur les bords de la mer; au lieu de racine elle paroit ſortir d'une ſubſtance mollaſſe & fongueuſe; elle n'a pas beſoin d'être miſe en terre pour prendre, on n'a qu'à la placer ſur une pierre ou dans le creux d'un arbre où elle reçoive de l'humidité. Cette plante eſt toujours verte; ſes feuilles reſſemblent à celles des lis blancs; elles ſont viſqueuſes & d'un goût amer. On les regarde comme émollientes, réſolutives, laxatives, & propres à tuer les vers.

SIMBOR-MAGIANAM, (*Botan. exot.*) nom d'une plante des Indes, qui croît dans l'île de Java, près de la mer, & dans le royaume de Bantam. Il eſt ridicule à Bontius d'en parler, & de n'en avoir pas donné la deſcription. (*D. J.*)

SIMBRUINA STAGNA, (*Géog. anc.*) lacs d'Italie, dans le Latium. L'Anio, ſelon Pline, *l. III. c. xij.* traverſoit trois lacs fort agréables, dont il portoit les eaux dans le Tibre; & ces lacs avoient donné le nom à un lieu appellé *Sublaqueum*. Ces mêmes lacs ſont les *Simbruina Stagna* de Tacite, Ann. *l. XIV. c. xxij.* qui dit que Néron étant aſſis à table près des étangs ſimbruins, dans un lieu nommé *Sublaqueum*, la foudre renverſa ſa table, & frappa ſes viandes. Il ajoute que cet accident arriva ſur les confins du Tibur.

SIMELIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſt un terme latin qui ſignifie un *médailler*, ou une *planche*, qui a pluſieurs petites cavités pour y arranger des médailles par ordre chronologique. *Voyez* MÉDAILLES & SUITE.

Ce mot eſt mal écrit; ce devroit plutôt être *cimelium*, qui eſt formé du grec κειμηλιον, *curioſités* ou *cabinet* des choſes précieuſes. Nous diſons plus ordinairement un *médailler* qu'un *cimelium*.

SIMENIE, (*Géog. anc.*) peuples de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* leur donne une ville nommée *Venta*. Il y en a qui croient que ces peuples ſont les habitans de l'Hantshire; mais Camden ſoupçonne qu'il faut lire dans Ptolomée *Iceni*, au lieu de *Simeni*. (*D. J.*)

SIMIA, (*Chimie.*) c'eſt le nom que les Arabes modernes donnent à une partie de la chimie priſe dans ſa plus ample ſignification: car, ſelon les idées les plus communes parmi eux, la chimie proprement dite, ne s'exerce que ſur les ſucs & ſur les eſſences des plantes, quoique, par extenſion, elle comprenne la préparation des métaux & des minéraux, qui ſont particuliérement l'objet de ce que les Arabes appellent *ſimia*. Cependant lorſqu'ils parlent de la chimie en général, & des merveilleux effets qu'elle produit, ils joignent toujours les mots de *kimia* & de *ſimia*, pour comprendre toutes les opérations que l'on fait par le moyen du feu, tant ſur les métaux & les minéraux, que ſur les animaux & les plantes.

Ils donnent auſſi le nom de *ſimia* à un autre art, qui a pour objet les noms & les nombres, dont on tire une eſpece de divination, de la même maniere que des points & des lignes, par le moyen de la géomancie. Cette ſcience des noms va bien loin, parce qu'elle comprend auſſi celle des noms des eſprits, & leur invocation; & dans le livre intitulé *kitab al anwar*, le livre des lumieres, on trouve 28 alphabets de la *ſimia* pour faire des taliſmans, afin d'attirer les eſprits, & d'en tirer divers uſages; de ſorte qu'ils définiſſent cette ſcience, l'art de connoître les eſprits ſupérieurs, & de faire deſcendre juſqu'à nous leurs vertus, pour obtenir ce que nous deſirons.

Le mot de *ſimia* vient des mots arabes *ſam* & *ſamat*, qui ſignifient les *veines* d'or & d'argent qui ſe trouvent dans les mines. Les Arabes attribuent l'invention de la *ſimia* à Ammonius, & celle de la *kimia* ou chimie proprement dite, à Kirum ou Carum, c'eſt-à-dire à Chiron le centaure, précepteur d'Achille, qu'ils prétendent, ſelon M. d'Herbelot, n'être autre choſe que le coté de Moïſe. *Voyez* ſes articles *Simia* & *Kimia*. (*D. J.*)

SIMILAIRE, NOMBRE, (*Arithmét.*) le *nombre ſimilaire* eſt la même choſe que le *nombre proportionnel*. Les nombres plans *ſimilaires*, ſont ceux qui ſont des rectangles proportionnels; par exemple, 6 multiplié par 2, & 12 multiplié par 4, dont l'un produit 12, & l'autre 48, ſont des nombres *ſimilaires*. Les nombres ſolides *ſimilaires*, ſont ceux qui ſont des parallelepipedes rectangles *ſimilaires*. (*D. J.*)

SIMILAIRE, adj. (*Phyſique.*) *corps ſimilaires* ſe dit de deux corps comparés l'un à l'autre, qui ont, ou qui ſont cenſés avoir des particules de même eſpece & de même nature, comme deux monceaux d'or, deux monceaux de plomb, &c. au-contraire un monceau d'or & un monceau de plomb ſont des corps *diſſimilaires*.

Similaire ſe dit auſſi en parlant d'un même corps, dont les parties ſont auſſi toutes de la même nature. On les appelle autrement *homogenes*; ainſi l'eau eſt un fluide homogene ou *ſimilaire*. Au-contraire l'air, dont les parties n'ont pas toutes la même denſité, eſt un fluide hétérogene & non ſimilaire. *Voyez* HOMOGENE & HÉTÉROGENE. (*O*)

SIMILAIRE *lumiere ſimilaire*, ſelon M. Neuton, eſt celle dont les rayons ſont également réfrangibles. Il l'appelle encore *lumiere ſimple & homogene*. Telle eſt, par exemple, la lumiere rouge primitive, qui eſt un faiſceau de rayons tous également réfrangibles; au-contraire, la lumiere blanche eſt un compoſé de rayons de diverſes couleurs, dont les réfrangibilités ſont différentes. *Voyez* RAYON, REFRANGIBILITÉ, COULEUR, &c. (*O*)

SIMILAIRS, *en Anatomie*, ſont les parties du corps qui au premier coup d'œil paroiſſent être compoſées de parties ſemblables ou de même contexture, nature & formation. *Voyez* PARTIE.

On en compte ordinairement de dix ſortes; ſavoir, les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les nerfs, les arteres, les veines, la chair, & la peau: on peut les voir chacune ſous ſon article particulier, &c.

Le

Le docteur Grew remarque dans ſon *anatomie des plantes*, qu'elles ont pareillement leurs parties *ſimilaires* & organiques. *Voyez* Plante.

SIMILE ou *A SIMILI*, (*Litérat.*) lieu commun en rhétorique, par lequel on tire des preuves ou des argumens de la convenance que deux ou pluſieurs choſes ont entre elles. Tel eſt cet argument du P. Bourdaloue ſur la providence. „ Le mondain croit qu'un état ne peut être bien gouverné que par la ſageſſe & le conſeil d'un prince. Il croit qu'une maiſon ne peut ſubſiſter ſans la vigilance & l'économie d'un pere de famille. Il croit qu'un vaiſſeau ne peut être bien conduit ſans l'attention & l'habileté d'un pilote: & quand il voit ce vaiſſeau voguer en pleine mer, cette famille bien réglée, ce royaume dans l'ordre & dans la paix, il conclut ſans héſiter, qu'il y a un eſprit, une intelligence qui y préſide. Mais il prétend raiſonner tout autrement à l'égard du monde entier; & il veut que ſans providence, ſans prudence, ſans intelligence, par un effet du haſard, ce grand & vaſte univers ſe maintienne dans l'ordre merveilleux où nous le voyons. N'eſt-ce pas aller contre ſes propres lumieres & contredire ſa raiſon? *Carême de Bourdal. t. II. p.* 309.

SIMILITUDE *ou* RESSEMBLANCE, ſ. f. *en Métaphyſique*, c'eſt l'identité des choſes qui ſervent à diſtinguer les êtres entre eux. Les êtres ne peuvent être diſcernés que par certaines propriétés intrinſeques; mais ces propriétés ne ſauroient être connues & déterminées qu'en les comparant avec celles qui ſe trouvent dans d'autres êtres. Il n'y a que cette voie qui mette en état d'expliquer la différence de ces propriétés. Quand on n'y en remarque aucune, les objets ſont cenſés parfaitement ſemblables. Levez le plan de deux édifices; ſi leur diſpoſition & leurs dimenſions ſont abſolument pareilles, ces deux plans ſont les mêmes; & à moins que de les numéroter, vous ne ſaurez à quel édifice chacun d'eux ſe rapporte, ou plutôt il vous ſera indifférent de le ſavoir.

La quantité peut différer ou être la même dans les choſes ſemblables. Quand elle differe, on ſe ſert de cette diſproportion de choſes ſemblables pour les diſtinguer.

L'identité de quantité fait ce qu'on appelle *égalité*, dont *voyez l'article;* & la *ſimilitude* porte ſur tout ce qui n'eſt pas quantité dans les êtres. Léibnitz qui a donné le premier une idée diſtincte de la *ſimilitude*, définit les choſes ſemblables: *ea quæ non poſſunt diſtingui niſi per compræſentiam*. Mais ce terme de *compræſentia* aura quelque choſe d'obſcur & de trop reſſerré, ſi on le reſtreint à la préſence des objets qui s'offrent à-la-fois à nos ſens. Pour rendre l'expreſſion de Léibnitz juſte, & ſon idée véritable, il faut étendre la compréſence à la poſſibilité d'appliquer non-ſeulement les objets l'un ſur l'autre, mais encore à celle de comparer ſucceſſivement deux objets, l'un préſent, & l'autre abſent, à un troiſieme, qui ſerve de meſure & de proportion commune.

Si deux ou pluſieurs objets reſſemblans ſont préſens à-la-fois, la place que chacun d'eux occupe, le diſtingue des autres. S'ils ne s'offrent pas aux ſens en même tems, on procede à l'égard de ceux qui different en quantité, par la voie de comparaiſon à quelque meſure qui s'applique ſucceſſivement à l'objet préſent, à l'objet abſent. Sinon on a recours aux raiſons extrinſéques, priſes de divers tems & de divers lieux dans leſquels ces objets ont exiſté & exiſtent.

Les choſes entre leſquelles on ne peut ſaiſir d'autres différences intrinſéques, que celle de la quantité, paroiſſent donc ſemblables, & ont la même eſſence, auſſi-bien que les mêmes déterminations. La *ſimilitude* n'a lieu qu'entre des êtres, qui appartiennent à la même eſpece, ou du moins au même genre, & elle ne s'étend pas au-delà des bornes de la notion commune, ſous laquelle les choſes ſemblables ſont compriſes. Une montre d'or, d'argent, de cuivre, ſont ſemblables, entant que montres compoſées de rouages & de reſſorts qui font aller l'aiguille ſur le cadran des heures. Voilà leur notion commune, & leur reſſemblance ne va pas plus loin. La matiere, la groſſeur, le poids, la façon ſont autant de choſes qui peuvent varier. Il eſt vrai qu'à meſure qu'elles s'accordent, la *ſimilitude* augmente juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaite par le concours de toutes les choſes qui ſervent à diſtinguer les êtres.

Or, il eſt manifeſte qu'il ne ſauroit y avoir une ſuite manifeſte des cauſes; car la derniere cauſe augmenteroit la ſuite en produiſant ſon effet.

Pour les mathématiciens, ils appellent *infini* tout ce qui ſurpaſſe le fini; c'eſt-à-dire, tout ce qui peut être exprimé ou meſuré en nombre. *Cet article eſt tiré des papiers de M.* Formey.

Similitude, ſ. f. *en Arithmétique*, *Géométrie*, &c. ſignifie la relation que deux choſes *ſemblables* ont enſemble. *Voyez* Semblable.

Similitude, (*Rhétor.*) la *ſimilitude* eſt une figure par laquelle on tâche de rendre une choſe ſenſible par une autre toute différente.

Les rhéteurs s'en ſervent ou pour prouver, ou pour orner, ou pour rendre le diſcours plus clair & plus agréable. Quintilien, que je conſulte comme un guide propre à nous conduire dans les ouvrages d'eſprit, dit que les *ſimilitudes* ont été inventées les unes pour ſervir de preuve des choſes dont on traite, les autres pour éclaircir les matieres douteuſes.

La premiere regle qu'il donne à ce ſujet eſt de ne pas apporter pour éclairciſſement une choſe qui eſt peu connue; parce que ce qui doit éclairer & donner du jour à une choſe, doit avoir plus de clarté que la choſe même. C'eſt pourquoi, dit-il, laiſſons aux poëtes les comparaiſons ſavantes & peu connues.

La ſeconde regle eſt que les *ſimilitudes* ne doivent pas être triviales: car plus elles paroiſſent neuves, plus elles cauſent d'admiration.

La troiſieme regle eſt que l'on ne doit point employer des choſes fauſſes pour *ſimilitudes*.

Quelquefois la *ſimilitude* précede la choſe, ou la choſe precede la *ſimilitude*; quelquefois auſſi elle eſt libre & détachée: mais elle eſt plus agréable quand elle eſt jointe avec la choſe dont elle eſt l'image, par un lien qui les embraſſe toutes deux, & qui fait qu'elles ſe répondent réciproquement.

Une quatrieme regle que j'ajoute à celles de Quintilien, c'eſt que dans les *ſimilitudes* l'eſprit doit toujours gagner, & jamais perdre; car elles doivent toujours ajouter quelque choſe, faire voir la choſe plus grande, ou, s'il ne s'agit pas de grandeur, plus fine & plus délicate; mais il faut bien ſe donner de garde de montrer à l'ame un rapport dans le bas, car elle ſe le feroit caché, ſi elle l'avoit decouvert.

La cinquieme regle, c'eſt que l'eſprit doit réunir dans les *ſimilitudes* tout ce qui peut frapper agréablement l'imagination; mais afin que la reſſemblance dans les idées ſoit ſpirituelle, il faut que le rapport ne ſaute pas d'abord aux yeux, car il ne ſurprendroit point, & la ſurpriſe eſt de l'eſſence de l'eſprit. Si l'on comparoit la blancheur d'un objet à celle du lait ou de la neige, il n'y auroit point d'eſprit dans cette *ſimilitude*, à-moins qu'on n'apperçût quelque rapport plus éloigné entre ces deux idées capable d'exciter la ſurpriſe. Lorſqu'un poëte nous dit que le ſein de ſa maîtreſſe eſt auſſi blanc que la neige, il n'y a point d'eſprit dans cette comparaiſon; mais lorſqu'il ajoute avec un ſoupir, qu'il eſt d'ailleurs auſſi froid, voilà qui eſt ſpirituel. Tout le monde peut ſe rappeller des exemples de cette eſpece: ainſi la *ſimilitude* doit frapper par quelque penſée nouvelle, fine, & qui cauſe une eſpece de ſurpriſe.

Entre tant de belles *ſimilitudes* que j'ai lu dans les orateurs, & les poëtes anciens & modernes, je n'en citerai qu'une ſeule qui me charme par ſa noble ſimplicité; c'eſt celle de M. Godeau dans ſa paraphraſe du premier pſeaume de David:

Comme ſur le bord des ruiſſeaux
Un grand arbre planté des mains de la nature,
Malgré le chaud brûlant conſerve ſa verdure,
Et de fruits tous les ans enrichit ſes rameaux:
Ainſi cet homme heureux fleurira dans le monde;
Il ne trouvera rien qui trouble ſes plaiſirs,
Et qui conſtamment ne réponde
A ſes nobles projets, à ſes juſtes deſirs.

Après avoir parlé de la *ſimilitude* en rhéteur, il faut bien que j'en diſe un mot comme philoſophe: je crois donc dès que le langage fut devenu un art, l'apologue ſe réduiſit à une ſimple *ſimilitude*. On chercha à rendre par-là le diſcours plus concis & plus court. En effet, le ſujet étant toujours préſent, il n'étoit plus néceſſaire d'en faire d'application formelle. Ces paroles de Jérémie, *chap. ij.* 16. qui tiennent le milieu entre l'apologue & la *ſimilitude*, & qui par conſéquent participent de la nature des deux, nous font connoître avec quelle facilité l'apologue s'eſt réduit à une *ſimilitude*. „ Le Seigneur t'a appellé „ un *olivier* verd, beau & bon; il le mettra au feu

„ avec grand bruit, & en briſera les branches „.

On peut ajouter que la *ſimilitude* répond aux marques ou caracteres de l'écriture chinoiſe; & que comme ces marques ont produit la méthode abrégée des lettres alphabétiques, de même auſſi pour rendre le diſcours plus coulant & plus élégant, la *ſimilitude* a produit la métaphore, qui n'eſt autre choſe qu'une *ſimilitude* en petit; car les hommes étant auſſi habitués qu'ils le ſont aux objets matériels, ont toujours eu beſoin d'images ſenſibles pour communiquer leurs idées abſtraites.

Les degrés par leſquels la *ſimilitude* s'eſt réduite en métaphore, ſont faciles à remarquer par une perſonne qui ſe donnera la peine de lire attentivement les écrits des prophetes. Rien n'y eſt plus ordinaire que le langage entremêlé de *ſimilitudes* & de métaphores. A peine quittent-ils la *ſimilitude*, qu'ils reprennent la métaphore. Voilà donc les viciſſitudes du langage, l'apologie ſe réduiſit à la *ſimilitude*, la *ſimilitude* fit naître la métaphore; les orateurs les employerent pour l'ornement de leurs diſcours, & finirent par en abuſer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIMILOR, ſ. m. (*Métallurgie.*) on nomme ainſi à Paris le zink fondu avec le cuivre rouge, qui donne au cuivre une couleur jaune plus ou moins foncée, ſelon les différentes proportions du zink & du cuivre qu'on aura employé. (*D. J.*)

SIMIO *ou* SIMIOS, (*Géog. mod.*) par les anciens Grecs & Latins *Syme*, dont on peut voir l'article. *Simio* eſt une île de l'Archipel, entre celle de Rhodes & le cap Crio, à 4 ou 5 lieues de la premiere oueſt-nord-oueſt, à 3 au nord de l'île Lamonia, & à 2 au midi du continent de l'Anatolie. Porcachi & Boſchino lui donnent 30 milles de circuit. Elle a deux ports, dont le plus ſeptentrional, fort large d'entrée, eſt le meilleur.

Cette île eſt habitée par des grecs qui ſont dreſſés à plonger, & qui pêchent adroitement au fond de la mer une grande quantité d'éponges qui ſe trouvent dans les environs. On bâtit auſſi à *Simio* de petites fuſtes fort jolies, de neuf bancs ou rames; ces frégates, qu'on appelle *ſimpequirs*, ſont ſi légeres à la voile & à la rame que les corſaires ne le peuvent attraper, enſorte que les inſulaires navigent continuellement pendant l'été d'un lieu à l'autre pour leur commerce. En hiver, ils reviennent dans leur rocher avec le gain qu'ils ont fait par leur trafic. Je dis *rocher*, parce que c'eſt ainſi que quelques géographes nomment cette île. Elle nourrit cependant grande quantité de chevres, & de plus elle produit de très-bon vin. Elle étoit même autrefois célebre par ſa fertilité en blé & en grains. (*D. J.*)

SIMISO *ou* AMID, (*Géog. mod.*) par les anciens *Amiſus*; ville de la Turquie aſiatique dans l'Anatolie, ſur le bord de la mer Noire, par les 54. 20. *de long.* & par les 40. 30. *de latit.* (*D. J.*)

SIMMEREN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, à 10 lieues au couchant de Mayence; elle appartient à l'électeur Palatin. *Long.* 25. 8. *latit.* 49. 54. (*D. J.*)

SIMOIS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure dans la petite Phrygie. Il prenoit ſa ſource au mont Ida, & ſe jettoit dans le Xanthus, ſelon Pline, *l. V. c. xxx.* Virgile, *Æneïd. l. V. v.* 262. donne au fleuve *Simois* l'épithete de *rapide*, parce que ce n'étoit proprement qu'un torrent.

Victor apud rapidum Simoenta ſub Ilio alto.

Dans un autre endroit le même poëte dit que Vénus accoucha d'Enée ſur le bord du *Simois*.

Tunc ille Æneus quem dardanio Anchiſe
Alma Venus Phrygii genuit Simoentis *ad undam.*

2°. *Simoïs*, fleuve de l'île de Sicile. Strabon, *lib. XIII. p.* 608. rapporte que ſelon quelques-uns Enée étant arrivé à *Ægeſta* ou *Segeſta*, donna les noms de *Scamander* & de *Simoïs* ou *Simoeis* à deux fleuves qui couloient aux environs de cette ville. Le *Simoïs* couloit à la droite, & ſe joignoit au *Scamander* avant que ce fleuve mouillât la ville de *Segeſta*.

3°. *Simoïs*, fleuve de l'Epire, ſelon Virgile, *Æneïd. l. III. verſ.* 303. qui lui donne l'épithete de *ſalſus*:

. . . . . *ſalſi* Simoentis *ad undam.*

De ces trois fleuves, le plus fameux eſt le *Simoïs* de la Troade ou de la petite Phrygie, qui, dans les écrits des poëtes, eſt preſque toujours joint au Xanthe, parce qu'ils ont la même origine. Cependant, malgré leur célébrité, ces deux rivieres ſont ſi peu larges, qu'elles tariſſent ſouvent en été. Sortant & deſcendant l'une & l'autre du mont Ida, elles s'uniſſent au-deſſous du lieu où étoit Troye, forment un grand marais, paſſent de nos jours par deſſous un pont de bois appuyé ſur quelques pilliers de pierre, & s'embouchent dans l'Helleſpont (détroit des Dardanelles) environ une demi-lieue au-deſſous du cap Gieanizzari, (autrefois nommé *le promontoire Sigée*), près du nouveau château d'Aſie; j'entends le château neuf des Dardanelles bâti par Mahomet IV. à l'entrée du détroit, & dont il eſt une des portes. (*D. J.*)

SIMON, *voyez* DAUPHIN.

SIMONIAQUE, adj. & ſ. (*Gram.*) qui eſt coupable de ſimonie.

SIMONIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le crime que commettent ceux qui trafiquent des choſes ſacrées ou bénéfices, comme en vendant les ſacremens, la nomination & collation des bénéfices, l'entrée en religion.

Ce crime a été ainſi nommé de Simon le magicien, dont il eſt parlé dans les actes des apôtres, qui voulut acheter avec de l'argent la puiſſance de faire des miracles.

La *ſimonie* eſt mentale, conventionnelle ou réelle.

La premiere eſt celle qui eſt demeurée dans les bornes d'une ſimple penſée.

La ſeconde eſt celle qui a été convenue, ſans être ſuivie de payement.

La troiſieme eſt celle où le payement a ſuivi la convention, ſoit qu'il ait précédé, ou ſuivi ou accompagné la conceſſion du bénéfice ou autre choſe ſpirituelle.

La *ſimonie* réelle ſe commet auſſi *à manu, ab obſequio*, & *à lingua*; *à manu*, ſoit en donnant de l'argent ou autre choſe temporelle, ou en remettant une dette; *ab obſequio*, en rendant des ſervices temporels au collateur pour avoir un bénéfice; *a lingua*; par la flatterie, la faveur & la recommandation.

Quoiqu'il ſoit défendu en général de rien exiger pour l'adminiſtration des ſacremens & autres choſes ſpirituelles, & pour la collation des bénéfices, néanmoins des lois eccléſiaſtiques & civiles autoriſent les miniſtres de l'Egliſe à recevoir pour leur ſubſtance certaines rétributions pour les meſſes, pour les mariages, ſépultures, pour les proviſions des bénéfices, *&c.*

Il eſt auſſi permis à certaines communautés qui ne ſont pas ſuffiſamment fondées de recevoir des dots pour l'entrée en religion. *Voyez* DOT & RELIGIEUX.

La *ſimonie* ſe couvre de tant de détours, qu'il eſt ſouvent difficile de la prouver, d'autant même que l'on n'en admet pas la preuve par témoins, à-moins qu'il n'y en ait un commencement de preuve par écrit, mais elle n'en eſt pas moins criminelle.

Les conciles & les papes ſe ſont toujours élevés contre les ſimoniaques; le chap. *cum deteſtabile* les déclare excommuniés *ipſo facto*, de quelque qualité qu'ils ſoient, & tous ceux qui y ont eû part.

Ceux qui ont été ordonnés par *ſimonie*, ſont déclarés ſuſpens & interdits.

Les proviſions des bénéfices obtenues par cette voie, ſont nulles de plein droit; mais il n'y a que la *ſimonie* conventionelle ou réelle *à manu*, qui donne lieu au dévolut.

Les ſimoniaques ne peuvent point s'aider de la poſſeſſion triennale.

Les juges d'égliſe connoiſſent de la *ſimonie* commiſe par les eccléſiaſtiques, mais les juges royaux ſont ſeuls compétens pour procéder contre les laïques qui ſe trouvent coupables & participans de ce crime; de ſorte que s'il s'en trouve quelques-uns d'impliqués avec des eccléſiaſtiques, l'official doit les renvoyer devant le juge royal, autrement il y auroit abus.

Les juges royaux peuvent néanmoins connoître de la *ſimonie* commiſe par un eccléſiaſtique, incidemment à une complainte.

Il n'y a que le pape qui puiſſe diſpenſer de la *ſimonie* volontaire; mais l'évêque peut diſpenſer de celle qui a été commiſe à l'inſu du pourvu, après néanmoins que celui-ci a donné la démiſſion pure & ſimple entre les mains de l'évêque.

Quand la *ſimonie* eſt occulte, il faut ſe pourvoir à la pénitencerie de Rome ou par-devers l'évêque; mais

mais quand elle eſt volontaire & notoire, il faut ſe pourvoir à la daterie de Rome.

La diſpenſe doit être adreſſée à l'évêque du lieu où eſt le bénéfice.

Quant aux fruits perçus, le confeſſeur en peut faire remiſe en tout ou partie, ſelon la diſpenſe & la pauvreté du bénéficier.

Si celui-ci a ignoré la *ſimonie* commiſe par un tiers, ſa deſſerte & ſa bonne foi peuvent l'exempter de la reſtitution, au-moins de la plus grande partie.

Mais dans quelque cas que ce ſoit, le pourvu par *ſimonie* doit faire une démiſſion pure & ſimple entre les mains du collateur ordinaire, ſauf à obtenir de nouvelles proviſions, ſi le collateur juge à-propos de lui en accorder.

On dit communément que la confidence eſt la fille de la *ſimonie*. *Voyez* CONFIDENCE. *Voyez* aux *decrétales* le titre *de ſimon.* le *traité* de M. de Launoy, Vaneſpen, Pontas, de Ste Beuve, d'Héricourt, Fuet, de la Combe, & *les mots* DOT, PENSION, PERMUTATION, HONORAIRES. (*A*)

SIMONIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques ſectateurs de Simon le magicien, & par conſéquent les plus anciens qui ayent paru dans l'Egliſe chrétienne.

Simon le magicien leur chef, ſamaritain de nation, ne reconnoiſſoit point Jeſus-Chriſt comme fils de Dieu, mais il le conſidéroit comme ſon rival, & prétendoit être lui-même le Chriſt. Il ne croyoit ni ſalut, ni réſurrection de la chair, mais une ſimple réſurrection de l'ame. Il enſeignoit qu'on ne devoit point ſe mettre en peine des bonnes œuvres; que toutes les actions étoient indifférentes par elles-mêmes, & que la diſtinction des bonnes & des mauvaiſes n'avoit été introduite que par les anges pour s'aſſujettir les hommes. Il rejettoit la loi donnée à Moïſe, & diſoit qu'il étoit venu l'abolir. Il attribuoit l'ancien Teſtament aux anges, & quoiqu'il ſe déclarât par-tout leur ennemi, il leur rendoit néanmoins un culte idolâtre, prétendant qu'on ne pouvoit être ſauvé ſans offrir au ſouverain Pere des ſacrifices abominables par le moyen des principautés qu'il plaçoit dans chaque ciel; & il leur offroit des ſacrifices, non pour obtenir d'eux quelqu'aſſiſtance, mais pour empêcher qu'ils ne s'oppoſaſſent aux hommes.

Ses ſectateurs profeſſoient tous ces dogmes monſtrueux, & pour la pratique, ils vivoient dans toute ſorte de débauches, qui ſurpaſſoient, ſelon Euſebe, tout ce qu'on pourroit en dire, en ſorte qu'ils avouoient dans leurs livres que ceux qui entendoient parler pour la premiere fois de leurs myſteres ſecrets étoient ſurpris d'étonnement & d'effroi. Outre l'impudicité, ils s'adonnoient à toute ſorte de magie; & quoiqu'au dehors ils fiſſent en quelque ſorte profeſſion du Chriſtianiſme, ils ne laiſſoient pas que d'adorer Simon & ſa concubine Helene, repréſentés ſous la figure de Jupiter & de Mars, & de leur offrir des victimes & des libations de vin. Ils regardoient même le culte commun des idoles comme une choſe indifférente; en ſorte que pour ne leur point offrir de l'encens; ils ne s'expoſoient pas au martyre comme les chrétiens; auſſi les payens les laiſſoient ils en repos.

On croit que les apôtres S. Pierre, S. Paul & S. Jean ont ces hérétiques en vue dans pluſieurs endroits de leurs épîtres. Leur ſecte dura juſqu'au jv. ſiecle. S. Juſtin dit que de ſon tems, c'eſt-à-dire vers l'an 150 de Jeſus-Chriſt, tous les Samaritains reconnoiſſoient Simon pour le plus grand des dieux, & S. Clément d'Alexandrie ajoute qu'ils l'adoroient. S. Irénée aſſure qu'ils étoient en très-petit nombre; mais Euſebe & pluſieurs autres écrivains poſtérieurs en parlent comme d'une ſecte connue, & qui ſubſiſtoit encore au commencement du v. ſiecle. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SIMONTHORNA, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe Hongrie, au comté de Tolna, ſur la Sarwiza, à 2 lieues de Capoſwar, & à 3 de Tolna: elle eſt environnée d'un grand marais, avec un château. Cette ville fut priſe ſur les Turcs par le prince Louis de Bade en 1686. *Long.* 36. 49. *lat.* 46. 31.

SIMOODSUKE, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. Elle ſe diviſe en neuf diſtricts; c'eſt un aſſez bon pays, plutôt plat que montagneux, où il y a beaucoup de prés & de champs qui produiſent abondamment de l'herbe & du gokokf; le gokokf eſt un terme générique qui comprend le riz, l'orge, le petit blé que nous appellons *froment* & les feves. (*D. J.*)

SIMOOSA, (*Géog. mod.*) autrement *Seoſju;* une des quinze provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon. Elle eſt cenſée avoir trois journées de longueur du ſud au nord, & eſt diviſée en 12 diſtricts; c'eſt un pays montagneux, aſſez peu fertile, mais qui abonde en volaille & en beſtiaux.

SIMPELEN, LE, (*Géog. mod.*) & par les Italiens *monte-Sampione*, en latin *Sempronius mons;* montagne des Alpes, au confins des Suiſſes, du Valais & du Milanez; c'eſt cette montagne que l'on paſſe pour aller du Valais au duché de Milan. (*D. J.*)

SIMPLAIN, ſ. m. (*Hiſt. mil. anc.*) ſoldat romain, qui n'avoit que paye ſimple. On appelloit *duplain*, celui qui l'avoit double.

SIMPLE, adj. (*Gramm.*) qu'on regarde comme ſans compoſition, ſans mélange. Je gage le *ſimple* contre le double. Il a fait un raiſonnement très-*ſimple*, mais très-fort quand il a dit; il y a environ douze cens ans qu'on a la petite vérole par toute la terre, & qu'elle eſt obſervée par tous les médecins du monde, parmi leſquels il n'y en a preſque pas un qui aſſure l'avoir vue deux fois à la même perſonne; donc on n'a point deux fois la petite vérole. Je n'ai de lui qu'une *ſimple* promeſſe. C'eſt un *ſimple* ſoldat. C'eſt un homme *ſimple*. C'eſt un caractere *ſimple*. Le récit en eſt *ſimple*.

SIMPLE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt le nom générique ſous lequel on comprend toutes les plantes uſuelles en Médecine. Il connoît bien les *ſimples*. Celui qui ignore la vertu des *ſimples* n'eſt pas digne de faire la médecine. Le quinquina eſt un *ſimple* d'une vertu ſpécifique.

SIMPLE, adj. (*Métaphiſique.*) quand on regarde quelque choſe que ce ſoit comme *une*, & comme n'ayant point des parties différentes ou ſéparables l'une de l'autre, on l'appelle *ſimple*. En ce ſens-là il ne convient proprement qu'à un être intelligent d'être *ſimple*; ne concevant dans un tel être rien de ſéparable dans la ſubſtance, nous n'avons point auſſi l'idée qu'il puiſſe avoir des parties. Quelque peu de choſe qu'on ſuppoſe de ſéparable dans la ſubſtance d'un être intelligent, on la ſuppoſe en même tems capable d'être détruite toute entiere.

Si l'on prend le terme *ſimple* dans cette préciſion, il ne ſe trouvera rien dans les êtres matériels qui ſoit *ſimple*, non plus que rien qui ſoit parfaitement *un*. Tout corps peut toujours être tellement ſéparé, que ſa ſubſtance exiſtera encore dans les parties après leur ſéparation; ainſi l'une n'étoit pas l'autre, & le corps n'étoit pas *ſimple*.

Néanmoins on emploie ce terme à l'égard des corps, par analogie aux eſprits; on appelle *ſimple* un corps dans les parties duquel on n'apperçoit nulle différence communément ſenſible; ainſi l'on dit de l'eau que c'eſt un corps *ſimple*. Quelques-uns l'ont dit auſſi du feu, de l'or, de l'argent, & de ce que nous comprenons ſous le nom d'*élémens* ou de *métaux*.

Ce qui eſt oppoſé au *ſimple* eſt dit *compoſé*. Voyez *ſon article*.

SIMPLE, adj. *en Algebre*, une équation *ſimple* eſt celle où la quantité inconnue n'a qu'une dimenſion, comme $x = \frac{a+b}{2}$. *Voyez* EQUATION.

En arithmétique, la multiplication & la diviſion *ſimples* ſont des opérations où il n'entre point de grandeurs de différente eſpece; on les appelle ainſi pour les diſtinguer de la multiplication & de la diviſion compoſées, où il s'agit de calculer des grandeurs de différente eſpece. *Voyez* MULTIPLICATION, DIVISION. (*E*)

SIMPLE *pacte*, (*Juriſprud.*) promeſſe, contrat, ou engagement qui n'eſt point motivé par rapport à la valeur reçue au tems du payement, *&c.* & qui ne donne point d'action en juſtice. *Voy.* CONTRAT, CONVENTION, PACTE, *&c.*

SIMPLE PROPRIÉTÉ, que les lois romaines appellent *une propriété*, eſt celle du propriétaire à qui le fond de l'héritage appartient, tandis qu'un autre en a l'uſufruit. Elle eſt oppoſée à *pleine propriété*. *Voy.* PLEINE, USUFRUIT & PROPRIÉTÉ.

SIMPLE *appel*, *voyez* APPEL.

SIMPLE *garantie*, *voyez* GARANTIE.

SIMPLE *bénéfice*, *voyez* BÉNÉFICE.

SIMPLICITÉ, ſ. f. (*Gram.*) qualité qui donne à l'être le nom de *ſimple*. *Voyez les articles* SIMPLE.

SIMPLICITÉ, (*Art orat.*) la *ſimplicité* dans l'élocution, eſt une maniere de s'exprimer, pure, facile, naturelle, ſans ornement, & où l'art ne paroît point; c'eſt

c'eſt aſſurément le caractere de Térence. La *ſimplicité* d'expreſſion n'ôte rien à la grandeur des penſées, & peut renfermer ſous un air négligé des beautés vraiment précieuſes.

Heureux qui ſe nourrit du lait de ſes brebis,
Et qui de leur toiſon voit filer ſes habits;
Qui ne ſait d'autre mer que la Marne ou la Seine;
Et croit que tout finit où finit ſon domaine!

Voilà une peinture ſimple & charmante de la tranquillité champêtre, parce que c'eſt l'expreſſion naïve des choſes par leurs effets.

La *ſimplicité* ſe trouve dans l'ode avec dignité.

Le Ciel qui doit le bien ſelon qu'on le mérite,
Si de ce grand oracle il ne t'eût aſſiſté,
Par un autre préſent n'eût jamais été quitte
Envers ta piété.

Cette ſtance de Malherbe dans ſon ode à Louis XIII. eſt d'une parfaite *ſimplicité;* les deux ſtances ſuivantes méritent encore d'être citées.

Le fameux Amphion dont la voix nompareille
Bâtiſſant une ville étonna l'univers,
Quelque bruit qu'il ait eu, n'a point fait de merveilles
Que ne faſſent mes vers.

Par eux de tes hauts faits la terre ſera pleine
Et les peuples du Nil qui les auront ouis
Donneront de l'encens, comme ceux de la Seine,
Aux autels de Louis.

Le même poëte va me fournir un exemple plus parfait de *ſimplicité* admirable; c'eſt dans ſa paraphraſe du pſeaume 145.

En vain pour ſatisfaire à nos lâches envies
Nous paſſons près des rois tout le tems de nos vies
A ſouffrir des mépris, à ployer les genoux;
Ce qu'ils peuvent n'eſt rien, ils ſont ce que nous ſommes;
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous.

La *ſimplicité* noble eſt d'auſſi bonne maiſon que la grandeur même; & comme elle vient du même principe de bon eſprit, qui doute qu'elle ne ſe ſente du lieu dont elle eſt ſortie, & que par-tout où elle ſe rencontre, elle ne conſerve ſa dignité, ſes droits, ou pour le moins l'air & la mine de ſa naiſſance?

Mais ſi cette *ſimplicité* noble retrace de grandes images, elle ne differe pas du ſublime; Homère & Virgile ſont des modeles de cette derniere *ſimplicité*. Racine l'a bien connue, & j'en cite pour preuve ces vers d'Andromaque.

Ne vous ſouvient-il plus, ſeigneur, quel fut Hector?
Nos peuples affoiblis s'en ſouviennent encor!
Son nom ſeul fait trembler nos veuves & nos filles;
Et dans toute la Grece il n'eſt point de familles
Qui ne demandent compte à ce malheureux fils
D'un pere ou d'un époux qu'Hector leur a ravis.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIMPLIFIER, v. act. (*Gramm.*) rendre ſimple. On *ſimplifie* une queſtion en écartant toutes les conditions inutiles. On *ſimplifie* un problème en le réduiſant à un autre moins compliqué, ou en faiſant dépendre ſa ſolution d'une ſeule recherche. On *ſimplifie* une affaire, une phraſe, *&c.*

SIMPLUDIAIRE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) on donnoit chez les Romains ce nom à certains honneurs funèbres qu'on rendoit quelquefois aux morts. Feſtus dit que c'étoient les funérailles accompagnées de jeux dans leſquels on ne faiſoit paroître que des danſeurs, des ſauteurs, des voltigeurs. Ces eſpeces de funérailles étoient oppoſées à celles qu'on nommoit *indictives*, & dans leſquelles outre les danſeurs & les ſauteurs dont on a parlé, il y avoit des déſulteurs qui ſautoient d'un cheval ſur un autre, & peut-être auſſi voltigeoient ſur des chevaux. *Voyez Rollin, Antiq. rom.*

SIMPULATRICES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) mot tiré de *ſimpulum*, & que Feſtus donne aux vieilles femmes qui avoient ſoin de purifier les perſonnes qui les conſultoient, pour avoir été troublées dans leur ſommeil par des viſions nocturnes & des ſonges effrayans. Pollux appelle ces femmes ἀπομακτρίαι. Elles preſcrivoient ordinairement l'eau de mer pour purification, Θάλασσα κλύζει πάντα τῶν ἀντρώπων κακά, dit Eurypide. Un mot d'Ariſtophane exprime toute cette cérémonie, δεῖον ὄνειρον ἀποκλύζειν. (*D. J.*)

SIMPULE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſimpulum*; vaſe fait en forme de burette avec un long manche; les Romains ſe ſervoient de ce vaſe dans les libations qu'ils faiſoient aux dieux. Pline, *liv. XXXV. c. xij.* nomme cette eſpece de vaſe *ſimpuvium*, & dit qu'il y en avoit de terre cuite.

SIMULACRE, (*Gramm. & Hiſt. de l'idolat.*) vieux mot conſacré, qui ſignifie *idole*, *image*, *repréſentation*. Il en eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture-ſainte, qu'il importe de rechercher la ſource de ce genre d'idolâtrie.

L'origine des *ſimulacres* vient de ce que les hommes ſe perſuaderent que le ſoleil, la lune & les étoiles étoient la demeure d'autant d'intelligences qui animoient ces corps céleſtes, & en regloient tous les mouvemens. Comme les planetes étoient de tous ces corps céleſtes les plus proches de la terre, & celles qui avoient le plus d'influence ſur elles, ils en firent le premier objet de leur culte. Telle a été l'origine de toute l'idolâtrie qui a eu cours dans le monde. On ſervit ces intelligences céleſtes par des tabernacles, des chapelles, des temples, enſuite par des images & des *ſimulacres*. C'eſt pourquoi lorſque les peuples firent leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur culte vers la planete dans laquelle ils ſuppoſoient qu'habitoit cette intelligence divine, objet de leurs adorations. Mais ces corps céleſtes ſe trouvant la plûpart du tems ſous l'horiſon, ils ne ſavoient comment les invoquer dans leur abſence.

Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux ſtatues dans leſquelles ils croyoient qu'après leur conſécration, ces intelligences étoient auſſi préſentes par leurs influences, que dans les planetes; & que toutes les prieres qu'on leur adreſſoit avoient autant d'efficacité devant l'une que devant l'autre.

Tel fut le commencement de l'adoration des *ſimulacres*. On leur donna le nom des planetes qu'ils repréſentoient, qui ſont les mêmes qu'elles ont aujourd'hui: de-là vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Vénus & Diane placés au premier rang dans le polythéiſme des anciens; c'étoient-là leurs grands dieux. Enſuite l'opinion s'étant établie que les ames des gens de bien, après leur ſéparation du corps, alloient habiter d'autres planetes, on deifia pluſieurs de ceux qu'on crut tels, & le nombre des dieux s'augmenta dans les tems idolâtres.

L'adoration des *ſimulacres* commença dans la Chaldée, ſe répandit dans tout l'orient, en Egypte, & chez les Grecs qui l'étendirent dans tout l'occident. Ceux qui ſuivoient ce culte dans les pays orientaux furent nommés *Sabéens*; & la ſecte qui n'adoroit que Dieu par le feu, reçut le nom de *Mages*. Toute l'idolâtrie du monde ſe vit partagée entre ces deux ſectes. *Voyez* MAGES & SABÉENS. (*D. J.*)

SIMULATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) déguiſement frauduleux introduit dans quelqu'acte judiciaire. La multitude des impôts de toute eſpece, auxquels les particuliers cherchent à ſe ſouſtraire, donnent lieu à toutes ſortes de *ſimulations*.

SIMULER, v. act. feindre, déguiſer, tromper par des ſuppoſitions, des apparences; c'eſt un vol que de frauder des créanciers légitimes par des obligations *ſimulées*, & celui qui s'y porte eſt coupable de recel.

SIMULTANÉE, adj. m. (*Gram.*) qui s'accompliſſent ou s'exécutent en même tems: ces faits ſont *ſimultanés*; ces phénomes ſont *ſimultanés*; ces actions de la machine ſont *ſimultanées*. Il ſe paſſe ſouvent dans la vie, dans la même maiſon, dans le même appartement des ſcenes *ſimultanées*. Pourquoi ne les rendroit-on pas ſur le théatre?

SIMIRA, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie; elle eſt marquée dans Ptolomée, *l. V. c. xv.* entre l'embouchure du fleuve *Eleutherus*, & *Orthoſia*, ainſi que dans Pline, *l. V. c. xx*, & Pomponius Méla, *l. I. c. xij.* (*D. J.*)

SIN, (*Hiſt. nat. Botan.*) ſ. m. grand arbre du Japon, dont le bois eſt fort eſtimé pour en faire des coffres & d'autres ouvrages, parce qu'il eſt blanc, léger, à l'épreuve des vers & de la pourriture. Il rend une mauvaiſe odeur, lorſqu'il eſt plongé dans l'eau chaude; ce qui l'a fait nommer auſſi *kſa-maki*, ou *maki-fétides*.

SIN, (*Géogr. des Arabes.*) Les Arabes appellent ainſi la Chine, & les Latins ont nommé *Sinæ*, *Sinarum regio*, pays de la Chine; les Perſans diſent *Tchin*. La Chine ſeptentrionale eſt appellée par les Orientaux, le *Khoran*, ou le *Khatha*. (*D. J.*)

SINA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Margiane, d'une ville de la Cappadoce, d'une ville de la grande Arménie, & d'un lieu de l'île de Lesbos, ſelon Strabon. *l. IX.* (*D. J.*)

SINAI *ou* SINA, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Arabie Pétrée, ſituée dans une eſpece de péninſule, formée par les deux bras de la mer rouge, dont l'un s'étend vers le nord, & ſe nomme *le golfe de Colſum*, aujourd'hui golfe de Suez, l'autre s'avance vers l'orient, & s'appelle *le golfe Elatinique*, aujourd'hui d'Aïla: elle eſt à 260 milles du Caire, & il faut dix à douze jours pour s'y rendre de cet endroit-là.

Le mont *Sinaï* eſt au levant de celui d'Oreb, ſur lequel eſt le monaſtere de Sainte Catherine; comme le mont Oreb eſt moins haut que celui de *Sinai*, l'ombre de ce dernier le couvre au lever du ſoleil. Il eſt beaucoup parlé du mont *Sinaï* dans l'Ecriture, comme *Exod. c. xviij. v. 20. c. xxiv. v. 16. c. xxxj. v. xviij. c. xxxiv. v. 2. & 4. Levit. c. xxv. v. 1. c. xxvj. v. 4. 5.* &c.

Quoique Thomas de Pinedo, Berkelius, & quelques autres modernes, prétendent que le mont Caſius, voiſin de l'Egypte, n'eſt pas différent du mont *Sinai*; cependant s'il en faut croire les anciens géographes, & la plûpart des modernes, le mont Caſius & le mont *Sinaï* ſont deux montagnes différentes, & ſituées aſſez loin l'une de l'autre. Ils mettent le mont Caſius fort proche de la mer, entre l'Egypte & la Paleſtine. A l'égard du mont *Sinai*, ils le placent bien avant dans les terres, ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie Pétrée.

Il eſt certain que le nom de Caſius a été donné à pluſieurs montagnes; ainſi l'on pourroit croire que le mont *Sinaï* ſeroit celui à qui le nom de Caſius auroit été donné en premier lieu: que de-là ce même nom auroit paſſé à la montagne qui ſépare la Paleſtine d'avec l'Egypte; come il y a apparence que de cette montagne, il eſt paſſé à celle de la Syrie antiochienne.

Nous avons le profil du mont *Sinaï* dans une eſtampe gravée par Jean-Baptiſte Frontana; & ſi on compare ce profil avec celui de la montagne que les médailles nous repréſentent, on trouvera peut-être qu'il y avoit beaucoup de reſſemblance entre l'une & l'autre.

Quoi qu'il en ſoit, Greaves dans ſa traduction d'Abulféda, nous apprend une particularité remarquable dont les hiſtoriens n'ont point parlé; c'eſt que le roc du mont *Sina* eſt d'une eſpece de très-beau marbre de pluſieurs couleurs, d'un rouge mêlé de blanc & de noir, & que pendant pluſieurs milles on y voit de grands rochers de ce marbre, dont ſans doute les anciens ouvrages de l'Egypte ont été tirés, parce que toutes les autres carrieres & montagnes ſont d'une eſpece de pierre de taille blanche, & non de marbre rouge marqueté de noir & de blanc, comme eſt le roc du mont *Sina*. (*D. J.*)

SINAHORIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar qui reſſemble à l'aigremoine, & qui en a les propriétés.

SINANI *ou* MOUTARDE, (*Jardinage.*) *Voyez* MOUTARDE.

SINANO, (*Géogr. mod.*) autrment *Sinsju*, une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. C'eſt un pays très-froid, où le ſel, le poiſſon, & le bétail ſont rares. Il produit d'ailleurs une grande quantité de muriers, de ſoie, & de cannib, dont il y a pluſieurs manufactures. On donne à cette province, cinq journées de longueur du ſud au nord, & elle ſe diviſe en onze diſtricts. (*D. J.*)

SINAPISME, ſ. m. médicament externe, âcre & chaud, compoſé ordinairement de ſemence de moutarde incorporée avec du vieux levain; ſi le *ſinapiſme* étoit trop actif, il deviendroit veſicatoire. On ne s'en ſert que pour rougir la peau, & attirer ſur le lieu les humeurs nuiſibles. On s'en ſervoit anciennement dans les maux de tête invétérés, & dans les longues fluxions. Il ſert aujourd'hui à rappeller l'humeur de goutte ſur une partie. *Voyez* RUBEFIANT. Des frictions préparatoires avec un linge chaud préparent à l'effet du *ſinapiſme*: ce mot vient de *ſinapi*, moutarde. (*Y*)

SINARUM regio, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Aſie, & la derniere que marque Ptolomée, *l. VII. c. iij.* du côté de l'orient. Il la borne au nord par la Sérique: à l'orient & au midi par des terres inconnues, & à l'occident, partie par l'Inde d'au-delà du Gange, dont elle étoit ſéparée par une ligne tirée depuis le fond du grand golfe, juſqu'à la Sérique, partie par le grand golfe, & partie par le pays des Ichthyophages Ethiopiens, compris auſſi ſous le nom général de *Sinæ*, ainſi que les peuples *Samatheni*, *Acadræ*, *Aſpithræ*, & *Ambathæ*. (*D. J.*)

SINASPITRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante, dont la fleur eſt preſqu'en croix compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique cylindrique, & compoſée de deux pieces qui renferme des ſemences ordinairement arrondies *Inſt. rei herb. V.* PLANTE.

SINCERE, adj. (*Gramm.*) qui eſt franc, & qui eſt incapable de toute diſſimulation dans le diſcours.

SINCÉRITÉ, ſ. f. (*Morale.*) La *ſincerité* n'eſt autre choſe que l'expreſſion de la vérité. L'honnêteté & la *ſincérité* dans les actions égarent les méchans, & leur font perdre la voie par laquelle ils peuvent arriver à leurs fins: parce que les méchans croient d'ordinaire qu'on ne fait rien ſans artifice.

La *ſincérité* eſt une ouverture de cœur. On la trouve en fort peu de gens; & celle que l'on voit d'ordinaire, n'eſt qu'une fine diſſimulation pour attirer la confiance des autres.

Si nos ames étoient de purs eſprits, dégagés des liens du corps; l'une liroit au fond de l'autre: les penſées ſeroient viſibles on ſe les communiqueroit ſans le ſecours de la parole; & il ne ſeroit pas néceſſaire alors de faire un précepte de la *ſincérité*; c'eſt pour ſuppléer, autant qu'il en eſt beſoin, à ce commerce de penſées, dont nos corps gênent la liberté, que la nature nous a donné le talent de proférer des ſons articulés. La langue eſt un truchement, par le moyen duquel les ames s'entretiennent enſemble; elle eſt coupable, ſi elle les ſert infidelement, ainſi que le feroit un interprete impoſteur, qui trahiroit ſon miniſtere.

La loi naturelle qui veut que la vérité regne dans tous nos diſcours, n'a pas excepté les cas où notre *ſincérité* pourroit nous couter la vie. Mentir c'eſt offenſer la vertu, c'eſt donc auſſi bleſſer l'honneur: or on convient généralement que l'honneur eſt préférable à la vie; il en faut donc dire autant de la *ſincérité*.

Qu'on ne croie point ce ſentiment outré: il eſt plus général qu'on ne penſe. C'eſt un uſage preſque univerſel dans tous les tribunaux, de faire affirmer à un accuſé, avant de l'interroger, qu'il répondra conformément à la vérité, & cela même, lorſqu'il s'agit d'un crime capital. On lui fait donc l'honneur de ſuppoſer, qu'il pourra, quoique coupable du fait qu'on lui impute, être encore aſſez homme de bien, pour dépoſer contre lui-même, au riſque de perdre la vie, & & de la perdre ignominieuſement. Or le ſoppoſeroit-on, ſi l'on jugeoit que la loi naturelle le diſpenſât de le faire?

La morale de la plûpart des gens, en fait de *ſincérité*, n'eſt pas rigide: on ne ſe fait point une affaire de trahir la vérité par intérêt, ou pour ſe diſculper, ou pour excuſer un autre: on appelle ces menſonges *officieux*; on les fait pour avoir la paix, pour obliger quelqu'un, pour prévenir quelqu'accident. Miſérables prétextes qu'un mot ſeul va pulvériſer: il n'eſt jamais permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. La bonne intention ſert à juſtifier les actions indifférentes; mais n'autoriſe pas celles qui ſont déterminément mauvaiſes.

SINCÉRITÉ, FRANCHISE, NAÏVETÉ, INGÉNUITÉ, (*Synonym.*) La *ſincérité* empêche de parler autrement qu'on ne penſe, c'eſt une vertu. La *franchiſe* fait parler comme on penſe; c'eſt un effet du naturel. La *naïveté* fait dire librement ce qu'on penſe; cela vient quelquefois d'un défaut de réflexion. *L'ingénuité* fait avouer ce qu'on ſait, & ce qu'on ſent; c'eſt ſouvent une bêtiſe.

Un homme *ſincere* ne veut point tromper. Un homme *franc* ne ſauroit diſſimuler. Un homme *naïf* n'eſt gue-

guere propre à flatter. Un *ingénu* ne ſait rien cacher.

La *ſincérité* ſait le plus grand mérite dans le commerce du cœur. La *franchiſe* facilite le commerce des affaires civiles. La *naïveté* fait ſouvent manquer à la politeſſe. L'*ingénuité* fait pécher contre la prudence.

Le *ſincere* eſt toujours eſtimable. Le *franc* plaît à tout le monde. Le *naïf* offenſe quelquefois. L'*ingénu* ſe trahit.

Je n'ajouterai rien à ces remarques de l'auteur des ſynonymes françois, mais je renvoie pour les choſes aux *mots*, FRANCHISE, INGÉNUITÉ, NAÏVETÉ, SINCÉRITÉ. (*D. J.*)

SINCIPUT, ſ. m. (*Anatom.*) eſt la partie antérieure de la tête qui prend depuis le front juſqu'à la ſuture coronale. *Voyez Pl. d'Anatomie*. *Voyez auſſi* BREGMA & CRANE.

SINDA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de l'Aſie mineure, dans la Piſidie; 2°. d'une ville de l'Inde au-delà du Gange; & 3°. d'une ville de la Sarmatie aſiatique, ſur le boſphore Cimmérien.

SINDE, (*Géog. mod.*) ou *Tata*, du nom de ſa capitale, province des Indes, dans les états du Mogol. Elle eſt bornée au nord par celle de Buckor, au midi par la mer, au levant par les provinces de Soret & de Jeſſelmere, & au couchant par la Perſe. Elle eſt traverſée par le Sinde du nord au midi. C'eſt un pays riche & fertile, où l'on fabrique quantité de belles toiles de coton. Le grand-mogol Akebar fit la conquête de ce pays, ainſi que de ceux de Cachimir & de Guzarate. Les peuples ſont mahométans. (*D. J.*)

SINDE, *le*, *ou* INDE, (*Géogr. mod.*) en latin *Indus*, grande riviere des Indes dans les états du grand-mogol. Elle prend ſa ſource ſur les confins du petit Thibet, dans les montagnes qui ſéparent ce royaume de la province de Nagracut. Son cours eſt du nord-eſt au ſud-oueſt; après avoir traverſé pluſieurs pays, & s'être partagé en deux branches, qui ſont les bouches de l'Inde, il ſe jette dans la mer.

SINDI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie aſiatique comptés parmi ceux qui habitent le boſphore Cimmérien. Pomponius Mela les nomme *Sindones*, & les place au voiſinage des Palus Méotides.

SINDICUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sarmatie aſiatique, dans le boſphore Cimmérien, ſur la côte de la mer Caſpienne, ſelon Ptolomée, & le Périple de Scylax.

SINDIFIU, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Tartarie, au pays auquel elle donne ſon nom, ſur les confins de la Chine. (*D. J.*)

SINDON, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) terme latin qui ſignifie proprement un *linceul*, mais qu'on trouve employé dans l'Ecriture & dans les anciens, pour exprimer diverſes ſortes de vêtemens.

Les évangéliſtes s'en ſervent pour marquer le linge dans lequel Joſeph d'Arimathie enveloppa le corps de Jeſus-Chriſt après l'avoir embaumé, l'avoir entouré de bandelettes, & lui avoir mis un ſuaire autour de la tête. Les ſaints ſuaires qu'on montre en différens endroits, ne peuvent pas tous être le vrai *ſindon* qui enveloppa le corps de Jeſus-Chriſt.

Il eſt encore parlé de *ſindon* dans l'hiſtoire de Samſon, *Judic. XIV. xij.* 13. il promet aux jeunes hommes de ſa noce *trigenta ſindones & totidem tunicas*, s'ils pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur propoſa. L'hébreu porte trente *ſidinim*, & trente habits de rechange. Les uns entendent par *ſedinim* ou *ſindonem*, la tunique qu'on mettoit immédiatement ſur la chair; & par des habits de rechange, des habits complets, une tunique & un manteau, car ces deux pieces faiſoient l'habit complet, ou ſimplement trente manteaux, qui avec trente tuniques formoient trente habits à changer.

La femme forte dont parle Salomon, *Prov. xxij.* 24. faiſoit des *ſindons* & des ceintures, qu'elle vendoit aux Phéniciens. Les filles de Jéruſalem portoient de ces *ſindons*, comme on le voit par Iſaïe, *chap. iij. verſ.* 23. C'étoit un habit propre aux Tyriens & aux Phéniciens, & peut-être tiroit-il ſon nom de la ville de Sidon. Martial parlant à un de ſes amis d'un vêtement qu'il lui envoie, l'aſſure qui eſt encore plus propre à garantir du mauvais tems que les *ſindons* de Syrie.

Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres
Nec ſit in Syria ſindone *tectus eris.*

Le jeune homme qui ſuivoit Jeſus-Chriſt la nuit de ſa paſſion, n'avoit ſur lui qu'un ſindon, *amictus ſindone ſuper nudo*. Ce pouvoit être une eſpece de manteau pour ſe garantir du froid. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SINDON, *en Chirurgie*, eſt un petit morceau rond de toile, dont on ſe ſert pour panſer la plaie cauſée par le trépan. *Voyez* TRÉPANER.

La premiere choſe qu'on fait ordinairement après l'opération du trépan, eſt de jetter quelques gouttes de baume blanc ſur la dure mere, enſuite une cuillerée de miel roſat, qu'on a fait chauffer avec un peu de baume, on y met un *ſindon* de fine toile de lin: cela s'applique immédiatement ſur la dure mere; & cela étant plus grand que le trou qui eſt au crâne, on en fait entrer la circonférence entre le crâne & la membrane, avec un inſtrument nommé *meningophilax*, *voyez* MENINGOPHILAX; enſuite on y applique des plumaſſeaux de charpie, & par ce moyen le trou eſt tout-à-fait bouché.

SINDRIE-MAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une fleur qui croît dans les bois de l'île de Ceylan, & que ſa ſingularité fait tranſplanter dans les jardins, où elle ſert en quelque façon d'horloge. Elle eſt ou rouge ou blanche: on aſſure qu'elle s'ouvre tous les jours vers les quatre heures de l'après midi; elle demeure épanouie juſqu'au lendemain matin; alors elle ſe renferme pour ne s'ouvrir qu'à quatre heures du ſoir.

SINDRIO *ou* AKAI-SINDJO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon qui a une coudée de hauteur; il pouſſe dès ſa racine des branches garnies de feuilles & alternes; ſes baies ſont rondes, un peu applaties, moins groſſes qu'un pois, de couleur incarnate, d'une chair molle & pleine de ſuc, avec un noyau de la couleur & de la groſſeur d'une graine de coriandre.

SINES, (*Géogr. mod.*) port de mer en Portugal, ſur la côte de l'Eſtramadure, au ſud-oueſt de Saint-Jago de Cacem.

C'eſt dans ce petit port qu'eſt né au XV. ſiecle Vaſco de Gama, amiral portugais, homme immortel par la découverte des Indes orientales, en tentant le paſſage du cap de Tempêtes, qu'il nomma le premier le *cap de bonne Eſpérance*, nom qui ne fut point trompeur.

Gama doubla la pointe de l'Afrique en 1497; & remontant par ces mers inconnues vers l'équateur, il n'avoit pas encore repaſſé le capricorne, qu'il trouva vers Sophala des peuples policés qui parloient arabe. De la hauteur des Canaries juſqu'à Sophala, les hommes, les animaux, les plantes, tout avoit paru d'une eſpece nouvelle. La ſurpriſe fut extrême de retrouver des hommes qui reſſembloient à ceux du continent connu. Le mahométiſme commençoit à pénétrer parmi eux; les muſulmans en allant à l'orient de l'Afrique, & les chrétiens en remontant par l'occident, ſe rencontroient à une extrémité de la terre. Ayant enfin trouvé des pilotes mahométans à quatorze degrés de latitude méridionale, il aborda en 1498 dans les grandes Indes, au royaume de Calicut, après avoir reconnu plus de quinze cens lieues de côtes.

Ce voyage de Gama changea la face du commerce du monde, & en rendit maîtres les Portugais par l'Océan éthiopique, & par la mer Atlantique. En moins de cinquante ans ils formerent des établiſſemens très-conſidérables depuis les Moluques juſqu'au golfe Perſique, dans une étendue de ſoixante degrés de longitude.

Gama revenu de ſon voyage en 1502. avec treize vaiſſeaux chargés de richeſſes incroyables, fut nommé viceroi des Indes par le roi Jean III. & mourut à Cochin le 24 Décembre 1525. Dom Etienne & dom Chriſtophe de Gama ſes fils, lui ſuccéderent dans la même viceroyauté, & ſont célebres dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

SINF, ſ. m. (*Mat. méd. des anc.*) terme employé par les anciens pour deſigner le bois d'aloës, *agallochum*; mais les Arabes ont fait de ce terme un adjectif, & ont nommé le bois d'aloës jaune *ſinficum*, & le noirâtre *indicum*. Le mot *indicum* n'indique pas ici le lieu du pays, mais la couleur noirâtre, ce qui eſt aſſez commun dans les ouvrages des anciens.

SINGARA, (*Géog. anc.*) ville de la Méſopotamie, que Ptolomée, *l. V. c. xviij.* place ſur le bord du Tibre. Etienne le géographe, Pline & Ammien Marcellin, connoiſſent auſſi cette ville.

SINGE, ſ. m. *ſimius*, (*Hiſt. nat. Zoologie.*) Il y a grand nombre d'eſpeces de *ſinges*. La plûpart de ces animaux ont plus de rapport avec l'homme que les

autres quadrupedes, ſur-tout pour les dents, les oreilles, les narines, &c. ils ont des cils dans les deux paupieres, & deux mamelles ſur la poitrine. Les femelles ont pour la plûpart des menſtrues comme les femmes. Les piés de devant ont beaucoup de rapport à la main de l'homme; les piés de derriere ont auſſi la forme d'une main, car les quatre doigts ſont plus longs que ceux du pié de devant, & le pouce eſt long, gros & fort écarté du premier doigt; auſſi ſe ſervent-ils des piés de derriere comme de ceux de devant pour ſaiſir & empoigner. Il y a des *ſinges* qui ont dans la mâchoire d'en-bas une poche ou ſac de chaque côté où ils ſerrent les aliments qu'ils veulent garder. Voyez *ſynop. anim.* Rai, *mém. pour ſervir à l'hiſt. natur. des anim.* dreſſé par M. Perrault, *part. II.*

M. Briſſon, *Regne anim.* a diviſé les différentes eſpeces de *ſinges* en cinq races.

Race premiere. Ceux qui n'ont point de queue, & qui ont le muſeau court.

Le *ſinge.* Il y a pluſieurs eſpeces de *ſinges*, qui ne different entr'elles que par la grandeur; elles ont beaucoup de rapport à l'homme par la face, les oreilles & les ongles. Les feſſes ſont nues; le poil de ces animaux eſt de couleur mêlée de verdâtre & de jaunâtre. On les trouve en Afrique.

L'homme des bois, *ourang outand bout*; cet animal eſt des Indes orientales; il reſſemble plus à l'homme qu'aucune autre eſpece de *ſinge*; ſon piſtil eſt court & aſſez doux.

Le *ſinge* de Ceylan. La levre ſupérieure de ce *ſinge* eſt fendue comme celle d'un lievre; les ongles ſont plats & arrondis, excepté celui de l'index des piés de derriere, qui eſt long, recourbé & aigu; le poil du dos a une couleur noirâtre, & celui du ventre, des bras & des piés, une couleur cendrée jaunâtre.

Race deuxieme. Les *ſinges* qui n'ont point de queue, & dont le muſeau eſt alongé: on leur a donné le nom de *cynocephales*.

Le *ſinge cynocephale.* Il ne differe du *ſinge* qu'en ce qu'il a le muſeau plus alongé. Il y a des cynocephales de différentes grandeurs: on les trouve en Afrique.

Le *ſinge cynocephale de Ceylan.* Il a les oreilles rondes, larges, tranſparentes, nues, & de couleur cendrée claire, les jambes longues & menues; elles n'ont que peu de poil: celui du corps a beaucoup de rapport à la laine; il eſt long, doux comme de la ſoie, de couleur rouſsâtre, plus foncée ſur le dos du mâle que ſur le ventre; & au contraire plus foncée ſur le ventre de la femelle que ſur le dos. L'ongle de l'index de chaque pié eſt long, recourbé & pointu; les autres ſont plats & arrondis.

Race troiſieme. Les *ſinges* qui ont une queue très-courte.

Le *babouin.* Il ſe trouve dans les deſerts de l'Inde; il eſt à-peu-près de la grandeur d'un dogue, & il reſſemble à cet animal par la forme du muſeau; il a les feſſes nues & rouges, les jambes courtes, les ongles très-aigus, un peu recourbés, & la queue fort courte & relevée.

Race quatrieme. Les *ſinges* qui ont la queue longue & le muſeau court: on leur a donné le nom de *cercopitheques*.

Le *ſapajou brun.* La longueur de ce *ſinge* eſt de 13 pouces, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de 14 pouces & demi; cet animal la roule en ſpirale, & l'applique autour des corps auxquels il veut s'attacher ou ſe ſuſpendre. Le poil eſt noir ſur la tête, & de couleur brune plus foncée ſur le dos que ſur le ventre.

Le *ſapajou noir.* Ce *ſinge* reſſemble au précédent par la conformation de la queue; il eſt à-peu-près de la grandeur du renard; les poils ſont longs, brillans, & couchés les uns ſur les autres, noirs ſur tout le corps, excepté les piés & une partie de la queue, qui ont une couleur brune; le poil du menton & de la gorge eſt plus long que celui du corps. On trouve ce ſapajou au Bréſil.

Le *ſapajou cornu.* Il a quatorze pouces de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de quinze pouces, & conformée comme celle des deux ſapajous précédens. Celui dont il s'agit a ſur la tête deux bouquets de poil en forme de cornes, d'où vient ſon nom de *ſapajou cornu.* Le ſommet de la tête, le milieu du dos, la queue, les jambes de derriere, & les quatre piés ſont noirs; les autres parties du corps ont une couleur brune; les ongles ſont longs & obtus.

Le *ſapajou à queue de renard.* Il n'a que ſix pouces de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de dix pouces; les poils du corps ſont longs & noirs, excepté la pointe qui eſt blanche; ceux de la gorge & du ventre ont une couleur blanche ſale; les poils de la face ſont très-courts & blanchâtres; ceux de la queue ſont très-longs & noirs; il n'y a que les ongles des pouces qui ſoient courts & arrondis. On trouve ce ſapajou dans la Guyane.

Le petit ſinge negre: il eſt noir; on les trouve au Bréſil.

Le ſinge de Guinée: les couleurs de ce *ſinge* reſſemblent preſqu'à celles du dos d'un lievre; il a la tête petite & la queue longue.

Le ſinge muſqué: il eſt ainſi nommé, parce qu'il a une odeur de muſc; ſon poil eſt long & de couleur blanche teinte de jaunâtre.

Le ſapajou jaune: il a ſept pouces & demi de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue d'un pié, & garnie de longs poils; les oreilles ſont rondes & couvertes de poils aſſez longs, & de couleur blanche ſale. Ce *ſapajou* a le poil très-fin & très-doux, de couleur blanchâtre ſur la partie inférieure du corps, de couleur mêlée de brun, de jaunâtre, & de blanchâtre ſur la partie ſupérieure, & de couleur jaune-rouſsâtre ſur les piés; le bout de la queue eſt noir, & le reſte a la même couleur que le deſſus du corps. Les ongles des pouces ſont courts & arrondis. On trouve cet animal à Ceylan & dans la Guyane; il y en a de la même eſpece à Cayenne; ils ſont appellés *ſinges de nuit*.

Le ſinge varié: il a onze pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue d'environ quinze pouces. Les oreilles ſont longues; la face eſt noire; le poil a une couleur mêlée de jaune & de noir ſur le deſſus de la tête & du cou, une couleur noire ſur la partie extérieure des jambes de devant & ſur les quatre piés, une couleur brune-noirâtre, mêlée d'une teinte de jaune & de roux ſur les jambes de derriere, & une couleur blanche ſur le deſſous du corps & ſur la partie intérieure des jambes. Les poils des joues & des côtés du cou ſont longs, blancs à leur origine, & mêlés de noir & de jaune ſur le reſte de leur longueur: il y a de chaque côté près de l'origine de la queue une petite tache blanche; les ongles des pouces ſont courts & arrondis.

Le tamarin: il ſe trouve au Bréſil. Le poil eſt aſſez long, & de couleur griſe, teinte de noir ſur le corps, de couleur noire mêlée de gris ſur le front, & de couleur rouſſe ſur la queue.

Le petit ſinge lion; on lui a donné ce nom, parce qu'on a trouvé quelque reſſemblance entre ſa tête & celle du lion. Il n'a qu'environ ſept pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de douze pouces & demi. Ce *ſinge* a de longs poils doux comme de la ſoie; ceux du corps ont une couleur blanche teinte de jaune; les poils qui entourent la face, ont une couleur rouſſe-foncée; ceux de la poitrine une couleur rouſſe-jaunâtre; ceux de la queue une couleur blanche-jaunâtre; & ceux des jambes de devant & des quatre piés une couleur rouſſe. Les ongles des pouces des piés de derriere ſont courts & arrondis: on trouve ce petit *ſinge* au Bréſil.

Le petit ſinge de Para: il n'a que ſept pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de douze pouces & demi. Sa face & ſes oreilles ſont d'une couleur rouge très-vive. Le poil du corps eſt long, doux comme de la ſoie, & d'un gris-blanc argenté; le poil de la queue a une couleur de marron; l'entrée eſt approchante du noir: les ongles des pouces des piés de derriere ſont larges, plats & arrondis.

Le ſinge à queue de rat: il a été ainſi nommé parce que ſa queue reſſemble à celle d'un rat. Elle eſt groſſe & longue à proportion du corps qui eſt très-petit. Ce *ſinge* a le nez court, les yeux enfoncés, la face blanchâtre & ridée, le bout du nez & le tour de la bouche noirs, les oreilles grandes & nues, & les ongles courts & applatis. La tête eſt ronde endevant & couverte juſqu'à la racine du nez par des poils d'une couleur noire qui tire ſur le rouge: les poils du derriere de la tête qui eſt un peu alongé, ſont noirâtres. La peau eſt nue depuis le menton juſqu'au ventre & à la partie intérieure des cuiſſes. Les poil du dos a une couleur rouge moins foncée que celui du devant de la tête; la partie extérieure de cuiſ-

cuiſſes, les piés & les reins, n'ont que peu de poil qui eſt d'un jaune-clair: cet animal ſe trouve en Amérique.

Le ſagoüin: il n'a que ſept pouces & demi de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de onze pouces & entourée d'anneaux alternativement bruns, noirâtres & gris-blancs. Tous les poils de cet animal ſont fins & doux: chacun de ceux du dos eſt en partie roux, en partie brun & en partie gris-blanc: le brun & le gris-blanc ſont diſpoſés de façon qu'ils forment des bandes tranſverſales. Les poils du deſſous du corps & des jambes ont auſſi du brun & du gris-blanc; la tête & la gorge ſont brunes: il y a une tache blanche au-deſſous du nez entre les yeux & de longs poils blancs autour des oreilles. Les ongles des pouces des piés de derriere ſont courts & arrondis: cet animal ſe trouve au Bréſil.

Le ſinge à queue de lion: il eſt ainſi nommé, parce que ſa queue eſt terminée par un bouquet de longs poils, & nue dans le reſte de ſa longueur comme celle du lion. Tout le corps a une couleur jaune, teinte de brun, excepté la gorge & la poitrine qui ſont blanches.

Le ſinge lion: le nom de ce *ſinge* vient de ce qu'il a comme le lion de longs poils en forme de criniere ſur le cou & ſur la poitrine; ces poils ſont blanchâtres; le muſeau brun.

Le ſinge verd: il a quinze pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à ſa queue qui eſt longue de quatorze pouces. Le poil eſt de couleur mêlée de gris & de jaunâtre ſur le deſſus de la tête & du dos, de couleur griſe ſur la queue & ſur les côtés & l'extérieur des jambes, de couleur blanche ſur l'intérieur des jambes & ſur la partie inférieure du corps: les joues ont de longs poils blancs: les poils ſont courts & arrondis.

Le grand ſinge de la Cochinchine: il a environ deux piés de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue d'un pié neuf pouces. Les joues ont de longs poils d'un blanc jaunâtre; il y a ſur le cou un collier de couleur de marron pourpré; la face, les jambes & les piés de derriere ſont de la même couleur; le deſſous de la tête, le corps & les bras ſont gris; le front, le deſſus des épaules, les cuiſſes & les piés de devant ont une couleur noire; les avant-bras & la queue ſont blancs; il y a une tache blanche ſur le dos près de la queue: les ongles des pouces ſont courts & arrondis.

Le ſinge de Guinée à barbe jaunâtre: on trouve auſſi ce *ſinge* au Bréſil. Il a le muſeau bleuâtre, la plus grande partie du corps de couleur noirâtre mêlée d'une couleur d'ambre, le ventre de couleur griſe-bleuâtre, les jambes & les piés noirs, & la queue d'un roux-jaunâtre depuis le milieu de ſa longueur juſqu'à l'extrémité. Les joues & les oreilles ont une grande quantité de longs poils d'un blanc-jaunâtre.

Le ſinge rouge de Cayenne: il eſt très-gros & d'un rouge-bay foncé. Une conformation particuliere de l'os hioïde rend le ſon de ſa voix effroyable lorſqu'il crie.

Le ſinge blanc à barbe noire.

Le ſinge noir à barbe blanche.

Le ſinge de Guinée à barbe blanche: on trouve auſſi ce *ſinge* au Breſil. Il eſt de couleur brune avec de petits points blancs, excepté ſur la poitrine & ſur le ventre qui ſont blancs en entier.

Le ſinge barbu: il eſt ainſi nommé, parce qu'il a une barbe longue d'environ ſix pouces. Son poil eſt court, liſſe, luiſant, & de couleur noire mêlée de brun, excepté ſur la poitrine & ſur la partie antérieure du ventre, où il eſt blanc.

Le ſinge barbu à queue de lion: ce *ſinge* a été ainſi nommé parce qu'il a une barbe blanche, longue de neuf pouces, & comme le lion, un bouquet de poil au bout de la queue. Les poils de la partie ſupérieure du corps ont une couleur noire, mêlée de brun; ceux de la partie inférieure ſont blancs & longs: les ongles different peu de ceux de l'homme.

Le ſinge noir d'Egypte: il a de longs poils autour de la face.

Le ſinge roux d'Egypte: il eſt de la taille d'un grand chat; il a une chevelure blanche autour de la face qui eſt noire.

Le petit ſinge du Mexique: il a environ ſept pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à l'origine de la queue qui eſt longue à-peu-près d'un pié. La face eſt noire & nue juſqu'au-delà des oreilles; le deſſus du corps a une couleur mêlée de brun & de roux; le deſſous & les quatre piés ſont blanchâtres; la queue eſt en partie rouſſe & en partie noire: les ongles des pouces des piés de derriere ſont larges, plats & arrondis.

Le belzebut: ce *ſinge* a quinze pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de deux piés, terminée en pointe, & nue ſur ſa face inférieure, depuis les deux tiers de ſa longueur juſqu'à l'extrémité: cette partie eſt revêtue d'une peau ſillonnée comme celle de la plante des piés. Auſſi cet animal ſe ſert-il de ſa queue comme d'une cinquieme jambe: il embraſſe, il ſaiſit, il empoigne, pour ainſi dire, avec l'extrémité de ſa queue ce qu'il veut porter à ſa bouche. La face de ce *ſinge*, les oreilles, la tête, la partie antérieure du dos, la partie extérieure du bras, de la cuiſſe & la jambe, l'avant-bras, les piés & la queue ſont noirs; la partie poſtérieure du dos eſt d'un brun-noirâtre; les côtés ſont roux; la gorge, la poitrine, le ventre, la partie intérieure du bas de la cuiſſe & de la jambe ſont d'un blanc-ſale & jaunâtre: il n'y a que quatre doigts aux piés de devant.

Race cinquieme. Les *ſinges* qui ont la queue longue & le muſeau alongé: on leur a donné le nom de *cercopitheques cinocephales*.

Le cercopithe-cinocephale: il ne differe du *ſinge* qu'en ce qu'il a une queue & le muſeau alongé. Il y a des cercopiteques-cinocephales de différentes grandeurs: on les trouve en Afrique.

Le makaque: il a plus d'un pié de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui n'eſt longue que d'un pié, & courbée en arc. Le poil a les mêmes couleurs que celui de loup; les narines ſont fendues & élevées; il n'y a point de poil ſur les feſſes: on trouve cet animal dans le royaume d'Angola & dans la Guyane.

Le magot ou tartarin: il eſt à-peu-près de la grandeur d'un dogue; il a le nez gros, nud, cannelé & de couleur violette; les poils ont une couleur griſe-blanchâtre; ceux de la partie antérieure du corps ſont très-longs: on trouve cet animal en Aſie & en Afrique.

M. de la Condamine nous apprend, *Mém. de l'académie* 1745, que les *ſinges* ſont le gibier le plus ordinaire & le plus du goût des indiens de l'Amazone. Quand ils ne ſont pas chaſſés ni pourſuivis, ils ſe laiſſent approcher de l'homme ſans marquer de crainte. C'eſt à quoi les ſauvages de l'Amazone reconnoiſſent quand ils vont à la découverte, ſi un pays eſt neuf, ou n'a pas été fréquenté par des hommes. Dans tout le cours de la navigation ſur ce fleuve, on en voit un ſi grand nombre & tant d'eſpeces différentes, que la ſeule énumération en ſeroit ennuyeuſe. Il y en a d'auſſi grands qu'un levrier, & d'autres auſſi petits qu'un rat, non-ſeulement les ſapajous y ſont communs; mais il y en a d'autres plus petits encore, difficiles à apprivoiſer, dont le poil eſt long, luſtré ordinairement de couleur marron, & quelquefois moucheté de fauve; ils ont la queue deux fois auſſi longue que le corps, la tête petite & quarrée, les oreilles pointues & ſaillantes comme les chats; ceux-ci ne reſſemblent point aux autres *ſinges*, ayant plutôt l'air & le port d'un petit lion. On les nomme *pinches* à Maynas, & *tamarins* à Cayenne.

Les anciens, *mém. de l'académie des Scienc.* ont décrit l'anatomie du *ſinge*; mais il y faut joindre les *Remarques* de M. Hunauld qui ſont dans les *mémoires* modernes de la même académie, *année* 1735. En général, on a montré depuis long-tems tant de curioſité pour la diſſection du *ſinge*, qu'on a donné ſouvent & repréſenté des parties de cet animal, comme tirées de cadavres humains. Galien a montré l'exemple à ſes ſucceſſeurs; & je crois que Véſale lui-même a fait une ou deux fois cette petite ſupercherie.

SINGE, ſ. m. (*Architect.*) machine compoſée de deux croix de S. André, avec un treuil à bras, ou à double manivelle, qui ſert à enlever des fardeaux, à tirer la fouille d'un puits, & à y deſcendre le moilon & le mortier, pour le fonder. *Daviler*. (*D. J.*)

SINGE, ſ. m. *terme de Perſpective*, c'eſt un inſtrument de perſpective qui ſert à copier des tableaux, & à les reduire du grand au petit pié, ou du petit pié au grand, dans la proportion requiſe; mais le vrai mot eſt *pantographe*. *V.* PANTOGRAPHE. (*D. J.*)

SINGERIE DE TÉNIERS, (*Peint. Grav.*) on appelle la *ſingerie de Téniers*, tous les ſinges que ce peintre a repréſentés; les uns habillés en juges, les autres en prêtres, les autres en moines, *&c.* On voit dans

dans la *ſingerie de Téniers*, tous les acteurs de la comédie italienne, en ſorte que c'eſt un ſinge qui eſt habillé en arlequin, un autre repréſente ſcaramouche, un autre, Colombine, *&c.* Les eſtampes qu'on en a gravées, s'appellent auſſi *ſingeries*. (*D. J.*)

SINGHILLOS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les *Jagas*, peuple anthropophage de l'intérieur de l'Afrique, donnent à leurs prêtres; ce ſont eux qui ſont chargés de conſulter les manes de leurs ancêtres, qui paroiſſent être les ſeuls dieux que ces peuples connoiſſent; les prêtres le font par des conjurations, accompagnées ordinairement de ſacrifices humains, que l'on fait en préſence des oſſemens des rois, conſervés pour cet effet après leur mort, dans des eſpeces de boëtes, ou de chaſſes portatives. Ces prêtres dont l'empire eſt fondé ſur la cruauté & la ſuperſtition, perſuadent à leurs concitoyens que toutes les calamités qui leur arrivent, ſont des effets de la vengeance de leurs divinités irritées, & qui veulent être appaiſées par des hécatombes de victimes humaines; jamais le ſang humain ne coule aſſez abondament au gré de ces odieux miniſtres; les moindres ſouffles de vents, les tempêtes les orages, en un mot les évènemens les plus communs, annoncent la colere & les plaintes des ombres altérées de ſang; plus coupables en cela que les peuples aveugles & barbares qu'ils gouvernent, & qu'ils entretiennent par la terreur dans des pratiques révoltantes; c'eſt à leurs ſuggeſtions que ſont dues les cruautés que ces ſauvages exercent ſur tous leurs voiſins; ce ſont ces prêtres qui leur perſuadent que plus ils ſeront inhumains, plus ils plairont aux puiſſances inconnues, de qui ils croient dépendre. *Voyez l'article* JAGAS.

SINGIDAVA, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* le nom moderne eſt, à ce qu'on prétend, *Enyed*, & en allemand, *Engetyn.* (*D. J.*)

SINGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ou *Singindunum*, ou *Sigendunum*, ville de la Pannonie, que l'itinéraire d'Antonin marque ſur la route d'Italie, en orient, en paſſant par le mont d'Or. Ptolomée met cette place au nombre des villes méditerranées de la haute Mœſie, car, comme Pline nous l'apprend, la Mœſie fut ajoutée à la Pannonie; *Singidunum* étoit ſituée à une petite diſtance de la Save. Holſtein juge que c'eſt à préſent Zinderin, dans la Servie.

Jovien (Flavius Claudius Jovianus) naquit à *Singidunum*, vers l'an 331, & fut proclamé empereur par l'armée romaine, en 363, après la mort de Julien. Il fit auſſitôt la paix avec les Perſes, par une négociation qu'ils tirerent exprès en longueur pour faire conſumer aux Romains ce qui leur reſtoit de vivres. Alors le nouvel empereur, preſſé de la faim, & dans la crainte aſſez bien fondée, que quelqu'autre, profitant de ſon abſence, ne prit auſſi le diadême, conclut avec Sapor un traité apparemment néceſſaire, certainement honteux. Il céda par ce traité, les cinq provinces tranſtigritaines, avec la ville de Niſibe, qui étoit le boulevart de l'empire, en orient; ce même prince avoit généreuſement confeſſé la foi chrétienne, & perſévéra dans la même croyance; mais il ſe propoſa d'éteindre par la douceur, les ſchiſmes de l'égliſe. Son regne ne dura que ſept mois & vingt jours; il fut étouffé dans ſon lit, en 364, à l'âge de 33 ans, par la vapeur du charbon qu'on avoit allumé dans ſa chambre. M. l'abbé de la Bletterie a écrit la vie de ce prince, & nous y renvoyons le lecteur, parce qu'elle mérite d'être lue. (*D. J.*)

SINGITICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la Macédoine, dans la mer Égée, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xxxj.* Ce golfe entroit fort avant dans les terres, entre la Chalcidie & la Praxie, depuis le promontoire *Nymphæum*, juſqu'à *Ampelus extrema*.

SINGLER, v. n. (*Archit.*) c'eſt dans le toiſé, contourner avec le cordeau, le ceintre d'une voûte, les marches, la coquille d'un eſcalier, les montures d'une corniche, & toute autre partie qui ne peut être meſurée avec le pié & la toiſe. *Daviler*. (*D. J.*)

SINGLIOTS, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) ſont les deux foyers d'une ellipſe où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu, qu'on appelle *le trait du jardinier*. *Voyez* ELLIPSE.

SINGO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie en Europe, dans la Macédoine, ſur la côte du golfe de Monte-Santo. Elle conſerve le nom de l'ancienne *Singus*, qui avoit donné le ſien au golfe *Singiticus ſinus*. (*D. J.*)

SINGO-FAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar, qui s'attache au tronc des arbres, & dont il ſort une grande feuille longue de deux ou trois piés, fort épaiſſe, & large de quatre doigts; les habitans écraſent cette feuille, après l'avoir chauffée au feu, & s'en frottent le tour des yeux, pour s'éclaircir la vue.

SINGOR, *ou* SINGORA, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, au royaume de Siam, ſur la côte orientale de la preſqu'île de Malaca, à l'embouchure d'une petite riviere, qui ſe jette dans le golfe de Patane. *Latit.* 9. 48. (*D. J.*)

SINGULARITÉ, (*Morale.*) on prend ordinairement ce mot en mauvaiſe part, pour déſigner une affectation de mœurs, d'opinions, de manieres d'agir, ou de s'habiller, contre l'uſage ordinaire; cependant il faut diſtinguer la *ſingularité* louable, de la vicieuſe.

1°. Tout homme de bon ſens tombera d'accord avec moi, que la *ſingularité* eſt digne de nos éloges, lorſque malgré la multitude qui s'y oppoſe, elle ſuit les maximes de la morale & de l'honneur; dans de ſemblables cas, il faut ſavoir que ce n'eſt pas la coutume, mais le devoir, qui eſt la regle de nos actions, & que ce qui doit diriger notre conduite, eſt la nature même des choſes: alors la *ſingularité* devient une vertu qui éleve un homme au-deſſus des autres, parce que c'eſt le caractere d'un eſprit foible, de vivre dans une oppoſition continuelle à ſes propres ſentimens, & de n'oſer paroître ce qu'on eſt ou ce qu'on doit être.

La *ſingularité* n'eſt donc vicieuſe que lorſqu'elle fait agir les hommes contre les lumieres de la raiſon, ou qu'elle les porte à ſe diſtinguer par quelques niaiſeries; comme je ne doute pas que tout le monde ne condamne les perſonnes qui ſe ſingulariſent par les mauvaiſes mœurs, le déſordre & l'impiété; je ne m'arrête qu'à ceux qui ſe rendent remarquables par la bizarrerie de leurs habits, de leurs manieres, de leurs diſcours, ou de telles autres choſes de peu d'importance dans la conduite de la vie civile; il eſt certain qu'à tous ces égards, on doit donner beaucoup à la coutume, & quoique l'on puiſſe avoir quelque ombre de raiſon, pour ne ſuivre pas la foule, on doit ſacrifier ſon humeur particuliere, & ſes opinions, aux uſages reçus du public.

Il faut donc s'y prêter, & ſe reſſouvenir qu'en ſuivant toujours le bon ſens même, on peut paroître ridicule dans l'eſprit de gens qui nous ſont beaucoup inférieurs, & ſe rendre moins propres à être utile aux autres, dans des affaires réellement importantes; au reſte, parmi nous, on voit très-peu de gens ſe ſingulariſer dans les modes, les uſages, & les opinions reçues; mais combien n'en voit-on pas qui, de peur de ſe donner un ridicule, n'oſent ſe montrer ce qu'ils devroient être, & ce que la vertu leur preſcrit d'être? (*D. J.*)

SINGULIER, RE, adj. (*Gram.*) ce terme eſt conſacré dans le langage grammatical, pour déſigner celui des nombres qui marque l'unité. *Voy.* NOMBRE.

Un même nom, avec la même ſignification, ne laiſſe pas très-ſouvent de recevoir des ſens fort différens, ſelon qu'il eſt employé au nombre *ſingulier*, ou au nombre pluriel. Par exemple, *donner la main*, c'eſt la préſenter à quelqu'un par politeſſe, pour l'aider à marcher, à deſcendre, à monter, *&c. donner les mains*, n'eſt plus qu'une expreſſion figurée, qui veut dire *conſentir* à une propoſition. Cette remarque eſt due à M. l'abbé d'Olivet, ſur ces vers de Racine, *Bajazet*, *I. iij.* 8. 9.

. . . . Savez-vous ſi demain
Sa liberté, ſes jours ſeront en votre main.

Il me ſemble que de pareilles obſervations ſont fort propres à faire concevoir qu'il eſt néceſſaire d'apporter dans l'étude des langues, autre choſe que des oreilles, pour entendre ce qui ſe dit, ou des yeux pour lire ce qui eſt écrit: il y faut encore une attention ſcrupuleuſe ſur mille petites choſes qui échapperont aiſément à ceux qui ne ſavent point examiner, ou qui ſeront mal vues par ceux qui n'auront pas une certaine pénétration, un certain degré de juſteſſe dont on ſe croit toujours aſſez bien pourvu, & qui pourtant eſt bien rare.

L'uſage a autoriſé dans notre langue une maniere de parler qui mérite d'être remarquée: c'eſt celle où l'on emploie par ſynecdoque, le nombre pluriel, au lieu du nombre *ſingulier*, quand on adreſſe la parole à une

à une ſeule perſonne: *Monſieur, vous m'avez ordonné; je vous prie; &c.* ce qui ſignifie littéralement en latin, *domine, juſſiſtis; oro vos;* la politeſſe françoiſe fait que l'on traite la perſonne à qui l'on parle, comme ſi elle en valoit pluſieurs: & c'eſt pour cela que l'on n'emploie que le *ſingulier*, quand on parle à une perſonne à qui l'on doit plus de franchiſe, ou moins d'égards; on lui dit, *tu m'as demandé, je t'ordonne, ſur tes avis, &c.* cette derniere façon de parler s'appelle *tutoyer*, ou *tutayer;* ainſi l'on ne tutaye que ceux avec qui l'on eſt très-familier, ou ceux pour qui l'on a peu d'égards. On trouve dans le patois de Verdun *dévouſer*, pour *tutayer*; ce qui me feroit volontiers croire que c'eſt un ancien mot du langage national; il en a tous les caracteres analogiques, & il eſt compoſé de la particule privative *dé*, & du pro-nom pluriel *vous*, comme pour dire *priver de l'honneur du vous*. Ce mot méritoit de reſter dans la langue, & il devroit y rentrer en concurrence avec *tutayer:* tous deux ſignifieroient la même choſe, mais en indiquant des vues différentes; par exemple, on *tutayeroit* par familiarité, ou par énergie, comme dans la poeſie; on *dévouſeroit* par manque d'égards, ou par mépris.

Au reſte, il y a peu de langues modernes où l'urbanité n'ait donné lieu à quelque locution vraiment irrégulière à cet égard. Les Allemands diſent: *mein herr, ich bin ihr diener*, ce qui ſignifie littéralement en françois, *monſieur, je ſuis leur ſerviteur*, au lieu de *ton*, qui ſeul eſt régulier: ils diſent de même *ils*, au lieu de *tu*; par exemple, *ſie bleiben immer ernſthaft*, c'eſt-à-dire, *ils démeurent toujours ſérieux*, au lieu de l'expreſſion réguliere, *tu es toujours ſérieux*: il y a donc dans le germaniſme, abus du nombre & de la perſonne. Les Italiens, outre notre maniere, ont encore leur *voſſignoria*, nom abſtrait de la troiſieme perſonne, qu'ils ſubſtituent à celui de la ſeconde. Les Eſpagnols ont également adopté notre maniere, pour les cas du moins où ils ne croyent pas devoir employer les noms abſtraits de diſtinction, ou le nom de pure politeſſe, *vueſtra merced*, ou *vueſa merced*, qu'ils indiquent communément dans l'écriture, par *v. m.* (*B. E. R. M.*)

SINGUS, ou *SINGOS*, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, dans la Chalcidie. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* la marque ſur le golphe Singitique, aujourd'hui le golphe d'Athos. (*D. J.*)

SINGYLIA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, préſentement nommée *Antiquera;* elle tiroit apparemment ſon nom du fleuve *Singulis*, aujourd'hui le Xénil, ſuivant l'opinion commune. (*D. J.*)

SINI, *ou* CONFUSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre ſauvage du Japon, de la grandeur du cerilier. Ses branches ſont tortueuſes; ſon écorce a l'odeur du camphre, & ſa feuille reſſemble à celle du néflier; mais ſes fleurs qui naiſſent à l'entrée du printems, ſont des eſpeces, de tulipes ou de lys blancs. Leur piſtil eſt gros & de figure conique, environné d'un grand nombre d'étamines. Cet arbre eſt auſſi appellé *kobus* par les Japonois.

SINIGAGLIA, (*Géog. mod.*) en latin *Senogallia*, petite ville d'Italie, dans le duché d'Urbin, ſur la riviere Nigola, près de la mer, à 10 milles de Fano, à 22 de Péſaro & d'Ancone, & à 34 d'Urbin. Cette ville fut fondée par les Sénonois, & devint depuis colonie romaine. La riviere la diviſe en ville neuve & en ville vieille, toutes les deux dépeuplées. Ses fortifications & celles du château ne ſont pas abſolument mauvaiſes. Son terroir abonde en vin, & manque de bonne eau. Son évêché a été établi depuis le iv. ſiecle, & eſt ſuffragant d'Urbin. *Long.* 30. 52. *latit.* 43. 40. (*D. J.*)

SINISTRE, adj. (*Gram.*) fâcheux, malheureux, de mauvais augure. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un homme *ſiniſtre*; un viſage *ſiniſtre;* un ſonge *ſiniſtre*; un ordre *ſiniſtre*.

SINISTRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques ainſi appellés de l'averſion qu'ils avoient priſe pour leur main gauche; ils ne vouloient rien accepter ni donner de cette main-là. On les appelloit auſſi *novateurs ſabbatiens*; il en eſt parlé dans le concile de Conſtantinople, *can.* 7.

SIN-KOO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre odoriférant du Japon, que Kaempfer prend pour l'aquila, ou bois d'aigle, eſpece d'aloë, & dont il croit que ce ſont les morceaux les plus réſineux, & par conſéquent ceux qui ont le plus d'odeur, auxquels on donne le nom de *calamba*. Son tronc, dit-il, eſt haut d'une coudée, droit, mince, d'un verd agreable, garni de feuilles dès le bas, couvert de poil, & ſe partageant en deux branches. Ses feuilles naiſſent une à une, éloignées d'un pouce entr'elles, ſemblables à celles du pêcher, d'un vert brillant & vif de chaque côté, ſans découpure; mais avec un gros nerf qui regne au milieu ſur le dos, dans toute leur longueur, & qui couvre des deux côtés quantité de petits rameaux fins & preſque imperceptibles. Cette deſcription eſt d'autant plus curieuſe, qu'on n'avoit qu'une connoiſſance imparfaite de cet arbre. On ſavoit ſeulement, comme l'obſerve auſſi Kaempfer, qu'il ne ſe trouve que dans les endroits les plus reculés des bois & des montagnes. Suivant le rapport des Japonois & des Siamois, il n'acquiert l'odeur qui le rend ſi précieux, que lorſqu'il eſt tout-à-fait vieux.

SINNADE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, vers la ſource du Sarabat, à quinze lieues d'Apamis, du côté du nord. Elle étoit autrefois archiépiſcopale; elle eſt aujourd'hui miſérable. (*D. J.*)

SINNING, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Quangtung, au département de Quangcheu, premiere métropole de la province. *Latit.* 31. 47. (*D. J.*)

SINO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle a ſa ſource dans la Baſilicate & dans l'Apennin, aux confins de la Calabre, & va ſe jetter dans le golphe de Tarente, près de la tour de Saint-Baſile. (*D. J.*)

SINOIS, (*Mythol.*) ſurnom de Pan, pris du nom de la nymphe Sinoë, qui, ſoit en particulier, ſoit de concert avec ſes compagnes, prit ſoin de l'éducation de ce dieu. (*D. J.*)

SINONIA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Thyrrène, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* & Pline, *l. III. c. vj.* On croit que c'eſt à-préſent l'île de Salone, aux environs de Gaëte. (*D. J.*)

SINOPE, *terre de*, (*Hiſt. nat. anc.*) terre rougebrune de Natolie, qu'on ne connoît plus aujourd'hui.

Quand Voiture, dans ſes entretiens avec Coſtar, dit plaiſamment que les cordonniers ont été ainſi nommés parce qu'ils donnent des cors, il me rappelle l'étymologie ſérieuſe de Ménage, qui dérive *ſinople*, terme de blaſon, de la *terre de Sinope*, qu'il ſuppoſe verte, & qui étoit d'un rouge-brun. Les anciens ont bien fait mention de la terre verte de Scio qu'ils eſtimoient beaucoup, mais non pas de la terre verte de *Sinope*. Je ne ſais même ſi le mot *praſinus* dans Pline & dans Iſidore ſignifie la couleur verte, que nous appellons *ſinople*; mais cela ne nous fait rien.

La *terre de Sinope* étoit une eſpece de bol plus ou moins foncé en couleur rouge-brune, qu'on trouvoit aux environs de cette ville de la Natolie, qui en diſtribuoit à Rome une grande quantité pour divers arts; c'eſt pourquoi Strabon, Pline & Vitruve en ont beaucoup parlé.

Ce qui marque que cette terre n'étoit autre choſe que du bol, c'eſt que les auteurs que l'on vient de citer, aſſurent qu'il étoit auſſi beau que celui d'Eſpagne. Tout le monde ſait que l'on trouve un très-beau bol rouge-brun en pluſieurs endroits de ce royaume, où on l'appelle *almagra;* & ce bol d'Eſpagne, ſuivant les conjectures de Tournefort, qui devoit en être inſtruit, ayant voyagé dans le pays, eſt un ſafran de Mars naturel. L'on ne connoît plus aujourd'hui ſur les lieux, ni la terre verte de Scio, ni la rouge de *Sinope*, appellée *rubrica fabrilis* par Vitruve, Perſe & autres auteurs.

La terre ſinopique de nos jours, notre rubrique, eſt une terre rouge qui ſe trouve en Grece en Arménie, en Egypte, dans les îles de Majorque & de Minorque, en France, en Allemagne & Angleterre. Il y en a de pluſieurs eſpeces, de graiſſeuſes, de ſeches, de tendres, de dures, de tachées, *&c.* Elles ſervent aux ouvriers pour crayonner & tirer des lignes rouges.

C'eſt de cette terre que vient le nom de *rubrique*, qu'on donne au titre d'un livre de droit, parce que les titres en étoient autrefois écrits en lettres rouges. C'eſt la même origine de ce qu'on nomme *rubriques générales* dans l'office divin; & finalement puiſque j'en ſuis ſur les étymologies, c'eſt auſſi là celle du mot de *brique*, terre graſſe, rougeâtre, que nous cuiſons, après l'avoir façonnée en carreaux, & qui ſert à bâtir.

Les Anglois ſavent à merveille pulvériſer, tamiſer & réduire en pâte, avec une eau gommée, leur terre

terre rouge, dont ils font des crayons qu'ils débitent dans le commerce; mais nous vanter la rubrique, & toute autre ſorte de terres, bols, craies, pierres de mine, *&c.* quelle qu'en ſoit la couleur, pour être utiles en médecine, en recommander les vertus vulnéraires intérieurement, c'eſt ſe moquer du monde, c'eſt aggréger ceux qui exercent l'art d'Eſculape, au corps des petits marchands de crayons, qui étalent à Londres ſur la bourſe, ou à Paris ſur le pont-neuf. (*D. J.*)

Sinope, (*Géog. anc.*) ville de Paphlagonie, ſituée au 43e degré *de latitude* ſeptentrionale, ſur le bord méridional du Pont-Euxin, près d'une riviere du même nom, à quelques milles en deçà de l'Halys, fut une des villes des plus célebres & des plus anciennes du royaume de Pont, dont la Paphlagonie, province entre l'Halys & le Parthenius, faiſoit partie. Ovide *de Ponto*, *l. I.* dit:

Urbs antiqua fuit, *Ponti celebrata* Sinope.

J'ai lu, dans les mém. des inſc. *t. X. in*-4°. une excellente diſſertation ſur *Sinope*: en voici le précis.

Cette ville, au rapport de pluſieurs écrivains, doit ſa fondation à *Sinope*, une de ces amazones fameuſes qui habitoient le long des rivages du Thermodon, & que quelques auteurs prétendent avoir été une colonie des Aamazones de Lybie, que Séſoſtris menoit avec lui dans ſes expéditions, & dont il laiſſa, dit-on, une partie ſur les bords de cette riviere, lorſqu'il paſſa dans ces contrées-là.

Mais d'autres écrivains croyent que *Sinope*, qui fonda en Aſie la ville de ſon nom, étoit grecque d'origine, & fille d'Aſope, petit prince établi à Thebes, ou plutôt à Phliaſie, où il étoit venu de l'Aſie d'auprès des rivages du Méandre: comme il avoit paſſé la mer pour ſe rendre en Grece, on en fit, en langage mythologique, un fils de l'Océan & de Tethis, ou de Neptune & de Céglusſe; & le fleuve Aſope, à qui il donna ſon nom, n'étoit autre, ſuivant le même ſtyle, que le Méandre même, qui ayant ſuivi Aſope ſous les eaux de la mer, étoit venu reparoître ſur les terres que ce prince avoit acquiſes près de la ville de Phliaſie, ou Phigalie.

Pauſanias fait mention d'un autre prince, nommé auſſi Aſope, le plus ancien des rois de Platée après Cytheron. Ce fut lui qui donna ſon nom à un autre fleuve appellé *Aſope*, qui couloit près de Thèbes, & à l'Aſopie, canton des environs de cette ville.

En ce tems-là les dieux, c'eſt-à-dire, les princes ou ſeigneurs de quelque contrée, aimoient à ſe ſignaler par l'enlevement des jeunes perſonnes qui étoient en réputation de beauté. Aſope le phliaſien avoit, dit-on, vingt filles, entre leſquelles il s'en trouvoit quelques-unes dont le mérite & la beauté faiſoient beaucoup de bruit juſque dans les pays étrangers. Ce fut entre le jeunes ſeigneurs d'alors, à qui en enleveroit quelqu'une. Le petit ſouverain de l'île d'Oënone, qu'on qualifie du nom de Jupiter, ſe ſaiſit d'Egine, dont il eut Eacus, pere de Pelée, qui le fut d'Achille, & l'île d'Oënone fut depuis appellée *Egine*. Le ſeigneur d'une autre île, qu'on honora du nom de *Neptune*, parce qu'il avoit paſſé la mer, ſurprit Corcyre, qu'il emmena dans ſon île de Schérie, qu'on nomma dans la ſuite *Corcyre*, à-préſent *Corfou*. Un autre corſaire, qu'on tira auſſi du nom de *Neptune*, pour la même raiſon, s'accommoda de Salamine, qui donna ſon nom à l'île où il la tranſporta.

Mars, c'eſt-à-dire, quelque guerrier, ravit Harpinne, & un jeune aventurier venu du Levant, qu'on décora pour cette raiſon du nom d'*Apollon*, ſurprit *Sinope*, une des autres filles d'Aſope, qu'il tranſporta juſque dans une péninſule ou Cherſonnèſe de la côte méridionale du Pont-Euxin, qu'il lui céda, en lui laiſſant, dit-on, ſa virginité. Quelques auteurs prétendent au contraire, beaucoup plus vraiſſemblablement, qu'il l'épouſa, & qu'il en eut un fils nommé *Syrus*, qui donna ſon nom à la Syrie.

La ſituation du lieu où *Sinope* avoit été tranſplantée de la Grece, étoit trop charmante pour pouvoir ne s'y pas plaire. Cette princeſſe s'y fixa donc volontiers, & y jetta les fondemens de la ville de ſon nom, qui devint dans la ſuite ſi fameuſe par ſes richeſſes, par le grand nombre de ſes habitans, par la beauté de ſes édifices, tant publics que particuliers, par ſa puiſſance ſur terre & ſur mer, & même par les grands hommes qu'elle a produits dans les arts & les ſciences, ainſi que Strabon & autres auteurs en rendent témoignage.

S'il y avoit quelque fonds à faire ſur ce qu'on raconte de l'origine de cette ville, elle auroit commencée vers le tems de l'expédition de Phryxus dans la Colchide, où il épouſa Chalciope, fille d'Œetes, roi du pays, une génération avant la conquête de la toiſon d'or par les Argonautes: car Aſope, pere de *Sinope*, étoit contemporain de Siſyphe, roi de Corinthe, & d'Atamas, roi de Thebes & pere de Phryſus, qui le fut d'Argus l'argonaute, à qui l'on attribue la conſtruction du navire argo. *Sinope* étoit auſſi tante, par Egine ſa ſœur, d'Eacus, pere de Télamon l'argonaute & de Pélée. Que la ville de *Sinope* ait été fondée avant le voyage des Argonautes en Colchide, c'eſt ce que ſuppoſent Diodore de Sicile dans ſon hiſtoire, & Apollonius de Rhodes dans ſes argonautiques, puiſque l'un & l'autre auteur font paſſer les Argonautes par cette ville.

C'étoit auſſi une tradition conſtante chez les habitans de *Sinope*, qu'Antolycus, fils de Mercure, c'eſt-à-dire, de quelque fameux négociant de ces tems-là, & oncle de Jaſon par ſa ſœur Polyphema, étoit venu s'établir dans cette ville à ſon retour de la campagne qu'il avoit faite ſous Hercule contre les Amazones du Thermodon. On va même juſqu'à dire que ce capitaine s'étant rendu maître de *Sinope*, en avoit chaſſé les habitans, & s'en étoit fait le fondateur, en y mettant une nouvelle colonie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Sinopiens lui déférerent les honneurs héroïques; qu'après Sérapis ou Jupiter, Plutus, Apollon & Minerve, ils les révérerent comme patron de leur ville, & qu'ils alloient le conſulter dans ſon temple comme un oracle.

C'eſt lui, peut-être, que repréſente une médaille de *Sinope*, citée par Spanheim, ſur laquelle ſe voit un buſte de héros le caſque en tête, & au revers une figure de femme voilée avec un caſque & un javelot à ſes piés, pour ſignifier, dit M. Spanheim, l'amazone *Sinope*, ſuivant l'opinion de quelques auteurs, qui veulent que l'on donna le nom d'*Amazone* à *Sinope* la grecque, parce qu'elle aborda de ſon pays chez les Amazones, par l'embouchure du Thermodon, d'où Apollon la mena dans la Cherſonnèſe du Pont-Euxin, où elle fonda *Sinope*.

Cette ville après avoir été très-floriſſante pendant pluſieurs ſiecles, fut preſque entierement ruinée ſous le regne d'Adrys, biſayeul de Créſus. Les Cimmériens ayant été chaſſés alors de leur pays par les Scythes, ſe ſauverent ſur la côte méridionale du Pont-Euxin, & ſe ſaiſirent de la péninſule de *Sinope*, & de pluſieurs autres villes de conſéquence de l'Aſie. Mais Halyatte, pere de Créſus, les ayant contraints depuis d'abandonner leurs conquêtes, ils furent auſſi obligés de quitter *Sinope*, qu'ils avoient preſque entierement détruite.

En ce tems là, Milet, premiere ville de l'Ionie, & mere de plus de ſoixante & dix colonies, comme le dit Pline, ſe trouvant maîtreſſe de la Méditerranée & du Pont-Euxin, jettoit ſur leurs côtes des colonies grecques de toutes parts depuis le lieu appellé le *mur des Miléſiens* ſur les bords d'un des bras du Nil, juſqu'à Panticapée à l'entrée du Boſphore cimmérien.

Mais de toutes les colonies qu'ils fonderent, nulle ne fut plus célebre que celle de *Sinope*. Rien ne les engagea davantage, ſelon Strabon, à s'établir dans cette ville qu'ils trouverent preſque deſerte, que les charmes & les avantages de ſon aſſiette, placée à la pointe d'une péninſule qui commandoit à la mer de tous côtés; elle étoit preſque inacceſſible par mer à cauſe des rochers qui la bordoient juſqu'à l'entrée de ſes deux ports, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident des extrémités de ſon iſthme.

Comme cet iſthme auſſi n'avoit que deux ſtades de largeur, il étoit très-aiſé d'en défendre l'entrée du côté de terre; ce qui rendoit cette Cherſonnèſe d'un accès fort difficile à l'ennemi.

L'établiſſement des Miléſiens à *Sinope* ſe fit vraiſſemblablement vers le commencement du regne de Cyaxare, dans la 37e olympiade, ou quelques chronologues placent la fondation de cette ville.

Elle reprit bien-tôt ſon premier éclat, & étoit très-illuſtre du tems du jeune Cyrus. Après ſa mort, les Grecs dans leur fameuſe retraite ſous Xénophon, ayant pris leur route par cette ville, y furent reçus très-favorablement. Outre toutes ſortes de rafraîchiſſemens dont ils pouvoient avoir beſoin, les habitans leur fournirent tous les bâtimens neceſſaires pour les conduire à Héraclée de Bithynie, où plu-

ſieurs débarquerent, pour de-là continuer leur chemin par terre.

Strabon nous apprend que la ville de *Sinope* devint ſi puiſſante par mer & par terre, que non-ſeulement elle fut fondatrice de pluſieurs colonies conſidérables ſur la côte méridionale du Pont-Euxin, telles que Trébizonde, Ceraſus, Gotyore, Armene, & autres; mais qu'elle acquit l'empire de cette mer depuis la Colchide juſqu'aux îles Cyanées, près de l'entrée du boſphore de Thrace.

Ses flottes paſſerent même dans la Méditerranée, où elles rendirent, ſelon Strabon, de grands ſervices aux Grecs dans pluſieurs combats de mer. Cependant les Sinopiens, pour ſe ſoutenir contre les puiſſances qui les environnoient, & auxquelles ils cauſoient beaucoup d'ombrage, firent une alliance perpétuelle avec les Rhodiens, qui depuis que les Miléſiens eurent perdu la domination de la mer, s'y étoient rendus les plus redoutables.

Une alliance ſi avantageuſe contribua beaucoup à maintenir les Sinopiens contre leurs voiſins, ſurtout contre les rois du Pont qui en avoient conçu une jalouſie violente. La ville de *Sinope* étoit auſſi trop à leur bienſéance, pour qu'ils n'euſſent pas toujours le deſſein de l'envahir dès qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable.

Mithridate quatrieme du nom, & huitieme roi du Pont, imaginant l'avoir trouvée, fut le premier des ſouverains de ce royaume qui oſa attaquer les Sinopiens ouvertement. Leur ayant donc déclaré la guerre, il vint auſſi-tôt les aſſiéger, croyant les prendre au dépourvu. Mais comme ils eurent le tems d'envoyer des ambaſſadeurs aux Rhodiens, ils en reçurent un ſecours ſi prompt & ſi puiſſant, ainſi que le raconte Polybe, que Mithridate fut obligé de lever honteuſement le ſiége, après avoir perdu beaucoup de monde. Ceci arriva l'an des Seleucides 93, de Rome 534.

Mais trente-ſept ans après, Pharnace ſon fils & ſon ſucceſſeur fut plus heureux: car étant venu aſſiéger *ſinope* par mer & par terre avec deux nombreuſes armées, lorſque les habitans s'en défioient le moins, il les força de ſe rendre, ſans qu'ils euſſent eu le tems de ſe reconnoître & d'être ſecourus des Rhodiens leurs alliés, qui furent inconſolables de la priſe de cette ville. Ils firent toutes les tentatives imaginables, mais inutilement auprès des Romains, pour leur perſuader de déclarer la guerre à Pharnace, qu'ils traitoient de perfide.

Sinope perdit ainſi ſa liberté l'an de Rome 571, après l'avoir conſervée glorieuſement pendant pluſieurs ſiecles contre toutes les forces des Medes, des Lydiens, des Perſes, des Macédoniens, & des premiers ſouverains du royaume du Pont, puiſſance dont les états alloient, pour ainſi dire, juſqu'aux portes de cette ville. En effet, ſelon Hérodote, l'empire des Medes ſous Cyaxare, s'étendoit juſqu'à l'Halys qui confinoit au territoire de *Sinope*, & Ptérie qui touchoit preſque à l'iſthme de la Cherſonnèſe de cette ville, étoit ſous Créſus du royaume de Lydie; ce fut-là où ce prince, au rapport d'Hérodote, vint ſe poſter à ſa premiere campagne contre Cyrus; & c'eſt de-là qu'il ravageoit les terres des Syriens, c'eſt-à-dire des Cappadociens, que les Grecs nommoient alors *Syriens*, dit encore cet hiſtorien.

Mithridate V. ſucceſſeur de Pharnace ſon pere, ne ſe contenta pas ſeulement de réparer *Sinope* ruinée en partie dans le dernier ſiége; il en fit la capitale de ſon état, & le ſéjour le plus ordinaire de ſa cour; mais il eut le malheur d'y être aſſaſſiné par ſes confidens mêmes, & y fut enterré. Les Sinopiens, en reconnoiſſance des bienfaits qu'ils avoient reçus de ce prince, lui donnerent le titre d'*Evergete*, qu'ils firent graver ſur leurs monnoies, où ſe lit βασιλέως μιθριδά του εὐεργέτου.

Sinope ayant donc été entierement rétablie par la libéralité de ce prince, reprit ſa premiere ſplendeur; on y admiroit ſur-tout la magnificence de ſes portiques, celle de la place publique, de ſon gymnaſe ou académie, & de ſes remparts. La beauté des fauxbourgs répondoit à celle de la ville; & les dehors embellis de jardins agréables, étoient des plus charmans. Auſſi Etienne de Byzance nomme-t-il *Sinope* la ville la plus illuſtre du Pont, πόλις διαφανεςάτη τῦ Πόντου; titre qu'elle méritoit encore d'une maniere plus glorieuſe, en mémoire des hommes de Lettres qui y avoient pris naiſſance, entre leſquels Strabon nomme Diogene le cynique, Timothée le philoſophe, Diphile poëte comique, Bathon qui avoit écrit l'hiſtoire de Perſe.

Cette ville qui eut Minerve & Apollon pour patrons, doit avoir produit beaucoup d'autres ſavans, dont les ouvrages & les noms mêmes ne ſont point arrivés juſqu'à nous, puiſqu'Aſtérius évêque d'Amaſée, témoigne que *Sinope*, ville ancienne, étoit très-féconde en grands hommes & en philoſophes.

Mais entre tant de perſonnages célebres qui y prirent naiſſance, aucun ne l'a plus illuſtrée que Mithridate, ſixieme du nom, dit *Eupator*, le fléau & la terreur des Romains, & que Cicéron dans ſon Lucullus, nomme avec raiſon le plus grand des rois après Alexandre: *regum poſt Alexandrum maximus*.

Ce prince que ſon goût pour les Arts & les Sciences, que ſa mémoire prodigieuſe qui lui faiſoit entendre & parler vingt-deux langues uſitées dans ſes états, & que la vaſte étendue de ſon génie à qui rien n'échappoit, doivent rendre recommandable, ſe plaiſoit principalement à faire ſa réſidence à *Sinope* & à Amiſe: il orna ces deux villes, & les remplit de tout ce qu'il put ramaſſer de plus rare & de plus précieux: *Sinope & Amiſus domicilia regis Mithridatis omnibus rebus ornata & referta*, dit Cicéron, *pro Manilio*. Mais le malheur des guerres que ce prince eut à ſoutenir contre les Romains, qui de tous les peuples de la terre étoient les ſeuls capables de le vaincre, lui fit perdre cette ville & tous ſes états; après néanmoins avoir gagné huit ou neuf batailles contre autant de généraux romains, avoir cauſé des pertes immenſes à la république romaine, & après une réſiſtance des plus opiniâtres pendant près de trente années, contre trois de ſes plus fameux capitaines, Sylla, Lucullus, & Pompée.

Il y avoit deja ſoixante-huit ans que la ville de *Sinope* étoit au pouvoir des rois du Pont, lorſqu'elle paſſa ſous celui des Romains. Ils n'avoient pû dompter entierement Mithridate dans les deux premieres guerres qu'ils eurent contre lui ſous la conduite de Sylla & Murena. Ce prince s'étoit toujours relevé de toutes ſes pertes, encore plus redoutable que jamais; & la paix qu'il avoit conclue avec eux, lui fut des plus avantageuſes; mais il ſuccomba finalement dans la derniere guerre, & y périt.

Lucullus qui s'étoit déja diſtingué ſous Sylla dans la premiere guerre contre ce prince, eut dans la troiſieme le commandement des armées romaines. Il fut très-heureux, remporta des victoires contre Mithridate, le chaſſa de ſon royaume, & conquit la petite Arménie, avec le pays des Tibaréniens.

Après ces glorieux exploits, il retourna dans le Pont, où il lui reſtoit encore à prendre quelques-unes des principales villes, dont *Sinope* étoit la plus importante. Cette place, devant laquelle il ſe rendit en perſonne, auroit pû tenir long-tems contre toutes ſes attaques: elle n'étoit pas ſeulement pourvue de toutes les munitions néceſſaires pour une longue & vigoureuſe défenſe, un grand nombre de pirates de Cilicie, gens déterminés, s'y étoient encore jettés; & de plus elle pouvoit recevoir des renforts continuels par mer, dont elle étoit la maîtreſſe.

Mais la diviſion s'étant miſe parmi les chefs, tous ces avantages devinrent inutiles; & pour ſurcroît de malheur, le feu ayant pris à la ville dans un tumulte, les Romains y donnerent un aſſaut général dans l'effroi de l'incendie, la prirent ſans preſqu'aucune réſiſtance, & huit mille pirates qui ne purent gagner leurs vaiſſeaux, furent paſſés au fil de l'épée. Ce tragique événement arriva ſur la fin de l'an de Rome 683, ou au commencement de l'année ſuivante 684.

La plûpart des habitans de *Sinope* n'ayant pu ſupporter l'inſolence des pirates qui s'étoient jettés dans cette place pour la défendre, avoient été contraints de l'abandonner pendant le ſiége, & s'étoient retirés par mer où ils avoient pu. Lucullus étant maître de la ville, leur manda de revenir dans leurs maiſons, dont il avoit eu grand ſoin de faire éteindre le feu, auſſi-tôt que ſes troupes furent entrées dans la ville.

Il remit auſſitôt les habitans en poſſeſſion de tous leurs biens, & par un excès de généroſité, il leur accorda la liberté & le droit de vivre ſelon leurs lois, comme le rapporte Appien, graces dont il favoriſa auſſi les habitans d'Amiſe, autre ville capitale du Pont, & ancienne colonie des Athéniens, qu'Alexandre le grand, en conſidération de cette glorieuſe origine, avoit auſſi laiſſé en liberté.

Lucullus ſe ſignala encore à la priſe de *Sinope* par ſon déſintéreſſement, qui fut tel, qu'entre les richeſſes

im-

immenſes & les pieces précieuſes dont cette ville étoit remplie, il ne voulut retenir, dit Strabon, que la ſphere de Billarus, célebre aſtronome, dont le nom cependant ne ſe trouve que dans cet auteur, & la ſtatue d'Antolycus, du ciſeau de Sthénis, fameux ſculpteur.

Les Sinopiens regarderent cet événement comme un préſage de la renaiſſance de leur ville; & ce fut pour en conſerver la mémoire à la poſtérité, qu'ils quitterent l'ere des rois du Pont, dont ils s'étoient ſervis depuis qu'ils étoient devenus leurs ſujets, pour prendre celle de Lucullus, que l'on comptoit de l'an de Rome 684, qu'ils recouvrerent, pour ainſi dire, leur liberté.

Cependant à peine *Sinope* commençoit d'en jouir, qu'elle en fut dépouillée par Pharnace, qui enleva aux habitans une partie de leurs poſſeſſions. Ce prince, après la mort de Mithridate-Eupator, avoit obtenu de Pompée le royaume de Boſphore qu'avoit eu Macharès ſon frere. Mais il n'eut pas plutôt appris que la guerre s'étoit allumée entre Céſar & Pompée; que voulant profiter d'une ſi belle occaſion de rentrer dans l'héritage de ſes ancêtres, il ſe jetta ſur le royaume du Pont, prit d'abord *Sinope*, qu'il pilla en partie, battit Domitien, général de l'armée romaine en Aſie, & conquit en très peu de tems, les états que ſon pere avoit poſſédés.

Mais toutes ſes proſpérités s'évanouirent preſque en un inſtant. Céſar, victorieux de ſes ennemis, paſſe en diligence d'Alexandrie en Syrie, l'an de Rome 706, vole de-là dans le Pont, où il ne fait que paroître pour vaincre Pharnace, & tailler ſes troupes en pieces à la fameuſe journée de Ziéla, lieu qui, pluſieurs années auparavant avoit été ſi funeſte aux Romains, par la victoire importante que Mithridate y avoit remportée contre Triarius, lieutenant de Lucullus; ainſi le nom romain fut vengé de l'affront qu'il avoit reçu en cet endroit, où Céſar en monument de ſa victoire, fit dreſſer un trophée, à l'oppoſite de celui que Mithridate y avoit fait élever à la honte des Romains.

Après le gain de cette bataille, tout céda au vainqueur; le royaume du Pont rentra ſous l'obéïſſance de la république romaine, & Pharnace, qui s'étoit ſauvé dans *Sinope* avec mille cavaliers ſeulement, fut obligé de rendre cette ville à Domitius Calvinus, lieutenant de Céſar, & de s'enfuir par mer dans le Boſphore, où il n'eut pas plutôt mis pié à terre, qu'un des grands du pays, qui s'étoit ſoulevé contre lui, le fit périr, & s'empara du royaume.

Sinope étant ainſi tombée ſous la puiſſance des Romains, n'eut pas moins à ſe louer de la généroſité de Céſar, que de celle de Lucullus: il fonda le premier dans leur ville une colonie romaine.

Ces colonies étoient autant de garniſons romaines répandues de toutes parts, pour retenir & affermir les nouveaux ſujets dans l'obéïſſance, les accoutumer inſenſiblement à la domination romaine, & leur en faire goûter à la longue les lois & les coutumes. C'étoit d'ailleurs la digne récompenſe des travaux & des fatigues militaires du ſoldat véteran, & une décharge de cette multitude prodigieuſe de citoyens, dont Rome ſe trouvoit accablée.

On avoit ſoin de mettre ordinairement ces colonies dans les lieux les plus avantageux & les mieux ſitués de chaque contrée, ſurtout dans les villes capitales & dans les métropoles. De toutes les villes d'Aſie, *Sinope*, tant à cauſe de ſa ſituation, que de ſa puiſſance ſur mer, fut une de celles où il convenoit le plus de mettre une colonie, & de la rendre floriſſante.

M. Vaillant s'étoit perſuadé trop légerement que Lucullus avoit fait le premier de *Sinope* une colonie romaine. Ce n'eſt pas ainſi qu'en ont écrit les anciens auteurs, que cet antiquaire cite lui-même. Strabon parlant de la priſe de *Sinope* par Lucullus, dit ſeulement que ce général laiſſa à cette ville tout ce qui contribuoit à l'embellir, & qu'il ſe contenta de faire enlever la ſphere de Billarus, & la ſtatue d'Antolycus, ouvrages du fameux ſculpteur Sthénis; c'eſt quelques lignes plus bas que ce géographe ajoute, que *Sinope* étoit, de ſon tems colonie romaine, νῦν δὲ καὶ Ῥωμαίων ἀποικίαν δέδεκται; de-là il eſt aiſé de voir que cette colonie n'avoit pas été établie par Lucullus; car ſi ce fait eût été vrai, Strabon en auroit fait mention plus haut, en parlant du traitement que *Sinope* reçut de ce général. Appien dit ſeulement que Lucullus rendit à *Sinope* la liberté. Ainſi aucun des anciens auteurs ne dit que cette ville ait été faite colonie par Lucullus.

L'époque de *Sinope* marquée ſur la médaille de Gordien Pie, frappée à *Sinope*, & ſi bien expliquée par M. l'abbé de Fontenu, prend ſon commencement à l'an de Rome 684. L'époque marquée ſur les médailles de M. Aurele & de Caracalla, commence à l'établiſſement de la colonie romaine par Jules-Céſar, l'an de Rome 707. Cette double époque a été très-bien remarquée par M. Vaillant; elle ſe trouve aujourd'hui encore mieux confirmée par une médaille de Néron & d'Octavie, que le P. Froelich a fait graver, & par quelques autres dont on lui a communiqué la deſcription.

Sinope ayant reçu tant de bienfaits de Céſar, fit gloire de porter dans ſes médailles le nom de colonie julienne, *colonia julia Sinope*. Auguſte lui maintint apparemment ſes franchiſes & ſes privileges dans le voyage qu'il fit en Aſie, l'an 12 de ſon empire, & de Rome 743, car elle joint la qualité d'Auguſta avec celle de Julia dans quelques-unes de ſes médailles; *colonia Julia Auguſta Sinope* dans Vaillant, au revers de Caracalla; *colonia Auguſta Sinope* dans Mezzabarbe, au revers de Gordien-Pie.

J'ai déja peut-être remarqué à l'article Sérapis, (& j'en parlerai plus au long au *mot* Temple de Sérapis) que ce dieu des Egyptiens étoit celui de *Sinope*, & que ce ne fut pas ſans de grandes raiſons, que les Sinopiens prirent Jupiter Plutus, c'eſt-à-dire, Sérapis pour leur divinité tutélaire; car outre que pluſieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter même, & non pas Apollon qui tranſporta de Grece en Aſie *Sinope*, fondatrice de la ville de ce nom; les Sinopiens étoient auſſi perſuadés que c'étoit à Jupiter Plutus, dieu des mines, qu'ils étoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faiſoient ſur toutes les côtes de la mer Noire, d'une quantité prodigieuſe de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée, & des pays voiſins: raiſon pour laquelle vraiſemblablement Pomponius Mela nomme les Sinopiens *chalybes*, c'eſt-à-dire, comme l'explique Euſtache ſur Denys le géographe, *forgerons*, artiſans, ou marchands en fer, & leur canton *Chalybie*, comme pour faire entendre que les habitans s'adonnoient ſur-tout à la fabrique du fer, & qu'ils en tiroient leur principale richeſſe.

Outre le profit immenſe que le négoce du fer produiſoit aux Sinopiens, ils en tiroient encore un très-conſidérable de la pêche du thon, qui ſe faiſoit ſur leur rivage, où en certain tems, ſelon Strabon, ce poiſſon ſe vendoit en quantité, raiſon pour laquelle ils le repréſentoient ſur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poiſſon venoit des Palus-Méotides, d'où il paſſoit à Trébizonde & à Pharnacie, où s'en faiſoit la premiere pêche; il aloit de-là le long de la côte de *Sinope* où s'en faiſoit la ſeconde pêche, & traverſoit enſuite juſqu'à Byzance, où s'en faiſoit une troiſieme pêche.

La terre de *Sinope* vantée par Dioſcoride, Pline & Vitruve, étoit une eſpece de bol plus ou moins formé, que l'on trouvoit autrefois au voiſinage de cette ville, & qu'on y apportoit, pour la diſtribuer à l'étranger; ce n'étoit au reſte qu'un petit objet de commerce pour les Sinopiens: pluſieurs autres villes de la Grece avoient des bols encore plus recherchés.

Voilà l'hiſtoire complette de l'ancienne *Sinope*, en y comprenant même celle de ſon commerce. Je ferai un petit article de *Sinope* moderne, mais je ne puis terminer celui-ci, ſans ajouter un mot du fameux Diogene, que j'ai déja nommé à la tête des hommes illuſtres dont cette ville a été la patrie.

Ce philoſophe ſingulier, & biſarre dans ſes manieres, mais vertueux dans ſes principes, naquit à *Sinope*, dans la 91. olympiade, & mourut à Corinthe en allant aux jeux olympiques, la troiſieme année de la 114 olympiade, âgé d'environ 90 ans, après avoir vécu dans l'étude de la morale, dans la tempérance, & le mépris des grandeurs du monde.

Il ſe ſoucioit peu d'être enterré, & cependant il le fut ſplendidement proche la porte de l'iſthme du Péloponnèſe; pluſieurs villes de Grece ſe diſputerent l'honneur de ſa ſépulture. Son tombeau, dont parle Pauſanias, portoit un chien de marbre de Paros, avec une épitaphe. M. de Tournefort a vu cette épitaphe, qui eſt très-ſinguliere, ſur un ancien marbre à Veniſe, dans la cour de la maiſon d'Erizzo. Les habitans de *Sinope* lui dreſſerent auſſi des ſtatues de bronze.

Il me ſemble donc que ceux qui ne proferent aujourd'hui le nom de Diogene que pour le rendre ridicu-

dicule, montrent bien peu de connoiſſance de ſa vie & de l'antiquité. Les Athéniens en jugerent différemment, car ils honorerent toujours ſa pauvreté volontaire & ſon tonneau. Ils punirent ſévérement le jeune homme qui s'étoit aviſé de le lui rompre, & lui en donnerent un autre au nom de la république. Plutarque, Cicéron, Séneque, en un mot les premiers hommes de l'antiquité, n'ont parlé de Diogene qu'en termes pleins d'éloges, & l'on ne ſauroit guere s'empêcher de le lui refuſer, lorſqu'on enviſage philoſophiquement la grandeur de ſon ame.

Je ne m'étonne point qu'Alexandre ait admiré un homme de cette trempe. Ce prince, maître du monde, avoit vu venir à lui de toutes parts, les hommes d'états & les philoſophes pour lui faire la cour. Diogene fut le ſeul qui ne bougea de ſa place; il fallut que le conquérant d'Aſie allât trouver le ſage de *Sinope*. Dans cette viſite, il lui offrit des richeſſes, des honneurs, & ſa protection, & le ſage lui demanda pour unique faveur qu'il voulût bien ſe retirer un peu de ſon ſoleil, comme s'il eût voulu dire: ne m'ôtez point les biens de la nature, & je vous laiſſe ceux de la fortune. Alexandre comprit bien la vigueur d'une ame ſi haute, & ſe tournant vers les ſeigneurs de ſa cour: ſi je n'étois Alexandre, leur dit-il, je voudrois être Diogene; c'eſt-à-dire, ſi je ne poſſédois tous les biens & tous les honneurs, je me tiendrois heureux de les mépriſer comme ce ſage.

Je n'ignore pas que ce ſeroit-être ridicule de porter aujourd'hui une lanterne dans la même vue que le faiſoit Diogene, pour chercher un homme raiſonnable; mais il faut bien qu'il n'ait pas abuſé de cette idée, puiſqu'elle ne parut point extravagante au peuple d'Athènes. Il y a mille choſes ſemblables chez les anciens, dont on pourroit ſe moquer, ſi on les interprétoit à la rigueur; & ſelon les apparences, ce ne ſeroit pas avec fondement.

A l'égard du crime de fauſſe-monnoie, pour lequel il fut contraint de quitter ſa patrie, il eſt excuſé par ſes contemporains, ſur ce qu'il ne s'y porta que par l'avis de l'oracle d'Apollon; & s'il prit d'abord à la lettre la réponſe Delphique, ce ne fut que pour lui donner bientôt après une toute autre interprétation, en ſe ſervant d'une monnoie bien différente de celle qui avoit cours, ſi nous entendons par-là ſes maximes & ſon genre de vie.

Mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'eſt la ſagacité de ſon eſprit, ſes lumieres, & ſes connoiſſances. Le ſel de ſes bons mots, la fineſſe & la ſubtilité de ſes réparties, ont paſſé à la poſtérité. Si Ariſtipe, diſoit-il, ſavoit ſe contenter de légumes, il ne feroit pas ſans ceſſe ſa cour aux rois; & quoi qu'en diſe Horace, éternel adulateur d'Auguſte, & détracteur impitoyable du philoſophe de *Sinope*, qu'il n'appelle que le *mordant cynique*, je ne ſai pas trop ce qu'Ariſtipe auroit pu répondre à Diogene.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que nous ne liſons point la liſte des livres qu'il avoit compoſés, ſans regretter la perte de pluſieurs de ſes ouvrages. Il poſſédoit à un degré éminent le talent de la parole, & avoit une éloquence ſi perſuaſive, qu'elle ſubjuguoit tous les cœurs. C'eſt par cette éloquence qu'il s'acquit pluſieurs diſciples, que diſtinguoit dans le monde leur naiſſance, leur rang ou leur fortune. Tels ont été Stilpon de Mégare, Onéſicrite & ſon fils, & Phocion, encore plus illuſtre qu'eux. Mais ſi vous voulez connoître plus particulierement Diogene & ſa ſecte, *voyez le mot* Cynique, *hiſt. de la Philoſophie*. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

Sinope, (*Géog. mod.*) ville de l'Aſie mineure, anciennement compriſe dans la Paphlagonie, comme nous l'avons dit dans l'*article* précédent. Elle étoit à 50 ſtades d'Armène, bâtie à l'entrée d'une preſqu'île, dont l'iſthme n'a que deux ſtades (environ deux cens toiſes de largeur), elle avoit un bon port de chaque côté.

L'ancienneté de cette ville remonte au tems fabuleux, au tems même des Argonautes. Elle reçut ſon luſtre des Miléſiens, qui y envoyerent une colonie, & avec le tems elle devint aſſez puiſſante pour fonder elle-même d'autres colonies ſur les côtes du Pont-Euxin; ſavoir à Ceraſunte & à Trapeſunte. Les rois du Pont s'en emparerent, & Mithridate fit de *Sinope* la capitale de ſes états. Lucullus joignit *Sinope* aux conquêtes de la république; Jules-Céſar y envoya une colonie romaine, & Auguſte dans ſon voyage d'Aſie, lui confirma ſes franchiſes & ſes immunités.

Ses murailles étoient encore belles du tems de Strabon qui vivoit alors. Celles d'aujourd'hui ont été bâties ſous les derniers empereurs grecs; ſon château eſt entierement délabré. On ne trouve aucune inſcription dans la ville, ni dans les environs; mais on en voit quantité dans le cimetiere des Turcs, parmi des chapiteaux, baſes & piédeſtaux. Ce ſont les reſtes des débris du magnifique gymnaſe, du marché, & des portiques dont Strabon fait mention. Les eaux y ſont excellentes, & l'on cultive dans les campagnes voiſines, des oliviers d'une grandeur aſſez raiſonnable.

Charatice capitaine mahométan, ſurprit *Sinope* du tems d'Alexis Comnène, dans le deſſein d'enlever les tréſors que les empereurs grecs y avoient mis en dépôt; mais le ſultan lui manda par politique d'abandonner la place ſans y rien piller. Lorſque les croiſés ſe rendirent maîtres de Conſtantinople, *Sinope* reſta aux Comnènes, & fut une des villes de l'empire de Trébiſonde. Elle devint dans la ſuite une principauté indépendante, dont Mahomet II. fit la conquête en 1461, ſur Iſmaël prince de *Sinope*; c'eſt ainſi que cette ville de l'Anatolie, qui a été épiſcopale dans le v. ſiecle, & qui n'eſt aujourd'hui qu'un bourg, a paſſé ſous la domination de la Porte ottomane.

Strabon qui ne négligeoit rien dans ſes deſcriptions, remarque que les côtes, depuis *Sinope* juſqu'en Bithynie, ſont couvertes d'arbres dont le bois eſt propre à faire des navires; que les campagnes ſont pleines d'oliviers, & que les menuiſiers de *Sinope* faiſoient de belles tables de bois d'érable & de noyer. Tout cela ſe pratique encore aujourd'hui, excepté qu'au lieu de tables qui ne conviennent pas aux Turcs, ils emploient l'érable & le noyer à faire des ſophas, & à boiſer des appartemens. Ainſi ce n'eſt pas contre ce quartier de la mer Noire qu'Ovide a déclamé avec tant de véhémence, dans ſa troiſieme lettre écrite du Pont à Rufin. *Long.* 52. 54. *lat. ſeptent.* 43.

Aquila, auteur d'une verſion grecque de l'ancien Teſtament, étoit de *Sinope*. Il publia deux éditions de cette verſion; la premiere parut l'année 12 de l'empereur Adrien, la 128 de J. C. Dans la premiere, il ſe donna plus de liberté pour rendre le ſens de l'original, ſans s'attacher ſervilement aux mots, & ſans faire une verſion littérale. Mais dans la ſeconde, il traduiſit mot à mot, ſans en excepter même les termes qui ne peuvent être bien rendus en grec, particulierement la particule *eth*, qui lorſqu'elle déſigne ſeulement l'accuſatif en hébreu, n'a proprement aucune ſignification: cependant comme elle ſignifie ailleurs *avec*, Aquila la rendoit par la particule σὺν, ſans aucun égard au génie de la langue grecque.

S. Jérome porte de cette verſion des jugemens contradictoires; tantôt il la loue, & tantôt il la blâme. Dans un endroit il en parle d'une maniere défavorable, & ailleurs il dit qu'Aquila a rendu l'original mot à mot, avec tout le ſoin & toute la fidélité poſſible, & non trop ſcrupuleuſement comme quelques-uns le croient. Souvent il préfere cette verſion à celle des ſeptante, particulierement ſes *queſt. hebraïc. in Geneſ.* Origene en parle toujours avec éloge. Il eſt vrai que pluſieurs autres anciens, comme Euſebe, ſe plaignent ſouvent de l'inexactitude d'Aquila en bien des paſſages.

Malgré toutes leurs plaintes, les ſavans regrettent la perte des traductions d'Aquila, qui ſe ſeroient certainement conſervées juſqu'à nous, ſi les anciens en avoient connu le véritable uſage. Elles méritoient ces traductions, qu'on les eût ſouvent fait copier aux frais communs des égliſes, & qu'on les eût miſes dans les bibliotheques publiques, pour les tranſmettre à la poſtérité; mais les copiſtes de ces tems-là étoient employés par des gens ignorans à copier un nombre infini de pieces inutiles, tandis qu'on négligeoit des ouvrages importans, qui ſont des pertes irréparables.

Ce fut la ſeconde verſion d'Aquila, retouchée par cet écrivain, que les juifs helléniſtes reçurent, & ils s'en ſervirent partout dans la ſuite, au lieu de celle des ſeptante, De-là vient qu'il eſt ſouvent parlé de cette verſion dans le talmud, & jamais de celle des ſeptante. Cependant les Talmudiſtes, jaloux contre les Helléniſtes, firent leurs efforts pour en dégoûter les peuples, & pour les ramener à l'hébreu. Cette affaire cauſa tant de bruit & de diviſions, que les empereurs furent obligés de s'en mêler.

Juſtinien en particulier, publia une ordonnace qui ſe trouve encore dans ſes nouvelles conſtitutions, portant permiſſion aux Juifs de lire l'Ecriture dans leurs ſynagogues, dans la verſion greque des ſeptante,

te, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, ſelon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant reglé la choſe autrement, l'ordonnance de l'empereur ne ſervit de rien, ou de fort peu de choſe; car bientôt après les ſeptante & Aquila furent abandonnés: & depuis ce tems-là la lecture de l'Ecriture s'eſt toujours faite dans leurs aſſemblées en hébreu & en chaldéen, dont on ſe ſert même encore aujourd'hui dans quelques-unes de leurs ſynagogues, comme à Francfort. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la baſſe Normandie, au Cotentin. Elle ſort de pluſieurs ſources vers Famerville, & va tomber dans le havre de Quineville.

SINOPLE, ſ. m. *terme de Blaſon*; c'eſt ainſi qu'on appelle le vert ou la couleur praſine dans les armoiries. Cette couleur ſignifie ſelon les ſymboliſtes, *amour, jeuneſſe, beauté, réjouiſſance*, & ſur-tout *liberté*; d'où vient qu'on ſcelle en cire verte & en lacs de ſoie verte, les lettres de grace, d'abolition & de légitimation. L'origine du mot *ſinople* eſt inconnue; mais il ne faut pas la tirer de la terre de Sinope dans le Pont, car cette terre n'étoit point verte. On repréſente le *ſinople* en gravure, par des hachures qui prennent de l'angle dextre du chef, à l'angle ſéneſtre de la pointe. (*D. J.*)

SINSAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Japon, dont les feuilles diſpoſées en rond autour des petites branches, ſont longues d'environ trois pouces; épaiſſes, pointues, légerement ondées, ſans découpures à leur bord; d'un goût de ſagapenum, avec une chaleur mordicante. Ses fleurs ſont à quatre & cinq pétales, petites & rougeâtres. Ses baies ont la forme d'une poire, & la groſſeur de celles de l'aubepine, renfermant quatre ſemences blanches, fendues en deux, & ſemblables à celles de l'oranger.

SINSICH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers. *Voyez* ZINZICH.

SINTAGORA, (*Géogr. mod.*) ville de la preſqu'île de l'Inde, ſur la côte de Malabar, dans la partie ſeptentrionale du royaume de Canara, aux confins du royaume de Viſapour, près de l'embouchure de la riviere Aliga. (*D. J.*)

SINTIA, *Géog. anc.*) ville de la Macédoine aux environs de la Thrace; le pays où elle étoit ſituée eſt nommé *Sintice* par Tite-Live & par Ptolomée. (*D. J.*)

SINTOS *ou* SINTOISME, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte religieux.*) c'eſt le nom que l'on donne à la religion idolâtre la plus anciennement établie au Japon. Elle conſiſte dans le culte que l'on rend à des héros déifiés, que les Japonois adorent ſous le nom de *cami* ou *kami*, ce qui ſignifie *eſprits immortels*. On leur éleve des temples dans leſquels on conſerve des épées, & d'autres armes antiques dont ces héros, devenus dieux, ſe ſervoient pour exterminer les monſtres & les ennemis de l'empire. Les *ſintoïſtes* ont la vénération la plus profonde pour les reliques de ces dieux qu'ils regardent comme les génies tutélaires de la nation, ſes fondateurs & ſes premiers rois. L'hiſtoire de ces dieux fait la principale partie de la théologie du *ſintos*; elle eſt remplie d'événemens miraculeux, de geans vaincus, de dragons exterminés, & d'autres aventures extraordinaires, qui reſſemblent beaucoup à celles qui ſont contenues dans nos anciens livres de chevalerie. Le chef de la religion du *ſintos* & le ſouverain pontiſe, ſe nomme *mikaddo* ou *dairi*; il a ſeul le droit de placer les héros & les grands hommes de la nation au rang des dieux. On prétend qu'il deſcend lui-même des anciennes divinités du pays, qui ſe font un devoir de le viſiter une fois tous les ans.

La religion du *ſintos* n'admet point la métempſycoſe; cependant les ſectateurs s'abſtiennent de tuer ou de manger les animaux utiles aux hommes. Ils croient l'immortalité de l'ame, & un état futur de bonheur & de malheur. Ils ſont perſuadés que le diable anime le renard qu'ils appellent *ma*, c'eſt-à-dire *eſprit malin*, parce que cet animal cauſe de grands dommages à leurs pays.

Les principaux objets de la religion du *ſintos* ſe réduiſent à quatre chefs.

1°. Les cérémonies légales: elles conſiſtent à ne point ſe fouiller de ſang; à s'abſtenir de manger de la chair; à ne point toucher aux corps morts; il n'eſt point permis de ſe préſenter aux temples lorſque l'on eſt impur; toute effuſion de ſang, même la plus involontaire, eſt regardée comme une grande ſouillure, & l'on démoliroit un temple ſi un ouvrier qui travailleroit à ſa conſtruction, venoit à ſe bleſſer juſqu'à répandre du ſang. La plus grande de toutes les impuretés, eſt celle que l'on contracte par la mort de ſes parens; la ſouillure augmente à proportion de la proximité du degré. Quelques caſuiſtes ajoutent que l'on peut contracter l'impureté des autres, ce qui arrive ſoit en voyant, ſoit en entendant, ſoit en diſant des choſes impures & malhonnêtes. Les *ſintoïſtes* les plus rigides croient encore que c'eſt un crime, que de ſe préſenter aux dieux avec un eſprit inquiet & chagrin; ils diſent que *les prieres des malheureux doivent être des objets fâcheux pour des êtres qui jouiſſent de la ſuprème félicité.*

2°. La célébration des fêtes de religion eſt le ſecond objet du *ſintoïſme*. Ces fêtes s'appellent *rébi*, voyez *cet article*. Les principales ſe célebrent en l'honneur de Tenſio-dai-ſin, qui eſt le plus grand des dieux du *ſintoïſme*: les autres dieux ſont *Suwa, Fatzman, Moriſaki, Sitios, Sitenno, Gotſutenno, Inari, Idſumo, Jebiſu, Daikoku, Toſſi-toku, Fottei*, ou *Miroku*.

3°. Un des principaux points de la religion du *ſintos* conſiſte à faire des pélerinages fréquens dans la province d'Isjé, où ſont les temples conſacrés au plus grand de leurs dieux, les femmes ne s'exemptent point de ce devoir; mais les grands s'en diſpenſent & font faire ce pélerinage par des ſubſtituts. Lorſque les pélerins ont viſité les ſaints lieux d'Isjé, on leur donne une boëte appellée *ofavai*, qu'ils ont en grande vénération. *Voyez* OFAVAI.

4°. La religion du *ſintos* a des ſociétés & des confréries religieuſes, & ſes moines. *Voyez* JAMMABOS.

SINTRA *ou* CINTRA, (*Géog. mod.*) montagne de Portugal dans l'Eſtramadure, à 7 lieues de Liſbonne. La terre y forme un cap avancé, que les anciens ont nommé *promontorium Lunæ* ou *promontorium Oliſiponente*; c'eſt le *Tagrus* ou *Tagrum* de Varron, *rei ruſt. l. II. c. v.* Ce cap eſt un rameau de la montagne *Sintra*, autrefois nommée *mons Lunæ*. C'eſt une montagne qui, par ſon élévation, ſe préſente de fort loin aux vaiſſeaux qui raſent cette côte. A l'un des côtés de cette montagne eſt un gros bourg qui porte ſon nom. Au ſommet de la montagne, il y a un monaſtere d'une vûe charmante. D'un côté l'on voit l'Océan, de l'autre le Tage, & des deux côtés un payſage agréable de riches campagnes s'offre aux yeux. Au pié de la montagne *Sintra*, il y avoit anciennement un temple dedié au ſoleil & à la lune. (*D. J.*)

SINTZHEIM *ou* SINSHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, au petit pays Creigow, à 4 lieues d'Heidelberg, & à même diſtance d'Heilbron. Cette ville appartient à l'électeur Palatin, & les François la brûlerent avec quantité d'autres en 1689. *Long.* 27. 34. *latit.* 49. 15. (*D. J.*)

SINUESSE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le nouveau Latium, aux confins de la Campanie, au-delà du Liris, ſur le bord de la mer. Tite-Live, *l. X. c. xxj.* lui donne le titre de *colonie romaine*. La ville de Minturne, ſelon Strabon, *l. V.* étoit entre celles de *Formies* & de *Sinueſſa*. Pline, *l. III. c. v.* fait de *Sinueſſa* la derniere ville du Latium ajouté, & dit que quelques-uns l'avoient appellé *Sinope*; mais Tite-Live, *l. X. c. xxj.* fait entendre que *Sinueſſa* prit ce nom lorſque les Romains eurent envoyé une colonie dans un endroit où l'on croyoit qu'avoit été Sinope, ville greque: *placuit ut duæ coloniæ circa Viſcinum & Falernum agrum deducerentur; una ad oſtium Liris fluvii, quæ Minturnæ appellata; altera in ſaltu Veſcino, Falernum contingente agrum, ubi Sinope dicitur græca urbs fuiſſe*; Sinueſſa *deinde ab colonis romanis appellata*. Les habitans de cette ville ſont appellés *Sinueſſani* ou *populus Sinueſſanus* par le même hiſtorien, & *Sinuiſani* dans une inſcription rapportée par Holſten, *p.* 224.

Il y avoit au voiſinage de cette ville des eaux minérales, qui en prenoient le nom d'*aquæ Sinueſſanæ*, & auxquelles on attribuoit la vertu de remédier à la ſtérilité des femmes, & de remettre l'eſprit aux hommes lorſqu'il étoit aliéné. C'étoit des bains d'eaux chaudes; ce qui a fait que Silius Italicus, *l. VIII. verſ.* 528. a donné à la ville de *Sinueſſa* l'épithete de *tepens*. Nous voyons dans Tacite, *l. XII. c. lxvj.* que l'empereur Claude uſa de ces bains.

On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de *Sinueſſa*, & elles conſervent le nom de la ville. Il

y a près de Monte-Dracone quelques ruines d'édifices, de même que vers le bord de la mer où ſans doute étoient les grandes murailles du port. (*D. J.*)

SINUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne ſuit pas la ligne droite. *Voyez* SINUOSITÉ.

SINUEUX, *en terme de Chirurgie*, ſe dit des ulceres étroits, profonds & tortueux. *Voyez* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUOSITÉ, ſ. f. (*Phyſ. & Géogr.*) ſuite de détours en formes d'arcs alternativement placés en ſens contraire.

C'eſt la *ſinuoſité* des côtes de la mer qui forme les baies, les ports, & ſervit de modele à Dédale pour faire ſon labyrinthe. *Voyez* BAIE, PORT, &c. *Voyez auſſi* LABYRINTHE.

SINUOSITÉ, ſ. f. (*Oſtéol.*) nom que les Anatomiſtes donnent à une cavité oblongue de l'os; cette cavité eſt faite en forme de gouttiere, ayant plus d'étendue dans ſa longueur que dans ſa largeur; telle eſt celle qui ſe remarque à la partie ſupérieure de l'humerus, *&c.* (*D. J.*)

SINUOSITÉ, *terme de Chirurgie & d'Anatomie*, tour & détour que fait un ulcere dans les chairs. *Voyez* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUS *ou* SINUS DROIT, *en Trigonometrie*, eſt une ligne droite tirée d'une extrémité d'un arc perpendiculairement ſur le rayon qui paſſe par l'autre extrémité.

Le *ſinus* d'un arc eſt la moitié de la corde du double de cet arc. *Voyez* ARC.

Ainſi la ligne *A D*, *Pl. Trigonom. fig.* 1. qui eſt moitié de la corde *AB* du double de l'arc *AEB*, eſt le *ſinus droit*, ou ſimplement le *ſinus* de l'arc *AE*.

Le *ſinus total* eſt le *ſinus* du quart de cercle *H E* ou de 90 degrés, c'eſt-à-dire le *ſinus total* eſt la même choſe que le rayon *H C*. *Voyez* RAYON.

Sinus verſe eſt une partie *E D* du *ſinus* total ou rayon, compriſe entre le *ſinus* droit *AD* & l'arc *AE*.

1°. Le *ſinus* droit *A D* étant perpendiculaire au rayon *EC*; tous les *ſinus* tirés ſur le même rayon, ſont paralleles les uns aux autres.

2°. Puiſque l'arc *AE* eſt la même meſure de l'angle *ACE*, & *AI* la meſure de l'angle contigu *ACI*, & le quart de cercle *HE* la meſure de l'angle droit; *AD* eſt auſſi le *ſinus* droit & *ED* le *ſinus* verſe des angles *ACE* & *ACI*, & le *ſinus* total eſt le *ſinus* de l'angle droit.

3°. Deux angles contigus, comme *ACE* & *ACI*, ont le même *ſinus*.

4°. Les *ſinus* des angles obtus ſont les mêmes que ceux de leur complément à deux angles droits.

5°. Tous les *ſinus* d'arcs ſemblables ont le même rapport à leurs rayons.

Le *ſinus* du complément ou le co-*ſinus* de l'arc *AE* eſt le *ſinus* de l'arc *AH*, qui eſt ſon complément à un quart de cercle. *Voyez* CO-SINUS.

Pareillement le co-*ſinus* de l'arc *AH* eſt le *ſinus* de l'arc *AE*.

Pour avoir en nombre la valeur des *ſinus*, &c. on prend le rayon pour l'unité, & on détermine la valeur des *ſinus*, des tangentes & des ſécantes en parties du rayon. Si nous apprenons par l'almageſt de Ptolomée, que les anciens diviſoient le rayon en ſoixante parties, qu'ils appelloient *degrés*, & par-là ils déterminoient les cordes en minutes, ſecondes & tierces, c'eſt-à-dire en fractions ſexagéſimales du rayon, dont ils ſe ſervoient pareillement dans la réſolution des triangles (*Voyez* SEXAGÉSIMAL, DEGRÉ, *&c.*) les Arabes ſont, à ce qu'il paroît, les premiers qui ont fait uſage des *ſinus* ou demi-cordes. *Voyez* CORDES.

Regiomontanus diviſa d'abord, comme les anciens, le rayon en 60 degrés, & détermina les *ſinus* des différens degrés par leurs fractions décimales; mais dans la ſuite il trouva qu'il étoit bien plus commode de prendre le rayon pour l'unité, & ainſi il introduiſit dans la Trigonométrie la méthode dont on ſert à-préſent.

Dans les tables communes des *ſinus* & des tangentes, on conçoit le rayon comme diviſé en 10000000 parties: on ne va jamais plus loin pour déterminer la quantité de ces *ſinus* & de ces tangentes. Ainſi comme le côté d'un hexagone ſoutient la ſixieme partie d'un cercle & eſt égal au rayon, de même auſſi le *ſinus* de 30°. eſt 5000000.

1°. Le *ſinus AD* étant donné, trouver le *ſinus* du complément: ôtez le quarré du *ſinus AD* du quarré du rayon *AC*; le reſte ſera le quarré du *ſinus AG* du complément: d'où tirant la racine quarrée, l'on a le *ſinus* du complément; par exemple, ſuppoſons *A C*, 10000000, & *AD* 5000000, on trouvera que *AG ſinus* de 60°. eſt 8660254.

2°. Le *ſinus AD* de l'arc *AE* étant donné, trouver le *ſinus* de la moitié de l'arc ou la moitié de *AE*; trouvez la corde de l'arc *AE*, *voyez* CORDE, car la moitié de cette corde eſt ſon *ſinus*. Ainſi ſuppoſons *D C* & *A D* connues, comme dans le problème précédent, nous trouverons que le *ſinus* de la moitié de la corde *AE* ou le *ſinus* de 15°. = 2588190.

3°. Le *ſinus D G* de l'arc *D F* étant donné, trouver le *ſinus D E* de l'arc double *DB*, *fig.* 6. Puiſque les angles en *E* & en *G* ſont des angles droits, & que l'angle *B* eſt commun à chaque triangle *BCG* & *D E B*, nous aurons *BC*: *CG*:: *B D*: *D E*; donc *CG* étant trouvé par le ſecond problème, & *B D* étant double de *D G*, on peut trouver *D E* par la regle de proportion.

4°. Les *ſinus F G* & *D E fig.* 7. des arcs *F A* & *D A*, dont la différence *DF* eſt plus grande que 45 minutes, étant donnés, trouver un *ſinus* intermédiaire quelconque, come *I L*. Trouvez une quatrieme proportionnelle à la différence *F D* des arcs dont les *ſinus* ſont donnés, à la différence de l'arc *IF* dont on cherche le *ſinus*, & à la différence *DH* des *ſinus* donnés: ajoutez-la au plus petit *ſinus* donné *FG*, la ſomme ſera le *ſinus* demandé.

5°. Trouver le *ſinus* de 45 degrés; ſoit *H I*, *fig.* 1. un quart de cercle, *HCI* ſera un angle droit par conſéquent le triangle ſera rectangle, donc $HI^2 = HC^2 + \overline{CI^2} = 2HC^2$. C'eſt pourquoi puiſque *HC ſinus* total eſt 10000000; ſi du quarré de $2\,HC^2$, qui eſt 200000000000000, on extrait la racine quarrée 14142136; on aura la corde *H I*, dont la moitié 7071068 eſt le *ſinus* demandé 45 degrés.

6°. Le *ſinus* d'une minute ou de 60″ *F G*, *fig.* 7. étant donné, trouver le *ſinus* d'une ou pluſieurs ſecondes *MN*. Puiſque les arcs *AM* & *AF* ſont bien petits, *AMF* pourra être priſe pour une ligne droite, ſans qu'il y ait d'erreur ſenſible dans les fractions decimales du rayon dans leſquelles le *ſinus* eſt exprimé, c'eſt-a-dire que les arcs *AM* & *AF* ſeront regardés comme proportionnels à leurs cordes; c'eſt pourquoi puiſque *MN* eſt parallele à *FC*, on aura *AF*: *FG*:: *AM*: *MN*; donc *AF*, *FG* & *AM* étant donnés, on trouve aiſément *MN*.

Conſtruire un canon des *ſinus*. Les *ſinus* de 30°. 15°. 45°. & 36°. étant trouvés, (nous avons montré ci-deſſus la maniere de trouver les trois premiers, &, à l'égard du quatrieme, c'eſt la moitié du côté du pentagone, *voyez* PENTAGONE), on peut de-là conſtruire un canon de tous les *ſinus* à chaque minute & à chaque ſeconde; car avec le *ſinus* de 36°. on trouve ceux de 18°. 9°. 4°. 30′. & 2°. 15′. par le ſecond problème: ceux de 54°. 7°. 81°. 85°. 30′. & 87°. 45′. *&c.* par le premier problème; d'ailleurs avec les *ſinus* de 45°. on trouve le *ſinus* de 22°. 30′. 11°. 15′. *&c.* Avec les *ſinus* de 30°. & de 54°. on trouve le *ſinus* de 12°. Avec le *ſinus* de 12°, on trouve ceux de 6°. de 3°. de 1°. 30′ 35′. 78°. *&c.* Avec le *ſinus* de 15°. on trouve le *ſinus* de 7°. 30′. *&c.* juſqu'à ce qu'on ait 120 *ſinus*, qui ſe ſuivent régulierement à 45′. près les uns des autres. On peut trouver les autres *ſinus* intermédiaires par le cinquieme problème, & ainſi le canon ſera complet.

Le *ſinus* d'un arc étant donné, trouver la tangente & la ſécante. *Voyez* TANGENTE & SÉCANTE.

Pour trouver le logarithme d'un *ſinus* donné, *voyez* LOGARITHME.

Dans tous triangles, les côtés ſont comme les *ſinus* des angles oppoſés. *Voyez* TRIANGLE.

Le *ſinus BC*, *fig.* 9. & le *ſinus* verſe *AB* etant donnés, trouver l'arc *FC* en degrés. Trouvez le demi-diametre *AD*, alors dans le triangle *DBC*, outre l'angle droit *B*, vous trouverez par les côtés *BC* & *DC* l'angle *ADC*, qui fait voir combien l'arc a de degrés; le double de cet arc eſt l'arc *FC*. Ce probléme eſt d'uſage pour trouver le ſegment d'un cercle. *Voyez* SEGMENT.

Sinus artificiel ſignifie *logarithme* d'un *ſinus*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne des ſinus eſt une ligne ſur le compas de proportion. *Veyez* COMPAS DE PROPORTION, *&c. Chambers*. (*E*)

Formules des ſinus. *x* étant le *ſinus* d'un angle, &

1 le *ſinus* total, $\sqrt{1-xx}$ eſt ſon co-*ſinus*; $\frac{1}{x}$, ſa ſécante; $\frac{1}{\sqrt{1-xx}}$, ſa co-ſécante; $\frac{x}{\sqrt{1-xx}}$, ſa tangente.

De plus, ſi on nomme z un angle quelconque, on aura ſon *ſinus* $= \frac{c^{z\sqrt{-1}} - c^{-z\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$, & ſon co-*ſinus* $\frac{c^{z\sqrt{-1}} + c^{-z\sqrt{-1}}}{2}$. *Voy.* le *calcul integral* de M. de Bougainville.

En général, *ſin.* d. coſ. $b = \frac{\text{ſin. } d+b}{2} + \text{ſin. } \frac{d-b}{2}$.

Sin. d. *ſin.* $b = -\frac{1}{2}$ coſ. $d+b + \frac{1}{2}$ coſ. $d-b$.

Co-*ſin.* d coſ. $b =$ coſ. $\frac{d+b}{2} +$ coſ. $\frac{d-b}{2}$.

Sin. $d+b =$ *ſin.* d. coſ. b + *ſin.* b. coſ. d.

Co-*ſin.* $d+b =$ coſ. d coſ. b − *ſin.* b *ſin.* d.

Courbe des ſinus, eſt une courbe dans laquelle les abſciſſes repréſentent les arcs de cercle; les ordonnées repréſentent les *ſinus* de ces angles.

Donc ſi z repréſente les abſciſſes, on aura l'ordonnée $y =$ *ſin.* $z = \frac{c^{z\sqrt{-1}} - c^{-z\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$, ou bien $dz = \frac{dy}{\sqrt{1-yy}}$. Par ces formules, on trouvera aiſément les propriétés de cette courbe, ſes tangentes, ſa quadrature, *&c.* (*O*)

SINUS, ſ. m. (*Oſteolog.*) eſpece de cavité d'un os qui a plus d'étendue dans ſon fond que dans ſon entrée, c'eſt ce qu'on remarque à l'égard des *ſinus* frontaux, des maxillaires, *&c.* (*D. J.*)

SINUS *du cerveau*, (*Anatom.*) Les *ſinus du cerveau* ſont des canaux veineux, plus amples & moins coniques, par rapport à leurs arteres correſpondantes, que les anciens ne le ſont ordinairement, par rapport aux leurs. Dans ces *ſinus*, ſe raſſemble comme dans une eſpece d'entrepôt, le ſang de différentes veines, pour être de-là diſtribué dans les véritables veines, qui doivent le rapporter au cœur.

Il y a quatre *ſinus* principaux, le longitudinal ſupérieur, qui reçoit le ſang de quelques parties externes de la tête & de la dure-mere, de la pie mere, & même de l'extérieur du cerveau; deux *ſinus* latéraux par rapport à lui, l'un droit & l'autre gauche qui en reçoivent le ſang; & un quatrieme nommé *torcular* par les anciens, où ſe ramaſſe le ſang qui revient du lacis choroïde, & par conſéquent des ventricules du cerveau.

Tous les Anatomiſtes, excepté le célebre Morgagni, ont cru que le *ſinus* longitudinal ſupérieur étant parvenu au derriere de la tête, ſur la tente du cervelet, ſe partage & ſe fourche en deux autres canaux, qui ſont les deux *ſinus* latéraux, dont chacun reçoit une égale quantité de ſang, & qu'à l'endroit de cette bifurcation, le torcular verſe ſon ſang dans le confluent de ces trois *ſinus*.

Mais M. Garengeot, chirurgien, a communiqué à l'académie ſes obſervations, ſur ce ſujet, fort différentes de l'opinion commune. Eclairé par Morgagni, il a trouvé que comme le dit cet habile homme, la bifurcation prétendue du *ſinus* longitudinal ſupérieur, n'eſt proprement continu, qu'avec le latéral droit, qui reçoit la plus grande partie de ſa liqueur; & que la gauche reçoit principalement celle du torcular, qui ne ſe décharge que dans ce *ſinus* gauche, un peu après qu'il s'eſt ſéparé du longitudinal; & en effet, à l'égard de ce point, M. Garengeot remarque qu'il ne feroit pas poſſible que le torcular ſe déchargeât dans le confluent du longitudinal, & de ſes latéraux, parce qu'il y trouveroit une liqueur, dont le cours ſeroit contraire au cours de la ſienne. *Hiſt. de l'académie, année* 1727. (*D. J.*)

SINUS *en Chirurgie* & *en Anatomie*, eſt une petite cavité ou poche oblongue, qui ſe forme pour l'ordinaire à côté d'une bleſſure ou d'un ulcere, dans lequel le pus s'amaſſe.

Un *ſinus* eſt proprement une cavité dans le milieu d'une partie charnue, qui ſe forme par le croupiſſement ou la putréfaction du ſang ou des humeurs, & qui ſe fait à elle-même un paſſage.

Le *ſinus* fiſtuleux eſt une ulcération étroite & longue. Scutel obſerve que les *ſinus* profonds qui vont en bas, ſont difficiles à guérir; cependant ce chirurgien entreprend de guérir toutes ſortes de *ſinus* en une ſemaine, par les médicamens dont il fait la deſcription, *p.* 338, & avec un bandage bien collant. Il ajoute qu'il n'en vient jamais aux inciſions, que quand il s'apperçoit que tous les remedes de la pharmacie ſont impuiſſans; & que pour ouvrir le *ſinus*, il ne fait point uſage du biſtouri ou ſcapel trompeur, parce qu'il eſt bien plus ſujet à tromper l'opérateur que le malade.

La méthode de Scutel pour la guériſon des *ſinus* ſans opération, dépend plus de la compreſſion & du bandage expulſif que des médicamens. *Voyez* les mots COMPRESSION, COMPRESSE, EXPULSIF & FISTULE. (*Y*)

SIOMIO, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi qu'on nomme au Japon des ſeigneurs particuliers de certains diſtricts ou terres dont ils ſont propriétaires, & où ils rendent la juſtice au nom des empereurs du Japon. Ils ſont dans une telle dépendance de la cour, qu'il ne leur eſt pas permis de reſter plus de ſix mois dans leurs terres; ils ſont obligés de paſſer les ſix autres mois dans la ville de Jedo, où l'on retient toute l'année leurs enfans, qui répondent au ſouverain de la fidélité de leurs peres.

SION *ou* ZION, (*Géog.*) fameuſe montagne d'Aſie, dans la Judée, au midi & près de Jéruſalem, ſur laquelle fut bâti par Salomon le temple du Seigneur, ou pour mieux dire, il étoit ſur le mont Moria. David & les autres rois ſes ſucceſſeurs choiſirent leurs ſépultures ſur la montagne de *Sion*, mais on n'en voit aujourd'hui aucune trace. Ce mont même, dont la beauté eſt tant vantée dans l'Ecriture, eſt à préſent tellement difforme, qu'on ne devineroit jamais qu'il y eût eu deſſus une ville, & moins encore un château royal. Ce château détruit depuis tant de ſiecles, a été fort renommé chez les Hébreux, par la perte funeſte que David y fit de ſon innocence; car ce fut du haut de la terraſſe où il ſe promenoit, qu'il laiſſa échapper un regard inconſidéré ſur Bethſabée, femme d'Urie; & ce fut dans ce même endroit, que le prophete Nathan l'ayant repris de la part de Dieu de l'adultere qu'il avoit commis, il reconnut humblement ſon crime. La maiſon de Caïphe, qui étoit proche du mont *Sion*, eſt à préſent changée en une égliſe que les Arméniens deſſervent. Les Turcs ont fait une moſquée du ſaint cénacle. On peut lire le voyage de la Terreſainte par le P. Nau, ſur l'état actuel de la montagne de *Sion*. (*D. J.*)

SION *ou* SYON, (*Géog.*) en latin *Sedunum*, & en allemand *Sitten*, ville de Suiſſe, dans le Vallais, dont elle eſt capitale, ſur la petite riviere de Sitten, près de la rive droite du Rhône, dans une belle plaine, à 20 lieues au levant de Geneve, à 12 au nord d'Aoſte.

Cette ville, l'ancienne demeure des Séduniens, eſt propre, & bien bâtie. Elle n'a point eu de ſiege épiſcopal qu'à la fin du ſixieme ſiecle. Son évêque qui eſt ſuffragant de Mouſtiers, prend ridiculement la qualité de prince de l'empire, quoiqu'il n'en ſoit plus membre, qu'il n'ait aucune ſéance aux dietes, & qu'il ne doive aucune obéiſſance à l'empereur & aux états de l'empire, jouiſſant de la franchiſe accordée au corps Helvétique, & autoriſée par le traité de Weſtphalie.

Il a d'autres grandes prérogatives. Il préſide aux états du pays avec une autorité, à-peu-près ſemblable à celle du doge de Veniſe. La monnoie ſe bat à ſon coin, ſous ſon nom, & à ſes armes. Il eſt élu par les ſuffrages communs des chanoines de la cathédrale & des députés des départemens. L'autorité ſouveraine eſt entre les mains de l'aſſemblée générale du pays, qui eſt compoſée d'un certain nombre de députés des ſept départemens.

Après l'évêque, celui qui tient le premier rang eſt le bailli du pays, nommé en allemand *Landshaultman*, c'eſt-à-dire, *capitaine du pays*. Il eſt juge abſolu des cauſes civiles qui ſe portent devant lui, & ſa charge dure deux ans. *Long. de Sion*, 24. 2. *latit.* 46. 8. (*D. J.*)

SJOO, (*Géogr. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du Sud-eſt de l'empire du Japon. Elle eſt très-conſidérable, puiſqu'on lui donne trois journées de longueur de tous côtés; c'eſt un pays médiocrement fertile, mais qui abonde en vers à ſoie, & conſéquemment en manufactures d'étoffes de ce genre; cette province a onze diſtricts (*D. J.*)

SIOR, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, capitale du royaume de Coré, dans la province de Sengado, à une lieue d'une large riviere. *Long.* 143. 38. *latit.* 37. 32. (*D. J.*)

SIOUANNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales qui préſente un coup d'œil très-agréable. Il produit des baies & des fleurs en ombelles.

les. Son fruit croît ſur les branches inférieures. On vante beaucoup l'efficacité de ſa racine contre le venin des ſerpens les plus dangereux.

SIOULE LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans l'Auvergne. Elle prend ſon nom d'un village nommé *Sioule* dans la généralité de Riom, & ſe perd dans l'Allier, à quatre lieues au-deſſus de Moulins. (*D. J.*)

SIOUNE, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tripoli, dans les montagnes de Derne. C'eſt une petite république, dont les habitans Negres & Arabes, ont pour tout bien des forêts de palmiers, qui avec un peu de laitage & d'orge, leur donnent à vivre. Ils ne payent aucun tribut, ſont libres, & contens. (*D. J.*)

SIOUTH *ou* SIUTH, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la haute-Egypte, au pié d'une montagne, & à demi-lieue du Nil, qu'on paſſe dans cet endroit ſur un pont de pierre, le ſeul qui ſoit ſur ce fleuve. Cette ville eſt une des plus grandes & des plus peuplées de l'Egypte. Il y a pluſieurs moſquées, & minarets. Le caſcief y réſide, & l'on y fabrique les toiles les mieux façonnées de toute l'Egypte. *Long.* 49. 28. *latit.* 26. 52. (*D. J.*)

SIPARIUM, ſ. m. (*Théatre des Rom.*) ſorte de voile qui ſe tiroit devant la ſcene, pendant que l'on travailloit au changement du théatre, ou à changer la décoration. (*D. J.*)

SIPHÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Boétie. Elle étoit vers les confins de la Phocide, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xv.* Thucydide, *l. IV. p.* 303. la met ſur le bord de la mer, dans le golfe *Cirſæus*. Dans la dialecte dorique, au lieu de *Siphæ*, on diſoit Τίφαι *ou* Τίφα, & c'eſt ainſi que Pauſanias, *l. IX. c. xxxij.* écrit: ſi, dit-il, après être parti de Créuſis par mer, & après avoir paſſé Thisbé, vous reprenez la route le long de la côte, vous verrez ſur le bord de la mer une autre petite ville nommée *Tipha*. Hercule y a un temple, & ſa fête ſ'y célebre tous les ans comme à Thisbé. Les Thiphéens, ajoute-t-il, ſe vantent d'être de tous les peuples de la Boétie, ceux qui ont toujours le mieux entendu la marine. Ils diſent que Tiphis, à qui l'on confia la conduite du navire d'Argos, étoit de Tipha, & ils montrent hors de la ville un endroit où ils prétendent que ce navire aborda en revenant de Colchos. (*D. J.*)

SIPHANTO, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel connue des anciens ſous le nom de Siphnus. *Voyez* SIPHNUS.

Elle eſt à 36 milles de Milo, & ſous un très-beau ciel; l'air, les eaux, les fruits, le gibier, la volaille, tout y eſt excellent; les raiſins y ſont merveilleux, mais la terre qui les produit eſt trop forte, & les vins n'y ſont pas délicats. On y compte environ cinq mille ames, cinq villages, & quelques couvens. Le principal port de l'île eſt Faro, qui ſans doute a retenu ſon nom d'un ancien phare qui ſervoit à guider les vaiſſeaux. On voit dans Goltzius une médaille, où d'un côté eſt repréſentée une tour avec un homme placé au haut. De l'autre côté eſt la tête de quelque dieu, peut-être de Neptune.

Les mœurs des habitans de *Siphanto*, ne ſont point décriées comme celles de leurs ancêtres, hommes & femmes. Les dames même de *Siphanto* quand elles ſont à la campagne, couvrent pour n'être pas connues, leur viſage avec des bandes de linge qu'elles roulent ſi adroitement, qu'on ne voit que leur bouche, leur nez, & le blanc de leurs yeux. Certainement elles n'ont pas l'air de conquérantes avec ce maſque, & reſſemblent plutôt à des mumies ambulantes: auſſi ſont-elles plus ſoigneuſes d'éviter les étrangers, que celles de Milo & de l'Argentiere n'ont d'empreſſement à les accueillir. Il y a un archevêque grec dans cette petite île. *Long.* 42. 48. *latit.* 38.

SIPHILIS, ſ. f. (*Médec.*) mot latin qu'on écrit différemment, parce qu'on en fait moins l'étymologie que la ſignification. Guy Patin, dans ſa cent trente-deuxieme lettre, après avoir parlé du prince & de la princeſſe de C..., qui avoient la *ſiphilis*, dit que François I. gagna cette *ſiphilis*, & que le médecin le Coq en avertit Fernel pour qu'il le traitât.

SIPHNIENS, ſ. m. pl. (*Mythol.*) habitans de l'île de Siphnos, une des Cyclades. Ces peuples ayant découvert dans leur île une mine d'or, Apollon leur en fit demander la dixme pour la Pythie, leur promettant de la faire fructifier à leur profit. Les *Syphniens* firent donc bâtir un tréſor dans le temple de Delphes, & y dépoſerent la dixme que le dieu exigeoit; mais dans la ſuite par un eſprit d'avarice, dit l'hiſtorien, ils ceſſerent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit diſparoître. La capitale de l'île eſt aujourd'hui Siphanto, ſéjour agréable, ſous un beau ciel, & dans un air pur. (*D. J.*)

SIPHNIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui ſe trouvoit dans l'île de Siphnus dans la mer Egée; on en formoit des vaſes parce qu'elle ſe travailloit aiſément & ſoutenoit très-bien le feu. C'eſt une pierre de la nature de celle que nous appellons *pierres ollaires*.

SIPHNUS, (*Géog. anc.*) île que Strabon compte au nombre des Cyclades. Pomponius Méla, Pline & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Siphnos*. Ptolomée, *liv. III. c. xv.* place dans cette île une ville à laquelle ils ſemblent donner le même nom.

Cette ville ſ'appelloit *Apollonia*, ſelon Etienne le géographe. Ptolomée marque l'île *Siphnos* preſque au milieu des îles Cyclades, & je ne crois pas qu'aucun autre qu'Etienne le géographe l'ait placée dans la mer de Crete. On l'appelloit anciennement *Meropia*, ſelon Pline; ſes habitans ſont nommés *Siphnii* dans Hérodote, *liv. VIII. c. xlv.*

Les Siphniens tenoient leur tréſor dans un endroit du temple de Delphes, & voici la raiſon qu'en donne Pauſanias, *liv. X. c. xj.* Ils avoient, dit-il, des mines d'or dans leur île; Apollon leur demanda la dixme du produit de ces mines. Il firent donc bâtir un tréſor dans le temple de Delphes, & y dépoſerent la dixme que le dieu exigeoit; mais dans la ſuite par un eſprit d'avarice, ils ceſſerent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit diſparoître.

Hérodote parle d'un autre malheur que les mines avoient attiré à cette île. Ceux parmi les Samiens qui avoient déclaré la guerre à Polycrate leur tyran, ſe voyant abandonnés par les Lacédémoniens, après la levée du ſiege de Samos, s'enfuirent à *Siphnos*, où ils demanderent à emprunter dix talens. *Siphnos* étoit alors la plus riche de toutes les îles, & l'on regardoit comme un grand tréſor la dixieme partie de l'or & de l'argent que l'on prenoit tous les ans ſur le rapport des mines pour envoyer au temple de Delphes. Cependant la propoſition des Samiens fut rejettée; mais ils ravagerent tout le pays, après avoir mis en fuite tous les habitans que l'on obligea de donner cent talens de rançon pour retirer leurs priſonniers. On prétend que la Pythoniſſe avoit prédit ce malheur; conſultée par ceux de *Siphnos* pour ſavoir ſi leurs richeſſes ſe ſoutiendroient long-tems, elle répondit qu'ils ſe donnaſſent bien de garde d'une ambaſſade rouge dans le tems que leur hôtel de ville & leur marché ſeroient tous blancs. Il ſemble que la prophétie ſ'accomplit à l'arrivée des Samiens, dont les vaiſſeaux étoient peints de rouge, ſuivant l'ancienne coutume des inſulaires, chez qui le bol eſt fort commun, & l'hôtel de la ville de *Siphnos*, de même que le marché, étoient revêtus de marbre blanc.

Théophraſte, Pline, Iſidore rapportent qu'on tailloit à *Siphnos* avec le ciſeau des pots à feu d'une certaine pierre molle, leſquels pots devenoient noirs & très-durs après qu'on les avoit échaudés avec de l'huile bouillante. Cette terre n'étoit autre choſe que de la mine de plomb qui eſt commune dans cette île; mais *Siphnus* étoit encore plus célebre par ſes mines d'or & d'argent, dont il ne reſte pas aujourd'hui la moindre trace.

Les mœurs des habitans étoient fort décriées, au point qu'on diſoit en proverbe, *vivre à la ſiphnienne*, σιφνιάζειν, parole de ſiphnien, σίφνιος ἀρράστων, pour dire de groſſes injures à quelqu'un, ainſi que nous l'apprennent Etienne le géographe, Heſychius & Suidas.

Nous n'avons que peu de médailles de *Siphnos*. Il y en avoit une dans le cabinet de M. Foucault, dont le type eſt une tête de Gordien Pie, & le revers une Pallas en caſque qui lance un javelot.

Cette île ſe nomme aujourd'hui *Siphanto*. On y trouve pour toute antiquité quelques tombeaux de marbre, qui ſervent communément d'auge pour y faire boire les animaux (*D. J.*)

SIPHON, ſ. m. *voyez* SYPHON.

SIPHONANTHEMUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante établi par le docteur Amman. Le nom dérive des mots grecs σίφων, *un tuyau*, & ἄνθεμον, *une fleur*: voici ſes caracteres. La fleur eſt compoſée d'un ſeul pé-

pétale qui forme un tuyau diviſé dans les bords en pluſieurs ſegmens. Le piſtil s'éleve du calice, & devient un fruit à quatre baies délicatement jointes enſemble; il eſt diviſé en quatre loges, & contient pluſieurs graines rondelettes; les tiges de la plante ſont vertes & ſilonnées; les feuilles ſont placées ſans ordre, preſſées les unes contre les autres, étroites, longues de trois pouces, & ſemblables à celles du ſaule; elles ſont d'un verd foncé de chaque côté, & portées ſur des courtes queues. Des aîles des feuilles ſortent différens pédicules en maniere de ceux des fleurs umbelliferes; chacun de ces pédicules eſt terminé par un calice d'une ſeule feuille, diviſée en cinq quartiers; les fleurs ſortent de ce calice, qui forme un tuyau délié, long de deux ou trois pouces, d'un verd jaunâtre, & découpé à l'extrémité en quatre ſegmens; au milieu des fleurs eſt le ſtile de couleur pourpre, crochu, environné de quatre étamines pourpres, qui ont chacune un ſommet brun, triangulaire. Dans les quatre cellules de la capſule eſt contenue une groſſe ſemence d'un jaune verdâtre. *Act. petropol. vol. VIII. p.* 216. (*D. J.*)

SIPONTE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, ſur la côte de la mer Adriatique à l'embouchure du fleuve Garganus. Tite-Live & Pline écrivent *Sipontum;* Pomponius Méla & l'itinéraire d'Antonin, *Sipuntum*, & les Grecs & quelques latins qui les ont ſuivis, diſent *Sipus*, *Sipuntum*, dit Pomponius Méla, *vel*, *ut Graii dixere*, *Sipus*. Ptolomée & Etienne le géographe liſent Σιποῦς. Lucain, *l. V. v.* 377. décrit la ſituation de cette ville dans ces vers:

Quas recepit Salapina palus, & ſubdita Sipus
Montibus, Auſoniam quod torquent frugifer oram.
Dalmatico Boreæ, Calabroque obnoxius auſtro,
Appulus hadriacus exit Garganus in undas.

Silius Italicus fait le nom de cette ville indéclinable:

Et terram & littora Sipus.

Siponte fut, ſelon Tite Live, *l. XXXIV. c. lxv.* & *l XXXIX. c. xxiij.* une colonie romaine, qui dans la ſuite ſe trouvant affoiblie fut augmentée & renouvellée. Cette ville ſubſiſta juſqu'au tems de Manfrede qui voyant que l'air y étoit mal ſain, à cauſe des marais voiſins, & qu'elle n'avoit pas un bon port, aſſigna aux habitans une place où fut bâtie la ville de Manfredonia. Le nom national eſt Σιπουντῖνος, ſelon Etienne le géographe, & *Sipontinus*, ſelon les Latins; car on lit dans Cicéron, *Agrar. II. c. xxvij, in* Sipontinâ *ſiccitate collocari*, & dans Frontin, *de Coloniis*, *ager Canuſinus*.... Sipontinus. *Ricordanus Maleſpina. Hiſt. Florent. cap. clxviij.*

Au bord de la mer, dit Léander, ſur un rocher eſcarpé, au pié du mont Gargan, on découvre les débris de l'ancienne ville de *Siponte*. Elle fut auſſi appellée *Sipa*. Strabon dit que Diomede la bâtit, elle étoit à 150 ſtades, ou à 20 milles de Salapia. On n'y voit aujourd'hui que des ruines d'édifices, qui font cependant conjecturer que cette ville étoit grande & belle. (*D. J.*)

SIPTÉ, (*Géog. anc.*) Pauſanias dit qu'à Olympie, ville de l'Elide, il y avoit vers le milieu de l'Altis, ou Bois ſacré, ſous des platanes, un trophée érigé par les Eléens vainqueurs des Lacédémoniens; qu'auprès de ce trophée on voyoit une ſtatue dédiée par ceux de Mende en Thrace, & que par une inſcription gravée ſur la cuiſſe du thrace, on apprenoit que ceux de Mende s'étant rendus maîtres de *Sipté*, en conſacrerent les dépouilles à Jupiter. *Sipté*, ajoute Pauſanias, étoit apparemment quelque ville ou quelque fortereſſe de Thrace. (*D. J.*)

SIPYLE; (*Géog. anc.*) πόλις, en latin *Sipylum*; ville de l'Aſie mineure, & la capitale de la Méonie; elle étoit bâtie au pié du mont *Sipyle*, ſelon Pline, *liv. V. c. xxjx.* qui dit qu'on l'appelloit auparavant *Tantalis*; mais que de ſon tems ce n'étoit plus qu'un lac ou étang, cette ville ayant été abyſmée dans la terre. Strabon, *liv. I. pag.* 58. rapporte la même choſe. Il dit que *Sipyle*, qu'il ſurnomme *Idæa*, fut renverſée du tems de Tantale, & que les marais du voiſinage y formerent de grands lacs. Il ajoute dans le *liv. XII. p.* 579. qu'on ne doit pas regarder comme une fable ce qui étoit rapporté touchant le renverſement de *Sipyle*, puiſque de ſon tems la ville de Magnéſie avoit été pareillement engloutie.

Le mont Sipyle, *Sipylus*, fut appellé anciennement *Ceraunius*. Pauſanias, dans les Achaïqués, *liv. II. c. xxiij.* confirme l'engloutiſſement de la ville de *Sipyle*, bâtie au pié de cette montagne. Il temoigne y avoir vu le tombeau de Tantale fils de Jupiter & de Pluton; & c'eſt même, ajoute-t-il, un tombeau très-remarquable, ainſi que le trône de Pélops qui étoit au haut du mont *Sipyle*, immédiatement au-deſſus de la chapelle dédiée à la mere Plaſtène, qu'on regardoit pour la mere des dieux. Enfin il dit avoir vu des aigles blancs ſur cette montagne, près d'un marais nommé *le marais de Tantale*.

Tournefort qui a eu la curioſité, dans le dernier ſiecle, de viſiter le mont *Sipyle*, nous en a donné la deſcription ſuivante.

La grande plaine de Magnéſie, dit-il, eſt bornée au ſud par le mont *Sipylus*; & cette montagne quoique fort étendue de l'eſt à l'oueſt, paroît beaucoup moins élevée que le mont Olympe. Le ſommet du *Sipylus* reſte au ſud-eſt de Magnéſie; & le côté du nord eſt tout eſcarpé. Du haut de cette montagne la plaine paroît admirable, & l'on découvre avec plaiſir tout le cours de la riviere. Plutarque dit que le mont *Sipylus* s'appelloit *la montagne de la foudre*, parce qu'il y tonnoit plus ſouvent que ſur les autres qui ſont aux environs. C'eſt apparemment pour cela qu'on a frappé à Magnéſie des médailles de Marc-Aurele, du vieux Philippe, d'Herennia & d'Etruſcilla, dont les revers repréſentent Jupiter armé de la foudre.

La déeſſe Sipylène avoit pris ſon nom de cette montagne, ou, pour mieux dire, Cybele, la mere des dieux, avoit été nommée *Sipylène*, parce qu'on la révéroit d'une maniere particuliere dans le mont *Sipylus*; ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'on voye tant de médailles de Magnéſie, au revers deſquelles cette déeſſe eſt repréſentée tantôt ſur le frontiſpice d'un temple à quatre colonnes, tantôt dans un char. On juroit même dans les affaires les plus importantes par la déeſſe du mont *Sipylus*, comme il paroît par ce précieux marbre d'Oxford, où eſt gravée la ligue de Smyrne & de Magnéſie, ſur le Méandre, en faveur du roi Séleucus Callinicus.

On ne peut être ſur le *Sipyle*, continue Tournefort, ſans ſe repréſenter, tantôt les grandes armées d'Agéſilaüs & de Tiſſapherne, tantôt celles de Scipion & d'Antiochus, qui diſputoient l'empire d'Aſie dans les vaſtes campagnes qu'offre à la vue cette montagne. Pauſanias aſſure qu'Agéſilaüs battit l'armée des Perſes le long de l'Hermus; & Diodore de Sicile rapporte que ce fameux général des Lacédémoniens, deſcendant du mont *Sipylus*, alla ravager les environs des Sardes.

Il eſt vraiſemblable que le mont *Sipyle* étoit autrefois fécond en métaux & en aimant; il n'eſt donc pas étonnant que la ville *Sipylum*, ſituée au pié de cette montagne, ait été engloutie par des tremblemens de terre; c'eſt un malheur aſſez ordinaire aux lieux qui abondent en mines métalliques, & ce malheur compenſe trop les richeſſes que les mines fourniſſent aux habitans. Si la fable, bien plus que la vérité, n'avoit toujours flatté le goût des Grecs, le mont *Sipyle* auroit peut-être été plus fameux par l'aimant, que par le rocher de Niobé, d'où ſelon les poëtes, les eaux qui coulent ſans ceſſe de cette montagne, ſont les larmes que cette malheureuſe mere verſe encore après ſa mort, pour la perte de ſes enfans.

Pauſanias étoit natif ou de *Sipyle*, capitale de la Néonie, ou de quelqu'autre ville voiſine du mont *Sipyle*; il vivoit à Rome ſous l'empereur Hadrien, & ſous les Antonins; il mit au jour plus d'un ouvrage: car outre que Philoſtrate lui attribue des oraiſons, Euſtathe, Etienne de Byſance, & Suidas, le citent à l'occaſion de quelques noms de villes ou de peuples, & nous donnent à entendre que non-ſeulement il avoit voyagé en Syrie, dans la Paleſtine, & dans toute l'Aſie, mais qu'il en avoit publié une relation.

Quoi qu'il en ſoit, nous n'avons de lui que le voyage hiſtorique de la Grece, ouvrage qui eſt écrit avec un détail, une exactitude, un fond d'érudition, que l'on ne trouve dans aucun autre voyageur, & qui peut, à bon titre, ſervir de modele. Nous le trouvons trop concis dans le ſtyle, mais c'eſt qu'écrivant pour les gens de ſon tems, qui étoient au fait de ce qu'il racontoit, il ne s'eſt pas cru obligé de s'expliquer plus au long. Son ouvrage eſt par-tout ſemé de réflexions utiles pour la conduite de la vie; s'il s'y trouve bien des choſes auxquelles nous ne prenons point d'intérêt, c'eſt que le tems & la religion ont mis une gran-

de différence entre notre façon de penſer, & celle des anciens.

Son voyage eſt écrit avec une vérité qui ne ſauroit être ſuſpecte; l'auteur y rend compte de ce qu'il a vu dans la Grece; & à qui en rend il compte? Aux Romains, au milieu de qui il vivoit, dont la plûpart avoient été en Grece auſſi bien que lui, & qui auroient pu le démentir, s'il avoit avancé quelque fauſſeté.

En ſecond lieu, c'eſt un voyage hiſtorique; on y remarque tout à la fois un voyageur, curieux, & un écrivain profond, parfaitement inſtruit de tout ce qui regardoit les divers peuples dont il parle; il en poſſédoit la langue, c'étoit la ſienne propre; il connoiſſoit leurs dieux, leur religion, leurs cérémonies, leurs lois, leurs coutumes, leurs mœurs; il avoit lû leurs poëtes, leurs hiſtoriens, leurs généalogiſtes, leurs géographes, en un mot leurs annales & leurs monumens les plus anciens; annales & monumens qui étoient alors ſubſiſtans, qu'il cite à chaque page, & que le tems nous a ravis. De-là, cette quantité prodigieuſe de faits, d'événemens, de particularités, qui ne ſe trouvent plus que dans cet auteur, & qui le rendent précieux à tous ceux qui aiment l'étude des tems & de l'antiquité.

Enfin c'eſt le voyage de l'ancienne Grece, non de la Grece d'aujourd'hui, ou telle que Spon & Wheler l'ont decrite, pauvre, miſérable, dépeuplée, gémiſſante dans une eſpece d'eſclavage, & qui n'offre plus aux yeux du voyageur, que des ruines ſuperbes, au milieu deſquelles on la cherche ſans la trouver; en un mot, l'image de la dévaſtation la plus affreuſe, & l'exemple déplorable des viciſſitudes d'ici bas. C'eſt de la Grece floriſſante que Pauſanias nous donne la deſcription; de la Grece, lorſqu'elle étoit le ſéjour des muſes, le domicile des ſciences, le centre du bon goût, le théâtre d'une infinité de merveilles, & pour tout dire, le pays le plus renommé de l'univers.

Il eſt vrai que Pauſanias n'embraſſe dans ſa relation, qu'une partie de la Grece, & les villes que ſes colonies occupoient dans l'Aſie mineure; mais c'eſt auſſi la partie la plus intéreſſante; il la diviſe en dix états, qui étoient autrefois indépendans les uns des autres, ſavoir, l'Attique, la Corinthie, l'Argolide, la Laconie, la Meſſénie, l'Elide, l'Arcadie, la Béotie, & la Phocide; c'eſt pourquoi chacun de ſes livres donne la deſcription de chacun de ces dix états de la Grece, à la reſerve du cinquieme & du ſixieme livre, qui tous deux ne traitent que de l'Elide, comme le ſecond, lui ſeul, comprend Corinthe & Argos.

Il décrit exactement l'origine des peuples qu'il ſe propoſe de faire connoître, il nous inſtruit de leur gouvernement, de leurs guerres, de leurs colonies: il parcourt leurs villes & leurs bourgades, en rapportant ce qui lui a paru digne de curioſité. Si dans la diſcuſſion de quelques points d'hiſtoire ou d'antiquité, il embraſſe un ſentiment plutôt qu'un autre, il cite toujours ſes garans; & ſes garans ſont ordinairement les hiſtoriens & les poëtes les plus anciens, comme témoins des faits qu'il diſcute, ou plus proche de ceux qui en avoient été témoins. C'eſt par cette raiſon que la lecture de Pauſanias fait tant de plaiſir à ces ſavans, qui ont tous les ſiecles préſens à l'eſprit, & qui ne veulent rien ignorer de ce qu'il eſt poſſible de ſavoir. M. Fabricius a fait en leur faveur le détail des diverſes éditions & traductions de Pauſanias, afin qu'ils puſſent choiſir. Nous avons en françois celle de M. l'abbé Gedoyn, qui eſt excellente, & accompagnée de quelques cartes, & de courtes remarques, mais bonnes, & inſtructives. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIPYLENE, (*Mythol.*) ſurnom de Cybele, pris de la ville de *Sipylum*, dans la Méonie, où cette déeſſe avoit un temple & un culte particulier. (*D. J.*)

SIR, (*Géog. mod.*) grande ville, & la capitale des Illyriens, ſelon Suidas. (*D. J.*)

SIRACI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, qui habitoient vers les monts Caucaſes, & ſur les bords du Mermodas, ſuivant Strabon, *l. II. p.* 492.

SIRADIE, *palatinat de*, (*Géog. mod.*) palatinat de la grande Pologne. Il eſt borné au nord par le palatinat de Lencizca; à l'orient, par le palatinat de Sandomir; au midi, par le duché de Siléſie; à l'occident, par le palatinat de Kalish. La riviere de Warta le diviſe en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale; il eſt gouverné par un palatin qui en prend le nom, ainſi que ſon chef-lieu. (*D. J.*)

SIRADIE, *ou* SIRATZ, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, capitale du palatinat du même nom, dans une belle plaine, ſur les bords de la Warta, à 46 lieues au nord-oueſt de Cracovie. Elle a pour ſa défenſe un château, qui n'a pas empêché les Tartares de la piller en 1290; les Bohêmes la brûlerent en 1292; les chevaliers de l'ordre Teutonique en agirent de même en 1331, & en 1447, elle fut déſolée par un nouvel incendie. *Long.* 36. 18. *lat.* 51. 32. (*D. J.*)

SIRÆ, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèſe dans l'Arcadie, ſuivant Pauſanias, *l. VIII. c. xxiij.* C'eſt auſſi le nom d'un lieu de la Macédoine, dans la contrée Odomantique, ſelon Tite-Live, *l. XLV. c. iv.* (*D. J.*)

SIRAF, (*Géog. mod.*) c'étoit une ville maritime du Farſiſtan, ſur le golphe de Perſe éloignée d'environ 60 lieues de Schiraz, capitale de la province. Cette ville fut long-tems fameuſe par ſon trafic; car tous les vaiſſeaux arabes y abordoient, particulierement de Baſſora, & les autres peuples indiens y apportoient auſſi toutes ſortes de marchandiſes de l'Inde, le commerce floriſſoit encore à *Siraf* au commencement du xiv. ſiecle; mais étant paſſé peu de tems après à Bander-Congo, & de-là à Ormuz, *Siraf* fut tellement abondonnée, que l'on auroit peine à trouver des veſtiges d'une ville autrefois ſi brillante. (*D. J.*)

SIRA-MANGHITS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre aromatique de l'île de Madagaſcar, ſes feuilles & ſon bois répandent une odeur ſemblable à celle du ſantal citrin; l'écorce a l'odeur du girofle, & jette une réſine jaune; on la regarde comme un ſpécifique pour les maux de cœur, & pour fortifier le foie.

SIRATICK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne le ſouverain d'une nation de négres d'Afrique, appellée *les foulis*; contre l'ordinaire des rois de ces climats, il gouverne avec la plus grande modération, ſes lois paroiſſent dictées par l'amour du bien public, & il n'eſt, pour ainſi dire, que l'organe de ſa nation; cela n'empêche point que ſon autorité ne ſoit très-reſpectée & très-étendue; les peuples ſe ſoumettent avec joie à des volontés qui tendent à leur bonheur. Le *ſiratick* a ſous lui un grand officier, qui eſt, pour ainſi dire, le lieutenant général du royaume, qui commande à d'autres officiers, ces derniers ſont tenus de fournir un certain contingent en cavalerie & en infanterie, ſur le premier ordre qu'on leur donne; ils ſont payés ſur le prix qui réſulte de la vente des priſonniers de guerre, & de ceux qui refuſent de ſervir le roi ou la patrie; ce droit eſt fondé ſur les lois primitives de l'état, qu'il n'eſt point permis au *ſiratick* de changer, quoiqu'il ouvre la porte à des oppreſſions ſans nombre. La dignité de *ſiratick* ne paſſe point aux enfans, mais aux freres du roi défunt, ou bien à leur défaut, au fils de ſa ſœur; uſage qui eſt établi chez preſque tous les négres.

SIRBI, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie d'Aſie, dans l'Anatolie, ſur une riviere de même nom, qui, deux lieues au-deſſous, ſe jette dans la Méditerranée. *Sirbi* étoit autrefois, ſelon quelques ſavans, une ville épiſcopale, nommée *Xanthus*, ou *Xanthos*, dans la notice d'Hiéroclès; en ce cas là, cette ville auroit eſſuyé bien des événemens différens juſqu'à ce jour. *Voyez* XANTHUS. (*D. J.*)

SIRBON LAC, (*Géog. anc.*) les anciens ont écrit *ſirbonis* & *ſerbonis*; ce lac, connu des hiſtoriens & des anciens géographes, étoit entre la Paleſtine & l'Egypte, ſur la mer Méditerranée, aſſez près du mont Caſius. Diodore de Sicile, *l. I. c. xxx.* en parle ainſi: il y a, dit-il, au milieu de la Cælo-Syrie & de l'Egypte, un lac fort étroit, & dont la longueur peut avoir deux cens ſtades; on l'appelle *le lac Sirbon*; il eſt très-profond & très-dangereux pour ceux qui ne le connoiſſent pas, parce qu'étant comme une bande d'eau entre deux rivages ſablonneux, les vents le tiennent preſque toujours couvert de ſable, de ſorte qu'il ne fait qu'une même ſurface avec la terre ferme, de laquelle il eſt impoſſible de la diſtinguer à l'œil; il y a eû des capitaines qui y ont péri avec toute leur armée, faute de bien connoître le pays; le ſable accumulé ſur cette eau bourbeuſe, ne cede d'abord que peu-à-peu, comme pour ſéduire les paſſans, qui continuent d'avancer, juſqu'à ce que s'appercevant de leur erreur, les ſecours qu'ils tâchent de ſe donner les uns aux autres, ne peuvent plus les ſauver. En effet, ce compoſé n'étant ni ſolide, ni liquide, on ne ſauroit nager dans une eau épaiſſie par le ſable, & par le limon dont elle eſt chargée: & l'on ne trouve nulle part un fond aſſez ferme

ferme pour appuyer le pié, ou pour s'élancer en haut; tous les efforts qu'on peut faire ne ſervent qu'à attirer le ſable qui eſt ſur le rivage, & qui acheve d'accabler ceux qui ſont pris dans ce funeſte piege.

Strabon s'eſt aſſez groſſierement trompé ſur ce ſujet, ayant confondu le lac de *Sirbon*, avec le lac Aſphaltite, comme il eſt aiſé de le voir par la deſcription qu'il en fait, & par ce qu'il dit de ſon origine. *Géog. l. XVI. p.* 1308. *Amſt.* 1707. *in-fol.* Le lecteur peut conſulter ſur le lac *Sirbon*, Cellarius, *Géogr. anc. l. IV. c. j.* (*D. J.*)

SIRCK, (*Géog. mod.*) les François diſent & écrivent *Sirque*; petite ville de Lorraine, aux confins du Luxembourg, ſur la rive gauche de la Moſelle, à trois lieues de Thionville, vers le couchant d'été. Elle a été cédée à la France par le traité de Vincennes, de l'an 1661, confirmé par celui de 1718. *Long.* 23. 46. *latit.* 49. 24. (*D. J.*)

SIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'au roi ſeul, & qui eſt comme une marque de ſouveraineté. Dans tous les placets, les demandes, les lettres, les diſcours, qui s'addreſſent au roi, on lui donne la qualité de *ſire*.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *herus*, maître; il ſemble que ce ſoit l'opinion de Budée, qui, en parlant au roi François premier, le nomme toujours *here*, maître ou *ſire*: d'autres le dérivent du grec κύριος, *ſeigneur*; telle eſt l'opinion de Paſquier; cet auteur ajoute que les anciens Francs donnoient le même titre à Dieu, en le nommant *beau ſire diex*; d'autres font venir ce mot du ſyriaque, & ſoutiennent qu'on le donnoit d'abord aux marchands qui négocioient en Syrie: Ménage prétend qu'il vient de *ſenior*, ancien, d'où eſt venu *ſeigneur*, enſuite *ſeignor*, & *ſire*.

Anciennement on ſe ſervoit également du mot *ſire*, dans le même ſens que ſieur & ſeigneur, & on l'appliquoit aux barons, aux gentilhommes, & aux citoyens. *Voyez* Sieur.

Le *ſire* de Joinville a écrit l'hiſtoire de S. Louis.

Il n'y avoit que certaines familles d'une nobleſſe diſtinguée, qui pouvoient prendre le nom de *ſire*, devant le nom de leur maiſon, comme les *ſires de Coucy*, les *ſires de Beaujeu*; mais lorſque le mot de *ſire* ſe trouve dans nos anciens auteurs, avec le nom de baptême, il ſignifie très-peu de choſe. Loyſeau dit que les barons de France, qui étoient barons des duchés ou comtés relevant de la couronne, pour ſe diſtinguer des barons inférieurs, s'appellerent *ſires*, comme *ſire* de Bourbon, &c. On donne auſſi au roi d'Angleterre le titre de *ſire*, ſoit en lui parlant, ſoit en lui écrivant. Dans le même royaume le titre de *ſir*, qui vient de *ſire*, eſt donné à toutes les perſonnes de diſtinction qui ſont au-deſſous des barons, & lorſqu'on parle d'un baronnet, ou d'un ſimple chevalier, on l'appelle toujours par ſon nom de baptême, joint à celui de *ſir*, comme *ſir* Philippe Sydney. Lorſque le roi d'Angleterre crée un ſimple chevalier, il le nomme par ſon nom de baptême, lui commande de ſe mettre à genoux, & après lui avoir touché l'épaule gauche de ſon épée nue, il lui dit en anglois, *riſe ſir*, c'eſt-à-dire, *levez-vous chevalier*, & il le nomme. Miege, *état nouveau de la grande Bretagne*.

SIRENES, ſ. f. (*Mythol.*) ces monſtres demi-femmes & demi-oiſeaux, doivent leur naiſſance à la fable; ce fut, dit-elle, trois filles du fleuve Acheloüs, & de la muſe Calliope. On les nomma *Parthénope*, *Leucoſie*; & *Ligée*; & ſelon d'autres, *Aglaophénie*, *Thelxiépie*, & *Piſinoé*, noms qui roulent ſur la douceur de leur voix & le charme de leurs paroles; mais les graces du chant, qui leur furent données en partage, les enorgueillirent juſqu'à oſer défier les déeſſes du Parnaſſe; il leur en couta leurs aîles qui leur furent arrachées en punition de leur témérité; elles ſe retirerent dans des îles déſertes, & proche de la côte de Sicile ou de Campanie; de-là, elles attiroient ſur leurs écueils les paſſagers, par l'harmonie de leur voix, & leur donnoient enſuite la mort. Déſeſpérées de n'avoir pû ſurprendre dans leurs pieges Ulyſſe, ou Orphée, elles ſe précipiterent dans la mer, & ne furent plus entendues depuis. On tient qu'une d'elles donna le nom de *Parthénope* à la ville qui prit enſuite celui de *Naples*, & qu'une autre laiſſa celui de *Leucoſie* à une île de ces mers là.

Les *ſirenes* avoient la tête & le corps de femme juſqu'à la ceinture, & la forme d'oiſeau, de la ceinture en bas; ou tout le corps d'oiſeau, & la tête de femme; car on les trouve repréſentées en ces deux manieres, & dans les mythologues, & ſur les anciens monumens; l'une tient une lyre, l'autre deux flutes, & la troiſieme un rouleau pour chanter.

Ceux qui veulent moraliſer ſur cette fable des poëtes, diſent que les *ſirènes* n'étoient autre choſe que des courtiſanes, qui demeuroient ſur les bords de la mer de Sicile, & qui par les attraits de la volupté, ſéduiſoient les paſſans, & leur faiſoient oublier leur courſe; ils ajoutent même que le nombre & le nom des trois *ſirènes*, a été inventé ſur la triple volupté des ſens, la muſique, le vin, & l'amour; en conſéquence de cette idée, ils ont tiré l'étymologie de *ſirènes*, du mot grec σειρὰ, qui ſignifie *une chaîne*, pour dire qu'il étoit comme impoſſible de ſe tirer de leurs liens, & de ſe détacher de leurs charmes invincibles. Strabon aſſure que les *ſirènes* eurent un temple près de Surrente. (*D. J.*)

SIRENUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Lucanie, vis-à-vis de l'île Leucoſia, que la mer en a détachée, ſelon Pline, *l. II. c. lxxxviij.* (*D. J.*)

SIRÉNUSES les, (*Géog. anc.*) *ſirenuſæ*, îles ſur la côte de la mar de Tyrrhène, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* Strabon, *l. V. p.* 247. nous marque plus préciſément la poſition de ces îles. Entre le promontoire de Minerve, & l'île de Caprée, il n'y a, dit-il, qu'un trajet; & quand vous avez tourné autour de ce promontoire, vous rencontrez des îles ſeules & pierreuſes, qu'on appelle *ſirenuſæ*, *ſirenes*, ou *ſirenides*. Dans un autre endroit, *l. V. p.* 251. il compte 260 ſtades, depuis les îles *ſirenuſæ*, juſqu'au fleuve Silarus; il ſemble néanmoins donner ici le nom de *ſirenuſæ* au promontoire de Minerve, qui a pû être appellé de ce nom, à cauſe du voiſinage de ces îles, comme il avoit été nommé *Athæneum*, ou *promontoire de Minerve*, à cauſe d'un temple qu'Ulyſſe y avoit bâti à l'honneur de Minerve.

Ces mêmes îles ſont appellées *Sirenum petræ*, par Pomponius Mela, *l. II. c. iv.* & *Sirenum ſedes*, par Pline, *l. III. c. v.* Elles étoient au nombre de trois; il y en a qui en comptent davantage; le pere Coronelli, *Iſolario*, *p.* 117. en compte huit. Auprès de l'île de Procida, qui n'eſt pas éloignée de Pouzzoles, on voit, dit-il, huit petites îles qui ſont pleines de rochers, & déſertes; elles ſont près l'une de l'autre: les anciens les appelloient *Sirénuſes*, ou les îles de Sirènes, parce que Parthénope, Ligée, & Léucoſie, trois fameuſes courtiſanes, les avoient habitées.

Ces femmes avoient toute la beauté, toutes les graces, & tous les agrémens imaginables; leur voix étoit belle & mélodieuſe; c'étoit auſſi par tous ces artifices, & ſur-tout par leurs chants, qu'elles charmoient ceux qui paſſoient près de là. Les nautonniers qui n'étoient pas aſſez ſur leurs gardes, ſe trouvoient tellement épris de curioſité, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de deſcendre dans cette île fatale, où, après des plaiſirs illicites, ils éprouvoient la derniere miſere. C'eſt pour cela que les poëtes ont feint qu'Ulyſſe devant paſſer auprès de ces écueils, avoit eu la ſage précaution de boucher avec de la cire, les oreilles de ſes compagnons, pour qu'ils n'entendiſſent point la voix de ces trompeuſes firènes. La fable ajoute qu'Ulyſſe lui-même, ſe lia au mât du navire, pour être inſenſible aux chants de ces dangereuſes bacchantes.

On dit que les anciens habitans de ces îles, avoient coutume d'adorer les ſirènes, & de leur offrir des ſacrifices; & même on veut que du tems d'Ariſtote il y eût encore dans cet endroit, un temple dédié aux ſirènes. L'une de ces îles porte aujourd'hui le nom de *Galli* ou *Gallé*: elle eſt à cinq milles de l'île Caprée; l'autre, qui eſt un peu au-delà du cap de la Minerve, n'a aucun nom; & la troiſieme qui eſt auprès, s'appelle *San-Petro*. (*D. J.*)

SIRGIAN *ou* SERDGIAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale du Kerman. Elle eſt arroſée par pluſieurs canaux, ce qui en rend le ſéjour gracieux. Les tables arabiques lui donnent pour *long.* 90. 20. *latit. ſeptent.* 29. 30. (*D. J.*)

SIRIASE, ſ. f. (*Médec.*) *ſiriaſis*; nom d'une maladie à laquelle les enfans ſont ſujets. Elle conſiſte dans l'inflammation du cerveau, la fievre aiguë, la perte de l'appetit, l'excavation des yeux & le deſſéchement du corps; il faut détruire la fievre, dont tous les autres ſymptomes tirent leur origine. (*D. J.*)

SIRI-

SIRICACHE. *Voyez* Cresselle.

SIRINAGAR, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans les états du grand-mogol, & capitale du petit royaume de *Sirinagar*, ſitué dans la partie méridionale de la province de Siba. (*D. J.*)

SIRION, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule aquitanique. L'itinéraire d'Antonin le marque entre Bordeaux & Uſſubium, à quinze milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la ſeconde. Les uns veulent que ce ſoit Rioms, ſur le bord de la Garonne, & d'autres Barſac, qui eſt au bord de la même riviere. (*D. J.*)

SIRIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie dans la Lucanie, à l'embouchure du fleuve *Siris*. Elle fut d'abord nommée *Leuternia*, enſuite *Policum*, enſuite *Siris*, & enfin *Heraclium*, car elle ne fut plus regardée que comme le port de la ville d'Héraclée, lorſque les Tarentins eurent fondé cette derniere ville. Pline, *liv. III. ch. xj.* ſe trompe donc, lorſqu'il dit qu'Héraclée fut pendant quelque tems appellée *Siris*. Héraclée & *Siris* étoient toutes deux ſituées entre les fleuves *Aciris* & *Siris*, la derniere à l'embouchure du fleuve de même nom, & l'autre au bord de l'*Aceris*, mais à quelque diſtance de la mer.

On prétendoit que *Siris* avoit été bâtie par les Troïens; & pour prouver cette idée, on y montroit un ſimulacre de la Minerve de Troie. On le montroit encore du tems de Strabon, comme une image miraculeuſe, car elle baiſſoit les yeux, de l'horreur qu'elle éprouva lorſque les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun reſpect pour ſon ſimulacre. Pluſieurs habitans s'étoient ſauvés auprès de la ſtatue de Minerve, & imploroient dans cet aſyle, qu'ils croyoient inviolable, l'humanité du vainqueur; mais ſans aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet aſyle. La déeſſe n'eut pas le courage de contempler ce crime, & voilà pourquoi elle avoit les yeux fixés en terre. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'un ſpectacle affreux l'avoit obligé à détourner la vue; elle ſe conduiſit ainſi dans Troie quand on viola Caſſandre.

Strabon, dont j'emprunte tous ces faits, les accompagne d'une réflexion judicieuſe, *liv. VI. p.* 182. ſur le grand nombre d'images de la même Minerve, qu'on prétendoit que les Troïens avoient conſacrées depuis leur diſperſion. C'eſt une imprudence, dit-il, que d'oſer feindre, non-ſeulement qu'autrefois un ſimulacre baiſſât les yeux, mais même qu'on peut aujourd'hui montrer un tel ſimulacre. C'eſt une impudence encore plus grande que d'oſer parler d'un bon nombre de tels ſimulacres apportés de Troie. On ſe vante à Rome, continue-t-il, à Lavinée, à Luceria, à *Siris*, d'avoir la Minerve des Troïens, & l'on applique à divers lieux l'action des femmes troïennes.

2°. *Siris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie, aujourd'hui *Sino*, *Senno* ou *Sirio*. Son embouchure eſt marquée du golfe de Tarente, près la ville de *Siris*, qui étoit le port d'Héraclée. Strabon, *liv. VI. p.* 264, dit qu'elle ſe trouvoit à vingt-quatre ſtades de cette derniere ville, à trois cens trente de Thulium, & à trois cens quarante de Tarente. Au reſte, les géographes ont remarqué que Florus, *liv. I. ch. xviij.* a confondu la riviere Liris avec celle de *Siris*, en parlant du combat de Pyrrhus contre le conſul Lœvinus. Il dit que ce combat ſe donna, *apud Heracleam & Campaniæ fluvium Lirim*, au lieu de dire *apud Heracleam & Lucaniæ fluvium Sirim*. (*D. J.*)

SIRITIS, *ou* SIRENETIS, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, dans la Lucanie. Athénée, *liv. XIV.* dit qu'elle prenoit ſon nom de la ville de Siris, qui y étoit ſituée. *Voyez* Siris. (*D. J.*)

SIRIUS, ſ. m. *en Aſtronomie*, ou la canicule, eſt une étoile de la premiere grandeur, très-brillante, qui eſt placée dans la gueule du grand chien. *Voyez* Chien & Constellation.

Les Arabes la nomment *aſchere*, les Grecs σείριος & les Latins *canicula*. *Voyez* Canicule & Caniculaire. (*O*)

SIRMICH, *ou* SIRMISCH, (*Géog. mod.*) en latin *Sirmienſis comitatus*, contrée du royaume de Hongrie. Elle s'étend au midi le long de la Save, qui la ſépare de la Servie & de la Raſcie. Le Danube la borne à l'orient, le comté de Valpon au nord, & celui de Poſega à l'occident. Les Turcs ſont aujourd'hui les maîtres de cette contrée.

La ville de *Sirmich*, ſa capitale, en latin *Sirmium* lui a donné ſon nom. Cette ville, appellée par ceux du pays *Szreino* ou *Schremnia*, eſt ſituée ſur la riviere de Boſweth, proche la Save, au pié du mont Ardareta, à quinze milles d'Eſſek au midi. *Long.* 38. 6. *latit.* 45. 4.

Elle a eu un évêché ſous Colocza. Il s'y eſt tenu deux conciles, l'un en 351, & l'autre en 537. Cette ville, alors conſidérable, fut ruinée par les Huns vers l'an 460, & les Turcs ne l'ont pas rétablie, enſorte que ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une bourgade dépeuplée; mais elle étoit puiſſante & célebre ſous les empereurs romains, comme on peut le voir en liſant l'*article* Sirmium. (*D. J.*)

SIRMIO, (*Géog. anc.*) péninſule d'Italie, dans la Gaule tranſpadane, au territoire de Vérone, dans le lac *Benacus*, du côté du midi. Cette péninſule charmante n'étoit pas la patrie de Catulle, qui étoit né à Véronne, comme le diſent Pline, *l. XXXVI. c. vj.* & Euſebe, *in chronic.* mais il y avoit ſeulement une maiſon de campagne, ou une agréable retraite; auſſi ne l'appelle-t-il pas ſa patrie, mais ſon domaine, & il s'en dit le maître, & non pas le nourriſſon. Voici de quelle maniere il en parle, *carm. xxxij.*

Peninſularum Sirmio, *inſularumque*
Ocelle, quaſcumque in liquentibus ſtagnis
Marique vaſto fert uterque Neptunus.
Quam te libenter, quamque lætus inviſo.

Et un peu plus bas il ajoute;

O quid ſolutis eſt beatius curis!
Quum mens onus reponit, ac peregrino
Labore feſſi venimus larem ad noſtrum,
Deſideratoque adquieſcimus lecto!
Hoc eſt, quod unum eſt pro laboribus tantis.
Salve, ò venuſta Sirmio, *atque hero gaude.*

Que ces vers ſont doux & agréables! Quel aimable poëte que Catulle! (*D. J.*)

SIRMIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe-Pannonie, ſur la rive gauche de la Save, dans l'endroit où cette riviere reçoit celle que les anciens nomment *Bacuntius*. C'eſt-là ſa poſition, ſelon Pline, *liv. III. ch. xxv.* & Ptolomée, *liv. II. ch. xvj.*

C'étoit une très-grande ville, au rapport d'Hérodien, *liv. VII. ch. ij.* & la métropole de la Pannonie. On voit dans Gudius, *pag* 146. une ancienne inſcription, avec ces mots: *natione Pannonius domu flavia Sirmio*; & on lit dans la notice des dignités de l'empire, *flavia Auguſta Sirmium*, ce qui nous apprend que *Sirmium* fut redevable de quelques bienfaits à la maiſon flavienne. Peut-être les empereurs de cette maiſon y envoyerent-ils une colonie; du moins M. le comte de Marſilly rapporte, dans ſon danube, une inſcription, qui juſtifie que cette ville étoit une colonie romaine. *Dec. col. Sirmiens.* Les Huns la détruiſirent vers l'an 460, & ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un bourg de l'Eſclavonie, nommé *Sirmich*.

Mais *Sirmium*, dans le tems de ſon luſtre, a été la réſidence, la patrie, ou le lieu du tombeau de pluſieurs empereurs romains, ce qui lui valut le titre de *ville impériale*.

Je remarque d'abord que c'eſt à *Sirmium* que mourut *Marc-Aurele*, le 17 Mars de l'an 180 de Jeſus-Criſt, à l'âge de 59 ans, après en avoir regné 19. „ On ſent en ſoi-même un plaiſir ſecret lorſqu'on „ parle de cet empereur, dit M. de Monteſquieu. On „ ne peut lire ſa vie ſans une eſpece d'attendriſſe„ ment. Tel eſt l'effet qu'elle produit, qu'on a meil„ leure opinion de ſoi-même, parce qu'on a meilleu„ re opinion des hommes „. Il fit le bonheur de ſes ſujets, & l'on vit en lui l'accompliſſement de cette ancienne maxime de Platon, que le monde ſeroit heureux ſi les philoſophes étoient rois, ou ſi les rois étoient philoſophes. Marc-Aurele faiſoit profeſſion ouverte de philoſophie, mais de la plus belle, j'entends de celle des Stoïciens, dont il ſuivoit la ſecte & la morale. Il nous reſte de ce prince douze livres de réflexions ſur ſa vie, ouvrage précieux, dont Madame Dacier a donné une traduction de grec en françois, avec des remarques.

L'empereur *Claude* finit auſſi ſes jours à *Sirmium* en 270, à 56 ans, d'une maladie peſtilentielle qui s'étoit miſe dans ſon armée, après de grandes batailles contre les Goths, les Scythes & les Sarmates.

Les empereurs nés à *Sirmium* ſont Aurélien, Probus,

bus, Conſtance II. & Gratien. Rappellons briévement leur caractere.

Aurelianus (Lucius Domitius), l'un des plus grands guerriers de l'antiquité, étoit d'une naiſſance obſcure, & parvint à l'empire par ſa valeur, après la mort de Claude. Il aimoit le travail, le vin, la bonne chere, & n'aimoit pas les femmes, Il fit obſerver la diſcipline avec la derniere ſévérité; & quoique d'un caractere des plus ſanguinaires, ſa libéralité, & le ſoin qu'il prit de maintenir l'abondance, firent oublier ſon extrême cruauté. Il battit les Perſes, & s'acquit la plus haute réputation par la conquête des états de la reine Zénobie. Il traita les Palimyréniens avec une rigueur énorme, ſoumit l'Egypte à ſon obéïſſance, & triompha de Tetricus avec une pompe extraordinaire. Il alloit conduire en Thrace ſon armée contre les Perſes, lorſqu'il fut tué par un de ſes généraux au mois de Janvier 275. Il porta la guerre d'Orient en Occident, avec la même facilité que nos rois font marcher leurs armées d'Alſace en Flandres. On le déifia après ſa mort, & l'on éleva un temple en ſon honneur. Il fut nommé dans une médaille le reſtaurateur de l'empire, *orbis rèſtitutor*. C'eſt un bonheur que ce prince payen, attaché au culte du ſoleil, ne ſe ſoit pas mis dans l'eſprit de perſécuter les chrétiens, car un homme ſi ſanguinaire n'en eût pas laiſſé ſubſiſter un ſeul.

Probus (Marcus Aurelius, parvint de bonne heure aux premieres dignités militaires. Gallien lui donna le commandement de l'Illyrie. Tacite y joignit celui de l'Orient; & c'eſt là qu'il fut nommé par ſes troupes à l'empire. Il vainquit Florien, frere de Tacite, qui avoit été ſon concurrent. Enſuite il remporta de grandes victoires ſur les Vandales, les Gaulois, les Sarmates & les Gots. Il ſe préparoit à porter la guerre juſque dans la Perſe, lorſqu'il fut tué en 282 par un parti de ſoldats ſéditieux, qu'il occupoit à des ouvrages publics auprès de *Sirmium*.

Conſtance II. (Flavius Julius Conſtantius, ſecond fils de Conſtantin le grand, & de Fauſte, naquit l'an 317 de Jeſus-Chriſt, & fut déclaré Céſar en 324. Après le décès de ſon pere, il fit mourir ſes neveux & ſes couſins. Il eut preſque pendant tous le cours de ſon regne qui fut de 25 ans, une guerre déſavantageuſe à ſoutenir contre les Perſes, au milieu de laquelle il ſe défit de pluſieurs hommes illuſtres qui le ſervoient avec fidélité, entr'autres de Sylvain, capitaine habile, qui commandoit dans les Gaules, & de Gallus, qui avoit le département de l'Iſtrie. Enfin Julien, frere de Gallus, prit le titre d'empereur, & quitta les Gaules pour venger cette mort. Conſtance ſe préparoit à venir au-devant de lui, lorſqu'il finit ſes jours à Mopſueſte, l'an 361, à l'âge de 45 ans. Saint Grégoire de Nazianze eſt le ſeul des écrivains originaux qui ait accuſé Julien d'avoir fait empoiſonner Conſtance. On s'apperçoit que ce pere de l'égliſe charge ſans preuves la mémoire de Julien, tandis qu'il fait de Conſtance le plus grand prince qui ait jamais été, & même un ſaint.

La vérité néanmoins eſt que Conſtance étoit un très-petit génie, qui d'ailleurs commit des cruautés inouies. Il fut pareſſeux & inappliqué; vain & avide de louanges, ſans ſe ſourcier de les mériter; maître fier & tyran de ſes ſujets; eſclave de ſes eunuques, qui conſerverent toujours l'aſcendant qu'ils avoient pris ſur ſon enfance, & lui firent exercer en faveur de l'héréſie un pouvoir deſpotique ſur l'égliſe, ſans qu'on puiſſe dire autre choſe à ſa décharge, ſinon qu'il agit toujours par des impreſſions étrangeres.

Les payens même ont blâmé ſa tyrannie dans les affaires de la religion. Voici ce qu'en dit Ammien. Par „ bigoterie il mit le trouble & la confuſion dans le „ chriſtianiſme, dont les dogmes ſont ſimples & pré- „ cis. Il s'occupa plus à les examiner avec une inquié- „ tude ſcrupuleuſe, qu'il ne travailla ſérieuſement à „ rétablir la paix. De-là naquirent une infinité de „ nouvelles diviſions, qu'il eut ſoin de fomenter & de „ perpétuer par des diſputes de mots. Il ruina les „ voitures publiques, en faiſant aller & venir des „ troupes d'évêques pour les conciles, où il vouloit „ dominer ſur la foi „.

Gratien, fils de Valentinien I. naquit en 359. & n'étoit âgé que de 16 ans lorſqu'il parvint à l'empire. Au lieu de rétablir l'ordre, la diſcipline & les finances, il donna des édits contre tous les hérétiques, & aliéna le cœur de ſes ſujets. Maxime en profita pour débaucher les légions, qui le nommerent empereur. Gratien obligé de fuir, fut aſſaſſiné à Lyon par Andragatius en 383, à l'âge de 24 ans. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

SIROC *ou* SIROCO, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne ſur la Méditerranée au vent qui eſt entre l'orient & le midi. C'eſt le ſud-eſt ſur l'Océan.

SIRT, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Turqueſtan. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent les états de Contouſch (Khan des Calmoucks) de la grande Boucharie, à 44. 40. *de latitude* & à 95. *de longitude*. Après un cours d'environ cent lieues d'Allemagne, elle ſe dégorge dans le lac d'Arall, qui eſt ſitué ſur les frontieres du Turqueſtan, à trois journées de la mer Caſpienne. (*D. J.*)

SIRVAN, (*Géogr. mod.*) province de Perſe. *Voy.* SCHIRVAN.

SISACHTINIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) c'eſt-à-dire, la dépoſition des charges; c'étoit une fête en mémoire d'une loi que fit Solon; qui défendoit de contraindre par violence les pauvres à payer leurs dettes.

SISALLE. *Voyez* GRIVE.

SISALO, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'Emerita à Sarragoce, en prenant par la Luſitanie. Elle étoit entre Mirobriga & Carcuvium, à treize milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la ſeconde. Ce pourroit être la ville Siſapone de Ptolomée, ſelon la Martiniere.

SISAPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe: Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Oretani, & la place vers les confins de la Bétique. Au lieu de *Siſapone*, Pline, *l. XXIII. c. vij.* écrit *Siſapo*, & remarque qu'il y avoit dans ce lieu des mines qui fourniſſoient un excellent vermillon; mais il met *Sirapo* dans la Bétique. Le P. Hardouin veut que ce ſoit aujourd'hui *Almaden*, dans l'Andalouſie, au-deſſus de Seville, & je crois fort qu'il a raiſon. *Voyez* dans le *recueil de l'acad. de Sciences*, le *mém.* de M. de Juſſieu *ſur les mines d'Almaden*. (*D. J.*)

SISAR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie-Céſarienſe; ſon embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. IV. c. ij.* entre les villes Chobat & Jarſat. C'eſt le fleuve *Uſar* de Pline.

SISARUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom que les botaniſtes donnent au genre de plante nommé vulgairement & caractériſé au *mot* CHERVI. *Voyez* CHERVI.

Tournefort ne compte qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante; ſavoir, le *ſiſarum germanorum*, *I. R. H.* 309. C. B. P. 153. Boerh. *Ind. alt.* 54. en anglois, *the common skirret*.

Cette plante croît à la hauteur d'environ deux ou trois piés. Ses tiges ſont épaiſſes, cannelées, & couvertes de feuilles longues, ailées, compoſées de quatre ou cinq lobes pointus & légerement crénelés en leurs bords, & oppoſés deux à deux. Ses fleurs ſont en paraſol, petites, odorantes, & à cinq pétales blancs. Sa ſemence approche de celle du perſil, mais elle eſt plus groſſe. Sa racine eſt ſemblable au navet; longue comme la main, groſſe comme le doigt, blanche, d'un goût doux, & bonne à manger. Nous apprenons de Pline que Tibere en faiſoit venir d'Allemagne. On cultive le *ſiſarum* dans nos jardins où il fleurit au mois de Juin. On en recommande la racine dans du petit lait contre les maladies de la poitrine (*D. J.*)

SISAURANUM, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, à deux journées de Dara, & à trois milles de Rabdion, ſuivant Procope, qui dit que Juſtinien, ou plutôt Béliſaire, la prit & la raſa.

SISEK *ou* SISSEK, (*Géog. mod.*) place de la Croatie, ſur la droite de la Save, au confluent de cette riviere avec la Kulpa. *Longitude* 34. 33. *latitude* 45. 58.

SISERRE; *voyez* GRIVE.

SISGGW *ou* SISGAW, (*Géog. mod.*) petit pays de Suiſſe, au canton de Basle. Liſtel en eſt le chef-lieu.

SISIMITHRE, ROCHER DE, (*Géog. anc.*) *Siſimithræ petra*, rocher d'Aſie, dans la Bactriane, ſelon Strabon, *l. XI. p.* 517. Ce rocher avoit quinze ſtades de hauteur, c'eſt-à-dire, dix-huit cens ſoixante & quinze pas; & quatre-vingt ſtades de circuit, c'eſt-à-dire, dix mille pas. Le haut du rocher formoit une plaine de terres labourables, capable de fournir du grain pour la nourriture de cinq cens perſonnes. Alexandre s'étant rendu maître de ce lieu, y trouva la belle Roxane, fille d'Oxyartes, & l'épouſa, à ce que rapporte Plutarque. (*D. J.*)

SISIO *ou* SSIMA, (*Géog. mod.*) petite province de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon. Le pays eſt fort ſtérile, mais la mer voiſine le fournit abondamment d'huitres, de coquillages, & autres choſes ſemblables; cette province n'a que trois diſtricts.

SISO, (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Japon, d'un pié de haut, dont la racine eſt très-fibreuſe, la tige branchue, les petits rameaux terminés par un épi de fleurs, ſes feuilles ovales, pointues, & diſpoſées en rond autour des branches. Cette plante ſert à teindre la ſoie en pourpre.

SISSACH, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, au canton de Basle; elle eſt ſituée dans une plaine, entre les monts qu'on nomme le haut & le bas Haweſtein, au petit pays de Siſgow, auquel elle communique ſon nom, quoique Leiſtel en ſoit regardé comme la capitale. (*D. J.*)

SISSONNE, PAS DE, *terme de Danſe*, pour exprimer un pas, qui s'exécute de la maniere ſuivante.

Ce pas renferme deux façons différentes de ſauter; ſavoir, 1°. plier pour ſauter, & retomber plié; 2°. étant plié ſe relever en ſautant. Ainſi, ſi l'on veut faire ce pas du pié droit, ayant le corps poſé ſur le pié gauche, il faut plier deſſus; & alors la jambe droite, qui eſt en l'air, s'ouvre du même tems à côté; mais lorſqu'on ſe releve en ſautant, elle ſe croiſe devant la gauche à la troiſieme poſition en tombant ſur les deux piés. On reſte plié pour ſe relever, en ſautant du même tems ſur le pié droit.

Le *pas de ſiſſonne* ſe fait de même en arriere, excepté qu'au lieu de prendre le mouvement de derriere pour venir en avant, il doit ſe prendre de la jambe de devant pour la paſſer derriere en tombant ſur les deux piés, & en ſe relevant ſur la jambe qui a paſſé derriere.

Il y en a un autre qui ſe fait à-peu-près de même, excepté qu'on ſe releve au premier ſaut ſur le pié de derriere, & qu'en ſautant on plie ſur le pié gauche, mais on retombe ſur les deux piés. Au ſecond ſaut l'on ſe releve ſur le pié gauche, & le pié droit reſte en l'air pour prendre un autre pas de ce pié.

On le fait auſſi en tournant; c'eſt la même maniere de tomber ſur les deux piés & de ſe relever ſur un pié; il n'y a que le contour que le corps fait qui en fait le changement, parce que les jambes étant pour ſupporter le corps, elles le ſuivent dans tous ſes mouvemens.

SISSOPOLI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur une preſqu'île formée par la mer Noire, à 40 lieues au nord-oueſt de Conſtantinople. Elle a le titre d'archiépiſcopale, ce qui ne la peuple pas davantage. *Long.* 45. 34. *latit.* 42. 20. (*D. J.*)

SISTER, ſ. m. (*Meſure de continence.*) meſure pour les grains, dont on ſe ſert à Berg-op-zoom; ſoixante-trois *ſiſters* font le laſt de blé, & vingt-huit celui d'avoine.

SISTERON *ou* CISTERON, (*Géog. mod.*) ville de France, en Provence, avec évêché, bailliage, & ſénéchauſſée. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Seniſtro*, qu'on a depuis changé en *Segeſterica*, & par une nouvelle corruption eſt *Siſtarica*.

Cette ville a appartenu long-tems aux comtes de Forcalquier, enſuite aux comtes de Provence, & enfin aux rois de France, qui repréſentent ces derniers comtes.

Siſteron eſt ſitué ſur la Durance, qu'on y paſſe ſur un pont, à 20 lieues d'Aix, à 15 d'Embrun, & à 146 de Paris. Elle eſt défendue par une citadelle, qu'on regarde comme le boulevard de la Province, du côté des Alpes. Elle a droit, comme chef d'un bailliage aſſez étendu, de députer aux états, & aux aſſemblées des communautés. Il y a un gouverneur, un lieutenant de roi, & un major.

Son évêché, établi dans le vj. ſiecle, eſt ſuffragant d'Aix; il vaut quinze mille livres de rente. Son diocèſe contient 46 paroiſſes en Provence, 16 en Dauphiné & 2 dans le comtat Venaiſſin. Parmi ces paroiſſes, celle de Forcalquier ſe dit co-cathédrale, & a un chapitre. *Longit.* de *Siſteron*, 23. 35. *latit.* 44. 12.

Albertet, poëte provençal, qui floriſſoit ſur la fin du xiij. ſiecle, étoit né à *Siſteron*. Il aimoit les belles-lettres, étoit très-galant, & choiſit pour l'objet de ſa paſſion la marquiſe de Maleſpine, la dame la plus accomplie de Provence de ce tems-là. Il fit à ſa louange pluſieurs pieces de poéſie, qui plurent tant à cette dame, qu'elle lui en marqua ſa reconnoiſſance par des préſens de chevaux, de bijoux & d'argent. Cependant, comme elle s'apperçut que les aſſiduités d'*Albertet* faiſoient tort à ſa réputation, elle le pria de ſe retirer. Ce poëte obéit avec douleur, & ſe rendit à Taraſcon; mais il continua dans ſa retraite à chanter ſa belle marquiſe. Il lui envoya entr'autres vers un ſonnet, en forme de dialogue entr'elle & lui, qui commence

Deportas vous ami, d'aqueſt amour per aras.

Dans une autre ſtance, il dit:

Mais commo faray yeu (diz'yeu) mas amours caras
My poder deſportar d'aqueſt affection?
Car certes yeu endury en eſta paſſion,
Per vous ingratament, moutas doulours amaras.

Le Monge des îles d'Or, nous apprend qu'*Albertet* mourut d'amour & de chagrin à Taraſcon, & qu'en mourant, il remit ſon livre de poéſies, intitulé *lou Petrach de Venus*, à Pierre de Valerme, ſon intime ami, pour en faire préſent à ſa cruelle & trop aimée Laure. Ce perfide ami, au lieu de remplir les intentions du mort, vendit l'ouvrage à le Fevre, poëte d'Uſez, qui eut l'effronterie de le publier ſous ſon nom; mais la fourberie fut découverte, & le coupable ſubit la peine du fouet, établie anciennement par les lois des empereurs, contre les plagiaires de ſon ordre. (*D. J.*)

SISTRE, ſ. m. (*Muſiq. anc.*) en latin *ſiſtrum*; inſtrument de muſique qui étoit employé dans les cérémonies religieuſes des Egyptiens, & principalement dans les fêtes qui ſe célébroient lorſque le Nil commençoit à croître. Cet inſtrument étoit de métal, à jour & à-peu-près de la figure d'une de nos raquettes. Ses branches percées de trous à égales diſtances, recevoient trois ou quatre petites baguettes mobiles de même métal, qui paſſoient au-travers, & qui étant agitées, rendoient un ſon aigu, plus propre à étourdir qu'à flatter l'oreille.

Le *ſiſtre* étoit ovale, fait d'une lame de métal ſonnant, dont la partie ſupérieure étoit ornée de trois figures; ſavoir celle d'un chat à face humaine, placée dans le milieu; de la tête d'Iſis du côté droit; & de celle de Nephtys du côté gauche. Pluſieurs verges de même métal, terminées en crochet à leurs extrémités, & paſſées par des trous, dont la circonférence de l'inſtrument étoit percée de côté & d'autre, en traverſoient le plus petit diametre. L'inſtrument avoit dans ſa partie inférieure, une poignée par laquelle on le tenoit à la main; & tout ſon jeu conſiſtoit dans le tintement ou le ſon qu'il rendoit par la percuſſion des verges de métal, qui à chaque ſecouſſe qu'on lui donnoit, le frappoient à droite & à gauche.

Dans nos pierres gravées, Iſis eſt repréſentée tenant un vaſe d'une main, & le *ſiſtre* de l'autre; mais la bibliotheque de Ste Genevieve de Paris conſerve un de ces inſtrumens tout de cuivre: c'étoit leur matiere ordinaire, ainſi qu'on l'apprend d'Apulée qui en a donné la deſcription. Jérome Boſius en a fait un traité exprès, intitulé *Iſiacus de ſiſtro*. En effet les prêtres d'Iſis furent nommés *ſiſtriaci*.

L'uſage du *ſiſtre* dans les myſteres de cette déeſſe, étoit comme celui de la cymbale dans ceux de Cybèle, pour faire du bruit dans les temples & dans les proceſſions; ces *ſiſtres* rendoient un ſon à-peu-près ſemblable à celui des caſtagnettes. Les Hébreux ſe ſervoient auſſi de cet inſtrument dans leurs réjouiſſances; car nous liſons au *I. Rois, xviij. 6.* que quand David revint de l'armée, après avoir tué Goliath, les femmes ſortirent de la ville en chantant & en danſant avec des tambours & des *ſiſtres*. (*D. J.*)

SISYMBRIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en croix, compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique, compoſée de deux lames appliquées ſur une cloiſon qui la diviſe en deux loges. Elle renferme des ſemences ordinairement arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port des eſpeces qui le compoſent. Tournefort, *I. R. H. Voy.* PLANTE.

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante; entre leſquelles nous décrirons la plus commune, *ſiſymbrium aquaticum, foliis in profundas lacinias*

viniis diviſis, ſiliqua breviori, I. R. H. 226. Nous ajouterons un mot de *ſiſymbrium* annuel, à feuilles d'abſynthe.

La racine du *ſiſymbrium* aquatique à feuilles laciniées, eſt oblongue, groſſe comme le petit doigt; blanche, âcre, piquante & bonne à manger. Elle pouſſe des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés; cannelées, creuſes & quelquefois rougeâtres. Ses feuilles ſont oblongues, pointues, découpées profondément, dentelées en leurs bords, diſpoſées alternativement le long des tiges.

Ses fleurs naiſſent aux ſommets des rameaux, ſoutenues par des pédicules longs & grèles, compoſées chacune de quatre pétales, jaunes, diſpoſées en croix & à ſix étamines. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petites ſiliques, courtes, diviſées intérieurement en deux loges qui renferment des ſemences menues & preſque rondes. Cette plante croît dans les foſſés pleins d'eau, dans les rivieres, aux lieux marécageux; elle fleurit en été, & paſſe pour apéritive.

Le *ſiſymbrium* à feuilles d'abſynthe, a la racine annuelle. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ deux piés, diviſées en pluſieurs rameaux, revêtues de feuilles nombreuſes, finement découpées, blanchâtres d'un goût douçâtre mêlé d'une légere acrimonie. Ses fleurs naiſſent en grand nombre au ſommet des branches, compoſées chacune de quatre pétales diſpoſées en croix, de couleur jaune-pâle. Il leur ſuccede des ſiliques longuettes, grèles, remplies de ſemences menues, rondes & rougeâtres. Cette plante croît ſur les vieux murs, aux lieux rudes, incultes, pierreux, ſablonneux; elle fleurit en été. Sa ſemence eſt connue des herboriſtes ſous le nom de *thalitrou*; les pauvres gens l'emploient dans quelque liquide pour arrêter la dyſſenterie & le dévoiement. (*D. J.*)

SISYRINCHIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la flambe & du xiphion, que par ſa racine qui eſt compoſée de deux tubercules poſés l'un ſur l'autre, comme la racine du glaïeul & comme celle du ſafran. *Voyez* Flambe & Xiphion. Tournefort, *I. R. H. Voyez* Plante.

Des trois eſpeces de ce genre de plante que compte Tournefort, nous décrirons la principale; *ſiſyrinchium majus, flore lutea macula notato, I. R. H.* 365. Cette plante reſſemble à l'iris bulbeux; elle pouſſe deux ou trois feuilles longues, étroites, vertes & molles; ſa tige porte au ſommet quelques fleurs ſemblables à celles de l'iris, s'ouvrant l'une après l'autre, de couleur bleue, marquées de quelques taches jaunes, & d'une odeur aſſez agréable. Ces fleurs ſont de courte durée; il leur ſuccede des fruits oblongs qui contiennent des ſemences arrondies, petites & rougeâtres; ſa racine eſt compoſée de deux tubercules poſés l'un ſur l'autre; elle eſt bonne à manger, d'un goût doux, de couleur noire en-dehors & blanche en-dedans. *Siſyrinchium* eſt un nom formé des deux mots grecs ὗς, *cochon*, & ῥύγχος, *roſtrum*, comme qui diroit *groin de cochon*, parce que les cochons pouſſent leur groin dans la terre pour y chercher la racine de cette plante, dont ils ſont fort friands. (*D. J.*)

SITACA ou SITACE, (*Géog. anc.*) ville de la Perſide, à 15 ſtades du Tigre, & au voiſinage du mont Zagrus (*D. J.*)

SITALCAS, (*Mytholog.*) dans le temple de Delphes Apollon avoit pluſieurs ſtatues, l'une deſquelles étoit appellée *Apollon ſitalcas*. Elle venoit d'une amende à laquelle les Phocéens avoient été condamnés par les Amphictyons, pour avoir labouré un champ conſacré au dieu. Cette ſtatue étoit haute de 35 coudées. Pauſanias qui fait ce récit, ne donne point l'étymologie du mot *ſitalcas*. (*D. J.*)

SITE, ſ. m. (*Peint.*) c'eſt la ſituation, l'aſſiette d'un lieu. Les Italiens diſent *ſito*, dans le même ſens. Ces deux mots viennent originairement du mot latin *ſitus*.

Site s'entend particulierement du payſage; il y a des *ſites* de pluſieurs genres, bornés ou étendus, montueux, plats, aquatiques, cultivés ou incultes, habités ou deſerts.

Sites inſipides, ce ſont des *ſites* dont le choix eſt trivial. Claude le Lorrain n'a introduit dans ſes payſages que des *ſites inſipides*; mais ce défaut eſt réparé par la grace du coloris, & par la beauté de l'exécution.

Les *ſites* extraordinaires, ſont ceux qui frappent l'imagination par la beauté & la nouveauté de leurs formes. Il faut éviter les *ſites* communs, ou les rendre agréables, piquans & frappans.

Les *ſites* doivent donc être d'un beau choix, bien liés & bien débrouillés par leurs formes; ils doivent avoir quelque choſe de nouveau & de piquant. „ Le „ moyen de les diverſifier à l'infini, dit M. de Piles, eſt d'y faire ſurvenir quelqu'un de ces accidens qui arrivent ſi communément, & qui répandent tant de variété dans la nature; par exemple, l'interpoſition de quelques nuages qui cauſent de l'interruption dans la lumiere, en ſorte qu'il y ait des endroits éclairés ſur la terre, & des ombres qui ſelon le mouvement des nuages ſe ſuccedent les uns aux autres, & font des effets merveilleux, & des changemens de clair-obſcur qui ſemblent produire autant de nouveaux *ſites* „. L'exécution & le coloris ſont eſſentiels en ce genre.

Les payſages du Pouſſin ſont remarquables par l'agrément, la nouveauté, la richeſſe & l'ingénieuſe diverſité des *ſites*. Je dis *l'ingénieuſe diverſité*, car le *ſite* dans un payſage, doit être varié des divers objets que la nature produit de ſon bon gré, ſans art & ſans culture: les rochers, les torrens, les montagnes, les ruiſſeaux, les forêts, les ciels & les campagnes fertiles ou ruſtiques, ſont les choſes qui plaiſent le plus dans les payſages. (*D. J.*)

SITELLA, ſ. f. (*Antiq. rom.*) eſpece d'urne deſtinée chez les Romains, à mettre des billets ou ballotes, pour les élections des magiſtrats à Rome. On donnoit deux ballotes à ceux qui avoient droit de ſuffrage; l'une marquée de deux lettres *V. R.* pour l'approbation; & l'autre de la lettre *A.* pour la réjection: on jettoit à ſa volonté dans la *ſitella* l'une ou l'autre de ces deux ballotes. (*D. J.*)

SITHNIDES, (*Mytholog.*) les nymphes *ſithnides* étoient originaires du pays de Mégare, l'une d'entre elles eut une fille dont Jupiter devint amoureux, & de ce commerce naquit Mégarus, fondateur de Mégare. Dans cette ville étoit un magnifique aquéduc, bâti par Théagene tyran de Mégare. Les habitans appelloient l'eau de cette fontaine, *l'eau des nymphes ſithnides*. (*D. J.*)

SITHONIE, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe appelle ainſi une partie de la Thrace. Elle tiroit ſon nom de Sithonius roi des Odomantes. Cette contrée étoit ſituée au-deſſus du golfe *Toyonaïcus*, & l'on y comptoit trois villes; ſavoir Olyntho, Metrée & Torone. Hérodote, *lib. VII. c. cxxij.* dit que la contrée où étoient ſituées les villes grecques Torona, Galepſon, Sermyla, Mécyberna & Olynthus, étoit appellée de ſon tems *Sithonia*. C'eſt ſans doute des neiges des montagnes de cette contrée dont parle Virgile dans ces vers.

> *Nec ſic frigoribus mediis Hebrumque bibamus,*
> Sithonia*ſque nives hiemis ſubeamus aquoſæ.*

(*D. J.*)

SITHONIENS, les, (*Géog. anc.*) *Sithonii*; Hérodote met les *Sithoniens* ſur les côtes de Macédoine, dans la Paraxie & la Calcidique, entre le golfe Singitique & le golfe Toyonaïque. Etienne de Bizance & Pline en reconnoiſſent d'autres à l'extrémité ſeptentrionale de la Thrace, ſur les bords du Pont-Euxin, le long de la riviere *Salmideſſus*, entre le mont Æmus & le Danube. Horace, *ode xviij. l. I.* parle de ces derniers; il dit d'eux:

> Sithoniis *non levis Evius*
> *Quum fas atque nefas exiguo fine libidinum*
> *Diſcernunt avidi.*

„ Bacchus nous prouve ſon irritation contre les *Sithoniens*; car plongés dans la débauche, ils ne connoiſſent entre le bien & le mal d'autre milieu que leur inſatiable cupidité „. On ſait que ces peuples faiſoient volontiers excès de vin dans leurs feſtins, & que leurs débauches ſe terminoient ordinairement par des querelles & par des meurtres. (*D. J.*)

SITIA ou SITTIA, (*Géog. mod.*) & par d'autres *Setia* & *Settia*; province de l'île de Candie du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *iſthme*. Cette province n'a que douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une ville de ſon nom, ſituée au nord ſur le bord de la mer. Cette ville eſt bien différente

entre les mains des Turcs, de ce qu'elle étoit autrefois lorſqu'on l'appelloit *Cythæum*. Son château même a été détruit par les Vénitiens en 1651. *Long.* 44. 6. *lat.* 35. 7. (*D. J.*)

SITICINE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) on nommoit *ſiticines* chez les Romains, ceux qui jouoient aux enterremens, de la trompette ſur des airs triſtes & lugubres. (*D. J.*)

SITIFIS, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe, & enſuite la capitale d'une des Mauritanies, à laquelle elle donna ſon nom. C'étoit une ville conſidérable, comme on le voit par l'itinéraire d'Antonin, où elle eſt nommée *Sitifi*.

Ce fut principalement dans le moyen âge que *Sitifis* acquit de la célébrité, & qu'elle donna ſon nom à la Mauritanie ſitifenſe, dont elle devint la métropole. Pluſieurs routes y aboutiſſoient comme dans les plus grandes villes. On compte entr'autres celles de Carthage, de Lambaeſa, de Lamasba & de Theveſte. *Sitifis* eſt aujourd'hui un village du royaume d'Alger dans la province de Bugie, & qui eſt connu ſous le nom de *Stefe*. (*D. J.*)

SITOCOME, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) magiſtrat chez les Grecs, qui avoit une inſpection générale ſur les blés, & répondoit à-peu-près à l'édile céréal des Romains. (*D. J.*)

SITONES, ſ. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σιτῶναι, c'eſt ainſi qu'on nommoit les officiers chargés des proviſions de blé pour la conſommation de la ville; & afin qu'elle fût toujours pourvûe, le tréſorier général avoit ordre de leur fournir tout l'argent dont ils auroient beſoin pour cet approviſionnement. Potter, *Archæol. græc. l. I. c. xv. t. I. p.* 83. (*D. J.*)

SITOMAGUM ou SITOMAGUS, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Venta Icenorum* à Londres, entre *Venta Icenorum* & *Cambretonium*, à 32 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du ſecond. C'eſt aujourd'hui Thetford en Nord-Folekshire. Il paroît que c'eſt la même que la table de Peutinger appelle *Sinomagum*. (*D. J.*)

SITONS, LES, *Sitones*, (*Géog. anc.*) Tacite, *Germ. c. xliv. & xlv.* nomme ainſi l'un des trois principaux peuples qui habitoient la Scandivanie. Les *Sitons*, dit-il, ſont voiſins des Suions; & quoique dans tout le reſte ils leur ſoient ſemblables, il y a pourtant cette différence que c'eſt une femme qui commande chez eux, tant ils dégénerent, non-ſeulement de la liberté, mais encore de la ſervitude. Ils habitoient au-delà du mont Sévo, qui les ſéparoit des Suions. Ceux-ci s'étendoient à l'orient, & les *Sitons* étoient bornés à l'occident & au midi par l'Océan.

Les anciens n'ont point marqué diſtinctement en combien de peuples ſe diviſoit la nation des *Sitons*. Cependant comme Ptolomée place les *Chadini* dans la partie occidentale de la Scandinavie, on ne peut guere ſe diſpenſer de les mettre au nombre des *Sitons*. Les *Bergii* de Pline peuvent auſſi être compris ſous ce nom général, de même que les habitans de l'île de *Nérigon*.

Dans la ſuite, le nom des *Sitons* fut changé en celui de *Normands*, qui leur fut commun avec les Suions; & on vint enfin à les appeller *Norvégiens*, nom ſous leſquels ils ſont encore connus aujourd'hui. Ces peuples, dit M. d'Audifret, *Anc. Géogr. tome I.* vivoient dans un grand déréglement avant que Norus, fils d'Humblus, roi de Suede, les eût ſubjugués. Il les ramena par ſa douceur & par ſon adreſſe, & leur imprima d'abord la crainte des dieux. Il leur fit une ſorte de religion; & afin de les mieux retenir dans le devoir, il leur preſcrivit des lois, leur apprenant par des inſtructions & par des exemples à régler leur vie. La mort de ce prince fit naître pluſieurs petits royaumes, dont le partage cauſa de grands différens; de ſorte que les *Sitons* laſſés des guerres civiles abandonnerent leur pays, & commencerent à courir les mers ſous le nom de *Norvégiens*. (*D. J.*)

SITOPHYLAX, ſ. m. (*Antiq. greq.*) mot grec qui veut dire *gardien du blé*. Le *ſitophylax* étoit le nom d'un magiſtrat chez les Athéniens, qui veilloit à ce que chaque particulier n'eût pas plus de blé qu'il lui en falloit pour ſa proviſion. Cette proviſion étoit réglée par la loi, & les *ſitophylax* avoient l'œil à l'obſervation de cette loi. Il y avoit quinze *ſitophylax*, dix pour la ville & cinq pour le pirée. *Voyez* le ſavant *commentaire* de Samuel Petit *ſur les lois attiques, l. V. tit.* 57. (*D. J.*)

SITTACENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie dans l'Aſſyrie. Ptolomée, *l. VI. c. j.* la place près de la Suziane. Strabon dit que dans la ſuite on lui donna le nom d'*Apolloniatide*. (*D. J.*)

SITTACENI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie dans la Sarmatie aſiatique. Strabon, *l. II. p.* 415. les met au nombre des peuples qui habitoient ſur le bord des Palus-Méotides. (*D. J.*)

SITTARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers, & aux confins de celui de Limbourg. Cette petite ville, ſituée ſur un ruiſſeau environ à une lieue de la Meuſe & à ſept lieues au midi de Ruremonde, fut preſque toute ruinée en 1677, & elle ne s'eſt pas rétablie depuis. (*D. J.*)

SITUATION, ÉTAT, (*Gram. & Synon.*) *ſituation* dit quelque choſe d'accidentel de paſſager. *Etat* dit quelque choſe d'habituel & de permanent.

On ſe ſert aſſez communément du mot de *ſituation* pour les affaires, le rang ou la fortune, & de celui d'*état* pour la ſanté.

Le mauvais *état* de la ſanté eſt un prétexte aſſez ordinaire dans le monde, pour éviter des *ſituations* embarraſſantes ou déſagréables.

La viciſſitude des événemens de la vie fait ſouvent que les plus ſages ſe trouvent dans de triſtes *ſituations*; & que l'on peut être réduit dans un *état* déplorable, après avoir long-tems vécu dans un *état* brillant. *Girard Synonymes*. (*D. J.*)

SITUATION, ſ. f. *en Géométrie & en Algebre*, ſignifie la poſition reſpective des lignes, ſurfaces, *&c.*

M. Leibnitz parle dans les actes de Leipſic d'une eſpece particuliere d'analyſe, qu'il appelle *analyſe de ſituation*, ſur laquelle on pourroit établir une ſorte de calcul.

Il eſt certain que l'analyſe de *ſituation* eſt une choſe qui manque à l'algebre ordinaire. C'eſt le défaut de cette analyſe, qui fait qu'un problème paroît ſouvent avoir plus de ſolutions qu'il n'en doit avoir dans les circonſtances limitées où on le conſidere. Par exemple, qu'on propoſe de mener par l'angle *C*, *fig.* 12. *Alg.* d'un quarré *ABCD* une ligne *FCG*, qui ſoit terminée par les côtés *AD* & *AB* prolongés, & qui ſoit égale à une ligne donnée *LM*. Il eſt certain que ce problème ainſi propoſé n'a que deux ſolutions, & qu'on ne peut mener par le point *C* plus de deux lignes *ECH*, *GCF* qui ſatiſfaſſent à la queſtion. Cependant ſi on réduit ce problème en équation en prenant *AG* pour inconnue, on trouvera qu'il monte au quatrieme degré. *Voyez l'application de l'Algebre à la Géométrie* de M. Guiſnée, *& le neuvieme livre de ſections coniques* de M. de l'Hôpital, d'où il s'enſuit que le problème a quatre ſolutions; & il en a quatre en effet, parce qu'on peut faire paſſer par le point *C* deux lignes *CO*, *CQ*, dont les parties *OP*, *QR*, terminées par les côtés *AD* & *AB* (prolongées ou non) ſoient égales à la ligne donnée *LM*; ce qui différentie les lignes *OP* & *QR* d'avec les lignes *GF*, *EH*; c'eſt que les extrémités de ces deux-ci ſe trouvent ſur les côtés *AD* & *AB prolongés vers H & vers F*, au lieu que *OP* a une de ſes extrémités ſur *AD non-prolongé*, & l'autre ſur *AB prolongé vers O*; & de même *QR* a l'une de ſes extrémités ſur *AB non prolongée*, & l'autre ſur *AD prolongée vers Q*. Le calcul algébrique ne peut exprimer autre choſe que la condition que les extrémités *G*, *F*, *E*, *H*, ſoient ſur *AD* & *AB prolongées ou non*; & voilà pourquoi le calcul donne quatre ſolutions du problème. Il eſt vrai que cette abondance de l'algebre qui donne ce qu'on ne lui demande pas, eſt admirable & avantageuſe à pluſieurs égards, mais auſſi elle fait ſouvent qu'un problème qui n'a réellement qu'une ſolution en prenant ſon énoncé à la rigueur, ſe trouve renfermé dans une équation de pluſieurs dimenſions, & par-là ne peut en quelque maniere être réſolu. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on trouvât moyen de faire entrer la *ſituation* dans le calcul des problèmes, cela les ſimplifieroit extrèmement pour la plûpart; mais l'état & la nature de l'analyſe algébrique ne paroiſſent pas le permettre *Voyez* ſur cela mon *traité de dynamique*, *ſeconde édition*, *article* 176; *voyez* auſſi *l'article* ÉQUATION *vers la fin*.

Dans le *tome VIII.* des *Mémoires de l'académie de Petersbourg*, on trouve un *mémoire* de M. Euler, qui a pour titre, *Solutio problematis ad Geometriam ſitus pertinentis*, c'eſt-à-dire *ſolution d'un problème qui a rapport à la Géométrie des ſituations*. Mais on ne voit dans ce mémoire rien qui ait rapport à l'analyſe de

ſitua-

ſituation dont nous parlons; il s'agit ſeulement de ſavoir par quel chemin on doit paſſer pour traverſer des ponts diſpoſés ſur une riviere qui ſerpente, & les traverſer de maniere qu'on ne paſſe jamais deux fois ſur le même. (*O*)

Situation, (*Poéſie dramatique.*) *Situation* en fait de tragédie, dit l'abbé Nadal, eſt ſouvent un état intéreſſant & douloureux; c'eſt une contradiction de mouvemens qui s'élevent tout-à-la-fois, & qui ſe balancent; c'eſt une indéciſion en nous de nos propres ſentimens, dont le ſpectateur eſt plus inſtruit, pour ainſi dire, que nous-mêmes ſur ce qu'il y a à conclure de nos mœurs, ſi elles ſont frappées comme elles doivent l'être.

Au milieu de toutes les conſidérations qui nous diviſent & qui nous déchirent, nous ſemblons céder à des intérêts où nous inclinons le moins, notre vertu ne nous aſſûre jamais plus que lorſque notre foibleſſe gagne de ſon côté plus de terrein: c'eſt alors que le poëte qui tient dans ſa main le ſecret de nos démarches, eſt fixé par ſes regles ſur le parti qu'il doit nous faire prendre, & tranche d'après elle ſur notre deſtinée.

C'eſt dans le Cid qu'il faut chercher le modele des *ſituations*. Rodrigue eſt entre ſon honneur & ſon amour, Chimene eſt entre le meurtrier de ſon pere & ſon amant; elle eſt entre des devoirs ſacrés & une paſſion violente; c'eſt de-là que naiſſent des agitations plus intéreſſantes les unes que les autres; c'eſt là où s'épuiſent tous les ſentimens du cœur humain, & toutes les oppoſitions que forment deux mobiles auſſi puiſſans que l'honneur & l'amour.

La *ſituation* de Corneille entre les cendres de Pompée & la préſence de Céſar, entre ſa haine pour ce grand rival & l'hommage reſpectueux qu'il rend à la vertu; les reſſentimens en elle d'une ennemie implacable ſans que ſa douleur prenne rien ſur ſon eſtime pour Céſar; tout cela forme de chaque ſcene où ils ſe montrent enſemble une *ſituation* différente. Dans de pareilles circonſtances, leur ſilence même ſeroit éloquent & leur entrevûe une poéſie ſublime, mais les préſenter vis-à-vis l'un de l'autre, c'eſt pour Corneille avoir déja fait les beaux vers, & ces tirades magnifiques qui mettent les vertus romaines dans leur plus grand jour.

Il eſt aiſé de ne pas confondre les coups de théâtre & les *ſituations*: l'un eſt paſſager, &, à le bien prendre, n'eſt point une partie eſſentielle de la tragédie, puiſqu'il ſeroit facile d'y ſuppléer; mais la *ſituation* ſort du ſein du ſujet & de l'enchaînement de quelques incidens, & par conſéquent s'y trouve beaucoup plus liée à l'action. (*D. J.*)

Situation, ſ. f. (*Architect.*) eſpace de terrein propre à y élever un bâtiment, ou pour planter un jardin. Il eſt d'autant plus avantageux que le fonds en eſt bon, l'expoſition heureuſe & les vûes belles; c'eſt ce qu'on nomme vulgairement *aſſiette*. (*D. J.*)

Situation du terrein, (*Jardin.*) eſt la choſe la plus eſſentielle pour planter un jardin. Si le choix n'eſt pas heureux, les arbres mourront en peu de tems. Quoiqu'il y ait cependant des moyens pour améliorer les mauvaiſes terres, ils ſont de grande dépenſe, ſouvent même il arrive que malgré les amandemens, les arbres ayant atteint le fond naturel de la terre, y périſſent.

Cinq conditions ſont néceſſaires à une bonne *ſituation*; une expoſition ſaine, un bon terroir, l'eau, la vûe d'un beau pays, & la commodité du lieu.

Une expoſition ſaine eſt celle d'un lieu qui n'eſt pas trop élevé, crainte des vents, ni trop bas, à cauſe des marécages; il faut la demi-côte ou la plaine. Dans une terre humide, la mi-côte eſt meilleure; dans une terre légere, la plaine eſt préférable & de moindre entretien.

Un bon terroir ſignifie une *terre fertile & abondante*: ſans cette condition il eſt inutile de planter un jardin. *Voyez* Terroir.

L'eau, qui eſt la troiſieme condition, eſt une des plus eſſentielles; les habitans d'un pays, s'ils paroiſſent ſains, vous font juger de la bonté de l'eau; & en y faiſant cuire des légumes, vous connoîtrez ſa qualité. Sans ſon ſecours les végétaux périroient dans les grandes chaleurs; il n'en faut pas cependant une ſi grande quantité, parce qu'elle rendroit le lieu aquatique & mal-ſain.

La vûe d'un beau pays, quoique moins néceſſaire que les précédentes conditions, eſt du goût de tout le monde; & la commodité du lieu ne l'eſt pas moins, par l'utilité qu'on en peut retirer.

SITZISTAN, (*Géogr. mod.*) petite province de Perſe, entre celle de Makeran & de Sableſtan. Ses principaux lieux ſont *Sitziſtan*, Fardau, Chaluck, Maſurgian & Maſnich.

SITZU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon, dans l'île de Nipon. C'eſt le pays le plus avancé vers l'oueſt, & ſur un grand golfe. Les parties méridionales ſont fort chaudes, mais celles du nord ſont plus froides & plus abondantes en ce qu'ils appellent *gokokf*, c'eſt-à-dire, *blé*, *riz*, *orge & feves*. On y trouve auſſi du poiſſon & du ſel; & à tout prendre, c'eſt un fort bon pays. Il eſt diviſé en treize diſtricts.

SIVADIERE, ſ. f. (*Meſure ſeche.*) meſure de grains en uſage en Provence, & particulierement à Marſeille. Les huit *ſivadieres* ſont une hémine du pays. La *ſivadiere* de blé doit peſer un peu plus de neuf livres poids de Marſeille, qui ſont ſept livres un peu fortes poids de marc. *Savary* (*D. J.*)

SIVAN, ſ. m. (*Hiſt. judaïq.*) neuvieme mois de l'année civile des Hébreux, & le troiſieme de l'année eccléſiaſtique. Il a trente jours, & répond à la lune de Mai.

C'étoit le ſix de ce mois que tomboit la Pentecôte ou le cinquantieme jour après la Pâque. *Voyez* Pentecote.

Le 17 étoit fête pour la priſe de Cæſarée par les Aſmonéens, qui en chaſſerent les payens & y établirent des juifs.

Le 23, jeûne en mémoire de la défenſe faite par Jéroboam, fils de Nabat, à ſes ſujets, de porter leurs premices à Jéruſalem.

Les juifs modernes jeûnent encore ou fêtent d'autres jours, en mémoire de quelques évenemens fort ſuſpects, qui ne ſont atteſtés que par les livres de leurs rabbins. *Calendr. des Juifs* à *la tête du Diction. de la Bible*, par dom Calmet.

SIVAS, (*Géog. mod.*) ville ruinée de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, à deux journées au midi de Tocat. Elle étoit le chef-lieu d'un gouvernement, & la réſidence d'un bacha, avant que Tamerlan eût fait raſer cette ville lorſqu'il s'en empara. *Long.* ſuivant les tables arabiques, 71. 30. *lat. ſeptentr.* 39. 30. (*D. J.*)

SIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) De ce genre de plante, dans lequel Tournefort compte huit eſpeces, nous décrirons celle des boutiques, *ſium aromaticum quod ſiſon officinarum*, *I. R. H.* 308. Cette plante a d'ordinaire la racine ſimple, blanche, ligneuſe, foiblement enfoncée en terre, & d'un goût de panais, un peu aromatique. Elle pouſſe une ou pluſieurs tiges hautes d'environ deux piés, rondes, moëlleuſes, liſſes, glabres, noueuſes & rameuſes. Ses feuilles ſont ailées comme celles du panais, rangées alternativement le long de la tige, du reſte ſemblables à celles du chervi, tendres, oblongues, crénelées ſur leurs bords, quelquefois découpées. Ses fleurs naiſſent ſur des ombelles, aux ſommets de la tige & des rameaux; petites, compoſées chacune de cinq pétales, blanches, taillées en cœur, & diſpoſées en roſe; il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, menues, arrondies, cannelées ſur le dos, applaties de l'autre côté, brunes, d'un goût un peu âcre & aromatique. Cette plante vient aux lieux humides, le long des haies & des foſſés. Elle fleurit en été, & ſes graines mûriſſent au commencement d'Août; mais on ne fait cas que de celles du Levant, parce qu'elles ont l'odeur du véritable amomum, & qu'elles abondent dans ce pays-là en une huile eſſentielle aromatique, qu'on en peut tirer par la diſtillation. (*D. J.*)

SIVRAY, *ou* CIVRAY, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Poitou, ſur la Charente, à 10 lieues au midi de Poitiers, ſur la route d'Angoulême. Elle a une ſénéchauſſée, & eſt chef-lieu d'un comté qui eſt un domaine de la couronne. Les Proteſtans faiſoient autrefois fleurir cette ville, dans laquelle ils avoient un temple. *Long.* 17. 55. *latit.* 46. 12. (*D. J.*)

SIUTO, ſ. m. (*Hiſt. mod. relig. & philoſ.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne au Japon une ſecte de philoſophes qui font profeſſion de ne ſuivre aucune des religions admiſes dans cet empire. Ces philoſophes font conſiſter la perfection & le ſouverain bien dans une vie ſage & vertueuſe. Ils ne reconnoiſſent point un état futur, & prétendent que les bonnes actions & les crimes n'ont point hors de ce monde de récompenſes ou de punitions à attendre. L'homme, ſelon eux étant doué de la raiſon, doit vivre conformément aux lumieres qu'il a reçues, & par conſéquent il eſt obli-

oblige de vivre ſagement. Les *ſiutoïſtes* rejettent les chimeres de la métempſycoſe, & toutes les divinités ridicules des religions du ſintos & de ſiaka. *Voyez* Sintos & Siaka. Ils croient que nos ames, iſſues d'un eſprit univerſel qui anime toute la nature, après avoir été ſéparées du corps, retournent dans le ſein de ce même eſprit, de même que les fleuves après avoir terminé leurs cours, rentrent dans la mer d'où ils tiroient leur origine. *Tien*, c'eſt-à-dire le *ciel*, eſt le nom qu'ils donnent à cet eſprit, qui eſt la ſeule divinité qu'ils admettent; d'où l'on voit que les *ſiutoïſtes* ont les mêmes idées ſur la divinité que les lettrés chinois, c'eſt-à-dire, ce ſont de vrais théiſtes; car quoique le mot *tien* ſignifie le *ciel*, il ne faut point croire que ce ſoit au ciel matériel & viſible que ces philoſophes adreſſent leurs vœux, mais à l'Etre ſuprème, créateur du ciel & de la terre. *Voyez* Tien. Cependant on aſſure que quelques-uns d'entr'eux admettent un être intellectuel & incorporel qui gouverne la nature, mais qu'ils diſtinguent de ſon auteur, & qu'ils regardent comme étant lui-même une production de la nature. Selon eux cet être a été engendré par *In* & *Jo*; deux puiſſances différentes, dont l'une eſt active, & l'autre paſſive; l'une eſt le principe de la génération, & l'autre de la corruption. Les *ſiutoïſtes* croient le monde éternel, mais que les hommes, les animaux, le ciel & tous les élémens ont été produits par *In* & *Jo*. Ces philoſophes n'ont aucun temple, ni aucune forme de culte; ainſi que les lettrés chinois, ils font des cérémonies en mémoire de leurs ancêtres, ſur les tombeaux deſquels ils offrent du riz & des viandes; ils allument des cierges devant leurs images, & donnent des repas ſomptueux en leur honneur. Ils regardent le ſuicide non-ſeulement comme permis, mais même comme honorable.

Les *ſiutoïſtes* ont, ainſi que les lettrés de la Chine, une profonde vénération pour la mémoire & les écrits de Confucius, & particulierement pour un de ſes livres intitulé *ſiudo*, c'eſt-à-dire *voie philoſophique*, d'où l'on voit que leur ſecte a tiré ſon nom; elle étoit autrefois très-nombreuſe au Japon, & avoit beaucoup de partiſans parmi les perſonnes ſavantes & éclairées, qui s'étoient détrompées des ſuperſtitions & des religions abſurdes du pays. Mais ces philoſophes eurent à eſſuyer de la part des bonzes ou des moines, des calomnies & des perſécutions qui les obligerent de ſe conformer, du-moins extérieurement, à l'idolâtrie du Japon. Le plus grand crime qu'on leur imputa, etoit de favoriſer le Chriſtianiſme, accuſation la plus terrible dont on puiſſe charger quelqu'un dans l'empire japonois.

SIWA, (*Mythol.*) divinité des anciens Germains que l'on croit être leur Pomone. On la repréſentoit toute nue, avec de longs cheveux qui lui deſcendoient par derriere juſqu'au milieu des jambes; elle tenoit d'une main une grappe de raiſin, & de l'autre une groſſe pomme. *Voyez* Groſſer dans ſon *hiſt. latine de la Luſace*; Schoedius: *de diis Germanorum*; & dom Bernard Montfaucon, *tome II.* de ſon *antiquité expliquée par figures*. (*D. J.*)

SIX, (*Arithmét.*) nombre pair compoſé de deux & de quatre, ou de deux fois trois, ou de trois fois deux, ou de cinq & un. Deux & quatre font *ſix*; trois & trois font *ſix*; deux & deux font quatre, & deux font *ſix*; cinq & un font *ſix*. *Six* ſe marque de cette maniere en chiffres arabes 6, en chiffres romains VI, & en chiffres françois de compte & de finance, de la ſorte bj. *Le Gendre*. (*D. J.*)

Six corps des marchands, (*Corporation.*) On appelle à Paris les *ſix corps des marchands*, par honneur, & par une eſpece de diſtinction, la draperie, l'épicerie, la mercerie, la pelleterie, la bonneterie, & l'orfévrerie, pour ne les pas confondre avec ce grand nombre de communautés des arts & métiers, dont les maîtres de quelques-unes ont la qualité de marchands, mais dans un rang bien inférieur pour la richeſſe & l'étendue du commerce. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SIXAIN, ſ. m. *dans l'Art militaire*, étoit un ancien ordre de bataille ſuivant lequel ſix bataillons étant rangés ſur une ligne, on faiſoit avancer le ſecond & le cinquieme pour former l'avant-garde; le premier & le ſixieme ſe retiroient pour faire l'arriere-garde; & le troiſieme & le quatrieme reſtoient en place pour former le corps de bataille. *Chambers*.

Sixain, (*Poéſie.*) On appelle *ſixain* une ſtance compoſée de ſix vers. Nous avons deux ſortes de *ſixains* qui ont des différences aſſez remarquables: les premiers ne ſont autre choſe qu'un quatrain auquel on ajoûte deux vers de rime différente de celle qui a terminé le quatrain. Les *ſixains* de cette eſpece admettent deux vers de rime différente, ſoit devant, ſoit après, comme dans l'exemple ſuivant:

Seigneur, dans ton temple adorable
Quel mortel eſt digne d'entrer?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Dans ce ſéjour impénétrable,
Où tes ſaints inclinés, d'un œil reſpectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majeſtueux?

Rouſſeau.

La ſeconde eſpece de *ſixains*, aſſez commune & fort belle, comprend deux tercets, qui ne doivent jamais enjamber le ſens de l'un à l'autre: il y doit donc avoir un repos après le troiſieme vers. Les deux premiers y riment toujours enſemble, & le troiſieme avec le dernier ou avec le cinquieme, mais ordinairement avec celui-ci

I. Exemple.

Renonçons au ſtérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point ſur eux une eſpérance folle:
Leur pompe indigne de nos vœux
N'eſt qu'un ſimulacre frivole,
Et les ſolides biens ne dépendent pas d'eux.

Rouſſeau.

II. Exemple.

Je diſois à la nuit ſombre:
O nuit! tu vas dans ton ombre
M'enſevelir pour toujours.
Je rediſois à l'Aurore,
Le jour que tu fais éclore
Eſt le dernier de mes jours.

(*D. J.*) Rouſſeau.

Sixain, *en terme de Layettier*, eſt une boîte qui en contient cinq autres les unes dans les autres, & par conſéquent de diverſes grandeurs.

Sixain, (*Mercerie.*) ce mot ſe dit parmi les marchands merciers des paquets compoſés de ſix pieces de rouleaux ou rubans de laine. Il n'y a guere que les rouleaux des numéros quatre & ſix qui ſoient par *ſixains*: on appelle auſſi un *ſixain* de cartes, un petit paquet contenant ſix jeux de cartes. (*D. J.*)

SIX CENTIEMES, (*Hiſt. mod.*) terme qui chez les anciens Saxons, qui évaluoient les hommes, ſignifioit une perſonne de la valeur de ſix cens chelins; dans le tems que les Saxons dominoient en Angleterre, tous les hommes y étoient diſtribués en trois claſſes; ſavoir la plus haute, la plus baſſe, & la moyenne; de ſorte qu'une perſonne ayant reçu quelque injure, on proportionnoit la réparation à la valeur de l'offenſé, & à ſa claſſe.

Ceux de la plus baſſe claſſe s'appelloient *deux centiemes*, c'eſt-à-dire, des hommes évalués à deux cens chelins; ceux de la moyenne s'appellerent *ſix centiemes*, ou gens évalués à ſix cens chelins, ceux de la plus haute s'appelloient *douze centiemes*, comme étant évalués à douze cens chelins.

SIXENA, (*Géog. mod.*) village d'Eſpagne, dans l'Arragon, au comté de Ribagorça, ſur la riviere d'Alcana, à cinq lieues de Balbaſtro, vers le couchant. *Long.* 17. 47. *lat.* 41. 46.

Ce village eſt remarquable par ſon célebre monaſtere de dames de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem; il forme un grand bâtiment dans un lieu ſpacieux, & ceint de murailles comme une citadelle. Ce fut la reine Sancha, femme d'Alphonſe II. roi d'Arragon, qui fonda ce monaſtere en 1188, & qui le dota richement. Après la mort d'Alphonſe ſon mari, elle s'y retira avec ſa fille Douce; elles y prirent toutes deux l'habit, de même que quelques autres princeſſes du ſang royal. Blanche, fille de Jacques II. roi d'Arragon, a été ſupérieure du même monaſtere, & c'eſt un beau rang.

La ſupérieure a ſon palais à part, richement orné, quand elle meurt, on fait ſes obſeques pendant ſept jours; enſuite on rompt le ſceau de ſes armes. Les dames d'Arragon & de Catalogne qui entrent dans cette

cette maiſon, doivent être d'une race ſi ancienne & ſi connue, qu'il ne ſoit pas néceſſaire d'en venir aux preuves de nobleſſe; les autres les font à la maniere des chevaliers de l'ordre de Jéruſalem.

Quand ces dames ſont au chœur, elles portent un grand manteau & un ſceptre d'argent à la main; la ſupérieure confere tous les bénéfices cures de ſes terres, & donne l'obédience à tous les prêtres. Elle viſite ſon domaine avec les dames ſes aſſiſtantes, & ſe trouve aux chapitres provinciaux de l'ordre en Arragon, où elle a ſéance & voix délibérative. Elle porte toujours la grande croix ſur l'eſtomac, ce qui la diſtingue encore des autres dames. Je ne ſache que l'abbêſſe de Remiremont qui ſoit le pendant de la ſupérieure du monaſtere de *Sixena*. (*D. J.*)

SIXIEME, ſ. m. (*Arithmétique.*) c'eſt la partie d'un tout diviſé en ſix parties égales; en fait de fractions ou nombre rompu, de quelque tout que ce ſoit, un *ſixieme* s'écrit de cette maniere $\frac{1}{6}$, & trois *ſixiemes*, cinq *ſixiemes*, *&c.* ainſi $\frac{3}{6}$, $\frac{5}{6}$, *&c.* un *ſixieme* vaut un demi-tiers; ainſi deux *ſixiemes* font un tiers, trois *ſixiemes* la moitié ou un tiers & demi-tiers; quatre *ſixiemes* font deux tiers; cinq *ſixiemes* font deux tiers & un demi-tiers, ou la moitié & un tiers; & ſix *ſixiemes* font trois tiers qui eſt le tout; le *ſixieme* de vingt ſols eſt trois ſols quatre deniers. *Le Gendre*. (*D. J.*)

SIXMILEWATER, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulſter; elle arroſe le comté d'Antrim, où elle ſe jette dans le lac de Neaugh. La ville de Connor eſt ſituée à l'embouchure de cette petite riviere.

SIXTE, ſ. f. *en Muſique*, eſt une des deux conſonnances imparfaites, appellée par les Grecs *hexacorde*, parce que ſon intervalle eſt formé de ſix ſons, c'eſt-à-dire, de cinq degrès diatoniques. Il y en a de quatre ſortes: deux conſonnantes & deux diſſonnantes.

Les conſonnantes ſont 1°. la *ſixte* mineure, compoſée de trois tons & de deux ſemi-tons majeurs, comme de *mi* à *ut*: ſon rapport eſt de 5 à 8. 2°. La *ſixte* majeure, compoſée de quatre tons & un ſemi-ton majeur, comme *ſol*, *mi*: ſon rapport eſt de 3 à 5.

Les *ſixtes* diſſonnantes ſont 1°. la *ſixte* diminuée, compoſée de deux tons & trois ſemi-tons majeurs, comme *ut* dièſe, *la* bémol; & dont le rapport eſt de 125 à 192. 2°. La *ſixte* ſuperflue, compoſée de quatre tons, un ſemi-ton majeur, & un ſemi-ton mineur le rapport de cette *ſixte* eſt de 72 à 125.

Ces deux derniers intervalles ne s'employent jamais dans la mélodie, & la *ſixte* diminuée ne s'employe point non plus dans l'harmonie.

Il y a ſept accords qui portent le nom de *ſixte*: le premier s'appelle ſimplement *accord de ſixte*. C'eſt l'accord parfait dont la tierce eſt portée à la baſſe, ſa place eſt ſur la médiante du ton, ou ſur la note ſenſible. Le ſecond s'appelle *accord de ſixte quarte*; c'eſt encore l'accord parfait dont la quinte eſt portée à la baſſe; il ne ſe fait guere que ſur la dominante ou ſur la tonique. Le troiſieme eſt appellé *accord de petite ſixte*; c'eſt un accord de ſeptieme, dont la quinte eſt portée à la baſſe. La petite *ſixte* ſe met ordinairement ſur la ſeconde note du ton & ſur la ſixieme.

Le quatrieme eſt l'accord de *ſixte* & quinte ou grande *ſixte*, qui eſt encore un accord de ſeptieme, mais dont la tierce eſt portée à la baſſe; ſi l'accord de ſeptieme eſt dominant, alors l'accord de grande *ſixte* perd ce nom, & s'appelle *accord de fauſſe quinte*; la grande *ſixte* ne ſe met communément que ſur la quatrieme note du ton. Enfin, le cinquieme eſt l'accord de *ſixte*, ajoutée, qui eſt un accord fondamental compoſé, ainſi que celui de grande *ſixte*, de tierce, quinte, *ſixte* majeure, & octave, & qui ſe place de même ſur la tonique, ou ſur la quatrieme note du ton. On ne peut donc diſtinguer ces deux accords que par la maniere de les réſoudre ſur l'accord ſuivant; car ſi la quinte deſcend, & que la *ſixte* reſte en place, c'eſt l'accord de grande *ſixte*, & la baſſe fondamentale fait une cadence parfaite; Mais ſi la quinte reſte & que la *ſixte* monte, c'eſt l'accord de *ſixte* ajoutée, & la baſſe fondamentale fait une cadence irréguliere. Or, comme après avoir frappé cet accord, on eſt maître de le ſauver de l'une de ces deux manieres; cela tient l'auditeur en ſuſpens ſur le vrai fondement de l'accord juſqu'à ce que la ſuite l'ait déterminé; & c'eſt cette liberté de choiſir que M. Rameau appelle *double emploi*. Enfin, le cinquieme accord de *ſixte*, eſt celui de *ſixte* ſuperflue c'eſt une eſpece de petite *ſixte*, qui ne ſe pratique jamais que ſur la ſixieme note d'un ton mineur, deſcendant ſur la dominante; comme alors la *ſixte* de cette ſixieme note eſt naturellement majeure, on la rend quelquefois ſuperflue en y ajoutant encore un dièſe. *Voyez au mot* ACCORD. (*S*)

SIXTE, (*Jeu du*) le *ſixte* a beaucoup de rapport au jeu de la triomphe: le nom de *ſixte* lui a été donné parce qu'on y joue ſix, qu'on donne ſix cartes, & que la partie va en ſix jeux. L'on joue les cartes à ce jeu comme à la triomphe. Après être convenu de ce qu'on doit jouer, on voit à qui mêlera, & celui qui doit faire bat & donne à couper à ſa gauche, & diſtribue enſuite ſix cartes à chacun par deux fois trois; après quoi il tourne la carte du fond qui lui revient, & dont il fait la triomphe, lorſque le jeu n'eſt compoſé que de trente-ſix cartes, comme il doit être ordinairement; & lorſqu'on veut qu'il y ait un talon, on joue avec les petites cartes; en ce cas, on tourne la carte de deſſus le talon qui fait la triomphe; cela dépend de la volonté des joueurs. Le jeu eſt plus beau, & il faut plus de ſcience à le jouer, lorſqu'on le joue avec trente-ſix cartes. Nous allons donner quelques regles qui acheveront de donner une intelligence plus complete de ce jeu.

Celui qui donne mal perd un jeu qu'il démarque, & remêle; lorſque le jeu ſe trouve faux, le coup où il eſt découvert faux ne vaut pas, mais les précédens ſont bons, & celui-là auſſi ſi le coup étoit fini, & les cartes brouillées; qui tourne un as marque un jetton pour lui; l'as emporte le roi, celui-ci la dame, la dame le valet, & ainſi des autres cartes, ſuivant leur ordre naturel.

Celui qui joue jettant une triomphe, ou telle autre carte que ce ſoit, on eſt obligé d'en jetter ſi on en a; ſinon on renonce, & l'on perd deux jeux dont on eſt démarqué, ſi on les a; ou on le fera d'abord qu'on en aura de cette partie.

Celui qui jette d'une couleur jouée doit lever, s'il eſt poſſible, la carte la plus haute jouée; autrement il perd un jeu qu'on lui démarque; celui qui fait trois mains marque un jeu; ſi deux joueurs ont fait chacun trois, c'eſt celui qui les a plutôt faites qui marque un jeu. Si tous les joueurs avoient fait une main chacun, celui qui auroit fait la premiere marqueroit le jeu; de même que quand le prix eſt partagé par deux mains, celui qui a le plutôt ſes deux mains marque le jeu.

Celui qui fait ſeul ſix mains gagne la partie: voilà de quelle maniere ſe joue le jeu de *ſixte*: celui qui eſt le premier en carte a l'avantage, puiſqu'il commence à jouer la carte qui lui eſt plus convenable.

SIZALISCA, (*Géog. mod.*) riviere de Grece dans la Livadie, anciennement *Pliſtus*. Elle a ſa ſource près des ruines de Delphes, & ſe décharge dans le golfe de Salona, qui eſt une partie de celui de Lepante. (*D. J.*)

SIZETTE, JEU DE LA, ſ. f. ce jeu eſt peu commun à Paris; & cependant c'eſt un des jeux de cartes les plus amuſans; il demande beaucoup de tranquillité & d'attention.

L'on y joue ſix perſonnes, ce qui lui a fait donner apparemment le nom de *ſizette*; l'on joue trois contre trois placés l'un entre l'autre alternativement, c'eſt-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait deux joueurs d'un même parti l'un contre l'autre; le jeu de cartes avec lequel l'on joue, eſt de trente-ſix cartes, depuis le roi, qui eſt la premiere, juſqu'au ſix.

Comme il eſt avantageux d'être premier, on voit à qui fera, à l'ordinaire; celui qui mêle donne à couper à ſa gauche, & diſtribue enſuite par ſa droite, ſix cartes en deux fois, & jamais autrement, puis tourne la derniere carte, qui eſt celle de triomphe; après quoi, ceux qui ont la main, c'eſt-à-dire qui ſont premiers à jouer, examinent bien leur jeu, que l'un des trois doit gouverner, quoiqu'il ſoit permis à chacun de dire ſon ſentiment; celui donc qui gouverne le jeu, demande à chacun ce qu'il a, & après qu'il eſt informé de leur jeu, il fait jouer celui qui eſt à jouer, par la carte qu'il lui indique; quand elle eſt jouée, ceux du parti contraire qui n'ont encore rien dit, ſe demandent leur jeu, & puis celui de ce parti qui eſt à jouer, fournit de la couleur qu'on joue, s'il en a, ou coupe s'il eſt à propos, & s'il n'en a pas: car on n'y eſt pas obligé, & ce ſont ceux qui

ſont les trois premieres levées, qui gagnent le jeu; ceux qui les font toutes ſix, gagnent le double.

L'habileté du joueur conſiſte à ſavoir le jeu que ſes adverſaires ont, ſans ſe faire trop expliquer, & de retenir avec ſoin la déclaration que chacun d'eux a faite de ſon jeu, pour s'y conformer; cela regarde ceux qui gouvernent les jeux, & les autres joueurs doivent faire attention à ne rien dire que ce qu'on leur demande, afin de le cacher aux adverſaires, & de ne pas expliquer les renonces que l'on peut avoir, ſans y être obligé par celui qui gouverne, qui ne doit découvrir le jeu qu'à propos. L'expérience & l'uſage apprendront ce jeu à ceux qui le joueront, ils y prendront beaucoup de plaiſir. Voici quelques regles qui pourront les aider. Lorſque le jeu eſt faux, le coup eſt nul, & les précédens ſont bons.

S'il y a une carte tournée, l'on remêle; celui qui au-lieu de tourner la carte du deſſous, qui devoit faire la triomphe, la joint à ſes autres cartes, perd un jeu, & remêle; celui qui donne mal, de même; celui qui tourne une carte de l'un de ſes adverſaires, en donnant, perd un jeu, & remêle.

Celui qui renonce perd deux jeux, ou ne joue plus, mais on remêle comme ſi le coup ſe fût joué.

Celui qui ne coupe pas une couleur dont il n'a point, & qu'il pourroit couper, ne fait point faute, dans quelque cas que ce puiſſe être.

D'abord que la carte eſt lâchée ſur le tapis, elle eſt cenſée jouée.

Lorſque deux des joueurs ont leur jeu étalé ſur la table, il faut néceſſairement que le troiſieme étale auſſi le ſien, pendant que le coup ſe joue.

L'on ne ſauroit changer de place pendant une partie, ni même pendant pluſieurs; l'on ne peut point faire couper qu'à gauche; celui qui donneroit devant ſon tour, s'il avoit tourné, le coup ſeroit bon, mais s'il n'avoit pas tourné, il ſeroit tems de faire mêler celui qui le devroit de droit; on ne peut donner les cartes que par trois.

Celui qui a joué avant ſon rang, ne peut point reprendre ſa carte, à moins qu'il n'ait pas jetté de la couleur jouée, & dont il pouvoit fournir, dans ce cas il perd un jeu, & le coup ſe joue; ceux qui quittent la partie avant qu'elle ſoit finie, la perdent.

Celui des joueurs qui tourneroit une ou pluſieurs levées des adverſaires, perdroit un jeu.

Lorſqu'un joueur fait une faute, ceux du même parti doivent la ſupporter; ceux qui n'ont pas de points à demarquer pour leurs fautes, les adverſaires les marquent en leur faveur.

SIZE, ſ. f. (*Jouaillier.*) eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour trouver le poids des perles fines & rondes. *Voyez* PERLES.

Il conſiſte en cinq plaques ou feuilles d'étain, d'environ deux pouces de long, & un demi pouce de large, attachées enſemble par un bout avec un clou rivé; chacune de ces plaques eſt percée de pluſieurs trous ronds, de différens diametres; ceux qui ſont à la premiere plaque ſervent à peſer les perles, depuis $\frac{1}{2}$ grain juſqu'à 7 grains; ceux de la ſeconde ſont faits pour peſer les perles depuis 8 grains, ou 2 carats, juſqu'à cinq carats, *&c.* & ceux de la cinquieme, pour les perles depuis 6 carats $\frac{1}{2}$ juſqu'à 8 $\frac{1}{2}$.

SIZUN, ISLE, (*Géog. mod.*) petite île de France, ſur la côte de Bretagne, au diocèſe de Quimper, à trois lieues de la terre ferme. Elle eſt à fleur d'eau, d'un accès difficile, expoſée à tout moment à être ſubmergée, d'ailleurs preſque ſtérile; & cependant la liberté qu'on y reſpire, fait qu'elle eſt habitée par des gens qui ſe contentent pour toute nourriture, d'orge, de poiſſon, & de racines.

O Liberty! thou goddeſs heav'nly bright!
Profuſe of bliſs, and pregnant with delight!
The poverty looks chearful in thy ſight.
Thou mak'ſt the gloomy face of nature gay,
Giv'ſt beauty to the ſun, and pleaſure to the day.

S K

SKAGEN, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la province de Vermeland, à l'orient du lac Waner, dans lequel il ſe décharge. (*D. J.*)

SKAR, *ou* SCARA, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur la riviere de Lida, à deux lieues au midi du lac Waner. On croit que Scarin, roi des Goths, la fonda, & elle devint la réſidence de ſes ſucceſſeurs. *Long.* 31. 36. *latit.* 58. 15.

SKARE-FIELD, *ou* DAARE-FIELD, (*Géogr. mod.*) montagne de la Norwege, aux confins de la Suede. Ces montagnes ont comme les Alpes & les Pyrénées, diverſes branches qui ſe répandent à l'orient & à l'oueſt; elles ſont perpétuellement couvertes de neige, & ne produiſent que de grands ſapins pour des planches, & des mats de navires. (*D. J.*)

SKIDDOW, (*Géogr. mod.*) montagne d'Angleterre, dans la province de Cumberland. Elle paſſe pour la plus haute montagne d'Angleterre, comme celle de Scruffel, qui eſt vis-à-vis, eſt eſtimée la plus haute d'Ecoſſe. (*D. J.*)

SKIE, (*Géogr. anc.*) île de la mer d'Ecoſſe, une des Weſternes, au midi de la province de Rots. On lui donne 42 milles de longueur, & 12 milles dans ſa plus grande largeur; elle n'eſt ſéparée du continent de l'Ecoſſe, que par un petit détroit. Il y a dans cette île, quinze golfes & cinq bonnes rivieres, où l'on pêche du hareng & des ſaumons; ſon terroir produit beaucoup de blé, & on y nourrit de nombreux troupeaux. (*D. J.*)

SKINOSA, (*Géogr. mod.*) île, ou écueil de l'Archipel, à huit milles de l'île de Chéiro, & à douze milles de Naxio; cet écueil qui a environ douze milles de tour; & qu'on a abandonné, eſt apparamment l'île Skimeſſa, que Pline, *l. IV. c. xij.* marque près de Naxos & de Pholegaudros. Les Grecs ne doutent pas que cette île n'ait pris ſon nom des Léntiſques, σχῖνος, *lentiſcus*, dont elle eſt couverte, quoique cet arbre ne ſoit pas plus commun dans *Skinoſa*, que dans les îles voiſines. Il ne reſte dans *Skinoſa* que des maſures d'une ville ruinée, & parmi leſquelles on ne voit rien de remarquable. La férule des anciens croît en abondance dans cette île. (*D. J.*)

SKIPTON, (*Géogr. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, près de la riviere d'Ar, ſur le chemin d'Yorck & Londres. Elle eſt environnée de bois; on a trouvé dans ſon voiſinage une fontaine ſalée & ſoufrée. (*D. J.*)

SKIRIA, ſ. f. (*Antiq. grecq.*) fête de Bacchus, qui ſe célébroit tous les ans à Aba, en Arcadie. Dans cette fête une de leurs coutumes étoit de fuſtiger des femmes à l'autel du dieu, comme on fuſtigeoit de jeunes enfans à l'autel de Diane Orthia, chez les Spartiates. *Skiria* vient de σκιὰ, *ombre*, parce que la ſtatue de Bacchus étoit portée dans une eſpece de tabernacle, ou de niche, qui la tenoit à couvert du ſoleil. (*D. J.*)

SKIRRHE, ſ. m. *terme de Chirurgie;* tumeur contre nature qui a eſſentiellement cinq caracteres qui en ſont par conſéquent autant de ſignes pathognomoniques. Il eſt 1°. dur & renitent; 2°. indolent; 3°. ſans changement de couleur à la peau; 4°. ſans chaleur; 5°. il ſe forme peu-à-peu & par une congeſtion lente. Cette tumeur tire ſon nom du mot grec *ſkirrhos*, qui ſignifie proprement *un morceau de marbre*.

Le *ſkirrhe* eſt formé par l'amas de ſucs blancs lymphatiques endurcis, cette mauvaiſe diſpoſition de la lymphe vient de l'uſage d'alimens groſſiers ou coagulans, de la vie oiſive ou ſédentaire, des ſoucis continuels & chagrins violens, du froid extérieur & de quelques levains étrangers capables d'épaiſſir les humeurs, tels que les virus véroliques, ſcrophuleux, *&c.*

L'épaiſſiſſement particulier des humeurs recrémenticielles dans quelque viſcere, y produit des tumeurs ſkirrheuſes: la bile épaiſſie cauſe un *ſkirrhe* dans le foie; le lait grumelé dans les mamelles; la ſemence dans les teſticules: le chyle dans les glandes du meſentere; la lymphe dans les glandes conglobées, *&c.* Les coups ou contuſions ſont des cauſes externes d'engorgement lymphatique, que la réſorption de la ſéroſité qui ſert de véhicule à la lymphe, fait endurcir & dégénérer en *ſkirre*. Le *ſkirrhe* peut être édémateux, phlegmoneux, ou cancéreux. *Voyez les mots* ŒDÉME, PHLEGMON & CANCER.

Le vrai *ſkirrhe* eſt incurable, parce qu'il n'eſt pas ſuſceptible de réſolution. Les remedes fondans & réſolutifs, tant intérieurs, qu'extérieurs, en donnant de l'action aux vaiſſeaux, le feroient briſer contre la maſſe ſkirrheuſe, & précipiteroient ſa dégénération en cancer.

Il y a beaucoup de tumeurs ſkirrheuſes, dont l'humeur eſt encore ſujette à être détrempée & délayée, & qui par conſéquent ſont réſolubles. Pour entrepren-

prendre avec prudence la réſolution du *ſkirrhe*, il faut obſerver ſi la conſtitution du ſang eſt viſqueuſe & gluante; ou ſi elle eſt ſalée, âcre, & muriatique.

Dans le premier cas, on employe les apéritifs & les fondans d'abord à des doſes très-legeres, pour ne point exciter inconſidérément des mouvemens violens dans l'humeur; tels ſont les préparations apéritives de Mars; les ſels fondans, comme l'*arcanum duplicatum*; le ſel fixe de tartre. Quelques préparations mercurielles, comme l'aquila alba, l'æthiops mineral. Les gommes fondantes, telle que la gomme ammoniaque; les pilules de ſavon, qu'on peut rendre plus actives avec les cloportes & le diagrede.

Extérieurement les cataplaſmes émolliens & réſolutifs, les fumigations avec le cinabre & le ſtorax, ou avec le vinaigre jetté ſur des briques rougies au feu, les emplâtres de ciguë, de vigo, diabotanum, *&c.*

Mais ſi la conſtitution du ſang eſt âcre, il faut ſe ſervir avec la plus grande circonſpection des fondans, & en adoucir l'action en uſant de tems-en-tems de remedes purement délayans, humectans & rafraichiſſans, comme les bouillons avec le poulet ou le veau, & les plantes rafraichiſſantes; les bains & demi-bains, le petit-lait, les eaux minérales ferrugineuſes, & le lait d'âneſſe.

Si le *ſkirrhe* eſt douloureux, ou qu'il ait de la chaleur, il faut éviter exterieurement toute compoſition emplaſtique, capable d'attirer des accidens, en augmentant le mouvement de l'humeur; à moins qu'on ne penſe qu'il devient phlegmoneux, & qu'il ſe diſpoſe à ſuppurer; mais ces apparences ſont très-ſuſpectes dans les parties où ſe forment ordinairement les cancers.

Le régime doit être extrêmement exact; il faut éviter les alimens échauffans, & toutes les paſſions de l'ame. *Voyez le Traité des tumeurs*, par M. Aſtruc. (*Y*)

SKULA, (*Géog. mod.*) montagne de Suede, dans l'Angermanie, près du golphe de Bothnie, entre les rivieres d'Huſa & d'Angerman; elle eſt extrémement haute & ſi droite, qu'elle ſemble menacer ruine. (*D. J.*)

SKYROS, (*Géog. anc.*) *voyez* SCYROS.

S L

SLABODE *ou* SLOBODE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Moſcou, Petersbourg & dans les autres villes de l'empire Ruſſien, un fauxbourg deſtiné aux étrangers. On dit la *ſlabode* des allemands, la *ſlabode* des tartares, *&c.* ce mot qui eſt eſclavon ſignifie une *franchiſe*, à cauſe des privileges accordés aux étrangers qui viendront y demeurer. En Sibérie & aux environs de Tobolskoy; on nomme *ſlabode*, une enceinte environnée d'une muraille de bois qui eſt preſque la ſeule fortification que l'on connoiſſe dans ce pays, pour ſe mettre à couvert des courſes des Tartares, non ſoumis à la Ruſſie.

SLABRES, ſ. f. (*Marine.*) petites buches qui vont à la pêche du levant.

SLAGE *ou* SLAGUEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, au duché de Wandalie, ſur le Wipper, à quelques lieues au-deſſus de Rugenwalde. *Long.* 34. 15. *latit.* 54. 37. (*D. J.*)

SLAGEL, SLAGELS, SLAGEN, (*Géog. mod.*) bourg du Danemarck, dans l'île de Selande, & le chef-lieu d'une préfecture, *Slagels Herrit*, à laquelle il donne ſon nom. (*D. J.*)

SLAINE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Irlande; elle a ſa ſource dans le comté de Wicklo, & va ſe décharger dans la mer d'Irlande, à Wexford. Il eſt plus vraiſſemblable que le *Modonus Fluvius* de Ptolomée eſt la Liffe qui coule à Dublin, que la *Slaine*. (*D. J.*)

SLANTZA, (*Hiſt. nat. Botan.*) petit arbuſte qui croît abondamment dans la peninſule de Kamtſchatka. On dit qu'il eſt de la nature du cedre, excepté qu'il eſt beaucoup plus petit, & qu'au lieu de s'élever en l'air, il rampe à la ſurface de la terre. Ses cônes ou ſes pommes ne ſont que de la moitié de la grandeur de celles du cedre; les habitans du pays les mangent, elles ſont fort aſtringentes, & paſſent pour un grand remede contre le ſcorbut: pour cet effet, on les fait bouillir dans de l'eau, & les matelots ruſſes en ont éprouvé l'efficacité.

SLAVE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Dalmatie. Elle paſſe à Caſtelnovo, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, au-deſſous de la ville de Raguſe. (*D. J.*)

SLAVES, LES, (*Géog. anc.*) *Slavi*, anciens peuples de la Sarmatie, qui avec les Venedes, s'établirent dans la Germanie, entre l'Elbe & la Viſtule; les peuples de ces quartiers ne ſe trouvant pas en état de leur faire tête, à cauſe qu'ils étoient épuiſés par les grandes migrations qui s'étoient faites.

On ne ſait pas au juſte le tems où les *Slaves* s'emparerent des terres des Germains. Journandès & Procope ſont les premiers auteurs qui ayent parlé des *Slaves* On lit dans le premier auteur, que l'invaſion des Venedes ſe fit à la fin du cinquieme ſiecle, & l'on apprend par Paul Diacre qu'à la fin du ſixieme ſiecle, les *Slaves* avoient pénétré dans l'intérieur de la Germanie. Du tems de Dagobert I. roi des François, les *Slaves* firent irruption dans la Thuringe & dans la France Trans-Rhénane, où ils mirent tout à feu & à ſang. Il paroît qu'alors ils habitoient dans la Luſace, & dans les terres du haut & du bas-Elbe.

Nous avons les noms d'une partie des peuples qui compoſoient la nation des *Slaves*. De ce nombre ſont les Antes, les *Slavi Behemani* (Bohèmes), les *Maharenſes* (le duché des Bohèmes) & les *Slaves* Sorabes, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, aux confins des Thuringiens & des Saxons. Enfin, les annales de l'empereur Louis le Débonnaire nous apprennent, qu'à la diéte de Francfort, ce prince reçut les ambaſſadeurs & les préſens que lui envoyoient les *Slaves* orientaux; ſavoir, les Obotrites, les Sorabes, les Wilzes, les Béhémans, les *Marnani*, les *Prædenecenteni* & les Avares de la Pannonie. On met encore au nombre des *Slaves*, les Luciziens, les Rédariens, les Siléſiens, les Polonois, les Havelliens, les Poméraniens, les Caſſubiens, les Wagriens, les Rugiens.

Les Antes & les Sclavons, dit Procope, *Bell. goth. l. III. c. xiv.* n'obéiſſent pas à un roi: mais ils vivent depuis long-tems ſous un gouvernement populaire, & déliberent publiquement de tout ce qui concerne leurs intérêts. Ces deux peuples obſervent les mêmes mœurs; ils ne reconnoiſſent qu'un ſeul Dieu qui a créé le monde, & qui lance le tonnerre: & ils lui ſacrifient des bœufs & d'autres victimes. Bien loin de faire dépendre la vie des hommes de la deſtinée, ils n'avouent pas ſeulement qu'il y en ait; mais lorſqu'ils ſe voient en quelque danger, ſoit par la violence d'une maladie ou par le ſort des armes, ils promettent d'immoler une victime quand ils en ſeront échappés, & ils ne manquent pas d'y ſatisfaire; alors ils croient tenir leur vie de la mort de la victime. Ils rendent auſſi des honneurs aux rivieres, aux nymphes & à d'autres divinités, & ils leur préſentent des ſacrifices, d'où ils tirent des préſages de l'avenir. Ils habitent dans de miſérables chaumieres, éloignées les unes des autres, & dont ils changent ſouvent; ils font la guerre à pié, tenant en leurs mains de petits boucliers, & de petits dards; ils ne portent point de cuiraſſes, quelques uns mêmes ne portent ni tunique, ni manteau: mais ils ſe couvrent d'un haut de chauſſe, lorſqu'ils marchent contre l'ennemi. Ils parlent tous la même langue, & ont une taille & une mine toute ſemblable. Ils ſont grands & robuſtes; la couleur de leur viſage n'eſt pas fort blanche, ni celle de leurs cheveux fort blonde: elle ne tire pas auſſi ſur le noir, mais plutôt ſur le roux. Leur maniere de vivre eſt miſérable comme celle des Maſſagetes, toujours dans la craſſe. Leur eſprit tient beaucoup de la ſimplicité des Huns, auſſi-bien que du reſte de leurs mœurs; tel eſt le recit de Procope, mais il ſe trompe s'il a cru que tous les *Slaves* vivoient ſous un gouvernement populaire; car les *Slaves* Maharenſes, les *Slaves* Bohèmes, les *Slaves* Wilzes, & les *Slaves* Obotrites étoient ſoumis à des rois ou chefs.

Les *Slaves* ou *Sclavons* paſſerent le Danube ſous l'empire de Juſtinien, & inonderent l'Illyrie, où ils prirent des forts, qui juſqu'alors avoient été eſtimés imprenables. Ils ſe bornerent quelque tems à des courſes paſſageres; mais à la fin ils établirent dans l'Illyrie, une demeure plus ſtable que dans leur propre pays. Ils donnerent entr'autres leur nom à cette partie de la Pannonie, qui eſt entre la Save & la Drave, qui fut appellée de-là, *Pannonie Slavienne*, & qu'on nomme encore préſentement *Eſclavonie*. (*D. J.*)

SLAUKAW, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute-Po-

te-Pologne, au palatinat de Cracovie, à deux milles d'Ilkuſch. Il y a dans ſes environs quelques mines de plomb mêlé d'argent. (*D. J.*)

SLÉE, ſ. f. (*Marine.*) ſorte de machine, avec laquelle les Hollandois tirent à terre un vaiſſeau, de quelque grandeur qu'il ſoit. Voici la deſcription de cette machine, tirée de l'architecture navale de M. Witſen. C'eſt une planche d'environ un pié & demi de largeur, & dont la longueur eſt égale à celle de la quille d'un vaiſſeau de moyenne grandeur. Elle eſt un peu élevée par derriere, & un peu creuſe au milieu; enſorte que les côtés s'élevent en talud. Il y a dans ces côtés des trous pour y pouvoir paſſer des chevilles, & le reſte eſt tout uni. Derriere eſt un crochet, qui reçoit une crampe avec une chaîne de fer, qui eſt attachée à une petite machine, où il y a un certain nombre de poulies.

Pour faire uſage de cette machine, on la met ſous la quille du vaiſſeau, & on l'attache à côté par derriere avec des crocs; de ſorte qu'elle eſt droite ſous la quille. On la lie enſuite avec le vaiſſeau fortement, par le moyen des trous qui ſont dans les côtés: on met un gros barreau par-derriere dans le creux qui eſt contre l'étambord, & on l'arrête par le moyen d'une cheville qu'on met dans le trou qui eſt à ce creux; & qui paſſant de-là dans celui qui eſt à l'extrémité de la planche, entretient fermement l'étambord.

Les choſes étant en cet état, & ayant graiſſé & la machine, & la forme ſur laquelle elle eſt appuyée, un homme, à l'aide des poulies & des cabeſtans, amene ou tire à lui un vaiſſeau.

SLEGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, capitale du comté de même nom, & la ſeule place remarquable de ce comté. Elle a le privilege de députer au parlement d'Irlande, & de tenir marché. Elle eſt défendue par un château, & a un aſſez bon port, mais d'un accès difficile, à cauſe d'une barre de ſable qui le traverſe. *Long.* 9. 20. *latit.* 54. 25. (*D. J.*)

SLEIDEN *ou* SCHLIDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Juliers; elle eſt un chef-lieu du comté de même nom, & a une citadelle pour ſa défenſe.

Sturmius (Jean), philologue du xvj. ſiecle, naquit à *Sleiden* en 1507, & mourut en 1589, à 82. ans. Les meilleurs de ſes ouvrages ſont ſes notes ſur la rhétorique d'Ariſtote & ſur Hermogene. Le P. Niceron a fait l'article de ce ſavant dans ſon hiſtoire des hommes illuſtres. Il ne faut pas le confondre avec Sturmius (Jean), né à Malines, ni avec Sturmius (Jean-Chriſtophle), né dans le duché de Neubourg, tous deux mathématiciens & connus par des ouvrages en ce genre. (*D. J.*)

SLESWICK, *ou* SLESWICH, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, capitale du duché de même nom, ſur le golphe de Slie, à 6 milles d'Allemagne de Kiel, 11 de Gluckſtad, 15 de Hambourg, 17 de Lubeck. Elle eſt grande, mais ſans fortifications, & n'ayant d'autre égliſe dans ſon enceinte que la cathédrale, où l'on voit les tombeaux des anciens ducs de *Sleſwick*. Son évêché eſt ſuffragant de Lunden. Cette ville a perdu ſon état floriſſant, par les malheurs de toute eſpece qu'elle a éprouvés conſécutivement & qu'elle n'a pu éviter à cauſe de ſa ſituation, qui ſe trouve ſur les frontieres des Danois, des Saxons & des Suédois, peuples qui ſe ſont toujours fait la guerre, & qui tour-à-tour ont pris, pillé, brûlé cette malheureuſe ville. *Long.* 45. 2. *latit.* 54. 33. (*D. J.*)

SLESWICK, *duché de*, (*Géog. mod.*) pays de Danemarck, qui eſt proprement le Jutland méridional. Ce pays a le nord-Jutland pour bornes au ſeptentrion, la mer Baltique à l'orient, le Holſtein au midi, & l'Océan au couchant. Sa longueur eſt de quinze milles germaniques, & ſa largeur à-peu-près de dix. Il eſt arroſé d'un grand nombre de rivieres, qui n'offrent dans ſa partie occidentale que prairies & pâturages; ſa partie orientale conſiſte en de grandes plaines, qui abondent en toutes ſortes de grains.

Ce duché eſt une ancienne dépendance du royaume de Danemarck. Il eſt partagé en pluſieurs bailliages tous fort peuplés, & dans leſquels on compte quantité de villages, quelques forteresſes, & quatorze villes ou bourgs. *Sleſwick* en eſt la capitale. La nobleſſe de cette province eſt diviſée en quatre cercles, dont le premier eſt celui d'Hadersleben: les trois autres ſont ceux de Tondern, de Flensbourg & de Gottorp.

C'eſt dans un village de ce dernier cercle, qu'eſt né *Kunckel* (Jean), célebre chimiſte du xvij. ſiecle, mort en Suede en 1702. Il ſe rendit fameux par ſes nouvelles inventions, & particulierement par celle du phoſphore d'urine, dont quelques-uns néanmoins lui ont diſputé la découverte. Les principaux ouvrages qu'il a publiés ſont, 1°. ſur l'art de faire le verre; 2°. *obſervationes de ſalibus fixis, & volatilibus, auro & argento potabili; nec non de colore metallorum mineralium*, &c. Lond. 1678, *in*-8°. Ce dernier ouvrage avoit d'abord paru en allemand à Hambourg en 1676; 3°. pluſieurs obſervations chimiques du même auteur ont été répandues dans les *mémoires des curieux de la nature*. (*D. J.*)

SLEW-BLOEMI, ((*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province de Leinſter, au Quéens-County. Elles donnent la ſource à trois rivieres, le Barrow, la Shure & la Nure. (*D. J.*)

SLEW-GALEN, (*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Tyrone. Ce comté eſt diviſé en deux grandes parties par des montagnes qui le traverſent dans ſa longueur. Ces montagnes ont quelques mines de fer, & donnent la ſource à diverſes petites rivieres, qui coulent vers le lac de Neaugh. (*D. J.*)

SLODADIA, *ou* SOLDAIA, (*Géog. mod.*) ville ſur la côte de la Tartarie-Crimée, entre la ville de Caffa & le cap Jukermen. Cette petite ville eſt priſe pour l'ancienne *Lagyra*. (*D. J.*)

SLOANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *sloana*, genre de plante dont la fleur eſt ou monopétale en forme de cloche profondément découpée, ou ſans pétales & compoſée de pluſieurs étamines, au milieu deſquelles s'éleve un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit rond, membraneux & hériſſé de pointes. Ce fruit s'ouvre en quatre parties, & contient des ſemences oblongues, renfermées dans une loge charnue. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SLOBODA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans la province de Wiarka, ſur la rive droite de la Wiarka, au-deſſous de Orlo. (*D. J.*)

SLONIM, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale d'un diſtrict de même nom, ſur la rive gauche de la Sezara. *Long.* 44. 10. *latit.* 52. 40. (*D. J.*)

SLOOTEN, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, capitale du Weſtergoo, ſur le lac nommé *Slooter-meer*, à une lieue du Zuiderzée, & à trois de Sneek. Cette ville eſt marchande, bien peuplée; elle a pour ſa défenſe un foſſé rempli d'eau, des remparts & cinq baſtions. Son terroir eſt fertile en froment & en pâturages. *Long.* 23. 7. *lat.* 53. 3. (*D. J.*)

SLUCZK, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale du duché de même nom, ſur la riviere de *Sluczk*. Elle eſt toute bâtie en bois, à l'exception de quelque édifices publics & du palais ducal. *Long.* 45. 58. *lat.* 57. 37. (*D. J.*)

SLYE, *ou* SLIE, *ou* SLEY, (*Géog. mod.*) riviere de Danemarck, dans le Jutland méridional. C'eſt proprement un golphe de la mer Baltique, qui entre dans les terres, & qui eſt beaucoup plus long que large. Il a cinq milles de longueur, depuis ſon embouchure, juſqu'à Gottorp. On y pêche toute ſorte de poiſſons; mais l'embouchure eſt fermée par du ſable, de la vaſe & des pierres, enſorte qu'il n'y a pas aſſez de fonds pour l'entrée des grands vaiſſeaux. (*D. J.*)

S M

SMALAND, (*Géog. mod.*) ou Gothie méridionale, province de Suede, dans la partie méridionale de la Gothie. Elle eſt bornée au nord par l'Oſtrogothie, au midi par la Schone & par le Bleczing, au levant par la mer Baltique, & au couchant par la Weſtrogothie. On lui donne environ quarante lieues du levant au couchant, & vingt-cinq à trente du midi au nord, le long de la côte. Elle eſt partagée en pluſieurs territoires, ou en continent & en îles. Calmar eſt ſa capitale. (*D. J.*)

SMALKALDEN, (*Géog. mod.*) les François écrivent *Smalcalde*, ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au comté de Henneberg, & compriſe dans le cercle de Franconie, à un mille de la Werra, à ſix au ſud-oueſt d'Erford. C'eſt la plus conſidé-

ſidérable de la principauté de Henneberg, & elle appartient aujourd'hui au prince de Heſſe-Caſſel. Cette ville eſt renommée dans l'hiſtoire par les confédérations que les princes proteſtans y firent en 1530, 1537 & 1540, pour la défenſe de leur religion; d'où la guerre qu'entreprirent contr'eux Charles-Quint & ſon frere Ferdinand, fut appellée la *guerre ſmalcalique*, dont l'on ſait l'événement. *Long.* 28. 47. *latitud.* 51. 9.

Cellarius (Chriſtophle,) l'un des plus ſavans hommes de ſon pays, naquit à *Smalkalden* en 1638, & mourut à Hall en Saxe en 1707 à 68. ans. Il a donné un grand nombre d'ouvrages, & a procuré la réimpreſſion de pluſieurs auteurs anciens; mais entre ſes ouvrages, aucun ne lui a fait plus d'honneur que ſa géographie ancienne & moderne, dont on a fait pluſieurs éditions. On trouvera le catalogue de ſes œuvres, avec des remarques, dans le P. Nicéron, *tom. V. p.* 273. *& ſuiv.* (*D. J.*)

SMALTE, (*Chimie & Métall.*) nom que l'on donne aſſez ſouvent au verre coloré en bleu par le cobalt. *Voyez l'art.* SAFFRE.

SMARAGDO-PRASE, ſ. f. (*Gramm. & Hiſt. nat. Lytholog.*) ſorte de pierre précieuſe, qui tient le milieu entre l'émeraude & la prime d'émeraude. Elle eſt verte; elle a un peu plus de jaune que l'émeraude; elle eſt preſque opaque, rarement tranſparente. On la regarde ou comme une fauſſe émeraude, ou comme une eſpece de pierre néphrétique.

SMARAGDUS, MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte, ſituée, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. v.* ſur la côte du Golfe arabique; c'eſt peut-être dans cette montagne qu'étoient les mines d'émeraudes dont Héliodore parle ſi ſouvent. (*D. J.*)

SMARTA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de prêtres ou bramines de l'Indoſtan, qui prétendent que les dieux *Viſtnou* & *Iſſuren* ou *Ruddiren*, ne ſont qu'une même divinité, adorée ſous des emblèmes & des figures différentes. Il y a peu de gens du peuple qui adoptent cette ſecte, vu que ſes principes paroiſſent fort au-deſſus de la capacité du vulgaire.

SMECTIS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à la *lard* ou *ſteatite*. *Voyez* LARD, *pierre de*.

Wallerius dans ſa *minéralogie*, donne ce nom à une eſpece de marne, qu'il nomme *marga fullonum ſaponacea lamelloſa*, ou terre à foulon ſavonneuſe & feuilletée.

SMECTYMNUUS, ſ. m. (*Hiſt. d'Angle.*) eſt un terme qui a été célebre du tems des guerres civiles & durant l'interregne. Il étoit formé des lettres initiales des noms de cinq célebres miniſtres presbytériens de ce tems-là, qui ſont Etienne Marshal, Edmond Calamy, Thomas Yong, Matthieu Mewcomen, & Guillaume Spurſtow, qui écrivirent enſemble un livre contre l'épiſcopat, en l'année 1641, d'où leur eſt venu à eux & à leurs adhérens le nom de *ſmectymnuens*.

SMEGMA, ſ. m. (*Médec. anc.*) ce mot ſe trouve ſi ſouvent dans les auteurs grecs, qu'il eſt bon de l'expliquer une fois. Il vient de σμήχειν, *nettoyer* en frottant. C'étoit une eſpece de compoſition d'uſage en ſanté & en maladie. On s'en ſervoit particulierement pour frotter la peau, pour en ôter les démangeaiſons, pour ouvrir les pores, pour ſoulager des douleurs de la goutte, ou pour les prévenir.

La baſe de cette compoſition étoit ou des choſes adouciſſantes, ou des poudres, déterſives, comme de la farine de fêves, des ſemences de melon, de la corne de cerf, de l'antimoine, des os de ſeche, des coquillages, du ſoufre, & des ſels de différentes ſortes. On prenoit auſſi quelquefois de la ſtaphiſaigre, de l'ellébore, de la centaurée, du poivre, du nard, du cardamome; on prenoit encore des gommes & des réſines, comme du maſtic, de l'encens, *&c.* On brûloit quelques-unes de ces matieres avant que de les pulvériſer, & on en formoit, par le mélange de quelques ſucs, des maſſes qu'on ſéchoit, & qu'on mettoit derechef en poudre, lorſqu'on vouloit en faire uſage.

Ces poudres s'emploïoient ou ſeules, ou incorporées avec du miel, du vin, de l'huile, de la crême d'orge, & l'on en faiſoit une compoſition de la conſiſtance d'un cataplaſme, dont on s'oignoit le corps en tout ou en partie. L'on y ajoutoit quelquefois du ſavon, & l'on en formoit des eſpeces de ſavonettes; ainſi le *ſmegma* tiroit ſes différentes vertus de la diverſité des drogues qui le compoſoient. (*D. J.*)

SMEIOWITSCH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Méd.*) c'eſt le nom qu'on donne à une maladie qui ſe fait quelquefois ſentir en Ruſſie & en Sibérie. Ceux qui en ſont attaqués ſentent une douleur très-vive, accompagnée de chaleur à un doigt, & il s'y forme un abſcès qui devient très-difficile à guérir. Voici le remede que les Tartares y appliquent. On prend une once de graiſſe de porc; une livre de réſine de ſapin, de verd-de-gris & de vitriol de cuivre deux gros; une demi-once d'alun, & deux ſcrupules de mercure ſublimé; on met ce mélange ſur le doigt, quand même l'abſcès ne ſeroit point encore formé, vû que cela contribue à le mûrir. On prétend que ce remede guérit en peu de jours. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. Ce mal reſſemble beaucoup à celui que nous connoiſſons ſous le nom de *mal d'avanture*.

SMENUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans la Laconie. Ce fleuve a ſon embouchure, dit Pauſanias, *l. III. c. xxiv.* à la gauche d'un promontoire fort élevé, ſur lequel il y a un temple de Diane, ſurnommé *Dictynea*, en l'honneur de laquelle il ſe célebre un jour de fête tous les ans. Je ne connois point de fleuve, pourſuit Pauſanias, dont les eaux ſoient plus douces, ni meilleures à boire. Il a ſa ſource dans la montagne de Taïgete, & paſſe à cinq ſtades de la ville. C'eſt le fleuve Sménéos de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

SMIHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Budziac, ou la Beſſérabie, ſur la bouche la plus ſeptentrionale du Danube, environ à quatre milles au-deſſus de Kilia-Nova, qui eſt vraiſſemblablement Tomes.

SMILAX, ſ. m. (*Botan.*) entre les ſix eſpeces de *ſmilax* établies par Tournefort, nous décrirons la premiere, qu'il appelle *ſmilax aſpera, fructu rubente*, *I. R. H. p.* 654. on la nomme en françois *liſeron épineux*. Elle pouſſe pluſieurs tiges longues, dures, cannelées, ſarmenteuſes, rameuſes, pliantes, garnies d'épines & de mains ou vrilles, par le moyen deſquelles elles s'attachent & s'entortillent autour des arbriſſeaux voiſins. Ses feuilles naiſſent ſeules par intervalles, amples, ſemblables à celles du *tamnus*, mais plus épaiſſes, fermes, nerveuſes, armées d'épines, tant ſur les bords que ſur le dos, marquetés aſſez ſouvent de taches blanches.

Ses fleurs naiſſent par grappes aux ſommités des rameaux, petites, blanches, odorantes, compoſées chacune de ſix pétales, diſpoſées en étoile, avec autant d'étamines à ſommet oblong. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits ronds comme des raiſins, mollets & rouges dans leur maturité, qui contiennent deux ou trois ſemences rondes, liſſes, douces au toucher, d'une couleur rouge brune endehors, blanches en-dedans, d'un goût fade & déſagréable. Sa racine eſt ſerpentante, groſſe comme le doigt, noueuſe, fibreuſe, blanchâtre & vivace.

Cette plante croît aux lieux incultes, le long des haies, au bord des chemins, & ſur les montagnes, en Provence, en Languedoc, & autres pays chauds; on la cultive auſſi dans les jardins; elle fleurit au printems, & ſon fruit mûrit en Juillet. Ses racines s'emploient en médecine pour deſſécher & exciter la ſueur. (*D. J.*)

SMILLE, ſ. f. *terme de Maçonnerie*, c'eſt un marteau qui ſert à piquer le moëllon ou le grais; on appelle moëllon *ſmillé* ou *eſmillé*, quand il eſt piqué avec la *ſmille*.

SMINTHE, (*Géog. anc.*) *Smintha*, ville de l'Aſie mineure, dans la Troade, ſelon Etienne le géographe, Euſtathe, & Q. Calaber. Elle donnoit ſon nom à une montagne voiſine, appellée *Sminthium nemus*. Cette ville, qui eſt nommée *Sminthium* par Strabon, *l. X. p.* 473. étoit voiſine d'Hamaxitia, & ſe trouvoit déſerte du tems de ce géographe, qui nous apprend qu'il y avoit divers lieux appellés *Sminthe*; ſavoir, deux près d'Hamaxite, hors du temple d'Apollon ſminthien, d'autres dans le territoire de Lariſſe, dans l'île de Rhodes, & en pluſieurs autres endroits. *Smintha* fut une ville ſur la côte de l'Helleſpont. Elle devoit ſa fondation à une colonie de Crétois, & elle avoit un temple où Apollon rendoit des oracles. Homere parle de *Sminthe* dans le premier livre de l'Iliade:

. . . . . Τενέδοιο ἶφι ἀνάσσεις,
Σμινθεῦ.

(*D. J.*)

SMINTHIEN *ou* SMINTHIÉ, adj. (*Mythologie.*) eſt une épithete qu'on donne à Apollon, qui vient du grec σμινθος, qui ſignifie un *rat*.

On donne deux origines à ce nom: on dit d'abord qu'il y avoit dans la ville de Chriſe en Miſie un prêtre d'Apollon, appellé *Criſis*, contre lequel ce dieu étant irrité par la négligence avec laquelle il rempliſſoit ſon miniſtere, envoya une grande quantité de rats pour ravager ſes terres. Mais Criſis ayant appaiſé ce dieu, Apollon vint lui-même à ſon ſecours, & détruiſit tous les rats à coups de fleches: en mémoire de cet événement Criſis bâtit un temple à ſon libérateur, ſous le nom d'Apollon *ſminthien*, & ce temple devint célebre par un oracle.

Clément Alexandrin raconte à ce ſujet une autre hiſtoire dans ſon *exhortation aux Grecs*. Les Crétois, dit-il, ayant deſſein d'établir une colonie, conſulterent l'oracle d'Apollon, pour ſavoir en quel lieu ils ſe fixeroient. La réponſe fut, qu'ils devoient choiſir l'endroit où les enfans de la terre s'oppoſeroient à leur paſſage. Quand ils furent arrivés dans l'Helleſpont, les rats rongerent pendant la nuit toutes les cordes de leurs arcs; ce qu'ils prirent pour un accompliſſement de l'oracle, & bâtirent dans ce lieu une ville qu'ils appellerent *Smynthe*, un temple à Apollon *ſmintheus*, & tinrent pour ſacrés tous les rats des environs de ce temple.

SMOLENSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de même nom, ſur la rive droite de Nieper, ſur les confins de la Moſcovie, à 78 lieues au ſud-oueſt de Moſcou. Elle eſt grande & fortifiée d'un bon château, qu'on voit ſur une montagne. Son évêché eſt ſuffragant de Gneſne. Cette ville a été ſouvent le théâtre de la guerre. Elle appartenoit d'abord aux grands ducs de Ruſſie, fut enſuite conquiſe par le grand duc de Lithuanie, au commencement du xv. ſiecle, & repriſe, cent ans après, par ſes anciens maîtres. Sigiſmond III. roi de Pologne, s'en empara en 1611. Le czar Alexis, pere de Pierre le grand, la recouvra en 1654. Les Polonois lui céderent toutes leurs prétentions ſur cette place, en 1687, & depuis lors, elle a toujours fait partie de l'empire de Ruſſie. *Long.* 50. 38. *latit.* 54. 52. (*D. J.*)

SMOLENSKO, *duché de*, (*Géog. mod.*) duché de l'empire de Ruſſie, borné au nord par la principauté de Biéla, au midi par une partie de la Séverie, au levant par le duché de Moſcou, & au couchant par les palatinats de Mſcislaw & de Witepsk. Le duché de *Smolensko* fait une partie de l'ancienne Sarmatie européenne; il compoſoit avec le duché de Moſcovie la Ruſſie blanche proprement dite. Sa capitale porte le même nom de *Smolensko*. (*D. J.*)

SMYRNE, (*Géog. anc. & Médailles.*) ville célebre de l'Ionie, à 150 ſtades au midi du fleuve Hermus, au fond d'un grand golfe, avec un port ſpacieux qui ſubſiſte encore le même. Elle fut fondée 1114 ans avant J. C. 168 ans après la priſe de Troie. Strabon l'a décrite avec ſoin, telle qu'elle étoit de ſon tems: voici comme il en parle.

Lorſque les Lydiens eurent détruit *Smyrne*, la campagne d'alentour n'étoit peuplée que de villages pendant quatre cens ans ou environ. Antigonus la rebâtit, & Lyſimachus après lui; c'eſt aujourd'hui une des plus belles villes d'Aſie. Une partie eſt bâtie ſur la montagne; mais la plus grande partie eſt dans une plaine, ſur le port, vis-à-vis du temple de la mere des dieux & du gymnaſe ou de l'école. Les rues ſont les plus belles du monde, coupées en angles droits, & pavées de pierre. Il y a de grands portiques carrés au plus haut & au plus bas de la ville, avec une bibliotheque & un homérion qui eſt un portique carré avec un temple où eſt la ſtatue d'Homere: car ceux de *Smyrne* ſont fort jaloux de ce qu'Homere a pris naiſſance parmi eux, & ils ont un médaillon de cuivre qu'ils appellent *homérion* de ſon nom. La riviere de Melès coule le long des murailles. Entre les autres commodités de la ville, il y a un port qui ſe ferme quand on veut.

On voit par ce paſſage de Strabon, que les Lydiens avoient détruit une ville encore plus ancienne que celle qu'il décrit; & c'eſt de celle dont parle Hérodote, lorſqu'il aſſure que Gigès roi de Lydie déclara la guerre aux Smyrnéens, & qu'Halyates ſon petit-fils s'en empara. Elle fut enſuite maltraitée par les Ioniens, ſurpriſe par ceux de Colophon, enfin rendue à ſes propres citoyens, mais démembrée de l'Éolide ſous l'empire des Romains.

La *Smyrne* de Strabon étoit vraiſſemblablement ſur une montagne au ſud de la nouvelle & au couchant de la haute fortereſſe; car on y voit pluſieurs monceaux de pierre, outre un grand bâtiment démoli. Ce bâtiment peut avoir été le temple de Cybele, la grand' mere des dieux. Pour ce qui eſt de l'homérion, on pourroit croire qu'on l'a appellé le *temple de Janus*, peut-être à cauſe de quelque reſſemblance avec celui de Rome, car il n'eſt pas fort éloigné de la riviere que l'on ſuppoſe avoir été celle de Melès. C'eſt un petit portique ou bâtiment carré de pierre, d'environ trois braſſes de long & de large, avec deux portes oppoſées l'une à l'autre, l'une au nord & l'autre au ſud, avec une grande niche en-dedans contre la muraille orientale, où pouvoit être l'effigie d'Homere, quoiqu'il y en ait qui aſſurent que c'étoit un temple de Janus.

On ne peut guere conjecturer où étoit le *gymnaſium*, non-plus que les beaux portiques qui ornoient cette place. Le port qu'on ouvroit & que l'on fermoit quand on vouloit, pouvoit être cette petite place carrée ſous la citadelle, qui ſert à préſent de havre aux galeres & aux autres petits vaiſſeaux. Mais le théâtre & le cirque ne ſont pas des moindres reſtes des antiquités de cette ville, quoique Strabon n'en parle point, apparemment parce qu'ils n'exiſtoient pas encore de ſon tems.

Le théâtre étoit ſur le penchant d'une montagne, au nord de la citadelle, & bâti de marbre blanc. On l'a détruit dans le ſiecle paſſé pour faire un kan nouveau, & un bazar qui eſt voûté de pierres de taille, & long de quatre cens pas. On a trouvé dans les fondemens un pot de medailles qui ſont toutes de l'empereur Gallien, de ſa famille, & des tyrans qui régnoient en même tems que lui; ce qui feroit conjecturer que cet empereur avoit fait bâtir ce ſuperbe édifice, ou que du-moins il avoit été bâti de ſon tems. Il y en a pourtant qui aſſurent qu'il fut bâti du tems de l'empereur Claude. Ils ſe fondent ſur ce qu'on a trouvé dans la ſcene de ce théâtre une baſe de ſtatue qui n'avoit que le mot de *Claudius*. Ce n'eſt pas-là néanmoins une preuve ſuffiſante, parce qu'il eſt aſſez ordinaire de trouver dans les fondemens des anciens bâtimens les médailles des fondateurs ou des empereurs contemporains.

Le cirque étoit creuſé profondément dans la montagne qui eſt au couchant de la citadelle. Il eſt ſi bien détruit, qu'il n'en reſte, pour ainſi dire, que le moule: on en a emporté tous les marbres, mais le creux a retenu ſon ancienne figure. C'eſt une eſpece de vallée de 465 piés de long, ſur 120 de largeur, dont le haut eſt terminé en demi-cercle & le bas eſt ouvert en quarré. Cet endroit préſentement eſt fort agréable par ſa plelouſe, car les eaux n'y croupiſſent point. Il ne faut pas juger de la véritable grandeur du cirque ou du ſtade, par les meſures que nous avons rapportées; on ſait que ces ſortes de lieux n'avoient ordinairement que 125 pas de long, & qu'on les appelloit *diaules*, quand ils avoient le double d'étendue comme celui-ci. On découvre de cette colline toute la campagne de *Smyrne* qui eſt parfaitement belle, & dont les vins étoient eſtimés du tems de Strabon & d'Athénée.

On voit dans ce même endroit quantité d'anciens fondemens, mais on ne ſait point ce que c'étoit. Les inſcriptions qu'on y trouve, & qui concernent toutes la ville de *Smyrne*, ſont en aſſez grand nombre; quoique la plûpart ne ſoient que des fragmens où on lit le nom des empereurs Tibere, Claude & Neron. Strabon donne à pluſieurs princes le titre de *reſtaurateurs* de *Smyrne*; & le fragment d'une de ces inſcriptions attribue la même gloire à l'empereur Adrien en ces termes: ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ. ΑΔΡΙΑΝΩΙ. ΟΛΥΜΠΙΩΙ ΣΩΤΗΡΙ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗΙ; c'eſt-à-dire: „ A l'empereur „ Adrien, olympien, ſauveur, & fondateur. „

Spon a tranſcrit une grande inſcription tirée du même lieu; c'eſt une lettre des empereurs Severe, Antonin & Caracalla à ceux de *Smyrne*; en voici la traduction: „ Les très-divins empereurs Severe & „ Antonin, à ceux de *Smyrne*. Si Claudius Rufinus „ votre citoyen, lequel à cauſe de ſon application „ aux études & à l'art d'orateur, eſt diſpenſé des „ charges publiques ſelon les divines conſtitutions „ établies par nos ancêtres, eſt néanmoins obligé par „ une néceſſité indiſpenſable, & à votre réquiſition, „ d'accepter l'emploi de gouverneur, faites en ſorte „ qu'il ne ſoit pas troublé par d'autres occupations, „ comme il eſt juſte; car ce ſeroit une choſe indi-

„ gne de lui que l'affection qu'il vous porte, lui de„ vînt onéreuſe; puiſque c'eſt vous-mêmes qui avez „ demandé cette grace pour lui. Bien vous ſoit. „ Les députés ont été Aurélius, Antonius & Ælius „ Spératus.

On a donné dans les mémoires de Littérature, *tome IV. pag.* 65. une inſcription greque envoyée de *Smyrne*, avec des *remarques* par M. Kuſter. Cette inſcription traduite en françois, porte:

Hermogène fils de Charimede, qui a écrit de la Médecine, eſt mort âgé de ſoixante & dix-ſept ans, & ayant laiſſé autant de traités.

De Médecine, ſoixante-douze.

De livres hiſtoriques, ſavoir, de la ville de *Smyrne*, deux.

De la ſageſſe d'Homere un, de ſa patrie un.

De l'origine des villes d'Aſie deux, de ces villes de l'Europe quatre, de celles des îles un.

De la meſure de l'Aſie par ſtades un, & de celles de l'Europe un.

Des ſtratagèmes deux.

Un catalogue des Ioniens, & la ſucceſſion des magiſtrats de *Smyrne* ſelon l'ordre des tems.

Si tous ces ouvrages ne s'étoient pas perdus, nous aurions plus de connoiſſance que nous n'avons de la ville de *Smyrne*, car cet Hermogène médecin en étoit ſans doute natif.

Nous obſerverons en paſſant, que cette inſcription en ſon honneur écrit Ζμύρνης par un z, & Ζμυρναίων, au lieu Σμυρναίων. Il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit une faute du graveur; au contraire le nom de *Smyrne* s'écrivoit anciennement auſſi bien par un *Z* que par un Σ, quoique plus ſouvent par un Σ: Lucien nous apprend cela dans ſon traité qui a pour titre *jugement des voyelles*. Dans ce traité, la lettre Σ par une proſopopée, dit que ſouffrant aſſez patiemment le tort que les autres lettres lui faiſoient, elle ne s'étoit jamais plaint de la lettre *Z* qui lui avoit ôté les mots de *Smaragde* & de *Smyrne*. Outre cela, il y a des médailles anciennes où au lieu de Σμυρναίων, il ſe trouve Ζμυρναίων par un *Z*; M. de Boze en avoit deux dans ſon cabinet. On trouve *Zmyrnæorum* au lieu de *Smyrnæorum*, dans une ancienne inſcription latine citée par Gruter.

Les marbres d'Oxford nous offrent auſſi des inſcriptions curieuſes de *Smyrne*; mais les médailles frappées dans cette ville, la font mieux connoître. Pluſieurs de ces médailles nous apprennent qu'elle avoit un Prytanée, car elles font mention de ſes Prytanes.

La place du château de *Smyrne* moderne étoit occupée dans le tems de la belle Grece par une citadelle ſous la protection de Jupiter éthérée, ou qui préſidoit aux lieux élevés. Pauſanias aſſure que le ſommet de la montagne de *Smyrne* appellé *Coryphe*, avoit donné le nom de *coryphéen* à Jupiter qui y avoit un temple. Il y a un beau medaillon où ce dieu éthérée eſt repréſenté auſſi-bien que ſur une médaille de Veſpaſien, où le même dieu aſſis tient de la main droite une victoire, & une haſte de la main gauche.

M. de Boze a publié dans les mémoires de Littérature *tom. XVII. in*-4°. des *réflexions* ſavantes ſur une médaille antique frappée par les habitans de la ville de *Smyrne* en l'honneur de Sabinie Tranquillina, femme de Gordien Pie. On voit d'un côté ſur cette médaille le buſte d'une princeſſe, repréſentée ſous la figure & avec les attributs de Céres, tenant d'une main des épis, & de l'autre une corne d'abondance: on lit autour de ce portrait, CΜΥΡΝΑΙΩΝ. ΠΡΩΤΩΝ. ΑCΙΑC.

Au revers eſt une femme de-bout, le pié droit appuyé contre une proue de vaiſſeau, la tête couronnée de tours, & les cheveux noués & ſoutenus par derriere avec une eſpece de ruban; ſon habillement relevé & pliſſé à la maniere de nos anciennes cottes-d'armes, finit de même au-deſſus du genou; elle tient de la main droite une patere, & de la gauche cette ſorte de bouclier contourné, qui étoit particulier aux amazones & qu'on nommoit *pelto*. On remarque au-deſſous un bout de draperie ou une eſpece de petite ſerviette, qui aidoit ſans doute à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore ſervir à d'autres uſages.

A ces différens ſymboles, il eſt aiſé de reconnoître l'amazone à qui les habitans de *Smyrne* rapportoient le nom, l'origine & la fondation de leur ville. La couronne de tours auroit peut-être ſuffi pour l'indiquer, mais ils ont été bien aiſes d'exprimer encore par la patere que les cérémonies religieuſes, les ſacrifices ſur-tout qu'on avoit coutume de faire en ces ſortes d'occaſions, n'avoient pas été oubliés, & quant à la proue de vaiſſeau qui eſt l'attribut ordinaire des villes maritimes, on ſait que *Smyrne* a toujours paſſé pour un des meilleurs ports de l'Archipel.

Autour de ce type ingénieux regne une inſcription dont la plûpart des mots ſont abrégés; elle doit être lue ainſi, ΕΠὶ Στρατηγοῦ Μάρχου ΑΥΡηλίου ΤΕΡΤΙΟΥ ΑCΙΑΡΧΟΥ; & les deux légendes réunies diſent que la médaille ou monnoie dont il s'agit a été frappée par les *Smyrnéens* qui ſont les premiers de l'Aſie, ſous la préture de Marcus Aurélius Tertius, Aſiarque.

Quand les villes de la Grece & de l'Aſie mineure paſſerent ſous la domination des Romains, elles furent, ce ſemble, encore plus jalouſes qu'auparavant des titres d'honneur dont elles jouiſſoient, & plus attentives à ſe maintenir dans les droits qu'elles croyoient avoir inſenſiblement acquis les unes ſur les autres. Les hiſtoriens ont négligé ce détail, mais les monumens antiques nous en ont conſervé des preuves ſenſibles: telle eſt entr'autres celle qui ſe tire du titre de *premiere ville de l'Aſie* que *Smyrne* ſe donne ſur la médaille dont on vient de parler: il y en a pluſieurs autres qui la confirment. Les Smyrnéens, dit Tacite, ſe vantoient d'être les premiers de tous les peuples d'Aſie, qui avoient dreſſé dans leur ville un temple à Rome dans le même tems qu'il y avoit de puiſſans rois en Aſie, qui ne connoiſſoient pas encore la valeur des Romains.

Trois villes célebres, Pergame, Epheſe & *Smyrne*, ſe diſputerent vivement cette primatie de l'Aſie ſous l'empire des deux premiers Antonins. Juſque-là elles avoient vécu dans une parfaite intelligence: il y avoit même entr'elles une aſſociation particuliere, qui mettoit en commun pour les habitans de chacune le droit de bourgeoiſie, l'uſage des temples, le culte des divinités, les ſacrifices, les fêtes & les jeux; & cette aſſociation marquée ſur la plûpart de leurs médailles y eſt exprimée en ces termes: ΕΦΕΣΙΩΝ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Une malheureuſe idée de préſéance les diviſa bientôt. Pergame abandonna la premiere ſes prétentions pour le bien de la paix, mais rien ne put détacher *Smyrne* du titre de *premiere de l'Aſie*, car immédiatement après la mort de Marc-Aurele elle fit frapper, en l'honneur de Commode, une médaille où on lit, comme ſur les précédentes: ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ.

L'ambition ou la diligence des Smyrnéens ne porta pas grand préjudice aux habitans d'Epheſe, qui ſelon toutes les apparences favoriſés par Septime Severe, frapperent deux médailles en ſon honneur l'une avec la légende ordinaire, ΕΦΕΣΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ; l'autre avec cette inſcription détournée, ΖΕΥΣ ΕΦΕΣΙΟΣ ΠΡΩΤΟΣ ΑΣΙΑΣ, „ le premier Jupiter des Epheſiens „ eſt le premier de l'Aſie „.

Smyrne voulant encherir ſur les expreſſions d'Epheſe, fit frapper en l'honneur de Caracalla un médaillon, où elle ajouta au mot ΠΡΩΤΣ ΑCΙΑC ceux de ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ. ΜΕΙ ΣΘΕΙ, pour marquer qu'elle étoit la premiere & la plus conſidérable ville de l'Aſie par ſa grandeur & par ſa beauté: cependant ces termes affectés, loin de lui donner un nouvel avantage, furent regardés comme une reſtriction favorable aux Ephéſiens, qui ne trouverent rien de plus précis pour aſſûrer leur victoire que l'inſcription qu'ils mirent au revers d'une médaille de Macrin, ΕΦΕΣΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ, „ des Ephéſiens qui ſont les ſeuls „ premiers de l'Aſie „.

En même tems que *Smyrne* diſputoit de rang avec Epheſe, ſes médailles nous apprennent qu'elle étoit liée de confédération avec pluſieurs autres villes, comme avec Thyatire, Apollinaris & Hiérapolis. L'aſſociation avec cette derniere ville ſemble même avoir été ſolemniſée par quelques jeux, car on a des médailles où cette confédération, ὁμονοια, eſt repréſentée par deux urnes remplies de branches de palmier.

Il y a des médailles de *Smyrne* qui nous apprennent d'autres particularités. Telles ſont les médailles qu'elle a frappées des empereurs Tite & Domitien, avec une figure chargée ſur le revers qui porte un rameau dans ſa main droite, une corne d'abondance dans la gauche; l'eau qui en tombe repréſente la riviere d'Hermus. On y lit les mots ſuivans: ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΕΡΜΟΣ ΕΠΙ ΙΩΝΙΟΥΣ, c'eſt-à-dire „ Hermus „ des habitans de *Smyrne* dans l'Ionie „: on ne peut recueillir que ceux de *Smyrne* tiroient tribut de la

riviere d'Hermus, & qu'elle étoit annexée à l'Ionie.

Mais pour dire quelque choſe de plus à la gloire de *Smyrne*, elle fut faite néocore ſous Tibere avec beaucoup de diſtinction; & les plus fameuſes villes d'Aſie ayant demandé la permiſſion à cet empereur de lui dédier un temple, *Smyrne* fut préférée. Elle devint néocore des Céſars, au-lieu qu' Epheſe ne l'étoit encore que de Diane; & dans ce tems-là les empereurs étoient bien plus craints, & par conſéquent plus honorés que les déeſſes. *Smyrne* fut déclarée néocore pour la ſeconde fois ſous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford; enfin elle eut encore le même honneur lorſqu'elle prit le titre de *premiere ville d'Aſie* ſous Caracalla, titre qu'elle conſerva ſous Julia Mœſa, ſous Alexandre Sévere, ſous Julia Memmœa, ſous Gordien Pie, ſous Otacilla, ſous Gallien & ſous Salonine.

Spon cite une médaille de cette ville qui préſente le frontiſpice d'un temple, une divinité debout entre des colonnes, & cette légende autour, ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ... Γ... ΝΕΩΚΟΡΩΝ. c'eſt-à-dire, *le ſénat de Smyrne trois fois néocore*. Il ſemble que cette médaille ſuppoſe une divinité protectrice du ſénat, lequel ils appelloient *ſaint*, comme il paroît par le titre d'une inſcription de cette ville qui dit: „ A la „ bonne fortune, à l'illuſtre métropolitaine, néocore „ pour la troiſieme fois de l'empereur, conformé„ ment au jugement du ſaint ſénat de *Smyrne* „.

Au défaut des médailles, l'hiſtoire nous inſtruit des diverſes révolutions de cette ville. Dès que les Romains en furent les maîtres, ils la regarderent comme étant la plus belle porte d'Aſie, & en traiterent toujours les citoyens fort humainement; ceux-ci, pour n'être pas expoſés aux armes des Romains, les ont beaucoup ménagés & leur ont été fideles. Ils ſe mirent ſous leur protection pendant la guerre d'Antiochus; il n'y a que Craſſus proconſul romain qui fut malheureux auprès de cette ville. Non-ſeulement il fut battu par Ariſtonicus, mais pris & mis à mort: ſa tête fut préſentée à ſon ennemi, & ſon corps enſéveli à *Smyrne*. Porpenna vengea bientôt les Romains, & fit captif Ariſtonicus. Dans les guerres de Céſar & de Pompée, *Smyrne* ſe déclara pour ce dernier, & lui fournit des vaiſſeaux. Après la mort de Céſar, *Smyrne*, qui penchoit du côté des conjurés, refuſa l'entrée à Dolabella, & reçut le conſul Trébonius l'un des principaux auteurs de la mort du dictateur: mais Dolabella l'amuſa ſi à-propos, qu'étant entré la nuit dans la ville, il s'en ſaiſit, & le fit martyriſer pendant deux jours. Dolabella cependant ne put pas conſerver la place, Caſſius & Brutus s'y aſſemblerent pour y prendre leurs meſures.

On oublia tout le paſſé quand Auguſte fut paiſible poſſeſſeur de l'empire. Tibere honora *Smyrne* de ſa bienveillance, & régla les droits d'aſyle de la ville. M. Aurele la fit rebâtir après un grand tremblement de terre. Les empereurs grecs qui l'ont poſſédée après les Romains la perdirent ſous Alexis Comnène; les Muſulmans en chaſſerent les Latins & les chevaliers de Rhodes à diverſes repriſes. Enfin Mahomet I. en fit démolir les murailles. Depuis ce tems-là, les Turcs ſont reſtés paiſibles poſſeſſeurs de *Smyrne*, où ils ont bâti pour ſa défenſe une eſpece de château à gauche, en entrant dans le port des galeres, qui eſt l'ancien port de la ville. Des ſept égliſes de l'apocalypſe, c'eſt la ſeule qui ſubſiſte avec honneur; Sardes ſi renommée par les guerres des Perſes & des Grecs; Pergame, capitale d'un beau royaume; Epheſe qui ſe glorifioit avec raiſon d'être la métropole de l'Aſie mineure; ces trois célebres villes ne ſont plus, ou ſont de petites bourgades bâties de boue & de vieux marbre; Thyatire, Philadelphie, Laodicée ne ſont connues que par quelques reſtes d'inſcriptions où leur nom ſe trouve; mais la bonté du port de *Smyrne*, ſi néceſſaire pour le commerce, l'a conſervée riche & brillante, & l'a fait rebâtir pluſieurs fois après avoir été renverſée par des tremblemens de terre. *Voyez donc* SMYRNE, (*Géog. mod.*)

C'eſt à cette ville que fut injuſtement exilé & que mourut Publius Rutilius Rufus, après avoir été conſul l'an 648. Cicéron, Tite-Live, Velleius Paterculus, Saluſte, Tacite & Séneque ont fait l'éloge de ſon courage & de ſon intégrité. On rapporte qu'un de ſes amis voyant qu'il s'oppoſoit à une choſe injuſte qu'il venoit de propoſer dans le ſénat, lui dit: „ Qu'ai-je affaire de votre amitié, ſi vous contre„ carrez mes projets? Et moi, lui répondit Rutilius, qu'ai-je affaire de la vôtre, ſi elle a pour but „ de me ſouſtraire à l'équité „?

Bion, charmant poëte bucolique, ſurnommé le *ſmyrnéen*, σμυρναῖος, du lieu de ſa naiſſance, a vécu en même tems que Ptolomée Philadelphe, dont le regne s'eſt étendu depuis la quatrieme année de la cxxiij. olympiade juſqu'à la ſeconde année de la cxxxiij. Il paſſa une partie de ſa vie en Sicile, & mourut empoiſonné, au rapport de Moſchus ſon diſciple & ſon admirateur. Leurs ouvrages ont été imprimés enſemble pluſieurs fois, & entr'autres à Cambridge en 1652 & 1661, *in*-8°. mais la plus agréable édition eſt celle de Paris en 1686, accompagnée de la vie de Bion, d'une traduction en vers françois, & d'excellentes remarques par M. de Longepierre; cette édition eſt devenue rare, & mériteroit fort d'être réimprimée.

Les auteurs qui donnent *Smyrne* pour la patrie de *Mimnerme*, autre aimable poëte-muſicien, ont aſſûrément bien raiſon. Mimnerme chante le combat des Smyrnéens contre Gigès roi de Lydie, ce ſont les hauts faits de ſes compatriotes qu'il célebre avec affection. Il étoit antérieur à Hipponax, & vivoit du tems de Solon. Il fut l'inventeur du vers pentametre, s'il en faut croire le poëte Herméſianax cité par Athénée. Il ſe diſtingua ſur-tout par la beauté de ſes élégies, dont il ne nous reſte que quelques fragmens. Il penſoit & écrivoit avec beaucoup de naturel, d'aménité & de tendreſſe. Son ſtyle étoit abondant, aiſé & fleuri. J'ai remarqué à ſa gloire en parlant de l'élégie, qu'Horace le met au-deſſus de Callimaque; il avoit plus de grace, plus d'abondance & plus de poéſie.

Il fit un poëme en vers élégiaques, cité par Strabon, ſous le tirre de *Nanno* ſa maîtreſſe; & ce poëme devoit être un des plus agréables de l'antiquité, s'il eſt vrai qu'en matiere d'amour les vers ſurpaſſoient la poéſie d'Homere; c'eſt du-moins le jugement qu'en portoit Properce, car il dit, *l. I. eleg. ix. Plus in amore valet Mimnermi verſus Homero.* Horace n'en parle pas autrement; il cite Mimnerme, & non pas Homere, pour l'art de peindre la ſéduiſante paſſion de l'amour: ſi, comme Mimnerme l'a chanté, dit-il, l'amour & les jeux font tout l'agrément de la vie, paſſons nos jours dans l'amour & dans les jeux.

Si, Mimnermus uti cenſet, ſine amore jociſque
Nil eſt jucundum, vivas in amore jociſque.

Epiſt. VI. l. I. verſ. 65.

Nous connoiſſons les vers de Mimnerme qu'Horace avoit en vûe; Stobée, *tit. 63. p. 243.* nous les a conſervés dans ſes extraits. Il faut en donner ici la belle verſion latine de Grotius, & la traduction libre de cette jolie piece en vers françois par un de nos poëtes.

Vita quid eſt, quid dulce, niſi juvet aurea Cypris?
Tunc peream, Veneris cum mihi cura perit.
Flos celer ætatis ſexu donatus utrique,
Lectus, amatorum munera, tectus amor.
Omnia diffugiunt mox cum venit atra ſenectus,
Quæ facit & pulchros turpibus eſſe pares.
Torpida ſollicitæ laterant præcordia curæ:
Lumina nec ſolis, nec juvat alma dies,
Inviſum pueris, inhonoratumque puellis.
Tam dedit, heu, ſenio triſtia fata Deus.

Que ſeroit ſans l'amour le plaiſir & la vie?
Puiſſe-t-elle m'être ravie,
Quand je perdrai le goût du myſtere amoureux,
Des faveurs, des lieux faits pour les amans heureux.
Cueillons la fleur de l'âge, elle eſt bientôt paſſée:
Le ſexe n'y fait rien; la vieilleſſe glacée
Vient avec la laideur confondre la beauté.
L'homme alors eſt en proie aux ſoins, à la triſteſſe;
Haï des jeunes gens, des belles maltraité,
Du ſoleil à regret il ſouffre la clarté,
Voilà le ſort de la vieilleſſe.

Le plus grand de tous les poëtes du monde eſt né, du-moins à ce que je crois, ſur les bords du Mélès, qui baignoit les murs de *Smyrne*; & comme on ne connoiſſoit pas ſon pere; il porta le nom de ce ruiſ-

ruiſſeau, & fut appellé *Méléſigene*. Une belle avanturiere, nommée *Crithéide*, chaſſée de la ville de Cumes, par la honte de ſe voir enceinte, ſe trouvant ſans logement, y vint faire ſes couches. Son enfant perdit la vue dans la ſuite, & fut nommé *Homere* c'eſt-à-dire l'*aveugle*.

Jamais fille d'eſprit, & ſurtout fille d'eſprit qui devient ſage, après avoir eu des foibleſſes, n'a manqué de mari: Crithéide l'éprouva; car, ſelon l'auteur de la vie d'Homere, attribuée à Hérodote, Phémius, qui enſeigna la grammaire & la muſique à *Smyrne*, n'épouſa Crithéide qu'après le malheur de cette fille, & la naiſſance d'Homere. Il conçut d'elle ſi bonne opinion, la voyant dans ſon voiſinage uniquement occupée du ſoin de gagner ſa vie à filer des laines, qu'il la prit chez lui, pour l'employer à filer celles dont ſes écoliers avoient coutume de payer ſes leçons. Charmé des bonnes mœurs, de l'intelligence, & peut-être de la figure de cette fille, il en fit ſa femme, adopta ſon enfant, & donna tous ſes ſoins à ſon éducation. Auſſi Phémius eſt fort célebre dans l'Odyſſée; il y eſt parlé de lui en trois endroits, *l. I. v.* 154. *l. XVII. v.* 263. *l. XXII. v.* 331. & il y paſſe pour un chantre inſpiré des dieux. C'eſt lui qui par le chant de ſes poéſies miſes en muſique, & accompagnées des ſons de ſa lyre, égaye ces feſtins, où les pourſuivans de Pénélope emploient les journées entieres.

Non-ſeulement les Smyrnéens, glorieux de la naiſſance d'Homere, montroient à tout le monde la grote où leur compatriote compoſoit ſes poemes; après ſa mort ils lui firent dreſſer une ſtatue & un temple; & pour comble d'honneur, ils frapperent des médailles en ſon nom. Amaſtris & Nicée, alliés de *Smyrne*, en firent de même, l'une à la tête de Marc-Aurele, & l'autre à celle de Commode.

Pauſanias appelle le Mélès un *beau fleuve*; il eſt devenu bien chétif depuis le tems de cet illuſtre écrivain; c'eſt aujourd'hui un petit ruiſſeau, qui peut à peine faire moudre deux moulins; mais il n'en eſt pas moins le plus noble ruiſſeau du monde dans la république de lettres. Auſſi n'a-t-il pas été oublié ſur les médailles, d'autant mieux que c'étoit à ſa ſource qu'Homere ébauchoit dans une caverne les poéſies qui devoient un jour l'immortaliſer. Le Mélès eſt repréſenté ſur une médaille de Sabine, ſous la figure d'un vieillard appuyé de la main gauche ſur une urne, tenant de la droite une corne d'abondance. Il eſt auſſi repréſenté ſur une médaille de Néron, avec la ſimple légende de la ville, de même que ſur celles de Titus & de Domitien.

A un mille ou environ, au-delà du Mélès, ſur le chemin de Magnéſie à gauche, au milieu d'un champ, on montre encore les ruines d'un bâtiment que l'on appelle *le temple de Janus*, & que M. Spon ſoupçonnoit être celui d'Homere; mais depuis le départ de ce voyageur, on l'a détruit, & tout ce quartier eſt rempli de beaux marbres antiques. A quelques pas de là, coule une ſource admirable, qui fait moudre continuellement ſept meules dans le même moulin. Quel dommage, dit Tournefort, que la mere d'Homere ne vînt pas accoucher auprès d'une ſi belle fontaine? On y voit les débris d'un grand édifice de marbre, nommé *les bains de Diane*: ces débris ſont encore magnifiques, mais il n'y a point d'inſcription.

Autrefois les poëtes de la Grece avoient l'honneur de vivre familierement avec les rois. Eurypide fut recherché par Archélaüs; & même avant Eurypide, Anacréon avoit vécu avec Polycrate, tyran de Samos; Eſchyle & Simonide avoient été bien reçus de Hiéron, tyran de Syracuſe. Philoxene eut en ſon tems l'accueil du jeune Denys; & Antagoras de Rhodes, auſſi-bien qu'Aratus de Soli, ſe ſont vus honorés de la familiarité d'Antigonus roi de Macédoine; mais avant eux, Homere ne rechercha les bonnes graces d'aucun prince; il ſoutint ſa pauvreté avec courage, voyagea beaucoup pour s'inſtruire, préférant une grande réputation & une gloire ſolide, qui s'eſt accrue de ſiecle en ſiecle, à tous les frivoles avantages que l'on peut tirer de l'amitié des grands.

Jamais poéſies n'ont paſſé par tant de mains que celles d'Homere. Joſephe, *l. I.* (contre Appian), aſſure que la tradition les a conſervées dès les premiers tems qu'elles parurent, & qu'on les apprenoit par cœur ſans les écrire. Lycurgue les ayant trouvées en Ionie, chez les deſcendans de Cléophyle; les apporta dans le Péloponnèſe. On en récitoit dans toute la Grece des morceaux, comme l'on chante aujourd'hui des hymnes, ou des pieces détachées des plus beaux opéra. Platon, Pauſanias, Plutarque, Diogene Laërce, Cicéron & Strabon, nous apprennent que Solon, Piſiſtrate, & Hipparque ſon fils, formerent les premiers l'arrangement de toutes ces pieces, & en firent deux corps bien ſuivis, l'un ſous le nom de *l'Iliade*, & l'autre ſous celui de *l'Odyſſée;* cependant la multiplicité des copies corrompit avec le tems la beauté de ces poëmes, ſoit par des leçons vicieuſes, ſoit par un grand nombre de vers, les uns obmis, les autres ajoutés.

Alexandre, admirateur des poëmes d'Homere, chargea Ariſtote, Anaxarque, & Calliſthene, du ſoin de les examiner, & ſelon Strabon, ce conquérant même ſe fit un plaiſir d'y travailler avec eux. Cette édition ſi fameuſe des ouvrages d'Homere, s'appella l'édition *de la Caſſette*, ἣν ἐκ τοῦ Νάρθηκος καλοῦσι parce qu'Alexandre, dit Pline, *l. VII. c. ix.* la ſerroit dans une caſſette qu'il tenoit ſous ſon oreiller avec ſon poignard. Il fit mettre enſuite ces deux ouvrages dans un petit coffre à parfums, garni d'or, de perles & de pierreries, qui ſe trouva parmi les bijoux de Darius. Malgré la réputation de cette belle édition, il paroît qu'elle a péri comme pluſieurs autres. Strabon & Euſtathe ſont mes garants; ils aſſurent que dans l'édition dont il s'agit, on avoit placé deux vers entre le 855 & le 856 du *II. liv.* de l'Iliade: or ces deux vers ne ſe liſent aujourd'hui dans aucun de nos imprimés.

Enfin, les fautes ſe multiplierent naturellement dans le grand nombre des autres copies de ces deux poëmes, enſorte que Zénodote d'Epheſe, precepteur de Ptolomée, Aratus, Ariſtophane de Byſance, Ariſtarque de Samothrace, & pluſieurs autres beaux eſprits, travaillerent à les corriger, & à rendre à Homere ſes premieres beautés.

Il ne faut pas nous étonner des ſoins que prirent tant de beaux génies pour la gloire d'Homere. On n'a rien vu chez les Grecs de ſi accompli que ſes ouvrages, C'eſt le ſeul poëte, dit Paterculus, qui mérite ce nom; & ce qu'il y a d'admirable en cet homme divin, c'eſt qu'il ne s'eſt trouvé perſonne avant lui qu'il ait pu imiter, & qu'après ſa mort, il n'a pu trouver d'imitateurs. Les ſavans conviennent encore aujourd'hui qu'il eſt ſupérieur à tout ce qu'il y a de poëtes, en ce qui regarde la richeſſe des inventions, le choix des penſées, & le ſublime des images. Aucun poëte n'a jamais été plus ſouvent ni plus univerſellement parodié que lui.

C'eſt par cette raiſon que ſept villes de la Grece ſe ſont diſputé l'avantage d'avoir donné la naiſſance à ce génie du premier ordre, qui a jugé à-propos de ne laiſſer dans ſes écrits aucune trace de ſon origine, & de cacher ſoigneuſement le nom de ſa patrie.

Les habitans de Chio prétendent encore montrer la maiſon où il eſt né, & où il a fait la plûpart de ſes ouvrages. Il eſt repréſenté ſur une des médailles de cette île aſſis ſur une chaiſe, tenant un rouleau, où il y a quelques lignes d'écriture. Le revers repréſente le ſphynx, qui eſt le ſymbole de Chio. Les Smyrnéens ont en leur faveur des médailles du même type, & dont la ſeule légende eſt différente.

Les habitans d'Ios montroient, du tems de Pauſanias, la ſépulture d'Homere dans leur île. Ceux de Cypre le réclamoient, en conſéquence d'un oracle de l'ancien poëte Euclus, qui étoit conçu en ces termes: „ Alors dans Cypre, dans l'île fortunée de Salamine, on verra naître le plus grand des poëtes; „ la divine Themiſto ſera celle qui lui donnera le „ jour. Favori des muſes, & cherchant à s'inſtruire, „ il quittera ſon pays natal, & s'expoſera aux dangers de la mer, pour aller viſiter la Grece. Enſuite „ il aura l'honneur de chanter le premier les combats „ & les diverſes avantures des plus fameux héros. „ Son nom ſera immortel, & jamais le tems n'effacera ſa gloire „. C'eſt continue Pauſanias, tout ce que je peux dire d'Homere, ſans oſer prendre aucun parti, ni ſur le tems où il a vécu, ni ſur ſa patrie.

Cependant l'époque de ſa naiſſance nous eſt connue; elle eſt fixée par les marbres d'Arondel à l'an 676 de l'ere attique, ſous Diognete, roi d'Athènes, 961 ans avant J. C. Quant à ſa patrie, *Smyrne* & Chio ſont les deux lieux qui ont prétendu à cet honneur avec plus de raiſon que tous les autres, & puiſqu'il ſe faut décider par les ſeules conjectures, j'embraſſe conſtamment

ment celle qui donne la préférence à *Smyrne*. J'ai pour moi l'ancienne vie d'Homere par le prétendu Hérodote, le plus grand nombre de médailles, Moſchus, Strabon & autres anciens.

Mais comme je ſuis de bonne foi, le lecteur pourra ſe décider en conſultant Voſſius, Kuſter, Tanegui, le Fevre, madame Dacier, Cuper, Schott, Fabricius, & même Léon Allazzi, quoiqu'il ait décidé cette grande queſtion en faveur de Chio ſa patrie.

Je félicite les curieux qui poſſedent la premiere édition d'Homere, faite à Florence, en 1478; mais les éditions d'Angleterre ſont ſi belles, qu'elles peuvent tenir lieu de l'original. *Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SMYRNE, (*Géog. mod.*) *Smyrne* moderne eſt une ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur l'Archipel, au fond d'un grand golfe, avec un port ſpacieux & de bon mouillage, à environ 75 lieues de Conſtantinople. Cette ville eſt la plus belle porte de l'Aſie, & l'une des plus grandes & des plus riches du Levant, parce que la bonté de ſon port la rend précieuſe pour le commerce. Son négoce conſiſte en ſoie, toile de coton, camelots de poil de chevre, maroquins, & tapis. Elle eſt habitée par des grecs, des turcs, des juifs, des anglois, des françois, des hollandois, qui y ont des comptoirs & des égliſes.

Les turcs y tiennent un cadi pour y adminiſtrer la juſtice. Son ſéjour y a le déſagrément de la peſte, qui y regne fréquemment, & des tremblemens de terre auxquels elle eſt expoſée. *Long.* ſelon Caſſini, $44^{d}. 51'. 15''$. *lat.* $38^{d}. 28'. 7''$.

C'eſt la patrie de *Calaber* (Quintus), nom donné à un poëte anonyme, dont le poëme grec intitulé *les paralipomenes d'Homere*, fut trouvé en Calabre par le cardinal Beſſarion. C'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Calaber*. Voſſius conjecture que ce poëte vivoit ſous l'empereur Anaſtaſe, vers 491. La meilleure edition de Quintus Calaber eſt celle de Rhodomanus. (*D. J.*)

SMYRNE, *terre de* (*Hiſt. nat.*) c'eſt une terre fort chargée de ſel alkali ou de natron, qui ſe trouve dans le voiſinage de la ville de *Smyrne*: les habitans du pays s'en ſervent pour faire du ſavon. On rencontre cette terre ou plutôt ce ſel dans deux endroits, près d'un village appellé *Duracléa*; il eſt répandu à la ſurface de la terre, dans une plaine unie. Ce ſel quand on le ramaſſe eſt fort blanc. On en fait ordinairement ſa proviſion pendant l'été, avant le lever du ſoleil, & dans la ſaiſon où il ne tombe point de roſée. Ce ſel ſort de terre en certains endroits, de l'épaiſſeur d'environ deux pouces; mais on dit que la chaleur du ſoleil, lorſqu'il eſt levé, le fait enſuite diminuer & rentrer, pour ainſi dire, en terre. Le terrein où ce ſel ſe trouve eſt bas & humide en hiver; il n'y croît que fort peu d'herbe. Quand on a enlevé ce ſel dans un endroit, il ſemble qu'il s'y reproduiſe de nouveau.

M. Smyth, anglois, a fait des expériences ſur ce ſel, par leſquelles il a trouvé qu'il ne différoit en rien du ſel de ſoude, ou des alkalis fixes ordinaires: il n'a point trouvé que cette terre contînt de l'alkali volatil.

Voici la maniere dont on prépare du ſavon avec cette terre; on en mêle trois parties avec une partie de chaux vive, & l'on verſe de l'eau bouillante ſur le mélange; on le remue avec un bâton, il s'éleve à la ſurface une matiere brune, épaiſſe, que l'on met à part; on s'en ſert, auſſi-bien que de la diſſolution claire, pour faire du ſavon; mais cette matiere eſt beaucoup plus cauſtique que la liqueur claire. Enſuite on a de grandes chaudieres de cuivre, dans leſquelles on met de l'huile; on allume deſſous un grand feu; on fait un peu bouillir l'huile, & l'on y met peu-à-peu la matiere épaiſſe qui ſurnageoit à la diſſolution; après quoi on y met la liqueur même, ou la diſſolution; quelquefois on n'y met qu'une de ces ſubſtances. On continue à y en mettre juſqu'à ce que l'huile ait acquis la conſiſtance de ſavon, ce qui n'arrive quelquefois qu'au bout de pluſieurs jours; on entretient pendant tout ce tems un feu très-violent. La partie la plus chargée de ſel de la liqueur ſe combine avec l'huile, & la partie la plus foible tombe au fond de la chaudiere, & ſort par un robinet deſtiné à cet uſage. On la garde pour la verſer ſur un nouveau mélange de chaux & de terre. Lorſque le ſavon eſt bien formé, on le puiſe avec des cuilleres, & on le fait ſécher ſur une aire pavée de briques, ou enduite de glaiſe. *Voyez Tranſactions philoſophiques* n°. 220.

SMYRNIUM ſ. m. (*Botan.*) genre de plante ainſi nommée par les Bauhins, Ray, Tournefort, Boerhaave, & autres botaniſtes; nous la connoiſſons en françois ſous le nom de *maceron*. *Voyez* MACERON.

Les anciens Grecs ont décrit clairement deux differentes plantes ſous le nom de *ſmyrnium*; ſavoir le maceron ordinaire, & le percil de Cilicie. La premiere de ces plantes aime les terres riches & humides, & la ſeconde ne ſe plait que ſur les montagnes pierreuſes, & dans les lieux les plus ſtériles & les plus ſecs. (*D. J.*)

S N

SNEECK, SNEK, *ou* SNITZ, (*Géog. mod.*) ancienne ville des Pays Bas, dans la Friſe, au Weſtorgoo, à trois lieues de Zuyderzée, de Lewarde & de Trancker, dans un terrein marécageux. Elle eſt bien bâtie défendue par de bons remparts, peuplée & marchande. Il y a des écoles latines pour l'inſtruction de la jeuneſſe. *Long.* 23. 10. *latit.* 53. 6.

Hopper (Joachim), ſavant juriſconſulte, connu par pluſieurs ouvrages de droit, écrits en latin, naquit à *Sneeck* en 1523, & mourut à Madrid en 1573, auprès de Philippe II. roi d'Eſpagne, qui l'avoit nommé ſon conſeiller d'état au conſeil de Malines.

Baart (Pierre), illuſtre poëte flamand, & compatriote de Hopper, s'eſt extrêmement diſtingué par ſes ouvrages en vers. On fait cas de ſon poëme héroïque, intitulé le *Triton de Friſe*, dans lequel il décrit la priſe d'Olinde, ville du Bréſil, dans la capitainerie de Fernambouc; mais les gens de goût eſtiment encore plus le poëme de cet auteur, intitulé les *Géorgiques de Friſe*. On vante la douceur & l'harmonie des vers, la beauté & la variété des images. (*D. J.*)

SNEIRNE, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, entre Ninive & Hiſpahan, & à trois journées d'Amadam, avec un gouverneur qui y réſide. (*D. J.*)

SNORING, (*Géog. mod.*) bourg du comté de Norfolck; mais bourg illuſtre par la naiſſance de *Pearſon* (Jean), un des plus ſavans prélats d'Angleterre dans le xvij. ſiecle. Il s'avança de grade en grade par ſon mérite, & devint enfin ſucceſſivement, de ſimple chapelain, évêque de Bangor, de Cheſter & de Londres. Il mourut en 1686, âgé de 74 ans.

C'etoit, dit M. Brunet, le plus grand théologien de ſon ſiecle à tout égard, homme d'un ſavoir éminent, d'un raiſonnement profond, d'un eſprit droit. A l'étude de l'hiſtoire eccléſiaſtique, qu'il poſſédoit parfaitement, il joignit une grande connoiſſance des langues & des antiquités payennes. Judicieux & grave prédicateur, il ſe propoſa plus d'inſtruire que de toucher. Sa vie fut exemplaire, & ſa douceur étoit charmante. Avec tant de mérite & de ſi belles qualités, il nous a laiſſé un exemple de la foibleſſe de l'eſprit humain; car pluſieurs années avant ſa mort, il perdit tellement la mémoire, qu'il étoit véritablement en enfance.

Son *explication du ſymbole des apôtres*, eſt un des meilleurs ouvrages que l'égliſe anglicane ait produit; il le publia à Londres en 1659. Il fut traduit en latin ſur la cinquieme édition, & imprimé à Francfort en 1691 *in*-4°. Ce même ouvrage a été traduit en flamand, & ne l'a point été en françois.

Dans l'explication du premier article du ſymbole, le ſavant évêque ſe déclare contre l'idée innée de Dieu. „ Quoiqu'il y ait eu des perſonnes, dit-il, qui „ ſe ſont imaginé que l'idée de Dieu étoit innée & „ naturelle à l'ame humaine, enſorte qu'elle naît avec „ l'homme, je ſuis perſuadé néanmoins qu'il n'y a „ point de connoiſſance innée de quelque choſe que „ ce ſoit; mais je crois que l'ame reçoit les premieres idées des conſéquences raiſonnées. Si donc, „ dans ſon origine, l'ame eſt comme une table raſe, „ ſur laquelle il n'y a aucun caractere gravé, & ſi „ toutes nos connoiſſances viennent par la voie des „ ſens, par l'inſtruction & par le raiſonnement, nous „ ne devons pas attribuer l'idée de Dieu à aucun principe né avec nous „.

Les œuvres poſthumes de l'évêque de Cheſter ſont écrites en latin, & ont paru à Londres en 1688, *in*-4°. par les ſoins de Dodwel. Ces œuvres poſthumes ſont très-curieuſes; elles renferment une diſſertation ſur la vie de Saint Paul, cinq leçons ſur les actes des apôtres, & deux diſſertatious ſur la ſucceſſion des évêques de Rome.

Dans

Dans les leçons ſur les actes des apôtres, le docteur Péarſon remarque qu'il eſt fort difficile de fixer le tems précis de la naiſſance, de la mort & de l'aſcenſion du Sauveur. Nous ſavons en général qu'il naquit ſous le regne d'Hérode; mais il n'y a aucune circonſtance qui nous marque au juſte en quelle année. Les Juifs ont par malice confondu l'ordre des tems, & les peres ne ſe ſont pas donné beaucoup de peine pour l'éclaircir. Ils étoient ſeulement prévenus de la fauſſe opinion, que Jeſus-Chriſt n'avoit prêché qu'une année. L'auteur reconnoît néanmoins, que c'eſt-là un point de pure curioſité, qui ne donne pas la moindre atteinte à la vérité de l'hiſtoire eccléſiaſtique; & il poſe pour fondement de ſa chronologie, que Jeſus-Chriſt fut crucifié la dix-neuvieme année de l'empire de Tibere.

Dans la premiere diſſertation ſur la ſuite des évêques de Rome, le ſavant Péarſon obſerve que nous n'avons que deux catalogues des pontifes romains; l'un nous eſt venu des Grecs, & l'autre des Latins. Les ſavans les ſuivoient indifféremment; mais l'auteur prétend qu'ils ſe ſont égarés, & que ces catalogues ſont des guides trompeurs, qui conduiſent à l'erreur. Pour commencer par celui d'Euſebe, qui eſt le plus ancien, il ſoutient qu'il ne peut pas être fort exact, par cette raiſon, que dans les dyptiques dont il l'a tiré, le tems de la mort des évêques n'eſt point déſigné. Les évêques de Rome, ſur-tout dans le premier ſiecle, ne faiſoient pas une aſſez grande figure pour attirer les regards. Ainſi l'on ne trouve rien de ſûr que depuis le pape Fabien, qui, dans le milieu du troiſieme ſiecle, commit ſept notaires pour recueillir fidélement les noms des martyrs & les circonſtances de leur martyre.

M. Péarſon remarque auſſi pluſieurs fautes qui ont échappé à Euſebe dans le catalogue qu'il nous a laiſſé des évêques de Rome. Il reprend, entr'autres, une faute qui regarde le pontificat de Xiſte, qu'Euſebe fait durer huit ans dans ſa chronique, & onze ans dans ſon hiſtoire. Mais outre la contradiction, ni l'un ni l'autre ne ſont véritables; car il a dû laiſſer une place au pape Etienne, dont le pontificat ſeroit englouti par le trop long regne de Xiſte. Le catalogue latin n'a pas plus de certitude. Quoiqu'on l'ait fait paſſer ſous le nom du pape Damaſe, qui vivoit dans le quatrieme ſiecle, l'auteur en eſt inconnu, & il portoit autrefois le titre de *geſta pontificalia*. Iſidore Mercator l'a ſuivi pour forger ſes decrétales, qu'il a voulu auſſi attribuer au pape Damaſe, afin de leur donner plus de poids. Cependant le ſtyle en eſt trop barbare, & l'ignorance des cérémonies de l'égliſe paroît trop groſſierement pour être du pape Damaſe. En un mot, malgré l'air d'antiquité que l'auteur s'eſt efforcé d'y donner, c'eſt un ouvrage forgé dans le ſixieme ſiecle, qui a été continué par Anaſtaſe le bibliothécaire.

L'évêque de Cheſter a auſſi donné les ouvrages de Saint Cyprien, avec les *annales Cyprianici*, *Oxoniæ* 1682, *in-fol.* Il a eu grande part, avec ſon frere Richard, profeſſeur en droit au college de Greſham, aux *critici ſacri*, imprimés à Londres en 1660 & 1661, en 9 volumes *in-fol.* Enfin on lui attribue une belle édition grecque du vieux & du nouveau Teſtament: *vetus Teſtamentum græcum, cum præfatione* (Joannis Péarſon) *accedit nouvum Teſtamentum græcum*, Cantabrigiæ 1665, *in-12.* 3 vol. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*)

SNOWDON-HILLS, (*Géog. mod.*) montagnes d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvon. C'eſt une chaîne de montagnes, qui ſont les plus élevées du comté de Galles, & d'ailleurs tellement entrecoupées de lacs & de marais, que les chemins en deviennent fort rudes & fort difficiles à tracer. La neige couvre leur ſommet toute l'année, & c'eſt de-là qu'elles ont tiré leur nom; cependant cela n'empêche point qu'on n'y trouve dans le bas d'excellens pâturages. Du milieu de ces montagnes, on en voit une s'élever ſi prodigieuſement, qu'elle ſurpaſſe de beaucoup toutes les autres, & cache ſon front dans les nues. Elle eſt ſituée preſque au cœur de la province, & on lui donne par excellence le nom de *Snowdon*. M. Caſwel d'Oxford, qui l'a meſurée par la Trigonométrie, la juge haute de 3488 piés de Paris; mais cette meſure peut n'être pas exacte, à cauſe des réfractions de l'air, qu'il eſt impoſſible d'exprimer avec préciſion. *Voyez* ce que nous en avons dit au *mot* MONTAGNE. (*D. J.*)

SNYATIN, (*Géog. mod*) ville de la petite Pologne, capitale de la Pokucie, ſur la gauche du Pruth, à quatre lieues au levant de Colomey. Elle eſt aſſez marchande, car les Valaques y portent du miel, de la cire, & y amenent quantité de bœufs & de bons chevaux. (*D. J.*)

S O

SOAMUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui, ſelon Arrien, prend ſa ſource aux montagnes de Capiſſa, & ſe rend dans l'Indus, ſans recevoir les eaux d'aucune riviere. (*D. J.*)

SOANA, SUANA, SUANE, SOANE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la Toſcane au Siennois, ſur une montagne, proche de la riviere de Fiore, à ſeize lieues au midi de Sienne, dont ſon évêché, érigé dès le ſeptieme ſiecle, eſt ſuffragant; mais le mauvais air qu'on reſpire dans cette ville l'a rendue preſque deſerte. *Long.* 29. 14. *latit.* 42. 44.

Grégoire VII. connu ſous le nom d'*Hildebrand*, moine de Cluni, fils d'un charpentier, naquit à *Soana*; il fut élevé à la tiare pontificale en 1073, & mourut en 1085 à Salerne, comme je l'ai dit dans l'article de cette ville.

Il eut la hardieſſe d'excommunier, de dépoſer l'empereur Henri IV. & déclara ſes ſujets libres du ſerment de fidélité. Entreprenant, audacieux, mêlant ſouvent l'artifice à l'ardeur de ſon zele pour les prétentions de l'Egliſe, ſucceſſeur d'Alexandre II. dont il gouvernoit le pontificat, il laiſſa, après ſon décès, une mémoire chere au clergé romain, mais odieuſe à tout bon citoyen qui conſidérera les effets de ſon ambition inflexible. L'Egliſe, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des ſaints, comme faiſoient les peuples de l'antiquité en déifiant leurs héros.

Mais tous les portraits, ou flatteurs, ou odieux, que tant d'écrivains ont fait de lui, ſe retrouvent dans le tableau d'un peintre de Naples, qui peignit ce pontife tenant une houlette dans une main & un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes piés, & ayant à côté de lui les filets & les poiſſons de ſaint Pierre.

Benoît XIII. ayant donné une bulle pour introduire dans le bréviaire romain (qu'on dit aſſez ordinairement en France) la fête & l'office de Grégoire VII. quelques évêques éclairés & le parlement s'y oppoſerent vigoureuſement, & la nation leur en ſut bon gré. Voltaire, *eſſai ſur l'hiſtoire générale*. (*D. J.*) (1)

SOANA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie aſia-tique

(1) Le ſavant auteur de cet article fait aſſez connoître qu'il n'a écouté d'autres hiſtoriens par rapport à S. Gregoire VII. & à Henri IV. que ceux qui entraînés par leurs paſſions tâcherent de noircir par des calomnies les plus infames la reputation d'un pontife, que Dieu immortaliſa, même après la mort, par une infinité de miracles qu'il fit en témoignage de la ſainteté de ſa vie & de ſa mort. Qui eſt-ce qui ne ſait l'impreſſion & le progrès que devoient néceſſairement faire les libelles diffamatoires que publia contre ce Saint l'indigne Bennon, appellé le *blanc*, pour ſe venger de S. Grégoire qui le dépoſa du Cardinalat à cauſe de la vie infame & ſcandaleuſe qu'il ménoit? Ce ſchiſmatique s'étant rangé du parti des évêques ſimoniaques qui avoient juſtement encouru les cenſures, parce qu'ils s'étoient à force d'argent ſacrilegement emparés des chaires épiſcopales; s'étant en outre uni à ceux qui au mépris des lois avoient donné, tête baiſſée, dans le plus affreux libertinage, & vivoient dans le plus illégitime concubinage; ne ceſſa de vomir contre un pontife ſi ſaint les plus horribles médiſances. Il y eut cependant de grands hommes, recommandables par leur pieté & vertu qui s'oppoſerent fortement à Bennon auſſi bien qu'aux autres impies qui déchiroient la reputation de ce grand Saint. Tels furent un S. Anſelme évêque de Lucques, un S. Altamann évêque de Paſſavie, un S. Gebard évêque de Saisburgh; S. Etienne d'Alberſtat, & autres grands perſonnages, non moins célebres par la ſainteté de leur vie, que par leurs lumieres non ſeulement dans ce ſiecle, mais encore dans la ſuite.

Si ce pontife ſortit des bornes de la bienſéance dans la reſolution un peu trop hazardée qu'il prit contre la perſonne d'Henri IV. ainſi que le ſoutiennent de nos jours les Théologiens de France, les mêmes Théologiens trouvent de quoi le juſtifier dans les circonſtances critiques où ſe trouvoit ce ſouverain paſteur, & dans la commune opinion qu'on avoit dans ces tems-là de l'autorité pontificale ſur tous les Chrétiens, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent. On voyoit alors Henri IV. mettre toute l'Allemagne à feu & à ſang, on voyoit arracher les biens des mains de leurs proprietaires juſqu'à leur ôter la vie; envahir les egliſes & leurs biens; vendre les évêchés & les bénéfices eccléſiaſtiques,

tique, dont le nom moderne eſt *Terebin*. C'eſt auſſi le nom d'un fleuve de l'île de Taprobane. Enfin, c'eſt une ville d'Italie dans la Toſcane, qui a conſervé ſon nom. (*D. J.*)

SOANDA, *ou* SOANDUS, (*Géog. anc.*) ville de la petite Cappadoce, ſuivant Strabon. Antonin la marque ſur la route de Tavia. (*D. J.*)

SOANES, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, dans la Colchide. Strabon, *liv. II. p.* 499. dit qu'ils étoient du nombre de ceux qui formoient l'aſſemblée générale de Dioſcurias. Les *Soanes* de Strabon ſont les *Suani* de Pline & de Ptolomée. Ils ne le cédoient point aux Phthéirophages leurs voiſins pour l'ordure & pour la craſſe, mais ils étoient bien plus puiſſans. (*D. J.*)

SOASTUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui ſe jette dans le Cophès, ſelon Arrien. C'eſt peut-être le Sodinus de Pline, *l. VI. c. xxiij.* (*D. J.*)

SOATRIS, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Moeſie, ſur le Pont-Euxin. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Marcianopolis & Anchiale, à 26 milles de la premiere, & à 24 de la ſeconde. (*D. J.*)

SOAVE, (*Muſiq. italien.*) terme italien employé quelquefois dans la muſique, & qui ſignifie d'une maniere agréable, douce, gracieuſe, *&c.* (*D. J.*)

SOBANNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde audelà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. ij.* met ſon embouchure entre Pagraza & Pithonobaſte; c'eſt préſentement, ſelon Caſtalde, le Sian. (*D. J.*)

SOBARMAH, *ou* SOBORMAH, (*Géog. mod.*) nom perſan, d'une grande île de la mer de la Chine, autour de laquelle il y en a pluſieurs autres qui ſont inhabitées. La mer y eſt profonde & très-orageuſe. C'eſt là peut-être l'île de Sumatra, du moins ce qu'en dit le shérif Al-édriſſi s'y rapporte. (*D. J.*)

SOBERNHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, ſur la rive gauche de la Nahe, au-deſſous de Marteinſtein. (*D. J.*)

SOBIESLOW, (*Géogr. mod.*) petite ville de Boheme, dans le cercle, & à l'orient de Bechin. (*D. J.*)

SOBORMA ULLOSIENIA, (*Hiſt. mod. Juriſpr.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Ruſſie le corps de lois, ou le code d'après lequel on juge dans les tribunaux tous les procès & conteſtations qui s'élevent entre les ſujets de l'empire.

SOBRARVE, *ou* SOBRARBE, (*Géog. mod.*) contrée d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, avec titre de principauté. Elle a les Pyrénées au nord, & le comté de Ribagorça à l'orient. Elle contient pluſieurs vallées, & une petite place qu'on nomme *Ainſa*. C'eſt dans ce pays que le Cinca prend ſa ſource. (*D. J.*)

SOBRE, adj. (*Gramm.*) qui uſe de tout avec modération. L'homme *ſobre* eſt ſain & vit ſans maladie & long-tems. Rien n'eſt plus commun qu'un vieil avare, parce que l'avarice eſt *ſobre*. Comment ſe fait-il qu'un des vices les plus vils ſoit récompenſé de la ſanté & de la longue vie? Heureuſement ſa longue vie n'eſt qu'un long travail & un long tourment.

SOBRIÉTÉ, ſ. f. (*Morale.*) tempérament dans le boire & le manger, ou pour mieux dire dans la recherche des plaiſirs de la table.

La *ſobriété* en fait de nourriture, a d'un côté pour oppoſé la gourmandiſe, & de l'autre une trop grande macération. La *ſobriété* dans le boire, a pour contraire l'ivrognerie.

Je crois que la *ſobriété* eſt une vertu très-recomman-

ſtiques, mettre ſur les ſiéges épiſcopaux des évêques ſimoniaques & illégitimes; brûler & détruire les ſaints temples, & d'autres énormités qu'on trouve dans l'hiſtoire de la guerre de Saxe de Brunon, dans celle de Lambert Scafnaburgenſe, de Marian Scot, de Paul Benriendenſe, du Penitencier anonyme de S. Anſelme, du Prêtre Domniſon & d'autres qui furent tous contemporains. L'Empereur Henri fut denoncé par les princes d'Allemagne au Pontife S. Grégoire, qui ne laiſſa pas cependant de leur expedier une ſolemnelle ambaſſade, dans laquelle il députa quatre évêques avec Agnès Auguſte mere d'Henri, pour exhorter à ſon nom l'empereur d'abandonner les vices dont il étoit accuſé & principalement la Simonie. Henri le promit bien, mais dans peu il retourna pire qu'auparavant. Le Pape le fit avertir de rechef par une nouvelle ambaſſade, mais il ne voulut jamais changer de vie. C'eſt pourquoi S. Gregoire l'excommunia comme contumace, & lui ſuſpendit l'autorité de gouverner l'empire juſqu'à ce qu'il ſe ſeroit reconcilié avec l'Egliſe. Mais Henri devenu plus furieux que jamais, aſſembla à Vormatie un petit concile compoſé d'évêques ſimoniaques qui par une entrepriſe ſacrilege declarerent le Pape Grégoire déchu du Pontificat, en ſuite de quoi Henri obligea les évêques d'Italie & d'Allemagne à ſe ſéparer du S. Siege au rapport de l'abbé Flavigny dans la chronique de Verdun.

Cependant les princes de Germanie intimerent Henri de ſe reconcilier avec le S. Siége, parce que s'il reſtoit un an excommunié, il ſeroit déclaré déchu de l'empire ſuivant les lois Palatines. Saiſi de crainte, il eut recours au pape pour en obtenir l'abſolution, ce qui lui fut accordé, pourvu qu'il ne refuſât point de ſe ſoumettre à des conditions qui lui furent propoſées. Ce Prince promit tout avec ferme propos de l'éxecuter fidelement, le ſcellant même du ſerment le plus ſolemnel. Mais à peine ſe fut-il abbouché en Lombardie avec quelques ſchiſmatiques, ennemis de Grégoire & avec quelques évêques Simoniaques, qu'il ne fit point difficulté de violer la foi du ſerment qu'il avoit publiquement fait à Dieu & à ſon vicaire en terre. Cela étant parvenu à la connoiſſance des évêques & princes de Germanie, ils élurent ſur le champ au lieu & place d'Henri le Duc de Svevie, appellé Rodulph, pour leur roi. S. Grégoire n'approuva pas cette demarche contre Henri, ainſi qu'il le témoigna lui même dans le ſeptieme Synode qu'il tint à Rome, où il dit: *prædicti autem epiſcopi & principes ultramontani audientes illum non ſervare mihi quod promiſerat, quaſi deſperati de eo, ſine meo conſilio, vobis teſtibus, elegerunt Rodulphum Ducem in regem.* C'eſt ainſi que le rapporte auſſi l'abbé de Flavigny dans ſa chronique. Cela fait voir la fauſſeté du témoignage de ceux qui publierent que le S. Pontife avoit été le promoteur de cette élection. Tels furent Sigebert à l'année 1077. & l'auteur de l'apologie pour Henri. Mathieu Paris, Géofroi de Viterbe, Helmold, & Albert Stadenſe ont rapporté dans leurs écrits les fauſſes opinions de ces auteurs.

Le roi nouvellement élu conjointement avec les autres Seigneurs députerent au Pape pour l'informer de cette nouvelle élection & pour le prier de la confirmer; mais il repondit qu'on devoit examiner dans une aſſemblée générale ſi Henri étoit veritablement déchu de ſa dignité royale, & qu'après cet examen, on prononceroit la ſentence en faveur de qui il appartiendroit de droit. Cependant il continua à le traiter & reſpecter comme roi. Ce fut pour cela que le S. Pape faillit s'attirer l'indignation de ces peuples & de ces princes. Mais enfin ayant reçu une nouvelle députation de la part de Rodulphe & des princes Teutoniques, par laquelle ils lui apprenoient la cruelle tyrannie du parjure Henri, & ſa perſecution contre l'Egliſe; qu'il faiſoit monter par intruſion ſur les ſiéges épiſcopaux ces impies qui étoient ſes fauteurs dans la Simonie & dans la tyrannie; qu'il avoit par un excès de cruauté fait mourir l'évêque de Magdeburg; qu'il tenoit injuſtement en priſon l'évêque de Wormatie, & qu'enfin contre le ſerment qu'il avoit fait, il avoit empêché l'aſſemblée, où avec l'aſſiſtence du Pontife l'on devoit traiter de la grande affaire de la paix commune & de la juſtice. Ce ſage Paſteur ſe prevalant de l'autorité, qu'on reconnoiſſoit alors dans le Souverain Pontife, & qu'Henri lui-même avoit reconnu dans les lettres qu'il lui avoit écrites, le ſépara de l'egliſe par une ſolemnelle excomunication, & le déclara déchu de la ſouveraine puiſſance, dont il ne faiſoit alors d'autre uſage que pour opprimer ſes ſujets, pour entretenir la ſimonie, & ſaper les fondemens de la Religion & de l'Egliſe. La créance commune de ces tems là étoit que le Pape avoit ce pouvoir. Henri la reconnoiſſoit dans le tems même qu'il étoit livré aux plus grands excès d'emportement contre S. Grégoire. Voici comme il s'exprime: *Henricus non uſurpative, ſed pia Dei ordinatione Rex, Hiltebrando, non jam Apoſtolico, ſed falſo Monacho . . . me quoque licet indignus inter chriſtianos ſum ad regnum vocatus, te teſte, quem ſanctorum patrum traditio ſoli Deo judicandum detulit, ne pro aliquo crimine, niſi a fide (quod abſit) exorbitaverim, deponendum aſſeruit.* Eſt-il donc ſurprenant que S. Grégoire en agît ainſi contre Henri obſtiné à perſiſter dans la ſimonie, ſi Henri lui-même confeſſoit qu'ayant manqué contre la foi, il pouvoit être dépoſé de la royauté? Nous pouvons ajouter de plus, pour plus grande juſtification de ce ſaint pontife d'une faute que pluſieurs proteſtants & politiques pretendent qu'il fit malicieuſement & pour ſatisfaire ſon ambition, nous pouvons, dis-je, ajouter que l'Empire ayant été transferé en Allemagne, & les princes conjointement avec les évêques de ce vaſte pays ayant été chargés de l'élection de l'empereur par Grégoire V. de l'aveu même des Centuriateurs de Magdeburg, & la confirmation de cette élection étant dévolue aux Pontifes Romains, qui pour l'ordinaire ne l'approuvoient que quand l'empereur élu avoit prêté ſerment d'honorer, proteger, & ſoutenir les droits de la S. Egliſe Romaine; qui ne voit que les Souverains Pontifes pouvoient être facilement perſuadés que les empereurs venant à manquer à la fidelité qu'ils lui avoient jurée, il étoit en leur pouvoir, pour le maintien de leurs droits, de prononcer contr'eux la ſentence de dépoſition & de les déclarer déchus du trône? Pourquoi les princes Allemands auroient-ils démandé le jugement du Pape contre Henri, s'ils n'avoient pas été généralement perſuadés que ſa ſentence ſeroit valide & légitime? Et ſi c'étoit le ſentiment de tous les principaux habitans de ce vaſte empire, pourquoi ne devoit-il pas être celui des autres, & par conſéquent du pontife même romain? Si l'Egliſe l'a mis au nombre des ſaints, ç'a été à cauſe de ſes vertus héroïques & évangéliques que ce grand pontife avoit pratiquées. Quel exemple de charité ne donna-t-il pas, ce héros intrepide du chriſtianiſme, contre le ſacrilege Cencius, lorſqu'il l'arracha de l'autel à main armée, & le renferma dans une tour? Quelle patience héroïque, quelle modération ne montra-t-il pas, lorſqu'il ſauva la vie à ce clerc infame de Parme, nommé Roland, qui eut l'audace & l'impertinence d'intimer à Grégoire au nom d'Henri, qu'il étoit déchu du Pontificat, & cela publiquement dans un temple, en plein concile, dans une aſſemblée d'évêques? Mais les vertus héroïques de ce glorieux paſteur de l'Egliſe ſont trop connues, pour s'y arrêter d'avantage. Il ſuffit de dire qu'elles ont été approuvées de Dieu même par les miracles qu'il a operés en ſa faveur. C'en eſt aſſez pour mépriſer les cris malins de la médiſance, qui ſans aucun ménagement voudroit ternir l'éclat de ſa gloire. Notre Saint ne perdit rien, dans l'eſprit des fideles, de cette vénération qui lui eſt due, malgré l'oppoſition de quelques évêques de France au Bref de Benoît XIII. par lequel il vouloit introduire dans ce royaume l'office & la fête de ce héros, puiſqu' on doit ſuppoſer que par des raiſons fort différentes de celles qu' allegue M. De Voltaire, cés évêques & les Parlemens ſe ſeront determinés à cette reſolution. (*W*)

mandable: ce n'eſt pas Epictete & Seneque qui m'en ont le mieux convaincu par leurs ſentences outrées; c'eſt un homme du monde, dont le ſuffrage ne doit être ſuſpect à perſonne. C'eſt Horace, qui dans la pratique s'étoit quelquefois laiſſé ſéduire par la doctrine d'Ariſtipe, mais qui goûtoit réellement la morale ſobre d'Epicure.

Comme ami de Mecene, il n'oſoit pas louer directement la *ſobriété* à la cour d'Auguſte; mais il en fait l'éloge dans ſes écrits d'une maniere plus fine & plus perſuaſive, que s'il eût traité ſon ſujet en moraliſte. Il dit que la *ſobriété* ſuffit à l'appétit, que par conſéquent elle doit ſuffire à la bonne chere, & qu'enfin elle procure de grands avantages à l'eſprit & au corps. Ces propoſitions ſont d'une vérité ſenſible; mais le poëte n'a garde de les débiter lui-même. Il les met dans la bouche d'un homme de province, plein de bon ſens, qui ſans ſortir de ſon caractere, & ſans dogmatiſer, débite ſes réflexions judicieuſes, avec naïveté qui les fait aimer. Je prie le lecteur de l'écouter, c'eſt dans la ſatyre *ij. l. II.*

Quæ virtus, & quanta, boni, ſit vivere parvo:
(Nec meus hic ſermo eſt, ſed quem præcepit Ofellus
Ruſticus, ab normis ſapiens, craſſâque Minervâ)
Diſcite, non inter lances, menſaſque nitentes,
Quum ſtupet inſanis acies fulgoribus, & quum
Acclinis falſis animus meliora recuſat:
Verum hic impranſi mecum diſquirite. Cur hoc?
Dicam ſi potero. Malè verum examinat omnis
Corruptus judex.

„ Mes amis, la *ſobriété* n'eſt point une petite vertu. „ Ce n'eſt pas moi qui le dis, c'eſt Ofellus, c'eſt un „ campagnard ſans étude, à qui un bon ſens naturel „ tient lieu de toute philoſophie & de toute littéra- „ ture. Venez apprendre de lui cette importante ma- „ xime: mais ne comptez pas de l'apprendre dans „ ces repas ſomptueux, où la table eſt embarraſſée „ par le grand nombre de ſervices, où les yeux „ ſont épris de l'éclat d'une folle magnificence, & „ où l'eſprit diſpoſé à recevoir de fauſſes impreſ- „ ſions, ne laiſſe aucun accès à la vérité. C'eſt à „ jeun qu'il faut examiner cette matiere. Et pour „ quoi à jeun? En voici la raiſon, ou je ſuis bien „ trompé: c'eſt qu'un juge corrompu n'eſt pas en „ état de bien juger d'une affaire „.

Dans la ſatyre *vij. l. II, v.* 105. Horace ne peut encore s'empêcher de louer indirectement les avantages de la *ſobriété*. Il feint qu'un de ſes eſclaves profitant de la liberté que lui donnoit la fête des Saturnales lui déclare cette vérité, en lui reprochant ſon intempérance. „ Croyez vous, lui dit-il, être bien- „ heureux & moins puni que moi, quand vous cher- „ chez avec tant d'empreſſement ces tables ſervies „ délicatement & à grands frais? Ce qui arrive de-là „ c'eſt que ces fréquens excès de bouche vous rem- „ pliſſent l'eſtomac de ſucs âcres & indigeſtes; c'eſt „ que vos jambes chancelantes refuſent de ſoutenir „ un corps ruiné de débauches „.

Qui, tu impunitior illa
Quæ parvo ſumi nequeunt obſonia captas?
Nempe inamareſcunt epulæ ſine fine petitæ,
Illuſique pedes vitioſum ferre recuſant
Corpus.

Il eſt donc vrai que la *ſobriété* tend à conſerver la ſanté, & que l'art d'apprêter les mets pour irriter l'appétit des hommes au-delà des vrais beſoins, eſt un art deſtructeur. Dans le tems où Rome comptoit ſes victoires par ſes combats, on ne donnoit point un talent de gages à un cuiſinier; le lait & les légumes apprêtés ſimplement, faiſoient la nourriture des conſuls, & les dieux habitoient dans des temples de bois. Mais lorſque les richeſſes des Romains devinrent immenſes, l'ennemi les attaqua, & confondit par ſa valeur ces ſybarites orgueilleux.

Je ſais qu'il eſt impoſſible de fixer des regles ſur cette partie de la tempérance, parce que la même choſe peut être bonne à l'un & excès pour un autre; mais il y a peu de gens qui ne ſachent par expérience, quelle ſorte & quelle quantité de nourriture convient à leur tempérament. Si mes lecteurs étoient mes malades, & que j'euſſe à leur preſcrire des regles de *ſobriété* proportionnées à l'état de chacun, je leur dirois de faire leurs repas les plus ſimples qu'il ſeroit poſſible, & d'éviter les ragoûts propres à leur donner un faux appétit, ou le ranimer lorſqu'il eſt preſque éteint. Pour ce qui regarde la boiſſon, je ſerois aſſez de l'avis du chevalier Temple. „ Le pre- „ mier verre de vin, dit-il, eſt pour moi, le ſecond „ pour mes amis, le troiſieme pour la joie, & le „ quatrieme pour mes ennemis „. Mais parce qu'un homme qui vit dans le monde ne ſauroit obſerver ces ſortes de regles à la rigueur, & qu'il ne fait pas toujours mal de les tranſgreſſer quelquefois, je lui conſeillerois alors de tems en tems des jours d'abſtinence pour rétablir ſon corps, le délivrer de la pléthore des humeurs, & procurer par l'exercice, de l'élaſticité aux reſſorts affoiblis de ſa machine. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOBRIQUET, ſ. m. (*Littérature.*) ſorte de ſurnom, ou d'épithete burleſque, qu'on donne le plus ſouvent à quelqu'un pour le tourner en ridicule.

Ce ridicule ne naît pas ſeulement d'un choix affecté d'expreſſions triviales propres à rendre ces épithetes plus ſignificatives ou plus piquantes; mais de l'application qui s'en fait ſouvent à des noms de perſonnes conſidérables d'ailleurs, & qui produit un contraſte ſingulier d'idées ſérieuſes & plaiſantes, nobles & viles, biſarrement oppoſées, telles que peuvent l'être dans un même ſujet celles d'une haute naiſſance, avec des inclinations baſſes; de la majeſté royale, avec des difformités de corps, réputées honteuſes par le vulgaire; d'une dignité reſpectable, avec des mœurs corrompues, ou d'un titre faſtueux, avec la pareſſe & la puſillanimité.

Ainſi lorſqu'avec les noms propres d'un ſouverain pontiſe, d'un empereur illuſtre, d'un grand roi, d'un prince magnifique, d'un général fameux, on trouvera joints les ſurnoms de *Groin-de-porc*, de *Barbe rouſſe*, de *Pié-tortu*, d'*Eveille-chien*, de *Pain-en-bouche*, cette union excitera preſque toujours des idées d'un ridicule plus ou moins grand.

Quant à l'origine de ces ſurnoms, il eſt inutile de la rechercher ailleurs que dans la malignité de ceux qui les donnent, & dans les défauts réels ou apparens de ceux à qui on les impoſe: elle éclate ſur-tout, à l'égard des perſonnes dont la proſpérité ou les richeſſes excitent l'envie, ou dont l'autorité quelque légitime qu'elle ſoit, paroît inſuportable; elle ne reſpecte ni la tiare ni la pourpre, c'eſt une reſſource qui ne manque jamais à un peuple opprimé, & ces marques de ſa vengeance ſont d'autant plus à craindre, que non-ſeulement il eſt impoſſible d'en découvrir l'auteur, mais que ni l'autorité, ni la force, ni le laps de tems, ne ſont capables de les effacer. On peut ſe rappeller à l'occaſion de ce caractere indélébile, (s'il eſt permis d'uſer ici de ce terme), les efforts inutiles que fit un archiduc, appellé *Frédéric*, pour faire oublier le ſurnom de *Bourſe vuide* dont il ſe trouvoit offenſé: le peuple dans un pays où il étoit relegué le lui avoit donné dans le tems d'une diſgrace qui l'avoit réduit à une extrème diſette. Lorſqu'une fortune meilleure l'eut rétabli dans ſes états, il eut beau pour marquer ſon opulence, faire dorer juſqu'à la couverture de ſon palais, le ſurnom lui reſta toujours; il faut auſſi convenir que s'il eût fait du bien au peuple, au lieu de dorer ſon palais, ſon *ſobriquet* eût été changé en ſurnom plein de gloire.

Il arriva quelque choſe de ſemblable à Charles de Sicile, ſurnommé *ſans-terre*, *ſobriquet* qui ne lui avoit été donné, que parce qu'effectivement il fut longtems ſans états; il ne le perdit point, lors même que Robert ſon pere lui eût cédé la Calabre.

Il eſt aiſé de comprendre par ce qu'on vient d'obſerver de l'origine & de la nature des *ſobriquets*, quelles ſont les ſources communes d'où on les tire. Toutes les imperfections du corps, tous les défauts de l'eſprit des hommes, leurs mœurs, leurs paſſions leurs mauvaiſes habitudes, leurs vices, leurs actions de quelque nature qu'elles ſoient, tout y contribue.

A l'égard de la forme, elle ne conſiſte pas ſeulement dans l'uſage de ſimples épithetes, on les releve ſouvent par des expreſſions figurées, dont quelques-unes ne ſont quelquefois que des jeux de mots comme dans celui de *biberius mero*, pour *Tiberius Nero*, à cauſe de ſa paſſion pour le vin; & dans celui de *cacoergete*, appliqué à Ptolomée VII. roi d'Egypte, pour le qualifier de mauvais prince, par imitation d'*évergete*, qui déſigne un prince bienfaiſant; tel eſt encore celui d'*épimane*, donné à Antiochus IV. qui au lieu d'*épiphane* ou roi illuſtre dont il uſurpoit le titre, ne ſignifie qu'un furieux.

D'autres *ſobriquets* ſont ironiques & tournés en con-

contrevérités, comme celui de *poëte laureat*, que les Anglois donnent aux mauvais poëtes.

Il y en a ſouvent dont la malignité conſiſte dans l'emprunt du nom de quelque animal ou de quelques perſonnes célebres, notées dans l'hiſtoire par leurs figures ou leurs vices, dont on fait une comparaiſon avec la perſonne qu'on veut charger; les Syriens tirerent de la reſſemblance du nez crochu d'Antiochus VIII. au bec d'un griffon, le *ſobriquet* de *grypus* qui lui eſt reſté; & l'on connoît aſſez dans l'hiſtoire ancienne, les princes & les perſonnes célébres à qui on a donné ceux de *bouc*, ceux de *cochon*, *d'âne*, de *veau*, de taureau & d'ours, comme on donne aujourd'hui ceux de Silene, d'Eſope, de Sardanapale, & de Meſſaline, aux perſonnes qui leur reſſemblent par la figure, ou par les mœurs.

Mais de toutes les expreſſions figurées, celle qui forme les plus ingénieux *ſobriquets*, (ſi l'on veut convenir qu'il y ait quelque ſel dans cette ſorte de production de l'eſprit) c'eſt l'alluſion fondée ſur une connoiſſance de faits ſinguliers, dont l'idée prête une ſorte d'agrément au ridicule.

Ces différentes formes peuvent ſe réduire à quatre, qui font autant de genres de ſurnoms burleſques; ceux dont la note eſt indifférente, ceux qui n'en impriment qu'une légere, ceux qui ſont injurieux, & ceux qui ſont honorables.

Pour donner lieu à ceux du premier genre, il n'a fallu qu'un attachement à quelque mode ſinguliere de coëffure ou d'habillement, quelque coutume particuliere, quelque action peu importante: ainſi les *ſobriquets* de *Pogonate* ou *Barbe longue*, donnés à Conſtantin V. empereur de Conſtantinople; de *crépu*, à Boleslas, roi de Pologne; de *griſegonelle*, à Geoffroi I. comte d'Anjou; de *courte-mantel*, à Henri II. roi d'Angleterre; de *longue-épée*, à Guillaume, duc de Normandie; & de *hache*, à Baudoin VII. comte de Flandres, n'ont jamais pu bleſſer la réputation de ces princes.

Les Romains appelloient *ſignum*, ce genre de ſurnoms, & l'action de le donner *ſignificare*.

Ceux du ſecond genre ont pour objet quelque légere imperfection du corps ou de l'eſprit, certains événemens, & certaines actions qui, quoiqu'innocentes, ont une eſpece de ridicule. C'eſt ce que Cicéron a entendu par *turpicula*, *ſubturpia*, *& quaſi deformia*. Si Socrate, par exemple, ſe montroit peu ſenſible au ſurnom de *camard*, beaucoup s'en trouveroient offenſés: celui de *cracheur* n'étoit point honorable à Vladislas, roi de Bohème, *&c.*

Ceux du troiſieme genre, ſont beaucoup plus piquans, en ce qu'ils ont pour objet les difformités du corps les plus conſidérables, ou les plus grandes diſgraces de la fortune, & dont la honte eſt ſouvent plus difficile à ſupporter, que la douleur qui les accompagne.

Ceux du quatrieme genre, n'ont pour objet que ce qu'il y a de plus rare dans les qualités du corps, de plus noble dans celles de l'eſprit & du cœur, de plus admirable dans les mœurs, & de plus grand dans les actions. Le propre de ces ſurnoms eſt d'être caractériſés d'une maniere plaiſante, & qui, quoiqu'elle tienne de la raillerie, ne laiſſe jamais qu'une idée honorable.

Ainſi les ſurnoms de *bras-de-fer* & de *cotte-de-fer*, impoſés l'un à Baudouin I. comte de Flandre, & l'autre à Edmond II, roi d'Angleterre, ſont de vrais éloges de la force du corps dont ces princes étoient doués; tel eſt auſſi celui de *temporiſeur*, preſque toujours choquant, fait pour Fabius l'apologie de ſa politique militaire, comme celui de *ſans-peur* marque à l'égard de Richard duc de Normandie, & de Jean duc de Bourgogne, leur intrépidité.

Il y a des caracteres accidentels qui en établiſſent encore des genres particuliers. Les uns peuvent convenir à pluſieurs perſonnes, comme les ſurnoms de *borgne*, de *boſſu*, de *boiteux*, de *mauvais*: d'autres ne ſont guere appliqués qu'à une ſeule, comme le ſurnom de *Copronyme* impoſé à Conſtantin IV. & celui de *Caracalla* au quatrieme des Antonins.

Les *ſobriquets* ou ſurnoms qui ſe donnent réciproquement les habitans d'une petite ville, d'un bourg ou d'un hameau, ne conſiſtent ordinairement qu'en quelques épithetes ſi triviales & ſi groſſieres, qu'il n'y auroit point d'honneur à en rapporter des exemples.

Il n'en eſt pas de même de ceux qui naiſſent dans l'enceinte des camps; ils ſont marqués à un coin de vivacité & de liberté particulieres aux militaires.

Il y en a enfin d'héréditaires, & qui n'ayant été d'abord attribués qu'à une ſeule perſonne, ont enſuite paſſé à ſes deſcendans, & lui ont tenu lieu de nom propre. Tels ſont la plupart des ſurnoms des Romains illuſtres, du tems de la république, que les auteurs de l'hiſtoire romaine qui ont écrit en grec, ont cru leur être tellement propres, qu'ils ne leur ont ôté que la terminaiſon latine, comme Denis d'Halicarnaſſe l'a fait de ceux de Ρυφος & de Κορυντος; car il ne faut pas s'imaginer, comme l'ont cru quelques antiquaires, que les magiſtrats ſur les médailles deſquels on lit les ſurnoms d'*Ænobarbus*, de *Naſo*, de *Craſſipes*, de *Scaurus*, de *Bibulus*, ſoient les hommes des familles *Domitia*, *Axſia*, *Furia*, *Amilia*, *Calpurnia*, qui avoient la *barbe rouſſe*, le *nez long*, des *piés contrefaits*, de *gros talons*, & qui étoient *adonnés au vin*. Il y a au contraire dans cette république, certaines familles qui n'ont tiré leur nom que d'un de ces ſortes de *ſobriquets*, que le premier de la famille a porté, comme la Claudia qui a tiré le ſien d'un *boiteux*. La même choſe eſt arrivée en notre pays, auſſi bien que dans beaucoup d'autres.

Cependant ces ſurnoms tels qu'ils ont été, ſont devenus d'un grand avantage dans la chronologie & dans l'hiſtoire. Il faut convenir que ſi quelque choſe eſt capable de diminuer la confuſion que peut cauſer dans l'eſprit une multitude d'objets ſemblables, tels que ce nombre prodigieux de rois & de ſouverains, qui dans les monarchies anciennes & modernes, ſe ſuccedent les uns aux autres ſous les mêmes noms; c'eſt l'attention aux ſurnoms par leſquels ils y ſont diſtingués. Ces ſurnoms nous aident beaucoup à reconnoître les princes, au tems deſquels les événemens doivent ſe rapporter, & à y fixer des époques certaines.

L'uſage en eſt néceſſaire, pour donner aux généalogies des familles qui ont poſſedé les grands empires & les moindres états, cette clarté qui leur eſt eſſentielle.

C'eſt par le défaut de ſurnoms, que la généalogie des Pharaons, dont Joſephe & Euſebe ont dit que les noms étoient plutôt de dignité que de famille, eſt ſi obſcure. Combien au contraire la précaution de les avoir ajoutés aux ſurnoms tirés de l'ordre numéral, ſauve-t-elle de mépriſes & d'erreurs dans l'hiſtoire des Alexandres de Macédoine, des Ptolomées d'Egypte, des Antiochus de Syrie, des Mithridates du Pont, des Nicomedes de Bithynie, des Antonins & des Conſtantins de l'empire, des Louis & des Charles de France, *&c.* Si les épithetes de riches, de grands, de conſervateurs, *&c.* dont les peuples honorerent autrefois quelques-uns des princes de ces familles, laiſſent dans la mémoire une impreſſion plus forte que celles qui ſont tirées de l'ordre progreſſif de premier, ſecond, troiſieme & des nombres ſuivans, les ſurnoms burleſques de *nez de griffon*, de *ventru*, de *joueur de flute*, d'*effeminé*, de *martel*, de *fainéant*, de *balafré*, n'y en ſont-ils pas une dont les traces ne ſont pas moins profondes? Horace faiſant la comparaiſon du ſérieux & du plaiſant, ne feint point de donner la préférence à ce dernier.

Diſcit enim citius, meminitque libentius illud
Quod quis deridet, quam quod probat & veneratur.

Combien y a-t-il même de familles illuſtres dans les anciennes monarchies, & dans celle du moyen âge, dont les branches ne ſont diſtinguées que par les *ſobriquets* des chefs qui y ont fait des ſouches différentes! On le voit dans les familles romaines, la *Domitia* dont les deux branches ont chacune pour auteur un homme à ſurnom burleſque, l'un *Calvinus*, & l'autre *Abenobarbus*; & dans la *Cornelia*, de laquelle étoient les Scipions, où le premier qui a été connu par le ſurnom de *Naſica*, a donné ſon nom à une branche qui ne doit pas être confondue avec celle de l'Africain.

Une autre partie eſſentielle de l'hiſtoire, eſt la repréſentation des caracteres des différens perſonnages qu'elle introduit ſur la ſcene; c'eſt ce que font les ſurnoms par des expreſſions qui ſont comme des portraits en racourci des hommes les plus célebres; mais il faut avouer que par rapport à la reſſemblance qui doit faire le mérite de ces portraits, que les ſurnoms plaiſans l'emportent de beaucoup ſur ceux du genre ſérieux.

Les

Les premiers trompent rarement, parce qu'ils expriment preſque toujours les caracteres dans le vrai; ce ſont des témoignages irréprochables, des déciſions prononcées par la voix du peuple, des traits de crayon libres tirés d'après le naturel, des coups de pinceau hardis qui ne ſont pas ſeulement des portraits de l'extérieur des hommes, mais qui nous repréſentent encore ce qu'il y a en eux de plus caché.

Ainſi l'obſcurité de l'origine de Michel V. empereur de Conſtantinople, dont les parens calfatoient des vaiſſeaux, nous eſt rappellée par ſon ſurnom de *Calaphates;* la baſſe naiſſance du pape Benoit XII, fils d'un boulanger françois, par celui de *Jacques du Four*, qui lui fut donné étant cardinal, & l'opprobre de l'ancienne profeſſion de Valere Miximien devenu empereur, par celui d'*Armentarius*.

L'événement heureux pour le fils d'Othon, duc de Saxe, qui fut élevé à l'empire, & qui lorſqu'il s'y attendoit le moins, en apprit la nouvelle au milieu d'une partie de chaſſe, eſt ſignalé par le ſurnom de l'*Oiſeleur* qui le diſtingue de tous les *Henris*.

L'empreſſement de l'empereur Léon pour détruire le culte des images, eſt bien marqué dans le terme d'*Iconoclaſte*.

La mauvaiſe fortune qu'eſſuya Frédéric I. duc de Saxe, par la captivité dans laquelle ſon pere le tint, eſt devenue mémorable par le ſurnom de *Mordu* qui lui eſt reſté.

La mort ignominieuſe du dernier des Antonins, dont les ſoldats jetterent le cadavre dans le Tibre, après l'avoir traîné par les rues de Rome, ne s'oubliera jamais à la vue des épithetes de *Tractitius* & de *Tiberinus*, dont Aurelius Victor dit qu'il fut chargé.

Ainſi rien n'eſt à négliger dans l'étude de l'hiſtoire; les termes les plus bas, les plus groſſiers ou les plus injurieux, & qui ſemblent n'avoir jamais été que le partage d'une vile populace, ne ſont pas pour cela indignes de l'attention des ſavans.

M. Spanheim, dans ſon ouvrage ſur l'uſage des médailles antiques, *tome II.* s'eſt un peu étendu ſur l'origine des *ſobriquets* des Romains, en les conſidérant par le rapport qu'ont aux médailles conſulaires, ceux des principales familles de la république romaine, M. de la Roque dans ſon traité de l'origine des noms, auroit dû traiter ce ſujet par rapport à l'hiſtoire moderne. M. le Vayer en a dit quelque choſe dans ſes ouvrages. *Voyez* ſur-tout les *mémoires de l'acad. des Inſcript. & Belles-lettres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOC, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſoccus*; ſorte de chauſſure en uſage chez les Grecs & les Romains; enſuite elle devint en particulier celle de ceux qui montoient ſur le théatre, pour y repréſenter les perſonnages comiques. Elle étoit oppoſée au cothurne, autre chauſſure ou brodequin, reſervé pour les perſonnages héroïques. (*D. J.*)

Soc, *terme de Laboureur*, c'eſt un fer large & pointu, qui eſt au bout du ſcep de la charrue, & qui ſert à fouiller dans la terre.

Le *ſoc* eſt la partie eſſentielle de toutes les charrues; il eſt preſque toujours formé par un fer plat & acéré. Ce fer étant introduit à deux ou trois pouces ſous la terre, doit l'ouvrir; mais il y a des *ſocs* qui coupent la terre en-deſſous, pendant que les autres ne la diviſent que comme pourroit faire un coin. Il eſt clair que ceux-ci ont à vaincre la réſiſtance des racines, & qu'ils paîtriſſent & corroient les terres fortes & humides: ces raiſons ont déterminé les gens éclairés à donner la préférence aux *ſocs* coupans. (*D. J.*)

SOCCOLAN, ſ. m. (*Ordre monaſt.*) on appelle *ſoccolans* les religieux de l'ordre de S. François, d'une réforme particuliere établie par S. Paulet de Foligny en 1368. Lui-même ayant vu que les payſans qui vivoient dans les montagnes de ſon hermitage, portoient des ſocques ou ſandales de bois, il en ordonna l'uſage aux religieux de ſa réforme, qui furent appellés par cette raiſon *ſoccolanti*. *Voyez* de plus grands détails dans le P. Héliot, *t. VII. c. ix.* (*D. J.*)

SOCHACZOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Socachouf*; petite ville de Pologne dans le duché de Mozavie, près d'une petite riviere, à 4 lieues de Bloigné. C'eſt au-delà de cette ville qui eſt toute bâtie en bois, que commencent ces belles plaines qui s'étendent juſqu'à la Viſtule, par un eſpace de 8 grandes lieues. (*D. J.*)

SOCIABILITÉ, (*Droit nat. & Moral.*) bienveillance envers les autres hommes.

La *ſociabilité* eſt cette diſpoſition qui nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres, & à ſubordonner toujours notre avantage particulier, à l'avantage commun & général.

Plus nous nous étudierons nous-mêmes, plus nous ſerons convaincus que cette *ſociabilité* eſt conforme à la volonté de Dieu; car outre la néceſſité de ce principe, nous le trouvons gravé dans notre cœur. Si d'un côté le Créateur y a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre la même main y a imprimé un ſentiment de bienveillance pour nos ſemblables; ces deux penchans, quoique diſtincts l'un de l'autre, n'ont rien d'oppoſé, & Dieu les a gravés dans nos ames pour agir de concert. Auſſi les cœurs généreux trouvent-ils la ſatisfaction la plus pure à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que ſuivre un penchant naturel.

Du principe de la *ſociabilité* découlent toutes les lois de la ſociété.

1°. Cette union que Dieu a établie entre les hommes exige d'eux que dans tout ce qui a quelque rapport à la ſociété, le bien commun ſoit la regle ſuprème de leur conduite; & qu'attentifs aux conſeils de la prudence, ils ne cherchent jamais leur avantage particulier au préjudice de l'avantage public.

2°. L'eſprit de *ſociabilité* doit être univerſel. La ſociété humaine embraſſe tous les hommes avec leſquels on peut avoir quelque commerce, puiſqu'elle eſt fondée ſur les relations qu'ils ont tous enſemble, en conſéquence de leur nature & de leur état. *Voyez*-en les preuves dans Puffendorf & Cumberland.

3°. La raiſon nous dit que des créatures du même rang, de la même eſpece, nées avec les mêmes facultés, pour vivre enſemble & pour participer aux mêmes avantages, ont en général un droit égal & commun. Nous ſommes donc obligés de nous regarder comme naturellement égaux, & de nous traiter comme tels; ce ſeroit démentir la nature que de ne pas reconnoître ce principe d'équité (que les Juriſconſultes nomment *æquabilitatis juris*), comme un des premiers fondemens de la ſociété. C'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la loi du réciproque; de même que cette regle ſi ſimple, mais d'un uſage univerſel, que nous devons être à l'égard des autres hommes dans les mêmes diſpoſitions où nous deſirons qu'ils ſoient à notre égard, & nous conduire avec eux de la même maniere que nous voulons qu'ils ſe conduiſent avec nous dans des circonſtances pareilles.

4°. La *ſociabilité* étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice ou leur injuſtice rompent ce lien, ne ſauroient ſe plaindre raiſonnablement ſi ceux qu'ils offenſent ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contr'eux à des voies de fait.

Mais ſi l'on eſt en droit de ſuſpendre à l'égard d'un ennemi les actes de la bienveillance, il n'eſt jamais permis d'en étouffer le principe. Comme il n'y a que la néceſſité qui nous autoriſe à recourir à la force contre un injuſte aggreſſeur, c'eſt auſſi cette même néceſſité qui doit être la regle & la meſure du mal que nous pouvons lui faire; & nous devons toujours être diſpoſés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu juſtice, & que nous n'aurons plus rien à craindre de ſa part.

En un mot, rien n'eſt plus convenable à l'humanité que la bénéficence & la généroſité. Il n'y a rien de plus vrai, dit Cicéron *liv. I. des Offices, ch. vij.* que ce beau mot de Platon, que *nous ne ſommes pas nés pour nous, mais pour les autres hommes & pour la patrie*. Les Stoïciens ſoutenoient que pour entrer dans les deſſeins de la nature, il falloit contribuer chacun du ſien à l'utilité commune, & employer non ſeulement ſon induſtrie, mais ſes biens à ſerrer de plus en plus les nœuds de la ſociété humaine. (*D. J.*)

SOCIABLE, AIMABLE, (*Langue franç.*) ces deux mots ne ſont plus ſynonymes dans notre langue.

L'homme *ſociable* a les qualités propres au bien de la ſociété; je veux dire la douceur du caractere, l'humanité, la franchiſe ſans rudeſſe, la complaiſance ſans flatterie, & ſur-tout le cœur porté à la bienfaiſance; en un mot, l'homme *ſociable* eſt le vrai citoyen. *V.* SOCIABILITÉ.

L'homme *aimable*, dit M. Duclos, du moins celui à qui l'on donne aujourd'hui ce titre, eſt fort indifférent ſur le bien public, ardent à plaire à toutes les ſociétés où ſon goût & le haſard le jettent, & prêt à en ſacrifier chaque particulier. Il n'aime perſonne, n'eſt aimé

aimé de qui que ce ſoit, plaît à tous; & ſouvent eſt mépriſé & recherché par les mêmes gens.

Les liaiſons particulieres de l'homme *ſociable* ſont des liens qui l'attachent de plus en plus à l'état; celles de l'homme *aimable* ne ſont que de nouvelles diſſipations, qui retranchent d'autant les devoirs eſſentiels. L'homme *ſociable* inſpire le deſir de vivre avec lui; l'homme *aimable* en éloigne ou doit en éloigner tout honnête citoyen. (*D. J.*)

SOCIAL, adj. (*Gramm.*) mot nouvellement introduit dans la langue, pour déſigner les qualités qui rendent un homme utile dans la ſociété, propre au commerce des hommes: des vertus *ſociales*.

Social, (*Comm.*) ce qui appartient à une ſociété, ou qui eſt fait en ſon nom. On dit qu'un billet, ou autres actes, ſont ſignés du nom *ſocial*, lorſqu'un ou deux aſſociés les ont ſignés du nom de la ſociété. Dans ces écritures on met tous les noms des aſſociés, où l'on y ajoute le nom de compagnie, *N. N. & compagnie*. *Voy.* Nom social, Société & Compagnie.

Sociale, *guerre*, (*Hiſt. rom.*) on appella *guerre ſociale* ou *d'alliés*, celle des peuples du Latium ou du pays Latin, contre les Romains. Cette guerre fut entrepriſe par les alliés, l'an de Rome 663, pour obtenir le droit de bourgeoiſie que la république leur refuſoit.

Les peuples du Latium ſupportoient les charges de la république, & cependant n'étoient point admis aux dignités, & n'avoient pas même le droit de ſuffrage. Il eſt vrai que dans les tems difficiles, pour les attacher plus étroitement à la république, on s'étoit quelquefois relâché là-deſſus, par exemple, dans la ſeconde guerre punique; mais quand le péril fut paſſé, les Romains firent regarder ces conceſſions comme des graces paſſageres, & qui ne fondoient point de droits.

Cependant les peuples alliés repréſentoient toujours qu'il étoit juſte qu'ils euſſent part aux honneurs d'un état, dont ils avoient étendu l'empire par leur vaillance. Ces peuples donc outrés d'être exclus du droit de bourgeoiſie, réſolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main; ils s'aſſocierent enſemble, réunirent leur reſſentiment commun, ſignerent une ligue, & ſe donnerent réciproquement des ôtages.

Il y eut entre eux & la république des combats ſanglans, des batailles & des priſes de villes. La fortune paſſa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti. Enfin le ſénat s'appercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fuſſent funeſtes, & qu'en faiſant périr des alliés, elle perdoit autant de ſoldats qui compoſoient auparavant ſes armées, ce corps ſi ſage leur accorda inſenſiblement le droit de bourgeoiſie romaine. Mais ſuivant ſa politique ordinaire, il réduiſit ce droit preſque à rien, par la forme qu'il donna au traité; de ſorte que ce droit de bourgeoiſie, qui avoit coûté tant de ſang aux alliés, ne devint preſque à leur égard, qu'un vain titre, ſans fonctions & ſans autorité. (*D. J.*)

SOCIÉTÉ, ſ. f. (*Morale.*) les hommes ſont faits pour vivre en *ſociété*; ſi l'intention de Dieu eût été que chaque homme vécut ſeul, & ſéparé des autres, il n'auroit donné à chacun d'eux des qualités propres & ſuffiſantes pour ce genre de vie ſolitaire; s'il n'a pas ſuivi cette route, c'eſt apparemment parce qu'il a voulu que les liens du ſang & de la naiſſance commençaſſent à former entre les hommes cette union plus étendue qu'il vouloit établir entr'eux; la plûpart des facultés de l'homme, ſes inclinations naturelles, ſa foibleſſe, ſes beſoins, ſont autant de preuves certaines de cette intention du Créateur. Telle eſt en effet la nature & la conſtitution de l'homme, que hors de la *ſociété*, il ne ſauroit ni conſerver ſa vie, ni développer & perfectionner ſes facultés & ſes talens, ni ſe procurer un vrai & ſolide bonheur. Que deviendroit, je vous prie, un enfant, ſi une main bienfaiſante & ſecourable ne pourvoyoit à ſes beſoins? Il faut qu'il périſſe ſi perſonne ne prend ſoin de lui; & cet état de foibleſſe & d'indigence, demande même des ſecours long-tems continués; ſuivez-le dans ſa jeuneſſe, vous n'y trouverez que groſſiereté, qu'ignorance, qu'idées confuſes; vous ne verrez en lui, s'il eſt abandonné à lui-même, qu'un animal ſauvage, & peut-être féroce; ignorant toutes les commodités de la vie, plongé dans l'oiſiveté, en proie à l'ennui & aux ſoucis dévorans. Parvient-on à la vieilleſſe, c'eſt un retour d'infirmités, qui nous rendent preſque auſſi dépendans des autres, que nous l'étions dans l'enfance imbécille; cette dépendance ſe fait encore plus ſentir dans les accidens & dans les maladies; c'eſt ce que dépeignoit fort bien Séneque, *Senec. de benef. l. IV. c. xviij*.

„ D'où dépend notre ſûreté, ſi ce n'eſt des ſervices „ mutuels? il n'y a que ce commerce de bienfaits „ qui rende la vie commode, & qui nous mette en „ état de nous défendre contre les inſultes & les „ évaſions imprévues; quel ſeroit le ſort du genre „ humain, ſi chacun vivoit à part? autant d'hommes, „ autant de proies & de victimes pour les autres „ animaux, un ſang fort aiſé à répandre, en un mot „ la foibleſſe même. En effet, les autres animaux „ ont des forces ſuffiſantes pour ſe défendre; tous „ ceux qui doivent être vagabonds, & à qui leur „ férocité ne permet pas de vivre en troupes, naiſſent pour ainſi dire armés, au lieu que l'homme „ eſt de toute part environné de foibleſſe, n'ayant „ pour armes ni dents ni griffes; mais les forces qui „ lui manquent quand il ſe trouve ſeul, il les trouve „ en s'uniſſant avec ſes ſemblables; la raiſon, pour „ le dédommager, lui a donné deux choſes qui lui „ rendent ſa ſupériorité ſur les animaux, je veux dire „ la raiſon & la ſociabilité, par où celui qui ſeul ne „ pouvoit réſiſter à perſonne, devient le tout; la „ *ſociété* lui donne l'empire ſur les autres animaux; „ la *ſociété* fait que non content de l'élement où il „ eſt né, il étend ſon domaine juſque ſur la mer; c'eſt „ la même union qui lui fournit des remedes dans ſes „ maladies, des ſecours dans ſa vieilleſſe, du ſoulagement à ſes douleurs & à ſes chagrins; c'eſt elle „ qui le met, pour ainſi dire, en état de braver la „ fortune. Otez la ſociabilité, vous détruirez l'union „ du genre humain, d'où dépend la conſervation & „ tout le bonheur de la vie. „

La *ſociété* étant ſi néceſſaire à l'homme, Dieu lui a auſſi donné une conſtitution, des facultés, des talens qui le rendent très-propre à cet état; telle eſt, par exemple, la faculté de la parole, qui nous donne le moyen de communiquer nos penſées avec tant de facilité & de promptitude, & qui hors de la *ſociété* ne ſeroit d'aucun uſage. On peut dire la même choſe du penchant à l'imitation, & de ce merveilleux méchaniſme qui fait que les paſſions & toutes les impreſſions de l'ame, ſe communiquent ſi aiſément d'un cerveau à l'autre; il ſuffit qu'un homme paroiſſe ému, pour nous émouvoir & nous attendrir pour lui: *homo ſum, humani a me nihil alienum puto*. Si quelqu'un vous aborde avec la joie peinte ſur le viſage, il excite en nous un ſentiment de joie; les larmes d'un inconnu nous touchent, avant même que nous en ſachions la cauſe, & les cris d'un homme qui ne tient à nous que par l'humanité, nous font courir à ſon ſecours, par un mouvement machinal qui précede toute délibération. Ce n'eſt pas tout, nous voyons que la nature a voulu partager & diſtribuer différemment les talens entre les hommes, en donnant aux uns une aptitude de bien faire certaines choſes, qui ſont comme impoſſibles à d'autres; tandis que ceux-ci, à leur tour, ont une induſtrie qu'elle a refuſée aux premiers; ainſi, ſi les beſoins naturels des hommes les font dépendre les uns des autres, la diverſité des talens qui les rend propres à s'aider mutuellement, les lie & les unit. Ce ſont là autant d'indices bien manifeſtes de la deſtination de l'homme pour la *ſociété*.

Mais ſi nous conſultons notre penchant, nous ſentirons auſſi que notre cœur ſe porte naturellement à ſouhaiter la compagnie de nos ſemblables, & à craindre une ſolitude entiere comme un état d'abandon & d'ennui. Que ſi l'on recherche d'où nous vient cette inclination liante & ſociable, on trouvera qu'elle nous a été donnée très-à-propos par l'auteur de notre être parce que c'eſt dans la *ſociété* que l'homme trouve le remede à la plûpart de ſes beſoins, & l'occaſion d'exercer la plûpart de ſes facultés; c'eſt là, ſurtout, qu'il peut éprouver & manifeſter ces ſentimens, auxquels la nature a attaché tant de douceur, la bienveillance, l'amitié, la compaſſion, la généroſité: car tel eſt le charme de ces affections ſociables que de-là naiſſent nos plaiſirs les plus purs. Rien en effet de ſi ſatisfaiſant ni de ſi flatteur, que de penſer que l'on mérite l'eſtime & l'amitié d'autrui, la ſcience acquiert un nouveau prix, quand elle peut ſe produire au dehors; & jamais la joie n'eſt plus vive que lorſqu'on peut la faire éclater aux yeux des autres ou la répandre dans le ſein d'un ami; elle redouble en ſe communiquant, parce qu'à notre propre ſatisfaction

ction ſe joint l'agréable idée que nous en cauſons auſſi aux autres, & que par-là nous les attachons davantage à nous; le chagrin au contraire diminue & s'adoucit, en le partageant avec quelqu'un, comme un fardeau s'allege quand une perſonne officieuſe nous aide à le porter. Ainſi, tout nous invite à l'état de *ſociété*; le beſoin nous en fait une néceſſité, le penchant nous en fait un plaiſir, & les diſpoſitions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'eſt en effet l'intention de notre créateur. Si le chriſtianiſme canoniſe des ſolitaires, il ne leur en fait pas moins une ſuprème loi de la charité & de la juſtice, & par-là il leur ſuppoſe un rapport eſſentiel avec le prochain; mais ſans nous arrêter à l'état où les hommes peuvent être élevés, par des lumieres ſurnaturelles, conſidérons-les ici entant qu'ils ſont conduits par la raiſon humaine.

Toute l'économie de la *ſociété* humaine eſt appuyée ſur ce principe général & ſimple: *je veux être heureux; mais je vis avec des hommes qui, comme moi veulent être heureux également chacun de leur côté: cherchons le moyen de procurer notre bonheur, en procurant le leur, ou du moins ſans y jamais nuire*. Nous trouvons ce principe gravé dans notre cœur; ſi d'un côté, le Créateur a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre, la même main y a imprimé un ſentiment de bienveillance pour nos ſemblables; ces deux penchans, quoique diſtincts l'un de l'autre, n'ont pourtant rien d'oppoſé: & Dieu qui les a mis en nous, les a deſtinés à agir de concert, pour s'entraider, & nullement pour ſe détruire; auſſi les cœurs bien faits & généreux trouvent-ils la ſatisfaction la plus pure, à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que ſuivre une pente que la nature leur a donnée. Les moraliſtes ont donné à ce germe de bienveillance qui ſe développe dans les hommes, le nom de *ſociabilité*. Du principe de la ſociabilité, découlent, comme de leur ſource, toutes les lois de la *ſociété*, & tous nos devoirs envers les autres hommes, tant généraux que particuliers. Tel eſt le fondement de toute la ſageſſe humaine, la ſource de toutes les vertus purement naturelles, & le principe général de toute la morale & de toute la *ſociété* civile.

1°. Le bien commun doit être la regle ſuprème de notre conduite, & nous ne devons jamais chercher notre avantage particulier, au préjudice de l'avantage public; c'eſt ce qu'exige de nous l'union que Dieu a établie entre les hommes.

2°. L'eſprit de ſociabilité doit être univerſel; la *ſociété* humaine embraſſe tous les hommes avec leſquels on peut avoir commerce, puiſqu'elle eſt fondée ſur les relations qu'ils ont tous enſemble, en conſéquence de leur nature & de leur état. *Voyez* HUMANITÉ. Un prince d'Allemagne, duc de Wirtemberg, ſembloit en être perſuadé, lorſqu'un de ſes ſujets le remerciant de l'avoir protégé contre ſes perſécuteurs: mon enfant, lui dit le prince, je l'aurois dû faire à l'égard d'un turc; comment y aurois-je manqué à l'égard d'un de mes ſujets?

3°. L'égalité de nature entre les hommes, eſt un principe que nous ne devons jamais perdre de vue. Dans la *ſociété* c'eſt un principe établi par la philoſophie & par la religion; que quelqu'inégalité que ſemble mettre entr'eux la différence des conditions, elle n'a été introduite que pour les faire mieux arriver, ſelon leur état préſent, tous à leur fin commune, qui eſt d'être heureux autant que le comporte cette vie mortelle; encore cette différence qui paroît bien mince à des yeux philoſophiques, eſt-elle d'une courte durée; il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, & la mort met au même terme ce qui eſt de plus élevé & de plus brillant, avec ce qui eſt de plus bas & de plus obſcur parmi les hommes. Il ne ſe trouve ainſi, dans les diverſes conditions guere plus d'inégalité que dans les divers perſonnages d'une même comédie: la fin de la piece remet les comédiens au niveau de leur condition commune, ſans que le court intervalle qu'a duré leur perſonnage, ait perſuadé ou pu perſuader à aucun d'eux, qu'il étoit réellement au-deſſus ou au-deſſous des autres. Rien n'eſt plus beau dans les grands, que ce ſouvenir de leur égalité avec les autres hommes, par rapport à leur nature. Un trait du roi de Suede, Charles XII. peut donner à ce ſujet une idée plus haute de ſes ſentimens, que la plus brillante de ſes expéditions. Un domeſtique de l'ambaſſadeur de France, attendant un miniſtre de la cour de Suede, fut interrogé ſur ce qu'il attendoit, par une perſonne à lui inconnue, & vétue comme un ſimple ſoldat; il tint peu de compte de ſatisfaire à la curioſité de cet inconnu; un moment après, des ſeigneurs de la cour abordant la perſonne ſimplement vétue, la traiterent de votre majeſté, c'étoit effectivement le roi; le domeſtique au déſeſpoir, & ſe croyant perdu, ſe jette à ſes piés, & demande pardon de ſon inconſidération d'avoir pris ſa majeſté, diſoit-il, *pour un homme. Vous ne vous êtes point mépris*, lui dit le roi avec humanité, *rien ne reſſemble plus à un homme qu'un roi*. Tous les hommes, en ſuppoſant ce principe de l'égalité qui eſt entre eux, doivent y conformer leur conduite, pour ſe prêter mutuellement les ſecours dont ils ſont capables; ceux qui ſont les plus puiſſans, les plus riches, les plus accrédités, doivent être diſpoſés à employer leur puiſſance, leurs richeſſes, & leur autorité, en faveur de ceux qui en manquent, & cela à proportion du beſoin qui eſt dans les uns, & du pouvoir d'y ſubvenir qui eſt dans les autres.

4°. La ſociabilité étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice, ou leur injuſtice, rompent le lien de la *ſociété*, ne ſauroient ſe plaindre raiſonnablement, ſi ceux qu'ils offenſent, ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contre eux à des voies de fait; mais ſi l'on eſt en droit de ſuſpendre à l'égard d'un ennemi, les actes de la bienveillance, il n'eſt jamais permis d'en étouffer le principe: comme il n'y a que la néceſſité qui nous autoriſe à recourir à la force contre un injuſte aggreſſeur; c'eſt auſſi cette même néceſſité qui doit être la regle & la meſure du mal que nous pouvons lui faire, & nous devons toujours être diſpoſés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu juſtice, & que nous n'aurons plus rien à craindre de ſa part. Il faut donc bien diſtinguer la juſte défenſe de ſoi-même, de la vengeance; la premiere ne fait que ſuſpendre, par néceſſité & pour un tems, l'exercice de la bienveillance, & n'a rien d'oppoſé à la ſociabilité; mais l'autre, étouffant le principe même de la bienveillance, met à ſa place un ſentiment de haine & d'animoſité, vicieux en lui-même, contraire au bien public, & que la loi naturelle condamne formellement.

Ces regles générales ſont fertiles en conſéquences; il ne faut faire aucun tort à autrui, ni en parole, ni en action, & l'on doit réparer tout dommage: car la *ſociété* ne ſauroit ſubſiſter ſi l'on ſe permet des injuſtices.

Il faut être ſincere dans ſes diſcours, & tenir ſes engagemens: car quelle confiance les hommes pourroient-ils prendre les uns aux autres; & quelle ſûreté y auroit-il dans le commerce, s'il étoit permis de tromper & de violer la foi donnée!

Il faut rendre à chacun non-ſeulement le bien qui lui appartient, mais encore le degré d'eſtime & d'honneur qui lui eſt dû, ſelon ſon état & ſon rang: parce que la ſubordination eſt le lien de la *ſociété*, & que ſans cela il n'y auroit aucun ordre dans les familles, ni dans le gouvernement civil.

Mais ſi le bien public demande que les inférieurs obéiſſent, le même bien public veut que les ſupérieurs conſervent les droits de ceux qui leur ſont ſoumis, & ne les gouvernent que pour les rendre plus heureux. Tout ſupérieur ne l'eſt point pour lui même. mais uniquement pour les autres; non pour ſa propre ſatisfaction & pour ſa grandeur particuliere, mais pour le bonheur & le repos des autres. Dans l'ordre de la nature, eſt-il plus homme qu'eux? a-t-il une ame ou une intelligence ſupérieure? & quand il l'auroit, a-t-il plus qu'eux d'envie ou de beſoin de vivre ſatisfait & content? A regarder les choſes par cet endroit, ne ſeroit-il pas bizarre que tous fuſſent pour un, & que plutôt un ne fût pas pour tous? d'où pourroit-il tirer ce droit? de ſa quantité d'homme? elle lui eſt commune avec les autres: du goût de les dominer? les autres certainement ne lui cederont pas en ce point: de la poſſeſſion même où il ſe trouve de l'autorité? qu'il voye de qui il la tient, dans quelle vue on la lui laiſſe, & à quelle condition; tous devant contribuer au bien de la *ſociété*, il y doit bien plus eſſentiellement ſervir, n'etant ſupérieur qu'à titre onéreux, & pour travailler au bonheur commun, à proportion de l'élévation que ſa qualité lui donne au-deſſus des autres. Quelqu'un diſoit devant le roi de Syrie, Antigone, que les princes étoient les maîtres & que tout leur étoit permis: *oui*, reprit-il, *parmi les barbares*; *à notre égard*, ajouta-t-il *nous ſommes maîtres des choſes préſcrites, par la raiſon &*

l'hu-

l'humanité; mais rien ne nous eſt permis, que ce qui eſt conforme à la juſtice & au devoir.

Tel eſt le contrat formel ou tacite paſſé entre tous les hommes, les uns ſont au-deſſus, les autres au-deſſous pour la différence des conditions; pour rendre leur *ſociété* auſſi heureuſe qu'elle le puiſſe être: ſi tous étoient rois, tous voudroient commander, & nul n'obéiroit; ſi tous étoient ſujets, tous devroient obéir, & aucun ne le voudroit faire plus qu'un autre; ce qui rempliroit la *ſociété* de confuſion, de trouble, de diſſenſion; au lieu de l'ordre & de l'arrangement qui en fait le ſecours, la tranquillité, & la douceur. Le ſupérieur eſt donc redevable aux inférieurs, comme ceux-ci lui ſont redevables; l'un doit procurer le bonheur commun par voie d'autorité, & les autres par voie de ſoumiſſion; l'autorité n'eſt légitime, qu'autant qu'elle contribue à la fin pour laquelle a été inſtituée l'autorité même; l'uſage arbitraire qu'on en feroit, ſeroit la deſtruction de l'humanité & de la *ſociété*.

Nous devons travailler tous pour le bonheur de la *ſociété*, à nous rendre maîtres de nous-mêmes; le bonheur de la *ſociété* ſe réduit à ne point nous ſatisfaire aux dépens de la ſatisfaction des autres: or les inclinations, les deſirs, & les goûts des hommes, ſe trouvent continuellement oppoſés les uns aux autres. Si nous comptons de vouloir ſuivre les nôtres en tout, outre qu'il nous ſera impoſſible d'y réuſſir, il eſt encore plus impoſſible que par-là nous ne mécontentions les autres, & que tôt ou tard le contre-coup ne retombe ſur nous; ne pouvant les faire tous paſſer à nos goûts particuliers, il faut néceſſairement nous montrer au goût qui regne le plus univerſellement, qui eſt la raiſon. C'eſt donc celui qu'il nous faut ſuivre en tout; & comme nos inclinations & nos paſſions s'y trouvent ſouvent contraires, il faut par néceſſité les contrarier. C'eſt à quoi nous devons travailler ſans ceſſe, pour nous en faire une ſalutaire & douce habitude. Elle eſt la baſe de toute vertu, & même le premier principe de tout ſavoir vivre, ſelon le mot d'un homme d'eſprit de notre tems, qui faiſoit conſiſter la ſcience du monde *à ſavoir ſe contraindre ſans contraindre perſonne*. Bien qu'il ſe trouve des inclinations naturelles, incomparablement plus conformes que d'autres, à la regle commune de la raiſon; cependant il n'eſt perſonne qui n'ait à faire effort de ce côté-là, & à gagner ſur ſoi; ne fût-ce que par une ſorte de liaiſon, qu'ont avec certains défauts les plus heureux tempéramens.

Enfin, les hommes ſe prennent par le cœur & par les bienfaits, & rien n'eſt plus convenable à l'humanité, ni plus utile à la *ſociété*, que la compaſſion, la douceur, la bénéficence, la généroſité. Ce qui fait dire à Cicéron, ,, que comme il n'y a rien de plus ,, vrai que ce beau mot de Platon, que nous ne ſommes pas nés ſeulement pour nous-mêmes, mais auſſi ,, pour notre patrie & pour nos amis; & que comme ,, diſent les Stoïciens, ſi les productions de la terre ,, ſont pour les hommes, les hommes eux-mêmes ,' ſont nés les uns pour les autres, c'eſt-à-dire, pour ,, s'entre-aider & ſe faire du bien mutuellement; nous ,, devons tous entrer dans les deſſeins de la nature, ,, & ſuivre notre deſtination en contribuant chacun ,, du ſien pour l'utilité commune par un commerce ,, réciproque & perpétuel de ſervices & de bons ,, offices, n'étant pas moins empreſſés à donner qu'à ,, recevoir, & employant non-ſeulement nos ſoins ,, & notre induſtrie, mais nos biens mêmes à ſerrer ,, de plus en plus les nœuds de la *ſociété* humaine ,,. Puis donc que tous les ſentimens de juſtice & de bonté ſont les ſeuls & vrais liens qui attachent les hommes les uns aux autres, & qui peuvent rendre la *ſociété* ſtable, tranquille, & floriſſante, il faut regarder ces vertus comme autant de devoirs que Dieu nous impoſe, par la raiſon que tout ce qui eſt néceſſaire à ſon but, & par cela même conforme à ſa volonté.

Quelque plauſibles que puiſſent être les maximes de la morale, & quelque utilité qu'elles puiſſent avoir pour la douceur de la ſociété humaine, elles n'auront rien de fixe & qui nous attache inébranlablement ſans la religion. Quoique la ſeule raiſon nous rende palpables en général les principes des mœurs qui contribuent à la douceur & à la paix que nous devons goûter & faire goûter aux autres dans la *ſociété;* il eſt vrai pourtant qu'elle ne ſuffit pas en certaines occaſions, pour nous convaincre que notre avantage eſt toujours joint avec celui de la *ſociété:* il faut quelquefois (& cela eſt néceſſaire pour le bonheur de la *ſociété*) nous priver d'un bien préſent, ou même eſſuyer un mal certain, pour ménager un bien à venir, & prévenir un mal quoiqu'incertain. Or, comment faire goûter à un eſprit qui n'eſt capable que des choſes ſenſuelles ou actuellement ſenſibles, le parti de quitter un bien préſent & déterminé, pour un bien à venir & indéterminé; un bien qui dans le moment même le touche vivement du côté de la cupidité, pour un bien qui ne le touche que foiblement du côté de ſa raiſon: ſera-t-il arrêté par les reproches de la conſcience, quand la religion ne les ſuſcite pas? par la crainte de la punition, quand la force & l'autorité l'en mettent à couvert? par le ſentiment de la honte & de la confuſion, quand il ſait dérober ſon crime à la connoiſſance d'autrui? par les regles de l'humanité, quand il eſt déterminé à traiter les autres ſans ménagement, pour ſe ſatisfaire lui-même? par les principes de la prudence, quand la fantaiſie ou l'humeur lui tiennent lieu de tous les motifs? par le jugement des perſonnes judicieuſes & ſenſées, quand la préſomption lui fait préférer ſon jugement à celui du reſte des hommes? Il eſt peu d'eſprits d'un caractere ſi outré, mais il peut s'en trouver: il s'en trouve quelquefois, & il doit même s'en trouver un grand nombre, ſi l'on foule aux piés les principes de la religion naturelle.

En effet, que les principes & les traités de morale ſoient mille fois plus ſenſés encore & plus démonſtratifs qu'ils ne ſont, qui eſt-ce qui obligera des eſprits libertins de s'y rendre, ſi le reſte du genre humain en adopte les maximes? en ſeront-ils moins diſpoſés à les rejetter malgré le genre humain, & à les ſoumettre au tribunal de leurs biſarreries & de leur orgueil? Il paroît donc que ſans la religion il n'eſt point de frein aſſez ferme qu'on puiſſe donner ni aux ſaillies de l'imagination, ni à la préſomption de l'eſprit, ni à la ſource des paſſions, ni à la corruption du cœur, ni aux artifices de l'hypocriſie. D'un côté vérité, juſtice, ſageſſe, puiſſance d'un Dieu vengeur des crimes, & remunérateur des actions juſtes, ſont des idées qui tiennent ſi naturellement & ſi néceſſairement les unes aux autres, que les unes ne peuvent ſubſiſter, là où les autres ſont détruites. Ceci prouve évidemment combien eſt néceſſaire l'union de la religion & de la morale, pour affermir le bonheur de la *ſociété*.

Mais, 1°. pour mettre cette vérité dans toute ſon évidence, il faut obſerver que les vices des particuliers quels qu'ils ſoient, nuiſent au bonheur de la *ſociété*; on nous accorde déjà, que certains vices, tels que la calomnie, l'injuſtice, la violence, nuiſent à la *ſociété*. Je vais plus loin, & je ſoutiens que les vices mêmes qu'on regarde ordinairement comme ne faiſant tort qu'à celui qui en eſt atteint, ſont pernicieux à la *ſociété*. On entend dire aſſez communément, par exemple, qu'un homme qui s'enivre ne fait tort qu'à lui-même; mais pour peu qu'on y faſſe d'attention, on s'appercevra que rien n'eſt moins juſte que cette penſée. Il ne faut qu'écouter pour cela les perſonnes obligées de vivre dans une même famille avec un homme ſujet à l'excès du vin. Ce que nous ſouhaitons le plus dans ceux avec qui nous vivons, c'eſt de trouver en eux de la raiſon; elle ne leur manque jamais à notre égard, que nous n'ayons droit de nous en plaindre. Quelque oppoſés que puiſſent être les autres vices à la raiſon, ils en laiſſent du-moins certaine lueur, certain uſage, certaine regle; l'ivreſſe ôte toute lueur de la raiſon; elle éteint abſolument cette particule, cette étincelle de la divinité qui nous diſtingue des bêtes: elle détruit par-là toute la ſatisfaction & la douceur, que chacun doit mettre & recevoir dans la *ſociété* humaine. On a beau comparer la privation de la raiſon par l'ivreſſe avec la privation de la raiſon par le ſommeil, la comparaiſon ne ſera jamais ſérieuſe; l'une eſt preſſante par le beſoin de réparer les eſprits qui s'épuiſent ſans ceſſe, & qui ſervent à l'exercice même de la raiſon; au lieu que l'autre ſupprime tout-d'un-coup cet exercice, & à la longue en détruit, pour ainſi dire, les reſſorts. Auſſi l'auteur de la nature, en nous aſſujettiſſant au ſommeil, en a-t-il ôté les inconvéniens, & la monſtrueuſe indécence qui ſe trouve dans l'ivreſſe. Bien que celui-ci ſemble quelquefois avoir un air de gaieté, le plaiſir qu'elle peut donner eſt toujours un plaiſir de fou qui n'ôte point l'horreur ſecrette que nous concevons contre tout ce qui détruit la raiſon, laquelle ſeule contribue à rendre conſtamment heureux ceux avec qui nous vivons.

Le vice de l'incontinence qui paroît moins oppoſé au bonheur de la *ſociété*, l'eſt peut-être encore davantage. On conviendra d'abord que quand elle bleſſe les droits du mariage, elle fait au cœur de l'outragé la plaie la plus profonde: les lois romaines qui ſervent comme de principes aux autres lois, ſuppoſent qu'en ce moment il n'eſt pas en état de ſe poſſéder; de maniere qu'elles ſemblent excuſer en lui le tranſport par lequel il ôteroit la vie à l'auteur de ſon outrage. Ainſi le meurtre, qui eſt le plus oppoſé de l'humanité, ſemble par-là être mis en parallele avec l'adultere. Les plus tragiques événemens de l'hiſtoire, & les figures les plus pathétiques qu'ait inventé la fable, ne nous montrent rien de plus affreux que les effets de l'incontinence dans le crime de l'adultere; ce vice n'a guere de moins funeſtes effets, quand il ſe rencontre entre des perſonnes libres; la jalouſie y produit fréquemment les mêmes fureurs. Un homme d'ailleurs livré à cette paſſion, n'eſt plus à lui-même; il tombe dans une ſorte d'humeur morne & brute qui le dégoûte de ſes devoirs; l'amitié, la charité, la parenté, la république, n'ont point de voix qui ſe faſſe entendre, quand leurs droits ſe trouvent en compromis avec les attraits de la volupté. Ceux qui en ſont atteints, & qui ſe flattent de n'avoir jamais oublié ce qu'ils devoient à leur état, jugent de leur conduite par ce qu'ils en connoiſſent; mais toute paſſion nous aveugle; & de toutes les paſſions, il n'en eſt point qui aveugle davantage. C'eſt le caractere le plus marqué que la vérité & la fable attribuent de concert à l'amour; ce ſeroit une eſpece de miracle, qu'un homme ſujet aux deſordres de l'incontinence, qui donnât à ſa famille, à ſes amis, à ſes citoyens, la ſatisfaction & la douceur que demanderoient les droits du ſang, de la patrie, & de l'amitié; enfin, la nonchalance, le dégoût, la molleſſe, ſont les moindres & les plus ordinaires inconvéniens de ce vice. Le ſavoir vivre qui eſt la plus douce & la plus familiere des vertus de la vie civile, ne ſe trouve communément dans la pratique que par l'*uſage de ſe contraindre ſans contraindre les autres*. Combien faut-il davantage ſe contraindre & gagner ſur ſoi, pour remplir les devoirs les plus importans qu'exigent la droiture, l'équité, la charité, qui ſont la baſe & le fondement de toute *ſociété*? Or, de quelle contrainte eſt capable un homme amolli & efféminé? Ce n'eſt pas que malgré ce vice, il ne reſte encore de bonnes qualités; mais il eſt certain que par-là elles ſont extraordinairement affoiblies; il eſt donc conſtant que la *ſociété* ſe reſſent toujours de la maligne influence des deſordres qui paroiſſent d'abord ne lui donner aucune atteinte. Or, puiſque la religion eſt un frein néceſſaire pour les arrêter, il s'enſuit evidemment qu'elle doit s'unir à la morale, pour aſſurer le bonheur de la *ſociété*.

2°. Il eſt certain que les devoirs qui nous reglent par rapport à nous-mêmes, n'aident pas peu à nous régler auſſi par rapport aux autres hommes. Il eſt encore certain que ces deux ſortes de devoirs ſe renforcent beaucoup de notre exactitude à remplir nos devoirs envers Dieu. La crainte de Dieu jointe à un parfait dévouement pour ſa volonté, eſt un motif très-efficace pour engager les hommes à s'acquitter de ce qui les concerne directement eux-mêmes, & à faire pour la *ſociété* ce qu'ordonne la loi naturelle. Otez une fois la religion, vous ébranlez tout l'édifice des vertus morales; il ne repoſe ſur rien. Concluons que les trois principes de nos devoirs ſont trois différens reſſorts qui donnent au ſyſtème de l'humanité le mouvement & l'action, & qu'ils agiſſent tous à-la-fois pour l'exécution des vûes du Créateur.

3°. La *ſociété*, toute armée qu'elle eſt des lois, n'a de force que pour empêcher les hommes de violer ouvertement la juſtice, tandis que les attentats commis en ſecret, & qui ne ſont pas moins préjudiciables au bien public ou commun, échappent à ſa rigueur. Depuis même l'invention des *ſociétés*, les voies ouvertes ſe trouvant prohibées, l'homme eſt devenu beaucoup plus habile dans la pratique des voies ſecrettes, puiſque c'eſt la ſeule reſſource qui lui reſte pour ſatisfaire ſes deſirs immodérés; deſirs qui ne ſubſiſtent pas moins dans l'état de *ſociété* que dans celui de nature. La *ſociété* fournit elle-même une eſpece d'encouragement à ces manœuvres obſcures & criminelles, dont la loi ne ſauroit prendre connoiſſance, en ce que ſes ſoins pour la ſûreté commune, le but de ſon établiſſement, endorment les gens de bien en même tems qu'ils aiguiſent l'induſtrie des ſcélérats. Ses propres précautions ont tourné contre elle-même; elles ont ſubtiliſé les vices, rafiné l'art du crime: & delà vient que l'on voit aſſez ſouvent chez les nations policées des forfaits dont on ne trouve point d'exemple chez les ſauvages. Les Grecs avec toute leur politeſſe, avec toute leur érudition, & avec toute leur juriſprudence, n'acquirent jamais la probité que la nature toute ſeule faiſoit reluire parmi les Scythes.

Ce n'eſt pas tout: les lois civiles ne ſauroient empêcher qu'on ne donne quelquefois au droit & à la juſtice des atteintes ouvertes & publiques; elles ne le ſauroient lorſqu'une prohibition trop ſévere donne lieu de craindre quelque irrégularité plus grande, ce qui arrive dans les cas où l'irrégularité eſt l'effet de l'intempérance des paſſions naturelles. L'on convient généralement qu'il n'y a point d'état grand & floriſſant où l'on puiſſe punir l'incontinence de la maniere que le mériteroient les funeſtes influences de ce vice à l'égard de la *ſociété*. Reſtreindre ce vice avec trop de ſévérité, ce ſeroit donner lieu à des déſordres encore plus grands.

Ce ne ſont pas là les ſeuls foibles de la loi: en approfondiſſant les devoirs réciproques qui naiſſent de l'égalité des citoyens, on trouve que ces devoirs ſont de deux ſortes; les uns que l'on appelle *devoirs d'obligation parfaite*, parce que la loi civile peut aiſément & doit néceſſairement en preſcrire l'étroite obſervation; les autres que l'on appelle *devoirs d'obligation imparfaite*, non que les principes de morale n'en exigent en eux-mêmes la pratique avec rigidité, mais parce que la loi ne peut que trop difficilement en prendre connoiſſance, & que l'on ſuppoſe qu'ils n'affectent point ſi immédiatement le bien être de la *ſociété*. De cette derniere eſpece ſont les devoirs de la reconnoiſſance, de l'hoſpitalité, de la charité, *&c.* devoirs ſur leſquels les lois en général gardent un profond ſilence, & dont la violation néanmoins eſt auſſi fatale, quoiqu'à la vérité moins prompte dans ſes effets que celle des devoirs d'obligation parfaite. Séneque, dont les ſentimens en cette occaſion ſont ceux de l'antiquité, ne fait point difficulté de dire que *rien n'eſt plus capable de rompre la concorde du genre humain que l'ingratitude*.

La *ſociété* elle-même a produit un nouveau genre de devoirs qui n'exiſtoient point dans l'état de nature; & quoiqu'entierement de ſa création, elle a manqué de pouvoir pour les faire obſerver: telle eſt par exemple, cette vertu ſurannée & preſque de mode, que l'on appelle l'*amour de la patrie*. Enfin la *ſociété* a non-ſeulement produit de nouveaux devoirs, ſans en pouvoir preſcrire une obſervation étroite & rigide; mais elle a encore le défaut d'avoir augmenté & enflammé ces deſirs déſordonnés qu'elle devoit ſervir à éteindre & à corriger; ſemblables à ces remedes qui dans le tems qu'ils travaillent à la guériſon d'une maladie, en augmentent le degré de malignité. Dans l'état de nature, on avoit peu de choſes à ſouhaiter, peu de deſirs à combattre; mais depuis l'établiſſement des *ſociétés*, nos beſoins ont augmenté à meſure que les rits de la vie ſe ſont multipliés & perfectionnés; l'accroiſſement de nos beſoins a été ſuivi de celui de nos deſirs, & graduellement de celui de nos efforts, pour ſurmonter l'obſtacle des lois: c'eſt cet accroiſſement de nouveaux arts, de nouveaux beſoins, de nouveaux déſirs, qui a inſenſiblement amorti l'eſprit d'hoſpitalité & de généroſité, & qui lui a ſubſtitué celui de cupidité, de venalité & d'avarice.

La nature des devoirs, dont l'obſervation eſt néceſſaire pour conſerver l'harmonie de la *ſociété* civile; les tentations fortes & fréquentes, & les moyens obſcurs & ſecrets qu'on a de les violer; le foible obſtacle que l'infliction des peines ordonnées par les lois oppoſe à l'infraction de pluſieurs de ces devoirs, le manque d'encouragement à les obſerver, provenant de l'impoſſibilité où eſt la *ſociété* de diſtribuer de juſtes récompenſes: tous ces défauts, toutes ces imperfections inſéparables de la nature de la *ſociété* même, démontrent la néceſſité d'y ajouter la force de quelque autre pouvoir coactif, capable d'avoir aſſez d'influence ſur l'eſprit des hommes pour maintenir la *ſociété*, & l'empêcher de retomber dans la confuſion & le déſordre. Puiſque la crainte du mal & l'eſpérance du bien, qui ſont les deux grands reſſorts de la nature pour déterminer les hommes, ſuffiſent à peine pour faire obſerver les lois; puiſque la *ſociété* civile ne peut employer l'un qu'imparfaitement, & n'eſt point

point en état de faire aucun uſage de l'autre; puiſque enfin la religion ſeule peut réunir ces deux reſſorts & leur donner de l'activité, qu'elle ſeule peut infliger des peines & toujours certaines & toujours juſtes; que l'infraction ſoit ou publique ou ſecrette, & que les devoirs enfraints ſoient d'une obligation parfaite ou imparfaite; puiſqu'elle ſeule peut apprécier le mérite de l'obéiſſance, pénétrer les motifs de nos actions, & offrir à la vertu des récompenſes que la *ſociété* civile ne ſauroit donner, il s'enſuit évidemment que l'autorité de la religion eſt de néceſſité abſolue, non-ſeulement pour procurer à la *ſociété* mille douceurs & mille agrémens, mais encore pour aſſurer l'obſervation des devoirs, & maintenir le gouvernement civil. *Voyez l'article* de la PROBITÉ, & celui des ATHÉES.

La religion ayant été démontrée néceſſaire au ſoutien de la *ſociété* civile, on n'a pas beſoin de démontrer qu'on doit ſe ſervir de ſon ſecours de la maniere la plus avantageuſe à la *ſociété*, puiſque l'expérience de tous les ſiecles & de tous les pays nous apprend que leur force réunie ſuffit à peine pour réfréner les deſordres, & empêcher les hommes de tomber dans un état de violence & de confuſion. La politique & la religion, l'état & l'Egliſe, la *ſocieté* civile & la *ſociété* religieuſe, lorſqu'on ſait les unir & les lier enſemble, s'embelliſſent & ſe fortifient réciproquement, mais on ne peut faire cette union qu'on n'ait premierement approfondi leur nature.

Pour s'aſſurer de leur nature, le vrai moyen eſt de découvrir & de fixer quelle eſt leur fin ou leur but. Les ultramontains ont voulu aſſervir l'état à l'Egliſe; & les Eraſtiens, gens factieux qui s'éleverent en Angleterre du tems de la prétendue réformation, ainſi appellés du nom de Thomas Eraſte leur chef, ont voulu aſſervir l'Egliſe à l'état. Pour cet effet, ils anéantiſſoient toute diſcipline eccléſiaſtique, & dépouilloient l'Egliſe de tous ſes droits, ſoutenant qu'elle ne pouvoit ni excommunier ni abſoudre, ni faire des decrets. C'eſt pour n'avoir point étudié la nature de ces deux différentes *ſociétés*, que les uns & les autres ſont tombés à ce ſujet dans les erreurs les plus étranges & les plus funeſtes.

Les hommes en inſtituant la *ſociété* civile, ont renoncé à leur liberté naturelle, & ſe ſont ſoumis à l'empire du ſouverain civil: or ce ne pouvoit pas être dans la vûe de ſe procurer les biens dont ils auroient pu jouir ſans cela; c'étoit donc dans la vûe de quelque bien fixe & précis, qu'ils ne pouvoient ſe promettre que de l'établiſſement de la ſource civile; & ce ne peut être que pour ſe procurer cet objet qu'ils ont armé le ſouverain de la force de tous les membres qui compoſent la *ſociété*, afin d'aſſurer l'exécution des decrets que l'état rendroit dans cette vûe. Or ce bien fixe & précis qu'ils ont eu en vûe en s'aſſociant, n'a pu être que celui de ſe garantir réciproquement des injures qu'ils auroient pu recevoir des autres hommes, & de ſe mettre en état d'oppoſer à leur violence une force plus grande, & qui fût capable de punir leur attentat. C'eſt ce que promet auſſi la nature du pouvoir dont la *ſociété* civile eſt revêtue pour faire obſerver ſes lois: pouvoir qui ne conſiſte que dans la force & les châtimens, & dont elle ne ſauroit faire un uſage légitime que conformément au but pour lequel elle a été établie. Elle en abuſe lorſqu'elle entreprend de l'appliquer à une autre fin; & cela eſt ſi manifeſte & ſi exactement vrai, qu'alors même ſon pouvoir devient inefficace; ſa force, ſi puiſſante pour les intérêts civils ou corporels, ne pouvant rien ſur les choſes intellectuelles & ſpirituelles. C'eſt ſur ces principes inconteſtables que M. Locke a demontré la juſtice de la tolérance, (1) & l'injuſtice de la perſécution en matiere de religion.

Nous diſons donc avec ce grand philoſophe, que le ſalut des ames n'eſt ni la cauſe ni le but de l'inſtitution des *ſociétés* civiles. Ce principe établi, il s'enſuit que la doctrine & la morale, qui ſont les moyens de gagner le ſalut, & qui conſtituent ce que les hommes en général entendent par le mot de *religion*, ne ſont point du diſtrict du magiſtrat. Il eſt évident que la doctrine n'en eſt point, parce que le pouvoir du magiſtrat ne peut rien ſur les opinions: par rapport à la morale, la diſcuſſion de ce point exige une diſtinction. L'inſtitution & la réformation des mœurs intéreſſent le corps & l'ame, l'économie civile & religieuſe: en tant qu'elles intéreſſent la religion, le magiſtrat civil en eſt exclus; mais en tant qu'elles intéreſſent l'état, le magiſtrat doit y veiller lorſque le cas le requiert, y faire intervenir la force de l'autorité. Que l'on jette les yeux ſur tous les codes & les digeſtes, à chaque action criminelle eſt déſigné ſon châtiment; non en tant qu'elle eſt vice ou qu'elle s'éloigne des regles éternelles du juſte ou de l'injuſte; non en tant qu'elle eſt péché, ou qu'elle s'éloigne des regles preſcrites par la révélation extraordinaire de la volonté divine, mais en tant qu'elle eſt crime, c'eſt-à-dire à proportion de la malignité de ſon influence, relativement au bien de la *ſociété* civile. Si l'on en demande la raiſon, c'eſt que la *ſociété* a pour but, non le bien des particuliers, mais le bien public, qui exige que les lois déploient toute leur ſévérité contre les crimes auxquels les hommes ſont les plus enclins, & qui attaquent de plus près les fondemens de la *ſociété*.

Différentes raiſons & diverſes circonſtances ont contribué à faire croire que les ſoins du magiſtrat s'étendoient naturellement à la religion, en tant qu'elle concerne le ſalut des ames. Il a lui-même encouragé cette illuſion flatteuſe, comme propre à augmenter ſon pouvoir & la vénération des peuples pour ſa perſonne. Le mélange confus des intérêts civils & religieux, lui a fourni les moyens de pouvoir le faire avec aſſez de facilité.

Dans l'enfance de la *ſociété* civile, les peres de famille qui rempliſſoient toujours les fonctions du ſacerdoce, étant parvenus ou appellés à l'adminiſtration des affaires publiques, porterent les fonctions de leur premier état dans la magiſtrature, & exécuterent en perſonne ces doubles fonctions. Ce qui n'étoit qu'accidentel dans ſon origine, a été régardé dans la ſuite comme eſſentiel. La plûpart des anciens légiſlateurs ayant trouvé qu'il étoit néceſſaire pour exécuter leurs projets, de prétendre à quelque inſpiration & à l'aſſiſtance extraordinaire des dieux, il leur étoit naturel de mêler & de confondre les objets civils & religieux, & les crimes contre l'état, avec les crimes contre les dieux ſous l'auſpice deſquels l'état avoit été établi & ſe conſervoit. D'ailleurs dans le paganiſme outre la religion des particuliers, il y avoit un culte & des cérémonies publiques inſtituées & obſervées par l'état & pour l'état, comme état. La religion intervenoit dans les affaires du gouvernement; on n'entreprenoit, on n'exécutoit rien ſans l'avis de l'oracle. Dans la ſuite, lorſque les empereurs romains ſe convertirent à la religion chrétienne, & qu'ils placerent la croix ſur le diadème, le zele dont tout nouveau proſélyte eſt ordinairement épris, leur fit introduire dans les inſtitutions civiles des lois contre le péché. Ils firent paſſer dans l'adminiſtration politique les exemples & les préceptes de l'Ecriture, ce qui contribua beaucoup à confondre la diſtinction qui ſe trouve entre la *ſociété* civile & la *ſociété* religieuſe. On ne doit cependant pas rejetter ce faux jugement ſur la religion chrétienne, car la diſtinction de ces deux *ſociétés* y eſt ſi expreſſe & ſi formelle, qu'il n'eſt pas aiſé de s'y méprendre. L'origine de cette erreur eſt plus ancienne, & on doit l'attribuer à la nature de la religion juive, où ces deux *ſociétés* étoient en quelque maniere incorporées enſemble.

L'établiſſement de la police civile parmi les Juifs étant l'inſtitution immédiate de Dieu même, le plan en fut regardé comme le modele du gouvernement le plus parfait & le plus digne d'être imité par des magiſtrats chrétiens. Mais l'on ne fit pas réflexion que cette juriſdiction à laquelle les crimes & les péchés étoient aſſujettis, étoit une conſéquence néceſſaire d'un gouvernement théocratique, où Dieu préſidoit d'une maniere particuliere, & qui étoit d'une forme & d'une eſpece abſolument différentes de celles de tous les gouvernemens d'inſtitution humaine. C'eſt à la même cauſe qu'il faut attribuer les erreurs des Proteſtans ſur la réformation des états, la tête de leurs premiers chefs ſe trouvant remplie des idées de l'économie judaïque. On ne doit pas être étonné que dans les pays où le gouvernement reçut une nouvelle forme en même tems que les peuples adopterent une re-

ligion

(1) Voyez les Notes aux articles *Hereſie*, *Intolerance*, *Tolérance*, &c. &c.

ligion nouvelle, on ait affecté une imitation ridicule du gouvernement des Juifs, & qu'en conſéquence le magiſtrat ait témoigné plus de zele pour réprimer les péchés, que pour reprimer les crimes. Les miniſtres prétendus réformés, hommes impérieux, en voulant modéler les états ſur leurs vues théologiques, prouverent, de l'aveu même des proteſtans ſenſés, qu'ils étoient auſſi mauvais politiques que mauvais théologiens. A ces cauſes de la confuſion des matieres civiles & religieuſes, on en peut encore ajouter pluſieurs autres. Il n'y a jamais eu de *ſociété* civile ancienne ou moderne, où il n'y ait eu une religion favorite établie & protégée par les lois, établiſſement qui eſt fondé ſur l'ailliance libre & volontaire qui ſe fait entre la puiſſance eccléſiaſtique pour l'avantage réciproque de l'un & de l'autre. Or en conſéquence de cette alliance, les deux *ſociétés* ſe prêtent en certaines occaſions une grande partie de leur pouvoir, & il arrive même quelquefois qu'elles en abuſent réciproquement. Les hommes jugeant par les faits, ſans remonter à leur cauſe & à leur origine, ont cru que la *ſociété* civile avoit par ſon eſſence un pouvoir qu'elle n'a que par emprunt. On doit encore obſerver que quelquefois la malignité du crime eſt égale à celle du péché, & que dans ce cas les hommes ont peu conſidéré ſi le magiſtrat puniſſoit l'action comme crime ou comme péché; tel eſt, par exemple, le cas du parjure & de la profanation du nom de Dieu, que les lois civiles de tous les états puniſſent avec ſévérité. L'idée complexe de crime & celle de péché étant d'ailleurs d'une nature abſtraite, & compoſée d'idées ſimples, communes à l'une & à l'autre, elles n'ont pas été également diſtinguées par tout le monde; ſouvent elles ont été confondues, comme n'étant qu'une ſeule & même idée; ce qui ſans doute n'a pas peu contribué à fomenter l'erreur de ceux qui confondent les droits reſpectifs des *ſociétés* civiles & religieuſes. Cet examen ſuffit pour faire voir que c'eſt le but véritable de la *ſociété* civile, & quelles ſont les cauſes des erreurs où l'on eſt tombé à ce ſujet.

Le but final de la *ſociété* religieuſe eſt de procurer à chacun la faveur de Dieu, faveur qu'on ne peut acquérir que par la droiture de l'eſprit & du cœur, en ſorte que le but intermediaire de la religion a pour objet la perfection de nos facultés ſpirituelles. La *ſociété* religieuſe a auſſi un but diſtinct & indépendant de celui de la *ſociété* civile, il s'enſuit néceſſairement qu'elle en eſt indépendante, & que par conſéquent elle eſt ſouveraine en ſon eſpece. Car la dépendance d'une *ſociété* à l'égard de l'autre, ne peut procéder que de deux principes, & d'une cauſe naturelle ou d'une cauſe civile. Une dépendance fondée ſur la loi de nature doit provenir de l'eſſence ou de la génération de la choſe. Il ne ſauroit y en avoir dans le cas dont il s'agit par eſſence; car cette eſpece de dépendance ſuppoſeroit néceſſairement entre ces deux *ſociétés* une union ou un mélange naturel qui n'a lieu qu'autant que deux *ſociétés* ſont liées par leur relation avec un objet commun. Or leur objet loin d'être commun eſt abſolument différent l'un de l'autre, la derniere fin de l'une étant le ſoin de l'ame, & celle de l'autre le ſoin du corps & de ſes intérêts; l'une ne pouvant agir que par des voies intérieures, & l'autre au contraire que par des voies extérieures. Pour qu'il y eût une dépendance entre ces *ſociétés*, en vertu de leur génération, il faudroit que l'une dût ſon exiſtence à l'autre, comme les corporations, les communautés, les tribunaux la doivent aux villes ou aux états qui les ont créés. Ces différentes *ſociétés*, autant par la conformité de leurs fins & de leurs moyens que par leurs chartres, ou leurs lettres de création ou d'érection ſe trahiſſent elles-mêmes, & manifeſtent leur origine & leur dépendance. Mais la *ſociété* religieuſe n'ayant point un but ni des moyens conformes à ceux de l'état, donne par-là des preuves intérieures de ſon indépendance; & elle les confirme par des preuves extérieures, en faiſant voir qu'elle n'eſt pas de la création de l'état, puiſqu'elle exiſtoit déja avant la fondation des *ſociétés* civiles. Par rapport à une dépendance fondée ſur une cauſe civile, elle ne peut avoir lieu. Comme les *ſociétés* religieuſes & civiles different entierement & dans leurs buts, & dans leurs moyens, l'adminiſtration de l'une agit dans une ſphere ſi éloignée de l'autre, qu'elles ne peuvent jamais ſe trouver oppoſées l'une à l'autre; en ſorte que la néceſſité d'état qui exigeoit que les lois de la nation miſſent l'une dans la dépendance de l'autre, ne ſauroit avoir lieu, ſi l'office du magiſtrat civil s'étendoit au ſoin des ames, l'égliſe ne ſeroit alors entre ſes mains qu'un inſtrument pour parvenir à cette fin. Hobbes & ſes ſectateurs ont fortement ſoutenu cette thèſe. Si d'un autre côté l'office des *ſociétés* religieuſes s'étendoit aux ſoins du corps & de ſes intérêts, l'état courroit grand riſque de tomber dans la ſervitude de l'égliſe. Car les *ſociétés* religieuſes ayant certainement le diſtrict le plus noble, qui eſt le ſoin des ames, ayant ou prétendant avoir une origine divine, tandis que la forme des états n'eſt que d'inſtitution humaine; ſi elles ajoutoient à leurs droits légitimes le ſoin du corps & de ſes intérêts, elles réclameroient alors, comme de droit, une ſuperiorité ſur l'état dans le cas de compétence; & l'on doit ſuppoſer qu'elles ne manqueroient pas de pouvoir pour maintenir leur droit; car c'eſt une conſéquence néceſſaire, que toute *ſociété* dont le ſoin s'étend aux intérêts corporels, doit être revêtue d'un pouvoir coactif. Ces maximes n'ont eu que trop de vogue pendant un tems. Les ultramontains habiles dans le choix des circonſtances, ont tâché de ſe prévaloir des troubles intérieurs des états, pour les établir & élever la chaire apoſtolique au-deſſus du trône des potentats de la terre, ils en ont exigé, & quelquefois reçu hommage, & ils ont tâché de le rendre univerſel. Mais ils ont trouvé une barriere inſurmontable dans la noble & digne réſiſtance de l'Egliſe gallicane, également fidele à ſon Dieu & à ſon roi.

Nous poſons donc comme maxime fondamentale, & comme une conſéquence évidente de ce principe, que la *ſociété* religieuſe n'a aucun pouvoir coactif ſemblable à celui qui eſt entre les mains de la *ſociété* civile. Des objets qui different entierement de leur nature, ne peuvent s'acquérir par un ſeul & même moyen. Les mêmes relations produiſant les mêmes effets, des effets différens ne peuvent provenir des mêmes relations. Ainſi la force & la contrainte n'agiſſant que ſur l'extérieur, ne peuvent auſſi produire que des biens extérieurs, objets des inſtitutions civiles; & ne ſauroient produire des biens intérieurs, objets des inſtitutions religieuſes. Tout le pouvoir coactif, qui eſt naturel à une *ſociété* religieuſe, ſe termine au droit d'excommunication, & ce droit eſt utile & néceſſaire, pour qu'il y ait un culte uniforme; ce qui ne peut ſe faire qu'en chaſſant du corps tous ceux qui refuſent de ſe conformer au culte public: il eſt donc convenable & utile que la *ſociété* religieuſe jouiſſe de ce droit d'expulſion. Toutes ſortes de *ſociété* quels qu'en ſoient les moyens & la fin, doivent néceſſairement comme *ſociété* avoir ce droit, droit inſéparable de leur eſſence; ſans cela elles ſe diſſoudroient d'elles-mêmes, & retomberoient dans le néant, préciſément de même que le corps naturel, ſi la nature, dont les *ſociétés* imitent la conduite en ce point, n'avoit pas la force d'évacuer les humeurs vicieuſes & malignes; mais ce pouvoir utile & néceſſaire eſt tout celui & le ſeul dont la *ſociété* réligieuſe ait beſoin; car par l'exercice de ce pouvoir, la conformité du culte eſt conſervée, ſon eſſence & ſa fin ſont aſſurées, & le bien-être de la *ſociété* n'exige rien au-delà. Un pouvoir plus grand dans une *ſociété* religieuſe ſeroit déplacé & injuſte.

SOCIÉTÉ, (*Juriſprud.*) ſignifie en général une union de pluſieurs perſonnes pour quelque objet qui les raſſemble. La plus ancienne de toutes les *ſociétés* eſt celle du mariage, qui eſt d'inſtitution divine.

Chaque famille forme une *ſociété* naturelle dont le pere eſt le chef.

Pluſieurs familles réunies dans une même ville, bourg ou village, forment une *ſociété* plus ou moins conſidérable, ſelon le nombre de ceux qui la compoſent, leſquels ſont liés entre eux par leurs beſoins mutuels & par les rapports qu'ils ont les uns aux autres; cette union eſt ce qu'on appelle *ſociété civile* ou *politique*; & dans ce ſens tous les hommes d'un même pays, d'une même nation & même du monde entier, compoſent une *ſociété* univerſelle.

Outre ces *ſociétés* générales, il ſe forme encore dans un même état, dans une même ville, ou autre lieu, diverſes *ſociétés* particulieres; les unes relatives à la religion, qu'on appelle *communautés* & *congrégations*, *ordres religieux*; les autres relatives aux affaires temporelles, telles que les communautés d'habitans, les corps de ville; d'autres relatives à l'adminiſtration de la juſtice, telles que les compagnies établies pour rendre la juſtice; d'autres relatives aux arts & aux ſciences, telles que les univerſités,

tés, les colleges, les académies, & autres *ſociétés* littéraires; d'autres encore relativement à des titres d'honneur, telles que les ordres royaux & militaires; enfin d'autres qui ont rapport aux finances, ou au commerce, ou à d'autres entrepriſes.

Les *ſociétés* qui ſe contractent entre marchands, ou entre particuliers, ſont une convention entre deux ou pluſieurs perſonnes, par laquelle ils mettent en commun entre eux tous leurs biens ou une partie, ou quelque commerce, ouvrage, ou autre affaire, pour en partager les profits, & en ſupporter la perte en commun, chacun ſelon leur fonds, ou ce qui eſt réglé par le traité de *ſociété*.

Quand la part de chacun dans les profits & pertes n'eſt pas réglée par la convention, elle doit être égale.

Les portions peuvent être réglées d'une maniere inégale, ſoit eu égard à l'inégalité des fonds, ou à ce que l'un met plus de travail & d'induſtrie que l'autre.

On peut auſſi convenir qu'un aſſocié aura plus grande part dans les profits qu'il n'en ſupportera dans la perte, & même qu'un aſſocié ne ſupportera rien de la perte, pourvu néanmoins que la perte ſoit prélevée avant qu'on regle ſa part des profits, autrement la *ſociété* ſeroit léonine.

Aucune *ſociété* ne peut être contractée que pour un objet honnête & licite, & elle ne doit rien contenir de contraire à l'équité & à la bonne foi, qui doit être l'ame de toutes les *ſociétés;* du reſte, elles ſont ſuſceptibles de toutes les clauſes & conditions licites.

Pour former une *ſociété*, il faut le conſentement de tous les aſſociés.

On peut avoir quelque choſe en commun, comme des cohéritiers, des colégataires, ſans être pour cela aſſociés.

L'héritier d'un aſſocié n'eſt même pas aſſocié, parce qu'il n'a pas été choiſi pour tel; on peut cependant ſtipuler, que le droit de l'aſſocié décédé paſſera à ſon héritier.

Si l'un des aſſociés s'aſſocie une autre perſonne, ce tiers ne devient point aſſocié des autres, il n'eſt conſidéré que comme l'aſſocié particulier de celui qui l'a adjoint avec lui, & c'eſt ce que l'on appelle vulgairement *croupier*.

Une *ſociété* ſe peut contracter par écrit ou même ſans écrit, par un conſentement tacite.

Entre marchands les *ſociétés* doivent être rédigées par écrit, & il doit en être dépoſé un extrait au greffe de la juriſdiction conſulaire.

Les *ſociétés* peuvent être générales de tous biens, ou relatives ſeulement à un certain objet, auquel cas elles ſe bornent à cet objet, & aux profits qui en proviennent, & n'embraſſent point ce qui vient d'ailleurs.

On ne doit prendre ſur les biens de la *ſociété* que les dépenſes licites, & dettes contractées pour le compte de la *ſociété*; chaque aſſocié doit payer ſeul ſes dettes particulieres, ſoit ſur ſa part, ou autrement.

Si la *ſociété* étoit de tous biens, chaque aſſocié ne peut diſpoſer que de ſa portion, & ne doit prendre ſur le fonds commun que ſon entretien & celui de ſa famille.

On peut cependant convenir dans une *ſociété* générale que les dots des filles ſe prendront ſur le fonds commun à meſure que les filles ſeront en âge d'être pourvues.

Les aſſociés doivent demeurer unis & ſe garder fidelité. Chacun d'eux eſt obligé d'apporter tous ſes ſoins pour l'intérêt commun, & eſt reſponſable aux autrès de ce qui arrive par ſon dol, ou par ſa faute groſſiere.

Mais ils ne ſont jamais tenus des cas fortuits, à-moins que leur faute n'y ait donné lieu.

Un aſſocié ne peut rien faire contre le gré des autres, ni les engager ſans leur fait, à-moins qu'il n'ait été chargé d'eux.

Il n'eſt pas permis à un aſſocié de retirer ſon fonds avant la fin de la *ſociété*.

Mais la *ſociété* peut ſe diſſoudre avant la fin, du conſentement de tous les aſſociés.

Chaque aſſocié peut même renoncer à la *ſociété*, pourvu que ce ſoit ſans fraude, & que ſa renonciation ne ſoit pas faite à contre-tems.

La *ſociété* finit auſſi lorſque l'objet pour lequel elle avoit été contractée eſt rempli, ou qu'il ne peut plus avoir lieu.

La mort naturelle ou civile d'un aſſocié fait pareillement finir la *ſociété* à ſon égard.

La *ſociété* étant finie, l'on préleve les dettes, chacun ſe rembourſe de ſes avances, & l'on partage enſuite les profits, s'il y en a.

L'héritier de l'aſſocié a part aux profits qui étoient déja acquis, & porte auſſi ſa part des dettes qui étoient contractées; il prend les choſes en l'état qu'elles étoient au moment du décès. *Voyez* au *digeſte* & au *code* le titre *pro ſocio*, l'ordonnance du commerce, *tit.* 4. Savary, & *les mots* ASSOCIÉS, COMMANDITE, COMMERCE, MARCHANDS. (*A*)

SOCIÉTÉ ANONYME eſt celle qui ſe contracte ſans paroître ſous aucun nom. Ceux qui ſont ces *ſociétés* travaillent chacun de leur côté ſous leurs noms particuliers, pour ſe rendre enſuite raiſon l'un à l'autre des profits & pertes qu'ils ont fait dans leurs négociations. *Voyez* Savary.

SOCIÉTÉ CIVILE s'entend du corps politique que les hommes d'une même nation, d'un même état, d'une même ville ou autre lieu, forment enſemble, & des liens politiques qui les attachent les uns aux autres; c'eſt le commerce civil du monde, les liaiſons que les hommes ont enſemble, comme ſujets d'un même prince, comme concitoyens d'une même ville, & comme ſujets aux mêmes lois, & participant aux droits & privileges qui ſont communs à tous ceux qui compoſent cette même *ſociété*. *Voyez* CITÉ, CITOYEN, ÉTAT; NATION, PEUPLE.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF eſt celle où le commerce & toutes les affaires communes ſe font, ſous le nom de chacun des aſſociés, qui ſont tous dénommés dans les actes comme négocians en compagnie, ou ſeulement ſous le nom d'un ou deux d'entre eux, avec cette addition *& compagnie*, qui annonce que ceux qui ſont dénommés négocians en compagnie, & qu'ils ont encore quelques autres aſſociés qui ne ſont pas dénommés.

SOCIÉTÉ EN COMMANDE eſt confondue par quelques-uns avec la *ſociété en commandite*. Il ſemble néanmoins qu'il y ait quelque différence, & que le terme de *ſociété en commande* convienne plus particulierement à cette eſpece de *ſociété* qui ſe contracte entre celui qui donne des beſtiaux à cheptel, & le preneur de ces beſtiaux, ſous la condition d'avoir certaine part aux profits provenans des beſtiaux. *Voyez* BESTIAUX, CHEPTEL, COMMANDE & SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, eſt celle qui ſe fait entre deux perſonnes, dont l'une ne fait que mettre ſon argent dans la *ſociété*, ſans faire aucune fonction d'aſſocié; & l'autre donne quelquefois ſon argent, mais toujours ſon induſtrie pour faire ſous ſon nom le commerce des marchandiſes dont ils ſont convenus enſemble. *Voyez* Savary.

SOCIÉTÉ LÉONINE eſt celle où l'un des aſſociés tire pour lui ſeul tout le profit, ou du moins la plus grande partie, tandis que les autres ne ſont participans que des pertes Le ſurnom de *léonines* donné à ces ſortes de *ſociétés*, paroît avoir été tiré de la fable du lion, où cet animal ſous divers prétextes, retient partout la part de ſes aſſociés, & garde tout pour lui.

SOCIÉTÉ PAR PARTICIPATION eſt la même choſe que la *ſociété anonyme*. Elle eſt ainſi appellée, parce que celui qui promet de payer une partie du prix de la choſe que l'on achete en commun, ne le fait qu'à la charge de participer au profit. *Voyez* SOCIÉTÉ ANONYME.

SOCIÉTÉ TACITE eſt celle qui ſe contracte ſans écrit, & même ſans convention expreſſe, entre deux ou pluſieurs perſonnes, par la demeure commune, mélange de biens, vie, bourſe & dépenſe commune, & autrement que par le mariage. *Voyez* le *traité* de le Brun, inſéré à la fin de ſon *tr. de la communauté*. (*A*)

SOCIÉTÉ D'EDIMBOURG, eſt le nom d'une académie de médecine, établie dans cette capitale de l'Ecoſſe. Elle a publié des mémoires eſtimés, dont pluſieurs volumes ſont traduits en françois.

SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES, (*Hiſt. des académ. mod.*) académie de ſavans, établie à Londres pour la culture des arts & des ſciences. Voici ce qu'en dit M. de Voltaire.

Quelques philoſophes anglois, ſous la ſombre adminiſtration de Cromwel, s'aſſemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatiſme opprimoit toute vérité. Charles II. rappellé ſur le

trône de ſes ancêtres par l'inconſtance de ſa nation, donna les lettres patentes en 1660, à cette académie naiſſante; mais c'eſt tout ce que le gouvernement donna. La *ſociété royale*, ou plutôt la *ſociété libre de Londres*, travailla pour l'honneur de travailler.

Ses travaux commencerent à adoucir les mœurs, en éclairant les eſprits. Les Belles-lettres renaquirent, & ſe perfectionnerent de jour en jour. On n'avoit guere connu du tems de Cromwel, d'autre littérature que celle d'adapter des paſſages de l'ancien & du nouveau Teſtament aux diſſenſions publiques. On s'appliqua ſous Charles II, à connoître la nature, & à ſuivre la route que le chancelier Bacon avoit montrée. La ſcience des mathématiques fut portée bientôt à un point que les Archimedes n'avoient pu même deviner. Un grand homme, un homme étonnant, découvrit les loix primitives de la conſtitution générale de l'univers; & tandis que toutes les autres nations ſe repaiſſoient de fables, les Anglois trouverent les plus ſublimes vérités. Les progrès furent rapides & immenſes en 30 années: c'eſt-là un mérite, une gloire qui ne paſſeront jamais. Le fruit du génie & de l'étude reſte; & les effets de l'ambition & des paſſions s'anéantiſſent avec les tems qui les ont produits.

Enfin l'eſprit de la nation angloiſe acquit, ſous le regne de Charles II. une réputation immortelle, quoique le gouvernement n'en eût point. C'eſt du ſein de cette nation ſavante que ſont ſorties les découvertes ſur la lumiere, ſur le principe de la gravitation, ſur l'abberration des étoiles fixes, ſur la géométrie transſcendante, & cent autres inventions qui pourroient à cet égard, faire appeller le xvij. ſiecle, le *ſiecle des Anglois*, auſſi-bien que celui *de Louis XIV*.

M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire des Anglois, voulut que les François la partageaſſent; & à la priere de quelque ſavans, il fit agréer au roi l'établiſſement d'une académie des Sciences. Elle fut libre juſques en 1699, comme celle d'Angleterre; mais elle n'a pas conſervé ce précieux avantage.

Au reſte, le docteur Sprat, évêque de Rocheſter, a donné l'hiſtoire détaillée de la *ſociété royale de Londres*; & comme cette hiſtoire eſt traduite en françois, tout le monde peut la conſulter. (*D. J.*)

Société royale des Sciences, c'eſt ſous ce nom que Louis XIV. fonda en 1706, une académie à Montpellier. Les motifs qui l'engagerent à cet établiſſement, furent la célébrité de cette ville, ſa ſituation, la température & la ſérénité de l'air, qui mettent en état de faire plus facilement qu'en aucun autre endroit, des obſervations & des recherches utiles & curieuſes; le nombre des ſavans qui y accouroient de toutes parts, ou qui s'y formoient dans les différentes ſciences, & ſur-tout dans une des parties la plus importante de la Phyſique. Le roi pour exciter davantage l'émulation des membres qu'il y nomma, voulut que la *ſociété royale des Sciences* demeurât toujours ſous ſa protection, de la même maniere que l'académie royale des Sciences; qu'elle entretînt avec cette académie l'union la plus intime, comme ne faiſant enſemble qu'un ſeul & même corps; que ces deux académies s'envoyeroient réciproquement un exemplaire de tout ce qu'elles feroient imprimer en leur nom; qu'elles ſe chargeroient auſſi mutuellement d'examiner les matieres importantes; que leurs membres euſſent ſéance dans les aſſemblées de l'une & de l'autre; que la *ſociété royale des Sciences* enverra toutes les années une des pieces qui y ſeront lues dans ſes aſſemblées, pour être imprimées dans le recueil des mémoires de l'académie royale des Sciences, *&c.* Voyez *les lettres-patentes & ſtatuts donnés au mois de Février* 1706.

Cette *ſociété* n'a rien oublié pour répondre dans tous les tems aux vûes & aux bontés de S. M. toutes les ſciences y ont été cultivées avec beaucoup de zele & de ſuccès; & quoique la Médecine ſoit la ſcience favorite de cette ville qui a été ſon berceau & ſon premier aſyle en France, & quoiqu'on s'y applique avec un ſoin particulier aux objets qui y ſont relatifs, il ne laiſſe pas d'y avoir des perſonnes très-diſtinguées dans les autres parties de la Phyſique & des Mathématiques. On pourroit en voir la preuve dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire.

SOCINIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) *Voyez* Unitaires.

SOCLE, ſ. m. (*Archit.*) corps quarré plus bas que ſa largeur, qui ſe met ſous les baſes des piédeſtaux, des ſtatues, des vaſes, *&c.* Ce mot vient du latin *ſoccus*, ſandale, à cauſe que ce corps ſert à élever le pié des bâtimens, comme ſur des patins ou ſandales. Les Italiens appellent le ſocle *ſoccolo*, qui veut dire *patin*. (*D. J.*)

SOCO, ſ. m. (*Ornith.*) oiſeau du Bréſil du genre des hérons, mais remarquable en particulier par la longueur de ſon col; il eſt plus petit que le héron ordinaire, a le bec droit, pointu, la queue courte, la tête & le col bruns, avec des taches noires; ſes aîles ont un mélange blanc dans leur moucheture. Marggrave, *hiſt. Braſil*. (*D. J.*)

SOCONUSCO, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par la province de Chiapa, au midi par la mer du ſud, au levant par la province de Guatimala, & au couchant par la province de Guaxaca. De Laët lui donne environ 35 lieues de long, & preſque autant de large. On n'y trouve d'autres places que *Soconuſco*, qui n'eſt habitée que par un petit nombre d'eſpagnols. (*D. J.*)

SOCOTERA *ou* SOCOTORA, (*Géog. mod.*) île ſituée entre l'Arabie-heureuſe & l'Afrique, au midi du cap Fartac, & au nord du cap Gardafui, environ à 20 lieues de ces deux continens. On donne à cette île une quarantaine de lieues de tour; elle a un roi particulier, qui releve d'un chérif d'Arabie. Son produit conſiſte en bétail, en riz & en fruits; on en tire auſſi des dattes, de l'encens & de l'aloës; ſa capitale ſe nomme *Tamara*, *Tamarin* ou *Tamarette*. *Lat.* 13. (*D. J.*)

SOCOTH-BÉNOTH, (*Critique ſacrée.*) idole des Babyloniens, dont il eſt fait mention au *IV. liv.* des rois, *chap. xvij.* 30. Elle fut apportée dans la Paleſtine par les Babyloniens transférés en Samarie. Ce mot *ſocoth-bénoth* ſignifie le *tabernacle des filles*; & la plûpart des meilleurs critiques ont adopté l'opinion de Selden que c'eſt le nom du temple dédié à la Vénus de Babylone, où les filles s'aſſembloient pour ſe proſtituer en l'honneur de cette déeſſe; nous apprenons ces particularités d'Hérodote.

Il y a, dit cet ancien hiſtorien, chez les Babyloniens, comme dans l'île de Chypre, une coutume honteuſe, c'eſt que toutes leurs femmes ſont obligées une fois dans leur vie de venir au temple de Vénus, & d'y accorder leurs faveurs à quelqu'un des étrangers qui s'y rendent de leur côté pour en jouir. Il arrive ſeulement que les femmes qui ne veulent pas ſe proſtituer, ſe tiennent près du temple de la déeſſe dans leurs propres chars ſous des lieux voûtés, avec leurs domeſtiques près d'elles; mais la plûpart, magnifiquement parées & couronnées de fleurs ſe repoſent ou ſe promenent dans le palais de Vénus attendant avec impatience que quelque étranger leur adreſſe ſes vœux.

Ces etrangers ſe trouvent en foule dans des différentes allées du temple, diſtinguées chacune par des cordeaux; ils voyent à leur gré l'aſſemblée de toutes les Babyloniennes, & chacun peut prendre celle qui lui plaît davantage. Alors il lui donne une ou pluſieurs pieces d'argent, en diſant, „ j'invoque pour „ toi la déeſſe Mylitta „, c'eſt le nom de Vénus chez les Aſſyriens. Il n'eſt ni permis à la femme de dédaigner l'argent qui lui eſt offert, quelque petite que ſoit la ſomme, parce qu'elle eſt deſtinée à un uſage ſacré, ni de refuſer l'étranger qui dans ce moment lui donne la main, & l'emmene hors du ſanctuaire de la déeſſe; après avoir couché avec lui, elle a fait tout ce qu'il falloit pour ſe rendre Vénus favorable, & elle revient chez elle, où elle garde enſuite religieuſement les regles de la chaſteté.

Les femmes qui ſont belles ne demeurent pas longtems dans le temple de Vénus, mais celles qui ne ſont pas favoriſées des graces de la nature y ſont quelquefois un ſéjour de quelques années, avant que d'avoir eu le bonheur de ſatisfaire à la loi de la déeſſe; car elles n'oſent retourner chez elles qu'avec la gloire de ce triomphe.

Strabon confirme en deux mots le récit d'Hérodote. C'eſt la coutume, dit-il, des Babyloniennes de chercher à devenir la conquête de quelque étranger. Dans ce deſſein, elles accourent en foule extrèmement parées dans le temple de Vénus; l'étranger jette de l'argent à celle qui lui plaît, l'emmene hors du temple & couche avec elle; mais l'argent qu'il lui donne eſt conſacré à la déeſſe.

Il ſemble que Baruch faſſe alluſion à cette pratique infâme, dans le *chap. vj. verſ.* 42. & 43. de ſes prophéties: „ Les femmes entourées de cordeaux ſont „ aſſiſes ou brûlant des noyaux d'olives; & lorſque

„ quelqu'une d'elles accueillies par quelque étranger va dormir avec lui, elle reproche à ſa voiſine „ qu'elle n'a pas eu la même faveur, & que ſon cordeau n'a pas été rompu „. (*D. J.*)

SOCQUEURS, (*Fontaines ſalantes*.) ouvriers employés dans les ſalines de Franche-Comté; ainſi appellé de leur fonction le *ſoccage*. Voyez *l'article* SALINE.

SOCRATIQUE, PHILOSOPHIE, *ou* HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DE SOCRATE, (*Hiſt. de la Philoſ.*) le ſyſtème du monde & les phénomenes de la nature avoient été, juſqu'à Socrate, l'objet de la méditation des philoſophes. Ils avoient négligé l'étude de la morale. Ils croyoient que les principes nous en étoient intimement connus, & qu'il étoit inutile d'entretenir de la diſtinction du bien & du mal, celui dont la conſcience étoit muette.

Toute leur ſageſſe ſe réduiſoit à quelques ſentences que l'expérience journaliere leur avoit dictées, & qu'ils débitoient dans l'occaſion. Le ſeul Archélaüs avoit entamé dans ſon école la queſtion des mœurs, mais ſa méthode étoit ſans ſolidité, & ſes leçons furent ſans ſuccès. Socrate ſon diſciple, né avec une grande ame, un grand jugement, un eſprit porté aux choſes importantes, & d'une utilité générale & premiere, vit qu'il falloit travailler par rendre les hommes bons, avant que de commencer à les rendre ſavans; que tandis qu'on avoit les yeux attachés aux aſtres, on ignoroit ce qui ſe paſſoit à ſes piés; qu'à force d'habiter le ciel, on étoit devenu étranger dans ſa propre maiſon; que l'entendement ſe perfectionnoit peut-être, mais qu'on abandonnoit à elle-même la volonté; que le tems ſe perdoit en ſpéculations frivoles; que l'homme vieilliſſoit, ſans s'être interrogé ſur le vrai bonheur de la vie, & il ramena ſur la terre la philoſophie égarée dans les régions du ſoleil. Il parla de l'ame, des paſſions, des vices, des vertus, de la beauté & de la laideur morales, de la ſociété, & des autres objets qui ont une liaiſon immédiate avec nos actions & notre félicité. Il montra une extrème liberté dans ſa façon de penſer. Il n'y eut aucune ſorte d'intérêt ou de terreurs qui retînt la vérité dans ſa bouche. Il n'écouta que l'expérience, la réflexion, & la loi de l'honnête; & il mérita, parmi ceux qui l'avoient précédé, le titre de *philoſophe par excellence*, titre que ceux qui lui ſuccéderent ne lui ravirent point. Il tira nos ancêtres de l'ombre & de la pouſſiere, & il en fit des citoyens, des hommes d'état. Ce projet ne pouvoit s'exécuter ſans péril, parmi des brigands intéreſſés à perpétuer le vice, l'ignorance & les préjugés. Socrate le ſavoit; mais qui eſt-ce qui étoit capable d'intimider celui qui avoit placé ſes eſpérances au-delà de ce monde, & pour qui la vie n'étoit qu'un lieu incommode qui le retenoit dans une priſon, loin de ſa véritable patrie?

Xénophon & Platon, ſes diſciples, ſes amis, les témoins & les imitateurs de ſa vertu, ont écrit ſon hiſtoire; Xénophon avec cette ſimplicité & cette candeur qui lui étoient propres, Platon avec plus de faſte & un attachement moins ſcrupuleux à la vérité. Un jour que Socrate entendoit réciter un des dialogues de celui-ci; c'étoit, je crois, celui qu'il a intitulé *le lyſis*: ô dieux, s'écria l'homme de bien, les beaux menſonges que le jeune homme a dit de moi!

Ariſtoxene, Démétrius de Phalere, Panetius, Caliſthene, & d'autres s'étoient auſſi occupés des actions, des diſcours, des mœurs, du caractere, & de la vie de ce philoſophe, mais leurs ouvrages ne nous ſont pas parvenus.

L'athénien Socrate naquit dans le village d'Alopé, dans la ſoixante & dix-ſeptieme olympiade, la quatrieme année, & le ſixieme de thargelion, jour qui fut dans la ſuite marqué plus d'une fois par d'heureux événemens, mais qu'aucun ne rendit plus mémorable que ſa naiſſance. Sophroniſque ſon pere, étoit ſtatuaire, & Phinarete ſa mere, étoit ſage-femme. Sophroniſque qui s'apperçut bien-tôt que les dieux ne lui avoient pas donné un enfant ordinaire, alla les conſulter ſur ſon éducation. L'oracle lui répondit, laiſſe-le faire, & ſacrifie à Jupiter & aux muſes. Le bon homme oublia le conſeil de l'oracle, & mit le ciſeau à la main de ſon fils. Socrate, après la mort de ſon pere, fut obligé de renoncer à ſon goût, & d'exercer par indigence une profeſſion à laquelle il ne ſe ſentoit point appellé; mais entraîné à la méditation, le ciſeau lui tomboit ſouvent des mains, & il paſſoit les journées appuyé ſur le marbre.

Criton, homme opulent & philoſophe, touché de ſes talens, de ſa candeur & de ſa miſere, le prit en amitié, lui fournit les choſes néceſſaires à la vie, lui donna des maîtres, & lui confia l'éducation de ſes enfans.

Socrate entendit Anaxagoras, étudia ſous Archélaüs, qui le chérit, apprit la muſique de Damon, ſe forma à l'art oratoire auprès du ſophiſte Prodicus, à la poéſie ſur les conſeils d'Evenus, à la géométrie avec Théodore, & ſe perfectionna par le commerce de Diotime & d'Aſpaſie, deux femmes dont le mérite s'eſt fait diſtinguer chez la nation du monde ancien la plus polie, dans ſon ſiecle le plus célebre & le plus éclairé, & au milieu des hommes du premier génie. Il ne voyagea point.

Il ne crut point que ſa profeſſion de philoſophe le diſpenſât des devoirs périlleux du citoyen. Il quitta ſes amis, ſa ſolitude, ſes livres, pour prendre les armes, & il ſervit pendant trois ans dans la guerre cruelle d'Athènes & de Lacédémone; il aſſiſta au ſiege de Potidée à côté d'Alcibiade, où perſonne, au jugement de celui-ci, ne ſe montra ni plus patient dans la fatigue, la ſoif & la faim, ni plus ſerein. Il marchoit les piés nuds ſur la glace; il ſe précipita au milieu des ennemis, & couvrit la retraite d'Alcibiade, qui avoit été bleſſé, & qui ſeroit mort dans la mêlée. Il ne ſe contenta pas de ſauver la vie à ſon ami; après l'action, il lui fit adjuger le prix de bravoure, qui lui avoit été décerné. Il lui arriva pluſieurs fois dans cette campagne de paſſer deux jours entiers de ſuite immobile à ſon poſte, & abſorbé dans la méditation. Les Athéniens furent malheureux au ſiege de Delium: Xénophon renverſé de ſon cheval y auroit perdu la vie, ſi Socrate, qui combattoit à pié, ne l'eût pris ſur ſes épaules, & ne l'eût porté hors de l'atteinte de l'ennemi. Il marcha ſous ce fardeau non comme un homme qui fuit, mais comme un homme qui compte ſes pas & qui meſure le terrein. Il avoit le viſage tourné à l'ennemi, & on lui remarquoit tant d'intrépidité, qu'on n'oſa ni l'attaquer ni le ſuivre. Averti par ſon démon, ou le preſſentiment ſecret de ſa prudence, il délivra dans une autre circonſtance Alcibiade & Lochès d'un danger dont les ſuites devinrent funeſtes à pluſieurs. Il ne ſe comporta pas avec moins d'honneur au ſiege d'Amphipolis.

La corruption avoit gagné toutes les parties de l'adminiſtration des affaires publiques; les Athéniens gémiſſoient ſous la tyrannie; Socrate ne voyoit à entrer dans la magiſtrature que des périls à courir, ſans aucun bien à faire: mais il fallut ſacrifier ſa répugnance au vœu de ſa tribu, & paroître au ſénat. Il étoit alors d'un âge aſſez avancé; il porta dans ce nouvel état ſa juſtice & ſa fermeté accoutumées. Les tyrans ne lui en impoſerent point; il ne ceſſa de leur reprocher leurs vexations & leurs crimes; il brava leur puiſſance; falloit-il ſouſcrire au jugement de quelque innocent qu'ils avoient condamné, il diſoit *je ne ſais pas écrire*.

Il ne fut pas moins admirable dans ſa vie privée; jamais homme ne fut né plus ſobre ni plus chaſte: ni les chaleurs de l'été, ni les froids rigoureux de l'hiver, ne ſuſpendirent ſes exercices. Il n'agiſſoit point ſans avoir invoqué le ciel. Il ne nuiſit pas même à ſes ennemis. On le trouva toujours prêt à ſervir. Il ne s'en tenoit pas au bien, il ſe propoſoit le mieux en tout. Perſonne n'eut le jugement des circonſtances & des choſes plus sûr & plus ſain. Il n'y avoit rien dans ſa conduite dont il ne pût & ne ſe complût à rendre raiſon. Il avoit l'œil ouvert ſur ſes amis; il les reprenoit parce qu'ils lui étoient chers; il les encourageoit à la vertu par ſon exemple, par ſes diſcours; & il fut pendant toute ſa vie le modele d'un homme très-accompli & très-heureux. Si l'emploi de ſes momens nous étoit plus connu, peut-être nous démontreroit-il mieux qu'aucun raiſonnement, que pour notre bonheur dans ce monde, nous n'avons rien de mieux à faire que de pratiquer la vertu; theſe importante qui comprend toute la morale, & qui n'a point encore été prouvée.

Pour réparer les ravages que la peſte avoit faits, les Athéniens permirent aux citoyens de prendre deux femmes; il en joignit une ſeconde par commiſération pour ſa miſere, à celle qu'il s'étoit auparavant choiſie par inclination. L'une étoit fille d'Ariſtide, & s'appelloit Mirtus, & l'autre étoit née d'un citoyen obſcur, & s'apppelloit Xantippe. Les humeurs capricieuſes de celle-ci donnerent un long exer-

cice

eice à la philoſophie de ſon époux. Quand je la pris, diſoit Socrate à Antiſthene, je connus qu'il n'y auroit perſonne avec qui je ne puſſe vivre ſi je pouvois la ſupporter; je voulois avoir dans ma maiſon quelqu'un qui me rappellât ſans ceſſe l'indulgence que je dois à tous les hommes, & que j'en attens pour moi. Et à Lamprocle ſon fils : Vous vous plaignez de votre mere! & elle vous a conçu, porté dans ſon ſein, alaité, ſoigné, nourri, inſtruit, élevé? A combien de périls ne l'avez-vous pas expoſée? combien de chagrins, de ſoucis, de ſoins, de travail, de peines ne lui avez-vous pas coûté?... Il eſt vrai, elle a fait & ſouffert & plus peut-être encore que vous ne dites; mais elle eſt ſi dure, ſi féroce... Lequel des deux, mon fils, vous paroît le plus difficile à ſupporter, ou de la férocité d'une bête, ou de la férocité d'une mere?... Celle d'une mere... D'une mere! la vôtre vous a-t-elle frappé, mordu, déchiré? en avez-vous rien éprouvé de ce que les bêtes féroces font aſſez communément aux hommes?..... Non; mais elle tient des propos qu'on ne digéreroit de perſonne, y allât-il de la vie... J'en conviens; mais êtes-vous en reſte avec elle? & y a-t-il quelqu'un au monde qui vous eût pardonné les mauvais diſcours que vous avez tenus, les actions mauvaiſes, ridicules ou folles que vous avez commiſes, & tout ce qu'il a fallu qu'elle endurât de vous la nuit, le jour, à chaque inſtant depuis que vous êtes né, juſqu'à l'âge que vous avez? Qui eſt-ce qui vous eût ſoigné dans vos infirmités comme elle? Qui eſt ce qui eût tremblé pour vos jours comme elle? Il arrive à votre mere de parler mal; mais elle ne met elle-même aucune valeur à ce qu'elle dit: dans ſa colere même vous avez ſon cœur: elle vous ſouhaite le bien. Mon fils, l'injuſtice eſt de votre côté. Croyez-vous qu'elle ne fût pas déſolée du moindre accident qui vous arriveroit?... Je le crois... Qu'elle ne ſe réduisît pas à la miſere pour vous en tirer?.. Je le crois... Qu'elle ne s'arrâchat pas le pain de la bouche pour vous le donner?... Je le crois... Qu'elle ne ſacrifiât pas ſa vie pour la vôtre?... Je le crois... Que c'eſt pour vous & non pour elle qu'elle s'adreſſe ſans ceſſe aux dieux?... Que c'eſt pour moi.. Et vous la trouvez dure, feroce, & vous vous en plaignez. Ah, mon fils ce n'eſt pas votre mere qui eſt mauvaiſe, c'eſt vous! je vous le répete, l'injuſtice eſt de votre côté... Quel homme! quel citoyen! quel magiſtrat! quel époux! quel pere! Moins Xantippe méritoit cet apologue, plus il faut admirer Socrate. Ah, Socrate, je te reſſemble peu; mais du-moins tu me fais pleurer d'admiration & de joie!

Socrate ne ſe croyoit point ſur la terre pour lui ſeul & pour les ſiens; il vouloit être utile à tous, s'il le pouvoit, mais ſur-tout aux jeunes gens, en qui il eſpéroit trouver moins d'obſtacles au bien. Il leur ôtoit leurs préjugés. Il leur faiſoit aimer la vérité. Il leur inſpiroit le goût de la vertu. Il fréquentoit les lieux de leurs amuſemens. Il alloit les chercher. On le voyoit ſans ceſſe au milieu d'eux, dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins, aux bains, aux gymnaſes, à la promenade. Il parloit devant tout le monde; s'approchoit & l'écoutoit qui vouloit. Il faiſoit un uſage étonnant de l'ironie & de l'induction; de l'ironie, qui dévoiloit ſans effort le ridicule des opinions; de l'induction, qui de queſtions éloignées en queſtions éloignées, vous conduiſoit imperceptiblement à l'aveu de la choſe même qu'on nioit. Ajoutez à cela le charme d'une élocution pure, ſimple, facile, enjouée; la fineſſe des idées, les graces, la légereté & la délicateſſe particuliere à ſa nation, une modeſtie ſurprenante, l'attention ſcrupuleuſe à ne point offenſer, à ne point avilir, à ne point humilier, à ne point contriſter. On ſe faiſoit honneur à tout moment de ſon eſprit. „ J'imite ma mere, di-
„ ſoit-il, elle n'étoit pas féconde; mais elle avoit l'art
„ de ſoulager les femmes fécondes, & d'amener à
„ la lumiere le fruit qu'elles renfermoient dans leurs
„ ſeins „.

Les ſophiſtes n'eurent point un fléau plus redoutable. Ses jeunes auditeurs ſe firent inſenſiblement à ſa méthode, & bien-tôt ils exercerent le talent de l'ironie & de l'induction d'une maniere très-incommode pour les faux orateurs, les mauvais poëtes, les prétendus philoſophes, les grands injuſtes & orgueilleux. Il n'y eut aucune ſorte de folie épargnée, ni celles des prêtres, ni celles des artiſtes, ni celles des magiſtrats. La chaleur d'une jeuneſſe enthouſiaſte & folâtre ſuſcita des haines de tous côtés à celui qui l'inſtruiſoit. Ces haines s'accrurent & ſe multiplierent. Socrate les mépriſa; peu inquiet d'être haï, joué, calomnié, pourvu qu'il fût innocent. Cependant il en devint la victime. Sa philoſophie n'étoit pas une affaire d'oſtentation & de parade, mais de courage & de pratique. Apollon diſoit de lui: „ Sophocle
„ eſt ſage, Euripide eſt plus ſage que Sophocle;
„ mais Socrate eſt le plus ſage de tous les hom-
„ mes „. Les ſophiſtes ſe vantoient de ſavoir tout; Socrate, de ne ſavoir qu'une choſe, c'eſt qu'il ne ſavoit rien. Il ſe ménageoit ainſi l'avantage de les interroger, de les embarraſſer & de les confondre de la maniere la plus ſûre & la plus honteuſe pour eux. D'ailleurs cet homme d'une prudence & d'une expérience conſommée, qui avoit tant écouté, tant lu, tant médité, s'étoit aiſément apperçu que la vérité eſt comme un fil qui part d'une extrémité des ténebres & ſe perd de l'autre dans les ténebres; & que dans toute queſtion, la lumiere s'aceroit par degrés juſqu'à un certain terme placé ſur la longueur du fil délié, au-delà duquel elle s'affoiblit peu-à-peu & s'éteint. Le philoſophe eſt celui qui ſait s'arrêter juſte; le ſophiſte imprudent marche toujours, & s'égare lui-même & les autres: toute la dialectique ſe reſout en incértitudes. C'eſt une leçon que Socrate donnoit ſans ceſſe aux ſophiſtes de ſon tems, & dont ils ne profiterent point. Ils s'éloignoient de lui mécontens ſans ſavoir pourquoi. Ils n'avoient qu'à revenir ſur la queſtion qu'ils avoient agitée avec lui, & ils ſe ſeroient apperçus qu'ils s'étoient laiſſés entraîner au-delà du point indiviſible & lumineux, terme de notre foible raiſon.

On l'accuſa d'impiété; & il faut avouer que ſa religion n'étoit pas celle de ſon pays. Il mépriſa les dieux & les ſuperſtitions de la Grece. Il eut en pitié leurs myſteres. Il s'étoit élevé par la ſeule force de ſon génie à la connoiſſance de l'unité de la divinité, & il eut le courage de réveler cette dangereuſe vérité à ſes diſciples.

Après avoir placé ſon bonheur préſent & à venir dans la pratique de la vertu, & la pratique de la vertu dans l'obſervation des lois naturelles & politiques, rien ne fut capable de l'en écarter. Les événemens les plus fâcheux, loin d'étonner ſon courage, n'altérerent pas même ſa ſérénité. Il arracha au ſuplice les dix juges que les tyrans avoient condamnés. Il ne voulut point ſe ſauver de la priſon. Il apprit en ſouriant l'arrêt de ſa mort. Sa vie eſt pleine de ces traits.

Il mépriſa les injures. Le mépris & le pardon de l'injure qui ſont des vertus du chrétien, ſont la vengeance du philoſophe. Il garda la tempérance la plus rigoureuſe, rapportant l'uſage des choſes que la nature nous a deſtinées à la conſervation & non à la volupté. Il diſoit que moins l'homme a de beſoins, plus ſa condition eſt voiſine de celle des dieux; il étoit pauvre, & jamais ſa femme ne put le déterminer à recevoir les préſens d'Alcibiade & des hommes puiſſans dont il étoit honoré. Il regardoit la juſtice comme la premiere des vertus. Sa bienfaiſance, ſemblable à celle de l'Etre ſuprème, étoit ſans exception. Il déteſtoit la flatterie. Il aimoit la beauté dans les hommes & dans les femmes, mais il n'en fut point l'eſclave: c'étoit un goût innocent & honnête, qu'Ariſtophane même, ce vil inſtrument de ſes ennemis, n'oſa pas lui reprocher. Que penſerons-nous de la facilité & de la complaiſance avec laquelle quelques hommes parmi les anciens & parmi les modernes ont reçu & répété contre la pureté de ſes mœurs? une calomnie que nous rougirions de nommer; c'eſt qu'eux-mêmes étoient envieux ou corrompus. Serons-nous étonnés qu'il y ait eû de ces ames infernales? Peut-être, ſi nous ignorions ce qu'un intérêt violent & ſecret inſpire, *voyez* ce que nous dirons de ſon démon à l'*article* THEOSOPHE.

Socrate ne tint point école, & n'écrivit point. Nous ne ſavons de ſa doctrine que ce que ſes diſciples nous en ont tranſmis. C'eſt dans ces ſources que nous avons puiſé.

Sentimens de Socrate ſur la divinité. Il diſoit:

Si Dieu a dérobé ſa nature à notre entendement, il a manifeſté ſon exiſtence, ſa ſageſſe, ſa puiſſance & ſa bonté dans ſes ouvrages.

Il eſt l'auteur du monde, & le monde eſt la complexion de tout ce qu'il y a de bon & de beau.

Si nous ſentions toute l'harmonie qui regne dans l'univers, nous ne pourrions jamais regarder le haſard comme la cauſe de tant d'effets enchaînés partout, ſelon les lois de la ſageſſe la plus ſurprenante,

& pour la plus grande utilité poſſible. Si une intelligence ſuprème n'a pas concouru à la diſpoſition, à la propagation & à la conſervation générale des êtres, & n'y veille pas ſans ceſſe, comment arrive-t-il qu'aucun déſordre ne s'introduit dans une machine auſſi compoſée, auſſi vaſte?

Dieu préſide à tout: il voit tout en un inſtant; notre penſée qui s'élance d'un vol inſtantané de la terre aux cieux, notre œil qui n'a qu'à s'ouvrir pour appercevoir les corps placés à la plus grande diſtance ne ſont que de foibles images de la célérité de ſon entendement.

D'un ſeul acte il eſt préſent à tout.

Les lois ne ſont point des hommes, mais de Dieu. C'eſt lui proprement qui en condamne les infracteurs, par la voix des juges qui ne ſont que ſes organes.

Sentimens de Socrate ſur les eſprits. Ce philoſophe rempliſſoit l'intervalle de l'homme à Dieu d'intelligences moyennes qu'il regardoit comme les génies tutélaires des nations: il permettoit qu'on les honorât: il les regardoit comme les auteurs de la divination.

Sentimens de Socrate ſur l'ame. Il la croyoit préexiſtante au corps, & douée de la connoiſſance des idées éternelles. Cette connoiſſance qui s'aſſoupiſſoit en elle par ſon union avec le corps, ſe réveilloit avec le tems, par l'uſage de la raiſon & des ſens. Apprendre, c'étoit ſe reſſouvenir; mourir, c'étoit retourner à ſon premier état de félicité pour les bons, de châtiment pour les méchans.

Principes de la Philoſophie morale de Socrate. Il diſoit:

Il n'y a qu'un bien, c'eſt la ſcience; qu'un mal, c'eſt l'ignorance.

Les richeſſes & l'orgueil de la naiſſance ſont les ſources principales des maux.

La ſageſſe eſt la ſanté de l'ame.

Celui qui connoît le bien & qui fait le mal eſt un inſenſé.

Rien n'eſt plus utile & plus doux que la pratique de la vertu.

L'homme ſage ne croira point ſavoir ce qu'il ignore.

La juſtice & le bonheur ſont une même choſe.

Celui qui diſtingua le premier l'utile du juſte, fut un homme déteſtable.

La ſageſſe eſt la beauté de l'ame, le vice en eſt la laideur.

La beauté du corps annonce la beauté de l'ame.

Il en eſt d'une belle vie comme d'un beau tableau, il faut que toutes les parties en ſoient belles.

La vie heureuſe & tranquille eſt pour celui qui peut s'examiner ſans honte; rien ne le trouble, parce qu'il ne ſe reproche aucun crime.

Que l'homme s'étudie lui-même, & qu'il ſe connoiſſe.

Celui qui ſe connoit échappera à bien des maux, qui attendent celui qui s'ignore; il concevra d'abord qu'il ne ſait rien, & il cherchera à s'inſtruire.

Avoir bien commencé, ce n'eſt pas n'avoir rien fait; mais c'eſt avoir fait peu de choſe.

Il n'y a qu'une ſageſſe, la vertu eſt une.

La meilleure maniere d'honorer les dieux, c'eſt de faire ce qu'ils ordonnent.

Il faut demander aux dieux en général ce qui nous eſt bon; ſpécifier quelque choſe dans ſa priere, c'eſt prétendre à une connoiſſance qui leur eſt reſervée.

Il faut adorer les dieux de ſon pays, & regler ſon offrande ſur ſes facultés; les dieux regardent plus à la pureté de nos cœurs, qu'à la richeſſe de nos ſacrifices.

Les lois ſont du ciel; ce qui eſt ſelon la loi, eſt juſte ſur la terre, & légitime dans le ciel.

Ce qui prouve l'origine céleſte des lois, telles que d'adorer les dieux, d'honorer ſes parens, d'aimer ſon bienfaiteur, c'eſt que le châtiment eſt néceſſairement attaché à leur infraction; cette liaiſon néceſſaire de la loi, avec la peine de l'infraction, ne peut être de l'homme.

Il faut avoir pour un pere trop ſévere, la même obéiſſance qu'on a pour une loi trop dure.

L'atrocité de l'ingratitude eſt proportionnée à l'importance du bienfait; nous devons à nos parens le plus important des biens.

L'enfant ingrat n'obtiendra ni la faveur du ciel, ni l'eſtime des hommes; quel retour attendrai-je, moi étranger, de celui qui manque aux perſonnes à qui il doit le plus?

Celui qui vend aux autres ſa ſageſſe pour de l'argent, ſe proſtitue comme celui qui vend ſa beauté.

Les richeſſes ſont entre les mains de l'homme, ſans la raiſon, comme ſous lui un cheval fougueux, ſans frein.

Les richeſſes de l'avare raſſemblent à la lumiere du ſoleil, qui ne recrée perſonne après ſon coucher.

J'appelle avare celui qui amaſſe des richeſſes par des moyens vils, & qui ne veut point d'indigens pour amis.

La richeſſe du prodigue ne ſert qu'aux adulateurs & aux proſtitués.

Il n'y a point de fonds qui rende autant qu'un ami ſincere & vertueux.

Il n'y a point d'amitié vraie, entre un méchant & un méchant, ni entre un méchant & un bon.

On obtiendra l'amitié d'un homme, en cultivant en ſoi les qualités qu'il eſtime en lui.

Il n'y a point de vertus qui ne puiſſe ſe perfectionner & s'accroître, par la reflexion & l'habitude.

Ce n'eſt ni la richeſſe, ni la naiſſance, ni les dignités, ni les titres, qui font la bonté de l'homme; elle eſt dans ſes mains.

L'incendie s'accroit par le vent, & l'amour par le commerce.

L'arrogance conſiſte à tout dire, & à ne vouloir rien entendre.

Il faut ſe familiariſer avec la peine, afin de la recevoir quand elle viendra, comme ſi on l'avoit attendue.

Il ne faut point redouter la mort, c'eſt un aſſoupiſſement ou un voyage.

S'il ne reſte rien de nous après la mort, c'eſt plutôt encore un avantage, qu'un inconvénient.

Il vaut mieux mourir honorablement, que vivre deshonoré.

Il faut ſe ſouſtraire à l'incontinence, par la fuite.

Plus on eſt ſobre, plus on approche de la condition des dieux, qui n'ont beſoin de rien.

Il ne faut pas négliger la ſanté du corps, celle de l'ame en dépend trop.

La tranquillité eſt le plus grand des biens.

Rien de trop: c'eſt l'éloge d'un jeune homme.

Les hommes vivent pour manger, les bons mangent pour vivre.

Etre ſage dans la haute proſpérité, c'eſt ſavoir marcher ſur la glace.

Le moyen le plus ſûr d'être conſidéré, c'eſt de ne pas affecter de ſe montrer auſſi bon que l'on eſt.

Si vous êtes un homme de bien, on aura autant de confiance en votre parole, qu'au ſerment.

Tournez le dos au calomniateur & au médiſant, c'eſt quelque perverſité qui le fait agir ou parler.

Principes de Socrate, ſur la prudence domeſtique. Il diſoit:

Celui qui ſaura gouverner ſa maiſon, tirera parti de tout, même de ſes ennemis.

Méfiez-vous de l'indolence, de la pareſſe, de la négligence; evitez le luxe; regardez l'agriculture comme la reſſource la plus importante.

Il eſt des occupations ſordides auxquelles il faut ſe refuſer, elles aviliſſent l'ame.

Il ne faut pas laiſſer ignorer à ſa femme ce qu'il lui importe de ſavoir, pour votre bonheur & pour le ſien.

Tout doit être commun entre les époux.

L'homme veillera aux choſes du dehors, la femme à celles du dedans.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que la nature a attaché plus fortement les meres aux enfans, que les peres.

Principes de la prudence politique de Socrate. Les vrais ſouverains, ce ne ſont point ceux qui ont le ſceptre en main, ſoit qu'ils le tiennent ou de la naiſſance, ou du haſard, ou de la violence, ou du conſentement des peuples; mais ceux qui ſavent commander.

Le monarque eſt celui qui commande à ceux qui ſe ſont ſoumis librement à ſon obéiſſance; le tyran, celui qui contraint d'obéir: l'un fait exécuter la loi, l'autre, ſa volonté.

Le bon citoyen contribuera autant qu'il eſt en lui à rendre la republique floriſſante pendant la paix, & victorieuſe pendant la guerre; il invitera le peuple à la concorde, s'il ſe ſouleve; député chez un ennemi, il tentera toutes les voies honnêtes de conciliation.

La loi n'a point été faite pour les bons.

La ville la mieux gardée, eſt celle qui renferme le

plus d'honnêtes gens: la mieux policée, celle où les magiſtrats agiſſent de concert: celle qu'il faut préférer à toutes, où la vertu a des récompenſes aſſurées.

Habitez celle où vous n'obéirez qu'aux lois.

Ce ſeroit ici le lieu de parler des accuſations qu'on intenta contre lui, de ſon apologie, & de ſa mort mais ces choſes ſont écrites en tant d'endroits. Qui eſt-ce qui ignore qu'il fut le martyr de l'unité de Dieu?

Après la mort de Socrate, ſes diſciples ſe jetterent ſur ſa robe & la déchirerent. Je veux dire qu'ils ſe livrerent à différentes parties de ſa philoſophie, & qu'ils fonderent une multitude de ſectes diverſes, oppoſées les unes aux autres, qu'il faut regarder comme autant de familles diviſées, quoiqu'elles avouaſſent toutes la même ſouche.

Les uns s'étoient approchés de Socrate, pour ſe diſpoſer par la connoiſſance de la verité, l'étude des mœurs, l'amour de la vertu, à remplir dignement les premiers emplois de la république auxquels ils étoient deſtinés: tel fut Xénophon.

D'autres, parmi leſquels on peut nommer Criton, lui avoient confié l'éducation de leurs enfans.

Il y en eut qui ne vinrent l'entendre que dans le deſſein de ſe rendre meilleurs; c'eſt ce qui arriva à Diodore; à Euthydème, à Euthere, à Ariſtarque.

Critias & Alcibiade lui furent attachés d'amitié. Il enſeigna l'art oratoire à Lyſias. Il forma les poëtes Evénus & Euripide. On croit même qu'il concourut avec ce dernier dans la compoſition des tragédies qui portent ſon nom.

Son diſciple Ariſtippe fonda la ſecte cyrénaïque, Phédon l'éliaque, Euclide la mégarique, Platon l'académique, Anthiſtène la cynique.

Xénophon, Eſchine, Criton, Simon & Cebès, ſe contenterent de l'honneur de l'avoir eu pour maître.

Xénophon naquit dans la quatre-vingt-deuxieme olympiade. Socrate l'ayant rencontré dans une rue, comme il paſſoit, mit ſon bâton en travers, l'arrêta, & lui demanda où ſe vendoient les choſes néceſſaires à la vie. La beauté de Xénophon l'avoit frappé. Ce jeune homme fit à ſa queſtion une réponſe ſérieuſe, ſelon ſon caractere. Socrate l'interrogeant une ſeconde fois, lui demanda s'il ne ſauroit point où les hommes apprenoient à devenir bons. Xénophon déclarant ſon embarras par ſon ſilence & ſon maintien, Socrate lui dit: ſuivez moi, & vous le ſaurez. Ce fut ainſi que Xénophon devint ſon diſciple, Ce n'eſt pas ici le lieu d'écrire l'hiſtoire de Xénophon. Nous avons de lui la cyropédie, une apologie de Socrate, quatre livres des dits & des faits mémorables de ce philoſophe, un banquet, un livre de l'économie, un dialogue ſur la tyrannie, l'éloge d'Agéſilas & la comparaiſon des républiques d'Athènes & de Lacédémone, ouvrages écrits avec une grande douceur de ſtyle, de la vérité, de la gravité & de la ſimplicité.

La maniere dont Eſchine s'offrit à Socrate eſt d'une naïveté charmante. Il étoit pauvre: je n'ai rien, dit-il au philoſophe dont il venoit prendre les leçons, qui ſoit digne de vous être offert; & c'eſt-là ce qui me fait ſentir ma pauvreté. Je n'ai que moi: voyez ſi vous me voulez. Quelques ſoient les préſens que les autres vous aient faits, ils ont retenu par-devers eux plus qu'ils ne vous ont donné. Quant au mien, vous ne l'aurez pas plutôt accepté qu'il ne me reſtera plus rien. Vous m'offrez beaucoup, lui répondit Socrate, à moins que vous ne vous eſtimiez peu. Mais venez, je vous accepte. Je tâcherai que vous vous eſtimiez davantage, & de vous rendre à vous-même meilleur que je ne vous aurai reçu. Socrate n'eut point d'auditeur plus aſſidu ni de diſciple plus zélé. Son ſort le conduiſit à la cour de Denis le tyran, qui en fit d'abord peu de cas. Son indigence fut une tache qui le ſuivit par-tout. Il écrivit quelques dialogues à la maniere de Socrate. Cet ouvrage arrêta les yeux ſur lui. Platon & Ariſtippe rougirent du mépris qu'ils avoient affecté pour cet homme. Ils le recommanderent à Denis, qui le traita mieux. Il revint dans Athènes, où il trouva deux écoles floriſſantes établies. Platon enſeignoit dans l'une, Ariſtippe dans l'autre. Il n'oſa pas ſe montrer publiquement au milieu de ces deux philoſophes. Il s'en tint à donner des leçons particulieres. Lorſqu'il ſe fut aſſuré du pain, par cette reſſource, il ſe livra au barreau, où il eut du ſuccès. Ménedeme lui reprochoit de s'être approprié des dialogues que Socrate avoit écrits, & que Xantippe lui avoit confiés. Ce reproche fait beaucoup d'honneur à Eſchine. Il avoit bien ſingulierement ſaiſi le caractere de ſon maître, puiſque Ménedeme & Ariſtippe s'y trompoient. On remarque en effet, dans les dialogues qui nous reſtent d'Eſchine, la ſimplicité, l'expreſſion, les maximes, les comparaiſons & toute la morale de Socrate.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit de Criton, ſinon qu'il ne quitta point Socrate pendant le tems de ſa priſon; qu'il veilla à ce que les choſes néceſſaires ne lui manquaſſent pas; que Socrate offenſé de l'abus qu'on faiſoit de la facilité de ſon caractere pour le tourmenter, lui conſeilla de chercher quelque homme turbulent, méchant, violent, qui fît tête à ſes ennemis, & que ce conſeil lui réuſſit.

Simon étoit un corroyeur dont Socrate fréquentoit quelquefois la maiſon. Là, comme par-tout ailleurs, il parloit des vices, des vertus, du bon, du beau, du decent, de l'honnête, & le corroyeur l'écoutoit; & le ſoir, lorſqu'il avoit quitté ſon ouvrage, il jettoit ſur le papier les principales choſes qu'il avoit entendues. Periclès fit cas de cet homme, il chercha à ſe l'attacher par les promeſſes les plus flatteuſes; mais Simon lui répondit qu'il ne vendoit point ſa liberté.

Cebès écrivit trois dialogues, dont il ne nous reſte que le dernier, connu ſous le nom du *tableau*. C'eſt un petit roman ſur les goûts, les penchans, les préjugés, les mœurs des hommes, compoſé d'après une peinture qu'on voyoit dans le temple de Saturne. On y ſuppoſe les principes ſuivans.

Les ames ont préexiſté au corps. Un ſort heureux ou malheureux les attend.

Elles ont un démon qui les inſpire, dont la voix ſe fait entendre à elles, & qui les avertit de ce qu'elles ont à faire & à éviter.

Elles apportent avec elles un penchant inné à l'impoſture, à l'erreur, à l'ignorance & au vice.

Ce penchant n'a pas la même force en toutes.

Il promet à tous les hommes le bonheur; mais il les trompe & les perd. Il y a une condition vraie, & une condition fauſſe.

La poéſie, l'art oratoire, la muſique, la dialectique, l'arithmétique, la géometrie & l'aſtrologie, ſont de l'érudition fauſſe.

La connoiſſance des devoirs & la pratique des vertus, ſont la ſeule érudition vraie.

C'eſt par l'érudition vraie que nous échappons dans ce monde à la peine, & que nous nous préparons la félicité dans l'autre vie.

Cette félicité n'arrivera qu'à ceux qui auront bien vécu, & qui auront expié leurs fautes.

C'eſt de ce ſéjour de délices qu'ils contempleront la folie & la miſere des hommes. Mais ce ſpectacle ne troublera point leur jouiſſance. Ils ne peuvent plus ſouffrir.

Les méchans, au ſortir de cette vie, trouveront le déſeſpoir. Ils en ſeront ſaiſis, & ils erreront; jouets continuels des paſſions auxquelles il ſe ſeront livrés.

Ce n'eſt point la richeſſe, mais l'érudition vraie qui rend l'homme heureux.

Il ne faut ni ſe fier à la fortune, ni trop eſtimer ſes préſens.

Celui qui croit ſavoir ce qu'il ignore, eſt dans une erreur qui l'empêche de s'inſtruire.

On met encore du nombre des diſciples de Socrate, Timon le Miſantrope. Cet homme crut qu'il fuyoit la ſociété de ſes ſemblables, parce qu'ils étoient méchans; il ſe trompoit, c'eſt que lui-même n'étoit pas bon. Je n'en veux pas d'autre preuve, que la joie cruelle que lui cauſerent les applaudiſſemens que les Athéniens prodiguoient à Alcibiade; & la raiſon qu'il en donna, le preſſentiment du mal que ce jeune homme leur feroit un jour. Je ne hais pas les hommes, diſoit-il, mais les bêtes féroces qui portent ce nom; & qu'étois-tu toi-même, entre ces bêtes féroces, ſinon la plus intraitable de toutes? Quel jugement porter de celui qui ſe ſauve d'une ville, où Socrate vivoit, & où il y avoit une foule de gens de bien; ſinon qu'il étoit plus frappé de la laideur du vice, que touché des charmes de la vertu? Ce caractere eſt mauvais. Quel ſpectacle plus grand & plus doux que celui d'un homme juſte, grand, vertueux, au-deſſus de toutes les terreurs & de toutes les ſéductions! Les dieux s'inclinent du haut de leur demeure bienheureuſe, pour le voir mar-

marcher ſur la terre; & le triſte & mélancolique Timon détourne ſes regards farouches, lui tourne le dos, & va le cœur rempli d'orgueil, d'envie & de fiel, s'enfoncer dans une forêt.

SOCZOVA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Moldavie, ſur la Moldawa, entre Jaſſy & Newmack. *Long.* 44. 48. *latit.* 47. 12. (*D. J.*)

SODA, ſ. m. (*Gram. & Médec.*) c'eſt ainſi que quelques auteurs appellent un ſentiment de chaleur & d'éroſion à la gorge, cauſé par des vapeurs âcres qui s'élevent de l'eſtomac, & qui ſont produites par la fermentation des matieres excrémenteuſes. Les bilieux & les mélancoliques ſont ſujets au *ſoda*.

SODER-HAMPT *ou* SOEDER-HAMN, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *Port du ſud;* nouvelle petite ville de Suede dans l'Helſingie, ſur la côte du golfe de Bothnie aſſez près, & au nord de l'embouchure du Linſna. On y fait des armes à feu. Les bourgeois les vendent aux habitans de la Bothnie, & ceux-ci aux Lapons qui viennent en acheter. Ils tirent auſſi de cette ville de la poudre, des bales & du plomb en maſſe. (*D. J.*)

SODER-TELGE *ou* SODER-TALGE, *ou ſimplement* TELGE, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Sudermanie, à l'embouchure d'un des canaux par où le lac Maler communique avec la mer Baltique, & à quatre milles au ſud-oueſt de Stockholm. *Longit.* 37. 12. *lat.* 59. 21. (*D. J.*)

SODOME, (*Géog. anc. & ſacrée.*) ville capitale de la Pentapole; elle fut conſumée, dit l'Ecriture, par le feu du ciel, avec trois autres villes voiſines, Gomorre, Zeboïm & Adama, qui toutes étoient plongées dans le crime. Les prophetes parlent ſouvent de la ruine de *Sodome* & de Gomorre, & partout ils marquent que ce ſeront des lieux déſerts, arides, inhabités, couverts d'épines; en un mot une terre de ſel, où l'on ne pourra planter, ni ſemer: *ſiccitas ſpinarum, & acervi ſalis, & deſertum uſque in æternum. Deut. xxix.* 22. Sophon. 2. *ix.* Amoſ. *iv.* 11.

Strabon, *liv. XV.* parle auſſi des ruines de *Sodome* & de ſon circuit de 60 ſtades, qu'on voyoit au bord de la mer Morte; cependant l'on ne peut révoquer en doute, que la ville n'ait été rétablie dans la ſuite, ſoit au même endroit où elle étoit autrefois, ſur le bord méridional de la mer Morte, ſoit vis-à-vis de ce lieu-là. Les notices font mention expreſſe de *Sodome*, ville épiſcopale, ſituée entre Thamar & Engaddi. Etienne le géographe met auſſi Engaddi près de *Sodome*. On trouve dans les mêmes notices un Severe, évêque de *Sodome*, parmi ceux de l'Arabie, qui ſouſcrivirent au premier concile de Nicée. (*D. J.*)

SODOMIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le crime de ceux qui commettent des impuretés contraires même à l'ordre de la nature; ce crime a pris ſon nom de la ville de Sodome, qui périt par le feu du ciel à cauſe de ce déſordre abominable qui y étoit familier.

La juſtice divine a prononcé la peine de mort contre ceux qui ſe ſouillent de crime, *morte moriatur;* Lévitique, *ch. xx.*

La même peine eſt prononcée par l'antheritique, *ut non luxurientur.*

La loi *cum vir* au code *de adult.* veut que ceux qui ſont convaincus de ce crime ſoient brûlés vifs.

Cette peine a été adoptée dans notre juriſprudence: il y en a eu encore un exemple en exécution d'un arrêt du 5 Juin 1750, contre deux particuliers qui furent brûlés vifs en place de Grève.

Les femmes, les mineurs, ſont punis comme les autres coupables.

Cependant quelques auteurs, tels que Menochius, prétendent que pour les mineurs, on doit adoucir la peine, ſur-tout ſi le mineur eſt au-deſſous de l'âge de puberté.

Les eccléſiaſtiques, les religieux, devant l'exemple de la chaſteté, dont ils ont fait un vœu particulier, doivent être jugés avec la plus grande ſévérité, lorſqu'ils ſe trouvent coupables de ce crime; le moindre ſoupçon ſuffit pour les faire deſtituer de toute fonction ou emploi qui ait rapport à l'éducation de la jeuneſſe. *Voyez* du Perray.

On comprend ſous le terme de *ſodomie*, cette eſpece de luxure que les Canoniſtes appellent *mollities*, & les Latins *manuſtupratio*, qui eſt le crime que l'on commet ſur ſoi-même; celui-ci lorſqu'il eſt découvert (ce qui eſt fort rare au for extérieur) eſt puni des galeres ou du banniſſement, ſelon que le ſcandale a été plus ou moins grand.

On punit auſſi de la même peine ceux qui apprennent à la jeuneſſe à commettre de telles impuretés; ils ſubiſſent de plus l'expoſition au carcan avec un écriteau portant ces mots, *corrupteur de la jeuneſſe. Voyez* les *novelles* 77. & 141. du Perray, *des moyens can. ch. viij.* Menochius, *de arbitr. caſ.* 329. *n.* 5. M. de Vouglans, en ſes *Inſtit. au Droit criminel, page* 510. (*A*)

SODORE, (*Géog. mod.*) autrefois ville d'Ecoſſe, aujourd'hui village dans la petite île d'Iona, une des Weeſternes. L'évêque de Cerſes, ſuffragant de l'archevêque de Glaſcow, réſide encore dans un village. (*D. J.*)

SOE, Ile, *ou* SOA, (*Géogr. mod.*) c'eſt une des plus petites îles Hébrides de l'occident d'Ecoſſe, & voiſine de celle de Kildan; elle abonde en pâturages & en oiſeaux de mer, qui viennent y pondre leurs œufs. (*D. J.*)

SOEN, SOUN *ou* TSSONN, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à la Chine, aux principaux, & aux plus ordinaires vaiſſeaux marchands ou de guerre. Ces bâtimens ſont larges en arriere, & diminuent inſenſiblement de largeur juſqu'à la proue. Ils n'ont point de quilles, ſont plats par-deſſous; ils ont une préceinte ſeule de chaque côté, deux mâts ſans hunes, avec deux gros cordages, qui ſont comme deux étais; l'un à l'avant, l'autre à l'arriere. Leurs voiles ſont d'écorces de roſeaux, ſi bien entrelacées enſemble avec des feuilles de bambouc, que le moindre vent ne ſauroit paſſer à-travers; elles ſont attachées à une épavre vers le haut du mât, qui les traverſe pour les ſoutenir, & on les hiſſe par le moyen d'une poulie qui eſt attachée au haut de chaque mât. Au lieu d'écoutes & de bras, il y a divers petits cordages qui ſont amarrés à un plus gros, & qui en font l'office.

Il y a dans le fond de cale pluſieurs chambres qui n'ont point de communication; des citernes pour conſerver l'eau; des galeries des deux côtés; un pont fixe courant devant-arriere, & un pié au-deſſus, un pont volant de planches, qui s'ôte & ſe remet, & ſur lequel on ſe promene. La chambre du capitaine s'éleve à la hauteur d'un homme, au-deſſus du pont volant; & le château commence un peu plus bas que le pont fixe, & s'éleve bien haut au-deſſus des deux ponts. Le deſſus de ce château eſt une eſpece de demi-pont, où les premiers officiers ſe tiennent, & autour duquel ſont ſuſpendus leurs boucliers & leurs rondaches; les piques ſont rangées autour du vaiſſeau & paroiſſent en-dehors.

Sur le grand mât s'éleve une girouette ou pyramide, ſur laquelle on attache des pieces d'étoffes, friſées & peintes de figures groteſques; & au-deſſous pend une queue, dont les poils ou fils ſervent à faire connoître d'où vient le vent. Le bâton de pavillon eſt à-peu-près comme le mât. Il y a une poulie vers le haut pour hiſſer & amener les pavillons qui ſont ſuſpendus de travers à ce mâtereau; la gaule d'enſeigne eſt placée dans l'endroit où nous plaçons le mât d'artimon.

Le gouvernail ſe démonte aiſément, & on le retire à bord quand on veut; enfin, les ancres ſont de bois, elles n'ont ni jare, ni pattes, mais ſeulement en-bas deux longs morceaux de bois pointus, & malgré cela, elles enfoncent & tiennent auſſi-bien que les ancres de fer. Les plus grands *ſouns* de charge portent quatorze cens tonneaux; mais le port de ceux qu'on équipe en guerre, n'eſt que de deux cens tonneaux. Ils ont vingt à trente legeres pieces de canons, qui tournent ſur un pivot; leur équipage eſt très-conſidérable, car un *ſoun* de dix canons porte deux cens hommes.

SOEST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au ſud-oueſt de Lippſtad. Elle paſſe pour une des plus grandes & des plus riches de la Weſtphalie; elle a été impériale, & appartient préſentement au roi de Pruſſe. Ses habitans ſont en partie calviniſtes, en partie catholiques; le pays de ſes environs eſt très-fertile. *Long.* 25. 48. *lat.* 51. 42.

Aſſelman, théologien moderé, naquit à *Soeſt*. Il a mis au jour un traité *de ferendis hæreticis, non auferendis*. Ce titre tient un peu du jeu de mots, mais l'ouvrage part d'un eſprit tolérant & raiſonnable.

Gropper (Jean) controverſiſte du ſeizieme ſiecle, naquit à *Soeſt* en 1501, & mourut à Rome en 1558, ayant

ayant refuſé trois ans auparavant le chapeau de cardinal. Son principal ouvrage eſt intitulé, *Inſtitutio fidei catholicæ*. Il avoit une idée ſi folle de la pureté, qu'ayant trouvé une ſervante qui faiſoit ſon lit, il la chaſſa, & fit jetter le lit par la fenêtre; j'imagine que cette ſervante étoit huguenotte. (*D. J.*)

SŒUR, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une perſonne du ſexe féminin qui eſt iſſue de mêmes pere & mere, ou de même pere ou de même mere qu'une autre perſonne, mâle ou femelle dont on parle; car la qualité de *ſœur* peut être relative à deux *ſœurs*, ou à une *ſœur* & un frere.

La *ſœur germaine* eſt celle qui eſt iſſue de même pere & mere que ſon frere ou ſa *ſœur*. On appelle *ſœur conſanguine*, celle qui eſt iſſue de même pere ſeulement; *ſœur utérine* eſt celle qui eſt née de même mere, mais non pas de même pere. *Voyez* Frere. (*A*)

Sœur, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot dans le ſtyle des Hébreux, outre l'acception qui lui eſt commune à toutes les langues, a celle de ſignifier une proche parente, ſoit couſine-germaine ou niece. Dans l'Evangile de S. Matth. *xiij*. 56. les *ſœurs* de Jeſus-Chriſt, ſont ſes couſines: ce mot ſe dit au figuré de la reſſemblance des inclinations des peuples & des villes, ainſi le prophete appelle Jéruſalem, *ſœur de Sodome & de Samarie*, parce qu'elle a imité leur idolâtrie, Ezéchiel, *xvj*. 46. il s'emploie pour un terme de careſſe; vous avez bleſſé mon cœur, ma tendre *ſœur*, dit l'époux à l'épouſe, dans le *Cantiq*. *iv*. 9. Jeſus-Chriſt tient pour ſes plus proches parens, pour meres, *ſœurs* & freres, tous ceux qui ſuivront ſes préceptes; c'eſt ſa bonté qui forme ces nœuds figuratifs. (*D. J.*)

SOFA, ſ. m. (*terme de relation.*) eſpece d'eſtrade qui eſt d'uſage en Orient, & qui eſt élevée d'un demi-pié au-deſſus du niveau de la chambre d'honneur, où l'on reçoit les perſonnes les plus remarquables. Chez les Turcs, tout le plancher eſt couvert d'un tapis de pié, & du côté des fenêtres, ils élevent une eſtrade, qu'ils appellent *ſofa*. Il y a ſur cette eſtrade de petits matelas, de deux à trois piés de large, couverts d'un petit tapis précieux. Les Turcs s'aſſeyent ſur ce tapis comme les Tailleurs qui travaillent en France, les jambes croiſées; & ils s'appuient contre la muraille ſur de grands carreaux de velours, de ſatin, & d'autre étoffe convenable à la ſaiſon. Pour prendre leur repas, on étend ſur le tapis de l'eſtrade un cuir qui ſert de nappe; on met ſur ce cuir une table de bois faite comme un plateau rond, & on la couvre de plats. *Duloir*. (*D. J.*)

SOFALA *ou* ZOFALA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Cafrerie, ſur la côte de la mer d'Ethiopie, vers le Zanquebar. M. Danville renferme ce royaume entre les états de Monomotapa au nord, la mer de Moſambique à l'orient, le royaume de Sabia au midi, & celui de Manica au couchant. La riviere de Tandanculo coule au nord de ce pays, & une autre riviere qu'on nomme *Sofala*, le traverſe d'orient en occident. Le roi de *Sofala* ſe nomme *Quiteve*. Ses ſujets ſont negres pour la plûpart. Ils ne ſe couvrent que depuis la ceinture juſqu'aux genoux, d'une pagne de coton; quelques-uns parlent arabe, & ſont mahométans; les autres ne profeſſent aucune religion. Le pays ne manque pas d'éléphans, de lions & d'animaux ſauvages; mais vers l'embouchure du Cuama, c'eſt un pays fertile, & aſſez peuplé. Il ſe trouve même de riches mines d'or à quelque diſtance de la capitale du royaume, qui porte le même nom de *Sofala*, & que pluſieurs ſavans prennent pour l'ophir de Salomon. Cette capitale eſt ſituée ſur le bord de la mer, un peu au nord de l'embouchure de la riviere *Sofala*. Les Portugais s'emparerent de cette ville vers 1508, & y bâtirent une fortereſſe qui leur eſt d'une grande importance, pour leur aſſurer le commerce qu'ils font avec les Cafres. *Lat. mérid.* de cette fortereſſe, 20. 30. (*D. J.*)

SOFFE, ou plutôt SOFIAH *ou* SOPHIE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Bulgarie, que les Turcs appellent *Sifiah Vilajeti*, le pays de *Sofiah*, à cauſe de ſa capitale. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Bojana, dans une vaſte plaine, à 96 lieues de Conſtantinople. Elle eſt ſans murailles, au pié du mont Hæmus, & d'ailleurs auſſi mal-bâtie que les autres villes de Turquie. L'air qu'on y reſpire, eſt ſi mauvais, que ſans la réſidence du beglierbey, elle ne ſe maintiendroit pas telle qu'elle eſt aujourd'hui. Les Juifs y ont quelques ſynagogues, & y font du commerce, parce que c'eſt un grand paſſage pour aller de Conſtantinople en Hongrie.

L'on croit que *Soffe* eſt l'ancienne *Sardica*, rebâtie par Juſtinien. Les Bulgares venus des pays ſeptentrionaux, ayant occupé la Moeſie, fatiguerent long-tems les empereurs grecs de ce côté-là, où la Moeſie confinoit à la Thrace; enfin ayant été ſubjugués par les Grecs, la plûpart ſe firent chrétiens, & la ville de *Sardique* ou *Sophie*, devint un archevêché, lequel a été diſputé entre les papes & les patriarches de Conſtantinople, juſqu'a ce que le turc ait décidé leur querelle. *Long*. 41. 28. *lat*. 42. 30. (*D. J.*)

SOFI, ſ. m. (*Science étymolog.*) ce mot ſignifie proprement en arabe, un *homme vêtu de laine*; car *ſof* ou *ſuf*, veut dire de la laine. C'eſt pourquoi on donne ce titre chez les Mahométans, à celui qui vit retiré du monde, & qui par une eſpece de profeſſion religieuſe eſt groſſierement habillé. Ainſi *ſofi* déſigne un religieux mahométan, qui porte auſſi le nom de *dervis* en turc & en perſan, & que les Arabes appellent *fakir*. Shah-Iſmaël, roi de Perſe, eſt le premier qui prit de ſes ancêtres le ſurnom de *ſofi*; & de-là vient que pluſieurs de nos hiſtoriens & de nos voyageurs, donnent aux rois de Perſe le nom de *ſofi* ou de *grand-ſohi*. (*D. J.*)

SOFITE *ou* SOFFITE, ſ. m. (*Menuiſ.*) nom général qu'on donne à tout plafond ou lambris de menuiſerie, qu'on nomme *à l'antique*, fermé par des poutres croiſées ou des corniches volantes, dont les compartimens, par renfoncemens quarrés, ſont ornés de roſes par compartimens, enrichis de ſculpture, de peinture & de dorure, comme on en voit aux baſiliques & au palais d'Italie. Dans l'ordre dorique, on orne les *ſofites* avec des gouttes au nombre de dix-huit, faites en forme de clochettes diſpoſées en trois rangs, & miſes au droit des gouttes, qui ſont au bas des triglyphes.

On appelle auſſi *ſofite*, le deſſous du plancher. Ce mot vient de l'Italien *ſoffitto*, qui ſignifie *ſoupente*, *galetas*, *plancher de grenier*.

Sofite de corniche, rond. C'eſt un *ſofite* contourné en rond d'arc, dont les naiſſances ſont poſées ſur l'architrave, comme au temple de Mars, à la place des prêtres, à Rome. *Daviler*. (*D. J.*)

SOFROY, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, à cinq lieues de Fez, au pié d'une branche du grand Atlas, qui ſe nomme auſſi *Sofroy*. Le chérif en eſt le maître. *Long*. 13. 57. *lat*. 33. 32. (*D. J.*)

SOFTAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) parmi les Turcs, ce ſont certains religieux ou dervis qui ſont bénéficiers rentés, & comme chanoines. Leur fonction eſt de venir à la fin de chaque namas ou priere du jour, dire une ſorte d'office des morts auprès du tombeau des ſultans qui ont laiſſé des fonds pour leur entretien.

SOGD la, (*Géog. mod.*) nom que porte la plaine, au milieu de laquelle Samarcande, capitale de la Tranſoxane, eſt ſituée. C'eſt donc la Sogdiane des anciens. Cette plaine, diſent les Orientaux, eſt un des quatre paradis, ou lieux délicieux du monde. Elle eſt de tous côtés environnée de jardins couverts d'excellens fruits, de terres labourables, de pâturages toujours verds, de ſources & de ruiſſeaux (*D. J.*)

SOGDIANA-PETRA, (*Géog. anc.*) fortereſſe dont parle Arrien dans ſes expéditions d'Alexandre. C'eſt la même que Strabon nomme *Siſimithræ-Petra*, quoique ce dernier la mette dans la Bactriane, au lieu de la placer dans la Sogdiane. *Voyez Siſimithræ-Petra*. *Géog. anc.* (*D. J.*)

SOGDIANE, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie, entre les fleuves Jaxartes & Oxus. Ptolomée, *l. VI. c. xij*. la borne du côté de l'occident par les monts *Auxis*, & à l'orient par le pays des peuples *Sacæ*. Il convient avec Strabon, touchant les deux fleuves qui bornoient cette contrée; car on lit dans Strabon, *l. XI.* que les Sogdiens étoient ſéparés des Bactriens par le fleuve Oxus, & des Nomades par le Jaxartes. Il ne parle point des autres bornes. Il paroît que dans la ſuite, la *Sogdiane* fut plus étendue du côté de l'occident que du tems de Ptolomée; car divers auteurs la pouſſent juſqu'à la mer Caſpienne. Au lieu de *Sogdiana*, Denis le Periegete dit *Sugdias*, ou *Sogdias*. Le nom des peuples varie pareillement, la plûpart des auteurs les appellent *Sogdiani*; & Strabon & Ammien Marcellin diſent *Sogdii*. Ptolomée place

place dans la *Sogdiane* un grand nombre de peuples qui ne ſont point connus des autres géographes (*D. J.*)

SOGNO, (*Géog. mod.*) petite province d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale, au royaume de Congo. Elle eſt bornée au nord par le Zaïre, au midi par l'Ambrili, au levant par le Pemgo & Sundi, & au couchant par la mer. C'eſt une province où il ne croît que des palmiers; mais l'on y recueille ſur les bords de la mer beaucoup de ſel, dont il ſe fait un grand débit. *Latit. mérid. 6.* (*D. J.*)

SOIE, ſ. f. (*Gram. & Hiſt. nat.*) eſt un fil mol, fin, délicat, & leger, qui eſt l'ouvrage d'un inſecte appellé *bombix* ou *ver à ſoie*.

Les anciens ne connoiſſoient guere les uſages de la *ſoie*, ni la maniere de la travailler: ils la regardoient comme l'ouvrage d'une ſorte d'araignée ou eſcargot, qui la tiroit de ſes entrailles, & l'entortilloit autour des petites branches des arbres. Ils appelloient cet inſecte *ſer* de *Seres*, nom d'un peuple de Scithie qui le conſervoient: c'eſt de-là que la *ſoie* même eſt appellée *ſericum*. Mais le *ſer* a bien peu de reſſemblance avec notre *bombix* ou ver à *ſoie*; le premier vit cinq années; mais le dernier meurt tous les ans, après s'être enveloppé dans une coque ou boule jaunâtre, qui, compoſée de petits fils attachés en rond, fait ce que nous appellons la *ſoie*.

C'eſt dans l'île de Cos que l'art de façonner la *ſoie* a été inventée d'abord, & on en donne l'honneur à Pamphile fille de Platis. Cette découverte ne fut pas long-tems inconnue aux Romains. On leur apportoit la *ſoie* de Sérica qui étoit le lieu où on trouvoit les vers qui la produiſent. Mais ils étoient ſi éloignés de tirer avantage de cette découverte, qu'on ne put pas venir à bout de leur faire croire qu'un fil ſi beau étoit l'ouvrage d'un ver, & qu'ils formoient là-deſſus mille conjectures chimériques.

Cet entêtement fut cauſe que la *ſoie* fut une marchandiſe bien rare chez eux pendant pluſieurs ſiecles. On l'achetoit même au poids de l'or; de ſorte que Vopiſque rapporte que l'empereur Aurélien refuſa à l'impératrice ſon épouſe une robe de *ſoie* qu'elle lui demandoit avec beaucoup d'inſtance, par la raiſon qu'elle couteroit trop. Dans la ſuite, deux moines arrivant des Indes à Conſtantinople en 555, apporterent avec eux une grande quantité de vers à *ſoie*, avec les inſtructions néceſſaires pour faire éclore les œufs, élever & nourrir les vers, pour en tirer la *ſoie*, la filer & la travailler: après quoi on établit pour cela des manufactures à Athènes, à Thebes & à Corinthe.

Environ l'an 1130 Roger roi de Sicile établit une manufacture de *ſoie* à Palerme & une autre en Calabre, qui furent dirigées par des ouvriers qui faiſoient partie du butin qu'il avoit remporté d'Athènes, Corinthe, *&c.* dont ce prince avoit fait la conquête dans ſon expédition de la Terre-ſainte. Inſenſiblement, ajoute Mézeray, le reſte de l'Italie & de l'Eſpagne apprit des Siciliens & des Calabrois la maniere de gouverner les vers à *ſoie* & de travailler la *ſoie*: & à la longue, les François par droit de voiſinage, commencerent à les imiter un peu avant le regne de François premier.

Les grands avantages qui revenoient de ces nouvelles manufactures donnerent envie à Jacques I. roi d'Angleterre de les introduire dans ſon royaume: il recommanda pluſieurs fois du haut de ſon trône, & engagea ſes ſujets, dans des termes bien preſſans, à planter des mûriers, *&c.* pour la nourriture des vers à *ſoie*: mais malheureuſement cela ne réuſſit pas. Cependant il paroît par beaucoup d'expériences qu'on trouve dans les *Tranſactions philoſophiques* & ailleurs, que le ver à *ſoie* profite & travaille auſſi-bien à tous égards dans l'Angleterre, qu'en tout autre endroit de l'Europe.

Le ver à *ſoie* eſt un inſecte qui n'eſt pas plus admirable par la matiere précieuſe qu'il fournit pour différentes étoffes, que par toutes les formes par leſquelles il paſſe avant & après s'être enfermé dans la riche coque qu'il ſe fait lui-même. D'un petit œuf à-peu-près gros comme la tête d'une épingle qui eſt ſon premier état, il devient un petit ver d'une couleur blanchâtre & tirant ſur le jaune. Dans cet état il ſe nourrit de feuilles de mûrier, juſqu'à ce que venant en maturité, il s'enferme lui-même dans une coque ou enveloppe de *ſoie* de la groſſeur & de la figure d'un œuf de pigeon; & ſe change en chryſalide. Il reſte dans cet état ſans aucun ſigne de vie ou de mouvement, juſqu'à ce qu'enfin il ſort de cet état pour devenir un papillon; & ſe fait lui-même enſuite un paſſage à-travers ſon tombeau de *ſoie*. Après quoi ceſſant réellement de vivre, il ſe prépare à ſoi-même une autre vie par les petits œufs ou la ſemence qu'il pond, & que la chaleur du printems aide à éclore. *Voyez* INSECTE.

Auſſitôt que le ver à *ſoie* a acquis la groſſeur & la force néceſſaires pour faire ſa coque, il fait ſa toile; car c'eſt ainſi qu'on nomme ce tiſſu leger qui eſt le commencement & le fondement de cet ouvrage admirable: c'eſt à quoi il emploie le premier jour. Le ſecond jour il forme le commencement de ſa coque, & s'enferme dedans avec ſa *ſoie*. Le troiſieme jour il eſt tout-à-fait caché, & il emploie les jours ſuivans à épaiſſir & fortifier ſa coque: il travaille toujours avec le même bout, qui jamais ne ſe caſſe par ſa faute, & qui eſt ſi fin & ſi long, que ceux qui l'ont examiné avec attention, aſſurent que ſans exagérer, la *ſoie* que chaque coque contient ſuffiroit pour former la longueur de 6 milles d'Angleterre.

Au bout de dix jours, la coque eſt dans ſa perfection: il faut pour lors la détacher des feuilles de mûrier où le ver l'avoit attaché. Mais ce point demande beaucoup d'attention; car il y a des vers qui ſont plus pareſſeux les uns que les autres: & il eſt dangereux d'attendre qu'ils ſe faſſent eux-mêmes un paſſage, ce qui arrive autour du quinzieme jour de la lune.

On conſerve les premieres coques, les plus fines & les plus fortes, pour en avoir des œufs: on devide les autres avec ſoin: ou ſi on veut les garder toutes, ou bien s'il y en a trop pour pouvoir les devider toutes à-la-fois, il faut les mettre quelque tems dans un four dont la chaleur ſoit moderée, ou bien les expoſer pluſieurs jours de ſuite à la plus grande ardeur du ſoleil, afin de faire mourir l'inſecte qui ſans cette précaution ne manqueroit pas de ſe faire paſſage pour ſortir & faire uſage des nouvelles aîles qu'il a acquiſes dans la coque.

Ordinairement on ne devide que les plus belles coques. On met à part celles qui ſont doubles, ou foibles, ou trop groſſieres: ce n'eſt pas qu'elles ſoient mauvaiſes; mais parce que n'étant pas propres pour être devidées, on les reſerve pour être filées en écheveau.

Il y a des coques de pluſieurs couleurs; les plus ordinaires ſont jaunes, orangées, iſabelle, ou couleur de chair. Il y en a auſſi quelques-uns qui ſont verd de mer, d'autres couleur de ſoufre, & d'autres blanches: mais il n'eſt pas néceſſaire de ſéparer les couleurs & les nuances pour les devider à part; car toutes ces couleurs ſe perdent dans les autres préparations néceſſaires à la *ſoie*.

Les différentes préparations que la *ſoie* eſſuie avant que d'être propre à être employée dans les manufactures d'étoffes de *ſoie*, ſont de la filer, la devider, la paſſer au moulin, la blanchir & la teindre.

Nous donnerons à la ſuite de cet *article* la maniere de la filer, devider, paſſer au moulin, après avoir parlé des différentes ſortes de *ſoie*. Quant à la maniere de la blanchir & de la teindre, nous renverrons à l'*article* TEINTURE.

On donne à la *ſoie* différens noms, ſuivant les différens états dans leſquels elle eſt:

Soie crue, eſt celle qu'on tire de la coque ſans feu & ſans coction: telle eſt toute, ou du moins la plus grande partie de celle qu'on fait venir du Levant en Angleterre.

Dans les manufactures de *ſoie* en France, la plus grande partie de cette *ſoie* crue paſſe pour être un peu meilleure qu'une eſpece de fin fleuret: cependant elle fait un fil luiſant, & ſert pour les manufactures d'étoffes de moyen prix. Mais les *ſoies* crues du Levant, d'où nous tirons la plus grande partie des nôtres, ſont extrémement belles & fines. Cette différence vient de ce qu'en France on jette les meilleures coques dans l'eau bouillante pour les filer & les devider, & on ne fait de *ſoie* crue qu'avec le rebut; au lieu qu'au Levant on ne ſait ce que c'eſt que de filer & devider la *ſoie* au feu; mais on envoie toutes les *ſoies* en balle ou paquet, telles qu'elles ont été tirées de deſſus les coques, de ſorte qu'on ne les diſtingue que par leurs qualités de *fine*, *moyenne* & *groſſe*.

Soie bouillie, eſt celle qu'on a fait bouillir dans l'eau, afin de pouvoir la filer & la devider plus facilement. C'eſt la plus fine de toutes les ſortes de *ſoies* qu'on

qu'on travaille en France, & on ne s'en ſert guere que pour les étoffes les plus riches, comme velours, taffetas, damas, brocards, *&c.*

Il y a auſſi une autre eſpece de *ſoie* bouillie qu'on prépare à aller au moulin en la faiſant bouillir, & qui ne peut pas recevoir cette préparation ſans avoir auparavant paſſé par l'eau chaude.

Il eſt défendu par les lois de France de mêler de la *ſoie* crue avec la *ſoie* bouillie, parce que cela ôteroit la teinture, & que la *ſoie* crue gâte & coupe la *ſoie* bouillie.

La *ſoie torſe* & *retorſe*, eſt celle qui indépendamment du filage & du devidage, a de plus paſſé par le moulin & a été torſe.

Elle reçoit cette préparation par degré, ſelon qu'on la paſſe plus ou moins ſouvent ſur le moulin. Cependant, à proprement parler, les *ſoies* torſes ſont celles dont les fils ſont tors en gros & retors enſuite différentes fois.

Soie plate, eſt celle qui n'eſt point torſe, mais qui eſt préparée & teinte pour faire de la tapiſſerie ou autres ouvrages à l'aiguille.

Soie d'Orient ou *des Indes orientales:* celle qu'on appelle proprement ainſi, n'eſt pas l'ouvrage des vers à *ſoie;* mais elle vient d'une plante qui la produit dans des coſſes ſemblables à celles que porte l'arbre du coton. La matiere qui eſt renfermée dans ces coſſes, eſt extrèmement blanche, fine & paſſablement luiſante: elle ſe file aiſément, & on en fait une eſpece de *ſoie* qui entre dans la compoſition de pluſieurs étoffes des Indes & de la Chine.

Soie de France. Ce n'eſt que dans les provinces les plus méridionales de la France qu'on cultive la *ſoie*, qu'on plante des mûriers, & qu'on nourrit des vers à *ſoie*. Les principales ſont le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, Avignon, la Savoie & Lyon. Cette derniere ville fournit à la vérité bien peu de *ſoie* de ſon propre crû: mais c'eſt un entrepôt conſidérable, où les marchands de Paris & des autres villes vont s'en fournir: du-moins ils ſont obligés de les faire paſſer par Lyon, quand même ils les tireroient d'ailleurs, ſoit par terre ou par mer.

On compte qu'il en entre dans Lyon, année commune, 6000 balles, à cent ſoixante livres par balle: deſquelles 6000 balles il y en a 1400 qui viennent du Levant, 4600 de Sicile, 1500 d'Italie, 300 d'Eſpagne, & 1200 du Languedoc, de Provence & de Dauphiné.

Dans le tems que les manufactures de Lyon étoient dans un état floriſſant, on y comptoit 18000 métiers employés aux étoffes de *ſoie*; mais elles ſont tellement tombées, que même en 1698, il y en avoit à peine 4000. Il n'y a pas moins de diminution dans celles de Tours: on y voyoit anciennement 700 moulins pour devider & préparer les *ſoies*, 8000 métiers occupés pour fabriquer les étoffes, & 40000 perſonnes employées à préparer & travailler les *ſoies*. Tout ce nombre eſt réduit à préſent à 70 moulins, 1200 métiers, & 4000 ouvriers.

Soies de Sicile. Le commerce des *ſoies* de Sicile eſt fort conſidérable: ce ſont les Florentins, les Génois & les Lucquois qui le font: ils en tirent une grande quantité tous les ans de ce royaume, & principalement de Meſſine, dont une partie ſert à entretenir leurs propres manufactures; & ils vendent le reſte avec profit à leurs voiſins les François, *&c.* Les Italiens, & ſurtout les Génois, ont cet avantage ſur les autres peuples, que comme ils ont de grands établiſſemens dans cette île, ils ſont regardés comme les naturels du pays, & ne payent point de droits pour les tranſporter.

La *ſoie* qu'on fait en Sicile eſt en partie crue, & le reſte eſt filé & mouliné; pour cette derniere eſpece, celle qui vient de Sainte-Lucie & de Meſſine eſt la plus eſtimée. Les *ſoies* crues qui ne ſont point travaillées s'achettent toujours argent comptant; les autres ſe vendent quelquefois en échange d'autres marchandiſes.

Soies d'Italie. Les *ſoies* qu'on tire d'Italie, ſont en partie travaillées, & en partie crues ſans être travaillées. Milan, Parme, Lucques & Modène n'en fourniſſent que de la derniere eſpece: Gènes beaucoup de la premiere; Boulogne fournit des deux ſortes.

Les *ſoies d'Eſpagne* ſont toutes crues; & on les file & on les mouline, *&c.* en Angleterre, à proportion des ouvrages auxquels on les deſtine.

Les *ſoies de Turquie* ſont toutes crues: nous trouvons dans le commerce des *ſoies* du Levant un avantage qui manque dans celles de Sicile; c'eſt que les dernieres ne peuvent venir que dans une ſaiſon particuliere de l'année; au lieu que les premieres peuvent être amenées en toutes ſaiſons. On les tire d'Alep, de Tripoli, de Sayde, de l'île de Chypre, de Candie, *&c.* Mais la principale ville de Commerce, particulierement pour les *ſoies* de Perſe, eſt Smyrne. Les *ſoies* y arrivent en caravanes, depuis le mois de Janvier juſqu'à celui de Septembre: les caravanes de Janvier ſont chargées des plus fines *ſoies;* celles de Février & de Mars les apportent toutes indifféremment; & celles des autres mois ne ſe chargent que des plus groſſieres.

Elles viennent toutes des différentes provinces de Perſe, principalement de celles de Quilan & Schirevan, & de la ville de Schamachia, qui ſont ſituées près des bords de la mer Caſpienne: un auteur hollandois prétend que ces trois places ne fourniſſent pas moins de 30000 balles de *ſoie* par an. Ardeuil ou Ardebil, autre ville de Perſe qui n'eſt pas éloignée des pays où on fait la *ſoie*, eſt le lieu où on la dépoſe & d'où les caravannes prennent le chemin de Smyrne, d'Alep & de Conſtantinople: & cette ville & celle de Schamachie ont toujours été regardées comme le centre du commerce de la *ſoie*, quoiqu'on ait tâché pluſieurs fois de l'éloigner de Smyrne & de la Méditerrannée, en faveur de l'Archangel & de la mer Blanche, en les tranſportant à-travers la Moſcovie par le Volga & la Doüine, qui ſont deux fleuves qui traverſent les principales provinces de ce vaſte empire.

Ce nouveau cours des *ſoies* de Perſe en Europe fut d'abord propoſé par Paul Centurion, génois, au czar Baſile, ſous le pontificat de Léon X. Les François eurent le même deſſein en 1626. Le duc d'Holſtein envoya en 1633 des ambaſſadeurs à la cour de Perſe préciſément dans le même deſſein; & en 1668, le czar Alexis Michel fit lui-même cette entrepriſe; mais il en fut détourné par la révolte des Coſaques & par la priſe d'Aſtracan.

En 1668, le commerce des *ſoies* de Perſe fut un peu détourné de Smyrne à cauſe d'un tremblement de terre qui bouleverſa toute la ville; & ſans doute cette tranſlation de commerce ſe ſeroit faite, ſans les puiſſans moyens que les Turcs mirent en œuvre pour l'empêcher. Quoi qu'il en ſoit, Smyrne eſt toujours demeurée dans ſon ancienne poſſeſſion; & les différentes nations de l'Europe continuent toujours d'y envoyer leurs flottes, & d'en tranſporter les *ſoies*: & les choſes reſteront ſans doute dans cet état, à moins que les conquêtes que le dernier czar a faites le long de la mer Caſpienne, ne mettent ſes ſucceſſeurs en état d'exécuter ce grand projet que lui-même a eu certainement en vue.

Soies de la Chine & du Japon. Différentes provinces de la Chine ſont ſi abondantes en meuriers, & d'un climat ſi favorable aux vers à *ſoie*, qu'on ne ſauroit concevoir combien elles produiſent de *ſoie*; la ſeule province de Tchekiam pourroit ſuffire à en fournir toute la Chine, & même une grande partie de l'Europe. Les *ſoies* de cette province ſont les plus eſtimées, quoique celles de Nanquin & de Canton ſoient excellentes.

Le trafic des *ſoies* eſt le principal commerce de la Chine, & celui qui occupe le plus de monde. Mais les marchands européens qui y trafiquent, ſurtout en *ſoies* travaillées, doivent bien prendre garde au filage, *&c.* parce que ces *ſoies* ſont ſujettes à avoir beaucoup de dechet, comme la compagnie françoiſe des Indes orientales l'a éprouvé depuis peu à ſes dépens.

Le Japon ne fourniroit pas moins de *ſoie* que la Chine, ſi les Japonois, qui ſont un peuple barbare & ſoupçonneux, n'avoient interdit tout commerce avec les étrangers, ſurtout avec les Européens, excepté la Hollande, qui y eſt reçue dans des termes impies que Tavernier rapporte, mais que nous ne pouvons pas croire. Auſſi les Hollandois ſe ſont efforcés de ſe diſculper par la plume de pluſieurs écrivains fameux.

Les *ſoies* des états du grand-mogol viennent toutes de Kaſem-Bazar, ville ſituée dans le milieu des terres, d'où elles ſont tranſportées par un canal de quinze lieues dans le Gange, d'où elles ſont encore tranſportées à quinze autres lieues plus avant juſqu'à l'embouchure de la fameuſe riviere de l'Indoſtan. La *ſoie* de Kaſem-Bazar eſt jaunâtre, comme ſont auſſi

celles de Perſe & de Sicile; il n'y en a point, du moins que nous connoiſſions, qui ſoit naturellement blanche, ſi on en excepte celle de Paleſtine. Quoi qu'il en ſoit, les Indiens la blanchiſſent avec une leſſive faite des cendres d'un arbre qu'on appelle le *figuier d'Adam*. Mais comme cet arbre eſt fort rare les Européens ſont forcés de prendre la plus grande partie de leurs *ſoies* dans leur couleur naturelle qui eſt jaune.

On prétend que Kaſem-Bazar ſeule produit tous les ans 22000 balles de *ſoie* du poids de 100 livres chaque balle. Les Hollandois en achetent la plus grande partie; mais ils ne l'apportent point en Europe, non plus que celles du Japon; mais ils la donnent en échange d'autres riches marchandiſes, comme particulierement des lingots d'argent, *&c.*

Tirage de ſoie. *Premiere opération de cette matiere importante*. Pour tirer la *ſoie* on s'eſt attaché à la méthode des Piémontois, par la réputation qu'ils ſe ſont acquis de le faire mieux que les autres nations; on a même jugé à propos de donner une idée des différentes qualités des cocons qui ſont produits par le ver, avant que de détailler les parties dont le chevalet eſt compoſé.

Lorſque les cocons ſont tirés des bruyeres où on fait monter les vers, il faut ſéparer les bons d'avec les mauvais, c'eſt-à-dire ceux qu'on appelle *chiques*, & en Piémont *chochetti*, qui ſont tachés, ou dont le ver eſt mort ou fondu. (*Article* 3. *du réglement de Piémont pour la filature des cocons, du* 8 *Avril* 1724). On doit encore ſéparer dans les bons les cocons fins d'avec ceux qui ſont doubles, c'eſt-à-dire les cocons formés par deux vers enſemble, parce que les derniers ne peuvent produire qu'une *ſoie* très-groſſiere; enfin dans les cocons fins, on doit encore ſéparer les cocons ſatinés ou veloutés de ceux qui ne le ſont pas. Ces différentes qualités de cocons doivent être tirées ſéparément; il eſt à obſerver que les cocons ſatinés ou veloutés demandent un degré de chaleur plus tempéré à l'eau de la baſſine, que ceux qui ſont fins; les différentes opérations démontrent la néceſſité de tirer les cocons ſéparément, parce que ce mélange de cocons ſe trouvant réuni, ne peut que cauſer une imperfection dans la matiere qui en eſt tirée.

Lorſque les cocons ſont triés ou ſéparés, il faut avoir ſoin de les paſſer au four lorſqu'il eſt un peu chaud, ou les expoſer à la chaleur vive du ſoleil afin de faire mourir le ver qui y eſt renfermé, ſans quoi au bout de 18 ou 20 jours, le ver changé en papillon perceroit le cocon, qui par-là ſe trouveroit hors d'état de fournir la *ſoie* au tirage, attendu que le trou auroit coupé tous les brins qui le compoſent. Les cocons qui ne ſont pas paſſés au four ſervent à fournir les papillons qui font la graine dont ſe tire le ver. Les cocons ronds produiſent des papillons mâles, & ceux qui ſont pointus des papillons femelles. Cela fait, on a deux machines, l'une eſt un fourneau avec ſa chaudiere, l'autre eſt un dévidoir. L'ouvrier eſt aſſis près du fourneau, jette dans la chaudiere pleine d'eau qui eſt ſur le feu, qu'il a déja fait chauffer & même bouillir, l'entretenant enſuite à un certain degré que l'expérience ſeule peut déterminer, une poignée ou deux de cocons qui ont été bien nettoyés de la ſubſtance groſſiere qui les environnoit; enſuite il remue le tout fort vite avec des brins de bouleau liés enſemble, & coupés comme une broſſe. Quand la chaleur & l'agitation ont démêlé les bouts de *ſoie* des cocons, ils prennent aux brins du bouleau, & l'ouvrier les ſort dehors en tortillant à la fois 9, 10, 12, 15, 16 bouts de *ſoie*; il en forme un fil qu'il porte ſur le devidoir qu'on a repréſenté dans nos *Planches*.

La *fig. A* repréſente la fille qui tire la *ſoie*, & qui conduit les opérations du tirage. La *fig. B* celle qui tourne l'haſple ou le devidoir ſur lequel ſe forment les écheveaux. La *fig. C* repréſente les quatre piés qui ſoutiennent le châſſis ou quarré long de 4 pies environ ſur environ deux piés & demi dans le haut, & 2 piés du côté de la tireuſe de *ſoie*. La *fig. E* repréſente les quatre piliers, que les Piémontois nomment *fantine*, dont deux ſoutiennent l'haſple ou devidoir, & les deux autres l'épée ou va-&-vient. Les piliers qui ſoutiennent l'haſple doivent être éloignés de ceux qui ſoutiennent le va-&-vient de 2 piés liprandi, ou 38 pouces de notre meſure (meſure de Piémont, qui contient 12 onces, qui ſont 18 pouces de notre meſure), afin que la diſtance de l'haſple à la baſſine puiſſe conduire le fil plus ſec & mieux conditionné ſur l'haſple. (*Art.* 6. *du réglement de Piémont, du* 8 *Avril* 1724. La *fig. F* repréſente l'haſple ou devidoir ſur lequel la *ſoie* eſt formée en écheveau. La *fig. G* repréſente la manivelle du devidoir. La *fig. H* l'arbre du devidoir, au bout duquel & en-dedans du pilier eſt un pignon de bois *I*, compoſé de 22 dents, qui engrene à une roue taillée comme une roue de champ, appellée *campana* en langage piémontois, marquée *K*, attachée à une piece de bois arrondie, marquée *L*, au bout de laquelle eſt une autre roue de champ, marquée *M*, de 22 dents, qui engrene à un autre pignon, marqué *N*, compoſé de 35 dents, ſur lequel eſt un excentrique, marqué *O*, qui entre par une pointe recoudée en équerre dans un trou qui eſt à l'extrémité du va-&-vient, marqué *P*, qui de l'autre côté entre dans une couliſſe, où il a la liberté d'aller & venir ſur une même ligne. La *fig. Q* repréſente deux fils de fer recourbés en anneaux ouverts, que l'on appelle *griffes*, dans leſquels la *ſoie* eſt paſſée d'une part & de l'autre à une lame de fer percée, marquée *R*, & adhérente à la baſſine ou chaudiere, marquée *S*, dans l'eau de laquelle ſont les cocons; qui eſt poſée ſur un fourneau marqué *T*.

La *figure* marquée *V*, repréſente les fils compoſés de pluſieurs brins de cocons croiſés (*art.* 4. *du reglement de Piémont*), dans la partie marquée *Y*, entre la lame & les griffes, pour former l'écheveau marqué *Z*. La *fig. a* repréſente un petit balai avec lequel on fouette les cocons *b*, lorſqu'ils commencent à être chauds, afin de trouver le brin de chaque cocon; ce qu'on appelle en termes de l'art, *faire la battue*.

La *fig.* 2. repréſente le plan de la premiere; la *fig.* 3. la partie du chevalet & de l'haſple en face, & la *fig.* 4. le devant du même chevalet en face; la *fig.* 5. repréſente le pignon de 35 dents, auquel eſt joint l'excentrique marqué *O*; la *fig.* 5. repréſente une manne pleine de cocons.

Ces tours ou chevalets dont on ſe ſert en France ne ſont point compoſés comme ceux de Piémont, quant au mouvement; ceux de France n'ont ni roue, ni pignons pour conduire le va-&-vient, mais ſeulement une corde ſans fin, laquelle paſſant dans une cavité de l'arbre de l'haſple dans l'endroit où eſt le pignon *I*, vient embraſſer une poulie cavée placée dans la partie où ſe trouve placé le pignon *N*, ſur laquelle eſt poſé l'excentrique *O*, & au moyen du mouvement que la tourneuſe donne à l'haſple, l'extenſion de la corde le donne au va-&-vient.

L'*art.* 15. du réglement de Piémont défend abſolument l'uſage des chevalets à corde, *proibendo onninamente l'uſo di cavaletti à corda*, ſous peine d'amende; il faut en expliquer la raiſon, de même que celle qui veut qu'on croiſe les fils comme ils paroiſſent par la *fig. Y*.

Chaque fil de la *ſoie* tirée eſt compoſé de pluſieurs brins de cocons; les fils les plus fins ſont compoſés de 4 & 5 cocons; les plus gros de 25 & 30. Cette façon de les croiſer ſert à les unir tellement enſemble, que tous ces brins réunis ne compoſent qu'un fil, qui par cette opération acquiert toute la conſiſtance néceſſaire pour l'emploi auquel il eſt deſtiné; elle l'arrondit & le déterge de façon, qu'aucun bouchon ou bavûre ne peut paſſer à l'écheveau, qualité néceſſaire pour former un parfait organſin; on croiſe les fils les plus fins 18 à 20 fois au moins (*art.* 4. *du réglement de Piémont*), & on augmente les croiſemens à proportion de leurs groſſeurs.

Outre ces croiſemens de fils ſur eux-mêmes, il eſt encore une façon de les faire croiſer ſéparément lorſqu'ils viennent ſur l'haſple pour former des écheveaux, & c'eſt ici le point fondamental de la perfection que les Piémontois ſe ſont acquiſe, & qui eſt tellement connue de toute l'Europe, qu'il n'eſt point de fabriquant dans cette partie du monde, qui ne ſoit obligé de convenir que les *organſins* (ce ſont les *ſoies* qui ſervent à faire les chaînes ou toiles des étoffes de *ſoie*), compoſés avec la *ſoie* du tirage du Piémont, ſont les plus beaux & les meilleurs de ceux qui ſe font dans cette partie du monde. Ces croiſemens doivent former une eſpece de zig-zag ſur le dévidoir, tellement irrégulier qu'un brin ne puiſſe pas ſe trouver ſur un autre brin, attendu que la *ſoie* qui vient de la baſſine ou chaudiere, qui n'eſt qu'une gomme ductile, n'étant pas ſeche, ſe colleroit ſur un autre fil ſi elle le joignoit dans ſa longueur, ce qu'on appelle en terme de l'art, *bout-baiſé*; il eſt donc d'une conſéquence extraordinaire d'éviter ces baiſemens de fil, afin de faciliter le dévidage de la *ſoie*, & empêcher les caſſemens de fils, qui ne peuvent être raccom-

mo-

modés que par des nœuds, qui dans les étoffes fines, comme les taffetas unis, ne peuvent paſſer dans les peignes fins où la *ſoie* eſt paſſée; de façon que s'il étoit poſſible de trouver une chaîne ou toile qui n'en eut aucun, on ſeroit sûr de faire une étoffe parfaite.

La méthode des Piémontois pare aux inconvéniens qu'on vient de démontrer, qui conſiſtent dans la difficulté du devidage de la *ſoie* lorſqu'on veut la préparer pour organſin ou pour trame; elle empêche encore la cauſe du vitrage, défaut le plus commun & le plus rebelle de tous ceux qu'on éprouve dans la filature. On en diſtingue douze plus ou moins nuiſibles. Le vitrage eſt un arrangement vicieux des fils ſur le devidoir, cauſé par le mouvement du va-&-vient, dont la variation répétée trop ſouvent les fait trouver dans la même place, & les attache ou fait baiſer, de façon que le devidage en eſt toujours difficultueux, & le déchet ou diminution de la *ſoie* très-conſidérable. Un habile homme penſe avoir trouvé la façon de corriger ce défaut (*gazette d'Avignon, du* 28. *Janvier* 1749), en ſe ſervant des chevalets, à la maniere de ceux de France; mais comme il n'eſt pas bien démontré, & qu'il exige encore le concours d'une habile tourneuſe, on ne penſe pas devoir s'arrêter à ce principe.

Le mouvement des tours ou chevalets dont on ſe ſert en France, étant compoſé du ſeul jeu, comme on l'a obſervé, il n'eſt pas poſſible qu'une ſeule corde qui donne le mouvement au va-&-vient, puiſſe produire le même effet que produiront des roues ſemblables à celles dont eſt compoſé le chevalet ou tour de Piémont; un mouvement qui ſe fait par des roues à dents ſera toujours plus juſte & plus égal que celui à cordes & à poulies: le premier peut ſe menſurer, diviſer & diſtribuer à telle proportion que l'on veut; on peut en déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il eſt compoſé, & l'on eſt en état à chaque inſtant de compter ces gradations juſqu'à la plus petite réduction; ce que l'on ne ſauroit faire dans le ſecond mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas ſuſceptibles de cette ponctuation géométrique qui ſeroit réquiſe pour en meſurer & diſtinguer les progreſſions: d'ailleurs un mouvement compoſé eſt bien plus multiplié & varié qu'un mouvement ſimple, cela eſt clair.

Enfin il n'y a pas de doute que pour former ſur l'haſple ou devidoir les croiſemens en zig-zag qui empêchent qu'aucun fil de la *ſoie* ne ſe couche ſur l'autre, il faut un mouvement extrêmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité repréſentative auſſi-bien que productive de ces zig-zags, ce qui ne ſe rencontre ni ne peut ſe rencontrer que dans le rouage de la machine de Piémont.

Le pignon de l'haſple de cette machine a 22 dents qui s'engrenent à une roue, non pas de 22 dents auſſi, ce ne ſeroit-là qu'un mouvement ſimple, mais de 25 dents; cette irrégularité, dans le nombre des dents, en engendre néceſſairement une dans le mouvement qui n'eſt appellé *un jeu* (*art.* 15. *du reglement de Piémont*, 8 *Avril* 1724.), chez les Piémontois, qu'à cauſe de cette irrégularité même. La roue du va-&-vient de 35 dents reçoit le mouvement d'une roue de 22 dents, ſeconde irrégularité qui forme un ſecond jeu, cette double irrégularité de mouvement s'entretenant exactement par la correſpondance d'entre le va-&-vient & l'haſple qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral dont l'effet eſt d'imiter & de ſuivre, dans la décompoſition du cocon, la même méthode que le ver-à-*ſoie* a employée à le compoſer; car c'eſt un point de fait conſtant entre les naturaliſtes & les artiſtes, que la *ſoie* du cocon y eſt filée en zig-zags pareils à ceux que le tour du Piémont fait former ſur ſon haſple, & que par conſéquent l'operation de ce tour eſt une imitation de la nature dont l'induſtrie du ver inſtruit par elle eſt le prototype.

Ces deux mouvemens diſpoſés, comme il vient d'être démontré, ſont meſurés de façon qu'auparavant qu'ils puiſſent recommencer au même point d'où ils ſont partis, l'haſple doit faire 875 tours. Or il n'eſt pas poſſible que pendant l'intervalle de cette quantité de tours que le vent de l'haſple fait ſécher, il puiſſe arriver que le fil qui prend la même place qu'il a occupée en commençant les 875 tours, ſe colle avec celui qui l'a précédé parce qu'il doit être extrêmement ſec.

On pourroit donner le réglement du Piémont en entier concernant le tirage des *ſoies*, traduit de l'italien très-exactement, avec des notes ſur la néceſſité d'obſerver tous les articles qu'il contient.

Obſervations ſur l'art de tirer la ſoie de deſſus le cocon, où l'on démontre l'importance de cet art, & que la machine dont ſe ſervent les Piémontois pour le tirage, eſt la ſeule qui y convienne Il n'eſt point d'art, dont les prérogatives & la perfection ne dépendent de certaines opérations élémentaires & primitives qui influent ſur toutes les opérations ſubſéquentes, auſſi néceſſairement que la cauſe influe ſur ſon effet.

Tel eſt entr'autres, l'art de manœuvrer & fabriquer la *ſoie*, dont l'opération élémentaire & primitive eſt le tirage, ou la façon de la tirer de deſſus le cocon qui la produit. Cette opération a un rapport ſi eſſentiel à celles qui concernent la manœuvre & la fabrication de la *ſoie*, & des étoffes dans la compoſition deſquelles la *ſoie* entre, que c'eſt de ſon plus ou moins de perfection, que dépend le plus ou le moins de facilité & de ſuccès dans la préparation de la *ſoie*, & dans la fabrication deſdites étoffes: c'eſt une vérité juſtifiée par l'expérience de toutes les manufactures en *ſoie*, & par la réputation que les Piémontois ſe ſont acquiſe dans toute l'Europe, pour ce qui concerne le tirage des *ſoies*, dans lequel ils excellent & l'emportent ſur les autres nations. En effet, cette réputation eſt telle, qu'il n'eſt point de fabriquant qui ne ſoit obligé de convenir qu'il eſt impoſſible de faire une etoffe parfaite, ſurtout dans l'uni, ſans le ſecours des organcins, ce ſont les *ſoies* dont on forme la chaîne des étoffes, compoſés avec la *ſoie* du tirage du Piémont, tout autre tirage lui étant de beaucoup inférieur.

De-là, il eſt aiſé de conclure qu'en France ni ailleurs, on n'atteindra jamais à la perfection de ce tirage, qu'en imitant la pratique des Piémontois; pratique d'autant plus ſûre, qu'elle eſt une imitation de la nature, & que les nouvelles machines que l'on a voulu introduire en France, ne ſont elles-mêmes qu'une imitation, mais imparfaite de celle de Piémont; c'eſt ce que l'on va développer: le détail eſt indiſpenſable.

Les cocons dont on veut tirer la *ſoie* étant triés, afin de ne tirer qu'une même eſpece de *ſoie* de pluſieurs cocons à la fois; on les paſſe au four pour faire mourir le ver qui y eſt renfermé. Cela fait, on les jette dans une chaudiere qu'on appelle en terme de l'art, *baſſine*, pleine d'eau chaude, dont la chaleur eſt entretenue dans un certain degré par un fourneau ſur lequel on la met. Une ouvriere en démêle les premiers brins ou fils, en les fouettant dans cette eau avec un petit balai; les brins ou fils démêlés, elle les diviſe en deux portions égales, qu'elle croiſe l'une ſur l'autre quinze ou dix-huit fois pour les *ſoies* les plus fines, & à plus grand nombre de fois à proportion de leurs groſſeurs.

Ces croiſemens qui ſe font entre une lame de fer fixe & adhérente à la baſſine, d'une part; & deux fils de fer recourbés & attachés à une lame de bois, dont on parlera dans un moment, d'autre part, ſont d'une néceſſité abſolue pour unir inſéparablement les fils de chacun de ces deux brins croiſés, en les dévidant ſur le tour dont on parlera auſſi ci-après, afin de leur donner la conſiſtance & la force néceſſaires pour être mis en œuvre.

Premiere utilité de ces croiſemens; ils contribuent encore à rendre les *ſoies* nettes, parce qu'ils les détergent & ils les arrondiſſent également, de la même façon que pourroit faire une filiere, enſorte qu'il ne peut paſſer aucun bouchon entre les croiſemens de cette eſpece; on appelle *bouchons* les inégalités & groſſeurs qui ſe rencontrent dans les fils. Seconde utilité de ces croiſemens.

On attache chacun de ces brins à un tour ou devidoir que l'on nomme *haſple*, ſur lequel une autre ouvriere en dévide juſqu'à une certaine quantité, dont l'on forme des écheveaux; mais comme les écheveaux doivent être encore devidés pour préparer la *ſoie* ſur le moulin; il s'agit lors du premier devidage, de parer aux inconvéniens qui peuvent ſe rencontrer dans le ſecond. Ces inconvéniens ſont, la difficulté dans ce ſecond devidage, le caſſement des fils, & le déchet par conſéquent que ce caſſement occaſionne; ce qui rend ce ſecond devidage d'autant moins fructueux qu'il eſt plus défectueux, en ce que ces *ſoies* d'un côté demeurent plus long-tems à être devidées, & que d'un autre côté étant caſſées, elles ne peuvent être nouées ſi proprement que ce nœuds ne les

ren-

rende inégales dans leur groſſeur; & cette défectuoſité originelle non-ſeulement ſe continue dans la préparation de la *ſoie* & dans la formation de l'organſin, mais encore elle ſe perpétue juſque dans la fabrication de l'étoffe, ſans pouvoir être corrigée par aucune induſtrie; parce que ces nœuds ne pouvant paſſer par les dents des peignes, la *ſoie* ſe caſſe une ſeconde fois: il faut donc la renouer une ſeconde fois au-delà des dents du peigne, ce qui fait néceſſairement une imperfection qui s'apperçoit, moins à la vérité dans une étoffe brochée, que dans une étoffe unie; mais qui n'en eſt pas moins un vice & un défaut, ſoit que les premiers nœuds puiſſent paſſer ou non par les dents du peigne; la choſe eſt ſenſible.

Tous ces inconvéniens partent d'une même cauſe qui eſt que la *ſoie*, lors du premier devidage, n'a pas été croiſée ſur le tour ou haſple; car outre les premiers croiſemens dont on vient de parler, il en faut encore d'autres qui ſe forment ſur cet haſple, à meſure que la *ſoie* s'y dévide. Ce ſont ces nouveaux croiſemens qui rendent aiſé le ſecond devidage, & empêchent le caſſement des fils, & par conſéquent leur déchet; & c'eſt ici où ſe réduit toute la difficulté du tirage, & le point eſſentiel & délicat de cette main-d'œuvre fondamentale. La néceſſité de l'expliquer le plus clairement qu'il ſera poſſible, fait paſſer par-deſſus la crainte d'être prolixe.

La *ſoie* que produit le cocon, n'eſt dans ſon principe qu'une eſpece de gomme ductile à l'infini; & comme en la tirant de deſſus le cocon, elle eſt encore en bave, pour ainſi dire, il eſt néceſſaire qu'en ſortant de deſſus la chaudiere pour aller ſur le devidoir, elle faſſe des mouvemens ſi exactement irréguliers, que les brins ne puiſſent jamais ſe joindre; parce que dès qu'ils ſe ſont une fois touchés & baiſés, ils ſe collent enſemble & ne peuvent plus ſe ſéparer; ce qui fait qu'il eſt impoſſible de devider enſuite cette *ſoie* miſe en écheveaux ſans qu'elle ne ſe caſſe; défaut, on ne ſauroit trop le répéter, d'autant plus eſſentiel, qu'il influe ſur les opérations pour la préparer, mouliner, mettre en organſin, & enſuite en étoffes.

Ces mouvemens ſont produits par celui d'une lame de bois qui eſt placée horiſontalement au-deſſus de la baſſine, à environ deux piés $\frac{1}{2}$ de l'haſple: à cette lame ſont attachés deux fils de fer recourbés en anneaux ouverts, que l'on appelle *griffes*, dans leſquels on paſſe les deux brins déja croiſés, ainſi qu'on l'a expliqué ci-devant.

C'eſt-là cette lame que les Artiſtes appellent *va-&-vient*, nom qui en renferme une idée auſſi claire que ſuccinte, puiſqu'effectivement elle ne fait qu'aller & venir, & cela ſur ſa longueur, & toujours ſur une même ligne; & ce ſont ces allées & venues continuelles qui font que la *ſoie* ſe croiſe ſur l'haſple en forme de zig-zag, ſans qu'un brin ſe couche, ni par conſéquent ſe colle ſur l'autre: elles doivent donc être ces allées & ces venues extrèmement juſtes & régulieres, pour former par proportion aux tours que fait l'haſple, un mouvement égal de correſpondance d'où naiſſent ſucceſſivement ces zig-zag; cela n'eſt pas douteux.

Or la machine de Piémont ſeule opere cette merveille; c'eſt ce qu'il s'agit de démontrer: mais avant de paſſer outre, il eſt bon d'obſerver que les inventeurs de ces nouvelles machines en France, ne prétendent pas qu'elles prévalent à celle de Piémont: c'eſt déja un grand point, mais ſeulement qu'elles l'égalent; c'eſt encore quelque choſe; car en ſuppoſant le fait, c'en eſt aſſez pour proſcrire leur uſage, parce qu'elles coutent plus cher que la machine de Piémont; mais il faut prouver que ces nouvelles machines n'approchent point de la perfection de celle de Piémont, & par conſéquent qu'elles ne l'égalent pas.

La machine ou tour de Piémont que l'on appelle *chevalet*, eſt un chaſſis compoſé de quatre piliers de bois qui, joints enſemble par des traverſes, forment un quarré long de 3 piés 4 pouces ou environ, ſur environ 2 piés $\frac{1}{2}$ de largeur. Dans le haut de ce chaſſis, & entre les deux piliers eſt placé l'haſple ou devidoir, compoſé de quatre aîles, dont le diametre eſt de deux piés ou environ, y compris le diametre de ſon arbre ou axe; dans le bas & au côté oppoſé auſſi entre les deux piliers, eſt la lame de bois ou le *va-&-vient*.

A l'un des bouts de l'arbre qui paſſe dans le pilier du côté droit, eſt attaché la manivelle de la tourneuſe, & à l'autre bout eſt un pignon horiſontal de vingt-deux dents.

Celui des deux piliers entre leſquels eſt le *va-&-vient*, eſt attaché d'un bout par un excentrique; l'autre bout du *va-&-vient* eſt paſſé dans une couliſſe; l'intérvalle qui eſt entre les deux roues ci-deſſus, eſt rempli par une piece de bois arrondie, à chacune des extrémités de laquelle eſt une roue de champ, dont l'une qui a vingt-cinq dents s'applique & s'engraine ſur le pignon de l'haſple; & l'autre qui n'en a que vingt-deux ſur la roue du *va-&-vient*.

La tourneuſe met le rouage en mouvement, en tournant avec la main la manivelle du devidoir à l'arbre duquel eſt attaché le pignon, qui eſt le principe des deux mouvemens corrélatifs de l'haſple & du *va-&-vient*.

Ces deux mouvemens ſont meſurés, de façon qu'auparavant qu'ils puiſſent recommencer au même point d'où ils ſont partis, l'haſple doit faire 875 tours.

Le fameux réglement de Piémont, donné *ad hoc* au mois d'Avril 1724, exige indiſpenſablement dans la ſtructure des tours à filer ou à devider la *ſoie*, ce nombre de roues & de dents.

Li cavalletti, porte l'article 15 *proviſti de loro giuochi neceſſari per le dovute guerociature per ogni giuoco: avere il pagnone di denti* 25, *campana groſſa di* 25, *ſtello dell'aſpa e campana piccola di denti* 22 *cadauna, e mantenerſi tali ordigni ſempre in iſtato di buon ſervizio*: c'eſt-à-dire, „ les chevalets ſeront „ pourvûs de leurs jeux néceſſaires pour opérer les „ croiſemens ſuſdits, chaque jeu aura, ſavoir, le pi„ gnon 25 dents, la groſſe roue 25, l'étoile de l'haſple „ & la petite roue 22 chacune; & il faudra maintenir „ toujours cet ordre, il ſera d'un bon ſervice „.

Cette loi eſt le fruit des recherches & des découvertes des plus habiles manufacturiers & artiſtes de Piémont. Il en réſulte deux choſes; la premiere, qui n'eſt point conteſtée, que la *ſoie* qui ſe porte ſur l'haſple doit continuellement ſe croiſer; & la ſeconde, que ces croiſemens continuels ne peuvent être opérés par un mouvement ſimple, mais bien par un mouvement double & compoſé de deux jeux, tels qu'ils ſont preſcrits par cette ordonnance.

L'on ſent déja au premier coup-d'œil que ce rouage établit d'un côté l'identité continue de chaque mouvement du *haſple* & du *va-&-vient* en ſoi-même, une dent ne pouvant paſſer devant l'autre, & d'un autre côté la correſpondance & la réciprocité entre ces deux mouvemens. On va les particulariſer & en expliquer les propriétés, en faiſant la comparaiſon des nouvelles machines avec celle de Piémont.

Les machines nouvellement inventées, l'une par le ſieur V * * * l'autre par le ſieur R * * * fabriquant en bas, & la troiſieme par le ſieur le M * * * inſpecteur des manufactures de Languedoc, telles qu'elles ſont décrites dans le procès verbal d'épreuves qui en ont été faites au mois d'Avril 1745 dans l'orangerie de M. le Nain intendant de Languedoc, en ſa préſence & en celle de pluſieurs artiſtes. Ces machines, diſons-nous, imitent bien en quelque façon celle de Piémont, comme on l'a déja obſervé; en effet, leur ſtructure eſt la même, & l'on y fait auſſi de même les premiers croiſemens dont on a parlé ci devant, qui ſe font entre la baſſine & la lame de fer. L'*haſple* ou devidoir & le *va-&-vient* ſont auſſi, à quelque choſe près, les mêmes que ceux de la machine de Piémont; mais au-lieu d'un mouvement de rouage, elles n'ont qu'un mouvement à corde & poulies; & au-lieu d'un mouvement compoſé, elles n'en ont qu'un ſimple: & c'eſt préciſément cette différence de mouvement, l'un compoſé & à roues, & l'autre ſimple & à corde & poulies, qui fait que le premier eſt conſtamment uniforme en ſoi-même, & dans la correſpondance & réciprocité de l'*haſple* au *va-&-vient*; & que le deuxieme eſt auſſi inégal en ſoi que dans cette correſpondance de l'*haſple* au *va-&-vient*; & de-là naît la perfection du tirage qui ſe fait par le mouvement à roues, & l'imperfection de celui qui ne s'opere qu'avec un mouvement à corde & poulies.

On en trouve la preuve écrite dans le procès-verbal même du mois d'Août 1745, ci-deſſus énoncé. Les ſieurs le M * * * & R * * * qui l'ont dreſſé conjointement, y reconnoiſſent en termes formels que l'inégalité & la ceſſation de la tenſion de la corde dans les tems ſecs cauſent l'inégalité & la ceſſation du mouvement

vement du *va-&-vient*. Voilà donc un défaut radical dans ce mouvement à corde, de l'aveu même de ſes auteurs, qui ne ſe rencontre, ni ne peut ſe rencontrer dans un mouvement à rouage.

Il eſt bien vrai qu'on prétend, ſelon ce procès-verbal, qu'il eſt remédié à ce défaut, du-moins dans le tour du ſieur V * * * par un contrepoids qui tient la corde tendue. Mais 1°. l'efficacité de ce remede n'eſt que conjecturale, on veut dire qu'elle n'eſt pas bien établie. En effet ce contrepoids ne ſauroit empêcher que les poulies ne ſe liment peu-à-peu dans leurs rainures par le frottement continuel de la corde, & que la corde auſſi ne s'amincíſſe, tant par ce frottement que par celui qu'elle ſouffre ſur elle-même, étant croiſée; dès-lors le diametre de ces poulies étant diminué & cette corde amincie, gliſſant plus ou moins légerement, il en réſulte néceſſairement une inégalité de mouvement.

2°. Pourquoi recourir au remede, quand on peut éviter le mal dans ſa ſource? Qui détruit la cauſe, détruit l'effet. Le mouvement eſt fixé invariablement par le rouage dans la machine de Piémont; il faut donc ſe ſervir de rouage ſans recourir à des voies qui le rendent inégal, & qui elles-mêmes ont beſoin d'un correctif, dont, encore un coup, l'effet eſt douteux tout-au-moins, s'il n'eſt pas démontré tout-à-fait impuiſſant.

Les ſieurs le M * * * & R * * * confeſſent encore dans ce même procès-verbal, que le plus grand défaut de la conſtruction d'un tour eſt d'occaſionner le caſſement des fils, & ils ont raiſon: or il eſt conſtant que lors des épreuves les fils ſe ſont plus ſouvent caſſés ſur le tour du ſieur V * * * que ſur les autres; voilà donc conſéquemment aux principes & de leur aveu même une des trois nouvelles machines qui ne ſauroit entrer en concurrence avec les autres, & à plus forte raiſon avec celle de Piémont; *ſi vinco vincentem te, debeo vincere te*.

On a établi ci-devant que les fils qui ſe couchoient ſur l'*haſple* lors du tirage ou premier devidage, ſe colloient enſemble, ce qui en occaſionnoit la rupture lors du ſecond devidage, & conſéquemment le déchet, indépendamment de ce que ce ſecond devidage en étoit plus long & plus difficultueux: le tour du ſieur R * * * en fournit la preuve. ,, Proportion gardée, dit le procès-verbal en queſtion en parlant du ſecond devidage, il a été mis plus d'un tiers ſur le quart au devidage de l'écheveau filé ſur le tour du ſieur R * * * qu'à celui de tous les autres; la différence eſt plus conſidérable ſur le déchet & le nombre des fils rompus, cela eſt bien clair; ce qui ſuit ne l'eſt pas moins; mais indépendamment de ces remarques qui peuvent être différentes de celles auxquelles donnera lieu le devidage du moulin, nous avons remarqué qu'il y a eu plus de tems à devider l'écheveau du tour du ſieur R * * * que ceux des autres: on n'en peut guere attribuer la cauſe, continue ce procès-verbal, qu'en ce que les fils en étoient collés plus durs aux endroits qui avoient porté ſur les aîles des haſples, & qu'ils l'étoient encore un peu dans leur longueur ,,.

Ces judicieuſes remarques épargnent le commentaire, on ne peut rien y ajouter, elles établiſſent démonſtrativement ces trois points: 1°. que les fils de l'écheveau tiré ſur le tour du ſieur R * * * ſe ſont couchés dans les longueurs, & par conſéquent collés; 2°. que ce collage en a occaſionné la rupture & le déchet lors du ſecond devidage, indépendamment des inconvéniens qui en réſulteront lors du devidage du moulin; 3°. que ce ſecond devidage a été plus long & plus difficultueux: trois défauts eſſentiels dans les principes mêmes des ſieurs le M * * * & de R * * * car dans le cours des épreuves qu'ils ont faites lors de leur procès-verbal, ils ont reconnu, diſent-ils, ,, que la bonne conſtruction du tour devoit avoir principalement pour objet de contribuer à la perfection de la *ſoie*, d'empêcher que la *ſoie* ne ſoit difficile à devider, & ne ſouffre trop de déchet dans cette opération, *&c.* ,, Le tour du ſieur R * * * a fauſſé ſa vocation, puiſqu'ils ont reconnu que la *ſoie* en étoit difficile à devider, ſouffroit plus de déchet, & par conſéquent étoit moins parfaite.

Mais ces défauts, nous diſent les mêmes ſieurs le M * * * & R * * * ne ſont que de petits défauts (quelle contradiction!) auxquels il ſera aiſé de remédier! & comment cela? c'eſt ce qu'ils ne ſavent ni l'un ni l'autre, ou tout-au-moins c'eſt ſur quoi ils n'ont pas jugé à-propos de s'expliquer. La ſeule & véritable voie de remédier à ces défauts, eſt de reconſtruire un tour d'une nouvelle ſtructure: mais, non, vous répondront-ils. Il faut bien ſe garder de changer cette ingénieuſe ſtructure. Eh, pourquoi cela? C'eſt pour lui conſerver le grand avantage qu'il a ſur les autres tours, qui eſt d'aller plus vîte qu'eux. Quelle erreur! Cette vîteſſe, en la ſuppoſant, eſt elle-même un défaut qu'il faut corriger, bien-loin d'être une qualité avantageuſe à lui conſerver, puiſqu'elle empêche que la *ſoie* qui paſſe de la baſſine ſur l'haſple n'ait le tems de ſécher, comme elle fait ſur le tour de Piémont, dont le réglement de 1724 n'a preſcrit une certaine diſtance entre les piliers, qu'afin que les fils puiſſent aller de la baſſine ſur l'haſple plus ſecs & mieux conditionnés. *I cavalletti dovranno avere le fantine in diſtanza di due piedi li prandi; l'una dall'altra acciocchè aall'aſpa al ferro vi ſia lontananza tale che i fili.... poſſano andar ſovra l'aſpa più aſciuttati è meglio condizionati*, porte cette ordonnance, *art.* 6. ,, les chevalets devront avoir les piliers en diſtance de 2 piés *liprandi* (meſure de Piémont de 19 pouces un pié de roi), c'eſt-à-dire, 3 piés 2 pouces pié de roi l'un de l'autre, afin que de l'haſple au fer il y ait une telle diſtance, que les fils.... puiſſent aller ſur l'haſple plus ſecs & mieux conditionnés ,,.

Voilà donc encore une des trois nouvelles machines, qui ne mérite pas plus de préférence ſur le tour de Piémont que celle du ſieur V ***.

Voyons ſi celle du ſieur le M *** aura un meilleur ſort.

Cette machine, à proprement parler, n'eſt point de l'invention du ſieur le M ***, mais un tour qui eſt en uſage dans le Languedoc, c'eſt-à-dire, dont le mouvement eſt à corde & à poulies, & qui dès-lors porte la réprobation ſur ſon front. Le ſieur le M *** y a ſeulement fait ajouter (c'eſt lui qui parle) ,, une petite piece de bois d'un pouce & demi d'épaiſſeur, clouée ſur une des pieces latérales du chaſſis, au milieu de la ligne que décrit la corde qui embraſſe la poulie du *va-&-vient* à l'arbre de l'haſple. Sur le ſommet de cette piece eſt une poulie élevée de 4 à 5 pouces au-deſſus de la corde, & ſur cette poulie paſſe une petite corde, à un bout de laquelle eſt attachée une autre petite poulie mobile, ſur laquelle roule la corde du *va-&-vient* & à l'autre bout pend un poids peſant 12 onces, qui tendant la corde à laquelle il eſt attaché, tend auſſi la corde du *va-&-vient*, & en l'élevant en même tems qu'il l'approche du centre de la ligne qu'elle décrit, la fait entrer avec moins de frottement dans la rainure horiſontale de la poulie du *va-&-vient*, & ſortir de celle verticale de l'arbre de l'haſple avec moins de frottement; moyennant quoi, ſans rien déranger au tour de Languedoc, il ſeroit remédié, à ce que vous aſſûre le même ſieur le M ***, aux inconvéniens de l'inégalité & ceſſation du mouvement de leur *va-&-vient*, comme dans le tour du ſieur V ***,,

Mais en bonne foi cette addition & prétendue correction aux tours de Languedoc pourra t-elle jamais détruire leur imperfection originelle, & ne ſe trouvent-ils pas réfutés d'avance par tout ce que l'on a dit ci-deſſus?

Tout mouvement à corde & à poulies eſt impuiſſant pour produire cette conſtante & invariable irrégularité des mouvemens, tant du *va-&-vient* & de l'*haſple*, chacun en ſoi, que de leur correſpondance également uniforme dans ſon irrégularité. Cela préſuppoſé comme inconteſtable, ce mouvement double & compoſé de deux jeux eſt une merveille qui ne peut s'opérer que par le myſtérieux rouage des tours de Piémont. Les ſieurs le M***, V***, R***, & tous les auteurs des mouvemens à corde & poulies, ou mouvemens ſimples, ne tomberont-ils pas dans une perpétuelle pétition de principes, lorſqu'ils s'obſtineront à prétendre d'imprimer par quelque addition & par quelque correctif que ce ſoit à un mouvement ſimple, encore ſans le déranger, la propriété & l'efficacité du mouvement compoſé d'un double jeu? La propoſition ſeule heurte les premiers principes du méchaniſme, auſſi ſe trouve-t-elle proſcrite par le réglement de Piémont qu'on a déja cité, qui defend l'uſage des tours à corde, & inflige même la peine de 25 liv. d'amende pour chaque tour contre les fabriquans qui s'en ſerviront. *Sotto pena*, porte l'ar-

l'article 6. *alli pradoni della filatura di l. 25. per cadaun cavalletto differentemente diſpoſto*; & article 14. *proibendo onninamente l'uſò di cavalletti à corda:* défenſe de ſe ſervir des chevalets à corde, tels que celui d'aujourd'hui du ſieur Vaucanſon: *il tutto ſotto la pena ſuddetta*; ſous peine aux maîtres de filature de 25 liv. par chaque chevalet différemment conſtruit; défendant abſolument l'uſage des chevalets à corde, de quelque façon qu'ils puiſſent être conſtruits, quelque correctif qu'on y ajoute, & ſous quelque prétexte que ce ſoit, car c'eſt-là l'idée que renferme cet *onninamente*, le tout ſous la peine ſuſdite. D'où il faut conclure que l'invention du ſieur le M *** n'empêche pas que ſon tour ne ſoit rangé dans la même claſſe que ceux des ſieurs V *** & R ***.

Les auteurs & les partiſans des tours à corde, n'objecteront peut-être pas que la prohibition de ces tours, portée par une ordonnance de Piémont, ne fait pas loi en France? L'objection ſeroit riſible & indécente: on ne la rapporte pas ici comme une autorité légale; c'eſt au roi ſeul, ſouverain législateur de ſon royaume, à lui en imprimer le caractere, ſi ſa majeſté le juge à propos, comme il y a lieu de l'eſpérer, mais on la propoſe ſeulement comme une autorité de principe pour l'eſpece particuliere. Les ſciences & les arts ſont fondés ſur des principes qui font loi pour ceux qui les cultivent: il y a autant de danger que de témérité à s'en écarter; on n'en veut d'autre exemple que les auteurs de nouvelles machines.

Qu'ils ne tirent pas non plus avantage de la gratification qu'ils ont obtenue du conſeil, & qu'ils ne la propoſent pas comme un préjugé en leur faveur; cette gratification eſt bien plus la récompenſe de leurs recherches que celle de leurs découvertes, & elle fait bien moins l'éloge de leurs talens que celui des bontés du magiſtrat qui la leur a obtenue, & de la libéralité du conſeil qui la leur a accordée.

Perſonne n'ignore l'attention du miniſtere à exciter & à entretenir, par des promeſſes & par des gratifications, cette noble émulation ſi néceſſaire pour porter les ſciences & les arts à leur perfection; & tout le monde ſait avec quel zele M. le Nain a toujours ſecondé les vues du miniſtere ſur ce point.

Ce magiſtrat, bien convaincu que les tours des ſieurs V ***, R *** & le M *** n'avoient point corrigé le défaut du vitrage, c'eſt le nom que l'on donne au collement des fils de la *ſoie* ſur l'haſple, chargea en 1748 un particulier d'Avignon (*a*), à qui il connoiſſoit des talens, de chercher le remede à ce défaut; & quoiqu'il ne l'ait pas trouvé, n'ayant fait que tripler la rainure de la roulette de l'haſple des tours ordinaires, encore exige-t-il le concours d'une habile tourneuſe; cependant il a éprouvé de la part de M. le Nain la même libéralité dont les ſieurs R ***, le M *** & autres précurſeurs s'étoient reſſentis, & cela parce que du moins il a travaillé tout autant & peut-être plus qu'eux, quoiqu'auſſi infructueuſement, & qu'il eſt juſte de récompenſer des talens qu'on a mis en œuvre, quel qu'en ſoit le ſuccès, toute peine méritant ſalaire.

Si un ſujet de Piémont, qui ſe ſerviroit de ces nouveaux tours, bien loin d'être récompenſé, eſt puni d'une amende de 25 livres par chaque tour, *ſotto pena di ſſ. 25. per cadauno cavalletto*, les inventeurs de ces tours n'y feroient pas fortune aſſurément.

L'artiſte Comtadin auroit bien plus de raiſon de s'arroger, ſur le fondement de cette récompenſe, le mérite de ſon travail & la préférence ſur ſes concurrens, puiſqu'au moins il peut leur oppoſer cet argument.... Si vous aviez trouvé le remede au vitrage, M. le Nain ne m'auroit pas chargé de le chercher: or il m'en a chargé, donc, *&c.*

Au reſte, il faut diſcuter le fait par lui-même, & non par des préjugés épiſodiques. Les nouvelles machines empêchent-elles le vitrage des *ſoies*? La négative eſt démontrée par les principes & par l'expérience. Reſte à ſavoir ſi la machine de Piémont a cette prérogative. L'affirmative eſt aiſée à prouver, d'après les obſervations ci-deſſus.

D'abord elle a pour elle les principes généraux & particuliers. En général tout mouvement qui ſe fait par le moyen des roues à dents, eſt plus juſte & plus égal que celui à corde & à poulies: le premier peut ſe meſurer, diviſer & diſtribuer à telle proportion que l'on veut; on en peut déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il eſt compoſé, & l'on eſt en état, à chaque inſtant, de compter ces gradations juſqu'à la plus petite réduction, ce que l'on ne ſauroit faire dans le ſecond mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas ſuſceptibles de cette ponctuation géométrique qui ſeroit requiſe pour en meſurer & diſtinguer les progreſſions; la choſe eſt auſſi claire qu'inconteſtable.

2°. Un mouvement compoſé eſt bien plus multiplié & varié qu'un mouvement ſimple: cela s'entend de ſoi-même: or le mouvement à rouage eſt un mouvement compoſé; par conſéquent, *&c.*

3°. Dans la theſe particuliere, on comprend que pour former ſur l'haſple ou devidoir ces croiſemens en zig-zags, qui empêchent qu'aucun fil de la *ſoie* ne ſe couche l'un ſur l'autre, il faut un mouvement extrèmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité repréſentative auſſi-bien que productive de ces zig-zags; ce qui ne ſe rencontre, ni même ne peut ſe rencontrer que dans le rouage en queſtion.

Le pignon de l'haſple a vingt-deux dents qui s'engrenent à une roue, non de vingt-deux dents auſſi, ce ne ſeroit-là qu'un même mouvement ſimple, mais de vingt-cinq dents. Cette irrégularité dans le nombre des dents, en engendre néceſſairement une dans le mouvement, qui n'eſt appellé un *jeu* par l'ordonnance de 1724, qu'à cauſe de cette irrégularité même. La roue du va-&-vient de vingt-cinq dents, reçoit le mouvement d'une roue de vingt-deux dents, deuxieme irrégularité qui forme un ſecond jeu: cette double irrégularité de mouvemens s'entretenant exactement par la correſpondance d'entre le *va-&-vient & l'haſple* qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral, dont l'effet eſt d'imiter & de ſuivre la décompoſition du cocon, la même méthode que le ver à *ſoie* a employée à le compoſer; car c'eſt un point de fait conſtant entre les naturaliſtes & les artiſtes, que la *ſoie* du cocon y eſt filée en zig-zags pareils à ceux que le tour de Piémont fait former ſur ſon haſple, & que par conſéquent l'opération de ce tour eſt une imitation de la nature, dont l'induſtrie du ver, inſtruit par elle, eſt le prototype.

C'eſt-là cette merveille dont la découverte a coûté tant de veilles, de ſoins & de recherches aux Piémontois (*b*). Elle n'a point frappé les ſieurs le M*** & R ***, parce qu'ils ne la ſuppoſoient pas dans un tour qu'ils n'avoient pas envie de préconiſer à l'excluſion des leurs. D'ailleurs ils la connoiſſoient ſi peu (car on eſt bien éloigné de les taxer de cette partialité plus opiniâtre qu'aveugle que l'amour-propre inſpire aux ouvriers pour leurs productions), qu'ils n'y entendoient pas même myſtere, & n'en ſoupçonnoient point dans ce nombre & dans cet arrangement curieux de roues & de dents. „ Le quatrieme tour, diſent-ils dans leur procès-verbal, eſt „ celui que le feu ſieur Baron a fait faire ſur le modele de ceux de Piémont; ſon chaſſis eſt de la même longueur... L'*haſple* donne le mouvement au „ *va-&-vient* par le moyen d'un arbre horiſontal, „ dont un bout engraine par des dents à l'arbre de „ l'*haſple*, & l'autre à un plateau dentelé auquel eſt „ attaché le *va-&-vient*.

Cette laconique deſcription, ce ſilence ſur le nombre & l'arrangement des roues & des dents du tour de Piémont de la part des gens qui ont pompeuſement étalé des inutilités (*c*) dans les autres tours, provient tout au moins de ce qu'ils ne connoiſſoient guere ce qu'ils examinoient, ou qu'ils n'examinoient point aſſez ce qu'ils ne connoiſſoient pas; cela eſt ſi vrai, qu'ils ſe ſont même imaginés que ce rouage embarraſſoit l'opération du tirage (*d*). Quelle inconſéquence!

D'ailleurs une réflexion qui ſe préſente ici d'elle-même, c'eſt qu'il n'eſt pas bien certain que la machine de ſieur B*** fût un modele parfait de celle de Piémont. Ce doute eſt d'autant plus raiſonnable, que le témoignage même des ſieurs M *** & R ***,

(*a*) Gazette d'Avignon du 28 Janvier 1749.

(*b*) On a fait en Piémont plus de roues que n'en contiendroient ſix tombereaux, auparavant de faire cette découverte.

(*c*) Voyez la deſcription de l'haſple du tour du ſieur R ***, les numérations des dents de deux roues du même tour, une corde finement placée, *&c.*

(*d*) Voyez le procès-verbal.

R***, de la façon dont ils en parlent, ſert plutôt à le confirmer qu'à l'éclaircir, & encore moins à le réſoudre.

L'autorité de la choſe jugée (*e*) ne milite pas moins que les principes en faveur du tour de Piémont: enfin il a pour lui l'expérience de toute l'Europe. Muni de tant de titres, peut-on lui refuſer une préférence auſſi juſtement acquiſe; préférence d'ailleurs dont il a été déja jugé digne par l'épreuve qui en a été faite en 1748, en préſence de Meſſieurs les intendans du commerce, chez M. le Tourneur, l'un d'eux?

La perfection de ce tour n'a point échappé aux lumieres de M. Rouillé, ſecrétaire d'état, ſous les yeux duquel il a paru. „ J'ai vu (*f*), dit ce ſavant „ miniſtre, le tour du ſieur Othon, qui eſt celui du „ Piémont: j'ai vu ſon devidoir, & j'ai été con- „ tent de l'un & de l'autre „. Cette approbation eſt un garant aſſuré de celle qu'on a lieu d'attendre de tous les connoiſſeurs devant qui l'on renouvellera l'épreuve du tour de Piémont, ſi le conſeil le juge à propos.

L'importance du tirage ou filage de la *ſoie* démontrée par lui-même & reconnue par l'unanimité des fabriquans de l'Europe, rien de plus intéreſſant pour le bien du commerce du royaume en général, & en particulier des manufactures des étoffes de *ſoie* qui en ſont la branche la plus conſidérable, que d'aſſurer la méthode de ce même tirage, par une déciſion qui prononce irrévocablement ſur la préférence que la machine de Piémont mérite ſur les concurrentes. Et comme cette déciſion doit porter ſur ces deux objets, 1°. la ſtructure des tours, 2°. leur utilité; ſuppoſé que le conſeil ne trouvât pas, quant à-préſent, ces objets ou l'un des deux ſuffiſamment éclaircis, par les raiſons expliquées dans ce mémoire, en ce cas rien de plus ſimple que d'en faire faire la vérification en préſence de noſſeigneurs les commiſſaires du conſeil, par les députés de l'académie royale des Sciences, conjointement avec ceux du commerce, & des manufacturiers, artiſtes & connoiſſeurs.

Cette précaution, qui eſt conforme à la ſageſſe & aux maximes du conſeil, diſſipera juſqu'au doute le plus leger, & acquerra infailliblement à la machine de Piémont une plénitude d'évidence, à laquelle ſes adverſaires, s'il lui en reſtoit encore alors, ne pourront réſiſter.

Autres obſervations ſur le tirage des ſoies. Quoique l'explication de la méthode dont les Piémontois ſe ſervent pour tirer leurs *ſoies*, paroiſſe ſuffiſante pour parvenir à cette perfection qui leur eſt commune, il ſeroit néanmoins néceſſaire d'établir un ordre, qui, ſans exciter les murmures que cauſent ordinairement les nouveautés, pût rendre le public certain de la ſolidité du grand objet qu'on ſe propoſe.

L'ordre qu'on ſe propoſe d'établir, pourroit être une eſpece de réglement, qui pût concerner toutes les perſonnes qui s'appliquent à faire des *ſoies*, principalement celles dont la mauvaiſe foi peut donner lieu à de grandes défectuoſités dans celles qu'elles font tirer; il ne peut ſe trouver que de perſonnes ſemblables à qui cette nouveauté donne de la répugnance; il eſt néceſſaire d'expliquer quels ſont les abus qui peuvent ſe commettre en pareil cas.

C'eſt un uſage conſtant en France, en Piémont, en Italie, & depuis peu dans le royaume de Naples, que chaque particulier qui fait faire des *ſoies*, a la liberté de les faire tirer à ſa fantaiſie, c'eſt-à-dire, à tant de cocons, plus ou moins. Cette liberté ne doit point être ôtée à ceux qui en jouiſſent, crainte de décourager les perſonnes qui s'appliquent à faire des nouvelles plantations de meuriers. Mais elle entraine après ſoi un grand inconvénient, en ce que, excepté néanmoins en Piémont, la *ſoie* tirée à 17 cocons eſt bien ſouvent vendue dans les foires ou marchés ſur le même pié & au même prix que celle qui eſt tirée à 13 ou à 12; celle tirée à 12, comme ſi elle étoit tirée à 10 ou à 9, ainſi des autres. C'eſt au moyen de cette fraude qui échappe aux lumieres des plus fameux connoiſſeurs, par la fineſſe de la *ſoie* tirée, que tous les organſins de l'Europe, autres que ceux de Piémont, ne ſont jamais portés à cette perfection ſi néceſſaire pour celle des étoffes, ſi l'on en excepte néanmoins certaines fabriques, qui ayant des fonds aſſez conſidérables pour acheter dans le tems de la récolte la quantité de cocons dont elles peuvent faire l'emploi pendant le courant de l'année, ſont en état de fournir une quantité proportionnée d'organſin égal & bien ſuivi auquel on donne communément le nom d'*organſin de tirage*.

Indépendamment de la fraude qui peut être miſe en pratique dans le tirage des *ſoies*, concernant la quantité de brins ſuppoſée, la croiſade ſi néceſſaire pour l'union des brins qui compoſent le fil, & ſi utile pour parvenir à faire un bel organſin, ne peut-elle pas être négligée? Tout le monde ſait que plus il y a de croiſure, plus la *ſoie* acquiert de perfection; mais auſſi elle ſe tire bien plus doucement; d'où on doit conclure que l'avidité du gain, & l'expédition du tirage pour vendre promptement la *ſoie* tirée ou grèze, peut occaſionner la négligence d'un article auſſi eſſentiel dans le réglement de Piémont, de l'importance duquel dépend toute la perfection de la *ſoie*.

Il eſt peu de Fabriquans de *ſoie* en France qui ſoient en état de ſe fournir tout-d'un-coup de la quantité de cocons qu'ils peuvent faire tirer, & dont ils font préparer la *ſoie* pour être employée dans leurs manufactures, & les faire travailler pendant le courant d'une année, s'ils ne ſont de ceux à qui le conſeil a fait des fonds, ou accordé des privileges pour en trouver plus facilement; il faut donc avoir recours à cette multitude de particuliers qui font tirer eux-mêmes; & c'eſt préciſément cette quantité de *ſoie* de différens tirages qui altere les organſins qui en proviennent: ce qui n'arriveroit pas, ſi on obſervoit à cet égard la même regle qui eſt pratiquée en Piémont.

Il eſt néceſſaire d'obſerver encore qu'il eſt peu de fabriquans d'étoffes qui achetent les *ſoies* œuvrées comptant; le terme du payement eſt toujours au moins d'une année: il eſt porté quelquefois à plus de 15 mois, & cela par rapport au tems long pour la préparation de la matiere & la fabrication de l'étoffe; de ſorte qu'un marchand de *ſoie*, qui au commencement de la récolte vendra la *ſoie* achetée dans le commencement de la précédente, qu'il n'aura pas pu faire préparer plutôt, pour continuer ſon travail, qu'il ne peut ni ne doit faire diſcontinuer, afin d'entretenir ſes ouvriers pour ne pas les perdre, ſera obligé d'attendre plus de deux années, avant que de pouvoir ſe procurer le rembourſement des avances qu'il aura été obligé de faire en achetant les cocons de divers particuliers qui ne peuvent vendre que comptant.

Il n'en eſt pas de même des particuliers qui font tirer les *ſoies* qu'ils cueillent: ceux-là ne ſont pas obligés de vendre leurs cocons comptant, attendu leur bien être, & le bénéfice qui ſe trouve ſur la *ſoie* qu'ils font tirer, & ſur les fraudes que quelques-uns peuvent mettre en pratique, ainſi qu'elles ont été citées. Ils vendent la *ſoie* qu'ils font, à ceux qui la préparent pour la vendre aux fabriquans d'étoffe. Ces fabriquans de *ſoie* n'en achetent qu'à fur & meſure qu'ils en trouvent le débouché: ce qui fait que toutes ces parties différentes, achetées de différens particuliers, réunies pour compoſer un même balot, ne peuvent faire qu'une marchandiſe ou matiere très-défectueuſe.

Pour prévenir un abus auſſi pernicieux, il ſeroit néceſſaire de faire un réglement ſemblable à celui de Piémont, qui, entr'autres articles, en eût un qui aſſujettît chaque particulier de faire une déclaration au châtelain ou procureur fiſcal du bourg ou village où il feroit ſa réſidence, de la quantité de cocons qu'il a cueillis: à combien de brins il voudroit les faire tirer: les croiſer en conformité de la quantité, à peine de, *&c.* dans le cas où il feroit une fauſſe déclaration: charger ceux qui la recevroient, de faire des viſites exactes, en leur attribuant une partie des amendes encourues, ou autre indemnité pour les exciter à veiller: prépoſer une perſonne pour faire des viſites générales outre les particulieres: enfin ne rien négliger de ce qui pourroit contribuer à faire des *ſoies* parfaites.

Toutes les précautions qu'on pourroit prendre pour parvenir à la perfection du tirage des *ſoies*, deviendront inutiles, dès qu'on négligera celles qui conduiſent à la perfection de l'organſin, qui ne ſauroit être parfait, ni même bon, ſi celui qui le prépare, n'eſt pas certain de la quantité de fils ou brins qui compoſent les fils. On ne ſauroit être inſtruit de cet-

(*e*) Réglement de Piémont de 1724.

(*f*) Lettre du 25 Août 1748 à M. de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes.

cette qualité qu'en mettant en pratique les moyens énoncés ci-deſſus.

Au moyen de cette précaution auſſi néceſſaire qu'utile, le particulier qui croiroit avoir été trompé dans l'achat des *ſoies* grèzes, n'auroit beſoin que de recourir à celui qui auroit reçu la déclaration de ſon vendeur, pour en être parfaitement inſtruit; d'ailleurs l'obligation impoſée de la faire, tiendroit en quelque façon tous les fraudeurs en regle; & ceux qui ne s'y trouveroient pas, ſeroient obligés de ſubir la peine qui leur ſeroit impoſée à cet égard; conſéquemment les prévaricateurs ſeroient retenus par la crainte du châtiment ou par celle des exemples, & ne feroient plus de fauſſes déclarations.

Comme cet article eſt le plus délicat de ceux qui pourroient être inſérés dans le réglement prétendu, auſſi bien que celui de la croiſade, il eſt néanmoins évident qu'il ne ſeroit à charge qu'aux perſonnes de mauvaiſe foi. Des ſemblables articles ſont obſervés dans le réglement de Piémont concernant les filatures, ou à-peu-près de même. A l'égard des autres, tels que ceux qui concerneroient l'égalité du devidoir, tant pour les tirages de *ſoie* que pour les moulins à la préparer, le ſalaire des tireuſes & des ouvriers qui travaillent aux moulins, les raiſons qu'on donneroit de la néceſſité de leurs exécutions, & l'examen qui en ſeroit fait, ſuffiroient pour les augmenter ou diminuer, ſelon que le cas l'exigeroit.

Dès que les mouliniers qui préparent la *ſoie* au ſortir du tirage, ſeroient sûrs de la qualité de celles qu'ils employeroient, il eſt certain qu'ils s'appliqueroient à mieux travailler; aucune raiſon ne pourroit les diſculper des reproches qu'on ſeroit en droit de leur faire ſur les défauts qui ſe trouveroient dans leurs ouvrages; les organſins dont l'égalité eſt ſi recherchée, & qui ne ſe trouve que dans les fabriques auxquelles le tirage des *ſoies* eſt affecté, ſe trouveroient pour lors également beaux par-tout. Le prix exceſſif de ces mêmes organſins appellés communément *organſins du tirage*, qui ordinairement eſt de 3 à 4 l. par livre plus cher que les autres, feroit ceſſer, en diminuant, celui des étoffes, qui ne ſauroient être parfaites ſans le ſecours de ces mêmes organſins, conſéquemment la diminution de la matiere néceſſaire à la perfection de l'étoffe ſe trouvant dans l'étoffe même, pourroit donner lieu à une conſommation & à l'établiſſement de la fabrique de celles qui ne ſauroient ſubſiſter en France, que parce que la matiere dont elles ſont compoſées, eſt infiniment moins parfaite, & plus chere que celle dont les étrangers ſe ſervent.

Du moulinage des ſoies. Le moulinage ou filage des *ſoies* étant la préparation au moyen de laquelle on peut employer ou travailler la *ſoie*, ſoit pour les étoffes, bas, *&c.* il eſt néceſſaire, pour faciliter aux curieux l'intelligence de cette préparation, de leur faire remarquer que toutes les *ſoies* en général qui ſont tirées ſimplement du coçon, ſont appellées *ſoie grèze*.

Cette *ſoie* grèze reçoit enſuite différentes préparations, on en fait du poil, de la trame, & de l'organſin.

Le poil eſt compoſé d'un ſeul brin de *ſoie* grèze, tordu foiblement ſur lui-même; cette préparation eſt néceſſaire pour donner plus de conſiſtance à cette qualité de *ſoie*, & afin qu'elle ne bourre pas en teinture; le poil eſt défendu dans toutes les étoffes de *ſoie*, & n'eſt employé que dans la bonneterie.

La trame eſt compoſée de deux brins de *ſoie* grèze, tordus légerement comme le poil. Il y en a quelqu'une à trois brins, mais elle n'eſt pas commune.

On donne encore le nom de *trame* à une certaine quantité de brins de *ſoie* grèze, tordus enſemble ſur une machine diſpoſée pour cette opération, appellée *ovale*; mais comme cette qualité de *ſoie* n'eſt propre que pour les bonnetiers, on ne la détaillera qu'après avoir donné l'explication de la maniere dont on fabrique l'organſin.

L'organſin eſt compoſé de deux brins de *ſoie* grèze, il y en a de trois & de quatre, mais les plus ordinaires ſont de deux brins. La préparation de cette qualité de *ſoie*, eſt bien différente de celle des autres; l'organſin ayant beſoin d'une force extraordinaire, pour qu'il puiſſe réſiſter à l'extenſion & aux fatigues du travail de l'étoffe dont il compoſe la chaine, ou toile, dans laquelle la trame eſt paſſée.

Il faut donc pour la compoſition de l'organſin, que chaque brin de *ſoie* grèze dont il eſt compoſé, ſoit tordu ſéparément ſur lui-même, d'une force extraordinaire, avec l'aide du moulin diſpoſé pour cette opération. Ce tors, auquel on donne le nom de *premier apprêt*, & qui ſe fait à droite, eſt ſi conſidérable, que ſelon la ſupputation la plus exacte, trois pouces de longueur du brin, préparé comme il faut, auront reçu plus de 800 tours. Le reglement de 1737. donné *ad hoc*, ordonne, *art.* 108. de donner au moins aux organſins, au filage, ou premier apprêt, ſoixante points deſſous, & quinze deſſus; c'eſt-à-dire que le pignon qui conduit celui de la bobine ſur laquelle la *ſoie* ſe roule, à meſure qu'elle ſe travaille, n'ayant que quinze dents, & la bobine un pignon de ſoixante, il faut que le pignon conducteur faſſe quatre tours pour en faire faire un à la bobine, qui par conſéquent tournant très doucement, donne le tems au brin de *ſoie* grèze de recevoir le tors ou apprêt qui lui eſt néceſſaire; de façon que ſi le pignon de quinze dents en avoit trente, & celui de la bobine ſoixante à l'ordinaire le brin n'auroit pas tant de tors ou apprêt, parce qu'elle ramaſſeroit la *ſoie* plus vîte, le moulin ne donnant que le tors ordinaire, lequel n'augmente ni ne diminue qu'au prorata du mouvement lent ou prompt qu'on donne à la bobine.

Chaque brin étant préparé de la façon qu'on vient de le démontrer, il eſt queſtion de donner à l'organſin le retors, ou ſecond apprêt, pour le finir; il faut, pour parvenir à cette ſeconde opération, doubler, ou joindre enſemble deux brins de la *ſoie* préparée comme il a été dit ci-deſſus, & lorſqu'on a le nombre de bobines néceſſaires, on les remet ſur le moulin, pour leur donner le tors néceſſaire, c'eſt ce qu'on appelle *charger le moulin*; avec cette différence, que le ſecond tors n'emporte que la dixieme partie du premier, puiſque l'article du reglement qu'on a déja cité, ordonne que les organſins gros ſeront retordus tant ſur tant, ou point ſur point: ce qui fait un quart de différence pour le mouvement, & que dans cette ſeconde opération, au-lieu d'une bobine pour ramaſſer le fil, dont la circonférence eſt ordinairement de ſix pouces ſeulement, ici c'eſt un devidoir, auquel les artiſtes ont donné le nom d'*haſple*, tiré de l'allemand, *aſplen*, dont la circonférence eſt de quinze pouces environ; ce qui faiſant ramaſſer ou devider la *ſoie* plus vîte, ne donne qu'un tors très-leger dans cette ſeconde préparation. (Art. 10. *du reglement de Piémont, concernant le moulinage des ſoies*, du 8 Avril 1724.)

Il faut obſerver que les bobines pour le ſecond apprêt, tournent à gauche, parce que ſi on les faiſoit tourner comme dans le premier, la *ſoie* tordue une ſeconde fois dans le même ſens, ayant reçu un tort conſidérable, ſe friſeroit d'une telle façon, qu'il ſeroit impoſſible de l'employer; de ſorte que les deux brins tordus & préparés comme il vient d'être démontré, ces deux brins paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment le fil d'organſin.

Les organſins à trois ou quatre brins, reçoivent la même préparation que ceux à deux brins, pour le premier & ſecond apprêt; avec cette différence, que pour faire un organſin à trois brins, il faut doubler ou joindre enſemble trois brins, ſur une même bobine; pour un organſin à quatre brins, on en joint quatre, enſuite chargeant le moulin, on leur donne le ſecond apprêt, comme aux premiers.

Il reſte à obſerver que quoique le moulin ne tourne que d'un même côté, qui eſt à gauche, néanmoins un ſeul moulin peut faire toutes ces qualités de *ſoies* qui viennent d'être décrites, quoique les bobines ſoient de néceſſité de tourner à droite & à gauche, la diſpoſition des moulins étant de façon que les parties qui frottent contre les fuſeaux qui ſoutiennent les bobines, ont leur mouvement en dedans pour le premier apprêt, & en dehors pour le ſecond; c'eſt une des plus grandes perfections des moulins, à laquelle les Piémontois ont donné beaucoup de luſtre. On expliquera ces différens mouvemens, en détaillant toutes les parties du moulin.

La *ſoie* ovalée reçoit une préparation ſemblable à-peu-près, à celle de la trame, avec cette différence qu'au lieu de deux ou trois brins de *ſoie* grèze ſeulement, qui compoſent cette derniere qualité, la premiere eſt compoſée de huit, douze, & quelquefois ſeize brins; mais comme cette qualité de ſoie n'eſt propre qu'aux bonnetiers, attendu qu'une étoffe ne doit recevoir dans ſa confection, qu'une certaine quan-

quantité de brins de trame, quantité proportionnée au deſſein, ou à ſa réduction, ou à la groſſeur de l'organſin, dont la chaîne eſt compoſée; on ne pourroit pas faire une étoffe parfaite, ſi on y employoit une qualité de *ſoie* dont les brins ne pourroient pas être diminués ou augmentés, comme il arriveroit avec la *ſoie* ovalée.

L'art. 2. du reglement du mois de Février 1672. qui permet aux maîtres bonnetiers de la ville de Paris, de faire des bas au moins à quatre brins de trame, pour l'aſſiſe qui forme la maille, ayant donné lieu à des abus conſidérables, en ce que les fabriquans, pour faire des bas legers, avoient trouvé le moyen d'employer des trames très-fines, ce qui rendoit les bas défectueux, il fut ordonné, par arrêt du conſeil, du 30 Mars 1700. *art.* 4. que les *ſoies* préparées pour les ouvrages de bonneterie, ne pourroient être employées en moins de huit brins; ces huit brins pouvoient être de trame ou de poil indifféremment, mais néanmoins de *ſoie* travaillée au moulin; mais comme les *ſoies* de cette eſpece faiſoient revenir le bas plus cher qu'il n'eſt aujourd'hui attendu les frais du devidage & du doublage, les fabriquans de bas de Nimes & de Lyon, inventerent l'ovale, qui eſt en uſage dans tout le royaume, excepté à Paris, afin que la modicité du prix de cette marchandiſe, qui n'eſt pas moins de 25 à 30 ſols chaque paire, donnât lieu à une plus grande conſommation.

Pour rendre plus intelligible la différence de la *ſoie* ovalée, d'avec la trame ou le poil, quant aux frais, il eſt bon d'obſerver que, ſuivant l'ancienne méthode pratiquée dans les provinces, lorſque la trame ou le poil étoient teints, il falloit les faire devider, ce qui coutoit des frais aſſez conſidérables; le dévidage étant fait, il falloit enſuite doubler, ou joindre enſemble la quantité de fils devidés, qui devoient compoſer l'aſſiſe; toutes ces opérations faiſoient revenir cette matiere plus chere; le doublage, en uniſſant les fils, qui ne pouvoient être au-deſſous de huit brins, leur donnoit une eſpece de tors, pour l'employer plus facilement, il falloit encore que les *ſoies* trame, ou poil, euſſent été travaillées au moulin, ainſi qu'il a été démontré dans l'article du moulinage, ce qui augmentoit les frais de la préparation; aujourd'hui l'ovale épargne le moulinage, le devidage en entier, & le doublage en partie, parce que l'ovale étant une imitation du doublage, une ouvriere, ou ouvrier ſeul, en faiſant autant que ſeize, ſelon l'ancienne méthode, le payement qui ſe fait pour une ſemblable préparation, eſt équivalent à la proportion du travail.

On a dit que la *ſoie* ovalée étoit un aſſemblage de huit, douze, même juſqu'à ſeize brins de *ſoie* grèze; ſuivant la qualité de la *ſoie*, ou le poids qu'on veut donner au bas; cette *ſoie*, ou ces brins ſont préparés comme la trame, c'eſt-à-dire tordus légerement enſemble ſur eux-mêmes, & doivent compoſer la moitié de l'aſſiſe, qui par ſa groſſeur eſt devidée ſi aiſément, que les frais n'en ſont pas comptés, & c'eſt la ſeule préparation dont elle a beſoin; dans cette opération ſe trouvent renfermées le moulinage, le devidage, & la partie du doublage, bien différent de l'ancien.

Lorſque la *ſoie* eſt ovalée, on la donne au teinturier pour lui donner la couleur deſirée, & lorſqu'elle eſt teinte, comme on vient de dire qu'elle ne compoſoit que la moitié de l'aſſiſe, on joint enſemble les deux fils de *ſoie* ovalés, & les repaſſant ſur l'ovale, comme le premier, ces deux fils paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment l'aſſiſe entiere, propre à la fabrication du bas.

Outre la propriété de l'ovale à concourir à la diminution des frais pour préparer la *ſoie*, elle en a encore une pour le mélange des bas; par exemple ſi on veut faire un bas mélangé gris de maure, & gris clair, on fait teindre un fil de chacune de ces deux couleurs, on les double ou joint enſemble, & les repaſſant ſur l'ovale, le tors que cette machine donne à ces deux fils, quoique léger, eſt ſi juſte que le mélange ſe trouve parfait dans la fabrication du bas; de-là vient que dans le mélange des bas de Nîmes, Lyon, *&c.* on ne voit point des barres brunes, ni des barres claires, mais un mélange ſi régulier, qu'il n'eſt pas poſſible de faire mieux.

Outre cette perfection de l'ovale, il en eſt encore une dans cette même machine, qui n'eſt pas moins eſſentielle que la précédente. Le fabriquant qui fait ovaler ſa *ſoie*, ſait juſqu'à un pouce la longueur de ſon écheveau, & la quantité qui lui eſt néceſſaire pour la qualité ou longueur du bas qu'il ſe propoſe de faire, de façon que, comme il arrive très-ſouvent que le teinturier charge la *ſoie* de drogues, pour rendre le poids de la *ſoie*, en conformité des reglemens & de l'uſage, retenant de ſon côté une partie des écheveaux, il arrive que la longueur déterminée & juſte de l'ovale, met le fabriquant de bas à l'abri de cette fraude, parce que étant ovalée teinte, elle doit avoir la même longueur que lorſqu'elle ne l'étoit pas, & que quand même le poids ſe trouveroit dans la partie rendue par le teinturier, ſi la longueur n'y étoit pas de même, la fraude ſeroit trop viſible.

Pour rendre ſenſible la façon dont on peut meſurer la longueur du fil ovalé, il n'eſt beſoin que d'examiner l'haſple, ou devidoir, ſur lequel ſe forment les écheveaux; au bout de l'axe, ou arbre du devidoir, eſt un pignon de quatre dents, qui engrene à une roue de vingt-quatre, de façon que tous les ſix tours du devidoir, la roue en fait un; au centre de cette même roue eſt attaché un autre pignon de quatre dents, qui engrene à une ſeconde roue de quarante; tous les dix tours de la premiere roue, cette ſeconde en fait un; combinez le mouvement de l'haſple, avec celui de la premiere & ſeconde roue, il arrivera que toutes les fois que cette derniere fait un tour, le devidoir en fait ſoixante; la choſe eſt claire; au centre de cette ſeconde roue, eſt un axe de quatre à cinq pouces de longueur, & de trois ou quatre lignes de diametre, ſur lequel ſe roule une corde fine, au bout de laquelle eſt attaché un poids de trois ou quatre onces, afin de la tenir tendue; lorſqu'on veut ſavoir combien de tours le devidoir a fait, il n'eſt beſoin que de compter les tours de la corde, ſur l'axe de la ſeconde roue, & multiplier ces mêmes tours par ſoixante, le produit donnera juſte la quantité des tours du devidoir; par exemple, dix tours de la petite corde, multipliés par ſoixante, donneront ſix cens tours du devidoir, *&c.*

Toutes ces perfections établies de l'ovale, n'empêchent pas qu'il n'y ait une imperfection bien marquée dans le bas fabriqué avec les ſecours de cette machine, puiſque le réglement concernant la manufacture de cette marchandiſe, en défend l'uſage à Paris, où il n'eſt permis de fabriquer des bas qu'à trame diſtincte; c'eſt le terme des fabriquans de Paris. Il s'agit d'établir la différence qui ſe trouve dans le bas fabriqué avec de la *ſoie* ovalée, d'avec celui qui l'eſt à trame diſtincte.

La façon dont on a démontré la préparation de la *ſoie* ovalée, eſt bien différente de celle de la trame ou du poil. Dans cette premiere, tous les brins de *ſoie* grèze ſont préparés enſemble: & dans la ſeconde, ils ſont préparés ou deux enſemble, comme la trame, ou un ſeul, comme le poil. Or il réſulte de toutes ces préparations différentes; qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que 8 brins de trame préparés ſéparément, auront plus de conſiſtance & plus de perfection que 16 brins, de la même maniere préparés tous enſemble; conſéquemment qu'un bas fabriqué à trame diſtincte, acquerra plus de brillant & plus de qualité qu'un autre fabriqué avec de la trame ovalée. Il eſt encore à remarquer que ſi un bas fabriqué avec de la *ſoie* ovalée, ſe trouve au ſortir de l'apprêt avoir un nœud à l'endroit, il faut néceſſairement le couper pour ôter cette difformité; or on ſoutient qu'il n'eſt pas poſſible de couper un nœud de la *ſoie* ovalée, qu'on ne coupe l'aſſiſe du bas, ou au-moins la moitié, conſéquemment que la maille n'échappe totalement, ce qui ne ſauroit arriver dans un bas fabriqué à trame diſtincte, où un nœud de la *ſoie* coupée, ne compoſant que la huitieme partie de l'aſſiſe, les ſeptieme & huitieme reſtantes auront toujours aſſez de force pour ſoutenir la maille.

Enfin l'invention de l'ovale n'a été établie & tolerée en France, que pour faciliter le commerce avec l'étranger. Les Anglois nous ont indiqué cette machine, nous aurions la mauvaiſe grace de leur laiſſer faire impunément ce commerce, tandis que nous pouvions les imiter: on n'empêche pas à Paris d'ovaler des trames & des organſins; mais dans ce cas, l'ovale n'étant qu'une double préparation, qui augmente la perfection de cette marchandiſe; la conſommation qui ſe fait dans la ville étant plus que ſuffiſante pour occuper tous les maîtres bonnetiers qui y ſont établis; il n'eſt pas ſurprenant ſi les bas y ſont plus chers qu'en aucune ville du royaume, & ſi leur prix exceſſif empêche la conſommation qui pourroit en

en être faite chez l'étranger. Ce qui n'empêche pas néanmoins que les connoiſſeurs n'accordent la préférence à qui elle eſt dûe, quant à la qualité, puiſqu'on a vu des fraudeurs marquer impunément des bas fabriqués à Lyon avec un faux plomb de Paris, ce qui a occaſionné le réglement du 10 Juillet 1743, qui concerne la bonneterie.

Explication du moulin à filer la ſoie. La planche marquée *A* repréſente un moulin à trois vargues; on appelle *vargues* chaque rangée de bobines & fuſeaux; il y a des moulins en Piémont à 4 & 6 vargues, mais les plus ordinaires ſont à 4; ſavoir, trois vargues pour le premier apprêt, & un pour le ſecond, attendu que ce dernier fait autant d'ouvrage que les deux, même les trois autres, ainſi qu'il a été expliqué dans la deſcription du moulinage des *ſoies*. Il ſera encore à-propos d'obſerver que le vargue du bas du moulin qui donne le ſecond apprêt aux organſins ou le retordement, peut auſſi faire des trames. La partie rembrunie de l'intérieur du moulin eſt un aſſemblage de pieces de bois de la largeur d'un pouce & plus, montée en forme de chaſſis, de figure ronde, comme la figure du moulin, laquelle tournant ſur un pivot par le ſecours d'un homme, de l'eau ou d'un cheval, donne le mouvement à toute la machine. Il n'a pas été poſſible de décrire cette partie intérieure, parce qu'elle auroit fait diſparoître les principales, qui compoſent toute la machine entiere.

La lettre *A* repréſente le bâtiment du moulin; *B*, la partie intérieure qui tourne; *C*, des pieces de bois appliquées ſur la partie tournante, en forme de vis ſans fin, appellées *ſerpes*, poſées diagonalement ſur cette même partie, leſquelles paſſant deſſous les branches des étoiles marquées *D*, les font tourner régulierement, de façon que lorſqu'une ſerpe a élevé en tournant une branche de l'étoile; celle qui lui ſuccede par ſa poſition, prend celle de deſſous, & ſucceſſivement elles ſe reprennent les unes & les autres; *E*, piece de bois faite en forme de croix, attachée ſolidement à la partie tournante, mobile dans la croiſée, garnie de peau, dont le frottement contre les fuſeaux leur donne le mouvement en dedans, & à droite dans les deux vargues ſupérieurs, & à gauche dans le vargue inférieur, ainſi qu'il eſt démontré par la figure; *F*, roue qui donne le mouvement au va-&-vient, ou eſpece de cercle ſur lequel ſont poſés des fils de fer courbés, en forme d'anneau, ſervans de guide au fil qui ſe roule sur les bobines marquées *C*, ce qui les fait porter d'une extrémité intérieure à l'autre, & les fait croiſer par cette variation, réguliere & néceſſaire pour faciliter le dévidage de la *ſoie* filée, quand il eſt queſtion de la doubler pour lui donner le ſecond apprêt; *H*, le petit cercle de bois; *I*, les fils de fer recourbés; *L*, ſupport des étoiles; *M*, étoile ou pignon, qui donne le mouvement aux bobines *G*, dans les deux vargues ſupérieurs, & aux dévidoirs *N* du vargue inférieur; *O*, bobines pour filer la *ſoie*, qui tournent à droite; *P* bobines pour donner le retordement ou ſecond apprêt, qui tournent à gauche; *Q*, coronaire ou couronne à laquelle eſt attaché un fil de fer *R*, qui facilite le devidage de la *ſoie* qui eſt ſur les bobines; *S*, les fuſeaux; *T*, petits verres dans leſquels entre la pointe des fuſeaux, appellés par les Piémontois *carcagnoles*; *V*, pivot de la plante du moulin; *X*, arbre du moulin, qui avec l'arbre *X* du dévidage, ne doit compoſer qu'une ſeule piece. Lorſque les moulins tournent à l'eau, ou avec des grandes roues garnies de deux hommes, & qu'il ſe trouve pluſieurs plantes de moulin qui doivent tourner par un ſeul mouvement, la partie *X* du moulin eſt environnée d'une roue à cheville marquée *Y*, laquelle, par le moyen de la lanterne *a a*, attachée à l'arbre de la grande roue à l'eau ou à hommes, donne le mouvement au moulin. Et lorſqu'il ſe trouve pluſieurs plantes, la communication du mouvement ſe fait de l'une à l'autre plante, de la même façon qu'il eſt marqué dans celle-ci.

La planche marquée *B* repréſente le devidage des *ſoies* ſur les bobines, pour les mettre ſur le moulin. Ces devidages doivent être de 400 tavelles ou devidoirs pour les moulins à 3 ou 4 vargues, & à-proportion ſuivant la quantité de plante de moulin, ce qui n'empêche pas qu'on ne faſſe devider à des ouvrieres avec la main pour ſuppléer au défaut du devidage. La *ſoie* devidée avec les tavelles eſt la même qui ſort de deſſus le tour à tirer la *ſoie*, appellée communément *ſoie greze*.

Il eſt inutile de donner la dénomination des roues à chevilles & à dents, de même que des lanternes, qui ſont les mêmes, le mouvement étant très-bien indiqué, il ne s'agit que de faire remarquer les principales opérations de ce devidage; *A*, roue qui donne le mouvement à toute la machine; *B*, roue à couronne, laquelle, par un excentrique qui lui eſt attaché, conduit le va-&-vient marqué *C*, où ſont placés les guides qui font varier le fil ſur les bobines *D*, afin de faciliter le dividage de la *ſoie*; *E*, roues de bois dans le canon deſquelles eſt paſſé quarrément une tringle de fer de longueur, pour qu'elles tournent toutes enſemble, & par leur frottement à la noix *F*, dans laquelle eſt paſſé immobilement une broche de fer qui entre dans la bobine *D*, elles font tourner les bobines qui appuient par la noix de la broche ſur les roues *E* très-légerement, ou par leur propre poids, de façon que quoiqu'un fil de l'écheveau qui eſt ſur les tavelles retienne, les roues ne ceſſent point de tourner, ſans néanmoins caſſer le fil; *G*, tavelles ou forme de devidoir; *H*, petits poids attaché à un cercle de la noix de la tavelle pour la fixer; *K*, banque ou partie qui ſoutient tout le devidage; *L*, petites roulettes qui ſoutiennent la lame du va-& vient.

Il eſt à obſerver que les moulins ſeuls, comme celui dont nous donnons la deſcription, tournent au moyen d'un homme, qui eſt deſſous dans la partie intérieure de la machine; & lorſqu'il ſe trouve quatre ou cinq plantes de ſuite, ſi on fait tourner par le ſecours des hommes, on les met dans une grande roue qui communique par ſon arbre à celui du moulin, à la grande roue duquel engrene un autre arbre poſé horiſontalement, qui communique à une autre plante, & ſucceſſivement par la même continuation, lorſque l'eau fait tourner leſdits moulins. On a vu juſqu'à 18 plantes de ſuite, qui ne recevoient leur mouvement que d'une ſeule roue à l'eau, qui produit le même effet que celle à homme.

Explication de l'ovale. *A* bâtiment de l'ovale. *B* aſſiette de l'ovale. *C* manivelle pour donner le mouvement. *D* grande roue ſur laquelle eſt paſſée la courroie qui embraſſe les fuſeaux pour les faire tourner. *E* la courroie, *F* poulies en forme de bobines pour ſoutenir la courroie & la faire joindre aux fuſeaux. *G* petite aſſiette qui ſoutient les fiches qui tiennent les fuſeaux *H* les fuſeaux. *I* verres dans leſquels entre la pointe des fuſeaux pour tourner ſur eux-mêmes, *K* les bobines. *L* le coronaire ſur lequel eſt paſſé le fil de fer qui conduit les brins, & qui d'un côté facilite le devidage de la bobine. *M* les fils de *ſoie*. *N* chaſſis en forme d'ovale pour conduire les fils ſur le devidoir. *O* anneaux dans leſquels les fils ſont paſſés. *P* devidoir ſur lequel ſe forment les écheveaux. *Q* pignon qui fait tourner une roue *R*, à laquelle eſt attaché un excentrique qui fait mouvoir la branche *S* du chaſſis, pour faire varier les fils qui forment les écheveaux, afin d'en faciliter le devidage. *T* roulette ſur laquelle eſt poſé un côté de la branche *S* pour en rendre le mouvement plus doux. *V* roue à chevilles qui donne le mouvement à la roue *X*, à l'arbre de laquelle eſt attaché un pignon *Y*, qui engrene avec le pignon *Z*, attaché auſſi à l'arbre du devidoir, ce qui compoſe le mouvement de toute la machine. A l'arbre de la roue à chevilles *X*, & en-dehors du montant 1, eſt attaché un pignon 2, qui ne peut pas être vu, qui engrene à la roue 3; à cette même roue eſt un autre pignon qui ne paroît pas, lequel engrene dans la roue 4, à l'arbre de laquelle eſt un autre pignon qui engrene à la roue 5, ce qui compoſe le mouvement qui indique le nombre des tours du devidoir. A la roue 5, eſt une cheville 6, laquelle prenant la queue du marteau 7, pour le faire frapper ſur la cloche 8, avertit qu'elle a fait un tour, conſéquemment que le devidoir en a fait un nombre proportionné, & à la quantité de dents dont ſont compoſées les roues de ce mouvement, & à la quantité de celles des pignons. A l'arbre de la roue 5, & hors de la machine, eſt un petit eſſieu long de 4 à 5 pouces, ſur lequel ſe roule une corde mince, à laquelle eſt ſuſpendu un petit poids qui indique les tours de cette roue, par conſéquent ceux du devidoir, en comptant les tours de la corde ſur cet eſſieu. Quelques perſonnes ſe ſervent de cette façon de compter, d'autres ne s'en ſervent pas, & marquent les coups de la cloche; cela eſt arbitraire.

Extrait du réglement publié à Turin, par ordre de S. M. le roi de Sardaigne, concernant le tirage & le filage des ſoies. *le* 8 *Avril* 1724.

Régles pour la filature des cocons. ARTICLE I. Quiconque voudra tenir des filatures de quelque qualité de *ſoie* que ce puiſſe être, perſonne n'étant excepté, ſera tenu chaque année, avant que de commencer le tirage, d'en faire la déclaration; ſavoir, celles qui ſe feront dans les fauxbourgs de la ville de Turin & ſon territoire, à l'office & entre les mains du ſecrétaire du conſulat, qui ſera obligé d'en tenir un regiſtre à part; & celles qui ſe feront dans les autres villes, terres & lieux indépendans, à l'office du juge de l'ordinaire; & chacun fera en telle occaſion ſa ſoumiſſion entre les mains des ſecrétaires reſpectifs du conſulat ou de l'ordinaire, d'obſerver ou faire obſerver les régles ou articles ci-deſſous écrits, ſous la peine de perdre ſes *ſoies* filées ou leur valeur, même à défaut d'avoir fait ladite déclaration ou ſoumiſſion.

L'ordinaire qui aura reçu leſdites déclarations, ſera tenu de les remettre à l'office du conſulat de Turin dans la quinzaine, à compter du jour qu'elles auront été faites, à peine de payer de ſes propres deniers les vacations du commiſſaire que le magiſtrat ſeroit obligé d'envoyer ſur les lieux pour les retirer.

Le ſecrétaire du conſulat de la ville de Turin ſera obligé de tenir un regiſtre à part deſdites déclarations.

Les ſuſdites déclarations ſeront faites par les prépoſés ou maîtres auxdites filatures, & non par les propriétaires d'icelles, qui ſeront néanmoins tenus de répondre civilement pour leurs prépoſés.

Obſervation ſur les articles de ce réglement. L'obligation impoſée ſur le premier article de ce réglement à tous ceux qui voudront entreprendre de tenir des filatures de *ſoie*, ou faire tirer des quantités conſidérables de cocons, pour les faire filer enſuite ſur leurs moulins, afin de faire des organſins ſuivis & égaux, ne concerne pas ſeulement de ſimples particuliers ou négocians; elle concerne encore les perſonnes les plus diſtinguées de l'état, ſoit par leur naiſſance, ſoit par leurs emplois, qui ont tous des filatures conſidérables, comme faiſant la plus grande partie de leurs richeſſes; c'eſt pour cela que les ſeuls prépoſés aux filatures ſont aſſujettis à faire les déclarations inſérées dans le premier article, qui n'exclud pas néanmoins les propriétaires de la peine impoſée aux contrevenans, puiſqu'ils ſont tenus d'en répondre civilement en cas de contravention. Elle ſert encore à faire reſſouvenir les mêmes prépoſés de la néceſſité où ils doivent être de ſe conformer à tous les articles du même réglement, pour parvenir à la perfection ſi néceſſaire du tirage & du filage des *ſoies;* & à donner connoiſſance aux juges du conſulat, tirés en partie de la nobleſſe, des lieux où ſont les filatures, afin que les commis qu'ils ont ſoin d'y envoyer de tems-en-tems, puiſſent plus facilement faire leurs viſites, pour enſuite en fournir leur rapport par les procès-verbaux qu'ils ſont obligés de dreſſer, quoiqu'il ne s'y trouve pas de contraventions.

Le nom de *filature* eſt donné aux lieux où le tirage du cocon eſt ſuivi du moulinage de la *ſoie*, tant en premier qu'en ſecond apprêt; de façon qu'au ſortir de la filature elle ſoit préparée en organſin parfait, & prête à être miſe en teinture.

II. Toutes les filatures excédant trois fourneaux, devront être conduites pendant le cours de leur travail par une perſonne capable d'en répondre audit conſulat, ou ordinaire du lieu où réſidera le maître de la filature, afin qu'il ſoit plus exact à obſerver les articles ſuivans du préſent réglement, à peine de 25 écus d'or.

Obſervation. Ce ſecond article fait voir que dès qu'un tirage eſt un peu conſidérable, il doit être conduit par une perſonne capable de répondre au conſulat de l'exacte obſervance du réglement. Il y a des tirages de 20 à 30 fourneaux.

III. Pour filer leſdites *ſoies*, il faudra ſéparer les bons cocons d'avec les chiques, falouppes & douppions; il faut enlever la bourre, & les filer ſéparément les uns des autres, en mettant dans la chaudiere un nombre de cocons proportionné à la qualité des ſoies qu'on doit filer; & la fileuſe ſera bien attentive à ce que les *ſoies* ſe trouvent bien égales: le tout à peine de 25 écus d'or contre le maître de la filature ou ſon prépoſé qui s'y trouveront préſens, ou donneront leur conſentement à un ſemblable mélange & 10 livres contre la fileuſe pour chaque contravention.

Obſervation. Ce qui eſt ordonné par cet article ſe pratique en pluſieurs endroits de la France.

IV. Toutes leſdites *ſoies* ne pourront être filées qu'à deux fils ſeulement, de maniere qu'elles ne puiſſent former ſur l'haſple ou dévidoir que deux écheveaux, ayant ſoin de faire croiſer les *ſoies* fines & ſuperfines au-moins quinze fois, & les autres qualités un plus grand nombre de fois, & à-proportion de la qualité de chacune & de ſa groſſeur: leſquels croiſemens ne ſeront point faits quand le dévidoir tourne déclarant que toutes les fois que les deux fils viendront à ſe joindre, de maniere que le fil aille double ſur un ſeul écheveau, il faudra faire tourner l'haſple en arriere, juſqu'à ce qu'on ait trouvé le commencement du doublage. Un fil ſemblable doit demeurer entre les deux écheveaux, pour former un lien qui ſervira à les attacher; avec défenſe de ſe ſervir d'autre matiere: le tout ſous les peines ſuſdites, outre la perte de la *ſoie*.

Obſervation. Ce quatrieme article n'eſt de conſéquence qu'à l'égard des croiſemens des *ſoies*. Il ſe pratique par-tout du plus au moins.

V. Toutes les *ſoies* préparées de cette façon, devront être lavées, bien purgées, nettes & égales ſelon leur qualité reſpective.

VI. Les chevalets ſur leſquels ſeront filées les ſuſdites *ſoies*, devront avoir les piliers éloignés de deux piés *liprandi*, 28 pouces les deux, l'un de l'autre, afin que du tour à la lame il ſe trouve un tel éloignement, que les fils croiſés comme il a été dit ci-devant, puiſſent aller ſur le tour plus ſecs & mieux conditionnés: ſous peine contre les maîtres des filatures de 25 livres pour chaque chevalet qui ſera diſpoſé différemment.

Obſervation. Ce ſixieme article, qui ordonne que les piliers qui ſupportent le *va-&-vient* ſeront éloignés de deux piés liprandi de ceux qui ſoutiennent le tour, détruit totalement l'uſage des machines nouvellement inventées pour titer la *ſoie*: il faut le prouver. La raiſon de cet éloignement n'a d'autre objet que celui de donner lieu à la *ſoie* de ſe trouver ſur le tour haſple plus ſeche & mieux conditionnée. Or ſelon le ſyſtème des auteurs des nouvelles machines, ils prétendent tirer la *ſoie* avec plus de célérité; ce qui ne lui donneroit pas le tems de venir ſur le tour auſſi ſeche & auſſi conditionnée que l'article l'exige, mais plus humide & plus baveuſe, & le détruiroit totalement, ſi la méthode étoit bonne: au lieu que ſi l'article eſt bon, il faut néceſſairement que les nouvelles machines ſoient détruites; puiſque plus la *ſoie* ſe trouvera ſeche ſur le tour, plus elle ſera aiſée à devider; ce qui eſt préciſément l'objet qu'on doit ſe propoſer. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. le Tourneur le 15 Janvier 1747; à M. de Montaran le 12 Janvier *idem*.

Deux piés liprandi compoſent 28 pouces pié de roi.

VII. Les tours ſur leſquels ſe fileront les ſuſdites *ſoies*, ne pourront avoir plus de 48 onces de circonférence, ni moins de quarante; obſervant néanmoins que tous les tours d'une filature ſoient d'une meſure égale, ſous les peines ſuſdites.

Obſervation. Les 48 onces de circonférence ordonnées par le ſeptieme article, qui ſont autant que 76 pouces pié de roi, ne ſont pas d'une grande conſéquence pour le plus ou le moins; mais il eſt d'une conſéquence extraordinaire que dans une filature tous les tours ſoient égaux: il ſeroit même néceſſaire que tous les tours du royaume ne fuſſent pas plus grands les uns que les autres.

VIII. Les écheveaux ne ſeront point levés de deſſus le tour qu'ils ne ſoient bien ſecs; & pour cet effet chaque chevalet ſera pourvu de deux tours; & ceux qui ſeront doubles, de quatre, ſous la peine ſuſdite.

Obſervation. Ce qui eſt contenu dans ce huitieme article, ſe pratique preſque par-tout.

IX. Chaque flotte ou écheveau de *ſoie* de la premiere & ſeconde qualité, ne pourra être que de trois à quatre onces pour le plus haut poids; celle de la troiſieme & quatrieme qualités pourra être depuis ſix onces juſqu'à huit, ſous la peine ſuſdite.

Obſervation. A l'égard du poids des écheveaux mentionnés dans ce neuvieme article, comme il ſe fait peu de *ſoie* de la premiere & ſeconde qualités, il n'eſt pas pratiqué.

X. Après que chacune deſdites flottes aura été levée,

vée, elle ſera pliée à deux tours ſeulement, ſans être liée avec du fil, cottée ou moreſquée, faiſant paſſer ſeulement une tête dans l'autre, de façon qu'on puiſſe reconnoître facilement ſi elle aura été travaillée ſans fraude, & en conformité du préſent reglement; ſous la peine dite ci-deſſus.

Obſervation. Cette façon de tirer la *ſoie* de deſſus le tour, contenue dans ce dixieme article, n'eſt ſimplement que pour examiner ſa qualité.

XI. L'eau des baſſines ſera changée au-moins trois fois par jour, ayant ſoin de bien purger les cocons de la moreſque, afin de rendre la *ſoie* bien nette & égale, & ſans aucune bave. Il faudra lever au moins une livre de moreſque ſur chaque rub de cocons, eu égard à la qualité des ſuſdits cocons, ſous peine de 10 livres contre la fileuſe, chaque fois qu'elle ſera trouvée en contravention.

Obſervation. Le changement d'eau dans les baſſines eſt très-utile pour donner à la *ſoie* cette propreté qui lui eſt néceſſaire. A l'égard de la bourre ou moreſque qui enveloppe le cocon, comme elle eſt très-groſſiere en comparaiſon de celle qui ſe forme, il eſt néceſſaire d'en lever au-moins une livre ſur chaque rub, qui vaut autant que 25 livres de notre poids.

XII. Tout maître de filature ſera tenu, à chaque demande qui lui en ſera faite par l'ordinaire du lieu, ou par les commis du conſulat de Turin, de donner un état de la *ſoie*, des douppions, de la chique & de la moreſque, le tout diſtinctement & ſéparément, ſous peine de 25 écus d'or.

Obſervation. La peine de 25 écus d'or attachée à cet article, n'eſt préciſément que pour ſavoir la quantité & qualité des *ſoies* de chaque particulier, afin qu'elles ne puiſſent pas être vendues ſans payer les droits conſidérables, qui ne ſe perçoivent que ſur la *ſoie* œuvrée, trame ou organſin, c'eſt-à-dire prête à être miſe en teinture; ce qui fait qu'il eſt défendu ſous des peines très-rigoureuſes de ſortir aucune *ſoie* grézée du Piémont, ou qui ne ſoit travaillée.

XIII. Le ſalaire des fileuſes ſera réglé à journées, & non à raiſon de tant la livre de la *ſoie* qu'elles fileront; & en cas de contravention, le maître de la filature encourra la perte de toute la *ſoie* déja filée, & la fileuſe celle de 20 livres, outre la perte de ſon ſalaire.

Obſervation. C'eſt un uſage établi en beaucoup d'endroits de France & d'Italie, de ne payer les fileuſes de *ſoie* qu'à raiſon de tant chaque livre, ce qui fait qu'elles négligent la qualité pour s'attacher à la quantité, & par conſéquent laiſſent paſſer toutes les ordures occaſionnées par les mauvais croiſemens, qui ne ſont négligés que pour avancer l'ouvrage, & gagner plus par conſéquent; au lieu que dès que la fileuſe eſt payée à journée, on a ſoin de la veiller, & elle a ſoin de faire mieux.

XIV. Chaque fourneau devra avoir un conduit de telle hauteur, qu'il empêche la fumée d'aller ſur le tour, à peine de 25 livres contre le maître.

Obſervation. Comme la fumée noircit la *ſoie* & la rend moins brillante, il eſt néceſſaire de donner au conduit du fourneau une hauteur qui puiſſe parer à cet inconvénient, très-préjudiciable à la vente.

XV. Les baſſines ou chaudieres devront être ovales, minces & profondes d'un quart de ras, environnées d'une couverture de planches, & les chevalets pourvus de leur jeu néceſſaire pour faire les croiſemens de la *ſoie* juſte. Chaque jeu aura un pignon de 35 dents; la grande roue 25; l'étoile du tour & la petite roue 22 chacune. Il faudra maintenir un ordre ſemblable pour bien faire, défendant totalement l'uſage des chevalets de corde: le tout ſous la peine ſuſdite.

Sept tours de l'haſple donnent cinq tours au va-&-vient.

Sept tours de celui de Rouviere, n'en donnent qu'un.

Huit tours de celui de Maſurier, n'en donnent qu'un.

Obſervation. La profondeur des baſſines fixée par l'article 15 à un quart de ras, qui vaut cinq pouces & demi, pié de roi, eſt ſenſible; le mouvement du chevalet n'eſt pas de même, & il ne peut bien être démontré qu'en examinant le travail, attendu l'inégalité du nombre de dents qui compoſent les quatre roues qui donnent le mouvement au va-&-vient. Il eſt à obſerver ſeulement que l'uſage des cordes pour les chevalets eſt totalement défendu, ce qui acheve de détruire tous les chevalets qui en ſont pourvus. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. de Montaran le 12 Janvier 1747; à M. le Tourneur le 15 dudit mois.

XVI. Chaque fourneau où ſera filée la *ſoie* de premiere & ſeconde ſortes, ſera pourvu d'un tourneur ou d'une tourneuſe habile, ou qui ait pratiqué, auxquels il ſera défendu de tourner le dévidoir avec le pié, à peine de 5 livres.

Obſervation. Ce ſeizieme article n'eſt pas d'une grande conſéquence, parce qu'il n'eſt pas difficile de tourner comme il faut l'haſple ou devidoir. Il démontre ſeulement combien les Piémontois ſont ſcrupuleux pour parvenir à la perfection du tirage des *ſoies*.

XVII. Il ne ſera point permis, à peine de 10. liv. aux fileuſes, ni à qui que ce ſoit, de nettoyer la *ſoie* ſur l'haſple & hors de l'haſple, avec des aiguilles, poinçons ou autres, ce qui eſt appellé vulgairement *aiguiller la ſoie*.

Obſervation. Rien de plus dangereux que de nettoyer la *ſoie* avec des poinçons ou aiguilles, qui la coupent & la bourrent.

XVIII. Sous ſemblable peine il eſt défendu de liſſer les flottes ſur le tour ou autrement, avec de l'eau, même pure, ou autre ſorte d'eau; elles doivent être nettoyées ſeulement avec les mains, ſans ſe ſervir d'aucun autre ingrédient.

Obſervation. L'eau pure donnant un brillant à la *ſoie*, qui ne la rend pas meilleure, & les autres ingrédiens la chargeant, l'article 18 a pourvû aux autres inconvéniens qui peuvent réſulter de ces opérations différentes.

XIX. Toutes les *ſoies* qui, encore qu'elles fuſſent hors des filateurs, ſe trouveront en quelque tems que ce ſoit, & à qui qu'elles puiſſent appartenir, défectueuſes, n'étant pas filées ou travaillées conformément à leurs qualités, n'ayant pas obſervé la forme & les regles preſcrites ci-deſſus, tomberont irrémiſſiblement en contravention; & outre les peines ſuſdites ſeront, ſur la reconnoiſſance ſommaire préalablement faite de leurs défauts, brûlées publiquement, ſauf le recours du propriétaire comme il aviſera raiſonnablement; avec obligation au maître fileur ou moulinier de dénoncer les *ſoies* défectueuſes qui ſe rencontreront, & de qui il les aura reçues, ſous peine de 25 écus d'or contre le maître qui contreviendra au préſent réglement.

XX. A l'égard des *ſoies* ordinaires dites *fagotines*, après que la ſéparation en ſera faite d'avec les bonnes, il faudra en faiſant la battue tirer la moreſque par le haut de la baſſine juſqu'à trois fois, à la hauteur d'un demi ras au-moins, afin que la *ſoie* reſte bien purgée & nette; ſous peine par les contrevenans de payer 30 écus pour chaque livre de *ſoie*.

Obſervation. L'article 20 ne concerne que les petites parties de *ſoie* faites par des particuliers, qui ſont appellées *fagotines*, parce qu'elles ne ſont pas deſtinées pour des filages ſuivis, par conſéquent très-inégales; & quoique ceux qui les font tirer ſoient aſſujettis aux mêmes réglemens, néanmoins les différentes qualités raſſemblées pour compoſer un ſeul ballot, forment toujours une *ſoie* défectueuſe, attendu qu'elle eſt tirée de pluſieurs perſonnes dont le tirage n'eſt pas ſuivi. C'eſt ce qui ſe pratique en France, où il y a peu d'organſin de tirage. On peut voir là-deſſus le petit *mémoire* envoyé le 6 Juillet 1747, à M. de Montaran; & à M. le Tourneur le 23 Mars 1747.

XXI. Et pour plus grande obſervance de tout ce que deſſus, le conſulat & l'ordinaire des lieux ſeront obligés reſpectivement, dans les occaſions ou tems des filatures, de viſiter & faire viſiter, par des perſonnes expérimentées, les lieux où ſe fileront leſdites *ſoies*, afin de prendre les informations des contraventions qui pourront ſe trouver, pour procéder & condamner les contrevenans aux peines ci-deſſus preſcrites: défendant aux ordinaires ou autres auxquels ſeroient commiſes ſemblables viſites, d'exiger aucune choſe pour leurs vacations, ſinon en fin de cauſe, & ſur le pié qu'elles ſeront taxées par le conſulat.

Obſervation. On peut comparer les viſites ordonnées par l'article 21, à celles que font les inſpecteurs dans les manufactures; elles ſont très-fréquentes, & produiſent tous les effets qu'on peut deſirer pour la perfection des tirages.

Mouliniers ou Fileurs de ſoie, regles qu'ils doivent obſerver. ART. PREMIER. Quiconque voudra travailler du métier de moulinier ou fileur de ſoie, ne pourra, à peine de 50 écus d'or, ouvrir ni tenir boutique dans

dans les états de S. M. en-deçà les monts, ni ſeulement exercer cet art en qualité de maître, qu'il n'ait en premier exercé comme garçon de boutique, en qualité d'apprentif, l'eſpace de ſix années; & ſucceſſivement travaillé trois autres années en qualité de compagnon, & s'il n'eſt jugé capable par les ſyndics de l'univerſité dudit art, & admis pour tel par le conſulat; pour laquelle approbation & admiſſion, perſonne excepté, il payera à l'univerſité ſuſdite 20 livres, pour être employée à ſon uſage; ſeront ſeulement exemts d'un tel payement, les fils des ſuſdits maîtres; & aucun maître dans ledit art ne pourra prendre, à peine de 50 livres, un apprentif pour un moindre tems que celui de trois années, leſquelles expirées, & ayant ainſi travaillé ſans aucune notable interruption, il lui ſera expédié par le maître un certificat de bon ſervice, avec lequel il puiſſe continuer les autres trois années d'apprentiſſage, & les trois autres en qualité de compagnon, avec qui bon lui ſemblera, pourvu que ce ſoit dans les états de S. M.

II. Chacun de ceux qui voudront travailler en qualité de compagnon, ſera tenu en premier lieu de faire foi de ſon bon ſervice, pardevant les ſuſdits ſyndics, qui après l'avoir reconnu, en feront foi au pié dudit acte; défendant expreſſément à qui que ce ſoit de prendre aucun compagnon, ſans avoir vérifié ſi l'acte ſuſdit eſt en bonne forme, à peine de 50 livres.

III. A l'égard des ouvriers étrangers, ils ne pourront avoir boutique, s'ils n'ont premierement travaillé dans les états de S. M. en qualité de compagnons pendant trois années, en juſtifiant qu'ils ſont catholiques, à peine de 50 écus d'or. Le conſulat pourra cependant abréger ledit tems, ſelon la capacité qui réſultera deſdits ouvriers, faiſant cependant ſubir & approuver un examen par les maîtres où ils auront travaillé précédemment; & dans le cas où il ſe trouvera preuve de leur capacité, ils ſeront tenus de payer au bénéfice de l'univerſité les 20 livres ſuſdites.

IV. Les compagnons ne pourront prendre congé des maîtres, ni ceux-ci le leur donner, s'ils ne ſe ſont avertis quinze jours auparavant; lequel tems expiré, auquel ils ſe ſeront réciproquement obligés, excepté néanmoins qu'il ne ſe trouvât quelque cas ou motif légitime & ſuffiſant, à peine de dix livres, applicables un tiers au fiſc, un autre tiers au profit de ladite univerſité, & l'autre à celui de l'hôpital de la charité.

V. Les ſyndics dudit art ſeront obligés, toutes les fois qu'ils en ſeront chargés par le conſulat, ou par l'ordinaire de leur département où ſe trouveront établies des univerſités ſemblables, d'aller en viſite dans les maiſons & bâtimens des fileurs, pour reconnoître ſi les *ſoies* ſeront travaillées en conformité des articles du reglement ci-deſſous cités, & les maîtres fileurs & maîtres deſdits fileurs ſeront obligés d'ouvrir les maiſons, boutiques, bâtimens & autres lieux où il pourra ſe trouver des *ſoies*, ſous peine à quiconque y contreviendra, de 50 livres applicables comme ci-deſſus.

VI. Le maître ne pourra prendre aucun compagnon ou ouvrier qui aura déja travaillé dudit art chez un autre maître, ſi premierement il ne fait pas foi du certificat de bon ſervice du maître précédent en dûe forme, ſous peine au ſuſdit maître de 25 livres applicables comme ci-deſſus, laquelle peine aura également lieu contre le maître qui auroit refuſé ſans aucune cauſe un certificat ſemblable.

VII. Tout maître fileur ſera tenu de rendre au propriétaire de la *ſoie*, la même qui ſera travaillée, conformément à la facture, & ſous la déduction du déchet, qui ſera payé comptant ſur le prix dont les parties ſeront convenues, avec la faculté avant de la rendre ou de la recevoir, de la faire conditionner ſelon les regles expliquées ci-deſſous, & il ſera établi un lieu pour ladite condition, en quel cas de vente que ce ſoit, tant pour la *ſoie* gréze que pour celle qui ſera œuvrée.

VIII. Il ſera pour cet effet deſtiné un lieu public, commodément diſpoſé, ſous la garde d'une perſonne reſponſable, prépoſée par le conſulat, laquelle, auſſitôt que la *ſoie* ſera peſée en préſence des parties & la note priſe, l'expoſera à la condition, ſelon l'inſtruction qui lui ſera donnée par le même conſulat pendant vingt-quatre heures, & ſans feu, dans les mois de Mai, Juin, Juillet & Août; & dans les autres huit mois, pendant quarante-huit heures, avec un feu modéré & continuel ſous la cheminée, moyennant ſalaire compétent que le conſulat taxera, & qui ſera payé par celui qui requerra la condition ſuſdite, ſuivant laquelle, s'il eſt reconnu que la *ſoie* ait produit plus d'un & demi pour cent de diminution, la condition ſera réitérée aux frais du vendeur, ou du maître fileur, juſqu'à ce que la diminution dans la condition réitérée n'excede pas un & demi pour cent, avec déclaration que dans le cas où il s'éleveroit quelque conteſtation entre les parties, pour fait des *ſoies* qui auroient été conditionnées dans un autre endroit hors celui-là, du conſentement des parties, il n'y aura aucun lieu pour le recours ſur la différence du poids qui pourroit ſe trouver.

IX. Et pour éviter toutes les fraudes qui pourroient ſe commettre, il eſt expreſſément défendu aux-dits maîtres fileurs & autres marchands, de faire mettre les *ſoies* pures avec celles de douppion, chiques, baves & fleuret, ni aucune de ces qualités avec l'autre, chaque ſorte devant être travaillée ſéparément, ſous peine de cent livres payables par le contrevenant, laquelle ſomme ſera également payée par le maître fileur qui travaillera ou tiendra les *ſoies* expoſées en quelques places où il y auroit des fenêtres, ou autres ouvertures relatives & près des écuries ou du fumier, ou qui en quelque autre façon donneront aux *ſoies* des moyens pour en augmenter le poids, outre la peine majeure, laquelle ſera arbitrée par le conſulat, ſuivant l'exigence des cas.

X. Tous les moulins de vingt haſples incluſivement & au-deſſous, devront avoir les ſerpes diviſées en douze parties & pas davantage. L'étoile des traches, ou haſples, ou devidoirs, ſera de 60 dents dans toutes les plantes, & les petits demi-cercles ou roues des plantes, depuis 24 traches incluſivement juſqu'à celles de 20, devront être pour le moins de 8 bobines; ſi c'eſt de 18, de 9 bobines; & ſi c'eſt de 16 & au-deſſous, de 10, avec une défenſe ſpéciale de ſe ſervir de traches de neuf dents. Les fuſeaux ſeront maintenus bien droits, & les verres changés, & les coronaires bien diſpoſées, afin qu'on puiſſe faire la perle bien ſerrée, & les haſples qui ſervent au moulin à tordre les organſins, ſeront tous de neuf onces de tour à juſte meſure, & ceux pour les trames ſemblablement de neuf onces & demie, afin que toutes les fois qu'on levera la *ſoie* de deſſus les ſuſdits haſples, elle ſe trouve toute d'une meſure égale. Les propriétaires des filatures qui n'auront pas les moulins conformes audit réglement, ſeront tenus de les rendre juſtes dans l'eſpace de deux mois; le tout à peine de 50 écus d'or; laquelle peine ſubiront encore les maîtres qui travailleront dans des moulins qui ne ſeront pas conformes ou réduits à la regle ſuſdite.

XI. Tous les organſins, tant ſuperfins que de la ſeconde & troiſieme ſortes, ſeront cappiés toutes les huit heures; & à l'égard des trames, leſquelles ne pourront être à moins de deux fils, toutes les quatre heures de travail, ſous peine de 5 livres payables par les compagnons.

XII. Les matteaux des organſins devront être à l'avenir d'un tel poids, qu'il n'en entre pas moins de huit ou dix par chaque livre, & pliés de façon qu'ils ne ſoient pas trop ſerrés, ſous peine de réitérer la condition dans l'occaſion de la vente, & de reſtitution de la part du maître fileur, qui ſera condamné à 10 livres pour chaque contravention.

XIII. Il reſte défendu à tout maître fileur de contraindre leurs compagnons ou apprentifs, ſoit mâle ou femelle, à acheter d'eux ou prendre à-compte de leurs ſalaires reſpectifs aucune ſorte d'alimens, ſoit boire, ſoit manger, excepté qu'ils n'en ſoient d'accord, ſous peine de 25 livres chaque fois qu'ils y contreviendront.

XIV. Tous les appartemens ou moulins deſtinés au filage des *ſoies*, tant à l'eau qu'à la main, devront être pourvus d'un chef maître, examiné par les ſyndics de l'univerſité de l'art & admis par le conſulat, lequel devra avoir l'entiere veille ſur le travail, afin que les *ſoies* ſe trouvent travaillées ſelon les articles du préſent réglement, avec défenſes auxdits maîtres d'occuper à aucun autre ouvrage continuel, actuel & particulier, les perſonnes employées audit filage, ſauf à avoir ſoin & veiller ſur le travail & ouvrages des autres perſonnes employées dans le même filage, à peine de la privation d'exercice de maître fileur, outre celle de dix écus d'or.

XV. Tous les maîtres fileurs du diſtrict de ce conſulat, ſeront tenus de ſe rendre à l'univerſité de Turin, pour reconnoître les ſyndics d'icelle, à l'exception des maîtres fileurs de Raconis, où l'établiſſement d'une univerſité de maîtres fileurs a été permis, avec la totale dépendance néanmoins du conſulat ſuſdit, & l'o-

& l'obligation d'obſérver le préſent réglement, ne voulant pas S. M. qu'aucune perſonne, ſoit par privilege, immunité ou exemption quelconque, puiſſe ſe diſpenſer de l'obſervation d'icelui, ni qu'aucun des ſuſdits maîtres puiſſe être admis à un tel exercice, qu'au préalable il ne poſſede pour le montant de cinquante doubles, ou qu'il donne une caution ſuffiſante de pareille ſomme devant le conſulat.

Quand la *ſoie* eſt moulinée, il s'agit après cela de l'employer.

De la fabrication des étoffes en ſoie. Ce travail a pluſieurs opérations préliminaires, dont nous donnerons quelques-unes ici, renvoyant pour les autres à différens articles de cet Ouvrage.

Opérations préliminaires. Premiere, il faut avoir les *ſoies* teintes. *Voyez l'article de la* FABRICATION *des étoffes*, & TEINTURE.

Deuxieme, il faut ourdir les chaînes, ce que nous allons expliquer.

Troiſieme, il faut avoir le deſſein de l'étoffe qu'on veut fabriquer. *Voyez l'article* VELOURS A JARDIN. *Voyez* auſſi *l'article* DESSEIN.

Quatrieme, il faut monter le métier d'après le deſſein. *Voyez à l'article* VELOURS, la maniere de monter un métier, avec ſa deſcription.

Cinquieme, le métier monté, il faut lire le deſſein, ce que nous allons expliquer.

Sixieme, il faut fabriquer. *Voyez à l'article* VELOURS un exemple de fabrication d'une étoffe très-difficile, & aux différens *articles* de cet Ouvrage pour les autres étoffes.

Cela fait, nous terminerons cet article par différentes obſervations uſitées ſur quelques goûts particuliers d'étoffes.

De l'ourdiſſage des chaînes. *Ourdir*, c'eſt diſtribuer la quantité de fils qui doivent compoſer la chaîne ſur l'ourdiſſoir.

On prend les 40 fils qui compoſent la cantre, & après les avoir fait paſſer chacun dans une boucle de verre, attachée au-deſſus de chaque crochet ſur lequel la *ſoie* eſt devidée; on noue tous les fils enſemble, enſuite on les met ſur une premiere cheville poſée ſur une traverſe au haut de l'ourdiſſoir, après quoi on les enverge par l'inſertion des doigts. *Voyez* ENVERGER. On les met bien envergés, ſur deux autres chevilles à quelque diſtance de la premiere. On paſſe enſuite tous les fils enſemble ſous une tringle de fer bien polie, la moitié de ces mêmes fils étant ſéparée par une autre tringle également polie, les deux tringles de fer étant attachées au plot de l'ourdiſſoir, qui au moyen d'une mortaiſe quarrée, & de la grandeur d'un des quatre montans qui ſont arrêtés en-haut & en-bas des deux croiſées, dont celle d'en-bas ayant une crapaudine de cuivre dans le milieu, dans laquelle entre le tourillon de l'arbre de l'ourdiſſoir, lui fournit la liberté de tourner, a la liberté de monter & de deſcendre; dans la croiſée d'en-haut eſt paſſée une broche de fer ſur laquelle s'enroule ou ſe déroule une corde de boyau paſſée dans une poulie du plot, & arrêtée à un tourniquet poſé perpendiculairement à la poulie de ce plot.

Quand l'ouvriere met l'ourdiſſoir en mouvement, la corde qui ſe déroule laiſſe deſcendre le plot à meſure. Ce plot conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies, de même que par la tringle ſupérieure, ſur l'ourdiſſoir en forme de ligne ſpirale, juſqu'à ce que le nombre de tours qui indique la quantité d'aunes qu'on veut ourdir ſoit complet. Ayant le nombre de tours deſiré, on prend la demi-portée avec la main droite, & la paſſant ſur une cheville; on la fait paſſer deſſous une ſeconde & la ramenant par le deſſus, on la paſſe enſuite deſſous la premiere, de façon que cette maniere de paſſer alternativement la demi-portée ou la braſſée deſſus ou deſſous les deux chevilles, forme une eſpece d'envergure pour les portées ſeulement, ce qui donne la facilité de les compter. Quand cette opération eſt achevée, on fait tourner l'ourdiſſoir dans un autre ſens, de façon que la corde du plot s'enroule à meſure, & le fait monter juſqu'à l'endroit où l'on a commencé; pour lors on enverge de nouveau fil par fil, & on met les fils envergés ſur les chevilles où ont été poſés les premiers, & faiſant paſſer la braſſée ſur la premiere, on enverge de nouveau & on deſcend comme la premiere fois, & on remonte de même, en continuant juſqu'à ce que la quantité de portées qui doivent compoſer la chaîne ſoient ourdies.

La piece étant ourdie, on paſſe des envergures en bas & en haut; celles d'en-bas ſervent à ſéparer les portées pour les mettre dans un rateau, quand on plie la piece ſur l'enſuple de derriere; l'envergure d'en-haut ſert à prendre les fils de ſuite, & de la même façon qu'ils ont été ourdis pour tordre la piece, ou pour la remettre. Les envergures paſſées & arrêtées, on tire les chevilles d'en-bas, on leve la piece en chaînette, & pour lors on lui donne le nom de *chaîne*. *Voyez* CHAÎNE.

De la lecture du deſſein. Lire le deſſein, c'eſt incorporer le deſſein dans les cordes du métier. Pour lire un deſſein dans la regle, on enverge le ſemple, obſervant de commencer l'envergure par corde qui tire la derniere arcade & la derniere maille de corps. Quand le ſemple eſt envergé, on paſſe deux baguettes un peu fortes dans les 2 envergures, & on les attache ferme ſur un chaſſis fait avec des marches, qui eſt tourné de côté, afin que la place ordinaire du ſemple ſoit libre, pour avoir la liberté de faire les lacs pendant qu'on lira le deſſein.

On range enſuite les dixaines dans les coches de l'eſcalette, par huit cordes. *Voyez* ESCALETTE. On place le deſſein ſur les dixaines de l'eſcalette, dont les grands carreaux du papier, au nombre de 50, contiennent chacun huit lignes perpendiculaires, qui ſont autant de cordes. Si le deſſein contient ſix couleurs, l'étoffe ſera de ſix lacs. Pour commencer à lire, la liſeuſe choiſit autant d'embarbes qu'elle range dans ſes doigts, qu'il y a de lacs ou de couleurs; chaque embarbe eſt deſtinée pour la même couleur pendant tout le liſage du deſſein, & on doit toujours commencer par la même, ſuivre & finir également.

Le papier réglé ayant autant de lignes tranſverſales ou horiſantales, qu'il y en a de perpendiculaires, la liſeuſe ſuit la premiere ligne, & chaque couleur qui ſe trouve ſur cette ligne, eſt priſe par l'embarbe qui lui eſt deſtinée; c'eſt-à-dire que ſi une couleur occupe ſur la ligne tranſverſale 7, 8, 10 cordes perpendiculaires, la liſeuſe doit retenir autant de cordes du ſemple, obſervant de bien prendre ſur les mêmes dixaines, & les mêmes cordes pendant la traverſée du liſage. Quand elle a fini une ligne, elle en recommence une autre de même; & quand elle eſt arrivée à la fin du premier carreau qui porte 10, 11 ou 12 lignes tranſverſales, elle noue enſemble toutes les embarbes auxquelles elle donne le nom de *dixaine*, & en recommence une autre juſque à ce que le deſſein ſoit fini.

Il faut obſerver que quoiqu'il y ait pluſieurs lacs ſur une même ligne, tous les lacs enſemble ne compoſent qu'un coup; de façon que ſi le deſſein contient ſix lacs chaque ligne, & que le carreau ait 12 lignes tranſverſales, il ſe trouve 72 lacs, qui néanmoins ne compoſent que 12 coups.

Des deſſeins répétés. Tous les deſſeins qui ſe travaillent aujourd'hui, ſoit dans l'étoffe riche, ſoit dans celle qui n'eſt brochée que *ſoie*, ne portent que 40 à 50 dixaines; ce qui les rend très-courts dans la réduction de l'étoffe; les fabriquans néanmoins, ont trouvé le moyen de faire paroître le deſſein plus long en faiſant lire le deſſein deux fois, & faiſant porter à droite ce qui eſt à gauche, ou à gauche ce qui eſt à droite; la façon de faire le deſſein pour des étoffes de ce genre, de même que pour le lire, eſt différente des autres; dans ces dernieres, il faut que le deſſinateur s'attache ſeulement à faire en ſorte que ſon deſſein finiſſe comme il a commencé, pour qu'il ſoit ſuivi pendant le cours de l'étoffe; au lieu que dans la nouvelle, il faut que le deſſein pour le lire ſoit renverſé après qu'il a été lu à l'ordinaire, pour que la figure qui étoit d'un côté ſoit portée de l'autre; or, comme en renverſant le deſſein il arriveroit que les fleurs, tiges, & autres figures qui compoſent l'étoffe, ſuppoſé qu'elles euſſent été lues en montant, ne pourroient être lues qu'en deſcendant, & que dans l'étoffe la moitié du deſſein monteroit infailliblement, & que l'autre moitié deſcendroit; il faut pour parer à cet inconvénient, que le deſſein qui ordinairement ſe lit en commençant du bas en haut, lorſqu'on le lit une ſeconde fois, ſoit lu du haut en bas, c'eſt-à-dire en remontant; de façon que par ce moyen le premier lac qui eſt lu à la ſeconde repriſe, ſe trouve précisément le même qui a été lu lorſqu'on a commencé à lire à la premiere; & par ce moyen le deſſein ſuit, comme il arriveroit ſi on ne le liſoit qu'une fois; avec la différence que tout ce qui étoit d'un côté, ſe truove de l'autre pendant tou-

toute la fabrication de l'étoffe. Il eſt néceſſaire encore que le deſſinateur faſſe rencontrer les fleurs, feuilles & tiges de ſon deſſein; de façon qu'en le renverſant de droite à gauche pour le tirer, toutes les parties ſe trouvent parfaitement ſur les mêmes cordes ou dixaines qui doivent ſe ſuccéder tant dans la fin du premier liſage, que dans le commencement du ſecond. Cette façon eſt très-ſinguliere, & des mieux imaginées de la fabrique, pour diſpenſer le deſſinateur de ne faire qu'un deſſein au lieu de deux.

Le ſieur Maugis dans ſa nouvelle méchanique a trouvé le moyen, en liſant le deſſein une fois ſeulement, de faire l'étoffe comme ſi le deſſein étoit lu deux fois, & de faire porter la figure de droite à gauche. *Voyez la diſſertation* contenant les avantages de ſa machine, imprimée à Lyon en 1758. Il ſeroit très-difficile de penſer qu'un deſſein lu une fois ſeulement, pût paroître deux fois en étoffe de différente façon; cependant le fait eſt conſtant.

Pour parvenir à cette opération, on attache deux ſemples au rame, dont l'un par la premiere corde à gauche, prend la premiere également du rame, juſqu'à celle qui finit par 400, dont la pareille du ſemple qui fait la 400e, y eſt attachée, ayant continué nombre par nombre de corde depuis la premiere des 400 du ſemple, juſqu'à la derniere. Le ſecond ſemple au contraire a la premiere corde attachée à la 400e du rame, & la 400e du ſemple à la premiere du rame; de façon que ces deux ſemples étant attachés d'une façon totalement oppoſée, il s'enſuit qu'un des ſemples porte la figure dans l'étoffe d'une façon oppoſée à l'autre, en ſuppoſant que le deſſein fût lu ſur chacun des deux ſemples ſéparés; mais comme le deſſein n'eſt lu qu'une fois ſur un ſemple, ce même ſemple ſur lequel le deſſein eſt lu, eſt accroché aux deux ſemples dont eſt queſtion; & pour fabriquer l'étoffe, on bande le ſemple qui doit faire faire la figure d'un côté, & quand il eſt fini on bande l'autre ſemple & on lâche le premier; ce qui fait que la figure eſt exécutée dans un autre ſens; c'eſt-là le ſecret. Le ſeul ſemple qui eſt lu eſt attaché horiſontalement à côté du métier & bien tendu, ayant la gavaſſiniere attachée de même au-deſſus; de façon que la tireuſe prenant le lac, s'il eſt peſant elle l'attache à une petite baſcule, qui en faiſant lever les cordes que le lac retient, celles-ci font venir les cordes d'un des deux ſemples attachés d'une façon oppoſée, leſquelles cordes entrent dans un rateau, lequel baiſſant au moyen d'une autre baſcule qui le tire par le bas, & au moyen encore de perles arrêtées & fixes ſur chaque corde du ſemple, pour empêcher que le rateau ne gliſſe; les perles retenant les cordes auxquelles elles ſont fixées, tirent la corde de rame qui fait lever la *ſoie*, & fournit le moyen à l'ouvrier de brocher le lac ou paſſer la navette, ſi le cas l'exige pour la fabrication de l'étoffe.

Exemple ſur un deſſein en petit. Aſſemblez les deux parties *AB*, de façon qu'elles forment la lettre *CG*, c'eſt le deſſein entier, ou ce qu'il doit faire en étoffe; liſez la partie *A* ſeulement, elle formera en étoffe ce que les deux parties démontrent.

Il faut pour cette opération commencer à lire en montant du côté de la lettre *a*, juſqu'à la fin de la feuille *a*, la lettre demi *C*. Cette feuille étant lue, il faut la renverſer & la lire une ſeconde fois; de façon que la lettre *A* ſoit renverſée auſſi, & ſe trouve enhaut; pour lors on lit une ſeconde fois le deſſein en remontant, & on finit de même par la lettre demi *C*. Il eſt viſible que la feuille renverſée porte à droite ce qui étoit à gauche; & que ſi on la liſoit à l'ordinaire en commençant du bas en haut, les fleurs au lieu de monter au ſecond liſage deſcendroient; mais comme on fait lire du haut en bas, la figure doit toujours ſuivre l'ordre de la premiere feuille, attendu que le premier lac qui ſe tire, ſe trouve également le premier de la premiere feuille, & que le dernier ſe trouve de même le dernier; avec cette différence, que la poſition de la feuille au ſecond liſage, ſe trouve totalement oppoſée à celle de la premiere, & que par une conſéquence infaillible, la figure doit ſe trouver de même dans l'étoffe.

Suivant cette démonſtration, dans la pratique ordinaire, un deſſein qui contient une feuille de 40 ou 50 dixaines étant lu deux fois, paroît auſſi long en étoffe, que s'il en contenoit deux; & ſuivant la méchanique du ſieur Maugis, il n'eſt beſoin que de les lire une fois, pour qu'il produiſe le même effet.

Si ces deux petites feuilles ne ſont pas ſuffiſantes pour cette démonſtration, on en fera faire deux plus grandes qui contiendront un deſſein en pluſieurs lacs brochés; & au lieu de cinq à ſix dixaines comme celles-ci, on les fera de 15 à 20 chacunes; mais il faut un avertiſſement prompt, s'il eſt poſſible: le ſilence ſur cet objet prouvera qu'on eſt ſatisfait.

Un deſſinateur qui eſt obligé de fournir chaque année 50 deſſeins dans une fabrique, contenant 100 feuilles, n'a beſoin que d'en peindre 50 pour remplir ſon objet; ce qui fait qu'il s'applique infiniment mieux à perfectionner ſon ouvrage, ſoit dans la compoſition, ſoit dans le goût: on nomme ces deſſeins, *deſſeins à répétition*.

Des cordelines. On donne le nom d'*armure* à la façon de paſſer les cordelines; mais ce mot eſt impropre; car l'armure ne concerne préciſément que la maniere de faire lever & baiſſer les liſſes, ſuivant le genre d'étoffe que l'on fabrique; au lieu que la beauté de la cordeline qui forme la liſiere, ne ſe tire que de la façon de la paſſer dans les liſſes. Auſſi l'on va donner cette façon de la paſſer, qui doit être la même dans tous les gros-de-tours & taffetas, ainſi que dans tous les ſatins, ſoit à huit liſſes, ſoit à cinq.

Pour faire une belle liſiere dans un taffetas ou gros-de-tours, il faut paſſer une cordeline ſur la premiere liſſe & une ſur la ſeconde; ainſi des autres, s'il y en a ſix ou huit. Si l'étoffe exigeoit qu'il y eût un liſeré paſſé ſous une liſſe levée ſeulement, pour lors on paſſeroit chaque cordeline ſur deux liſſes; ſavoir une ſur la premiere & la troiſieme, & une ſur la ſeconde & la quatrieme, ainſi des autres; parce que ſans cette précaution, il arriveroit que les cordelines n'étant paſſées que ſur la premiere & la ſeconde, quand on ſeroit obligé de faire lever la troiſieme & la quatrieme ſeules, & qu'elles n'auroient point de cordelines dans leurs mailles, il n'en leveroit aucune pour paſſer la navette de liſeré; conſéquemment la trame ne ſeroit point arrêtée.

A l'égard des ſatins à huit liſſes, s'ils ſont fabriqués avec deux navettes, ſoit ſatins pleins ou unis, ſoit ſatins façonnés, il faut que la premiere cordeline priſe du drap ſoit paſſée ſur la deuxieme, troiſieme, ſixieme, & ſeptieme liſſe; la ſeconde, ſur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme liſſe, ainſi des autres; de façon que la ſixieme ou huitieme cordeline ſoit la premiere hors du drap du côté droit, ou des deux navettes, quand on commence le courſe ou à travailler. A l'égard de côté gauche, il faut commencer dans un ſens contraire, c'eſt-à-dire, que la premiere du côté du drap ſoit paſſée ſur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme; la ſeconde, ſur la deuxieme, troiſieme, ſixieme, & ſeptieme, & ainſi des autres. Au moyen de cette façon de paſſer la cordeline, il arrive que les deux premiers coups de navette ſe trouvent préciſément ſous les mêmes cordelines levées; les deux ſeconds ſous celles qui avoient demeuré baiſſées; ainſi des autres juſqu'à la fin du courſe; quoique à chaque coup de navette il leve une liſſe différente, ſuivant l'armure ordinaire d'une priſe & deux laiſſées.

Cette façon de paſſer les cordelines renferme deux objets également eſſentiels pour la perfection de la liſiere. Le premier eſt que les deux coups de navette ſe trouvent régulierement de chaque côté entre les trois ou quatre mêmes cordelines autant deſſus que deſſous, & produiſent un effet bien différent que ſi elles croiſoient à chaque coup; parce que pour lors, le ſatin ne croiſant pas comme la liſiere, & la trame y entrant dedans avec plus de facilité, la liſiere avanceroit plus que l'étoffe par rapport à la croiſure continuelle; ce qui la rendroit défectueuſe, & feroit que l'étoffe étant déroulée, la liſiere feroit ce qu'on appelle en fabrique le *ventre de veau*; tandis que l'étoffe paroîtroit également tendue; ce qui arrive néanmoins très-ſouvent & fait paroître l'étoffe défectueuſe, principalement quand il s'agit de coudre liſiere contre liſiere quand elle eſt coupée pour en faire des robes ou autres ornemens.

Le ſecond objet, que l'on peut dire hardiment être ignoré de la centieme partie des fabriquans eſt, que cette façon de paſſer les cordelines, fait que dans celles qui levent du côté où on paſſe la navette, celle de la rive, ou la plus éloignée du drap, ne peut manquer de lever, & ſucceſſivement les autres une priſe & une laiſſée, afin que la trame ſe trouve retenue par celle qui leve, & que la liſiere ſoit plate à ſon extrémité; ce qui s'appelle en terme de fabrique, *faire le ruban*; ce qui n'arriveroit pas ſi la ſeconde le-

voit; parce que pour lors, le coup de navette précédent faiſant que la trame ſe ſeroit trouvée deſſous la cordeline de la rive qui auroit levé, cette cordeline ſe trouvant baiſſée quand il faudroit repaſſer les deux coups, l'ouvrier en étendant ſa trame pour la coucher, les cordelines qui ne levent pas étant très-lâches, attendu que celles qui levent ſupportent tout le poids deſtiné à leur extenſion; il arrive que la trame tire la cordeline qui n'eſt pas tendue, & la fait ranger ſous la ſeconde qui l'eſt beaucoup, attendu la levée, & forme une liſiere quarrée au lieu de former le ruban, ou d'être plate comme elle doit être.

Cette précaution quoique très-importante eſt tellement ignorée des fabriquans de Lyon, que preſque toutes les étoffes péchent par la liſiere, & que ceux qui ne connoiſſent pas la fabrique, attribuent ce défaut à la qualité de la matiere dont la cordeline eſt compoſée, quoiqu'il n'y en ait pas d'autre que celui que l'on vient de citer.

Il eſt donc d'une néceſſité indiſpenſable de paſſer les cordelines d'une façon, ſoit aux taffetas ou gros-de-tours, ſoit aux ſatins, que celle qui eſt à la rive de l'étoffe ſoit toujours diſpoſée à être levée du côté où l'ouvrier lance la navette, parce que pour lors il ſe trouvera qu'elle aura baiſſé au coup précédent: cette obſervation concerne toutes les étoffes de la fabrique en général.

Dans une étoffe telle qu'une luſtrine liſerée, la façon de paſſer la cordeline eſt différente pour qu'elle ſoit parfaite, parce que pour lors la premiere navette paſſe régulierement deux fois, quand celle du liſeré n'en paſſe qu'une; ce qui fait qu'au retour de la premiere la cordeline doit croiſer pour arrêter la trame, ce qui n'arrive pas dans celle que l'on vient de citer; de façon que dans celle-ci les deux coups de trame & celui du liſeré doivent ſe trouver ſous un même pas pour que la liſiere ne faſſe pas le ventre de veau.

Les cordelines dans celle-ci doivent donc être paſſées, ſavoir du côté droit la premiere & la plus proche du drap ſur la 3, 4, 7 & 8e liſſe; la ſeconde ſur la premiere, 2, 5 & 6e, ainſi des autres, ſoit qu'il y en ait ſix ou huit; de façon que celle de la rive ſe trouve toujours paſſée ſur les mêmes liſſes de la ſeconde; par conſéquent elle leve du côté où la navette eſt lancée. Les cordelines du côté gauche doivent être paſſées en ſens contraire, c'eſt-à-dire, la premiere plus près du drap ſur la premiere, 2, 5 & 6e, la ſeconde ſur la 3, 4, 7 & 8e, ce qui fait qu'au moyen de l'armure du ſatin, celle de la rive, au ſecond coup de navette, ſe trouve régulierement ſur la troiſieme liſſe, qui eſt celle qui doit lever à ce même coup, ſuivant l'armure du métier.

Cordelines pour les damas. Il n'eſt pas poſſible de paſſer la cordeline dans le damas, ni dans tous les ſatins à cinq liſſes; de façon que celle de la rive leve régulierement du côté que la navette eſt lancée, attendu le nombre impair des liſſes, qui fait que quand le courſe des cinq liſſes eſt fini, la navette ſe trouve à gauche dans le premier, & à droite dans le ſecond; il y a cependant une façon de les paſſer, pour que la liſiere ſoit belle, différente des autres genres d'étoffe: la premiere cordeline du côté du drap doit être paſſée ſur la premiere liſſe du côté du corps, la quatrieme & la cinquieme; la ſeconde doit être paſſée ſur la deuxieme & la troiſieme; la troiſieme ſur la quatrieme & la cinquieme; la quatrieme ſur la premiere, la ſeconde & la troiſieme; la cinquieme ſur la troiſieme, quatrieme & la cinquieme; la ſixieme ſur la premiere & la ſeconde, en commençant à la droite. La liſiere du côté gauche doit être paſſée de même que celle du côté droit. Il y a encore une autre façon de paſſer la cordeline; ſavoir, la premiere du côté du drap ſur la premiere & la ſeconde; la ſeconde ſur la quatrieme & la cinquieme; la troiſieme ſur la ſeconde & la troiſieme; la quatrieme ſur la premiere & la cinquieme; la cinquieme ſur la troiſieme & la quatrieme; la ſixieme ſur la premiere & la ſeconde, où il faut obſerver que la liſſe du milieu, ou la troiſieme par laquelle finit le ſecond courſe, ou le dixieme coup, ne doit jamais faire lever les mêmes cordelines qui ſont ſur la premiere liſſe, parce que pour lors le courſe finiſſant par celle du milieu, les mêmes cordelines leveroient, & la trame ne ſeroit point liée.

De la différence des damas de Lyon & de Gènes. La façon dont les Italiens, principalement les Génois, fabriquent le damas, eſt tellement différente de celle dont on ſe ſert en France, ſoit par la qualité & quantité de *ſoie* dont leurs chaînes ſont compoſées, ſoit par la maniere dont ils ſont travaillés, qu'il n'eſt pas beſoin d'être fabriquant pour convenir que ſi leurs étoffes ſont préférées aux nôtres, leurs principes ſont auſſi plus excellens; c'eſt ce qu'il eſt néceſſaire d'expliquer.

On vient de dire que la qualité & quantité de la *ſoie* dont les chaînes des damas qui ſe fabriquent chez l'étranger ſont compoſées, different de la quantité & qualité de celle qui eſt employée dans les damas qui ſe fabriquent en France, il faut le démontrer.

Le réglement du 1 Octobre 1737, quoique rempli de vetilles ſur le fait de la fabrication des étoffes, ne fait aucune mention des damas meubles; il ordonne ſeulement, *art.* 68. que les damas ne pourront être faits à moins de 90 portées de chaîne. Celui du 19 Juin 1744, ordonne, *titre viij. art.* 4. que les damas réputés pour meubles ne pourront être faits à-moins de 90 portées de chaîne, chaque portée de 80 fils.

Cette fixation qui ne concerne préciſément que la quantité de *ſoie* pour ce genre d'étoffe, démontre aſſez que les fabricateurs des deux réglemens qu'on vient de citer, n'étoient pas des plus intelligens, puiſque d'un côté, la quantité de *ſoie* qu'ils admettent eſt inſuffiſante, & de l'autre, qu'ils ne font aucune mention de la qualité, qui eſt auſſi eſſentielle que la quantité même.

L'*art.* 1. du réglement du 8 Avril 1724, pour la manufacture de Turin, tirée du réglement de celle de Gènes, veut que les damas ſoient faits avec une chaîne de 96 portées de 80 fils chacune, & avec un peigne de 24 portées, pour qu'il ſe trouve 8 fils par chaque dent de ce peigne, & qu'il ne ſoit employé à l'ourdiſſage des damas que des organſins du poids de 6 octaves (6 octaves ſont 18 deniers poids de marc), chaque raz (un raz fait demi-aune de France), au-moins, étant teints, ce qui vaut autant pour le poids qu'une once & demie chaque aune de la chaîne pour ceux qui s'ourdiſſent en France.

Les Piémontois ont eu ſoin de fixer le nombre des portées par rapport à la quantité de *ſoie* dans leurs damas, de même que les poids par rapport à la qualité, & n'ont pas oublié de faire ordonner que les peignes pour la fabrication de ce genre d'étoffe fuſſent compoſés d'un nombre de portées proportionné à la quantité de la *ſoie*, & ne continſſent que 8 fils chaque dent.

La fixation du poids ſeroit inutile ſi le nombre des portées n'étoit pas déſigné, parce qu'on pourroit mettre moins de portées & un organſin plus gros, s'il n'étoit queſtion que de la qualité, afin que le même poids ſe trouvât toujours à la chaîne, en conformité du réglement; ce qui contribueroit à une défectuoſité d'autant plus grande, qu'il n'eſt perſonne qui ne ſache que ce n'eſt pas le fil le plus gros & le plus peſant qui fait la plus belle toile, mais bien le plus fin & le plus léger, la quantité néceſſaire ſuppoſée complette.

Les Génois mettent 100 portées aux moindres damas meubles de leurs fabriques, & un peigne de 25 portées pour faire également le nombre complet de 8 fils chaque dent; ce qui doit immanquablement faire une étoffe plus parfaite que ſi elle ne contenoit que 90 portées, comme il eſt ordonné par les réglemens de 1737 & 1744, concernant les manufactures de Lyon.

La quantité des portées preſcrite pour les damas de Turin & de Gènes, étant ſupérieure à celle qui eſt preſcrite pour ceux qu'on fait en France, il eſt évident que leurs étoffes doivent ſurpaſſer ces dernieres; ce n'eſt pas encore aſſez pour leur perfection, ces étrangers veulent auſſi que le poids de leur chaîne ſoit fixé, crainte qu'un organſin trop fin n'altérât la qualité de l'étoffe ne garniſſant pas aſſez; ce que tous nos fabricateurs de réglemens n'ont pas ſu imaginer, quoiqu'ils ſe ſoient attachés à des minuties infiniment au-deſſous de ce que demande le damas pour qu'il ſoit parfait.

Si un organſin extraordinairement fin peut rendre le damas défectueux, quoique le nombre des portées ſoit complet, un organſin extraordinairement gros ne le rendra pas parfait; il faut une matiere proportionnée à l'étoffe pour laquelle elle eſt deſtinée; de façon que ſi un organſin trop fin fait paroître l'étoffe affamée ou peu garnie, celui qui eſt trop gros fera paroître un ſatin rude & ſec, au-lieu d'être doux &

velou-

velouté, comme il faut qu'il ſoit pour que l'étoffe ſoit en qualité.

Les Génois fabriquent encore des damas pour meubles, qui ſont les plus parfaits qu'on puiſſe faire en ce genre; ils ſont compoſés de 120 portées, & faits avec un peigne de trente portées, pour avoir, à l'ordinaire, 8 fils par dent. Ces damas ne ſont diſtingués des ordinaires de 100 portées que par la liſiere ou cordon qu'ils appellent *cimoſſa*, laquelle eſt faite en gros-de-tours, non en taffetas, c'eſt-à-dire que les deux coups de la navette, dont la trame ſert à former l'étoffe, qui ſont paſſés à chaque lac, paſſent pour le cordon ſous un même pas, & forment un parfait gros-de-tours & une belle liſiere; ce qui ſert à les diſtinguer des damas ordinaires.

Cette façon de faire la liſiere ou cordon du damas en gros-de-tours, auſſi-bien que la cordeline, eſt ſi ingénieuſe, qu'on oſe ſoutenir que de cinq ou ſix mille maîtres fabriquans qui ſont à Lyon, il n'en eſt pas peut-être dix qui ſur le champ ſoient en état de démontrer de quelle façon peut être faite une choſe auſſi ſinguliere, pas même encore en leur donnant le tems de l'étudier. Ce ſont cependant des payſans très-groſſiers qui font de telles étoffes, auſſi-bien que les velours.

A l'égard de la façon dont les damas ſont travaillés à Gènes, elle eſt différente de celle de France.

Toutes les chaînes des étoffes façonnées qui ſe font ou fabriquent à Lyon, ne reçoivent l'extenſion forte qu'elle doivent avoir pendant le cours de leur fabrication, qu'au moyen d'une groſſe corde, laquelle étant arrêtée par un bout au pié du métier, fait enſuite trois ou quatre tours au-tour du rouleau ſur lequel la chaîne eſt pliée, & ayant ſon autre bout paſſé dans un valet, ou eſpece de baſcule de la longueur d'un pié & $\frac{1}{2}$ plus ou moins, dont une partie taillée en demi-rond enveloppe ce même rouleau ſur lequel il eſt poſé horiſontalement, on accroche à ſon extrémité un poids d'une groſſeur proportionnée, & ſelon qu'exige la longueur de la baſcule qui tient le rouleau arrêté; de façon que pour tenir la chaîne tendue il faut tourner le rouleau oppoſé ſur lequel l'étoffe ſe roule à meſure qu'on la travaille, & au moyen d'une roue ou roulette de fer, taillée comme une roue à rochet d'une pendule, dans les dents de laquelle accroche un fer courbé pour entrer dans chacune de la roulette, & la retenir; à meſure qu'on tourne le rouleau de devant, auquel eſt attaché & placé quarrément la roulette en queſtion, on fait devider le rouleau de derriere, & la chaîne ſe trouve toujours tendue.

Cette façon de tenir tendue la chaîne des étoffes façonnées eſt très-commode, principalement pour les riches, qui demandent une extenſion continuelle de la chaîne, par rapport à cette quantité de petites navettes ou eſpolins, qui ne pourroient pas ſe ſoutenir ſur l'étoffe ſi la piece étoit lâche; mais elle eſt ſujette à un inconvénient auquel on ne ſauroit parer, en ce que les grandes ſecouſſes que la tire occaſionne pendant le travail de l'étoffe, jointes aux coups de battant, & à la liberté que le baſcule donne au rouleau de derriere de devider, font toujours lâcher un peu plus, un peu moins la chaîne, laquelle par conſéquent perdant une partie de ſon extenſion, la fait perdre également à l'étoffe fabriquée. De-là vient le défaut ordinaire des damas de Lyon de paroître froiſſés dans des certains endroits ſi-tôt qu'ils ſont hors du rouleau, ce qui s'appelle *gripper*, dans le langage de la fabrique de Lyon, défaut qui ne ſe trouve point dans les damas de Gènes, ou autres d'Italie, parce qu'ils ſont travaillés différemment.

Les Génois n'ont ni corde, ni baſcule, ni roulette de fer attachée à l'enſuple ou rouleau de devant, pour tenir tendues les chaînes de leurs étoffes; ils ſe ſervent ſeulement de deux chevilles de bois, dont la premiere de deux piés de longueur environ, étant paſſée dans un trou de deux pouces en quarré, fait au rouleau de devant, qui pour cet effet eſt percé en croix en deux endroits de part en part, eſt attachée par le bout à une corde qui tient au pié du métier de devant.

L'enſuple ou rouleau de derriere eſt percé auſſi à un des bouts, comme celui de devant; & lorſqu'il eſt queſtion de donner l'extenſion à la chaîne, on paſſe dans une des quatre entrées que forment les deux trous de part en part, une cheville de bois de la longueur de trois piés & demi au moins, à l'aide de laquelle on donne l'extenſion néceſſaire pour la fabrication, en attachant la cheville par le bout à une corde placée perpendiculairement à l'eſtaze du métier, au-deſſus de l'endroit où ce même bout ſe trouve.

Cette façon de tenir la chaîne tendue n'eſt ſuſceptible d'aucun inconvénient; au contraire, par le moyen de la cheville de derriere, on ne lui donne que l'extenſion qu'elle demande; ce qui n'arrive pas avec la baſcule qui, ſelon l'humide ou le ſec, laiſſe courir le rouleau ou enſuple de derriere plus ou moins, ſuivant les grandes ou petites ſecouſſes que la chaîne reçoit par la tire, toujours peſante dans le damas, & cauſe l'inégalité qui ſe trouve dans les étoffes façonnées de cette eſpece; elle empêche le froiſſement ou grippure qui ſe trouve dans les damas de Lyon, parce qu'elle retient toujours la chaîne dans cette même égalité d'extenſion qui lui eſt néceſſaire pour la perfection de l'étoffe; les ſecouſſes qu'elle reçoit ne la faiſant ni lâcher, ni tirer plus qu'il ne faut, elle fait même que l'étoffe reçoit une eſpece d'apprêt pendant la fabrication, qui ne ſe voit que dans les damas de Gènes, ou autres fabriqués de la même maniere.

Quoiqu'on n'ait pas fait mention de la quantité de brins dont l'organſin, pour faire le damas, eſt compoſé, on penſe bien que ceux qui ſont faits avec un organſin à trois brins, doivent être plus beaux que ceux faits avec un organſin qui n'en contient que deux, par conſéquent on ne dira rien de plus ſur cet article.

La façon dont on vient de démontrer la différence qui ſe trouve dans la fabrication des damas d'Italie, & dans celle des damas qui ſont fabriqués en France, de même que celle qui ſe trouve dans la quantité & qualité des *ſoies* dont les uns & les autres ſont compoſés eſt ſi ſenſible, qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que dès que les fabriquans de France voudront ſe conformer à la maxime des Italiens, ils feront des étoffes auſſi parfaites que celles qui ſont travaillées par les montagnards de Gènes.

Tout ce que les fabriquans de France pourroient oppoſer à ce qui vient d'être dit en ce qui concerne le damas, & ce qui a été dit précédemment concernant le velours, eſt qu'étant obligés de tirer du Piémont les organſins propres à faire les chaînes de ſemblables étoffes pour qu'elles ſoient parfaites, les droits de ſortie, les frais de tranſport, les droits d'entrée dans le royaume, la proviſion des commiſſionnaires qui vendent pour le compte des négocians piémontois, leur faiſant revenir la *ſoie* infiniment plus chere qu'aux Génois & autres italiens, il s'enſuit que l'étoffe fabriquée leur reviendroit également à un prix qui les mettroit hors d'état d'en faire le commerce.

Obſervation concernant ce dernier article qui demande un examen très-ſcrupuleux.

Un ballot d'organſin de cent trente-ſix livres poids de Piémont, qui font cent huit livres poids de Lyon, paye pour la ſortie du pays 105 liv. argent de Piémont, qui font cent vingt-ſix livres argent de France, ci . . . . 126 l.

Pour voiturer de Turin à Lyon, . . 10

Pour la douane à l'entrée du royaume, ... 70

Le commiſſionnaire de Lyon qui vend pour le compte du marchand piémontois, exige ordinairement quatre pour cent de proviſion pour demeurer du croire, ce qui fait qu'en ſuppoſant le prix de la *ſoie* à vingt-cinq livres la livre, la proviſion monte à cent livres ſur un ballot, ci . . 100 l.

Les ballots d'organſin que l'on tire du Piémont, ne paſſent point par la condition publique (*a*) attendu que cette pré-

cau-

(*a*) La condition publique eſt une chambre établie à Turin, pour y mettre les *ſoies* lorſque l'acheteur en convient avec le vendeur. Cette chambre contient quatre cheminées, dans leſquelles on fait un feu modéré pendant toute l'année, excepté dans les mois de Mai, Juin, Juillet & Août. Dans cette chambre, on ſépare la *ſoie* par matteaux, qui contiennent

nent

caution eſt contre l'intérêt du propriétaire, ce qui fait qu'il n'en eſt pas un qui ne faſſe une diminution de 3, 4, 5, 6 livres, même juſqu'à 7; on la réduit ici à trois livres & demie, tant pour les uns que pour les autres, ce qui fait quatre-vingt-ſept livres dix ſols, ci . . . . 87 l. 10 ſ.

Total, 393 l. 10 ſ.

Le ballot d'organſin teint ne rend au plus que ſoixante-quinze livres, ce qui fait que la *ſoie* teinte revient à 5 liv. 5 ſ. plus chere aux François qu'aux Italiens, attendu qu'ils ſont obligés de payer les droits du quart de la *ſoie*, qui s'en va en fumée dans les opérations de la teinture, & que les droits qui ſe perçoivent en France n'équivalent pas ſur les étoffes étrangeres aux frais que les fabriquans françois ſont obligés de ſupporter, ce qui fait que l'étranger peut donner ſa marchandiſe à meilleur prix que le fabriquant françois.

Si les fabriquans françois achetoient eux-mêmes en Piémont les *ſoies* qu'ils emploient, ils gagneroient & les frais de commiſſion & les diminutions qui ſe trouvent ſur les ballots; en les faiſant conditionner, la loi étant telle que le négociant piémontois ne ſauroit le refuſer; & que dans l'article qui eſt contenu dans cette loi, il eſt préciſément ſtipulé que dans le cas où l'acheteur & le vendeur ſeroient convenus que la *ſoie* ne paſſeroit pas à la condition publique, dans le cas de conteſtation pour l'humidité ou autre défectuoſité, le conſulat de Turin n'en prendroit aucune connoiſſance, ce qui n'eſt pas de même quand la *ſoie* y a paſſé.

Il faudroit des fonds trop conſidérables pour acheter comptant les *ſoies* qu'ils emploient, vendre leurs marchandiſes pour terme, payer les façons, *&c.* les *ſoies* ſe vendant ordinairement à Lyon pour dix-huit mois de terme, d'ailleurs les marchands de *ſoie* de Lyon ſont obligés de faire des groſſes avances à ceux du Piémont dans le tems du tirage des *ſoies*, tant pour l'achat des cocons dans les campagnes qui ne ſe fait que comptant, que pour le payement des femmes qui tirent la *ſoie*, & autres frais. Les Anglois & Hollandois fourniſſent des fonds quelquefois deux années d'avance, parce qu'ils en tirent plus que nous, attendu qu'ils n'en cueillent point.

Des étoffes riches en 800. Les étoffes qui ſe font depuis peu en 800, ſont aſſez ſingulieres pour qu'elles méritent de tenir place dans les mémoires de la fabrique d'étoffes de *ſoie*, or & argent.

Les étoffes en 800 ordinaires n'ont point de répétition, parce que ſi elles en avoient, il faudroit néceſſairement 800 cordes de rame, 800 arcades & 800 cordes de ſemple, ce qui donneroit 1600 mailles. Or comme on a démontré dans tous les mémoires, que la réduction ordinaire de l'étoffe riche eſt de 800 mailles de corps, il s'enſuit que tous les 800 qui ſe ſont faits juſqu'à ce jour, ſont ſans répétition & montés en 800 cordes de rame & autant de ſemple, & une demi-arcade ſeulement, ce qui ſupprime la répétition.

Suivant la nouvelle méthode, on fait une étoffe en 800, c'eſt-à-dire ſans répétition dans la largeur avec 400 cordes ſeulement & 400 arcades. Il paroît ſurprenant qu'avec 400 arcades il n'y ait pas de répétition, attendu qu'il n'eſt pas difficile de faire une étoffe qui dans ſa largeur n'aura point de répétition, en attachant une demi-arcade à chaque corde de rame & ne laiſſant que 400 mailles de corps, mais il paroît impoſſible de la faire avec une arcade entiere qui leve 800 mailles.

Pour faire une étoffe dans ce goût; il faut faire deux deſſeins de même hauteur pour 400 cordes de ſemple, ſoit 8 en 10, ſoit 8 en 11, ſoit 8 en 12, ſuivant que le fabriquant deſire que l'étoffe ſoit réduite, la liſeuſe met les deux deſſeins l'un ſur l'autre; & quand elle a lu un lac ou toutes les couleurs différentes qui ſont ſur la ligne horiſontale du premier deſſein, elle en lit une autre ſur le ſecond, & continue de même juſqu'à la fin des deux deſſeins en entier. Il faut bien faire attention que ſous la dénomination d'un *lac* en fait de liſage de deſſein, on comprend toutes les dorures & *ſoies* qui ſe brochent d'un ou deux coups de navettes aux deux autres, ſuivant la diſpoſition de l'étoffe, mais ordinairement il n'y en a qu'un, attendu que la trame ne doit faire aucune figure dans ce genre d'étoffe, mais ſeulement le corps de cette même étoffe, de façon que quoiqu'il ſe trouve 5, 6, 7, même 8 lacs & plus à brocher dans l'intervalle d'un coup de navette à l'autre, tous ces lacs enſemble néanmoins n'en compoſent qu'un, ſuivant le liſſage. On voit actuellement à Lyon des étoffes qui ont juſqu'à 12, même 13 lacs brochés & un paſſé, ce qui fait 14 lacs; mais elles ſont rares, attendu les frais de main-d'œuvre, & qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire plus d'un demi-quart par jour. Tous ces lacs brochés cependant & le lac paſſé n'en compoſent qu'un ſuivant le liſſage.

Le deſſein lu & le métier monté, l'ouvrier fait tirer les premiers lacs qui doivent être brochés, & ne paſſe ou ne broche ſur l'étoffe qu'un côté des lacs qui ont été tirés & qui ſe rapportent au premier deſſein lu; il fait tirer enſuite les lacs du ſecond deſſein, & les broche dans la place qu'il a laiſſé vuide, ou qu'il n'a pas broché dans l'étoffe de façon qu'il ne broche qu'une répétition de chaque deſſein, ſoit à droite, ſoit à gauche; de cette maniere, il ſe trouve qu'encore que le métier ne ſoit monté que de 400 cordes à l'ordinaire, les deux deſſeins lus, comme il a été démontré, contenant 400 cordes chacun, forment un 800 parfait.

Suivant cette façon de travailler, il ſe trouve qu'une étoffe de 6 lacs brochés chaque deſſein en contient 12, ce qui augmente conſidérablement les frais de main-d'œuvre; on a cependant trouvé le moyen de parer à cet inconvénient, mais il n'eſt pas aiſé. Comme il n'y a encore que trois ou quatre métiers dans Lyon montés dans ce genre, il ne s'eſt trouvé qu'une liſeuſe qui ait pu mettre en uſage la méthode qui commence à ſe mettre en pratique pour diminuer la quantité de lacs brochés. Il faut, pour cette opération, que la liſeuſe obſerve le vuide ou le fond qui ſe trouve dans chacun des deux deſſeins, & qu'elle ait ſoin de porter les parties qui ſe trouvent garnies dans le premier deſſein dans le lac de la partie vuide du ſecond, & de même celles qui ſe trouvent garnies dans le ſecond deſſein dans la partie vuide du premier; ce qui fait qu'au-lieu de 12 lacs brochés, il arrive qu'il ne s'en trouve quelquefois que 6, 7 à 8, plus ou moins; il faut en même tems que l'ouvrier ait un grand ſoin de ne pas brocher à droite ce qu'il a broché à gauche ſur le drap ou étoffe, ce qui n'eſt pas aiſé ou facile pour l'ouvrier, & encore plus mal-aiſé pour la liſeuſe, qui eſt obligée de choiſir ſes lacs, pour ainſi dire, des yeux; inſenſiblement les liſeuſes & les ouvriers s'accoutumeront à travailler dans ce goût, parce qu'il n'eſt rien dont les fabriquans ne viennent à bout lorſqu'ils veulent s'appliquer ſérieuſement.

Quoique cette façon de lire le deſſein ſoit détaillée autant qu'elle peut l'être, de même que celle de travailler l'étoffe, elle ne paroît pas aiſée à comprendre, ſi on ne connoît pas à fond, pour ainſi dire, le métier; ainſi l'on pourroit objecter que, ſans ſe donner tant de peine, il ne ſeroit pas difficile de monter un métier & faire une étoffe ſans répétition, en faiſant lire un deſſein de 400 cordes à l'ordinaire, & au-lieu de 800 mailles de corps n'en mettre que 400.

L'on répondra à cette objection qu'il eſt très-aiſé de faire une étoffe ſans répétition ſur un 400 ordinaire; mais on obſervera en même tems que ſi le corps ne contenoit que 400 mailles, la réduction ſeroit ſi groſſiere, qu'au-lieu de 4 à 5 bouts dont un gros-de-tours ou ſatin eſt compoſé pour la trame qui fait le corps de l'étoffe, il en faudroit plus de dix; en voici la raiſon.

Le papier reglé ſur lequel le deſſinateur peint ſon deſſein, porte la largeur juſte de l'étoffe. Ce deſſein étant répété deux fois dans cette même étoffe, doit ſe trouver réduit à la moitié juſte dans la hauteur, comme il eſt forcé de l'être dans la largeur. Pour par-

nent quatre à cinq écheveaux chacun; on les paſſe dans des ficelles, leſquelles ſont ſuſpendues dans le milieu; & le ballot ayant été peſé avant que d'y être porté, on laiſſe la *ſoie* vingt-quatre heures; après quoi on la repeſe: ſi le ballot a diminué de deux livres & demie, il eſt reporté une ſeconde fois, & enfin ſi à la troiſieme la diminution ſe trouve encore de même, pour lors il eſt confiſqué. Comme perſonne n'eſt forcé de porter la *ſoie* à la condition publique, les propriétaires de celles qui ſont envoyées à Lyon n'ont garde de faire paſſer les leurs par une épreuve de cette ſorte.

parvenir à cette réduction, il faut que la trame qui en fait le corps ſoit proportionnée pour qu'elle ſoit parfaite, attendu que ſi on trame trop gros, les fleurs, feuilles ou fruits qui doivent être ronds, ſeront larges; de même que ſi on trame trop fin, les fleurs ſeront écraſées, & perdront de leur beauté; c'eſt pour cela qu'un deſſein ſur un papier de 8 en 10 exige d'être tramé plus gros que celui qui eſt ſur un 8 en 11; de même que celui qui eſt ſur un 8 en 11, doit être également tramé plus gros que celui qui eſt ſur un 8 en 12, attendu que la dixaine étant parfaitement quarrée, plus elle contient de coups dans ſa hauteur, plus il faut qu'ils ſoient fins pour qu'ils puiſſent y entrer. Ce fait poſé pour principe, il s'enſuit que 400 mailles de corps dans la largeur ordinaire, qui ne garniront que par la quantité de 8 mailles chaque dixaine, ne réduiront pas autant que 800 mailles qui en donneront 16, attendu la répetition. Par la même raiſon, puiſque 12 coups doivent former le quarré dans un deſſein de 8 en 12 ſur 16 mailles, il en faudroit 24 ſur 400 mailles dans la largeur; ce qui écraſeroit la fleur, laquelle, pour être dans ſa rondeur, exigeroit une fois plus de trame chaque coup que l'étoffe ordinaire, à quoi il faut ajouter que la découpure dans le deſſein qui ordinairement eſt de 4 fils doubles, ſe trouvant pour-lors de 8, ajouteroit une imperfection par ſa groſſiereté, à laquelle il ſeroit impoſſible de parer, puiſque dans un ſatin de 90 portées qui compoſent 7200 fils, la maille de corps contenant 9 fils, pour lors elle en contiendroit 18. On peut voir dans le *traité des ſatins réduits* toutes les proportions géométriques qui doivent être obſervées pour former une réduction juſte dans toutes les étoffes, proportionnément à la quantité de mailles de corps contenues dans les largeurs ordinaires, puiſque chaque maille doit avoir ſa corde. Par exemple.

Un fabriquant de Lyon vient de monter un métier qui commencera à travailler dans la ſemaine: ce métier contient 3200 mailles de corps ſans répétition, conſéquemment 3200 cordes de rame, & autant de ſemple. Comme la largeur de 3200 cordes de ſemple porteroit huit fois autant de largeur qu'un 400 ordinaire, on a adoſſé deux caſſins de 1600 cordes chacun, leſquelles cordes ſont faites d'un fil de lin très-fin, & ne porteront pas plus large qu'un 800 ou un mille à l'ordinaire: ce qui facilitera le travail qu'une trop grande largeur auroit totalement rendu impoſſible. L'étoffe qui doit être fabriquée, ne ſera point à répétition, attendu qu'elle eſt deſtinée pour habit d'homme à bordure, qui ne ſauroit être répetée, cette bordure n'étant que d'un côté, de même que la patte de la poche & la ſoupatte qui ne ſauroient ſe trouver dans le milieu de l'étoffe, par conſéquent être répétées. Ce métier aura deux corps de 1600 mailles chacun; chaque maille ne devroit avoir qu'un fil double; mais comme le double corps exige deux chaînes ou une chaîne & un poil; chaque maille de corps contiendra deux fils doubles; ce qui fera la réduction tant dans la chaîne que dans le poil.

Suivant cette diſpoſition, une fleur qui dans un 400 ordinaire de huit dixaines de largeur eſt réduite à 4 dixaines, ſera réduite dans celle-ci à deux: ce qui eſt un objet conſidérable, puiſqu'elle doit être dans ſa hauteur d'une pareille réduction; mais pour parer à un inconvénient auſſi difficile, on prend un parti convenable, qui eſt qu'au lieu de peindre le deſſein dans ſa hauteur ſur un papier de 8 en 10, en 11 ou en 12, on tourne le papier de côté, & on peint le deſſein ſur le papier en hauteur de 10, de 11, de 12 en 8: ce qui fait qu'au lieu de 12 coups de navette que contient la dixaine ſur une largeur de 8 cordes, il n'en faut que 8 ſur une largeur de 10, 11 ou 12; pour lors on peut donner à la trame un peu plus de groſſeur, pour que l'étoffe ait ſa qualité: ce qui n'empêche pas que la découpure ne ſoit exactement fine, dès qu'elle ne contient que deux fils par mailles de corps: & ce qui fait toute la beauté de la réduction.

Pour ne rien laiſſer à deſirer ſur les réponſes aux objections qui pourroient être faites ſur la réduction, on pourroit avancer que dans un 400 qui ne ſeroit pas répeté, le deſſinateur n'auroit qu'à faire les fleurs, feuilles & fruits plus longs en hauteur, & que pour lors l'ouvrier étant obligé de mettre en rondeur tous les ſujets dont le deſſein ſeroit compoſé, il ne ſeroit pas obligé de tramer avec tant de brins. A quoi on répond 1°. qu'il ne ſeroit pas poſſible qu'un deſſinateur travaillât régulierement, s'il étoit obligé de défigurer ſon deſſein; 2°. la découpure étant groſſe par la maille de corps, lorſqu'elle ſe trouveroit placée perpendiculairement, ſeroit beaucoup plus fine, lorſqu'elle le ſeroit horiſontalement, parce qu'elle ſeroit beaucoup plus ſerrée par la fineſſe de la trame 3°. il eſt d'une néceſſité indiſpenſable que le deſſein ſoit peint avec une correction exacte, puiſque pour parvenir à ce point, les deſſinateurs qui veulent faire du beau, ſont obligés de faire des eſquiſſes autant parfaites qu'il leur eſt poſſible, ſur des papiers qui portent juſte la moitié de l'étoffe, pour celles qui ſont répetées, de façon que l'eſquiſſe doit être ſemblable à l'étoffe, tant en hauteur qu'en largeur, & quand elle eſt faite, on la diviſe en pluſieurs quarrés égaux pour la peindre de même ſur le papier réglé; on appelle mettre en carte l'eſquiſſe qui eſt diviſée également en même nombre de quarrés: ce qui fait qu'en ſuppoſant l'eſquiſe parfaite, il n'eſt pas poſſible que le deſſein ſoit autrement. Par exemple, une eſquiſſe qui repréſente l'étoffe fabriquée, doit porter juſte la moitié de la feuille du papier réglé, puiſque la feuille porte juſte la largeur de l'étoffe dont le deſſein eſt répeté. La feuille du papier réglé contient 50 dixaines de largeur & 40 de hauteur, on la diviſe en dix parties pour la largeur de cinq dixaines chacune, & en huit parties pour la hauteur: ce qui fait également cinq dixaines pour la hauteur, conſéquemment des quarrés parfaits. On diviſe l'eſquiſſe de même, après quoi on peint le deſſein; & en ſuivant cette méthode il eſt phyſiquement impoſſible de ſe tromper.

Modele d'un deſſein à répétition. Faites lire le deſſein *A A*, en commençant par le même endroit juſqu'en *O O*, la partie ou le côté *A A* étant en-bas; la feuille étant lue, renverſez-la, & mettez *A A* en haut; liſez une ſeconde fois, & commencez de même par *A A*, en montant la feuille à meſure que l'on lira pour finir en *O O*. Cette façon de lire vous donnera l'étoffe, comme ſi vous aviez lu à l'ordinaire la feuille *B B* à la ſuite de la feuille *A A*: ce qui fait que la moitié du deſſein ſuffit pour les étoffes à deſſeins répetés & épargne la moitié du travail au deſſinateur.

Avec la machine du ſieur Maugis il n'eſt beſoin que de lire une fois la demi-feuille pour ſemblable opération.

Fonds d'or ou d'argent. Tous les fonds d'or ou d'argent riches, qui ſe fabriquent aujourd'hui à Lyon, ſoit pour habits d'hommes, ſoit pour veſtes, ſe font à double corps, ou à la broche, il n'y a plus que les fonds d'or pour ornement d'égliſes qui ſe faſſent à l'ordinaire, c'eſt-à-dire comme ils ont été démontrés précédemment, avec des fonds de couleur: tous les riches en or ont des chaînes, poils, *&c.* en couleur d'or ou aurore; & ceux en argent, en blanc.

Toutes les chaînes des fonds or contiennent 40 portées doubles, qui compoſent 3200 fils doubles, & 10 portées de poil, qui font 800 fils doubles ou ſimples; doubles, ſi l'organſin eſt fin; & ſimple, s'il eſt gros: on ajoute un ſecond poil de 40 portées ſimples, lorſque l'on veut une dorure relevée qui imite la broderie. Tous les métiers généralement quelconques, ſont montés en gros de tours, c'eſt-à-dire ſur 4 liſſes de levée pour la chaîne & le rabat, & autant pour le rabat du poil; & deux ſeulement pour le lever.

Tous les métiers & doubles corps ont 200 cordes pour la chaîne, & 200 cordes pour le poil; chaque corde, tant de la chaîne que du poil, contient deux arcades pour faire lever les 800 mailles de chaque corps, ce qui fait que les fleurs ou ornemens ſont répétés quatre fois dans l'étoffe; on ne ſauroit en répéter moins dans les 400 ordinaires.

Comme la lame, ſoit or ou argent, eſt ce qu'il y a de plus brillant dans l'étoffe riche, c'eſt auſſi cette partie de dorure qui eſt ſemée le plus abondamment dans toutes les étoffes; on la paſſe preſque dans toutes à-travers avec la navette; on la broche dans quelques-unes, mais rarement.

Ce coup de navette en lame doit faire deux figures très-différentes, quoique d'un ſeul jet; la premiere, un grand brillant où la lame n'eſt point liée; la ſeconde, un très-beau fonds moiré, ſuivant le goût du deſſinateur.

Pour l'intelligence de cette opération nous donnerons le nom de *petit corps*, à celui dans lequel les fils de poil ſont paſſés ſeulement, & le nom de *grand corps* à celui dans lequel la chaîne eſt paſſée de même.

Les

Les deſſeins pour ce genre d'étoffe doivent être lus ſur les deux corps, pour le broché ou autre coup de navette s'il s'en trouve, telles que les rebordures, *&c.* à l'exception du lac de la navette de lame, lequel doit être peint en deux couleurs, l'une pour faire la moire, & l'autre pour faire le brillant.

De quelque façon que ſoient peintes les deux couleurs, pour faire avec la navette un fonds moiré & un fonds brillant, néanmoins pour concevoir plus aiſément cette opération, nous ſuppoſerons le tout moiré en marron pour la couleur peinte ſur le deſſein, & le brillant en rouge.

Ces deux couleurs doivent être lues enſemble, & ne contenir qu'un ſeul lac; ſavoir le rouge ſur les deux corps, & le marron ſur le grand corps ſeulement.

Pour travailler l'étoffe on paſſe le coup de fonds en *ſoie* aurore ou blanc, ſuivant les dorures; on broche enſuite les eſpolins, ſoit *ſoie*, ſoit dorure différente de la lame, & au dernier coup la navette de lame, crainte que ſi on la paſſoit au premier coup, après la navette de *ſoie* la lame n'étant point arrêtée, le broché de tous les eſpolins ne la fît écarter ou rompre. Sitôt que la lame eſt paſſée, on fait lever les liſſes du poil ſeulement, ſous le fil deſquelles on paſſe, ſans aucun lac tiré, un coup de navette, auquel on donne le nom de *coup perdu*, & cela pour arrêter le poil qui, ſans ce coup, traîneroit ſous la piece dans les parties moirées.

Il eſt donc aiſé de comprendre que dès que l'on tire le lac de lame, tout ce qui eſt lu ſus les deux corps ſe tire, à l'exception du marron, qui n'étant lu que ſur le grand corps, la partie qui ne ſe tire pas demeure en fonds, & fait le liage de la moire; cela eſt clair, puiſque c'eſt la partie du poil qui n'eſt lue que ſur un corps.

Les habits pour homme & les veſtes très-riches ne contenant que de très-petites fleurs, il s'en fait à quatre chemins qui font quatre répétitions; il s'en fait enſuite à cinq chemins, à ſix, à ſept & à huit, & point au-deſſus. Mais comme le fabriquant doit chercher la facilité du travail dans ſes opérations, & qu'il faut néceſſairement que les 800 mailles de chaque corps travaillent, un métier à quatre chemins ou répétitions, doit contenir 200 cordes pour chaque corps, ce qui fait deux arcades chaque corde de rame, & 400 cordes à l'ordinaire.

Un métier à cinq répétitions ou chemins, ſe monte avec 160 cordes, qui ſont 320 pour les deux corps, & deux arcades & demie à chaque corde de rame.

Trois arcades à chaque corde de rame, un métier à ſix chemins, 133 cordes, 266 pour les deux corps.

3 arcades $\frac{1}{2}$ à chaque corde de rame, un métier à 7 chemins, 114 cordes, 228 pour les deux corps.

4 arcades à chaque corde de rame, un métier à 8 chemins, 100 cordes. 200 pour les deux corps.

Le deſſein pour 4 chemins ou répétitions, doit

contenir	25 dixaines, ci	25 dix.
à 5 chem.	20 dix. ci	20 dix.
à 6 chem.	16 dix. 5 cordes, ci	16 dix. 5 cord.
à 7 chem.	14 dix. 2 cordes, ci	14 dix. 5 cord.
à 8 chem.	12 dix. 4 cordes, ci	12 dix. 4 cord.

Comme l'extenſion des chaînes qui ſont néceſſaires pour la fabrication des étoffes riches, fatigue beaucoup plus les cordages que les plombs qui ſont attachés aux mailles du corps. Les fabriquans qui ont un peu d'intelligence, prennent deux cordes pour une lorſqu'ils font lire les deſſeins, dans le nombre de celles qui ſont deſtinées pour le grand corps, dont chaque maillon doit ſoutenir quatre fils doubles de la chaîne, & quatre fils ſimples pour le relevé, ce qui compoſe douze fils bien tendus; & s'il y a huit répétitions, chaque corde doit faire lever 96 fils, ce qui les fatigue beaucoup, tant celles du ſemple que celles du rame: conſéquemment c'eſt une attention qui même n'eſt pas connue de tous nos fabriquans de Lyon dont la plupart ne ſont, pour ainſi dire, que des automates qui ne ſavent travailler que machinalement; au-lieu que dans le petit corps, un métier monté à huit répétitions, ne leve pas plus de huit fils ſimples ou doubles, & encore d'un poil qui n'eſt pas tendu extraordinairement pour que la dorure ou lame liée paroiſſe mieux dans l'étoffe.

On ne croit pas devoir obmettre que tous les gros de tours riches, étant compoſés de 40 portées doubles, qui font 3200 fils, les poils pour lier la dorure de 10 portées qui font 800 fils, il ſe trouve par ce moyen quatre fils doubles, chaque maille de corps & un fil de poil ſimple ou double, conſéquemment quatre fils doubles, à chaque dent de peigne qui contient 800 dents, & un fil de poil; ce qui fait que dans les doubles corps, ce liage ſerré, & les fils ſi près les uns des autres, font la moire en queſtion, le liage du poil dans les autres étoffes brochées n'étant que du quart du poil qui eſt paſſé ſous quatre liſſes de rabat, c'eſt-à-dire toutes les quatre dents du peigne, un fil.

L'on ajoutera encore qu'il faut autant d'arcades au petit corps qu'il en faut au grand, pour que le tout puiſſe ſe faire juſte; & cela à proportion des répétitions.

Le beau relevé ſe fait aujourd'hui avec un deuxieme poil de quarante portées ſimples; ce qui fait quatre fils ſéparés chaque maillon & chaque dent du peigne.

La dorure pour relever eſt ordinairement or ou argent liſſe, broché à deux bouts; il faut que le deſſein & le métier ſoient diſpoſés pour cette opération.

Quant au deſſein, la dorure qui doit être relevée, doit être peinte d'une ſeule couleur, ſelon l'idée du deſſinateur; la partie qui doit être relevée, doit être peinte d'une couleur oppoſée à cette premiere, & par-deſſus; en obſervant que dans toutes les parties qui contiennent les extrémités des ſujets, il y ait au-moins deux côtés au-delà de celles qui doivent être relevées, c'eſt-à-dire que ſi la dorure qui doit être relevée eſt peinte en jaune; la partie qui doit faire le relevé en bleu, peinte ſur la partie jaune, tous les contours, refentes, *&c.* doivent être rebordés de deux cordes de jaune, tant en-dehors qu'en-dedans.

Pour brocher le relevé, on tire le lac peint en blanc, & on fait rabattre tout le poil des 40 portées ſimples, qui ordinairement n'eſt paſſée que dans le corps, & ſous deux ou quatre liſſes de rabat; après quoi on paſſe l'eſpolin qui contient une petite canette de 4 ou 6 gros bouts de *ſoie*, après quoi on laiſſe aller la marche, & on fait tirer un ſecond lac qui eſt le même, à l'exception des deux cordes de plus dans toute ſa circonférence, & on broche l'eſpolin de dorure.

Les deux cordes de plus, peintes dans les circonférences & découpures des fleurs relevées, ſont ſi néceſſaires, que ſi elles manquoient, on ne tireroit que la même partie ſous laquelle auroit paſſé la *ſoie* pour relever; il arriveroit alors que la *ſoie* paſſée étant étendue auſſi-bien que la dorure, reſſerreroient les rives ou extrémités des fleurs de telle façon qu'il ſe feroit des ouvertures dans l'étoffe, qui ſeroient très-défectueuſes, & porteroient coup à la vente; ce qui eſt arrivé dès le commencement que le relevé a été mis en pratique.

Etoffes à la broche. Le fonds d'or ou d'argent à la broche ne different en aucune façon pour l'apparence de ceux qui ſont à double corps, mais la fabrication en eſt très-différente; outre que l'on peut fabriquer un fonds or à la broche, comme une autre étoffe, avec 400 cordes & deux répétitions ſeulement; au-lieu qu'en double corps il faudroit 800 cordes, ſavoir 400 pour le poil & 400 pour la chaîne.

L'invention de la broche, dès le commencement, ne fut miſe en pratique que pour rendre le liage de la corde plus fin, & pour le faire grand ou petit, ſuivant que la beauté de l'étoffe l'exigeoit; pour lors on faiſoit tirer les cordes du liage telles qu'elles étoient peintes par le deſſinateur, & en même tems on faiſoit rabattre avec la marche une liſſe qui faiſoit baiſſer un fil double de chaque maille du corps qui etoit tirée, après quoi on paſſoit la broche; & faiſant tirer enſuite le lac qui devoit être broché, & joignant la broche au peigne, il arrivoit que le lac tiré en levant la broche, enlevoit en même tems les trois quarts de chaque maille de corps qui étoient demeurées deſſus, & ne laiſſoient pour lier que le quatrieme fil que la liſſe de rabat avoit fait trouver ſous la broche lorſqu'on l'avoit paſſée quand le lac avoit été tiré.

La broche fait aujourd'hui le même effet que le double corps; il y a encore cette différence qu'avec la broche on peut faire un fonds moiré avec le quart de la chaîne, en faiſant baiſſer une liſſe du rabat; pour lors il ne faut point de coup perdu, comme au double corps; ou-bien avec le poil en faiſant baiſſer les quatre liſſes de liage; pour lors il faut le

coup

coup perdu comme au double corps; ainſi tout revient au même.

Les métiers pour la broche ſont montés à l'ordinaire, comme tous les gros-de-tours en 40 portées doubles de chaîne, & de dix de poil; on les monte auſſi en relevé, en ajoutant un ſecond poil de 40 portées ſimples, comme il a été dit ci-devant. Les parties qui doivent faire fonds moire & fonds brillant par la lame, doivent être peintes ſur le deſſein, comme celles des doubles corps.

Au lieu d'un ſeul lac qui ſuffit pour le double corps, afin de faire le moëre & le brillant, ici il en faut deux. En ſuppoſant la partie du brillant ſans liage peinte en rouge, & celle de la moire en marron, on tire la partie peinte en rouge, ſous laquelle on paſſe la broche nuement, ſans bouger ni faire mouvoir aucune liſſe, & lorſque la broche eſt paſſée, on prend le ſecond lac peint en marron, que l'on tire avec celui qui eſt peint en rouge; pour lors faiſant baiſſer tout le poil de dix portées, ou une des quatre liſſes qui contient le quart de la chaîne, on paſſe la navette de lame, ou on broche l'eſpolin de la même qualité de dorure.

Il eſt très-aiſé de comprendre, que le premier lac tiré ſe trouvant (ou la *ſoie* qu'il leve) toute ſur la broche, quand le ſecond eſt tiré enſuite, la broche étant près du peigne, les fils que la liſſe de rabat fait baiſſer étant ſur la broche, ne peuvent pas ſe trouver deſſous étant arrêtés par cette même broche, & qu'il n'y a que ceux du ſecond lac, leſquels ſe trouvant deſſous, & n'étant gênés en aucune façon, forment la figure de la moire, en baiſſant auſſi bas que le reſte de la chaîne qui ne ſe tire pas; & le vuide qui ſe trouve dans la partie où les fils ne peuvent pas baiſſer, forment le brillant de la lame. Il eſt vrai que pour cette opération il faut deux tems; ſavoir, celui de paſſer la broche, & celui de paſſer la navette, au lieu qu'au double corps, il n'en faut qu'un, qui eſt celui de paſſer la navette ſeulement. Mais en revanche ſur le métier de la broche, on peut, comme on l'a déja dit, faire l'étoffe à l'ordinaire à deux répétitions non-ſeulement, mais encore toutes ſortes de gros-de-tours à la broche ou non, ſans rien changer au métier, ce qui ne ſauroit ſe faire avec les doubles corps.

L'on a trouvé depuis peu une invention aſſez jolie pour faciliter le travail des étoffes à la broche, qui ſouvent ſont difficiles à travailler, lorſque la moire ſe fait par le moyen du quart de la chaîne, il ne ſera pas difficile de le comprendre; par exemple, lorſque l'étoffe a plus de brillant que de moire, & que l'on fait baiſſer le quart de la chaîne, il arrive que les fils de cette chaîne, qui eſt extrêmement tendue, le deviennent encore davantage, lorſque la partie de *ſoie* qui doit faire la moëre eſt levée, le quart de cette même partie étant forcé de baiſſer, fait une triple extenſion; ſavoir, celle de la chaîne ordinaire, celle de la tire, & celle du rabat, lequel peſant ſur la broche, la force de baiſſer, & fait que la navette de lame ne peut ſe paſſer que difficilement dans ces momens, qui, ſuivant les deſſeins, ne ſont pas de durée. Au moyen de cette méchanique, la broche paſſe derriere le peigne dans quatre lames d'un fer bien poli paſſé dans la chaîne, comme des mailles de liſſes, & lorſqu'on veut paſſer la navette, on fait lever la petite méchanique, comme une liſſe qui ſoutient la broche, & la navette ſe paſſe plus aiſément. L'auteur du préſent mémoire a donné dans le panneau, comme les autres; il a fait faire la petite méchanique, & s'en eſt ſervi pendant quelques jours; tout ce qu'elle a de plus beau eſt de lancer la broche auſſi promptement que la navette, & de la retirer de même quand la lame eſt paſſée. Après avoir bien examiné ſi on ne pourroit pas trouver un moyen plus aiſé pour cette opération, il n'a pas pu s'empêcher de rire de ſa ſimplicité, & de celle de tous les fabriquans qui travaillent ces genres d'étoffes; il a raiſonné & penſé, que puiſque tous les fabriquans en double corps font la moëre avec le poil qui eſt paſſé au petit corps, on pouvoit bien la faire de même avec le poil, quoique le métier fût monté autrement; de façon qu'au lieu de faire baiſſer le quart de la chaîne au coup de lame, il a fait baiſſer les 4 liſſes de poil, ce qui revient au même, puiſqu'il ſe trouve un fil par dent de peigne, quand tout le poil baiſſe, comme au quart de la chaîne.

On pourroit dire que la quantité de fils de poil qui baiſſent, étant égale à celle des fils de la chaîne, l'extenſion des fils de poil doit produire le même effet que celle des fils de la chaîne; à quoi on répondra, que tous les poils en général deſtinés à lier la dorure dans les étoffes de la fabrique, ne ſont point tendus & arrêtés comme les chaînes, attendu qu'ils enterreroient la dorure; d'ailleurs les poids qui les tiennent tendus montent à fur & meſure qu'ils s'emploient (précaution néceſſaire pour conſerver l'égalité de l'extenſion), au lieu que les chaînes ſont arrêtées avec des valets ou eſpeces de baſcules chargés de poids conſidérables, qui empêchent à l'enſuple de jouer pendant le cours de la fabrication, ce qui n'eſt pas de même au poil qui monte & deſcend, c'eſt-à-dire le poids, tandis que l'on travaille l'étoffe, de façon que l'on voit dérouler le poil, lorſqu'on le fait rabattre pour paſſer le coup de lame, & ainſi monter le poids & deſcendre, ſuivant les efforts de la tire & du rabat, & par ce moyen conſerver toujours l'égalité de ſon extenſion, ce qui eſt d'une conſéquence infinie pour toutes les étoffes de la fabrique, dans leſquelles les poils ſont deſtinés à former des liages dans la dorure. Au moyen de cette façon de travailler, en faiſant baiſſer le poil au lieu de la chaîne, l'on paſſe la navette de lame auſſi aiſément que dans une étoffe unie.

Suite des étoffes à la broche. Il ſe fabrique à Lyon des étoffes riches, auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'étoffes à la broche, qui dans le commerce n'ont d'autres dénomination que celle de fond d'or ou d'argent riches. Voici ce que c'eſt.

Toutes les étoffes riches de la fabrique, dont la dorure eſt liée par les liſſes, ſoit par un poil, ſoit par la chaîne, ont un liage ſuivi qui forme des lignes diagonales, leſquelles partant à droite & à gauche, ſelon la façon de commencer ou d'armer le liage, en commençant par la premiere du côté du battant, & finiſſant par la quatrieme du côté des liſſes, ou en commençant par cette derniere, & finiſſant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage en général, & pourvu que la liſſe ne ſoit pas contrariée, eſt la même, ou produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus groſſe, qui imite la broderie, appellée vulgairement *dorure ſur liage*, parce que pour lors on ne baiſſe point de liſſe pour lier cette dorure, qui n'eſt arrêtée que par la corde; c'eſt-à-dire, que dans les parties de dorure qui ſont tirées, & qui ont une certaine largeur; le deſſinateur a ſoin de laiſſer des cordes à ſon choix, leſquelles n'étant pas tirées, & ſe trouvant à diſtance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La diſtance ordinaire des cordes qui ne ſont point tirées, afin d'arrêter la dorure, eſt de 13 à 14 cordes; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne paſſe pas pour les plus larges, 5 à 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le deſſinateur qui le marque au deſſein, a encore la liberté de diſtribuer ce liage à ſon choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, quarrée ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure, à former les côtés, ce qui ne ſe peut avec la liſſe ordinaire. Cette façon de tirer la dorure étant peinte ſur le deſſein, il n'y a pas de doute que le deſſinateur ne la diſtribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la repréſente comme une broderie parfaite.

Malgré la beauté que l'étoffe acquérera par cette façon arbitraire de lier la dorure, il s'y trouveroit un défaut, auquel on a voulu remédier. Trente années ou environ ſe ſont paſſées, ſans qu'on ait pu y parvenir. La corde de la maille qui lioit cette dorure, & qui tenoit ordinairement dans les fonds gros-de-tours, huit fils ſimples, ou quatre fils doubles, qui compoſent la dent du peigne, étoit trop groſſe, en comparaiſon des autres liages qui ne ſont que d'un fil ſimple, ou de deux fils dans le taffetas ou gros-de-tours, parce que ce genre d'étoffe eſt ourdi de même, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſéparer le fil qui a été doublé par l'ourdiſſage. Il falloit donc trouver le moyen de diminuer la groſſeur de ce liage, ſans déranger néanmoins la variation qui lui eſt donnée, pour qu'il ſoit parfait; & voici comment en eſt venu à bout un des plus habiles fabriquans de Lyon.

On a dit ci-devant, que le deſſinateur peignoit ſon liage par la corde, pour lui donner l'agrément qu'il

qu'il deſiroit; la liſeuſe laiſſoit en fond cette corde peinte, afin que n'étant pas tirée, elle formât une découpure, qui arrêtoit ou lioit la dorure. On a ſuivi le même ordre, quant à la façon de peindre le deſſein; mais au lieu de laiſſer en fond la corde deſtinée à lier la dorure, il a fallu au contraire en faire un lac particulier, & la faire lire comme les autres couleurs.

Lorſqu'il eſt queſtion de fabriquer l'étoffe, on fait tirer le lac qui contient les différentes cordes deſtinées à lier la dorure; ce lac étant tiré, l'ouvrier au moyen d'une marche particuliere, poſée exprès, fait baiſſer une des quatre liſſes du rabat de la chaîne, laquelle faiſant baiſſer de même un des quatre fils doubles de la maille, il paſſe une petite baguette de fer ronde & bien polie dans la ſéparation des fils, que chaque maille tirée a fait lever, de façon qu'il ſe trouve un fil double de chaque maille deſſous la baguette de fer. Cette opération faite, il pouſſe la baguette de fer du côté du peigne, & immédiatement après, il fait tirer le lac de la dorure qui doit être liée par la corde, en laiſſant aller le lac des cordes même, ſous leſquelles la baguette a été paſſée. Ce lac étant tiré, les cordes qui doivent lier reſtent en fond comme à l'ordinaire; mais la baguette qui eſt couverte des trois quarts des fils de chaque maille, étant levée par les autres parties de *ſoie*, ſous leſquelles la dorure doit être paſſée; elle leve par conſéquent les trois quarts des fils de chaque maille dont elle eſt couverte, & ne laiſſe dans le fond que le ſeul fil double qui a été baiſſé, lorſqu'on a tiré le lac du liage qui ſert ſeul à lier la dorure, au lieu des quatre qui la lioient précedemment, après quoi l'ouvrier la tire pour paſſer les autres dorures & les couleurs dont l'étoffe eſt composée.

Cette baguette eſt un peu plus groſſe que celle qui forme dans le velours cizelé, celui qui n'eſt pas coupé, & qui vulgairement eſt nommé *velours friſé*; elle a la même longueur & paſſe tranſverſalement ſur l'étoffe.

Cette façon de lier la dorure, eſt ſans contredit une des plus belles inventions qui ait été trouvée dans la fabrique, eu égard à l'état actuel où elle ſe trouve.

Quelques fabriquans pour ſe diſtinguer ont voulu faire des étoffes liées de même, ſans ſe ſervir de la baguette de fer, qui a fait donner à l'étoffe le nom d'étoffe à la broche, parce que dans le patois de Lyon, on appelle ordinairement *broche*, une petite baguette de bois, de fer ou de laiton; ils y ont réuſſi, en faiſant ourdir un poil de 10 portées, compoſant 800 fils; mais pour faire cette opération, il falloit 800 mailles de plus, pour contenir les 800 fils de poil, conſéquemment 400 cordes de rame, & 400 à chaque ſemple de plus, ce qui, avec le fil de lac d'augmentation, faiſoit un objet de trois à quatre cens livres de dépenſe pour l'ouvrier, indépendamment de l'embarras de cette quantité de cordages, qui retarde toujours la fabrication: au lieu que dans l'étoffe à la broche, il n'y a rien à changer au métier, ni au travail, ſi ce n'eſt le tems de la paſſer, qui n'eſt rien pour ainſi dire, ce qui a fait donner la préférence à la premiere invention.

Etoffes riches qui ne peuvent ſe faire que l'endroit deſſus. La Ruſſie & quelques provinces du Nord, tirent de la fabrique de Lyon, des gros-de-tours ſans nuances, qui ſont très-riches.

Les étrangers veulent des étoffes pour l'hiver, qui aient beaucoup d'apparence, & qui ne ſoient pas cheres, de façon qu'elles ne ſont brochées qu'avec de la lame d'or ou d'argent, qui eſt l'eſpece de dorure qui a le plus de brillant, ce qui convient parfaitement à l'un & à l'autre ſexe qui ne s'habille, pour ainſi dire, que la nuit, les jours y étant trop courts en hiver; il eſt vrai qu'on y envoye auſſi des marchandiſes très-riches, dans le goût ordinaire; mais comme la lumiere favoriſe plus que les autres celles qui ſont faites ſeulement avec de la lame, celles-ci ont la préférence.

La raiſon qui fait que les étoffes fabriquées avec de la lame ſeulement, exigent que l'endroit ſoit deſſus, ne pouvant être faites auſſi belles & auſſi bon prix, ſuivant la méthode ordinaire, demandent une explication détaillée; il faut la donner.

Les découpures qui ſont néceſſaires pour donner aux fleurs, feuilles & tiges, l'agrément qui leur convient, pour qu'elles ſoient parfaites, reſteroient en fond de la couleur de la chaîne, dès qu'il n'y auroit qu'un lac broché & appauvriroient l'étoffe ce qui eſt le langage ordinaire, parce que les découpures étant ou plus grandes ou plus petites, ſuivant que les feuilles ou les fleurs l'exigent pour leur perfection, diminueroient leur brillant, attendu l'oppoſition qui ſe trouveroit entre la *ſoie* qui paroîtroit terne, en comparaiſon de la lame, & cette même lame dont l'éclat ſeroit diminué; il eſt vrai que l'on pourroit faire lire un ſecond lac qui ne contiendroit que ces découpures, & le brocher en friſé de la même dorure de la lame, c'eſt-à-dire or, ſi la lame étoit or, & argent, ſi la lame étoit de même; pour lors la découpure étant brochée & couverte par un friſé, la fleur, la feuille ou la tige ſeroient également riches, & l'étoffe ne ſeroit point appauvrie. Il n'eſt pas poſſible de trouver une autre méthode pour une étoffe, dont l'endroit eſt deſſous. Dans ce cas, un lac de plus augmenteroit la façon de l'ouvrage, & le friſé la matiere, par conſéquent le prix de l'étoffe.

Les fabriquans de la ville de Lyon, ingénieux à faire des étoffes, dont le bon marché leur procure la préférence, & ſatisfaſſent les perſonnes qui veulent briller à peu de frais, ont trouvé le moyen de faire l'étoffe auſſi belle, avec un lac ſeul, & ſans y ajouter de friſé, en baiſſant l'endroit deſſus.

Ils font pour cet effet deſſiner le deſſein à l'ordinaire, & ne font peindre que la corde qui fait le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures grandes & petites, qui ſe trouvent dans tous ces ſujets, c'eſt le terme; ils font lire les parties peintes qui ſont d'une ſeul couleur, le vuide qui ſe trouve entre ces parties peintes, forme le deſſein, pour lors la brodure des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures étant tirées pour brocher la lame, l'ouvrier fait baiſſer trois liſſes du rabat du gros-de-tours, au moyen d'une marche poſée exprès pour cette opération, les trois liſſes rabattant les trois quarts de la chaîne; le quart qui demeure levé, ayant du vuide par la ſéparation des trois quarts qui baiſſent, forme un liage ſerré, ſous lequel la lame étant paſſée, elle fait un eſpece de friſé, qui paroît ſi peu différent de la lame ordinaire, qu'il n'eſt perſonne qui ne s'y méprenne; & comme la lame n'eſt liée que par la corde, le liage ne ſe trouvant que d'un ſeul fil, au lieu de quatre, il produit le même effet que dans les étoffes à la broche. Obſervez que le liage eſt abſolument peint & lié avec les découpures & les cordes qui forment le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, dont le deſſein eſt compoſé.

Cette invention, à la broche près, n'eſt pas une des moindres de la fabrique, on peut dire même qu'elle a eu des admirateurs.

Il ſe fabrique des étoffes, auxquelles on a donné le nom de *péruviennes*, qui ſont faites au bouton, qui ſont légeres, jolies & à bon marché.

Elles ſont compoſées d'une chaîne de 50 à 60 portées, ourdie en deux couleurs différentes; chaque couleur de la chaîne a un corps particulier; les deux corps donnent lieu à deux lacs différens, leſquels ſe tirent ſucceſſivement l'un après l'autre; on paſſe un coup de la même navette ſous chacun des deux lacs tirés, la couleur de la trame qui eſt dans la navette eſt différente de celle des deux chaînes, de façon que l'étoffe montre trois couleurs différentes, ce qui compoſe une étoffe auſſi belle que le deſſein peut y contribuer, & qui ne revient pas chere.

Cette étoffe n'a point de liſſes pour le coup de fonds, les fils qui le forment ſont paſſés dans les mailles; on a ſoin de faire lire le fonds avec la figure, de façon qu'au moyen de la tire, l'un & l'autre ſe fait enſemble.

En ſuppoſant la chaîne d'une étoffe ſemblable de 60 portées, elle contient 4800 fils. Chaque fil doit avoir ſa maille de corps afin que le fonds puiſſe ſe faire tel qu'il eſt dans un taffetas; ſavoir un pris & un laiſſé: il faudroit donc par conſéquent 4800 mailles de corps & autant d'aiguilles de plomb pour faire baiſſer la maille quand on laiſſe aller le lac tiré: or dans cette étoffe 120 ou 160 aiguilles ſuffiſent pour cette opération, & voici de quelle façon on s'y prend.

Comme les deſſeins de la péruvienne ſont petits, ceux qui portent 30 lacs d'hauteur ont 60 liſſes, ſavoir 30 pour chaque couleur de la chaîne, plus ou moins à proportion de la hauteur du deſſein; les liſſes ſont faites de façon qu'il s'en trouve toujours une plus haute que baſſe de deux pouces au moins quoique les mailles ſoient de hauteur égale. Cette précaution eſt néceſſaire, afin que 60 ou 80 liſſes ne

portent que la moitié de la diſtance que les liſſes ont ordinairement entr'elles; chaque liſſe ne porte que deux aiguilles, de façon qu'au moyen de cette façon de monter ce métier, au lieu de 4800 aiguilles, 120 ou 160 ſuffiſent pour faire l'étoffe. Il faut obſerver encore que ces liſſes ſont faites de façon qu'il y a une diſtance de trente mailles chaque liſſe de l'une à l'autre ſi le métier eſt de 60, & de 40 s'il eſt de 80, afin que chaque maille puiſſe ſe trouver régulierement à la place du fil dans laquelle il doit être placé pour qu'il ne ſoit point contrarié; ces ſortes de liſſes ſont appellées *liſſes à jour*, par rapport à l'éloignement des mailles. Les liſſerons ſur leſquels ſont montées les liſſes de cette façon, n'ont pas plus d'une ligne d'épaiſſeur, ce qui fait que 60 liſſes ne portent guere plus de trente lignes ou trois pouces, par la façon dont on vient de démontrer que les liſſes étoient faites & attachées lorſqu'elles ſont ſerrées; mais comme dans le travail elles ont beſoin d'une certaine diſtance pour qu'elles puiſſent avoir du jeu, la diſtance ordinaire eſt toujours de ſix pouces environ. On évite par cette façon de monter le métier, l'embarras de deux corps, ſans leſquels on ne ſauroit faire une étoffe, quand elle eſt façonnée, outre les quatre premieres liſſes qu'on ne ſauroit s'épargner pour en faire le fonds.

Pour que le deſſein paroiſſe plus long, ou ait plus de hauteur dans une étoffe de cette eſpece, le deſſinateur a ſoin de le compoſer de maniere qu'il ſoit répété, c'eſt-à-dire, qu'on puiſſe revenir ſur ſes pas en tirant le bouton, ce qui s'appelle *deſſiner à retour*. En conſéquence au lieu de paroître de 30 coups de hauteur dans l'étoffe de 60 liſſes, il paroît en avoir 60, & à proportion dans les autres.

Des fonds or guillochés. Pour l'intelligence de cette façon de faire des fonds or dont la dorure pût par le liage former une eſpece de guilloché, il faut examiner ce qui a été écrit ſur les étoffes riches à la broche. *Voyez ce qui précede*. La façon de travailler les étoffes en ſe ſervant de la broche, alongeoit un peu le travail, il étoit néceſſaire de trouver un moyen qui parât à cet inconvénient & qui produisît le même effet; pour y parvenir, on ajouta pluſieurs liſſes de liage & une quantité de marches équivalente à ces liſſes, dont chacune doit avoir ſa marche; dans cette quantité de marches, on en choiſiſſoit deux pour former un liage droit ſur la lame brochée, les autres liſſes étoient diſpoſées de façon qu'elles faiſoient une certaine figure dans les dorures qu'elles lioient, néanmoins cette figure étoit toujours la même dans le cours du deſſein, il étoit donc néceſſaire de trouver un moyen de diſtribuer une façon de lier la dorure, qui fût différente dans toutes les parties que l'on vouloit qui fuſſent liées différemment, ce qui n'auroit pas pu ſe faire qu'en mettant autant de liſſes, & conſéquemment autant de marches que les différences du guilloché en auroient exigé, ce qui, ſur un deſſein de dix dixaines, huit en douze, auroit exigé cent vingt liſſes & autant de marches de liage.

La méthode qui a été miſe en uſage pour parvenir à faire des fonds or ou autres étoffes riches, dont le liage formât des guillochés différens dans les étoffes, a été celle de monter des métiers à deux corps; ſavoir, un corps pour le poil, & un pour la figure: les premiers métiers ont été montés, ſavoir, 200 cordes pour la figure, & 200 pour le poil, afin de ne point déranger l'ordre des 400 cordes, nombre ordinaire de la plus grande quantité des métiers. Chaque corde de rame étoit attachée à deux arcades, ou deux arcades étoient attachées à chaque corde de rame, pour faire tirer quatre mailles de corps, ce qui fait 800 mailles à l'ordinaire pour former la réduction qui eſt en uſage dans la fabrique; le ſecond corps étoit attaché de même à 400 arcades, dont deux étoient attachées à chacune des 200 autres cordes de rame, ce qui faiſoit encore 800 mailles dans leſquelles étoient paſſés 800 fils de poil pour lier la dorure de façon que l'ourdiſſage du poil étant de 10 portées à 80 fils chacune, le nombre de 800 fils ſe trouvoit complet & égal à celui de la chaîne quant aux mailles de corps, le nombre des fils de la chaîne étant pour ces genres d'étoffes de 40 portées doubles qui compoſent 3200 fils doubles qui valent autant que 6400 ſimples, & par conſéquent 4 fils doubles chaque maille de corps, ce qui fait tous les 4 fils doubles un fils de liage, l'uſage étant de paſſer le liage de façon, que dans toutes les étoffes façonnées, il ſe rencontre tous les 6, 8, 10 & 12 fils un de liage, pour que la dorure ne ſoit pas trop couverte. Si le liage étoit plus ſerré ou que le nombre de fils fût plus grand, attendu que la largeur de l'étoffe eſt la même, ils ſe raprocheroient davantage.

L'ouvrier en paſſant les fils de poil & ceux de la chaîne dans les liſſes après les avoir paſſé dans chaque corps ſéparément, doit avoir un grand ſoin de paſſer les fils de poil dans les liſſes, de façon que la premiere maille ou boucle de la liſſe réponde parfaitement à la premiere maille du corps, la ſeconde à la ſeconde, la troiſieme à la troiſieme, la quatrieme à la quatrieme, pour les 4 liſſes dans leſquelles on le paſſe ordinairement. Cette précaution eſt d'une néceſſité indiſpenſable, atendu que ſi elle n'étoit pas d'accord, les liſſes diſpoſées pour lever à chaque coup de navette qui fait le corps de l'étoffe, une partie du poil; ſi ce poil n'étoit pas d'accord avec les liſſes, il feroit lever quelques-uns des fils qui doivent lier la dorure, ce qui formeroit une contrariété qui rendroit l'étoffe défectueuſe, ainſi qu'il a été dit pluſieurs fois dans les *articles* où il a été queſtion du liage de toutes les dorures en général, la maxime étant que le fil qui doit lier la dorure ou la *ſoie* ne doit point lever dans les coups de navettes qui précedent les lacs que l'on doit brocher, attendu que les lacs brochés & les coups de navettes ne forment qu'un même coup dans le travail de l'étoffe ou une même ligne horiſontale ſur le deſſein.

On pourroit objecter que le poil pour lier étant paſſé dans un corps particulier, le travail de l'étoffe le faiſant lever & baiſſer, les liſſes deſtinées à lui donner ce mouvement devroient être inutiles. A quoi on répond, que ſi un poil de fil ſe trouvoit, ſuivant la figure que le deſſinateur donneroit à ſon ouvrage, 2, 3, 4, 5 dixaines & plus ſans travailler, ce fil de poil paroîtroit à l'envers de l'étoffe dans une pareille étendue, ce qui feroit qu'outre qu'il lâcheroit plus que ceux qui travailleroient, cet envers ſeroit ridicule & rendroit l'endroit de l'étoffe dans lequel il ſeroit employé très-défectueux, attendu qu'il ne lieroit pas comme celui qui tireroit davantage; c'eſt préciſément pour parer à cet inconvénient, que l'ouvrier, outre que ce poil eſt paſſé dans le corps, eſt encore obligé de le paſſer dans deux ou quatre liſſes, n'importe qu'une liſſe, s'il n'eſt paſſé que ſur deux, ou que deux, s'il eſt paſſé ſur quatre, puiſſent lever en croiſant, & draper avec la chaîne, la liſſe ou les deux levant alternativement aux coups de navette qui ſont paſſés pour faire le corps de l'étoffe, en obſervant toujours, comme il a été dit, de ne pas faire lever celui qui doit lier, ce qu'il eſt aiſé de prévoir en accordant l'armure avec la façon dont le poil eſt paſſé dans le corps.

Toutes ces étoffes riches ſont montées ordinairement en gros-de-tours, attendu qu'il ne paroît point de fond, ce qui fait que la chaîne pour les or eſt toujours de couleur aurore, & blanche pour les fonds argent, ce qui a donné lieu de parler de 40 portées doubles pour l'ourdiſſage, qui valent & compoſent 80 portées à fils ſimples, ſur quoi il faut obſerver, que ſi on ourdiſſoit 80 portées à fils ſimples, la quantité de croiſés que les fils donneroient, empêcheroient à l'étoffe de ſe ſerrer, puiſque dans 80 portées ſimples qui compoſent 6400, il ſe trouveroit 3200 croiſures, au lieu que dans 3200 fils doubles, il ne s'en trouve que 1600. On fait à Lyon des gros-de-tours ourdis à 60 portées ſimples; mais comme dans ce nombre de 60 portées, qui compoſent 4800 fils ſéparés, il ſe trouve 2400 croiſures, ces étoffes ne peuvent recevoir qu'une trame très fine par rapport à ces mêmes croiſures, elles ne forment qu'un ſimple taffetas très-mince; cette obſervation eſt de conſéquence.

Pluſieurs fabriquans font aujourd'hui teindre leurs chaînes & leurs poils en blanc pour les étoffes riches, dont les plus grands ſujets (terme de fabrique) ou les principales parties ſont en argent; & lorſqu'ils veulent ſur la même chaîne faire des or, ils la jauniſſent avec du rocou, ce qui vaut à-peu-près autant que ſi elle étoit teinte en aurore, puiſque le fond de l'étoffe quant à la chaîne, ne paroît pas.

Les premieres étoffes qui ont été faites dans ce goût étant montées, comme il a été dit, ſur 200 cordes, le deſſein ne pouvoit être que très-petit, attendu que le deſſinateur dans la hauteur du deſſein étoit obligé de ſe conformer à la largeur; aujourd'hui on les monte ſur des 400, ce qui fait qu'il faut des caſſins de

en 800, & les ſemples de même, ce qui néanmoins ne fait que 800 mailles de corps pour la chaîne, & pareille quantité pour le poil, chaque corde de rame n'ayant qu'une arcade au lieu de deux, tant pour la chaîne, que pour le poil; de façon que le deſſinateur peut s'étendre autant qu'il le juge à-propos.

Le métier diſpoſé de la maniere qu'on vient de le décrire, le deſſinateur peint le liage de la façon qu'il deſire qu'il ſoit fait, en donnant à chaque partie de dorure le guillochage qui lui convient, ce qui ne pourroit pas ſe faire avec la broche, parce qu'à chaque partie de dorure, il faudroit la paſſer; ce qui, dans une étoffe de quatre lacs de dorure donneroit quatre paſſages de broche, qui vaudroient autant que quatre lacs de plus, & avec les lacs de nuance augmenteroit conſidérablement la main-d'œuvre.

Pour lire les deſſeins diſpoſés pour ce genre d'étoffe, on commence ordinairement par les 200 ou 400 cordes du poil, la liſeuſe prenant toutes celles qui ne ſont pas marquées ſur le deſſein, & laiſſant celles qui le ſont à chaque lac qu'elle prend avec ſon embarbe; lorſque la liſeuſe a lû la partie du poil, elle fait couler ſon deſſein ſur l'eſcalette de 50 dixaines pour les 400, & de 25 pour les 200; après quoi elle lit une ſeconde fois les mêmes lacs en prenant les cordes qui doivent lier la dorure, ou celles qu'elle a laiſſé comme les autres, de façon que le même lac lié deux fois n'en forme cependant qu'un, & lorſqu'on le tire pour travailler l'étoffe, la corde que la liſeuſe a laiſſée en liſant la partie du poil demeure en bas & forme le liage, tel qu'il a été peint par le deſſinateur.

Si l'invention des étoffes à la broche a paru belle, celle-ci ne l'eſt pas moins; avec la broche, on pourroit la paſſer une ou deux fois; mais quand il faut la paſſer ſouvent dans un lac, le travail eſt trop alongé, au lieu que dans celle-ci le travail ſe fait à l'ordinaire, & l'on n'a pas beſoin de marches de liage; il eſt vrai que la dépenſe du métier eſt plus conſidérable, mais une fois faite il y en a pour long-tems.

Les fonds or les plus riches ont été faits dans tous les tems ſur des métiers montés en 600 cordes conſéquemment 600 arcades & 1200 mailles de corps, ce qui faiſoit une grande réduction, quoique le papier ne fût-que de 10 en 10. Depuis les inventions du guillochage, on a monté des 600 à 600 mailles, ce qui ſemble diminuer la réduction; mais en revanche, on fait le deſſein de 8 en 14, ce qui faiſant dans la hauteur quatre coups de plus chaque dixaine, forme une réduction équivalente; la découpure eſt plus large qu'aux 400 ordinaires; le guillochage de ces étoffes ſe fait par un plus grand nombre de liſſes de poil, attendu que ſi on vouloit le faire avec un double corps, il faudroit des rames & des ſemples de 1200 cordes de largeur; l'on ne déſeſpere pas cependant que dans la ſuite l'on n'en vienne à-bout.

Il ſe monte actuellement à Lyon un métier qui contiendra 1600 cordes de rame, & par conſéquent autant à chaque ſemple, il contiendra 3200 mailles de corps; on ne donnera la deſcription quand il ſera achevé. Il faut obſerver que l'étoffe n'aura que la largeur ordinaire, on doit penſer quelle ſera la réduction; on craint qu'elle ne ſoit trop forte pour la dorure qui ne pourra pas ſe ſerrer, excepté qu'on ne trame extraordinairement fin, ce qui pourroit occaſionner une qualité trop mince dans l'étoffe,

Pour l'intelligence de l'armure du poil des étoffes à double corps, l'on obſervera que dans toutes les étoffes montées ſur des métiers à 400 cordes; le caſſin eſt compoſé de 8 rangs de 50 poulies chacun, pour contenir un pareil nombre de cordes; on commence à paſſer les cordes de bas en haut, ou de haut en bas, n'importe, dans une poulie de chacun des 8 rangs, ſavoir, une corde chaque poulie; & on continue de ſuite, en reprenant toujours par le même rang où l'on a commencé, juſqu'à la fin. Les planches dans leſquelles ſont paſſées les arcades, ont également 8 trous chaque rang, pour qu'elles puiſſent ſe rapporter à ceux du caſſin, Le poil, qui le plus ordinairement eſt paſſé ſur quatre liſſes, doit ſe rapporter de même aux huit mailles de corps attachées aux huits arcades, qui paſſent dans les huit trous de la planche, de façon que les huit premieres mailles ou boucles des quatre liſſes doivent faire le rang complet des huit mailles de corps, ce qui fait deux mailles ou boucles ſur chacune des quatre liſſes. Le fil du ſecond rang des mailles du corps doit également correſpondre à la boucle de la premiere liſſe, & continuer de même tous les fils de poil juſqu'à la fin, de ſorte que le dernier fil de poil ſe puiſſe trouver ſur la derniere des quatre liſſes, & le premier ſur la premiere. Cette préciſion eſt tellement néceſſaire, que ſi par hazard on ſe trompoit d'un fil, il faudroit dépaſſer le tout, attendu la contrariété qui ſe trouveroit dans le fil du liage qui leveroit au coup de navette, dans le tems où il faudroit que la liſſe le fît baiſſer; par la même raiſon le deſſinateur doit avoir un grand ſoin que le point que forme ſon liage, ſoit placé de façon qu'il puiſſe correſpondre & à l'armure du métier, & à celle du remettage, ou paſſage du fil dans les liſſes, ce qui n'eſt pas difficile, lorſque le deſſinateur entend un peu la fabrique; d'ailleurs, la ligne du deſſein, c'eſt-à-dire, celle qui eſt tirée horiſontalement, doit ſe conduire pour cette opération qui eſt immanquable, & qui ne le géne point quant au goût qu'il veut donner à ſon liage guilloché.

L'ouvrier de ſon côté doit avoir une grande attention, quand il arme ſon métier, de ne faire lever que la ſeconde & la quatrieme liſſe pour paſſer ſon coup de navette, ſi le point du liage ſe trouve placé ſur la premiere ligne du deſſein, lequel point doit correſpondre à la premiere maille du corps, conſéquemment à la premiere boucle de la liſſe; de ſorte que tous ces fils étant deſtinés pour le liage, ne doivent point lever au coup de navette qui ſert à former le corps de l'étoffe, & à draper le poil, ainſi des autres.

Enfin le liage à double corps eſt ſi joli, que dans un même lac broché, toute la dorure, ſoit or liſſe, ſoit or friſé, ſoit la lame or, peut être broché ou paſſé ſans que le même liage ſoit égal ſur aucune des parties, dont le lac eſt compoſé, il en eſt de même de l'argent, ce qui produit une variété ſi ſurprenante, que l'étoffe paroît être compoſée d'autant de dorures différentes, qu'il ſe trouve de différens liages, ce qui produit des effets ſi difficiles à connoître, qu'il n'eſt pas poſſible que les fabriques étrangeres puiſſent pénétrer la cauſe de ces mêmes variétés qui ſe trouvent dans les étoffes riches des fabriques de Lyon.

Suite des étoffes dont la dorure eſt guillochée. Il vient de paroître des étoffes dont la dorure eſt guillochée, ſans qu'elle ſoit travaillée à la broche, ou que le métier ſoit monté avec un double corps, c'eſt-à-dire, ſeulement un échantillon, dont l'auteur du mémoire a conduit le deſſein & le montage du métier, qui eſt un gros-de-tour de 40 portées à fil double & de quatre fils doubles chaque maille de corps, ſur un de 400 cordes à l'ordinaire; il eſt vrai qu'il n'y a qu'une dorure qui puiſſe être guillochée; mais auſſi cette diſpoſition de métier eſt excellente pour tous les fonds or, dont une navette de lame eſt paſſée à-travers, & dans leſquels les autres dorures qui ſont brochées ne ſont pas d'une grande conſidération pour que le fabriquant les aſſujettiſſe au guillochage.

Pour fabriquer une étoffe dans ce genre, le deſſinateur fait ſon deſſein, & peint ſon liage d'une corde, comme il ſe pratique, en lui donnant la forme du guilloché qu'il lui plaît, laquelle eſt ordinairement ſur la partie principale de la dorure. Le métier étant monté, on paſſe le coup de fond avec la navette de *ſoie*, ſoit qu'elle faſſe liſeré ou non. Elle fait liſeré ſi le deſſinateur a peint un lac particulier en petites découpures pour figurer dans le fond, ce liſeré doit être toujours de la même couleur de la chaîne; ou ſi elle eſt différente, il ne faut pas qu'elle la coupe trop.

L'on penſe bien qu'au coup de fond ſi c'eſt un liſeré, on ne fait point baiſſer de liſſe de rabat, parce que pour lors, le rabat faiſant baiſſer la moitié de la tire, ou du lac tiré, ce lac ne formeroit qu'un gros-de-tours ordinaire.

Le ſecond coup de navette que l'ouvrier paſſe eſt celui de la lame; pour lors on tire le lac qui doit faire le guilloché, qui eſt formé par les cordes que le deſſinateur a peintes dans les grands ou petits ſujets qui compoſent ce lac. Ces cordes reſtent en bas lorſque le lac eſt tiré; & ſuivant l'ancienne méthode, elles formeroient un liage de 4 fils doubles, dont chaque maille de corps eſt remplie, ce qui mangeroit ou cacheroit une partie de la dorure. Pour parer à cet inconvénient, l'ouvrier fait lever trois liſſes du gros-de-tours, qui par ce moyen, levant trois fils doubles de chaque maille de corps qui doit lier la dorure, ne laiſſent qu'un fil double ſeulement pour la lier; ce qui lui donne tout l'éclat dont elle eſt ſuſceptible de l'invention.

Com-

Comme les parties qui ne ſont pas tirées ne contiennent que le quart de la chaine, qui n'eſt pas ſuffiſant pour cacher ou enterrer totalement la lame, ces parties forment une eſpece de gaze en dorure de la même lame; mais on peut y ſemer quelques petites fleurs liées par la corde même de la dorure, un peu plus groſſe qu'à l'ordinaire, ſi on broche de l'argent ſur un fond lamé or, ou or ſur un lamé argent, afin que la dorure qui forme la gaze dans le fond, ne tranſpire pas au-travers de celle qui eſt brochée, mais pour lors la dorure brochée ne ſauroit être liée par un liage guilloché.

Mais, dira-t-on, ne pourroit-on pas faire ſur une dorure différente brochée, la même opération, qui ſe fait ſur le lac ſous lequel la lame eſt paſſée? La choſe n'eſt pas poſſible, en voici la raiſon. Les trois liſſes qui levent pour ne laiſſer qu'un fil des quatre contenus dans la maille du corps, élevent la *ſoie* qu'elles contiennent auſſi haut que le lac tiré, conſéquemment elles empêchent de choiſir la partie de dorure différente ſous laquelle doit paſſer l'eſpolin qui contient cette même dorure, on ne penſe pas même qu'il ſoit jamais poſſible de ſurmonter cet obſtacle, ce qui ſeroit cependant d'une grande conſéquence, ſi on pouvoit le vaincre, mais juſqu'à préſent, il n'y a que la broche ou les doubles corps qui puiſſent produire cette perfection.

Il ne s'eſt fabriqué à Lyon qu'environ 12 aunes juſqu'à ce jour, de l'étoffe faite dans ce genre; on penſe bien que dès que cette invention ſera connue, il s'en fera d'autres; mais il n'y en a encore qu'un métier de monté; cette façon de guillocher la dorure a été ſuivie bien-tôt d'une autre, qui n'eſt pas moins belle. On a dit que les parties qui n'étoient pas tirées au coup de lame, ne contenoient que le quart de la chaîne, attendu que les trois liſſes de fond que l'ouvrier faiſoit lever, levoient également les trois autres quarts de cette même chaîne, ce qui faiſoit que le fond formoit par ce même quart reſtant une eſpece de gaze. Or, comme cette figure de gaze a déja été connue dans les tiſſus en lame qui ſe ſont faits l'endroit deſſus, pour la fabrication deſquels on ne fait que lire le fond, & que quand il eſt tiré on fait baiſſer trois liſſes du rabat, les parties qui ne ſont pas tirées faiſant la figure, la partie tirée ne contenant que le quart de la chaîne, la dorure qui ſe trouvoit deſſous faiſant, par la dorure qu'elle contenoit, une eſpece de gaze, la partie qui n'étoit pas tirée, & qui faiſoit la figure, lioit la dorure avec les quatre liſſes de poil, ainſi qu'il ſe pratique, c'eſt-à-dire, que cette dorure qui n'auroit pas pû être liée, s'il n'y avoit pas eu un poil, l'étoit au moyen d'une des quatre liſſes de liage que l'ouvrier faiſoit lever ſucceſſivement à chaque coup de lame qu'il paſſoit. On a donc voulu que ce coup dont la partie forme la gaze fît une figure différente, & voici ce qui a été imaginé pour faire que cette gaze imitât parfaitement le toilé, qui ordinairement dans toutes les étoffes doit environner la figure de la lame, puiſqu'il fait le fond de l'étoffe.

On monte le métier à l'ordinaire en gros-de-tours, & on y ajoute un poil de 20 portées, ce qui fait deux fils chaque maille de corps indépendamment des 4 fils doubles de la chaîne. On fait lever la moitié du poil au coup de fond; & au coup de lame guilloché, on fait baiſſer tout le poil; de façon que ces deux fils de poil qui ſont paſſés dans chaque maille du corps, forment un ſecond liage, lequel avec le fil double de la liſſe, qui ſeule reſte baiſſée ſur ce coup, fait un friſé auſſi parfait, que s'il étoit préparé ſur le rouet à filer l'or ou l'argent.

Il paroît que ce n'eſt pas aſſez de dire que la lame paſſée, & qui ſe trouve liée par deux fils de poil & un de chaine, paroît être un friſé parfait; il faut donner une explication qui établiſſe la certitude d'un fait auſſi ſingulier. Il eſt peu de perſonnes qui ne ſachent que le friſé or ou argent qui s'emploie dans les étoffes de fabrique, n'eſt autre choſe qu'une eſpece de cordonnet tout *ſoie*, qui ſe prépare & ſe fait ſur le rouet à filer, lorſque ce cordonnet eſt achevé on le remet ſur le rouet où on le fait couvrir par la lame comme les autres filés, après quoi on l'emploie, l'ayant levé, dans l'étoffe.

Ce friſé or ou argent n'a jamais autant de brillant que le filé uni ordinaire, attendu la quantité de *ſoie* dont il eſt compoſé, & le grain dont il eſt formé, ce qui fait que la lame ne ſauroit être couchée deſſus auſſi uniment que ſur un filé; cette quantité de *ſoie*, la poſition de la lame ſur le grain, tantôt à droite, tantôt à gauche, forme cette variation qui en diminue l'éclat. Or, dans l'étoffe guillochée, dont le fond forme la gaze, & où le quart de la chaîne lie la lame, la diſtance qui ſe trouve d'un fil à l'autre ſur la même liſſe, qui eſt de trois fils doubles ou ſimples, eſt trop grande pour que cette lame ne donne pas plus de brillant qu'il n'en faut; pour qu'elle imite un friſé, les deux fils de poil qui ſe trouvent ajoutés par cette nouvelle invention, leſquels ſont ſéparés par deux fils doubles ou quatre fils ſimples, forment une ſeconde couverture qui cache une partie de la lame, le fil de chaîne qui lie la lame étant extrémement tendu, pour que l'étoffe ſoit fabriquée comme il faut, la reſſerre de façon qu'elle forme une eſpece de grain ou cordonnet qui n'ôteroit pas le brillant, ſi les deux fils de poil qui ſont à côté, dont l'un eſt ſéparé par un fil de chaîne & l'autre qui le joint, & qui ordinairement ne ſont tendus qu'autant qu'il le faut pour tenir la dorure en raiſon, ne formoient par leur oppoſition vis-à-vis ou à côté celui qui eſt extraordinairement tendu, ce grain qui compoſe le véritable friſé.

La chaîne de l'étoffe eſt compoſée de 40 portées doubles, qui valent autant pour la quantité que 80 portées ſimples. Le poil contient 20 portées ſimples, ce qui fait tous les deux fils doubles un fil de poil, conſéquemment deux fils de poil chaque maille de corps, puiſqu'elle contient quatre fils doubles de chaîne; on comprend aiſément que ſi le poil étoit deſtiné à lier les dorures ordinaires, qui n'ont pas autant de brillant que la lame, le liage ſeroit trop ſerré, & enterreroit la dorure (c'eſt le terme), il n'y a donc qu'une étoffe de cette eſpece qui puiſſe ſoutenir un poil autant garni, la chaine, dans toutes les étoffes, doit être extraordinairement tendue pour qu'elle ſoit fabriquée comme il faut. Le poil ne doit pas être de même dans l'étoffe riche; c'eſt préciſément ce contraſte d'extenſion qui donne la forme au friſé apparent de l'étoffe dont il s'agit, de laquelle il n'y a encore, au moment que l'on écrit cet ouvrage, qu'un aune de faite, laquelle a été examinée par des commiſſionnaires connoiſſeurs qui en ont ordonné ſur-le-champ, attendu la différence du prix, qui eſt de plus de 15 liv. l'aune en or, & 10 liv. en argent, s'il falloit brocher un friſé quelque fin qu'il pût être.

Il y a un obſervation très-importante à faire ſur l'armure du métier concernant ce genre d'étoffe. On a dit que l'on faiſoit baiſſer tout le poil au coup de la navette de lame, de façon qu'il s'en trouvoit un des deux qui ſont paſſés dans la maille du corps, qui joignoit le quatrieme fil de chaîne qui forme le guilloché, & l'autre en étoit ſéparé par un fil de chaîne d'une part, & deux de l'autre; or comme des deux fils de poil qui lient avec celui de chaîne, il y en a un qui a levé au coup de fond, & qui baiſſe enſuite au coup de lame; il faut que l'ouvrier ait une grande attention à ne pas faire lever au coup de fond le fil qui joint celui de la chaîne, mais bien celui qui en eſt ſéparé par deux fils, attendu que la contrariété qui ſe trouveroit dans ce fil qui joindroit celui de la chaîne qui lie, lui donnant une pareille extenſion ayant levé & baiſſé au coup de fond, ou dans un même coup, feroit un grain très-inégal, ce qui rendroit l'étoffe moins parfaite. On a dit aſſez ſouvent qu'il faut faire attention dans l'armure de toutes les étoffes en général, que le fil qui doit lier la dorure, tel qu'il ſoit, de chaîne ou de poil, ne doit jamais lever aux coups de navette qui forment le fond, afin d'éviter cette contrariété, qui eſt d'une très-grande conſéquence dans toutes les étoffes en général, & qui ne peut paſſer que dans celle-ci attendu l'effet qu'il produit.

Quoique cette armure paroiſſe difficile, l'ouvrier en viendra aiſément à-bout en laiſſant la liſſe de chaîne qui doit lier lorſqu'il fait lever les trois autres, celle dont le fil joint celui de poil qui n'a pas levé au coup de fond; la choſe eſt ſimple, mais nos ouvriers la plûpart ne ſont que des machines, même ceux qui veulent ſe donner pour les plus habiles.

De quelques étoffes omiſes dans le cours de cet ouvrage, telles que les batavia, les brocatelles, les florentines à ſonnettes.

Les *batavia*. On fabrique à Lyon une étoffe à laquelle on a donné le nom de *batavia*. Cette étoffe ne repréſente ni le ſatin ni le gros-de-tours; elle imite

la ſerge, & dans l'armure elle ſe fait comme le raz-de-Saint-Maur.

Ce qui la fait diſtinguer de cette derniere étoffe, c'eſt que ſa figure & ſon travail ſont différens.

Le raz de Saint-Maur eſt noir ordinairement, & le batavia eſt de couleur différente; il eſt uni, & le *batavia* eſt à carreaux.

Pour former le carreau du batavia; toutes les cinq, ſix, ſept & huit portées d'ourdiſſage, on ourdit dix ou douze fils blancs qui ſéparent la couleur de la chaîne, & forment une eſpece de bande.

Si la diſtance d'une bande à l'autre eſt de trois pouces plus ou moins, il faut dans la fabrication tous les 3 pouces plus ou moins, paſſer une navette dont la trame ſoit blanche, auſſi c'eſt ce qui forme le carreau.

Si la bande ourdie eſt de dix fils blancs, on paſſe dix coups de navette avec la trame blanche; ſi elle eſt de douze, on en paſſe douze, & c'eſt ce qui forme le carreau.

La trame ordinaire doit être de la couleur de la chaîne: il s'en fait d'une couleur différente auxquelles on donne le nom de *batavia changeant*: mais il faut toujours les mêmes coups pour former le carreau, ſoit que les fils ſoient blancs ou d'une autre couleur. Il n'importe pas, il en eſt de même pour l'ourdiſſage par rapport aux bandes.

On fait des batavia brochés à petits bouquets détachés, chaque bouquet étant placé au milieu de chaque carreau.

La largeur du batavia eſt de deux tiers, ou de cinq huit, *ad libitum*.

La quantité de portées eſt de quarante juſqu'à ſoixante, en y comprenant les fils blancs ou de couleur qui forment les bandes.

Les batavia unis ſont montés avec quatre liſſes dont les fils ſont paſſés à col tors; celles qui ſont brochées, ſont paſſées dans quatre liſſes pour lever, & quatre de rabat pour donner aux fils la liberté de lever lorſqu'on tire les lacs.

Nota. On a obmis dans l'*article* des MOIRES, d'obſerver qu'il s'en fait à 40 portées triples, ce qui vaut autant que 120 portées ſimples. Cette façon de les monter eſt pour éviter la quantité de liſſes, parce que ces dernieres ne contiennent pas plus de mailles que ſi elles étoient montées à 40 portées ſimples ou 40 portées doubles, l'ourdiſſage étant de trois fils par boucle, ce qui ne fait qu'un fil quoiqu'il y en ait trois; conſéquemment trois fils chaque maille ou boucle de la liſſe qui ne ſont comptés que pour un.

Brocatelles. La brocatelle eſt une étoffe tramée de fil, deſtinée pour tapiſſerie. Elle eſt compoſée de 60 fils de chaîne, 10 portées de poil & un 20 de peigne, ce qui fait 6 fils chaque dent. Elle eſt montée ordinairement ſur cinq liſſes pour la chaîne, & trois pour le poil. Les liſſes de poil qui ordinairement eſt de la même couleur de la chaîne, ſont attachées de façon que le poil eſt toujours levé d'une hauteur propre à paſſer la navette, & ne forment qu'un rabat. L'enſuple de poil eſt élevée par derriere au-deſſus de celui de la chaîne de maniere que l'ouverture ſe trouve faite ſans le ſecours de la marche. Cette façon de monter le métier eſt diſpoſée ainſi, afin que chaque marche n'ait qu'une eſtriviere, ſavoir une à chacune des cinq marches pour la chaîne afin de la faire lever, & une à chacune des trois liſſes de poil pour la faire baiſſer.

Cette façon de monter le métier fait qu'au lieu de trois liſſes à couliſſe pour le poil ou ſix liſſes ordinaires, ſavoir trois pour le lever; & trois pour le baiſſer, il n'en faut que trois ordinaires; & au lieu de trois eſtrivieres à chaque marche de ce poil, ſavoir deux pour le faire lever, & une pour le faire baiſſer: il n'en eſt beſoin que d'une pour le tout, la façon de tenir levé l'enſuple de poil tenant lieu de liſſe pour lever le même poil.

Cette étoffe ne ſauroit être travaillée que des deux piés, ſans quoi il faudroit 30 marches au lieu de 8, ſavoir 15 pour le coup de fond, & 15 pour le coup de tire, afin que la révolution complette du cours cauſée par la diſproportion du nombre de liſſes de chaîne & de poil ſe trouvât complette; au lieu que dans la façon de monter le métier, ainſi qu'il a été dit-ci devant, il n'en faut que huit.

Pour travailler cette étoffe, l'ouvrier paſſe un coup de fond & un coup de tire. La navette deſtinée pour le coup de fond eſt garnie d'une trame de fil toujours de la couleur de la chaîne, & celle du coup de tire eſt garnie de *ſoie* de la couleur dont on veut le fond.

Lorſque l'ouvrier commence à travailler, il foule du pié droit la premiere marche des liſſes de ſatin, & du pié gauche celle du poil, & paſſe en plein la navette du fil; c'eſt le premier coup de navette. Pour le ſecond coup, il laiſſe aller la marche du pié droit, tient toujours le gauche ſur la liſſe de poil baiſſée, & paſſe la navette de *ſoie* deſſous le lac qui eſt tiré, qui ordinairement eſt le fond; la *ſoie* paſſée & arrêtée par la liſſe qui eſt baiſſée, forme le fond de l'étoffe, de façon que ce qui n'eſt pas tiré en fait la figure qui eſt formée par un ſatin d'autant plus beau, qu'étant, tramé de fil, il enfle davantage; & étant à cinq liſſes, il a plus de brillant.

Le ſecond coup, l'ouvrier prend la deuxieme marche de ſatin & la ſeconde de poil. Le troiſieme coup, la troiſieme de ſatin & la troiſieme de poil. Le quatrieme coup, la quatrieme de ſatin, & reprend la premiere de poil. Le cinquieme coup, la cinquieme de ſatin & la deuxieme de poil. Le ſixieme, il reprend la premiere de ſatin & la troiſieme de poil; & ainſi des autres.

Florentines à ſonnettes. La florentine eſt une étoffe de *ſoie* qui ſe travaille au bouton; pour que l'ouvrier aille plus vîte. Il n'eſt perſonne qui ne ſache que de toutes les étoffes façonnées, il n'en eſt point qui ſe fabrique plus promptement que celle dont les cordages qui font lever la *ſoie*, ſe tirent avec le bouton. On a expliqué dans les *différens articles de cet ouvrage*, la façon de lire les deſſeins à la réduction pour les étoffes qui ſe travaillent avec le bouton, telles que les droguets ou autres de ſemblable eſpece: cette façon de lire le deſſein épargne une quantité de fils aſſez conſidérable, mais celle de la ſonnette, non-ſeulement épargne plus de fils ou cordes de tirage que la premiere, mais encore elle ſoulage grandement la tireuſe par ſa ſingularité.

Les deſſeins de florentine ſont à grandes tiges & à grandes fleurs: les uns en un lac, & les plus beaux en deux; ils portent ordinairement 40 à 50 dixaines, ce qui fait 400 boutons pour les premiers, & 500 pour les ſeconds en un lac ou une navette ſeule. Ceux qui ſont en deux lacs ou à deux navettes portent le double. Il eſt des deſſeins de cette eſpece qui portent juſqu'à 14 ou 1500 boutons, ſuivant la longueur du deſſein. Ces étoffes ſont preſque toutes montées en 400 cordes de ſemple & de rame. Chaque corde de rame fait lever trois mailles de corps, ce qui fait 1200 mailles & trois répétitions, ce qui vaut autant pour la réduction ordinaire que les étoffes très-riches qui ſont montées en 600 cordes à l'ordinaires, avec une arcade chaque corde; au-lieu que dans celui-ci chaque corde tire une arcade & demie. Dans l'étoffe riche, les deſſeins ſont ſur des papiers de 10 en 10; & dans celle-ci, ils ſont ſur des 8 en 10, parce qu'elle eſt toute *ſoie*, & que dans l'autre la dorure empêcheroit de ſerrer l'étoffe.

Lorſqu'il eſt queſtion de lire le deſſein, l'on examine dans les tiges les feuilles & les fleurs, dont la quantité de cordes qui doivent être priſes peut aller à une certaine hauteur, ſans qu'il y ait du changement, comme par exemple, à une dixaine ou deux de hauteur qui ſeront tirées ſans diſcontinuer; on en fait un lac qui eſt placé à la droite de la tireuſe, & on continue de lire les petites parties juſqu'à la hauteur où la diſpoſition du deſſein oblige de changer ce premier lac pour en lire un ſecond; & ainſi des autres juſqu'à la fin du deſſein. Quand l'étoffe eſt prête à être travaillée, la tireuſe tire ce premier lac, & arrête le bouton tiré entre deux chevilles placées à ſa droite; dans leſquelles chevilles qui n'ont de diſtance de l'une à l'autre qu'autant qu'il en faut pour y placer la corde qui eſt arrêtée par le bouton qui eſt au-deſſous, ce lac ſe trouvant tiré pendant le tems que les autres lacs qui ſont legers ſe tirent, & que l'étoffe ſe fabrique juſqu'à la dixaine ou ligne tranſverſale du deſſein, où il faut changer ce premier lac qui ordinairement eſt le plus peſant; lorſque le moment du changement arrive, le dernier lac tire une ſonnette qui avertit du changement: pour lors la tireuſe ſort le lac arrêté entre les deux chevilles, & en place un autre pour continuer ſon travail.

Comme ces gros lacs ſont placés en une ſeule ligne à la droite des autres boutons, il faut que les chevilles ſoient placées de façon que chaque bouton ſoit perpendiculaire aux deux chevilles dans leſquelles il doit être arrêtée; ſans quoi la tire ſeroit gênée; c'eſt pour cela que la planche des chevilles qui eſt

eſt de quatre pouces de largeur, doit être d'une longueur égale au rang des boutons qui contiennent le gros lac, cette planche eſt arrêtée ſolidement à une piece de bois de la hauteur de l'étai du métier, où elle forme une eſpece de croix, & à une diſtance de bouton égale à la longueur déterminée qu'il doit avoir pour tenir la *ſoie* levée à la hauteur néceſſaire pour que la navette puiſſe paſſer.

Il eſt aiſé de comprendre que cette façon de lire le deſſein ſoulage beaucoup la tireuſe, puiſque dans un deſſein de 50 dixaines, loin de tirer le gros lac 500 fois, elle ne le tire au plus que 50, même 25 ou 30, ſuivant la hauteur des cordes arrêtées; & encore tire-t-elle ce lac ſeul pour le mettre entre les deux chevilles, le ſurplus qui n'eſt pas arrêté, étant les plus petites parties à tirer qui ne ſauroient la fatiguer.

Il y a encore une obſervation très-importante à faire ſur cette façon de diſpoſer le métier.

C'eſt une regle, que chaque lac ou bouton doit contenir autant de cordes de tirage qu'il y a de cordes de rame à tirer. Ces cordes qui ſont d'un très-beau fil retordu coutent 4 liv. 10 ſ. juſqu'à 100 ſ. la livre. Or, ſi le gros lac contient 100 ou 200 cordes plus ou moins; le bouton en doit tirer autant pour une fois ſeulement; s'il eſt pouſſé juſqu'à une dixaine ſeulement, on épargne ſur 100 cordes du lac 900 cordes de moins chaque dixaine, & ſur 200 cordes 1800, de trois quarts & plus de longueur chacune; ce qui, outre cette épargne qui eſt conſidérable, dégage par cette diminution de cordes le travail qui ſeroit beaucoup plus gêné, ſi le métier contenoit ce millier nombreux de cordages qui eſt diminué par ce retranchement induſtrieux.

Les florentines ſont montées à 8 liſſes pour le ſatin & autant pour le rabat, ce qui fait 16 liſſes égales en tout. Les chaînes ſont depuis 60 juſqu'à 75 portées; les liſſes de ſatin ſont armées à l'ordinaire, ſavoir, une priſe & deux laiſſées; celles de rabat baiſſent de ſuite; de façon que ce qui fait figure de florentine à l'endroit de l'étoffe, fait ſatin à l'envers; & ce qui fait ſatin à l'endroit, fait florentine à celui qui lui eſt oppoſé.

On ne ſe ſert point de carrette ordinaire pour faire lever les liſſes de la florentine; & au moyen de celle qui eſt en uſage, on épargne une eſtriviere chaque marche où il en faut une pour lever la liſſe de ſatin, & une pour faire baiſſer la liſſe de rabat. Une eſtriviere ſeule fait tout le mouvement, au moyen d'une carrete fort élevée dont les alerons ſont fixés horiſontalement, auxquels on attache d'un côté la liſſe qui doit baiſſer, & de l'autre celle qui doit lever; de façon qu'une ſeule eſtriviere attachée à la liſſe de rabat faiſant baiſſer la liſſe d'un côté de même que l'aleron, lorſque l'ouvrier foule la marche, le fait lever du côté oppoſé; & par conſéquent la liſſe qui lui eſt attachée. Par exemple.

Au premier aleron d'un côté eſt attachée la premiere liſſe de ſatin du côté du corps; & de l'autre la premiere liſſe de rabat du côté du battant. Au deuxieme, la quatrieme de ſatin & la troiſieme de rabat. Au troiſieme, la ſeptieme liſſe de ſatin & la troiſieme de rabat. Au quatrieme, la deuxieme liſſe de ſatin & la quatrieme de rabat. Au cinquieme, la cinquieme de ſatin & la cinquieme de rabat. Au ſixieme, la huitieme de ſatin & la ſixieme de rabat. Au ſeptieme, la troiſieme liſſe de ſatin & la ſeptieme de rabat. Au huitieme enfin, la ſixieme liſſe de ſatin & la huitieme de rabat.

L'uſage eſt de commencer par la deuxieme liſſe de ſatin & celles de rabat comme elles ſont marquées, en ſuivant le ſatin à l'ordinaire, pour éviter la contrariété qui ſe trouveroit entre la huitieme liſſe de rabat & la premiere de ſatin.

Il eſt bon d'obſerver encore que les carrettes dans les florentines ne ſont pas placées au-travers des eſtaſes comme dans les autres métiers. On les attache au plancher & en long, c'eſt-à-dire, parallelement aux deux eſtaſes; enſorte qu'en ſuivant l'ancienne méthode, il faudroit à la carrette trente alerons, tandis qu'il ne lui en faut ici que huit; il faudroit huit carquerons, au lieu qu'ici il n'y en a point; il faudroit ſeize eſtrivieres pour les huit marches, tandis qu'on n'en employe que huit.

Machines inventées pour faciliter la fabrication des étoffes. La quantité de machines qui ont été inventées pour faciliter la fabrication de l'étoffe eſt conſidérable, attendu le peu d'utilité qui en réſulte. Il en eſt cependant quelques-unes auxquelles on ne ſauroit refuſer un juſte applaudiſſement.

Telle eſt, par exemple, celle qui fut inventée en l'année 1717 par Jean-Baptiſte Garon, fabriquant de Lyon, ou plutôt par le ſieur Jurines, maître paſſementier. Cette machine, qui tient lieu d'une ſeconde tireuſe, de laquelle on ne pouvoit pas abſolument ſe paſſer pour la fabrication des étoffes riches, ou celles dont la tire eſt extraordinairement peſante, ne coûte aujourd'hui que 7 livres 10 ſols, au lieu de 45 livres que ſon auteur la vendoit, ſuivant le privilege qui lui fut accordé de la vendre ſeul pendant l'eſpace de dix années, par arrêt du conſeil du mois de Mai 1718. Il eſt vrai qu'elle revenoit à ſon auteur à 20, 22 livres, le ſurplus de ſon prix lui tenoit lieu de récompenſe. Cette machine très-utile a tellement été multipliée, qu'on ne croiroit pas trop haſarder en ſoutenant qu'il y en a actuellement plus de dix mille à Lyon.

Après cette machine, a paru ſur les rangs celle de Falcon, imaginée en 1738. Elle lui a été attribuée, quoique Baſile Boucon en fût le premier inventeur. Cette machine, auſſi inutile qu'elle a coûté de l'argent, n'eſt miſe en pratique que par un ſeul fabriquant, duquel Falcon a acheté les ſuffrages pour la faire valoir; elle coûte à la communauté, à la ville ou à l'état environ quatre-vingt mille livres juſqu'à ce jour, en y comprenant une penſion viagere de 1500 livres, dont la moitié eſt reverſible après ſa mort, ſur la tête de ſa femme. Cette penſion a été accordée en 1748. Loin de ſoulager la tireuſe, cette machine la fatigue extraordinairement, en ce qu'elle eſt obligée de travailler des piés & des mains, au lieu que ſuivant l'ancienne méthode, elle travaille des mains ſeulement. Tous les maîtres ouvriers qui ont voulu s'en ſervir, en ont été tellement ſatisfaits que, excepté le ſeul qui a vendu cherement ſon ſuffrage à Falcon, ils ont fourni une déclaration, certifiée des maîtres gardes des ouvriers pour lors en exercice, qui contient en ſubſtance que s'ils avoient continué de s'en ſervir, elle les auroit tous ruinés, cette déclaration eſt du mois de Janvier 1754, enſuite des ordres adreſſés à M. le prevôt des marchands de la ville de Lyon, par M. de Gournay, intendant du commerce, par ſa lettre du mois de Décembre précédent, pour conſtater ſon utilité, en conſéquence d'une nouvelle demande de Falcon au conſeil d'une ſomme de 20 mille livres de gratification, & d'une augmentation de mille livres de penſion pour la rendre parfaite, comme ſi dans l'eſpace de ſeize années Falcon n'eût pas encore eu le tems de donner à ſa machine toute la perfection dont elle devoit être revêtue, eu égard aux ſommes qu'il en avoit reçues.

On ſera ſans doute ſurpris que le conſeil ait ordonné le payement de ſommes auſſi conſidérables, & une penſion de même pour une machine auſſi inutile; la choſe n'eſt pas difficile à concevoir, parce qu'en cela, comme en beaucoup d'autres choſes, le conſeil eſt ſouvent trompé. Quand il s'agit de ſtatuer ſur la récompenſe d'une machine, le miniſtere envoye la requête de l'inventeur au prevôt des marchands de Lyon, pour avoir ſon avis ſur l'invention propoſée, le prevôt des marchands communique la lettre du miniſtre ou ſon prépoſé aux maîtres & gardes de la communauté, qui bien ſouvent compoſent avec l'inventeur; le traité étant conclu, les maîtres & gardes donnent leur avis par écrit au prevôt des marchands, qui en conſéquence envoye le ſien au miniſtre, ſur lequel la gratification eſt ordonnée. Falcon a reçu environ 50 mille livres depuis 1748 juſqu'en 1754, ſuivant ſes quittances: on penſe bien que toutes ces ſommes ne ſont pas entrées chez lui.

La machine de Falcon ne peut ſervir ni aux étoffes brochées, riches ou autres, ni aux étoffes courantes au bouton; dans les premieres, pour un deſſein de cent douzaines ſeulement en dix lacs brochés comme elles ſe font aujourd'hui, où il faut douze mille lacs, il faudroit douze mille bandes de carton de deux pouces & demi de large, les lacs qui ordinairement ſont de fil dans les métiers ordinaires, étant de carton dans celle-ci. Il faudroit en outre au moins trois mois pour monter ce métier au lieu de quinze jours qui ſuffiſent, même moins ſuivant l'ancienne méthode; le carton revient auſſi cher que le fil de lac qui dans une étoffe brochée durera dix à douze années, & dans celle-ci il ne peut ſervir abſolument qu'à un deſſein. Quand le fil de lac eſt uſé, il ſert

encore

encore à tramer des toiles groſſieres deſtinées à faire des nappes, des eſſuie-mains & des draps pour coucher les tireuſes & les compagnons du maître. Veut on avoir toutes les machines néceſſaires pour lire le deſſein & faire les lacs, 3000 livres ne ſeroient pas ſuffiſantes pour en faire les frais, ſans y comprendre le tems perdu pour monter le métier. Veut-on augmenter ou diminuer les cordages, il faut les machines différentes; par conſéquent les mêmes frais pour chaque métier. Veut on faire des étoffes courantes, ou au bouton avec la même machine, on ſoutient hardiment qu'outre les frais différens & proportionnés à la quantité de cordages énoncés ci-deſſus, un bon ouvrier ne fera pas le quart de la journée. En un mot, ſi la machine & toutes les autres qui y concourent eſt diſpoſée pour un métier de quatre cens cordes à l'ordinaire, on ne ſauroit en diminuer ni en augmenter une ſeulement, qu'il ne faille faire les frais néceſſaires & énoncés ci-deſſus pour la mettre en état de travailler. Cette machine déclarée inutile & ruineuſe par les principaux membres de la communauté, a cependant été préconiſée par un très-grand machiniſte l'un des rédacteurs du réglement du 19 Juin 1744, puiſqu'elle fait un article de ce réglement, qui permet un cinquieme métier aux fabriquans qui voudront le monter ſuivant la méchanique de Falcon, ce qui n'a pu faire faire fortune à cette méchanique, puiſqu'elle a été proſcrite par ceux qui ſeuls ſont en état de connoître ſon utilité. On eſt bien éloigné de penſer que Falcon ait acheté les ſuffrages, & du machiniſte, & des rédacteurs du réglement; on les a cru trop délicats pour un commerce ſemblable.

Le conſeil eſt aujourd'hui plus circonſpect à l'égard des gratifications; l'intendant a ordre de pulvériſer tous les méchaniſmes nouveaux en fait de fabriquer pour s'aſſurer de leur utilité; c'eſt lui qui a ſoin de faire payer & de donner les ordonnances à ce ſujet au lieu & place du prevôt des marchands qui en étoit chargé ci-devant.

On a inventé encore d'autres machines pour travailler ſans tireuſe; mais elles ne ſont bonnes que pour des deſſeins de trois ou quatre dixaines; elles ſont montées avec un cylindre, dont la circonférence ſe rapporte à la quantité de dixaines dont le deſſein eſt compoſé, chaque ligne du deſſein tant tranſverſale que perpendiculaire contenant plus d'un demi-pouce, ce qui fait que pour un deſſein de cinquante dixaines de large pour quatre cens cordes à l'ordinaire, il faudroit un cylindre de vingt-cinq pouces & plus de longueur, & pour cinquante dixaines de hauteur en huit, en dix ſeulement, cent vingt-cinq pouces de circonférence, ce qui ne feroit pas moins de quarante-deux pouces ou trois piés & demi de diametre, & encore faudroit-il que l'étoffe n'eût qu'un lac ſeulement: ajoutez à toutes ces inventions qu'il n'eſt pas poſſible qu'un ouvrier puiſſe faire ſeul un ouvrage, ordinairement pénible pour deux perſonnes, & aller auſſi vîte. La tireuſe d'ailleurs étant utile pendant le cours de la fabrication à beaucoup d'autres occupations toutes relatives à l'expédition de l'ouvrage, telles que celles de remonder, s'habiller les fils, changer ceux qui ſont écorchés, *&c.* tandis que l'ouvrier eſt occupé à autre choſe. D'où il faut conclure que toutes les méchaniques, dont le nombre eſt aſſez grand, ne ſont imaginées que pour attraper par leurs auteurs quelques ſommes d'argent, ce qui les rend pareſſeux & débauchés tout enſemble; il eſt vrai que l'ordre établi depuis quelque tems a produit un changement différent. On ne diſcouvient pas que les ouvriers qui ſe diſtinguent dans les inventions d'étoffes ne méritent recompenſe, toutefois en rendant l'étoffe publique de même que l'invention; mais à l'égard des méchaniques pour la fabrication de l'étoffe, ſi on n'avoit accordé que le privilege aux inventeurs tels que le ſieur Garon, on auroit épargné des ſommes conſidérables; parce que ſi la méchanique eſt bonne, tous les ouvriers s'en ſerviront; ſi elle ne l'eſt pas, elle ne mérite aucune gratification. Lorſque le privilege de dix années accordées à Garon fut expiré, on compta deux mille machines dans la fabrique, leſquelles pouvoient lui avoir procuré environ 25000 livres de bénéfice, ce qui devoit être ſuffiſant pour ſon indemnité.

Modele d'un métier d'étoffe fabriquant ſeul un damas à fleurs. Le bâtis de ce métier eſt de deux piés de longueur (non compris les alongeaux), ſur huit pouces de largeur; ſa hauteur eſt de quatorze pouces, non compris les hauſſes & le caſſin; toute ſa hauteur eſt de trente-ſept pouces; les alongeaux ſont de la longueur de 22 pouces $\frac{1}{2}$.

Cette machine eſt poſée ſur un piédeſtal de 4 piés 2 pouces de longueur, ſur 2 piés 3 pouces $\frac{1}{2}$ de largeur, & 3 piés 2 pouces de hauteur. La plus grande partie des mouvemens ſe fait à couvert; quelques-uns ſont en dedans du piédeſtal.

Avant d'entrer dans la deſcription de ces mouvemens, il eſt à-propos de faire ſentir les difficultés qui ſe ſont trouvées, dans l'exécution de ce petit modele, & qui n'auroient pas lieu dans un grand métier.

Dans un grand métier, l'enſuple de devant eſt diſtante de celle de derriere d'environ 12 piés, par conſéquent la *ſoie* qui a beaucoup d'étendue, a auſſi beaucoup de reſſort & prête avec facilité; dans un court eſpace, tel qu'eſt celui du petit métier, où la *ſoie* n'a que 2 piés 4 pouces d'étendue, elle n'a preſque aucun reſſort, & caſſe plutôt que de prêter; le peu de diſtance qui ſe trouve du drap aux liſſes & des liſſes aux maillons, forme encore une très-grande difficulté pour le jeu de la *ſoie*; la liſſe ne ſauroit ſe lever qu'avec beaucoup d'effort, n'ayant du côté du drap que 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diſtance, & du côté des maillons que 4 pouces. La tire, dont une partie de la *ſoie* eſt rabattue par les liſſes de rabat, & cela ſeulement à 4 pouces de diſtance, ſe trouve extrêmement gênée, & ne peut lever qu'avec peine. Il eſt aiſé de juger, par toutes ces difficultés, combien il a été mal-aiſé de trouver des moyens qui empêchaſſent la *ſoie* de ſe caſſer; & pour que l'ouverture ſe trouvât aſſez nette pour le paſſage de la navette, la chaîne eſt de 15 portées de 80 fils (elle eſt diviſée ſur cinq enſuples), ce qui revient à 100 portées dans une largeur de damas ordinaire.

L'étoffe a trois pouces de largeur entre les liſieres le peigne a 172 dents & 7 fils par dent; ce qui feroit 1140 dents dans une peigne en largeur ordinaire, les liſſes ſont au nombre de 10, 5 pour lever & 5 pour rabattre: le grand corps eſt de 96 maillons 12 & 13 fils par maillon alternativement; le mouvement qui met en action toute la machine eſt placé au-deſſus de la piece ſur le derriere du métier entre les deux alongeaux.

La grande roue fixée à l'eſſieu du premier mobile eſt de 7 pouces $\frac{1}{2}$ de diametre & de 60 dents: cette roue fait tourner un axe de 10 pouces de longueur par le moyen d'une autre roue où elle s'engrene, dont le diametre eſt de 2 pouces $\frac{1}{2}$ & de 20 dents, elle eſt fixée à l'extrémité de l'axe qui eſt ſur la droite; cet axe eſt placé tout auprès de la barre d'en bas du métier; & ſur le même parallele, à ſon autre extrémité, eſt fixée une roue à cheville d'un pouce 8 lignes de diametre, & de 5 chevilles diſtantes les unes des autres d'un pouce; cette roue fait tourner le tambour qui forme le deſſein, y ayant pour cet effet 50 dents à chevilles ſur l'extrémité de la circonférence à droite où la roue à 5 chevilles s'engraine. Ce tambour a 25 pouces de circonférence & 5 pouces de largeur; il a 48 diviſions égales d'une ligne chacune; il eſt placé ſur la droite du métier, vis-à-vis le caſſin, au même endroit qu'occupe le tireur à un métier ordinaire. En dedans du métier, & vis-à-vis ce tambour, eſt un clavier compoſé de 48 leviers d'une ligne d'épaiſſeur, chacun répondant aux 48 diviſions du tambour; tous les becs de ces leviers forment entr'eux une ligne droite parallele à l'axe du tambour, mais un peu plus élevée; la circonférence de ce tambour eſt encore diviſée en 50 parties égales d'un demi-pouce chacune, ce qui forme des lignes qui coupent à angle droit les autres 48 diviſions; c'eſt ſur ces lignes que ſont arrangées (ſuivant la diſpoſition du deſſein) les pointes qui font baiſſer les leviers lorſque le tambour vient à tourner.

A 3 ou 4 lignes de diſtance du bec des leviers, ſont attachées des cordes de laiton, qui montent perpendiculairement juſqu'aux poulies du caſſin; ce caſſin eſt double; chaque chaſſis contient 48 poulies; ces poulies ont deux diametres, le petit de ſix lignes & le grand d'un pouce & demi.

Les cordes attachées par le bas aux leviers, le ſont par le haut avec des alonges de *ſoie* au petit

diametre des poulies de la premiere chaſſe ſur leſquelles elles roulent; de ſecondes cordes ſont attachées & roulent ſur le grand diametre; de-là elles vont gagner horiſontalement & parallelement le petit diametre des poulies de la ſeconde chaſſe. Enfin de troiſiemes cordes ſont attachées au grand diametre, d'où elles tombent perpendiculairement juſqu'aux fourches où elles ſont attachées; chaque fourche fait lever deux maillons, y ayant deux répétitions au deſſein; comme les diviſions de la circonférence du tambour ne ſont éloignées que d'un demi-pouce, les pointes qui y ſont fixées ne font baiſſer les leviers également que d'un demi-pouce; mais par le moyen de différens diametres des poulies, la corde qui répond aux maillons leve de 4 pouces $\frac{1}{2}$.

L'on a dit ci-deſſus, que la roue qui fait tourner le tambour, n'a que cinq chevilles, diſtantes d'un pouce les unes des autres, tandis que celles du tambour ne le ſont que d'un demi; ce qui fait que chaque dent de la roue, après avoir fait tourner le tambour d'un demi-pouce, ſort de ſon engrenage, & décrit un autre demi-pouce, ſans toucher aux chevilles du tambour, qui reſte immobile le même eſpace de tems qu'il vient de mettre à marcher, & qui par conſéquent tient les leviers baiſſés, & la tire en l'air par le moyen d'un rochet qui le fixe, & l'empêche de retourner juſqu'à ce que la cheville ſuivante de la roue, vienne reprendre une autre cheville du tambour; par ce moyen le lac ne change que tous les deux coups; la même choſe ſe pratique dans tous les damas, la navette paſſe deux fois ſous le même lac, mais non pas ſous le même pas; les liſſes changent auſſi ſouvent que la navette paſſe de fois.

Sur le même axe mentionné ci-deſſus, il y a encore une autre roue fixée, dont le diametre eſt de 2 pouces $\frac{1}{2}$, & de vingt dents; cette roue s'engrene dans un pignon de dix dents, & fait tourner un ſecond axe; cet axe a 25 pouces de longueur, il eſt placé ſur la même ligne & même parallele du premier, il s'étend depuis le pilier de devant, juſques & paſſé celui de derriere; il met en mouvement tout le reſte de la machine, par le moyen de différentes roues qui y ſont fixées, & qui communiquent à toutes les parties du métier. La premiere roue, qui eſt fixée ſur cet axe, eſt une roue de champ de 3 pouces de diametre, & de ſoixante dents; elle s'engrene dans un pignon de douze dents; ce pignon eſt fixé ſur un troiſieme axe de 6 pouces 10 lignes de longueur; il forme un angle droit avec le ſecond, & paſſe ſous la piece tout auprès des liſtes, & va communiquer au côté gauche du métier; à ſon extrémité eſt fixée une platine de 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diametre; cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à 1 pouce de diſtance du centre, un va-&-vient de 5 pouces $\frac{1}{2}$ de longueur; ce va-&-vient ſe meut horiſontalement, & en fait aller un autre de 6 pouces de longueur, placé perpendiculairement; une de ſes extrémités eſt arrêtée à la barre du métier, audeſſous du battant, à 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diſtance de la barre, il eſt attaché par une vis à l'extrémité de l'autre va-&-vient; il ſe meut donc par le haut circulairement & par vibration égale entre l'enſuple de devant & les liſſes, & décrit une courbe; lorſqu'il va du côté des liſſes, il pouſſe le battant par la barre de deſſous, au côté de laquelle eſt une cheville qui s'accroche dans l'entaille d'un valet; ce valet qui a une baſcule, tient par ce moyen le battant arrêté, juſqu'à ce que le va-&-vient, en s'en retournant, prenne par deſſous le bout de la baſcule, & la faſſe lever; le battant qui ſe trouve pour lors dégagé & libre, vient frapper l'ouvrage; la chaſſe & le coup lui eſt donné par le moyen d'un reſſort à boudin, qui eſt roulé dans un barrillet; ce barrillet eſt placé dans un ſupport, ſur la barre du métier; un des bouts du reſſort tient à un des pivots de la traverſe du battant, où ſont aſſujetties les épées; ce reſſort ſe bande à volonté, (ſuivant le plus ou le moins de carte que l'on veut donner à l'étoffe), par le moyen d'une vis-ſans-fin, qui fait tourner une roue aſſujettie au barrillet. A côté de la roue de champ, & ſur le même axe, eſt fixée une eſpece de petit tambour, qui fait mouvoir un clavier compoſé de cinq leviers; ce clavier eſt placé en dedans du métier, & vis-à-vis le tambour; à cinq ou ſix lignes de diſtance du bec des leviers, ſont attachées des cordes qui montent perpendiculairement & parallelement juſqu'à d'autres leviers, qui ſont placés au haut du métier, où elles ſont auſſi attachées; à l'autre extrémité de ces leviers, ſont attachées d'autres cordes, qui répondent aux cinq liſſes qui doivent lever; au bas de ces liſſes ſont encore d'autres cordes qui paſſent & roulent ſous des poulies qui ſont placées dans le piédeſtal, & vont repondre aux liſſes de rabats, qui par ce moyen baiſſent lorſque les autres levent. A cinq pouces de diſtance du petit tambour, & ſur le même axe, eſt fixée une roue de deux pouces de diametre, & de trente dents; cette roue s'engrene dans un pignon de douze dents; à côté de ce pignon, & ſur le même pivot, eſt fixée une platine de deux pouces trois lignes de diametre, cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à un pouce de diſtance du centre, un va-&-vient de trois pouces de longueur, & lui fait par conſéquent parcourir une ligne de deux pouces. Au-deſſous du quartier d'ouvrage, & dans le milieu de la largeur du métier, eſt placée une fleche de quatre pouces & demi de longueur, & large de dix lignes par le bas; elle ſe meut ſur un pivot fixé à la barre du métier; à ſept lignes de diſtance au-deſſus de ce pivot, elle a une cheville fixée, dans laquelle entre avec aiſance une piece d'acier percée à cet effet par un bout; cette piece a un pouce & demi de longueur, & environ deux lignes d'épaiſſeur; elle peut ſe plier dans le milieu, par le moyen d'une charniere; elle répond par le bas à un fort reſſort, qui tire perpendiculairement & ſur la même direction du pivot; lorſque la fleche eſt parfaitement droite, le reſſort ne tirant pas plus d'un côté que d'un autre, elle reſte en cet état; mais pour peu qu'elle ſoit pouſſée ſur la droite ou ſur la gauche, elle part avec rapidité du côté oppoſé; ſon mouvement lui eſt donné par le moyen d'un va-&-vient, dont on vient de parler ci-deſſus, qui a pour cet effet à l'extrémité oppoſée à celle qui eſt arrêtée à la platine, une ouverture en traverſe, de la longueur de quinze lignes, dans laquelle entre une vis, qui eſt fixée à la fleche; cette ouverture eſt faite afin que la fleche, lorſqu'elle eſt miſe en mouvement, puiſſe partir ſans être arrêtée par la vis, qui a ſa liberté de gliſſer aiſément dedans; elle ſe meut par ſon extrémité circulairement, entre deux petites pieces d'acier, qui ſont fixées à une tringle, contre leſquelles elle heurte, ce qui fait faire alternativement à la tringle un mouvement précipité de droite à gauche, & de gauche à droite, n'étant arrêtée ſur les extrémités qu'à des ſupports à pivots très-mobiles, qui répondent à deux marteaux; les têtes de ces marteaux ſont inſérées dans deux couliſſes, qui ſont placées contre les liſſes, une de chaque côté du métier; c'eſt dans ces couliſſes que l'on met la navette qui eſt chaſſée par le moyen de ces marteaux: chaque fois qu'elle paſſe, il y a un crochet qui prend la *ſoie*, & qui la couche le long du drap, le crochet a 3 pouces $\frac{1}{4}$ de longueur; ſon mouvement eſt circulaire, ayant ſon extremité oppoſée arrêtée à un pivot placé au-deſſous des couliſſes. A cette même extrémité il y a un retour d'un pouce de longueur, qui forme un angle aigu. Au-deſſus de la couliſſe eſt un va-&-vient, qui gliſſe le long d'une petite tringle, auquel eſt fixée une queue qui tombe dans l'angle, & qui par ce moyen, tire & repouſſe le crochet. Ce va-&-vient ſe meut par le moyen de différens retours & cordes qui en gliſſant ſur des poulies, aboutiſſent au mouvement que mene le battant. Au bout du même axe eſt fixé un pignon de huit dents; ce pignon s'engrene dans une roue de deux pouces huit lignes de diametre, & de quarante-huit dents; le pivot de cette roue paſſe au travers du pilier du métier; à ſon autre extrémité eſt un pignon de ſix dents, qui s'engrene dans une roue de deux pouces quatre lignes de diametre, & de quarante-huit dents; cette roue eſt fixée à un eſſieu, qui paſſe au-travers de l'enſuple où ſe roule l'ouvrage; ſur le côté de cette enſuple, eſt fixé un rochet dont le cliquet eſt arrêté à la roue, ce qui donne la facilité de dérouler l'ouvrage, n'y ayant pour cela qu'à détourner une vis qui fait lever le cliquet. C'eſt par le moyen de ce rouage, que l'ouvrage ſe roule à meſure qu'il ſe fait.

Soie *des araignées*, M. Bon, premier préſident de la chambre des comptes de Montpellier, & aſſocié honoraire de la ſociété royale des Sciences de la même ville, lut en 1709, à l'ouverture de cette aca-

démie, un mémoire ſur l'emploi que l'on pouvoit faire des fils dont les araignées enveloppent leurs œufs. Ces fils ſont plus forts que ceux dont elles font leurs toiles; ils ne ſont pas fortement tendus ſur les œufs, de ſorte que la coque qu'ils forment eſt aſſez ſemblable aux cocons des vers-à-ſoie, qui ont été préparés & ramollis entre les doigts. M. Bon avoit fait ramaſſer douze ou treize coques des araignées les plus communes dans le Languedoc, qui ont les jambes courtes, & qui ſe trouvent dans des lieux habités. Après les avoir battues pour en ôter la pouſſiere, on les lava dans de l'eau tiede, & on les laiſſa tremper dans une eau de ſavon mêlée de ſalpêtre & d'un peu de gomme arabique; enſuite on fit bouillir le tout à petit feu pendant deux ou trois heures; après cette ſorte de cuiſſon, on les lava de nouveau, on les fit ſécher, & on les ramollit un peu entre les doigts. Enfin on les carda avec des cardes beaucoup plus fines que celles dont on ſe ſert pour la *ſoie*; par ce procedé on tira des coques d'araignées une *ſoie* d'une couleur griſe aſſez ſinguliere, que l'on fila aiſément, & dont le fil fut plus fin & plus fort que celui de la *ſoie* ordinaire: ce fil prend toutes ſortes de couleurs, & on peut en faire des étoffes. On prétendoit que les araignées fourniroient plus de *ſoie* que les vers-à ſoie, parce qu'elles ſont plus fécondes; une ſeule pond cinq ou ſix cens œufs, au-lieu qu'un papillon de ver-à-ſoie n'en fait qu'une centaine; de ſept ou huit cens araignées, il n'en meurt preſque aucune dans une année; au contraire, de cent petits vers-à-ſoie, il n'y en a pas quarante qui parviennent à faire leur coque, quelque précaution que l'on prenne pour les conſerver: tandis que les œufs des araignées écloſent ſans aucun ſoin, dans les mois d'Août & de Septembre, quinze ou ſeize jours après qu'ils ont été pondus. Les araignées dont ils ſont ſortis, meurent quelque tems après, & les jeunes reſtent dans leur coque ſans manger, pendant dix à onze mois; lorſqu'elles en ſortent, on les met dans des cornets de papier, & dans des pots que l'on couvre d'un papier percé de trous d'épingles, pour leur donner de l'air: on les nourrit avec des mouches.

Les coques des araignées rendent plus de *ſoie* à proportion de leur légereté, que les coques de vers-à-ſoie; treize onces de coques d'araignées rendent près de quatre onces de *ſoie* nette, dont il ne faut que trois onces pour faire une paire de bas des plus grands, tandis que les bas de *ſoie* ordinaires, peſent ſept ou neuf onces. M. Bon fit voir à la ſociété des Sciences de Montpellier, une paire de bas faits de *ſoie* d'araignée, qui ne peſoient que deux onces & un quart, & des mitaines qui ne peſoient qu'environ trois quarts d'once; ces bas & ces mitaines étoient auſſi forts, & preſque auſſi beaux que ceux qui ſont faits avec de la *ſoie* ordinaire; ils étoient d'une couleur griſe, approchante du gris de ſouris, qui étoit la couleur naturelle de cette *ſoie;* mais ſon luſtre & ſon éclat avoient ſans doute été augmentés par l'eau de ſavon mêlée de ſalpetre, & d'un peu de gomme arabique.

M. Bon ayant envoyé des ouvrages de *ſoie* d'araignées à l'académie royale des Sciences de Paris, la compagnie chargea deux académiciens d'examiner la *ſoie* des araignées, pour ſavoir de quelle utilité elle pourroit être au public. M. de Reaumur fut nommé pour cet examen, & l'année ſuivante 1710, il rendit compte de ſon travail. M. Bon ayant fait voir que les araignées filoient dans certain tems de l'année, une *ſoie* dont on pouvoit faire différens ouvrages, M. de Reaumur ſe propoſa de rechercher les moyens de nourrir & d'élever les araignées, & enſuite de ſavoir ſi leur *ſoie* pourroit être à auſſi bon marché que celle des vers-à-ſoie; & au cas qu'elle fût plus chere ſi on pourroit être dédommagé de quelque façon. On ſait que les araignées ſe nourriſſent de mouches; mais toutes les mouches du royaume ſuffiroient à peine, pour nourrir les araignées qui ſeroient néceſſaires pour fournir de la *ſoie* aux manufactures, & d'ailleurs comment faire pour prendre chaque jour ces mouches? il falloit donc chercher une autre ſorte de nourriture; les araignées mangent des cloportes, des millepiés, des chenilles, des papillons; ces inſectes n'étoient guere plus aiſés à trouver que des mouches; M. de Reaumur s'aviſa de leur donner des vers de terre coupés par morceaux, elles les mangerent, & en vécurent juſqu'au tems de faire leur coque: il eſt facile de ramaſſer autant de vers de terre qu'on en veut; ces inſectes ſont extrémement abondans dans les champs; il faut les chercher pendant la nuit à la lumiere d'une chandelle; on en trouve en quantité dans tous les tems, excepté après les longues ſéchereſſes. On pourroit auſſi nourrir les araignées avec les plumes des jeunes oiſeaux; elles mangent la ſubſtance molle qui eſt à l'extrémité de leur tuyau; on coupe cette extrémité par morceaux longs d'une ligne, ou d'une ligne & demie; les jeunes araignées ſemblent préférer cette nourriture à toute autre; les rotiſſeurs fourniroient beaucoup de plumes; on pourroit auſſi en arracher de tems-en-tems aux poules & aux pigeons vivans, ſans leur faire de mal. On trouveroit auſſi d'autres moyens pour nourrir les araignées, & deja les vers & les plumes ſont des nourritures plus aſſurées pour elles que les feuilles de meuriers pour les vers-à-ſoie: on n'a pas à craindre la gelée, & on en trouve dans tous les tems & dans tous les pays.

Il ſeroit donc aiſé de nourrir un grand nombre d'araignées, mais on auroit bien de la peine de les élever, ou plutôt de les loger; ſi on les met pluſieurs enſemble dans la même boîte au ſortir de leurs coques, d'abord elles paroiſſent vivre en ſociété; elles travaillent pluſieurs enſemble à faire une même toile dans les premiers jours, on en voit auſſi pluſieurs qui mangent enſemble ſur le même morceau de plume; mais bientôt elles s'attaquent les unes les autres, & les plus groſſes mangent les plus petites; en peu de tems de deux ou trois cens qui étoient dans la même boîte, il n'en reſtoit plus qu'une ou deux. C'eſt apparemment parce que les araignées ſe mangent les unes les autres, qu'il y en a ſi peu, en comparaiſon du grand nombre d'œufs qu'elles pondent; car les frélons, les lézards, *&c.* ne pourroient pas en détruire un ſi grand nombre. Il faudroit donc, pour avoir de la *ſoie*, nourrir des araignées dans des lieux ſéparés, où chacune auroit ſa caſe; alors il faudroit bien du tems pour donner à manger à chacune en particulier. Les vers-à-*ſoie* ne demandent pas cette précaution; d'ailleurs ils ſont aſſez féconds puiſqu'ils fourniſſent aujourd'hui une ſi grande quantité de *ſoie* en Europe; on pourroit encore les multiplier davantage, ſi on le vouloit. Reſte à ſavoir ſi la *ſoie* des araignées eſt plus abondante, meilleure, ou plus belle que celle des vers.

Toutes les eſpeces d'araignées ne donnent pas une *ſoie* propre à être employée; ainſi pour diſtinguer celles dont la *ſoie* eſt bonne, il eſt néceſſaire d'avoir une idée générale des principales ſortes d'araignées. M. Bon les diviſe en deux claſſes; ſavoir, les araignées à jambes longues, & les araignées à jambes courtes, & il dit que ce ſont les dernieres qui fourniſſent la bonne *ſoie*. On a objecté deux choſes contre cette diviſion: il y a des araignées qui ont les jambes de longueur moyenne, c'eſt-là l'inconvénient des diviſions méthodiques, on y rencontre toujours un terme moyen qui eſt équivoque; mais ce n'eſt pas là le plus grand inconvénient de la diviſion de M. Bon: on pourroit au-moins le parer en grande partie; pour cela il ſuffiroit de prendre une eſpece d'araignée bien connue pour objet de comparaiſon. Le plus grand défaut eſt que cette diviſion n'eſt pas exacte, parce que différentes eſpeces d'araignées vagabondes, & les groſſes araignées brunes qui habitent des trous de vieux murs, n'ont point de *ſoie* quoiqu'elles ayent les jambes plus courtes que la plûpart de celles qui en donnent.

M. de Réaumur donne un autre moyen pour reconnoître parmi les araignées du royaume celles qui peuvent fournir de la *ſoie:* il les diviſe d'abord en deux genres principaux; le premier comprend celles qui courent au loin pour chercher leur proie ſans tendre de toiles. M. Homberg a donné à toutes les eſpeces de ce genre d'araignées le nom de *vagabondes;* elles ne filent guere que lorſqu'elles font la coque de leurs œufs; quelques-unes forment cette coque en demi-ſphere, & la laiſſent collée à des pierres, ou cachée dans la terre; d'autres font leur coque ronde comme une boule, & elles la portent toujours collée à leurs mamelons. Le tiſſu de toutes ces coques eſt très-ſerré, & communément de couleur blanche ou griſe: on n'en peut tirer qu'une très-petite quantité de *ſoie*, qui n'eſt pas d'une aſſez bonne qualité pour être employée. Le ſecond genre de la diviſion de M. de Réaumur renferme toutes les araignées qui tendent des toiles, & il eſt ſous-diviſé en quatre eſpeces principales. La premiere comprend toutes les araignées qui font des toiles dont le tiſſu eſt aſſez ſerré,

& qui les étendent parallelement à l'horiſon, autant qu'elles peuvent ſe ſoutenir; telles ſont les araignées domeſtiques, qui font leurs toiles dans les maiſons, & quelques eſpeces d'araignées des champs, dont les toiles ſont poſées comme celles des araignées domeſtiques. Dans cette premiere eſpece les œufs ſont renfermés dans une toile aſſez ſemblable à celles qu'elles tendent pour arrêter les mouches; ainſi elle ne peut pas être employée. Les araignées qui habitent des trous dans les vieux murs ſont de la ſeconde eſpece; le bord du trou eſt tapiſſé d'une toile qui ſe prolonge dans l'intérieur, en forme de tuyau; les fils dont les œufs ſont enveloppés ne ſont pas d'une meilleure qualité que ceux de la toile. La troiſieme eſpece comprend les araignées dont les filets ne ſont pas tiſſus comme une toile, mais ſeulement compoſés de différens fils tirés en tout ſens. Cette eſpece pourroit être ſous-diviſée en un grand nombre d'autres; les unes font leur coque en portion de ſphere dont les bords ſont collés ſur une feuille; ces coques ſont très-blanches, & d'un tiſſu ſerré; les araignées les couvent conſtamment, & ſe laiſſent emporter avec la feuille ſans abandonner la coque; d'autres renferment leurs œufs dans deux ou trois petites boules rougeâtres; elles ſuſpendent ces boules à des fils, & les cachent avec un petit paquet de feuilles ſeches qu'elles ſuſpendent auſſi à des fils au-devant de la boule, & à quelque diſtance; d'autres enfin font leur coque en forme de poire, & les ſuſpendent comme une poire le ſeroit par la queue. Toutes ces coques ſont compoſées d'une *ſoie* trop foible pour être travaillée, excepté celles qui ſont en poire; leur *ſoie* pourroit être employée, mais il y en a ſi peu qu'elle ne peut être d'aucune utilité. La quatrieme eſpece eſt celle que M. Homberg donne ſous le nom d'*araignée des jardins*, où elle eſt fort commune, comme dans les bois & dans les buiſſons; elle renferme beaucoup d'autres eſpeces différentes par leur groſſeur, leur figure & leur couleur. Les œufs de ces araignées ſont arrangés dans les coques de façon qu'elles ont à-peu-près la figure d'une ſphere applatie. Les œufs de quelques-unes de ces araignées ſont collés les uns aux autres dans la coque. La *ſoie* des coques de toutes ces araignées eſt d'aſſez bonne qualité pour être employée; il y a cependant quelques eſpeces dont la *ſoie* ſeroit trop foible pour ſoutenir des métiers un peu rudes. Les premiers fils qui enveloppent les œufs ſont plus tendus & plus ſerrés que ceux du deſſus qui ſont lâches comme les fils extérieurs des coques des vers-à-*ſoie*.

La *ſoie* des vers eſt toujours aurore ou blanche, on trouveroit plus de variété dans les couleurs de la *ſoie* des araignées; il y a du jaune, du blanc, du gris, du bleu céleſte & du beau brun caffé. Les araignées dont la *ſoie* eſt de cette derniere couleur ſont rares; on trouve leurs coques dans des champs de genêt; la *ſoie* en eſt très-forte & très-belle: les œufs ſont enveloppés d'une *ſoie* brune qui eſt recouverte par une autre *ſoie* griſe dont le tiſſu eſt plus ſerré que celui de la *ſoie* brune.

Les araignées qui ſont nées au printems font leurs coques aux mois d'Août & de Septembre; celles qui ont paſſé l'hiver les font dès le mois de Mai. Les fils qui compoſent les coques ne different de ceux des toiles que parce qu'ils ſont plus forts. Un fil d'araignée n'eſt plus fort qu'un autre, que parce qu'il eſt compoſé d'une plus grande quantité de petits fils au ſortir des mamelons. Chaque mamelon eſt parſemé de pluſieurs petites filieres, dont ſort la liqueur qui forme les fils. Si on applique le doigt ſur un mamelon pendant qu'on preſſe le ventre de l'araignée, il s'y attache pluſieurs fils, que l'on alonge en le retirant: on en a compté plus de ſept ou huit ſur le même mamelon. Lorſque l'araignée ſe diſpoſe à filer, ſi elle applique tous ſes mamelons à-la-fois, & ſi elle colle chaque mamelon en entier, le fil qui en réſultera ſera compoſé d'un nombre de fils bien plus grand qu'il ne ſeroit, ſi elle n'appliquoit qu'un ſeul mamelon, ou ſeulement une partie de ce mamelon. Les araignées qui filent la bonne *ſoie* ont ſix mamelons, dont il y en a quatre qui ſont fort ſenſibles; les deux autres ſont ſi petits qu'on ne peut les diſtinguer qu'avec une loupe.

Un fil tiré des toiles ne peut porter que deux grains ſans ſe rompre; les fils des coques peuvent ſoutenir chacun le poids d'environ trente-ſix grains; mais un ſeul fil de coque de ver-à-*ſoie* porte juſqu'à deux gros & demi, c'eſt-à-dire qu'il eſt quatre fois plus fort que le fil d'araignée: il eſt auſſi à-peu-près quatre fois plus gros. Ainſi en réuniſſant cinq fils d'araignée en un ſeul, ce fil compoſé pourroit être auſſi fort qu'un fil de ver-à-*ſoie* ſans être plus gros; mais il ne ſeroit jamais auſſi luſtré, parce que les fils réunis laiſſeroient des vuides entr'eux qui ne donneroient point de reflets. Les ouvrages que l'on a faits de fils d'araignée n'ont pas eu autant de luſtre que les ouvrages de *ſoie* ordinaire, parce que les fils de la *ſoie* des araignées ſont ſi crêpés, qu'au lieu de la devider on eſt toujours obligé de la carder & de la filer enſuite.

Lorſqu'on emploie cette *ſoie* elle paroît rendre davantage que la *ſoie* ordinaire à poids égal; il eſt aiſé de trouver la cauſe de cette différence. Un fil de *ſoie* tel que les plus fins de ceux dont on ſe ſert pour coudre, eſt compoſé d'environ 200 fils ſimples tels qu'on les tire de la coque. Pour qu'un fil fait de *ſoie* d'araignée ſoit auſſi fort que ce fil à coudre, il faut qu'il ſoit compoſé de 36000 fils ſimples pareils à ceux des toiles; car en ſuppoſant qu'il n'y ait que deux mamelons qui fourniſſent chacun un fil ſimple pour compoſer un fil propre à faire la toile des araignées, ce fil, quoique compoſé de deux fils ſimples, eſt cependant dix-huit fois plus foible que le fil de la coque, comme on l'a déja vû par l'expérience rapportée plus haut: ainſi il faudra au-moins trente-ſix fils ſimples, tels qu'ils ſortent des mamelons, pour faire un fil de coque; de plus le fil de coque étant quatre fois plus foible qu'un fil de *ſoie* ordinaire, il faudra réunir 90 fils de coque, c'eſt-à-dire, ſelon notre ſuppoſition, 180 fils ſimples pour faire un fil de *ſoie* d'araignée auſſi fort qu'un fil de coque de *ſoie* ordinaire: par conſéquent s'il faut 200 de ces fils de *ſoie* ordinaire pour faire un fil à coudre, il faudra 36000 fils ſimples d'araignées pour faire un fil auſſi fort que le fil à coudre. Il eſt impoſſible de réunir cette prodigieuſe quantité de fils de façon qu'ils ne laiſſent entre eux plus de vuide qu'il n'y en a dans le fil de *ſoie* ordinaire: c'eſt pourquoi les ouvrages de *ſoie* d'araignée doivent être beaucoup plus épais que ceux de *ſoie* ordinaire pour qu'ils puiſſent avoir autant de force: ainſi la *ſoie* des araignées ne rend pas plus pour la force que la *ſoie* ordinaire quoiqu'elle rende plus pour le volume.

Les coques des vers-à-*ſoie* les plus fortes peſent 4 grains & les plus foibles plus de trois grains, de ſorte qu'il faut au-moins 2304 vers pour faire une livre de *ſoie* de ſeize onces. Les coques d'araignées les plus groſſes peſent environ un grain; ainſi il faut quatre groſſes araignées pour donner autant de *ſoie* qu'un ſeul ver. De plus il y a un grand déchet dans les coques des araignées, elles ſont remplies des coques des œufs & autres ordures; ce déchet eſt de plus des deux tiers du poids. M. Bon avoue que de treize onces de *ſoie* d'araignée ſale, il n'en retira que quatre onces de *ſoie* nette: ainſi douze araignées ne donneront pas plus de *ſoie* qu'un ſeul ver. D'ailleurs s'il y a des araignées mâles & des araignées femelles, & ſi on ſuppoſe que le nombre des mâles égale celui des femelles, comme il n'y aura que les femelles qui puiſſent donner des coques, il faudra vingt araignées tant mâles que femelles pour donner autant de *ſoie* qu'un ſeul ver, & par conſéquent 55296 araignées ne produiront qu'une livre de *ſoie*, encore faudra-t-il qu'elles ſoient des plus groſſes de ce pays; car douze araignées qui ne ſeroient que d'une groſſeur médiocre, par exemple, de celles que l'on trouve dans les jardins, donneront beaucoup moins de *ſoie*; il en faudroit 663552 pour en avoir une livre: enfin, il faudroit nourrir ſéparément toutes ces araignées, & donner à chacune un eſpace aſſez grand pour qu'elle y pût tendre ſa toile. Tous ces inconvéniens raſſemblés rendront la *ſoie* des araignées beaucoup plus chere que celle des vers. Au reſte, on pourroit peut-être les prévenir. Si on avoit des araignées beaucoup plus groſſes que les nôtres, elles donneroient plus de *ſoie*; on en trouveroit dans les pays étrangers, ſur-tout en Amérique, & il y a lieu d'eſpérer de les élever ici auſſi facilement que les vers-à-*ſoie* qui y ont été apportés de fort loin. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit beaucoup de découvrir que la *ſoie* des araignées fût d'aſſez bonne qualité pour être employée dans les manufactures. M. Bon l'a prouvé clairement en montrant au public des ouvrages faits avec cette ſoie. *Mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1710, examen de la ſoie des araignées par M. de Réaumur, page 386.*

Soie, (*Chimie, Pharm. Mat. méd.*) la nature chimique de la *ſoie* eſt ſpécialement expoſée à l'*article* Substance animale. *Voyez cet article*.

Quelques pharmacologiſtes ont compté la *ſoie* crue donnée en ſubſtance, & ſans avoir éprouvé le feu chimique parmi les cordiaux: & ils ont eſtimé cette vertu par celle du ſel volatil qu'on en retire par la violence du feu. C'eſt la même erreur que celle qui a érigé la corne de cerf & la vipere en ſudorifiques, *voyez* Vipere *& l'article* Principe (*Chimie.*); la *ſoie* n'eſt point cordiale, la *ſoie* n'a point de vertu médicamenteuſe.

On a emploié en Pharmacie, l'alkali volatil & l'huile empyreumatique de *ſoie*. Le premier principe entre, par exemple, dans les gouttes d'Angleterre céphaliques ou gouttes de Goddard. A la bonne-heure, car ce produit de l'analyſe animale a des vertus médicamenteuſes très-réelles & très-énergiques: mais il faut qu'on ſe ſouvienne que l'alkali volatil de *ſoie* n'a abſolument que les propriétés médicinales connues des alkalis volatils animaux.

La cendre de *ſoie* eſt comptée parmi les *remedes* mondificatifs; c'eſt un pauvre remede & qui eſt auſſi fort peu uſité. (*b*)

Soie, (*Coutelier.*) c'eſt la queue d'une lame de couteau de table; la *ſoie* eſt ſéparée de la lame par la moitié.

Soie, *en terme de Vergetier*; c'eſt le poil dont les ſangliers ou les porcs ſont couverts. On tire beaucoup de *ſoie* de ſanglier de Moſcovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck, *&c*.

SOIERIE, ſ. f. (*Com.*) nom ſous lequel on renferme tout ce qui appartient au commerce en *ſoie*.

SOIF, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'appétit des fluides; il ne faut point croire que ce qui eſt la ſource de la *ſoif* ſoit auſſi la ſource de la faim; ſouvent cette derniere ſenſation n'eſt pas accompagnée de la *ſoif*, & ſouvent on l'éprouve dans le tems qu'on a le moins d'appétit. Elle a ſon ſiége non-ſeulement dans l'eſtomac, mais dans l'éſophage, dans le pharynx & dans toute la bouche.

Son origine n'eſt pas facile à développer; mais en général il paroît que la *ſoif* provient d'une certaine chaleur qui s'excite dans l'eſtomac par différentes cauſes; les principales ſont les alimens chauds, les vins ſpiritueux, les liqueurs fortes, les aſſaiſonnemens aromatiques, le violent exercice, la chaleur de la ſaiſon, le crachement exceſſif des gens pituiteux, phthiſiques, mélancoliques, *&c*.

Si donc 1°. le goſier n'eſt pas humecté, la *ſoif* ſe fait ſentir, parce que les vaiſſeaux étant ſecs ſe retréciſſent, & augmentent par-là le mouvement du ſang; c'eſt à cauſe de cette ſéchereſſe, que les phthiſiques ont la paume de la main fort chaude après le repas.

2°. S'il y a des matieres gluantes dans l'eſtomac, la *ſoif* peut ſurvenir, parce que ces matieres qui ont de la viſcoſité, ſont un effet de la chaleur, & quelquefois elles ſuppoſent un ſang privé de ſa lymphe; quand le ſang n'a pas d'humeur aqueuſe, il eſt épais, & alors il ne peut pas paſſer librement par les vaiſſeaux capillaires, il gonfle donc les arteres qui doivent en conſéquence battre plus fréquemment & plus fortement, ce qui ne ſauroit arriver que la chaleur ne s'augmente.

3°. Les ſels, les matieres âcres, ou les corps qui contiennent beaucoup de feu doivent cauſer la *ſoif*, car toutes ces ſubſtances mettent en mouvement les parties ſolides, & y excitent par conſéquent de la chaleur.

4°. Dans les fievres, la *ſoif* ſe fait ſentir avec violence, la raiſon n'eſt pas difficile à trouver; les fievres ne ſont cauſées que par un excès de mouvement, les arteres étant bouchées ſe gonflent, il faut donc qu'elles battent plus fortement & plus fréquemment, & que par-là il ſurvienne plus de chaleur.

5°. Dans l'hydropiſie, l'on ſent une *ſoif* violente, cela vient de ce que la partie aqueuſe du ſang reſte dans l'abdomen; il n'y aura donc qu'un ſang épais dans les autres parties, cette épaiſſeur cauſera néceſſairement de la chaleur; d'ailleurs l'abdomen étant rempli d'eau, les vaiſſeaux ſanguins ſont fort comprimés, le ſang coule donc en plus grande quantité vers les parties ſupérieures; de-là il ſuit que le mouvement & la chaleur y ſont plus conſidérables, & qu'il arrive ſouvent des hémorrhagies aux hydropiques.

6°. On voit par ce détail que c'eſt un mauvais ſigne, comme dit Hippocrate, que de n'avoir pas *ſoif* dans les maladies fort aiguës; cela marque que les organes deviennent inſenſibles, & que la mort n'eſt pas éloignée. L'origine de ce dégoût pour les fluides, vient du reſſerrement des vaiſſeaux lactés; il faudroit alors employer quelque liquide très-humectant, auquel le malade ſe porteroit plus volontiers.

La cauſe finale de la *ſoif*, eſt de nous avertir des vices du ſang, de ſa diverſe acrimonie, de ſon épaiſſiſſement, de ſon inflammation; du deſſéchement du pharynx, de l'éſophage & du ventricule, deſſéchement qui arrive toutes les fois que les glandes ceſſent de filtrer un ſuc doux & muqueux.

Entre les quadrupèdes qui peuvent le plus ſupporter la *ſoif*, on n'en connoît point qui jouiſſent de cet avantage comme le chameau; car même dans les pays brûlans, ils ſupportent la *ſoif* des ſemaines entieres. Cet animal a dans le ſecond de ſes quatre ventricules pluſieurs cavités faites comme des ſacs, qui ſelon quelques phyſiciens pourroient être les réſervoirs où Pline dit que les chameaux gardent fort long-tems l'eau qu'ils boivent en quantité quand ils en trouvent dans les déſerts.

Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que l'homme n'a pas le même bonheur, & que quand il ne peut ſatisfaire à ce beſoin preſſant, cet état eſt ſuivi au bout de quelques jours de l'inflammation du ventricule, de la fievre, du reſſerrement de la gorge, & de la mort. C'eſt un tourment inexprimable, par lequel on recherche dans le ſecours de l'eau ou de toute autre liquide, le remede au mal qu'on endure; on donneroit alors un royaume pour un verre d'eau, comme fit Lyſimaque.

Il n'y a, dit l'amiral Anſon, dans ſon voyage de la mer du Sud, que ceux qui ont ſouffert long-tems la *ſoif*, & qui peuvent ſe rappeller l'effet que les ſeules idées de ſources & de ruiſſeaux ont produit alors en eux, qui ſoient en état de juger de l'émotion avec laquelle nous regardâmes une grande caſcade d'une eau tranſparente, qui tomboit d'un rocher haut de près de cent piés dans la mer, à une petite diſtance de notre vaiſſeau. Ceux de nos malades qui n'étoient point à l'extrémité, quoiqu'alités depuis long-tems, ſe ſervirent du peu de force qui leur reſtoit, & ſe traînerent ſur le tillac pour jouir d'un ſpectacle ſi raviſſant. (*D. J.*)

Soif, (*Lang. franç.*) ce mot au figuré déſigne une grande paſſion, un deſir vif, inquiet, & ardent de quelque choſe; il s'emploie dans le ſtyle noble, la *ſoif* de l'or, la *ſoif* des honneurs, la *ſoif* de la gloire. l'Évangile dit, que ceux qui ont *ſoif* de la juſtice ſont bienheureux; c'eſt une belle idée. La poéſie s'eſt enrichie de ce mot.

Cette ſoif *de régner que rien ne peut éteindre*
Rac. Iphig. act. 4. ſc. 4.

Perfides, contentez votre ſoif *ſanguinaire*.
Iphig. act. 5. ſc. 4.

Vous brûlez d'une ſoif *qu'on ne peut étancher*.
Deſpreaux.

(*D. J.*)

SOIGNIES, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Haynaut, au comte de Mons, ſur la riviere de Senne à quatre lieues au nord-oueſt de Binche, & à ſept au ſud-oueſt de Bruxelles, près d'une forêt de même nom qui a ſept lieues de circuit.

Cette ville eſt nommée *Sonegiæ* dans les anciens titres, & c'eſt de *Sonegiæ* qu'on a fait *Soignies*. Elle a un chapitre ſéculier, un couvent de Capucins, un de Sœurs-griſes, & les PP. de l'Oratoire y ont une maiſon depuis 1629. *Long*. 21. 45. *lat*. 50. 31. (*D. J.*)

SOIN, ſ. m. (*Gramm.*) attention qu'on apporte à quelque choſe. Ayez *ſoin* de ces effets. Je confie la conduite de ma maiſon à vos *ſoins*. Cet ouvrage eſt travaillé avec *ſoin*, ou ſoigné. J'ai l'eſprit embarraſſé de mille *ſoins* ou ſoucis. Combien de *ſoins* inutiles ne lui ai-je pas rendus? J'en ſuis avec elle aux petits *ſoins*. On dit *ſoigner* pour avoir ou prendre *ſoin*; *ſoigneux*, de celui qui a *ſoin*.

SOIR, ſ. m. (*Gram.*) intervalle de la journée qui comprend la fin du jour & le commencement de la nuit. En hiver, les ſoirées ſont longues.

Soir, (*Médecine.*) ce tems de la journée mérite une certaine attention de la part des Médecins, ſoit par rapport aux changemens qui arrivent alors dans les maladies, ſoit à cauſe des remedes qu'il convient

de preſcrire ou d'éviter. Les redoublemens de la plupart des fievres ſe font le *ſoir*; c'eſt vers le tems du coucher du ſoleil que les malades commencent à devenir plus inquiets; le malaiſe augmente; les douleurs ſont plus ſenſibles; ſouvent ils entrent alors dans l'agonie; quelques-uns ayant pendant le jour retenu un dernier ſouffle de vie, prêt à échapper, ſont morts dans l'inſtant que le ſoleil a ceſſé d'éclairer l'horiſon. Ces effets déprendroient-ils d'une action particuliere, ou de l'influence de cet aſtre lumineux? Animeroit-il par ſa préſence la machine? augmenteroit-il le reſſort & le jeu des organes? vivifieroit-il en un mot, également les hommes, les animaux & les plantes? & en diſparoiſſant, donneroit-il lieu à cette eſpece d'affaiſſement qui produit le ſommeil varié des êtres organiſés & vivans, qui prive la plupart des plantes de leur éclat, qui les flétrit, & qui fait ceſſer l'exercice des ſens & des mouvemens dans preſque tous les animaux? *Voyez* INFLUENCES DES ASTRES. Ou bien pourroit-on attribuer ces effets à la façon de vivre la plus généralement ſuivie par les hommes, à la fatigue du jour, à l'état de veille qui doit néceſſairement laſſer les organes, aux alimens qu'on prend, *&c.* Si ces cauſes influent, elles ne ſont pas du moins générales, & l'on obſerve que dans les fievres lentes, les quotidienes, les redoublemens ne viennent pas moins le *ſoir*, quoique le malade ait dormi tout le jour, & obſervé une diete rigoureuſe. Cependant on ne doit pas tout à fait exclure leur action, qui ſe rend ſenſible chez ces perſonnes qui font du jour la nuit, & de la nuit le jour; pour qui le *ſoir* eſt matin, & le matin eſt *ſoir*; leur machine ſe plie inſenſiblement à ce pervertiſſement de l'ordre naturel. Le phyſique & le moral ſont chez elles aſſervis à-peu-près aux mêmes lois, ou au même défaut de lois. Les maladies qui viennent en foule les aſſaillir ſous ces lambris dorés, ſemblent s'y conformer, elles ne reſſemblent jamais avec la même uniformité aux mouvemens du ſoleil, dont l'uſage eſt ſouvent peu connu dans ces appartemens retirés, fermés à la clarté du jour, & uniquement éclairés par la brillante & flateuſe lueur des flambeaux multipliés. Les redoublemens s'y font plus ſouvent ſentir le matin que le *ſoir*, & dans l'adminiſtration des remedes le médecin eſt ſouvent obligé de ſe ſervir de leur meſure pour diſtinguer les tems de la journée.

Lorſque la néceſſité n'eſt pas preſſante, lorſqu'il eſt libre au médecin de choiſir un tems de la journée pour faire prendre quelque remede, ſur-tout des purgatifs, il les preſcrit ordinairement le matin. *Voy. ce mot*. Le malade alors plus tranquille, fortifié par le ſommeil de la nuit, en ſupporte mieux l'effet, & en éprouve plus de ſoulagement; on évite de donner ces remedes le *ſoir*, à cauſe de la révolution que nous avons dit arriver alors aſſez communément dans la maladie, qui s'oppoſeroit au ſuccès entier du médicament. D'ailleurs l'agitation que procure le remede, l'excrétion qu'il doit occaſionner, empêcheroit le ſommeil de la nuit. Les ſecours qui ſemblent plus appropriés le *ſoir*, ſont les ſaignées à cauſe du redoublement ou de l'agitation plus grande qui ſe fait alors, les véſicatoires & les cordiaux pour prévenir ou diſſiper un affaiſſement que l'abſence du jour & le ſommeil pourroient augmenter. Dans d'autres cas les calmans, les narcotiques indiqués pour préparer une nuit plus tranquille, pour procurer un ſommeil qui rétabliſſe les forces, pour diminuer une excrétion trop abondante qui s'y oppoſeroit, & enfin pour réparer les mauvais effets qu'un purgatif ou un émétique, donné dans la journée, manque rarement d'occaſionner. Pour remettre la machine dans l'équilibre & l'aſſiette naturelle, dont ces remedes l'avoient tirée, Sydenham étoit fort dans l'uſage de donner un parégorique le *ſoir* du jour qu'il avoit purgé ſes malades; beaucoup de praticiens ont ſuivi cette méthode, dont ils ſe ſont bien trouvés. (*m*)

SOISSONS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Soiſſonnois, ſur la riviere d'Aiſne qu'on y paſſe ſur un pont de pierre. Elle eſt aſſez grande, peuplée & ſituée dans un vallon agréable & fertile, à 12 lieues d'Amiens & à 22 de Paris. Quoique ſes dehors ſoient charmans, ſes rues ſont généralement étroites, & ſes maiſons mal bâties. Il y a dans cette ville un intendant, bureau des finances, préſidial, élection, maréchauſſée, juriſdiction des juges conſuls & maîtriſe des eaux & forêts. Les PP. de l'oratoire occupent le college. On voit quelques abbayes d'hommes dans cette ville, entre autres celle de S. Jean qui eſt chef d'ordre & l'unique. L'abbaye de filles, ordre de S. Benoît, appellée *l'abbaye de Notre-Dame*, eſt très-riche. On remarque dans ſon égliſe deux tombeaux de marbre aſſez antiques, qui ont chacun cinq à ſix piés de longueur, & trois de hauteur. L'un de ces tombeaux paroît être celui de quelque chrétien riche & illuſtre; & l'autre eſt celui de quelque homme de guerre.

L'évêché de *Soiſſons* eſt très-ancien; ſon évêque eſt le premier ſuffragant de Rheims, & a droit de ſacrer nos rois au défaut de l'archevêque, ce qui a été pratiqué au ſacre de S. Louis, & à celui de Louis XIV. Il eſt vrai que la cérémonie de ce ſacre ne ſe fait dans l'égliſe métropolitaine de Rheims, par l'évêque de *Soiſſons*, que ſous l'autorité & avec la permiſſion du chapitre. Le revenu de l'évêché de *Soiſſons* eſt de 15 à 20000 livres. Son diocèſe compte près de 400 paroiſſes, & 23 abbayes tant d'hommes que de filles. Le chapitre de l'égliſe cathédrale eſt nombreux, & les canonicats ſont un peu meilleurs depuis la ſuppreſſion qu'on a fait de onze prébendes. *Long.* 20. 59. *lat.* 49. 22.

Soiſſons, en latin *Auguſta Sueſſionum*, a pris, comme on voit, ſon nom des peuples *Sueſſiones*. Elle s'appelloit auparavant *Noviodunum*, & elle étoit célebre du tems de Jules-Céſar, qui remarque que Divitiacus ſon roi, avoit été un prince illuſtre & puiſſant. Ce fut Auguſte qui abolit le nom de *Noviodunum* qu'avoit cette ville, pour lui donner le ſien.

Dans nos tems modernes Louis XIV. a érigé à *Soiſſons* une académie de beaux eſprits, par des lettres patentes enregiſtrées au parlement, le 27 Juin 1675. En effet, elle a produit de tems en tems des gens de lettres de mérite.

Hericourt (Julien de), né dans cette ville, occaſionna l'établiſſement de l'académie de *Soiſſons*. Son petit fils, *Louis d'Héricourt*, s'eſt diſtingué dans le barreau de Paris, & a mis au jour un livre fort eſtimé, ſur le droit eccléſiaſtique françois.

Les Théologiens ſavent aſſez que Paſchaſe Ratbert, abbé de Corbie, dans le neuvieme ſiecle, étoit de *Soiſſons*. Il ſe rendit illuſtre par un grand nombre d'ouvrages que le P. Sirmond a recueillis, & publiés pour la premiere fois à Paris, en 1618, en un volume *in-folio*. Le *Traité* de Paſchaſe *du corps & du ſang de Notre Seigneur J. C.* excita dans ſon tems, & a cauſé depuis, de grandes conteſtations qu'il eſt inutile de reveiller.

Robbe (Jacques), connu par ſes ouvrages de géographie, naquit à *Soiſſons* en 1643, & y eſt mort en 1721. Il a fait deux diſſertations qui n'ont pas été imprimées. Dans la premiere, il prétend que le *Bibrax oppidum Rhemorum*, dont parle Céſar, eſt la ville de *Laon*. L'autre diſſertation traite du lieu où ſe donna en 593, la fameuſe bataille de True (ou Trauſſi), dans le Sueſſonois, ſous Clotaire II. M. Robbe croit que ce lieu appellé en latin *Trucciu*, dans les *geſta Francorum*, *c. xxxvj.* eſt *Préle* ſur l'Aiſne, village au nord de Braine.

Suſſannau (Hubert), poëte & humaniſte, naquit à *Soiſſons*, en 1514, publia quelques traités de grammaire, & des poéſies latines qui furent aſſez bien reçues.

Voilà pour les gens de lettres. Ajoutons un mot d'un homme célebre dans l'hiſtoire de France, & qui mourut à *Soiſſons* en 1611, à l'âge de 57 ans, je veux parler de *Charles de Lorraine*, duc de Mayenne, frere de Henri duc de Guiſe. Il fut long-tems jaloux de la réputation de ce frere, dont il avoit toutes les grandes qualités à l'activité près. Nourri comme le duc de Guiſe dans les allarmes, il ſuccéda à ſa gloire ainſi qu'à ſes deſſeins. L'un donnoit beaucoup au haſard, & l'autre à la prudence; l'un étoit trop hardi, l'autre trop meſuré; le premier promettoit tout & tenoit peu, celui-ci promettoit rarement & ne manquoit guere à ſa parole. Dès que le ſceptre de la ligue eut paſſé dans ſes mains, il ſçut long-tems par une ſage politique, réunir ſous ſes lois les diverſes factions des eſprits; & s'il n'eût pas trouvé dans ſa propre famille des rivaux qui lui diſputoient la couronne de France, on ne doute guere qu'il n'eût réuſſi à la mettre ſur la tête. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SOISSONS, (*Académ. de*) ſociété littéraire établie à *Soiſſons*, ſous la protection du cardinal d'Eſtrées, par lettres patentes du roi en 1674.

Avant qu'elle eût reçu cette forme munie de l'autorité royale, & dès l'an 1650, les premiers qui ont

compoſé cette compagnie, s'aſſembloient régulierement une fois la ſemaine, conféroient enſemble de leurs études, ſe communiquant leurs lumieres, & corrigeant enſemble leurs compoſitions: encouragés à ces exercices par les liaiſons qu'ils avoient avec pluſieurs membres de l'académie Françoiſe, qui leur donnerent la penſée de former une académie, en ſorte qu'on peut la regarder comme fille de l'académie Françoiſe avec laquelle elle conſerve des liaiſons très-étroites.

L'académie de *Soiſſons* a preſque les mêmes ſtatuts & les mêmes uſages que l'académie Françoiſe. Le nombre de ſes membres eſt fixé à 20, & elle doit toujours prendre un protecteur du corps de l'académie Françoiſe, à laquelle elle envoie tous les ans pour tribut, une piece de ſa compoſition. La perfection de la langue françoiſe, l'Eloquence, les Belles-lettres & l'Hiſtoire, ſont les objets de ſes études; & pour marquer encore davantage ſes rapports avec la premiere de nos académies, elle a pris pour deviſe un aiglon qui s'éleve vers le ſoleil à la ſuite d'un aigle, avec ces mots: *maternis auſibus audax*. Si quelque membre de l'académie Françoiſe ſe trouve à *Soiſſons*, les académiciens de cette derniere ville le prient de préſider à leurs aſſemblées; & de ſon côté l'académie Françoiſe admet dans les ſiennes les académiciens de *Soiſſons*, leur permet d'y prendre ſéance, & demande leur avis ſur les matieres qu'on y agite.

En 1734 M. de Laubrieres, alors évêques de *Soiſſons*, fonda un prix annuel, qui doit être diſtribué à celui qui remplira le mieux, au jugement de l'academie, un ſujet qu' elle propoſe ſur quelque ſujet d'hiſtoire ou de littérature. Ce prix eſt une medaille d'or de trois cens livres.

SOISSONNOIS, LE (*Géog. mod.*) pays de France qui faiſoit autrefois partie de la province de Picardie & qui eſt à preſent uni au gouvernement militaire de l'île de France. Il eſt borné au nord par le Laonois, au midi par la Brie, au levant par la Champagne, & au couchant par le Valois. Il comprend une partie de terrein qu'occupoient anciennement les *Sueſſiones*. Il a depuis ſuivi le ſort de Soiſſons ſa capitale. C'eſt un pays fertile en grains, en prairies & en bois. La riviere d'Aine le traverſe. (*D. J.*)

SOIXANTE, (*Arithmét.*) nombre pair compoſé de ſix dixaines, ou de dix fois ſix, ou de cinq fois douze, ou de douze fois cinq, ou de quinze fois quatre, ou de quatre fois quinze, ou de vingt fois trois, ou de trois fois vingt, ou de deux fois trente, ou de trente fois deux; ainſi que ſix ſoit multiplié par dix, ou que dix le ſoit par ſix, ou que cinq par douze, ou douze par cinq, ou quinze par quatre, ou quatre par quinze, ou vingt par trois, ou trois par vingt, ou trente par deux, ou deux par trente: cela ne produiroit jamais que *ſoixante*. Le nombre de *ſoixante* multiplié par lui-même, produit 3600. En chiffre commun ou arabe, *ſoixante* s'écrit 60; en chiffre romain de cette maniere LX; & en chiffre françois de compte & de finance, lx. On dit *ſoixante* & un, *ſoixante*-deux, *ſoixante*-trois, & ainſi de ſuite juſqu'à quatre-vingt. *Irſon*. (*D. J.*)

SOIXANTER, v. a. (*Jeu de piquet.*) compter ſoixante points, faire un ſoixante, un pic; ce qui ſe dit de celui qui a la main lorſqu'il compte juſqu'à trente points de ſuite en jouant les cartes, avant que le joueur qui eſt dernier ait fait aucune levée ni rien compté. *Acad. des jeux*. (*D. J.*)

SOIXANTIEME, ſ. m. (*Arithmét.*) en matiere de fractions ou nombres rompus, un *ſoixantieme* s'écrit ainſi $\frac{1}{60}$. On dit auſſi un *ſoixante-unieme*, un *ſoixante & deuxieme*, un *ſoixante & troiſieme*, &c. & ces différentes fractions ſe marquent de même que celle ci-deſſus; avec cette différence néanmoins que l'on met un 1, un 2, un 3 au lieu du zéro qui ſuit le 6: ce qui ſe pratique de cette maniere $\frac{1}{61}$, $\frac{1}{62}$, $\frac{1}{63}$, *&c.* On dit encore $\frac{3}{60}$, $\frac{5}{60}$, $\frac{7}{60}$, *&c. Irſon*. (*D. J.*)

SOK *ou* SOC, ſ. m. (*Comm.*) meſure des longueurs dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. C'eſt la demi-coudée. Deux keubs font un *ſok*; douze nions font le keub, & chaque nion contient huit grains de riz non battu, c'eſt-à-dire neuf de nos lignes. Au-deſſus du *ſok* ſont le kene, le voua, le ſen, le jod & le rôé nung, qui contient deux mille vouas ou tonis. *Voyez* KEN, VOUA, *&c. Dictionnaire de Commerce & de Trévoux*.

SOKIO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) C'eſt un très-grand arbre du Japon, dont les feuilles ſont fort longues, & ont pluſieurs lobes. Ses branches ſont longues & minces. Kœmpfer eſt porté à croire que c'eſt l'arbre de la caſſe.

SOL, ſ. m. (*Architect.*) Ce terme, dérivé du latin *ſolum*, rez de-chauſſée, ſignifie dans la coutume de Paris, *art.* 187. la *propriété du fonds d'un héritage*. Ainſi il eſt dit dans cette coutume, que qui a le *ſol* a le deſſous & le deſſus, s'il n'y a titre contraire. Ceux qui bâtiſſent ſur le fonds d'autrui pour en jouir un certain nombre d'années, n'ont que le deſſus. *Daviler*. (*D. J.*)

SOL, *ou* SOU, ſ. m. (*Monnoie.*) Ce mot ſignifie tantôt une monnoie réelle & courante, & tantôt une monnoie imaginaire & de compte. Le *ſol* monnoie courante, eſt une petite eſpece faite de billons, c'eſt-à-dire de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, ſuivant les lieux & les tems. Le *ſol* de France a d'abord été fabriqué ſur le pié de douze deniers tournois: il fut appellé *douzain*, nom qu'il conſerve encore, quoiqu'il n'en ait pas la valeur.

Il y a eu autrefois en France ſous la premiere race de nos rois, des *ſols*, des *demi-ſols*, & des tiers de *ſols* d'or, ainſi que des *ſols* d'argent à la taille de 24 à la livre.

Il y a en Hollande deux monnoies, l'une d'argent, l'autre de billons, auxquelles on donne le nom de *ſol*; celle d'argent s'appelle *ſol de gros* & l'autre *ſol commun*, dit en hollandois *ſtuyyer*; le *ſol* de gros vaut 12 gros ou un ſchiling d'Angleterre.

Le *ſol* françois, monnoie de compte, appellé *ſol tournois* eſt compoſé de quatre liards qui valent 12 deniers tournois. Les 20 *ſols* tournois font une livre tournois. L'autre *ſol* de compte, que l'on appelle *ſol pariſis*, eſt d'un quart en ſus plus fort que le *ſol* tournois, & vaut 15 deniers.

Le *ſol* d'Angleterre ſe nomme *ſol ſterling*; c'eſt la vingtieme partie d'une livre ſterling, & le *ſol* ſterling vaut douze deniers ſterlings, ou douze penings, c'eſt-à-dire vingt-quatre *ſols* tournois de Franc. (*D. J.*)

SOL D'OR, (*Monnoie.*) monnoie d'or. On s'eſt ſervi en France pendant la premiere race de nos rois, de *ſols*, de *demi-ſols*, de *tiers & de ſols d'or* fin.

Ces monnoies étoient en uſage chez les Romains dès Conſtantin; & vraiſſemblablement les Francs qui s'emparerent de la Gaule, imiterent les Romains dans la fabrication de leurs monnoies. La conformité qu'il y a pour le poids entre nos *ſols*, nos *demi-ſols*, & les *tiers de ſols*, & ceux des empereurs romains qui ont régné depuis le déclin de l'empire, ne permet guere d'en douter. Leur *ſol* & le notre peſoient également chacun 85 grains $\frac{1}{3}$ de grain, les *demi-ſols* & les *tiers de ſols* à proportion. Cela ſe juſtifie par quantité de monnoies qui nous reſtent des uns & des autres.

Il paroît par pluſieurs paſſages de la loi ſalique, que le *ſol d'or* des Francs valoit 40 deniers (mais ces derniers étoient d'argent fin, & peſoient environ 21 grains); le *demi-ſol* en valoit 20, & le tiers de *ſol* 13 & $\frac{1}{3}$ de deniers. Ce *ſol d'or* vaudroit aujourd'hui de notre monnoie courante 15 livres environ, le *demi-ſol* & le tiers de *ſol* à-proportion. Ces trois eſpeces d'or avoient ordinairement ſur un de leurs côtés la tête ou le buſte de quelqu'un de nos rois, & de l'autre une croix, avec le nom du lieu où la piece avoit été fabriquée.

Sous la ſeconde race, on ſe ſervit auſſi de *ſols d'or*; mais il s'en trouve ſi peu, qu'il n'eſt pas poſſible de pouvoir déterminer quel étoit leur véritable poids. M. le Blanc n'a vu qu'un ſeul de ces *ſols d'or*, qu'il croit être de Louis le débonnaire, & qui étoit beaucoup plus fort que les *ſols d'or* de la premiere race, car il peſoit 132 grains; ils valoient toujours 40 deniers d'argent, mais ils étoient plus peſans que ceux dont il eſt parlé dans la loi ſalique.

Pendant le commencement de la troiſieme race, on ſe ſervoit encore en France de *ſols d'or* fin; mais comme il n'en reſte aucun, on n'en connoît ni le poids ni la valeur. Sous le regne de Philippe I. il y avoit des francs d'or qu'on nommoit auſſi *florins d'or*, leſquels étoient peut-être la même choſe que le *ſol d'or*, qui avoit encore cours en ce tems-là. Après tout, que le *ſol d'or* & le franc d'or ne ſoient qu'une même monnoie, ou que c'en ſoient deux différentes, on en ignore le poids & la valeur; parce que per-

perſonne n'en a encore vû aucune eſpece d'or du commencement de la troiſieme race, (*D. J.*)

Sol, (*Muſique.*) l'une des ſix ſyllabes inventées par l'Aretin, pour prononcer & ſolfier les notes de la gamme. Le *ſol* naturel répond à la lettre G. *V.* Gamme. (*S*)

Sol, *terme de Blaſon.* Il ſe dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pieces honorables & les meubles. (*D. J.*)

SOLAGE, ſ. m. (*Gramm. & Econom. ruſtiq.*) ſol terrein. Ces fruits ſont d'un mauvais *ſolage*, d'un ſol aride, d'un terroir ingrat. *Solage* ſe dit peu.

SOLAIRE, adj. (*Aſtron.*) ſe dit de ce qui a rapport au ſoleil. *Voy.* Soleil.

Syſtème *ſolaire*, eſt l'ordre & la diſpoſition des différens corps céleſtes qui font leurs révolutions autour du ſoleil comme centre de leur mouvement: ces corps céleſtes ſont les planetes du premier & du ſecond ordre, & les cometes; quant au plan du ſyſtème *ſolaire*. *Voyez* Système.

L'année *ſolaire* eſt compoſée de 365 jours 5 heures 49 minutes, par oppoſition à l'année lunaire, qui n'eſt que de 354 jours. *Voyez* Année.

L'année *ſolaire* eſt tropique ou planéraire.

L'année *ſolaire* tropique eſt l'eſpace de tems dans lequel le ſoleil revient au même point des équinoxes ou des ſolſtices; cet eſpace eſt toujours égal à 365 jours 5 heures, & environ 49 minutes.

L'année *ſolaire* planétaire eſt l'eſpace de tems pendant lequel le ſoleil revient à quelque étoile fixe, particuliere: ce qui arrive environ au bout de 365 jours 8 heures & 9 minutes. *Voyez* An. *Chambers.* (*E*)

Solaire, ſ. f. eſt le nom que donne M. Bouguer à la courbe que décrivent les rayons de lumiere en traverſant l'atmoſphere. *Voyez* Crépuscule, Réfraction.

M. Taylor a donné dans ſon livre *methodus incrementorum directa & inverſa*, la maniere de trouver cette courbe; M. Bouguer, dans ſa diſſertation ſur la maniere d'obſerver en mer la hauteur des aſtres, qui remporta le prix de l'académie en 1729, a donné auſſi l'équation de cette courbe par une méthode particuliere plus claire que celle de M. Taylor, & il montre dans cette diſſertation l'uſage qu'on en peut faire pour connoître la hauteur des aſtres. (*O*)

Solaire, *en Anatomie*, nom du muſcle extenſeur du pié; il prend ſes attaches à la partie poſtérieure & ſupérieure du tibia & du peroné, à la membrane interoſſeuſe, & ſe termine par un tendon plat en s'uniſſant à ceux du plantaire & des jumeaux à la partie poſtérieure & ſupérieure du calcaneum.

Solaire, *terme de Chirurgie*, bandage pour la ſaignée de l'artere temporale. *Voyez* Artériotomie, *article* où l'on a donné la maniere de faire ce bandage. (*Y*)

SOLAK, ſ. m. *terme de relation*, ſoldat à pié de la garde du grand-ſeigneur: les *ſolaks* ont un bonnet pareil à celui des tchorhadgis, & portent chacun un arc à la main; leur veſte de deſſous eſt retrouſſée juſqu'à la ceinture, avec des manches pendantes; la chemiſe qu'ils ont par-deſſus les caleçons, eſt brodée ſur coutures. *Du Loir.*

SOLAMIRE, ſ. f. *en terme de Boiſſelier*, c'eſt cette toile de crin, de ſoie, ou de toute autre choſe à claire voie dont on garnit les tamis, & à-travers laquelle doit paſſer ce qu'on veut ſaſſer. *Voyez* Tamis.

SOLANDRE, ſ. f. (*Art hippiatr.*) maladie de cheval; c'eſt une eſpece d'ulcere ou crevaſſe qui vient au pli du jarret: la peau ſe trouve ſouvent fendue & rongée par l'âcreté des humeurs qui en découlent. (*D. J.*)

SOLANE la, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Limouſin; elle ſe joint à la Correze, ſous les murs de Tulles.

SOLANOIDE, ſ. f. *ſolanoïdes*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de quelques feuilles; le piſtil devient une coque aſſez ronde, qui renferme un noyau couvert d'une peau charnue qui lui donne l'apparence d'une baie. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences*. *Voyez* Plante.

La *ſolanoïde* ſe nomme autrement *dulcamere bâtarde*; ſa fleur eſt en roſe, à cinq pétales; ſon piſtil dégénere dans la ſuite en un fruit rondelet, contenant une ſemence dure, couverte d'une pulpe mince, qui donne au fruit la reſſemblance d'une baie. Cette plante eſt nommée par Tournefort, *ſolanoïdes americana, circeæ foliis caneſcentibus*, *I. R. H.*

Miller dit que les *ſolanoïdes* ſont originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique, d'où l'on a apporté en Europe leurs ſemences; elles ſont aujourd'hui aſſez communes dans les jardins des curieux. Leurs fruits broyés donnent une couleur rouge aſſez belle, mais qui ſe fanne promptement, en ſorte qu'on en fait peu de cas. (*D. J.*)

SOLANTO, (*Géog. mod.*) en latin *Solus* ou *Solantum*, bourg, autrefois ville de Sicile, dans le Val de Mazara, entre Palerme & Termini à l'orient ſeptentrional de Monte-Alfano. M. de Liſle appelle ce bourg *le fort de Solanto*. (*D. J.*)

SOLANUM, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort compte trente-quatre eſpeces de *ſolanum*, entre leſquelles il y en a une principalement d'uſage en Médecine, & une autre en aliment; mais l'eſpece de *ſolanum* nommé *belladonna majoribus foliis & floribus*, par Tournefort *I. R. H.* 77, eſt un véritable poiſon.

Le *ſolanum* d'uſage en Médecine eſt nommé *ſolanum nigrum, vulgare*, *I. R. H.* 149, en anglois *the common night-shade*, & en françois, *morelle*. *Voyez* Morelle.

L'eſpece de *ſolanum* dont la racine eſt d'uſage en aliment, eſt le *ſolanum tuberoſum eſculentum*, *I. R. H.* 149, en françois *batate, patate, pomme de terre, topinambour*. *Voyez* Pomme de terre & Topinambour.

La belladonna de Tournefort, de Boërhaave, de Cluſius, de Dillenius & autres botaniſtes, eſt le *ſolanum lethale* de Ray, *hiſt.* 1. 679; *ſolanum melanoceraſus*, C. B. P. 166, *ſolanum maniacum*, J. B. 3. 611. *ſolanum ſomniferum*, Phyt. Brit. 115, *ſolanum furioſum laride purpureo flore calathoide, melanoceraſus*. Pluk. Almag. 1. 352.

C'eſt le plus grand de tous les *ſolanum*; il a pluſieurs racines épaiſſes, longues, éparſes, fortes, d'où partent de grandes tiges angulaires qui s'élevent à la hauteur de l'homme & plus, environnées de feuilles d'un verd ſale, de la figure de celles de la morelle ordinaire, mais beaucoup plus larges; ſes fleurs ſont diſperſées parmi les feuilles; elles croiſſent ſéparément ſur de longs pédicules; elles ſont larges, profondes, en cloche, diviſées en ſix ſegmens à leurs extrémités, d'un brun foncé, verdâtres à l'extérieur, & purpurines au-dedans. Elles font place à des baies larges, luiſantes, rondes, noires, comme des ceriſes, placées ſur un calice brunâtre, & pleines d'une pulpe purpurine, ſucculente, d'un goût fade & douçatre; cette pulpe eſt parſemée de petites graines plates.

Ce ſont les fruits de cette plante qui produiſent des convulſions, des battemens de cœur terribles, l'aliénation de l'eſprit, & la mort. Les mémoires de l'académie royale, les Tranſactions philoſophiques, & d'autres ouvrages, n'ont cité que trop d'exemples des qualités funeſtes de cette plante. Ray rapporte, d'après Hochſtetter, qu'un frere mendiant à Rome ayant bu d'une infuſion de belladonna, perdit les ſens, & qu'il les recouvra en buvant un verre de vinaigre. Il eſt très-vraiſſemblable que le meilleur remede contre ce poiſon, ainſi que contre le *ſtramonium*, ſeroit les acides végétaux précédés d'une boiſſon copieuſe d'eau & de miel émétiſés. Les peintres en miniature font macérer le fruit du *ſolanum melanoceraſus*, & en préparent un aſſez beau verd. (*D. J.*)

SOLARIUM, ſ. m. (*Litterat.*) c'eſt une eſplanade ou un lieu élevé à-découvert au ſoleil, où l'on ſe promenoit, comme on l'apprend d'Iſidore & du gloſſaire de Cyrille.

Solarium eſt auſſi un cadran au ſoleil. Vitruve a décrit pluſieurs ſortes de cadrans au ſoleil, *liv. IX.* de ſon architecture. (*D. J.*)

SOLBAM, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval dont la ſole eſt foulée.

SOLBATURE, ſ. f. *terme de Maréchal*, foulure & meurtriſſure de la chair qui eſt ſous la ſole, & qui eſt froiſſée & foulée par la ſole, c'eſt-à-dire la petite ſemelle de corne du pié du cheval, quand cet animal a marché long-tems pié nud, & quand la ſole eſt trop deſſéchée. (*D. J.*)

SOLBAZAR, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie en Aſie, dans l'Anatolie, à une petite diſtance de Madre. C'eſt, ſelon Leunclavius, l'ancienne *Halonæ*, ville de l'Aſie mineure, près du Méandre. (*D. J.*)

SOLDANELLE, ſ. f. *ſoldanella*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, & ordinairement frangée. Le piſtil ſort du calice,

lice, il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit cylindrique, qui s'ouvre par la pointe, & qui renferme pluſieurs ſemences attachées à un placenta. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, le calice de la fleur eſt droit, durable & diviſé en cinq ſegmens aigus; la fleur eſt monopétale, en cloche, qui s'élargit juſque dans les bords où regne une dentelure; les étamines ſont cinq filets plats; leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt menu, de la longueur de la fleur, & ſubſiſte après elle; le ſtigma eſt obtus; le fruit eſt une capſule oblongue, cylindrique, contenant une ſeule loge; les graines ſont très-nombreuſes, extrèmement petites & pointues.

La principale eſpece de *ſoldanelle* eſt nommée par Tournefort, *convolvulus maritimus noſtras, rotundifoliis I. R. H.* 83. Sa racine eſt fibreuſe & menue. Elle pouſſe pluſieurs tiges grêles, pliantes, ſarmenteuſes, rougeâtres, rampantes ſur terre. Ses feuilles ſont ſphéroïdes, liſſes, luiſantes, ſemblables à celles de la petite chélidoine, mais plus épaiſſes, remplies d'un ſuc laiteux, & portées ſur de longs pédicules. Ses fleurs ſont des cloches à bords renverſés comme celles des autres eſpeces de liſeron, aſſez grandes, & de couleur purpurine. Il leur ſuccede des fruits preſque ronds, membraneux, qui renferment des ſemences anguleuſes & noires pour l'ordinaire. Cette plante croît fréquemment ſur les rivages ſablonneux de la mer, & fleurit en été. (*D. J.*)

SOLDANELLE, (*Mat. médic.*) chou marin. Cette plante eſt comptée parmi les purgatifs hydragogues, c'eſt-à-dire violens. On l'emploie quelquefois dans l'hydropiſie, la paralyſie & les maladies invétérées de la peau. On donne ſon ſuc dépuré à la doſe de demi-once; ſon extrait à celle d'un gros; la plante ſéchée & réduite en poudre à la doſe d'un gros juſqu'à deux dans de l'eau ou dans du bouillon. *Voyez* PURGATIF.

Les feuilles ſeches de *ſoldanelle* entrent dans la poudre hydragogue de la Pharmacopée de Paris. (*b*)

SOLDAT, ſ. m. (*Art militaire.*) eſt un homme de guerre, qui s'engage de ſervir un prince ou un état moyennant une certaine paye.

Ce mot eſt formé de l'italien *ſoldato*, & celui-ci du latin *ſolida*, ou *ſolidata*, ou *ſolidus*, ſolde ou paye; cependant Paſquier aime mieux le dériver du vieil mot gaulois *ſolet doyer*, un *ſoldier*; & Nicode le fait venir de *ſoldurrus*.

Le *ſoldat* eſt celui qui reçoit la paye; le vaſſal eſt celui qui eſt obligé de ſervir à ſes propres dépens; le volontaire eſt celui qui ſert à ſes dépens, mais de bonne volonté. *Voyez* VASSAL, *&c.*

Du Cange remarque que les anciens *ſoldats* ne devoient point avoir moins de cinq piés & demi de haut, & qu'on appelloit cette meſure *incomma* ou *incoma*. *Chambers.*

On doit, ſelon Vegece, s'attacher ſur toute choſe à connoître par les yeux, par l'enſemble des traits du viſage, & par la conformation des membres, ceux qui peuvent faire les meilleurs *ſoldats*. Il y a, dit cet auteur, des indices certains & avoués par les gens d'expérience pour juger des qualités guerrieres dans les hommes, comme pour connoître la bonté des chevaux & des chiens de chaſſe. Le nouveau *ſoldat* doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pié moins charnus que nerveux. Ces qualités peuvent diſpenſer d'inſiſter ſur la hauteur de la taille, parce qu'il eſt plus néceſſaire que les *ſoldats* ſoient robuſtes que grands. *Nouv. trad. de Vegece.* On préfere les *ſoldats* levés dans la campagne à ceux des villes, parce qu'ils ſont plus propres à ſoutenir les travaux & les fatigues militaires. (*Q*)

SOLDATS DE MARINE, (*Marine.*) ce ſont des *ſoldats* qu'on emploie ſur mer, & qui travaillent à la manœuvre des écoutes & des couets.

SOLDATS GARDIENS, (*Marine.*) *ſoldats* qu'on entretient ſur les ports. Il y en a trois cens dans le port de Toulon; & pareil nombre dans les ports de Breſt & de Rochefort; & cinquante au Havre-de-Grace; outre 300 qu'on entretient à la demi-ſolde dans chacun de ces trois premiers ports.

SOLDE, ſ. f. (*Art militaire.*) c'eſt la paye que l'on donne à chaque homme de guerre. Chez les Grecs, les ſoldats faiſoient d'abord la guerre à leurs dépens; ce qui étoit très-naturel, puiſque c'étoient les citoyens mêmes qui s'uniſſoient pour défendre leurs biens, leur famille & leur vie. Périclès fut le premier qui établit une paye aux ſoldats athéniens. Chez les Romains, le ſervice militaire ſe faiſoit gratuitement dans les premiers tems de la république. Ce ne fut que plus de 440 ans après la fondation de Rome que le ſénat, à l'occaſion du ſiege de Véïes qui fut fort long, ordonna, ſans en être requis, que la république payeroit aux ſoldats une ſomme réglée pour le ſervice qu'ils rendroient. Pour fournir à cette paye, on impoſa un tribut ſur les citoyens à proportion de leur revenu. Quoique le ſoldat ne ſervît ordinairement que la moitié de l'année, il étoit payé de l'année entiere. Cette paye ne fut d'abord accordée qu'aux fantaſſins, mais les cavaliers l'obtinrent auſſi trois ans après. Lors de l'établiſſement des compagnies d'ordonnances par Charles VII. en 1445, la *ſolde* de chaque gendarme, pour lui & pour toute ſa lance fournie, *voyez* LANCE, étoit de trente francs par mois. Les bourgeois des villes & les habitans de la campagne payoient cette *ſolde*, & l'impoſition ordonnée à ce ſujet fut appellée la *taille des gendarmes.* Le P. Daniel prétend que c'eſt là le commencement des tailles ordinaires. Cette *ſolde*, dit cet auteur, paroîtra bien petite eu égard à l'équipage & à la ſuite du gendarme, & elle le ſeroit ſans doute de notre tems; mais alors une telle ſomme étoit conſidérable, à cauſe du prix des vivres; car nous voyons par les ordonnances de Louis XI. & même de François I. qu'un mouton à la campagne ne coutoit que 5 ſols, pourvu qu'on rendît la peau & la graiſſe qui ſervoit à faire du ſuif. Cette *ſolde* fut depuis augmentée par la raiſon contraire. *Hiſt. de la milice franç.*

A l'égard de la *ſolde* ou de la paye que les troupes ont à préſent, *voyez* le *code militaire* de M. Briquet, ou les *élémens de l'art militaire* par M. d'Héricourt.

Pendant la guerre, la paye des troupes ſe fait de dix jours en dix jours, & de cinq en cinq pendant la paix, & toujours d'avance; c'eſt ce qu'on appelle le *prêt*. *Voyez* PRÊT. (*Q*)

SOLDE DE COMPTE, (*Commerce.*) ſomme qui fait la différence du débit & du crédit lorſque le compte eſt arrêté & vérifié. *Dict. de comm. & de Trév.* *Voyez* COMPTE.

SOLDER UN COMPTE, (*Commerce.*) c'eſt le calculer, le regler, l'arrêter, en faire la balance. *Voy.* BALANCE & COMPTE.

SOLDIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allamagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Il y a une collégiale, compoſée de douze chanoines. *Long.* 32. 55. *latit.* 53. (*D. J.*)

SOLDURIER, (*Hiſt. des Gaules.*) on appelloit *ſoldurs* dans les Gaules certains braves qui s'attachoient à un prince ou à un ſeigneur, pour avoir part à ſa bonne ou à ſa mauvaiſe fortune; lorſque le ſeigneur périſſoit dans un combat, ils mouroient avec lui, ou ſe tuoient après ſa défaite. *Voyez* Céſar, *l. III. de la guerre des Gaules.* (*D. J.*)

SOLE, ſ. f. *ſolea, lingulaca*, (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon de mer, dont la figure a quelque rapport à celle d'une langue de bœuf; il eſt plus long, plus plat & moins large que la plie; la face inférieure du corps a une couleur blanche, & la face ſupérieure eſt noire; les mâchoires ſont courbes, & n'ont point de dents. Il y a ſur chacune des faces du corps un trait droit qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue; les yeux ſont placés ſur la face ſupérieure de la tête; les nageoires des ouïes ont la même couleur que la partie du corps où elles ſe trouvent; celle du dos & celle du ventre ſont blanches en-deſſous & noires en-deſſus; la premiere s'étend ſur toute la longueur du dos; l'autre ne commence qu'au-deſſous de l'anus, & ſe prolonge auſſi juſqu'à la queue dont la nageoire n'eſt pas fourchue. La *ſole* craint le froid, & ſe cache au fond de la mer pendant l'hiver. Sa chair eſt dure, viſqueuſe, très-nourriſſante & de bon goût, ſur-tout lorſqu'elle a été gardée quelque tems, c'eſt pour cette raiſon que les *ſoles* ſont meilleures à Paris que ſur les côtes où on les pêche. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, part. I. liv. XI. chap. x. Voyez* POISSON.

Il ſeroit ſingulier que la nature eût réſervé à des inſectes le ſoin de faire éclore des œufs de poiſſons. C'eſt pourtant un ſentiment que M. Deslandes a adopté par rapport aux œufs de *ſole*, comme il paroît par l'*hiſt. de l'acad. des Scienc. ann.* 1722. Il a penſé que les *ſoles* étoient produites par une eſpece de petite écreviſſe de mer qu'on nomme *chevrette* ou *cre-*

crevette. M. Deslandes en fit pêcher une grande quantité, & les mit dans une baille pleine d'eau de mer; au bout de douze à treize jours il vit huit ou dix petites *ſoles*. Il répéta l'expérience pluſieurs fois, toujours avec le même ſuccès; il mit enſuite des *ſoles* dans une baille; & quoiqu'elles frayaſſent, il n'y parut point de petites *ſoles*.

Il a de plus trouvé, que quand on a nouvellement pêché des chevrettes, on leur voit entre les piés pluſieurs petites veſſies, inégales en groſſeur & en nombre, fortement collées à leur eſtomac par une liqueur gluante. Ayant examiné ces veſſies avec un microſcope, il y a vu une eſpece d'embryon qui avoit l'air d'une *ſole*; d'où il conclud que les œufs de *ſole*, pour éclore, doivent s'attacher à des chevrettes.

M. Lyonnet n'a pas voulu diſputer cette concluſion; mais il lui ſemble avec raiſon que M. Deslandes auroit pu rendre ſon expérience plus ſure, ſi au-lieu de la grande quantité de chevrettes qu'il a miſes dans ſa baille, & parmi leſquelles il ſe ſeroit aiſément pu mêler quelques petites *ſoles*, ſans qu'il s'en fût apperçu, il ſe fût contenté de prendre quelques chevrettes chargées des veſſies dont il parle; & qu'après avoir compté ces veſſies, il eût mis chaque chevrette à part dans un peu d'eau; ſi pour lors en trouvant après quelques jours une petite *ſole* dans l'eau, il eût auſſi trouvé une veſſie de moins à la chevrette placée dans le même vaſe, ç'auroit été une preuve que la *ſole* ſeroit née d'une veſſie attachée à la chevrette; mais encore n'auroit-ce pas été une preuve que les œufs de *ſole* ont beſoin de ſes inſectes, & qu'ils ne pourroient éclore ſans cela.

Si les œuf de celles qui avoient frayé dans la baille ſont demeurés ſtériles, & que les autres aient produit des poiſſons, la raiſon de cette différence peut bien avoir été, ou que les mâles n'ont pas fertiliſé le frai des premieres, & qu'ils auront rendu fertile celui dont les œufs ſe ſont attachés aux chevrettes; ou bien que ces œufs ayant beſoin d'agitation pour éclore, les premiers n'ont pas eu dans la baille l'agitation néceſſaire qu'ils auroient reçue dans la mer, tandis que les chevrettes par leur mouvement auront procuré une agitation ſuffiſante aux autres. Toutes ces réflexions prouvent qu'on ne ſauroit être trop réſervé à établir des faits ſur des expériences douteuſes, & qu'on croit démonſtratives. (*D. J.*)

Sole, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le fond des bâtimens qui n'ont pas de quille, tels que la gribane, le bac, *&c.*

Soles, (*Marine.*) pieces du fond d'un affut de bord.

Sole, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt une groſſe piece de bois d'équarriſſage, qui avec une autre piece qu'on appelle la *fourchette*, fait la baſe d'une machine à élever des fardeaux qu'on nomme un *engin*. C'eſt ſur le milieu de la *ſole* que poſe le poinçon, & ſes bras. Les *ſonnettes*, autre machine pour battre des pieux, ont pareillement leur *ſole*, de deſſus laquelle s'élevent les montans à couliſſe & leurs bras. Les *ſoles* ſont encore les deux pieces de bois poſées en croix ſur un maſſif de pierre ou de maçonnerie, ſur le milieu deſquelles eſt appuyé & arbouté l'arbre ou poinçon qui porte la cage d'un moulin à vent, & ſur lequel il tourne. En général, toutes les pieces de bois qui poſent à terre pour ſoutenir quelque conſtruction, machine ou bâtiment, & ſur leſquelles on les éleve s'appellent des *ſoles*. (*D. J.*)

Soles, ſ. f. pl. (*Maçonn.*) ce ſont les jettées du plâtre au panier, que les maçons font avec la truelle pour former les enduits. (*D. J.*)

Sole, ſ. f. (*Agric.*) c'eſt une certaine étendue de champ ſur laquelle on ſeme ſucceſſivement par années, des blés, puis des menus grains, & qu'on laiſſe en jachere la troiſieme année. On diviſe ordinairement une terre en trois *ſoles* (*D. J.*)

Soles, ſ. f. pl. (*Charpent.*) On appelle ainſi toutes les pieces de bois poſées de plat, qui ſervent à faire les empattemens des machines, comme des grues, engins, *&c.* On les nomme *racinaux*, quand au-lieu d'être plates, elles ſont preſque quarrées. *Daviler*. (*D. J.*)

Sole, ſ. f. (*Comm.*) place publique ou étape où l'on étale les marchandiſes, & où on les met comme en dépôt pour être vendues. Les marchands de vin en gros ſont tenus de mettre dans les *ſoles* de l'hôtel de ville leurs vins, pour en payer le gros. *Dictionn. de commerce*. (*D. J.*)

Sole, (*Maréchal.*) On appelle ainſi le deſſous du pié du cheval. C'eſt une eſpece de corne beaucoup plus tendre que l'autre qui l'environne, & qui à cauſe de ſa dureté, eſt appellée proprement la *corne*. Un fer qui porte ſur la *ſole*, peut fouler un cheval le faire boîter, & lui meurtrir la chair qui la ſépare du petit pié.

Cheval deſſolé eſt celui à qui on a ôté la *ſole* ſans toucher à la corne du ſabot. On ôte la *ſole* pour pluſieurs accidens, & en moins d'un mois, elle peut être entierement rétablie.

Sole, (*Vénerie.*) Ce mot en *terme de chaſſe*, ſignifie le milieu du deſſous du pié des grandes bêtes. (*D. J.*)

Sole *ou* Soulle, *jeu de la*, (*Hiſt. mod.*) Le jeu de la *ſole* ou de la *ſoulle* étoit en uſage autrefois dans le Berry, le Bourbonnois, la Picardie, & peut-être ailleurs. Ce *mot* vient, ſelon M. du Cange, de *ſolea*, une *ſemelle* de ſoulier, parce que c'étoit avec la plante du pié que l'on pouſſoit l'inſtrument. On jouoit à la *ſole* des le xiv. ſiecle en pluſieurs endroits du royaume. En certains pays, ce jeu s'appelloit la *ſoule*, en d'autres, la *chéole*. On voit ce jeu déſigné dans les ordonnances de nos rois & dans les ſtatuts ſynodaux. L'inſtrument du jeu, s'il étoit gros, s'appelloit *ſoule*, & *ſoulette*, s'il étoit petit, en baſſe Bretagne s'appelloit *mellat* en langue vulgaire du xv. ſiecle, qui eſt le tems auquel Raoul évêque de Tréguier le défendit. Son ſtatut eſt de l'an 1440, & on le trouve au *tom. IV.* du *theſaurus anecdotorum* des PP. Martenne & Durant. L'ordonnance de Charles VI. qui parle de ce jeu auquel les payſans du Véxin s'exerçoient devant la porte de l'abbaye de Notre-Dame de Mortevert, le jour de carême-prenant, eſt de l'an 1387. Une autre ordonnance du roi Charles V. qui eſt de l'an 1369, met ce jeu dans le rang de ceux qui ſont défendus, comme ne ſervant nullement à dreſſer la jeuneſſe pour la guerre. La *ſole*, ſelon M. Ducange, étoit un ballon enflé de vent, ou une boule de bois, & peut-être l'un & l'autre. Dans un decret ou ſtatut du châtelet de Paris de l'an 1493, il en eſt encore parlé ſous le nom du *jeu de la ſoule*. On aſſure que les peuples de quelques villages de l'archiprêtré d'Hériſcon en Bourbonnois, croyoient autrefois honorer Saint Jean l'évangeliſte ou Saint-Urſin, en courant la *ſole*; c'eſt-à dire, que cet exercice ſe faiſoit dans l'une de ces paroiſſes le 27 de Décembre, & dans une autre, le 29 du même mois. *Voy.* M. Ducange & ſes continuateurs dans le *gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis*, aux mots *ludi*, *cheolare*, *mellat*, &c. Le même M. Ducange, dans ſa *viij. diſſertation ſur Joïnviclo*, & le *mercure de Mars* 1735. où l'on trouve pluſieurs réflexions de M. Lebeuf, chanoine & ſouſchantre d'Auxerre, ſur le même ſujet, *Supplément de* Moréry.

SOLEA, (*Antiq. rom.*) riche chauſſure d'or & de ſoie, avec une ſeule ſemelle de cuir. (*D. J.*)

SOLECISME, ſ. m. (*Gram.*) quelques grammairiens ont prétendu que ce mot, qui ſe dit en grec σολοικιλμος, eſt formé de ces mots, σίυ λόγου αἰκισμὸς, *ſani ſermonis indigna corruptio*, corruption d'un langage ſain. Mais cette origine, quoiqu'ingénieuſe & probable en ſoi, eſt démentie par l'hiſtoire.

,, Ce mot eſt formé de Σόλοικοι, qui ſignifie les *ha-*
,, *bitans de la ville* appellée Σόλοι; comme Ἄγροικοι, les
,, *habitans de la campagne* ,,. [La terminaiſon οικος
vient de οἶκος, *domus*; d'où οἰκειῶ, *habito*]. ,, De Σόλοικοι
,, on a fait σολοικίζειν, *imiter les habitans de la ville*
,, appellé Σόλοι, comme de Ἄγρικοι, ἀγροικίζειν, *imiter*
,, *les gens de la campagne* ,, *Voyez* Imitatif.

,, Il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cili-
,, cie, ſur les bords du Cydnus, l'autre dans l'île de
,, Chypre. Ces deux villes, ſuivant un grand nombre
,, d'auteurs, avoient été fondées par Solon. La ville
,, qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans
,, la ſuite le nom de ſon fondateur, pour prendre
,, celui de Pompée, qui l'avoit rétablie. A l'égard de
,, celle de l'île de Chypre, Plutarque nous a conſer-
,, vé l'hiſtoire de ſa fondation. Solon étant paſſé au-
,, près d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'au-
,, torité ſur ſon eſprit, qu'il lui perſuada d'abandon-
,, ner la ville où il faiſoit ſon ſéjour: l'aſſiette en étoit
,, à la vérité fort avantageuſe, mais le terrein qui l'en-
,, vironnoit étoit ingrat & difficile. Le roi ſuivit les
,, avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une
,, nouvelle ville, auſſi forte que la premiere, dont

„ elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande „ & plus commode pour la ſubſiſtance des habitans „ On accourut en foule de toutes parts pour la peu- „ pler; & il y vint ſur-tout un grand nombre d'A- „ théniens, qui s'étant mêlés avec les anciens habi- „ tans, perdirent dans leur commerce la politeſſe de „ leur langage, & parlerent bientôt comme des bar- „ bares: de-là le nom σόλοικοι, qui eſt leur nom, fut „ ſubſtitué au mot βάρβαροι, & σολοικίζειν, à βαρβαρίζειν, „ qu'on employoit auparavant pour déſigner ceux qui „ parloient un mauvais langage „. *Mém. de l'acad. royale des Inſcr. & Belles-lettr. tom. V. Hiſt. pag.* 210.

Le nom de *ſolécîſme*, dans ſon origine, fut donc employé dans un ſens général, pour déſigner toute eſpece de faute contre l'uſage de la langue; & il étoit d'abord ſynonyme de *barbariſme*.

Mais le langage des ſciences & des arts, guidé par le même eſprit que celui de la ſociété générale, ne ſouffre pas plus les mots purement ſynonymes: ou il n'en conſerve qu'un, ou il les différencie par des idées diſtinctives ajoutées à l'idée commune qui les rapproche. De-là la différence que les Grammairiens ont miſe entre les deux mots, *ſolécîſme* & *barbariſme*, & que M. du Marſais a expoſée avec netteté au *mot* BARBARISME.

Théophraſte & Chryſippe avoient fait chacun un ouvrage intitulé Περὶ σολοικισμιων; ce qui prouve l'erreur d'Aulu-Gelle, *l. V. c. xx.* qui prétend que les écrivains grecs qui ont parlé purement le langage attique, n'ont jamais employé ce mot, & qu'il ne l'a vu dans aucun auteur de réputation. (*B. E. R. M.*)

SOLEIL, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le grand aſtre qui éclaire le monde, & qui par ſa préſence conſtitue le jour. *Voyez* JOUR.

On met ordinairement le *ſoleil* au nombre des planetes; mais on devroit plutôt le mettre au nombre des étoiles fixes. *Voyez* ÉTOILE, PLANETE.

Suivant l'hypotheſe de Copernic, qui eſt à-préſent généralement reçue, & qui même eſt appuyée par des démonſtrations, le *ſoleil* eſt le centre du ſyſtème des planetes & des cometes; autour duquel toutes les planetes & les cometes, & entr'autres notre terre, font leurs révolutions en des tems différens, ſuivant leurs différentes diſtances du *ſoleil*. *Voyez l'article* PLANETE.

La grande diſtance de la terre au *ſoleil* eſt l'unique cauſe qui nous empêche d'en appercevoir la ſphéricité, ce qui n'eſt pas fort étonnant, puiſque nous ne voyons pas même celle de la lune, qui eſt beaucoup moins éloignée de nous: au lieu d'appercevoir leur ſurface ſphérique, nous jugeons au contraire l'un & l'autre planes ou comme des diſques, au milieu deſquels nous imaginons un point qui, quoique réellement dans leur ſuperficie, n'en eſt pas moins regardé comme le centre de l'aſtre, n'étant que celui de la ſurface ou du diſque apparent.

Quoique le *ſoleil* ſoit déchargé de ce mouvement prodigieux que les anciens s'imaginoient qu'il faiſoit tous les jours autour de la terre, il n'eſt point cependant parfaitement en repos.

Il paroît évidemment, par les apparences de ſes taches, qu'il a un mouvement de rotation autour de ſon axe, ſemblable à celui de la terre qui meſure le jour naturel, mais ſeulement plus lent. On apperçoit quelques-unes de ces taches au bord du diſque du *ſoleil*, & quelques jours après on les voit ſur le bord oppoſé; d'où après un délai de quatorze jours, elles reparoiſſent à la place où on les avoit vues d'abord, & recommencent leurs cours; elles finiſſent ainſi tout leur circuit en 27 jours de tems d'où on conclut que ce tems eſt celui de la rotation du *ſoleil* ſur ſon axe. Ces taches ſe meuvent d'occident en orient; on en infere que le mouvement du *ſoleil* ſe fait d'occident en orient. Pour ce qui regarde les différentes apparences des taches du *ſoleil*, leur cauſe, *&c. Voyez* TACHES.

Outre ce mouvement du *ſoleil* autour de ſon axe, cet axe en a encore d'autres mais moins ſenſibles, ſuivant M. Newton. Car, ſelon ce philoſophe, les planetes peſent vers le *ſoleil* & le *ſoleil* vers les planetes; de ſorte que ſi le *ſoleil*, qui eſt conſidérablement plus gros que toutes les planetes priſes enſemble, attire les planetes à lui, les planetes doivent auſſi attirer le *ſoleil* & le déranger du lieu qu'il occupe; il eſt vrai que ce dérangement n'eſt pas fort conſidérable, mais il l'eſt aſſez pour produire quelques inégalités dans le mouvement des planetes. Car comme dans toutes les obſervations aſtronomiques on ſuppoſe le *ſoleil* immobile & fixe au foyer des orbites des planetes, il eſt évident que les dérangemens que l'action des planetes cauſent au *ſoleil*, étant rapportés à ces mêmes planetes, doivent empêcher qu'elles n'obſervent conſtamment & exactement la même loi dans leurs mouvemens apparens autour de cet axe.

A l'égard du mouvement annuel que le *ſoleil* paroît avoir autour de la terre, les Aſtronomes font voir facilement que c'eſt le mouvement annuel de la terre qui occaſionne cette apparence.

Un obſervateur qui ſeroit dans le *ſoleil*, verroit la terre ſe mouvoir d'occident en orient, par la même raiſon que nous voyons le *ſoleil* ſe mouvoir d'orient en occident; & tous les phénomenes qui réſultent de ce mouvement annuel dans quelque corps que ce puiſſe être, paroîtront les mêmes de l'un comme de l'autre.

Soit par exemple *S*, (*Plan. d'aſtron. fig.* 39.) repréſentant le *ſoleil*, *ABCD* l'orbite de la terre, qui en fait le tour en allant d'occident en orient dans l'eſpace d'un an. Un obſervateur placé en *S* voyant la terre en *A*, la rapportera au point ♈ qui eſt dans la ſphere des étoiles: quand elle arrivera en *B*, l'obſervateur la verra comme ſi elle étoit au point ♋: quand elle ſera en *C*, il la verra au point ♎, *&c.* juſqu'à ce qu'après avoir fait tout ſon circuit, elle reparoîtra en ♈. Ainſi il lui ſemblera que la terre aura décrit l'écliptique, & paſſé ſucceſſivement de ſigne en ſigne.

Suppoſons maintenant que l'obſervateur paſſe du *ſoleil* ſur la terre au point *C*, la diſtance des étoiles fixes eſt ſi grande, que celle du *ſoleil* n'eſt qu'un point par rapport à elles; par conſéquent l'obſervateur, qui eſt à-préſent ſur la terre, verra la même face des cieux, les mêmes étoiles, *&c.* qu'auparavant; avec cette ſeule différence qu'au lieu qu'auparavant il s'imaginoit que la terre étoit dans les cieux & le *ſoleil* au centre, il s'imaginera maintenant que le *ſoleil* eſt dans les cieux & la terre au centre.

Donc la terre étant en *C*, l'obſervateur verra le *ſoleil* en ♈; & cet obſervateur étant emporté avec la terre, & partageant ſon mouvement annuel, n'appercevra point ſon propre mouvement ou celui de la terre; mais obſervant le *ſoleil* lorſque la terre ſera en *D*, le *ſoleil* lui ſemblera être en ♋: de plus quand la terre avancera en *A*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru les ſignes ♋, ♌, & ♍; & tandis que la terre décrit le demi-cercle *ABC*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru ſur la ſurface concave des cieux les ſix ſignes ♎, ♏, ♐, ♑, ♒, ♓; de maniere qu'un habitant de la terre verra le *ſoleil* parcourir le même cercle dans les cieux & dans le même eſpace de tems, qu'un obſervateur qui ſeroit dans le *ſoleil*, verroit parcourir la terre.

C'eſt de-là que vient le mouvement apparent du *ſoleil*, par lequel il ſemble avancer inſenſiblement vers les étoiles du côté de l'orient; de ſorte que ſi une étoile qui eſt proche l'écliptique ſe leve dans un tems avec le *ſoleil*, quelques jours après le *ſoleil* ſera plus avancé à l'orient de cette étoile, & l'étoile ſe levera & ſe couchera avant lui.

Pour ce qui regarde les phénomenes qui réſultent du mouvement apparent du *ſoleil*, ou du mouvement réel de la terre, par rapport à la diverſité des jours & des nuits, des ſaiſons, *&c. Voyez* TERRE & PARALLELISME.

Nature, *propriétés*, *figure*, &c. *du ſoleil*. 1°. De ce qu'on trouve que les taches du *ſoleil* reſtent quelquefois trois jours plus long-tems derriere le *ſoleil*, qu'elles n'en employent à parcourir ſon hémiſphere viſible, quelques auteurs ont conclu qu'elles ne ſont point adhérentes à la ſurface du *ſoleil*, mais qu'elles en ſont à quelque diſtance.

Mais cette opinion ne paroît point fondée; car il ſemble au contraire que les taches ſuivent une loi aſſez réguliere dans leurs oppoſitions. Il y a certaines taches du *ſoleil* à qui l'on a vu faire deux ou trois révolutions de ſuite, & qui ſont revenues conſtamment au même lieu au bout des 27 jours qui ſe ſont écoulés à chaque période. Or toutes ces taches ont employé exactement 13 jours & demi à paſſer du bord occidental du *ſoleil* à ſon bord oriental. Donc puiſqu'elles ont employé à chaque fois la moitié du tems périodique à parcourir le diſque apparent du *ſoleil*, leur orbite doit convenir préciſément avec la ſurface extérieure du corps lumineux, c'eſt-à-dire, qu'elles nagent, pour ainſi dire, ſur le *ſoleil*. S'il y a quelques taches qui aient paru ne pas ſuivre exac-

tement cette loi, il faut croire que l'obſervation n'en a pas été bien faite, & qu'on a peut-être pris d'autres taches pour les mêmes, ou que par quelque raiſon que nous ne ſaurions ſavoir, la révolution de ces taches dans la partie poſtérieure du *ſoleil* avoit été retardée.

2°. De ce que ces taches paroiſſent & diſparoiſſent ſouvent, même au milieu du diſque du *ſoleil*, & éprouvent différens changemens par rapport à leur maſſe, ou à leur figure, ou à leur denſité, il s'enſuit que ſouvent il s'en éleve de nouveau autour du *ſoleil*, & qu'auſſi il y en a qui s'évanouiſſent.

3°. Puiſque les taches ſe diſſolvent ſouvent & diſparoiſſent même au milieu du diſque du *ſoleil*, la matiere des taches, c'eſt-à-dire, les exhalaiſons ſolaires *retournent donc au ſoleil*: d'où il ſuit qu'il doit ſe faire différentes altérations dans la matiere de cet aſtre, *&c.*

4°. Puiſqu'en tout état le *ſoleil* paroît comme un diſque circulaire, ſa figure, quant aux ſens, doit être ſphérique; cependant nous ferons voir bientôt qu'elle eſt réellement ſphéroïde.

Outre les macules ou taches obſcures, pluſieurs auteurs parlent des *facules*, ou taches, qui ſont plus brillantes que le reſte du diſque du *ſoleil*. Celles-ci ſont en général plus larges, & bien différentes des macules en figure, durée, *&c.*

Kirker, Scheiner, *&c.* ſuppoſent que ces facules ſont des éruptions de flammes; c'eſt pourquoi ils repréſentent la face du *ſoleil* comme couverte de volcans, *&c....* Mais Huygens prenant de meilleurs téleſcopes, n'a jamais rien pu trouver de ſemblable, quoiqu'il ait remarqué quelquefois, même dans les macules, des endroits plus brillans que le reſte.

5°. La ſubſtance du *ſoleil* eſt une matiere ignée; voici comment on le prouve. Le *ſoleil* éclaire, & ſes rayons raſſemblés par des miroirs concaves, ou des verres convexes, brûlent, conſument & fondent les corps les plus ſolides, ou même les convertiſſent en cendres ou en verre.

6°. Puiſque les taches du *ſoleil* ſont formées par les exhalaiſons du *ſoleil*, il paroît que le *ſoleil* n'eſt pas un feu pur; mais que ce feu eſt mêlé de particules hétérogènes.

7°. La figure du *ſoleil* eſt un ſphéroïde plus élevé ſous ſon équateur que ſous ſes poles. En effet, le *ſoleil* a un mouvement autour de ſon axe, & par conſéquent la matiere ſolaire doit faire des efforts pour s'éloigner des centres des cercles dans leſquels elle ſe meut, avec d'autant plus de force que les circonférences ſont plus grandes. Or l'équateur eſt le plus grand cercle, & les autres qui ſont vers les poles, vont toujours en diminuant. Donc la matiere ſolaire tend à s'éloigner du centre de l'équateur avec plus de force, que des centres des cercles paralleles. Par conſéquent elle s'éloignera du centre, plus ſous l'équateur que ſous aucun des cercles paralleles; & ainſi le diametre du *ſoleil* qui paſſe par l'équateur, ſera plus grand que celui qui paſſe par les poles, c'eſt-à-dire que la figure du *ſoleil* n'eſt pas parfaitement ſphérique, mais ſphéroïde.

Il eſt vrai que la différence des axes du *ſoleil* doit être fort petite, comme M. de Maupertuis l'a fait voir dans ſon *Diſcours ſur la figure des aſtres*, & cela, parce que la force centrifuge des parties du *ſoleil* eſt beaucoup moins grande que leur peſanteur vers le *ſoleil*. C'eſt pour cette raiſon que nous n'appercevons point d'inégalités ſenſibles entre les deux diametres du *ſoleil*.

Parallaxe du ſoleil. Voyez PARALLAXE.

A l'égard de la diſtance du *ſoleil*, comme ſa détermination dépend de celle de la parallaxe, & qu'on ne peut trouver la parallaxe du *ſoleil* ſans faire des calculs longs & difficiles; auſſi les Aſtronomes ne ſont point d'accord ſur la diſtance du *ſoleil*.

La moyenne diſtance du *ſoleil* à la terre eſt ſuivant quelques-uns, de 7490 diametres de la terre; ſelon d'autres 10000; ſelon d'autres 12000, & ſuivant d'autres 15000. Mais ſuivant la parallaxe de M. de la Hire, qui eſt 6″; la moyenne diſtance du *ſoleil* ſera 17188 diametres de la terre, & ſuivant celle de Caſſini 14182. *Voyez* DISTANCE.

Le diametre apparent du *ſoleil* n'eſt pas toujours le même. Lorſqu'il eſt le plus grand, Ptolomée l'eſtime de 33′, 20″; Tycho 32′; Kepler 31′, 4″; Riccioly 32′, 8″; Caſſini 32′, 20″; de la Hire 32′, 43″. Son diametre apparent moyen, eſt ſuivant Ptolomée 32′, 13″; ſuivant Tycho 31′; ſuivant Riccioly 31′, 40″; ſuivant Caſſini 31′, 40; ſuivant de la Hire 32′, 10″; & ſuivant Kepler 30′, 30″. Son plus petit diametre apparent, eſt ſuivant Ptolomée de 31′, 20″; ſuivant Tycho 30′; ſuivant Kepler 30′; ſuivant Riccioly 31′; ſuivant Caſſini 31′, 8″; & ſuivant de la Hire 31′, 38″. *Chambers.* (O)

SOLEIL, (*Crit. ſacr.*) cet aſtre lumineux, objet de l'ancien culte de la plûpart des peuples de l'orient, a donné lieu dans l'Ecriture, tantôt à des comparaiſons, tantôt à des façons de parler figurées. Ainſi, lorſque les prophetes veulent marquer la durée d'une choſe brillante & glorieuſe, ils la comparent à l'éclat & à la durée du *ſoleil*. Son trône eſt ſemblable au *ſoleil*, dit David, *pſ.* 88. 38. Le bonheur préſent, c'eſt le *ſoleil* qui s'éleve; au contraire, quand Jérémie déclare *ch. xv.* 9. que le *ſoleil* ne luit plus pour Jéruſalem, c'eſt-à-dire, que ſon bonheur eſt paſſé. Les ardeurs du *ſoleil* m'ont ternie, s'écrie l'épouſe, dans le cantique, *j.* 5. c'eſt-à-dire, je ſuis dans l'affliction, dans la douleur. De même, lorſqu'Iſaïe veut peindre un déſaſtre, une calamité, il dit ſeulement que le *ſoleil* eſt obſcurci, *obtenebratus eſt ſol, ch. xiij.* 10. &c. Ce petit nombre d'exemples ſuffit pour en rappeller d'autres ſemblables à la mémoire du lecteur. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Mythol. Iconolog.*) cet aſtre a été le premier objet de l'idolatrie. L'idée d'un être purement ſpirituel, s'étant effacée dans l'eſprit des hommes, ils porterent leurs vœux à ce qu'ils trouverent dans la nature de plus approchant de l'idée qu'ils avoient de Dieu: la beauté du *ſoleil*, le vif éclat de ſa lumiere, la rapidité de ſa courſe, ſa régularité à éclairer ſucceſſivement toute la terre, & à porter par-tout la lumiere & la fécondité; tous ces caracteres eſſentiels à la divinité, tromperent aiſément les hommes groſſiers; c'étoit le Bel, ou Baal des Chaldéens; le Moloch des Chananéens; le Béelphégor des Moabites; l'Adonis des Phéniciens & des Arabes; le Saturne des Carthaginois; l'Oſiris des Egyptiens; le Mithras des Perſes; le Dionyſius des Indiens; & l'Apollon ou Phœbus des Grecs & des Romains. Il y a même des ſavans qui ont prétendu que tous les dieux du paganiſme ſe réduiſoient au *ſoleil*, & toutes les déeſſes à la lune: ces deux aſtres furent les premieres divinités des Egyptiens.

On ſait, par les marbres d'Arondel, que les Grecs adoroient le *ſoleil*, puiſqu'ils juroient par cet aſtre, une entiere fidélité à leurs engagemens. Ménandre déclare qu'il faut adorer le *ſoleil* comme le premier des dieux, parce que ce n'eſt que par ſa bienfaiſance qu'on peut contempler les autres divinités. Les Rhodiens, dit-on, lui avoient conſacré leur magnifique coloſſe. Il étoit adoré par les Syracuſains & les Troézéniens, ſous le nom de *Jupiter libérateur*. Les Corinthiens, ſelon Pauſanias, lui dédierent pluſieurs autels. Sa fête ſe ſolemniſoit à Rome, ſous le nom de *Soli invicto*, & l'on célébroit des jeux publics en ſon honneur, à la fin de chaque année.

Si les habitans de Hiéropolis défendirent qu'on lui dreſsât des ſtatues, c'étoit parce qu'il étoit aſſez viſible; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle ce même dieu n'étoit repréſenté à Emeſe, que ſous la figure d'une montagne; enfin, ſelon Jules-Céſar, les anciens Germains adoroient auſſi le *ſoleil*, & lui ſacrifioient des chevaux, pour marquer par la légereté de cet animal, la rapidité du cours de cet aſtre.

Les anciens poëtes, & particulierement Homére, ont communément diſtingué Apollon du *Soleil*, & les ont reconnu pour deux divinités différentes; en effet, il avoit ſes ſacrifices à part, & ſon origine n'étoit pas la même; il paſſoit pour fils d'Hypérion, & Apollon l'étoit de Jupiter. Les marbres, les médailles, & tous les anciens monumens les diſtinguent ordinairement, quoique les phyſiciens aient pris Apollon pour le *ſoleil*, comme ils ont pris Jupiter pour l'air, Neptune pour la mer, Diane pour la lune, & Cérès pour les fruits de la terre.

On repréſentoit ordinairement le *ſoleil* en jeune homme, qui a la tête rayonnante; quelquefois il tient dans ſa main une corne d'abondance, ſymbole de la fécondité dont le *ſoleil* eſt l'auteur; aſſez ſouvent il eſt ſur ſon char tiré par quatre chevaux, leſquels vont tantôt de front, & tantôt comme ſéparés en deux couples. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Inſcr. Médail.*) Pluſieurs écrivains & poëtes grecs, donnent au *ſoleil* le titre de *ſeigneur*, δεσπότης, à la mode des Orientaux, qui l'ont appellé *béel-ſamen*, ou *bal-ſchamain*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur du ciel*.

Ammien Marcellin, *l. XVII.* cite une inſcription greque d'un obéliſque, portant ces mots en grec, *ſol deus magnus, deſpotes cœli:* Gruter, *l. XXXIII. c. iv.* en indique une latine, avec ces mots: *domino ſoli*.

Quant aux médailles, on a celles d'Aurélien, ayant pour inſcription: *ſol dominus imperii romani*. On connoit auſſi deux médailles d'Héliogabale; l'une repréſente un *ſoleil* couronné de rayons, avec cette légende: *ſancto deo ſoli*, au *ſoleil* dieu ſaint; ſur la ſeconde on lit: *invicto ſoli*, à l'invincible *ſoleil*. Il ne faut pas s'en étonner, car ce prince ſe glorifia toujours d'avoir été prêtre du *ſoleil*, dans la Syrie, & par reconnoiſſance, il lui conſacra un ſuperbe temple à Rome.

Mais pour dire quelque choſe de plus ſingulier, il ſe trouve des médailles de Conſtantin, frappées à l'honneur du *ſoleil*; c'étoit vraiſſemblablement avant qu'il eût renoncé au culte des faux dieux. Dans ces médailles, le *ſoleil* eſt repréſenté comme le guide & le protecteur de cet empereur, avec l'inſcription *ſoli invicto*, ou *ſoli invicto comiti*: une de ces médailles offre à la vue la tête toute radieuſe du *ſoleil*; l'autre repréſente ce dieu debout, avec ſa couronne rayonnante, un globe dans la main gauche, & mettant de la droite une couronne ſur la tête de Conſtantin, qui tient le labarum: l'une & l'autre médailles portent au revers le nom & la tête de Conſtantin. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Poéſie anc. & mod.*) comment Pindare, Homere, Virgile, Ovide, *&c.* n'auroient-ils pas célébré dans leurs écrits le pere & le modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie: car ce ſont là autant de ſurnoms que les Grecs & les Romains donnoient au *ſoleil*. Cependant j'aime encore mieux les tableaux que nos poëtes modernes & autres, ont faits de cet aſtre du jour, que les deſcriptions de l'antiquité; je les trouve plus nobles, plus remplies d'images, & plus philoſophiques.

On ne peut s'empêcher de louer ces beaux vers de Milton:

Oh ſun! *of this great world's, both eye and ſoul!*
Oh thou! that with ſurpaſſing glory crown'd,
Look'ſt from thy ſole dominion, like the god
Of this great worlds, at whoſe ſight all the ſtars
Hide their diminiſh'd heads.

Soleil *aſtre du jour*,
Toi qui ſembles le dieu des cieux qui t'environnent,
Devant qui leur éclat diſparoit & s'enfuit,
Qui fait pâlir le front des aſtres de la nuit, &c.

On connoit encore davantage les vers ſuivans de M. de Voltaire.

Dans le centre éclatant de ces orbes immenſes,
Qui n'ont pû nous cacher leur marche & leurs diſtances,
Luit cet aſtre du jour par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de ſoi ſur ſon axe enflammé;
De lui partent ſans fin des torrens de lumiere;
Il donne en ſe montrant, la vie à la matiere,
Et diſpenſe les jours, les ſaiſons, & les ans,
A des mondes divers, autour de lui flottans.
Ces aſtres aſſervis à la loi qui les preſſe,
S'attirent dans leur courſe, & s'évitent ſans ceſſe
Et ſervant l'un à l'autre & de regle d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.

Henriade, ch. vij.

Enfin M. Thompſon peint avec tant de magnificence tous les biens que le *ſoleil* repand ſur la nature, que ce morceau même dans une traduction françoiſe, ne peut que plaire aux gens aſſez heureuſement nés pour gouter les belles choſes, indépendamment de l'harmonie.

Puiſſant roi du jour, dit le poëte anglois, ô *ſoleil*, ame des mondes qui nous environnent, miroir fidele & tranſparent de ton créateur, puiſſe ma foible voix apprendre à te chanter! ta force ſecrette & attractive, enchaine, gouverne, & regle tout le tourbillon, depuis les limites éloignées de Saturne, dont la révolution remplit une durée de trente ans, juſqu'à Mercure, dont le diſque perdu dans l'éclat de tes rayons, peut à peine être apperçu par l'œil philoſophique.

Créateur de toutes les planetes, puiſque ſans ton regard vivifiant, leurs orbes immenſes ſeroient des maſſes informes & ſans mouvement; eſprit de vie, combien de formes d'êtres t'accompagnent, depuis l'ame que tu délies, juſqu'à la race la plus vile, compoſée de millions d'êtres mélangés, & produits de tes rayons?

Pere des ſaiſons, le monde végétal reconnut ton empire! la pompe précede & ſuit ton trône, & décore majeſtueuſement au milieu de ton vaſte domaine annuel ta brillante route céléptique; éclat triomphant qui réjouit la nature! en cet inſtant, une multitude d'êtres en attente, implorent ta bonté, ou pleins de reconnoiſſance, chantent une hymne commune en ton honneur; tandis qu'au-tour de ton char brillant, les ſaiſons menent à leur ſuite, dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de roſe, les zéphirs ſe jouant nonchalamment; les pluies favorables, & la roſée paſſagere; toute cette cour verſe & prodigue odeurs, herbes, fleurs, & fruits, juſqu'à ce que tout s'allumant ſucceſſivement par ton ſouffle, tu décores le jardin de l'univers.

Ton pouvoir ne ſe borne pas à la ſurface de la terre, ornée de collines, de vallons, & de bois épais, qui forment ta riante chevelure; mais dardant profondément tes feux juſques dans ſes entrailles, tu regnes encore ſur les minéraux! ici brillent les veines du marbre éclatant; plus loin ſe tirent les outils précieux du labourage; là les armes étincelantes de la guerre; ailleurs, les plus nobles ouvrages, qui font dans la paix, le bonheur du genre humain, & les commodités de la vie, & ſur-tout ces métaux précieux qui facilitent le commerce des nations.

Le ſtérile rocher, lui-même, impregné de tes regards, conçoit dans ſon ſein obſcur, la pierre précieuſe & tranſparente; le vif diamant s'abreuve de tes plus purs rayons, lumiere raſſemblée, compacte dont l'éclat oſe enſuite le diſputer aux yeux de la beauté dont elle pare le ſein: de toi, le rubis reçoit ſa couleur foncée: de toi, le ſolide ſaphir prend l'azur qui le décore: par toi, l'améthiſte ſe revêt d'ondes pourprées; le topaze brûle du feu de tes regards; la robe du printems, agitée par le vent du ſud, n'égale pas la verte émeraude dont tu nous caches l'origine; mais tous tes rayons combinés & épais jouent à-travers l'opale blanche, & pluſieurs s'échappant de ſa ſurface, forment une lumiere vacillante de couleurs répétées, que le moindre mouvement fait jaillir à l'œil du ſpectateur.

La création inanimée ſemble recevoir par ton influence, le ſentiment & la vie: par toi, le ruiſſeau tranſparent joue avec éclat ſur la prairie; la fougueuſe cataracte qui répand l'horreur ſur le fleuve bouillonnant, s'adoucit à ton retour; le déſert même, & ſes routes mélancholiques, ſemblent s'égayer; les ruines informes réfléchiſſent ton éclat, & l'abyſme ſalé, apperçu du ſommet de quelque promontoire, s'agite & renvoie une lumiere flottante dans toute la vaſte étendue de l'horiſon. Mais tout ce que mon eſprit tranſporté pourroit peindre, l'éclat même de la nature entiere, détaillée ou réunie, n'eſt rien en comparaiſon de ta propre beauté; ſource féconde de la lumiere, de la vie, des graces, & de la joie d'ici bas, ſans ton émanation divine, tout ſeroit enſeveli dans la plus triſte obſcurité. (*D. J.*)

SOLEIL, *chevaux du*, (*Mythol.*) les poëtes donnent quatre chevaux au ſoleil, qu'ils nomment *Pyroëis*, *Eoüs*, *Æthon* & *Phlégon*, noms grecs, dont l'étymologie explique les attributs. Le premier marque le lever du ſoleil, lorſque ſes rayons ſont encore rougeâtres. Le ſecond déſigne le tems où ſes rayons ſortis de l'atmoſphere ſont plus clairs, vers les neuf heures du matin. Le troiſieme figure le midi, où la lumiere du ſoleil eſt dans toute ſa force. Le quatrieme repréſente le coucher, où le ſoleil ſemble s'approcher de la terre. Fulgence donne aux chevaux du *ſoleil* des noms différens *Erythreus*, le rouge; *Acteon*, le lumineux; *Lampas*, le reſplendiſſant; *Philogéus*, qui aime la terre. Le premier dans cet auteur, ſe prend du lever du *ſoleil*; le ſecond de la clarté du *ſoleil*, lorſque n'ayant plus un atmoſphere épais à percer, il répand une lumiere plus pure; le troiſieme peint le midi, tems où il a toute ſa ſplendeur; le quatrieme déſigne ſon coucher, où il ſemble tendre vers la terre. On voit aſſez que les noms de *Fulgence* reviennent à ceux des poëtes, il n'avoit aucun beſoin de les changer. (*D. J.*)

SOLEIL, *coucher du*, (*Mythol.*) la fable qui regar-

garde le *Soleil* comme un dieu, donne une idée bien différente de ſon coucher, que ne fait l'Aſtronomie; Cowley va vous l'apprendre auſſi joliment qu'Ovide.

It is the time when witty poëts tell
That Phœbus into Thetis boſom fell,
She bluſh'd at firſt, and then put out the light
And drew the modeſt curtains of the night.

(*D. J.*)

Soleil, (*Marine.*) il y a ſur cet aſtre quelques façons de parler, dont voici l'explication.

Le *ſoleil* a baiſſé; cela ſignifie que le *ſoleil* a paſſé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner.

Le *ſoleil* a paſſé le vent: cela ſignifie que le *ſoleil* a paſſé au-delà du vent. Exemple: le vent étant au ſud, ſi le *ſoleil* eſt au ſud-ſud-oueſt, il a paſſé le vent: & on dit que le vent a paſſé le *ſoleil*, lorſque le contraire a lieu. Ainſi le vent s'étant levé vers l'eſt, il eſt plutôt au ſud que le *ſoleil*, & le vent a paſſé le *ſoleil*.

Le *ſoleil* chaſſe le vent: façon de parler dont on ſe ſert, lorſque le vent court de l'oueſt à l'eſt devant le *ſoleil*.

Le ſoleil chaſſe avec le vent: on entend par cette expreſſion, que le vent ſouffle de l'endroit où ſe trouve le *ſoleil*.

Le ſoleil monte encore: c'eſt-à-dire que le *ſoleil* n'eſt pas encore arrivé au méridien, lorſque le pilote prend hauteur.

Le ſoleil ne fait rien: on entend par-là que le *ſoleil* eſt au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner.

Soleil brillant, (*Artificier.*) cet artifice, qui eſt un des plus apparens pour l'exécution d'un ſpectacle, imite ſi bien le *ſoleil* par le brillant de ſa lumiere, qu'il cauſe ordinairement des exclamations de ſurpriſe parmi les ſpectateurs, au moment qu'il vient à paroître.

Sa conſtruction n'eſt autre choſe qu'une grande quantité de jets ou de fuſées à aigrettes, rangées en forme de rayons autour d'un centre.

La compoſition de la matiere combuſtible peut être la même que celle des aigrettes, ou ſi on la veut plus ſimple, il ſuffit de mettre ſur trois parties de poudre une de limaille de fer ou d'acier neuve, c'eſt-à-dire, qui ne ſoit pas rouillée, & paſſée par un tamis médiocrement fin. On s'eſt piqué dans quelques artifices à Paris de faire des *ſoleils* d'un diametre extraordinaire, auxquels on donne le nom de *gloire*; car on lit dans la deſcription de celui qui fut fait en 1739, ſur le pont-neuf, à l'occaſion du mariage de madame Premiere de France, qu'il y en avoit un ſur l'entablement du temple de l'Hymen, qui avoit 60 piés de diametre.

Suppoſé qu'on veuille faire un *ſoleil* de grandeur au-deſſus de la moyenne, on prend des fuſées à aigrettes d'environ 20 lignes de diametre, & de 15 à 20 pouces de long, qui jettent leur feu à 12 & 15 piés de hauteur; laiſſant un pié de vuide dans le milieu, il en réſulte un *ſoleil* de 25 à 30 piés de diametre. Si l'exaltation des flammes augmente à-peu-près en raiſon des quarrés des ſurfaces des mêmes matieres combuſtibles, il eſt viſible que pour faire un *ſoleil* du diametre de 60 piés, il a falu des fuſées à aigrettes au-moins de 4 pouces de diametre, pour qu'elles aient pu jetter leur feu à 28 ou 30 piés de diſtances, qui font la moitié de ce diametre, y compris l'eſpace vuide du milieu qu'occupent les longueurs des cartouches des fuſées.

Puiſque les fuſées peuvent ſi fort varier de grandeur, & que la durée de cet artifice dépend de leur longueur, ou de la répétition des rangs de ces fuſées, il eſt clair que les moyens de le former peuvent auſſi beaucoup varier. Sur quoi il faut obſerver qu'on ne peut ſe diſpenſer de laiſſer au milieu du *ſoleil* un eſpace vuide d'une grandeur proportionnée à la groſſeur des fuſées, & au nombre qu'on y en veut mettre, à cauſe qu'elles doivent être rangées en rayon, & que l'eſpace compris par ces rayons diminue toujours à meſure qu'il approche du centre.

Je m'explique par un exemple. Suppoſons qu'on ſe ſerve de fuſées de 20 lignes de groſſeur; il eſt évident que ſi l'on mettoit leurs têtes au centre, il n'y en auroit que deux qui puiſſent y être appliquées immédiatement; trois commenceront à laiſſer un eſpace triangulaire; quatre, un quarré; cinq, un pentagone, &c. de 20 lignes de côte, de ſorte qu'une douzaine de ces fuſées, qui ſe toucheroient par leur tête, laiſſeroient néceſſairement un vuide de 7 pouces de diametre. D'où il ſuit que le vuide du milieu eſt déterminé par le nombre des fuſées qu'on veut employer à faire le *ſoleil*, & que réciproquement le diametre du vuide détermine le nombre des fuſées, parce qu'elles doivent toutes ſe toucher. Ainſi, ſuppoſant qu'on veuille y employer trois douzaines de fuſées qui donnent une circonférence de 5 piés, le diametre du vuide ſera d'environ 19 pouces.

On voit par cette obſervation, que pour attacher les fuſées, il faut leur préparer pour aſſiette un anneau de la largeur que donne la longueur des fuſées, & d'une ouverture fixée par leur groſſeur & par leur nombre. Cet anneau peut être fait d'un aſſemblage de planches; mais il eſt plus ſolide de le faire de deux cercles de fer concentriques, liés par 4 ou 6 entretoiſes, obſervant d'y ajouter des queues percées, pour qu'on puiſſe le clouer ſolidement ſur des pieces de bois placées exprès ſur le théâtre des artifices où il doit être expoſé.

Cette carcaſſe de l'artifice étant faite, il ne s'agit plus que d'y appliquer ces fuſées avec du petit fil-de-fer recuit pour être plus flexible, en les dirigeant toutes du centre à la circonférence, & les attachant aux deux bouts ſur les cercles de fer préparés pour les y arranger, la gorge tournée en-dehors; on y fait enſuite paſſer une étoupille bien attachée ſur chacune, & enfermée dans des cartouches, s'il faut éviter le feu des artifices qu'on doit faire jouer avant le *ſoleil*.

Comme la durée de cet artifice ne ſeroit pas conſidérable, s'il n'y avoit qu'un rang de fuſées, on la prolonge par un ſecond rang, qui prend feu après que le premier eſt conſumé; on peut même, ſi l'on veut, y en ajouter un troiſieme, pour tripler cette durée.

La maniere de diſpoſer ce ſecond rang, eſt à-peu-près la même que la premiere, obſervant ſeulement qu'afin qu'elles ne prennent pas feu avant le tems, leurs gorges doivent être couvertes & un peu éloignées des premieres, ſoit en les reculant, comme lorſqu'elles ſont ſéparées par des rouelles de bois, ou en les rapprochant du centre, ſi elles ſont ſur un même plan; comme ſur le double anneau de fer dont on a parlé.

Tout l'art de la communication des feux ne conſiſte qu'à lier à la tête qui n'eſt pas étranglée, un porte-feu fait d'un cartouche vuide, dans lequel on fait paſſer une étoupille, ou qu'on remplit d'une compoſition un peu vive ſans être foulée.

Ce porte-feu doit être collé dans l'intervalle des deux cartouches rebouché par les deux bouts, pour recevoir & donner le feu par des ouvertures faites à ſes côtés, ſitué au bout d'en-bas, l'autre à celui d'en-haut, ainſi que l'on voit dans nos *Pl. d'Artif.* où la premiere fuſée qui a ſa gorge comme on l'a placée, ſa tête non étranglée, mais ſeulement formée ou bouchée par un papier collé, le long d'une partie de cette fuſée eſt collée contre le cartouche qui reçoit le feu par une ouverture de laquelle ſort une étoupille qui paſſe par ce trou dans le porte-feu, & qui en ſort par le trou du haut, pour entrer dans la gorge de la ſeconde fuſée du ſecond rang.

Il eſt viſible que s'il y avoit trois rangs on devroit obſerver la même diſpoſition du ſecond à l'égard du troiſieme pour y porter le feu; mais cet arrangement ſur un même plan ne convient point, parce qu'il laiſſe trop d'intervalle d'une gorge de feu à l'autre; il vaut mieux que le feu ſoit continu ou ſans une interruption ſenſible; c'eſt pourquoi il eſt plus à-propos que les rangs ſoient placés les uns devant les autres, & ſéparés par des cloiſons de bois ou de carton.

Lorſqu'on met pluſieurs rangs de fuſées, on peut, pour varier le ſpectacle, teindre les feux de chaque rang de couleurs inégales, dont la lumiere du *ſoleil* eſt ſuſceptible en apparence, par l'interpoſition des vapeurs de la terre ou des nuées, comme du clair brillant, du rougeâtre, du pâle & du verdâtre, au moyen de la limaille de fer, de cuivre, du charbon de chêne pilé, de la poudre de buis, &c.

Comme il ne convient pas que le centre du *ſoleil*, qui eſt l'eſpace compris entre les têtes des fuſées & celui qu'occupent les longueurs des corps de fuſées doubles ou rayons oppoſés, ſoit obſcur, on y colle un papier huilé qu'on peint de la figure d'un viſage

d'Apol-

d'Apollon attribué au *ſoleil*, ou de quelques rayons de feu qu'on éclaire par derriere par le moyen des lampions ou lances à feu un peu éloignées, crainte d'embraſſer ce papier. Pour plus de ſureté on peut y mettre de la corne ou du verre peint de couleur d'aurore ou jaune, avec des couleurs tranſparentes, qui n'aient pas aſſez de corps pour le rendre trop opaque, comme la gomme gutte.

Lorſque l'intervalle de ce centre eſt d'un diametre plus grand que de 20 à 30 pouces, on peut mettre au centre du *ſoleil* une girandole, ou roue de feu, qui y forme un tourbillon, pendant que le reſte du *ſoleil* jette ſes rayons au-dehors, obſervant que les feux de l'un & de l'autre artifice ſoient exactement de la même couleur.

Il eſt viſible qu'on peut étendre la ſurface du feu du *ſoleil*, en faiſant pluſieurs rangs de fuſées attachées ſur des cercles de fer concentriques, & plus grands les uns que les autres; c'eſt par ce moyen qu'on a fait à Paris de ces *ſoleils*, qu'on dit avoir eu 60 piés de diametre.

Soleil d'eau tournant ſur ſon centre. Il ne s'agit que de couvrir le plat des fuſées de la girandole pour l'eau de feux brillans arrangés du centre à la circonférence, pour former la figure d'un *ſoleil* qui tournera ſur ſon centre par le mouvement de circulation cauſé par les fuſées poſées en jante, dont le feu croiſe par-deſſous celle qui forment le *ſoleil*, ce qui produit un très-bel effet ſur l'eau.

SOLEIL, *terme de Blaſon*, en armoirie on peint le *ſoleil* d'ordinaire avec douze rayons, dont les uns ſont droits, & les autres en ondes; & ſon émail eſt d'or. Quand il eſt de couleur, & repréſenté ſans aucuns traits du viſage, on l'appelle proprement *ombre du ſoleil*. (*D. J.*)

SOLEIL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *corona ſolis*, genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons: ces fleurons & ces demi-fleurons ſont portés par des embryons, & ſéparés les uns des autres par de petites feuilles pliées en gouttiere. Dans la ſuite ces embryons deviennent des ſemences garnies de deux feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SOLEIL DE MER, on a donné ce nom a différentes eſpeces d'étoiles de mer qui different des étoiles proprement dites, en ce que les rayons ne partent pas du centre; le milieu du corps des *ſoleils* eſt arrondi, & les rayons ſortent de ce cercle. Rondelet, *hiſt. des zoophites*, *ch. xvj. Voyez* ETOILE DE MER.

SOLEME, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, ſur la Sarte, à une lieue de Sablé. Les bénédictins y ont un ancien monaſtere remarquable par ſon égliſe. *Longitude* 17. 13. *latitude* 47. 50. (*D. J.*)

SOLEMNEL, adj. (*Gram. & Théolog.*) choſe qui ſe fait avec beaucoup d'appareil & de cérémonie. Ainſi nous diſons fêtes *ſolemnelles*, offices *ſolemnels*, proceſſions *ſolemnelles*.

Les fêtes *ſolemnelles* dans l'Egliſe romaine ſont celles qu'on célebre avec plus de pompe & de cérémonies que les autres, à cauſe de la grandeur des myſteres ou de la dignité des ſaints en mémoire deſquels elles ſont inſtituées. Ainſi Pâques, la Pentecôte, Noël ſont des fêtes *ſolemnelles*. La fête du patron de chaque paroiſſe eſt pour cette paroiſſe une fête *ſolemnelle*.

Dans quelques diocèſes, par exemple dans celui de Paris, on diſtingue les grandes fêtes en annuels, *ſolemnels* majeurs & *ſolemnels* mineurs, *ſolemne majus* & *ſolemne minus*. La préſentation de Jeſus-Chriſt au temple, l'Aſcenſion, la fête du S. Sacrement ſont des jours *ſolemnels* majeurs, la plûpart des fêtes de la Vierge ſont des *ſolemnels* mineurs; c'eſt ce qu'on appelle dans d'autres diocèſes *annuel* & *ſemi-annuel*. *Voyez* ANNUEL.

SOLEMNEL, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt revêtu des formes les plus authentiques.

Un acte *ſolemnel* eſt celui qui eſt paſſé devant un officier public avec le nombre de témoins requis.

Quelquefois, pour rendre un acte encore plus *ſolemnel*, on y fait intervenir certaines perſonnes dont la conſidération donne plus de foi & de poids à l'acte.

On entend quelquefois par teſtament *ſolemnel* tout teſtament reçu par un officier public, à la différence du teſtament olographe qui eſt écrit de main-privée. *Voyez* ACTE, FORMALITÉS, FORME. TESTAMENT. (*A*)

SOLEMNITÉ, ſ. f. (*Gram.*) la pompe, la magnificence, cérémonie qui accompagne quelqu'action remarquable dans un jour diſtingué par quelques circonſtances. On dit la *ſolemnité* d'une fête; la *ſolemnité* d'un mariage; une entrée *ſolemnelle*; la *ſolemnité* du ſerment.

SOLEN, ſ. m. (*Conchyliolog.*) & par Pline *unguis*, c'eſt la même coquille que l'on appelle plus communément en françois *couteau*, *manche de couteau*, & dans le pays d'Aunis *coutelier*. C'eſt ſous ce dernier nom de *coutelier* qu'on a conſidéré dans l'Encyclopédie le coquillage; nous parlerons ici de la ſeule coquille.

C'eſt une coquille bivalve dont le corps eſt long ouvert par les deux extrémités, quelquefois droit & quelquefois arqué.

La claſſe des *ſolens* dont le corps eſt droit, comprend les eſpeces ſuivantes: 1°. le *ſolen* ou manche de couteau blanc; 2°. la couleur de roſe, venant de l'Amérique; 3°. le bariolé; 4°. le *ſolen*, nommé l'*onix*; 5°. le brun; 6°. le mâle, c'eſt-à-dire le plus grand; 7°. la femelle, c'eſt-à-dire le plus petit; 8°. le *ſolen* reſſemblant à l'ongle par ſa couleur; 9°. le *ſolen* imitant le doigt par ſa longueur; 10°. le *ſolen* reſſemblant à une flûte; 11°. le *ſolen* fait comme un roſeau; 12°. le *ſolen* très-long, très-étroit, de couleur brune, avec un muſcle noir vers la charniere.

On ne connoît que deux eſpeces de *ſolens* ou manches de couteaux faits en arc; ſavoir le *ſolen* courbé en forme de ſabre hongrois, & le *ſolen* qui ſe trouve dans le ſable.

Rumphius décrit un manche de couteau d'une ſeule piece, qu'il appelle *ſolen arenarius*; c'eſt un long tuyau à pluſieurs repriſes ou nœuds.

Le *ſolen* d'Orient, couleur de roſe, eſt fort rare.

Klein, dans ſon traité *de tubulis marinis* avec figures, a donné le nom de *ſolen* à différens tuyaux de mer, dont il a formé quelques genres diſtingués par des caracteres qui leur ſont propres; ſon ſyſtème eſt très-méthodique & heureuſement exécuté. (*D. J.*)

SOLEN, (*Chirurgie.*) eſpece de boîte ronde, oblongue & creuſe, dans laquelle on place un membre fracturé, une jambe, une cuiſſe, pour y être maintenue après la réduction dans ſa ſituation naturelle. M. Petit le chirurgien a perfectionné cette machine avec beaucoup de ſagacité. (*D. J.*)

SOLENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Son embouchure eſt, ſelon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique, entre *Colchi-Emporium* & *Calligicum-Promontorium*. (*D. J.*)

SOLETAR, ſ. m. (*Gram.*) ſorte de terre-glaiſe, dont on ſe ſert en Angleterre pour dégraiſſer les laines; on l'appelle auſſi *ſmectere*.

SOLETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Calabre, au-deſſus d'Otrante. Elle étoit déſerte du tems de Pline, *l. III. c. ij.* Elle a été repeuplée depuis. C'eſt la même ville que *Salentia*, dont les habitans ſont appellés *Salentini*, & qui donnoit ſon nom au promontoire *Solentinum*: c'eſt préſentement *Soleto*, ſelon Léandre, & *Solito*, ſelon le P. Hardouin. (*D. J.*)

SOLEURE, (*Géog. mod.*) en latin *Salodurum*, *Solodurum*, & en allemand *Solothurn*; ville de Suiſſe, capitale du canton de même nom, ſur la riviere d'Aare, à 12 lieues au midi de Bâle, à 10 au nord-eſt de Berne dans le Salgœu, c'eſt-à-dire dans le pays des anciens Saliens.

Cette ville eſt remarquable par ſon antiquité, par ſes édifices, par ſa force, & par ſa grandeur pour le pays. On y a trouvé des médailles, des inſcriptions, & d'autres monumens qui juſtifient qu'elle étoit déja connue des Romains. Elle fut ruinée par les Huns, les Goths, les Vandales, qui ravagerent la Suiſſe tour-à-tour. L'égliſe collégiale de S. Urſe paſſe pour avoir été fondée par Berthrade, mere de Charlemagne. Les jéſuites ont dans cette ville une belle maiſon, & les cordeliers un très-beau couvent, dont ils louent une partie aux ambaſſadeurs de France.

Soleure devint une ville impériale ſous les empereurs d'Allemagne, & les ducs de Suabe en furent enſuite gouverneurs. Dans le quatorzieme ſiecle, ſes habitans s'allierent avec Berne; dans le ſiecle ſuivant, ils ſe joignirent aux cantons contre le duc de Bourgogne; & après la guerre de 1481, ils furent reçus au nombre des cantons. Son gouvernement civil eſt à-peu-près le même qu'à Berne & à Fribourg, le pays étant diviſé en bailliages, qui n'ont à la vérité dans leurs juriſdictions que des villages, excepté Olten, qui eſt une petite ville.

Quant au gouvernement ſpirituel, il eſt arrivé qu'

en

en 1532 le parti catholique romain prit le deſſus, & depuis lors *Soleure* & ſon canton ſont demeurés attachés à la religion romaine. *Longit.* 25. 6. *latit.* 47. 24.

Schilling (Diébold), né à *Soleure*, a laiſſé une hiſtoire écrite en allemand de la guerre des Suiſſes contre Charles le *Téméraire*, duc de Bourgogne. Cet ouvrage eſt d'autant plus précieux que l'auteur s'étoit trouvé lui-même à preſque toutes les batailles & actions de guerre qu'il décrit. Le manuſcrit a été gardé juſqu'à ce jour au greffe de Berne, & imprimé pour la premiere fois dans cette ville en 1743, *in-fol.* (*D. J.*)

Soleure, *canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suiſſe, & l'onzieme en ordre. Il eſt borné au nord par le canton de Bâle, au midi & au levant par le canton de Berne, au couchant par ce même canton & en partie par les terres de l'évêque de Bâle. Il s'étend le long de l'Aare, en partie dans la plaine & en partie dans le mont Jura. Il eſt aſſez grand, mais fort étroit; du reſte, c'eſt un pays paſſablement fertile en grains, en pâturages & en bois. Tout ce canton eſt attaché à la religion catholique-romaine. On l'a partagé en douze bailliages, & les baillifs ne ſont pas obligés d'aller réſider dans ceux qu'on nomme *bailliages intérieurs*. (*D. J.*)

SOLFARA, la, (*Géog. mod.*) la *Solfara* des modernes, entre Naples & Pouzzoles, eſt le *Forum-Vulcani* des anciens, ou cette colline d'Italie que Pline appelle *Leucogæi colles* à cauſe de la blancheur du terroir. Il y avoit au même endroit des ſources d'eaux qu'il nomme, *l. XXXI. c. j. Leucogæi Fontes*, & dont on vantoit les vertus pour la guériſon des plaies. (*D. J.*)

SOLFATARA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en italien un endroit du royaume de Naples, dans le voiſinage de Pouzzole, qui paroît brûler perpétuellement, & où l'on trouve un grand nombre d'ouvertures qui donnent paſſage à des vapeurs ſulfureuſes & à de la fumée que le feu ſouterrein fait ſortir du ſein de la terre qui eſt au-deſſous. Les pierres qui ſont autour de ces orifices ou ouvertures ſont dans un mouvement perpétuel, & lorſqu'on y jette quelques corps légers, ils ſont repouſſés à dix ou douze piés de hauteur; & l'on voit dans certains endroits le ſable bouillonner comme de l'eau qui feroit ſur le feu. Les pierres qui ſe tirent de cet eſpace de terrein ſont très-chaudes, friables, blanches & comme calcinées; pour peu qu'on y creuſe, on trouve des cendres. On en tire auſſi une très-grande quantité de vitriol bleu & d'alun; la chaleur du terrein épargne les frais du bois pour l'évaporation de ces ſels, on ne fait que laver dans de l'eau les pierres qui en ſont chargées, on met cette diſſolution dans des chaudieres de plomb que l'on place ſur les ouvertures de ce terrein, dont la chaleur eſt aſſez grande pour faire bouillir la diſſolution, après quoi l'eau chargée de ces ſels ſe met dans des cuves de bois où ils ſe cryſtalliſent; le débit de ce vitriol & de cet alun fait un revenu aſſez conſidérable.

Tout le terrein de la *Solfatara* eſt creux, & réſonne ſous les piés. Ayant été comme miné par les feux ſouterreins, il ſeroit dangereux d'y paſſer à cheval, parce qu'on ſeroit en danger d'y enfoncer. Quelques perſonnes croient que les feux qui ſont ſous la *Solfatara* communiquent par-deſſous terre avec le mont Véſuve, qui en eſt à quatre lieues; & l'on prétend que lorſque ce volcan eſt tranquille, la fumée eſt plus forte dans la *Solfatara*, & au contraire que lorſque le volcan vomit des flammes & éprouve de fortes éruptions, ce terrein eſt moins agité.

Cet endroit étoit déja connu des anciens, qui l'appelloient *Forum Vulcani*; il a été décrit en vers par Pétrone. Les modernes l'appellent *Solfatara* ou *Solforata*, ſoufriere; on croit que ce ſont les reſtes d'une montagne qui a été détruite par les embraſemens ſouterreins, & qui a été changée en une plaine.

SOLFIER, v. n. *en Muſique*, c'eſt prononcer les ſyllabes de la gamme *ut*, *ré*, *mi*, &c. & entonner en même tems les ſons qui leur conviennent; & c'eſt un exercice par lequel on fait commencer ceux qui apprennent la muſique, afin que l'idée de ces différentes ſyllabes s'uniſſant dans leur eſprit à celle des intervalles qui s'y rapportent, ces ſyllabes leur aident à ſe rappeller ces intervalles.

Il y a diverſes manieres de *ſolfier*. Pluſieurs nations ont gardé l'ancienne méthode des ſix ſyllabes de l'Arétin. D'autres en ont encore retranché, comme les Anglois, qui ſolfient ſur ces quatre ſyllabes ſeulement, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*. Les François au contraire ont ajouté la ſyllabe *ſi*, pour renfermer ſous des noms différens tous les ſept ſons de l'octave.

Les inconvéniens de la méthode de l'Arétin ſont conſidérables; car faute d'avoir rendu complette la gamme de l'octave, les ſyllabes de cette gamme ne ſignifient ni des touches fixes du clavier, ni des degrés du ton, ni même des intervalles exactement déterminés: *la*, *fa* peut former un intervalle de tierce majeure en deſcendant, ou de tierce mineure en montant, ou d'un ſemi-ton encore en montant. *Voy.* Gamme, Muances. C'eſt encore pis par la méthode des Anglois: ils trouvent à chaque inſtant différens intervalles qu'ils ne peuvent exprimer que par les mêmes ſyllabes, & toutes les quartes portent toujours les mêmes noms, qui devroient être réſervés aux ſeules octaves.

La maniere de *ſolfier* établie en France par l'addition du *ſi* eſt infiniment ſupérieure à tout cela; car la gamme ſe trouvant complette, les muances deviennent inutiles, & l'analogie des octaves eſt parfaitement obſervée: mais les Muſiciens ont encore gâté cette méthode par la biſarre imagination de rendre les noms des notes toujours fixes & déterminés ſur les touches du clavier, & non pas ſur les degrés du ton; ce qui charge inutilement la mémoire de tous les dièſes ou bémols de la clé; ce qui ôte au nom des notes le rapport néceſſaire avec les intervalles qui leur ſont propres, & ce qui efface enfin, autant qu'il eſt en eux, toutes les traces de la modulation.

Ut ou *ré* ne ſont point ou ne doivent point être telle ou telle touche du clavier, mais tel ou tel degré du ton; quant aux touches fixes, c'eſt par des lettres de l'alphabet qu'elles doivent s'exprimer; la touche que vous appellez *ut*, je l'appelle *C*; celle que vous appellez *ré*, je l'appelle *D*. Ce ne ſont pas des ſignes que j'invente, ce ſont des ſignes tout établis, & par leſquels je détermine très-nettement la fondamentale d'un ton: mais ce ton une fois fixé, dites-moi, je vous prie, à votre tour, comment vous en appellez la tonique que j'appelle *ut*, & la ſeconde note que j'appelle *ré*, & la médiante que j'appelle *mi*, &c. car c'eſt là le point eſſentiel. Qu'on y réfléchiſſe bien & l'on trouvera que rien n'eſt moins naturel que ce que les Muſiciens françois appellent *ſolfier au naturel*. Cette prétendue nature n'eſt du-moins connue chez nul autre peuple. (*S*)

SOLI, *ou* SOLOS, *en Cilicie*, (*Géog. anc.*) cette ville qui prit enſuite le nom de *Pompeiopolis*, étoit ſituée ſur la côte, entre les embouchures du *Lamus* & du *Cydnus*; Pomponius Mela, *l. I. c. xiij.* l'appelle *Soloë*, & dit qu'elle appartenoit aux Rhodiens, ſes habitans ſont appellés *Solenſes*, par Diogene Laërce.

Soli étoit la patrie de Chryſippe, philoſophe grec de la ſecte des Stoïciens, diſciple de Cleanthe, ſucceſſeur de Zénon. Il a dit de la vertu, que l'action de la nature la faiſoit naître par une eſpece de concomitance, & que cette même action produiſoit par contre coup la ſource des vices. C'eſt un beau principe ſur l'exiſtence du bien & du mal moral; Chryſippe mourut âgé de 73 ans dans la 143 olympiade.

Aratus poëte grec étoit auſſi de *Solos* en Cilicie, & vivoit dans la 126 olympiade, 276 ans avant J. C. Il a compoſé deux poemes grecs qui tiennent entierement à l'Aſtronomie, les *phénomenes & les prognoſtiques*, διοσημεῖα. Cicéron avoit fait du premier une traduction en vers latins, dont il nous reſte une grande partie. Grotius nous a donné une belle édition des phénomenes d'Aratus en grec & en latin, *Lugd. Batav.* 1600. *in-4°.*

Crantor autre poëte grec, & philoſophe de mérite, naquit pareillement à *Solos* en Cilicie. Il quitta ſon pays natal où il étoit admiré, pour ſe rendre à Athenes, & y devenir diſciple de Xénocrate avec Polemon. Ce dernier ayant ſuccédé à Xénocrate dans l'académie vers la fin de la 116 olympiade, eut la gloire de voir au nombre de ſes écoliers, le même Crantor qui avoit été autrefois ſon condiſciple. Il paſſa pour l'un des piliers de la ſecte platonique; & ſi vous voulez connoître quel cas on en faiſoit, vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace, *epiſt.* 2. *l. I. v.* 3. qui dit:

Qui quid ſit pulchrum, quid juſtum, quid utile, quidnon,
Plenius ac melius Chryſippo & Crantore dicit.

Ce philoſophe fit un livre de la conſolation qui s'eſt perdu, & qu'on eſtimoit beaucoup. On admire principalement ſon traité *du deuil*, dit Diogène de Laërce; c'étoit-là, ſans doute, le titre de l'ouvrage de notre ſilicien. Nous apprenons de Plutarque, que ce philoſophe mit ce livre au jour pour conſoler Hippoclès qui avoit perdu ſes enfans; Cicéron tira beaucoup de choſes de ce traité quand il compoſa un ſemblable livre. Crantor mourut d'hydropiſie dans un âge fort avancé, & laiſſa à ſon ami Arcéſilas tout ſon bien, qui montoit à douze talens, environ cinquante-trois mille livres de notre monnoie.

Enfin, Cléarque diſciple d'Ariſtote, & célebre péripateticien, étoit de *Solos* en Cilicie. De pluſieurs ouvrages qu'il compoſa, il ne reſte qu'un fragment de ſon traité ſur *le ſommeil*. C'eſt de ſon *art d'aimer*, qu'Athénée a pris ce qu'il dit, *l. XIII.* des honneurs que Gygés roi de Lydie, fit à une courtiſane dont il étoit amoureux. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SOLI, ou *Solon*, ou *Soler, en Cypre*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, ſur la côte ſeptentrionale; Strabon qui en fait deux athéniens, Apamas & Phalerus, les fondateurs, la place auprès de la ville d'Arſinoé. Elle avoit auparavant le nom d'*Epéa*, quoiqu'à proprement parler, Epéa fût une autre ville bâtie par Démophoon, fils de Théſée, près de la riviere de Clarius dans un quartier raboteux & infertile.

Philocyprus qu'Hipparque appelle *Cypranor*, en étoit le roi, lorſque Solon y arriva. Ce ſage philoſophe, la voyant ſi mal ſituée, conſeilla au roi de transſporter ſa cour en une fort belle plaine qui étoit au-deſſous, d'y bâtir une plus grande & plus belle ville, & d'en accompagner la ſtructure de plus de juſteſſe & d'ornement.

Le projet de Solon fut exécuté avec beaucoup d'exactitude; & dès qu'on fut en état d'en jetter les fondemens, après avoir fait les préparatifs néceſſaires, il ſe chargea du ſoin de la peupler. Sa préſence y attira beaucoup de monde, de ſorte qu'elle ne fut pas plutôt bâtie, qu'on la vit preſque remplie d'habitans. Philocyprus de ſon côté ne manqua pas de reconnoiſſance. Il voulut qu'on appellât la ville *Solon*, *Soli*, ou *Solos*, pour conſerver dans ſon pays la mémoire de ce grand homme & de ſes bienfaits. Ce prince laiſſa un fils, appellé *Ariſtocyprus*, qui lui ſuccéda à la couronne, bien qu'il ne vecût pas long-tems après lui; car il fut tué dans un combat contre les Perſes, du tems du roi Darius.

La ville de *Soli* fut auſſi aſſiégée par les Perſes, trois cens ſix ans avant la naiſſance du Sauveur du monde, & tint plus long-tems qu'aucune ville de Cypre: mais elle fut enfin priſe au cinquieme mois, après qu'on en eût ſappé les murailles par les fondemens.

Cette ville avoit un port, un temple de Vénus & d'Iſis, & une riviere nommée apparemment *Clarius*; Minerve y étoit auſſi adorée, & ſes prêtres ſe nommoient *hypeccauſtrii*. Outre les rois que j'ai nommés, Athénée fait mention d'Eunoſtus, que Solon célebra plus qu'aucun autre dans ſes vers.

Cette ville n'eſt à préſent qu'un village appellé *Soléa*, ſitué au côté ſeptentrional de l'île, entre les caps de Cormachiti & d'Alexandrette, à ſept lieues de Baffo. Strabon place au-deſſus de *Soli* l'ancienne ville de *Liménia*, & au-deſſous le cap de Crommyon, ou de Cormachiti. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SOLICINIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Allemagne, dont parle Ammien Marcellin, *l. XXVII. c. x.* C'eſt, ſelon Herold, *Solmi*; ſelon Lazius, *Bretten*; & ſelon Cluvier, *Sultz*.

SOLICOQUE, *voyez* SQUILLE.

SOLIDAIRE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui emporte une obligation de payer la totalité d'une dette commune à pluſieurs perſonnes; l'obligation eſt *ſolidaire*, quand chacun des obligés peut être contraint pour le tout. Il en eſt de même d'un cautionnement *ſolidaire*, c'eſt-à-dire, lorſque l'on a ſtipulé que chacune des cautions ſera tenue pour le tout. *Voyez ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDAIREMENT, adv. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſignifie le droit que l'on a de contraindre chacun de pluſieurs co-obligés à acquitter ſeul pour le tout une dette commune, ſauf ſon recours contre ſes co-obligés pour leur part & portion. *Voyez ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDARITÉ, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt la qualité d'une obligation où pluſieurs débiteurs s'engagent à payer une ſomme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent; en ſorte que la dette totale ſoit exigible contre chacun d'eux, ſans que celui au profit duquel l'obligation eſt faite, ſoit obligé de diſcuter les autres, & l'un plutôt que l'autre *Dictionnaire du Commerce*. (*D. J.*)

SOLIDE, ſ. m. *en Géométrie*, eſt une portion d'étendue qui a les trois dimenſions, c'eſt-à-dire, longueur, largeur, & profondeur. *Voyez* DIMENSION.

Ainſi, comme tous les corps ont les trois dimenſions, *ſolide* & *corps* ſont ſouvent employés comme ſynonymes. *Voyez* CORPS.

Un *ſolide* eſt terminé ou compris par un ou pluſieurs plans ou ſurfaces, comme une ſurface eſt terminée par une ou pluſieurs lignes. *Voyez* SURFACE & LIGNE.

Les *ſolides* réguliers ſont ceux qui ſont terminés par des ſurfaces régulieres & égales.

Sous cette claſſe ſont compris le tétrahedre, l'hexahedre ou cube, l'octahedre, le dodécahedre, & l'icoſahedre. *Voyez ces mots*, & RÉGULIER, &c.

Les *ſolides* irrégulieres ſont tous ceux auxquels on ne peut pas appliquer la définition des *ſolides* réguliers. Tels ſont le cylindre, le cône, le priſme, la pyramide, le paraléllépipede, &c. *Voyez* CYLINDRE, CÔNE, &c.

La cubature d'un *ſolide* eſt la meſure de l'eſpace qui eſt renfermé par ce *ſolide*. *Voyez* CUBATURE & SOLIDITÉ.

Un angle *ſolide* eſt compoſé de trois angles plans, ou davantage, qui ſe rencontrent en un point. *Voy.* ANGLE; ou autrement, un angle *ſolide* comme *B*, (*Planche géom. fig.* 30.) eſt l'inclinaiſon de plus de deux lignes, *AB*, *BC*, *BF*, qui ſe rencontrent au même point *B*, & qui ſont dans des plans différens.

Ainſi les angles *ſolides*, pour être égaux, doivent être contenus ſous un nombre égal de plans égaux, de plans diſpoſés de la même maniere.

La ſomme de tous les angles plans qui compoſent un angle *ſolide*, eſt toujours moindre que 360°. autrement ils conſtitueroient le plan d'un cercle & non pas un *ſolide*. *Voyez* ANGLE.

Figures ſolides ſemblables, *voyez* SEMBLABLE.

Baſtion ſolide, *voyez* BASTION.

Lieu ſolide, *voyez* LIEU.

Les nombres *ſolides*, ſont ceux qui naiſſent de la multiplication d'un nombre plan par un autre nombre quelconque.

Ainſi 18 eſt un nombre *ſolide*, formé du nombre plan 6, multiplié par 3, ou de 9 multiplié par 2. *Voyez* NOMBRE. *Chambers*. (*E*)

SOLIDE HYPERBOLIQUE AIGU, eſt un *ſolide* formé par la révolution de l'arc *AM*, *fig.* 20. *ſect. con.* d'une hyperbole équilatere autour de ſon aſymptote. Par cette révolution, il ſe forme une eſpece de fuſeau infiniment long, & cependant Torricelli qui lui a donné ce nom, a démontré évidemment qu'il eſt égal à un *ſolide* ou corps fini. (*O*)

SOLIDE, adj. (*Alg.*) problème *ſolide* eſt un problème ou l'équation monte au troiſieme degré; on l'appelle *problème ſolide*, parce que l'inconnue y eſt élevée à la troiſieme puiſſance, laquelle repréſente un produit de trois dimenſions. *Voy.* DIMENSIONS. (*O*)

SOLIDE, adj. *en Phyſique* ſe dit d'un corps dont les petites parties ſont unies enſemble, de ſorte qu'une force d'un certain degré ne les diviſe & ne les ſépare pas les unes des autres. *Voyez* SOLIDITÉ.

On nomme ces corps *ſolides*, par oppoſition a fluides. *Voyez* FLUIDE, FLUIDITÉ, &c.

Cependant on peut dire dans un autre ſens, que tous les corps ſont *ſolides*, en entendant la ſolidité de l'impénétrabilité. Les corps *ſolides* ou impénétrables qui ſont l'objet de la Phyſique, ſont diſtingués par là des corps ſimplement étendus, ou conſidérés avec leurs dimenſions, & qui ſont l'objet de la Géométrie. *Voyez* CORPS.

SOLIDE, *en Anatomie*, ſignifie les parties du corps continues & contenantes, ainſi appellées par oppoſition aux fluides & aux parties contenues du corps. *voyez* CORPS, PARTIE & FLUIDE.

Les *ſolides* ſont les os, les cartilages, les ligamens

mens, les membranes, les fibres, les muſcles, les tendons, les arteres, les veines, les nerfs, les glandes, les vaiſſeaux lymphatiques, les veines lactées, *&c. Voyez* Os, Cartilage, *&c.*

Nonobſtant le grand nombre & l'apparence des parties *ſolides* du corps; nous trouvons par le ſecours du microſcope, des injections, des veſicatoires, des atrophies, *&c.* que les parties *ſolides* ſont exceſſivement petites & peu conſidérables, en comparaiſon des fluides. Au contraire, on peut preſque démontrer par la conſidération du progrès & de la génération des vaiſſeaux, & par la réſolution des plus grands vaiſſeaux dans les plus petits qui les conſtituent, que toute la maſſe des *ſolides* dans le corps, eſt compoſée des fibres, d'un tiſſu cellulaire & d'une ſubſtance gélatineuſe qui en ſont les élémens communs. *Voyez* Fibres, Tissu cellulaire & Gélatineux.

En effet, toute la maſſe des *ſolides* auſſi-bien que des fluides, ſi on en excepte ſeulement un petit germe ou animalcule, procede d'un fluide bien ſubtil, qui ne differe point du ſuc des nerfs, comme l'a fait voir Malpighi dans ſon traité de *ovo incubato*. *Voyez* Œuf.

Le blanc de l'œuf ne nourrit jamais, juſqu'à ce que l'incubation ait détruit ſon épaiſſeur naturelle, & qu'il ait paſſé par un grand nombre de degrés de fluidité avant de devenir aſſez ſubtil pour entrer dans les petites véſicules du germe. Les *ſolides* d'abord mous & plus tendres, procedent de cette humeur ſubtile & paſſent par une infinité de degrés intermédiaires avant que d'arriver à leur plus grande ſolidité. *Voyez* Génération.

Par conſéquent tous les *ſolides* dans nos corps (à moins qu'on ne ſoit aſſez minutieux pour en excepter le premier germe) ne different des fluides dont ils ont été formés, que par leur repos, leur cohéſion & leur figure; & un particule fluide deviendra propre à former une partie d'un *ſolide*, ſi-tôt qu'il y aura une force ſuffiſante pour opérer ſon union avec les autres parties *ſolides*. *Voyez* Nutrition & Accroissement.

Solide, ſ. m. (*Architect.*) nom commun & à la conſiſtance d'un terrein ſur lequel on fonde, & au maſſif de maçonnerie de groſſe épaiſſeur, ſans vuide au-dedans.

On nomme encore *ſolide*, toute colonne ou obéliſque fait d'une ſeule pierre. Et on appelle *angle ſolide*, une encoignure dite vulgairement *carne*. *Daviler*. (*D. J.*)

SOLIDITÉ, ſ. f. *en Géométrie*, eſt la quantité d'eſpace contenue ſous un corps ſolide. *Voyez* Cubature.

On a la *ſolidité* d'un cube, d'un priſme, d'un cilyndre ou d'un parallélépipède, en multipliant la baſe par la hauteur. *Voyez* Cube, Prisme, Cylindre, *&c.*

La *ſolidité* d'une pyramide ou d'un cône, ſe détermine en multipliant ou la baſe entiere par la troiſieme partie de la hauteur, ou la hauteur entiere par la troiſieme partie de la baſe. *Voyez* Pyramide & Cône.

Trouver la *ſolidité* de tout corps irrégulier. Mettez le corps dans un vaſe parallélépipède, & verſez-y de l'eau ou du ſable juſqu'en *B*, *Pl. Géom. fig.* 32. alors ôtez-en le corps, & obſervez à quelle hauteur l'eau ou le ſable eſt placé, quand le corps eſt ôté, comme *AC*. Otez *AC* de *AB*, le reſte ſera *BC*; ainſi le corps irrégulier eſt réduit à un parallélépipède, dont la baſe eſt *FCGE* & la hauteur *BC* pour trouver la *ſolidité* de ce parallélépipède. *Voyez* Parallélépipède.

Suppoſez, par exemple, $AB=8$ & $AC=5$: alors BC ſera $=3$: de plus, ſuppoſez $DB=12$, $BE=4$, alors la *ſolidité* du corps irrégulier ſera 144. (*E*)

Solidité, ſ. f. (*Phyſiq.*) idée qui nous vient par l'attouchement, & qui eſt cauſée par la réſiſtance que nous éprouvons ou que nous remarquons dans un corps juſqu'à ce qu'il ait quitté le lieu qu'il occupe, lorſqu'un autre corps y entre actuellement.

Voici l'article que M. Formey a bien voulu nous communiquer ſur ce ſujet.

De toutes les idées que nous recevons par ſenſation, il n'y en a point que nous recevions plus conſtamment que celle de la *ſolidité*. Soit que nous ſoyons en mouvement ou en repos, dans quelque ſituation que nous nous mettions, nous ſentons toujours quelque choſe qui nous ſoutient, & qui nous empêche d'aller plus bas; & nous éprouvons tous les jours, en maniant des corps, que tandis qu'ils ſont entre nos mains, ils empêchent par une force invincible l'approche des parties de nos mains qui les preſſent. Or, ce qui empêche ainſi l'approche de deux corps, lorſqu'ils ſe meuvent l'un vers l'autre, c'eſt ce que l'on appelle *ſolidité*, & que l'on peut nommer auſſi *impénétrabilité*. C'eſt de toutes les idées celle qui paroît la plus eſſentiellement & la plus étroitement unie au corps, en ſorte qu'on ne peut la trouver ou imaginer ailleurs que dans la matiere.

Par tout où nous imaginons quelque eſpace occupé par une ſubſtance ſolide, nous concevons que cette ſubſtance occupe de telle ſorte cet eſpace, qu'elle en exclut toute autre ſubſtance ſolide, & qu'elle empêchera à-jamais deux autres corps qui ſe meuvent en ligne droite l'un vers l'autre, de venir à ſe toucher, ſi elle ne s'éloigne d'entr'eux par une ligne qui ne ſoit point parallele à celle ſur laquelle ils ſe meuvent actuellement.

Cette réſiſtance qui empêche que d'autres corps n'occupent l'eſpace dont un corps eſt actuellement en poſſeſſion, eſt ſi grande, qu'il n'y a point de force, quelque puiſſante qu'elle ſoit, qui la ſurmonte. Que tous les corps du monde preſſent de tous côtés une goutte d'eau, ils ne pourront jamais vaincre la réſiſtance qu'elle fera, quelque molle qu'elle ſoit, juſqu'à s'approcher l'un de l'autre, ſi auparavant ce petit corps n'eſt ôté de leur chemin. Les partiſans de l'eſpace pur en concluent que la *ſolidité* differe de cet eſpace qui n'a ni réſiſtance ni mouvement. Sans contredit, la *ſolidité* n'eſt pas un attribut de l'eſpace pur, puiſque celui-ci n'eſt qu'une ſimple abſtraction, priſe de la conſidération de l'eſpace réel, qui n'eſt lui-même réel qu'en vertu des corps qui l'occupent. C'eſt aux corps que convient l'impénétrabilité, la *ſolidité*, & diverſes autres propriétés; & les corps étant annihilés, il ne reſte abſolument rien, que la poſſibilité d'en produire d'autres dont l'exiſtance renouvelleroit l'eſpace detruit avec les précédens. C'eſt donc une diſtinction chimérique, ſelon M. Formey auteur de cet article, que celle que l'on met entre l'étendue des corps & l'étendue de l'eſpace, en diſant que la premiere eſt une union, ou continuité de parties ſolides diviſibles, & capables de mouvement, & l'autre une continuité de parties non ſolides, indiviſibles, & immobiles.

La *ſolidité* d'un corps n'emporte autre choſe, ſi ce n'eſt que ce corps remplit l'eſpace qu'il occupe, de telle ſorte qu'il exclut abſolument tout autre corps, au lieu que la dureté conſiſte dans une forte union de certaines parties de matiere qui compoſent des maſſes d'une groſſeur ſenſible, de ſorte que toute la maſſe ne change pas aiſément de figure. En effet le *dur* & le *mou* ſont des noms que nous devons aux choſes ſeulement par rapport à la conſtitution particuliere de notre corps. Ainſi nous donnons généralement le nom de *dur* à tout ce que nous ne pouvons ſans peine changer de figure en le preſſant avec quelque partie de notre corps; & au contraire nous appellons *mou* ce qui change la ſituation de ces parties, lorſque nous venons à le toucher, ſans faire aucun effort conſidérable & pénible. Mais la difficulté qu'il y a à faire changer de ſituation aux différentes parties ſenſibles d'un corps, ou à changer la figure de tout le corps; cette difficulté, dis-je, ne donne pas plus de *ſolidité* aux parties les plus dures de la matiere qu'aux plus molles; & un diamant n'eſt pas plus ſolide que l'eau: car quoique deux plaques de marbre ſoient plus aiſément jointes l'une à l'autre, lorſqu'il n'y a que de l'eau ou de l'air entre deux, que s'il y avoit un diamant: ce n'eſt pas à cauſe que les parties du diamant ſont plus ſolides que celles de l'eau ou qu'elles réſiſtent davantage, mais parce que les parties pouvant être plus aiſément ſéparées les unes des autres, elles ſont écartées plus facilement par un mouvement oblique, & laiſſent aux deux pieces de marbre le moyen de s'approcher l'une de l'autre; mais ſi les parties de l'eau pouvoient n'être point chaſſées de leur place par ce mouvement oblique, elles empêcheroient éternellement l'approche de ces deux pieces de marbre tout-auſſi-bien que le diamant; & il ſeroit auſſi impoſſible de ſurmonter leur réſiſtance par quelque force que ce fût, que de vaincre la réſiſtance des parties du diamant.

Car que les parties de matiere les plus molles & les plus flexibles qu'il y ait au monde, ſoient entre deux corps quels qu'ils ſoient, ſi on ne les chaſſe point de-là, & qu'elles reſtent toujours entre deux, elles

elles réſiſteront auſſi invinciblement à l'approche de ces corps, que le corps le plus dur que l'on puiſſe trouver ou imaginer. On n'a qu'à bien remplir d'eau ou d'air un corps ſouple & mou, pour ſentir bientôt de la réſiſtance en le preſſant: & quiconque s'imagine qu'il n'y a que les corps durs qui puiſſent l'empêcher d'approcher ſes mains l'une de l'autre, peut ſe convaincre du contraire par le moyen d'un ballon rempli d'air. L'expérience faite à Florence avec un globe d'or concave, qu'on remplit d'eau & qu'on referma exactement, fait voir la *ſolidité* de l'eau, toute liquide qu'elle ſoit. Car ce globe ainſi rempli, étant mis ſous une preſſe qu'on ſerra à toute force, autant que les vis purent le permettre, l'eau ſe fit chemin à elle-même à-travers les pores de ce métal ſi compact. Comme ces particules ne trouvoient point de place dans le creux du globe pour ſe reſſerrer davantage, elles s'échapperent au-dehors où elles s'exhalerent en forme de roſée, & tomberent ainſi goutte à goutte avant qu'on pût faire ceder les côtés du globe à l'effort de la machine qui les preſſoit avec tant de violence.

La *ſolidité* eſt une propriété non-ſeulement commune, mais même eſſentielle à tous les corps. Cela eſt vrai, ſoit qu'on conſidere les corps dans leur tout, ſoit qu'on n'ait égard qu'à leurs parties les plus ſimples. C'eſt auſſi le ſigne le moins équivoque de leur exiſtance. Des illuſions d'optique en impoſent quelquefois à nos yeux; nous ſommes tentés de prendre des fantômes pour des réalités; mais en touchant, nous nous aſſurons du vrai par la perſuaſion intime où nous ſommes que tout ce qui eſt corps eſt ſolide, capable par conſéquent de réſiſtance, & qu'on ne peut placer le doigt ou autre choſe dans un lieu qui eſt occupé par une matiere quelconque, ſans employer une force capable de la pouſſer ailleurs. Toute réſiſtance annonce donc une *ſolidité* réelle plus ou moins grande. C'eſt une vérité tellement avouée, qu'elle n'a beſoin d'autre preuve que de l'habitude où l'on eſt de confondre les deux idées; quoiqu'à parler exactement, l'une repréſente la cauſe & l'autre l'effet. Mais il y a tel cas où l'une & l'autre (la *ſolidité* & la réſiſtance) échappent à nos ſens ou à notre attention.

Certains corps nous touchent ſans ceſſe, nous touchent partout également; l'habitude nous a rendu leur contact ſi familier, que nous avons beſoin d'y réfléchir pour reconnoître l'impreſſion qu'ils font ſur nous. Quand on agit dans un air calme, il eſt peu de perſonnes qui penſent qu'elles ont continuellement à vaincre la réſiſtance d'un corps dont la *ſolidité* s'oppoſe à leurs mouvemens. Si l'on ſortoit de l'atmoſphere pour y rentrer, on ſentiroit ſans réflexion l'attouchement de l'air, comme on ſent celui de l'eau quand on s'y plonge. Ce qui fait encore que la *ſolidité* des fluides échappe à notre attention, c'eſt que leurs parties indépendantes des unes & des autres & d'une petiteſſe qui ſurpaſſe beaucoup la délicateſſe de nos ſens, cedent aux moindres de nos efforts, ſur-tout quand elles ſont en petite quantité; & nous ne penſons pas que nous agiſſons quand nous agiſſons très-peu. C'eſt en vertu de ce préjugé qui nous fait regarder comme vuide tout ce qui n'eſt plein que d'air; que nous croyons qu'une liqueur n'a qu'à ſe préſenter de quelque façon que ce ſoit à l'ouverture d'un vaſe pour y trouver accès; mais nous devrions faire attention que toutes ces capacités ſont naturellement remplies d'air, comme elles ſeroient pleines d'eau, ſi elles avoient été fabriquées au fond d'un étang, & qu'elles n'en fuſſent jamais ſorties. Nous devrions penſer de plus que l'air ayant de la *ſolidité* dans ſes parties, on ne doit pas prétendre loger avec lui un autre corps dans le même lieu, & qu'ainſi pour mettre de l'eau, du vin, *&c.* dans une bouteille, il faut que l'air puiſſe paſſer entre le col & l'entonnoir, pour faire place à la liqueur; mais quand ce col eſt tellement étroit qu'il ne peut pas donner en même tems un paſſage libre à deux matieres qui coulent en ſens contraire, c'eſt-à-dire à la liqueur qu'on veut faire entrer, & à l'air qui doit ſortir, il faut que cela ſe faſſe ſucceſſivement. C'eſt pourquoi, quand on veut introduire de l'eſprit de lavande dans une caſſolette, dont le canal eſt fort étroit, on commence par la chauffer; & quand l'action du feu a fait ſortir une bonne partie de l'air qu'elle contenoit, on plonge le col dans la liqueur qui va prendre ſa place.

Nous avons dit que la *ſolidité* ſe confond avec l'impénétrabilité; ce terme a beſoin d'être expliqué, pour prévenir des objections tirées de certaines expériences, par leſquelles il paroît que pluſieurs matieres mêlées enſemble confondent leurs grandeurs, & ſe pénetrent mutuellement. Une éponge, par exemple, reçoit intérieurement une quantité d'eau qui ſemble perdre ſon propre volume, puiſque celui ſous lequel elle ſe trouve renfermée après cette eſpece de pénétration, n'en eſt point ſenſiblement augmenté. Un vaiſſeau plein de cendre ou de ſable, admet encore une grande quantité de liqueur; & parties égales d'eſprit-de-vin & d'eau mêlées dans le même vaſe, y tiennent moins de place qu'elles n'en occupoient avant le mélange: la matiere eſt-elle donc pénétrable? ou ſi elle ne l'eſt pas, dans quel ſens faut-il entendre ſon impénétrabilité? C'eſt qu'il faut ſoigneuſement diſtinguer la grandeur apparente des corps de leur *ſolidité* réelle. Les parties ſimples ou premiers élémens, s'il y en a, ſont abſolument impénétrables: celles même d'un ordre inférieur qui commencent à être compoſées, ne ſont encore vraiſſemblablement jamais pénétrées par aucune matiere; en un mot, il y a dans tous les corps, quels qu'ils puiſſent être, une certaine quantité de parties qui occupent ſeules les places qu'elles ont, & qui en excluent néceſſairement tout autre corps. Mais ces parties ſolides & impénétrables, qui font proprement la vraie matiere de ces corps, ne ſont pas tellement jointes enſemble, qu'elles ne laiſſent entr'elles des eſpaces qui ſont vuides, ou qui ſont pleins d'une autre matiere qui n'a aucune liaiſon avec le reſte, & qui cede ſa place à tout ce qui ſe préſente pour l'en exclure; en admettant ces petits interſtices, dont l'exiſtence eſt facile à prouver, on conçoit très-facilement que l'impénétrabilité des corps doit s'entendre ſeulement des parties ſolides qui ſe trouvent liées enſemble dans le même tout, & non pas du compoſé qui en réſulte. *Voyez* les *leçons de Phyſique expérimentale* de M. l'abbé Nollet, *tome I. pag.* 65. *& ſuiv. Cet article eſt de M. Formey.*

SOLIDITÉ, (*Juriſprudence.*) eſt l'obligation dans laquelle eſt chacun des co-obligés d'acquitter intégralement l'engagement qu'ils ont contracté.

Dans quelques provinces on dit *ſolidarité*, expreſſion qui paroît plus juſte & moins équivoque que le terme de *ſolidité*.

Ce n'eſt pas que le payement puiſſe être exigé autant de fois qu'il y a de co-obligés ſolidairement; l'effet de la *ſolidité* eſt ſeulement que l'on peut s'adreſſer à celui des co-obligés que l'on juge à propos, & exiger de lui le payement de la dette en entier, ſans qu'il puiſſe en être quitte en payant ſa part perſonnelle, ſauf ſon recours contre ſes co-obligés pour répéter de chacun d'eux leur part & portion qu'il a payée en leur acquit.

La *ſolidité* a lieu ou en vertu de la loi, ou en vertu de la convention.

Il y a certains cas dans leſquels la loi veut que tous les obligés puiſſent être contraints ſolidairement comme en matiere civile, lorſqu'il y a fraude, & en matiere criminelle, pour les dommages & intérêts, & autres condamnations pécuniaires prononcées contre les accuſés.

Les conventions ne produiſent point de *ſolidité*, à moins qu'elle n'y ſoit exprimée ſuivant la novelle 99 de Juſtinien. *Voyez* le titre *de duobus reis ſtipulandi & promittendi*; au digeſte, au code & aux inſtitutes, & la novelle 99; le *traité de la ſubrogat.* de Renuſſon; & les *mots* CAUTION, CO-OBLIGÉS, CRÉANCIERS, DÉBITEURS, DISCUSSION, DIVISION, FIDEIJUSSION, OBLIGATION, PAYEMENT, QUITTANCE. (*A*)

SOLIDITÉ, *en Architecture*, eſt un terme qui s'applique à la conſiſtance du terrein ſur lequel la fondation d'un bâtiment eſt poſée, & à un maſſif de maçonnerie d'une épaiſſeur conſidérable, ſans aucune cavité dedans. La *ſolidité* des pyramides d'Egypte eſt inconcevable. *Voyez* PYRAMIDE & CORPS.

SOLIDITÉ, SOLIDE, (*Synonym.*) Le mot de *ſolidité* a plus de rapport à la durée: celui de *ſolide* en a davantage à l'utilité. On donne de la *ſolidité* à ſes ouvrages, & l'on cherche le *ſolide* dans ſes deſſeins.

Il y a dans quelques auteurs & dans quelques bâtimens plus de grace que de *ſolidité*. Les biens & la ſanté joints à l'art d'en jouir, ſont le *ſolide* de la vie: les honneurs n'en ſont que l'ornement. *Synon. franç.* (*D. J.*)

SOLIGNAC, (*Géog. mod.*) petite ville ou plûtôt bourg de France dans le Velay, ſur la gauche de la Loire,

Loire, & à deux lieues au midi de Puy, capitale du Velay. *Long.* 21. 23. *latit.* 45. 26. (*D. J.*)

SOLILOQUE, ſ. m. (*Littérat.*) eſt un raiſonnement & un diſcours que quelqu'un ſe fait à lui même. *Voyez* MONOLOGUE.

Papias dit que *ſoliloque* eſt proprement un diſcours en forme de réponſe à une queſtion qu'un homme s'eſt faite à lui-même.

Les *ſoliloques* ſont devenus bien communs ſur le théâtre moderne: il n'y a rien cependant de ſi contraire à l'art & à la nature, que d'introduire ſur la ſcene un acteur qui ſe fait de longs diſcours pour communiquer ſes penſées, *&c.* ... à ceux qui l'entendent.

Lorſque ces ſortes de découvertes ſont néceſſaires, le poëte devroit avoir ſoin de donner à ſes acteurs des confidens à qui ils puſſent, quand il le faut, découvrir leurs penſées les plus ſecrettes: par ce moyen les ſpectateurs en ſeroient inſtruits d'une maniere bien plus naturelle: encore eſt-ce une reſſource dont un poëte exact devroit éviter d'avoir beſoin.

L'uſage & l'abus des *ſoliloques* eſt bien détaillé par le duc de Buckingham dans le paſſage ſuivant: „ Les „ *ſoliloques* doivent être rares, extrêmement courts, „ & même ne doivent être employés que dans la paſ„ ſion. Nos amans parlant à eux-mêmes, faute d'au„ tres, prennent les murailles pour confidens. Cette „ faute ne ſeroit pas encore réparée, quand même „ ils ſe confieroient à leurs amis pour nous le dire „.

Nous n'employons en France que le terme de *monologue*, pour exprimer les diſcours ou les ſcenes dans leſquelles un acteur s'entretient avec lui-même, le mot de *ſoliloque* étant particulierement conſacré à la théologie myſtique & affective. Ainſi nous diſons les *ſoliloques* de ſaint Auguſtin, ce ſont des méditations pieuſes

SOLINS, ſ. m. pl. (*Architect.*) ce ſont les bouts des entrevoux des ſolives ſcellées avec du plâtre ſur les poutres, ſablieres ou murs. Ce ſont auſſi les enduits de plâtre pour retenir les premieres tuiles d'un pignon. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Morale.*) celui qui vit ſeul, ſéparé du commerce & de la ſociété des autres hommes, qu'il croit dangereuſe.

Je ſuis bien éloigné de vouloir jetter le moindre ridicule ſur les religieux, les *ſolitaires*, les chartreux; je ſais trop que la vie retirée eſt plus innocente que celle du grand monde: mais outre que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe la perſécution faiſoit plus de fugitifs que de vrais *ſolitaires*, il me ſemble que dans nos ſiecles tranquilles une vertu vraiment robuſte eſt celle qui marche d'un pas ferme à-travers les obſtacles, & non pas celle qui ſe ſauve en fuyant. De quel mérite eſt cette ſageſſe d'une complexion foible qui ne peut ſoutenir le grand air, ni vivre parmi les hommes ſans contracter la contagion de leurs vices, & qui craint de quitter une ſolitude oiſive pour échapper à la corruption? L'honneur & la probité ſont-ils d'une étoffe ſi legere qu'on ne puiſſe y toucher ſans l'entamer? Que feroit un lapidaire s'il ne pouvoit enlever une tache d'une émeraude, ſans retrancher la plus grande partie de ſa groſſeur & de ſon prix? il y laiſſeroit la tache. Ainſi faut-il, en veillant à la pureté de l'ame, ne point altérer ou diminuer ſa véritable grandeur, qui ſe montre dans les traverſes & l'agitation du commerce du monde. Un *ſolitaire* eſt à l'égard du reſte des hommes comme un être inanimé; ſes prieres & ſa vie contemplative, que perſonne ne voit, ne ſont d'aucune influence pour la ſociété, qui a plus beſoin d'exemples de vertu ſous ſes yeux que dans les forêts. (*D. J.*) (1)

SOLITAIRE, (*Hiſt. monac.*) nom de religieuſe du monaſtere de Faiza, fondé par le cardinal Barberin, & approuvé par un bref de Clément X. l'an 1676. Les religieuſes de ce couvent, s'adonnent entierement à la vie *ſolitaire;* elles gardent un ſilence continuel, ne portent point de linge, vont toujours nuds piés ſans ſandale, & ont pour habit une robe de bure ceinte d'une groſſe corde. Le cardinal Barberin inſtituteur de ce monaſtere, ne mena point une vie ſemblable à celle de ſes religieuſes; c'étoit un homme du monde, fin, intrigant, toujours occupé du manege politique des intérêts de diverſes puiſſances. (*D. J.*)

SOLITAIRE *ver*, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) voilà le plus long de tous les animaux, s'il eſt vrai qu'on en ait vu qui avoient 80 aunes de Hollande. Quelques phyſiciens prétendent qu'il ſe forme ordinairement dans le fœtus, qu'il vieillit avec nous, & ne ſe trouve jamais que ſeul dans les corps où il habite. Que penſer de ce ſyſtème ſi ces faits étoient véritables, comme Hippocrate & ſes ſectateurs le ſoutiennent? que croire de l'origine de pareils animaux?

Hors des corps animés on n'en a jamais trouvé de ſemblables, auxquels on puiſſe préſumer que ceux-ci devroient leur naiſſance; & s'il y en avoit eu de petits ou de grands, leur figure applatie & la grande multitude de leurs articulations n'auroient pas manqué, ce ſemble, de les faire connoître. Il faudroit donc admettre que ces vers ne ſont produits que par ceux qui ſe trouvent dans nos corps; & ſi cela eſt, comment peuvent-ils en être produits, à-moins qu'on ne ſuppoſe que chacun de ces vers ne ſe ſuffiſe à lui-même pour produire ſon ſemblable, vû qu'il ſe trouve toujours ſeul?

Mais cette ſuppoſition ne leve pas toutes les difficultés qu'on peut faire ſur l'origine de ce ver ſingulier. On pourra toujours demander pourquoi il ne ſe trouve jamais que ſeul, & quel chemin prennent ſes œufs ou ſes petits pour entrer dans le corps d'un autre homme. Avec de nouvelles ſuppoſitions, il ne ſeroit pas difficile de répondre à ces difficultés.

La premiere difficulté diſparoîtroit en ſuppoſant que ce ver eſt du nombre de ceux qui ſe mangent les uns les aurres; le plus fort ayant dévoré ceux qui ſont nés avec lui dans un même endroit, doit enfin reſter tout ſeul. Pour ce qui eſt de l'autre difficulté on n'a qu'à ſuppoſer que l'œuf ou le fœtus de ce ver eſt extrèmement petit; que l'animal le dépoſe dans notre chyle, ce qu'il peut faire aiſément ſi l'iſſue de ſon ovaire eſt près de ſa tête, comme l'eſt celle des limaces. Du chyle il entrera dans la maſſe du ſang de l'homme ou de la femme, où ce ver habite. Si c'eſt dans une femme, la communication que ſon ſang a avec le fœtus qu'elle porte, y donnera par ſa circulation entrée à l'œuf ou au fœtus du ver, qui y croîtra auſſi-tôt qu'il ſe ſera arrêté à l'endroit qui lui convient. Que ſi l'œuf ou le fœtus du ver ſe trouve dans la maſſe du ſang d'un homme, la circulation de ce ſang fera paſſer cet œuf ou ce fœtus dans les vaiſſeaux où ce ſang ſe filtre, afin d'être préparé à un uſage néceſſaire pour la conſervation de notre eſpece. Et de-là on conçoit aiſément comment il peut ſe trouver mêlé dans les parties qui entrent dans la compoſition du fœtus humain.

C'eſt ainſi qu'avec des ſuppoſitions on peut rendre raiſon de tout, même de l'exiſtence des choſes qui n'ont jamais été, comme l'ont fait les phyſiciens des derniers ſiecles, qui nous ont expliqué de quelle maniere la corruption engendroit des inſectes. C'eſt les imiter que de bâtir par rapport au *ver ſolitaire* ſur des faits, qui pour avoir été aſſez généralement reçus, n'en ſont pas pour cela plus véritables. M. Valiſnieri a ren-

(1) Il ne paroît pas que l'auteur de cet article ait de grandes prétentions ſur la perfection chrétienne. S'il fait voir qu'il ſe connoît en fait d'honneur & de probité civile, il ne donne pas moins à connoître que la piété évangelique des *Solitaires* eſt fort au-deſſus de ſes vues. C'eſt une eſpece de perſécution qu'on fait encore aujourd'hui aux vrais ſolitaires, perſécution qui provient du libertinage & de la corruption des mœurs, qui devroient bien empêcher que *nos ſiecles* portaſſent le nom de *tranquilles*. Je ne veux pas comparer ici la vertu de ceux qui vivent dans le monde, & reſiſtent à ſes attraits ſeduiſants, combattent & édifient par l'exemple, avec la vertu pratiquée loin des yeux du monde, & dans les deſerts. Je ferai ſeulement remarquer à l'auteur de cet article, que cette ſeconde vertu a auſſi ſes ennemis à combattre, puiſque le *ſolitaire*, s'il n'a ſous les yeux les exemples ſcandaleux du monde à combattre à chaque pas qu'il fait, il a néanmoins à combattre les autres ennemis internes, qui ſont bien plus redoutables. Ce n'eſt pas autrement que *l'honneur & la probité d'un ſolitaire ſont d'une étoffe légere*; mais pour ne pas courir le riſque de *l'entamer en la touchant*, il évite par la fuite les endroits où l'on acquiert les manieres de *toucher* fatales aux étoffes les plus fortes. Il n'eſt pas vrai qu'un *ſolitaire* ſoit *à l'égard du reſte des hommes comme un être inanimé*. Quoiqu'il vive ſéparé de la ſociété, il lui donne pourtant des grands exemples & de grandes leçons. Outre cela *ſes prieres* & *ſa vie contemplative* ne ſont pas ſi cachées *dans les forêts*, qu'elles ne ſoient *ſous les yeux de la ſociété* d'une maniere ſuffiſante à pouvoir l'édifier, & la tourner au bien, ſi elle veut. Enfin *in domo patris mei manſiones multæ ſunt*. . . . *& Maria optimam partem elegit*, *&c.* (Z).

a renverſé d'un ſeul coup ce ſyſtème ridicule, en établiſſant par ſes obſervations & ſes recherches, que le *ſolitaire* n'eſt qu'une chaine de vers qu'on nomme *cucurbitaires*, qui ſe tiennent tous accrochés les uns aux autres, & forment ainſi tous enſemble la figure d'un ſeul animal. Les raiſons qu'il en allegue ſont ſi vraiſſemblables, & ont paru ſi fortes aux phyſiciens éclairés, qu'il eſt aujourd'hui fort difficile de n'être pas de cet avis. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Jeu.*) nom d'un jeu qu'on a inventé depuis une cinquantaine d'années, auquel un homme peut jouer ſeul. C'eſt une tablette percée de 37 trous, diſpoſés de maniere que le premier rang en a trois, le ſecond cinq, les trois ſuivans chacun ſept, le ſixieme cinq, & le dernier trois. Tous ces trous ont chacun une cheville, à la reſerve d'un qui reſte vuide. Ce jeu conſiſte à prendre toutes ces chevilles les unes après les autres, en ſorte qu'il n'en reſte plus aucune. Elles ſe prennent comme on prend les dames au jeu de dames, en ſautant par deſſus, & ſe mettant à la place vuide qui eſt de l'autre côté de celle qu'on prend & qu'on enleve. Ce jeu n'a pas grand attrait quand on en ignore la marche, & n'en a point quand on la ſait. (*D. J.*)

SOLITAIRE, (*Jeu de cartes.*) c'eſt une eſpece de quadrille, ainſi appellé parce que l'on eſt obligé de jouer ſeul ſans appeller. S'il arrive que les quatre joueurs n'ayent pas aſſez beau jeu pour jouer ſans prendre, ou même pour appeller un médiateur, on eſt obligé de paſſer, ne pouvant contraindre ſpadille à jouer, comme au quadrille ordinaire; on laiſſe alors les deux fiches du poulan ſur le jeu, & l'on continue d'en faire mettre le même nombre par celui qui mêle juſqu'à ce que l'un des quatre joueurs puiſſe faire jouer ſans prendre, ou avec un médiateur. A l'égard des bêtes, elles augmentent de vingt-huit jettons de plus que tout ce qui ſe trouve ſur le jeu; & ſur les poulans doubles de cinquante-ſix jettons.

SOLITAIRE, *le médiateur ſolitaire à trois*, (*Jeu de cartes.*) Ce jeu ne ſe joue à trois que faute d'un quatrieme, & n'en eſt pas moins amuſant. On l'appelle *ſolitaire* parce qu'on joue toujours ſeul.

Il faut ôter dix cartes du jeu ordinaire, c'eſt-à-dire neuf carreaux & le ſix de cœur, & laiſſer le roi de carreau: par ce moyen on peut jouer dans les quatre couleurs quoiqu'il y en ait une preſque ſupprimée. Par exemple, un joueur ayant les deux as noirs avec des rois pourra jouer en carreau, il aura par conſéquent tous les matadors qui lui ſeront payés comme au médiateur à quatre: de même celui qui a de quoi demander un médiateur, peut demander le roi de carreau, puiſque l'on le laiſſe dans le jeu, ce qui le rend auſſi divertiſſant qu'à quatre. Ce jeu ſe marque comme au médiateur c'eſt-à-dire que celui qui fait met deux fiches devant lui, & l'on ne joue point en appellant, l'on ne renvoie point auſſi à ſpadille. Si l'on n'a pas dans ſon jeu de quoi jouer un médiateur, ou ſans prendre, il faut paſſer. Alors celui qui mêle doit mettre encore deux fiches devant lui, ce qui ſe continue juſqu'à ce qu'un des joueurs faſſe jouer. A l'égard des bêtes, elles augmentent toujours de vingt-huit les unes ſur les autres comme au médiateur ordinaire à quatre. La ſeule différence qu'il y ait c'eſt que la bête faite par remiſe doit augmenter d'autant de jettons qu'il ſe trouvera de paſſe ſur le jeu, au-lieu que celle qui eſt faite par codille ne ſera pas de plus de jettons qu'au médiateur ordinaire à quatre. Comme à ce jeu l'on joue un coup de moins à chaque tour il eſt convenable de jouer douze tours au-lieu de dix, pour que la repriſe ſoit finie; pour ce qui regarde le reſte, on ſuit à ce jeu les lois du médiateur à quatre.

Autre maniere de jouer le médiateur ſolitaire à trois. L'on ôte pour jouer à ce jeu les quatre trois qui n'y ſont pas d'un grand uſage, ce qui le réduit au nombre de trente-ſix cartes au-lieu de quarante. Celui qui mêle donne à chacun des joueurs douze cartes, trois à trois ou quatre à quatre, & non autrement, ce qui emploie les trente-ſix cartes du jeu. Celui qui fait jouer en telle couleur que ce ſoit eſt obligé de faire ſept levées pour gagner. L'on peut auſſi demander un médiateur lorſqu'on n'a que de quoi faire ſix levées dans ſon jeu, ſinon il faut paſſer, en ſuivant pour le reſte les regles du médiateur ordinaire à quatre.

SOLITAURILIES, (*Antiq. rom.*) nom d'un ſacrifice ſolemnel qu'on faiſoit chez les Romains, d'un verrat, d'un bélier & d'un taureau. *Voyez*-en les détails au *mot* SUOVE-TAURILIES. (*D. J.*)

SOLITUDE, ſ. f. (*Religion.*) lieu deſert & inhabité. La religion chrétienne n'ordonne pas de ſe retirer abſolument de la ſociété pour ſervir Dieu dans l'horreur d'une *ſolitude*, parce que le chrétien peut ſe faire une *ſolitude* intérieure au milieu de la multitude, & parce que Jeſus-Chriſt a dit: que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre pere qui eſt aux cieux. L'âpreté des regles s'applanit par l'accoutumance, & l'imagination de ceux qui croient par dévotion devoir s'y ſoumettre, eſt plus atrabilaire, plus maladive, qu'elle n'eſt raiſonnable & éclairée. C'eſt une folie de vouloir tirer gloire de ſa cachette. Mais il eſt à propos de ſe livrer quelquefois à la *ſolitude*, & cette retraite a de grands avantages; elle calme l'eſprit, elle aſſure l'innocence, elle appaiſe les paſſions tumultueuſes que le déſordre du monde a fait naître: c'eſt l'infirmerie des ames, diſoit un homme d'eſprit. (*D. J.*)

SOLITUDE, *état de*, (*Droit naturel.*) état oppoſé à celui de la ſociété. Cet état eſt celui où l'on conçoit que ſe trouveroit l'homme s'il vivoit abſolument ſeul abandonné à lui-même, & deſtitué de tout commerce avec ſes ſemblables. Un tel homme ſeroit ſans doute bien miſérable, & ſe trouveroit ſans ceſſe expoſé par ſa foibleſſe & ſon ignorance à périr de faim, de froid, ou par les dents de quelque bête féroce. L'état de ſociété pourvoit à ſes beſoins, & lui procure la ſûreté, la nourriture & les douceurs de la vie. Il eſt vrai que je ſuppoſe l'état de paix & non pas l'état de guerre, qui eſt un état deſtructeur, barbare, & directement contraire au bonheur de la ſociété. (*D. J.*)

SOLIVE, ſ. f. (*Charpent.*) piece de bois, de brin ou de ſciage, qui ſert à former les planchers; il y en a de pluſieurs groſſeurs, ſelon la longueur de leur portée. Les moindres *ſolives* ſont de 5 à 7 pouces de gros; pour les travées, depuis 9 juſqu'à 15 piés. Les *ſolives* de 15 piés ont 6 pouces ſur 8; celles de 21 piés ont 8 pouces ſur 10; celles de 24 piés 9 pouces ſur 11; & celles de 27 piés 10 pouces ſur 12: ces proportions ſont générales dans toutes les *ſolives*. Dans les *ſolives* ordinaires & celles d'enchevêtures, elles ne ſont pas tout-à-fait les mêmes, comme on le verra dans la table ſuivante.

Table des dimenſions des ſolives, *eu égard à leur longueur*,

	ſolives d'enchevêtures.		*ſolives* ordinaires.	
longueur.	largeur.	hauteur.	largeur.	haut.
6 piés.	5 pouces.	7 pouces.	4 pouces.	5. pou.
9	6	7	4	6
12	6	8	5	7
15	8	9	6	7
18	9	10	6	8
21	10	11	7	8
24	11	12	8	9

Les *ſolives* d'une grande portée doivent être liées enſemble avec des liernes entaillées, & poſées en travers par-deſſus, ou avec des étréſillons entre chacune. Selon la coutume de Paris, *article* 206, il n'y a que les *ſolives* d'enchevêture qu'on peut mettre dans un mur mitoyen, & dans un mur même non mitoyen; mais elles doivent porter ſur des ſablieres. On les poſe de champ, & à diſtances égales à leur hauteur: ce qui donne beaucoup de grace à leur intervalle. Le mot de *ſolive* vient du mot *ſolum*, plancher.

Solive de brin, *ſolive* qui eſt de toute la longueur d'un arbre équarri.

Solive de ſciage, *ſolive* qui eſt débitée dans un gros arbre, ſuivant ſa longueur.

Solive paſſante, *ſolive* de bois de brin qui fait la largeur d'un plancher ſous poutre. Cette *ſolive* ſe poſe ſur les murs de refend, plutôt que ſur les murs de face, parce que ceux-ci en diminuent la ſolidité, & qu'elle s'y pourrit; & lorſqu'on eſt obligé d'y poſer des *ſolives* de cette eſpece, on la fait porter ſur une ſabliere ſoutenue par des corbeaux.

Solive d'enchevêture, ce ſont les deux plus fortes *ſolives* d'un plancher, qui ſervent à porter le chevêtre, & qui ſont ordinairement de brin. On donne auſſi ce nom aux plus courtes *ſolives* qui ſont aſſemblées dans le chevêtre. *Daviler*. (*D. J.*)

SOLIVEAU, ſ. m. (*Charpent.*) moyenne piece de bois d'environ 5 à 6 pouces de gros, plus courte qu'une *ſolive* ordinaire. (*D. J.*)

SOLKAMSKAIA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans la province de Perucie, ſur la riviere d'Uſolska, qui un peu au-deſſous ſe joint au Kama. (*D. J.*)

SOLLES, ſ. f. pl. (*Hydraul.*) ſont des pieces de bois un peu épaiſſes, poſées de plat, qui ſervent aux empattemens des machines; on les nomme *racineaux* quand elles ſont preſque quarrées. (*K*)

SOLLICITATION, ſ. f. terme relatif à tous les moyens qu'on emploie pour obtenir un avantage qu'il dépend d'un autre de nous accorder, ou de nous refuſer.

Les *ſollicitations* dans une affaire injuſte, ſont une injure à celui à qui elles ſont adreſſées; on le prend ou pour un ſot, ou pour un fripon.

SOLLICITER, v. act. & n. (*Gram.*) c'eſt prendre toutes les voies néceſſaires pour réuſſir dans une affaire, dont le ſuccès nous importe. On *ſollicite* ſans pudeur; on *ſollicite* également une choſe juſte ou injuſte; on *ſollicite* par ſoi-même & par les autres: on ne rougit d'aucune ſorte de ſéduction; on *ſollicite* à commettre une mauvaiſe action; on *ſollicite* au plaiſir; on *ſollicite* à l'évacuation.

SOLLICITEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) *de procès*, ou *ſolliciteur* ſimplement, eſt celui qui donne ſes ſoins à la pourſuite d'une cauſe, inſtance ou procès qui concerne un tiers.

On entend quelquefois par le terme de *ſollicitation*, les inſtances qui ſont faites auprès des juges en leurs maiſons, pour obtenir d'eux ce que l'on demande. Ces ſortes de démarches & d'importunités ſont défendues avec raiſon par les ordonnances, ſur-tout lorſque l'on emploie de mauvaiſes voies pour capter les ſuffrages des juges.

Il n'eſt pas cependant défendu de rendre à ſes juges l'honneur qui leur eſt dû, de les aller ſaluer chez eux, & de leur demander l'audience ou l'expédition d'une affaire de rapport; de leur donner les inſtructions & éclairciſſemens dont ils peuvent avoir beſoin.

Les *ſolliciteurs* de procès, c'eſt-à-dire ceux qui font profeſſion de ſuivre des procès pour autrui, ſont regardés d'un œil peu favorable, non pas qu'il y ait rien de prohibé dans cette geſtion, mais parce que ſouvent ils abuſent de leurs connoiſſances & de leurs talens pour vexer les parties; & quelquefois pour acquérir eux-mêmes des droits litigieux. *Voy.* DROITS LITIGIEUX.

SOLLICITEUR DES RESTES, on nommoit autrefois ainſi celui qui étoit chargé de pourſuivre les comptables pour les debets de leurs comptes: on l'appelle préſentement *contrôleur des reſtes*. *Voyez* CHAMBRE DES COMPTES, *& le mot* CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES RESTES. (*A*)

SOLLICITUDE, ſ. f. (*Gramm.*) ſoin pénible & continu. Les hommes vivent dans une *ſollicitude* continuelle; il y a des états pleins de *ſollicitudes*; on dit ſur-tout la *ſollicitude* paſtorale.

SOLLINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Berg, ſur la riviere de Wiper. *Long.* 24. 19. *latitude* 51. 9.

Claudeberge, l'un des premiers ſectateurs de Deſcartes en Allemagne, naquit à *Sollingen* en 1622, & mourut en 1665. Ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Amſterdam en 1691, en deux volumes *in*-4°. On en faiſoit un grand cas avant qu'une meilleure philoſophie eût été connue. (*D. J.*)

SOLMISSUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure dans l'Ionie. Strabon, *l. XIV. pag.* 639. la place au voiſinage de la ville d'Edeſſe, au-deſſus du bois ſacré nommé *Ortygia*. Il ajoute que pendant les couches de Latone, les Curetes ſe tinrent ſur cette montagne, & que par le bruit de leurs armes ils épouvanterent Junon, qui par jalouſie cherchoit à nuire à Latone. (*D. J.*)

SOLMS, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne dans la Wétéravie. Il confine avec le haut landgraviat de Heſſe, la principauté de Dillenbourg, & la ſeigneurie de Beilſtein. La maiſon de *Solms*, qui poſſede ce comté & pluſieurs autres ſeigneuries, eſt une branche de la maiſon de Naſſau. (*D. J.*)

SOLO, ſ. m. (*Muſique.*) ce mot italien s'eſt franciſé dans la Muſique, & s'applique à une piece ou à un morceau de Muſique qui ſe chante à voix ſeule, ou qui ſe joue ſur un ſeul inſtrument, avec un ſeul accompagnement de baſſe ou de clavecin. Rien n'eſt ſi beau qu'un *ſolo* de Tartini; mais pour l'entendre, il faut d'autres oreilles que celles de Midas. (*S*)

SOLOCHO, ILES LES, (*Géog. mod.*) îles ſur la côte de Barbarie, au nombre de trois, appellées anciennement *Gæa*, *Pontia* & *Myſinos*. Elles ſont dans le golfe de Sidra, & environnées de fameux écueils que les anciens nommoient *la grande Syrte*, & qu'on appelle aujourd'hui *les Seches de Barbarie*. (*D. J.*)

SOLOGNE, (*Géog. mod.*) en latin *Secalonia* ou *Segalonia*; pays de France compris dans le gouvernement de l'Orléanois, qui eſt au midi de la Loire. On lui donne communément 25 lieues de longueur, ſur 12 de largeur. La *Sologne* eſt arroſée de pluſieurs petites rivieres, du Loiret, du Couſſon, du Beuvron & de la Sauldre. C'eſt un pays diverſifié par des bois, des rivieres, des prairies, & des terres labourables qui produiſent de fort bon ſeigle; il s'y trouve auſſi beaucoup de gibier, & le vin qu'on en retire, donne de la bonne eau-de-vie; l'air qu'on y reſpire n'eſt pas trop ſain, & les eaux qu'on y boit ſont peſantes; en échange les laines de ce pays ſont eſtimées, & ſe manufacturent en draps & en ſerges. Romorentin eſt la capitale de la *Sologne*. *Voyez* ROMORENTIN.

SOLOKAMSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, ſur la riviere d'Uſolsko. Elle a été bâtie par les Ruſſes, & elle eſt renommée par ſes chevaux & par ſes ſalines. Ses habitans ſont en partie ruſſes & en partie tartares. (*D. J.*)

SOLON, (*Géog. anc.*) ville des Allobroges, dont parle Tite-Live. Elle eſt nommée *Solonium* par Dion Caſſius. (*D. J.*)

SOLONATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie; Pline, *l. III. ch. xv.* les met dans la huitieme région, & le P. Hardouin croit que leur ville eſt aujourd'hui *Città del Sole*. On trouve dans Gruter une inſcription ancienne, avec ces mots: *Curatori Solonatium*. (*D. J*)

SOLONIUS AGER, (*Géog. anc.*) champ ou campagne d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. VIII. ch. xij.* dit que les Antiates y avoient fait des incurſions; ce qui donna occaſion aux Romains de prendre les armes contr'eux. Il eſt auſſi parlé de ce champ dans Cicéron. Divinat. *liv. I. & II. & ad Attit. l. II. épit. iij.* & dans Plutarque, *in Mario*.

Ce champ *Solonius*, dit Cluvier, étoit entre les ſources du *Numicius* & du *Juturna*, & entre les villes *Sabellum* & *Patrica*, où ſont aujourd'hui les lieux S. Abrocolo, *Torre maggiori*, *Carqueto*. On ignore, ajoute Cluvier, l'origine de ce mot *Solonius*; on doit néanmoins conjecturer que c'eſt un dérivé, puiſque la maiſon de campagne de C. Marius, & celle de Cicéron, ſont auſſi appellées *Villa Solonium*. (*D. J.*)

SOLOON, *ontis*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, dans la Bithynie: Plutarque en parle dans la vie de Théſée. Un certain Menecrates, dit-il, a écrit dans une hiſtoire qu'il a faite de la ville de Nicée en Bithynie, que Théſée emmenant avec lui Antiope, ſéjourna quelque-tems dans ce lieu-là; parmi ceux qui l'accompagnoient, il y avoit trois jeunes athéniens qui étoient freres, Ennée, Thoas & Soloon; le dernier étant devenu amoureux d'Antiope, découvrit ſon ſecret à un de ſes freres, qui alla ſans différer parler de ſa paſſion à cette reine; elle rejetta fort loin ſes propoſitions, & du reſte, elle prit la choſe avec beaucoup de douceur & de ſageſſe, car elle ne fit aucun éclat, & n'en découvrit rien à Théſée; *Soloon* au deſeſpoir ſe jetta dans un fleuve où il ſe noya; Théſée averti de cette avanture, en fut très-faché; & la douleur qu'il en eut, le fit reſſouvenir d'un oracle que la prêtreſſe d'Apollon lui avoit rendu autrefois à Delphes, par lequel elle lui ordonnoit que, quand il ſe trouveroit en terre étrangere, il bâtît une ville dans le lieu où il ſeroit le plus triſte, & qu'il en donnât le gouvernement à quelques-uns de ceux qu'il auroit à ſa ſuite; Théſée bâtit donc là une ville, qu'il nomma *Pythiopolis*, donna au fleuve qui coule tout auprès, le nom de *Soloon*, en mémoire du jeune homme qui s'y étoit noyé, & laiſſa dans la place ſes deux freres pour gouverneurs. (*D. J.*)

SOLOR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi de celles des Célebes. Les Hollandois l'enleverent aux Portugais en 1613. Ils en tirent du bois de Santal, & des vivres pour les Moluques. Cette île a un roi particulier. Elle eſt ſituée à l'occident & à deux lieues de celle de Timor. *Long.* 140. *latit.* méridionale 8.

SOLORIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Eſpagne,

pagne. Pline, *l. III. c. j.* la compte au nombre de celles qui ſeparoient l'Eſpagne tarragonnoiſe de la Bétique, & de la Luſitanie. Iſidore, *liv. XIV. orig. c. viij.* qui en fait la plus haute montagne de l'Eſpagne, l'appelle *Solurius mons*. C'eſt aujourd'hui, ſelon le pere Hardouin, *Sierre de los Vertientes*. (*D. J.*)

SOLOS, ſ. m. (*Gymnaſt.*) σόλος, eſpece de palet avec lequel les anciens s'exerçoient; il ne différoit du diſque par ſa figure ſphérique. Potter, *archæol. græc. tom. I. p.* 443.

SOLSONA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, à deux lieues au nord de Cardona, près du Cardonero, ſur une hauteur. Elle a un évêché ſuffragant de Tarragone, fondé par Philippe II. avec 4000 ducats de revenus. Les uns veulent que cette ville ſoit l'ancienne Cereſſus, & d'autres l'ancienne Caléa. *Long.* 19. 14. *latit.* 41. 52. (*D. J.*)

SOLSTICE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le tems où le ſoleil eſt dans un des points ſolſtitiaux, c'eſt-à-dire, où il eſt à la plus grande diſtance de l'équateur, qui eſt d'environ 23 degrés $\frac{1}{2}$; on l'appelle ainſi *quaſi à ſole ſtante*, parce que le ſoleil quand il eſt proche du *ſolſtice*, paroît durant quelques jours avoir à-peu-près la même hauteur méridienne; & que les jours avant & après le *ſolſtice*, ſont ſenſiblement de la même grandeur, comme ſi le ſoleil reſtoit (*ſtaret*) dans le même parallele à l'équateur. Cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le ſoleil décrit alors pendant quelques jours, eſt preſque parallele à l'équateur. C'eſt de quoi on ſe convaincra facilement en jettant les yeux ſur un globe.

Il y a deux *ſolſtices* chaque année, le *ſolſtice* d'été & le *ſolſtice* d'hiver.

Le *ſolſtice* d'été arrive quand le ſoleil eſt dans le tropique du cancer, ce qui tombe au 21 Juin, auquel tems les jours ſont les plus longs de l'année.

Le *ſolſtice* d'hiver arrive quand le ſoleil entre dans le premier degré du capricorne, ce qui arrive vers le 21 de Décembre, quand il commence à revenir vers nous, & que les jours ſont les plus courts.

Ceci doit être entendu ſeulement pour notre hémiſphere ſeptentrional, car pour l'hémiſphere méridional, l'entrée du ſoleil dans le capricorne fait le *ſolſtice* d'été, & ſon entrée dans le cancer fait le *ſolſtice* d'hiver.

Les points des *ſolſtices* ſont les points de l'écliptique vers leſquels le ſoleil monte ou deſcend en s'éloignant de l'équateur, mais au-delà deſquels il ne va point. *Voyez* Ecliptique.

Le premier point qui eſt dans le commencement du premier degré du cancer eſt appellé le *point d'été* & l'autre qui eſt dans le commencement du premier point du capricorne, le *point d'hiver*. Les points des *ſolſtices* ſont diametralement oppoſés l'un à l'autre.

Colure des *ſolſtices*, eſt celui qui paſſe par les points des *ſolſtices*. *Voyez* Colure.

Les points des *ſolſtices* retrogradent ainſi que les point des équinoxes. Car les points des *ſolſtices* ſont toujours à 90 degrés des points des équateurs. *Voy.* Précession. (*O*)

SOLTA, (*Géogr. mod.*) île du golphe de Veniſe ſur la côte de la Dalmatie, entre la ville de Tran & l'île de Lézina, près de Spalatro. Cette île étoit nommée par les anciens, *Olynta*, *Soloentia* & *Bolentia*. Elle appartient à préſent aux Vénitiens, & on lui donne trente milles de tour, mais elle eſt preſque deſerte à cauſe de ſa ſtérilité. (*D. J.*)

SOLTAN *ou* AL-SOLTAN, (*Hiſt. des Arabes.*) premiere dignité chez les Arabes. Les hiſtoriens orientaux nous apprennent que Mahmud Gazni, fils de Sabektekin, fut le premier à qui Khalef, fils d'Ahmed gouverneur du Ségiſtan, donna ce titre. Ce fut alors qu'on le ſubſtitua au titre d'*émir*, qui juſques-là avoit été conſtamment en uſage.

Le mot de *ſoltan* eſt commun à la langue chaldaïque, ſyriaque & arabe, & ſignifie *roi*, *prince*, *ſeigneur*, *empereur*. Les princes des Dynaſties, qui ont procédé celle des Gaznévides, comme des Thahériens, des Soffariens, des Samanides, des Deylamites, ne portoient que le titre d'*émit*; mais les Gaznevides, les Khowaraſmiens, les Selgiucides, & les princes mahométans qui ſont venus depuis, ont généralement porté le titre de *ſoltan* ou *ſultan*. Aujourd'hui encore c'eſt celui que prennent pluſieurs princes mahométans d'Aſie & d'Afrique; auſſi bien que le grand-ſeigneur. *Voyez* Sultan. (*D. J.*)

SOLTHOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Danemarck, au milieu du Sund, à la hauteur des villes de Coppenhague, & de Malmoé.

SOLTWEDEL, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire la *vallée du Soleil*; petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, ſur la riviere d'Ietze. On prétend que Charlemagne fit bâtir cette ville des ruines d'un ancien lieu qu'on appelloit *Heliopolis*, & qu'il fit abattre la ſtatue du Soleil qu'on y adoroit. *Long.* 29. 22. *latit.* 53. 6. (*D. J.*)

SOLVABILITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt la puiſſance où quelqu'un eſt de payer & acquitter ce qu'il doit, c'eſt-à-dire, lorſqu'il a aſſez de biens pour le faire. *Voyez* Solvable & Insolvabilité. (*A*)

SOLVABLE, adj. (*Juriſprud.*) à *ſolvendo*, eſt celui qui eſt en état de payer, qui a de quoi répondre d'une dette. Un gardien *ſolvable* eſt celui qui a de quoi répondre des meubles laiſſés à ſa garde. Ce terme eſt oppoſé à celui d'*inſolvable*. *Voyez* Solvabilité. (*A*)

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut ſe réſoudre. La queſtion que vous me propoſez eſt difficile; mais je la crois *ſoluble*.

Soluble, adj. (*Gram.*) qui peut ſe diſſoudre. Cette ſubſtance eſt *ſoluble* dans l'eau; cette autre ne l'eſt que dans l'eſprit-de-vin.

SOLVENSE OPPIDUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, Pline, *l. III. c. xxiv.* la ſurnomme *Flavium*, ce qui fait voir qu'elle étoit colonie romaine. Gruter rapporte une ancienne inſcription trouvée à Hermanſtad, & ſur laquelle on lit ces mots, *Pl. Solva*. On croit que c'eſt à préſent Solfedt dans la Carinthie. J'ai vu, dit Ortelius, *Theſ.* entre S. Weit & Clagenfurt, deux petites villes de la Carinthie, ſituées dans l'étendue de l'ancien Norique, une campagne ſpacieuſe, couverte de ruines, & où l'on trouve d'anciens fragmens de marbre, des médailles & d'autres monumens d'antiquité. Les habitans du pays appellent ce lieu *Solveldt*, comme qui diroit *le champ de ſol*. Ce pourroit être la ville *Solva*, dont fait mention la notice des dignités de l'empire. Edouard Brown, dans ſon *voyage de Vienne*, *p.* 174. eſt de ce ſentiment.

Les Romains y envoyerent autrefois une colonie ſous le nom de *colonia Solvenſis*. On croit que *Solvenſe-oppidum* eſt aujourd'hui *Solfeld* ou *Solveld*, bourgade de la baſſe Carinthie, entre S. Weit & Clagenfurt. (*D. J.*)

SOLUS, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſelon Pline, *l. III. c. viij.* Les habitans de ce lieu ſont appellés *Soluntini* par Ciceron, & la ville ſe nomme encore *Solunto* ou *Solanto*. Solus eſt encore le nom d'un promontoire de la Lybie, ſur la côte de la mer Atlantique, ſelon les périples d'Hannon & de Scylax. Il y avoit au ſommet de ce promontoire tout couvert d'arbres un temple dédié à la Vengeance & à Neptune. (*D. J.*)

SOLUTION, ſ. f. *en Mathématique*, eſt la réponſe à une queſtion, ou la réſolution de quelque problème propoſé. *Voyez* Résolution, Problème, *&c.*

Solution, ſ. f. *en Phyſique*, eſt la réduction d'un corps ſolide & ferme à un état fluide, par le moyen de quelque menſtrue. *Voyez* Menstrue.

On confond quelquefois la *ſolution* avec ce que nous appellons autrement *diſſolution*; cependant ce n'eſt pas la même choſe, du-moins à tous égards. *Voyez* Dissolution.

Solution de continuité ſe dit de l'état d'un corps dont les parties ne ſont plus continues, & ſont ſéparées les unes des autres; par exemple, ſi on fait un trou au milieu d'une table, on dit alors qu'il y a *ſolution* de continuité dans les parties de cette table. (*O*)

Solution de continuité eſt un terme dont ſe ſervent les Chirurgiens, pour exprimer un dérangement qui arrive dans les parties du corps, par lequel leur cohéſion naturelle eſt détruite, comme par une bleſſure ou autre cauſe. *Voyez* Continuité.

La *ſolution de continuité* eſt une diviſion, déſunion ou ſéparation des parties continues, c'eſt-à-dire des parties ſolides du corps. On lui donne un nom particulier, ſuivant la nature de la partie, la différence de la cauſe ou la maniere de l'application, comme plaie, rupture, fracture, piquure, ouverture, contuſion, ulcere, corroſion, dilacération, exfoliation, carie, *&c. Voyez* Blessure, Rupture, Fracture, *&c.* (*Y*)

Solution, (*Chimie.*) la *ſolution* des corps en général eſt ou radicale ou ſuperficielle. Nous diſons qu'elle eſt radicale lorſque la compoſition du corps diſſous eſt entierement détruite, & qu'il eſt par conſéquent décompoſé dans ſes élémens, & en parties totalement diſſimilaires. Nous diſons au contraire qu'elle eſt ſuperficielle, lorſque les molécules qui compoſent ce corps ſont ſimplement ſéparées, & que ce corps eſt conſéquemment diviſé en parties ſimilaires & très-fines.

Nous avons différentes obſervations à faire ſur la *ſolution*, les corps à diſſoudre, les menſtrues ou les diſſolvans, & les différens moyens dont on ſe ſert pour les diſſolutions; tous les corps ſolides, les aggrégats, les mixtes, les compoſés & les décompoſés, quelques liquides & demi-liquides, par exemple, les huiles, les baumes liquides naturels, *&c.* ſont des corps que l'on diſſout. On diviſe les menſtrues en général, en aqueux, ſalins acides, ſalins alkalis fixes & volatils, inflammables, ſpiritueux & huileux, & en mixtes, par exemple, en aqueux-inflammables, acides-inflammables, ſalés-inflammables & ſalés-aqueux. Quelques-uns joignent à ces menſtrues généraux un menſtrue univerſel; cependant on doit le mettre, comme j'en ai averti ci-devant, au nombre des êtres imaginaires.

Les menſtrues aqueux, tels, que ſont l'eau ſimple de fontaine & de riviere, l'eau de pluie & la roſée, les eaux pures diſtillées, & différens phlegmes, diſſolvent les ſels, ſur-tout, les mucilages, les gélées & les concrétions gommeuſes. Les menſtrues ſalins acides, par exemple, l'huile & l'eſprit de vitriol, l'eſprit de ſel, de nitre, de vinaigre, de ſucre, de miel, le vinaigre ſimple & diſtillé, *&c.* ſont propres à diſſoudre les corps terreux, pierreux, métalliques & demi-métalliques; les ſalins alkalis au contraire, comme le ſel de tartre, les cendres gravelées, le nitre fixé, l'alkaheſt de Glaubert, l'huile de tartre par défaillance, l'eſprit aqueux de ſel ammoniac, *&c.* peuvent diſſoudre les corps ſulphureux, huileux, onctueux, gras, *&c.* & enfin les inflammables ſpiritueux, comme l'eſprit-de-vin le mieux rectifié, & les autres eſprits de cette nature briſent les ſoufres minéraux, néanmoins un peu contraints par les alkalis ſalins, de même que les concrets bitumineux, camphrés & réſineux, les huiles éthérées, *&c.* & chargent leurs pores des molécules diviſées de ces corps. Pour ce qui eſt des mixtes & des menſtrues compoſés, tels que le vin, l'eſprit-de-vin alkaliſé, la liqueur aqueuſe & vineuſe de la terre foliée de tartre, l'eſprit vineux de ſel ammoniac, *&c.* il eſt facile de connoître & de déterminer la faculté qu'ils ont de diſſoudre par celle de leurs ſimples menſtrues, & par la raiſon ſinguliere de leur mixtion & de leur compoſition.

Les moyens dont on ſe ſert avant la diſſolution, ou pendant qu'elle ſe fait, ſe réduiſent à la trituration, à la commixtion, à la diſſection, à la fuſion, la digeſtion, la coction, la diſtillation, la cohobation, *&c.*

On doit rapporter l'extraction à la *ſolution*, comme en étant une eſpece la plus uſitée. En effet on en fait uſage toutes les fois qu'il eſt queſtion de diſſoudre telle ou telle ſubſtance active dans les corps compoſés, & de la ſéparer des autres parties. On prépare par le moyen de la *ſolution* & de l'extraction non-ſeulement différentes teintures, les eſſences, les élixirs, les baumes liquides, les infuſions, les extraits, les mucilages & les gelées; mais fort ſouvent on fait paſſer ces corps par la diſſolution pour les faire enſuite paſſer par des précipitations, des calcinations, & d'autres opérations. Boerhaave, *Chimie.* (*D. J.*)

Solution, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *payement*, quelquefois il ſe prend pour *déciſion*, comme quand on dit la *ſolution* d'une queſtion; quelquefois enfin il ſignifie *ceſſation* de quelque choſe, comme dans les procès-verbaux des chirurgiens, lorſqu'en parlant d'une plaie ils diſent qu'il y a *ſolution* de continuité, pour exprimer que les chairs ſont ouvertes & ſéparées. (*A*)

SOLWAY, (*Géogr. mod.*) en latin *Itunæ*, *Æſtuarium*, golfe de la grande Bretagne, ſur la côte occidentale de l'Ecoſſe, vers les confins de l'Angleterre. Ce golfe eſt fort couvert de bancs de ſable, & ſert de ſéparation entre la grande Bretagne & l'Ecoſſe.

Sur la pointe de terre qui eſt à l'iſſue du golfe, on voit une petite place nommée *Bulneſſe*; ce n'eſt aujourd'hui qu'un village; autrefois c'étoit une ville que les Romains appelloient *Blatum-Bulgium*, peut-être du mot gaulois *bulch*, qui ſignifie *ſéparation*, parce qu'alors ce lieu étoit la tête d'une muraille que les Romains eleverent le long du rivage, juſque près de Carliſſe; lorſque la mer eſt baſſe, on en voit encore quelques ruines. Il y avoit auſſi dans cet endroit un port que la mer a inſenſiblement comblé par le ſable qu'elle y a jetté. (*D. J*)

SOLYMES, les, *Solymi*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Aſie mineure dans la Lycie, ſelon Hérodote, qui veut que les Miliens ayent été autrefois appellés *Solymi*; mais Strabon place les *Solymes* dans la Piſidie. De ſon tems on voyoit encore près de Termeſſe dans la vallée de Bellérophon qui avoit dompté les *Solymes*, le tombeau de ſon fils Iſandre, tué dans le combat. Pline, *l. V c. xxx.* dit qu'Eratoſthene comptoit les *Solymes* au nombre des peuples de l'Aſie qui ſe trouvoient éteints. Il y avoit une colline de l'Aſie mineure dans la Piſidie, au-deſſus du promontoire Termeſſien, qui portoit le nom de Solyme, *Solymus collis*. Héſychius nomme auſſi *Solymi* des peuples de la Scythie. (*D. J.*)

SOMACHE, *voyez* Saumache & Saumatre.

SOMASCO, (*Géog. mod*) petite ville ou plutôt bourg d'Italie, ſur les frontieres du Milanez & du Bergamaſque, au diocèſe de Milan. Ce bourg a donné l'origine & le nom à la congrégation des clercs réguliers qu'on appelle *ſomaſques*. Cette congrégation commença en 1528, & les clercs furent mis en 1568 au nombre des clercs religieux ſous la regle de S. Auguſtin. Ils fleuriſſent en Italie. (*D. J.*)

SOMASQUE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. eccléſ.*) religieux de la congrégation de S. Mayeul; ils ſont ſous la regle de S. Auguſtin. Ils ont été appellés *ſomaſques* du lieu de leur chef-d'ordre *Somaſque*, ville ſituée entre Milan & Bergame.

SOMBRE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt pas aſſez éclairé de la lumiere du jour, & où l'on a peine à diſcerner les objets. On dit un lieu *ſombre*, un tems *ſombre*; & au figuré, une humeur *ſombre*, un homme *ſombre*, un air *ſombre*.

SOMBRER sous voiles, (*Marine.*) on ſe ſert de cette expreſſion, lorſqu'un vaiſſeau étant ſous voiles, eſt renverſé par quelque grand coup de vent, qui le fait périr & couler bas.

SOMBRERAS, île de, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, au nombre de trois, ſur la côte de Guinée, au ſud de la baie de Ste Anne; elles produiſent du vin, de l'huile, du coton, du bois rouge pour la teinture, & des cannes de ſucre. (*D. J.*)

SOMBRÉRO île de, (*Géog. mod.*) petite île qu'on range au nombre des Vierges à l'orient de S. Jean de Portorico. Cette île, quoique ſous la domination des Eſpagnols, n'eſt fréquentée que par des pêcheurs; elle eſt ronde, plate ſur ſes bords, & relevée dans ſon milieu par une montagne ronde; la reſſemblance qu'elle a avec un chapeau dont les bords ſont rabattus lui a fait donner le nom de *Sombréro*, qui en eſpagnol ſignifie *chapeau*.

SOMBRIÉRO, le mont, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique dans la baſſe Ethiopie, au pays de Benguela, & au couchant de la baie de ce nom. Elle eſt plate, & nommée par cette raiſon *Klap-mats* par les Hollandois, parce qu'à la voir de loin, elle imite en figure un bonnet de prêtre à trois angles. (*D. J.*)

SOME, ſ. f. (*Marine chinoiſe.*) vaiſſeau dont les Chinois ſe ſervent pour naviguer ſur mer, & qu'ils nomment *tchouen*. Les Portugais ont appellé ces ſortes de vaiſſeaux *ſoma*, ſans qu'on ſache la raiſon de cette dénomination.

Les *ſomes* (car nous avons franciſé le mot portugais) ne peuvent point ſe comparer à nos vaiſſeaux européens, ni pour l'art de leur conſtruction, ni pour leur grandeur, puiſqu'ils ne portent guere au-delà de deux cens cinquante tonneaux, & s'il eſt vrai que la connoiſſance de la navigation ſoit fort ancienne chez les Chinois, il eſt certain qu'ils ne l'ont pas plus perfectionnée que leurs autres ſciences.

Leurs *ichouen* ou *ſomes* ne ſont à proprement parler que des barques plattes à deux mâts: ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur; la proue coupée & ſans éperon, eſt relevée en haut de deux eſpeces d'ailerons en forme de corne, qui font une figure aſſez bizarre; la poupe eſt ouverte en-dehors, par le milieu; afin que le gouvernail y ſoit à couvert des coups de mer; ce gouvernail qui eſt large de 5 à 6 piés; peut s'élever & s'abaiſſer par le moyen d'un cable qui le ſoutient ſur la poupe.

Ces vaiſſeaux n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mâts

de hune; toute leur mâture conſiſte dans le grand mât & le mât de miſaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'eſt pas d'un grand ſecours; le grand mât eſt placé aſſez près du mât de miſaine, qui eſt fort ſur l'avant; la proportion de l'une à l'autre, eſt communément comme 2 à 3. & celle du grand mât au vaiſſeau, ne va jamais au-deſſous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du vaiſſeau.

Leurs voiles ſont faites de natte de bambou ou d'une eſpece de cannes communes à la Chine, leſquelles ſe diviſent par feuilles en forme de tablettes, arrêtée dans chaque jointure, par des perches qui ſont auſſi de bambou; en-haut & en-bas ſont deux pieces de bois: celle d'en-haut ſert de vergue: celle d'en-bas, faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, ſur cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, retient la voile lorſqu'on veut la hiſſer, ou qu'on veut la ramaſſer.

Ces ſortes de bâtimens ne ſont nullement bons voiliers, ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres, ce qui vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent; mais auſſi comme la conſtruction n'en eſt pas avantageuſe, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont ſur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *ſomes* & autres vaiſſeaux avec du goudron comme on fait en Europe; leur calfas eſt fait d'une eſpece de gomme particuliere, & il eſt ſi bon qu'un ſeul puits ou deux, à fonds de cale du vaiſſeau, ſuffit pour le tenir ſec. Juſqu'ici ils n'ont eu aucune connoiſſance de la pompe.

Leurs ancres ne ſont point de fer comme les nôtres; elles ſont d'un bois dur & peſant, qu'ils appellent pour cela *tie mou*, c'eſt-à-dire *bois de fer*. Ils prétendent mal-à-propos que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, diſent-ils celles-ci ſont ſujettes à ſe fauſſer, ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient: cependant, pour l'ordinaire, elles ſont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont ſur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre; ce ſont les ſeuls timonniers qui conduiſent la *ſome*, & qui commandent la manœuvre. Il faut avouer néanmoins qu'ils ſont aſſez bons pilotes côtiers, mais mauvais pilotes en haute mer; ils mettent le cap ſur le rumb qu'ils croient devoir faire, & ſans s'embarraſſer des élans du vaiſſeau, ils courent ainſi comme ils le jugent à propos. *Voyez* de plus grands détails dans l'*hiſtoire de la Chine*, du pere du Halde. (*D. J.*)

SOMEN, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la Gothie. Il ſe décharge dans le fleuve Motala, à l'occident de Lindkoping. (*D. J.*)

SOMERTON, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire ville d'été, *Sommer's-town*; ce n'eſt cependant qu'un bourg à marché d'Angleterre, dans le Sommerſet-shire, à la droite de l'Ivell, à quelques milles au-deſſus de l'endroit où cette petite riviere ſe jette dans le Parret & qu'on nomme *Ivel-mouth*, mais *Sommerton* étoit anciennement une ville importante, qui a donné ſon nom à la province; auſſi les rois de Weſtſex y avoient établi leur réſidence. Il n'eſt à préſent conſidérable que par la grande foire des bœufs qui s'y tient, depuis le dimanche des rameaux, juſqu'au premier de Juin. (*D. J.*)

SOMMA, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, au ſommet du mont Véſuve, qui en prend le nom de *monte di-Somma*, quoique certains auteurs veuillent que le nom de *Somma* ait été donné au mont Véſuve à cauſe de l'excellence des fruits & des vins qu'il produit, ou à cauſe de ſa hauteur. (*D. J.*)

SOMMAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme qui ſe trouve dans quelques coutumes, & qui ſignifie le ſervice de cheval à ſomme, qui eſt dû au ſeigneur foncier. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, *ch. xxxiv.* Ferrier, *l. V. ch. ij.* la coutume de Lorraine, *tit. 8. art. 5.* (*A*)

SOMMAIL, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une baſſe. *Voy.* BASSE.

SOMMAIRE, ſ. m. (*Littérat.*) abregé qui contient en peu de mots la ſomme ou ſubſtance d'un chapitre, d'un traité, d'un ouvrage, *&c. Voyez* ABREGÉ.

Le *ſommaire* qu'on met à la tête d'un livre, d'un chapitre, d'une loi, *&c.* eſt utile au lecteur, pour lui donner une idée générale, & lui faciliter l'intelligence de ce dont il s'agit. Les *ſommaires* ſont ſurtout néceſſaires dans les hiſtoires, pour préſenter ſous un coup d'œil abregé, & indiquer les principaux évémens. *Voyez* ARGUMENT.

Il y a cette différence entre un *ſommaire* & une récapitulation, que celle-ci eſt à la ſuite, ou à la fin des matieres, & que le *ſommaire* doit les préceder.

SOMMAIRE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt bref, & dont l'expédition eſt prompte.

Les matieres *ſommaires* ſont celles dont l'objet eſt léger, & dont l'inſtruction eſt *ſommaire*, c'eſt-à-dire, ſimple & prompte. *Voyez* MATIERES SOMMAIRES. (*A*)

SOMMAIRE, *imprimer en*, (*Imprimerie.*) imprimer en *ſommaire* eſt lorſqu'un titre un peu long, eſt diſpoſé de façon que la premiere ligne avance de deux ou trois lettres, tandis que les ſuivantes ſont en retraite, & ont chacune un quadratin au commencement. Ce mot ſe dit par oppoſition à *cul-de-lampe*, dont les lignes vont en diminuant de part & d'autre. (*D. J.*)

SOMMATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un acte par lequel on interpelle quelqu'un de dire ou faire quelque choſe.

Les huiſſiers font des *ſommations* de payer, de remettre des pieces, *&c.*

Les procureurs font des *ſommations* de donner copie de pieces, de fournir de défenſes, de ſatisfaire à un réglement, de venir plaider, *&c.*

SOMMATION RESPECTUEUSE eſt un acte fait par deux notaires, ou par un notaire en préſence de deux témoins, par lequel, au nom d'un enfant, ils requierent ſes peres & mere, ou l'un d'eux, de conſentir au mariage de cet enfant.

On appelle ces ſortes de *ſommations*, *reſpectueuſes*, parce qu'elles doivent être faites avec décence, & ſans appareil de juſtice; c'eſt pourquoi l'on y emploie le miniſtere des notaires, & non celui des huiſſiers.

Ces *ſommations* ne peuvent être faites qu'en vertu d'une permiſſion du juge, laquelle s'accorde ſur requête, l'objet de ces *ſommations* de la part de l'enfant, eſt de ſe mettre à couvert de l'exhérédation que ſes pere & mere pourroient prononcer contre lui, s'il ſe marioit ſans leur conſentement.

Mais pour que ces *ſommations* produiſent cet effet, il faut que l'enfant ſoit en âge de les faire, & qu'il ait trente ans, ſi c'eſt un garçon, ou vingt-cinq ans, ſi c'eſt une fille.

L'enfant qui conſent de courir les riſques de l'exhérédation, peut ſe marier à 25 ans, ſans requérir le conſentement de ſes pere & mere. *Voyez* l'arrêt de réglement, du 27 Juillet 1692, au *journal des audiences*. (*A*)

SOMMATION, *en guerre*, *ſommer une place*, c'eſt envoyer un tambour, ou un trompette ordonner au gouverneur de ſe rendre; ſinon lui proteſter qu'on donnera l'aſſaut, & qu'on mettra tout à feu & à ſang.

SOMME, SOMMEIL, (*Gram. & Synonym.*) il y a quelquefois de la différence entre ces deux mots. *Somme* ſignifie toujours le dormir, ou l'eſpace du tems qu'on dort. *Sommeil* ſe prend quelquefois pour l'envie de dormir: on eſt preſſé du *ſommeil* en été, après le repas; on dort d'un profond *ſomme* après une grande fatigue.

C'eſt-là que le prélat muni d'un déjeuner,
Dormant d'un léger ſomme, *attendoit le dîner.*

Boileau.

Sommeil a beaucoup plus d'uſage & d'étendue que *ſomme*. On dit poétiquement de la mort, que c'eſt un *ſommeil* de fer, parce que le *ſommeil* eſt l'image de la mort. Ce mot ſignifie au figuré, l'*indolence* & l'*inſenſibilité*; l'oubli de la religion & de la vertu, eſt un *ſommeil* funeſte. (*D. J.*)

SOMME, *la*, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Somona*; riviere de France en Picardie, qu'elle traverſe preſque toute d'orient en occident, où elle prend ſa ſource, au lieu nommé *Fonſomme*, & après avoir arroſé pluſieurs villes, elle va ſe jetter dans la Manche, entre le Crotoi & S. Valery. (*D. J.*)

SOMME, ſ. f. *en Mathématique*, ſignifie la quantité qui réſulte de l'addition de deux ou pluſieurs grandeurs, nombres, ou quantités jointes enſemble. *Voy.* ADDITION.

On l'appelle quelquefois *total*, & en algebre on les

l'exprime quelquefois par la lettre *ſ*, qui ſignifie *ſomme*.

La *ſomme* d'une équation eſt l'aſſemblage de tous les termes d'une équation; lorſque le nombre abſolu, ou terme tout connu, étant tranſporté d'un côté à l'autre avec un ſigne contraire, le tout devient égal à zéro; en ſorte que zéro eſt un des membres de l'équation, comme dans cet exemple, $x^2 + 5x - 3 = 0$. Deſcartes appelle $x^2 + 5x - 3$ la *ſomme* de l'équation propoſée, & c'eſt ſous cette forme que l'on conſidere ordinairement les équations. *Voyez* Equation. (*O*)

Somme, ſ. f. (*Comm. d'argent.*) ce mot ſe dit d'une certaine quantité, par exemple de livres, ſols, & deniers, que l'on reçoit, & dont on fait payement; ſur les livres & dans les comptes des marchands, les *ſommes* ſe tirent en lignes, ſur la marge à droite, en chiffre commun, en arabe; on appelle *ſomme* totale, celle qui provient de l'addition de pluſieurs petites *ſommes*. Irſon. (*D. J.*)

Somme, ſ. f. (*Clouterie.*) ce terme, dans le négoce de la clouterie, exprime en un ſeul mot, une certaine quantité de milliers de clous; toute la broquette, à la reſerve de la groſſe broquette eſtampée, ou à tête emboutie, & toutes les autres ſortes de clous, qui ſont du nombre de ceux qu'on appelle *clous légers*, même quantité de clous, dit *clous-au-poids*, ſe vendent à la *ſomme* quand on les vend en gros; la *ſomme* eſt de douze milliers de compte; les broquettes eſtampées, de tous les grands clous, ſe vendent au compte. *Savary*. (*D. J.*)

Somme haute, (*Comm. maritime.*) en matiere de commerce de mer, on appelle *ſomme haute*, la dépenſe qui ne concerne ni le corps du navire, ni les victuailles, ni les loyers des hommes; mais ce qui s'emploie au nom de tous les intéreſſés, pour l'avantage du deſſein qu'on a entrepris. Les marchands en fourniſſent ordinairement les deux tiers, & l'autre tiers ſe paye par le maître du navire. *Dict. du comm.* (*D. J.*)

Somme, (*Maréchal*) fardeau qu'on met ſur un cheval, & qui eſt auſſi peſant qu'il peut le porter. *Cheval de ſomme* eſt celui qui eſt deſtiné à porter la *ſomme*.

Somme de verre, (*Verrerie*) une *ſomme* de *verre*, eſt un pannier de verre propre aux vitriers, qui renferme vingt-quatre plats, ou pieces de verre rondes, d'environ deux piés de diametre, qui font la charge du crocheteur; on peut tirer d'une *ſomme de verre*, 90 ou 95 piés quarrés de vitrage. (*D. J.*)

SOMMÉ, adj. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit de cette ramure du cerf dont on charge les écus, où l'on met quelquefois des corps ſans nombre, & où quelquefois on les compte. On dit auſſi *ſommé* de tout ce qui eſt au ſommet de quelque choſe, comme une petite tour au ſommet d'une groſſe; ce qu'on appelle autrement *donjonnée*. N. porte de ſable à une tour d'or *ſommée* de trois flammes de gueules, ou *ſommée* d'une étoile, d'une hache, *&c.* cependant on dit plus communément *ſurmonté*. *Méneſtrier*. (*D. J.*)

SOMMÉES, ſ. f. pl. *terme de Fauconnorie*, ſe dit des pennes du faucon qui ont entierement pris leur croît; on dit les pennes de cet oiſeau ſont toutes *ſommées*.

SOMMEIL, ſ. m. (*Phyſiolog.*) état d'inaction ou de détenſion des organes des ſens extérieurs, & des mouvemens volontaires; cet état eſt néceſſaire à l'homme pour ſoutenir, réparer, & remonter ſa machine.

Du Dieu qui nous créa la clémence infinie,
Pour adoucir les maux de cette courte vie,
A placé parmi nous deux êtres bienfaiſans,
De la terre à jamais aimables habitans,
Soutiens dans les travaux, tréſors dans l'indigence,
L'un eſt le doux ſommeil, *& l'autre eſt l'eſpérance,*
L'un quand l'homme accablé ſent de ſon foible corps
Les organes vaincus, ſans force & ſans reſſorts,
Vient par un calme heureux ſecourir la nature,
Et lui porter l'oubli des peines qu'elle endure.

Henriade, chant 7.

Tels ſont les effets ſalutaires du *ſommeil!* Mais la cauſe qui le fait naître & diſparoître au bout d'un certain nombre d'heures, eſt ſi difficile à trouver, qu'il faut s'en tenir à de ſimples conjectures, entre leſquelles voici peut-être les plus vraiſſemblables.

Pour que notre corps puiſſe ſe mouvoir avec facilité, il faut qu'il y ait du ſuc nerveux qui puiſſe être envoyé dans les nerfs, & qu'il n'y ait pas d'obſtacle qui l'arrête dans ſon cours. Si ces deux conditions viennent à manquer, on ſe trouve dans l'inaction.

Quand nous agiſſons, le ſuc nerveux ſe diſſipe peu-à-peu; enſorte qu'après de longs travaux, il ne ſe trouve plus d'eſprits en aſſez grande quantité pour mouvoir notre corps: mais afin que les liqueurs coulent dans nos organes avec facilité, les fibres de nos vaiſſeaux doivent avoir une certaine tenſion; ſi elles n'étoient pas tendues, elles ne ſauroient pouſſer les fluides: or par le travail les fibres perdent leur tenſion, parce que le ſuc qui les rempliſſoit, & qui les tendoit en les rempliſſant, s'évapore continuellement; ces fibres n'étant plus tendues, tombent les unes ſur les autres, & de-là, il ſuit que celles du cerveau qui ſont les plus molles doivent plus facilement s'affaiſſer. Quand la maſſe du cerveau ſera ainſi affaiſſée, le ſuc nerveux ne paſſera plus dans les nerfs comme auparavant; enſorte qu'alors ſuccédera la langueur qui nous obligera de nous repoſer; c'eſt ce qu'on peut prouver, par le *ſommeil* qui arrive quand on lie une des carotides, ou quand on a perdu une quantité extraordinaire de ſang, ou quand les ſucs qui rempliſſent les vaiſſeaux ont été épuiſés dans les maladies.

Les nerfs éprouvent encore une autre compreſſion, quand nous veillons long-tems; la tranſpiration enleve continuellement la partie la plus fluide du ſang, ce qu'il y a de plus groſſier reſte dans les vaiſſeaux. De plus, par le travail, & même par l'action ſeule du cœur, le ſang s'accumule dans les extrémités des arteres qui ſe trouvent au cerveau; ces arteres doivent donc s'engorger, & leur engorgement doit comprimer l'origine des nerfs; cette compreſſion produit néceſſairement un engourdiſſement dans tout le corps, puiſqu'il eſt un obſtacle au cours du ſuc nerveux. On voit l'effet de cette compreſſion dans les plénitudes de ſang, dans l'uſage immodéré des eſprits fermentés, qui par leur raréfaction cauſent une grande preſſion dans le cerveau, & par conſéquent jettent dans le *ſommeil;* mais on a vu un effet bien plus ſenſible de cette compreſſion; une femme dont le crâne étoit ouvert, s'endormoit dès qu'on lui preſſoit le cerveau, & tomboit, pour ainſi dire, en apoplexie par une compreſſion plus forte: nous pouvons donc penſer que la compreſſion eſt une des cauſes du *ſommeil*.

Lorſque nous avons été fatigués par le travail, ou que nous avons veillé long-tems, le ſuc nerveux ſe trouve diſſipé, les vaiſſeaux gonflés dans la tête, compriment l'origine des nerfs, mais en certains cas, le cerveau ayant perdu ſa tenſion, s'affaiſſe & forme la compreſſion; or tout cela doit produire dans les nerfs le même effet qu'une ligature, le ſentiment doit donc s'émouvoir, les mouvemens volontaires doivent devenir difficiles & ceſſer entierement. Comme le col n'eſt ſoutenu que par les muſcles extenſeurs, & qu'il faut une action pour le tenir droit, la tête doit ſe pancher par ſon poids, parce que ces muſcles n'agiſſent plus; les yeux doivent ſe fermer, car pour qu'ils ſoient ouverts, il faut que le muſcle qui leve la paupiere ſoit raccourci; durant le *ſommeil*, il ne reçoit pas aſſez de ſuc nerveux pour cela, ainſi il ſe lâche & abandonne la paupiere ſupérieure à elle-même; enfin tous les membres ſont lâches, puiſque les muſcles qui les meuvent ne reçoivent plus comme auparavant, la liqueur qui les anime; de tout cela, il ſuit auſſi que les affections de l'eſprit qui dépendent de l'activité des ſens doivent ceſſer lorſque nous dormons.

Tandis que l'action ceſſe dans les muſcles qui ſont ſujets à la volonté, le mouvement devient plus ſenſible dans le cœur & dans les organes de la reſpiration; les muſcles étant lâches dans les extrémités, ils ne pouſſent plus le ſang, leurs fibres affaiſſées n'aident ni les arteres, ni les veines; il arrive donc que le cœur trouve plus de réſiſtance: or comme le cœur ne ſauroit trouver de la réſiſtance que ſon action ne devienne plus grande, ces obſtacles qui ſe trouvent dans les extrémités ſont que la circulation eſt plus forte dans les viſceres, car le ſang ne pouvant pas continuer ſa route vers les extrémités, ſe jette en plus grande quantité dans les vaiſſeaux latéraux; c'eſt-à-dire dans les vaiſſeaux qui ſe répandent dans l'abdomen.

Ce ſyſtème donne au moins la cauſe de pluſieurs phénomenes très-curieux, 1°. la tranſpiration augmente dans le *ſommeil*, & les autres ſecrétions diminuent. Outre que la chaleur du lit en raréfiant la peau peut ouvrir les tuyaux ſecrétoires, il faut obſerver que le ſang qui ſe jette en plus grande quantité dans les viſceres de l'abdomen, gonfle les arteres; ce gonflement comprime les tuyaux ſecrétoires, qui alors ne peuvent plus recevoir la liqueur qu'ils ont accoutumé de filtrer; mais les tuyaux ſecrétoires de la peau ne ſont pas comprimés de même, parce qu'ils n'appuient extérieurement que contre l'air; d'ailleurs, ils ne ſont pour la plûpart que les extrémités des arteres ou des pores; ainſi rien ne ſauroit empêcher que les liqueurs ne continuent leur chemin par ces ouvertures. Ajoutez que la chaleur eſt plus grande quand nous dormons, & que nous ſommes bien couverts: or cette chaleur produit la raréfaction, & la raréfaction eſt ſuivie d'une tranſpiration plus abondante.

2°. Les parties ſe nourriſſent mieux durant le *ſommeil*, car d'abord il ſe diſſipe moins de ſubſtance groſſiere, puiſque les muſcles ſont dans l'inaction, & de plus, ce repos qui regne dans le corps, fait que les parties qui nourriſſent pouvent ſe mieux appliquer aux parties ſolides, car elles ne trouvent pas d'obſtacles dans le mouvement que les muſcles quand ils agiſſent, impriment à ces parties que doit réparer le ſuc nourricier. Tandis que les obſtacles diminuent, la force qui fait l'application du ſuc nourricier aux parties ſolides augmente, car c'eſt l'action du cœur; & par cette action plus forte du cœur, le chyle ſe change en lymphe & en ſang plus facilement: enfin les véſicules qui renfermoient la graiſſe, & qui étoient vuidées par l'action des muſcles, ſe rempliſſent peu-à-peu de nouvelle huile, & c'eſt même le principal effet du *ſommeil:* tout en un mot ſe répare à cauſe de ce mouvement doux & uniforme que nous éprouvons en dormant; au contraire, tout ſe détruit & ſe vuide dans notre corps, par les veilles.

3°. Durant le *ſommeil*, le ſuc nerveux ſe filtre peu-à-peu & coule dans ſes réſervoirs; & enfin après ſept à huit heures de repos; il s'en trouve une aſſez grande quantité pour remonter notre machine.

4°. Ce qui ſe perd par la tranſpiration qui arrive durant le *ſommeil*, c'eſt ſurtout la partie aqueuſe des alimens & de notre ſang; le mouvement modéré qui regne alors dans notre corps, ne peut détacher que peu de parties huileuſes & groſſieres, au contraire, il attache davantage ces ſortes de parties, comme nous l'avons dit; mais dans le tems que nous veillons, l'action des muſcles fait évaporer les matieres plus épaiſſes qui ſont dans le tiſſu des parties ſolides. De-là il ſuit que quand nous dormons, nous n'avons pas beſoin de manger, comme quand nous veillons; cela paroîtra encore plus clairement, ſi l'on fait réflexion que le ſuc nerveux deſtiné aux muſcles ne ſe perd pas, puiſqu'il n'y eſt pas envoyé, & que tout ſe remplit & ſe répare. On peut donc être long-tems ſans prendre des alimens, pourvu qu'on dorme; & ſi l'on veille & que l'on agiſſe, il faudra ſouvent manger. On peut ajouter à tout cela, que le ſentiment étant émouſſé durant le *ſommeil*, les fibres de l'eſtomac ne ſont donc pas ſi ſenſibles aux impreſſions de la faim.

5°. Les fibres du cerveau des enfans ſont fort molles, elles s'affaiſſeront donc, ou elles ſe gonfleront plutôt que celles des vieillards dans leſquels elles ſe deſſéchent: de-là vient que les enfans dorment plus que les adultes & les vieillards; peut-être que le repos du fœtus dans le ſein de la mer vient de la même ſource; il y a cependant une autre cauſe dans le fœtus, c'eſt que les objets ne font impreſſion ni ſur ſes yeux, ni ſur ſes oreilles; or, dès que les ſens ſont tranquilles ou ſans action, on eſt diſpoſé au *ſommeil;* enfin le ſang eſt partagé entre le placenta & le fœtus; il y a donc moins de mouvement, & par conſéquent plus de repos: ajoutez encore que les fibres molles des enfans n'ont pas aſſez de force pour diviſer les matieres épaiſſes qui ſont dans ſes vaiſſeaux; il doit donc ſe former plus aiſément une plénitude dans leur cerveau, & la compreſſion cauſée par cette plénitude, produira le *ſommeil*.

6°. Si l'on dort trop long-tems, la tranſpiration s'arrête, on a la tête peſante, on eſt ſans force; la raiſon en eſt peut-être de ce que la partie aqueuſe qui ſe diſſipe preſque ſeule durant le *ſommeil*, prive le ſang de véhicule, & que les parties groſſieres doivent former des engorgemens partout: la tranſpiration doit donc ceſſer en même tems. Pour ce qui regarde la tête, les vaiſſeaux ſe gonflent toujours quand on dort, & enfin par un long *ſommeil* le gonflement devient ſi grand, que les vaiſſeaux capillaires ſont comprimés avec les veines par les groſſes arteres, le ſang ne pourra donc pas revenir avec la même facilité, & ce ſera une néceſſité qu'on ait la tête peſante; mais cette compreſſion qui empêche le ſang de revenir, arrête encore le ſuc nerveux à l'origine des nerfs, ainſi ce ſuc ne pourra pas couler dans les extrémités, & on ſe trouvera ſans force, faute du ſuc néceſſaire pour mouvoir les muſcles; enfin les battemens des vaiſſeaux cauſeront par leurs ſecouſſes des impreſſions déſagréables qui reveilleront en ſurſaut, & qui nous empêcheront de dormir tranquillement.

7°. Pour la graiſſe, il eſt évident qu'elle doit ſe ramaſſer en plus grande quantité dans ceux qui dorment trop long-tems: car comme il ne ſe fait pas de diſſipation de la ſubſtance groſſiere par la tranſpiration, c'eſt une néceſſité que les véſicules huileuſes ſe rempliſſent davantage.

8°. Quand on s'éveille, on baille, on étend les bras, on eſt plus agile, on a plus de vivacité d'eſprit; comme le ſuc nerveux n'a pas coulé dans les muſcles durant le *ſommeil*, toutes les fibres ſont languiſſantes, il faut donc les contracter tous pour ouvrir le paſſage au ſuc nerveux qui s'eſt filtré dans le cerveau, ou pour l'appeller dans ces parties. De plus, le mouvement du ſang étoit languiſſant dans les muſcles, il faut hâter ſon cours; or cela ſe fait par la contraction où ils entrent quand on étend les membres: le bâillement vient de la même cauſe, comme on le peut voir à l'article de ce *mot*: ce ſuc nerveux qui entre dans les muſcles, & qui s'eſt ramaſſé en grande quantité, fait qu'on eſt plus agile. Quant à la vivacité d'eſprit, l'Etre ſuprême a voulu qu'elle dépendit du mouvement des liqueurs dans le cerveau: or ce mouvement eſt beaucoup plus aiſé quand il s'eſt ramaſſé une grande quantité de ſuc nerveux, & que les fibres ne ſont plus engourdies, ou qu'elles ont repris leur tenſion, & c'eſt ce qui arrive durant le *ſommeil*.

La conjecture tirée de la compreſſion du cerveau, que nous venons de préférer aux autres, pour expliquer les phénomenes que préſente le *ſommeil*, ſemble être confirmée par l'action des cauſes qui nous aſſoupiſſent.

1°. Les alimens pris avec excès, & ſurtout les viandes ſolides & tenaces priſes en grande quantité, nous font dormir; cela vient de ce que les alimens peu aiſés à ſe diviſer, forment une liqueur épaiſſe, qui ne peut pas aiſément paſſer par les extrémités artérielles du cerveau; par-là elles occaſionnent un engorgement qui cauſe une compreſſion.

D'ailleurs ces matieres, comme elles ſont tenaces, arrêtent la tranſpiration, ainſi que Sanctorius l'a remarqué; de-là il ſuit qu'il y aura dans le cerveau une plénitude, & par conſéquent une compreſſion: en général, les vaiſſeaux ſont plus remplis quand on a mangé, & la plénitude eſt plus grande quand les arteres ſe vuident plus difficilement; or cette difficulté eſt plus grande quand les alimens ſont tenaces; enfin, quand le ventricule eſt plein de ces alimens, il ſe vuide avec peine, il ſe bourſouffle, & ce bourſoufflement comprimant les vaiſſeaux du bas-ventre, le ſang eſt déterminé vers la tête.

2°. Les liqueurs fermentées endorment, parce qu'elles contiennent des principes qui ſe raréfient beaucoup; ces principes en occupant beaucoup d'eſpace, dilatent les arteres du cerveau, & les compriment par conſéquent.

3°. Les remedes qui appaiſent la douleur, nous procurent un doux *ſommeil;* mais nous ne parlons ici que d'une douleur continuelle & longue; il faut regarder cette douleur comme un long travail qui agite le corps & le cerveau, & qui produit une inſomnie; dès que la cauſe de cette inſomnie vient à ceſſer, on eſt ſaiſi du *ſommeil*, comme après une inſomnie ordinaire, & après un travail fatiguant; l'ame par les lois qui l'uniſſent avec le corps, ne ſauroit ſentir la douleur, qu'elle ne cauſe de l'agitation dans le cerveau; mais quand la douleur ceſſe, les fibres du cerveau étant relâchées, n'empêchent plus par leur agitation, que la compreſſion ne produiſe le *ſommeil*; d'ailleurs, quand on ſouffre, les arteres du cerveau ſont plus pleines, & quand la douleur ceſſe, cette plénitude produit la compreſſion dont nous venons de parler; on voit par-là que des remedes contraires pourront faire dormir: quand le lait aigri a

cauſé des convulſions & des coliques aux enfans, les abſorbans ſe chargent de l'acide, & produiſent le *ſommeil*; dans les grandes maladies dont la chaleur eſt le principe, les remedes rafraîchiſſans ſeront des ſomniferes.

4°. La grande chaleur jette dans l'aſſoupiſſement; la raréfaction qu'elle cauſe dans les liqueurs, l'évaporation des parties les plus fluides du ſang, le relâchement qu'elle produit dans les fibres, doivent néceſſairement produire le *ſommeil*: le froid peut occaſionner la même choſe, parce qu'en arrêtant la tranſpiration, il cauſe une plénitude qui comprime le cerveau.

5°. La tranquillité de l'eſprit procure le *ſommeil*, car le cerveau n'eſt pas alors agité par l'ame; ainſi abandonné, pour ainſi dire, à lui-même, il peut s'affaiſſer, puiſqu'il ne réſiſte pas à la compreſſion; c'eſt ſurtout en calmant l'eſprit que le murmure des ruiſſeaux nous aſſoupit: ce bruit ſourd & uniforme attire notre attention ſans nous agiter, & par-là éloigne de notre eſprit les penſées qui pourroient nous troubler; on doit dire la même choſe des ſons des inſtrumens qui produiſent cet effet.

6°. Tout ce qui peut empêcher le ſang de ſe rendre au cerveau, doit néceſſairement aſſoupir; car alors les fibres deviennent flaſques, & s'affaiſſent; de-là vient que les grandes évacuations ſont ſuivies du *ſommeil*.

7°. Tous les accidens qui peuvent cauſer une compreſſion dans le cerveau, doivent endormir; auſſi les obſervations nous apprennent-elles que les abſcès, les liqueurs extravaſées, les contuſions, les enfoncemens du crâne, produiſent un aſſoupiſſement.

8°. Pour ce qui eſt des aſſoupiſſemens qui tirent leur origine des mouvemens ſympathiques, ils peuvent venir de la plénitude, ou des compreſſions que cauſent ces mouvemens dans le cerveau.

9°. Enfin, il faut convenir qu'il y a des eſpeces de *ſommeil* dont on ne peut rendre raiſon.

De même que tout ce qui comprime le cerveau & s'oppoſe au paſſage du ſuc nerveux dans les nerfs, amene le *ſommeil*; tout ce qui produira un effet contraire nous tiendra dans une ſituation oppoſée à l'aſſoupiſſement; les paſſions, la douleur, les matieres âcres & volatiles nous mettent toujours dans un état où les fibres ſe trouvent agitées. Pour les matieres âcres & volatiles, on voit aiſément qu'elles peuvent produire cette agitation; mais quant aux maladies de l'eſprit, l'Être qui tient l'ame & le corps dans une dépendance mutuelle, peut ſeul nous apprendre la maniere dont le cerveau ſe trouble quand l'ame eſt agitée: quoi qu'il en ſoit, l'effet des paſſions eſt toujours un mouvement dans le cerveau; ce mouvement fait couler le ſuc nerveux, & empêche que le cerveau ne ſoit comprimé par les vaiſſeaux, on ne s'affaiſſe de lui-même. *Boerhaave*, *Haller*, *de Sénac*. (*D. J.*)

Sommeil, (*Mythol.*) Homere & Héſiode font le *Sommeil* fils de l'Erebe & de la Nuit, & frere de la Mort, dont il eſt la plus parfaite image.

Junon voulant endormir Jupiter, pour l'empêcher de voir ce qui ſe paſſoit dans le camp des Grecs & des Troïens, va trouver le *Sommeil* à Lemnos, ſon ſéjour ordinaire, & le prie d'aſſoupir les yeux trop clairvoyans de ſon mari, en lui promettant de beaux préſens, & l'appellant le roi des dieux & des hommes. Le *Sommeil* s'en défendit par la crainte de la colere de Jupiter: „ Je me ſouviens, lui dit-il, *Iliade*, „ *l. XIV.* d'une ſemblable priere que vous me fîtes „ au ſujet d'Hercule: je m'inſinuai auprès de Jupi-„ ter, je fis couler me plus douceurs les plus puiſſantes „ dans ſes yeux & dans ſon eſprit, & vous profitâtes „ de ce moment pour perſécuter ce héros. Jupiter „ s'étant éveillé, entra dans une ſi grande fureur, „ qu'il me chercha pour me punir; j'étois perdu ſans „ reſſource; il m'auroit jetté dans les abîmes les plus „ profonds de la mer, ſi la Nuit, qui dompte les dieux „ comme les hommes, ne m'eût ſauvé, Je me jettai „ entre ſes bras ſecourables, & Jupiter, quelque ir-„ rité qu'il fût, s'appaiſa; car il n'oſoit forcer cet „ aſyle: & vous venez m'expoſer au même péril „. Cependant Junon le gagna en lui promettant en mariage la plus jeune des graces.

Ovide établit le domicile du *Sommeil* au pays des Simmériens, que les anciens croyoient être plongés dans les plus épaiſſes ténebres. Là eſt une vaſte caverne, dit-il, *Métam. l. II.* où les rayons du ſoleil ne pénetrent jamais: toujours environné de nuages ſombres & obſcurs, à peine y jouit-on de cette foible lumiere, qui laiſſe douter s'il eſt jour ou nuit; jamais les coqs n'y annoncerent le retour de l'aurore; jamais les chiens ni les oies qui veillent à la garde des maiſons, ne troublerent par leurs cris importuns le tranquille repos qui y regne; nul animal ni féroce, ni domeſtique, ne s'y fit jamais entendre. Le vent n'y agita jamais ni les feuilles, ni les branches. On n'y entend rien ni querelles, ni murmures; c'eſt le ſéjour de la douce tranquillité. Le ſeul bruit qu'on y entend, eſt celui du fleuve d'oubli, qui coulant ſur de petits cailloux, fait un doux murmure qui invite au repos. A l'entrée de ce palais naiſſent des pavots, & une infinité d'autres plantes, dont la nuit ramaſſe ſoigneuſement les ſucs aſſoupiſſans, pour les répandre ſur la terre. De crainte que la porte ne faſſe du bruit en s'ouvrant ou en ſe fermant, l'antre demeure toujours ouvert, & on n'y voit aucune garde. Au milieu de ce palais eſt un lit d'ébene couvert d'un rideau noir: c'eſt-là que repoſe ſur la plume & ſur le duvet le tranquille dieu du *ſommeil*....

Iris envoyée par Junon, s'étant approchée de ce lit, le *Sommeil* frappé de l'éclat de ſes habits, ouvre ſes yeux appeſantis, fait un effort pour ſe relever, & retombe auſſi-tôt. Enfin, après avoir laiſſé ſouvent tomber ſon menton ſur ſon eſtomac, il fait un dernier effort, & s'appuyant ſur le coude demande à Iris quel étoit le ſujet de ſon arrivée.. Toute cette peinture enchante par la douceur du ſtyle & des images; nos meilleurs poëtes ont fait leurs efforts pour l'imiter; Garth en Angleterre en a beaucoup approché, témoin les vers ſuivans.

Upon a couch of down in theſe abodes
Supine with folded arms he thoughtleſs nods:
Indulging dreams his Godhead lull to eaſe,
With murmurs of ſoft rills and whiſp'ring trees.
The poppy, and each numming plant diſpenſe
Their drowſy virtue and dull indolence.
A careleſs Deity!...

On repréſentoit ce dieu comme un enfant enſeveli dans un profond *ſommeil*, qui a la tête appuyée ſur des pavots. Tibule lui donne des aîles: un autre poëte lui fait embraſſer la tête d'un lion qui eſt couché. Los Lacédémoniens, au rapport de Pauſanias, joignoient enſemble dans leurs temples la repréſentation du *Sommeil* & celle de la Mort. Lorſqu'on invoquoit le *Sommeil* pour les morts, il s'agiſſoit alors du *ſommeil* éternel, qui étoit la mort. (*D. J.*)

SOMMELIER, ſ. m. (*Gram.*) officier de grande maiſon, qui a le ſoin des vins & des liqueurs. Il y a un pareil ſurveillant dans les maiſons religieuſes.

SOMMELLERIE, ſ. f. (*Architect.*) lieu au rez-de-chauſſée d'une grande maiſon, & près de l'office, où l'on garde le vin de la cave, & qui a ordinairement communication avec la cave par une deſcente particuliere. (*D. J.*)

SOMMER, v. act. (*Arithmétique.*) c'eſt ajouter, joindre pluſieurs ſommes ou nombres, pour connoître à combien ils peuvent monter enſemble; il y a plus de ſureté à *ſommer* avec la plume, qu'avec le jeton. *Irſon*. *Voyez* Somme. (*D. J.*)

Sommer, ſ. m. meſure dont on ſe ſert en Eſpagne. Le *ſommer* fait quatre quarteaux; il faut huit *ſommers* pour l'arobe, & deux cens quarante *ſommers* pour la botte. *Voyez* Arobe & Botte. *Id. ibid.*

SOMMEREN, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-bas, dans la mairie de Bois-le-duc, au quartier de Pelland. Quoique la guerre y ait cauſé de grands ravages, on compte encore dans ce bourg environ huit cens maiſons de payſans, outre celles des boutiquiers, des artiſans, & d'autres particuliers. Il y a un tribunal de ſept échevins, & une égliſe proteſtante. (*D. J.*)

SOMMERSET-SHIRE, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre au couchant, dans le diocèſe de Bath & de Wells, avec titre de duché. Elle eſt bornée au nord par le duché de Gloceſter, au nord-oueſt par la baie de la Saverne, à l'orient par le comté de Wilt, au ſud-eſt par le comté de Dorſet, & au ſud-oueſt par Devonshire.

Elle a 55 milles de long, 40 de large, & 204 de circuit. On y compte 42 quartiers, 35 villes ou bourgs à marchés, & 385 égliſes paroiſſiales. Elle eſt abondamment arroſée de rivieres qui la rendent fertile en grains & en fruits, & riche en prairies, en pâturages & en troupeaux.

On y trouve pluſieurs mines d'excellens charbons de

de terre, & des fontaines médicinales qui ſont renommées; Briſtol eſt la capitale de cette province. Le plomb qui ſe tire des montagnes de Mendip, eſt un des meilleurs du royaume, & il s'en fait un grand commerce.

Les anciens habitans de ce pays portoient le nom de *Belges*, & poſſédoient outre cette province, celles de Wight & de Southampton. Pluſieurs ſeigneurs y ont leurs terres, & de belles maiſons de campagne; mais ce qui fait ſur-tout la gloire de cette belle province, ce ſont les illuſtres gens de lettres qu'elle a produits: il faut nommer ici les principaux.

Beckington (Thomas), eſt le premier dans cette province qui ſe ſoit diſtingué dans les lettres. Il fit ſes études à Oxford, dans le college neuf dont il étoit membre en 1408, & dont il fut dans la ſuite le bienfaiteur. Il devint évêque de Bath & Wells, & favoriſa ſi généreuſement les ſciences, qu'il en a été regardé comme le plus grand protecteur dans ſon ſiecle. Il publia un ouvrage latin: *de jure regum anglorum ad regnum Franciæ*. On diſputoit alors fort vivement ſur cette matiere, & Beckington tâcha de prouver dans ſon livre, la nullité de la loi ſalique, & le droit héréditaire des rois d'Angleterre à la couronne de France. Il mourut en 1464.

Bond (Jean), ſe montra un critique utile pour la jeuneſſe, par ſes notes ſur Perſe & ſur Horace, qui ſont tojours fort eſtimées à cauſe de leur briéveté; on y remarque pourtant des obmiſſions conſidérables, particulierement touchant les points hiſtoriques & philologiques, qui ſont abſolument néceſſaires pour l'intelligence des auteurs. Bond mourut recteur de l'école publique de Taunton en 1612, âgé de 62 ans.

Bennet (Chriſtophle), né en 1614, s'attacha à la Médecine, & ſe rendit fameux dans ſa pratique & par ſes écrits. Son ouvrage intitulé: *theatri tabidorum veſtibulum, &c.* Londres 1654 *in*-8°. eſt un ouvrage admirable. L'auteur mourut en 1655, âgé de 41 ans, de la maladie même ſur laquelle il a fait un chef-d'œuvre.

Charlton (Gautier), autre médecin célebre, naquit en 1619; après avoir long-tems pratiqué à Londres, ſe retira en 1691 dans l'île de Jerſey où il mourut fort âgé. Il a publié un grand nombre d'ouvrages. Les principaux ſont: 1°. *Œconomia animalis*. Londres 1658, Amſterdam 1659, Leyde 1678, la Haye 1681 *in*-12. 2°. *Exercitationes phyſico-anatomicæ, de Œconomia animali*, Londres 1659 *in*-8°. réimprimées depuis pluſieurs fois au-delà la mer: 3°. les *Femmes épheſiennes & ſimmériennes*, ou deux exemples remarquables de la puiſſance de l'amour, & de la force de l'eſprit, Londres 1653 *in*-8°. 4°. *Exercitationes pathologicæ*, Londres 1660 *in*-4°. 5°. *Onomaſticon zoicon, &c.* Londres 1668 & 1671 *in*-4°. Oxon 1677 *in-fol.* 6°. *De ſcorbuto liber ſingularis, cui acceſſit epiphonema in medicaſtros*, London 1671 *in* 8°. Leyde 1672 *in*-12. 7°. *Leçons anatomiques ſur le mouvement du ſang, & la ſtructure du cœur*, Londres 1683 *in*-4°. 8°. *Inquiſitio de cauſis catameniorum, & uteri rhumatiſmo*, London 1685. *in*-8°. 9°. *La vie de Marcellus*, traduite de Plutarque en anglois, Londres 1684 *in*-8°. 10°. *Diſcours ſur les défauts du vin, & ſur les manieres d'y remédier*, London 1668, 1675 & 1692 *in*-8°.

Ajoutons ſon livre intitulé, *Chorea gigantum*, ou la plus fameuſe antiquité de la Grande Bretagne, vulgairement appellée *Stone-hinge*, qui ſe trouve dans la plaine de Saliſbury, rendue aux Danois; Londres 1663, en neuf feuilles *in*-4°.

Inigo (Jones), inſpecteur-général des bâtimens de Jacques I. de la reine Anne, du prince Henri, & de Chrétien IV. roi de Danemarck, & enſuite du roi Charles I. compoſa en 1620, par ordre de Jacques I. un ouvrage, où il prétend que *Stone-hinge* ſont les reſtes d'un temple bâti par les Romains, pendant leur ſéjour dans la Grande Bretagne, & dédié à Cœlus dont les anciens dérivoient l'origine de toutes choſes. Ayant laiſſé cet ouvrage imparfait, lorſqu'il mourut en 1652, il tomba entre les mains de M. Jean Webb de Burleigh dans le comté de *Sommerſet*, qui y mit la derniere main & le publia ſous ce titre: *La plus notable antiquité de la Grande Bretagne, vulgairement appellée* Stone-hinge, *dans la plaine de Saliſbury, rétablie*; Lond. 1655, en quinze feuilles *in-fol.*

Charlton, peu content de ce livre, l'envoya à Olaüs Wormius, fameux antiquaire danois. Ce ſavant lui écrivit pluſieurs lettres ſur cette matiere, & ce ſont ces lettres, avec les ouvrages de quelques autres écrivains danois, qui ont ſervi de fonds à Charlton pour compoſer ſon traité ſur ce ſujet. Cet ouvrage, dit M. Wood, quoique peu favorablement reçu de pluſieurs perſonnes lorſqu'il parut, n'a pas laiſſé d'être fort eſtimé de nos plus célebres antiquaires, & ſur-tout du chevalier Guillaume Dugdale, qui croyoit que le docteur Charlton avoit rencontré juſte dans ſa *Chorea gigantum*. Cependant M. Webb entreprit la défenſe du traité d'Inigo Jones, par un livre intitulé: *Défenſe de* Stone-hinge *rétabli*, où l'on examine les ordres & les regles de l'architecture des Romains, *&c.* Lond. 1665 *in-fol.*

Baker (Thomas), né en 1625, & mort en 1690, a mis au jour à Londres 1684 *in*-4°. en latin & en anglois, un ouvrage intitulé la *Clé de la Géométrie*, dont on trouve un extrait dans les *Tranſ. phil. du* 20 *Mars* $168\frac{3}{4}$ *n*°. 154.

Godwin (Thomas), enſeigna avec réputation à Abingdon, & mourut en 1643 à 55 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin, remplis d'érudition; les plus eſtimés ſont: 1°. *Romanæ hiſtoriæ anthologia*, Oxford 1613 *in*-4°. 1623, & Londres 1658: 2°. *Synopſis antiquitatum hebraicarum, libri tres*, Oxford 1616 *in*-4°. 3°. *Moſes & Aaron*, ou les *Uſages civils & eccléſiaſtiques des Hébreux*, Londres 1625 *in*-4° la ſeptieme édition eſt auſſi de Londres en 1655 *in*-4°. Cet ouvrage a été traduit en latin, & publié à Utrecht en 1690 *in*-4° avec des remarques de Jean-Henri Reyzius: on y a ajouté deux diſſertations de Witſius; l'une ſur la théocratie des Iſraélites, & l'autre ſur les Réchabites.

Cudworth (Rodolphe), naquit en 1617, & cultiva de bonne heure toutes les parties de la Théologie, des Belles-lettres & de la Philoſophie. En 1647 il prononça un ſermon en préſence de la chambre des communes, dans lequel il la ſollicite de contribuer à faire fleurir l'érudition. „ Je ne parle pas ſeulement, „ dit-il, de celle qui eſt propre pour la chaire, vous „ y veillez ſuffiſamment; mais je parle de l'*érudition* „ qui eſt d'un uſage moins ordinaire, priſe dans ſes „ différentes branches, leſquelles toutes réunies, ne „ laiſſent pas d'être utiles à la religion & à la ſo- „ ciété. C'eſt une choſe digne de vous, meſſieurs, „ en qualité de perſonnes publiques, d'encourager le „ ſavoir, qui ne peut que réflechir ſur vos perſonnes, „ & vous couvrir d'honneur & de gloire „.

En 1654 il fut nommé principal du college de Chriſt à Cambridge, poſte dans lequel il paſſa le reſte de ſes jours, & mourut en 1688, âgé de 71 ans.

Cudworth réuniſſoit de grandes connoiſſances; il étoit très-verſé dans la Théologie, dans les langues ſavantes & dans les antiquités. Il prouva par ſes ouvrages qu'il n'étoit pas moins philoſophe ſubtil, que profond métaphyſicien. Il fit choix de la philoſophie méchanique & corpuſculaire; & dans la métaphyſique, il adopta les idées & les opinions de Platon.

Il publia en 1678 ſon ſyſtême intellectuel de l'univers, *in-fol.* Il combat dans cet ouvrage l'Athéiſme (qui eſt la néceſſité de Démocrite), dont il réfute les raiſons & la philoſophie. Thomas Wiſe a publié en 1706, un abrégé fort eſtimé de ce bel ouvrage, en deux volumes *in*-4°. & cet abrégé étoit néceſſaire, parce que le livre du docteur Cudworth eſt un ſi vaſte recueil de raiſons & d'érudition, que le fil du diſcours eſt perpétuellement interrompu par des citations grecques & latines. M. le Clerc avoit cependant deſiré que quelque ſavant entreprît de traduire en latin le grand ouvrage de Cudworth; ce projet a été finalement exécuté en 1733, par le docteur Moſheim, & ſa traduction a paru à Iene en 2 vol. *in-fol.* avec des notes & des diſſertations.

Cudworth a laiſſé pluſieurs ouvrages manuſcrits, entr'autres 1°. un *Traité du bien & du mal moral*, contenant près de mille pages: 2°. un *Traité* qui n'eſt pas moins conſidérable *ſur la liberté & ſur la néceſſité*: 3°. un *Commentaire ſur la prophétie de Daniel touchant les ſeptante ſemaines*, en 2 volumes *in-fol.* 4°. un *Traité ſur l'éternité & l'immutabilité du juſte & de l'injuſte*; ce traité a été publié en anglois à Londres en 1731 *in*-8°. avec une préface du docteur Chandler, évêque de Durham: 5°. un *Traité de l'immortalité de l'ame*, en un vol. *in*-8°. 6°. un *Traité de l'érudition des Hébreux, &c.*

Il laiſſa une fille nommée *Damaris*, qui fut intimement liée avec M. *Locke*, dont il eſt tems de parler.

En effet, la province de *Sommerſet* doit ſur-tout ſe vanter d'avoir produit ce grand homme. Il naquit à Whrington, à 7 ou 8 milles de Briſtol, en 1632. A-

près

près avoir commencé à étudier ſérieuſement, il s'attacha à la Médecine; & quoiqu'il ne l'ait jamais pratiquée, il l'entendoit à fond au jugement de Sydenham. Le lord Ashley, depuis comte de Shaftesbury, qui reconnoiſſoit devoir la vie à un des conſeils de Locke, diſoit cependant que ſa ſcience médicinale étoit la moindre partie de ſes talens. Il avoit pour lui la plus grande eſtime, le combla de bienfaits, & le mit en liaiſon avec le duc de Buckingham, le lord Halifax, & autres ſeigneurs de ſes amis, pleins d'eſprit & de ſavoir, & qui tous étoient charmés de la converſation de Locke.

Un jour trois ou quatre de ces ſeigneurs s'étant donné rendez-vous chez le lord Ashley, pour s'entretenir enſemble, s'aviſerent en cauſant de demander des cartes, Locke les regarda jouer pendant quelque tems, & ſe mit à écrire ſur ſes tablettes avec beaucoup d'attention. Un de ces ſeigneurs y ayant pris garde, lui demanda ce qu'il écrivoit, „ Mylord, „ dit-il, je tâche de profiter de mon mieux dans votre compagnie; car ayant attendu avec impatience, l'honneur d'être préſent à une aſſemblée des „ plus ſpirituels hommes du royaume, & ayant eu „ finalement cet avantage, j'ai cru que je ne pouvois „ mieux faire que d'écrire votre converſation; & je „ viens de mettre en ſubſtance le précis de ce qui „ s'eſt dit ici depuis une heure ou deux „. Il ne fut pas beſoin que M. Locke lût beaucoup de ce dialogue, ces illuſtres ſeigneurs en ſentirent le ridicule; & après s'être amuſés pendant quelques momens à le retoucher, & à l'augmenter avec eſprit, ils quitterent le jeu, & entamerent une converſation ſérieuſe, & y employerent le reſte du jour.

Locke éprouva la fortune & les revers du comte Shaftesbury, qui lui avoit donné une commiſſion de cinq cent livres ſterling, qu'on ſupprima. Après la mort du roi Charles II. M. Penn employa ſon crédit auprès du roi Jacques II. pour obtenir le pardon de M. Locke; & la choſe eût réuſſi ſi M. Locke n'avoit répondu, qu'*il n'avoit que faire de pardon, puiſqu'il n'avoit commis aucun crime*.

En 1695 il fut nommé commiſſaire du commerce & des colonies, emploi qui vaut mille livres ſterling de rente; mais il le réſigna quelques années après, à cauſe de l'air de Londres qui étoit contraire à ſa ſanté; & quoique le roi même voulût lui conſerver ce poſte ſans réſidence, M. Locke ſe retira dans la province d'Eſſex, chez le chevalier Marsham ſon ami, avec lequel il paſſa les quinze dernieres années de ſa vie, & mourut en 1704 âgé de 73 ans.

Il fit lui-même ſon épitaphe, dont voici le précis: *Hîc ſitus eſt Joannes* Locke. *Si qualis fuerit rogas, mediocritate ſuâ contentum ſe vixiſſe reſpondet. Litteris eo uſque tantum profecit, ut veritati uni ſe litaret; morum exemplar ſi quæras, in Evangelio habes. Vitiorum utinam nuſquam; mortalitatis certe* (*quod proſit*) *hîc, & ubique*.

Il avoit une grande connoiſſance du monde, & des affaires. Prudent ſans être fin, il gagnoit l'eſtime des hommes par ſa probité, & étoit toujours à couvert d'un faux ami, ou d'un lâche flatteur. Son expérience & ſes mœurs honnêtes, le faiſoient reſpecter de ſes inférieurs, lui attiroient l'eſtime de ſes égaux, l'amitié & la confiance des grands. Quoiqu'il aimât ſur-tout les vérités utiles, & qu'il fût bien-aiſe de s'en entretenir, il ſe prêtoit auſſi dans l'occaſion aux douceurs d'une converſation libre & enjouée. Il ſavoit pluſieurs jolis contes, & les rendoit encore plus agréables, par la maniere fine & aiſée dont il les racontoit. Il avoit acquis beaucoup de lumieres dans les arts, & diſoit que la connoiſſance des arts contenoit plus de véritable philoſophie, que toutes les belles & ſavantes hypothèſes, qui n'ayant aucun rapport à la nature des choſes, ne ſervent qu'à faire perdre du tems à les inventer, ou à les comprendre. Comme il avoit toujours l'utilité en vue dans ſes recherches, il n'eſtimoit les occupations des hommes qu'à proportion du bien qu'elles ſont capables de produire, c'eſt pourquoi, il faiſoit peu de cas des purs grammairiens, & moins encore des diſputeurs de profeſſion.

Ses ouvrages rendent ſon nom immortel. Ils ſont trop connus, pour que j'en donne la liſte; c'eſt aſſez de dire, qu'ils ont été recueillis & imprimés à Londres en 1714, en 3 *vol. in-fol.* & que depuis ce tems-là, on en a fait dans la même ville huit ou dix éditions. Il a ſeul plus approfondi la nature & l'étendue de l'entendement humain, qu'aucun mortel n'avoit fait avant lui. Depuis Platon juſqu'à nos jours, perſonne dans un ſi long intervalle de ſiecles, n'a dévoilé les opérations de notre ame, comme ce grand homme les développe dans ſon livre, où l'on ne trouve que des vérités. Perſonne n'a tracé une méthode de raiſonner plus claire & plus belle; & perſonne n'a mieux réuſſi que lui à rappeller la philoſophie de la barbarie, à l'uſage du monde & des perſonnes polies qui pouvoient avec raiſon la mepriſer, telle qu'elle étoit auparavant.

Je joins à ma liſte des hommes illuſtres de la province de *Sommerſet*, un courtiſan célebre, que la fortune, par un exemple des plus rares, daigna conſtamment favoriſer juſqu'à la fin de ſes jours; je veux parler du lord Pawlet, marquis de Wincheſter, grand tréſorier d'Angleterre, mort dans ce poſte en 1572, âgé de 97 ans. Il laiſſa une poſtérité plus nombreuſe que celle d'Abraham, qui ne comptoit que ſoixante & dix deſcendans, au lieu que le lord Pawlet en vit juſqu'à cent trois. Pendant le cours d'une ſi longue carriere, paſſée ſous des regnes ſi oppoſés tels que ceux d'Henri VIII, d'Edouard VI. de Marie & d'Eliſabeth, il poſſéda toujours leur faveur & leurs bonnes graces. Il échappa à tous les dangers, & s'endormit tranquillement avec ſes peres, comblé d'années, d'honneurs, & de richeſſes. On rapporte qu'ayant été interrogé, comment il avoit fait pour ſe maintenir parmi tant de troubles & de révolutions dans l'état & dans l'égliſe, il répondit, *en étant un ſaule, & non pas un chêne*. Cette réponſe peint à merveille le caractere d'un miniſtre d'état, qui ne chérit que lui, ſe prête à tout, & s'embaraſſe peu du bien public. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SOMMET, ſ. m. (*Géom.*) c'eſt en général le point le plus élevé d'un corps ou d'une figure, comme d'un triangle, d'une pyramide, *&c.* Le *ſommet* d'un angle eſt le point où viennent ſe réunir les deux lignes qui forment cet angle. On dit que deux angles ſont oppoſés au *ſommet*, quand l'un eſt formé par le prolongement de côtés de l'autre. Le *ſommet* d'une figure eſt le *ſommet* & l'angle oppoſé à la baſe. Tel eſt le point *M* (*Planc. géom. fig.* 19.) oppoſé à la baſe *KL*. *Voyez* BASE.

SOMMET *d'une courbe*, eſt proprement l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales & ſemblables également & ſemblablement ſituées par rapport à ſon axe. Ainſi, (*fig.* 26. *ſect. con.*) *A* eſt le *ſommet* de la courbe *MAM*.

Sommet en général eſt le point où une courbe eſt coupée par ſon axe ou ſon diametre. Ainſi une courbe a autant de *ſommets* ſur le même axe ou le même diametre, qu'il y a de points où elle eſt coupée par cet axe ou ce diametre. (*O*)

SOMMET, (*Botan.*) les *ſommets* terminent l'extrémité ſupérieure des étamines, & ſont autant de capſules chargées d'une pouſſiere très-fine qu'elles répandent, lorſque la maturité les fait entre-ouvrir. Cette pouſſiere étant vue par le microſcope, paroît compoſée de petits grains d'une figure uniforme dans chaque eſpece de plante. (*D. J.*)

SOMMET, (*Conchyl.*) en latin *apex, cacumen, vertex*; c'eſt la pointe ou l'extrémité du haut d'une coquille.

SOMMET DE LA TÊTE, *en Anatomie*, eſt la partie la plus haute & moyenne de la tête. *Voyez* TÊTE.

SOMMET, (*Archit.*) c'eſt la pointe de tout corps, comme d'un triangle, d'une pyramide, d'un fronton, d'un pignon, *&c.*

SOMMIER, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) par analogie au ſommet; c'eſt la premiere pierre d'une plate-bande, laquelle porte à plein au ſommet du pié droit, où elle forme le premier lit en joint, & l'appui de la butée des claveaux pour les tenir ſuſpendus ſur le vuide de la baie, d'où ils ne peuvent s'échapper qu'en écartant les *ſommiers* ou couſſinets. La coupe ou inclinaiſon de leur lit enjoint ſur l'horiſon, eſt ordinairement de 60 degrés; parce qu'on a coutume de la tirer du ſommet d'un triangle équilatéral.

SOMMIER, (*Finance.*) gros regiſtre où le commis des aydes, les receveurs des tailles, & autres commis des bureaux des fermes du roi, écrivent les ſommes à quoi montent les droits qu'ils reçoivent journellement. Quelques marchands, négocians, & banquiers, donnent auſſi le nom de *ſommiers*, à celui de leurs regiſtres, qu'on appelle *le grand livre*. *Dictionnaire du Commerce*. (*D. J.*)

SOMMIER, (*Commerce.*) ſe dit des bêtes de ſomme

dont

dont les voituriers & meſſagers ſe ſervent pour le tranſport des marchandiſes. Le meſſager de Lyon a dix *ſommiers*, c'eſt-à-dire, dix chevaux de charge. *Dictionnaire de Commerce*.

SOMMIER, (*commerce de bois.*) piece de bois ordinairement de brin qui tient le milieu pour la groſſeur, entre la poutre & la ſolive. *Trévoux*. (*D. J.*)

SOMMIERS. (*Braſſ.*) ce ſont les pieces de bois ſur leſquelles ſont placées les cuves, les bacs, & les tringles de la touraille.

SOMMIER, (*Coffretier-Malletier.*) autrement dit *coffre de charge*, grand coffre fait pour être porté à la guerre ou en voyage ſur des mulets ou des chevaux. *Trévoux*. (*D. J.*)

SOMMIER, (*Piece d'une preſſe d'Imprimerie.*) eſt un morceau de bois a-peu-près quarré, de deux piés de long, ſur deux piés de diametre, & dont chacune des extrémités ſe termine par deux tenons: il y a à une preſſe deux ſortes de *ſommiers*, ſavoir celui d'en-haut & celui d'en-bas.

Le *ſommier* d'en-haut (*voyez les Planches & les fig. d'Imprimerie*), eſt celui où eſt enchâſſé l'écrou de la vis de la preſſe; & ſur celui d'en-bas, eſt poſé le berceau dans lequel roule, va & vient tout le train de la preſſe: ils ſont poſés l'un & l'autre entre les deux jumelles, & maintenus au moyen de leurs doubles tenons qui entrent dans les doubles mortaiſes faites au-dedans des jumelles. *Voyez auſſi les explications des Planches*.

SOMMIER *de clavecin*, (*Lutherie.*) eſt la piece de bois dans laquelle entrent les fiches qui ſervent à tendre les cordes de cet inſtrument. C'eſt une forte piece de hêtre ou autre à-peu-près de même qualité, aſſemblée dans les côtés du clavecin par des tenons en queue d'hironde. Sur le *ſommier* ſont collés deux chevalets 1, 2, *FF*; le premier porte les cordes de la petite octave, leſquelles vont s'attacher aux fiches du rang 2 3, qui doivent paſſer entre les cordes de l'uniſſon, qui ſont les deux grandes cordes à l'uniſſon du claveſſin. Ces deux rangs de cordes qui paſſent ſur le grand chevalet *EF*, vont s'attacher aux chevilles des deux rangs 4 5, 6 7. Chacun de ces rangs a autant de chevilles qu'il y a de touches au clavier; les chevilles ſont rangées ſur deux lignes près l'une de l'autre en cette ſorte: celles du rang inférieur ſont celles du rang antérieur du claveſſin, & répondent aux touches diatoniques, & celles du rang ſupérieur ou poſtérieur du claveſſin, répondent aux touches cromatiques ou aux feintes en cette maniere,

SOMMIER *de poſitif*, repréſenté *Planche d'Orgue*, *fig.* 12. ne differe de celui du grand orgue qu'en ce que la laie *EF* eſt en-deſſus, & que les ſoupapes *n* s'ouvrent en pouſſant par le petit bâton *on* qui traverſe une bourſette. *Voyez* BOURSETTE. Ce petit bâton eſt pouſſé en en-haut par la *baſcule* du *poſitif*, voyez *à ce mot*; le derriere de la laie eſt aſſemblé par une languette dans une rainure faite à la table du *ſommier* du côté de la queue des ſoupapes, qui ſont de même que celles du *ſommier* de grand orgue, *voyez* SOMMIER *de grand orgue*; le deſſus *EF* de la laie eſt aſſemblé d'un côté à rainure & languette avec le derriere de la laie, & par-devant à tenons & mortaiſes avec trois morceaux de bois aſſemblés de même avec le chaſſis. Ces morceaux de bois, le chaſſis du *ſommier* & le deſſus de la laie qui forment deux cadres, ſont entaillés en drageoir à mi-bois, pour recevoir deux devans de laie *AE*: à la partie oppoſée au-deſſus *EF* de la laie, & en-deſſous du *ſommier* eſt une planche *r S* collée & clouée ſur les barres du chaſſis. C'eſt par des trous faits à cette planche que paſſent les petits bâtons *o n* qui levent les ſoupapes; ces trous ſont fermés par des bourſettes qui laiſſent mouvoir les petits bâtons, & retiennent l'air ou le vent renfermé dans la laie. *Voy.* BOURSETTE. Le côté *S* de cette planche porte ſur la moitié des morceaux *x*, décrits au *mot* SOMMIER *grand orgue*, ſur l'autre moitié deſquels la peau de mouton, qui ferme le deſſous des gravures, eſt auſſi collée. Les jeux que l'on met dans le poſitif ſont les mêmes que ceux du grand orgue, avec cette différence, qu'ils ſont de plus menue taille s'ils ſonnent l'uniſſon des premiers; ou des deſſus s'ils ſont plus courts. *Voyez* JEUX.

SOMMIER *de grand orgue*, & en général tout *ſommier* d'orgue eſt la partie de l'orgue ſur laquelle les tuyaux ſont rangés, & qui leur diſtribue le vent.

Un *ſommier* eſt compoſé de pluſieurs parties. Pour faire un *ſommier*, il faut prendre du bois d'Hollande, ou de Vauge (le plus ſec eſt le meilleur), le refendre & le corroyer, c'eſt-à-dire le blanchir avec le rabot. On le laiſſe enſuite trois ſemaines ou un mois dans quelque endroit; comme, par exemple, un grenier expoſé aux variétés de la température de l'air, pour lui laiſſer faire ſon effet.

Après que le bois eſt parvenu à ſon état de repos, on le dreſſe bien de tous côtés, & on en fait un chaſſis, *AB*, *CD*, *fig.* 2. *Orgue*, dont les côtés *AC*, *BD*, s'appellent la *largeur* ou la *profondeur du chaſſis*, & les côtés *AB*, *CD* la *longueur du même chaſſis*; ces derniers côtés ſont entaillés à leur partie intérieure, comme *H F*; les entailles auſſi-bien par les denticules *k* qui les ſéparent ſuivent le diapaſon. *Voyez* DIAPASON. Après que les deux longs côtés du chaſſis, qui eſt aſſemblé à queue d'hironde, ou à tenons & mortaiſes, ſont entaillés, on fait des barres *GH*, *FE*, auſſi longues que la largeur du chaſſis, & d'un équarriſſage égal à celui de l'entaille qu'elles doivent remplir exactement pour faire tenir ces barres dans leurs entailles; on les colle & on les cloue avec des clous d'épingles; les barres & les intervalles qu'elles laiſſent entr'elles, qui s'appellent *gravures*, doivent ſuivre le diapaſon; les entailles, comme on a dit, ont la même largeur que les barres qui doivent les remplir exactement, & les denticules la même largeur que les gravures auxquelles elles correſpondent.

Après que le chaſſis & les barres ſont aſſemblés, on dreſſe le deſſus & le deſſous, & on applique ſur le deſſus une table *abcd fig.* 3. *Orgue*. Cette table eſt auſſi faite de bois d'Hollande, que l'on colle & l'on cloue ſur le chaſſis & les barres. Lorſque la table eſt collée & ſéchée, on retourne le *ſommier*, enſorte que les gravures ſoient en-deſſus, & l'on verſe dedans un plein chaudron de colle, pour enduire & fermer tous les joints & pores des bois; on réitere juſqu'à trois fois la même opération, obſervant que pour le premier enduit la colle ſoit très-claire, pour le ſecond un peu plus forte, pour le troiſieme aſſez épaiſſe.

Lorſque les enduits de colle-forte ſont ſéchés, on ajuſte des morceaux de bois *x x*, *fig.* 2. épais ſeulement d'une ligne & demie ou deux entre les barres *HG*, *EF*, du *ſommier*: ces morceaux de bois qui ſent à l'affleurement des barres, doivent être éloignés de la barre de devant du chaſſis d'une diſtance *Hx*, *Fx*, *Bx*, moins grande de quatre lignes que les ſoupapes n'ont de longueur.

Après que ces morceaux de bois ſont collés, on colle des bandes de vélin (*voyez* VÉLIN) ſur la partie du chaſſis *ABxx*, *fig.* 2. *Orgue*. Ces bandes de vélin couvrent la barre antérieure *AB*, les parties *Hx*, *Fx*, *Bx*, des traverſes *HG*, *FE*, & les épaulemens *xx*, qui bornent le plan des ſoupapes. Lorſque les bandes de vélin ſont collées & ſéchées, on colle de la peau de mouton ſur toute l'étendue *xx DC*; ce qui acheve avec le parchemin des ſoupapes de couvrir tout le deſſous du *ſommier*. Pour faire étendre la peau & rechauffer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau bouillante, que l'on exprime avant de l'appliquer ſur la peau; ce qui donne le moyen de la pouvoir étendre à ſon gré, *voyez* la *fig.* 4. *NL MK*.

Pour faire les ſoupapes, on prend du bois d'Hollande très-ſec, on le dreſſe & on le dégauchit de tous côtés; les ſoupapes doivent avoir de longueur quatre lignes de plus que l'ouverture *kx*, *fig.* 2. & auſſi quatre lignes de plus de largeur que la gravure

ſur

ſur laquelle elle doit être appliquée; on abat enſuite les faces latérales en talud ou en glacis, enſorte que les deux longues faces latérales *DC*, *fig.* 8. & ſon oppoſée ne ſoient éloignées que d'une ligne ou une ligne & demie du trait de ſcie *ao* de la ſoupape; on donne à la face *EoD* une inclinaiſon ſemblable, & à ſon oppoſé qui eſt la queue, celle de quarante-cinq *d*; enſuite on met des anneaux de fil-de-fer ſur la partie de devant. Ces anneaux doivent être placés à l'extrémité antérieure *o* du trait de ſcie *oa*, voyez *f*, *fig.* 9. & la ſoupape eſt achevée; on colle enſuite deſſous un morceau de peau de mouton *A*, *fig*, 8. par le côté glabre, enſorte que le côté du duvet ſoit tourné audehors; ce morceau de peau doit être d'un pouce ou un & demi plus long que la ſoupape, & excéder de cette quantité du côté de la queue; ces morceaux de peau que l'on colle ſur les pieces *xx* de la *fig.* 2. ſervent de charniere aux ſoupapes, ſur la queue ou face poſtérieure deſquelles on colle un morceau de la même peau, qui couvre cette face & la charniere *CB*, *fig.* 8. Ce morceau empêche que la ſoupape ne ſe décolle de la peau qui couvre toute la face inférieure. Avant d'appliquer les ſoupapes ſur les places qui leur conviennent, on perce & découpe avec un couteau le vélin qui ferme les gravures en ces endroits, ainſi qu'on peut voir aux ouvertures *aaaa* & de la *fig.* 4. Après que les ſoupapes ſont ainſi collées, comme on peut voir en *bbb*, on met à chacun de leur côté une pointe de laiton ou de fil-de-fer *ccc* vers la partie antérieure: ces pointes ſervent à guider la ſoupape dans ſes mouvemens, enſorte qu'elle retombe toujours ſur l'ouverture *a* de la gravure.

Lorſque les ſoupapes ſont faites & montées ſur le *ſommier*, on fait la boîte *FE*, *fig.* 4. 6. 7. 9. 10. appellée *laie*, qui les enferme, laquelle n'a que trois côtés: le côté *F*, *fig.* 6. & 9. eſt une planche de bois de chaîne de trois ou quatre pouces de large, & auſſi long que le *ſommier*. Cette barre eſt appliquée & collée ſur les pieces *x*, ſur une partie deſquelles les peaux des ſoupapes ſont auſſi collées. Le côté *F*, oppoſé à cette barre, s'appelle *devant de laie*: il eſt compoſé de deux planches entaillées à mi-bois dans tout leur circuit. Cette entaille du drageoir eſt faite avec un guillaume, auſſi bien que celui du chaſſis qui reçoit ces deux devants de laie, *voyez* la *fig.* 6. qui eſt le profil, & les *fig.* 7. & 10. les devants de la laie ſont revêtues de peau collée par ſon côté glabre ſur toute la ſurface qui regarde l'intérieur de la laie pour la fermer exactement; chaque piece du devant a deux anneaux *GG*, *fig.* 7. 10. 14. qui ſervent à la pouvoir retirer, quand on veut rétablir quelque ſoupape, Les devans de la laie ſont retenus dans leur cadre par des tourniquets de fer *pp*, *fig* 7. le deſſous de la laie, qui eſt le côté oppoſé aux ſoupapes, eſt aſſemblé à rainure & languettes, avec le fond *E* de la laie, & à tenons & à mortaiſes, avec les trois morceaux de bois *EFE*, qui forment avec le *ſommier* les deux cadres entaillés en drageoir dans tout leur partour, qui reçoivent les deux devants de la laie. A la partie intérieure du deſſous de la laie eſt collée une barre de bois *m*, *fig* 6. auſſi longue que l'intérieur de la laie: cette barre eſt traverſée par des traits de ſcie *mm*, *fig.* 7. paralleles & directement placés vis-à-vis ceux des ſoupapes qui doivent les regarder; ces traits de ſcie, tant ceux des ſoupapes que de la barre de bois *m*, qu'on appelle *guide*, ſervent à loger un reſſort *fge*, *fig.* 6. & 9. Ces reſſorts qui ſont de laiton le plus élaſtique que l'on puiſſe trouver, ont la forme d'un U d'Hollande majuſcule: les deux extrémités de ces reſſorts font le crochet vers la partie extérieure; ces crochets entrent dans des trous *fe* percés, l'un dans le trait de ſcie de la ſoupape, & l'autre vis-à-vis dans le trait de ſcie du guide. Ces reſſorts auxquels le guide ſert de point d'appui ſervent à renvoyer la ſoupape vers le *ſommier*, & à l'y tenir appliquée; entre le guide *m* & le devant de la laie, il doit y avoir des trous *de*; ces trous ſervent à paſſer les bourſettes *de*, qui communiquent aux ſoupapes par le moyen des *S*, *ef*, qui tiennent par une de leurs extrémités aux anneaux *f* des ſoupapes, & par l'autre aux anneaux ſupérieurs *e* des bourſettes. *Voyez* Bourſette. Les ſoupapes ſont tirées par les touches du clavier par le moyen des targettes qui vont des bourſettes à l'abrégé, & de celles qui vont de l'abrégé aux touches du clavier. *Voyez* Abrégé. Un des bouts de la laie eſt bouché, & l'autre bout a une ouverture quarrée *ED*, *fig.* 14. entaillé en drageoir, comme les cadres qui reçoivent les devants de la laie: cette ouverture ſert à recevoir le porte-vent qui vient des ſoufflets. *Voyez* Soufflets & Porte-vent de bois.

Le deſſus de la table du *ſommier* eſt garni d'autant de tringles *HH*, *fig.* 7. & une de plus qu'il doit y avoir de jeux ſur le *ſommier*. Ces tringles qui ſont de feuillet ſont collées & clouées ſur la table, & doivent croiſer les gravures; on les appelle *regiſtres dormans*, à cauſe des regiſtres qui ſont placées entr'eux. *Voyez* Registres dormans. Les regiſtres, ainſi nommés de *regere*, *rego*, gouverner, parce qu'en effet ils gourvernent le vent qui anime l'orgue, ſont des regles *MN*, *fig.* 10. & 11. de bois de feuillet très-ſec: ces regles doivent occuper toute la largeur que laiſſent entr'eux les regiſtres dormans, entre deux deſquels elles doivent couler facilement; on colle ſous le regiſtre de la peau de mouton par le côté glabre: le duvet doit être tourné du côté de la table du *ſommier*, ſur laquelle le regiſtre doit poſer. Les facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau ſous les regiſtres, mais ils dreſſent ſi bien la table du *ſommier* & le regiſtre, que l'air ne ſauroit trouver entre deux aucun paſſage; cependant la méthode de les garnir de peau eſt préférable, car pour peu que le bois travaille ou gauchiſſe, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit un cornement inſupportable.

Après que les regiſtres ſont placés ſur le *ſommier* entre les tringles *HH*, appellés *regiſtres dormans*, on les égaliſe à la hauteur de ces tringles, & on met des épaulemens: les épaulemens *NO*, *MO* ſont des morceaux de bois auſſi larges que le regiſtre que l'on colle ſur ſes extrémités, qui doivent excéder la longueur du *ſommier* d'un demi-pié de chaque côté: les épaulemens doivent laiſſer entr'eux une longueur *oo*, *fig.* 11. égale à toute la longueur *AB* du *ſommier*, & à la moitié de la diſtance qui ſe trouve entre le milieu d'une gravure & le milieu de celle qui eſt à côté. Par-deſſus les regiſtres & leurs guides, les regiſtres dormans, on met une table *abcd*, *fig.* 9. & 10. de bois d'Hollande ou de Vauge, qu'on appelle *chape*; les chapes qui ſont épaiſſes au-moins d'un pouce, ſervent à recevoir les tuyaux par leurs piés qui entrent dans des cavités hémiſphériques. *Voyez* Pié *de tuyau d'orgue*. Pour trouver ſur la chape, qui doit être arrêtée ſur le *ſommier* par les quatre coins avec des chevilles, les places des tuyaux, il faut tracer des lignes *ux*, *fig.* 10. ces lignes doivent répondre ſur le milieu des gravures & des lignes *zy*, qui doivent répondre ſur le milieu des regiſtres. Pour tracer les premieres, il faut, avant d'avoir collé la table du *ſommier* ſur les barres, avoir tracé ſur les longs côtés du chaſſis les points *ſt*, qui répondent à la gravure, diviſer enſuite l'eſpace *ſt* en deux parties égales au point *r*, mener avec l'équerre des menuiſiers la ligne droite *ru* perpendiculaire au plan de la chape, faire la même opération à l'autre extrémité *x*, & à toutes les gravures, tirer enſuite les lignes *ux*, *ux*, qui répondront ſur le milieu des gravures. Pour tracer les autres lignes *zy*, il faut prolonger ſur les côtés de la chape les têtes des regiſtres dormans, & diviſer l'eſpace qu'elles laiſſeront entr'elles en deux parties égales, mener par les points de diviſion les lignes *zy*, *zy*, qui répondront directement ſur le milieu des regiſtres: les interſections des lignes *ux*, *zy*, ſont les endroits où il faut percer avec un vilbrequin les trous, leſquels ſe rencontreront perpendiculairement ſur les gravures dans leſquelles ils doivent déboucher: la chape, le regiſtre & la table du *ſommier* doivent tous trois être percés. Il faut obſerver qu'un des épaulemens doit porter contre la table du *ſommier*, l'autre épaulement qui eſt celui où la baſcule du mouvement prend, *voyez* Mouvement, doit en être éloigné de l'autre côté de la moitié de l'intervalle *uu* ou *xx*, que nous avons dit être l'excès de la longueur *oo* du regiſtre, *fig.* 11. ſur celle de la table du *ſommier*. Après avoir percé les trous, on les agrandit, & on les brûle avec des fers chauds pour les approprier; les trous des baſſes qui doivent avoir une certaine grandeur, ſe font quarrés par-deſſous les chapes, & on les équarrit juſqu'à la moitié de l'épaiſſeur de la chape; dans l'autre moitié de la chape, on les arrondit pour recevoir le pié des tuyaux. Ceux des regiſtres & de la table ſont quarrés dans toute l'épaiſſeur de ces pieces; on fait ces trous des baſſes avec un ciſeau de menuiſier, c'eſt même à cauſe qu'on les fait avec un ciſeau qu'ils ſont quarrés; leur figure au reſte eſt aſſez indifférente; on

les fait avec un ciſeau, à cauſe de l'inconvénient qu'il y auroit de les brûler avec un fer chaud aſſez gros pour les creuſer, la chaleur conſidérable d'un gros morceau de fer étant capable de faire éclater le bois. Un regiſtre eſt ouvert lorſque ſes trous répondent vis-à-vis ceux de la table du *ſommier* & ceux de la chape, ce qui établit la communication de ces derniers à la gravure. *Voyez DD*, *fig.* 12. *Orgue*. Il eſt fermé lorſque le regiſtre eſt enfoncé, enſorte que les intervalles de ſes trous *abcdef*, *fig.* 11. répondent entre les trous correſpondans de la table & de la chape. *Voyez ec*, *fig.* 12; ce qui empêche la communication du vent de la gravure aux trous de la chape. Quant à l'arrangement des jeux, il faut ſavoir qu'un jeu eſt poſé ſur un ſeul regiſtre, ſelon la largeur du *ſommier*: le premier jeu que l'on poſe eſt ſur le devant du *ſommier*, qui eſt le côté de la laie marqué I, *fig.* 9. on met la montre de 16 piés enſuite ſur le regiſtre marqué II, le bourdon de 16 ou 8 piés bouché ſonnant le 16. Pour entendre ce que c'eſt qu'un 16 piés, un 8 piés bouché ſonnant le 16, *voyez l'article* Jeux, & leurs articles particuliers, enſuite le grand cornet, & ſelon l'ordre de la table ſuivante.

Arrangément des jeux ſur le ſommier.

N°. *des regiſtres, fig.* 9.	*Noms des jeux.*
I.	Montre de 16 piés.
II.	Bourdon 16 ou 8 piés bouché.
III.	Grand cornet.
IV.	Bourdon de 8 ou 4 piés bouché.
V.	Huit piés ouverts ou huit piés en réſonance.
VI.	Preſtant.
VII.	Flûte.
VIII.	Double tierce.
IX.	Nazard.
X.	Doublette.
XI.	Quarte de nazard.
XII.	Tierce.
XIII.	Double trompette.
XIV.	Trompette.
XV.	Cromorne.
XVI.	Clairon.
XVII.	Voix humaine.

Le premier regiſtre O eſt celui du côté de la laie.

Pour éviter la confuſion parmi tant de jeux, on fait le *ſommier* du grand orgue en deux parties, & on place les baſſes aux côtés extérieurs de chaque partie vers les baſcules des mouvemens, enſorte que les plus grands tuyaux ſont vers les côtés de l'orgue, & les petits au-deſſus dans le milieu où l'on fait un pont ſur lequel on poſe les *ſommiers* de cornet & de la trompette du récit, & quelquefois auſſi les chapes de la *fourniture* & de la *cimballe*, lorſqu'on ne les met pas ſur le *ſommier*. *Voyez l'article* de ces jeux.

Pour faire tenir tous ces jeux debout ſur les chapes des *ſommiers* dans les trous deſquels ils ne font que poſer, on met des faux *ſommiers abcd*, *fig.* 14, qui ſont des planches de feuillet d'Hollande que l'on perce avec les tarieres pointues des charrons d'autant de trous *ee* qu'il y en a à la chape du *ſommier*: ces trous qui doivent être aſſez grands pour que le tuyau *HK* puiſſe y entrer, doivent avoir leur centre perpendiculairement au-deſſus de celui des trous de la chape, vis-à-vis deſquels ils ſe rencontrent. Pour trouver la place du centre de ces trous, on trace ſur le faux *ſommier* les mêmes lignes *uxzy* qu'on a tracées ſur la chape; & aux interſections de ces lignes on perce des trous avec un vilebrequin que l'on accroît avec un autre dont la meche eſt plus groſſe, & avec les tarieres pointues, juſqu'à ce que les tuyaux puiſſent y entrer; après on place le faux *ſommier* ſur le *ſommier* à environ un demi-pié de diſtance; on le fait tenir par quatre piliers fixés aux quatre coins avec des vis; on place enſuite les piés des tuyaux dans les trous du faux *ſommier*, & on les fait entrer dans les trous des chapes, comme les tuyaux *HK*. On doit remarquer que la bouche des tuyaux doit toujours être en-deſſus du faux *ſommier*, & que par conſéquent il faut que les piés des tuyaux ſoient quelques pouces plus longs que la diſtance de la chappe *ABCD* aux faux *ſommier abcd*.

Il ſuit de cette conſtruction qu'après que la laie eſt remplie du vent des ſoufflets, ſi l'organiſte abaiſſe une touche du clavier (qui par le moyen de ſa targette fera tourner un rouleau de l'abrégé lequel par le moyen d'une autre targette tirera une ſoupape, & la fera ouvrir, que l'air condenſé contenu dans la laie entrera dans la gravure dont la ſoupape eſt ouverte, & paſſera de-là par le trou de la table & du regiſtre qui ſera ouvert dans le trou correſpondant de la chappe, d'où il entrera dans le tuyau par le trou de ſon pié: ce qui le fera parler. *Voyez* l'explication de la maniere dont le vent fait parler les tuyaux, à l'*article* Bourdon de seize & au *mot* Jeux.

Le *ſommier* du poſitif differe peu de celui du grand orgue; toute la différence eſt que la laie *EF*, *fig.* 12, eſt en-deſſus du côté de la table, & que les ſoupapes s'ouvrent en foulant en-deſſous par le moyen des petits bâtons *on*, qui portent ſur le haut des baſcules du poſitif. *Voyez* Bascule du positif & Positif.

Sommier, (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval de ſomme.

Sommier, *terme de Parcheminier*, c'eſt une peau de veau, qui couvre la herſe, ou métier des parcheminiers, & qui ſoutient la peau qu'on travaille, dans le tems qu'on la rature.

Contre-ſommier, eſt une peau de parchemin en coſſe, qu'on poſe entre le *ſommier* & la peau qu'on rature, afin que le fer trouve plus de facilité à mordre. *Voyez* Parchemin.

Sommier, *terme de Tonnelier*, c'eſt ainſi qu'on nomme les cerceaux doubles, qui ſe placent aux deux extrémités d'une futaille, & immédiatement ſur le jable, afin de lui donner plus de force.

SOMMIERE, ſ. f. (*Manuf. de lainage.*) ſorte d'étoffe toute de laine, tant en chaîne qu'en trame croiſée, chaude, & mollette, qui n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſerge un peu lâche, tirée à poil, tantôt d'un ſeul côté, & tantôt des deux côtés, dont on ſe ſert à faire des doublures pour l'hiver. (*D. J.*)

SOMMIERES, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Sumerium*; petite ville de France, dans le Languedoc, ſur la Vidourle, à deux lieues de Nimes. Les calviniſtes en avoient fait une forte place; c'eſt encore aujourd'hui un gouvernement particulier dans le Languedoc. *Long.* 21. 43. *latit.* 43. 55. (*D. J.*)

SOMMISTE, ſ. m. (*Chancel. rom.*) c'eſt le principal miniſtre de la chambre romaine, pour l'expédition des bulles; il en fait faire les minutes, les fait recevoir, & plomber. (*D. J.*)

SOMMITÉ, ſ. f. (*Gram.*) extrémité ſupérieure d'un objet. Il ſe dit particulierement de la pointe des plantes. *Voyez* Sommet, & du haut des collines. La *ſommité* de cette colline.

SOMMONA-KODOM, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt un perſonnage fameux, qui eſt l'objet de la vénération, & même du culte des Siamois, des habitans de Laos, & du Pégu. Suivant les talapoins, ou prêtres ſiamois, le nom propre de cet homme eſt *Kodom*, & *ſommona* ſignifie le *ſolitaire* ou le *religieux des bois*, parce que ce législateur, devenu l'idole des Siamois, étoit un *ſarmane* ou *ſammane*, de la côte de Malabar ou de Coromandel, qui leur apporta la religion qu'ils ſuivent aujourd'hui, & qui eſt prêchée par les talapoins ſes diſciples. On croit que cet homme, ou ce dieu, eſt le même que *Poutiſat* ou *Budda*, nom qu'on lui donne en différentes parties de l'Inde: on préſume auſſi que c'eſt lui qui eſt adoré par une ſecte de Chinois qui l'appellent *Shaka*, ou *She kia*. Quoi qu'il en ſoit de ces opinions, les prêtres ſiamois font une hiſtoire non moins merveilleuſe que ridicule, de leur législateur; il diſent qu'il eſt né d'une fleur, ſortie du nombril d'un enfant qui mordoit le gros doigt de ſon pié, & qui lui-même n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la ſurface des eaux. Malgré cela, les Siamois ne laiſſent pas de donner à *Sommona kodom*, un pere qui étoit roi de Tanka, ou de Ceylan, & une mere appellée *Maha* ou *Maya*, ou ſuivant d'autres, *Man-ya*. Ce nom a attiré l'attention des miſſionnaires chrétiens qui ont été à Siam; il a fait croire aux Siamois que Jéſus-Chriſt étoit un frere de *Sommona-kodom*, qu'ils appellent le méchant *Thevetat*, qui, ſelon ces aveugles idolâtres, eſt tourmenté en enfer, par un ſupplice qui a du rapport avec celui de la croix.

Sommona-kodom mourut, ſuivant les annales de Siam, 544 ans avant l'ere chrétienne; les talapoins, dont le but principal eſt de tirer de l'argent du peuple,

ple, qu'ils ſéduiſent, aſſurent que non-content d'avoir donné tout ſon bien aux pauvres, n'ayant plus rien, il s'arracha les yeux, & tua ſa femme & ſes enfans, pour les donner à manger aux talapoins. Ces charités ſi inouies dégagerent le ſaint homme de tous les liens de la vie: alors il ſe livra au jeûne, à la priere, & aux autres exercices qui menent à la perfection; il ne tarda point à recevoir la recompenſe de ſes bonnes œuvres; il obtint une force de corps extraordinaire, le don de faire des miracles, la faculté de ſe rendre auſſi grand & auſſi petit qu'il vouloit, celle de diſparoître ou de s'anéantir, & d'en ſubſtituer un autre à ſa place; il ſavoit tout, connoiſſoit le paſſé & l'avenir; il ſe tranſportoit avec une promptitude merveilleuſe, d'un lieu dans un autre, pour y prêcher ſes dogmes. Suivant les mêmes traditions, ce prétendu prophete eut deux diſciples, qui partagent avec lui la vénération & le culte des Siamois; l'un deux pria un jour ſon maître d'éteindre le feu de l'enfer, mais il ne voulut en rien faire, diſant que les hommes deviendroient trop méchans, ſi on leur ôtoit la crainte de ce châtiment. Malgré ſa ſainteté, *Sommona-kodom* eut un jour le malheur de tuer un homme; en punition de ce crime, il mourut d'une colique, qui lui vint pour avoir mangé de la viande de porc; avant de mourir, il ordonna qu'on lui érigeât des temples & des autels, après quoi il alla jouir du *nireupan*, c'eſt-à-dire, de l'état d'anéantiſſement dans lequel la théologie ſiamoiſe fait conſiſter la félicité ſuprême; là, il ne peut faire ni bien ni mal; cela n'empêche point qu'on ne lui adreſſe des vœux. Les Siamois attendent la venue d'un ſecond *Sommona-kodom*, prédit par le premier; ils le nomment *Pra-narotte;* il ſera ſi charitable, qu'il donnera ſes deux fils à manger aux talapoins; action qui mettra le comble à ſes vertus. *Voyez* la Loubere, *hiſt. & deſcript. de Siam.*

SOMNAMBULE, & SOMNAMBULISME, ſ. m. (*Médecine.*) ce nom formé de deux mots latins, *ſomnus*, ſommeil, & *ambulo*, je me promene, ſignifie littéralement l'action de ſe *promener* pendant le *ſommeil*; mais on a étendu plus loin la ſignification de ce mot, dans l'uſage ordinaire, & l'on a donné le nom générique de *ſomnambuliſme*, à une eſpece de maladie, d'affection, ou incommodité ſinguliere, qui conſiſte en ce que les perſonnes qui en ſont atteintes, plongées dans un profond *ſommeil*, ſe promenent, parlent, écrivent, & font différentes actions, comme ſi elles étoient bien éveillées, quelquefois même avec plus d'intelligence & d'exactitude; c'eſt cette faculté & cette habitude d'agir endormi comme éveillé, qui eſt le caractere diſtinctif du *ſomnambuliſme*; les variétés naiſſent de la diverſité d'actions, & ſont en conſéquence auſſi multipliées que les actions dont les hommes ſont capables, & les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire; elles n'ont d'autres bornes que celles du poſſible, & encore ce qui paroît impoſſible à l'homme éveillé, ne l'eſt point quelquefois pour le *ſomnambule*, ſon imagination échauffée dirige ſeule & facilite ſes mouvemens.

On voit ſouvent des *ſomnambules* qui racontent en dormant tout ce qui leur eſt arrivé pendant la journée; quelques-uns répondent aux queſtions qu' on leur fait, & tiennent des diſcours très-ſuivis; il y a des gens qui ont la malhonnêteté de profiter de l'état où ils ſe trouvent, pour leur arracher, malgré eux, des ſecrets qu'il leur importe extrêmement de cacher; d'autres ſe levent, compoſent, écrivent ou ſe promenent, courent les rues, les maiſons; il y en a qui nagent & qui font des actions très-périlleuſes par elles-mêmes, comme de marcher ſur le bord d'un toît ſans peur, & par-là ſans danger; ils ne riſquent que de s'éveiller, & ſi cela leur arrive, ou par haſard, ou par le ſecours funeſte de quelque perſonne imprudente, ils manquent rarement de ſe tuer. Quelques *ſomnambules* ont les yeux ouverts, mais il ne paroît pas qu'ils s'en ſervent; la plûpart n'ont en ſe réveillant aucune idée de ce qu'ils ont fait étant endormis, mais ils ſe rappellent d'un ſommeil à l'autre, les actions des nuits précédentes; il ſemble qu'ils aient deux mémoires, l'une pour la veille, & l'autre pour le ſommeil. Lorſqu'on ſuit quelque tems un *ſomnambule*, on voit que ſon ſommeil, ſi ſemblable à la veille, offre un tiſſu ſurprenant de ſingularités: il ne manque pas d'obſervations étonnantes dans ce genre; mais combien peu ſont faites exactement, & racontées avec fidélité? ces hiſtoires ſont preſque toujours exagérées par celui qui en a été le témoin; on veut s'accommoder au goût du public, qui aime le merveilleux, & qui le croit facilement; & à meſure qu' elles paſſent de main en main, elles ſe chargent encore de nouvelles circonſtances, le vrai ſe trouve obſcurci par les fables auxquelles il eſt mêlé, & devient incroyable; il importe donc de choiſir des faits bien conſtatés, par la vue & le témoignage d'un obſervateur éclairé. Laiſſant donc à part tous les contes imaginaires, ou peu prouvés, qu'on fait ſur les *ſomnambules*, je vais rapporter quelques traits ſinguliers, qui pourront ſervir à faire connoître la nature de cette affection, dont la vérité ne ſauroit être ſuſpecte; je les tiens d'un prélat illuſtre (M. l'archevêque de Bordeaux), auſſi diſtingué par ſes vertus, que par la variété & la juſteſſe de ſes connoiſſances; ſon nom ſeul fait une autorité reſpectable, qu'on ne ſauroit recuſer.

Il m'a raconté qu'étant au ſéminaire, il avoit connu un jeune eccléſiaſtique *ſomnambule*: curieux de connoître la nature de cette maladie, il alloit tous les ſoirs dans ſa chambre, dès qu'il étoit endormi; il vit entre autres choſes, que cet eccléſiaſtique ſe levoit, prenoit du papier, compoſoit, & écrivoit des ſermons; lorſqu'il avoit fini une page, il la reliſoit tout-haut d'un bout à l'autre (ſi l'on peut appeller relire, cette action faite ſans le ſecours des yeux); ſi quelque choſe alors lui déplaiſoit, il le retranchoit, & écrivoit par-deſſus, les corrections, avec beaucoup de juſteſſe. J'ai vu le commencement d'un des ſermons qu'il avoit écrit en dormant, il m'a paru aſſez bien fait, & correctement écrit: mais il y avoit une correction qui étoit ſurprenante; ayant mis dans un endroit *ce divin enfant*, il crut en *la reliſant*, devoir ſubſtituer le mot *adorable* à *divin;* pour cela il effaça ce dernier mot, & plaça exactement le premier par-deſſus; après cela il vit que le *ce*, bien placé devant *divin*, ne pouvoit aller avec *adorable*, il ajouta donc fort adroitement un *t* à côté des lettres précédentes, de façon qu'on liſoit *cet adorable enfant*. La même perſonne, témoin occulaire de ces faits, pour s'aſſurer ſi le *ſomnambule* ne faiſoit alors aucun uſage de ſes yeux, mit un carton ſous ſon menton, de façon à lui dérober la vue du papier qui étoit ſur la table; mais il continua à écrire ſans s'en appercevoir; voulant enſuite connoître à quoi il jugeoit de la préſence des objets qui étoient ſous ſes yeux, il lui ota le papier ſur lequel il écrivoit, & en ſubſtitua pluſieurs autres à différentes repriſes, mais il s'en apperçut toujours, parce qu' ils étoient d'une inégale grandeur: car quand on trouva un papier parfaitement ſemblable, il le prit pour le ſien, & écrivit les corrections aux endroits correſpondans à celui qu'on lui avoit ôté; c'eſt par ce ſtratagème ingénieux, qu'on eſt venu à bout de ramaſſer quelques-uns de ſes écrits nocturnes. M. l'archevêque de Bordeaux a eu la bonté de me les communiquer; ce que j'ai vu de plus étonnant, c'eſt de la muſique faite aſſez exactement; une canne lui ſervoit de regle, il traçoit, avec elle, à diſtance égale, les cinq lignes néceſſaires, mettoit à leur place, la clé, les bémols, les dièſis, enſuite marquoit les notes qu'il faiſoit d'abord toutes blanches, & quand il avoit fini, il rendoit noires celles qui devoient l'être. Les paroles etoient écrites au-deſſous. Il lui arriva une fois de les écrire en trop gros caracteres, de façon qu'elles n'étoient pas placées directement ſous leur note correſpondante; il ne tarda pas à s'appercevoir de ſon erreur, & pour la reparer, il effaça ce qu'il venoit de faire, en paſſant la main par-deſſus, & refit plus bas cette ligne de muſique, avec toute la préciſion poſſible.

Autre ſingularité dans un autre genre, qui n'eſt pas moins remarquable; il s'imagina, une nuit au milieu de l'hiver, ſe promener au bord d'une riviere, & d'y voir tomber un enfant qui ſe noyoit; la rigueur du froid ne l'empêcha point de l'aller ſecourir, il ſe jetta tout de ſuite ſur ſon lit, dans la poſture d'un homme qui nage, il en imita tous les mouvemens, & après s'être fatigué quelque tems à cet exercice, il ſent au coin de ſon lit un paquet de la couverture, croit que c'eſt l'enfant, le prend avec une main, ſe ſert de l'autre pour revenir en nageant, au bord de la prétendue riviere; il y poſe ſon paquet, & ſort en friſſonnant & claquant des dents, comme ſi en effet il ſortoit d'une riviere glacée; il dit aux aſſiſtans qu'il gêle & va mourir de froid, que tout ſon ſang eſt glacé; il demande un verre d'eau-de-vie pour ſe rechauffer, n'en ayant pas, on lui donne de l'eau

l'eau qui ſe trouvoit dans la chambre, il en goûte, reconnoit la tromperie, & demande encore plus vivement de l'eau-de-vie, expoſant la grandeur du péril qu'il couroit; on lui apporte un verre de liqueur, il le prend avec plaiſir, & dit en reſſentir beaucoup de ſoulagement; cependant il ne s'éveille point, ſe couche, & continue de dormir plus tranquillement. Ce même *ſomnambule* a fourni un très-grand nombre de traits forts ſinguliers; ceux que je viens de rapporter, peuvent ſuffire au but que nous nous ſommes propoſé. J'ajouterai ſeulement que lorſqu'on vouloit lui faire changer de matiere, lui faire quitter des ſujets triſtes & déſagréables, on n'avoit qu'à lui paſſer une plume ſur les levres, dans l'inſtant il tomboit ſur des queſtions tout-à-fait différentes.

Quoiqu'il ſoit très-facile de reconnoître le *ſomnambuliſme* par les faits inconteſtables que nous avons détaillés, il n'eſt pas aiſé d'en découvrir la cauſe & le méchaniſme; l'étymologie de cette maladie eſt un écueil funeſte à tous ces faiſeurs d'hypothèſes, à tous ces demi-ſavans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne ſauroient imaginer que la nature ait des myſteres impénétrables à leur ſagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal aſſurée, ne peut s'étendre juſqu'aux bornes très-voiſines de leur horiſon; on peut leur demander:

1°. Comment il ſe peut faire qu'un homme enſeveli dans un profond ſommeil, entende, marche, écrive, voie, jouiſſe en un mot de l'exercice de ſes ſens, & exécute avec juſteſſe, divers mouvemens: pour faciliter la ſolution de ce problème, nous ajouterons que le *ſomnambule* ne voit alors que les objets dont il a beſoin, que ceux qui ſont préſens à ſon imagination. Celui dont il a été queſtion, lorſqu'il compoſoit ſes ſermons, voyoit fort bien ſon papier, ſon encre, ſa plume, ſavoit diſtinguer ſi elle marquoit ou non; il ne prenoit jamais le poudrier pour l'encrier, & du reſte il ne ſe doutoit pas même qu'il eût quelqu'un dans ſa chambre, ne voyoit & n'entendoit perſonne, à moins qu'il ne les interrogeât; il lui arrivoit quelquefois de demander des dragées à ceux qu'il croyoit à côté de lui, & il les trouvoit fort bonnes quand on lui en donnoit; & ſi dans un autre tems on lui en eût mis dans la bouche, ſans que ſon imagination fût montée de ce côté-là, il n'y trouvoit aucun goût, & les rejettoit.

2°. Comment l'on peut éprouver des ſenſations ſans que les ſens y ayent part; voir, par exemple, ſans le ſecours des yeux: le *ſomnambule* dont nous avons fait l'hiſtoire, paroiſſoit évidemment voir les objets qui avoient rapport à ſon idée, lorſqu'il traçoit des notes de muſique; il ſavoit exactement celles qui devoient être blanches ou noires, & ſans jamais ſe méprendre il noirciſſoit les unes & conſervoit les autres; & lorſqu'il étoit obligé de revenir au haut de la page, ſi les lignes du bas n'étoient pas ſeches, il faiſoit un détour pour ne pas les effacer en paſſant la main deſſus; ſi elles étoient aſſez ſeches, il négligeoit cette précaution inutile. Il eſt bien vrai que ſi on lui ſubſtituoit un papier tout-à-fait ſemblable, il le prenoit pour le ſien; mais pour juger de la reſſemblance, il n'avoit pas beſoin de paſſer la main tout-autour. Peut-être ne voyoit-il que le papier, ſans diſtinguer les caracteres. Il y a lieu de préſumer que les autres ſens dont il ſe ſervoit n'étoient pas plus diſpos que les yeux, & que quelqu'autre cauſe ſuppléoit leur inaction; on auroit pû s'en aſſurer en lui bouchant les oreilles, en le piquant, en lui donnant du tabac, *&c.*

3°. Comment il arrivoit qu'en dormant il ſe rappelloit le ſouvenir de ce qui lui étoit arrivé étant éveillé, qu'il ſût auſſi ce qu'il avoit fait pendant les autres ſommeils, & qu'il n'en conſervât aucun ſouvenir en s'éveillant: il témoignoit quelquefois pendant le ſommeil ſa ſurpriſe de ce qu'on l'accuſoit d'être *ſomnambule*, de travailler, d'écrire, de parler pendant la nuit; il ne concevoit pas comment on pouvoit lui faire de pareils reproches, à lui qui dormoit profondement toute la nuit, & qu'on avoit beaucoup de peine à réveiller; cette double mémoire eſt un phénomene bien merveilleux.

4°. Comment il eſt poſſible que ſans l'action d'aucune cauſe extérieure on ſoit affecté auſſi gravement que ſi on eût été expoſé à ſes impreſſions? notre *ſomnambule*, ſans être ſorti de ſon lit, éprouva tous les ſymptomes qu'occaſionne l'eau glacée, préciſément parce qu'il a cru avoir été plongé dans cette eau quelque tems. Nous pourrions demander encore l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes que les *ſomnambules* nous fourniſſent, mais nous n'en retirerions pas plus de lumieres. Il faut convenir de bonne foi qu'il y a bien des choſes dont on ne ſait pas la raiſon, & qu'on chercheroit inutilement. La nature a ſes myſteres, gardons-nous de vouloir les pénetrer, ſur-tout lorſqu'il ne doit réſulter aucune utilité de ces recherches, à-moins de ne vouloir s'expoſer gratuitement à débiter des erreurs & des abſurdités.

Je vais plus loin; non-ſeulement on ne ſauroit expliquer les faits que nous avons rapportés; mais ces phénomenes en rendent d'autres qu'on croyoit avoir compris inexplicables, & jettent du doute & de l'obſcurité ſur des queſtions qui paſſent pour décidées; par exemple;

On croit communément que le ſommeil conſiſte dans un relâchement général qui ſuſpend l'uſage des ſens & tous les mouvemens volontaires; cependant le *ſomnambule* ne ſe ſert-il pas de quelques ſens, ne meut il pas différentes parties du corps avec motif & connoiſſance de cauſe? & le ſommeil n'eſt cependant pas moins profond.

2°. S'il ne ſe ſert pas de ſes ſens pour obtenir les ſenſations, comme il eſt inconteſtable que cela arrive quelquefois, on peut donc conclure avec raiſon que les objets même corporels peuvent, ſans paſſer par les ſens, parvenir à l'entendement. Voilà donc une exception du fameux axiome, *nihil eſt in intellectu quod prius non fuerit in ſenſu*. Il ne faut pas confondre ce qui ſe paſſe ici avec ce qui arrive en ſonge. Un homme qui rêve, de même que celui qui eſt dans le délire, voit comme préſens des objets qui ne le ſont pas; il y a un vice d'apperception, & quelquefois de raiſonnement; mais ici les objets ſont préſens à l'imagination, comme s'ils étoient tranſmis par les ſens, ce ſont les mêmes que le *ſomnambule* verroit s'il r'ouvroit les yeux & en reprenoit l'uſage. Ils ſont exiſtans devant lui de la même maniere qu'il ſe les repréſente; l'apperception qu'il en auroit par l'entremiſe des ſens ne ſeroit pas différente.

3°. Les plus grandes preuves que le philoſophe donne de l'exiſtence des corps ſont fondées ſur les impreſſions qu'ils font ſur nous; ces preuves perdent néceſſairement beaucoup de leur force, ſi nous reſſentons les mêmes effets ſans que ces corps agiſſent réellement; c'eſt préciſément le cas du *ſomnambule*, qui gele & friſſonne ſans avoir été expoſé à l'action de l'eau glacée, & ſimplement pour ſe l'être vivement imaginé: il paroît par-là que les impreſſions idéales font quelquefois autant d'effet ſur le corps que celles qui ſont réelles, & qu'il n'y a aucun ſigne aſſuré pour les diſtinguer.

4°. Sans nous arrêter plus long tems ſur ces conſidérations, qui pourroient être plus étendues & généraliſées, tirons une derniere conſéquence peu flatteuſe pour l'eſprit humain, mais malheureuſement très-conforme à la vérité; ſavoir, que la découverte de nouveaux phénomenes ne fait ſouvent qu'obſcurcir ou détruire nos connoiſſances, renverſer nos ſyſtèmes, & jetter des doutes ſur des choſes qui nous paroiſſoient évidentes: peut-être viendra-t-on à bout d'oter tout air de paradoxe à cette aſſertion; que c'eſt le comble de la ſcience que de *ſavoir* avec Socrate *qu'on ne ſait rien*.

Pour ce qui regarde la Médecine, il nous ſuffit d'être fondés à croire que tous ces phénomenes dénotent dans le *ſomnambule* une grande vivacité d'imagination, ou, ce qui eſt le même, une tenſion exceſſive des fibres du cerveau, & une extrème ſenſibilité. Les cauſes qui diſpoſent à cette maladie ſont peu connues; les médecins ne ſe ſont jamais occupés à les rechercher; ils ſe ſont contentés d'écouter comme le peuple, les hiſtoires merveilleuſes qu'on fait ſur cette matiere. En examinant les perſonnes qui y ſont les plus ſujettes, on voit que ce ſont celles qui s'appliquent beaucoup à l'étude, qui y paſſent les nuits, ou qui s'échauffent la tête par d'autres occupations.

La ſanté des *ſomnambules* ne paroît du tout point altérée, leurs fonctions s'exécutent avec la même aiſance, & leur état ne mériteroit pas le nom de maladie, s'il n'étoit à craindre qu'il n'empirât, que la tenſion des fibres du cerveau n'augmentât & ne dégénérât enfin en relâchement. La manie paroît devoir être le terme du *ſomnambuliſme*, peut-être n'en eſt-elle que le premier degré & n'en differe pas eſſentiellement.

Il paroît donc important de diſſiper cette maladie avant qu'elle ſe ſoit enracinée par le tems, & qu'elle

ſoit devenue plus forte & plus opiniâtre; mais les moyens d'y parvenir ne ſont pas connus, ils ne paroiſſent pas même faciles à trouver; c'eſt dans la médecine rationnelle qu'il faut les chercher: les obſervations pratiques manquent tout-à-fait; l'analogie nous porte à croire que ceux qui ſont propres à la manie pourroient réuſſir dans le *ſomnambuliſme*. *Voyez* Manie. C'eſt encore une très-foible reſſource; car perſonne n'ignore combien peu les remedes les plus variés ont de priſe ſur cette terrible maladie. En tirant les indications des cauſes éloignées du *ſomnambuliſme*, & de l'état du cerveau & des nerfs, il paroît que la méthode de traitement la plus ſûre doit être de diſsiper ces malades, de les faire voyager, de les diſtraire des occupations trop ſérieuſes, de leur en préſenter qui ſoient agréables, & qui n'attachent pas trop: on pourroit ſeconder ces effets par les bains froids, remedes excellens & trop rarement employés, pour calmer la mobilité du ſyſtème nerveux. Quant aux *ſomnambules* qui ſe levent, & qui courent de côté & d'autre, & qui riſquent par-là de tomber dans des précipices, de ſe jetter par la fenêtre, comme il arriva à un qui imaginant avoir dans ſa chambre Deſcartes, Ariſtote & quelques autres philoſophes, crut tout-à-coup les voir ſortir par la fenêtre, & ſe diſpoſoit à les accompagner, s'il n'avoit été retenu: il faut les attacher dans leur lit, fermer exactement les portes, griller les fenêtres, & s'ils ſe levent, les éveiller à coups de fouet. Ce remede réuſsit à bien des perſonnes. Un *ſomnambule* fut auſsi guéri par un remede que je me garderai bien de conſeiller, ce fut en ſe jettant d'une fenêtre fort élevée: il ſe rompit le bras, & depuis ne reſſentit aucune atteinte de cette maladie. (*m*)

SOMNIALES DII, (*Mytholog.*) c'étoient les dieux qui préſidoient au ſommeil, & qui rendoient leurs oracles par les ſonges. Les ſavans n'ignorent pas qu'il y avoit des dieux particuliers qui préſidoient aux ſonges, & qu'il y avoit des miniſtres prépoſés pour leur culte. M. Spon rapporte une inſcription qu'il avoit copiée à Florence dans le palais de Strozzi où il eſt parlé du culte d'Hercule, comme d'un dieu qui préſidoit aux ſonges. Cette inſcription porte: *cultores Herculis ſomnialis*; on trouve diverſes ſtatues du même dieu avec ces mots, *deo ſomniali*.

Il eſt peut-être difficile de déterminer par quelle raiſon les anciens croyoient qu'Hercule préſidoit aux ſonges: il n'en eſt pas moins certain qu'ils le croyoient & qu'on envoyoit les malades dormir dans ſes temples, pour y avoir en ſonge quelque agréable préſage du rétabliſſement de leur ſanté. (*D. J.*)

SOMNIFERES, adj. (*Mat. méd.*) épithete que l'on donne aux remedes qui procurent le ſommeil; tels ſont la cinogloſſe, la juſquiame, la belladone, toutes les eſpeces de pavot. Cependant il y a des alimens qui provoquent le ſommeil; tels ſont le lait, les alimens glutineux, le ſuc ou le jus exprimé des viandes des jeunes animaux, les liqueurs fermentées, & enfin tous les eſprits ardens: de-là vient que l'ivreſſe eſt une eſpece de ſommeil.

SOMO, *ou* SKIMMI, *ou* FANNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) qui ſignifie la *fleur par excellence*; c'eſt un arbre ſauvage du Japon, il a des feuilles de laurier, & des fleurs comme celles de la narciſſe. Son écorce eſt aromatique. Il eſt de la grandeur d'un de nos ceriſiers, d'un bois roux, dur & fragile. Ses feuilles ſont diſpoſées en rond, autour de petites branches, & ſes fleurs ſont ſituées à leur bout. Les bonzes de la Chine & du Japon mettent devant les idoles & ſur les tombeaux des feuilles de cet arbre en bouquets.

SOMPAYE, ſ. f. (*Monn. étrang.*) c'eſt la plus petite monnoie d'argent qui ſe fabrique à Siam. Elle vaut quatre à cinq ſols monnoie de France, à prendre l'once d'argent ſur le pié de ſix livres.

SOMPI, ſ. m. (*Poids.*) petit poids dont les habitans de Madagaſcar ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent. Le *ſompi* ne peſe qu'une dragme ou gros, poids de Paris; c'eſt néanmoins le plus fort de tous ceux dont ces inſulaires ont l'uſage, ne ſachant ce que c'eſt que l'once, le marc, ou la livre, & n'ayant rien qui leur en tienne lieu, ou y réponde. Tout, hors l'or & l'argent, ſe négocie par échange & par eſtimation. Les diminutions du *ſompi* ſont le vari ou demi-gros, le ſacare ou ſcrupule, le nanqui ou demi-ſcrupule, & le nanque qui vaut ſix grains. Le grain chez eux n'a point de nom. *Savary*. (*D. J.*)

SOMPTUAIRES, lois, (*Juriſpr.*) ce ſont des lois faites pour reſtraindre le luxe dans les habits, les équipages, la table, *&c. Voy.* Loi.

La plûpart des nations ont eu dans différens tems leurs lois *ſomptuaires*; & il y en a qui ſont encore en vigueur, comme chez les Vénitiens, les François; *&c.* Mais on remarque qu'il n'y a point de lois plus mal obſervées que les *lois ſomptuaires*.

Les *lois ſomptuaires* de Zaleucus, cet ancien légiſlateur des Locriens, ſont fameuſes. Elles ordonnoient qu'une femme ne ſe feroit point accompagner dans les rues de plus d'un domeſtique, à-moins qu'elle ne fût ivre; qu'elle ne pourroit point ſortir de la ville pendant la nuit, à-moins que ce ne fût pour commettre la fornication; qu'elle ne porteroit point d'or, ni de broderie ſur ſes habits, à-moins qu'elle ne ſe propoſât d'être courtiſane publique: que les hommes ne porteroient point de franges ni de galons, excepté quand ils iroient dans de mauvais lieux, *&c.*

Les Anglois ont eu auſſi leurs lois *ſomptuaires*, mais elles ont toutes été revoquées par le ſtatut premier de Jacques I. ou ſont tombées en déſuétude.

Sous le regne de Charles IV. Cambden dit qu'on avoit porté ſi loin le luxe dans les chauſſures, qu'on fut obligé de défendre aux hommes de porter des ſouliers de plus de ſix pouces de largeur du côté des doigts; les autres habillemens étoient ſi courts, qu'il fut ordonné par le ſtatut 25 d'Edouard IV. que toutes perſonnes d'une condition inférieure à celle des lords, porteroient des robes ou habits de telle longueur qu'elles puſſent, quand la perſonne eſt debout, lui couvrir les feſſes.

Chez les Romains il y avoit quantité de lois *ſomptuaires*. La loi *Orchia* limitoit le nombre des convives dans les fêtes, ſans limiter la dépenſe. La loi *Fannia*, qui fut faite 32 ans après, ordonnoit que dans une fête ordinaire on ne pourroit pas dépenſer plus de 10 *as*, & plus de 100 *as* dans les fêtes ſolemnelles, comme les ſaturnales, *&c.* & Gellius nous apprend que 10 as étoient le prix d'un mouton, & 100 celui d'un bœuf.

La loi *Didia* qui fut faite 18 ans après, ordonna que les premieres lois *ſomptuaires* ſeroient exécutées non-ſeulement à Rome, mais même par toute l'Italie; & qu'en cas de tranſgreſſion, non-ſeulement le maître de la fête, mais auſſi les convives ſeroient ſujets à l'amende. *Voyez l'article* Loi.

SOMPTUOSITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) magnificence qu'on ſe procure par de grandes dépenſes. Il n'eſt queſtion chez les anciens que de la *ſomptuoſité* de Lucullus.

SOMTOU *ou* SOMTOC, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Chinois nomment les vice-rois des provinces. C'eſt une des plus éminentes dignités de l'empire. Ils ont deux provinces ſous leurs ordres, qui ont outre cela des gouverneurs nommés *fu-yen*.

SON, cap de, (*Géog. mod.*) cap dans la Méditerranée, ſur la côte de l'île de Corſe, environ cinq milles à l'oueſt de l'entrée du port de *San-Bonifacio*; c'eſt une longue pointe avancée en mer vers le ſudoueſt. (*D. J.*)

Son, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt une perception de l'ame qui lui eſt communiquée par le ſecours de l'oreille; ou bien c'eſt un mouvement de vibration dans l'air, qui eſt porté juſqu'à l'organe de l'ouie. *Voyez* Ouie.

Pour éclaircir la cauſe du *ſon*, nous obſerverons, 1°. que pour produire le *ſon*, il faut néceſſairement du mouvement dans le corps ſonore.

2°. Que ce mouvement exiſte d'abord dans les parties déliées & inſenſibles & des corps ſonores, & qu'il y eſt excité par leur choc & leur colliſion mutuelle, ce qui produit ce tremblement qui eſt ſi facile à remarquer dans les corps qui rendent un *ſon* clair, comme les cloches, les cordes des inſtrumens de muſique, *&c.*

3°. Que ce mouvement ſe communique à l'air, ou produit un mouvement ſemblable dans l'air ou dans autant de ſes parties qu'il y en a de capables de le recevoir & de le perpétuer; d'autant plus que le mouvement des corps qui ſont à quelque diſtance, ne peut point affecter nos ſens ſans la médiation d'autres corps qui reçoivent ces mouvemens du corps ſonore, & les communiquent immédiatement à l'organe.

Enfin que ce mouvement doit être communiqué aux parties qui ſont les inſtrumens propres & immédiats de l'ouie.

De plus, ce mouvement d'un corps ſonore qui eſt la cauſe immédiate du *ſon*, doit être attribué à deux cau-

cauſes différentes; ou au choc de ce corps & d'un autre corps dur, comme dans les tambours, les cloches, les cordes d'inſtrumens, ou bien au battement & au frottement du corps ſonore & de l'air l'un contre l'autre immédiatement, comme dans les inſtrumens à vent, les flutes, les trompettes, *&c.*

Mais dans l'un & dans l'autre cas, & le mouvement qui eſt la ſuite de cette action mutuelle, & la cauſe immédiate du mouvement ſonore, que l'air porte juſqu'à l'oreille, eſt un mouvement preſque inſenſible, qui ſe fait remarquer dans les parties déliées & inſenſibles du corps par un tremblement & des ondulations.

Pour expliquer ce méchaniſme, on ſuppoſe que tous les corps ſenſibles ſont compoſés d'un nombre de parties petites & inſenſibles, ou corpuſcules parfaitement durs & incapables d'être comprimés. *Voyez* CORPUSCULE.

Ces parties en compoſent d'autres un peu plus grandes, mais encore inſenſibles; & celles-ci different entre elles, ſelon les différentes figures & l'union des parties qui les compoſent. Celle-ci conſtituent encore d'autres maſſes plus grandes & beaucoup plus diſtinguées des premieres: & des différentes combinaiſons de ces dernieres, ſont compoſés ces corps groſſiers qui ſont viſibles & palpables, *&c.*

Les premieres & les plus petites parties, comme nous l'avons obſervé, ſont abſolument dures; les autres ſont compreſſibles & unies de telle ſorte, qu'étant comprimées par une impulſion extérieure, elles ont une force élaſtique ou reſtitutive, au moyen de laquelle elles ſe rétabliſſent d'elles-mêmes dans leur premier état. *Voyez* ÉLASTICITÉ.

Lors donc qu'un corps en choque un autre, les petites particules par leur force élaſtique ſe meuvent avec une grande vîteſſe, avec une ſorte de tremblement & d'ondulations, comme on l'obſerve facilement dans les cordes des inſtrumens de muſique, & c'eſt ce mouvement ſonore qui eſt porté juſqu'à l'oreille; mais il faut obſerver que c'eſt le mouvement inſenſible de ces particules, qu'on ſuppoſe être la cauſe immédiate du *ſon*; & même parmi celles-là, il n'y a que celles qui ſont proches de la ſurface, qui communiquent avec l'air; le mouvement du tout ou des parties plus grandes, n'y ſervent qu'autant qu'il le communique aux autres.

Pour faire l'application de cette théorie, frappez une cloche avec quelque corps dur, vous appercevrez aiſément un trémouſſement ſenſible ſur la ſurface qui ſe répand de lui-même ſur le tout, & qui eſt d'autant plus ſenſible, que le choc eſt plus fort. Si on y touche dans quelqu'autre endroit, le tremblement & le *ſon* ceſſe auſſi-tôt; ce tremblement vient ſans doute du mouvement des particules inſenſibles qui changent de ſituation, & qui ſont en ſi grande quantité & ſi ſerrées les unes contre les autres, que nous ne pouvons pas appercevoir leurs mouvemens ſéparément & diſtinctement, mais ſeulement un eſpece de tremblement ou d'ondulation.

Le corps ſonore ayant fait ſon impreſſion ſur l'air contigu, cette impreſſion eſt continuée de particule en particule, ſuivant les lois de la pneumatique. *Voy.* ONDE & ONDULATION.

Les *ſons* varient à-proportion des moyens qui concourent à leur production; les différences principales réſultent de la figure & de la nature du corps ſonore; de la force, du choc, de la vîteſſe, *&c.* des vibrations qui ſe ſuivent; de l'état & conſtitution du milieu; de la diſpoſition, diſtance, *&c.* de l'organe; des obſtacles qui ſe rencontrent entre l'organe, le corps ſonore & les corps adjacens. Les différences les plus remarquables des *ſons*, naiſſent des différens degrés & combinaiſons des conditions dont nous venons de parler; on les diſtingue en fort & foible en grave & aigu, long & court.

La vîteſſe du *ſon* ne differe pas beaucoup, ſoit qu'il aille ſuivant ou contre la direction du vent. A la vérité le vent tranſporte une certaine quantité d'air d'un lieu à un autre, & le *ſon* eſt accéléré tandis que ſes vagues ſe meuvent dans cette partie d'air, lorſque leur direction eſt la même que celle du vent. Mais comme le *ſon* ſe meut avec beaucoup plus de vîteſſe que le vent, l'accélération qu'il en reçoit eſt peu conſidérable. En effet, la vîteſſe du vent le plus violent que nous connoiſſions, eſt à la vîteſſe du *ſon* comme 1 eſt à 33: & tout l'effet que nous appercevons que le vent peut produire, eſt d'augmenter ou de diminuer la longueur des ondulations; de ſorte qu'au moyen du vent, le *ſon* puiſſe être entendu d'une plus grande diſtance qu'il ne le ſeroit autrement.

Que l'air ſoit le milieu ordinaire du *ſon*, c'eſt ce qui réſulte de pluſieurs expériences qui ont été faites, ſoit dans un air condenſé, ſoit dans l'air rareſié. Dans un récipient qui n'eſt point vuide d'air, une petite ſonnette ſe fait entendre à quelque diſtance; mais quand on en a pompé l'air, à-peine l'entend-on tout auprès: ſi l'air eſt condenſé, le *ſon* ſera plus fort à-proportion de la condenſation ou de la quantité d'air preſſé. Nous en avons pluſieurs exemples dans les expériences de M. Hauksbée.

Mais l'air n'eſt pas ſeul capable des impreſſions du *ſon*, l'eau l'eſt auſſi, comme on le remarque en ſonnant une ſonnette dans l'eau; on en diſtingue pleinement le *ſon*: à la vérité il n'eſt pas ſi fort & plus bas d'une quarte, au jugement des bons muſiciens. Merſene dit qu'un *ſon* produit dans l'eau paroît de même, que s'il étoit produit dans l'air & entendu dans l'eau. M. l'abbé Nollet a fait ſur les *ſons* entendus dans l'eau, pluſieurs expériences curieuſes. *Mém. académ.* 1741.

Le célebre M. Newton a donné à la fin du *ſecond livre de ſes Principes*, une théorie très-ingénieuſe & très-ſavante des vibrations de l'air, & par conſéquent de la vîteſſe du *ſon*. Sa théorie eſt trop compliquée & trop géométrique pour être rendue ici; nous nous contenterons de dire qu'il trouve la vîteſſe du *ſon* par ſon calcul, à-peu-près la même que l'expérience la donne. Cet endroit des Principes de M. Newton, eſt peut-être le plus difficile & le plus obſcur de tout l'ouvrage. M. Jean Bernoully le fils, dans ſon *Diſcours ſur la propagation de la lumiere*, qui a remporté le prix de l'académie des Sciences en 1736, dit qu'il n'oſeroit ſe flater d'entendre cet endroit des Principes. Auſſi nous donne-t-il dans la même piece, une méthode plus facile & plus aiſée à ſuivre que celle de M. Newton, & par le moyen de laquelle il arrive à la même formule qu'a donnée ce grand géometre.

Un auteur qui a écrit depuis ſur cette matiere, prétend qu'on peut faire contre la théorie de MM. Newton & Bernoully, une objection conſidérable; ſavoir, que ces deux auteurs ſuppoſent que le *ſon* ſe tranſmet par des fibres longitudinales vibrantes, qui ſe forment ſucceſſivement, & qui ſont toujours égales entr'elles; or cette hypothèſe n'eſt point démontrée, & ne paroît point même appuyée ſur des preuves ſolides. Le même auteur prétend que dans cette hypothèſe, M. Bernoully auroit dû trouver la vîteſſe du *ſon*, double de ce qu'il l'a trouvée, & de ce qu'elle eſt réellement. M. Euler dans la *Diſſertation ſur le feu*, qui a partagé le prix de l'académie en 1738, a donné auſſi une formule pour la vîteſſe du *ſon*; elle eſt différente de celle de M. Newton, & l'auteur n'indique point le chemin qui l'y a conduit.

Voici en général de quelle maniere ſe font les expériences pour meſurer la vîteſſe du *ſon*. On ſait par la meſure actuelle, la diſtance d'un lieu *A*, à un autre *B*. Un ſpectateur placé en *B*, voit la lumiere d'un canon qu'on tire au lieu *A*, & comme le mouvement de la lumiere eſt preſque inſtantané à de ſi petites diſtances, le ſpectateur *B* compte combien il s'écoule de ſecondes depuis le moment où il voit la lumiere du canon, juſqu'à ce qu'il en entende le bruit. Diviſant enſuite l'eſpace qui eſt entre les lieux *A* & *B*, par le nombre de ſecondes trouvé, il a le nombre de toiſes que le *ſon* parcourt en une ſeconde.

Le *ſon* ſe tranſmet en ligne droite; mais il ſe tranſmet auſſi en tout ſens, & ſuivant toutes ſortes de directions à la fois, quoiqu'avec moins de vîteſſe. Cela vient de ce que le *ſon* ſe tranſmet par un fluide, & que les preſſions dans un fluide, ſe propagent en tout ſens; la lumiere au contraire, ne ſe propage jamais qu'en ligne droite; c'eſt ce qui donne lieu de croire qu'elle n'eſt point cauſée par la preſſion d'un fluide. Sur la réflexion du *ſon*, *voyez* ÉCHO & CABINET SECRET. (*O*)

La vîteſſe du *ſon* eſt différente, ſuivant les différens auteurs qui la déterminent. Il parcourt l'eſpace de 968 piés en une minute ſuivant M. Iſaac Newton; 1300 ſuivant M. Robert: 1200 ſuivant M. Boyle; 1338 ſuivant le docteur Walker: 1474 ſuivant Merſenne: 1142 ſuivant M. Flamſteed & le docteur Halley: 1148 ſuivant l'académie de Florence, & 1172 piés ſuivant les anciennes expériences de l'académie des Sciences de Paris. M. Derham prétend que la cauſe de cette variété vient en partie de ce qu'il n'y

avoit pas une diſtance ſuffiſante, entre le corps ſonore & le lieu de l'obſervation, & en partie de ce que l'on n'avoit pas eu égard aux vents.

M. Derham propoſe quelques-unes des plus conſidérables queſtions relatives aux lois du *ſon*, & répond à chacun avec exactitude, par les expériences qu'il a faites lui-même ſur cette matiere.

Son, *en Muſique*; quand l'agitation communiquée à l'air par un corps violemment frappé parvient juſqu'à notre oreille, elle y produit une ſenſation qu'on appelle *bruit*. Mais il y a une eſpece de bruit permanent & appréciable qu'on appelle *ſon*.

La nature du *ſon* eſt l'objet des recherches du phyſicien; le muſicien l'examine ſeulement par ſes modifications, & c'eſt ſelon cette derniere idée que nous l'enviſageons dans cet article.

Il y a trois choſes à conſiderer dans le *ſon*: 1, le degré d'élevation entre le grave & l'aigu; 2, celui de véhémence entre le fort & le foible: 3, & la qualité du timbre qui eſt encore ſuſceptible de comparaiſon du ſourd à l'éclatant, ou de l'aigu au doux.

Je ſuppoſe d'abord que le véhicule du *ſon* n'eſt autre choſe que l'air même. Premierement, parce que l'air eſt le ſeul corps intermédiaire de l'exiſtence duquel on ſoit parfaitement aſſuré, entre le corps ſonore & l'organe auditif, qu'il ne faut pas multiplier les êtres ſans néceſſité, & que l'air ſuffit pour expliquer la formation du *ſon*; & de plus, parce que l'expérience nous apprend qu'un corps ſonore ne rend pas de *ſon* dans un lieu exactement privé d'air. Si l'on veut abſolument imaginer un autre fluide, on peut aiſément lui appliquer tout ce que nous avons à dire de l'air dans cet article.

La permanence du *ſon* ne peut naître que de la durée de l'agitation de l'air. Tant que cette agitation dure, l'air vient ſans ceſſe frapper l'organe de l'ouïe, & prolonge ainſi la perception du *ſon*: mais il n'y a point de maniere plus ſimple de concevoir cette durée, qu'en ſuppoſant dans l'air des vibrations qui ſe ſuccédent, & qui renouvellent ainſi à chaque inſtant la ſenſation du *ſon*. De plus, cette agitation de l'air, de quelque eſpéce qu'elle ſoit, ne peut être produite que par une émotion ſemblable dans les parties du corps ſonore. Or c'eſt un fait certain que les parties du corps ſonore éprouvent de telles vibrations. Si l'on touche le corps d'un violoncelle dans le tems qu'on en tire du *ſon*, on le ſent frémir ſous la main, & l'on voit bien ſenſiblement durer les vibrations de la corde juſqu'à ce que le *ſon* s'éteigne. Il en eſt de même d'une cloche qu'on fait ſonner en la frappant du batant; on la ſent, on la voit même frémir, & l'on voit ſautiller les grains de ſable qu'on jette ſur ſa ſurface. Si la corde ſe détend ou que la cloche ſe fende, plus de frémiſſement, plus de *ſon*. Si donc cette cloche ni cette corde ne peuvent communiquer à l'air que les mouvemens qu'elles éprouvent elles-mêmes, on ne ſauroit douter que le *ſon* étant produit par les vibrations du corps ſonore, il ne ſoit propagé par des vibrations ſemblables, que le même inſtrument communique à l'air. Tout cela ſuppoſé, examinons ce qui conſtitue le rapport des *ſons* du grave à l'aigu.

Théon de Smyrne témoigne que Laſus, de même que le pythagoricien Hypaſe de Métapont, pour calculer au juſte les rapports des conſonances, s'étoient ſervi de deux vaſes ſemblables & reſonnans à l'uniſſon; que laiſſant vuide l'un des deux, & rempliſſant l'autre juſqu'au quart, la percuſſion de l'un & de l'autre avoit fait entendre la conſonance de la quarte; que rempliſſant enſuite le ſecond juſqu'au tiers, juſqu'à la moitié, la percuſſion des deux avoit produit la conſonance de la quinte, puis celle de l'octave.

Pythagore, au rapport de Nicomaque & de Cenſorin, s'y étoit pris d'une autre maniere pour calculer les mêmes rapports. Il ſuſpendit, diſent-ils, différens poids aux mêmes cordes, & détermina les rapports des *ſons* ſur ceux qu'il trouva entre les poids tendans; mais les calculs de Pythagore ſont trop juſtes pour avoir été faits de cette maniere, puiſque chacun ſait aujourd'hui ſur les expériences de Vincent Galilée, que les *ſons* ſont entr'eux, non comme les poids tendans, mais en raiſon ſous-double de ces mêmes poids.

Enfin on inventa le monocorde, appellé par les anciens *canon harmonicus*, parce qu'il donnoit la régle de toutes les diviſions harmoniques. Il faut en expliquer le principe.

Deux cordes de même métal, de groſſeur égale, & également tendues, forment un uniſſon parfait, ſi elles ſont auſſi égales en longueur; ſi les longueurs ſont inégales, la plus courte donnera un *ſon* plus aigu. Il eſt certain auſſi qu'elle fera plus de vibrations dans un tems donné; d'où l'on conclud que la différence des *ſons* du grave à l'aigu, ne procede que de celle du nombre des vibrations faites dans un même eſpace de tems, par les cordes ou inſtrumens ſonores qui les font entendre; & comme il eſt impoſſible d'eſtimer d'une autre maniere les rapports de ces mêmes *ſons*, on les exprime par ceux des vibrations qui les produiſent.

On ſait encore, par des expériences non moins certaines, que les vibrations des cordes, toutes choſes d'ailleurs égales, ſont toujours réciproques aux longueurs. Ainſi, une corde double d'une autre, ne fera dans le même tems que la moitié du nombre de vibrations de celle-ci, & le rapport des *ſons* qu'elles rendront s'appelle *octave*. Si les cordes ſont comme 2 & 3, les vibrations ſeront comme 3 & 2, & le rapport des *ſons* s'appellera *quinte*, &c. *Voyez* au *mot* Intervalles.

On voit par-là, qu'il eſt aiſé avec des chevalets mobiles, de former ſur une ſeule corde des diviſions qui donnent des *ſons* dans tous les rapports poſſibles entre eux, & avec la corde entiere; c'eſt le monocorde, dont je viens de parler. *Voyez ſon article*.

On peut rendre des *ſons* graves ou aigus par d'autres moyens. Deux cordes de longueur égales ne forment pas toujours l'uniſſon; car ſi l'une eſt plus groſſe ou moins tendue que l'autre, elle fera moins de vibrations en tems égaux & conſéquemment le *ſon* en ſera plus grave. *Voyez* Cordes.

C'eſt ſur ces deux régles combinées que ſont fondés, la conſtruction des inſtrumens à corde tels que le claveſſin, & le jeu des violons & baſſes, qui, par un perpétuel & différent accourciſſement des cordes ſous les doigts, produit cette prodigieuſe diverſité de *ſons* qu'on admire dans ces inſtrumens. Il faut raiſonner de même pour les inſtrumens à vent. Les plus longs forment des *ſons* plus graves ſi le vent eſt égal. Les trous, comme dans les flûtes & haubois, ſervent à les raccourcir pour faire des *ſons* plus aigus. En donnant plus de vent on les fait octavier, & les *ſons* deviennent plus aigus encore. *Voyez les mots* Orgue, Flute, Octavier, *&c.*

Si l'on racle une des groſſes cordes d'une viole ou d'un violoncelle: ce qui ſe doit faire plutôt avec douceur qu'avec force, & un peu plus près du chevalet qu'à l'ordinaire; en prêtant une attention ſuffiſante, une oreille exercée entendra diſtinctement, outre le *ſon* de la corde entiere, au-moins celui de ſon octave, de l'octave de ſa quinte, & la double octave de ſa tierce; on verra même frémir, & on entendra réſonner toutes les cordes montées à l'uniſſon de ces *ſons*-là. Ces *ſons* acceſſoires accompagnent toujours un *ſon* principal quelconque; mais quand ce *ſon* eſt aigu, ils y ſont moins ſenſibles. On appelle ces *ſons* les *harmoniques du ſon principal*; c'eſt par eux que M. Rameau prétend que tout *ſon* eſt appréciable, & c'eſt en eux qu'il a cherché le principe phyſique de toute l'harmonie. *Voyez* Harmonie.

Une difficulté qui reſteroit à expliquer eſt de ſavoir comment deux ou pluſieurs *ſons* peuvent être entendus à la fois. Lorſqu'on entend, par exemple, les deux *ſons* de la quinte, dont l'un fait deux vibrations, pendant que l'autre en fait trois; on ne conçoit pas comment la même maſſe d'air peut fournir dans un même tems ces différens nombres de vibrations, & bien moins encore, quand il ſe trouve plus de deux *ſons* enſemble. Mengoli & les autres ſe tirent d'affaire par des comparaiſons. Il en eſt, diſent-ils, comme de deux pierres qu'on jette à-la-fois dans l'eau à quelque diſtance, & dont les différens cercles qu'elles produiſent, ſe croiſent ſans ſe détruire. M. de Mairan donne une explication plus philoſophique. L'air, ſelon lui, eſt diviſé en particules de diverſes grandeurs, dont chacune eſt capable d'un ton particulier, & n'eſt ſuſceptible d'aucun autre. De ſorte qu'a chaque *ſon* qui ſe forme, les particules qui y ſont analogues s'ébranlent ſeules, elles & leurs harmoniques, tandis que toutes les autres reſtent tranquilles juſqu'à ce qu'elles ſoient émues à leur tour par les *ſons* qui leur correſpondent. Ce ſyſtème paroit très-ingénieux; mais l'imagination a quelque peine à ſe prêter à l'infinité de particules d'air différentes en grandeur & en mobilité, qui devroient être répandues dans chaque point de l'eſpace, pour être toujours prêtes au beſoin à rendre en tout lieu l'infinité de tous les ſons poſſibles. Quand elles ſont une fois

arri-

arrivées au tympan de l'oreille, on conçoit encore moins comment, en les frappant pluſieurs enſemble, elles peuvent y produire un ébranlement capable d'envoyer au cerveau la ſenſation de chacune d'elles en particulier. Il ſemble qu'on éloigne la difficulté plutôt qu'on ne la ſurmonte. Mengoli prétendoit aller au-devant de cette derniere objection, en diſant que les maſſes d'air, chargées, pour ainſi dire, de différens *ſons*, ne frappent le tympan que ſucceſſivement, alternativement, & chacune à ſon tour; ſans trop ſonger à quoi cependant il occuperoit celles qui ſont obligées d'attendre que les premieres aient achevé leur office.

La force du *ſon* dépend de celle des vibrations du corps ſonore; plus ces vibrations ſont grandes, plus le *ſon* eſt vigoureux & s'entend de loin.

Quand la corde eſt aſſez tendue & qu'on ne force pas trop la voix où l'inſtrument, les vibrations reſtent toujours iſochrones, & par conſéquent le ton demeure le même, ſoit qu'on renfle ou qu'on adouciſſe le *ſon*: mais en raclant trop fort la corde, en ſoufflant ou en criant trop on peut faire perdre aux vibrations l'iſochroniſme néceſſaire pour l'identité du ton; & c'eſt peut-être la raiſon pourquoi, dans la muſique françoiſe, où c'eſt un grand mérite de bien crier; on eſt plus ſujet à chanter faux que dans l'italienne, où la voix ſe modere plus ſagement.

La viteſſe du *ſon*, qui ſembleroit devoir dépendre de ſa force, n'en dépend point. Cette viteſſe eſt toujours égale & conſtante, ſi elle n'eſt précipitée ou retardée par ces altérations de l'air: c'eſt-à-dire que le *ſon* fort ou foible, fera toujours la même quantité de chemin, & qu'il parcourra toujours dans deux ſecondes le double de l'eſpace qu'il aura parcouru dans une. Au rapport de Halley & de Flamſtead, le *ſon* parcourt en Angleterre 1070 piés de France en une ſeconde. Le pere Merſene & Gaſſendi ont aſſuré que le vent, favorable ou contraire, n'accéléroit ni ne retardoit le *ſon;* depuis les expériences que Derham & l'académie des ſciences ont faites ſur ce ſujet, cela paſſe pour une erreur.

Sans ralentir ſa marche, le *ſon* s'affoiblit en s'étendant, & cet affoibliſſement, ſi la propagation eſt libre, qu'elle ne ſoit gênée par aucun obſtacle, ni dérangée par le vent, ſuit ordinairement la raiſon des quarrés des diſtances.

Quant à la différence qui ſe trouve encore entre les *ſons* par la qualité du timbre, il eſt évident qu'elle ne tient ni au degré de gravité, ni même à celui de force. Un haut bois aura beau ſe mettre exactement à l'uniſſon d'une flûte, il aura beau radoucir le *ſon* au même degré, le *ſon* de la flûte aura toujours je ne ſai quoi de doux & de moëlleux, celui du hautbois je ne ſai quoi de ſec & d'aigre, qui empêchera qu'on ne puiſſe jamais les confondre. Que dirons-nous des differens timbres des voix de même force & de même portée? chacun eſt juge de la variété prodigieuſe qui s'y trouve. Cependant, perſonne que je ſache n'a encore examiné cette partie, qui peut-être, auſſi-bien que les autres, ſe trouvera avoir ſes difficultés: car la qualité de timbre ne peut dépendre, ni du nombre de vibrations qui font le degré du grave à l'aigu, ni de la grandeur ou de la force de ces mêmes vibrations qui fait le degré du fort au foible. Il faudra donc trouver dans les corps ſonores une troiſieme modification différente de ces deux, pour expliquer cette derniere propriété; ce qui ne me paroît pas une choſe trop aiſée; il faut recourir aux *principes d'acouſtique* de M. Diderot, ſi l'on veut approfondir cette matiere.

Les trois qualités principales dont je viens de parler, entrent toutes, quoiqu'en différentes proportions, dans l'objet de la muſique, qui eſt en général le *ſon* modifié.

En effet, le compoſiteur ne conſidere pas ſeulement ſi les *ſons* qu'il emploie doivent être hauts ou bas, graves ou aigus, mais s'ils doivent être forts ou foibles, aigres ou doux; & il les diſtribue à différens inſtrumens, en récits ou en chœurs, aux extrémités ou dans le médium des voix, avec des doux ou des forts, ſelon les convenances de tout cela. Mais il eſt certain que c'eſt uniquement dans la comparaiſon des *ſons* de l'aigu au grave que conſiſte toute la ſcience harmonique. De ſorte que, comme le nombre des *ſons* eſt infini, on pourroit dire en ce ſens que cette même ſcience eſt infinie dans ſon objet.

On ne conçoit point de bornes néceſſaires à l'étendue des *ſons* du grave à l'aigu; & quelque petit que puiſſe être l'intervalle qui eſt entre deux *ſons*, on le concevra toujours diviſible par un troiſieme *ſon*. Mais la nature & l'art ont également concouru à limiter cette infinité prétendue par rapport à la pratique de la muſique. D'abord, il eſt certain qu'on trouve bientôt dans les inſtrumens les bornes des *ſons*, tant au grave qu'à l'aigu; alongez ou racourciſſez à un certain point une corde ſonore, elle ne rendra plus de *ſon*: on ne peut pas non plus augmenter ou diminuer à diſcrétion la capacité d'une flûte ni ſa longueur; il y a des limites au-delà deſquelles elle ne réſonne plus. L'inſpiration a auſſi ſes lois; trop foible, la flûte ne rend point de *ſon*; trop forte à un certain point, elle ne fait plus, de même que la corde trop courte, qu'un cri perçant qu'il n'eſt pas poſſible d'apprécier. Enfin, c'eſt une choſe inconteſtable par l'expérience, que tous les *ſons* ſenſibles ſont renfermés dans des limites au-delà deſquelles, ou trop graves ou trop aigus, ils ne ſont plus apperçus, ou deviennent inappréciables. M. Euler a même, en quelque façon, fixé ces limites; &, ſelon ſes expériences & ſon calcul rapportés par M. Diderot, tous les *ſons* ſenſibles ſont compris entre les nombres 30 & 7552; c'eſt-à-dire que, ſelon ce ſavant auteur, le *ſon* le plus grave appréciable à notre oreille, fait trente vibrations par ſeconde, & le plus aigu 7552 vibrations dans le même tems; intervalle qui renferme près de huit octaves.

D'un autre côté, on voit par la génération harmonique des *ſons*, que parmi tous les *ſons* poſſibles il n'y en a qu'un très-petit nombre qui puiſſent être admis dans un bon ſyſtème de muſique; car tous ceux qui ne forment pas des conſonances avec les *ſons* fondamentaux, ou qui ne naiſſent pas médiatement ou immédiatement des différences de ces conſonances, doivent être proſcrits du ſyſtème; voilà pourquoi quelque parfait que puiſſe être aujourd'hui notre ſyſtème de muſique, il eſt pourtant borné à 12 *ſons* ſeulement dans l'étendue d'une octave, deſquels douze toutes les autres octaves ne contiennent que des répliques. Que ſi l'on veut compter toutes répliques pour autant de *ſons* differens, en les multipliant par le nombre d'octaves auquel eſt bornée l'étendue des *ſons* ſenſibles, on trouvera 96 en tout pour le plus grand nombre de *ſons* praticables dans notre muſique ſur un même *ſon* fondamental.

On ne pourroit pas évaluer avec la même préciſion le nombre de *ſons* praticables dans l'ancienne muſique: car les Grecs formoient, pour ainſi dire, autant de ſyſtèmes de muſique qu'ils avoient de manieres différentes d'accorder leurs tétracordes. Il paroît par la lecture de leurs traités de muſique, que le nombre de ces manieres étoit grand, & peut-être indéterminé. Or chaque accord particulier changeoit les *ſons* de la moitié du ſyſtème, c'eſt-à-dire, des deux cordes mobiles de chaque tétracorde. Ainſi l'on voit bien ce qu'ils avoient de *ſons* dans une ſeule maniere d'accord, c'eſt-à-dire, ſeize ſeulement; mais on ne peut pas calculer au juſte combien ce nombre devoit ſe multiplier dans tous les changemens de mode, & dans toutes les modifications de chaque genre, qui introduiſoient de nouveaux *ſons*.

Par rapport à leurs tétracordes, les Grecs diſtinguoient les *ſons* en deux claſſes générales; ſavoir, les *ſons* ſtables & permanens, dont l'accord ne changeoit jamais, & qui étoient au nombre de huit; & les *ſons* mobiles, dont l'accord changeoit avec le genre & avec l'eſpece du genre: ceux ci étoient auſſi au nombre de huit, & même de neuf & de dix, parce qu'il y en avoit qui ſe confondoient quelquefois avec quelques-uns des précédens, quelquefois s'en ſéparoient; ces *ſons* mobiles étoient les deux moyens de chacun des cinq tétracordes. Les huit *ſons* immuables étoient les deux extrêmes de chaque tétracorde, & la corde proſlambanomene. *Voyez tous ces mots*.

Ils diviſoient de rechef les *ſons* ſtables en deux eſpeces, dont l'une s'appelloit *ſoni apieni*, & contenoit trois *ſons*; ſavoir, la proſlambanomene, la nete ſynnéménon, & la nete hyperboleon. L'autre eſpece s'appelloit *ſoni baripieni*, & contenoit cinq *ſons*, l'hypate hypaton, l'hypate meſon, la meſe, la parameſe, & la nite drezeugnumenon. *Voyez ces mots*.

Les *ſons* mobiles ſe ſubdiviſoient pareillement en *ſoni meſopieni*, qui étoient cinq en nombre; ſavoir, le ſecond & montant de chaque tétracorde, & en cinq autres *ſons* appellés *ſoni oxipieni*, qui étoient le troi-

ſie-

ſieme en montant de chaque tétracorde. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÈME, GENRE, *&c.*

A l'égard des douze *ſons* du ſyſtème moderne, l'accord n'en change jamais, & ils ſont tous immobiles. Broſſard prétend qu'ils ſont tous mobiles, fondé ſur ce qu'ils peuvent être altérés par dièſe ou par bémol; mais autre choſe eſt de ſubſtituer un *ſon* à un autre, & autre choſe d'en changer l'accord. (*S*)

SONS HARMONIQUES, *ou* SONS FLUTÉS, ſont une qualité ſinguliere de *ſons* qu'on tire de certains inſtrumens à corde, tels que le violon & le violoncelle, par un mouvement particulier de l'archet, & en appuyant très-peu le doigt ſur certaines diviſions de la corde. Ces *ſons* ſont fort différens, pour le degré & pour le timbre, de ce qu'ils ſeroient ſi l'on appuyoit tout-à-fait le doigt. Ainſi ils donneront la quinte quand ils devroient donner la tierce, la tierce quand ils devroient donner la quarte, *&c.* & pour le timbre, ils ſont beaucoup plus doux que ceux qu'on tire à plein de la même corde, en la faiſant porter ſur la touche; c'eſt pourquoi on les a appellés *ſons flûtés*. Il faut pour en bien juger, avoir entendu M. Mondonville tirer ſur ſon violon, ou le ſieur Bertaud ſur ſon violoncelle, une ſuite de ces beaux *ſons*. En gliſſant même le doigt légerement de l'aigu au grave, depuis le milieu d'une corde qu'on touche en même tems de l'archet, on entend diſtinctement une ſucceſſion de ces mêmes *ſons* du grave à l'aigu, qui étonne fort ceux qui n'en connoiſſent pas la théorie.

Le principe ſur lequel eſt fondée la regle des *ſons harmoniques*, eſt qu'une corde étant diviſée en deux parties commenſurables entre elles, & par conſéquent avec la corde entiere, ſi l'obſtacle qu'on mettra au point de diviſion, n'empêche qu'imparfaitement la communication des vibrations d'une partie à l'autre; toutes les fois qu'on fera ſonner la corde dans cet état, elle rendra non le *ſon* de la corde entiere, mais celui de la plus petite partie ſi elle meſure l'autre, ou ſi elle ne la meſure pas, le *ſon* de la plus grande aliquote commune à ces deux parties. Qu'on diviſe donc une corde 6 en deux parties 4 & 2, le *ſon harmonique* réſonnera par la longueur de la petite partie 2 qui eſt aliquote de la grande partie 4; mais ſi la corde 5 eſt diviſée ſelon 2 & 3, comme la petite partie ne meſure pas la grande, le *ſon harmonique* ne réſonnera que ſelon la moitié 1 de la petite partie; laquelle moitié eſt la plus grande commune meſure des deux parties 3 & 2, & de toute la corde 5.

Au moyen de cette loi qui a été trouvée ſur les expériences faites par M. Sauveur à l'académie des Sciences, & avant lui par Wallis, tout le merveilleux diſparoît: avec un calcul très-ſimple, on aſſigne pour chaque degré le *ſon harmonique* qui lui répond; & quant au doigt gliſſé le long de la corde, on n'y voit plus qu'une ſuite de *ſons harmoniques*, qui ſe ſuccedent rapidement dans l'ordre qu'ils doivent avoir ſelon celui des diviſions ſur leſquelles on paſſe ſucceſſivement le doigt.

Voici une table de ces *ſons* qui peut en faciliter la recherche à ceux qui deſirent de les pratiquer. Cette table indique les *ſons* que rendroient les diviſions de l'inſtrument touchées à plein, & les *ſons* flûtés qu'on peut tirer de ces mêmes diviſions touchées harmoniquement.

Table des ſons harmoniques. La corde entiere à vuide, donne l'uniſſon.

La tierce mineure, donne la dix-neuvieme ou la double octave de la quinte.

La tierce majeure, donne la dix-ſeptieme ou la double octave de la tierce majeure.

La quarte, donne la double octave.

La quinte, donne la douzieme, ou l'octave de la même quinte.

La ſixte mineure, donne la triple octave.

La ſixte majeure, donne la dix-ſeptieme majeure, ou la double octave de la tierce.

L'octave, donne l'octave.

Après la premiere octave, c'eſt-à-dire, depuis le milieu de la corde juſque vers le chevalet, où l'on retrouve les mêmes *ſons harmoniques* répétés dans le même ordre ſur les mêmes diviſions 1, c'eſt-à-dire, la dix-neuvieme ſur la dixieme mineure; la dix-ſeptieme ſur la dixieme majeure, *&c.*

Nous n'avons fait dans cette table aucune mention des *ſons harmoniques* relatifs à la ſeconde & à la ſeptieme; premierement, parce que les diviſions qui les donnent, n'ayant entre elles que des aliquotes fort petites, les *ſons* en deviendroient trop aigus pour être agréables à l'oreille, & trop difficiles à tirer par un coup d'archet convenable: & de plus, parce qu'il faudroit entrer dans des ſoûdiviſions trop étendues, qu ne peuvent s'admettre dans la pratique: car le *ſon harmonique* du ton majeur ſeroit la vingt-troiſieme, ou la troiſieme octave de la ſeconde, & l'harmonique du ton mineur ſeroit la vingt-quatrieme ou la troiſieme octave de la tierce majeure. Mais quelle eſt l'oreille aſſez fine & la main aſſez juſte, pour pouvoir diſtinguer & toucher à ſa volonté un ton majeur ou un ton mineur? (*S*)

SON, (*Commerce.*) on ſait que c'eſt la peau des grains moulus ſéparée de la farine par le moyen du blutoir, du ſas, ou du tamis. Les Amidonniers ſe ſervent du *ſon* de froment pour faire leur amidon, qui n'eſt autre choſe que la fécule qui reſte au fond des tonneaux où ils ont mis le *ſon* tremper avec de l'eau. Les Teinturiers mettent le *ſon* au nombre des drogues non colorantes, parce que de lui-même il ne peut donner aucune couleur; c'eſt avec le *ſon* qu'ils font les eaux sûres, dont ils ſe ſervent dans la préparation de leurs teintures. (*D. J.*)

SON, (*Littérature.*) les anciens ſe frottoient de *ſon* dans leurs cérémonies luſtrales; ils en uſoient auſſi dans leurs cérémonies magiques, principalement quand ils vouloient inſpirer de l'amour. Nous liſons dans le prophete Baruch, *c. vj. verſ.* 42. que les femmes de Chaldée aſſiſes dans les rues y brûloient du *ſon* à ce deſſein. Il eſt vrai qu'il y a dans la vulgate, *ſuccendentes oſſa olivarum*, brûlant des noyaux d'olive. L'auteur de la vulgate liſoit probablement ici, ταὶ πυδεῖδας, expreſſion qui en effet ſignifie (*Athén. l. II.*) *noyaux d'olive brûlés;* mais il eſt certain qu'il y a dans le texte τὰ πίτυρα, mot qui ſignifie du *ſon*. Théocrite dans ſa Pharmaceutique, nous fournit encore un exemple de cet uſage; l'enchantereſſe Siméthe, après avoir eſſayé de pluſieurs charmes pour enflammer le cœur de ſon amant; je vais maintenant brûler du *ſon*, θύσω πίτυρα; & elle ajoute vers la fin de l'Idylle, qu'elle a appris ce ſecret d'un aſſyrien. (*D. J.*)

SONATE, ſ. f. *en Muſique*, eſt une piece de muſique purement inſtrumentale, compoſée de quatre ou cinq morceaux de caracteres différens. La *ſonate* eſt à-peu-près par rapport aux inſtrumens, ce qu'eſt la cantate par rapport aux voix.

La *ſonate* eſt faite ordinairement pour un ſeul inſtrument qui récite accompagné d'une baſſe continue; & dans une telle compoſition, on s'attache à tout ce qu'il y a de plus favorable pour faire briller l'inſtrument pour lequel on travaille; ſoit par la beauté des chants, ſoit par le choix des ſons qui conviennent le mieux à cette eſpece d'inſtrument, ſoit par la hardieſſe de l'exécution. Il y a auſſi des *ſonates* en trio; mais quand elles paſſent ce nombre de parties, elles prennent le nom de *concerto*. Voyez *ce mot*.

Il y a pluſieurs différentes ſortes de *ſonates;* les Italiens les réduiſent à deux eſpeces principales; l'une qu'ils appellent *ſonate da camera*, *ſonates* de chambre, laquelle eſt ordinairement compoſée de divers morceaux faits pour la danſe; tels à-peu-près que ces recueils qu'on appelle en France des *ſuites;* l'autre eſpece eſt appellée *ſonate da chieſa*, *ſonates* d'égliſe, dans la compoſition deſquelles il doit entrer plus de gravité, & des chants plus convenables à la dignité du lieu. De quelque eſpece que ſoient les *ſonates*, elles commencent communément par un adagio, & après avoir paſſé par deux ou trois mouvemens différens, finiſſent par un allegro.

Aujourd'hui que les inſtrumens font la partie la plus eſſentielle de la muſique, les *ſonates* ſont extrèmement à la mode, de même que toutes les eſpeces de ſymphonies; le chant des voix n'en eſt guere que l'acceſſoire. Nous ſommes redevables de ce mauvais goût à ceux qui voulant introduire le tour de la muſique italienne dans une langue qui ne ſauroit le comporter, nous ont obligé de chercher à faire avec les inſtrumens ce qu'il nous étoit impoſſible de faire avec nos voix. J'oſe prédire qu'une mode ſi peu naturelle ne durera pas; la Muſique eſt un art d'imitation; mais cette imitation eſt d'une autre nature que celle de la Poéſie & de la Peinture; & pour la ſentir il faut la préſence ou du-moins l'image de l'objet imité; c'eſt par les paroles que cet objet nous eſt préſenté; & c'eſt par les ſons touchans de la voix humaine, jointe aux paroles, que ce même objet porte juſque dans les cœurs le ſentiment qu'il doit y produire. Qui ne ſent combien la muſique inſtrumen-

mentale eſt éloignée de cette ame & de cette énergie ? Toutes les folies du violon de Mondonville m'attendriront-elles jamais comme deux ſons de la voix de Mlle le Maure? Pour ſavoir ce que veulent dire tous ces fatras de *ſonates* dont nous ſommes accablés, il faudroit faire comme ce peintre groſſier qui étoit obligé d'écrire au-deſſous de ſes figures, *c'eſt un homme, c'eſt un arbre, c'eſt un bœuf*. Je n'oublierai jamais le mot du célebre M. de Fontenelle, qui ſe trouvant à un concert, excédé de cette ſymphonie éternelle, s'écria tout haut dans un tranſport d'impatience, *ſonate, que me veux-tu?* (*S*)

SONCHUS, ſ. m. (*Botan.*) on nomme communément en françois ce genre de plante *laiteron*, & en anglois *the ſow-thiſtle*. Tournefort en diſtingue douze eſpeces, & le genre a été caractériſé au *mot* LAITERON. (*D. J.*)

SONCINO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Crémonois, ſur la droite de l'Oglio, à ſept lieues au ſud-oueſt de Crémone. *Long.* 27. 20. *latit.* 45. 23. (*D. J.*)

SOND, (*Géographie.*) eſt un nom qu'on donne par diſtinction aux fameux détroit par où la mer Germanique communique à la mer Baltique.

Il eſt ſituée entre l'île de Zélande & la côte de Slhonen; il a environ 16 lieues de long & 5 de large, excepté auprès du fort de Cronimberg, où il n'en a qu'une; de ſorte que les vaiſſeaux ne peuvent paſſer que ſous le canon de ce fort.

Cela a donné lieu aux Danois de mettre un impôt ſur tous les vaiſſeaux, & on prétend que c'eſt un des plus beaux revenus de la couronne de Danemarck: & depuis, ils empêchent les pilotes de paſſer par le petit ou le grand Belt, qui ſont deux autres paſſages de la mer Baltique, quoiqu'un peu moins commodes que le *Sond*.

Toutes les Nations qui trafiquent dans cette partie du nord, ſont ſujettes à ce droit; cependant les Suédois en étoient exempts par le traité de 1644: mais ce privilege leur a été ôté par le traité de 1720, qui les a remis au niveau de leurs voiſins.

Par le traité de Spire, fait entre les Danois & Charles-Quint; le droit de paſſage fut fixé à deux nobles à la roſe pour un vaiſſeau de deux cens tonneaux; cependant en 1640 cet impôt fut augmenté juſqu'à 500 rixdales.

La connivence de Jacques I, roi d'Angleterre, qui épouſa une princeſſe de Danemarck, & les guerres que les Hollandois ont été contraints de faire pour leur liberté, ont donné lieu à une exaction ſi conſidérable; depuis bien des années ce droit a été remis ſur un pié plus modéré.

Cromwel avoit réſolu d'enlever ce paſſage aux Danois, & il y auroit réuſſi ſans doute, s'il n'étoit pas mort, auparavant que la flotte qu'il y envoya pour cet effet fût arrivée.

L'origine & le progrès de cet impôt (qui d'une petite contribution volontaire que les Marchands payoient pour entretenir des fanaux dans certains endroits de la côte, & dont le roi de Danemarck n'étoit que le tréſorier & le dépoſitaire, devint à la longue un peſant fardeau pour le commerce, auſſi-bien qu'une eſpece de reconnoiſſance ſervile de ſa ſouveraineté ſur ces mers) eſt rapportée dans l'*hiſtoire de Danemarck, ch. iij. p.* 11. *& ſeq.*

SONDARI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne chez les Malabares, à l'arbriſſeau de leur pays que les Botaniſtes appellent *frutex indicus, baccifer, floribus umbellatis, fructu tetra-cocco*. (*D. J.*)

SONDBACH, (*Géog. mod.*) communément *Sandbith*, gros bourg à marché d'Angleterre, dans Cheshire, ſur une hauteur. (*D. J.*)

SONDE, DÉTROIT DE LA, (*Géog. mod.*) détroit célebre de la mer des Indes, entre les îles de Sumatra & de Java, ſous les 5 & 6 degrés de *latitude* méridionale. (*D. J.*)

SONDE, ÎLES DE LA, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, ſituées autour de l'équateur, & au couchant des Moluques. Elles s'étendent depuis le 8 *deg. de latit. ſept.* juſqu'au 8 *de lat. mérid.* & depuis le 138. *deg. de long.* juſqu'au 158. Les principales de ces îles ſont Sumatra, Java & Bornéo; leurs peuples tiennent beaucoup du naturel, de la façon de vivre, & du langage de ceux de la terre-ferme de Malaca, ce qui fait conjecturer qu'elles ont été peuplées par les Malayes. Les Hollandois font le principal commerce de ces îles. (*D. J.*)

SONDE, ſ. f. (*Machine hydraul.*) la ſonde dont on ſe ſert pour ſonder un terrein dans l'eau, eſt tantôt une perche de bois qu'on diviſe en piés, au bout de laquelle on ſcelle un poids de plomb convenable ſi le courant de l'eau le demande; tantôt c'eſt un boulet de canon attaché au bout d'une corde, diviſée pareillement par piés; par ce moyen on leve le profil de la riviere.

Pour *ſonder* au-deſſous de l'eau le gravier ou le ſable qu'on y trouve, & examiner où commence le terrein ſolide, on emploie une autre eſpece de *ſonde*.

Cette *ſonde* eſt de fer, elle a en tête pour couronnement un gros anneaux, au-travers duquel on paſſe le bras d'une tariere pour la tourner. Elle a audeſſus une tête pour pouvoir la battre & la faire entrer juſqu'à un fond de conſiſtance qu'on a trouvé au-deſſous du gravier; & en la tournant à pluſieurs repriſes, elle emporte dans ſes barbelures quelques échantillons de conſiſtance qu'elle a rencontré, par où l'on juge de la nature de ce terrein.

Il y a des *ſondes* pour la conſtruction des ponts, qui ſont encore faites d'une autre maniere.

Elles ont une petite poche au bout en forme de coquille de limaçon, laquelle ne prend pas du ſable en la tournant d'une certaine façon, mais prend du terrein au-deſſous du ſable où on la pouſſe, en la tournant d'un autre ſens: ces ſortes de *ſondes* pour être plus ſûres, doivent être toutes d'une piece.

Quand le gravier eſt trop gros, & qu'il s'y rencontre de gros cailloux, que les *ſondes* ordinaires ne peuvent écarter, pour lors on ſe ſert d'un gros pieu de chêne arrondi, de 5 ou 6 pouces de diametre, ſuivant la profondeur du terrein & la rapidité de l'eau; on arme ce pieu d'une lardoire au bout pour pouvoir écarter les cailloux, & d'une frète ou chaperon à la tête pour pouvoir réſiſter aux coups de la maſſue avec laquelle on enfonce la *ſonde*. (*D. J.*)

SONDE DE TERRE, inſtrument très-vanté pour pénétrer profondement dans les entrailles de la terre, connoître la nature des lits qui la compoſent, & trouver des eaux. Le detail des opérations faites pour forer la fontaine du fort de Saint-François, commencées le 8 Mai, & achevées le 2 Août 1751, nous informeront & du méchaniſme de cette *ſonde*, de ſon uſage & de ſon utilité.

L'emplacement de la fontaine étant déterminé, on fit une excavation de 12 piés de diametre par le haut réduite à 8 piés par le bas, & de 4 piés de profondeur. On s'apperçut que la nature du terrein annonçoit un ſable bouillant qui devient très-liquide auſſitôt qu'il eſt découvert. Il ſe rencontre ordinairement dans toute la Flandres à 5, 6 ou 7 piés de profondeur. On fit promptement au centre de ce déblai une ouverture de 18 pouces en quarré, & d'environ 2 piés de profondeur; on y fit entrer le premier coffre. Ces coffres ſont formés par un aſſemblage de quatre planches de bois d'orme de 16 à 18 pouces de largeur, (*Voy. les fig.*) de 2 à 3 pouces d'épaiſſeur, & de 8, 9 ou 10 pouces de longueur au plus. Ces quatre planches doivent laiſſer entr'elles un vuide de 12 pouces en quarré, & être poſées de façon que la largeur de l'une recouvre alternativement l'épaiſſeur de l'autre. Par cet arrangement, l'effort que la terre, le ſable, & les cailloux font en-dedans du coffre, & qui tend à les écarter, trouve une réſiſtance qu'il ne peut ſurmonter qu'en faiſant plier tous les clous qui les aſſemblent; on ſe contente dans le pays de clouer deux planches larges ſur deux étroites. On a vû ſouvent réſulter de grands inconvéniens de cette méthode; celle qu'on a ſuivie doit paroître préférable; on arrange d'abord trois planches, comme il a été dit cideſſus. Puis on les cloue l'une ſur l'autre de 8 en 8 pouces avec des clous barbés de 6 pouces de longueur; on poſe enſuite à la moitié de leur longueur, & en-dedans un quarré de fer de 12 à 14 lignes de largeur, ſur 4 lignes d'épaiſſeur; on en place deux autres à 1 pié ou environ des extrémités; on les fait perdre dans l'épaiſſeur des planches; on fait trois rainures dans l'épaiſſeur de la quatrieme, pour recevoir ces quarrés, & on la cloue ſur les trois autres. Enſuite on poſe trois quarrés de fer en-dehors: celui du milieu eſt de deux pieces qu'on rejoint par des charnieres & des clavettes, on en met un ſecond à l'une des extrémités, & le troiſieme à 6 pouces de l'autre. Ces 6 pouces ſont deſtinés à porter le ſabot qui doit être de quatre pieces bien trempées par leur tranchant, & bien recuites; il faut avoir attention que le talon de ce ſabot porte préciſement contre le milieu de l'épaiſſeur des planches: le coffre eſt préparé en-dedans de ſon autre

tre extrémité en forme d'emboîtement pour recevoir celui qui le ſuivra, qui doit être travaillé, ainſi que les autres qu'on emploie avec les mêmes ſujettions que le premier, à cela près qu'au lieu du ſabot, ils ſont diminués quarrément ſur 6 pouces de longueur pour entrer dans l'emboîtement de ceux ſur leſquels ils ſont poſés. On ne peut apporter trop de ſoins à la conſtruction de ces coffres; on ne doit pas s'en rapporter aux ouvriers, il faut que quelqu'un d'intelligent examine ſi les planches ſont de même largeur, de même épaiſſeur; ſi ces épaiſſeurs ſont d'équerre ſur les largeurs; ſi elles ne ſont ni ventelées, ni roulées, ou ſi elles n'ont point quelqu'autre défaut; enfin, ſi leur aſſemblage forme un vuide quarré. Après ces précautions, le coffre étant achevé, on trace ſur deux de ſes côtés des lignes de milieu, dont on fera connoître l'utilité. Il n'eſt pas poſſible dans un mémoire de l'eſpece de celui-ci de ſuivre le travail, ſans expliquer la façon & l'uſage des inſtrumens qu'on met en œuvre; on prie le lecteur de trouver bon qu'on continue comme on a commencé.

On a laiſſé le premier coffre enfoncé de 2 piés; on lui met ce qu'on appelle communément un *bonnet*, (*voyez les fig.*) c'eſt une piece de bois travaillée de façon qu'elle porte ſur le haut du coffre & ſur le bas de l'emboîtement; il faut que la partie qui recouvre le haut du coffre ſoit d'équerre ſur celle qui entre dedans, & que tous ſes points portent, s'il eſt poſſible, ſur tous ceux de l'aſſemblage. Ce bonnet doit excéder le coffre d'un pié & demi à 2 piés, pour porter le choc de la hie ou du mouton qu'on fait enſuite agir à petits coups, afin de donner à deux charpentiers, qui dans le cas préſent étoient appliqués avec des plombs aux lignes de milieu dont on a parlé, la facilité de redreſſer le coffre & de le faire deſcendre, ſuivant une direction perpendiculaire. Il deſcendit de trois piés, après quoi il refuſa d'entrer; on mit la grande tariere en œuvre, on retira 4 piés d'un ſable bouillant de la même eſpece que le premier qu'on avoit découvert; le fond devint fort dur; on ſe ſervit d'une petite tariere; on la fit entrer de 2 piés & demi; on retira du ſable couleur d'ardoiſe qui étoit fort ſerré en ſortant du coffre; mais qui s'ouvroit & ſe réduiſoit en eau auſſi-tôt qu'il étoit à l'air.

Les tarieres dont on vient de parler, ſont des eſpeces de lanternes de tole forte; la grande a environ 8 pouces de diametre, & la petite 4 pouces: elles ſont couvertes par le haut, afin que l'eau qui eſt dans les coffres, & qui paroît auſſi-tôt que le ſable bouillant, ne faſſe pas retomber par ſon poids, lorſqu'on les retire, ce dont elles ſont chargées: après les avoir fait paſſer dans une manivelle, on les monte ſur des barreaux de ſeize lignes de groſſeur, au moyen d'une eſpece de charniere traverſée par deux boulons quarrés portant une tête à une de leurs extrémités & une vis à l'autre ſur laquelle on monte des écroux qu'il faut ſerrer avec prudence, pour ne pas forcer la vis que la filiere a déja tourmentée: les deux ecroux ne doivent pas être placés du même côté de la charniere, afin de donner la facilité à deux hommes de les monter & démonter enſemble; ils ont pour cela chacun un tourne-vis qui doit avoir aſſez de force d'un côté pour chaſſer les boulons dans les trous des charnieres, lorſqu'ils font réſiſtance; l'autre eſt diminué ſur ſa longueur, & ſert à faire rencontrer les trous des charnieres, en le paſſant dedans. On deſcend enſuite l'inſtrument; le barreau coule au-travers de la manivelle qui eſt appuyée ſur le coffre, & lorſqu'il eſt au fond, on reléve cette manivelle à une hauteur convenable pour la tourner aiſément: on y aſſure le barreau avec un coin qu'on chaſſe fortement dans ſa mortaiſe dans laquelle ce barreau ne doit préſenter que trois à quatre lignes, & avoir une entaille particuliere pour le reſte de ſa groſſeur. Il porte à ſon extrémité un étrier qui tient au crochet du cable de l'engin; ce crochet doit tourner très-librement dans ſa chape, afin de ne pas faire tordre le cable; on couvre le coffre de deux planches épaiſſes qui s'y emboîtent fortement, & qui laiſſent entr'elles une ouverture ronde pour y paſſer le barreau, & le contraindre par-là à ſe maintenir dans une direction conſtante.

Après la petite tariere, on ſe ſervit de la grande, & on perfectionna ce que la premiere avoit commencé, on retira du ſable de la même eſpece que le précédent; on remit le bonnet ſur le coffre, & on le fit deſcendre de 18 pouces en dix volées de hie; on le vuida, on préſenta un ſecond coffre; on lui mit le bonnet & on laiſſa deſcendre légérement la hie, pour l'aſſurer dans ſon enboîtement; on lui en donna enſuite deux volées de trente coups chacune; après quoi on joignoit les deux coffres par huit molles bandes qui ſont des pieces de fer plat d'environ 16 *lig.* de largeur, de 3 à 4 *lig.* d'épaiſſeur & de 2 piés & demi à 3 piés de longueur. On en cloue deux ſur chaque côté des coffres près des angles, moitié de leur longueur ſur l'un & moitié ſur l'autre; il ne faut point arrêter ces molles-bandes, qu'on ne ſoit ſûr que les quarrés qui ſe trouvent à la rencontre des coffres ſont bien affermis, & que les planches ne peuvent plus prendre de rebrouſſement ſous le coup de la hie, ſans quoi le moindre affaiſſement feroit ſauter toutes les têtes des clous qui tiennent les molles-bandes; c'eſt ce qu'on a cherché à prévenir, en faiſant donner ſoixante coups de hie avant de les clouer.

On battit vigoureuſement le ſecond coffre: les Charpentiers ayant toujours leurs plombs à la main, il deſcendit de 2 piés en vingt volées de vingt coups chacune. On employa un troiſieme coffre, & on établit un échaufaudage pour ſe mettre à hauteur de pouvoir manœuvrer aiſément dedans; on y deſcendit la petite tariere, & on la porta juſqu'à 3 piés au-deſſous du ſabot du premier coffre, on la retira; on mit la grande en œuvre, on fit agir la hie; & enfin on recommença alternativement ces manœuvres juſqu'à vingt-un piés de profondeur, où les inſtrumens ne trouverent plus de priſe; on y conduiſit les coffres, qui comme eux, refuſerent d'aller plus bas; on employa une langue de ſerpent, on la fit entrer d'un pié, & on reconnut qu'elle étoit dans un banc de cailloux: l'eau monta conſidérablement dans les coffres, & s'y mit de niveau avec celle d'un puits qui en étoit à 5 toiſes; on eut la curioſité d'examiner le rapport de la hauteur des eaux du foſſé du fort avec celles-ci, on les trouva de niveau: juſque-là, on n'étoit ſûr de rien, le haſard pouvant y avoir part; deux jours après, on baiſſa celles du foſſé de 2 piés; celles du puits & des coffres baiſſerent, & tout ſe remit de niveau; on peut conclure avec bien de la vraiſſemblance que l'eau du puits dont la garniſon faiſoit uſage, étoit la même que celle des foſſés: cette eau étoit extrèmement crue, dure, peſante; parce que paſſant au-travers de gros cailloux qui laiſſent beaucoup d'eſpace entr'eux, elle ne pouvoit acquérir d'autres qualités, qualités qui occaſionnoient beaucoup de maladies.

Après avoir reconnu avec la langue de ſerpent la nature du fonds, on employa un inſtrument qu'on nomme dans le pays une *tulipe*, qui ne fit aucun effet; on en fit faire un nouveau dont on tira un très-bon parti. Il porte par le bas une langue de ſerpent ſuivie d'une eſpece de vis ſans fin dont les filets ſont très-forts & bien trempés; cette vis eſt ſurmontée d'un aſſemblage de barreaux forgés triangulairement, eſpacés l'un de l'autre, & poſés obliquement; en ſorte qu'extérieurement ils préſentent un de leurs angles; le tout forme un cône renverſé dont la baſe a huit pouces de diametre; les parties qui la compoſent ſont ſoudées ſur un barreau de ſeize lignes de groſſeur qui porte lui-même la langue de ſerpent par le bas. On le mit en œuvre; après quelques tours de manivelle, on ſentit qu'il briſoit les cailloux; mais ils lui réſiſterent bientôt au point d'arrêter ſix hommes. Il faut prendre garde en pareil cas que les ouvriers ne s'opiniâtrent point à ſurmonter l'obſtacle, ils romproient les charnieres ou les barreaux. Il ne provient que de la poſition de quelques gros cailloux qui ſe préſentent en même tems à l'inſtrument par leur point de plus grande réſiſtance: il faut dans cette occaſion faire bander le cable, relever les barreaux de cinq à ſix pouces par un mouvement très-lent, & faire faire en même tems trois ou quatre tours à la manivelle en ſens contraire; on la tourne enſuite à l'ordinaire, en faiſant lâcher le cable inſenſiblement; les cailloux prennent entr'eux un arrangement différent, & on parvient à les briſer. Cette manœuvre paroît aiſée; elle eſt cependant aſſez difficile à faire exécuter avec préciſion: on continua à tourner la manivelle, on ne trouva plus la même difficulté; mais l'inſtrument n'avança que très-lentement; on parvint cependant à le faire entrer de toute ſa longueur, on le retira en faiſant détourner la manivelle pour le dégager & lui donner plus de facilité à remonter, on trouva

l'eſpace que les petits barreaux forment entr'eux, rempli de morceaux de cailloux, qui faiſoient juger que dans leur entier ils devoient avoir quatre, cinq & ſix pouces de groſſeur. On chaſſa le coffre: il entra de ſix pouces en vingt vollées de trente coups; on redeſcendit l'inſtrument, & on le mena à un pié plus bas qu'il n'avoit été; on le retira rempli comme la premiere fois; on battit le coffre, il deſcendit de quatre pouces; l'outil n'ayant que huit pouces de ſon chemin que le ſabot tâchoit d'achever; on ſentit qu'à meſure qu'on deſcendoit, les cailloux étoient plus ſerrés les uns contre les autres; on fit un ſecond inſtrument ſur le modele à-peu-près du premier. On l'employa, & on le fit deſcendre auſſi bas qu'il fut poſſible; on le retira rapportant avec lui des morceaux de cailloux proportionnés à ſa capacité; on retourna au grand inſtrument, on le couronna d'un cylindre de tôle de douze pouces de hauteur & d'un diametre un peu moindre que le ſien. On travailla juſqu'à ce qu'on crût que le haut de ce cylindre étoit recouvert par les graviers de ſix à huit pouces, on le retira plein de cailloux entiers, de morceaux & de beaucoup de petits éclats. On continua les mêmes manœuvres pendant treize jours, & on perça enfin ce banc qui avoit onze piés d'épaiſſeur. On eut grande attention à bien vuider le coffre avant d'entamer le terrain au-deſſous qu'on avoit reconnu avec la langue de ſerpent être du ſable bouillant. On fit ici une faute ſur la parole des gens du pays qui aſſuroient que ce ſable ſe ſoutenoit fort bien; malgré le peu de diſpoſition qu'on avoit à les croire, on ſe laiſſa ſéduire, quoique d'un autre côté il y eût grande apparence que le ſable dont on avoit vu l'échantillon, étoit du véritable ſable bouillant, il parut très-ferme dans le commencement; on ſe ſervit alternativement de la grande & de la petite tariere, on deſcendit à huit piés au-deſſous des coffres; on les battit, ils entrerent aſſez aiſément de près de deux piés; & comme ils commençoient à refuſer, on ne les preſſa pas. On employa la petite tariere qui s'arrêta au pié des coffres, quoiqu'avant elle la grande tariere fût deſcendue beaucoup plus bas; on ſentit des cailloux, & on jugea que le chemin qu'on avoit fait juſques-là étoit rempli; le ſable des côtés extérieurs du coffre s'étoit détaché, & avoit coulé, les cailloux qui étoient immédiatement au-deſſus l'avoient ſuivi, & avoient comblé l'ouverture que les tarieres avoient faite. On ſe mit en devoir de les retirer; mais il en retomboit à meſure qu'on en tiroit; on ne pouvoit pas les briſer, comme on avoit fait auparavant; parce que, lorſqu'ils étoient preſſés par les inſtrumens, ils ſe logeoient dans le ſable & ſe déroboient à leurs efforts; enfin, on en diminua le nombre, & ils ceſſerent de retomber. Lorſqu'on eut fait deſcendre le coffre de quatre piés, apparemment que le ſabot ayant retrouvé un peu de ferme, leur avoit fermé le paſſage, les mouvemens du coffre en avoient cependant encore fait deſcendre. On mit tous les inſtrumens en œuvre; la grande tarriere faiſoit un aſſez bon effet; elle les enveloppoit dans le ſable dont elle ſe chargeoit; on ne put cependant pas ſi bien s'en défaire, qu'on n'en trouvât encore à plus de cent piés de profondeur. Il étoit aiſé d'éviter ces inconvéniens; il falloit, lorſque le coffre fut arrivé ſur le ſable, le frapper avec vigueur, le faire deſcendre de deux piés ou deux piés & demi; retirer deux piés de ſable du dedans; recommencer à le frapper de même; le vuider & continuer. Il eſt vrai que l'ouvrage eſt long, parce que les coffres n'entrent pas aiſément; mais on travaille en ſûreté, & on n'a pas le deſagrément d'être perſécuté par les cailloux, & de voir dans un moment combler l'ouvrage de quatre jours.

La premiere couche qu'on rencontra, étoit d'un ſable bouillant gris, tirant ſur le verd, de 11 piés d'épaiſſeur: la ſeconde, d'un ſable bouillant gris d'ardoiſe, dans lequel l'on étoit entré de 8 piés, lorſque les coffres refuſerent abſolument de deſcendre; on les battit toute une journée ſans qu'ils fiſſent le moindre mouvement: on travailla pendant trois jours avec la petite & la grande tariere, on eſſaya de les faire deſcendre, mais ce fut inutilement: on alla en avant avec les inſtrumens; on ſe trouva en cinq jours à 10 piés au-deſſous du ſabot des coffres: ces 10 piés furent tout-à-coup remplis, & le ſable remonta de 9 piés dans les coffres. Si malheureuſement les inſtrumens avoient été à fond pendant ce mouvement, il auroit été très-difficile de les retirer. On fut obligé en pareil cas, à Aire, il y a quarante ans, d'abandonner 80 piés de barreaux: on reprit les tarieres, & on fut près de huit jours à ſe remettre au point où on étoit: on jugea par la longueur de ce travail, que le ſable couloit le long des coffres, & qu'il remplaçoit celui qu'on tiroit: on ſonda avec la langue de ſerpent, qui rencontra la terre glaiſe à 3 piés au-deſſous des 10 piés où on étoit, par conſéquent à 13 piés des coffres; ce fut une bonne découverte, on reprit courage, & on fit avancer la grande tarriere, qu'on rétiroit ſouvent par précaution; on ſentit dans un moment, qu'elle peſoit plus qu'à l'ordinaire, on la remonta très-promptement, non ſans difficulté, parce qu'elle étoit déja recouverte du ſable qui avoit fait un mouvement & qui s'étoit reporté juſques dans les coffres: on ſe trouva fort heureux dans cette circonſtance, de leur avoir donné 12 pouces de creux; ils n'en ont ordinairement que 8 dans le pays, parce qu'on n'y trouve communément que 12 à 13 piés de ce ſable bouillant & il y en avoit 33 ici: on avoit bien réfléchi ſur la façon de rémédier aux inconvéniens, mais on ne vouloit la mettre en uſage qu'à la derniere extrémité; comme on vit cependant qu'on perdoit beaucoup de tems, & qu'il étoit inutile de porter la curioſité plus loin ſur la nature de ce terrein, on tâcha de retirer le ſable juſqu'à 3 piés près de la terre-glaiſe, & on introduiſit ſur le champ de nouveaux coffres dans les premiers, ils avoient 8 pouces & $\frac{1}{2}$ de vuide, un pouce & $\frac{1}{4}$ d'épaiſſeur, & 18 piés de long. Cette grande dimenſion n'eſt ici d'aucune conſéquence: ces coffres n'ayant que peu d'effort à ſoutenir; ils étoient d'ailleurs maintenus dans les grands, qu'ils paſſerent de 3 piés ſans violence & à la main: on leur mit un bonnet, on les battit, ils deſcendirent juſqu'au point où on avoit porté les inſtrumens, & ils refuſerent: ces coffres n'ont point d'emboîtement, on les joint ſimplement par des molles-bandes: on deſcend le premier, en paſſant, à 18 pouces de ſon extrémité, un boulon de fer, au milieu duquel on porte le crochet du cable; on le préſente dans le grand coffre, & on l'y laiſſe couler juſqu'à ce que le boulon porte ſur ſes côtés: on dégage le crochet, on en prend un ſecond par ſon boulon, on le préſente ſur celui-ci: on le joint, comme il a été dit, par des molles-bandes, on les ſouleve enſemble pour dégager le premier boulon, & on les laiſſe deſcendre juſqu'au ſecond, ainſi de ſuite.

Les tarieres ramenerent bien le ſable qui étoit juſque ſur la glaiſe, mais elles ne purent l'entamer, parce qu'elle ſe colloit à leurs meches, qui dans le moment ne mordoient plus. On fit un nouvel inſtrument, qu'on connoitra mieux par la figure que par l'explication qu'on pourroit en donner: on l'employa, mais comme on ſentit que le ſable recommençoit à couler, on le retira: on deſcendit la grande tariere, on trouva que non-ſeulement il avoit comblé ce que le premier inſtrument avoit fait, mais qu'il étoit remonté de 5 piés dans les petits coffres: on ſoupçonna que tous ces mouvemens occaſionnoient un affaiſſement, qui devoit ſe communiquer juſqu'aux terres qui entouroient le haut des coffres: on leva les madriers qui couvroient le fond du premier déblai, ils n'étoient plus ſoutenus que par leurs extrémités: on trouva effectivement le terrein baiſſé de cinq piés le long des coffres, formant un cone renverſé de 8 piés de diametre. Juſque-là on ne s'en étoit pas apperçu, parce que dès le commencement de l'ouvrage, le haut du déblai avoit été couvert, pour la facilité des manœuvres; on connut enfin toute la fluidité du ſable bouillant, on répara avec la grande tariere, le mal qu'il avoit fait, & on chaſſa les coffres juſqu'à un pié & demi dans la glaiſe. On ſuppute qu'on avoit été obligé de retirer plus de 90 piés cubes de ſable, au-delà du volume dont les coffres occupoient la place: on reprit le nouvel inſtrument, & on ne fut pas trompé dans l'eſpérance où l'on étoit, qu'on ne rencontreroit plus les difficultés que l'on avoit eû à ſurmonter: on perça un lit de 10 piés, d'une terre-glaiſe couleur d'ardoiſe, mêlée d'un peu de ſable; on entra enſuite dans une terre ſéche, dure, & plus claire en couleur que la précédente; on la prend dans le pays pour du tuf, ce n'eſt cependant qu'une glaiſe; celle-ci avoit 14 piés d'épaiſſeur: on étoit arrêté de tems-en-tems par de gros cailloux, mais enfin l'inſtrument les forçoit à ſe ranger de côté dans les terres, & lorſqu'il les avoit paſſé, s'ils re-

tomboient, ils étoient obligés de remonter avec lui, parce qu'il rempliſſoit exactement, au moyen de la terre dont il ſe chargeoit, le tuyau, pour ainſi dire, qu'il avoit fait: on retira de cette façon, de près de 80 piés de profondeur, des cailloux qui peſoient juſqu'à cinq livres: ils n'étoient pas tous noirs en dedans, comme les premiers. On entra enſuite dans un lit de 18 piés de glaiſe noire, mêlée d'un peu de ſable d'une odeur déſagréable: on en fit ſécher quelques petites parties, on les brûla, elles rendirent une flamme violette, & une très-forte odeur de ſoufre: on paſſa de-là dans un lit de 11 piés d'épaiſſeur, d'une terre fort graſſe, mêlée de beaucoup de veines & de petits morceaux d'une eſpece de craie blanche, qui tenoit de la nature de la marne à laquelle on croyoit toucher; mais on trouva encore un lit de 12 piés, d'une glaiſe bleue fort graſſe, ſans aucune des marques qu'avoit la précédente: à 10 piés de là on ſentit dans une glaiſe noire de la réſiſtance ſous l'inſtrument, & quelque choſe qui s'écraſoit: on le retira, & on en trouva le bout plein d'une terre blanche, & de petits graviers qui ordinairement ne ſont pas de marques équivoques: on ſonda avec la langue de ſerpent, & on connut qu'on avoit rencontré la véritable marne.

Comme on ne fera plus d'uſage des gros barreaux dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent, on s'arrêtera un moment pour expliquer la façon de les deſcendre & de les remonter, lorſqu'il y en a, comme ici, une quantité d'employée. Tous ces barreaux doivent être percés à 2 ou 3 piés de leurs extrémités; ſi on ne veut les remonter & les deſcendre qu'un à un, la manœuvre eſt facile, mais elle eſt longue; pour les deſcendre & les remonter deux à deux, en les ſuppoſant premierement tous deſcendus, il faut les enlever au moyen du treuil, juſqu'au trou qui eſt au-deſſus de la premiere charniere, dans lequel on fait paſſer un boulon de fer qui porte un étrier: ce boulon s'appuie ſur la manivelle qui eſt poſée ſur le coffre: on dégage, en ſecouant le cable, le crochet de l'étrier qui eſt à l'extrémité du barreau, on reprend celui-ci, on leve tout juſqu'au trou qui eſt au-deſſous de la ſeconde charniere, on y paſſe un boulon avec ſon étrier, & on démonte les deux barreaux enſemble. On fait à peu-près la même manœuvre pour les deſcendre: on deſcend le premier ſeul, & on le remonte de même, pour avoir la facilité de nettoyer les inſtrumens qu'il porte, on l'arrête au trou qui eſt au-deſſous de ſon extrémité ſupérieure: on paſſe le crochet du cable dans un étrier qu'on place au trou qui eſt au-deſſus de la charniere qui joint deux autres barreaux, on les enleve, & on les monte ſur ce premier: on leve les trois barreaux enſemble, pour avoir la facilité de dégager l'étrier qui porte ſur la manivelle, on les laiſſe couler juſqu'à celui qui eſt au-deſſus; alors un homme, monté ſur une petite échelle, en paſſe un nouveau dans le trou qui eſt au-deſſous de l'extrémité des barreaux: il y met le crochet du cable: on dégage celui qui eſt ſur la manivelle ſur laquelle on fait deſcendre celui-ci: on prend deux autres barreaux, comme il a été dit, on les monte avec les vis & les écrous ſur la partie qui ſort du coffre, & on continue. Si les barreaux ſont plus longs que le poinçon de l'engin, on les fait paſſer dans un cercle de fer qui eſt à l'extrémité de l'étourneau; on peut de cette façon les deſcendre & les remonter 3 à 3, on gagne par-là beaucoup de tems. Si les deux barreaux enſemble, avec la partie de celui qui ſort du coffre, ſont plus courts que le poinçon, on les accroche par leur extrémité, on les deſcend & on les remonte aiſément 2 à 2. Il faut avoir grand ſoin, chaque fois qu'on démonte les barreaux, de faire paſſer un petit ballet avec de l'eau, dans les trous des charnieres, de laver les vis & les écrous, parce qu'il s'y introduit du ſable qui en ruine bientôt les filets.

On s'eſt arrêté à la marne; il fut queſtion de mettre les buiſes en œuvre; ces buiſes ſont des pieces de bois de chêne de 6 ou 7 pouces d'équarriſſage, percées d'un bout à l'autre ſur 3 pouces de diametre: on ne leur donne que 9 à 10 piés de longueur, afin d'éviter de les percer à la rencontre, comme parlent les ouvriers, c'eſt-à-dire, percer la moitié de la longueur par un bout, & l'aller rencontrer par l'autre: ce qui ne manque pas de former un angle qui, quoique fort obtus, ne laiſſe pas que d'occaſionner à l'eau un frottement qu'il eſt à propos d'éviter le plus qu'il eſt poſſible: ces buiſes étant percées, on en abat les angles, & pour les éprouver, on ferme exactement une de leurs extrémités, on les emplit d'eau par l'autre, juſqu'aux trois quarts, on la preſſe fortement avec un refouloir, on examine de près ſi l'eau ne pénetre pas en dehors, on les retourne, & on fait la même manœuvre pour le quart qui n'a pas été éprouvé: on eſt ſûr par cette précaution, autant qu'on peut l'être, qu'elles ſont ſans défaut: après ces précautions, on fait entrer, à un pié de l'extrémité de la premiere qu'on doit deſcendre, deux fortes vis en bois, qui ne pénetrent qu'à trois quarts de pouce, on y accroche un grand étrier qui tient au cable, on l'enleve, & on la laiſſe deſcendre juſqu'à ce que ces vis portent ſur deux taſſeaux qui s'appuient ſur les coffres, & dont l'épaiſſeur ne doit point empêcher qu'on ne dégage l'étrier: on prend une ſeconde buiſe, qui eſt garnie de ſes vis, on la préſente ſur la premiere, elle porte un emboîtement & un cercle de fer dans ſon épaiſſeur, dont elle retient la moitié de la largeur, & l'autre moitié entre, au moyen de quelques coups de maillet, dans celle de la premiere buiſe: on a garni les jointures en dedans, avec de la filaſſe goudronnée, on les garnit de même en dehors, ſur 5 à 6 pouces de hauteur, on les couvre d'une lame de plomb, clouée de très-près, on y attache des molles-bandes, on leve tout, pour démonter les premieres vis & les laiſſer deſcendre juſqu'aux ſecondes: quoique ces vis ne pénetrent point dans l'intérieur des buiſes, il faut avoir la précaution de boucher les trous qu'elles ont faits, avec un bouchon de liege goudronné, qu'on y fait entrer avec force. La premiere buiſe doit être délardée, & garnie d'un ſabot de fer: on en ajuſta, l'une ſur l'autre, de la façon qu'il a été dit, juſqu'à ce qu'on ſentit que le ſabot portoit ſur la marne, dans laquelle on les fit deſcendre de 2 piés à petits coups de hie, afin de ne pas déranger les molles-bandes ni les jointures. On raccourcit les buiſes à la hauteur des coffres, & on y introduiſit une petite tariere, montée ſur des barreaux d'un pouce de groſſeur; elle deſcendit juſque ſur la marne qui étoit entrée dans les buiſes: on ſentit qu'elle rencontroit de la réſiſtance, on la retira avec quelque peu de gravier blanc & tranſparent, on ſe ſervit d'un petit inſtrument, qui lui ôta toute difficulté: on la redeſcendit, on la fit entrer d'un pié: on la retira pleine de gravier, & d'une marne graſſe, blanche, & collante: on vuida la buiſe, & on alla avec le même inſtrument juſqu'à deux piés au-deſſous du ſabot, on ſentit du ferme qu'il ne put entamer, on reprit le petit inſtrument, qui entra fort aiſément: les barreaux dont on ſe ſervit, n'avoient qu'un pouce de groſſeur: on ne pouvoit pas, de peur de les affoiblir, y faire des trous pour y paſſer des étriers, comme à ceux qui avoient 16 lignes: au-lieu de cela, on les arrêtoit avec le coin dans la manivelle, ſoit en les deſcendant, ſoit en les remontant: cette manivelle portoit ſur deux taſſeaux qui tenoient au coffre, & qui l'élevoient aſſez haut pour que le coin qu'on y frappoit, ne touchât point aux buiſes; on faiſoit ſortir ce coin, lorſqu'on vouloit mettre les barreaux en liberté, ſoit pour les deſcendre ou les remonter: on les prenoit d'ailleurs à telle hauteur qu'on vouloit, avec un inſtrument qui étoit attaché au cable de l'engin que les ouvriers nomment *le diable*.

On retira le petit inſtrument qui avoit percé un lit de gravier de 5 à 6 pouces; on redeſcendit la petite tariere, qui revint toujours remplie de marne, juſqu'à 5 piés de profondeur, où il ſe trouva un autre lit de gravier. Le petit inſtrument lui fraya de nouveau ſon chemin, & on continua à la faire entrer. Elle deſcendit de 4 piés: on finit la journée. Un ouvrier couvrit la buiſe avec le bonnet. Le lendemain, à la pointe du jour, il alla le lever, il ſortit un bouillon d'eau qui étonna. Elle parut ſe mettre de niveau avec l'orifice de la buiſe; elle conſervoit cependant un mouvement qu'on ne put appercevoir qu'en mettant un petit morceau de papier ſur la ſuperficie. On deſcendit la petite tariere qui fut arrêtée à 20 piés près de la profondeur où l'on avoit été auparavant. On reprit le petit inſtrument qui perça une eſpece de tampon de plus d'un pié d'épaiſſeur de terre, de bois, de cloux & de tout ce que l'eau du fond avoit eu la force de chaſſer. Juſque-là on en fut d'autant plus ſurpris, que la petite tariere & le petit inſtrument n'avoient rien ramené de pareil. Peut-être ces matieres s'étoient-elles rangées de

de côté, & que l'eau qui commençoit à s'élever les avoit forcées à remonter avec elle, & n'avoit cependant pas eu la force de les conduire plus haut. Il ne faut pas s'étonner ſi l'inſtrument tient quelquefois très-fortement dans les buiſes: il forme avec la marne qui s'y colle extérieurement, & celle dont il ſe charge par-deſſus en remontant, une eſpece de piſton. On ſe ſert, pour le ſoulager, d'un tourne-à-gauche, avec lequel on tourne & détourne les barreaux; la marne qui l'enduit extérieurement ſe délaie: l'eau de deſſous ſe communique à celle de deſſus, & la difficulté ceſſe.

L'obſtacle étant levé, l'eau commença à couler avec aſſez de force; on continua à ſe ſervir alternativement de la tariere & du petit inſtrument juſqu'à 25 piés de profondeur. On rencontra encore dans cette marche des lits de gravier, & on s'apperçut que l'eau augmentoit ſenſiblement à meſure qu'on les perçoit. On meſura la quantité qu'il en ſortoit par le haut des buiſes qu'on trouva être d'un pouce & $\frac{3}{7}$ ou 20 pintes de Paris par minute. On voulut mal-à-propos en tirer un plus gros volume; on redeſcendit le petit inſtrument: on ne lui eut pas fait faire quatre tours, que les barreaux ſe rompirent à 74 piés de profondeur, & en abandonnerent 81 piés dans le fond. La conſternation des anciens ſerviteurs du roi & des ouvriers fut dans ce moment très-grande; on chercha à les raſſurer: on fit faire un inſtrument extrèmement ſimple: on le deſcendit avec les 74 piés de barreaux qu'on avoit retirés: on le joignit à ceux qui étoient dans le fond; il les ſaiſit avec tant de force, & l'inſtrument qui étoit engagé dans la marne tenoit ſi fort, que deux hommes appliqués au treuil de l'engin en rompirent le cable ſans qu'il quittât priſe: on envoya chercher une chevre à l'arſenal; dès le premier coup de levier l'eau devint blanche: on jugea que l'inſtrument avoit fait un mouvement dans le fond; au deuxieme coup de levier, les barreaux monterent de 4 pouces; & au troiſieme tout fut dégagé. On reprit le cable de l'engin, & on retira les barreaux caſſés au grand contentement des ſpectateurs. On ne jugea pas à propos de s'expoſer une ſeconde fois à un accident de cette nature, d'autant moins que la quantité d'eau dont on étoit ſûr ſuffiſoit pour le fort S. François. Elle eſt augmentée, & donne aujourd'hui premier Décembre 35 pintes par minute meſure de Paris.

Sonde *de mer*, ou Plomb de sonde, (*Marine.*) c'eſt une corde chargée d'un gros plomb, autour duquel il y a un creux rempli de ſuif, que l'on fait deſcendre dans la mer, tant pour reconnoître la couleur & la qualité du fond, qui s'attache au ſuif, que pour ſavoir la profondeur du parage où l'on eſt. Ce dernier article eſt ſuſceptible de beaucoup de difficultés quand cette profondeur eſt conſidérable.

On dit être à la *ſonde*, lorſqu'on eſt en un lieu où l'on peut trouver le fond de la mer avec la *ſonde*; aller à la *ſonde*, lorſqu'on navige dans des mers ou ſur des côtes dangereuſes & inconnues, ce qui oblige d'y aller la *ſonde* à la main; venir juſqu'à la *ſonde*, quand on quitte le rivage de la mer, & qu'on vient juſqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *ſonde*; & enfin on dit que les *ſondes* ſont marquées, & cela veut dire que les braſſes ou piés d'eau ſont marqués ſur les cartes, près des côtes.

Sonde, (*terme de Mineur.*) le mineur ſe ſert d'une *ſonde* à tariere pour agrandir le trou, lorſqu'il veut crever les galeries par quelque bombe, ou gargouge chargée; c'eſt ce qu'il exécute en enfonçant la lombe dans les trous, & en maçonnant enſuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux. (*D. J.*)

Sonde, eſt un *inſtrument de Chirurgie* dont on ſe ſert pour examiner & ſonder l'état des bleſſures, ulceres & autres cavités.

Il y a des *ſondes* de différentes figures ſuivant leurs différens uſages. La *ſonde* pour les plaies & les ulceres, eſt une verge de fer, d'acier ou d'argent très-polie, longue tout au plus de cinq pouces & demi, mouſſe & boutonnée par des extrémités, afin qu'elle ne bleſſe pas les parties dans leſquelles on l'introduit. La plus menue s'appelle ſtilet, *ſtilus*. Elle eſt de la groſſeur d'une aiguille à tricoter; une de ſes extrémités ſe termine en poire ou en olive, l'autre eſt un peu mouſſe. Sa matiere eſt ordinairement d'argent. On a coutume de la faire recuire pour la plier facilement, & lui donner une figure convenable aux ſinuoſités ou détours des plaies & des ulceres. *Voyez fig.* 5. *Pl. I.* Les autres *ſondes* ſont plus ou moins groſſes, ſuivant le beſoin. Quelques-unes ſont percées par un bout, comme les aiguilles, pour paſſer les ſetons: quelques ſtilets le ſont auſſi. L'uſage des *ſondes* eſt pour faire connoître la profondeur, l'étendue, le trajet des plaies & des ulceres, leur pénétration juſqu'aux os, les parties qui ont été offenſées, les ſinuoſités des fiſtules, les clapiers qui s'y rencontrent, les fractures qu'il peut y avoir, les corps étrangers qui y ſont engagés, la carie des os, *&c.*

Dans les plaies d'armes à feu, la *ſonde* doit être terminée par un bouton olivaire, gros comme l'extrémité du petit doigt, afin de ne point ſuivre ou faire de fauſſes routes dans les déchiremens qui accompagnent ces ſortes de plaies.

Il y a des *ſondes* cannelées, c'eſt-à-dire creuſées en gouttiere dans toute leur longueur, arrondies du côté oppoſé. La cannelure doit être très-unie, & un peu plus large dans ſon commencement. La pointe doit être fermée, de façon que l'extrémité d'un biſtouri ne puiſſe pas paſſer l'obſtacle qu'oppoſe l'arête qui eſt à l'extrémité de la *ſonde*. Le manche eſt une eſpece de trefle ou de cœur applati, ou une piece plate fendue, pour faire une fourchette propre à maintenir le filet de la langue quand on le veut couper aux enfans. Les *ſondes* cannelées ſervent de conducteur aux inſtrumens tranchans pour aggrandir les plaies & les ulceres ſinueux ou fiſtuleux. *Voyez la figure* 4 *&* 5. *Pl. II. La figure* 4. *ſert de tire-balle.*

La *ſonde* aîlée ou gardienne des inteſtins dans les hernies avec étranglement, eſt très-commode pour ſervir à la dilatation de l'anneau de l'oblique externe, ou du ligament de l'arcade crurale, qui produiſent cet étranglement. C'eſt une *ſonde* cannelée comme la précédente, que M. Petit a faite couder aux deux tiers de ſa longueur; ſous le coude eſt ſoudée une plaque en forme de cœur, large d'un pouce, longue de deux. Les deux côtés de cette plaque repréſentent les aîles de la *ſonde*. Quand on a introduit cet inſtrument qui ſert de conducteur au biſtouri, la plaque dont la pointe doit être enfoncée juſque dans l'ouverture, couvre les inteſtins & les garantit du tranchant du biſtouri. *Voyez la figure* 14. *Pl. III.*

Les *ſondes* pour la veſſie ſont particulierement appellées *algalies*, *voyez* Algalie.

La *ſonde* pour l'opération de la taille, *voyez* Catheter.

La *ſonde* de poitrine eſt la même dont on ſe ſert pour ſonder la veſſie des femmes, *voyez* Algalie. L'uſage de cette *ſonde* à la poitrine, eſt d'évacuer le ſang & les autres matieres liquides épanchées dans cette cavité, d'y faire des injections, *&c.* Voyez *la fig.* 1. *Pl. X.*

Il y a encore une eſpece de *ſonde* qui ſert à découvrir la carie des dents: elle eſt crochue, faite d'acier, longue d'environ trois pouces & demi; ſon milieu qui eſt ordinairement taillé à pans ſert de manche; les deux extrémités ſont rondes, & vont en diminuant ſe terminer en une pointe un peu mouſſe; chacune d'elles eſt légerement recourbée à contre ſens. C'eſt avec l'une de ces pointes qu'on examine la carie & ſa profondeur. *Voyez la figure* 7. *Planche XXV.* (*Y*)

Sonde, (*Comm.*) inſtrument qui ſert à ſonder & à connoître la qualité ou la connoiſſance de quelque choſe.

Les commis des barrages des villes où l'on paye quelques droits, & ceux des bureaux d'entrées & ſorties du royaume ont différentes *ſondes* pour renconnoître ſi dans les marchandiſes qui paſſent à leurs bureaux, & dont on leur paye les droits, il n'y en auroit pas quelqu'autre plus précieuſe, ou de contrebande.

Les *ſondes* des commis pour les entrées du vin ſont en forme d'une longue broche de fer, emmanchée dans du bois, qu'ils fourrent dans les chariots chargés de paille ou de foin, & autres choſes ſemblables, dans leſquelles on pourroit cacher un tonneau ou baril.

Les autres *ſondes* ſont à proportion ſemblables, mais convenables à la qualité des matieres qu'on veut ſonder. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

Sonde, ſ. f. (*terme de Chaircutier.*) ils nomment de la ſorte une longue aiguille d'argent, dont ils ſe ſervent pour ſonder les jambons, langues de bœufs, & autres viandes crues ou cuites, qu'il leur eſt permis de vendre & débiter. (*D. J.*)

Sonde, ſ. f. (*terme d'Eventailliſte.*) c'eſt une longue aiguille de laiton qui leur ſert à ouvrir les papiers, pour y placer les fleches de la monture d'un éventail. (*D. J.*)

SONDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ſe ſervir de la ſonde. *Voyez les articles* SONDE.

SONDRIO, (*Géog. mod.*) en allemand *Sonders*, gros bourg de la Valteline, ſur la rive droite de l'Adda, au pié du mont Maſegrio, & le chef-lieu d'un gouvernement auquel il donne ſon nom. C'étoit autrefois une ville fermée de murailles, avec un château, mais les murs & le château furent abbattus en 1335. (*D. J.*)

SONGE, ſ. m. (*Métaph. & Phyſiol.*) le *ſonge* eſt un état biſarre en apparence, où l'ame a des idées ſans y avoir de connoiſſance réfléchie, éprouve des ſenſations ſans que les objets externes paroiſſent faire aucune impreſſion ſur elle; imagine des objets, ſe tranſporte dans des lieux, s'entretient avec des perſonnes qu'elle n'a jamais vues, & n'exerce aucun empire ſur tous ces fantomes qui paroiſſent ou diſparoiſſent, l'affectent d'une maniere agréable ou incommode, ſans qu'elle influe en quoi que ce ſoit. Pour expliquer la nature des *ſonges*, il faut avant toutes choſes tirer de l'expérience un certain nombre de principes diſtincts; c'eſt là l'unique fil d'Ariane qui puiſſe nous guider dans ce labyrinthe: de toutes les parties qui compoſent notre machine, il n'y a que les nerfs qui ſoient le ſiege du ſentiment, tant qu'ils conſervent leur tenſion, & cet extrait précieux, cette liqueur ſubtile qui ſe forme dans le laboratoire du cerveau, coule ſans interruption depuis l'origine des nerfs juſqu'à leur extrémité. Il ne ſauroit ſe faire aucune impreſſion d'une certaine force ſur notre corps, dont la ſurface eſt tapiſſée de nerfs, que cette impreſſion ne paſſe avec une rapidité inconcevable de l'extrémité extérieure à l'extrémité intérieure, & ne produiſe auſſi-tôt l'idée d'une ſenſation. J'ai dit qu'il falloit une impreſſion d'une certaine force, car il y a en effet une infinité de matieres ſubtiles & déliées répandues autour de nous, qui ne nous affectent point; parce que pénétrant librement les pores de nos parties nerveuſes, elles ne les ébranlent point, l'air lui-même n'eſt apperçu que quand il eſt agité par le vent. Tel étant l'état de notre corps, il n'eſt pas difficile de comprendre comment pendant la veille nous avons l'idée des corps lumineux, ſonores, ſapides, odoriférans & tactiles: les émanations de ces corps ou leurs parties même heurtant nos nerfs, les ébranlent à la ſurface de ces corps; & comme lorſqu'on pince une corde tendue dans quelqu'endroit que ce ſoit, toute la corde trémouſſe, de même le nerf eſt ébranlé d'un bout à l'autre, & l'ébranlement de l'extrémité intérieure eſt fidellement ſuivi & accompagné, tant cela ſe fait promptement, de la ſenſation qui y répond. Mais lorſque fermant aux objets ſenſibles toutes les avenues de notre ame, nous nous plongeons entre les bras du ſommeil, d'où naiſſent ces nouvelles décorations qui s'offrent à nous, & quelquefois avec une vivacité qui met nos paſſions dans un état peu différent de celui de la veille? Comment puis-je voir & entendre, & en général ſentir, ſans faire uſage des organes du ſentiment, démêlant ſoigneuſement diverſes choſes qu'on a coutume de confondre? Comment les organes du ſentiment ſont-ils la cauſe des ſenſations? eſt-ce en qualité de principe immédiat? eſt-ce par l'œil ou par l'oreille que l'on voit & entend immédiatement. Point du tout, l'œil & l'oreille ſont affectés; mais l'ame n'eſt avertie que quand l'impreſſion parvient à l'extrémité intérieure du nerf optique ou du nerf auditif; & ſi quelque obſtacle arrête en chemin cette impreſſion, de maniere qu'il ne ſe faſſe aucun ébranlement dans le cerveau, l'impreſſion eſt perdue pour l'ame. Ainſi, & c'eſt ce qu'il faut bien remarquer comme un des principes fondamentaux de l'explication des *ſonges*, il ſuffit que l'extrémité intérieure ſoit ébranlée pour que l'ame ait des repréſentations. On connoît de plus aiſément que cette extrémité intérieure eſt la plus facile à ébranler, parce que les ramifications dans leſquelles elle ſe termine ſont d'une extrème tenuité, & qu'elles ſont place à la ſource même de ce fluide ſpiritueux, qui les arroſe & les pénetre, y court, y ſerpente, & doit avoir une toute autre activité, que lorſqu'il a fait le long chemin qui le conduit à la ſurface du corps; c'eſt de-là que naiſſent tous les actes d'imagination pendant la veille, & perſonne n'ignore que dans les perſonnes d'un certain tempérament, dans celles qui ſont livrées à de telles méditations, ou qui ſont agitées par de violentes paſſions, les actes d'imagination ſont équivalens aux ſenſations & empêchent même leur effet, quoiqu'elles nous affectent d'une maniere aſſez vive. Ce ſont là les *ſonges* des hommes éveillés, qui ont une parfaite analogie avec ceux des hommes endormis, étant les uns & les autres dépendans de cette ſuite d'ébranlemens intérieurs qui ſe paſſent à l'extrémité des nerfs qui aboutiſſent dans le cerveau. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que pendant la veille nous pouvons arrêter cette ſuite, en rompre l'enchaînure, en changer la direction, & lui faire ſuccéder l'état des ſenſations, au-lieu que les *ſonges* ſont indépendans de notre volonté, & que nous ne pouvons ni continuer les illuſions agréables, ni mettre en fuite les fantômes hideux. L'imagination de la veille eſt une république policée, où la voix du magiſtrat remet tout en ordre; l'imagination des *ſonges* eſt la même république dans l'état d'anarchie, encore les paſſions ſont-elles de fréquens attentats contre l'autorité du légiſlateur pendant le tems même où ſes droits ſont en vigueur. Il y a une loi d'imagination que l'expérience démontre d'une maniere inconteſtable, c'eſt que l'imagination lie les objets de la même maniere que les ſens nous les repréſentent, & qu'ayant cauſe à les rappeller, elle ſe fait conformément à cette liaiſon; cela eſt ſi commun, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y attendre. Nous voyons aujourd'hui pour la premiere fois un étranger à un ſpectacle dans une telle place, à côté de telles perſonnes: ſi ce ſoir votre imagination rappelle l'idée de cet étranger, ſoit d'elle-même, ou parce que nous lui demandons compte, elle fera en même tems les frais de repréſenter en même tems le lieu du ſpectacle, la place que l'étranger occupoit, les perſonnes que nous avons remarquées autour de lui; & s'il nous arrive de les voir ailleurs, au bout d'un an, de dix ans ou davantage, ſuivant la force de notre mémoire, en le voyant, toute cette eſcorte, ſi j'oſe ainſi dire, ſe joint à ſon idée. Telle étant donc la maniere dont toutes les idées ſe tiennent dans notre cerveau, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe forme tant de combinaiſons biſarres; mais il eſt eſſentiel d'y faire attention, car cela nous explique la biſarrerie, l'extravagante apparence des *ſonges*, & ce ne ſont pas ſeulement deux objets qui ſe lient ainſi, c'en ſont dix, c'en ſont mille, c'eſt l'immenſe aſſemblage de toutes nos idées, dont il n'y en a aucune qui n'ait été reçue avec quelqu'autre, celle-ci avec une troiſieme, & ainſi de ſuite. En parlant d'une idée quelconque, vous pouvez arriver ſucceſſivement à toutes les autres par des routes qui ne ſont point tracées au haſard, comme elles le paroiſſent, mais qui ſont déterminées par la maniere & les circonſtances de l'entrée de cette idée dans notre ame; notre cerveau eſt, ſi vous le voulez, un bois coupé de mille allées, vous vous trouverez dans une telle allée, c'eſt-à-dire vous êtes occupé d'une telle ſenſation; ſi vous vous y livrez, comme on le fait, ou volontairement pendant la veille, ou néceſſairement dans les *ſonges* de cette allée, vous entrerez dans une ſeconde, dans une troiſieme, ſuivant qu'elles ſont percées, & votre route quelqu'irréguliere qu'elle paroiſſe dépend de la place d'où vous êtes parti & de l'arrangement du bois, de ſorte qu'à toute autre place ou dans un bois différemment percé vous aurez fait un autre chemin, c'eſt-à-dire un autre *ſonge*. Ces principes ſuppoſés, employons-les à la ſolution du problème des *ſonges*. Les *ſonges* nous occupent pendant le ſommeil; & lorſqu'il s'en préſente quelqu'un à nous, nous ſortons de l'eſpece de léthargie complette où nous avoient jettés ces ſommeils profonds, pour appercevoir une ſuite d'idées plus ou moins claires, ſelon que le *ſonge* eſt plus ou moins vif, ſelon le langage ordinaire; nous ne ſongeons que lorſque ces idées parviennent à notre connoiſſance, & font impreſſion ſur notre mémoire, & nous pouvons dire, nous avons eu tel *ſonge*, ou du-moins que nous avons ſongé en général; mais, à proprement parler, nous ſongeons toujours, c'eſt-à-dire que dès que le ſommeil s'eſt emparé de la machine, l'ame a ſans interruption une ſuite de repréſentations & de perceptions; mais elles ſont quelquefois ſi confuſes, ſi foibles, qu'il n'en reſte pas la moindre trace, & c'eſt ce qu'on appelle *le profond ſommeil*, qu'on auroit tort de regarder comme une privation totale de toute perception, une inaction complette de l'ame.

Depuis que l'ame a été créée & jointe à un corps, ou même à un corpuſcule organiſé, elle n'a ceſſé de faire les fonctions eſſentielles à une ame, c'eſt-à-dire d'avoir une ſuite non-interrompue d'idées qui lui re-

pré-

préſentent l'univers, mais d'une façon convenable à l'état de ſes organes; auſſi tout le tems qui a précédé à notre développement ici-bas, c'eſt-à-dire notre naiſſance, peut être regardé comme un *ſonge* continuel qui ne nous a laiſſé aucun ſouvenir de notre préexiſtence, à cauſe de l'extrème foibleſſe dont un germe, un fœtus ſont ſuſceptibles. S'il y a donc des vuides apparens, &, ſi j'oſe dire, des eſpeces de lacunes dans la ſuite de nos idées, il n'y a pourtant aucune interruption. Certains nombres de mots ſont viſibles & liſibles, tandis que d'autres ſont effacés & indéchiffrables; cela étant, ſonger ne ſera autre choſe que s'appercevoir de ſes *ſonges*, & il eſt uniquement queſtion d'indiquer des cauſes qui fortifient les empreintes des idées, & les rendre d'une clarté qui mette l'ame en état de juger de leur exiſtence, de leur liaiſon, & d'en conſerver même le ſouvenir. Or ce ſont des cauſes purement phyſiques & machinales; c'eſt l'état du corps qui décide ſeul de la perception des *ſonges*; les circonſtances ordinaires qui les accompagnent concourent toutes à nous en convaincre. Quelles ſont ces perſonnes qui dorment d'un profond ſommeil, & qui n'ont point ou preſque point ſongé? Ce ſont les perſonnes d'une conſtitution vigoureuſe, qui jouiſſent actuellement d'une bonne ſanté, ou celles qu'un travail conſidérable a comme accablées. Deux raiſons oppoſées provoquent le ſommeil complet & deſtitué de *ſonges*; dans ces deux cas, l'abondance des eſprits animaux fait une ſorte de tumulte dans le cerveau, qui empêche que l'ordre néceſſaire pour lier les circonſtances d'un *ſonge* ne ſe forme; la diſette d'eſprits animaux fait que ces extrémités intérieures des nerfs, dont l'ébranlement produit des actes d'imagination, ne ſont pas remuées, ou du-moins pas aſſez pour que nous en ſoyons avertis; que faut-il donc pour être ſongeur? Un état ni foible, ni vigoureux; une médiocrité de vigueur rend l'ébranlement des filets nerveux plus facile; la médiocrité d'eſprits animaux fait que leur cours eſt plus régulier, qu'ils peuvent fournir une ſuite d'impreſſions plus faciles à diſtinguer. Une circonſtance qui prouve manifeſtement que cette médiocrité que j'ai ſuppoſée eſt la diſpoſition requiſe pour les *ſonges*, c'eſt l'heure à laquelle ils ſont plus fréquens; cette heure eſt le matin. Mais, direz-vous, c'eſt le tems où nous ſommes le plus frais, le plus vigoureux, & où la tranſpiration des eſprits animaux étant faite, ils ſont les plus abondans; cette obſervation, loin de nuire à mon hypotheſe, s'y ajuſte parfaitement. Quand les perſonnes d'une conſtitution mitoyenne, (car il n'y a guere que celles-là qui rêvent) ſe mettent au lit, elles ſont à-peu-près épuiſées, & les premieres heures du ſommeil ſont celles de la réparation, laquelle ne va jamais juſqu'à l'abondance: s'arrêtant donc à la médiocrité, dès que cette médiocrité exiſte, c'eſt-à-dire vers le matin, les *ſonges* naiſſent enſuite, & durent en augmentant toujours de clarté juſqu'au réveil. Au reſte, je raiſonne ſur les choſes comme elles arrivent ordinairement, & je ne nie pas qu'on ne puiſſe avoir un *ſonge* vif à l'entrée ou au milieu de la nuit, ſans en avoir le matin; mais ces cas particuliers dépendent toujours de certains états particuliers qui ne font aucune exception aux regles générales que je poſe; je conviens encore que d'autres cauſes peuvent concourir à l'origine des *ſonges*, & qu'outre cet état de médiocrité que nous ſuppoſons exiſter vers le matin, toute la machine du corps a encore au même tems d'autres principes d'action très-propres à aider les *ſonges*; j'en remarque deux principaux, un intérieur & un extérieur. Le premier, ou le principe intérieur, c'eſt que les nerfs & les muſcles, après avoir été relâchés à l'entrée du ſommeil, commencent à s'étendre & à ſe gonfler par le retour des fluides ſpiritueux que le repos de la nuit a réparés, toute la machine reprend des diſpoſitions à l'ébranlement; mais les cauſes externes n'étant pas encore aſſez fortes pour vaincre les barrieres qui ſe trouvent aux portes des ſens, il ne ſe fait que les mouvemens internes propres à exciter des actes d'imagination, c'eſt-à-dire des *ſonges*. L'autre principe, ou le principe extérieur qui diſpoſe à s'éveiller à demi, & par conſéquent à ſonger, c'eſt l'irritation des chairs qui, au bout de quelques heures qu'on aura été couché ſur le dos, ſur le côté, ou dans toute autre attitude, commence à ſe faire ſentir. J'avoue donc l'exiſtence des choſes capricieuſes que je viens d'indiquer, mais je regarde toujours cette diſpoſition moyenne entre l'abondance & la diſette d'eſprits, comme la cauſe principale des *ſonges*; & pour mettre le comble à la demonſtration, voyez des exemples qui viennent à-propos. Une perſonne en foibleſſe ne trouve, quand elle revient à elle-même, aucune trace de ſon état précédent; c'eſt le profond ſommeil de diſette. Un homme yvre-mort ronfle pluſieurs heures, & ſe réveille ſans avoir eu aucun *ſonge*; c'eſt le profond ſommeil d'abondance; donc on ne ſonge que dans l'état qui tient le milieu. Voyons à-préſent naître un *ſonge*, & aſſiſtons en quelque ſorte à ſa naiſſance.

Je me couche, je m'endors profondément, toutes les ſenſations ſont éteintes, tous les organes ſont comme inacceſſibles; ce n'eſt pas là le tems des *ſonges*, il faut que quelques heures s'écoulent, afin que la machine ait pris les principes d'ébranlement & d'action que nous avons indiqués ci-deſſus; le tems étant venu, ſonge-t-on auſſi-tôt, & ne faut-il point de cauſe plus immédiate pour la production du *ſonge*, que cette diſpoſition générale du corps? Il ſemble d'abord qu'on ne puiſſe ici répondre ſans témérité, & que le fil de l'expérience nous abandonne; car, dira-t-on, puiſque perſonne ne ſauroit ſeulement remarquer quand & comment il s'endort, comment pourroit-on ſaiſir ce qui préſide à l'origine d'un *ſonge* qui commence pendant notre ſommeil?

Au ſecours de l'expérience, joignons-y celui du raiſonnement: voici donc comment nous raiſonnons. Un acte quelconque d'imagination eſt toujours lié avec une ſenſation qui le précede, & ſans laquelle il n'exiſteroit pas; car pourquoi un tel acte ſe ſeroit-il développé plutôt qu'un autre, s'il n'avoit pas été déterminé par une ſenſation? Je tombe dans un douce rêverie, c'eſt le point-de-vue d'une riante campagne, c'eſt le gazouillement des oiſeaux, c'eſt le murmure des fontaines qui ont produit cet état, qui ne l'auroit pas aſſurément été par des objets effrayans, ou par des cris tumultueux; on convient ſans peine de ce que j'avance par rapport à la veille, mais on ne s'en apperçoit pas auſſi diſtinctement à l'égard des *ſonges*, quoique la choſe ne ſoit ni moins certaine, ni moins néceſſaire; car ſi les *ſonges* ne ſont pas des chaînes d'actes d'imagination, & que les chaînes doivent, pour ainſi dire, être toutes accrochées à un point fixe d'où elles dépendent, c'eſt-à-dire à une ſenſation, j'en conclus que tout *ſonge* commence par une ſenſation & ſe continue par une ſuite d'actes d'imagination, toutes les impreſſions ſenſibles qui étoient ſans effet à l'entrée de la nuit deviennent efficaces, ſinon pour réveiller, au-moins pour ébranler, & le premier ébranlement qui a une force déterminée eſt le principe d'un *ſonge*. Le *ſonge* a toujours ſon analogie avec la nature de cet ébranlement; eſt-ce, par exemple, un rayon de lumiere qui s'inſinuant entre nos paupieres a affecté l'œil, notre *ſonge* ſuivant ſera relatif à des objets viſibles, lumineux? eſt-ce un ſon qui a frappé nos oreilles? Si c'eſt un ſon doux, mélodieux, une ſérénade placée ſous nos fenêtres, nous rêverons en conformité, & les charmes de l'harmonie auront part à notre *ſonge*; eſt-ce au contraire un ſon perçant & lugubre? les voleurs, le carnage, & d'autres ſcènes tragiques s'offriront à nous; ainſi la nature de la ſenſation, mere du *ſonge*, en déterminera l'eſpece; & quoique cette ſenſation ſoit d'une foibleſſe qui ne permette point à l'ame de l'appercevoir comme dans la veille, ſon efficacité phyſique n'en eſt pas moins réelle; tel ébranlement extérieur répond à tel ébranlement intérieur, non à un autre, & cet ébranlement intérieur une fois donné, détermine la ſuite de tous les autres.

Ce n'eſt pas, au reſte, que tout cela ne ſoit modifié par l'état actuel de l'ame, par ſes idées familieres, par ſes actions, les impreſſions les plus récentes qu'elle a reçues étant les plus aiſées à ſe renouveller: de-là vient la conformité fréquente que les *ſonges* ont avec ce qui s'eſt paſſé le jour précédent, mais toutes les modifications n'empêchent pas que le *ſonge* ne parte toujours d'une ſenſation, & que l'eſpece de cette ſenſation ne détermine celle du *ſonge*.

Par ſenſation je n'entends pas les ſeules impreſſions qui viennent des objets du dehors; il ſe paſſe outre cela mille choſes dans notre propre corps, qui ſont auſſi dans la claſſe des ſenſations, & qui par conſéquent produiſent le même effet. Je me ſuis couché avec la faim & la ſoif, le ſommeil a été plus fort, il eſt vrai, mais les inquiétudes de la faim & de la ſoif luttent contre lui; & ſi elles ne le détruiſent pas,

elles produiſent du moins des *ſonges*, où il ſera queſtion d'alimens ſolides & liquides, & où nous croirons ſatisfaire à des beſoins qui renaîtront à notre reveil; une ſimple particule d'air qui ſe promenera dans notre corps produira diverſes ſortes d'ébranlemens qui ſerviront de principes & de modification à nos *ſonges*: combien de fois une fluxion, une colique, ou telle autre affection incommode ne naiſſent-elles pas pendant notre ſommeil, juſqu'à ce que leur force le diſſipe enfin? Leur naiſſance & leur progrès ſont preſque toujours accompagnés d'états de l'ame ou de *ſonge* qui y répondent.

Le degré de clarté auquel parviennent les actes d'imagination, qui conſtituent les *ſonges*, nous en procure la connoiſſance; il y a un degré déterminé auquel ils commencent à être perceptibles, comme dans les objets de la vue & de l'ouïe, il y a un terme fixe d'où nous commençons à voir & à entendre; ce degré exiſtant une fois, nous commençons à ſonger, c'eſt-à-dire à appercevoir nos *ſonges*; & à meſure que de nouveaux degrés de clarté ſurviennent, les *ſonges* ſont plus marqués; & comme ces degrés peuvent hauſſer & baiſſer pluſieurs fois pendant le cours d'un même *ſonge*, de-là viennent ces inégalités, ces eſpeces d'obſcurité qui éclipſent preſque une partie d'un *ſonge*, tandis que les autres conſervent leur netteté; ces nuances varient à l'infini. Les *ſonges* peuvent être détruits de deux manieres, ou lorſque nous rentrons dans l'état du profond ſommeil, ou par notre reveil: le reveil c'eſt le retour des ſenſations; dès que les ſenſations claires & perceptibles renaiſſent, les *ſonges* ſont obligés de prendre la fuite: ainſi toute notre vie eſt partagée entre deux états eſſentiellement différens l'un de l'autre, dont l'un eſt la vérité & la réalité, tandis que l'autre n'eſt que menſonge & illuſion; cependant ſi la durée des *ſonges* égaloit celle de la nuit, & qu'ils fuſſent toujours d'une clarté ſenſible, on pourroit être en doute laquelle de ces deux ſenſations eſt la plus eſſentielle à notre bonheur, & mettre en queſtion qui ſeroit le plus heureux, ou le ſultan plongé tous le jours dans les délices de ſon ſerrail, & tourmenté la nuit par des rèves affreux, ou le plus miſérable de ſes eſclaves qui, accablé de travail & de coups pendant la journée, paſſeroit des nuits raviſſantes en *ſonges*. A la rigueur, le beau titre de réel ne convient guere mieux aux plaiſirs dont tant de gens s'occupent pendant leurs veilles, qu'à ceux que les *ſonges* peuvent procurer.

Cependant l'état de la veille ſe diſtingue de celui du ſommeil, parce que dans le premier, rien n'arrive ſans cauſe ou raiſon ſuffiſante.

Les événemens ſont liés entre eux d'une maniere naturelle & intelligible, au lieu que dans les *ſonges*, tout eſt découſu, ſans ordre, ſans vérité: pendant la veille un homme ne ſe trouvera pas tout-d'un-coup dans une chambre, s'il n'eſt venu par quelqu'un des chemins qui y conduiſent: je ne ſerai pas tranſporté de Londres à Paris, ſi je ne fais le voyage; des perſonnes abſentes ou même mortes ne s'offriront point à l'improviſte à ma vue; tandis que tout cela, & même des choſes étranges, contraires à toutes les lois de l'ordre & de la nature, ſe produiſent dans les *ſonges*: c'eſt donc là le *criterium* que nous avons pour diſtinguer ces deux états; & de la certitude même de ce *criterium* vient un double embarras, où l'on ſemble quelquefois ſe trouver d'un côté pendant la veille, s'il ſe préſente à nous quelque choſe d'extraordinaire, & qui, au premier coup d'œil, ſoit inconcevable; on ſe demande à ſoi-même, eſt-ce que je rève? On ſe tâte, pour s'aſſurer qu'on eſt bien éveillé; de l'autre, quand un *ſonge* eſt bien net, bien lié, & qu'il n'a raſſemblé que des choſes bien poſſibles, de la nature de celles qu'on éprouve étant bien éveillé: on eſt quelquefois en ſuſpens, quand le *ſonge* eſt fini, ſur la réalité; on auroit du penchant à croire que les choſes ſe ſont effectivement paſſées ainſi; c'eſt le ſort de notre ame, tant qu'elle eſt embaraſſée des organes du corps, de ne pouvoir pas démêler exactement la ſuite de ſes opérations: mais comme le développement de nos organes nous a fait paſſer d'un *ſonge* perpétuel & ſouverainement confus, à un état miparti de *ſonges* & de vérités, il faut eſperer que notre mort nous élevera à un état où la ſuite de nos idées continuellement claire & perceptible ne ſera plus entrecoupée d'aucun ſommeil, ni même d'aucun *ſonge*: ces réflexions ſont tirées d'un *eſſai ſur les ſonges*, par M. Formey.

Songe vénérien, (*Médec.*) maladie que Cœlius Aurélianus appelle en grec ὀνειρογονός. Hippocrate dit auſſi ὀνειρώσσειν, avoir des *ſonges vénériens*. Ce n'eſt point une maladie, dit Cœlius Aurelianus, ni le ſymptome d'une maladie, mais l'effet des impreſſions de l'imagination, qui agiſſent durant le ſommeil. Cet état vient ou de beaucoup de tempérament, de l'uſage des plaiſirs de l'amour, ou au contraire d'une continence outrée. Il demande différens traitemens ſelon ſes cauſes. Chez les uns il faut rétourner l'imagination des plaiſir de l'amour, & la fixer ſur d'autres objets. Les anciens faiſoient coucher les perſonnes ſujettes à l'oneirogonie dans un lit dur, lui preſcrivoient des remedes rafraîchiſſans; des alimens incraſſans, des boiſſons froides & aſtringentes, le bain froid, & lui appliquoient ſur la région des lombes des éponges trempées dans de l'oxicrat. Quelques-uns ordonnoient au malade de ſe coucher avec la veſſie pleine, afin qu'étant de tems-en-tems éveillé, il perdît les impreſſions des plaiſirs de l'amour qui agiſſent dans le ſommeil; mais cette méthode ſeroit plus nuiſible qu'utile, parce qu'une trop longue rétention d'urine peut devenir la cauſe d'une maladie, pire que celle qu'il s'agit de guérir. (*D. J.*)

Songe, (*Critique ſacrée.*) il eſt parlé dans l'Ecriture de *ſonges* naturels & ſurnaturels; mais Moïſe défend également de conſulter ceux qui ſe méloient d'expliquer les *ſonges* naturels, *Lévit. xix.* 26. & les ſurnaturels, *Deuter. xiij.* 1. C'étoit à Dieu & aux prophetes que devoient s'adreſſer ceux qui faiſoient des *ſonges* pour en recevoir l'interprétation. Le grand prêtre revêtu de l'éphod, avoit auſſi ce beau privilege.

On lit pluſieurs exemples de *ſonges* ſurnaturels dans l'Ecriture; le commencement de l'évangile de ſaint Matthieu en fournit ſeul deux exemples: l'ange du Seigneur qui apparut à Joſeph en *ſonge*, & l'avis donné aux mages en *ſonge*, de ne pas retourner vers Hérode.

Les Orientaux faiſoient beaucoup d'attention aux *ſonges*; & ils avoient des philoſophes qui ſe vantoient de les expliquer; c'étoit un art nommé des Grecs *onéirocritique*. Ces philoſophes d'Orient ne prétendoient point deviner la ſignification des *ſonges* par quelque inſpiration, comme on le voit dans l'hiſtoire de Daniel. Nabuchodonoſor preſſant les mages des Chaldéens de lui dire le *ſonge* qu'il avoit eu, & qu'il feignoit avoir oublié, ils lui répondirent qu'il n'y a que les dieux qui le ſavent, & qu'aucun homme ne pourroit le dire; parce que les dieux ne ſe communiquent pas aux hommes, Daniel, *ij.* 11. Les mages ne prétendoient donc point être inſpirés. Leur ſcience n'étoit qu'un art qu'ils étudioient, & par lequel ils ſe perſuadoient pouvoir expliquer les *ſonges*. Mais Daniel expliqua le *ſonge* de Nabuchodonoſor par inſpiration; ce qui fit dire au prince, que l'eſprit des ſaints dieux étoit en lui.

Il ne faut pourtant pas déguiſer au ſujet du *ſonge* de Nabuchodonoſor, qu'il y a une contradiction apparente dans le *ch. iv. v.* 7. & 8. & *le ch. ij. v.* 5. & 12. du livre qui porte le nom de *Daniel*. On rapporte au *ch. iv.* l'édit de Nabuchodonoſor, par lequel il défend de blaſphémer le Dieu des juifs. Il y fait le récit de ce qui s'étoit paſſé à l'occaſion du *ſonge* qu'il avoit eu. Il déclare qu'ayant récité ce *ſonge* aux philoſophes ou mages de Chaldée, aucun d'eux n'avoit pu le lui expliquer, & que l'ayant enſuite récité à Daniel, ce prophete lui en avoit donné l'explication.

Le fait eſt rapporté bien différemment dans le ſecond chapitre. Ici Nabuchodonoſor ne voulut jamais déclarer aux mages le *ſonge* qu'il avoit eu. Il prétendit qu'ils le devinaſſent, parce qu'il ne pouvoit s'aſſurer ſans cela que leur explicatiou fût vraie. Ils eurent beau proteſter que leur ſcience ne s'étendoit pas ſi loin; il ordonna qu'on les fît mourir comme des impoſteurs. Daniel vint enſuite, à qui le roi ne dit point le *ſonge* en queſtion; au contraire il lui parla en ces termes: *me pourriez-vous déclarer le* ſonge *que j'ai eu, & ſon interprétation*? Dan. *ij.* 26. Là-deſſus Daniel lui fait le récit du *ſonge* & l'explique.

Un ſavant critique moderne trouve la contradiction de ces deux récits ſi palpable, & leur conciliation ſi difficile, qu'il penſe qu'on doit couper le nœud, & reconnoître que les ſix premiers chapitres de Daniel ne ſont pas de lui; que ce ſont des additions faites par des juifs poſtérieurs à ſon ouvrage, & que ce n'eſt qu'au chapitre ſept que commence le livre de ce prophete. (*D. J.*)

Songes, (*Mythol.*) enfans du ſommeil, ſelon les poëtes. Les *ſonges*, dit Ovide, qui imitent toutes ſortes de figures, & qui ſont en auſſi grand nombre que les épis dans les plaines, les feuilles dans les forêts, & les grains de ſable ſur le rivage de la mer, demeurent nonchalamment étendus autour du lit de leur ſouverain, & en défendent les approches. Entre cette multitude infinie de *ſonges*, il y en a trois principaux qui n'habitent que les palais des rois & des grands, Morphée, Phobetor & Phantaſe.

Pénélope ayant raconté un *ſonge* qu'elle avoit eu par lequel le prochain retour d'Ulyſſe & la mort de ſes pourſuivans lui étoient promis, ajoute ces paroles: „ J'ai oui dire, que les *ſonges* ſont difficiles à entendre, qu'on a de la peine à percer leur obſcurité, & que l'événement ne répond pas toujours à ce qu'ils ſembloient promettre, car on dit qu'il y a deux portes pour les *ſonges*, l'une eſt de corne & l'autre d'ivoire; ceux qui viennent par la porte d'ivoire, ce ſont les *ſonges* trompeurs qui font entendre des choſes qui n'arrivent jamais; mais les *ſonges* qui ne trompent point, & qui ſont véritables, viennent par la porte de corne. Hélas, je n'oſe me flatter que le mien ſoit venu par cette derniere porte „!

Horace & Virgile ont copié tour-à-tour cette idée d'Homere, & leurs commentateurs moraliſtes ont expliqué la porte de corne tranſparente, par l'air, & la porte d'ivoire, opaque, par la terre. Selon eux, les *ſonges* qui viennent de la terre, ou les vapeurs terreſtres, ſont les *ſonges* faux; & ceux qui viennent de l'air ou du ciel, ſont les *ſonges* vrais.

Lucien nous a donné une deſcription toute poétique d'une île des *ſonges* dont le *Sommeil* eſt le roi, & la Nuit la divinité. Il y avoit des dieux qui rendoient leurs oracles en *ſonges*, comme Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, Faunus. Les magiſtrats de Sparte couchoient dans le temple de Paſiphaë, pour être inſtruits en *ſonges*, de ce qui concernoit le bien public. Enfin on cherchoit à deviner l'avenir par les *ſonges*, & cet art s'appelloit *onéirocritique*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

Songe, (*Poéſie.*) fiction que l'on a employée dans tous les genres de poéſie, épique, lyrique, élégiaque, dramatique: dans quelques-uns, c'eſt une deſcription d'un *ſonge* que le poëte feint qu'il a, ou qu'il a eu; dans le genre dramatique, cette fiction ſe fait en deux manieres; quelquefois paroit ſur la ſcene un acteur qui feint un profond ſommeil, pendant lequel il lui vient un *ſonge* qui l'agite, & qui le porte à parler tout haut; d'autres fois l'acteur raconte le *ſonge* qu'il a eu pendant ſon ſommeil. Ainſi dans la Mariane de Triſtan, Hérode ouvre la ſcene, en s'éveillant bruſquement, & dans la ſuite il rapporte ce *ſonge* qu'il a fait. Mais la plus belle deſcription d'un *ſonge* qu'on ait donnée ſur le théâtre, eſt celle de Racine dans Athalie; épargnons au lecteur la peine d'aller la chercher. C'eſt Athalie qui parle *ſcene v. acte II.*

> *Un* ſonge (*me devrois-je inquieter d'un* ſonge?)
> *Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.*
> *Je l'évite partout, partout il me pourſuit.*
> *C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit.*
> *Ma mere Jézabel devant moi s'eſt montrée,*
> *Comme au jour de ſa mort pompeuſement parée.*
> *Ses malheurs n'avoient point abattu ſa fierté.*
> *Même elle avoit encore cet éclat emprunté,*
> *Dont elle eut ſoin de peindre & d'orner ſon viſage,*
> *Pour réparer des ans l'irréparable outrage.*
> *Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi.*
> *Le cruel Dieu des juifs l'emporte auſſi ſur toi.*
> *Je te plains de tomber dans ſes mains redoutables,*
> *Ma fille... En achevant ces mots épouvantables,*
> *Son ombre vers mon lit a paru ſe baiſſer.*
> *Et moi, je lui tendois mes mains pour l'embraſſer,*
> *Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mêlange*
> *D'os & de chair meurtris, & traînés dans la fange,*
> *Des lambeaux pleins de ſang, & des membres affreux,*
> *Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux,* &c.

(*D. J.*)

Songes, *fête des*, (*Hiſt. mod.*) les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale appellent *fête des ſonges* ou du *renverſement de cervelle*, une eſpece de bacchanale qui ſe célebre parmi eux vers la fin de l'hiver, & qui dure ordinairement 15 jours. Pendant ce tems, il eſt permis à chacun de faire toutes les folies que la fantaiſie lui ſuggere. Chaque ſauvage barbouillé ou déguiſé de la maniere la plus biſarre, court de cabanes en cabanes, renverſe & briſe tout ſans que perſonne puiſſe s'y oppoſer; il demande au premier qu'il rencontre l'explication de ſon dernier rêve, & ceux qui devinent juſte, ſont obligés de donner la choſe à laquelle on a rêvé. La fête finie, on rend tout ce qu'on a reçu, & l'on ſe met à réparer les deſordres qu'une joie licentieuſe a cauſés. Comme l'ivreſſe eſt ſouvent de la partie, il arrive quelquefois des tumultes & des cataſtrophes funeſtes dans ces ſortes d'orgies, où la raiſon n'eſt jamais écoutée.

SONGER, v. act. (*Métaphyſ.*) *ſonger*, c'eſt avoir des idées dans l'eſprit, pendant que les ſens extérieurs ſont fermés, enſorte qu'ils ne reçoivent point l'impreſſion des objets extérieurs avec cette vivacité qui leur eſt ordinaire; c'eſt, dis-je, avoir des idées, ſans qu'elles nous ſoient ſuggérées par aucun objet de dehors, ou par aucune occaſion connue, & ſans être choiſies ni déterminées en aucune maniere par l'entendement; quant à ce que nous nommons *extaſe*, je laiſſe juger à d'autres ſi ce n'eſt point ſonger les yeux ouverts.

L'eſprit s'attache quelquefois à conſidérer certains objets avec une ſi grande application, qu'il en examine les faces de tous côtés, en remarque les rapports & les circonſtances, & en obſerve chaque partie avec une telle contention qu'il écarte toute autre penſée, & ne prend aucune connoiſſance des impreſſions ordinaires qui ſe font alors ſur les ſens, & qui dans d'autres tems lui auroient communiqué des perceptions extrêmement ſenſibles. Dans certaines occaſions, l'homme obſerve la ſuite des idées qui ſe ſuccedent dans ſon entendement, ſans s'attacher particulierement à aucune; & dans d'autres rencontres, il les laiſſe paſſer, ſans preſque jetter la vue deſſus, comme autant de vaines ombres qui ne font aucune impreſſion ſur lui.

Dans l'état où l'ame ſe trouve aliénée des ſens, c'eſt-à-dire, dans le ſommeil, elle conſerve ſouvent une maniere de penſer foible & ſans liaiſon que nous nommons *ſonger*; & enfin un profond ſommeil ferme entierement la ſcene, & met fin à toutes ſortes d'apparences. Voilà des réflexions ſupérieures ſur ce mode de penſer, elles ſont de Locke. (*D. J.*)

SONGO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui ſe trouve en Afrique, & ſurtout dans les royaumes de Congo & d'Abyſſinie. Il eſt très-friand de miel ſauvage qu'il fait découvrir aux voyageurs par le cri qu'il fait, lorſqu'il en a rencontré. Cette raiſon eſt cauſe qu'on ne leur fait point de mal, & l'on riſqueroit de leur déplaire, ſi on les tuoit.

Songo *ou* Sonho, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la baſſe Ethiopie, au royaume de Congo, & dépendante de ce roi. Elle eſt ſituée le long du fleuve Zaire, & s'étend juſqu'au bord méridional de la riviere de Lelunde. Ce pays abonde en éléphans, en ſinges, en chats de mer & en palmiers. Les habitans ſont payens. (*D. J.*)

SONGSON, (*Géog. mod*) île de l'Océan oriental, la douzieme des îles Mariannes, à vingt lieues d'Agrigan, & à cinq de Mang ou Tunas. On lui donne ſix lieues de tour. Il y a dans cette île un volcan. *Latit. ſeptentrionale* 20. 15. (*D. J.*)

SONNA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits & les paroles remarquables de Mahomet leur prophete. Quoique ce recueil ſoit rempli de rêveries les plus abſurdes & les plus deſtituées de vraiſſemblance, ils l'ont en très-grande vénération, & c'eſt après le koran ou l'alkoran, le livre qui a le plus d'autorité chez les ſectateurs de la religion mahométane. La *ſonna* eſt, pour ainſi dire, un ſupplément à cet ouvrage; elle contient, outre les traditions dont on a parlé, les réglemens & les déciſions des premiers califes ou ſucceſſeurs de Mahomet: ce qui conſtitue un corps de Théologie dont il n'eſt point permis de s'écarter. L'attachement des Mahométans pour cet ouvrage leur a fait donner le nom de *Sonnites* ou *Traditionites*. Quelques-uns des faits merveilleux qui y ſont rapportés, ſont même atteſtés & confirmés par l'alcoran, & deviennent par-là des articles de foi. Tels ſont les miracles de Mahomet, ſon voyage au ciel, & d'autres évenemens merveilleux dont le prophete fait atteſter la vérité par la voix de Dieu-même. Les *Sonnites* regardent l'alcoran comme coéternel à Dieu. Ils ont encore des opinions

nions relatives à la politique par leſquelles ils different de ceux qu'ils appellent *Shutes* ou *ſectaires ſchiſmatiques*; ces derniers regardent les califes ou ſucceſſeurs de Mahomet qui ont précédé Ali, gendre de ce prophete, comme des uſurpateurs; ils prétendent que c'eſt à Ali que l'autorité pontificale & ſouveraine étoit dévolue de droit après la mort de Mahomet. Les Perſans ſont shutes, & les Turcs, ainſi que les Arabes, ſont *ſonnites*: ces deux ſectes s'anathématiſent réciproquement, & ont l'une pour l'autre toute la haine dont les opinions religieuſes peuvent rendre les hommes ſuſceptibles. Les *Sonnites* aſſurent qu'au jour du jugement dernier leurs adverſaires ſeront montés ſur les épaules des Juifs qui les conduiront au grand trot en enfer. Les *Sonnites* ſe diviſent en quatre ſectes principales qui ſont toutes regardées comme orthodoxes par tous les Muſulmans qui ne ſont point shutes. *Voyez* Shutes.

SONNAILLE, ſ. f. (*Gram.*) cloche de cuivre battu mince qu'on pend au cou des mulets.

Sonnaille, ſ. m. (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval qui porte une clochette pendue au cou, & qui marche devant les autres.

SONNANT, adj. (*Gramm.*) qui rend du ſon. Un vers *ſonnant*; une tête *ſonnante*. Au figuré, une propoſition mal *ſonnante*. Ce qui *ſonne* mal à l'oreille d'un théologien ſcholaſtique, *ſonne* quelquefois très-bien à l'oreille de la raiſon.

SONNEBERG, *ou* SUANEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche du Brandebourg, ſur la rive gauche de la Warte.

SONNEBOURG, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne dans le Tirol, & de la dépendance de la maiſon d'Autriche, avec titre de comté.

SONNER, v. n. (*Gramm.*) rendre du ſon. J'entends *ſonner* une cloche, du cor. *Sonnez*, ménétriers; il ſe dit alors de tout inſtrument. Cette période *ſonne* bien à l'oreille; cette propoſition *ſonne* mal. Il fait *ſonner* bien haut une petite choſe. *Voyez les articles* Son.

Sonner le quart, (*Marine.*) c'eſt *ſonner* une cloche en branle afin d'avertir la partie de l'équipage qui eſt couchée, de ſe lever pour venir faire le quart.

Sonner pour la pompe, (*Marine.*) c'eſt donner un coup de cloche pour avertir les gens du quart de pomper.

Sonner *une monnoie*, (*Monnoie.*) c'eſt l'éprouver par le ſon. Les trois manieres d'éprouver les monnoies dans le commerce, ſont de les *ſonner*, de les toucher, c'eſt-à dire d'en faire l'épreuve par la pierre-de-touche, & de les ciſailler. Il n'y a guere que cette derniere qui ſoit ſûre. On dit que les Indiens connoiſſent le titre de l'or & de l'argent en les maniant, ou en les mettant entre les dents; mais en ce cas-là on les tromperoit ſouvent. (*D. J.*)

SONNERIE, ſ. f. (*Gramm.*) l'aſſemblage ou le bruit de pluſieurs cloches. On dit, la *ſonnerie* de cette paroiſſe eſt très-conſidérable & très-belle. Il y a dans les égliſes la grande & la petite *ſonnerie* qui ont chacune leur taxe.

Sonnerie, (*Horlog.*) nom que les horlogers donnent à la partie d'une horloge qui ſert à faire ſonner les heures, la demie ou les quarts.

On ne ſait point dans quel tems on a inventé les *ſonneries*; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elles ont été employées dans les plus anciennes horloges à roues: on pourroit même croire qu'elles furent imaginées avant. Car ſi l'on fait attention à ce qui a été rapporté dans l'*article* Horloge, au ſujet de celle qui fut envoyée à Charlemagne, on verra qu'elle avoit une eſpece de *ſonnerie*, puiſqu'il y avoit des boules d'airain, qui à chaque heure frappoient régulierement ſur un petit tambour de même métal, un nombre de coups égal à l'heure marquée par l'horloge.

Comme toutes les *ſonneries* ſont conſtruites à-peu-près ſur les mêmes principes, nous allons expliquer celle d'une pendule à reſſort à quinze jours, d'autant plus que cette *ſonnerie* eſt des plus uſitées, & que lorſqu'on en aura une fois bien compris l'effet, il ſera facile d'entendre celui de toutes les autres.

Sonnerie d'une pendule à reſſort ſonnant l'heure & la demie. Q, P, O, M, N, L, voyez les fig. & les Pl. de l'Horlogerie, repréſente le rouage d'une *ſonnerie* vue de face. *Q* eſt le barrillet denté à ſa circonférence. Le nombre de ſes dents eſt 84. Il engrene dans le pignon *P* de la ſeconde roue, de 14; celle-ci a 72, & engrene dans le pignon de la troiſieme roue, ou roue de chevilles qui eſt de 8; cette roue a 10 chevilles & 60 dents; elle mene le pignon de la roue d'étoquiau, qui eſt de 6, & celle-ci la roue *N*, qui a auſſi un étoquiau; enfin cette derniere engrene dans le pignon du volant *L*. Le nombre de ces derniers pignons eſt ordinairement de 6, mais celui de leur roue eſt aſſez indéterminé; il doit être cependant tel que les dents de ſes roues ne ſoient pas trop menues, & que le volant ait une viteſſe convenable pour pouvoir ralentir celle du rouage. Quant à la ſeconde roue, à la roue de chevilles & à celle d'étoquiau, leur nombre eſt déterminé. Il faut que celle-ci faſſe un tour par coup de marteau; que la roue de chevilles faſſe 9 tours pour un de la ſeconde roue, celle-ci portant le chaperon. Ainſi on voit que la ſeconde roue ayant 72 dents, le pignon de la roue de chevilles eſt de 8; & que cette derniere roue étant de 60, le pignon de la roue d'étoquiau eſt de 6.

On voit dans une autre *fig.* le profil de cette *ſonnerie*. *p f* eſt la détente, qui eſt mieux exprimée ailleurs; la partie *F* entre dans les entailles du chaperon, dont nous parlerons plus bas, & la partie *p* ſert à arrêter la *ſonnerie* en s'oppoſant au mouvement de la cheville *m* de la roue d'étoquiau.

La partie *E*, qu'on ne peut voir diſtinctement dans le profil, eſt exprimée dans une *figure ſuiv.* où l'on voit cette pendule du côté du cadran qui eſt ôté. Cette partie s'appuie ſur le détentillon *D*, *c*, *b*, qui a une partie *H* repréſentée plus bas, & qui eſt marquée *b* dans le profil. Il ſert par la partie *c b*, à faire détendre la *ſonnerie*, & par l'autre *b* à faire que cette *ſonnerie* parte à l'heure préciſe. Le marteau *A Y* eſt mobile vers ſes deux extrémités; il a une eſpece de palette en *Y* qui s'avance vers la cage, & qui eſt menée par les chevilles de la roue *oo* pour le faire ſonner. On va voir comment toutes ces parties agiſſent; 1°. pour faire ſonner la pendule, & 2°. pour qu'elle le faſſe d'une maniere préciſe.

Suppoſant que le reſſort qui eſt dans le barillet tende à le faire tourner de *Q* en *W*, il eſt clair que ſi le rouage étoit libre, il tourneroit; & que la roue *O* tournant de *o* en *p*, ſes chevilles leveroient le marteau, & le feroient frapper ſur le timbre. Mais ſuppoſant que l'étoquiau *m* au profil vienne frapper ſur la partie *p* de la détente, le rouage ne pourra plus tourner. Or ſi l'on dégage cette étoquiau en ecartant la détente, il eſt clair que le rouage devenant libre, la pendule ſonnera: voici donc comment cela s'exécute. Le détentillon par ſa branche, s'avance devant la roue des minutes *B*. Cette roue a deux chevilles oppoſées l'une à l'autre, & ſituées de façon que lorſque l'aiguille des minutes eſt ſur 25 ou 55 minutes, elles commencent à le lever. Imaginant donc cette aiguille dans l'une ou l'autre de ces poſitions, il eſt clair que levant le détentillon, celui-ci levera en même tems la partie *E* de la détente, & par conſéquent dégagera la partie *p* de la cheville *m*, au profil, & qu'ainſi le rouage étant libre, la pendule ſonneroit: mais dans le même inſtant la partie *b* du détentillon arrêtant la cheville *k* fixée ſur la roue *n*, le rouage eſt encore arrêté de nouveau; ainſi la pendule ne peut ſonner, que lorſqu'en conſéquence du mouvement de la roue des minutes, le détentillon n'étant plus ſoutenu par la cheville de cette roue, il tombe, & dégage la cheville *b*: alors le rouage peut tourner, & la pendule ſonner.

Maintenant voici comment elle eſt déterminée à ſonner un nombre des coups toujours égal à l'heure marquée par les aiguilles.

Nous avons dit plus haut que la détente a une partie *F* qui entre dans les entailles du chaperon, dont on voit le plan dans une autre *fig.* Ce chaperon entre quarrément ſur l'arbre de la ſeconde roue prolongé au-delà de la platine de derriere. Son diametre eſt tel que la partie *f* au profil de la détente repoſant ſur ſa circonférence, ſon autre partie *p* eſt trop éloignée de l'étoquiau de la roue *m* pour qu'il puiſſe le rencontrer; les entailles au contraire ſont aſſez profondes pour que la partie *f* y repoſant, la partie *p* rencontre l'étoquiau de la roue *m*; de façon que dans ce dernier cas, la pendule ne peut ſonner qu'un coup, parce que, comme nous l'avons dit, la roue d'étoquiau faiſant un tour par coup de marteau; lorſqu'on dégage pendant un inſtant ſa cheville de la partie *p*, ſi cette roue peut achever ſon tour, la pendule ſonnera, mais un coup ſeulement. Il eſt facile de conclurre de tout ceci, que tant que la détente repoſe ſur la

la circonférence du chaperon, la pendule ſonnera; mais que lorſqu'elle repoſe dans les entailles, elle ne pourra ſonner qu'un coup, & ſeulement lorſque la partie *p* de la détente aura été dégagée de la cheville de la roue d'étoquiau.

La roue *o o* ayant dix chevilles, un de ſes tours équivaut à 10 coups de marteau. De plus cette roue, comme nous l'avons dit, faiſant neuf tours pour un de la ſeconde roue, il s'enſuit que ſes chevilles leveront le marteau 90 fois pour un tour de cette roue, & par conſéquent pour un du chaperon, puiſqu'il eſt porté ſur ſon axe. Donc ſi l'on ſuppoſe que la détente porte toujours ſur la circonférence du chaperon, la pendule dans un de ſes tours ſonnera 90 coups, pendant chacun deſquels le chaperon fera la $\frac{1}{90}$ partie de ſon tour. Mais ſi l'on y fait attention, on verra que 90 eſt égal à 12, plus à la ſomme des nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* juſqu'à 12 incluſivement. On pourra donc partager la circonférence du chaperon en 12 parties; comme on le voit dans une des *fig.* qui contiendront chacune $\frac{1}{90}\frac{2}{90}\frac{3}{90}$, *&c.* juſqu'à $\frac{12}{90}$ incluſivement, & de plus laiſſer entre chacune de ces parties un intervalle égal encore à $\frac{1}{90}$, & tant que la détente repoſera ſur ces parties, comme 10, 11, 12, *&c.* la pendule ſonnera 10, 11, 12 coups. Or 90 eſt encore égal au nombre de coups qu'une pendule doit ſonner dans 12 heures, puiſque ce nombre eſt compoſé de 12 demies, & de la ſomme 78 des heures 1, 2, 3, 4, juſqu'à 12 incluſivement. Donc le chaperon faiſant un tour en 12 heures, il fera ſonner à la pendule le nombre des coups requis. Ainſi ſuppoſant que la détente repoſe dans une des entailles, comme 10 par exemple, & que l'aiguille des minutes ſoit ſur le midi, la *ſonnerie*, comme nous l'avons expliqué, partira, & la pendule ſonnera 11 coups ou 11 heures; après quoi la détente repoſera au fond de l'entaille 11; & à la demie, la *ſonnerie* partant encore, elle ne ſonnera qu'un coup, comme nous l'avons déja dit. Imaginant encore que la détente réponde à la partie 3 du chaperon, que l'aiguille des heures ſoit ſur 4 heures, celle des minutes ſur midi, la pendule ſonnera 4 heures; & ſi elle continue de marcher à la demie, elle ſonnera un coup, & à 5 heures elle en ſonnera 5, ainſi de ſuite.

Nous avons dit que le chaperon eſt diviſé en 12 parties; mais la partie deſtinée pour une heure, au-lieu d'être comme les autres, eſt confondue dans la fente qui eſt entre 1 & 12; parce que comme il ne faut qu'un coup pour une heure, elle eſt dans le cas d'une demie. Les entailles du chaperon, *voyez les fig.* ſont un peu plus grandes qu'$\frac{1}{90}$ de ſa circonférence, parce qu'elles doivent contenir en outre la partie *F* de la détente; mais cela revient au même, celle-ci portant ſur la circonférence du chaperon pendant un plus longtems, qui répond à ſon épaiſſeur. Pour que l'heure ſonne plus facilement, le côté de l'entaille, du ſens duquel le chaperon tourne, comme *A*, *voyez les fig.* eſt limé en biſeau, afin d'elever la détente plus facilement; & que dès que le premier coup de l'heure a frappé la détente poſant ſur la circonférence du chaperon, la pendule continue le reſte des coups requis.

On conçoit facilement que ces effets d'une *ſonnerie* peuvent s'exécuter par des moyens très-variés; mais ceux que nous venons de décrire, étant des plus ſimples, les horlogers n'en emploient point d'autres: de façon qu'on peut être sûr que dans toute *ſonnerie* il y a toujours une force motrice pour faire frapper le marteau, un chaperon ou un équivalent pour en déterminer les coups, & deux détentes dont l'effet eſt à-peu-près le même que celui dont nous venons de parler, & qui ſervent à déterminer l'inſtant précis où la pendule doit ſonner. Le volant & le pignon ſervent à ralentir la viteſſe du rouage, pour que l'intervalle entre les coups de marteau ſoit diſtinct. C'eſt par cette raiſon que dans toutes ſortes de *ſonneries* & dans les répétitions, le rouage doit être toujours compoſé d'un certain nombre de roues, afin que le volant puiſſe avoir une viteſſe ſuffiſante pour produire cet effet.

Quant au calcul des nombres d'une *ſonnerie*, la théorie en eſt très-facile. Les ſeules conditions ſont 1°. que la roue des chevilles faſſe un nombre de tours par rapport au chaperon, tel que, lorſque la pendule ou l'horloge ſonne l'heure & la demie avec un nombre de chevilles quelconque, elle faſſe donner 90 coups de marteau par tour de chaperon, & que lorſqu'elle ne ſonne que les heures, elle n'en faſſe donner que 78; ce qui eſt clair par ce que nous avons dit plus haut: 2°. il faut que la roue d'étoquiau faſſe un tour par coup de marteau. Lorſque cette roue a deux eſpeces de demi-anneaux ou cerceaux adaptés ſur ſon plan, elle n'en fait qu'un demi. Enfin le chaperon devant faire deux tours par jour, il faut toujours que le nombre de ſes tours ſoit double de celui des jours que va la pendule ou l'horloge ſans être remontée; & par-là le nombre de ſes tours par rapport à ceux du barillet ou de la grande roue de *ſonnerie*, ſont encore déterminés. Nous allons rendre cela ſenſible par un exemple. On a vu que le barillet de cette *ſonnerie* a 84 dents, & qu'il engrene dans le pignon de 14 de la ſeconde roue; par conſéquent le chaperon, qui eſt porté ſur l'arbre de cette roue, fera 6 tours pour un du barillet: mais comme cette pendule va 18 jours, le chaperon doit faire 36 tours dans cet intervalle de tems; par conſéquent le barillet 6, puiſqu'un des ſiens en vaut 6 du chaperon. On voit donc comment les tours du chaperon déterminent ceux du barillet ou de la grande roue. *Voyez* HORLOGE, PENDULE A RESSORT, CALCUL, NOMBRE, *&c.*

La *ſonnerie* que nous venons d'expliquer, eſt celle que l'on emploie en général dans les pendules; mais comme on vient de voir que toutes les *ſonneries* ſont conſtruites à-peu-près de même, celle des montres à *ſonneries* ſont dans le même cas, & n'en different que par le volume; & comme elles ſont aujourd'hui preſque hors d'uſage, il eſt inutile de s'y étendre, d'autant plus que quiconque aura bien compris la méchanique de la *ſonnerie* des pendules, concevra facilement celle des montres.

SONNET, (*Poéſie.*) petit poëme de quatorze vers, qui demande tant de qualités, qu'à peine, entre mille, on peut en trouver deux ou trois qu'on puiſſe louer. Deſpréaux dit que le dieu des vers

Lui-même en meſura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis oſât s'y remontrer.

Voilà pour la forme naturelle du *ſonnet*.

Il y a outre cela la forme artificielle, qui conſiſte dans l'arrangement & la qualité des rimes: le même Deſpréaux l'a exprimée heureuſement: Apollon

Voulut qu'en deux quatrains de meſure pareille,
La rime avec deux ſons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'enſuite ſix vers artiſtement rangés
Fuſſent en deux tercets par le ſens partagés.

Le tercet commence par deux rimes ſemblables, & l'arrangement des quatre derniers vers eſt arbitraire.

Ce poëme eſt d'une très-grande beauté. On y veut une chaîne d'idées nobles, exprimées ſans affectation, ſans contrainte, & des rimes amenées de bonne grace.

Boileau ne compoſa que deux *ſonnets* dans le cours de ſa vie. L'un commence:

Parmi les doux tranſports d'une amitié fidele, &c.

Il le fit très-jeune, & ne le déſavouoit que par le ſcrupule trop délicat d'une certaine tendreſſe qui y eſt marquée, & qui ne convenoit pas, diſoit-il, à un oncle pour ſa niece. Son autre *ſonnet* mérite d'être ici tranſcrit à la place de celui de Deſpreaux, que tout le monde ſait par cœur à cauſe de ſa beauté.

Nourri dès le berceau près de la jeune Orante,
Et non moins par le cœur que par le ſang lié,
A ſes jeux innocens enfant aſſocié,
Je goûtois les douceurs d'une amitié charmante.

Quand un faux Eſculape à cervelle ignorante,
A la fin d'un long mal vainement pallié,
Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié,
Pour jamais me ravit mon aimable parente.

O qu'un ſi rude coup me fit verſer de pleurs!
Bientôt ma plume en main ſignalant mes douleurs,
Je demandai raiſon d'un acte ſi perfide.

Oui, j'en fis dès quinze ans ma plainte à l'univers;
Et l'ardeur de venger ce barbare homicide,
Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.

No-

Notre poëte ſatyrique n'a rien écrit de plus gracieux: *A ſes jeux innocens enfant aſſocié: Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié: Fut le premier démon qui m'inſpira des vers*. Boileau a bien prouvé par ce morceau qu'on peut parler en poéſie de l'amitié enfantine auſſi bien que de l'amour, & que tout s'annoblit dans le langage des dieux. (*D. J.*)

Sonnet *en blanc*, (*Poéſie.*) on appelle un *ſonnet en blanc*, celui où il n'y a que les rimes, & dont les vers ſont à remplir. *Voyez* Bouts-rimés. (*D. J.*)

SONNETTE, ſ. f. (*Gram.*) petite cloche dont on ſe ſert dans les temples, pour avertir le peuple qu'on leve Dieu; dans les maiſons pour appeller les valets; dans les rues pour faire allumer les lanternes ou balayer, *&c.*

Sonnette, (*Hydraul.*) eſt une machine ſoutenue de deux arc-boutans & d'un rancher, compoſée de deux montans ou couliſſes à plomb, avec des poulies pour monter le mouton par un cordage que l'on tire; on le laiſſe enſuite tomber ſur la tête des pieux pour les enfoncer. (*K*)

SONNETTIER, ſ. m. (*Corps de jurande.*) ouvrier qui eſt réuni au corps des Fondeurs, & qui fait des grelots & de petites ſonnettes pour les mulets. (*D. J.*)

SONNEUR, ſ. m. (*Langue franç.*) celui qui ſonne les cloches pour avertir le peuple de ce qui ſe doit faire ou de ce qui ſe paſſe; on a appellé autrefois *ſonneurs*, ceux qui ſervoient la meſſe. Le ſeizieme canon du concile de Cologne tenu en 1310, ordonne que les *ſonneurs* ſeront lettrés, pour pouvoir répondre au prêtre, & qu'ils ſerviront en ſurplis; mais il n'y avoit pas beſoin d'être lettré pour pouvoir répondre au prêtre, & moins encore pour ſervir en ſurplis. Ainſi je crois que par *être lettré* dans ce tems-là, on entendoit *ſavoir lire*. (*D. J.*)

Sonneur, (*Architect.*) ouvrier qui tire les cordages des ſonnettes; il y en a ordinairement ſeize pour chaque ſonnette, dont on ſe ſert pour enfoncer des pieux dans la terre. (*D. J.*)

SONNOIS le, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans la province du Maine; il a douze lieues de longueur, depuis Balon juſqu'à Seez, & autant de largeur, depuis Alençon juſqu'au Perche. Mamers eſt ſon chef-lieu. (*D. J.*)

SONOBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne Bétique; Strabon, *l. III. p.* 143. eſt le ſeul des anciens qui parle de cette ville. (*D. J.*)

SO-NO-KI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de vigne du Japon, qui croît dans les bois, de la hauteur d'un pié. Ses feuilles reſſemblent à celles du petit buis; ſes fleurs ſont à quatre pétales, garnies d'un calice, & de couleur pourpre; ſon fruit eſt rouge, de la groſſeur du poivre, d'un goût doux & fade, contenant trois pepins un peu amers.

SONORE, adj. (*Gram.*) qui rend beaucoup de ſon; on diſtingue les corps en bruyans, ſourds & *ſonores*.

SONQUAS les, (*Géog. mod.*) peuples vagabonds d'Afrique, vers la partie méridionale: c'eſt une ſorte de cafres qui habitent les montagnes, où ils vivent de racines & de chaſſe; ce ſont des voleurs de profeſſion, qui enlevent tout le bétail qu'ils peuvent attraper. Leurs cabanes ſont de branches de bois, entrelacées & couvertes de jonc; ils ne ſe donnent pas la peine de les défaire, quand ils vont chercher de nouveaux pâturages. Il leur eſt plus commode d'en bâtir de nouvelles dans les lieux où ils ſe rendent; parce qu'au cas qu'il leur prenne fantaiſie de retourner dans leurs premiers gîtes, ils trouvent leurs cabanes toutes prêtes. Les habits d'hommes ſont de peaux de buffles ou d'ânes ſauvages couſues enſemble; les femmes portent un paraſol de plumes d'autruche autour de la tête. (*D. J.*)

SONRIER grand, (*Dign. d'abbaye.*) nom qu'on donne dans l'abbaye de Remiremont au receveur général & adminiſtrateur des droits ſeigneuriaux. Le grand prevôt, le chancelier, & le grand *ſonrier*, doivent chacun deux écus ſols, le premier jour de l'an à la doyenne de l'abbaye de Remiremont; il y a auſſi une des chanoineſſes de cette abbaye qui a le tire de *ſonriere*. (*D. J.*)

SONSOROL *îles*, (*Géogr. mod.*) petites îles de l'Océan indien, compriſes au nombre de celles de Palos. Le P. Duberon jéſuite, en découvrit deux en 1710. Il rapporte dans les lettres édifiantes, *t. II. p.* 77. que les habitans ſont bien-faits & robuſtes; ils vont tout nuds, & ont les cheveux crépus. (*D. J.*)

SONTIATES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aquitaine. *Voyez* Sotiates.

SONZÉS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de choux ou de légume de l'île de Madagaſcar; ſes feuilles ſont rondes & d'une grandeur extraordinaire; elles ont le goût des choux; mais la racine a celui des culs d'artichaux.

SOOR, *ou* SOORA, *ou* SOER, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemark, dans l'île de Sélande, entre Magel & Ringſtadt, près d'un lac qui abonde en poiſſon. C'étoit autrefois une riche abbaye, qui eſt à préſent un célebre collége. *Long.* 29. 27. *latit.* 55. 28. (*D. J.*)

SOPHENE, (*Géog. anc.*) contrée de la grande Arménie; Strabon, *l. XI. p.* 527. la met au nord de la Méſopotamie & de la Commagene, entre les monts *Maſius* & *Antilaurus*. Selon Ptolomée, *l. V. c. xiij.* la *Sophene* s'étendoit à l'orient de l'Euphrate, entre la Baſiliſſene au nord, l'Acliſene à l'orient, & l'Anzitene au midi. Procope, *ædif. l. III. c. iij.* en décrivant les diverſes fortifications que l'empereur Juſtinien fit bâtir dans cette contrée, la nomme *Sophanene;* elle eſt appellée *Tzophanaſe* & *Tzophane*, dans les authentiques: mais de même que dans le code, on entend par ces deux mots deux contrées différentes. (*D. J.*)

SOPHI, *ou* SOFI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt un titre ou une qualité qu'on donne au roi de Perſe, qui ſignifie *prudent*, *ſage*, ou *philoſophe*.

Quelques-uns prétendent que ce titre doit ſon origine à un jeune berger de ce nom, qui parvint à la couronne de Perſe en 1370. D'autres le font venir des *ſophoi*, ſages, anciennement appellés *magi*. Voſſius donne à ce mot une autre étymologie; il obſerve que *ſophi*, en arabe ſignifie *laine:* & il ajoute que les Turcs l'appliquoient par dériſion aux rois de Perſe, même depuis le tems d'Iſmaël; parce que ſuivant leur religion, ils ne doivent ſe couvrir la tête que d'un morceau d'étoffe de laine ordinairement rouge: c'eſt de-là qu'on appelle auſſi les Perſes *kezelbaſchs*, c'eſt-à-dire *têtes rouges*. Mais Bochart aſſure que *ſophi* dans le langage perſan d'où il eſt tiré, ſignifie une perſonne qui ſuit ſa religion dans toute ſa pureté, & qui préfere le ſervice de Dieu à toute autre choſe; & il le fait venir d'un ordre religieux qui porte ce nom. *Voyez* Sophis.

Les *ſophis* ſont gloire de leur illuſtre extraction, & ce n'eſt pas ſans raiſon, puiſque cette famille ne le cede à aucune autre dans tout l'orient: ils ſont deſcendus en droite ligne de Houſſein, ſecond fils d'Ali, couſin de Mahomet, & de Fathime, fille de Mahomet; mais on prétend qu'elle a été éteinte dans la derniere révolution de Perſe. Il n'y a point de prince dans le monde dont l'autorité ſoit plus abſolue que celle des *ſophis* de Perſe; leur pouvoir n'eſt jamais borné par aucune loi, même par celles qu'il pourroit établir; car il les ſuſpend, les change, & les caſſe, comme il le juge à propos.

SOPHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Dodonée, Lobel, Gerard, & quelques autres anciens botaniſtes à l'eſpece de ſiſymbrium annuelle à feuilles d'abſynthe, *ſiſymbrium annuum, abſynthii minoris folio*, de Tournefort. *Voyez* Sisymbrium. (*D. J.*)

SOPHIANA, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, dans l'Adir-Beitzan, à huit journées au nord-oueſt de Tauris, dans un vallon marécageux, couvert de quantité d'arbres qui empêchent preſque de voir cette ville avant qu'on ſoit dedans. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Sophie de Médie. (*D. J.*)

SOPHIE, Sainte, (*Architect.*) c'étoit anciennement l'égliſe patriarchale de Conſtantinople, bâtie par Conſtantin, qui la nomma *Sophie*, parce qu'il la dédia à la Sageſſe éternelle. Un tremblement de terre ayant endommagé, & en partie ruiné ce ſuperbe temple, Juſtinien le rebâtit. Evagrius, *liv. IV. ch. xxx.* & Procope ſe ſont attachés à le décrire.

Il faut deſcendre de quelque côté qu'on entre. Son portique a ſept entrées. Il y en a cinq de face qui ſont ordinairement fermées; la largeur de ce portique eſt de 32 piés, & de-là on entre dans ſainte *Sophie* par neuf grandes ouvertures; celle du milieu a 18 piés de haut, & les portes ſont de cuivre rouge. Quatre pilaſtres larges de 47 piés, ſoutiennent le dôme qui en a 86 de diametre, & qui cependant eſt tellement écraſé, qu'il n'a de hauteur que la concavité d'un demi-globe parfait.

Les galeries qui regnent tout-au-tour ont 53 piés de large, & ſont appuyées de ſoixante-quatre colonnes. Celles de l'intérieur ſont de marbre ſerpentin

& de porphyre, hautes de 18 piés; & les colonnes de deſſous ſont de marbre blanc, pareil à celui dont les murailles ſont revêtues. Dans les galeries, il y a cinquante-deux colonnes de même ordre, & de matiere ſemblable à celles qui ſont au bas. Au-deſſous des portes du temple, il y a quatre petites colonnes de jaſpe. Parmi les marbres dont ſont pavées les galeries, on voit une pierre ſemblable au porphyre, que les Turcs ont en grande vénération.

Mais comme ils ſont ennemis des Arts, ils ont détruit ou laiſſé périr la plus grande partie de cet ancien temple & ſes décorations. Autrefois toutes les voûtes du temple étoient peintes en moſaïque, elles ſont aujourd'hui barbouillées de blanc. Lorſque *Ste. Sophie* appartenoit aux chrétiens orientaux, les femmes ſe plaçoient dans les galeries, dont l'entrée étoit interdite aux hommes. Il y avoit auſſi un autel qui ne ſubſiſte plus; mais on trouve à la place la niche où l'on met l'alcoran. Cette niche eſt tournée vers le Zébla, c'eſt-à-dire à l'orient, qui eſt le point du ciel vers lequel les Mahométans doivent ſe tourner dans leurs prieres. Le pavé de cette moſquée eſt de marbre, couvert de riches tapis de Turquie. On a pratiqué dans un coin de mur, une tribune deſtinée pour le grand-ſeigneur, qui s'y rend par un eſcalier dérobé. Il y a devant le portail des réduits de marbre en façon d'oratoires, couverts d'un petit dôme, qui ſervent de ſépulture aux jeunes princes ottomans.

Au-delà du portique qui eſt devant cette moſquée, & dans lequel les femmes mahométannes viennent quelquefois faire leurs prieres, il y a pluſieurs portes, dont une ſeule reſte ouverte pour l'entrée. On y voit en-dehors quatre minarets ou petites tours à pluſieurs étages, avec des balcons en ſaillie: les muozims y montent quatre à cinq fois le jour à certaines heures, pour appeller les turcs au naama, c'eſt-à-dire à l'oraiſon, car les Mahométans ne ſe ſervent point de cloches. Ceux qui voudront de plus grands détails, les trouveront dans du Loir. (*D. J.*)

SOPHIS *ou* SOPHÉES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece d'ordre de religieux mahométans en Perſe, qui répond à celui qu'on appelle *dervis*, chez les Turcs & les Arabes; & *fakirs*, chez les Indiens. *Voyez* DERVIS & FAKIRS.

Quelques-uns prétendent qu'on les nomme *ſophis*, à cauſe d'une eſpece d'étoffe qu'ils portent qu'on appelle *ſouf*, parce qu'elle ſe fabrique dans la ville de *Souf*, en Syrie; d'autres, parce qu'ils ne portent par humilité à leur turban, qu'une étoffe de laine qu'on nomme en arabe, *ſophi*; d'autres enfin veulent que ce ſoit du mot arabe *ſophie*, qui ſignifie *pur & ſimple*, parce qu'ils profeſſent la pure religion de Mahomet, qui eſt ſelon eux celle de la ſecte d'Aly.

Le plus éminent de ces *ſophis* eſt toujours décoré du titre de *ſcheik*, c'eſt-à-dire *révérend*. Scheik *ſophi* qui jetta les premiers fondemens de la grandeur de la maiſon royale de Perſe, éteinte par les dernieres révolutions, fut le fondateur ou plutôt le reſtaurateur de cet ordre. Iſmael qui conquit la Perſe, étoit lui-même *ſophi*, & ſe faiſoit gloire de l'être. Il choiſit tous ſes gardes parmi les membres de cet ordre, & voulut que tous les grands ſeigneurs de ſa cour fuſſent *ſophis*. Le roi de Perſe & les ſeigneurs continuent à y entrer, quoiqu'il ſoit à préſent tombé dans un grand mépris; car les *ſophis* du commun ſont employés ordinairement en qualités d'huiſſiers ou de domeſtiques de la cour, & même d'exécuteurs de la juſtice; & les derniers rois de Perſe ne vouloient pas leur permettre de porter l'épée en leur préſence. Ce mépris dans lequel ſont les *ſophis*, a été cauſe que les rois de Perſe ont quitté ce titre pour prendre celui de *ſcheik*, qui ſignifie *roi* ou *empereur*. Mais M. de la Croix s'eſt trompé, en prétendant qu'ils n'avoient jamais porté le nom de *ſophi*.

SOPHISME, ſ. m. (*Logique.*) le *ſophiſme* eſt le ſinge du ſyllogiſme. Pour être ſéduiſant & captieux, il faut néceſſairement qu'il en affecte la figure & la mine. On peut dire de lui en général, que ce qu'il a de vicieux conſiſte dans une contravention à quelqu'une des regles générales ou particulieres de quelqu'une des quatre figures, d'où réſultent toutes les ſortes des ſyllogiſmes.

La logique du Port-Royal les réduit à ſept ou huit, ne s'arrêtant pas à remarquer ceux qui ſont trop groſſiers pour ſurprendre les perſonnes un peu attentives.

Le premier, conſiſte à prouver autre choſe que ce qui eſt en queſtion. Ce *ſophiſme* eſt appellé par Ariſtote *ignoratio elenchi*, c'eſt-à-dire l'ignorance de ce qu'on doit prouver contre ſon adverſaire; c'eſt un vice très-ordinaire dans les conteſtations des hommes. On diſpute avec chaleur, & ſouvent on ne s'entend pas l'un l'autre. La paſſion ou la mauvaiſe foi fait qu'on attribue à ſon adverſaire ce qui eſt éloigné de ſon ſentiment, pour le combattre avec plus d'avantage, ou qu'on lui impute les conſéquences qu'on s'imagine pouvoir tirer de ſa doctrine, quoiqu'il les déſavoue & qu'il les nie.

Le ſecond ſuppoſe pour vrai ce qui eſt en queſtion; c'eſt ce qu'Ariſtote appelle *pétition* de principe. On peut rapporter à ce *ſophiſme* tous les raiſonnemens où l'on prouve une choſe inconnue, par une qui eſt autant ou plus inconnue, ou une choſe incertaine, par une autre qui eſt autant ou plus incertaine.

La troiſieme prend pour cauſe ce qui n'eſt point cauſe. Ce *ſophiſme* s'appelle *non cauſa pro cauſa*, il eſt très-ordinaire parmi les hommes, & on y tombe en pluſieurs manieres: c'eſt ainſi que les Philoſophes ont attribué mille effets à la crainte du vuide, qu'on a prouvé démonſtrativement en ce tems & par des expériences ingénieuſes, n'avoir pour cauſe que la peſanteur de l'air. On tombe dans le même *ſophiſme*, quand on ſe ſert de cauſes éloignées & qui ne prouvent rien, pour prouver des choſes ou aſſez claires d'elles-mêmes, ou fauſſes, ou du-moins douteuſes. L'autre cauſe qui fait tomber les hommes dans ce *ſophiſme*, eſt la ſotte vanité qui nous fait avoir honte de reconnoître notre ignorance; car c'eſt de-là qu'il arrive que nous aimons mieux nous forger des cauſes imaginaires des choſes dont on nous demande raiſon, que d'avouer que nous n'en ſavons pas la cauſe; & la maniere dont nous nous échappons de cette confeſſion de notre ignorance eſt aſſez plaiſante. Quand nous voyons un effet dont la cauſe eſt inconnue, nous nous imaginons l'avoir découverte, lorſque nous avons joint à cet effet un mot général de *vertu* ou de *faculté*, qui ne forme dans notre eſprit aucune autre idée, ſinon que cet effet a quelque cauſe; ce que nous ſavions bien, avant d'avoir trouvé ce mot. Ceux qui ne font point profeſſion de ſcience, & à qui l'ignorance n'eſt pas honteuſe, avouent franchement qu'ils connoiſſent ces effets, mais qu'ils n'en ſavent pas la cauſe; au lieu que les ſavans qui rougiroient d'en dire autant, s'en tirent d'une autre maniere, & prétendent qu'ils ont découvert la vraie cauſe de ces effets, qui eſt, par exemple, qu'il y a dans les arteres une vertu pulſifique, dans l'aimant une vertu magnétique, dans le ſené une vertu purgative, & dans le pavot une vertu ſoporifique. Voilà qui eſt fort commodément réſolu; & il n'y a point de Chinois qui n'eût pû avec autant de facilité, ſe tirer de l'admiration où on étoit des horloges en ce pays-là, lorſqu'on leur en apporta d'Europe; car il n'auroit eu qu'à dire, qu'il connoiſſoit parfaitement la raiſon de ce que les autres trouvoient ſi merveilleux, & que ce n'étoit autre choſe, ſinon qu'il y avoit dans cette machine une vertu indicatrice qui marquoit les heures ſur le cadran, & une vertu ſonorifique qui les faiſoit ſonner: il ſe ſeroit rendu par-là auſſi ſavant dans la connoiſſance des horloges, que le ſont ces Philoſophes dans la connoiſſance du battement des arteres, & des propriétés de l'aimant, du ſené & du pavot.

Il y a encore d'autres mots qui ſervent à rendre les hommes ſavans à peu de frais, comme de ſympathie, d'antipathie, de qualités occultes. Ce qui les rend ridiculement ſavans, c'eſt qu'ils s'imaginent l'être effectivement, pour avoir trouvé un mot auquel ils attachent une certaine qualité imaginaire, que ni eux ni perſonne n'a jamais conçue.

Le quatrieme conſiſte dans un dénombrement imparfait. C'eſt le défaut le plus ordinaire des perſonnes habiles que de faire des dénombremens imparfaits, & de ne conſidérer pas aſſez toutes les manieres dont une choſe peut être ou peut arriver; d'où ils concluent témérairement, ou qu'elle n'eſt pas, parce qu'elle n'eſt pas d'une certaine maniere, quoiqu'elle puiſſe être d'une autre: ou qu'elle eſt de telle & telle façon, quoiqu'elle puiſſe être encore d'une autre maniere qu'ils n'ont pas conſidérée.

Le cinquieme fait juger d'une choſe par ce qui ne lui convient que par accident. Ce *ſophiſme* eſt appellé *fallacia accidentis*. Il conſiſte à tirer une concluſion abſolue, ſimple & ſans reſtriction de ce qui n'eſt vrai que par accident: c'eſt ce que font tant

de

de gens qui déclament contre l'antimoine, parce qu' étant mal appliqué, il produit de mauvais effets; & d'autres qui attribuent à l'éloquence tous les mauvais effets qu'elle produit, quand on en abuſe; ou à la Medécine les fautes de quelques ignorans.

On tombe auſſi ſouvent dans ce mauvais raiſonnement, quand on prend les ſimples occaſions pour les véritables cauſes; comme qui accuſeroit la religion chrétienne d'avoir été la cauſe du maſſacre d'une infinité de perſonnes, qui ont mieux aimé ſouffrir la mort que de renoncer Jeſus-Chriſt; au lieu que ce n'eſt ni à la religion chrétienne, ni à la conſtance des martyrs qu'on doit attribuer ces meurtres, mais à la ſeule injuſtice & à la ſeule cruauté des payens.

On voit auſſi un exemple conſidérable de ce *ſophiſme* dans le raiſonnement ridicule des Epicuriens, qui concluoient que les dieux devoient avoir une forme humaine, parce que dans toutes les choſes humaines, il n'y avoit que l'homme qui fût doué de la raiſon. „ Les dieux, diſoient-ils, ſont très-heureux: „ nul ne peut être heureux ſans la vertu: il n'y a „ point de vertu ſans la raiſon, & la raiſon ne ſe „ trouve nulle part ailleurs qu'en ce qui a la forme „ humaine: il faut donc avouer que les dieux ſont „ en forme humaine. „ Voilà qui n'eſt pas bien conclu. En vérité ce que M. de Fontenelle a dit des anciens, ſavoir qu'ils ne ſont pas ſujets, ſur quelque matiere que ce ſoit à raiſonner dans la derniere perfection, n'eſt point exagéré. „ Souvent, dit cet „ auteur ingénieux, de foibles convenances, de peti- „ tes ſimilitudes, des jeux d'eſprit peu ſolides, des „ diſcours vagues & confus paſſent chez eux pour „ des preuves; auſſi rien ne leur coute à prouver; „ mais ce qu' un ancien démontroit en ſe jouant, „ donneroit à l'heure qu'il eſt, bien de la peine à „ un pauvre moderne; car de quelle rigueur n'eſt- „ on pas ſur les raiſonnemens? On veut qu'ils ſoient „ intelligibles, on veut qu'ils ſoient juſtes, on veut „ qu'ils concluent. On aura la malignité de démê- „ ler la moindre équivoque ou d'idées ou de mots; „ on aura la dureté de condamner la choſe du mon- „ de la plus ingénieuſe, ſi elle ne va pas au fait. „ Avant M. Deſcartes on raiſonnoit plus commo- „ dément; les ſiecles paſſés ſont bien heureux de „ n'avoir pas eu cet homme-là. „

Le ſixieme paſſe du ſens diviſé au ſens compoſé, ou du ſens compoſé au ſens diviſé; l'un de ces *ſophiſmes* s'appelle *fallacia compoſitionis*, & l'autre *fallacia diviſionis*. J. C. dit dans l'Evangile, en parlant de ſes miracles: *les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les ſourds entendent*. Il eſt évident que cela ne peut être vrai, qu'en prenant ces choſes ſéparément, c'eſt-à-dire dans le ſens diviſé. Car les aveugles ne voyoient pas demeurant aveugles, & les ſourds n'entendoient pas demeurant ſourds. C'eſt auſſi dans le même ſens qu'il eſt dit dans les Ecritures, que *Dieu juſtifie les impies*; car cela ne veut pas dire qu'il tient pour juſtes ceux qui ſont encore impies, mais bien qu'il rend juſtes, par ſa grace, ceux qui étoient impies.

Il y a au contraire, des propoſitions qui ne ſont vraies qu'en un ſens oppoſé à celui-là, qui eſt le ſens diviſé. Comme quand S. Paul dit: que *les médiſans, les fornicateurs, les avares n'entreront point dans le royaume des cieux*, car cela ne veut pas dire que nul de ceux qui auront eu ces vices ne ſeront ſauvés, mais ſeulement que ceux qui y demeureront attachés ne le ſeront pas.

Le ſeptieme paſſe de ce qui eſt vrai à quelque égard, à ce qui eſt vrai ſimplement; c'eſt ce qu'on appelle dans l'école, *a dicto ſecundum quid, ad dictum ſimpliciter*. En voici des exemples. Les Epicuriens prouvoient encore que les dieux devoient avoir la forme humaine, parce qu'il n'y en a point de plus belle que celle-là, & que tout ce qui eſt beau doit être en dieu. C'étoit fort mal raiſonner; car la forme humaine n'eſt point abſolument une beauté, mais ſeulement au regard des corps; & ainſi n'étant une perfection qu'à quelque égard & non ſimplement, il ne s'enſuit point qu'elle doive être en dieu, parce que toutes les perfections ſont en dieu.

Nous voyons auſſi dans Cicéron, au *III. livre de la nature des dieux*, un argument ridicule de Cotta contre l'exiſtence de Dieu, qui a le même défaut. „ Comment, dit-il, pouvons-nous concevoir Dieu, „ ne lui pouvant attribuer aucune vertu? Car, di- „ rons-nous qu'il a de la prudence, mais la pruden- „ ce conſiſtant dans le choix des biens & des maux, „ quel beſoin peut avoir Dieu de ce choix, n'étant „ capable d'aucun mal? Dirons-nous qu'il a de l'in- „ telligence & de la raiſon, mais la raiſon & l'intelli- „ gence nous ſervent à nous, à découvir ce qui nous „ eſt inconnu par ce qui nous eſt connu; or il ne „ peut y avoir rien d'inconnu à Dieu? La juſtice ne „ peut auſſi être en Dieu, puiſqu'elle ne regarde que „ la ſociété des hommes; ni la tempérance, parce „ qu'il n'a point de voluptés à modérer; ni la force, „ parce qu'il n'eſt ſuſceptible ni de douleur ni de „ travail, & qu'il n'eſt expoſé à aucun péril. Com- „ ment donc pourroit être Dieu, ce qui n'auroit ni „ intelligence ni vertu „? Ce qu'il y a de merveilleux dans ce beau raiſonnement, c'eſt que Cotta ne conclud qu'il n'y a point de vertu en Dieu, que parce que l'imperfection qui ſe trouve dans la vertu humaine n'eſt pas en Dieu. De ſorte que ce lui eſt une preuve que Dieu n'a point d'intelligence, parce que rien ne lui eſt caché; c'eſt-à-dire qu'il ne voit rien, parce qu'il voit tout, qu'il ne peut rien, parce qu'il peut tout; qu'il ne jouit d'aucun bien, parce qu'il poſſede tous les biens.

Le huitieme enfin, ſe réduit à abuſer de l'ambiguité des mots; ce qui ſe peut faire en diverſes manieres. On peut rapporter à cette eſpece de *ſophiſme*, tous les ſyllogiſmes qui ſont vicieux, parce qu'il s'y trouve quatre termes, ſoit parce que le moyen terme y eſt pris deux fois particulierement; ou parce qu'il eſt ſuſceptibe de divers ſens dans les deux prémiſſes; ou enfin parce que les termes de la concluſion ne ſont pas pris de la même maniere dans les prémiſſes que dans la concluſion. Car nous ne reſtraignons pas le mot d'*ambiguité*, aux ſeuls mots qui ſont groſſierement équivoques, ce qui ne trompe preſque jamais; mais nous comprenons par-là tout ce qui peut faire changer du ſens à un mot, par une altération imperceptible d'idées, parce que diverſes choſes étant ſignifiées par le même ſon, on les prend pour la même choſe.

Ainſi quand vous entendrez le *ſophiſme* ſuivant:

Les apôtres étoient douze,
Judas étoit apôtre;
Donc Judas étoit douze.

le ſophiſte aura beau dire que l'argument eſt en forme; pour le confondre, ſans nulle diſcuſſion ni embarras, démêlez ſimplemement l'équivoque du mot les *apôtres*. Ce mot les *apôtres* ſignifie dans le ſyllogiſme en queſtion, les apôtres en tant que pris tous enſemble & faiſant le nombre de douze. Or dans cette ſignification, comment dire dans la mineure, or *Judas étoit apôtre?* Judas étoit-il apôtre en tant que les apôtres ſont pris tous enſemble au nombre de douze?

Citons encore pour exemple ce *ſophiſme* burleſque.

Le manger ſalé fait boire beaucoup;
Or boire beaucoup fait paſſer la ſoif:
Donc le manger ſalé fait paſſer la ſoif.

Ce *ſophiſme* porte un maſque de ſyllogiſme; mais il ſera bientôt démaſqué par une ſimple attention: c'eſt que le moyen terme, qui paroît le même dans la premiere & dans la ſeconde propoſition, change imperceptiblement à la faveur d'un petit mot qui eſt de plus dans l'une, & qui eſt de moins dans l'autre. Or un petit mot ne fait pas ici une petite différence. Une diphtongue altérée cauſa autrefois de furieux ravages dans l'Egliſe; & une particule changée, n'en fait pas de moindres dans la Logique pour conſerver au moyen terme, le même ſens dans les deux propoſitions. Il falloit énoncer dans la mineure, or *faire boire beaucoup fait paſſer la ſoif*. Au lieu de cela, on ſupprime ici dans la mineure, le verbe *faire* devant le mot *boire*, ce qui change le ſens, puiſque *faire boire* & *boire*, ne ſont pas la même choſe.

On pourroit appeller ſimplement le *ſophiſme*, une *équivoque*; & pour en découvrir le vice ou le nœud, il ne faudroit que découvrir l'équivoque.

SOPHISTE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. anc. eccléſ.*) qui fait des ſophiſmes, c'eſt-à-dire qui ſe ſert d'argumens ſubtils, dans le deſſein de tromper ceux qu'on veut perſuader ou convaincre. *Voyez* SOPHISME & GYMNOSOPHISTE. Ce mot eſt formé du grec σοφὸς, *ſage*, ou plutôt de σοφιστὴς, *impoſteur*, *trompeur*.

Le terme *ſophiſte*, qui maintenant eſt un reproche, étoit

étoit autrefois un titre honorable, & emportoit avec ſoi une idée bien innocente. S. Auguſtin obſerve qu'il ſignifioit un *rhéteur* ou *profeſſeur d'éloquence*, comme étoient Lucien, Athænée, Libanius, *&c.*

Suidas, & après lui Olar Celſius, dans une diſſertation expreſſe ſur les *ſophiſtes* grecs, nous déclare que ce mot s'appliquoit indifféremment à tous ceux qui excelloient dans quelque art, ou ſcience, ſoit théologiens, juriſconſultes, phyſiciens, poëtes, orateurs ou muſiciens. Mais il ſemble que c'eſt donner à ce mot un ſens trop étendu. Il eſt poſſible qu'un rhéteur, ait fait des vers, *&c.* mais que ce ſoit en vertu de ſon talent poétique qu'on l'ait nommé *ſophiſte*, c'eſt ce que nous ne voyons point de raiſon de croire. Quoi qu'il en ſoit, Solon eſt le premier qui paroît avoir porté ce nom, qui lui fut donné par Iſocrate; enſuite on le donna aſſez rarement, mais ſeulement aux philoſophes & aux orateurs.

Le titre de *ſophiſte* fut en grande réputation chez les Latins dans le douzieme ſiecle, & dans le tems de S. Bernard. Mais il commença à s'introduire chez les Grecs dès le tems de Platon, par le moyen de Protagoras & de Gorgias, qui en firent un métier infâme en vendant l'éloquence pour de l'argent. C'eſt de-là que Séneque appelle les *ſophiſtes*, des *charlatans* & des *empyriques*.

Cicéron dit que le titre de *ſophiſte* ſe donnoit a ceux qui profeſſoient la Philoſophie avec trop d'oſtentation, dans la vûe d'en faire un commerce, en courant de place en place pour vendre en détail leur ſcience trompeuſe. Un *ſophiſte* étoit donc alors comme à-préſent, un rhéteur ou logicien, qui fait ſon occupation de décevoir & embarraſſer le peuple par des diſtinctions frivoles, de vains raiſonnemens & des diſcours captieux.

Rien n'a plus contribué à accroître le nombre des *ſophiſtes*, que les diſputes des écoles de philoſophie. On y enſeigne à embarraſſer & obſcurcir la vérité par des termes barbares & inintelligibles, tels que antiprédicamens; grands & petits logicaux, quiddités. *&c.*

On donna le titre de *ſophiſte* à Rabanus Maurus, pour lui faire honneur. Jean Hinton, moderne auteur ſcholiaſtique anglois, a fait les efforts pour ſe procurer le titre magnifique de *ſophiſte*.

SOPHISTIQUER, v. act. (*Gram. & Com.*) ſignifie mélanger, altérer des drogues & des marchandiſes, en y en mêlant d'autres de différente ou de moindre qualité. Il ſe dit particulierement des remedes & des drogues qu'on ſoupçonne n'être pas toujours ſans mélange. *Dict. de Com.*

SOPHISTIQUERIE, ſ. f. (*Com.*) mélange de drogues de mauvaiſe qualité que l'on veut faire paſſer avec des bonnes. *Id. ibid. pag.* 159.

SOPHONIE, LIVRE DE, (*Critiq. ſacr.*) le livre ſacré de *ſophonie*, ne contient que trois chapitres. Son ſtyle eſt aſſez ſemblable à celui de Jérémie, dont il ſemble n'être que l'abréviateur. C'eſt le neuvieme des douze petits prophetes; mais nous ne ſavons rien de ſa vie, que ce qu'il nous apprend lui-même de ſa naiſſance, *ch. j. v.* 1. ſavoir, qu'il étoit fils de Chuſi, de la tribu de Siméon. Il vivoit du tems de Joſias, qui commença ſon regne l'an du monde 3363, & il y a beaucoup d'apparence qu'il prophétiſoit avant que ce prince religieux eût réformé les deſordres de ſes ſujets. Sophonias peint vivement leur idolâtrie, menace Jéruſalem de toute la colere du Seigneur, & finit néanmoins par des promeſſes conſolantes ſur le retour de la captivité. (*D. J.*)

SOPHOZA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus, au genre de plante appellé par Dillénius, dans ſon *Hort. eltheth. p.* 112. *ervi ſpecies;* en voici les caracteres: le calice de la fleur eſt en forme de cloche, compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens obtus à l'extrémité: la fleur eſt légumineuſe à cinq pétales, dont le ſupérieur eſt droit & oblong, devenant plus large au ſommet, & ſe courbant dans les bords; les aîles ſont au nombre de deux, auſſi longues que la fleur ſupérieure des fleurs: les étamines ſont dix filets diſtincts, pointus, & de la même longueur que la fleur, mais cachés: les bonnetes des étamines ſont petites, le germe du piſtil eſt oblong & cylindrique: le ſtigma eſt obtus, le fruit eſt une gouſſe très-longue & très-déliée, contenant une ſeule loge marquée de tubéroſité, où ſont contenues des graines arrondies, & nombreuſes. Linn. *gen. pl. p.* 177. (*D. J.*)

SOPHRONISTES, ſ. m. (*Ant. grecq.*) σωφρόνισται; on nommoit ainſi chez les Athéniens, dix magiſtrats chargés de veiller aux bonnes mœurs de la jeuneſſe, & l'endroit où l'on enfermoit les jeunes gens indociles, pour les corriger, s'appelloit σωφρονιστήριον. Potter, *Archæol. græc. l. I. ch. xxv. t. I. p.* 84. & 130. (*D. J.*)

SOPORANT, SOPORIFIQUE, *ou* SOPORIFERE, (*Medecine*) eſt une médecine qui a la vertu de procurer le ſommeil. *Voyez* SOMMEIL. Tel eſt l'opium, le laudanum, *&c. Voyez* OPIUM, LAUDANUM, *&c.*

Ce mot vient du latin *ſopor*, ſommeil. Les Grecs au lieu de ce mot, ſe ſervent du mot *hypnotic. Voyez* HYPNOTIC.

SOPORIFIQUES, maladies *ſoporifiques*, endormantes, aſſoupiſſantes, ſont le coma ou cataphora, la léthargie, & le carus, leſquelles ſemblent différer les unes des autres par le plus & le moins, plutôt que par leur eſſence. Elles s'accordent en ce qu'elles ſont toutes accompagnées de ſtupeur. *Voyez* COMA, CARUS, LÉTHARGIE, *&c.*

SOPHIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de Sirmium à Carnuntum. Le nom moderne eſt *Zéeblack*, ſelon Simler, & *Soppan*, ſelon Lazius. (*D. J.*)

SOPITHES, RÉGION DES, (*Géog. anc.*) *Sopithis regio*, la région des Sopithes, *Sopithis regio*, eſt une contrée de l'Inde, Strabon, *l. XV. p.* 699, qui l'appelle auſſi *Cathea*, dit que quelques-uns la placent entre les fleuves Hydaſpes & Acéſines; Diodore de Sicile diſtingue la terre des Cathéens, du royaume des *Sopithes*.

Quoi qu'il en ſoit, Strabon remarque qu'on racontoit des choſes merveilleuſes de la beauté de ce pays, & des qualités de ſes chevaux, & de ſes chiens. Onéſicrite, dit-il, rapporte que parmi ces peuples, on choiſiſſoit le plus bel homme pour le mettre ſur le trône, & que deux mois après qu'un enfant étoit né, on examinoit publiquement s'il étoit bien conformé, & s'il étoit digne de vivre, ou non. C'étoit auſſi une coutume particuliere aux Cathéens, que les mariages dépendiſſent du choix de l'amant & de la maîtreſſe, ſans que le conſentement des parens fût requis. Dans ce même pays, il y avoit une race de chiens admirables; Alexandre en reçut des *Sopithes*, cent cinquante en préſent. Ces ſortes de chiens ne lâchoient jamais priſe. Quinte-Curce, *l. IX. c.* 1. raconte quelques autres particularités de ce peuple ſingulier. (*D. J.*)

SOPOLO, (*Géog. mod.*) ville à demi ruinée des états du Turc, dans l'Albanie, au canton appellé le *Canina*, à environ douze lieues de Butrinto, vers le nord, & à quelque diſtance de la bouche du golfe de Veniſe. Les uns la prennent pour l'ancienne *Hecatonpedum*, d'autres pour *Olpæ*, & d'autres pour *Ceſtria*. (*D. J.*)

SOPRON, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe Hongrie. Il eſt borné au nord par les terres de l'Autriche; à l'orient, par les comtés de Moſom & de Javarin; au midi, par celui de Sarwar; au couchant, par l'Autriche.

Le comté prend ſon nom de ſa capitale, qu'on appelle *Edembourg*; elle eſt ſituée ſur une petite riviere, à l'occident du lac de Ferto. *Longitude* 36. 37. *latitude* 47. 55. (*D. J.*)

SOR, eſt la même choſe que *ſaurage*. *Voyez* SAURAGE.

SOR, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres de France; l'une eſt dans le Languedoc, au Lauragais; elle paſſe à Sorèze, & ſe jette dans l'Agout; l'autre dans l'Alſace, a ſa ſource au mont de Voſge, & ſe perd dans le Rhin, à Offentorff. (*D. J.*)

SORA, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs villes. 1°. C'eſt une ville de l'Aſie mineure dans la Paphlagonie. 2°. Ville de l'Arabie déſerte, aux confins de la Méſopotamie. 3°. Ville de l'Inde en deçà du Gange ſelon Ptolomée, *liv. VII. chap. j.* ſes interpretes croient que c'eſt à préſent Biſnagar. 4°. Ville de la Phénicie. 5°. Ville d'Italie, dans la Campanie, ſelon Strabon, & dans le Latium, ſelon Ptolomée. Tite-Live en fait une colonie romaine. Elle fut ſaccagée par l'empereur Frédéric II. ſous le p ntificat du Grégoire, IX. On ne ſait par qui elle a été rétablie, mais c'eſt actuellement un évêché qui releve du ſaint ſiege.

C'eſt dans l'ancienne *Sora*, ville de la Campanie, que naquit Quintus-Valérius-Soranus, Il floriſſoit au cin-

cinquieme ſiecle de Rome, & paſſoit pour le plus ſavant homme qui eût paru entre les auteurs latins, *litteratiſſimum togatorum omnium*, dit Cicéron, *l. III. de Oratore*. Il obſerva dans ſes ouvrages une méthode que Pline a pris ſoin d'imiter; c'eſt qu'il y joignit des ſommaires qui faiſoient que chaque lecteur pouvoit choiſir ce qui lui convenoit, ſans avoir la peine de lire le tout. Deux vers qui nous reſtent de Soranus, ſemblent témoigner qu'il penſoit que Dieu eſt la cauſe immanente de toutes choſes; opinion qui ne differe point du ſpinoſiſme. Voici ces deux vers.

Jupiter omnipotens, rerumque, deumque rex,
Progenitor, genitrixque deum, deus unus, & omnis.
(*D. J.*)

SORA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, près de la riviere de Carigliano, à vingt lieues au ſud-eſt de Rome. Elle a titre de duché, & un évêque qui ne releve que du ſaint ſiege. Elle a été bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Sora*, qui fut ſaccagée & brûlée par l'empereur Frédéric II. ſous le pontificat de Grégoire IX. *Long*. 31. 15. *lat*. 41. 46.

Baronius (Céſar), ſavant cardinal, naquit à *Sora*, en 1538, & mourut à Rome, bibliothécaire du Vatican, en 1605, à 68 ans.

Il a donné les annales eccléſiaſtiques en latin, ouvrage qui contient en 12 tomes *in-fol*. l'hiſtoire eccléſiaſtique, depuis Jeſus-Chriſt, juſqu'à l'an 1198. Baronius entreprit cet ouvrage à l'âge de 30 ans, pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg. C'étoit une grande entrepriſe, & au-deſſus des forces de l'auteur, d'autant plus que ſon manque de connoiſſance de la langue greque, devoit le détourner de ce travail. En s'y dévouant, il auroit dû ſe contenter de rapporter les faits de l'hiſtoire eccléſiaſtique, ſans entrer dans des controverſes de parti, & dans les intérêts de la cour de Rome; enfin ſon ſtyle n'eſt ni pur, ni le moins du monde agréable.

Le ſavant P. Pagi, de l'ordre de S. François, a fait une critique des annales de Baronius en 4 *vol. in-fol.* dont le premier parut en 1697, & les trois derniers en 1705. D'autres ſavans, Caſaubon, le cardinal Norris, Richard de Montaigu, Blondel, & M. de Tillemont, ont publié leurs remarques critiques ſur les annales de Baronius. Un libraire de Lucques en a donné une nouvelle édition, avec les corrections de ces ſavans au bas des pages. Le meilleur, ſans doute, ſeroit de compoſer une nouvelle hiſtoire de l'Egliſe, exacte, complette, & exempte des défauts & des milliers de fautes qui ſe trouvent dans celle du cardinal napolitain.

Peu s'en fallut qu'il ne ſuccédât à Clément VIII. mais le cardinal de Véronne s'expliqua ſi fortement pour lui donner l'excluſion, qu'il fit changer les ſuffrages: Monſeigneur illuſtriſſime, dit-il au cardinal Spinelli, qui ſoutenoit Baronius, „ ce ſujet n'eſt point „ propre à ſoutenir le fardeau du pontificat; il n'eſt „ ni théologien, ni canoniſte, ni verſé dans les ſcien„ ces; c'eſt un écrivain piquant, & rapſodiſte: tant „ s'en faut qu'il fût bon à gouverner l'égliſe univer„ ſelle, que je doute fort qu'il ſçût gouverner une „ egliſe particuliere „. Enfin l'Eſpagne lui donna l'excluſion pour la papauté, à cauſe de ſon livre de la *Monarchie de Sicile*, & la douleur qu'il en eut abrégea le cours de ſa vie. (*D. J.*)

SORA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom donné par le peuple de Guinée, à une eſpece de buiſſon dont les feuilles ſont de la grandeur & de la figure de celles du ſéné; les habitans du pays les font bouillir dans l'eau, & en prennent la colature, contre toutes ſortes de douleurs d'entrailles. *Tranſact. Philoſ. n.* 231. (*D. J.*)

SORABES LES, (*Géog. anc.*) *Sorabi*, peuples de la Germanie, compris au nombre des Venèdes, & enſuite comptés parmi les Slaves. Dans le moyen âge, ils habitoient ſur le bord de la Sala, & s'étendoient juſqu'à l'Elbe. Il eſt ſouvent parlé des *Sorabes*, dans les annales de Charlemagne; on y voit l'année 782. que ce prince apprit que les *Sorabes* slaves, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, avoient fait des courſes ſur les terres des Thuringiens & des Saxons, qui étoient leurs voiſins. Sous l'année 806, il eſt dit que l'empereur envoya ſon fils Charles à la tête d'une armée, dans la terre des Slaves, appellés *Sorabes*, qui habitoient ſur le bord de l'Elbe; & Eginhart, dans la vie de Charlemagne, dit que la riviere Sala ſéparoit les Thuringiens d'avec les *Sorabes*.

SORACTES, (*Géog. anc*) montagne d'Italie, dans l'Etrurie, aux confins des Faliſques, & dans le voiſinage du Tibere. Servius fait entendre qu'elle n'étoit pas éloignée de la voie flaminienne. Horace parle de cette montagne, au premier livre de ſes odes. *Ode* 9.

Vides ut alta ſtet nive candidum
Soracte.

Au pié de cette montagne, il y avoit ſur une éminence, une ville, ou du moins une fortereſſe de même nom; & c'eſt ce que Virgile entend par ce vers de ſon Ænéide, *l. VII. v.* 699.

Hi Soractis *habent arces, flaviniaque arva.*

La montagne de *Soracte* étoit conſacrée à Apollon, *ibid. l. v.* 785.

Sancti cuſtos Soractis *Apollo*.

Silius Italicus, *liv. VIII. v.* 493. dit la même choſe.

Qui ſacrum Phœbo Soracte *frequentant*.

Au bras du mont *Soracte*, ſur les bords du Tibre, s'élevoit un temple conſacré à la déeſſe Féronie; ce temple, & le culte de la déeſſe, avoient été de tout tems communs aux Sabins & aux latins; les uns y alloient offrir leurs vœux: les autres y étoient attirés par la foire célebre qui s'y tenoit. Quelques Romains s'y étant rendus, furent inſultés par les Sabins, qui les dépouillerent de leur argent, & les retinrent en captivité; ce qui fit naître une guerre entre les deux peuples, dans la quatre-vingt douzieme année de Rome.

Le nom moderne, ſelon Léander, eſt *monte di S. Silveſtro*, & par corruption, *monte S. Treſto*. Cette montagne a été ainſi appellée à cauſe du pape Silveſtre, qui s'y retira durant la perſécution exercée contre les chrétiens; au ſommet de cette montagne, qui eſt d'un accès très-difficile, eſt un bourg de même nom, & tout proche il y a un monaſtere qu'on dit avoir été bâti en l'honneur de S. Silveſtre, par Carloman, frere de Pepin, & chef des François, avant qu'il ſe fût retiré au monaſtere du mont Caſſin. Il y en a qui diſent que le temple & le petit bois conſacré à Apollon, étoient dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le monaſtere.

Le mont *Soracte* étoit à vingt-ſix milles de Rome, entre le Tibre & la voie Flaminienne; c'eſt-là que les Hirpes, c'eſt-à-dire certaines familles du pays, marchoient impunément ſur des charbons ardens, après s'être frottés d'un certain onguent la plante des piés, au rapport de Varron & de Pline. (*D. J.*)

SORADÉEN, VERS, (*Poéſie anc.*) on nommoit *vers ſoradéens* du tems de Quintilien, des vers licencieux, faits pour gâter le cœur & l'eſprit. On les appelloit ainſi, du nom de leur auteur *Sorades*, poëte d'Alexandrie, qui s'étoit diſtingué en ce genre. Ses *vers ſoradéens* étoient compoſés ou d'iambes, ou de trochées, ou de dactyles, ou d'anapeſtes. (*D. J.*)

SORAIRE, adj. (*Soirie.*) il ſe dit de deux fils envergés qui ſe trouvent enſemble ſur la même verge ou cannes, parce que l'intermédiaire qui les ſéparoit s'eſt caſſé.

SORAME, LA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, à douze lieues de celle de Surinam. Les Indiens qui habitent ſur ſes bords, ſont caraïbes. (*D. J.*)

SORANUS, (*Mytholog.*) ſurnom que les Sabins donnoient au dieu de la mort. Le mot *Sora* en leur langue ſignifioit *cercueil*.

SORATOF *ou* SARATOF, (*Géog. moderne.*) ville de l'empire Ruſſien, dans le royaume d'Aſtracan, ſur un bras du Volga, au penchant d'une montagne, avec un fauxbourg qui s'étend le long de la riviere. Les maiſons de cette ville, & même la plûpart des égliſes, ſont de bois. *Longitude* 67. 15. *latit*. 52. 12.

SORAW, (*Géog. mod.* ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, ſur les confins de la Siléſie, capitale du marquiſat de Luſace, près du Bober, à 2 lieues au nord-eſt de Sagan, & à 7 ſud de Croſſen. *Long*. 32. 55. *latit*. 51. 37.

Neander (Michel,) un des plus célebres littérateurs allemands du xvj. ſiecle, naquit à *Soraw* en 1525, & mou-

& mourut à Isfeld l'an 1595, âgé de 70 ans. Entre ſes principaux ouvrages qu'il a publiés, je nomme 1°. les *erotemata linguæ græcæ*, *Baſilæa* 1553 & 1565 *in*-8°. La préface qu'il a miſe à la tête de la ſeconde édition, eſt une diſſertation ſur les bibliotheques anciennes, où il parle des livres qui ſont perdus, & ſur les bibliotheques de ſon tems mieux fournies en manuſcrits grecs. 2°. *Linguæ hebrææ erotemata*, *Baſil.* 1556, *in*-8°. & pluſieurs autres fois. La préface de cet ouvrage traite, comme la précédente, de la langue hébraïque en général, des ouvrages & des ſavans les plus célebres dans les langues orientales. 3°. *Opus aureum & ſcholaſticum*, *Lipſiæ* 1575, *in*-8°. Ce recueil contient le poëme de Coluthus de Lycoplis ſur l'enlevement d'Hélene, celui de Thryphiodore d'Egypte, ſur la ruine de Troie, & trois livres de Quintus Calaber, ou Cointe le Calabrois, ſur le même ſujet. 4°. *Chronicon & hiſtoria Eccleſiæ*, *Lipſiæ* 1590, *in*-8°. 5°. *Orbis terræ partium ſimplex enumeratio*. *Lipſiæ* 1582, 1586, 1589 & 1597, *in*-8°. Cet ouvrage aſſez curieux dans le tems où il parut, ne l'eſt plus pour nous.

Fabricius, Morhoff, Baillet, & finalement le P. Niceron, ont beaucoup parlé de ce littérateur. Il ne faut pas le confondre, comme ont fait quelques bibliothécaires, avec le *Neander* (Michel), phyſicien & médecin, né à Souchimeſtal, en 1529, & mort en 1581. Ce dernier a donné entr'autres ouvrages une *ſynopſis menſurarum & ponderum*, à Basle, 1556, *in*-4°.

SORBET, ſ. m. (*Confit. & boiſſon des Turcs.*) celui que les Turcs boivent ordinairement n'eſt qu'une infuſion de raiſins ſecs, dans laquelle ils jettent une poignée de neige: cette boiſſon ne vaut pas la tiſane de l'hôtel-Dieu de Paris.

Tournefort raconte dans ſes voyages, qu'étant dans l'île de Crete ſur le mont Ida, il s'aviſa de faire du *ſorbet* pour rétablir ſes forces épuiſées des fatigues qu'il avoit eſſuyées en grimpant cette montagne. „ Nous remplîmes, dit-il, nos taſſes d'une belle neige cryſtalliſée à gros grains, & la diposâmes par couche avec du ſucre, ſur lequel on verſoit enſuite d'excellent vin, tout cela ſe fondoit promptement en ſecouant les taſſes „. Ce *ſorbet* eſt ſans contredit meilleur que celui des turcs ordinaires; car ceux qui ſont riches & rafinés font leur *ſorbet* avec du ſuc de limon & de citrons confis au ſucre, qu'on délaie dans de l'eau glacée; ainſi le *ſorbet* des turcs riches eſt une compoſition ſeche faite de citron, de ſucre, d'ambre, *&c.* Ils appellent auſſi du même nom le breuvage que l'on fait de cette compoſition battue avec de l'eau; mais les pauvres gens ne boivent guere de cette eſpece de *ſorbet*. (*D. J.*)

SORBIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſorbus*, genre de plante qui differe de ceux du poirier & de l'alifier par la diſpoſition des feuilles; elles naiſſent par paires dans le *ſorbier* comme celles du frêne. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SORBIER, *voyez* CORNIER.

On diſtingue communément deux eſpeces de ce genre de plante, le *ſorbier* cultivé, & le *ſorbier* ſauvage. Le *ſorbier* ou cornier cultivé ordinaire, eſt le *ſorbus ſativa*, *I. R. H.* 633, en anglois *the common ſervice-tree*; il a la racine longue, dure, groſſe, ligneuſe. Elle produit un arbre grand & branchu, dont le tronc eſt droit, couvert d'une écorce rude, ou un peu raboteuſe, pâle; ſon bois eſt fort dûr, compact, rougeâtre.

Ses feuilles ſont oblongues, rangées pluſieurs enſemble ſur une côte comme celles du frêne, dentelées en leurs bords, velues, molles, verdâtres endeſſus, blanchâtres en-deſſous, d'un goût acerbe & ſtyptique.

Ses fleurs ſont petites, blanches, jointes pluſieurs enſemble en forme de grappes, portées ſur de longs pédicules, qui ſortent d'entre les feuilles; chacune d'elles eſt compoſée de cinq feuilles diſpoſées en roſe. Après que ces fleurs ſont tombées, le calice devient un fruit de la forme & de la groſſeur d'une petite poire, dur, charnu, de couleur verdâtre, ou pâle d'un côté, & rougeâtre de l'autre, rempli d'une chair jaunâtre, d'un goût très-acerbe; ce fruit s'appelle en latin *ſorbum*, en françois *ſorbe* ou *corne*. Il ne murit point ordinairement ſur l'arbre; on le cueille en automne, & on le met ſur de la paille, où il devient mou, doux, bon, & aſſez agréable à manger; il renferme dans un follicule membraneux, quelques ſemences ou pepins applatis.

Cet arbre vient naturellement dans certaines contrées; il aime les montagnes froides, & un terrein pierreux; on le cultive auſſi dans les vergers & les vignobles, quoiqu'il croiſſe très-lentement; il fleurit en Avril & Mai, & ſon fruit n'eſt mûr qu'en Novembre.

Le *ſorbier* ou cornier ſauvage, *ſorbus ſylveſtris*, *C. B. P.* 415. Raii, *hiſt.* 1457, *ſorbus aucuparia*, *I. R. H.* 634, en anglois *the wild-ſervice*, eſt un arbre de grandeur médiocre; ſon tronc eſt droit, branchu, couvert d'une écorce brune, rougeâtre, ſous laquelle il s'en trouve une autre qui eſt jaune, d'une odeur puante, & d'un goût amer. Ses feuilles ſont plus pointues que celles du *ſorbier* cultivé, fermes, liſſes, ſans poil, & varient beaucoup ſuivant les lieux.

Ses fleurs ſont petites, blanches, odorantes, attachées pluſieurs enſemble, en maniere d'ombelle; il leur ſuccede des fruits ſemblables aux baies de l'olivier, d'un jaune mêlé de vermillon, d'un goût acerbe & déſagréable, mais dont les merles & les grives ſont fort friands, d'où vient que les oiſeleurs s'en ſervent comme d'appât pour prendre ces oiſeaux au filet ou autrement. (*D. J.*)

SORBIER *ou* CORNIER, (*Diete & Mat. méd.*) le fruit de cet arbre eſt du nombre de ceux dont les hommes ſe nourriſſent, & qui poſſedent en même tems des vertus véritablement médicamenteuſes. La *ſorbe* ou corne a, comme aliment & comme remede, la plus parfaite analogie avec la cornouille & avec la neſle. *Voyez* CORNOUILLE, NEFLE, & ce qui eſt dit de l'uſage des cornes à l'*article* CORMIER, *hiſt. nat.* (*b*)

SORBONNE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) college de théologie, fameux dans l'univerſité de Paris, & qui tire ſon nom de Robert de Sorbon ſon fondateur. Celui-ci, qui étoit confeſſeur & aumonier du roi S. Louis, ayant formé, 1256, le deſſein d'établir un college en faveur de 16 pauvres étudians en théologie, 4 de chaque nation de l'univerſité, le roi donna à ce college pluſieurs maiſons qui étoient de ſon domaine dans la rue Coupe-gueule, vis-à-avis le palais des Thermes, & au moyen de quelques échanges de rentes, Robert de Sorbon fit bâtir dans cet emplacement ce college pour 16 écoliers & un proviſeur, c'eſt-à-dire, un principal ou ſupérieur. On les appelloit *les pauvres de Sorbonne*, & leur maiſon *la pauvre* Sorbonne, *pauper Sorbonna*. Mais par la ſuite elle s'enrichit, & de college deſtiné à loger des étudians, elle devint une ſociété particuliere dans la faculté de théologie de Paris, & une retraite pour un certain nombre de docteurs & de bacheliers de cette maiſon. Cependant elle s'étoit toujours maintenue dans ſon ancienne ſimplicité, juſqu'au tems que le cardinal de Richelieu la fit rebâtir avec une magnificence, qui ſeule ſeroit capable d'immortaliſer ſon nom: ce qu'on y admire le plus c'eſt l'égliſe dans laquelle eſt le mauſolée de ce cardinal. Trois grands corps de logis comprennent, outre la bibliotheque, la ſalle des actes, la ſalle à manger, les cuiſines, *&c.* trente-ſix appartemens pour les docteurs & bacheliers de la maiſon, & ces appartemens ſont donnés à l'ancienneté. Pour être admis dans cette maiſon, dès qu'on a été reçu bachelier en théologie, il faut profeſſer un cours de philoſophie dans quelque college de l'univerſité, cependant on poſtule, ou, comme on dit, on ſupplie pour être aggrégé à la maiſon & ſociété, & l'on ſoutient un acte que l'on appelle *Robertine*, du nom du fondateur, ce que les bacheliers font ordinairement avant que d'entrer en licence. De ceux qui ſont de la maiſon, on en diſtingue de deux ſortes; les uns ſont de la *ſociété*, & ont droit de demeurer en *Sorbonne*, & de donner leur ſuffrage dans les aſſemblées de la maiſon, les autres ſont de l'*hoſpitalité*, c'eſt-à-dire, aggrégés à la maiſon ſans être de la ſociété. On les appelle ordinairement *docteurs licenciés* ou bacheliers de la maiſon & ſociété de *Sorbonne*. Mais leur véritable titre, & celui qu'ils prennent dans les actes de la faculté, eſt de docteurs licentiés & bacheliers de la faculté de théologie de Paris, de la maiſon & ſociété de *Sorbonne*; ce qu'on exprime en latin par *doctor*, *licentiatus*, ou *baccalaureus theologus ſacræ facultatis Pariſienſis*, *ſocius Sorbonicus*. On donne auſſi communément aux autres docteurs de la faculté le titre de *docteur de Sorbonne*; & bien des gens en prennent occaſion de penſer que la maiſon de *Sorbonne* a quelque ſupériorité dans la faculté de théologie de Paris. Cette maiſon reſpectable par les hommes célebres qu'elle a produits, par les ſavans qui la compoſent, & par ceux qu'elle forme encore tous

les

les jours, n'eſt après tout qu'une ſociété particuliere, comme pluſieurs autres, & ſurtout celle de Navarre, qui compoſent le corps de la faculté de théologie avec une autorité & des fonctions parfaitement égales dans les aſſemblées, & les autres actes de faculté. Il eſt vrai encore que les aſſemblées ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires de la faculté ſe tiennent dans la grande ſalle de *Sorbonne*; mais cet uſage ne tire point à conſéquence, parce qu'elle s'aſſembloit autrefois aux mathurins, & qu'elle peut encore s'aſſembler dans telle maiſon de ſon corps qu'elle juge à-propos.

Il y a proche de la *Sorbonne* des écoles extérieures, où ſix profeſſeurs, dont quatre ſont entretenus par le roi, & deux ont été fondés par des particuliers, font des leçons reglées de théologie. Ces chaires ſont toujours remplies par des ſujets de la maiſon de *Sorbonne*, laquelle nomme auſſi à pluſieurs autres places, comme à celle de grand-maître du college Mazarin, dont les chaires de philoſophie, ainſi que celles du college du Pleſſis, ſont toujours données à des membres de la maiſon & ſociété de *Sorbonne*. Le premier ſupérieur de la maiſon ſe nomme *proviſeur;* & dans l'intérieur, l'autorité, c'eſt-à-dire, le maintien des réglemens & du bon ordre, appartient au chef des docteurs, qu'on nomme *ſenieur de Sorbonne*, & au chef des bacheliers en licence, qu'on appelle *prieur de Sorbonne*. *Voyez* Prieur & Senieur.

Pour ce qui concerne la bibliotheque de cette maiſon. *Voyez le mot* Bibliotheque.

SORCELLERIE, ſ. f. (*Magie.*) opération magique, honteuſe ou ridicule, attribuée ſtupidement par la ſuperſtition, à l'invocation & au pouvoir des démons.

On n'entendit jamais parler de ſortileges & de maléfices que dans les pays & les tems d'ignorance, C'eſt pour cela que la *ſorcellerie* régnoit ſi fort parmi nous dans le xiij. & xiv. ſiecles. Les enfans de Philippe le bel, dit M. de Voltaire, firent alors entre eux une aſſociation par écrit, & ſe promirent un ſecours mutuel contre ceux qui voudroient les faire périr par le ſecours de la *ſorcellerie*. On brûla par arrêt du parlement une ſorciere qui avoit fabriqué avec le diable un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI. fut attribuée à un ſortilege, & on fit venir un magicien pour le guérir.

On vit à Londres la ducheſſe de Gloceſter accuſée d'avoir attenté à la vie d'Henri VI. par des ſortileges. Une malheureuſe devinereſſe, & un prêtre imbécille ou ſcélerat qui ſe diſoit ſorcier, furent brûlés vifs pour cette prétendue conſpiration. La ducheſſe fut heureuſe de n'être condamnée qu'à faire une amande honorable en chemiſe, & à une priſon perpétuelle. L'eſprit de lumiere & de philoſophie, qui a établi depuis ſon empire dans cette île floriſſante, en étoit alors bien éloigné.

La démence des ſortileges fit des nouveaux progrès en France ſous Catherine de Médicis; c'étoit un des fruits de ſa patrie tranſplantés dans ce royaume. On a cette fameuſe médaille où cette reine eſt repréſentée toute nue entre les conſtellations d'*Aries* & *Taurus*, le nom d'Ebullé Aſmodée ſur ſa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, & dans l'exergue le nom d'Oxiel. On fit ſubir la queſtion à Côme Ruggieri florentin, accuſé d'avoir attenté par des ſortileges à la vie de Charles IX. En 1606 quantité de ſorciers furent condamnés dans le reſſort du parlement de Bordeaux. Le fameux curé Gaufredi brûlé à Aix en 1611, avoit avoué qu'il étoit ſorcier, & les juges l'avoient cru.

Enfin ce ne fut qu'à la raiſon naiſſante vers la fin du dernier ſiecle, qu'on dut la déclaration de Louis XIV. qui défendit en 1672, à tous les tribunaux de ſon royaume d'admettre les ſimples accuſations de *ſorcellerie*; & ſi depuis il y a eu de tems-en-tems quelques accuſations de maléfices, les juges n'ont condamné les accuſés que comme des prophanateurs, ou quand il eſt arrivé que ces gens-là avoient employé le poiſon.

On demandoit à la Peyrere, auteur des préadamites, mais qui d'ailleurs a compoſé une bonne hiſtoire de Groenlande, pourquoi l'on parloit tant de ſorciers dans le nord qu'on ſupplicioit; c'eſt, diſoit-il, parce que le bien de tous ces prétendus ſorciers que l'on fait mourir, eſt en partie confiſqué au profit des juges.

Perſonne n'ignore l'hiſtoire de l'eſclave affranchi de l'ancienne Rome, qu'on accuſoit d'être ſorcier, & qui par cette raiſon fut appellé en juſtice pour y être condamné par le peuple romain. La fertilité d'un petit champ que ſon maître lui avoit laiſſé, & qu'il cultivoit avec ſoin, avoit attiré ſur lui l'envie de ſes voiſins. Sûr de ſon innocence, ſans être allarmé de la citation de l'édile Curule qui l'avoit ajourné à l'aſſemblée du peuple, il s'y préſenta accompagné de ſa fille; c'étoit une groſſe payſanne bien nourrie & bien vétue, *bene curatam & veſtitam*: il conduiſit à l'aſſemblée ſes bœufs gros & gras, une charrue bien équipée & bien entretenue, & tous ſes inſtrumens de labour en fort bon état. Alors ſe tournant vers ſes juges: Romains, dit-il, voilà mes ſortileges, *veneficia mea, quirites, hæc ſunt*. Les ſuffrages ne furent point partagés; il fut abſous d'une commune voix, & fut vengé de ſes ennemis par les éloges qu'il reçut. (*D. J.*)

SORCIERS & SORCIERES, (*Hiſt. anc. & mod.*) hommes & femmes qu'on prétend s'être livrés au démon, & avoir fait un pacte avec lui pour opérer par ſon ſecours des prodiges & des maléfices.

Les payens ont reconnu qu'il y avoit des magiciens ou enchanteurs malfaiſans, qui par leur commerce avec les mauvais génies ne ſe propoſoient que de nuire aux hommes, & les Grecs les appelloient *goétiques*. Ils donnoient à l'enchanteur le nom d'ἐπαοιδὸς, au devin celui de μαντις. Par φαρμακευς ils déſignoient celui qui ſe ſervoit de poiſons, & par γοης, celui qui trompoit les yeux par des preſtiges. Les Latins leur ont auſſi donné différens noms, comme ceux d'empoiſonneurs, *venenarii* & *venefici*, parce qu'en effet ils ſavoient préparer les poiſons, & en faiſoient uſage: Theſſaliens & Chaldéens, *Theſſali & Chaldæi*, du nom des pays d'où ſortoient ces magiciens: généthliaques & mathématiciens, *genethliaci & mathematici*, parce qu'ils tiroient des horoſcopes, & employoient le calcul pour prédire l'avenir: devins, augures, aruſpices, &c. *arioli, augures, aruſpices*, &c. des différens genres de divination auxquels ils s'adonnoient. Ils appelloient les magiciennes lamies, *lamiæ*, du nom d'une nymphe cruelle & forcenée, qu'on feignoit dévorer tous les enfans: *ſagæ*, terme qui dans l'origine ſignifioit une perſonne prévoyante, mais qui devint enſuite odieux, & affecté aux femmes qui faiſoient profeſſion de prédire l'avenir: *ſtriges*, qui veut dire proprement des oiſeaux nocturnes & de mauvais augure, nom qu'on appliquoit par métaphore aux magiciennes, qui, diſoit-on, ne faiſoient leurs enchantemens que pendant la nuit. On les trouve encore appellées dans les auteurs de la bonne latinité *veratrices, veraculæ, ſimulatrices, fictrices*. Dans les loix des Lombards elles ſont nommées *maſcæ*, à cauſe de leur figure hideuſe & ſemblable à des maſques, dit Delrio. Enfin on trouve dans Hincmar, & depuis fréquemment dans les auteurs qui ont traité de la magie, les mots *ſortiarii* & *ſortiariæ*, que nous avons rendus par ceux de *ſorciers* & de *ſorcieres*.

Les anciens ne paroiſſent pas avoir révoqué en doute l'exiſtence des *ſorciers*, ni regardé leurs maléfices comme de ſimples preſtiges. Si l'on ne conſultoit que les poëtes, on admettroit ſans examen cette multitude d'enchantemens opérés par les Circés, les Médées, & autres ſemblables prodiges par leſquels ils ont prétendu répandre du merveilleux dans leurs ouvrages. Mais il paroit difficile de recuſer le témoignage de pluſieurs hiſtoriens d'ailleurs véridiques, de Tacite, de Suétone, d'Ammien Marcellin, qu'on n'accuſera pas d'avoir adopté aveuglément, & faute de bon ſens, ce qu'ils racontent des opérations magiques. D'ailleurs pourquoi tant de lois ſéveres de la part du ſénat & des empereurs contre les magiciens, ſi ce n'euſſent été que des impoſteurs & des charlatans propres tout au plus à duper la multitude, mais incapables de cauſer aucun mal réel & phyſique?

Si des fauſſes religions nous paſſons à la véritable, nous trouverons qu'elle établit ſolidement l'exiſtence des *ſorciers* ou magiciens, ſoit par des faits inconteſtables, ſoit par les regles de conduite qu'elle preſcrit à ſes ſectateurs. Les magiciens de Pharaon opérerent des prodiges qu'on n'attribuera jamais aux ſeules forces de la nature, & qui n'étoient pas que plus l'effet de la divinité, puiſqu'ils avoient pour but d'en combattre les miracles. Je n'ignore pas non ces prodiges ſont réduits par quelques modernes au rang des preſtiges; mais outre que ce n'eſt pas le ſentiment le plus ſuivi, conçoit-on bien clairement

qu'il ſoit du reſſort de la nature de faſciner les yeux de tout un peuple, de le tromper longtems par de ſimples apparences, de lui faire croire que des ſpectres d'air ou de fumée ſont des animaux & des reptiles qui ſe meuvent? Si ce n'euſſent été que des tours de charlatan, qui eût empêché Moïſe ſi inſtruit de la ſcience des Egyptiens, d'en découvrir l'artifice à Pharaon, à ſa cour, à ſon peuple, & en les détrompant ainſi, de confirmer ſes propres miracles? Pourquoi eût-il été obligé de recourir à de plus grandes merveilles que celles qu'il avoit opérées juſque-là, & que les magiciens ne purent enfin imiter? Preſtiges pour preſtiges, la production des moucherons phantaſtiques ne leur eût pas dû couter davantage que celle des ſerpens ou de grenouilles imaginaires. Dans le livre de Job, ſatan demande à Dieu que ce ſaint homme ſoit frappé dans tous ſes biens, & Dieu les lui livre, en lui défendant ſeulement d'attenter à ſa vie; ſes troupeaux ſont enlevés, ſes enfans enſevelis ſous les ruines d'une maiſon; lui-même enfin ſe trouve couvert d'ulceres depuis la plante des piés juſqu'au ſommet de la tête. L'hiſtoire de l'évocation de l'ombre de Samuel faite par la pythoniſſe, & rapportée au *xxviij. chap. du ſecond livre des Rois*, ce que l'Ecriture dit ailleurs des faux prophetes d'Achab & de l'oracle, de Beelzebuth à Accaron: tous ces traits réunis prouvent qu'il y avoit des magiciens & des *ſorciers*, c'eſt-à-dire des hommes qui avoient commerce avec les démons.

On n'infere pas moins clairement la même vérité des ordres réitérés que Dieu donne contre les magiciens & contre ceux qui les conſultent: Vous ferez mourir, dit-il, ceux qui font des maléfices; *maleficos non patieris vivere. Exod. xxij. v.* 18. Même arrêt de mort contre ceux qui conſultoient les magiciens & les devins: *anima quæ declinaverit ad magos & ariolos & fornicata fuerit cum illis... interficiam illam de medio populi mei. Levitic. xx. v.* 6. Qu'il n'y ait perſonne parmi vous, dit-il encore à ſon peuple, qui faſſe des maléfices, qui ſoit enchanteur, ou qui conſulte ceux qui ont des pythons ou eſprits, & les divins, ou qui interroge les morts ſur des choſes cachées: *nec inveniatur in te maleficus, nec incantator, nec qui pythones conſulat, nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem, Deuteron. xviij. v* 10: précautions & ſévérités qui euſſent été injuſtes & ridicules contre de ſimples charlatans, & qui ſuppoſent néceſſairement un commerce réel entre certains hommes & les démons.

La loi nouvelle n'eſt pas moins préciſe ſur ce point que l'ancienne; tant d'énergumenes guéris par J. C. & ſes apôtres, Simon & Elymas tous deux magiciens, la pythie dont il eſt parlé dans les actes des apôtres, enfin tant de faits relatifs à la magie atteſtés par les peres, ou atteſtés par les écrivains eccléſiaſtiques les plus reſpectables, les déciſions des conciles, les ordonnances de nos rois, & entr'autres de Charles VIII. en 1490, de Charles IX. en 1560, & de Louis XIV. en 1682. Les Juriſconſultes & les Théologiens s'accordent auſſi à admettre l'exiſtence des *ſorciers*; & ſans citer ſur ce point nos théologiens, nous nous contenterons de remarquer que les hommes les plus célebres que l'Angleterre ait produits depuis un ſiecle, c'eſt-à-dire, Mrs. Barrow, Tillotſon, Stillingfleet, Jenkin, Prideaux, Clarke, Loke, Voſſius, *&c.* ce dernier ſurtout remarque que ceux qui ne ſauroient ſe perſuader que les eſprits entretiennent aucun commerce avec les hommes, ou n'ont lu les ſaintes Ecritures que fort négligemment, ou, quoiqu'ils ſe diſtinguent, en mépriſent l'autorité. ,, *Non poſſunt in animum inducere ulla eſſe in ſpiritibus* ,, *commercia cum homine... ſed deprehendi eos vel ad-* ,, *modùm negligenter legiſſe ſacras litteras, vel utcum-* ,, *que diſſimularent, Scripturarum auctoritatem parvi* ,, *facere.* Voſſ. *epiſtol. ad.*

En effet dans cette matiere tout dépend de ce point déciſif; dès qu'on admet les faits énoncés dans les Ecritures, on admet auſſi d'autres faits ſemblables qui arrivent de tems en tems: faits extraordinaires, ſurnaturels, mais dont le ſurnaturel eſt accompagné de caracteres qui dénotent que Dieu n'eſt pas l'auteur, & qu'ils arrivent par l'intervention du démon. Mais comme après une pareille autorité il ſeroit inſenſé de ne pas croire que quelquefois les démons entretiennent avec les hommes de ces commerces qu'on nomme *magie*; il ſeroit imprudent de ſe livrer à une imagination vive & tout-à-la-fois foible, qui ne voit par-tout que méléfices, que lutins, que phantômes & que *ſorciers*. Ajouter foi trop légérement à tout ce qu'on raconte en ce genre, & rejetter abſolument tout ce qu'on en dit, ſont deux extrèmes également dangereux. Examiner & peſer les faits, avant que d'y accorder ſa confiance, c'eſt le milieu qu'indique la raiſon.

Nous ajouterons même avec le P. Malebranche, qu'on ne ſauroit être trop en garde contre les rêveries des démonographes, qui ſous prétexte de prouver ce qui a rapport à leur but, adoptent & entaſſent ſans examen tout ce qu'ils ont vû, lû, ou entendu.

,, Je ne doute point, continue le même auteur, ,, qu'il ne puiſſe y avoir des *ſorciers*, des charmes, ,, des ſortileges, *&c.* & que le démon n'exerce quel- ,, quefois ſa malice ſur les hommes, par la permiſſion ,, de Dieu. C'eſt faire trop d'honneur au diable, que ,, de rapporter ſerieuſement des hiſtoires, comme des ,, marques de ſa puiſſance, ainſi que font quelques ,, nouveaux démonographes, puiſque ces hiſtoires le ,, rendent redoutable aux eſprits foibles. Il faut mé- ,, priſer les démons, comme on mépriſe les bour- ,, reaux, car c'eſt devant Dieu ſeul qu'il faut trem- ,, bler.... quand on mépriſe ſes lois & ſon évangile.

,, Il s'enſuit de-là, (& c'eſt toujours la doctrine du ,, P. Malebranche), que les vrais *ſorciers* ſont auſſi ,, rares, que les *ſorciers* par imagination ſont com- ,, muns. Dans les lieux où l'on brûle les *ſorciers*, on ,, ne voit autre choſe, parce que dans les lieux où ,, on les condamne au feu, on croit véritablement ,, qu'ils le ſont, & cette croyance ſe fortifie par les ,, diſcours qu'on en tient. Que l'on ceſſe de les pu- ,, nir, & qu'on les traite comme des fous, & l'on ,, verra qu'avec le tems ils ne ſeront plus *ſorciers*, ,, parce que ceux qui ne le ſont que par imagination, ,, qui ſont certainement le plus grand nombre, devien- ,, dront comme les autres hommes.

,, Il eſt ſans doute que les vrais *ſorciers* méritent la ,, mort, & que ceux même qui ne le ſont que par ,, imagination, ne doivent pas être regardés comme ,, innocens, puiſque pour l'ordinaire, ces derniers ,, ne ſont tels, que parce qu'ils ſont dans la diſpoſi- ,, tion du cœur d'aller au ſabbat, & qu'ils ſe ſont ,, frottés de quelque drogue pour venir à bout de leur ,, malheureux deſſein. Mais en puniſſant indifférem- ,, ment tous ces criminels, la perſuaſion commune ſe ,, fortifie; les *ſorciers* par imagination ſe multiplient, ,, & ainſi une infinité de gens ſe perdent & ſe dam- ,, nent. C'eſt donc avec raiſon que pluſieurs parle- ,, mens ne puniſſent point les *ſorciers* ,,; (il faut ajouter préciſément comme *ſorciers*, mais comme empoiſonneurs, & convaincus de maléfices, ou chargés d'autres crimes, par exemple, de faire périr des beſtiaux par des ſecrets naturels.) Il s'en trouve beau- ,, coup moins dans les terres de leur reſſort, & l'en- ,, vie, la haine, & la malice des méchans ne peuvent ,, ſe ſervir de ce prétexte pour accabler les innocens. ,, *Recherch. de la vérité, liv. III. chap. vj.*

Il eſt en effet étonnant qu'on trouve dans certains démonographes une crédulité ſi aveugle ſur le grand nombre des *ſorciers*, après qu'eux-mêmes ont rapporté des faits qui devroient leur inſpirer plus de reſerve. Tel eſt celui que rapporte en latin Delrio, d'après Monſtrelet; mais que nous tranſcrirons dans le vieux ſtyle de cet auteur, & qui ſervira à confirmer ce que dit le P. Malebranche, que l'accuſation de ſorcellerie eſt ſouvent un prétexte pour accabler les innocens.

,, En cette année (1459), dit Monſtrelet, en la ,, ville d'Arras ou pays d'Artois, advint un terrible ,, cas & pitoyable, que l'en nommoit vaudoiſie, ne ,, ſai pourquoi: mais l'on diſoit que c'étoient aucu- ,, nes gens, hommes & femmes, qui de nuit ſe tranſ- ,, portoient par vertu du diable, des places où ils ,, étoient, & ſoudainement ſe trouvoient en aucuns ,, lieux arriere de gens, ès bois, ou ès déſerts, là où ,, ils ſe trouvoient en très-grand nombre hommes & ,, femmes, & trouvoient illec un diable en forme ,, d'homme, duquel ils ne veſient jamais le viſage; & ,, ce diable leur liſoit ou diſoit ſes commandemens & ,, ordonnances, & comment & par quelle maniere ils ,, le devoient avrer & ſervir, puis faiſoit par chacun ,, d'eux baiſer ſon derriere, & puis il bailloit à cha- ,, cun un peu d'argent, & finalement leur adminiſtroit ,, vins & viandes en grand largeſſe, dont ils ſe repaiſ- ,, ſoient; & puis tout-à-coup chacun prenoit ſa cha- ,, cune, & en ce point s'eſtaindoit la lumiere, & con- ,, noiſſoient l'un l'autre charnellement, & ce fait tout ,, ſoudainement ſe retrouvoit chacun en ſa place dont

,, ils étoient partis premierement. Pour cette folie furent prins & empriſonnés, pluſieurs notables gens de ladite ville d'Arras, & autres moindres gens, femmes folieuſes & autres, & furent tellement gehinés, & ſi terriblement tourmentés, que les uns confeſſerent le cas leur être tout ainſi advenu, comme dit eſt; & outre plus confeſſerent avoir veu & cogneu en leur aſſemblée pluſieurs gens notables, prélats, ſeigneurs & autres gouverneurs de bailliages & de villes: voire tels, ſelon commune renommée, que les examinateurs & les juges leur nommoient & mettoient en bouche: ſi que par force de peines & de tormens ils les accuſoient & diſoient que voirement ils les y avoient veus; & les aucuns ainſi nommés, étoient tantôt après prins & empriſonnés & mis à torture, & tant & ſi très-longuement, & par tant de fois que confeſſer le leur convenoit; & furent ceux-ci qui étoient des moindres gens, exécutés & brûlés inhumainement. Aucuns autres plus riches & plus puiſſans ſe rachepterent par force d'argent, pour éviter les peines & les hontes que l'on leur faiſoit; & de tels y eut des plus grans, qui furent preſchés & ſéduits par les examinateurs, qui leur donnoient à entendre, & leur promettoient s'ils confeſſoient le cas, qu'ils ne perdroient ne corps ne biens. Tels y eût qui ſouffrirent en merveilleux patience & conſtance, les peines & les tormens, mais ne voulurent rien confeſſer à leur préjudice, trop bien donnerent argent largement aux juges, & à ceux qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres y eut qui ſe abſenterent & vuiderent du pays, & prouverent leur innocence, ſi qu'ils en demourerent paiſibles, & ne fait ni à faire ce que pluſieurs gens de bien cogneurent aſſez, que cette maniere d'accuſation, fut une choſe controuvée par aucunes mauvaiſes perſonnes pour grever & déſtruire, ou deshonorer, ou par ardeur de convoitiſe, aucunes notables perſonnes, que ceux hayoient de vieille haine, & que malicieuſement ils feirent prendre meſchantes gens tous premierement, auxquels ils faiſoient par force de peines & de tormens, nommer aucuns notables gens tels que l'en leur mettoit à la bouche, leſquels ainſi accuſez étoient prins & tormentez, comme dit eſt. Qui fût pour veoir au jugement de toutes gens de bien, une choſe moult perverſe & inhumaine, au grand deshonneur de ceux qui en furent notez, & au très-grand péril des ames de ceux qui par tels moyens vouloient deshonnorer gens de bien,,. Monſtrelet, 3e *vol. des chroniques, fol.* 84. *édit. de Paris* 1572. *in-fol.*

On renouvella ces procédures dans la même ville & avec les mêmes iniquités, au bout d'environ 30 ans; mais le parlement de Paris rendit juſtice aux parties, par l'abſolution des accuſés, & par la condamnation des juges.

Malgré des exemples ſi frappans, on étoit encore fort crédule en France ſur l'article des *ſorciers* dans le ſiecle ſuivant.

En 1571, un *ſorcier* nommé *Trois-Echelle*, fut exécuté en greve, pour avoir eu commerce avec les mauvais démons, & accuſa douze cens perſonnes du même crime, dit Mézerai, qui trouve ce nombre de douze cens bien fort; car, ajoute-t-il, un auteur le rapporte ainſi, ,, je ne ſai s'il le faut croire, car ceux qui ſe ſont une fois rempli l'imagination de ces creuſes & noires fantaiſies, croyent que tout eſt plein de diables & de *ſorciers*. ,, L'auteur que Mézerai ne nomme point, mais qu'il déſigne pour un démonographe, c'eſt Bodin. Or Bodin dans ſa démonomanie, *l. IV. chap. j.* dit que ,, Trois-Echelles ſe voyant convaincu de pluſieurs actes impoſſibles à la puiſſance humaine, & ne pouvant donner raiſon apparente de ce qu'il faiſoit, confeſſa que tout cela ſe faiſoit à l'aide de ſatan, & ſupplia le roi (Charles IX.) lui pardonner, & qu'il en défereroit une infinité. Le roi lui donna grace, à charge de revéler ſes compagnons & ſes complices, ce qu'il fit, & en nomma un grand nombre par nom & ſurnom qu'il connoiſſoit, & pour vérifier ſon dire, quant à ceux qu'il avoit vus aux ſabbats, il diſoit qu'ils étoient marqués comme de la patte ou piſte d'un lievre qui étoit inſenſible, enſorte que les *ſorciers* ne ſentent point les pointures quand on les perce juſqu'aux os, au lieu de la marque. Il ajoute encore, que Trois Echelles dit au roi Charles IX. qu'il y avoit plus de trois cens mille *ſorciers* en France ,,, nombre beaucoup plus prodigieux que celui qui étonnoit Mézerai. Il y a apparence que Trois-Echelles étoit réellement *ſorcier*, & que la plûpart de ceux qu'il accuſa, ou ne l'étoient que par imagination, ou ne l'étoient point du tout. Quoi qu'il en ſoit, Trois-Echelles profita mal de la grace que lui avoit accordée le roi, & retomba dans ſes premiers crimes, puiſqu'il fut ſupplicié. Quant aux autres, continue Bodin, ,, la pourſuite & délation fut ſupprimée, ſoit par faveur ou concuſſion, ou pour couvrir la honte de quelques-uns qui étoient, peut-être, de la partie, & qu'on n'eût jamais penſé, ſoit pour le nombre qui ſe trouva, & le délateur échappa ,,; mais ce ne fut pas, comme on voit, pour long-tems. Bodin, dit M. Bayle, de qui nous empruntons ceci, veut faire paſſer pour un grand déſordre cette conduite, qui au fonds étoit fort louable, car la ſuppreſſion des procédures fondées ſur la délation d'un pareil ſcélérat, fait voir qu'il y avoit encore de bons reſtes de juſtice dans le royaume. Elles euſſent ramené les maux qui furent commis dans Arras au quinzieme ſiecle. Bayle, *réponſe aux queſtions d'un provinc. chap. LV.* 603 *de l'édit. de* 1737. *in-fol.*

Sous le ſucceſſeur de Charles IX, on n'étoit pas moins en garde contre l'exceſſive crédulité ſur ce point, comme il paroît par ce récit de Pigray, chirurgien d'Henri III. & témoin oculaire du fait qu'il rapporte. La cour de parlement de Paris s'étant, ,, dit-il, réfugiée à Tours en 1589, nomma MM. le Roi, Falaiſeau, Renard, médecins du roi, & moi, pour voir & viſiter quatorze, tant hommes que femmes, qui étoient appellantes de la mort, pour être accuſées de ſorcellerie: la viſitation fut faite par nous en la préſence de deux conſeillers de ladite cour. Nous vîmes les rapports qui avoit été faits, ſur leſquels avoit été fondé leur jugement par le premier juge: je ne ſai pas la capacité ni la fidélité de ceux qui avoient rapporté, mais nous ne trouvâmes rien de ce qu'ils diſoient, entre autres choſes qu'il y avoit certaines places ſur eux du tout inſenſibles: nous les viſitames fort diligemment, ſans rien oublier de tout ce qui y eſt requis, les faiſant dépouiller tous nuds: ils furent piqués en pluſieurs endroits, mais ils avoient le ſentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes ſur pluſieurs points, comme on fait les mélancoliques; nous n'y reconnumes que de pauvres gens ſtupides, les uns qui ne ſe ſoucioient de mourir, les autres qui le deſiroient: notre avis fut de leur bailler plutôt de l'ellebore pour les purger, qu'autre remede pour les punir. La cour les renvoya ſuivant notre rapport ,,. Pigray, *chirur. liv. VII. chap. x. p.* 445.

Cependant ces accuſations fréquentes de ſorcellerie, jointes à la créance qu'on donnoit à l'aſtrologie judiciaire & autres ſemblables ſuperſtitions ſous le regne des derniers Valois, avoient tellement enraciné le préjugé, qu'il exiſte un grand nombre de vrais *ſorciers*, que dans le ſiecle ſuivant on trouve encore des traces aſſez fortes de cette opinion. En 1609, Fileſac docteur de ſorbonne, ſe plaignoit que l'impunité des *ſorciers* en multiplioit le nombre à l'infini. Il ne les compte plus par cent mille, ni par trois cens mille, mais par millions: voici ſes paroles. ,, *Lepide Plautus in truculento, act. I. ſc. j.*

Nam nunc lenonum & ſcortorum plus eſt fere
Quam olim muſcarum & cum caletur maxime.

Etiam magos, maleficos, ſagas, hoc tempore in orbe chriſtiano, longe numero ſuperante omnes fornices & proſtibula, & officioſos iſtos qui homines inter ſe convenas facere ſolent, nemo negabit, niſi elleboroſus exiſtat, & nos quidem tantam colluviem miramur & perhoreſcimus. De idololat. magic. fol. 71.

La maréchale d'Ancre fut accuſée de ſortilege, & l'on produiſit en preuve contre elle, de s'être ſervie d'images de cire qu'elle conſervoit dans des cercueils, d'avoir fait venir des *ſorciers* prétendus religieux, dits ambroſiens, de Nanci en Lorraine, pour l'aider dans l'oblation d'un coq qu'elle faiſoit pendant la nuit dans l'égliſe des Auguſtins & dans celle de S. Sulpice, & enfin d'avoir eu chez elle trois livres de caracteres, avec un autre petit caractere & une boëte, où étoient cinq rondeaux de velours, deſquels caracteres, elle & ſon mari uſoient pour dominer ſur les volontés des grands. ,, On ſe ſouviendra avec étonnement, dit M. de Voltaire, dans ſon eſſai ſur le ſiecle de

„ Louis XIV. juſqu'à la derniere poſtérité, que la „ maréchale d'Ancre fut brûlée en place de greve „ comme *ſorciere*, & que le conſeiller Courtin, inter- „ rogeant cette femme infortunée, lui demanda de „ quel ſortilege elle s'étoit ſervie pour gouverner „ l'eſprit de Marie de Médicis: la maréchale lui ré- „ pondit: *je me ſuis ſervie du pouvoir qu'ont les ames* „ *fortes ſur les eſprits foibles*, & qu'enfin cette réponſe „ ne ſervit qu'à précipiter l'arrêt de ſa mort „.

Il en fut de même dans l'affaire de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien, par une commiſſion du conſeil. Ce prêtre étoit ſans doute repréhenſible & pour ſes mœurs & pour ſes écrits; mais l'hiſtoire de ſon procès, & celle des diables de Loudun, ne prouvent en lui aucun des traits, pour leſquels on le déclara dûement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & poſſeſſion, & pour réparation deſquels on le condamna à être brûlé vif avec les pactes & caracteres magiques qu'on l'accuſoit d'avoir employé.

En 1680, la Vigoureuſe & la Voiſin, deux femmes intriguantes qui ſe donnoient pour devinereſſes, & qui réellement étoient empoiſonneuſes, furent convaincues de crimes énormes & brûlées vives. Un grand nombre de perſonnes de la premiere diſtinction furent impliquées dans leur affaire; elles nommerent comme complices ou participantes de leurs opérations magiques la ducheſſe de Bouillon, la comteſſe de Soiſſons & le duc de Luxembourg, ſans doute, afin de tâcher d'obtenir grace à la faveur de protections ſi puiſſantes. La premiere brava ſes juges dans ſon interrogatoire, & ne fut pas miſe en priſon, mais on l'obligea de s'abſenter pendant quelque tems. La comteſſe de Soiſſons décretée de priſe de corps, paſſa en Flandres. Pour le duc de Luxembourg, accuſé de commerce avec les magiciennes & les démons, il fut envoyé à la baſtille, mais élargi bientôt après, & renvoyé abſous. Le vulgaire attribuoit à la magie ſon habileté, dans l'art de la guerre.

Si les perſonnes dont nous venons de parler euſſent pratiqué l'art de *ſorciers*, elles auroient fait une exception, à ce que dit le juriſconſulte Ayrault, qu'il n'y a plus maintenant que des ſtupides, des payſans & des ruſtres qui ſoient *ſorciers*. On a raiſon en effet de s'étonner, que des hommes qu'on ſuppoſe avoir commerce avec les démons & leur commander, ne ſoient pas mieux partagés du côté des lumieres de l'eſprit, & des biens de la fortune, & que le pouvoir qu'ils ont de nuire, ne s'étend jamais juſqu'à leurs accuſateurs & à leurs juges. Car on ne donne aucune raiſon ſatisfaiſante de la ceſſation de ce pouvoir, dès qu'ils ſont entre les mains de la juſtice. Delrio rapporte pourtant quelques exemples de *ſorcieres* qui ont fait du mal aux juges qui le condamnoient, & aux bourreaux qui les exécutoient; mais ces faits ſont de la nature de beaucoup d'autres qu'il adopte, & ſon ſeul témoignage n'eſt pas une autorité ſuffiſante pour en perſuader la certitude ou la vérité à ſes lecteurs.

SORCIERE, ſ. f. (*Conchyliol.*) nom que les Bretons donnent à une eſpece de *ſabot*, qui eſt petite & plate. *Voyez* SABOT.

L'animal qui habite ce coquillage eſt très-petit, & à ſpirales applaties; cet animal eſt ombiliqué, & tire ſur la couleur cendrée, avec des taches brunes. Sa chair eſt reçue dans un ſac brun foncé; ſa bouche eſt brune, ſes yeux ſont gros & noirs, ſes cornes ſont de la même couleur & coupées dans leur largeur par une ligne brune, ce qui les rend épaiſſes, & d'une pointe fort camuſe.

Trois particularités ſe trouvent dans ce teſtacé; la premiere conſiſte dans une petite languette charnue, ferme, & qui paroît ſortir du fond de la poche. La ſeconde eſt une baſe charnue ſur laquelle il rampe. Son opercule fait la troiſieme différence; il eſt mince & brillant.

On fait de fort belles fleurs à l'abbaye de la Joie (à 2 lieues du port de Lorient) avec du burgau & des *ſorcieres*. (*D. J.*)

SORCIERES *de Theſſalie*, (*Mytholog.*) la fable leur donnoit le pouvoir d'attirer par des enchantemens la lune ſur la terre. Elles empruntoient leurs charmes des plantes venimeuſes que leur pays fourniſſoit en abondance, depuis que Cerbere paſſant par la Theſſalie lorſqu'Hercule l'emmenoit enchaîné au roi de Micènes, avoit vomi ſon venin ſur toutes les herbes. Cette fable étoit fondée ſur les plantes vénéneuſes ou ſur la beauté des femmes de Theſſalie. (*D. J.*)

SORDIDITÉ, ſ. f. (*Morale.*) ſubſtantif énergique dont notre langue devroit s'enrichir, & qui exprimeroit très-bien une avarice baſſe & honteuſe: „ ſois économe, mais ne ſois point *ſordide*, ce n'eſt „ que pour te repoſer le ſoir, que tu dois, voyageur „ ſenſé, profiter du matin de tes jours, *the bramine inſpir'd*„. (*D. J.*)

SORESSA, LAGO DELLA, (*Géog. mod.*) lac d'Italie, dans la campagne de Rome. Il s'étend dans les marais Pomptins, entre le fleuve Siſto & la plage romaine. Il a vers le nord un émiſſoire, par lequel il ſe décharge dans le lac Crapolaccio, lequel ſe perd lui-même dans la mer. (*D. J.*)

SORET, (*Géog. mod.*) petite province des Indes, dans les états du Mogol. Elle touche vers le levant au royaume de Guzarate, & vers le ponant à la mer. Elle eſt peuplée, & ſa ville capitale s'appelle *Iangar*. (*D. J.*)

SORGHO, (*Mat. méd. & diet.*) *voyez* MIL, *gros, & l'article* FARINE & FARINEUX.

SORGUE, (*Géog. mod.*) ville de France en Provence, dans le comtat Venaiſſin, près du confluent où la *Sorgue*, la Neſque & la Louvèſe ſe jettent dans le Rhône, à près de deux lieues d'Avignon. *Long.* 22. 30. *latit.* 43. 55. (*D. J.*)

SORGUE, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere de France dans la Provence, au comtat Venaiſſin. Elle prend ſa ſource à la célebre fontaine de Vaucluſe, à une lieue de Gordes. Elle ſe ſépare en trois branches, dont l'une ſe rend dans la Neſque, la ſeconde ſe joint à la Louvèſe, & la troiſieme ſe jette dans le Rhône au-deſſous d'Avignon. (*D. J.*)

SORGUGE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment une aigrette faite de plumes, & ornée de pierreries que l'on porte au turban. Le ſultan ſeul a le droit d'en porter trois. Les grands pachas ou gouverneurs d'Egypte, de Babylone & de Damas en portent une ſeule du côté gauche; les officiers d'un moindre rang portent auſſi une aigrette, mais elle eſt toute ſimple.

SORI *ou* MONTI-SORI, (*Géog. mod.*) montagnes de la Sicile dans le val Demona. Ce ſont les montagnes que les anciens ont appellées *Heræi montes* ou *Junonii montes*. (*D. J.*)

SORIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, près de la ſource du Duero, bâtie en partie des ruines de l'ancienne Numance. *Longit.* 15. 33. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

SORIE-SEGOVIANE, (*Commerce de laine.*) laine d'agnelins qui vient de Ségovie, ville d'Eſpagne. Il y en a de lavée & de non-lavée. Il vient auſſi des *ſories* de Moline, de Caſtille, d'Albaraſin & de Navarre. (*D. J.*)

SORISSAGE, ſ. m. (*Commerce de hareng.*) façon que l'on donne au hareng, en le fumant à un feu de bois ou de charbon dans les lieux qu'on appelle *rouſſables*. *Trévoux*. (*D. J.*)

SORISTAN *ou* SOURIE, (*Géog. mod.*) province de la Turquie aſiatique ſur le bord de la Méditerranée, entre la Caramanie, l'Arménie, le Diarbeck & l'Arabie. Elle comprend la *Sourie*-propre, la Phénicie & la Paleſtine. La capitale de la *Sourie*-propre eſt aujourd'hui Alep.

Le *Soriſtan* eſt un pays fertile, & qui le ſeroit bien davantage s'il étoit en d'autres mains que celles des Turcs, qui ne connoiſſent ni le travail, ni l'agriculture; car cette région eſt riche en pâturages & en bétail; elle eſt arroſée de l'Euphrate, de l'Oronte & autres rivieres, & elle eſt fournie de bons ports de mer. La langue des Souriens d'aujourd'hui eſt l'arabeſque ou la moreſque, qui eſt la même; les habitans des villes marchandes ſituées ſur les ports, y parlent auſſi un jargon italien, ſans liaiſon ni ſyntaxe. (*D. J.*)

SORITE, ſ. m. (*Logique.*) un argument des plus captieux & des plus embarraſſans eſt celui que les Latins nomment *ſorites*, du grec *ſoros*, qui veut dire un *monceau*. Cet argument eſt compoſé de pluſieurs propoſitions, peu différentes les unes des autres, & tellement enchaînées, qu'après avoir débuté par une vérité ſenſible & inconteſtable, on paſſe, comme de proche en proche, à une concluſion évidemment fauſſe.

Pour éviter la ſurpriſe, il faut ſur-tout prendre garde que tout ce qui ſe dit de l'attribut ſe diſe auſſi du ſujet. Qu'il n'y ait point d'ambiguité ni dans les termes, ni dans les propoſitions. Qu'on n'inſere point de propoſitions négatives parmi des affirmati-

ves. Que la propoſition qui précede immédiatement la concluſion ne ſoit point négative, à-moins que la concluſion ne le ſoit auſſi. Que la liaiſon & la gradation, qui doit être entre les propoſitions, ſoit juſte. Enfin qu'il n'y ait dans le *ſorite* aucune propoſition particuliere, ſi ce n'eſt peut-être la premiere. Telles ſont en abregé les judicieuſes regles que Facciolati a détaillées dans un diſcours ſur les argumens inſolubles; on peut le conſulter. (*D. J.*)

SORLINGUES, LES, (*Géog. mod.*) iles ſituées ſur la côte de la grande Bretagne, à 8 lieues à l'oueſt de la pointe la plus avancée de la province de Cornouaille, qui eſt le cap de *Lands-End*, où elles ſont rangées en rond. On en compte plus de cent; mais dans ce nombre, il y en a dix plus grandes que les autres. Elles ſont la plûpart couvertes d'herbes, & fournies de bons pâturages; cependant on y voit force rochers & écueils, ainſi que de lapins, de grues & d'oiſeaux aquatiques. La plus grande de toutes eſt celle de Ste Marie qui a 8 milles de circuit, avec un havre large & commode. La reine Eliſabeth y fit conſtruire un fort où l'on tient garniſon. L'île de Silly eſt la ſeconde en grandeur, & a été apparemment autrefois plus conſidérable, puiſqu'elle a donné le nom de *Sillinæ* à toutes les autres.

Cambden en comparant ce que les anciens nous ont appris de la poſition & de l'hiſtoire des îles Caſſitérides, avec la connoiſſance exacte qu'il avoit des *Sorlingues*, a découvert le premier & prouvé invinciblement l'identité cachée ſous ces noms différens.

Il réſulte donc que les îles *Sorlingues* ſont les *Sillinæ* ou *Caſſiterides* des anciens, nom qui leur fut donné à cauſe de leur richeſſe en mines d'étain, qui ont été connues des Phéniciens, des Tartéſiens, des Carthaginois, des Romains & des Marſeillois.

Les empereurs romains avoient coutume d'y envoyer des perſonnes coupables de quelques crimes pour travailler aux mines, c'étoit une maniere de ſupplice uſitée dans ce tems-là, comme aujourd'hui d'envoyer aux galeres.

Les anciens habitans de ces îles portoient des habits noirs & longs, qui deſcendoient juſqu'à terre. Ils ſe nourriſſoient de leur bétail, & vivoient à la maniere des Nomades, n'ayant aucune demeure fixe. Leur commerce conſiſtoit à troquer du plomb, de l'étain & des peaux contre de la vaiſſelle de terre, du ſel, & quelques petits ouvrages de bronze qu'on leur donnoit en échange: ils ne ſe ſoucioient point d'argent, & même ils ne s'appliquoient pas beaucoup au travail des mines. A moitié chemin de ces îles, au cap le plus avancé de la province de Cornouaille, la marée découvre quand elle eſt baſſe une île, ou plûtôt un rocher, nommé autrefois *Liſſia*, aujourd'hui *Letowrow* & *the Gulphe*, c'eſt-à-dire le *gouffre*. (*D. J.*)

SORNE, ſ. f. *terme de Forge*, ce mot ſignifie les *ſcories*, les *écumes*, les *craſſes* qui ſortent du fer en le forgeant. *Scorie* eſt le terme générique dont les Métallurgiſtes ſe ſervent. Le *machefer* eſt le nom que les Serruriers & les Maréchaux donnent aux *ſcories* de fer; mais dans les groſſes forges, on les appelle *ſornes*. (*D. J.*)

SORNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* Lazius dit que le nom moderne eſt *Sewrny*, que d'autres écrivent *Severin* ou *Zeverin*, ville de la haute Hongrie, ſur le Danube. (*D. J.*)

SORO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Subur*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadoure; accrue de diverſes autres rivieres, elle ſépare l'Eſtramadoure de l'Alentéjo, & tombe dans le Tage entre Benavente & Salva-Terra. (*D. J.*)

SOROCK, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Moldavie ſur le Nieſter ou Turla, avec un château pour défenſe. Les Polonois en ſont les maîtres. (*D. J.*)

SOROGA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie, & une de celles qui étoient éloignées du Danube, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Lazius croit que c'eſt aujourd'hui *Sagrabia*. (*D. J.*)

SORON, (*Géog. anc.*) bois du Péloponnèſe dans l'Arcadie, entre le Ladon & le Pſophis. Quand vous avez paſſé le Ladon, dit Pauſanias, *l. III. c. xxiij.* vous prenez par les villages des Argéathes, des Lycoates, des Scotines, & vous arrivez au bois de *Soron*, où il y a un chemin qui vous mene à Pſophis. Ce bois commence toutes les autres forêts de l'Arcadie, nourrit des ſangliers, des ours & des tortues, dont on peut faire des lyres auſſi belles que celles qui ſe font des tortues des Indes. Vers la fin du bois de *Soron*, on voyoit les ruines d'un ancien village, que l'on nommoit *Paüs*. (*D. J.*)

SORORES, (*Géog. anc.*) Strabon, *liv. XVI. pag.* 749. dit qu'on donnoit ce nom à ces quatre villes, Antioche près de Daphné, Seleucie dans la Piérie, Apamée & Laodicée, à cauſe de leur amitié & de leur concorde. (*D. J.*)

SORP, (*Geog. mod.*) fontaine de France en Provence, au diocèſe de Riez, & dans le territoire de Baudun. Cette fontaine eſt ſi conſidérable, que dans ſa ſource même, on la diviſe en dix canaux, qui font moudre dix moulins différens. (*D. J.*)

SORRAT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *maltha;* poiſſon du genre des chiens de mer. Il a les dents larges comme celles de la lamie, & le muſeau court. Il reſſemble au milandre par le nombre & la poſition des nageoires, par la queue & par les parties intérieures; mais il n'a pas de taie devant les yeux. La chair du *ſorrat* eſt molle & laxative. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie; liv. XIII.* Voyez MILANDRE, POISSON.

SORRENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Surrentum;* ville d'Italie, au royaume de Naples dans la terre de labour, à l'extrémité du golfe de Naples, & à 4 lieues à l'oueſt d'Amalfi. *Long.* 31. 50. *lat.* 40. 38.

Cette ville eſt décorée d'un archevêché; mais elle tire ſa principale gloire d'être la patrie du Taſſe, *Taſſo Torquato*.

A ce que j'ai déja dit de ce beau génie, en parlant du poëme épique, je vais joindre ici d'autres particularités.

L'amour de la poéſie entraîna tellement le Taſſe, malgré les conſeils de ſon pere, qu'il publia à l'âge de 17 ans ſon poëme de Rénaud, *Il Rinaldo*, qui parut à Véniſe en 1562, *in-4°.* Il avoit lu le *Roland furieux* de l'Arioſte, & s'étoit ſenti piqué d'une grande émulation pour ce poëte, par qui ſa réputation fut ſi long tems balancée, & qui lui eſt encore préféré par un grand nombre de beaux eſprits d'Italie, Comme l'Arioſte avoit adreſſé ſon poëme à un cardinal d'Eſt, le Taſſe voulut à l'envi ſe choiſir un patron du même nom & de la même qualité; en un mot, débuter par un nom célebre, & par les éloges d'une maiſon capable de ſoutenir ſa muſe naiſſante. Mais pour adoucir le chagrin que cette réſolution donneroit à ſon pere, il tâcha de ſe le rendre favorable par deux ſtrophes qui finiſſent ſon poëme, dans leſquelles, parlant à ſon ouvrage, il lui ordonne d'aller ſe ſoumettre à ſa cenſure, en des termes auſſi fins & auſſi délicats, que pleins de reſpect, & de reconnoiſſance & de tendreſſe. Ce poëme lui acquit l'eſtime des ſavans & des académies d'Italie. Les louanges qu'on lui adreſſa de toutes parts, l'ambition d'être mis au-deſſus de ſes concurrens, & ſon goût invincible pour la poéſie, lui firent abandonner la juriſprudence, malgré la médiocrité de ſa fortune, & tous les efforts de ce même pere pour l'arracher à un penchant naturel, qui ne produit d'ordinaire qu'une magnifique fumée.

A l'âge de 27 ans il ſuivit en France le cardinal d'Eſt, & fut reçu du roi Charles IX. diſent les hiſtoriens d'Italie, avec une bienveuillance ſinguliere. On n'en peut pas donner, ajoutent-ils, une preuve plus forte que ce qui ſe paſſa à l'occaſion d'un homme de lettres qui avoit été condamné à mort. C'étoit un poëte de quelque réputation; il étoit malheureuſement tombé dans un crime énorme. Le Taſſe, tant en faveur des muſes, que par compaſſion, réſolut d'aller demander ſa grace au roi. Il ſe rendit au Louvre; mais il apprit en arrivant que le roi venoit d'ordonner que la ſentence fût exécutée en peu de jours, & qu'il avoit déclaré là-deſſus ſa volonté. Cette déclaration d'un prince qui ne revenoit guere de ſes réſolutions, n'étonna point le Taſſe. Il ſe préſenta au roi avec un viſage ouvert: „ Sire, lui dit-il, je viens „ ſupplier votre majeſté, de laiſſer périr par les lois „ un malheureux, qui a fait voir par ſa chute ſcandaleuſe, que la fragilité humaine met à bout tous „ les enſeignemens de la philoſophie „. Le roi frappé de cette réflexion du Taſſe, & de cette maniere de demander grace, lui accorda la vie du criminel. C'eſt dommage que les hiſtoriens françois n'ayent point confirmé cette anecdote italienne.

Le Taſſe de retour à Ferrare en 1573, donna l'*Aminte*, qui fut repréſentée avec un grand ſuccès. Cette paſtorale eſt l'original du Berger fidele & de la Phi-

Philis de Sciros. On fut enchanté de la nouveauté du ſpectacle, & de ce mélange de bergers, de héros & de divinités qu'on n'avoit pas vu encore enſemble ſur le théâtre. Il parut aux yeux des ſpectateurs comme un tableau brillant, ou l'imagination & la main d'un grand peintre expoſoient en même tems dans un beau payſage la grandeur héroïque, & la douceur de la vie champêtre. L'auteur s'étoit dépeint lui-même dans ce poëme, ſous la perſonne de *Tircis*, & s'y montroit dans cet état tranquille ou l'avoit mis la protection du duc de Ferrare, & dans cet heureux loiſir qu'il conſacroit aux muſes. On y voyoit le portrait du duc & de ſa cour touché d'une maniere auſſi fine que ſpirituelle: tout cela étoit rehauſſé par l'odieuſe peinture de Mopſe, ſous le nom duquel le Taſſe déſigne un de ſes envieux. On prétend encore qu'il y a décrit l'amour dont il bruloit en ſecret pour la princeſſe Léonore ſœur du duc, paſſion qu'il a toujours cachée avec beaucoup de ſoin.

Quoi qu'il en ſoit, cette paſtorale eſt d'une grande beauté. L'auteur y a ſcrupuleuſement obſervé les regles preſcrites par Ariſtote ſur l'unité du lieu, & ſur celle des caracteres. Enfin il a ſu ſoutenir l'intérêt de ſa piece en ménageant dans ſon ſujet des ſituations intéreſſantes. On peut cependant lui reprocher quelquefois de la ſécheresſe, & ſur-tout ce nombre de récits conſécutifs, qui ne donnant rien à la repréſentation, laiſſent ſans occupation un des principaux ſens, par l'organe duquel les hommes ſont plus facilement touchés. Le pere Bouhours condamne avec raiſon la *Silvie* du Taſſe, qui en ſe mirant dans une fontaine, & en ſe mettant des fleurs, leur dit qu'elle ne le porte pas pour ſe parer, mais pour leur faire honte. Cette penſée n'eſt point naturelle à une bergere. Les fleurs ſont les ajuſtemens qu'elle emprunte de la nature, elle s'en met lorſqu'elle veut être plus propre & plus parée qu'à l'ordinaire, & elle eſt bien éloignée de ſonger qu'elle puiſſe leur faire honte.

L'*Aminte* fut imprimée pour la premiere fois en 1581, avec les *Rimes* du Taſſe, à Veniſe, par Alde le jeune, *in*-8°. & dans les autres recueils des œuvres de l'auteur, qui parurent auſſi à Veniſe les années ſuivantes en 1582 & 1583. Depuis il s'en eſt fait pluſieurs éditions ſéparément. Ménage en donna une à Paris en 1655, *in*-4° avec des remarques, ſur leſquelles l'académie *della Cruſca* fit des obſervations que le traducteur a inſérées à la page 74. de ſes meſcolanze, imprimées à Paris en 1678, *in*-8°. Il y a auſſi une édition de l'Aminte fort jolie, faite à Amſterdam en 1678. On en a des traductions en pluſieurs langues, & même en latin. En 1734 & 1735 il y en a eu deux en françois; la premiere de M. Pecquet. & la ſeconde de M. l'Eſcalopier. Il a paru auſſi une traduction angloiſe le l'Aminte à Londres en 1628, *in*-4°. Jean de Xauregui en a publié une verſion eſpagnole à Séville en 1618, *in*-4°. On en a donné une traduction hollandoiſe à Amſterdam en 1715, *in*-8°.

Le Taſſe acheva en 1574, a l'âge de 30 ans, ſa *Jéruſalem délivrée*. La premiere édition complette de ce beau poëme épique parut à Ferrare l'an 1581, chez Vittorio Baldini, *in*-4°. Il s'eſt fait quantité de traductions de la Jéruſalem délivrée dans toutes les langues. Scipion Gentilis en a traduit les deux premiers livres en vers latins, ſous ce titre. *Solimeidos libri duo priores, de* Torquati Taſſi *italicis expreſſi*, Veniſe 1585, *in*-4°. Il y en a deux traductions eſpagnoles, l'une de Jean Sedeno, imprimée à Madrid en 1587, *in*-8°. l'autre d'Antoine Sarmento de Mendoſa, qui parut dans la même ville en 1649, *in*-8°. Fairfax a traduit ce poëte en anglois avec beaucoup d'élégance & de naturel, & tout-à-la-fois avec une exactitude ſcrupuleuſe. Chaque ligne de l'original eſt rendue par une ligne correſpondante dans la traduction; c'eſt dommage qu'il ait ſervilement imité l'italien dans ſes ſtances, dont la prolixe uniformité déplaît dans un long ouvrage. M. Hill en a donné une nouvelle traduction imprimée à Londres en 1713. Gabriel Faſagno en a fait une verſion en langue napolitaine, imprimée à Naples en 1720, *in-fol.* Le poëme & la verſion napolitaine ſont ſur deux colonnes.

Les François ſe ſont auſſi empreſſés à donner des traductions de ce poëme; la premiere & la plus mauvaiſe de toutes, eſt celle de Vigenere, qui parut à Paris en 1595, *in*-4°. & 1598, *in*-8°. Les endroits qu'il a mis en vers, déplaiſent encore plus que ſa proſe. Depuis Vigenere, on a vu pluſieurs autres traductions en vers alexandrins de la Jéruſalem, mais aucune de ces traductions n'a réuſſi. Enfin en 1724 M. Mirabaud publia une traduction en proſe de la Jéruſalem délivrée, & il en donna une nouvelle édition beaucoup meilleure en 1735.

On n'ignore point les jugemens qu'un grand nombre de ſavans de tous les pays ont porté de ce célebre poëme, ſoit en ſa faveur, ſoit à ſon déſavantage, & je ne crois pas devoir m'y arrêter ici. La critique de M. Deſpréaux a non-ſeulement révolté les Italiens, mais preſque tous les François. Il eſt vrai cependant que Deſpréaux eſtimoit le Taſſe, & qu'il en connoiſſoit le mérite; autrement comment auroit-il pu dire de cet illuſtre poëte?

Il n'eût point de ſon livre illuſtré l'Italie,
Si ſon ſage héros toujours en oraiſon,
N'eût fait que mettre enfin ſatan à la raiſon;
Et ſi Renaud, Aegand, Tancrede & ſa maîtreſſe,
N'euſſent de ſon ſujet égayé la triſteſſe,

M. l'Abbé d'Olivet, dans ſon hiſtoire de l'académie françoiſe, aſſure avoir entendu tenir à M. Deſpréaux le diſcours ſuivant, peu de tems avant ſa mort, à une perſonne qui lui demanda s'il n'avoit point changé d'avis ſur le Taſſe: ,, J'en ai ſi peu chan-
,, gé, dit-il, que le reliſant dernierement, je fus très-
,, faché de ne m'être pas expliqué un peu au long
,, dans quelqu'une de mes réflexions ſur Longin,
,, J'aurois commencé par avouer que le Taſſe a été
,, un génie ſublime, étendu, heureuſement né à la poé-
,, ſie & à la grande poéſie; mais enſuite venant à l'u-
,, ſage qu'il a fait de ſes talens, j'aurois montré que
,, le bon ſens n'eſt pas toujours ce qui domine chez
,, lui; que dans la plûpart de ſes narrations, il s'at-
,, tache bien moins au néceſſaire, qu'à l'agréable;
,, que ſes deſcriptions ſont trop chargées d'orne-
,, mens ſuperflus; que dans la peinture des plus for-
,, tes paſſions, & au milieu du trouble qu'elles ve-
,, noient d'exciter, ſouvent il dégénere en traits d'eſ-
,, prit qui font tout-à-coup ceſſer le pathétique; qu'il
,, eſt plein d'images trop fleuries, de tours affectés,
,, de pointes & de penſées frivoles, qui loin de pou-
,, voir convenir à ſa Jéruſalem, pourroient à-peine
,, trouver place dans ſon Aminte. Or, conclut M.
,, Deſpréaux, tout cela oppoſé à la ſageſſe, à la gra-
,, vité, à la majeſté de Virgile, qu'eſt-ce autre choſe
,, que du clinquant oppoſé à de l'or ,,? Cependant il eſt toujours certain, malgré les réflexions de Deſpréaux, que la Jéruſalem du Taſſe eſt admirable par la conduite, l'intérêt, la variété, les graces & cette nobleſſe qui releve le ſublime.

Sa tragédie de Torriſmond, *il Torriſmondo*, parut à Vérone en 1587, *in*-8°. Mais le Taſſe lui-même n'étoit pas content de cette piece, & ſe plaignoit de ſes amis qui la lui avoient arrachée des mains, & l'avoient publiée avant qu'il eût pû la mettre dans la perfection où il la ſouhaitoit. Dalibray, poëte du dernier ſiecle, en a fait une traduction libre en vers françois, au-devant de laquelle il a mis un diſcours où l'on trouve de bonnes réflexions ſur le génie de la tragédie, ſur celui du Taſſe, & ſur la tragédie de Torriſmond en particulier. Cette traduction de Dalibray, quoique peſante & proſaïque, fut jouée deux fois, & imprimée à Paris en 1636, *in*-4°.

Le Taſſe laſſé des critiques qu'on faiſoit de ſa Jéruſalem délivrée, ſe propoſa de faire un nouvel ouvrage, ſous le titre de la Jéruſalem conquiſe, *la Geruſalemme conquiſtata, libri XXIV*. Ce poëme parut à Rome en 1593, *in*-4°. mais il n'a point été reçu avec le même applaudiſſement que le premier, où l'auteur s'étoit abandonné à ſon génie, au-lieu que dans la Jéruſalem conquiſe il s'eſt propoſé de s'accommoder en quelque maniere au goût & aux idées de ſes critiques.

Toutes les œuvres de ce beau génie ont été imprimées enſemble avec ſa vie par Jean-Baptiſte Manſo ſon ami, à Florence en 1524, en *ſix vol. in-fol.* Les deux premiers tomes contiennent ſes poéſies: la Jéruſalem délivrée, la Jéruſalem conquiſe, le Renaud, le poëme ſur la création, Torriſmond, l'Aminte: les autres poëſies ſont diviſées en trois claſſes. 1. Poéſies galantes. 2. Poéſies héroïques. 3. Poéſies ſacrées & morales, Elles ſont ſuivies de quelques pieces imparfaites du Taſſe, & de quelques-unes de celles qui paſſent ſous ſon nom. Les ouvrages en proſe forment les tomes III. & IV. Ils conſiſtent en vingt-cinq dialogues ſur différens ſujets, & environ quarante diſcours ou autres pieces ſur diverſes matieres d'érudition, principale-

palement ſur l'art poétique, ſur le poëme épique; tout cela eſt ſuivi de la défenſe de la Jéruſalem délivrée. Le tome V. eſt diviſé en deux parties; dans la premiere ſe trouvent les lettres familieres & poétiques du Taſſe; dans la ſeconde ſept pieces de l'académie della Cruſca, & d'autres beaux-eſprits d'Italie, concernant les diſputes ſur les poéſies de l'auteur & celles de l'Arioſte. Le VI. tome contient dix-huit pieces, dialogues ou diſcours ſur le même ſujet, c'eſt-à-dire pour ou contre le Taſſe. (*Le chevalier de Jaucourt.*)

SORRETERIE, ſ. f. (*Comm.*) lieu où l'on fait ſorrer les ſardines.

Preſque toutes les ſardines de Douarnenez, dans le reſſort de l'amirauté de Quimper en Bretagne, ſe preſſent; on ne les ſaloit pas autrefois en baril, comme on fait à-préſent, on les ſorroit de la même maniere dont on boucane encore aujourd'hui les harengs-ſors en Picardie & en Normandie. Il s'en faiſoit un grand commerce le long des côtes d'Eſpagne & Italie: depuis qu'on s'eſt mis à les ſaler en barils, ce premier commerce eſt tombé de maniere qu'on ne ſorre plus guere de ſardines; à-préſent les ſardines ſalées ſe mangent pour la plûpart crues par les Baſques & les garçons des vignobles où l'on les fait paſſer.

Les lieux où l'on fait ſorreter les ſardines ſont établis à-peu-près de la même maniere que les rouſſables où l'on fait fumer en Normandie les harengs-ſors. On ſale à terre les ſardines en tas ou en grenier; on les arrange de tête en queue, en forme de demi-ovale; on ſeme entre chaque lit du ſel, comme on fait aux ſardines que l'on prépare pour être preſſées; on les laiſſe ainſi en tas pendant deux ou trois jours au plus. Quand on veut que cet apprêt ſoit doux & moins âcre, on ſale les ſardines avec de vieux ſel réposé d'une année, parce que le poiſſon apprêté de ſel neuf ou nouveau, eſt bien moins délicat après qu'il eſt reſté ſuffiſamment au ſel, on paſſe dans de petites brochettes de bois les ſardines de la même maniere que celles qu'on met en preſſe; on les lave de même dans l'eau de mer, & enſuite dans l'eau douce; après quoi on les pend dans la *ſorreterie*, comme on fait les harengs; on les laiſſe égoutter pendant 24 heures avant d'y faire le feu, qui dure ordinairement 7 à 8 jours ſi le tems eſt ſec, ſinon pendant 10 jours & plus s'il eſt humide.

Le feu qu'on fait pour ſorreter les ſardines, eſt fait avec du bois de chêne & des copeaux de tonnelier ou de menuiſier, que l'on recouvre enſuite de cendres des landes brûlées; pour lui faire rendre plus de fumée, on met le feu le long des pentes des brochettes.

Le lieu qui ſert à cette préparation eſt une ſalle ou eſpece de cellier ſans étage au-deſſus, avec une cheminée dont l'embouchure occupe toute la largeur de la piece, le long de laquelle ſont pendues les ſardines.

On ne commence guere à ſorreter à Douarnenez, que vers la fin de la pêche, parce qu'alors ce ſont les plus groſſes ſardines qui viennent à la côte, qu'elles rangent toujours pour paſſer l'embouchure du canal, vers la fin de Décembre ou au plus tard vers la fin de Janvier. *Voyez la fig. 1. Pl. XIII. de pêche.*

SORT, (*Juriſprud.*) On entend par ce terme, le haſard produit dans les partages; après avoir formé les lots, ils ſe diſtribuent ou par choix ou par convention, ou enfin on les tire au *ſort*. Dans ce dernier cas, on fait autant de petits billets qu'il y a de *lots*, & l'on écrit ſur l'un *premier lot*, & ſur l'autre *ſecond lot*, & ainſi des autres. On mêle enſuite ces billets après les avoir pliés ou roulés, & on les fait tirer l'un après l'autre, un pour chaque héritier, ſuivant l'ordre de progéniture; & ſelon le billet qui échet, on écrit dans le partage que *le premier lot eſt advenu à un tel, le ſecond à un tel. Voy.* Lots & Partage. (*A*)

Sort, (*Critiq. ſacr.*) maniere de décider les choſes par le haſard. Cet uſage eſt très-convenable dans pluſieurs occaſions, ſur-tout dans celles où il n'y a aucune raiſon de préférence. Alors l'auteur des *Proverbes* a raiſon de dire que le *ſort* termine toute diſpute. Son uſage étoit fréquent chez les Hébreux, comme cela paroît dans pluſieurs endroits de l'Ecriture. La terre promiſe fut partagée au *ſort*. Les Levites reçurent leur lot par le même moyen. Dans le jour de l'expiation, on jettoit le *ſort* ſur les deux boucs, pour ſavoir lequel des deux ſeroit immolé. David diſtribua par le *ſort* les rangs aux vingt-quatre bandes de prêtres qui devoient ſervir dans les temples. Quand il fut queſtion de remplir la place de Judas dans l'apoſtolat, le *ſort* tomba ſur ſaint Matthias. Enfin la robe de Jéſus-Chriſt fut jettée au *ſort*.

Mais la maniere de tirer le *ſort* chez les Juifs, n'eſt pas marquée fort diſtinctement dans l'Ecriture; & nous n'en voyons qu'une ſorte exprimée dans Salomon. On jettoit les *ſorts* (apparemment des billets) dans le pan d'une robe, d'où, après les avoir bien mêlés, on les tiroit pour la déciſion.

Le mot *ſort* déſigne encore dans l'Ecriture l'effet du *ſort*, le *partage*. La méchante femme doit être le partage des pécheurs, *ſors peccatorum*, *Eccléſ. xxv. 26.* c'eſt-à-dire, que le pécheur mérite de ſouffrir la mauvaiſe humeur d'une méchante femme plûtôt que l'homme vertueux; mais malheureuſement le *ſort* ne le décide pas toujours ainſi. (*D. J.*)

Sorts, (*Théologie payenne*) *ſortes*. Le *ſort* eſt l'effet du haſard, & comme la déciſion ou l'oracle de la fortune; mais les *ſorts* ſont les inſtrumens dont on ſe ſert pour ſavoir quelle eſt cette déciſion.

Les *ſorts* étoient le plus ſouvent des eſpece de dés, ſur leſquels étoient gravés quelques caracteres ou quelques mots dont on alloit chercher l'explication dans des tables faites exprès. Les uſages étoient différens ſur les *ſorts*. Dans quelques temples on les jettoit ſoi-même; dans d'autres on les faiſoit ſortir d'une urne, d'où eſt venue cette maniere de parler ſi ordinaire aux Grecs, *le* ſort *eſt tombé*.

Ce jeu de dés étoit toujours précédé de ſacrifices & de beaucoup de cérémonies; apparemment les prêtres ſavoient manier les dés; mais s'ils ne vouloient pas prendre cette peine, ils n'avoient qu'à les laiſſer aller; ils étoient toujours maîtres de l'explication.

Les Lacédémoniens allerent un jour conſulter les *ſorts* de Dodone, ſur quelque guerre qu'ils entreprenoient; car outre les chênes parlans, & les colombes & les baſſins & l'oracle, il y avoit encore des *ſorts* à Dodone. Après toutes les cérémonies faites, ſur le point qu'on alloit jetter les *ſorts* avec beaucoup de reſpect & de vénération, voilà un ſinge du roi des Moloſſes, qui étant entré dans le temple, renverſe les *ſorts* & l'urne. La prêtreſſe effrayée dit aux Lacédémoniens qu'ils ne devoient pas ſonger à vaincre, mais ſeulement à ſe ſauver; & tous les écrivains aſſurent que jamais Lacédémone ne reçut un préſage plus funeſte.

Les plus célebres entre les *ſorts* étoient à Préneſte & à Antium, deux petites villes d'Italie. A Préneſte étoit la fortune, & à Antium les fortunes. *Voy.* Sorts de Préneste.

Les fortunes d'Antium avoient cela de remarquable, que c'étoient des ſtatues qui ſe remuoient d'elles-mêmes, ſelon le témoignage de Macrobe, *l. I. c. xxiij.* & dont les mouvemens différens, ou ſervoient de réponſe, ou marquoient ſi l'on pouvoit conſulter les *ſorts*.

Un paſſage de Ciceron, au *liv. II de la divination*, où il dit que l'on conſultoit les *ſorts* de Préneſte par le conſentement de la fortune, peut faire croire que cette fortune ſavoit auſſi remuer la tête, ou donner quelqu'autre ſigne de ſes volontés.

Nous trouvons encore quelques ſtatues qui avoient cette même propriété. Diodore de Sicile & Quint-Curce diſent que Jupiter-Ammon étoit porté par quatre-vingt prêtres dans une eſpece de gondole d'or, d'où pendoient des coupes d'argent; qu'il étoit ſuivi d'un grand nombre de femmes & de filles qui chantoient des hymnes en langue du pays, & que ce dieu porté par ſes prêtres, les conduiſoit en leur marquant par quelques mouvemens où il vouloit aller.

Le dieu d'Héliopolis de Syrie, ſelon Macrobe, en faiſoit autant, toute la différence étoit qu'il vouloit être porté par les gens les plus qualifiés de la province, qui euſſent long-tems auparavant vécu en continence, & qui ſe fuſſent fait raſer la tête.

Lucien, dans le *traité de la déeſſe de Syrie*, dit qu'il a vu un Apollon encore plus miraculeux; car étant porté ſur les épaules de ſes prêtres, il s'aviſa de les laiſſer là, & de ſe promener par les airs, & cela aux yeux d'un homme tel que Lucien, ce qui eſt conſidérable.

Dans l'Orient les *ſorts* étoient des fleches, & aujourd'hui encore les Turcs & les Arabes s'en ſervent de la même maniere. Ezéchiel dit que Nabuchodonoſor mêla ſes fleches contre Ammon & Jéruſalem, & que la fleche ſortit contre Jéruſalem. C'étoit-là une bel-

belle maniere de réſoudre auquel de ces deux peuples il feroit la guerre.

Dans la Grece & dans l'Italie on tiroit ſouvent les *ſorts* de quelque poëte célebre, comme Homere ou Eurypide; ce qui ſe préſentoit à l'ouverture du livre, étoit l'arrêt du ciel. L'hiſtoire en fournit mille exemples. *Voyez* SORTS d'*Homere*.

On voit même que quelques 200 ans après la mort de Virgile, on faiſoit déja aſſez de cas de ſes vers pour les croire prophétiques, & pour les mettre en la place des *ſorts* qui avoient été à Préneſte; car Alexandre Severe encore particulier, & dans le tems que l'empereur Héliogabale ne lui vouloit pas de bien, reçut pour réponſe dans le temple de Préneſte cet endroit de Virgile dont le ſens eſt: „ Si tu peux ſurmonter les deſtins contraires, tu ſeras Marcellus. *Voyez* SORTS de *Virgile*.

Les *ſorts* paſſerent juſque dans le chriſtianiſme; on les prit dans les livres ſacrés, au-lieu que les payens les prenoient dans leurs poëtes. S. Auguſtin, dans l'*épitre cxix.* à Januarius, paroît ne déſapprouver cet uſage que ſur ce qui regarde les affaires du ſiecle. Grégoire de Tours nous apprend lui-même quelle étoit ſa pratique, il paſſoit pluſieurs jours dans le jeûne & dans la priere; enſuite il alloit au tombeau de ſaint Martin, où il ouvroit tel livre de l'Ecriture qu'il vouloit, & il prenoit pour la réponſe de Dieu le premier paſſage qui s'offroit à ſes yeux. Si ce paſſage ne faiſoit rien au ſujet, il ouvroit un autre livre de l'Ecriture.

D'autres prenoient pour *ſort* divin la premiere choſe qu'ils entendoient chanter en entrant dans l'égliſe. *Voyez* SORTS *des Saints*.

Mais qui croiroit qu'Héraclius délibérant en quel lieu il feroit paſſer l'hyver à ſon armée, ſe détermina par cette eſpece de *ſort*? Il fit purifier ſon armée pendant trois jours; enſuite il ouvrit le livre des évangiles, & trouva que ſon quartier d'hyver lui étoit marqué dans l'Albanie. Etoit-ce là une affaire dont on pût eſpérer de trouver la déciſion dans l'Ecriture?

L'Egliſe eſt enfin venue à-bout d'exterminer cette ſuperſtition; mais il lui a fallu du tems. Du moment que l'erreur eſt en poſſeſſion des eſprits, c'eſt une merveille, ſi elle ne s'y maintient toujours. (*D. J.*)

SORTS *d'Homere*, (*Divinat. du paganiſme.*) *ſortes Homericæ*; eſpece de divination. Elle conſiſtoit à ouvrir au haſard les écrits d'Homere, & à tirer à la premiere inſcription de la page qui ſe préſentoit à la vûe, un augure ou pronoſtic, de ce qui devoit arriver à ſoi-même & aux autres, ou des regles de conduite convenables aux circonſtances dans leſquelles on ſe trouvoit. Les Grecs donnoient à ce genre de divination le nom de στοιχειομαντεία, ῥαψῳδομαντεία, ῥαψῳδομαντική.

L'antiquité payenne ſemble avoir regardé ceux qui avoient le talent ſupérieur de la poéſie, comme des hommes inſpirés; ils ſe donnoient pour tels; ils aſſuroient qu'ils parloient le langage des dieux, & les peuples les ont cru ſur leur parole. L'Iliade & l'Odyſſée ſont remplis d'un ſi grand nombre de traits de religion & de morale; ils contiennent dans leur étendue une ſi prodigieuſe variété d'événemens, de ſentences & de maximes appliquables à toutes les circonſtances de la vie, qu'il n'eſt pas étonnant que ceux qui par haſard ou de deſſein formé, jettoient les yeux ſur ces poëmes, ayent cru y trouver quelquefois des prédictions ou des conſeils: il aura ſuffi que le ſuccès ait juſtifié de tems en tems la curioſité des perſonnes, qui dans des ſituations embarraſſantes ont eu recours à cet expédient, pour qu'on ſe ſoit inſenſiblement accoutumé à regarder les écrits de ce poëte, comme un oracle toujours prêt à rendre des réponſes à quiconque voudroit l'interroger. On ne peut s'imaginer à quel point les hommes portent la crédulité, lorſqu'ils ſont agités par la crainte, ou par l'eſpérance.

Ce n'étoit point-là un de ces préjugés qui ne regnent que ſur le vulgaire; de grands perſonnages de l'antiquité, ceux principalement qui aſpiroient à gouverner les autres, n'ont pas été exempts de cette chimere. Mais ce ne fut point par cette idée ſuperſtitieuſe que Socrate dans ſa priſon, entendant réciter ces vers qu'Homere met dans la bouche d'Achille; j'arriverai le troiſieme jour à la fertile Phthie,

Ἤματί κεν τριτάτῳ φθίην ἐρίβωλον ἱκοίμην.

ſe mit à dire qu'il n'avoit donc plus que trois jours à vivre; il badinoit ſur l'équivoque du mot φθίην, qui ſignifie le pays de Phthie, & la *corruption* ou la *mort*; cependant ce badinage qu'il fit en préſence d'Eſchine, ne fut point oublié, parce qu'il mourut trois jours après.

Valere-Maxime raconte que Brutus eut le triſte préſage du ſort qui l'attendoit à la bataille de Philippe. Le haſard lui ayant offert cet endroit de l'Iliade, où Patrocle ſe plaint que „ le cruel deſtin & le fils de Latone lui ont ôté la vie.

Ἀλλά με μοῖρ', καὶ Λητοῦς ἔκτανεν υἱός.

L'application que cet illuſtre romain s'en fit à lui-même, fut juſtifiée par l'événement.

Si l'on en croit Lampride, l'empereur Macrin curieux d'apprendre dans le même poëte, ſi ſon regne ſeroit long & heureux, tomba ſur ces vers qu'on peut rendre ainſi. „ Vieillard, vous êtes furieuſement ſerré „ par de jeunes guerriers; votre force eſt anéantie, „ & vous êtes menacé d'une triſte vieilleſſe:

Ὦ γέρον, ἦ μάλα δή σε νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ δὲ βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ἵξει.

Comme cet empereur étoit déja avancé en âge, lorſqu'il parvint à la ſouveraine puiſſance qu'il ne régna que quatorze mois, & que Héliogabale n'étoit âgé que d'un pareil nombre d'années, lorqu'il lui ôta la vie avec l'empire; on trouva dans ces paroles une prédiction de la mort tragique de Macrin.

Au reſte, Homere ne fut pas le ſeul dont les vers euſſent le privilege d'être regardés comme renfermant des oracles; les Grecs firent quelquefois le même honneur à ceux d'Eurypide; il paroît par un endroit d'Hérodote, qu'on croyoit que les poéſies de Muſée contenoient auſſi des préſages. Cet hiſtorien raconte qu'Onomacrite qui faiſoit profeſſion d'interpréter ou de développer ces ſortes de prédictions, fut banni d'Athènes par Hipparque, fils de Piſiſtrate, pour avoir altéré les écrits de ce poëte & y avoir inſéré un vers qui portoit, que les îles adjacentes à celles de Lemnos, ſeroient ſubmergées.

Enfin, Virgile eut la gloire de ſuccéder aux poëtes grecs, & de partager avec eux l'art de prédire les événemens. *Voy.* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE PRÉNESTE, (*Divinat. des Rom.*) les plus célebres de toute l'Italie; c'eſt une curioſité raiſonnable de chercher à ſavoir en quoi conſiſtoit cet oracle, & comme il ſe rendoit.

Ciceron, *liv. II.* de la divination, *ſect.* 41. nous apprend que les archives de Préneſte portoient, qu'un homme des plus conſidérables de la ville, nommé Numerius-Suffucius, fut averti par pluſieurs ſonges réitérés & menaçans, d'aller entr'ouvrir un rocher dans un certain lieu; qu'il y alla, briſa ce rocher, & qu'il en ſortit pluſieurs *ſorts*; c'étoit de petits morceaux de bois de rouvre bien taillés & bien polis, ſur leſquels étoient écrits des prédictions en caracteres antiques; on mit ces petits morceaux de bois dans un coffre d'olivier. Pour les conſulter, on ouvroit ce coffre, on faiſoit mêler enſemble tous ces *ſorts*, par un enfant, il en tiroit un, & c'étoit la réponſe que l'oracle donnoit aux conſultans. Ce coffre continue Cicéron, eſt aujourd'hui religieuſement gardé, à cauſe de Jupiter enfant, qui y eſt repréſenté avec Junon, tous deux dans le ſein de la fortune qui leur donne la mamelle, & toutes les bonnes meres y ont une grande dévotion.

Plutarque prétend qu'on tiroit pluſieurs petits morceaux de bois du coffre, & que les caracteres gravés ſur chacun étant raſſemblés compoſoient la prophétie; mais outre que Ciceron dit le contraire, il paroît clairement par un paſſage de Tite-Live, que chacun de ces *ſorts* contenoit toute la prophétie; voici les propres termes de l'Hiſtorien, au commencement du liv. XXII. *Faleriis cœlum ſcindi viſum velut magno hiatu quaque patuerit ingens lumen effulſiſſe, ſortes ſua ſponte attenuatas, unamque excidiſſe ita ſcriptam, Mars telum ſuum concutit.* „ On vit à Faleres le ciel ſe fendre & s'entrouvrir, & une gran„ de lumiere remplir ce grand vuide. Les *ſorts* di„ minuerent & s'appetiſſerent d'eux-mêmes, & il en „ tomba un où étoient écrites ces paroles, *Mars pré„ pare ſes armes*.

Les prêtres ſe ſervirent habilement de ces *ſorts* pour ſe procurer du profit & du crédit. *Tota res eſt inventa*

tæ fallaciis, aut ad quæſtum, aut ad ſuperſtitionem, dit Ciceron.

Mais que ſignifient ces mêmes *ſorts* dont parle Tite-Live, qui diminuerent & s'appetiſſerent d'eux-mêmes, *ſortes ſua ſponte attenuatas?* Peut-être que ces *ſorts* étoient doubles, je veux dire, qu'il y en avoit de grands & de petits, tous ſemblables, & que les prêtres faiſoient tirer les uns ou les autres, ſelon qu'ils vouloient effrayer ou encourager les conſultans. Il eſt certain qu'en matiere de prodiges, on prenoit à bonne augure les choſes qui paroiſſoient plus grandes que de coutume: & au contraire, on tenoit à mauvais préſage les choſes qui paroiſſoient plus petites qu'elles ne ſont naturellement, comme Saumaiſe l'a prouvé dans ſes commentaires ſur Solin. Il ſuit de-là que les *ſorts* appetiſſés, *ſortes extenuatæ*, pronoſtiquoient par eux-mêmes un événement ſiniſtre; mais j'aime à voir ce que les Philoſophes penſoient des *ſorts* en général, & ce que devinrent ceux de Prêneſte en particulier; Ciceron m'en éclaircit lui-même.

Qu'eſt-ce à votre avis, que les *ſorts*, diſoit-il à un ſtoïcien. C'eſt à-peu-près, comme de jouer au nombre, en hauſſant & en fermant les doigts, ou de jouer aux oſſelets & aux dez; en quoi le haſard, & peut-être une mauvaiſe ſubtilité, peuvent avoir quelque part, mais où la ſageſſe & la raiſon n'en ont aucune. Les *ſorts* ſont donc pleins de tromperie, & c'eſt une invention, ou de la ſuperſtition, ou de l'avidité du gain. La divination par les *ſorts* eſt déſormais entierement décriée. La beauté & l'antiquité du temple de Prêneſte a véritablement conſervé le nom des *ſorts* de Preneſte, mais parmi le peuple uniquement; car y a-t-il quelque magiſtrat, quelqu'homme un peu conſidérable qui y ait le moindre recours? Par-tout ailleurs on n'en parle plus, & c'eſt ce qui faiſoit dire à Carneade, qu'il n'avoit jamais vû la fortune plus fortunée qu'à Prêneſte.

Cependant, il s'en fallut peu qu'ils ne revinſſent en crédit du tems de Tibere. Suétone nous apprend, que cet empereur ayant formé le projet de ruiner tous les oracles voiſins de Rome, ceux d'Antium, de Cœrès, de Tibur & de Prêneſte, en fut détourné par la majeſté de ces derniers, car s'étant fait remettre le coffre bien fermé & bien cacheté, les *ſorts* ne s'y trouverent point, mais ce coffre ne fut pas plutôt reporté dans le temple de Prêneſte, que les *ſorts* s'y trouverent comme de coutume.

Il n'eſt pas difficile de reconnoître ici l'adreſſe des prêtres, qui voulurent relever le crédit de leur ancien oracle; mais ſon tems étoit paſſé, perſonne ne ſe rendit ſur les lieux pour y avoir recours; & ce qu'il y a de bien ſingulier, les *ſorts* de Virgile n'ayant pour eux aucun apparat de religion, emporterent la balance, & ſuccéderent à ceux de Prêneſte. *Voyez* Sorts de Virgile. (*D. J.*)

Sorts de Virgile, (*Divinat. du Paganiſ.*) *ſortes Virgilianæ*, divination qui conſiſtoit à ouvrir les œuvres de Virgile, & à en tirer, à l'inſpection de la page que le haſard offroit, des préſages des événemens futurs.

Le tems ayant inſenſiblement donné de l'autorité aux poéſies de Virgile, les Latins s'accoutumerent de même à les conſulter dans les occaſions où il leur étoit important de connoître la volonté du ciel. L'hiſtoire des empereurs Romains, ſur-tout depuis Trajan, en fournit pluſieurs exemples. Le premier dont nous ayons connoiſſance eſt celui d'Adrien: inquiet de ſavoir quels étoient les diſpoſitions de Trajan à ſon égard, & s'il le déſigneroit pour ſon ſucceſſeur à l'empire, il prit l'Enéide de Virgile, l'ouvrit au haſard, & y lut ces vers du VI. livre.

Quis procul ille autem ramis inſignis olivæ
Sacra ferens! noſco crines incanaque menta
Regis Romani; primus qui legibus urbem
Fundabit, curibus parvis & paupere terra
Miſſus in imperium magnum.....

Comme on ne ſe rend pas difficile ſur les choſes qui flattent les deſirs, quelques legeres convenances qu'Adrien trouva dans ces vers avec ſon caractere, ſes inclinations, le goût qu'il avoit pour la philoſophie & pour les cérémonies religieuſes, le raſſurerent; & ſi l'on ajoute foi à Spartien, le confirmerent dans l'eſpérance qu'il avoit de parvenir à l'empire.

Lampride rapporte qu'Alexandre Severe qui devoit pour lors être très-jeune, puiſqu'il n'avoit que treize ans lorſqu'il fut nommé empereur, s'appliquant avec ardeur à l'étude de la Philoſophie & de la Muſique; Mammée ſa mere lui conſeilla de faire plutôt ſon occupation des Arts & des Sciences néceſſaires à ceux qui ſont deſtinés à gouverner les hommes, & qu'Alexandre ſe conforma d'autant plus volontiers à cet avis, qu'ayant conſulté Virgile ſur le *ſort* qui lui étoit réſervé, il crut y trouver un préſage aſſuré de ſon élévation à l'empire dans ces fameux vers:

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, &c.
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes.

Claude le Gothique voulant ſavoir quelle ſeroit la durée de ſon regne, conſulta Virgile à l'ouverture du livre, & lut ce vers.

Tertia dum latio regnantem viderit æſtas.

alors il tira la concluſion, qu'il n'avoit au plus que trois ans à vivre; l'auteur qui nous a conſervé ce fait, aſſure que Claude ne ſurvécut en effet que deux ans à cette eſpece de prédiction; & que celles qu'il crut de même avoir trouvées dans Virgile ſur ce qui devoit arriver à ſon frere & à ſa poſtérité, eurent auſſi leur accompliſſement.

On rencontre dans les auteurs pluſieurs exemples de cette eſpece; Bullengerus en a recueilli une partie dans le traité qu'il a compoſé ſur ce ſujet; mais ceux que l'on vient de rapporter ſuffiſent pour montrer juſqu'où peut aller la ſuperſtition humaine. (*D. J.*)

Sorts des saints, (*Divinat. des Chrétiens.*) *ſortes ſanctorum*, eſpece de divination qui vers le troiſieme ſiecle s'eſt introduite chez les Chrétiens à l'imitation de celles qu'on nommoit parmi les payens, *ſortes homericæ*, *ſortes virgilianæ*.

Elle conſiſtoit à ouvrir au haſard les livres ſacrés, dans l'eſpérance d'y trouver quelques lumieres ſur le parti qu'ils avoient à ſuivre dans telles & telles circonſtances; d'y apprendre, ſi le ſuccès des événemens qui les intéreſſoient, ſeroit heureux ou malheureux, & ce qu'ils devoient craindre ou eſpérer du caractere, de la conduite, & du gouvernement des perſonnes auxquelles ils étoient ſoumis.

L'uſage avoit établi deux manieres de conſulter la volonté de Dieu par cette voie: la premiere étoit, comme on vient de le dire, d'ouvrir au haſard quelques livres de l'Ecriture-ſainte, après avoir imploré auparavant le ſecours du ciel par des jeûnes, des prieres, & d'autres pratiques religieuſes. Dans la ſeconde qui étoit beaucoup plus ſimple, on ſe contentoit de regarder comme un conſeil ſur ce qu'on avoit à faire, ou comme un préſage du bon ou du mauvais ſuccès de l'entrepriſe qu'on méditoit, les premieres paroles du livre de l'Ecriture, qu'on chantoit dans le moment où celui qui ſe propoſoit d'interroger le ciel par cette maniere, entroit dans une égliſe.

Saint Auguſtin dans ſon épître à Januarius, ne paroît condamner cette pratique qu'au ſujet des affaires mondaines; cependant il aime encore mieux qu'on en faſſe uſage pour les choſes de ce ſiecle, que de conſulter les démons.

S. Grégoire évêque de Tours, nous a fait connoître d'une maniere aſſez particuliere les cérémonies religieuſes, avec leſquelles on conſultoit les *ſorts des ſaints*. Les exemples qu'il en donne, & le ſien propre, juſtifient que cette pratique étoit fort commune de ſon tems, & qu'il ne la deſapprouvoit pas.

On en jugera par ce qu'il raconte de lui-même en ces termes: „ Leudaſte comte de Tours, qui cherchoit à me perdre dans l'eſprit de la reine Frédegonde, étant venu à Tours avec de mauvais deſſeins contre moi; frappé du danger qui me menaçoit, je me retirai fort triſte dans mon oratoire; j'y pris les pſeaumes de David, pour voir ſi à leur ouverture, je n'y trouverois rien d'où je puſſe tirer quelque conſolation, & j'en eus une très-grande de ce verſet, que le haſard me préſenta: *Il les fit marcher avec eſpérance & ſans crainte, pendant que la mer enveloppoit leurs ennemis*. En effet, ajoute-t-il, Leudaſte n'oſa rien entreprendre contre ma perſonne; car ce comte étant parti de Tours le même jour, & la barque ſur laquelle il étoit monté ayant fait naufrage, il auroit été noyé s'il n'avoit pas ſu nager „.

Ce qu'il rapporte de Meroüée fils de Chilpéric, mérite de trouver place ici, parce qu'on y voit quelles étoient les pratiques de religion auxquelles on avoit recours pour ſe rendre le ciel favorable, avant que de conſulter les *ſorts des ſaints*, & pour mieux s'aſſurer de la vérité de la réponſe qu'on y cherchoit.

,, Méroüée, dit Grégoire de Tours, étant diſgracié de Chilpéric ſon pere, ſe réfugia dans la baſilique de ſaint Martin; & ne ſe fiant point à une pythoniſſe, qui lui avoit prédit que le roi mourroit cette même année & qu'il lui ſuccéderoit, il mit ſéparément ſur le tombeau du ſaint, les livres des pſeaumes, des rois, & des évangiles; il veilla toute la nuit auprès du tombeau, & pria ſaint Martin de lui faire connoître ce qui devoit lui arriver, & s'il régneroit ou non. Ce prince paſſa les trois jours ſuivans dans le jeûne, les veilles, & les prieres; puis s'étant approché du tombeau, il ouvrit d'abord le livre des rois; & le premier verſet portoit ces mots: *Comme vous avez abandonné le Seigneur votre Dieu, pour courir après des dieux étrangers, & que vous n'avez pas fait ce qui étoit agréable à ſes yeux, il vous a livré entre les mains de vos ennemis.* Les paſſages qui s'offrirent à lui dans le livre des pſeaumes, & dans celui des évangiles (paſſages qu'il ſeroit inutile de rapporter), ne lui annonçant de même rien que de funeſte, il reſta long-tems aux piés du tombeau fondant en larmes, & ſe retira en Auſtraſie, où il périt malheureuſement, trois ans après par les artifices de la reine Frédegonde, ſa belle-mere ,,.

Dans cet exemple, on voit que c'eſt Méroüée qui ſans recourir au miniſtere des clercs de ſaint Martin de Tours, poſe lui-même les livres ſaints, & les ouvre. Dans celui que l'on va citer toujours d'après le même auteur, on fait intervenir les clercs de l'égliſe, qui joignent leurs prieres à celles du ſuppliant; voici comme le même auteur expoſe ce fait.

,, Chramne s'étant révolté contre Clotaire I. & ſe trouvant à Dijon, les clercs de l'égliſe ſe mirent en prieres pour demander à Dieu, ſi le jeune prince réuſſiroit dans ſes deſſeins, & s'il parviendroit un jour à la couronne. Ils conſulterent, comme dans le fait précédent, trois différens livres de l'Ecriture-ſainte, avec cette différence, qu'à la place du livre des rois & des pſeaumes, ils joignirent ceux du prophete Iſaïe, & les épîtres de ſaint Paul, au livre des Evangiles. A l'ouverture d'Iſaïe, ils lurent ces mots: *J'arracherai la haie de ma vigne, & elle ſera expoſée au pillage; parce qu'au lieu de porter de bons raiſins, elle en a produit de mauvais.* Les paſſages des épîtres de ſaint Paul, & ceux de l'évangile qui ſe préſentoient enſuite, ne parurent pas moins menaçans, & furent regardés comme une prédiction de la mort tragique de ce prince infortuné ,,.

Non-ſeulement on employoit les *ſorts des ſaints* pour ſe déterminer dans les occaſions ordinaires de la vie, mais même dans les élections des évêques, lorſqu'il y avoit partage. La vie de ſaint Aignan fait foi, que c'eſt de cette maniere qu'il fut nommé évêque d'Orléans. Saint Euverte qui occupoit le ſiége de cette ville ſur la fin du iv. ſiecle, ſe trouvant accablé de vieilleſſe, & voulant le déſigner pour ſon ſucceſſeur, le clergé & le peuple s'oppoſerent vivement à ce choix. Saint Euverte prit la parole, & leur dit: ,, Si vous voulez un évêque agréable à Dieu, ſachez que vous devez mettre Aignan à ma place ,,. Mais pour leur faire connoître clairement que telle étoit la volonté du Seigneur, après que ce prélat eut indiqué, ſelon la coutume, un jeûne de trois jours, il fit mettre d'un côté ſur l'autel des billets (*brevia*), & de l'autre, les pſeaumes, les épîtres de ſaint Paul, & les évangiles. Ce que l'hiſtorien qu'on vient de citer, appelle ici *brevia*, étoient comme je l'ai traduit, des billets ſur chacun deſquels on écrivoit le nom d'un des candidats.

Saint Euverte fit enſuite amener un enfant qui n'avoit point encore l'uſage de la parole, & lui commanda de prendre au haſard un de ces billets; l'enfant ayant obéi, il tira celui qui portoit le nom de ſaint Aignan, & ſe mit à lire à haute voix: *Aignan eſt le pontife que Dieu vous a choiſi*. Mais ſaint Euverte, continue l'hiſtorien, pour ſatisfaire tout le monde, voulut encore interroger les livres ſaints; le premier verſet qui ſe préſenta dans les pſeaumes, fut: *Heureux celui que vous avez choiſi, il demeurera dans votre temple*. On trouva dans ſaint Paul ces mots: *Perſonne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été poſé*; & enfin dans l'évangile ces paroles: *C'eſt ſur cette pierre que je bâtirai mon égliſe*. Ces témoignages parurent ſi déciſifs en faveur de ſaint Aignan, qu'ils réunirent pour lui tous les ſuffrages, & qu'il fut placé aux acclamations de tout le peuple ſur le ſiége d'Orléans.

Les Grecs auſſi-bien que les Latins, conſultoient les *ſorts des ſaints* dans les conjonctures critiques; Cedrenus rapporte, comme nous l'avons dit en parlant des *ſorts* en général, que l'empereur Héraclius après avoir eu de grands avantages ſur Coſroez roi des Perſes, ſe trouvant incertain ſur le lieu où il prendroit ſes quartiers d'hiver, purifia ſon armée pendant trois jours; ce ſont les termes de l'hiſtorien; qu'enſuite il ouvrit les évangiles, & qu'il trouva qu'ils lui ordonnoient d'aller hiverner en Albanie.

Depuis le huitieme ſiecle, les exemples de cette pratique deviennent un peu plus rares; cependant il eſt certain que cet uſage ſubſiſta juſque dans le quatorzieme ſiecle, avec cette ſeule différence, qu'on ne ſe préparoit plus à cette conſultation par des jeûnes & des prieres, & qu'on n'y joignoit plus cet appareil religieux, que juſqu'alors on avoit cru néceſſaire pour engager le ciel à manifeſter ainſi ſes volontés.

L'égliſe tant grecque que latine, conſerva ſans ceſſe quelques traces de cet uſage. La coutume étoit encore dans le xv. & xvj. ſiecle quand un évêque étoit élu, que dans la cérémonie de ſon ſacre, immédiatement après qu'on lui avoit mis ſur la tête le livre des évangiles, on l'ouvroit au haſard, & le premier verſet qui ſe préſentoit, étoit regardé comme un pronoſtic de ce qu'on avoit à eſpérer ou à craindre de ſon caractere, de ſes mœurs, de ſa conduite, & du bonheur ou du malheur qui lui étoit réſervé durant le cours de ſon épiſcopat; les exemples en ſont fréquens dans l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Si l'on en croit un de ſes écrivains qui a fait la vie des évêques de Liége, la mort funeſte d'Albert évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles, que l'archevêque qui le ſacroit trouva à l'ouverture du livre des évangiles: *Il envoya un de ſes gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean; & ce garde étant entré dans la priſon lui coupa la tête*. L'hiſtorien ajoute, que ce prélat en fut ſi frappé, qu'il adreſſa la parole au nouvel évêque, & lui dit en le regardant avec des yeux baignés de larmes: *Mon fils, en vous donnant au ſervice de Dieu, conduiſez-vous avec crainte & avec juſtice, & préparez votre ame à la tentation; car vous ſerez un jour martyr*. Il fut en effet aſſaſſiné par des émiſſaires de l'empereur Henri VI. & l'Egliſe l'honore comme martyr.

On ajoutoit tant de foi à ces ſortes de pronoſtics; ils formoient un préjugé ſi favorable ou ſi deſavantageux aux évêques, qu'on les alléguoit dans les occaſions les plus importantes, & même dans celles où il étoit queſtion de prononcer ſur la canonicité de leur élection.

La même choſe ſe pratiquoit à l'inſtallation des abbés, & même à la réception des chanoines; cette coutume ſubſiſte encore aujourd'hui dans la cathédrale de Boulogne, dont le diocèſe auſſi-bien que ceux d'Ypres & de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne égliſe, après que la ville de Terouanne eut été détruite par Charles-Quint. Toute la différence qui s'y trouve préſentement, c'eſt qu'à Boulogne, le nouveau chanoine tire les *ſorts* dans le livre des pſeaumes, & non dans celui des évangiles. Feu M. de Langle évêque de Boulogne, peu d'années avant ſa mort qui arriva en 1722, rendit une ordonnance qui tendoit à abroger cet uſage; il craignoit avec raiſon qu'il n'eût quelque choſe de ſuperſtitieux. Il avoit d'ailleurs remarqué, qu'il arrivoit quelquefois que le verſet du pſeaume que le haſard offroit au nouveau chanoine, contenoit des imprécations, des reproches, ou des traits odieux, qui devenoient pour lui une eſpece de note de ridicule, ou même d'infamie. Mais le chapitre qui ſe prétend exempt de la juriſdiction épiſcopale, n'eut point égard à cette ordonnance; & comme ſuivant la coutume, on inſéroit dans les lettres de priſe de poſſeſſion de chaque chanoine le verſet du pſeaume qui lui étoit tombé à ſa réception, le chapitre réſolut ſeulement, qu'à l'avenir on ajouteroit à ces lettres, qu'on ne faiſoit en cela que ſuivre l'ancienne coutume de l'égliſe de Térouanne.

Quant à la ſeconde maniere de conſulter les *ſorts des ſaints*, elle étoit comme on l'a dit, beaucoup plus ſimple, & également connue dans les deux égliſes grecque & latine. Cette maniere conſiſtoit à regarder comme un bon ou un mauvais augure, ou comme une déclaration de la volonté du ciel, les premieres paroles de la ſainte Ecriture qu'on chantoit à l'égliſe dans le moment qu'on y entroit à cette intention: les exemples en ſont très-nombreux.

Saint Cyprien étoit ſi perſuadé que Dieu manifeſtoit quelquefois ſes volontés par cette voie, qu'il y avoit ſouvent recours; c'étoit pour ce pere de l'Egliſe un heureux préſage lorſqu'il trouvoit que les premieres paroles qu'il entendoit en mettant le pié dans l'égliſe, avoient quelque relation avec les choſes qui l'occupoient.

Il faut cependant convenir que dans le tems où cet uſage de conſulter les *ſorts* à venir par l'Ecriture, étoit le plus en vogue, & ſouvent même accompagné d'un grave appareil d'actes de religion; on trouve différens conciles qui condamnent en particulier les *ſorts des ſaints*, & en général toute divination faite par l'inſpection des livres ſacrés. Le concile de Vannes, par exemple, tenu ſous Léon I. dans le v. ſiecle; le concile d'Agde aſſemblé l'an 506; les conciles d'Orléans & d'Auxerre, l'un de l'an 511, & l'autre de l'an 595, proſcrivent les *ſorts des ſaints*; & l'on trouve un capitulaire de Charlemagne publié en l'an 789, qui contient auſſi la même défenſe. Mais les termes dans leſquels ces défenſes ſont conçues, donnent lieu de croire, que la ſuperſtition avoit mêlé une infinité de pratiques magiques dans les *ſorts des ſaints*, & qu'il ne faut peut-être pas confondre la maniere de les conſulter condamnée par ces canons, avec celle qui étoit ſouvent employée dans les premiers ſiecles de l'Egliſe par des perſonnes éminentes en piété.

Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que quelques théologiens conviennent en général qu'on ne peut pas excuſer les *ſorts des ſaints* de ſuperſtition; que c'étoit tenter Dieu que de l'interroger ainſi; que les Ecritures ne contiennent rien dont on puiſſe conclure, que Dieu ait pris là-deſſus aucun engagement avec les hommes, & que cette coutume bien loin d'être autoriſée par aucune loi eccléſiaſtique, a été abrogée dans les tems éclairés; cependant ces mêmes théologiens oubliant enſuite la ſolidité des principes qu'ils venoient d'établir, ſe ſont perſuadés que dans certaines occaſions, pluſieurs de ceux qui ont conſulté les *ſorts des ſaints*, y ont été portés par une ſecrete inſpiration du ciel. (*D. J.*)

SORTA CAP, (*Géog. mod.*) cap de la Méditerranée, ſur la côte de Tripoli, en Barbarie, au fond du golphe de Sidra. On prend ce cap pour l'*Hippi promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SORTE, ſ. f. (*Gram.*) nom collectif, qui raſſemble ſous ſon acception un certain nombre des choſes diſtinguées par quelque caractere d'un plus grand nombre qui forme le genre. Plante eſt le genre; mais il y a bien des *ſortes* de plantes. Etoffe eſt le genre; mais il y a bien des *ſortes* d'étoffes, d'animaux, de poiſſons, de ſerpens; il y a toutes *ſortes* d'eſprits & de caracteres. Il y a dans quelques hommes une *ſorte* d'inſtinct; il y en a qui ont une *ſorte* de ſcience. Cet homme nous en contera de toutes les *ſortes*. Il y a de toutes *ſortes* de marchandiſe. Il n'y a *ſorte* d'attentions qu'il n'ait priſes, le haſard les a toutes trompées.

SORTE, ſ. f. (*Joaillerie.*) on ſe ſert de ce terme dans le commerce des pierreries, en parlant des émeraudes qui ne ſe vendent qu'au marc; ce qui en marque les différentes groſſeurs qui vont en diminuant, depuis la premiere *ſorte* juſqu'à la troiſieme; on dit auſſi premiere, ſeconde & troiſieme *couleur*. (*D. J.*)

SORTIE, ſ. f. (*Gram.*) l'action de *ſortir*, ou paſſage d'un lieu qu'on regardoit comme la premiere demeure dans un autre. J'en ſuis à ma premiere *ſortie*. Ce mot a quelquefois rapport au tems, à la *ſortie* de l'hiver, à la fin d'une occupation, à la *ſortie* de ce livre. Aux iſſues d'une maiſon, j'ai deux *ſorties*, & cela m'eſt fort commode, je m'échappe & je rentre quand il me plaît & ſans qu'on le ſache; aux voies qu'on ouvre aux eaux, à l'air, à un fluide dont le ſéjour incommoderoit; j'ai pratiqué une *ſortie* à ces vapeurs.

SORTIE, (*Fortification.*) terme dont on ſe ſert dans l'*art militaire* pour exprimer l'action par laquelle les aſſiégés *ſortent* de leurs villes ou de leurs fortereſſes, afin de chaſſer les aſſiégeans, d'enclouer leur canon, d'empêcher leurs approches, & de détruire leurs ouvrages, &c. On dit, faire une *ſortie*, repouſſer une *ſortie*, &c. On eſt coupé dans une *ſortie*, lorſque l'ennemi ſe place entre ceux qui ſont *ſortis* de leur ville. *Chambers*.

Ceux qui ſe tiennent toujours dans leur place ſans faire des *ſorties*, ſont, dit le *chevalier de la Ville*, ſemblables à ceux qui ne ſe ſoucient point du feu qui eſt dans la maiſon du voiſin, & qui ne ſe meuvent pour l'éteindre, que lorſqu'il a pris à la leur. En effet, les aſſiégeans avançant toujours leurs travaux vers la place, il eſt de la derniere importance de travailler de bonne heure à en arrêter le progrès; c'eſt à quoi les *ſorties* ſont excellentes lorſqu'elles ſont bien diſpoſées & bien conduites; car autrement elles avanceroient plutôt la priſe de la place qu'elles ne la retarderoient. Quelque avantageuſes que ſoient les *ſorties*, on ne peut pas en faire indifféremment dans toutes ſortes de places; il faut pour en entreprendre que la garniſon ſoit nombreuſe. Une garniſon foible & qui ſeroit amplement fournie de toutes les munitions néceſſaires pour ſe défendre & pour ſubſiſter long-tems dans la ville, devroit être fort circonſpecte dans les *ſorties*. Mais une garniſon nombreuſe & qui n'eſt pas d'ailleurs fournie pour long-tems de vivre & d'autres munitions, doit fatiguer l'ennemi autant qu'il lui eſt poſſible, par de très-fréquentes *ſorties*: c'eſt auſſi le parti que l'on doit prendre dans une ville dont les fortifications ſont mauvaiſes; on ne doit pas ſe laiſſer renfermer, pour être obligé de ſe rendre, pour ainſi dire, ſans réſiſtance. Il faut fatiguer l'ennemi continuellement, le tenir éloigné de la place le plus long-tems qu'il eſt poſſible, & n'omettre aucune chicane pour lui diſputer l'approche du glacis & la priſe du chemin couvert. C'eſt ainſi que M. le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, en uſa dans la défenſe de Mayence en 1689. Il défendit cette ville, aſſez grande & très-mal fortifiée, pendant plus de deux mois, par le ſecours d'une garniſon excellente, & il fut obligé de capituler faute de poudre & de munitions, étant encore maître de ſon chemin couvert, & même, pour ainſi dire, de tous ſes glacis, puiſque l'ennemi n'y avoit qu'un logement ſur le haut; encore, dit M. de Feuquieres, M. le Marquis d'Uxelles le laiſſa-t-il faire pour avoir prétexte de capituler, & que l'ennemi ne pût pas ſoupçonner qu'il ſe rendoit faute de poudre. A Keiſervert en 1702, la place fort mauvaiſe par elle-même, ne fut encore défendue que par de nombreuſes *ſorties*, qui firent payer ſa priſe chere à l'ennemi. Dans des cas ſemblables, on ne doit point ſe négliger pour les *ſorties*; pour qu'elles réuſſiſſent, il faut qu'elles ſoient faites avec art & intelligence; c'eſt, dit M. le maréchal de Vauban, dans ces ſortes d'actions que la vigueur, la diligence & la bonne conduite doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue.

Lorſque l'ennemi eſt encore loin de la place, les *ſorties* ſont très-périlleuſes, parce que l'ennemi peut avec ſa cavalerie, leur couper la retraite dans la ville; mais lorſqu'il a établi ſa ſeconde parallele & qu'il pouſſe les boyaux de la tranchée en avant pour parvenir à la troiſieme au pié du glacis, c'eſt alors qu'on peut ſortir ſur lui; on le peut même, ſi l'on prend bien ſes précautions, lorſqu'il travaille à ſa ſeconde parallele, & qu'elle n'eſt point encore achevée entierement; mais où elles doivent être les plus fréquentes, c'eſt lorſque l'aſſiégeant eſt parvenu à la troiſieme parallele & qu'il veut s'établir ſur le glacis. On ne craint plus alors d'être coupé, & on peut le ſurprendre d'autant plus aiſément, qu'on peut tomber ſur lui d'abord & le culbuter ſans lui donner le tems de ſe reconnoître.

Les *ſorties* peuvent être ou grandes ou petites; les grandes doivent être au moins de 5 ou 600 hommes, ou proportionnées à la garde de la tranchée, & les plus petites ſeulement de 10, 15, ou 20 hommes.

L'objet des grandes *ſorties* doit être de détruire & de raſer une grande partie des travaux de l'aſſiégeant, afin de le mettre dans la néceſſité de les recommencer, d'enclouer le canon des batteries, de reprendre quelque poſte que l'on aura abondonné, & enfin de nuire à l'ennemi en retardant ſes travaux, pour reculer par-là la priſe de la place.

Pour les petites *ſorties*, elles ne ſe font que pour donner de l'inquiétude aux têtes de la tranchée, pour effrayer les travailleurs, & pour les obliger de ſe retirer.

tirer. Comme il faut toujours quelque tems pour les rappeller & les remettre dans l'obligation de continuer leur travail, il y a un tems de perdu, qui retarde toujours l'avancement & le progrès des travaux.

Le tems le plus propre pour les grandes *ſorties*, eſt deux heures avant le jour; le ſoldat eſt alors fatigué du travail de la nuit & accablé de ſommeil, il doit par cette raiſon être plus aiſé à ſurprendre & à combattre. Lorſqu'il a fait de grandes pluies pendant la nuit, & que le ſoldat ne peut faire uſage de ſon feu, c'eſt encore une circonſtance bien favorable; il ne faut rien négliger pour le ſurprendre: car ce n'eſt, pour ainſi dire, que par la ſurpriſe que l'on peut tirer quelque avantage d'une *ſortie*.

Pour les petites *ſorties*, dont l'objet eſt de donner ſimplement de l'inquiétude aux aſſiégeans, ſans pouvoir leur faire grand mal, voici comme elles ſe font. On choiſit, pour les faire, des ſoldats hardis & valeureux, au nombre, comme nous l'avons dit, de 10, 15 ou 20, qui doivent s'approcher doucement de la tête des travaux des aſſiégeans, & ſe jetter enſuite promptement deſſus, en criant, *tue*, *tue*, & jettant quelques grenades; enſuite de quoi ils doivent ſe retirer bien vîte dans la place; l'alarme qu'ils donnent ainſi eſt ſuffiſante pour faire fuir les travailleurs, qui ne demandent pas mieux que d'avoir un prétexte ſpécieux pour s'enfuir, ſans, dit M. Goulon, qu'il ſoit poſſible de les en empêcher, & de les raſſembler toute la nuit, ce qui la fait perdre aux aſſiégeans. Si, dit le même auteur, les aſſiégeans s'accoutument à ces petites *ſorties*, & qu'ils ne s'en ébranlent plus, les aſſiégés s'en appercevant, feront ſuivres ces petites *ſorties* d'une bonne, laquelle n'étant point attendue, renverſera ſans difficulté les travailleurs & ceux qui les couvrent: après quoi elle ſe retirera ſans s'opiniâtrer au combat, pour ne pas avoir toute la tranchée ſur les bras. (*Q*)

Sortie, (*Hydr.*) c'eſt l'ouverture circulaire ou l'orifice d'un ajoutage par où l'eau s'élance en l'air & forme un jet d'eau. *Voyez* Orifice. (*K*)

Sortie, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt le paſſage d'un lieu à un autre. Il n'y a guere de ſouverains qui n'ait établi des droits ſur les marchandiſes qui entrent dans leurs états ou qui en ſortent; mais les ſouverains qui ont le moins établi de ces droits en général, ſont les plus éclairés. Il ne faut aucun de ces droits dans un même royaume, qui eſt ſous la domination du même ſouverain. (*D. J.*)

SORTILEGE, ſ. m. (*Magie.*) *Voyez* Sorcellerie.

Sortilege, (*Juriſp.*) on entend par ce terme un maléfice qui ſe fait par l'opération du diable.

Le *ſortilege* eſt compris dans ce que l'on appelle en général *magie*; mais il a particulierement pour objet de nuire aux hommes, ſoit en leur perſonne, ſoit en leurs beſtiaux, plantes & fruits de la terre.

Il n'appartient qu'aux Théologiens de traiter une matiere ſi délicate; c'eſt pourquoi nous nous contenterons de parler des peines que les lois ont prononcées contre ce crime.

La loi divine condamne à mort ceux qui en ſont convaincus, *Lévit. xx. Deutéron. xviij.*

Le droit canonique prononce l'excommunication & les autres cenſures contre ceux qui uſent de *ſortilege*.

Les lois mêmes du paganiſme les ont condamnés comme ennemis du bien public & du repos de la ſociété. La loi des xij. tables y eſt préciſe; & ſi les Romains permirent depuis l'uſage des augures, ce ne fut que pour ſavoir le ſort des armes & des batailles; encore reconnut-on le danger de cet uſage qui favoriſoit les aſſemblées ſecretes où ſe formoient les conſpirations contre l'état & la vie des concitoyens: tellement que ces aſſemblées furent défendues par un édit de Tibere.

Les empereurs chrétiens ſe hâterent d'arrêter le cours de ces ſuperſtitions criminelles, ainſi qu'on le voit au code *de maleficis* & *mathematicis*: la peine du *ſortilege* étoit tantôt d'être expoſé aux bêtes, tantôt celle d'être brûlé vif; ou d'être crucifié, quelquefois d'être mis dans un vaſe plein de pointes, ou d'être décapité, la moindre peine étoit la déportation.

La ſeule peine que nous ayons retenue eſt celle du feu vif. Elle ne doit pourtant pas être ordonnée dans tous les cas. On diſtingue s'il ne s'agit que d'un *ſortilege* ſimple ſans autres circonſtances aggravantes & qui part ordinairement d'un cerveau dérangé, ou s'il y a eu maléfice qui ait cauſé la mort à quelqu'un ou des pertes conſidérables; c'eſt principalement pour ces maléfices qu'on ordonne la peine du feu.

Les prétendus devins, faiſeurs de prognoſtics & diſeurs de bonne fortune, dont parlent les ordonnances d'Orléans & de Blois, doivent ſeulement être punis de peines corporelles & exemplaires. L'édit d'Août 1682 ajoute cependant la peine de mort, lorſqu'à la ſuperſtition ſe joint l'impiété & le ſacrilege.

Voyez le traité de la police de la Mare, le traité de la magie, *&c.* imprimé en 1737, l'hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes par le P. le Brun, & les *inſtitutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

SORTILEGUE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) c'étoit un emploi ſacré que celui de *ſortilegue*, c'eſt-à-dire de celui qui avoit la fonction de jetter les ſorts; elle étoit exercée par des hommes & par des femmes, au choix du pontife. On les appelloit *ſortiarii* & *ſortiariæ*, d'où ſont venus ſans doute les noms de *ſorciers* & *ſorcieres*. Mais ceux qui jettoient les ſorts n'avoient pas le pouvoir de les tirer; on ſe ſervoit pour cela du miniſtere d'un jeune enfant. Dans les inſcriptions recueillies par Gruter; on en trouve une d'un nommé C. Stiminius Heracla, qui ſe qualifie de *ſortilegue* de Vénus Erycine. (*D. J.*)

SORTINO, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Noto, au bord de la riviere de Sortino, & un peu au-deſſus de l'endroit où cette riviere ſe jette dans le Fium-grande. (*D. J.*)

SORTIR, v. n. (*Gram.*) paſſer d'un lieu qu'on regarde comme ſon ſejour, dans un autre. Le maître de la maiſon eſt *ſorti*; il a eu ordre de *ſortir* du royaume; il eſt *ſorti* d'un mauvais pas; cet endroit *ſort* trop; cette figure *ſort* trop; il eſt *ſorti* d'exercice; il *ſortit* de la place à la tête d'une petite troupe; ne *ſortez* point de votre ſujet; la petite vérole commence à *ſortir* à cet enfant; il eſt *ſorti* de bonne heure; vous *ſortez* de cadence, de meſure; il eſt *ſorti* de grands hommes de Port-Royal, *&c.*

Sortir, (*Juriſpr.*) ſignifie avoir, tenir ou produire; comme quand on dit qu'un jugement *ſortira* effet, c'eſt-à-dire aura ſon exécution.

Dans les contrats de mariage, où l'on fait des ſtipulations de propres, après avoir fixé la miſe en communauté, on dit que le ſurplus *ſortira* nature de propres, c'eſt-à-dire tiendra nature de propres. *Voyez* Propre. (*A*)

Sortir le boute-feu a la Main, (*Marine.*) cela ſignifie qu'un port eſt aſſez bon pour en faire ſortir un vaiſſeau tout prêt à tenir la mer, ou prêt à combattre; tel eſt, par exemple, le port de Breſt.

Sortir du Fort, *terme de Chaſſe*, il ſe dit d'une bête qui débuche de ſon fort, ou du lieu où elle a paſſé le jour.

SORVIODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Calleva* à *Viraconium*, en prenant par *Muridonum*. Elle étoit entre *Brige* & *Vindogladia*; à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du ſecond. Quelques manuſcrits liſent *Sorbiodunum* pour *Sorviodunum*; le nom moderne eſt *Old-Saliſbury*, ſelon Cambden. En effet, la ville de Saliſbury d'aujourd'hui a été bâtie des ruines de l'ancienne *Sorbiodunum*, qui étoit ſituée un peu au-deſſus ſur une hauteur aride & ſtérile, où il y avoit un château fortifié, dont l'enceinte avoit cinq cens pas de tour. (*D. J.*)

SORY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre de couleur griſe, chargée de vitriol.

SOS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le bas Armagnac. Elle a donné la naiſſance à M. de *Silhon* (Jean), conſeiller d'état ordinaire & d'un des premiers membres de l'académie Françoiſe. Il s'appliqua à l'étude de la religion & de la politique, & fut employé dans des négociations importantes, ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu. Il mourut en 1667, après avoir mis au jour pluſieurs livres, & entr'autres celui qui a pour titre, *le Miniſtre d'état*. C'eſt un bon écrivain, mais dont le ſtyle eſt trop diffus. Il a très-bien prouvé la fauſſeté de la puiſſance indirecte, que les Ultramontains s'aviſent d'attribuer au pape ſur le temporel des princes. (*D. J.*)

SOSIBES, les, (*Géogr. anc.*) peuples des environs

rons de la Sarmatie aſiatique. Ils furent du nombre de ceux qui conſpirerent contre l'empire romain ſous Marc Antonin le philoſophe. (*D. J.*)

SOSICURŒ, (*Géog. anc.*) peuple de l'Inde, endeçà du Gange, & ſelon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique. Caſtald dit que le nom moderne eſt *Jacamcuri*. (*D. J.*)

SOSIPOLIS, ſ. m. (*Mythol. grecq.*) dieu des Eléens. Pauſanias raconte que les Arcadiens ayant fait une grande irruption en Elide, les Eléens s'avancerent contre eux pour éviter la priſe de leur capitale. Comme ils étoient ſur le point de livrer bataille, une femme ſe préſenta aux chefs de l'armée, portant entre ſes bras un enfant à la mamelle, & leur dit, qu'elle avoit été avertie en ſonge que cet enfant combattroit pour eux. Les généraux éléens crurent que l'avis n'étoit pas à négliger; ils mirent cet enfant à la tête de l'armée, & l'expoſerent tout nud; au moment du combat cet enfant ſe transforma tout-à-coup en ſerpent, & les Arcadiens furent ſi effrayés de ce prodige, qu'ils ſe ſauverent; les Eléens les pourſuivirent, en firent un grand carnage, & remporterent une victoire ſignalée.

Comme par cette avanture la ville d'Elis fut ſauvée, les Eléens donnerent le nom de *Soſipolis* à ce merveilleux enfant, bâtirent un temple à ſa gloire, & inſtituerent une prêtreſſe particuliere pour préſider à ſon culte. Le temple étoit double: la partie antérieure étoit conſacrée à Lucine, qui ſelon l'opinion des Eléens, avoit ſingulierement préſidé à la naiſſance de *Soſipolis*. Tout le monde jouiſſoit d'une entrée libre dans cette partie du temple; mais dans le ſanctuaire du dieu, perſonne n'y entroit que la prêtreſſe qui même, pour exercer ſon miniſtere, ſe couvroit la tête d'un voile blanc.

Les filles & les femmes reſtoient dans le temple de Lucine, chantoient des hymnes & brûloient des parfums en l'honneur du dieu d'Elide. On repréſentoit ce dieu ſous la forme d'un enfant avec un habit de pluſieurs couleurs, & ſemé d'étoiles, tenant d'une main une corne d'abondance.

On peut croire que les chefs des Eléens pour effrayer leurs ennemis, & donner du courage à leurs troupes, s'aviſerent du ſtratagême d'expoſer un enfant à la tête du camp, & de ſubſtituer enſuite avec adreſſe, un ſerpent à la place. Enfin on fit intervenir la religion pour ſoutenir une ruſe qui avoit ſi bien réuſſi. Voilà le premier tome de la Pucelle d'Orléans.

Jupiter eſt auſſi quelquefois nommé *Soſipolis*, c'eſt-à-dire *ſauveur de la ville*. (*D. J.*)

SOSPELLO, (*Géog. mod.*) petite ville des états du roi de Sardaigne, dans le comté de Nice, entre Nice & Cony. Elle fut priſe en 1692 par les François, qui la rendirent au duc de Savoie par la paix de 1696.

Raynaud (Théophile), l'un des fameux jéſuites du xvij. ſiecle, naquit à *Soſpello*, paſſa preſque toute ſa vie en France, & mourut à Lyon en 1663, à 79 ans, ſelon M. Gallois.

Le P. Raynaud étoit extrèmement laborieux, comme le prouve le nombre de livres qu'il a compoſés. Il en publia quelques-uns qui furent à ſon grand regret, flétris par l'inquiſition; mais il déchargea ſa colere ſur les Jacobins, par un ouvrage où il ramaſſa une infinité de choſes tirées de leurs écrits, qui n'avoient pas été cenſurées, quoiqu'elles le méritaſſent. On ne ſauroit nier qu'il n'eût l'eſprit ſatyrique, l'imagination vive & une mémoire prodigieuſe. Son ſtyle eſt obſcur, à cauſe qu'il affecte de ſe ſervir de termes difficiles à entendre, & de mots tirés du grec.

Il maltraita les Janſéniſtes qui ne l'ont pas épargné à leur tour; mais les Carmes l'ont beaucoup loué, & ils lui rendirent les honneurs funebres dans tous les couvens de leur ordre. Ce fut à cauſe de l'ouvrage qu'il avoit fait ſur le ſcapulaire. Guy Patin étoit auſſi de ſes bons amis, & trouvoit beaucoup de doctrine dans tous ſes ouvrages; ce n'eſt pas un petit éloge, car l'édition qu'on en a faite à Lyon en 1665, comprend 20 volumes *in-fol.* & ce qui eſt fort étrange, le libraire ne s'y eſt pas ruiné.

Au reſte, le P. Raynaud a ſi ſouvent déguiſé ſon nom à la tête de ſes livres, que M. Baillet n'a pas eu le bonheur de pouvoir toujours découvrir cette ſupercherie. Hurtado, moine eſpagnol, a jetté bien des railleries, non-ſeulement ſur les divers noms que prenoit le P. Raynaud, mais auſſi ſur les titres que ce pere donnoit à ſes ouvrages. Il faut pourtant convenir que ſes titres étoient quelquefois ingénieux. Qui ne voudroit lire, par exemple, un ouvrage intitulé, *les ſpiritualités hétéroclites*, & les *anomalies de la piété*. C'eſt le titre du quinzieme & du ſeizieme volume des œuvres de ce jéſuite. Voilà donc, dira-t-on, des hétéroclites dans la religion, auſſi bien que dans la grammaire; y voilà des anomalies, auſſi bien que dans la lune: on ne peut ſe diſpenſer d'acheter un ouvrage qui nous apprend des choſes ſi ſingulieres. (*D. J.*)

SOSPITA, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire *ſalutaire*; ſurnom de Junon, parce qu'elle veilloit à la ſalubrité de l'air, dont l'intempérie cauſe les maladies. Cette déeſſe, qui eſt ſouvent priſe pour l'air même, avoit trois temples à Rome ſous le nom de *Juno ſoſpita*, & les conſuls, avant que d'entrer en charge, alloient lui offrir un ſacrifice. (*D. J.*)

SOSSINATI, (*Géog. anc.*) peuples de l'île de Sardaigne. Strabon, *lib. V. pag.* 225. les compte au nombre des peuples montagnards qui habitoient dans des cavernes, & qui bien qu'ils euſſent des terres propres à porter du blé, les négligeoient, aimant mieux piller les terres des autres, tantôt dans l'île, tantôt dans le continent oppoſé, ſur-tout les terres des Piſans. (*D. J.*)

SOSSIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sicile, Ptolomée, *l. III. c. iv.* le marque ſur la côte méridionale, entre la ville Pintia & l'embouchure du fleuve Isburus. Le nom moderne eſt *Calia Bellota* ſelon Fazel, & *Pulici* ſelon Léander. (*D. J.*)

SOT, FAT, IMPERTINENT, (*Gram.*) ce ſont là de ces mots dans toutes les langues qu'il eſt impoſſible de définir, parce qu'ils renferment une collection d'idées qui varient ſuivant les mœurs dans chaque pays & dans chaque ſiecle, & qu'ils s'étendent encore ſur les tons, les geſtes & les manieres.

Il me paroît en général que l'épithete de *fat*, de *ſot* & d'*impertinent*, priſe dans un ſens aggravant, n'indiquent pas ſeulement un défaut, mais porte avec ſoi l'idée d'un vice de caractere & d'éducation. Il me ſemble auſſi que la ſeconde épithete attaque plus l'eſprit, & les deux autres les manieres; c'eſt en vain qu'on fait des leçons à un *ſot*, la nature lui a refuſé les moyens d'en profiter. Les diſcours les plus raiſonnables ſont perdus auprès d'un *fat*; mais le tems & l'âge lui montrent quelquefois l'extravagance de la fatuité. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout de corriger un *impertinent*.

Le *ſot* eſt celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'eſprit pour être un fat. Un *fat* eſt celui que les *ſots* croient un homme d'eſprit. L'*impertinent* eſt une eſpece de *fat* enté ſur la groſſiereté.

Un *ſot* ne ſe tire jamais du ridicule, c'eſt ſon caractere. Un *impertinent* s'y jette tête baiſſée, ſans aucune pudeur. Un *fat* donne aux autres des ridicules, qu'il mérite encore davantage.

Le *ſot* eſt embarraſſé de ſa perſonne. Le *fat* eſt rempli de l'amour de la ſcience, avec une ſorte de hauteur pour les autres. L'*impertinent* paſſe à l'effronterie.

Le *ſot*, au-lieu de ſe borner à n'être rien, veut être quelque choſe; au-lieu d'écouter, il veut parler, & pour-lors il ne ſait & ne dit que des bêtiſes. Un *fat* parle beaucoup, & d'un certain ton qui lui eſt particulier; il ne ſait rien de ce qu'il importe de ſavoir dans la vie, s'écoute & s'admire. Il ajoute à la ſottiſe la vanité & le dédain. L'*impertinent* eſt un fat, qui peche en même tems contre la politeſſe & la bienſéance. Ses propos ſont ſans égard, ſans conſidération & ſans reſpect. Il confond l'honnête liberté avec une familiarité exceſſive; il parle & agit avec une hardieſſe inſolente, c'eſt un *fat* ou un *ſot* outré, ſans délicateſſe. Le *ſot* ennuie; le *fat* révolte; l'*impertinent* rebute, aigrit & irrite.

Addiſſon & la Bruyere ont donné d'excellens coups de crayon ſur chacun de ces trois défauts. Théophraſte les a décrits en paſſant dans ſes portraits ingénieux des vices des Athéniens. Séneque les caractériſe auſſi dans ſes tableaux des mœurs romaines; mais il a peint merveilleuſement le *fat* parfait, dans la perſonne d'un des *aimables* de Rome, qui ayant été tranſporté par ſes eſclaves du bain dans ſa chaiſe à-porteurs, ſe donne la peine de leur demander en arrivant, s'il eſt aſſis, comme ſi c'étoit une choſe au-deſſous de lui de le ſavoir. Citons ce trait dans la langue orientale, il a bien plus de ſel: *Audio quemdam ex iſtis delicatis* (*ſi modo deliciæ vocandæ ſunt vitam & conſuetudinem dediſcere*), *cum ex balneo*

inter

inter manus elatus, & in ſella poſitus eſſet, dixiſſe interrogando, jam ſedeo? *Nimis humilis & contempti hominis eſſe videtur, ſcire quid faciat*. Senec. de *brevitate vitæ, chap. xij*. (*D. J.*)

SOTAVENTO *ou* SOTOVENTO, (*Géog. mod.*) on appelle ainſi la partie méridionale des îles Antilles. Les Eſpagnols leur donnent ce nom, à cauſe qu'elles ſont effectivement ſous le vent, à l'égard de celles de Barlovento. Les principales de ces îles ſont la Trinité, la Marguerite, la Tortuga, la Rocca, Bon-Aire, Curacao, Oruba. (*D. J.*)

SOTER, SOTERIA, (*Littérature.*) c'eſt-à-dire, *conſervateur, conſervatrice:* on trouve que ces noms étoient ſouvent donnés aux divinités, lorſqu'on croyoit leur être redevable de ſa conſervation. On les donnoit particulierement à Jupiter, à Diane, à Proſerpine. Il y avoit chez les Grecs des fêtes appellées *ſotéries*, qui ſe célébroient en action de graces, quand on étoit délivré de quelques périls. (*D. J.*)

SOTÉRIES, ſ. f. pl. *ſoteria*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit en action de graces pour la délivrance de quelque grand péril public. Sous le regne des empereurs, on ne manquoit pas de faire ces ſortes de ſolemnités, lorſque le prince relevoit de maladie. (*D. J.*)

SOTHERTON *ou* SUTTERTON, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans Lincoln-shire & dans la partie ſeptentrionale du Holland. Ce village mérite d'être remarqué, parce qu'il étoit autrefois ſur le bord de la mer, & qu'aujourd'hui il en eſt à plus de deux milles. Ainſi l'Océan s'eſt retiré de ce côté-là, à meſure qu'il s'eſt avancé vers un autre. (*D. J.*)

SOTIATES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule, marqués dans l'Aquitaine par Céſar. M. l'abbé de Longuerue obſerve que le nom de ces peuples eſt corrompu en celui de *Soutiates* dans pluſieurs éditions des commentaires de Céſar; mais de quelque maniere qu'on écrive ce mot, on n'en connoît pas mieux le peuple dont il s'agit, comme le prouve aſſez la variété des opinions de nos ſavans.

M. de Marca, *hiſt. de Béarn, l. I. c. ix.* penſe que le peuple *Sotiates* répond au diocèſe d'Aire. M. de Valois veut que ce ſoit le quartier aux environs de Soz qui eſt de l'ancien diocèſe d'Eauſe, aujourd'hui compris dans celui d'Aux. M. Samſon, dans ſes remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule, eſtime que les *Sotiates* ſont les habitans du diocèſe de Lectoure, d'autant mieux que la ville eſt forte d'aſſiette & de travail, comme dit Céſar; & parce que ce pays ſe préſente le premier du côté de Toulouſe, par où il ſemble que Craſſus entra dans l'Aquitaine. Enfin M. Lancelot, *hiſt. de l'acad. des Inſcript. tome V. p.* 291. croit que les *Sociates* ſont plutôt les habitans du pays de Foix, parce que cette ville eſt frontiere de Languedoc, qu'on y entre en venant de Toulouſe ſans avoir de riviere conſidérable à paſſer; que le pays eſt montueux, & a quelques mines de cuivre, circonſtance que Céſar dit du pays des *Sotiates*.

La conjecture de M. de Marca n'eſt autoriſée que ſur une charte faite par quelque moine moderne fort ignorant. L'opinion de M. de Valois n'eſt fondée que ſur la conformité du nom de *Soz* avec *Sotiates*, qui toute ſeule eſt la plus foible raiſon du monde. Les idées de MM. Samſon & Lancelot ne ſont étayées d'aucune autorité ancienne ou moderne. En un mot, comme les anciens après Céſar n'ont fait aucune mention des peuples *Sotiates*; que lui-même n'en parle qu'en paſſant & légerement, il eſt impoſſible aujourd'hui de deviner la poſition des peuples *Sotiates*, ainſi que de pluſieurs autres nommés dans les commentaires de ce grand capitaine, d'autant mieux que ces peuples ont ſans doute été confondus avec d'autres peuples par Auguſte, dans le tems qu'il fit faire la nouvelle diviſion de l'Aquitaine. (*D. J.*)

SOTIE, ſ. f. (*Hiſt. du théat. franc.*) nom donné à des farces qu'on repréſentoit autrefois en public, & qui étoient un tiſſu de bouffonnerie pour faire rire le peuple. Elles ſuivirent de près les myſteres de la paſſion. L'on ne doit pas les confondre avec les ſotéries, qui étoient des pieces de vers plus anciennes faites en l'honneur des ſaints. (*D. J.*)

SOTTISE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action ou le propos d'un ſot. *Voyez* SOT.

SOTTISIER, ſ. m. (*Gram.*) recueil de pieces ordurieres.

SOTTOSRINS, ſ. m. *terme de Galere*, pieces de bois qui croiſent les courbâtons, & qui ſervent à les lier & à les affermir.

SOU, (*Monnoie.*) *voyez* SOL.

SOU, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la terre qui eſt au fond de l'eau.

SOU, ſ. f. (*Economie ruſtique.*) c'eſt l'étable aux pourceaux.

SOVA *ou* SOVI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en Afrique dans les royaumes de Congo & d'Angola à des eſpeces de gouverneurs ou de vice-rois, qui ſont ſoumis aux rois du pays ou aux Portugais, & qui tyranniſent les habitans qui ſont ſous leurs ordres de la maniere la plus cruelle; ils jugent des procès & des différends, & ne manquent pas de rendre à leur profit ceux à qui ils donnent tort.

SOUACHEM, (*Géog. mod.*) petite île du golfe Arabique, qui ſépare, pour ainſi dire, l'Egypte de l'Ethiopie. Il y a dans cette île un bacha turc, (*D. J.*)

SOUADOU, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne à un amas d'îles de l'Océan indien, ſituées partie ſous le deuxieme, partie ſous le troiſieme degré de latitude méridionale, au midi des îles d'Adoumatis, & un nord des îles d'Addou en général qui en ſont aſſez proche. (*D. J.*)

SOUBA *ou* SUBA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'Indoſtan des eſpeces de vicerois ou de gouverneurs généraux, qui ont ſous leurs ordres des gouverneurs particuliers, que l'on nomme *nababs*; ils ſont nommés par le grand-mogol.

SOUBARDIERS, ſ. m. pl. *terme de Carrier*, principaux étais qui ſoutiennent la machine avec laquelle on tire des pierrieres les maſſes de pierre à faire de l'ardoiſe. (*D. J.*)

SOUBASSEMENT, ſ. m. (*Archit.*) large retraite ou eſpece de piédeſtal continu, qui ſert à porter un édifice. Les architectes le nomment *ſtéréobate & ſocle continu*, quand il n'y a ni baſe, ni corniche. (*D. J.*)

SOUBASSEMENT, *terme de Tapiſſier;* bande d'étoffe, de ſoie, de drap, de ſerge, qui eſt attachée le long de chaque pan de lit.

SOUBERME, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un torrent, c'eſt-à-dire, un amas d'eaux provenues des pluies ou de la fonte des neiges, qui groſſit les rivieres.

SOUBISE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Saintonge, ſur la Charente, à 2 lieues au nord de Brouage, & à 5 de la Rochelle. Elle a donné le nom à une branche de l'illuſtre maiſon de Rohan; c'eſt une principauté de vingt mille livres de rente. Elle comprend ſept groſſes paroiſſes, qui forment un petit pays. *Longitude* 16. 34 *latitude* 45. 49. (*D. J.*)

SUBRESAUT, ſ. m. (*Manege.*) ſaut imprévu & à contretems que le cheval fait pour ſe dérober de deſſous le cavalier qui le monte.

SOUBRETTE, ſ. f. (*Gram.*) c'étoit autrefois une femme attachée au ſervice d'une autre. Il n'y a plus de *ſoubrette* dans nos maiſons; mais elles ſont reſtées au théâtre, où elles ſont communément, méchantes, bavardes, ſans décence, ſans ſentiment, ſans mœurs, & ſans vertu; car il n'y a rien dans la ſociété qui reſſemble à ce perſonnage.

SOUBREVESTE, ſ. f. (*Habit. milit.*) la *ſoubreveſte* fait partie de l'habillement des mouſquetaires. Ce fut en 1688 que le roi ordonna les *ſoubreveſtes*, qui ſont comme des juſte-au-corps ſans manches. Elles ſont bleues & galonnées comme les caſaques. Elles ont une croix devant & une derriere, qui ſont de velours blanc bordées de galon d'argent; les fleurs-de-lis aux angles de la croix ſont de même. Le devant & le derriere des *ſoubreveſtes*, s'accrochent aux côtés par des agraffes. Non ſeulement les mouſquetaires, mais encore les ſous-brigadiers, les brigadiers & les maréchaux-des-logis; portent la *ſoubreveſte*. Il n'y a que les officiers ſupérieurs qui ne la portent point. Le roi fournit la caſaque & la *ſoubreveſte*, & on rend l'une & l'autre quand on quitte la compagnie. (*D. J.*)

SOUCHE, ſ. f. (*Grammaire & Juriſprudence.*) pris dans le ſens littéral ſignifie le *tronc d'un arbre;* on emploie ce terme dans un ſens figuré en matiere de généalogies & de propres pour déſigner celui qui eſt l'auteur commun de pluſieurs perſonnes: on le compare à la *ſouche* ou tronc d'un arbre, dont ces autres perſonnes ſont les branches; on appelle donc *ſouche* ou tige commune celui du quel ſont iſſus d'autres perſonnes,

Les immeubles qui n'ont pas encore été tranſmis par ſucceſſion, ne forment que des acquêts quand ils ont fait *ſouche*, c'eſt-à-dire, qu'ils ont paſſé du pere

ou fils, ou d'un collatéral à un autre par voie de ſucceſſion: ont dit qu'ils ont fait *ſouche*, parce que le défunt eſt regardé comme la *ſouche* d'où procede l'héritage qui devient propre. *Voyez* PROPRE & COUTUME SOUCHERE.

Succéder par *ſouches in ſtirpes*, c'eſt lorſque pluſieurs perſonnes viennent par repréſentation d'un défunt, & ne prennent tous enſemble que ce qu'il auroit pris, au lieu que ceux qui ſuccédent par tête, prennent chacun *jure ſuo* leur portion virile. *Voyez* REPRÉSENTATION, SUCCESSION, PARTAGE. (*A*)

SOUCHE *de cheminée*, (*Archit.*) c'eſt un tuyau compoſé de pluſieurs tuyaux de cheminée, qui paroît au-deſſus d'un comble; il ne doit être élevé que de trois piés plus haut que le faîte. Les tuyaux d'une *ſouche de cheminée* ſont ou adoſſés au-devant les uns des autres, comme on les faiſoit anciennement, ou rangés ſur une même ligne, & joints par leur épaiſſeur, comme on le pratique quand ils ſont dévoyés.

Les *ſouches de cheminée* ſe font ordinairement de plâtre pur, pigeonné à la main, & on les enduit des deux côtés de plâtre au panier. Dans les bâtimens conſidérables, on les conſtruit de pierre ou de brique de quatre pouces, avec mortier fin & crampons de fer.

Souche feinte; *ſouche* qu'on éleve ſur un toit, pour répondre à la hauteur, à la figure, à la ſituation des autres, & leur faire ſymmetrie.

Souche ronde; tuyau de cheminée de figure cylindrique en maniere de colomne creuſe, qui ſort hors du comble, ainſi qu'il y en a au palais à Paris. Ces ſortes de *ſouches* ne ſe partagent point par des languettes pour pluſieurs tuyaux; mais elles ſont accouplées ou grappées comme celles par exemple du chateau de l'Eſcurial, à ſept lieues de Madrid, en Eſpagne. *Daviler*. (*D. J.*)

SOUCHE, (*Hydr.*) eſt le tuyau qui s'éleve au milieu d'un baſſin & d'où ſort le jet; on le ſoude à plomb ſur la conduite & du même diametre, & il eſt terminé par un ajutage de cuivre ſoudé, & qui ſe déviſſe pour nettoyer les ordures qui empêchent l'effet de l'eau. (*K*)

SOUCHE, (*Comm. en détail.*) les détailleurs nomment ainſi la plus longue de deux pieces de bois qui compoſent ce que les marchans appellent une *taille* ſur laquelle ils marquent avec des hoches les marchandiſes qu'ils donnent à crédit. (*D. J.*)

SOUCHE, (*Exploitat. des bois.*) c'eſt la partie de l'arbre qui eſt à fleur de terre & qui tient aux racines. On l'appelle auſſi *ſepée*; mais ce dernier terme ne ſe dit guere que des arbres, du tronc deſquels il ſort diverſes tiges.

SOUCHERE, (*Juriſprudence.*) ſe dit d'une coutume, où pour ſucceder aux propres, & pour être admis au retrait lignager, il faut être deſcendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille. *Voyez* COUTUME SOUCHERE, & *les mots* COTÉ, SIGNE, PROPRE, RETRAIT LIGNAGER, SOUCHE. (*A*)

SOUCHET, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *cyperus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines, & elle forme une ſorte de tête écailleuſe. Le piſtil ſort des aîles des écailles, & devient dans la ſuite une ſemence triangulaire. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les tiges ſont auſſi triangulaires. Tournefort. *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Il y a deux eſpeces de *ſouchet* en uſage dans les boutiques, le long, & le rond du levant.

Le *ſouchet* long, *cyperus longus*, eſt une racine longue, menue, noueuſe, genouillée, tortueuſe, difficile à rompre noirâtre en-dehors, blanchâtre endedans; d'un goût ſuave un peu âcre, aromatique, d'une odeur agréable qui approche de celle du nard. Il croît en Provence & en Languedoc, & c'eſt de-là qu'on nous l'apporte. On choiſit celui qui eſt bien conſervé, qui n'eſt pas carié, & qui eſt odorant.

C'eſt la racine d'une plante qui s'appelle *cyperus odoratus, radice longa*, C. B. P. cette racine eſt oblongue, genouillée, garnie de pluſieurs nœuds articulés les uns avec les autres, & de pluſieurs fibres capillaires, d'un rouge noirâtre, ſucculent, & ſouvent de petites racines en forme d'olives, comme dans la racine de filipendule; de cette racine ſortent des feuilles graminées, ſemblable à celles du poireau, mais cependant plus longues & plus étroites: la tige eſt d'une coudée, droite, ſans nœuds, liſſe, ſtriée, triangulaire, & pleine d'une moëlle blanche; elle porte à ſon ſommet des feuilles plus petites, diſpoſées en maniere d'étoile, & placées au-deſſous des épis de fleurs, qu'elles ſurpaſſent en longueur. Ces bouquets ſont amples, épars, & comme flottans ſur le ſommet de la tige: ils ſont compoſés d'épis ou de têtes écailleuſes, garnies de fleurs à étamines ſans pétales: des aiſſelles des écailles naiſſent les piſtils, qui ſe changent enſuite en grains triangulaires, durs revêtus d'une écorce noire. Cette plante croît abondamment dans la Provence, & dans quelques endroits des environs de Paris.

Le *ſouchet* rond du Levant, *cyperus rotundus orientalis*, eſt une racine arrondie, de la grandeur & de la figure d'une olive, raboteuſe, ſtriée, rouſſâtre ou rougeâtre, & quelquefois noire en-dehors, & blanche en-dedans, pluſieurs racines ſont attachées à la même tête, & y pendent comme par des filets. Elle a le même goût, & la même odeur que la racine du *ſouchet long*. La plante s'appelle *cyperus rotundus orientalis major*. C. B. P. Elle pouſſe beaucoup de racines arrondies, cannelées, de la groſſeur d'une olive ou environ, liées enſemble par une fibre intermédiaire. Elle a les feuilles, les fleurs, & les graines ſemblables à la précédente. Elle vient en abondance dans l'Egypte le long du Nil, & dans les marais.

On connoit encore une troiſieme eſpece de *ſouchet* qui s'appelle *cyperus americanus*, dans le P. du Tertre, *radix ſanctæ Helenæ*, *galangæ ſpecies*, J. B. *ſcirpus americanus*, *caule geniculato*, *cavo*, *I. R. H.* cette eſpece paſſe pour avoir les mêmes vertus que les précédentes.

Dioſcoride & Pline ont parlé du *ſouchet*, ſans en diſtinguer les eſpeces. Leurs racines ſont propres à diviſer les humeurs, à exciter les regles, & à fortifier l'eſtomac affoibli par le relâchement des fibres. Hippocrate en preſcrivoit l'uſage dans les ulceres de la matrice. Les racines ſont moins odorantes fraîches que ſéches; mais elles ſont auſſi moins actives, étant chargées d'une plus grande quantité de phlegmes inutiles. Falloppe prétend que la graine de *ſouchet long* enivre comme l'yeble, lorſqu'on en mange avec le riz, avec lequel elle ſe trouve ſouvent mêlée dans les rivieres d'Italie. Je ne ſai ſi cette remarque eſt certaine, mais elle eſt aſſez vraiſſemblable; car les parfumeurs macerent les racines de *ſouchet* dans le vinaigre, les ſéchent enſuite, & les pulvériſent pour en faire des parfums. (*D. J.*)

SOUCHET *des Indes*, (*Botan.*) *Voyez* SAFRAN des Indes. (*D. J.*)

SOUCHET-SULTAN, (*Botan.*) eſpece de *ſouchet*, nommé par Tournefort, *cyperus rotundus eſculentus*, *anguſtifolius I. R. H.* Il pouſſe des feuilles arundinacées, longues, étroites, ſemblables à celles des autres *ſouchets*; ſes tiges ſont hautes d'environ deux piés, triangulaires, portant en leurs ſommets des fleurs à pluſieurs étamines ramaſſées en tête jaunâtre, entre des feuilles à écailles, diſpoſées en maniere d'étoile: quand ces fleurs ſont paſſées, il vient ſous chaque feuillet, une graine triangulaire, ou relevée de trois coins; ſes racines ſont des fibres menues, auxquelles ſont attachés des tubercules charnus, gros comme les plus petites noiſettes, ronds, ornés d'une eſpece de petite couronne, comme les nefles, couverts d'une écorce ridée un peu rude, jaunâtre ou rouſſe, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux. Cette plante croît aux pays chauds, en Provence, en Italie, en Sicile, *&c.* où ſa racine eſt d'uſage en médecine. (*D. J.*)

SOUCHET, *terme de Carriers*, ils nomment ainſi une aſſez mauvaiſe pierre, qui ſe trouve quelquefois entre les bancs qui compoſent une carriere, particulierement ſur le dernier banc; le plus ſouvent le *ſouchet* n'eſt qu'une eſpece de terre & de gravois. (*D. J.*)

SOUCHETAGE, ſ. m. (*Eaux & forêts.*) deſcente que font les officiers des eaux & forêts, après la coupe des bois, pour viſiter & compter le nombre & la qualité des ſouches, ou arbres abbatus. Il ſe dit auſſi du compte & de la marque des bois de futaie, qu'on a permiſſion d'abattre dans une vente: cette derniere viſite ſe fait avant l'exploitation des bois. *Traité des eaux & forêts.* (*D. J.*)

SOUCHETEUR, ſ. m. (*Gram.*) expert que chacun nomme de ſon côté, pour aſſiſter au ſouchetage & à la viſite des ſouches.

SOUCHEVER, v. n. *terme de Carrier*, c'eſt proprement couper le ſouchet, c'eſt-à-dire, la pierre ou moilon qui ſe trouve dans les carrieres, au-deſ-

ſous du dernier banc de pierre. Il ſe dit néanmoins plus communément de tout l'ouvrage que les garçons carriers font dans le fond de la carriere, ſous chaque banc ou lit de pierre, pour les ſéparer les uns des autres: c'eſt l'ouvrage le plus difficile & le plus périlleux de tous, qui ne ſe fait que ſous-œuvre, dans une poſture très-contrainte, le carrier étant ordinairement couché de ſon long ſur de la paille, pour pouvoir détacher & couper la pierre avec le marteau en croiſſant, qu'en terme du métier on appelle une *eſſe*. (*D. J.*)

SOUCHEVEUR, ſ. m. *terme de Carrier*, ouvrier qui travaille dans les carrieres à ôter le ſouchet. (*D. J.*)

SOUCI, Caltha, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons; ces fleurons, & ces demi fleurons, ſont portés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice. Les embryons deviennent dans la ſuite des capſules, le plus ſouvent courbées & bordées, qui renferment chacune une ſemence ordinairement oblongue. Tournefort *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Souci, (*Mat. méd.*) *ſouci* des jardins, & *ſouci* de vigne, ou *ſouci* ſauvage. On donne les mêmes vertus aux deux eſpeces de *ſouci*; quelques-uns préférent le ſauvage comme étant plus fort; ils ſont apéritifs & réſolutifs, ils levent les obſtructions du foie, de la rate, & de la matrice; ils guériſſent la jauniſſe, excitent les regles, & facilitent l'accouchement: on preſcrit le ſuc de toute la plante, depuis une once juſqu'à quatre; l'infuſion des fleurs & des feuilles pilées dans le vin blanc, depuis trois onces juſqu'à ſix; l'extrait, depuis un gros juſqu'à deux; la conſerve des fleurs, depuis deux gros juſqu'à une once; on recommande les fleurs & les feuilles mangées cuites ou crues, & leur décoction en boiſſon ordinaire, pour guérir les écrouelles; la décoction des fleurs de *ſouci* dans du lait & de la biere, eſt très-en uſage en Angleterre, dans la petite vérole, ſelon J. Rai. On ſe préſerve de la peſte, au rapport du même auteur, en mangeant des fleurs de *ſouci* avec l'huile & le vinaigre, & en ſe rinſant la bouche le matin à jeun avec le vinaigre de *ſouci*, & en avalant enſuite une ou deux cuillerées. *Extrait de la mat. med.* de Geoffroi.

Souci *de marais*, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante que Tournefort appelle *populago*. *Voy.* Populago. (*D. J.*)

Souci *ou* Soucie, *Voyez* Roitelet hupé.

Souci d'eau, *populago*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, dans lequel ſont réunies, en maniere de tête, pluſieurs gaines qui ſont ordinairement recourbées en en-bas, & qui contiennent des ſemences le plus ſouvent oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Souci, ſ. m. (*Morale.*) facheuſe ſollicitude & inquiétude d'eſprit; *curæ*, diſent les Latins.

L'idée des *ſoucis* qui voltigent dans les appartemens des grands, *curæ laqueata circum tecta volantes*, pour parler avec Horace; cette idée, dis-je, eſt très-ingénieuſe, & ne ſe trouve que trop vraie. Tandis qu'un particulier qui ſait réprimer le ſoulevement de ſes paſſions, coule doucement ſes jours dans une honnête médiocrité, un ſeigneur riche & puiſſant a d'ordinaire le cœur flétri par les *ſoucis* les plus amers. Lucrèce dit:

Metus curæque ſequaces
Nec metuunt ſonitus armorum feraque tela.

„ Les *ſoucis* & les craintes ne reſpectent ni le bruit „ des armes, ni la fureur des traits „. Il s'en faut de beaucoup, c'eſt-là que les *ſoucis* ſe plaiſent; ils s'établiſſent ſur-tout dans le cœur des puiſſances & des têtes couronnées, malgré l'éclat de l'or & de la pourpre qui les environne. (*D. J.*)

Souci de hanneton, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une eſpece de meche en ſoie plate, & non torſe, devidée ſur une bobine; on la noue à une certaine diſtance, de deux nœuds près l'un de l'autre, puis de deux autres à la même diſtance, ainſi tout le long, juſqu'à ce qu'on en ait aſſez; enſuite on coupe la ſoie au milieu de la diſtance des nœuds; cette diſtance partagée forme de petits bouquets brillans, à proportion de la beauté de la ſoie; le *ſouci* entre dans les graines d'épinars, & autres ajuſtemens d'hommes & de femmes.

SOUCIE, ſ. m. (*Ornithol.*) en latin *trochilus*, eſpece de moineau ou paſſereau; on le nomme *ſoucie*, à cauſe que ſes ſourcils ſont compoſés de plumes noires, élevées ſur chaque côté des temples au-deſſus des yeux, au-milieu deſquels il a une eſpece de crète de pluſieurs plumes jaunes, ſur le ſommet de la tête. Cet oiſeau fréquente les haies & les jardins, où il ſe met volontiers ſur les choux pour y attraper des inſectes; il a le bec un peu crochu quand il eſt jeune; le deſſus de ſa gorge, de l'eſtomac, & du ventre, ſont jaunâtres; ſa queue & ſes aîles ſont cendrées, mais le deſſus de ſon dos tire ſur le brun. Quand il eſt vieux, il a le bec rond, longuet, pointu, & très-noir; ſes jambes ſont d'un brun qui tire ſur le noir, les plumes du dos ſont de couleur d'ocre; le deſſus du ventre & de la gorge ſont blancs, ſes yeux ſont noirs & ombrés de plumes cendrées; il eſt ſauvage, & ne vit pas en cage. (*D. J.*)

SOUCIS, *ou* SOUTIS, ſ. m. pl. (*ſoirie des Indes*) ce ſont des mouſſelines de ſoie rayées, de diverſes couleurs, qui viennent des Indes. On les appelle *mouſſelines*, quoiqu'il n'y entre aucun coton dans leur fabrique; ce qui leur a fait donner ce nom, c'eſt une eſpece de bourre légere qui paroît ſur la ſuperficie de la toile, comme ſur les mouſſelines; mais ce ſont de vraies toiles de ſoie. Il n'y a que les Indiens qui aient la maniere de travailler ainſi ces ſortes d'étoffes. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

SOUCIER, v. act. & n. il ne ſe dit guere qu'avec le pronom perſonnel: c'eſt prendre du ſouci. *Voyez* Souci. De quoi vous *ſouciez-vous* dans ce monde? Je mépriſe à préſent tout ce qui me plut autrefois, je ne me *ſoucie* plus de cet amas de raretés que j'avois achetées à grand prix.

SOUCIEUX, adj. qui prend aiſément du ſouci. Il a toujours un air *ſoucieux* qui afflige.

SOUDAIN, adj. (*Grammaire.*) terme relatif à la promptitude de l'action; rien de plus *ſoudain* que le mouvement de la lumiere: on dit auſſi, une irruption *ſoudaine*, une mort *ſoudaine*, une maladie *ſoudaine*, une révolte *ſoudaine*, *&c.*

SOUCOUPE, ſ. f. *terme d'Orfèvre & de Fayencier*, ouvrage d'orfèvre, de fayencier, ou de potier d'étain, qui forme la figure d'un vaſe, compoſé d'un pié, & d'un deſſus, qui eſt une ſorte d'aſſiette large, avec de petits rebords, ſervant à poſer un verre ou une taſſe. (*D. J.*)

SOUDAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ou comme on le trouve dans nos vieux auteurs *ſoldan*, & en latin *ſoldanus*; étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux lieutenans généraux des califes dans leurs provinces & dans leurs armées; mais la puiſſance des califes étant déchue peu-à-peu par diverſes révolutions, & ſur-tout par la trop grande étendue de pays ſoumis à leur domination; ces lieutenans généraux s'érigerent en ſouverains. Saladin, général des troupes de Noradin roi de Damas, prit ce titre, & fut le premier *ſoudan* d'Egypte. Les empereurs turcs détruiſirent toutes les petites dinaſties que les *ſoudans* avoient fondées dans l'Aſie mineure comme celles de Cogni, de Caramanie, *&c.* & ſoumirent auſſi celle d'Egypte en 1516. Pour l'étymologie du mot *ſoudan*, *voyez* Sultan.

Soudan, *ou* Soldan, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'un officier de la cour de Rome, qu'on appelle autrement *juge de la tour de nove*, ou *maréchal de Rome à la cour de ſavelles*; c'eſt une eſpece de prevôt qui a la garde des priſons, & qui connoît de pluſieurs affaires criminelles, ſur-tout de celles où les courtiſanes ſont impliquées. Pendant la vacance du ſiege, on lui confie quelquefois la garde du conclave avec des ſoldats ſous ſes ordres. Ducange, *gloſſar. latinit.*

SOUDE, *ou* Sel de Soude, (*Chimie & Médec.*) on appelle *ſoude* le ſel lixiviel, ou les cendres de pluſieurs plantes qui contiennent du ſel marin, & qui croiſſent pour la plûpart ſur les côtes maritimes des pays chauds, quoique on en trouve quelques-unes au milieu des terres, comme le kali geniculatum que Henkel a cueilli en Saxe. Les botaniſtes n'ont éclairé juſqu'à préſent qu'imparfaitement cette partie, & nous trouvons ſi peu d'ordre & de clarté dans les noms & les deſcriptions qu'ils donnent des plantes dont on a coutume de tirer la *ſoude*, que nous n'oſons en préſenter un tableau complet; on les a preſque toutes confondues ſous le nom de *kali*, tandis que pluſieurs ſont de différens genres. M. de Juſſieu, *mémoires de l'académie* 1717, nomme *kali* d'Eſpagne annuel cou-

ché

ché ſur terre, à feuilles courtes, & de ſedum, celui dont on retire principalement à Alicant *ſoude* dite de *barille*. On prépare la *ſoude* dans pluſieurs autres contrées. Les marchands diſtinguent ces différentes *ſoudes* par le nom que la plante dont on les tire a dans chaque endroit. Ainſi ils appellent la *ſoude* préparée à Cherbourg, *ſoude de varech;* ainſi ils diviſent celle d'Alicant en *ſoude* de barille & *ſoude* de bourdine. C'eſt du *kali geniculatum* de Caſpard Bauhin, du *kali majus cochleato ſemine*, & du *ſalſola ſativa* du même auteur, qu'on retire les *ſoudes* communes. Pour y parvenir, voici la méthode qu'on ſuit dans tous les pays où le travail s'exécute en grand, en Egypte, près d'Alexandrie, à Carthagene, à Alicant, à Cherbourg, & en d'autres endroits.

On cueille cette plante qui a crû ſans art, ou qu'on a ſemée pour la multiplier; on la coupe lorſqu'elle eſt dans ſa plus grande force, on la fait ſécher au ſoleil comme le foin; on la met en gerbes, après en avoir ramaſſé le fruit, ſi on ſouhaite; on la brûle enſuite ſur des grils de fer, d'où les cendres tombent dans une foſſe, ou par un procédé plus ſuivi, dans un grand creux; on jette d'abord une botte de kali ſéchée & enflammée, qui réduit ſucceſſivement en cendres toutes celles dont on la couvre peu-à-peu. Le feu éteint naturellement, on tire du creux les cendres qui contiennent une très-grande quantité de ſel alkali fixe marin (*voyez* Sel), auquel on a donné les noms de *ſoude*, *ſoude en pierre*, *ſalicore*, *ſalicote*, *la marie*, *alun catin*, dont Pline dit que la découverte eſt dûe à des marchands qui jettés par la tempête à l'embouchure du fleuve Bélus en Syrie, firent cuire leurs alimens avec le kali, dont la cendre unie au ſable ſur lequel elle tomboit, forma du verre par la fuſion de l'un & de l'autre.

On préférera la *ſoude* des pays chauds à celle des pays froids; la *ſoude* de barille eſt la plus eſtimée de toutes. On la choiſira ſeche, ſonnante, d'un gris bleuâtre, garnie de petits trous, n'ayant aucune odeur de marécage; on rejettera celle qui a une croûte verdâtre, qui eſt noirâtre, puante, ou qui contient des pierres. Pour être sûr de ſon choix dans l'achat de la *ſoude*, il faut la diſſoudre dans l'eau, la filtrer, comparer le poids que l'eau a acquis avec celui de la *ſoude*, ou-bien faire évaporer juſqu'à ſiccité; elle ſera d'autant meilleure, qu'elle contiendra une plus grande quantité de ſel alkali auquel elle doit toute ſa vertu.

Le ſel de la *ſoude* eſt un vrai ſel lixiviel alkalin marin, c'eſt lui qui ſert de baſe au ſel commun; mais cet alkali eſt mêlé de ſel de Glauber, de tartre vitriolé, & d'une aſſez grande quantité de ſel marin que le feu n'a pu décompoſer. Ce ſel marin conſtitue le ſel eſſentiel du kali de la plûpart des plantes maritimes, & de toutes celles qui fourniſſent la *ſoude;* ce qu'il eſt aiſé de démontrer par la décoction, l'expreſſion, la filtration & l'évaporation du ſuc de ces plantes. *Voyez* le ſupplément au *Flora ſaturniſans* de Henkel, *voyez* Sel essentiel. Ce ſel neutre eſt détruit par l'incinération, le feu dégage l'acide marin de ſa baſe alkaline; cet acide ſe diſſipe, & l'alkali reſte mêlé avec la terre, & une portion des ſels qui n'ont pu être décompoſés, *voyez* Sel lixiviel. La putréfaction eſt un autre moyen de décompoſer le ſel marin; le kali donne en ſe pourriſſant une odeur extrêmement fétide, ſemblable à celle des excrémens humains, ou des parties animales putréfiées: elle eſt dûe à un alkali volatil qu'on peut ramaſſer ſous forme concrete par la diſtillation. *Voyez* Henkel à l'endroit cité. C'eſt ici évidemment une tranſmutation de l'alkali fixe en volatil.

M. Henkel ayant verſé les différens acides minéraux ſur un ſel groſſier qui s'étoit précipité de la leſſive & ſur la *ſoude*, trouva après une forte efferveſcence, & après avoir laiſſé repoſer la diſſolution, une poudre ſemblable au bleu de Pruſſe, en très-petite quantité, *voyez* le ſupplément au *Flora ſaturniſans* déja cité. M. Geoffroy répéta les expériences de M. Henkel, obtint à peu-près les mêmes produits, & obſerva que la fécule bleue qui varioit beaucoup, dépendoit principalement de la quantité de charbon contenu dans la *ſoude*. *Voyez ſon mémoire parmi ceux de l'académie*, 1725. Il attribua cette couleur bleue à la portion ferrugineuſe du charbon, développée par le ſavon tartareux formé de ſoufre, ou de l'huile concentrée du même charbon unie avec le ſel alkali qui eſt ici abondant.

La *ſoude* eſt d'un très-grand uſage pour blanchir le linge dans les pays où on ne brûle que du bois flotté, comme à Paris, dont les cendres ne contiennent point d'alkali fixe; les blanchiſſeuſes ne pouvant faire uſage de ces cendres pour leurs leſſives, emploient la *ſoude* à leur place; elle ſert auſſi à dégraiſſer les étoffes: mais ſa plus grande conſommation eſt dans les fabriques de ſavon noir, gris ou blanc, & dans les verreries. *Voyez* Savon, Verre, Email & Fritte. Pour ces derniers uſages on ne devroit l'employer que lorſqu'elle eſt purifiée par la leſſive de ſa partie terreuſe ſurabondante. Le ſel marin qu'elle contient lui eſt néceſſaire pour que le ſavon prenne de la conſiſtence.

Nous ne trouvons pas qu'on ſe ſoit ſervi de la *ſoude* pure ou leſſive dans la Médecine, mais les vertus apéritives & fondantes des ſavons communs de Marſeille, d'Alicant, de Veniſe, ſont connues de tout le monde; ils les doivent preſque toutes au ſel alkali de la *ſoude*: nous pouvons donc les attribuer à ce dernier. On pourroit en faire des pierres à cauteres, moins actives que celles qu'on prépare communément avec les cendres clavelées.

Soude blanche, (*Minéralogie & Chimie*.) Lemery donne ce nom au *natrum* des anciens. *Voyez* Natrum.

Soude, *kali*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond & membraneux, qui renferme un fruit d'une forme ſinguliere; car il eſt contourné comme un limaçon, & le plus ſouvent enveloppé par les pétales de la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Soude de barille, (*Commerce*.) *ſoude* d'Alicant, ainſi nommée de l'herbe de *barille* qui ſe ſeme, ſe cultive, ſe recueille & ſe brûle aux environs de cette ville d'Eſpagne. On la tire rarement toute pure d'Eſpagne, les Eſpagnols la mêlant ſouvent avec la *ſoude* de bourdine, qui eſt une autre herbe qui reſſemble à la *barille*. C'eſt la véritable *ſoude de barille* qu'il faut employer pour la fabrication des glaces à miroirs, la bourdine n'y étant pas propre; elle s'envoie en maſſe dans de grands cabats de jonc. (*D. J.*)

SOUDÉE, *ou* SOULDÉE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité anciennement pour dire *la valeur d'un ſou*, comme on peut voir dans les ſtatuts donnés par S. Louis aux Boulangers, dans leſquels ſont détaillés les jours de fêtes auxquels il ne leur eſt pas permis de cuire du pain; la contravention à ce réglement étoit punie par une amende de ſix deniers, & la confiſcation de deux *ſoudées* de pain pour chaque fournée, c'eſt-à-dire autant de pain qu'il s'en donnoit alors pour la valeur de deux ſous. *Voyez le traité de la Police, tome I. liv. II. tit.* 8. *ch. v.* (*A*)

SOUDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt joindre enſemble deux morceaux de métal ſéparés, par le moyen d'une compoſition d'une fuſibilité moyenne entre l'un & l'autre, quelquefois par le ſeul moyen du feu, *&c. Voyez les articles ſuivans*.

Souder, *terme d'Arquebuſier*, les Arquebuſiers *ſoudent* les tenons ſous les canons de fuſil en les y aſſujettiſſant avec du fil de fer, & en faiſant fondre du cuivre avec du borax en poudre, de la même façon que les Serruriers. Les Arquebuſiers *ſoudent* auſſi avec de l'argent & du cuivre mêlés enſemble. Ils ont auſſi pluſieurs autres pieces dans leurs ouvrages qu'ils ſont obligés de *ſouder*, comme les guidons, *&c.*

Souder, v. act. Soudure, ſ. f. (*Hydr.*) eſt la maniere de joindre enſemble deux pieces de plomb, par le moyen d'un mélange chaud de plomb & d'étain, appellé *ſoudure*, en ſorte que ces deux pieces ne faſſent qu'un corps.

On *ſoude* deux tables de plomb avec de la *ſoudure* faite de deux tiers de plomb & d'un tiers d'étain.

Le cuivre ſe *ſoude* avec de l'étain & du cuivre, & quelquefois de l'argent.

L'argent ſe *ſoude* avec le cuivre mêlé avec de l'argent; cette *ſoudure* s'appelle *huit*. (*K*)

Souder, *en terme de Bijoutier*, eſt l'action de réunir différentes parties déſunies pour n'en faire qu'un tout par le moyen de la ſoudure. *Voyez* Soudure.

Pour *ſouder*, on arrête enſemble les pieces que l'on veut joindre, ſoit avec du fil de fer, ſoit avec des crampons; on met des paillons de ſoudure le long des aſſemblages; on humecte le tout, & on garnit de borax tous les endroits où il y a des paillons de ſoudure; il eſt même prudent, lorſqu'une piece a déja éprouvé quelques ſoudures, de garnir légerement de borax

rax les endroits précédemment ſoudés; cela empêche la ſoudure ancienne de ſe brûler au feu. Lorſque la piece eſt ainſi diſpoſée, on l'expoſe à un feu léger pour faire ſécher le borax; on veille pendant ce tems-là à ce que les paillons de ſoudure ne s'écartent pas des places où on les a poſés, ce qui arrive quelquefois par le bouillonnement qu'excite l'humidité mêlée au borax. Si la piece eſt petite, on la porte tout-de-ſuite au feu de la lampe, où d'un coup de flamme dirigé par le chalumeau de cuivre, on échauffe la totalité de la piece, & on la *ſoude* du même coup. Lorſque la piece eſt groſſe, après l'avoir fait ſécher, on l'environne & on la couvre de charbon allumé; on l'échauffe alors en ſoufflant à l'entour avec un ſoufflet à main; lorſque la piece eſt d'un rouge ſuffiſant, on découvre les endroits qui doivent être *ſoudés* en ôtant les charbons de deſſus ces places; on porte le tout au feu de la lampe, où d'abord on acheve de l'échauffer tout-à-fait en l'enveloppant de toute la flamme du chalumeau; & lorſqu'on apperçoit que la ſoudure eſt prête à ſe fondre, on retrécit la flamme, & on la porte plus directement ſur les parties à réunir: lorſque l'on a vu couler toutes les ſoudures, alors on dégarnit la piece promptement de tout le feu de charbon qui l'environne; on la laiſſe refroidir, on la délie, & on la met dérocher dans l'eau ſeconde, *voyez* Eau seconde & Dérocher. Il y a une obſervation à faire, c'eſt qu'il arrive quelquefois que les crampons ou fils de fer ſe *ſoudent* avec l'or par la violence du feu, & qu'il eſt aiſé d'éviter cet inconvenient en mêlant tant ſoit peu de ſel de verre avec le borax.

Souder, *terme de Chaînetier*, les Chaînetiers *ſoudent* pluſieurs de leurs ouvrages avec de la ſoudure dont les deux tiers ſont d'argent & l'autre tiers de cuivre; quelquefois la ſoudure eſt moitié l'un, moitié l'autre, ſelon les ouvrages.

Souder, *fers à*, dont ſe ſervent les *Facteurs d'orgues* pour *ſouder* toutes les pieces de plomb ou d'étain dont les tuyaux ſont compoſés, ſont des fers *ABC*, (*fig. 28. Pl. orgue.*) dont la partie *BA* a la forme d'un coin, dont le tranchant eſt arrondi. La partie *BC*, qui eſt la queue ou le manche, ſert à les pouvoir tenir, au moyen des poignées *DE* qui ſont de bois, & ſont chacune une moitié de cylindre convexo-concave, c'eſt-à-dire, creuſe par dedans pour recevoir le manche de fer, & convexe par dehors pour s'ajuſter dans la main. *Voyez* Poignées. Lorſque les fers ſont neufs, on les lime avec une lime douce, & on les frotte avec du ſel ammoniac, ce qu'on appelle les *étamer*, parce que ſans cette préparation ils ne prendroient pas la ſoudure qui eſt ſur la tuile.

Pour ſe ſervir de ces fers, après les avoir fait chauffer non juſqu'à ce qu'ils ſoient rouges, on les frotte ſur la tuile où il y a de la ſoudure, que la chaleur du fer fait fondre, & qui s'attache au fer lorſqu'elle eſt fort dure, comme l'encre à écrire dans une plume. On la porte en cet état ſur la partie que l'on veut *ſouder*, où on l'applique en paſſant & repaſſant le fer chaud autant de fois qu'il en eſt beſoin pour la faire prendre. *Voyez l'article* Soudure.

Souder, *fers à*, eſt un inſtrument dont les *Plombiers* ſe ſervent pour *ſouder* les ouvrages de leur métier. C'eſt un fer de forme cylindrique, dont la queue auſſi de fer, ſort du milieu de la baſe du cylindre, eſt emboîtée dans deux morceaux de bois appellés *mouflettes*, qui lui ſervent de manche, & par le moyen deſquelles l'ouvrier retire le fer du feu, & s'en ſert ſans être incommodé de la chaleur. Il y a encore des *fers à ſouder* qui ſont d'une forme triangulaire & plus petits: ceux-là ne ſont propres qu'aux ſeuls Plombiers. *Voyez les Pl. & fig. du Plombier.*

Souder *les pots d'étain*, c'eſt unir, par le moyen d'un fer à *ſouder*, le haut & le bas d'un pot pour en former un ſeul corps. Pour cela, on prend une bande de feutre du chapeau, qui forme la circonférence du pot en dedans; cette bande eſt plus ou moins large & longue, ſuivant la grandeur & la groſſeur des pieces. On joint les deux pieces l'une ſur l'autre; on les attache par deux gouttes avec le fer chaud: puis on conduit ce fer ſur ce qu'on appelle la *ſoudure* qui eſt un cordon qui vient en moule à une piece, ſoit du haut & du bas, & dans lequel il y a un degré pour introduire juſtement l'autre piece, & qui fournit en même tems la matiere ſuffiſante pour faire la ſoudure, on fait marcher le fer en tournant la piece ſur ſes genoux; on appuye le fer aſſez fort, afin qu'elle ſoit bien tréfondue; enſuite on retire ſon feutre avec un petit crochet.

Il faut avoir ſoin de paſſer légerement du ſuif autour de la ſoudure avant de *ſouder*.

Souder *à la ſoudure légere en étain*, c'eſt faire tenir une anſe, ou charniere, ou autre morceau à une piece d'étain, ſoit de poterie ou menuiſerie, ſans la jetter ſur la piece. *Voyez* Jetter sur la piece.

Pour cela on attache, avec une goutte d'étain, l'anſe ou autre morceau qu'on a jetté à part ſur la piece où on le veut unir, puis on met du charbon allumé ſur une plaque de fer échancrée, qui echauffant l'anſe & la piece où elle eſt poſée, fait fondre la ſoudure légere qu'on y met adroitement, & *ſoude* la piece proprement: après quoi on retire le feu.

La ſoudure légere eſt compoſée de trois parties, une d'étain fin, une d'étain de glace & une plomb. Cette ſoudure ſe coule par petites branches ſur une rape à étain; elle eſt fort tendre à fondre, c'eſt qui fait qu'elle fond ſur une piece chaude, ſans que la piece fonde.

On *ſoude* auſſi, *à la ſoudure légere*, des pieces ſortant du moule, encore aſſez chaudes pour fondre la ſoudure, principalement des chandeliers d'étain, pour éviter de les *ſouder* au fer: c'eſt une diligence. *Voyez* Souder.

Souder, *en terme de Potier* c'eſt l'action d'appliquer une partie au corps d'une piece, comme corne, pié, manche, *&c. Voyez ces mots.*

Souder, (*Rubanier.*) maniere de joindre une nouvelle piece au bout d'une autre qui finit; cette maniere eſt uniquement affectée au galon, & voici ce que l'on entend par-là; lorſqu'on eſt bornée à faire un aulnage juſte, comme ſuppoſé de 20 ou 30 aulnes, & qu'une des pieces de chaîne vient à finir avant ce complément, il faut donc en ſubſtituer une autre à ſa place, ce qui ſe fait ainſi; la piece qui finit & au bout de laquelle on a ajouté la corde à encorder pour l'alonger étant parvenue auprès des liſſettes, une autre de même contenance eſt placée ſur les potenceaux; & au moyen de l'encroix, chaque brin de cette piece nouvelle eſt paſſé à la place de celui auquel il doit ſuccéder dans les mêmes mailles des liſſes où paſſoient ceux qui finiſſent, ce brin à paſſer prend celui qu'il va remplacer par un demi-tour qu'on lui fait faire, & paſſe ainſi dans la liſſe, de même tous les autres, ce qui après eſt paſſé de même dans le peigne, devant lequel le tout étant, eſt arrêté ſur l'enſouple de devant par une autre corde à encorder; on travaille ainſi avec cette double chaîne, la longueur de quatre doigts, juſqu'à ce que l'on juge que la nouvelle piece ne puiſſe s'échapper par derriere; ce qui étant fait, le bout de la piece finie, détaché de la corde à encorder qui le tenoit tendu derriere les liſſes, eſt dépaſſé en le tirant pardevant le peigne, & pour lors la nouvelle chaîne ſe trouve ſeule en état d'aller. Il faut obſerver que pendant ce travail de quatre doigts, que l'ouvrage doit être extraordinairement frappé par le battant à coups redoublés, pour empêcher, autant qu'il eſt poſſible, l'extrème épaiſſeur qu'auroit cet endroit fait ainſi avec deux chaînes; il s'agit à-préſent de couper ces portions de chaînes inutiles, ce qui ſe fait en les coupant avec des ciſeaux le plus près que l'on peut, les tirant même de l'ouvrage avec force pour les faire ſortir davantage; cela achevé en travaillant le galon, ces bouts vont ſe loger dans le corps de l'ouvrage & ne paroiſſent plus: cet endroit n'a d'autre difformité que d'être un peu plus épais que le reſte.

Souder, *en terme de Rafineur*, s'entend de l'action d'éprouver ſi les formes ſont caſſées ou non en les frappant pluſieurs fois avec le manche du cacheur. *Voyez* Cacheur.

Souder un compte, (*Commerce.*) c'eſt la même choſe que ſolder un compte. *V.* Compte & Solder.

SOUDOIR, ſ. m. (*Cirerie.*) ſorte d'outil ou d'inſtrument de fer, dont les Ciriers ſe ſervent pour ſouder enſemble les bras des flambeaux de poing. Il eſt long d'environ deux piés, fait en fer de pique un peu arrondie; il a un manche de bois pour le tenir. (*D. J.*)

SOUDRAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne dans les Indes orientales une tribu d'Indiens idolâtres, parmi laquelle ſont tous les ouvriers, les laboureurs & les artiſans. Dans quelques endroits on les nomme *Veys*. Cette tribu ſe ſoudiviſe en pluſieurs ordres ou caſtes, qui ſe mépriſent les unes les autres, ſuivant les fonctions auxquelles elles

ſe livrent. Chaque caſte a ſes uſages particuliers; il y en a qui ſe permettent de manger les animaux; & d'autres, de même que ceux des tribus plus diſtinguées, ne mangent rien de ce qui a eu vie.

SOUDURE *ou* SOUDER, (*Chimie*, *Métallurgie*, *Orfévrerie*, *arts méchaniques*, &c.) c'eſt une opération, par laquelle on joint enſemble deux ou plusieurs métaux, à l'aide d'un fondant métallique, que le feu puiſſe faire entrer en fuſion plus facilement que les métaux que l'on veut joindre ou coller les uns aux autres. Le fondant dont on ſert pour cette opération, ſe nomme *ſoudure*; elle varie. 1°. en raiſon des métaux que l'on veut *ſouder*, 2°. par la maniere dont il faut l'appliquer.

En effet, les métaux ont des propriétés particulieres, & ils exigent pour ſe mettre en fuſion des degrés de feu différens. Or lorſqu'on veut *ſouder* deux morceaux d'un même métal ou de métaux différens, il faut que chacun de ces morceaux aient un commencement de fuſion par les bords, c'eſt-à-dire, dans l'endroit par où l'on veut les faire tenir enſemble, ſans que le reſte des morceaux entre en fuſion; pour produire cet effet, on fait une compoſition, dans laquelle on fait ordinairement entrer une portion du métal que l'on veut *ſouder*, auquel on joint une quantité plus ou moins grande de quelqu'autre ſubſtance métallique qui en facilite la fuſion. En général on peut réduire l'art de *ſouder* aux principes ſuivans. 1°. Il faut que la *ſoudure* entre plus aiſément en fuſion, que le métal ou que les métaux qu'on veut *ſouder*. 2°. Il faut que la *ſoudure* ait, autant que faire ſe peut, la même couleur que le métal à *ſouder*. 3°. Il faut que la *ſoudure* ait la même ductilité & la même ſolidité que le métal qu'on veut *ſouder*, ſans quoi la *ſoudure* ne ſeroit point de durée, & ne pourroit être polie, travaillée & cizelée. 4°. Les métaux alliés, entrent plus aiſément en fuſion que les métaux purs. Il faut encore obſerver que les métaux étant différemment alliés, exigent des *ſoudures* différentes. On va indiquer dans cet article, celles qui conviennent à chaque métal, & à leurs différens alliages; nous allons commencer par l'or.

Si l'or que l'on voudra *ſouder* eſt très-pur, on n'aura qu'à prendre une partie d'or pur, par exemple, 16 grains, on y joindra $\frac{1}{8}$ d'argent pur, par exemple, 2 grains; on mettra le tout dans un creuſet bien net, où l'on fera fondre le mélange, en obſervant de le remuer; on y ajoutera du borax de la groſſeur de deux pois; lorſque tout ſera parfaitement fondu, on le vuidera dans une lingotiere, on battra cet alliage pour le réduire en une lame très-mince, on le fera bouillir dans de l'eau, dans laquelle on aura fait diſſoudre de l'alun; après quoi, cet alliage ſera propre à *ſouder* des morceaux d'or fin.

Si les morceaux d'or fin que l'on veut *ſouder* étoient très-délicats, on pourroit faire entrer dans la *ſoudure*, un peu plus d'argent, & en mettre le quart, ou même la moitié de la quantité d'or qu'on y emploie. Lorſque les morceaux à *ſouder* ſont fort petits, on n'aura pas beſoin de creuſet pour fondre la *ſoudure*, on n'aura qu'à former un creux dans un charbon, & l'on y fera fondre la *ſoudure* ou le mélange, avec un chalumeau, la flamme d'une lampe ou d'une bougie. C'eſt la méthode des metteurs en œuvre.

Lorſque les pieces que l'on veut *ſouder* ſont d'un or déja allié, voici la compoſition que les Orfevres emploient pour la *ſoudure*. On prend deux parties d'or fin, par exemple, deux gros; on y joint une partie ou un gros d'argent fin, & autant de cuivre, c'eſt-à-dire, un gros; on fait fondre le tout de la maniere ſuſdite, & l'on obtient une compoſition propre à *ſouder* l'or allié, ſoit avec de l'argent, ſoit avec du cuivre, ſoit avec l'un & l'autre de ces métaux; on obſervera ſeulement de faire enſorte que la compoſition de la *ſoudure* ait une couleur conforme aux pieces que l'on veut *ſouder*. Ce qui ſe fera en mettant dans la *ſoudure* de l'argent ou du cuivre, proportionnellement à l'alliage de l'or à *ſouder*. Ainſi c'eſt ſur la nature de l'alliage qu'il faut ſe régler, & pour la quantité d'or, & pour celle des deux autres métaux que l'on fera entrer dans la *ſoudure*, c'eſt-à-dire, on prendra plus d'or, ſi l'or à *ſouder* eſt pur; & l'on prendra plus d'argent & de cuivre, ſi l'or à *ſouder* eſt plus allié d'un ou l'autre de ces métaux, ou avec tous les deux à la fois. Ainſi, ſi l'or étoit d'un très-bas aloi, on pourroit faire la *ſoudure*, en prenant 10 grains d'or fin, & 20 grains d'argent ou de cuivre, que l'on fera fondre, que l'on réduira en lames, & que l'on fera bouillir. C'eſt à chaque ouvrier à conſulter la nature de l'or qu'il doit *ſouder*, & à faire ſa *ſoudure* en conſéquence.

Cela poſé, tous les métaux, à l'exception du fer, entrent plus aiſément en fuſion que l'or, mais on ne peut point s'en ſervir pour cela, parce que les *ſoudures* n'auroient ni la couleur ni la ductilité de l'or. En ſe ſervant de l'argent, de l'étain & du plomb, on auroit une *ſoudure* blanche; en ſe ſervant du cuivre, on auroit une *ſoudure* rouge. D'ailleurs l'étain rend l'or caſſant, & la *ſoudure* ne tiendroit point, inconvénient qu'auroit pareillement le plomb. Le laiton ou cuivre jaune approcheroit aſſez de la couleur de l'or, & il ſe fondroit plus promptement que lui; mais comme le laiton contient du zinc, il eſt plus aigre que l'or, & il lui communiqueroit même cette mauvaiſe qualité. Ainſi le parti le plus ſûr, eſt de prendre pour la *ſoudure*, une portion d'un or qui ſoit du même alloi que celui qu'on veut *ſouder*, & d'y joindre pour la fuſibilité $\frac{1}{8}$, ou tout au plus $\frac{1}{4}$ d'argent ou de cuivre, ou de tous deux à la fois.

Quand la *ſoudure* pour l'or aura été ainſi préparée; voici les précautions qu'il faudra prendre pour *ſouder*. On commencera par donner quelques coups de lime ou l'on paſſera le grattoir ſur les endroits par où l'on voudra *ſouder* les pieces, ce qui s'appelle *aviver*, ce qui ſe fait pour enlever de deſſus l'or les ſaletés & l'eſpece de rouille ſuperficielle qui s'y forme à cauſe du cuivre avec lequel il eſt allié; on les joindra fortement les unes aux autres en les liant avec un fil-de-fer; on humectera les endroits que l'on veut *ſouder*, avec de l'eau que l'on y appliquera avec un pinceau, on mettra par-deſſus la *ſoudure* que l'on aura réduite en lame mince, & coupée en très-petits morceaux; on les ſaupoudrera avec du borax tout calciné, réduit en poudre & mêlé avec du fiel de verre, bien pur & bien pulvériſé, de maniere que la *ſoudure* & les endroits que l'on veut faire prendre en ſoient parfaitement couverts. Lorſque le tout aura été ainſi préparé, on mettra les pieces dans un feu de charbon bien allumé, de maniere qu'elles en ſoient entourées; on ſoufflera légerement avec un ſoufflet ou avec la bouche, juſqu'à ce qu'on voye que la *ſoudure* ſoit bien fondue, ce que l'on reconnoîtra lorſqu'elle paroîtra unie & luiſante comme un miroir; alors on écartera les charbons qui ſont par-deſſus & tout-au-tour, après quoi on prend avec des pinces les pieces *ſoudées*, & on les jette dans de l'eau pour les refroidir.

Il faut que le borax que l'on employera dans cette opération ait été calciné, ſans cela il arriveroit des inconvéniens, vû que ce ſel bouillonne dans le feu, lorſqu'il n'a point été calciné, ce qui pourroit cauſer du dérangement dans la poſition des lames minces ou des petits morceaux de *ſoudure*. Cette calcination ſe fera dans un creuſet que l'on n'emplira de borax que juſqu'à moitié; lorſqu'il aura ſuffiſamment bouillonné, on retirera le creuſet que l'on laiſſera refroidir, & le borax ſera facile à réduire en une poudre blanche que l'on conſervera pour l'uſage. Si on donnoit un trop grand feu au creuſet, le borax ſe changeroit en verre, & alors on en perdroit une portion qui reſteroit attachée aux parois du creuſet.

Lorſque les pieces d'or que l'on veut *ſouder* ſont petites, on ne peut point les mettre dans un feu de charbon; alors on ſe ſert d'une lampe garnie d'une meche, dont avec un chalumeau on ſouffle la flamme ſur les petites pieces que l'on veut joindre enſemble, & que l'on a placées dans un creux pratiqué dans un charbon de bois & propre à recevoir ce qu'on veut *ſouder*; lorſqu'on a mis les pieces dans ce creux, on les couvre d'un autre petit charbon, après quoi, avec le chalumeau, on ſoufle la flamme de la lampe, de maniere qu'elle forme un dard qui aille donner ſur les pieces à *ſouder*, & ſur-tout ſur l'endroit que l'on veut faire prendre; on continue à ſouffler juſqu'à ce qu'on voye que la *ſoudure* ſoit bien fondue, alors on ceſſe de ſouffler, & on laiſſe refroidir la piece d'elle-même, ou bien on la jette dans l'eau.

Lorſque des pieces d'or paſſent par le feu, elles perdent leur éclat & leur couleur, ſur-tout quand l'or eſt d'un bas titre, alors il faut chercher à leur rendre leur éclat & leur couleur; pour cet effet on ſe ſert d'une liqueur qui n'eſt autre choſe que de l'eau

l'eau ſeconde, ou bien de l'eau ſimple, dans laquelle on a fait diſſoudre de l'alun à volonté; on fait rougir les pieces d'or qui ont été *ſoudées*, & on les éteint dans cette diſſolution d'alun, que l'on fait bouillir pendant quelques minutes ſur du feu; au bout de ce tems on retire les pieces, & on les frotte avec de la pierre ponce en poudre, après quoi, on les lave de nouveau.

Il arrive auſſi que par la *ſoudure* dans laquelle on emploie le borax, l'or prend une couleur plus pâle; mais on pourra lui rendre ſa couleur naturelle, au moyen de la liqueur naturelle ſuivante. On prend parties égales de nitre purifié, d'alun & de ſel marin; on mêlera ces ſels, & on les réduira en poudre; on trempera la piece d'or qui aura été *ſoudée* dans de l'eau, ou dans de la bierre, après quoi on la roulera dans le mélange ſuſdit, afin qu'elle en ſoit entierement couverte; alors on la mettra ſur des charbons allumés, juſqu'à ce que la poudre environnante commence à bouillonner; à ce ſigne on retirera promptement la piece, & on la trempera dans de l'eau ou dans de la bierre; on enlevera la poudre qui y ſera reſtée attachée avec une broſſe, ou en la frottant doucement avec un morceau d'étoffe, & un peu de pierre-ponce, après quoi on pourra lui donner quelques coups de bruniſſoir. Par ce moyen la piece aura repris la couleur d'or qu'elle doit avoir. Telle eſt la maniere de *ſouder* l'or.

Soudure de l'argent. Pour *ſouder* de l'argent, on obſervera les mêmes regles que nous avons indiquées pour l'or; les grands ouvrages pourront pareillement ſe *ſouder* dans un feu de charbon, & les petits à la lampe & à l'aide d'un chalumeau. Quant à la *ſoudure* que l'on y emploie, les Orfevres en diſtinguent de deux eſpeces; l'une s'appelle *ſoudure forte*, & l'autre *ſoudure tendre*.

La premiere s'appelle *forte*, parce qu'elle eſt difficile à fondre, & qu'elle ſouffre le marteau tout comme les pieces mêmes qui ont été *ſoudées*. L'autre *ſoudure* eſt plus aiſée à fondre, mais plus caſſante.

Quoique l'argent varie pour l'alliage ou pour le titre, ainſi que l'or; quand il s'agit de le *ſouder*, on conſulte plutôt la grandeur & l'épaiſſeur des pieces que leur titre; ainſi lorſque les pieces ſont grandes, on emploie la *ſoudure* forte, & lorſqu'elles ſont petites & minces, on ſe ſert de la *ſoudure* tendre.

La meilleure *ſoudure* forte ſe fait en mêlant parties égales de laiton ou de cuivre jaune & d'argent; on fait fondre ces deux métaux dans un creuſet bien net, & on remue la matiere fondue avec une verge de fer; on y joint pendant la fuſion un peu de borax, auquel on ajoute auſſi quelquefois un peu de fiel de verre. Lorſque le tout eſt bien fondu, on vuide le creuſet dans une lingotiere où on laiſſe la matiere ſe refroidir, après quoi on la réduit en lames très-minces que l'on lave dans la liqueur à blanchir l'argent, que nous décrirons par la ſuite. On coupe les lames en petits morceaux; mais il faut obſerver de faire rougir ces lames au feu, lorſqu'on les a durcies en les frappant au marteau, ce que l'on connoît lorſqu'elles ſe gerſent par les bords, ou lorſqu'elles commencent à ſe fendre.

Quelques orfévres donnent la préférence à une *ſoudure* faite avec quatre parties d'argent & trois parties de cuivre jaune. Cette *ſoudure* eſt plus aiſée à fondre que la précédente, mais elle ne ſouffre point ſi bien le marteau. Cependant on peut l'employer avec ſuccès dans les ouvrages de moyenne grandeur.

D'autres prennent deux parties d'argent fin & une partie d'oripeau ou de laiton en feuilles minces, que l'on ne met dans le creuſet que lorſque l'argent eſt entré en fuſion, circonſtance qui eſt pourtant indifférente. Il faut ſeulement obſerver de ne point laiſſer cette *ſoudure* trop long-tems en fuſion, parce qu'elle deviendroit aigre & caſſante, & trop difficile à fondre. Cette *ſoudure* eſt encore plus fuſible que la précédente.

Les livres ſont remplis de recettes pour faire des *ſoudures* pour l'argent; quelques-uns diſent qu'il faut y faire entrer de l'arſenic, & même du mercure; mais il eſt aiſé de ſentir que ces ſubſtances doivent rendre la *ſoudure* aigre & caſſante, & donner une mauvaiſe qualité aux pieces *ſoudées*.

A l'égard de la *ſoudure* tendre de l'argent, voici celle que l'on regarde comme la meilleure. On prend une partie d'argent très-fin & autant de cuivre jaune; on les fait fondre enſemble, après quoi on met de zinc la huitieme partie de ce qu'on a mis d'argent; on continue encore à faire fondre le mélange, on remue le tout, & l'on y joint un peu de borax, & auſſi-tôt après on vuide la compoſition dans une lingotiere.

On peut encore faire cette *ſoudure* en prenant une partie d'argent fin, douze parties de cuivre jaune & quatre parties de zinc. On commence par faire fondre l'argent & le cuivre jaune, après quoi on y joint le zinc après l'avoir chauffé; on remue le tout, l'on y met enſuite une partie de borax, & peu après on vuide le creuſet.

Quelques-uns joignent une petite portion d'étain à l'argent & au cuivre jaune; mais il faut obſerver que l'étain rend la *ſoudure* aigre & caſſante. On peut auſſi ſe ſervir de l'étain fin, pour ſouder les petits ouvrages en argent; mais lorſqu'on eſt dans le cas de refondre ces ouvrages d'argent, l'étain nuit à l'argent, & l'on eſt obligé de l'en ſéparer avec ſoin, ſans quoi il rendroit toute la maſſe très-aigre.

Comme l'argent que l'on emploie dans la vaiſſelle ou pour d'autres uſages eſt ordinairement allié avec du cuivre, les ouvrages d'argenterie qui ont été ſoudés, deviennent noirs par cette opération, & perdent leur éclat; on remédie à cet inconvénient en faiſant la compoſition ſuivante, dans laquelle on fait blanchir les pieces. On prend parties égales de tartre crud & de ſel marin, que l'on réduit parfaitement en poudre; on met ce mélange dans un vaiſſeau de terre neuf & verniſſé, ou bien, ſi l'on a un grand nombre de pieces à blanchir, on prend un grand chaudron de cuivre jaune. On verſe de l'eau ſur le mélange de tartre & de ſel, ce qui fera une diſſolution qu'on rendra forte à volonté. On place le chaudron ſur un feu de charbon, on fera rougir au feu la piece qu'on voudra blanchir, en prenant garde de ne point la laiſſer fondre; plus la piece ſera mince, plus il faudra y avoir attention. Lorſque la piece aura rougi, on la jettera dans la liqueur dont elle doit être entierement couverte; on la fera bouillir doucement pendant une demi-heure ou même plus, en obſervant de la remuer avec une baguette ou une cuillere de cuivre jaune; mais il faudra bien ſe garder de ne point ſe ſervir pour cela d'un inſtrument de fer qui feroit des taches ſur l'argent. De tems en tems on ſortira une piece de l'eau pour voir ſi elle eſt devenue blanche; lorſqu'elle ſera au point de blancheur que l'on deſire, on ôtera le chaudron de deſſus le feu, & l'on trempera les pieces dans de l'eau bien nette; on les frottera avec du ſable fin ou avec une broſſe, & on les remettra dans de nouvelle eau; on les eſſuyera bien proprement avec un linge, ou bien on les fera ſécher au-deſſus d'un braſier de charbon. S'il ſe trouvoit quelque piece qui ne fût point parfaitement blanche, on la remettroit de nouveau dans la même liqueur, ce que l'on eſt quelquefois obligé de réïtérer pluſieurs fois.

Il y a encore une autre liqueur dont les Orfévres & les Jouailliers ſe ſervent pour blanchir les ouvrages d'argenterie; elle conſiſte à faire bouillir les pieces pendant environ un demi-quart d'heure dans une diſſolution d'alun, après quoi on les nettoie de la maniere qui vient d'être décrite. Quelques-uns conſeillent de mettre les pieces d'argent à tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'eau ſeconde, mais cette méthode ne blanchit point parfaitement l'argent. On réuſſira encore en frottant les pieces d'argenterie avec de l'eau de ſavon, ſans avoir beſoin de les y faire bouillir. Quelques orfévres nettoient leurs pieces, ſoit avec de la pierre à plâtre réduite en poudre, ſoit avec des os de ſeche, ſoit avec de la craie & du vinaigre, *&c.*

Soudure du cuivre. On emploie différentes compoſitions pour la *ſoudure* du cuivre; les unes s'appellent *ſoudures fortes*, les autres *ſoudures tendres*. Voici une maniere de faire la *ſoudure* forte, qui ſe pratique par les ouvriers en cuivre. On prend ſeize parties de cuivre jaune & une partie de zinc. On commence par faire fondre le cuivre jaune dans un creuſet; & lorſqu'il eſt bien fondu, on y joint le zinc que l'on aura préalablement fait chauffer, afin qu'il ne petille point, comme il feroit, ſi on le mettoit tout-d'un-coup dans le creuſet; on remue le mélange, & l'on recouvre promptement le creuſet; lorſqu'on l'a laiſſé entrer parfaitement en fuſion pendant deux minutes, on vuide le creuſet ſur un ballet de bouleau placé au-deſſus d'une cuve pleine d'eau; par ce moyen le

mélange fondu ſe réduira en une grenaille, qui eſt la *ſoudure* deſirée; on la lavera & on la conſervera pour l'uſage. Cette *ſoudure* eſt très-bonne pour ſouder les groſſes pieces, elle ſouffre très-bien le marteau; mais comme elle eſt aſſez difficile à fondre, quelques-uns préferent de ne prendre que huit parties de cuivre jaune contre une partie de zinc; cette *ſoudure* eſt très-fuſible, & cependant très-malléable. Un mélange de trois parties de cuivre rouge & d'une partie de zinc fait encore une très-bonne *ſoudure*. D'autres ne font que ſimplement couper des lames de cuivre jaune en petits morceaux, qu'ils appliquent ſur l'endroit qu'ils veulent *ſouder*, en y joignant du borax.

La *ſoudure* tendre pour le cuivre n'eſt autre choſe qu'un mélange de deux parties d'étain, & d'une partie de plomb que l'on fait fondre enſemble; après quoi on en forme un lingot dont on ſe ſert au beſoin.

Lorſqu'on veut faire des ouvrages propres en cuivre, ſans avoir égard à la dépenſe, on peut ſe ſervir des *ſoudures* qui ont été décrites pour l'argent, & même de celles pour l'or.

Quand on veut *ſouder* des pieces de cuivre, on commence par donner quelques coups de lime ſur les jointures ou ſur les endroits que l'on veut joindre, ou bien on y donne quelques coups de grattoir; on échauffe les pieces dans un feu de charbon; on met enſuite un peu de colophone ſur les endroits qu'on veut faire prendre, puis on y met quelques morceaux de la *ſoudure* tendre, compoſée d'étain & de plomb; lorſque cette *ſoudure* eſt fondue, on enleve ou l'on eſſuie le ſuperflu de la *ſoudure*, tandis qu'elle eſt encore fluide, avec de l'étoupe ou de la filaſſe.

On ſe ſert encore d'une autre méthode pour *ſouder* les ouvrages en cuivre. Les ouvriers ont des outils particuliers, appellés *fers à ſouder*, qui ſont de fer ou de cuivre que l'on fait rougir, ſans cependant que la chaleur aille juſqu'à les blanchir. Quand le fer à *ſouder* eſt d'un rouge de ceriſe, on lui préſente un lingot de la *ſoudure* tendre qui venant ainſi à ſe fondre, tombe goutte à goutte ſur l'endroit qu'on veut *ſouder*, ſur lequel on a d'abord répandu un peu de colophone; après cela on repaſſe avec le fer à ſouder tout chaud ſur l'endroit que l'on veut faire prendre, par-là on égaliſe la *ſoudure*; on enleve enſuite le ſuperflu avec une lime ou un grattoir.

Comme les pieces de cuivre qui ont été *ſoudées* perdent leur couleur & ſe noirciſſent, on la leur rend en les trempant dans une liqueur qui eſt de l'urine, dans laquelle on a mis des cendres de bois neuf. On fait bouillir ce mélange; & après avoir fait rougir au feu les ouvrages, on les éteint dans la liqueur; ou bien, on les éteint dans une ſimple diſſolution de ſel marin: cette opération s'appelle *décaper*.

Soudure du laiton ou cuivre jaune. On emploie auſſi une *ſoudure* forte & une *ſoudure* tendre pour le laiton ou cuivre jaune. La *ſoudure* forte eſt la même que pour le cuivre rouge, c'eſt-à-dire de ſeize parties de laiton contre une partie de zinc, que l'on fait fondre & que l'on met en grenaille de la même maniere. Cette *ſoudure* eſt encore fort bonne en ne mettant que huit parties de laiton contre une partie de zinc. Si on veut que la *ſoudure* ſoit encore plus aiſée à fondre, on ne prend que ſix parties de laiton. On prend auſſi quelquefois trois parties de cuivre rouge que l'on fait fondre avec une partie de zinc: cette *ſoudure* eſt dure & ſolide. D'autres prennent deux parties de cuivre rouge contre une partie de zinc. On peut ainſi varier les proportions du zinc & du cuivre: ce qui donne des *ſoudures* plus ou moins jaunes, en raiſon du plus ou du moins du zinc qu'on y a fait entrer, ce qui les rend auſſi plus fuſibles & plus tendres. La *ſoudure* tendre du cuivre jaune ſe fait ordinairement avec ſix parties de laiton, & une partie de zinc & une partie d'étain. On commence d'abord par faire fondre le cuivre jaune ou laiton; lorſqu'il eſt fondu, on y joint l'étain, & auſſi-tôt après on y met le zinc, après avoir eu la précaution de le chauffer; on remue le tout, & on le met en grenaille, on le lave & on le conſerve pour s'en ſervir au beſoin.

Dans les petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup de ſolidité, on ſe ſert d'une *ſoudure* faite avec de l'étain & du plomb, pour les ouvrages en cuivre jaune. Elle eſt compoſée ordinairement de trois parties d'étain fin, & d'une partie de plomb. Pour appliquer cette *ſoudure*, il faut toujours donner quelques coups de lime ou de grattoir aux endroits que l'on veut *ſouder*, & y répandre un peu de colophone; après quoi on y fait tomber la *ſoudure* avec le fer à *ſouder* rougi, dont on ſe ſert enſuite pour égaliſer les jointures *ſoudées*.

On peut ſe ſervir pour le tombac & pour les autres compoſitions métalliques qui ont le cuivre jaune pour baſe, des mêmes *ſoudures* que pour le laiton ou le cuivre jaune.

Soudure pour le fer. Tous les métaux ſont plus fuſibles que le fer; ainſi on peut ſe ſervir d'eux pour *ſouder* ce métal. On emploie communément à cet uſage le cuivre rouge & le cuivre jaune pour les grands ouvrages. On peut encore ſe ſervir de toutes les *ſoudures* fortes du cuivre jaune. Dans les ouvrages de fer qui exigent de la propreté, on peut *ſouder* avec l'or, ſi les ouvrages méritent cette dépenſe.

Lorſqu'on veut *ſouder* de grandes pieces de fer avec le cuivre, on commence par limer les jointures par où l'on veut joindre les pieces; enſuite on coupe de petites lames de cuivre que l'on applique ſur les jointures, où on les aſſujettit au moyen d'un fil; on met par-deſſus un enduit de glaiſe ou de terre graſſe qui environne la *ſoudure* de tous côtés. Quelques-uns mettent un peu de verre pilé ou de ſablon fin ſur le cuivre qui doit ſervir à *ſouder*, avant que de l'entourer de terre graſſe. D'autres mêlent avec cette terre toutes ſortes de matieres propres à faciliter la fuſion; après quoi on fait ſécher doucement la terre graſſe en la préſentant de loin au feu. Alors on place les pieces qu'on veut *ſouder* dans la forge, en obſervant ſur-tout que le vent du ſoufflet aille donner directement ſur la partie qui doit être *ſoudée*, afin d'échauffer fortement cette partie. Lorſqu'on s'apperçoit que les pieces ſont rougies juſqu'à blancheur, & que la terre graſſe s'eſt vitrifiée, on les retire du feu; ſi c'eſt du fer tendre, on les trempe dans l'eau; ſi c'eſt de l'acier, on le laiſſe refroidir de lui-même. Pour-lors on ôte la glaiſe vitrifiée, & on polit avec les outils convenables l'endroit qui a été *ſoudé*. Le procédé eſt le même, ſi, au-lieu de cuivre rouge, la *ſoudure* a été faite avec du laiton ou cuivre jaune, ou avec les *ſoudures* fortes qui ont été indiquées pour le laiton.

Comme les ouvrages d'acier perdent une partie de leur dureté toutes les fois qu'elles paſſent par le feu, on eſt obligé de les tremper de nouveau après les avoir *ſoudées*, afin de leur rendre la dureté qu'elles avoient perdue. *Voyez* TREMPE DE L'ACIER.

La *ſoudure* des ferblantiers n'eſt autre choſe qu'un mélange de parties égales d'étain & de plomb. Pour *ſouder* les jointures, ils ne font que les mouiller avec un peu d'eau, ils y répandent un peu de colophone en poudre, ils prennent leur fer à *ſouder* qui eſt tout chaud, ils l'eſſuient, & par ſon moyen font tomber quelques gouttes de *ſoudure* ſur les jointures, & y repaſſent avec le fer à *ſouder*. Pour faire pénétrer la *ſoudure* juſqu'à ce qu'ils n'apperçoivent aucun intervalle vuide, ils enlevent le ſuperflu de la colophone & de la *ſoudure*, en frottant avec un morceau d'étoffe de laine. Cette *ſoudure* convient à tous les ouvrages qui ſont étamés.

Soudure de l'étain. Pour *ſouder* l'étain, on ſe ſert d'un étain mêlé de plomb à parties égales; d'autres mettent un peu plus d'étain que de plomb; ils prennent, par exemple, $3\frac{1}{4}$ livres d'étain contre 2 livres de plomb: c'eſt ce que les Potiers-d'étain appellent *ſoudure forte*. La *ſoudure tendre* eſt celle dont ils ſe ſervent pour les petits ouvrages. Pour la faire, on joint du biſmuth à l'étain & au plomb dans des proportions différentes. Les uns prennent 3 onces de biſmuth contre 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain fin; les autres mettent 4 onces de biſmuth ſur 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain; d'autres font leur *ſoudure* avec une partie de biſmuth, une partie de plomb & deux parties d'étain fin; d'autres enfin y mettent ſix parties d'étain, une partie de plomb & un quart de biſmuth. On fond enſemble ces trois ſubſtances, & l'on en forme des lingots.

Ceux qui font des boutons d'étain ont une *ſoudure* dont ils font grand myſtere, ils y mettent une livre de biſmuth, un quarteron de plomb, & trois quarterons d'étain. D'autres font cette *ſoudure* avec une partie d'étain, une partie de biſmuth, & un peu plus de la moitié de plomb. D'autres enfin prennent ſix parties de biſmuth, ſix parties d'étain fin, & trois parties de plomb.

Il y a différentes manieres d'appliquer ces *ſoudures*

res ſur les ouvrages en étain. 1°. La premiere conſiſte à former avec de la glaiſe une eſpece de rigole, qui fait que la *ſoudure* fondue coule dans les jointures que l'on veut faire prendre, ſans pouvoir ſe répandre. 2°. Il y a une ſeconde maniere de faire la même *ſoudure;* quant à celle de l'appliquer, c'eſt la même qu'on a décrite pour la *ſoudure* du fer-blanc. 3°. Pour les ouvrages qui demandent de la propreté, on ſe ſert du chalumeau & de la lampe comme pour les *ſoudures* de l'or & de l'argent.

Soudure du plomb. On ſe ſert de différentes *ſoudures* pour le plomb; la plus ordinaire eſt faite avec du plomb & de l'étain, auxquels on joint quelquefois du biſmuth. La *ſoudure* des faiſeurs-d'orgues eſt compoſée de quatre parties de biſmuth, ſeize parties d'étain, & huit parties de plomb. D'autres la font avec trois parties de biſmuth, quatorze parties d'étain, & onze parties de plomb. Cette *ſoudure* pour les tuyaux d'orgues doit varier à proportion des différens alliages dont on ſe ſert pour faire les différens tuyaux. Tantôt on prend parties égales de plomb & d'étain, tantôt deux parties de plomb contre une partie d'étain, tantôt deux parties d'étain contre une de plomb; on y joint auſſi quelquefois de l'antimoine.

On peut encore employer pour le plomb les *ſoudures* propres aux Ferblantiers & aux Potiers-d'étain.

Non-ſeulement on *ſoude* enſemble des pieces d'un même métal, mais encore dans l'Orfévrerie & la Bijouterie on eſt ſouvent obligé de *ſouder* des pieces de différens métaux. Pour *ſouder* l'or avec l'argent, l'or avec le cuivre, l'or avec le fer, on peut ſe ſervir des mêmes *ſoudures* que pour l'or fin & l'or allié.

Pour *ſouder* l'argent avec le cuivre rouge, le cuivre jaune, le fer, on pourra ſe ſervir des *ſoudures* indiquées pour l'argent.

Pour *ſouder* le cuivre rouge avec le cuivre jaune & avec le fer, on pourra employer les *ſoudures* indiquées pour le laiton ou cuivre jaune; elles peuvent auſſi ſervir à *ſouder* le cuivre jaune avec le fer & l'acier, cependant beaucoup d'artiſans ſe ſervent pour cela de la même *ſoudure* que pour l'étain.

Toutes les méthodes indiquées dans cet article important pour les arts & métiers, ſont extraites d'un ouvrage allemand de M. Klein, qui a pour titre, *Deſcription détaillée de la* ſoudure *des métaux*, publié à Berlin en 1760, & qui eſt l'ouvrage le plus complet qui ait encore été publié ſur cette matiere intéreſſante. (—)

SOUDURE, *en terme de Bijoutier*, c'eſt une compoſition d'or bas, d'argent & de cuivre fort, aiſée à fondre. Il y a de la *ſoudure* au tiers, au quatre, au cinq, au ſix, au ſept, au huit, au neuf & au dix, qui eſt la plus forte qu'on employe. Pour faire la *ſoudure* au quatre, par exemple, on prend trois parties d'or & une d'aloi que l'on fait fondre enſemble, & que l'on forge de l'épaiſſeur d'une piece de ſix liards; & on la coupe par paillons plus ou moins gros. On marque chaque morceau de *ſoudure* du numéro de ſon titre, & on renferme les paillons coupés dans des boîtes auſſi numérotées de leurs titres, afin d'éviter l'inconvénient d'employer une *ſoudure* pour une autre. *Voyez* ALOI.

SOUDURE, *en terme de Diamantaire*, eſt une compoſition d'étain & de plomb fondus enſemble: un tiers du premier, & deux tiers de l'autre. Monter en *ſoudure*, *Voyez Mettre en ſoudure*.

Mettre en SOUDURE, *en terme de Diamantaires*, c'eſt monter le diamant dans la coquille ſur un mélange d'étain & de plomb, qu'on appelle *ſoudure*. Ce mélange prend la forme d'un cone qui remplit par ſa baſe la coquille & au fond duquel eſt le diamant que l'on veut tailler.

SOUDURE, *terme de Ferblantiers*. La *ſoudure* des ferblantiers eſt d'étain. Ils s'en ſervent pour joindre enſemble deux ou pluſieurs pieces de fer-blanc. Ils commencent par mettre ſur la raie ou les pieces qu'ils veulent ſouder, de la poix-réſine écraſée; enſuite ils enlevent avec le fer à ſouder un petit morceau de *ſoudure*, & le poſent ſur la poix-réſine: la chaleur du fer fait fondre la *ſoudure*, la poix-réſine, & les fait incorporer avec les pieces de fer-blanc & les aſſujettit enſemble.

SOUDURE, *terme d'Horlogers*. Les Horlogers en emploient de pluſieurs eſpeces. La *ſoudure* d'étain qui eſt la même que celle des ferblantiers, le zinc & la *ſoudure* d'argent ou *ſoudure* au tiers: elle ſe fait en mettant les deux tiers d'argent & un tiers de cuivre.

Les mouleurs de boîtes ont des *ſoudures* de différens numéros, comme de la *ſoudure* au 3, au 4, au 5, ce qui ſignifie que ſur 3 ou 4 ou 5 parties de *ſoudure* il y en a une d'alliage d'un métal inférieur; ainſi la *ſoudure* d'or au 4 eſt un mélange de 3 parties d'or au titre avec une d'argent ou de roſette, ſelon que l'on emploie de l'or rouge ou de l'or blanc. On emploie la *ſoudure* la plus forte ſur les ouvrages de plus haut titre.

SOUDURE, dont les *Facteurs d'orgues* ſe ſervent, eſt un mélange de deux parties d'étain & d'une de plomb, que l'on fond enſemble dans une cuillier de fer, & que l'on coule en pluſieurs bandes larges d'un pouce, & épaiſſes ſeulement de deux lignes ou environ. On met la *ſoudure* en bandes plates, afin que les fers à ſouder avec leſquels on la prend ſur la tuile, puiſſent la fondre plus aiſément. Ainſi ſi on veut faire trois livres de *ſoudure*, il faut deux livres d'étain & une livre de plomb: elle ſert à joindre deux ou pluſieurs pieces & à n'en faire qu'une. Avant que d'employer la *ſoudure*, il faut blanchir les rives de ce que l'on veut ſouder, laiſſer ſécher le blanc, enſuite gratter le blanc & la ſurface du tuyau avec la pointe à gratter décrite à ſon *article*. Cette pointe doit être bien afilée ſur la pierre à l'huile, afin de ne point faire éclater le blanc qui doit border les deux côtés de la *ſoudure*, & qui l'empêche de s'étendre au-delà de ce qui eſt néceſſaire. Une bonne *ſoudure* doit avoir une ligne, une ligne & demie ou au plus deux lignes de large, ſelon l'épaiſſeur & la grandeur des pieces que l'on ſoude, & être bordée de chaque côté par une bande de blanc de 4 ou 5 lignes de large plus ou moins. Le blanc qui ſert à empêcher la *ſoudure* de couler & de s'étendre au-delà de l'endroit où on veut qu'elle ſoit, ſert auſſi à empêcher les tuyaux de fondre à l'approche du fer chaud avec lequel on poſe & on fait couler la *ſoudure* dans l'eſpace que l'on a gratté de part & d'autre de la fente qui ſépare les deux pieces que l'on veut joindre. On doit avoir gratté en biſeau, c'eſt-à-dire, enſorte que la pointe ait pénétré plus avant vers la rive ou arrête, où elle doit avoir atteint toute l'épaiſſeur, que vers le blanc où elle ne doit qu'effleurer la ſuperficie.

La gratture doit être bien unie, ſans reſſauts ni boſſes, afin que la *ſoudure* vienne de même; pour cela il faut gratter légerement: on la graiſſe enſuite avec du ſuif de chandelle, & on applique la *ſoudure* avec les fers à ſouder que l'on traîne tout-du-long les endroits qu'il faut ſouder, *voyez* FER A SOUDER, qui doivent être étamés & chargés de *ſoudure* autant qu'il eſt beſoin.

Lorſqu'une *ſoudure* eſt bien faite, elle doit former dans toute ſa longueur une petite convexité très-unie & par-tout de même largeur, laquelle dépend de l'égalité avec laquelle on a gratté le tuyau.

SOUDURE, (*Plomberie*,) mélange fait de deux livres de plomb avec une livre d'étain, qui ſert à joindre les tables de plomb ou de cuivre. On la nomme *ſoudure au tiers*.

Soudure en loſange ou *en épi*. Groſſe *ſoudure* avec bavures en maniere d'arrête de poiſſon. On la nomme *ſoudure plate*, quand elle eſt plus étroite, & qu'elle n'a d'autre ſaillie que ſon arrête. *Daviler*. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Maçonn.*) On entend par *ſoudure*, du platre ſerré dont on raccorde deux enduits qui n'ont pu être faits en même tems ſur un mur ou ſur un lambris. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Droit romain*.) La *ſoudure* fait dans le droit romain un objet de queſtion qui a partagé tous les juriſconſultes; parce que comme ils ont cru qu'on ne pouvoit pas ſéparer les métaux, par exemple, l'or du cuivre, ou que la *ſoudure* produiſoit un vrai mélange des deux matieres ſoudées enſemble; ils ont établi, que des deux choſes jointes enſemble, la moindre étoit acquiſe au maître de la plus grande.

Quelques-uns d'eux ont diſtingué deux ſortes de *ſoudure*, l'une qui ſe fait avec une matiere de même genre que les deux corps ſoudés enſemble; l'autre qui ſe fait avec une matiere de différente nature. Ils appellent la premiere *ferruminatio*, & l'autre *plumbatura*. Suivant l'idée de ces juriſconſultes, la premiere ſorte de *ſoudure* confond les deux corps ſoudés enſemble, de maniere que le tout demeure par droit d'acceſſoire au propriétaire de la plus groſſe, ou de la plus conſidérable partie, quand même elle viendroit enſuite à être ſéparée de la moindre; comme ſi un bras ſoudé à une ſtatue d'or, ſe détachoit. Que ſi les deux parties étoient égales, en ſorte que l'une ne pût être regardée comme une acceſſoire de l'autre; alors, di-

ſent

ſent-ils, aucun des deux propriétaires ne pourroit s'approprier le tout, & chacun demeureroit maître de ſa portion.

D'un autre côté, quand deux pieces d'argent, par exemple, ſont ſoudées avec du plomb, ou que l'on ſoude enſemble deux pieces de different métal, ce qu'on appelloit *plumbatura*; ces mêmes juriſconſultes vouloient qu'en ce cas, il n'y eût point de mélange, & qu'ainſi les deux corps ſoudés demeurent chacun à leur maître, ſoit que l'un ſe trouve plus ou moins conſidérable que l'autre.

Mais on ne voit aucun fondement ſolide de cette différence; car deux pieces d'argent ſoudées enſemble avec de l'argent, demeurent auſſi diſtinctes l'une de l'autre, que ſi elles étoient ſoudées avec du plomb, ou ſi une piece de fer étoit ſoudée avec une piece d'argent.

Après tout, il ne faut pas s'étonner que les déciſions des juriſconſultes romains ſoient ſi peu nettes ſur cette matiere. En effet, ce n'eſt point par des idées phyſiques ou métaphyſiques, ni même par la deſtination, l'uſage, ou le prix des choſes mêlées enſemble, qu'on doit décider les queſtions ſur l'acceſſoire; mais c'eſt par de tout autres principes que nous établirons ailleurs plus convenablement qu'au chetif *mot* SOUDURE. (*D. J.*)

SOUDOYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt payer la ſolde d'un homme, d'une troupe. Nous *ſoudoyons* des armées immenſes.

SOUETTE, *voyez* CHOUETTE.

SOUFFLAGE, ſ. m. (*Marine.*) renforcement de planches qu'on donne à quelque vaiſſeau.

SOUFFLAGE, (*Marine.*) c'eſt un *ſoufflage* ſur les membres du vaiſſeau & non ſur les bordages.

SOUFFLAGE, *four du*, (*Manufacture des glaces.*) on appelle dans les manufactures des glaces à miroir le *four du ſoufflage*, celui où ſe fond & ſe prépare le verre pour faire les glaces ſoufflées. Le four des glaces de grand volume, ſe nomme *four à couler*. *Savary*. (*D. J.*)

SOUFFLE, ſ. m. (*Gram.*) il eſt quelquefois ſynonyme à *haleine* & à *reſpiration*; c'eſt l'air chaſſé du poumon. Les bons principes que les maitres s'efforcent à graver dans l'eſprit des enfans, reſſemblent à des caracteres tracés ſur le ſable, que le moindre *ſouffle* de l'air efface.

SOUFFLE, ſe dit *dans l'Artillerie*, de la compreſſion de l'air formée par le mouvement du boulet lorſqu'il ſort du canon. Ce *ſouffle* eſt ſi violent, qu'il détruit en peu de tems les embraſures des batteries. (*Q*)

SOUFFLER, v. act. & neut. c'eſt agiter avec l'haleine; *ſoufflez* ſur ce duvet, & vous le ferez voler dans l'air; *ſouffler* une chandelle, c'eſt l'éteindre; *ſouffler* en chimie, c'eſt s'occuper de la recherche de la pierre philoſophale; *ſouffler* un mauvais diſcours, c'eſt l'inſinuer; on *ſouffle* aux grands tout ce que l'on veut; *ſouffler* au théâtre, c'eſt ſecourir la mémoire de l'acteur; *ſouffler* un emploi à quelqu'un, c'eſt le lui enlever; *ſouffler* au jeu de dames, c'eſt ôter de deſſus le damier la dame avec laquelle l'adverſaire auroit dû en prendre une ou pluſieurs des vôtres. *Voyez les articles ſuivans*.

SOUFFLER, (*Marine.*) c'eſt donner un ſecond bordage à un vaiſſeau, en le révetiſſant de planches fortifiées par des nouvelles préceîntes, ſoit pour le garantir de l'artillerie des ennemis, ou pour lui faire bien porter la voile, & l'empêcher de ſe rouler, ou de ſe tourmenter trop à la mer. Pour comprendre la raiſon de ceci, il faut lire l'*article* CONSTRUCTION.

SOUFFLER L'ÉMAIL, *terme d'Emailleur*; c'eſt en former, en le ſoufflant avec un petit tube de verre, cet émail creux qu'on appelle du *jais*. *Voyez* ÉMAIL.

SOUFFLER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval pouſſif. *Laiſſer ſouffler ſon cheval*, c'eſt l'arrêter pour lui laiſſer reprendre haleine. *Voyez* HALEINE. *Souffler au poil*, ſe dit de la matiere qui n'a pas eu d'écoulement dans certains maux de pié, & qui reflue & ſe fait jour au pâturon où à la couronne.

SOUFFLET, ſ. m. (*Art méchanique.*) eſt un inſtrument dont le méchaniſme conſiſte à pomper l'air & à le pouſſer contre le feu ou toute autre choſe, par le moyen d'une ame ou ſoupape de cuir, qui eſt attachée au bois de deſſous, & tenue lâche & aiſée, de façon qu'elle s'en éloigne quand on leve celui de deſſus, & revient s'y appliquer dès que par une légere preſſion on rapproche les deux bois l'un de l'autre; par-là l'air ne pouvant reſtortir par où il eſt entré, s'échappe néceſſairement par un trou pratiqué exprès au bout du *ſoufflet*. Le *ſoufflet* eſt composé de deux ais, au bord deſquels eſt clouée une peau, d'une douelle placée à l'une des extrémités des ais, & d'une ſoupape attachée en-dedans à l'ouverture de l'ais du deſſous; il eſt évident qu'en écartant les ais, l'air eſt attiré en-dedans du *ſoufflet* par l'ouverture de l'ais de deſſous; qu'en les rapprochant, la ſoupape s'abaiſſe, & que l'air eſt chaſſé par la douelle. Voilà en général à quoi ſe réduit toute conſtruction de *ſoufflet*, quelle qu'elle ſoit.

SOUFFLET, *outil d'Arquebuſier*; ce *ſoufflet* eſt comme celui des ſerruriers, ſuſpendu de même, & a le même mouvement; il ſert aux Arquebuſiers pour ſouffler & allumer le feu à la forge.

SOUFFLET QUARRÉ, *en terme de Boiſſelier*; c'eſt un *ſoufflet* qui ne differe du *ſoufflet* ordinaire que par de petites feuilles de bois de fourreau qu'on y colle intérieurement à la place des verges.

SOUFFLET QUARRÉ A DOUBLE VENT, *en Boiſſelerie*; on appelle ainſi des *ſoufflets* qui pompent le double d'air des autres, par le moyen d'une planche qu'on y met de plus, & d'un reſſort qui s'y ajoute.

SOUFFLET, *outil de Ferblantier*; ce *ſoufflet* eſt beaucoup plus petit que les *ſoufflets* d'orgue, & eſt exactement fait comme eux. Il ſert aux ferblantiers à allumer le feu avec lequel ils font chaufer leurs fers à ſouder. *Voyez les Pl. du Ferblantier*.

SOUFFLET, (*Forge.*) *Voyez l'article* GROSSES FORGES, où le *ſoufflet* de ces uſines eſt décrit.

SOUFFLETS DE L'ORGUE, répréſentés *Pl. d'orgue*, *fig.* 23. ſont de grands corps qui, en ſe dilatant, ſe rempliſſent d'air, qu'ils chaſſent par les porte-vents dans la laie du ſommier lorſqu'ils ſe contractent. C'eſt cet air ainſi pouſſé avec viteſſe, & qui eſt condenſé, qu'on appelle *vent*, ſans lequel l'orgue eſt un corps ſans ame.

Les *ſoufflets*, dont un ſeul, quelque grand qu'on le faſſe, ne ſauroit ſuffire, ſont compoſés de deux tables de bois de chêne de 6, 7 ou 8 piés de long, ſur 3 ou 4 de large, plus ou moins, ſelon la grandeur des *ſoufflets* & celle de l'orgue. Ces tables ſont faites de bois d'Hollande de deux pouces d'épaiſſeur, qu'on aſſemble à rainures & languettes, ou avec des clés, & que l'on dreſſe bien des deux côtés & ſur champ. La table inférieure, *fig.* 24. eſt percée de deux ou de trois trous: le trou *O*, qui a 1 pié de long, 6 pouces de large reçoit la partie ſupérieure du goſier *OR*, *fig.* 23. par lequel l'air contenu dans la capacité du *ſoufflet* paſſe dans le porte-vent. Ce trou doit être à environ 2 pouces du bout de la table, & dans le milieu de ſa largeur; enſorte que le grand côté du trou ſoit parallele au petit côté de la table, comme on voit dans la *fig.* 24. L'autre trou, ou bien deux autres, ſi on a fait deux ouvertures, eſt vers l'autre bout de la table, dont il eſt éloigné de 8 pouces ou environ. Ce trou a 1 pié en quarré; c'eſt où on ajuſte les deux ſoupapes *SP*, qui chacune ferment un trou. Lorſque l'on a fait deux ouvertures à l'extrémité des tables, qui eſt le côté du goſier; & à la partie intérieure du *ſoufflet*, on met des barres *DC*; chaque barre a autant d'épaiſſeur que la moitié de toutes les écliſſes qui trouvent place dans la largeur *DD*, dont les deux barres *DC* éloignent les tables; à l'autre extrémité des tables ſont d'autres barres de bois paralleles aux premieres, mais collées & clouées de l'autre côté, enſorte que ces dernieres ſont extérieures; la barre extérieure de la table de deſſous eſt à l'extrémité de cette table; mais les barres *LL*, *NN* de la table de deſſus, & qui ſont au nombre de deux, ſont, la premiere, à environ 4 pouces du bout de la table, & la ſeconde *NN*, à 8 ou 10 pouces de la premiere, entre leſquelles on met la pierre *M* qui comprime le *ſoufflet* par ſon poids, & contraint l'ais d'en ſortir: après que ces tables ſont faites, on fait les plis du *ſoufflet*. Les pieces *EE* qui compoſent les plis des côtés du *ſoufflet* s'appellent *écliſſes*, & les pieces *T*, *fig.* 24. qui compoſent les plis de la tête du *ſoufflet* s'appellent *têtieres*. Toutes ces pieces, tant les écliſſes que les têtieres, ſont faites de bois d'Hollande réfendu de l'épaiſſeur d'un quart de pouce: la largeur des têtieres eſt d'un pouce ou 1 $\frac{1}{4}$ pouce par pié de la longueur du *ſoufflet*; enſorte que ſi le *ſoufflet* a 8 piés de long, les têtieres doivent avoir 8 pouces de large, qui eſt 1 pouce par pié de la longueur du *ſoufflet*, ou 10 pouces, qui font 1 pouce $\frac{1}{4}$ par pié de la même longueur. Les

écliſſes ont par le côté de la tête du *ſoufflet* la même largeur que les têtieres, & par le bas une largeur *De*, *fc*, égale à l'épaiſſeur des barres *DC*. Ces barres ſont percées de trois trous 1, 2, 3, pratiqués obliquement, enſorte qu'ils répondent à la tête extérieure; & au milieu des faces intérieures des barres on paſſe des cordes d'un calibre convenable dans ces trous, & on les arrête avec des chevilles enduites de colle, que l'on enfonce à coups de marteau, & que l'on arraſe enſuite aux faces intérieures des barres, qui ſont le côté par où les chevilles doivent être enfoncées. On fait entrer les bouts de corde qui ſortent des trous par le côté de la tête des barres dans les trous correſpondans de la barre de l'autre table; ils doivent entrer par le côté de la tête, & ſortir par la face intérieure, c'eſt-à-dire, par la face qui regarde le dedans du *ſoufflet*, & être chevillés & collés comme par l'autre bout. Ces cordes ainſi paſſées d'une barre dans l'autre, ſervent de charniere aux barres.

Après que les écliſſes & les têtieres ſont taillées, & que les rives extérieures ſont arrondies, on couvre le côté qui doit regarder l'intérieur du *ſoufflet*, auſſi-bien que le côté intérieur des tables, de parchemin bien collé, afin que l'air condenſé dont le *ſoufflet* eſt rempli, ne s'échappe pas au-travers des pores dont les planches ſont fort remplies. Quelques facteurs pour ſatisfaire à la même indication, ſe contentent d'enduire pluſieurs fois de colle l'intérieur du *ſoufflet*, comme on fait l'intérieur du ſommier. *Voyez* SOMMIER.

Lorſque le parchemin eſt ſec, on aſſemble les écliſſes les unes avec les autres avec des bandes de peau de mouton parées. Ces bandes qui ſervent auſſi à aſſembler de même les têtieres, ſont collées ſur la partie convexe du pli, en ſorte que les bandes de peau des plis ſaillans ſont collées à l'extérieur du *ſoufflet* & les bandes des plis rentrans regardent l'intérieur. On met enſuite les écliſſes & les têtieres en preſſe, & on les laiſſe ſécher. Les têtieres doivent toujours être en nombre pairement pair, c'eſt-à-dire que la moitié de ce nombre doit être en nombre pair; en ſorte, par exemple, qu'on ne pourroit pas faire un *ſoufflet* qui auroit 10 têtieres; mais on le peut faire avec 8 ou 12, ou tout autre nombre dont la moitié eſt un nombre pair. Les écliſſes ſont de chaque côté du *ſoufflet* en même nombre que les têtieres, en ſorte qu'elles ſont dans un *ſoufflet* en nombre double de ces dernieres. Ainſi ſi un *ſoufflet* a 8 têtieres, il aura 16 écliſſes, 8 de chaque côté. Le haut des écliſſes & les têtieres doivent être coupées à onglet, un peu moindres que 45°. en ſorte que les ouvertures *AE*, *FB*, *fig.* 24. aient de large du côté de *E* & de *F*, environ la huitieme partie de la largeur *AE*, *FB*. Le *ſoufflet* a 8 écliſſes de chaque côté, & environ la douzieme partie des mêmes longueurs, ſi le *ſoufflet* en a douze. On aſſemble enſuite les écliſſes & les têtieres avec les tables, avec des bandes de peau parées, collées moitié ſur les écliſſes ou têtieres & les tables. Lorſque les bandes de peau ſont ſéchées, on coud avec du gros fil de Bretagne, les têtieres & les écliſſes par la peau des bandes, qui doit excéder les angles ſaillans *tux*, d'environ un pouce de chaque côté; on ouvre enſuite le *ſoufflet*, en ſorte que les tables faſſent enſemble un angle de 30 ou 35 degrés, ou que la diſtance *AA*, *fig.* 23. ſoit de $3\frac{1}{2}$ piés ou 4 piés, pour un *ſoufflet* de 8 piés.

Avant que d'aſſembler les écliſſes avec les tables, on les étend ſur un établi le côté de dehors en-deſſus, & on colle ſur leur extrémité étroite une piece de peau triangulaire *ab DD*, *fig.* 23. qui prend toutes les écliſſes; cette piece de peau s'appelle *rabat*, *voyez* RABAT. La partie *D* de cette piece de peau qui excede les écliſſes d'environ 4 pouces, vient s'appliquer ſur les faces extérieures des barres *DC* où elle eſt collée; on aſſemble de même les écliſſes de l'autre côté du *ſoufflet*. Après que les têtieres & les écliſſes ſont aſſemblées avec les tables, & que les queues des rabats ſont collées ſur les barres *Dc*, *Dc*, qui forment l'épaiſſeur du *ſoufflet*, on colle une bande de peau ſur toute la face *DccD*, cette peau parée dans tout ſon pourtour, eſt recouverte à ſes deux bouts par les rabats *abD*. Par-deſſus cette piece on en met une autre plus longue & plus large, parée de même dans tout ſon contour, laquelle recouvre par ſes extrémités, les rabats & les tables par ſes longs côtés, d'environ 2 pouces. Toutes ces pieces de peau ſont collées & parées par le côté du duvet, en ſorte que le côté glabre eſt en dehors. Pour faire étendre la peau & rechauffer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau chaude & enſuite exprimé, que l'on applique ſur la peau; on ne ſe ſert du linge mouillé que lorſque le côté glabre de la peau eſt en-dehors; car lorſque c'eſt le duvet, & qu'on veut le menager comme celui de la peau dont les ſoupapes & les devans de l'axe ſont doublés, on ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé, que l'on fait chauffer devant le feu comme un fer à repaſſer le linge, & on l'applique enſuite ſur la peau dont la colle eſt rechauffée par ce moyen.

Pour achever le *ſoufflet*, qui ſe trouve fini quant à la partie inférieure *cD*, qui eſt le côté du goſier, il faut coller ſur les vuides *AE*, *FB*, que les écliſſes & les têtieres laiſſent entre elles, des pieces de peau *xvz*, qui s'appellent les premieres *demi-aiſnes*, les ſecondes *aiſnes*, & les troiſiemes *ronds*. On commence par coller les ronds *z*, ſur les angles ſaillans *tux* des plis; on colle enſuite les demi-aiſnes *x*, qui ſont des pieces de peau triangulaires, moitié ſur une écliſſe, & l'autre moitié ſur la têtiere voiſine, en ſorte que les eſpaces *AE*, *FB*, ſe trouvent fermés par ce moyen. Après que les pieces ſont ſéchées, on colle par-deſſus les aiſnes *y*, qui ſont des pieces lozanges, compoſées de deux demi-aiſnes, unies par leur petit côté; en ſorte que ſi on coupoit l'aiſne en deux par une ligne 34, qui eſt la petite diagonale du lozange, on auroit deux triangles qui ſeroient chacun ſemblables aux demi-aiſnes, mais ſeulement plus grands. On colle les pieces, en ſorte qu'une moitié 234, couvre une des demi-aiſnes déja collées, & l'autre moitié 143, la demi-aiſne qui eſt vis-à-vis. Pour faire entrer ces pieces de peau dans les encoignures des plis, on ſe ſert d'un couteau de bois non tranchant, avec lequel on range la peau dans les endroits où les doigts ne peuvent atteindre, & on rechauffe la colle avec un linge trempé dans l'eau chaude, autant de fois qu'il eſt néceſſaire.

Avant de coller les aiſnes & les demi-aiſnes, on a l'attention d'ouvrir le *ſoufflet* autant qu'il le doit être, & d'écarter également les plis. Pour exécuter la premiere de ces deux choſes, on dreſſe le *ſoufflet* debout ſur la face *DccD*, que l'on poſe ſur une planche qui eſt par terre, en ſorte que les deux tables ſoient inclinées à l'horiſon, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre de la moitié de l'ouverture du *ſoufflet*; on l'arrête dans cet état avec des cordes ou des barres de bois. Pour la ſeconde, qui eſt que les plis ouvrent également, on doit avoir collé du ruban de fil ſur l'intérieur des plis. Ces rubans ne les laiſſent s'ouvrir que de la quantité que l'on veut. Cela fait aux *ſoufflets* que l'on laiſſe ſécher dans le même état où ils ont été collés, c'eſt-à-dire tout ouverts, on ajuſte un chaſſis ſur l'ouverture *SP*. Ce chaſſis *EF* 45, qui a environ un pouce d'épais, a un drageoir fait avec un guillaume dans tout ſon circuit intérieur. Ce dragon reçoit les ſoupapes *SP*; les ſoupapes ſont faites avec du feuillet d'Hollande, & ſont doublées de peau collée par le côté glabre. Cette peau qui doit excéder la ſoupape d'un côté pour lui ſervir de queue, eſt priſe entre une barre *G* du chaſſis, & une piece *G* qui la recouvre. Par-deſſus cette piece *G* on en met une autre 6, qui empêche le renverſement des ſoupapes qui ne peuvent ouvrir qu'autant que cette piece le permet. Le chaſſis qui eſt doublé de peau collée par le côté glabre, auſſi-bien que l'endroit de la table où il poſe qui eſt garni de peau, en ſorte que les deux duvets ſe rencontrent, eſt attachée ſur la table en-dedans du *ſoufflet* par les quatre vis *EF* 45, qui traverſent la table, & qui ſont retenues par-deſſous avec des écrous. Lorſqu'on dilate le *ſoufflet*, on ſuſpend l'action de la colonne d'air qui preſſe au-deſſus des ſoupapes *SP*, ce qui donne lieu à celle de la colonne qui preſſe par-deſſous les mêmes ſoupapes, d'exercer tout l'effort dont elle eſt capable contre elles. Mais comme les ſoupapes n'oppoſent à cet effort qu'une très-petite réſiſtance, la colonne d'air qui preſſe en-deſſous force cet obſtacle, ouvre les ſoupapes & s'introduit dans la capacité du *ſoufflet* qu'elle remplit à l'inſtant. Auſſitôt que le *ſoufflet* eſt rempli, les ſoupapes retombent par leur propre poids, la cauſe qui les tenoit levées ceſſant, qui eſt le courant d'air rapide qui a rempli le *ſoufflet*. Le *ſoufflet* étant ainſi rempli, ſi on comprime la table ſupérieure, l'air qu'il contient ſera contraint d'en ſortir par l'ouverture *O* où eſt ajuſté le *goſier*.

Le goſier repréſenté, *fig.* 25. eſt une portion de tuyau *cdefgh*, des mêmes dimenſions que l'ouverture *O*, dans laquelle il doit entrer juſqu'au rebord *dig*, *por*. On fait ce rebord en diminuant la partie du goſier qui entre dans le *ſoufflet*. Cette partie eſt coupée obliquement comme on voit en *Ci*. Sur ce talud qui doit regarder les têtieres par-dedans le *ſoufflet*, on ajuſte un chaſſis *lmno*; ce chaſſis qui eſt doublé de peau du côté qu'il s'applique au goſier, porte une ſoupape *x*, qui s'ouvre de dehors en dedans du goſier. Cette ſoupape (qui comme toutes les autres eſt doublée de peau collée par le côté glabre, en ſorte que le duvet eſt en-dehors), laiſſe paſſer l'air contenu dans le *ſoufflet* lorſqu'on le comprime, & ne le laiſſe point rentrer. La partie inférieure du goſier à un drageoir *ekf*, qui entre dans un autre drageoir *oo*, qui eſt à la face ſupérieure du porte-vent *MN*, *fig.* 23. avec lequel il doit convenir. Lorſque le *ſoufflet* eſt mis en place, on colle de la peau de mouton parée ſur tous les joints, tant ceux du goſier avec la table inférieure du *ſoufflet*, que ceux du même goſier avec le porte-vent, & on fait la baſcule *FIK*, *fig.* 23. par le moyen de laquelle on ouvre le *ſoufflet*.

Cette baſcule eſt une forte piece de bois de chêne, d'un demi-pié ou environ de large, ſur 2 ou 3 pouces d'épaiſſeur, que l'on arrondit dans les deux tiers de ſa longueur; à l'extrémité *F* de cette baſcule, on fait une fourchette pour recevoir la palette du crochet *FE*, qui y eſt retenue par une cheville qui la traverſe. Le crochet prend dans un anſe *E*, attachée à la table ſupérieure du *ſoufflet*, & la baſcule a pour point d'appui une forte piece de bois *GG*, ſcellée dans les murailles. On fixe ſur des chevalets cette piece de bois à des entailles *H*, faites en dos d'âne, qui ſervent de point d'appui à la baſcule qui eſt traverſée en cet endroit par une groſſe cheville de fer *M*, autour de laquelle elle peut ſe mouvoir librement. A l'extrémité *K* de la baſcule eſt une corde *KL*, qui a pluſieurs nœuds: cette corde doit être aſſez longue pour que le ſouffleur puiſſe par ſon moyen abaiſſer l'extrémité de la baſcule qui, dans les grands *ſoufflets*, ſe trouve trop élevée pour y atteindre avec la main. On charge les *ſoufflets* avec une pierre *MR*, qui peſe environ 60 livres pour un *ſoufflet* de 8 piés; & il en faut au moins quatre pour un grand orgue de 16 piés. *Voyez le mot* Orgue. Le ſouffleur doit obſerver de ne relever qu'un *ſoufflet* à la fois, en ſorte que lorſque l'un aſpire, les autres puiſſent toujours fournir au ſommier le vent néceſſaire, & de ne point lâcher ſubitement le *ſoufflet* ſur l'air qu'il contient; car cela donne une ſecouſſe aux tuyaux, dont les moins attentifs s'apperçoivent, & qui eſt très-déſagréable.

Soufflet, *terme de Sellier*, eſpece de voiture, ou de chaiſe roulante fort légere, poſée ſur deux roues; un *ſoufflet* n'a de place que pour une ou deux perſonnes; le deſſus & le dedans ſont de cuir, ou de toile cirée; ils ſe levent & ſe plient comme un *ſoufflet* pendant le beau tems, & s'étendent de toute part pour garantir de la pluie. (*D. J.*)

Soufflet, ſ. m. (*Critiq. ſacr.*) coup de la main porté au viſage: *donner un ſoufflet*, en grec ῥαπίζειν; ſi quelqu'un, dit Jeſus-Chriſt, vous frappe ſur la joue droite, preſentez-lui auſſi l'autre; ἀλλὰ ὅστις ῥαπίσει ἐπὶ τὴν δεξιὰν, *&c. Matt. V. v.* 39. Il eſt conſtant que ce diſcours ne doit pas être pris à la rigueur de la lettre, & que cela ſignifie, il vaut encore mieux que vous ſoufriez un ſecond *ſoufflet*, que de vous venger du premier: la preuve en eſt évidente par l'exemple de Jeſus-Chriſt lui-même: car un officier du grand prêtre lui ayant donné un *ſoufflet*, notre Seigneur, bien loin de préſenter l'autre joue, lui dit: *ſi j'ai mal parlé, faites le voir; mais ſi je n'ai rien dit que de bien, pourquoi me frappez-vous?* Le Seigneur ſe plaint de l'injure qu'il vient de recevoir, avec une grande modération, & prouve qu'il ne l'a pas méritée; l'exemple de Jeſus-Chriſt eſt donc le commentaire du précepte qu'il donne à ſes apôtres, car c'eſt à eux ſeuls qu'il parle, & la plûpart de ſes préceptes ne ſe rapportent qu'à eux & à leur miniſtere. (*D. J.*)

SOUFFLEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſouffle. *Voyez* les *articles* Souffler, *& ſuiv.*

Souffleur, *Voyez* Mular.

Souffleur, ſ. m. (*Belles-lettres.*) homme de théâtre, qui eſt ordinairement placé dans une des couliſſes, & à portée des acteurs, pour ſuivre fort attentivement, ſur le papier, ce que les acteurs ont à dire, & le leur ſuggérer ſi la mémoire vient à leur manquer.

Souffleur, ſ. m. (*Alchimie*) chercheur de pierre philoſophale. *Voyez* Philosophie hermétique, Pierre philosophale.

Souffleur, (*Maréchal.*) on appelle ainſi certains chevaux, qui ſans être pouſſifs, ſoufflent prodigieuſement, ſur-tout dans les chaleurs; ce qui ne peut venir que d'un défaut de conformation à l'entrée du conduit de la reſpiration, ou de quelque excroiſſance de chair à l'entrée extérieure des naſeaux.

SOUFFLURE, ſe dit dans la *fonderie*, de certaines concavités ou bouteilles qui ſe forment dans l'épaiſſeur du métal; quand il a été fondu trop chaud. Il ſe trouve quelquefois des *ſoufflûres* en dehors des boulets, c'eſt un défaut, & ils n'ont pas alors leur poids. *Voyez* Boulet *&* Canon. (*Q*)

SOUFFRANCE, ſ. f. (*Gramm.*) peine de corps ou d'eſprit; la mort nous delivre de toutes nos *ſouffrances*; les amans ne parlent que de leurs *ſouffrances*.

Souffrance, (*Juriſprud.*) eſt une ſurſéance, ou délai, que le ſeigneur accorde à ſon vaſſal, pour lui faire la foi & hommage, en conſidération de quelque empêchement légitime; le motif de ce délai eſt que régulierement la foi & hommage doit être faite par le vaſſal en perſonne.

Elle n'a pas lieu pour le payement des droits utiles, ni pour la preſtation de l'aveu & dénombrement.

La *ſouffrance* eſt néceſſaire ou volontaire; néceſſaire quand l'empêchement du vaſſal eſt tel que le ſeigneur ne peut lui refuſer le délai; comme en cas de minorité, maladie, ou autre empêchement légitime; elle eſt volontaire, lorſque le ſeigneur l'accorde librement, & pour faire plaiſir à ſon vaſſal.

La *ſouffrance*, même néceſſaire, n'a point lieu de plein droit, elle doit être demandée au ſeigneur dominant, par le tuteur en perſonne, ſi le vaſſal eſt mineur, ou ſi le vaſſal eſt majeur, par une fondé de procuration ſpéciale.

Le tems pour demander la *ſouffrance* eſt de quarante jours, depuis l'ouverture du fief; ces quarante jours ſont francs, de maniere qu'on ne compte pas celui de l'ouverture du fief, ni le quarantieme jour.

Faute de demander la *ſouffrance* dans les quarante jours, le ſeigneur peut faire ſaiſir le fief, & faire les fruits ſiens, ſauf le recours des mineurs contre leur tuteur; mais ſi les mineurs n'avoient pas de tuteur, la ſaiſie n'emporteroit pas perte de fruits contre eux, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en âge de faire la foi.

Le tuteur, en demandant *ſouffrance* pour ſes mineurs, doit à peine de nullité déclarer leurs noms & leur âge, afin que le ſeigneur ſache quand chacun d'eux ſera en état de faire la foi.

Si le tuteur, en demandant la *ſouffrance*, ne payoit pas les droits, le ſeigneur pourroit la lui refuſer, & ſaiſir.

La *ſouffrance* peut s'accorder en juſtice, ou devant notaire, & même par un écrit ſous ſeing privé: quand il s'agit d'un fief mouvant du roi, on obtient des lettres de *ſouffrance* en la petite chancellerie.

Il n'eſt pas beſoin d'obtenir nouvelle *ſouffrance*, pour une portion du même fief, qui échet enſuite au mineur.

Il eſt de maxime que *ſouffrance* vaut foi tant qu'elle dure, c'eſt-à-dire que pendant ce délai, le ſeigneur ne peut ſaiſir, faute de foi & hommage.

Dès que la *ſouffrance* eſt finie, à l'égard d'un des mineurs, il doit aller à la foi, quand même les autres n'auroient pas l'âge. *Voyez* les commentateurs ſur *l'article* 41. *de la coutume de Paris*; les auteurs qui ont traité des fiefs; & les *mots* Foi, Hommage, Aveu: Dénombrement, Droits seigneuriaux. (*A*)

Souffrance ſ. f. *terme de compte*, ce mot ſe dit des articles de la dépenſe d'un compte qui n'étant pas aſſez juſtifiés pour être alloués, ni aſſez peu pour être rayés, reſtent comme en ſuſpens pendant un tems, afin que pendant ce délai, le comptable puiſſe chercher & rapporter des quittances, ou autres pieces pour ſa décharge. Les articles en *ſouffrance*, ſe rayent après le délai fini, s'ils ne ſont pas juſtifiés, ou s'allouent s'ils le ſont. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SOUFFRIR, SUPPORTER, (*Synonim.*) *ſouffrir* ſe dit d'une maniere abſolue: on *ſouffre* le mal dont on ne ſe venge point. *Supporter* regarde proprement les défauts perſonnels: on *ſupporte* la mauvaiſe humeur de ſes proches.

L'humilité chrétienne fait *ſouffrir* les mépris, ſans reſſentiment. L'uſage du monde fait *ſupporter* dans la ſociété, une infinité de choſes qui déplaiſent. On *ſouffre* avec patience, on *ſupporte* avec douceur.

Quand *ſouffrir* ſignifie *permettre*, il veut après ſoi un *que*, avec le ſubjonctif; ainſi Larrey a fait une faute en diſant dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ſes cendres repoſent,

Souffrez-nous de graver *ces vers ſur ſon tombeau*.

Il falloit dire, *ſouffrez que nous gravions*. *Supporter* ſignifie quelquefois *protéger* & *ſoutenir*: les financiers ſont *ſupportés* à la cour, à cauſe de leur fortune; quelques eſcadrons ne peuvent pas *ſupporter* le choc de toute une armée. (*D. J.*)

SOUFRE *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) on trouve en Franche-Comté des cailloux qui ſont d'une forme arrondie irréguliere, & lorſqu'on vient à les briſer, on trouve que ces cailloux formoient une eſpece de croute, qui ſert d'enveloppe à du ſoufre natif.

SOUFRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie & Chimie.*) *ſulphur*; c'eſt une ſubſtance ſolide, mais friable, d'un jaune clair lorſqu'il eſt pur, très-inflammable, & qui en ſe brûlant répand une flamme bleuâtre accompagnée d'une odeur pénétrante & ſuffocante. Il ſe fond très-aiſément lorſque le feu ne lui eſt point immédiatement appliqué, & pour lors il ne s'enflamme point.

La nature nous préſente le *ſoufre* de deux manieres: ou il eſt pur & ſous la forme qui lui eſt propre, ou il eſt combiné avec d'autres ſubſtances du regne minéral, qui par leur union avec lui le rendent méconnoiſſable; c'eſt ainſi qu'il eſt dans les mines où il eſt combiné avec les métaux.

Le *ſoufre* pur que l'on nomme auſſi *ſoufre foſſile*, *ſoufre natif*, ou *ſoufre vierge*, ſe trouve abondamment dans quelques endroits de la terre; ce n'eſt que dans le voiſinage des volcans & des endroits ſujets aux embraſemens ſouterreins que ce *ſoufre* ſe rencontre; & par-tout où on le voit, on doit ſuppoſer qu'il a été produit & ſublimé par les feux de la terre; ils l'ont dégagé des ſubſtances avec leſquelles il étoit combiné; ils l'ont ſublimé comme auroit pû faire un fourneau, & ils l'ont porté à la ſurface de la terre.

M. Rouelle, dans ſes ſavantes leçons de chimie, enſeigne la façon dont le *ſoufre* ſe forme par le feu des volcans; ſes idées ſont fondées ſur la nature du *ſoufre*, qui n'eſt autre choſe que de l'acide vitriolique combiné avec le phlogiſtique ou la matiere inflammable. Suivant ce ſavant chimiſte, ce ſont les bitumes qui ſervent d'aliment aux feux ſouterreins; par leur embraſement ces bitumes ſe décompoſent, & l'acide vitriolique, ſi abondant dans le ſein de la terre, s'unit au phlogiſtique des matieres graſſes qui brulent, & produit du *ſoufre*; d'où M. Rouelle conclut que le *ſoufre* pur n'eſt qu'une production ſecondaire de la nature; puiſque ſans les embraſemens ſouterreins, on n'en trouveroit jamais ſous la forme qui lui eſt propre; tout celui qui eſt dans la terre eſt dans un état de combinaiſon, comme toutes les mines; & la terre renferme les parties dont il peut être produit.

Les environs des volcans ſont donc toujours remplis de *ſoufre*; il eſt aiſé de ſentir qu'il n'eſt point communément fort pur, comme on peut en juger par ſa couleur; ainſi le parti le plus sûr, tant pour les opérations de la Chimie que pour les uſages médicinaux, eſt de ne ſe ſervir de ce *ſoufre*, qu'après l'avoir purifié; alors on eſt certain qu'il eſt parfaitement dégagé des matieres métalliques & arſénicales, avec leſquelles les feux ſouterreins peuvent l'avoir combiné; on ſent auſſi que ce *ſoufre* eſt ſouvent mêlangé avec des terres, des pierres, *&c.* Les échantillons de ce que l'on nomme *ſoufre natif*, ſont plus ou moins purs, ſuivant les circonſtances; celui que l'on nomme *ſoufre de Quito*, & *ſoufre de la Guade-loupe*, eſt d'un jaune clair & tranſparent; il vient des parties de l'Amérique qui éprouvent le plus de ravages de la part des volcans; on en rencontre auſſi de plus ou moins pur aux environs des monts Ætna, Véſuve, Hecla, *&c.* Certaines eaux thermales, telles que celles d'Aix-la-Chapelle, & de pluſieurs autres endroits, dépoſent une aſſez grande quantité de *ſoufre*.

Le *ſoufre* entre dans la combinaiſon d'un très-grand nombre de mines; il s'y trouve dans des proportions différentes, & fait prendre aux métaux des formes & des couleurs qu'ils n'auroient point ſans cela. *Voy. les articles* MINÉRALISATION & MINE. Mais la mine la plus ordinaire & la plus abondante du *ſoufre*, eſt la pyrite, d'où l'on eſt obligé de les tirer par art; on nomme *pyrites ſulfureuſes*, celles dont on ſe ſert pour cet uſage; cependant le *ſoufre* eſt une ſubſtance qui entre toujours néceſſairement dans la combinaiſon de toute pyrite. *Voyez l'article* PYRITE.

Il y a pluſieurs méthodes pour tirer le *ſoufre* des pyrites; quelquefois on l'obtient accidentellement par le grillage de certaines mines qui ſont fort chargées de cette ſubſtance; ces mines ſont ſur-tout les pyrites cuivreuſes, dont on ne peut obtenir le cuivre, avant que le *ſoufre* en ait été ſéparé. Pour cet effet on forme à l'air libre, des tas de pyrites qui ont environ 20 piés en quarré, & 9 piés de haut, on arrange ces tas ſur un lit de buches & de fagots; on laiſſe une ouverture à ce tas qui ſerve de vent, ou comme le cendrier ſert à un fourneau; on enduit les parois extérieurs du tas, qui forment comme des eſpeces de murs, avec de la pyrite en poudre & en petites particules que l'on mouille. Alors on met le feu au bois, & on le laiſſe bruler doucement pendant 9 ou 10 ſemaines. On forme à la partie ſupérieure des tas ou de ces maſſifs de pyrites, des trous ou des creux, qui forment comme des baſſins dans leſquels le *ſoufre* fondu par l'action du feu va ſe rendre, & d'où on le puiſe avec des cuilleres de fer; mais ce *ſoufre* ainſi recueilli n'eſt point parfaitement pur; il a beſoin d'être fondu de nouveau dans des chaudieres de fer; alors les parties pierreuſes & terreuſes qui s'y trouvent mêlées tombent au fond de la chaudiere, & le *ſoufre* pur nage à leur ſurface. Telle eſt la maniere dont on tire le *ſoufre* au Hartz: pour s'en faire une idée, on n'aura qu'à jetter les yeux ſur celle des Planches de Minéralogie, qui repréſentent le travail du *ſoufre*.

La même Planche repréſente encore une autre maniere d'obtenir du *ſoufre*, qui ſe pratique dans quelques endroits d'Allemagne. Elle conſiſte à faire griller les pyrites ou la mine de cuivre ſous un angard couvert d'un toît qui va en pente, ce toît oblige la fumée qui part du tas que l'on grille, à paſſer pardeſſus une auge remplie d'eau froide; par ce moyen cette fumée, qui n'eſt compoſée que de *ſoufre*, ſe condenſe & tombe dans l'auge d'où on le retire lorſqu'il s'en eſt ſuffiſamment amaſſé.

En Suede, dans les mines de Néricie, on obtient le *ſoufre* par la diſtillation; on a pour cela un fourneau qui a la forme d'un quarré long; dans les murs latéraux on laiſſe deux rangées de dix ou douze ouvertures, pour y placer deux rangées de retortes de fer très-grandes; on ne les remplit de pyrites que juſqu'au tiers, parce que l'action du feu les fait gonfler conſidérablement; une portion du *ſoufre* ſuinte au-travers du fer des retortes; ce *ſoufre* eſt très-pur, & on le débite pour de la fleur de *ſoufre*; quand au reſte du *ſoufre* qui fait la plus grande partie, il eſt reçu dans des récipiens remplis d'eau, qui ont été lutés avec des retortes. Cette diſtillation ſe renouvelle toutes les vingt-quatre heures; on enleve le *ſoufre* qui s'eſt rendu dans les récipiens; on ôte des tortes le réſidu qui y eſt reſté, & l'on y remet de nouvelles pyrites. Le *ſoufre* qui a été ainſi obtenu, eſt porté dans une chaudiere de fer, enchâſſée dans un maſſif de maçonnerie, ſous laquelle on fait un feu doux; par-là le *ſoufre* ſe fond de nouveau, & dépoſe les ſubſtances étrangeres avec leſquelles il étoit encore mêlé. Lorſque les pyrites ont été dégagées du *ſoufre* qu'elles contenoient, on les jette en un tas, à l'air libre; après qu'elles ont été expoſées aux injures de l'air, ces tas ſont ſujets à s'enflammer d'eux-mêmes, après quoi le *ſoufre* en eſt totalement dégagé; mais on a ſoin de prevenir cet inconvénient; on lave ces pyrites calcinées, & l'on en tire du vitriol, qu'elles ne donneroient point ſi on les avoit laiſſé s'embraſer. *Voyez* VITRIOL.

Le *ſoufre* avant que d'avoir été purifié ſe nomme *ſoufre brut* ou *ſoufre caballin*; après qu'il a été dégagé des parties étrangeres, on le prend avec des cuilleres de fer tandis qu'il eſt encore liquide, & on le verſe dans des moules qui lui donnent la forme de bâtons arrondis, c'eſt ce qu'on appelle *ſoufre en canon*.

Preſque tout le *ſoufre* qui ſe débite dans le commerce vient des pays où il y a des volcans & des embraſemens de la terre, parce qu'alors la nature épargne la peine & les frais pour l'obtenir; il n'y a que les pays où la main d'œuvre & le bois ſont à très-grand marché, tels que la Suéde & certains cantons d'Allemagne, où l'on puiſſe ſonger à le tirer des pyrites, ou des mines de cuivre pauvres de la maniere qui a été décrite. Aux environs du mont Véſuve & dans

dans d'autres endroits d'Italie où il ſe trouve du *ſoufre*, on met les terres qui ſont imprégnées de cette ſubſtance dans des pots de terre de la forme d'un pain de ſucre ou d'un cône fermé par la baſe, & qui ont une ouverture par le ſommet; on arrange ces pots dans un grand fourneau deſtiné à cet uſage, en obſervant de les coucher horiſontalement, on donne un feu modéré qui ſuffiſe pour faire fondre le *ſoufre*, qui découle par l'orifice qui eſt à la pointe des pots, & qui eſt reçu dans des autres pots dans leſquels on a mis de l'eau froide où le *ſoufre* ſe fige.

Après toutes ces purifications le *ſoufre* n'eſt point encore parfaitement pur; ſouvent il renferme encore des ſubſtances qui pourroient en rendre l'uſage dangereux; pour le dégager parfaitement on eſt obligé de le ſublimer à l'aide du feu: cette ſublimation ſe fait ou en grand ou en petit. En Angleterre, cette opération ſe fait ſur pluſieurs quintaux de *ſoufre* à-la-fois; on ſe ſert pour cela d'un fourneau particulier, On a une grande chaudiere de fer qui eſt priſe dans la maçonnerie, & qui peut contenir deux ou trois quintaux de *ſoufre* concaſſé groſſierement; on ne remplit cette chaudiere que juſqu'aux trois quarts. Au-deſſus de cette chaudiere eſt une eſpece de chambre quarrée, qui eſt garnie intérieurement de carreaux de terre ou de fayence verniſſés. A quelques pouces au-deſſus de la chaudiere eſt une ouverture ou porte par où le *ſoufre* qui le ſublime entre dans la chambre quarrée, au fond de laquelle eſt un trou qui ferme à couliſſe, par lequel on peut voir ſi la ſublimation ſe fait convenablement. Pendant l'opération il faut que toutes les ouvertures ſoient bouchées, afin d'empêcher l'air d'y entrer.

Le *ſoufre* ſe purifie en petit par la ſublimation de la maniere ſuivante. On met le *ſoufre* dans une cucurbite de terre, au-deſſus de laquelle on adapte cinq ou ſix aludels, dont le dernier ſe bouche avec un couvercle; le premier des aludels eſt joint avec la cucurbite, & on les lutte enſemble avec de la terre graſſe, afin de retenir la chaleur, & on ne laiſſe ouverts que les regiſtres du fourneau ſur lequel la cucurbite eſt placée, afin de donner de l'air. Après quoi on donne un feu un peu au-deſſus du degré néceſſaire pour tenir le *ſoufre* en fuſion; par ce moyen le *ſoufre* s'éleve & s'attache aux parois des aludels ſous la forme d'une poudre d'un jaune clair, extrèmement fine: c'eſt ce qu'on appelle *fleurs de ſoufre*. Alors il eſt pur, & dans un état de diviſion qui le rend propre aux uſages médicinaux, & à paſſer dans l'économie animale. Il eſt bon d'obſerver que les droguiſtes falſifient quelquefois les fleurs de *ſoufre* avec du *ſoufre* ordinaire pulvériſé; par ce moyen ils les alongent, & s'épargnent les peines & les frais de la ſublimation.

M. Rouelle regarde le *ſoufre* comme un véritable ſel neutre, ou comme un acide à qui le phlogiſtique a fait prendre une forme ſolide & concrete. En effet ce ſavant chimiſte remarque que le *ſoufre* fondu en ſe refroidiſſant ſe cryſtalliſe à la maniere des ſels neutres. La cryſtalliſation commence vers les parois du vaiſſeau dans lequel le *ſoufre* a été fondu, & à la ſurface par où il a le contact de l'air où le refroidiſſement commence, & où il ſe forme une croûte; ſi on creve cette croûte avant que le *ſoufre* ait eu le tems de ſe refroidir entierement, & ſi l'on vuide le *ſoufre* qui eſt encore en fuſion au centre, on verra que la croûte ſera remplie de petits cryſtaux en colonnes ou en ſtries.

Quoique le *ſoufre* ſoit une ſubſtance très-inflammable, il ne laiſſe pas de brûler très-lentement. Stahl a remarqué qu'en prenant deux gros de *ſoufre* pulvériſé, au milieu duquel on place un fil qui ſert de meche, & auquel on met le feu avec précaution, de crainte que la flamme ne s'étende ſur la ſurface du *ſoufre*, ces deux gros ne perdront dans une heure de tems que 15 ou 16 grains de leur poids.

C'eſt une vérité reconnue de tous les chimiſtes, que l'acide vitriolique & l'acide du *ſoufre* ſont les mêmes; cependant l'acide ſulphureux volatil dont nous venons de parler, n'eſt point la même choſe que l'acide vitriolique; & le célebre Stahl a obſervé que l'acide ſulphureux volatil, en ſe dégageant du *ſoufre*, entraine avec lui une portion du phlogiſtique; de plus il a remarqué qu'il attiroit fortement l'humidité de l'air, & que cette humidité entroit comme partie eſſentielle dans l'acide ſulphureux volatil. Pour que le phlogiſtique reſte uni à cet acide, il faut que le *ſoufre* ſoit brûlé lentement; ſans cela à un feu trop violent cette portion du phlogiſtique ſe dégageroit, & l'acide que l'on obtiendroit, ſeroit un ſimple acide vitriolique non volatil. On trouvera vers la fin de cet article la meilleure maniere d'obtenir l'acide ſulphureux volatil, en parlant des préparations pharmaceutiques du *ſoufre*.

On fera voir dans la ſuite de cet article, que le *ſoufre* ſe diſſout dans toutes ſortes d'huiles, & dans l'alkali fixe. Quelques auteurs ont prétendu que l'on pouvoit diſpoſer le *ſoufre* à la fixité, en le mettant en digeſtion dans l'acide vitriolique, & en faiſant l'abſtraction, & réiterant à pluſieurs repriſes ces opérations; mais les acides n'ont aucune action ſur le *ſoufre*, il n'eſt pas plus vrai que l'acide nitreux, ou l'acide du ſel-marin rende le *ſoufre* tranſparent, lorſqu'on l'y fait bouillir pendant ſix heures.

On peut produire artificiellement du *ſoufre*; pour cet effet on n'a qu'à prendre parties égales de tartre vitriolé, & d'alkali fixe bien pur, on les pulvériſe avec un peu de charbon; on met ce mélange dans un creuſet, que l'on couvre bien exactement, & on donne un feu très-vif; par ce moyen, le mélange entre en fuſion & produit un véritable foie de *ſoufre*; pour en ſéparer le *ſoufre*, on n'aura qu'à faire diſſoudre ce foie de *ſoufre* dans de l'eau, & y verſer quelques gouttes d'acide, qui fera tomber le *ſoufre* en poudre, ſous la forme & la couleur qui lui eſt propre. Ce *ſoufre* s'eſt produit dans l'opération par la combinaiſon qui ſe fait de l'acide vitriolique contenu dans le tartre vitriolé avec le phlogiſtique du charbon. Le célebre Stahl, a trouvé que dans la compoſition du *ſoufre*, l'acide vitriolique faiſoit environ $\frac{15}{16}$ du poid total, & même un peu plus, & que le phlogiſtique y faiſoit un peu moins que $\frac{1}{16}$.

Le *ſoufre* a la propriété de s'unir avec tous les métaux & les demi-métaux, à l'exception de l'or, ſur lequel il n'agit que lorſqu'il eſt combiné avec le ſel alkali fixe. Comme l'acide vitriolique ſe trouve abondamment répandu dans le regne minéral, ainſi que le phlogiſtique, il n'eſt point ſurprenant que l'on rencontre le *ſoufre* dans un ſi grand nombre de mines.

Le *ſoufre* en poudre, mêlé avec de la limaille de fer, & humecté, produit une chaleur très-forte, & le mélange finit par s'allumer. Le *ſoufre* trituré avec du mercure, ſe change en une poudre noire, connue ſous le nom d'*éthiops minéral*. Si on ſublime ce mélange, on obtient du cinnabre. *Voyez* CINNABRE. Combiné avec le régule d'antimoine, il forme ce qu'on appelle l'*antimoine cru*. *Voyez* RÉGULE D'ANTIMOINE. Le *ſoufre* combiné avec l'arſenic, fait la ſubſtance appellée *orpin* ou *orpiment voyez cet article*.

Le *ſoufre*, comme nous l'avons déja fait remarquer, n'eſt point ſoluble dans l'eau, ainſi c'eſt une erreur de croire qu'il puiſſe lui communiquer aucune qualité. Quelques perſonnes ont cru, ſans raiſon, qu'il étoit propre à rafraîchir l'eau.

On prépare diverſement le *ſoufre* pour des uſages pharmacéutiques: on trouve dans les boutiques, premierement les *fleurs de ſoufre* dont il a été déja parlé. 2°. le *ſoufre lavé*, & la *crême de ſoufre*. Ce *ſoufre* lavé ſe prépare ainſi: prenez du *ſoufre* commun entier, deux livres; faites-les fondre à un feu doux, dans un vaiſſeau de terre; verſez deſſus trois livres d'eau bouillante; faites bouillir le mélange pendant un quart-d'heure, laiſſez-le repoſer un inſtant, & decantez; verſez une pareille quantité d'eau bouillante ſur le réſidu, faites bouillir encore, & decantez; repetez cette manœuvre quatorze fois; mettez votre *ſoufre* ainſi lavé, dans un vaiſſeau de terre bien couvert, que vous tiendrez deux heures dans un four, pour que votre *ſoufre* coule comme de l'huile; laiſſez refroidir le vaiſſeau, caſſez-le, retirez votre *ſoufre* & le reduiſez en poudre: c'eſt le *ſoufre lavé*. Si vous pulvériſez ultérieurement de *ſoufre* ſur le porphire avec une eau diſtillée aromatique, vous aurez la *crême de ſoufre*. 3°. Le *lait* & le *magiſtere de ſoufre*, ne ſont autre choſe que le précipité du ſoie de *ſoufre*, ſoit ſpontané, ſoit obtenu par l'acide du vinaigre. Ce n'eſt par conſéquent, comme on voit, que du *ſoufre* très-diviſé par la pulvériſation philoſophique. On voit encore que le *ſoufre lavé*, la *crême de ſoufre*, le *lait* ou le *magiſtere de ſoufre*, & les *fleurs de ſoufre*, ne ſont qu'une même choſe, ſavoir du *ſoufre* entier très-diviſé, mais très-vraiſſemblablement le lait ou magiſtere de *ſoufre* plus que ſes autres préparations, d'ailleurs très-analogues. On prépare d'ailleurs un lait de *ſoufre*

d'une eſpece particuliere, & qui differe eſſentiellement de tous ces remedes purement ſulphureux. Celui-ci eſt un précipité du même hépar de *ſoufre* par l'alun: il ſe fait dans ce cas une double précipitation, ſavoir celle du *ſoufre*, & celle de la terre de l'alun; ce précipité eſt immenſe eu égard à la quantité de réactifs d'où on le retire.

L'union du *ſoufre* à différentes huiles, ſoit eſſentielles, ſoit par expreſſion, fournit divers *baumes de ſoufre*, ou *rubis de ſoufre*; ils ſe préparent en faiſant diſſoudre des fleurs de *ſoufre* dans une huile quelconque, de l'une ou de l'autre eſpece; les huiles par expreſſion en diſſolvent une très-grande quantité, & l'on peut faire commodément cette opération dans un vaiſſeau de terre, & avec le ſecours d'un feu tel qu'il n'échauffe l'huile que juſqu'au point de faire fondre le *ſoufre*, ce qui arrive à un degré bien inférieur à celui qui ſeroit néceſſaire pour faire bouillir cette huile; les huiles eſſentielles au-contraire ne diſſolvent que peu de *ſoufre*. Boërhaave a trouvé que l'huile de térébenthine, *v. g.* n'en pouvoit diſſoudre qu'un $\frac{1}{16}$ de ſon poids. On doit traiter le *ſoufre* avec les huiles eſſentielles, dans un matras à long cou, qui ne ſoit rempli qu'à demi, & qu'il faut laiſſer ouvert, parce qu'il faut faire bouillir le mélange, effectuer la diſſolution, & qu'il faut prévenir l'exploſion énorme dont eſt ſuſceptible ce mélange, ſelon l'obſervation rapportée par Hoffman, *phyſ. chim. l. III. obſ.* 15. or cette exploſion ne peut avoir cependant lieu, que lorſqu'on traite imprudemment ces matieres dans des vaiſſeaux bien fermés & trop pleins, qui venant à éclater par la ſimple expanſion vaporeuſe, repandent juſque dans le foyer du fourneau, cette matiere très-inflammable: car il eſt à-peu-près évident que ce n'eſt qu'en s'enflammant rapidement, & par conſéquent lorſqu'il eſt déja hors des vaiſſeaux, que le baume de *ſoufre* dont nous parlons, peut produire les effets rapportés dans cette opération d'Hoffman. Au reſte, les divers baumes de *ſoufre* ſont dénommés par l'eſpece d'huile qu'on emploie à leur préparation; ainſi le dernier, dont nous venons de parler, eſt le *baume de ſoufre térébenthiné*; il y a un baume de *ſoufre aniſé*, il pourroit y en avoir un *amandé*, ou *amigdalé*, *&c.*

On trouve encore au nombre des remedes officinaux, un *ſirop de ſoufre*, & des *tablettes de ſoufre*; ce *ſirop de ſoufre* n'eſt autre choſe que le foie de *ſoufre* préparé avec l'alkali, délayé dans trois ou quatre parties d'eau, qu'on mêle enſuite avec ſuffiſante quantité de *ſoufre*, pour en faire un ſirop.

Les *tablettes de ſoufre* ſe préparent ainſi: prenez fleur de *ſoufre*, demi-once; ſucre blanc, quatre onces; cuiſez votre ſucre avec de l'eau commune (car l'eau roſe demandée dans la pharmacopée de Paris, d'après la routine commune, eſt très-inutile.) en conſiſtance d'électuaire ſolide; alors mêlez vos fleurs de *ſoufre*, faites de tablettes ſelon l'art.

Tous les remedes dont nous venons de parler, ſont deſtinés uniquement à l'uſage intérieur, excepté les baumes de *ſoufre*, qui ſont auſſi recommandés pour l'uſage extérieur; c'eſt preſque uniquement aux maladies chroniques de la poitrine, comme aſthme, phthiſie, toux inveterées, que ces remedes ſont deſtinés; mais ils ſont fort peu uſités, & vraiſſemblablement ils ſont abandonnés avec raiſon. Boërhaave, qui a traité aſſez au long de la plûpart, dans ſa *chimie*, les condamne preſque ſans reſtriction; il dit qu'ils irritent, échauffent, déſſechent, qu'ils nuiſent aux poumons, à l'eſtomac, aux autres viſceres, qu'ils diminuent l'appétit, & augmentent la ſoif & les ſueurs, & il ajoute qu'il ne ſe décide point ainſi légerement, mais qu'il a examiné la choſe très-exactement, *quæ non temere effundo, ſed explorata loquor meditatus*.

Les baumes de *ſoufre* ſont d'ailleurs recommandés pour l'uſage extérieur, comme de puiſſans reſolutifs diſcuſſifs, déſſechans, contraires à la gangrene, & principalement comme ſpécifique contre la gale; mais il eſt principalement ſous la forme d'onguent quand on l'emploie contre cette derniere maladie; on a coutume même de le mêler dans ce cas, avec quelques autres médicamens. Voici l'onguent pour la gale, de la pharmacopée de Paris; remede dont le *ſoufre* fait l'ingrédient principal, la vraie baſe du remede.

Prenez ſain-doux lavé, ſix onces; racine de patience ſauvage, cuite juſqu'à conſiſtence de pulpe, & paſſée par un tamis, & fleur de *ſoufre*, de chacun une once & demie; d'onguent populeum battu avec du ſuc d'aulnée, demi-once: battez le tout exactement dans un mortier, & faites-en un onguent pour être employé ſur le champ. Quant à l'emploi de cet onguent, *voyez* GALE.

Foie de ſoufre: celui dont il ſera ici ſeulement queſtion, eſt préparé comme nous l'avont déja dit, avec l'alkali fixe de nitre; cette matiere ſe préſente ſous la forme d'une ſubſtance concrete d'un rouge foncé; elle tombe facilement en déliquium; elle eſt très-ſoluble dans l'eſprit-de-vin, quoique les deux principes dont elle eſt compoſée, ne ſoient ſolubles ni l'un ni l'autre dans ce menſtrue, Boërhaave s'exprime peu exactement, lorſqu'il appelle la diſſolution du foie de *ſoufre*, dans l'eſprit-de-vin, *ſulphuris diſſolutio in alcohole vini*. Le foie de *ſoufre* diſſout toutes les ſubſtances métalliques, & même l'or, avec beaucoup de facilité, quoique l'alkali fixe du *ſoufre* pris ſéparément, ne diſſolve point l'or. Stahl croit que c'eſt avec ce menſtrue, que Moïſe ouvrit & diſpoſa à une prompte pulvériſation, le veau d'or, duquel il eſt dit dans le *xxxiij. chap. de l'exode, v.* 20. que Moïſe le prit... *tulit vitulum quem fecerant, & combuſſit igne contrivitque donec in pulverem redegit, poſtea ſparſit in ſuperficiem aquarum, & potavit filios Iſrael*. Ce chimiſte a fait un traité exprès, ſous le titre de *vitulus aureus igne combuſtus*, &c. dans lequel, au ſujet de ce fait rapporté dans l'Ecriture, ou plutôt à cette occaſion, il examine très-doctement, mais peut-être trop longuement, toutes les manieres connues de diviſer l'or. Le foie de *ſoufre* eſt précipité par tous les acides; il répand pendant cette opération, une odeur déteſtable, & ſemblable à celle des œufs pourris: les chimiſtes ſe ſervent quelquefois de ce ſigne, pour reconnoître l'acide vitriolique, dans quelques ſubſtances terreuſes ou ſalines, dans leſquelles ils le ſoupçonnent; ils traitent ces ſubſtances avec le phlogiſtique, de la maniere que nous avons rapportée plus haut, en traitant de la compoſition artificielle du *ſoufre*; ils verſent enſuite ſur le mélange ainſi traité, un peu d'acide de vinaigre; s'ils produiſent par-là cette mauvaiſe odeur, ils en concluent la préſence d'un foie de *ſoufre*, & par conſéquent celle du *ſoufre* qui ſuppoſe néceſſairement le concours d'un acide vitriolique, qui eſt le principe recherché; cette épreuve qui eſt uſitée, ſur-tout dans les travaux ſur les eaux minérales, n'eſt point démonſtrative.

La théorie commune, ſur la maniere d'être du principe ſulphureux dans les eaux minérales ſoufrées, enſeigne que ce principe y eſt contenu ſous la forme de foie de *ſoufre*: cette théorie eſt fauſſe.

Acides du ſoufre: l'acide que fournit le *ſoufre* conſumé par une flamme violente, eſt du pur acide vitriolique. *Voyez* VITRIOLIQUE *acide*. Le meilleur appareil que les chimiſtes aient trouvé juſqu'à préſent, pour retirer cet acide, c'eſt de placer ſur un feu vif de charbon, une petite écuelle pleine de *ſoufre*, qui s'enflamme bientôt, & deflagre vivement, & de tenir ſuſpendue ſur cette écuelle une large cloche de verre, peu elevée au-deſſus du ſol qui porte le *ſoufre* brulant; cette cloche perfectionnée par les chimiſtes modernes, porte en-dedans, & à ſa partie inférieure, c'eſt-à-dire à ſon ouverture, une gouttiere qui s'ouvre en-dehors par un bec; les vapeurs du *ſoufre* brulant étant condenſées dans l'intérieur de cette cloche, coulent en petits filets preſque inſenſibles dans la gouttiere, s'y ramaſſent, & ſont verſés au-dehors, par le bec, dans un vaiſſeau convenable qui y eſt adapté. Cette opération réuſſit mieux lorſqu'on la fait dans un air humide. Je ne ſais quel chimiſte moderne a imaginé de diſpoſer autour de cet appareil, un éolipyle, de maniere qu'il ſoufflât continuellement dans l'intérieur de la cloche une vapeur aqueuſe; de quelque maniere qu'on s'y prenne, du moins dans le procedé connu juſqu'à préſent, on obtient très-peu d'acide vitriolique du *ſoufre*; cet acide eſt connu dans l'art ſous le nom d'*eſprit de ſoufre* par la cloche, *ſpiritus ſulphuris per campanam*; & ſous celui d'*huile de ſoufre*, ſi on a concentré cet eſprit par la rectification. Ces opérations s'exécutent à peine dans les laboratoires des chimiſtes inſtruits; du moins dans la vue d'avoir un acide particulier, ſoit comme inſtrument chimique, ſoit comme médicament; & ce n'eſt point aſſurément une fraude réelle que de ſubſtituer l'eſprit de vitriol à l'eſprit de *ſoufre*, demandé encore quelquefois dans les ordonnances des médecins.

L'eſ-

L'eſprit ſulphureux volatil eſt encore plus difficile à retenir que l'acide dont nous venons de parler; c'eſt encore un préſent que Sthla a fait à la chimie, que l'acide ſulphureux ramaſſé en abondance, & poſſédé en un volume conſidérable dans des vaiſſeaux. Il a propoſé deux moyens pour ſe procurer cette richeſſe chimique, dans une diſſertation exprès, intitulée, *ſpiritus vitrioli volatilis in copiâ parandi fundamentum & experimentum*, laquelle ſe trouve auſſi dans ſon opuſcule. L'un de ces deux moyens eſt de diſtiller à deſſein, du vitriol, dans une cornue fêlée, ce qui produit, comme on voit, un acide ſulphureux, volatil, artificiel, c'eſt-à-dire, fourni par un *ſoufre* artificiel, compoſé dans la cornue par l'union de l'acide du vitriol au phlogiſtique introduit par la félure. Le ſecond moyen conſiſte à faire bruler paiſiblement du *ſoufre* ſous une eſpece de cloche de terre tronquée, & ouverte par ſon ſommet, qui porte une file verticale d'aludes (*voyez* les Planches de chimie), dans leſquelles eſt apoſté un aimant de cet acide: ſavoir, des linges trempés dans une forte leſſive d'alkali fixe, lequel ſe change par l'abſorption de cet acide, en un ſel neutre d'une eſpece particuliere, & dont tous les acides minéraux chaſſent l'acide ſulphureux volatil; ſi on leſſive les linges chargés de ce ſel neutre, dans ſuffiſante quantité d'eau, qu'on évapore cette leſſive, & qu'on diſtille par l'intermede de l'acide vitriolique, le ſel qu'on en retire, dans un alembic muni d'un récipient convenable, toutes les jointures étant exactement lutées, on obtient l'acide ſulphureux volatil en aſſez grande quantité.

La nature de cet acide eſt fort peu connue: Stahl croit qu'il eſt ſpécifié par le phlogiſtique, qu'il contient en une aſſez foible proportion, différente de celle qui conſtitue, ſuivant lui, l'acide nitreux; mais cette prétention n'eſt point du tout prouvée.

Il eſt démontré contre Hoffman & ſes copiſtes, que l'acide ſulphureux volatil n'eſt point l'acide propre, & encore moins l'eſprit élaſtique des eaux minérales, dans le premier mémoire ſur les eaux de Selters. *Mémoire préſenté à l'academ. roy. des Sciences, vol. II.*

L'acide ſulphureux volatil a la propriété de détruire & de décompoſer les couleurs; c'eſt pour cette raiſon que l'on expoſe les laines & les ſoies à la vapeur du *ſoufre* afin de les blanchir; cette vapeur s'attache ſi fortement à ces ſortes d'étoffes, que l'on ne peut plus leur faire prendre de couleur à-moins de les bouillir dans de l'eau de ſavon, ou dans une diſſolution de ſel alkali fixe. Mais il faut prendre garde de laiſſer ces étoffes trop-long tems expoſées à la vapeur du *ſoufre*, parce qu'elle pourroit les endommager & les rendre caſſantes.

Perſonne n'ignore que le *ſoufre* eſt une des ſubſtances qui entrent dans la compoſition de la poudre à canon & des feux d'artifice. *Voyez* Poudre.

L'acide ſulphureux volatil a la propriété d'arrêter la fermentation; c'eſt pour cette raiſon que l'on *ſoufre* les tonneaux dans leſquels on veut mettre certains vins, cela les empêche de fermenter & de tourner à la graiſſe.

On a déja fait remarquer que le *ſoufre* ſe trouvoit dans preſque toutes les mines des métaux dans des proportions différentes; alors il leur fait changer de forme & de couleur, il noircit tous les métaux, & les rend aigres & caſſans, excepté l'argent qu'il rend ſi ductile, qu'on peut le plier & le tailler avec un couteau: c'eſt ce qu'on peut voir dans la mine d'argent nitreuſe, qui n'eſt que de l'argent combiné avec le *ſoufre*; on peut imiter cette mine par l'art. Le *ſoufre* n'agit point ſur l'or ni ſur le zinc quand ils ſont bien purs; mais il agit très-fortement ſur le fer, le cuivre, le plomb, l'étain. C'eſt par ces propriétés que le *ſoufre* joue un très-grand rôle dans les travaux de la métallurgie; on cherche à le dégager par le grillage; & dans cette opération, lorſque ſon acide eſt mis en action par le feu, il ſert à détruire les métaux qui nuiroient à ceux que l'on veut obtenir, parce qu'il y en a auxquels il s'unit préférablement à d'autres; c'eſt ainſi que dans le grillage de la mine de cuivre il ſert à détruire le fer qui accompagne ſouvent cette mine. Dans le traitement de la mine de plomb, le *ſoufre* ſert auſſi à diſſoudre les autres ſubſtances minérales qui y ſont jointes, & facilite la formation de la matte.

Les anciens chimiſtes & les naturaliſtes ont donné très-improprement le nom de *ſoufre* à pluſieurs ſubſtances qui ne ſont rien moins que le *ſoufre minéral* dont nous parlons. Ils ont donné ce nom à toutes les ſubſtances huileuſes & graſſes des trois regnes de la nature, aux bitumes, & à toutes les matieres propres à s'enflammer.

Les alchimiſtes ont déſigné le phlogiſtique ſous le nom de *ſoufre des métaux*; ils en diſtinguent deux eſpeces, l'une qu'ils appellent *ſoufre volatil*, & l'autre *ſoufre fixe*. Cette diſtinction étoit fondée ſur ce que certains métaux perdent très-aiſément leur phlogiſtique, comme le fer & le cuivre, & ſont calcinés & réduits en chaux, tandis que d'autres ne le perdent que très-difficilement, comme l'or & l'argent. D'autres par *ſoufre volatil* ont voulu déſigner le *ſoufre* qui ſe dégage des mines par une calcination légere; & par *ſoufre fixe* ils ont entendu le phlogiſtique des métaux. Il eſt aiſé de ſentir combien cette dénomination eſt impropre, vu que le phlogiſtique eſt un principe élémentaire des métaux, qui, comme Beccher l'a fait voir le premier, les met dans l'état métallique; au-lieu que le vrai *ſoufre* eſt un corps groſſier, fort éloigné de la ſimplicité d'un principe. Cette erreur des anciens chimiſtes a été miſe dans tout ſon jour, & refutée par le célebre Stahl. Ce reſtaurateur de la ſaine Chimie a fait voir, dans ſon *traité du ſoufre* & dans ſes autres ouvrages, qu'il falloit bannir ces façons de parler impropres & obſcures.

Nous ne pouvons paſſer ici ſous ſilence une erreur qui a été quelquefois accréditée par des perſonnes très-habiles d'ailleurs; il s'agit de prétendues *pluies de ſoufre*, que l'on nous dit être tombées en de certains cantons, où l'on nous aſſure avoir vu la terre couverte d'une poudre jaune. M. Henckel & d'autres ſavans ont apprécié ce phénomene à ſa juſte valeur, en diſant que cette poudre n'eſt autre choſe que la pouſſiere des étamines de quelques plantes, ou que celle qui ſe trouve dans les pommes des pins, que le vent a répandue dans l'air & que la pluie a enſuite rabattue. Pluſieurs perſonnes, fondées apparemment ſur ces prétendues pluies de *ſoufre*, ont auſſi imaginé qu'il y avoit un vrai ſoufre répandu dans l'air, & que c'étoit lui qui produiſoit les éclairs & le tonnerre; à en croire la plûpart des phyſiciens non chimiſtes, peu s'en faut que notre atmoſphere ne ſoit un arſenal dans lequel on trouve des magaſins de poudre-à-canon toute formée. En effet, ils voient dans l'air du nitre tout formé, ils y voient du *ſoufre*, il ne leur manquera plus que du charbon pour avoir tout ce qu'il faut pour leur artillerie ſyſtématique. S'ils empruntoient les lumieres de la chimie qui ſeule peut guider dans les connoiſſances naturelles, ils s'épargneroient un grand nombre de conjectures hazardées qui n'ont d'autre fondement que des chimeres que l'expérience détruit. (—)

SOUFRIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme, dans l'île de la Guadeloupe, une montagne fort élevée, qui a la forme d'un cône tronqué, & qui s'éleve au-deſſus de toutes les autres montagnes de cette île. Elle eſt à environ trois lieues des côtes de la mer, & occupe le milieu de la partie méridionale de l'île. Cette montagne a été autrefois un volcan; & ſuivant la deſcription qui en a été donnée par différens voyageurs, & en dernier lieu par M. Peyſſonel médecin, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne ſoit encore embraſée dans ſon intérieur. Le nom de *ſoufriere* lui vient de la grande quantité de ſoufre que l'on y trouve; il ſe ſublime naturellement par la chaleur ſouterreine, & ſe trouve en ſi grande abondance, que cet endroit paroît inépuiſable.

Le chemin qui conduit au ſommet de cette montagne eſt très-difficile; on rencontre par-tout des débris de volcans, comme des pierres calcinées, de la pierreponce, des ſources d'eaux chaudes, de l'alun, *&c.* Le terrein reſſemble à du colcothar, ou au réſidu de la diſtillation du vitriol, étant rouge comme de l'ochre. Lorſqu'on eſt parvenu à une certaine hauteur on trouve un eſpace qui peut avoir environ 25 toiſes de diametre; l'on n'y voit que du ſoufre, des cendres & des terres calcinées; le terrein de cet endroit eſt rempli de fentes profondes, d'où il ſort de la fumée; l'on entend qu'il ſe fait un bouillonnement au-deſſous, & il en ſort du ſoufre qui ſe ſublime & s'attache aux parois de ces fentes & des cavités qui s'y ſont formées. On éprouve en cet endroit une odeur de ſoufre qui ôte la reſpiration, & l'on voit l'acide ſulfureux que la chaleur dégage, ſe condenſer en gouttes, & ruiſſeler comme de l'eau claire. Le terrein eſt peu ſolide, & l'on peut y enfoncer des bâtons avec facilité; & ſi l'on ne marchoit avec précaution, on couroit riſque de s'y

s'y abyſmer. Cet endroit paroît être le ſoupirail par où les éruptions de ce volcan ſe ſont faites autrefois. On dit que dans un tremblement de terre, cette montagne ſe fendit en deux, & vomit un grand nombre de matieres embraſées, & que depuis ce tems on n'a plus éprouvé de tremblement de terre dans l'île. Cette fente a plus de mille piés de profondeur, & plus de 20 piés de largeur. Du côté du nord de cette fente, dans la plaine, eſt un petit étang dont les eaux ſont fortement imprégnées d'alun. On trouve auſſi près de cette fente une grotte très-étendue, & qui préſente des phénomenes très-dignes d'être remarqués. A l'entrée de cette caverne on éprouve une chaleur modérée; en montant plus haut par deſſus des débris de pierres, on entre dans une ſeconde grotte où l'on ſent que la chaleur augmente, & en montant encore plus haut on parvient à un endroit qui forme une troiſieme grotte; la chaleur y eſt ſi conſidérable, que, ſuivant le rapport de M. Peyſſonel, l'on peut à-peine y reſpirer, les flambeaux ont beaucoup de peine à brûler, & l'on eſt bien-tôt trempé de ſueur. Au côté gauche de cet endroit la grotte ſemble continuer; M. Peyſſonel voulant aller plus avant vers ce côté, fut très-ſurpris d'y trouver de la fraîcheur, de voir que les flambeaux y brûloient très-bien; en deſcendant encore plus, il trouva qu'il y faiſoit un froid exceſſif; revenu de cet endroit, il repaſſa par la partie chaude de la grotte où il avoit été auparavant, & y éprouva la même difficulté de reſpirer & la même chaleur que la premiere fois.

On trouve différentes eſpeces de ſoufre dans la *ſoufriere* de la Guadeloupe, il y en a qui reſſemble parfaitement à des fleurs de ſoufre; d'autre ſe trouve en maſſes compactes, & eſt d'un beau jaune d'or; enfin l'on en rencontre des morceaux qui ſont d'un jaune tranſparent comme du ſuccin, au point d'y être trompé. *Voyez les tranſactions philoſophiques, tom. XLIX*, voyez *l'article* Solfatara. (—)

SOUFROIR, ſ. m. (*ouvrage de Potier.*) c'eſt une petite étuve bien plafonnée en ciment & bien cloſe, pour y blanchir la laine où la ſoie par la vapeur du ſoufre allumé dans une terrine. (*D. J.*)

SOUFI, Secte des, (*Religion perſane.*) ſecte ancienne chez les Perſans. On en fixe l'origine vers l'an 200 de l'égire. Sheic-Abouſaïd, philoſophe auſtere, en fut le fondateur; c'eſt une ſecte toute myſtique, & qui ne parle que de révelations, d'unions ſpirituelles avec Dieu, & d'entier détachement des choſes de la terre. Ils entendent ſpirituellement tout l'alcoran, & ſpiritualiſent tous les préceptes qui regardent l'extérieur de la religion, excepté pour les jeûnes qu'ils font avec la plus grande auſtérité. Leur foi & leur doctrine ont été recueillies dans un livre qu'ils ont en vénération, & qu'ils nomment *galchendras*, c'eſt-à-dire *le parterre des myſteres*. Il eſt vraiſſemblable que leur théologie myſtique a paſſé d'orient en occident par la voie de l'Afrique, & qu'elle s'eſt ainſi communiquée d'abord à l'Eſpagne, enſuite par l'Eſpagne en Italie, en France & ailleurs. (*D. J.*)

SOUHAIT, DESIR, ſ. m. (*Synonym.*) l'un & l'autre déſignent une inquiétude qu'on éprouve pour une choſe abſente, éloignée, à laquelle on attache une idée de plaiſir. Les *ſouhaits* ſe nourriſſent d'imagination; ils doivent être bornés. Les *deſirs* viennent des paſſions; ils doivent être modérés. On ſe repaît de *ſouhaits*; on s'abandonne a ſes *deſirs*. Les pareſſeux s'occupent à faire des *ſouhaits* chimériques; les courtiſans ſe tourmentent par des *deſirs* ambitieux. Les *ſouhaits* me ſemblent plus vagues, & les *deſirs* plus ardens. Quelqu'un diſoit qu'il connoiſſoit plus les *ſouhaits* que les *deſirs*, diſtinction délicate, parce que les *ſouhaits* doivent être l'ouvrage de la raiſon, & que les *deſirs* ſont preſque toujours une inquiétude aveugle qui naît du temperament.

M. de Saci a dit, mes deſirs *ſoupirent* vers vous; c'eſt mal parler: les *deſirs* ne ſoupirent point, ce ſont eux qui font ſoupirer.

SOUI, *ou* SOI, ſ. m. (*Cuiſin.*) c'eſt une eſpece de ſauce que les Japonnois préparent, & qui eſt très-recherchée par les peuples de l'Aſie, & par les Hollandois qui en apportent de ce pays; c'eſt une eſpece d'extrait ou de ſuc qui ſe tire de toute ſorte de viandes, & ſur-tout des perdrix & du jambon. On y joint du ſuc de champignons, beaucoup de ſel, de poivre, de gingembre, & d'autres épiceries qui lui donnent un goût très-fort, & qui contribuent à empêcher que cette liqueur ne ſe corrompe. Elle ſe garde pendant un grand nombre d'années dans des bouteilles bien bouchées, & une petite quantité de cette liqueur mêlée avec les ſucs ordinaires, les releve, & leur donne un goût très-agréable. Les Chinois font auſſi du *ſouï*, mais on regarde celui du Japon comme ſupérieur; ce qui vient, dit-on, de ce que les viandes ſont beaucoup plus ſucculentes au Japon qu'à la Chine.

SOUILLAC *ou* SOULIAC, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Quercy, à 3 lieues de Sarlat, ſur la Boreſe, près de la Dordogne, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît. Toutes les maiſons de cette place ne ſont que de bois, & le bas de la ville ne ſert que d'écuries ou d'étables. *Long.* 18. 57. *lat.* 45. 4. (*D. J.*)

SOUILLARD, ſ. m. (*Charpent.*) piece de bois aſſemblée ſur des pieux, & que l'on poſe au-devant des glacis, qui ſont entre les piles des ponts de pierre. On en met auſſi aux ponts de bois. On appelle encore *ſouillard* un petit chaſſis, que pluſieurs font ſceller dans les écuries pour contretenir les piliers. (*D. J.*)

SOUILLE, ſ. f. (*Vénerie*) lieux bourbeux où ſe veautre le ſanglier. Le *ſouil* eſt ſouvent une marque qui fait reconnoître ſa taille. *Fouilloux.*

SOUILLER, TACHER, (*Gramm. Synoni.*) ces deux mots deſignent la même choſe, & forment un même ſens; mais *tacher* ne s'emploie qu'au propre, & *ſouiller* ne ſe dit guere qu'au figuré; ainſi l'on dit *tacher* ſes hardes, *ſouiller* ſa conſcience, ſe *tacher* de graiſſe, ſe *ſouiller* de crimes. *Souiller* eſt très-beau en poéſie.

Lorſque, le déshonneur ſouille *l'obéiſſance,*
Les rois doivent douter de leur toute-puiſſance:
Qui la hazarde alors, n'en ſait pas bien uſer,
Et qui veut tont pouvoir, ne doit pas tout oſer.

Corneille, *dans D. Sanche d'Aragon.* (*D. J.*)

SOUILLURE, ſ. f. (*Gram. Critiq ſacrée.*) impureté extérieure: ſelon la loi de Moïſe, on contractoit pluſieurs ſortes de *ſouillures* légales; les unes étoient volontaires, comme l'attouchement d'un homme mort; d'une femme qu'on ſavoit avoir le cours de ſes regles; d'un animal impur, & autres choſes ſouillées; d'autres *ſouillures* étoient involontaires, comme d'être attaqué de quelque maladie, telle que la lepre, de ſe trouver ſans y penſer dans la chambre d'un homme qui tomboit mort, ou de toucher, par mégarde quelque choſe d'impur. Ces diverſes impuretés excluoient des choſes ſaintes, & de tout acte de religion, celui qui en étoit ſouillé, juſqu'à ce qu'il ſe fût purifié, ou qu'il fût guéri; mais les choſes ſouillées de leur nature, comme les charognes, ou déclarées telles par l'inſtitution de la loi, comme certains animaux, ne pouvoient jamais devenir pures; les maiſons, les habits, les uſtenciles de ménage, ſe purifioient par des lavages, des leſſives, le ſoufre ou le feu, après quoi l'on pouvoit s'en ſervir. *Voyez* Purification. (*D. J.*)

Souillure, *terme de Teinturier*, ce mot s'emploie dans les teintures qui ſe font par des mélanges lorſqu'on mêle enſemble différentes eſpeces.

SOUIRFA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont la feuille eſt déchiquetée; elle eſt d'un goût aigrelet, & paſſe pour un remede excellent contre la fievre, lorſqu'on l'applique ſur la région du foie & du cœur.

SOULAGER, v. act. (*Gram.*) diminuer ſa peine, ſon travail, ou ſa fatigue, ſoit en la partageant, ſoit en l'adouciſſant. On dit, cet homme ſuccombe ſous le poids dont il eſt trop chargé; il faut le *ſoulager*. On *ſoulage* un vaiſſeau, un plancher, un malade, les affligés. La douleur ſe *ſoulage* par la plainte.

SOULE, pays de, (*Géog. mod.*) pays de France, au gouvernement militaire de Guyenne & de Gaſcogne, dans les Pyrénées, & enclavé entre le Béarn & la baſſe Navarre. Le pays de *Soule* eſt habité par les Baſques, & les Pyrénées le ſéparent du val de Roncal en Navarre.

Pline fait mention de certains peuples vers les Pyrénées, qu'il nomme *Sibillates*: il eſt fort probable que ces Sibillates ſont ceux de *Soule*, parce que nous voyons dans Frédegaire, que le véritable nom de ce pays étoit *Subola*; corrompu depuis en *Sola*; il étoit des anciennes dépendances des Tarbelliens, & il a toujours été au diocèſe d'Acqs, capitale des Tarbel-

belliens, juſqu'au milieu du xj. ſiecle, que l'évêque d'Oleron s'empara de la juriſdiction ſpirituelle.

Après la priſe du roi Jean, & le traité de Brétigny, les Anglois ſe rendirent maîtres de *Soule*; enſuite ſous Charles VII. après la priſe d'Acqs, & des autres villes de Gaſcogne, la *Soule*, avec ſa capitale Mauléon, ſe rendit aux François. On lui a conſervé de grands privileges; c'eſt un pays d'état, pauvre à la vérité, mais tous ceux qui y ont des fiefs, ont droit d'aſſiſter à la tenue des états. La *Soule* eſt ſituée le long du Gave-Suzon, & comprend environ 60 paroiſſes. (*D. J.*)

SOULE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Subola*, *Sulla*, *Sola*; petite riviere de France, dans la Normandie, au diocèſe de Coutances. Elle naît auprès de Montabor, & après un cours d'environ ſept lieues, elle ſe joint à la Sienne, au pont de la Roque.

SOULEVER, *ſe* SOULEVER, (*Langue françoiſe.*) ce verbe ſe dit rarement au propre, excepté des ſujets vis-à-vis de leur prince; le peuple ſe *ſouleva;* toutes les provinces *ſe ſont ſoulévées*, en parlant d'une émotion populaire générale. Les Guiſes firent *ſoulever* pluſieurs villes contre Henri III. mais on ne diroit pas que la grande-Bretagne *s'eſt ſoulevée* contre la France en lui déclarant la guerre.

Ce paſſage, *conſurget gens in gentem*, *regnum in regnum*, eſt donc mal traduit, par; „ on verra ſe „ *ſoulever* peuple contre peuple, royaume contre „ royaume „.

Soulever ſe dit encore au figuré de tout ce qui révolte l'humanité, ou qui cauſe du ſcandale & de l'indignation ſans qu'il s'agiſſe de ſouverains ni de ſujets, par exemple; l'apologiſte moderne du maſſacre de Saint Barthélemi a *ſoulevé* tout le monde contre lui. (*D. J.*)

SOULIE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le lieu où le vaiſſeau a poſé, lorſque la mer étoit baſſe, & qu'il a touché ſur de la vaſe.

SOULIER, ſ. m. (*Chauſſure.*) chauſſure de cuir, ou de quelque étoffe qui couvre le pié depuis ce qu'on appelle la *cheville*. Le *ſoulier* eſt composé d'une ou de pluſieurs ſemelles; d'un talon de cuir ou de bois, de l'empeigne, des quartiers, & des oreilles. (*D. J.*)

SOULIER *des anciens*, (*Littérat.*) il paroît qu'en général chez les anciens, la matiere la plus ordinaire des *ſouliers* étoit le cuir apprêté. Martial ſe moquoit d'un homme qui portoit une calotte de maroquin aſſez profonde. Celui-là, diſoit-il, vous a plaiſamment raillé, qui a parlé de votre calotte comme de la chauſſure de votre tête.

Hædina tibi pelle contegenti
Nuda tempora verticemque calvæ,
Feſtive tibi, Phœbe, dixit ille,
Qui dixit caput eſſe calceatum.

On ſe ſervit auſſi d'écorces d'arbres, ou du moins de leurs membranes, comme par exemple de celles de la plante appellée papyrus: *calceos præterea ex papyro textili ſubligavit*.

Les bergeres eſpagnoles, au rapport de Pline, fourniſſent la mode de *ſouliers* de jonc & de genêt. On mit en œuvre pour les couvrir la laine, le lin, la ſoie, & l'or. Si nous en croyons quelques auteurs, non-ſeulement les *ſouliers* ſe trouverent chargés de feuilles d'or, mais il y en avoit même dont les ſemelles étoient d'or maſſif: eſpece de luxe qui paroît preſque incroyable: *ſocculum auratum, imo aureum.*

Plaute dans ſa comédie des Bacchides, fait dire à un valet à qui ſon maître demande ſi un certain Théotime eſt riche: vous me demandez ſi un homme eſt riche, lorſqu'il porte des ſemelles d'or à ſes *ſouliers*: *etiam rogas qui ſoccis habeat auro ſuppactum ſolum.*

Le luxe n'en demeura point là; la vanité de la parure des *ſouliers* alla ſi loin, que non-ſeulement le deſſus du *ſoulier* étoit garni de pierreries, mais tout le *ſoulier* même, ainſi qu'on le voit clairement par ce paſſage: *gemmas non tantum crepidarum obſtragulis, ſed & totis ſocculis addunt.*

A l'égard de la forme des *ſouliers*, elle a été différente ſuivant le génie & les mœurs des nations. Nous ne trouvons rien dans l'Ecriture-ſainte qui puiſſe nous donner une notion de celle des *ſouliers* des Hébreux, & les rabbins expliquent ſi différemment les termes qui concernent les *ſouliers* des juifs, que l'on ne ſait véritablement à quoi s'en tenir.

Le *ſoulier* romain quant à la hauteur, ne ſe terminoit pas comme le nôtre; il s'élevoit juſqu'à mi-jambe, en prenant juſte toutes les parties. Il étoit ouvert par-devant depuis le cou-de-pié, & ſe fermoit avec une eſpece de ruban ou de lacet. Pour être bien chauſſé, il falloit que le *ſoulier* fût extrémement ſerré, *tenſum calceum*. Un ſoin particulier des gens du ſiecle, dit S. Jerôme, eſt d'avoir un *ſoulier* propre & bien tendu: *ſi pes in laxâ pelle non natet*. On ſait que Paul Emile ayant répudié ſa femme, qui étoit en conſidération pour ſa vertu, & par-là s'étant exposé aux reproches de ſes amis, ſe contenta de leur répondre en leur montrant le pié: vous voyez, dit-il, ce *ſoulier*, il eſt bien fait & me chauſſe juſte, vous ne ſavez point où il me bleſſe.

Si ce n'étoit pas une preuve ſenſible de l'irrégularité de la conduite de ſa femme, c'étoit au-moins une marque certaine que tout le pié étoit couvert du *ſoulier*. La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. Que votre pié, dit Ovide, à une femme qu'il aime, ne nage point dans un *ſoulier* trop large.

Ne vagus in laxâ pes tibi pelle natet.

La pointe du *ſoulier* étoit recourbée; c'eſt de-là que Cicéron, dans ſon traité de la nature des dieux, a pris l'idée de la chauſſure de Junon: *calceolis repandis*.

Il y avoit une ſorte de *ſouliers* appellés *perones* que les ſimples magiſtrats pouvoient porter, & dont il eſt parlé dans Feſtus. Juvenal nous en a donné la deſcription dans ſa quatorzieme ſatyre. C'étoient de gros *ſouliers* faits exprès pour réſiſter aux boues, aux neiges, & dont les payſans ſe ſervoient en travaillant à la terre. Ce ſont, ſans doute, les mêmes dont Ulpien entend parler dans la loi. 3. §. *ff. de offic. præf. virgil. calceatum*, dit-il, *debere præfectum vigilum coerrare*. Les gardes prépoſés à veiller pendant la nuit aux incendies, avoient beſoin de pareils *ſouliers*, pour réſiſter aux pluies, aux neiges, & autres injures du tems.

Avant de parler de la couleur & des ornemens que les anciens mettoient à leurs *ſouliers*, il eſt à-propos de faire mention d'une autre ſorte de *ſouliers* qui étoit en uſage chez eux, & que les Romains appelloient *ſoleæ*, & qui revient aſſez à notre ſandale, elle conſiſtoit dans une ſimple piece de bois ou de cuir que l'on plaçoit ſous le pié, & que l'on attachoit par des bandelettes de toile ou d'étoffe, paſſées & repaſſées ſur le pié, & entre les doigts du pié, & autour de la jambe: ils nous reſte pluſieurs exemples dans les anciens monumens de peinture & de ſculpture, que les curieux ont conſervés. C'eſt par rapport à ces liens que Virgile & Ovide ont appellé les ſandales *vincula*. Ce dernier a dit dans ſes métamorphoſes.

Vincula duo pedibus demunt.

Et Virgile, dans le huitieme livre de l'Enéide.

Et tyrrena pedum circumdat vincula plantis.

On appelloit encore cette chauſſure *crepida* & *crepidula*, à cauſe du bruit que l'on faiſoit en marchant.

Cette ſandale étoit plus particulierement la chauſſure des femmes. Cicéron reprochant à Verrès ſa molleſſe & ſes manieres efféminées, l'accuſe d'avoir paru en public, en qualité de *préteur*, avec des ſandales, un manteau de pourpre, & une tunique deſcendant juſqu'aux talons: *ſtetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari*. Ce n'eſt pas que les hommes ne ſe ſerviſſent quelquefois de la ſandale, particulierement lorſqu'ils alloient à quelque feſtin. Quant aux *ſouliers* dont les ſoldats ſe ſervoient à la guerre, on les appelloit *caligæ militum*. Comme cette chauſſure leur étoit particuliere, on les nommoit ſouvent *caligati*, au lieu de *milites*; ainſi Seneque, *de benf. cap. xvj.* en parlant de Marius, dit: *à caligine ad conſulatum pervenit*.

Il y avoit encore deux autres chauſſures en uſage, mais dont on ne ſe ſervoit que ſur le théatre; c'étoient le *brodequin* & le *cothurne*. *Voyez* chacun de ces mots à leur article.

Quelques-uns croient que les *ſouliers* des hommes étoient noirs, ſur le fondement de ce vers d'Horace:

Nigris medium impedit crus pellibus.

Ils le croient encore ſur ces vers de la ſeptieme ſaty-

ſatyre de Juvenal, où parlant d'un certain Quintilien, il dit qu'il étoit beau, bien fait de ſa perſonne, vaillant, ſage & très-noble; car le croiſſant qu'il portoit ſur ſes *ſouliers* de peau noire, en étoit une preuve.

Felix, & ſapiens, & nobilis, & generoſus,
Appoſitam nigræ lunam ſubtexit alutæ.

Le terme *aluta* ſignifie une peau déliée ſur laquelle on pouvoit peindre le croiſſant, ou la lune en ſon entier, comme il eſt dit dans les vers de Juvenal qu'on vient de lire, auxquels il faut ajouter cet endroit de l'*épigramme* 29 du *II. liv.* de Martial.

Non extrema ſedet limata lingula planta,
Cœcina non læſum cingit aluta pedem.

On rapporte pluſieurs raiſons de l'uſage de faire peindre une lune ou un croiſſant ſur les *ſouliers* des ſénateurs, & des perſonnes d'une ancienne famille. C'eſt une des queſtions que Plutarque propoſe ſur les uſages des Romains, *queſt.* 86. On a depuis imaginé pluſieurs autres raiſons de cet uſage qu'il ſeroit inutile de rapporter. On ne ſait pas même ſi l'on peignoit la lune dans ſon plein, ou ſi ce n'étoit que ſon croiſſant, ni en quel endroit du *ſoulier* elle étoit placée.

Il eſt encore difficile de découvrir la forme & l'uſage des *ſouliers* que les Romains appelloient *mullei*. Feſtus veut qu'on les ait ainſi nommés, de l'ancien mot *mullare*, qui ſignifioit *unir* différentes parties d'une étoffe ou de quelqu'autre matiere, par une couture fine & délicate, ce qui convient à la broderie des *ſouliers*. M. Danet prétend que les *ſouliers* des fils des ſénateurs, avoient auſſi une lune, mais différente qui leur avoit donné le titre de *mullei calcei*. Mais il paroît que ces mots de Tertullien dans ſon traité *de pallio*, nous donnent une idée plus claire du *ſoulier* appellé *mulleus*: *Impuro*, dit-il, *cruri purum aut mulleolum induit calceum*.

Les *ſouliers* qui étoient ſimples & ſans ornement, étoient appellés *puri*; & ceux qui étoient ornés par une lune, ou par quelque broderie, étoient diſtingués par l'épithete de *mullei*.

Les *ſouliers* des femmes étoient blancs pour l'ordinaire. Les *ſouliers* des ſénateurs étoient de peau noire, & quelquefois blanche, mais les magiſtrats curules les portoient de couleur rouge.

Pendant un tems, une honnête femme chez les Romains n'oſoit porter du rouge aux *ſouliers*: cette couleur étoit affectée aux courtiſannes. Cette mode ne dura guere, ſoit que le caprice la reglât, ſoit que dans quelques femmes, la vertu ait été aſſez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un uſage qui contraignoit le goût. Celles qui ſe piquoient le plus de régularité, porterent impunément des *ſouliers* rouges, long-tems même avant le regne d'Aurelien qui leur en permit l'uſage, & l'ôta en même tems aux hommes, *calceos mulleos, rubros viris omnibus tulit, mulieribus reliquit*. L'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuſe pour les dames; que lui & ſes ſucceſſeurs ſe réſerverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion. Elle régna dans le bas Empire, & paſſa des empereurs d'Occident à la perſonne des papes qui acheverent d'effacer les traces de ſa premiere deſtination.

Les empereurs chargerent leurs *ſouliers* de pluſieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'une aigle enrichie de perles & de diamans, *aquilis ex lapillis & margaritis*. Il y a lieu de croire que cette décoration paſſa juſqu'aux *ſouliers* des dames, ou du-moins juſqu'à ceux des impératrices.

La chaleur de ſaint Chryſoſtome contre les *ſouliers* brodés, dont la mode ſubſiſtoit de ſon tems, me rappelle celle du frere Thomas contre les coëffures hautes dont j'ai parlé au mot *hennin*. S. Chryſoſtome ne s'échauffa guere moins ſur cette niaiſerie, qu'il auroit fait ſi l'on avoit élevé des idoles ſur les autels des chrétiens. On voit aujourd'hui des femmes qui ont beaucoup de raiſon & de piété, porter des *ſouliers* avec ces ornemens, que ce pere de l'Egliſe regardoit comme une invention du diable. Saint Pierre ne deſapprouvoit pas les ornemens de ce genre, puiſque les ſaintes femmes qu'il cite pour exemple, en portoient elles-mêmes; mais il veut qu'on donne une autre attention aux ornemens qui font le vrai mérite.

La molleſſe & la galanterie varierent la chauſſure; & la mode inventa une ſorte de *ſoulier* grec qu'on appelloit *ſicyonien*. Il étoit plus léger & plus délicat que les autres. „ Si vous me donniez, dit Cicéron, au *premier livre de l'orateur*, des *ſouliers* „ ſicyoniens, je ne m'en ſervirois certainement point; „ c'eſt une chauſſure trop efféminée; j'en aimerois „ peut-être la commodité, mais, à cauſe de l'indécence, je ne m'en permettrois jamais l'uſage.

On employa le liege pour hauſſer le *ſoulier*, & élever la taille, ſuivant la coutume des Perſes, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur; l'uſage de cette chauſſure étoit commun ſur la ſcene & dans les repréſentations où l'on recherchoit de la majeſté. Les coquettes s'en ſervoient dans les bals, les actrices ſur le théatre, ſur-tout dans le comique, & s'il eſt permis de rapprocher des choſes infiniment oppoſées, les prêtres s'en ſervoient dans les ſacrifices.

On ôtoit ſes *ſouliers* en ſe mettant à table. On ſait le bon mot de Dorion, poëte muſicien. Ayant perdu à un feſtin le *ſoulier* qu'il portoit à un pié malade, „ Je „ ne ferai d'autre imprécation contre le filou, dit-il, „ ſinon qu'en me dérobant mon *ſoulier*, il ait pu trou„ ver chauſſure convenable à ſon pié.

Les eſclaves ne portoient point de *ſouliers*, mais marchoient nuds piés; & on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypſati*, des *piés poudreux*. Il y avoit même des perſonnes libres qui alloient auſſi nuds piés; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & pluſieurs autres marchoient quelquefois ſans *ſouliers*; mais ces exemples ſont rares, & généralement parlant, toutes les perſonnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chauſſées, ſi ce n'étoit dans quelque ſolemnité extraordinaire de religion, ou quelque calamité publique; car nous apprenons de l'hiſtoire que, quand on lavoit la grand'mere des dieux, on alloit piés nuds en proceſſion, & que les dames romaines ſe déchauſſoient dans les ſacrifices de Veſta.

Tertullien rapporte que les pontifes des payens ordonnerent ſouvent des proceſſions nuds piés dans un tems de ſéchereſſe: *Cum ſtupet cœlum & aret annus, nudi-pedalia denunciantur*. A la mort de Jules Céſar, pluſieurs chevaliers romains ramaſſerent ſes cendres, revêtus de tuniques blanches & piés nuds, pour marquer tout-enſemble leur reſpect & leur triſteſſe. Lycurgue & la jeuneſſe lacédémonienne alloient toujours piés nuds.

Les magiciennes dans leurs myſteres magiques, avoient un pié chauſſé & l'autre nud, c'eſt Ovide & Virgile qui le diſent; *Unum exuta pedem vinclis, IV. Æneid.* Horace parlant de Canidie, aſſure qu'elle marchoit piés nuds, pour mieux réuſſir dans ſes enchantemens.

Si le lecteur veut réunir à cet *article* celui de CHAUSSURE, & parcourir en même tems le *traité* de Balduinus, *de calceo antiquo*, il n'aura preſque rien à déſirer ſur cette matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOULIER *de Notre-Dame*. (*Botan.*) en anglois, *the ladiez-ſlipper*. Tournefort diſtingue trois eſpeces de ce genre de plante. L'eſpece commune, *calceolus vulgaris*, jette une tige d'environ un pié, garnie de quelques feuilles larges, veineuſes, reſſemblantes à celles du plantain, & rangées alternativement. Elle porte une fleur ordinairement unique, à ſommet, compoſée de ſix petales inégaux, quatre oppoſés en croix, & deux placés au milieu. Ces derniers repréſentent en quelque maniere un *ſoulier* ou ſabot, de couleur jaune, ferrugineuſe ou purpurine-noirâtre. Le fruit qui ſuccede, a la figure d'une lanterne à trois côtés. Il contient des ſemences ſemblables à de la ſciure de bois; cette plante croît ſur les montagnes & dans les forêts. (*D. J.*)

SOULIER, (*Marine.*) piece de bois concave, dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre, pour empêcher qu'elle ne s'accroche ſur la pointe, quand on la laiſſe tomber: on n'en fait preſque point uſage en France.

SOULIERS, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, viguerie d'Hieres, & diocèſe de Toulon. Ce bourg eſt la patrie d'Antoine *Arena*, poëte du xvj. ſiecle, qui ſe rendit alors célebre par ſes vers macaroniques, & en particulier par ſa deſcription de la guerre de Charles-Quint dans ſon pays, dont il avoit été témoin. Il mourut en 1544.

Ce n'eſt point à *Souliers* en Provence, mais au château de Souliers dans la province de la Marche qu'eſt né François Triſtan, ſurnommé l'*hermite* poëte

reçu à l'académie françoiſe en 1649, & mort dans la miſere en 1655, âgé de 54 ans. On connoît à ce ſujet l'épigramme de M. de Montmor, maître des requêtes:

Elie, ainſi qu'il eſt écrit,
De ſon manteau comme de ſon eſprit
Récompenſa ſon ſerviteur fidele.
Triſtan eût ſuivi ce modele;
Mais Triſtan, qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'eſt un prophete,
En laiſſant à Quinaut ſon eſprit de poëte,
Ne put lui laiſſer un manteau.

Les poéſies de Triſtan ont été recueillies en trois volumes; le premier contient ſes *amours;* le ſecond ſa *lyre*, & le troiſieme ſes *vers héroïques;* mais il ſe diſtingua ſur-tout par ſes pieces dramatiques, qui eurent beaucoup de ſuccès pendant ſa vie. Mais ſa tragédie de *Marianne*, retouchée par Rouſſeau, eſt la ſeule qui ſoutienne encore la réputation de ſon auteur. Mondori, célebre comédien de ſon tems, fit de ſi grands & de ſi continuels efforts, pour y bien jouer le rôle d'Hérode, qu'il en mourut. Le rôle d'Oreſte dans l'*Andromaque* de Racine, a cauſé depuis le même ſort à Montfleury.

Triſtan a fait auſſi des poéſies ſacrées, & a mis en vers l'office de la Vierge. Enfin il compoſa lui-même ſon épitaphe, que voici:

Je fis le chien-couchant auprès d'un grand ſeigneur.
Je me vis toujours pauvre, & tâchai de paroître.
Je vécus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus ſur un coffre en attendant mon maître.

C'étoit Gaſton de France dont il étoit gentilhomme ordinaire. (*D. J.*)

SOULONDRE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le bas-Languedoc. Elle naît à 2 lieues de Lodeve; & au-deſſous de cette ville, elle coule dans la Lergue. (*D. J.*)

SOUMELPOUR, (*Géog. mod.*) petite ville des Indes, au royaume de Bengale, dans les états du grand-mogol, ſur la riviere de Gouel, à 30 lieues vers le couchant d'Ougli. Toutes ſes maiſons ſont de terre, & couvertes de branches de cocos. *Longit.* 102. 20. *latit.* 21. 35. (*D. J.*)

SOUMISSION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une déclaration par laquelle on s'engage à faire quelque choſe, ou l'on conſent que quelque choſe ſoit faite.

Ainſi l'on ſe ſoumet aux rigueurs d'un tribunal, comme de la conſervation de Lyon.

On fait ſes *ſoumiſſions* pour un office, pour une ferme, ou quelqu'autre exploitation ou entrepriſe, en conſignant une ſomme ou en faiſant une déclaration que l'on s'oblige de payer. *Voyez* CONSIGNATION, OFFRES, OBLIGATION, PAYEMENT. (*A*)

SOUMONTSOUI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois eſt violet & marbré; il ſert à teindre en rouge.

SOUN, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont à la Chine les principaux bâtimens, tant de guerre que vaiſſeaux marchands. Les plus grands de charge ſont de 300 laſtes; ceux qu'on équipe en guerre, ne paſſent pas 100.

SOUPAPE, *en Hydraulique, Pneumatique*, &c. eſt une eſpece de couvercle de tuyau, qui eſt fait de maniere qu'il s'ouvre d'un côté, & que de l'autre plus il eſt preſſé, plus il bouche exactement l'ouverture: de ſorte qu'il laiſſe entrer un fluide dans le tuyau, & l'empêche de retourner, ou bien le laiſſe ſortir & l'empêche de rentrer.

Les *ſoupapes* ſont d'un grand uſage dans les machines pneumatiques, dans leſquelles elles ſont ordinairement faites de morceaux de veſſie. *Voyez* PNEUMATIQUE & CANNE A VENT.

Dans les machines à vent hydrauliques, comme aux piſtons des pompes, elles ſont ordinairement de cuir. *Voyez* PISTON.

Quelquefois elles ſont faites de deux morceaux de cuir ronds, renfermés entre deux plaques de cuivre.

Quelquefois elles ſont faites de cuivre toujours couvertes de cuir, & garnies d'un petit reſſort qui donne paſſage quand il eſt preſſé fortement, & qui ramene la *ſoupape* ſur l'ouverture ſitôt que la force ceſſe de le preſſer. *Voyez* POMPE, &c.

L'uſage des *ſoupapes* dans l'Hydraulique eſt principalement néceſſaire pour pouvoir élever l'eau à une hauteur conſidérable par le moyen des pompes; en effet la force de l'air ne pouvant élever l'eau qu'à la hauteur de 32 piés, il eſt certain que ſi on vouloit tranſporter par le moyen d'une pompe ſimple une certaine quantité d'eau dans un lieu élevé, on ne pourroit jamais la tranſporter à plus de 32 piés de hauteur. Or les *ſoupapes*, par leur ſolidité & leur conſtruction, ſont deſtinées à ſoutenir l'eau qui eſt au-deſſus, & par conſéquent déchargent, pour ainſi dire, l'atmoſphere de la force qu'il faudroit qu'elle employât pour les tenir en équilibre ou pour les élever, de ſorte que le ſurplus de cette force eſt employé à élever une nouvelle quantité d'eau.

On a cru juſqu'à préſent qu'on ne pouvoit donner un trop grand diametre à l'ouverture des *ſoupapes* des pompes; & on ſe fondoit ſur ce principe très-vrai qu'une certaine quantité d'eau paſſera plus facilement par une grande ouverture. Cependant le contraire eſt fort poſſible; voici l'éclairciſſement du paradoxe. Si la fonction d'une *ſoupape* ne conſiſtoit qu'à laiſſer paſſer l'eau par ſon ouverture, le principe ſeroit vrai ſans difficulté, mais une *ſoupape* a deux autres fonctions à remplir.

1°. Il faut qu'après avoir laiſſé paſſer l'eau, & dès qu'il n'en paſſe plus, elle retombe & ferme le paſſage par où l'eau eſt entrée dans le corps de pompe.

2°. Il faut qu'étant retombée ſur ſon ouverture qu'elle ferme, elle porte toute la colonne qui y eſt entrée.

Pour le premier effet, il lui faut une peſanteur ſpécifique plus grande que celle de l'eau, ſans quoi elle ne retomberoit pas malgré la réſiſtance de l'eau, comme elle le doit faire. Pour le ſecond effet, il lui faut une ſolidité proportionnée à la colonne d'eau qu'elle ſoutiendra. Les deux effets s'accordent à exiger en général la même choſe.

Je ſuppoſe une *ſoupape* parfaite, qui s'ouvre ou qui s'éleve, ſe referme ou retombe à ſouhait, qui ait préciſément la ſolidité néceſſaire pour ſoutenir la colonne d'eau entrée dans le corps de pompe. Je ſuppoſe enſuite que pour y faire entrer l'eau encore plus facilement qu'elle n'y entroit, on augmentât l'ouverture de cette *ſoupape*, tout le reſte demeurant le même; qu'en arrivera-t-il? En augmentant l'ouverture, il aura fallu néceſſairement augmenter le diametre de la *ſoupape*, & par conſéquent ſon poids: l'eau qui n'aura que la même viteſſe, & qui n'ouvre ou qui n'éleve les *ſoupapes* que par cette force, élevera donc moins la nouvelle *ſoupape* ou la *ſoupape* plus peſante, & le paſſage de l'eau ſera retréci & rendu plus difficile, tout au contraire de l'intention qu'on avoit eue. *Hiſt. & mém. acad.* 1739.

La nature a fait un fréquent uſage des *ſoupapes* dans la conſtruction des vaiſſeaux du corps humain; elles ſervent à faciliter la circulation du ſang & des autres liqueurs. (*O*)

SOUPAPES, c'eſt dans le ſommier de l'orgue les pieces qui ferment le paſſage au vent qui, lorſqu'elles ſont ouvertes, paſſe de la laie dans la gravure, dont la *ſoupape* eſt abaiſſée. Les *ſoupapes* ſont tenues fermées par les reſſorts *f g e*, *fig. 6. & 9. Voyez* RESSORT. Elles ne ſont ouvertes que lorſqu'on les tire en en-bas par le moyen des bourſettes, targettes de ſommier & du clavier, & des touches que l'organiſte abaiſſe avec ſes doigts. *Voyez* SOMMIER.

SOUPÇON, ſ. m. (*Morale.*) défiance ſur la probité, ſur la ſincérité d'une perſonne, ou ſur la vérité de quelque choſe; c'eſt une croyance deſavantageuſe, accompagnée de doute.

Les *ſoupçons*, dit ingénieuſement le chancelier Bacon, ſont entre nos penſées, ce que ſont les chauve-ſouris parmi les oiſeaux, qui ne volent que dans l'obſcurité. On ne doit pas écouter les *ſoupçons*, ou du-moins y ajouter foi trop facilement. Ils obſcurciſſent l'eſprit, éloignent les amis, & empêchent qu'on n'agiſſe avec aſſurance dans les affaires. Ils répandent ſans ceſſe des nuages dans l'imagination. Tyrans de l'amour & de la confiance, ils rendent les rois cruels, les maris odieux, les femmes furieuſes, les maîtres injuſtes, les gens de bien inſociables, & diſpoſent les ſages à la mélancolie & à l'irréſolution.

Ce défaut vient plutôt de l'eſprit que du cœur, & ſouvent il trouve place dans des ames courageuſes. Henri VII. roi d'Angleterre, en eſt un bel exemple. Jamais perſonne n'a été plus brave, ni plus ſoupçonneux que ce prince; cependant dans un eſprit de cet-

te trempe, les *ſoupçons* ne font point tant de mal; ils n'y ſont reçus qu'après qu'on a examiné leur probabilité; mais ſur les eſprits timides, ils prennent trop d'empire.

Rien ne rend un homme plus ſoupçonneux que de ſavoir peu. On doit donc chercher à s'inſtruire contre cette maladie. Les *ſoupçons* ſont nourris de fumée, & croiſſent dans les ténebres; mais les hommes ne ſont point des anges: chacun va à ſes fins particulieres, & chacun eſt attentif & inquiet ſur ce qui le regarde.

Le meilleur moyen de modérer ſa défiance eſt de préparer des remedes contre les dangers dont nous nous croyons menacés, comme s'ils devoient indubitablement arriver, & en même tems de ne pas trop s'abandonner à ſes *ſoupçons*, parce qu'ils peuvent être faux & trompeurs. De cette façon, il n'eſt pas poſſible qu'ils nous ſervent à quelque choſe.

Ceux que nous formons nous-mêmes, ne ſont pas à beaucoup près ſi fâcheux que ceux qui nous ſont inſpirés par l'artifice & le mauvais caractere d'autrui; ces derniers nous piquent bien davantage. La meilleure maniere de nous tirer du labyrinthe des *ſoupçons*, c'eſt de les avouer franchement à la partie ſuſpecte: par-là on découvre plus aiſément la vérité, & on rend celui qui eſt ſoupçonné plus circonſpect à l'avenir; mais il ne faut pas uſer de ce remede avec des ames baſſes. Quand des gens d'un mauvais caractere ſe voient une fois ſoupçonnés, ils ne ſont jamais fideles. Les Italiens diſent *ſoſpetto licenzia fede*, comme ſi le *ſoupçon* congédioit & chaſſoit la bonne foi; mais il devroit plutôt la rappeller & l'obliger à ſe montrer ouvertement. Enfin il faut que l'homme ſe conduiſe de ſon mieux, pour ne pas donner lieu à des *ſoupçons*; & pour le dire en poëte,

Il faut pour mériter une ſolide eſtime.
S'exempter du ſoupçon *auſſi-bien que du crime.*

(*D. J.*)

SOUPE, ſ. f. (*Cuiſine.*) eſt une eſpece de potage compoſé de pain & de bouillon, ou jus de viande, & autres matieres, que l'on ſert ordinairement au commencement d'un repas.

Ce mot eſt françois, & formé de l'italien *zuppa* ou *ſuppa*, qui vient du latin *ſapa*, qui ſignifie du *vin* réduit au tiers: d'autres le dérivent du mot celtique *ſauben*, qui a la même ſignification.

En France, la *ſoupe* eſt regardée comme une partie eſſentielle d'un dîner. On en rehauſſe quelquefois le goût avec des oignons ou des choux, des navets, des porreaux, des coulis, *&c.*

SOUPE DE LAIT, (*Manege.*) ce terme de manege & de commerce de chevaux, ſe dit du poil qui tire ſur le blanc. *Trévoux*. (*D. J.*)

SOUPEAU, ſ. m. (*Agricul.*) morceau de bois qui ſert à tenir le ſoc de la charrue avec l'oreille, & qui eſt poſé en-deſſous. (*D. J.*)

SOUPENTE *de machine*, (*Méchaniq.*) piece de bois qui, retenue à-plomb par le haut, eſt ſuſpendue pour ſoutenir le treuil & la roue d'une machine. Telles ſont les *ſoupentes* d'une grue retenue par la grande moiſe, pour en porter le treuil & la roue à tambour. Dans les moulins à eau, ces *ſoupentes* ſe hauſſent & ſe baiſſent avec des coins & des crans, ſelon la crue & décrue des eaux, pour en faire tourner les roues par le moyen de leurs alluchons. *Daviler*. (*D. J.*)

SOUPENTE, ſ. f. *terme de Bourreliers*, ils appellent *ſoupentes* de groſſes courroies de pluſieurs cuirs couſus enſemble, qui tiennent ſuſpendus le corps d'un carroſſe, & qui s'alongent ou s'accourciſſent ſuivant qu'il en eſt beſoin, par le moyen de fortes boucles de cuivre relevées en boſſes, que fondent les Fondeurs en ſable, & que dorent les Doreurs ſur métal. (*D. J.*)

SOUPENTE, ſ. f. (*Menuiſerie.*) eſpece d'entreſol, qui ſe fait de planches jointes à rainure & languettes portées ſur des chevrons ou ſoliveaux. On pratique les *ſoupentes* dans les lieux élevés pour avoir plus de logement. *Daviler*. (*D. J.*)

SOUPENTES, (*Serrurerie, Maçonnerie.*) les Serruriers & les Maçons appellent de la ſorte les barres de fer ou les morceaux de bois qui ſervent à ſoutenir le faux-manteau d'une cheminée. (*D. J.*)

SOUPER, *en terme de Cuiſine*, ſignifie l'action de prendre le repas du ſoir.

Souper ſe prend encore ſubſtantivement pour marquer le repas du ſoir même, & ſouvent ce qui le compoſe.

SOUPER DES ROMAINS, (*Antiq. rom.*) le *ſouper des Romains* étoit non ſeulement leur principal repas, mais c'étoit ſouvent un *repas* préparé, une aſſemblée de toute une famille, un rendez-vous de pluſieurs amis. Tout y étoit concerté de maniere à rendre les choſes plus commodes & plus agréables à ceux qui en devoient être; l'heure, le lieu, le ſervice, la durée, les accompagnemens & les ſuites.

Le tems de ce *repas* étoit ordinairement entre la neuvieme & la dixieme heure du jour, ſuivant leur maniere de compter, & ſelon la nôtre, entre trois & quatre heures après midi; en ſorte qu'il reſtoit du tems ſuffiſamment pour la digeſtion, pour les amuſemens, pour les ſoins domeſtiques, & même quelquefois pour le régal extraordinaire: les écrivains ſont d'accord ſur cet article,

Imperat extructos frangere nona thoros:

c'eſt-à-dire, la neuvieme heure avertit de ſe mettre à table. Juvenal outrant la déclamation, remarque comme une inſulte faite aux bonnes mœurs, aux lois & à la juſtice, la conduite d'un certain Marius, qui dans l'exil qu'il avoit mérité par ſes concuſſions, prévenoit cette heure.

Exul ab octava Marius bibit, & fruitur dis
Iratis, at tu, victrix provincia, ploras.

Le lieu du *ſouper* étoit anciennement *in atrio*, c'eſt-à-dire dans une eſpece de veſtibule expoſé aux yeux de tout le monde. Ils ne rougiſſoient point de manger ainſi, dit Valere Maxime, *liv. II. c. j.* parce que leur ſobriété & leur modération n'appréhendoient point la cenſure de leurs concitoyens: *nec ſane ullas epulas habebant, quas populi oculis ſubjicere erubeſcerent*. Après cela ils y furent obligés par les lois Æmilia, Antia, Julia, Didia, Orchia, de peur qu'une plus grande retraite ne donnât lieu à la licence: *Imperatum eſt ut patentibus janua pranſitaretur, & cœnaretur*, dit Macrobe, *ne ſingularitas licentiam gigneret*, ajoute Iſidore.

Quelquefois, & ſur-tout dans la belle ſaiſon, le *ſouper* ſe donnoit ſous un platane, ou ſous quelqu'autre arbre touffu; mais en quelque lieu que ce fût, on avoit ſoin de faire étendre en l'air une grande piece de draperie, qui pût mettre la table & les convives à couvert de la pouſſiere & des autres malpropretés. Outre les anciens marbres qui en font foi encore aujourd'hui, Horace dans la deſcription du repas que Naſidienus donna à Mecenas, n'oublie pas ce tapis dont la chûte malheureuſe cauſa une ſi grande déſolation.

Interea ſuſpenſa graves aulæa ruinas
In patinam fecere, trahentia pulveris atri
Quantum non aquilo campanis excitat agris.

Mais quand les Romains eurent été inſtruits dans l'architecture, ils voulurent mettre en œuvre les leçons qu'ils en avoient reçues. Les diſciples, afin d'y mieux réuſſir, dépouillerent leurs maîtres, & bâtirent à leurs dépens des ſallons exprès, pour recevoir plus commodément & plus ſplendidement ceux qu'ils vouloient traiter. Alors cette modeſtie des premiers Romains, ces réglemens mêmes tant de fois renouvellés & multipliés pour la maintenir, furent bientôt mis en oubli. Les cenſeurs, quoique ſecondés par les plus ſages du ſénat & du peuple, ne purent arrêter le torrent; on écoutoit ſans s'émouvoir, les harangues des uns, & les menaces des autres.

La république étoit encore dans ſa plus grande ſplendeur, lorſqu'il plut à Lucullus d'avoir pluſieurs de ces ſuperbes ſallons, à chacun deſquels il donna le nom de quelque divinité, & ces noms étoient pour ſes maîtres d'hôtel, un ſignal de la dépenſe qu'il vouloit faire à ſes repas.

L'empereur Claude avoit entr'autres un ſallon, auquel il avoit donné le nom de *Mercure*. Mais tout ce qu'on en avoit vu juſqu'alors, fut effacé par l'éclat de ce ſallon auſſi merveilleux que magnifique de Néron, appellé *domus aurea*. Celui-ci, par le mouvement circulaire de ſes lambris & de ſes plat-fonds, imitoit les converſions du ciel, & repréſentoit les diverſes ſaiſons de l'année, qui changeoient à chaque

que ſervice & faiſoient pleuvoir des fleurs & des eſſences ſur les convives. Comme le luxe va toujours en augmentant, quoique la fortune diminue, Eliogabale enchérit encore ſur Néron, autant que Néron avoit enchéri ſur Lucullus.

Les buffets étoient chargés de quantité de vaſes, encore plus précieux par la délicateſſe du travail, que par l'or, l'argent ou la matiere rare dont ils étoient compoſés. C'étoient la plupart des fruits de leurs victoires, & des dépouilles des provinces qu'ils avoient conquiſes, dont la plus grande partie ſervoit plutôt à former un ſpectacle magnifique, qu'à aucun uſage néceſſaire.

La table étoit chez les premiers Romains de figure quarrée, du bois que leur fourniſſoient leurs forêts, & que leur tailloient leurs propres ouvriers. Quand ils eurent paſſé chez les Africains & chez les Aſiatiques, ils imiterent d'abord ces peuples, puis ils les ſurpaſſerent en ce genre-là comme en tout autre. Ils varierent la figure de leurs tables; & parce qu'ils ne les couvroient point encore de nappes, il fallut les faire au-moins d'une matiere qui n'offrît à leurs yeux rien que de luiſant & de beau. Ils y employerent l'ivoire, l'écaille de tortue, la racine du buis, de l'érable, du citronnier & tout ce que l'Afrique féconde en ſingularités, leur fourniſſoit de plus curieux. Non contens de cette recherche, ils les ornerent de plaques de cuivre, d'argent & d'or, & ils y enchâſſerent des pierres précieuſes en forme de couronne. La table des pauvres étoit à trois piés; celle des riches étoit ſoutenue par un ſeul. A chaque ſervice on nettoyoit les tables avec une éponge mouillée, & à chaque fois les conviés ſe lavoient les mains. On avoit encore l'uſage de ſubſtituer au premier ſervice une nouvelle table toute ſervie, & ainſi pour tous les autres juſqu'à la fin du *ſouper*.

La maniere dont les Romains étoient à table n'a pas toujours été la même; mais elle a paru digne de la curioſité des gens de lettres. Dans les premiers tems, ils mangeoient ſur des bancs à l'exemple des Lacédémoniens; enſuite ils adopterent l'uſage des petits lits de Carthage qui n'étoient pas fort tendres; enfin ils vinrent à manger ſur les lits les plus mollets, les plus voluptueux & les plus magnifiques. *Voyez* Lit de table, *Antiq. rom.*

Les convives ſe rendoient au *ſouper* à la ſortie du bain, avec un habillement qui ne ſervoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *ſyntheſis*; eſpece de draperie qui ne tenoit preſque à rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs.

On ne voit point qu'on ôtât les ſouliers aux dames, ni qu'on leur lavât ou parfumât les piés quand elles venoient prendre part à la fête; mais rien n'étoit plus commun pour les hommes: on avoit raiſon de ne pas expoſer à la boue & à la poudre, les étoffes précieuſes dont les lits de table étoient couverts. On préſentoit de l'eau pour les mains, & même pour les piés, à ceux qui ne ſortoient pas du bain.

Quant aux ombres & aux paraſites qui venoient aux repas, ceux-ci appellés ou tolérés par le maître de la maiſon, & ceux-là amenés par les convives, *voyez*-en l'article au *mot* Ombre & Parasite.

Une choſe qui paroîtra même ici fort biſarre, c'eſt que long-tems après le ſiecle d'Auguſte, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournît des ſerviettes aux conviés; ils en apportoient de chez eux.

Tout le monde ainſi rangé, on ôtoit de deſſus le buffet où étoient les vaſes plus ou moins précieux, on ôtoit, dis-je, des coupes qu'on plaçoit devant chaque convive. On faiſoit préſenter à chacun des couronnes de fleurs ou de lierre, auxquelles on ſe plaiſoit d'attribuer la propriété d'empêcher par leur fraîcheur, l'effet des fumées du vin. Après s'être fait frotter les cheveux d'eſſences odorantes, ils mettoient ces couronnes ſur leur tête, & les gardoient pendant tout le repas. On leur donnoit en même tems une liſte de tous les ſervices & de tous les mêts qui devoient compoſer le feſtin.

On ſervoit enſuite les viandes, non pas toujours chaque plat ſéparément; mais ſouvent pluſieurs plats enſemble ſur une table portative.

Leurs *ſoupers* étoient pour l'ordinaire à trois ſervices; mais quelquefois par un ſurcroît de bonne chere & de magnificence, on les augmentoit juſqu'à ſept. On commençoit d'abord par des œufs, c'étoit un des mêts du premier ſervice; on y ſervoit auſſi des ſalades de laitues & d'olives, des huitres du lac Lucrin ſi renommé chez eux pour la bonté de ce coquillage, & d'autres choſes pareilles qui pouvoient exciter l'appétit.

Le ſecond ſervice étoit compoſé du rôti & des viandes les plus ſolides, parmi leſquelles on entremêloit quelques plats de poiſſon, dont ils étoient ſi grands amateurs, que ſans ce mêts on n'auroit pas cru faire bonne chere.

Le troiſieme ſervice conſiſtoit en pâtiſſerie, & en fruits de toute eſpece; rien n'étoit plus magnifique.

On attendoit ce dernier ſervice pour faire les dernieres libations. Ces libations conſiſtoient à répandre avant que de boire, un peu de vin de la coupe en l'honneur de quelque divinité, ou même de l'empereur, pour ſe montrer bon courtiſan quand la république fut aſſujettie; ou en celui du génie de la perſonne à qui on vouloit déférer cette diſtinction; c'étoit le tems du repas où la gaieté des conviés paroiſſoit davantage.

On commençoit à faire courir les ſantés; le maître de la maiſon faiſoit apporter une coupe plus grande & plus riche que les autres, qu'on appelloit *cupa magiſtra*, la principale coupe, pour boire à la ronde les ſantés des perſonnes qu'on chériſſoit. Quand c'étoit celle d'une maîtreſſe, ſouvent par galanterie on obligeoit de boire autant de coups que ſon nom avoit de lettres. On éliſoit ſouvent un roi du feſtin. *Voy.* Roi du festin.

Il y avoit des domeſtiques dont la fonction étoit de préſider à l'arrangement des plats, & qui tenoient lieu de nos maîtres d'hôtel; d'autres pour avoir ſoin de la diſtribution des vins, & d'autres pour couper les viandes. Ils faiſoient la fonction de nos écuyers tranchans: il y en avoit même qui pendant l'été ne faiſoient que chaſſer les mouches avec de grands éventails de plumes garnis d'un manche, comme quelques bas-reliefs antiques nous les repréſentent.

On ſe lavoit quelquefois les mains auſſi ſouvent que les ſervices varioient; ſi on ſervoit un poiſſon ou un oiſeau de quelque prix & de quelque rareté ſinguliere, on l'apportoit aux ſons des flûtes & des haut-bois; l'allegreſſe redoubloit, ainſi que le vin de Falerne qu'on faiſoit rafraîchir dans des vaſes d'or, & le maître du feſtin ſe croyoit amplement récompenſé par les acclamation de toute l'aſſemblée.

La bonne chere n'étoit pas le ſeul plaiſir des *ſoupers*, la muſique en faiſoit ſouvent partie; on y admettoit des chanteuſes & des joueurs d'inſtrumens; ou bien les conviés eux-mêmes y ſuppléoient: on y appelloit auſſi des danſeuſes, des mimes, des pantomimes, qui faiſoient des ſcenes muettes & d'autres ſortes de gens dont le métier étoit de débiter des contes plaiſans, pour amuſer la compagnie; on y liſoit ſouvent des ouvrages d'eſprit: enfin on tâchoit de raſſembler tout ce qui pouvoit divertir & flater les ſens.

Au commencement de la république les Romains chantoient dans leurs *repas*, les louanges des grands hommes au ſon de la flûte; mais dans la ſuite, il ne ſe donnoit point de fête à laquelle les bouffons, les joueuſes d'inſtrumens & les pantomimes, ne fuſſent appellés. On méloit quelquefois aux plaiſirs de la table le jeu, quelqu'autre diveriſſement plus barbare; j'entens les gladiateurs ſamnites. *Voyez* Samnites.

Je viens de dire que les pantomimes paroiſſoient toujours à la fin des grands repas, & je ne dois pas oublier pour preuve, ce qui arriva dans un *ſouper* que donnoit l'empereur Auguſte. On avoit beaucoup loué le pantomime Pylade, qui avoit repréſenté les fureurs d'Hercule ſur le théatre public. Auguſte voulut donner ce régal à ſa compagnie: il fait venir Pylade, & lui dit de jouer la même piece dont il avoit reçu tant d'applaudiſſemens. Pylade qui, dans l'excès de ſa fureur avoit tiré des fleches ſur le peuple, commençoit déjà à en faire autant ſur les conviés, & ſi on ne l'eût arrêté, il auroit ſans doute enſanglanté la ſcene; il eſt même à croire que ceux ſur qui ces fleches ſeroient tombées, n'étoient pas les perſonnes qu'il reſpectoit davantage.

Suétone nous a conſervé trois lettres du même empereur, où il eſt parlé de plaiſirs plus tranquilles. Les deux premieres ſont à Tibere, à qui il rend compte de ce qui s'eſt paſſé dans deux *ſoupers*. „ J'ai *ſoupé*, dit-il, avec les mêmes perſonnes que vous ſavez, excepté que nous avions de plus Vinicius & „ Sibius le pere; & en ſoupant, tant hier qu'aujourd'hui, nous avons joué aſſez ſagement & en bons „ vieillards; γεροντικῶς. *Talis enim jactatis ut quiſque* „ *canem aut ſenionem miſerat, in ſingulos talos ſingulos*

,, *los denarios in medium conferebat, quos tollebat uni-*
,, *verſos qui venerem jecerat* ,,. Dans la ſeconde let-
,, tre, nous nous ſommes, dit-il, aſſez bien réjouis
,, pendant les fêtes de Minerve. Non-ſeulement nous
,, avons joué pendant le *ſouper*, mais encore nous
,, avons mis tout le monde en humeur de jouer: *Fo-*
,, *rum aleatorium calefecimus, frater tuus magnis cla-*
,, *moribus rem geſſit*.

Dans la troiſieme lettre, il mande à ſa fille qu'il lui envoie 250 deniers, parce qu'il avoit donné pareille ſomme à chacun de ſes convives pour jouer à pair & à non, aux dez ou à tel autre jeu qu'ils voudroient, pendant le *ſouper*.

Plaute, Catulle & Properce, parlent des divers jeux de table à-peu-près dans les mêmes termes. Mais ce que Pline écrit à Cornelien, *l. VI. Ep. xxxij.* marque encore plus poſitivement la coutume de ſon tems. Après avoir rendu compte à ſon ami des affaires que Trajan avoit terminées à Cincelles, *centumcellis*; il ajoute, vous voyez que nos journées ont été aſſez bien remplies; mais nos occupations ne finiſſoient pas moins bien. Nous avions l'honneur de *ſouper* tous les jours avec l'empereur; le repas étoit fort frugal, eu égard à la dignité de celui qui le donnoit. La ſoirée ſe paſſoit quelquefois à entendre des comédies ou des farces; quelquefois auſſi une converſation enjouée nous tenoit lieu d'un plaiſir qui auroit couté plus cher, mais qui ne nous auroit peut-être pas touché davantage. *Vides quam honeſti, quam ſeveri dies fuerint, quos jucundiſſimæ remiſſiones ſequebantur. Adhibebantur quotidie cænæ, erat modica ſi principem cogites. Interdum acroamata audiebamus, interdum jucundiſſimis ſermonibus nox ducebatur.*

Le dernier acte des *ſoupers* voluptueux, étoit une nouvelle collation qui ſuccédoit aux jeux & aux autres amuſemens. Cette collation s'appelloit chez les Romains *commiſſation* ou *commeſſatio*, du mot grec κῶμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, ſe régaloient à tour de rôle, & ſoupoient ainſi tantôt dans un village, & tantôt dans un autre. Quelquefois même, quand on avoit *ſoupé* trop modeſtement dans un endroit, après quelques tours de promenade, on ſe retrouvoit dans un autre pour cette ſorte de réveillon.

Démétrius, fils du dernier Philippe, roi de Macédoine, avoit vaincu Perſée ſon frere dans une eſpece de joute ou de tournois: Perſée ne l'avoit pas pardonné à Démétrius. Mais celui-ci après avoir bien *ſoupé* avec ceux de ſa quadrille, leur dit, que n'allons-nous faire le réveillon chez mon frere? *quin commeſſatum ad fratrem imus?* ce ſera peut-être un moyen de nous réconcilier.

Suétone nous apprend, que Titus pouſſoit le régal du *ſouper* aſſez ſouvent juſqu'à minuit, au lieu que Domitien ſon frere demeuroit rarement à table, après le coucher du ſoleil.

Mais à quelque heure qu'on ſe ſéparât, on finiſſoit toujours le *ſouper* par des libations aux dieux. On le commençoit par un coup de vin grec; Céſar qui étoit magnifique faiſoit ſervir juſque dans les feſtins qu'il donnoit au peuple, quatre ſortes de vins; ſavoir, de Chio, de Lesbos, de Falerne, & le Mammertin. Virgile parle des libations aux dieux faites à la fin du repas que Didon donna à Enée.

Poſtquam prima quies epulis, menſæque remotæ,
Crateras magnos ſtatuunt, & vina coronant....
Hinc regina gravem gemmis auroque popoſcit,
Implevitque mero pateram......
Tunc facta ſilentia tectis.
Jupiter (hoſpitibus nam te dare jura loquuntur)
Dixit, & in menſa laticum libavit honorem:
Primaque libato ſummo tenus attigit ore:
Tum bitiæ dedit increpitans......
Poſt alii proceres, &c.

Æneid. I. v. 727.

,, Vers la fin du repas, on apporta de grandes cou-
,, pes; la reine en demanda une d'or, enrichie de
,, pierreries, & répandit du vin ſur la table. On fit
,, ſilence, & après qu'elle eut adreſſé ſa priere à Ju-
,, piter, & qu'elle eût fini la libation ſacrée, elle
,, trempa légérement ſes levres dans la coupe, la
,, donna à Bitias qui avala ſur le champ la liqueur
,, mouſſeuſe, & tous les autres ſeigneurs l'imiterent.
Après les effuſions ſacrées, on bûvoit à la proſpérité de ſon hôte, & à celle de l'empereur. Ce dernier coup s'appelloit *poculum boni genii*, & ſe faiſoit avec le cri ζήσαις; après cela on relavoit les mains avec une eſpece de pâte faite exprès.

Enfin les conviés en prenant congé de leur hôte, recevoient de lui de petits préſens qui d'un mot grec étoient appellés *apophoreta* du verbe ἀποφέρειν, *emporter*; ainſi finiſſoit la journée romaine.

Il ne me reſte plus qu'à expliquer quelques termes qu'on trouve ſouvent dans les auteurs latins, & qui peuvent embarraſſer ceux qui commencent à les lire; par exemple,

Cœna recta, déſigne un *ſouper* ſplendide que les grands de Rome donnoient à leurs amis, & aux cliens qui leur avoient fait cortege dans leurs viſites & dans la pourſuite des charges. Ceux qui vouloient éviter cet embarras, leur diſtribuoient des proviſions de bouche, & cette diſtribution s'appelloit *ſportula*. Domitien la retrancha, & rétablit le repas appellé *cœna recta*, comme Suétone nous l'apprend: *ſportulas*, dit-il, *publicas ſuſtulit, revocata cœnarum rectarum conſuetudine*.

Cœna dapſilis, un feſtin abondant en viandes, ſoit que ce mot vienne de *dapes*, qui ſignifie des *viandes exquiſes*, ou du grec δαψίλεια, *abondance de toutes choſes*.

Cœna acroamatica, du mot grec ἀκροάματα, qui ſignifie des *converſations plaiſantes & agréables*. C'eſt un *ſouper* où l'on dit quantité de bons mots pour ſe divertir.

Il y avoit de plus *cœna adventitia, intervallata, novemdialis, & duodenaria*, appellée en grec δωδεκάθεος, parce que les conviés étoient au nombre de douze, habillés en dieux & en déeſſes.

Enfin, il y avoit un *ſouper* pontifical, que le ſouverain prêtre donnoit le jour de ſon inauguration.

Abacus étoit le buffet ſur lequel on mettoit les verres, le deſſert, *&c.*

Urnarium, étoit une table quarrée ſur laquelle on poſoit les vaſes, les flacons, les baſſins, *&c.*

Cartibulum, ſignifie la *table* ſur laquelle on découpoit les viandes qu'on ſervoit enſuite aux conviés.

Antecæna ou *guſtatio*, déſignoit le premier ſervice ou les entrées. Le ſecond s'appelloit *caput cœnæ*, & le troiſieme ou le deſſert, ſe nommoit *bellaria*. Auguſte n'avoit ordinairement que ces trois ſervices, *cœnam ternis ferculis præbebat*, dit Suétone.

A-l'entour de la grande table des conviés, il y avoit une eſpece de marche-pié un peu élevé, ſur lequel étoient aſſis les enfans d'un certain âge qui *ſoupoient* avec la compagnie. Suétone nous dit dans la vie de l'empereur Claude, ch. xxxij. *Adhibebat omni* cœnæ *liberos ſuos cum pueris, puelliſque nobilibus, qui more veteri ad fulcra lectorum ſedentes, veſcerentur*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOUPER; (*Hiſt. des uſag. de France.*) ou ſoupe dans ce ſiecle à dix heures à la cour, & dans les grandes maiſons de Paris; dans le quinzieme ſiecle, & même ſous la minorité de Charles IX, c'étoit l'uſage à la cour de France de *ſouper* à ſix heures du ſoir, & de dîner à onze du matin. Il n'étoit que 8 heures quand le duc d'Orléans fut aſſaſſiné le 23 Novembre 1407. & cependant à cette heure, il avoit déja *ſoupé* avec la reine; c'eſt qu'alors les princes, ainſi que les bourgeois, n'aimoient point à ſe *déheurer*, pour me ſervir de l'expreſſion du cardinal de Retz. (*D. J.*)

SOUPHRIERE LA, (*Géogr. mod.*) montagne de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'île de la Guadaloupe. C'eſt une des plus hautes montagnes de l'île, qui vomit preſque toujours du ſouphre, des cendres & des pierres brûlées, quoiqu'il faſſe un froid continuel ſur ſon ſommet; mais le milieu & le bas de cette montagne, ſont couverts d'une agréable verdure, & arroſés d'une infinité de ruiſſeaux. (*D. J.*)

SOUPIER, ſ. m. (*terme de Carrier.*) c'eſt une eſpece de banc ou de lit de pierre, qui ne ſe trouve que dans les carrieres de S. Maur, village à deux lieues de Paris, & qui y tient lieu de ce qu'on appelle le *ſouchet* dans les autres carrieres; avec cette différence que du *ſoupier*, il ſe tire d'excellens moillons, & que le ſouchet n'eſt ſouvent qu'un amas de gravois & de terre, ſur leſquels eſt poſé le grand banc. (*D. J.*)

SOUPIR, SANGLOT, GÉMISSEMENT, CRI PLAINTIF, (*Synonymes.*) tous ces mots peignent les accens de la douleur de l'ame; en voici la différence ſelon l'explication phyſiologique donnée par l'auteur de l'hiſtoire naturelle de l'homme.

Lorſ-

Lorſqu'on vient à penſer tout-à-coup à quelque choſe qu'on deſire ardemment, ou qu'on regrette vivement, on reſſent un treſſaillement ou ſerrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit ſur les poumons, les éleve, & y occaſionne une inſpiration vive & prompte qui forme le *ſoupir;* lorſque l'ame a réfléchi ſur la cauſe de ſon émotion, & qu'elle ne voit aucun moyen de remplir ſon deſir, ou de faire ceſſer ſes regrets, les *ſoupirs* ſe répetent, la triſteſſe qui eſt la douleur de l'ame, ſuccede à ſes premiers mouvemens.

Lorſque cette douleur de l'ame eſt profonde & ſubite, elle fait couler les pleurs; ſi l'air entre dans la poitrine par ſecouſſes, il ſe fait pluſieurs inſpirations réitérées par une eſpece de ſecouſſe involontaire, chaque inſpiration fait un bruit plus fort que celui du *ſoupir*, c'eſt ce qu'on appelle *ſanglots*. Les *ſanglots* ſe ſuccedent plus rapidement que les *ſoupirs*, & le ſon de la voix ſe fait entendre un peu dans le *ſanglot*.

Les accens en ſont encore plus marqués dans le *gémiſſement*. C'eſt une eſpece de *ſanglot* continué, dont le ſon lent ſe fait entendre dans l'inſpiration, & dans l'expiration; ſon expreſſion conſiſte dans la continuation & la durée d'un ton plaintif, formé par des ſons inarticulés: ces ſons du *gémiſſement* ſont plus ou moins longs, ſuivant le degré de triſteſſe, d'affliction, & d'abattement qui les cauſe, mais ils ſont toujours répétés pluſieurs fois; le tems de l'inſpiration eſt celui de l'intervalle du ſilence, qui eſt entre les gémiſſemens, & ordinairement ces intervalles ſont égaux pour la durée, & pour la diſtance.

Le *cri plaintif* eſt un gémiſſement exprimé avec force & à haute voix; quelquefois ce cri ſe ſoutient dans toute ſon étendue ſur le même ton, c'eſt ſur-tout lorſqu'il eſt fort élevé & très-aigu; quelquefois auſſi il finit par un ton plus bas; c'eſt ordinairement lorſque la force du cri eſt modérée. (*D. J.*)

Soupir, ſ. m. *en Muſique*, eſt un caractere qui ſe fait ainſi Γ, & qui marque un ſilence, dont le tems doit être égal à celui d'une noire ou de la moitié d'une blanche. *Voyez* Silences, valeur des Notes, *&c.* (*S*)

SOUPIRAIL, ſ. m. (*Archit.*) ouverture en glacis entre deux jouées rampantes, pour donner de l'air & un peu de jour, à une cave, à un cellier, à un aquéduc. Le glacis d'un *ſoupirail* doit ramper de telle ſorte, que le ſoleil ne puiſſe jamais y entrer. (*D. J.*)

Soupirail *d'aquéduc*, (*Archit. hydraul.*) on appelle ainſi une certaine ouverture en abajour, dans un certain aquéduc couvert, ou à plomb, dans un aquéduc ſouterrein, laquelle ſe fait d'eſpace en eſpace, pour donner échappée aux vents qui, étant renfermés, empêcheroient le cours de l'eau. (*D. J.*)

SOUPIRER, (*Lang. franç.*) Malherbe, Gombaut, Sarrazin, Deſpréaux & autres poëtes, ont employé ce mot dans une ſignification active, pour ſignifier *produire au-dehors*.

Tantôt vous ſoupiriez *mes peines*,
Tantôt vous chantiez mes plaiſirs.
Malh.

Mille eſprits abuſés en leur ſujétion.
Vont ſoupirer *leur flâme éloquente & muette*.
Gomb.

Tout dort dans la nature, & Daphnis ſeulement,
Privé de ce repos, ſoupire *ſon tourment*.
Sarraſin.

Ce n'étoit pas jadis ſur ce ton ridicule
Qu'amour dictoit les vers que ſoupiroit *Tibule*.
Deſpréaux.

Soupirer dans le ſens *de deſirer paſſionnément*, rechercher avec ardeur, ſe met avec la prépoſition *après* & *pour*. Je *ſoupire* après ma délivrance; comme la biche *ſoupire* après le courant des eaux, ainſi mon ame *ſoupire* après vous, ô mon Dieu. *Port royal.* C'eſt une chimere que de *ſoupirer* pour des richeſſes qui ne ſont point le prix de la vertu, & qu'on n'emporte point dans la tombe. (*D. J.*)

SOUPLE, adj. (*Gram.*) maniable, flexible, qui cede facilement ſous l'action des doigts, & qui n'y excite aucune ſenſation de roideur & de réſiſtance. On rend les peaux *ſouples* en les maniant; les jeunes branches des arbres ſont ſouples; les reſſorts minces ſont *ſouples*: on dit au figuré, un caractere *ſouple*, un eſprit *ſouple*, une humeur *ſouple*. Celui qui a de la ſoupleſſe ſe plie facilement à tout ce que les circonſtances exigent, & s'avancera rapidement.

Souple, (*Maréchal*) un cheval *ſouple*, eſt celui qui a les mouvemens lians & vifs.

SOUPLESSE, ſ. f. (*Gram.*) qualité qui fait appeller *ſouple*. *Voyez* Souple.

SOUPROSE, (*Géog. mod.*) bourg, que nos auteurs qualifient de ville de France, en Gaſcogne, au diocèſe d'Acqs, à demi-lieue de la riviere d'Adour, & dans un endroit marécageux. (*D. J.*)

SOUQUENILLE, ſ. f. *terme de Tailleur;* eſpece de vêtement de toile que les cochers & les palefreniers mettent pour ſe conſerver leurs habits en penſant leurs chevaux.

SOUR, (*Géog. mod.*) ville ruinée de la Turquie aſiatique, dans la Syrie, ſur le bord de la mer; les tables arabiques la placent dans le troiſieme climat, ſous le 68 degré 30 minutes de *longitude*, & ſous le 32 degré 40 minutes de *latitude* ſeptentrionale.

Cette place n'eſt autre choſe que les ruines de la fameuſe Tyr; le ſultan des Mamelucs d'Egypte l'ayant priſe en 1291 ſur les Francs, la démolit de fond en comble. La mer bat juſques dans ſes ruines. Son port eſt rempli d'écueils, de ſable, & de roches. On ne trouve dans toute la campagne voiſine que quelques cabanes de pêcheurs maures. (*D. J.*)

SOURBASSIS, ſ. f. (*Soierie.*) ce ſont les ſoies de Perſe les plus fines, & de la meilleure qualité, de toutes celles que l'on tire du Levant. Il y en a de blanches & de jaunes, mais toutes ordinairement grèges & en mataſſes. L'empliage eſt en maſſe, & chaque balle contient cent vingt maſſes. Le plus grand commerce s'en fait à Smirne, où elles ſont apportées de Perſe par caravannes. On en tire auſſi d'Alep, & de quelques autres échelles du Levant. Il en vient encore une aſſez grand quantité par le retour des vaiſſeaux, que les nations d'Europe envoyent dans le golfe perſique. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

SOURCE, ſ. f. (*Phyſique.*) eſt une eau qui ſort de la terre en plus ou moins grande quantité, & qui forme les puits, les fontaines, les rivieres. *Voy.* Fontaine, Fleuve, *&c.*

Sources, (*Architect. Hydraul.*) ce ſont pluſieurs rigoles de plomb, de rocaille ou de marbre, qui ſont bordées de mouſſe ou de gazon, & qui par leurs ſinnuoſités & détours, forment dans un boſquet planté ſans ſymmétrie, ſur un terrein en pente, une eſpece de labyrinthe d'eau, ayant quelques jets aux endroits où elles ſe croiſent. Il y a de ces ſortes de *ſources* au jardin de Trianon. *Daviler.* (*D. J.*)

SOURCICLE, *voyez* Roitelet hupé.

SOURCILIERE, adj. *en Anatomie*, parties relatives aux ſourcils. *Voyez* Sourcils.

Arcades *ſourcillieres* du coronal; tubéroſités *ſourcilieres* du coronal, *voyez* Coronal.

Trou *ſourcilier*, *voyez* Trou.

Le muſcle *ſourcilier* vient de la racine du nez qui ſe termine obliquement dans la peau vers le milieu du ſourcil.

Quelques-uns regardent ce muſcle ſeulement comme une portion des frontaux.

SOUR CROUTE, *voyez* Sauer-kraut.

SOURD, adj. celui qui ne jouit pas de la faculté d'entendre les bruits, les ſons. *Voyez l'article* Surdité.

Sourd, (*Critique ſacrée.*) celui qui eſt privé de l'ouie; l'Évangile rapporte les guériſons miraculeuſes que J. C. opéra ſur des *ſourds*, *Marc vij.* 37. mais *ſourd* eſt auſſi pris dans l'Ecriture métaphoriquement pour un *ſourd* ſpirituel, *Iſaïe*, *xxix.* 18. & pour celui qui n'eſt pas préſent. *Non maledices ſurdo*. *Levit. xix.* 14. Vous ne calomnierez point celui qui eſt abſent. (*D. J.*)

Sourd, adj. *en terme d'Arithmétique*, ſignifie un nombre qui ne peut être exprimé, ou bien un nombre qui n'a point de meſure commune avec l'unité. *Voyez* Nombre.

C'eſt ce qu'on appelle autrement *nombre irrationel* ou *incommenſurable*. *Voyez* Irrationel & Incommensurable.

Quand il s'agit d'extraire la racine propoſée d'un nombre ou d'une quantité quelconque, ſi cette quantité n'eſt pas une puiſſance parfaite de la racine que l'on demande, c'eſt-à-dire, ſi l'on demande une racine quarrée, & que la quantité propoſée ne ſoit pas un vrai quarré; ſi c'eſt une racine cube, & que la quan-

quantité ne ſoit pas un vrai cube, *&c.* alors il eſt impoſſible d'aſſigner en nombres entiers ou en fractions, la racine exacte de ce nombre propoſé. *Voyez* RACINE, QUARRÉ, *&c.*

Quand cela arrive, les mathématiciens ont coutume de marquer la racine demandée de ces nombres ou quantités, en les faiſant précéder du ſigne radical $\sqrt{}$: ainſi $\sqrt{2}$ ſignifie la racine quarrée de 2 : & $\sqrt[3]{16}$ ou $\sqrt{}:(3)\,16$ ſignifie la racine cubique de 16. Ces racines ſont appellées proprement des racines *ſourdes*, à cauſe qu'il eſt impoſſible de les exprimer en nombres exactement, car l'on ne ſauroit aſſigner de nombre entier ou fractionnaire, lequel multiplié par lui-même produiſe 2; ou bien un nombre, lequel multiplié cubiquement ne puiſſe jamais produire 16.

Il y a auſſi un autre moyen fort en uſage aujourd'hui d'exprimer les racines, ſans ſe ſervir des ſignes radicaux: on a recours aux expoſans. Ainſi, comme x^2, x^3, x^5, *&c.* ſignifient le quarré, le cube, & la cinquieme puiſſance de x; de même auſſi $x^{\frac{1}{2}}$, $x^{\frac{1}{3}}$, $x^{\frac{1}{5}}$ ſignifient la racine quarrée, cube, *&c.* de x.

La raiſon en eſt aſſez évidente; car puiſque $\sqrt{x}$ eſt un moyen proportionel géométrique entre 1 & x, pareillement $\frac{1}{2}$ eſt un moyen proportionel arithméthique entre 0 & 1; c'eſt pourquoi, comme 2 eſt l'expoſant du quarré de x, $\frac{1}{2}$ ſera l'expoſant de ſa racine quarrée, *&c. Voyez* EXPOSANT.

Obſervez auſſi que pour la commodité & pour abréger, on donne ſouvent aux nombres rationels la forme des membres *ſourds*. Ainſi, $\sqrt{4}$, $\sqrt{\frac{9}{4}}$, $\sqrt[3]{27}$, *&c.* ſignifient 2, $\frac{3}{2}$, 3, *&c.*

Mais quoique ces racines *ſourdes*, quand elles le ſont véritablement, ſoient inexprimables en nombres, elles ſont néanmoins ſuſceptibles des opérations arithmétiques, telles que l'addition, la ſouſtraction, la multiplication, *&c.* Un algébriſte ne doit pas ignorer avec quelle facilité on peut les ſoumettre à ces opérations.

Les quantités *ſourdes* ſont ſimples ou compoſées.

Les ſimples ſont exprimées par un ſeul terme, comme $\sqrt[3]{2}$.

Les compoſées ſont formées par l'addition ou la ſouſtraction des ſimples irrationels: comme $\sqrt{5}+\sqrt{5}$: $\sqrt{5}-\sqrt{2}$, ou $\sqrt[3]{7+\sqrt{2}}$; cette derniere ſignifie la racine cubique de ce nombre, qui eſt le réſultat de l'addition de 7 à la racine quarrée de 2.

Reduire les quantités rationelles à la forme de racines *ſourdes* quelconques propoſées. Elevez la quantité rationelle au degré marqué par l'expoſant de la puiſſance de l'irrationelle ou *ſourde*, & enſuite mettez au-devant le ſigne radical de la quantité *ſourde* propoſée. Ainſi, pour reduire $a=10$; à la forme de $\sqrt{15}=b$, quarrez $a=10$; & le faiſant précéder du ſigne radical, on aura de cette maniere $\sqrt{aa}=\sqrt{100}$, qui eſt la forme de la quantité *ſourde* demandée

De même s'il falloit donner à 3 la forme de $\sqrt[4]{12}$; il faudroit élever 3 à ſa quatrieme puiſſance, & mettant au-devant le ſigne radical, on auroit $\sqrt[4]{81}$ ou $81^{\frac{1}{4}}$, qui a la même forme que $\sqrt[4]{12}$.

Et par ce moyen, une ſimple fraction *ſourde*, dont le ſigne radical n'affecte que l'un de ſes termes, peut être changée en un autre, dont le numérateur & le dénominateur ſoient affectés du ſigne radical. Ainſi, $\frac{\sqrt{2}}{5}$ ſe reduit à $\sqrt{\frac{2}{5^2}}$ & $\frac{5}{\sqrt[3]{4}}$ revient à $\sqrt[3]{\frac{125}{4}}$, où le ſigne radical affecte le numérateur & le dénominateur.

Reduire les irrationels ſimples, qui ont des ſignes radicaux différens, & que l'on appelle irrationels hétérogenes, à d'autres qui peuvent avoir un ſigne radical commun, ou qui ſont homogenes. Multipliez les expoſans l'un par l'autre, & élevez mutuellement la puiſſance de l'un au degré de l'expoſant de l'autre ainſi pour reduire $\sqrt[2]{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ à un ſigne radical commun; multipliez l'expoſant 2 du radical $\sqrt[2]{aa}$ par l'expoſant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$, & élevez en même tems la puiſſance aa du radical $\sqrt[2]{aa}$ au quatrieme degré, & vous aurez $\sqrt[8]{a^8}=\sqrt[2]{aa}$: pareillement multipliant l'expoſant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$ par l'expoſant 2 du radical $\sqrt[2]{aa}$, vous éleverez la puiſſance bb du radical $\sqrt[4]{bb}$ au ſecond degré, ce qui donnera $\sqrt[8]{b^4}=\sqrt[4]{bb}$; ainſi $\sqrt[2]{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ ſe trouvent transformés en $\sqrt[8]{a^8}$ & $\sqrt[8]{b^4}$ qui ont un ſigne radical commun.

Pour reduire les irrationels aux plus petits termes poſſibles, diviſez la quantité *ſourde* par quelqu'une des puiſſances des nombres naturels 1, 2, 3, 4, *&c.* de même degré que l'expoſant du radical; pourvu que cela puiſſe ſe faire ſans aucun reſte, en employant toujours la plus haute puiſſance poſſible : mettez enſuite la racine de cette puiſſance au-devant du quotient ou de l'irrationel ainſi diviſé, vous aurez une nouvelle quantité *ſourde*, de même valeur que la premiere; mais en termes plus ſimples. Ainſi $\sqrt{16aab}$, en diviſant par $16aa$, & faiſant précéder la racine $4a$, ſera reduite à celle-ci $4a\sqrt{b}$; & $\sqrt{12}$ s'abaiſſera à $2\sqrt{3}$. de même $\sqrt[3]{cb3r}$ s'abaiſſe à $b\sqrt[3]{cr}$.

Cette réduction eſt d'un grand uſage partout où l'on peut la faire: mais ſi on ne peut pas trouver, pour un diviſeur, des quarrés, des cubes, des quarrés quarrés, cherchez tous les diviſeurs de la puiſſance de l'irrationelle propoſée, & voyez enſuite ſi quelqu'un d'eux eſt un quarré, un cube, *&c.* ou une puiſſance telle que le ſigne radical l'indique: ſi l'on en peut trouver quelqu'un, que l'on s'en ſerve de la même maniere que ci-deſſus, pour dégager en partie du ſigne radical la quantité irrationelle: ſi l'on propoſe, par exemple, la quantité $\sqrt{288}$; parmi ſes diviſeurs on trouvera 4, 9, 16, 36 & 144, par leſquels diviſant 288, on a les quotiens 72, 32, 18, 8, & 2; c'eſt pourquoi au lieu de $\sqrt{288}$, on peut mettre $2\sqrt{72}$, ou $3\sqrt{32}$, ou $4\sqrt{13}$, ou $6\sqrt{8}$, ou enfin $12\sqrt{2}$; & l'on peut faire la même choſe en algebre; mais pour connoître le calcul entier des irrationels, *voyez* l'algebre de Kerſey & un grand nombre d'autres ouvrages ſur le même ſujet. *Chambers.* (*E*)

SOURD, on donne ce nom dans différentes provinces de France à la ſalamandre terreſtre. *Voyez* SALAMANDRE.

SOURD, *couteau, terme de Corroyeur;* un couteau *ſourd*, eſt une eſpece de plane qui n'eſt pas extrêmement tranchant, qui leur ſert à préparer leurs cuirs. (*D. J.*)

SOURD, (*Joaillerie.*) les Joailliers diſent qu'une pierre eſt *ſourde*, qu'elle a quelque choſe de *ſourd*, quand elle n'a pas tout le brillant & tout l'éclat que les pierres d'une ſemblable eſpece doivent avoir pour qu'elles ſoient parfaites. Les pailles & les glaces, qui ſont de grands défauts dans les pierres précieuſes, & un certain œil ſombre, obſcur & brouillé que d'autres ont quelquefois, ſont proprement le *ſourd* de la joaillerie. (*D. J.*)

SOURDE, COUCHE, (*Jardinage.*) *Voyez* COUCHE.

SOURDE *lime*, ſ. f. (*terme de Serrurier.*) on appelle *lime ſourde*, celle qui ne fait point de bruit. Elle eſt toute enveloppée de plomb, & le manche même, de ſorte qu'il n'y a que la partie qui lime qui ſoit découverte. Elle ſert à couper ſans bruit les plus groſſes barres de fer, pourvu qu'on les enveloppe

auſſi

auſſi de plomb, n'y laiſſant rien de découvert que pour le jeu de la lime. Le plomb, qui eſt fort doux, empêche le trémouſſement des parties du fer qui cauſe le bruit, de même que la main, quand on la met ſur une cloche qu'on frappe. (*D. J.*)

SOURDELINE, ſ. f. (*Muſiq. inſtrum.*) inſtrument de muſique à vent; c'eſt une eſpece de muſette, qu'on appelle auſſi *ſampogne*, & qui étoit autrefois d'uſage en Italie. Elle eſt différente de nos muſettes, en ce qu'elle a quatre chalumeaux avec pluſieurs trous garnis de boëtes, qui ſervent à les ouvrir & fermer, & qui s'avancent ou ſe reculent par le moyen de petits reſſorts. On a attribué l'invention de la *ſourdeline* à Jean-Baptiſte Riva, à dom Julio & à Vincenze. (*D. J.*)

SOURDINE, ſ. f. (*Fortification.*) bruit ſourd qu'on fait faire à une trompette pour qu'il s'étende moins loin. On ſe ſert pour cet effet d'un morceau de bois qu'on introduit dans l'ouverture de la trompette; il eſt percé tout du long; il ſert à rétrécir l'ouverture de cet inſtrument, ce qui en étouffe le ſon. *Voyez* TROMPETTE. (*Q*)

SOURDINE, ſ. f. (*Horlogerie.*) c'eſt une piece de la cadrature d'une montre à répétition, *voyez SX fig. & Planches de l'Horlogerie*, diſpoſée de façon que pouſſant en dedans la partie *X*, les tiges des marteaux frappent contre les extrémités *tt* de cette piece, de ſorte qu'alors les marteaux ne frappant plus ni ſur le timbre ni ſur la boëte, on n'entend point ſonner la répétition, & l'on n'apprend l'heure que par le tact, ce qui a fait donner à cette piece le nom de *ſourdine*. Les *ſourdines* ont été inventées principalement pour les répétitions à timbre.

Sourdine ſe dit encore d'un petit bouton ſitué à la lunette d'une montre à répétition, & qui répond à la partie X de la *ſourdine*, de façon qu'en appuyant ſur ce bouton, c'eſt la même choſe que ſi l'on le faiſoit ſur la partie *X*, au moyen de quoi les coups des marteaux ſont tranſmis de même au-dehors; quelquefois cette derniere *ſourdine* eſt ſituée à la cuvette, alors elle répond directement au marteau qui vient frapper deſſus.

SOURDINE, (*Lutherie.*) ſorte de violon qui n'a qu'une table, lequel fait très-peu de bruit, d'où lui vient ſon nom. *Voyez* VIOLON, & la *figure* de cet inſtrument, qui eſt repréſenté par ſa partie poſtérieure, (l'antérieure étant ſemblable à celle du violon) pour faire voir comment le talon du manche eſt articulé avec la table *ab* qui ſert de contre-table & d'ame. *Voyez les fig. & les Pl. de Lutherie.*

Une autre *fig.* repréſente cet inſtrument vu par la partie antérieure.

On donne encore le nom de *ſourdine* à la petite plaque d'argent qu'on applique au chevalet d'une inſtrument à corde pour en éteindre le ſon.

SOURDON, ſ. m. (*Conchyliolog.*) ſur les côtes de Poitou & d'Aunis, on nomme *ſourdon* un coquillage dont la coquille eſt à deux battans & fort convexe; ſa longueur n'a qu'environ 14 lignes, & ſa largeur 9 ou 10 lignes; c'eſt une eſpece de peigne. *Voy.* PEIGNE, *Conchyl.*

La ſurface extérieure de cette coquille eſt ornée de cannelures aſſez larges, à côtes arrondies, qui partent toutes du ſommet; la plus grande partie de ces cannelures vont en ligne droite à la baſe, & les autres en ſe recourbant un peu, vont ſe terminer audeſſus de la baſe; la ſurface intérieure de cette coquille eſt preſque toute polie, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt cannelée que dans une bande d'environ une ligne de largeur, qui regne tout-autour du bord de la coquille, qui eſt blanche, ſur-tout intérieurement, car extérieurement elle eſt quelquefois d'un blanc ſale. Elle eſt peu épaiſſe, dentelée dans ſes bords comme les dents d'une ſcie.

L'animal eſt auſſi de couleur blanchâtre, quelquefois variée de rouge, de violet, de brun & de jaune; deux muſcles qui ſortent de ſon corps vers la charniere l'attachent fortement à ſes deux valves. Il ſe tient dans le ſable, mais peu enfoncé; auſſi les tuyaux dont il ſe ſert pour attirer & jetter l'eau ſont-ils très-courts, car le plus long & le plus gros, qui eſt le plus éloigné du ſommet de la coquille, ne s'étend guere à plus d'une ligne de ſon bord. Ces tuyaux ſont non-ſeulement découpés en frange, comme ceux des palourdes autour de leurs ouvertures, mais ils ont encore quelques eſpeces de poils au-deſſous de cette même ouverture.

Quoique les *ſourdons* s'enfoncent peu avant dans le ſable, ils en ſont pourtant couverts entierement. On connoît néanmoins les endroits où ils ſont lorſque la mer a abandonné ce terrein pendant ſon reflux, par les trous qui paroiſſent au-deſſus d'eux, & mieux encore par pluſieurs petits jets d'eau; car ils pouſſent l'eau quelquefois à plus de deux piés de haut.

Ce coquillage exécute ſes mouvemens progreſſifs par le moyen d'une plaque ou pié fait en forme de croiſſant par le bout. Cette partie molle a fort l'air d'un pié-bot. M. de Réaumur vous expliquera le méchaniſme qui facilite la marche du *ſourdon*, dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année* 1710. *page* 455. *avec les figures*. (*D. J.*)

SOURDRE, v. neut. ſortir, jaillir, s'écouler. Il ſe dit des eaux, des ruiſſeaux, des fontaines.

SOURDRE, (*Marine.*) On ſe ſert de ce terme pour exprimer la ſortie d'un nuage de l'horiſon, en s'avançant vers le zénith.

SOURDRE AU VENT, (*Marine.*) c'eſt tenir le vent, & avancer au plus près.

SOURE, (*Géog. mod.*) ou *Rio di Soure*, petite ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une riviere de même nom, à cinq lieues de Coïmbre, & à ſix de Leyra. Cette ville n'a qu'une paroiſſe, quatre à cinq cens habitans, & quelques couvens de religieux. *Long.* 9. 9. *lat.* 40. 5.

SOURE *la*, (*Géog. mod.*) nom d'une riviere des Pays-Bas, & d'une riviere d'Alſace. La premiere eſt dans le Luxembourg, & ſe joint à la Moſelle entre Trèves & Grevemacheren. La ſeconde prend ſa ſource aux monts de Voſge, arroſe Saverne, & ſe jette dans le Mottern.

SOURE, *Rio de*, (*Geogr. mod.*) anciennement *Ancus*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadure. Elle ſort du mont Sierra de Ancaon, & ſe perd dans le Mondégo. (*D. J.*)

SOURICIERE, *en terme de Layetier*, c'eſt une boëte ou un piege où les ſouris ſe prennent ſans pouvoir en ſortir. Il y en a à baſcule, de natte, & à panier. *Voyez chacun de ces termes.*

SOURICIERE A BASCULE *chez les Layetiers*, eſt un petit coffre quarré fermé de tous côtés, excepté par un bout, qui eſt comme une eſpece de trape qui s'éleve par le moyen d'une baſcule dont il eſt garni, & qui eſt retenue très-foiblement par un crochet qui répond à l'appât qu'on a eu ſoin de ſuſpendre dans la *ſouriciere*; enſorte que quand l'animal vient pour y mordre, la baſcule tombe & l'enferme.

SOURICIERE A NATTE, c'eſt *en Layeterie* un petit coffre ſur lequel eſt un panier de fil de fer dont l'ouverture va toujours en diminuant, & ſe termine par des pointes qui empêchent l'animal de ſortir.

SOURICIERE A PANIER, c'eſt *chez les Layetiers* une ſimple planche garnie d'un panier comme la *ſouriciere* à natte. *Voyez* SOURICIERE A NATTE.

SOURIQUOIS, LES, (*Géogr. mod.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France, où ils habitent l'Acadie. Ils vivent de poiſſon en été, & de venaiſon en hiver. Ils obéiſſent à des chefs qu'ils nomment *ſagamos*, & n'ont nulle forme de religion. (*D. J.*)

SOURIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoologie*,) *mus minor*; animal quadrupede qui a environ trois pouces & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue; qui eſt longue de trois pouces un quart. La *ſouris* ne differe du rat qu'en ce qu'elle eſt plus petite, qu'elle a la queue plus velue, & le poil plus court & plus doux, de couleur mêlée de jaunâtre & de cendré noirâtre ſur le deſſus du corps; le deſſous & les quatre jambes ſont de couleur jaunâtre; avec quelques teintes de cendré: ces couleurs varient; & il y a des *ſouris* entierement blanches. Ces animaux produiſent dans toutes les ſaiſons, & pluſieurs fois par an. Les portées ordinaires ſont de cinq ou de ſix; en moins de quinze jours les petits ſe diſperſent & vont chercher à vivre; auſſi la durée de leur vie eſt fort courte. Tous les oiſeaux de nuit, les chats, les fouines, les belettes, les rats même, leur font la guerre. L'eſpece des *ſouris* eſt généralement répandue en Europe, en Aſie, & en Afrique; on prétend que celles qui ſont actuellement en grand nombre en Amérique, y ont été apportées de l'Europe. Il paroît qu'elles fuient les pays inhabités, & qu'elles ſuivent l'homme par l'appétit naturel qu'elles ont pour le pain, le fromage, le lard, l'huile, le beurre, & les autres alimens que l'homme prépare pour lui-même. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VII. Voyez* QUADRUPEDE.

Souris, (*Mat. med.*) Les Pharmacologiſtes ont célébré comme médicamenteuſes pluſieurs parties & préparations de la *ſouris*, la chair, la peau, le ſang, la cendre, & cela fort arbitrairement, à leur ordinaire.

La ſeule matiere fournie par la *ſouris*, qui a conſervé juſqu'à préſent le titre & l'emploi de *médicament*, c'eſt ſa fiente, connue principalement chez les Pharmacologiſtes ſous le nom de *muſurda*, & encore ſous le nom ridicule d'*album nigrum*, forgé apparemment en prenant pour un nom générique celui d'*album*, ſpécifié par l'épithete de *græcum* dans un des noms ſcientifiques ou myſtérieux que porte la fiente de chien, *voyez* Chien, *Mat med.*

La fiente de *ſouris* eſt miſe au rang des purgatifs par la plûpart des auteurs de matiere médicale, & par quelques-uns, même par Juncker, par exemple, au nombre des émétiques, mais véritablement des émétiques hors d'uſage. Etmuller dit qu'elle lâche admirablement & doucement le ventre. C'eſt dans quelques pays un remede de bonne femme pour purger les enfans: on leur en donne depuis le poids d'un grain juſqu'à deux en ſubſtance dans de la bouillie, ou celui de cinq ou ſix grains broyés avec du lait, qu'on paſſe enſuite à-travers d'un linge. La doſe pour les enfans un peu plus forts, eſt de ſept à huit grains. Sept à huit crotins de *ſouris* ſont un puiſſant purgatif, même pour les adultes, & qui eſt ſpécialement recommandé pour ouvrir le ventre dans la paſſion iliaque. Ces uſages n'étant point fondés ſur des obſervations journalieres, peuvent être regardés comme ſuſpects; mais on peut employer la fiente de *ſouris* avec moins de circonſpection dans les ſuppoſitoires & les lavemens irritans, où elle paſſe pour faire très-bien. Il eſt encore vraiſſemblable qu'elle eſt réellement déterſive, réſolutive & deſſicative dans l'uſage extérieur. (*b*)

Souris d'Amérique, petit animal quadrupede. Il a environ trois pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue de trois pouces huit lignes. Le muſeau eſt un peu pointu; les oreilles ſont grandes & larges; le poil eſt d'un bairouge clair. *Regn. anim. p.* 172.

Souris, ſ. f. *terme de Coëffeuſe.*) les coëffeuſes ont nommé *ſouris*, une fauſſe coëffe qu'elles mettent ſous les deux autres lorſqu'on coëffe à trois rangs; il n'y a que deux de ces coëffes qui ſoient complettes & ayent des barbes; la troiſieme n'eſt qu'une fauſſe coëffe ſans fond, ni barbe; c'eſt celle que les lingeres & coëffeuſes appellent *ſouris*: elle a ſeulement quelques plis ſur le front comme les autres, & ſes deux bouts viennent ſe perdre ſur les tempes ſous la ſeconde coëffure. (*D. J.*)

Souris, *gris de ſouris*, (*Maréchallerie.*) poil de cheval. C'eſt une nuance de poil gris, laquelle eſt de la couleur du poil d'une *ſouris*.

La *ſouris* eſt auſſi un cartilage qui forme le devant des naſeaux du cheval, & qui l'aide à s'ébrouer. *Voyez* Ebrouer.

Souris, *ou* Sourire, ſ. m. (*Phyſiolog.*) c'eſt un ris léger; il ſe fait lorſque dans les mouvemens de l'ame doux & tranquilles, les coins de la bouche s'éloignent un peu ſans qu'elle s'ouvre, les joues ſe gonflent, & forment dans quelques perſonnes, par une eſpece de duplicature un léger enfoncement entre la bouche & les côtés du viſage, que l'on appelle la *foſſette*, qui produit un agrément dans les jolies perſonnes. Le *ſouris* eſt une marque de ſatisfaction intérieure, de bienveillance, d'applaudiſſement. Il eſt vrai que c'eſt auſſi une façon d'exprimer le mépris, l'inſulte & la moquerie; mais dans un *ſouris* malin on ſerre davantage les levres l'une contre l'autre par un mouvement de la levre inférieure. Le *ſouris* d'approbation & d'intelligence eſt un des plus grands charmes de l'objet aimé, ſurtout quand ce charme vient d'un contentement qui a ſa ſource dans le cœur. Enfin, il y a des *ſouris* d'aſſurance, d'admiration, de doute. Le *ſouris* d'Abraham, quand Dieu lui promit un fils, n'étoit pas un *ſouris* de doute, mais de ſatisfaction, d'admiration & de reconnoiſſance. (*D. J.*)

SOURSOMMEAU; (*terme de Bahutier.*) c'eſt le ballot qu'on met dans l'entre-bas ſur les deux ballots qui compoſent la ſomme. La ſomme ordinaire eſt compoſée de deux ballots ou de deux paniers, mais fort ſouvent on ajoute le *ſourſommeau*, qui eſt un troiſieme petit panier ou ballot que l'on met ſur les deux autres dans l'autre bas. (*D. J.*)

SOUS, (*Géog. mod.*) nom commun à quelques villes. 1°. C'eſt un des noms de la célebre Suſes, capitale de la Suſiane. *Voyez* Suses.

2°. *Sous* ſurnommée *Alacſa*, eſt une ville de Mauritanie, dans la partie la plus occidentale de l'Afrique, ſur les bords de l'Océan atlantique, au pié du mont Atlas, ſous le 15. 30. *de longitude*, & ſous le 32. *de latitude* ſeptentrionale, ſelon les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulugbeg.

3°. *Sous* ou *Souis* des Arabes, eſt la même ville d'Egypte que nous appellons ordinairement *Suez*, *voyez* Suez. (*D. J.*)

SOUSA, *Province de*, ou Souse, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tunis. Elle a pris ſon nom de ſa capitale.

Sousa, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, capitale de la province de ſon nom, ſur un rocher, près de la mer. C'eſt la réſidence du gouverneur de la province, à 25 milles de Tunis, à l'oppoſite de l'île de Pantalarée, & plus près de la Sicile qu'aucune autre ville d'Afrique. Elle a un bon port, où les corſaires de Tunis ſe mettent à l'ancre. Son terroir rapporte de l'orge, des figues & des olives, & il eſt fertile en pâturages. Ce fut dans le voiſinage de cette place, qui n'eſt à-préſent qu'une bourgade, que le prince Philibert de Savoie fut autrefois défait, & qu'un grand nombre de chevaliers de Malte périrent. *Long.* 28. 47. *lat.* 35. 54. (*D. J.*)

SOUS-AGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp*) eſt l'âge de minorité qui eſt au-deſſous de la majorité, qui eſt appellé dans quelques coutumes l'*âge par excellence*, comme étant l'âge parfait requis par la loi. *Voyez* Age & Agé, Majeur, Majorité, Mineur, Minorité, Emancipation, Bénéfice d'age. (*A*)

SOUS-AIDE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt une aide ou preſtation ſeigneuriale que les ſous-tenans ou ſujets médiats, & les arriere-vaſſaux doivent au ſeigneur duquel ils tiennent de nu à nu, c'eſt-à-dire immédiatement, pour payer par lui le droit de loyaux & chevels-aides au chef-ſeigneur du fief chevel duquel les arriere-fiefs relevent médiatement. *Voyez* l'*ancienne coutume de Normandie, ch. xxxv.* (*A*)

SOUS-AILES, ſ. f. pl. (*Architect.*) bas côtés ou collatéraux d'une égliſe.

SOUS-ALLÉE, *voyez* Allée.

SOUS-ARBRISSEAU, *ou* Arbuste, *voyez* Arbrisseau.

SOUS-ARGOUSIN, ſ. m. (*Marine.*) terme de galere, c'eſt l'aide de l'argouſin.

SOUS-AVOUÉ, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecond avoué d'une égliſe ou d'un monaſtere. *Voy.* Avoué.

SOUS-BACHA, *ou* SOUS-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le ſecond après le bacha; officier ſubordonné à celui-ci.

SOUS-BAIL, ſ. m. (*Gram.*) ceſſion de ſon bail à un autre, ou ſecond bail paſſé d'un premier tenant à un ſecond. *Voyez l'article* Bail.

SOUS-BANDE, c'eſt *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui entre ſur un affut à mortier. *Voy.* Mortier. (*q*)

SOUS-BARBE, (*Marine.*) *Voyez* Porte-bossoir.

Sous-barbes, (*Marine.*) ce ſont les plus courtes étances qui ſoutiennent le bout de l'étrave quand elle eſt ſur le chantier.

Sous-barbe, (*Manege.*) on appelle ainſi la partie du cheval qui porte la gourmette. *Voyez* Gourmette.

Sou-barbe, *en terme d'Eperonnier*, eſt une partie de la bride de figure plate, droite d'un côté & taillée en coude de l'autre. Elle regne tout le long du coude, & ſe termine par un petit bouton nommé *rouleau*. *Voyez* Rouleau, *& les Planches & figures de l'Eperonnier.*

Sous-barque, *terme de Riviere*, quatrieme tour de planches ſervant à la conſtruction d'un bateau foncet ou quatrieme bord.

SOUS-BASSEMENT, *voyez* Soubassement.

Sous-bassement, ſ. m. (*Menuiſerie.*) eſt la partie de lambris qui ſe met devant les appuis des croiſées.

SOUS-BERME, *voyez* Souberme.

SOUS-BOUT, ſ. *en terme de Cordonnier*, eſt ce qu'on appelle *talon*. Il eſt fait de petits morceaux de cuir cloués enſemble.

SOUSBRIGADIER, ſ. m. *dans la Cavalerie*, eſt un bas officier qui commande ſous le brigadier, & qui l'aide dans l'exercice de ſes fonctions. *Voyez* Officiers. *Chambers*

SOUS-CAMÉRIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) celui qui eſt ſubordonné au camérier, & qui ſuccede à ſes fonctions. *Voyez* CAMÉRIER.

SOUSCAPULAIRE, (*Anat.*) le muſcle *ſouſcapulaire* eſt ſitué dans toute la foſſe *ſouſcapulaire*, il vient de la baſe de l'omoplate & de la foſſe *ſouſcapulaire*, & il s'inſere par un tendon demi-circulaire à la petite tubéroſité qui ſe remarque vers la tête de l'humerus.

SOUS-CHAMBELLANS DE L'ÉCHIQUIER, (*Hiſt. mod.*) deux officiers de ce tribunal de Londres, qui fendent les tailles, & qui en font la lecture, afin que le clerc de la peau & ſes contrôleurs puiſſent voir que les entrées ſont juſtes. *Voyez* ECHIQUIER, TAILLE, PELLS.

C'eſt eux auſſi qui font la recherche de tous les actes enregiſtrés à la tréſorerie, & qui ſont chargés de la garde du grand cadaſtre ou terrier d'Angleterre. *Voyez* CHAMBELLAN.

SOUS-CHANTRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt un officier de chœur qui officie à la place du chantre. *Voy.* CHANTRE.

SOUS-CHERIF, *voyez* SCHERIF.

SOUS-CHEVER, v. act. (*Carrier.*) c'eſt couper la pierre en-deſſous avec le marteau appellé l'*eſſe*, & la ſéparer du banc qui eſt inférieur.

SOUS-CHEVRON, ſ. m. (*Archit.*) piece de bois d'un dôme, ou d'un comble en dôme, dans laquelle eſt aſſemblé un bout de bois appellé *clé*, qui retient deux chevrons courbes. (*D. J.*)

SOUSCLAVIER, RE, adj. *en Anatom.* ſe dit des parties ſituées ſous la clavicule. *Voyez* CLAVICULE.

Ce muſcle *ſouſclavier* s'attache ſous la portion humérale de la clavicule, & ſe termine à la premiere côte.

Les arteres *ſouſclavieres* ſont au nombre de deux, l'une à droite, l'autre à gauche, elles naiſſent de l'arcade de l'aorte, & changent de nom lorſqu'elles ſont parvenues au-deſſus du milieu de la premiere vraie côte.

L'artere *ſouſclaviere* droite, qui eſt la plus groſſe & la plus longue des deux, jette au mediaſtin, au thimus, au péricarde, & aux larinx, *&c.* des petites arteres, ſous le nom de *médiaſtines*, *thymiques*, *péricardines*, & *trachéales*. *Voyez* MÉDIASTINE, THYMIQUE, *&c.*

La *ſouſclaviere* droite produit à un bon travers de doigt de ſon origine, la carotide droite, à peu de diſtance de la carotide, elle donne ordinairement quatre rameaux, qui ſont l'artere mammaire interne, l'artere cervicale, l'artere vertébrale, & quelquefois intercoſtale ſupérieure. *Voyez* ARTERE MAMMAIRE, CERVICALE, VERTÉBRALE, *&c.*

La *ſouſclaviere* gauche ſe diſtribue à-peu-près de la même maniere que la *ſouſclaviere* droite.

La veine *ſouſclaviere* droite eſt fort courte, elle eſt formée par le concours des veines vertébrales, jugulaire interne, jugulaire externe, céphalique, & axillaire. *Voyez* VERTÉBRALE, *&c.*

La veine *ſouſclaviere* gauche eſt plus longue, outre les veines vertébrales, jugulaires, *&c.* elle reçoit le canal thorachique, les veines pectorales, les intercoſtales ſupérieures. *Voyez* THORACHIQUE, PECTORAL, *&c.*

SOUS-CLERC, ſ. m. (*Gram.*) qui eſt ſubordonné au clerc, & qui travaille ſous lui.

SOUSCLOISON, *en Anatomie*, ſe dit d'une colonne graiſſeuſe, appliquée au bord inférieur de la cloiſon cartilagineuſe des narines. *Voyez* NEZ.

Les muſcles de la *ſouſcloiſon* ſont des fibres charnues qui partent de la *ſouſcloiſon*, & s'uniſſent aux fibres de l'orbiculaire des lèvres.

SOUS-COMITE, ſ. m. *terme de Galere*, nom de celui qui fait aller le quartier de proue, qui eſt entre l'arbre de meſtre, & l'arbre de trinquet.

SOUS CONTRAIRE, adj. (*Géom.*) lorſque deux triangles ſemblables ſont placés de façon qu'ils ont un angle commun, *Voy.* (*Pl. de Géom. fig.* 44.) au ſommet, ſans que leurs baſes ſoient paralleles: on dit qu'ils ont une poſition *ſous-contraire*; dans ce cas, l'angle B eſt $= A$, & l'angle $D = C$. *Voyez* ANTIPARALLELE, au *mot* PARALLELE.

Si le cône ſcalène BVD eſt tellement coupé par le plan CA, que l'angle en C ſoit égal à l'angle en D, le cône eſt dit alors être coupé d'une maniere *ſous-contraire* à la baſe BD *Chambers*. (*E*)

SOUS-COSTAUX, *ou* INTER-COSTAUX DE VERHEYEN, *en Anatomie*, nom des muſcles ſitués ſous les côtes. *Voyez* CÔTES.

Ces muſcles ſe remarquent à la face interne des côtes, & viennent de la 6, 7, 8, ou 9e des côtes, vis-à-vis de leur angle, & ſe terminent à la côte ſupérieure ſuivante, & quelquefois à la quatrieme.

Ces muſcles avoient déja été décrits par Euſtache, ſuivant que l'obſerve Morgani.

SOUSCRIPTION, (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'appoſition d'une ſignature au-deſſous d'un écrit; ſouſcrire une promeſſe ou billet, c'eſt le ſigner. *Voyez* SIGNATURE. (*A*)

SOUSCRIPTION, ſ. f. (*fonds en Angleterre*) ce mot ſe dit en Angleterre de l'intérêt que les particuliers prennent dans un fonds public, ou dans un établiſſement de commerce, en ſignant ſur un regiſtre pour combien ils veulent y prendre part. Preſque toutes les grandes affaires ſe font, dans ce pays-là, par voye de *ſouſcription*, & c'eſt une excellente méthode. (*D. J.*)

SOUSCRIPTION, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt l'engagement que celui qui ſouſcrit un billet, lettre-de-change, promeſſe, ou obligation, prend en y ajoutant ſa ſignature, d'être la caution de celui qui les a faits, de payer pour lui les ſommes qui y ſont contenues, & d'acquitter toutes les clauſes qui y ſont ſpécifiées, enſorte que celui ou ceux au profit de ſquels leſdits billets, lettres-de-change, promeſſes & obligations, ont autant de débiteurs tenus de l'acquit de leur dette, & de l'exécution des engagemens pris dans ces actes, qu'il y a de perſonnes qui y ont mis leur ſignature, ou *ſouſcription*; on ne demande des *ſouſcriptions* que pour plus de ſûreté; c'eſt un vrai cautionnement. *Savary*. (*D. J.*)

SOUSCRIPTION, *dans le commerce des livres*, ſignifie l'obligation de prendre un certain nombre d'exemplaires d'un livre qu'on doit imprimer, & une obligation réciproque de la part du libraire, ou de l'éditeur, de délivrer ces exemplaires dans un certain tems.

Les conditions ordinaires des *ſouſcriptions* ſont, du côté du libraire, de fournir les livres à meilleur compte aux ſouſcripteurs, qu'aux autres, à un tiers, ou un quart du prix de moins; & de la part des ſouſcripteurs, de payer moitié du prix d'avance, & le reſte en recevant les exemplaires: c'eſt un avantage égal pour l'un & pour l'autre: car par ce moyen, le libraire a les fonds néceſſaires pour exécuter une entrepriſe, qui autrement ſeroit au-deſſus de ſes forces; & le ſouſcripteur reçoit en quelque façon l'intérêt de ſon argent, par le prix moderé qu'il paye de ces livres.

Les *ſouſcriptions* tirent leur origine d'Angleterre, & ce n'eſt que depuis peu qu'elles ſont en uſage dans d'autres pays: les premieres *ſouſcriptions* ont été propoſées dans le milieu du dernier ſiecle, pour l'impreſſion de la bible polyglotte de Walton, qui eſt le premier livre qui ait été imprimé par *ſouſcriptions*.

Elles ont paſſé d'Angleterre en Hollande, & commencent à s'introduire en France. La collection des antiquités du pere Montfaucon, eſt le premier livre qui y ait été publié par *ſouſcriptions*, & le nombre des ſouſcripteurs fut ſi grand, qu'on en refuſa beaucoup. La même méthode a depuis été propoſée pour l'édition de S. Chriſoſtome, par les bénédictins, mais elle n'a pas eu le même ſuccès.

Tous les autres livres qui ont été depuis imprimés en France, par *ſouſcription*, ſont la traduction des vies de Plutarque, par M. Dacier; la deſcription de Verſailles, & l'hiſtoire de la milice françoiſe, par le pere Daniel, *&c.*

En Angleterre, les *ſouſcriptions* ſont très-fréquentes, & cette habitude les a rendues ſujettes à quelques abus qui commencent à les décréditer.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. *en Anatomie*, qui eſt ſous la peau; les arteres, les veines, les glandes *ſous-cutanées*; les vaiſſeaux lymphatiques *ſous-cutanés*.

SOUSDIACONAT, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) ordre eccléſiaſtique, inférieur à celui de diaconat, & néanmoins très-ancien dans l'Egliſe, puiſque S. Ignace, S. Cyprien, & le pape Corneille en font mention. Les ſoûdiacres n'étoient pas ordonnés comme les miniſtres ſacrés, par l'impoſition des mains; & les ſcholaſtiques ont douté que le *ſoûdiaconat* fût un ſacrement. Dans l'ordination des ſoûdiacres, l'évêque leur fait toucher le calice & la patène; ce rit eſt établi dans le concile du Carthage iv. & dans les anciens pontificaux; on leur donne encore la tunique & le manipule, & le livre des épîtres; mais cette cérémonie eſt plus nouvelle. Les Grecs leurs impoſent les

mains. Leur ancienne fonction étoit de recevoir les oblations des fideles, pour les porter au diacre, qui les préſentoit au prêtre, ou les mettoit ſur l'autel; ils avoient droit d'entrer dans le ſanctuaire, de toucher les vaſes ſacrés, de ſervir les diacres à l'autel. Le célibat a été annexé à l'ordre des ſoûdiacres, en Occident, dès le quatrieme ſiecle; en Orient, ils n'y ont pas plus été obligés que ceux qui étoient dans les ordres ſacrés, & même dans les premiers tems, ils pouvoient ſe marier après avoir été ordonnés ſoûdiacres; mais cela leur fut défendu par le concile *in trullo*, & par la loi de Juſtinien. Morin, *de ſacris ordinat.* & Thomaſſin, *diſcipl. de l'égl. Voyez* SOUS-DIACRE.

SOUS-DIACRE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) *ſubdiaconus*, & en grec ὑποδιάκονος, eſt un eccléſiaſtique revêtu du premier degré des ordres ſacrés ou majeurs, que l'on appelle *ſous-diaconat*. *Voyez* SOUS-DIACONAT.

Le *ſous-diacre*, ſeoln la diſpoſition du concile de Trente, *Seſſ. XXIII. ref. c. v, vj, vij, viij, xj & xij.* doit avoir été éprouvé dans tous les ordres inférieurs, & avoir au-moins atteint ſa vingt-deuxieme année; il doit être aſſez inſtruit pour pouvoir exercer ſes fonctions, avoir des atteſtations de ſon curé, & des maîtres ſous qui il étudie, & eſpérer, moyennant la grace de Dieu, de garder la continence; ſon ordination doit être précédée de trois publications faites au prône, afin de connoître s'il n'eſt point engagé par mariage, ou par vœu incompatible, ou chargé de dettes, ou irrégulier de quelqu'autre maniere.

Le jour de l'ordination étant venu, on appelle ceux qui doivent être ordonnés *ſous-diacres*, chacun par ſon nom & par ſon titre: *un tel, au titre d'une telle égliſe*, pour ceux qui ont des bénéfices: *un tel, au titre de ſon patrimoine: frere tel, profès d'un tel ordre: frere tel à titre de pauvreté*: d'abord l'évêque les avertit de conſidérer attentivement à quelle charge ils ſe ſoumettent. *Juſqu'ici*, leur dit-il, *il vous eſt libre de retourner à l'état ſéculier; mais ſi vous recevez cet ordre, vous ne pourrez plus reculer, il faudra toujours ſervir Dieu, dont le ſervice vaut mieux qu'un royaume, garder la chaſteté avec ſon ſecours, & demeurer engagés à jamais au miniſtere de l'Egliſe: ſongez-y donc, tandis qu'il eſt encore tems, & ſi vous voulez perſéverer dans cette ſainte réſolution, approchez au nom de Dieu.*

Enſuite on fait approcher ceux qui doivent être ordonnés *ſous-diacres*, conjointement avec ceux qui doivent être ordonnés diacres & prêtres, & tous enſemble, étant proſternés à terre, on chante les litanies, & l'on invoque pour eux les ſuffrages de tous les ſaints. Ils ſe relevent à genoux, & l'évêque inſtruit les *ſous-diacres* de leurs fonctions; elles ſont de ſervir le diacre, préparer l'eau pour le miniſtere de l'autel, laver les napes d'autel & les corporaux; le *ſous-diacre* doit auſſi offrir au diacre le calice & la patene pour le ſacrifice, & avoir ſoin de mettre ſur l'autel autant de pains qu'il faut pour le peuple, ni plus ni moins, de peur qu'il ne demeure dans le ſanctuaire quelque choſe de corrompu. Ce ſont les fonctions marquées dans le pontifical romain. Il faut être au-moins *ſous-diacre*, pour toucher les vaſes ſacrés, & les linges qui touchent immédiatement la ſainte euchariſtie.

L'évêque donne enſuite à celui qui doit être ordonné *ſous-diacre*, à toucher le calice vuide, avec la patène, puis il lui met les ornemens qui conviennent à ſon ordre, comme la dalmatique & le manipule; enfin il lui préſente le livre des épîtres, avec le pouvoir de les lire dans l'égliſe; ainſi le miniſtere des *ſous-diacres* eſt preſque réduit au ſervice des autels, & à aſſiſter l'évêque ou les prêtres dans les grandes cérémonies. Autrefois, ils étoient les ſecrétaires des évêques, qui les employoient dans les voyages & les négociations eccléſiaſtiques. Ils étoient chargés des aumônes & de l'adminiſtration du temporel; & hors de l'égliſe, ils faiſoient les mêmes fonctions que les diacres. Fleury, *inſtit. au droit eccléſ. tom. I. part. I. ch. viij. p. 75. & ſuiv.*

SOUS-DIVISER, v. act. (*Gram.*) diviſer une ſeconde fois. *Voyez* DIVISER.

SOUS-DOMINANTE, ſ. f. *en muſique*, eſt la quatrieme note du ton. On l'appelle *ſous-dominante*, parce qu'en effet la dominante eſt immédiatement au-deſſus d'elle; ou bien parce qu'il y a le même intervalle en deſcendant de la tonique à cette quatrieme note, qu'en montant de la tonique à la dominante. *Voyez* DOMINANTE, MODE, TONIQUE.

L'accord de la *ſous-dominante* eſt compoſé, 1°. de tierce majeure ou mineure, ſelon que le mode eſt majeur ou mineur; 2°. de quinte; 3°. de ſixte majeure: cette ſixte qui eſt la quinte de la dominante, eſt cenſée la repréſenter. *Voyez* là-deſſus mes *élemens de muſique*. (*O*)

SOUS-DOUBLE, adj. (*Math.*) on dit qu'une quantité eſt *ſous-double*, ou en raiſon *ſous-double* d'une autre quantité, quand la premiere eſt contenue deux fois dans la ſeconde: ainſi 3 eſt *ſous-double* de 6, comme 6 eſt *double* de 3. *Voyez* RAISON & DOUBLE. (*E*)

SOUS-DOUBLÉ, adj. (*Math.*) deux grandeurs ſont en raiſon *ſous-doublée* de deux autres, quand elles ſont dans le rapport ou la raiſon des racines quarrées de ces deux autres.

SOUS-DOYEN, (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt immédiatement après le doyen d'une compagnie. *Voyez* DOYEN. (*A*)

SOUS-ÉCUYER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de la maiſon du roi d'Angleterre, dont la fonction eſt de préſenter & de tenir l'étrier au roi lorſqu'il monte à cheval.

SOUS-ÉPINEUX, adj. (*Anat.*) nom d'un muſcle ſitué dans la foſſe *ſous-épineuſe* de l'omoplate. Il remplit tout l'eſpace de cette foſſe, & ſe termine à la facette moyenne de la groſſe tubéroſité de la tête de l'humérus.

SOUS-FAITE, (*Charpenter.*) piece de bois au-deſſous du *faîte*, liée par des entretoiſes, des liernes & des croix de ſaint André. La *ſous-faîte* ſert à rendre les aſſemblages plus ſolides. (*D. J.*)

SOUS-FERME, (*Finance de France.*) partie du bail général des fermes. Les principes de régie ne ſauroient être trop uniformes pour la ſûreté publique & pour la facilité du travail des ſupérieurs. S'il convient ordinairement de permettre les *ſous-fermes* des parties qui veulent du détail, il ſemble que la bonne police exige que ces *ſous-fermes* s'adjugent à l'enchere au profit du roi, & que tout ce qui regarde une partie, appartienne à une ſeule compagnie compoſée de travailleurs.

La forme de donner les fermes au plus offrant & dernier enchériſſeur, en éloignant tous monopoles, trafics, penſions, gratifications, accommodemens & autres abus dont le retranchement eſt ordonné par les divers réglemens faits depuis 1661 juſqu'à ce jour, a produit en partie les augmentations prodigieuſes qui ſe ſont trouvées ſur les fermes; mais cette méthode a auſſi des inconvéniens conſidérables, en ce que les ſous-fermiers ont porté leurs *ſous-fermes* au-delà de leur juſte valeur, ce qui donne lieu à deux grands deſordres; l'un que les ſous-fermiers demandent toujours des diminutions qu'ils obtiennent; & l'autre, qu'ils vexent infiniment les peuples, pour s'indemniſer de l'excès de leurs *ſous-fermes*. *Conſidération ſur les finances.* (*D. J.*)

SOUS-FERMER, v. act. (*Com.*) prendre ou donner à ferme une partie de ce qui compoſe une ferme générale.

SOUS-FERMIER, ſ. m. (*Financ.*) celui qui tient une ferme ou une partie d'une ferme ſous un autre.

On appelloit autrefois ſimplement *ſous-fermiers*, ceux qui prenoient des ſous-fermes ſous les fermiers généraux de ſa majeſté; maintenant ils ſe donnent le titre d' *intéreſſés dans les fermes du roi*.

SOUS FRETER, v. act. (*Marine.*) c'eſt louer à un autre le vaiſſeau qu'on a loué, ou fréter à un autre le vaiſſeau qu'on a affrété. Il eſt défendu de *ſous-fréter* un vaiſſeau à plus haut prix que celui qui eſt porté par le premier contrat; mais l'affréteur peut prendre à ſon profit le fret de quelques marchandiſes, pour achever la charge du vaiſſeau qu'il a entierement affrété.

SOUS-GARDE, ſ. f. *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer long d'environ huit pouces, & large d'un demi-pouce, qui forme par le milieu un demi-cercle, & qui a une oreille à chaque côté qui ſervent à l'aſſujettir au bois de fuſil en la viſſant. Cette piece ſe poſe deſſous le bois de fuſil, & ſert pour garentir la détente, & empêcher qu'elle ne s'accroche & qu'elle ne faſſe partir le fuſil dans le tems qu'on ne s'y attend pas.

SOUS-GORGE, ſ f. *terme de Bourrelier*, c'eſt une partie de la bride du cheval, qui conſiſte en une bande de cuir qui paſſe ſous la gorge, & qui eſt terminée par deux boucles, au moyen deſquelles on l'attache à deux petites courroies qui tiennent à la

têtiere auprès du fronteau. L'uſage de la *ſous-gorge* eſt d'aſſujettir la bride, & d'empêcher que le cheval en ſecouant la tête ne dérange la têtiere & ne faſſe tomber toute la bride. *Voyez les fig. & les Pl. du Bourrelier*.

SOUS-GOUVERNANTE, ſ. f. (*Gram.*) celle qui ſert en l'abſence de la gouvernante. *Voyez l'article* GOUVERNANTE.

SOUS-GOUVERNEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui repréſente le gouverneur, fait ſes fonctions & le ſoulage dans ſon emploi.

SOUS-INTRODUITE FEMME, (*Hiſt. eccléſ.*) une femme *ſous-introduite* étoit celle qu'un eccléſiaſtique avoit chez lui pour le ſoin de ſon ménage, ou pour quelque autre raiſon. M. Fleury dit, dans ſon *Hiſt. eccléſ. l. II. p.* 140. qu'on nommoit *femmes introduites* ou *ſous-introduites*, celles que les eccléſiaſtiques tenoient dans leurs maiſons par un uſage que l'Egliſe condamnoit, & qui fut reproché à Paul de Samoſate, parce qu'encore que ce fût ſous prétexte de charité & d'amitié ſpirituelle, les conſéquences en étoient trop dangereuſes & qu'il en réſultoit tout au moins du ſcandale.

Dès le tems de ſaint Cyprien, où l'on ne faiſoit encore aucun vœu ſolemnel de virginité ni de célibat, & où l'on n'impoſoit aux eccléſiaſtiques aucune néceſſité de s'abſtenir du mariage, on lit que des filles demeuroient librement avec des hommes d'égliſe, couchoient avec eux dans un même lit, & ſoutenoient néanmoins qu'elles ne donnoient par-là aucune atteinte à leur chaſteté, offrant pour preuve d'être viſitées par des expertes. Saint Cyprien le reconnoît lui-même, & cenſure quelques-unes de ces filles. Voici ſes propres paroles: *Quid nobis de iis virginibus videatur, quæ cum in ſtatu ſuo eſſe, & continentiam ſimiliter tenere decreverint, detectæ ſunt poſtea in eodem tecto pariter manſiſſe cum maſculis: ex quibus unum diaconum eſſe dicis: plane eaſdem, quæ ſe cum vivis dormiſſe confeſſæ ſint, adſeverare ſe integras eſſe*, &c. *Epiſt. IV. p. 7. edit. Brem. Fell.*

Le même pere ſe plaint ailleurs que quelques confeſſeurs étoient tombés dans la même faute; & les expreſſions dont il ſe ſert ſont bien fortes: *non deeſſe, qui Dei templa, & poſt confeſſionem ſanctificata & illuſtrata prius membra turpi & infami concubitu ſuo maculent, cubilia ſua cum fœminis promiſcua jungentes*, &c.

Une telle compagne des eccléſiaſtiques fut appellée *femme ſous-introduite*, συνείσακτος γυνή, parce que les eccléſiaſtiques les introduiſoient chez eux comme des aides & des ſœurs ſpirituelles, *conſortio ſororiæ appellationis*; & cet uſage devint ſi commun, que divers conciles, & entr'autres celui de Nicée, furent obligés de défendre cet uſage. Μήτε ἐπισκόπῳ, μήτε πρεσβυτέρῳ, μήτε διακόνῳ, μήτε ὅλως τινὶ τῶν ἐν κλήρῳ, ἐξεῖναι συνείσακτον γυναῖκα ἔχειν, πλὴν εἰ μὴ ἄρα μητέρα, ἢ ἀδελφὴν, ἢ θεῖαν, ἢ ἃ μόνα πρόσωπα πᾶσαν ὑποψίαν διαπέφευγεν. *Canon III.*

Cependant les défenſes des conciles eurent ſi peu d'effet, que les empereurs chrétiens, comme Honorius, Théodoſe & Juſtinien ſe virent contraints d'employer toute l'autorité des lois pour remédier à cet abus. Voyez *cod. Theodoſ. l. XVI. tit. 2. leg.* 44. *cod. inſt. l. I. tit. 3. de epiſcop. & cler. leg.* 19. *novell. VI. cap. v.* Jacques Godefroy, *tom. VI. p.* 86. *& ſuivantes*. Pour ne point entrer dans de plus grands détails ſur cette matiere, nous renvoyons les lecteurs curieux aux notes d'Henri de Valois ſur Euſebe, *hiſt. eccléſ. l. VII. c. xxx.* à Henri Dodwell, *diſſertat. Cyprianic.* 3. à Bingham, *antiq. eccleſ. liv. VI. c. ij.* & finalement à M. Boëhmer, dans ſon *jus eccleſ. proteſtant. l. III. tit.* 2. (*D. J.*)

SOUS-LIEUTENANT, eſt un troiſieme officier dans les compagnies d'infanterie & de cavalarie, dont les fonctions ſont à-peu-près les mêmes que celles des lieutenans. On les établit ordinairement dans la guerre & on les caſſe à la paix. *Voy.* OFFICIER.

Dans toutes les compagnies de la maiſon du roi, excepté les gardes du corps, il y a des *ſous-lieutenans*. Il y en a auſſi dans toutes les compagnies de gendarmerie: ce ſont les ſeconds officiers de toutes ces compagnies. (*Q*)

SOUS-LIGNER, v. act. (*terme d'Imprimeur:*) c'eſt imprimer en italique un mot ou pluſieurs qui ſont *ſous-lignés* dans un manuſcrit, à deſſein de les faire remarquer, ou pour quelqu'autre raiſon. (*D. J.*)

SOUS-LOCATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui auquel le principal locataire d'une maiſon ou autre héritage a donné lui-même à loyer quelque portion de ce qu'il tenoit du propriétaire.

Le *ſous-locataire* eſt différent du ceſſionnaire du bail, en ce que le ceſſionnaire doit payer au propriétaire; au lieu que le *ſous-locataire* paye au principal locataire.

L'article 162 de la coutume de Paris, permet néanmoins au propriétaire de ſaiſir les meubles des *ſous-locataires*; mais ceux-ci en ont main-levée en payant le loyer de leur occupation.

En fait de fermes, on appelle *ſous-fermier*, ce qu'en fait de bail à loyer on appelle *ſous-locataire*. *Voy.* BAIL A LOYER, FERME; LOCATAIRE, PRINCIPAL LOCATAIRE. (*A*)

SOUS-LUI, *terme de Manége*, un cheval qui eſt bien *ſous-lui*, qui ſe met bien ſur les hanches, eſt un cheval qui en marchant approche les piés de derriere de ceux de devant, & dont les hanches ſoutiennent en quelque maniere les épaules. (*D. J.*)

SOUS-MULTIPLE, adject. *en Mathém. &c.* une quantité *ſous multiple* eſt celle qui eſt contenue dans une autre un certain nombre de fois; & qui par conſéquent étant répétée un certain nombre de fois, lui devient exactement égale.

Ainſi 3 eſt un *ſous-multiple* de 21: dans ce ſens, *ſous-multiple* revient au même que partie aliquote. *Voy.* ALIQUOTE.

Une raiſon *ſous-multiple* eſt celle qui eſt entre la quantité *ſous-multiple*, & la quantité qui la contient; ainſi la raiſon de 3 à 21, eſt *ſous-multiple*. *Voyez* RAISON.

Dans ces deux cas *ſous-multiple* eſt l'oppoſé de *multiple*; 21, par exemple, eſt *multiple* de 3, & la raiſon de 21 à 3, eſt une raiſon *multiple*. *Voyez* MULTIPLE. *Chambers*. (*E*)

SOUS-NORMALE, ſ. f. (*Géom.*) eſt la même choſe que ſous-perpendiculaire. *Voyez* SOUS-PERPENDICULAIRE.

SOUS-OCCIPITAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs ſitués ſous l'os occipital. Ces nerfs appellés communément la *dixieme paire*, naiſſent un peu plus bas & plus latéralement, que les nerfs grands hypogloſſes, à l'extrémité de la moëlle alongée & vis-à-vis la partie poſtérieure de l'apophyſe condyloïde de l'os occipital. Ils communiquent avant de percer la dure-mere avec la premiere paire cervicale; après quoi ils la percent en ſortant du crâne, entre la premiere vertebre du col & l'os occipital, & ſe diſtribuent aux muſcles poſtérieurs de la tête. *Voyez* TÊTE & OREILLE.

SOUS-OFFICIERS *de l'empire*, (*Hiſt. mod.*) *ſubofficiales imperii*: on a dit à l'*article* ELECTEURS quels étoient les grands officiers de l'empereur & de l'empire; chacun de ces princes fait exercer ſes fonctions par des *ſous-officiers* héréditaires qui poſſedent des fiefs pour cette raiſon. C'eſt ainſi que l'électeur de Saxe, qui eſt grand maréchal de l'empire, lors du couronnement de l'empereur, eſt repréſenté dans ſes fonctions par le comte de Pappenheim; l'électeur de Brandebourg qui eſt grand chambellan, eſt repréſenté par le prince de Hohenzollern; l'électeur de Bohème, par le comte d'Althan; l'électeur de Baviere, par le comte de Truches-Waldburg; l'électeur Palatin, par le comte de Sinzendorf.

SOUS-ORBITAIRE, *en Anatomie*, nom des arteres qui ſe diſtribuent au-deſſous de l'orbite.

SOUS-ORDRE, (*Juriſprud.*) eſt un ordre particulier qui ſe fait en ſecond entre les créanciers particuliers d'un créancier colloqué dans l'ordre principal, qui ont formé oppoſition ſur lui en *ſous-ordre*, c'eſt-à-dire, pour ſe venger ſur ce qui peut lui revenir, au cas qu'il ſoit colloqué utilement dans l'ordre. *Voyez* CRÉANCIER, DECRET, OPPOSITION & SOUS-ORDRE, SAISIE RÉELLE. (*A*)

SOUS PÉNITENCIER, ſ. m. (*Gram.*) aide du pénitencier. *Voyez l'article* PÉNITENCERIE.

SOUS-PENTE, *voyez* SOUPENTE.

SOUS-PENTE, (*Maréchall.*) les Maréchaux appellent ainſi un aſſemblage de courroies diſpoſées comme on le voit dans la *figure*, qui ſervent à arrêter un cheval dans le travail. *Voyez* TRAVAIL. Les trois principales *aaa* qui ſervent à ſuſpendre ou élever le cheval, ſont garnies de deux ou trois chaînons à chaque bout: il y a cinq courroies traverſantes qui coulent comme on veut. Les trois plus courtes *bbb*, ſervent à garnir ſous le ventre; & des deux autres l'une *cc* eſt fort longue, un de ſes côtés va entourer la croupe,

pe, & l'autre le poitrail; ces côtés ſe bouclent à deux boucles *dd*, qui ſont à la courroie qui eſt de l'autre côté.

SOUS-PERPENDICULAIRE, adj. *en Géometrie;* la *ſous-perpendiculaire* eſt une portion de l'axe d'une courbe interceptée entre l'extrémité de l'ordonnée & le point, où la perpendiculaire à la tangente, tirée de l'autre extrémité de l'ordonnée, coupe l'axe de cette courbe. *Voyez* TANGENTE.

La *ſous-perpendiculaire* eſt donc une ligne qui détermine le point où l'axe d'une courbe eſt coupé par une perpendiculaire tirée ſous une tangente, au point de contact.

Ainſi *TM*, *Planch. ſect. coniq. fig.* 19, touchant la courbe en *M*, & *MR* étant perpendiculaire à *TM*, au point de contingence, la ligne *PR* compriſe entre l'ordonnée *PM* & la perpendiculaire *MR*, s'appelle *ſouſperpendiculaire*. La *ſouſperpendiculaire PR* eſt à la demi-ordonnée *PM*, comme *PM* à *PT*, ou comme *MR* à *TM*; d'où on peut conclure que dans la parabole, la *ſous-perpendiculaire* eſt ſous-double du parametre, & par conſéquent d'une grandeur conſtante; car $PR = \frac{\overline{PM^2}}{PT}$ = dans la parabole $\frac{PM^2}{2AP}$ = en nommant le parametre a, $\frac{a \times AP}{2AP} = \frac{a}{2}$.

En général, puiſque la ſouſtangente eſt $\frac{yxd}{dy}$ (*voy.* SOUSTANGENTE), on aura la ſouſperpendiculaire $= y^2$ diviſé par la ſouſtangente, c'eſt-à-dire $\frac{ydy}{dx}$.

SOUS-PESER, v. act. (*Gram.*) prendre quelque choſe peſant en-deſſous, & le ſoulever de la main pour en eſtimer le poids.

SOUS-PRÉCEPTEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſoulage le précepteur dans ſes fonctions. *Voyez* PRÉCEPTEUR.

SOUS-PRIEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt un officier clauſtral qui aide le prieur. *Voyez* PRIEUR.

SOUS-PROMOTEUR, ſ. m. (*Gram.*) qui repréſente le promoteur & ſert ſous lui. *Voyez* PROMOTEUR.

SOUS-RACHAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt le rachat au ſeigneur dominant par ſes arrieres-vaſſaux, pendant qu'il a mis en ſa main le fief de ſon vaſſal, faute de rachat.

C'eſt le profit de l'arriere-fief que le ſeigneur exploite. *Voyez* RACHAT & FIEF.

SOUS-REFECTORIER, ſ. m. (*Gram.*) celui qui veille aux choſes du réfectoire ſous le réfectorier.

SOUS-RENTE, ſ. f. (*Gram.*) rente que l'on tire d'une choſe que l'on tient ſoi-même à rente.

SOUS-RENTIER, ſ. m. (*Gram.*) celui qui tient à rente d'un rentier. *Voyez* RENTE.

SOUS-SECRÉTAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui travaille ſous le ſecrétaire. *Voyez* SECRÉTAIRE.

SOUSSIGNER, v. act. (*Gram. Juriſp. & Com.*) c'eſt mettre ſa ſignature, c'eſt-à-dire écrire ſon nom, & quelquefois y ajouter un paraphe au pié de quelque acte ou écrit, pour l'agréer, le faire valoir, & conſentir à ſon exécution. *Voyez* SIGNATURE.

Les perſonnes qui ne ſavent pas écrire ſe contentent de mettre au lieu de ſignature quelque marque qui leur eſt propre, ſi c'eſt ſous ſeing-privé; mais dans tout acte public ou paſſé par-devant notaires, il faut faire mention que l'un des contractans, ou même tous deux, ont déclaré ne ſavoir ſigner. Les conſultations des avocats & celles des habiles négocians qui donnent leur conſeil; les réponſes des docteurs de Sorbonne ſur les cas de conſcience, commencent ordinairement par ces mots, *le conſeil ſouſſigné, &c.* & les promeſſes, quittances, certificats par ceux-ci aſſez ſemblables: *je ſouſſigné*, ou *nous ſouſſignés*, reconnoiſſons, certifions, *&c. Dictionn. de Commerce*.

SOUS-SURPARTICULIERE, SOUS-SURPARTIENTE, (RAISON) *voyez* RAISON.

SOUSTANGENTE, ſ. f. (*Géom.*) la *ſouſtangente* d'une courbe eſt une portion de ſon axe interceptée entre l'extrémité d'une ordonnée & l'interſection de la tangente avec l'axe; cette ligne détermine le point où la tangente coupe l'axe prolongé. *Voyez* COURBE & TANGENTE.

Ainſi dans la courbe *AM*, *&c.* (*Planche d'anal. fig.* 10.) la ligne *TP*, compriſe entre la demi-ordonnée *PM*, & la tangente *TM*, en eſt la *ſouſtangente*. Si on mene la perpendiculaire *MQ* à la tangente *MT*, on aura *PR* à *PM*, comme *PM* à *PT*, & *PM* à *PT*, comme *MR* à *TM*.

Il eſt aiſé de voir que la *ſouſtangente* eſt à l'ordonnée *y*, comme la différentielle *dx* de l'abſciſſe eſt à la différence *dy* de l'ordonnée, donc la *ſouſtangente* $= \frac{ydx}{dy}$.

C'eſt une loi que, dans toute équation qui exprime la valeur d'une *ſouſtangente*, ſi cette valeur eſt poſitive, le point d'interſection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée où la courbe a ſon ſommet, ainſi que cela arrive dans la parabole.

Au contraire, ſi la valeur de la *ſouſtangente* eſt négative, le point d'interſection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée, oppoſé à celui où la courbe a ſon ſommet; ainſi que cela arrive dans l'hyperbole rapportée à ſes aſymptotes.

En général, dans toutes les courbes dont l'équation eſt $y = x^m$, *m* marquant un nombre quelconque entier ou rompu poſitif ou négatif, la *ſous-tangente* eſt égale à l'abſciſſe multipliée par l'expoſant *m* de la puiſſance de l'ordonnée. *Voyez* TANGENTE.

Ainſi dans la parabole ordinaire dont l'équation eſt $x = yy$ la *ſous-tangente* eſt égale à *x* multipliée par l'expoſant 2 de *yy*; or *x* eſt l'abſciſſe dont la *ſous-tangente* eſt égale au double de l'abſciſſe; & d'ailleurs comme cette valeur vient avec le ſigne +, ou eſt poſitive, elle doit être priſe du côté de l'ordonnée où la parabole a ſon ſommet, au-delà duquel l'axe doit être prolongé.

De même dans une des paraboles cubiques dont l'équation eſt $y = x \frac{2}{3}$, la valeur de la *ſous-tangente* eſt égale aux $\frac{2}{3}$ de l'abſciſſe.

SOUSTENDANTE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt une ligne droite oppoſée à un angle, & que l'on ſuppoſe tirée entre les deux extrémités de l'arc qui meſure cet angle. *Voyez* ANGLE & ARC.

Ce mot eſt formé du latin *ſub*, ſous, & *tendo*, je tends.

La *ſouſtendante* de l'angle répond à la corde de l'arc. *Voyez* CORDE.

Dans tout triangle rectangle, le quarré de la *ſouſtendante* de l'angle droit, eſt égal aux quarrés des *ſouſtendantes* des deux autres angles, par la 47e propoſition d'Euclide. Cette merveilleuſe propriété du triangle a été découverte par Pythagore. *Voyez* HYPOTHÉNUSE. *Chambers.* (*E*)

SOUSTERREINS *dans la fortification*, ſont des eſpaces qu'on pratique quelquefois dans l'intérieur de l'épaiſſeur du rempart, pour mettre dans un ſiege les principales munitions, & une partie de la garniſon à l'abri du ravage des bombes. On conſtruit ordinairement de ces *ſouterreins* dans l'épaiſſeur des baſtions pleins, ſur-tout lorſqu'il y a des cavaliers ſur ces baſtions; on en conſtruit auſſi vis-à-vis, ou le long des courtines. Ils ſont voutés, à l'épreuve de la bombe. Il y a de ces *ſouterreins* dans les tours baſtionnées de Landau & du Neuf-Briſach. *Voy.* TOURS BASTIONNÉES. (*Q*)

SOUS-TIRER, v. act. *ſous-tirer* du vin, c'eſt le tranſvaſer d'un tonneau dans un autre.

SOUSTRACTION, ſ. f. *en Arithmétique*, la *ſouſtraction* eſt la ſeconde regle, ou pour mieux dire, la ſeconde opération de l'arithmétique: elle conſiſte à ôter un nombre d'un autre nombre plus grand, & à trouver exactement l'excès de celui-ci ſur celui-là.

En un mot, la *ſouſtraction* eſt une opération par laquelle on trouve un nombre qui, ajouté au plus petit de deux nombres homogenes, fait avec lui une ſomme égale au plus grand de ces nombres. *Voyez* ARITHMÉTIQUE.

Voici ce qu'il faut obſerver dans cette opération.

Pour ſouſtraire un plus petit nombre d'un plus grand. 1°. Ecrivez le plus petit nombre ſous le plus grand, les unités ſous les unités, les dixaines ſous les dixaines, *&c.* en général les quantités homogenes les unes ſous les autres, ainſi que nous l'avons preſcrit pour *l'addition*. 2°. Tirez une ligne ſous les deux nombres. 3°. Souſtrayez ſéparément les unités des unités, les dixaines des dixaines, les centaines des centaines; & commençant à droite, & procédant vers la gauche, écrivez chaque reſte ſous le caractere ſur lequel vous avez opéré, & qui vous l'a donné. 4°. Si le chifre que vous avez à ſouſtraire eſt plus grand que celui dont il doit être ſouſtrait, empruntez une unité ſur le chifre qui ſuit immédiatement en allant vers la gauche, cette unité empruntée vaudra 10; ajoutez cette dixaine au plus petit caracte-

raƈtere, & ſouſtrayez le plus grand de la ſomme. S'il ſe rencontroit un *zéro* immédiatement devant celui qui vous contraint d'emprunter, parce qu'il eſt trop petit; l'emprunt ſe feroit ſur le chifre qui ſuit immédiatement ce *zéro*, en allant vers la gauche. Mais ſans emprunter ſur les nombres ſuivans, ce qui cauſe quelquefois de l'embarras; il vaut mieux ajouter une unité au nombre qui ſuit immédiatement, & qui vaut toujours dix unités, par rapport au nombre qui le précede; & dans la colonne ſuivante ſouſtraire une unité de plus dans la quantité que l'on ſouſtrait; afin de détruire par cette derniere opération l'augmentation que l'on a faite par la premiere.

Il n'y a point de nombre qu'on ne puiſſe ôter d'un plus grand, en obſervant ces regles. Exemple.

ſoit. . .	9800403459.
d'où il faut ſouſtraire	4743865263.
le reſte ſera	5056538196.

Car, commençant par le premier caraƈtere qui ſe préſente à droite, & ôtant 3 de 9, reſte 6, que j'écris au-deſſous de la ligne. Paſſant au ſecond caractere, je trouve 6 que je ne peux ôter de 5; c'eſt pourquoi j'emprunte ſur le 4 qui ſuit le plus immédiatement 5, en allant vers la gauche, & qui marque des centaines, une unité, ou dix dixaines. J'ajoute ces 10 dixaines, aux 5 dixaines que j'avois, & qui me produit 15 dixaines, d'où ſouſtrayant 6 dixaines, il m'en reſte 9, j'écris donc 9 ſous la ligne & ſous les dixaines. J'en ſuis aux centaines, je dis 2 & 1 que j'ai emprunté, font 3; 3 de 4, reſte un, que j'écris ſous la ligne. J'avance & je dis, 5 ne ſe peut ôter de 3; j'emprunte, non ſur le zéro, mais ſur le 4 qui vient après le zéro, toujours en allant vers la gauche. Cet 1 vaut cent mille, par conſéquent ſi on le ſuppoſe à la place du zéro, il vaudra 10 dixaines de mille. J'emprunte ſur ces 10 dixaines de mille, une unité qui vaudra 10 mille, & parconſéquent le zéro ſe trouvera valoir 9 dixaines de mille: or ces dix mille ajoutés à trois mille que j'ai, produiſent 13 mille; de ces 13 mille, j'ôte 5 mille, reſte 8 mille, que j'écris ſous la ligne. Je dis enſuite 6 de 9, reſte 3, que j'écris ſous la ligne. J'arrive au 4 ſur lequel j'ai emprunté une unité, & qui ne vaut par conſéquent que trois; je ne dirai donc point 8 de 4, mais 8 de 3; on achevera la *ſouſtraction*, en continuant d'opérer, comme nous avons fait juſques-là.

Si l'on propoſoit d'ôter un nombre héterogene, d'un autre nombre héterogene plus grand; on ſuivroit la même méthode, obſervant ſeulement que les unités que l'on emprunte, ne valent pas 10 unités; mais autant qu'il en faut de la plus petite eſpece, pour continuer une unité de la plus grande. Exemple.

liv.	ſols	d.
45	16	6
27	19	9
17	16	9

Je ne peux ôter 9 deniers de 6 deniers. J'emprunte 1 ſol, ſur le 16 ſols qui précedent les 6 deniers. Ce ſol vaut 12 deniers. Ces 12 deniers joints aux 6 deniers que j'ai déja, font 18 deniers, d'où j'ôte 9 deniers, & il me reſte 9 deniers, j'écris donc 9 ſous la ligne. Pareillement 19 ſols ne peuvent ſe ſouſtraire des 15 ſols reſtans. J'emprunte donc ſur les 45 livres qui précedent, une livre qui vaut 20 ſols. Ces 20 ſols joints aux 15 ſols que j'ai, font 35 ſols, d'où j'ôte 19 ſols, & il me reſte 16 ſols que j'écris ſous la ligne. Enfin j'ôte 27 livres, de 44 livres qui me reſtent, & j'écris la différence 17 ſous la ligne.

Si le nombre à ſouſtraire eſt plus grand que celui d'où il faut le ſouſtraire; il eſt évident que l'opération eſt impoſſible. Dans ce cas, il faut ôter le plus petit nombre du plus grand, & écrire le reſte avec un ſigne négatif. Exemple, ſoient 8 livres à payer avec 3 livres; j'en paye 3 des 8 que je dois, avec les 3 que j'ai, & il en reſte 5 de dûes; j'écris donc au-deſſous de la ligne — 5.

La preuve de la *ſouſtraction* ſe fait en ajoutant le nombre ſouſtrait avec le reſte; où l'excès du plus grand nombre ſur le plus petit avec le plus petit. S'ils font une ſomme égale au plus grand, l'opération a été bien faite. Exemple.

		liv.	ſol.	d.	
9800403459		156	11	$3\frac{1}{4}$	
4743865263	nomb. ſouſt.	21	17	$2\frac{1}{2}$	nomb. ſouſt.
5056538196	reſte	134	14	$0\frac{1}{4}$	reſte
9800403459		156	11	$3\frac{1}{4}$	

Sᴏᴜꜱᴛʀᴀᴄᴛɪᴏɴ *en Algebre*, pour faire une *ſouſtraction* algébrique, quand il s'agit de *monomes*, on écrit ces quantités de ſuite, en changeant ſimplement le ſigne de la grandeur à ſouſtraire; & l'on fait enſuite la réduction, ſi ces quantités ſont ſemblables, ainſi pour ôter $+c$ de b, on écrit $b-c$; puiſque — eſt le ſigne de la *ſouſtraction*: & pour ôter $-b$ de a, on écrit $a+b$, en changeant le ſigne — en +; enſorte que la grandeur a eſt augmentée par cette *ſouſtraction*; en effet ôter des dettes, c'eſt augmenter les facultés de quelqu'un: ſouſtraire des *moins*, eſt donc auſſi donner des *plus*.

S'il eſt queſtion de *polinomes*, on diſpoſera les termes de la grandeur à ſouſtraire, ſous ceux de la grandeur dont on ſouſtrait; c'eſt-à-dire, les termes de l'une, ſous les termes ſemblables de l'autre, en changeant ſimplement tous les ſignes de la grandeur à ſouſtraire, en des ſignes contraires, c'eſt-à-dire, que l'on mettra — où il y aura +, & le ſigne + où l'on verra le ſigne —. Ainſi, pour retrancher le polinome $-2acx+3acx^2+4a^3m-5a^3b$ (A) du polinome $7cx^2-4a^3b+5a^3m-acx+bd$, (B) on diſpoſera comme on le voit ici.

$$7cx^2-4a^3b+5a^3m-acx+bd\ (B).$$
$$-3cx^2+5a^3b+4a^3m+2acx\ (A).$$
$$4cx^2+a^3b+a^3m+acx+bd.$$

Les termes du polinome A, ſous les termes du polinome B; les termes ſemblables les uns ſous les autres, en changeant tous les ſignes du polinome A, en des ſignes contraires. Cette préparation faite, on réduira les termes à leur plus ſimple expreſſion; & cette réduction donnera $4cx^2+a^3b+a^3m+acx+bd$, qui eſt la différence cherchée.

Quand il n'y a point de termes ſemblables, on écrit ſimplement la quantité à ſouſtraire, dont on change les ſignes, à la ſuite du polinome, dont on fait la *ſouſtraction*: ainſi pour ôter $xx-2cx+cc$ de $2a^4-3b^2$, écrivez $2a^4-3b^2-xx+2cx-cc$; en changeant ſimplement les ſignes de la grandeur $xx-2cx+cc$, qui n'a aucuns termes ſemblables à ceux de la quantité $2a^4-3b^2$. (E)

Sᴏᴜꜱᴛʀᴀᴄᴛɪᴏɴ, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action d'ôter & enlever frauduleuſement une choſe du lieu où elle devroit être.

C'eſt principalement pour les papiers que l'on a détournés que l'on ſe ſert de ce terme; cela s'appelle une *ſouſtraction de pieces*.

Souſtraction d'une minute d'un notaire, c'eſt l'enlevement qui eſt fait de cette minute.

Souſtraction de pieces dans une production, c'eſt lorſque l'on retire frauduleuſement d'une production quelque cotte ou quelque piece d'une cotte, que l'on a intérêt de ſupprimer. *Voyez* Dɪᴠᴇʀᴛɪꜱꜱᴇᴍᴇɴᴛ, Eɴʟᴇᴠᴇᴍᴇɴᴛ, Rᴇᴄᴇʟé, Sᴜᴘᴘʀᴇꜱꜱɪᴏɴ. (*A*)

SOUSTRAIT, ſ. m. *terme de riviere*, ce ſont des fagots que l'on met dans le fond des batteaux, pour empêcher que la marchandiſe ne ſoit mouillée.

SOUS-TRAITANT, *terme de Finance*, celui qui traite d'une ferme adjugée à un autre, ou qui en tient une partie du traitant en général; il ſe dit plus particulierement dans les fermes du roi. (*D. J.*)

SOUS-TRAITÉ, ſous-ferme qui fait partie d'une plus grande. *Voyez* Sᴏᴜꜱ-ꜰᴇʀᴍᴇ. *Id. Ibid.*

SOUS-TRAITER, prendre une ſous-ferme, la tenir de celui qui a la ferme générale. *Voyez* Fᴇʀᴍᴇ & Sᴏᴜꜱ-ꜰᴇʀᴍᴇ. *Id ibid.*

SOUS-TRÉSORIER *d'Angleterre*, (*Hiſt. mod.*) officier dont il eſt fait mention dans le *ſtatut* 39. d'Eliſabeth, *chap. vij.* & que pluſieurs autres ſtatuts confondent avec le tréſorier de l'échiquier. *Voy.* Éᴄʜɪǫᴜɪᴇʀ.

Sa fonction étoit d'ouvrir le tréſor du roi à la fin de chaque terme, de faire un état de l'argent qui ſe trouvoit dans chaque caiſſe, & de le voir porter à la tréſorerie du roi qui eſt à la tour de Londres, pour ſoulager d'autant le grand-tréſorier dans ſes fonctions.

Quand la charge de grand-tréſorier étoit vacante, le *ſous-tréſorier* le remplaçoit dans toutes les fonctions con-

concernant la recette des deniers royaux. *Voyez* Tréſorier.

SOUS-TRIPLE, adj. (*Mathémat.*) deux quantités ſont en raiſon *ſous-triple*, quand l'une eſt contenue dans l'autre trois fois. *Voyez* Raison. Ainſi 2 eſt *ſous-triple* de 6, ou en raiſon *ſous-triple* de 6, de même que 6 eſt triple de 2, ou en raiſon triple de 2. (*E*)

SOUS-TRIPLÉE, adj. (*Mathémat.*) une raiſon *ſous-triplée* eſt le rapport des racines cubiques. *Voyez* Raison.

SOUSTYLAIRE, ſ. f. *en Gnomonique*, eſt une ligne droite, ſur laquelle le ſtyle ou gnomon d'un cadran eſt élevé.

Cette ligne eſt la ſection ou rencontre du plan du cadran, avec le plan d'un méridien qu'on ſuppoſe être perpendiculaire au plan du cadran. Ce méridien eſt toujours différent du méridien du lieu, à-moins que le plan du cadran ne ſoit horiſontal, ou qu'il ne ſoit dans la ligne qui joint le levant au couchant: ainſi la méridienne d'un cadran differe preſque toujours de la *ſouſtylaire*; car la méridienne d'un cadran eſt la ligne de ſection du plan du cadran avec le méridien du lieu. Au reſte le point où ces deux lignes ſe rencontrent, eſt le centre du cadran; car le ſommet du ſtyle repréſente le centre de la terre, & par conſéquent un point commun aux deux méridiens; & le point de rencontre de la *ſouſtylaire* & de la méridienne eſt encore un point commun aux deux méridiens, d'où il s'enſuit qu'une ligne menée par le ſommet du ſtyle & par le point de rencontre des deux lignes dont il s'agit, ſeroit la ligne de ſection ou de rencontre des deux méridiens, & qu'ainſi cette ligne repréſente l'axe de la terre, c'eſt-à-dire lui eſt parallele. Or le point ou le plan d'un cadran qui eſt coupé par une ligne tirée du ſommet du ſtyle parallelement à l'axe de la terre, eſt toujours le centre du cadran, & le point de rencontre des lignes horaires. Donc le point de rencontre de la *ſouſtylaire* & de la méridienne eſt toujours le centre du cadran. (*O*)

Dans les cadrans polaires, équinoxiaux, horiſontaux; méridiens & ſeptentrionaux, la ligne *ſouſtylaire* eſt la ligne méridienne, ou ligne de douze heures, ou l'interſection du plan ſur lequel le cadran eſt tracé, avec celui du méridien du lieu, parce que le méridien du lieu ſe confond alors avec le méridien du plan. *Voyez* Méridien (*O*)

SOUS-VENTRIERE, ſ. f. (*Maréchal.*) courroie de cuir qu'on met ſous le ventre de chevaux de carroſſe & de voiture, pour tenir leurs harnois en état.

SOUS-VICAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) prêtre qui partage les fonctions du vicaire. *Voyez* Vicaire.

SOUS-YEUX, (*Jardinage.*) terme uſité chez les Vignerons, qui s'emploie auſſi par les Jardiniers pour exprimer de petits yeux ou boutons placés au-deſſous des vrais yeux, & proche de la baſe ou empatement d'un rameau. Ces yeux inférieurs ſont toujours plus petits du double que les yeux ſupérieurs, ſouvent même on a de la peine à les diſtinguer; chacun de ces *ſous-yeux* a une feuille qui lui ſert de mere-nourrice, de même qu'en ont les vrais yeux, mais de moitié plus petite. Ils reſtent toujours nains, & ne produiſent que des bourgeons nains. Formés les premiers, leurs feuilles viennent les premieres, & elles tombent de même. Chaque année à la pouſſe du printems, le plus grand nombre des *ſous-yeux* avorte. La ſeve qui ſe porte par-tout avec véhémence dans cette ſaiſon, trouvant des conduits plus dilatés dans les véritables yeux, les préfere aux *ſous-yeux*, dont les conduits & les paſſages ſont trop étroits.

SOUTANE, ſ. f. *terme d'Egliſe*, habit long & deſcendant juſque ſur les talons que portent les eccléſiaſtiques, & que portoient autrefois les gens de juſtice ſous leur manteau. Le pape porte toujours la *ſoutane* blanche; les évêques la portent noire quand ils ſont en deuil, ou hors de leur diocèſe; mais dans leurs diocèſes & à certaines grandes cérémonies, ils ont droit de la porter violette. Les cardinaux la portent rouge. Il y a, dans le *journal du palais*, un arrêt qui a du rapport à l'obligation de porter la *ſoutane* ſous les peines prononcées par le concile de Trente. Du Cange dérive le mot *ſoutane* de *ſubtaneum*, qui dans la baſſe latinité ſignifioit la même choſe.

L'hiſtoire de la chavalerie nous apprend que le gentilhomme novice qui devoit être fait chevalier, paſſoit la nuit précédente à prier Dieu dans une égliſe; ſon habit dans ce premier jour étoit une *ſoutane* brune, toute unie, ſans ornement; le lendemain, il communioit, & alloit au bain où il quittoit l'habit d'écuyer. (*D. J.*)

SOUTANELLE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) petite ſoutane de campagne, qui ne deſcend que juſqu'au-deſſous du genoux.

SOUTE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ou, comme on écrivoit autrefois, ſoulte, *quaſi ſolutio*, eſt ce que l'on donne pour ſolder un partage ou un échange.

Quand un lot ſe trouve plus fort qu'un autre, on le charge d'une *ſoûte* en argent envers l'autre lot, pour rendre les choſes égales.

De même dans un échange, quand l'héritage donné d'une part à titre d'*échange*, eſt plus fort que celui qui eſt donné en contr'échange, on charge celui qui a l'héritage le plus fort de payer une *ſoûte* à celui qui a le plus foible.

Dans les partages, la *ſoûte* ſuit la nature du partage, c'eſt-à-dire que quand il n'eſt point dû de droits ſeigneuriaux pour l'héritage que l'on a dans ſon lot, il n'en eſt pas dû non plus pour l'héritage ou portion que l'on conſerve moyennant une *ſoûte*.

Dans les échanges, au contraire la portion d'héritage pour laquelle on paye une *ſoûte*, eſt réputée acquiſe par contrat de vente, & ſujette aux mêmes droits que l'on paye en cas de vente. *Voy.* Droits seigneuriaux, Echange, Partage. (*A*)

Soute, (*Marine.*) c'eſt le plus bas des étages de l'arriere d'un vaiſſeau, lequel conſiſte en un retranchement enduit de plâtre, fait à fond de cale, où l'on enferme les poudres & le biſcuit. Cette derniere eſt placée ordinairement ſous la ſainte-barbe; elle doit être garnie de ferblanc, afin que le biſcuit ſe conſerve mieux; & la *ſoute* aux poudres eſt placée ſous celle-ci: mais il n'y a point de regle à cet égard. *Voyez* Vaisseau.

SOUTENEMENS, ſ, m. pl. (*Gram. & Juriſpr.*) ſont des écritures fournies au ſoutien d'un compte, l'oyant compte fournit ſes débats contre le compte, & le rendant compte pour réponſe aux debats, fournit ſes *ſoutenemens*. *Voyez* Compte, Débats, Oyant, Rendant. (*A*)

SOUTENIR, v. act. (*Gram.*) C'eſt ſupporter un fardeau; cette poutre *ſoutient* ſeule tout le bâtiment. C'eſt tenir ſuſpendu; l'air *ſoutient* les nuages. C'eſt appuyer; ſi je ne l'avois *ſoutenu* de la main, il tomboit à terre. C'eſt nourrir & fortifier; ces viandes *ſoutiennent* long-tems C'eſt réſiſter; il faut *ſoutenir* vigoureuſement ce poſte. Tenir la bride haute & ferme; *ſoutenez* ce pas-là. *Voyez les articles ſuivans.*

Soutenir, v. act. *en Muſique*, c'eſt faire exactement durer les ſons toute leur valeur, ſans ſe relâcher vers la fin, & ſans en paſſer une partie dans le ſilence, comme font très-ſouvent les Muſiciens, ſurtout les Symphoniſtes. (*S*)

Soutenir, (*Marine.*) on ſe ſert de ce verbe pour exprimer l'effort d'un courant qui pouſſe un vaiſſeau dans un ſens, tandis que le vent le pouſſe dans un autre ſens; de ſorte que par ces deux forces il eſt porté dans ſa véritable route.

Soutenir, (*Marine.*) on ſouſentend le pronom *ſe*. C'eſt demeurer dans le même parage, & ne pas dériver, nonobſtant les courans ou la marée contraire, ſans avancer cependant, ou ſans avancer beaucoup.

Soutenir la main, (*Maréchal.*) *ou* soutenir un cheval, *en termes de Manege*, c'eſt tenir la bride ferme & haute, pour l'empêcher de tendre le col & de s'en aller ſur les épaules.

On dit *ſoutenir* un cheval de la jambe de dedans ou du talon de dedans, lorſqu'il s'entable, & qu'en maniant ſur les voltes ſa croupe va avant ſes épaules.

On dit encore *ſoutenir* un cheval, lorſqu'on l'empêche de ſe traverſer & qu'on le conduit également le tenant toujours ſujet ſans que la croupe puiſſe échapper, ſans qu'il perde ni ſa cadence, ni ſon terrein, en lui faiſant marquer ſes tems égaux.

SOUTENU, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une piece qui en a une autre au-deſſous. D'or à trois bandes de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une deviſe couſue d'or, chargée de trois trefles de ſable.

Caylar en Languedoc, d'or à trois bandes de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une deviſe couſue d'or, chargée de trois trefles de ſable.

SOUTERAINE, la, (*Géogr. mod.*) petite ville, diſons mieux, petit bourg de France, dans le Limouſin, à 2 lieues de Limoges. (*D. J.*)

SOUTHAMPTON, (*Géog. mod.*) On devroit écri-

écrire *South-Hanton*; ville d'Angleterre dans l'Hantshire & ſa capitale. Elle eſt ſituée ſur le rivage de la baie de ſon nom, entre les deux rivieres du Teſt & de l'Itching, mais plus près de la derniere, à 72 milles au ſud-oueſt de Londres.

On ne doute point qu'elle n'ait été bâtie des ruines d'une autre ville de même nom, ſiſe un peu plus haut, aux bords de la même riviere, dans l'endroit où l'on voit les deux villages de Sainte-Marie, & de Bittern. Cette ancienne ville, preſque ruinée par les Danois en 980, fut réduite en cendres par les François dans le xiv. ſiecle, pendant les démêlés d'Edouard III. avec Philippe de Valois pour la couronne de France.

Les habitans éleverent une nouvelle ville dans une ſituation plus commode, plus voiſine de l'eau, & qui conſerva le même nom. Avec le tems, cette nouvelle ville ſe peupla, s'agrandit, fut fermée de bonnes murailles, & devint floriſſante. Son port fut muni d'un château bâti de pierres de taille; & comme elle étoit la capitale du comté, elle lui donna le nom de *Southampon*, vulgairement *Hantshire*.

Son havre eſt aſſez bon & revêtu d'un beau quai. Son commerce eſt cependant aujourd'hui moins conſidérable qu'autrefois; mais cette ville ne laiſſe pas d'être encore grande & peuplée, car on y compte cinq paroiſſes. Elle eſt du nombre des villes qui ſe gouvernent par elles-mêmes, & qui ne relevent point du lieutenant de la province. Enfin elle a titre de duché, érigé par Charles II. en faveur de l'aîné des fils naturels qu'il a eus de la ducheſſe de Cleveland. *Long.* 16. 22. *lat.* 50. 48.

Fuller (Nicolas) ſavant philologue, naquit à *Southampton* dans le xvj. ſiecle, & mourut en 1623. Ses *miſcellanea theologica & ſacra* ſont remplis d'érudition.

Anne, comteſſe de *Winchelſea* dame d'eſprit, & connue par ſes vers, étoit née dans la province de *Southampton*, & mourut en 1720. On a publié à Londres en 1713 *in*-8°. un recueil de ſes poéſies, où ſe trouve ſon poëme ſur la rate, & ſa tragedie intitulée *Ariſtomene*, mais qui n'a jamais été repréſentée. (*D. J.*)

SOUTHAMPTON, *baie de*, (*Géog. mod*) ou *baie de Hampton*. Les anciens la nommoient *Clauſentum*, c'eſt-à-dire, le *canal de Hanton*; & c'eſt de ce nom que la province entiere a été appellée *Hantzhire*.

La *baie de Southampton* a près de huit milles de longueur & trois milles de largeur. Elle eſt fort droite, & preſque ſans courbure, s'étendant du nord-oueſt au ſud-eſt. Ses côtes occidentales ſe terminent par une pointe, où l'on a bâti le château de Calshot, ſur un rocher avancé, pour défendre l'entrée de la baie. A l'occident de cette baie le pays eſt couvert d'une grande & vaſte forêt, de trente milles de tour, nommée *new foreſt*, & anciennement appellée *Ithene*.

Avant le regne de Guillaume-le-Conquérant, ce quartier étoit habité; mais ce prince le changea en une forêt. Il détruiſit pour cet effet trente-ſix paroiſſes qui s'y trouvoient, ſans épargner ni bourgs ni villages, ni égliſes, ni monaſteres. Il expulſa par la force tous les habitans, ſoit pour ſe donner le plaiſir de la chaſſe, ſoit, plus vraiſſemblablement, pour ſe procurer, en cas de ſoulevement, une retraite aſſurée dans cette vaſte forêt, juſqu'à ce qu'il eût reçu du ſecours de la Normandie qui eſt vis-à-vis.

Au reſte, le pays que cette forêt occupe, & ce qui eſt aux environs, d'un côté juſqu'à la mer, & de l'autre juſqu'au comté de Dorſet, étoit la demeure des anciens *regnes*, avant l'invaſion des Saxons. La côte qui s'étend au midi de la forêt, eſt reſtée toute ouverte juſqu'au xvj. ſiecle, qu'Henri VIII. pour la couvrir, y fit conſtruire le château de Hurſt, ſur une langue de terre avancée qui approche le plus de l'île de Whigt, & dont le trajet n'a guere au-delà de deux milles de largeur. (*D. J.*)

SOUTHWARE, (*Géog. mod.*) *ou* plus communément *Soudrik*, bourg d'Angleterre dans la province de Surrey, uni & incorporé à la ville de Londres par deux beaux ponts ſur la Tamiſe. Ce bourg eſt ſi conſidérable & ſi peuplé, qu'il pourroit paſſer pour une grande ville, puiſqu'il contient cinq groſſes paroiſſes. C'eſt de ce bourg qu'on paſſe à Lambeth où eſt le palais des archevêques de Cantorbéry, bâtiment antique, conſtruit au bord de la Tamiſe, vis-à-vis Weſtminſter. Près de ce palais, eſt la promenade nommée *vaux-hall*. La plus belle des égliſes de *Southware* eſt celle de Sainte-Marie-Overy *ou* Overry, qui étoit anciennement de la dépendance d'un prieuré fondé dans le xiij. ſiecle. Le prieuré fut détruit par Henri VIII. mais l'égliſe fut conſervée, & en 1540 les bourgeois l'acheterent du roi, pour en faire une égliſe paroiſſiale.

Sherlock (Guillaume) ſavant théologien, naquit à *Southware*, ou, ſi vous l'aimez mieux, à Londres, vers l'an 1641. Il fut nommé doyen de ſaint Paul en 1691, & mourut en 1707 âgé de 67 ans. C'étoit un écrivain clair, poli, bon logicien, & qui s'acquit un grand nom ſous le regne de Jacques II. par ſes ouvrages polémiques contre les catholiques romains. Son traité du *jugement dernier* a ſouffert un grand nombre d'éditions, ainſi que celui de la *mort*. On a donné en françois à la Haye en 1721 *in*-8°. une belle traduction du traité de la *providence* par Sherlock. On a auſſi traduit en françois ſon traité de l'*immortalité de l'ame, & de la vie éternelle*. Amſterd. 1708, *in*-8°. Enfin les *ſermons* de Sherlock ont été traduits & publiés en françois à la Haye en 1723 en deux volumes *in*-8°. (*D. J.*)

SOUVERAINS, ſ. m. pl. (*Droit naturel & politiq.*) Ce ſont ceux à qui la volonté des peuples a conféré le pouvoir néceſſaire pour gouverner la ſociété.

L'homme, dans l'état de nature, ne connoît point de *ſouverain*; chaque individu eſt égal à un autre, & jouit de la plus parfaite indépendance; il n'eſt dans cet état d'autre ſubordination que celle des enfans à leur pere. Les beſoins naturels, & ſur-tout la néceſſité de réunir leurs forces pour repouſſer les entrepriſes de leurs ennemis, déterminerent pluſieurs hommes ou pluſieurs familles à ſe rapprocher, pour ne faire qu'une même famille que l'on nomme *ſociété*. Alors on ne tarda point à s'appercevoir, que ſi chacun continuoit d'exercer ſa volonté, à uſer de ſes forces & de ſon indépendance, & de donner un libre cours à ſes paſſions; la ſituation de chaque individu ſeroit plus malheureuſe que s'il vivoit iſolé, on ſentit qu'il falloit que chaque homme renonçât à une partie de ſon indépendance naturelle pour ſe ſoumettre à une volonté qui repréſentât celle de toute la ſociété, & qui fût, pour ainſi dire, le centre commun & le point de réunion de toutes ſes volontés & de toutes ſes forces. Telle eſt l'origine des *ſouverains*. L'on voit que leur pouvoir & leurs droits ne ſont fondés que ſur le conſentement des peuples; ceux qui s'établiſſent par la violence, ne ſont que des uſurpateurs; ils ne deviennent légitimes, que lorſque le conſentement des peuples a confirmé aux *ſouverains* les droits dont ils s'étoient emparés.

Les hommes ne ſe ſont mis en ſociété, que pour être plus heureux; la ſociété ne s'eſt choiſi des *ſouverains* que pour veiller plus efficacement à ſon bonheur & à ſa conſervation. Le bien-être d'une ſociété dépend de ſa ſureté, de ſa liberté & de ſa puiſſance, pour lui procurer ces avantages. Il a fallu que le *ſouverain* eût un pouvoir ſuffiſant pour établir le bon ordre & la tranquillité parmi les citoyens, pour aſſurer leurs poſſeſſions, pour protéger les foibles contre les entrepriſes des forts, pour retenir les paſſions par des peines, & encourager les vertus par des récompenſes. Le droit de faire ces lois dans la ſociété, s'appelle *puiſſance législative*. *Voyez* Législation.

Mais vainement le *ſouverain* aura-t-il le pouvoir de faire des lois, s'il n'a en même tems celui de les faire exécuter: les paſſions & les intérêts des hommes font qu'ils s'oppoſent toujours au bien général, lorſqu'il leur paroît contraire à leur intérêt particulier. Ils ne voient le premier que dans le lointain; tandis que ſans ceſſe ils ont le dernier ſous les yeux. Il faut donc que le *ſouverain* ſoit revêtu de la force néceſſaire pour faire obéir chaque particulier aux lois générales, qui ſont les volontés de tous, c'eſt ce qu'on nomme *puiſſance exécutrice*.

Les peuples n'ont point toujours donné la même étendue de pouvoir aux *ſouverains* qu'ils ont choiſis. L'expérience de tous les tems apprend, que plus le pouvoir des hommes eſt grand, plus leurs paſſions les portent à en abuſer: cette conſidération a déterminé quelques nations à mettre des limites à la puiſſance de ceux qu'elles chargeoient de les gouverner. Ces limitations de la ſouveraineté ont varié, ſuivant les circonſtances, ſuivant le plus ou moins d'amour des peuples pour la liberté, ſuivant la grandeur des inconvéniens auxquels ils s'étoient trouvés entierement expoſés ſous des *ſouverains* trop arbitraires: c'eſt-là ce qui a donné naiſſance aux différen-

férentes diviſions qui ont été faites de la ſouveraineté & aux différentes formes des gouvernemens. En Angleterre, la puiſſance légiſlative réſide dans le roi & dans le parlement: ce dernier corps repréſente la nation, qui par la conſtitution britanique, s'eſt réſervé de cette maniere une portion de la *puiſſance ſouveraine*; tandis qu'elle a abandonné au roi ſeul le pouvoir de faire exécuter les lois. Dans l'empire d'Allemagne, l'empereur ne peut faire des lois qu'avec le concours des états de l'Empire. Il faut cependant que la limitation du pouvoir ait elle-même des bornes. Pour que le *ſouverain* travaille au bien de l'état, il faut qu'il puiſſe agir & prendre les meſures néceſſaires à cet objet; ce ſeroit donc un vice dans un gouvernement, qu'un pouvoir trop limité dans le *ſouverain*: il eſt aiſé de s'appercevoir de ce vice dans les gouvernemens ſuédois & polonois.

D'autres peuples n'ont point ſtipulé par des actes exprès & authentiques les limites qu'ils fixoient à leurs *ſouverains*; ils ſe ſont contentés de leur impoſer la néceſſité de ſuivre les lois fondamentales de l'état, leur confiant d'ailleurs la puiſſance légiſlative, ainſi que celle d'exécuter. C'eſt-là ce qu'on appelle *ſouveraineté abſolue*. Cependant la droite raiſon fait voir qu'elle a toujours des limites naturelles; un *ſouverain*, quelque abſolu qu'il ſoit, n'eſt point en droit de toucher aux lois conſtitutives d'un état, non-plus qu'à ſa religion; il ne peut point altérer la forme du gouvernement, ni changer l'ordre de la ſucceſſion, à-moins d'une autoriſation formelle de ſa nation. D'ailleurs il eſt toujours ſoumis aux lois de la juſtice & à celles de la raiſon, dont aucune force humaine ne peut le diſpenſer.

Lorſqu'un *ſouverain* abſolu s'arroge le droit de changer à ſa volonté les lois fondamentales de ſon pays; lorſqu'il prétend un pouvoir arbitraire ſur la perſonne & les poſſeſſions de ſon peuple, il devient un deſpote. Nul peuple n'a pu ni voulu accorder un pouvoir de cette nature à ſes *ſouverains*; s'il l'avoit fait, la nature & la raiſon le mettent toujours en droit de réclamer contre la violence. *Voyez l'article* Pouvoir. La tyrannie n'eſt autre choſe que l'exercice du deſpotiſme.

La ſouveraineté lorſqu'elle réſide dans un ſeul homme, ſoit qu'elle ſoit abſolue, ſoit qu'elle ſoit limitée, s'appelle *monarchie*. Voyez *cet article*. Lorſqu'elle réſide dans le peuple-même, elle eſt dans toute ſon étendue, & n'eſt point ſuſceptible de limitation; c'eſt ce qu'on appelle *démocratie*. Ainſi chez les Athéniens la ſouveraineté réſidoit toute entiere dans le peuple. La ſouveraineté eſt quelquefois exercée par un corps, ou par une aſſemblée qui repréſente le peuple, comme dans les états républicains.

En quelques mains que ſoit dépoſé le pouvoir *ſouverain*, il ne doit avoir pour objet que de rendre heureux les peuples qui lui ſont ſoumis; celui qui rend les hommes malheureux eſt une uſurpation manifeſte & un renverſement des droits auxquels l'homme n'a jamais pu renoncer. Le *ſouverain* doit à ſes ſujets la ſûreté, ce n'eſt que dans cette vue qu'ils ſe ſont ſoumis à l'autorité. *Voyez* Protection. Il doit établir le bon ordre par des lois ſalutaires, il faut qu'il ſoit autoriſé à les changer, ſuivant que la néceſſité des circonſtances le demande; il doit réprimer ceux qui voudroient troubler les autres dans la jouiſſance de leurs poſſeſſions, de leur liberté, de leur perſonne; il a le droit d'établir des tribunaux & des magiſtrats qui rendent la juſtice, & qui puniſſent les coupables ſuivant des regles ſûres & invariables. Ces lois s'appellent *civiles*, pour les diſtinguer des lois naturelles & des lois fondamentales auxquelles le *ſouverain* lui-même ne peut point déroger. Comme il peut changer les lois civiles, quelques perſonnes croient qu'il ne doit point y être ſoumis; cependant il eſt naturel que le *ſouverain* ſe conforme lui-même à ſes lois tant qu'elles ſont en vigueur, cela contribuera à les rendre plus reſpectables à ſes ſujets.

Après avoir veillé à la ſûreté intérieure de l'état, le *ſouverain* doit s'occuper de ſa ſûreté au-dehors; celle-ci dépend de ſes richeſſes, de ſes forces militaires, Pour parvenir à ce but, il portera ſes vues ſur l'agriculture, ſur la population, ſur le commerce; il cherchera à entretenir la paix avec ſes voiſins, ſans cependant négliger la diſcipline militaire, ni les forces qui rendront ſa nation reſpectable à tous ceux qui pourroient entreprendre de lui nuire, ou de troubler ſa tranquillité; de-là naît le droit que les *ſouverains* ont de faire la guerre, de conclure la paix, de former des alliances, *&c. Voyez* Paix, Guerre, Puissance.

Tels ſont les principaux droits de la ſouveraineté, tels ſont les droits des *ſouverains*; l'hiſtoire nous fournit des exemples ſans nombre de princes oppreſſeurs, de lois violées, de ſujets révoltés. Si la raiſon gouvernoit les *ſouverains*, les peuples n'auroient pas beſoin de leur lier les mains, ou de vivre avec eux dans une défiance continuelle; les chefs des nations contens de travailler au bonheur de leurs ſujets, ne chercheroient point à envahir leurs droits. Par une fatalité attachée à la nature humaine, les hommes font des efforts continuels pour étendre leur pouvoir; quelques digues que la prudence des peuples ait voulu leur oppoſer, il n'en eſt point que l'ambition & la force ne viennent à bout de rompre ou d'éluder. Les *ſouverains* ont un trop grand avantage ſur les peuples; la dépravation d'une ſeule volonté ſuffit dans le *ſouverain* pour mettre en danger ou pour détruire la félicité de ſes ſujets. Au-lieu que ces derniers ne peuvent guere lui oppoſer l'unanimité ou le concours de volontés & de forces néceſſaires pour reprimer ſes entrepriſes injuſtes.

Il eſt une erreur funeſte au bonheur des peuples, dans laquelle les *ſouverains* ne tombent que trop communément; ils croient que la ſouveraineté eſt avilie dès lors que ſes droits ſont reſſerrés dans des bornes. Les chefs de nations qui travailleront à la félicité de leurs ſujets, s'aſſureront leur amour, trouveront en eux une obéiſſance prompte, & ſeront toujours redoutables à leurs ennemis. Le chevalier Temple diſoit à Charles II. *qu'un roi d'Angleterre qui eſt l'homme de ſon peuple, eſt le plus grand roi du monde; mais s'il veut être davantage, il n'eſt plus rien. Je veux être l'homme de mon peuple*, répondit le monarque. *Voy. les articles* Pouvoir, Autorité, Puissance, Sujets, Tyran.

Souverain, (*Juriſprud.*) ce titre eſt donné à certains tribunaux, comme aux conſeils *ſouverains*, aux cours *ſauveraines*; ce qui ne ſignifie pas que ces juges ayent une autorité *ſouveraine* qui leur ſoit propre, mais qu'ils exercent la juſtice au nom du *ſouverain*.

A la table de marbre, on appelle *tenir le ſouverain*, lorſque les commiſſaires du parlement viennent y tenir l'audience.

De même aux requêtes de l'hôtel, les maîtres des requêtes, étant au nombre de ſept, jugent au *ſouverain* certaines cauſes dont ils ſont juges en dernier reſſort. *Voyez* Conseil souverain, Cour souveraine, Maitre des requêtes, Requêtes de l'hotel. (*A*)

Souverain (*Monnoie*.) c'eſt le nom d'une monnoie frappée en Flandres vers le commencement du dernier ſiecle. Il y avoit auſſi un demi-*ſouverain* & un quart de *ſouverain* Le *ſouverain* de Flandres étoit du poids de ſix deniers 12 grains, ou 2 gros 12 grains trébuchans, & étoit reçu en France pour 13 livres. Le demi-*ſouverain* valoit 10 livres 10 ſous, peſant 1 gros 6 grains; le gros 3 liv. 5 ſous peſant demi gros 3 grains. Cette monnoie n'a pas toujours eu le même type. Le livre qui contient les réglemens faits en 1641 pour les monnoies, donne la figure de deux *ſouverains*, dont le premier frappé en 1616, a d'un côté les effigies des archiducs Albert & Eliſabeth aſſis, & de l'autre côté l'écu d'Autriche. Le ſecond frappé en 1622, a d'un côté le buſte de Philippe IV. roi d'Eſpagne, & de l'autre côté ſon écu. (*D. J.*)

SOUVERAINETÉ, (*Gouvernement*.) on peut la définir avec Puffendorf, le droit de commander en dernier reſſort dans la ſociété civile, que les membres de cette ſociété ont déféré à une ſeule ou à pluſieurs perſonnes, pour y maintenir l'ordre au-dedans, & la défenſe au-dehors, & en général pour ſe procurer ſous cette protection un veritable bonheur, & ſur-tout l'exercice aſſuré de leur liberté.

Je dis d'abord que la *ſouveraineté* eſt le droit de commander en dernier reſſort dans la ſociété, pour faire comprendre que la nature de la *ſouveraineté* conſiſte principalement en deux choſes; la premiere dans le droit de commander aux membres de la ſociété, c'eſt-à-dire, de diriger leurs actions avec empire ou pouvoir de contraindre; la ſeconde eſt que ce droit doit être en dernier reſſort, de telle ſorte que tous les particuliers ſoient obligés de s'y ſoumettre, ſans qu'aucun puiſſe lui réſiſter: autrement ſi cette autorité n'étoit pas ſupérieure, elle ne pourroit pas procurer à la ſociété l'ordre & la ſûreté qui ſont les fins pour leſquelles elle a été établie.

Je

Je dis enſuite que c'eſt un droit déféré à une ou à pluſieurs perſonnes, parce qu'une république eſt auſſi bien ſouveraine qu'une monarchie.

J'ajoute enfin, pour ſe procurer ſous cette protection un véritable bonheur, *&c.* pour faire connoître que la fin de la *ſouveraineté* eſt la félicité des peuples.

On demande quelle eſt la ſource prochaine de la *ſouveraineté*, & quels en ſont les caracteres? Il eſt certain que l'autorité ſouveraine, ainſi que le titre ſur lequel ce pouvoir eſt établi, & qui en fait le droit, réſulte immédiatement des conventions mêmes qui forment la ſociété civile, & qui donnent naiſſance au gouvernement. Comme la *ſouveraineté* réſide originairement dans le peuple, & dans chaque particulier par rapport à ſoi-même, il réſulte que c'eſt le tranſport & la réunion des droits de tous les particuliers dans la perſonne du ſouverain, qui le conſtitue tel, & qui produit véritablement la *ſouveraineté*; perſonne ne ſauroit douter, par exemple, que lorſque les Romains choiſirent Romulus & Numa pour leurs rois, ils ne leur conféraſſent par cet acte même la *ſouveraineté* ſur eux qu'ils n'avoient pas auparavant, & à laquelle ils n'avoient certainement d'autre droit que celui que leur donnoit l'élection de ce peuple.

Le premier caractere eſſentiel de la *ſouveraineté*, & celui d'où découlent tous les autres, c'eſt que c'eſt un pouvoir ſouverain & indépendant, c'eſt-à-dire une puiſſance qui juge en dernier reſſort de tout ce qui eſt ſuſceptible de la direction humaine, & qui peut intéreſſer le ſalut & l'avantage de la ſociété; mais quand nous diſons que la puiſſance civile eſt par ſa nature ſouveraine & indépendante, nous entendons ſeulement que cette puiſſance une fois conſtituée, a une puiſſance telle que ce qu'elle établit dans l'étendue de ſon diſtrict, ne ſauroit être légitimement troublé par un autre pouvoir.

En effet, il eſt abſolument néceſſaire que dans tout gouvernement, il y ait une telle puiſſance ſuprème, la nature même de la choſe le veut ainſi, & il ne ſauroit ſubſiſter ſans cela; car puiſqu'on ne peut pas multiplier les puiſſances à l'infini, il faut néceſſairement s'arrêter à quelque degré d'autorité ſupérieur à tout autre; & quelle que ſoit la forme du gouvernement monarchique, ariſtocratique, démocratique, ou mixte, il faut toujours qu'on ſoit ſoumis à une déciſion ſouveraine, puiſqu'il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au-deſſus de celui ou ceux qui tiennent le plus haut rang dans un même ordre d'êtres.

Un ſecond caractere qui eſt une ſuite du premier, c'eſt que le ſouverain comme tel, n'eſt tenu de rendre compte à perſonne ici-bas de ſa conduite: quand je dis que le ſouverain n'eſt pas comptable, j'entends auſſi long tems qu'il eſt véritablement ſouverain; car la *ſouveraineté* n'exiſte que pour le bien public, & il n'eſt pas permis au ſouverain de l'employer d'une maniere directement oppoſée à ſa deſtination, puiſqu'il eſt conſtant que tout ſouverain, ou tout corps de *ſouveraineté* eſt ſoumis aux lois naturelles & divines.

Les limitations du pouvoir ſouverain ne donnent aucune atteinte à la *ſouveraineté*; car un prince ou un ſénat à qui on a déféré la *ſouveraineté*, en peut exercer tous les actes, auſſi-bien que dans une *ſouveraineté* abſolue: toute la différence qui s'y trouve, c'eſt qu'ici le roi prononce ſeul en dernier reſſort, ſuivant ſon propre jugement, & que dans une monarchie limitée, il y a une ſénat qui conjointement avec le roi, connoît de certaines affaires, & que ſon conſentement eſt une condition néceſſaire ſans laquelle le roi ne ſauroit rien décider.

Il nous reſte à dire un mot des parties de la *ſouveraineté*, ou des différens droits eſſentiels qu'elle renferme. L'on peut conſidérer la *ſouveraineté* comme un aſſemblage de divers droits & de pluſieurs pouvoirs diſtincts, mais conférés pour une même fin, c'eſt-à-dire pour le bien de la ſociété, & qui ſont tous eſſentiellement néceſſaires pour cette même fin; ce ſont ces différens droits, ces différens pouvoirs que l'on appelle *les parties eſſentielles de la ſouveraineté*. Pour les connoître, il ne faut que faire attention à leur fin.

La *ſouveraineté* a pour but la conſervation, la tranquillité & le bonheur de l'état, tant au-dedans qu'au-dehors; il faut donc qu'elle renferme en elle-même tout ce qui lui eſt eſſentiellement néceſſaire pour procurer cette double fin.

La premiere partie de la *ſouveraineté*, & qui eſt comme le fondement de toutes les autres, c'eſt le pouvoir légiſlatif en vertu duquel le ſouverain établit en dernier reſſort des regles générales & perpétuelles que l'on nomme *lois*; par-là chacun eſt inſtruit de ce qu'il doit faire ou ne pas faire pour maintenir le bon ordre, de ce qu'il conſerve de ſa liberté naturelle, & comment il doit uſer de ſes droits pour ne pas troubler le repos public.

La ſeconde partie eſſentielle de la *ſouveraineté* eſt le pouvoir coactif, c'eſt-à-dire le droit d'établir des peines contre ceux qui troublent la ſociété par leurs déſordres, & le pouvoir de les infliger actuellement; ſans cela l'établiſſement de la ſociété civile & des lois ſeroit tout-à-fait inutile, & on ne ſauroit ſe promettre de vivre en ſûreté. Mais afin que la crainte des peines puiſſe produire une impreſſion aſſez forte ſur les eſprits, il faut que le droit de punir s'étende juſqu'à pouvoir faire ſouffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la mort; autrement la crainte de la peine ne ſeroit pas toujours capable de balancer la force de la paſſion; en un mot, il faut qu'on ait manifeſtement plus d'intérêt à obſerver la loi qu'à la violer: ainſi ce droit du glaive eſt ſans contredit le plus grand pouvoir qu'un homme puiſſe exercer ſur une autre homme.

La Troiſieme partie eſſentielle de la *ſouveraineté* eſt de pouvoir maintenir la paix dans un état, en décidant les différends des citoyens; comme auſſi de faire grace aux coupables lorſque quelque raiſon d'utilité publique le demande; & c'eſt-là ce qu'on appelle *le pouvoir judiciaire*.

4°. La *ſouveraineté* renferme encore tout ce qui concerne la religion par rapport à ſon influence ſur l'avantage & la tranquillité de la ſociété.

C'eſt en cinquieme lieu une partie eſſentielle de la *ſouveraineté* de pouvoir mettre l'état en ſûreté à l'égard du dehors, & pour cet effet d'avoir le droit d'armer les ſujets, lever des troupes, contracter des engagemens publics, faire la paix, des traités, des alliances avec les états étrangers, & d'obliger tous les ſujets à les obſerver.

Enfin, c'eſt une partie de la *ſouveraineté* d'avoir le droit de battre monnoie; de lever les ſubſides abſolument néceſſaires en tems de paix & en tems de guerre, pour aſſurer le repos à l'état, & pour pourvoir aux néceſſités publiques. Telles ſont les parties eſſentielles de la *ſouveraineté*.

Quant aux différentes manieres d'acquérir la *ſouveraineté*, je me contenterai de dire que le ſeul fondement légitime de cette acquiſition eſt le conſentement, ou la volonté du peuple; cependant il n'arrive que trop ſouvent qu'on acquiert la *ſouveraineté* par la violence, & qu'un peuple eſt contraint par la force des armes de ſe ſoumettre à la domination du vainqueur; cette acquiſition violente de la *ſouveraineté* ſe nomme *conquête*, *uſurpation*. Voyez *les mots* CONQUÊTE & USURPATION.

Puiſque la guerre ou la conquête eſt un moyen d'acquérir la *ſouveraineté*, il réſulte que c'eſt auſſi un moyen de la perdre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOUVERAINETÉ ABSOLUE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE ABSOLUE.

SOUVERAINETÉ LIMITÉE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE LIMITÉE.

SOUVIGNY, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Silviniacus*, petite ville de France dans le Bourbonnois, ſur le ruiſſeau de Queſne, près de l'Allier, à 2 lieues de Moulins, & à 3 de Bourbon l'Archambaud. Elle doit être ancienne, car Charlemagne y fit ſes premieres armes dans la guerre de Pepin ſon pere, contre le duc de Guienne. Les ſires de Bourbon, dont eſt venue la branche aujourd'hui régnante, y avoient leur ſépulture. Le monaſtere du prieur de cette ville vaut environ dix mille livres de rente. *Long.* 20. 52. *latit.* 36. 31. (*D. J.*)

SOWAAS, (*Métallurg.*) les Japonois donnent ce nom à une compoſition métallique qui n'eſt autre choſe qu'un alliage d'or & de cuivre, & qui travaillée, a une couleur auſſi belle que l'or pur.

SOYE, *voyez* SOIE.

SOYETEUR, ſ. m. (*Soierie.*) ouvrier qui travaille en étoffes de ſoie. Il n'y a guere qu'à Lille, capitale de la Flandre françoiſe, où on leur donne ce nom; ailleurs on les appelle *manufacturiers*, *fabriquans* ou *ouvriers en ſoie*. Savary.

SOYEUX, adj. qui imite la qualité de la ſoie; le caſtor eſt *ſoyeux*: qui eſt bien fourni de ſoie; ce taffetas eſt très-*ſoyeux*.

SOZ, (*Géog. mod.*) Bourg d'Eſpagne, aux frontieres de la Navarre; c'eſt un bourg remarquable par la naiſſance de Ferdinand V, ſurnommé le *Catholique*. Il épouſa Iſabelle de Caſtille, & réunit en faveur de ce mariage, les états de Caſtille à ceux d'Aragon en 1479. C'eſt ſous ſon regne que Colomb découvrit le nouveau monde, & ſoumit à la Caſtille tant de riches provinces. Ferdinand remporta à Toro une grande victoire en 1476 ſur Alphonſe V. roi de Portugal, conquit le royaume de Grenade, & chaſſa les Maures d'Eſpagne en 1492. Bientôt après, il ſe rendit maître d'Oran en Afrique, s'empara du royaume de Naples, uſurpa celui de Navarre en 1512, & mourut en 1516 au village de Madrigales, d'un breuvage que Germain de Foix, ſa ſeconde femme, lui avoit fait prendre, pour le rendre capable d'avoir des enfans. Voilà ſa vie; la politique de ce prince n'eſt pas moins connue; il parloit ſans ceſſe de religion & de bonne foi, & viola toujours l'une & l'autre. Il trompa indignement le roi d'Angleterre ſon gendre, après avoir ſucceſſivemeut trompé ſon parent, le roi de Navarre, & le roi Louis XII, & les Vénitiens, & les papes. On l'appelloit en Eſpagne, *le catholique;* en Italie, *le prudent;* en France & en Angleterre, *le perfide;* & c'étoit-là le ſeul titre qu'il méritoit. (*D. J.*)

SOZUSÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoît trois villes de ce nom, l'une dans la Phénicie; l'autre dans la Piſidie, & la troiſieme dans l'Ethiopie. S. Epiphane en met encore une dans la Pentapole, & il en fait un ſiége épiſcopal, dont il nomme l'évêque Héliodore. (*D. J.*)

S P

SPA, (*Géog. mod.*) bourg du pays de Liége, ſur les confins du duché de Limbourg, à environ cinq milles de la ville de Liége. Ce bourg eſt toujours renommé par ſes eaux minérales; elles étoient déja célebres du tems de Pline, & vous trouverez la belle & ſimple deſcription qu'il en fait dans ſon *Hiſt. nat. liv. XXXI. ch. ij.* au *mot* TUNGRORUM FONS. (*D. J.*)

SPACIEUX, adj. (*Gramm.*) qui occupe un grand eſpace, un jardin *ſpacieux*; une maiſon *ſpacieuſe*. Au figuré, vous avez entrepris cet ouvrage, le champ eſt *ſpacieux*.

SPADA *ou* SPATA, (*Géogr. mod.*) cap de l'île de Candie, à 8 lieues au couchant de la Canée; c'eſt le *ſpacum promontorium* des anciens, ſelon Coronelli. (*D. J.*)

SPADASSIN, ſ. m. (*Gram. Eſcrim.*) homme ſanguinaire & fou, qui ſe fait un jeu de ſa vie & de celle des autres qu'il expoſe avec une imprudence qui ne ſe conçoit pas, en leur faiſant mettre l'épée à la main pour un oui ou non.

SPADILLE, ſ. m. *au jeu de Quadrille*, c'eſt l'as de pique qui eſt le premier à-tout & la premiere carte de quelque couleur que ſoit la triomphe: *ſpadille* a le privilege de forcer les autres matadors quand il a été joué la premiere carte, & que ceux qui les ont n'ont pas d'autre a-tout à fournir. Il en eſt de même du baſte à l'égard de la manille, le matador ſupérieur forçant toujours l'inférieur. *Voyez* MATADORS.

SPADILLE FORCÉ, eſt une maniere de jouer à l'hombre, aſſez divertiſſante quand on joue pour le plaiſir, parce qu'il y a toujours des bêtes au jeu, & qu'on gagne ſouvent codille quand on y penſe le moins; mais quand le jeu eſt intéreſſé ce n'eſt plus la même choſe, parce que le jeu de l'hombre qui eſt tout ſpirituel par lui-même, dégénere preſque en jeu de haſard, & que la conduite ne ſert de rien à un joueur qui ſe voit ſouvent *ſpadille* fort mal accompagné; il ſe joue en tout comme le véritable jeu de l'hombre dont nous avons parlé plus haut, chacun parle à ſon rang, & ſi perſonne ne joue, celui qui a *ſpadille* eſt obligé de jouer quelque foible que ſoit ſon jeu.

Celui qui a *ſpadille* en main peut paſſer, pour voir ſi quelqu'un des joueurs ne le tirera pas d'embarras.

Quand perſonne n'accuſe *ſpadille*, on voit dans le talon s'il n'y eſt pas, celui qui l'a fait la bête, & le coup ne ſe joue pas.

SPADON, *voyez* ESPADON.

SPAGIRIQUE, adj. (*Gram.*) du grec [illegible], *extraire;* c'eſt une épithete par laquelle on déſigne la Médecine chimique. *Spagirique* s'oppoſe à *galenique*.

SPAHI-AGASI, ſ. m. *terme de relation*; aga ou commandant des ſpahis. Le *ſpahi-agaſi* & les cazialques vont chez le grand-ſeigneur avec beaucoup de cérémonies, toutes les fois que ſe tient le divan. *Duloir*. (*D. J.*)

SPAHILAR-AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) colonel-général de la cavalerie turque ou des ſpahis; c'eſt un des grands officiers du ſultan. Il a la même autorité ſur les ſpahis, que l'aga des janniſſaires ſur ce corps d'infanterie, elle étoit même autrefois ſi grande, qu'elle étoit redoutable au grand-ſeigneur; mais le viſir Cuprogli l'a beaucoup diminuée, en abaiſſant le corps des ſpahis qui avoient détrôné l'empereur Oſman. Guer. *Mœurs des Turcs. tom. II.*

SPAHIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chez les Turcs ſont les ſoldats qui compoſent la cavalerie de leurs armées.

On les nommoit autrefois *ſelictarlis*, c'eſt-à-dire hommes d'épée, mais ayant plié lâchement dans une occaſion, Mahomet III. les caſſa & leur ſubſtitua un noveau corps qu'il nomma *ſpahis*, c'eſt-à-dire ſimples cavaliers, & leur donna un étendard rouge. On les tire ordinairement d'entre les baltagis & les ichoglans du tréſor & de la fauconnerie, & d'entre les Turcs naturels d'Aſie.

Les *ſpahis* ſe ſervent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit* eſpece de dard de 2 piés de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adreſſe, mais leur arme la plus redoutable eſt le cimeterre; quelques-uns portent auſſi pour armes défenſives des cottes de mailles, des cuiraſſes & des caſques, mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire des Turcs & le turban.

Autrefois les *ſpahis* d'Aſie ne paroiſſoient jamais à l'armée, que ſuivis de trente ou quarante hommes chacun, ſans compter leurs chevaux de main, tentes & bagages: aujourd'hui ils y vont ſur le pié de ſimples ſoldats. Leur corps n'eſt pourtant jamais qu'une multitude confuſe qui n'eſt diſtribuée ni en régimens, ni en compagnies; ils marchent par pelotons, combattent ſans beaucoup d'ordre, s'abſentent du camp & quittent le ſervice ſans congé. Ils ont cependant quelques capitaines qu'on nomme *agas*, qui ont cent-cinquante aſpres de paye par jour; celle des *ſpahis* eſt depuis 12 aſpres juſqu'à 30; mais ceux qui ne ſe trouvent pas à la paye du mois de Novembre, ſont rayés de deſſus les regiſtres du grand-ſeigneur. Cette cavalerie paſſoit anciennement pour la meilleure de l'Europe, mais depuis qu'on a permis aux domeſtiques des bachas d'y entrer, elle eſt devenue molle, vile & libertine: leur général en chef ſe nomme *ſpahilar-aga*. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

SPALATRO *ou* SPALATO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Veniſe, capitale de la Dalmatie vénitienne, ſur le golfe de Veniſe, à 3 milles de Salone, à 12 de Trau, & environ à 400 de Veniſe. Elle eſt aſſez peuplée, parce que c'eſt une échelle des caravanes de Turquie qui y déchargent leurs marchandiſes pour Veniſe. D'ailleurs, ſon port eſt grand & a un bon fonds. *Long.* 34. 10. *latit.* 43. 62.

Dans les monumens de quatre cens ans, cette ville eſt appellée *Spaletum*, *Spalatum*; & de cette maniere *Spalato* ſembleroit plus conforme à l'origine que *Spalatro*, quoique ce dernier *mot* ſoit le plus en uſage. Ce mot peut lui être venu de *palatium*, parce que ce lieu n'étoit anciennement qu'un palais de l'empereur Dioclétien né à Salone, & l'on en voit encore les reſtes. Le dome de *Spalatro* étoit un petit temple au milieu de ce palais. Depuis que ce temple a été changé en égliſe, on l'a percé pour y faire un chœur, & on y a fait quelques jours. Les murailles du palais de Dioclétien qui embraſſent les deux tiers de la ville, offrent encore trois portes d'une belle architecture, & dont les pierres ſous l'arc ſont entées en mortaiſe les unes ſous les autres.

Spalato paſſa en 1124 ſous la domination des Vénitiens qui ont agrandi ſes murailles, & les ont fortifiées. Elle a eu le titre d'archevêché vers l'an 650; & ſon archevêque ſe dit primat de la Dalmatie, quoiqu'il ſoit ſujet lui-même à la primatie de Veniſe. Il a douze ſuffragans, & preſque tous dans un triſte état par le voiſinage du Turc.

Le fameux (Marco-Antonio de) *Dominis* devint archevêque de cette ville; c'étoit un phyſicien de quelque mérite, & un homme plein de vûes pour la pacification des troubles de religion. Il chercha une retraite en Angleterre ſous le regne de Jacques premier; & ce fut un grand ſujet de triomphe à la na-

tion, qui enlevoit un proſélyte de ce rang aux catholiques romains; mais le prélat de Dalmatie, quoique fort accueilli, & élevé à quelques honneurs, ne les trouva pas capables de ſatisfaire ſon ambition; il prit le mauvais parti de retourner en Italie, à la ſollicitation de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui lui fit eſpérer un chapeau de cardinal. Etant arrivé à Rome, il y fit une abjuration publique de la religion proteſtante; cependant n'obtint aucune dignité, & même quelque tems après il fut arrêté ſur quelques ſoupçons de ſes vrais ſentimens, & il fut enfermé dans le château ſaint Ange, où il finit ſa vie en 1625, âgé de 64 ans.

Pendant ſon ſéjour en Angleterre, il fit imprimer l'*hiſtoire du concile de Trente* de Fra Paolo. Il publia dans le même pays un grand ouvrage, intitulé, *de republica eccleſiaſtica*, *Londini* 1617 & 1622, en deux volumes *in-fol.* & l'on en a donné depuis un troiſieme volume en Allemagne en 1658. La Sorbonne a cenſuré pluſieurs propoſitions du premier tome de cet ouvrage; & Richer a fait ſur cette cenſure quelques notes, dans leſquelles il n'eſt pas du ſentiment de ſes confreres.

Dominis eſt connu des Phyſiciens par un petit traité *de radiis viſûs & lucis*, imprimé à Veniſe en 1611 *in*-4°. dans lequel il explique les couleurs de l'arc-en-ciel, par deux réfractions de la lumiere ſolaire & une réflexion entre-deux. Kepler avoit déja eu la même penſée. Deſcartes a ſuivi en partie l'explication de *Dominis*; mais la véritable expoſition de ce phénomene étoit réſervée à Newton par le moyen de ſa doctrine des couleurs, qui eſt la ſeule véritable. (*D. J.*)

SPALDYNG, (*Géog. mod.*) *ou* SPALDING, petite ville à marché d'Angleterre, dans l'Incolnshire, au quartier du Holland, vers l'embouchure du Welland. Elle eſt toute renfermée de rivieres, de coupures & de marais. (*D. J.*)

SPALETHRA, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe place dans la Theſſalie. C'eſt la *Spalathra* que Pline, *liv. IV. ch. ix.* met dans la Magnéſie. Le *peryple* de Scylax fait de *Spalathra* une ville maritime de la Magnéſie. (*D. J.*)

SPALMADORI, (*Géog. mod.*) petite île de l'Archipel, près de l'île de Scio, vis-à-vis de Porto-Delphino. Ce fut aux environs de *Spalmadori*, que les Turcs défirent l'armée navale des Vénitiens en 1695. (*D. J.*)

SPANDAW, (*Géog. mod.*) *ou* PANDOW, ville d'Allemagne, dans la moyenne marche-de-Brandebourg, ſur le Havel, près de ſon embouchure dans la Sprée, à trois lieues au nord-oueſt de Berlin. Avant que d'entrer dans *Spandaw*, on paſſe ſur la chauſſée d'un étang, au milieu duquel eſt une citadelle très-forte, qui renferme un arſenal des mieux fournis d'Allemagne, avec une groſſe garniſon à cauſe de l'importance de cette place. La ville eſt éloignée de la citadelle d'une mouſquetade: elle eſt fortifiée de remparts de terre, & de murailles de brique. Pluſieurs françois proteſtans s'y ſont réfugiés, comme dans un ſûr aſyle. *Longitude* 31. 20. *latitude* 52. 34. (*D. J.*)

SPANGENBERG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le bas landgraviat de Heſſe, au quartier appellé *Ampt-Spangenberg*, dont elle eſt le chef-lieu. Sa ſituation eſt à environ 4 milles germaniques au ſud-eſt de Caſſel, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Fulde. *Longitude*, 27. 13. *latit.* 51. 17. (*D. J.*)

SPANHEIM, (*Géog. mod.*) *ou* SPONHEIM, comté d'Allemagne, dans le bas palatinat. Il eſt borné au nord par l'électorat de Mayence, au midi par les duchés de Lorraine & de Deux-Ponts, à l'orient par l'électorat du Palatinat, & au couchant par l'électorat de Treves. L'électeur palatin poſſede la plus grande partie de ce comté. (*D. J.*)

SPARADRAP, ſ. m. *terme de Chirurgie & de Pharmacie*, ſorte de toile enduite d'emplâtre de chaque côté. Elle ſe fait en trempant de la toile demi-uſée dans une compoſition emplaſtrique, fondue & un peu refroidie. On la polit en la raclant avec une longue ſpatule. Il y a autant de ſortes de *ſparadrap* qu'il y a d'emplâtres dans leſquels on trempe cette toile. On l'appelle communément *toile à Gautier*, probablement du nom de ſon inventeur. Elle ſert à couvrir le pois qu'on met dans le trou d'un cautere, & peut être employée alternativement pluſieurs fois, d'un côté & d'un autre. On préfere dans ce cas, une feuille fraîche de lierre. Le *ſparadrap* ſert à former des bougies pour le canal de l'urethre, & des ſondes ou tentes emplaſtriques pour les ſinus, *&c.* (*Y*)

SPARAGON, ſ. m. (*Com.*) ſorte de baſſe laine qui ſe fabrique en Angleterre.

SPARAILLON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) SPARGOIL, SPARLE, *ſpargus*, *ſparus*, poiſſon de mer ſi reſſemblant à la dorade, que les pêcheurs mêmes s'y trompent au premier coup d'œil; il en differe cependant, en ce qu'il a le corps plus rond, moins épais, plus applati & moins long: il a rarement plus d'un empan de longueur. L'ouverture de la bouche eſt moins grande, & la tête plus applatie, que dans la dorade, mais le bec a plus de longueur. On reconnoît très-aiſément ce poiſſon par une tache noire qu'il a ſur la queue. Les *ſparaillons* reſtent ſur les rivages de la mer: ils ſe reuniſſent pluſieurs enſemble pendant les froids: leur chair eſt tendre, mais moins ferme que celle de la dorade. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſ. par. I. liv. V. ch. iij.* *Voyez* Poisson.

SPARGANIUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante nommée vulgairement en françois *ruban d'eau*, & dont voici les caracteres. Ses fleurs ſont mâles, polypétales, herbacées, garnies d'un grand nombre d'étamines, & fortement attachées à la tige en forme de globes. Ses ovaires ſont ſitués ſur la même tige, au-deſſous des fleurs mâles dont nous venons de parler. Ce ſont de petits tubes recourbés, ſemblables à des ſiliques, & qui deviennent en muriſſant oſſeux, monocapſulaires ou bi-capſulaires; ils contiennent un noyau farineux. Ses ovaires ſont auſſi en globes ſemblables à des nœuds. Tournefort en compte trois eſpeces, qui ne méritent aucune deſcription particuliere. (*D. J.*)

SPARGELLE, ſ. f. (*Botan.*) *Voyez* Spergula. (*D. J.*)

SPARGOIL, *Voyez* Sparaillon.

SPARLE *Voyez* Sparaillon.

SPARTARIUS campus, (*Géogr. anc.*) campagne dans Strabon, *lib. pag.* 160. Il la met en Eſpagne, & dit que le chemin de Sagunte & de Sétabis à Cordoue, s'élognoit un peu de la mer, & paſſoit par cette campagne: Strabon entend parler de la campagne qui étoit aux environs de Carthagene-la-neuve, & où on trouvoit cette eſpece de jonc appellé *ſpartum*, qui avoit donné à la ville le nom de *Spartaria*, & à la campagne celui de *Spartarius campus*. C'étoit une eſpece de jonc blanc & ſec, qui croiſſoit ſans eau. Il étoit d'un uſage preſque univerſel; il ſe filoit & on en faiſoit des cordes pour les chariots, des cables pour les vaiſſeaux, des nattes pour ſervir de lits, des naſſes pour la pêche, des ſouliers & des habits pour les pauvres gens, & enfin il ſervoit à brûler: on le tranſportoit de toutes parts, & ſurtout en Italie. Cette eſpece de jonc ſe trouve encore à-préſent dans la même campagne, aux environs de Carthagène. (*D. J.*)

SPARTE, *ou* LACÉDEMONE, (*Géogr. anc.*) ville du Pélopponnèſe dans la Laconie.

J'ai promis au mot *Lacédémone*, de la décrire; & comment pourrois-je l'oublier? Son nom ſeul rappelle de plus grandes choſes, & ſur tout de plus grandes vertus, que celui de toutes les autres villes de la Grece enſemble. Sa gloire a fait tant de bruit dans le monde, & dans les annales de l'Hiſtoire, qu'on ne ſe laſſe point d'en parler. Les auteurs ont coutume de donner le nom de *Spartiates* aux habitans de la ville, & celui de *Lacédémoniens* aux habitans de la campagne. Hérodote, Xénophon & Diodore, ont preſque toujours obſervé cet uſage.

Cette ville a été bâtie par Lacédémon, qui regnoit avec Eurotas en Laconie, la 67 année de l'ere attique, & la 1539 année avant J. C. Il la nomma *Sparte*, du nom de ſa femme; & c'eſt le ſeul nom dont Homere faſſe uſage pour déſigner la capitale de la Laconie.

Plus ancienne que Rome de 983 ans; plus que Carthage de 867 ans; plus que Syracuſe de 995 ans; plus qu'Alexandrie de 1405 années; plus que Lyon de 1693 années; & plus que Marſeille de 1136, car Euſebe prétend que cette derniere ville a été bâtie 1736 ans avant la naiſſance de J. C.

La forme de *Sparte* étoit ronde, & ſon terrein inégal & coupé par des collines, ſelon la deſcription de Polybe. Cet hiſtorien lui donne 48 ſtades de circuit, c'eſt-à-dire un peu plus de deux lieues de France; circuit bien différent de celui d'Athènes, qui approchoit de 100 ſtades. C'eſt là-deſſus que Thucydide fait une ſi belle remarque ſur la fortune de ces deux villes, qui ont autrefois partagé toute la Grece pour leurs intérêts. „ Imaginons-nous, dit-il, que la ville

„ de *Sparte* ſoit raſée, & qu'il en reſte ſeulement les „ temples & le plan de ſes édifices; en cet état, la „ poſtérité ne pourroit jamais ſe figurer que ſa puiſ- „ ſance & ſa gloire fuſſent montées au point où elles „ ſont. Si nous ſuppoſons, au contraire, que la ville „ d'Athènes ne ſoit plus qu'une eſplanade, ſon aſpect „ nous devroit toujours perſuader que ſa puiſſance „ aura été deux fois plus grande qu'elle n'eſt „.

Dans les premiers tems, *Sparte* n'eut point de murailles, & quoiqu'ouverte, Agélaſiüs la défendit contre Epaminondas, après la bataille de Leuctres: elle demeura telle 6 ou 700 ans, ſelon la plupart des hiſtoriens; ce fut du tems de Pyrrhus que le tyran Nabis éleva des murs à cette ville. Philopoëmen les fit abattre, & Appius Claudius les rétablit bientôt après.

Hérodote dit que du tems de Xerxès, la ville de *Sparte* pouvoit fournir huit mille hommes capables de porter les armes; mais ce nombre augmenta bien dans la ſuite, & rien ne prouve mieux la multitude des habitans de la république de Lacédémone, que les colonies qui en ſont ſorties. Elle peupla Byzance, quatre ou cinq villes d'Aſie, une dans l'Afrique, cinq ou ſix dans la Grece, trois ou quatre provinces d'Italie, une ville en Portugal, & une autre en Eſpagne auprès de Cordoue. Cependant le nombre de ſes habitans n'a roulé que ſur la fécondité de leurs mariages: *Sparte* ne ſouffrit point que des familles étrangeres vinſſent s'établir dans ſon enceinte, & jamais ville n'a été plus jalouſe de ſon droit de bourgeoiſie.

Elle fut toujours diſtinguée par les Romains, tant qu'ils en furent les maîtres; enfin elle tomba ſous la domination des Turcs, l'an de J. C. 1460, 7 ans après la priſe de Conſtantinople, 5 ans après celle d'Athènes, & 3210 ans après ſa fondation. On la nomme aujourd'hui *Miſiſtra*, dont il eſt bon de voir l'*article*. Je paſſe maintenant à ce qu'elle étoit du tems de Pauſanias. Voici la deſcription qu'il en fait, dont j'elleguerai peu de choſe.

En deſcendant de Thornax, dit-il, on trouvoit devant ſoi la ville de *Sparte*, qui étoit appellée ainſi de ſa fondation; mais qui dans la ſuite prit le nom de *Lacédémone*, parce que c'étoit le nom du pays. Il y avoit dans cette ville beaucoup de choſes dignes de curioſité. En premier lieu, la place publique où ſe tenoit le ſénat des vieillards, qui étoient au nombre de 28; le ſénat de ceux qui ſont les conſervateurs des lois; le ſénat des éphores, & le ſénat de ces magiſtrats qu'ils appelloient *bidiéens*. Le ſénat des vieillards étoit le ſouverain tribunal des Lacédémoniens, & celui qui régloit toutes les affaires de l'état. Les autres ſénateurs étoient à-proprement parler, des archontes; les éphores étoient au nombre de cinq, & les bidiéens de même. Ceux-ci étoient commis pour veiller ſur les jeunes gens, & pour préſider à leurs exercices, ſoit dans le lieu qu'ils nommoient le *plataniſte*, ſoit par-tout ailleurs. Ceux-là étoient chargés de ſoins plus importans, & chaque année ils en nommoient un d'entr'eux qui préſidoit aux autres, & dont le nom ſervoit à marquer l'année, de la même maniere qu'à Athènes les neuf éliſoient un d'entr'eux, qui avoit le nom d'*archonte* par excellence.

Le plus bel édifice qu'il y eût dans la place, étoit le portique des Perſes, ainſi nommé parce qu'il avoit été bâti des dépouilles remportées ſur les Perſes. Dans la ſuite on l'avoit beaucoup agrandi & orné. Tous les chefs de l'armée des Barbares, & entr'autres Mardonius, fils de Gobryas, avoient là chacun leurs ſtatues de marbre blanc, & ces ſtatues étoient ſur autant de colonnes: on y voyoit auſſi la ſtatue d'Arthémiſe, fille de Lygdamis & d'Halicarnaſſe. On dit que cette reine de ſon propre mouvement, joignit ſes forces à celles de Xerxès pour faire la guerre aux Grecs, & que dans le combat naval qui fut donné auprès de Salamine, elle fit des prodiges de valeur.

Après le portique des Perſes, ce qu'il y avoit de plus beau à voir dans cette place, étoit deux temples, dont l'un étoit conſacré à Jules-Céſar, & l'autre à Auguſte ſon fils. On remarquoit ſur l'autel de ce dernier une figure d'Agias, gravée ſur du cuivre: c'eſt cet Agias qui prédit à Lyſander qu'il ſe rendroit maître de toute la flotte d'Athènes à Aigoſpotamos, à la réſerve de dix galeres, qui en effet ſe ſauverent en Chypre.

Dans la place de *Sparte* on voyoit encore trois ſtatues, une d'Apollon pythien, l'autre de Diane, & la troiſieme de Latone. L'endroit où étoient ces ſtatues, étoit une enceinte qu'ils appelloient du nom de *chœur*, parce que dans ces jeux publics auxquels les jeunes gens s'exerçoient, & qui ſe célébroient avec beaucoup de ſolemnité, toute la jeuneſſe alloit là, & y formoit des chœurs de muſique en l'honneur d'Apollon.

Près de-là étoient pluſieurs temples, l'un conſacré à la Terre, l'autre à Jupiter agoréus, un autre à Minerve agoréa, & un quatrieme à Neptune ſurnommé *aſphalius*. Apollon & Junon avoient auſſi chacun le leur: on voyoit auſſi une grande ſtatue qui repréſentoit le peuple de *Sparte*; & un peu plus bas le temple des Parques. Tout joignant ce temple étoit le tombeau d'Oreſte: auprès de ſa ſépulture on remarquoit le portrait du roi Polydore, fils d'Alcamène. Les Lacédémoniens ont tellement diſtingué ce roi entre tous les autres, que les actes publics ont été long-tems ſcellés de ſon ſceau.

Au même lieu il y avoit un Mercure qui portoit un petit Bacchus, & ce Mercure étoit ſurnommé *agoreus*. Il y avoit auſſi dans le même endroit des rangées d'anciennes ſtatues, qui repréſentoient les éphores de ces tems-là. Parmi ces ſtatues on voyoit le tombeau d'Epiménide, & celui d'Aphareus, fils de Périérès. Du côté droit étoient les Parques; on voyoit les ſalles où les Lacédémoniens prenoient ces repas publics qu'ils nommoient *phidities*, & là étoit auſſi Jupiter hoſpitalier & Minerve hoſpitaliere.

En ſortant de la place, & paſſant par la rue des Barrieres, on trouvoit une maiſon qu'ils appelloient *le Boonete*. Au-deſſus du ſénat des bidiéens il y avoit un temple de Minerve, où l'on dit qu'Ulyſſe conſacra une ſtatue à la déeſſe, ſous le nom de *Minerve celeuthea*, comme un monument de la victoire qu'il avoit remportée ſur les amans de Pénélope; & il fit bâtir ſous le même nom, trois temples en trois différens endroits. Au bout de la rue des Barrieres, on trouvoit une ſépulture de héros, entr'autres celle d'Iops, qu'on croit avoir vécu environ le tems de Lelex & de Mylès, celle encore d'Amphiaraüs, fils d'Oïclès.

Près de-là étoit le temple de Neptune ſurnommé *ténarien*, & aſſez près on voyoit une ſtatue de Minerve. Du même côté on trouvoit la place Hellénie, ainſi appellée parce que dans le tems que Xerxès paſſa en Europe, toutes les villes greques qui prirent les armes contre lui, envoyerent leurs députés à *Sparte*, & ces députés s'aboucherent là pour aviſer aux moyens de réſiſter à une puiſſance ſi formidable. D'autres diſoient que cette dénomination étoit encore plus ancienne, & qu'elle venoit de ce que tous les princes de la Grece ayant pour l'amour de Ménélas, entrepris le ſiege de Troye, ils s'aſſemblerent en ce lieu pour délibérer ſur cette expédition, & ſur les moyens de tirer une vengeance de Pâris qui avoit enlevé Hélene.

Près de cette place, on montroit le tombeau de Talthybius; mais ceux d'Egion en Achaïe avoient auſſi dans le marché de leur ville un tombeau, qu'ils aſſuroient être celui de Talthybius. Dans le même quartier, on voyoit un autel dédié à Apollon Acritas, ainſi appellé, parce que cet autel étoit bâti ſur une hauteur. On trouvoit dans le même endroit un temple de la Terre, qu'ils nommoient *Gaſepton*, & un peu au-deſſus un autre temple d'Apollon, ſurnommé *Maléatis*: paſſé la rue des Barrieres contre les murs de la ville, on trouvoit une chapelle dédiée à Dictynne, & enſuite les tombeaux de ces rois, qui ont été appellé *Eurypontides*.

Auprès de la place Hellénienne, il y avoit le temple d'Arſinoé, qui étoit fille de Leucippe, & belle-ſœur de Caſtor & Pollux. Du côté des remparts, on voyoit un temple de Diane, & un peu plus loin la ſépulture de ces devins qui vinrent d'Elis, & qu'on appelloit *Jamides*. Maron & Alphée avoient auſſi-là leurs temples. C'étoit deux grands capitaines, qui, après Léonidas, ſignalerent le plus leur courage au combat des Thermopyles. A quelques pas de-là, on voyoit le temple de Jupiter Tropeus. Mais de tous les temples qui étoient à *Sparte*, le plus révéré étoit celui de la mere des dieux. On voyoit auprès le monument héroïque d'Hyppolite, fils de Théſée, & celui d'Aulon Arcadien, fils de Tléſimene, frere de Parthenopée.

La grande place de *Sparte* avoit encore une autre iſſue, & de ce côté-là on trouvoit un édifice où les habitans venoient prendre le frais. On diſoit que ce

bâti-

bâtiment étoit un ouvrage de Théodore de Samos, qui le premier trouva l'art de fondre le fer & d'en faire des ſtatues. C'eſt à la voûte de cet édifice que les Lacédémoniens avoient ſuſpendu la lyre de Timothée de Milet, après l'avoir puni de ce qu'aux ſept cordes de l'ancienne lyre, il en avoit ajouté quatre autres.

A quelques pas du temple d'Apollon, étoient trois autels dédiés à Jupiter Ambulius, à Minerve Ambulia, & aux Dioſcures, qui avoient auſſi le ſurnom d'*Ambulii*. Vis-à-vis étoit une éminence appellée *Colona*, où il y avoit un temple de Bacchus Colonate; ce temple tenoit preſque à un bois qu'ils avoient conſacré à ce héros, qui eut l'honneur de conduire Bacchus à *Sparte*. Du temple de Bacchus à celui de Jupiter Evanemus, il n'y avoit pas loin, & de ce dernier on voyoit le monument héroïque de Pleuron, dont les enfans de Tyndare deſcendoient par leur mere.

Près de là étoit une colline où Junon Argiva avoit un temple, qui avoit été conſacré, dit-on, par Eurydice, fille de Lacédémon, & femme d'Acriſius, & qui étoit fils d'Abas: car pour le temple de Junon Hyperchiria, il avoit été bâti par le conſeil de l'oracle, dans le tems que le fleuve Eurotas inondoit toute la campagne. On voyoit dans ce temple une ſtatue de bois d'un goût fort ancien, & qui repréſentoit, à ce qu'ils diſoient, Vénus-Junon. Toutes les femmes qui avoient des filles à marier, faiſoient des ſacrifices à cette déeſſe.

Au ſortir de la place, vers le couchant, étoit le théâtre bâti de marbre blanc. Vis-à-vis du théâtre étoit le tombeau du roi Pauſanias, qui commandoit les Lacédémoniens au combat de Platée. La ſépulture de Léonidas étoit tout auprès. Tous les ans on faiſoit les oraiſons funebres de ces grands capitaines ſur leurs tombeaux, & ces oraiſons étoient ſuivies de jeux funéraires, où il n'y avoit que les Lacédémoniens qui fuſſent reçus à diſputer le prix. Léonidas étoit véritablement inhumé dans ce lieu-là; car ſes os avoient été rapportés des Thermopyles par Pauſanias quarante ans après ſa mort. On voyoit auſſi-là une colonne, ſur laquelle étoient gravés les noms de ces grands hommes, qui ſoutinrent l'effort des Perſes aux Thermopyles, & non-ſeulement leurs noms, mais ceux de leurs peres. Il y avoit un quartier dans la ville qu'on nommoit le *Théomélide*, où étoient les tombeaux des rois, dits Agides. Le leſché étoit tout contre. C'étoit le lieu où les Crotanes s'aſſembloient, & les Crotanes étoient la cohorte des Pitanates.

On trouvoit enſuite le temple d'Eſculape, qu'ils nommoient l'*Enapadon*, & un peu plus loin le tombeau de Ténarus, d'où un promontoire fort connu avoit pris ſa dénomination. Dans le même quartier on voyoit le temple de Neptune Hyppocurius, & celui de Diane Eginea. En retournant vers le leſché, on trouvoit ſur ſon chemin le temple de Diane Iſſoria, autrement dite *Liminéa*. Près de ces tombeaux des Agides, on voyoit une colonne, ſur laquelle on avoit gravé les victoires qu'un lacédémonien, nommé *Anchionis*, avoit remportées, au nombre de ſept, tant à Olympie qu'ailleurs. On voyoit auſſi le temple de Thétis dans ce quartier-là. Pour le culte de Cérès Cthonia, qui étoit établi à *Sparte*, les habitans croyoient l'avoir reçu d'Orphée; mais il y a plus d'apparence qu'ils l'avoient pris des habitans d'Hermione, chez qui cette déeſſe étoit honorée ſous le même nom. On voyoit auſſi à *Sparte* un temple de Sérapis, & un temple de Jupiter Olympien.

Il y avoit un lieu qu'ils appelloient *Dromos*, où ils exerçoient leurs jeunes gens à la courſe. Si l'on y entroit du côté qui regardoit la ſépulture des Agides, on voyoit à main gauche le tombeau d'Eumédès, qui étoit un des fils d'Hippocoon, & à quelques pas de-là une vieille ſtatue d'Hercule. C'étoit à ce dieu, & en ce lieu-là, que ſacrifioient les jeunes gens qui ſortoient de l'adoleſcence pour entrer dans la claſſe des hommes. Le Dromos avoit deux gymnaſes ou lieux d'exercices, dont l'un avoit été conſacré à cet uſage par Euryclide de *Sparte*. Au dehors & près de la ſtatue d'Hercule, on montroit une maiſon qui étoit autrefois la maiſon de Ménélas. Plus loin on trouvoit les temples des Dioſcures, des Graces, de Lucine, d'Apollon Carnéus & de Diane Hégémaque. A droite du Dromos, on voyoit le temple d'Agnitas; c'étoit un ſurnom qui avoit été donné à Eſculape, à cauſe du bois dont la ſtatue avoit été faite.

Quand on avoit paſſé le temple d'Eſculape, on voyoit un trophée que Pollux, à ce qu'on dit, avoit érigé lui-même après la victoire qu'il avoit remportée ſur Lyncée. Les Dioſcures avoient leurs ſtatues à l'entrée du Dromos, comme des divinités qui préſident à la barriere. En avançant plus loin, on voyoit le monument héroïque d'Alcon; à quelques pas de là étoit le temple de Neptune, ſurnommé *Domatilès*. Plus loin étoit un endroit, qu'ils nommoient le *Plataniſte*, à cauſe de la grande quantité de grands platanes dont il étoit rempli. *Voyez* PLATANISTE.

Vers ce bois de platanes, on voyoit auſſi le monument héroïque de Cyniſca, fille du roi Archidame. Derriere un portique qui étoit-là, on trouvoit encore d'autres monumens héroïques, comme ceux d'Alcime & d'Enarephore; un peu plus loin ceux de Dorcée & de Sébrus. Dorcée avoit donné ſon nom à une fontaine qui étoit dans le voiſinage, & Sébrus le ſien à une rue de ce quartier-là. A droite du monument de Sébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman. Là ſe trouvoit auſſi le temple d'Helene & le temple d'Hercule; le premier plus près de la ſépulture d'Alcman; le ſecond contre les murs de la ville. Dans ce dernier il y avoit une ſtatue d'Hercule armé; on dit qu'Hercule étoit repréſenté ainſi, à cauſe de ſon combat avec Hippocoon & avec ſes enfans.

En ſortant du Dromos, du côté de l'orient, on trouvoit un temple dedié à Minerve Axiopœnas, ou vengereſſe. Minerve avoit encore dans cette rue un temple, qu'on trouvoit à gauche au ſortir du Dromos. On rencontroit enſuite le temple d'Hipposthène, homme célebre pour avoir été pluſieurs fois vainqueur à la lutte; & vis-à-vis de ce temple, il y avoit une ſtatue fort ancienne, qui repréſentoit Mars enchaîné, ſur le même fondement qu'on voyoit à Athènes une Victoire ſans aîles; car les Lacédémoniens s'étoient imaginés que Mars étant enchaîné, demeureroit toujours avec eux, comme les Atheniens avoient cru que la Victoire n'ayant point d'aîles, elle ne pourroit s'envoler ailleurs ni les quitter. C'étoit la raiſon qui avoit porté ces deux peuples à repréſenter ainſi ces divinités. Il y avoit encore à *Sparte* un autre leſché, qu'ils nommoient le *Pœcile*.

On voyoit tout près les monumens héroïques de Cadmus, fils d'Agenor, d'Oéolicus, fils de Théras; & d'Egée, fils d'Oéolicus. On croyoit que c'étoit Méſis, Léas & Europas, fils d'Hyrée & petit-fils d'Egée, qui avoient fait elever ces monumens. Ils avoient même ajouté celui d'Amphiloque, parce que Tiſamène, leur ancêtre, étoit né de Démonaſſe, ſœur d'Amphiloque. Les Lacédémoniens étoient les ſeuls grecs qui révéroient Junon ſous le nom de la déeſſe *Egophage*, & qui lui immoloient une chevre. Si on reprenoit le chemin du théâtre, on voyoit un temple de Neptune Généthlius, & deux monumens héroïques, l'un de Cléodée, fils d'Hyllus, l'autre d'Oébalus; Eſculape avoit pluſieurs temples dans *Sparte*; mais le plus célebre de tous étoit celui qui étoit auprès de Boonete, & à la gauche duquel on voyoit le monument héroïque de Teleclus.

Plus avant on découvroit une petite colline, au haut de laquelle il y avoit un vieux temple de Vénus, & dans ce temple une ſtatue qui repréſentoit la déeſſe armée. Ce temple étoit ſingulier; mais à proprement parler, c'étoient deux temples l'un ſur l'autre; celui de deſſus étoit dédié à Morpho: ce nom *Morpho* étoit un ſurnom de Vénus. La déeſſe y étoit voilée, & elle avoit des chaînes aux piés. Les habitans de *Sparte* diſoient que c'étoit Tyndare qui lui avoit mis ces chaînes, pour donner à entendre combien la fidélité des femmes envers leurs maris devoit être inviolable: d'autres diſoient que c'étoit pour ſe venger de Vénus, à qui il imputoit l'incontinence & les adulteres de ſes propres filles.

Le temple le plus proche qui ſe préſentoit enſuite, étoit celui d'Hilaire & de Phœbé. Un œuf enveloppé de bandelettes étoit ſuſpendu à la voûte du temple, & le peuple croyoit que c'étoit l'œuf dont accoucha Léda. Des femmes de *Sparte* filoient tous les ans une tunique pour la ſtatue d'Apollon qui étoit à Amycle, & le lieu où elles filoient, s'appelloit par excellence *la Tunique*. On voyoit auprès une maiſon qu'avoient habitée autrefois les fils de Tyndare, & qu'avoit achetée depuis un particulier de *Sparte* nommé *Phormion*. Un jour, à ce qu'on rapporte, les Dioſcures étoient arrivés chez lui, ſe diſant des étrangers qui venoient de Cyrène; ils lui avoient demandé l'hoſpitalité, & l'avoient prié de leur donner une certaine chambre

dans

dans ſa maiſon: c'étoit celle où ils s'etoient plu davantage lorſqu'ils étoient parmi les hommes. Phormion leur dit que toute ſa maiſon étoit à leur ſervice, à la reſerve pourtant de cette chambre, qui étoit occupée par une jeune fille qu'il avoit. Les Dioſcures prirent l'appartement qu'on leur donna; mais le lendemain la jeune fille & les femmes qui la ſervoient, tout diſparut, & on ne trouva dans ſa chambre que deux ſtatues des Dioſcures, une table, & ſur cette table du benjoin; voilà ce que racontoient les habitans de *Sparte*.

En allant vers la porte de la ville, on trouvoit ſur ſon chemin le monument héroïque de Chilon, qui avoit été autrefois en grande réputation de ſageſſe, & celui d'un héros athénien, qui étoit un des principaux de cette colonie, que Doricus, fils d'Anaxandride, avoit débarqué en Sicile.

Les Lacédémoniens avoient auſſi bâti un temple à Lycurge leur législateur, comme à un dieu; derriere ſon temple on voyoit le tombeau de ſon fils Eucoſmus, auprès d'un autel qui étoit dédié à Lathria & à Anaxandra, qui étoient deux ſœurs jumelles, qui avoient épouſé les deux fils d'Ariſtodème, qui étoient auſſi jumeaux. Vis-à-vis du temple de Lycurgue, étoit la ſépulture de Théopompe, fils de Nicandre, & celle de cet Eurybiade, qui commandoit la flotte des Lacédémoniens au combat d'Artémiſium, & à celui de Salamine contre les Perſes.

On trouvoit enſuite le monument héroïque d'Aſtrabacus. On paſſoit de-là dans une rue qu'ils nommoient *Limnée*, où il y avoit un temple dédié à Diane Orthia. Du temple de Diane, il n'y avoit pas loin à celui de Lucine. Les Lacédémoniens diſoient que c'étoit l'oracle de Delphes qui leur avoit conſeillé d'honorer Lucine comme une déeſſe.

Dans la ville il n'y avoit point de citadelle bâtie ſur une hauteur comme la Cadmée à Thèbes, ou Lariſſa à Argos; mais il y avoit pluſieurs collines dans l'enceinte de leur ville, & la plus haute de ces collines tenoit lieu de citadelle. Minerve y avoit ſon temple, ſous les noms de *Minerve Polinchos* & *Chalciæcos*, comme qui diroit de *Minerve gardienne de la ville*. Tyndare avoit commencé cet édifice; après lui ſes enfans entreprirent de l'achever, & d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées ſur les Aphidnéens; mais l'entrepriſe étant encore reſtée imparfaite, les Lacédémoniens, long-tems après, conſtruiſirent un nouveau temple, qui étoit tout d'airain comme la ſtatue de la déeſſe. L'artiſte dont ils s'étoient ſervi ſe nommoit *Gitiadas*. Au-dedans du temple, la plûpart des travaux d'Hercule étoient gravés ſur l'airain. Là étoient auſſi gravés les exploits des Tyndarides, & ſur-tout l'enlevement des filles de Leucippe. On voyoit enſuite d'un côté Vulcain, qui dégageoit ſa mere de ſes chaînes, & d'un autre côté Perſée prêt à partir pour aller combattre Méduſe en Lybie. Des nymphes lui mettoient un caſque ſur la tête, & des talonieres aux piés, afin qu'il pût voler en cas de beſoin. On n'avoit pas oublié tout ce qui avoit rapport à la naiſſance de Minerve; & ce qui effaçoit le reſte, c'étoient un Neptune & une Amphitrite, qui étoient d'une beauté merveilleuſe. On trouvoit enſuite une chapelle de Minerve Ergané.

Aux environs du temple il y avoit deux portiques, l'un au midi, l'autre au couchant; vers le premier étoit une chapelle de Jupiter, ſurnommé *Coſmètes*, & devant cette chapelle, le tombeau de Tyndare. Sur le ſecond portique on voyoit deux aigles éployées, qui portoient chacun une victoire; c'étoit un préſent de Lyſander, & en même-tems un monument des deux victoires qu'il avoit remportées, l'une près d'Ephèſe, ſur Antiochus, le lieutenant d'Alcibiade, qui commandoit les galeres d'Athènes; l'autre encore ſur la flote athénienne, qu'il avoit défaite entierement à Aigoſpotamos. A l'aîle gauche du temple d'airain, il y avoit une chapelle conſacrée aux muſes, parce que les Lacédémoniens marchoient à l'ennemi, non au ſon de la trompette, mais au ſon des flutes & de la lyre.

Derriere le temple, étoit la chapelle de Vénus Aréa; l'on y voyoit des ſtatues de bois auſſi anciennes qu'il y en eût dans toute la Grece; à l'aîle droite, on voyoit un Jupiter en bronze, qui étoit de toutes les ſtatues de bronze, la plus ancienne; ce n'étoit point un ouvrage d'une ſeule & même fabrique; il avoit été fait ſucceſſivement, & par pieces; enſuite ces pieces avoient été ſi bien enchaſſées, ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles faiſoient un tout fort ſolide. A l'égard de cette ſtatue de Jupiter, les Lacédémoniens ſoutenoient que c'étoit Léarque, de Rhégium, qui l'avoit faite; ſelon quelques uns, c'étoit un éleve de Dipœne & de Scyllis; & ſelon d'autres, de Dédale même.

De ce côté-là, étoit un endroit appellé *Scenoma*, où l'on trouvoit le portrait d'une femme; les Lacédémoniens diſoient que c'étoit Euryléonis, qui s'étoit rendue célebre pour avoir conduit un char à deux chevaux dans la carriere, & remporté le prix aux jeux olympiques. A l'autel même du temple de Minerve, il y avoit deux ſtatues de ce Pauſanias, qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée; on diſoit que ce même Pauſanias, ſe voyant atteint & convaincu de trahiſon, avoit été le ſeul qui ſe fut refugié à l'autel de Minerve Chalciæcos, & qui n'y eût pas trouvé ſa ſûreté; la raiſon qu'on en rapportoit, c'eſt que Pauſanias ayant quelque tems auparavant commis un meurtre, il n'avoit jamais pu s'en faire purifier. Dans le tems que ce prince commandoit l'armée navale des Lacédémoniens & de leurs alliés, ſur l'Héleſpont, il devint amoureux d'une jeune Byſantine: ceux qui avoient ordre de l'introduire dans ſa chambre, y étant entrés ſur le commencement de la nuit, le trouverent déja endormi; Cléonice, c'étoit le nom de la jeune perſonne, en approchant de ſon lit, renverſa par mégarde une lampe qui étoit allumée: à ce bruit, Pauſanias ſe reveille en ſurſaut; & comme il étoit dans des agitations continuelles, à cauſe du deſſein qu'il avoit formé de trahir ſa patrie, ſe croyant découvert, il ſe leve, prend ſon cimeterre, en frappe ſa maîtreſſe, & la jette morte à ſes piés. C'eſt-là le meurtre dont il n'avoit jamais pû ſe purifier, quelques ſupplications, quelque expédient qu'il eût employé. Envain s'étoit-il adreſſé à Jupiter Phyxius: envain étoit-il allé à Phigalée, en Arcadie, pour implorer le ſecours de ces gens qui ſçavoient évoquer les ames des morts: tout cela lui avoit été inutile, & il avoit payé enfin à Dieu, & à Cléonice, la peine de ſon crime. Les Lacédémoniens, par ordre exprès de l'oracle de Delphes, avoient depuis érigé deux ſtatues en bronze à ce prince, & avoient rendu une eſpece de culte au genie Epidote, dans la penſée que ce génie appaiſeroit la déeſſe.

Après ces ſtatues, on en voyoit une autre de Vénus, ſurnommée *Ambologera*, c'eſt-à-dire Vénus qui éloigne la vieilleſſe; celle-ci avoit été auſſi érigée par l'avis de l'oracle; enſuite étoient les ſtatues du Sommeil & de la Mort, qui ſont freres, au rapport d'Homère, dans l'Iliade. Si de-là on paſſoit dans la rue Alpia, on trouvoit le temple de Minerve, dite *Ophthalmitis*, comme qui diroit Minerve qui conſerve les yeux: on diſoit que c'étoit Licurgue même, qui avoit conſacré ce temple ſous ce titre à Minerve, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre, à qui ſes lois ne plaiſoient pas, il avoit été ſauvé, en ce lieu-là, par le peuple, ſans le ſecours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

Plus loin étoit le temple d'Ammon, car il paroît que les Lacédémoniens étoient, de tous les Grecs, ceux qui recouroient le plus volontiers à l'oracle de la Lybie: on dit même que Lyſander, aſſiégeant la ville d'Aphytis, près de Pallène, eut durant la nuit une apparition du dieu Ammon, qui lui conſeilla, comme une choſe également avantageuſe, à lui & à Lacédémone, de laiſſer les aſſiégés en paix; conſeil auquel il déféra ſi bien, qu'il leva le ſiege, & qu'il porta enſuite les Lacédémoniens à honorer Ammon, encore plus qu'ils ne faiſoient; ce qui eſt de certain, c'eſt que les Aphitéens revéroient ce dieu comme les Lybiens mêmes.

Si quelqu'un trouve un peu longue cette deſcription de *Sparte*, par Pauſanias, je prie ce quelqu'un de ſe rappeller qu'il n'y a pas juſqu'aux portes & aux clés des anciens Spartiates, que l'hiſtoire n'ait décrites. Comment vous imagineriez-vous qu'étoient faites leurs portes, dit joliment M. de la Guilletiere? croiriez-vous que les étoiles en euſſent formé les traits? vous les trouverez cependant dans la conſtellation de Caſſiopée. Après que vous aurez démêlé, dans un jour ſerein, l'étoile méridionale qui eſt à la tête, & la ſeptentrionale qui eſt à la chaiſe, remarquez bien les deux autres qui ſont ſituées entre celles-là; toutes les quatre vous traceront la peinture d'une porte des Lacédémoniens, coupée par le milieu, & qui s'ouvre des deux côtés. C'eſt Théon qui nous l'apprend dans ſes commentaires ſur Aratus; ceux qui ne peuvent s'élever juſqu'au ciel, trou-

veront dans les figures de Bayerus, celles des portes des Spartiates.

Pour leurs clés, il faut bien en reconnoître la célébrité malgré nous. Ménandre, Suidas, & Plaute, en conviennent de bonne foi. Je ſais qu'Ariſtophane dit qu'elles avoient trois dents, qu'elles étoient dangereuſes, & propres à crocheter; mais les traits odieux d'un ſatyrique, qui ne cherche qu'à faire baſſement ſa cour au peuple d'Athènes, dont il avoit tous les vices, ſont peu propres à nous ſéduire. Ce poëte, plein d'imaginations où régnoient la méchanceté de ſon naturel, ne pouvoit attaquer les Spartiates ſur leur courage & ſur leurs vertus; il ne lui reſtoit que leurs clés à ridiculiſer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Après avoir conſervé la ville des Spartiates au milieu de ſes ruines, tranſmettons à la poſtérité la mémoire de ſes lois, le plus bel éloge qu'on puiſſe faire de ſon légiſlateur.

On ne conſidere ordinairement Lycurgue que comme le fondateur d'un état purement militaire, & le peuple de *Sparte*, que comme un peuple qui ne ſavoit qu'obéir, ſouffrir, & mourir. Peut-être faudroit-il voir dans Lycurgue celui de tous les philoſophes qui a le mieux connu la nature humaine, celui, ſur-tout, qui a le mieux vu juſqu'à quel point les lois, l'éducation, la ſociété, pouvoient changer l'homme, & comment on pouvoit le rendre heureux en lui donnant des habitudes qui ſemblent oppoſées à ſon inſtinct & à ſa nature.

Il faudroit voir dans Lycurgue, l'eſprit le plus profond & le plus conſéquent qui ait peut-être jamais été, & qui a formé le ſyſtème de légiſlation le mieux combiné, le mieux lié qu'on ait connu juſqu'à préſent.

Quelques-unes de ſes lois ont été généralement cenſurées, mais ſi on les avoit conſiderées dans leur rapport avec le ſyſtème général, on ne les auroit qu'admirées; lorſqu'on ſaiſit bien ſon plan, on ne voit aucune de ſes lois qui n'entre néceſſairement dans ce plan, & qui ne contribue à la perfection de l'ordre qu'il vouloit établir.

Il avoit à réformer un peuple ſéditieux, féroce, & foible; il falloit mettre ce peuple en état de réſiſter aux entrepriſes de pluſieurs villes qui menaçoient ſa liberté; il falloit donc lui inſpirer l'obéiſſance & les vertus guerrieres, il falloit faire un peuple de héros dociles.

Il commença d'abord par changer la forme du gouvernement; il établit un ſénat qui fût le dépoſitaire de l'autorité des lois, & de la liberté. Les rois de Lacédémone n'eurent plus que des honneurs ſans pouvoir; le peuple fut ſoumis aux lois: on ne vit plus de diſſenſions domeſtiques, & cette tranquillité ne fut pas ſeulement l'effet de la nouvelle forme du gouvernement.

Lycurgue ſut perſuader aux riches de renoncer à leurs richeſſes: il partagea la Laconie en portions égales: il proſcrivit l'or & l'argent, & leur ſubſtitua une monnoie de fer dont on ne pouvoit ni tranſporter, ni garder une ſomme conſidérable.

Il inſtitua ſes repas publics, où tout le monde étoit obligé de ſe rendre, & où régnoit la plus grande ſobriété.

Il régla de même la maniere de ſe loger, de ſe meubler, de ſe vêtir, avec une uniformité & une ſimplicité qui ne permettoient aucune ſorte de luxe. On ceſſa d'aimer à *Sparte*, des richeſſes dont on ne pouvoit faire aucun uſage: on s'attacha moins à ſes propres biens qu'à l'état, dont tout inſpiroit l'amour; l'eſprit de propriété s'éteignit au point qu'on ſe ſervoit indifféremment des eſclaves, des chevaux, des chiens de ſon voiſin, ou des ſiens propres: on n'oſoit refuſer ſa femme à un citoyen vertueux.

Dès la plus tendre enfance, on accoutumoit le corps aux exercices, à la fatigue, & même à la douleur.

On a beaucoup reproché à Lycurgue d'avoir condamné à mort les enfans qui naiſſoient foibles & mal conſtitués: cette loi, dit-on, eſt injuſte & barbare; elle le ſeroit ſans doute, dans une légiſlation où les richeſſes, les talens, les agrémens de l'eſprit, pourroient rendre heureux, ou utiles, des hommes d'une ſanté délicate; mais à *Sparte*, où l'homme foible ne pouvoit être que mépriſé & malheureux, il étoit humain de prévenir ſes peines en lui ôtant la vie.

On fait encore à Lycurgue un reproche de cruauté, à l'occaſion des fêtes de Diane: on fouettoit les enfans devant l'autel de la déeſſe, & le moindre cri qui leur ſeroit échappé, leur auroit attiré un long ſupplice: Lycurgue, dans ces fêtes, accoutumoit les enfans à la douleur, il leur en ôtoit la crainte qui affoiblit plus le courage, que la crainte de la mort.

Il ordonna que dès l'âge de cinq ans, les enfans appriſſent à danſer la pyrrique; les danſeurs y étoient armés; ils faiſoient en cadence, & au ſon de la flute, tous les mouvemens militaires qui, ſans le ſecours de la meſure, ne peuvent s'exécuter avec préciſion; on n'a qu'à lire dans Xénophon, ce qu'il dit de la tactique & des évolutions des Spartiates, & on jugera que ſans l'habitude, & un exercice continuel, on ne pouvoit y exceller.

Après la pyrrique, la danſe la plus en uſage étoit la gymnopœdie; cette danſe n'étoit qu'une image de la lutte & du pancrace, & par les mouvemens violens qu'elle exigeoit des danſeurs, elle contribuoit encore à aſſouplir & à fortifier le corps.

Les Lacédémoniens étoient obligés de s'exercer beaucoup à la courſe, & ſouvent ils en remportoient le prix aux jeux olympiques.

Preſque tous les momens de la jeuneſſe étoient employés à ces exercices, & l'âge mûr n'en étoit pas diſpenſé. Lycurgue, fort différent de tant de médiocres légiſlateurs, avoit combiné les effets, l'action, la réaction réciproque du phyſique & du moral de l'homme, & il voulut former des corps capables de ſoutenir les mœurs fortes qu'il vouloit donner; c'étoit à l'éducation à inſpirer & à conſerver ces mœurs, elle fut ôtée aux peres, & confiée à l'état; un magiſtrat préſidoit à l'éducation générale, & il avoit ſous lui des hommes connus par leur ſageſſe & par leur vertu.

On apprenoit les lois aux enfans; on leur inſpiroit le reſpect de ces lois, l'obéiſſance aux magiſtrats, le mépris de la douleur & de la vie, l'amour de la gloire & l'horreur de la honte; le reſpect pour les vieillards étoit ſur-tout inſpiré aux enfans, qui, parvenus à l'âge viril, leur donnoient encore des témoignages de la plus profonde vénération. A *Sparte*, l'éducation étoit continuée juſque dans un âge avancé: l'enfant & l'homme y étoient toujours les diſciples de l'état.

Cette continuité d'obéiſſance, cette ſuite de privation, de travaux & d'auſtérités donnent d'abord l'idée d'une vie triſte & dure, & préſentent l'image d'un peuple malheureux.

Voyons comment des lois ſi extraordinaires, des mœurs ſi fortes ont fait des Lacédémoniens, ſelon Platon, Plutarque & Xénophon, le peuple le plus heureux de la terre.

On ne voyoit point à *Sparte* la miſere à côté de l'opulence, & par conſéquent on y voyoit moins que par-tout ailleurs l'envie, les rivalités, la molleſſe, mille paſſions qui affligent l'homme, & cette cupidité qui oppoſe l'intérêt perſonnel au bien public, & le citoyen au citoyen.

La juriſprudence n'y étoit point chargée d'une multitude de lois; ce ſont les ſuperfluités & le luxe, ce ſont les diviſions, les inquiétudes & les jalouſies qu' entraîne l'inégalité des biens, qui multiplient & les procès & les lois qui les décident.

Il y avoit à *Sparte* peu de jalouſie, & beaucoup d'émulation de la vertu. Les ſénateurs y étoient élus par le peuple, qui déſignoit, pour remplir une place vacante, l'*homme le plus vertueux de la ville*.

Ces repas ſi ſobres, ces exercices violens étoient aſſaiſſonnés de mille plaiſirs; on y portoit une paſſion vive & toujours ſatisfaite, celle de la vertu. Chaque citoyen étoit un enthouſiaſte de l'ordre & du bien, & il les voyoit toujours; il alloit aux aſſemblées jouir des vertus de ſes concitoyens, & recevoir les témoignages de leur eſtime.

Nul légiſlateur, pour exciter les hommes à la vertu, n'a fait autant d'uſage que Lycurgue du penchant que la nature donne aux deux ſexes l'un pour l'autre.

Ce n'étoit pas ſeulement pour que les femmes devenues robuſtes donnaſſent à l'état des enfans bien conſtitués, que Lycurgue ordonna qu'elles ſeroient les mêmes exercices que les hommes; il ſavoit qu'un ſexe ſe plaît par-tout où il eſt ſûr de trouver l'autre. Quel attrait pour faire aimer la lutte & les exercices aux jeunes ſpartiates, que ces jeunes filles qui devoient ou combattre avec eux, ou les regarder combattre! qu'un tel ſpectacle avoit encore de charmes aux yeux des vieillards qui préſidoient aux exercices,

& qui

& qui devoient y impoſer la chaſteté dans les momens où la loi diſpenſoit de la pudeur!

Ces jeunes filles élevées dans des familles vertueuſes & nourries des maximes de *Sparte*, récompenſoient ou puniſſoient par leurs éloges ou par leurs cenſures; il falloit en être eſtimé pour les obtenir en mariage, & mille difficultés irritoient les deſirs des époux; ils ne devoient voir leurs épouſes qu'en ſecret, ils pouvoient jouir & jamais ſe raſſaſier.

La religion d'accord avec les lois de Lycurgue, inſpiroit le plaiſir & la vertu; on y adoroit Vénus, mais Vénus armée. Le culte religieux étoit ſimple; & dans des temples nuds & fréquentés, on offroit peu de choſe aux dieux, pour être en état de leur offrir toujours.

Après Vénus, Caſtor & Pollux étoient les deux divinités les plus honorées; ils avoient excellé dans les exercices cultivés à *Sparte*; ils étoient des modeles d'un courage héroïque, & d'une amitié généreuſe.

Les Lacédémoniens mêloient à leurs exercices des chants & des fêtes. Ces fêtes étoient inſtituées pour leur rappeller le ſouvenir de leurs victoires, & ils chantoient les louanges de la divinité & des héros.

On liſoit Homere, qui inſpire l'enthouſiaſme de la gloire; Lycurgue en donna la meilleure édition qu'on eût encore vue.

Le poëte Terpandre fut appellé de Lesbos, & on lui demanda des chants qui adouciſſent les hommes. On n'alloit point au combat ſans chanter les vers de Tirtée.

Les Lacédémoniens avoient élevé un temple aux Graces, il n'en honoroient que deux; elles étoient pour eux les déeſſes à qui les hommes devoient la bienfaiſance, l'égalité de l'humeur, les vertus ſociales; elles n'étoient pas les compagnes de Vénus & des muſes frivoles.

Lycurgue avoit fait placer la ſtatue du Ris dans le temple des Graces, la gaieté régnoit dans les aſſemblées des Lacédémoniens, leur plaiſanterie étoit vive; & chez ce peuple vertueux, elle étoit utile, parce que le ridicule ne pouvoit y tomber que ſur ce qui étoit contraire à l'ordre; au-lieu que dans nos mœurs corrompues la vertu étant hors d'uſage, elle eſt ſouvent l'objet du ridicule.

Il n'y avoit à *Sparte* aucune loi conſtitutive ou civile, aucun uſage qui ne tendît à augmenter les paſſions pour la patrie, pour la gloire, pour la vertu, & à rendre les citoyens heureux par ces nobles paſſions.

Les femmes accouchoient ſur un bouclier. Les rois étoient de la poſtérité d'Hercule: il n'y avoit de mauſolées que pour les hommes qui étoient morts dans les combats.

On liſoit dans les lieux publics l'éloge des grands hommes, & le récit de leurs belles actions. Il n'y a jamais eu de peuple dont on ait recueilli autant de ces mots qui ſont les ſaillies des grandes ames, & dont les monumens atteſtent plus la vertu. Quelle inſcription que celle du tombeau des trois cens hommes qui ſe dévouerent aux Termopiles! *Paſſant, vas dire à* Sparte *que nous ſommes morts ici pour obéir à ſes ſaintes lois.*

Si l'éducation & l'obéiſſance s'étendoient juſque dans l'âge avancé, il y avoit des plaiſirs pour la vieilleſſe; les vieillards étoient juges des combats, juges de l'eſprit & des belles actions; le reſpect qu'on avoit pour eux, les engageoit à être vertueux juſqu'au dernier moment de la vie, & ce reſpect étoit une douce conſolation dans l'âge des infirmités. Nul rang, nulle dignité ne diſpenſoit un citoyen de cette conſidération pour les vieillards qui eſt leur ſeule jouiſſance. Des étrangers propoſoient à un général lacédémonien de le faire voyager en litiere. *Que les dieux me préſervent, répondit-il, de m'enfermer dans une voiture, où je ne pourrois me lever ſi je rencontrois un vieillard.*

La légiſlation de Lycurgue ſi propre à faire un peuple de philoſophes & de héros, ne devoit point inſpirer d'ambition. Avec ſa monnoie de fer, *Sparte* ne pouvoit porter la guerre dans des pays éloignés; & Lycurgue avoit défendu que ſon peuple eût une marine, quoiqu'il fût entouré de la mer. *Sparte* étoit conſtituée pour reſter libre, & non pour devenir conquérante; elle devoit faire reſpecter ſes mœurs, & en jouir; elle fut long-tems l'arbitre de la Grece, on lui demandoit de ſes citoyens pour commander les armées; Xantippe, Gilippe, Braſidas en ſont des exemples fameux.

Les Lacédémoniens devoient être un peuple fier & dédaigneux; quelle idée ne devoient-ils pas avoir d'eux-mêmes lorſqu'ils ſe comparoient au reſte de la Grece? Mais ce peuple fier ne devoit pas être féroce, il cultivoit trop les vertus ſociales, & il avoit beaucoup de cette indulgence, qui eſt plus l'effet du dédain que de la bonté. Des Clazmeniens ayant inſulté les magiſtrats de *Sparte*, ceux-ci ne les punirent que par une plaiſanterie: ſes éphores firent afficher, *qu'il étoit permis aux Clazoméniens de faire des ſottiſes.*

Le gouvernement & les mœurs de *Sparte* ſe ſont corrompus, parce que toute eſpece de gouvernement ne peut avoir qu'un tems, & doit néceſſairement ſe détruire par des circonſtances que les légiſlateurs n'ont pu prévoir; ce fut l'ambition & la puiſſance d'Athènes qui forcerent *Lacédémone* de ſe corrompre, en l'obligeant d'introduire chez elle l'or & l'argent, & d'envoyer au loin ſes citoyens dans des pays, dont ils revenoient couverts de gloire & chargés de vices étrangers.

Il ne reſte plus de *Lacédémone* que quelques ruines; & il ne faut pas, comme le *Dictionnaire de Trévoux*, en faire une ville épiſcopale, ſuffragante de l'archevêché de Corinthe.

SPARTE-GENET, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *geniſta-ſpartium*, genre de plante qui ne differe du *ſpartium* & du genet que par ſes pointes. *Voyez* GENET & *SPARTIUM*. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

SPARTIVENTO, LE CAP, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, au royaume de Naples, à l'extrémité de la Calabre ultérieure. Magin dit que c'eſt *Herculis promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SPARTIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique courte, arrondie, & un peu gonflée, & renferme une ſemence dont la forme reſſemble le plus ſouvent à celle d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort en diſtingue quatre eſpeces, dont la principale eſt le *ſpartium monoſpermon, flore luteo, ſemine reni ſimili*, *I. R. H.* 645. Cette eſpece d'arbriſſeau pouſſe une tige à la hauteur de deux ou trois piés, ſe diviſant en pluſieurs rameaux qui jettent de petites verges ſemblables à celles du jonc. Ses fleurs ſont légumineuſes, petites, jaunes, d'une odeur de jonquille, attachées à des pédicules qui ſortent des côtés des petites verges. A cette fleur ſuccede une capſule fort courte, qui ne contient qu'une ſeule ſemence dure, noire, & faite en petit rein. L'eſpece de *ſpartium* que nous venons de décrire, ſe nomme communément en françois *genêt-jonquille*. (*D. J.*)

SPARTON, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un cordage de genêt d'Eſpagne, d'Afrique & de Murcie, dont l'uſage eſt fort bon, ſoit qu'il aille dans l'eau ſalée ou dans l'eau douce.

SPASME, ſ. m. (*Médec. Patholog.*) ce mot eſt pris aſſez ordinairement, ſur-tout par les auteurs grecs & latins, comme ſynonyme à *convulſion*, & dans ce ſens il eſt employé pour déſigner la contraction non-naturelle de quelque partie. Quelques médécins françois ont évité de confondre ces deux mots, appellant *ſpaſme* la diſpoſition des parties à la *convulſion*, & *convulſion* le complément de cette diſpoſition, ou ce qui revient au même, un *ſpaſme* plus fort & plus ſenſible: il me ſemble qu'on pourroit en diſtinguant ces deux états, établir la diſtinction ſur des fondemens moins équivoques, & pour cela je remarque que deux ſortes de parties peuvent être le ſujet ou le ſiege du *ſpaſme*, ou de la convulſion: les unes ont un mouvement conſidérable, mais ſoumis à l'empire de la volonté; tels ſont les muſcles deſtinés à exécuter les mouvemens animaux: les autres ont une action plus cachée, un mouvement moins remarquable, mais indépendant de l'arbitre de la volonté; de ce nombre ſont tous les organes qui ſervent aux fonctions vitales & naturelles. Le *ſpaſme* ou la convulſion ne ſauroient s'évaluer de la même façon dans l'un & l'autre cas: on juge que les muſcles ſoumis à la volonté ſont dans une contraction contre nature, lorſque cette contraction n'eſt point volontaire, c'eſt ce que j'appelle proprement *convulſion*. Cette meſure ſeroit fautive à l'égard des parties qui ſe contractent naturellement ſans la participation de la volonté; on ne doit donc décider leur contraction non-naturelle que lorſqu'elle ſera portée à un trop haut point, que le mouvement tonique ſera augmenté de façon à entraîner une léſion ſenſible dans l'exercice des fonctions. Cette ſeconde eſpece me paroît devoir retenir le nom plus approprié de *ſpaſme*; la différence que

je viens d'établir dans la nomenclature ſe trouve encore fondée ſur la façon ordinaire de s'exprimer; ainſi on dit: *Un homme eſt tombé dans les convulſions*, *il avoit le bras en convulſion*, &c. lorſqu'il s'agit de ces contractions contre nature extérieures involontaires, & l'on dit au contraire: *Le* ſpaſme *des inteſtins*, *de la veſſie*, *des extrémités artérielles des différens organes*, &c. lorſqu'on veut exprimer l'augmentation de ton de ces parties intérieures. En partant de ces principes, je crois qu'on peut dire qu'une convulſion ſuppoſe un *ſpaſme* violent; & dans ce cas, il ſera vrai que le *ſpaſme* eſt une diſpoſition prochaine à la convulſion. Cette aſſertion eſt fondée ſur ce que tous les ſymptomes apparens ont pour cauſe un dérangement intérieur que nous croyons analogue.

Quel eſt donc ce dérangement intérieur, & quelle en eſt la cauſe? Champ vaſte ouvert aux théoriciens, ſujet fertile en diſcuſſions, en erreurs & en abſurdités. Les partiſans de la théorie ordinaire confondant toujours *ſpaſme* & convulſion, les ont regardés comme des accidens très-graves, qu'ils ont fait dépendre d'un vice plus ou moins conſidérable dans le cerveau; les uns ont cru que ce vice conſiſtoit dans un engorgement irrégulier des canaux nerveux; d'autres l'ont attribué à un fluide nerveux, épais & grumelé, qui paſſoit avec peine & inégalement dans les nerfs, & excitoit par-là cette irrégularité dans les mouvemens. La plûpart ont penſé que la cauſe du mal étoit dans les vaiſſeaux ſanguins du cerveau, & que leur diſpoſition vicieuſe conſiſtoit en des eſpeces de petits anévriſmes extrèmement multipliés, qui rendoient la circulation du ſang déja épais & ſec, plus difficile, & en troubloient en même tems l'uniformité. Tous enfin ont recours à des cauſes particulieres, preſque toutes vagues, chimériques, ou peu prouvées pour l'explication d'un fait plus général qu'on ne le penſe communément.

Et c'eſt préciſément de tous les défauts qu'on pourroit, par le plus léger examen, découvrir dans ces théories, celui qui eſt le plus remarquable, & qu'il eſt le plus important d'approfondir; rien n'eſt plus nuiſible aux progrès d'une ſcience, que de trop généraliſer certains principes, & d'en trop *particulariſer* d'autres. La circulation du ſang, ſimple phénomene de Phyſiologie, dont la découverte auroit dû, ce ſemble, répandre un nouveau jour ſur la Médecine théorique, n'a fait qu'éblouir les eſprits, obſcurcir & embrouiller les matieres, parce que tout auſſi-tôt on l'a regardée comme un principe général, & qu'on en a fait un agent univerſel. Erreur dont les conſéquences ont toujours été de plus en plus éloignées du ſanctuaire de la vérité ou de l'obſervation; donnant dans l'écueil oppoſé, on n'a conſidéré le *ſpaſme* que ſous l'aſpect effrayant d'un ſymptome dangereux, tandis qu'avec une idée plus juſte de l'économie animale on n'y auroit vu qu'un principe plus ou moins général, qui, vrai Protée, changeoit de forme à chaque inſtant, & produiſoit dans différentes parties & dans différentes circonſtances des effets très-différens. C'eſt par la lecture de quelques ouvrages modernes, *ſpecimen novi medicinæ conſpectus*, idée de l'homme phyſique & moral, *&c.* & des différens écrits de M. de Bordeu, que partant d'une connoiſſance exacte de l'économie animale; *voyez ce mot*; on pourra ſentir de quelle importance il eſt d'analyſer plus profondément qu'on ne l'a fait juſqu'ici le *ſpaſme*, & d'en examiner de beaucoup plus près la nature, le méchaniſme, la marche, les eſpeces & les variations.

A meſure que les ſujets ſont plus intéreſſans, on doit chercher davantage à trouver de grands points de vûe pour les mieux appercevoir, pour les conſidérer en grand, & les ſuivre dans toutes leurs applications; mais il faut bien prendre garde aux fondemens ſur leſquels on établit de grands principes. Il eſt inconteſtable qu'en Médecine de pareils fondemens ne peuvent être aſſis que ſur l'obſervation; & comme les différentes théories qui ſe ſont ſuccédées juſqu'à préſent n'ont été reçues que ſur la foi d'un pareil appui, & qu'il eſt probable que leurs auteurs étoient perſuadés de les avoir ainſi fondés, il en réſulte néceſſairement qu'il en eſt de l'obſervation, comme Montagne le diſoit de la raiſon, que c'eſt un *pot à deux anſes*, *une regle de plomb & de cire alongeable*, *ployable & accommodable*, *à tous ſens & à toutes meſures*. Il y a donc une maniere de ſaiſir l'obſervation pour en tirer les lumieres qu'elle doit fournir; il faut donc un point de vûe propre à ſaiſir le fonds de l'obſervation, avant que de pouvoir ſe flatter d'en tirer aſſez de parti pour former une théorie également ſolide & profonde.

Infantum corpus læditur in quantum convellitur; c'eſt un grand & important axiome que le célebre auteur des ouvrages cités plus haut, établit pour fondement de la théorie des maladies, il découle naturellement des principes juſtes & fecondes qu'il a expoſés ſur l'économie animale; il eſt d'ailleurs appuyé ſur des obſervations multipliées, & ſur-tout ſur le genre d'obſervation le plus lumineux & le moins équivoque; c'eſt celui dont on eſt ſoi-même l'objet: voilà donc le *ſpaſme* propoſé comme cauſe générale de maladie, ſuivons l'auteur dans les différens pas qu'il a faits pour venir à cette conſéquence, & examinons ſans prévention les preuves ſur leſquelles il en étaye la vérité. Jettons d'abord un coup d'œil ſur l'homme ſain, & ſans remonter aux premiers élémens peu connus dont il eſt compoſé, fixons plus particulierement nos regards ſur le tableau animé que préſentent le jeu continuel des différentes parties & les fonctions diverſifiées qui en réſultent.

Qu'eſt-ce que l'homme? ou pour éviter toute équivoque, que la méchanceté & la mauvaiſe foi ſont ſi promptes à faire valoir; qu'eſt-ce que la machine humaine? Elle paroît à la premiere vûe, un compoſé harmonique de différens reſſorts qui mûs chacun en particulier, concourent tous au mouvement général; une propriété générale particulierement reſtreinte aux compoſés organiques, connue ſous les noms d'*irritabilité* ou *ſenſibilité*, ſe répand dans tous les reſſorts, les anime, les vivifie & excite leurs mouvemens; mais modifiée dans chaque organe, elle ne diverſifie à l'infini l'action & les mouvemens; par elle les différens reſſorts ſe bandent les uns contre les autres, ſe réſiſtent, ſe preſſent, agiſſent & influent mutuellement les uns ſur les autres; cette commixture réciproque entretient les mouvemens, *nulle action ſans réaction*. De cet antagoniſme continuel d'actions, réſulte la vie & la ſanté; mais les reſſorts perdroient bientôt & leur force, & leur jeu, les mouvemens languiroient, la machine ſe détruiroit, ſi l'Etre ſuprème qui l'a conſtruite n'avoit veillé à ſa conſervation, en préſentant des moyens pour ranimer les reſſorts fatigués, & pour ainſi dire débandés, pour rappeller les mouvemens & remonter en un mot toute la machine; c'eſt-là l'uſage des ſix choſes connues dans le langage de l'école ſous le nom des *ſix choſes non-naturelles*, & qui ſont abſolument néceſſaires à la vie: l'examen réfléchi des effets qui réſultent de l'action de ces cauſes ſur le corps & de quelques phénomenes peu approfondis, l'analogie qu'il doit y avoir néceſſairement entre la machine humaine & les autres que la main des hommes a ſu fabriquer, & pluſieurs autres raiſons de convenance, ont fait penſer qu'il devoit y avoir dans le corps un premier & principal reſſort, dont le mouvement ou le repos entraîne l'exercice ou l'inaction de tous les autres, *voyez* ÉCONOMIE ANIMALE; obſervation ſi frappante, qu'il eſt inconcevable comment elle a pû échapper à l'eſprit de comparaiſon & aux recherches des Méchaniciens modernes. Parmi les différentes parties, celles dont le département eſt le plus étendu, ſont ſans contredit, la tête & le ventre, l'influence de leurs fonctions eſt la plus générale; ces deux puiſſances réagiſſent mutuellement l'une ſur l'autre, & par cette contranitence d'action, lorſqu'elle eſt modérée, ſe conſervent dans une tenſion néceſſaire à l'exercice de leurs fonctions reſpectives; mais leurs efforts ſe réuniſſent ſur le diaphragme, cet organe le premier mû dans l'enfant qui vient de naître, doit être regardé comme le grand mobile de tous les autres reſſorts, comme la roue maîtreſſe de la machine humaine, comme le point ou les dérangemens de cette machine viennent ſe concentrer, où ils commencent & d'où ils ſe répandent enſuite dans les parties analogues.

Partons de ce point de vûe lumineux, pour promener avec plus de fruit nos regards attentifs ſur l'innombrable cohorte de maladies qui ſe préſente à nos yeux; tâchons de pénétrer dans l'intérieur de la machine pour y appercevoir les dérangemens les plus cachés: ſuppoſons parmi cette multitude des reſſorts qui ſe réſiſtent mutuellement & qui par cette contranitence réciproque, entretiennent leurs mouvemens & concourent par-là à l'harmonie générale; ſuppoſons, dis-je, un de ces reſſorts altéré, affoibli, par l'abus de ce qui ſert à l'entretenir, deſtitué de la force néceſſaire pour réagir efficacement contre le

le reſſort ſympathique; auſſi-tôt cette égalité d'action & de réaction qui conſtitue une eſpece de *ſpaſme* naturel eſt troublée; ce dernier reſſort augmente la ſphere de ſes mouvemens, les fibres qui le compoſent ſont irritées, tendues, reſſerrées, & dans un orgaſme qui conſtitue proprement l'état *ſpaſmodique* contre-nature. Mais remontons à la ſource du dérangement d'un organe particulier, nous la trouverons dans le diaphragme, qui par le tiſſu cellulaire, par des bandes aponévrotiques & par les nerfs, communique comme par autant de rayons aux différentes parties; l'action de cet organe important eſt entretenue dans l'uniformité qui forme l'état ſain par l'effort réciproque & toujours contre-balancé de la tête & de l'épigaſtre; ſi l'une de ces deux puiſſances vient à agir avec plus ou moins de force, dès-lors l'équilibre eſt rompu, le diaphragme eſt affecté, ſon action ceſſe d'être uniforme, une ou pluſieurs de ſes parties ſont dérangées, & par une ſuite de ſon influence générale ſur tous les viſceres, le dérangement, l'affection, la maladie plus ou moins conſidérable ſe propage & ſe manifeſte dans les organes qui répondent aux parties du diaphragme altérées, par un *ſpaſme* plus ou moins ſenſible, plus ou moins facilement réductible à l'état naturel.

Les deux pivots ſur leſquels roule le jeu du diaphragme & en conſéquence tous les mouvemens de la machine, & où prennent naiſſance les cauſes ordinaires de maladie, ſont comme nous l'avons déja remarqué, la tête & le bas-ventre; toute la force du bas-ventre dépend de l'action tonique des inteſtins & de l'eſtomac, & de leur effort contre le diaphragme; les alimens qu'on prend en attirent par le méchaniſme de la digeſtion, l'influx plus conſidérable de toutes les parties ſur la maſſe inteſtinale, en augmente le jeu, & remonte pour ainſi dire ce reſſort qu'une trop longue abſtinence laiſſoit débandé, ſans force & ſans action; il agit donc alors plus fortement ſur le diaphragme; le dérangement qui en réſulte très-ſenſible chez certaines perſonnes leur occaſionne pendant la digeſtion une eſpece de fievre; ſi la quantité des alimens eſt trop grande, ou ſi par quelque vice de digeſtion ils ſéjournent trop long-tems dans l'eſtomac, l'égalité d'action & de réaction de la tête avec cet organe eſt ſenſiblement troublée, & ce trouble ſe peint tout auſſi-tôt par l'affection du diaphragme & des parties correſpondantes. Les mêmes effets ſuivront ſi les humeurs abondent en quantité à l'eſtomac & aux inteſtins, ſi leurs couloirs ſont engorgés, ſi des mauvais ſucs s'accumulent dans leur cavité, *&c* appliquons le même raiſonnement à la tête, & nous verrons l'équilibre diſparoître par l'augmentation des fonctions auxquelles la maſſe cérébrale eſt deſtinée; ces fonctions ſont connues ſous le nom générique de *paſſions* ou *affections* de l'ame, elles ſe réduiſent au ſentiment intérieur qui s'excite par l'impreſſion de quelque objet ſur les ſens, & à la durée du ſentiment produit par ces impreſſions; ce ſont ces deux cauſes dans la rigueur, réductibles à une ſeule, qui entretiennent le reſſort de la tête; & ſon augmentation contre nature eſt une ſuite de leur trop d'activité; ainſi les paſſions modérées ne concourent pas moins au bonheur phyſique, c'eſt-à-dire à la ſanté, qu'au bonheur moral: le corps ſeroit bien moins actif, les ſommeils ſeroient bien plus longs, les ſens ſeroient dans un engourdiſſement continuel, ſi nous n'éprouvions pas cette ſuite conſtante de ſenſations, de craintes, de réflexions, d'eſpérance; ſi nous étions moins occupés de notre exiſtence & des moyens de l'entretenir, & ſi à meſure que le ſoin de la vie animale nous occupe moins, nous ne cherchions à donner de l'exercice à la tête par l'étude, par l'accompliſſement de nouveaux devoirs, par des recherches curieuſes, par l'envie de ſe diſtinguer dans la ſociété, par l'ambition, l'amour, *&c.* ce ſont-là tout autant de cauſes qui renouvellent le reſſort de la tête, & qui entretiennent ſon antagoniſme modéré avec celui du bas-ventre; mais ſi ces cauſes deviennent plus actives; ſi une crainte exceſſive ou une joie trop-vive nous ſaiſit; ſi l'eſprit ou le ſentiment eſt trop occupé d'un ſeul objet, il ſe fatigue & s'incommode, le reſſort de la tête augmentant & ſurpaſſant celui du bas-ventre, devient cauſe de maladie. Théorie importante qui nous manquoit, qui nous donne un juſte coup-d'œil pour exciter & modérer nos paſſions d'une maniere convenable.

De cette double obſervation naît une diviſion générale de la pathologie en maladies dûes au reſſort augmenté de la tête, & en celles qui ſont produites par l'augmentation du reſſort du bas-ventre: cette diviſion va paroître plus importante *&* plus féconde en ſe rapprochant du langage ordinaire des médecins; pour cela qu'on faſſe attention que le dérangement du reſſort du bas-ventre reconnoît pour cauſe, des mauvaiſes digeſtions, des amas d'humeurs viciées, *&c.* dans l'eſtomac & les inteſtins; & d'un autre côté que le reſſort de la tête eſt altéré par des ſenſations trop vives, par des paſſions violentes, par des méditations profondes, des veilles exceſſives, des études forcées, & l'on s'appercevra que la diviſion précédente ſe reduit à la diſtinction connue, mais mal approfondie, des maladies en humorales & nerveuſes: double perſpective qui ſe préſente dans un lointain très-éclairé au médecin obſervateur.

Les maladies purement nerveuſes dépendantes d'une léſion particuliere de ſentiment, doivent être appellées plus ſtrictement *ſpaſmodiques*; l'état de *ſpaſme* eſt l'état premier & dominant, le ſeul qu'il ſoit alors néceſſaire d'attaquer & de détruire; mais il arrive ſouvent qu'à la longue la maſſe inteſtinale, dérangée par l'affection conſtante du diaphragme, donne lieu à de mauvaiſes digeſtions, & entraîne bientôt après un vice humoral; ou au contraire dans des ſujets ſenſibles très-impreſſionables, qui ont le genre nerveux très-mobile, l'affection humorale étant eſſentielle & protopathique, occaſionne par la même raiſon des ſymptomes nerveux; le genre mixte de maladies qui réſulte de cette complication de quelque façon qu'elle ait lieu, eſt le plus ordinaire; lorſque la maladie eſt humorale ou mixte, la cauſe morbifique irrite, ſtimule les forces organiques, augmente leurs mouvemens, & les dirige à un effort critique, ou, ce qui eſt le même, excite la fievre, pendant le premier tems de la fievre, qu'on appelle ***tems de crudité*** ou ***d'irritation***; l'état *ſpaſmodique* des organes affectés, & même de toute la machine, eſt peint manifeſtement ſur le pouls, qui, pendant tout ce tems, eſt tendu, ſerré, précipité, convulſif: lorſque par la réuſſite des efforts fébrils le *ſpaſme* commence à ſe diſſiper, les ſymptomes diminuent, le tems de la coction arrive, le pouls eſt moins tendu, il commence à ſe développer; la ſolution du *ſpaſme* annonce, détermine, & prépare l'évacuation critique qui terminera la maladie; à meſure qu'elle a lieu, les accidens diſparoiſſent, la peau eſt couverte d'une douce moiteur, l'harmonie ſe rétablit dans la machine, le *ſpaſme* ſe diſſipe, le pouls devient plus mol, plus égal, plus rapprochant en un mot de l'état naturel: ſi, au contraire, quelqu'obſtacle vient s'oppoſer à l'accompliſſement de la criſe, tout auſſi-tôt les efforts redoublent, la conſtriction des vaiſſeaux augmente, leur *ſpaſme* devient plus ſenſible, le pouls reprend un caractere d'irritation; dans les maladies nerveuſes où il ne ſe fait point de criſe, le pouls conſerve pendant tout le cours de la maladie ſon état convulſif, image naturel de ce qui ſe paſſe à l'intérieur.

Nous ne pouſſons pas plus loin ces détails, renvoyant le lecteur curieux aux ouvrages mêmes dont nous les avons tirés; les principes plus rapprochés des faits y paroîtront plus ſolidement établis, & plus féconds; les conſéquences mieux enchainées & plus naturellement déduites, les vûes plus vaſtes, les idées plus juſtes & plus lumineuſes; mais pour juger ſainement de la bonté de cette doctrine, il ne faut pas chercher à la plier aux minutieuſes recherches anatomiques; ce n'eſt point à la toiſe des théories ordinaires qu'il faut la meſurer; on tâcheroit envain de la ſoumettre aux lois peu connues & mal évaluées de la circulation du ſang; meſures fautives & ſur la valeur deſquelles tous ceux qui les admettent ne ſont pas d'accord; c'eſt dans l'obſervation répétée, & ſurtout dans l'étude de ſoi-même, qu'il faut chercher des raiſons pour la détruire ou la confirmer; appliquons-lui avec l'auteur ce que Stahl diſoit avec raiſon de toutes ces diſcuſſions frivoles, qui ne font qu'embrouiller les faits, avec leſquels elles ſont ſi rarement d'accord: *muſſitant hic ſubtilitates nudæ, eo nil faciunt ſpeculationes anatomicorum à viis & mentibus petitæ, ſed motus naturæ hic conſiderari debet*. Qu'on faſſe attention d'ailleurs que ces principes pathologiques, très-conformes aux lois bien fixées de l'économie animale, aux dogmes les plus ſacrés, établis par les anciens, & reconnus par les modernes, à la doctrine des criſes, aux nouvelles découvertes, enfin à la plus exacte obſervation, fourniſſent encore l'explication naturelle de pluſieurs phénomenes dont les

théo-

théoriſtes modernes avoient inutilement cherché les raiſons; les métaſtaſes entr'autres, les douleurs vagues qu'on ſent courir en différens endroits du corps, les maladies qui changent à chaque inſtant de places, & pluſieurs autres faits analogues, écueils où ſe venoient briſer la ſagacité & l'imagination de ces auteurs, ſe déduiſent ſi naturellement de ce ſyſtème, qu'ils en paroiſſent la confirmation.

Quelle que ſoit la fécondité des principes que nous venons d'expoſer, quelle que ſoit la multiplicité & la force des preuves qui étaient la doctrine dont ils ſont les fondemens; une raiſon plus victorieuſe encore combat en leur faveur; un avantage infiniment plus précieux aux jeux du praticien éclairé s'y rencontre; c'eſt que cette théorie loin de gêner, d'aſſervir l'obſervateur, de lui faſciner pour ainſi dire les yeux, & de diriger ſa main, ne fait au-contraire que lui ſervir de point de vue fixe pour diſcerner plus exactement les faits; bien éloignée en cela des théories ordinaires qui tyranniſent le praticien, & l'aſſerviſſent au joug ſouvent funeſte du raiſonnement. Pour faire ſentir cette différence & le prix de cet avantage, je propoſe l'épreuve déciſive de la pratique: qu'un malade ſe préſente avec une fievre aſſez conſidérable, difficulté de reſpirer, point de côté aſſez vif, crachement de ſang, *&c.* le médecin imbu des théories ordinaires, s'avance avec d'autant plus de courage qu'il a moins de lumiere, & au premier aſpect de ces ſymptomes, ce deſpote abſolu dit: „ je „ prouve par mes raiſonnemens que ces phénomenes ſont des ſignes aſſurés d'une inflammation de la „ plevre ou du poumon; je tiens pour maxime incontеſtable que les ſaignées ſont le remede unique „ & par excellence de toute inflammation; on ne „ ſauroit trop en faire, & le moindre retardement „ eſt un grand mal „. En conſéquence, il ordonne qu'on faſſe coup-ſur-coup pluſieurs ſaignées, ſecours jamais curatif, quelquefois ſoulageant, & ſouvent inutile ou pernicieux; il fait couler à grands flots le ſang de l'infortuné malade, qui atteint d'une affection humorale, meurt bientôt après victime de ce théoriſte inconſidéré; que le même malade tombe entre les mains d'un médecin qui aura adopté la théorie que nous venons d'expoſer; moins prompt à ſe décider, s'il eſt conſéquent à ſes principes, il examinera attentivement, & les ſymptomes qui paroiſſent, & les cauſes qui ont précédé, attribuant tous ces ſymptomes au pervertiſſement de l'action du diaphragme, à un *ſpaſme* plus ou moins étendu, il ſe rappellera en même tems que ce dérangement intérieur peut être l'effet de deux vices très-différens, ou produit par l'augmentation du reſſort de la maſſe inteſtinale qu'auront occaſionnée la préſence & l'accumulation de mauvais ſucs dans les premieres voies, ou tout-à-fait indépendant de cette cauſe; conſiderant la maladie ſous ce double aſpect, il vient à-bout de décider par un examen plus réfléchi des ſymptomes propres, à quelle cauſe elle doit être attribuée: c'eſt là que s'arrête le théoricien; le praticien obſervateur muni de ces connoiſſances, appelle à ſon ſecours les obſervations antérieures pour claſſer la maladie, & déterminer par quel genre de remedes il doit attaquer la cauſe qui ſe préſente, comment il doit employer ces remedes, les varier, & dans quel tems il doit les adminiſtrer. Suivons-le dans le traitement de cette maladie pour indiquer combien cette théorie s'applique heureuſement à la pratique: ſuppoſons que cette prétendue fluxion de poitrine ſoit du nombre de celles qui ne dépendent que du mauvais état de l'eſtomac & des inteſtins; après une ou deux ſaignées & l'émétique que la violence des accidens peut exiger, il tournera toutes ſes vues du côté du bas-ventre, il ſollicitera par des purgatifs legers la ſolution du *ſpaſme* de ce côté, & préparera par-là une criſe prompte & ſalutaire. Attentif à ſuivre tous les mouvemens de la nature, ſi le *ſpaſme* critique paroît ſe diriger vers quelqu'autre couloir; inſtruit par divers ſignes, & ſurtout par le pouls de cette détermination, il ſecondera la nature en pouſſant les humeurs vers les couloirs indiqués; ainſi, jamais aſſervi par la théorie à telle ou telle pratique, il n'en ſera que plus éclairé pour mieux ſaiſir & ſuivre l'obſervation; d'où il réſulte évidemment que quand même les fondemens de ce ſyſtème ſeroient auſſi foibles qu'ils ſont ſolides, il n'en ſeroit pas moins infiniment préférable à tous ceux que nous connoiſſons. (*m*)

SPASMODIQUES *ou* CONVULSIVES, *maladies*, (*Médecine.*) en partant des principes que nous avons expoſés à l'article précédent SPASME, toutes les maladies mériteroient cette qualification, parce que toutes dépendent d'un ſpaſme plus ou moins général; mais nous avons remarqué qu'il y en avoit où cet état n'étoit que ſecondaire produit par un vice humoral, & que dans d'autres le ſpaſme étoit eſſentiel; ce ſont celles que nous avons plus particulierement appellées *ſpaſmodiques*, & auxquelles on a ſouvent donné le nom de *maladies nerveuſes. Voyez ce mot.* Dans celles-ci le *ſpaſme* beaucoup plus conſidérable, ſe manifeſte pour l'ordinaire par des ſymptomes extérieurs plus appropriés; tels ſont les convulſions, les friſſons, les tremblemens, les hoquets, les nauſées, les douleurs vagues, les défaillances fréquentes, les laſſitudes, les vents, *&c.* Tous ces ſymptomes varient, ſuivant l'eſpece de maladie qu'ils accompagnent, & ſe réuniſſent en plus ou moins grand nombre; on connoît que ces maladies ſont purement *ſpaſmodiques* ou nerveuſes, par l'abſence des ſignes qui caractériſent les affections humorales, & le genre mixte qui réſulte de la combinaiſon de ces deux eſpeces eſt marqué par le mélange de leurs phénomenes.

Les maladies qui ſont en général reconnues pour *ſpaſmodiques* ſont l'épilepſie, l'hypocondriacité, l'hyſtéricité, les attaques de convulſion, l'aſthme convulſif, les palpitations de cœur, le hoquet, l'opiſtotone & l'emproſtotone, l'incube, les mouvemens convulſifs, le priapiſme, le téneſme, quelques eſpeces de colique, & ſurtout la colique vulgairement appellée *de plomb* ou *des peintres*, le ris ſardonique, l'éclampſie ou épilepſie des enfans, l'*hieranoſos*, le *chorea ſancti viti*, le *beriberri*, maladie indienne, la toux, l'éternument, le bâillement; & pluſieurs auteurs y rangent auſſi les affections arthritiques, la migraine, les fievres intermittentes, généralement toutes les maladies périodiques; on pourroit augmenter encore cette liſte par l'énumération des maladies des différentes parties qui peuvent être *ſpaſmodiques*; il n'eſt pas poſſible de déterminer parmi ces maladies celles qui ſont ſtrictement *ſpaſmodiques*, d'avec celles qui ſont mixtes, parce que les mêmes maladies peuvent varier dans différens ſujets au point de mériter d'être rangées tantôt dans une claſſe & tantôt dans une autre.

Il n'eſt pas poſſible, par la même raiſon, de donner un pronoſtic général qui puiſſe convenir à toutes ces maladies, parce que les unes ſont très-dangereuſes, comme l'épilepſie, les attaques de convulſion, *&c.* les autres n'entraînent à leur ſuite aucune eſpece de danger, comme la plûpart des fievres intermittentes; nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de chaque maladie que nous n'avons fait que nommer; nous n'entrons pas non plus dans aucun détail ſur le traitement qui convient à chaque maladie, il doit varier non-ſeulement ſelon les maladies, mais ſelon les différentes cauſes auxquelles elles doivent être attribuées; il faut attaquer le vice humoral dans celles où le ſpaſme apparent en eſt le produit, dans les autres il faut avoir recours aux nervins, roborans, toniques, anti-ſpaſmodiques: de ce nombre ſont les préparations d'opium, les odeurs fétides, le ſel ſédatif, les amers & ſurtout le quinquina; les calmans anodins, narcotiques ne doivent être employés que pour calmer la violence des accidens; les ſtomachiques amers, les martiaux ſont très-efficaces pour détruire la cauſe de la maladie, pour donner le ton aux vaiſſeaux, fortifier les nerfs, & les rendre moins mobiles; mais dans leur adminiſtration, il faut bien prendre garde qu'il n'y ait aucun vice humoral, ils ſeroient alors funeſtes en arrêtant des mouvemens *ſpaſmodiſques* ſouvent ſalutaires; les plaiſirs, la diſſipation, les promenades en voiture ou à cheval, ou même à pié, les ſpectacles, les concerts aident très-efficacement à leurs effets ſans qu'il en réſulte le moindre inconvenient.

SPASMODIQUES, *mouvemens*, & SPASME, (*Séméiot.*) outre les maladies dont les *ſpaſmes*, convulſions, ou *mouvemens ſpaſmodiques* ſont les ſymptomes eſſentiels & caractériſtiques, il y en a où ces ſymptomes ne ſont que des accidens plus ou moins graves, qui en varient, & pour l'ordinaire augmentent le danger. Sans entrer dans aucune diſcuſſion théorique, nous allons extraire des ouvrages du grand Hippocrate, & de quelques autres médecins obſervateurs, les faits & les axiomes au ſujet des ſignes qu'on peut tirer du *ſpaſme* & des *mouvemens ſpaſmodiques*, ou *convulſifs*. Le *ſpaſme* doit être ici regardé comme exactement ſynonyme à *convulſion*: nous nous ſervirons indifféremment de l'un & l'autre mot.

Les *convulſions* qui ſurviennent à l'effet d'un émétique, à une ſuperpurgation, à la paſſion iliaque, à un flux immodéré des regles, ou des hémorrhoïdes, à une hémorragie conſidérable, à une bleſſure, à des veilles exceſſives, à un délire continuel, *&c.* ſont, ſuivant les obſervations d'Hippocrate, de Waldſchmid, de Baglivi, *&c.* preſque toujours mortelles.

Dans les fievres aiguës avec beaucoup d'ardeur, les diſtenſions *ſpaſmodiques* ſont d'un mauvais augure. *Hippoc. aphor.* 13. *lib. VII.* Il en eſt de même des *ſpaſmes* qu'accompagnent les douleurs vives dans les entrailles, *aphor.* 66. *lib. IV.* les *mouvemens convulſifs* des mains ou des piés ſurvenus dans le cours d'une fievre aiguë, indiquent de la malignité, *coac. prænot. cap. j. n. n°.* 44. ils annoncent une mort prochaine au phrénétique qui en eſt attaqué, *ibid. cap. ij. n°.* 16. Les *mouvemens ſpaſmodiques* ſont, ſuivant l'obſervation de Riviere, moins dangereux au commencement d'une maladie, que lorſqu'elle eſt parvenue à l'état fixe; moins dangereux auſſi dans les enfans que dans les adultes, & dans les femmes que dans les hommes. Hippocrate a remarqué qu'elles y étoient beaucoup plus ſujettes.

Il y a moins à craindre de la fievre qui ſurvient aux *convulſions*, que des *convulſions* qui ſurviennent à la fievre, *Hippoc. aphor.* 26. *lib. II.* il arrive même ſouvent que la fievre diſſipe toutes les affections *ſpaſmodiques*, *aphor.* 57. *lib. IV.* cependant lorſque les *convulſions* arrivent dans le cours de la fievre, & qu'elles diſparoiſſent le même jour, elles font ceſſer la fievre le même jour ou le lendemain, ou le ſur-lendemain; mais ſi elles durent plus d'un jour, elles deviennent un mauvais ſigne, *coac. prænot. lj. n°.* 230. Les mouvemens convulſifs ſont les avant-coureurs de pluſieurs maladies; & Sydenham a remarqué que les petites véroles qui en étoient précédées dans les enfans, étoient ordinairement bénignes & diſcretes; les tenſions *ſpaſmodiques* du dos ſont, ſuivant Waldſchimid, familieres aux malades attaqués de la petite vérole, de la rougeole, & des fievres pétéchiales.

Les interruptions de voix *convulſives* qui s'obſervent dans quelques fievres, annoncent la folie, & un danger preſſant, *Hippocr. coac. prænot. cap. jx. n°.* 4. la diſtorſion *ſpaſmodique* du nez, des ſourcils, des yeux, ou des levres, eſt un ſigne mortel dans les malades déja affoiblis, *id. ibid. cap. j. n°.* 74. le teſticule droit refroidi, & dans un état convulſif, fournit le même préſage, *aphor.* 2. *lib. VIII.*

On doit s'attendre qu'il ſurviendra des *convulſions* ou *mouvemens ſpaſmodiques* 1°. lorſque dans un ulcere ſitué aux parties poſtérieures du corps, les humeurs viennent à diſparoître, *aphor.* 65. *lib. V.* 2°. Après des veilles opiniâtres, *aphor.* 18. *lib. VII.* 3°. Lorſque dans le courant d'une maladie les yeux s'obſcurciront avec défaillance, *coac. prænot. ij. n°.* 135. 4°. Lorſque les délires ſont violens & variés, ou joints avec une affection ſoporeuſe, ſur-tout ſi un friſſon occupe alors le cou & le dos ou même tout le corps, dans ces circonſtances les urines que le malade rend contiennent beaucoup de pellicules, ou ſont *membraneuſes*, ὑμενώδεις. 5°. Dans les maladies longues, s'il paroît ſans raiſon apparente quelque tumeur contre nature dans le bas-ventre, *coac. prænot. cap. ij. n°.* 8-11. 6°. Lorſque dans les fievres l'haleine eſt deſagréable, *aphor.* 68. *lib. IV.* 7°. Lorſqu'un ivrogne devient tout-à-coup muet, il meurt bien-tôt après dans les *convulſions*, à-moins que la fievre ne ſoit excitée, ou qu'il ne recouvre la parole au moment que l'accès d'ivrognerie eſt diſſipé, ou que le vin eſt cuvé, *aphor.* 5. *lib. V.* 8°. A la ſuite des douleurs de tête aiguës, & des peſanteurs avec engourdiſſement, *coac. prænot. jv. n°.* 12. 9°. Les femmes qui ſont attaquées de ſuffocation de matrice ſont très-ſujettes aux *convulſions*. Dorcas en fournit un exemple, *coac. prænot. cap. xxjv. n°.* 44. Elles ſont plus rares & plus dangereuſes dans les hommes qui ont paſſé l'âge de ſept ans, *cap. xjv. n°.* 11. 10°. Les *convulſions* ſont annoncées chez certains malades inquiets, tremblans, par des petits abſcès aux oreilles, auxquels ſe joint une mauvaiſe diſpoſition des premieres, *voyez n°.* 7.

Les malades attaqués de *mouvemens ſpaſmodiques* dont les yeux ont beaucoup d'éclat, ſont hors d'eux-mêmes, & riſquent d'être long-tems malades, *cap. xiv. n.* 5. la taciturnité pendant les *convulſions*, eſt d'un mauvais augure, ſi elle dure long tems; ſi elle ſe diſſipe bien-tôt, elle indique la paralyſie de la langue, du bras ou du côté droit, *n°.* 13. Ceux qui ſont attaqués de *mouvemens convulſifs* meurent en quatre jours, s'ils paſſent ce tems ils reviennent en ſanté, *aphor.* 5. *lib. VI.* La fievre aiguë qui ſurvient aux *ſpaſmes* les fait ceſſer; ſi elle exiſtoit auparavant, ſon redoublement produit cet effet; le ſommeil, le cours de ventre & une excrétion abondante d'urine vitrée parviennent au même but; mais les *convulſions* ſoudaines ſont terminées par la fievre & le devoiement, *coac. prænot. cap. xjv n°.* 12. Quelquefois les douches d'eau froide font diſparoître les *ſpaſmes*, ſur-tout dans des jeunes gens robuſtes, & jouiſſant d'ailleurs d'une bonne ſanté, *aphor.* 21 *&* 25. *lib. V.* Plus ſouvent la chaleur ramollir la peau, calme les douleurs & adoucit les *convulſions*, *ibid. aphor.* 22. Galien a prouvé par l'heureuſe expérience qu'il a faite ſur lui-même, que rien n'eſt ſi efficace dans pareil cas que de répandre ſur la partie attaquée de *mouvemens ſpaſmodiques*, de l'huile douce bien chaude. Dans les femmes l'éruption des regles reſout ſur le champ les *ſpaſmes*; il arrive quelquefois que ces *mouvemens ſpaſmodiques* leur ſont d'un grand ſecours, lorſqu'étant enceintes, elles ſont incommodées de douleurs de tête gravatives, avec un penchant inſurmontable au ſommeil, *coac. prænot. cap. xxjv. n°.* 21. *&* 24.

Le friſſon, le vomiſſement, le hoquet, l'éternument, *&c.* étant des eſpeces de *mouvemens ſpaſmodiques*, fourniſſent auſſi différens ſignes qu'on doit trouver détaillés à leurs *articles particuliers*; nous n'ajouterons qu'un mot par rapport à l'éternument, pour ſuppléer ce qui manque à cet article. L'éternument ſurvenant au hoquet, le fait céder tout-de-ſuite *Hipp. aphor.* 13. *liv. VI.* Il eſt très-avantageux aux femmes attaquées de vapeurs, & à celles qui ne peuvent accoucher, *aphor.* 35. *lib. V.* & ſi propre à chaſſer l'arriere-faix, qu'Hippocrate conſeille, dans ces circonſtances, de donner un ſternutatoire, *ibid. aphor.* 49. L'éternument eſt mauvais dans toutes les affections de la poitrine, ſoit qu'il les accompagne ou qu'il les précede; du reſte il n'eſt point défavorable dans les autres maladies. *coac. prænot. cap. xvj. n°.* 24. Riviere rapporte, d'après Foreſtus, une obſervation ſinguliere ſur l'éternument, il aſſure que ſi un homme malade eternue une ſeule fois, il ſuccombera ſûrement à la violence de ſa maladie, & en rechappera s'il éternue deux fois; le contraire arrive à la femme, un éternument lui annonce ou prépare une convaleſcence prochaine, & ſa mort eſt aſſurée après deux éternumens. Le fait aſſurément mérite bien d'être vérifié plus d'une fois, en attendant, *fides ſit penes auctorem*. (*m*)

SPATARA, (*Géog. mod.*) petite île de Laconie, fameuſe autrefois ſous le nom d'*île de Cranaë*, où la belle Hélene accorda ſes premieres faveurs à Paris. Sur le rivage de la terre ferme qui eſt vis-à-vis; cet heureux amant fit bâtir après ſa conquête, un temple à Vénus, pour marquer les tranſports de ſa joie & de ſa reconnoiſſance. Il donna à cette Vénus le ſurnom de *Migonitis*, & nomma le territoire *Migonion*, du mot qui ſignifioit l'amoureux myſtere qui s'y étoit paſſé. Ménélas, le malheureux époux de cette princeſſe, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le voiſinage avoit été le témoin de ſon malheur & de l'infidélité de ſa femme. Il n'oſa point ruiner cet édifice ſacré; mais il fit mettre aux deux côtés de la ſtatue de Vénus les tableaux de deux autres déeſſes, celle de Thétis & celles de Praxidice, la déeſſe des châtimens, pour montrer qu'il ne laiſſeroit jamais ſon affront impuni; cependant il n'eut pas l'avantage de ſe voir vengé d'Hélene. Cette belle veuve lui ſurvéquit; il eſt vrai qu'on prétend que dans ſon dernier refuge à Rhodes, Polixo eut la barbarie de la faire pendre à un arbre, loin de lui accorder le droit d'aſyle qu'elle lui devoit comme malheureuſe & comme parente. (*D. J.*)

SPATH, SPAAT, *ou* SPAR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *ſpatum*, *marmor metallicum*; le mot *ſpath* a été introduit par les minéralogiſtes allemands & a été adopté par les François. Les Anglois diſent *ſparr*. On déſigne ſous ce nom une pierre calcaire aſſez peſante, compoſée de lames ou de feuillets qui ne peuvent ſe plier, & qui ſont tantôt plus tantôt moins ſenſibles à l'œil; elle ſe diſſout avec effervescence dans les acides; elle ſe briſe & pétille dans le feu, ſes lames y perdent leur liaiſon, & enfin elle s'y change en une vraie chaux; en un mot, le *ſpath* a toutes les propriétés des pierres calcaires. *Voyez l'article* CALCAIRES.

Wallerius compte neuf eſpeces de *ſpaths*; ſavoir, 1°. le *ſpath* opaque & rhomboïdal, c'eſt-à-dire qui ſe caſſe toujours en rhomboïdes; il eſt peſant, compacte & de différentes couleurs.

2°. Le *ſpath* feuilleté ou en lames, *ſpathum lamelloſum*; il eſt très-tendre, il pétille & ſe briſe dans le feu, cependant il finit par entrer en fuſion. L'arrangement des lames dont ce *ſpath* eſt compoſé lui fait prendre ſouvent des figures très-ſingulieres, & qui varient à l'infini.

3°. Le *ſpath* en particules fixes & placées ſans ordre ni régularité, de façon qu'il n'eſt point aiſé de diſtinguer la figure des lames ou des cubes dont il eſt compoſé; il y en a de différentes couleurs.

4°. Le *ſpath* tendre & tranſparent, il eſt en rhomboïdes, ſes couleurs ſont variées, il y en a quelquefois qui eſt veiné.

5°. Le *ſpath* en rhomboïdes, clairs & tranſparens qui doublent les objets que l'on regarde au-travers; ce *ſpath* eſt blanc & tranſparent comme du cryſtal de roche, c'eſt ce qu'on appelle *cryſtal d'Iſlande*.

6°. Le *ſpath* en cryſtaux; ils different du cryſtal de roche en ce que leurs colonnes ſont ordinairement tronquées ou tranchées par le ſommet. Ces cryſtaux de *ſpath* varient conſidérablement pour le nombre de leurs côtés; il y en a de cubiques, d'exagones, d'octogones, de neuf côtés, de quatorze côtés; les uns ſont priſmatiques ou à colonnes, d'autres ſont par maſſes cryſtalliſées qui préſentent toutes ſortes de figures ſingulieres. Il varient auſſi pour les couleurs; il y en a de blancs, de jaunes, de rouges, de violets, de verdâtres, *&c.* c'eſt proprement à ces cryſtaux *ſpathiques* que l'on doit donner le nom de *fleurs*. Ils ont tous la propriété de devenir phoſphoriques lorſqu'on les frotte les uns contre les autres, ou lorſqu'on les chauffe légérement ſans les faire rougir.

7°. Le *ſpath* fétide, appellé *lapis ſuillus*, qui eſt ou ſphérique, ou rayonné, ou priſmatique. Cette pierre répand une odeur deſagréable lorſqu'on la frotte; mais ſon odeur étant une choſe purement accidentelle, ne mérite pas qu'on en faſſe une eſpece particuliere.

8°. Le *ſpath* compacte & ſolide, que l'on nomme *ſpath vitreux* parce qu'il reſſemble aſſez à une maſſe de verre. Il eſt plus ou moins tranſparent, ſa couleur eſt ou blanche, ou griſe, ou verdâtre, ou violette. Il n'affecte point de figure déterminée, mais il ſe briſe en morceaux irréguliers, comme le quartz avec qui il a beaucoup de reſſemblance au premier coup d'œil; il ne fait point effervescence avec les acides non plus que lui; mais ce qui le diſtingue du quartz, c'eſt qu'il ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec de l'acier; échauffé il devient phoſphorique ou lumineux lorſqu'on le frotte dans un endroit obſcur. D'ailleurs il eſt rare qu'il ſoit d'un tiſſu aſſez compacte pour qu'un œil exercé n'y apperçoive en quelque endroit une diſpoſition à ſe mettre en lames, ou quelques ſurfaces unies. C'eſt ce *ſpath* que l'on nomme *ſpath fuſible;* nous parlerons de ſes propriétés dans la ſuite de cet article, & des expériences qui ont été faites avec lui.

9°. Wallerius enfin ajoute à ces differentes eſpeces de *ſpaths* celui qu'il nomme *ſpath dur* ou *ſpathum pyrimachum*, parce qu'il donne des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. M. Pott ſoupçonne que cela vient de ce que ce *ſpath* eſt intimement combiné avec des parties de quartz; en effet, il eſt conſtant que de faire feu eſt une propriété étrangere au *ſpath*. Quoi qu'il en ſoit, M. Wallerius dit que ce *ſpath* ſe partage en morceaux cubiques rectangulaires, dont les ſurfaces ſont très-unies. *Voyez* la *minéralogie de* Wallerius.

On voit par ce qui précede que le *ſpath* eſt un vrai protée; il ſe montre ſous une infinité de formes différentes, par les arrangemens divers que prennent les lames ou feuillets dont cette pierre eſt toujours compoſée, & qui ordinairement caractériſent le *ſpath*. C'eſt de l'arrangement & de la liaiſon plus ou moins forte de ces lames que dépend le plus ou le moins de dureté & de ſolidité de cette pierre. Le *ſpath* accompagne un très-grand nombre de mines; plus il eſt tendre, plus il donne d'eſpérance que l'on trouvera de métaux précieux, parce qu'alors il eſt plus propre à donner entrée aux exhalaiſons minérales qui forment les mines. *Voyez l'article* Mine & Matrice.

Les propriétés que nous avons aſſignées aux différentes eſpeces de *ſpath*, ſuffiſent pour le mettre en état de le diſtinguer du quartz. En effet, cette derniere pierre ne ſe change point en chaux par la calcination; elle ne fait point d'effervescence avec les acides; elle ne devient point phoſphorique après avoir été chauffée; elle ne montre point de feuillets ni de diſpoſition à ſe partager ſuivant des plans ou ſurfaces unies, tandis que ces ſignes conviennent en tout ou en partie aux *ſpaths*. Joignez à cela que le quartz eſt beaucoup plus dur; il eſt d'un tiſſu compacte comme celui du verre; il donne toujours des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. *Voyez* Quartz.

On a déja fait remarquer qu'il y avoit une eſpece de *ſpath* que les Allemands ont nommé *fluſſ-ſpath* ou *ſpath fuſible*. Ce nom lui a été donné, ſoit parce qu'on s'en ſert comme d'un fondant dans les fonderies, ſoit parce qu'il entre en fuſion avec une facilité ſinguliere pour peu qu'on y joigne de ſel alkali.

M. Pott croit que ce *ſpath* fuſible eſt redevable de ſa fuſibilité & de ſa dureté, à une portion de terre de caillou (*terra ſilicea*) qui s'y trouve combinée avec la terre *ſpathique* ou calcaire. On a lieu de ſoupçonner outre cela quelqu'autre ſubſtance dans le *ſpath* fuſible. En effet, la peſanteur extraordinaire de cette pierre donne lieu de croire qu'elle contient quelque ſubſtance métallique. Quelques auteurs ont cru que c'étoit de l'arſénic; mais M. Pott aſſure qu'ayant fondu quelquefois du *ſpath fuſible* avec du marbre blanc, a obtenu quelques grains de plomb; mais il convient que cette expérience ne lui a point toujours réuſſi; ce qui vient, ſelon lui, de ce que l'action trop violente du feu a pu diſſiper la partie métallique durant la fuſion.

M. de Juſti, très-habile chimiſte allemand, conteſte la vérité de cette expérience de M. Pott; il paroît que ce n'eſt point ſans raiſon, vu que le marbre blanc ne contient point de matiere propre à produire la réduction d'un métal. D'un autre côté, M. de Juſti aſſure n'avoir jamais pu tirer le moindre atôme d'une ſubſtance métallique du *ſpath*, quelque fondant ou quelque matiere qu'il ait employé pour en faire la réduction. De plus, il dit n'avoir jamais pu parvenir à faire entrer en fuſion un mélange de *ſpath* & de marbre, quelque degré de feu qu'il ait donné, & quelque variété qu'il ait miſe dans les proportions, M. Pott n'a pas manqué de répliquer à M. de Juſti, & dans ſes réponſes il perſiſte toujours à maintenir la vérité de ſes expériences, & il en rapporte encore de nouvelles, par leſquelles il perſiſte à maintenir la fuſibilité du *ſpath* avec le marbre; expérience que M. de Juſti n'a jamais pu effectuer; ſur quoi ce dernier ſoupçonne ſon adverſaire de s'être trompé ſur la qualité de la pierre qu'il travailloit, & l'accuſe de ne pas connoître le *ſpath* peſant. En effet, à la vue de réſultats ſi différents, on a lieu de croire que ces deux chymiſtes ont opéré ſur des matieres tout-à-fait différentes. Selon M. de Juſti, le *ſpath* qu'il appelle *peſant*, ſe diſtingue de toutes les eſpeces de *ſpaths* par ſon poids extraordinaire, qui ſurpaſſe non-ſeulement celui de toutes les autres pierres, mais encore qui eſt plus grand que celui de pluſieurs mines métalliques, & qui égale preſque celui de l'hématite, qui eſt une mine de fer très-peſante. M. de Juſti préſume du poids de ce *ſpath*, qu'il doit néceſſairement contenir une portion conſidérable de quelque ſubſtance métallique; il ſe fonde encore ſur les effets que ce *ſpath peſant* produit dans les diſſolvans. Les diſſolvans agiſſent très-promptement ſur les différens *ſpaths*, ſur-tout lorſqu'ils ſont réduits en poudre, & les diſſolvent entierement; au lieu que l'eau-forte n'agit point, ſelon lui, ſur le *ſpath peſant*, à moins que d'être bouillante, & même alors il dit que l'on voit clairement que ce diſſolvant n'attaque pas la totalité de cette pierre, mais ſeulement quelques-unes de ſes parties. L'eau régale ne paroît point non plus avoir d'abord aucune action ſur ce *ſpath*; mais lorſqu'elle commence à bouillir, elle attaque vivement la totalité de la pierre; mais elle lâche bientôt les parties qu'elle avoit diſſoutes, ce qui, ſelon lui, annonce la préſence d'une ſubſtance métallique ſur laquelle l'eau-forte a de la priſe, tandis que l'eau régale ne peut la diſſoudre.

M. de Juſti a pouſſé plus loin ſes expériences ſur le *ſpath* qu'il nomme *peſant*. Il en prit un quintal poids d'eſſai, qu'il méla avec trois quintaux de ſable blanc parfaitement pur, & dans lequel la calcination n'avoit développé aucune couleur; il y joignit un quintal & demi de potaſſe bien purifiée, & un quintal de borax calciné. Il fit fondre ce mélange pendant deux heu-

heures au feu le plus violent: par-là il obtint un verre d'un beau jaune d'or foncé tirant ſur le rouge. Il devient plus foncé encore quand on ne fait entrer dans le mélange que deux quintaux de ſable contre un quintal de *ſpath peſant*. Voulant rendre la couleur de ce verre plus claire, M. de Juſti fit le mélange d'une autre maniere; il prit un quintal poids d'eſſai de *ſpath peſant*, qu'il joignit avec ſix quintaux de ſable, trois quintaux de potaſſe, & un quintal & demi de borax. Il fit fondre ce nouveau mélange pendant deux heures, & obtint un verre de très-beau jaune d'or tirant toujours ſur le rouge. Il aſſure avoir fait ces expériences avec le même ſuccès ſur des *ſpaths peſans* venus de différens endroits.

D'un autre côté, M. Pott, par ſes expériences, a eu des produits très-différens. Il prit deux onces de ſon *ſpath*, ſix gros de nitre & autant de borax, ce qui lui donna un verre verdâtre; pareillement trois parties de *ſpath* avec une partie de ſel alkali fixe bien pur, lui ont donné une eſpece de ſcorie qui reſſembloit à une agate d'un gris noirâtre. Enfin une partie de *ſpath* avec trois parties d'alkali fixe pur ont produit une maſſe noire.

Des produits ſi différens doivent faire conjecturer qu'il n'eſt guere poſſible que ces deux auteurs habiles aient travaillé ſur la même ſubſtance. Pour convenir de leurs faits, il faudroit que ces deux chimiſtes ſe fuſſent communiqué une portion de la pierre que chacun d'eux appelloit l'un *ſpath fuſible* &, l'autre *ſpath peſant*, & que ſéparément ils euſſent traité la même ſubſtance de la même maniere. Il peut ſe faire que leurs *ſpaths*, quoique très-conformes les uns aux autres à l'extérieur, renfermaſſent des mélanges, des combinaiſons & même des métaux très-différens.

Le *ſpath* qu'on nomme *fuſible* n'entre point en fuſion tout ſeul & ſans addition; il ne fait alors que ſe pelotonner, ſans entrer en fuſion dans les vaiſſeaux fermés. Quant aux *ſpaths* cryſtalliſés & colorés, que l'on nomme *fluors*, ils perdent leurs couleurs, & deviennent tendres & friables. Mais le *ſpath* fuſible a la propriété de communiquer une fuſibilité étonnante aux pierres & aux terres les moins fuſibles par elles-mêmes; c'eſt, ſelon M. Pott, cette propriété qui fait que l'on a trouvé très-avantageux de traiter les mines qui ont le *ſpath* fuſible pour matrice, vu que ces mines portent leur fondant avec elles. *Voyez la continuation de la lithogéognoſie de* M. Pott, *page* 126-137. Cependant M. de Juſti croit que le *ſpath* n'agit point comme fondant dans le traitement des mines, mais comme précipitant, en ſe chargeant de la portion de ſoufre que ces mines contiennent.

La différence que l'on remarque entre le *ſpath* calcaire & le *ſpath* fuſible dont on vient de parler, paroît dûe à la partie métallique, c'eſt-à-dire, au plomb qui eſt, ſuivant les apparences, contenu dans ce dernier, d'autant plus que le plomb eſt toujours un très-puiſſant fondant, comme le prouvent tous les travaux de la métallurgie. Il y a une mine de plomb que l'on nomme *ſpathique*, qui reſſemble parfaitement à du *ſpath* par ſon tiſſu feuilleté, & qui eſt une vraie mine de plomb. *Voyez l'article* Plomb. Il y a auſſi une mine de fer *ſpathique*, qui contient une très-grande quantité de métal, ce qui n'empêche point qu'elle ne reſſemble parfaitement à du *ſpath* Telle eſt la mine de fer blanche d'Alvare en Dauphiné. *Voyez l'article* Fer. Tout cela prouve que le coup-d'œil extérieur ne peut ſuffire pour nous faire connoître la nature des pierres, qui ne ſont preſque jamais homogenes & pures, lors même qu'elles le paroiſſent.

On peut donner le nom de *ſpath calcaire* à toute pierre calcaire qui paroît compoſée d'un aſſemblage de lames ou de feuillets luiſans; ainſi les ſtalactites, les congélations, *&c.* ſont du *ſpath*. Les particules luiſantes que l'on remarque dans le marbre de Paros ſont auſſi ſpathiques; mais elles ſont enveloppées d'un gluten qui leur donne la dureté du marbre. *Voy.* Paros, *marbre de*. En général il paroît que le *ſpath* eſt la pierre calcaire la plus pure, & que les feuillets ou lames dont il eſt compoſé eſt la figure propre à cette pierre, lorſqu'elle eſt dans la plus grande pureté.

On a cru devoir s'étendre ſur cet article, vu que le *ſpath*, par la variété de ſes figures, de ſes couleurs & de ſes propriétés, eſt une pierre d'achoppement pour tous ceux qui commencent à s'appliquer à l'étude de la minéralogie. On ſe flatte qu'au moyen de ce qui a été dit ici, on pourra ſe faire une juſte idée du *ſpath*; qu'on le diſtinguera des pierres gypſeuſes & des pierres talqueuſes qui ſont feuilletées comme il l'eſt ordinairement, & ſur-tout qu'on ne le confondra point avec le quartz; inconvénient dans lequel ſont tombés preſque par-tout les auteurs anglois, qui donnent indiſtinctement le nom de *ſpath* à toutes les cryſtalliſations qui accompagnent les mines. D'un autre côté, l'on ne ſera point ſurpris des grandes variétés de cette pierre, quand on conſiderera que dans ſa formation elle a pu ſe combiner avec des ſucs lapidifiques d'une nature différente de la ſienne, ce qui en a pu faire un corps dont les propriétés ont été altérées. Tout *ſpath* pur eſt une pierre calcaire & en a les propriétés. *Voyez* Pierre. (—)

SPATHA, (*Léxic. médic.*) σπάθη; ce terme eſt ſingulierement équivoque; il ſignifie quelquefois une côte, ſouvent une ſpatule dont ſe ſervent les Apoticaires; dans Celſe, *l. VII. c. x.* une eſpece de biſtouri; d'autres fois, une ſorte d'épée tranchante; enfin, il déſigne l'enveloppe extérieure du fruit du palmier. (*D. J.*)

SPATHALIUM, (*Littérat.*) σπαθάλιον, eſpece de bracelet rouge que les dames romaines portoient ſur le poignet, tel à-peu-près que ſeroit un bracelet fait de grains de corail; mais le même mot dans Martial, déſigne une branche de palmier avec ſon fruit.

SPATULE, ſ. f. eſt un inſtrument dont les *Chirurgiens* & les *Apoticaires* ſe ſervent, qui eſt plat par un bout & rond par l'autre, & qui ſert à étendre les onguens.

Ce mot vient du latin *ſpatha*, du grec σπαθίον, qui a la même ſignification.

Les Chirurgiens ont de petites *ſpatules* d'acier; les Apoticaires ont auſſi de grandes *ſpatules* de bois, pour remuer leurs drogues quand ils les délayent, les mélangent, & les font bouillir.

La *ſpatule* des Chirurgiens eſt longue de cinq pouces deux ou quatre lignes; on la diviſe en deux parties, dont une qui eſt véritablement la *ſpatule*, ſe nomme la *palette*, & l'autre ſon *manche*. La palette va du manche en augmentant juſqu'à ſa fin; elle a deux pouces de long ſur une ligne & demie d'épaiſſeur; un des côtés eſt exactement plane, & l'autre va doucement en arrondiſſant.

Le manche eſt une tige irrégulierement cylindrique; il va un peu en diminuant juſqu'à ſon extrémité, où il ſe termine différemment ſuivant la volonté des chirurgiens.

Les uns y font ajouter de petites rainures tranſverſales après l'avoir un peu applatie & recourbée; ce qui conſtruit un élévatoire: d'autres y font ajouter une ſonde boutonnée ou cannelée.

Le manche doit avoir trois pouces deux ou quatre lignes de long; la matiere des *ſpatules* eſt de fer ou d'argent. Les premieres ſont plus fortes & conviennent à la conſtruction d'un élévatoire; les autres ſont plus propres & ne ſe rouillent pas.

La palette des *ſpatules* ſert à étendre les onguens tenaces & les emplâtres ſur le linge, le cuir, ou le taffetas, & à charger les plumaceaux, tentes & bourdonnets, des médicamens convenables, comme baumes, digeſtifs, & onguens aſſez mols; & comme cette palette a un côté plat, & l'autre d'une rondeur évaſée, ces mêmes médicamens ſont étendus & chargés en plus ou moindre quantité: on ſe ſert de la rondeur pour charger les plumaceaux un peu gras, & du côté plat pour les charger plus maigres. *Voy. la figure 2. Planche I* (*Y*)

Spatule, *en terme de Blanchiſſerie*; c'eſt un morceau de bois rond juſqu'à une de ſes extrémités qui eſt plate; on s'en ſert pour remuer la matiere dans la chaudiere. *Voyez les Planch.* Il y a encore une *ſpatule* de fer beaucoup plus petite, avec laquelle on grate les bords de la chaudiere. *Voyez auprès de la premiere chaudiere, Planches de la Blanchiſſerie des cires*.

Spatule, *en terme de Cirier*; c'eſt un inſtrument de bois aſſez long & taillé en forme de lame de couteau; on s'en ſert pour faire tomber dans la poële les croutes qui ſe forment autour, & même ſur la cuilliere. *Voyez* Cuilliere.

Spatule, *en terme de Doreur*, ſe dit d'un outil à manche dont le fer eſt large & arrondi par l'extrémité tranchante; elle ſert à reparer dans les moulures. *Voyez les figures & les Planches du Doreur*.

Spatule, *terme de Peintre*, inſtrument de bois plat par un bout & rond par l'autre, dont ſe ſervent les Peintres pour délayer & pour broyer leurs couleurs; on donne aux *ſpatules* la figure qu'on veut. (*D. J.*)

Spatule; les *Pâtiſſiers* appellent ainſi une petite cuilliere plate dont ils ſe ſervent pour battre leurs pâtes. *Voy. les fig. & Planch.*

Spatule, *en terme de Raffineur*, n'eſt autre choſe qu'une verge de fer applatie & ronde dans ſon contour; ſa douille & ſon manche compoſent cinq à ſix piés de hauteur. On s'en ſert pour gratter l'empli & les greniers, & ramaſſer le ſucre qui y eſt tombé, tant en empliſſant qu'en mouvant. *Voyez* Empli, Emplir, & Mouver. *Voyez auſſi les Pl.*

Spatule d'empli, eſt un morceau de fer applati par un bout, terminé à l'autre par un bouton qui ne lui ſert que d'ornement, au-deſſous duquel eſt un petit crochet pour l'arrêter aux bords du rafraîchiſſoir; elle ſert à gratter le rafraîchiſſoir après l'empli. *Voyez* Empli & Rafraîchissoir. *Voyez les figures & les Pl.*

Spatule petite, *en terme de Raffineur*, ne differe de la grande que par ſa petiteſſe & ſon uſage, qui eſt de gratter le grain qui ſe forme dans les pots. *Voyez* Pots & Grain. *Voyez encore les Pl.*

SPAUTA, (*Géog. anc.*) lac de la Médie-Atropatie. Ce lac produit un ſel auquel Strabon, *liv. II. p.* 524. attribue des qualités qu'il n'a pas à-préſent. Pierre Gilles, dans une lettre dont Ortelius a eu communication, appelle ce lac *Spota*, & le décrit de la ſorte: Nous trouvâmes ce lac ſi ſalé, que ſon rivage étoit couvert d'une glace continuelle de ſel l'eſpace de quatre ſtades. J'eus la curioſité, ajoute-t-il, de faire l'épreuve de ce que Strabon avoit dit de ce ſel. Je me promenai dans le lac l'eſpace de deux cens pas en avançant vers le milieu, & l'eau me venoit à-peine au milieu du corps. Je voyois le lac couvert d'une croûte de ſel continuelle ſans pouvoir découvrir la terre d'aucun côté. On prétend qu'il faut ſix jours pour faire le tour de ce lac. (*D. J.*)

SPEAN, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Ecoſſe; elle ſort du lac de Laggan, & va ſe jetter dans le lac Aber.

SPECIA, ſ. f. (*Commerce.*) terme dont quelques marchands, négocians & banquiers, ſe ſervent aſſez ſouvent dans leurs écritures pour ſignifier ce qu'on nomme ordinairement *ſolde*, *ſoute*, ou *ſoude* d'un compte. *Dictionnaire de Commerce & de Trév. Voyez* Solde, Soude, & Compte.

SPÉCIAL, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) ſe dit de ce qui ſe réfere ſingulierement à un certain objet. Ce terme eſt ordinairement oppoſé à *général*; une procuration eſt générale ou *ſpéciale*; celle qui eſt générale, eſt pour faire toutes les affaires du conſtituant; la procuration *ſpéciale* n'eſt que pour une certaine affaire; on dit de même une autoriſation *ſpéciale*, une clauſe *ſpéciale*. (*A*)

SPÉCIES, *dans la Médecine*, ſont proprement les ingrédiens ſimples dans les boutiques des Droguiſtes & des Apoticaires, dont ils font les médecines compoſées. Cependant les auteurs de Pharmacie donnent communément ce nom à certaines poudres aromatiques ou cathartiques; parce que probablement on les tenoit autrefois prêtes & préparées d'avance, pour faire des electuaires, des tablettes, des pillules, &c. comme l'on en a encore préſentement.

SPÉCIEUX, adj. (*Gram.*) qui a une apparence ſéduiſante & trompeuſe; vos raiſons ſont *ſpécieuſes*; vous avez trouvé un prétexte *ſpécieux*; vous avez rendu votre projet bien *ſpécieux*. Cet homme a couvert ſa noirceur à mon égard d'un voile bien *ſpécieux*; il a commencé, avant que de m'accuſer, d'avouer une partie des obligations qu'il m'avoit, puis il a laiſſé entrevoir qu'il avoit les raiſons les plus fortes de ſe plaindre de moi. Plus il connoiſſoit la fauſſeté de toute ſa conduite, plus il a mis d'art à lui donner une honnêteté *ſpécieuſe*; j'avois lu au fond de ſon ame vile & corrompue; il s'en étoit apperçu, il ne pouvoit plus me ſouffrir.

Spécieuse, (*Alg.*) Arithmétique *ſpécieuſe*, eſt cette eſpece d'Arithmétique qui enſeigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet, que les premiers algébriſtes appelloient *ſpecies*, *eſpeces*, apparemment parce que ces lettres ſervent à exprimer généralement toutes les quantités, & en marquent ainſi l'eſpece générale, pour ainſi dire. On appelle cette arithmétique *ſpécieuſe*, pour la diſtinguer de celle où les quantités ſont exprimées par des nombres, qu'on appelle *Arithmétique numérique*. *Voyez* Arithmétique.

L'Arithmétique *ſpécieuſe*, eſt ce que nous appellons communément *Algebre*. *Voyez* Algébre. (*O*)

SPÉCIFICATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt ce qui déſigne l'eſpece d'une choſe, ce qui ſert à expliquer que l'on a eu en vûe ſingulierement telle & telle choſe; comme quand on legue tous ſes meubles & effets mobiliers, & que l'on explique que l'argent comptant ſera compris dans ce legs: c'eſt une *ſpécification* que l'on fait par rapport à l'argent. *V. ci-devant* Spécial. (*A*)

SPÉCIFIQUE, Pesanteur, *en Hydroſtatique*, ſignifie cette gravité ou peſanteur particuliere à chaque eſpece de corps naturel, & par laquelle on le diſtingue de tous les autres. *Voyez* Pesanteur, Poids & Gravité.

On dit qu'un corps eſt ſpécifiquement plus peſant qu'un autre, lorſque ſous le même volume il a un poids plus grand qu'un autre corps, & on dit que cet autre eſt ſpécifiquement plus léger que le premier. Ainſi, ſi de deux ſpheres égales, chacune d'un pié de diametre, l'une eſt de plomb & l'autre de bois; comme on trouve que celle de plomb eſt plus peſante que celle de bois, on dit qu'elle eſt ſpécifiquement plus peſante; & que celle qui eſt de bois, eſt ſpécifiquement plus légere.

Quelques uns appellent cette eſpece de peſanteur, *relative*, par oppoſition à la peſanteur abſolue, qui eſt la même dans les petites parties de chaque corps, égales en maſſes, ce qui les fait deſcendre également vîte dans le vuide.

Lois de la peſanteur & de la légéreté ſpécifique des corps. 1°. Quand deux corps ſont égaux en volume, leurs peſanteurs *ſpécifiques* ſont l'une à l'autre comme leurs maſſes. Ainſi on dit qu'un corps eſt d'une peſanteur *ſpécifique* double d'un autre, lorſqu'il a deux fois la maſſe ſous le même volume.

Donc les peſanteurs *ſpécifiques* des corps égaux, ſont comme leur denſité. *Voyez* Densité.

2°. Les peſanteurs *ſpécifiques* des corps qui ſont du même poids, ſont en raiſon réciproque de leurs volumes. Ainſi les denſités de deux corps du même poids, ſont en raiſon réciproque de leurs volumes.

3°. Les peſanteurs *ſpécifiques* de deux corps ſont en raiſon compoſée de la raiſon directe de leurs maſſes, & de la raiſon réciproque de leurs volumes.

4°. Un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, perd dans ce fluide une portion de ſa peſanteur, égale à celle d'un pareil volume de fluide.

Car ſuppoſons qu'un pouce cubique de plomb ſoit plongé dans l'eau, un pouce cubique d'eau ſera par ce moyen chaſſé du lieu qu'il occupoit; mais le poids de cette eau étoit ſoutenu par la réſiſtance de l'eau qui l'environnoit. Il faut donc qu'une partie du poids du cube de plomb ſoit ſoutenue par l'eau environnante, & que cette partie ſoit égale au poids de l'eau qui a été repouſſée; par conſéquent la peſanteur du corps plongé doit être diminuée d'autant. *Voyez* Fluide.

Ainſi, 1°. puiſqu'un fluide ſpécifiquement plus peſant, a plus de poids ſous le même volume, qu'un autre plus léger; le même corps perdra davantage de ſon poids dans un fluide ſpécifiquement plus peſant que dans un plus léger; & par conſéquent il peſera plus dans un fluide plus léger que dans un autre plus peſant.

2°. Des corps égaux homogenes, par exemple, deux balles égales de plomb, qui peſent également dans l'air, perdront leur équilibre ſi on les plonge dans deux fluides différens.

3°. Puiſque les *peſanteurs ſpécifiques* ſont comme les maſſes ſous le même volume, la *peſanteur ſpécifique* du fluide ſera à la *peſanteur ſpécifique* du corps plongé, comme la partie du poids que perd le corps ſolide, eſt à tout le poids du corps.

4°. Deux ſolides de volume égal, perdent autant de poids l'un que l'autre dans le même fluide; mais le poids de celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant, eſt plus grand que celui du corps ſpécifiquement plus léger: donc le corps ſpécifiquement plus léger, perd plus de ſon poids à-proportion que celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant.

5°. Puiſque les volumes des corps de poids égal, ſont réciproquement comme leurs *peſanteurs ſpécifiques*, un corps ſpécifiquement plus léger perd davantage de ſon poids dans le même fluide, qu'un autre corps de même poids & d'une plus grande *peſanteur ſpécifique*, ou d'un moindre volume. C'eſt pourquoi s'ils ſont en équilibre dans un fluide, ils ne le ſeront pas de même dans un autre; mais celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant l'emportera, d'autant plus que le fluide ſera plus denſe. *Trou-*

Trouver la peſanteur ſpécifique *d'un fluide*. Suſpendez un globe de plomb à un des côtés d'une balance, & attachez à l'autre côté un poids qui ſoit en équilibre avec l'autre en plein air; plongez ſucceſſivement le globe dans les différens fluides dont les *peſanteurs ſpécifiques* ſont inconnues, & obſervez combien il peſe dans chacun. Ces différentes peſanteurs étant ſouſtraites chacune à-part du premier poids, ce qui reſte eſt la quantité de poids qui ſe perd dans chaque fluide. D'où on connoît la *peſanteur ſpécifique* de chacun de ces fluides.

Donc, puiſque les denſités ſont comme les *peſanteurs ſpécifiques*, on trouve en même tems la raiſon des denſités des fluides.

Ce problème eſt d'un fort grand uſage; car on trouve par ce moyen le degré de pureté ou de bonté des fluides; connoiſſance dont l'utilité s'étend non ſeulement à la philoſophie naturelle, mais encore aux uſages de la vie & à la pratique de la médecine.

On remarque que les *peſanteurs ſpécifiques* des mêmes fluides varient dans les différentes ſaiſons de l'année. M. Eiſenſchmid, dans ſon livre intitulé, *diſquiſitio nova de ponderibus*, *&c.* rapporte quantité d'expériences ſur ce ſujet, dont nous ne citerons ici que les principales.

Table des peſanteurs ſpecifiques *de différens fluides*.

un pouce cubique, à Paris en été. en hiver.

Peſe	onc.	dr.	g.	onc.	dr.	g.
de Mercure	7	1	66.	7	2	14.
Huile de vitriol		7	59.		7	71.
Eſprit de vitriol		5	33.		5	38.
Eſprit de nitre		6	24.		6	44.
Eſprit de ſel		5	49.		5	55.
Eau forte		6	23.		6	35.
Vin aigre		5	15.		5	21.
Vinaigre diſtillé		5	11.		5	15.
Vin de Bourgogne		4	67.		4	75.
Eſprit-de-vin		4	32.		4	42.
Biere pâle		5	1.		5	9.
Biere foncée		5	2.		5	7.
Lait de vache		5	20.		5	25.
Lait de chevre		5	24.		5	28.
Urine		5	14.		5	19.
Eſprit d'urine		5	45.		5	53.
Huile de tartre		7	27.		7	43.
Huile d'olive		4	53.	eſt gelée en hiver.		
Huile de térébenthine		4	39.		4	46.
Eau de mer		6	12.		6	18.
Eau de riviere		5	10.		5	13.
Eau de fontaine		5	11.		5	14.
Eau diſtillée		5	8.		5	11.

6°. Pour déterminer en quelle raiſon la *peſanteur ſpécifique* d'un fluide, eſt à la *peſanteur ſpécifique* d'un ſolide qui eſt ſpécifiquement plus peſant que le fluide;

Peſez la maſſe du ſolide dans le fluide, & remarquez quel eſt préciſément ſon poids dans le fluide & dans l'air: la gravité *ſpécifique* du fluide ſera à celle du ſolide, comme la partie de la peſanteur que perd le ſolide, eſt à ſon poids dans l'air.

7°. Les *peſanteurs ſpécifiques* des corps également peſans, ſont réciproquement comme les quantités de peſanteurs qu'ils perdent dans le même fluide.

Par ce moyen on trouve la raiſon des *peſanteurs ſpécifiques* des ſolides, en peſant dans le même fluide, des portions de ces ſolides qui ſoient également peſantes dans l'air, & en remarquant quelle eſt la peſanteur que chacun perd.

Pluſieurs auteurs ont déterminé les *peſanteurs ſpécifiques* de différens ſolides. Ghétaldus a examiné particulierement les *peſanteurs ſpécifiques* des corps métalliques; & c'eſt de lui qu'Oughtred les a empruntées. On trouve dans les *Tranſactions philoſophiques*, des tables fort amples des *peſanteurs ſpécifiques*, faites par différens auteurs.

Voici celles de quelques-uns des corps les plus ordinaires, qui ont été publiées par le P. Merſenne, & depuis par différens auteurs.

Table des peſanteurs ſpécifiques *de différens ſolides*.
Un poids de cent livres d'or eſt égal en volume à

71 $\frac{1}{2}$	de mercure.	21	de marbre.
60 $\frac{1}{2}$	de plomb.	14	de pierre.
54 $\frac{1}{2}$	d'argent.	12 $\frac{1}{2}$	de ſoufre.
47 $\frac{1}{3}$	de cuivre.	5	de cire.
45	d'airain.	5 $\frac{1}{3}$	d'eau.
42	de fer.		
39	d'étain.		
38 $\frac{1}{2}$	d'étain fin.		
26	d'aimant.		

Voyez à l'article BALANCE HYDROSTATIQUE une table plus étendue.

8°. Un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, y deſcend avec une peſanteur égale à l'excès de ſon poids ſur celui d'un pareil volume de ce fluide.

Donc 1°. la force qui peut ſoutenir dans un fluide un corps ſpécifiquement plus peſant, eſt égale à l'excès de la peſanteur abſolue de ce corps, ſur celle d'un pareil volume de fluide. Par exemple, 47 liv. $\frac{1}{3}$ de cuivre, perdent cinq liv. & un tiers de leur poids dans l'eau; donc une puiſſance de 42 liv. ſuffit pour les y ſoutenir.

2°. Puiſque l'excès de poids d'un ſolide ſur le poids d'un fluide, eſt moindre que l'excès du même ſur le poids d'un fluide plus léger, ce ſolide deſcendra avec moins de vîteſſe dans un fluide plus peſant que dans un autre plus léger.

9°. Un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, enfonce dans ce fluide juſqu'à ce que le poids d'une quantité de ce fluide, égale en maſſe à la partie qui eſt plongée, ſoit égal au poids du corps entier.

Donc 1°. puiſque les *peſanteurs ſpécifiques* des corps qui ont le même poids, ſont réciproquement comme leurs volumes, & que des volumes de même poids dans différens fluides, ſont comme les parties du même ſolide qui y ſont plongées; les *peſanteurs ſpécifiques* des fluides ſont réciproquement comme les parties du même corps qui y ſont plongées.

3°. Un ſolide donc enfonce plus avant dans un fluide plus léger que dans un plus peſant, & d'autant plus profondement que le rapport de la *peſanteur ſpécifique* du ſolide à celle du fluide eſt plus grand.

3°. Si un corps eſt de la même *peſanteur ſpécifique* qu'un fluide, tout le corps y enfoncera; & il s'arrêtera dans quelque endroit du fluide qu'on ſe place.

4°. Si un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, y eſt entierement plongé, il ſera forcé par les colonnes collatérales du fluide de remonter avec une force égale à l'excès de peſanteur d'un pareil volume du fluide ſur la peſanteur du ſolide.

5°. Donc un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, & placé dans le fond d'un vaſe que ce fluide remplit, ſera ſoulevé & remontera.

10°. La *peſanteur ſpécifique* d'un ſolide eſt à la *peſanteur ſpécifique* d'un fluide plus léger, où il eſt plongé, comme la maſſe de la partie qui y eſt plongée eſt à toute la maſſe entiere.

11°. Les *peſanteurs ſpécifiques* des ſolides égaux, ſont comme leurs parties plongées dans le même fluide.

12°. La peſanteur & la maſſe d'un corps, & la peſanteur d'un fluide ſpécifiquement plus peſant étant données, trouver la force requiſe pour tenir le ſolide plongé entierement dans le fluide.

Comme cette force eſt égale à l'excès de peſanteur d'un pareil volume de fluide, ſur celle du ſolide, au moyen de la maſſe donnée du ſolide & du poids d'un pié cubique du fluide, trouvez par la regle de trois, le poids d'un volume de fluide égal à celui du corps. Otez-en le poids du ſolide; le reſte eſt la force demandée. Par exemple, ſuppoſez que l'on demande la force néceſſaire pour ſoutenir dans l'eau un ſolide de 8 piés cubes de volume, & de 100 liv. de peſanteur; puiſqu'un pié cubique d'eau peſe 70 liv. le poids de 8 piés cubes d'eau eſt 560, ôtez-en 100 liv. qui eſt la peſanteur du ſolide, les 460 liv. reſtantes ſont la

force néceſſaire pour tenir le ſolide dans l'eau & l'empêcher de remonter.

D'où il ſuit que puiſqu'un corps monte dans un ſolide ſpécifiquement plus peſant, avec une force égale à celle qui pourroit l'empêcher de monter, on peut pareillement par le préſent problème, trouver la force avec laquelle un corps ſpécifiquement plus léger monte, ou tend à monter, dans un fluide plus peſant.

13°. La peſanteur d'un corps qui doit être conſtruit d'une matiere ſpécifiquement plus peſante, & celle d'un fluide ſpécifiquement plus léger, étant donnée, déterminer la cavité que le corps doit avoir pour nager ſur le fluide.

La peſanteur d'un pié cubique de fluide étant donnée, on trouve par la regle de trois, le volume de la portion du fluide égale en poids au corps. Si donc on fait la cavité du corps telle que le volume ſoit un peu plus grand que ce volume trouvé, le corps aura moins de peſanteur ſous le même volume, que le fluide, & par conſéquent ſera ſpécifiquement plus léger, & ainſi nagera ſur le fluide. Par exemple, ſuppoſez qu'on propoſe de faire une boule de fer du poids de 30 liv. de telle ſorte qu'elle puiſſe nager ſur l'eau. Puiſque le poids d'un pié cubique d'eau eſt 70 liv. une maſſe d'eau égale en poids à 30 liv. contiendra les $\frac{3}{7}$ d'un pié cube, & on trouvera facilement le diametre d'une ſphere qui ait $\frac{3}{7}$ de piés cubes de ſolidité. On fera enſuite la boule de fer de maniere qu'elle ſoit creuſe en-dedans, & que ſon diametre ſoit plus grand que le diametre trouvé; cette boule ſurnagera.

Ces différens théorèmes qu'on a annoncés, peuvent non-ſeulement ſe démontrer par les principes de méchanique, mais encore être confirmés par l'expérience. *Voyez le cours de phyſique expérimentale* de M. Cottes, traduit de l'anglois par M. le Monnier, docteur en médecine de la faculté de Paris, & de l'académie royale des Sciences de Paris, 1742. *Voyez* auſſi *l'article* FLUIDE. *Wolf* & *Chambers*. (*E*)

SPÉCIFIQUE, (*Médec.*) nous entendons par *ſpécifiques*, les médicamens dont la vertu eſt telle qu'ils ſont plus efficaces contre certaines maladies déterminées, que contre d'autres; enſorte que leurs vertus réunies, rempliſſent pluſieurs indications curatives de la même maladie. La rhubarbe, par exemple, mérite la préférence ſur les autres médicamens laxatifs dans la diarrhée, en ce que non-ſeulement elle évacue, mais tempere par ſon amertume balſamique les ſucs cauſtiques, & qu'en ceſſant d'opérer comme purgatif, elle fortifie le ton des inteſtins trop affoibli, à cauſe des particules légerement aſtringentes qu'elle contient.

On donne à d'autres médicamens le nom de *ſpécifiques*, parce qu'une longue expérience a fait connoître la vertu qu'ils ont de produire des effets favorables dans certaines maladies; c'eſt ce qui a fait donner au quinquina le nom de *ſpécifique*, pour arrêter les accès des fievres intermittentes; à l'opium, pour calmer les douleurs; aux mercuriels, pour guérir les maladies vénériennes.

Enfin, il y a des remedes que les médecins appellent *ſpécifiques*, pour déſigner ſeulement qu'ils ſont plus amis que d'autres des parties qu'attaque la maladie, & qu'ils leur font principalement reſſentir leur opération; c'eſt ainſi que les nerfs & les parties nerveuſes ſe trouvent très-bien des remedes empreints d'une huile ſubtile, aromatique, de bonne odeur; & qu'ils ſe trouvent mal des remedes irritans. Dans la putridité, l'eſtomac eſt rejoui par les acides qui ſe trouvent contraires aux maladies des bronches des poumons. Les cantharides ne font point d'impreſſion ſur l'eſtomac, mais elles picotent les canaux urinaires des reins, les ureteres, la veſſie, & leur cauſent des contractions ſpaſmodiques.

Après avoir indiqué les divers ſens qu'on peut donner aux remedes nommés *ſpécifiques* en médecine, nous allons indiquer en peu de mots, ceux qui conviennent davantage pour la guériſon de différentes maladies les plus communes.

Le quinquina n'a point perdu la réputation qu'il s'eſt acquiſe dès le commencement, d'être le *ſpécifique* des fievres intermittentes, ou du moins d'en reprimer les accès: le fait eſt certain, quoique la maniere ſoit inconnue. On loue encore avec raiſon, dans les mêmes fievres, les fleurs de camomille ordinaire, parce que leur amertume & leur huile ont une vertu antiſpaſmodique, & une autre tonique légerement aſtringente.

La teinture de rhubarbe & de gentiane, préparée avec une leſſive de celle de tartre, & l'eſprit urineux du ſel ammoniac, a dans pluſieurs eſpeces de fievres quartes, une eſpece de vertu *ſpécifique;* mais quand cette fievre ne cede pas à ce remede, il paroît qu'on peut recourir avantageuſement au mercure doux, ou diaphorétique, bien préparé.

Le nitre dépuré avec un peu de camphre, les adouciſſans, les doux anodins, les émulſions, & les diaphorétiques fixes, ont une eſpece de vertu particuliere dans toutes les inflammations qui ſont accompagnées de fievre, & qui communément attaquent les parties nerveuſes, comme ſont les membranes du cerveau, les tuniques de l'eſtomac, la plevre, les bronches des poumons.

Lorſque les humeurs ont une diſpoſition maligne, c'eſt-à-dire une diſpoſition à la putréfaction, le camphre marié avec le nitre, mérite des éloges, ſoit que les maladies ſoient aiguës ou chroniques. On doit regarder le vinaigre, ou ſimple, ou chargé de la teinture des racines cordiales, comme le meilleur des alexiteres, dans la peſte même. Le ſuc de limons, de citrons, le ſirop de limon aromatiſé avec l'huile de cedre, réſiſtent puiſſamment en qualité d'acides, à la diſſolution corruptible des humeurs.

Les douleurs cauſées par un reſſerrement ſpaſmodique, ſont utilement mitigées par la liqueur anodine minérale d'Hoffman; les vents dont la raréfaction cauſe une extenſion douloureuſe des membranes de l'eſtomac & des inteſtins, ſe diſſipent avantageuſement, toutes les fois qu'il n'y a point d'inflammation, par l'écorce d'orange jointe aux fleurs de camomille, & par d'autres remedes ſemblables, qui ont une huile ſubtile, vaporeuſe, réunie à un principe aromatique, qui fortifient & adouciſſent.

Les goutteux ſont ſoulagés par l'uſage abondant & continué d'une décoction de racine d'armoiſe, de ſcorzonere, de ſquine, de régliſſe, & de polypode; le rob de ſureau, pris intérieurement à la doſe d'une once, dans un liquide convenable, eſt une eſpece de *ſpécifique* pour exciter la tranſpiration.

Les accidens hyſtériques & hypocondriaques, qui proviennent de la contraction ſpaſmodique du ſyſtème des nerfs, ne connoiſſent point de meilleur remede que l'exercice du corps, les gommes balſamiques, comme l'aſſa fœtida, le ſagapenum, l'opopanax, le caſtoreum, l'extrait de rhubarbe, la myrrhe & le ſafran, pris ſouvent à doſe modérée, parce que ces remedes diſſolvent les liqueurs tenaces, & fortifient le ton des parties nerveuſes.

Lorſque le tiſſu véſiculaire des poumons eſt engorgé dans l'aſthme par une pituite épaiſſe, la gomme ammoniaque, le baume du Pérou, l'opopanax, réduits en pilules, ou en eſſence, avec la teinture de tartre, ſont les remedes les plus *ſpécifiques*, c'eſt-à-dire les plus appropriés à cette maladie.

Quand les mêmes poumons commencent à être attaqués de phthiſie, c'eſt ſur-tout dans le lait d'aneſſe, ou ſeul, ou coupé avec les eaux de Selter, qu'il faut chercher le remede *ſpécifique* à ce mal, en y joignant l'exercice modéré à cheval, avec le régime convenable d'ailleurs, pour prévenir la putridité des humeurs.

L'hydropiſie dépendant d'une infinité de cauſes particulieres, n'a point de remedes *ſpécifiques;* mais comme l'écoulement des urines eſt quelquefois un des moyens deſtinés à évacuer les eaux des hydropiques, on peut conſeiller la poudre des cantharides, mêlée avec le ſel de tartre, quelques grains de nitre dépuré, & de camphre, ſi les humeurs ont diſpoſition à prendre le cours des urines pour s'évacuer; il faut enſuite fortifier le corps par des bandages.

La diſpoſition des reins à former du gravier, demande un long & fréquent uſage de l'infuſion des ſommités de mille feuilles, ainſi que l'écorce des racines d'acacia, infuſée dans l'eau.

La diſſenterie, maladie contagieuſe qui fait quelquefois de grands ravages, eſt ordinairement heureuſement guérie par la racine de l'Amérique, connue ſous le nom d'*ipecacuanha*, qui paſſe dans ce mal pour un *ſpécifique*.

On preſcrit, entre les remedes qui peuvent émouſſer l'acrimonie, les diaphorétiques doux, les tempérans, & l'infuſion légere de rhubarbe; enfin on emploie

ploie avec ſuccès, l'écorce de caſcarille, pour raffermir les fibres relâchées des inteſtins, & calmer les mouvemens déſordonnés.

Les vers, qui préſentent quelquefois la ſcène de pluſieurs accidens, ſont heureuſement attaqués & chaſſés du corps par l'extrait de rhubarbe, & ſur-tout par le diagrède, & le mercure doux: on peut, dans les enfans, faire précéder l'uſage de ces remedes, par quelques cuillerées d'huile d'olive, ou d'amande douce, leſquels comme tous les huileux, cauſent la mort des vers, ſur-tout ſi les enfans ſont à jeun.

Dans les maladies vénériennes, le bois de l'écorce de gayac, mais ſur-tout le mercure, paſſent depuis long-tems pour être les meilleurs *ſpécifiques* connus. Le gayac empreint l'eau dans laquelle on le fait bouillir, d'un ſel ſubtil reſineux, qui accélere la circulation de la maſſe du ſang & des humeurs; ce qui tend à diſſoudre les ſucs tenaces, & à lever les obſtructions.

On attaque avec ſuccès les maladies cutanées, telles que l'herpès, la gale, & autres exulcérations de la peau, par le ſoufre diaphorétique d'antimoine, & en général par les antimoniaux.

La ſtagnation des humeurs & du ſang, qui procede d'une contuſion des parties extérieures, outre les remedes externes, admet intérieurement l'uſage de l'infuſion, ou de la décoction du damozanium, & autres plantes de ce genre, qui poſſedent des vertus inciſives, réſolutives, & diſcuſſives.

Voilà, dans pluſieurs maladies, les remedes choiſis que l'expérience a fait connoître pour les plus utiles, & dont la plûpart ſont honorés du titre de *ſpécifiques*; cependant les vertus de tous ces médicamens, même des plus vantés, ne ſont jamais que relatives, bornées & limitées à certaines diſpoſitions & circonſtances; ils demandent tous d'être reglés par une méthode convenable, & par les lumieres d'un ſage médecin qui connoiſſe les cauſes de la maladie, le régime, le genre de vie qu'il faut ſuivre pendant l'uſage de ces remedes, la maniere de les combiner, & combien de tems il faut les continuer.

Nous n'avons donc garde d'imaginer qu'il y ait des remedes qui produiſent toujours un effet ſalutaire dans tous les ſujets: nous n'entendons par *ſpécifiques*, comme nous l'avons déja dit, que les remedes connus, qui ont généralement une faculté particuliere, ou ſpéciale, dans certaines maladies préférablement à d'autres.

A plus forte raiſon ſommes-nous convaincus qu'il n'y a ni panacées, ni ſecrets, ni *ſpécifiques* univerſels. Ceux qui prétendent d'en poſſéder, ne ſont que des fourbes & des charlatans: ſi l'on croit ces gens-là, dit la Bruyere, le remede qu'ils ont eſt un bien de famille qui s'eſt amélioré dans leurs mains; de *ſpécifique* qu'il étoit contre un ſeul mal, il les guérit tous par les expériences qu'ils en ont faites; forcez un peu votre mémoire, ajoute-t-il, nommez une maladie, la premiere qui vous viendra dans l'eſprit, l'épilepſie, dites-vous, ils la guériſſent. Ils ne reſſuſcitent perſonne, à la vérité, ils ne rendent pas la vie aux hommes, mais ils les conduiſent néceſſairement à la décrépitude, & ce n'eſt que par haſard que leurs peres & leurs ayeuls, qui avoient leurs *ſpécifiques* & leurs ſecrets, ſont morts fort jeunes. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SPECILLUM, *ou* SPECULUM, eſt un inſtrument de chirurgie, qui ſert à ſonder & écarter les plaies, *&c.* c'eſt la même choſe que *ſonde*. *Voyez* SONDE. (*Y*)

SPECTABILES, (*Littérature*) titre d'honneur qu'on donnoit aux nobles du ſecond rang ſous les empereurs romains; mais c'étoit un titre inconnu du tems de la république. Il y avoit deux autres qualifications dans le diſcours, accordées à la nobleſſe, dont la principale étoit celle de *illuſtres*, & la moindre celle de *clariſſimi*. (*D. J.*)

SPECTACLES, (*Invent. anc. & mod.*) repréſentations publiques imaginées pour amuſer, pour plaire, pour toucher, pour émouvoir, pour tenir l'ame occupée, agitée, & quelquefois déchirée. Tous les *ſpectacles* inventés par les hommes, offrent aux yeux du corps ou de l'eſprit, des choſes réelles ou feintes; & voici comme M. le Batteux, dont j'emprunte tant de choſes, enviſage ce genre de plaiſir.

L'homme, dit-il, eſt né ſpectateur; l'appareil de tout l'univers que le Créateur ſemble étaler pour être vu & admiré, nous le dit aſſez clairement. Auſſi de tous nos ſens, n'y en a-t-il point de plus vif, ni qui nous enrichiſſe d'idées, plus que celui de la vue; mais plus ce ſens eſt actif, plus il a beſoin de changer d'objets: auſſitôt qu'il a tranſmis à l'eſprit l'image de ceux qui l'ont frappé, ſon activité le porte à en chercher de nouveaux, & s'il en trouve, il ne manque point de les ſaiſir avidement. C'eſt de-là que ſont venus les *ſpectacles* établis chez preſque toutes les nations. Il en faut aux hommes de quelque eſpece que ce ſoit: & s'il eſt vrai que la nature dans ſes effets, la ſociété dans ſes événemens, ne leur en fourniſſent de piquans que de loin à loin, ils auront grande obligation à quiconque aura le talent d'en créer pour eux, ne fût-ce que des phantômes & des reſſemblances, ſans nulle réalité.

Les grimaces, les preſtiges d'un charlatan monté ſur des tréteaux, quelque animal peu connu, ou inſtruit à quelque manege extraordinaire, attirent tout un peuple, l'attachent, le retiennent comme malgré lui; & cela dans tout pays. La nature étant la même par-tout, & dans tous les hommes, ſavans & ignorans, grands & petits, peuple & non peuple, il n'étoit pas poſſible qu'avec le tems les *ſpectacles* de l'art n'euſſent pas lieu dans la ſociété humaine; mais de quelle eſpece devoient-ils être, pour faire la plus grande impreſſion de plaiſir?

On peut préſenter les effets de la nature, une riviere débordée, des rochers eſcarpés, des plaines, des forêts, des villes, des combats d'animaux; mais ces objets qui ont peu de rapport avec notre être, qui ne nous menacent d'aucun mal, ni ne nous promettent aucun bien, ſont de pures curioſités: ils ne frappent que la premiere fois, & parce qu'ils ſont nouveaux: s'ils plaiſent une ſeconde fois, ce n'eſt que par l'art heureuſement executé.

Il faut donc nous donner quelque objet plus intéreſſant, qui nous touche de plus près; quel ſera cet objet? nous-mêmes. Qu'on nous faſſe voir dans d'autres hommes, ce que nous ſommes, c'eſt de quoi nous intéreſſer, nous attacher, nous remuer vivement.

L'homme étant compoſé d'un corps & d'une ame, il y a deux ſortes de *ſpectacles* qui peuvent l'intéreſſer. Les nations qui ont cultivé le corps plus que l'eſprit, ont donné la préférence aux *ſpectacles* où la force du corps & la ſoupleſſe des membres ſe montroient. Celles qui ont cultivé l'eſprit plus que le corps, ont préféré les *ſpectacles* où on voit les reſſources du génie & les reſſorts des paſſions. Il y en a qui ont cultivé l'un & l'autre également, & les *ſpectacles* des deux eſpeces, ont été également en honneur chez eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux ſortes de *ſpectacles*, que dans ceux qui ont rapport au corps, il peut y avoir réalité, c'eſt-à-dire que les choſes peuvent s'y paſſer ſans feintes & tout de bon, comme dans les *ſpectacles* des gladiateurs, où il s'agiſſoit pour eux de la vie. Il peut ſe faire auſſi que ce ne ſoit qu'une imitation de la réalité, comme dans ces batailles navales où les Romains flatteurs repréſentoient la victoire d'Actium. Ainſi dans ces ſortes de *ſpectacles*, l'action peut-être ou réelle, ou ſeulement imitée.

Dans les *ſpectacles* où l'ame fait ſes preuves, il n'eſt pas poſſible qu'il y ait autre choſe qu'imitation, parce que le deſſein ſeul d'être vû contredit la réalité des paſſions: un homme qui ne ſe met en colere, que pour paroître fâché, n'a que l'image de la colere; ainſi toute paſſion, dès qu'elle n'eſt que pour le *ſpectacle*, eſt néceſſairement paſſion imitée, feinte, contrefaite: & comme les opérations de l'eſprit ſont intimement liées avec celles du cœur, en pareil cas, elles ſont de même que celles du cœur, feintes, & artificielles.

D'où il ſuit deux choſes: la premiere que les *ſpectacles* où on voit la force du corps & la ſoupleſſe, ne demandent preſque point d'art, puiſque le jeu en eſt franc, ſérieux, & réel; & qu'au contraire ceux où l'on voit l'action de l'ame, demandent un art infini, puiſque tout y eſt menſonge, & qu'on veut le faire paſſer pour vérité.

La ſeconde conſéquence eſt que les *ſpectacles* du corps doivent faire une impreſſion plus vive, plus forte; les ſecouſſes qu'ils donnent à l'ame, doivent la rendre ferme, dure, quelquefois cruelle. Les *ſpectacles* de l'ame au-contraire, font une impreſſion plus douce, propre à humaniſer, à attendrir le cœur plutôt qu'à l'endurcir. Un homme égorgé dans l'arene,

accoutume le ſpectateur à voir le ſang avec plaiſir. Hippolyte déchiré derriere la ſcene, l'accoutume à pleurer ſur le ſort des malheureux. Le premier *ſpectacle* convient à un peuple guerrier, c'eſt-à-dire deſtructeur; l'autre eſt vraiment un art de la paix, puiſqu'il lie entr'eux les citoyens par la compaſſion & l'humanité.

Les derniers *ſpectacles* ſont ſans doute les plus dignes de nous, quoique les autres ſoient une paſſion qui remue l'ame & la tient occupée. Tels étoient chez les anciens le *ſpectacle* des gladiateurs, les jeux olympiques, circenſes & funebres; & chez les modernes, les combats à outrance, & les joûtes à fer émoulu qui ont ceſſé. La plûpart des peuples polis ne goûtent plus que les *ſpectacles* menſongers qui ont rapport à l'ame, les opéras, les comédies, les tragédies, les pantomimes. Mais une choſe certaine, c'eſt que dans toute eſpece de *ſpectacles*, on veut être ému, touché, agité ou par le plaiſir de l'épanouiſſement du cœur, ou par ſon déchirement, eſpece de plaiſir; quand les acteurs nous laiſſent immobiles, on a regret à la tranquillité qu'on emporte, & on eſt indigné de ce qu'ils n'ont pas pu troubler notre repos.

C'eſt le même attrait d'émotion qui fait aimer les inquiétudes & les alarmes que cauſent les périls où l'on voit d'autres hommes expoſés, ſans avoir part à leurs dangers. Il eſt touchant, dit Lucrece, *de nat. rer. lib. II.* de conſidérer du rivage un vaiſſeau luttant contre les vagues qui le veulent engloutir, comme de regarder une bataille d'une hauteur d'où l'on voit en ſûreté la mêlée.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terra alterius magnum ſpectare laborem;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa tui ſine parte pericli.

Perſonne n'ignore la dépenſe exceſſive des Grecs & des Romains en fait de *ſpectacles*, & ſur-tout de ceux qui tendoient à exciter l'attrait de l'émotion. La repréſentation de trois tragédies de Sophocle couta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponnèſe. On ſait les dépenſes immenſes des Romains pour élever des théatres, des amphithéatres & des cirques, même dans les villes des provinces. Quelques-uns de ces bâtimens qui ſubſiſtent encore dans leur entier, ſont les monumens les plus précieux de l'architecture antique. On admire même les ruines de ceux qui ſont tombés. L'hiſtoire romaine eſt encore remplie de faits qui prouvent la paſſion démeſurée du peuple pour les *ſpectacles*, & que les princes & les particuliers faiſoient des frais immenſes pour la contenter. Je ne parlerai cependant ici que du payement des acteurs. Æſopus, célebre comédien tragique & le contemporain de Cicéron, laiſſa en mourant à ce fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux diſſipateur, une ſucceſſion de cinq millions qu'il avoit amaſſés à jouer la comédie. Le comédien Roſcius, l'ami de Cicéron, avoit par an plus de cent mille francs de gages. Il faut même qu'on eût augmenté les appointemens depuis l'état que Pline en avoit vu dreſſé, puiſque Macrobe dit que ce comédien touchoit des deniers publics près de neuf cens francs par jour, & que cette ſomme étoit pour lui ſeul: il n'en partageoit rien avec ſa troupe.

Voilà comment la république romaine payoit les gens de théatre. L'hiſtoire dit que Jules Céſar donna vingt mille écus à Laberius, pour engager ce poëte à jouer lui-même dans une piece qu'il avoit compoſée. Nous trouverions bien d'autres profuſions ſous les autres empereurs. Enfin Marc-Aurele, qui ſouvent eſt déſigné par la dénomination d'Antonin le philoſophe, ordonna que les acteurs qui joueroient dans les *ſpectacles* que certains magiſtrats étoient tenus de donner au peuple, ne pourroient point exiger plus de cinq pieces d'or par repréſentation, & que celui qui en faiſoit les frais ne pourroit pas leur donner plus du double. Ces pieces d'or étoient à-peu-près de la valeur de nos louis, de trente au marc, & qui ont cours pour vingt-quatre francs. Tite-Live finit ſa diſſertation ſur l'origine & le progrès des repréſentations théatrales à Rome, par dire qu'un divertiſſement, dont les commencemens avoient été peu de choſe, étoit dégénéré en des *ſpectacles* ſi ſomptueux, que les royaumes les plus riches auroient eu peine à en ſoutenir la dépenſe.

Quant aux beaux arts qui préparent les lieux de la ſcene des *ſpectacles*, c'étoit une choſe magnifique chez les Romains. L'architecture, après avoir formé ces lieux, les embelliſſoit par le ſecours de la peinture & de la ſculpture. Comme les dieux habitent dans l'olympe, les rois dans des palais, le citoyen dans ſa maiſon, & que le berger eſt aſſis à l'ombre des bois, c'eſt aux arts qu'il appartient de repréſenter toutes ces choſes avec goût dans les endroits deſtinés aux *ſpectacles*. Ovide ne pouvoit rendre le palais du ſoleil trop brillant, ni Milton le jardin d'Eden trop délicieux: mais ſi cette magnificence eſt au-deſſus des forces des rois il faut avouer d'un autre côté que nos décorations ſont fort meſquines, & que nos lieux de *ſpectacles*, dont les entrées reſſemblent à celles des priſons, offrent une perſpective des plus ignobles. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECTATEUR, eſt une perſonne qui aſſiſte à un ſpectacle. *Voyez* SPECTACLE.

Chez les Romains, ſpectateurs, *ſpectatores*, ſignifioient plus particulierement une ſorte de *gladiateurs* qui avoient obtenu leur congé, & qui étoient ſouvent gagés pour aſſiſter comme *ſpectateurs* aux combats de gladiateurs, *&c.* dont on régaloit le peuple. *Voyez* GLADIATEUR.

SPECTRE, ſ. m. *Métaphyſique.*) on appelle *ſpectres* certaines ſubſtances ſpirituelles qui ſe font voir ou entendre aux hommes. Quelques-uns ont cru que c'étoient des ames des défunts qui reviennent & ſe montrent ſur la terre. C'étoit le ſentiment des Platoniciens, comme on le peut voir dans le Phédon de Platon, dans Porphyre, *&c.* En général l'opinion touchant l'exiſtence des *ſpectres* étoit aſſez commune dans le paganiſme. On avoit même établi des fêtes & des ſolemnités pour les ames des morts, afin qu'elles ne s'aviſaſſent pas d'effrayer les hommes par leurs apparitions. Les cabaliſtes & les rabbins parmi les Juifs n'étoient pas moins pour les *ſpectres*. Il faut dire la même choſe des Turcs, & même de preſque toutes les ſectes de la religion chrétienne. Les preuves que les partiſans de cette opinion en donnent, ſont des exemples ou profanes ou tirés de l'Ecriture-ſainte. Baronius raconte un fait, dont il croit que perſonne ne peut douter: c'eſt la fameuſe apparition de Marſilius Ficinus à ſon ami Michaël Mercato. Ces deux amis étoient convenus que celui qui mourroit le premier, reviendroit pour inſtruire l'autre de la vérité des choſes de l'autre vie. Quelque tems après, Mercato étant occupé à méditer ſur quelque choſe, entendit tout-d'un-coup une voix qui l'appelloit: c'étoit ſon ami Ficinus qu'il vit monté ſur un cheval blanc, mais qui diſparut dans le moment que l'autre l'appella par ſon nom.

La ſeconde opinion ſur l'eſſence des *ſpectres* eſt celle de ceux qui croient que ce ne ſont point les ames qui reviennent, mais une troiſieme partie dont l'homme eſt compoſé. C'eſt-là l'opinion de Théophraſte, Paracelſe, & tous ceux qui croient que l'homme eſt compoſé de trois parties; ſavoir de l'ame, du corps & de l'eſprit. Selon lui, chacune de ſes parties s'en retourne après la mort à l'endroit d'où elle étoit ſortie. L'ame qui vient de Dieu, s'en retourne à Dieu. Le corps qui eſt compoſé de deux élémens inférieurs, la terre & l'eau, s'en retourne à la terre, & la troiſieme partie, qui eſt l'eſprit, étant tirée des deux élémens ſupérieurs l'air & le feu, s'en retourne dans l'air, où avec le tems elle eſt diſſoute comme le corps; & c'eſt cet eſprit, & non pas l'ame, qui ſe mêle des apparitions. Théophraſte ajoute qu'il ſe fait voir ordinairement dans les lieux & auprès des choſes qui avoient le plus frappé la perſonne qu'il animoit; parce qu'il lui en étoit reſté des impreſſions extrèmement fortes.

La troiſieme opinion eſt celle qui attribue les apparitions aux eſprits élémentaires. Paracelſe & quelques-uns de ſes ſectateurs croient que chaque élément eſt rempli d'un certain nombre d'eſprits; que les aſtres ſont la demeure des ſalamandres, l'air celle des ſylphes, l'eau celle des nymphes, & la terre celle des pigmées.

La quatrieme opinion regarde comme des *ſpectres* les exhalaiſons des corps qui pourriſſent. Les partiſans de cette hypotheſe croient que ces exhalaiſons rendues plus épaiſſes par l'air de la nuit, peuvent repréſenter la figure d'un homme mort. C'eſt la philoſophie de Cardan & d'autres: elle n'eſt pas nouvelle. On en trouve des traces dans les anciens, & ſur-tout dans la troade de Séneque.

Enfin la cinquieme opinion donne pour cauſe des *ſpec-*

ſpectres des opérations diaboliques. Ceux-ci ſuppoſent la vérité des apparitions comme un fait hiſtorique, dont on ne peut point douter; mais il croient que c'eſt l'ouvrage du démon qui ſe formant un corps de l'air, s'en ſert pour ſes différens deſſeins. Ils ſoutiennent que c'eſt la maniere la plus convenable, & la moins embarraſſante pour expliquer les apparitions.

Nonobſtant le grand nombre de ceux qui croient les *ſpectres* & qui cherchent à expliquer leur poſſibilité, il y a eu de tout tems des philoſophes qui ont oſé nier leur exiſtence. On en peut faire trois claſſes. On peut mettre dans la premiere ceux qui n'admettent aucune différence entre le corps & l'eſprit, comme Spinoſa, qui ſoutenant qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance, ne peut point admettre des *ſpectres*. On peut mettre dans la ſeconde claſſe ceux qui paroiſſent croire l'exiſtence du diable, mais qui lui ôtent tout pouvoir ſur la terre. La troiſieme claſſe comprend ceux qui admettent le pouvoir du diable ſur la terre, mais qui nient qu'il puiſſe prendre un corps.

SPECTRES, *les*, ſ. m. pl. (*Conchyliolog.*) en latin *concha ſpectrorum*, en anglois *the ſpectre-shell;* les auteurs appellent ainſi une volute ſinguliere de la claſſe de celles qui ont le ſommet élevé. *Voyez* VOLUTES.

Ce nom lui vient de figures biſarres & frappantes dont elle eſt chargée. Ces figures ſont rougeâtres ſur un fond blanc, ce qui les fait paroître plus effrayantes. Elles forment deux grandes & larges faſcies qui environnent toute la volute depuis le ſommet juſqu'au bas, & entre ces faſcies regnent des cordons aſſez réguliers de taches & de différens points. Cette coquille eſt rare, & ſe vend ordinairement fort cher. (*D. J.*)

SPECTRE COLORÉ, (*Optique.*) eſt le nom que l'on donne à l'image oblongue & colorée du ſoleil, formée par le priſme dans une chambre obſcure. *Voyez* COULEUR *&* PRISME.

SPÉCULAIRE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre gypſeuſe ou pierre à plâtre, qui eſt compoſée de feuillets brillans comme ceux du talc; on l'appelle auſſi *miroir des ânes*. Elle eſt ou blanche, ou jaunâtre, ou de couleur d'iris. Il s'en trouve beaucoup à Montmartre.

SPECULARIA, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainſi l'eſpece de vitrage faite du pierres ſpéculaires, & qu'on employoit aux fenêtres avant que le verre fût d'uſage. (*D. J.*)

SPÉCULATIF, adj. (*Phil.*) on appelle ainſi les connoiſſances qui ſe bornent à la ſpéculation des vérités, & qui n'ont point la pratique pour objet. *Voy.* PRATIQUE.

SPÉCULATION, ſ. f. (*Gram.*) examen profond & réfléchi de la nature & des qualités d'une choſe. Ce mot s'oppoſe à *pratique*. La *ſpéculation* recherche ce que c'eſt que l'objet; la pratique agit. Ainſi l'on peut dire que la philoſophie, la vertu, la religion, la morale, ne ſont pas des ſciences de pure *ſpéculation*. Celui qui n'en a que la *ſpéculation*, n'eſt que le fantôme d'un philoſophe, d'un homme vertueux, religieux, moraliſte. La phyſique a ſes *ſpéculations*, qu'il faut mettre à l'épreuve de l'expérience; que ſeroit-ce que les mathématiques ſans les problèmes d'utilité, auxquelles on arrive par la démonſtration de ſes propoſitions ſpéculatives? Les théorèmes ſont la partie de *ſpéculation*. Les problèmes ſont la partie de pratique.

SPÉCULATION, *terme de marchand d'étoffes*, ſorte d'étoffe non-croiſée qui ſe fabrique pour l'ordinaire à Paris, dont la chaîne eſt de ſoie cuite ou teinte, & la trame de fil blanc de Cologne, ou de fil de coton blanc. Sa largeur eſt communément de demi-aune, moins un ſeize, meſure de Paris. Il s'en fait de moirée & de non moirée de différentes couleurs. *Savary.* (*D. J.*)

SPÉCULUM, *terme de Chirurgie*, nom qu'on a donné à différens inſtrumens qui dilatent des cavités. Ce mot eſt latin, & ſignifie *miroir*. On s'en eſt ſervi pour les inſtrumens qui font voir ce qui ſe trouve contre nature dans les cavités qu'ils tiennent ouvertes.

Speculum ani, eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour écarter le fondement, examiner le mal, tirer des os. & enlever toute matiere qui peut s'y être fixée. *Voy.* DILATATOIRE.

Speculum matricis, eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour examiner & panſer les endroits qui ſe trouvent viciés dans les parties ſecretes des femmes. Il a la même forme que le *ſpeculum ani*. *Voyez* DILATATOIRE.

Speculum oris, eſt un inſtrument qui ſert à examiner les maux de bouche. Il y en a de deux ſortes. L'un ſert à contenir la langue afin de voir plus aiſément le fond de la bouche. *Voyez* GLOSSOCATOCHE. L'autre eſt un inſtrument qui ſert à ouvrir & dilater la bouche par force, afin de faire prendre au malade du bouillon ou des remedes liquides.

Cet inſtrument eſt compoſé de deux colonnes cylindriques, hautes pour le moins de trois pouces, paralleles entr'elles, diſtantes l'une de l'autre d'un pouce & demi, poſées ſur un piédeſtal, dont la baſe eſt percée perpendiculairement en écrou. Au haut des colonnes ſont ſituées horiſontalement deux plaques d'acier de figure pyramidale tronquée, c'eſt-à-dire qu'elles ſont plus larges du côté des colonnes que vers leur pointe. L'inférieure eſt mobile, la ſupérieure eſt fixe. Elles ont extérieurement quatre entaillures formées par autant de biſeaux pour les empêcher de gliſſer quand elles ſont entre les dents. La plaque inférieure a trois trous. Ceux des côtes ſervent à loger les colonnes ſur leſquelles elle gliſſe; celui du milieu reçoit la ſoie d'une vis à double pas, qui paſſe par l'écrou du piédeſtal, & dont l'extrémité inférieure eſt terminée en trefle pour la tourner. Quand on tourne cette vis, dont le ſommet eſt un chaperon ou tête demi-ſphérique, au-deſſus de la plaque mobile; cette plaque s'éloigne plus ou moins de celle qui eſt fixe, en ſe baiſſant ou ſe hauſſant comme on veut, & fait par conſéquent ouvrir la bouche autant qu'il eſt néceſſaire. *Voyez la fig.* 11. *Plan. XXVI.* On trouve dans le traité d'inſtrumens de M. de Garengeot, une deſcription beaucoup plus ample de cet inſtrument.

M. Levret a fait graver, dans ſon traité des *polypes*, un *ſpeculum oris* de ſon invention. Pour opérer aiſément dans le fond de la bouche, ſoit par la ligature des polypes du nez qui s'étendent derriere le voile du palais, ſoit pour amputer les amygdales extraordinairement tuméfiées, il faut ſe rendre maître du mouvement de la mâchoire inférieure & de la langue. Les divers *ſpeculum oris* ne rempliſſent que fort imparfaitement ces intentions; ils gênent beaucoup l'opérateur, & dans quelques cas ils empêchent abſolument l'opération. Le nouveau *ſpeculum* gravé *Pl. XXXIV. fig.* 5. n'a pas ces inconvéniens. On monte à vis le coin de bois, ſur la branche du côté oppoſé à celui où l'on doit opérer. Ce coin eſt entre les dents molaires. La plaque contient la langue. On avoit cru mal-à-propos que la ſurface polie de la plaque reflêchiroit dans le fonds de la gorge les rayons de lumiere d'une bougie: mais c'eſt une fauſſe ſpéculation, puiſque l'haleine ternit cette plaque.

Speculum oculi, ou *miroir de l'œil*, inſtrument qui tient l'œil ouvert & aſſujetti de maniere à permettre au chirurgien d'y faire les opérations convenables. M. Petit a imaginé le *ſpeculum* annulaire. Celui qui eſt repréſenté *Pl.* 23. *fig.* 6. ſert pour les injections dans le point lacrimal inférieur, & on voit, *fig.* 7. celui qui convient pour aſſujettir la peau de la réunion des deux paupieres, & la bander afin de faire l'opération de la fiſtule lacrimale.

Il y a un autre inſtrument propre pour l'opération de la cataracte. C'eſt une eſpece de couliſſe plate & à jour, compoſée de deux jumelles exactement quarrées, qui ont environ trois pouces de longueur & de rectitude, ſur une ligne de large. Elles ſe recourbent enſuite, & ſe jettent en-deſſous de la longueur de ſix à ſept lignes, pour s'approcher & ne former plus qu'un corps, dont l'extrémité eſt attachée à la corne d'un demi-cercle, dont la corde horiſontalement ſituée peut avoir un pouce de longueur.

Ces jumelles ſont éloignées l'une de l'autre, de maniere qu'elles laiſſent un vuide ou une fente qui a une ligne de diametre: elles ſe tiennent à la même diſtance par de petites bandes traverſieres, deux en deſſus & deux en deſſous qui forment une canule à jour, obſervant que la bande qui eſt à ſept lignes du coude ſoit large, & ait dans ſon milieu un trou gravé en écrou, pour les uſages que l'on rapportera.

Ces jumelles ſont ſoudées par leur partie poſtérieure ſur une plaque alongée & artiſtement figurée, de quatorze lignes de long, & qui ſert de manche à l'inſtrument.

La ſeconde piece de cet inſtrument eſt mobile; c'eſt une verge auſſi quarrée, de trois pouces de long ſur

une

une ligne de diametre: elle eſt de même que les jumelles, coudée à la partie antérieure, & ſe jette en-deſſous, pour former une petite tige de ſix à ſept lignes de long, qui, de même que la précédente, eſt attachée à la corne d'un demi-cercle auſſi horiſontalement ſitué, de ſorte que les deux demi-cercles ſe touchent par leurs bouts, forment un anneau ovale d'un pouce de longueur & de huit lignes de large.

L'anneau ovale que nous venons d'examiner a deux bords, l'un inférieur, ou qui regarde le deſſous de l'inſtrument, & l'autre ſupérieur, qui regarde le deſſus. Le premier devant être appliqué immédiatement ſur les paupieres, doit préſenter une ouverture plus ſpacieuſe, afin de s'accommoder à la figure globuleuſe de l'œil.

La ſituation de la ſeconde piece du *ſpeculum oculi*, eſt d'occuper le vuide ou la fente qui ſe trouve entre les jumelles & entre les bandes traverſieres qui ſont en-deſſus & en-deſſous, de maniere qu'elle gliſſe là-dedans comme une couliſſe; mouvement qui s'exécute en pouſſant un petit bouton, qui eſt ſoudé ou monté à vis ſur la partie poſtérieure du corps.

Enfin la derniere piece de cet inſtrument eſt une petite vis, qui s'engageant dans l'écrou qui eſt pratiqué ſur la bande large des jumelles, tient l'anneau ferme dans l'ouverture qu'on lui a donnée.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument, on poſe la circonférence antérieure de l'anneau ſur le bord des paupieres, & en pouſſant l'anneau, on les écarte de maniere à voir le globe de l'œil fixé & arrêté. *Voy. la fig. 9. Pl. XXIII.*

On ſe ſert de cet inſtrument pour l'opération de la cataracte, & pour l'extirpation de quelques excroiſſances, *&c.* La nouvelle méthode d'opérer par l'extraction du cryſtallin, rend ces ingénieuſes inventions inutiles.

Pour l'extraction des corps étrangers nichés dans l'angle que la membrane interne des paupieres fait avec le globe de l'œil, il n'y a point de meilleur *ſpeculum* qu'une bandelette, dont l'extrémité garnie d'un emplâtre agglutinatif, s'applique ſur la paupiere pour l'écarter du globe. (*Y*)

SPEI FANUM, (*Géog. anc.*) ou *Spei templum*, temple d'Italie. Denys d'Halicarnaſſe, *liv. IX. ch. xxx.* le met à huit ſtades de la ville de Rome. Tite-Live, *liv. XXIV. chap. xlvij.* en parlant de l'incendie & du rétabliſſement du temple de l'Eſpérance, dit qu'il étoit au-dehors de la porte Carmentale. (*D. J.*)

SPEISS, (*Métallurgie.*) dans les atteliers où l'on traite la mine de cobalt pour faire le verre bleu qu'on appelle *ſmalte* ou *ſaffre*, on donne le nom de *ſpeiſs* à une matiere qui ſe dépoſe au fond des creuſets où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la fritte du verre. Lorſque la mine de cobalt ſe trouve jointe avec de la mine de plomb, en faiſant fondre cette mine, le *ſpeiſs* vient nager à la ſurface du plomb qui eſt plus peſant que lui. Cette matiere, qui eſt du cobalt pur & dans l'état de chaux, eſt, ſuivant M. Gellert, en état de colorer trente ou quarante fois ſon poids de fritte ou de verre, au lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire, à proportion du cobalt qu'elle contient, ne peut en colorer que de huit à quinze fois ſon poids. *Voyez l'article* SAFFRE, où l'on trouvera les différentes opinions des chimiſtes modernes ſur la nature du cobalt & du *ſpeiſs*. (—)

SPELARITE, (*Mythol.*) ſurnom d'Apollon, de Mercure & d'Hercule, dont les ſtatues ſe plaçoient ſouvent dans des cavernes.

SPELLO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolete, à cinq milles de Foligno, ſur une colline de l'Appennin. C'eſt l'ancienne ville que Pline nomme *Hiſpellium*, & Strabon *Hyſpellum*. Ce bourg fut ſaccagé en 1529 par les troupes de l'empereur, & le pape Paul III. fit enſuite abattre ſes murailles, qu'on n'a pas relevées depuis; cependant les ruines d'un ancien théâtre, & quelques autres monumens, marquent que c'étoit une ville floriſſante; ce qui le prouve encore, c'eſt que le tombeau de Properce a été trouvé en 1722 dans ce bourg d'Ombrie, qui eſt à ſix milles de Bévania, lieu de ſa naiſſance, ſous les ruines d'une maiſon qu'on appelle aujourd'hui la *maiſon du poëte*. Properce mourut à l'âge de 41 ans, l'an de Rome 739, & 15 ans avant J. C. (*D. J.*)

SPELUNCÆ, (*Géog. anc.*) 1°. lieu d'Italie, au territoire de Frondi; ce lieu, ſelon Suétone, étoit un prétoire, & les Juriſconſultes donnent quelquefois le nom de *prétoire*, à une maiſon de campagne bâtie avec quelque magnificence. 2°. *Speluncæ*, dans l'itinéraire d'Antonin, étoit un lieu d'Italie, à dix-huit milles de Brindes. (*D. J.*)

SPERARE, v. act. (*Lang. lat.*) on trouve chez les anciens le verbe *ſperare*, pour ſignifier *prevoir*; c'eſt ainſi que dans Virgile, *Æneid. liv. IV. v.* 419. Didon dit à ſa ſœur:

Hunc ego ſi potui tantum ſperare *dolorem*.

„ Si j'avois pû prévoir, imaginer, me préparer à „ un coup ſi terrible. Les Anglois diſent auſſi *to hope* pour *to believe*, c'eſt-à-dire *eſpérer* pour *croire*. (*D. J.*)

SPERCHEA, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine; Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* le marque ſur la côte de la Phthide, dans le golfe Pélaſgique entre *Echinus* & *Thebæ Phthiodes*. Le nom moderne eſt *Comen*, ſelon Niger; & *Phthelia*, ſelon Sophien. Il y avoit ſur ce promontoire une ville de même nom. (*D. J.*)

SPERCHIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine; Ptolomée, *liv. III. c. xiij.* le marque ſur la côte de Phthiotide, dans le golfe Pélaſgique, entre *Echinus* & *Phthiotidis*. Homere parle de ce fleuve, & dit que Pélée lui voua la chevelure d'Achille ſon fils, s'il revenoit heureuſement dans ſa patrie après la guerre de Troie. (*D. J.*)

SPERGULA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de morgeline, nommée par Tournefort, *alſine major*; c'eſt une petite plante qui pouſſe pluſieurs tiges, nouées à la hauteur d'environ un demi-pié; ſes feuilles ſont petites, étroites, jaunâtres, diſpoſées en rayons autour de chaque nœud des branches; ſes fleurs naiſſent au ſommet des tiges; elles ſont compoſées de pluſieurs petits pétales blancs, diſpoſés en roſe, ſoutenus par un calice à cinq feuilles. Ses graines ſont petites, rondes, noires, plus menues que celles de la rave; cette plante croît dans les champs & dans les pâturages; les Anglois la nomment *ſpurry*, & la ſement deux fois dans un été; la premiere ſemaille eſt au mois de Mai; la ſeconde ſe fait après la moiſſon du ſeigle. Sa récolte eſt d'une utilité admirable pour les beſtiaux pendant l'hiver; les vaches qui s'en nourriſſent donnent de meilleur lait & de meilleur beurre qu'en prenant tout autre pâturage; la volaille en fait auſſi ſes délices. (*D. J.*)

SPERMACOCE, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre diſtinct de plante dans le ſyſtème de Linnæus; le calice eſt une enveloppe très-petite, diviſée par quatre découpures à l'extrémité; il eſt placé ſur le germe, & ſubſiſte. La fleur eſt compoſée d'une ſeule feuille qui forme un tuyau diviſé à l'extrémité en quatre ſegmens obtus, & un peu panchées en arriere; les étamines ſont quatre filets pointus plus courts que la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi, applati, & ſitué ſous le réceptacle; le ſtile eſt fendu au ſommet; les ſtigma ſont obtus; le fruit eſt compoſé de deux capſules oblongues jointes enſemble, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & finiſſant en deux cornes; les graines ſont uniques, de forme rondelettes. Linn. *gen de plant. pag.* 25. (*D. J.*)

SPERMATIQUE, *en Anatomie*, eſt ce qui a rapport à la ſemence ou ſperme. *Voyez* SEMINAL.

Les anciens diviſoient en général les parties du corps animal en *ſpermatiques* & ſanguines. Les parties *ſpermatiques* ſont celles qui par leur couleur, *&c.* ont quelque reſſemblance avec la ſemence, & qu'on ſuppoſoit en être formées; tels ſont les nerfs, les membranes, les os, *&c.* les parties ſanguines qu'on ſuppoſoit être formées du ſang après la conception.

Mais les modernes prétendent avec bien plus de fondement, que toutes les parties ſont *ſpermatiques* en ce ſens, & qu'elles ſont formées de l'œuf de la femelle ou de la ſemence du mâle. *Voyez* GÉNÉRATION.

M. Andry parle de vers *ſpermatiques* qui ſe trouvent dans le corps humain. *Voyez* VERS.

Vaiſſeaux *ſpermatiques* appellés auſſi *vaſa preparantia*, ſont de certains vaiſſeaux qui ſont deſtinés à porter le ſang aux teſticules, *&c.* pour y être ſéparé & préparé en ſemence; & à tranſporter enſuite le ſang qui reſte après la ſécrétion. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE, *&c.*

Les vaiſſeaux *ſpermatiques* ſont deux arteres & autant de veines.

Les arteres *ſpermatiques* viennent de la partie antérieu-

térieure du tronc de l'aorte, au-deſſous des émulgentes. *Voyez les Planches & les fig. d'Anat. & leur explication.*

Leur ſtructure eſt bien ſinguliere, en ce que contraires à la forme des autres arteres qui ſont très-groſſes à leur ſortie du tronc, elles ſont très-petites dans leur origine & deviennent plus groſſes à meſure qu'elles s'avancent vers les teſticules. Par ce moyen le ſang eſt comprimé quand il commence à ſortir de l'aorte pour aller dans ces parties, ce qui le diſpoſe aux différens changemens, *&c.* qu'il doit eſſuyer. Dans les quadrupedes, ces arteres ſont tortillées & contournées comme une vis, ce qui répond au même but.

Cowper obſerve, que la raiſon pour laquelle la nature a ſuivi une autre méthode dans les hommes, eſt que dans ce cas, il auroit fallu que les muſcles de l'abdomen euſſent été plus larges qu'ils ne ſont, au moyen dequoi les inteſtins auroient pû tomber ſouvent dans le ſcrotum: inconvénient auquel les quadrupedes ne ſont point expoſés, à cauſe de la ſituation horiſontale de leur corps.

Les arteres *ſpermatiques* rencontrent dans leur route les veines *ſpermatiques* & elles entrent enſemble dans le tiſſu cellulaire du péritoine, où s'inſinuant, dans la membrane vaginale, & y étant enveloppées enſemble, elles vont paſſer à trois ou quatre travers de doigts des teſticules, où elles ſe diviſent en deux branches inégales, dont la plus groſſe va aux teſticules & s'y partage, *voyez* TESTICULE, & la plus courte va ſe rendre dans le paraſtate ou épididyme. *Voyez* PARASTATE.

Les veines *ſpermatiques* prennent le même cours que les arteres; ſi ce n'eſt qu'un peu au-deſſus des teſticules elles ſe diviſent en pluſieurs branches, qui en s'uniſſant forment un plexus qu'on appelle *corps variqueux pampiniforme* ou *pyramidal*. Le ſang que les veines *ſpermatiques* reportent, eſt rapporté du côté droit à la veine cave, & du côté gauche aux veines émulgentes. *Voyez encore les Pl. & les figur. anat. avec leur expli.*

Ces vaiſſeaux ſont ſujets comme les autres, à des jeux de la nature. Verheyen a vû deux arteres *ſpermatiques* d'un côté, dont l'une ſortoit de l'artere émulgente. Kerckringius dit avoir trouvé quatre arteres *ſpermatiques*, dont les deux gauches naiſſoient de l'émulgente, & une des deux droites, procédoit de l'aorte. Mais Ambroiſe Paré prétend avoir vû dans un ſujet, ſept veines émulgentes & autant d'arteres; il ne faut pas beaucoup compter ſur une obſervation unique; mais il eſt aſſez commun de trouver la veine *ſpermatique* double de chaque côté. Marchettis dit même en avoir vû trois, qui nées du tronc de la veine cave, ſe réuniſſoient en une ſeule avant que d'entrer dans le teſticule.

Les Anatomiſtes curieux ne doivent pas manquer de lire dans les mémoires de Médecine d'Edimbourg, *tom. V.* un ſavant morceau de M. Martin, dans lequel il combat les anaſtomoſes des veines & des arteres *ſpermatiques*, adoptées par M. Boerhaave.

SPERMATOCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, tumeur des teſticules & des vaiſſeaux déférens, cauſée par le ſéjour & l'épaiſſiſſement de la matiere ſpermatique. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE; ce terme eſt compoſé de deux mots grecs, σπερμα, ατος, *ſemen*, ſemence, & de χηλη, *tumeur*.

La rétention de la matiere prolifique donne lieu à un gonflement très-douleureux qui ſe diſſipe par les ſaignées, la diete rafraichiſſante, & les cataplaſmes anodins. Si cette maladie n'eſt pas calmée promptement par ces moyens, elle dégénere en ſarcocele. *Voyez* SARCOCELE. (*Y*)

SPERMATOLOGIE, ſ. f. *dans l'économie animale*, la partie qui traite de la ſemence: ce *mot* eſt compoſé du grec σπερμα, *ſemence*, & λογος, *traité*.

Nous avons un livre de Schurig ſous le titre de *ſpermatologia*, imprimé à Francfort. *in*-4°. 1720.

SPERME, ſ. m. (*Gram.*) liqueur ſeminale des animaux. *Voyez* SPERMATIQUE.

SPERME DE BALEINE, *ſperma ceti*, *en Pharmacie*, eſt une ſubſtance blanchâtre & fade, préparée avec une huile qu'on trouve dans la tête d'un poiſſon cetacé, que quelques-uns appellent *baleine mâle*, d'autres *cachalot*, & les Latins *orca*, & qui eſt différente de la baleine ordinaire, & en ce qu'elle a des dents, au lieu des os de baleine, & une boſſe ſur le dos. *Voyez* BALEINE.

Les anciens ignoroient entierement la nature de cette préparation: de ſorte que Schroder ſemble douter ſi on doit la regarder comme une ſubſtance animale ou minérale.

On lui a donné le nom de *ſperme* de baleine, *ſperma ceti*, ſans doute pour en augmenter la valeur, en donnant une idée de ſa rareté. L'huile dont on le tire ſe trouve dans un grand réſervoir de quatre ou cinq piés de profondeur, & de dix ou douze piés de longueur, qui remplit toute la cavité de la tête, & qui ſemble tenir lieu du cerveau & du cervelet.

La maniere de le préparer eſt un ſecret connu de bien peu de perſonnes. Voici comme on dit que cette préparation ſe fait. Quand on a tire l'huile ou cerveau de la tête de l'animal, on le fait fondre ſur un feu modéré, & on le jette dans des moules tels que ceux dans leſquels on forme les pains de ſucre. Quand il eſt refroidi & ſéché, on le retire des moules, & on le fait encore fondre, & on continue de la ſorte juſqu'à ce qu'il ſoit bien purifié & devenu blanc. Enſuite on le hache avec un inſtrument fait exprès, & on le reduit en miettes, dans l'état où on le trouve chez les droguiſtes. On doit le choiſir bien blanc, net & tranſparent, d'une odeur douce, que quelques-uns s'imaginent tenir de celle de la violette. On le falſifie avec la cire; mais il eſt facile de découvrir la tromperie, ſoit par l'odeur de la cire, ou par la foibleſſe de la couleur. On vend auſſi une compoſition d'huile tirée de la queue de la baleine au lieu de celle du cerveau: mais cette derniere eſpece jaunit auſſi-tôt qu'elle prend l'air. En général, il n'y a point de marchandiſe qui ait plus beſoin d'être tenue couverte que le *ſperme de baleine*.

Le *ſperme de baleine* eſt d'une grande utilité pour la médecine. Le docteur Quincy dit que c'eſt un excellent remede pour l'aſthme, *&c*... On s'en ſert auſſi pour les contuſions, les bleſſures intérieures, & après l'accouchement. Mais il eſt certain que la plus grande vertu, & celle qui lui a donné tant de vogue, eſt la propriété qu'il a d'adoucir la peau, & de diſſoudre les tumeurs de la poitrine. C'eſt pourquoi nos dames s'en ſervent dans leurs pâtes, *&c.*

On fait depuis peu des bougies avec le *ſperme de baleine*; on les adoucit avec un vernis léger; elles ne ſont point rayées ni cicatriſées; elles l'emportent ſur les plus belles bougies de cire pour la couleur & le poli; & quand elles ne ſont pas falſifiées, elles ne tachent point la ſoie, les étoffes ni la toile la plus fine.

SPERONELLE *ou* ÉPERONDE CHEVALIER, (*Jardinage.*) *ſymphytum*, ſe nomme encore *conſoude royale*; fleur qui eſt double & varie dans ſes couleurs; elle eſt tantôt blanche-bleue, tantôt incarnate & d'autres couleurs. Ses brins ſont déliés, revêtus de petites feuilles longues, étroites & jointes enſemble. Elle demande un grand air, une terre ordinaire, & un arroſement fréquent. Elle ſe ſeme au printems comme les autres.

SPET, BROCHET DE MER, HAUTIN, HAUTAIN, OUTIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſphyræna*, poiſſon de mer qui reſſemble au brochet par la forme du corps, & dont il y a deux eſpeces: la premiere a le corps alongé & menu & le bec pointu; la mâchoire inférieure eſt plus longue que la ſupérieure & terminée en pointe; elles joignent ſi exactement l'une contre l'autre, que l'on ne diſtingue pas la bouche, quoique l'ouverture en ſoit grande; les dents ſont fort pointues & courbées en arriere, le dedans de la bouche a une couleur jaune: il y a au milieu de la mâchoire du deſſous une dent qui eſt plus longue que les autres, & qui entre dans un trou de la mâchoire de deſſous. Les yeux ſont grands, & il y a deux trous entre eux & l'extrémité de la mâchoire. Ce poiſſon n'a qu'un rang d'écailles qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue, à-peu-près ſur le milieu du corps; le ventre a une couleur blanche, & l'extrémité du bec eſt noire. Il y a deux nageoires auprès des ouïes, deux plus petites à la partie antérieure du ventre, une au-deſſous de l'anus, & deux au dos; la premiere des nageoires du dos a cinq aiguillons, & la ſeconde n'en a point. La chair de ce poiſſon eſt ſeche, blanche, dure, & de bon goût.

Le *ſpet* de la ſeconde eſpece reſſemble beaucoup au premier par la forme du corps, mais il en differe principalement en ce qu'il n'a ni dents ni écailles: le bec eſt auſſi plus court, & il n'a jamais plus d'un empam de longueur; ſa chair eſt blanche, mais moins dure: la queue s'élargit à l'extrémité; les os & la chair ſont preſque tranſparens. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*,

pre-

premiere partie, liv. VIII. chap. j. & ij. Voy. POISSON.

SPEY, LA, *ou* SPAEA, (*Géog. mod.*) grande riviere d'Ecoſſe, la plus groſſe de ce royaume après le Tay, & la plus rapide de toutes. Sa ſource eſt au pié d'une montagne, ſur les confins des provinces de Lochabir & de Badenoch. Elle reçoit dans ſon cours qui eſt de ſoixante milles, pluſieurs autres rivieres, & ſe jette avec rapidité dans l'Océan, au-deſſous de Bagie, maiſon du duc de Gordon. Tout l'avantage que procure cette riviere à ceux qui habitent ſur ſes bords, eſt la pêche des ſaumons qui s'y rencontrent en quantité. Les pêcheurs ſe mettent de nuit ſur l'eau dans des canots d'oſier entourés de cuir. Il ſuivent les ſaumons à la trace, les dardent avec des bâtons pointus, & les prennent à la main. Dans le jour, ils les attendent ſur le bord de l'eau. (*D. J.*)

SPEZZE, GOLFE DE LA, (*Géog. mod.*) golfe d'Italie daus l'état de Gènes, entre la bouche de Magra au levant, & Porto-Venere au couchant.

SPEZZE, (*Géog. mod.*) *Specie; Specia;* petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, ſur le golfe du même nom, à quatre milles de Porto-Venere, & à ſept de Sarzane, dans un terroir agréable & fertile. *Long.* 27. 30. *latit.* 44. 6. (*D. J.*)

SPHACELE, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt une corruption ou mortification totale de quelque partie, cauſée par l'interception du ſang & des eſprits. *Voyez* MORTIFICATION.

Ce *mot* eſt grec, σφακελος, formé peut-être de σφαττω, *je fais mourir*. On l'appelle auſſi quelquefois *necroſis*, & quelquefois *ſideration. Voyez* NECROSIS & SIDERATION.

Le *ſphacele* eſt différent de la gangrene, en ce que celle-ci n'eſt qu'une mortification commencée, &, pour ainſi dire, le commencement du *ſphacele*, qui eſt une mortification parfaite & achevée. *Voy.* GANGRENE.

On diſtingue le *ſphacele* par la noirceur ou la lividité de la partie affectée, par ſa molleſſe, ſon inſenſibilité, & ſon odeur de cadavre.

Les autres cauſes du *ſphacele* ſont des ligatures trop ſerrées, des froids exceſſifs, les grandes inflammations, la morſure des chiens enragés, *&c.*

Un pié ſphaceleux, ſuivant Aquapendente, doit être coupé dans la partie mortifiée un peu au-deſſous du vif. Quand le pié eſt coupé, la chair morte qui reſte doit être conſumée en y appliquant un cautere actuel, répété à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que le malade ſente la chaleur du feu. *Voyez* AMPUTATION & GANGRENE. (*Y*)

SPHACTERIE, (*Géog. anc.*) *Sphacteria*, île du Péloponnèſe, ſur la côte de la Meſſenie, vis-à-vis de la ville de Pylos. On la nommoit auſſi *Sphagia:* Pline, *l. IV. c. xij.* comprend trois îles ſous le nom de *Sphagiæ*; mais deux de ces îles ne ſont proprement que des écueils. La troiſieme, qui étoit la plus grande, s'appelloit *Sphagia* & *Sphacteria*, comme le diſent poſitivement Strabon, *l. VIII. p.* 359, & Etienne le géographe. Le nom de *Sphacteria* paroît néanmoins le plus uſité, & c'eſt ainſi qu'elle eſt appellée par Thucydide, *l. IV. p.* 256. & par Diodore de Sicile, *l. XIII. c. xxiv.*

Pauſanias, *l. IV. c. xxxvj.* après avoir dit que l'île de *Sphactérie*, eſt vis-à-vis du port de Pylos, ajoute: il eſt aſſez ordinaire que des lieux obſcurs & inconnus par eux-mêmes deviennent tout-à-coup célébres, pour avoir ſervi de théâtre aux jeux de la fortune, ou à quelque événement conſidérable: c'eſt ce qui eſt arrivé à l'île de *Sphactérie*. La défaite des Lacédémoniens la tira de cette obſcurité où elle étoit: & du tems de Pauſanias on y voyoit encore dans la citadelle une ſtatue de la Victoire que les Athéniens y avoient laiſſée, pour monument de l'avantage qu'ils avoient remporté ſur Lacédémone.

Pauſanias, *l. I. c. xij.* déclare dans un autre endroit, que ce qui s'étoit paſſé dans l'île de *Sphactérie*, où les Athéniens, commandés par Démoſthene, avoient eu quelque avantage, étoit plutôt une ruſe de guerre, & s'il faut ainſi dire, un larcin qu'une victoire. (*D. J.*)

SPHÆCULÆ, (*Littérature.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à des eſpeces de marrons de bois, *teſſeræ ligneæ* ſur leſquels les empereurs déſignoient les préſens qu'ils faiſoient à certaines perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe trouvoient avec eux au théâtre ou au cirque. (*D. J.*)

SPHEOO-ÉPINEUSE, *en Anatomie*, nom de l'artere maxillaire interne, appellée auſſi *épineuſe. Voyez* MAXILLAIRE.

SPHÉNOIDAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'os ſphénoïde.

L'apophyſe *ſphénoïdale* eſt une éminence de l'os de la pommette qui eſt articulée avec l'os ſphénoïde. *Voyez* POMMETTE & SPHÉNOIDE.

La fente *ſphénoïdale* ou fente orbitaire ſupérieure eſt celle qui ſe remarque entre les grandes & les petites ailes de l'os ſphénoïde.

Le ſinus *ſphénoïdaux* ſont ſitués dans le corps de l'os ſphénoïde; ils ſont diviſés par une cloiſon verticale.

SPHÉNOIDE, OS, (*Anatomie.*) os du crâne, autrement dit l'os *baſilaire* ou *cuneiforme;* il eſt ſitué au milieu de la baſe du crâne, & a une figure approchante de celle d'une chauve ſouris, dont les ailes ſont étendues. On diſtingue à cet os un corps & deux branches communément appellées les *apophyſes plates du ſphénoïde*.

On y conſidere auſſi deux faces, une externe, & l'autre interne. On remarque dans la face externe cinq apophyſes, deux trous, deux ſinus & ſix échancrures. Des apophyſes il y en a deux que l'on nomme *pterygoïdes*, à chacune deſquelles on diſtingue deux ailes, une externe, & l'autre interne: dans la partie inférieure de l'aile interne ſe remarque un bec oſſeux, autour duquel paſſe le tendon d'un muſcle. La troiſieme & quatrieme apophyſes ſont dites *épineuſes*, & la cinquieme, qui eſt placée entre les deux ptérygoïdes, eſt appellée *la crête du ſphénoïde*; les trous ſont nommés *ptérygoïdiens*. Les ſinus appellés *ſphénoïdaux* s'ouvrent dans le nez. Des échancrures, il y en a deux inférieures, deux poſtérieures, & deux antérieures; celles-ci aident à former les fentes ſphéno-maxillaires, & les trous nommés *ſphéno-palatins*. Les inférieures ſe trouvent entre les ailes des apophyſes ptérygoïdes, pour recevoir une portion des os du palais.

Cet os fait, outre cela, partie de huit foſſes; ſavoir, des deux naſales, des deux ptérygoïdiennes, des deux orbitaires, & des deux zygomatiques.

On conſidere dans la face interne du *ſphénoïde* quatre apophyſes nommées *clinoïdes*, deux fentes appellées *ſphénoïdales*; huit trous, quatre de chaque côté; ſavoir, l'optique, le maxillaire ſupérieur, le maxillaire inférieur, & le trou pour l'artere de la dure-mere; une foſſe nommée *pituitaire* ou *ſelle à cheval*, aux côtés de laquelle ſe trouvent deux échancrures. Cet os fait partie des deux foſſes temporales.

L'os *ſphénoïde* eſt joint avec tous les os du crâne, & outre cela avec ceux de la pommette, & les os maxillaires, ceux du palais, & le vomer.

Les jeux de la nature ſe rencontrent dans les ſinus de cet os, comme dans d'autres os du crâne. D'abord quelquefois la lame oſſeuſe qui partage ces ſinus, ne ſe trouve pas directement au milieu, & par-là rend un des ſinus plus grand que l'autre. Quelquefois encore il n'y a qu'un grand ſinus au milieu de l'os, avec une ſeule ouverture.

Riolan aſſure qu'il a examiné un grand nombre de crânes, dans leſquels il n'a point trouvé de ſinus ſphénoïdaux, ſur quoi il dit 1°. qu'on ne les trouve pas dans les enfans; 2°. dans ceux qui ne croiſſent plus; 3°. dans ceux qui ont le crâne fort épais; 4°. enfin dans ceux chez qui les ſinus ſourciliers manquent; mais les autres anatomiſtes ne conviennent point de la vérité générale de ces quatre obſervations, ou pour mieux dire, elles ſe ſont trouvées le plus communément fauſſes. (*D. J.*)

SPHÉNO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muſcle qu'on nomme auſſi *ſphéno-ſtaphylin*, & d'un trou formé par l'os du palais, & par l'os ſphénoïde. *Voyez* SPHÉNO-STAPHYLIN.

SPHÉNO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qu'on nomme auſſi *ſpheno-ſalpingo-pharingien*, &c. *Voyez* SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SPHÉNO-PTÉRIGO-PALATIN de Cowper, ou le ſtaphylin, *en Anatomie. Voyez* STAPHYLIN.

SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom des muſcles qui s'attachent en partie à l'os ſphénoïde, directement au-deſſus de l'aile interne de l'apophyſe ptérygoïde, & en partie à la portion voiſine & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & ſe termine à la ligne blanche du pharinx. *Winſtow. Voyez* PHARINX.

SPHENO-SALPINGO-STAPHYLIN, *ou* PERI-STAPHYLIN EXTERNE, *en Anatomie*; c'eſt un muſcle qui naît large & tendineux du bord poſtérieur des os du palais, & répand un grand nombre de fibres ſur la cloiſon du palais; puis devenu par la réunion de ſes fibres, un petit tendon délié, il ſe réflechit vers le petit crochet de l'aîle interne de l'apophyſe ptérigoïde, & s'inſere charnu dans toutes les parties membraneuſes, charnues & cartilagineuſes de la trompe d'Euſtache, & un peu à l'os ſphénoïde.

SPHENO-STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'un paire de muſcles de la luette, appellés auſſi *ſalpingo-ſtaphylins*. *Voyez* SALPINGO-STAPHYLIN.

SPHERE, ſ. f. *en Géom.* eſt un corps ſolide contenu ſous une ſeule ſurface, & qui a dans le milieu un point qu'on appelle *centre*, d'où toutes les lignes tirées à la ſurface, ſont égales. *Voyez* SOLIDE, *&c.*

On peut ſuppoſer que la *ſphere* eſt engendrée par la révolution d'un demi-cercle *ABC* (*Pl. de Géométr. fig.* 34.), autour de ſon diametre *AC*, qu'on appelle auſſi l'*axe de la ſphere*; & les points *A* & *C* qui ſont les extrémités de l'axe, ſont nommés les *poles de la ſphere*.

Propriétés de la ſphere. 1°. Une *ſphere* eſt égale à une pyramide dont la baſe eſt égale à la ſurface de la *ſphere*, & la hauteur au rayon de la *ſphere*.

2°. Une *ſphere* eſt à un cylindre circonſcrit autour d'elle, comme 2 eſt à 3. *Voyez* CYLINDRE.

3°. Le cube du diametre d'une *ſphere* eſt au ſolide que contient la *ſphere*, à-peu-près comme 300 à 157. On peut donc par-là meſurer à-peu-près la ſolidité d'une *ſphere*.

4°. La ſurface d'une *ſphere* eſt quadruple de l'aire d'un cercle décrit avec le rayon de la *ſphere*.

Le diametre d'une *ſphere* étant donné, trouver ſa ſurface & ſa ſolidité. 1°. Trouvez la circonférence du cercle décrit par le rayon de la *ſphere*. *Voyez* CIRCONFÉRENCE.

Multipliez ce que vous avez trouvé par le diametre, le produit ſera la ſurface de la *ſphere*. Multipliez la ſurface par la ſixieme partie du diametre, le produit ſera la ſolidité de la *ſphere*.

Ainſi, en ſuppoſant que le diametre de la *ſphere* eſt 56, la circonférence ſera 175, qui multipliée par le diametre, produira 9800 qui eſt la ſurface de la *ſphere*; cette ſurface multipliée par la ſixieme partie du diametre, donnera 919057, qui eſt la ſolidité: ou bien opérez comme il ſuit:

Trouvez le cube du diametre 175616: enſuite cherchez une quatrieme proportionnelle à ces nombres 300, 157, 175616, cette quatrieme proportionnelle ſera 919057. *Voyez* PROPORTIONNEL: c'eſt la ſolidité de la *ſphere* qu'on cherchoit.

Pour ce qui regarde les ſegmens & les ſecteurs des *ſpheres*, *voyez* SEGMENT & SECTEUR.

Projection de la ſphere. *Voyez* PROJECTION.

Sphere d'activité d'un corps eſt un eſpace déterminé & étendu tout-autour de lui, au-delà duquel les émanations qui ſortent du corps, n'ont plus d'action ſenſible. *Voyez* ATMOSPHERE.

Ainſi nous diſons que la vertu de l'aimant à de certaines bornes-au-delà deſquelles cette pierre ne peut point attirer une aiguille; mais par tout où l'aiguille eſt placée, pourvu qu'elle puiſſe être miſe en mouvement par l'aimant, on dit qu'elle eſt dans la *ſphere* d'activité de l'aimant. *Voyez* AIMANT.

SPHERE, *en Aſtronomie*, eſt cet orbe ou étendue concave qui entoure notre globe, & auquel les corps céleſtes, le ſoleil, les étoiles, les planetes & les cometes ſemblent être attachées. *Voyez* CIEL.

On l'appelle auſſi la *ſphere* du monde, & elle eſt l'objet de l'Aſtronomie ſphérique. *Voyez* ASTRONOMIE & SPHÉRIQUE.

Cette *ſphere* eſt extrémement grande, puiſqu'elle renferme les étoiles fixes; ce qui la fait quelquefois nommer la *ſphere* des étoiles fixes. Le diametre de l'orbite de la terre eſt ſi petit, quand on le compare au diametre de la *ſphere* du monde, que le centre de la *ſphere* ne ſouffre point de changement ſenſible, quoique l'obſervateur ſe place ſucceſſivement dans les différens points de l'orbite: mais en tout tems & à tous les points de la ſurface de la terre, les habitans ont les mêmes apparences de la *ſphere*; c'eſt-à-dire, que les étoiles fixes paroiſſent occuper le même point dans la ſurface de la *ſphere*, *voyez* PARALLAXE. Notre maniere de juger de la ſituation des aſtres eſt de concevoir des lignes droites tirées de l'œil ou du centre de la terre, à-travers le centre de l'aſtre, & qui continuent encore juſqu'à ce qu'elles coupent cette *ſphere*; les points où les lignes ſe terminent, ſont les lieux apparens de ces aſtres. *Voyez* LIEU & PARALLAXE.

Pour déterminer mieux les lieux que les corps occupent dans la *ſphere*, on a imaginé différens cercles ſur la ſurface, & qu'on appelle par cette raiſon *cercles de la ſphere*. *Voyez* CERCLE.

Il y en a quelques-uns qu'on appelle *grands cercles*, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, *&c.* les autres *petits cercles*, comme les tropiques, les paralleles, *&c. Voyez* chacun de ces cercles ſous ſon nom particulier, EQUATEUR, HORISON, ECLIPTIQUE, *&c.*

SPHERE, *en Géographie*, *&c.* ſignifie une certaine diſpoſition de cercles ſur la ſurface de la terre, dont la plûpart gardent toujours entre eux la même ſituation, mais ſont différemment diſpoſés par rapport aux différens points de la ſurface de notre globe.

Les cercles qu'on concevoit originairement ſur la ſurface de la *ſphere* du monde, ont été pour la plus grande partie, transférés par analogie à la ſurface de la terre; où on les conçoit tracés directement ſous ceux de la *ſphere* & dans les mêmes plans, de maniere que ſi les plans des cercles de la terre étoient continués juſqu'à la *ſphere*, ils co-incideroient avec les cercles reſpectifs qui y ſont placés: c'eſt ainſi que nous avons ſur la terre un horiſon, un méridien, un équateur, *&c. Voyez* HORISON, *&c.*

Comme l'équateur qui eſt dans le ciel diviſe la *ſphere* en deux parties égales, l'une ſeptentrionale l'autre méridionale; de-même auſſi l'équateur qui eſt ſur la ſurface de la terre, la diviſe en deux parties égales. *Voyez* EQUATEUR.

Et comme les méridiens qui ſont dans la *ſphere*, paſſent par les poles du monde, il en eſt de même de ceux qui ſont ſur la terre. *Voyez* MÉRIDIEN.

Toute la *ſphere*, ou le globe terreſtre pouvant amener tour-à-tour tous ſes points ſous le méridien; & le méridien pouvant hauſſer ou baiſſer l'axe du monde en gliſſant dans les entailles de l'horiſon: cela ſert à déterminer les aſpects du ciel à l'égard de tous les peuples de la terre, à meſurer les diſtances des lieux, à connoître la durée des nuits & des jours pour tel lieu, le moment du lever & du coucher du Soleil, l'heure qu'il eſt en tel endroit, quand il eſt midi dans un autre; en un mot, à réſoudre toutes les queſtions qui regardent la diſpoſition des lieux, tant entr'eux ſur le globe, qu'à l'égard du Soleil & de tout le ciel. *Voyez* GLOBE.

Donc, ſuivant la différente poſition de quelques-uns de ces cercles par rapport aux autres, il arrive que nous avons la *ſphere* droite parallele ou oblique.

La *ſphere* droite eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horiſon du lieu à angles droits.

Dans cette ſituation, l'équateur & tous les cercles paralleles à l'horiſon, doivent couper directement l'horiſon, ſans s'incliner d'un côté plus que de l'autre. Réciproquement l'horiſon coupe l'équateur, & tous les cercles paralleles à l'équateur en deux portions égales. Telle eſt la *ſphere* droite, & voici ſes effets. On a le jour en général tant que le ſoleil eſt ſous l'horiſon. Or tous les cercles que le ſoleil décrit d'un tropique à l'autre ſont coupés en deux portions égales par cet horiſon, puiſqu'ils tombent directement deſſus. Les jours y ſont donc égaux aux nuits, & durant toute l'année il y a douze heures de jour & autant de nuit. Le ſoleil y deſcendant directement ſous l'horiſon, s'en éloigne plus vîte que s'il s'y plongeoit obliquement; ainſi le crépuſcule eſt plus court.

La *ſphere* parallele eſt celle dans laquelle l'équateur eſt parallele à l'horiſon ſenſible, & dans le plan de l'horiſon rationnel.

Elle eſt telle pour ceux auxquels le pole ſert de zénith. Si ce coin du monde eſt habitable, on doit y avoir l'horiſon dans l'équateur, puiſque le pole & le zénith y étant la même choſe, à 90 degrés de-là, on trouve également l'horiſon & l'équateur qui ſe confondent, ou deviennent paralleles l'un à l'autre; ce qui fait donner à cette diſpoſition du monde le nom de *ſphere parallele*. En voici les ſuites. Le ſoleil eſt ſix mois en-deçà de l'équateur vers le pole arctique, & ſix mois au-delà. Si l'équateur eſt l'horiſon des peuples qui peuvent être ſous le pole, ils devroient voir le ſoleil tourner ſix mois de ſuite autour d'eux, s'élever peu-à-peu durant trois mois juſqu'à la hauteur de

$23\frac{1}{2}$ degrés, & pendant trois autres mois s'abaiſſer par des cercles diſpoſés en forme de ligne ſpirale, juſqu'à ce que décrivant un parallele qui commence à ſe détacher de l'équateur, il abandonne auſſi leur horiſon.

La *ſphere oblique* eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horiſon obliquement.

Dans cette poſition l'horiſon & l'équateur ſe coupent obliquement, faiſant un angle aigu d'un côté, & obtus de l'autre; de ſorte que les révolutions diurnes de la *ſphere* ſe font à angles obliques à l'horiſon. L'un des poles du monde eſt toujours élevé au-deſſus de l'horiſon, & toujours viſible; mais l'autre eſt perpétuellement au-deſſous & inviſible, & la hauteur de l'un eſt toujours égale à l'abaiſſement de l'autre. Le zénith eſt hors de l'équateur, entre lui & le pole, Il en eſt de même du nadir.

Sphere armillaire ou *artificielle* eſt un inſtrument aſtronomique qui repréſente les différens cercles de la *ſphere* dans leur ordre naturel, & qui ſert à donner une idée de l'uſage & de la poſition de chacun d'eux, & à réſoudre différens problèmes qui y ont rapport.

On l'appelle ainſi parce qu'elle eſt compoſée d'un nombre de bandes, ou anneaux de cuivre ou d'autre matiere, appellés par les Latins *armilla*, à-cauſe de la reſſemblance qu'ils ont avec des bracelets ou anneaux.

On la diſtingue d'avec le globe en ce que quoique le globe ait tous les cercles de la *ſphere* tracés ſur ſa ſurface, il n'eſt cependant pas coupé en bandes ou anneaux pour repréſenter les cercles purement & ſimplement; mais il offre auſſi les eſpaces intermédiaires qui ſe trouvent entre les cercles. *Voyez* GLOBE.

Tout ce que nous voyons dans le ciel marche pour nous, comme étant vu dans une *ſphere* concave. Un globe convexe, & qu'on ne voit que par dehors, n'étant pas naturellement propre à nous peindre cette concavité, on s'aviſa de conſtruire une *ſphere* évuidée, & où l'on pût voir intérieurement tous les points qu'on a intérêt de connoître, en ne la compoſant que de ces points mis bout-à-bout, & en ſupprimant les autres.

Il y a des *ſpheres armillaires* de deux ſortes, ſuivant l'endroit où la terre y eſt placée; c'eſt pourquoi on les diſtingue en *ſphere* de Ptolomée & *ſphere* de Copernic: dans la premiere la terre occupe le centre, & dans la derniere elle eſt ſur la circonférence d'un cercle, ſuivant la place que cette planete remplit dans le ſyſtème ſolaire. *Voyez* SYSTÈME.

La *ſphere* de Ptolomée eſt celle dont on ſe ſert communément, & qui eſt repréſentée, *Pl. aſtronomique, fig.* 21.

Au milieu ſur l'axe de la *ſphere*, il y a une boule *T*, qui repréſente la terre, *&c.* Tous les problemes qui ont rapport aux phénomenes du ſoleil & de la terre peuvent ſe reſoudre au moyen de cette *ſphere*, à-peu-près comme on le feroit par le moyen du globe céleſte. *Voyez* ces problemes ſous l'*article* GLOBE.

La *ſphere* de Copernic differe à pluſieurs égards de celle de Ptolomée. Le ſoleil y occupe le centre, & au-tour de cet aſtre ſont placées à différentes diſtances les planetes, au nombre deſquelles eſt la terre, Cet inſtrument eſt de ſi peu d'uſage, qu'on nous excuſera facilement ſi nous nous diſpenſons d'en donner la deſcription détaillée. *Chambers*.

SPHERE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt un corps parfaitement rond, qu'on nomme auſſi *globe* ou *boule*; il ſert d'ornement ſur la rampe d'un eſcalier.

SPHERE, ſ. f. (*Miroiterie.*) ou *boule*; inſtrument dont ſe ſervent les miroitiers-lunetiers, pour travailler les verres concaves qui ſont propres aux opérations d'Optique, ou autres ouvrages de miroiterie. (*D. J.*)

SPHÉRICITÉ, ſ. f. eſt la qualité qui conſtitue la figure ſphérique, ou ce qui fait que quelque corps eſt rond ou ſphérique. *Voyez* SPHERE.

La *ſphéricité* des cailloux, des fruits, des graines, *&c.* & des gouttes d'eau, de vif-argent, *&c.* & des bulles d'air dans l'eau, *&c.* vient, ſuivant Hooke, du peu de convenance de leurs parties avec celles du fluide environnant; ce fluide, ſelon lui, les empêche de ſe mêler & les contraint de prendre une forme ronde en les preſſant également de toutes parts. *Voy.* GOUTTE.

Les Newtoniens expliquent cette *ſphéricité* par leur grand principe de l'attraction, ſuivant lequel les parties de la même goutte fluide, *&c.* ſe rangent naturellement le plus proche du centre de cette goutte qu'il eſt poſſible, ce qui occaſionne néceſſairement une figure ronde. *Voyez* ATTRACTION & COHÉSION. *Chambers*. (*O*)

SPHÉRIE, (*Géog. anc.*) *Sphæria;* île du Péloponnèſe, ſur la côte de l'Argolide, ſous la domination de Trœsène. Cette île, dit Pauſanias, *liv. II. c. xxxij.* eſt ſi près du continent, que l'on y peut paſſer à pié. Elle s'appelloit originairement l'*île Sphérie;* mais dans la ſuite on lui donna le nom d'*île Sacrée*. Sphérus, qui, ſelon les Trœzéniens, fut l'écuyer de Pélops, étoit inhumé dans cette île. Ethra, fille de Pithée, femme d'Egée & mere de Théſée, fut avertie en ſonge par Minerve, d'aller rendre à Sphérus les devoirs que l'on rend aux morts. Etant venue dans l'île à ce deſſein, il arriva qu'elle eut commerce avec Neptune. Ethra, après cette aventure, conſacra un temple à Minerve ſurnommée *apaturie*, ou la *trompeuſe*, & voulut que cette île, qui ſe nommoit *Sphérie*, s'appellât l'*île ſacrée*. Elle inſtitua même l'uſage que toutes les filles du pays, en ſe mariant, conſacreroient leur ceinture à Minerve apaturie; c'étoit-là peut-être une méchanceté de cette princeſſe. (*D. J.*)

SPHÉRIQUE, adj. (*Géom. & Aſtronomie.*) ſe dit en général de tout ce qui a rapport à la ſphere, ou qui lui appartient. Un angle *ſphérique* eſt l'inclinaiſon mutuelle de deux plans qui coupent une ſphere. *Voyez* PLAN & ANGLE.

Ainſi l'inclinaiſon des deux plans *CAF* & *CEF*, *Pl. de Trigonométrie*, *fig.* 21. forme l'angle *ſphérique ACE*. *Voyez* SPHERE.

La meſure d'un angle *ſphérique ACE* eſt un arc de grand cercle *AE*, décrit du ſommet *C*, comme pole, & compris entre les côtés *CA* & *CE*.

D'où il s'enſuit que puiſque l'inclinaiſon du plan *CEF* au plan *CAF* eſt par-tout la même, les angles qui ſont aux interſections oppoſées *C* & *F* ſont égaux.

Si un cercle de la ſphere *AEBF* coupe un autre cercle *CEDF*, *fig.* 19. les angles adjacens *AEC* & *AED* ſont égaux à deux droits; & les angles oppoſés *AEC* & *DEB* ſont égaux entr'eux. Ainſi tous les angles *ſphériques* comme *AEC*, *AED*, *DEB*, *BEC*, *&c.* faits autour du même point *E*, ſont égaux pris enſemble à quatre angles droits.

Un triangle *ſphérique* eſt un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une ſphere qui ſe coupent l'un l'autre. *Voyez* TRIANGLE.

Propriétés des triangles ſphériques. 1°. Si dans deux triangles *ſphériques*, *Pl. de Trigonomét. fig.* 10. & 11. *ABC* & *abc*, l'angle $A=a$, $BA=ba$, & $CA=ca$; les angles *Bb*, & les côtés qui renferment les angles, ſeront reſpectivement égaux; & par conſéquent les triangles entiers ſeront égaux; c'eſt-à-dire $BC=bc$, $B=b$, & $C=c$.

De plus, ſi dans deux triangles *ſphériques* $A=a$, $C=c$, & $AC=ac$, alors $B=b$, $AB=ab$, & $bc=BC$. Enfin ſi dans deux triangles *ſphériques* $AB=ab$, $AC=ac$, & $BC=bc$; donc *A* ſera égal $=a$, $B=b$ & $C=c$: les démonſtrations de ces propriétés ſont les mêmes que celles des propriétés ſemblables qui ſe rencontrent dans les triangles plans; car les propoſitions ſur l'égalité des triangles rectilignes s'étendent à tous les autres, *&c.* pourvu que leurs côtés ſoient ſemblables. *Voy.* TRIANGLE *ſphérique iſocele*.

2°. Dans un triangle *ABC*, *fig.* 11. les angles à la baſe *B* & *C* ſont égaux; & ſi dans un triangle *ſphérique* les angles *B* & *C* à la baſe *BC* ſont égaux, le triangle eſt iſoſcele.

3°. Dans tout triangle *ſphérique* chaque côté eſt moindre qu'un demi-cercle; deux côtés quelconques pris enſemble ſont plus grands que le troiſieme; tous les trois côtés pris enſemble ſont moindres que la circonférence d'un grand cercle, le plus grand côté eſt toujours oppoſé au plus grand angle, & le moindre côté au moindre angle.

4°. Si dans un triangle *ſphérique BAC*, *fig.* 13. deux côtés *AB* & *BC* pris enſemble ſont égaux à un demi-cercle, la baſe *AC* étant continuée en *D*, l'angle externe *BCD* ſera égal à l'angle interne oppoſé *BAC*.

Si deux côtés pris enſemble ſont moindres ou plus grands qu'un demi-cercle, l'angle externe *BCD* ſera moindre ou plus grand que l'angle interne oppoſé *A*, & la converſe de toutes ces propoſitions eſt vraie; ſavoir, ſi l'angle *BCD* eſt égal ou plus grand, ou moindre que *A*, les côtés *AB* & *BC* ſont é-

gaux, ou plus grands, ou moindres, qu' un demi-cercle.

5°. Si dans un triangle *ſphérique A B C*, *fig.* 12. deux côtés *AB* & *B C* ſont égaux à un demi-cercle, les angles à la baſe *A* & *C* ſont égaux à deux angles droits; ſi les côtés ſont plus grands qu'un demi-cercle, les angles ſont plus grands que deux droits; & ſi les côtés ſont moindres, les angles ſont moindres, & réciproquement.

6°. Dans tout triangle *ſphérique* chaque angle eſt moindre que deux droits; & les trois enſemble ſont moindres que ſix angles droits, & plus grands que deux.

7°. Si dans un triangle *ſphérique B A C*, les côtés *AB* & *B C* ſont des quarts de cercle, les angles à la baſe *B* & *C* ſeront des angles droits; ſi l' angle *A* compris entre les côtés *A B* & *A C* eſt un angle droit, *B C* ſera un quart de cercle; ſi *A* eſt un angle obtus, *B C* ſera plus grand qu' un quart de cercle; & s'il eſt aigu, *B C* ſera moindre, & réciproquement.

8°. Si dans un triangle *ſphérique* rectangle, le côté *B C*, *fig.* 14. adjacent à l'angle droit *B*, eſt un quart de cercle, l'angle *A* ſera un angle droit; ſi *B E* eſt plus grand qu'un quart de cercle, l'angle *A* ſera obtus; & ſi *B D* eſt moindre qu' un quart de cercle, l'angle *A* ſera aigu, & réciproquement.

9°. Si dans un triangle *ſphérique* rectangle chaque côté eſt plus grand ou plus petit qu'un quart de cercle, l'hypothénuſe ſera moindre qu'un quart de cercle, & réciproquement.

10°. Si dans un triangle *ſphérique A B C*, *fig.* 15. rectangle ſeulement en *B*, un côté *CB* eſt plus grand qu'un quart de cercle, & l'autre côté *A B* moindre, l'hypothénuſe *AB* ſera plus grande qu' un quart de cercle, & réciproquement.

11°. Si dans un triangle *ſphérique* obliquangle *A B C fig.* 16. les deux angles à la baſe *A* & *B*, ſont obtus ou aigus, la perpendiculaire *C D* qu'on laiſſera tomber du troiſieme angle *C* ſur le côté oppoſé *AB*, tombera dans le triangle; ſi l'un d' eux *A* eſt obtus, & l'autre *B* aigu, la perpendiculaire tombera hors du triangle.

12°. Si dans un triangle *ſphérique A B C* tous les angles *A*, *B*, & *C* ſont aigus, les côtés ſont chacun moindres qu'un quart de cercle. Ainſi, ſi dans un triangle *ſphérique* obliquangle un côté eſt plus grand qu'un quart de cercle, il y a un angle obtus, ſavoir celui qui eſt oppoſé à ce côté.

13°. Si dans un triangle *ſphérique A C B*, deux angles *A* & *B* ſont obtus, & le troiſieme *C* aigu, les côtés *A C* & *C B* oppoſés aux côtés obtus ſont plus grands qu'un quart de cercle; ainſi ſi les deux côtés ſont moindres qu'un quart de cercle, les deux angles ſont aigus.

14°. Si dans un triangle *ſphérique* tous les côtés ſont plus grands qu'un quart de cercle, ou-bien s'il y en a deux plus grands, & un qui ſoit égal à un quart de cercle, tous les angles ſont obtus.

15°. Si dans un triangle *ſphérique* obliquangle deux côtés ſont moindres qu'un quart de cercle, & le troiſieme plus grand, l'angle oppoſé au plus grand ſera obtus & les autres aigus. *Wolf & Chambers*.

Sur la réſolution des triangles *ſphériques*, *voyez* TRIANGLE.

Les propriétés des triangles *ſphériques* ſont démontrées avec beaucoup d'élégance & de ſimplicité dans un petit traité qui eſt imprimé à la fin de l'*introductio ad veram Aſtronomiam*, de M. Keill. M. Déparcieux, de l'académie royale des Sciences de Paris & de celle de Berlin, a donné au public en 1741, un traité de *Trigonométrie ſphérique*, *in*-4°. imprimé à Paris chez Guérin; l'auteur démontre dans cet ouvrage les propriétés des triangles *ſphériques*, en regardant leurs angles comme les angles formés par les plans qui ſe coupent au centre de la ſphere, & les côtés des triangles *ſphériques* comme les angles que forment entr'elles les lignes tirées du centre de la ſphere aux extrémités du triangle; c'eſt-à-dire qu' il ſubſtitue aux triangles *ſphériques* des pyramides qui ont leur ſommet au centre de la ſphere. L'académie royale des Sciences ayant fait examiner cet ouvrage par des commiſſaires qu'elle nomma à cet effet, a jugé que quoique l'idée de M. Déparcieux ne ſoit pas abſolument nouvelle, & qu'elle l'ait obligé de charger quelques-unes de ſes démonſtrations d'un aſſez grand détail, elle lui avoit donné moyen d'en éclaircir & d'en ſimplifier un plus grand nombre d'autres, & que cet ouvrage ne pouvoit manquer d'être fort utile. (*O*)

L'aſtronomie *ſphérique* eſt la partie de l'Aſtronomie qui conſidere l'univers dans l'état où l'œil l'apperçoit. *Voyez* ASTRONOMIE.

L'aſtronomie *ſphérique* comprend tous les phénomenes & les apparences des cieux & des corps céleſtes, telles que nous les appercevons, ſans en chercher les raiſons & la theorie. En quoi elle eſt diſtinguée d'avec l'aſtronomie théorique, qui conſidere la ſtructure réelle de l'univers, & les cauſes de ſes phénomenes.

Dans l'aſtronomie *ſphérique* on conçoit le monde comme une ſurface *ſphérique* concave, au centre de laquelle eſt la terre, autour de laquelle le monde viſible tourne avec les étoiles & les planetes, qui ſont regardées comme attachées à ſa circonférence; & c'eſt ſur cette ſuppoſition qu'on détermine tous les autres phénomenes.

L'aſtronomie théorique nous apprend par les lois de l'optique, *&c.* à corriger ces apparences, & à réduire le tout à un ſyſtème plus exact.

Compas ſphérique, *voyez* COMPAS.

Géométrie *ſphérique* eſt la doctrine de la ſphere & particulierement des cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface, avec la méthode de les tracer ſur un plan, & d'en meſurer les arcs & les angles quand on les a tracés.

La Trigonométrie *ſphérique* eſt l'art de réſoudre les triangles *ſphériques*, c'eſt-à-dire, trois choſes étant données dans un triangle *ſphérique*, trouver tout le reſte: par exemple, deux côtés & un angle étant donnés, trouver les deux autres angles, & le troiſieme côté. *Voyez* TRIANGLE & TRIGONOMÉTRIE. *Chambers*.

SPHÉRIQUES, (*Géom.*) c'eſt proprement la doctrine des propriétés de la ſphere, conſidérée comme un corps géométrique, & particulierement des différens cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface. *V.* SPHERE.

C'eſt ſur cette matiere que le mathématicien Théodoſe a écrit les livres qui nous reſtent encore de lui, & qu'on appelle les *ſphériques* de Théodoſe.

Voici les principales propoſitions, ou les principaux théoremes des *ſphériques*.

1°. Si on coupe une ſphere de quelque maniere que ce ſoit, le plan de ſa ſection ſera un cercle dont le centre eſt dans un diametre de la ſphere.

D'où il ſuit, 1°. que le diametre *H I* (*Planche de Trigonom. fig.* 17.) d'un cercle qui paſſe par le centre *C*, eſt égal au diametre *A B* du cercle générateur de la ſphere, & le diametre d'un cercle, comme *FE*, qui ne paſſe pas par le centre, eſt égal à quelque corde du cercle générateur.

2°. Que comme le diametre eſt la plus grande de toutes les cordes, un cercle qui paſſe par le centre eſt un grand cercle de la ſphere, & tous les autres ſont plus petits.

3°. Que tous les grands cercles de la ſphere ſont égaux les uns aux autres.

4°. Que ſi un grand cercle de la ſphere paſſe par quelque point donné de la ſphere, comme *A*; il doit paſſer auſſi par le point diamétralement oppoſé, comme *B*.

5° Que ſi deux grands cercles ſe coupent mutuellement l'un l'autre, la ligne de ſection eſt un diametre de la ſphere; & que par conſéquent deux grands cercles ſe coupent l'un l'autre dans des points diamétralement oppoſés.

6°. Qu'un grand cercle de la ſphere la diviſe en deux parties, ou hémiſpheres égaux.

2°. Tous les grands cercles de la ſphere ſe coupent l'un l'autre en deux parties égales & réciproquement tous les cercles qui ſe coupent en deux parties égales, ſont de grands cercles de la ſphere.

3°. Un arc d'un grand cercle de la ſphere compris entre un autre arc, *HIL* (*fig.* 18.) & ſes poles *A* & *B*, eſt un quart de cercle.

Celui qui eſt compris entre un moindre cercle *DEF*, & un de ſes poles *A*, eſt plus grand qu'un quart de cercle; & celui qui eſt compris entre le même, & l'autre pole *B*, eſt plus petit qu'un quart de cercle.

4°. Si un grand cercle d'une ſphere paſſe par les poles d'un autre, cet autre paſſe par les poles de celui-ci; & ſi un grand cercle paſſe par les poles d'un autre, ils ſe coupent l'un l'autre à angles droits, & réciproquement.

5°. Si un grand cercle *AFBD* paſſe par les poles *A* & *B* d'un plus petit cercle *DEF*, il le diviſe en parties égales, & le coupe à angles droits.

6°,

6°. Si deux grands cercles *AEBF*, & *CEDF*, (*fig.* 19.) ſe coupent l'un l'autre aux poles *E* & *F*, d'un autre grand cercle *ACBD*, cet autre paſſera par les poles *H* & *b*, *I* & *i* des cercles *AEBF*, & *CEDF*.

7°. Si deux grands cercles *AEBF*, & *CEDF*, en coupent chacun un autre mutuellement, l'angle d'obliquité *AEF* ſera égal à la diſtance des poles *HI*.

8°. Tous cercles de la ſphere, comme *GE*, & *LK*, (*fig.* 20.) également diſtans de ſon centre *C*, ſont égaux: & plus ils ſont éloignés du centre, plus ils ſont petits; ainſi, comme de toutes les cordes paralleles il n'y en a que deux qui ſoient également éloignées du centre, de tous les cercles paralleles au même grand cercle, il n'y en a que deux qui ſoient égaux.

9°. Si les arcs *EH* & *KH*, *GI* & *IL*, compris entre un grand cercle *IHM*, & les cercles plus petits *GNE*, & *LOK* ſont égaux, les cercles ſont égaux.

10°. Si les arcs *EH* & *GI*, du même grand cercle *AIBH*, compris entre deux cercles *GNE*, & *IMH*, ſont égaux, les cercles ſont paralleles.

11°. Un arc d'un cercle parallele *IG*, (*fig.* 21) eſt ſemblable à un arc d'un grand cercle *AE*, ſi chacun d'eux eſt compris entre les mêmes grands cercles *CAF*, & *CEF*.

Ainſi, les arcs *AE* & *IG*, ont la même raiſon à leur circonférence; & par conſéquent contiennent le même nombre de degrés; & l'arc *IG*, eſt plus petit que l'arc *AE*.

12°. L'arc d'un grand cercle eſt la ligne la plus courte qu'on puiſſe tirer d'un point de la ſurface d'une ſphere à un autre point de la même ſurface.

De-là il s'enſuit que la vraie diſtance de deux lieux ſur la ſurface de la terre, eſt un arc d'un grand cercle compris entre ces lieux. *Voyez* NAVIGATION & CARTE. *Wolf & Chambers*. (*E*)

SPHÉRISTERE, ſ. m. (*Gymnaſtiq.*) *ſphæriſterium*, lieu conſacré à tous les exercices dans leſquels on employoit la balle.

Quoiqu'entre les divers exercices où l'on ſe ſervoit de balles, il y en eût pluſieurs qu'on ne pouvoit pratiquer qu'en plein air & dans les endroits les plus ſpacieux des gymnaſes, tels qu'étoient les xyſtes, *xyſta*, ou les grandes allées découvertes; on ne laiſſoit pas chez les Grecs de conſtruire dans ces gymnaſes quelques pieces convenables à certaines eſpeces de ſphériſtiques.

Les Romains qui avoient imité les Grecs dans la conſtruction de la plûpart de leurs bâtimens, & entre autres dans celle de leurs gymnaſes ou paleſtres, & de leurs thermes, y plaçoient auſſi de ces *ſphériſteres*, qui n'étoient pas tellement affectés à ces édifices publics, qu'il ne s'en trouvât ſouvent dans les maiſons des particuliers tant à la ville qu'à la campagne. L'empereur Veſpaſien, par exemple, en avoit un dans ſon palais; & c'étoit-là, qu'au rapport de Suétone, il ſe faiſoit frotter la gorge & les autres parties du corps un certain nombre de fois. Alexandre Severe s'exerçoit auſſi très-ſouvent dans ſon *ſphériſtere*, ſuivant le témoignage de Lampridius.

Pline le jeune, dans les deſcriptions qu'il nous a laiſſées de ſes deux maiſons de campagne du Laurentin & de celle de Toſcane, place dans l'une & dans l'autre un *ſphæriſterium*. Il dit en parlant du Laurentin, *cohæret calida piſcina mirifice ex qua natantes mare adſpiciunt*; *nec procul* ſphæriſterium, *quod calidiſſimo ſoli, inclinato jam die, occurrit*, c'eſt-à-dire, il y a une grande baignoire d'eau chaude ſi avantageuſement ſituée, que ceux qui s'y baignent voyent la mer; & non loin de-là eſt un jeu de paume expoſé à la plus grande chaleur du ſoleil vers la fin du jour. Et en parlant de ſa maiſon de Toſcane, il s'exprime ainſi: *apodyterio ſuperpoſitum eſt* ſphæriſterium *quod plura genera exercitationis*, *plureſque circulos capit*; une eſpece de jeu de paume propre à divers exercices, occupe le deſſus du lieu qui ſert de garde-robe; & ce jeu de paume eſt accompagné de pluſieurs réduits & détours particuliers.

Comme Vitruve, dans la deſcription qu'il donne des gymnaſes ou paleſtres, tels qu'on les voyoit en Grece de ſon tems (car ils n'étoient pas fort communs en Italie) ne dit pas un mot du *ſphæriſterium*, en faiſant le dénombrement des différentes pieces de la paleſtre; il y a apparence que le *coryceum* dont il parle, eſt le véritable *ſphæriſterium* des paleſtres, c'eſt-à-dire, un lieu deſtiné à la plûpart des exercices où l'on ſe ſervoit d'une balle, & qui faiſoient partie de la *ſphériſtique*. *Voy.* SPHÉRISTIQUE & SPHÆRISTICI. (*D. J.*)

SPHÆRISTICI, (*Gymnaſtiq*) maîtres qui enſeignoient la ſphériſtique. *Voy.* SPHÉRISTIQUE, & SPHÉRISTERE. (*D. J.*)

SPHÉRISTIQUE, (*Gymnaſtique.*) chez les anciens la *ſphériſtique* comprenoit tous les exercices où l'on ſe ſert d'une balle: elle faiſoit une partie conſidérable de l'orcheſtique. On a fait honneur de ſon invention à Pithus, à Nauſicaa, aux Sicyoniens, aux Lacédémoniens, & aux Lydiens. Il paroît que dès le tems d'Homere cet exercice étoit fort en uſage, puiſque ce poëte en fait un amuſement de ſes héros. Il étoit fort ſimple de ſon tems, mais il fit de grands progrès dans les ſiecles ſuivans chez les Grecs. Ces peuples s'appliquant à le perfectionner, y introduiſirent mille variétés qui contribuoient à le rendre plus divertiſſant, & d'un plus grand commerce. Ils ne ſe contenterent pas d'amettre la *ſphériſtique* dans leurs gymnaſes où ils eurent ſoin de faire conſtruire des lieux particuliers, deſtinés à recevoir tous ceux qui vouloient s'inſtruire dans cet exercice, ou donner des preuves de l'habilité qu'ils y avoient acquiſe: ils propoſerent encore des prix pour ceux qui ſe diſtingueroient en ce genre dans les jeux publics; ainſi qu'on peut le conjecturer de quelques médailles grecques rapportées par Mercurial, & ſur leſquelles on voit trois athletes nuds s'exerçant à la balle au-devant d'une eſpece de table qui ſoutient deux vaſes, de l'un deſquels ſortent trois palmes avec cette inſcription au-deſſous, ΠΥΘΙΑ ΑΚΤΙΑ. Les Athéniens, entre autres donnerent un témoignage ſignalé de l'eſtime qu'ils faiſoient de la *ſphériſtique*, en accordant le droit de bourgeoiſie, & en érigeant des ſtatues à un certain ariſtonique Caryſtien, joueur de paume d'Alexandre le grand, & qui excelloit dans cet exercice.

Les balles à jouer ſe nommoient en grec σφαῖραι, *ſpheres*, *globes*, & en latin elles s'appelloient *pilæ*. La matiere de ces balles étoit de pluſieurs pieces de peau ſouple & courroyée, ou d'autre étoffe, couſues enſemble en maniere de ſac que l'on rempliſſoit tantôt de plume ou de laine, tantôt de farine, de graine de figuier, ou de ſable. Ces diverſes matieres plus ou moins preſſées & condenſées, compoſoient des balles plus ou moins dures. Les molles étoient d'un uſage d'autant plus fréquent, qu'elles étoient moins capables de bleſſer & de fatiguer les joueurs, qui les pouſſoient ordinairement avec le poing, ou la paume de la main. On donnoit à ces balles différentes groſſeurs; il y en avoit de petites, de moyennes, & de très-groſſes; les unes ſoient plus peſantes, les autres plus legeres; & ces différences dans la peſanteur & dans le volume de ces balles, ainſi que dans la maniere de les pouſſer, établiſſoient diverſes ſortes de *ſphériſtiques*. Il ne paroît pas que les anciens ayent employé de balles de bois, ni qu'ils ayent connu l'uſage que nous en faiſons aujourd'hui pour jouer à la boule & au mail; mais ils ont connu les balles de verre, ce que nous obſervons en paſſant.

A l'égard des inſtrumens qui ſervoient à pouſſer les balles, outre le poing & la paume de la main, on employoit les piés dans certains jeux; quelquefois on ſe garniſſoit les poings de courroies qui faiſoient pluſieurs tours, & qui formoient une eſpece de gantelet ou de braſſard, ſur-tout lorſqu'il étoit queſtion de pouſſer des balles d'une groſſeur ou d'une dureté extraordinaire. On trouve une preuve convaincante de cette coutume ſur le revers d'une médaille de l'empereur Gordien III. rapportée par Mercurial, où l'on voit trois athletes nuds ceints d'une eſpece d'écharpe, leſquelles ſoutiennent de leur main gauche une balle ou un balon, qui paroît une fois plus gros que leur tête; & qu'ils ſemblent ſe mettre en devoir de frapper du poing de leur main droite armée d'une eſpece de gantelet. Ces ſortes de gantelets ou de braſſards, tenoient lieu aux anciens de raquettes & de battoirs, qui, ſelon toute apparence, leur ont été abſolument inconnus.

Les exercices de la *ſphériſtique*, qui étoient en grand nombre chez les Grecs, peuvent ſe rapporter à quatre principales eſpeces, dont les différences ſe tiroient de la groſſeur & du poids des balles que l'on y employoit. Il y avoit donc l'exercice de la petite balle, de celui de la groſſe, celui du balon & celui du corycus.

De ces quatre eſpeces de *ſphériſtiques*, celui de la peti-

petite balle étoit chez les Grecs le plus en uſage, & celui qui avoit le plus mérité l'approbation des Médecins. Antyllus dont Oribaſe nous a conſervé des fragmens conſidérables, & qui eſt l'auteur dont nous pouvons tirer plus d'éclairciſſemens ſur cette matiere, reconnoît trois différences dans cet exercice de la petite balle, non-ſeulement par rapport à la diverſe groſſeur des balles dont on jouoit; mais auſſi par rapport à la diverſe maniere de s'en ſervir. Dans la premiere, où l'on employoit les plus petites balles, les joueurs ſe tenoient aſſez près les uns des autres. Ils avoient le corps ferme & droit, & ſans branler de leur place, ils s'envoyoient réciproquement les balles de main en main avec beaucoup de vîteſſe & de dextérité. Dans la ſeconde eſpece, où l'on jouoit avec des balles un peu plus groſſes, les joueurs, quoiqu'aſſez voiſins les uns des autres, déployoient davantage les mouvemens de leurs bras, qui ſe croiſoient & ſe rencontroient ſouvent; & ils s'élançoient çà & là pour attraper les balles, ſelon qu'elles bondiſſoient ou bricoloient différemment. Dans la troiſieme eſpece, où l'on ſe ſervoit de balles encore plus groſſes, on jouoit à une diſtance conſidérable, & les joueurs ſe partageoient en deux bandes, dont l'une ſe tenoit ferme en ſon poſte, & envoyoit avec force & coup ſur coup les balles de l'autre côté, où l'on ſe donnoit tous les mouvemens néceſſaires pour les recevoir & les renvoyer.

On doit rapporter à l'exercice de la petite balle, dont on vient de décrire les trois eſpeces alléguées par Antyllus, trois autres ſortes de jeux appellés ἀπόῤῥαξις, οὐρανία & ἁρπαστὸν.

Le jeu nommé *aporrhaxis*, d'ἀποῤῥήγνυμι, *abrumpo*, *frango*, & dont Pollux nous a conſervé la deſcription, conſiſtoit à jetter obliquement une balle contre terre, lui donnoit occaſion de rebondir une ſeconde fois vers l'autre côté d'où elle étoit renvoyée de la même maniere & ainſi de ſuite, juſqu'à ce quelqu'un des joueurs manquât ſon coup, & l'on avoit ſoin de compter les divers bonds de la balle.

Dans le jeu appellé *ourania*, l'un des joueurs ſe courbant en arriere, jettoit en l'air une balle qu'un autre tâchoit d'attraper en ſautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même ſe trouvât ſur ſes piés: ce qui demandoit une grande juſteſſe de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour ſauter prendre préciſément l'inſtant que la balle qui retomboit pût être à la portée de ſa main.

L'*harpaſton* a ſon nom dérivé d'ἁρπάζω, *rapio*, parce qu'on s'y arrachoit la balle les uns aux autres. Pour y jouer, on ſe diviſoit en deux troupes, qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκῦρος, que l'on traçoit au milieu du terrein, & ſur laquelle on poſoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne, qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu. Enſuite les joueurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de ſe ſaiſir de la balle, & de la jetter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pendant que ceux du parti contraire faiſoient tous leurs efforts pour défendre leur terrein, & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Cela cauſoit une eſpece de combat fort échauffé entre les joueurs qui s'arrachoient la balle, qui la chaſſoient du pié & de la main, en faiſant diverſes feintes, qui ſe pouſſoient les uns les autres, ſe donnoient des coups de poing, & ſe renverſoient par terre. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle au-delà de cette ligne qui bornoit le terrein des antagoniſtes. On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque façon de la courſe, du ſaut, de la lutte & du pancrace.

L'exercice de la groſſe balle étoit différent des précédens, non ſeulement à raiſon du volume des balles que l'on y employoit, mais auſſi par rapport à la ſituation des bras; car dans les trois principales eſpeces de petite *ſphériſtique*, dont on vient de parler, les joueurs tenoient toujours leurs mains plus baſſes que leurs épaules; au-lieu que dans celle-ci, ces mêmes joueurs élevoient leurs mains au-deſſus de leur tête, ſe dreſſant même ſur la pointe du pié, & faiſant divers ſauts pour attraper les balles qui leur paſſoient par-deſſus la tête. Cet exercice, comme l'on voit, devoit être d'un fort grand mouvement, & d'autant plus pénible, qu'outre qu'on y mettoit en œuvre toute la force des bras pour pouſſer des balles d'une groſſeur conſidérable à une grande diſtance, les courſes, les ſauts, & les violentes contorſions que l'on s'y donnoit, contribuoient encore à en augmenter la fatigue.

La troiſieme eſpece de *ſphériſtique* connue des Grecs, étoit l'exercice du ballon, appellé σφαῖρα κενὴ, dont nous ſavons peu de circonſtances, ſi ce n'eſt que ces ballons étoient vraiſſemblablement faits comme les nôtres, qu'on leur donnoit une groſſeur énorme, & que le jeu en étoit difficile & fatiguant.

L'exercice du *corycus*, qui étoit la quatrieme eſpece de *ſphériſtique* greque, la ſeule dont Hippocrate ait parlé, & qu'il appelle κωρυκομαχίη, qui eſt la même choſe que le κωρυκοβολία, du médecin Arétée, conſiſtoit à ſuſpendre au plancher d'une ſalle, par le moyen d'une corde, une eſpece de ſac que l'on rempliſſoit de farine ou de graine de figuier pour les gens foibles, & de ſable pour les robuſtes, & qui deſcendoit juſqu'à la hauteur de la ceinture de ceux qui s'éxerçoient. Ceux ci preſſant ce ſac à deux mains, le portoient auſſi loin que la corde pouvoit s'étendre, après quoi lâchant ce ſac ils le ſuivoient, & lorſqu'il revenoit vers eux, ils ſe reculoient pour céder à la violence du choc; enſuite le reprenant à deux mains, ils le pouſſoient en avant de toutes leurs forces, & tâchoient malgré l'impétuoſité qui le ramenoit, de l'arrêter, ſoit en oppoſant les mains, ſoit en préſentant la poitrine leurs mains étendues derriere le dos; en ſorte que pour peu qu'ils négligeaſſent de ſe tenir fermes, l'effort du ſac qui revenoit leur faiſoit quelquefois lâcher le pié, & les contraignoit de reculer.

Il réſultoit, ſelon les Médecins, de ces différentes eſpeces de *ſphériſtiques*, divers avantages pour la ſanté. Ils croyoient que l'exercice de la groſſe & de la petite balle étoit très-propre à fortifier les bras, auſſibien que les muſcles du dos & de la poitrine, à débarraſſer la tête, à rendre l'épine du dos plus ſouple par les fréquentes inflexions, à affermir les jambes & les cuiſſes. Ils n'eſtimoient pas que le jeu de ballon fût d'une grande utilité, à cauſe de ſa difficulté & des mouvemens violens qu'il exigeoit; mais en général ils croyoient tous ces exercices contraires à ceux qui étoient ſujets aux vertiges, parce que les fréquens tournoiemens de la tête & des yeux, néceſſaires dans la *ſphériſtique*, ne pouvoient manquer d'irriter cette indiſpoſition. Pour ce qui concerne l'exercice du *corycus*, ou de la balle ſuſpendue, ils le jugeoient très-convenable à la diminution du trop d'embonpoint, & à l'affermiſſement de tous les muſcles du corps; ſe perſuadant auſſi que les ſecouſſes réitérées que la poitrine & le ventre recevoient du choc de cette balle, n'étoient pas inutiles pour maintenir la bonne conſtitution des viſceres qui y ſont renfermés. Arétée en conſeilloit l'uſage aux lépreux; mais on le défendoit à ceux qui avoient la poitrine délicate.

Après avoir parcouru les eſpeces de *ſphériſtiques* en uſage chez les Grecs, examinons préſentement ce que les Romains ont emprunté d'eux par rapport à cet exercice, & ce qu'ils y ont ajouté de nouveau. On ne trouve dans l'antiquité romaine que quatre ſortes de *ſphériſtiques*; ſavoir le ballon, appellé *follis*; la balle, ſurnommée *trigonalis*; la balle villageoiſe, *pila paganica*, & l'*harpaſtum*. Cœlius Aurélianus les déſigne toutes par l'expreſſion générale de *ſphæra italica*, *paume italienne*. Le poëte Martial les a toutes compriſes dans ces vers,

Non pila, non follis, non te paganica thermis
Præparat, aut nudi ſtipitis ictus hebes:
Vara nec injecto ceromate brachia tendis,
Non harpaſta vagus pulverulenta rapis.

Le ballon étoit de deux eſpeces, de la grande & de la petite. On pouſſoit les grands ballons avec le bras garni comme nous l'avons dit en parlant de celui des Grecs. La petite eſpece qui étoit le plus en uſage, ſe pouſſoit avec le poing, d'où elle recevoit le nom de *follis pugillaris* ou *pugilatorius*. La légéreté de ce ballon le mettoit le plus à la portée des perſonnes les moins robuſtes, tels que ſont les enfans, les vieillards & les convaleſcens.

La paume appellée *trigonalis*, ſe jouoit avec une petite balle nommée *trigon*, non pas de ſa figure qui étoit ronde & nullement triangulaire, mais du nombre des joueurs qui étoient ordinairement trois diſpoſés en triangle, & qui ſe renvoyoient la balle, tantôt de la main droite, tantôt de la gauche, & celui qui manquoit à la recevoir, la laiſſoit tomber, perdoit la partie. Il y a trois expreſſions latines qui ont rapport à ce jeu, & qui méritent d'être remarquées. On appelloit *raptim ludere*, lorſque les joueurs fai-

ſoient en ſorte de prendre la balle au premier bond. *Datatim ludere* ſe diſoit d'un joueur qui envoyoit la balle à un autre, & qui accompagnoit ce mouvement de diverſes feintes pour tromper les joueurs. Enfin, *expulſum ludere* s'appliquoit à l'action des joueurs qui ſe repouſſoient les uns les autres pour attraper la balle, & la renvoyer.

La paume de village, appellée *pila paganica;* n'étoit pas tellement abandonnée aux payſans, qu'elle ne fût auſſi reçue dans les gymnaſes & dans les thermes, comme il eſt facile de s'en convaincre par les vers de Martial ci-deſſus rapportés. Les balles qu'on employoit dans cette ſorte de paume étoient faites d'une peau remplie de plume bien foulée & bien entaſſée, ce qui donnoit une dureté conſidérable à ces balles. Elles ſurpaſſoient en groſſeur les balles trigones & les ballons romains. La dureté de ces balles jointe à leur volume en rendoit le jeu plus difficile & plus fatiguant.

La derniere eſpece de *ſphériſtique* en uſage chez les Romains & nommée *harpaſtum*, n'étoit en rien différente de l'harpaſton des Grecs, de qui les Romains l'avoient empruntée; ainſi, ſans répeter ce qui a été dit, on remarquera ſeulement que l'on s'exerçoit à ce jeu ſur un terrein ſablé, que la balle qui y ſervoit étoit de la petite eſpece, & que l'on y employoit plutôt les mains que les piés, comme il paroît par cette épigramme de Martial ſur des *harpaſtes:*

Hæc rapit antæi velox in pulvere Draucus,
Grandia qui vano colla labore facit.

Et par ces vers du même poëte:

Sive harpaſta manu pulverulenta rapis
Non harpaſta vagus pulverulenta rapis.

L'antiquité grecque & romaine ne nous fournit rien de plus touchant ſur les différentes eſpeces de *ſphériſtiques;* mais on en découvre une tout-à-fait ſinguliere qui eſt le jeu de balles de verre dans une ancienne inſcription trouvée à Rome en 1591, ſous le pontificat d'Innocent XI. & que l'on voit encore aujourd'hui attachée aux murs du vatican: elle eſt le ſeul monument dont nous ayons connoiſſance, qui faſſe mention du jeu de la balle de verre inconnu juſqu'au tems d'un *Urſus Togatus* mentionné dans l'inſcription, lequel s'en dit l'inventeur. Il eſt difficile de deviner préciſement en quoi conſiſtoit ce jeu; & il faut nécéſſairement, au défaut d'autorités ſur ce point, haſarder quelques conjectures. M. Burette, dans une diſſertation ſur la *ſphériſtique* des anciens, qu'il a miſe dans le recueil des mémoires de l'académie des Inſcriptions, & dont nous avons tiré cet article, a de la peine à ſe perſuader que les balles de verre qu'on employoit fuſſent ſolides: car, dit-il, ſi l'on veut leur attribuer une groſſeur proportionnée à celle de nos balles ordinaires, elles euſſent été d'une peſanteur incommode & dangereuſe pour les joueurs; ſi au contraire on les ſuppoſe très-petites, elles euſſent donné trop peu de priſe aux mains, & euſſent échappé aux yeux. Il y auroit donc lieu de croire que ces balles étoient autant de petits ballons de verre que les joueurs s'envoyoient les uns aux autres; & l'adreſſe dans ce jeu conſiſtoit ſans doute à faire en ſorte que ces ballons fuſſent toujours ſoutenus en l'air par les diverſes impulſions qu'ils recevoient des joueurs qui les frappoient de la paume de la main, & à empêcher qu'ils ne heurtaſſent contre les murs, ou qu'ils ne tombaſſent par terre, auquel cas ils ne manquoient guere de ſe briſer. Ce qui acheve de déterminer à cette opinion eſt un paſſage de Pline le naturaliſte, qui emploie l'expreſſion de *pila vitrea* dans une occaſion où ce ne peut être qu'une boule de verre creuſe: *Cum, addita aqua,* vitreæ pilæ, *ſole adverſo, in tantum excandeſcant, ut veſtes exurant.* „ Les *boules de verre* pleines d'eau, & ex-„ poſées aux rayons du ſoleil, s'échauffent juſqu'au „ point de brûler les habits„. Voilà du-moins ce qu'on a penſé de plus vraiſſemblable par rapport à cette derniere eſpece de *ſphériſtique*, ſi peu connue d'ailleurs, & qui mériteroit certainement d'être plus particulierement éclaircie. (*D. J.*)

SPHÉROIDE, ſ. m. *en Géométrie*, eſt le nom qu'Archimede a donné à un ſolide qui approche de la figure d'une ſphere, quoi qu'il ne ſoit pas exactement rond, mais oblong, parce qu'il a un diametre plus grand que l'autre, & qu'il eſt engendré par la révolution d'une demi-ellipſe ſur ſon axe. Ce mot vient de σφαῖρα, *ſphere*, & εἶδος, *figure*.

Quand il eſt engendré par la révolution d'une demi-ellipſe ſur ſon plus grand axe, on l'appelle *ſphéroïde oblong* ou *alongé;* & quand il eſt engendré par la révolution d'une ellipſe ſur ſon petit axe, on l'appelle *ſphéroïde applati*.

Pour ce qui regarde les dimenſions ſolides d'un *ſphéroïde* alongé, il eſt les deux tiers de ſon cylindre circonſcrit.

Un *ſphéroïde* alongé eſt à une ſphere décrite ſur ſon grand axe, comme le quarré du petit axe eſt au quarré du grand; & un *ſphéroïde* applati eſt à une ſphere décrite ſur le petit axe, comme le quarré du grand axe eſt au quarré du petit.

On appelle aujourd'hui aſſez généralement *ſphéroïde* tout ſolide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de ſon axe, ſoit que cette courbe ovale ſoit une ellipſe ou non. (*O*)

SPHÉROMACHIE, ſ. f. (*Antiq. greq.*) σφαιρομαχία, eſpece particuliere de jeu de paume, dont les balles étoient de plomb, & ſe nommoient σφαῖροι. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxj. t. I, p.* 448. *Voyez* SPHÉRISTIQUE. (*D. J.*)

SPHETTUS, (*Géog. anc.*) municipe de la tribu Acamantide, ſelon Etienne le géographe. Pauſanias, *l. II. c. xxx.* en fait une bourgade de l'Attique; ce qui revient au même, & dit qu'elle fut fondée par *Sphettus*, fils de Troezen. Phavorinus lit *Sphittos* pour *Sphettus*. Il eſt ſouvent fait mention de cette bourgade dans les orateurs & autres écrivains grecs. Le vinaigre y étoit très-piquant, & les perſonnes fort ſatyriques, comme nous l'apprennent Ariſtophane & Athénée. M. *Spon*, dans la liſte des bourgs de l'Attique, rapporte une inſcription qu'il avoit vûe à Conſtantinople chez M. de Nointel, ambaſſadeur, qui l'avoit apportée d'Athènes. On y liſoit ces mots:

ΔΗΜΗΤΙΟΣ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΣΦΗΤΤΙΟΣ.

Dans une autre inſcription qui ſe voyoit ſur la baſe d'une ſtatue à Eleuſme, on lit auſſi le mot ΣΦΗΤΤΙΟΣ vers la fin de l'inſcription. (*D. J.*)

SPHINCTER, *en Anatomie*, eſt un terme dont on ſe ſert pour ſignifier une eſpece de muſcles circulaires, ou muſcles en forme d'anneaux, qui ſervent à former & retrécir différens orifices du corps, & à empêcher l'excrétion de ce qui y eſt contenu. *Voy.* MUSCLE.

Ce mot eſt formé du grec σφιγκτήρ, *ſtrictor* ou *conſtricteur*, quelque choſe qui bouche & tient une choſe bien cloſe; ces muſcles ont un effet à-peu-près ſemblable à ceux des cordons d'une bourſe.

Le *ſphincter* des levres, *voyez* ORBICULAIRE.

Le *ſphincter* du vagin eſt un muſcle conſtricteur, qui ſert à empêcher le reflux du ſang du clitoris, *&c.* pendant le coït. *Voyez* VAGIN, CLITORIS.

SPHINCTER DE L'ANUS, (*Anatomie.*) c'eſt un muſcle large, épais, charnu, qui borde l'anus tout autour: ſa figure & la tiſſure de ſes fibres en-dehors immédiatement ſous la peau forme une eſpece d'ovale. Il tient par-devant à l'accélérateur de l'urine, & par derriere à l'os coccyx. A meſure qu'il avance plus loin ſur le corps de l'inteſtin droit, ſes fibres deviennent circulaires, & ont à-peu-près deux doigts de large. Il eſt beaucoup plus large dans les hommes que dans les animaux; & cela, parce que l'homme ayant le corps dreſſé perpendiculairement, il faut beaucoup plus de force à ce muſcle pour retenir les excrémens, fonction pour laquelle il eſt fait. (*D. J.*)

SPHINCTER DE LA VESSIE, (*Anatomie.*) Fallope obſerve que les Anatomiſtes de ſon ſiecle n'ont pas bien décrit la ſituation de ce muſcle, en le plaçant au-deſſous des proſtates; car ſi cela étoit, dit-il, la ſemence dans le coït ne pourroit pas être éjaculée ſans urine; obſervation que les auteurs modernes n'ont point faite, ou par inadvertance, ou parce qu'ils ont été trompés par une partie des *levatores ani*, qui reſtoient ſur les proſtates, & que Riolan appelle *ſphincter externus*.

Le *ſphincter de la veſſie* eſt ſitué à la partie ſupérieure du cou de la veſſie, immédiatement au-deſſus des glandes proſtates, où, dit Fallope, nous ne devons pas nous attendre à trouver un muſcle entier, & une ſubſtance diſtincte de celle du canal, ſembla-

ble

ble à celle de l'anus; mais ſeulement la partie la plus charnue du cou de la veſſie compoſée de pluſieurs fibres tranſverſales, dont la contraction empêche la ſortie involontaire de l'urine. Pour découvrir ces fibres tranſverſales, l'auteur conſeille de plonger la veſſie dans de l'eau bouillante, en commençant par ôter les fibres droites qui ſont en-dehors, au moyen de quoi les tranſverſales paroîtront.

Les principales connexions de la veſſie dans l'homme ſont avec l'inteſtin *rectum* & les véſicules ſéminaires, & dans la femme avec le vagin, & outre cela dans l'un & l'autre ſexe avec les os pubis, non-ſeulement par pluſieurs fibres ligamenteuſes, mais encore par quelques petits trouſſeaux de fibres charnues qui en viennent & qui ſe portant obliquement au cou de la veſſie, l'embraſſent par leur entrecroiſement en ſe confondant avec les fibres tranſverſes de ſa tunique charnue; c'eſt l'entrecroiſement de ces fibres charnues ſur le cou de la veſſie que M. Winſlow ſoupçonne être ſon véritable *ſphincter*, lequel ſe trouve fortifié par quelques fibres du *ſphincter* de l'anus.

L'urine qui eſt déchargée dans la veſſie n'en ſort que dans certains tems, à cauſe du *ſphincter* qui embraſſe ſon côté, & qui, comme un reſſort bandé, ferme l'ouverture qui y répond; elle y ſéjourne juſqu'à ce que par les impreſſions vives qu'elle fait ſur les parois de la veſſie elle ait donné lieu à la contraction des fibres charnues de ſon corps; cette contraction jointe à celle du diaphragme & des muſcles de l'abdomen qui agiſſent en même tems, ſe trouvant pour-lors plus forte que celle du *ſphincter*, l'oblige à céder, & donne à l'urine la liberté de s'échapper. (*D. J.*)

SPHINX, ſ. m. & f. (*Mytholog.*) monſtre fabuleux, auquel les anciens donnoient ordinairement un viſage de femme, avec un corps de lion couché.

Le *ſphinx*, celebre dans la fable, eſt celui de Thèbes qu'Héſiode fait naître d'Echidne & de Typhon. Junon irritée contre les Thébains, envoya ce monſtre dans le territoire de Thèbes pour le déſoler.

On repréſente le *ſphinx* de Thèbes avec la tête & le ſein d'une jeune fille, les griffes d'un lion, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, & des aîles. Elle exerçoit ſes ravages ſur le mont Phycée, d'où ſe jettant ſur les paſſans, elle leur propoſoit des énigmes difficiles, & mettoit en pieces ceux qui ne pouvoient les déchiffrer. Œdipe qui fut aſſez heureux pour expliquer l'énigme qu'elle lui propoſa, a fait lui-même la peinture ſuivante de cette cruelle *ſphinx*.

Né parmi les rochers aux piés du Cythéron,
Ce monſtre à voix humaine, aigle, femme & lion,
De la nature entiere exécrable aſſemblage,
Vomiſſoit contre nous l'artifice & la rage.

Enfin cette *ſphinx* barbare, outrée de dépit de ſe voir devinée, ſe caſſa la tête contre un rocher.

Il y en a, dit Pauſanias, qui prétendent que la *Sphinx* étoit une fille naturelle de Laïus, & que, comme ſon pere l'aimoit fort, il lui avoit donné connoiſſance de l'oracle que Cadmus avoit apporté de Delphes. Après la mort de Laïus, ſes enfans s'entre-diſputerent le royaume; car outre ſes fils légitimes, il en avoit laiſſé pluſieurs de diverſes concubines; mais le royaume, ſuivant l'oracle de *Delphes*, ne devoit appartenir qu'à un des enfans de Jocaſte. Tous s'en rapporterent à *Sphinx*, qui, pour éprouver celui de ſes freres qui avoit le ſecret de Laïus, leur faiſoit à tous des queſtions captieuſes: & ceux qui n'avoient point connoiſſance de l'oracle, elle les condamnoit à mort, comme n'étant pas habiles à ſuccéder. Œdipe inſtruit de l'oracle par un ſonge s'étant préſenté à *Sphinx*, fut déclaré ſucceſſeur de Laïus.

D'autres ont dit que *Sphinx*, fille de Laïus, peu contente de n'avoir aucune part au gouvernement, s'étoit miſe à la tête d'un troupe de bandits, qui commettoient mille deſordres aux environs de Thèbes; ce qui la fit regarder comme un monſtre. On lui donnoit pour mere Echidne, pour pere Typhon; c'étoient toujours les peres & meres de ce qu'il y avoit de plus monſtrueux. Les griffes de lion marquoient ſa *cruauté*; ſon corps de chien, les *deſordres* dont une fille de ce caractere eſt capable; ſes aîles déſignoient l'*agilité*, avec laquelle elle ſe tranſportoit d'un lieu à un autre, pour éviter les pourſuites des Thébains; ſes énigmes ſignifioient les *embuches* qu'elle dreſſoit aux paſſans, les attirant dans les rochers & dans les broſſailles du mont Phycée où elle habitoit, & dont il leur étoit impoſſible de ſe dégager, faute d'en ſavoir les iſſues qu'elle connoiſſoit parfaitement. Œdipe la força dans ſes retranchemens, & la fit mourir. *Sphinx* vient de σφιγγειν, *embarraſſer*.

Rien de plus commun que la figure de *ſphinx* avec des aîles ou ſans aîles, dans les monumens égyptiens. Plutarque dit qu'on mettoit des *ſphinx* dans leurs temples, pour marquer que la religion égyptienne étoit toute énigmatique. Les oracles que les Egyptiens faiſoient rendre à leur célebre *ſphinx*, étoient une frauduleuſe invention de leurs prêtres, qui ayant creuſé ſous terre un canal aboutiſſant au ventre & à la tête de cette prétendue divinité, entroient aiſément dans ſon corps, d'où ils faiſoient entendre d'une voix ſépulcrale des paroles ſuperſtitieuſes en réponſe aux voyageurs qui venoient conſulter l'oracle.

Pline dit que la tête du *ſphinx*, dont nous parlons, avoit quarante-trois piés de longueur, douze de circuit, & qu'il en avoit cent ſoixante-douze du ſommet de la tête juſqu'au ventre. On lit dans les *obſervations curieuſes*, qu'à trois cens pas de la grande pyramide & preſque vis-à-vis du vieux Caire, proche le rivage du Nil, on voit encore la tête de ce fameux *ſphinx*, & que le reſte du corps eſt enterré ſous le ſable; mais ce récit eſt un nouveau conte à ajouter aux autres. (*D. J.*)

Sphinx, (*Sculpt*) ouvrage de ſculpture imitant les *ſphinx* de la fable; on les repréſente d'ordinaire avec la tête & le ſein d'une fille, & le corps d'un lion; tel eſt le *ſphinx* de l'eſcalier qui porte ce nom à Fontainebleau; tels ſont les deux *ſphinx* de marbre blanc, devant le partere de la dauphine à Verſailles. On en voit pluſieurs autres ſemblables qui ornent des rampes de terraſſe dans les jardins; mais il n'y a point de *ſphinx* modernes, qui égalent les anciens en goût & en travail exquis.

C'eſt dommage que le *ſphinx* de bronze qui a été déterré à Rome, ne ſoit trouvé dans un ſi grand déſordre, qu'on a eu beaucoup de peine à le reſtaurer. On ne peut nier qu'il n'ait été grec. L'aſſemblage des morceaux met les connoiſſeurs en état de juger combien les Grecs avoient altéré la premiere forme de ces animaux. Il eſt vrai qu'ils n'y attachoient pas les mêmes idées, & qu'ils étoient éloignés de l'allégorie des ſignes céleſtes, qui avoient donné naiſſance à cet objet fantaſtique. Le *ſphinx* n'étoit en quelque façon connu dans la Grece que par l'hiſtoire d'Œdipe; on le voit même ſur quelques pierres gravées, lorſqu'il propoſe à ce prince une énigme qui ne mérite guere d'être ſi célebrée. Le *ſphinx* eſt encore traité de la même façon ſur le revers des médailles des Antiochus, & ſur un poids de plomb trouvé dans l'île de Chio. Ces différens emplois du même objet méritent d'être préſentés; ils ſont capables de piquer la curioſité, & font naître l'envie de chercher pourquoi les Grecs ont adopté le *ſphinx*; pourquoi ils ne l'ont point repréſenté accroupi; enfin, pourquoi ils lui ont donné des aîles, de l'arrondiſſement deſquelles il y a lieu d'être ſurpris? Toutes ces réflexions ſont de M. de Caylus. (*D. J.*)

SPHONDILIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante que les Anglois nomment *cow parſnep*, & les François *berce*, mot ſous lequel vous en trouverez les caracteres.

Tournefort diſtingue huit eſpeces de ce genre de plante, dont il nous ſuffira de décrire la plus commune. *Sphondilium vulgare hirſutum*, *I. R. H.* 320.

Sa tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus, nouée, velue, cannelée & creuſe en-dedans. Ses feuilles ſont larges, laciniées couvertes deſſus & deſſous d'un duvet aſſez doux, & d'un goût douçâtre. Ses fleurs naiſſent ſur des ombelles, compoſées chacune de cinq pétales diſpoſées en fleurs de lis, de couleur ordinairement blanche, & quelquefois purpurine. Quand cette fleur eſt tombée, le calice qui la ſoutenoit devient un fruit, compoſé de deux grandes graines ovales, applaties, d'une odeur déſagréable, & d'une ſaveur un peu âcre; ſa racine eſt empreinte d'un ſuc jaunâtre, accompagné d'âcreté. Cette plante croît dans les champs & fleurit au mois de Mai ou de Juin. Ses feuilles paſſent pour émollientes, & ſa graine eſt recommandée comme antihyſtérique, par le d. Willis.

Il ne paroît pas que le *ſphondilium* des modernes, ſoit

ſoit celui de Dioſcoride, ni de Pline; car les vertus qu'ils lui attribuent paroiſſent entierement étrangeres à notre plante. (*D. J.*)

SPHRAGIDIUM, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *liv. IX. ch. iij.* donne ce nom à un antre de la Béotie, dans le mont Cithéron; c'étoit l'antre des nymphes Cithéronides, qui a ce qu'on diſoit avoient eu le don de prophétie. Du nom de ce lieu, ces nymphes étoient auſſi appellées *Sphragitides*, comme dit Plutarque dans la vie d'Ariſtide. (*D. J.*)

SPHRAGITIDES, NYMPHES, (*Littérat.*) nymphes du mont Cithéron qui avoient eu le nom de *ſphragitides*, de l'antre appellé *ſphragidion*. Peut-être que ce nom venoit du reſpect & du ſilence que l'on gardoit ſur ce qui ſe paſſoit dans cet antre, de peur de bleſſer ces nymphes & d'encourir leur indignation; car σφράγιο, ſignifie un *cachet*, d'où vient le proverbe σφραγῖδα γλωσσῃ ἐπικεῖσθαι, *ſignatum habere*, avoir un cachet ſur la bouche, pour dire *ne point parler*, ou garder un profond ſilence. (*D. J.*)

SPIAUTER, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par quelques auteurs au zinc. *Voyez l'article* ZINC.

SPIAGGIA ROMANA, LA, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire la *plage romaine*. Les Italiens appellent de ce nom une partie de la Méditerranée, le long de la côte de l'Egliſe. (*D. J.*)

SPICA, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donna à une eſpece de bandage, parce qu'il repréſente par ſes tours de bande en doloires, les rangs d'un épi de blé.

Le *ſpica* eſt différent, ſuivant les parties auxquelles on l'applique. On en fait un pour la luxation de l'humerus & pour la fracture de l'acromion & celle du bout externe de la clavicule, *voyez* HUMERUS, ACROMION, CLAVICULE; on fait auſſi un *ſpica* pour le bubonocele & pour la luxation de l'os de la cuiſſe.

Pour faire le *ſpica* qui convient à la luxation de l'humerus, on prend une bande de trois doigts de largeur, ſur ſix aunes de longueur, & roulée à un chef. On poſe l'extrémité de la bande ſous l'aiſſelle oppoſée; on tire un jet de bande de derriere en devant, en croiſant obliquement les deux épaules; on paſſe ſur la tête de l'os luxé, ſous l'aiſſelle, & on vient croiſer ſur le deltoïde: on deſcend ſur la partie antérieure de la poitrine obliquement; on conduit la bande ſous l'aiſſelle oppoſée, où l'on aſſujettit l'extrémité de la bande. On revient par derriere le dos ſur le premier jet de bande, pour paſſer autour de la tête de l'humerus, en formant un doloire avec la premiere circonvolution de la bande: on fait trois ou quatre doloires, & enſuite un circulaire autour de la partie ſupérieure moyenne du bras. Ce circulaire laiſſe un eſpace en Δ ou triangle équilatéral avec le premier croiſé de la bande, ce que les auteurs appellent *gerani*. On remonte enſuite par un rampant, & on conduit le globe de la bande ſous l'aiſſelle oppoſée pour terminer par des circulaires autour du corps; on arrête la bande avec des épingles à l'endroit où elle finit.

Avant l'application de ce bandage, on a ſoin de garnir le lieu malade & le deſſous de l'aiſſelle avec des compreſſes.

Le *ſpica* pour la clavicule ſe fait de même, à l'exception que les croiſés de la bande ſe font ſur la clavicule.

Pour faire le *ſpica* de l'aine, on poſe le bout de la bande ſur l'épine de l'os ilion du côté de la maladie; on deſcend obliquement ſur l'aine entre les parties naturelles; on entoure la cuiſſe poſtérieurement; on revient croiſer antérieurement ſur l'aine, on conduit la bande ſur l'os-pubis, au-deſſus de l'os des iles du côté oppoſé; on entoure le corps au-deſſus des feſſes, & on revient ſur le bout de la bande pour continuer en faiſant des doloires, quatre ou cinq circonvolutions comme la précédente: on finit par des circulaires autour du corps.

Le *ſpica* de la cuiſſe ſe fait de même, à l'exception que les croiſés qui forment les épis ſe font ſur la partie extérieure & ſupérieure de la cuiſſe. *Voy.* BANDE & BANDAGE. (*Y*)

SPICNARD, (*Botan.*) *Voyez* NARD. (*D. J.*)

SPICCATO, STACCATO, ad. mots italiens conſacrés à la muſique, & qui indiquent des ſons ſecs, piqués, & bien détachés. *Voyez* PIQUÉ, DÉTACHÉ. (*S*

SPIEGELBERG, (*Géog. mod.*) petit pays d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, entre le comté de Shaumbourg & la Baſſe-Saxe. Il appartient au Prince de Naſſau-Dietz. Il n'a que ſix lieues de longueur, quatre de largeur, & un bourg qui prend ſon nom. (*D. J.*)

SPIETZ, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, ſur le bord du lac de Thoun. (*D. J.*)

SPIGA, (*Géog. mod.*) ou *Chizico*, petite ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur la côte de la mer de Marmora, à huit milles de l'île de ce nom au midi. Elle a un port près du cap de Spigola. Il eſt fort douteux que ce ſoit la célebre Cyſique des anciens. (*D. J.*)

SPIGA LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de la Turquie aſiatique, en Anatolie. Elle a ſa ſource au mont Ida, & ſe décharge dans la mer de Marmora, à onze lieues de Spiga, vers le couchant. On ne doute pas que ce ne ſoit l'Æſapus de Strabon, ou l'Æſepus de Pline & de Ptolomée. (*D. J.*)

SPIGELIUS LOBE DE, Spigelius de Bruxelles, diſciple de Caſſerius & d'Aquapendente, profeſſa l'anatomie & la chirurgie dans l'univerſité de Padoue; il nous a laiſſé un corps d'anatomie. Le petit lobe du Foie porte ſon nom. Nous avons de lui un livre intitulé *Spigelii opera omnia. Venet.* 1627. *fol. Amſtelæd.* 1644. *fol.*

SPIGURNEL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) étoit anciennement celui qui avoit la charge des *eſpigurnantia*, ou de ſceller les actes du roi. Spelman & du Freſne rapportent ce mot ſans y ajouter aucune interprétation. Mais il ſemble qu'il eſt pris du ſaxon *ſparrau*, qui ſignifie *ſerrer*, *ſceller* ou *aſſurer*. Voyez *Kennet's gloſ. in paroch. antiquit.*

SPILEMBERGO, (*Géog mod*) & SPILEMBERG par les Allemans; ville de l'état de Veniſe dans le Frioul, ſur le Tajamento, à 10 milles d'Udine, vers les frontieres du Boulonnois. Lazius croit que c'eſt la *Bibium* d'Antonin, mais Smiler prétend que *Bibium* eſt *Biligratz*. *Long.* 30. 46. *lat.* 46 11. (*D. J.*)

SPINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie au voiſinage de Ravenne, près de l'embouchure la plus méridionale du Pô. C'étoit une colonie greque & qui avoit été floriſſante, mais qui du tems de Strabon, *liv. V.* ſe trouvoit réduite à un ſimple village. Cet ancien géographe ajoute, qu'on montroit à Delphes le tréſor des Spinites. Cette circonſtance eſt confirmée par Pline, *liv. III. ch. xvj.* qui marque en même tems la ſituation de cette ville, en diſant que l'embouchure du Pô, nommée *Eridanum oſtium*, étoit appellée par quelques-uns *Spineticum oſtium*, de la ville de *Spina*, qui avoit été bâtie auprès & apparemment à la gauche; car Butrium ſe trouvoit à la droite, entre cette embouchure & Ravenne. (*D. J.*)

SPINÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'*Iſca* à *Calleva*, entre *Duracornovium* & *Callava*, à 15 milles de chacune de ces places. On croit que le bourg de Newbury s'eſt élevé des ruines de cette ville, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village appellé *Spene*, à un mille de Newbury. (*D. J.*)

SPINA-LONGA, (*Géog. mod.*) fortereſſe de l'île de Candie, ſur un rocher eſcarpé, près de la côte ſeptentrionale de l'île & du golfe auquel elle donne ſon nom. Cette forteresſe ſituée à 55 milles de Candie, au levant en tirant vers Sétia, étoit autrefois une ville épiſcopale, & elle a un port. (*D. J.*)

SPINARZA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans l'Albanie, ſur la riviere de même nom, près de ſon embouchure. *Long.* 37. 10. *lat.* 41.

SPINA VENTOSA, ſ. m. *maladie de Chirurgie*, qui conſiſte dans une carie interne des os, principalement vers les jointures où elle a coutume de commencer ſans douleurs; enſuite la face interne du corps de l'os & la moëlle même ſe corrompent. La carie pénetre peu-à-peu juſqu'à la ſurface externe; les os deviennent mous ou vermoulus, & ſe caſſent quelquefois, ne pouvant réſiſter à l'effort des muſcles dans les mouvemens violens & ſubits auxquels ils ſont expoſés; ou bien ils ſe gonflent, & il y ſurvient une exoſtoſe. Quand l'os eſt carié, le périoſte ſe détache & ſe corrompt auſſi ſans qu'il paroiſſe aucune tumeur au-dehors. Pendant que l'humeur qui cauſe cette maladie, ronge le périoſte, il s'y excite à cauſe de ſa ſenſibilité, une douleur vive & piquante, comme ſi l'on étoit percé par une épine, d'où vient le nom de ce cruel mal, c'eſt-à-dire du mot latin *ſpina*, *épine*. Lorſque le périoſte eſt conſumé, la douleur ceſſe, l'humeur s'épanche dans les chairs & forme une tu-

meur lâche, molle, indolente, ſans changement de couleur à la peau; & parce que cette tumeur ſemble remplie d'une humeur venteuſe ou flatueuſe, qu'elle imite l'édème, & que *ventoſité* chez les Arabes ſignifie *tumeur édémateuſe*, on a ajouté au mot de *ſpina*, celui de *ventoſa* ou *ventoſitas ſpinæ*. Cette eſpece d'abſcès étant ouvert par lui-même ou par l'opération, il en ſort un pus ſéreux, & il en réſulte un ulcere ſineux ou fiſtuleux, qui ne ſe peut guérir que la carie ne ſoit enlevéé par le fer ou par le feu. Il s'y joint ordinairement une fievre lente, & le malade meurt ſouvent en conſomption.

La cauſe de cette maladie eſt ſouvent un virus vénérien dégénéré, ou un virus ſcorbutique ou écrouelleux.

Avicenne a parlé du *ſpina ventoſa*, *lib. IV. fenit.* 4. *tract.* 4. *c. ix.* Pandolfin en a fait un traité entier, auquel Mercklin a ajouté des notes. M. A. Sévérius en a écrit auſſi un traité, ſous le nom de *pædarthrocace*, terme composé de trois mots grecs, παῖς, παιδὸς, *puer*, enfant, jeune perſonne, ἄρθρον, *articulus*, articulation, & κάκη, *malum*, mal, à cauſe que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, & rarement ceux de 25 ou 30 ans, à moins qu'ils n'en aient été incommodés auparavant ſans être guéris, & parce qu'il commence preſque toujours par les jointures.

Le prognoſtic eſt fort douteux, on a ſouvent vu cette maladie ſe reproduire ailleurs, après l'avoir détruite dans une partie.

Dans le commencement, lorſqu'il n'y a point encore ulcération à l'os, on peut tâcher de guérir cette maladie après les remedes généraux, par un régime convenable. L'uſage de la décoction des bois ſudorifiques, l'application extérieure des cataplames réſolutifs & aromatiques, les onctions mercurielles, & autres remedes ſuivant la ſagacité du guériſſeur. Si ces ſecours loin de diminuer les accidens ſemblent augmenter les douleurs, c'eſt un ſigne qu'il ſe fait abſcès dans l'os; on ne peut l'ouvrir trop promptement, pour éviter les progrès de la carie que le pus occaſionne dans l'intérieur. M. Petit rapporte dans ſon *Traité des maladies des os*, à l'*article de la carie*, avoir donné iſſue par l'opération du trépan, à un abſcès dans la cavité du tibia. Un homme avoit été traité méthodiquement de la vérole, traitement qui fit diſparoître une tumeur à la partie moyenne du tibia. Les douleurs ne ceſſerent pas entierement; elles augmenterent quinze jours après être ſorti de chez M. Petit. Le malade avoit de la fievre; ſa jambe étoit devenue rouge, & même douloureuſe à l'extérieur. On délibera dans une conſultation qu'il falloit ouvrir l'endroit où il y avoit eu tumeur, pour donner iſſue à quelque matiere qu'on ſoupçonnoit être infiltrée dans le périoſte, & cauſer ces accidens. L'inciſion ne procura aucun ſoulagement; on ſe détermina deux jours après à l'application du trépan qui procura une évacuation conſidérable d'un pus très-fétide. La moëlle étoit toute fondue, & le canal paroiſſant preſque vuide. M. Petit appliqua trois autres couronnes de trépan, & coupa les ponts qui reſtoient des uns aux autres. Le cautere actuel fut appliqué pluſieurs fois pour détruire la carie, & le malade guérit. Il y a pluſieurs obſervations de cette nature, & on réuſſit preſque toujours lorſque l'opération n'a pas été trop differée. Ce *ſpina ventoſa* eſt une exoſtoſe ſuppurée. *Voyez* Exostose.

Il n'eſt pas toujours poſſible de détruire ces exoſtoſes & ces caries. Lorſque par leur ſituation elles ne ſont pas acceſſibles, il faut en venir au remede extérieur, qui eſt l'amputation du membre. J'ai eu occaſion d'ouvrir une tumeur qui ſembloit aquoflatueuſe, à la partie interne & inférieure de la cuiſſe d'un jeune homme de 20 ans. Cette tumeur qui étoit ſans changement de couleur à la peau, avoit été précédée par des douleurs aſſez vives dans l'os du fémur, ce qui caractériſoit un *ſpinoſa ventoſa*. Après avoir donné iſſue par une inciſion, à une grande quantité de matiere aſſez fétide, je portai mon doigt dans le foyer de cet abſcès, il paſſa par-deſſus le muſcle vaſte interne, à la partie poſtérieure du fémur, où je ſentis un trou à l'os qui pénétroit dans la cavité. Il fallut néceſſairement faire l'amputation de la cuiſſe, n'étant pas poſſible de travailler à la deſtruction de la carie dans un lieu où l'os eſt recouvert d'une auſſi grande quantité de muſcles & de vaiſſeaux conſidérables. (*Y*)

SPINAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ont quelque relation avec l'épine. *Voyez* Épine.

Les arteres *ſpinales* ſont principalement les deux produites par l'artere vertébrale. *Voy.* Vertébrale.

L'artere ſpinale antérieure eſt produite par la réunion des deux rameaux des arteres vertébrales ſur l'apophyſe baſilaire de l'os occipital. *Voyez* Os occipital.

L'artere *ſpinale* poſtérieure eſt produite par la réunion de deux rameaux produits par les arteres vertébrales à leur entrée dans le crâne. *Voyez* Crane.

Ces deux arteres deſcendent le long de la partie antérieure & de la partie poſtérieure de la moëlle alongée & communique avec des rameaux des intercoſtales & des lombaires. *Voyez* Intercostal, Lombaire, *&c.*

SPINELLE, adj. (*Gram. Joaillerie.*) on dit rubis *ſpinelle* (Voyez *l'article* Rubis), lorſqu'il eſt de couleur de vinaigre ou de pelure d'oignon. Quoiqu'il ait la dureté de rubis balai, il n'en a pas le prix.

SPINEUSES, ſ. m. (*Mythol.*) dieu qui préſidoit au défrichement des ronces & des épines.

SPINHUYS, ſ. m. (*Hiſt. mod. Econom. politique*) ce mot eſt hollandois, & ſignifie *maiſon où l'on file*; on donne ce nom en Hollande à des maiſons de force établies dans preſque toutes les villes, dans leſquelles on renferme les femmes de mauvaiſe vie, qui ont attiré l'attention de la police; on les y occupe à filer & à différens autres travaux convenables à leur ſexe; on ne leur épargne point les corrections, lorſqu'elles manquent à remplir la tâche qui leur eſt impoſée. Ces ſortes de maiſons ſont ordinairement ſous la direction de deux échevins, qui nomment un inſpecteur & une inſpectrice, qui leur rendent compte.

SPINOSA, philosophie de, (*Hiſt. de la Phil.*) Benoît *Spinoſa*, juif de naiſſance, & puis déſerteur du judaïſme, & enfin athée, étoit d'Amſterdam. Il a été un athée de ſyſtème, & d'une méthode toute nouvelle, quoique le fond de ſa doctrine lui fut commun avec pluſieurs autres philoſophes anciens & modernes, européens & orientaux. Il eſt le premier qui ait reduit en ſyſtème l'atheïſme, & qui en ait fait un corps de doctrine lié & tiſſu, ſelon la methode des géometres; mais d'ailleurs ſon ſentiment n'eſt pas nouveau. Il y a long-tems que l'on a cru que tout l'univers n'eſt qu'une ſubſtance, & que Dieu & le monde ne ſont qu'un ſeul être. Il n'eſt pas ſûr que Straton, philoſophe péripatéticien, ait eu la même opinion, parce qu'on ne ſait pas s'il enſeignoit que l'univers ou la nature fût un être ſimple & une ſubſtance unique. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne reconnoiſſoit d'autre dieu que la nature. Comme il ſe moquoit des atomes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de diſtinction entre les parties de l'univers; mais cette conſéquence n'eſt point néceſſaire. On peut ſeulement conclure que ſon opinion s'approche infiniment plus du ſpinoſiſme que le ſyſtème des atomes. On a même lieu de croire qu'il n'enſeignoit pas, comme faiſoient les atomiſtes, que le monde fût un ouvrage nouveau, & produit par le hazard; mais qu'il enſeignoit, comme font les ſpinoſiſtes, que la nature l'a produit néceſſairement & de toute éternité.

Le dogme de l'ame du monde, qui a été ſi commun parmi les anciens, & qui faiſoit la partie principale du ſyſtème des ſtoïciens, eſt, dans le fond, celui de *Spinoſa*; cela paroîtroit plus clairement, ſi des autres géometres l'avoient expliqué. Mais comme les écrits où il en eſt fait mention, tiennent plus de la méthode des rhétoriciens, que de la méthode dogmatique; & qu'au contraire *Spinoſa* s'eſt attaché à la préciſion, ſans ſe ſervir du langage figuré, qui nous dérobe ſi ſouvent les idées juſtes d'un corps de doctrine: de là vient que nous trouvons pluſieurs différences capitales entre ſon ſyſtème & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient ſoutenir que le ſpinoſiſme eſt mieux lié, devroient auſſi ſoutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les ſtoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence: ils réuniſſoient en lui la connoiſſance de toutes choſes; au lieu que *Spinoſa* ne lui attribue que des connoiſſances ſéparées & très-bornées. Liſez ces paroles de Seneque: „ *Eundem quem nos, jovem intelligunt cuſtodem, rectoremque univerſi, animum ac ſpiritum, mundani hujus operis dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? Non errabis: hic eſt ex quo ſuſpenſa ſunt omnia, cauſa cauſarum. Vis illum providentiam dicere? Recte dicis. Eſt enim cujus conſilio huic mundo providetur. Vis illum na-*

„ *turam vocare? Non peccabis. Eſt enim ex quo na-* „ *ta ſunt omnia, cujus ſpiritu vivimus. Vis illum vo-* „ *care mundum? Non falleris. Ipſe eſt enim totum* „ *quod vides, totus ſuis partibus inditur, & ſe ſu-* „ *ſtinens vi ſua. Quæſt. natur. lib. XI. capit. xlv.* Et ailleurs il parle ainſi : „ *Quid eſt autem, cur non* „ *exiſtimes in eo divini aliquid exiſtere. Quis Dei par* „ *eſt? Totum hoc quo continemur, & unum eſt &* „ *Deus, & ſocii ejus ſumus & membra. Epiſt. 92.* Liſez ainſi le diſcours de Caton, dans le *IV. liv.* de la Pharſale, & ſur-tout conſidérez-y ces trois vers.

Eſt-ne Dei ſedes niſi terra & pontus & aer,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Jupiter eſt quodcumque vides, quocumque moveris.

Pour revenir à *Spinoſa*, tout le monde convient qu'il avoit des mœurs, ſobre, modéré, pacifique, déſintéreſſé, même généreux; ſon cœur n'étoit taché d'aucun de ces vices qui déshonorent. Cela eſt étrange; mais au fond il ne faut pas plus s'en étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoiqu'ils aient une pleine perſuaſion de l'Evangile; ce que l'attrait du plaiſir ne fit point dans *Spinoſa*; la bonté & l'équité naturelles le firent. De ſon obſcure retraite ſortit d'abord l'ouvrage qu'il intitula, *traité théologico-politique*, parce qu'il y enviſage la religion en elle-même, & par rapport à ſon exercice, eu égard au gouvernement civil. Comme la certitude de la révélation eſt le fondement de la foi, les premiers efforts de *Spinoſa* ſont contre les prophetes. Il tente tout pour affoiblir l'idée que nous avons d'eux, & que nous puiſons dans leurs prophéties. Il borne à la ſcience des mœurs tout le mérite des prophetes. Il ne veut pas qu'ils aient bien connu la nature & les perfections de l'Etre ſouverain. Si nous l'en croyons, ils n'en ſavoient pas plus, & peut-être qu'ils n'en ſavoient pas tant que nous.

Moïſe, par exemple, imaginoit un Dieu jaloux, complaiſant & vindicatif, ce qui s'accorde mal avec l'idée que nous devons avoir de la divinité. A l'égard des miracles, dont le récit eſt ſi fréquent dans les Ecritures, il a trouvé qu'ils n'étoient pas véritables. Les prodiges, ſelon lui, ſont impoſſibles; ils dérangeroient l'ordre de la nature, & ce dérangement eſt contradictoire. Enfin pour nous affranchir tout-d'un-coup & pour nous mettre à l'aiſe, il détruit par un chapitre ſeul toute l'autorité des anciennes Ecritures. Elles ne ſont pas des auteurs dont elles portent les noms, ainſi le pentateuque ne ſera plus de Moïſe, mais une compilation de vieux mémoires mal dirigés par Eſdras. Les autres livres ſacrés n'auront pas une origine plus reſpectable.

Spinoſa avoit étonné & ſcandaliſé l'Europe par une théologie qui n'avoit de fondement que l'autorité de ſa parole. Il ne s'égara pas à demi. Son premier ouvrage n'étoit que l'eſſai de ſes forces. Il alla bien plus loin dans un ſecond. Cet autre écrit eſt ſa morale, où donnant carriere à ſes méditations philoſophiques, il plongea ſon lecteur dans le ſein de l'athéïſme. C'eſt principalement à ce monſtre de hardieſſe, qu'il doit le grand nom qu'il s'eſt fait parmi les incrédules de nos jours. Il n'eſt pas vrai que ſes ſectateurs ſoient en grand nombre. Très-peu de perſonnes ſont ſoupçonnées d'adherer à ſa doctrine, & parmi ceux que l'on en ſoupçonne, il y en a peu qui l'aient étudié, & entre ceux-ci il en a peu qui l'aient compriſe, & qui ſoient capables d'en tracer le vrai plan, & de développer le fil de ſes principes. Les plus ſinceres avouent que *Spinoſa* eſt incompréhenſible, que ſa philoſophie ſur-tout eſt pour eux une énigme perpétuelle, & qu'enfin s'ils ſe rangent de ſon parti, c'eſt qu'il nie avec intrépidité ce qu'eux-mêmes avoient un penchant ſecret à ne pas croire.

Pour peu qu'on enfonce dans ces noires ténébres où il s'eſt enveloppé, on y découvre une ſuite d'abymes où ce téméraire raiſonneur s'eſt précipité preſque dès le premier pas, des propoſitions évidemment fauſſes, & les autres conteſtables, des principes arbitraires ſubſtitués aux principes naturels & aux vérités ſenſibles, un abus des termes la plûpart pris à contre-ſens, un amas d'équivoques trompeuſes, une nuée de contradictions palpables.

De tous ceux qui ont réfuté le ſpinoſiſme, il n'y a perſonne qui l'ait dévelopé auſſi nettement, ni combattu avec autant d'avantage que l'a fait M. Bayle. C'eſt pourquoi je me fais un devoir de tranſcrire ici un précis de raiſonnemens par leſquels il a ruiné de fond-en-comble ce ſyſtême monſtrueux. Mais avant d'en faire ſentir le ridicule, il eſt bon de l'expoſer. *Spinoſa* ſoutient 1°. qu'une ſubſtance ne peut produire une autre ſubſtance; 2°. que rien ne peut être créé de rien, parce que ce ſeroit une contradiction manifeſte que Dieu travaillât ſur le néant, qu'il tirât l'être du non-être, la lumiere des ténébres, la vie de la mort; 3°. qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance, parce qu'on ne peut appeller *ſubſtance* que ce qui eſt éternel, indépendant de toute cauſe ſupérieure, que ce qui exiſte par ſoi-même & néceſſairement. Or toutes ces qualités ne conviennent qu'à Dieu, donc il n'y a d'autre ſubſtance dans l'univers que Dieu ſeul.

Spinoſa ajoute que cette ſubſtance unique, qui n'eſt ni diviſée, ni diviſible, eſt douée d'une infinité d'attributs, & entr'autres de l'étendue & de la penſée. Tous les corps qui ſe trouvent dans l'univers ſont des modifications de cette ſubſtance en tant qu'étendue, & que les ames des hommes ſont des modifications de cette ſubſtance en tant que penſée. Le tout cependant reſte immobile, & ne perd rien de ſon eſſence pour quelques changemens legers, rapides, momentanés. C'eſt ainſi qu'un homme ne ceſſe point d'être ce qu'il eſt en effet, ſoit qu'il veille, ſoit qu'il dorme, ſoit qu'il ſe repoſe nonchalamment, ſoit qu'il agiſſe avec vigueur. Ecoutons ce que Bayle oppoſe à cette doctrine.

1°. Il eſt impoſſible que l'univers ſoit une ſubſtance unique; car tout ce qui eſt étendu a néceſſairement des parties, & tout ce qui a des parties eſt compoſé: & comme les parties de l'étendue ne ſubſiſtent point l'une dans l'autre, il faut néceſſairement ou que l'étendue en général ne ſoit pas une ſubſtance, ou que chaque partie de l'étendue ſoit une ſubſtance particuliere & diſtincte de toutes les autres. Or ſelon *Spinoſa*, l'étendue en général eſt l'attribut d'une ſubſtance: d'un autre côté, il avoue avec les autres philoſophes, que l'attribut d'une ſubſtance ne differe point réellement de cette ſubſtance; d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue eſt une ſubſtance particuliere: ce qui ruine les fondemens de tout le ſyſtême de cet auteur. Pour excuſer cette abſurdité, *Spinoſa* ne ſauroit dire que l'étendue en général eſt diſtincte de la ſubſtance de Dieu, car s'il le diſoit, il enſeigneroit que cette ſubſtance eſt en elle-même non-étendue; elle n'eût donc jamais pû acquérir les trois dimenſions, qu'en les créant, puiſqu'il eſt viſible que l'étendue ne peut ſortir ou émaner d'un ſujet non étendu, que par voie de création: or *Spinoſa* ne croyoit point que de rien on pût faire rien. Il eſt encore viſible qu'une ſubſtance non étendue de ſa nature, ne peut jamais devenir le ſujet des trois dimenſions: car comment ſeroit-il poſſible de les placer ſur ce point mathématique? elles ſubſiſteroient donc ſans un ſujet, elles ſeroient donc une ſubſtance; de ſorte que ſi cet auteur admettoit une diſtinction réelle entre la ſubſtance de Dieu, & l'étendue en général, il ſeroit obligé de dire que Dieu ſeroit compoſé de deux ſubſtances diſtinctes l'une de l'autre, ſavoir de ſon être non-étendu, & de l'étendue: le voilà donc obligé à reconnoître que l'étendue & Dieu ne ſont que la même choſe; & comme d'ailleurs, dans ſes principes, il n'y a qu'une ſubſtance dans l'univers, il faut qu'il enſeigne que l'étendue eſt un être ſimple, & auſſi exempt de compoſition que les points mathématiques; mais n'eſt-ce pas ſe moquer du monde que de ſoutenir cela? eſt-il plus évident que le nombre millénaire eſt compoſé de mille unités, qu'il eſt évident qu'un corps de cent pouces eſt compoſé de cent parties réellement diſtinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce?

Pour ſe débarraſſer d'une difficulté ſi preſſante, *Spinoſa* répond que l'étendue n'eſt pas compoſée de parties, mais de modifications. Mais a-t-il bien pû ſe promettre quelqu'avantage de ce changement de mot? qu'il évite tant qu'il voudra le nom de partie, qu'il ſubſtitue tant qu'il voudra celui de *modalité* ou *modification*, que fait cela à l'affaire? les idées que l'on attache au mot *partie*, s'effaceront-elles? ne les appliquera-t-on pas au mot *modification?* les ſignes & les caracteres de différence ſont-ils moins réels, ou moins évidens, quand on diviſe la matiere en modifications, que quand on la diviſe en parties? viſions que

que tout cela: l'idée de la matiere demeure toujours celle d'un être compoſé, celle d'un amas de pluſieurs ſubſtances. Voici de quoi bien prouver cela.

Les modalités ſont des êtres qui ne peuvent exiſter ſans la ſubſtance qu'elles modifient, il faut donc que la ſubſtance ſe trouve par-tout où il y a des modalités, il faut même qu'elle ſe multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles ſe multiplient. Il eſt évident, nul ſpinoſiſte ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire, ſont incompatibles dans le même morceau de cire; il faut donc néceſſairement que la ſubſtance modifiée par la figure quarrée ne ſoit pas la même ſubſtance que celle qui eſt modifiée par la figure ronde: autrement la figure quarrée & la figure ronde ſe trouveroient en même tems dans un ſeul & même ſujet: or cela eſt impoſſible.

2°. S'il eſt abſurde de faire Dieu étendu, parce que c'eſt lui ôter ſa ſimplicité, & le compoſer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous, quand nous ſongerons que c'eſt le reduire à la condition de la nature la plus vile, en le faiſant matériel, la matiere étant le théâtre de toutes les corruptions & de tous les changemens? Les ſpinoſiſtes ſoutiennent pourtant qu'elle ne ſouffre nulle diviſion, mais ils ſoutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicanerie qui puiſſe ſe voir. Afin que la matiere fût diviſée, diſent-ils, il faudroit que l'une de ſes portions fût ſéparée des autres par des eſpaces vuides: ce qui n'arrive jamais; mais c'eſt très-mal définir la diviſion. Nous ſommes auſſi réellement ſéparés de nos amis, lorſque l'intervalle qui nous ſépare eſt occupé par d'autres hommes rangés de file, que s'il étoit plein de terre. On renverſe donc & les idées & le langage, quand on nous ſoutient que la matiere reduite en cendres & en fumée, ne ſouffre point de ſéparation?

3°. Nous allons voir des abſurdités encore plus monſtrueuſes, en conſidérant le dieu de *Spinoſa*, comme le ſujet de toutes les modifications de la penſée: c'eſt déja une grande difficulté que de concilier l'étendue & la penſée dans une ſeule ſubſtance; & il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux, ou comme celui de l'eau & du vin; cela ne demande que la *juxta-poſition*: mais l'alliage de la penſée & de l'étendue doit être une *identité*. Je ſuis ſûr que ſi *Spinoſa* avoit trouvé un tel embarras dans une autre ſecte, il l'auroit jugée indigne de ſon attention; mais il ne s'en eſt pas fait une affaire dans ſa propre cauſe: tant il eſt vrai que ceux qui cenſurent le plus dédaigneuſement les penſées des autres, ſont fort indulgens envers eux-mêmes. Il ſe moquoit ſans doute du myſtère de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens oſaſſent parler d'une nature formée de trois hypoſtaſes, lui, qui à proprement parler, donne à la nature divine autant de perſonnes qu'il y a de gens ſur la terre; il regardoit comme des fous ceux qui admettant la tranſubſtantiation, diſent qu'un homme peut être tout-à-la-fois en pluſieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome, *&c.* lui qui ſoutient que la ſubſtance étendue, unique, & indiviſible, eſt tout-à-la-fois par-tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triſte, ailleurs gaie, *&c.*

S'il y a quelque choſe de certain & d'inconteſtable dans les connoiſſances humaines, c'eſt cette propoſition-ci: *on ne peut affirmer véritablement d'un même ſujet, aux mêmes égards, & en même tems, deux termes qui ſont oppoſés; par exemple, on ne peut pas dire ſans mentir, Pierre ſe porte bien, Pierre eſt fort malade.* Les ſpinoſiſtes ruinent cette idée, & la juſtifient de telle ſorte, qu'on ne ſait plus où ils pourront prendre le caractere de la vérité: car ſi de telles propoſitions étoient fauſſes, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. Montrons que cet axiome eſt très-faux dans leur ſyſtème, & poſons d'abord pour maxime inconteſtable que tous les titres que l'on donne à ce ſujet, pour ſignifier ou tout ce qu'il fait, ou tout ce qu'il ſouffre, conviennent proprement & phyſiquement à la ſubſtance, & non pas à ſes accidens. Quand nous diſons le fer eſt dur, le fer eſt peſant, il s'enfonce dans l'eau; nous ne prétendons point dire que ſa dureté eſt dure, que ſa peſanteur eſt peſante, *&c.* ce langage ſeroit très-impertinent; nous voulons dire que la ſubſtance étendue qui le compoſe, réſiſte, qu'elle peſe, qu'elle deſcend ſous l'eau. De même quand nous diſons qu'un homme nie, affirme, ſe fâche, careſſe, loue, *&c.* nous faiſons tomber tous ces attributs ſur la ſubſtance même de ſon ame, & non pas ſur ſes penſées, entant qu'elles ſont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le prétend *Spinoſa*, que les hommes fuſſent des modalités de Dieu, on parleroit fauſſement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut ceci, il veut cela, il affirme une telle choſe: car réellement, ſelon ce ſyſtème, c'eſt Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par conſéquent toutes les dénominations qui réſultent de toutes les penſées des hommes, tombent proprement & phyſiquement ſur la ſubſtance de Dieu: d'où il s'enſuit que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choſes, en même tems, & ſelon toutes les conditions requiſes, pour faire que la regle que nous avons rapportée touchant les termes oppoſés, ſoit fauſſe: car on ne ſauroit nier que ſelon toutes ces conditions priſes en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment, ce que d'autres hommes haïſſent & nient. Paſſons plus avant: les termes contradictoires vouloir, & ne vouloir pas, conviennent, ſelon toutes ces conditions, en même tems, à différens hommes; il faut donc que dans le ſyſtème de *Spinoſa*, ils conviennent à cette ſubſtance unique & indiviſible qu'on nomme Dieu. C'eſt donc Dieu qui forme en même tems l'acte de vouloir, & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On vérifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui eſt le renverſement des premiers principes de la métaphyſique: un cercle quarré n'eſt pas plus une contradiction, qu'une ſubſtance qui aime & hait en même tems le même objet: voilà ce que c'eſt que la fauſſe délicateſſe. Notre homme ne pouvoit ſouffrir les moindres obſcurités, ni du péripatétiſme, ni du judaïſme, ni du chriſtianiſme, & il embraſſoit de tout ſon cœur une hypothèſe qui allie enſemble deux termes auſſi oppoſés que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs diſcordans & incompatibles, & toute la variété & l'antipathie des penſées du genre humain ſe certifient tout-à-la-fois, d'une ſeule & même ſubſtance très-ſimple & indiviſible. On dit ordinairement, *quot capita, tot ſenſus;* mais ſelon *Spinoſa*, tous les ſentimens de tous les hommes ſont dans une ſeule tête. Rapporter ſimplement de telles choſes, c'eſt les réfuter.

4°. Mais ſi c'eſt phyſiquement parlant, une abſurdité prodigieuſe, qu'un ſujet ſimple & unique ſoit modifié en même-tems par les penſées de tous les hommes; c'eſt une abomination exécrable quand on conſidere ceci du côté de la morale.

Quoi donc! l'être infini, l'être néceſſaire, ſouverainement parfait, ne ſera point ferme, conſtant, & immuable? que dis-je, immuable? il ne ſera pas un moment le même; ſes penſées ſe ſuccéderont les unes aux autres, ſans fin & ſans ceſſe; la même bigarrure de paſſions & de ſentimens ne ſe verra pas deux fois: celà eſt dur à digérer. Voici bien pis: cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformités en ce ſens, que toujours pour une bonne penſée, l'être infini en aura de mille ſortes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables; il produira en lui-même toutes les folies, toutes les réveries, toutes les ſaletés, toutes les iniquités du genre humain; il en ſera non-ſeulement la cauſe efficiente, mais auſſi le ſujet paſſif; il ſe joindra avec elles par l'union la plus intime que l'on puiſſe concevoir: car c'eſt une union pénétrable, ou plutôt c'eſt une vraie identité, puiſque le mode n'eſt point diſtinct réellement de la ſubſtance modifiée. Pluſieurs grands philoſophes ne pouvant comprendre qu'il ſoit compatible avec l'être ſouverainement bon, de ſouffrir que l'homme ſoit ſi méchant & ſi malheureux, ont ſuppoſé deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais: & voici un philoſophe qui trouve bon que Dieu ſoit bien lui-même & l'agent & le patient de tous les crimes, & de toutes les miſeres de l'homme. Que les hommes ſe haïſſent les uns les autres, qu'ils s'entr'aſſaſſinent au coin d'un bois, qu'ils s'aſſemblent en corps d'armée pour s'entretuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus: cela ſe comprend, parce qu'ils ſont diſtincts les uns des autres; mais que les hommes, n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conſéquent que Dieu qui agiſſe, & le même Dieu en nombre, qui ſe modifie en turc, en ſe modifiant en hongrois, il y ait des guerres & des batailles; c'eſt ce qui ſurpaſſe tous les monſtres & tous les déreglemens chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites-maiſons. Ainſi dans le ſyſtème de *Spinoſa*, tous ceux qui diſent, *les Allemands ont tué dix mille Turcs*, parlent

mal

mal & fauſſement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemand, a tué Dieu modifié en dix mille Turcs*; & ainſi toutes les phraſes par leſquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre ſens véritable que celui-ci, *Dieu ſe hait lui-même, il ſe demande des graces à lui même, & ſe les refuſe, il ſe perſécute, il ſe tue, il ſe mange, il ſe calomnie, il s'envoie ſur l'échafaut*. Cela ſeroit moins inconcevable, ſi *Spinoſa* s'étoit repréſenté Dieu comme un aſſemblage de pluſieurs parties diſtinctes; mais il l'a réduit à la plus parfaite ſimplicité, à l'unité de ſubſtance, à l'indiviſibilité. Il debite donc les plus infâmes & les plus furieuſes extravagances, & infiniment plus ridicules que celles des poëtes touchant les dieux du paganiſme.

5°. Encore deux objections. Il y a eu des philoſophes aſſez impies pour nier qu'il y eût un Dieu, mais ils n'ont point pouſſé leur extravagance juſqu'à dire, que s'il exiſtoit, il ne ſeroit point une nature parfaitement heureuſe. Les plus grands Sceptiques de l'antiquité ont dit que tous les hommes ont une idée de Dieu, ſelon laquelle il eſt une nature vivante, heureuſe, incorruptible, parfaite dans la félicité, & nullement ſuſceptible de maux. C'étoit ſans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réunir dans ſa nature divine l'immortalité & le bonheur. Plutarque réfute très-bien cette abſurdité des Stoïques: mais quelque folle que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinoſiſtes ſont peut-être les ſeuls qui aient réduit la divinité à la miſere. Or, quelle miſere? Quelquefois ſi grande, qu'il ſe jette dans le deſeſpoir, & qu'il s'anéantiroit s'il le pouvoit; il y tâche, il s'ôte tout ce qu'il peut s'ôter; il ſe pend, il ſe précipite ne pouvant plus ſupporter la triſteſſe affreuſe qui le dévore. Ce ne ſont point ici des déclamations, c'eſt un langage exact & philoſophique; car ſi l'homme n'eſt qu'une modification, il ne fait rien: ce ſeroit une phraſe impertinente, boufonne, burleſque que de dire, *la joie eſt gaie, la triſteſſe eſt triſte*. C'eſt une ſemblable phraſe dans le ſyſtème de *Spinoſa* que d'affirmer, *l'homme penſe, l'homme s'afflige, l'homme ſe pend*, &c. Toutes ces propoſitions doivent être dites de la ſubſtance dont l'homme n'eſt que le mode. Comment a t-on pu s'imaginer qu'une nature indépendante qui exiſte par elle-même & qui poſſede des perfections infinies, ſoit ſujette à tous les malheurs du genre humain? Si quelqu'autre nature la contraignoit à ſe donner du chagrin, à ſentir de la douleur, on ne trouveroit pas ſi étrange qu'elle employât ſon activité à ſe rendre malheureuſe; on diroit, il faut bien qu'elle obéiſſe à une force majeure: c'eſt apparemment pour éviter un plus grand mal, qu'elle ſe donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage. Mais elle eſt ſeule dans l'univers, rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'eſt ſa propre nature, dit *Spinoſa*, qui la porte à ſe donner elle-même en certaines circonſtances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui répondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque choſe de monſtrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité?

Les raiſons très-fortes qui combattent la doctrine que nos ames ſont une portion de Dieu, ont encore plus de ſolidité contre *Spinoſa*. On objecte à Pythagoras dans un ouvrage de Cicéron, qu'il réſulte de cette doctrine trois fauſſetés évidentes; 1°. que la nature divine ſeroit déchirée en pieces; 2°. qu'elle ſeroit malheureuſe autant de fois que les hommes; 3°. que l'eſprit humain n'ignoreroit aucune choſe, puiſqu'il ſeroit Dieu.

6°. Je voudrois ſavoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propoſe d'autres. Veut-il apprendre des vérités? Veut-il réfuter des erreurs? Mais eſt-il en droit de dire qu'il y a des erreurs? Les penſées des philoſophes ordinaires, celles des Juifs, celles des chrétiens ne ſont-elles pas des modes de l'être infini, auſſi-bien que celles de ſon éthique? Ne ſont elles pas des réalités auſſi néceſſaires à la perfection de l'univers que toutes les ſpéculations? N'émanent-elles pas de la cauſe néceſſaire? Comment donc oſe-t-il prétendre qu'il y a là quelque choſe à rectifier? En ſecond lieu, ne prétend-il pas que la nature dont elles ſont les modalités, agit néceſſairement, qu'elle va toujours ſon grand chemin, qu'elle ne peut ni ſe détourner, ni s'arrêter, ni qu'étant unique dans l'univers, aucune cauſe extérieure ne l'arrêtera jamais, ni le redreſſera? Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce philoſophe? C'eſt bien à lui qui n'eſt qu'une modification de ſubſtance à preſcrire à l'Etre infini, ce qu'il faut faire. Cet être l'entendra-t-il? Et s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toujours ſelon toute l'étendue de ſes forces, ſans ſavoir ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme, comme *Spinoſa*, ſe tiendroit en repos, s'il raiſonnoit bien. S'il eſt poſſible qu'un tel dogme s'établiſſe, diroit-il, la néceſſité de la nature l'établira ſans mon ouvrage; s'il n'eſt pas poſſible, tous mes écrits n'y feront rien.

Le ſyſtème de *Spinoſa* choque ſi viſiblement la raiſon, que ſes plus grands admirateurs reconnoiſſent que s'il avoit enſeigné les dogmes dont on l'accuſe, il ſéroit digne d'exécration; mais ils prétendent qu'on ne l'a pas entendu. Leurs apologies, loin de le diſculper, font voir clairement que les adverſaires de *Spinoſa* l'ont tellement confondu & abyſmé, qu'il ne leur reſte d'autre moyen de leur répliquer que celui dont les Janſéniſtes ſe ſont ſervis contre les Jéſuites, qui eſt de dire que ſon ſentiment n'eſt pas tel qu'on le ſuppoſe: voilà à quoi ſe réduiſent ſes apologiſtes. Afin donc qu'on voie que perſonne ne ſauroit diſputer à ſes adverſaires l'honneur du triomphe, il ſuffit de conſidérer qu'il a enſeigné effectivement ce qu'on lui impute, & qu'il s'eſt contredit groſſierement & n'a ſu ce qu'il vouloit. On lui fait un crime d'avoir dit que tous les êtres particuliers ſont des modifications de Dieu. Il eſt manifeſte que c'eſt ſa doctrine, puiſque ſa propoſition 14e eſt celle-ci, *præter Deum nulla dari neque concipi poteſt ſubſtantia*, & qu'il aſsûre dans la 15e, *quidquid eſt, in Deo eſt, & nihil ſine Deo neque eſſe neque concipi poteſt*. Ce qu'il prouve par la raiſon que tout eſt mode ou ſubſtance, & que les modes ne peuvent exiſter ni être conçus ſans la ſubſtance. Quand donc un apologiſte de *Spinoſa* parle de cette maniere, s'il étoit vrai que *Spinoſa* eût enſeigné que tous les êtres particuliers ſont des modes de la ſubſtance divine, la victoire de ſes adverſaires ſeroit complette, & je ne voudrois pas la leur conteſter, je ne leur conteſte que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont réfutée ſoit dans ſon livre. Quand, dis-je, un apologiſte parle de la ſorte, que lui manque-t-il? qu'un aveu formel de la défaite de ſon héros; car evidemment le dogme en queſtion eſt dans la morale de *Spinoſa*.

Il ne faut pas oublier que cet impie n'a point méconnu les dépendances inévitables de ſon ſyſtème, car il s'eſt moqué de l'apparition des eſprits, & il n'y a point de philoſophie qui ait moins droit de la nier: il doit reconnoître que tout penſe dans la nature, & que l'homme n'eſt point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'univers: il doit donc admettre des démons. Quand on ſuppoſe qu'un eſprit ſouverainement parfait a tiré les créatures du ſein du néant, ſans y être déterminé par ſa nature, mais par un choix libre de ſon bon plaiſir, on peut nier qu'il y ait des anges. Si vous demandez pourquoi un tel créateur n'a point produit d'autres eſprits que l'ame de l'homme, on vous répondra, tel a été ſon bon plaiſir, *ſtat pro ratione voluntas*: vous ne pourrez oppoſer rien de raiſonnable à cette réponſe, à-moins que vous ne prouviez le fait, c'eſt-à-dire qu'il y a des anges. Mais quand on ſuppoſe que le Créateur n'a point agi librement, & qu'il a épuiſé ſans choix ni regle toute l'étendue de ſa puiſſance, & que d'ailleurs la penſée eſt l'un de ſes attributs, on eſt ridicule ſi l'on ſoutient qu'il n'y a pas des démons. On doit croire que la penſée du Créateur s'eſt modifiée non-ſeulement dans le corps des hommes, mais auſſi par tout l'univers, & qu'outre les animaux que nous connoiſſons, il y en a une infinité que nous ne connoiſſons pas, & qui nous ſurpaſſent en lumieres & en malice, autant que nous ſurpaſſons, à cet égard, les chiens & les bœufs. Car ce ſeroit la choſe du monde la moins raiſonnable que d'aller s'imaginer que l'eſprit de l'homme eſt la modification la plus parfaite qu'un Etre infini, agiſſant ſelon toute l'étendue de ſes forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaiſon naturelle entre l'entendement & le cerveau, c'eſt pourquoi nous devons croire qu'une créature ſans cerveau eſt auſſi capable de penſer, qu'une créature organiſée comme nous le ſommes. Qu'eſt-ce donc qui a pu porter *Spinoſa* à nier ce que l'on dit des eſprits? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui ſoit capable d'exciter dans notre machine la vue d'un ſpectre, de faire du bruit dans une chambre, & de cauſer tous les phénomenes magiques dont les livres font mention? Eſt-ce qu'il a cru que,

pour produire ces effets, il faudroit avoir un corps auſſi maſſif que celui de l'homme, & qu'en ce cas-là les démons ne pourroient pas ſubſiſter en l'air, ni entrer dans nos maiſons, ni ſe dérober à nos yeux? Mais cette penſée ſeroit ridicule: la maſſe de chair dont nous ſommes compoſés, eſt moins une aide qu'un obſtacle à l'eſprit & à la force: j'entends la force médiate, ou la faculté d'appliquer les inſtrumens les plus propres à la production des grands effets. C'eſt de cette faculté que naiſſent les actions les plus ſurprenantes de l'homme; mille & mille exemples le font voir. Un ingénieur, petit comme un nain, maigre, pâle, fait plus de choſes que n'en feroient deux mille ſauvages plus forts que Milon. Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi, pourroit être plus capable de produire de grands effets qu'un éléphant: elle pourroit découvrir les parties inſenſibles des animaux & des plantes, & s'aller placer ſur le ſiege des premiers reſſorts de notre cerveau, & y ouvrir des valvules, dont l'effet ſeroit que nous viſſions des fantômes & entendiſſions du bruit. Si les Médecins connoiſſoient les premieres fibres & les premieres combinaiſons des parties dans les végétaux, dans les minéraux, dans les animaux, ils connoîtroient auſſi les inſtrumens propres à les déranger, & ils pourroient appliquer ces inſtrumens comme il ſeroit néceſſaire pour produire de nouveaux arrangemens qui convertiroient les bonnes viandes en poiſon, & les poiſons en bonnes viandes. De tels médecins ſeroient ſans comparaiſon plus habiles qu'Hippocrate; & s'ils étoient aſſez petits pour entrer dans le cerveau & dans les viſceres, ils guériroient qui ils voudroient, & ils cauſeroient auſſi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui ſe puiſſent voir. Tout ſe réduit à cette queſtion; eſt-il poſſible qu'une modification inviſible ait plus de lumieres que l'homme & plus de méchanceté? Si *Spinoſa* prend la négative, il ignore les conſéquences de ſon hypothèſe, & ſe conduit témérairement & ſans principes.

S'il eût raiſonné conſéquemment, il n'eût pas auſſi traité de chimérique la peur des enfers. Qu'on croie tant qu'on voudra que cet univers n'eſt point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'eſt point dirigé par une nature ſimple, ſpirituelle & diſtincte de tous les corps, il faut pour le moins que l'on avoue qu'il y a certaines choſes qui ont de l'intelligence & des volontés, & qui ſont jalouſes de leur pouvoir, qui exercent leur autorité ſur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui ſe vengent ſévérement. La terre n'eſt-elle pas pleine de ces ſortes de choſes? Chaque homme ne le ſait-il pas par expérience? De s'imaginer que tous les êtres de cette nature ſe ſoient trouvés préciſément ſur la terre, qui n'eſt qu'un point en comparaiſon de ce monde, c'eſt aſſurément une penſée tout-à-fait déraiſonnable. La raiſon, l'eſprit, l'ambition, la haine, ſeroient plutôt ſur la terre que partout ailleurs. Pourquoi cela? En pourroit-on donner une cauſe bonne ou mauvaiſe? Je ne le crois pas. Nos yeux nous portent à être perſuadés que ces eſpaces immenſes, que nous appellons le *ciel*, où il ſe fait des mouvemens ſi rapides & ſi actifs, ſont auſſi capables que la terre de former des hommes, & auſſi dignes que la terre d'être partagés en pluſieurs dominations. Nous ne ſavons pas ce qui s'y paſſe; mais ſi nous ne conſultons que la raiſon; il nous faudra croire qu'il eſt très-probable, ou du-moins poſſible, qu'il s'y trouve des êtres puiſſans qui étendent leur empire, auſſi-bien que leur lumiere ſur notre monde. Nous ſommes peut-être une portion de leur ſeigneurie: ils font des lois, ils nous les révelent par les lumieres de la conſcience, & ils ſe fâchent violemment contre ceux qui les tranſgreſſent. Il ſuffit que cela ſoit poſſible pour jetter dans l'inquiétude les athées, & il n'y a qu'un bon moyen de ne rien craindre, c'eſt de croire la mortalité de l'ame. On échapperoit par-là à la colere de ces eſprits, mais autrement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. En mourant on pourroit tomber ſous le pouvoir de quelque maître farouche, c'eſt en vain qu'ils eſpéreroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une nature bornée peut n'avoir aucune ſorte de perfection morale, ne ſuivre que ſon caprice & ſa paſſion dans les peines qu'elle inflige. Elle peut bien reſſembler à nos Phalaris & à nos Nérons, gens capables de laiſſer leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pû poſſéder une autorité éternelle. Eſpérera-t-on que les êtres malfaiſans ne dureront pas toujours? Mais combien y a-t-il d'athées qui prétendent que le ſoleil n'a jamais eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin?

Pour appliquer tout ceci à un ſpinoſiſte, ſouvenons-nous qu'il eſt obligé par ſon principe à reconnoître l'immortalité de l'ame, car il ſe regarde comme la modalité d'un être eſſentiellement penſant; ſouvenons-nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des modalités qui ſe fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, à la queſtion, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoient aux galeres pour toute leur vie, & qui feroient durer ce ſupplice éternellement ſi la mort n'y mettoit ordre de part & d'autre. Tibere & Caligule, monſtres affamés de carnages, en ſont des exemples illuſtres. Souvenons-nous qu'un ſpinoſiſte ſe rend ridicule, s'il n'avoue que tout l'univers eſt rempli de modalités ambitieuſes, chagrines, jalouſes, cruelles. Souvenons-nous enfin que l'eſſence des modalités humaines ne conſiſte pas à porter de groſſes pieces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de ſa conception ou peu après; tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut ſubſiſter en ſon entier après qu'une maladie mortelle a fait ceſſer la circulation du ſang & le mouvement du cœur dans la matiere dont il s'étoit agrandi: il eſt donc après ſa mort la même modalité qu'il étoit pendant ſa vie, à ne conſidérer que l'eſſentiel de ſa perſonne; il n'échappa donc point par la mort à la juſtice, ou au caprice de ſes perſécuteurs inviſibles. Ils peuvent le ſuivre partout où il ira, & le maltraiter ſous les formes viſibles qu'il pourra acquérir.

M. Bayle appliqué ſans ceſſe à faire voir l'inexactitude des idées des partiſans de *Spinoſa*, prétend que toutes leurs diſputes ſur les miracles n'eſt qu'un miſerable jeu de mots, & qu'ils ignorent les conſéquences de leur ſyſtème, s'ils en nient la poſſibilité. Pour faire voir, dit-il, leur mauvaiſe foi & leurs illuſions ſur cette matiere, il ſuffit de dire que quand ils rejettent la poſſibilité des miracles, ils alléguent cette raiſon, c'eſt que Dieu & la nature ſont le même être: de ſorte que ſi Dieu faiſoit quelque choſe contre les lois de la nature, il feroit quelque choſe contre lui-même ce qui eſt impoſſible, Parlez nettement & ſans équivoque, dites que les lois de la nature n'ayant pas été faites par un légiſlateur libre, & qui connût ce qu'il faiſoit, mais étant l'action d'une cauſe aveugle & néceſſaire, rien ne peut arriver qui ſoit contraire à ces lois. Vous alléguerez alors contre les miracles votre propre theſe: ce ſera la pétition du principe, mais au-moins vous parlerez rondement. Tirons-les de cette généralité, demandons-leur ce qu'ils penſent des miracles rapportés dans l'Ecriture. Ils en nieront abſolument tout ce qu'ils n'en pourront pas attribuer à quelque tour de ſoupleſſe. Laiſſons-leur paſſer le front d'airain qu'il faut avoir pour s'inſcrire en faux contre des faits de cette nature, attaquons-les par leurs principes. Ne dites-vous pas que la puiſſance de la nature eſt infinie? & la ſeroit-elle s'il n'y avoit rien dans l'univers qui pût redonner la vie à un homme mort? la ſeroit-elle s'il n'y avoit qu'un ſeul moyen de former des hommes, celui de la génération ordinaire? Ne dites pas que la connoiſſance de la nature eſt infinie. Vous niez cet entendement divin, où, ſelon nous, la connoiſſance de tous les êtres poſſibles eſt réunie; mais en diſpoſant la connoiſſance, vous ne niez point ſon infinité. Vous devez donc dire que la nature connoît toutes choſes, à-peu-près comme nous diſons que l'homme entend toutes les langues. Un ſeul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celle-ci & les autres celle-là. Pouvez-vous nier que l'univers ne contienne rien qui connoiſſe la conſtruction de notre corps? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconnoîtriez plus que la connoiſſance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres: l'artifice de nos organes ne lui ſeroit point connu. Avouez donc, ſi vous voulez raiſonner conſéquemment, qu'il a quelque modification qui le connoît; avouez qu'il eſt très-poſſible à la nature de reſſuſciter un mort, & que votre maître confondoit lui-même ſes idées, ignoroit les ſuites de ſon principe lorſqu'il diſoit, que s'il eût pû ſe perſuader la réſurrection du Lazare, il auroit briſé en pieces tout ſon ſyſtème, il auroit embraſſé ſans répugnance la foi ordinaire des Chrétiens. Cela ſuffit pour prouver à ces gens-la qu'ils démentent leurs hypothèſes lorſqu'ils nient la poſſibilité des miracles, je veux dire, afin d'ôter toute equivoque, la poſſibilité des événemens racontés dans l'Ecriture.

Pluſieurs perſonnes ont prétendu que M. Bayle n'a-

voit

voit nullement compris la doctrine de *Spinoſa*, ce qui doit paroître bien étrange d'un eſprit auſſi ſubtil & auſſi pénétrant. M. Bayle a prouvé, mais aux dépens de ce ſyſtème, qu'il l'avoit parfaitement compris. Il lui a porté de nouveaux coups que n'ont pu parer les *ſpinoſiſtes*. Voici comme il raiſonne. J'attribue à *Spinoſa* d'avoir enſeigné, 1°. qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans l'univers; 2°. que cette ſubſtance eſt Dieu; 3°. que tous les êtres particuliers, le ſoleil, la lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvemens, leurs idées, leurs imaginations, leurs deſirs, ſont des modifications de Dieu. Je demande préſentement aux ſpinoſiſtes, votre maître a-t-il enſeigné cela, ou ne l'a-t-il pas enſeigné? S'il l'a enſeigné, on ne peut point dire que mes objections aient le défaut qu'on nomme *ignoratio elenchi*, ignorance de l'état de la queſtion. Car elles ſuppoſent que telle a été ſa doctrine, & ne l'attaquent que ſur ce pié-là. Je ſuis donc hors d'affaire, & l'on ſe trompe toutes les fois que l'on débite que j'ai refuté ce que je n'ai pas compris. Si vous dites que *Spinoſa* n'a point enſeigné les trois doctrines ci-deſſus articulées, je vous demande, pourquoi donc s'exprimoit-il comme ceux qui auroient eu la plus forte paſſion de perſuader au lecteur qu'ils enſeignoient ces trois choſes? Eſt-il beau & louable de ſe ſervir du ſtyle commun, ſans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes, & ſans avertir du ſens nouveau auquel on les prend? Mais pour diſcuter un peu ceci, cherchons où peut être la mépriſe. Ce n'eſt pas à l'égard du mot *ſubſtance* que je me ſerois abuſé, car je n'ai point combattu le ſentiment de *Spinoſa* ſur ce point-là, je lui ai laiſſé paſſer ce qu'il ſuppoſe que pour mériter le nom de ſubſtance il faut être indépendant de toute cauſe, ou exiſter par ſoi-même éternellemet, néceſſairement. Je ne penſe pas que j'aie pû m'abuſer en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de ſubſtance. S'il y avoit donc de l'abus dans mes objections, il conſiſteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalités*, *modifications*, *modes*, ce que *Spinoſa* n'a point voulu ſignifier par ces mots-là, mais encore un coup, ſi je m'y étois abuſé, ce ſeroit ſa faute. J'ai pris ces termes comme on les a toujours entendus. La doctrine générale des philoſophes eſt que l'idée d'être contient ſous ſoi immédiatement deux eſpeces, la ſubſtance & l'accident, & que la ſubſtance ſubſiſte par elle-même, *ens per ſe ſubſiſtens*, & que l'accident ſubſiſte dans un autre, *ens in alio*. Or ſubſiſter par ſoi, dans leurs idées, c'eſt ne dépendre que de quelque ſujet d'inhéſion; & comme cela convient, ſelon eux, à la matiere, aux anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux ſortes de ſubſtances, l'une incréée, l'autre créée, & ils ſubdiviſent en deux eſpeces la ſubſtance créée; l'une de ces deux eſpeces eſt la matiere, l'autre eſt notre ame. Pour ce qui regarde l'accident, il dépend ſi eſſentiellement de ſon ſujet d'inhéſion, qu'il ne ſauroit ſubſiſter ſans lui; c'eſt ſon caractere ſpécifique. Deſcartes l'a toujours ainſi entendu. Or puiſque *Spinoſa* avoit été grand cartéſien, la raiſon veut que l'on croie qu'il a donné à ces termes-là le même ſens que Deſcartes. Si cela eſt, il n'entend par modification de ſubſtance qu'une façon d'être qui a la même relation à la ſubſtance, par la figure, le mouvement, le repos, la ſituation à la matiere, *&c.* que la douleur, l'affirmation, l'amour, *&c.* à l'ame de l'homme: car voilà ce que les cartéſiens appellent *modes*. Mais en ſuppoſant une fois que la ſubſtance eſt ce qui exiſte de ſoi, indépendamment de toute cauſe efficiente, il n'a pas dû dire que la matiere, ni que les hommes fuſſent des ſubſtances; & puiſque, ſelon la doctrine commune, il ne diviſoit l'être qu'en deux eſpeces, ſavoir en ſubſtance & en modification de ſubſtance, il a dû dire que la matiere, & que l'ame des hommes n'étoient que des modifications de ſubſtance, qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'univers, & que cette ſubſtance eſt Dieu. Il ne ſera plus queſtion que de ſavoir s'il ſubdiviſe en deux eſpeces la modification de ſubſtance. En cas qu'il ſe ſerve de cette ſubdiviſion, & qu'il veuille que l'une de ces deux eſpeces ſoient ce que les cartéſiens & les autres philoſophes chrétiens nomment *ſubſtance créée*, & que l'autre eſpece ſoit ce qu'ils nomment *accident* ou *mode*, il n'y aura plus qu'une diſpute de mot entre lui & eux, & il ſera très-aiſé de ramener à l'orthodoxie tout ſon ſyſtème, & de faire évanouir toute ſa ſecte; car on ne veut être ſpinoſiſte qu'à cauſe qu'on croit qu'il a renverſé de fond en comble le ſyſtème des Chrétiens & l'exiſtence d'un Dieu immatériel & gouvernant toutes choſes avec une ſouveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en paſſant, que les ſpinoſiſtes & leurs adverſaires s'accordent parfaitement bien dans le ſens du mot *modification de ſubſtance*. Ils croient les uns les autres que *Spinoſa* ne s'en eſt ſervi que pour déſigner un être qui a la même nature que ce que les Cartéſiens appellent *mode*, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot-là un être qui eût les propriétés ou la nature de ce que nous appellons *ſubſtance créée*.

Si l'on veut toucher la queſtion au vif, voici comme on doit raiſonner avec un ſpinoſiſte. Le vrai & le propre caractere de la modification convient-il à la matiere par rapport à Dieu, ou ne lui convient-il point? Avant de me répondre, attendez que je vous explique par des exemples ce que c'eſt que le caractere propre de la modification. C'eſt d'être dans un ſujet de la maniere que le mouvement eſt dans le corps & la penſée dans l'ame de l'homme. Il ne ſuffit pas pour être une modification de la ſubſtance divine, de ſubſiſter dans l'immenſité de Dieu, d'en être pénétré, entouré de toutes parts, d'exiſter par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exiſter ni ſans lui, ni hors de lui. Il faut de plus que la ſubſtance divine ſoit le ſujet d'inhérence d'une choſe, tout comme ſelon l'opinion commune l'ame humaine eſt le ſujet d'inhérence du ſentiment & de la douleur, & le corps le ſujet d'inhérence du mouvement, du repos & de la figure. Répondez préſentement; & ſi vous dites que, ſelon *Spinoſa*, la ſubſtance de Dieu n'eſt pas de cette maniere, le ſujet d'inhérence de cette étendue, ni du mouvement, ni des penſées humaines; je vous avouerai que vous en faites un philoſophe orthodoxe qui n'a nullement mérité qu'on lui fît les objections qu'on lui a faites, & qui méritoit ſeulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embarraſſer une doctrine que tout le monde ſavoit, & pour forger un nouveau ſyſtème, qui n'étoit bâti que ſur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a prétendu que la ſubſtance divine eſt le ſujet d'inhérence de la matiere & de toutes les diverſités de l'étendue & de la penſée, au même ſens que, ſelon Deſcartes, l'étendue eſt le ſujet d'inhérence du mouvement, l'ame de l'homme eſt le ſujet d'inhérence des ſenſations & des paſſions; j'ai tout ce que je demande, c'eſt ainſi que j'ai entendu *Spinoſa*, c'eſt là-deſſus que toutes mes objections ſont fondées.

Le précis de tout ceci eſt une queſtion de fait touchant le vrai ſens du mot *modification* dans le ſyſtème de *Spinoſa*. Le faut-il prendre pour la même choſe qu'une ſubſtance créée, ou le faut-il prendre au ſens qu'il a dans le ſyſtème de M. Deſcartes? Je crois que le bon parti eſt le dernier, car dans l'autre ſens *Spinoſa* auroit reconnu des créatures diſtinctes de la ſubſtance divine, qui euſſent été faites ou de rien ou d'une matiere diſtincte de Dieu. Or il ſeroit facile de prouver par un grand nombre de paſſages de ſes livres, qui n'admet ni l'une, ni l'autre de ces deux choſes. L'étendue, ſelon lui, eſt un attribut de Dieu. Il s'enſuit de-là que Dieu eſſentiellement, éternellement, néceſſairement eſt une ſubſtance étendue, & que l'étendue lui eſt auſſi propre que l'exiſtence; d'où il réſulte que les diverſités particulieres de l'étendue, qui ſont le ſoleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes ſont en Dieu, comme les philoſophes de l'école ſuppoſent qu'elles ſont dans la matiere premiere. Or ſi ces philoſophes ſuppoſoient que la matiere premiere eſt une ſubſtance ſimple & parfaitement unique, ils concluroient que le ſoleil & la terre ſont réellement la même ſubſtance. Il faut donc que *Spinoſa* conclue la même choſe. S'il ne diſoit pas que le ſoleil eſt compoſé de l'étendue de Dieu, il faudroit qu'il avouât que l'étendue du ſoleil a été faite de rien; mais il nie la création: il eſt donc obligé de dire que la ſubſtance de Dieu eſt la cauſe matérielle du ſoleil, ce qui compoſe le ſoleil, *ſubjectum ex quo*; & par conſéquent que le ſoleil n'eſt pas diſtingué de Dieu, que c'eſt Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puiſque, ſelon lui, Dieu n'eſt point un être compoſé de parties. Suppoſons pour un moment qu'une maſſe d'or ait la force de ſe convertir en aſſiettes, en plats, en chandeliers, en écuelles, *&c.* elle ne ſera point diſtincte de ces aſſiettes & de ces plats: & ſi l'on ajoute qu'elle eſt une maſſe ſimple & non-compoſée de parties, il ſera certain qu'elle eſt toute dans chaque aſſiette & dans chaque chandelier; car ſi elle n'y étoit point toute, elle ſe ſeroit par-

tagée en diverſes pieces; elle ſeroit donc compoſée de parties, ce qui eſt contre la ſuppoſition. Alors ces propoſitions réciproques ou convertibles ſeroient véritables, *le chandelier eſt la maſſe d'or, la maſſe d'or eſt le chandelier*. Voilà l'image du Dieu de *Spinoſa*, il a la force de ſe changer ou de ſe modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, *&c.* & il eſt abſolument un, & ſans nulle compoſition de parties. Il eſt donc vrai qu'on peut aſſurer que la terre eſt Dieu, que la lune eſt Dieu, que la terre eſt Dieu tout entier, que la lune l'eſt auſſi, que Dieu eſt la terre, que Dieu tout entier eſt la lune.

On ne peut trouver que ces trois manieres, ſelon leſquelles les modifications de *Spinoſa* ſoient en Dieu; mais aucune de ces manieres n'eſt ce que les autres philoſophes diſent de la ſubſtance créée. Elle eſt en Dieu, diſent-ils, comme dans ſa cauſe efficiente, & par conſéquent elle eſt diſtincte de Dieu réellement & totalement. Mais, ſelon *Spinoſa*, les créatures ſont en Dieu, ou comme l'effet dans la cauſe matérielle, ou comme l'accident dans ſon ſujet d'inhéſion, ou comme la forme du chandelier dans l'étain dont on le compoſe. Le ſoleil, la lune, les arbres en tant que ce ſont des choſes à trois dimenſions, ſont en Dieu comme dans la cauſe matérielle dont leur étendue eſt compoſée: il y a donc identité entre Dieu & le ſoleil, *&c.* Les mêmes arbres en tant qu'ils ont une forme qui les diſtingue des pierres, ſont en Dieu, comme la forme du chandelier eſt dans l'étain. Etre chandelier n'eſt qu'une maniere d'être de l'étain. Le mouvement des corps & des penſées des hommes ſont en Dieu, comme les accidens des péripatéticiens ſont dans ſa ſubſtance créée. Ce ſont des entités inhérentes à leur ſujet, & qui n'en ſont point compoſées, & qui n'en font point partie.

Un apologiſte de *Spinoſa* ſoutient que ce philoſophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais ſeulement une étendue intelligible, & qui n'eſt point imaginable. Mais ſi l'étendue des corps que nous voyons & que nous imaginons n'eſt point l'étendue de Dieu, d'où eſt-elle venue, comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, *Spinoſa* eſt orthodoxe, ſon ſyſtème devient nul. Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'eſt encore une vraie création, car l'étendue intelligible n'étant qu'une idée, & n'ayant point réellement les trois dimenſions, ne peut point fournir l'étoffe ou la matiere de l'étendue formellement exiſtante hors de l'entendement. Outre que l'on diſtingue deux eſpeces d'étendue, l'une intelligible, qui appartient à Dieu, l'autre imaginable, qui appartient aux corps, il faudra auſſi admettre deux ſujets de ces étendues, diſtincts l'un de l'autre, & alors l'unité de ſubſtance eſt renverſée, tout l'édifice de *Spinoſa* va par terre.

M. Bayle, comme on peut le voir par tout ce que nous avons dit, s'eſt principalement attaché à la ſuppoſition que l'étendue n'eſt pas un être compoſé, mais une ſubſtance unique en nombre. La raiſon qu'il en donne, c'eſt que les ſpinoſiſtes témoignent que ce n'eſt pas là en quoi conſiſtent les difficultés. Ils croient qu'on les embarraſſe beaucoup plus, lorſqu'on leur demande comment la penſée & l'étendue ſe peuvent unir dans une même ſubſtance. Il y a quelque biſarrerie là-dedans. Car s'il eſt certain par les notions de notre eſprit que l'étendue & la penſée n'ont aucune affinité l'une avec l'autre, il eſt encore plus évident que l'étendue eſt compoſée de parties réellement diſtinctes l'une de l'autre, & néanmoins ils comprennent mieux la premiere difficulté que la ſeconde, & ils traitent celle-ci de bagatelle en comparaiſon de l'autre. M. Bayle les ayant ſi bien battus par l'endroit de leur ſyſtème, qu'ils penſoient n'avoir pas beſoin d'être ſecouru, comment repouſſeront-ils les attaques aux endroits foibles? Ce qui doit ſurprendre, c'eſt que *Spinoſa* reſpectant ſi peu la raiſon & l'évidence, ait eu des partiſans & des ſectateurs de ſon ſyſtème. C'eſt ſa méthode ſpécieuſe qui les a trompés, & non pas, comme il arrive quelquefois, un éclat de principes ſéduiſans. Ils ont cru que celui qui employoit la géométrie, qui procédoit par axiomes, par définitions, par théorèmes & par lemmes, ſuivoit trop bien la marche de la vérité, pour ne trouver que l'erreur au lieu d'elle. Ils ont jugé du fond ſur les apparences, déciſion précipitée qu'inſpire notre pareſſe. Ils n'ont pas vu que ces axiomes n'étoient que des propoſitions très-vagues, très-incertaines, que ces definitions étoient inexactes, biſarres & défectueuſes, que leur chef alloit enfin au milieu des paralogiſmes où ſa préſomption & ſes fantaiſies le conduiſoient.

Le premier point d'égarement, qui eſt la ſource de l'erreur, ſe trouve dans la définition que *Spinoſa* donne de la ſubſtance. *J'entends par la ſubſtance*, dit-il, *ce qui eſt en ſoi & eſt conçu par ſoi-même, c'eſt à-dire, ce dont la conception n'a pas beſoin de la conception d'une autre choſe dont elle doive être formée*. Cette définition eſt captieuſe, car elle peut recevoir un ſens vrai & faux: ou *Spinoſa* définit la ſubſtance par rapport aux accidens, ou par rapport à l'exiſtence; or de quelque maniere qu'il la définiſſe, ſa définition eſt fauſſe, ou du moins lui devient inutile. Car 1°. s'il définit la ſubſtance par rapport aux accidens, on pourra conclure de cette définition que la ſubſtance eſt un être qui ſubſiſte par lui-même indépendamment d'un ſujet d'inhéſion. Or *Spinoſa* ne peut faire ſervir une telle définition à démontrer qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule & unique ſubſtance. Il eſt évident que les arbres, les pierres, les anges, les hommes exiſtent indépendamment d'un ſujet d'inhérence. 2°. Si *Spinoſa* définit la ſubſtance par rapport à l'exiſtence, ſa définition eſt encore fauſſe. Cette définition bien entendue, ſignifie que la ſubſtance eſt une choſe, dont l'idée ne dépend point d'une autre idée, & qui ne ſuppoſe rien qui l'ait formée, mais renferme une exiſtence néceſſaire; or cette définition eſt fauſſe, car ou *Spinoſa* veut dire par ce langage myſtérieux, que l'idée même de la ſubſtance, autrement l'eſſence & la définition de la ſubſtance, eſt indépendante de toute cauſe, ou bien que la ſubſtance exiſtante ſubſiſte tellement par elle-même qu'elle ne peut dépendre d'aucune cauſe. Le premier ſens eſt trop ridicule, & d'ailleurs trop inutile à *Spinoſa*, pour croire qu'il l'ait eu dans l'eſprit; car ce ſens ſe reduiroit à dire, que la définition de la ſubſtance ne peut produire une autre définition de ſubſtance, ce qui eſt abſurde & impertinent. Quelque peu conſéquent que ſoit *Spinoſa*, je ne croirai jamais qu'il emploie une telle définition de la ſubſtance, pour prouver qu'une ſubſtance n'en peut produire une autre, comme ſi cela étoit impoſſible; ſous prétexte qu'une définition de ſubſtance ne peut produire une autre définition de ſubſtance. Il faut donc que *Spinoſa*, par ſa définition entortillée de la ſubſtance, ait voulu dire que la ſubſtance exiſte tellement par elle-même, qu'elle ne peut dépendre d'aucune cauſe. Or c'eſt cette définition que tous les philoſophes attaquent. Ils vous diront bien que la définition de la ſubſtance eſt ſimple & indiviſible, ſur-tout ſi on la conſidere par oppoſition au néant; mais ils vous nieront qu'il n'y ait qu'une ſubſtance. Autre choſe eſt de dire qu'il n'y a qu'une ſeule définition de ſubſtance, & autre choſe, qu'il n'y a qu'une ſubſtance.

En mettant à-part les idées de métaphyſique, & ces noms *d'eſſence*, *d'exiſtence*, *de ſubſtance*, qui n'ont aucune diſtinction réelle entre elles, mais ſeulement dans les diverſes conceptions de l'entendement; il faudra, pour parler plus intelligiblement & plus humainement, dire, que puiſqu'il y a deux ſortes d'exiſtences, l'une néceſſaire, & l'autre contingente, il y a auſſi de toute néceſſité deux ſortes de ſubſtances, l'une qui exiſte néceſſairement, & qui eſt Dieu, & l'autre qui n'a qu'une exiſtence empruntée de ce premier être, & de laquelle elle ne jouit que par ſa vertu, qui ſont les créatures. La définition de *Spinoſa* ne vaut donc rien du tout; elle confond ce qui doit être néceſſairement diſtingué, l'eſſence, qu'il nomme *ſubſtance*, avec l'exiſtence. La définition qu'il apporte pour prouver qu'une ſubſtance n'en peut produire une autre, eſt auſſi ridicule que ce raiſonnement qu'on feroit pour prouver qu'un homme eſt un cercle: Par homme, j'entends une figure ronde; or le cercle eſt une figure ronde, donc l'homme eſt un cercle. Car voici comme raiſonne *Spinoſa*: il me plaît d'entendre par ſubſtance ce qui n'a point de cauſe; or ce qui eſt produit par un autre a une cauſe, donc une ſubſtance ne peut être produite par une autre ſubſtance.

La définition qu'il donne du fini & de l'infini n'eſt pas plus heureuſe. Une choſe eſt finie, ſelon lui, quand elle peut être terminée par une choſe de la même nature. Ainſi un corps eſt dit *fini*, parce que nous en concevons un plus grand que lui; ainſi la penſée eſt terminée par une autre penſée. Mais le corps n'eſt point terminé par la penſée, ainſi que la penſée ne l'eſt point par le corps. On peut ſuppoſer

deux

deux ſujets différens, dont l'un ait une connoiſſance infinie d'un objet, & l'autre n'en ait qu'une connoiſſance finie. La connoiſſance infinie du premier ne donne point l'excluſion à la connoiſſance finie du ſecond. De ce qu'un être connoît toutes les propriétés & tous les rapports d'une choſe, ce n'eſt pas une raiſon, pour qu'un autre n'en puiſſe du-moins ſaiſir quelques rapports & quelques propriétés. Mais, dira *Spinoſa*, les degrés de connoiſſance qui ſe trouvent dans l'être fini, n'étant point ajoutés à cette connoiſſance que nous ſuppoſons infinie, elle ne peut pas l'être. Pour répondre à cette objection, qui n'eſt qu'une pure équivoque, je demande, ſi les degrés de la connoiſſance finie ne ſe trouvent pas dans la connoiſſance infinie, on ne ſauroit le nier. Ce ne ſeroit pas à la vérité les mêmes degrés numériques, mais ce ſeront les mêmes ſpécifiquement, c'eſt-à-dire, qu'ils ſeront ſemblables. Or il n'en faut pas davantage pour la connoiſſance infinie. Quant aux degrés infinis dont elle eſt compoſée on ajouteroit encore tous les degrés qui ſe trouvent épars & déſunis dans toutes les connoiſſances finies, elle n'en deviendroit pas plus parfaite ni plus étendue. Si j'avois préciſément le même fonds de connoiſſances que vous ſur quelqu' objet, en deviendrois-je plus habile & mes lumieres plus étendues, parce qu'on ajouteroit vos connoiſſances numériques à celles que je poſſede déja? Vos connoiſſances étant abſolument ſemblables aux miennes, cette répétition de la même ſcience ne me rendroit pas plus ſavant. Donc une connoiſſance infinie n'exige point les degrés finis des autres connoiſſances; donc une choſe n'eſt pas préciſément finie, parce qu'il exiſte d'autres êtres de la même nature.

Ses raiſonnemens ſur l'infini ne ſont pas plus juſtes. Il appelle *infini*, ce dont on ne peut rien nier, & ce qui renferme en ſoi formellement toutes les réalités poſſibles. Si on lui paſſe cette définition, il eſt clair qu'il lui ſera aiſé de prouver qu'il n'y a dans le monde qu'une ſubſtance unique, & que cette ſubſtance eſt Dieu, & que toutes les choſes ſont les modes de cette ſubſtance. Mais comme il n'a pas prouvé cette définition, tout ce qu'il bâtit deſſus, n'a qu'un fondement ruineux. Pour que Dieu ſoit infini, il n'eſt pas néceſſaire qu'il renferme en lui toutes les réalités poſſibles qui ſont finies & bornées, mais ſeulement les réalités & perfections poſſibles qui ſont immenſes & infinies: ou, ſi l'on veut, pour parler le langage ordinaire de l'école, qu'il renferme éminemment toutes les réalités & les perfections poſſibles; c'eſt-à-dire, que toutes les perfections & réalités qui ſe rencontrent dans les individus de chaque être que Dieu peut former, ſe trouvent en lui dans un degré éminent & ſouverain: d'où il ne s'enſuit pas que la ſubſtance de Dieu renferme la ſubſtance des individus ſortis de ſes mains.

Les axiomes de *Spinoſa* ne ſont pas moins faux & captieux que ſes définitions: choiſiſſons ces deux qui ſont les principaux: *La connoiſſance de l'effet dépend de la connoiſſance de la cauſe, & la renferme néceſſairement*: *Des choſes qui n'ont rien de commun entre elles, ne peuvent ſervir à ſe faire connoître mutuellement*. On ſent tout-d'un-coup le captieux de ces deux axiomes; & pour commencer par le premier, voici comme je raiſonne. On peut conſidérer l'effet de deux manieres, en-tant qu'il eſt formellement un effet, ou matériellement, c'eſt-à-dire, tout ſimplement, entant qu'il eſt en lui-même. Il eſt vrai que l'effet conſidéré formellement comme effet, ne peut être connu ſéparément de la cauſe, ſelon cet axiome des écoles, *correlata ſunt ſimul cognitione*. Mais ſi vous prenez l'effet en lui-même, il peut être connu par lui-même. L'axiome de *Spinoſa* eſt donc captieux, en ce qu'il ne diſtingue pas entre les différentes manieres dont on peut enviſager l'effet. D'ailleurs, quand *Spinoſa* dit que la connoiſſance de l'effet dépend de la connoiſſance de la cauſe & qu'elle la renferme, veut-il dire que la connoiſſance de l'effet entraîne néceſſairement une connoiſſance parfaite de la cauſe? Mais en ce ſens, l'axiome eſt très-faux, puiſque l'effet ne contient pas toutes les perfections de la cauſe, qu'il peut avoir une nature très-différente de la ſienne: ſavoir ſi la cauſe agit par ſa ſeule volonté; car tel ſera l'effet qu'il plaira à la volonté de le produire. Mais ſi *Spinoſa* prétend ſeulement que l'idée de l'effet eſt relative à l'idée de la cauſe, l'axiome de *Spinoſa* eſt vrai alors, mais inutile au but qu'il ſe propoſe; car, en partant de ce principe, il ne trouvera jamais qu'une ſubſtance n'en puiſſe produire une autre dont la nature & les attributs ſeront différens. Je dis plus: de ce que l'idée de l'effet eſt relative à l'idée de la cauſe, il s'enſuit dans les principes de *Spinoſa*, qu'une ſubſtance douée d'attributs différens peut être la cauſe d'une autre ſubſtance. Car *Spinoſa* reconnoît que deux choſes dont l'une eſt cauſe de l'autre, ſervent mutuellement à ſe faire connoître: or, ſi l'idée de l'effet eſt relative à l'idée de la cauſe, il eſt évident que deux ſubſtances de différent attribut pourront ſe faire connoître réciproquement, pourvu que l'une ſoit la cauſe de l'autre, non pas qu'elles aient une même nature & les mêmes attributs, puiſqu'on les ſuppoſe differens; mais par le rapport qu'il y a de la cauſe à l'effet. Pour l'autre axiome, il n'eſt pas moins faux que le précédent: car, quand *Spinoſa* dit, que les choſes qui n'ont rien de commun entre elles, ne peuvent ſervir à ſe faire connoître réciproquement; par le mot de *commun*, il entend une même nature ſpécifique. Or l'axiome pris en ce ſens, eſt très-faux; puiſque, ſoit les attributs géneriques, ſoit la relation de la cauſe à l'effet, peuvent les faire connoître les uns par les autres.

Examinons maintenant les principales propoſitions qui forment le ſyſtême de *Spinoſa*. Il dit dans ſa ſeconde, que *deux ſubſtances ayant des attributs différens, n'ont rien de commun entr'elles*. Dans la démonſtration de cette propoſition, il n'allegue d'autre preuve que la définition qu'il a donnée de la ſubſtance, laquelle étant fauſſe, on n'en peut rien légitimement conclure, & par conſéquent cette propoſition eſt nulle. Mais afin d'en faire mieux comprendre le faux, il n'y a qu'à conſidérer l'exiſtence & l'eſſence d'une choſe pour découvrir ce ſophiſme. Car, puiſque *Spinoſa* convient qu'il y a deux ſortes d'exiſtence, l'une néceſſaire & l'autre qui ne l'eſt pas; il s'enſuit que deux ſubſtances qui auront différens attributs, comme l'étendue & la penſée, conviendront entr'elles dans une exiſtence de même eſpece, c'eſt-à-dire, qu'elles ſeront ſemblables en ce que l'une & l'autre n'exiſteront pas néceſſairement, mais ſeulement par la vertu d'une cauſe qui les aura produites. Deux eſſences ou deux ſubſtances parfaitement ſemblables dans leurs propriétés eſſentielles, ſeront différentes, en ce que l'exiſtence de l'une aura précédé celle de l'autre, ou en ce que l'une n'eſt pas l'autre. Quand Pierre ſeroit ſemblable à Jean en toutes choſes, ils ſont différens, en ce que Pierre n'eſt pas Jean, & que Jean n'eſt pas Pierre. Si *Spinoſa* dit quelque choſe de concevable, cela ne peut avoir de fondement & de vraiſſemblance; que par rapport à des idées métaphyſiques qui ne mettent rien de réel dans la nature. Tantôt *Spinoſa* confond l'eſpece avec l'individu, & tantôt l'individu avec l'eſpece.

Mais, dira-t-on, *Spinoſa* parle de la ſubſtance préciſément, & conſidérée en elle-même. Suivons donc *Spinoſa*. Je rapporte la définition de la ſubſtance à l'exiſtence; & je dis, ſi cette ſubſtance n'exiſte pas, ce n'eſt qu'une idée, une définition qui ne met rien dans l'être des choſes; ſi elle exiſte, alors l'eſprit & le corps conviennent en ſubſtance & en exiſtence. Mais, ſelon *Spinoſa*, qui dit une ſubſtance, dit une choſe qui exiſte néceſſairement. Je réponds que cela n'eſt pas vrai, & que l'exiſtence n'eſt pas plus renfermée dans la définition de la ſubſtance en général que dans la définition de l'homme. Enfin, on dit, & c'eſt ici le dernier retranchement, que la ſubſtance eſt un être qui ſubſiſte par lui-même. Voici donc où eſt l'équivoque; car puiſque le ſyſtème de *Spinoſa* n'eſt fondé uniquement que ſur cette définition, avant qu'il puiſſe argumenter & tirer des conſéquences de cette définition, il faut préalablement convenir avec moi du ſens de la définition. Or, quand je définis la ſubſtance un être qui ſubſiſte par lui-même, ce n'eſt pas pour dire qu'il exiſte néceſſairement, je n'en ai pas la penſée; c'eſt uniquement pour la diſtinguer des accidens qui ne peuvent exiſter que dans la ſubſtance & par la vertu de la ſubſtance. On voit donc que tout ce ſyſtème de *Spinoſa*, cette faſtueuſe démonſtration n'eſt fondée que ſur une équivoque frivole & facile à diſſiper.

La troiſieme propoſition de *Spinoſa* eſt que *dans les choſes qui n'ont rien de commun entr'elles, l'une ne peut être la cauſe de l'autre*. Cette propoſition, à l'expliquer préciſément, eſt auſſi fauſſe; ou dans le ſeul ſens véritable qu'elle peut avoir, on n'en peut rien conclure. Elle eſt fauſſe dans toutes les cauſes morales & occaſionnelles. Le ſon du nom de Dieu n'a

rien

rien du commun avec l'idée du créateur qu'il produit dans mon eſprit. Un malheur arrivé à mon ami n'a rien de commun avec la triſteſſe que j'en reçois. Elle eſt fauſſe encore cette propoſition, lorſque la cauſe eſt beaucoup plus excellente que l'effet qu'elle produit. Quand je remue mon bras par l'acte de ma volonté, le mouvement n'a rien de commun de ſa nature avec l'acte de ma volonté, ils ſont très-différens. Je ne ſuis pas un triangle; cependant je m'en forme une idée, & j'examine les propriétés d'un triangle. *Spinoſa* a cru qu'il n'y avoit point de ſubſtance ſpirituelle, tout eſt corps ſelon lui. Combien de fois cependant *Spinoſa* a-t-il été contraint de ſe repréſenter une ſubſtance ſpirituelle, afin de s'efforcer d'en détruire l'exiſtence? Il y a donc des cauſes qui produiſent des effets, avec leſquels elles n'ont rien de commun, parce qu'elles ne les produiſent pas par une émanation de leur eſſence, ni dans toute l'étendue de leurs forces.

La quatrieme propoſition de *Spinoſa* ne nous arrêtera pas beaucoup: *Deux ou pluſieurs choſes diſtinctes ſont diſtinguées entr'elles, ou par la diverſité des attributs des ſubſtances, ou par la diverſité de leurs accidens qu'il appelle* des affections. *Spinoſa* confond ici la diverſité avec la diſtinction. La diverſité vient à la vérité de la diverſité ſpécifique des attributs & des affections. Ainſi il y a diverſité d'eſſence, quand l'une eſt conçue & définie autrement que l'autre; ce qui fait l'eſpece, comme on parle dans l'école. Ainſi un cheval n'eſt pas un homme, un cercle n'eſt pas un triangle; car on définit toutes ces choſes diverſement, mais la diſtinction vient de la diſtinction numérique des attributs. Le triangle *A*, par exemple, n'eſt pas le triangle *B*. Titius n'eſt pas Mævius, Davus n'eſt pas Œdipe. Cette propoſition ainſi expliquée, la ſuivante n'aura pas plus de difficultés.

C'eſt la cinquieme conçue en ces termes: *il ne peut y avoir dans l'univers deux ou pluſieurs ſubſtances de même nature ou de même attribut*. Si *Spinoſa* ne parle que de l'eſſence des choſes ou de leur définition, il ne dit rien; car ce qu'il dit, ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il ne peut y avoir dans l'univers deux eſſences différentes, qui aient une même eſſence: qui en doute? Mais ſi *Spinoſa* entend qu'il ne peut y avoir une eſſence qui ſe trouve en pluſieurs ſujets ſinguliers, de même que l'eſſence de triangle ſe trouve dans le triangle *A* & dans le triangle *B*; ou comme l'idée de l'eſſence de la ſubſtance ſe peut trouver dans l'être qui penſe & dans l'être étendu, il dit une choſe manifeſtement fauſſe, & qu'il n'entreprend pas même de prouver.

Nous voici enfin arrivés à la ſixieme propoſition que *Spinoſa* a abordée par les détours & les chemins couverts que nous avons vûs. *Une ſubſtance*, dit-il, *ne peut-être produite par une autre ſubſtance*. Comment le démontre-t-il? Par la propoſition précédente, par la ſeconde & par la troiſieme; mais puiſque nous les avons réfutées, celle-ci tombe & ſe détruit ſans autre examen. On comprend aiſément que *Spinoſa* ayant mal défini la ſubſtance, cette propoſition qui en eſt la concluſion, doit être néceſſairement fauſſe. Car au fond, la ſubſtance de *Spinoſa* ne ſignifie autre choſe, que la définition de la ſubſtance ou l'idée de ſon eſſence. Or, il eſt certain qu'une définition n'en produit pas une autre. Mais comme tous ces degrés métaphyſiques de l'être ne ſubſiſtent & ne ſont diſtingués que par l'entendement, & que dans la nature ils n'ont d'être réel & effectif qu'en vertu de l'exiſtence; il faut parler de la ſubſtance, comme exiſtante, quand on veut conſidérer la réalité de ſes effets. Or dans un tel rocher, être exiſtant, être ſubſtance, être pierre, c'eſt la même choſe; il faut donc en parler comme d'une ſubſtance exiſtante, quand on la conſidere comme étant actuellement dans l'être des choſes, & par conſéquent comme ſubſtance exiſtante, pour exiſter néceſſairement & par elle-même ou par la vertu d'autrui; il s'enſuit qu'une ſubſtance peut être produite par une autre ſubſtance; car qui dit une ſubſtance qui exiſte par la vertu d'autrui, dit une ſubſtance qui a été produite, & qui a reçu ſon être d'une autre ſubſtance.

Après toutes ces équivoques & tous ces ſophiſmes, *Spinoſa* croyant avoir conduit ſon lecteur où il ſouhaitoit, leve le maſque dans la ſeptieme propoſition. *Il appartient*, dit-il, *à la ſubſtance d'exiſter*. Comment le prouve-t-il? Par la propoſition précédente qui eſt fauſſe. Je voudrois bien ſavoir, pourquoi *Spinoſa* n'a pas agi plus franchement & plus ſincérement; car ſi l'eſſence de la ſubſtance emporte néceſſairement l'exiſtence, comme il le dit ici, pourquoi ne s'en eſt-il pas expliqué clairement dans la définition qu'il a donnée de la ſubſtance, au lieu de ſe cacher ſous l'équivoque fâcheuſe de *ſubſiſter par ſoi-même*, ce qui n'eſt véritable que par rapport aux accidens & point du-tout à l'exiſtence? *Spinoſa* a beau faire, il ne détruira pas les idées les plus claires & les plus naturelles.

La ſubſtance ne dit autre choſe qu'un être qui exiſte, ſans être un accident attaché à un ſujet. Or, on ſait naturellement que tout ce qui exiſte ſans être accident, n'exiſte pas néanmoins néceſſairement, donc l'idée & l'eſſence de la même ſubſtance n'emportent pas néceſſairement l'exiſtence avec elles.

On n'entrera pas plus avant dans l'examen des propoſitions de *Spinoſa*, parce que les fondemens étant détruits, il ſeroit inutile de s'appliquer davantage à renverſer le bâtiment; cependant comme cette matiere eſt difficile à comprendre, nous la retoucherons encore d'une autre maniere; & quand ce ne ſeroit que des répétitions, elles ne ſeront pas néanmoins inutiles.

Le principe ſur lequel s'appuie *Spinoſa*, eſt de lui-même obſcur & incompréhenſible. Quel eſt-il ce principe ou fondement de ſon ſyſtème? C'eſt qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule ſubſtance. Certainement la propoſition eſt obſcure & d'une obſcurité ſinguliere, & nouvelle: car les hommes ont toujours été perſuadés, qu'un corps humain & un muid d'eau ne ſont pas la même ſubſtance, qu'un eſprit & un autre eſprit ne ſont pas la même ſubſtance, que Dieu & moi, & les autres différentes parties de l'univers ne ſont pas la même ſubſtance. Le principe étant nouveau, ſurprenant, contre tous les principes reçûs, & par conſéquent fort obſcur, il faut donc l'éclaircir & le prouver. C'eſt ce qu'on ne peut faire qu'avec le ſecours des preuves, qui ſoient plus claires que la choſe même à prouver: la preuve n'étant qu'un plus grand jour, pour mettre en évidence ce qu'il s'agit de faire connoître & de perſuader. Or quelle eſt, ſelon *Spinoſa*, la preuve de cette propoſition générale, *il n'y a & il ne peut y avoir qu'une ſeule ſubſtance*? La voici: *c'eſt qu'une ſubſtance n'en ſauroit produire une autre*. Mais cette preuve n'enferme-t-elle pas toute l'obſcurité & toute la difficulté du principe? N'eſt-elle pas également contraire au ſentiment reçu dans le genre humain, qui eſt perſuadé qu'une ſubſtance corporelle, telle qu'un arbre, produit une autre ſubſtance, telle qu'une pomme, & que la pomme produite par un arbre, dont elle eſt actuellement ſéparée, n'eſt pas actuellement la même ſubſtance que cet arbre? La ſeconde propoſition qu'on apporte en preuve du principe, eſt donc auſſi obſcure pour le moins que le principe, elle ne l'éclaircit donc pas, elle ne prouve donc pas. Il eſt ainſi de chacune des autres preuves de *Spinoſa*: au lieu d'être un éclairciſſement, c'eſt une nouvelle obſcurité. Par exemple, comment s'y prend-il pour prouver qu'une ſubſtance ne ſauroit en produire une autre? C'eſt, dit-il, *parce qu'elles ne peuvent ſe concevoir l'une par l'autre*. Quel nouvel abîme d'obſcurité? Car enfin, n'ai-je pas encore plus de peine à démeler, ſi deux ſubſtances peuvent ſe concevoir l'une par l'autre, qu'à juger ſi une ſubſtance en peut produire une autre? Avancer dans chacune des preuves de l'auteur, c'eſt faire autant de démarches d'une obſcurité à l'autre. Par exemple, *il ne peut y avoir deux ſubſtances de même attribut, & qui aient quelque choſe de commun entr'elles*. Cela eſt-il plus clair, ou s'entend-il mieux que la premiere propoſition qui étoit à prouver; ſavoir, *qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule ſubſtance*.

Or, puiſque le ſens commun ſe révolte à chacune de ces propoſitions, auſſi-bien qu'à la premiere, dont elles ſont les prétendues preuves; au lieu de s'arrêter à raiſonner ſur chacune de ces preuves, où ſe perd le ſens commun, on ſeroit en droit de dire à *Spinoſa*, votre principe eſt contre le ſens commun; d'un principe où le ſens commun ſe perd, il n'en peut rien ſortir où le ſens commun ſe retrouve. Ainſi de s'amuſer à vous ſuivre, c'eſt manifeſtement s'expoſer à s'égarer avec vous, hors de la route du ſens commun. Pour refuter *Spinoſa*, il ne faut, ce me ſemble, que l'arrêter au premier pas, ſans prendre la peine de ſuivre cet auteur dans un tas de conſéquences qu'il tire ſelon ſa méthode pré-

ten-

tendue géométrique, il ne faut que ſubſtituer au principe obſcur dont il a fait la baſe de ſon ſyſtème, celui-ci, *il y a pluſieurs ſubſtances*, principe qui dans ſon genre eſt clair au ſuprême degré. Et en effet, quelle propoſition plus claire, plus frappante, plus intime à l'intelligence & à la conſcience de l'homme? Je ne veux point ici d'autre juge que le ſentiment naturel le plus droit, & que l'impreſſion la plus juſte du ſens commun répandu dans le genre humain. Il eſt donc naturel de répondre ſimplement à la premiere propoſition qui leur ſert de principe: vous avancez une extravagance qui révolte le ſens commun, & que vous n'entendez pas vous-même. Si vous vous obſtinez à ſoutenir que vous comprenez une choſe incompréhenſible; vous m'autoriſez à juger que votre eſprit eſt au comble de l'extravagance, & que je perdrois mon tems à raiſonner contre vous & avec vous. C'eſt ainſi qu'en niant abſolument la premiere propoſition de ſes principes, ou en éclairciſſant les termes obſcurs dont il s'enveloppe, on renverſe l'édifice & le ſyſtème par ſes fondemens. En effet, les principes des ſectateurs de *Spinoſa*, ne réſultent que des ténebres où ils prennent plaiſir à s'égarer, pour y engager avec eux ceux qui veulent bien être la dupe de leur obſcurité, ou qui n'ont pas aſſez d'intelligence pour appercevoir qu'ils n'entendent pas eux-mêmes ce qu'ils diſent.

Voici encore quelques raiſons dont on peut ſe ſervir pour renverſer ce ſyſtème. Le mouvement n'étant pas eſſentiel à la matiere, la matiere n'ayant pû ſe le donner à elle-même, il s'enſuit qu'il y a quelque autre ſubſtance que la matiere, & que cette ſubſtance n'eſt pas un corps, car cette même difficulté retourneroit à l'infini. *Spinoſa* ne croit pas qu'il y ait d'abſurdité à remonter ainſi de cauſe en cauſe à l'infini; c'eſt ſe précipiter dans l'abîme pour ne pas vouloir ſe rendre, ni abandonner ſon ſyſtème.

J'avoue que notre eſprit ne comprend pas l'infini, mais il comprend clairement qu'un tel mouvement, un tel effet, un tel homme doit avoir ſa premiere cauſe; car ſi on ne pouvoit remonter à la premiere cauſe, on ne pourroit en deſcendant, rencontrer jamais le dernier effet, ce qui eſt manifeſtement faux, puiſque le mouvement qui ſe fait à l'inſtant que je parle, eſt de néceſſité le dernier. Cependant on conçoit ſans peine, que remonter de l'effet à la cauſe, ou deſcendre de la cauſe à l'effet, ſont des choſes unies de la même maniere qu'une montagne avec ſa vallée; deſorte que comme on trouve le dernier effet, on doit auſſi rencontrer la premiere cauſe. Qu'on ne diſe pas qu'on peut commencer une ligne au point où je fais, & la tirer juſqu'à l'infini, de même qu'on peut commencer un nombre & l'augmenter juſqu'à l'infini; de telle ſorte qu'il y ait un premier nombre, un premier point, ſans qu'on puiſſe trouver le dernier. Ce ſeroit un ſophiſme facile à reconnoître, car il n'eſt pas queſtion d'une ligne qu'on puiſſe tirer, ni d'un nombre qu'on puiſſe augmenter, mais il s'agit d'une ligne formée & d'un nombre achevé. Et comme toute ligne qu'on acheve après l'avoir commencée; tout nombre qu'on ceſſe d'augmenter, eſt néceſſairement fini, ainſi de même, le mouvement, l'effet qu'il produit à l'inſtant étant fini, il faut que le nombre des cauſes qui concourent à cet effet le ſoit auſſi.

On peut éclaircir encore ce que nous diſons par un exemple aſſez ſenſible. Les Philoſophes croyent que la matiere eſt diviſible à l'infini. Cependant, quand on parle d'une diviſion actuelle & réelle des parties du corps, elle eſt toujours néceſſairement finie. Il en de même des cauſes & des effets de la nature. Quand elle en pourroit produire d'autres, & encore d'autres à l'infini, les cauſes néanmoins & les effets qui exiſtent actuellement à cet inſtant, doivent être finis en nombre; & il eſt ridicule de croire qu'il faille remonter à l'infini pour trouver la premiere cauſe du mouvement. De plus, quand on parle du mouvement de la matiere, on ne s'arrête pas à une partie de la matiere, pour pouvoir donner lieu à Spinoſa d'échapper, en diſant que cette partie de la matiere a reçu ſon mouvement d'une autre partie, & celle-là d'une autre, & ainſi de même juſqu'à l'infini; mais on parle de toute la matiere quelle qu'elle ſoit, finie & infinie, il n'importe. On dit que le mouvement n'étant pas de l'eſſence de la matiere, il faut néceſſairement qu'elle l'ait reçu d'ailleurs. Elle ne peut l'avoir reçu du néant; car le néant ne peut agir. Il y a donc une autre cauſe qui a imprimé le mouvement à la matiere, qui ne peut être ni matiere ni corps. C'eſt ce que nous appellons *eſprit*.

On démontre encore par l'hiſtoire du monde, que l'univers n'a pas été formé par une longue ſucceſſion de tems, comme il faudroit néceſſairement le croire & le dire, ſi une cauſe toute-puiſſante & intelligente n'avoit pas préſidé dans la création, afin de l'achever & de le mettre en ſa perfection. Car s'il s'étoit formé par le ſeul mouvement de la matiere, pourquoi ſeroit-elle ſi épuiſée dans ſes commencemens, qu'elle ne puiſſe plus, & n'ait pu depuis pluſieurs ſiecles former des aſtres nouveaux? pourquoi ne produiroit-elle pas tous les jours des animaux & des hommes par d'autres voies que par celles de la génération, ſi elle en a produit autrefois? ce qui eſt pourtant inconnu dans toutes les hiſtoires. Il faut donc croire qu'une cauſe intelligente & toute-puiſſante a formé dès le commencement cet univers en cet état de perfection où nous le voyons aujourd'hui. On fait voir auſſi qu'il y a du deſſein dans la cauſe qui a produit l'univers. Spinoſa n'auroit pu néanmoins attribuer une vûe & une fin à ſa matiere informe. Il ne lui en donne qu'entant qu'elle eſt modifiée de telle ou telle maniere, c'eſt-à-dire que parce qu'il y a des hommes & des animaux. Or c'eſt pourtant la derniere des abſurdités de croire & de dire que l'œil n'a pas été fait pour voir, ni l'oreille pour entendre. Il faut dans ce malheureux ſyſtème réformer le langage humain le plus raiſonnable & le mieux établi, afin de ne pas admettre de connoiſſance & d'intelligence dans le premier auteur du monde & des créatures.

Il n'eſt pas moins abſurde de croire que ſi les premiers hommes ſont ſortis de la terre, ils ayent reçu partout la même figure de corps & les mêmes traits, ſans que l'un ait eu une partie plus que l'autre, ou dans une autre ſituation. Mais c'eſt parler conformément à la raiſon & à l'expérience, de dire que le genre humain ſoit ſorti d'un même moule, & qu'il a été fait d'un même ſang. Tous ces argumens doivent convaincre la raiſon qu'il y a dans l'univers un autre agent que la matiere qui le régit, & en diſpoſe comme il lui plaît. C'eſt pourtant ce que Spinoſa a entrepris de détruire. Je finis par dire que pluſieurs perſonnes ont aſſuré que ſa doctrine conſidérée même indépendamment des intérêts de la religion, a paru fort mépriſable aux plus grands mathématiciens. On le croira plus facilement, ſi l'on ſe ſouvient de ces deux choſes, l'une, qu'il n'y a point de gens qui doivent être plus perſuadés de la multiplicité des ſubſtances, que ceux qui s'appliquent à la conſidération de l'étendue; l'autre, que la plûpart de ces ſçavans admettent du vuide. Or il n'y a rien de plus oppoſé à l'hypothèſe de Spinoſa, que de ſoutenir que tous les corps ne ſe touchent point, & jamais deux ſyſtèmes n'ont été plus oppoſés que le ſien & celui des Atomiſtes. Il eſt d'accord avec Epicure en ce qui regarde la rejection de la Providence; mais dans tout le reſte leurs ſyſtèmes ſont comme l'eau & le feu.

SPINOSISTE, ſ. m. (*Gram.*) ſectateur de la philoſophie de Spinoſa. Il ne faut pas confondre les *Spinoſiſtes* anciens avec les *Spinoſiſtes* modernes. Le principe général de ceux-ci, c'eſt que la matiere eſt ſenſible, ce qu'ils démontrent par le développement de l'œuf, corps inerte, qui par le ſeul inſtrument de la chaleur graduée paſſe à l'état d'être ſentant & vivant, & par l'accroiſſement de tout animal qui dans ſon principe n'eſt qu'un point, & qui par l'aſſimilation nutritive des plantes, en un mot, de toutes les ſubſtances qui ſervent à la nutrition, devient un grand corps ſentant & vivant dans un grand eſpace. De-là ils concluent qu'il n'y a que de la matiere, & qu'elle ſuffit pour tout expliquer; du reſte ils ſuivent l'ancien ſpinoſiſme dans toutes ſes conſéquences.

SPINTHER, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot ſe trouve dans Plaute; c'eſt une eſpece de bracelet que les dames romaines, dans les premiers ſiecles de la république, portoient au haut du bras gauche. (*D. J.*)

SPINUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. des anc.*) corps foſſile d'une qualité bien remarquable, s'il eſt vrai ce qu'en dit Théophraſte & d'autres naturaliſtes, qu'on coupoit le *ſpinus* en pieces, & qu'après l'avoir mis en tas à l'expoſition du ſoleil, il prenoit feu, s'allumoit, & bruloit encore mieux quand on l'humectoit avec de l'eau. (*D. J.*)

SPINY LAC, (*Géog. mod.*) lac d'Ecoſſe, dans la province de Murray. Il eſt couvert de cygnes, & bordé de deux châteaux, l'un à l'occident & l'autre au midi. (*D. J.*)

SPIRALE, ſ. f. (*Géom.*) eſt en général une ligne courbe, qui va toujours en s'éloignant de ſon centre, & en faiſant autour de ce centre pluſieurs révolutions.

On appelle plus proprement & plus particulierement *ſpirale* en Géométrie, une ligne courbe dont Archimede eſt l'inventeur, & qu'on nomme pour cette raiſon *ſpirale d'Archimede*.

En voici la génération. On ſuppoſe le rayon d'un cercle diviſé en autant de parties que ſa circonférence, par exemple en 360. Le rayon ſe meut ſur la circonférence, & la parcourt toute entiere. Pendant ce même tems, un point qui part du centre du cercle, ſe meut ſur le rayon, & le parcourt tout entier, de ſorte que les parties qu'il parcourt à chaque inſtant ſur le rayon, ſont proportionnelles à celles que le rayon parcourt dans le même inſtant ſur la circonférence, c'eſt-à-dire que tandis que le rayon parcourt, par exemple, un degré de la circonférence, le point qui ſe meut ſur le rayon, en parcourt la 360e partie. Il eſt évident que le mouvement de ce point eſt compoſé, & ſi l'on ſuppoſe qu'il laiſſe une trace, c'eſt la courbe qu'Archimede a nommée *ſpirale*, dont le centre eſt le même que celui du cercle, & dont les ordonnées ou rayons ſont les différentes longueurs du rayon du cercle, priſes depuis le centre, & à l'extrémité deſquelles le point mobile s'eſt trouvé à chaque inſtant: par conſéquent les ordonnées de cette courbe concourent toutes en un point, & elles ſont entre elles comme les parties de la circonférence du cercle correſpondantes qui ont été parcourues par le rayon, & qu'on peut appeller *arcs de revolution*. *Voy.* la *fig.* 39. *de géom.* la courbe *C Mmm* eſt une *ſpirale*. Lorſque le rayon *C A*, *fig.* 39. *géom.* a fait une révolution, & que le point mobile parti de *C*, eſt arrivé en *A*, on peut ſuppoſer que ce point continue à ſe mouvoir, & le rayon à tourner, ce qui produira une continuation de la *ſpirale*, & on voit que cette courbe peut être continuée par ce moyen, auſſi loin qu'on voudra. *Voyez fig.* 40.

Archimede, inventeur de la *ſpirale*, en l'examinant, en trouva les tangentes, ou ce qui revient au même les ſous-tangentes, & enſuite les eſpaces. Il démontra qu'à la fin de la premiere révolution, la ſous-tangente de la *ſpirale* eſt égale à la circonférence du cercle circonſcrit, qui eſt alors le même que celui ſur lequel on a pris les arcs de la révolution: qu'à la fin de la ſeconde révolution, la ſous-tangente eſt double de la circonférence du cercle circonſcrit, triple à la fin de la troiſieme révolution, & toujours ainſi de ſuite. Quant aux eſpaces, qui ſont toujours compris entre le rayon qui termine une révolution, & l'arc *ſpiral* qui s'y termine auſſi, pris depuis le centre, Archimede a prouvé que l'eſpace *ſpiral* de la premiere révolution, eſt à l'eſpace de ſon cercle circonſcrit, comme 1 à 3; que l'eſpace de la ſeconde révolution eſt au cercle circonſcrit, comme 7 à 12; celui de la troiſieme, comme 19 à 27, *&c.* Ce ſont là les deux plus conſidérables découvertes du traité d'Archimede. Nous avons ſes propres demonſtrations: elles ſont ſi longues & ſi difficiles, que comme on le peut voir par un paſſage latin, rapporté dans la préface des infinimens petits de M. de l'Hôpital, Bouillaud avoue qu'il ne les a jamais bien entendues, & que Viette, par cette même raiſon, les a injuſtement ſoupçonnées de paralogiſme; mais par le ſecours des nouvelles méthodes, les démonſtrations de ces propriétés de la *ſpirale*, ont été fort ſimplifiées & étendues à d'autres propriétés plus générales. En effet, l'eſprit de la géométrie moderne eſt d'élever toujours les vérités, ſoit anciennes, ſoit nouvelles, à la plus grande univerſalité qu'il ſe puiſſe. Dans la *ſpirale* d'Archimede, les ordonnées ou rayons ſont comme les arcs de révolution: on a rendu la génération de cette courbe plus univerſelle, en ſuppoſant que les rayons y fuſſent, comme telle puiſſance qu'on voudroit de ces arcs, c'eſt-à-dire, comme leurs quarrés, leurs cubes, *&c.* ou même leurs racines quarrées, cubiques, *&c.* car les géometres ſavent que les racines ſont des puiſſances miſes en fractions. Ceux qui ſouhaitent un plus grand détail ſur l'univerſalité de cette hypothèſe, le trouveront dans l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences, an. 1704, *p.* 57, *& ſuiv.*

Spirale logarithmique, ou *logiſtique*, voyez LOGARITHMIQUE. (*O*)

SPIRAL, *reſſort*, (*Horlogerie*) c'eſt une lame d'acier ployée en ligne ſpirale, ſuſceptible de contraction & de dilatation, élaſtique, que les horlogers emploient de deux manieres différentes, l'une pour ſervir de force motrice, & l'autre de force réglante.

Les reſſorts tirent toute leur énergie de l'élaſticité de la matiere; cette propriété qui eſt généralement connue, & même palpable dans preſque tous les corps, nous laiſſe néanmoins encore dans une profonde ignorance ſur la cauſe qui la produit; ce ne ſera donc que par les effets, & ſur-tout par l'uſage que les horlogers en font pour en tirer la force motrice, & la force réglante, que je me propoſe de la traiter dans cet article: par cette raiſon, je ſupprimerai l'énumération qu'il y auroit à faire des différentes matieres ſuſceptibles d'élaſticité, & je me bornerai à parler ſeulement de celles de l'acier trempé, que les horlogers emploient avec tant d'avantage.

L'on ſait en général que la force élaſtique peut être priſe pour une puiſſance active qui réagit proportionnellement aux efforts qui la compriment, ou qui la preſſent; ainſi de quelque figure que ſoit un corps parfaitement élaſtique, il la reprendra toujours, dès que la compreſſion ceſſera: par exemple, lorſqu'on ploie une lame d'épée, elle ſe redreſſe avec d'autant plus de viteſſe, qu'elle a exigé plus de force pour être ployée; c'eſt donc par cette réaction que les reſſorts peuvent tenir lieu de poids, ou de force motrice, pour animer & faire marcher les montres & les pendules, & par cette raiſon on les nomme *reſſorts moteurs*.

Comme reſſorts moteurs, ils peuvent être ſuſceptibles de différentes figures plus ou moins avantageuſes pour l'intenſité de cette force; d'où il ſuit qu'on pourroit faire cette queſtion: la matiere & ſa quantité étant donnée, trouver la figure qui donnera la plus grande puiſſance élaſtique; mais outre que la ſolution en eſt très-difficile, & qu'elle tient à un grand nombre d'expériences qu'il y auroit à faire, dignes d'occuper même les plus habiles phyſiciens, je dois, quant à préſent, me borner à rendre compte de ce qu'on fait, plutôt que de ce qu'il y auroit à faire.

De l'exécution & application des reſſorts, en qualité de force motrice. Pour faire les reſſorts de montres, l'on prend de l'acier en barre, que l'on fait dégroſſir aux grandes forges, pour enſuite le tirer rond à la filiere, plus ou moins gros, ſuivant les reſſorts qu'on a à faire; ou bien l'on prend de l'acier rond d'Angleterre, & c'eſt le meilleur, l'on coupe ce fil par bout de 20 à 30 pouces; après l'avoir fait recuire, on le forge pour l'applatir & le réduire à l'épaiſſeur d'un quart de ligne, on le dreſſe ſur le plat, & l'on ſupplée ainſi à la lime, aux inégalités que le marteau a pu laiſſer; cela s'apperçoit à la différence de courbure que prend le reſſort, en le faiſant ployer de place en place dans toute ſa longueur. On lime auſſi d'égale largeur, en le faiſant paſſer dans toute ſa longueur, dans un calibre. Pluſieurs de ces reſſorts ainſi préparés, on les entortille chacun de fil-d'archal ſur toute leur longueur, en laiſſant un demi-pouce d'intervalle; l'on prend un de ces reſſorts, on en forme un cercle qui peut avoir 7 à 8 pouces de diametre, l'on en ploie ainſi une douzaine de même largeur, concentriquement les uns dans les autres, ce qui forme une trempe cylindrique, épaiſſe de la largeur des reſſorts, & large de toutes les épaiſſeurs réunies, & il reſte encore un vuide dans le milieu, & tous les jours que laiſſent les fils-d'archal; ces jours ſont utiles, parce que l'huile ou le liquide dans lequel on les plonge pour les tremper, ſaiſit aiſément toutes les ſurfaces des reſſorts: l'on prend ce paquet de douze reſſorts, pour le placer dans un cercle de fer fait en forme de roue de champ, qui a une croiſée au centre de laquelle eſt un pivot qui tient à l'extrémité d'une verge de fer, & qui laiſſe mobile le cercle, pour être tourné dans le fourneau au moyen d'une autre baguette, dont on ſe ſert pour faire tourner ce cercle par ſa circonférence; l'on voit aiſément que cette mechanique n'eſt là que pour la facilité de donner une égale chaleur dans toutes les parties de la circonférence.

L'on porte le tout dans un fourneau de reverbere où le charbon doit être bien allumé; & lorſque les reſſorts ont acquis le degré de chaleur que l'expérience ſeule peut apprendre, ce qui revient à-peu-près d'un rouge couleur de charbons allumés: alors on retire le tout des fourneaux, & l'on fait tomber ſubitement le paquet de reſſorts dans une ſuffiſante quantité d'huile de navette, & l'on repete cette ex-

pé-

périence autant de fois qu'on a de douzaine de reſſorts à tremper.

Retirez de l'huile ces reſſorts, coupez de place en place les fils-d'archal, pour les ſéparer les uns des autres, les blanchir avec du grai, les bleuir ſur un fer chaud, les redreſſer à coup de marteau, les limer de nouveau pour les égaler ſur la largeur comme ſur l'épaiſſeur, avec cette différence qu'il faut que la lame aille en diminuant d'épaiſſeur inſenſiblement ſur le bout qui doit faire les tours intérieurs du reſſort.

Cette derniere opération exige toute l'attention, pour qu'ils prennent des courbures régulieres & ſemblables, de place en place; & lorſqu'on les paſſe entre les doigts, en ployant légerement la lame, il ne faut plus ſentir aucune différence, aucune dureté, en un mot, une flexibilité égale dans toute la largeur, comme ſi l'on paſſoit un ſimple ruban entre les doigts; mais l'expérience & la délicateſſe du tact ſont bien plus propres à faire ſentir cette épreuve, que tout ce que l'on pourroit dire.

Après avoir fait aux reſſorts ce qu'on pouvoit de mieux avec la lime, il faut enſuite, pour les égaler parfaitement, les paſſer & repaſſer pluſieurs fois entre deux morceaux de bois dur, de quatre à cinq pouces en quarré, bien dreſſé, & qui tout raſſemblé par une charniere & le morceau de deſſus, porte un bras de levier d'un pié avec lequel l'on preſſe: l'on eſt deux pour paſſer le reſſort dans cette machine; l'un le tient par un bout de la tenaille & le tire, pendant que l'autre preſſe avec le bras de levier; l'on place entre ces machines, de l'émeri rude dans le commencement, & doux ſur la fin, & on le polit.

C'eſt par cette derniere opération que l'on parvient à donner au reſſort cette uniforme flexibilité qui lui eſt ſi eſſentielle; après quoi on le bleuit une ſeconde fois le plus également qu'il eſt poſſible, par une chaleur douce. L'on reçuit également les deux extrémités pour y faire une ouverture qui s'appelle *œil;* l'on ploye avec une pince ronde le bout qui doit faire le tour intérieur autour de l'arbre, & l'on procede à lui donner ſa figure *ſpirale* en le ployant autour d'un arbre au moyen d'un crochet qui entre dans l'œil du reſſort, tournant l'arbre d'une main, & de l'autre appuyant du pouce ſur le premier tour, l'on fait paſſer ainſi la longueur du reſſort; ce reſſort ainſi ployé ſpiralement tend par ſa réaction à ſe redreſſer; c'eſt pourquoi il faut lâcher par degrés. D'où il ſuit, que la réaction eſt moindre que l'action, & qu'elle perd d'autant plus cette qualité, que les reſſorts ſont plus comprimés & qu'ils reſtent plus long-tems dans cet état. Si la matiere des reſſorts étoit parfaitement élaſtique, bien loin de reſter ployés en ligne *ſpirale*, ils reviendroient droit au même point dont ils ſeroient partis; & au contraire, ſi la matiere étoit parfaitement ſans élaſticité, le reſſort reſteroit comme on l'auroit ployé & ne vaudroit rien; d'où il ſuit que les meilleurs reſſorts ſont ceux qui rendent le plus de réaction, ou qui perdent le moins de leur élaſticité. Or l'acier trempé étant de toutes les matieres celle qui a le plus cette propriété; c'eſt donc avec raiſon que les Horlogers la préferent. L'on augmente prodigieuſement l'élaſticité de l'acier par la trempe qu'on lui donne; mais on eſt obligé de la lui diminuer pour qu'il ne caſſe pas lorſqu'on le met au travail; & l'on a raiſon de dire que les meilleurs reſſorts ſont ſujets à caſſer, parce que ce ſont ceux à qui on a conſervé le plus d'élaſticité; mais lorſqu'on diminue trop cette qualité élaſtique par le revenir ou recuit qu'on donne aux reſſorts après la trempe, ils ne caſſent pas, il eſt vrai; mais ils perdent trop ſenſiblement leur élaſticité, & conſéquemment leur force; il y a donc par-tout des extrèmes qu'il faut éviter. C'eſt un point qu'il faudroit pouvoir ſaiſir; mais qui eſt infiniment difficile, pour ne pas dire impoſſible. L'on préfere donc dans cette alternative qu'un reſſort ſoit plus près du caſſer par trop d'élaſticité, que de ſe rendre en manquant. Enfin, pour réſumer ce que l'expérience & le raiſonnement m'ont donné ſur les différens reſſorts que j'ai éprouvés, j'ai trouvé, toutes choſes égales d'ailleurs, qu'une lame de reſſort étoit d'autant plus élaſtique, & conſervoit d'autant plus long-tems cette qualité, que la lame étoit plus mince, plus large, plus longue; en ſorte que cette lame étant ployée en *ſpirale* autour de l'arbre dans ſon barillet, ſon rayon fût égal à la largeur ou hauteur des reſſorts, & réciproquement; c'eſt pourquoi les reſſorts de montre plate ſe rendent ou ſe caſſent plus fréquemment que les autres. Le reſſort placé dans le barillet porte un crochet qui accroche le bout extérieur du reſſort, & l'arbre accroche le bout intérieur. Dans cet état, ſi l'on vient à tourner l'arbre, le barillet étant fixé, le reſſort s'enveloppera immédiatement ſur le corps de l'arbre, ainſi de tous les tours ſucceſſivement; dans cet état le reſſort ſera bandé, ſi l'on lui oppoſe un rouage à faire tourner par le moyen des dents qu'on aura pratiquées à la circonférence du barillet; ce qui engrénera dans le premier pignon; le reſſort en ſe détendant fera tourner le rouage avec une vîteſſe qui diminuera comme la détente du reſſort.

Mais ſi au lieu d'oppoſer au barillet des rayons égaux comme ſont les aîles de pignons ſur leſquelles il agit, on lui adapte une chaînette qui communique & s'entortille ſur une figure conique taillée en *ſpirale*, dont les rayons diminuent préciſément comme la force du reſſort augmente, c'eſt ce qui formera la fuſée. *Voyez* Fusée. Alors la fuſée portant la roue du barillet communiquera au premier pignon une égale vîteſſe pour tous les tours, & par-conſéquent la force motrice ſera uniforme ſur tout le rouage.

De l'exécution du reſſort ſpiral *& de ſon application en qualité de force réglante*. Le *reſſort ſpiral* d'une montre ordinaire eſt une lame d'acier très-déliée qui peut avoir trois ou quatre pouces de longueur, & d'un neuvieme à un douzieme de ligne de largeur, ſur un trente à quarante-huitieme d'épaiſſeur ployée en ligne *ſpirale* de quatre à trois tours au-moins; ces tours doivent avoir des intervalles plus ou moins grands, ſuivant la force du *ſpiral* & la grandeur du balancier; la lame doit diminuer d'épaiſſeur imperceptiblement du dehors au-dedans, en ſorte que lorſqu'on ſuſpend un petit poids par le bout intérieur, & qu'on le leve en tenant avec une pincette l'autre extrémité extérieure, il prenne la figure d'un cône renverſé; c'eſt à cette épreuve qu'on juge ſi le reſſort ſe déploye bien, & s'il garde les intervalles proportionnés au diametre du *ſpiral;* il faut auſſi que les tours de lame ſoient exactement paralleles entre eux & dans le même plan.

Pour faire ces petits reſſorts, l'on prend de l'acier d'Angleterre qui n'eſt point trempé, mais qui eſt paſſé au laminoir; ce qui lui donne aſſez de corps pour avoir de l'élaſticité. Pluſieurs horlogers s'en ſervent & font eux-mêmes leurs *reſſorts ſpiraux;* ils redreſſent, réforment même ceux qui ſont faits, mais il n'y a guere que les habiles artiſtes capables de les bien faire; Genève eſt la ſeule ville que je connoiſſe où il y ait des gens qui ne s'occupent qu'à faire de ces reſſorts, & qui les font d'autant mieux, que la routine & la délicateſſe du tact l'emportent de beaucoup ſur la théorie: ils ne ſe ſervent point de fil d'Angleterre; ils prennent une lame d'acier trempé, & revenue comme une lame de reſſort moteur qu'ils affoibliſſent à la lime juſqu'à une certaine épaiſſeur; après quoi ils les coupent par petites bandes. Les redreſſer, limer ſur la largeur & l'épaiſſeur, les adoucir & les ployer en ligne *ſpirale*, ſont toutes opérations trop longues à détailler, & qui ſeroient encore inſuffiſantes pour donner une idée de leur délicateſſe; il n'y a guere que l'expérience qui puiſſe la faire ſentir.

Je ne déciderai pas leſquels des deux *ſpiraux* ſont les meilleurs d'être d'acier trempé, ou non trempé; ce qu'il y a de certain, c'eſt que j'ai vu de bons effets par les uns & les autres; je ne penſe pas qu'il ſoit connu de perſonne, autrement que par conjectures, auxquelles on doit donner la préférence; les raiſons qu'on donne de part ou d'autre, me paroiſſant trop foibles pour être rapportées.

De l'application du reſſort ſpiral *au balancier*. Sur l'axe du balancier eſt ménagée une petite aſſiette pour recevoir & faire tenir à frottement une virole qui eſt percée par une ligne qui ſeroit tangente, dans l'épaiſſeur de la circonférence: ce trou eſt pour recevoir l'extrémité intérieure du *ſpiral*; & au moyen d'une goupille qu'on y fait entrer avec, ce *ſpiral* ſe fixe & s'arrête ſur la virole; elle eſt coupée pour faire un peu reſſort en entrant ſur l'aſſiette du balancier; ce qui donne la facilité de tourner la virole qui tient alors par une preſſion élaſtique; le balancier étant placé ſur la platine, la cheville de renverſement eſt en repos ſur le centre d'échappement. *Voyez* Renversement. A l'extrémité extérieure du *ſpiral*, ſe trouve ſur la platine un piton percé pour la recevoir avec une goupille qui la ſerre & la fi-

ze. Par ce moyen le balancier ne peut point tourner d'un côté ni d'un autre, ſans tendre le *reſſort ſpiral*. Le balancier ainſi placé, la roue de rencontre agit par une de ces dents ſur la palette ſi c'eſt une verge, & ſur les tranches du cylindre, ſi c'en eſt un; alors elle tend le *reſſort ſpiral* en décrivant l'arc de levée; mais le balancier ne parcourt point ſon arc de levée ſans gagner de la force pour continuer ſon arc commencé, qui devient par cette raiſon cinq ou ſix fois plus grand, *voyez* Recul, Repos, Arc de supplément, & Arc de levée, où le *reſſort ſpiral* fait un ſi grand rôle en s'oppoſant aux vibrations du balancier, & en les accélérant. (*Voyez* Régulateur élastique.) Sous le balancier eſt placé une méchanique qu'on nomme la *couliſſerie*; elle conſiſte en une roue dentée qui engrene dans le rateau qui eſt une portion de cercle trois ou quatre fois plus grand que la roue; ce rateau eſt denté en dehors & placé concentriquement au balancier, au-dedans duquel eſt réſervé une portion de rayon ſous lequel eſt placé deux goupilles entre leſquelles ſe place le grand trou du *reſſort ſpiral*; en ſorte que lorſqu'on tourne la roue qui porte une aiguille de roſette, ce rateau ſe meut, & les deux chevilles en fourchettes ſuivent le tour du *ſpiral*, & par conſéquent le raccourciſſent ou l'alongent, parce qu'il eſt cenſé prendre naiſſance à cette fourchette. Il faut donc faire abſtraction de la partie excédante qui va de la fourchette au piton où l'extrémité eſt fixée, parce que cette partie ne doit avoir aucun mouvement par les vibrations du balancier; c'eſt pour cela qu'on place les chevilles très proches l'une de l'autre, pour ne laiſſer que la liberté au *ſpiral* de gliſſer dedans; puiſque par cette méchanique l'on raccourcit ou alonge le *reſſort ſpiral*, il devient donc plus fort ou plus foible, il retarde ou accelere la vîteſſe du balancier; c'eſt donc véritablement une force réglante; j'ai trouvé par l'expérience que les petits *reſſorts ſpiraux*, relativement au balancier, toutes choſes égales d'ailleurs, étoient ceux qui permettoient les plus grands momens au balancier ſans arrêter au doigt. Pour bien placer un *ſpiral*, il faut qu'il ne bride en aucun ſens, qu'il laiſſe le balancier libre d'opérer les vibrations dans toutes leurs étendues; ce qui ſe voit aiſément. En regardant marcher la montre l'on voit s'il tourne bien droit, ſi les tours de lames jouent dans leurs véritables proportions, &c.

Les *reſſorts ſpiraux* ne perdent point de leur élaſticité par le mouvement des vibrations; ils ſe contractent & ſe dilatent par des efforts parfaitement égaux; j'ai fait à ce ſujet quelques expériences qui ſervent à le prouver. Avec la machine pour le frottement des pivots, le balancier étant arrêté par le *ſpiral*, je donnois juſqu'à trois tours de tention, ce qui comprimoit le *ſpiral* autour de la virole; je l'abandonnois alors, & le *ſpiral* non-ſeulement ſe détendoit des trois tours; il faiſoit encore trois tours à-peu-près dans le ſens contraire, ce qui rendoit le *ſpiral* preſque en ligne droite; il faiſoit donc ſix tours par ces premieres vibrations qui alloient en diminuant d'étendue juſqu'à ce qu'elles s'arrêtaſſent.

J'ai répété cette expérience pluſieurs fois; je n'ai vu aucune altération dans l'élaſticité du *ſpiral*; donc à plus forte raiſon, ne la perdra-t-il pas dans les montres où les plus grandes tenſions ne vont jamais à un tour. (*Article de M. Romilly, Horlog.*)

SPIR, val de, (*Géog. mod.*) en latin *Vallis Aſperia*; vallée de France dans le Rouſſillon, arroſée par le Tec, en latin *Tedis*, & environnée des Pyrénées de tous côtés, excepté du côté de l'orient. Le val de *Spir* étoit autrefois un comté qui a appartenu aux comtes de Cerdagne; ce n'eſt aujourd'hui qu'une ſous-viguerie de Perpignan. Le principal lieu de cette vallée eſt Prats de Moillo, que Louis XIV. a fait fortifier, & qui l'avoit déja été anciennement en 1232. (*D. J.*)

SPIRACULA ou *CHARONEÆ SCROBES*, (*Géo. anc.*) Pline, *l. II. c. xciij.* appelle ainſi des lieux ou des cavernes qui exhaloient des vapeurs empeſtées, capables de donner la mort ſeulement aux oiſeaux, comme une caverne du mont Soracte, au voiſinage de Rome; ou capables de la donner à toutes ſortes d'animaux, à l'exception de l'homme, comme on trouvoit quelques-unes de ces cavernes en différens endroits; ou qui quelquefois la donnoient même aux hommes, comme les cavernes des territoires de Sinueſſa & de Pouzzol. Il eſt parlé dans Séneque, *natur. quæſt. liv. VI. c. xxviij.* des cavernes d'Italie, dont les exhalaiſons étoient fatales aux oiſeaux, & dangereuſes pour les autres animaux, & même pour les hommes.

Près de Naples, on voit une caverne, dont on a parlé dans ce dictionnaire appellée par les Italiens *Grotta del cane*, c'eſt-à-dire, *la Grotte du chien*, parce que ſi on y jette un chien, il perd ſur le champ tout mouvement & tout ſentiment, juſqu'à ce qu'on le plonge dans une eau voiſine qui lui fait reprendre les eſprits, & lui rend, pour ainſi dire, la vie: d'un autre côté, cette vapeur ne nuit point aux hommes. Enfin la caverne du territoire de Pouzzol, dont Pline fait mention, ſe trouve encore aujourd'hui à la gauche du lac d'Agnani, appellé vulgairement *lago Agnano* (*D. J.*)

SPIRARE AMORES, (*Littérature.*) *reſpirer les amours*; dans le ſtyle des Grecs & des Latins n'eſt pas ce que nous entendons, en diſant *reſpirer l'amour*. Ces deux façons de parler ſont entierement différentes, & ſignifioient des choſes fort oppoſées. *Spirare amores*, & en grec, πνεῖν ἔρωτας, *reſpirer les amours*, c'eſt-à-dire, les faire ſortir de ſes yeux, de ſa bouche, *&c.* ne dire pas une parole, ne pouſſer pas un ſoupir, ne donner pas un coup-d'œil qui ne faſſe naître l'amour, & n'allume cette paſſion. Notre langue n'a point de terme qui puiſſe bien exprimer cela. Horace diſoit à Lycé:

Quo fugit Venus? Heu! quove color decens?
Quo motus? Quid habes illius, illius,
Quæ ſpirabat amores,
Quæ me ſurpuerat mihi.

„ Hélas! qu'eſt devenu cette fleur de jeuneſſe, ce gracieux coloris, ces manieres enjouées & engageantes „ qui animoient toutes vos démarches? Que vous reſte-t-il de cette Lycé, de cette charmante Lycé, „ qui faiſoit naître tant d'amours & qui m'avoit enlevé à moi-même „? La traduction qu'on vient de lire eſt paſſable; cependant faire naître tant d'amours, ne rend point la force & la beauté du latin, *ſpirare amores*. (*D. J.*)

SPIRATION, ſ. f. terme uſité parmi les Théologiens, lorſqu'ils traitent du myſtere de la Ste Trinité, & de la maniere dont le S. Eſprit procede du Pere & du Fils.

Ils diſtinguent deux ſortes de *ſpirations*, l'une active & l'autre paſſive. La *ſpiration* active eſt l'action ou la notion, par laquelle le Pere & le Fils de toute éternité produiſent le S. Eſprit. La *ſpiration* paſſive eſt la notion ou le caractere, par lequel le S. Eſprit eſt déſigné comme procédant du Pere & du Fils.

Les Scholaſtiques diſent que la *ſpiration* active n'eſt pas diſtinguée réellement de la paternité & de la filiation, parce qu'elle n'a point d'oppoſition rélative ni avec l'une, ni avec l'autre. Mais ils ajoutent qu'elle en eſt diſtinguée formellement, parce qu'elle ne préſente pas les mêmes idées que la paternité & la filiation, qu'on la définit tout différemment, & que ce n'eſt pas par elle, mais par la paternité & la filiation que le Pere & le Fils ſont conſtitués en qualité de perſonnes. *Voyez* Personne, Paternité, Filiation, Notion, Trinité, *&c.*

SPIRE, ſ. f. *dans l'ancienne Architecture*, eſt quelquefois employé pour la baſe d'une colonne, & quelquefois pour aſtragale. *Voyez* Base, Astragale.

Ce mot vient du latin *ſpæræ*, les *replis* d'un ſerpent qui ſont ſemblables à cela, quand ils ſont couchés par terre, ou bien du grec σπεῖρα, le *roulement* d'un cable. *Voyez* Base.

SPIRE, (*Géog. mod*) ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, capitale de l'évêché de même nom, ſur le bord du Rhin, à 2 lieues de Philisbourg, à 5 de Heidelberg, à 16 ou environ de Strasbourg, preſqu'au milieu entre ces deux places, & à 112 de Paris. *Long.* 26. 7. *lat.* 49. 17.

Elle étoit anciennement habitée par les Nemetes, & ce fut pour cette raiſon qu'on l'appella *Noviomagus Nemetum, civitas Nemetum*. Elle prit avant le viij. ſiecle le nom de *Spire*, d'une petite riviere qui la baigne. Roger, qui en étoit évêque, la fit entourer de murailles dans le xj. ſiecle. L'empereur Henri IV. la mit au nombre des villes libres. Henri V. Fréderic II. & Venceslas lui accorderent ſucceſſivement de grands privileges. Charles-Quint y fixa la chambre impériale en 1530.

Cette ville étoit riche, grande, heureuſe, libre, & bien

& bien bâtie, lorſque les troupes françoiſes en 1689, la réduiſirent en cendres, conformément aux ordres de Louis XIV. elle fut conſumée toute entiere dans l'intervalle de quelques heures, & elle n'a jamais pu ſe rétablir depuis dans un état un peu favorable. L'égliſe cathédrale qui appartenoit aux catholiques, & qui paſſoit pour un chef-d'œuvre de ſculpture, décorée de grandes tours pyramidales aux quatre coins, ne fut pas plus épargnée que les temples des calviniſtes. Ainſi le nom françois fut également abhorré dans ce terrible déſaſtre par les ſectateurs de l'une & de l'autre religion.

Becher (Jean-Joachim), un des grands chimiſtes de l'Europe, naquit à *Spire* en 1645, & mourut en 1682 à l'âge de 37 ans. Privé des biens de la fortune, il employoit la nuit à étudier, & le jour à enſeigner, pour pouvoir ſubſiſter & faire vivre ſa pauvre mere. Malheureux à Mayence, à Munich & à Wirtzbourg par la jalouſie de ſes ennemis, il fut errant pendant pluſieurs années ſans pouvoir trouver en Allemagne un domicile aſſuré. Il paſſa donc en Angleterre, & mourut à Londres. Sa *phyſica ſubterranea* eſt un ouvrage profond, ainſi que ſon *trifolium Hollandicum, ſeu de machinis neceſſariis ad opera ſerici aquarum molendinorum, & artis fuſoriæ metallorum* Il prétendit, dans ſon livre intitulé *caracter pro notitia linguarum univerſali*, fournir une langue univerſelle par le moyen de laquelle toutes les nations s'entendroient aiſément; c'eſt du moins le ſyſtème d'un homme de génie. Dans un de ſes livres écrit en allemand, ſous le titre de la *folie ſage*, & de la *folle ſageſſe*, il rapporte pluſieurs inventions fort utiles. (*D. J.*)

Spire, *évêché de*, (*Géog. mod.*) évêché d'Allemagne dans le bas Palatinat, entre les bailliages de Neuſtat, de Geamersheim, de Bretten & de Heidelberg; le Rhein le diviſe en deux parties. On ne ſauroit marquer préciſément le tems de la fondation de cet évêché. On ſait ſeulement qu'il eſt déja fait mention d'evêques des Nemetes dans le quatrieme ſiecle. Les empereurs Othon affranchirent l'évêque de *Spire* de la juriſdiction des comtes; Henri II. Conrad II. Henri III. lui firent des donations conſidérables. L'étendue de cet évêché n'eſt pas grande; elle conſiſte en des plaines fertiles, ſituées avantageuſement à cauſe de la commodité du Rhein. Son domaine eſt compoſé de cinq ou ſix bailliages. Les bourgs les plus remarquables ſont Weibſtad & Bruchſal, ſur la petite riviere de Saltz, qui eſt le lieu de la réſidence ordinaire de l'évêque. Le chapitre de *Spire* eſt compoſé de neuf chanoines capitulaires, & de douze domiciliés. L'évêque n'a aucune juriſdiction dans la ville de *Spire*; elle eſt libre & impériale. *Voyez*-en l'*article*. (*D. J.*)

SPIREA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſpiræa*; genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs ſiliques qui renferment une ſemence oblongue. Tournefort, *I. R. H. voyez* Plante.

La principale des eſpeces de *ſpiræa* eſt à feuilles de ſaule; c'eſt un arbriſſeau qui croît à la hauteur d'environ trois piés, pouſſant pluſieurs rameaux grêles couverts d'une écorce rouge, portant beaucoup de feuilles longues & étroites comme celles du ſaule, dentelées en leurs bords, vertes en-deſſus, rougeâtres en-deſſous; d'un goût aſtringent, tirant ſur l'amer. Ses fleurs ſont petites, diſpoſées aux ſommités des branches en maniere de grappes ou d'épis longs preſque comme le doigt, & aſſez gros. Chacune de ces fleurs eſt compoſée de cinq pétales incarnats diſpoſés en roſe, & ſoutenus par un calice découpé en étoile. Après qu'elles ſont paſſées, il paroît un fruit compoſé de pluſieurs gaînes diſpoſées en maniere de tête; on trouve dans chacune de ces gaînes des ſemences menues, applaties, jaunâtres. On cultive cet arbriſſeau dans les jardins, aux lieux ſombres & ombrageux. (*D. J.*)

SPIREO, (*Géog. mod.*) cap de la Morée, dans la Zacanie ſur la côte du golfe d'Engia, au midi de l'île de ce nom, & au ſud-oueſt de celle de Doruſſa.

SPIRES, (*Conchyl.*) contours, circonvolutions de la vis d'une coquille, ou que la coquille forme autour de ſon fût.

SPIRIQUES, lignes, (*Géom.*) eſpeces de courbes inventées par Perſéus, & qu'il ne faut pas confondre avec les ſpirales. M. Montucla a trouvé dans Proculus ce que c'étoit que *lignes ſpiriques*. Ce commentateur les décrit aſſez clairement. Il nous apprend que c'étoient des courbes qui ſe formoient en coupant le ſolide fait par la circonvolution d'un cercle autour d'une corde, ou d'une tangente, ou d'une ligne extérieure. De-là naiſſoit un corps en forme d'anneau ouvert ou fermé, ou en forme de bourlet; ce corps étant coupé par un plan, donnoit, ſuivant les circonſtances, des courbes d'une forme fort ſinguliere, tantôt alongées en forme d'ellipſe, tantôt applaties & rentrantes dans leur milieu, tantôt ſe coupant en forme de nœud ou de lacet. Perſéus conſidéra ces courbes, & crut avoir fait une découverte ſi intéreſſante, qu'il ſacrifia à ſon bon génie. Montucla, *hiſt. des Mathém. tom. I.* (*D. J.*)

SPIRITUALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) on dit la *ſpiritualité* de l'ame, pour déſigner cette qualité qui nous eſt inconnue, & qui la diſtingue eſſentiellement de la matiere. *Voyez l'article* Ame.

Le même mot ſe prend auſſi pour une dévotion honnête, recherchée, qui s'occupe de la méditation de ce qu'il y a de plus ſubtil & de plus délié dans la religion.

SPIRITUEL, adj. (*Gramm.*) qui eſt eſprit, qui eſt d'une nature eſſentiellement différente de la matiere; en ce ſens il s'oppoſe à *matériel*. L'être *ſpirituel*; l'être matériel. Il ſe prend auſſi pour déſigner la qualité de l'homme que nous appellons l'*eſprit*. C'eſt un homme très-*ſpirituel*; cette penſée eſt très-*ſpirituelle*. On le dit des perſonnes qui s'occupent de la contemplation des choſes divines. Les religieux ont des peres *ſpirituels* & des peres temporels. La vie *ſpirituelle* a des douceurs. *Spirituel* s'oppoſe à *temporel* & à *civil* dans ces phraſes: le glaive *ſpirituel*; la puiſſance *ſpirituelle*. S'il eſt ſi difficile de poſer des bornes entre la puiſſance temporelle & la puiſſance *ſpirituelle*, c'eſt que chacune cherche à étendre ſes prérogatives. L'alliance *ſpirituelle* eſt celle que l'on contracte avec Dieu par des vœux religieux. La communion *ſpirituelle* eſt la part que les aſſiſtans prennent à la communion du prêtre. Il y a des inceſtes *ſpirituels*. Les Valentiniens s'appelloient *ſpirituels*, & ils donnoient aux Catholiques le nom de *pſychiques*. Ceux d'entre les freres mineurs qui dans le xjv. ſiecle s'attacherent à toute l'auſtérité de la regle de S. François, ſe diſtinguerent des autres par l'épithete de *ſpirituels*.

SPIRITUEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt plein de ce que les chimiſtes appellent *eſprits*. *Voyez* Esprit. *Chimie*. La diſtillation extrait des corps ce qu'ils ont de plus *ſpiritueux*. Les bons vins ſont très-*ſpiritueux*.

SPIRITU-SANCTO, (*Géog. mod.*) capitainie de l'Amérique méridionale au Bréſil, ſur la côte orientale, à 10 degrés de *latitude* méridionale. Elle eſt bornée au nord par la capitainie de Porto-Séguro, au midi par celle de Rio-Janeiro, & à l'orient par la mer. Ses limites ne ſont point fixées du côté de l'occident. Ce gouvernement paſſe pour le plus fertile de ceux du Bréſil, & le mieux fourni de toutes les choſes néceſſaires à la vie. L'on y fait commerce de coton & de bois de Bréſil. Il n'y a dans ce gouvernement, qui appartient aux Portugais, qu'une ſeule ville de même nom. (*D. J.*)

Spiritu-Sancto, la ville de, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Bréſil, capitale du gouvernement de ce même nom, ſur le bord de la mer, avec un port. Elle n'a ni remparts, ni murailles; elle eſt ſituée ſur le bord de la mer avec un port, qui eſt une petite baie, ouverte vers l'orient, & parſemée de petites îles.

SPIROLE, ſ. f. *terme d'Artillerie*, vieux mot; Rabelais dit *l. I. c. xxvj.* bombards, faulcons; *ſpirols*, & autres pieces. La *ſpirole* étoit une maniere de petite coulevrine, ainſi appellée de *ſpira*, tortillement en ligne ſpirale; & l'on a donné ce nom à la *ſpirole*, ſoit à cauſe de la tortuoſité du chemin que faiſoit ſon boulet; ſoit pour diſtinguer cette piece d'artillerie de pluſieurs autres, que le ſifflement de leurs boulets ſemblable à celui des ſerpens, avoit déja fait nommer *baſilics*, & *coulevrines*. (*D. J.*)

SPITALL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Carinthie, aux frontieres de l'évêché de Saltzbourg, ſur la Liſer, près ſon embouchure dans la Drave.

SPITHAME, ſ. f. (*Meſure anc.*) nom équivoque qu'on avoit donné chez les Grecs à deux meſures différentes, dont l'une, aſſez rare faiſoit ſeulement la moitié de l'autre, & n'étoit que la quatrieme partie de la coudée, compoſée de ſix doigts grecs, qui re-

veno-

venoient à quatre doigts romains. La grande *ſpithame* étoit la moitié de la coudée greque, & les trois quarts du pié, d'où vient qu'on y comptoit douze doigts, comme on en comptoit ſix à la petite. C'eſt du moins là l'opinion de M. de la Barre que nous ne prétendons pas garantir, mais on peut le conſulter dans les *mém. des Inſcript. tom. XIX.* (*D. J.*)

SPITHÉAD, (*Géogr. mod.*) rade d'Angleterre, dans le Hant-Shire, au nord-eſt, entre la ville de Portſmouth & l'île de Wight. C'eſt le rendez-vous de la flotte royale, ſoit qu'elle aille à l'oueſt, ou qu'elle revienne à l'eſt.

SPITZBERG, le, (*Géog. mod.*) pays de la terre Arctique, dans l'Océan ſeptentrional, ainſi nommé à cauſe de la quantité de ſes montagnes aiguës. Les Anglois l'appellent *Niew-land*. Il eſt fort avancé au-deſſus de la Norwege, vers le nord, à la hauteur de 80 degrés de *latitude*, entre la nouvelle Zemble à l'orient, & le Groenland à l'occident, à près de trois cens lieues de chacune de ces contrées. Il fut découvert en 1596, & ainſi nommé par Guillaume Barents & Jean Cornelis, hollandois, qui cherchoient un chemin pour aller à la Chine, par la mer Glaciale.

On a reconnu que le *Spitzberg* eſt diviſé en deux parties: celle qui eſt au couchant eſt une grand île, qui s'étend du ſeptentrion au midi l'eſpace de près de deux cens mille pas; & celle qui eſt au levant, eſt une autre île plus petite, nommée *la nouvelle Friſe*.

Il n'y a ni villes, ni villages connus dans ce pays à cauſe du grand froid qu'il y fait, mais ſeulement quelques ports, comme la baie de Hoorn, la baie des Anglois, la baie des Baſques, le golfe de Way, & quelques autres ports fréquentés par les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, pour la pêche de la baleine, qui y eſt meilleure qu'en aucun autre pays du pole arctique; mais les glaces dont toutes les côtes du *Spitzberg* ſont couvertes, en rendent la navigation très-dangereuſe. (*D. J.*)

SPLANCHNOLOGIE, ſ. f. *en Anatomie*, traité ou explication des viſceres, où eſt repréſenté l'objet de cette partie de l'anatomie. *Voyez* Viscere.

Ce mot eſt formé du grec σπλαγχνον, *viſcere, inteſtin*, λογος, *diſcours*.

La ſarcologie eſt diviſée en trois parties; ſavoir, la *ſplanchnologie*, la myologie & l'angeiologie. *Voy.* Sarcologie. La *ſplanchnologie* eſt celle qui traite des parties internes, & particulierement des viſceres.

SPLENDEUR, ſ. f. (*Gram.*) éclat. La *ſplendeur* des aſtres. Il ſe prend au figuré; la *ſplendeur* de ſon nom, de ſa maiſon, des dignités. La *ſplendeur* de l'ancienne Rome.

SPLENDIDE, adj. (*Gram.*) ſomptueux. Un repas *ſplendide*, une table *ſplendide*.

SPLÉNETIQUE, adj. (*Médecine.*) il ſe dit de celui qui eſt attaqué d'opilations & d'obſtructions dans la rate. *Voyez* Rate.

Dans les *ſplénetiques*, la rate eſt gonflée plus qu'à l'ordinaire, ou durcie, de façon qu'on y apperçoit une tumeur skirrheuſe.

On connoît les perſonnes *ſplénetiques* par leur teint livide & plombé. Leur caractere eſt d'être portées à rire; & c'eſt un expédient dont on ſuppoſe que la nature ſe ſert pour évacuer l'humeur trop abondante dont la rate eſt ſurchargée; c'eſt pourquoi les anciens diſoient que l'organe du rire réſidoit dans la rate; c'eſt auſſi à cauſe de cela que quand quelqu'un rit bien, on dit qu'il décharge ſa rate. *Voyez* Rire.

Splénetique, ſe dit auſſi des remedes indiqués dans les obſtructions de la rate; tels ſont les eaux minérales ferrugineuſes, ſavonneuſes, & autres de pareille nature. *Voyez* Obstruction, & Rate.

SPLÉNIQUE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ont quelque relation avec la rate. *Voy.* Rate.

L'artere *ſplénique*, *arteria ſplenica*, eſt un tronc de la céliaque gauche qui ſert à porter le ſang de cette artere à la rate, pour y être ſéparé, préparé, *&c.* ſon cours eſt bien tortueux, & après qu'elle eſt arrivée à la ſurface de la rate, elle ſe répand dans toute ſa ſubſtance en petites branches, qui ſemblent aboutir aux petites cellules.

La veine *ſplénique*, *vena ſplenica*, ſe forme au-dehors, des différentes petites veines de la rate qui s'uniſſent en quittant ſa ſurface. Elle porte le ſang qui reſte après la ſécrétion qui s'eſt faite dans la rate, à la branche gauche de la veine-porte, pour être de-là portée au foie, où il doit être préparé davantage, & converti en bile. *Voyez* Foie & Bile.

La veine & l'artere *ſplénique* communiquent viſiblement l'une à l'autre; car auſſi-tôt qu'on a verſé de l'eau dans l'une, elle ſe vuide auſſi-tôt par l'autre. *Voyez* Rate.

Splénique; ce terme, outre ſa ſignification anatomique, exprime la vertu des médicamens qui conviennent aux maux de la rate. *Voyez* au *mot* Rate, les opérations & remedes propoſés en faveur des ratileux. (*Y*)

SPLÉNIUS, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles, qu'on appelle auſſi *triangulaire* à cauſe de leur forme.

Ils viennent des cinq apophyſes épineuſes ſupérieures des vertebres du dos, & de la derniere du col, & du ligament cervical, & montant obliquement s'attache aux apophyſes tranſverſes des deux ou trois vertebres ſuperieures du col, & s'inſerent à la partie poſtérieure de l'apophyſe maſtoïde, & à la partie voiſine de la ligne tranſverſe de l'occipital, ſont appellés *ſplénius*, parce qu'ils reſſemblent à la rate d'un bœuf. On les appelle encore *maſtoïdiens poſtérieurs*.

SPLUGERBERG, montagne de, (*Géog. mod.*) montagnes des Griſons, de la haute ligue, dans la communauté de Schams. Cette montagne a 2 lieues de montée juſqu'au ſommet, & environ 3 lieues de deſcente du côté de l'Italie. Il y a un hôtellerie ſur la cime, & une grande plaine qui produit de la bonne herbe, qu'on fauche en été. (*D. J.*)

SPODIUM, ſ. m. (*Minéralogie.*) eſt une eſpece de chaux ou de cendre de métaux, qu'on regarde comme un cardiaque, & à laquelle quelques-uns accordent les mêmes vertus qu'au corail. *Voyez* Corail.

Le *ſpodium* des anciens grecs étoit une eſpece de récrément griſâtre qu'on trouve en forme de cendres dans la terre des fourneaux où on a fondu de l'airain; ils l'appelloient σποδιον, qui ſignifie à la lettre *cendres*.

Spodium eſt une poudre de métaux, qui reſſemble beaucoup, par ſon origine & ſon uſage, à la tutie & au pompholix à l'exception qu'il eſt plus peſant. *Voy.* Tutie & Pompholix.

Les *ſpodium* des médecins arabes, comme Avicenne & autres, étoit compoſé des racines de buiſſons & de roſeaux brûlés.

Quelques modernes font auſſi une ſorte de *ſpodium* d'ivoire brûlée & calcinée. On le contrefait ſouvent avec des os de bœuf ou de chien brûlés; mais il n'eſt pas ſi bon.

L'antiſpodium que les anciens ont ſubſtitué à leur *ſpodium* étoit fait de feuilles de mirthes, de noix de galle, & autres drogues calcinées.

SPOLETE, duché de, (*Géog. mod.*) duché d'Italie, dans l'état de l'Egliſe. Il eſt borné au nord par la marche d'Ancone & le duché d'Urbin; au midi par la Sabine & le patrimoine de S. Pierre; à l'orient l'Abruzze ultérieure; & à l'occident par l'Orviétano & le Péruſin. Son terroir, quoique marécageux eſt extrémement fertile. Les rivieres qui l'arroſent ſont le Tibre, la Néra & le Topino. Ses principaux lieux ſont Spoleto, capitale, Trevi, Foligni, Bevagna, Otricoli, Riéti, Spello, *&c.*

Cette province, qu'on appelle indifféremment *Ombrie* ou *duché de Spolete*, commença à être connue ſous ce dernier nom en 572, que Longin, exarque de Ravenne, y établit des ducs, ſous l'autorité des empereurs d'Orient. C'eſt Charlemagne qui vers l'an 780, fit préſent à l'Egliſe du *duché de Spolete* & de ſes dépendances, qui peuvent avoir 47 milles du nord au ſud, & 65 milles de l'eſt à l'oueſt. (*D. J.*)

SPOLETIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Villumbres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* & Tite-Live, *epiſt.* 20 en font une colonie romaine; & Florus la comte au nombre des municipes les plus célebres d'Italie. Ses habitans ſont appellés *Spoletini* dans Pline, *l. III. c. xiv.* & *populus ſpoletinus* dans Cicéron, *pro Balbo, c. xxj.* On lit dans une ancienne inſcription, rapportée par Grutter, *p.* 476. *n°.* 7. *ordo ſpoletinorum*, génitif formé de *ſpoletium*, ſelon Cellarius, & non de *ſpoletum*, comme écrivent par erreur quelques modernes, qui ont voulu former le nom latin de cette ville ſur celui qu'elle porte aujourd'hui; car c'eſt de la ville *Spolete* dont il eſt queſtion. Symnaque, *l III. epiſt.* 12. donne à *Spolete* le nom de *bonne ville*, & lui attribue la gloire d'être la mere des meilleurs citoyens. (*D. J.*)

SPOLETO, (*Géog. mod.*) les François écrivent *Spolete*, en latin *Spoletum*, ou *Spoletium*, dont le territoire s'appelloit *Ager ſpoletinus*. *Spo-*

Spoleto eſt une ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, capitale du duché de même nom, à 10 lieues au ſud-eſt de Pérouſe, & à 20 au nord de Rome; elle eſt bâtie en partie ſur une colline, & en partie dans la plaine, dont la communication ſe fait par le moyen d'un pont ſoutenu de ving-quatre gros pilaſtres, que l'on a rangés avec beaucoup d'art.

Son château paſſe pour un des plus forts de l'Italie; ſon évêché ne releve que du ſaint ſiege; la cathédrale eſt un aſſez beau bâtiment; le territoire de cette ville produit beaucoup de bons fruits, d'huile, d'amande, du blé, & des vins; il étoient autrefois fameux, car Martial en parle, & les préfere aux vins de Salerne même. *Long.* 30. 26. *latit.* 42. 44.

Tous les anciens ont parlé de *Spolete*, capitale des Villumbres; Tite-Live en particulier fait l'éloge de cette ville, dont Annibal tenta vainement le ſiege, après ſa défaite par les Romains, auprès du lac de Perugia. Théodoric, roi des Goths, y fit bâtir un palais que les Goths détruiſirent après ſa mort, ainſi que le théâtre. Fréderic Barberouſſe ſaccagea cette ville, parce qu'elle ſoutenoit le parti du pape Alexandre III. Les Péruſins la ſurprirent & la brûlerent en 1424; mais elle s'eſt rétablie de tous ſes malheurs. On y voit encore quelques fragmens antiques, de foibles reſtes d'un amphitéâtre, & quelques marbres détachés; mais ſon aqueduc eſt un ouvrage digne de la curioſité des voyageurs.

Cet aqueduc, fondé ſur le roc, s'éleve à 105 toiſes, c'eſt-à-dire à 630 piés, pour joindre enſemble deux montagnes voiſines; cet ouvrage, que la tradition du pays attribue à Théodoric, eſt peut-être le morceau d'architecture gothique le plus hardi & le plus haut que l'on connoiſſe dans le monde; il ſubſiſte preſque dans ſon entier, & continue depuis tant de ſiecles à porter de l'eau dans la ville; il ſert auſſi de pont pour y paſſer. (*D. J.*)

SPOLIARIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) c'étoit chez les Romains la chambre des bains, deſtinée à s'habiller & ſe déshabiller avant & après le bain. Ce mot déſignoit encore l'endroit de Rome où l'on traînoit, & où l'on dépouilloit les corps des gladiateurs qui avoient été tués en combattant. (*D. J.*)

SPOLIATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'action de dépouiller quelqu'un de quelque choſe, comme de ſes papiers, de ſon argent, de ſes meubles, & autres effets. La *ſpoliation* d'une hoirie eſt lorſqu'on enleve d'une ſucceſſion le tout ou partie des effets qui la compoſoient, ce qui eſt appellé en droit, *crimen expilatæ hæreditatis*. *Voyez* DIVERTISSEMENT, ENLEVEMENT, RÉCELÉ, VOL. (*A*)

SPONDAIQUE, adj. (*Littérat.*) ſorte de vers hexametre dans la poéſie greque & latine, ainſi nommé parce qu'au lieu d'une dactyle au cinquieme pié, il a un ſpondée, ce qui eſt une exception à la regle générale de la conſtruction du vers hexametre. Tels ſont ceux-ci:

Nec brachia longo,
Margine terrarum porrexerat amphitrite. Ovid.
Supremamque auram, ponens caput, expiravit.
Vida.

Ces ſortes de vers ſont fort expreſſifs par leur cadence, mais il n'eſt permis qu'aux grands poëtes de les employer. Homere en eſt plein. Perſonne n'a peut-être remarqué, dans ce poëte, qu'il eſt rare de lire vingt vers de l'Iliade, ſans en rencontrer un ou deux *ſpondaïques*.

SPONDAULA, ſ. m. σπονδαυλης, dans l'antiquité étoit un joueur de flûte, ou d'autre inſtrument à vent de cette eſpece, qui, pendant qu'on offroit les ſacrifices, jouoit à l'oreille du prêtre quelque air convenable, pour l'empêcher de rien écouter qui pût le diſtraire ou diminuer ſon attention. *Voyez* SACRIFICE. Ce mot eſt formé du grec σπονδη, *libation*, & αυλος, *flûte*. (*S*)

SPONDÉE, ſ. m. (*Littérat.*) dans la proſodie greque & latine, c'eſt une meſure de vers ou pié compoſé de deux ſyllabes longues, comme *vērtūnt*, *dīvōs*, *cāmpōs*. *Voyez* PIÉ QUANTITÉ.

Le *ſpondée* eſt une meſure grave & lente, à la différence du dactile, qui eſt rapide & léger; tous les vers hexametres grecs & latins, finiſſent ordinairement par un *ſpondée*. *Voyez* VERS & MESURE.

SPONDIAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier appelle *moubin*, en voici le caractere.

Le calice de la fleur eſt permanent, il eſt d'une ſeule feuille diviſée dans les bords en cinq quartiers: la fleur eſt compoſée de cinq pétales ovoïdes & déployées; les étamines ſont neuf filets, de la longueur du calice, & du nombre deſquels il y en a cinq placés circulairement; les boſſetes des étamines ſont ſimples, le germe du piſtil eſt ovale, le ſtile eſt très-petit, & ſe termine par trois ſtigma obtus, le fruit eſt une baie ovale, renfermée dans chaque cellule, & quelquefois cette baie contient quatre noyaux. Plumier, *gen.* 22. Linn. *gen. plant. p.* 175. (*D. J.*)

SPONDIASME, ſ. m. (*Muſique anc.*) c'eſt, dit Ariſtide-Quintilien, une ſorte d'intervalle qui, avec deux autres nommées ἔκλυσις & ἐκϐολὴ, *exolutio & ejectio*, étoient mis en œuvre par les anciens, pour caractériſer différentes harmonies, ou différens modes. Selon lui, l'ἔκλυσις étoit un relâchement qui baiſſoit la corde, ou le ſon de la quantité de trois dièſes, ou de trois quarts de ton: le *ſpondiaſme* les hauſſoit de la même quantité, & l'ἐκϐολὴ de cinq dièſes. Le vieux Bacchius définit de même l'ἔκλυσις & l'ἐκϐολὴ; mais il ne dit pas un mot du *ſpondiaſme*, non plus que Méibon. Malgré leur ſilence, on doit préſumer que le *ſpondiaſme*, ainſi que les deux autres intervalles, n'avoit lieu que dans le genre enharmonique. (*D. J.*)

SPONDIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un autel dans le temple d'Hercule, à Thèbes, ſous le nom de *ſpondius*, c'eſt-à-dire Apollon qui préſide aux traités. Cet autel étoit fait de la cendre des victimes; là ſe pratiquoit une eſpece de divination tirée de tout ce que l'on a pû apprendre, ſoit par la renommée, ſoit autrement. (*D. J.*)

SPONDYLE; ſ. m. (*Hiſt. nat. Conchyliog.*) nom générique que l'on a donné à différentes eſpeces de coquilles. *Voyez* COQUILLE.

SPONDYLE, *ou* PIÉ-D'ANE, ſ. m. (*Conchyliol.*) en latin, par les naturaliſtes modernes, *ſpondylus*; eſpece d'huitre ainſi nommée; elle n'a d'autre différence de l'huitre ordinaire, que dans ſa charniere, laquelle conſiſte en deux boutons arrondis, qui renferment le ligament, diſpoſé de façon que les boutons de la valve ſupérieure ſont reçus dans les cicatrices de l'inférieure, & que pareillement les boutons de cette derniere ſe logent dans les trous de la ſupérieure. Le ligament de nature coriace ſe trouve entre les boutons, & ſert à la charniere des deux valves.

On connoît des *ſpondyles* unis, & d'autres raboteux ſans pointes; il y en a qui ſont couverts de lames blanches, & armés dans leur pourtour de pointes couleur de roſe; d'autres ſont diſtingués par des lames jaunâtres, & par un mamelon en partie rouge & en partie blanc; cette derniere eſpece de *ſpondyle* eſt appellé *gaidaron* par Rondelet, en latin *gaiderona*. (*D. J.*)

SPONDYLE, (*Conchyl.*) c'eſt le cal nerveux de la chair de l'huitre. (*D. J.*)

SPONDYLE, σπονδυλος, eſt un terme dont on ſe ſervoit anciennement, pour exprimer une vertebre de l'épine du dos. *Voyez* VERTEBRE, *&c.*

SPONDYLOLITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs aux vertebres de poiſſons qui ſe trouvent dans le ſein de la terre en pluſieurs endroits, comme en Tyrol, à Dax, *&c.*

SPONDYLUS, ſ. m. (*Antiq. grec.*) σπονδύλος, eſpece de maron de cuivre dont on ſe ſervoit pour donner ſon ſuffrage au barreau ou ailleurs, avant qu'on eut mis les feves en uſage. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p.* 119. (*D. J.*)

SPONGIEUX, SE, adj. *en Anatomie*, nom qu'on donne à pluſieurs parties du corps, à cauſe de leur contexture qui eſt poreuſe & caverneuſe comme celle d'une éponge; comme les corps ſpongieux du penis, qu'on nomme auſſi corps caverneux & nerveux. *Voy.* CORPS CAVERNEUX.

Les os *ſpongieux* du nés, qu'on appelle auſſi *os turbinés*, & *os cribriformes*. *Voyez* CRIBRIFORME & ÉPONGE.

SPONGIOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre ſemblable à des champignons, qui ſe trouve dans le voiſinage de Bologne en Italie. *Voyez* FUNGITE.

SPONGITE, ſ. f. (*hiſt. nat. Bot.*) nom ſous lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner des pierres légeres & ſpongieuſes, qui ne ſont que des incruſtations formées dans l'eau ſur des végétaux, ou des corps marins; cette pierre eſt de la nature du tuf & des incruſtations. *Voyez ces deux articles*.

SPONSUS, *SPONSA*, (*Littérat.*) Ces deux mots ne ſe prennent pas ſeulement dans les auteurs, pour

des

des perſonnes fiancées, promiſes en mariage; *ſponſus* ſe prend auſſi dans le même ſens que *maritus* & *vir*, comme on le voit dans Horace, *Ode II. l. III. verſ.* 31. 33. & 42. On a donc cenſuré mal-à-propos Santeuil le victorin d'avoir mis *ſponſus* pour *mari*, & *ſponſa* pour *femme*.

Sponſus ſe prend auſſi pour une *caution*, *Sponſum* au neutre, auſſi-bien que *auditum*, eſt un de ces noms ſubſtantifs verbaux qu'il a plû à nos grammairiens d'appeller *ſupins*, & qui ſe prend pour *ſponſor*, un *répondant*, une *caution*. Séneque a dit au *IV. liv.* des Bienfaits, *ch. xxxix.* ſponſum *deſcendam, quia promiſi*. (*D. J.*)

SPONTANÉE, adj. ſe dit, *en Grammaire*, de tout ce qui s'exécute de ſoi-même; & *en Médecine*, on appelle évacuation *ſpontanée*, celle qui ſe fait ſans qu'on ait rien pris pour cet effet; fatigue *ſpontanée*, une laſſitude qui n'a été cauſée par aucune fatigue précédente: hémorrhagie *ſpontanée* celle qui arrive ſans avoir été excitée: ſueur *ſpontanée* celle qui arrive par le ſeul mouvement de la nature.

Selles ſpontanées, ou qui ſe font ſans l'aide ou de lavemens ou de ſuppoſitoires.

SPONTANÉITÉ, ſ. f. (*Gram.*) la qualité qui conſtitue le ſpontanée. *Voyez* SPONTANÉE. Si l'on attache au mot *ſpontanéité* d'autre idée que l'italien met dans cette phraſe, *il mondo va da ſe*, c'eſt une chimere.

SPONTON *ou* ESPONTON, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt une demi-pique dont ſe ſervent les officiers, qui a ſept à huit piés de longueur. (*Q*)

SPORADES, ſ. f. pl. *en Aſtronomie*, eſt un nom que les anciens donnoient aux étoiles qui ne faiſoient partie d'aucune conſtellation. *Voyez* ÉTOILE.

Ce ſont celles que les modernes appellent ordinairement *étoiles informes*. *Voyez* CONSTELLATION.

Pluſieurs des *ſporades* des anciens ont depuis formé de nouvelles conſtellations: par exemple, de celles qui ſont entre le lion & la grande ourſe, Hévelius a formé une conſtellation appellée le *petit lion*. Il en a formé une autre de celles qui ſont ſous la queue de la grande ourſe; on la nomme *canis venaticus*, &c. *Chambers*. (*O*)

SPORADES, *îles*, (*Géog. mod.*) îles de l'Archipel, ainſi nommées, parce qu'elles ſont diſperſées, & non raſſemblées en un tas comme les cyclades. Il y a une partie de ces îles dans la mer de Crete, d'autres dans la mer Carpathienne, & les plus conſidérables dans la mer Icarienne. (*D. J.*)

SPORADIQUE, MALADIE, (*Médec.*) *morbus ſporadicus*. Les maladies *ſporadiques* ſont celles qui attaquent diverſes perſonnes; dans différens tems ou en différens lieux; au-lieu que les maladies épidémiques ſont particulieres à certains tems ou ſaiſons, & les endimiques à certains lieux. Ce mot eſt dérivé du grec σπείρω *ſemer*. Ainſi *maladie ſporadique* veut dire une *maladie ſemée*, *diſperſée* çà & là. (*D. J.*)

SPORCO, ſ. m. (*Com.*) terme uſité parmi les négocians des provinces de France pour ſignifier une marchandiſe dans laquelle il n'y a point de tare. *Voyez* TARE. *Dictionnnire de Commerce*.

SPORI, (*Géog. anc.*) Les anciens appelloient les Antes & les Sclavons du même nom grec *ſpori*, qui ſignifie *diſperſés*; parce que, dit Procope, leurs cabanes occupoient une grande étendue de pays: & du tems de cet hiſtorien, ces peuples barbares couvroient en effet une grande partie d'un des bords du Danube. (*D. J.*)

SPORTULA, ſ. f. (*Littérat. & Hiſt. anc.*) Ce mot eſt ſans contredit le diminutif de *ſporta*, mais il ſeroit difficile d'en marquer la véritable étymologie. Quoi qu'il en ſoit, *ſporta* & *ſportula* ont ſignifié originairement dans la langue latine, une *corbeille* ou *panier* fait de joncs, de roſeaux, de branches d'oſier tiſſues & entrelacées.

On l'a étendu enſuite à ſignifier les vaſes ou meſures propres à contenir les pains, les viandes, & les autres mets que l'on diſtribuoit en certaines occaſions: & lorſque l'uſage ſe fut introduit chez les grands de Rome, de faire diſtribuer à leurs cliens, & à ceux qui leur faiſoient la cour, de certaines portions pour leur nourriture; ces portions que l'on mettoit dans des corbeilles, furent appellées, par métonymie, *ſportulæ*. Enſuite on l'employa pour ſignifier une ſorte de *repas public*, différent de ceux qu'on appelloit *cœnæ rectæ* qui étoient des repas ſervis par ordre, où l'on n'admettoit que des gens choiſis. Tels étoient les repas que donnoit Auguſte, au rapport de Suétone: *Convivabatur & aſſidue nec unquam niſi recta*. Caſaubon explique ce mot *recta* par ἐντελὲς δεῖπνον, & lui oppoſe le repas appellé *ſportula*, δεῖπνον ἀπὸ σπυρίδος, où l'on invitoit tout le peuple indiſtinctement, & où chacun recevoit ſa portion dans une corbeille.

Les diſtributions que les particuliers répandoient ſur leurs cliens, ſe faiſoient tantôt en argent, tantôt en viandes, quelquefois même de ces deux manieres, & s'appelloient également du nom de *ſportulæ*. Ces préſens étoient ſouvent de petites médailles d'argent qui ſervoient de monnoie; mais les empereurs ou autres perſonnes de qualité donnoient des médailles d'or. Auſſi Trebellius Pollio, parlant des petits préſens que l'empereur Galien fit à ſon conſulat, dit qu'il donna une *ſportule* à chaque ſénateur, & à chaque dame romaine quatre médailles d'or; *Senatui* ſportulam *ſedens erogavit. Matronas ad conſulatum ſuum rogavit, iis denique manum ſibi oſculantibus quaternos aureos ſui nominis dedit*.

C'étoit auſſi la coutume que ceux qui entroient dans le conſulat, envoyaſſent à leurs amis de ces préſens: Sportulam *conſulatus mei & amicitiæ noſtræ, & honori tuo debeo, hanc in ſolido miſi*, dit Symmachus. Le mot de *ſportula*, qui ſignifie une *petite corbeille*, fut donné à ces préſens, parce qu'on les envoyoit dans une corbeille. Les vers ſuivans de Coripus; *l. IV.* ſur le conſulat de l'empereur Juſtin, nous le confirment.

> *Dona calendarum, quorum eſt ea cura parabant*
> *Officia, & turmis implent felicibus aulam,*
> *Convectant rutilum* ſportis *capacibus aurum*.

C'eſt pourquoi les gloſes grecques qui expliquent le mot de *ſportula*, diſent que ce ſont des préſens qu'on envoyoit dans des corbeilles.

Outre ces *ſportules*, les conſuls donnoient de petites tablettes de poche d'argent ou d'ivoire dans leſquelles étoient leurs noms; & c'eſt ce qu'on appelloit les *faſtes*. Sidonius, *l. VIII. c. vj.* parlant du conſulat d'Aſterius, nomme les *ſportules* & les faſtes qui furent diſtribués.

Enfin, le mot *ſportula* s'eſt appliqué généralement à toutes ſortes de préſens, de gratifications & de diſtributions, de quelque nature qu'elles fuſſent. (*D. J.*)

SPRÉE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale de la Bohème, traverſe la Luſace; &, groſſie dans ſon cours de pluſieurs rivieres, entre dans la moyenne marche de Brandebourg, arroſe Berlin & Spandaw, où elle ſe joint au Havel, & y perd ſon nom. (*D. J.*)

SPREHENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Luſace. Elle eſt ſituée ſur une colline, dont le bord eſt arroſé par la riviere de Sprée, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

SPROTTA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Glogaw. Elle prend ſa ſource au pays de Lignitz, forme dans celui de Glogaw un lac, d'où elle ſort pour ſe perdre dans le Bober à Sprottaw. (*D. J.*)

SPROTTAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Siléſie, au duché de Glogaw, au confluent du Bober & du Sprotta, à deux milles au-deſſus de la ville de Sagan. *Long.* 32. 9. *lat.* 51. 33. (*D. J.*)

SPUMA LUNÆ, (*Hiſt. nat. Lythol.*) nom ſous lequel pluſieurs naturaliſtes ont déſigné la *pierre ſpéculaire*. *Voyez* SPÉCULAIRE.

SPUMA LUNÆ, (*Hiſt. nat.*) Quelques auteurs ſe ſont ſervi de ce nom pour déſigner le *talc*. *Voy.* TALC.

SPUMA LUPI, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une mine de fer arſenicale, qui eſt noire, luiſante, & en petits cryſtaux qui donnent une poudre rouge quand on les écraſe. Elle reſſemble aux cryſtaux d'étain, & ſe trouve ſouvent dans les mines de ce métal qu'il faut en ſéparer ſoigneuſement avant que de les faire fondre, parce qu'elles rendroient l'étain d'une mauvaiſe qualité. Cette ſubſtance eſt ſi dure qu'elle fait feu contre l'acier. Il y en a de cubique, de ſtriée, compoſée de particules polyhédres & demi-tranſparentes. Les Allemands nomment cette ſubſtance minérale *wolfram* ou *écume de loup*; elle n'eſt point propre à être exploitée dans les forges. *Voyez* la *minéralogie* de Wallerius.

SPUMEUX, adj. (*Gram.*) mauvais mot technique qui n'emporte aucune idée de plus qu'*écumeux*.

SPUMOSITÉ, ſ. f. celui-ci peut-être reçu, car il déſigne la propriété de ſe mettre en écume, pour laquelle nous n'avons que ce *mot*.

SPURN-HEAD, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, le cap d'éperon, cap avancé d'Angleterre, ſur la côte d'Yorck-Shire, au quartier d'En-Riding. Sur ce cap il y a un village nommé *Kellenſey*. C'eſt ce village ou *Spurn-Head*, qu'on doit prendre pour être ce que Ptolomée, *l. II. c. iij.* nomme *Ocelli promontorium*, Ὀκελλοῦ ἀκρὰ. (*D. J.*)

SPUTATION, ſ. (*Médec.*) c'eſt l'action de cracher. Il y a des maladies où l'on eſt fatigué d'une *ſputation* fréquente.

S Q

SQUALUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) eſpece de chien de mer que les naturaliſtes nomment *galeus glaucus, dentibus granuloſis, foraminibus circa oculos*. C'eſt un poiſſon dont la peau eſt très-rude. On en trouve qui ont plus de 20 piés de longueur, ſur 8 à 9 de circonférence dans la partie la plus groſſe du corps, & qui peſent au-delà de trente quintaux. L'organe le plus ſingulier de ces ſortes de poiſſons conſiſte en un filtre placé entre la pointe du muſeau & du cerveau, de la conſiſtance & de la couleur du corps vitré, & l'humeur tranſude par quantité de petits trous de la peau. Preſque tous les poiſſons ſont enduits d'une eſpece d'huile ou de graiſſe, qui ſert à les défendre des impreſſions nuiſibles que l'eau pourroit faire ſur leur peau & ſur leur écailles; cette huile eſt apparemment un produit de leur tranſpiration; mais le *ſqualus* eſt encore doué à ſa partie antérieure, deſtinée à fendre l'eau, d'un magaſin abondant de cette matiere huileuſe, qui lui ſert ſans doute à lubrifier cette partie, & peut-être à bien d'autres uſages qui nous ſont inconnus. (*D. J.*)

SQUAMMEUX, ÉCAILLEUX, adj. *en Anatomie*, c'eſt une épithete des ſutures fauſſes ou bâtardes du crâne; parce qu'elles ſont compoſées d'écailles ſemblables à celles des poiſſons, ou comme des tuiles qui avancent les unes ſur les autres. *Voyez* Suture.

Les ſutures *ſquammeuſes* ſont auſſi appellées *temporales*, parce qu'elles ſont formées par les os des tempes. *Voyez* Temporal.

SQUELETE, ſ. m. (*Anatomie.*) on entend par un *ſquelete* tous les os d'un animal dépouillé des tégumens, des muſcles, des vaiſſeaux, des glandes & des viſceres, & rangés dans leur ſituation naturelle. On peut étendre l'acception de ce terme à toute préparation ſeche; mais le gros des anatomiſtes l'a reſtraint à la préparation des os.

Il y a deux ſortes de *ſqueletes*, le *ſquelete* naturel, dans lequel les os tiennent enſemble par leurs ligamens; le *ſquelete* artificiel, où ils ſont attachés avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre ſubſtance qui ne faiſoit point partie de l'animal à qui les os appartiennent.

On prepare de la premiere maniere les petits ſujets, & ceux dont les os ne ſont pas entierement oſſifiés, parce que ſi toutes leurs parties étoient ſéparées, leur petiteſſe & leur peu de ſolidité ne permettroient pas au plus habile artiſte de les réunir, au lieu que les os des adultes ſont proprement & commodément nettoyés lorſqu'ils ſont ſéparés, & il n'eſt pas difficile de les replacer enſuite, & de les fixer dans leur état naturel.

On ſuit quelquefois les deux méthodes dans la préparation d'un même *ſquelete*; on laiſſe les petits os unis par leurs ligamens naturels, & l'on ſépare les gros, on les nettoie, & on les attache enſuite avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre matiere ſemblable.

Une remarque ſinguliere, c'eſt que quand les os du *ſquelete* ſont réduits dans leur ſituation naturelle, il n'y en a preſque pas un ſeul qui ſoit placé perpendiculairement ſur un autre, quoique la machine entiere qu'ils compoſent, ſoit conſtruite de maniere, que quand elle eſt droite, la ligne perpendiculaire, tirée de leur centre de gravité commun, paſſe par le milieu de leur baſe commune. C'eſt par ce moyen que nous nous tenons fermes ſur nos jambes, comme ſi l'axe de tous les os étoit une ligne droite perpendiculaire à l'horiſon. Cette propriété facilite en même tems les différens mouvemens que nous avons à faire.

Il eſt vrai que toutes les fois que les os deſtinés à ſupporter quelque partie de notre corps, s'écartent de leur direction naturelle, la force requiſe dans les muſcles, pour balancer la peſanteur de cette partie, devient plus grande qu'elle ne ſeroit ſans cela. Et il n'y a aucun endroit de notre corps où le nombre & la force des muſcles, ne puiſſe ſuffire à cet effet.

Tant que nous demeurons dans la même poſture, il y a un nombre conſidérable de muſcles qui ſont dans un état de contraction, ce qui doit à la longue produire une ſenſation deſagréable; la raiſon & l'expérience ſont d'accord en ceci. Voilà ce que nous appellons être las de la même poſture, inconvénient que nous n'éprouverions point droits, ſi tous les os étoient perpendiculaires les uns aux autres. Mais ce défaut, ſi c'en eſt un, eſt bien compenſé, par la facilité, la promptitude, & la force avec laquelle nous exécutons une infinité de mouvemens.

Les os des femmes ſont plus petits, relativement à leur grandeur, que ceux des hommes, parce que la force de leurs muſcles n'eſt pas aſſez grande, ni le poids qui leur eſt appliqué perpendiculairement aſſez grave pour les empêcher de s'étendre.

Les enfoncemens, les rebords, les aſpérités, & les autres inégalités cauſées par les muſcles, ſont encore moins ſenſibles en elles qu'en nous, parce que leurs muſcles étant moins forts, moins épais & moins exercés, font des impreſſions moins conſidérables ſur leurs os.

Elles ont plus fréquemment l'os du front diviſé par la continuation de la ſuture ſagittale, ce qui provient des cauſes générales de la différence de leurs os d'avec les nôtres; ainſi qu'on s'en appercevra, en conſidérant la ſtructure de leur épine interne & moyenne.

Leurs clavicules ſont moins recourbées, parce que leurs bras ont été moins violemment tendus en-devant; car l'ajuſtement de nos européennes, ſurtout de celles qui ont de la naiſſance, eſt contraire à ce mouvement.

Leur ſternum eſt plus élevé par de longs cartilages inférieurs, afin que la poitrine s'étende en proportion de ce qu'elle eſt retrécie, par la compreſſion du diaphragme qui ſe fait dans la groſſeſſe.

Elles manquent aſſez ſouvent d'un os, ou ont un trou dans le milieu du ſternum, qui ſert de paſſage aux vaiſſeaux des mamelles; ce qu'il faut peut-être attribuer à leur conſtitution lâche, dans laquelle l'oſſification ne ſe fait pas auſſi promptement que dans les ſujets en qui l'action des ſolides a de la vigueur, & la circulation des fluides de la viteſſe; car un trou beaucoup plus petit ſuffiſoit à cet effet; les branches des vaiſſeaux internes des mamelles deſtinées aux parties extérieures de la poitrine paſſent entre les cartilages des côtés, avant qu'elles paſſent au ſternum.

Le cartilage xiphoïde eſt plus ſouvent fourchu dans les femmes que dans les hommes; ce qui provient de la même cauſe que nous venons d'apporter dans l'article précédent, ſavoir la lenteur de l'oſſification.

Les cartilages ſupérieurs des côtes qui ont à ſupporter les mamelles, s'oſſifient plus promptement.

Le poids des mamelles leur rend les cartilages moyens plus plats & plus larges.

Les cartilages inférieurs ſont plus longs, & leur rendent la poitrine plus large.

Elles ont l'os ſacrum plus tourné en arriere; ce qui contribue à la grandeur du baſſin.

Les femmes foibles qui ont mis au monde pluſieurs enfans dans leur jeuneſſe, ont quelquefois les vertebres du dos courbées en-dedans, & leur ſternum enfoncé, ou deviennent, comme Cheſelden l'obſerve, voutées, & ont la poitrine enfoncée, à cauſe du poids & de la preſſion de l'utérus, & de l'action violente des muſcles épigaſtriques.

Le coccyx eſt plus mobile & plus reculé en-arriere, pour fortifier la ſortie de l'enfant.

Les os des iles ſont plus creux, ſe portent plus en-dehors, & ſont par conſéquent fort écartés l'un de l'autre, pour donner plus de capacité à la partie inférieure du bas-ventre, & procurer plus de place à la matrice durant la groſſeſſe.

L'arcade ou partie ſupérieure de l'os pubis, eſt beaucoup plus ample dans les femmes qui ont eu des enfans, que dans les autres, étant dilatée par l'action du muſcle droit du bas ventre.

Le cartilage qui joint les deux os du pubis, eſt extrémement épais, ce qui donne beaucoup plus de capacité au baſſin.

Les ſurfaces conjointes des os pubis, des os innominés & de l'os ſacrum, ont peu d'étendue, afin de procurer avec l'os ſacrum qui eſt fort étroit, un paſſage plus libre à l'enfant dans l'accouchement.

La groſſe tubéroſité de l'os iſchion eſt plus plate dans les femmes que dans les hommes, à cauſe de la preſſion continuelle qu'il ſouffre, par la vie ſédentaire que les premieres menent.

La grande capacité du baſſin dans les femmes eſt cauſe que les articulations des os des cuiſſes ſont plus éloignées que dans les hommes; ce qui laiſſe, comme Albinus l'obſerve très-bien, un plus grand eſpace à la matrice pendant la groſſeſſe. Cet éloignement des cuiſſes eſt peut-être une des cauſes qui fait que les femmes panchent plus d'un côté que de l'autre en marchant que les hommes, pour empêcher le centre de gravité de leur corps, de trop ſe jetter ſur l'articulation de la cuiſſe qui poſe à terre, tandis que l'autre eſt levée; ce qui les expoſeroit à tomber. Tous ces faits prouvent que la deſtination des femmes eſt d'avoir des enfans & de les nourrir. (*D. J.*)

SQUILLACI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du golfe de même nom, ſur le torrent de Favelone, à 12 lieues de Coſenza, à 14 de Girace, avec titre de principauté, ſous la métropole de Rhegio. *Long.* 34. 32 *latit.* 38. 52.

Quoique la fondation de cette ville, qu'on rapporte à Ulyſſe, ſoit fabuleuſe, on ſait néanmoins que la Calabre a été autrefois habitée par des grecs, & que même on appelloit ce pays-là, & tout ce qui eſt à l'extrémité de l'Italie, *la grande Grece*. Strabon veut que *Squillaci* fût une colonie des Athéniens, dont elle avoit conſervé la politeſſe & les inclinations.

Quoi qu'il en ſoit, cette ville ſe glorifie d'avoir donné la naiſſance à Caſſiodore (Magnus Aurelius) ſecrétaire d'état de Théodoric, roi des Goths, & l'un des plus grands miniſtres de ſon ſiecle dans l'art de gouverner. Il fut conſul en 514, & eut beaucoup de crédit ſous Athalaric & ſous Vitiges. Il trouva le tems de compoſer divers ouvrages, dont la meilleure édition eſt celle du P. Garet, à Rouen, en 1679, *in-fol.* Il ſe retira du monde ſur ſes vieux jours, & mourut dans le monaſtere qu'il fit bâtir à *Squillaci*, à l'âge d'environ quatre-vingt-treize ans, vers l'an 562 de J. C.

Nous lui devons une peinture riante de la ſituation de *Squillaci* ſur la mer Adriatique, qu'on appelle aujourd'hui *mer de Sicile* de ce côté-là, & qui fait en cet endroit un golfe, qu'on nomme aujourd'hui *golfe de Squillaci*. „ Cette ville, dit-il, s'éloigne du rivage „ en s'élevant doucement, environnée d'un côté de „ fertiles campagnes, & de l'autre baignée de la mer; „ l'aurore du ſoleil eſt pour elle, & jamais nuage ni „ brouillard ne lui en dérobent la lumiere; l'air en „ eſt pur, & les ſaiſons y ſont toujours tempérées. „ Son territoire offre des campagnes couvertes d'oli„ viers, des aires pleines de riches moiſſons, & „ des vignes qui promettent une abondante ven„ dange „.

Cette deſcription, qui a quelque choſe d'étudié, marque du moins l'inclination naturelle que cet homme illuſtre avoit conſervée pour ſa patrie. Il en donna de bonnes preuves par les travaux qu'il entreprit pour l'utilité de cette ville, lorſqu'il étoit gouverneur de l'Abruzze & de la Lucanie, qu'on comprend aujourd'hui ſous le nom de *Calabre*. Il fit creuſer de vaſtes réſervoirs dans la concavité d'un rocher, pour y attirer des poiſſons de toute eſpece, & c'eſt dans ce même lieu qu'il bâtit depuis ſon monaſtere.

„ La ſituation de ce monaſtere, écrivit-il à ſes „ moines, nous invite à preparer toutes ſortes de „ ſoulagemens pour les étrangers, & pour les pau„ vres du pays. Vous avez des jardins arroſés de „ pluſieurs canaux, & le voiſinage du fleuve Pelle„ ne, qui eſt fort poiſſonneux, & qui a cela de com„ mode, que vous ne devez pas craindre d'inonda„ tion de l'abondance de ſes eaux, quoiqu'il en ait „ aſſez pour n'être pas à mépriſer. On le trouve „ à-propos lorſqu'on en a beſoin, & dès qu'il a ren„ du le ſervice qu'on en attendoit, on le voit ſe re„ tirer. Il eſt, pour ainſi dire, dévoué à tous les mi„ niſteres de votre maiſon, prêt à rafraîchir vos prai„ ries, à arroſer vos jardins, & à faire tourner vos „ moulins. Vous avez auſſi la mer au bas du mo„ naſtere, & vous pouvez y pêcher commodément. „ Vous avez encore de grands réſervoirs où le poiſ„ ſon ſe rend de lui-même. Je les ai fait creuſer „ dans la concavité de la montagne, de ſorte que le „ poiſſon qu'on y met, ayant la liberté de s'y-pro„ mener, de s'y nourrir & de ſe cacher dans le creux „ des rochers, comme auparavant, ne ſent point „ qu'il eſt captif, *&c.* „ Pline le jeune n'a pas jetté plus de fleurs que Caſſiodore dans les peintures agréables de ſes maiſons de plaiſance. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SQUILLACI, *golfe de* (*Géog. mod.*) on appelle *golfe de Squillaci* une partie de la mer Ionienne, ſur la côte de la Calabre ultérieure, entre le cap de Rizzuto, & celui de Stilo, qui le ſépare du golfe de Girace. (*D. J.*)

SQUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) CHEVRETTE, SOLICOQUE, CREVETTE, *ſquilla;* cruſtacée dont il y a pluſieurs eſpeces qui different principalement par la grandeur & par les couleurs. Les *ſquilles* de mer ſont beaucoup plus grandes que celles d'eau douce; celles-ci ont le corps couvert d'une ſoie très-mince, jaune ou blanchâtre, & tranſparente. Elles naiſſent dans les ruiſſeaux dont les eaux ſont claires, & elles ſe retirent ſous les racines des roſeaux & des glayeux, ou ſous les pierres. Les *ſquilles* de mer ont la chair tendre, délicate & de bon goût, *Dict. univ. des drogues ſimples* par M. Lemery. *Voyez* CRUSTACÉE.

SQUILLE, (*Botan.*) *voyez* SCILLE.

SQUILLE AQUATIQUE, (*Inſectolog.*) M. Derham dit que les *ſquilles aquatiques* étant du nombre des inſectes les plus rapaces, elles ont auſſi des organes proportionnés à leur état, en particulier la grande *ſquille aquatique* recourbée a quelque choſe de hideux dans la poſture qu'elle tient dans l'eau, dans ſon aſpect, ſur-tout dans la ſtructure de ſa bouche, qui paroît armée de longs crochets aigus, avec leſquels elle ſaiſit goulement & hardiment tout ce qu'elle rencontre, même juſqu'aux doigts des hommes. Lorſqu'elle tient ſa proie, elle la ſerre ſi fortement avec ſes pinces, qu'elle ne lâche point priſe, après même qu'on l'a tirée de l'eau, & lorſqu'on la roule dans la main. Quand ces inſectes ont attrapé quelque choſe de ſucculent pour leur nourriture, ou quelqu'autre petit inſecte, ils percent avec leurs pinces creuſes leur proie; & à-travers les creux de ces pinces, ils en ſucent tout le ſuc ou le ſang. (*D. J.*)

SQUILONE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) c'eſt le nom que les Portugais ont donné à un poiſſon d'eau douce, qui a huit ou neuf pouces de longueur; il eſt fort gras & d'un gout exquis. Il eſt remarquable par une eſpece de duvet qui lui vient autour de la bouche. Il ſe trouve abondament dans le royaume de Congo en Afrique.

SQUINE, ſ. f. (*Hiſt. des drog. exot.*) racine exotique nommée *chinna*, *ceu cinna*, par Ceſalph. *chinæa radix*, par Cordus, hiſt. *china* & *ſchima* par Tabern. C'eſt une racine qui tire ſon nom du pays de la Chine d'où elle a d'abord été portée dans les Indes orientales. Elle eſt bien différente par ſa nature & par ſes vertus de l'écorce appellée *china china*, qui vient du Pérou, & que nous nommons en françois *quinquina*. On trouve chez les droguiſtes deux eſpeces de *ſquine*, l'une orientale, & l'autre occidentale.

La *ſquine* orientale, *china orientalis off.* eſt une groſſe racine ſans odeur, noueuſe, genouillée, peſante, ligneuſe, à tubercules inégaux, extérieurement d'un blanc rougeâtre, & intérieurement d'un blanc tirant ſur le rouge; quelquefois elle eſt un peu réſineuſe. Elle a dans ſa fraîcheur un goût un peu âcre & pâteux; mais lorſqu'elle eſt ſeche ſon goût eſt terreux & légerement aſtringent.

La meilleure eſt celle qui eſt récente, compacte, ſolide, peſante, qui n'eſt point cariée ni rongée par les teignes; on veut qu'elle ſoit preſque inſipide, pleine cependant d'une eſpece d'humeur graſſe & onctueuſe; ce que l'on connoît aſſez évidemment en la mâchant, mais encore plus lorſqu'on la fait bouillir. On rejette celle qui eſt trop vieille, qui n'a point de ſuc, qui eſt ſpongieuſe, légere & cariée.

La plante eſt appellée *ſmilax aſpera chinenſis*, *lampatam dicta*, par Herman, *ſmilax minus ſpinoſa*, *fructu rubicundo*, *radice virtuoſa*, par Kæmpfer. Sa racine eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, un peu fibreuſe, longue, rouſſe ou noirâtre en dehors, blan-

châ-

chàtre en dedans, d'un goût foible & preſque inſipide. Voilà ce que les médecins appellent *racine de ſquine*, également célebre par ſes effets.

Elle s'éleve d'une ou de deux coudées lorſqu'elle n'eſt pas ſoutenue, mais étant appuyée ſur les buiſſons voiſins, elle monte plus haut. Ses ſarmens ſont ligneux, de la groſſeur d'une paille d'orge, d'un rouge brun près de la terre, & noueux de deux pouces en deux pouces; les parties compriſes entre les nœuds ſont alternativement courbées & un peu réfléchies, & chaque nœud a quelquefois deux petites épines crochues & oppoſées ſur le même côté. De chaque nœud ſort une feuille portée ſur une queue creuſée en gouttiere, membraneuſe, repliée, d'où naiſſent deux mains ou vrilles, une de chaque côté, ſemblables à celles de la vigne, par leſquelles elle s'attache fortement à tout ce qui eſt autour.

De l'aiſſelle des queues de chaque feuille pouſſent des bouquets de fleurs ou des bourgeons; quelquefois les vrilles ſont à l'extrémité de la queue & touchent à la feuille qui eſt en forme de cœur, de trois pouces de diametre, & qui ſe termine en une pointe courte & obtuſe.

Cette feuille eſt mince, membraneuſe, luiſante, noirâtre des deux côtés, & fort ondée vers la pointe; le bord eſt entier, & quelquefois inégal; elle a cinq nervures branchues qui dès leur origine vont les unes directement, & les autres en forme d'arc, ſe réunir à la pointe.

Les fleurs de cette plante ſont petites, portées ſur un pédicule grêle, délié, de la longueur d'un pouce, de couleur rougeâtre ou jaunâtre; elles ſont au nombre de dix, plus ou moins diſpoſées en ombelles ſans calice, d'un jaune tirant ſur le verd, à ſix feuilles diſpoſées en étoile autour d'un embryon qui approche par ſa figure de la ſemence de coriandre, & eſt entouré par ſix étamines ou filets tranſparens garnis d'un ſommet jaunâtre. Cet embryon qui occupe le centre, porte un petit ſtile ſurmonté d'une tête de couleur bleuâtre.

Lorſque la fleur eſt paſſée, l'embryon en groſſiſſant devient un fruit qui a la figure, la groſſeur, la couleur & l'éclat de la ceriſe, plus ſpongieux que charnu; ſa pulpe eſt peu conſidérable, ſeche, farineuſe, de couleur de chair, d'un goût acerbe, & ſemblable à celui des nefles. Dans l'intérieur de ce fruit ſont renfermées quatre, cinq ou ſix ſemences de la grandeur d'une petite lentille, de la figure d'un croiſſant, raſſemblées en rond comme les grains de mauve; étant ſeches, elles ont une couleur de chataigne tirant ſur le noir; elles ſont blanches en-dedans, très-dures, & d'une ſubſtance de corne. Cette plante croît en abondance dans le royaume de la Chine parmi les cailloux, les épines & dans les lieux incultes.

La *ſquine* a été ſelon toute apparence, inconnue aux anciens médecins. Les nouveaux auteurs l'ont fort recommandée & pendant long-tems pour guérir les maux vénériens. Des marchands chinois lui ont donné de l'autorité pour la premiere fois vers l'an 1535, par leurs aſſurances que cette racine guériſſoit la goutte, les maladies vénériennes & pluſieurs autres, ſans qu'on fût obligé d'obſerver le régime exact que l'on ſuivoit alors, en uſant du gayac; ils ajoutoient encore qu'il ne falloit pas tant de tems, & que la *ſquine* ne cauſoit pas tant de dégoût. Les Eſpagnols la vanterent par toutes ces raiſons à l'empereur Charles-quint, comme le rapporte Davila & Véſale; conſéquemment ce prince en fit uſage de ſon propre mouvement ſans conſulter les médecins; mais ce fut ſans ſuccès puiſqu'il n'obſervoit point de régime, & qu'il n'en continua pas l'uſage, ce qui l'obligea de reprendre ſon gayac: cependant tout le monde le preſſa de publier la maniere d'employer la *ſquine*, & tous ceux qui ſuivirent ſon exemple furent également trompés; cette licence téméraire eut ſa mode; on en revint à la diete du gayac avec la *ſquine*, car tous les auteurs de médecine conviennent encore que ce remede bien adminiſtré, eſt un excellent antidote contre les maladies vénériennes.

Ce remede atténue les humeurs épaiſſes, les tempere, les réſout, & les diſſipe enſuite par les ſueurs & par les urines; cependant la *ſquine*, la ſarſepareille & le gayac ſont bien inférieurs au mercure pour la guériſon des maladies qu'on contracte par le commerce avec une perſonne gâtée.

Je n'ajoute qu'un mot ſur la *ſquine* d'occident. Elle eſt nommée *china occidentalis*; c'eſt une racine oblongue, groſſe, noueuſe, tubéreuſe, qui ne differe de la *ſquine* d'orient que par la couleur qui eſt plus rouſſe ou noirâtre en dehors, & plus rougeâtre en dedans. La plante eſt appellée *ſmilax aſpera fructu nigro, radice nodoſa, magna, farinacea*, china *dicta*, Sloane *catal. plant. jam.* On apporte cette *ſquine* de la nouvelle Eſpagne, du Pérou, du Bréſil & d'autres pays de l'Amérique. Elle a les mêmes vertus que la *ſquine* d'orient, quoiqu'on la regarde comme lui étant inférieure. (*D. J.*)

SQUINE BATARDE, (*Botan.*) *ſenecio aſiaticus, jacobæa folio, radice lignoſa*, china *officinarum dicta nobis*, Commel Boerh. *Ind. A.* 117. *Senecio madrapatenſis, rapi-folio, floribus maximis, cujus radix a nonnullis* china *dicitur*, Petiv. Muſ. 680. *Hort. elth.* 345. Cette plante croît au Malabar, & y eſt nommée *perinchakka*; il en eſt parlé fort au long dans les *Tranſ. philoſ. n°. 274. p.* 943. (*D. J.*)

SQUINQUE, *voyez* SCINE.

SQUIRHE, ſ. m. (*Chirurgie.*) *voyez* SKIRRHE.

S S

SSI, *ou* GUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un oranger ſauvage du Japon, dont le fruit eſt de fort mauvais goût. Ses branches ſont inégales & tortueuſes, garnies d'épines longues, fortes & piquantes. Son bois n'eſt pas dur. L'écorce qui eſt graſſe & d'un verd brillant ſe ſépare ſans peine. Chacune des feuilles eſt compoſée de trois petites feuilles qui ſe réuniſſent au centre ſur un pédicule mince, long d'un demi-pouce, garni d'un bord de chaque côté. Ces petites feuilles ſont ovales, longues d'un pouce, d'un verd foncé par-deſſus & plus clair au revers, celles du milieu un peu plus longues que les autres. Les fleurs reſſemblent à celles du néflier, & croiſſent près des épines ou jointes aux feuilles une à une, ou deux à deux ſans pédicules. Elles ont cinq pétales d'un demi-pouce de long; elles ſont blanches, garnies d'un calice, & preſque ſans odeur. Le piſtil eſt court, environné de pluſieurs étamines courtes & pointues. Le fruit reſſemble à l'orange par ſa figure, & n'en differe intérieurement que par l'odeur déſagréable, & le mauvais goût de ſa poulpe qui eſt viſqueuſe. On fait ſécher l'écorce de ce fruit pour en faire avec d'autres drogues un remede célebre au Japon, qui ſe nomme *ki-kolum*.

SSI *ou* KUTSPINAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbre du Japon, qui eſt une eſpece de neflier; ſa feuille eſt grande ſa fleur très-blanche, l'odeur très-agréable, & la forme en tuyau, partagé en ſix levres, longues, étroites, & qui s'ouvrent de la grandeur d'une roſe. Son fruit eſt exagone & de figure conique; il a la poulpe jaune, d'un goût deſagréable, & remplie d'une infinité de petites ſemences, ſemblables à celles du ſéſame. Cette poulpe ſert aux teintures en jaune. Un autre arbre de même nom, a la feuille plus petite, & la fleur blanche & double. Son bouton, lorſqu'il n'eſt point ouvert, préſente la figure d'une belle coquille de limaçon de figure oblongue.

SSIO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Japon, qui eſt une eſpece de laurier qui donne du camphre, ſurtout par ſes racines. Il eſt de l'épaiſſeur & de la hauteur de nos tilleuls. On en tire le camphre dans la province de Saxuma, & dans les îles de Gotto, où il croît uniquement, par la décoction des racines & du bois coupés en petits morceaux; mais quoiqu'on le ſublime enſuite, il eſt plus de quatre-vingt fois meilleur marché que celui de Borneo, qui ſe tire des arbres par de ſimples inciſions entre l'écorce & le bois. L'arbre japonnois a peu de branches; ſon écorce eſt dure & d'un gris obſcur, mais celle des jeunes branches eſt gluante & s'enleve aiſément. La moëlle en eſt dure & ligneuſe; le bois eſt naturellement blanc; mais en ſe ſéchant, il prend une petite teinture de rouge. Quoique peu compacte, il a des fibres aſſez dures qui le rendent propre à faire des ouvrages de menuiſerie, comme cabinets, boîtes, *&c.* mais à meſure que ſa réſine s'évapore, il devient raboteux. Les plus beaux cabinets du Japon ſont faits de la racine de cet arbre, & de celle du fatz-no-ki. Les veines & les nuances de l'une & de l'autre ont beaucoup d'agrément.

Les feuilles du camphier japonois tiennent à des pédicules aſſez longs, qui rougiſſent un peu après avoir été verds d'abord. Elles ſont toujours ſeules, ſans ordre, membraneuſes, de forme tirant ſur l'ovale, pointues à l'extrémité, ondées ſur les bords, ſans être den-

dentelées, avec beaucoup de fibres d'une couleur plus pâle. Le deſſus eſt d'un verd foncé, mais luiſant; le deſſous a la couleur de l'herbe & la douceur de la ſoie. Le nerf qui eſt prominant des deux côtés, eſt d'un verd blanchâtre, & jette ſes rameaux en arc le long de la feuille. De ces rameaux, il en ſort d'autres plus déliés. L'extrémité des fibres forme aſſez ſouvent de petits poreaux qui ſont particuliers à cet arbre. Lorſqu'il eſt dans toute ſa grandeur, il commence à pouſſer de petites fleurs, aux mois de Mai & de Juin. Elles naiſſent aux extrémités des petites branches ſous les pédicules des feuilles; & leurs propres pédicules ſont d'un tiers plus courts que ceux des feuilles, forts, menus, diviſés en petites branches, dont chacune porte une fleur blanche hexapétale avec neuf étamines; trois au milieu, & les ſix autres diſpoſées en rond autour des premieres. A meſure que le calice augmente, la graine mûrit; & dans ſa maturité, elle eſt de la groſſeur d'un poids, luiſante, & d'un pourpre foncé. Sa figure eſt ronde, alongée comme une poire, avec une petite enveloppe de couleur tirant ſur le pourpre, d'un goût de camphre girofle. Elle renferme un noyau, de la groſſeur d'un grain de poivre, dont l'écorce eſt d'un noir luiſant, & qui ſe ſépare en deux; il eſt de nature huileuſe, & d'un goût fade. *Voyez* Kempfer, *hiſtoire du Japon*.

SSIBU-KAKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un figuier du Japon, qui donne un fruit qui ne ſe mange point, mais qu'on enterre dans un pot, pour le faire pourrir & fondre, & dans le ſuc qu'on paſſe ſoigneuſement, on trempe le papier, dont on fait des habits, pour le garantir de la pourriture. On s'en ſert auſſi pour teindre les toiles d'ortie & de chanvre.

S T

ST, eſt un terme indéclinable, dont on ſe ſert ordinairement quand on recommande le ſilence.

Les Romains écrivoient ces deux lettres ſur les portes des chambres où ils mangeoient, comme s'ils avoient voulu dire, *ſed tace* ou *ſilentium tene*.

Porphire, remarque que les anciens ſe faiſoient un point de religion de ne pas dire un ſeul mot en ſortant ou en entrant par les portes.

STABIE, (*Géog. anc.*) *Stabiæ*, ville d'Italie, dans la Campanie. Elle ne ſubſiſtoit plus du tems de Pline, *liv. III. c. v.* qui nous apprend qu'elle avoit été détruite, ſous le conſulat de Cn. Pompée, & de L. Caton, par Sylla, le dernier d'Avril, & qu'elle étoit réduite à un ſimple village.

Pline le jeune, *l. VII. epiſt. xvj.* après avoir rapporté que ſon oncle, curieux d'examiner l'embraſement du mont Veſuve, dit à ſon pilote de tourner du côté de Pomponianus, ajoute que Pomponianus étoit à *Stabie*, dans un endroit ſéparé par un petit golfe, que forme inſenſiblement la mer ſur ſes rivages qui ſe courbent. Ovide parle de *Stabiæ* au quinzieme livre de ſes Métamorphoſes, *v.* 711.

Herculeamque urbem, Stabiaſque.

On voit dans Galien, *liv. V. Méth. medec.* & dans Symmaque, *liv. VI. epiſt.* 17. que le lait des vaches de *Stabiæ* étoit en uſage dans la Medecine. Charles Patin confirme ce fait par une médaille curieuſe de l'empereur Géta, ſur le revers de laquelle eſt une vache, qui déſigne l'excellence du lait que produiſoient les pâturages de *Stabie*. Columelle, *l. X. v.* 139. fait l'éloge des eaux & des fontaines de *Stabie*.

Fontibus & Stabiæ *celebres, & veſvia rura.*

La table de Peutinger place *Stabiæ* entre *Pompeii* & *Surrentum*. C'eſt aujourd'hui *Caſtel a mare di* Stabia, ou ſimplement *Caſtel a mare*. (*D. J.*)

STABILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui eſt fixe, immobile. On dit la *ſtabilité* de la terre; la *ſtabilité* d'une convention, du caractere, de l'eſprit, des vues, des vertus, *&c.*

STABLAT, ſ. m. (*Lang. franç.*) c'eſt une habitation que font les habitans des pays des hautes montagnes dans des étables, où ils s'enferment en hiver pendant la chûte des neiges. (*D. J.*)

STACHIR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Lybie intérieure. Ptolomée, *l. IV. c. vj.* dit que ce fleuve ſort du mont *Ryſadius*, & qu'après de cette montagne, il forme un marais *Clonia*. Marmol prétend que ce fleuve eſt le *Senega*. (*D. J.*)

STACHYS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre ſupérieure eſt un peu concave & droite, la levre inférieure eſt diviſée en trois parties; dont les deux extérieures ſont beaucoup plus petites que celle du milieu. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont velues & blanches. Tourn. *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Tournefort établit ſix eſpeces de ce genre de plante, dont nous décrivons la principale, la grande d'Allemagne, *ſtachys major germanica*, *I. R. H.* 186.

Sa racine eſt dure, fibrée, jaunâtre, & vivace. Elle pouſſe une ou pluſieurs tiges à la hauteur d'environ 2 piés, groſſes, quarrées, nouées, velues, blanches, veloutées, moëlleuſes en-dedans. Ses feuilles ſont oppoſées l'une à l'autre à chaque nœud de la tige, ſemblables à celles du marrhube blanc, mais beaucoup plus longues, plus blanches; cotonnées, dentelées en leurs bords, d'une odeur aſſez agréable, d'un goût aſtringent ſans aucune âcreté.

Ses fleurs ſont verticillées & diſpoſées en maniere d'épis entre les feuilles, au ſommet de la tige, velues en-dehors, glabres en-dedans, ordinairement purpurines, quelquefois blanches, approchantes de celles du lamium; chacune de ces fleurs eſt en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres; la ſupérieure eſt creuſée en cueilleron, relevée & échancrée: l'inférieure eſt diviſée en trois parties, dont celles des côtés ſont beaucoup plus petites que celles du milieu.

Après que la fleur eſt tombée, il lui ſuccéde quatre ſemences preſque rondes, noirâtres, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Toute la plante rend une odeur forte; elle croît aux lieux montagneux, rudes, incultes, & fleurit en été. Son nom lui vient de ces fleurs rangées en épis, car στάχυς en grec veut dire *épi*. (*D. J.*)

STACKI, lac, (*Géog. mod.*) lac d'Ecoſſe dans la province de Strah-Navern. (*D. J.*)

STACTÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. des drog.*) c'eſt ainſi que les anciens nommoient la plus précieuſe ſorte de myrrhe liquide, qui découloit des arbres ſans inciſion. Ce n'étoit point le ſtorax de nos boutiques, comme quelques modernes l'ont imaginé, car le ſtorax eſt même fort différent de notre myrrhe en larmes. C'eſt une myrrhe liquide, naturelle, d'un grand uſage dans les choſes de luxe. On la mêloit dans des vins de liqueur, qu'on appelloit *vina myrrhata*, & qu'on eſtimoit ſingulierement. De-là vient que dans Plaute une vieille dit:

Tu mihi ſtacte, *cinnamomum. Tu roſa,*
Tu crocum & caſſia es!

Les anciens compoſoient encore avec le *ſtacté* des parfums odoriférans, des pommades pour les cheveux & des baumes de grand prix. Pluſieurs commentateurs de l'Ecriture prétendent que c'eſt de ce baume de myrrhe que les mages porterent à Bethléem au Sauveur du monde, avec de l'or & de l'encens.

Nos parfumeurs appellent à leur tour *ſtacte* quelques morceaux choiſis de myrrhe, qu'ils font diſſoudre dans de l'huile, & y mettent de l'odeur; car nous ne connoiſſons plus le *ſtacte* des anciens; nous ne connoiſſons uniquement que la myrrhe ſeche en larmes. *Voyez* Myrrhe, & Myrrhé, *vin*. (*D. J.*)

STADE, ſ. m. (*Meſure itinéraire des anciens.*) meſure de longueur des Grecs; leur *ſtade*, ſelon Pline, étoit de 125 piés romains, & chacun de ces piés romains étoit de 12 pouces: il falloit 5 piés romains pour faire un pas géométrique; ainſi 625 piés romains faiſoient 125 pas géométriques, par conſéquent il falloit 8 *ſtades* pour faire un mille romain; donc les 800 *ſtades* faiſoient 100 milles romains.

Pour réduire maintenant 800 *ſtades* romains à nos lieues de France, les lieues communes de France ſont de deux mille 400 pas géométriques; donc 800 *ſtades* faiſoient 41 de nos lieues de France & $\frac{2}{3}$ de lieue.

Je ſais bien que M. de la Barre a établi un ſyſtème tout

tout différent de celui-ci ; il donne aux Grecs deux *ſtades*, un grand & un petit. Le grand *ſtade*, ſelon lui, étoit de 133 pas romains, deux tiers, & il y en avoit ſept & demi au mille; le petit *ſtade* étoit de 80 pas ou de 400 piés romains. On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions*, *tome XIX.* les raiſons ſur leſquelles il appuie ſon hypothèſe; mais quoiqu'elle ſoit accompagnée de ſavantes recherches, je ne crois pas devoir abandonner l'opinion commune. (*D. J.*)

Stade d'olympie, (*Antiq. greq.*) le *ſtade d'Olympie* étoit un eſpace de 600 pas qu'on avoit renfermé de murs près de la ville d'Elis & du fleuve Alphée, & qu'on avoit orné de tout ce qu'on avoit cru propre à l'embellir; mais comme on avoit été contraint de s'aſſujettir au terrein qui étoit inégal, ce *ſtade* étoit fort irrégulier, ainſi qu'on peut le voir par le deſſein qu'en a tracé ſur la deſcription de Pauſanias, M. le chevalier Folard, & que M. l'abbé Gédoyn a fait graver pour l'inſérer dans la traduction de cet auteur grec.

Ce *ſtade* étoit compoſé de deux parties: la premiere, dont la figure reſſembloit aſſez à la proue d'un vaiſſeau, étoit nommée *barriere*. C'étoit-là qu'étoient les écuries & les remiſes où ſe tenoient les chevaux & les chariots, & où ils s'apparioient. La ſeconde étoit nommée la *lice*, & c'étoit dans l'eſpace qu'elle contenoit que ſe faiſoient les courſes, ſoit à cheval, ſoit avec les chariots. Au bout de la lice étoit la borne, autour de laquelle il falloit tourner, & comme celui qui en approchoit le plus, formoit un cercle plus court, il étoit toutes choſes égales, plutôt revenu au lieu d'où il étoit parti. C'étoit-là principalement que conſiſtoit l'adreſſe de ceux qui conduiſoient les chars, & où au même tems ils couroient le plus grand danger. Car indépendamment de ce qu'ils pouvoient s'y rencontrer avec une autre char; ſi on venoit à toucher cette borne, l'eſſieu ſe briſoit en mille pieces, ou recevoit du-moins quelque échec qui faiſoit perdre tout l'avantage. Voilà ce qu'Horace exprime par ces mots, *metaque fervidis évitata rotis*.

Au-delà de cette borne étoit encore une autre occaſion de danger. C'étoit la figure du génie Taraſcippas, qui étoit faite de maniere à effrayer les chevaux. On ne ſait ſi on l'avoit miſe là exprès pour augmenter le danger de la courſe, ou ſi par reſpect pour ce génie on l'y avoit laiſſée, ſuppoſé qu'elle y fût avant la conſtruction du *ſtade*; mais il eſt toujours vrai que c'étoit un endroit fort dangereux.

Des deux côtés de cette lice dans toute ſa longueur étoient les places des ſpectateurs. Les principales étoient pour les juges & pour les perſonnes en conſidération; le peuple qui y accouroit en foule ſe mettoit où il pouvoit: car rien n'eſt égal à la curioſité qu'on avoit pour ces ſortes d'exercices.

J'ai dit que de la barriere les chars entroient dans la lice, & je dois ajouter que la ſéparation de ces deux lieux étoit fermée avec une corde qui ſe baiſſoit par une eſpece de méchanique, que décrit Pauſanias: & c'étoit le ſignal qui avertiſſoit d'entrer dans la lice. *Banier*. (*D. J.*)

STADEN, (*Géogr. mod.*) en latin *Statio*, ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Brême, ſur la riviere de Schwinge, près de l'Elbe, à 15 lieues au nord-eſt de Brême. Cette ville a été conſidérable du tems des Romains, qui y tenoient des troupes pour défendre les paſſages de l'Elbe. Après avoir ſubi la domination des archevêques de Brême, elle devint ville anſéatique & floriſſante; mais elle déchut beaucoup, lorſque les Anglois eurent transporté à Hambourg le commerce de leurs draps. Le feu la conſuma preſque entierement en 1659. Les ducs de Brunſwick-Lunebourg la prirent en 1676. Elle appartient aujourd'hui à l'électeur d'Hanovre. *Longit.* 26. 54. *lat.* 53. 42. (*D. J.*)

STADHOUDER, *voyez* Stathouder.

STADIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le bord occidental du golfe Theſſalonique, au midi de l'embouchure de la Platamona. C'eſt le *Dium* en Macédoine de Strabon. (*D. J.*)

STADIASMOS, ſ. m. (*Littérat. greq.*) σταδιασμὸς ſignifie la *meſure par ſtades*. Ce mot, quoique bon & ancien, ne ſe trouve pourtant dans aucun de nos dictionnaires grecs. Perſonne n'ignore que les anciens Grecs étoient accoutumés à meſurer les diſtances des lieues par ſtades; ils appelloient cela σταδιάζειν, d'où vient σταδιασμὸς. (*D. J.*)

STADIDROME, ſ. m. (*Gymnaſt.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans l'exercice de la courſe ne couroient que l'eſpace d'un ſtade, à la différence de ceux qui en couroient deux, & que l'on nommoit *dolcodromes*, & de ceux qui retournoient après avoir couru les deux ſtades, & qu'on nommoit *dianlodromes*, enfin de ceux qui couroient armés & qui s'appelloient *oplitodromes*. (*D. J.*)

STADISIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie ſous l'Egypte, près de la grande cataracte du Nil; c'eſt la *Taſitia* de Ptolomée. (*D. J.*)

STADIUM, ſ. m. (*Jeux de la Grece.*) στάδιον, carriere pour les courſes publiques dans l'ancienne Grece. Cette carriere étoit environnée de pluſieurs rangs de degrés élevés ſur une enceinte faite en portion d'ovale, dont chaque côté étoit de 600 piés athéniens, ce qui déterminoit le *ſtade* ſimple qui étoit de 125 pas géométriques; le *ſtade* doublé, c'eſt-à-dire parcouru deux fois, formoit 250 pas; l'hippodrome de Némée étoit d'une grande étendue, car il devoit avoir 750 pas, étant deux fois plus long que le double *ſtade*.

Mais le plus beau *ſtade* de la Grece étoit le *ſtadion panathenaïcon* d'Athènes, dont les débris frappoient encore tellement les curieux voyageurs dans le dernier ſiecle, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en dire ce que Pauſanias avoit dit de l'ouvrage entier: on ne le ſauroit voir ſans l'admirer. Sa figure étoit une portion d'ovale, coupée ſelon ſa largeur; & il ſemble que la nature ſe fût jouée pour fermer à plaiſir une colline qui regne pareillement en portion d'ovale, comme pour borner le terrein de cette carriere. Les rangs des degrés étoient tous de marbre blanc. L'empereur Adrien donna un jour aux Athéniens dans ce *ſtade* le ſpectacle d'une chaſſe de mille bêtes ſauvages. (*D. J.*)

STADSBERG *ou* STADBERG, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, aux confins du comté de Waldeck, ſur la riviere de Dimel. On nommoit autrefois cette bourgade *Ereſberg* & *Mersberg*, & c'étoit là que les anciens Saxons avoient bâti un temple à leur dieu Irminſul. (*D. J.*)

STAFARDE, (*Geog. mod.*) bourgade des états de Savoie, au marquiſat de Saluces, entre Cavours & Pignérol ſur le Po. Elle eſt connue par ſon abbaye d'hommes de l'ordre de citeaux, & par la victoire que le maréchal de Catinat y remporta en 1690 ſur le duc de Savoie. *Longit.* 25. 4. *latit.* 44. 35. (*D. J.*)

STAFFORA, la, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Milanez. Elle arroſe le Paveſan, & après avoir paſſé à Voghera, elle ſe perd dans le Po. (*D. J.*)

STAFFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, ſur la Saw, dans une agréable campagne; elle eſt bien bâtie, a deux paroiſſes, une école publique, & un château pour ſa défenſe. *Long.* ſuivant Harris, 15. 30. *latit.* 52. 54. (*D. J.*)

STAFFORD-SHIRE, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocèſe de Lichfield & Conventry. Elle eſt bornée au nord-oueſt par le comté de Cheſter; à l'occident par celui de Shrewsbury; au midi par ceux de Worceſter & de Warwick; & à l'eſt & au nord-eſt par celui de Darby. Elle s'étend du nord au ſud l'eſpace de quarantequatre milles; elle en a vingt-ſept de large, & cent quarante de circuit: on y compte cinq hundreds ou quartiers; & cent trente égliſes paroiſſiales. Il y a quatre villes qui ont droit de députer au parlement; ſavoir *Stafford*, la capitale; Lichfield, Newcaſtle, Taenworth, & quinze bourgs à marché.

Les principales rivieres de cette province, ſont la Trent, la Tame, la Dove, la Blithe, & la Saw. La partie ſeptentrionale du comté de *Stafford* eſt montueuſe, froide, & aſſez ſtérile; mais la partie méridionale eſt fertile. Outre les pâturages & les grains, on y trouve des carrieres de charbon de terre, d'albâtre, & de pierres de moulin. Nous avons un excellent ouvrage ſur ſon hiſtoire naturelle; Plot (Robert) *the natural hiſtory of Stafford-Shire*, Oxoniæ, 1686. *in-fol.*

Les anciens habitans de ce pays ont été les Carnariens, qui poſſédoient outre cela les terres compriſes dans les comtés de Shrewsbury, de Worceſter, & de Cheſter: après eux ce comté fut le partage des Saxons Merciens.

Il a produit depuis la renaiſſance des Lettres des ſavans diſtingués, entre leſquels on peut nommer Alleyn (Thomas), Lightfoot (Jean), Wollaſton (Guillaume), & Sheldon (Gilbert), qui méritent tous quatre nos éloges.

Alleyn naquit en 1542, & mourut en 1632; ſa ſcience dans les Mathématiques l'expoſa de même que le Moine Bâcon, aux jugemens deſavantageux du peuple, qui le regardoient comme un ſorcier, tandis que les hommes éclairés le reſpectoient comme un beau génie. Henri Savile, Cambden, Robert Cotton, Spelman, Selden, *&c.* ont chanté ſes louanges. Ce dernier l'appelle *academiæ Oxonenſis decus, omnis eruditionis genere ornatiſſimum*. Henri, comte de Northumberland, & Robert comte de Leiceſter, favori de la reine Eliſabeth, l'aimerent ſingulierement. Il n'épargna ni ſes ſoins, ni ſon crédit, ni ſa bourſe, pour raſſembler des manuſcrits dans toutes les Sciences, & pour favoriſer leurs progrès. Mais ſes propres ouvrages, ſes recueils, & ſes obſervations ſur l'Aſtronomie, les Mathématiques, & la nouvelle philoſophie, ſont tombées dans des mains inconnues.

Lightfoot naquit en 1602, & mourut en 1675 à 74 ans; c'étoit un homme prodigieuſement habile dans les antiquités judaïques; ſes ouvrages précédés de ſa vie, ont été raſſemblés & imprimés à Londres, en 1684. On fit une nouvelle édition de ce recueil à Rotterdam, en 1686, *en 2 vol. in-fol.* La troiſieme édition parut à Utrecht en 1699, par les ſoins de Jean Leveden; il y a ajouté un nouveau volume contenant les ouvrages poſthumes latins de l'auteur, qui n'avoient point encore vu le jour, & que M. Jean Strype lui avoit envoyé d'Angleterre. Le troiſieme volume contient 22 traités, dont la plûpart ſont courts, & quelques-uns imparfaits.

Enfin, M. Strype a publié à Londres en 1700, *in*-8°. de nouvelles œuvres poſthumes de Lightfoot; il avoit eu deſſein d'inſérer dans cette collection, une chronique de ce qui s'eſt paſſé dans le monde au ſujet des Juifs, ſous les empereurs Ottomans, ſur la fin du xj. ſiecle. Cet ouvrage qui dépeint les malheurs & la deſtruction des Juifs dans ce tems-là, avoit été compoſé par un certain ſacrificateur nommé *Joſeph*, qui vivoit ſous le regne d'Henri VIII. La traduction de l'hébreu en anglois étoit de Lightfoot, & de ſa propre main.

On voit par la lecture des œuvres de ce ſavant, qu'il avoit quelques ſentimens particuliers: par exemple, il croyoit, 1°. que les Juifs étoient entierement rejettés de Dieu. 2°. Il penſoit que les clés du royaume des cieux n'avoient été données qu'à ſaint Pierre. 3°. Que le pouvoir de *lier* & de *délier*, accordé à cet apôtre, regardoit la doctrine, & non la diſcipline. 4°. Dans ſon interprétation de ces paroles de Dieu à Caïn: *ſi tu fais mal, le péché eſt à la porte*; il prétend que par le *péché*, il ne faut pas entendre la *punition*, mais l'oblation pour le péché, pour en faire l'expiation.

Wollaſton naquit en 1659, & fit d'excellentes études; mais comme il étoit pauvre, il prit l'emploi du ſecond maître d'école dans la province à 70 livres ſterlings par an. Peu de tems après, la mort d'un de ſes parens, arrivée en 1688, le mit en poſſeſſion d'un bien très-conſidérable. Un changement auſſi imprévu qu'avantageux, auroit été capable de tourner la tête à bien des gens; mais la même fermeté d'ame qui avoit ſoutenu Wollaſton dans la mauvaiſe fortune, lui fit ſupporter la bonne avec modération; ſa philoſophie lui apprit à ſe poſſéder également dans les deux états oppoſés.

Il ſe fixa à Londres, épouſa une femme de mérite, & cependant continua toujours de paſſer ſa vie dans la retraite & dans l'étude. Il avoit des amis, du loiſir, & des livres, dont il ſut profiter. Il cultiva preſque toutes les ſciences, & travailla ſur-tout à perfectionner ſa raiſon, en s'affranchiſſant des préjugés, en obſervant l'étendue & l'influence des axiomes, la nature & la force des conſéquences; enfin, en ſuivant la bonne méthode dans la recherche de la vérité. Il mourut en 1724, de la même maniere qu'il avoit vécu en philoſophe chrétien.

La reine d'Angleterre fit placer ſon buſte dans une grotte de ſon jardin de Richemont avec ceux de Newton, de Locke, de Samuel Clarck, *&c.*

Mais ſon fameux ouvrage, ébauche de la religion naturelle, *the religion of nature delineated*, qu'il mit au jour l'année de ſa mort, a fait ſa principale gloire. Le débit prodigieux qu'a eu cet ouvrage en Angleterre, dont il s'eſt vendu plus de dix mille exemplaires en peu d'années, prouve aſſez ſon mérite. Il eſt peu d'ouvrages finis qu'on puiſſe oppoſer à celui qu'il a donné ſous le modeſte titre d'*ébauche*. Le deſſein exécuté de main de maître, a non-ſeulement toutes les proportions, mais auſſi toutes les graces de l'expreſſion, du tour, de la ſolidité, du ſavoir, & de la nouveauté.

La traduction françoiſe de ce beau livre a paru à la Haye en 1726, *in*-4°. L'auteur a eu l'art de débrouiller le cahos des notes qui regne dans l'édition angloiſe; mais il ſeroit à ſouhaiter que la traduction fût moins défectueuſe pour le ſtyle, & ſur-tout pour le ſens; car il fait ſouvent dire à M. Wollaſton ce qu'il ne dit point, & quelquefois le contraire de ce qu'il dit.

Sheldon (Gilbert) archevêque de Cantorbéri, naquit dans la province de *Stafford*, en 1598, & mourut à Lambeth en 1677, âgé de 80 ans. C'étoit un homme adroit au maniment des affaires, généreux, charitable, d'une converſation pleine d'agrément, peut-être même à l'excès, honnête homme, ſans avoir beaucoup de religion, dont il ne parloit d'ordinaire que comme d'un myſtere d'état, & d'une affaire de pure politique mondaine très-ſagement établie. Il a employé 37 mille livres ſterling en œuvres de piété. Il a élevé le magnifique théatre d'Oxford qui porte ſon nom, & y a employé 14470 liv. 11. ſ. 11. d. Enfin, il légua à l'univerſité deux mille livres ſterling, dont la rente eſt deſtinée à l'entretien du théâtre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une réſidence actuelle & exacte que chaque nouveau chanoine doit faire dans ſon égliſe pendant ſix mois ou un an, ſelon les ſtatuts du chapitre, lorſqu'il a pris poſſeſſion, pour pouvoir jouir des honneurs & des revenus de ſa prébende.

Le tems du *ſtage* dépend des ſtatuts du chapitre; il y a même quelques chapitres où les nouveaux chanoines ne ſont point aſſujettis au *ſtage*, dans les chapitres où il a lieu, les conſeillers de cour ſouveraine en ſont diſpenſés. *Voyez* Brillon, *au mot* STAGE, & les *mots* CANONICAT, CHANOINE, CHAPITRE, RÉSIDENCE. (*A*)

STAGIER, ſ. m. *terme d'égliſe*, chanoine qui fait ſon ſtage, c'eſt-à-dire, qui aſſiſte régulierement aux offices de ſon égliſe pendant le tems fixé par les ſtatuts du chapitre, afin de pouvoir jouir des honneurs & des revenus attachés à la prébende dont il a pris poſſeſſion. (*D. J.*)

STAGIRE, (*Géog. anc.*) *Stagirus*, par Thucydide, & par Hérodote, *Stagira*, gén. *orum*, par Pline, & par Etienne le géographe, ville de la Macédoine, au voiſinage du mont Athos, ſur le golfe Strymonique, entre Amphipolis, & *Acanthus*. Thucydide, *l. IV. p.* 351. dit que *Stagirus* étoit une colonie des Andriens, & que conjointement avec la ville d'*Acanthus*, elle abandonna le parti des Athéniens. Cette ville eſt appellée dans un endroit *Libanova* par Sophien, & dans un autre paſſage, il la nomme *Orthagoria*; Nicetor lui donne le nom de *Macra*.

Stagire n'étoit qu'une petite ville, mais elle s'eſt immortaliſée par la naiſſance d'Ariſtote, & le plus illuſtre des éleves de Platon, le chef & le fondateur de la philoſophie péripatéticienne. Il vit le jour à *Stagire*, la premiere année de la 99e olympiade, l'an 384 avant Jeſus-Chriſt; il étoit fils de Nicomaque fameux médicin, petit-fils de Macaon, fils d'Eſculape même. On voit qu'il deſcendoit de bonne race dans la connoiſſance de la nature; auſſi s'eſt-il illuſtré dans cette partie.

A l'âge de ſeize ans il vint à Athènes, & y étudia ſous Platon tant qu'il vécut: après ſa mort, Ariſtote ſe rendit en Aſie auprès d'Hermias, qui étoit roi d'Atarnès ville de Myſie, & il épouſa la niece de ce prince. Il demeura trois ans avec lui, au bout deſquels Hermias étant tombé dans un piége que lui tendit le général d'Ocus roi de Perſe, fut arrêté, & envoyé à la cour de Perſe, où on le fit mourir.

Ariſtote accablé de ce malheur, paſſa à Mitylene, & de-là en Macédoine, où ſa réputation l'avoit devancé. Philippe ſe propoſant de le mettre auprès d'Alexandre, lui manda qu'il remercioit moins les dieux de lui avoir donné un fils, que de l'avoir fait naître du tems d'Ariſtote; il accepta la place de précepteur du jeune prince, & demeura huit ans auprès

près de lui. Enſuite Alexandre alla conquérir la Perſe; mais Ariſtote dévoué aux Muſes, choiſit pour ſon ſéjour la ville d'Athènes, & y enſeigna dans le Lycée avec une gloire unique la Philoſophie pendant douze ans.

Sa haute réputation excita l'envie; on l'accuſa, ſuivant la coutume, d'avoir des ſentimens contraires à la religion; & cette accuſation fut ſi violente, que craignant le ſort de Socrate, il ſe ſauva à Chalcis, ville d'Eubée, où il mourut deux ans, après, l'an 3 de la 114e olympiade, âgé de 63 ans.

Diogene Laërce parmi les anciens, & Stanley parmi les modernes, vous donneront ſa vie; elle eſt digne de votre curioſité. Je ne dirai rien ici du nombre & du mérite des ouvrages de ce grand homme; on n'a pas oublié d'en faire mention en pluſieurs endroits de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

STAGNARA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Romanie, près de la côte de la mer Noire, entre Siropoli & les bouches du détroit de Conſtantinople.

STAGNARA LAC, (*Géog. mod.*) lac de Turquie en Europe, dans la Romanie, près de la ville ou bourgade de Develto. (*D. J.*)

STAGNATION, ſ. f. (*Gramm. & Méd.*) ralentiſſement ou perte totale du mouvement progreſſif. Les humeurs ſont en *ſtagnation*.

STAGNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Dalmatie, dans la preſqu'île de Sabioncello, ſur le golfe de Veniſe, où elle a un petit port, qui eſt à 30 milles au nord-oueſt de Raguſe, dont ſon évêque eſt ſuffragant. *Long.* 35. 38. *lat.* 42. 53.

STAINFORD-BRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Yorck-Shire, au quartier oriental de cette province, & ſur le Derwent. C'eſt-là que Harold roi d'Angleterre défit en 1066 le roi de Norwege; & c'eſt-là que neuf jours après ce même prince livra la bataille à Guillaume le conquérant, & perdit la couronne & la vie, (*D. J.*)

STAINTHORPE, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à quatre ou cinq milles de Bernard-Caſtle, au nord-eſt.

STAJOLUS, ſ. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à une meſure de longueur qu'on employoit pour arpenter le terrein; cette meſure étoit égale à cinq palmes & trois quarts de palme. (*D. J.*)

STALACTITE, ſ. f. (*Hiſt. nat*) *ſtalactites*, *ſtalagmites*, *lapis ſtillatitius*; c'eſt ainſi que les naturaliſtes nomment des concrétions pierreuſes qui ſe forment peu-à-peu à la partie ſupérieure d'un grand nombre de grottes & de cavernes, & qui y ſont ſuſpendues de la même maniere que les glaçons s'attachent en hiver aux toits des maiſons. Ces concrétions ou *ſtalactites* ſont toujours calcaires, & doivent être regardées comme un vrai ſpath. *Voyez* SPATH. Elles prennent ſuivant les circonſtances, des formes différentes, cependant communément elles ſont coniques, & elles ſont diverſement colorées, ſuivant les différentes ſubſtances qui y ſont jointes.

Il eſt évident que les *ſtalactites* doivent leur formation à des eaux, qui après avoir détrempé & diſſous des terres ou des pierres, ſe filtrent au-travers des roches & de leurs fentes, forment des gouttes dont la partie terreuſe ſe dégage peu-à-peu par l'évaporation & le contact de l'air, & s'augmentent à proportion de l'abondance du fluide qui charrie la matiere dont elles ſont compoſées. *Voyez* PIERRES.

Les *ſtalactites* ſont de toutes les ſubſtances minérales les plus propres à nous donner une idée de la formation des pierres. Elles nous prouvent d'une façon ſenſible que l'eau eſt leur véhicule, & qu'elles ſe forment journellement. Souvent les eaux contiennent en ſi grande abondance des matieres diſſoutes ou détrempées, qu'elles parviennent à la fin à remplir entierement des cavités très-conſidérables, & à boucher à la longue des endroits où auparavant on pouvoit paſſer librement; c'eſt ce qui arrive dans les grottes d'Arcy & dans beaucoup d'autres qui changent perpétuellement de face par les concrétions & les *ſtalactites* qui s'y forment journellement. Lorſqu'à force de s'amaſſer, ces *ſtalactites* ont rempli une grotte ou un eſpace vuide, elles forment à la fin une maſſe ſolide, qui prend de la conſiſtance & ne fait plus qu'une roche ou pierre, dans laquelle cependant on voit ſouvent des couches & des veines qui ſont les endroits où les *ſtalactites* ſe ſont réunies &, pour ainſi dire, collées les unes aux autres; c'eſt ainſi que l'on peut conjecturer que ſe ſont formés les albâtres d'Orient, qui ne ſont autre choſe que des *ſtalactites* calcaires de la nature du marbre.

Les *ſtalactites* ſont plus ou moins tranſparentes ou opaques en raiſon de la pureté de la terre que les eaux ont dépoſée, & ſuivant que la diſſolution s'eſt faite plus ou moins parfaitement. En effet nous voyons des *ſtalactites* preſque tranſparentes, tandis que d'autres ſont opaques & remplies de matieres étrangeres & colorantes.

En conſidérant attentivement preſque toutes les *ſtalactites*, on apperçoit qu'elles ſont formées d'un aſſemblage de petites lames ou de feuillets plus ou moins ſenſibles, telles que celles des ſpaths: ces feuillets forment des eſpeces de ſtries ou d'aiguilles qui vont aboutir à un centre commun, qui eſt quelquefois creux ou fiſtuleux. D'autres *ſtalactites* ſont entierement ſolides. A l'extérieur leur figure eſt ordinairement conique; cependant quelquefois elle préſente des formes bizarres, dont la ſingularité eſt encore augmentée par l'imagination des curieux, qui trouvent ou croient ſouvent trouver à ces pierres des reſſemblances qu'elles n'ont que très-imparfaitement. Il y en a pourtant qui repréſentent aſſez bien des chouxfleurs, des fruits confits, des arbuſtes, *&c.*

La couleur des *ſtalactites* eſt ou blanche, ou brune, ou rougeâtre; leur ſurface eſt ou liſſe, ou inégale, & raboteuſe. (—)

STALAGMITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *ſtalactite*; cependant quelques perſonnes ont reſtreint ce nom à une eſpece de concrétion opaque compoſée de pluſieurs couches concentriques, & formant un amas de mamelons.

STALIMENE, ILE, *ou* STALIMINI, (*Géog. mod.*) & quelquefois par les Turcs *Limio*; c'eſt l'ancienne Lemnos; île de l'Archipel, placée dans les cartes marines à quatre lieues d'Allemagne, à l'oueſt de l'île de Ténédos, à ſept au ſud-oueſt des îles d'Imbros & de Samandrachi, huit à l'oueſt-quart-au-ſud du détroit des Dardanelles, & environ à dix au ſud-eſt du mont Athos.

Cette île fut appellée *Lemnos* de ſa ſituation qui reſſemble à un lac ou à un étang, que les Grecs appellent λίμνη. On la nomma *Hypſipylée* d'une des filles du roi Thoas, qui avoit autrefois régné ſur ces inſulaires. Elle étoit conſacrée à Vulcain, & en conſéquence on la ſurnomma *Vulcania*. Homere nous dit que Vulcain la cheriſſoit par-deſſus tous les pays du monde, & c'eſt pour cela que ce dieu eſt appellé dans Virgile le *pere Lemnien*.

On donne à cette île cent milles d'Italie, ou vingt-cinq lieues d'Allemagne de circuit. Elle eſt plus étendue en longueur d'orient à l'occident, qu'en largeur du nord au midi. Elle avoit anciennement deux villes, dont la capitale étoit appellée *Hephæſtia*, la *ville de Vulcain*, & l'autre *Myrina*. On ne ſait laquelle de ces deux villes eſt à-préſent celle de *Stalimene*, & même quelques auteurs veulent que c'eſt le village Cochino qui eſt près de la mer. Quoi qu'il en ſoit, les Pélaſgiens ont autrefois habité une des deux villes de cette île, où ils ſe retirerent après avoir été chaſſés de l'Attique par les Athéniens.

L'île de *Stalimene* n'eſt pas haute, mais fort inégale, & diverſifiée par des côteaux & des vallons. Ses plus hautes montagnes ſont ſituées du côté de la Macédoine. Celle qui eſt nommée *Moſychle* par Heſichius, vomit à ſon ſommet des feux & des flammes, dont les poëtes n'ont pas oublié de parler; de-là vient la fiction poétique des forges que Vulcain avoit dans cette île, comme en Sicile, travaillant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre à forger les foudres de Jupiter & les armes des grands hommes. De-là vient que cette île fut appellée *Œthalie*, c'eſt-à-dire *brûlante*; auſſi Séneque lui donne toujours l'éphitete d'*ardente*.

On y compte plus de 70 villages, habités preſque tous par des grecs laborieux; cependant cette île n'a point de rivieres, mais ſeulement quelques fontaines & ruiſſeaux. Elle a un beau port poiſſonneux, nommé *Porto S. Antoni*. Elle eſt dépourvue de bois, en ſorte que ſes habitans ſe ſervent à la place de tiges d'aſphodele & d'autres plantes. On y recueille par la culture de bons vins, du blé, du chanvre, du lin, des feves, des pois & pluſieurs autres ſortes de légumes. Diverſes ſortes d'animaux domeſtiques & ſauvages n'y manquent point, non plus que de ſerpens de pluſieurs eſpeces.

Mais c'eſt la terre lemnienne qui a fait la principale gloire de cette île chez les anciens, & qui la fait encore aujourd'hui parmi les Turcs. Galien vint exprès ſur les lieux pour connoître ce bol médicinal dont on chantoit les vertus; & de nos jours le grand-ſeigneur pour honorer les miniſtres des têtes couronnées qui ſont à la Porte, leur donne de cette terre ſigillée en préſent, comme un excellent remede pour la guériſon des plaies & les morſures de vipere. Philoctete, fils d'Apollon, qui avoit accompagné les Grecs à la guerre de Troie, ayant été bleſſé au pié par une fleche empoiſonnée, fut laiſſé dans l'île de Lemnos pour y être guéri de ſa plaie par le moyen de la terre lemnienne; cependant les corroyeurs de *Stalimene* ne font pas un ſi grand cas de cette terre que les anciens & le grand-ſeigneur, car ils l'emploient pour tanner leurs cuirs.

Le mont Athos, que les Grecs nomment *Agios oros*, c'eſt-à-dire la *montagne ſainte*, couvre l'île *Stalimene* de ſon ombre lorſque le ſoleil approche de ſon coucher; & c'eſt ce que Belon a eu occaſion de voir au ſolſtice d'été. On dit qu'il y avoit anciennement dans cette île la ſtatue d'un bœuf faite de pierre blanche, & que le mont Athos l'obſcurciſſoit de ſon ombre; d'où vient le proverbe, *le mont Athos couvre le côté du bœuf de Lemnos*; & l'on appliquoit ce proverbe à ceux qui tâchoient d'obſcurcir la gloire des autres par leurs calomnies.

Pline fait mention d'un labyrinthe célebre qui étoit dans cette île, & qui paſſoit pour être plus magnifique que ceux de Crète & d'Egypte; mais il n'eſt pas reſté la moindre trace de ce ſuperbe édifice, ni même de l'endroit où il avoit été bâti.

L'île de *Stalimene*, après avoir été ſucceſſivement envahie par les Turcs & les Vénitiens, eſt enfin demeurée entre les mains des premiers, qui s'en rendirent maîtres en 1657, après un ſiege de deux mois, & ils l'ont toujours poſſédée depuis. (*D. J.*)

Stalimene, (*Géog. mod.*) ville capitale de l'île de même nom ſur un côteau proche de la mer, avec un bon port, & un château où les Turcs tiennent garniſon, ſous l'autorité d'un gouverneur qui y fait ſon ſéjour. Les maiſons de cette petite ville ſont bâties le long d'une colline qui eſt toute plantée de vignes. Quelques-uns prétendent que *Stalimene* eſt l'ancienne Myrina que Ptolomée ſemble placer près de la mer, au-lieu qu'il met Hephyſtia, autrefois capitale de l'île, au milieu des terres. *Long.* 43. 4. *lat.* 40. 5. (*D. J.*)

STALIOCANUS portus, (*Géog. anc.*) port de la Gaule lyonnoiſe; Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque ſur la côte de la mer Britannique, entre le promontoire Gobæum & l'embouchure du fleuve Titus. C'eſt aujourd'hui Roſcou, ſelon d'Argentré. (*D. J.*)

STALLE, ſ. m. & f. (*terme d'égliſe.*) c'eſt un ſiege de bois qui ſe hauſſe & ſe baiſſe au moyen de deux fiches; quand il eſt baiſſé il forme un ſiege aſſez bas; étant levé, il préſente un étui attaché ſur le ſiege même comme la moitié d'un cul-de-lampe, un peu plus ample que la paume de la main. A proprement parler, on n'eſt ni aſſis ni debout ſur une *ſtalle*, mais ſeulement un peu appuyé par-derriere, les coudes portant par-devant ſur une eſpece de paumelle qui avance, & qui eſt ſoutenue par une double conſole.

Il y a deux rangs de *ſtalles* ou formes dans les égliſes, l'un haut & l'autre bas. Les hautes *ſtalles* ſont pour les prêtres & religieux profès, les baſſes ſont pour les clercs & les novices.

L'appui attaché ſur le ſiege en forme de cul-de-lampe porte le nom de *patience*, & dans quelques ordres religieux on lui donne encore celui de *miſéricorde*, parce que l'ancien uſage étoit de chanter debout l'office divin; ce n'eſt que par indulgence que l'on a permis au clergé de s'y appuyer. (*D. J.*)

STALLEN, (*Géog. mod.*) en italien *Bevio*; communauté du pays des Griſons dans la ligue, de la maiſon de Dieu, où elle a le ſixieme rang, & eſt compoſée de deux juriſdictions.

STAMATE, ſ. f. pl. (*Comm.*) eſpece d'étoffe dont il eſt fait mention dans un tarif de Hollande; c'eſt tout ce qu'on en fait.

STAMEN, SUBTEMEN, (*Littérature.*) il faut bien diſtinguer la ſignification de ces deux mots qui dans les auteurs latins déſignent deux ſortes de fils dans le métier des Tiſſerans. Le premier, *ſtamen*, forme ce que l'on appelle la *chaîne* qui paſſe entre les dents du peigne, & tient à des rouleaux par les extrémités. *Subtemen* ou *trama* eſt la trame, c'eſt-à-dire, le fil que la navette conduit entre les fils de la chaine pour les lier enſemble & leur donner de la conſiſtance. On dit la *trame* dans le ſens propre & la *trame* dans le ſens figuré. *Telam texere*, ſignifie ourdir une toile; *retexere*, la déſourdir. Par la même raiſon, *ſcribere*, étoit paſſer une obligation, & *reſcribere*, biffer, rayer cette obligation.

Subtemen ſe prend encore dans les auteurs au figuré. C'eſt ainſi qu'Horace, en parlant des parques qui ont fixé le terme des jours d'Achille dans les plaines du Scamandre, emploie *ſubtemen* figurément pour *filum*; car les parques ne faiſoient que filer. Dans Catule elles ſe ſervoient elles-mêmes du mot *ſubtemen* dans ce ſens-là:

Currite ducentes ſubtemina, *currite fuſi*.

(*D. J.*)

STAMENA, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt la même choſe que *genoux*, *voyez* Genoux.

STAMETTE, ſ. f. (*Comm. & Manuf.*) étoffe de laine qui ſe fabrique en différens endroits des Provinces-Unies.

STAMPALIE, *ou* STAMPALÉE, (*Géogr. mod.*) comme les Italiens, les Turcs & les Grecs la nomment; île de l'Archipel, à ſept lieues au couchant de l'île de Stanchio ou Longo, & à quatre lieues eſt-nord-eſt de celle de Namphia. Porcachi lui donne, comme Pline, 87 milles d'Italie de circuit; mais d'autres auteurs ne lui en donnent que 60. Son terroir eſt fertile, & ſa pêche abondante. Strabon, Ptolomée & Pline appellent cette île *Aſtypalée*, & elle reçut ce nom d'Aſtypalée la mere d'Ancée, qu'elle eut de Neptune. Lorſque les Cariens étoient en poſſeſſion de cette île, elle étoit appellée *Pyrrha*, enſuite on la nomma *Pilea*, & quelque tems après elle reçut un nom grec, qui ſignifioit la *table des dieux*, ſoit parce qu'elle étoit toute embellie de fleurs, ſoit à cauſe du nom d'une de ſes montagnes. Ses anciens habitans révéroient Achille comme un dieu, & avoient bâti un petit temple en ſon honneur ſur la pointe ſeptentrionale de leur île. (*D. J.*)

STAMPE, ſ. f. (*Com. des negres.*) inſtrument dans l'on ſe ſert pour marquer les negres dans l'île de Saint Domingue, afin de les pouvoir reconnoître. La *ſtampe* eſt faite ordinairement d'une lame d'argent très-mince tournée de maniere qu'elle forme les chifres de chaque propriétaire de negres. Elle eſt attachée à un petit manche de bois afin de la tenir lorſqu'on veut l'appliquer après l'avoir fait raiſonnablement chauffer. Nous avons dit ailleurs ce qu'on doit penſer de cette odieuſe pratique. (*D. J.*)

STANCE, ſ. f. (*Poéſie*) on nomme *ſtance*, un nombre arrêté de vers comprenant un ſens parfait, & mêlé d'une maniere particuliere qui s'obſerve dans toute la piece.

Une loi eſſentielle, c'eſt de ne point enjamber d'une *ſtance* à l'autre. Il eſt néceſſaire de régler ſes vers; enſorte que paſſant d'une *ſtance* à l'autre, on ne rencontre pas deux vers maſculins, ou deux vers feminins conſécutifs qui riment enſemble; ſavoir, le dernier de la *ſtance* qu'on a lue & le premier de celle qu'on va lire.

Il y a des *ſtances régulieres* & des *ſtances irrégulieres*: on appelle *ſtance irréguliere* des *ſtances* de ſuite, qui ne ſont pas aſſujetties à des régles déterminées. Le poëte emploie indifféremment toutes ſortes de *ſtances*. Le mélange des rimes y eſt purement arbitraire, pourvu toutefois de ne mettre jamais plus de deux rimes maſculines où féminines de ſuite.

Les *ſtances* ſont de 4, 6, 8, 10, 12 & 14 vers. On fait auſſi des *ſtances* de 5, de 7, de 9 & de 10, vers. Les *ſtances* de 4 vers font un quatrin; 5 vers font un quintil; 6, un ſixain; 8, un huitain; 10, un dixain.

Il n'y a que les *ſtances* compoſeés de ſept, de neuf, de douze, de treize & de quatorze vers, qui n'ont pas un nom particulier. Il en faut dire un mot. Les *ſtances* de douze, ſe compoſent comme le dixain, ou *ſtance* de dix vers, à laquelle on ajoute deux vers, qui ſont pour l'ordinaire de même rime que ceux qui les précédent. Les *ſtances* de quatorze vers, ſont des *ſtances* de dix vers, à la fin deſquels on ajoute quatre vers, qu'on peut faire rimer avec ceux qui précédent. Ces ſortes de *ſtances*, encore plus celles de treize & de ſeize vers ſont très-rares. Les *ſtances* de ſept vers, ſe compoſent d'un quatrain & d'un tercet, ou au-

autrement d'un tercet & d'un quatrain; dans la premiere maniere; il doit ſe trouver un repos après le quatrieme vers; & dans la ſeconde maniere, ce repos doit être après le troiſieme vers. Les *ſtances* de neuf vers, ne ſe compoſent que d'une façon c'eſt-à-dire, que l'on fait un quatrain, ſuivi d'un quintil; ainſi le repos dans cette *ſtance*, eſt placé après le quatrieme vers. Exemple:

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de triſteſſe
D'un loup-garou revêtu
Des habits de la ſageſſe;
Plus légere que le vent,
Elle fuit d'un faux ſavant
La ſombre mélancholie,
Et ſe ſauve bien ſouvent
Dans les bras de la folie.

Les *ſtances* n'ont été introduites dans la poéſie françoiſe, que ſous le regne de Henri III. en 1580. Lingendes, dont les poéſies ont beaucoup de douceur & de facilité, eſt le premier de nos poëtes qui ait fait des *ſtances*. Les irréſolutions, les douces réveries s'accommodent aſſez à leur cadence inégale. Cependant leur matiere peut être enjouée, & on arrange de telle façon les vers, que dans les ſujets galants, chaque *ſtances* ſe termine par un maſculin, & dans les triſtes par un féminin: les rimes maſculines étant moins languiſſantes que les féminines.

Stance vient de l'italien *ſtanza*, qui ſignifie *demeure*, parce qu'à la fin de chaque *ſtance*, il faut qu'il y ait un ſens complet & un repos. Ce que le couplet eſt dans les chanſons, la ſtrophe dans les odes, les *ſtances* le ſont dans les matieres graves & ſpirituelles. (*D. J.*)

STANCHIO *ou* STANCON *ou* LANGO, (*Géog. mod.*) comme diſent les Grecs & les Italiens; île de l'Archipel ſur la côte de l'Aſie mineure, à 7 lieues au levant de Stampalie, entre les îles de Niſarée & de Calamine, & à 3 lieues du cap de la Terre-ferme, qui eſt appellé *Calono*.

Les cartes marines lui donnent l'île de Rhodes au ſud-eſt, l'île de Calamine à l'occident, celle de Scarpanto du côté du midi, & l'Aſie mineure au nord. Sa longueur eſt de 40 milles d'Italie d'orient en occident. Son terroir eſt fertile ſur-tout en excellens vignobles, mais l'air y eſt mal-ſain, ce qui fait qu'elle eſt preſque deſerte.

La capitale qui porte le même nom de *Lango* ou *Stanchio*, eſt ſituée dans la partie occidentale, au fond d'un grand golfe d'une étroite embouchure, & au pié d'une montagne qui aboutit en plaine. Les vaiſſeaux pourroient ſe venir mettre à l'ancre dans ce golfe ſur ſix à ſept braſſes d'eau, mais le port voiſin eſt meilleur pour l'ancrage. On trouve encore en quelques endroits de la ville, des reſtes de colomnes & de ſtatues, qui font juger par la matiere & par l'ouvrage de la premiere ſplendeur de cette place. Auſſi perſonne n'ignore que l'île de *Stanchio* eſt l'ancienne Cos, immortelle pour avoir été la patrie d'Hippocrate. (*D. J.*)

STANDAERT-BUITEN, (*Géog. mod.*) ſeigneurie des Pays-bas, dans le merquiſat de Berg-op-zom, ſur la rive de la Merck, vis-à-vis le havre d'Oudenboſch. *Standaert-Buiten* eſt le ſiege d'un bureau de l'amirauté de Rotterdam. Il y a une égliſe proteſtante, & une chapelle pour les catholiques.

STANDIA, (*Géog. mod.*) île ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Candie, à environ 6 milles d'Italie, au nord-eſt de la ville de Candie, & à pareille diſtance, du cap Freſchia.

Cette île n'eſt, à proprement parler qu'un rocher, ou une grande & longue montagne, qui défend par ſa hauteur les vaiſſeaux du vent & de la tempête. C'eſt-là que les Vénitiens, dans la guerre de Candie contre les Turcs, ſe portoient avec leur flotte, pour pouvoir porter du ſecours à la ville de Candie. Ils ne retirerent aucun autre avantage de l'île *Standia*, qui eſt deſerte & ſtérile. Sa petite baie, nommée *Conca*, eſt aſſez ſûre. Son meilleur port, qui eſt le plus oriental, ſe nomme *Porto-della-Madonna*. Les anciens ont connu cette île; Ptolomée & Strabon la nomment *Dia*, & Pline en parle ſous le nom de *Cia*. (*D. J.*)

STANES, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Middleſex, ſur le bord de la Tamiſe.

STANFORD, (*Géogr. mod.*) nom commun à deux villes d'Angleterre. La premiere eſt dans la province de Lincoln, avec titre de comté, ſur le Wéland, à 75 milles au nord-oueſt de Londres, vers les confins de la province de Leiceſter. Elle eſt fermée de murailles, bien peuplée, & jouiſſant de pluſieurs privileges. Elle a ſix ou ſept égliſes paroiſſiales, & deux beaux hôpitaux. *Longitude* 15. 43. *latitude* 52. 45.

La ſeconde ville d'Angleterre qui porte le nom de *Stanford*, eſt dans Nottingham-Shire, ſur le bord de la Stoure, & vers les frontieres de la province de Leiceſter. On a trouvé dans cette ville quelques monumens d'antiquité, & particulierement des médailles. *Long.* 16. 15. *lat.* 53. 4. (*D. J.*)

STANGUE, ſ. f. *terme de Blaſon*; c'eſt la tige droite d'une ancre, qui eſt traverſée en ſa partie ſupérieure, vers l'anneau d'une piece de bois qu'on appelle *la trabe*.

STANTÉ, adj. (*Peint.*) terme dont on ſe ſert quelquefois en peinture, au lieu de *peiné*: un tableau *ſtanté*, eſt donc un ouvrage où l'on découvre la peine, la gêne, le travail qu'il a couté à l'artiſte. Ce défaut de facilité ne laiſſe jouir qu'imparfaitement du plaiſir que les beautés d'un morceau de peinture peuvent d'ailleurs offrir au ſpectateur. C'eſt ſur-tout dans les arts d'agrément, que le talent doit s'annoncer ſous un dehors libre & aiſé. Il faut qu'un tableau ſoit fini, mais ſans qu'on juge qu'il ait beaucoup fatigué le peintre, en un mot, ſans paroitre *ſtanté*. (*D. J.*)

STANTZ, (*Géog. mod*) gros bourg de Suiſſe, au canton d'Underwald, à une lieue au-deſſus du lac des quatre cantons. Ce bourg étoit autrefois la capitale de tout le canton; il ne l'eſt plus que de la valiée inférieure, depuis le partage de religion, mais il eſt toujours conſidérable. (*D. J.*)

STAPHISAIGRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de delphinium nommée *delphinium plantani* folio, *ſtaphiſagria dictum*, *I. R. H.* 428. Sa racine eſt longue, ligneuſe, annuelle: elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, droite, ronde, rameuſe; ſes feuilles ſont grandes, larges, découpées profondément en pluſieurs parties, vertes, velues, reſſemblantes à celles du platane ou de la vigne, attachées à des queues longues. Ses fleurs naiſſent au ſommet de la tige & des rameaux, & dans les aiſſelles des feuilles; elles ſont compoſées chacune de cinq pétales inégales, diſpoſées en rond, & d'un bleu foncé; la feuille ſupérieure s'alonge poſtérieurement, & reçoit dans ſon éperon l'éperon d'une autre feuille. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccéde un fruit compoſé de trois ou quatre cornes ou gaînes verdâtres, qui s'ouvrent en-dedans, ſelon leur longueur, & qui renferment pluſieurs ſemences groſſes comme de petits pois, de figure triangulaire, ridées, jointes étroitement enſemble, noirâtres en-dehors, blanchâtres ou jaunâtres en-dedans, d'un goût âcre, brûlant, amer, fort déſagréable.

Cette plante croît aux lieux ſombres dans les pays chauds, comme en Italie, en Provence & en Languedoc, d'où la graine nous eſt apportée ſeche; elle fleurit en été, & ſa ſemence mûrit en automne; on s'en ſert extérieurement pour tuer les poux, & quelquefois pour conſumer les chairs des ulceres. (*D. J.*)

STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'un muſcle de la luette qui vient de la pointe commune du rebord poſtérieur des os du palais, & vient en ſe portant le long de la partie moyenne de la cloiſon du palais, environner la luette.

STAPHYLODENDRON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ſe caractériſe ainſi; ſon calice eſt d'une ſeule piece, découpée en cinq quartiers. Sa fleur eſt pentapétale, droite, en cloche, à cinq étamines au milieu. L'ovaire au fond du calice eſt garni de deux tuyaux, & devient un fruit membraneux, diviſé en deux loges, dont les ſemences ſont à coques ligneuſes.

Les Botaniſtes comptent quatre eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune eſt le *ſtaphylodendron* de Tournefort, *I. R. H.* 616. *piſtachia ſilveſtris*, C. B. P. 401. *Nux veſicaria*. Park. *Theat.* 1417.

C'eſt un arbriſſeau dont le bois eſt rempli de moëlle blanche; ſes feuilles reſſemblent à celles du ſureau, elles ſont ſeulement plus petites, & dentelées en leurs bords; ſes fleurs ſont attachées par grappes à des pédicules longs & menus; chacune d'elles eſt formée de cinq pétales blancs, diſpoſés en rond, & ſoutenus ſur un calice d'une ſeule piece, découpé en cinq parties: lorſque cette fleur eſt tombée, il paroît

paroît en ſa place un fruit membraneux ou une eſpece de veſſie verdâtre, diviſée en deux loges, dans leſquelles ſe trouvent quelques ſemences couvertes d'une écorce ligneuſe, rougeâtre, facile à caſſer; leur ſubſtance eſt verdâtre, d'un goût fade & doucereux. Cet arbriſſeau croît dans les bois, dans les haies & dans les buiſſons des pays chauds. Son nom eſt compoſé de σταφυλὴ, *raiſins*, & δένδρον, *arbre*, comme qui diroit *arbre de raiſin*, parce que ſon fruit eſt diſpoſé en grappes; il peut fournir de l'huile par expreſſion. (*D. J.*)

STAPHYLOME *ou* CHUTE DE L'UVÉE, ſ. m. (*Chirurg.*) maladie de l'œil, formée par la membrane uvée qui paſſe au-travers de la cornée ouverte, par une plaie ou un ulcere, *voyez* UVÉE & CORNÉE. Ce mot vient du grec σταφυλὴ, *uvée*, grain de raiſin, à raiſon de la couleur noire de la membrane qui fait ſaillie.

Le *ſtaphylome* differe, ſuivant le volume de la tumeur: lorſqu'elle eſt conſidérable, elle occaſionne beaucoup de difformité à l'œil, & de douleur au malade, par l'imitation que cauſe la rencontre des cils & le mouvement des paupieres. Cette eſpece de tumeur détruit entierement la vûe; on ne peut guérir les malades, qu'en liant la tumeur ſi la baſe eſt étroite, ou en l'ouvrant ſi la baſe eſt large; dans l'un & l'autre cas l'œil ſe vuide dès l'inſtant par l'inciſion, ou après la chûte de la ligature, & le malade perd l'organe affecté. Si l'ouverture ou l'ulcere de la cornée eſt petite, la tumeur de l'uvée eſt appellée *myocephalon*, tête de mouche par rapport à ſa reſſemblance à la tête de cet inſecte. J'en ai guéri pluſieurs de cette nature, en faiſant ſouffler ſur la tumeur deux ou trois fois par jour un collyre ſec, avec la tuthie & le ſucre candi en poudre. S'il y a inflammation à la conjonctive, on a égard à cet accident. *Voyez* OPHTHALMIE.

Le *ſtaphylome* eſt une eſpece d'hernie de l'uvée; on pourroit eſſayer de le guérir, pourvû qu'il ne ſoit point d'un volume trop conſidérable, en le comprimant légerement par des compreſſes & un bandage appliqués ſur la paupiere à l'endroit qui répond à la tumeur, ou comme le propoſe M. de la Faye dans ſes remarques ſur les opérations de Dionis, par une petite lame de corne fort mince & concave, qui étant miſe entre l'œil & la paupiere, entoureroit exactement & immédiatement le globe de l'œil. Ce moyen, dit cet auteur, pourroit faire rentrer peu-à-peu la partie de l'uvée qui forme le *ſtaphylome*. (*Y*)

STARACHINO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de la Turquie européenne, dans la Macédoine: à 4 lieues de Voſtanza, proche de la rive gauche du Vardari. Quelques-uns prétendent que c'eſt l'ancienne Stobi qui devint colonie romaine. (*D. J.*)

STARAIA-RUSSA *ou* STARO-RUSSA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans le duché de Novogorod, ſur le lac Ilmen, à l'endroit où la riviere Lovat ſe jette dans ce lac. (*D. J.*)

STARGARD, (*Géog. mod.*) il y a trois petites villes de ce nom en Allemagne. La premiere eſt la capitale de la Poméranie ultérieure, ſur la riviere d'Ihne, à 5 lieues au levant de Stetin; elle appartient aujourd'hui au roi de Pruſſe, & eſt fort dépeuplée. La ſeconde *Stargard*, eſt une ville du royaume de Pruſſe, ſur la riviere de Fers, à ſept grandes lieues de Dantzic. La troiſieme eſt au duché de Mecklenbourg, vers les confins de l'Uckermark, au midi de la petite ville de Brandebourg. (*D. J.*)

STARIE, ſ. f. *terme de commerce de mer*, uſité particuliérement dans le levant.

Les Hollandois nomment *ſtaries* le tems que ceux qui commandent les eſcortes que l'amirauté de Hollande accorde aux convois qui vont au levant, reſtent à Smyrne, au-delà de celui qui leur eſt permis par leur commiſſion.

Au retour des convois, les commandans des eſcortes ſont tenus de remettre un journal de leur voyage entre les mains du procureur-général de l'amirauté; s'il n'approuve pas les *ſtaries* faites extraordinairement, il en rejette la dépenſe ſur le compte des commandans. *Voyez* AMIRAUTÉ. *Dict. de Commerc.*

STARO, ſ. m. (*Comm.*) meſure d'Italie, ſeche & liquide. Comme meſure de liquides, elle eſt à Florence de trois barils, & le baril de vingt fiaſques. On ſe ſert auſſi du *ſtaro* dans la Calabre & dans la Pouille. Dans ces deux provinces du royaume de Naples, il faut dix *ſtari* pour la ſalme, trente-deux pignatoli pour le *ſtaro*. C'eſt auſſi le boiſſeau dont on ſe ſert en pluſieurs villes d'Italie pour meſurer les grains, particulierement à Veniſe, à Livourne, & à Luques. Le *ſtaro* ou *ſtara* de Livourne peſe ordinairement 54 livres: 112 *ſtari* ſept huitiemes font le laſt d'Amſterdam. Les grains ſe meſurent auſſi à Luques au *ſtaro*, dont les 119 font un laſt d'Amſterdam: le *ſtaro* de Veniſe peſe 128 livres gros poids; chaque *ſtaro* contient quatre quartes, 35 *ſtari* un cinquieme, ou 140 quartes quatre cinquiemes font le laſt d'Amſterdam. *Savary*. (*D. J.*)

STAROSTE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Pologne on donne ce nom à des gouverneurs de villes & de châteaux; ils ſont nommés par le roi pour veiller ſur ſes revenus, & pour rendre la juſtice en ſon nom; on appelle *ſtaroſtie* le diſtrict ſous leur juriſdiction: cependant il y a des *ſtaroſtes* qui n'ont point de juriſdiction, alors ils ne doivent être regardés que comme des châtelains.

STAROSTIE, ſ. f. (*Hiſt. de Pologne.*) on appelle *ſtaroſtie* en Pologne, des terres que les rois de Pologne diſtribuent comme bon leur ſemble, pourvû que ce ſoit à des Polonois. Autrefois elles faiſoient le domaine de ces princes, & c'eſt pour cela qu'on les nomme *biens royaux*. Sigiſmond-Auguſte céda volontairement ce domaine aux gentilshommes, pour leur aider à ſoutenir leurs dépenſes militaires. Il ſe reſerva ſeulement, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, le droit de nommer à ces ſeigneuries, & que le tréſor de la république jouiroit du revenu pendant la vacance, juſqu'à la nomination d'un *ſtaroſte*, comme les rois de France ont droit de jouir des évêchés & autres bénéfices de leur nomination par économat. Outre cela il chargea les *ſtaroſties* d'un impôt appellé *quarta* (kwarta), parce qu'il eſt la quatrieme partie du revenu de la terre, ce qui fait avec ce qu'on leve ſur les biens d'égliſe, le fonds pour l'entretien des arſenaux, de l'artillerie, & de la cavalerie polonoiſe.

Il y a deux ſortes de *ſtaroſties*, les unes ſimples, les autres à juriſdiction. Ces dernieres ſont un tribunal appellé *grode*, avec un juge, & un tabellionage, où s'enregiſtrent tous les actes paſſés dans le reſſort de la *ſtaroſtie*, les proteſtations, les contrats, & autres; comme elles ont auſſi le privilege de pouvoir juger à mort, les femmes ne poſſedent jamais de ces ſortes de *ſtaroſties*, ni aucun jeune homme avant ſa majorité. (*D. J.*)

STASE, ſ. f. (*Gram. & Méd.*) repos des humeurs dans quelques parties du corps, où elles ne devroient point s'arrêter. La ſtagnation ſuppoſe encore un peu de mouvement, il n'y en a plus dans la *ſtaſe*.

STATA MATER, (*Mythol.*) la *mere Stata*, divinité qu'on honoroit à Rome dans le marché public, en allumant de grands feux en ſon honneur; c'étoit la divinité protectrice de Rome qu'on vénéroit ainſi. (*D. J.*)

STATANUM VINUM, (*Littérature*,) Strabon, *liv. V. pag.* 243. vante une ſorte de vin ainſi nommé du lieu où on le recueilloit. Ce lieu devoit être dans le Latium ou dans la Campanie. Pline, *l. XIV. c. vj.* qui connoit ce vin, dit qu'il croiſſoit au voiſinage de Falerne, & peut-être aux environs des marais Statines, qui pouvoient lui donner leur nom. Athénée, *l. I. c. xxj.* fait auſſi mention de ce vin. (*D. J.*)

STATEN-EYLAND, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *îles des Etats*, parce qu'elles ont été découvertes par les ſujets des Etats-généraux. Ce ſont trois îles de la mer Glaciale, éloignées les unes des autres, mais qui appartiennent à-préſent à la Ruſſie: la difficulté eſt de les rendre habitables. (*D. J.*)

STATER, (*Mon. des Hébreux.*) στατὴρ, piece de monnoie qui valoit un ſicle, ou quatre drachmes. Les receveurs du temple ayant demandé à ſaint Pierre, ſi leur maître ne payoit pas le *didrachme* (j'ai vû pluſieurs anciennes éditions du Nouveau-Teſtament en françois où il y a les *dix drachmes*, les traducteurs ayant ignoré que *didrachme* étoit deux drachmes, & non dix.) Jeſus-Chriſt voulant ſatisfaire à cet impôt, envoya Pierre pêcher dans le lac de Tibériade, & l'apôtre y prit à la ligne un poiſſon qui avoit dans ſon goſier un *ſtater*. Cette piece de monnoie ſervit à acquitter ce que Jeſus-Chriſt & ſaint Pierre devoient pour le temple, ſavoir un *didrachme* ou un demi-ſicle chacun par année. *Matt. xvij.* 24. 27. (*D. J.*)

STATERA, (*Littérature.*) la différence étoit

grande

grande entre *ſtatera*, *ſtrutina*, & *libra*, chez les Romains. *Libra* étoit une balance compoſée comme les nôtres, de deux baſſins, d'un fléau, d'une languette, & chaſſe. *Trutina* étoit proprement la languette de la balance qui marque l'égalité du poids; & *ſtatera* étoit ce qu'eſt parmi nous la romaine: mais au-lieu du crochet qui porte le fardeau, il y avoit un baſſin. (*D. J.*)

STATÈRE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ſtatera*, balance romaine: voici la deſcription qu'en donne Vitruve, *liv. X. c. viij.* l'anſe qui eſt comme le centre du fléau, étant attachée comme elle eſt, proche de l'extrémité à laquelle le baſſin eſt pendu, plus le poids qui coule le long de l'autre extrémité du fléau, eſt pouſſé en avant ſur les points qui y ſont marqués, plus il aura la force d'égaler une grande peſanteur, ſelon que le poids étant éloigné du centre, aura mis le fléau en équilibre; ainſi le poids qui étoit trop foible lorſqu'il étoit trop près du centre, peut acquérir en un moment une grande force, & élever en-haut ſans beaucoup de peine un très-lourd fardeau. Dans cette ancienne balance il y avoit un baſſin au-lieu de crochet qu'on met maintenant au pezon, pour porter le fardeau. *Voyez* BALANCE ROMAINE. (*D. J.*)

STATÈRE, ſ. m. (*Monnoie anc. de Grece.*) monnoie d'or ou d'argent que l'on fabrique en Grece. Les *ſtatères* d'or de Cyzique étoient en particulier fort eſtimés, à cauſe de la beauté de la fabrique; le type étoit d'un côté une tête de femme, & de l'autre une tête de lion: ils étoient du poids de deux drachmes, & valoient vingt-huit drachmes d'argent d'Athènes. Le *ſtatère* d'or d'Athènes valoit vingt drachmes, dans le rapport de l'or à l'argent, qui étoient dans ce tems-là chez les Grecs de dix à un, c'eſt-à-dire qu'une drachme d'or valoit dix drachmes d'argent. Le *ſtatère* d'or de Cyzique valant vingt-huit drachmes d'Athènes; la drachme de Cyzique devoit peſer une drachme attique, & deux cinquiemes ou huit oboles & deux cinquiemes d'Athènes.

Ainſi le *ſtatère* de Cyzique, en l'évaluant par vingt-huit drachmes d'Athènes, vaudroit de la monnoie qui a cours en France, environ vingt & une livres; mais le rapport de l'or à l'argent étant actuellement en France environ de quatorze à un, le *ſtatère* d'or de Cyzique vaudroit environ vingt-neuf livres de notre monnoie.

A l'égard du *ſtatère* d'argent, il peſoit ordinairement quatre drachmes, ce qui revient à-peu-près à trois livres de notre monnoie. (*D. J.*)

STATEUR, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter. Romulus voyant ſes ſoldats plier dans un combat contre les Samnites, pria Jupiter de rendre le courage aux Romains, & de les arrêter dans leur fuite. Sa priere fut exaucée, & en mémoire de cet événement, Romulus bâtit un temple à Jupiter au pié du mont Palatin, ſous le titre de *Stator*, le dieu qui arrête. La ſtatue qu'on lui conſacra repréſentoit Jupiter debout tenant la pique de la main droite, & le foudre de la gauche. Ciceron met dans la bouche d'un de ſes interlocuteurs, que le conſul Flaminius marchant contre Annibal, tomba tout d'un-coup, lui & ſon cheval, devant la ſtatue de Jupiter *Stator*, ſans qu'il en parût aucune cauſe. Cet accident fut pris par ſes troupes pour un mauvais augure, ou plutôt pour un avis que le dieu lui donnoit de s'arrêter & de ne pas aller combattre; mais le conſul mépriſa l'avis, ou l'augure, & fut battu à la journée de Traſimènes. (*D. J.*)

STATHMOS, ſ. m. (*Littérat.*) Σταθμος, c'étoit une maiſon royale ou publique qu'il y avoit ſur les routes en Aſie, ſelon le rapport d'Hérodote, dans laquelle on pouvoit s'arrêter, autant qu'on le deſiroit, & y prendre le repos dont on avoit beſoin. On ſait qu'encore aujourd'hui les voyageurs trouvent par tout dans le Levant des maiſons appellées *caravanſerai*, qui ſervent au même uſage. (*D. J.*)

STATHOUDER *ou* STADHOUDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme, dans la république des Provinces Unies des Pays-bas, un prince à qui les états donnent le commandement des troupes, & une grande part dans toutes les affaires du gouvernement. Ce titre répond à celui de *lieutenant-général de l'état*; il ne confere point les droits de ſa ſouveraineté, qui réſide toujours dans l'aſſemblée des états-généraux, mais il jouit de prérogatives qui lui donnent la plus grande influence dans la république.

Dans le tems de la naiſſance de la république des Provinces-Unies, elle avoit beſoin d'un chef habile & propre à ſoutenir ſa liberté chancellante contre les efforts de Philippe II. & de toute la monarchie eſpagnole. On jetta les yeux ſur Guillaume I. de Naſſau-Dillembourg, prince d'Orange, qui poſſédoit de grands biens dans les pays qui venoient de ſe ſouſtraire au deſpotiſme du roi d'Eſpagne, & qui d'ailleurs étoit déja gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Ce prince par ſon amour pour la liberté, & par ſes talens, parut le plus propre à affermir l'état qui venoit de ſe former; dans cette vue les provinces de Hollande & de Zélande lui conferent, en 1576, la dignité de *ſtadhouder* ou de *lieutenant-général de l'état*; l'exemple de ces provinces ne tarda point à être ſuivi par celles de Gueldre, d'Utrecht, & d'Overyſſel. On attacha à cette dignité le commandement des armées, tant par terre que par mer, avec le titre de capitaine-général & d'amiral; le *ſtathouder* eut le droit de diſpoſer de tous les emplois militaires, celui de nommer les magiſtrats, ſur la nomination des villes, qui lui étoient préſentées, enfin celui de faire grace aux criminels. Outre cela il aſſiſtoit aux aſſemblées des états, dans leſquelles on ne prenoit aucune réſolution que de ſon conſentement. Il préſidoit dans chaque province à toutes les cours de juſtice; il étoit chargé de l'exécution des decrets de la république; il étoit l'arbitre des différends qui ſurvenoient entre les villes & les provinces de la république. Tous les officiers étoient obligés de lui prêter ſerment de fidélité, après l'avoir prêté aux états des provinces & au conſeil d'état.

Guillaume I. ayant été aſſaſſiné en 1584, les mêmes provinces, en reconnoiſſance des ſervices éminens de ce prince, conférerent la dignité de *ſtadhouder* au prince Maurice ſon fils, avec la même autorité & les mêmes prérogatives. Frédéric Henri, frere du prince Maurice, lui ſuccéda en 1625; après avoir fait reſpecter ſa république, il mourut en 1647, & Guillaume II. ſon fils prit poſſeſſion du ſtadhouderat, dont on lui avoit accordé la ſurvivance du tems même de ſon pere. Il en jouit juſqu'à ſa mort arrivée en 1650. Comme les vues ambitieuſes de ce prince avoient donné de l'ombrage aux provinces de la république, elles prirent des meſures pour renfermer l'autorité du *ſtathouder* dans des bornes plus étroites, & même la province de Hollande forma le deſſein d'exclure ſon fils Guillaume III. depuis roi d'Angleterre, de toutes les charges poſſédées par ſes ancêtres. Cependant en 1672, la Hollande étonnée des progrès de Louis XIV. nonobſtant les efforts de la faction républicaine, déclara le prince Guillaume *ſtadhouder* & capitaine-général des forces de la république, avec le même pouvoir dont avoient joui ſes prédéceſſeurs. Cet exemple fut ſuivi de quatre autres provinces. En conſidération de ſes ſervices, les états de Hollande déclarerent, en 1674, la charge de *ſtathouder* héréditaire, & accorderent qu'elle paſſeroit aux héritiers mâles de Guillaume III. De cette maniere il fut *ſtadhouder* de cinq provinces, & il conſerva cette dignité, même après être monté ſur le trône d'Angleterre. Ce prince exerçoit en Hollande un pouvoir ſi abſolu, qu'on diſoit de lui, qu'il étoit *roi de Hollande & ſtathouder d'Angleterre*. Il mourut ſans enfans en 1702, & déclara pour ſon légataire univerſel le jeune prince de Naſſau-Dietz, ſon parent, deſcendu de Guillaume-Louis de Naſſau-Dietz, couſin de Guillaume I. fondateur de la république, qui étoit déja *ſtadhouder* héréditaire des provinces de Friſe & de Groningue; ce prince eut le malheur de ſe noyer en 1711, en paſſant un bras de mer appellé le *Moerdyck*. Il n'avoit point été *ſtadhouder* de toute la république, mais ſimplement des deux provinces ſuſdites. Son fils poſthume, Guillaume-Charles-Henri Friſon, prince de Naſſau-Dietz, ſuccéda à ſon pere dans ſes biens & dans le ſtadhouderat des provinces de Friſe & de Groningue; en 1722 la province de Gueldre le nomma auſſi ſon *ſtadhouder*, mais les quatre autres provinces, dans leſquelles le parti républicain dominoit, ne voulurent jamais lui accorder cette dignité. Enfin en 1747, ces provinces forcées par le peuple, & d'ailleurs effrayées des victoires de la France, déclarerent ce prince *ſtathouder*, lui accorderent une autorité plus grande qu'à aucun de ſes prédéceſſeurs, déclarerent le ſtadhouderat héréditaire dans ſa famille, & y appellerent même les femmes au défaut des mâles. Ce prince a joui

a joui de la dignité de *ſtadhouder* juſqu'à ſa mort; après lui elle eſt paſſée au prince Guillaume ſon fils, né en 1746, qui la poſſede aujourd'hui.

On donne auſſi dans les Pays-Bas le nom de *ſtatbouders* à des officiers municipaux, qui font dans de certains diſtricts les fonctions des ſubdélégués des intendans de province en France. (—)

STATICE, *ſtatice*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs ſont réunies en une ſorte de tête preſque ſphérique, & ſoutenues par un calice commun. Cette tête eſt formée par pluſieurs fleurs, qui ont la forme d'un œillet, & qui ſont compoſées de pluſieurs pétales; ces pétales ſortent d'un calice particulier à chaque fleur, & fait en forme d'entonnoir. Le piſtil ſort auſſi du calice, & devient dans la ſuite une ſemence oblongue & enveloppée par le calice ou par une capſule. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Entre les neuf eſpeces de ce genre de plante, nous décrirons la premiere de Tournefort, *ſtatice vulgaris major*, *I. R. H.* 340. on l'appelle en anglois *the ſea july flower*. Sa racine eſt longue, aſſez groſſe, ronde, ligneuſe, rougeâtre, vivace, diviſée en pluſieurs têtes. Elle pouſſe un grand nombre de feuilles longues & étroites comme celles du gramen, de couleur de verd-de-mer. Il releve d'entre ces feuilles, pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, droites, ſans nœuds, creuſes, preſque toutes nues; elles portent à leur ſommet un bouquet ſphérique de petites fleurs à cinq pétales, blanches, pourpurines, diſpoſées en œillet, dans un calice formé en entonnoir; ce bouquet de fleurs eſt encore ſoutenu par un calice général écailleux. Lorſque les fleurs ſont tombées, il ſuccede à chacune d'elles une ſemence oblongue, pointue par les deux bouts, enfermée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux montagneux, un peu humides; elle fleurit en été, & comme ſes fleurs ne s'ouvrent pas toutes enſemble, mais les unes après les autres, elle reſte fleurie juſqu'au milieu de l'automne. On l'eſtime vulnéraire, aſtringente, & convenable pour arrêter le ſang dans la diſſenterie, & les regles trop abondantes. (*D. J.*)

STATION, ſ. f. (*Gram.*) lieu où l'on s'arrête.

STATION, *en Géométrie*, &c. eſt un lieu qu'on choiſit pour faire une obſervation, prendre un angle ou autre choſe ſemblable.

On ne peut meſurer une hauteur ou une diſtance inacceſſible, qu'on ne faſſe deux *ſtations* dans deux endroits, dont la diſtance eſt connue. Quand on fait des cartes géométriques de provinces, &c. on fixe les *ſtations* ſur pluſieurs éminences du pays, & delà on prend les angles aux différentes villes, villages, &c.

Dans l'arpentage, on meſure la diſtance qu'il y a d'une *ſtation* à une autre; & on prend l'angle que l'endroit où on ſe trouve forme avec la *ſtation* ſuivante. *Voyez* ARPENTAGE. (*E*)

STATION, *en Aſtronomie*, eſt la poſition ou l'apparence d'une planete au même point du zodiaque pluſieurs jours de ſuite. *Voyez* PLANETE.

Comme la terre, d'où nous appercevons le mouvement des planetes, eſt placée hors du centre de leurs orbites, les planetes, vues de la terre, ont un cours irrégulier; quelquefois on les voit aller en avant, c'eſt-à-dire, d'occident en orient, c'eſt ce qu'on appelle *être directes*; quelquefois on les voit aller en arriere, c'eſt-à-dire, d'orient en occident, c'eſt ce qu'on appelle *être rétrogrades*. *Voyez* DIRECT & RETROGRADE.

De plus, entre ces deux états, il y en a un autre intermédiaire, dans lequel les planetes ne paroiſſent aller ni en avant, ni en arriere, mais reſter à la même place dans leur orbite; c'eſt ce qu'on appelle leur *ſtation*; c'eſt ce qui arrive quand les lignes ſuivant leſquelles on voit une planete de deſſus la terre, placée en deux différens endroits de ſon orbite, ſont paralleles entr'elles; car alors, les deux lieux où on voit la planete dans le ciel ſont ſenſiblement le même à cauſe de la petiteſſe du rayon de l'orbe terreſtre en comparaiſon de la diſtance des étoiles.

Soit un cercle *BDG* (*fig.* 63. *aſtronomiq.*), dans lequel la terre eſt ſuppoſée ſe mouvoir, de *B* en *D*. Si pendant ce tems la planete *A* décrit l'arc *CA*, qui ſoit tel que *BA*, *DC* ſoient paralleles, elle paroîtra répondre ſenſiblement au même point du ciel, & par conſéquent ſtationnaire.

Dans le *ſecond volume de l'académie de Petersbourg*, *p.* 82. M. Mayer donne une méthode pour déterminer les lieux de la terre d'où une planete vue dans un point donné de ſon orbite doit paroître ſtationnaire; & M. Halley a donné une méthode pour trouver le tems d'une *ſtation*. *Voyez* les *inſtitutions aſtronomiques* de M. le Monnier, *p.* 589. (*O*)

STATION, (*Hydraul.*) ſe dit dans un nivellement de l'endroit où ſe poſe le niveau, de ſorte qu'un coup de niveau eſt compris entre deux *ſtations*. C'eſt ainſi qu'on connoît la pente d'une montagne. (*K*)

STATION, *dans l'hiſtoire de l'Egliſe*, eſt un terme qui s'applique aux jeûnes des quatrieme & ſixieme jours de la ſemaine, c'eſt-à-dire, le mercredi & le vendredi, que beaucoup de perſonnes chez les anciens obſervoient très-ſcrupuleuſement juſqu'à trois heures après-midi. *Voyez* FÊTE.

S. Pierre d'Alexandrie, dans ſon épitre canonique, *can.* 15. obſerve qu'il étoit ordonné conformément à l'ancienne tradition, de jeûner toutes les ſemaines pendant ces deux jours; le mercredi, en mémoire du conſeil que les juifs tinrent pour mettre à mort notre Sauveur, & le vendredi à cauſe de ſa paſſion. On a encore quelqu'égard à cette tradition dans l'Egliſe d'Angleterre. *Voyez* ABSTINENCE.

Station ſe dit auſſi, dans l'Egliſe romaine, d'une égliſe où on peut aller gagner des indulgences dans de certains jours. *Voyez* INDULGENCE.

Ce fut ſaint Grégoire qui fixa les *ſtations* à Rome, c'eſt-à-dire, les égliſes dans leſquelles on devoit faire l'office tous les jours du carême, & les fêtes ſolemnelles. Ces *ſtations* ſont marquées dans ſon ſacramentaire, telles qu'on les voit dans le miſſel romain; elles ſont appropriées principalement aux égliſes patriarchales & titulaires. Mais quoique ces *ſtations* ſoient réglées, l'archidiacre ne manque point à chaque *ſtation*, d'annoncer au peuple la *ſtation* ſuivante.

Station eſt auſſi une cérémonie de l'Egliſe romaine, dans laquelle les prêtres ou chanoines vont en proceſſion hors du cœur pour chanter une antienne devant le crucifix, ou devant l'image de la Vierge. On attribue cette cérémonie à ſaint Cyrille.

STATIONS, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ce terme ne déſignoit chez les Hébreux que le rang de ceux qui aſſiſtoient aux ſacrifices; & chez les Romains, le lieu où les avocats ſe tenoient pour répondre aux conſultations; mais dans l'Egliſe primitive, ce terme fut uſité pour ſignifier un jour que les chrétiens paſſoient en prieres, & dans lequel ils jeûnoient juſqu'à l'heure de none. Suivant l'uſage récent de l'Egliſe romaine, le mot *ſtation* dénote les chapelles où le clergé & le peuple vont en proceſſion, & s'arrêtent pour y célébrer une partie de l'office divin. Enfin dans les derniers tems, les papes & les évêques ayant indiqué des égliſes particulieres où l'on eſt obligé d'aller prier pour gagner le jubilé, l'uſage a donné à ces égliſes le nom de *ſtation*. Cet uſage ſemble venir des anciens Romains, qui, dans les fêtes extraordinaires de réjouiſſances ou de deuil, avoient ordonné des *ſtations* du peuple dans les principaux temples des dieux. (*D. J.*)

STATIONAIRE, adj *en Aſtronomie*, ſe dit d'une planete qui paroît reſter immobile au même point du zodiaque. *Voyez* STATION.

Quoique les planetes aient quelquefois un mouvement progreſſif, & quelquefois un mouvement retrograde; il peut y avoir quelque point dans lequel elles paroiſſent *ſtationnaires*. Une planete paroîtra *ſtationnaire*, lorſque la ligne qui joint la terre & le centre de la planete, eſt dirigée au même point du firmament, c'eſt-à-dire quand cette ligne eſt pendant quelque tems parallele à elle-même.

Saturne paroît *ſtationnaire* à la diſtance de 90 degrés du ſoleil; Jupiter à la diſtance de 52, & Mars à une diſtance beaucoup plus grande.

Saturne eſt *ſtationnaire* huit jours, Jupiter quatre, Mars deux, Vénus un & demi, & Mercure un demi, cependant les tems de ces différentes ſtations ne ſont pas toujours égaux, parce que les orbites de ces planetes ne ſont pas des cercles qui aient le ſoleil pour centre; mais des ellipſes dont le ſoleil occupe le foyer, & dans leſquelles les planetes ne ſe meuvent pas uniformément. *Chambers* (*O*)

STATIONNAIRE, (*Milice romaine.*) ce nom s'eſt donné dans le bas Empire romain à des ſoldats ou des officiers que l'on mettoit en certains poſtes, d'où ils avertiſſoient les gouverneurs & les magiſtrats de ce qui ſe paſſoit. (*D. J.*)

Stationnaire, *ſiévre*, (*Médecin.*) épithete qu'on donne à certaines fievres continues, qui dépendent d'une diſpoſition particuliere des ſaiſons & des alimens, & qui regnent plus conſtamment & plus généralement que les autres pendant une ou pluſieurs années. Elles ſont oppoſées aux fievres intercurrentes. Sydenham a parfaitement traité des unes & des autres; il faut le lire & le relire. On les appelle ſtationnaires, *à ſtando*, reſter, demeurer. (*D. J.*)

Stationnaire, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) épithete qu'on a donné dans l'Egliſe au diacre qui étoit de ſemaine, pour chanter l'évangile aux meſſes que le pape ou l'évêque du diocèſe venoit dire dans différentes ſtations. (*D. J.*)

STATIQUE, ſ. f. *Ordre encyclop. entend. raiſon, Philoſ. ou ſcience. ſcience de la nature, Mathématiq. Mathém. mixtes, Méchaniq. Statique.*) eſt une partie de la méchanique, qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puiſſances qui agiſſent les unes ſur les autres.

La méchanique en général a pour objet les lois de l'équilibre & du mouvement des corps, mais on donne plus parfaitement le nom de *méchanique* à la partie qui traite du mouvement. A celui de *ſtatique* à la partie qui traite de l'équilibre; ce nom vient du latin *ſtare*, s'arrêter être en repos, parce que l'effet de l'équilibre eſt de produire le repos, quoiqu'il y ait dans le corps en équilibre une tendance au mouvement.

La *ſtatique* ſe diviſe en deux parties, l'une qui conſerve le nom de *ſtatique*, a pour objet les lois de l'équilibre des ſolides. C'eſt dans cette partie qu'on traite ſes différentes machines ſimples ou compoſées, comme la poulie, le levier, le plan incliné, *&c.* l'autre partie, qu'on appelle *hydroſtatique*, a pour objet les lois de l'équilibre des fluides.

L'ouvrage le plus étendu que nous ayons ſur la *ſtatique*, eſt la *nouvelle méchanique* de M. Varignon, imprimée à Paris en 1725, en deux volumes *in*-4°. Dès l'année 1687 l'auteur avoit donné un ouvrage ſur ce même ſujet avec le titre de *projet d'une nouvelle méchanique*.

Dans ce premier ouvrage, qui a paru la même année que les *principes* de Newton, M. Varignon donne une méthode générale pour déterminer l'équilibre ſur toutes les machines, & cette méthode eſt peu différente de celle que M. Newton donne dans le premier livre de ſon ouvrage. Elle conſiſte à réduire par le principe de la compoſition des forces, toutes les puiſſances qui agiſſent ſur une machine à une ſeule puiſſance, dont la direction doit paſſer par quelque point d'appui fixe & immobile lorſqu'il y a équilibre. Ainſi dans la poulie, par exemple, il faut que la direction de la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées à la poulie, paſſe par le centre fixe de la poulie: de même dans le levier, il faut que la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées aux extrémités du levier, ait une direction qui paſſe par le point d'appui. L'auteur a étendu ce principe dans ſa *nouvelle méchanique*, qui n'a été imprimée qu'après ſa mort, & il y a joint la maniere de déterminer par le même moyen les lois de l'équilibre des fluides. (*O*)

Statique, *colonne*, (*Archit.*) eſpece de pilier rond ou à pans, poſé ſur un ſoclé, à hauteur d'appui, au milieu d'un marché: on pend à une potence de fer, une balance ou romaine, pour peſer publiquement, & à poids étalonnés par la police, les vivres & denrées que le peuple achete, comme on le pratique en quelques villes du Languedoc. Le mot *ſtatique* vient de *ſtatera*, balance. (*D. J.*)

Statiques, *ſtatici*, (*Médec.*) ſont une eſpece d'épileptiques, ou de perſonnes attaquées d'épilepſie. *Voyez* Epilepsie.

Les *ſtatiques* different des cateleptiques en ce que ces derniers n'ont aucun ſentiment des objets extérieurs, & ne ſe reſſouviennent point de ce qui s'eſt paſſé dans le tems du paroxiſme; au lieu que les *ſtatiques* ſont occupés pendant tout ce tems d'idées fortes & vives, dont il ſe reſſouviennent aſſez bien après que l'accès eſt paſſé. *Voyez* Cataleptique *&* Épilepsie.

STATO DELLI PRESIDII, lo, (*Géog. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle un petit canton d'Italie, dans la Toſcane, ſur la côte de la mer, & qui eſt la partie méridionale de l'état de Sienne. Cet état comprend le mont Argentaro, les places d'Orbitello, de Talamone, de Porto-Hercole, & de Porto-San-Stéfano, avec leurs petits territoires. (*D. J.*)

STATONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Toſcane, ſelon Pline, *l. III. c. v.* Strabon, *l. V. p.* 226, nomme leur ville *Statonia*, & la place dans les terres. Du tems de Vitruve, *l. II. c. ij. de Lapidicin.* le territoire de cette ville étoit une préfecture, *præfectura Statonienſis*; & on s'accorde à dire que c'eſt aujourd'hui le duché de Caſtro. Les vins de ce quartier, *vina Statonienſia*, ſont vantés par Pline, *l. XIV. c. vj.* Séneque, dans ſes queſtions naturelles. *l. III. c. xxv.* fait mention d'un lac de ce territoire: il le nomme *lacus Statonienſis*, & il y met une île flotante. C'eſt préſentement le lac de *Mezzano*. (*D. J.*)

STATUAIRE, ſ. m. (*Sculpt.*) ſculpteur qui fait des ſtatues, mais le *ſtatuaire* déſigne l'art de faire des ſtatues. *Voyez* Sculpteur, Sculpture, Statue *&* Statues *des Grecs & des Romains*. (*D. J.*)

Quant à l'art *ſtatuaire* pour la fonte, *voyez* Bronze. (*D. J.*)

Statuaire, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui porte une ſtatue, comme la colonne que le Pape Paul V. a fait élever ſur un piédeſtal devant l'égliſe de Sainte Marie-Majeure à Rome, & qui porte une ſtatue de la ſainte Vierge de bronze doré. Cette colonne qui a été tirée des ruines du temple de la paix, & dont le fût d'un ſeul bloc de marbre blanc, a 5 piés 8 pouces de diametre ſur 49 & demi de hauteur, eſt d'ordre corinthien & cannelé.

On peut auſſi appeller *colonnes ſtatuaires*, les caryatides, perſiques, termes, & autres figures humaines qui font l'office des colonnes, comme celles du gros pavillon du Louvre, que Vitruve nomme *telomones* & *atlantes*. Daviler. (*D. J.*)

STATUE, ſ. f. (*Sculpt. & Archit. Décorat.*) figure de plein relief taillée ou fondue, qui imite dans la repréſentation tous les êtres de la nature. Mais ordinairement *ſtatue* repréſente un dieu, un homme, une femme; & l'on a coutume d'embellir de *ſtatues* les palais ou les places publiques. On diſtingue différentes eſpeces de *ſtatues*, dont nous ne donnerons ici que de courtes définitions, renvoyant les détails au *mot* Statues *des Grecs & des Romains*.

Statue allégorique. *Statue* qui repréſente quelque ſymbole, comme les parties de la terre, les ſaiſons, les âges, les élémens, les tempéramens, les heures du jour. Telles ſont les *ſtatues* modernes de marbre du parc de Verſailles.

Statue coloſſale. *Statue* qui excede le double ou le triple du naturel, ou *ſtatue* d'une hauteur déméſurée.

Statue curule. On appelle ainſi les *ſtatues* qui ſont dans des chariots de courſe tirés par deux, quatre ou ſix chevaux, comme il y en avoit aux cirques, hyppodromes, *&c.* ou dans les chars, comme on en voit à des arcs de triomphe ſur quelques médailles antiques.

Statue équeſtre. *Statue* qui repréſente un homme à cheval, comme celle de Marc-Aurele à Rome, d'Henri IV. de Louis XIII. de Louis XIV. à Paris, *&c.*

Statue de fonte. *Statue* de pluſieurs morceaux ſéparés & remontés ſur une armature de fer, ou *ſtatue* formée de grands morceaux fondus d'un jet. Telle eſt la *ſtatue* équeſtre érigée dans la place de Vendôme, & qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de fonderie. *Voyez* les détails de cet art au *mot* Bronze.

Statue grecque. C'eſt une *ſtatue* nue & antique. Les Grecs ſe ſervoient de ces *ſtatues* pour repréſenter leurs divinités, les athletes des jeux olympiques & les héros; celles-ci étoient appellées *ſtatues d'Achille*, parce qu'il y en avoit quantité qui repréſentoient Achille dans la plûpart des villes de Grece.

Statue hydraulique. C'eſt toute figure qui ſert d'ornement à quelque fontaine & grotte, ou qui fait l'office de jeu ou de robinet par quelqu'une de ſes parties, ou par un attribut qu'elle tient. C'eſt auſſi tout animal qui ſert au même uſage, comme les grouppes des deux baſſins quarrés du haut parterre de Verſailles.

Statue iconique, eſt toute *ſtatue* qui a la taille & la reſſemblance de la perſonne qu'elle repréſente.

Statue pedeſtre. *Statue* qui eſt en pié ou debout. Il y a à Paris deux *ſtatues* de cette eſpece qui ont été élevées à la gloire de Louis XIV. l'une dans la place des Victoires, faite par Desjardins, l'autre dans l'hôtel-de-ville par Coiſevox.

Statue perſique. Figure d'homme en pierre ou en terme, qui fait l'office de colonnes dans les bâtimens. On appelle *ſtatue caryatidue* celle d'une femme qui ſert au même uſage.

Sta-

Statue romaine, eſt une *ſtatue* couverte de quelque habillement.

Statue ſacrée. On appelle ainſi une figure qui repréſente Jeſus-Chriſt, la Vierge, ou quelque ſaint, dont on décore les autels, l'extérieur ou l'intérieur des égliſes. (*D. J.*)

STATUES *des Grecs & des Romains*, (*Antiq. greq.* & *rom.*) quoique les Grecs & les Romains ayent eu des termes différens pour préſenter à l'eſprit l'idée que nous mettons au mot de *ſtatues*, ils n'en ont affecté ſpécialement aucun pour diſtinguer les *ſtatues* des dieux & des demi-dieux, & celles des hommes, des animaux & des choſes inanimées. Les Grecs ont employé en général les termes εἰκόνες, ἀνδριάντες, ἀγαλμάτα, ἐπιστηματα, βρέτεα, ξοάνα, comme les Romains ceux de *ſtatuæ*, *imagines*, *ſimulachra*, *ſculptilia*.

Comme l'explication de ces divers ſynonymes ſeroit fort ennuyeuſe, il vaut mieux remarquer que tous les peuples du monde ont conſacré de bonne heure les *ſtatues* à la religion. Les Egyptiens montrerent l'exemple: ces peuples, dit Diodore de Sicile, *liv. I.* frappés d'admiration en obſervant le mouvement régulier du ſoleil & de la lune, les regarderent comme les premieres divinités auxquelles ils ſe croyoient redevables de toute la douceur de leur vie. Ils bâtirent des temples à leur honneur, poſerent à l'entrée de ces édifices ſacrés des figures de ſphinx, & dans l'intérieur des *ſtatues* de lions, à cauſe de l'entrée du ſoleil dans le ſigne du lion, au tems des débordemens du Nil, principe de la fertilité de leurs terres dans toute l'étendue de ſon inondation. Oſiris leur avoit enſeigné l'agriculture, ils l'honorerent, après ſa mort, ſous la figure d'une geniſſe.

La promptitude des Iſraélites à élever le ſerpent d'airain, montre que cette nation avoit appris en Egypte l'art de la ſtatuaire. Cet art paſſa promptement chez les Grecs & chez les Romains, qui chargerent leurs temples de ſuperbes *ſtatues*, depuis celle de Cybelle juſqu'à celle d'Iſis, après qu'ils eurent adopté le polythéiſme.

Il ſeroit peut-être à ſouhaiter que les payens n'euſſent jamais ſongé à faire entrer les *ſtatues* & les images dans leur culte religieux, du-moins le Chriſtianiſme épuré pouvoit s'en paſſer. Le peuple n'eſt pas capable de s'élever au-deſſus des ſens; mettant toujours l'acceſſoire à la place du principal, il cherche à s'acquitter aiſément: ici la ſuperſtition le ſubjugue, & là la dépravation l'entraîne dans des excés criminels.

Elien, *Hiſt. var. liv. IX. c. xxxjx.* rapporte qu'un jeune athénien devint amoureux de la *ſtatue* de la Bonne-Fortune qui étoit dans le Prytanée. Les vœux fréquens qu'il lui préſentoit l'échaufferent à un tel point, qu'après avoir trouvé des raiſons pour excuſer dans ſon eſprit la folie de ſa paſſion, il vint à l'aſſemblée des prytanes, & leur offrit une groſſe ſomme pour l'acquiſition de la *ſtatue*: on le refuſa; il orna la *ſtatue* avec toute la magnificence qui pouvoit être permiſe à un particulier, lui fit un ſacrifice, & ſe donna la mort. Pline, *l. XXXVI. c. jv.* Valere-Maxime, *VIII. xj.* Athenée, *l. VIII.* Plutarque, *in Gryllo;* Clément d'Alexandrie, *admonit. ad Gentiles*; Arnobe, *lib. adverſus Gentiles*, ſont remplis d'exemples de ces foibleſſes humaines pour les *ſtatues* de Vénus qu'on voyoit à Gnide & dans l'île de Chypre.

Quoi qu'il en ſoit, après les dieux, l'honneur des *ſtatues* fut communiqué aux demi-dieux & aux héros que leur valeur élevoit au-deſſus des autres, & qui par des ſervices éclatans s'étoient rendus vénérables à leur ſiecle.

Quelques-uns ont reçu ces honneurs pendant leur vie, & d'autres les ayant refuſées, les ont mérités après leur mort par un motif de reconnoiſſance encore moins équivoque. Tel fut Scipion, à qui Rome ne rendit cet éclatant témoignage de ſon eſtime que quand il ne fut plus en état de s'y oppoſer lui-même. Etant cenſeur, il avoit fait abattre toutes les *ſtatues* que les particuliers s'étoient érigées dans la place publique, à-moins qu'ils n'euſſent été autoriſés à le faire par un decret du ſénat; & Caton aima mieux que l'on demandât pourquoi on ne lui en avoit point élevé, que ſi on pouvoit demander à quel titre on lui avoit fait cet honneur-là.

Suétone dit qu'Auguſte déclara par un édit que les *ſtatues* qu'il avoit fait élever en l'honneur des grands hommes de toutes les nations, ne l'avoient été que pour leur ſervir d'exemple, de même qu'aux princes ſes ſucceſſeurs, & afin que les citoyens en déſiraſſent de ſemblables. Mais on ſait aſſez que la plûpart de ſes ſucceſſeurs en furent plus redevables à la crainte de leurs ſujets qu'à leur propre mérite; auſſi ſentant bien qu'ils n'avoient rien de ſemblable à eſpérer après leur mort, ils ſe hâtoient de ſe faire rendre par force ou par complaiſance un hommage qui n'étoit dû qu'à la vertu.

Les *ſtatues*, comme les temples, faiſoient une partie conſidérable des apothéoſes dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les auteurs de l'hiſtoire d'Auguſte; on y trouve un grand détail des cérémonies eſſentielles qui ſe pratiquoient en ces occaſions, & de tout ce que la flatterie y ajouta pour plaire davantage aux vivans dans des honneurs ſi légerement décernés aux défunts. Les Romains étoient ſi ſcrupuleux dans ces dédicaces de temples ou de *ſtatues*, qu'ils les auroient recommencées s'ils s'étoient apperçus qu'un ſeul mot ou même une ſeule ſyllabe y eût été obmiſe; & Pline obſerve que le pontife Métellus, qui étoit begue, ſe prépara pendant ſix mois à-prononcer le nom de la déeſſe Ops-opifera, à laquelle on devoit dédier une *ſtatue*.

Les légiſlateurs ont été honorés de *ſtatues* dans preſque tous les états; & quelques hommes illuſtres ont partagé avec eux cet honneur; mais d'autres ſe défiant de la reconnoiſſance & de l'eſtime publique, n'attendirent pas qu'on le leur accordât, ils éleverent à eux-mêmes des *ſtatues* à leurs frais; & c'eſt peut-être à cette liberté que l'on doit les reglemens qui défendirent d'en ériger ſans l'aveu des cenſeurs. Mais ces ordonnances ne s'étendoient pas ſur les *ſtatues* que les perſonnes de quelque conſidération faiſoient poſer pour l'ornement de leurs maiſons de campagne, où quelquefois à côté des leurs, ils en élevoient pour des eſclaves dont les ſervices leur avoient été agréables, ce qui n'étoit pas permis à la ville, du-moins pour les eſclaves.

Valere-Maxime dit qu'une *ſtatue* de Sémiramis la repréſentoit au même état où elle ſe trouvoit lorſqu'on vint dire que les habitans de Babylone s'étoient révoltés; elle étoit à ſa toilette, n'ayant qu'un côté de ſes cheveux relevés; & s'étant préſentée en cet état à ſon peuple, il rentra auſſi-tôt dans le devoir.

Cornélius Népos, dans la vie de Chabrias, rapporte que les Athéniens qui honoroient d'une *ſtatue* les athletes victorieux à quelque jeu que ce fût de la Grece, le firent repréſenter appuyé ſur un genou, couvert de ſon bouclier, la lance en arrêt, parce que Chabrias avoit ordonné à ſes ſoldats de ſe mettre dans cette attitude pour recevoir l'attaque des ſoldats d'Ageſilaüs, qui furent défaits. Ces mêmes Athéniens éleverent à Béroſe, qui a vécu du tems d'Alexandre, & non au tems de Moïſe, ainſi que l'établit Euſebe, une *ſtatue* dont la langue étoit dorée, & qui fut poſée dans le lieu des exercices publics par eſtime pour ſes écrits, & pour ſes obſervations aſtronomiques.

Pline dit que Lucius Minucius Augurinus, qui s'oppoſa aux deſſeins ambitieux de Mélius, & qui de l'état de ſénateur où il en étoit né, paſſa à celui de plébéien pour pouvoir être tribun du peuple, ayant rétabli l'abondance à Rome, fut honoré d'une *ſtatue* à la porte Trégemina; & Patin cite la médaille qui repréſente comme il étoit dans cette *ſtatue*, tenant en ſa main deux épis, ſymbole de l'abondance.

Les femmes même qui avoient rendu quelque ſervice à la république, furent aſſociées à la prérogative d'avoir des *ſtatues*. On ordonna une *ſtatue* équeſtre à Clélia, échapée des mains de Porſenna qui la gardoit en ôtage. La veſtale Suffétia eut par un decret du ſénat, la permiſſion de choiſir le lieu qui lui plairoit pour poſer la *ſtatue* qui lui fut décernée en reconnoiſſance de quelques terres dont elle fit préſent à la ville de Rome; & Denys d'Halicarnaſſe en allegue quelques autres exemples.

Quand le ſénat ordonnoit une *ſtatue*, il chargeoit les entrepreneurs des ouvrages publics de prendre au tréſor de l'état de quoi fournir à la depenſe qui convenoit. Il y avoit un terme fixé pour l'exécution de cet ordre, & des officiers prépoſés pour y tenir la main.

En accordant la permiſſion ou le droit d'élever des *ſtatues*, le ſénat en déterminoit le lieu, avec un terrein de cinq piés d'étendue autour de la baſe, afin que la famille de ceux à qui il avoit fait cette faveur eût plus de commodité pour aſſiſter aux ſpectacles qui ſe donnoient dans les places publiques, avant qu'on eût bâti les amphithéâtres & les cirques. La conceſ-

ſion

ſion du lieu étoit proportionnée à la dignité de celui que l'on vouloit honorer, & à l'action qui lui procuroit l'avantage d'avoir une *ſtatue* par autorité publique.

Quelques-unes étoient placées dans les temples ou dans les cirques, où le ſénat s'aſſembloit, d'autres dans la place de la tribune aux harangues, dans les lieux les plus éminens de la ville, dans les carrefours, dans les bains publics, ſous les portiques deſtinés à la promenade, à l'entrée des aqueducs, ſur les ponts; & avec le tems il s'en trouva un ſi grand nombre, que c'étoit un peuple de pierres où de marbre: partout, dit Cicéron, on les honoroit en brûlant de l'encens devant ces repréſentations; on y portoit des offrandes, on y allumoit des cierges; & comme on en poſoit ſelon les occurrences, à l'occaſion de quelque action ſinguliere, dans des lieux moins fréquentés, il y avoit des officiers chargés du ſoin de les faire garder; ces officiers ſont appellés dans le droit romain, *comites*, *curatores* ſtatuarum, & *tutelarii*.

Les lieux deſtinés à la repréſentation des comédies & des tragédies, étoient accordés pour élever des *ſtatues* à ces fameux acteurs qui faiſoient les délices du peuple; les auteurs des belles pieces de théâtre n'y avoient pas moins de droit, mais le plus ſouvent on les plaçoit dans les bibliotheques, ſurtout depuis que Pollion en eût ouvert de publiques.

On ordonnoit quelquefois des *ſtatues* pour faire paſſer à la poſtérité la punition de quelque trahiſon ou de quelque crime contre l'état; on les poſoit couchées par-terre & ſans baſe, pour les tenir à la portée des inſultes dont parle Juvénal.

Solin remarque, que Dédale fut le premier qui imagina de donner aux *ſtatues* l'attitude naturelle d'une perſonne qui marche; avant lui elles avoient les piés joints, & on les appelloit chez les Romains *compernes*.

Les *ſtatues aſſiſes* étoient communément employées pour repréſenter les dieux & les déeſſes, comme un ſymbole du repos dont ils jouiſſoient. On repréſentoit de même les premiers magiſtrats pour exprimer la ſituation tranquille de leur ame, dans l'examen & la diſcuſſion des affaires.

Quant à la matiere dont elles étoient compoſées, il y a apparence que l'argille comme la plus maniable, & la plus ſuſceptible de formes arbitraires, y fut d'abord employée. Après lui avoir donné la figure qui convenoit au deſſein, l'ouvrier la laiſſoit durcir au ſoleil, ou la faiſoit ſécher au feu, pour la mettre en état de réſiſter plus long-tems aux injures de l'air; peut-être même que l'incruſtation de quelque matiere plus dure pour la préſerver d'altération, conduiſit ceux qui inventerent l'art de fondre les métaux, à ſe ſervir de l'argille pour la compoſition des moules.

Le bois fut enſuite mis en œuvre comme plus traitable que la pierre ou les métaux; les Romains n'eurent pendant long-tems dans leurs temples que des dieux de bois groſſiérement taillés, même après que les Sculpteurs eurent aſſujetti la pierre & le marbre. Les *ſtatues* des dieux ſe faiſoient ſouvent par préférence d'un certain bois, plutôt que d'un autre. Priape fut d'abord de bois de figuier pour le jardinier qui imploroit ſon aſſiſtance, contre ceux qui voloient ſes fruits; le vigneron voulut que ſon Bacchus fût de bois de vigne; & l'on employoit celui d'olivier pour les *ſtatues* de Minerve: Mercure, en ſa qualité de dieu des Sciences, ne ſe tailloit pas tout de bois, ſur-tout pour être joint à Minerve par les hermathènes, & à Hercule par les hermeracles.

Hérodote rapporte que les Epidauriens réduits à la derniere miſere par la ſtérilité de leurs terres, envoyerent conſulter l'oracle de Delphes, qui leur répondit, que le remede à leurs maux étoit attaché à l'érection de deux *ſtatues* à l'honneur des déeſſes Damia & Auxeſia, en les faiſant tailler d'olivier franc. Comme le ſeul territoire d'Athenes nourriſſoit de ces ſortes d'arbres, ils envoyerent en demander; on leur en promit, ſous la condition que tous les ans à certains jours les Epidauriens députeroient quelques-uns de leurs citoyens, pour faire à Athènes des ſacrifices à Minerve & à Erechthée. Après quelques années, cette ſervitude déplut aux Epidauriens, qui voulurent s'en affranchir, & on leur déclara la guerre. Il paroît en examinant le nom de ces deux divinités peu connues, que ce n'étoit qu'un avertiſſement de l'oracle, pour engager les Epidauriens à donner plus de ſoin qu'ils n'en donnoient à la culture de leurs terres.

Pauſanias fait mention de quelques *ſtatues* de bois qui avoient le viſage, les mains & les piés de marbre; d'autres de bois doré & peint, avec le viſage, les piés & les mains incruſtés d'ivoire. Le même hiſtorien dit que Théodore de Samos fut le premier qui découvrit l'art de fondre le fer, & que Tiſagoras fut le premier qui en fit uſage pour fondre pluſieurs *ſtatues*; mais ce métal eſt trop poreux, & par-là trop ſuſceptible de la rouille pour avoir été long-tems mis en œuvre, ſur-tout pour être expoſé en plein air ou dans des lieux humides. Le cuivre qui devint bronze par ſon alliage avec l'étain ou le plomb de douze juſqu'à vingt-cinq livres par cent, a une conſiſtance bien plus fuſible, & ſe trouve moins ſujet à l'altération.

L'or & l'argent ont encore été employés pour les *ſtatues*, il ne faut qu'ouvrir Pauſanias pour en trouver de fréquens exemples: mais Valere-Maxime obſerve que ni à Rome, ni en aucun endroit de l'Italie, on n'avoit vû de *ſtatues* d'or, avant que Glabrion en expoſât une équeſtre pour Marcus Acilius Glabrion ſon pere, dans le temple de la piété, après la défaite d'Antiochus le grand aux Thermopyles. Les magiſtrats d'Athènes, lors de leur inſtallation, faiſoient ſerment qu'ils ſeroient exacts obſervateurs des lois, & qu'ils ne recevroient aucuns préſens pour l'adminiſtration de la juſtice, ſous peine de faire élever à leurs dépens une *ſtatue* d'or d'un certain poids; l'ivoire entroit encore dans la fabrique des *ſtatues*.

J'ignore s'il y avoit des *ſtatues magiques* faites avec de la cire pour être plus ſuſceptibles des maléfices, mais il eſt certain que le bois de buis comme le plus compact, étoit employé dans les ſecrets de la magie. Photius, dans l'extrait des XXII. livres des hiſtoires d'Olympiodore, fait mention d'une *ſtatue* élevée à Reggio, qui avoit la vertu d'arrêter les feux du mont Etna, & qui empêchoit les Barbares de venir déſoler les côtes.

Pline & beaucoup d'hiſtoriens ont parlé de la *ſtatue* artificielle de Memnon, qui retentiſſoit tous les matins au lever du ſoleil, & dont les débris, à ce que diſent quelques auteurs, rendoient au lever du ſoleil un ſon ſemblable à celui des cordes d'un inſtrument lorſqu'elles viennent à ſe caſſer.

Néalcès de Cyzique rapporte, qu'après la mort de Méton, les habitans d'Acragas s'étant révoltés, Empédocle appaiſa la ſédition, conſeilla à ſes citoyens de prendre le gouvernement républicain, & qu'ayant fait de grandes libéralités au peuple, & doté les filles, qui faute de bien ne trouvoient pas à ſe marier, il avoit couvert de pourpre la *ſtatue* qu'on avoit fait dreſſer à ſon honneur, & y avoit fait rapporter une cuiraſſe dorée & d'autres ornemens, qui furent pillés par les Romains.

Voilà la premiere *ſtatue* grecque qui irrita leur cupidité, mais dès qu'ils furent vainqueurs & maîtres de la terre, ils embellirent leur ville des plus fameuſes *ſtatues* répandues dans le monde. Métrodore de Scepſis dit que les Volociniens furent attaqués par les Romains, ſans autre motif que celui de s'emparer de deux mille *ſtatues* qui ſervoient à l'ornement de leur ville. Mummius en enleva un grand nombre de l'Achaie, Lucullus du Pont, Antoine d'Ephèſe; Néron fit enlever toutes celles qui étoient à Olympie; le ſeul Caton ſe contenta de tranſporter de Cypre à Rome la *ſtatue* de Zénon par conſidération pour le mérite de ce philoſophe.

Il étoit ordinaire à Rome de mettre des *ſtatues* juſques ſur les tombeaux. Feſtus Pompeius raconte qu'on trouvoit près de la porte romaine un lieu appellé *Statuæ Cinciæ*, à cauſe du grand nombre de *ſtatues* qui y étoient ſur les ſépultures de la famille Cincia; mais les lois Athéniennes défendoient même de poſer des *ſtatues* de Mercure au-deſſus des colonnes ſépulchrales; & Démétrius de Phalere à qui l'on avoit élevé plus de trois cens *ſtatues*, réduiſit la hauteur des colonnes ou des pyramides ſépulchrales à trois coudées.

Lucien dans le dialogue intitulé *Philopſeudes*, ou *le Crédule*, fait mention d'une *ſtatue* qui avoit la vertu de guérir la fievre, & dont les genoux étoient chargés des marques de la reconnoiſſance de ceux qui en avoient obtenu quelque ſoulagement; & il rapporte tout de ſuite la punition d'un malheureux qui avoit volé le petit tréſor de cette *ſtatue*. Mais le même auteur ſe moque des *ſtatues* qu'on prétendoit qui ſuoient, qui ſe remuoient, & qui rendoient des oracles. Cependant les Romains portoient un tel reſpect, une telle vénération aux *ſtatues* de leurs princes, que la

loi

loi défendoit à un maître de maltraiter ſon eſclave qui s'étoit réfugié auprès de la *ſtatue* d'un empereur; & du tems de Tibere, c'étoit une eſpece de crime, que d'avoir ſeulement changé de robe devant une *ſtatue*. L'empereur Claude fit ôter celle d'Auguſte de la place publique, où l'on exécutoit les coupables condamnés, pour ne la point profaner par un pareil ſpectacle.

Pauſanias obſerve auſſi que les Grecs regardoient comme une affaire capitale de voler une *ſtatue*, ou de l'ôter de ſa place. Il nous a conſervé là-deſſus l'hiſtoire de Théagene, fils de Thémoſthène, prêtre d'Hercule à Thaſos. Dans ſon enfance il étoit d'une ſi grande force, qu'à l'âge de neuf ans, revenant du lieu où il alloit faire ſes exercices, il enleva, dit-on, une *ſtatue* d'airain; il fût arrêté, & on ne fit grace à ſon âge, qu'à condition qu'il la replaceroit; ce qu'il exécuta dans le moment. Il remporta juſqu'à 1400 prix en différens jeux de la Grece, ſi nous en croyons le texte grec du même Pauſanias; car le traducteur qui les a réduits à 400, ne s'y eſt déterminé que par le motif d'une plus grande vraiſſemblance. Un de ſes concurrens qui l'avoit trop ſouvent rencontré dans ſon chemin pendant qu'il vivoit, avoit paſſé de la jalouſie à une haine ſi forte contre lui, qu'il alloit toutes les nuits charger de coups de fouet la *ſtatue* de ce vainqueur; & cette *ſtatue* étant tombée ſur celui qui la traitoit ſi indignement, l'écraſa. Ses enfans demanderent en juſtice vengeance de la mort de leur pere, fondés ſur la loi de Dracon qui condamnoit à l'exil, les choſes même inanimées, qui avoient occaſionné la mort d'un homme; les Thaſiens ordonnerent que la *ſtatue* ſeroit précipitée dans la mer; mais ils en furent punis par la ſtérilité de leurs terres. Ils envoyerent à Delphes; l'oracle leur conſeilla de rappeller les exilés, on oublia la *ſtatue* de Théagene, & la ſtérilité continua: nouvelle députation; l'oracle rappella le ſouvenir de l'injure faite à Théagene: des plongeurs tirerent la *ſtatue* de la mer; on la rétablit avec honneur. Elle fut depuis en très-grande vénération; & on imploroit ſon ſecours en différentes maladies.

On profanoit les *ſtatues* en les renverſant par terre, en les couvrant de boue, en arrachant ou biffant les inſcriptions, comme Pline le fait connoître dans le panégyrique de Trajan; Suétone exprime avec bien de la force ce ſentiment du ſénat lui-même à la mort de Domitien; voici ſes termes: *Contra ſenatus adeo lætatus eſt, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumelioſiſſimo atque acerbiſſimo acclamationum genere laceraret, ſcalas etiam afferri, clypeoſque, & imagines ejus coram detrahi, & ibidem ſolo affigi juberet, noviſſime eradendos ubique titulos, & abolendam omnem memoriam decerneret*.

Ces obſervations générales ſur les *ſtatues*, ſuffiront à la plûpart des lecteurs; mais les curieux deſireront encore des détails particuliers qui leur facilitent l'intelligence de Pline, de Pauſanias, & des autres écrivains de la Grece & de Rome: tâchons de les ſervir en quelque choſe.

La liberté de faire des *ſtatues*, multiplia les temples & les divinités: nous ne connoiſſons les dieux par le viſage, dit Cicéron, que parce qu'il a plu aux Peintres & aux Sculpteurs de nous les repréſenter ainſi: *deos ea facie novimus qua Pictores & Sculptores voluerunt*. Auſſi Ariſtophane appelle les Sculpteurs θεοποιοὶ, *faiſeurs de dieux*, & Julius Pollux, *la ſtatuaire*, θεοποιητικὴ, *la fabrication des dieux*.

La matiere de cet art ſtatuaire, *artis ſtatuariæ*, comme Pline l'appelle, fut le métal de toutes eſpeces; car quoique le cuivre & le bronze en fuſſent la matiere la plus commune, cependant, les Egyptiens, & d'autres peuples, y employerent le fer, l'or, & l'argent. La premiere *ſtatue* de bronze qu'on vit à Rome, fut celle de la déeſſe Cérès; on la fit des deniers provenans de la vente des meubles de Caſſius, qui fut tué par ſon propre pere, parce qu'il aſpiroit à la royauté. Il eſt vrai que la *ſtatue* d'Hercule dédiée par Evandre, & celle de Janus conſacrée par Numa, étoient plus anciennes & de même métal; mais la fonte en venoit de dehors, *nec dubium in Hetruria factitatas*, dit Pline, *l. XXXIV. c. vij.*

Les premieres *ſtatues* d'argent qu'on vit à Rome étoient d'Aſie; je parle de celles de Pharnace & de Mithridate, rois de Pont, que Pompée fit porter dans ſon triomphe; il eſt vrai que bientôt après on commença d'en fondre à Rome, & dans les provinces de l'empire. Les premieres furent à l'honneur d'Auguſte, & on en fit un grand nombre. Dans la ſuite, on fondit deux *ſtatues* d'argent en l'honneur de Commode, dont l'une peſoit quinze cens livres, & dont l'autre étoit accompagnée d'un taureau & d'une vache d'or, à cauſe que ce prince affectoit le titre de fondateur de Rome, & qu'il s'aviſa d'appeller cette ville *coloniam commodianam*. Domitien, au rapport de Suétone, ordonna qu'on ne fit aucune *ſtatue* à ſa reſſemblance pour mettre au capitole, ſi elle n'étoit d'or ou d'argent, & d'un certain poids, par lui déſigné: *ſtatuas ſibi in capitolio non niſi aureas & argenteas poni permiſit, ac ponderis certi*. Il me ſemble par les vers ſuivans de Stace, que le poids des *ſtatues* d'or fixé par Domitien, étoit de cent livres.

Da capitolinis æternum ſedibus aurum,
Quo niteant ſacri centeno pondere vultus
Cæſaris.

Toutefois les empereurs romains ne furent pas les premiers du monde qui eurent des *ſtatues* d'or à leurs images; car Georgias Léontin, qui vivoit longtems avant eux, & qui n'étoit qu'un ſimple particulier, ſe fit repréſenter en une *ſtatue* ſolide de pur or, qu'il dédia au temple d'Apollon à Delphes, vers la 70e olympiade: tant étoient grandes les richeſſes que procuroit alors le talent de la parole. C'eſt Pline, *l. XXXIII. c. iv.* qui nous apprend cette particularité: *hominum primus & auream ſtatuam & ſolidam Georgias Leontinus Delphis in templo ſibi poſuit, lxx. circiter olympiadæ, tantus erat docendæ artis oratoriæ quæſtus.*

Les *ſtatues* ne différoient pas ſeulement par la matiere; elles différoient encore par la forme & par la grandeur. Pour ce qui regarde la forme, il faut d'abord obſerver que les unes étoient nues, & les autres vétues; chez les Grecs, toutes les *ſtatues* étoient nues, à l'exception de celles de Lucine qu'on couvroit juſqu'aux piés; chez les Romains, elles étoient couvertes d'un habit conforme au rang, & au ſexe. Pline le dit en ces termes: *Græca res eſt nihil velare, at contra romana & militaria, thoracas addere.*

Les Grecs faiſoient leurs *ſtatues* toutes nues, afin de mieux repréſenter la nature, & de mettre dans leurs ouvrages la reſpiration & la vie. Auſſi faut-il convenir qu'on apperçoit dans les *ſtatues* grecques une légereté & une fineſſe dans les draperies, à-travers deſquelles le nud ſe découvre, une élégance, une délicateſſe dans les contours, une correction de deſſein, une majeſté dans les attitudes; qualités auxquelles les ſculpteurs romains ne purent jamais atteindre. Virgile le ſavoit bien, quand il attribue la ſcience de bien gouverner à ſa nation, & qu'il ne peut refuſer aux Grecs l'excellence de la fonte & de la ſculpture: c'eſt d'eux qu'il dit, *Enéid. liv. VI. v.* 848.

Excudent alii ſpirantia mollius æra
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt cauſas melius, cœlique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

„ D'autres peuples plus induſtrieux feront reſpi-
„ rer l'airain, & ſauront animer le marbre; ils au-
„ ront des orateurs plus éloquens, & des aſtronomes
„ plus habiles, qui liront dans les cieux, & meſure-
„ ront le cours des étoiles. Pour toi, romain, ſonge
„ à ſubjuguer & à régir les nations; c'eſt à toi de
„ faire la guerre & la paix, de pardonner aux peu-
„ ples ſoumis, & de dompter ceux qui te réſiſtent:
„ tels ſont les arts qui te ſont réſervés „.

Les Romains diſtinguoient leurs *ſtatues* par les habillemens. Ils appelloient *ſtatuæ paludatæ* celles des empereurs qui étoient revêtus du *paludamentum*, long manteau de guerre; telles étoient les *ſtatues* de Jules-Céſar placées au capitole, & gravées en taille-douce dans le *recueil des ſtatues*, publié à Rome en 1584 par Laurentius Vaccarius. Les *ſtatues thorocatæ*, étoient celles des capitaines & des chevaliers avec leur cotte-d'armes. *Loricatæ*, étoient celles des ſoldats avec leur cuiraſſe. Mais, dit Pline, *Cæſar quidem dictator loricatam ſibi dicari in foro ſuo paſſus eſt*. Les trabiées, *trabeatæ*, étoient celles des ſénateurs & des augures. *Togatæ*, celles des magiſtrats en robes longues; *tunicatæ* celles du peuple avec une ſimple tunique; enfin, *ſtolatæ ſtatuæ*, étoient celles

des

des femmes habillées de leurs ſtoles ou longues robes.

Mais on peut diviſer commodément les *ſtatues* antiques en pédeſtres, équeſtres, & curules, c'eſt-à-dire, à pié, à cheval, & en char. Entrons dans quelques détails ſur cette diviſion, parce qu'elle fournit quantité de faits curieux.

Les *ſtatues équeſtres* ſont de l'invention des Grecs qui les appelloient *celetas*, du mot κέλης, *cheval de monture*; & c'eſt par de telles *ſtatues* qu'on repréſentoit en marbre ou en bronze les vainqueurs aux quatre grands jeux de la Grece; enſuite on les figura ſur des chars tirés à deux, à quatre, ou à ſix chevaux de front, qu'on appelloit *bigæ*, *quadrigæ*, & *ſejuges*; c'eſt ainſi qu'en parle Pline, *l. XXXIV. c. v. Equeſtres utique* ſtatuæ *romanam celebrationem habent, orto ſine dubio a Græcis exemplo, ſed illi celetas tantum dicabant in ſacris victores; poſtea vero & qui bigis & quadrigis viciſſent, unde & noſtris currus in his, qui triumphabant verum hoc & in his, non niſi a divo Auguſto ſejuges.*

Les *ſtatues pédeſtres* occupoient trois endroits remarquables à Rome. 1°. On les mettoit dans des niches pratiquées dans les entre-colomnes des bâtimens, ou bien ſur les chapiteaux deſdites colonnes. C'eſt ainſi que M. Scaurus étala publiquement trois mille *ſtatues* de bronze dans ſon théatre; & c'eſt ainſi qu'Auguſte décora deux galeries de ſon *forum*. Dans l'une, il plaça tous les rois latins, depuis Enée portant ſon pere ſur ſes épaules, juſqu'à Amulius; dans l'autre étoient les rois de Rome, depuis Romulus juſqu'à Tarquin-le-ſuperbe, conjointement avec les généraux qui avoient reculé les frontieres de l'empire, tous revêtus de leurs habits triomphaux; ce ſont à ces deux rangs de *ſtatues* qu'Ovide fait alluſion, quand il dit, *tract. lib. V.*

Hinc videt Æneam oneratum pondere charo,
Et tot Juleæ nobilitatis avos:
Hinc videt illiadem humero ducis arma ferentem;
Claraque diſpoſitis acta ſubeſſe viris.

Par ce dernier vers, Ovide nous fait entendre qu'il y avoit ſous chaque *ſtatue* une inſcription en l'honneur de celui qu'elle repréſentoit. Auguſte qui ſe trouvoit du nombre, avoit la ſienne qui nommoit toutes les provinces qu'il avoit réunies à l'empire, comme Velleïus Paterculus le rapporte, *l. XI. c. xxxix. Quarum provinciarum titulis forum ejus prænitet*; ce ſont ces inſcriptions que les Hiſtoriens appelloient *acta*, *tituli*, *indices*. Il y en avoit de ſemblables toutes dorées dans le *forum* de Trajan & l'empereur Antonin en augmenta le nombre qu'il plaça dans le *forum* ulpien: *Quibus nobilibus viris, bello germanico defunctis* ſtatuas *in foro ulpio collocavit*, dit Aulu-Gelle, *l. XIII. c. xxiij.*

2°. On poſoit auſſi les *ſtatues pédeſtres* ſur des pilaſtres, que l'on élevoit au milieu & aux deux côtés des frontiſpices d'une pleine architecture. Ces endroits étoient par leur élévation, les vraies places d'honneur des *ſtatues pédeſtres*. C'étoit auſſi en pareils lieux qui ſe trouvoit dans le *forum* d'Auguſte la belle *ſtatue* de Minerve, toute d'ivoire. Pauſanias ajoute, qu'à l'exemple d'Auguſte, ſes ſucceſſeurs rechercherent dans tous les coins du monde les plus belles *ſtatues pédeſtres*, pour en orner leurs ouvrages publics & embellir la ville de Rome: *Et ipſum, & reliquos principes, pleraque ornamentorum talia undique avexiſſe, & ad opera ſua ornanda traduxiſſe.*

Le troiſieme lieu deſtiné à porter les *ſtatues pédeſtres*, étoit les colonnes ſolitaires, c'eſt-à-dire, non appliquées au bâtiment. Ces *ſtatues* ſur colonnes ſe dreſſoient pour l'ordinaire à l'honneur de ceux qui avoient rendu des ſervices ſignalés à la république, par leurs exploits, leur ſavoir, ou leurs vertus. Caïus Mævius fut le premier que le ſénat honora de ce genre de récompenſe, après ſa victoire contre les Latins, & celle qu'il gagna ſur mer contre les Antiates. On mit de-même la *ſtatue* de Trajan ſur la colonne de cet empereur plantée au milieu du *forum* magnifique dont il embellit Rome. On plaça de-même la *ſtatue* d'Antonin-le-débonnaire ſur ſa colonne plantée au champ de Mars, haute de 161 piés, & percée d'un bout à l'autre d'un eſcalier de 207 marches qui tiroient le jour de cinquante petites ouvertures.

On voyoit, tant à Rome que dans les campagnes, pluſieurs autres *ſtatues pédeſtres* de particuliers, placées ſur des colonnes ſolitaires. C'eſt aſſez de citer ici celle de Caius Duellius qui vainquit ſur mer les Carthaginois; & celle que le ſénat & le peuple romain décernerent à P. Minutius au-delà de la porte dite *Trejemina*. Voyez les *Ornamenti di fabriche antichi e moderni di Roma*, di Bartolomeo Roſſi fiorentino.

Les *ſtatues pédeſtres* furent connues dans Rome avant les équeſtres. Cependant les deux premieres équeſtres qu'on y vit, étoient aſſez anciennes; puiſque l'une fut élevée en l'honneur de Clélie qui s'échappa des mains de Porſenna, & paſſa le Tibre à la nage ſur un bon cheval; & l'autre étoit à la gloire d'Horatius ſurnommé *le borgne*: c'eſt Pline qui nous l'apprend. *Pedeſtres*, dit-il, *ſine dubio Romæ fuere in auctoritate longo tempore. Equeſtrium tamen origo perquam vetus eſt, cum fœminis etiam honore communicato; Cleliæ enim* ſtatua *eſt equeſtris. Hanc primam & Horatii coclitis publice dicatam crediderim.*

Les marchés de Rome & les places publiques étoient décorées des plus belles *ſtatues équeſtres*. Jules Céſar ordonna de mettre celle qui le repréſentoit dans le *forum* de ſon nom. Le cheval & la *ſtatue* avoient été taillés par Lyſippe pour Alexandre-le-grand. Céſar fit ôter la tête d'Alexandre de deſſus la *ſtatue*, & y ſubſtitua la ſienne. Stace, *l. I. Syll.* nous apprend cet échange:

Cædat equus, Latiæ qui contra templa Diones
Cæſarei ſtat ſede fori, quem tradere es auſus
Pellæo, Lyſippe duci: mox Cæſaris ora
Aurata cervice tulit.

C'eſt ici le moment de remarquer que les anciens faiſoient ſouvent des *ſtatues*, dont la tête ſe détachoit du reſte du corps, quoique l'une & l'autre fuſſent d'une même matiere; & pour faire promptement une nouvelle *ſtatue*, ils ſe contentoient d'en changer la tête. Ainſi nous liſons dans Suétone, qu'au-lieu de briſer les *ſtatues* des empereurs, dont la mémoire étoit odieuſe, on en ôtoit les têtes, à la place deſquelles l'on mettoit celles des empereurs chéris ou conſidérés. De là vient ſans doute en partie qu'on a trouvé dans la ſuite des tems, quantité de têtes antiques ſans corps.

Les *ſtatues équeſtres* de Pollux, de Domitien, de Trajan, de Marc-Aurele, d'Antonin-le-pieux revêtu d'un long manteau qui lui pend de l'épaule gauche ſur la croupe du cheval, ont une grande célébrité dans l'hiſtoire. Elle vante auſſi celles qu'Alexandre Severe fit mettre dans le *forum tranſitorium* de Nerva. Lampride en parle en ces termes: Statuas *coloſſos, vel pedeſtres nudas, vel equeſtres, divis imperatoribus dicatas, in foro divi Nervæ quod tranſitorium dicitur, locavit, omnibus cum titulis & columnis æreis quæ geſtorum ordinem continerent.*

Les *ſtatues curules*, ſoit de marbre ou de bronze, avoient pour lieu propre de leur emplacement, les arcs de triomphe. Comme on élevoit de tels arcs en l'honneur de ceux à qui le triomphe étoit décerné après leurs victoires, & que les triomphateurs, en entrant dans Rome, paſſoient par-deſſous ces arcs ſur des chars attelés de pluſieurs chevaux de front, l'on mettoit leurs *ſtatues curules* au deſſus deſdits arcs pour en conſerver la mémoire. Ainſi l'arc de triomphe érigé en l'honneur d'Auguſte ſur le pont du Tibre, étoit orné de ſa *ſtatue* de bronze portée ſur un char attelé de quatre chevaux. Ce même empereur ayant fait élever un arc de triomphe à ſon pere Octave, l'enrichit d'un quadrige, ſur lequel étoient les repréſentations d'Apollon & de Diane. Le tout, char, chevaux, figures, étoit d'une ſeule piece de marbre, ouvrage de Lyſias dont Pline, *l. XXXVI. ch. v.* vante extrémement l'excellence. Enfin, l'on eſtimoit beaucoup l'arc de triomphe que le ſénat & le peuple romain firent ériger en l'honneur de Trajan, dans la ville d'Ancône, & qui étoit orné de la *ſtatue* de ce prince poſée ſur un char tiré par quatre chevaux. Eicherrius dans ſes *délices d'Italie*, *l. II.* en parle en ces termes: *In ejus medio noſcitur arcus ille ſublimis, quadrigis & trophæis in faſtigio onuſtus A. S. P. Q. R. in ejus beneficii memoriam, Trajano ibidem erectus, & adhuc temporis extans.*

C'eſt encore une belle choſe à conſidérer que la différence de grandeur des *ſtatues*, car quelle qu'en fût la matiere, de métal, de marbre ou d'ivoire, il y en avoit en tout genre, de grandes, de moyennes & de

& de petites. On appella grandes *ſtatues* celles qui ſurpaſſoient la grandeur naturelle des perſonnes pour leſquelles elles étoient faites; on nomma *moyennes* ou *athlétiques* celles qui étoient conformes à leur grandeur, & *petites* celles qui étoient au-deſſous. Ce n'eſt pas tout, les grandes ſe diviſoient en trois ordres; quand elles n'excédoient la hauteur naturelle que d'une moitié, on les nommoit *auguſtes*, & elles ſervoient à repréſenter les empereurs, les rois & les grands capitaines de Rome. Celles qui avoient deux fois leur grandeur s'appelloient *héroïques*, & on les conſacroit aux demi-dieux & aux héros. Enfin lorſqu'elles s'étendoient juſqu'à trois hauteurs ou plus, elles prenoient le nom de *coloſſales*, & étoient deſtinées pour les dieux.

Quoique les premieres ſortes de *ſtatues*, c'eſt-à-dire les *auguſtes* & les *héroïques*, ſerviſſent communément à repréſenter en marbre ou en fonte les empereurs, les rois & les généraux romains, cependant on en étendit l'uſage à quelques gens de lettres. L. Actius célebre entre les poëtes de ſon tems, montra l'exemple en ſe faiſant faire une *ſtatue* de bronze beaucoup plus grande que ſa taille, & qu'il mit dans le temple des muſes hors la porte Capene. *Notatum ab auctoribus*, dit Pline, *L. Actium Poetam in camænarum æde maxima forma* ſtatuam *ſibi poſuiſſe, quum brevis admodum fuiſſet*. Mais il eſt étonnant que les hommes ayent oſé ſe faire ériger des *ſtatues* ſemblables à celles que la religion avoit ſpécialement conſacrées pour les dieux, je veux dire des *ſtatues* coloſſales; cependant on vit des rois & des empereurs, Séſoſtris, Attila, Eumenes, Néron, Domitien, Commode, *&c.* qui s'attribuerent tous le même honneur.

Tous les hiſtoriens, & Pline en particulier, ſe ſont fort étendus ſur la deſcription des *ſtatues* coloſſales de marbre ou de bronze; qui faiſoient l'admiration publique. *Audaciæ, moles* ſtatuarum *excogitatas, quas coloſſos vocant, vidimus turribus pares*, dit l'hiſtorien naturaliſte de Rome. Telle étoit la *ſtatue* de Jupiter olympien, chef-d'œuvre de Phidias; ſa hauteur étoit ſi prodigieuſe, ajoute Pauſanias, que ce dieu qui étoit aſſis, n'auroit pû ſe lever ſans percer la voûte du temple. Telle étoit la Minerve d'Athènes haute de 36 coudées, & tel le Jupiter du capitole que Sp. Carvilius fit élever de la fonte des dépouilles des Samnites. Tel étoit encore un autre Jupiter au champ de Mars que l'empereur Claude y fit poſer. Tel un Hercule, que Fabius Verrucanus tira de Tarente; telle eſt enfin la *ſtatue* coloſſale d'Apollon par Lyſippe, dont la hauteur étoit de 40 coudées. Je paſſe ſous ſilence le coloſſe de Rhodes dédié au ſoleil.

Pline, *l. XXXIV. c. vij.* ajoute que la Gaule avoit dans une ville d'Auvergne une *ſtatue* de Mercure qui ſurpaſſoit tout ce qu'on connoiſſoit de *ſtatues coloſſales*, ayant 400 piés de hauteur. C'étoit l'ouvrage de Zénodore, qui y avoit employé dix ans de travail & des ſommes immenſes. Voici ſes paroles: *Verum omnem amplitudinem* ſtatuarum *ejus generis vicit ætate noſtrâ Zendorus Mercurio facto in civitate Galliæ Avernis per annos decem, pedum cccc. immani pretio*. Néron, frappé de la renommée de cette *ſtatue*, attira Zénodore à Rome, & l'engagea de faire à ſa reſſemblance une *ſtatue* coloſſale de 100 piés de haut, ſelon Pline, ou de 120, ſelon Suétone, *cap. xxxj. veſtibulum fuit in quo coloſſus cxx. ſtabat ejus effigie*. Il eſt vrai qu'après la mort de ce prince on ôta le nom de *Néron* à cette *ſtatue coloſſale*, & on la dédia au ſoleil, ainſi que d'autres.

Le lecteur jugera ſans doute qu'il n'étoit pas poſſible de travailler à un ſeul attelier les *ſtatues coloſſales* qu'on vient de décrire; or l'artiſte, pour pouvoir les exécuter, diſtribuoit la beſogne à un grand nombre d'ouvriers choiſis, & leur traçoit les proportions, enſorte que quand ils rendoient les parties dont ils avoient été chargés ſéparément, elles ſe rapportoient avec tant de juſteſſe, qu'en les rejoignant elles compoſoient un tout parfaitement aſſorti, & qui ſembloit être du même bloc & de la même main. Pauſanias nous a donné ſur ce ſujet des détails de l'art de la fonte qui méritent attention. Le Jupiter de bronze, dit-il, la plus ancienne des *ſtatues* de ce métal, n'étoit point l'ouvrage d'une ſeule & même fabrique. Il a été fait dans le même tems par parties; enſuite les pieces ont été ſi bien enchaſſées & ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles font un tout fort ſolide. Nous avons vu renouveller de nos jours le même procédé par un artiſte médiocre, qui a exécuté de la même maniere à Dreſde une *ſtatue* équeſtre plus grande que nature.

Les Grecs mettoient ſur la baſe de leurs *ſtatues* le nom de celui qu'elles repréſentoient ou qui en avoit fait la dépenſe; ils pouvoient effacer ce même nom & en ſubſtituer un autre, c'eſt ce qu'ils firent ſouvent par flatterie, quand ils furent ſoumis aux Romains; quelquefois ils changeoient en même tems la tête, ou en retouchoient les traits. Plutarque dit qu'ils uſerent de ce ſtratagème, & mirent le nom d'*Antoine* aux deux *ſtatues coloſſales* d'Attalus & d'Euménès.

Conſidérez en paſſant les progrès de l'art ſtatuaire, depuis les premieres *ſtatues* taillées pour les dieux, juſqu'à la coloſſale que Néron ſe fit faire par Zénodore. La premiere idole de la Diane d'Epheſe étoit un tronc d'orme, ou, ſelon Pline, une ſouche de vigne. Pauſanias parle d'un Mercure de bois groſſier, qui étoit dans le temple de Minerve Poliade. Avant que Rome triomphât de l'Aſie, les *ſtatues* des dieux conſacrées dans les bocages n'étoient que de terre cuite. Cicéron, *l. I. de la divination*, dit que la *ſtatue* de Summanus placée ſur le faite du temple de Jupiter étoit pareillement de terre. Les Romains ne penſoient pas alors qu'ils ſeroient un jour tellement épris de l'amour des *ſtatues*, qu'ils publieroient une loi qui condamneroit à l'amende les ſtatuaires chargés de faire des *ſtatues*, ſi dans leurs ouvrages ils péchoient en quelque choſe contre la regle de leur art & contre l'attente de ceux qui les employeroient.

Les *ſtatues* de grandeur naturelle furent nommées athletiques ou iconiques, *ſtatuæ athleticæ, ſtatuæ iconicæ*, parce qu'elles imitoient mieux que les grandes & les petites la reſſemblance de ceux pour leſquels elles étoient faites.

Les peuples de la Grece, pour perpétuer le ſouvenir des victoires remportées par les athletes, employerent tout l'art des Sculpteurs, afin de tranſmettre aux ſiecles à venir la figure & les traits de ces mêmes hommes qu'ils regardoient avec tant d'eſtime & d'admiration: on leur érigeoit ces *ſtatues* dans le lieu même où ils avoient été couronnés, & quelquefois dans celui de leur naiſſance, & c'étoit ordinairement la patrie du vainqueur qui ſatisfaiſoit les frais de ces monumens. Les premiers athletes pour qui on décora Olympie de ces ſortes de *ſtatues* (ce qui arriva dans la lix. & la lxj. olympiade, ſelon Pauſanias), furent Praxidomes vainqueur au pugilat, & Rhexibius vainqueur au pancrace. La *ſtatue* du premier étoit de bois de cyprès; & celle du ſecond, de bois de figuier. Le bronze dans la ſuite devint la matiere la plus ordinaire de ces *ſtatues*.

On ne les faiſoit pas néanmoins toujours de grandeur naturelle, mais on accordoit cet honneur à ceux qui avoient vaincu aux quatre grands jeux de la Grece. Ces *ſtatues* chez les Romains repréſentoient les athletes nuds, ſur-tout depuis le tems qu'ils avoient ceſſé de ſe couvrir d'une eſpece d'écharpe ou de ceinture; mais comme les athletes romains ne l'avoient point quittée, ils la conſervoient dans leurs *ſtatues*. On élevoit de ces monumens non-ſeulement aux athletes, mais encore aux chevaux, à la vîteſſe deſquels ils étoient redevables de la couronne agoniſtique; & Pauſanias témoigne que cela ſe fit pour une cavale, entr'autres, nommée *Aura*, qui avoit, ſans conducteur, procuré la victoire à ſon maître, après l'avoir jetté par terre. On peut lire dans le même auteur un dénombrement exact de toutes les *ſtatues* d'athletes qui ſe voyoient de ſon tems à Olympie. Les Hellanodiques prenoient grand ſoin que ces *ſtatues* ne fuſſent pas plus grandes que le naturel; & en cas de contravention, ils faiſoient renverſer la *ſtatue* par terre. C'étoit ſans doute de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop porté à rendre les honneurs divins aux athletes, ne s'aviſât, en voyant leurs *ſtatues* d'une taille plus qu'humaine, de les mettre au rang des demi-dieux.

Les *ſtatues* plus petites que nature étoient ſoudiviſées en quatre eſpeces, auxquelles on donna des noms tirés de leur différente hauteur, & celles de la grandeur de trois piés ſe nommoient *tripédaneæ* Telles étoient les *ſtatues* que le ſénat & le peuple ordonnoient pour leurs ambaſſadeurs qui avoient péri de mort violente dans leur légation; c'eſt ce que Pline, *l. LIV. c. vj.* nous apprend: *à romano populo tribui ſolere injuria cæſis tripedaneas* ſtatuas *in foro*. On cite pour exemple la *ſtatue* de Tullius Cœlius, qui fut tué par les Fidénates, & celles de P. Junius & de T. Caruntanus que la reine des Illyriens fit mettre à mort. Quand les *ſtatues* n'étoient que de la grandeur d'une cou-

coudée, on les appelloit *cubitales*. Lorſqu'elles étoient hautes d'une palme, c'eſt-à-dire de quatre doigts, elles étoient appellées *palmares*. Enfin quand elles étoient encore moins hautes, on les nommoit *ſigilla*. On faiſoit quantité de ces *ſigilla* en or, en argent, en ivoire, & on les eſtimoit beaucoup, ſoit pour leur travail, ſoit à cauſe qu'on pouvoit les tranſporter commodément, & même les avoir ſur ſoi par dévotion pour les dieux, par reconnoiſſance pour des princes, par admiration pour de grands hommes, ou par attachement pour des amis qu'ils repréſentoit.

Voilà l'hiſtoire des *ſtatues* dont le nombre étoit incroyable chez les Grecs & les Romains. Il ſuffit de lire Pauſanias pour s'en convaincre. Sans parler de l'Attique & d'Athènes qui fourmilloient de ce genre d'ouvrages, la ſeule ville de Milet en Ionie en raſſembla une ſi grande quantité, que lorſqu'Alexandre s'en rendit maitre, il ne put s'empêcher de demander où étoient les bras de ces grands hommes, quand les Perſes les ſubjuguerent. On ſait que Mummius remplit Rome des *ſtatues* de la ſeule Achaïe: *devicta Achaïa*, ſtatuis *implevit urbem*. Plutarque rapporte que Paul Emile employa trois jours à la pompe de ſon triomphe de Macédoine, & que le premier put à peine ſuffire à faire paſſer en revue les tableaux & les *ſtatues* d'exceſſive grandeur priſes ſur les ennemis, & portées ſur deux cens cinquante chariots.

D'un autre côté, la multitude des *ſtatues* qui ſe faiſoient perpétuellement dans Rome étoit ſi grande, que l'an 596 de la fondation de cette ville les cenſeurs P. Cornelius Scipio & M. Popilius ſe crurent obligés de faire ôter des marchés publics les *ſtatues* de particuliers & de magiſtrats ordinaires, qui les rempliſſoient, attendu qu'il en reſtoit encore aſſez pour les embellir, en laiſſant ſeulement celles de ceux qui en avoient obtenu le privilege par des decrets du peuple & du ſénat.

Entre les *ſtatues* que les cenſeurs réformerent, je ne dois pas oublier celle de Cornélie, mere des Gracches, ni celles d'Annibal, qui prouvoient du-moins la noble façon de penſer des Romains. Je crois que Pline ſe dégrade, quand il lui échappe de dire à l'occaſion de ces dernieres, *& adeo diſcrimen omne ſublatum, ut Annibalis etiam* ſtatuæ, *tribus locis viſebantur in urbe cujus intra muros ſolus hoſtium emiſit haſtam*.

Cependant la ſévérité des cenſeurs que nous venons de nommer, ne put éteindre une paſſion ſi dominante, & qui s'accrut encore ſur la fin de la république, ainſi que ſous le regne d'Auguſte & de ſes ſucceſſeurs. L'empereur Claude fit des lois inutiles pour la modérer. Caſſiodore qui fut conſul 463 ans après la mort de ce prince, nous apprend que le nombre des *ſtatues pédeſtres* qui ſe trouvoient dans Rome de ſon tems, égaloit à-peu-près le nombre des habitans de cette grande ville, & les figures équeſtres excédoient celui des chevaux. En un mot, les *ſtatues* de prix étoient ſi nombreuſes, qu'il fallut créer des officiers pour garder nuit & jour ce peuple de *ſtatues*, & ces troupeaux de chevaux, ſi je puis parler ainſi, diſperſés dans toutes les rues, palais & places publiques de la ville. Cet amas prodigieux de *ſtatues* demandoit autant d'habileté pour en empêcher le pillage qu'on avoit mis d'art à les faire, & de ſoin à les fixer en place: *nam quidem populus copioſiſſimus*, ſtatuarum, *greges etiam abundantiſſimi equorum, tali ſunt cautela ſervandi, quali & cura videntur affixi*.

Mais entre tant de *ſtatues* publiques de Rome, il s'en trouva une ſeule à la garde de laquelle on imagina de pourvoir d'une façon bien ſinguliere. Peut-être penſez-vous que c'étoit une *ſtatue* d'or maſſif, qui ſe trouvoit poſée devant la maiſon d'un riche affranchi, d'un traitant ou d'un munitionnaire de vivres? Point du tout. Eh bien, la *ſtatue* en bronze ou en marbre de quelque divinité tutélaire des Romains? Non. La *ſtatue* d'un demi-dieu, de l'Hercule de Tarente, de Caſtor, de Pollux? Nullement. La *ſtatue* de quelque héros du ſang des empereurs, de Marcellus, de Germanicus? En aucune façon. C'étoit la figure d'un chien qui ſe léchoit une plaie; mais cette figure étoit ſi vraie, ſi naturelle, d'une exécution ſi parfaite, qu'on décida qu'elle méritoit d'être miſe ſous un cautionnement nouveau dans le chapelle de Minerve, au temple de Jupiter capitolin. Cependant comme on ne trouva perſonne aſſez riche pour cautionner la valeur de ce chien, les gardiens du temple furent obligés d'en répondre au péril de leur vie. Ce n'eſt point un fait que j'imagine ou que je brode, j'ai pour garant l'autorité & le témoignage de Pline, dont voici les propres paroles, *l. XXXIV. c. vij. canis eximium miraculum, & indiſcreta veri ſimilitudo, non eo ſolum intelligitur, quod ibi dicata fuerat, verum, & nova ſatiſdatione, nam ſumma nulla par videbatur, capite tutelari cavere prætio, inſtituti publici fuit*.

Il faut terminer ce diſcours qui, quoiqu'un peu long pour cet ouvrage, n'eſt qu'un précis fort abrégé des recueils que j'ai faits ſur les *ſtatues* de la Grece & de Rome. Auſſi me ſuis-je moins propoſé de tout dire que de piquer & d'étendre la curioſité. Il eſt bon de joindre à la lecture de Pauſanias & de Pline la diſſertation de Frigelius, *de ſtatuis illuſtrium romanorum*, dont le petit livre de François Lemée n'eſt qu'un extrait. Le traité des *ſtatues* de Caliſtrate, traduit par Vigenere à la fin des images des deux Philoſtrates, avec les notes du traducteur, eſt plein d'érudition; mais les ouvrages des ſavans d'Italie méritent encore plus d'être étudiés.

Enfin nous n'avons ici conſidéré que l'hiſtorique; l'art ſtatuaire, qui renferme d'autres détails intéreſſans liés de près à cet article, a été diſcuté avec recherches au *mot* SCULPTURE *ancienne & moderne*; & les artiſtes célebres ont été ſoigneuſement dénommés avec des obſervations ſur l'art même aux *mots* SCULPTEURS *anciens*, & SCULPTEURS *modernes*. On a même pris ſoin de décrire les belles *ſtatues* antiques qui nous ſont parvenues. *Voyez* BAS-RELIEF, GLADIATEUR, HERCULE, LAOCOON, ROTATEUR, VÉNUS *de Médicis*, *& autres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STATUE, (*Critique ſacrée.*) image taillée pour être adorée; Moïſe les défend totalement aux Hébreux, *Deuter. xvj.* 22. Il eſt parlé dans l'Ecriture de la *ſtatue d'or* que Nabochodonoſor fit dreſſer dans la plaine de Dura; elle avoit ſoixante coudées de haut, & ſix de large; il eſt apparent qu'il l'avoit érigée en l'honneur de Bel. Mais le changement de la femme de Loth en *ſtatue* de ſel, *Geneſ. xix.* 26. a plus excité l'attention des commentateurs de l'Ecriture que la *ſtatue* de Nabuchodonoſor. Quelques critiques penſent que le corps de la femme de Loth s'étant incruſté de nitre de la mer-Morte, Moïſe a pu appeller *ſtatue de ſel* un corps ainſi pétrifié. D'autres ſavans prétendent avec plus de vraiſſemblance, que le texte de l'Ecriture doit s'entendre figurément d'un état d'immobilité, dans lequel cette femme curieuſe demeura; & que ces mots *changée en ſtatue de ſel*, ſignifient *comme en ſtatue de ſel*, comparaiſon ordinaire à des habitans d'un pays qui abondoit en maſſes de ſel nitreux. (*D. J.*)

STATUER, v. act. (*Gram.*) c'eſt arrêter par un ſtatut, après examen, délibération. *Voyez* STATUT.

STATURE, ſ. f. (*Gram.*) eſt la grandeur & la hauteur d'un homme. Ce mot vient du latin *ſtatura*, qui eſt formé de *ſtare*, être debout.

La *ſtature* ou taille d'un homme eſt admirablement bien proportionnée aux circonſtances de ſon exiſtence. Le docteur Grew obſerve que ſi l'homme eût été nain, il eût difficilement pu être une créature raiſonnable: car pour cet effet, ou il auroit eu une groſſe tête, & ſon corps & ſon ſang n'auroient pas pu fournir aſſez d'eſprits à ſon cerveau; ou s'il eût la tête petite & proportionnée, il n'auroit pas eu de cervelle ſuffiſamment pour remplir ſes fonctions. De plus, ſi l'homme eût été géant, il n'eût pas pu ſi commodément trouver des nourritures, parce que la quantité des bêtes propres à la nouriture de l'homme n'auroit pas été ſuffiſante; ou ſi les bêtes avoient été plus groſſes à proportion, on n'auroit jamais pu trouver aſſez de pâturages pour les nourrir. *&c.* *Voyez* NAIN, GÉANT.

Cependant c'eſt le ſentiment commun, même depuis le tems d'Homere, que dans les ſiecles les plus reculés les hommes ſurpaſſoient de beaucoup les modernes en grandeur; & nous voyons à la vérité que les hiſtoires, tant ſacrée que prophane, font mention d'hommes dont la taille étoit ſurprenante; auſſi ces hiſtoires en parlent-elles comme de Géans.

M. Derham obſerve, qu'il eſt très-probable que la taille des hommes étoit au commencement du monde telle qu'elle eſt à préſent; comme on peut l'eſtimer par les tombeaux, momies, *&c.* qui ſubſiſtent encore. Le plus ancien tombeau qui exiſte eſt celui de Cheops dans la premiere pyramide d'Egypte, qui ſuivant l'obſervation de M. Gréaves ne ſurpaſſe de gue-

gueres la grandeur de nos cercueils ordinaires. Sa cavité, dit-il, n'a que 6. 488 piés de long, & 2. 218 piés de large, & 2. 160 de profondeur: de ces dimentions & de celles de différens corps embaumés qu'il a apportés d'Egypte, cet auteur exact conclud que la nature ne décroît point, & que les hommes de notre tems ſont de la même taille que ceux qui vivoient il y a trois mille ans.

M. Hakewell nous fournit d'autres exemples plus modernes à joindre à ces obſervations: les tombeaux qui ſont à Piſe, & qui ont quelques mille ans d'antiquité, ne ſont pas plus longs que les nôtres. On peut dire la même choſe de celui d'Athelſtan qui eſt dans l'égliſe de Malmsbury, de celui de Sheba, dans ſaint Paul, qui ſont de l'année 693, *&c.*

Les anciennes armures, écus, vaſes, *&c.* qu'on a déterrés de nos jours, fourniſſent la même preuve: par exemple, le caſque d'airain qu'on a déterré à Metaurum, eſt propre pour ſervir à un homme de notre tems; cependant on prétend que c'eſt un de ceux qui ont été laiſſés lors de la défaite d'Aſdrubal. Joignez à tout cela qu'Auguſte avoit 5 piés 9 pouces de haut, qui étoit la taille de la reine Eliſabeth; avec cette différence ſeulement, qu'en évaluant le pié romain avec le nôtre, la reine avoit deux pouces de plus que cet empereur.

STATUT, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un terme générique qui comprend toutes ſortes de lois & de réglemens.

Chaque diſpoſition d'une loi eſt un *ſtatut*, qui permet, ordonne ou défend quelque choſe.

Il y a des *ſtatuts* généraux, il y en a de particuliers; les premiers ſont des lois générales qui obligent tous les ſujets: les *ſtatuts* particuliers ſont des réglemens faits pour une ſeule ville, pour une ſeule égliſe ou communauté, ſoit laïque, ſoit eccléſiaſtique, ſéculiere ou réguliere: chaque corps d'arts & métiers a ſes *ſtatuts*: les ordres réguliers, hoſpitaliers & militaires en ont auſſi.

Un des points les plus difficiles à bien démêler dans la juriſprudence, c'eſt de déterminer la nature & le pouvoir des *ſtatuts*, c'eſt-à-dire, en quel cas la loi doit recevoir ſon application.

En général les coutumes ſont réelles, *clauduntur territorio*; cependant on eſt ſouvent embarraſſé à déterminer quel *ſtatut* ou coutume on doit ſuivre pour la déciſion d'une conteſtation. Souvent le *ſtatut* du domicile ſe trouve en concurrence avec les différens *ſtatuts* de la ſituation des biens, avec celui du lieu où l'acte a été paſſé, du lieu où l'exécution s'en fait; & pour connoître le pouvoir de chaque *ſtatut*, & celui d'entr'eux qui doit prévaloir, il faut d'abord diſtinguer deux ſortes de *ſtatuts*, les uns perſonnels, les autres réels.

Les *ſtatuts* perſonnels ſont ceux qui ont principalement pour objet la perſonne, & qui ne traitent des biens qu'acceſſoirement; tels ſont ceux qui regardent la naiſſance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, la capacité ou incapacité de s'obliger, de teſter, d'eſter en jugement, *&c.*

Les *ſtatuts* réels ſont ceux qui ont pour objet principal les biens, & qui ne parlent de la perſonne que relativement aux biens; tels ſont ceux qui concernent les diſpoſitions que l'on peut faire de ſes biens, ſoit entre-vifs ou par teſtament.

Quelques auteurs diſtinguent une troiſieme eſpece de *ſtatuts*, qu'ils appellent *mixtes*; ſavoir, ceux qui concernent tout-à-la fois la perſonne & les biens; mais de cette maniere la plûpart des *ſtatuts* ſeroient mixtes, n'y ayant aucune loi qui ne ſoit faite pour les perſonnes, & auſſi preſque toujours par rapport aux biens. A dire vrai, il n'y a point de *ſtatuts* mixtes, ou du moins qui ſoient autant perſonnels que réels; car il n'y a point de *ſtatuts* qui n'ait un objet principal; cet objet eſt réel ou perſonnel, & détermine la qualité du *ſtatut*.

Le *ſtatut* du domicile regle l'état de la perſonne, & ſa capacité ou incapacité perſonnelle; il regle auſſi les actions perſonnelles, les meubles & effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils ſe trouvent ſitués de fait.

Le pouvoir de ce *ſtatut* du domicile s'étend partout pour ce qui eſt de ſon reſſort; ainſi, celui qui eſt majeur, ſelon la loi de ſon domicile, eſt majeur partout.

Le *ſtatut* de la ſituation des biens, en regle la qualité & la diſpoſition.

Quand le *ſtatut* du domicile & celui de la ſituation ſont en contradiction l'un avec l'autre, s'il s'agit de l'état & capacité de la perſonne, c'eſt le *ſtatut* du domicile qui doit prevaloir; s'il s'agit de la diſpoſition des biens, c'eſt la loi de leur ſituation qu'il faut ſuivre.

Si pluſieurs *ſtatuts* réels ſe trouvent en concurrence, chacun a ſon effet pour les biens qu'il régit.

En matiere d'actes, c'eſt le *ſtatut* du lieu où on les paſſe qui en regle la forme.

Mais il y a certaines formalités qui ſervent à habiliter la perſonne, telles que l'autoriſation du mari à l'égard de la femme; celles-là ſe reglent par le *ſtatut* du domicile, comme touchant la capacité perſonnelle; d'autres ſont de la ſubſtance de la diſpoſition même, telles que la tradition & l'acceptation dans les donations; & celles-ci ſe reglent par le *ſtatut* du lieu où ſont les biens dont on diſpenſe.

Enfin dans l'ordre judiciaire on diſtingue deux ſortes de *ſtatuts*, ceux qui concernent l'inſtruction, & ceux qui touchent la déciſion: pour les premiers, *litis ordinatoria*, on ſuit la loi du lieu où l'on plaide; pour les autres, *litis deciſoria*, on ſuit la loi qui régit les per onnes ou leurs biens, ſelon que l'un ou l'autre eſt l'objet principal de la conteſtation.

Quelques *ſtatuts* ſont ſeulement négatifs, d'autres prohibitifs, d'autres prohibitifs-négatifs.

Le *ſtatut* ſimplement négatif, eſt celui qui déclare qu'une choſe n'a pas lieu, mais qui ne défend pas de déroger à ſa diſpoſition, comme quand une coutume dit que la communauté de biens n'a pas lieu entre conjoints, & qu'elle ne défend pas de l'établir.

Le *ſtatut* prohibitif eſt celui qui défend de faire quelque choſe, comme la coutume de Normandie, *art.* 33. qui porte que quelqu'accord ou convenance qui ait été faite par contrat de mariage, & en faveur d'icelui, les femmes ne peuvent avoir plus grande part aux conquêts faits par le mari, que ce qui leur appartient par la coutume, à laquelle les contractans ne peuvent déroger.

Le *ſtatut* eſt prohibitif-négatif lorſqu'il déclare qu'une choſe n'a pas lieu, & qu'il défend de déroger à ſa diſpoſition: on confond ſouvent le *ſtatut* prohibitif avec le prohibitif négatif.

Quand le *ſtatut* prononce quelque peine contre les contrevenans, on l'appelle *ſtatut pénal*. *Voyez* LOI PENALE & PEINE.

Sur la matiere des *ſtatuts*, on peut voir Bartole, Balde, Paul de Caſtre, Chriſtineus, Everard, Tiraqueau, Dumoulin, Dargentré, Burgundus, Rodemburgius, Voet, les *mémoires* de Roland, les *queſtions ſur les démiſſions* de M. Boulenois, & ſes *diſſertations ſur les queſtions qui naiſſent de la contrariété des lois & coutumes*. (*A*)

STATUT DE SANG, (*Hiſt. d'Angleterre.*) c'eſt ainſi qu'on nomma en Angleterre le reglement qu'Henri VIII. fit en 1539 au ſujet de la religion. Il décerna la peine de feu ou de gibet contre ceux; 1°. qui nieroient la tranſubſtantiation; 2°. qui ſoutiendroient la néceſſité de la communion ſous les deux eſpeces; 3°. qu'il étoit permis aux prêtres de ſe marier; 4°. qu'on peut rompre le vœu de chaſteté; 5°. que les meſſes privées ſont inutiles; 6°. que la confeſſion auriculaire n'eſt pas néceſſaire pour le ſalut. Gardiner, évêque de Wincheſter, étoit le véritable auteur de ces lois. Il avoit fait entendre au prince, que c'étoit le ſeul moyen d'empêcher qu'il ne ſe formât une ligue contre lui; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas eſſentiel à la religion; & qu'enfin perſonne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces ſix articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on en découvrit un ſi grand nombre, que le roi ſe vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiſcation des biens contre ceux-là ſeulement qui ſeroient coupables de violation du quatrieme *ſtatut*. Enfin, en 1547 ſous Edouard VI. la loi des ſix articles fut révoquée pour toujours; ce fut-là l'aurore des jours plus heureux qui reparurent ſous le regne d'Eliſabeth. (*D. J.*)

STATUTS, (*Commerce.*) ce ſont des reglemens faits par autorité publique, & confirmés par des lettres-patentes du ſouverain pour ſervir à la conduite, gouvernement & diſcipline des corps de Marchands & des communautés des Arts & Métiers.

Les *ſtatuts* en géneral ſont auſſi anciens que l'union des particuliers en certains corps & communautés, parce qu'il eſt impoſſible d'entretenir la paix entre pluſieurs perſonnes de condition égale, ſi elles ne conviennent de certaines lois communes, ſuivant leſquel-

quelles elles s'engagent de vivre & de ſe conduire par rapport à l'intérêt commun; mais comme il eſt du bon ordre & de la ſûreté des états, qu'il ne s'y tienne point d'aſſemblée ſans l'aveu du prince, les princes eux-mêmes ou leurs miniſtres, ou officiers, ont trouvé bon de veiller à l'établiſſement ou à la manutention de ces *ſtatuts*.

C'eſt ce qui eſt arrivé en France ſur la fin du douzieme ſiecle; car quoiqu'il y ait des communautés qui produiſent des *ſtatuts* qui leur ont été donnés, à ce qu'elles prétendent, dès le commencement du onzieme ſiecle, on doute pourtant de leur authenticité.

Le premier réglement général qui ait été fait au ſujet des *ſtatuts* des corps & communautés, eſt celui des états-généraux, tenus à Orléans au mois de Décembre 1560. l'article 98, ordonnant que tous les *ſtatuts* deſdits corps & communautés ſeroient revûs & corrigés, réduits en meilleure forme, mis en langage plus intelligible, & de nouveau confirmés & autoriſés par lettres-patentes du roi.

L'exécutoire de cet article donna lieu à quantité de lettres-patentes de confirmation, expédiées ſous Charles IX. Les guerres de religion qui ſuivirent ſuſpendirent la continuation de cette police.

Louis XIV. donna au mois de Mars 1673 un édit pour le renouvellement général des *ſtatuts* de tous les corps & communautés, & il fut même reglé au conſeil un rôle des ſommes qu'il leur en devoit couter. Il paroît par ce rôle, qu'alors ces communautés n'étoient dans Paris qu'au nombre de quatrevingt-quatre; mais par celui du mois d'Avril 1691, portant exécution du premier, elles ſe trouvent monter à cent vingt-quatre, y en ayant eu pluſieurs nouvelles, érigées par lettres-patentes depuis l'édit de 1673.

Depuis que les rois ont trouvé à-propos de donner leurs lettres de confirmation des *ſtatuts* & réglemens des communautés, elles ſont obligées de demander cette confirmation au commencement de chaque regne; mais pluſieurs de nos rois ont bien voulu ne pas uſer de leurs droits à cet égard. *Dict. de Commerce*.

STAVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, entre le pays de l'évêque de Liége, & les duchés de Limbourg & de Luxembourg, ſur la riviere d'Ambleve, à une lieue au-deſſus de Malmédie, & à 4 de Limbourg. Elle a une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée dans le ſeptieme ſiecle; ſon abbé eſt prince de l'Empire, & ſouverain de la ville. *Long.* 23. 34. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

STAVEREN, (*Géog. mod.*) ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergo, ſur le Zuyderzée, à ſix lieues d'Enckhuyſen, & à 9 de Vollenhove.

Staveren étoit autrefos une ville puiſſante, riche, extrèmement peuplée, & l'un des célebres ports de mer de toutes les côtes ſeptentrionales. Les anciens rois de Friſe y faiſoient leur ſéjour ordinaire; & les annales diſent que Richolde, premier roi du pays, fit bâtir vers l'an 400, entre *Staveren* & Médemblic, un ſuperbe temple, dont l'enceinte ſervoit d'aſyle aux criminels & aux bannis. De plus, *Staveren* fut compriſe dans l'alliance des villes Anſéatiques.

De fréquentes inondations de la mer, ont extrèmement diminué ſa grandeur & ſon luſtre; cependant c'eſt encore une bonne ville, peuplée, & commerçante, ſon port eſt à l'embouchûre d'une petite riviere qu'on retient par un canal qui coule dans le pays. Il y a outre cela un grand mole qui s'avance dans la mer, & qui eſt ſoutenu par des pilotis pour empêcher que les ſablons ne bouchent l'entrée de ce port. Enfin, elle a pour ſa défenſe de fortes murailles & de bons baſtions, qui ſont environnés de marais. *Long.* 22. 54. *lat.* 52. 57. (*D. J.*)

STAUROLATRE, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) adorateur de la croix; hérétiques qu'on appelloit auſſi en arménien *chaziazariens*, qui ſignifie la même choſe, ils rendoient à la croix le même culte qu'à Dieu.

STAUROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre en croix *lapis crucifer*. *Voyez* PIERRE EN CROIX.

STAUROPHYLAX, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) σταυροφύλαξ, officier de l'égliſe de Conſtantinople, chargé de garder la croix trouvée par l'impératrice Helene; ce mot eſt compoſé de σταυρὸς, *une croix*; & φυλάσσω, *je garde*; les eccléſiaſtiques chargés de porter la croix en proceſſion ſe nommoient σταυροφόροι, *ſtaurophori*, ſtaurophores. (*D. J.*)

STAWANGER, *ou* STAVANGER, (*Géog. mod.*) ville de Norwege, dans le gouvernement de Bergen, capitale de la contrée de même nom, ſur le Buckenfiord, à 30 lieues au midi de Bergen, avec un évêché ſuffragant de Drontheim. *Long.* 22. 48. *lat.* 58. 44. (*D. J.*)

STAXIS, *Lexicog. médic.*) στάξις, de στάζω, *diſtiller*; c'eſt une diſtillation de ſang goutte-à-goutte par les narines. Telle eſt l'acception générale de στάξις dans Hippocrate.

L'effuſion de ſang par le nez goutte-à-goutte eſt regardée comme dangereuſe dans la doctrine des criſes, en ce qu'elle indique le manque de force & la foibleſſe de la nature. Hippocrate dit qu'elle eſt de mauvais augure lorſqu'elle arrive l'onzieme jour. Galien ajoute que toutes les diſtillations légeres par le nez ſont funeſtes dans les pleuréſies & dans les phrénéſies; au contraire les évacuations abondantes & libres de ſang par le nez paſſent chez tous les médecins anciens & modernes pour être des criſes ſalutaires, & pour déſigner la terminaiſon heureuſe de la maladie. (*D. J.*)

STÉATITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre douce au toucher comme du ſavon, qui eſt de la nature de la terre cimolée. *Voyez* CIMOLÉE. D'autres ont donné le nom de *ſtéatite* à la pierre de lard. *Voyez* LARD *pierre de*.

STÉATOCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, eſt une tumeur du ſcrotum, qui eſt compoſée d'une ſubſtance graſſe qui s'y eſt amaſſée, & qui reſſemble à du ſuif. *Voyez* STEATOME. (*Y*)

STÉATOME, ſ. m. (*Médec.*) στεάτωμα, de στέαρ, *ſuif*; eſpece de tumeur enkiſtée, & qui eſt formée dans les parties molles par une matiere ſemblable à du ſuif.

Les *ſtéatomes* viennent de la graiſſe qui ne pouvant pas ſortir des cellules adipeuſes, forme des tumeurs, & y dégenere en une eſpece de ſuif; on trouve dans ces tumeurs une membrane qui s'épaiſſit, & qui peut être ſéparée de toutes les parties voiſines. On ne ſauroit douter que cette membrane, ou ce ſac, n'ait été dans ſon origine une cellule adipeuſe. La méthode curative de cet accident eſt la même que celle de l'athérome & du meliceris. (*D. J.*)

STEC, ſ. m. *au jeu du romeſtecq*, eſt une marque que l'on efface pour celui qui fait la derniere levée. *Voyez* ROMESTECQ.

STECKBOREN, *ou* STECKBUREN, *ou* STECKBORU, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe dans le Thourgaw, au bord du lac de Conſtance, à deux lieues au-deſſus de l'endroit où ce lac ſe dégorge dans le Rhein. (*D. J.*)

STEEN, ſ. m. (*poids.*) le mot *ſtéen* ou *ſtéin*, ſignifie *pierre*: c'eſt une ſorte de poids plus ou moins fort, ſuivant les lieux où il eſt en uſage. A Anvers la pierre eſt de huit livres, qui en font ſept de Paris & d'Amſterdam. A Hambourg la pierre eſt de dix livres; à Dantzick & à Revel il y a la petite & la groſſe pierre pour peſer les marchandiſes plus ou moins fines. Leur *ſtéin* de vingt-quatre livres fait à Paris vingt-une livres cinq onces cinq gros. A Konisberg la pierre eſt de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. (*D. J.*)

STEENBERGUE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas au Brabant hollandois, dans la partie ſeptentrionale du marquiſat de Berg-op-zoom. Cette ville eſt très-bien fortifiée, & elle fait avec les poldeers des environs une ſeigneurie qui appartient à la maiſon de Naſſau-Orange; mais les Etats généraux en ſont ſouverains, & y levent les mêmes impôts que dans les autres pays de la généralité. La régence eſt compoſée d'un droſſard, d'un bourguemeſtre & de ſix échevins, avec un ſecrétaire. *Long.* 21. 52. *lat.* 51. 36. (*D. J.*)

STEENKERCK, *ou* STEINCKERCK, (*Géog. mod.*) les François écrivent *Stinquerque* en eſtropiant l'ortographe de ce mot; village des Pays-bas dans le Hainaut, à deux lieues & demie de Halle, & à une d'Enghien, ſur les confins du Brabant. Ce village eſt célebre par le fameux combat du 3 Août 1692, le plus ſanglant de toute la guerre de ce tems-là. M. le maréchal de Luxembourg ne ſut que l'armée ennemie s'approchoit, que quand la brigade de Bourbonnois venoit d'être entamée. Il eut le bonheur de réparer cette ſurpriſe, en forçant, après deux attaques inutiles, le prince d'Orange à repaſſer les défilés par leſquels il étoit venu. (*D. J.*)

STEENWICK, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-

Bas, dans la province d'Over-Iſſel, vers les confins de la Friſe, ſur la riviere d'Aa. Ses fortifications ſont bonnes & régulieres. Elle étoit autrefois ſous l'évêché de Deventer. Le Prince Maurice de Naſſau la prit ſur les Eſpagnols en 1592, & elle eſt reſtée depuis ſous la domination des Etats généraux. *Long.* 23. 38. *lat.* 52 49.

Cette petite ville eſt la patrie d'*Oléarius* (Adam), qui s'eſt acquis de la réputation par la relation du voyage qu'il fit en Perſe, en Moſcovie & en Tartarie, en qualité de ſecrétaire de l'ambaſſade du duc de Holſtein. M. de Wicquefort a traduit en françois cette relation, & l'a faite imprimer à Paris en 1656, en *deux vol. in*-4°. Le même ouvrage a été réimprimé en 1726, en *deux vol. in fol.* avec beaucoup de cartes & de figures copiées ſur celles de l'édition allemande, deſſinées par Oléarius lui-même. Oléarius de retour dans ſa patrie, donna un abrégé des chroniques de Holſtein, imprimé à Schleſwick en 1663.

Paludanus (Bernard) autrement nommé *Vanden-Brock*, étoit compatriote d'Oléarius, & a publié entr'autres ouvrages de ſavantes remarques ſur les voyages de Linſchoten. (*D. J.*)

STEGANOGRAPHIE, ſ. m. (*Littérat.*) eſt l'art de l'écriture ſecrette, ou d'écrire en chifres, de maniere que l'écriture ne puiſſe être lue que par le correſpondant. *Voyez* CHIFRE.

Æneas le tacticien inventa il y a plus de 2000 ans, au rapport de Polybe, vingt façons différentes d'écrire de maniere que perſonne n'y pouvoit rien comprendre s'il n'étoit dans le ſecret.

Mais à-préſent il eſt bien difficile de rien écrire de cette maniere qui ne puiſſe être déchiffré, & dont on ne trouve le ſecret. Le docteur Wallis, cet excellent mathématicien, a beaucoup contribué à l'art de déchiffrer. *Voyez* DÉCHIFFRER.

La *ſtéganographie*, qui eſt aſſurément un art fort innocent, n'a pas laiſſé que de paſſer dans des ſiecles peu éclairés, pour une invention diabolique. Tritheme, abbé de Spanheim, ayant entrepris de le faire revivre, & compoſé à ce deſſein pluſieurs ouvrages, un mathématicien, ſans doute ignorant, nommé *Boville*, ne comprenant rien à certains noms extraordinaires que Tritheme n'avoit employés que pour marquer ſa méthode, publia que l'ouvrage étoit plein de myſteres diaboliques. Poſſevin l'a copié; & prévenu de ces imputations, l'électeur palatin Frédéric II. fit brûler l'original de la *ſtéganographie* de Tritheme qu'il avoit dans ſa bibliotheque. Cependant lorſqu'on a été revenu de ces préjugés, divers auteurs ont donné des traités de *ſtéganographie*, tels que le Caramuel, Gaſpar Schot, jéſuite allemand, Wolfang Erneſt Eidel, autre ſavant allemand, & entr'autres un duc de Lunébourg, qui fit imprimer en 1624 un traité ſur cette matiere, intitulé *cryptographia*, c'eſt-à-dire *écriture cachée*; c'eſt auſſi ce que ſignifie *ſtéganographie*, qui eſt un mot formé du grec στεγανος, *caché*, & de γραφη, *écriture*. On trouve pluſieurs exemples & manieres de *ſtéganographie* dans les *récréations mathématiques* d'Ozanam.

STEGE, *ou* STEKE, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Mone, dont elle eſt la capitale, avec un château où l'on tient garniſon.

STEGEBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans l'Oſtrogothie, ſur le côte de la mer Baltique, à trois lieues à l'orient de Suderkoping, avec un petit port commode. (*D. J.*)

STEGNOSE, ſ. f. (*Médec.*) eſt une obſtruction de toute tranſpiration animale, ſur-tout de celle qui ſe fait par les pores. *Voyez* TRANSPIRATION.

Il ſignifie auſſi *conſtipation*, *condenſation*. Ce mot a rapport aux ſtegnotiques qui ſont deſtinés à boucher, fermer, ou reſſerrer.

STEGNOTIQUE, adj. *en Médecine*, remede propre à fermer ou à boucher l'orifice des vaiſſeaux ou émunctoires quand ils ſont relâchés, étendus, déchirés, *&c.* *Voyez* STYPTIQUE & ASTRINGENT.

Ce mot eſt formé du grec στεγω, *impedio*, *conſtipo*, j'empêche, je reſſerre.

Telles ſont les feuilles de grenadiers, les roſes rouges, les feuilles de plantin, les racines de tormentille, *&c.* Les *ſtegnotiques* ſont propres pour les hémorrhoïdes & autres flux de ſang. *Voyez* ASTRINGENS, STYPTIQUES.

STEIN, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe, dans le canton de Zurich, ſur la rive droite du Rhein, à l'endroit où ce fleuve ſort du lac de Conſtance. Cette ville jouit d'une entiere liberté, & ſe gouverne par ſes propres magiſtrats, ſous la protection de Zurich, depuis l'an 1484. *Long.* 26. 44. *lat.* 47. 50. (*D. J.*)

STEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur le Danube, à 10 milles au-deſſus de Vienne, & à 20 au-deſſous de Lentz.

STEINAW, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne en Siléſie; l'une eſt dans la principauté d'Oppelen, ſur la petite riviere de Stein; l'autre dans la principauté de Wolaw ſur le bord de l'Oder. (*D. J.*)

STEINBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allegne, dans le marquiſat de Bade, à quelques lieues au ſud-oueſt de la ville de Bade.

STEINFURT, *autrement* STENFORD, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, ſur le Wecht, à ſix lieues de la ville de Munſter vers le couchant méridional. Ce bourg donne ſon nom à un comté qui a eu autrefois des ſeigneurs particuliers. (*D. J.*)

STEINHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'archevêché de Mayence, ſur la gauche du Mein, près de Selingſtad. *Long.* 26. 3. *lat.* 50. 4.

Reineccius (Reinier,) l'un des ſavans hommes d'Allemagne du xvj. ſiecle dans la connoiſſance de l'hiſtoire, naquit à *Steinheim*, & y finit ſes jours en 1595. On a de lui un grand nombre d'ouvrages latins ſur les différens peuples de l'antiquité, & en particulier ſur les Juifs, les Grecs, les Romains, les familles des rois de Macédoine, celles des Arſacides, des Séleucides, des Lagides, des rois d'Arménie & de Pergame, des rois de Meſſénie, des rois de Médie & de Bactriane, des rois d'Athènes & de Mycène, *&c.* On fait un cas particulier de ſon *hiſtoria Julia*. Son traité de la méthode de lire & d'étudier l'hiſtoire, *methodus legendi hiſtorias*, eſt encore eſtimé. (*D. J.*)

STEKAIMEN, ſ. m. (*Comm.*) meſure de liquides. *Voyez* STEKAN.

STEKAN *ou* STECKAN, ſ. m. (*Comm.*) meſure de Hollande pour les liquides, & particulierement pour les huiles. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis 20 juſqu'à 25 *ſtekans*. A Amſterdam on nomme cette meſure *ſtekaimen*. Le ſtekaimen contient 16 mingles ou mingulles, à raiſon de deux pintes de Paris le mingle, ainſi il eſt de 32 pintes. La barique de Bourdeaux rend 12 *ſtekans* & demi. Le tonneau de Bayonne, Turſun, & Chaloſſe, 240 *ſtekans*, & le poinçon de Nantes 12. *Diction. de comm. & de Trév.*

STÉLAGE, ſ. m. (*Droit de ſeigneur.*) droit qui ſe perçoit ſur les grains en quelques endroits de France. C'eſt un droit de ſeigneur qu'on nomme ailleurs *minage allage*, & *meſurage*. Il conſiſte ordinairement en une écuellée de grains par chaque ſac qui ſe vend dans une halle ou marché. Il y a des lieux où le *ſtélage* ſe leve auſſi ſur le ſel, comme dans la principauté de Bouillon. (*D. J.*)

STÉLE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) στήλη, nom qu'on donnoit chez les Grecs à un pilier auquel on expoſoit un criminel à la vue du public, & ſous lequel on l'enterroit enſuite pour raiſon de ſon crime: les coupables ainſi expoſés étoient appellés *ſtelitæ*. Potter, *Archæol. grec. l. I. c. xxv. tom. I. p.* 130. (*D. J.*)

STELES, ſ. f. pl. (*Arthit.*) les Grecs nommoient ainſi les pierres quarrées dans leur baſe, qui conſervoient une même groſſeur dans toute leur longueur, d'où ſont venus les colonnes attiques, & ils appelloient *ſtyles* les pierres qui étant rondes dans leur baſe, finiſſoient en pointes par le haut, d'où ſont venus les colonnes diminuées, & les obéliſques.

STELECHITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à l'oſtéocolle. *Voyez cet article*. Aldrovande a donné le nom de *ſtelechite* aux entrochites.

STELLA TERRÆ, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ont donné ce nom au talc. *Voy. l'art.* TALC.

STELLA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Navarre; capitale d'une mérindade, avec un château pour ſa défenſe. Elle eſt ſituée ſur le chemin de Biſcaye à Pampelune, dans une plaine agréable, au bord de la riviere Ega. (*D. J.*)

STELLA, (*Géog. mod.*) montagne de Portugal, près de Coïmbre; c'eſt une chaîne de montagnes qui tourne de Coïmbre à l'orient, entre les rivieres de Mondego & de Zezere. Anciennement elle étoit appellée *Hermenus* ou *Herminius*, & elle eſt diffé-

rente d'une autre montagne *Herminius*, qui eſt dans la province d'Alentéjo à l'orient, juſques dans le voiſinage de Corilhana. (*D. J.*)

Stella, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Frioul. Elle prend ſa ſource près de Coloredo, & ſe jette par deux embouchures dans le lac de Veniſe: c'eſt le *telamentum minus* des anciens, ſelon Léander. (*D. J.*)

STELLARIS LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre que nous appellons *aſtroïte*. Voyez *cet article*.

STELLATE, plaine de, (*Géog. anc.*) *Stellatis ager* ou *campus*, plaine ou campagne d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. IX. c. xliv.* parle des incurſions que les Samnites firent dans cette campagne. Il en donne en quelque ſorte la ſituation lorſqu'il dit, *liv. XXII. chap. xiij.* qu'Annibal s'étant détourné de ſon chemin, & ayant traverſé les territoires d'Aliſa, de Calatia, & de Cales, deſcendit dans la *plaine de Stellate*, qu'il trouva renfermée de montagnes & de fleuves.

Ciceron parle de cette plaine dans ſa premiere harangue, *ch. j. de lege agraria*, & dans ſa ſeconde harangue, *ch. xxxj.* il dit que la *plaine de Stellate* fut unie au territoire de la Campanie, & que dans la diſtribution qui en fut faite, on adjugea douze arpens à chaque homme.

Selon Suétone, *in Cæſare ch. xx.* la campagne de *Stellate* avoit été autrefois conſacrée, ou peut-être ſeulement conſervée par les anciens Romains, & fut diviſée conjointement avec la Campanie à environ vingt mille citoyens romains, qui avoient trois enfans ou davantage. (*D. J.*)

STELLATINE, tribu, (*Antiq. rom.*) la *tribu Stellatine* étoit une des quatre qui furent établies enſemble, l'an de Rome 337, & dont voici les noms: *Stellatine*, *Sabatine*, *Tormentine*, & *Arnienſis* ou *Narnienſis*: ſelon M. Boivin, le véritable nom de cette derniere eſt *Anienſis*; j'y conſens, l'objet qu'il importe de connoître, c'eſt l'eſprit du gouvernement de Rome, dans l'établiſſement des tribus. Les cenſeurs, tous les cinq ans, diſtribuoient le peuple dans ſes diverſes tribus, de maniere que les tribuns & les ambitieux ne puſſent pas ſe rendre maîtres des ſuffrages, & que le peuple même ne pût pas abuſer de ſon pouvoir. (*D. J.*)

STELLINGUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. ſaxone.*) c'eſt le nom que ſe donnerent les Saxons, à qui Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, accorda la permiſſion de profeſſer le paganiſme, que Charlemagne avoit obligé leurs peres d'abandonner. Lothaire ſe trouvant enveloppé de grandes affaires à cauſe des guerres qu'il avoit contre ſes freres, Louis & Charles-le-Chauve, requit les Saxons ſes ſujets de le ſecourir de troupes & d'argent, & pour les y diſpoſer il leur accorda la liberté de ſuivre telle religion qu'ils voudroient. Alors la plûpart des Saxons retournerent à leur ancien paganiſme, & ſe nommerent *Stellingues*, en conſéquence de la permiſſion de Lothaire. *Stelling* en ancien ſaxon, ſignifie *réglement*, *ſyſtème*, *hypothèſe*, *arrangement*; telle eſt l'origine du nom biſarre qu'ils prirent, de *Stellingues*, comme qui diroit gens attachés à un ſiſtème, ou à un réglement de religion. (*D. J.*)

STELLIONAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un nom générique ſous lequel les lois romaines ont compris toutes les eſpeces de fraude & de tromperies qui peuvent ſe commettre dans les conventions, & auxquelles la loi n'avoit pas donné de déſignation particuliere.

Le *ſtellionat* eſt mis par les lois au nombre des crimes, & a été ainſi nommé d'un certain léſard appellé *ſtellio*, remarquable par ſon extrème fineſſe & par la variété de ſes couleurs, parce que ceux qui commettent ce crime emploient toutes ſortes de détours & de ſubtilités pour cacher leur fraude.

Entre les différentes manieres de commettre ce crime, on en remarque ſix des plus uſitées dont les lois romaines font mention.

La premiere eſt lorſque quelqu'un vend ou engage la même choſe à deux perſonnes en même tems.

La ſeconde eſt du débiteur qui engage ou donne en payement à ſes créanciers une choſe qu'il ſait ne lui pas appartenir.

La troiſieme eſt le cas de celui qui ſouſtrait ou altere des effets qui étoient obligés à d'autres.

La quatrieme eſt lorſque quelqu'un collude avec un autre au préjudice d'un tiers.

La cinquieme eſt du marchand qui donne une marchandiſe pour une autre, ou qui en ſubſtitue une de moindre qualité à celle qu'il a déjà vendue ou échangée.

La ſixieme enfin eſt lorſque quelqu'un fait ſciemment une fauſſe declaration dans un acte.

Ainſi, ſuivant le droit romain, le *ſtellionat* ne ſe commettoit pas ſeulement dans les conventions, mais encore par le ſeul fait & ſans qu'il fût beſoin d'une déclaration expreſſe.

Mais parmi nous on ne répute ſtellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuſe dans un contrat, ſoit en vendant comme ſien un héritage qui ne lui appartient pas ou qui eſt ſubſtitué, ſoit en déclarant comme franc & quitte de toutes charges, un fonds qui ſe trouve déjà hypotheque à d'autres; ce crime peut conſéquemment ſe commettre, non-ſeulement dans les ventes & obligations, mais auſſi dans les conſtitutions de rente.

Chez les Romains ce crime étoit puni d'une peine extraordinaire. Quand le *ſtellionat* étoit joint au parjure on condamnoit le coupable aux mines, ſi c'étoit un homme de vile naiſſance, & à la rélégation ou interdiction de ſon emploi, ſi c'étoit une perſonne conſtituée en dignité.

Parmi nous il eſt rare que ce crime ſoit pourſuivi extraordinairement; à moins qu'il ne ſoit accompagné de circonſtances de fraude extrèmement graves, les peines ne ſe prononcent que par la voie civile.

Les plus ordinaires ſont, 1°. que le ſtellionataire peut être contraint au rembourſement du prix de la vente, ou au rachat de la vente, *ordonnance de* 1629. 2°. Il peut y être contraint par corps, même les ſeptuagénaires, qui dans les autres cas ne ſont pas ſujets à cette contrainte pour dettes purement civiles, *ordonnance de* 1667. 3°. On ne reçoit point le ſtellionataire au bénéfice de ceſſion.

Les femmes étoient auſſi autrefois ſujettes aux mêmes peines, lorſqu'en s'obligeant avec leurs maris elles déclaroient leurs biens francs & quittes, quoiqu'ils ne le fuſſent pas: mais l'édit du mois de Juillet 1680, a affranchi dans ce cas les femmes de l'empriſonnement & les a ſeulement aſſujetties au payement ſolidaire des dettes auxquelles elles ſont obligées avec leurs maris, par ſaiſie & vente de leurs biens.

Il y a néanmoins trois cas où les femmes ſont contraignables par corps pour *ſtellionat*; le premier eſt lorſqu'il procede de leur fait ſeulement, *ordonnance de* 1667. Le ſecond lorſqu'elles ſont marchandes publiques, & qu'elles font un commerce ſéparé de celui de leurs maris, *Paris article* 335. Le troiſieme eſt lorſqu'elles ſont ſéparées de biens d'avec leurs maris, ou que par leurs contrats de mariage elles ſe ſont réſervé l'adminiſtration de leurs biens.

Au reſte, notre uſage s'accorde avec le droit romain en ce que la peine de ce crime ceſſe, 1°. lorſqu'avant conteſtation en cauſe le ſtellionataire offre de dédommager celui qui ſe plaint (ce qui n'a pas lieu néanmoins dans le cas du vol ou rapine.) 2°. Lorſque celui qui ſe plaint eſt lui-même complice de la fraude, ne pouvant en ce cas dire qu'on l'a trompé.

Voyez au Digeſte le titre *ſtellionatus* & celui *ad leg. cornel. de falſis*; & au code, *de crimine ſtellionat.* Brod. ſur Louet, *let. S. n.* 18. Dufart, *l. XXXII. ch.* 165. *Greg. Toloſanus*; les *Inſtitutes* de M. de Vouglans; l'ordonnance de 1667, *titre* 34. & les *mots* Déclaration, Faux, Parjure, Contrat de constitution, Remboursement, Rente, Vente. (*A*)

STELLIONATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui a commis un ſtellionat. *Voyez ci devant* Stellionat. (*A*)

STELLITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à des pierres qui ont une reſſemblance parfaite avec des étoiles de mer. Il s'en trouve de cette eſpece ſur le mont Liban. On en rencontre auſſi en pluſieurs endroits d'Europe.

STENAY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sathanacum*, ville de France, capitale du pays de Bar, ſur la Meuſe, à 3 lieues de Montmédi, & à 7 de Verdun. Le duc Charles ceda à perpétuité à Louis XIII. & à ſes ſucceſſeurs la ville de *Stenay*, par le traité de l'an 1619, confirmé par le traité des Pyrénées, l'an 1659, & par celui de Vincennes, l'an 1661. Ses fortifications furent raſées par ordre de Louis XIV. mais elles ont été relevées depuis. *Long.* 22. 51. *lat.* 52. 30. (*D. J.*)

STENDAL *ou* STENDEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille Marche de Brandebourg; ſur la petite riviere d'Ucht, environ à cinq milles au nord-oueſt de Tangermund, & à 4 ſud-eſt d'Arneberg. Les guerres d'Allemagne l'ont preſqu'entierement ruinée. *Long.* 29. 47. *lat.* 52. 28. (*D. J.*)

STENFORD *ou* BORCH-STENFORDE, (*Géog. mod.*) & quelquefois *Steinfurt*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, capitale d'un comté de même nom, ſur le Wecht, à 6 lieues au nord-oueſt de Munſter, avec une académie. *Long.* 25. 41. *lat.* 52. 24.

STÉNIADE, (*Mythol.*) Minerve étoit ſurnommée *Sténiade*, c'eſt-à-dire *robuſte*, pour déſigner l'air mâle & vigoureux qu'on donnoit à cette déeſſe.

STENOMARGA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom par lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner une marne, qui eſt compacte à-peu-près comme une pierre. D'autres entendent par-là la marne ou craie légere & fine que l'on nomme *agaric minéral* ou *lait de lune*, &c.

STENON, PAROTIDE DE, RELEVEUR DE. *Stenon*, s'eſt attaché à la recherche des glandes & des conduits lymphatiques. Il a découvert le premier les principaux conduits ſalivaires ſupérieurs. Il nous a laiſſé encore différens autres ouvrages. Le conduit de la parotide & les releveurs des côtes portent ſon nom. *Voyez* PAROTIDE & RELEVEUR.

STENTATO, (*Muſique italienne.*) ce terme de la muſique italienne, avertit de chanter d'une maniere qui exprime la douleur, & en pouſſant avec force, & comme avec peine, les ſens de la voix ou de l'inſtrument. *Broſſard.* (*D. J.*)

STENYCLERUS, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans la Meſſénie, ſelon Hérodote & Strabon, mais ce dernier écrit *Stenyclaros*. Il ajoute que Creſphonte, après s'être rendu maitre de la Meſſénie, la diviſa en 5 parties, & choiſit pour ſa demeure la ville de *Stenyclaros*, ſituée au milieu du pays.

Stenyclerus étoit encore le nom d'une plaine du Péloponnèſe, dans la Meſſénie, ſur le chemin d'Ithome à Mégalopolis d'Arcadie. Quand vous avez paſſé, dit Pauſanias, *l. IV. c. xxxiij.* les rivieres de Leucaſie & d'Amphiſe, vous entrez dans la plaine de *Sténycleře*, ainſi dite du nom d'un héros des Meſſéniens. Vis-à-vis étoit autrefois Oechalie: mais du tems de Pauſanias c'étoit un bois de cyprès, nommé le bois *Carnaſius*. (*D. J.*)

STEP, (*Géog. mod.*) plaine de l'empire ruſſien, aux environs d'Aſtracan, à l'orient du Volga. Cette vaſte plaine, mais inculte & ſans habitans, produit une grande quantité de ſel entaſſé comme des couches de criſtal d'eſpace en eſpace.

STEPHANE, (*Géog. anc.*) c'eſt un des noms que Pline, *l. V. c. xxxj.* donne à l'île de Samos, ainſi que le nom de la ville de Préneſte, dans le Latium. Le même auteur, *l. IV. c. viij.* donne encore ce nom à une montagne de la Theſſalie, dans la Phthiotide. Enfin, c'eſt le nom d'une ville de la Phocide, & d'une ville de l'Aſie mineure dans la Paphlagonie, ſur la côte du Pont-Euxin. (*D. J.*)

STÉPHANEPHORE, ſ. m. (*Antiquité aſiatique.*) στεφανηφόρος; on nommoit dans l'antiquité *ſtéphanephores*, certains prêtres ou pontifes particuliers, d'un ordre diſtingué, qui portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or, dans les cérémonies publiques. Ce ſacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes d'Aſie, à Smyrne, à Sardes, à Magnéſie du Méandre, à Tarſe, & ailleurs. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les *ſtéphanephores* anciennement conſacrés au miniſtere des dieux, s'attacherent enſuite au culte même des empereurs. Nous liſons dans une inſcription que Tibere Claude de Sardes, avoit été *ſtéphanephore*, CΤΡΑΤΗΓΟΥ. ΔΙC. ΚΑΙ. CΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΥ; mais nous ignorons s'il étoit pontife des dieux ou des empereurs.

On nommoit auſſi *ſtéphanephore* le prêtre qui étoit à la tête des femmes dans la célebration des theſmophories. Mais on nommoit par excellence *ſtéphanophore* le premier pontife de Pallas, comme celui d'Hercule portoit le nom de *Dadouquie*. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p.* 206. (*D. J.*)

STÉPHANITES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) στεφανῖται; les Grecs nommoient *ſtéphanites* tous les jeux & les exercices dont le prix conſiſtoit dans une ſimple guirlande. Potter. *Archæol. greq. tom. I. p.* 451.

STEPNEY, (*Géogr. mod.*) village d'Angleterre, dans la province de Middleſex, à l'orient de Londres. C'eſt un village agréable, brillant, plus peuplé que beaucoup de places qu'on nomme *villes* en France. Il y a trois paroiſſes à *Stepney*, une épiſcopale, une presbytérienne, & une de Quakers. (*D. J.*)

STERCORAIRE, CHAIRE, (*Hiſt. des papes.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit à Rome, au rapport de M. Lenfant, une chaire qui étoit autrefois devant le portique de la baſilique, ſur laquelle on faiſoit aſſeoir le pape le jour de ſa conſécration. Le chœur de muſique lui chantoit alors ces paroles du *pſeaume* 113. ſelon l'hébreu, & le 112. ſelon la Vulgate, *v.* 6. & *ſuiv.* „ Il tire de la pouſſiere celui qui eſt dans l'indigence „ & il éleve le pauvre de ſon aviliſſement pour le „ placer avec les princes de ſon peuple „: c'étoit pour inſinuer au pape, dit le *cardinal Raſpon*, la vertu de l'humilité, qui doit être la compagne de ſa grandeur. Cet uſage fut aboli par Léon X. qui n'étoit pas né pour ces ſortes de minuties. (*D. J.*)

STERCORANITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que quelques écrivains ont donné à ceux qui penſoient que les ſymboles euchariſtiques étoient ſujets à la digeſtion & à toutes les ſuites de même que les autres nourritures corporelles.

Ce mot eſt dérivé du latin *ſtercus*, excrément.

On ne convient pas généralement de l'exiſtence de cette erreur. Le préſident Manguin l'attribue à Amalaire, auteur du neuvieme ſiecle; & le cardinal Humbert, dans ſa réponſe à Nicetas Pectoratus, l'appelle nettement *ſtercoraniſte*, parce que celui-ci prétendoit que la perception de l'hoſtie rompoit le jeûne. Enfin Alger attribue la même erreur aux Grecs.

Mais ces accuſations ne paroiſſent pas fondées, car 1°. Amalaire propoſe à la vérité la queſtion, ſi les eſpeces euchariſtiques ſe conſument comme les alimens ordinaires, mais il ne la décide pas. Nicetas prétend auſſi que l'Euchariſtie rompt le jeûne, ſoit qu'il reſte dans les eſpeces quelque vertu nutritive, ſoit parce qu'après avoir reçu l'Euchariſtie, on peut prendre d'autres alimens; mais il ne paroît pas avoir admis la conſéquence que lui impute le cardinal Humbert. Il ne paroit pas non plus que les autres grecs ſoient tombés dans cette erreur, S. Jean Damaſcene les en diſculpe.

Mais ſoit que le ſtercoraniſme ait exiſté ou non, les proteſtans n'en peuvent tirer aucun avantage contre la préſence réelle, que cette erreur ſuppoſe plutôt qu'elle ne l'ébranle. *Voyez* M. Wuitaſs, *traité de l'Euchar. premiere partie, queſt. ij. art.* 1. *ſect.* 1. *p.* 416. & *ſuiv.*

STERCULIUS, (*Mythol.*) ſurnom donné à Saturne, parce qu'il fut le premier qui apprit aux hommes à fumer les terres pour les rendre fertiles. (*D. J.*)

STEREA, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Pandionide, ſelon Lucien.

STÉRÉOBATE, (*Archit.*) *voyez* SOUBASSEMENT. (*D. J.*)

STÉRÉOGRAPHIE, ſ. f. eſt l'art de deſſiner la forme ou la figure des ſolides ſur un plan. *Voyez* SOLIDE.

Ce mot eſt formé du grec στέρεος, *ſolide*, & γράφω, *je décris*. La *ſtéréographie* eſt une branche de la Perſpective, ou plutôt c'eſt la perſpective même des corps ſolides; c'eſt pourquoi on en peut voir les regles aux *mots* PERSPECTIVE, & SCÉNOGRAPHIE. *V. auſſi* STÉRÉOGRAPHIQUE, & PROJECTION. (*O*)

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. (*Perſpect.*) projection *ſtéréographique* de la ſphere, eſt celle dans laquelle on ſuppoſe que l'œil eſt placé ſur la ſurface de la ſphere. *Voyez* PROJECTION.

La projection *ſtéréographique* eſt la projection des cercles de la ſphere, ſur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pole de ce cercle. Cette projection a deux avantages; 1°. les projections de tous les cercles de la ſphere, y ſont des cercles, ou des lignes droites, ce qui rend ces projections faciles à tracer. 2°. Les degrés des cercles de la ſphere, qui ſont égaux, ſont à la vérité inégaux dans la projection, mais ils ne ſont pas à beaucoup près ſi inégaux que dans la projection orthographique; c'eſt ce qui fait qu'on ſe ſert par préférence de cette projection pour les mapemondes, ou cartes qui repréſentent le globe terreſtre en entier.

Voici la méthode & la pratique de cette projection, dans tous les cas principaux, c'eſt-à-dire ſur les plans du méridien, de l'équateur, & de l'horiſon.

Projection ſtéréographique ſur le plan du méridien; ſoit *ZQNE Pl. de perſpect. fig.* 22.) le méridien; *Z* & *N* les poles, comme auſſi le zénith & le nadir; *EQ* l'équinoctial ou l'équateur; *ZN* le colure des équinoxes, & le premier cercle vertical; *Z* 15 *N*, *Z* 30 *N*, *Z* 45 *N*, *&c.* ſont les cercles horaires ou méridiens. Pour décrire ces cercles, trouvez d'abord les points 15, 30, 45, 60, *&c.* dans l'équinoctial, pour cela il ne faudra que trouver les tangentes des moitiés des angles de 15 degrés, de 30, de 45, *&c.* dans le grand cercle *ZENQ*, & les porter depuis *Y*, juſqu'aux points 15, 30, 45, *&c.* ou bien, ce qui abrégera encore l'opération, on diviſera le grand demi cercle *ENQ* en 180 degrés, en commençant au point *N*, 90 de chaque côté; enſuite par le point *Z*, & par les points de 15, de 30, de 45 degrés, *&c.* on tirera des lignes droites qui couperont la ligne *Y* 2, aux points 15, 30, 45, *&c.* Ces points étant trouvés, il ne s'agira plus que de décrire par ces points, & par les points *Z* & *N*, des arcs de cercle *Z* 15 *N*, *Z* 30 *N*, *Z* 45 *N*, *&c.* qui repréſenteront les méridiens; ce qu'on exécutera facilement par les méthodes connues de géométrie, pour tracer un cercle par trois points donnés. Si on ne veut pas ſe ſervir de ces méthodes pour décrire ces cercles on pourra en employer d'autres qui ſeront encore plus ſimples: par exemple, pour tracer le méridien *Z* 15 *N*, on tirera du point *Z* au point 15, une ligne droite, & ſur cette ligne droite, on élevera au point *Z* une perpendiculaire qui ira couper la ligne *YE*, prolongée en quelque point; la diſtance entre ce point de rencontre & le point 15, ſera le diametre du cercle *Z* 15 *N*, dont on trouvera par conſéquent le centre, en diviſant cette diſtance en deux parties égales. On peut auſſi avoir les centres d'une autre maniere: par exemple, pour avoir le centre du cercle *Z* 45 *N*, on tirera par le point *Y* & par le point de 45 degrés du quart de cercle *NQ*, une ligne droite ou diametre, qu'on prolongera juſqu'au quart de cercle *ZE*; enſuite par le point *Z*, & par les points d'interſections de ce diametre, avec les deux quarts de cercle *NQ*, *ZE*, on tirera deux lignes droites qui iront couper la ligne *QYE*, prolongée, s'il eſt néceſſaire, en deux points, & la diſtance de ces points donnera le diametre: de-là, il eſt facile de conclure, par les principes de la Géométrie, que le diametre du cercle *Z* 45 *N*, eſt égal à la moitié de la ſomme de la tangente de la moitié de 45 degrés, & de la tangente du complément de cette moitié au quart de cercle; que la diſtance du point *Y* au centre du cercle *Z* 45 *N*, eſt égale à la tangente du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire à la cotangente de 45 degrés, & que la diſtance du point 45 à ce même centre, eſt égale à la ſécante du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire à la coſécante de 45 degrés, & ainſi des autres; ce qui fournit encore de nouvelles méthodes pour déterminer les centres des projections des différens méridiens; car pour déterminer par exemple le méridien *Z* 45 *N*, il n'y a qu'à prendre depuis le point 45 vers *E*, une ligne égale à la coſecante de 45 degrés, ou à la demi ſomme des tangentes de la moitié de 45 degrés, & du complément de cette moitié; ou bien on prendra depuis le point *Y* vers *E*, une ligne égale à la cotangente de 45 degrés.

Dans cette même projection les arcs de cercle ♋, ♋, & *rs*, *rs*, ſont les tropiques ſeptentrional & méridional, qui ſe projetteront auſſi par des arcs de cercle. Pour tracer ces cercles, par exemple ♋, ♋, on prendra d'abord ſur le demi-cercle *F* 22, les arcs *E* ♋, *Q* ♋ de 23 degrés & demi, enſuite par le point *E*, & par le point ♋ qui en eſt le plus éloigné, on tirera une ligne droite qui coupera la ligne *ZN* en un point, & par ce point, & les deux points ♋, on décrira un arc de cercle qui repréſentera le tropique du cancer. On peut auſſi s'y prendre de la maniere ſuivante pour décrire le tropique ♋ *o* ♋; on portera de *y* vers *o* une ligne *yo*, égale à la tangente de la moitié de 23 degrés 30′, & du point *o* vers le point *Z*, on portera une ligne égale à la coſécante de 23° 30′, en prenant pour ſinus total le rayon du tropique. On pourra décrire par une méthode ſemblable tous les autres cercles paralelles à l'équateur.

Dans cette projection ♋, *rs* eſt l'écliptique; elle eſt repréſentée par une ligne droite & on la diviſera en degrés, comme on a diviſé la projection *E* 2 de l'équateur; on nommera ces degrés par les ſignes du zodiaque, en comptant 30°. pour chaque ſigne.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'équinoctial ou équateur: ſoit *SC* (*fig.* 23.) le méridien & le colure des ſolſtices; *EN* le coulure équinoctial, & le cercle horaire de 6 heures; *P* le pole ſeptentrional; ♋, ♋, le tropique ſeptentrional; *E* ♋ *N* la moitié ſeptentrionale de l'écliptique. Pour en trouver le centre, on diviſera d'abord la ligne *PC* en 90 degrés, comme on a diviſé dans la *fig.* 22. la ligne *YQ*; on prendra enſuite la portion *P* ♋, de 66 degrés & demi, & on portera dépuis ♋ vers *S*, une ligne égale à la ſécante de 23 degrés & demi, enſuite d'un rayon égal à cette ſécante, on décrira un cercle qui paſſe par le point ♋; ou bien on portera depuis le point *P*, vers *S*, une ligne égale à la tangente de 23 degrés & demi, & de l'extrémité de cette ligne, comme centre, on décrira un arc de cercle qui paſſe par les points *N*, *E*. Le pole *a* de l'écliptique eſt à l'interſection du cercle polaire & du méridien, parce que c'eſt le lieu par où doivent paſſer tous les cercles de longitude; & *EZN* ſera l'horiſon du lieu, par exemple de Paris. Pour la décrire, prenez depuis *P* juſqu'à *Z* la tangente de la demi-latitude; alors la tangente de la colatitude, priſe depuis *P* juſqu'à *O*, ou ſa ſécante depuis *Z* juſqu'à *O*, donne le centre du cercle qui doit repréſenter l'horiſon, & ſon pole qui repréſente le zénith, ſera éloigné du pole *P* d'une quantité égale à la tangente de la demi colatitude.

Tracer tous les autres cercles dans cette projection: 1°. pour les cercles de longitude qui doivent tous paſſer par *a*, & par les différens degrés de l'écliptique; prenez la tangente de 66 degrés 30 minutes, depuis *a* vers *x* ſur le méridien, ce qui donnera un point par lequel une perpendiculaire étant tirée au méridien, elle contiendra les centres de tous les cercles de longitude, & les diſtances de ces centres au rayon *PC*, ſeront les tangentes des degrés de leurs diſtances au méridien *SPC*. 2°. On décrit tous les paralleles de déclinaiſon, en prenant les tangentes de leurs demi diſtances au pole *P*, & décrivant du point *P* & de ces demi diſtances, comme rayons, des cercles concentriques. 3°. Tous les cercles azimuthaux ou verticaux doivent paſſer par le zénith *b*: puis donc que le zénith de Paris eſt éloigné de *P* de 41°. 30′. prenez-en la coſécante, (ou la ſécante de 48 degrés 50 minutes) depuis *b* vers *C*, & cela donnera le point *X*, qui eſt le centre de l'azimuth oriental & occidental, c'eſt-à-dire *EbN*. 4°. Les cercles de hauteur, ou almicantarats, ſont des cercles plus petits, dont les poles ne ſont point dans le plan de la projection; ainſi le cercle *Oe* eſt un cercle de hauteur, élevé de 50 degrés en-deſſus de l'horiſon. 5°. Tous les cercles horaires ſont des lignes droites, tirées du centre *P* à l'extrémité du grand cercle *SNXE*.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'horiſon. D'abord décrivez un cercle qui repréſente l'horiſon; partagez-le en quatre parties par deux diametres: *Z* (*fig.* 24.) ſera le zénith du lieu; 12 *z* 12 ſera le méridien; 6 *z* 6 ſera le premier vertical ou azimuth d'orient & d'occident; faites *ZP* égal à la tangente de la moitié de 41°. 10; *P* ſera le pole du monde: faites *zÆ* = à la tangente de la moitié de 48°. 30′. & vous aurez le cercle équinoctial 6 *æ* 6.

Dans cette projection, les almicantarats ſont tous paralleles au cercle de projection, & les azimuthaux ſont tous des lignes droites qui paſſent par *Z*, centre du cercle de projection. Les paralleles de déclinaiſon ſont tous de petits cercles paralleles au cercle équinoctial; & on trouve leurs interſections avec le méridien, en prenant la tangente de leurs demi-diſtances du zénith, vers le midi ou vers le nord, ou des deux côtés depuis *Z*: leurs centres ſe trouvent en coupant en deux la diſtance qui eſt entre ces deux points: car le milieu ſera le centre du parallele.

Pour ce qui regarde les cercles horaires, faites *Zc* = à la tangente de 48°. 50′; ou *Pc* = à la ſécante de 48°. 50′. tirez par le point *C* une perpendiculaire au méridien 12 *ZC* prolongé; enſuite ſi vous prenez *ZC* pour rayon, & que ſur la ligne *CT* vous portiez les tangentes de 15°. 30°. 45°. *&c.* d'un & d'autre côté, vous aurez les centres de chacun des cercles horaires, 7 & 5, 8, 4, *&c.*

Remarquez que dans toute projection *ſtéréographique*, tous les diametres ſont diviſés en degrés, par les tangentes des demi-angles correſpondans; ainſi dans la *fig.* 22. on a diviſé *YQ* en degrés, aux points 15, 10, 45, *&c.* en portant depuis *Y* les tangentes des moitiés de 15. degr. de 30 degr. de 45 degr. *&c.* & c'eſt-là le fondement de la projection des cercles horaires de la ſphere, ſur un plan donné. *Voy.* GNOMONIQUE. *&c.*

Comme dans la projection *ſtéréographique* tous les cercles ſe projettent par des lignes droites, ou par d'autres cercles, on ſe ſert beaucoup de cette ſorte de projection. Il faut toujours imaginer dans ces ſortes de projections, que l'œil eſt éloigné du plan, d'une quantité égale au rayon du grand cercle de la projection, & que la moitié de la ſphere projettée eſt au-deſſous du papier, en ſorte que ſon centre ſe confonde avec le centre du grand cercle de projection. Au reſte, cette eſpece de projection, malgré tous ſes avantages, a un inconvénient, c'eſt que l'on ne peut pas s'y ſervir d'une même échelle pour trouver les diſtances des lieux: car par exemple, dans la *fig.* 22. les points 15, 30, 45, *&c.* ſont inégalement éloignés les uns des autres ſur la projection; cependant les points de la ſphere dont ces lieux ſont la projection, ſont tous à 15 degrés les uns des autres. Il en eſt de même de tous les autres points de la projection: car leurs diſtances ſe projettent par des arcs de différens cercles, & dans leſquels les degrés ſont repréſentés par des diviſions inégales. Ainſi dans une mappemonde qui n'eſt pas à l'horiſon de Paris, il faut bien ſe garder de ſe ſervir d'une échelle pour trouver la diſtance de Paris aux différentes villes de l'Europe; on ne peut ſe ſervir d'une échelle pour meſurer ces diſtances, que dans les mappemondes dont Paris occupe le centre, c'eſt-à-dire dans celles dont la projection eſt ſur l'horiſon de Paris; encore faudra-t-il ſe ſervir d'une échelle dont les diviſions ſoient inégales, comme le ſont celles de la ligne *YQ*, *fig.* 22. & cette échelle ne pourra donner que les diſtances de Paris à toutes les autres villes, & non pas la diſtance de ces autres villes entre elles. (*O*)

STÉRÉOMÉTRIE, ſ. f. (*Géom.*) eſt une partie de la Géométrie, qui enſeigne la maniere de meſurer les corps ſolides, c'eſt-à-dire, de trouver la ſolidité ou le contenu des corps; comme des globes, des cylindres, des cubes, des vaſes, des vaiſſeaux, *&c. Voy.* SOLIDE & SOLIDITÉ.

Ce *mot* eſt formé du grec στέρεος *ſolide*, & μέτρον *meſure*. *Voyez*-en la méthode ſous les *articles* des différens corps, comme GLOBE, CYLINDRE, SPHERE. *&c. Voyez* auſſi JAUGE. *Chambers*. (*E*)

STEREONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. ch. xj.* Quelques ſavans veulent que ce ſoit aujourd'hui Caſſel. (*D. J.*)

STÉRÉOTOMIE, ſ. f. (*Géom.*) eſt la même choſe que *coupe des pierres*. *Voyez* COUPE DES PIERRES.

STÉRILITÉ, ſ. f. (*Malad.*) maladie appartenante au ſexe. Elle dépend de pluſieurs cauſes que l'on peut réduire au vice des ſolides, à celui des fluides & à un vice combiné de ces deux premiers.

La plupart des femmes conçoivent, & portent leur fruit juſqu'au neuvieme mois; mais beaucoup d'entr'elles ne peuvent concevoir, c'eſt ce que l'on nomme *ſtérilité*. C'eſt une maladie qui afflige les familles leur faiſant perdre l'eſpoir d'avoir des héritiers.

Le vice des ſolides conſiſte dans la conformation irréguliere des parties de la génération, dans l'affaiſſement & l'étroiteſſe du vagin, dans l'obſtruction & le deſſéchement des ovaires, dans le relâchement & la foibleſſe de la matrice, du vagin, des trompes & des autres parties. Souvent il ſe trouve que le vagin n'eſt pas ouvert, ſouvent les parois ſont obliterés, & l'art ne peut remédier à leur coalition.

D'autres fois les éminences qui ſont contenues entre les aîles telles que les clitoris, les nymphes, ſont ſi prodigieuſes, qu'elles ne permettent pas l'introduction du membre viril dans le grand conduit de l'utérus. On a vu des femmes en qui cette ſtructure biſarre a donné lieu à de grands deſordres, en leur facilitant un commerce illicite avec des perſonnes du même ſexe.

Le vice des fluides conſiſte ou dans l'excès des fluides ou dans la petite quantité de ces fluides. C'eſt ainſi que les regles immodérées, les pertes continuelles, les fleurs blanches continuelles, en épuiſant les humeurs, relâchent & humectent ſi fort les parois de l'utérus, que la liqueur ſéminale & l'embryon venu de l'ovaire ne peuvent y reſter ni y être retenu: de-là vient que les femmes ſujettes à ces incommodités, ou ne conçoivent point; ou ſi elles ſont aſſez heureuſes pour concevoir, elles ſont ſujettes à de fréquens avortemens. Ces ſortes de femmes étant toujours mouillées, les parties ſolides des organes n'ont point aſſez de reſſort pour échauffer les principes de l'embryon; la ſéroſité qui les inonde & leur humidité étouffent les principes actifs de la ſemence qui auroient pu ſans cette fâcheuſe circonſtance ſe développer, & porter dans l'œuf cet eſprit vivifiant néceſſaire pour former ou développer l'embryon.

La ſanie ou plutôt les écoulemens purulens des fleurs blanches lymphatiques, d'une gonorrhée virulente, produiſent les mêmes effets, & diſpoſent l'utérus aux ulcérations & à l'hydropiſie. D'ailleurs tous ces vices des humeurs ci-deſſus énoncés empêcheroient l'utérus de ſe fermer, & de garder le précieux dépôt dont ſes parois ont été arroſés.

Souvent les vices des ſolides ſe combinent avec ceux des fluides. C'eſt à cette cauſe que l'on peut rapporter la ſuppreſſion des regles, les pâles couleurs, ou la chloroſe, qui ſont toutes des cauſes & des ſignes de *ſtérilité*.

Or cette ſuppreſſion dépend également du vice des ſolides comme de celui des fluides: la roideur, la ſéchereſſe, l'aridité de l'utérus, la trop grande tenſion de ſes fibres, ſont des cauſes fréquentes de la diminution, de la ſuppreſſion des regles; comme auſſi le ſang trop épais, trop acre, trop abondant produit encore les mêmes effets. C'eſt l'ordinaire que les filles en qui la menſtruation eſt pénible, ne conçoivent que difficilement; & que celles en qui les regles coulent librement & régulierement, ſont plus heureuſes dans la conception, dans la geſtation comme dans l'accouchement. C'eſt ainſi que l'illuſtre Fernel procura à la France un dauphin, conſeillant au roi d'approcher de la reine pendant l'éruption facile des regles: ce ſont auſſi là les vues des grands praticiens de nos jours.

Mais outre ces cauſes, la chaleur de l'utérus eſt quelquefois ſi grande, qu'elle détruit & ſuffoque tous les principes les plus actifs de la liqueur ſéminale: d'ailleurs cela arrivera encore plus ſurement, ſi cette liqueur ſe trouve trop froide, reſpectivement à l'état préſent de l'utérus, ſi les embraſſemens d'un époux ſont froids, languiſſans; ou ſi l'épouſe ne ſympathiſe & ne correſpond que froidement aux embraſſemens de ſon époux, ſoit par la conſtitution *froide* & *inactive* de ſon tempérament, ſoit par le peu d'inclination ou d'amitié qu'elle ſe ſent pour lui.

Enfin l'expérience fournit d'autres cauſes qui confirment ces premieres: nous voyons tous les jours des femmes qui conçoivent avec un ſecond mari, & qui en ont des enfans, tandis qu'elles n'avoient pu en avoir du premier. Nous voyons de même des maris avoir des enfans en ſecondes noces, qui n'ont pu en avoir du premier lit. Ces cas ne ſont point rares; ils tendent à prouver le rapport qui doit être entre les humeurs des deux époux, de-même qu'entre les organes deſtinés à l'ouvrage de la génération.

Voilà les cauſes de la *ſtérilité* qui peuvent avoir lieu du côté de la femme: il en eſt d'autres qui attaquent les hommes, dont la froideur, la langueur dans les embraſſemens vient des mêmes cauſes du vice des ſolides, de leur mutilation, ou du peu d'activité des humeurs ſéminales. La cauſe la plus commune eſt le libertinage, l'habitude des plaiſirs qui a épuiſé les ſecours de la ſanté & les marques de la virilité. Car la vraie cauſe prochaine de la conception eſt l'immiſſion de la liqueur ſéminale vivifiante dans l'utérus pour y développer les rudimens de l'embryon contenu dans l'ovaire.

Traitemens. Si l'on nous demande les remedes néceſſaires pour détruire ces cauſes, & donner à tant de familles cette douce conſolation qui ſerre & affermit les nœuds des alliances, qui entretient la concorde & l'union dans la ſociété conjugale; nous répondrons que la plupart des cauſes énoncées ci-deſſus ſont ſans remedes, & que l'on voit rarement les médecins réuſſir dans l'adminiſtration des remedes pour une telle fin.

La difficulté vient de l'embarras où l'on eſt de connoître les vices réels que l'on doit combattre. On voit bien les vices des ſolides dans l'un & l'autre ſexe, qui dépendent de la conformation extrinſeque; mais on ne voit pas de même ceux qui dépendent du vice interne des fibres, de la ſéchereſſe, de la roideur; ou des fluides, ſoit qu'ils péchent par excès, ſoit qu'ils ſoient en trop petite quantité. L'excès des liquides, & leur médiocrité peuvent provenir de cauſes également capables de produire l'un & l'autre: d'ailleurs les différences des tempéramens & des af-

fec-

fections mettent encore un obſtacle invincible à la connoiſſance de la cauſe & du remede.

Nous allons cependant donner quelques points de vue généraux.

Dans la tenſion & la ſécheresſe trop grandes, on doit relâcher par les remedes émolliens, humectans & adouciſſans, par un régime délayant, tempérant & rafraîchiſſant: cette indication générale a lieu dans les deux ſexes.

Les eaux légerement acidules, les limonades aigrelettes, les cordiaux acides & doux, les viandes de jeunes animaux, leurs bouillons, ſont donc ici ſpécialement indiqués: les émulſions, les bains d'eau froide ou légerement tiéde, les frictions douces ſur les parties avec les huiles, les infuſions ou décoctions émollientes, les demi-bains, les embrocations ſont très-bien indiqués dans ce cas.

Dans la ſoupleſſe, l'humidité & le relâchement des parties, on doit employer les remedes aſtringens & toniques: tels ſont les injections, les peſſaires, les bains: les demi-bains, les fomentations, & autres remedes compoſés ou préparés de médicamens aſtringens, fortifians & toniques. *Voyez* ASTRINGENS & TONIQUES.

Les fomentations avec les infuſions de plantes aromatiques, telles que l'armoiſe, la matricaire, la millefeuille, la tanneſie, la ſauge, la cataire, les mentes, les marrubes, les abſynthes, & autres de même vertu, ſont fort recommandées.

Les opiats faits de plantes aphrodiſiaques, de leur ſuc, des gommes aromatiques, les teintures de myrrhe, d'aloës, de caſtoréum, les différens élixirs, la teinture d'ambre, de muſc, employés en fomentation, en injection; ces ſubſtances même employées en linimens, ont quelquefois réuſſi; on doit commencer par leur uſage intérieur.

Les emménagogues ſont les remedes indiqués dans le cas de ſuppreſſion de regles; mais il faut, avant toute choſe, bien conſidérer les cauſes, ſans quoi on ne feroit qu'irriter le mal. En général, ces remedes doivent être donnés long-tems & par intervalle. *Voyez* EMMÉNAGOGUES.

STERLING, ſ. m. (*Monn. de compte d'Angl.*) nom de la monnoie idéale & de compte d'Angleterre; quelques-uns croyent que ce mot vient de la ville *Sterling* en Ecoſſe, où ils prétendent qu'on battoit anciennement de la monnoie très-pure, avec fort peu d'alliage. D'autres diſent avec bien plus d'apparence, que ce nom dérive du mot ſaxon *ſtére*, qui ſignifie *regle*; ainſi, ſelon ce ſentiment, une monnoie *ſterling*, n'eſt autre choſe qu'une monnoie faite ſelon la regle preſcrite.

Enfin, Camden eſtime que le mot *ſterling* eſt moderne, & qu'il a été vraiſſemblablement pris de certains ouvriers flamands, qui ſous le regne de Jean-Santerre, furent attirés dans la grande-Bretagne pour y rafiner l'argent; à quoi ils réuſſiſſoient bien mieux que les Anglois. Comme on appelloit communément les gens de ce pays-là *Eſterlings*, à cauſe de leur ſituation à l'eſt de l'Angleterre, il eſt arrivé que la monnoie qu'ils firent, fut nommée *eſterling*, & par abréviation *ſterling*, c'eſt-à-dire, faite par les *Eſterlings* ou Flamands, & par conſéquent plus pure que celle qu'on avoit battue juſqu'alors.

Quoi qu'il en ſoit, les négocians anglois tiennent leurs comptes par livres *ſterling*, shillings, & farthings, en mettant la livre idéale *ſterling* pour vingt shillings, le shilling pour douze ſols, & le ſol pour quatre farthings. (*D. J.*)

STERLING, (*Géog. mod.*) province d'Ecoſſe, dans la ſeconde preſqu'île de ce royaume, au midi du Tay. Cette province eſt bornée à l'orient par l'Avon, qui la ſépare de la Lothiane, & par le Forth, qui la ſépare de la Fiſe. Au nord elle a la province de Menteith; à l'occident, celle de Lénox, & au midi celle de Cluydesdale. Elle s'étend en longueur du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de vingt milles, & ſa largeur n'eſt que de douze milles. Mais ſi cette province eſt petite, elle eſt l'une des plus fertiles de l'Ecoſſe; on y compte environ vingt paroiſſes, les rivieres qui l'arroſent ſont le Carron, le Kelwin, le Coutyr, le Bannok, & le Forth.

En paſſant de la Lothiane dans cette province, on voit les reſtes de la muraille des Romains, qui s'étendoit à-travers les provinces de *Sterling* & de Lénox, juſqu'à Kilpatrick, ſur la Cluyd, dans un eſpace de trente à trente-cinq milles. Les vallées de la province de *Sterling* ſont entrecoupées de prairies; les montagnes du midi & de l'oueſt, entretiennent de gros troupeaux de bêtes à cornes; les habitans brûlent du bois, du charbon de pierre, ou une eſpece de tourbe, ſuivant les lieux. (*D. J.*)

STERLING, (*Géog. mod.*) ville de l'Ecoſſe méridionale, capitale de la province de même nom, ſur la pente d'un rocher, dont le Forth mouille le pié, & qu'on paſſe ſur un pont de pierre, à 12 lieues au nord-oueſt d'Edimbourg. Elle a été la demeure de pluſieurs rois d'Ecoſſe. On y voit un beau & fort château. *Long.* 13. 55. *lat.* 56. 5.

Les anciens appelloient cette ville *Binobara*; mais Ptolomée l'appelle *Vindovara*. C'étoit une des bornes de l'empire romain dans la Grande-Bretagne, comme il paroît par une inſcription qu'on trouve vers le pont au bas du château, & qui marque qu'une des aîles de l'armée romaine faiſoit garde dans cette place. Du tems de la religion catholique, il y avoit près de cette ville une abbaye magnifique qui portoit le nom de *Cambuskenneth*.

A deux milles au nord de *Sterling*, eſt une terre nommée *Arthrey* ou *Airthrey*, dans laquelle on trouve une mine de cuivre au côté méridional d'une montagne. La matiere qu'on tire de la mine eſt couverte d'une croute métallique, & le reſte eſt bigarré de couleurs vives, de verd, de violet, & de bleu. Un quintal de cette matiere rend trente livres de cuivre; une fontaine ſort de la même montagne; & comme elle paſſe à-travers une terre minérale, elle en prend une légere teinture, & on la croit bonne pour guérir quelques maux externes.

Quoiqu'il en ſoit, la ville de *Sterling* eſt la patrie de Marie Lambrun, femme qui mérite d'occuper ſa place dans l'hiſtoire du xvj. ſiecle. Elle avoit épouſé un françois nommé *Lambrun*, qui lui donna le nom ſous lequel elle eſt connue; tous les deux entrerent fort jeunes au ſervice de Marie Stuart qu'ils adoroient. L'époux de mademoiſelle Lambrun fut ſi touché de la fin tragique de cette princeſſe, qu'il en mourut de douleur au bout de quelques mois, & ſa femme deſeſpérée réſolut auſſi-tôt de venger l'un & l'autre par un terrible crime. Elle s'habille en homme, prend le nom d'*Antoine Sparch*, & ſe rend à Londres, portant ſur elle deux piſtolets chargés, l'un pour tuer la reine Eliſabeth, & l'autre pour ſe tuer tout de ſuite, afin d'éviter l'échafaut.

En perçant la foule avec vivacité pour s'approcher de la reine qui ſe promenoit dans ſes jardins, elle laiſſe tomber un de ſes piſtolets; les gardes accourent, la ſaiſiſſent, & ne ſongent qu'à la traîner en priſon, mais Eliſabeth voulant ſur le champ l'interroger elle-même, lui demanda ſon nom, ſa patrie, & ſa qualité.

Mademoiſelle Lambrun répondit d'un ton ferme: „ Madame, je ſuis écoſſoiſe & femme, quoique je „ porte cet habit: je m'appelle *Marguerite Lambrun*. J'ai vécu pluſieurs années auprès de la reine Marie, que vous avez injuſtement fait périr; & „ par ſa mort, vous avez été cauſe de celle de mon „ mari, qui n'a pu ſurvivre au trépas d'une reine „ innocente, à laquelle il étoit dévoué. De mon côté, aimant l'un & l'autre avec paſſion, j'avois réſolu au péril de ma vie, de venger leur mort par „ la vôtre. Tous les efforts que j'ai faits pour abandonner ce deſſein, n'ont abouti qu'à m'apprendre qu'il n'y a rien qui ſoit capable d'empêcher „ une femme irritée de ſe venger, lorſqu'un double amour enflamme ſa haine & ſon reſſentiment „.

Quoique la reine Eliſabeth eût grand ſujet d'être émue d'un tel diſcours, elle ne laiſſa pas de l'écouter de ſens froid, & de repartir tranquillement: „ Vous avez donc cru faire votre devoir, & rendre à l'amour que vous avez pour votre maîtreſſe & pour votre mari, ce qu'il exigeoit: mais quel „ penſez-vous que doit être maintenant mon devoir „ à votre égard „?

Cette femme répondit à la reine avec grandeur: „ Je dirai franchement à votre majeſté mon avis, „ pourvu qu'il lui plaiſe de me dire premierement, „ ſi elle me fait cette queſtion en qualité de reine, „ ou en qualité de juge „. Eliſabeth lui declara que c'étoit en qualité de reine. „ Votre majeſté doit m'accorder grace „, repartit Marguerite Lambrun.

„ Mais quelle aſſurance me donnerez-vous, répliqua la reine, que vous n'en abuſerez pas, & que „ vous n'entreprendrez pas une ſeconde fois un attentat ſemblable? „ A quoi la Lambrun repartit „ encore: „ Madame, la grace que l'on veut accor- „ der

„ der avec tant de précaution, n'eſt plus, ſelon mon „ idée, une véritable grace: ainſi votre majeſté peut „ agir contre moi comme juge „.

Alors la reine s'étant retournée vers quelques membres de ſon conſeil qui étoient préſens, leur dit: „ Il y a trente ans que je regne; mais je ne me „ ſouviens pas d'avoir trouvé perſonne qui m'ait ja„ mais fait une pareille leçon. Allez (continua-t„ elle, en s'adreſſant à mademoiſelle Lambrun), je „ vous accorde la grace pure, entiere, & ſans au„ cune condition „.

Marie Lambrun ſe proſterna aux genoux de la reine, en la priant d'avoir la généroſité de la faire conduire sûrement hors des royaumes de la grande-Bretagne juſqu'aux côtes de France. Eliſabeth le lui accorda volontiers; & l'on regarda cette requête de Marie Lambrun, comme un trait ſingulier de prudence & de ſageſſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STERNBERG, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, aux confins de la Pologne & de la Siléſie; c'eſt un pays montagneux, coupé de quelques petites rivieres. *Sternberg* ſa capitale, lui donne ſon nom; cette petite ville eſt ſituée aux confins de la Siléſie, entre Cuſtrin, Schwerin, Francfort ſur l'Oder, & autres lieux. (*D. J.*)

STERNOMANTIS, ſ. f. (*Antiquit. grecq,*) στερνόμαντις; c'étoit un des noms de la prêtreſſe de l'oracle de Delphes, plus connu encore ſous celui de Pithie; mais le même nom de στερνόμαντις étoit généralement donné à tous ceux qui agités par quelque démon, prophétiſoient, ou rendoient des oracles. (*D. J.*)

STERNO-CLYTHO-MASTOIDIEN, *ou* STERNO-MASTOIDIEN, *ou* MASTOIDIEN ANTÉRIEUR, *en Anatomie*, nom de deux muſcles dont chacun vient de la partie ſupérieure & antérieure du ſternum de la clavicule, vers l'extrémité ſternale, & ſe termine à l'apophyſe maſtoïde.

STERNO-COSTAUX, *ou le triangulaire du ſternum*, (*Anatomie.*) nom de quelques muſcles qui s'attachent aux côtes & au ſternum. *Voyez* CÔTES & STERNUM.

Ces muſcles viennent de chaque côté de la partie inférieure & interne du ſternum, & s'inſerent à la ſeconde, troiſieme, quatrieme, cinquieme, ſixieme, & ſeptieme des vraies côtes.

STERNO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de la partie la plus ſupérieure & interne du ſternum, de la portion voiſine de la clavicule & de la partie adjacente à la premiere côte; ils ſont larges & ſitués le long de la trachée-artere, des glandes thyroïdes, & du cartilage ſcutiforme; ils ſe terminent à la baſe de l'os hyoïde.

STERNO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'un paire de muſcles appellés auſſi *ſterno-clyto-maſtoïdien*. *Voyez* STERNO-CLITO-MASTOIDIEN.

STERNO-THYROIDE, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles du larynx qui s'inſerent dans la partie ſupérieure & interne du ſternum, tout-autour du rebord inférieur de ſa cavité articulaire, & ſe termine à la tubéroſité oblique du cartilage thyroïde.

STERNO-THYRO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom d'une paire de muſcles du pharynx, qui ſont formés par un paquet de fibres qui prend ſes attaches à la partie interne & ſupérieure du ſternum, s'unit intimement avec le ſterno-thyroïdien juſque vers les attaches, au cartilage thyroïde, & vient s'unir enſuite avec le tyro-pharingien. *Voyez* STERNO-TYROIDIEN & TYRO-PHARINGIEN.

STERNUM, ſ. m. *en Anatomie*, nom d'un os ſitué tout le long de la partie antérieure & moyenne de la poitrine.

Cet os eſt compoſé de trois pieces dans les adultes, une ſupérieure qui a la figure d'un exagone irrégulier, une moyenne de figure d'un quarré oblong, & une inférieure la moins conſidérable de toutes; elle eſt cartilagineuſe, & ſe nomme *cartilage xiphoide*. *Voy.* XIPHOIDE.

Mais dans les enfans il eſt compoſé de pluſieurs pieces ſuivant les différens âges, c'eſt-à-dire de 5, de 6, 7 & quelquefois de 8 pieces.

Deux pieces principales du *ſternum* ſont unies enſemble par diarthroſe obſcure, de façon qu'en les décrivant comme n'étant qu'une ſeule piece, leur face antérieure externe eſt inégalement convexe, la poſtérieure interne eſt légerement concave; le bord ſupérieur qui a ſur le milieu une grande échancrure, que les anciens ont nommée *fourchette*, & ſur les parties latérales deux cavités pour y recevoir les clavicules; le bord intérieur a cinq petits enfoncemens, un mitoyen, & deux à chaque partie latérale, qui ſont quelquefois confondus enſemble; on voit ſur les bords latéraux quatre petites cavités comme diviſées en deux, & vers la partie ſupérieure une petite portion du cartilage de la premiere vraie côte. *Voyez* CÔTE.

L'os du *ſternum* ſouffre des jeux de la nature dans divers ſujets, je n'entends pas pour le nombre des os qui le compoſent comme ont fait quelques anatomiſtes, en les conſidérant ſur des ſujets de différens âges, mais pour la figure, la grandeur, la ſituation de cet os: par exemple, on a trouvé quelquefois ſa pointe extrèmement tournée en-dehors ou en-dedans, & alors ce jeu de la nature doit avoir nui à ſa ſanté, produit des difficultés de reſpirer & de ſe courber, ou des maladies internes incurables. On trouve auſſi quelquefois à la partie inférieure du *ſternum* un trou qui eſt plus ou moins grand.

Un auteur allemand aſſure dans les *ſelecta medica Francofurtentia*, avoir obſervé un pareil trou, & que ce trou donnoit paſſage aux arteres & aux veines mammaires; M. Hunauld dit qu'il n'a trouvé ce trou qu'une ſeule fois; qu'il n'y paſſoit rien, & qu'il étoit rempli par une ſorte de ſubſtance cartilagineuſe. Voici, peut-être, continue-t-il, ce qui donne occaſion à la formation de ce trou. Le *ſternum*, dans les premiers tems, eſt tout cartilagineux, & l'oſſification y commence en différens endroits; le nombre de ces oſſifications eſt incertain, elles ſe réuniſſent plus ou moins tard pour former trois pieces qui enſuite ſe ſoudent pour n'en faire qu'une. Si donc lorſque toutes ces différentes oſſifications commencent à ſe réunir, il y a un endroit où l'oſſification ſe trouve arrêtée; cet endroit reſtera rempli de la ſubſtance cartilagineuſe qui en ſe détachant, lorſqu'on fait le ſquelette, laiſſera appercevoir un trou dans l'os du *ſternum*; peut-être encore que les trois pieces d'oſſification qui ſe rencontrent par leurs bords, peuvent, en prenant de l'accroiſſement & de la ſolidité, avant que d'être unies, laiſſer un vuide entr'elles. Comme on ne dit point avoir vu un pareil trou à la partie ſupérieure du *ſternum*, c'eſt vraiſſemblablement parce que la partie ſupérieure de cet os n'eſt ordinairement qu'une ſeule piece dès les premiers tems, & qu'elle ne s'oſſifie point en différens endroits, au-lieu que la multitude différente d'oſſifications ſe fait à la partie inférieure, où le trou dont il s'agit ſe rencontre toujours. (*D. J.*)

STERNUM, *fracture du*, (*maladie de Chirugie.*) ſolution de continuité de l'os *ſternum* à l'occaſion de quelque coup ou chute. Le *ſternum*, comme les os du crâne, eſt ſuſceptible de fracture & d'enfoncement. On reconnoît la fracture à l'inégalité des pieces oſſeuſes, & quelquefois à la crépitation qu'on entend en comprimant alternativement les pieces ſéparées. L'enfoncement ſe connoît par la dépreſſion; la douleur, la difficulté de reſpirer, la toux, & quelquefois le crachement de ſang ſont les ſymptomes de la fracture & de l'enfoncement. Le crachement eſt plutôt l'effet de la commotion que de la fracture. Ambroiſe Paré rapporte qu'il a été envoyé en 1563 par le feu roi de Navarre pour panſer un gentilhomme de la chambre, bleſſé devant Melun d'un coup de mouſquet au milieu du *ſternum*, ſur ſa cuiraſſe: il tomba par terre comme mort, jettant grande quantité de ſang par la bouche, & il en cracha de ſuite pendant l'eſpace de trois mois. Le *ſternum* étoit enfoncé. Pour en faire la réduction on fit coucher le bleſſé ſur le dos, ayant un carreau entre les épaules, & les os furent rétablis dans leur état naturel par la preſſion latérale des côtes. On appliqua des compreſſes trempées dans une liqueur vulnéraire ſpiritueuſe, & un bandage qui ne doit pas être trop ſerré, afin de ne pas gêner la reſpiration. Les ſaignées ſont dans cette fracture d'un grand ſecours pour calmer les accidens & pour les prévenir.

Le *ſternum* eſt un os ſpongieux ſujet à être altéré par la carie. On peut tenter ſur cet os les opérations convenables pour enlever la carie; tel que le trépan. Il y a ſur la poſſibilité de la réuſſite de cette deſtruction des parties viciées, deux obſervations très-importantes, l'une dans Galien, & l'autre dans Harvey, au traité *de génératione animalium*, où l'on voit que le *ſternum* a été détruit en partie, & que les malades ont ſurvécu. Dans l'un & dans l'autre cas on tou-

touchoit le cœur, & l'on ſentoit ſes mouvemens dans le vuide qu'avoit laiſſé la déperdition de ſubſtance du *ſternum*. (*Y*)

STERNUTATION, ſ. f. (*Phyſiol.*) en grec πταρμὸς, en latin *ſternutatio*, *voyez* ÉTERNUMENT, qui eſt le terme le plus en uſage; nous n'ajouterons ici que peu de remarques ſur ce curieux phénomène de notre organiſation.

Tout le monde ſait que c'eſt un mouvement convulſif, au moyen duquel l'air étant pouſſé violemment par toutes les cavités des narines, balaie & emporte avec bruit la mucoſité qu'il trouve ſur ſon paſſage.

Pour entendre cet effet, il faut ſe rappeller 1°. qu'il y a un rameau de nerf de la cinquieme paire qui ſe rend à la membrane pituitaire du nez. 2°. Quand ce nerf vient à être irrité, l'intercoſtal, le vague, & par conſéquent les nerfs des muſcles qui ſervent à la reſpiration, doivent ſentir cette irritation, & forcer les muſcles à entrer en contraction. 3°. Comme les nerfs du nez ſont fort ſenſibles, ils produiſent de grands mouvemens dans les nerfs qui vont aux muſcles inſpirateurs; c'eſt ce qui fait que le thorax ſe dilate tout-à-coup extraordinairement. 4°. Cette dilatation ſubite pourroit être ſuivie d'un reſſerrement lent, ſi les muſcles qui ſervent à l'expiration n'avoient pas des nerfs qui fuſſent irrités, de même que ceux des muſcles inſpirateurs: comme ces muſcles inſpirateurs ſont plus forts que les muſcles expirateurs, leur action a d'abord prévalu, mais durant le tems qu'ils agiſſent, la réſiſtance augmente; & les nerfs des muſcles expirateurs étant toujours irrités, y cauſent une contraction qui l'emporte enfin ſur les muſcles inſpirateurs. 5°. La violence avec laquelle les muſcles expirateurs ſe contractent, comprime extraordinairement les poumons, en ſorte que l'air eſt obligé de ſortir avec force. 6°. Par la communication des nerfs, les muſcles qui concourent à élever la racine de la langue, entrent en contraction: par ce moyen l'air ne pouvant ſortir par la bouche, eſt jetté impétueuſement dans la cavité des narines, & ſi l'humeur muqueuſe de la membrane pituitaire eſt ramaſſée dans ſes reſervoirs, les ſecouſſes de l'air l'enlevent & la balaient. 7°. Les muſcles qui pouſſent l'air des poumons dans la trachée-artere, ſont principalement le triangulaire & le diaphragme.

Ainſi l'éternument ſe fait lorſque l'air d'une grande inſpiration eſt long-tems retenu dans le poumon, & en ſort enſuite avec force par le nez, au moyen d'un mouvement expirateur convulſif de tous les muſcles abdominaux, des intercoſtaux & du diaphragma. Quand on inſpire beaucoup d'air, les muſcles poſtérieurs de la tête & du cou étendent la tête & le corps en arriere, & à leur tour les antérieurs la plient fortement en devant dans l'expiration. Il arrive avant l'éternument une eſpece de petit chatouillement doux dans les narines, & quelquefois dans les parties avec leſquelles les nerfs olfactifs correſpondent. Lorſqu'on éprouve cette ſenſation, toutes les actions du corps ſont ſuſpendues, & l'on reſte un inſtant dans l'attente de ce qui va ſe paſſer. L'inſtant ſuivant, les muſcles qui ſervent à l'expiration ſe ſe retirent avec une force que rien ne peut arrêter; & les poumons ſubitement reſſerrés, chaſſent l'air qu'ils contiennent avec un bruit ſemblable à celui d'une liqueur qu'on jette dans le feu. Ainſi dans l'inſtant que ſe fait cette forte expiration, le ſang ne ſauroit paſſer dans les poumons; par la même raiſon, le ſang veineux qui revient de la tête, ne ſauroit ſe décharger librement dans le ventricule droit du cœur; ce qui fait que non-ſeulement les vaiſſeaux du cerveau ſont diſtendus, mais auſſi que l'impétuoſité du ſang artériel eſt augmenté par la violence de cette commotion. Or le concours de ces deux cauſes produit une ſorte de diſtenſion momentanée dans toute la maſſe du cerveau. Il eſt clair que c'eſt-là ce qui ſe paſſe dans l'éternument; car s'il eſt réitéré, tous les ſens & le mouvement muſculaire manquant à la fois, le viſage s'enfle, il ſort des larmes des yeux, le nez coule; & ſi l'éternument eſt répété bien des fois, toutes les actions du cerveau en ſont prodigieuſement troublées.

Il eſt vraiſſemblable que c'eſt à la commune origine des nerfs que commence cette puiſſante irritation qui met en branle preſque tous les nerfs de la poitrine, du dos, de la tête, & les enveloppe tous dans les mêmes mouvemens, comme on voit que la piquure d'un nerf, d'un tendon quel qu'il ſoit, produit un ſpaſme univerſel. On peut juger de toute l'étendue de cette contraction muſculaire, puiſqu'il en réſulte un ébranlement général de toute la machine au moment qu'on y ſonge le moins, & par la plus petite cauſe, l'émanation de quelque corps odoriférant qu'on inſpire.

On éternue même en regardant le ſoleil, parce qu'il entre dans le nez une branche à peine viſible du nerf ophtalmique avec le nerf olfactif, & qui étant ébranlée par une vive lumiere, excite dans le nerf des organes de la reſpiration les mouvemens convulſifs de l'éternument. C'eſt par la même raiſon qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

L'irritation de la membrane pituitaire ſe fait, ou extérieurement par la vapeur d'eſprit-de-vin, de fortes odeurs, comme par celle de la marjolaine, des roſes, du tabac; portées aux narines par des poudres qui volant en l'air, ſont reçues par l'inſpiration; par des médicamens âcres, comme l'ellébore, l'euphorbe & autres ſternutatoires qui picotent la membrane du nez; ou intérieurement par l'acrimonie de la lymphe qui humecte naturellement la membrane des narines, comme dans le coriza.

Les matieres qui ſont rejettées en éternuant viennent, 1°. du nez, de la gorge, parce que la membrane pituitaire y exude continuellement de la lymphe; 2°. de la trachée-artere & des bronches des poumons. Mais il ne faut pas croire que tout ce qui irrite les narines, ſoit les ſeules cauſes de la *ſternutation*; car il y a des gens qui ſavent éternuer pluſieurs fois de ſuite au gré de leur volonté.

L'éternument peut s'arrêter, en preſſant l'angle interne de l'œil. Comprime-t-on le nerf récurrent qui vient de l'ophtalmique de la cinquieme paire, & qui paroît principalement s'anaſtomoſer avec les nerfs de la premiere paire? c'eſt l'opinion de Willis.

La *ſternutation* differe de la toux, parce qu'elle ſe fait avec moins de force, & que l'air qu'on n'inſpire & qu'on n'expire qu'une ſeule fois dans l'éternument affecte de paſſer par les narines.

L'émonction ou l'action par laquelle on ſe mouche, eſt une eſpece d'éternument doux & volontaire.

Les éternumens, quand ils ne ſont pas naturels, peuvent être de bons ou de mauvais ſignes en Médecine, ſuivant leur violence, leurs cauſes, & les maladies dans leſquelles ils arrivent. Ils ſont quelquefois, comme dans le mouvement, augmenté de la circulation du ſang, l'avant-coureur d'une hemorrhagie ſalutaire, ou d'une métaſtaſe favorable dans le hoquet; mais dans les maladies épidémiques, dans la rougeole, la petite-vérole, les fievres continues, où la métaſtaſe s'eſt jettée ſur les narines, les *ſternutations* n'apportent aucun ſoulagement; elles empirent le mal, lorſqu'elles viennent du conſentement des parties, comme dans l'hyſteriſme; l'épilepſie, l'eſquinancie, les maladies des yeux & des poumons. Dans les maladies des narines, telles que leur inflammation, leur ulcération, un polype, un cancer, l'ozœne, il en réſulte des *ſternutations* qui augmentent le mal, par la commotion qu'elles cauſent. En pareil cas, il faut adoucir les narines, en injectant, en attirant, en portant dans le nez, des baumes, des linimens oppoſés à la nature de la maladie.

Les humeurs âcres, catharreuſes, qui agacent les nerfs olfactoires provoquent des éternumens fréquens, qui ceſſeront en attaquant la cauſe, & en adouciſſant les ſymptomes par des drogues onctueuſes, ou par la fumée de parfums ſecs, dirigés dans les narines, ſi les humeurs âcres ſont extrèmement tenues.

Enfin, l'on conçoit aiſément que les *ſternutations* ſont capables de procurer pluſieurs autres effets ſalutaires ou nuiſibles. Par exemple, 1°. on pourra les exciter artificiellement dans les maladies apoplectiques & ſoporeuſes. On pourra de même s'en ſervir avec ſuccès pour aider l'accouchement, pour faciliter la ſortie de l'arriere-faix; c'eſt pourquoi Hippocrate qui ſavoit ſi bien tirer parti des obſervations, ordonne dans ces cas de faire éternuer la femme en couche, la bouche & les narines fermées. 2°. Par la même raiſon, de telles *ſternutations* produiſant une violente ſecouſſe dans tout le corps pourroient exciter l'avortement, l'hernie, les regles, & rompre même des vaiſſeaux dans le nez ou dans la poitrine. 3°. Non-ſeulement les *ſternutations* violentes & continuées, fatiguent & accablent prodigieuſement; mais elles peuvent même devenir mortelles. Les praticiens

en citent des exemples aiſés à comprendre, puiſque les *ſternutations* ne ſont autre choſe que de violentes convulſions. Elles produiſent quelquefois dans l'hyſtériſme une cœcité momentanée, qui ſe diſſipe avec les antiſpaſmodiques, parce qu'elle vient de la ſympathie des nerfs; car il eſt naturel de conjecturer que la premiere cauſe de cet accident, vient de la commune diſtribution des nerfs de la cinquieme paire au nez & à l'œil.

Le remede dans les *ſternutations* violentes & répétées eſt de porter dans les narines, du lait, des huiles, des infuſions de graine de lin, de pſyllium; en un mot tout liquide, onctueux, viſqueux, mucilagineux, adouciſſant, balſamique, & d'y joindre du laudanum liquide. C'eſt ainſi qu'on arrêtera les *ſternutations* cauſées par le muguet, la bétoine, la marjolaine, la lavande, la racine de pyrethre, l'euphorbe, l'ellébore; enfin, tout ce qu'il y a de plus âcre dans la claſſe des végétaux.

Cependant il arrive très-rarement pour notre conſolation, des malheurs cauſés par les éternumens; l'expérience nous apprend ſans ceſſe, qu'ils ſont plus ſalutaires que nuiſibles, plus propres à éloigner une maladie qu'à y conduire. Semblable à la toux qui détache pour notre bien la lymphe viſqueuſe des poumons, ils emportent la mucoſité ſuperflue de la membrane pituitaire, & procurent par ce moyen plus de fineſſe dans l'odorat. Ils excitent en même-tems un mouvement plus vif dans la circulation du ſang, augmentent celui des humeurs & des eſprits, & raniment preſque tous les ſens à la fois. La nature a donc été ſage de nous faire des organes délicats, que l'impreſſion de l'air, de la lumiere & des odeurs, ébranlent preſque toujours à notre avantage. (*D. J.*)

STERNUTATOIRE, adj. (*Thérapeutique.*) eſpece d'errhins, c'eſt-à-dire de remedes deſtinés à être introduits dans le nez, *voyez* ERRHINS, dont la vertu ſpéciale conſiſte à pouvoir produire l'éternument. *Voyez* ÉTERNUMENT.

Les *ſternutatoires* ſont encore connus dans les auteurs grecs & latins, ſous le nom de *ptarmica*, du mot grec πταίρω, *j'éternue*. Les effets & les uſages des *ſternutatoires* ſont expoſés à l'*article* ÉTERNUMENT, & la maniere de les appliquer *à l'article* ERRHIN, *voyez* cet *article*. Les précautions à obſerver dans leur adminiſtration & les conſidérations qui contrindiquent leur uſage, ont été renvoyés à celui-ci. Tous les praticiens conviennent que ce genre de ſecours ne convient point aux pléthoriques ſanguins, qui en général ſupportent mal toute ſorte de ſecouſſes violentes.

Il eſt obſervé que dans les vertiges qui précédent ou qui annoncent les apoplexies ſanguines, l'uſage indiſcret des *ſternutatoires* hâte ſouvent l'attaque, & même la détermine.

Quoique les errhins dont l'effet ſe borne à provoquer puiſſamment l'évacuation naſale, ſoient utiles dans les ophthalmies en général, & même dans celles qui ont un caractere véritablement inflammatoire; l'uſage des *ſternutatoires* eſt manifeſtement nuiſible dans ce dernier cas. Ceux qui ſont ſujets à des hémorrhagies, & ſur-tout à des hæmophtiſies, & ceux qui ſont menacés de phthiſie ne doivent point être expoſés à l'action des *ſternutatoires*.

Juncker déſapprouve formellement leur uſage contre l'épilepſie, & il aſſûre même que cet uſage n'eſt pas trop ſûr dans les léthargies ou les défaillances; enfin, il eſt très-connu qu'on doit préſerver autant qu'il eſt poſſible de l'éternument, & par conſéquent qu'il ne faut pas faire éternuer à deſſein les ſujets qui ont des hernies, des chûtes de matrice, & les femmes groſſes. Quant à ce dernier chef, il eſt ſans doute très-évident par l'obſervation même de l'utilité de l'éternument pour chaſſer l'arriere-faix. *Voy.* ÉTERNUMENT.

Tous les corps capables d'irriter puiſſamment la membrane pituitaire provoquent l'éternument, lorſqu'ils ſont appliqués ſur cet organe; & ce ſont les mêmes qui étant portés dans l'eſtomac & dans les inteſtins, ſont capables d'irriter ces derniers organes vraiſſemblablement de la même maniere, & qui excitent en conſéquence le vomiſſement ou la purgation; & enfin qui impriment ſur les organes du goût, la ſenſation appellée *vive*, *piquante*, *âcre*, & qui déterminent auſſi abondamment l'écoulement de la ſalive; ainſi tous les émétiques & les purgatifs forts ſont en même tems *ſternutatoires* & ſalivans.

Il eſt cependant un certain nombre de remedes, tirés pour la plûpart de la famille des végétaux, dont la vertu *ſternutatoire* paroît avoir quelque choſe de ſpécifique, ou du moins dont la qualité émétique ou purgative n'eſt point conſtatée; telles ſont la piretre, le poivre noir, le gingembre, la ſemence de nielle, celle de moutarde, de roquette, *&c.* la bétoine, la marjolaine, le *marum*, l'origan & le plus grand nombre de plantes aromatiques de la claſſe radiée de Tournefort, les fleurs de muguet, le *ptermica* ou herbe à éternuer, *&c.* mais les *ſternutatoires* les plus puiſſans ſont tirés de la claſſe des émétiques & des purgatifs forts; tels ſont le vitriol blanc, l'euphorbe, les ellébores, la racine de cabaret, l'iris, le concombre ſauvage, le tabac, *&c.* Voyez *tous ces articles particuliers*.

On trouve dans preſque tous les diſpenſaires des poudres *ſternutatoires* compoſées; voici celles de la pharmacopée de Paris.

Prenez feuilles ſeches de marjolaine, de bétoine & fleurs ſeches de muguet, de chacun un gros; de feuilles ſeches de cabaret demi-gros; faites une poudre ſelon l'art. (*b*)

STERTZINGEN, (*Géog. mod*) petite ville d'Allemagne dans le Tirol, au pié du mont Brenner, ſur le torrent d'Eiſack, à 5 lieues au nord-oueſt de Brixen. Quelques-uns croient que c'eſt le *Vipiternum* d'Antonin. *Long.* 29. 51. *lat.* 46. 28. (*D. J.*)

STETIN *ou* STETTIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, capitale de la Poméranie pruſſienne, & d'un duché de même nom, ſur la gauche de l'Oder, à 35 lieues au nord de Francfort, & à 56 au ſud-eſt de Lubeck.

Stetin & ſon territoire furent anciennement habités par les *Sidini*, & enſuite par les Vendes. En 1121, Boleslas, duc de Pologne, entreprit d'y établir le Chriſtianiſme par la force, mais il réuſſit beaucoup mieux en remettant aux habitans le tribut qu'il leur avoit impoſé; cependant la religion chrétienne ne triompha dans cette ville qu'au bout d'un ſiecle, & alors elle fut gouvernée par les mêmes lois que Magdebourg. La paix de Weſtphalie donna *Stetin* aux Suédois. En 1710, elle fut obligée de recevoir des troupes de Pruſſe, de Saxe & de l'Holſtein; & quelque tems après, le roi de Pruſſe en fut mis en poſſeſſion. Ce prince y a établi en 1720 la regence de la Poméranie, & une chambre de guerre & de domaine, mais en même tems il a confirmé aux habitans leurs divers privileges qui ſont conſidérables. *Long.* ſuivant Street, 31. 56'. 15". *lat.* 53. 36.

Kirſtenius (George) eſt le ſeul homme de lettres de ma connoiſſance qui ſoit né à *Stetin*. Il cultiva la poéſie latine & la médecine. Il a publié dans cette derniere ſcience des diſquiſitions philologiques, & deux excellentes diſſertations, *de ſymptomatibus visûs & auditus*, *olfactus & tactus*, ſur les ſymptomes de la vûe & de l'ouïe, de l'odorat & du tact. Chriſtine, reine de Suede, l'honora de ſon eſtime & de ſes bontés. Il mourut en 1660, à 47 ans. Le P. Nicéron l'a mis au rang des hommes illuſtres. Il l'étoit pourtant beaucoup moins que *Kirſtenius* (Michel), autre médecin du xvij. ſiecle, né à Bérone, petite ville de Moravie; ce dernier étoit un homme verſé en pluſieurs ſciences. Il y a eu quelques autres ſavans du nom de *Kirſtenius*, & que les Bibliographes n'ont pas toujours bien diſtingués les uns des autres. (*D. J.*)

STEVENSWERT, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, dans le quartier & à 3 lieues de Ruremonde, ſur les frontieres de l'évêché de Liege. Cette île eſt formée par la Meuſe, & défendue par une forteresſe qui fut cédée en 1705 aux états généraux par l'empereur, en vertu du traité de Barriere. (*D. J.*)

STEUNOS, (*Géog. anc.*) grotte ou antre de l'Aſie mineure, dans la Phrygie, au quartier de ces Phrygiens qui habitoient ſur les bords du fleuve Peucella, & qui étoient orignaires d'Aſanie. Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* dit: „ C'eſt un antre qui, par ſa figure „ ronde & par ſon exhauſſement, plaît fort à la vûe „. Ils en ont fait un temple de la mere des dieux, où la déeſſe a ſa ſtatue. (*D. J.*)

STEWART, GREAT, (*Hiſt. d'Angleterre.*) c'eſt-à-dire *grand-ſénéchal*, lequel ſeul pouvoit prononcer l'arrêt de mort contre un pair accuſé de haute trahiſon. Cette charge étoit autrefois perpétuelle, & la premiere du royaume; mais l'excès du pouvoir qui lui étoit attribué l'a fait abolir en Angleterre, comme on a aboli en France celle de connétable; avec cette différence toutefois, que la charge de *grand-*

ſtewart

ſtewart eſt rétablie par *interim* pour le couronnement du roi, & lorſqu'il s'agit de la vie d'un pair. Le roi Georges I. donna cette commiſſion au lord Cowper en 1716, par rapport aux auteurs de la rebellion d'Ecoſſe, dont le comte de Nithiſdale étoit du nombre; mais ſon épouſe lui ſauva la vie la veille de l'exécution, en gagnant le principal officier de la garde de la tour de Londres; & faiſant ſauver ſon mari ſous ſes habits, elle reſta priſonniere avec les ſiens. Toute la grande Bretagne applaudit à l'action héroïque de cette dame, & vint lui témoigner ſon eſtime. Quelqu'outré qu'on fût dans le miniſtere de la tendreſſe ingénieuſe de la comteſſe de Nithiſdale, on ne crut pas devoir prendre d'autre parti que de la mettre en liberté. C'eſt ordinairement le lord chancelier que le roi charge de la commiſſion de préſider aux procès des pairs accuſés de haute trahiſon. Ce fut auſſi le chancelier qui préſida en 1746 au jugement des quatre pairs d'Ecoſſe, les comtes de Kilmarnock & de Cromarty, & les lords Balmérine & Lovat. (*D. J.*)

STEYR *ou* STEYBR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, ſituée ſur une colline, au quartier de Traun, au confluent du *Steyr* & de l'Ens, à 3 lieues au deſſus du bourg de Traun. Quelques-uns prennent *Steyr* pour l'ancienne *Aſturis Long.* 32. 34. *lat.* 48. (*D. J.*)

STHÉNIENS, JEUX, (*Antiq. greq.*) l'antiquité nous apprend peu de choſe touchant les *jeux ſthéniens*. Ils furent inſtitués, ſelon Plutarque, par les Argiens en l'honneur de l'égyptien Danaüs, neuvieme roi d'Argos, puis rétablis en l'honneur de Jupiter, ſurnommé le *fort*, le *puiſſant*, d'où ils prirent le nom de *ſthéniens*. Héſychius fait une courte mention de ces jeux. Meurſius, dans ſa *græcia feriata*, n'allegue ſur ce point que le ſeul paſſage d'Héſychius, ſans rien dire de celui de Plutarque, ni de celui de Pauſanias que je vais rapporter, ne connoiſſant rien de plus en ce genre.

Ce dernier hiſtorien témoigne que de ſon tems on voyoit encore ſur le chemin qui conduiſoit de Trézene à Hermione, une roche ou une pierre, nommée originairement *l'autel de Jupiter ſthénien*, qu'on appelloit *la roche de Théſée*, depuis que ce prince tout jeune la remua, pour tirer de deſſous la chauſſure & l'épée qui devoient le faire connoître à Egée ſon pere, & que celui-ci dans ce deſſein y avoit cachées.

Au reſte il ne faut point confondre ces jeux ou cette fête d'Argos avec une autre fête que les femmes athéniennes célébroient ſous le nom de στήνια, & dans laquelle ces femmes ſe brocardoient & ſe diſoient mille injures. Il eſt parlé des *ſthénies* d'Athènes dans Héſychius & dans Suidas. (*D. J.*)

STIBADIUM, ſ. m. (*Littérature.*) ce mot emprunté des Grecs par les Romains, ſignifioit un *lit de table* fait de joncs; ces ſortes de lits étoient fort commodes pour manger, à cauſe de leur légereté & de leur fraîcheur. Ils ſuccéderent à ceux qu'on nommoit *triclinia*; il y en avoit de toutes grandeurs, à ſix, à huit & à neuf places, ſuivant le nombre des convives qui ſe trouvoient au repas. (*D. J.*)

STIBIÉ, adj. on donne cette épithete au tartre; on dit *tartre ſtibié*: ce mot vient du latin *ſtibium*, antimoine. *Voyez l'article* ANTIMOINE.

STICHOMANTIE, ſ. f. (*Littérature.*) mot compoſé de στίχη, *vers*, & μαντεία, *divination*, c'eſt donc l'art de deviner par le moyen des vers; après avoir écrit ſur de petits billets des vers, on jettoit ces billets dans une urne, & celui qu'on tiroit le premier, étoit pris pour la réponſe de ce qu'on vouloit ſavoir. Les vers des Sibylles ſervirent long-tems à cet uſage. Quelquefois on ſe contentoit d'ouvrir un livre de poéſie, ſur-tout d'Homere & de Virgile, & le premier vers qui ſe préſentoit aux yeux tenoit lieu d'oracle. Lampride rapporte dans la vie d'Alexandre Sévere que l'élévation de ce prince avoit été marquée par ce vers de Virgile, qui s'offroit à l'ouverture du livre.

Tu regere imperio populos, romane, memento.

„ Romain, ta deſtinée eſt de gouverner les peuples „ ſous ton empire „. *Voyez* SORTS *d'Homere & de Virgile*. (*D. J.*)

STIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, près la riviere de Salandrella, à 20 milles de la côte du golfe de Tarente. Elle a titre de *principauté*. Ses bains ſont aſſez renommés, on les appelle, je ne ſai pourquoi, les *bains de Bracciano*. (*D. J.*)

STIGMA, ſ. m. (*Botan.*) le *ſtigma* dans les piſtils eſt une pointe mouſſe, qui forme ſur l'embryon une pellicule membraneuſe, tranſparente. (*D. J.*)

STIGMATE, *voyez* FLEUR.

STIGMATES, organes extérieurs de la reſpiration de pluſieurs inſectes, & principalement des chenilles. C'eſt M. Malpighi qui a reconnu le premier cette organiſation. Les chenilles ont ſur chacun des douze anneaux du corps, à l'exception du ſecond, du troiſieme & du dernier, deux taches ovales, une de chaque côté, placées plus près du ventre que du dos: ces taches ſont imprimées en creux dans la peau, & bordées par un petit cordon le plus ſouvent noir. Ces taches ſont jaunes dans certaines chenilles, & dans d'autres elles ont une couleur blanche. La petite ouverture, qui eſt au milieu de chacune de ces taches, communique à un poumon particulier, de ſorte que les chenilles ont neuf poumons de chaque côté, ou plutôt neuf paquets de trachées qui compoſent le poumon, & qui s'étendent chacun tout le long du corps.

M. Malpighi a découvert que ces organes ſervoient à la reſpiration des chenilles, en les couvrant d'huile ou d'une matiere graiſſeuſe quelconque, alors l'inſecte tombe en convulſions ſur le champ. Mais ſi on ne met de l'huile que ſur un certain nombre de *ſtigmates*, les parties voiſines de celles qui ſont huilées deviennent paralytiques par la privation d'air, & ſouvent l'inſecte meurt quelque tems après. On tient cependant ſous l'eau un ver à ſoie pendant des heures entieres, ſans le faire mourir; il reprend ſes forces & ſa vigueur en le remettant à l'air & en l'expoſant au ſoleil. M. de Reaumur croit que c'eſt parce que l'eau ne peut pas pénétrer dans les *ſtigmates*, comme l'huile, & que l'air qui ſe trouve renfermé dans le creux de chaque *ſtigmate* empêche que l'inſecte ne ſoit ſuffoqué. M. Malpighi croyoit que l'air entroit & ſortoit par les *ſtigmates*; mais M. de Reaumur a découvert depuis par des expériences réitérées en plongeant une chenille dans l'eau, que l'air avoit ſon iſſue par de très-petites ouvertures répandues ſur tout le corps, qui communiquent à de petits canaux, & que ces canaux ont communication avec les trachées dont il a été fait mention. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des inſectes, par* M. de Reaumur, *tome I. n°.* 3. *Voyez* INSECTE.

STIGMATES, (*Hiſt. anc.*) ſignes ou caracteres dont on marquoit ordinairement les eſclaves qui avoient été fugitifs. La marque la plus commune étoit la lettre, F, qu'on leur imprimoit au front avec un fer chaud. On ſe contentoit quelquefois de leur mettre un collier ou un bracelet, ſur lequel on gravoit le nom du maître. Quelques-uns ont cru qu'on imprimoit auſſi des caracteres ſur les mains, les bras ou les épaules des nouveaux ſoldats chez les Romains; mais cet uſage n'a pas été général, & l'on n'en trouve pas des témoignages aſſez précis chez les anciens, pour affirmer que cette coutume fût conſtamment établie dans les troupes romaines.

STIGMATES, (*Théolog.*) marques ou inciſions que les payens ſe faiſoient ſur la chair en l'honneur de quelque fauſſe divinité.

Ces *ſtigmates* s'imprimoient ou par un fer chaud, ou par une aiguille avec laquelle on faiſoit pluſieurs piquures, que l'on empliſſoit enſuite d'une poudre noire, violette, ou d'une autre couleur, qui s'incorporoit avec la chair, & demeuroit imprimée pendant toute la vie. La plûpart des femmes arabes ont les bras & les joues chargés de ces ſortes de *ſtigmates*: Lucien dans ſon livre de la déeſſe de Syrie, dit que tous les ſyriens portoient de ces caracteres imprimés les uns ſur les mains, & les autres ſur le col. Moïſe, Lévitiq. *x xix. verſ.* 28. défend aux Iſraélites de ſe faire aucune figure, ni aucune *ſtigmate* ſur le corps. L'hébreu porte, *vous ne vous ferez aucune écriture de pointe*, c'eſt-à-dire, aucune *ſtigmate* imprimée avec des pointes.

Ptolomée Philopator ordonna qu'on imprimât une feuille de lierre, qui eſt un arbre conſacré à Bacchus ſur les juifs qui avoient quitté leur religion pour embraſſer celle des payens. S. Jean, dans l'Apocalypſe, fait alluſion à cette coutume, quand il dit, *c. xiij. verſ.* 16. & 17. que la bête a imprimé ſon caractere dans la main droite, & ſur le front de ceux qui ſont à elle; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractere de la bête ou ſon nom,

& S. Paul, dans ſon épitre aux Galates, dit qu'il porte les *ſtigmates* de J. C. ſur ſon corps en parlant des coups de fouet qu'il a reçus pour la prédication de l'évangile.

Philon le juif, *de monarch. l. I.* dit qu'il y a des hommes qui pour s'attacher au culte des idoles d'une maniere plus ſolemnelle & plus déclarée, ſe font ſur la chair avec des fers chauds, des caracteres qui prouvent leur engagement & leur ſervitude. Procope, *in Iſaï. xliv.* remarque l'ancien uſage des chrétiens, qui ſe faiſoient ſur le poignet & ſur les bras des *ſtigmates*, qui repréſentoient la croix ou le monogramme de J. C. uſage qui ſubſiſte encore aujourd'hui parmi les chrétiens d'Orient, & parmi ceux qui ont fait le voyage de Jéruſalem. Prudence, *hymn. x.* décrit en ces termes la maniere dont les payens ſe faiſoient des *ſtigmates* en l'honneur de leurs dieux,

Quid cum ſacrandus accipit ſphragitidas?
Acus minutas ingerunt fornacibus,
His membra pergunt urere: utque igniverint
Quamcumque partem corporis fervens nota
Stigmavit, hanc ſic conſecratam prædicant.

Calmet, *dictionn. de la Bibl.*

STIGMATES, (*Thélog.*) terme que les Franciſcains ont introduit pour exprimer les marques ou empreintes des plaies de notre Seigneur, qu'il imprima lui-même ſur le corps de S. François d'Aſſiſe.

Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury, dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, *tom. XVI. l. LXXIX. n°.* 5. d'après Vading & S. Bonaventure. „ En 1224, ſaint François ſe retira ſur le mont Alverne pour y paſſer ſon carême de ſaint Michel, c'eſt-à-dire, les quarante jours qu'il avoit coutume de jeûner, depuis l'aſſomption de Notre Dame, juſqu'à la fin de Septembre... Un matin, vers la fête de l'exaltation de la ſainte Croix, qui eſt le 14 Septembre, comme il prioit au côté de la montagne, il vit un ſéraphin, ayant ſix aîles ardentes & lumineuſes, qui deſcendoit du haut du ciel d'un vol très-rapide. Quand il fut proche, ſaint François vit entre ſes aîles la figure d'un homme, ayant les mains & les piés étendus & attachés à une croix. Deux aîles s'élevoient au-deſſus de ſa tête, deux étoient étendues pour voler, & deux couvroient tout ſon corps.... La viſion diſparoiſſant, le ſaint apperçut à ſes mains & à ſes piés les marques des clous comme il les avoit vus à l'image du crucifix. Ses mains & ſes piés paroiſſoient percés de clous, dans le milieu, les têtes des clous ſe voyoient au-dedans des mains & au-deſſus des piés, & les pointes repliées de l'autre côté, & enfoncées dans la chair. A ſon côté droit paroiſſoit une cicatrice rouge, comme ſi elle venoit d'un coup de lance, & ſouvent elle jettoit du ſang, dont ſa tunique & ſes fémoraux étoient arroſés. „

L'impreſſion de ces *ſtigmates* fut confirmée par pluſieurs miracles que rapporte le même auteur, qui continue ainſi: „ Quelque ſoin que prît François de cacher ſes *ſtigmates*, il ne put empêcher que l'on ne vît ceux des mains & des piés, quoique depuis ce tems-là il marchât chauſſé, & tînt preſque toujours ſes mains couvertes. Les *ſtigmates* furent vus par pluſieurs de ſes confreres, qui bien que très dignes de foi par leur ſainteté, l'aſſurerent depuis par ſerment, pour ôter tout prétexte d'en douter. Quelques cardinaux les virent par la familiarité qu'ils avoient avec le ſaint homme; ils ont relevé les *ſtimagtes*, dit ſaint Bonaventure, dans les proſes, les hymnes & les antiennes qu'ils ont compoſées en ſon honneur, & ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix, & par écrit. Enfin le pape Alexandre IV. prêchant au peuple, en préſence de pluſieurs freres & de moi-même (ce ſont les propres paroles de ſaint Bonaventure), aſſura que pendant la vie du ſaint il avoit vu ces ſacrés *ſtigmates* de ſes propres yeux. Il ajoute qu'à la mort de ſaint François plus de cinquante freres les virent, & la pieuſe vierge Claire avec ſes ſœurs, & une multitude innombrable de ſéculiers, dont pluſieurs les baiſerent & les toucherent de leurs mains pour plus grande certitude.

„ Quant à la plaie du côté, il la cacha ſi bien, que de ſon vivant perſonne ne put la voir qu'à la dérobée, mais après ſa mort elle parut évidemment comme les autres „.

On a inſtitué en mémoire de ce miracle une fête appellée la *fête des ſtigmates de ſaint François*, avec une meſſe & un office particulier, mais qui n'eſt obligatoire que pour les Franciſcains. Il y eut auſſi à la même occaſion une archi-confrérie érigée en 1594, par François Pizi, chirurgien de la ville de Rome.

STIGMITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques naturaliſtes aux pierres remplies de taches ou de petits points.

STIGNITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par Pline à un porphyre rouge avec des taches noires, c'eſt le même qu'il appelle *ſyenites* & *pyrropoecilon*.

STIL DE GRAIN, (*Peint.*) pâte jaune faite avec une eſpece de craie ou marne blanche, qu'on teint par une décoction de graines d'Avignon dans l'eau, jointe à de l'alun ordinaire. De ce mélange, on en forme cette pâte ſeche & tortillée qui s'appelle *ſtil de grain*; c'eſt en Hollande qu'on le fabrique; il faut le choiſir tendre, friable, d'un beau jaune doré. On l'emploie pour peindre en huile & en miniature.

Le *ſtil de grain* ſe compoſe ordinairement avec du blanc de Troie & de la graine d'Avignon; mais l'eſpece en eſt mauvaiſe, & il change. Il vaut mieux le faire avec du blanc de plomb ou de céruſe; broyer ce blanc bien fin, en le détrempant ſur le porphyre, d'où il faut le lever avec une ſpatule de bois, & le laiſſer ſécher à l'ombre: enſuite prenez de la graine d'Avignon; mettez-la en poudre dans un mortier de bois, & faites-la bouillir avec de l'eau dans un pot de terre plombé, juſqu'à ce qu'elle ſoit conſommée environ un tiers ou plus: paſſez cette décoction dans un linge, & jettez-y la groſſeur de deux ou trois noiſettes d'alun pour l'empêcher de changer de couleur; quand il ſera fondu, détrempez le blanc de cette décoction, & le reduiſez en forme de bouillie aſſez épaiſſe, que vous pétrirez bien entre les mains, & vous en formerez des trochiſques, que vous ferez ſécher dans une chambre bien aérée; quand le tout ſera ſec, vous le détremperez de même juſqu'à trois ou quatre fois avec ladite décoction, ſelon que vous voudrez que le *ſtil de grain* ſoit clair ou brun; & vous le laiſſerez bien ſécher à chaque fois. Remarquez qu'il eſt bon que ce ſuc ſoit chaud, quand on en détrempe la pâte, & qu'il faut en faire d'autres, lorſque le premier eſt gâté.

Cette couleur jaune que donne le *ſtil de grain* eſt fort ſuſceptible par le mélange des qualités des autres couleurs. Quand on mêle le *ſtil de grain* avec du brun rouge, on en fait une couleur des plus terreſtres; mais ſi on la joint avec du blanc ou du bleu, on en tire une couleur des plus fuyantes. (*D. J.*)

STILAGE *ou* STELAGE, ſ. f. (*Comm.*) droit qui ſe perçoit ſur les grains en quelques endroits de France. C'eſt un droit ſeigneurial, qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage* & *meſurage*. Il conſiſte ordinairement en une écuellée de grain par chaque ſac qui ſe vend dans une halle ou marché.

Il y a des lieux où le *ſtelage* ſe leve auſſi ſur le ſel, comme dans la ſouveraineté de Bouillon. *Diction. de Commerce.*

STILE, *en Botanique*, eſt la partie qui eſt élevée au milieu d'une fleur, & qui poſe par ſa partie inférieure ſur le rudiment du fruit ou de la graine.

C'eſt ce qu'on appelle plus ordinairement *piſtil*. Cependant Bradley les diſtingue: il l'appelle *ſtile*, quand il n'eſt que joint ou contigu à la graine ou au fruit; & *piſtil*, lorſqu'il contient au-dedans de lui la ſemence ou le fruit, comme l'ovaire contient les œufs. *Voy.* PISTIL.

STILE, (*Critiq. ſacrée*) inſtrument de fer, d'acier, ou d'autre matiere, pointu d'un côté pour former les lettres ſur une tablette enduite de cire, & applatie de l'autre pour les effacer. *Voyez* TABLETTE DE CIRE.

Cet uſage des anciens eſt très-bien décrit dans ce paſſage du 4 des Rois, *xxj.* 13. j'effacerai Jéruſalem comme on efface l'écriture des tablettes, & je paſſerai mon *ſtile* deſſus pluſieurs fois. Dieu vouloit faire entendre par cette métaphore, qu'il ne laiſſeroit pas la moindre trace de la vie criminelle qu'on y menoit, mais qu'il la détruiroit, comme on efface l'écriture ſur une tablette de cire, en tournant le *ſtile* & le paſſant par-deſſus. Jérémie, *ch. xvij.* 1. dit que le crime de la tribu de Jude eſt écrit avec un *ſtile* de fer & une pointe de diamant, & qu'il eſt gravé ſur leur cœur comme ſur des tablettes. Mais ces mots d'Iſaïe, *viij.* 5. *ſcribe ſtilo hominis*, écrivez en *ſtile* d'homme, ſignifient une maniere d'écrire ſimple, naturelle, intelligible,

gible, oppoſée au *ſtile* figuré & énigmatique des prophetes. (*D. J.*)

Stile, *ſtilus*, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt un long inſtrument d'acier qui va en diminuant par un bout, & ſe termine en pointe, de maniere qu'il a la forme d'un cone; & qui ſert à étendre & découvrir une partie, ou à l'inſinuer dedans.

On a coutume de faire rougir au feu le ſtile pour l'inſinuer dans les canules *cannulæ*, & le retirer auſſitôt; & on l'y met & l'en retire ſucceſſivement auſſi ſouvent qu'il eſt néceſſaire; pour cet effet, il eſt bon d'avoir deux ſtiles pour les introduire alternativement. *Voyez* Cannula.

Stile, *en Gnomonique*, ſignifie le *gnomon* ou *aiguille* d'un cadran, qu'on dreſſe ſur un plan pour jetter l'ombre. *Voyez* Gnomon.

STILET, ſ. m. (*Gram.*) eſt une ſorte de poignard petit & dangereux qu'on peut fort bien cacher dans ſa main, & dont les lâches ſur-tout ſe ſervent pour aſſaſſiner en trahiſon. *Voyez* Poignard.

La lame en eſt ordinairement triangulaire & ſi menue, que la plaie qu'elle fait, eſt preſque imperceptible. Le *ſtilet* eſt ſévérement défendu dans tous les états bien policés.

Stilet, *inſtrument de Chirurgie*, qu'on introduit dans les plaies & ulceres. *Voyez* Sonde. Anel a imaginé des petits *ſtilets* d'or extrêmement déliés, à-peu-près comme des ſoies de porc, & néanmoins boutonnes par leur extrémité, pour ſonder les points lacrimaux, & deſobſtruer le conduit nazal. *Voyez fig.* 11. *Pl. XXIII. Voyez* Fistule lacrimale. (*Y*)

STILLICIDIUM, ſ. m. (*Architect. rom.*) on fait que ce mot ſignifie d'ordinaire la chûte de l'eau goutte-à-goutte; mais dans Vitruve il déſigne la pente du toit qui eſt favorable à l'écoulement des eaux; il appelle au figuré les toîts des cabanes des premiers hommes *ſtillicidia*. Pline entend auſſi par *ſtillicidia*, l'épaiſſeur du feuillage des arbres quand elle eſt capable de mettre à couvert de la pluie. (*D. J.*)

STILLYARD, ſ. m. (*anc. compag. de Comm.*) on nommoit autrefois en Angleterre, *la compagnie de ſtyllyard*, une compagnie de commerce établie en 1215 par Henri III. en faveur des villes libres d'Allemagne. Cette compagnie étoit maitreſſe de preſque toutes les manufactures angloiſes, particulierement des draperies. Les préjudices que ces privileges apportoient à la nation, la firent caſſer ſous Edouard IV. Elle ſubſiſta néanmoins encore quelque tems en faveur des grandes avances qu'elle fit à ce prince; mais enfin elle fut entierement ſupprimée en 1552, ſous le regne d'Edouard VI. (*D. J*)

STILO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur le Cacino, à ſix milles de la côte de la mer Ionienne.

C'eſt dans ce bourg qu'eſt né *Campanella* (Thomas), fameux philoſophe italien, qui fit grand bruit par ſes écrits, & dont la vie fut long-tems des plus malheureuſes. Il entra dans l'ordre de ſaint Dominique, & un vieux profeſſeur de ce même ordre conçut une haine implacable contre Campanella, parce qu'il ſe montra plus habile que lui dans une diſpute publique.

En paſſant par Bologne on lui enleva ſes manuſcrits & on les déféra au tribunal de l'inquiſition. Quelques paroles qui lui étoient échappées ſur la dureté du gouvernement d'Eſpagne & ſur des projets de révolte, le firent arrêter par le vice-roi de Naples; on lui fit ſouffrir la queſtion, & on le retint 27 ans en priſon. Enfin Urbain VIII. qui le connoiſſoit par ſes écrits, obtint ſa liberté en 1626 du roi d'Eſpagne, Philippe IV. Le même pape le prit à Rome au nombre de ſes domeſtiques, & le combla de biens; mais tant de faveur ralluma la jalouſie des ennemis de Campanella; il s'en apperçut & ſe ſauva ſecrettement de Rome en 1634, dans le carroſſe de M. de Noailles, ambaſſadeur de France. Arrivé à Paris, il fut accueilli gracieuſement de Louis XIII. & du cardinal de Richelieu, qui lui procura une penſion de deux mille livres. Il paſſa le reſte de ſa vie dans la maiſon des jacobins de la rue ſaint Honoré, & y eſt mort en 1639, à 71 ans.

Il a publié un grand nombre de livres ſur la Théologie, la Philoſophie, la Morale, la Phyſique, la Politique, la Rhétorique, la Médecine, & l'Aſtrologie. Il ſeroit ſuperflu d'indiquer les titres & les éditions d'ouvrages, dont on ne fait aucun cas aujourd'hui. Nous n'avons plus beſoin de l'apologie de Galilée, ni de préſervatif contre l'autorité d'Ariſtote. On mépriſe ſouverainement l'Aſtrologie judiciaire. Enfin, on ne craint plus la monarchie univerſelle du roi d'Eſpagne. Les idées de Campanella pour fonder une republique, qu'il nomme allégoriquement la *cité du Soleil*, ne valent pas, à beaucoup près, l'Uthopie de Thomas Morus. Ajoutez que c'eſt un écrivain plein d'imaginations folles, & dont le ſtyle eſt rebutant.

Son *Atheiſmus triumphatus*, eſt de tous ſes ouvrages celui qui a fait le plus de bruit, quoique ce ſoit perdre ſon tems aujourd'hui que de prendre la peine de le lire. On prétend qu'en faiſant ſemblant de combattre les athées dans cet ouvrage, il a cherché à les favoriſer, en leur prêtant des argumens auxquels ils n'ont jamais penſé, & en y répondant très-foiblement; d'où vient qu'on a dit qu'il auroit dû intituler ſon ouvrage, *Atheiſmus triomphans*, & peut-être l'eût-il fait s'il l'eût oſé.

Ern. Sal. Cyprianus a donné fort au long, en latin, la vie de Campanella; c'eſt dans le goût des ſavans de ſon pays, mais ils s'en corrigeront bientôt. (*D. J.*)

STIMULANT, adj. ſe dit *en Médecine*, d'une eſpece de douleur, il ſignifie alors une douleur poignante ou pongitive. Ce terme vient du latin *ſtimulus*, aiguillon, parce que la douleur eſt comme un aiguillon qui réveille & ranime les mouvemens de la machine en produiſant une irritation ou un chatouillement déſagréable.

Stimulans, *remedes âcres*, *irritans*, dont l'énergie eſt très-conſidérable. Ces remedes ſont en général tous les amers, tous les ſels volatils & fixes, les ſels neutres ou androgyns, les ſels volatils huileux, les baumes, les teintures âcres, telles que celle de ſoufre, de ſcories, de foie & de régule d'antimoine.

Tous ces remedes ſont indiqués dans tous les cas où l'atonie de nos fibres eſt trop grande, & où la viſcoſité de nos humeurs obſtrue nos vaiſſeaux au point d'empêcher leur oſcillation. On peut conclure de-là que tous les remedes atténuans ſont autant de *ſtimulans*, parce qu'en diviſant les humeurs & en redonnant du reſſort aux fibres, ils rétabliſſent l'équilibre entre les ſolides & les fluides.

STINCHAR *ou* STINSIAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Ecoſſe, dans la province de Carrik. Elle ſort d'un petit lac de cette province, & ſe perd dans la mer. (*D. J.*)

STINKERKE, ſ. f. (*Modes.*) mouchoir de cou, d'uſage dans le dernier ſiecle; on le bordoit de dentelle, de frange de ſoie, de filets d'or ou d'argent; voici l'origine de ce nom. Une bataille, ſuivie de la victoire, ſe donna en 1692, près d'un village du Hainaut, nommé *Steinkerke*: il plut à nos dames d'illuſtrer ce nom, en le faiſant paſſer du village à une eſpece de mouchoir de cou de leur invention, & qui prit beaucoup de faveur, parce que pluſieurs dames, qui crurent devoir cacher leur gorge, y trouverent un double avantage. (*D. J.*)

STIPENDIAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui eſt aux gages ou à la ſolde d'un autre.

STIPENDIÉ, adj. (*Gram.*) payé, ſoudoyé par quelqu'un.

STIP-VISCH, ſ. m. (*Ichthiolog.*) nom donné par les Hollandois à un poiſſon des Indes orientales, qui eſt de la claſſe de ceux de l'Europe, qui ont deux nageoires de derriere, dont l'antérieure eſt armée de piquans. La peau du *ſtip-viſch* eſt tachetée, & ſa chair eſt très-délicate: on le prend communément avec l'hameçon. (*D. J.*)

STIPULATION, ſ. f. *ſtipulatio*, (*Gram. & Juriſprudence.*) eſt une forme particuliere, par laquelle on fait promettre à celui qui s'oblige de donner ou faire quelque choſe.

Les juriſconſultes tirent l'étymologie de ce mot du latin *ſtipulum*, qui eſt la même choſe que *firmum*: de *ſtipulum* on a fait *ſtipulation*, parce que c'eſt la *ſtipulation* qui affermit les conventions, & leur donne de la force.

D'autres font venir *ſtipulation* de *ſtips*, qui ſignifie une *piece de monnoie*, parce que les *ſtipulations* ne ſe faiſoient guere qu'à propos de quelques ſommes pécuniaires.

Iſidore fait dériver ce mot de *ſtipula*, qui ſignifie un *brin de paille*, parce que, ſelon lui, les anciens, quand ils ſe faiſoient quelque promeſſe, tenoient chacun par un bout un brin de paille qu'ils rompoient en deux parties, afin qu'en les rapprochant cela ſervît de preuve de leurs promeſſes.

Mais cet auteur eſt le ſeul qui faſſe mention de cette céré-

cérémonie, & il n'eſt pas certain que les *ſtipulations* n'euſſent lieu que dans les promeſſes pécuniaires, comme Feſtus & Varron le prétendent; il eſt plus probable que *ſtipulatio* eſt venu de *ſtipulum*.

La *ſtipulation* étoit alors un aſſemblage de termes conſacrés. Pour former cette maniere d'obligation, on l'appelloit ſouvent *interrogatio*, parce que le ſtipulant, c'eſt-à-dire celui au profit de qui l'on s'obligeoit, interrogeoit l'autre: *Mævi, ſpondes ne dare decem;* & *Mævius*, qui étoit le promettant, répondoit *ſpondeo?* ou bien, s'il s'agiſſoit de faire quelque choſe, l'un diſoit, *facies ne?* &c. l'autre répondoit, *faciam, fide jubes, fide jubeo*, & ainſi des autres conventions.

Ces *ſtipulations* étoient de pluſieurs ſortes, les unes conventionnelles, d'autres judicielles, d'autres prétoriennes, d'autres communes; mais ces diſtinctions ne ſont plus d'aucune utilité parmi nous; ceux qui voudront s'en inſtruire plus à fond, peuvent conſulter Gregorius Toloſanus, *liv. XXIV. chap. j.*

Dans toutes ces *ſtipulations*, il falloit interroger & répondre ſoi-même: c'eſt de-là qu'on trouve dans les lois cette maxime, *alteri nemo ſtipulari poteſt*.

Mais ces formules captieuſes furent ſupprimées par l'empereur Léon; & dans notre uſage, on n'entend autre choſe par le terme de *ſtipulation*, que les *clauſes* & *conditions* que l'on exige de celui qui s'oblige envers un autre; & comme on peut aujourd'hui s'obliger pour autrui, à plus forte raiſon peut-on ſtipuler quelque choſe au profit d'autrui. *Voyez au digeſte le tit. I. liv. XLV. le liv. VIII. du code, tit. XXXVIII.* & aux *inſtit. liv. III. tit. VI.* & les *mots* ACCORD, CONTRAT, CONVENTION, CLAUSE, OBLIGATION, PACTE. (*A*)

STIPULER, (*Scienc. étymol.*) on ſait que *ſtipuler*, en latin *ſtipulari*, ſignifie *contracter;* ce mot vient de *ſtipula*, qui veut dire une *paille*, parce qu'anciennement les premieres *ſtipulations* furent faites entre les bergers pour des terres, & qu'alors celui qui *ſtipuloit*, qui contractoit, tenoit en ſa main une paille, *ſtipulam*, qui repréſentoit les fonds de terre qu'il vouloit prendre ou engager. (*D. J.*)

STIPULES, ſ. f. pl. (*Botan*) ce ſont deux petites feuilles pointues, qui ſe trouvent à la naiſſance de pluſieurs eſpeces de plantes. (*D. J.*)

STIQUE, ſ. m. (*Critique ſacrée & profane*) en grec στίχος; ce mot qu'il importe d'expliquer, veut dire la même choſe que le mot latin *verſus*. L'un & l'autre de ces deux termes dans leur origine ſignifioit ſimplement une *ligne* ou une *rangée*; car *verſus* vient de *vertere*, qui ſignifie *tourner;* & quand l'écrivain eſt au bout de ſa ligne, il faut qu'il retourne, & le lecteur tout de même. *Voyez* Menagii *obſerv. in Diog. Laertii, l. IV. n°.* 24. S. Jérôme dit auſſi dans ſa préface à ſa verſion latine de Daniel, que Méthodius, Euſebe & Apollinaire avoient répondu aux objections de Porphyre contre l'Ecriture, *multis verſuum millibus*, c'eſt-à-dire dans des ouvrages qui contenoient pluſieurs milliers de lignes; car ces auteurs ont tous écrit en proſe. Cornélius Nepos, dans *Epaminondas, l. XVI vj.* dit: *Uno hoc volumine vitas excellentium virorum concludere conſtituimus, quorum ſeparatim multis millibus* verſuum *complures ſcriptores ante nos explicarunt*. Joſephe, à la fin de ſes *antiquités*, dit que ſon ouvrage contenoit vingt livres & ſoixante mille vers ou *ſtiques* *Voyez* VERSET, *Critiq. ſacrée.* (*D. J.*)

STIRI, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie, avec un village qui lui a communiqué ſon nom, & qui eſt l'ancienne *Stiris*. On voit ſur cette montagne le monaſtere d'un hermite de ce deſert, qu'on nomme le couvent de S. Luc *Stirite*, & qui eſt l'un des plus beaux de toute la Grece; il eſt compoſé de plus de cent caloyers, qui s'occupent dans leurs cellules & dans les campagnes à divers ouvrages néceſſaires; leur égliſe eſt belle & bâtie à la greque. *Voyez* ce qu'en dit Whéler dans ſon *voyage de Dalmatie*. (*D. J.*)

STIRIE, *en allemand* STEYER, (*Géog. mod.*) province d'Allemagne, & l'un des états héréditaires de la maiſon d'Autriche, au cercle de ce nom. Elle a pour bornes l'archiduché d'Autriche au nord, la Hongrie à l'orient, la Carniole au midi, la Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg à l'occident. Elle étoit anciennement compriſe partie dans la Pannonie & partie dans la Norique. Elle fut ſous la domination des ducs de Baviere juſqu'en 1030, que l'empereur Conrad II. l'érigea en marquiſat; Frédéric I. érigea ce marquiſat en duché, & par la donation qu'il en fit à Léopold, duc d'Autriche, ſon beau-pere, du conſentement des états du pays, la *Stirie* paſſa dans la maiſon d'Autriche. Cette province a 32 lieues de long ſur 20 de large. C'eſt un pays fort montagneux, arroſé de la Drave, du Muer, & d'autres rivieres, déſert & ſtérile dans ſa plus grande partie, mais abondant en mines de fer. On le diviſe en haute & baſſe *Stirie*. Gratz en eſt la capitale. (*D. J.*)

STIRIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grece dans la Phocide. Pauſanias, *l. X. c. xxxv.* dit: „ On ne va „ pas ſeulement de Chéronée dans la Phocide par le „ chemin qui mene à Delphes, ni par celui qui tra- „ verſant Panopée, paſſe auprès de Daulis, & abou- „ tit au chemin qui fourche; il y en a encore un au- „ tre fort rude, par lequel en montant preſque tou- „ jours, on arrive enfin à *Stiris*, autre ville de la „ Phocide. Ce chemin peut avoir ſix-vingt ſtades de „ longueur „.

Les *Stirites* ſe vantoient d'être athéniens d'origine. Ils diſoient qu'ayant ſuivi la fortune de Péteüs, fils d'Orneus, chaſſé d'Athènes par Egée, ils vinrent s'établir dans un coin de la Phocide, où ils bâtirent une ville qu'ils nommerent *Stiris*, parce qu'ils étoient la plûpart de la bourgade *Stirium* ou *Steirea*, qui faiſoit partie de la tribu Pandionide. Ils habitoient ſur la cime d'un roc fort élevé, & par cette raiſon ils manquoient ſouvent d'eau, particulierement en été: car ils n'avoient que des puits, dont l'eau n'étoit pas même fort bonne: auſſi ne s'en ſervoient-ils qu'à ſe laver & à abreuver leurs chevaux. Ils étoient obligés de deſcendre quatre ſtades pour aller chercher de l'eau d'une fontaine creuſée dans le roc.

On voyoit à *Stiris* un temple de Cérès, ſurnommé *Stiritis*: ce temple étoit bâti de briques crues; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. Près de cette ſtatue, il y en avoit une autre fort ancienne, couronnée de bandelettes, & ces peuples rendoient à Cérès tous les honneurs imaginables.

De *Stiris* à *Ambryſſum*, on comptoit environ 60 ſtades, & l'on y alloit par une plaine qui étoit entre deux montagnes. Le chemin étoit bordé de vignes à droite & à gauche, & tout le pays étoit un vignoble; mais entre les ceps de vigne, on élevoit une eſpece de chêne-verd.

Stiris, ſelon M. Spon, *voyage de Grece, tome II.* ſubſiſte encore aujourd'hui, & conſerve ſon ancien nom: car on l'appelle *Stiri*; mais ce n'eſt plus qu'un village. (*D. J.*)

STIRITIS, (*Mythol.*) Cérès avoit un temple à Stiris, ville de Phocide, ſous le nom de *Cérès Stiritis*, dans lequel on lui rendoit, dit Pauſanias, tous les honneurs imaginables. Ce temple étoit bâti de briques; mais la déeſſe étoit de plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. (*D. J.*)

STIRONE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Parmeſan. Elle a ſa ſource dans les montagnes, & après s'être groſſie de la Vezola & de la Parola, elle ſe jette dans le Tarro. (*D. J.*)

STIVA, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie. C'eſt le Cyrhis des anciens, ſelon M. Spon. Les Grecs l'ont appellé *Stiva*, d'un village de ce nom qui eſt audeſſus. (*D. J.*)

STOÆ, (*Antiq. athén.*) στοαί; c'eſt ainſi que les Athéniens nommoient leurs portiques plantés d'arbres pour la promenade, de ſieges pour ſe repoſer, & de cabinets de feuillage pour ſe retirer ou pour converſer. Potter, *archæol. græc. l. I. c. viij. t. I. p.* 38. Voyez *auſſi le mot* PORTIQUE. (*D. J.*)

STOBI, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Pélagonie. Il y a apparence qu'elle prit ſes accroiſſemens & ſon luſtre après la deſtruction de *Pélagonia*, métropole de la province: car perſonne, depuis Tite-Live, ne fait mention de cette derniere ville, au-lieu que *Stobi* eſt fort connue. Pline, *l. IV. c. x.* en fait une colonie romaine. Il en eſt parlé dans le digeſte, *leg. ult. de cenſib.* & on a des médailles de Veſpaſien & de Trajan, où elle a le titre de *municipe*, MUNICIP. STOBEUS, *ou* MUNICIP. STOBENSIUM. Ptolomée, *l. III c. xiij* connoît auſſi cette ville qu'il donne aux Pélagoniens. Il y en a qui veulent que le nom moderne ſoit *Starachino*. (*D. J.*)

STOC, ſ. m. (*Forges.*) baſe ſur laquelle eſt appuyée l'enclume de groſſes forges. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

STOCFISH, ſ. m. (*Commerce de poiſſon.*) poiſſon de

de mer ſalé & deſſéché, couleur de gris cendré, ayant néanmoins le ventre un peu blanc; ſa longueur ordinaire eſt d'un pié ou deux. La morue ſeche ou parée, que l'on appelle autrement *merlu* ou *merluche*, eſt une eſpece de *ſtockfish*. *Savary*. (*D. J.*)

STOCKHEIM, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne. La premiere eſt dans l'évêché de Liege, ſur la Meuſe, à 5 lieues au-deſſous de Maſtricht. La ſeconde, autrement nommée *Stockak*, eſt dans la Suabe, au landgraviat de Nellenbourg, ſur une petite riviere de ce nom, à deux lieues du lac, & à ſix au nord de la ville de Conſtance. *Long.* de cette derniere, 26. 32. *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

STOCKHOLM, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans l'Upland, la capitale du royaume, & la réſidence des rois, à 75 lieues de Copenhague, à 260 de Vienne, & à environ 310 de Paris.

Cette ville eſt bâtie à l'embouchure du lac Méler dans la mer Baltique; tout y eſt ſur pilotis, dans pluſieurs îles voiſines les unes des autres; il n'y a que deux fauxbourgs qui ſoient en terre ferme.

Stockholm eſt grande, fort peuplée, & fait un commerce conſidérable. La plûpart de ſes maiſons ſont actuellement bâties en brique, au-lieu que précédemment elles étoient preſque toutes de bois. On y remarque entr'autres beaux édifices le palais du chancelier, celui de la nobleſſe, & le château, qui eſt un bâtiment ſpacieux, où non-ſeulement la cour loge, mais où s'aſſemble auſſi la plûpart des cours ſupérieures du royaume: Ce château eſt ſitué de façon que d'un côté il a vue ſur le port, & de l'autre ſur la ville où il fait face à une grande place décorée des plus belles maiſons. Le palais de la nobleſſe eſt le lieu où elle tient ſes ſéances.

Stockholm n'oubliera jamais la fête funeſte de ce même palais, dans laquelle Chriſtiern rétabli roi, & ſon primat Troll, firent égorger en 1520 le ſénat entier, & tant d'honnêtes citoyens. Le tyran devenu par-tout exécrable, fut enfin dépoſé, & finit ſes jours en priſon; Troll mourut les armes à la main; dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique!

On diviſe ordinairement *Stockholm* en quatre parties; ſavoir, Sud-Malm, & Nor-Malm, qui ſont les deux fauxbourgs, au milieu deſquels la ville eſt ſituée, & dans une île. La quatrieme partie eſt Garceland, & le tout compoſe une des grandes villes de l'Europe.

L'île dans laquelle la plus grande partie de *Stockholm* ſe trouve enfermée, eſt environnée de deux bras de riviere, qui ſortent impétueuſement du lac Meler, & ſur chacun de ces bras, il y a un pont de bois; enſuite il ſe forme encore quelques autres îles qui n'en ſont ſéparées que par un peu d'eau. D'un côté on a la vûe ſur le lac, & de l'autre ſur la mer, laquelle forme un golfe qui s'étend à-travers pluſieurs rochers, enſorte qu'on le prendroit pour un autre lac. L'eau en eſt ſi peu ſalée, qu'on en pourroit boire devant *Stockholm*, à cauſe de la quantité d'eau douce qui y tombe du lac Meler.

On rapporte la fondation de la ville à Birger, qui fut gouverneur de Suede après la mort du roi Erric, ſurnommé le *Begue*, & on prétend qu'elle reçut le nom de *Stockholm* d'une grande quantité de poutres qu'on y apporta des lieux circonvoiſins *ſtok* ſignifie en ſuédois une *poutre*, & *holm* une *île*, & même un *lieu deſert*. Quoiqu'il en ſoit, outre la force de ſa ſituation, elle eſt encore défendue par une citadelle toute bordée de canons.

Preſque tout le commerce de Suede ſe fait à *Stockholm*; il conſiſte en fer, fil-de-fer, cuivre, poix, réſine, mâts, & ſapins, d'où on les tranſporte ailleurs. La plûpart des marchandiſes & denrées qu'on reçoit des pays étrangers viennent dans ce port, dont le havre eſt capable de contenir un millier de navires: il y a encore un quai qui a un quart de lieue de long, où peuvent aborder les plus grands vaiſſeaux; mais ſon incommodité conſiſte en ce qu'il eſt à dix milles de la mer, & que ſon entrée eſt dangereuſe à cauſe des bancs de ſable.

On compte dans cette ville neuf égliſes bâties de brique, & couvertes de cuivre, indépendamment de celles des fauxbourgs. La nobleſſe & les grands du royaume réſident à *Stockholm*, où l'on a établi, en 1735, une académie des Sciences & de Belles-Lettres.

Le gouvernement de la ville eſt entre les mains du ſtadtholder, qui eſt auſſi conſeiller du conſeil privé. Après lui ſont les bourg-meſtres, au nombre de quatre, l'un pour la juſtice, l'autre pour le commerce, le troiſieme pour la police, & le quatrieme pour l'inſpection ſur tous les bâtimens publics & particuliers. Les tributs qui s'impoſent ſur les habitans pour le maintien du gouvernement de la ville, les bâtimens publics, la paie d'une garde de trois cens hommes, *&c.* les tributs, dis-je, que les bourgeois doivent payer pour cette dépenſe, ſeroient regardés comme un peſant fardeau, même dans les pays les plus opulens; auſſi tâche-t-on de dédommager les citoyens ſur leſquels tombent ces charges, par les privileges qu'on leur accorde, ſoit pour les douanes, ſoit pour le commerce du pays qui paſſe néceſſairement par leurs mains. *Long.* de *Stockholm*, ſuivant Harris, 35. 1. 15. *lat.* 58. 50. *Long.* ſuivant Caſſini, 36. 56. 30. *lat.* 59. 20.

La célebre reine Chriſtine naquit à *Stockholm*, en 1626. de Guſtave Adolphe, roi de Suede, & de Marie-Eléonore de Brandebourg. Elle avoit beaucoup de ſagacité dans l'eſprit, l'air mâle, les traits grands, la taille un peu irréguliere. Elle étoit affable, généreuſe, & s'illuſtra par ſon amour pour les ſciences, & ſon affection pour les gens de lettres. Elle ſuccéda aux états de ſon pere en 1653, & abdiqua la couronne en 1654, en faveur de Charles Guſtave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Baviere palatine, ſon couſin germain, fils de la ſœur du grand Guſtave.

Peu de tems après cette abdication, Chriſtine vint en France, & les ſages admirerent en elle une jeune reine qui, à 27 ans, avoit renoncé à la ſouveraineté dont elle étoit digne, pour vivre libre & tranquille. Si l'on veut connoître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ſes lettres, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambaſſadeur de France auprès d'elle: „ j'ai poſſédé ſans faſte, je quitte avec facilité. Après cela „ ne craignez pas pour moi, mon bien n'eſt pas au „ pouvoir de la fortune „. Elle écrivit au prince de Condé. „ Je me tiens autant honorée par votre eſtime que par la couronne que j'ai portée. Si, après „ l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, j'avouerai que le repos que j'ai tant ſouhaité, me „ coute cher; mais je ne me repentirai point pourtant de l'avoir acheté au prix d'une couronne, & „ je ne noircirai jamais par un lâche repentir une „ action, qui m'a ſemblé ſi belle; s'il arrive que vous „ condamniez cette action, je vous dirai pour toute „ excuſe, que je n'aurois pas quitté les biens que la „ fortune m'a donnés, ſi je les euſſe cru néceſſaires „ à ma félicité, & que j'aurois prétendu à l'empire „ du monde, ſi j'euſſe été auſſi aſſurée d'y réuſſir que „ le feroit le grand Condé.

Telle étoit l'ame de cette perſonne ſi ſinguliere; tel étoit ſon ſtyle dans notre langue qu'elle avoit parlé rarement. Elle ſavoit huit langues; elle avoit été diſciple & amie de Deſcartes qui mourut à *Stockholm* dans ſon palais, après n'avoir pu obtenir ſeulement une penſion en France, où ſes ouvrages furent même proſcrits pour les ſeules bonnes choſes qui y fuſſent. Elle avoit attiré en Suede tous ceux qui pouvoient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ſes ſujets, l'avoit dégoûtée de regner ſur un peuple qui n'étoit que ſoldat. Elle crut qu'il valoit mieux vivre avec des hommes qui penſent, que de commander à des hommes ſans lettres ou ſans génie. Elle avoit cultivé tous les arts dans un climat où ils étoient alors inconnus. Son deſſein étoit d'aller ſe retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y paſſer, parce que ces arts ne commençoient qu'à y naître.

Son goût la fixoit à Rome. Dans cette vûe elle avoit quitté la religion luthérienne pour la catholique; indifférente pour l'une & pour l'autre, elle ne fit point ſcrupule de ſe conformer en apparence aux ſentimens du peuple chez lequel elle vouloit paſſer ſa vie. Elle avoit quitté ſon royaume, en 1654, & fait publiquement à Inſpruck la cérémonie de ſon abjuration. Elle plut aſſez peu à la Cour de France, parce qu'il ne s'y trouva pas une femme dont le génie pût atteindre au ſien. Le roi la vit, & lui fit de grands honneurs, mais il lui parla à peine.

La plûpart des femmes & des courtiſans n'obſerverent autre choſe dans cette reine philoſophe, ſinon qu'elle n'étoit pas coëffée à la françoiſe, & qu'elle danſoit mal. Les ſages ne condamnerent en elle que le meurtre de *Monaſdelchi* ſon écuyer, qu'elle fit aſ-

aſſiner à Fontainebleau dans un ſecond voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devoit demander juſtice, & non ſe la faire. Ce n'étoit pas une reine qui puniſſoit un ſujet, c'étoit une femme qui terminoit une galanterie par un meurtre; c'étoit un italien qui en faiſoit aſſaſſiner un autre par l'ordre d'une ſuédoiſe, dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les lois. Chriſtine en Suede n'auroit eû le droit de faire aſſaſſiner perſonne; & certes ce qui eût été un crime à *Stockholm*, n'étoit pas permis à Fontainebleau.

Cette honte & cette cruauté terniſſent prodigieuſement la philoſophie de Chriſtine qui lui avoit fait quitter un trone. Elle eût été punie en Angleterre; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations, & contre l'humanité.

Chriſtine ſe rendit à Rome, où elle mourut en 1689, à l'âge de 63 ans. *Eſſai ſur l'hiſt. univerſelle*, (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

STOECHADES, ÎLES, (*Géog. anc.*) îles de la mer Méditerranée, ſur la côte de la Gaule narbonnoiſe, au voiſinage de la ville de Marſeille. Pline entre les anciens, eſt celui qui paroît les avoir le mieux connues. Il en donne non-ſeulement le nombre & le nom général; il en marque encore les noms particuliers & la ſituation. Les Marſeillois, dit-il, donnerent des noms particuliers à ces trois îles *Stoechades*, ſelon leur ſituation, c'eſt-à-dire, à l'égard de Marſeille. La premiere, ou la plus proche de la ville, fut nommée d'un nom grec *Prote*, ce qui veut dire *premiere*: la ſeconde fut nommée *Meſe*, c'eſt-à-dire, celle du milieu, ou *mediana*, comme on l'appella après l'abolition de la langue greque dans ce pays-là: la troiſieme fut nommée *Hupæa*, inférieure, c'eſt-à-dire, celle qui eſt au-deſſous des deux autres, & la plus éloignée de Marſeille.

A cette deſcription il n'eſt pas difficile de reconnoître les trois îles, que l'on trouve dans la mer voiſine de la ville d'Hieres, & qui prennent aujourd'hui leur nom de cette ville, quoique chacune des trois ait auſſi le ſien en particulier. La premiere île s'appelle vulgairement *Porqueyroles* ou *Porqueroles*, à cauſe qu'il y vient beaucoup de ſangliers, qui y paſſent à la nage de la terre ferme, pour manger le gland des chênes verds qui s'y trouvent en abondance. La ſeconde île a le nom de *Portecroz*, du nom du port, où il y a un petit fort. La troiſieme ſe nomme l'île du *Titan* ou du *Levant*, à cauſe qu'elle eſt à l'orient des deux autres; & l'on voit par les anciens regiſtres de Provence, que cette troiſieme île s'appelloit autrefois *Cabaros*.

Ces îles furent premierement habitées par les Marſeillois, qui les nommerent *Stoecades*, peut-être à cauſe de la plante ſtoechas qui y abonde. Les trois écueils ou rochers voiſins de Marſeille, nommés *If*, *Ratonneau* & *Pomègue*, ne ſont point, comme quelques-uns l'ont imaginé, les *Stoechades* des anciens, parce que ces rochers ſont ſtériles, & ne produiſent ni la plante ſtoechas, ni preſqu'aucune autre. Les trois îles d'Hieres ſont auſſi nommées les *îles d'or*, par corruption du mot latin *Araé*, qui eſt l'ancien nom de la ville d'Hieres; ainſi le nom d'*inſulæ Arearum*, eſt celui des îles d'Hieres ou des *Stoechades* de l'antiquité. (*D. J.*)

STŒCHAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée & fendue en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon qu'au premier aſpect cette fleur paroît diviſée en cinq parties. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs ſont diſpoſées par rangs ſur des têtes écailleuſes, du haut deſquelles il ſort quelques petites feuilles. Tournefort, *inſt. rei herbar. Voyez* PLANTE.

La premiere des cinq eſpeces de *ſtœchas* de Tournefort ſera celle que nous décrirons; c'eſt la ſtœchas *purpurea, arabica vulgo dicta, inſt. rei herb.* 201. J. B. 3. 277. C. B. P. 216. Raii *hiſt.* ſtœchas *brevioribus ligulis*, Cluſ. *hiſt.* 344. C'eſt un ſous-arbriſſeau, haut d'une ou de deux coudées: ſes tiges ſont ligneuſes, quadrangulaires: ſes feuilles naiſſent deux à chaque nœud, de la figure de celles de la lavande, longues de plus d'un pouce, larges de deux lignes, blanchâtres, âcres, odorantes & aromatiques. L'extrémité de la tige eſt terminée par une petite tête longue d'un pouce, épaiſſe, formée de pluſieurs petites feuilles arrondies, pointues, blanchâtres & fort ſerrées. D'entre ces feuilles ſortent ſur quatre faces, des fleurs d'une ſeule piece, en gueule, de couleur de pourpre foncé: la levre ſupérieure eſt droite, & diviſée en deux: & l'inférieure partagée en trois; mais cependant elles ſont tellement découpées toutes les deux, que cette fleur paroît du premier coup-d'œil partagée en cinq quartiers. Leur calice eſt d'une ſeule piece, ovalaire, court, légerement dentelé, permanent, & porté ſur une écaille. Le piſtil qui eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, eſt environné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines arrondies, & renfermées dans le fond du calice: la petite tête eſt couronnée de quelques petites feuilles d'un pourpre violet.

Cette plante aime les lieux chauds & ſecs, auſſi croît-elle abondamment en Languedoc, en Provence & ſur-tout aux îles d'Hieres appellées par les anciens *îles ſtéchades*. Ses ſommités fleuries, ou petites têtes deſſéchées, ſont nommées στοιχὰ par Dioſcoride, στοιχὰς par Galien, & dans les ordonnances des médecins *ſtœchas*, *ſtœchas arabica* ou *flores ſtœchados*.

Ces ſommités fleuries, ou ſes petites têtes ſont oblongues, écailleuſes, purpurines, d'un goût un peu âcre, amer, & d'une odeur pénétrante, qui n'eſt pas deſagréable. Ceux qui les cueillent, & qui ſont un peu éclairés, conſervent leur couleur & leur odeur, en les faiſant ſecher enveloppées dans du papier gris, & on les met enſuite dans une boîte.

On multiplie les *ſtœchas* de graines qu'on ſeme au printems dans une terre ſeche & legere. Quand elles ſe ſont élevées à la hauteur de trois pouces, on les tranſplante ailleurs à ſix pouces de diſtance; on les arroſe, on les abrie, juſqu'à ce qu'elles aient pris racine; on les nettoie de mauvaiſes herbes; on les couvre pendant l'hiver, & l'année ſuivante on les met ailleurs à demeure; on doit choiſir celles qui ſont nouvelles, odorantes, & en même tems un peu ameres. On retire l'huile eſſentielle de ces têtes fleuries de la même maniere que des ſommités de la lavande; elle a les mêmes vertus, mais on en fait peu d'uſage en médecine.

On a dans les boutiques une autre plante nommée *ſtœchas citrin*, ſtœchas *citrina anguſtifolia*, C. B. P. 264. mais elle n'a ni la figure, ni les vertus du vrai *ſtœchas*, c'eſt une eſpece d'*elychriſum*. (*D. J*)

STŒCHAS *ou* STŒCHAS ARABIQUE, (*Mat. méd.*) cette plante croît abondamment en Provence & en Languedoc; c'eſt des îles d'Hieres & des environs de Montpellier qu'on la tire, principalement pour l'uſage de la Médecine.

C'eſt la plante entiere fleurie & ſechée, ou ſes épis fleuris & ſechés qu'on emploie; elle eſt de la claſſe des labiées de Tournefort. Elle eſt très-aromatique; on en retire par conſéquent par la diſtillation, une eau diſtillée bien parfumée & très-analogue en vertus à celles que fourniſſent la plupart des autres plantes uſuelles de la même claſſe; telles que la lavande, la ſauge, le thim, *&c.* on en retire auſſi par la diſtillation une bonne quantité d'huile eſſentielle qui eſt peu d'uſage en Medecine, & qui a les mêmes vertus que l'huile eſſentielle de lavande, *&c.*

Le *ſtœchas* eſt mis au rang des remedes céphaliques & antiſpaſmodiques; on l'emploie quelquefois en infuſion dans la paralyſie, les tremblemens des membres, le vertige & toutes les maladies appellées *nerveuſes* & ſpaſmodiques; mais le *ſtœchas* eſt beaucoup moins uſité & moins efficace dans tous ces cas, que beaucoup d'autres plantes de ſa claſſe, & notamment que la ſauge qui paroît lui devoir être toujours préférée. *Voyez* SAUGE.

Les autres vertus attribuées à cette plante, comme d'exciter les regles & les urines, & même de purger doucement la pituite & la bile noire, ne ſont pas aſſez réelles, ou ne lui appartiennent point à un degré aſſez conſidérable pour l'avoir rendue uſuelle à ces titres. Ainſi, quoique cette plante ne ſoit pas ſans vertus, mais ſeulement parce que l'on ne manque point de remedes abſolument analogues & plus efficaces, on n'en fait que rarement uſage dans les preſcriptions magiſtrales: elle entre cependant dans

plu-

pluſieurs compoſitions officinales, parce que dans ces compoſitions on entaſſe tout. On trouve dans les pharmacopées un ſirop ſimple, & un ſirop composé de *ſtœchas*. Le premier n'eſt point uſité, & n'eſt preſque bon à rien, ſi on le prépare ſelon la méthode commune, en faiſant long-tems bouillir avec le ſucre une infuſion ou une decoction de cette plante.

Le ſirop composé auquel le *ſtœchas* donne ſon nom, contient toutes les particules de pluſieurs ſubſtances végétales très aromatiques, & doit être regardé comme une préparation bien entendue, & comme un bon remede très-propre à être mêlé dans les juleps, les décoctions, les infuſions, les potions fortifiantes, cordiales, ſtomachiques, céphaliques, diaphorétiques, hyſtériques & emménagogues. Ce ſirop eſt abſolument analogue à un autre ſirop composé, très-connu dans les boutiques ſous le nom de *ſirop d'armoiſe*, ſi même le ſirop de *ſtœchas* ne vaut mieux que ce dernier. En voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris.

Sirop de ſtœchas composé. Prenez épis ſecs de *ſtœchas* trois onces; ſommités fleuries & ſeches de thim, de calament, d'origan, de chacun une once & demie; de ſauge, de bétoine, de romarin, de chacun demi-once; ſemences de rue, de pivoine mâle, de fenouil, de chacun trois gros; canelle, gingembre, roſeau aromatique, de chacun deux gros: que toutes ces drogues hachées & pilées macerent pendant deux jours dans un alembic d'étain ou de verre, avec huit livres d'eau tiéde; alors retirez par la diſtillation au bain-marie huit onces de liqueur aromatique, dont vous ferez un ſirop en y faiſant fondre au bain-marie le double de ſon poids, c'eſt-à-dire une livre de beau ſucre. D'autre part; prenez le marc de la diſtillation avec la liqueur *réſidue*; paſſez & exprimez fortement; ajoutez quatre livres de ſucre à la colature; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop, auquel, lorſqu'il ſera à demi refroidi, vous mêlerez le précédent. (*b*)

STÆNIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. ancienne.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoient au pié des Alpes maritimes.

STOER LE, *ou* LE STOR, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la baſſe-Saxe, au duché de Holſtein. Elle ſe forme de divers petits ruiſſeaux, aux confins de l'Holſace & de la Stormarie, baigne la ville de Krempe, & va ſe jetter dans l'Elbe, un peu au-deſſous de Gluckſtad. (*D. J.*)

STOICIEN, STOIQUE, (*Synonym.*) *ſtoïcien* ſignifie ordinairement un homme qui ſuit la philoſophie de Zénon; & *ſtoïque*, un homme ferme qui ne s'émeut de rien, qui eſt inſenſible à tout, quoiqu'il ne ſoit point inſtruit de la philoſophie du portique. *Stoïcien* va proprement à l'eſprit & à la doctrine; *ſtoïque* au caractere & à la conduite. Suivant cette diſtinction, il faudroit dire, les *Stoïciens* ſont de ce ſentiment; & d'une perſonne que les fâcheux événemens ne peuvent ébranler, c'eſt un vrai *ſtoïque*, une ame *ſtoïque*.

Enfin, *ſtoïcien* ne ſe dit guere que dans le propre, quand il s'agit effectivement de Zénon & de ſes diſciples; la philoſophie *ſtoïcienne*; la ſecte *ſtoïcienne*. *Stoïque* ſe dit au contraire preſque toujours au figuré; voilà une action *ſtoïque*; cependant l'on peut dire, voilà l'action d'un *ſtoïcien*, il a reçu cette triſte nouvelle en *ſtoïcien*; il a fini ſes jours en *ſtoïcien*, en grand homme. (*D. J.*)

STOICISME, *ou* SECTE STOÏCIENNE, *ou* ZÉNONISME, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) le *ſtoïciſme* ſortit de l'école cynique; Zénon qui avoit étudié la Morale ſous Cratès, en fut le fondateur. Auſſi diſoit-on que d'un ſtoïcien à un cynique, il n'y avoit que l'habit de différence. Cependant Zénon rendit ſa philoſophie plus étendue & plus intéreſſante que celle de Diogène; il ne s'en tint pas à traiter des devoirs de la vie; il compoſa un ſyſtème de philoſophie univerſelle d'après les maîtres qu'il avoit entendus, & il donna aux exercices de l'école une face nouvelle.

Zénon naquit à Cittium, ville maritime de l'île de Chypre; Cittium avoit été bâti par une colonie phénicienne; ce qui lui attira quelquefois le reproche qu'il n'étoit qu'un étranger ignoble. Mnéſius ſon pere faiſoit le commerce; l'éducation de ſon fils n'en fut pas plus négligée; les affaires du bon-homme l'appelloient ſouvent à Athènes, & il n'en revenoit point ſans rapporter au jeune Zenon quelques livres de Socrate. A l'âge de trente à trente deux ans, il vint lui-même dans la ville fameuſe pour y vendre de la pourpre, & pour entendre les hommes dont il avoit lu les ouvrages. Tout en débarquant, il demanda où ils demeuroient; on lui montra Cratès qui paſſoit, & on lui conſeilla de le ſuivre. Zénon ſuivit Cratès & devînt ſon diſciple. Il ne pouvoit aſſez admirer l'élévation que ſon maître montroit dans ſa conduite & dans ſes diſcours; mais il ne ſe faiſoit point au mépris de la décence qu'on affectoit dans ſon école; il ſe livra tout entier à la méditation, & bientôt il parut de lui un ouvrage intitulé *de la République*, qu'il avoit écrit, diſoit-on, aſſez plaiſamment, ſous la queue du chien. Les Cyniques ne s'occupoient que de la Morale, ils ne faiſoient aucun cas des autres ſciences. Zénon ne les approuvoit pas en ce point; entraîné par le deſir d'étendre ſes connoiſſances, il quitta Cratès, qui ne digéra pas ſans peine cette déſertion. Il fréquenta les autres écoles; il écouta Stilpon pendant dix ans; il cultiva Zénocrate; il vit Diodore Cronus; il interrogea Polémon: enrichi des dépouilles de ces hommes, il ouvrit boutique, il s'établit ſous le portique; cet endroit étoit particulierement décoré des tableaux de Polygnote & des plus grands maîtres, on l'appelloit le *ſtoa*, d'où la ſecte de Zénon prit le nom de *ſtoïcienne*; il ne manqua pas d'auditeurs, ſa morale étoit ſévere; mais il ſavoit tempérer par le charme de l'éloquence l'auſtérité de ſes leçons; ce fut ainſi qu'il arrêta une jeuneſſe libertine que ſes préceptes nuds & ſecs auroient effarouchée; on l'admira; on s'attacha à lui; on le chérit; ſa réputation s'étendit, & il obtint la bienveillance même des rois. Antigonus Gonatès de Macédoine, qui n'avoit pas dédaigné de le viſiter ſous le portique, l'appella dans ſes états; Zénon n'y alla point, mais lui envoya Perſée ſon diſciple; il n'obtint pas ſeulement des Athéniens le nom de grand philoſophe, mais encore celui d'excellent citoyen; ils dépoſerent chez lui les clés des châteaux de leur ville, & l'honorerent de ſon vivant d'une ſtatue d'airain; il étoit d'une foible ſanté, mais il étoit ſobre; il vivoit communément de pain, d'eau, de figues, & de miel; ſa phyſionomie étoit dure, mais ſon accueil prévenant; il avoit conſervé l'ironie de Diogène, mais tempérée. Sa vie fut un peu troublée par l'envie; elle ſouleva contre lui Arcéſilaüs & Carnéadès, fondateurs de l'académie moyenne & nouvelle; Epicure même n'en fut pas tout-à-fait exempt; il ſouffrit avec quelque peine qu'on donnât particulierement aux ſtoïciens le nom de *ſages*. Cet homme qui avoit reçu dans ſes jardins les graces & la volupté, dont le principe favori étoit de tromper par les plaiſirs les peines de la vie, & qui s'étoit fait une maniere de philoſopher douce & molle, traitoit le *ſtoïciſme* d'hypocriſie. Zénon de ſon côté ne ménagea pas la doctrine de ſon adverſaire, & le peignit comme un précepteur de corruption; s'il eſt vrai que Zénon prétendit qu'il étoit auſſi honnête, *naturam matris fricare, quam dolentem aliam corporis partem fricando juvare*; & que dans un beſoin preſſant, un jeune garçon étoit auſſi commode qu'une jeune fille; Epicure avoit beau jeu pour lui répondre. Mais il n'eſt pas à croire qu'un philoſophe dont la continence avoit paſſé en proverbe, enſeignât des ſentimens auſſi monſtrueux. Il eſt plus vraiſſemblable que la haine tiroit ces conſéquences odieuſes d'un principe reçu dans l'école de Zénon, & très-vrai, c'eſt qu'il n'y a rien de honteux dans les choſes naturelles. Le livre de la république ne fut pas le ſeul qu'il publia; il écrivit un commentaire ſur Héſiode, où il renverſa toutes les notions reçues de théologie, & où Jupiter, Junon, Veſta, & le reſte des dieux, étoient réduits à des mots vuides de ſens. Zénon jouit d'une longue vie; âgé de quatre-vingt dix-huit ans, il n'avoit plus qu'un moment à attendre pour mourir naturellement; il n'en eut pas la patience; s'étant laiſſé tomber au ſortir du portique, il crut que la nature l'appelloit: me voilà, lui dit-il, en touchant la terre du doigt qu'il s'étoit caſſé dans ſa chûte, je ſuis prêt; & de retour dans ſa maiſon, il ſe laiſſa mourir de faim. Antigone le regretta, & les Athéniens lui éleverent un tombeau dans la Céramique.

Sa doctrine étoit un choix de ce qu'il a puiſé dans les écoles des académiciens, des Erétriarques ou Eriſtiques, & des cyniques. Fondateur de ſecte, il falloit ou inventer des choſes, ou déguiſer les anciennes ſous de nouveaux noms; le plus facile étoit le premier. Zénon diſoit de la dialectique de Diodore, que cet homme avoit imaginé des balances très-juſtes, mais qu'il ne peſoit jamais que de la paille. Les

ſtoïciens diſoient qu'il falloit s'oppoſer à la nature; les cyniques, qu'il falloit ſe mettre au-deſſus, & vivre ſelon la vertu, & non ſelon la loi; mais il eſt inutile de s'étendre ici davantage ſur le parallele du *ſtoïciſme*, avec les ſyſtèmes qui l'ont précédé; il réſultera de l'extrait des principes de cette philoſophie, & nous ne tarderons pas à les expoſer.

On reproche aux ſtoïciens le ſophiſme. Eſt-ce pour cela, leur dit Séneque, que nous nous ſommes coupé la barbe? on leur reproche d'avoir porté dans la ſociété les ronces de l'école; on prétend qu'ils ont méconnu les forces de la nature, que leur morale eſt impraticable, & qu'ils ont inſpiré l'enthouſiaſme au-lieu de la ſageſſe. Cela ſe peut; mais quel enthouſiaſme que celui qui nous immole à la vertu, & qui peut contenir notre ame dans une aſſiette ſi tranquille & ſi ferme, que les douleurs les plus aiguës ne nous arracheront pas un ſoupir, une larme! Que la nature entiere conſpire contre un ſtoïcien, que lui fera-t-elle? qu'eſt-ce qui abattra, qu'eſt-ce qui corrompra celui pour qui le bien eſt tout, & la vie n'eſt rien? Les philoſophes ordinaires ſont de chair comme les autres hommes; le ſtoïcien eſt un homme de fer, on peut le briſer, mais non le faire plaindre. Que pourront les tyrans ſur celui ſur qui Jupiter ne peut rien? il n'y a que la raiſon qui lui commande; l'expérience, la réflexion, l'étude, ſuffiſent pour former un ſage; un ſtoïcien eſt un ouvrage ſingulier de la nature; il y a donc eu peu de vrais ſtoïciens, & il n'y a donc eu dans aucune école autant d'hypocrites que dans celle-ci; le *ſtoïciſme* eſt une affaire de tempérament, & Zénon imagina, comme ont fait la plûpart des légiſlateurs, pour tous les hommes, une regle qui ne convenoit guere qu'à lui; elle eſt trop forte pour les foibles, la morale chrétienne eſt un zénoniſme mitigé, & conſéquemment d'un uſage plus général; cependant le nombre de ceux qui s'y conforment à la rigueur n'eſt pas grand.

Principes généraux de la philoſophie ſtoïcienne. La ſageſſe eſt la ſcience des choſes humaines & des choſes divines; & la philoſophie, ou l'étude de la ſageſſe, eſt la pratique de l'art qui nous y conduit.

Cet art eſt un, c'eſt l'art par excellence; celui d'être vertueux.

Il y a trois ſortes de vertus; la naturelle, la morale, & la diſcurſive; leurs objets ſont le monde, la vie de l'homme, & la raiſon.

Il y a auſſi trois ſortes de philoſophies; la naturelle, la morale, & la rationelle, où l'on obſerve la nature, où l'on s'occupe des mœurs, où l'on perfectionne ſon entendement. Ces exercices influent néceſſairement les uns ſur les autres.

Logique des ſtoïciens. La logique a deux branches, la rhétorique & la dialectique.

La rhétorique eſt l'art de bien dire des choſes qui demandent un diſcours orné & étendu.

La dialectique eſt l'art de diſcuter les choſes, où la briéveté des demandes & des reponſes ſuffit.

Zénon comparoit la dialectique & l'art oratoire, à la main ouverte & au poing fermé.

La rhétorique eſt ou délibérative, ou judiciaire, ou démonſtrative; ſes parties ſont l'invention, l'élocution, la diſpoſition, & la prononciation; celles du diſcours, l'exorde, la narration, la réfutation, & l'épilogue.

Les académiciens récens excluoient la rhétorique de la philoſophie.

La dialectique eſt l'art de s'en tenir à la perception des choſes connues, de maniere à n'en pouvoir être écarté; ſes qualités ſont la circonſpection & la fermeté.

Son objet s'étend aux choſes & aux mots qui les déſignent; elle traite des conceptions & des ſenſations; les conceptions & les ſenſations ſont la baſe de l'expreſſion.

Les ſens ont un bien commun; c'eſt l'imagination.

L'ame conſent aux choſes conçues, d'après le témoignage des ſens: ce que l'on conçoit ſe conçoit par ſoi-même; la compréhenſion ſuit l'approbation de la choſe conçue, & la ſcience, l'imperturbabilité de l'approbation.

La qualité par laquelle nous diſcernons les choſes les unes des autres, s'appelle *jugement*.

Il y a deux manieres de diſcerner le bon & le mauvais, le vrai & le faux.

Nous jugeons que la choſe eſt ou n'eſt pas, par ſenſation, par expérience, ou par raiſonnement.

La logique ſuppoſe l'homme qui juge, & une régle de jugement.

Cette regle ſuppoſe ou la ſenſation, ou l'imagination.

L'imagination eſt la faculté de ſe rappeller les images des choſes qui ſont.

La ſenſation naît de l'action des objets extérieurs, & elle ſuppoſe une communication de l'ame aux organes.

Ce qu'on a vu, ce qu'on a conçu reſte dans l'ame, comme l'impreſſion dans la vue, avec ſes couleurs, ſes figures, ſes éminences, & ſes creux.

La compréhenſion formée d'après le rapport des ſens, eſt vraie & fidelle; la nature n'a point donné d'autre fondement à la ſcience; il n'y a point de clarté, d'évidence plus grande.

Toute appréhenſion vient originairement des ſens; car il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans la ſenſation.

Entre les choſes compriſes, il y en a de plus ou de moins ſenſibles: les incorporelles ſont les moins ſenſibles.

Il y en a de rationelles & d'irrationelles, de naturelles & d'artificielles, telles que les mots.

De probables & d'improbables, de vraies & de fauſſes, de comprehenſibles & d'incompréhenſibles; il faut pour les premieres qu'elles naiſſent d'une choſe qui ſoit, qu'elles y ſoient conformes, & qu'elles n'impliquent aucune contradiction.

Il faut diſtinguer l'imagination du fantôme, & le fantôme du fantaſtique qui n'a point de modele dans la nature.

Le vrai eſt ce qui eſt, & ce qui ne peut venir d'ailleurs que d'où il eſt venu.

La compréhenſion, ou la connoiſſance ferme, ou la ſcience, c'eſt la même choſe.

Ce que l'eſprit comprend, il le comprend ou par aſſimilation, ou par compoſition, ou par analogie.

L'homme reçoit la ſenſation, & il juge; l'homme ſage refléchit avant que de juger.

Il n'y a point de notions innées; l'homme vient au monde comme une table raſe ſur laquelle les objets de la nature ſe gravent avec le tems.

Il y a des notions naturelles qui ſe forment en nous ſans art; il y en a qui s'acquierent par induſtrie & par étude; je laiſſe aux premieres le nom de *notions*, j'appelle celles-ci *anticipations*.

Le ſenti eſt dans l'animal, il devient le conçu dans l'homme.

Les notions communes le ſont à tous; il eſt impoſſible qu'une notion ſoit oppoſée à une notion.

Il y a la ſcience, & l'opinion, & l'ignorance; ſi l'on n'a pas éprouvé la ſenſation, on eſt ignorant; s'il reſte de l'incertitude après cette épreuve, on eſt incertain; ſi l'on eſt imperturbable, on ſait.

Il y a trois choſes liées, le mot, la choſe, l'image de la choſe.

La définition eſt un diſcours qui analyſé, devient la réponſe exacte à la queſtion, qu'eſt-ce que la choſe? elle ne doit rien renfermer qui ne lui convienne; elle doit indiquer le caractere propre qui la diſtingue.

Il y a deux ſortes de définitions; les unes des choſes qui ſont, les autres des choſes que nous concevons.

Il y a des définitions partielles, il y en a de totales.

La diſtribution d'un genre dans ſes eſpeces les plus prochaines, s'appelle *diviſion*.

Un genre s'étend à pluſieurs eſpeces; un genre ſuprème n'en a point au-deſſus de lui; une eſpece infime n'en a point au-deſſous d'elle.

La connoiſſance complette ſe forme de la choſe du mot.

Il y a quatre genres; la ſubſtance, la qualité, l'abſolu, le rapport.

Les énonciations qui comprennent ſous un point commun des choſes diverſes, s'appellent *catégories*; il y a des catégories dans l'entendement, ainſi que dans l'expreſſion.

L'énonciation eſt ou parfaite, ou imparfaite & défectueuſe; parfaite, ſi elle comprend tout ce qui eſt de la choſe.

Une énonciation eſt ou affirmative ou négative, ou vraie ou fauſſe.

Une énonciation affirmative ou négative, parfaite, eſt un axiome.

Il y a quatre catégories; la directe, l'oblique, la neutre, & l'active ou paſſive.

Un

Un axiome eſt ou ſimple ou composé; ſimple, ſi la propoſition qui l'énonce eſt ſimple; composé, ſi la propoſition qui l'énonce eſt composée.

Il y a des axiomes probables; il y en a de rationels, il y en a de paradoxals.

Le lemme, le proslemme & l'épiphore, ſont les trois parties de l'argument.

L'argument eſt concluant ou non; ſyllogiſtique ou non.

Les ſyllogiſmes ſont ou liés, ou conjoints, ou disjoints.

Il y a des modes, ſelon leſquels les ſyllogiſmes concluans ſont diſpoſés.

Ces modes ſont ſimples ou composés.

Les argumens ſyllogiſtiques qui ne concluent pas, ont auſſi leurs modes. Dans ces argumens, la concluſion ne ſuit pas du lieu des premiſſes.

Il y a des ſophiſmes de différens genres; tels, par exemple que le ſorite, le menteur, l'inexplicable, le pareſſeux, le dominant, le voile, l'électre, le cornu, le crocodile, le réciproque, le déficient, le moiſſonneur, le chauve, l'occulte. *&c.*

Il y a deux méthodes, la vulgaire & la philoſophique.

On voit en effet, que tout cette logique n'a rien de bien merveilleux. Nous l'avons dépouillée des termes barbares dont Zénon l'avoit revêtue. Nous aurions laiſſé à Zénon ſes mots, que les choſes n'en auroient pas été plus nouvelles.

Phyſiologie des ſtoïciens. Le cahos étoit avant tout. Le cahos eſt un état confus & tenebreux des choſes, c'eſt ſous cet état que ſe préſenta d'abord la matiere, qui étoit la ſomme de toutes les choſes revêtues de leurs qualités, le reſervoir des germes & des cauſes, l'eſſence, la Nature, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, groſſe de ſon principe.

Ce que nous appellons le *monde* & la *nature* c'eſt de cahos débrouillé, & les choſes ténébreuſes & confuſes prenant l'ordre & formant l'aſpect que nous leur voyons.

Le monde ou la nature eſt ce tout, dont les êtres ſont les parties. Ce tout eſt un; les êtres ſont ſes membres ou parties.

Il faut y diſtinguer des principes différens des élémens.

De ces principes, l'un eſt efficient; l'autre eſt paſſif. L'efficient eſt la raiſon des choſes qui eſt dans la matiere, ou Dieu. Le paſſif eſt la matiere même.

Ils ſont l'un & l'autre d'une nature corporelle. Tout ce qui agit ou ſouffre, eſt corporel. Tout ce qui eſt, eſt donc corps.

La cauſe efficiente ou Dieu, eſt un air très-pur & très-limpide, un feu artificiel, placé à la circonférence des cieux la plus éloignée, ſéjour de tout ce qui eſt divin.

Le principe paſſif ou la matiere, eſt la nature conſidérée ſans qualité, mérite, choſe prête à tout, n'étant rien, & ceſſant d'être ce qu'elle devient, ſe repoſant, ſi rien ne la meut.

Le principe actif eſt opposé au principe paſſif. Ce feu artificiel eſt propre à former de la matiere, avec une adreſſe ſuprème & ſelon les raiſons qu'il a en lui-même, les ſemences des choſes. Voilà ſa fécondité. Sa ſubtilité permet qu'on l'appelle *incorporel, immatériel.*

Quoiqu'il ſoit corps, en conſéquence de ſon oppoſition avec la matiere, on peut dire qu'il eſt eſprit.

Il eſt la cauſe rationnelle, incorruptible, ſempiternelle, premiere, originelle, d'où chaque ſubſtance a les qualités qui lui ſont propres.

Cette cauſe eſt bonne. Elle eſt parfaite. Il n'y a point de qualités louables qu'elle n'ait.

Elle eſt prévoyante; elle régit le tout & ſes parties; elle fait que le tout perſévere dans ſa nature.

On lui donne différens noms. C'eſt le monde dont elle eſt en effet la portion principale, la nature, le deſtin, Jupiter, Dieu.

Elle n'eſt point hors du monde; elle y eſt compriſe avec la matiere; elle conſtitue tout ce qui eſt, ce que nous voyons & ce que nous ne voyons pas; elle habite dans la matiere & dans tous les êtres; elle la pénétre & l'agite, ſelon que l'exige la raiſon univerſelle des choſes; c'eſt l'ame du monde.

Puiſqu'elle pénétre toutes les portions de la matiere, elle y eſt intimement préſente, elle connoît tout, elle y opere tout.

C'eſt en agitant la matiere & en lui imprimant les qualités qui étoient en elle qu'elle a formé le monde. C'eſt l'origine des choſes. Les choſes ſont d'elle. C'eſt par ſa préſence à chacune qu'elle les conſerve; c'eſt en ce ſens que nous diſons qu'elle eſt Dieu, & que Dieu eſt le pere des choſes, leur ordinateur & leur conſervateur.

Dieu n'a point produit le monde par une détermination libre de ſa volonté; il en étoit une partie; il y étoit compris. Mais il a rompu l'écorce de la matiere qui l'enveloppoit; il s'eſt agité & il a opéré par une force intrinſéque, ſelon que la néceſſité de ſa nature & de la matiere le permettoit.

Il y a donc dans l'univers une loi immuable & éternelle, un ordre combiné de cauſes & d'effets, enchaînés d'un lien ſi néceſſaire, que tout ce qui a été, eſt & ſera, n'a pû être autrement; & c'eſt-là le deſtin.

Tout eſt ſoumis au deſtin, & il n'y a rien dans l'univers qui n'en ſubiſſe la loi, ſans en exempter Dieu; puiſque Dieu ſuit cet ordre inexplicable & ſacré des choſes; cette chaîne qui lie néceſſairement.

Dieu, ou ſa grande cauſe rationelle n'a pourtant rien qui la contraigne: car hors d'elle & du tout, il n'y a que le vuide infini; c'eſt la nature ſeule qui la néceſſite; elle agit conformément à cette nature, & tout ſuit conformément à ſon action; il ne faut pas avoir d'autre idée de la liberté de Dieu, ni de celle de l'homme; Dieu n'en eſt ni moins libre, ni moins puiſſant, il eſt lui-même ce qui le néceſſite.

Ce ſont les parties ou les écoulemens de cet eſprit univerſel du monde, diſtribués par-tout, & animant tout ce qu'il y a d'animé dans la nature, qui donnent naiſſance aux démons dont tout eſt rempli.

Chaque homme a ſon Génie & ſa Junon qui dirige ſes actions, qui inſpire ſes diſcours, & qui mérite le plus grand reſpect; chaque particule du monde a ſon démon qui lui eſt préſent & l'aſſiſte; c'eſt là ce qu'on a déſigné ſous les noms de *Jupiter*, de *Junon*, de *Vulcain*, de *Cérès*. Ce ne ſont que certaines portions de l'ame univerſelle, réſidentes dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans le feu, *&c.*

Puiſque les dieux ne ſont que des écoulemens de l'ame univerſelle, diſtribuées à chaque particule de la nature, il s'enſuit que dans la déflagration générale qui finira le monde, les dieux retourneront à un Jupiter confus, & à leurs anciens élémens.

Quoique Dieu ſoit préſent à tout, agite tout, veille à tout, en eſt l'ame, & dirige les choſes ſelon la condition de chacune, & la nature qui lui eſt propre; quoiqu'il ſoit bon, & qu'il veuille le bien, il ne peut faire que tout ce qui eſt bien arrive, ni que tout ce qui arrive ſoit bien; ce n'eſt pas l'art qui ſe repoſe, mais c'eſt la matiere qui eſt indocile à l'art. Dieu ne peut être que ce qu'il eſt, & il ne peut changer la matiere.

Quoiqu'il y ait un lien principal & univerſel des choſes, qui les enchaîne, nos ames ne ſont cependant ſujettes au deſtin, qu'autant & que ſelon qu'il convient à leur nature; toute force extérieure a beau conſpirer contre elles, ſi leur bonté eſt originelle & premiere, elle perſévérera; s'il en eſt autrement, ſi elles ſont nées ignorantes, groſſieres, féroces; s'il ne ſurvient rien qui les améliore, les inſtruiſe, & les fortifie; par cette ſeule condition, ſans aucune influence du deſtin, d'un mouvement volontaire & propre, elles ſe porteront au vice & à l'erreur.

Il n'eſt pas difficile de conclure de ces principes, que les ſtoïciens étoient matérialiſtes, fataliſtes, & à proprement parler athées.

Nous venons d'expoſer leur doctrine ſur le principe efficient; voici maintenant ce qu'ils penſoient de la cauſe paſſive.

La matiere premiere ou la nature eſt la premiere des choſes, l'eſſence & la baſe de leurs qualités.

La matiere générale & premiere eſt éternelle; tout ce qu'il en a été eſt, elle n'augmente ni ne diminue, tout eſt elle; on l'appelle *eſſence*, conſidérée dans l'univerſalité des êtres; *matiere*, conſidérée dans chacun.

La matiere dans chaque être, eſt ſuſceptible d'accroiſſement & de diminution; elle n'y reſte pas la même, elle ſe mêle, elle ſe ſépare, ſes parties s'échappent dans la ſéparation, s'uniſſent dans le mélange; après la déflagration générale, la matiere ſe retrouvera une, & la même dans Jupiter.

Elle n'eſt pas ſtable, elle varie ſans ceſſe, tout eſt emporté comme un torrent, tout paſſe, rien de ce que nous voyons ne reſte le même; mais rien ne change l'eſſence de la matiere, il n'en périt rien, ni de ce qui

qui s'évanouit à nos yeux; tout retourne à la ſource premiere des choſes, pour en émaner derechef; les choſes ceſſent; mais ne s'anéantiſſent pas.

La matiere n'eſt pas infinie; le monde a ſes limites.

Il n'y a rien à quoi elle ne puiſſe être reduite, rien qu'elle ne puiſſe ſouffrir, qui n'en puiſſe être fait; ce qui ſeroit impoſſible ſi elle étoit immuable: elle eſt diviſible à l'infini; or ce qui eſt diviſible ne peut être infini; elle eſt contenue.

C'eſt par la matiere, par les choſes qui ſont de la matiere, & par la raiſon générale qui eſt préſente à tout, qui en eſt le germe, qui le pénetre, que le monde eſt, que l'univers eſt, que Dieu eſt; on entend quelquefois le ciel par ce mot, *Dieu*.

Le monde exiſte ſéparé du vuide qui l'environne, comme un œuf, la terre eſt au centre; il y a cette différence entre le monde & l'univers, que l'univers eſt infini; il comprend les choſes qui ſont, & le vuide qui les comprend; le monde eſt fini, le monde eſt compris dans le vuide qui n'entre pas dans l'acception de ce mot.

Au commencement il n'y avoit que Dieu & la matiere; Dieu, eſſence des choſes, nature ignée, être prolifique, dont une portion combinée avec la matiere, a produit l'air, puis l'eau; il eſt au monde comme le germe à la plante; il a propoſé le germe du monde dans l'eau, pour en faciliter le développement; une partie de lui-même a condenſé la terre, une autre s'eſt exhalée: de-là le feu.

Le monde eſt un grand animal, qui a ſens, eſprit, & raiſon; il y a, ainſi que dans l'homme, corps & ame dans ce grand animal; l'ame y eſt préſente à toutes les parties du corps.

Il y a dans le monde, outre de la matiere nue de toute qualité, quatre élémens, le feu, l'air, l'eau, & la terre; le feu eſt chaud, l'air froid, la terre ſeche, & l'eau moite; le feu tend en haut, c'eſt ſon ſéjour; cet élément, ou ſa portion connue ſous le nom d'*æther*, a été le rudiment des aſtres & de leurs ſpheres; l'air eſt au-deſſous du feu; l'eau coule ſous l'air & ſur la terre; la terre eſt la baſe du tout, elle eſt au centre.

Entre les élémens deux ſont légers, le feu & l'air; deux peſans, l'eau & la terre; ils tendent au centre qui n'eſt ni peſant ni léger.

Il y a une converſion réciproque des élémens entre eux; tout ce qui ceſſe de l'un, paſſe dans un autre; l'air dégénere en feu, le feu en air; l'air en eau, l'eau en air; la terre en eau, l'eau en terre; mais aucun élément n'eſt ſans aucun des autres: tous ſont en chacun.

Le feu eſt le premier des élémens, il a ſon ſéjour vers le ciel, & le ciel eſt, comme nous l'avons dit, la limite derniere du monde, où ce qui eſt divin a ſa place.

Il y a deux feux; l'artificiel qui ſert à nos uſages, le naturel qui ſert aux opérations de la nature; il augmente & conſerve les choſes, les plantes, les animaux; c'eſt la chaleur univerſelle ſans laquelle tout périt.

Ce feu très-haut, répandu en tout, enveloppe derniere du monde, eſt l'æther, eſt auſſi le Dieu tout-puiſſant.

Le ſoleil eſt un feu très-pur, il eſt plus grand que la terre, c'eſt un orbe rond comme le monde; c'eſt un feu; car il en a tous les effets; il eſt plus grand que la terre, puiſqu'il l'éclaire & le ciel en même tems.

Le ſoleil eſt donc à juſte titre, le premier des dieux.

C'eſt une portion très-pure de l'æther, de Dieu ou du feu, qui a conſtitué les aſtres; ils ſont ardens, ils ſont brillans, ils ſont animés, ils ſentent, ils conçoivent, ils ne ſont compoſés que de feu, ils n'ont rien d'étranger au feu; mais il n'y a point de feu qui n'ait beſoin d'aliment; ce ſont les vapeurs des eaux, de la mer, & de la terre, qui nourriſſent le feu des aſtres.

Puiſque les aſtres ſont des portions du feu naturel & divin, qu'ils ſentent & qu'ils conçoivent, pourquoi n'annonceroient-ils pas l'avenir? ce ne ſont pas des êtres où l'on puiſſe lire les choſes particulieres & individuelles, mais bien la ſuite générale des deſtinées; elle y eſt écrite en caracteres très-évidens.

On appelle du nom d'*aſtres* le ſoleil & la lune; il y a cette différence entre un aſtre & une étoile, que l'étoile eſt un aſtre, mais que l'aſtre n'eſt pas une étoile.

Voici l'ordre des aſtres errans; ſaturne, jupiter, mars, mercure, vénus, le ſoleil, la lune; la principale entre les cinq premieres, c'eſt vénus, l'aſtre le plus voiſin du ſoleil.

La lune occupe le lieu le plus bas de l'æther, c'eſt un aſtre intelligent, ſage, d'une nature ignée; mais non ſans quelque mélange de terreſtre.

La ſphere de l'air eſt & commence au-deſſous de la lune, elle eſt moyenne entre le ciel & les eaux, ſa figure eſt ronde, c'eſt Junon.

La région de l'air ſe diviſe en haute, moyenne, & baſſe; la région haute eſt très-ſeche & très-chaude; la proximité des feux céleſtes la rend très-rare & très-tenue; ſa région baſſe, voiſine de la terre, eſt denſe & ténébreuſe; c'eſt le réceptacle des exhalaiſons; la région moyenne plus temperée que celle qui la domine, & que celle qu'elle preſſe, eſt ſeche à ſa partie ſupérieure, humide à ſa partie inférieure.

Le vent eſt un courant d'air.

La pluie, un changement de nue en eau; ce changement a lieu toutes les fois que la chaleur ne peut diviſer les vapeurs que le ſoleil a élevés de la terre & des mers.

La terre, la portion du monde la plus denſe, ſert de baſe au tout, comme les os dans les animaux; elle eſt couverte d'eaux qui ſe tiennent du niveau à ſa ſurface; elle eſt au centre; elle eſt une, ronde, finie, ainſi que l'exige la nature de tout centre; l'eau a la même figure qu'elle, parce que ſon centre eſt le même que celui de la terre.

La mer parcourt l'intérieur de la terre, par des routes ſecrettes; elle ſort de ſes baſſins, elle diſparoît, elle ſe condenſe, elle ſe filtre, elle ſe purifie, elle perd ſon amertume, & offre, après avoir fait beaucoup de chemin, une eau pure aux animaux & aux hommes.

La terre eſt immobile.

Il n'y a qu'un ſeul monde.

Il eſt éternel, c'eſt Dieu & la nature; ce tout n'a point commencé, & ne finira point; ſon aſpect paſſera.

Comme l'année a un hyver & un été, le monde aura une inondation & une déflagration; l'inondation couvrira toute la ſurface de la terre, & tout périra.

Après cette premiere révolution par l'eau, le monde ſera embraſé par le feu, répandu dans toutes ſes parties, il conſumera l'humidité, & s'aſſimilera les êtres; ils prendront peu-à-peu ſa nature, alors tout ſe réſoudra en Jupiter, & le premier cahos renaîtra.

Ce cahos ſe débrouillera comme le premier, l'univers ſe reformera comme il eſt, & l'eſpèce humaine ſera reproduite.

Le tems eſt à la derniere place entre les êtres.

Anthropologie des Stoïciens. L'homme eſt une image du monde, le monde eſt en lui, il a une ame & un corps comme le grand tout.

Les principes de l'eſpece humaine étoient dans l'univers naiſſant; les premiers hommes ſont nés par l'entremiſe du feu divin, ou par la providence de Dieu.

Dans l'acte de la génération, le germe de l'homme s'unit à la portion humide de l'ame.

La liqueur ſpermatique ne produit que le corps, elle contient en petit tous les corps humains qui ſe ſuccéderont.

L'ame ne ſe forme point dans la matrice, elle vient du dehors, elle s'unit au corps avant qu'il ait vie.

Si vous remontez à la premiere origine de l'ame, vous la ferez deſcendre du feu primitif dont elle eſt une étincelle; elle n'a rien de peſant ni de terreſtre; elle eſt de la même nature que la ſubſtance qui forme les aſtres, & qui les fait briller.

L'ame de l'homme eſt une particule de Dieu, une petite portion de l'ame univerſelle qui en a été, pour ainſi dire, détachée: car l'ame du monde eſt la ſource féconde de toutes les ames.

Il eſt difficile d'expliquer la nature; elle eſt ignée, ardente, intelligente, & raiſonnable.

Il y a des ames mortelles, & il y en a d'immortelles.

Après la déflagration générale, & le renouvellement des choſes, les ames retourneront dans les corps qu'elles ont animés avant cet événement.

L'ame eſt un corps, car elle eſt, & elle agit; mais ce corps eſt d'une ténuité & d'une ſubtilité extrêmes.

On

On y diſtingue huit facultés; les cinq ſens, la faculté d'engendrer, celle de parler une partie principale.

Après la mort, elle remonte aux cieux; elle habite les aſtres, elle converſe avec les dieux, elle contemple, & cet état durera juſqu'à ce que le monde conſumé, elle & tous les dieux ſe confondent, & ne forment plus qu'un ſeul être, Jupiter.

L'ame du ſage, après la diſſolution du corps, s'occupe du cours du ſoleil, de la lune, & des autres aſtres, & vérifie les connoiſſances qu'elle a acquiſes ſur la terre.

Principes de la philoſophie morale des Stoïciens. Dans la vie, c'eſt ſur tout la fin qu'il faut regarder; la fin eſt l'être par qui tout ſe fait, pour qui tout eſt, à qui tout ſe rapporte.

La fin peut ſe conſidérer ſous trois aſpects, l'objet, les moyens, & le terme.

La fin de l'homme doit être de conformer ſa conduite aux lois de la nature.

La nature n'eſt autre choſe que la raiſon univerſelle qui ordonne tout; conformer ſa conduite à celle de la nature, c'eſt ſe voir comme une partie du grand tout, & conſpirer à ſon harmonie.

Dieu eſt la portion principale de la nature; l'ame de l'homme eſt une particule de Dieu; la loi de la nature, ou de Dieu, c'eſt la regle générale par qui tout eſt coordonné, mu, & vivifié; vivre conformément à la nature, imiter la divinité, ſuivre l'ordre général, c'eſt la même choſe ſous des expreſſions différentes.

La nature eſt tout ce qu'il y a de bon & beau.

La vertu a ces deux qualités comme la nature.

Le bonheur en eſt une ſuite.

Bien vivre, aimer le beau, pratiquer le bien, & être heureux, c'eſt une même choſe.

La vertu a ſon germe dans l'ame humaine, c'eſt une conſéquence de ſon origine; particule émanée de la divinité, elle tend d'elle-même à l'imitation du principe de ſon émanation; ce principe la meut, la pouſſe & l'inſpire.

Cette particule détachée de la grande ame, & ſpécifiée par ſon union à tel ou tel corps, eſt le démon de cet homme, ce démon le porte au beau, au bon, & à la félicité.

La ſouveraine félicité conſiſte à l'écouter: alors on choiſit ce qui convient à la nature générale ou à Dieu, & l'on rejette ce qui contredit ſon harmonie & ſa loi.

Chaque homme ayant ſon démon, il porte en lui le principe de ſon bonheur, Dieu lui eſt préſent. C'eſt un pontife ſacré qui préſide à ſon autel.

Dieu lui eſt préſent; c'eſt Dieu-même attaché à un corps de figure humaine.

La nature du bonheur de l'homme eſt la même que la nature du bonheur de Dieu. C'eſt la vertu.

La vertu eſt le grand inſtrument de la felicité.

Le bonheur ſouverain n'eſt pas dans les choſes du corps, mais dans celles de l'ame.

Il n'y a de bien que ce qui eſt honnête. L'honnête n'eſt relatif qu'à l'ame. Rien de ce qui eſt hors de l'homme ne peut donc ajouter ſolidement à ſon bonheur.

Le corps, les jouiſſances, la gloire, les dignités ſont des choſes hors de nous & de notre puiſſance; elles ne peuvent donc que nuire à notre bonheur, ſi nous nous y attachons.

Le dernier degré de la ſageſſe conſiſte à bien diſtinguer le bon du mauvais.

Entre les choſes, il y en a qui ſont bonnes; il y en a qui ſont mauvaiſes, & d'autres qu'on peut regarder comme indifférentes.

Une choſe eſt bonne relativement à la nature d'un être: une créature raiſonnable ne peut être heureuſe que par les objets analogues à la raiſon.

Ce qui eſt utile & honnête eſt bon. La bonté ne ſe conçoit point ſéparée de l'utilité & de l'honnêteté.

L'utile conſiſte à ſe conformer à la fin du tout dont on eſt partie; à ſuivre la loi du principe qui commande.

La vertu eſt le vrai bien; la choſe vraiment utile. C'eſt-là que la nature parfaite nous invite.

Ce n'eſt point par des comparaiſons de la vertu avec d'autres objets, par des diſcours, par des jugemens que nous découvrons que la vertu eſt le bien. Nous le ſentons. C'eſt un effet énergique de ſa propre nature qui ſe développe en nous, malgré nous.

La ſérénité, le plaiſir & la joie ſont les acceſſoires du bien.

Tout ce qui eſt oppoſé au bien eſt mal. Le mal eſt un écart de la raiſon générale du tout.

Les acceſſoires du mal ſont les chagrins, la douleur, le trouble.

La vertu & ſes acceſſoires conſtituent la félicité.

Il y a des biens préſens; il y en a de futurs. Des biens conſtans, des biens intermittens, de durables & de paſſagers; des biens d'objets, de moyens, de fin, d'utilité, d'intérieurs, d'extérieurs, d'abſolus, de relatifs, *&c.*

Le beau c'eſt la perfection du bien.

Tous les biens ſont égaux. Il faut les deſirer tous. Il n'en faut négliger aucun.

Il y a entre le bien ou l'honnête; entre le mal ou le honteux, des choſes intermédiaires qui ne peuvent ni contribuer au bonheur, ni y nuire. On peut ou les négliger, ou les rechercher ſans conſéquence.

Le ſage eſt ſévere; il fuit les diſtractions; il a l'eſprit ſain; il ne ſouffre pas; c'eſt un homme dieu; c'eſt le ſeul vrai pontife; il eſt prophete; il n'opine point; c'eſt le Cynique par excellence; il eſt libre; il eſt roi; il peut gouverner un peuple; il n'erre pas; il eſt innocent; il n'a pitié de rien; il n'eſt pas indulgent, il n'eſt point fait pour habiter un deſert; c'eſt un véritable ami; il fait bien tout ce qu'il fait; il n'eſt point ennemi de la volupté; la vie lui eſt indifférente; il eſt grand en tout; c'eſt un économe intelligent; il a la nobleſſe réelle; perſonne n'entend mieux la médecine; on ne le trompe jamais; il ne trompe point; c'eſt lui qui ſait jouir de ſa femme, de ſes enfans, de la vie; il ne calomnie pas; on ne ſauroit l'exiler, *&c.*

Les *Stoïciens* à ces caracteres en ajoutoient une infinité d'autres qui ſembloient en être les contradictoires. Après les avoir regardés comme les meilleurs des hommes, on les eût pris pour les plus méchans. C'etoit une ſuite de leur apathie, de leur imitation ſtricte de la divinité, & des acceptions particulieres des mots qu'ils employoient. La définition du ſtoïcien étoit toute ſemblable à celle que Vanini donnoit de Dieu.

L'ame, ſemblable à un globe parfaitement rond, eſt uniforme; elle n'eſt capable ni de compreſſion, ni d'expanſion.

Elle eſt libre; elle fait ce qu'elle veut; elle a ſa propre énergie. Rien d'extérieur ne la touche, ni ne peut la contraindre.

Si on la conſidere relativement au tout, elle eſt ſujette au deſtin; elle ne peut agir autrement qu'elle agit; elle ſuit le lien univerſel & ſacré qui unit l'univers & ſes parties.

Dieu eſt ſoumis au deſtin, pourquoi l'ame humaine, qui n'en eſt qu'une particule, en ſeroit-elle affranchie?

Auſſi-tôt que l'image du bien l'a frappé, elle le deſire.

Le principe qui ſe développe le premier dans un être animé, eſt celui de ſa propre conſervation.

S'il atteint ce qui eſt conforme à la nature, ſon bonheur commence.

Les deſirs ſuivent la connoiſſance ou l'opinion des choſes.

C'eſt de la connoiſſance de l'ordre univerſel, que dépend celle du vrai bien.

Si l'on préſente à l'homme un bien convenable à ſa nature, & qu'il s'y porte avec modération, il eſt ſage & non paſſionné; s'il en jouit paiſiblement, il eſt ſerein & content; s'il ne craint point de le perdre, il eſt tranquille, *&c.*

S'il ſe trompe ſur la nature de l'objet; s'il le pourſuit avec trop d'ardeur; s'il en craint la privation; s'il en jouit avec transport; s'il ſe trompe ſur ſa valeur; s'il en eſt ſéduit; s'il s'y attache; s'il aime la vie, il eſt pervers.

Les deſirs fondés ſur l'opinion, ſont des ſources de trouble. L'intempérance eſt une des ſources les plus fécondes du trouble.

Le vice s'introduit par l'ignorance des choſes qui ſont la vertu.

Il y a des vertus de théorie. Il y en a de pratique. Il y en a de premieres. Il y en a de ſecondaires.

La prudence qui nous inſtruit de nos devoirs; la tempérance qui regle nos appétits; le courage qui nous apprend à ſupporter; la juſtice qui nous apprend à diſtribuer, ſont des vertus du premier ordre.

Il y a entre les vertus un lien qui les enchaîne; celui

lui à qui il en manque une, n'en a point. Celui qui en poſſede bien une, les a toutes.

La vertu ne ſe montre pas ſeulement dans les diſcours; mais on la voit auſſi dans les actions.

Le milieu entre le vice & la vertu n'eſt rien.

On forme un homme à la vertu. Il y a des méchans qu'on peut rendre bons.

On eſt vertueux pour la vertu-même. Elle n'eſt fondée ni dans la crainte, ni dans l'eſpérance.

Les actions ſont ou des devoirs, ou de la généroſité; ou des procédés indifférens.

La raiſon ne commande ni ne défend les procédés indifférens; la nature ou la loi priſent les devoirs. La généroſité immole l'intérêt perſonnel.

Il y a des devoirs relatifs à ſoi-même; de relatifs au prochain, & de relatifs à Dieu.

Il importe de rendre à Dieu un culte raiſonnable.

Celui-là a une juſte opinion des dieux qui croit leur exiſtence, leur bonté, leur providence.

Il faut les adorer avant tout, y penſer, les invoquer, les reconnoître, s'y ſoumettre, leur abandonner ſa vie, les louer même dans le malheur, *&c.*

L'apathie eſt le but de tout ce que l'homme ſe doit à lui-même. Celui qui y eſt arrivé eſt ſage.

Le ſage ſaura quand il lui convient de mourir; il lui ſera indifférent de recevoir la mort ou de ſe la donner. Il n'attendra point à l'extrémité pour uſer de ce remede. Il lui ſuffira de croire que le ſort a changé.

Il cherchera l'obſcurité.

Le ſoir il ſe rappellera ſa journée. Il examinera ſes actions. Il reviendra ſur ſes diſcours. Il s'avouera ſes fautes, Il ſe propoſera de faire mieux.

Son étude particuliere ſera celle de lui-même.

Il mépriſera la vie & ſes amuſemens; il ne redoutera ni la douleur, ni la miſere, ni la mort.

Il aimera ſes ſemblables. Il aimera même ſes ennemis.

Il ne fera l'injure à perſonne. Il étendra ſa bienveillance ſur tous.

Il vivra dans le monde, comme s'il n'y avoit rien de propre.

Le témoignage de ſa conſcience ſera le premier qu'il recherchera.

Toutes les fautes lui ſeront égales.

Soumis à tout événement, il regardera la commiſeration & la plûpart des vertus de cet ordre, comme une ſorte d'oppoſition à la volonté de Dieu.

Il jugera de même du repentir.

Il n'aura point ces vues de petite bienfaiſance, étroite, qui diſtingue un homme d'un autre. Il imitera la nature. Tous les hommes ſeront égaux à ſes yeux.

S'il tend la main à celui qui fait naufrage, s'il conſole celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'aſyle; s'il donne la vie à celui qui périt; s'il préſente du pain à celui qui a faim, il ne ſera point ému. Il gardera ſa ſérénité. Il ne permettra point au ſpectacle de la miſere, d'altérer ſa tranquillité. Il reconnoîtra en tout la volonté de Dieu & le malheur des autres; & dans ſon impuiſſance à les ſecourir, il ſera content de tout, parce qu'il ſaura que rien ne peut être mal.

Des diſciples & des ſucceſſeurs de Zénon. Zénon eut pour diſciple Philonide, Calippe, Poſidonius, Zenode, Scion & Cléanthe.

Perſée, Ariſton, Herille, Denis, Spherus & Athénadore ſe ſont fait un nom dans ſa ſecte.

Nous allons parcourir rapidement ce qu'il peut y avoir de remarquable dans leurs vies & dans leurs opinions.

Perſée étoit fils de Démétrius de Cettium. Il fut, diſent les uns, l'ami de Zénon; d'autres, un de ces eſclaves qu'Antigone envoya dans ſon école, pour en copier les leçons. Il vivoit aux environs de la cxxx. olympiade. Il étoit avancé en âge, lorſqu'il alla à la cour d'Antigone Gonatas. Son crédit auprès de ce prince fut tel, que la garde de l'Acro-Corinthe lui fut confiée. On ſait que la ſûreté de Corinthe & de tout le Péloponnèſe dépendoit de cette citadelle. Le philoſophe répondit mal à l'axiome ſtoïque, qui diſoit qu'il n'y avoit que le ſage qui ſache commander. Aratus de Sycione ſe préſenta ſubitement devant l'Acro-Corinthe, & le ſurprit. Il empêcha Antigone de tenir à Menedeme d'Erétrie la parole qu'il lui avoit donnée, de remettre les Erétriens en république; il regardoit les dieux comme les premiers inventeurs des choſes utiles chez les peuples qui leur avoient élevé des autels. Il eut pour diſciples Hermagoras d'Amphipolis.

Ariſton de Chio étoit fils de Miltiade. Il étoit éloquent, & il n'en plaiſoit pas davantage à Zénon qui affectoit un diſcours bref. Ariſton qui aimoit le plaiſir, étoit d'ailleurs peu fait pour cette école ſévere. Il profita d'une maladie de ſon maître pour le quitter. Il ſuivit Polémon, auquel il ne demeura pas long-tems attaché. Il eut l'ambition d'être chef de ſecte, & il s'établit dans le Cynoſarge, où il aſſembla quelques auditeurs, qu'on appella de ſon nom *les Ariſtoniens*: mais bientôt ſon école fut mépriſée & déſerte. Ariſton attaqua avec chaleur Arceſilaüs, & la maniere de philoſopher académique & ſceptique. Il innova pluſieurs choſes dans le *Stoïciſme*: il prétendoit que l'étude de la nature étoit au-deſſus de l'eſprit humain; que la Logique ne ſignifioit rien, & que la Morale étoit la ſeule ſcience qui nous importât; qu'il n'y avoit pas autant de vertus différentes qu'on en comptoit communément, mais qu'il ne falloit pas, comme Zénon, les réduire à une ſeule; qu'il y avoit entr'elles un lien commun; que les dieux étoient ſans intelligence & ſans vie, & qu'il étoit impoſſible d'en déterminer la forme. Il mourut d'un coup de ſoleil qu'il reçut ſur ſa tête qui étoit chauve. Il eut pour diſciple Eratoſthene de Cyrene. Celui-ci fut grammairien, poëte & philoſophe. Il ſe diſtingua auſſi parmi les Mathématiciens. La variété de ſes connoiſſances lui mérita le nom de *philologue*, qu'il porta le premier, & les Ptolomée, Philopator & Epiphane lui confierent le ſoin de la bibliotheque d'Alexandrie.

Perſée ne fut pas le ſeul qui abandonna la ſecte de Zénon. On fait le même reproche à Denis d'Héraclée. On dit de celui-ci qu'il regarda la volupté comme la fin des actions humaines, & qu'il paſſa dans l'école cyrénaïque & épicurienne.

Herelle de Carthage n'eut pas une jeuneſſe fort innocente. Lorſqu'il ſe préſenta pour diſciple a Zénon, celui-ci exigea pour preuve de ſon changement de mœurs, qu'il ſe coupât les cheveux qu'il avoit fort beaux. Herelle ſe raſa la tête, & fut reçu dans l'école ſtoïque. Il regarda la ſcience & la vertu comme les véritables fins de l'homme, ajoutant qu'elles dépendoient quelquefois des circonſtances, & que ſemblables à l'airain dont on fondoit la ſtatue d'Alexandre ou de Socrate, il en falloit changer ſelon les occaſions; qu'elles n'étoient pas les mêmes pour tous les hommes; que le ſage avoit les ſciences qui n'étoient pas celles du fou, *&c.*

Sphærus le boryſthénite, le ſecond diſciple de Zénon, enſeigna la Philoſophie à Lacédémone, & forma Cléomene. Il paſſe de Sparte à Alexandrie: il modifia le principe des Stoïciens, que le ſage n'opinoit jamais. Il diſoit à Ptolomée qu'il n'étoit roi, que parce qu'il en avoit les qualités, ſans leſquelles il ceſſeroit de l'etre. Il écrivit pluſieurs traités que nous n'avons pas.

Cléanthès, né à Aſſe en Lycie, ſuccéda à Zénon ſous le Stoa. Il avoit été d'abord athlete. Son extrème pauvreté lui fit apparemment goûter une philoſophie qui prêchoit le mépris des richeſſes. Il s'attacha d'abord à Cratès, qu'il quitta pour Zénon. Le jour il étudioit; la nuit il ſe louoit, pour tirer de l'eau dans les jardins. Les Aréopagites, touchés de ſa miſere & de ſa vertu, lui décernerent dix mines ſur le tréſor public: Zénon n'étoit pas d'avis qu'il les acceptât. Un jour qu'il conduiſoit des jeunes gens au ſpectacle, le vent lui enleva ſon manteau, & le laiſſa tout nud. La fortune & la nature l'avoient traité preſqu'avec la même ingratitude. Il avoit l'eſprit lent: on l'appelloit *l'âne de Zénon*, & il diſoit qu'on avoit raiſon, car il portoit ſeul toute la charge de ce philoſophe. Antigone l'enrichit; mais ce fut ſans conſéquence pour ſa vertu. Cléanthès perſiſta dans la pratique auſtere du *Stoïciſme*. La ſecte ne perdit rien ſous lui de ſon éclat; le portique fut plus fréquenté que jamais: il prêchoit d'exemple la continence, la ſobriété, la patience & le mépris des injures: il eſtimoit les anciens philoſophes de ce qu'ils avoient négligé les mots, pour s'attacher aux choſes; & c'étoit la raiſon qu'il donnoit de ce que beaucoup moindres en nombre que de ſon tems, il y avoit cependant parmi eux beaucoup plus d'hommes ſages. Il mourut âgé de 80 ans: il fut attaqué d'un ulcere à la bouche, pour lequel les Médecins lui ordonnerent l'abſtinence des alimens; il paſſa deux jours ſans manger; ce régime lui réuſſit,

ſit, mais on ne put le déterminer à reprendre les alimens. Il étoit, diſoit-il, trop près du terme pour revenir ſur ſes pas. On lui éleva, tard à la vérité, une très-belle ſtatue.

Mais perſonne ne s'eſt fait plus de réputation parmi les Stoïciens que Chriſippe de Tarſe. Il écouta Zénon & Cléanthès: il abandonna leur doctrine en pluſieurs points. C'étoit un homme d'un eſprit prompt & ſubtil. On le loue d'avoir pu compoſer juſqu'à cinq cens vers en un jour: mais parmi ces vers, y en avoit-il beaucoup qu'on pût louer? L'eſtime qu'il faiſoit de lui-même n'étoit pas médiocre. Interrogé par quelqu'un qui avoit un enfant, ſur l'homme à qui il en falloit confier l'inſtruction: à moi, lui répondit-il; car ſi je connoiſſois un précepteur qui valût mieux, je le prendrois pour moi. Il avoit de la hauteur dans le caractere; il mépriſa les honneurs. Il ne dédia point aux rois ſes ouvrages, comme c'étoit la coutume de ſon tems. Son eſprit ardent & porté à la contradiction lui fit des ennemis. Il éleva Carnéade, qui ne profita que trop bien de l'art malheureux de jetter des doutes. Chriſippe en devint lui-même la victime. Il parla librement des dieux: il expliquoit la fable des amours de Jupiter & de Junon d'une maniere auſſi peu décente que religieuſe. S'il eſt vrai qu'il approuvât l'inceſte & qu'il conſeillât d'uſer de la chair humaine en alimens, ſa morale ne fut pas ſans tache. Il laiſſa un nombre prodigieux d'ouvrages. Il mourut âgé de 83 ans: on lui éleva une ſtatue dans le Céramique.

Zénon de Tarſe, à qui Chriſippe tranſmit le portique, fit beaucoup de diſciples & peu d'ouvrages.

Diogene le babylonien eut pour maîtres Chriſippe & Zénon. Il accompagna Critolaüs & Carnéade à Rome. Un jour qu'il parloit de la colere, un jeune étourdi lui cracha au viſage, & la tranquillité du philoſophe ne démentit pas ſon diſcours. Il mourut âgé de 98 ans.

Antipater de Tarſe avoit été diſciple de Diogene, & il lui ſuccéda. Ce fut un des antagoniſtes les plus redoutables de Carnéade.

Panetius de Rhodes laiſſa les armes auxquelles il étoit appellé par ſa naiſſance, pour ſuivre ſon goût & ſe livrer à la Philoſophie. Il fut eſtimé de Cicéron, qui l'introduiſit dans la familiarité de Scipion & de Lœlius. Panetius fut plus attaché à la pratique du *Stoïciſme* qu'à ſes dogmes. Il eſtimoit les philoſophes qui avoient précédé, mais ſur-tout Platon, qu'il appelloit leur *Homere*. Il vécut long-tems à Rome, mais il mourut à Athènes. Il eut pour diſciples des hommes du premier mérite, Mneſarque, Poſidonius, Lelius, Scipion, Fannius, Hécaton, Apollonius, Polybe. Il rejettoit la divination de Zénon: écrivit des offices; il s'occupa de l'hiſtoire des ſectes. Il ne nous reſte aucun de ſes ouvrages.

Poſidonius d'Apamée exerça à Rhodes les fonctions de magiſtrat & de philoſophe; & au ſortir de l'école, il s'aſſeyoit ſur le tribunal des lois, ſans qu'on l'y trouvât déplacé. Pompée le viſita. Poſidonius étoit alors tourmenté de la goutte. La douleur ne l'empêcha point d'entretenir le général romain. Il traita en ſa préſence la queſtion du bon & de l'honnête. Il écrivit différens ouvrages. On lui attribue l'invention d'une ſphere artificielle, qui imitoit les mouvemens du ſyſtème planétaire: il mourut fort âgé. Cicéron en parle comme d'un homme qu'il avoit entendu.

Jaſon, neveu de Poſidonius, profeſſa le *Stoïciſme* à Rhodes, après la mort de ſon oncle.

Voyez à l'article de la PHILOSOPHIE DES ROMAINS l'hiſtoire des progrès de la ſecte dans cette ville ſous la république & ſous les empereurs.

Des femmes eurent auſſi le courage d'embraſſer le *Stoïciſme*, & de ſe diſtinguer dans cette école par la pratique de ſes vertus auſteres.

La ſecte *ſtoïcienne* fut le dernier rameau de la ſecte de Socrate.

Des reſtaurateurs de la Philoſophie ſtoïcienne parmi les modernes. Les principaux d'entr'eux ont été Juſte-Lipſe, Scioppius, Heinſius & Gataker.

Juſte-Lipſe naquit dans le courant de 1447. Il fit ſes premieres études à Bruxelles, d'où il alla perdre deux ans ailleurs. Il étudia la Scholaſtique chez les jéſuites; le goût de l'éloquence & des queſtions grammaticales l'entraînerent d'abord; mais Tacite & Séneque ne tarderent pas à le détacher de Donat & de Cicéron. Il fut tenté de ſe faire jéſuite; mais ſes parens qui n'approuvoient pas ce deſſein, l'envoyerent à Louvain où ſa vocation ſe perdit. Là il ſe livra tout entier à la Littérature ancienne & à la Juriſprudence. Il ſe lia ſous Corneille Valere, leur maître commun, à Delrio, Giſelin, Lermet, Shott, & d'autres qui ſe ſont illuſtrés par leurs connoiſſances. Il écrivit de bonne heure. Il n'avoit que dix-neuf ans, lorſqu'il publia ſes livres *de variis lectionibus*: il les dédia au cardinal Pernot de Granville, qui l'aima & le protégea. A Rome, il ſe plongea dans l'étude des antiquités: il y connut Manuce, Mercuriales & Muret. De retour de l'Italie en Flandres, il s'abandonna au plaiſir, & il ne parut pas ſe reſſouvenir beaucoup de ſon Epictete; mais cet écart de jeuneſſe, bien pardonnable à un homme qui étoit reſté ſi jeune ſans pere, ſans mere, ſans parens, ſans tuteurs, ne dura pas. Il revint à l'étude & à la vertu. Il voyagea en France & en Allemagne, en Saxe, en Bohème, ſatisfaiſant par-tout ſa paſſion pour les ſciences & pour les ſavans. Il s'arrêta quelque tems en Allemagne, où le mauvais état de ſa fortune, qui avoit diſparu au milieu des ravages de la guerre allumée dans ſon pays, le détermina à abjurer le Catholiciſme, pour obtenir une chaire de profeſſeur chez des Luthériens. Au fond, indifférent en fait de religion, il n'étoit ni catholique, ni luthérien. Il ſe maria à Cologne. Il s'éloigna de cette ville pour aller chercher un aſyle où il pût vivre dans le repos & la ſolitude; mais il fut obligé de préférer la ſécurité à ces avantages & de ſe refugier à Louvain, où il prit le bonnet de docteur en droit. Cet état lui promettoit de l'aiſance: mais la guerre ſembloit le ſuivre par-tout; elle le contraignit d'aller ailleurs enſeigner parmi les Proteſtans la Juriſprudence & la Politique. Ce fut là qu'il prétendit qu'il ne falloit dans un état qu'une religion, & qu'il falloit pendre, brûler, maſſacrer ceux qui refuſoient de ſe conformer au culte public: quelle morale à debiter parmi des hommes qui venoient d'expoſer leurs femmes, leurs enfans, leur pays, leurs fortunes, leur vie, pour s'aſſûrer la liberté de la conſcience, & dont la terre fumoit encore du ſang que l'intolérance eſpagnole avoit répandu! On écrivit avec chaleur contre Juſte-Lipſe. Il devint odieux: il médita de ſe retirer de la Hollande. Sa femme ſuperſtitieuſe le preſſoit de changer de religion; les jéſuites l'inveſtiſſoient: il auguroit mal du ſuccès de la guerre des Provinces-Unies. Il ſimula une maladie: il alla à Spa; il paſſa quelques années à Liege, & de-là il vint à Cologne, où il rentra dans le ſein du Catholiciſme. Cette inconſtance ne nuiſit pas autant à ſa conſidération qu'à ſa tranquillité. Les jéſuites, amis auſſi chauds qu'ennemis dangereux, le préconiſerent. Il fut appellé par des villes, par des provinces, par des ſouverains. L'ambition n'étoit certainement pas ſon défaut: il ſe refuſa aux propoſitions les plus avantageuſes & les plus honorables. Il mourut à Louvain en 1606, âgé de 58 ans. Il avoit beaucoup ſouffert, & beaucoup travaillé; ſon érudition étoit profonde: il n'étoit preſqu'aucune ſcience dans laquelle il ne fût verſé; il avoit des lettres, de la critique & de la philoſophie. Les langues anciennes & modernes lui étoient familieres. Il avoit étudié la Juriſprudence & les Antiquités. Il étoit grand moraliſte; il s'étoit fait un ſtyle particulier, ſententieux, bref, concis & ſerré. Il avoit reçu de la nature de la vivacité, de la chaleur, de la ſagacité, de la juſteſſe même, de l'imagination, de l'opiniâtreté & de la mémoire. Il avoit embraſſé le *Stoïciſme*; il déteſtoit la philoſophie des écoles. Il ne dépendit pas de lui qu'elle ne s'améliorât. Il écrivit de la politique & de la morale; & quoiqu'il ait laiſſé un aſſez grand nombre d'ouvrages, qu'ils ayent preſque tous été compoſés dans les embarras d'une vie tumultueuſe, il n'y en a pas un qu'on liſe ſans quelque fruit: ſa phyſiologie *ſtoïcienne*, ſon traité de la conſtance, ſes politiques, ſes obſervations ſur Tacite ne ſont pas les moins eſtimés: il eut des mœurs, de la douceur, de l'humanité, aſſez peu de religion. Il y a dans ſa vie plus d'imprudence que de méchanceté: ſes apoſtaſies continuelles ſont les ſuites naturelles de ſes principes.

Gaſpar Scioppius, dont on a dit tant de bien & de mal, marcha ſur les pas de Juſte-Lipſe. Il publia des élémens de la philoſophie *ſtoïcienne*; ce n'eſt guere qu'un abrégé de ce qu'on ſavoit avant lui.

Daniel Heinſius a fait le contraire de Scioppius. Celui-ci a délayé dans une oraiſon *de philoſophia ſtoica* ce que Scioppius avoit reſſerré.

Gataker s'eſt montré fort ſupérieur à l'un & à l'autre dans ſon commentaire ſur l'ouvrage de l'empereur Antonin. On y retrouve par-tout un homme profond

fond dans la connoiſſance des orateurs, des poëtes & des philoſophes anciens: mais il a ſes préjugés. Il voit ſouvent Jeſus-Chriſt, S. Paul, les évangéliſtes, les peres ſous le portique, & il ne tient pas à lui qu'on ne les prenne pour des diſciples de Zénon. Dacier n'étoit pas éloigné des idées de Gataker.

STOIDIS, (*Géog. anc.*) île de l'Aſie, vers la côte de la Carmanie, & au voiſinage de l'Inde. Pline, *l. VI. ch. xxv.* nous apprend qu'on pêchoit des perles ſur les côtes de cette île. C'eſt en vain que Saumaiſe ſoutient que Pline, au lieu de *Stoidis*, avoit écrit *Tyndis;* tous les manuſcrits de Pline s'oppoſent à la correction de Saumaiſe. (*D. J.*)

STOLBERG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, chef-lieu d'un petit comté de même nom. Ce comté confine avec la principauté d'Anhalt, le comté de Mansfeld & de Hohenſtein, & le comté de Scwartsbourg. Les comtes de cette maiſon poſſedent encore le comté de Wernigérode.

C'eſt dans le comté de *Stolberg* que naquit en 1546 *Rhodoman* (Laurent) connu dans la littérature par pluſieurs ouvrages. Il étoit poëte, & très-verſé dans la langue greque; il a fort bien reuſſi dans la traduction latine de Diodore de Sicile. Scaliger lui fit obtenir la chaire de profeſſeur en hiſtoire dans l'académie de Wirtemberg, où il mourut en 1606, âgé de ſoixante ans.

Schneidewin (Jean) ſavant juriſconſulte, né à *Stolberg* en 1519, & mort en 1568, étoit le quinzieme des enfans de ſon pere qui ne l'en aima que plus tendrement. Ce fils devint un habile homme, & fut employé par l'électeur de Saxe dans des négociations importantes. Son *commentarius ad inſtituta* eſt un ouvrage eſtimé. (*D. J.*)

STOLE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ſtola*, robe traînante à l'uſage des dames de qualité, & ſur laquelle elles jettoient dans les jours de cérémonie, un petit manteau.

Cette robe des dames romaines ſe mettoit par-deſſus la tunique, & avoit quelque reſſemblance aux habits de cour de nos tems modernes. Si votre maîtreſſe, dit un poëte, s'habille de quelque robe ample & longue, écriez-vous de toute votre force, que ſous cet équipage, elle va mettre le feu partout; mais en même-tems priez-la d'une voix timide, qu'elle ne s'expoſe point aux rigueurs de l'hiver.

La queue de cette robe étoit traînante, & le bas garni d'un tiſſu très-large, d'or ou de pourpre, *lata faſcia*. Le corps de la robe étoit rayé de différentes couleurs; elle reçut inſenſiblement un grand nombre de plis, s'augmenta de volume, fit tomber la toge, ou du moins n'en laiſſa l'uſage qu'aux hommes & aux courtiſannes.

Le nom de *ſtole* peu altéré a paſſé dans l'égliſe, & eſt devenu une partie de l'habillement du prêtre, quand il eſt devant l'autel. Mais l'étole eſt bien different de la *ſtole* des Romains, car c'eſt proprement les extrémités de la longue robe que portoit le grand prêtre des Juifs; & ſi l'on veut remonter à l'origine de la *ſtole* du grand prêtre juif, on la trouvera dans la Genèſe, où l'on verra que Pharaon voulant établir Joſeph, intendant de l'Egypte; il le fit revêtir d'une robe de fin lin, appellée *ſtola biſſina*. On trouvera encore que les robes qui furent diſtribuées aux freres de Joſeph ſont nommées *ſtoles*, ainſi que la robe neuve dont ſe para Judith pour tromper Holopherne. (*D. J.*)

STOLHOFFEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le marquiſat de Bade, proche la rive droite du Rhin, à 6 lieues au nord-eſt de Strasbourg. Les Allamands y furent forcés dans leurs lignes par les François en 1707. *Long.* 25. 24. *lat.* 48. 30. (*D. J.*)

STOLPEN, PIERRE DE, (*Hiſt. nat. Litholog.*) en allemand *ſtolpenſtein*; c'eſt le nom qu'on donne à une pierre de touche ou à une eſpece de *baſaltes* qui ſe trouve en Miſnie; elle eſt ſemblable à du marbre noir ou gris par ſa couleur, mais ſa forme eſt très-ſinguliere; elle ſe trouve en criſtaux ou en colonnes priſmatiques, qui ſont ou pentagones ou hexagones, ou eptagones, ou octogones; quelquefois même il y a de ces colonnes qui ont la figure d'une ſolive équarrie. Les ſurfaces de ces priſmes ſont unies & liſſes, comme ſi elles avoient été polies. Ces colonnes priſmatiques ſont placées perpendiculairement les unes à côté des autres comme des tuyaux d'orgue; elles s'élevent d'environ 16 ou 17 piés au-deſſus du ſommet d'une montagne; & ces priſmes ou colonnes ſervent de fondement au château de *Stolpen*, qui eſt bâti préciſement au-deſſus.

M. Pott qui a examiné cette pierre, dit qu'elle eſt d'une très-grande dureté; elle ne fait point efferveſcence avec les acides, & l'action du feu ne la convertit point en chaux. Ce ſavant chimiſte conjecture, que c'eſt une terre argilleuſe comme celle de l'ardoiſe combinée avec une terre ferrugineuſe qui fait la baſe de cette pierre; ſans aucune addition un feu très violent peut la changer en une ſcorie noire ſi dure, qu'elle donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec un briquet, quoique dans ſon état naturel elle ne faſſe point feu. Cette pierre eſt de différentes nuances, elle eſt ou noirâtre ou d'un gris de fer ou d'un gris de cendre; en frottant un métal deſſus elle en prend la couleur, & plus elle eſt noire, plus elle eſt propre à ſervir de pierre de touche. *Voyez* la *Lithogéognoſie de* M. Pott, *voyez* auſſi l'*article* TOUCHE (*pierre de*).

STOLPEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Poméranie ultérieure, ſur la riviere de même nom, à 30 lieues au nord-oueſt de Dantzick; elle dépend du roi de Pruſſe. *Long.* 34. 48. *lat.* 54. 42. (*D. J.*)

STOLPEN, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Stolpe*; riviere d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie; elle ſe forme de divers ruiſſeaux, & ſe perd dans la mer Baltique. (*D. J.*)

STOLPMUND, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie, vers l'embouchure de la Stolpe, qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

STOMACHIQUE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'eſtomac. *Voyez* ESTOMAC.

STOMACHIQUE, adj. (*Thérapeutique.*) ou remede approprié aux maladies particulieres de l'eſtomac; car l'eſtomac étant ſujet comme tous les autres organes, aux maladies univerſelles on communes, telles que l'inflammation, les divers genres de tumeurs, *&c.* à des maladies propres ou particulieres; ſavoir, celles qui ont rapport à ſa conſtitution, & à ſes fonctions propres; & les maladies communes ſe traitant toujours par les remedes généraux ou communs; reſtent ſeulement les maladies particulieres auxquelles puiſſent convenir les remedes appropriés.

Les maladies propres de l'eſtomac ſont pour la plûpart des affections légeres qui ne peuvent qu'être miſes au rang des incommodités, quoiqu'elles ſoient ſouvent très-opiniâtres & très-importunes; ce ſont des vices dans les digeſtions, & des vices qui pour reſter dans l'ordre des maladies propres de l'eſtomac, doivent ne dépendre d'aucune cauſe manifeſte, & notamment exclure toutes les conformations contre nature, tous les vices organiques ou des ſolides, & ces maladies ſont outre les digeſtions pénibles & les digeſtions fongueuſes; ſont, dis-je, les douleurs ou coliques d'eſtomac, & les vomiſſemens habituels.

Ce n'eſt abſolument qu'aux maladies particulieres de l'eſtomac ainſi circonſcrites, que les remedes *ſtomachiques* ſont vraiment conſacrés. On les emploie toujours dans la vûe de rétablir le ton naturel, la ſenſibilité naturelle, l'activité naturelle, de réveiller le jeu, de remédier à la pareſſe, à l'inertie, au relâchement de cet organe, ou bien au contraire d'émouſſer ſa trop grande ſenſibilité, de diminuer ſa tenſion contre-nature, de modérer ſa trop grande activité, *&c.* de ſuppléer le trop peu d'énergie des ſucs digeſtifs, ou leur trop peu d'abondance, de leur rendre leurs *ſeves;* de corriger leur acidité, leur âcreté, leur *bileſſence*, de les adoucir, de les épaiſſir; ou au contraire, de les rendre plus fluides, *&c.* toutes indications déduites, comme on voit, de vices fort occultes & dirigés à des opérations pour le moins auſſi peu compriſes, du-moins fort peu évidentes, annoncées tout-au-plus par quelques effets, mais d'une maniere très-éloignée.

Quoique les vices des digeſtions ſoient aſſez généralement diviſés en deux eſpeces, très-oppoſées qu'on exprime communément par le relâchement contre nature, & par la trop grande tenſion; & qu'on peut ſe repréſenter en effet par ces deux états oppoſés; & qu'ainſi les *ſtomachiques* duſſent être partagés auſſi en deux claſſes; celles des toniques & celles des relâchans; cependant comme il a été obſervé dans l'*article* DIGESTION, *page* 830. *& ſequ.* que

rien

rien n'eſt ſi biſarre que les affections propres de l'eſtomac, & rien de ſi équivoque que les ſignes d'après leſquels on prétend communément déduire le caractere des deux claſſes genérales de ces affections, rien auſſi de moins conſtant en Médecine, que les regles de détails ſur l'adminiſtration des divers *ſtomachiques*, auſſi comme il eſt obſervé dans l'endroit que nous venons de citer. L'unique maniere d'employer utilement les divers *ſtomachiques* dans les cas où ces remedes ſont indiqués en général, c'eſt l'empyriſme ou le tatonnement; ce dogme général eſt confirmé entr'autres obſervations par celle-ci; ſavoir, qu'il n'eſt pas rare de voir des maladies de l'eſtomac cauſées par des amas d'acide, ou pour le moins accompagnées de ce ſymptome, guéries par l'uſage du lait, ce qui dément formellement les deux dogmes les plus reçus de la doctrine courante ſur ce point; car les acides de l'eſtomac ſont regardés comme un des indices les plus clairs de ſon relâchement, de ſa foibleſſe; & le lait tient le premier rang parmi les remedes relâchans.

Au reſte, ſoit que par un préjugé très-ancien & très-répandu, les remedes fortifians, échauffans, toniques, ſoient généralement regardés comme amis de l'eſtomac, & comme capables de remédier à tous ces dérangemens, les *ſtomachiques* proprement dits ſont tous pris dans la claſſe des remedes fortifians, échauffans, toniques, ou même tous les remedes fortifians échauffans toniques ſont en même tems regardés comme *ſtomachiques*; & en effet tous les remedes de cet ordre ſont propres à guérir pluſieurs maladies de l'eſtomac.

Mais une obſervation plus éclairée a appris auſſi qu'un grand nombre de ces incommodités étoient très-efficacement combattues par les remedes rafraîchiſſans & par les remedes relâchans, c'eſt-à-dire, qu'en cherchant par le tatonnement des remedes pour chaque cas particulier, il falloit ſe retourner du côté des rafraîchiſſans & des relâchans, auſſi-bien que du côté des toniques; & en ſorte qu'on pourra laiſſer, ſi l'on veut, pour obéir à l'uſage, le titre de *ſtomachiques* aux remedes toniques, mais en obſervant que ce ne ſont pas les ſeuls qui ſoient propres aux affections de l'eſtomac, ou bien diſtinguer les *ſtomachiques* en *ſtomachiques* toniques, & en *ſtomachiques* rafraîchiſſans & relâchans. Au reſte, quoique les abſorbans remédient quelquefois très-directement aux affections de l'eſtomac, nous ne les comptons point parmi les *ſtomachiques*, parce qu'il eſt évident qu'ils n'operent point du tout ſur l'organe même, ſur l'eſtomac, tandis que l'action des autres paroît évidemment ſe porter uniquement ſur les ſolides.

Les *ſtomachiques* tant rafraîchiſſans & relâchans que toniques, n'étant, comme nous l'avons inſinué déja, que ces remedes généraux conſidérés quant à un de leurs effets particuliers, nous ne ſaurions indiquer ici ces remedes & en expoſer la nature, ſans répéter abſolument & inutilement ce qui en eſt dit aux articles rafraîchiſſans, relâchans, & toniques. *Voyez ces articles*.

STONE, ſ. m. (*Poids d'Angleterre.*) poids dont les bouchers anglois ſe ſervent pour peſer la viande qu'ils débitent. Le *ſtone* eſt de huit livres d'avoir du poids, c'eſt-à-dire, de la livre la plus peſante des deux, dont on ſe ſert en Angleterre: cette livre eſt de ſeize onces. (*D. J.*)

STONEHENGE, (*Antiquité.*) c'eſt ainſi que les Anglois nomment un monument ſingulier qui ſe voit dans les plaines de Salisbury, à environ deux lieues de cette ville. Ce monument eſt compoſé de quatre rangées de pierres brutes d'une grandeur énorme, placées circulairement. Quelques-unes de ces pierres ont vingt piés de hauteur ſur ſept de largeur, & en ſoutiennent d'autres placées horiſontalement; ce qui forme comme des linteaux de porte; l'on préſume que toutes les autres pierres étoient anciennement liées les unes aux autres, & ne formoient qu'un ſeul édifice.

La grandeur de ces pierres & la difficulté qu'il y eût eu à les tranſporter à cauſe de l'énormité de leur poids, a fait croire qu'elles étoient compoſées, & que les anciens avoient le ſecret d'un ciment au moyen duquel avec du ſable ou de petites pierres, ils venoient à bout de faire des maſſes très-conſidérables. Mais cette raiſon ne paroît point déciſive, vu que les Egyptiens avoient trouvé le moyen de faire venir de très-loin des maſſes de pierres bien plus conſidérables qu'aucune de celles dont ce monument anglois eſt compoſé; d'ailleurs en examinant le grain de ces pierres, tout le monde demeure convaincu qu'elles ſont naturelles.

Les antiquaires anglois ſont partagés ſur les uſages auxquels cet édifice a pu ſervir. Quelques-uns croient que c'étoit un temple des druides ou prêtres des anciens Bretons; d'autres croient que c'étoit un temple des Romains dédié à *Cælus* ou au ciel, parce qu'il étoit découvert; d'autres croient que c'étoit un monument élevé en l'honneur de Hengiſt fameux héros danois, qui conquit l'Angleterre; d'autres enfin croient que c'étoit un monument élevé par *Aurelius Ambroſius*, fondés ſur ce que le nom latin de ce lieu eſt encore *mons Ambroſii*.

M. Mallet, dans ſon *Introduction à l'hiſtoire de Danemark*, nous apprend que les anciens peuples du nord élevoient ſur des collines, ſoit naturelles ſoit artificielles, des autels qui n'étoient compoſés que de rochers dreſſés ſur la pointe, & qui ſervoient de baſe à de grandes pierres plates qui formoient les tables. Quelques-uns de ces autels étoient entourés d'un double rang de pierres énormes, qui environnoient auſſi la colline même ſur laquelle ces autels étoient placés. On voit encore une ſemblable enceinte dans l'île de Sélande, où ces pierres ont dû être apportées de fort loin, & par un travail énorme; ſur quoi M. Mallet remarque que *de tout tems la ſuperſtition a imaginé qu'on ne pouvoit honorer la divinité qu'en faiſant pour elle des eſpeces de tours de force*. Le même auteur obſerve encore que dans les lieux où les peuples du nord faiſoient l'élection de leurs rois, on formoit une enceinte compoſée de douze rochers placés ſur la pointe & perpendiculairement, au milieu deſquels il s'en elevoit un plus grand que les autres, ſur lequel on mettoit un ſiége pour le roi; les autres pierres ſervoient de barriere entre le peuple & lui. On trouve trois de ces monumens groſſiers; l'un près de Lund en Scanie, l'autre à Leyre en Sélande, & le troiſieme près de Vibord en Jutlande. Il y a lieu de croire que le *ſtonehenge* des Anglois ſervoit à quelques uſages ſemblables, qui étoient communs aux Bretons & aux anciens Danois, ou que ces derniers avoient rapporté en Angleterre, lorſqu'ils en firent la conquête.

STONG, (*Géog. mod.*) riviere de Suede, dans la province d'Oſtrogothie, qu'elle ſépare en deux parties: elle ſe rend dans le lac de Roxen, près de Linkoping. (*D. J.*)

STONI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, Strabon, *l. IV. p.* 204. les joint avec les *Lepontini* & les *Tridentini*; & Tite-Live, *épitom. l. LXII.* dit que le conſul Q. Marcius les ſubjugua. Ils ſont nommés *Stæni*, & mis au nombre des Liguriens, dans l'inſcription des triomphes du capitole, rapportée par Gruter, *p.* 298. *de liguribus Stænis*. Ils tiroient ſans doute leur origine des Liguriens, où ils avoient une origine commune avec eux. Les *Stoni* étoient auſſi apparemment compris ſous le nom général des *Euganei*, dont la capitale eſt appellée *Stonos* par Pline, *l. III. c. xx.* Etienne le géographe connoît une ville nommée *Stonos*, & la donne aux Liguriens. On ne ſait point préciſément le lieu où habitoient les *Stoni*; Cluvier les place par conjecture au voiſinage du fleuve *Cluſius*, au nord du lac Edrinus. (*D. J.*)

STONY-STRATFORD, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Buckinghamshire, ſur le bord de l'Ouſe. C'eſt un grand & beau bourg, où ſe tient un des meilleurs marchés de la province; ſon nom lui vient de trois choſes: la premiere, de ce que toutes les maiſons y ſont de pierre de taille; la ſeconde, parce qu'il eſt ſur l'ancienne voie militaire, autrement ſur un chemin battu, pavé autrefois par les Romains, qu'on nomme aujourd'hui *Watling-Streat*, & dont on voit encore quelques reſtes hors du bourg; la troiſieme, parce qu'il eſt ſitué près d'un gué de l'Ouſe.

Cependant, comme la riviere n'eſt plus guere guéable dans cet endroit, on y a conſtruit un pont. De l'autre côté de la riviere, il y avoit anciennement une place appellée *Lactorodum*, qui tiroit ſon nom de ſon gué pierreux; car en langue gauloiſe, *lech* ſignifie une pierre, & *rhyd*, un gué; mais la place n'eſt plus, & il n'y reſte qu'un village, nommé *Paſſham*, pour marquer que c'étoit un lieu de paſſage. *Stony-Statford* eſt toujours un lieu de grand abord, parce qu'il eſt ſur la route de Londres, au nord d'Angleterre. (*D. J.*)

STOOR-JUNKARE, (*Idolâtrie des Lapons*,) dieu

dieu des Lapons idolâtres; ils croyent que tous les animaux, & en particulier les bêtes ſauvages, comme les ours, les loups, les renards, les cerfs, & les rennes, ſont ſous ſon empire; c'eſt pourquoi ils lui ſacrifient de tems à autre un renne mâle. Chaque famille a ſon *ſtoor-junkare*, & lui rend un culte ſur quelque rocher, ou près de quelque caverne, ou ſur le bord d'un lac. La figure de ce dieu eſt une eſpece de pierre brute, qui ſemble avoir une tête; & c'eſt à cette pierre que ſe borne la religion de ce peuple imbécille. (*D. J.*)

STOPFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, en Cheſter-Shire, au quartier ſeptentrional, près de l'endroit où la Tamer ſe jette dans la Merſey.

STOPHIES, (*Antiq. greq.*) fêtes que l'on célébroit à Erétrie en l'honneur de Diane. Héſichius qui en parle ne nous apprend point leur origine. (*D. J.*)

STOQUER, *en terme de Raſinerie*, c'eſt l'action de conduire les feux de maniere à rendre la chaleur égale par-tout, en tranſportant le charbon d'une place où il eſt moins néceſſaire dans un autre où il l'eſt plus; & de donner de l'air aux grilles en faiſant tomber les cendres au-deſſous, & en ces grilles l'une de l'autre. *Voyez* GRILLES.

STOQUEUR, ſ. m. *en terme de Raſinerie*, eſt une verge de fer applatie ſur les extrémités en forme d'une ſpatule, environ de trois doigts de large. Il a quatre piés de long avec ſa douille, qui reçoit un manche de même longueur. On s'en ſert à gouverner les fourneaux, & à donner de l'air aux grilles. *Voyez* STOQUER *Voyez auſſi les Pl.*

STORA *ou* STURA (*Géog. mod.*) ville ruinée; elle étoit ſituée ſur le détroit de Négrepont, au fond d'un petit golfe, entre Potiri au ſud-eſt, & Cariſto au nord-oueſt. Mahomet II. brûla cette ville, qui ne s'eſt pas rétablie depuis. (*D. J.*)

STORAX, STYRAX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopetale, en forme d'entonnoir, & profondement découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi & charnu, qui renferme ordinairement un ou deux noyaux, dans leſquels on trouve une amande. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

STORAX, (*Hiſt. des drog. exot.*) on diſtingue à préſent dans la matiere médicale, conformément à la doctrine des Arabes, deux ſortes de *ſtorax*; ſavoir, le liquide, & le ſolide ou le ſec, au lieu que les Grecs n'en connoiſſoient qu'un qui eſt le ſec; du moins il ne paroît pas qu'ils aient connu le liquide; or comme ces deux ſortes de *ſtorax* ſont entierement différens, & qu'ils tirent leur origine de différens arbres, nous en formerons deux articles ſéparés, outre que c'eſt la bonne méthode à ſuivre dans un dictionnaire; ainſi *voyez* STORAX LIQUIDE & STORAX SOLIDE. (*D. J.*)

STORAX LIQUIDE, (*Hiſt. des drog. exot.*) ſuc nommé par les auteurs latins *ſtyrax liquida*, & par les arabes *miba*. C'eſt un ſuc réſineux dont on trouve deux eſpeces dans les boutiques d'apoticaire, le pur & le groſſier.

Le *ſtorax liquide* pur eſt un ſuc réſineux, d'une ſubſtance tenace & mieilleuſe, ſemblable à la térébenthine, à demi-tranſparent, brun, ou d'un brun rougeâtre, ou d'un gris brun, d'une odeur forte, & qui approche un peu du *ſtorax* ſolide, mais preſque déſagréable, à cauſe de ſon goût un peu âcre, aromatique & huileux. On eſtime celui qui eſt gluant, jaune, tranſparent & très-odorant.

Le *ſtorax liquide*, moins pur ou groſſier, eſt un ſuc réſineux ſemblable à de la lie, brun ou griſâtre, opaque, gras, peu odorant. Il paroît être la lie du précédent, & l'on ne doit même l'employer dans les remedes externes, qu'après l'avoir paſſé & purifié de la craſſe qu'il contient.

Le commun des apoticaires donnent au *ſtorax liquide*, d'après quelques arabes, & mal-à-propos, le nom de *ſtacté*, parce que le ſtacté des Grecs eſt la colature de la myrrhe, comme on le peut voir dans Dioſcoride. On trouve rarement le *ſtorax liquide*, pur & véritable; car outre qu'il eſt ordinairement ſali par la ſciure ou par la pouſſiere de bois; il arrive encore que l'on ſubſtitue trop ſouvent d'autres ſucs réſineux factices à ſa place.

Les auteurs ſont bien éloignés d'être d'accord ſur l'origine du *ſtorax liquide*; autant de ſavans, autant d'avis. Les uns penſent que c'eſt la colature de la myrrhe, à cauſe du nom de *ſtacté* que certains écrivains arabes lui donnent; mais outre la différence du goût & de l'odeur qui ſe trouve entre la myrrhe & le *ſtorax*, il eſt clair que ce ſont des choſes entierement différentes, parce que la myrrhe qui tient le milieu entre la gomme & les réſines, ſe diſſout en partie facilement dans toutes ſortes de liqueurs aqueuſes, & que le *ſtorax liquide* ne ſe diſſout que dans des liqueurs huileuſes & graſſes, ainſi que les réſines.

D'autres écrivains croient que le *ſtorax liquide* eſt fait du *ſtorax* calamite diſſous dans de l'huile ou du vin, mêlé avec de la térébenthine de Veniſe: cette décoction, diſent-ils, étant refroidie, le *ſtorax liquide* va au fond, & on enleve la ſubſtance huileuſe qui ſurnage.

Quelques naturaliſtes imaginent que c'eſt une huile exprimée des noix de l'arbre, d'où découle le *ſtorax* calamite; mais d'autres adoptant en partie cette idée prétendent que le *ſtorax liquide* ſe fait plutôt par la décoction des tendres rameaux, & des bourgeons du *ſtorax*, ou du liquidambar.

D'autres enfin ſe perſuadent que le *ſtorax* calamite & le *ſtorax liquide* ſont le même ſuc, & qu'ils ne différent que par la conſiſtence. Dale ſoutient en particulier, que tout ce que l'on vend chez les apoticaires de Londres pour du *ſtorax liquide*, eſt un ſuc tout-à-fait factice.

Cependant Jacques Petiver célebre apoticaire anglois, de la ſociété royale, & ſavant naturaliſte, rapporte dans les Tranſactions philoſophiques, *n°.* 313. que le *ſtorax liquide* nommé par les Turcs & les Arabes *cotteo mija*, eſt le ſuc d'un arbre qui s'appelle *roſamallos*, lequel croît à Cobras, île dans la mer Rouge, éloignée de trois journées de la ville de Suez. On enleve, dit-il, l'écorce de cet arbre tous les ans, on la pile, & on la fait bouillir dans l'eau de la mer, juſqu'à la conſiſtance de glu: enſuite on recueille la ſubſtance réſineuſe qui ſurnage. Mais comme elle contient encore beaucoup de craſſe ou d'écorce en poudre, on la fond de nouveau dans l'eau de la mer, & on la paſſe. On renferme ſéparément dans des petits tonneaux cette réſine ainſi purifiée, & cette eſpece de réſidu épais qui reſte après la purification, & on les tranſporte à Moca, célebre foire d'Arabie. Voilà les deux eſpeces de *ſtorax* que l'on trouve dans les boutiques. Il nous manque la deſcription de l'arbre dont on tire le *ſtorax liquide*; mais on n'a pas été muet ſur les vertus de ſon ſuc réſineux, qui tout calculé, ne valent pas celles des autres baumes. Celui qui eſt pur eſt très-bon pour arrêter le progrès de la putréfaction des plaies; il eſt la baſe de l'onguent de ſtyrax. Enfin les peuples de l'Orient font beaucoup d'uſage de cette drogue. Le tonneau qui contient environ 400 livres, ſe vend dans le pays depuis 200 l. de notre monnoie juſqu'à 400 liv. ſelon que le *ſtorax* eſt plus ou moins pur. (*D. J.*)

STORAX SOLIDE, (*Hiſt. des drog. exot.*) réſine appellée *ſtorac* ou *lebni* par Avicenne, στύραξ par Dioſcoride, & *ſtorax ſolidus* par les médecins modernes. Nous en allons parler d'après M. Geoffroy. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, dont les anciens Grecs ont diſtingué deux eſpeces, & qui ſont encore connues de nos jours; ſavoir, le *ſtorax calamite* ou en larmes, & le *ſtorax* ordinaire, ou en maſſe.

Le *ſtorax* calamite, στύραξ καλαμιτης, Græcor. *ſtirax calamita*, off. eſt une ſubſtance réſineuſe brillante, ſolide, un peu graſſe, qui s'amollit ſous les dents; elle eſt compoſée de grumeaux ou de miettes blanchâtres & rouſſâtres, d'un goût réſineux, un peu âcre, agréable, d'une odeur pénétrante, ſurtout lorſqu'on le jette au feu; il s'allume lorſqu'on l'aproche de la flamme, & forme une lueur très-claire. On l'apportoit autrefois de Pamphilie dans des roſeaux, ſelon le témoignage de Galien; c'eſt ce qui fait qu'on l'a nommé *calamite*: il étoit très-eſtimé.

Le *ſtorax* commun ou en maſſes, autrement dit la réſine du ſtorax, *ſtorax vulgaris, ſeu in glebas compactus, off.* eſt une ſubſtance en maſſe, réſineuſe, d'un jaune brun ou rougeâtre, brillante, graſſe, un peu gluante, & qui jette comme une liqueur meilleuſe, parſemée de quelques miettes blanchâtres: elle a le même goût & la même odeur que le *ſtorax* calamite.

Ces deux eſpeces de réſine ne different pas l'une de l'autre; la premiere eſpece eſt la larme du *ſtorax*, qui découle goutte-à-goutte des petites fentes, ou des inciſions de cet arbre, & qui a été ſéchée auſſi-tôt,

& recueillie promptement. La ſeconde eſpece eſt un, ſuc qui coule plus abondamment des plus grandes inciſions, & qui ne s'épaiſſit qu'après beaucoup de tems; de ſorte que le contact de l'air chaud la rend rouſſe ou noire avant qu'elle ſeche.

On choiſit les larmes du *ſtorax*, ou les morceaux qui ſont purs, brillans, odorans, ſans être mêlés d'aucune ſciure de bois, ou d'autre ſaleté. On nous apporte le *ſtorax* de la Syrie, & des autres pays des Indes orientales par la Hollande, ou par Marſeille. Enfin on vend chez les droguiſtes une certaine ſciure de bois, que l'on appelle *ſarrilles du ſtorax;* elle eſt inutile pour la médecine, & on doit la rejetter.

Quelques auteurs arabes, & ſur-tout Sérapion, confondent le *ſtorax* liquide, qu'ils appellent *miha*, dont nous avons déja parlé, avec le *ſtorax* ſolide, ou le *ſtorax* des Grecs; cependant Avicenne les a diſtingués en parlant du *ſtorax* liquide, ſous le nom de *miha;* & du *ſtorax* ſec, ou des Grecs, tantôt ſous le nom d'*aſtorac*, tantôt ſous celui de *lebni*.

P. Eginette, Nicolas Myrepſe, & quelques Grecs, font mention d'un certain *ſtorax ſtacte*, que pluſieurs perſonnes regardent comme une réſine particuliere & bien différente du *ſtorax*; d'autres au-contraire, croient que ce n'eſt autre choſe que la réſine liquide du *ſtorax*, que l'on a ramaſſée & recueillie avant qu'elle fût ſeche; Dioſcoride en a fait mention; peut-être auſſi que les Grecs ont donné ce nom au *ſtorax* liquide, ou au *miba* des Arabes. Il eſt difficile de décider ce problème, qui eſt d'ailleurs de peu de conſéquence.

L'arbre d'où découle le *ſtorax*, s'appelle *ſtyrax folio mali cotonei*; dans C. B. P. 452. & dans les I. R. H. 598. Il eſt de la grandeur d'un olivier, & ſe trouve dans les forêts de la Provence, autour de la chartreuſe de Monrieu à Baugencier, à Soliers, & entre la Sainte-Baume & Toulon.

Il reſſemble au coignaſſier par ſon tronc, ſon écorce, & ſes feuilles, leſquelles naiſſent alternativement, ſont arrondies, & terminées en pointe; elles ſont longues d'un pouce & demi, & un peu moins larges, vertes & luiſantes en-deſſus, blanches & velues en-deſſous.

Ses fleurs viennent ſur les nouvelles branches, quatre, cinq, ou ſix enſemble; elles ſont blanches, odorantes, ſemblables aux fleurs de l'oranger, mais d'une ſeule piece, formant un tuyau court par le bas, & découpé en maniere d'étoile par le haut, en cinq ou ſix quartiers, d'un demi-pouce de longueur.

Leur calice eſt creux, en forme de petite cloche, long de deux lignes; leur piſtil eſt arrondi, attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & devient un fruit de la groſſeur & de la figure d'une noiſette; ce fruit eſt blanchâtre, charnu, douçâtre dans le commencement, enſuite un peu amer; il contient un ou deux noyaux très-durs, liſſes, luiſans, d'un rouge brun, renfermant une amande blanche, graſſe, huileuſe, d'une odeur qui approche beaucoup de celle de la réſine de *ſtorax*, & d'un goût âcre & déſagréable.

Ces arbres ne donnent que très-peu, ou point du tout de réſine, en Provence: mais on en retire beaucoup de ceux qui viennent dans les pays plus chauds. Auſſi le *ſtorax* dont on ſe ſert dans les boutiques, eſt tiré des arbres qui naiſſent en Syrie & en Cilicie.

Il eſt un peu plus pénétrant que le benjoin, parce qu'il contient plus d'huile très-ſubtile; cependant il eſt moins déterſif, parce qu'il contient moins de ſel eſſentiel; ainſi le benjoin lui eſt préférable pour diſſiper l'engorgement des poumons dans l'aſthme humoral, & la toux opiniâtre qui vient de la même cauſe; mais le *ſtorax* peut récréer les eſprits, par ſa douce odeur, & calmer le mouvement déréglé des nerfs: on l'emploie intérieurement dans l'enrouement, à cauſe de ſes parties huileuſes: on le donne depuis demi-drachme juſqu'à deux drachmes: on l'applique ſur les parties qui tendent, faute de chaleur, à devenir paralytiques: on l'emploie fréquemment avec le benjoin, pour faire des parfums & des fumigations: on prépare avec le *ſtorax*, une huile odorante très-ſuave, en le macérant dans ſuffiſante quantité d'eau commune, pendant trois jours; on diſtille d'abord l'eau, & enſuite il vient une huile jaune; cette huile eſt recommandée dans les ulceres internes de la poitrine, à la doſe d'une douzaine de gouttes. On fait une teinture de *ſtorax* par le moyen de l'eſprit-de-vin, de la même maniere que la teinture de benjoin, & qui a des propriétés ſemblables. On pourroit auſſi faire des fleurs de *ſtorax*, comme on en fait de benjoin. Le *ſtorax* ſolide entre dans la thériaque, le mithridat, le diaſcordium, pluſieurs onguens, emplâtres & paſtilles. (*D. J.*)

STORE, ſ. m. *terme de Sellier, &c.* c'eſt une ſorte de rideau que l'on met aux portieres des voitures ou des croiſées des appartemens; il ſe roule de lui-même ſur une tringle miſe en mouvement par un reſſort; quand on veut s'en ſervir, pour ſe garantir du ſoleil, on le tire, & on l'aſſujettit à une agrafe qui eſt au-bas de la portiere, ou de la croiſée; il ſe releve de lui-même dès qu'on l'ôte de l'agraffe. Les *ſtores*, quoique d'une grande commodité, & d'une petite dépenſe, ſont d'une invention toute nouvelle; on ſe ſervoit auparavant de rideaux qui n'ont point les mêmes avantages. (*D. J.*)

STOREA, (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une eſpece de petit panier tiſſu de nattes, de paille ou de jonc; c'étoit dans ces ſortes de paniers qu'ils cueilloient les fleurs & les fruits de leurs jardins. (*D. J.*)

STORMARIE, (*Géog. mod.*) pays d'Allemagne, au duché de Holſtein. Il eſt borné au nord par le Holſtein propre; à l'orient par la Wagrie, & le duché de Saxe-Lawenbourg; au midi & à l'occident, par l'Elbe, qui le ſépare des duchés de Lunebourg & Brême. On peut auſſi dire que ce pays eſt renfermé entre cinq rivieres, l'Elbe, le Stoër, la Trave, la Bille, & le Schonbeck; il a titre de principauté; ſa longueur eſt de dix milles germaniques, & ſa largeur de ſept à huit milles. La ville de Hambourg en eſt regardée comme la capitale. Quelques auteurs ont écrit que la *Stormarie* avoit eu anciennnement des ſeigneurs particuliers; mais il eſt certain que depuis pluſieurs ſiecles, elle n'en a point eu d'autres que les ducs de Holſtein. (*D. J.*)

STOURE LA, (*Géog. mod.*) il y a quatre rivieres de ce nom en Angleterre, & qu'il faut bien diſtinguer.

La premiere qui eſt la principale, & qu'on nomme en anglois *Stower*, ſort de l'extrémité orientale du comté de Suffolk, paſſe entre cette province & celle d'Eſſex, & va ſe jetter dans l'Océan par une large embouchure, près de Harwich.

La ſeconde, qu'on nomme *la petite Stoure*, en anglois *Stort*, ſépare la province d'Eſſex, du comté de Hartford, & ſe perd dans le Ley.

La troiſieme ſort du comté de Wilt, traverſe la forêt de Gillingham, & coule au ſud juſqu'à Stourminſter, où on la paſſe ſur un pont de pierre; enſuite elle tourne au ſud-eſt, & ſe perd dans la baie de Pool.

La quatrieme, en latin *Soarus*, prend ſa ſource dans la province de Leiceſter, coule au nord, entre enſuite dans le comté de Nottingham, où après avoir baigné Stanford, elle va ſe perdre dans la Trent. (*D. J.*)

STOW-MARKET, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Suffolk, avec droit de marché, ſur l'Olwel; c'eſt une ville riche par ſes manufactures d'étoffes. (*D. J.*)

STOW-OU-THE-WOULD, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Gloceſter-shire, aux confins du comté de Warwick, entre les rivieres d'Evenlode, & de Windruſh. Ce bourg, bâti ſur une éminence, & expoſé à la fureur des vents, eſt remarquable par ſa ſituation ſur l'ancienne voie romaine, pavée de groſſes pierres, & connue ſous le nom vulgaire de *Foſſe-way*. (*D. J.*)

STOWER LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au comté de Kent; elle y prend ſa ſource, & coulant au nord, ſe partage en deux bras pour entrer dans la mer; elle forme de cette maniere une île célebre, nommée *Thanet*. *Voyez* THANET. (*D. J.*)

STOZKOW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Siléſie, ſur la Viſtule, entre Uſtronie & Rudzica; elle a ſes ſeigneurs particuliers. (*D. J.*)

STRABISME, ſ. m. *terme de Chirurgie*, mauvaiſe conformation des yeux, qui conſiſte dans une direction dépravée du globe de l'œil, qui rend louche, qui fait regarder de-travers, ſoit en-haut, ſoit en-bas, ſoit ſur les côtés. L'on convient aſſez généralement que cette indiſpoſition dépend de la contraction de quelques muſcles de l'œil, & du relâchement de leurs antagoniſtes, & que les muſcles contractés tirent le globe de leur côté, pendant que les muſcles relâchés cedent à leur action. On donne pour preuve de ce ſentiment, que les enfans ſont ſujets à devenir

venir louches, par la faute de ceux qui les placent dans leurs berceaux, de maniere qu'ils ne voyent la lumiere, ou certains objets remarquables, qu'obliquement; les muſcles habitués à cette contraction, s'y affermiſſent & tournent toujours les yeux de ce côté-là. Pour y rémédier, on change la ſituation des enfans, on met du côté oppoſé les objets qui les attachoient; on leur met des mouches de taffetas gommé, pour leur faire tourner l'œil de ce côté. Paul d'Ægine a inventé un maſque qui couvre les yeux, & où il n'y a que deux petits trous correſpondans au centre de la vue, pour recevoir directement les rayons lumineux: c'eſt ce que les modernes ont nommé *béſicles*. M. de Buffon a parlé du *ſtrabiſme*, dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, & a conſeillé d'obliger les enfans de ſe regarder ſouvent dans un miroir, afin de ſe redreſſer la vue. Antoine Maître-Jean, fameux chirurgien & oculiſte, prétend que le *ſtrabiſme* ne dépend pas de l'action des muſcles, mais d'une mauvaiſe conformation de la cornée tranſparente, plus tournée d'un côté que de l'autre; que c'eſt un vice naturel, irréparable, & que tous les moyens propoſés pour rendre la vue droite à ceux qui l'avoient de travers, ont été ſans effets. Cette matiere offre encore un champ à des obſervations très-utiles. (*Y*)

STRACGIA-CAPPA, (*Géog. mod.*) petit lac d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, au patrimoine de ſaint Pierre, entre le lac de Bracciano & celui de Bacano, environ à deux milles de chacun de ces lacs. C'eſt le *Papirius*, ou *Papirianus lacus* des anciens.

STRACTION, ſ. f. *terme d'Imprimerie*, il ſe dit particulierement lorſqu'on ôte avec une pointe quelques lettres d'une forme déjà imprimée, pour en remettre d'autres à la place, qui aient été leſſivées, afin de les imprimer en rubrique, & que l'encre noire ne gâte point la rouge. En général *ſtraction*, qu'il faudroit dire *extraction*, ſignifie tirer un caractere ou un quadrat, pour les remplacer par d'autres. (*D. J.*)

STRAFFORD, (*Géog. mod.*) *Voyez* Stratford.

STRAGENICK, ſ. m. (*Hiſt. mod*) c'eſt le nom qu'on donne en Pologne à un officier général qui commande l'avant-garde de l'armée de la république.

STRAGONA, (*Géog. mod.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* Quelques ſavans croyent que c'eſt aujourd'hui Poſnanie ou Poſen, ville de Pologne. Il eſt du-moins certain que Poſen eſt fort ancienne.

STRALEN, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le haut quartier de Gueldre, entre Gueldre & Venlo. Les François s'en ſaiſirent en 1672, & en ruinerent les fortifications. *Long.* 25. 50. *latit.* 51. 26. (*D. J.*)

STRALSUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, ſur la côte de la mer Baltique, vis-à-vis l'île de Rugen. Elle fut bâtie par les Danois l'an 1211, devint enſuite libre, impériale, & anſéatique; c'eſt aujourd'hui une des fortes villes d'Allemagne, & la plus conſidérable du cercle de la haute-Saxe. Elle jouit du privilege de battre monnoie, de nommer le gouverneur de l'île de Rugen, & de ne rien fournir lorſque l'Empire eſt en guerre. *Long.* 31. 10. *lat.* 54. 20. (*D. J.*)

STRAMONIUM, ſ. m. (*Botanique.*) Tournefort établit douze eſpeces de ce genre de plante, & nomme pour la premiere celle qui eſt à fleurs blanches & à fruit rond épineux. *I. R. H.* 118. *datura pericarpiis erectis, ovatis*, Hort. clif. 55. en anglois, *the round thorny fructed apple*, & vulgairement en françois, *pomme épineuſe*: la racine eſt groſſe, blanche, fibreuſe, ligneuſe, annuelle. Elle pouſſe une tige à la hauteur de trois piés, quelquefois même à la hauteur d'un homme, groſſe comme le pouce, ronde, creuſe, diviſée en pluſieurs branches tant ſoit peu velues: ſes feuilles ſont larges, anguleuſes, pointues, reſſemblantes à celles du ſolanum, mais beaucoup plus grandes, placées alternativement, ſinuées ſur leurs bords, attachées à des longues queues, molles, graſſes, d'un verd foncé, d'une puanteur exécrable & aſſoupiſſante.

Sa fleur eſt une grande cloche blanche, ſoutenue par un calice oblong, découpé dans le haut en cinq dentelures, ayant dans le milieu cinq étamines, à ſommets jaunes, applatis.

Loſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit comme une noix commune, encore vêtue de ſa premiere écorce, preſque rond, garni tout-au-tour de pointes courtes, groſſes, peu piquantes; ce fruit dans ſa maturité s'ouvre en quatre parties égales, ſéparées par des cloiſons membraneuſes, où ſont attachées pluſieurs ſemences noires, un peu applaties, ſemblables à un petit rein, d'un goût déſagréable.

On cultive cette plante dans les jardins; on la trouve quelquefois à la campagne dans des terreins gras; elle fleurit en été, & ſes graines mûriſſent en automne. Toute cette plante eſt narcotique & ſtupéfiante; on ne doit jamais l'employer intérieurement, pas même en lavement, à cauſe de ſes mauvais effets, dont on a pluſieurs obſervations. Le meilleur remede peut-être contre cette eſpece de poiſon, ſeroit d'employer la boiſſon du vinaigre, & d'autres acides; on conſeille communément le vomiſſement, la thériaque, & les ſels volatils. (*D. J.*)

STRAMULIPA *ou* STRAMUZUPA (*Géog. mod.*) province de la Grece, aujourd'hui ſoumiſe aux Turcs. Elle a pour bornes au midi le pays d'Athènes, au nord de la province d'Ianna, à l'orient le détroit de Négrepont, & à l'occident la Livadie propre.

Cette contrée eſt l'ancienne Béotie, dont l'air paſſoit pour être épais, & les habitans pour des gens groſſiers. C'eſt cependant ſous cet atmoſphere épais, qui donna lieu à tant de proverbes, qu'étoient nés *Pindare* & *Plutarque*, l'un le poëte le plus ſublime, l'autre un des eſprits des plus ſenſés & des plus déliés qui ayent jamais paru; mais il ne faut pas croire que les habitans modernes de *Stramulipa* tirent vanité de ces deux beaux génies: loin de ſavoir qu'ils ſont nés dans leur pays, ils n'en ont jamais entendu parler. (*D. J.*)

STRAND-FRISEN, (*Géog. mod.*) en latin *Friſia cimbrica*; c'étoit anciennement une grande contrée de la Cherſonnèſe cimbrique. Elle eſt maintenant renfermée dans le duché de Sleſvic, en Jutland. (*D. J.*)

STRANGFORD, *Géogr. mod.*) havre ou port d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Down. Ce havre eſt long de cinq à ſix milles, mais ſon entrée eſt traverſée d'une barre de rochers, les uns cachés, les autres découverts, & qui tous ſont fort dangereux. Vers le milieu de la longueur de ce havre, eſt un bourg qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

STRANGURIE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une maladie qui occaſionne une émiſſion d'urine fréquente & involontaire, mais en très-petite quantité, & pour ainſi dire, goutte-à-goutte, accompagnée de douleurs violentes. *Voyez* Urine. Ce mot eſt formé du grec στραγξ, *gutta*, goutte, & ουρον, *urine*.

La difficulté d'urine vient de la trop grande acrimonie de l'urine, qui picotant les parties nerveuſes de la veſſie, occaſionne une envie d'uriner perpetuelle.

La bierre nouvelle, & autres liqueurs qui n'ont pas bien fermenté, cauſent ordinairement cette maladie. La grande acreté de l'urine dans la ſtrangurie, produit quelquefois un ulcere dans la veſſie. Quelques auteurs confondent la *ſtrangurie* que les Latins appellent *urinæ ſtillicidium* avec l'*urinæ incontinentia*. La différence conſiſte en ce que dans la premiere l'urine ſort avec douleur, & dans la derniere ſans douleur. La premiere vient de l'âcreté de l'urine, & la derniere d'un relâchement ou paralyſie du ſphincter de la veſſie qui ne peut plus tenir le col de la veſſie fermé. *Voyez* Urine.

La *ſtrangurie* demande les remedes délayans, adouciſſans, les diurétiques froids, *&c.* tels ſont l'infuſion de racine de guimauve, les fleurs de mauve, de bouillon-blanc, les émulſions avec les ſemences froides, celle de pavôt & de graine de lin, les eaux de pariétaire, de mélilot, de camomille; l'eau de poulet & de veau émulſionnée, l'eau de gruau, la ſemouille, & autres alimens de cette nature, ſont les principaux remedes qui conviennent dans cette maladie,

Les lavemens émolliens, les demi-bains, les fomentations émollientes, les cataplaplaſmes adouciſſans appliqués ſur le bas-ventre ſont très-efficaces ici.

STRANTAWER *ou* STRANTAVER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, au fond du golfe de Rian, au ſud-oueſt d'Edimbourg. *Long.* 12. 50. *lat.* 52 18. (*D. J.*)

STRAPASSER, STRAPASSONNER, (*Peinture.*) ſe dit d'un deſſein ou d'un tableau, où le peu de beauté qui s'y trouve, paroît plutôt l'effet d'une boutade, ſi l'on peut ainſi parler, que de la réflexion, dont preſque toutes les parties ſont forcées

ou

ou eſtropiées, & où regne enfin la confuſion, le deſordre & la négligence, au point que les choſes ne ſont, comme on dit, ni faites, ni à faire, quoiqu'elles ſoient cependant de façon à laiſſer voir que le peintre n'eſt pas ſans talent. On ne ſe ſert cependant guere que du terme *ſtrapaſſer*.

STRAPONTIN, ſ. m. *terme de Sellier*, petit ſiege qu'on met ſur le devant d'un carroſſe coupé, pour ſuppléer au défaut d'un ſecond fond ; ce ſiege peut ſe lever & ſe baiſſer. (*D. J.*)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de l'Alſace, ſur la riviere d'Ill, proche le Rhein, à 20 lieues au nord de Basle, à 28 eſt de Nancy, à 36 ſud-eſt de Luxembourg, à 44 ſud-eſt de Mayence, à 145 oueſt de Vienne, & à 102 au levant de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 25. 21. 30. *lat.* 48. 35. 30.

Cette ville eſt une des plus conſidérables du royaume par ſa ſituation, & par l'importance des fortifications que Louis XIV. y fit faire après s'en être rendu le maître en 1681. Comme la riviere d'Ill paſſe au-travers de *Strasbourg*, avant que de ſe jetter dans le Rhein, il y a ſix ponts pour la communication des différens quartiers de la ville. Deux de ces ponts ſont de pierre, & les quatre autres ne ſont que de bois.

Ses principaux édifices ſont bâtis de pierre rouge, dure & ſolide, qu'on tire des carrieres qui ſont du côté de Saverne, ou le long du Rhein. On compte parmi les édifices publics, l'hôtel-de-ville, celui de l'intendant, l'évêché, la comédie, l'arſenal, l'hôpital des bourgeois, & celui des ſoldats.

Les habitans montent à environ vingt-huit mille ames. La ville a ſix paroiſſes & ſix couvents, trois d'hommes & trois de filles. L'égliſe cathédrale, dédiée à Notre Dame, eſt belle & ancienne; ſa tour commencée en 1229, n'a été finie qu'en 1449; c'eſt une pyramide de 574 piés de haut, & on y monte par un eſcalier qui a 635 marches. L'horloge qui eſt dans l'égliſe eſt d'un grand travail, auſſi compoſé qu'inutile.

L'évêché de *Strasbourg*, fondé vraiſſemblablement dans le vij. ſiecle, eſt le plus riche de France, & l'étoit encore davantage autrefois; cependant il vaut encore à préſent environ deux cens quatre-vingt mille livres, & a deux grands bailliages qui en dépendent. L'évêque eſt ſuffragant de Mayence, & prince de l'Empire: quand ce ſiege devient vacant, ce ſont les douze chanoines capitulaires qui éliſent leur évêque, & c'eſt toujours conformément aux deſirs du roi.

Le chapitre de la cathédrale de *Strasbourg* eſt un des plus nobles qu'il y ait dans l'Egliſe. Ce chapitre eſt compoſé de 12 chanoines capitulaires, & de 12 chanoines domiciliers. Les capitulaires ont entrée & voix délibérative au chapitre: le revenu de leurs canonicats eſt d'environ ſix mille livres année commune. Les chanoines domiciliers n'entrent point au chapitre, mais ils parviennent par ancienneté aux places de capitulaires, à meſure qu'elles deviennent vacantes. Les chanoines capitulaires ne peuvent être admis qu'après avoir pris le ſouſdiaconat. Leur premiere dignité eſt celle de grand-prevôt; c'eſt le ſaint ſiége qui y nomme, ſuivant le concordat germanique paſſé entre le pape Nicolas V. & l'empereur Fréderic III. l'an 1447.

L'évêque de *Strasbourg* a ſon official, & le chapitre a le ſien. Les revenus de la fabrique de la cathedrale peuvent monter à quarante mille livres par an, & ſont diſtingués des revenus de l'évêque, & de ceux du chapitre. L'adminiſtration en appartient aux magiſtrats, qui les emploient aux réparations & à l'entretien de l'égliſe.

L'univerſité de *Strasbourg* a obtenu ſes premiers privileges l'an 1566 de l'empereur Maximilien II. Elle eſt compoſée des quatre facultés, & régie par des profeſſeurs luthériens.

Strasbourg eſt un gouvernement de place du gouvernement militaire d'Alſace, avec état major. Le roi a dans cette ville une forte garniſon, dont les ſoldats ſont logés dans des cazernes bâties aux frais des habitans.

Le premier auteur qui ait parlé de *Strasbourg* eſt Ptolomée, qui en étoit fort mal informé. Il la place dans le canton ou province des Vangions; mais elle appartient certainement aux Tribocques. Les Vangions & les Tribocques n'étoient pas même limitrophes, puiſque les Németes devoient être ſitués entre ces deux peuples. Je ne dirai pas pour cela qu'*Argentoratum* ait commencé en ce tems-là ſeulement; comme c'étoit une ville déja fameuſe dans le ſecond ſiecle, où elle eut pour garniſon une légion entiere, il ne faut pas douter qu'elle ne doive répeter ſon origine de tems plus reculés. Cependant comme le nom d'*Argentoratum* paroît romain, je ne voudrois pas placer cette origine au-delà des tems de la conquête des Gaules par Céſar. Il y a même apparence qu'elle étoit un des cinquante châteaux ou forteresſes que Druſus, beau-fils d'Auguſte avoit bâties le long du Rhein, pour la défenſe du pays contre les Germains, & que c'eſt de-là qu'elle a tiré ſon origine. L'empereur Julien, dans ſa lettre aux Athéniens, nomme cette ville Αρχέντορα en quoi il a été ſuivi par l'hiſtorien Zoſime.

Le nom de *Strasbourg* ne ſe trouve point avant le vj. ſiecle; Grégoire de Tours eſt le premier qui en parle, l'appellant *Strateburgum*. Les fréquentes irruptions des Allemands dans les Gaules, au troiſieme & quatrieme ſiecles, & des autres barbares, dans le cinquieme ſiecle, déſolerent & ruinerent tellement cette ville, qu'elle perdit beaucoup de ſon luſtre. Elle fut même plus maltraitée que les autres ſituées ſur le Rhein, ce qui eſt cauſe que Worms, Spire, Mayence, peuvent encore montrer plus de reſtes d'antiquités romaines que *Strasbourg*.

Cependant cette ville ſe releva inſenſiblement, & acquit de la puiſſance. Elle ſe ſoumit avec peine à l'empereur Othon, ayant tenu avec ſon évêque Ruthard le parti du duc Giſelbert, oppoſé à celui des empereurs. Les ducs d'Allemagne n'en étoient point ſouverains, quoiqu'ils commandaſſent dans la province; & les évêques même malgré leur crédit, n'en étoient pas ſeigneurs temporels, ou maîtres abſolus.

L'empereur Lothaire le Saxon, ayant été couronné à Liege par le pape Innocent II. l'an 1121, prit ſpécialement cette ville ſous ſa protection. Son exemple fut ſuivi par Maximilien I. qui lui donna le privilege de battre monnoie d'or. L'empereur Sigiſmond lui accorda le droit de tenir une foire franche. Enfin Maximilien II. Rudolphe II. ſon fils, & l'empereur Sigiſmond l'honorerent encore de nouvelles faveurs.

Voici quelques hommes de lettres, dont elle eſt la patrie.

Eiſenſchmid (Jean-Gaſpard) y naquit en 1656, & mourut en 1712. Il s'eſt fait connoître par un livre ſur la figure de la terre elliptico-ſphéroïde, & par un traité ſur les poids, les meſures, & les monnoies anciennes.

Micyllus (Jacques), poëte & littérateur, s'acquit de la réputation par des commentaires ſur Homere, une vie d'Euripide, & des poéſies latines. Il mourut en 1553, âgé de 55 ans. Son véritable nom étoit *Molſer*; mais il repréſenta ſi bien au college le perſonnage de Micyllus, que Lucien introduit dans ſon dialogue intitulé le *ſonge*, qu'on s'accoutuma à lui donner le nom de *Micyllus*, qu'il porta toujours depuis.

Obrecht (Ulric) fut d'abord attaché aux intérêts de la maiſon d'Autriche, & publia quelques ouvrages pour les ſoutenir ; mais après la priſe de *Strasbourg* par Louis XIV. il changea de ſentiment, & ſe fit catholique, ce qui lui valut la charge de préteur royal de ſa patrie. Il mourut en 1701 à l'âge de 55 ans. Il a fait pluſieurs ouvrages de politique, tant en latin qu'en françois, & quelques-uns de littérature ; mais les uns & les autres ſont tombés dans l'oubli.

Scheffer (Jean), né à *Strasbourg* en 1621, fut appellé tout jeune en Suede par la reine Chriſtine, qui le fit profeſſeur à Upſal, où il mourut en 1679. Il s'eſt diſtingué par d'excellens ouvrages; tels ſont 1°. *Upſalia antiqua*; 2°. *Suecia litterata*; 3°. *de militia navali veterum*; 4°. *de torquibus antiquorum*; 5°. *de natura philoſophiæ pythagoricæ*; 6°. *Laponiæ deſcriptio*. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) petit ville d'Allemagne, dans l'Uckermarck, aux confins de la Poméranie, ſur le bord d'un petit lac, environ à trois lieues au nord de l'Uckerſée.

STRASITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithologie*.) nom d'une pierre inconnue dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent la vertu d'exciter à l'amour, & de faciliter la digeſtion; on ne nous en donne aucune deſcription.

STRASTNITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle d'Olunitz, remar-

quable par ſes eaux minérales, bien plus que pour avoir donné la naiſſance à Nicolas *Drabicius*, fameux enthouſiaſte du xvij. ſiecle, qui par ſes viſions & ſes prophéties, fit beaucoup de peine à la maiſon d'Autriche. Ses révélations extravagantes furent imprimées ſous le titre de *lux in tenebris*; mais la cour de Vienne ayant ſu qu'il en étoit l'auteur, chercha les moyens de le punir; en ſorte qu'il fut obligé pour éviter ſa perte, de ſe ſauver en Turquie où il mourut. Je ne crois pas que Ragotski ait ajouté la moindre foi aux prophéties de Drabicius; mais il a pu croire que c'étoit une puiſſante machine pour amener de grandes révolutions ſur la ſcene, que d'y préparer les peuples par des viſions publiées avec enthouſiaſme. (*D. J.*)

STRATA, *dans l'Hiſtoire naturelle*, ſont pluſieurs lits ou couches de différentes matieres dont le corps de la terre eſt compoſé. *Voyez* TERRE.

Les *ſtrata* comprennent toutes les couches de terres, minéraux, métaux, pierres, *&c.* qui ſont ſous la derniere couverture ou lit qu'on appelle *terre*. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MÉTAL, *&c.*

C'eſt ſans doute dans le tems de la création, que ces différens lits ont été arrangés; à-moins qu'on ne ſuppoſe avec quelques grands naturaliſtes, comme Stenon, le docteur Woodward, *&c.* que le globe de la terre a été diſſous par les eaux du déluge. *Voyez* DÉLUGE.

En quelque tems que ce ſoit, dit M. Derham, que le globe terreſtre ait été dans l'état du cahos, & que les particules terreſtres ſe ſoient affaiſſées, ces différens lits ont été arrangés alors dans cet ordre commode dans lequel nous les voyons; & ils l'ont été, à ce qu'on dit, ſuivant les lois de la peſanteur, c'eſt-à-dire, de maniere que les plus bas ſont toujours plus peſant que ceux qui ſont au-deſſus.

Mais le docteur Leigh, parlant des mines de charbon, dans ſon hiſtoire naturelle de Lancaſtre, nie que les *ſtrata* ſoient placés ſuivant les regles de la peſanteur; & il obſerve que dans ce pays-là les couches ſont arrangées ainſi; d'abord un lit de marne, enſuite trois lits de pierre, enſuite un lit de mine de fer, enſuite un de charbon, enſuite quelques autres lits, enſuite un autre lit de charbon, *&c.*

Cela détermina M. Derham à faire une recherche plus exacte ſur cette matiere: en effet, en 1712 il fit fouiller la terre en différens endrois, mettant à part les différens lits, & enſuite il détermina bien exactement leur peſanteur ſpécifique. Le réſultat fut qu'en un endroit les lits étoient par degrés ſpécifiquement de plus peſans en plus peſans, à meſure qu'ils alloient en-avant; mais dans un autre endroit, il ne put pas appercevoir de différence dans les peſanteurs ſpécifiques.

En ayant donné avis à la ſociété royale, M. Hauksbée qui en eſt l'opérateur, reçut ordre d'examiner les lits d'une mine de charbon, qui étoit creuſée à la profondeur de 30 lits. Il a donné dans les Tranſactions philoſophiques une table de l'épaiſſeur & de la peſanteur ſpécifique de chacun de ces lits: & la conſéquence qui en réſulte, eſt qu'il paroît évidemment que les différens lits ne ſont point rangés par ordre de peſanteur, mais purement au haſard comme ils ſe ſont trouvés mêlés. *Voyez* VEINES, CHARBON.

STRATA, (*Géog. anc.*) contrée de la Syrie; ce pays, dit Procope Perſicor, *l. II. cap. j.* eſt proche de la ville de Palmyre; & il eſt tellement brûlé du ſoleil qu'il ne produit ni blé, ni arbres. (*D. J.*)

STRATAGEME, ſ. m. (*Art. milit.*) ruſe de guerre, ou artifice pour ſurprendre & tromper l'ennemi. Ce mot vient du grec στρατεγεω, *je commande une armée*; les anciens employoient beaucoup les *ſtratagèmes*; mais les modernes font la guerre plus ouvertement; Polyen & Frontin ont fait une collection des anciens *ſtratagèmes* de guerre. *Voyez* RUSES MILITAIRES. *Chambers*.

STRATARYHMÉTRIE, ſ. f. (*Tactiq. milit.*) c'eſt l'art de ranger en bataille un bataillon ſur une figure géométrique donnée, & de trouver le nombre d'hommes que contient ce bataillon, ſoit qu'on les voie de près, ou qu'on les voie de loin. (*D. J.*)

STRATARITHMOMÉTRIE, *en guerre*, eſt l'art de tirer le plan d'une armée entiere, ou de partie d'une armée ſous quelque figure géométrique, & d'exprimer le nombre des ſoldats qu'elle contient, ſur la figure, de même qu'il eſt ſur le terrein, ou proche les uns des autres, ou à quelque diſtance donnée. *Harris*.

Ce mot eſt formé du grec στρατος, *armée*, ἀριθμος, *nombre*, & μετρον, *meſure*. *Chambers*. Ce mot n'eſt point d'uſage, au-moins en France. (*Q*)

STRATEGE, ſ. m. (*Antiq. grecq & Médailles*.) στρατηγὸς; c'eſt dans Démoſthène le nom du général d'armée chez les Athéniens. Tous les ans ſur la fin de l'année, les Athéniens en éliſoient dix pour commander leurs armées; & cette élection ſe faiſoit dans le pnyce, en même tems que celle des magiſtrats.

Le mot de στρατηγὸς vint inſenſiblement à déſigner tout chef, tout ſupérieur; il arriva même qu'on donna ce nom à des hommes qui exerçoient des charges purement civiles ou ſacrées. On trouve dans les actes des apôtres, *ch. xvj. v.* 20. ce mot employé pour ſignifier les magiſtrats d'une ville, καὶ προσάγοντες αὐτοὺς τοῖς στρατηγοῖς, c'eſt-à-dire, *& les amenant devant les magiſtrats*.

Remarquez auſſi que le mot στρατὸς, d'où eſt dérivé στρατηγὸς, ne ſignifie pas toujours une *armée*, & qu'il déſigne quelquefois pluſieurs gens aſſemblés, & des ſpectateurs, comme dans l'Electre de Sophocle, *vers* 750.

Enfin, dans les ſiecles ſuivans, lorſqu'on voulut déſigner un général d'armée, on ne ſe ſervoit plus du mot στρατηγὸς, ſeul, dont la ſignification étoit devenue trop vague; mais on ſe vit contraint d'ajouter ἐπὶ τῶν ὅπλων, pour la déterminer & la reſtreindre. Cette pratique parut d'autant plus néceſſaire, qu'au généralat de l'armée, on joignit pluſieurs autres charges qui n'étoient nullement militaires, telles qu'étoient l'édilité & l'intendance des grains.

On voit par ce détail que le mot στρατήγος a reçu deux ſignifications, l'une militaire, & l'autre civile; c'eſt dans cette derniere ſignification, qu'il eſt employé ſur les médailles des villes grecques, pour déſigner un magiſtrat dont la charge répondoit à celle de préteur. Le nom de cette magiſtrature paſſa de la Grece en Ionie, où il ſe communiqua à pluſieurs villes d'Aſie; les unes, dit Vaillant, ont eu des archontes pour magiſtrats, & les autres des *ſtrateges*. L'expreſſion de ce ſavant antiquaire ne paroît pas exacte dans la généralité, ſuivant la remarque de M. l'abbé du Belley; parce que quelques villes ont eu l'une & l'autre magiſtrature, l'archontat & le *ſtratégat*. M. Spanheim cite pour exemples, les villes d'Apollonis en Lydie, & celle de Milet. Il leur faut ajouter la ville des Sardes, comme il paroît par un médaillon de Caracalla, & par une médaille d'Otacilia. Le *ſtratégat* étoit annuel, & comme il y avoit dans une ville pluſieurs archontes, il y avoit auſſi pluſieurs *ſtrateges*, ou préteurs. (*D. J.*)

STRATÉGIEN, MOIS, (*Calendrier*.) le mois *ſtratégien* étoit le neuvieme des Bithyniens; il répondoit, ſelon quelques chronologiſtes, au mois de Mai du calendrier julien & grégorien. (*D. J.*)

STRATÉGUES, *terme de Marine ancienne*, c'étoient des officiers chargés de nommer les triérargues. *Voyez* TRIÉRARGUES.

STRATÉLATE, ſ. m. (*Empire grec*.) nom d'un officier de guerre du tems de l'empire grec. Zozime & Jormandès en parlent, & il paroît que c'étoit le commandant des troupes d'un canton dans une province. (*D. J.*)

STRATFORD *ou* STRETFORD, (*Géog. mod.*) bourg à marché, d'Angleterre, dans Warvick-shire, ſur l'Avon, qu'on y paſſe ſur un fort beau pont de pierre de taille de quatorze arches, conſtruit aux dépens de Hugues Clopton, maire de Londres, qui voulut laiſſer à ſa patrie ce monument de ſon affection. Il n'y a pas long-tems qu'on montroit encore dans ce bourg, la maiſon où *Shakeſpeare* (Guillaume) étoit mort en 1616; on la regardoit même comme une curioſité du pays, dont les habitans regrettoient la deſtruction; tant ils ſont jaloux de la gloire de la naiſſance de ce génie ſublime, le plus grand qu'on connoiſſe dans la poéſie dramatique.

Il vit le jour à *Stratford* en 1564, ſon pere qui étoit un gros marchand de laine, ayant dix enfans, dont Shakeſpeare étoit l'aîné, ne put lui donner d'autre éducation, que de le mettre pendant quelque tems dans une école publique, pour qu'il ſuivît enſuite ſon commerce. Il le maria à l'âge de dix-ſept ans avec la fille d'un riche payſan, qui faiſoit valoir ſon bien dans le voiſinage de *Stratford*. Shakeſpeare jeune, & abandonné à lui-même, vit des libertins, vint à Londres, & fit connoiſſance avec des comédiens. Il entra dans la troupe, & s'y diſtingua par ſon génie tourné naturellement au théâtre, ſinon comme grand

acteur,

acteur, du-moins comme excellent auteur. Ce ſeroit un plaiſir pour un homme curieux des anecdotes du théâtre anglois, de ſavoir quelle a été la premiere piece de cet auteur; mais c'eſt ce qu'on ignore. On ne ſait pas non plus le tems précis qu'il quitta le théâtre pour vivre tranquillement; on ſait ſeulement que ce ne fut qu'après l'année 1610.

Pluſieurs de ſes pieces furent repréſentées devant la reine Eliſabeth, qui ne manqua pas de donner au poëte des marques de ſa faveur. C'eſt évidemment cette princeſſe qu'il a eu en vûe dans ſon *ſonge d'été*, quand il dit: „ une belle veſtale couronnée dans l'occident „; & tout cet endroit eſt un compliment joliment amené, & adroitement appliqué à la reine. L'admirable caractere de Falſtaffe dans la piece de Henri IV. lui plût ſi fort, qu'elle dit à Shakeſpeare de le faire paroitre amoureux dans une autre piece; & ce fut-là ce qui produiſit les *commeres de Windſor*, piece qui prouve que la reine fut bien obéie.

Mais Shakeſpeare reçut des marques extraordinaires d'affection du comte de Southampton, fameux dans l'hiſtoire de ce tems-là, par ſon amitié pour le comte d'Eſſex. Ce ſeigneur lui fit à une ſeule fois un préſent de mille livres ſterling, pour l'aider dans une acquiſition qu'il ſouhaitoit de ſe procurer. Il paſſa les dernieres années de ſa vie dans l'aiſance & dans le commerce de ſes amis. Son eſprit & ſon bon caractere lui valurent la recherche & l'amitié de la nobleſſe, & des gentilshommes du voiſinage.

M. Rowe dit qu'on raconte encore dans la comté, une hiſtoire aſſez plaiſante ſur ce ſujet. Il étoit particulierement lié avec un vieux gentilhomme nommé *Combe*, très-connu par ſes richeſſes & par ſon caractere uſurier. Un jour qu'ils étoient en compagnie d'amis, M. Combe dit en riant à Shakeſpeare, qu'il s'imaginoit qu'il avoit deſſein de faire ſon épitaphe, en cas qu'il vînt à mourir, & que comme il ne ſauroit point ce qu'on diroit de lui quand il ſeroit mort, il le prioit de la faire tout de ſuite: ſur ce diſcours, Shakeſpeare fit quatre vers, dont voici le ſens: „ Cy gît, dix pour cent; il y a cent contre „ dix, que ſon ame ſoit ſauvée: ſi donc quelqu'un „ demande qui repoſe dans cette tombe: Ho! ho! „ répond le diable, c'eſt mon Jean de Combe.

Ce M. Combe eſt vraiſſemblablement le même, dont Dugdale dit dans ſes *Antiquités de Warwick-shire*, qu'il a un monument dans le chœur de l'égliſe de *Stratford*, avec l'épitaphe ſuivante: „ Ici eſt en„ terré le corps de Jean Combe, écuyer, mort le „ 10 Juillet 1614. Il a légué diverſes charités an„ nuelles à la paroiſſe de *Stratford*, & cent liv. ſter„ ling pour les prêter à quinze pauvres marchands, „ de trois en trois ans, en changeant les parties cha„ que troiſieme année, à quinze shellings par an, „ dont le gain ſera diſtribué aux pauvres du lieu „. Cette donation a tout l'air de venir d'un uſurier riche & raffiné.

Shakeſpeare mourut lui-même deux ans après dans la cinquante-troiſieme année de ſon âge, & laiſſa très-peu d'écrits; mais ceux qu'il publia pendant ſa vie ont immortaliſé ſa gloire. Ses ouvrages dramatiques parurent pour la premiere fois tous enſemble, à Londres en 1623, *in-fol.* & depuis MM. Rowe, Pope & Théobald en ont publié de nouvelles éditions. J'ignore ſi celle que M. Warburton avoit projettée, a eu lieu. Il devoit y donner dans un diſcours préliminaire, outre le caractere de Shakeſpeare & de ſes écrits, les regles qu'il a obſervées pour corriger ſon auteur, avec un ample gloſſaire, non de termes d'art, ni de vieux mots, mais des termes auxquels le poëte a donné un ſens particulier de ſa propre autorité, & qui faute d'être entendus, répandent une grande obſcurité dans ſes pieces. Voyons maintenant ce qu'on penſe du génie de Shakeſpeare, de ſon eſprit, de ſon ſtyle, de ſon imagination, & de ce qui peut excuſer ſes défauts. Qu'on ne s'étonne pas ſi nous entrons dans ces détails, puiſqu'il s'agit du premier auteur dramatique d'entre les modernes.

A l'égard de ſon génie, tout le monde convient qu'il l'avoit très-beau, & qu'il devoit principalement à lui-même ce qu'il étoit. On peut comparer Shakeſpeare, ſelon Adiſſon, à la pierre enchaſſée dans l'anneau de Pyrrhus, qui repréſentoit la figure d'Apollon avec les neuf muſes dans ſes veines, que la nature y avoit tracées elle-même, ſans aucun ſecours de l'art. Shakeſpeare eſt de tous les auteurs, le plus original, & qui ne doit rien à l'imitation des anciens; il n'eut ni modeles, ni rivaux, les deux

ſources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. Il eſt un exemple bien remarquable de ces ſortes de grands génies, qui par la force de leurs talens naturels, ont produit au milieu de l'irrégularité, des ouvrages qui faiſoient les délices de leurs contemporains, & qui font l'admiration de la poſtérité.

Le génie de Shakeſpeare ſe trouvoit allié avec la fineſſe d'eſprit, & l'adreſſe à menager les traits frappans. M. le Blanc rapporte un endroit fin de la tragédie de Céſar. Décius, parlant du dictateur, dit: „ Il ſe plaît à entendre dire, qu'on ſurprend les lions „ avec des filets, & les hommes avec des flatteries, „ *&c.* mais quand je lui dis, qu'il y hait les flat„ teurs, il m'approuve, & ne s'apperçoit pas que „ c'eſt en cela que je le flatte le plus „. Dans ſa tragédie de Macheth, il repréſente avec beaucoup d'adreſſe l'impreſſion naturelle de la vertu; on voit un ſcélérat effrayé ſur ce qu'il remarque la modération du prince qu'il va aſſaſſiner. „ Il gouvernoit, dit-il „ en parlant de ce prince, avec tant de douceur & „ d'humanité „; d'où il conclud que toutes les puiſſances divines & humaines ſe joindroient enſemble pour venger la mort d'un roi ſi débonnaire. Mais il ne ſe peut rien de plus intéreſſant que le monologue de Hamlet, prince de Danemarck, dans le troiſieme acte de la tragedie de ce nom: on ſait comme M. de Voltaire a rendu ce morceau. C'eſt Hamlet qui parle.

Demeure, il faut choiſir, & paſſer à l'inſtant
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en eſt, éclairez mon courage!
Faut il vieillir courbé ſous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur & mon ſort?
Qui ſuis-je? qui m'arrête? & qu'eſt ce que la mort?
C'eſt la fin de nos maux; c'eſt mon unique aſyle;
Après de longs tranſports, c'eſt un ſommeil tranquile;
On s'endort, & tout meurt; mais un affreux réveil
Doit ſuccéder peut-être aux douceurs du ſommeil!
On nous menace; on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels eſt auſſi tôt ſuivie.
O mort! moment fatal! affreuſe éternité!
Tout cœur à ton ſeul nom ſe glace épouvanté.
Eh, qui pourroit ſans toi ſupporter cette vie;
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocriſie;
D'une indigne maîtreſſe encenſer les erreurs;
Ramper ſous un miniſtre, adorer ſes hauteurs,
Et montrer les langueurs de ſon ame abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue!
La mort ſeroit trop douce en ces extrémités,
Mais le ſcrupule parle & nous crie, arrêtez;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.

Par rapport au ſtyle, il eſt certain que ſes expreſſions ſont quelquefois ſublimes. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la ſuite de Vénus ne ſont pas repréſentés avec plus de graee, que Shakeſpeare n'en donne à ceux qui font le cortege de Cléopatre, dans la deſcription de la pompe avec laquelle cette reine ſe préſente à Antoine ſur les bords du Cydneis; mais à des portraits où l'on trouve toute la nobleſſe & l'élévation de Raphaël, ſuccedent quelquefois de miſérables tableaux dignes des peintres de taverne, qui ont copié Téniers.

Son imagination étoit vive, forte, riche & hardie. Il anime les fantômes qu'il fait paroître; il communique toutes les impreſſions des idées qui l'affectent, & les ſpectateurs ont de la peine à ſe défendre de la terreur qu'inſpirent les ſcenes des ſpectres de ce poëte. Il y a quelque choſe de ſi biſarre, & en même tems de ſi grave dans les diſcours de ſes fantômes, de ſes fées, de ſes ſorciers, & de ſes autres perſonnages chimériques, qu'on imagine que s'il y avoit de tels êtres au monde, ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a repréſentés.

L'obſcurité des oracles de Shakeſpeare n'eſt ſouvent obſcurité que pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'en découvrir les beautés. Par exemple, dans le *ſonge d'été, acte II.* le roi des fées dit à ſon confident: „ Tu te ſouviens du jour qu'aſſis ſur le haut „ d'un promontoire, j'écoutois les chants d'une ſi„ rene portée ſur le dos d'un dauphin; elle rempliſ-

„ ſoit les airs d'accens ſi doux & ſi mélodieux, que „ la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix, „ & que certaines étoiles ſe précipiterent follement „ de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons „ harmonieux qu'elle faiſoit retentir „.

Le but de l'auteur dans cette allégorie a été de faire l'éloge & la ſatyre de Marie, reine d'Ecoſſe, en couvrant néanmoins les deux vues qu'il avoit. D'abord la maniere dont il place le lieu de la ſcene, montre que c'eſt dans le voiſinage de l'île de la grande Bretagne; car il repréſente celui qui parle, attentif à la voix de la *ſirene*, dans le même tems qu'il voyoit l'attentat de l'amour contre la *veſtale* (la reine Eliſabeth).

La *ſirene ſur le dos du dauphin* déſigne clairement le mariage de la reine Marie avec le *dauphin de France*. Le poëte la repréſente ſous l'image d'une *ſirene* par deux raiſons; & parce qu'elle étoit reine d'une partie de l'île, & à cauſe de ſes dangereux attraits. *Rempliſſoit l'air d'accens ſi doux & ſi mélodieux*; voilà qui fait alluſion à ſon eſprit & à ſes connoiſſances, qui la rendirent la femme la plus accomplie de ſon tems.

Les hiſtoriens françois rapportent que pendant qu'elle étoit à la cour de France & dauphine encore, elle prononça une harangue latine dans la grandeſalle du Louvre avec tant de grace & d'éloquence, que toute l'aſſemblée en fut ravie d'admiration.

Que la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix; par-là l'auteur entend l'Ecoſſe, qui fut longtems contre elle. Ce trait eſt d'autant plus juſte, que l'opinion commune eſt que les ſirenes chantent durant la tempête.

Certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons harmonieux qu'elle faiſoit retentir. C'eſt ce qui fait alluſion en général aux divers mariages qu'on lui propoſa; mais cela regarde plus particulierement la fameuſe négociation du duc de Norfolk avec elle; négociation qui lui ayant été ſi fatale, auſſi-bien qu'au comte de Northumberland & à pluſieurs autres illuſtres familles, on pouvoit dire avec aſſez d'exactitude, que *certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres*.

Shakeſpeare poſſede à un degré éminent l'art de remuer les paſſions, ſans qu'on apperçoive qu'il travaille à les faire naître, mais le cœur ſe ſerre & les larmes coulent au moment qu'il le faut. Il a encore l'art d'exciter les paſſions oppoſées, & de faire rire quand il le veut; il connoît les reſſorts de notre tendreſſe & ceux de nos foibles le plus frivoles, les reſſorts de nos ſentimens les plus vifs, comme ceux de nos ſenſations les plus vaines.

Il eſt ridicule de lui reprocher ſon manque de littérature, puiſqu'il eſt certain qu'il montre dans ſes pieces beaucoup de connoiſſances, & qu'il nous importe fort peu de ſavoir dans quelle langue il les a acquiſes. On voit qu'il avoit une bonne teinture de l'hiſtoire ancienne & moderne, de la Mythologie, & de ce qui conſtitue l'érudition poétique. Non-ſeulement l'eſprit, mais les mœurs des Romains ſe trouvent peintes dans *Coriolan* & dans *Jules-Céſar*, ſuivant les divers tems où ils ont vécu. Ses deſcriptions ſont exactes, & ſes métaphores en général aſſez juſtes. Il connoiſſoit les dramatiques grecs & latins, & l'on ſait qu'il a emprunté de Plaute l'intrigue d'une de ſes pieces. Il ne ſe montre pas quelquefois moins habile dans la critique qu'il fait des défauts de ſtyle ou de compoſition des autres auteurs. En voici deux exemples.

Dans la piece intitulée, *Tout ce qui finit bien, eſt bien*, acte V. ſcene II. *Parolles* repréſente ſes malheurs au *payſan* par une métaphore ſale & groſſiere; voyant que le *payſan* ſe bouchoit le nez, *Parolles* dit: *Il n'eſt pas néceſſaire que vous vous bouchiez le nez*: je parle par métaphore. Le *payſan* répond: *Si votre métaphore ſent mauvais* ... *je me boucherai le nez pour les métaphores de qui que ce ſoit*.

Dans Timon, *acte V. ſcene III.* le poëte flattant *Timon* par ſes invectives contre l'ingratitude de ſes amis, dit d'un ton ronflant: *Je ſuis tranſporté de fureur, & je ne puis couvrir cette monſtrueuſe ingratitude d'aucune façon*. Timon répond: *Laiſſez la nue, on ne la verra que mieux*. La plaiſanterie de cette réponſe eſt excellente: elle renferme non-ſeulement un ſouverain mépris du flatteur en particulier, mais cette utile leçon en général, que les choſes ſe voient de la maniere la plus claire, quand on les exprime ſimplement.

En admirant Shakeſpeare, nous ne devons pas fermer les yeux ſur ſes défauts; s'il étonne par la beauté de ſon génie, il révolte quelquefois par ſon comique trivial, ſes pointes & ſes mauvaiſes plaiſanteries; une ſcène ridicule ſe trouve à la ſuite d'une ſcene admirable: cependant M. Pope croit qu'on peut en quelque maniere excuſer de pareils défauts dans ce poëte, & en donner des raiſons, ſans quoi il eſt difficile de concevoir qu'un ſi grand génie y ſoit tombé de gaiété de cœur. Il écrivit d'abord pour le peuple ſans ſecours, ſans avis, & ſans aucune vue de réputation; mais après que ſes ouvrages eurent mérité les applaudiſſemens de la cour & de la ville, il perfectionna ſes productions, & reſpecta davantage ſon auditoire.

Il faut encore obſerver que dans la plûpart des éditions de cet auteur il s'y eſt gliſſé des erreurs ſans nombre, dont l'ignorance a été la ſource. On a mis très-injuſtement ſur le compte du poëte quantité de fautes, qui ne viennent que des additions arbitraires, des retranchemens, des tranſpoſitions de vers, & même des ſcenes, de la maniere dont les perſonnages ont été confondus & les diſcours de l'un attribués à l'autre; en un mot, de l'altération d'un nombre infini de paſſages, par la bêtiſe & les mauvaiſes corrections qu'ont faites les premiers éditeurs de ce poëte.

Pope conclud que malgré tous les défauts que la plus ſévere critique peut trouver dans Shakeſpeare, & malgré toute l'irrégularilité de ſes pieces, on doit conſidérer ſes ouvrages comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majeſtueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere. Ce dernier eſt plus élégant & plus brillant, mais le premier a quelque choſe de plus fort & de plus grand. Il faut avouer qu'il y a dans l'un aſſez de matériaux pour fournir à pluſieurs de l'autre eſpece. Il y regne plus de variété, & les appartemens ſont bien plus vaſtes, quoiqu'on y arrive ſouvent par des paſſages obſcurs, biſarrement ménagés, & deſagréables. Tout ce qu'il y a de défectueux n'empêche pas que tout le corps n'inſpire du reſpect, quoique pluſieurs des parties ſoient de mauvais goût, mal diſpoſées, & ne répondent pas à ſa grandeur.

Comme je goûte beaucoup le jugement plein de délicateſſe & de vérité que M. Hume porte de Shakeſpeare, je le joins ici pour clôture. Si dans Shakeſpeare, dit-il, on conſidere un homme né dans un ſiecle groſſier, qui a reçu l'éducation la plus baſſe, ſans instruction du côté du monde ni des livres, il doit être regardé comme un prodige; s'il eſt repréſenté comme un poëte qui doit plaire au ſpectateurs rafinés & intelligens, il faut rabattre quelque choſe de cet éloge. Dans ſes compoſitions, on regrette que des ſcenes remplies de chaleur & de paſſion ſoient ſouvent défigurées par un mélange d'irrégularités inſupportables, & quelquefois même d'abſurdités, peut-être auſſi ces difformités ſervent-elles à donner plus d'admiration pour les beautés qu'elles environnent.

Expreſſions, deſcriptions nerveuſes & pittoreſques, il les offre en abondance; mais en vain chercheroit-on chez lui la pureté ou la ſimplicité du langage. Quoique ſon ignorance totale de l'art & de la conduite du théatre ſoit révoltante, comme ce défaut affecte plus dans la repréſentation que dans la lecture, on l'excuſe plus facilement que ce manque de goût, qui prévaut dans toutes ſes productions, parce qu'il eſt réparé par des beautés ſaillantes & des traits lumineux.

En un mot, Shakeſpeare avoit un génie élevé & fertile, & d'une grande richeſſe pour les deux genres du théatre; mais il doit être cité pour exemple du danger qu'il y aura toujours à ſe repoſer uniquement ſur ces avantages, pour atteindre à l'excellence dans les beaux-arts; peut-être doit-il reſter quelque ſoupçon, qu'on releve trop la grandeur de ſon génie, à-peu-près comme le défaut de proportion & la mauvaiſe taille donnent quelquefois aux corps une apparence plus giganteſque. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

STRATH-ERNE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale. Cette province a pour bornes au nord, celle d'Athol; au midi, celle de Menteith; à l'orient, les provinces de Trife & de Perth; & au couchant, celle de Braid-Albain. Elle tire ſon nom de la riviere d'Erne, qui la traverſe dans ſa longueur, car dans l'ancienne langue du pays, *Strath* ſignifie une vallée ſituée le long d'une riviere. Les comtes

de

de la maiſon de Drummond ont été long-tems gouverneurs héréditaires des provinces de Menteith & de *Strath-Erne*, avec titre de ſénéchal. (*D. J.*)

STRATH-NAVERN, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe ſeptentrionale, réunie à celle de Sutherland qui la borne au midi, comme celle de Cathuen à l'orient. Sa longueur eſt de trente-quatre milles, & ſa plus grande largeur de douze; c'eſt un pays entierement montueux, & dont les montagnes ſont hautes & couvertes de neige; les forêts ſont peuplées de bêtes ſauvages, de cerfs, de daims, de chevreuils, & même de tant de loups, que les habitans ſont obligés d'aller chaque année, en corps de commune, à la chaſſe de ces derniers animaux. Les rivieres les plus conſidérables de cette province, ſont le Navern, le Torriſdail, l'Urredell, le Durenish, & le Hallowdail; les rivieres, les lacs, & les côtes de la mer, fourniſſent quantité de poiſſons à cette province; ſes habitans ſont forts, robuſtes, laborieux, accoutumés à ſupporter toutes ſortes de fatigues, le froid & le chaud, la ſoif & la faim; ce ſont de bonnes gens, francs, ſinceres, vertueux; ils ſe ſervent de la langue ancienne du pays, qui eſt un dialecte de l'irlandoiſe; ils n'ont ni villes, ni bourgs, mais des hameaux pour habitation. (*D. J.*)

STRATH-YLA, (*Géog. mod.*) petit pays d'Ecoſſe, dans la province de Banf. Il eſt arroſé par la riviere Yla, eſt fertile en pâturages, & abonde en carrieres de pierre de chaux. (*D. J.*)

STRATIES, STRATIÆ, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans l'Arcadie. Quelques-uns ont cru, dit Pauſanias, *l. VIII. c. xxv.* que *Straties*, Eniſpe, & Ripe, dont Homere fait mention, *Ilia. XIII. v.* 606. étoient des îles du Ladon; mais c'eſt une chimere; cette riviere n'eſt pas aſſez large pour avoir des îles comme on en voit ſur le Danube & ſur le Pô. (*D. J.*)

STRATIFICATION, ſ. f. (*Gram.*) en chimie, diſpoſition de différentes matieres par lits. Il y a pluſieurs opérations de chimie, au ſuccès deſquelles cette manœuvre eſt eſſentielle.

STRATIFIER, v. act. mettre par lits.

STRATIOTES ſ. m. (*Hiſt. nat Bot.*) nom d'un genre diſtincte de plante, ſuivant le ſyſtème de Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice eſt compoſé d'un membrane à deux feuilles, comprimées, obtuſes, conniventes, & carennées de chaque côté. Outre cette écorce membraneuſe, la fleur a ſon enveloppe particuliere, qui eſt formée d'une ſeule feuille, diviſée en trois ſegmens; elle eſt droite & tombe; la fleur eſt compoſée de trois pétales, droits, déployés, faits en cœur, & d'une grandeur double de celle du calice; les étamines ſont au nombre de vingt filets, de la longueur de l'enveloppe de la fleur, & inſérées dans le réceptacle; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt porté ſous le réceptacle du calice particulier de la fleur; il y a ſix ſtyles fendues en deux parties, & qui ſont de la longueur des étamines; les ſtigma ſont ſimples; le fruit eſt une baye ovale, contenant ſix loges; les graines ſont nombreuſes, oblongues, crochues, & comme aîlées; ce genre de plante ne contient qu'une ſeule eſpece. *Linnæi, gen. plan. p.* 253. (*D. J.*)

STRATIOTES, (*Botan. exot.*) plante qui croit en Egypte, dans le tems des inondations du Nil. Proſper Alpin, dit qu'elle reſſemble à l'aizoon, avec cette ſeule différence que ſes feuilles ſont plus larges; nous ne ſavons pas cependant ſi c'eſt le *ſtratiotes* de Dioſcoride. Celui des modernes nage ſur la ſurface de l'eau, comme la *lenticula paluſtris*; il n'a point d'odeur, & eſt aſtringent au goût; c'eſt la *lenticula aquatica paluſtris, ægyptiaca, foliis ſedo majore latioribus*, de C. B. P. 362. (*D. J.*)

STRATONICIE, (*Géog. anc.*) 1°. *Stratonicia*, ſelon Strabon, Polybe, Tite-Live, & Etienne le géographe; & *Stratonica* ou *Stratonice*, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* ville de l'Aſie mineure, dans la Carie & dans les terres, au voiſinage d'Abanda & d'Alinda, à-peu-près entre ces deux villes. Strabon, *l. XIV. p.* 66. en fait une colonie de Macédoniens; mais de quels Macédoniens? apparemment de Syriens-Macédoniens, ou Séleucides; car cette ville avoit pris ſon nom de Stratonice, femme d'Antiochus Soter.

Tite-Live, *l. XXXIII. c. xxx.* nous apprend que *Stratonicie* fut donnée aux Rhodiens; elle fut réparée par l'empereur Hadrien, ſelon Etienne le géographe, qui ajoute qu'on l'appelle à cauſe de cela, *Hadrianopolis*; mais l'ancien nom prévalut, même dans les notices épiſcopales, & dans celles des provinces. On a une médaille de Geta, avec ce mot, Στρατονικεων; *Stratonicorum* ou *Stratonicenſium*.

Auprès de la ville de *Stratonicie*, de Carie, il y avoit un temple dédié à Jupiter Chryſaoréen. Ce temple étoit commun aux Cariens, & c'eſt où ſe tenoit l'aſſemblée générale du pays, dans laquelle les *Stratoniciens* étoient admis, non qu'ils fuſſent cariens d'origine, mais parce qu'ils poſſedoient des villages de la Carie; il y avoit auſſi dans le territoire de *Stratonicie*, un fameux temple d'Hécate.

2°. *Stratonicie*, ville de l'Aſie mineure, près du mont Taurus. Strabon, *l. XIV. p.* 660. l'appelle *Stratonicia ad Taurum*, pour la diſtinguer de *Stratonicie de Carie*; mais on ignore la province & le lieu où elle étoit ſituée. (*D. J.*)

STRATONIS INSULA, (*Géog. anc.*) île du golfe Arabique, ſelon Strabon, *l. XVI. p.* 670. & Pline, *l. VI. p.* 29. Elle étoit vers l'embouchure de ce golfe, & dans le golfe même. (*D. J.*)

STRATOPEDARCHA, (*Hiſt. des Emp. grecs.*) chef de la garde tzaconienne ou lacédémonienne, que les ſucceſſeurs de Conſtantin entretenoient auprès de leur perſonne. Cette garde étoit armée de hallebardes, & revêtue de corſelets qui avoient des figures de lions; elle portoit une capote de drap & ſur la tête un capuchon; leurs *pilaticia* étoient à ce qu'on croit des maſſes d'armes, ou des banderoles attachées au bout d'un javelot. (*D. J.*)

STRATOR, (*Antiq. rom.*) ce mot déſigne quelquefois un officier de l'armée, chargé de veiller aux chemins, pour que rien n'arrêtât la marche des troupes; en conſéquence, il faiſoit raccommoder les ponts, applanir les hauteurs, couper les bois incommodes, & diſpoſer toutes choſes pour le paſſage des rivieres.

Quelquefois *ſtrator* ne déſigne que l'officier chargé de prendre ſoin des chevaux que les provinces fourniſſoient pour l'uſage public.

Enfin *ſtrator* ſignifioit dans les derniers tems, l'écuyer qui tenoit la bride du cheval de l'empereur, & l'aidoit à monter deſſus; c'étoit le même homme que les Grecs nommoient *anaboleus*. (*D. J.*)

STRATOS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece dans l'Acarnacie, ſur le fleuve Achéloüs. Thucydide, *liv. II. p.* 154. dit que *Stratos* eſt une très-grande ville de l'Acarnanie, & plus bas, en décrivant le cours du fleuve Achéloüs, il ajoute que dans la haute Acarnanie, ce fleuve arroſoit la ville de *Stratos*. Tite-Live nous apprend que cette ville étoit très-forte; il la met dans l'Etolie, parce qu'elle étoit aux confins de cette contrée, qui étoit ſéparée de l'Acarnanie par le fleuve Achéloüs: d'ailleurs les bornes de ces deux contrées ne furent pas toujours les mêmes; la puiſſance des Etoliens s'étant accrue, ils étendirent leurs frontieres aux dépens de leurs voiſins. Strabon, *l. X.* donne la ſituation de *Stratum*, & ſa diſtance de la mer: car il dit que pour arriver à cette ville, il falloit naviger deux cens ſtades & plus ſur le fleuve Achéloüs.

2°. Fleuve de l'Hircanie; c'étoit un de ceux qui prenoient leur ſource au mont Caucaſe; ſelon *Pline*, *l. VI. c. xvj.* ce fleuve que Ptolomée, *l. VI. c. ix.* nomme *Straton*, venoit de la Médie, couloit par le pays des Anarins, & ſe jettoit dans la mer Caſpienne. (*D. J.*)

STRAUBING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, ſur le Danube, capitale d'un petit territoire, auquel elle donne ſon nom, à huit lieues au-deſſous de Ratisbonne; les Autrichiens raſerent ſes fortifications en 1743. *Long.* 29. 40. *lat.* 48. 51.

Naogeorgus (Thomas), naquit en 1511 à *Straubing*, & mourut vers l'an 1578. Il entendoit aſſez bien le grec, & traduiſit de cette langue en latin divers traités de Plutarque, Dion, Chryſoſtome, & les lettres de Synéſius. Il fit auſſi des poëmes en vers, qui ne plaiſent ni aux Catholiques romains, ni aux proteſtans qui ont un peu de goût. Tel eſt celui qui a pour titre, *Bellum papiſticum*. Il le publia en 1553, & le dédia à Philippe landgrave de Heſſe. Il compoſa des tragédies dans le même eſprit, entre autres ſon *Pammachius*, & ſon *Mercator*, le Marchand converti, car cette derniere à été traduite en françois, & imprimée en 1591; le nom allemand de Naogeorgus, étoit Kirchmaier. (*D. J.*)

STRAVICO *ou* STRAVICHO, (*Géogr. mod.*)

peti-

petite ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, aux confins de la Bulgarie, ſur le bord de la mer Noire, au fond d'un golfe de même nom, entre Meſembria & Siſopoli. (*D. J.*)

STREL, LA, (*Géog. mod.*) & par les Allemands *Iſtrig*, riviere de Hongrie, dans la partie ſeptentrionale de la Tranſilvanie, qu'elle arroſe pour ſe perdre enſuite dans la riviere de Muros, vers les confins de la Haute-Hongrie; c'eſt la *Sargetia* des anciens. (*D. J.*)

STRELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Brieg, ſur la riviere d'Olaw. (*D. J.*)

STRÉLITS, (*Hiſt. de Ruſſie.*) milice de Ruſſie, caſſée & abolie par le czar Pierre I. au ſujet d'une grande rébellion qu'elle excita dans ſon empire. La milice des *Strélits*, comme celle des Janiſſaires, diſpoſa quelquefois du trône de Ruſſie, & troubla l'état preſque toujours autant qu'elle le ſoutint. Ces *Strélits* compoſoient le nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient diſperſés dans les provinces, ſubſiſtoient de brigandages; ceux de Moſcou vivoient en bourgeois, ne ſervoient point, & pouſſoient à l'excès l'inſolence. Enfin après pluſieurs révoltes ces *Strélits* marcherent vers Moſcou pendant que le czar étoit à Vienne en 1698; ils formerent le deſſein de mettre Sophie ſur le trône, & de fermer le retour à un czar, qui oſa violer les uſages, en oſant s'inſtruire chez les étrangers. Pierre inſtruit de cette révolte, part ſecrettement de Vienne, arrive à Moſcou, & exerce ſur la milice des *Strélits* un châtiment terrible; les priſons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les ſupplices, & leurs corps reſterent deux jours expoſés ſur les grands chemins. Cette ſévérité étoit ſans exemple; ce prince, eut été ſage de condamner ſes chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état; & la vie des hommes doit être comptée pour beaucoup, ſur-tout dans un pais preſque déſert, & où par conſéquent la population demande tous les ſoins d'un législateur. Le czar au contraire ne montra dans cette occaſion que de la fureur, par la multitude des ſupplices; il caſſa le corps des *Strélits*, & abolit leur nom; ce qu'il pouvoit faire en les diſperſant dans ſes vaſtes états, & en les occupant à défricher les terres. *Hiſt. de l'empire de Ruſſie* par M. de Voltaire. (*D. J.*)

STRELITZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté d'Oppelen, à 4 lieues environ de la ville d'Oppelen, entre les rivieres de Malpenam & de Kladinitz. (*D. J.*)

STRENGENBACH *ou* STRENGBACH, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la haute Alſace. Elle prend ſa ſource près de Sainte-Marie aux Mines, & ſe perd dans le Fecht. (*D. J.*)

STRENGNES, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, ſur la rive méridionale du lac Maler, & à 15 lieues au ſud-oueſt d'Upſal. Le roi Charles IX. eſt inhumé dans la cathédrale. *Long.* 35. 14. *lat.* 59. 28.

Peringskiold (*Jean*), ſavant antiquaire ſuédois, naquit à *Strengnes* en 1618, & mourut en 1720, âgé de 102 ans; c'étoit le patriarche des hommes de lettres. Il a mis au jour de beaux & grands ouvrages pendant le cours de cette longue vie. On lui doit entre autres celui qui eſt intitulé, *Hiſtoria regum ſeptentrionalium*, & qui forme 14. vol. *in-fol. Voyez* le pere Nicéron, *Mém. des hommes illuſtres, t. I. p.* 66. & *ſuiv.* (*D. J.*)

STRÉNIE, ſ. f. (*Mythol.*) nom d'une déeſſe des Romains. C'étoit elle qui préſidoit aux étrennes, c'eſt-à-dire aux préſens qu'on ſe faiſoit le premier jour de l'année. Elle avoit un temple à Rome dans la quatrieme région de la ville. Nonnus Marcellus dit qu'elle fut ainſi appellée de *ſtrénites*, valeur, parce que Tortius qui inſtitua la coutume de donner des étrennes, les établit comme des préſens deſtinés aux vaillans hommes. (*D. J.*)

STRETTO, (*Muſiq. ital.*) ce terme italien s'emploie quelquefois pour marquer qu'il faut rendre les tems de la meſure ſerrés & courts, & par conſéquent fort vîtes. *Broſſard.* (*D. J.*)

STRIATURA, (*Architecture des Rom.*) ce mot ſe prend dans Vitruve pour les concavités des colonnes cannelées; il déſigne auſſi dans cet auteur l'eſpace plat ou le liſtel, qui eſt entre chaque cannelure. (*D. J.*)

STRIBORD, TRIBORD, DEXTRIBORD, EXTRIBORD, *ou* TIENBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le côté gauche du vaiſſeau quand on va de la poupe à la proue.

STRICT, adj. (*Gramm.*) exact, rigoureux. On dit d'un terme, qu'il faut le prendre dans un ſens *ſtrict*.

STRIDON, (*Géog. anc.*) ville ſituée aux confins de la Dalmatie, au nord de la ſource du Ertius, & aſſez près de la Save, à la droite; elle étoit par conſéquent dans l'Illyrie: ſon nom moderne eſt Sdrigna, ſelon Biondo. Les Goths ruinerent cette ville, & ſaint Jérôme nous apprend lui-même que c'étoit ſa patrie. Il y naquit vers l'an 340 de Jeſus-Chriſt, & mourut l'an 420, agé d'environ 80 ans. J'ai aſſez parlé de ce grand docteur, au *mot* PERES DE L'ÉGLISE. (*D. J.*)

STRIES, ſ. f. (*Conchyl.*) rayures ou gravures en relief, qui ſe voyent ſur la robbe d'une coquille; elles ſont différentes des rides qui forment des ondes irrégulieres, & des cannelures qui ſont plus grandes & plus égales. (*D. J.*)

STRIES, *dans l'ancienne Architecture*, ſont les filets, rayons ou intervalles qui ſéparent les canelures des colonnes. *Voyez* STRIGES & CANNELURES.

STRIGA, (*Littérature.*) ce mot ſignifioit chez les Romains un eſpace de terrain vuide dans les champs, deſtiné à la promenade des chevaux; cet eſpace étoit long de cent vingt piés, & large de ſoixante. Mais le mot de *ſtriga* ſignifie au propre un grande raie entre deux ſillons, & dans l'arpentage, il ſignifioit une grande meſure de longueur. (*D. J.*)

STRIGA *ou* STRIEGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, ſur le bord de la riviere de Polsnitz.

STRIGE, ſ. f. *dans l'Ancienne Architecture;* c'eſt ce qu'on appelle *cannelure* dans l'architecture moderne. Voyez CANNELURE.

On les appelle ainſi, parce qu'on ſuppoſe qu'originairement on les faiſoit à l'imitation des plis des robes de femme, qu'on appelloit en latin *ſtrigæ*. Les filets ou eſpaces qui ſont entre ces plis s'appelloient *ſtriæ*. *Voyez* STRIÆ.

STRIGILE, ſ. m. (*Gymnaſt.*) *ſtrigile*, inſtrument de fer, de cuivre, d'argent, d'ivoire, de corne, &c. avec lequel les anciens ſe décraſſoient le corps.

On diſtinguoit dans le *ſtrigile* deux parties, le manche & la languette. Le manche, *capulus*, formoit ordinairement un parallélépipede rectangle, creux & oblong, dans le vuide duquel on pouvoit par les côtés engager la main dont on empoignoit de l'inſtrument. La languette, *lingua*, étoit courbée en demi-cercle, creuſée en façon de gouttiere, & arrondie dans ſon extrémité la plus éloignée du manche, ce qui faiſoit une eſpece de canal pour l'écoulement de l'eau de la ſueur, de l'huile & des autres impuretés qui ſe ſéparoient de la peau par le mouvement de cette ſorte d'étrille. Le couteau de chaleur dont on ſe ſert pour les chevaux a quelque rapport avec le *ſtrigile* des Romains.

Ce *ſtrigile* étoit chez eux d'un très-grand uſage, non-ſeulement dans les bains pour frotter ceux qui ſe baignoient, mais auſſi dans les gymnaſes pour nétoyer la peau des athletes de l'eſpece d'enduit que formoit le mélange d'huile, de ſueur, de ſable, de boue & de pouſſiere, dont ils étoient couverts.

Preſque tout le monde avoit de *ſtrigiles* dans ſa maiſon, & ceux à qui ils appartenoient, faiſoient graver leur nom ſur le manche, ainſi qu'il paroît par quelques-uns de ces inſtrumens qu'on a trouvés dans les ruines des thermes de Trajan. (*D. J.*)

STRIGMENTUM, (*Gymnaſtique.*) ce mot latin ſignifie dans Pline la *craſſe* & les *ordures* qu'on enlevoit de deſſus le corps dans les bains, & dans les lieux des exercices publics. *Strigmentum* déſigne auſſi dans le même auteur, la *craſſe* qu'on ôtoit de deſſus les murs, ou les ſtatues qui appartenoient au public.

Il y avoit donc trois ſortes de *ſtrigmenta*; les unes qui provenoient des bains, étoient compoſées de ſueur, d'huile & de craſſe du corps. D'autres venoient de l'arene, & contenoient les mêmes choſes, avec addition de la pouſſiere, qui avoit été répandue ſur le corps, après qu'on avoit été frotté d'huile. Les troiſiemes étoient détachées des murs & des ſtatues du gymnaſe. Ces dernieres contenoient auſſi de l'huile, avec des particules de la ſubſtance particuliere à laquelle elles étoient attachées, & dont par conſéquent elles empruntoient quelque propriété. Si, par exemple, elles étoient détachées des ſtatues de cuivre,

vre, c'étoit un mélange d'huile, de pouſſiere & de verd-de-gris. (*D. J.*)

STRIGONIE *ou* OSTROGON, (*Géog. mod.*) & par les Allemands GRAN. *Voyez ce mot*. Cette ville eſt la capitale du comté de Strigonie, dans la baſſe Hongrie. Elle a des bains naturels dont la chaleur eſt modérée, & elle eſt la patrie de ſaint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, mort à Bude en 1038.

STRIGONIE, *comté de*, (*Géog. mod.*) il eſt coupé en deux par le Danube. Il a les comtés de Comore & de Bars au nord, celui de Novigrad au levant, celui de Piliez au midi, & celui de Javarin au couchant. Ses principaux lieux ſont *Strigonie* à la droite du Danube, & Pilſen à la gauche. (*D. J.*)

STRIKE, ſ. m. (*Com.*) eſt une meſure qui contient quatre boiſſeaux, & dont les deux font un quarter, ou huit boiſſeaux. *Voyez* BOISSEAU & QUARTER.

Le *ſtrike* de lin, eſt la quantité de lin qu'on peut prendre en une poignée, *Dictionn. de Chambers*.

STRIPERTZ *ou* STRIPMALM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie*.) les minéralogiſtes ſuédois déſignent ſous ce nom une mine de plomb, dans laquelle ce métal ſe trouve combiné avec de l'argent & de l'antimoine minéraliſés par le ſoufre, Elle a la couleur de la mine de plomb, ou galêne ordinaire; elle eſt compoſée de ſtripes ou d'aiguilles plus ou moins fines. On trouve cette mine dans la mine de Sahla en Suede; elle eſt difficile à traiter, parce que ces ſubſtances ſe nuiſent les unes aux autres.

STRIURE, ſ. f. (*Architecture*.) il ſe dit de la cannelure des colonnes, & de cet intervalle creux qui regne du haut en bas du fût de la colonne, pour la faire paroître plus groſſe & plus agréable.

STRIX, ſ. m. (*Littérat.*) eſpece d'oiſeau de nuit dont parlent les anciens; nous ne le connoiſſons point; eux-mêmes n'en ſavoient pas plus que nous du tems de Pline. Il eſt certain qu'il ne paroiſſoit que la nuit, & on le nommoit *ſtrix* à cauſe de ſon cri. Ovide le dit dans le ſixieme livre des faſtes.

> *Eſt illis* ſtrigibus *nomen, ſed nominis hujus*
> *Cauſa quod horrenda ſtridere nocte ſolent*.

Nos auteurs traduiſent *ſtrix* par *chouette*. Les poëtes font entrer les œufs & les entrailles de cet oiſeau dans toutes les compoſitions que faiſoient les magiciennes. Médée le dit dans Séneque:

> *Miſcetque & obſcænas aves*
> *Mæſtique cor bubonis & raucæ* ſtrigis
> *Exſecta vivæ viſcera*.

„ Elle y mêle les chairs des plus funeſtes oiſeaux, le „ cœur d'un crapaud, & les entrailles qu'elle a ar- „ rachées à une chouette vivante „. Horace, *Ode V. liv. V.* dit que Canidie, la tête échevelée & entortillée de viperes, fit préparer ſur le feu magique, une compoſition où elle mêla enſemble des racines de cyprès & de figuier ſauvage déterrées dans un cimetiere, des plumes & des œufs de chouette, *nocturnæ ſtrigis*, trempées dans le ſang d'un crapaud, des herbes de Theſſalie & d'Ibérie, pays fertiles en poiſons, & des os arrachés de la gueule d'une chienne à jeun.

Ces détails de ſorcellerie plaiſoient apparemment aux anciens; car nous voyons que leurs poëtes s'étendent volontiers ſur cette matiere. Il faut pourtant avouer qu'Horace l'a fait avec modération; mais il n'en eſt pas de même de Lucain, l'Erecto de ſon ſixieme livre eſt réellement fort dégoûtante. Nous voulons que de pareilles images ſoient préſentées rapidement, & en peu de mots. Mais les œufs & les entrailles de l'oiſeau *ſtrix* entroient ſi néceſſairement dans les compoſitions magiques, que les anciens nommoient *ſtriges* toutes les ſorcieres. (*D. J.*)

STROBULUS, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une eſpece de bonnet que portoient les barbares, & qui s'élevoit comme une pomme de pin par pluſieurs circonvolutions en ſpirale; le bonnet des Romains au-contraire, s'élevoit en pointe toute droite.

STROEKS, ſ. m. pl. (*vaiſſeaux moſcovites*.) petits vaiſſeaux plats dont on ſe ſert ſur le Volga pour le négoce d'Aſtracan & de la mer Caſpienne. Les *ſtoeks* contiennent environ trois cens balots de ſoie qui font quinze leſts. Ils vont à voile & à rames, & ont pour cela ſeize rames, un ſeul mât, & une ſeule voile. Le gouvernail eſt une longue perche, plate par l'endroit qui eſt dans l'eau. Le patron le guide par le moyen d'une corde attachée entre deux aîles qui le tiennent en état; ils peuvent porter contre les marchandiſes, 25 matelots & 60 paſſagers. *Diction. de Commerce*. (*D. J.*)

STROMA, (*Géog. mod.*) île d'Ecoſſe, à 2 milles au nord de la pointe de Catneſſ, & l'une des îles qui ſont au midi de celles de Mainland. Cette île qui eſt aſſez fertile, n'eſt point comptée entre les Orcades, parce qu'elle eſt trop près du continent de l'Ecoſſe. (*D. J.*)

STROMATES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) ce terme eſt grec, & ſignifie *mélanges*; il a ſervi de titre à pluſieurs ouvrages. Plutarque & Origène l'ont employé; mais S. Clément d'Alexandrie a particulierement illuſtré ce terme. Ses *ſtromates* ſont un mélange de ſes propres penſées, & de celles des meilleurs auteurs qu'il avoit lûs. On y voit de l'hiſtoire, de la littérature, de la critique, du ſacré & du profane; enfin, ce mélange différent lui fit donner le nom de *ſtromates*. (*D. J.*)

STROMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Munſter, chef-lieu d'un burgraviat, à 3 lieues de Lipſtadt. *Long.* 25. 57. *lat.* 51. 43. (*D. J.*)

STROMBITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à des coquilles foſſiles, que l'on nomme plus communément *turbinites*.

STROMBOL, LE, (*Géog. mod.*) montagne de l'île de Candie, à 2 lieues au couchant de la ville de Candie. Il ſort de cette montagne une groſſe ſource, dont les eaux ſont ſalées. (*D. J.*)

STROMBOLI, (*Géog. mod.*) île de la mer de Sicile, au nord de cette derniere île, à laquelle elle ſemble appartenir, & à 30 milles de Lipari, au levant d'été. On lui donne 12 milles de circuit; mais elle eſt ſans habitans, car ce n'eſt proprement qu'une montagne ronde qui brûle toujours, & qu'on découvre de loin. Les anciens l'ont appellée *Strongylos*. *Voyez* STRONGYLE, *Géog. anc.* (*D. J.*)

STROMONA, LA, (*Géog. mod.*) autrement Radini, Iſchar, Marmara, Verataſar; car tous ces noms indiquent le *Strymon* des anciens, riviere de la Turquie en Europe. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de la Bulgarie, traverſe la province d'Iamboli, arroſe enſuite Marmara & Tricala; enfin, elle vient ſe perdre dans le golfe de Conteſſa & les ruines d'Emboli, ou Chryſopolis. (*D. J.*)

STRONGOLI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, ſur une haute montagne, à 9 milles au nord-eſt de Santa-Severina, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Long.* 32. 25. *lat.* 40. 41.

STRONGILE, (*Géog. anc.*) île ſur la côte ſeptentrionale de la Sicile, & l'une des îles Eoliennes, aujourd'hui *Stromboli*; Strabon dit qu'elle fut appellée Στρογγύλη, *Strongyle*, à cauſe de ſa figure ronde. Silius-Italicus, *liv.* 14. *v.* 260. écrit *Strongylos*; l'itinéraire d'Antonin, place cette île à 320 ſtades de Meſſine. (*D. J.*)

STRONGYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, dans la Carmanie; c'eſt une des branches du mont Taurus, & le nom moderne eſt *Techiſanda*, ſelon Caſtald. (*D. J.*)

STRONS *ou* STRONZA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, au levant de l'île de Sanda, à 4 milles de celle de Heth. On lui donne 6 milles de longueur, & 3 de largeur. Son terroir eſt fertile, & très-peuplé. (*D. J.*)

STROPHADES, ÎLES, (*Géog. anc.*) îles de la mer Ionienne, ſur la côte du Péloponnèſe. Strabon, *liv. viij.* les met vis-à-vis & à l'occident de la ville Cypariſſia, preſque à 400 ſtades du continent, & cette ſituation leur avoit fait donner le nom de *Cypariſſiorum inſulæ*. Elles étoient au nombre de deux. Virgile, *Æneid*, *l. III. v.* 209. fait mention de ces îles, qu'il dit habitées par la cruelle Celœno & par les Harpyes:

> *Servatum ex undis Strophadum me littora primum*
> *Accipiunt*. Strophades *grajo ſtant nomine dictæ*
> *Inſulæ Ionio in magno, quas dira Celœno*
> *Harpyæque colunt*.

Etienne le géographe dit auſſi que les *îles Strophades* ſont au nombre de deux. Quelques-uns, ſelon Pli-

Pline, *l. IV. c. xij.* les appelloient *Plotæ;* & Apollonius donne à entendre qu'elles furent d'abord appellées *Plotæ*, & que dans la ſuite on les nomma *Strophadæ*, parce qu'elles flottoient & nageoient, pour ainſi dire, au milieu des flots, ſelon Apollonius, *l. II. v.* 296.

> Στροφάδας δὲ μετακλείυς, ἀνθρώποι
> Νήσους τοῖς γ' ἡκήτι πάρος πλωτάς καλέοντες
> Strophadas *cognominarunt homines*
> *Inſulas hujus cauſa, prius plotas nominantes.*

Les anciens feignoient que ces îles étoient le refuge des harpyes, dont le viſage etoit de femme, & le corps de vautour. Les Grecs & les Italiens les appellent *Strofadi* ou *Strivali*. Ce ſont deux petites îles fort baſſes, dont la plus grande n'a que 3 à 4 milles de circuit: mais dans un petit eſpace, elle ne laiſſe pas de porter une grande quantité de fruits excellens. Les ſources y ſont ſi abondantes, qu'on ne ſauroit preſque planter un bâton en terre, qu'il n'y ſorte de l'eau. On dit que dans les fontaines de cette île, il ſe trouve ſouvent des feuilles de platane, quoiqu'il n'en croiſſe point là, mais ſeulement dans la Morée, qui en eſt éloignée d'environ 30 milles. C'eſt ce qui fait croire aſſez vraiſſemblablement, que ces ſources viennent de ce pays-là par des canaux ſouterrains, que la nature a formés ſous les abîmes de la mer.

Les habitans des *îles Strophades* ne ſe marient jamais, car il n'y en a point d'autres que des caloyers ou moines grecs, juſqu'au nombre de ſoixante ou quatre vingt. Leur couvent eſt bâti en maniere de fortereſſe avec une terraſſe au-deſſus, garnie de bons canons, & une ſarraſineſque à leur porte, par la crainte qu'ils ont des corſaires. On dit néanmoins que les Turcs & les corſaires de Barbarie reſpectent ces bons vieillards, & qu'ils n'abordent leur île que pour y prendre de l'eau. (*D. J.*)

STROPHE, ſ. f. *dans la Poéſie grec. & latine*, eſt une ſtance ou un certain nombre de vers qui renferment un ſens complet, & qui eſt ſuivi d'une autre de la même meſure & du même nombre de vers dans la même diſpoſition qu'on appelloit *antiſtrophe*, *Voy.* ANTISTROPHE.

La *ſtrophe* eſt dans des odes, ce que le couplet eſt dans les chanſons & la ſtance dans les poëmes épiques. *Voyez* COUPLET & STANCE.

Ce mot vient du grec στροφὴ qui eſt formé de στρέφω, *je tourne*, à cauſe qu'après qu'une *ſtrophe* eſt finie, la même meſure revient encore; ou plutôt, comme ce terme ſe rapporte principalement à la muſique & à la danſe, parce que le chœur & les danſeurs, qui, chez les anciens, marchoient en cadence autour de l'autel, pendant qu'on chantoit les odes ou hymnes, en l'honneur des dieux, tournoient à gauche durant qu'on chantoit la *ſtrophe*, & à droite lorſqu'on chantoit l'antiſtrophe. *Voyez* ANTISTROPHE.

Dans notre poéſie lyrique, une *ſtrophe* ne ſauroit être moindre que de quatre vers, ni en contenir plus de dix; & la premiere *ſtrophe* ſert toujours de regle aux autres *ſtrophes* de la même ode pour le nombre, ſoit pour la meſure des vers & pour l'arrangement des rimes.

STROPHIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) στρόφιον; ſorte de ceinture, ou bandelette large, dont les jeunes filles ſe ſerroient le ſein, pour ne point paroître en avoir trop; de-là vient que *ſtropha*, dans Martial, ſignifie une *ruſe*, une *fineſſe;* l'ouvrier qui faiſoit les bandelettes pour ſerrer le ſein des jeunes filles, ſe nommoit *ſtrophiarius;* le mot *ſtrophium* déſigne auſſi des guirlandes de fleurs attachées enſemble ſur la tête en guiſe de bandelettes. (*D. J.*)

STROPPUS, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Feſtus, déſigne ou la couronne, ou le bonnet que les prêtres mettoient ſur leurs têtes, dans les ſacrifices & autres cérémonies religieuſes. (*D. J.*)

STROUD, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre, en Gloceſter-shire, ſur la riviere de *Stroud*, entre Gloceſter & Briſtol, à ſept milles de la premiere, & vingt-neuf milles de la ſeconde. On voit dans ce bourg pluſieurs moulins à foulon, & l'on y teint des draps en écarlate, les eaux de la riviere étant favorables à cette teinture. (*D. J.*)

STROUD *le*, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Gloceſter-shire; elle ſort des monts Gotteſwold, traverſe la province de Gloceſter dans ſa longueur, & ſe jette dans la Saverne. (*D. J.*)

STRUFERTARII, (*Antiq. rom.*) Feſtus nommoit ainſi les freres Arvaux, qui étoient employés à purifier les arbres foudroyés; ils faiſoient dans cette cérémonie un ſacrifice avec de la pâte cuite ſous les cendres. Voici les termes trouvés à Rome, ſur une table de bronze antique.

LIII. ID. DEC.
FRATRES. ARVALE.
IN LUCO. DEÆ. DIÆ.
VIA. CAMPANA. APUD. LAP. V.
CONVENER. PER. C. PORC. PRISCUM. MAG.
ET. IBI. IMMOLAV.
QUOD AB ICTU. FULMINIS.
ARBORES LUCI SACRI D. D.
ATTACTÆ ARDUERINT
EARUMQUE ADOLEFACTARUM
ET. IN. EO. LUCO SACRO. ALIÆ
SINT REPOSITÆ.

Le dixieme jour de Décembre, les freres Arvaux s'aſſemblerent au boſquet de Junon, ſur le grand chemin de la Campanie, à cinq milles de Rome, par l'ordonnance de C. Porcius Priſcus, doyen du chapitre, & là ils ſacrifierent pour raiſon de quelques arbres du ſacré boſquet dédié à la déeſſe, qui avoient été frappés de la foudre. (*D. J.*)

STRUMETA ou *STRUMITA* (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de la Turquie aſiatique, en Anatolie, ſur une montagne, dans la province de Mentezili, près de l'embouchure de la riviere de Mari, dans la mer de Caramanie. C'eſt à ce qu'on croit l'ancienne Myra, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua pour aller à Rome, ſur un vaiſſeau d'Alexandrie. Le texte latin des actes 27. 5. porte *Lyſtram*, au lieu de *Myram* qui eſt dans le grec; c'eſt une faute, parce que Lyſtre étoit dans la Lycaonie, & ce n'étoit point une ville maritime. (*D. J.*)

STRUMUS, (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens naturaliſtes romains au *cucubalus*, morgeline baccifere. Cette plante fut ainſi appellée pour les vertus diſcuſſives qu'on lui attribuoit dans les tumeurs ſcrophuleuſes. (*D. J.*)

STRUND-JACER, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les navigateurs hollandois donnent à un oiſeau qui ſe trouve ſur les côtes de Spitzberg; ce mot ſignifie *chaſſe-merde*; il lui a été donné parce qu'il ſuit fidellement l'oiſeau nommé *kuytegef*, afin de ſe nourrir de ſa fiente; il a le bec noir, crochu & épais; il n'a aux pattes que trois ongles liés par une peau noire, ſes jambes ſont courtes, & ſa queue forme un éventail; il a les yeux noirs ainſi que le deſſus de la tête, un cercle jaunâtre autour du cou, les aîles & le dos de couleur brune, & le ventre blanc.

STRUTHIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom donné par les Grecs à la plante que les Latins appelloient *lanaria herba*, à cauſe de ſon uſage dans les manufactures de laine. Dioſcoride, en parlant du *ſtruthium*, ſe contente de dire que c'étoit une eſpece de chardon, ou de plante épineuſe, dont la racine étoit large, longue, de la groſſeur de deux ou trois doigts, & qui pouſſoit des feuilles armées de petits piquans. Quoique ce détail ne nous faſſe point connoître la plante dont il parle, il ſuffit néanmoins pour nous prouver que ce n'étoit point celle que les Romains appelloient *antirrhinum*, & que nous nommons en françois *muffle de veau*. Il ſeroit trop long d'indiquer toutes les conjectures des modernes, pour découvrir cette plante dans les écrits des Arabes; il paroît ſeulement qu'ils n'ont pas rencontré, en imaginant que le *ſtruthium* des Grecs étoit le *candiſi* de Sérapion & autres. (*D. J.*)

STRUTOPHAGES, (*Géog. anc.*) peuple de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, Strabon, *l. XVI. p.* 772. qui place ce peuple au voiſinage des *Elephantophagi*, dit qu'il n'étoit pas bien nombreux. Selon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxviij.* les *Strutophagi* habitoient au midi des *Eléphantophagi*. Agatharchide fait auſſi mention de ces peuples & des guerres qu'ils avoient avec les Ethiopiens, ſurnommés *Simi*. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* marque les *Strutophagi* à l'occident des Péchiniens. Le nom de *Strutophages* leur avoit été donné, à cauſe qu'ils ne s'occupoient qu'à la chaſſe des autruches, dont ils faiſoient leur nourriture ordinaire; ils ſe ſervoient de leurs peaux pour s'habiller, & pour en faire des couvertures. (*D. J.*)

STRYCHNODENDROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom que Ray donne à l'eſpece de *ſolanum* nommé

par Tournefort *ſolanum fruticoſum bacciferum*. Cette plante s'éleve en arbriſſeau haut de quatre ou cinq piés: ſon tronc pouſſe des rameaux verts, garnis de feuilles oblongues, plus étroites que celles du folanum ordinaire; ſa fleur eſt une roſette blanche, découpée en cinq pointes; il lui ſuccede un fruit rond, mol, rouge, ſemblable à celui de coqueret, plein de ſuc, & renfermant quelques ſemences applaties, d'un goût fade. Cette plante eſt cultivée dans les jardins. (*D. J.*)

STRYME, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſelon Hérodote, *l. VII.* & Etienne le géographe. Suidas fait de *Stryme* ou *Stryma*, une colonie des Thaſiens, & une place de commerce. S'il eſt vrai que c'étoit encore une île, comme il le dit, il falloit que cette île fût bien voiſine du continent, à moins qu'il n'entende une île du lac d'Iſmaride, qui ſéparoit *Stryme* de Maronée. On croit que les habitans de cette derniere ville avoient acquis quelque droit ſur *Stryme*, en qualité de protecteurs ou de bienfaiteurs; ce qui donna lieu à de fréquentes conteſtations entr'eux, & les Thaſiens fondateurs de *Stryma*. (*D. J.*)

STRYMON, (*Géog. anc.*) fleuve qui ſervoit autrefois de borne entre la Macédoine & la Thrace, ſelon le périple de Scylax. Pline, *l. IV. c. x.* remarque la même choſe, & ajoute que ce fleuve prend ſa ſource au mont Hæmus. Le *Strymon*, ſelon Etienne le Géographe, mouilloit la ville d'Amphipolis, & donnoit le nom de *Strymonii*, aux peuples qui habitoient ſes bords. Il avoit ſon embouchure ſur la côte du golfe, qui de-là avoit pris le nom de *Strymonicus ſinus*.

Le nom moderne eſt *Stromona*, que d'autres appellent *Marmara*, *Radini*, *Iſchar*. Il y avoit nombre de grues ſur les bords de ce fleuve; elles y venoient à la fin du printems, & en partoient à la fin de l'automne, pour ſe rendre ſur les rivages du Nil; mais le *Strymon* eſt célebre dans l'hiſtoire, parce que ce fut ſur ſes bords qu'une poignée d'athéniens triompha des Medes, au-travers des plus longues fatigues & des plus grands dangers. (*D. J.*)

STRIMONICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, ſur la côte de la Macédoine & de la Thrace, à l'occident du golfe Perſique: on le nomme préſentement *golfe de Conteſe*.

STUBN, *ou* STUBEN, *ou* STUBN BAD, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, aux confins du comté de Zoll, à trois milles de Neu-Zoll, & à deux de Cremnitz; elle eſt remarquable par ſes bains chauds, & par les mines d'argent & de cuivre qu'on trouve dans des montagnes de ſon voiſinage, du côté de l'orient. *Long.* 27. 31. *lat.* 48. 37. (*D. J.*)

STUC *ou* MARBRE FACTICE, (*Art méchan.*) le *ſtuc* ou *le marbre factice* eſt une compoſition dont le plâtre fait toute la baſe. La dureté qu'on ſait lui donner; les différentes couleurs que l'on y mêle, & le poli dont il eſt ſuſceptible, le rendent propre à repréſenter preſque au naturel les marbres les plus précieux.

La dureté que le plâtre peut acquérir, étant la qualité la plus eſſentielle à cet art, c'eſt auſſi la premiere à laquelle les ouvriers doivent s'appliquer. Elle dépend abſolument du degré de calcination que l'on doit donner au plâtre; & comme la pierre qui le produit, eſt ſuſceptible de quelques petites différences dans ſa qualité intrinſéque, ſuivant les différens pays où elle ſe rencontre, il faut tâtonner & étudier le degré de calcination qu'il faut lui donner, pour que le plâtre qui en viendra, prenne le plus grand degré de dureté qu'il eſt poſſible. On ne peut donner ici de notions ſur cette méthode qu'en ce qui regarde le plâtre de Paris; ce ſera l'affaire des ouvriers d'eſſayer de calciner plus ou moins les pierres gypſeuſes des autres pays, afin de trouver le plus grand degré de dureté où l'on puiſſe porter le plâtre qu'elles produiront.

On caſſe les pierres à plâtre de Paris avec des marteaux, en morceaux à-peu-près gros comme un petit œuf, ou comme une groſſe noix. On enfourne ces morceaux dans un four que l'on a fait chauffer, comme ſi on vouloit y cuire du pain; on bouche l'ouverture du four. Quelque tems après on débouche le four pour en tirer un ou deux des petits morceaux de plâtre que l'on caſſe avec un marteau. Si l'on s'apperçoit que la calcination a pénetré juſqu'au centre du petit morceau, de façon cependant qu'on y remarque encore quelques points brillans; c'eſt une marque que la calcination eſt à ſon point de perfection, & alors on retire du four promptement tout le plâtre par le moyen d'un rable. Si dans la caſſure on remarquoit beaucoup de brillans, ou qu'on n'en remarquât point du tout, ce ſeroit une preuve dans le premier cas, que la pierre ne ſeroit point aſſez calcinée; & dans le ſecond cas, qu'elle le ſeroit trop.

Quoique le plâtre devienne très-dur, lorſqu'il eſt calciné à ſon point, la ſurface ſe trouve cependant remplie d'une infinité de pores, & les grains ſont trop faciles à en détacher pour qu'il puiſſe prendre le poli comme le marbre. C'eſt pour remédier à cet inconvénient, que l'on prend le parti de détremper le plâtre avec de l'eau dans laquelle on a fait diſſoudre de la colle, qui rempliſſant les pores, & attachant les grains les uns aux autres, permet que, pour ainſi dire, on puiſſe uſer & emporter la moitié de chaque grain, ce qui forme le poli.

Cette colle eſt ordinairement de la colle de Flandre; il y en a qui y mêlent de la colle de poiſſon, & même de la gomme arabique. C'eſt avec cette eau chaude & collée que l'on détrempe le plâtre; mais comme le peu de ſolidité du plâtre, ſur-tout lorſqu'il n'eſt point appuyé, demande qu'on donne une certaine épaiſſeur aux ouvrages, pour diminuer la dépenſe, on fait le corps de l'ouvrage ou le noyau avec du plâtre ordinaire, & on le couvre avec la compoſition de plâtre dont on vient de parler, en lui donnant une ligne & demie ou deux lignes d'épaiſſer.

Lorſque l'ouvrage eſt ſuffiſamment ſec, on travaille à le polir, à-peu-près de la même façon que le véritable marbre. On employe ordinairement une eſpece de pierre qui eſt aſſez difficile à trouver. C'eſt une eſpece de *cos* ou pierre à aiguiſer, qui a des grains plus fins que ceux du grès, & qui ne ſe détachent pas ſi facilement de la pierre, la pierre de ponce peut auſſi y ſervir. On frotte l'ouvrage avec la pierre d'une main; & on tient de l'autre une éponge imbibée de l'eau, avec laquelle on nettoye continuellement l'endroit que l'on vient de frotter, afin d'ôter par le lavage à chaque inſtant ce qui a été emporté de la ſurface de l'ouvrage; pour cet effet, il faut laver l'éponge de tems en tems, la tenir toujours remplie d'eau fraîche. On frotte enſuite avec un tampon de linge, de l'eau, de la craie ou du tripoli. On ſubſtitue à cela du charbon de ſaule, broyé & paſſé tres-fin, ou même des morceaux de charbons entiers, pour mieux pénétrer le fond des moulures, en employant toujours l'eau avec l'éponge qui en eſt imbibée. On finit par frotter l'ouvrage avec un morceau de chapeau imbibée d'huile & de tripoli en poudre très-fine, & enfin avec le morceau de chapeau imbibé d'huile ſeule.

Lorſqu'on veut un fond de couleur, il ſuffit de délayer la couleur dans l'eau de colle, avant de s'en ſervir à delayer le plâtre.

Il ſemble qu'on pourroit ajuſter les pieres à polir dont on vient de parler, à des morceaux de bois faits en façon de varloppes ou d'autres outils de menuiſier; les ſurfaces de l'ouvrage en ſeroient mieux dreſſées, & les moulures plus exactes; mais il faut ſe ſouvenir de laver toujours à meſure que l'on frotte.

Lorſqu'on veut imiter un marbre quelconque, on détrempe avec l'eau collée chaude, dans différens petits pots, les couleurs qui ſe rencontrent dans ce marbre; on délaye avec chacune de ces couleurs un peu de plâtre; on fait une galette à-peu-près grande comme la main, de chaque couleur; on met toutes ces galettes alternativement l'une ſur l'autre, en mettant celles dont la couleur eſt dominante, en plus grand nombre ou plus épaiſſes. On tourne ſur le côté ces galettes qui étoient arrangées ſur le plat; on les coupe par tranches dans cette ſituation, & on les étend enſuite promptement ſur le noyau de l'ouvrage où on les applatit. C'eſt par ce moyen que l'on vient à bout de repréſenter le deſſein biſare des différentes couleurs dont les marbres ſont pénétrés. Si l'on veut imiter les marbres qu'on appelle *des breches*, on met dans la compoſition de ces galettes, lorſqu'on les étend ſur le noyau, des morceaux de différentes groſſeurs de plâtre délayé avec la couleur de la breche; & ces morceaux venant à être applatis, repréſentent très-bien la breche. Il faut remarquer que dans toutes ces opérations l'eau collée doit être un peu chaude, ſans quoi le plâtre prendroit trop vîte, & ne donneroit pas le tems de manœuvrer.

Si c'eſt ſur un fond de couleur que l'on veut repréſenter des objets, comme des forêts, des payſages, des rochers, ou même des vaſes, des fruits & des fleurs, il faut les deſſiner ſur le papier, piquer enſuite les contours des figures du deſſein, les appliquer ſur le fond, après qu'il aura été preſque achevé de polir, & les poncer avec une poudre d'une couleur différente du fond, c'eſt-à-dire du noir ſi le fond eſt blanc; & du blanc ſi le fond eſt noir. On arrête enſuite tous les contours marqués par le poncif, *voyez* Poncif, en les enfonçant profondément avec la pointe d'une alene dont ſe ſervent les Cordonniers; après quoi, avec pluſieurs alenes dont on aura rompu la pointe pour, en les aiguiſant ſur une meule, en former de petits ciſeaux, on enlevera proprement toute la partie du fond qui ſe trouve contenue dans les contours du deſſein qui eſt tracé; ce qui formera ſur le fond des cavités à-peu-près d'une demi-ligne de profondeur.

Lorſque tout ce qui eſt contenu dans l'intérieur des contours du deſſein, ſera ainſi champlevé, on aura pluſieurs petits pots ou godets, dans leſquels on tiendra ſur du ſable ou de la cendre chaude de l'eau collée, dans laquelle on aura délayé différentes couleurs; on mettra un peu de plâtre dans la paume de la main, que l'on colorera plus ou moins, en y mêlant plus ou moins de cette eau colorée; on remuera bien le tout ſur la paume de la main avec un couteau à couleur dont les Peintres ſe ſervent, juſqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'il commence à prendre un peu de conſiſtance; alors on en prendra avec le couteau la quantité que l'on jugera à propos, que l'on placera dans un côté de l'intérieur du creux de la figure que l'on veut repréſenter, en preſſant avec le couteau & uniſſant par-deſſus la partie du plâtre coloré que l'on vient de mettre, qui touche les contours de la figure.

On détrempera enſuite promptement dans la main un autre plâtre coloré, mais d'une nuance plus claire, qu'on placera dans le même creux, à côté de celui qu'on vient de mettre; on aura quatre ou cinq aiguilles enfoncées parallelement par la tête au bout d'un petit bâton comme les dents d'un peigne, avec leſquelles on mêlera un peu la derniere couleur avec celle qu'on a poſée la premiere, afin que l'on n'apperçoive pas le paſſage d'une nuance à l'autre, & que la dégradation en ſoit obſervée. On continuera à poſer ainſi des nuances plus claires du côté de la lumiere, juſqu'à ce que le creux de la figure que l'on veut repréſenter, ſoit exactement rempli. Après on applatira légérement le tout avec le couteau, & on laiſſera ſécher.

Si on s'apperçoit, après avoir poli, que les nuances ne ſont pas bien obſervées dans quelque endroit, on pourra avec une pointe faire des hachures dans cet endroit, & faire entrer dedans un plâtre coloré plus en brun & fort liquide: il faut que ces hachures ſoient aſſez profondes pour ne pouvoir être tout-à-fait emportées par le poli qu'on ſera obligé de donner ſur tout l'ouvrage. On ſe ſert de cette derniere manœuvre pour découper les feuilles des arbres & celles des plantes, *&c.*

En géneral les figures indéterminées, comme les ruines, les rochers, les cavernes, *&c.* réuſſiſſent toujours beaucoup mieux dans cette façon de peindre, que les figures qui demandent de l'exactitude dans les nuances, & de la correction de deſſein.

On polit les peintures de la même façon que l'on a dit pour les fonds; & ſi l'on s'apperçoit, en poliſſant, qu'il ſe ſoit formé quelques petits trous, on les remplit avec du plâtre délayé très-clair avec de l'eau collée & de la même couleur. Il eſt même d'uſage, avant d'employer l'huile pour le poli, de paſſer une teinte générale de plâtre coloré, & d'eau collée très-claire ſur toute la ſurface, pour boucher tous ces petits trous.

Il faut choiſir pour toutes ces opérations, le meilleur plâtre & le plus fin; celui qui eſt tranſparent, paroît devoir mériter la préférence.

Pour les couleurs, toutes celles que l'on emploie dans la peinture à freſque, y ſont propres. *Voyez* Peinture a fresque.

Comme il doit paroître ſingulier que dans cette façon de peindre on ait preſcrit de ſe ſervir de la paume de la main pour palette, en voici la raiſon. Lorſqu'on détrempe le plâtre avec l'eau de colle colorée, on eſt obligé de mettre une certaine quantité d'eau qui s'écouleroit ſi on la mettoit ſur une palette; au lieu que l'on forme un creux dans la main qui la contient, & qu'en étendant les doigts à meſure que le plâtre vient à ſe prendre; cette ſinguliere palette, qui étoit creuſe d'abord, devient plate quand il le faut. On pourroit ajouter à cela que la chaleur de la main empêche le plâtre de ſe prendre trop vîte.

STUCATEUR, ſ. m. (*Archit. & Sculpt.*) un ouvrier ou un artiſte qui travaille en ſtuc.

STUCIA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne: Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre *Cancanorum promontorium*, & l'embouchure du fleuve *Tuerobis*. Le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Stuccia*, au lieu de *Stucia*. Le nom moderne eſt *Setous*, ſelon Villeneuve: mais Camden, à qui je m'en rapporte davantage en pareille matiere, dit que ce fleuve s'appelle préſentement *Iſtuyth*. (*D. J.*)

STUDIEUX, adj. (*Gram*) qui aime l'étude. Un enfant *ſtudieux*; un homme *ſtudieux*.

STUDIOLO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Rome un aſſemblage ou aſſortiment de différentes eſpeces de marbres, tant antiques que modernes. Ils ſont taillés en morceaux minces & quarrés, polis par un côté. On vend ces ſortes d'aſſortimens aux curieux plus ou moins cher, à proportion qu'ils ſont complets, cela eſt d'autant plus utile, que les Italiens donnent aux marbres, tant anciens que modernes, des noms aſſez biſarres & difficiles à arranger dans la mémoire. Il faut ſeulement prendre garde que quelquefois on mêle à ces collections, des marbres factices, que les Romains ſavent très-bien imiter.

STULINGEN, (*Géog. mod*) petite contrée d'Allemagne, avec le titre de *landgraviat*, dans le comté de Furſtenberg, ſur les confins du landgraviat de Nellembourg, & du canton de Schaffhouſe. (*D. J.*)

STULPINI, (*Géog. anc.*) peuple de la Liburnie. Pline, *l. III. cap. xxi.* compte ces peuples au nombre de quatorze cités qui compoſoient la nation Le P. Hardouin lit *Stlupini*, parce que Ptolomée, *liv. II. c. xvij.* appelle leur ville Στλούπι, *Stlupi*.

STUPEUR, ſ. m. engourdiſſement cauſé par quelque bandage qui arrête le mouvement du ſang & des fluides nerveux, ou par un affoibliſſement dans les nerfs, comme dans une paralyſie, *&c. Voyez* Paralysie.

STUPEFACTIF, adj. (*Gram.*) qui engourdit; il ſe dit des remedes qui donnent de la ſtupeur aux parties malades, & leur ôtent la ſenſibilité.

STUPEFACTION, ſ. f. (*Gram.*) engourdiſſement d'une partie qui la rend incapable de mouvement & de ſentiment. Il ſe dit auſſi au figuré de l'effet d'un grand étonnement. De-là *ſtupefier*, *ſtupefiant*, *ſtupefait*, *ſtupeur*.

STUPIDITÉ, DÉMENCE, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt une maladie que la plûpart des gens regardent comme incurable, quoique les médecins les plus fameux aſſurent qu'on peut la guérir parfaitement, ou du moins en partie, au moyen de remedes convenables.

Cette maladie provient de la mauvaiſe conformation du cerveau, ou du mauvais état des eſprits animaux, ou de ces deux cauſes enſemble.

Les cauſes générales de la *ſtupidité* ſont la langueur des eſprits animaux, l'obſtruction des nerfs, leur humidité ou relâchement, la compreſſion de leur origine; c'eſt pour cela que l'engorgement de ſang dans le cerveau, les concrétions polypeuſes, l'hydrocephale, l'apoplexie, la paralyſie ſont ſuivis de la *ſtupidité*.

Les cauſes plus éloignées ſont la molleſſe des fibres, leur laxité trop grande, leur défaut de reſſort, & enfin l'épaiſſiſſement des humeurs, l'aquoſité & l'humidité, la froideur du ſang & des ſucs qui ſervent aux fonctions animales.

De-là vient que les gens qui habitent les montagnes, les lieux marécageux & aqueux, ceux qui ſont endurcis au travail, qui tranſpirent plus des extrémités que de la tête, ſont fort ſujets à la *ſtupidité*.

De-là vient auſſi que ceux qui ont reçu une éducation honnête, qui ont été inſtruits dans les belles-lettres, accoutumés à la réflexion, ſont moins ſujets à la *ſtupidité* que les gens ruſtiques, en qui l'habitude de la réflexion ne s'étant pas formée, l'incapacité de la réflexion actuelle & du jugement paroît plus ſenſible. D'ailleurs le travail déterminant les eſprits dans les muſcles, les détourne des fibres du cerveau, qui étant moins vibratiles & moins actives, deviennent calleuſes & inſenſibles aux trémouſſemens que ces mêmes fibres produiſent dans ceux qui ne ſont pas affectés de même.

Les remedes indiqués dans la démence ſont tous ceux qui peuvent reveiller les eſprits, rétablir le ton des fibres, & rendre au cerveau ſes oſcillations; mais ces moyens ont peu d'effet dans la démence innée, & dans la démence accidentelle produite par l'apoplexie, la léthargie & la paralyſie. *Voyez ces maladies*.

STURA, LA, (*Géogr. mod.*) ou la *Sture*, nom commun à trois rivieres d'Italie.

1°. *Stura*, riviere du Piémont. Elle prend ſa ſource dans la partie orientale de la vallée de Barcelonette, coule dans le val de *Sture*, arroſe la ville de Coni, celle de Foſſano, & ſe rend dans le Tanaro, au-deſſous de la ville Cheraſco.

2°. *Stura*, riviere de la province de Turin. Elle a ſa ſource aux confins du Val de Morienne, dans la montagne de Groſcaval, & ſe jette dans le Pô, au-deſſous de la ville de Turin.

3°. *Stura*, riviere du haut Montferrat. Elle naît près de Verrue, au-ſud-eſt, & vient ſe perdre dans le Pô, à quelques lieues au-deſſus de Caſal. (*D. J.*)

STURII, (*Géog. anc*) peuples de la baſſe Germanie. Pline, *l. IV. c. xv.* les compte au nombre des peuples qui habitoient les îles *Helium* & *Flevum-Oſtium*, entre les embouchures du Rhin. On croit que ces peuples demeuroient dans le territoire de Staveren.

STURIUM, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée ſur la côte de la Gaule de Narbonnoiſe ſelon Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une des petites Stæcades, aujourd'hui Ribaudon. (*D. J.*)

STURMINSTER, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Dorſet, ſur la riviere de Stoure, qu'on y paſſe ſur un pont de pierre, au-deſſus de Blanford.

STUTGARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, capitale du duché de Wirtemberg, dans une plaine proche le Necker, à 6 lieues de Tubinge, à 12 à l'eſt de Bade; c'eſt la réſidence des ducs qui y ont leur palais. Elle a trois fauxbourgs, trois temples & cinq portes. *Long.* 26. 42. *lat.* 48. 39.

Borrhaus (Martin) naquit dans cette ville en 1449. Il voulut établir en Allemagne l'anabatiſme, & n'ayant pas réuſſi, il revint à ſa premiere religion, enſeigna la rhétorique & la théologie, mit au jour des commentaires ſur pluſieurs livres du vieux Teſtament, fut nommé profeſſeur à Basle, & y mourut de la peſte l'an 1564.

Jæger (Jean-Wolfgang), théologien luthérien, naquit à *Stutgard* en 1647, & mourut chancelier de Tubinge en 1720 à 73 ans. Il a mis au jour en latin un grand nombre d'ouvrages théologiques, qu'on ne recherche plus aujourd'hui. Ses obſervations ſur Grotius & Pufendorf ne montrent pas un homme verſé dans le droit da la guerre & de la paix. (*D. J.*)

STUYVER, ſ. m. (*Commerce.*) monnoie qui a cours dans les Provinces-unies des Pays-bas, & dans quelques parties de la baſſe Allemagne. Elle vaut environ deux ſols argent de France, vingt *ſtuyvers* font un florin d'Hollande.

STYGIENNES, EAUX, (*Chimie & Alchimie.*) quelques alchimiſtes ont ainſi nommé les acides ou diſſolvans qu'ils employoient dans les opérations. *Voyez* DISSOLVANT & MENSTRUE.

STYLE, *Gramm. Rhétoriq. Eloq. Bel. let.*) maniere d'exprimer ſes penſées de vive voix, ou par écrit: les mots étant choiſis & arrangés ſelon les lois de l'harmonie & du nombre, relativement à l'élévation ou à la ſimplicité du ſujet qu'on traite, il en réſulte ce qu'on appelle *ſtyle*.

Ce mot ſignifioit autrefois *l'aiguille* dont on ſe ſervoit pour écrire ſur les tablettes enduites de cire. Cette aiguille étoit pointue par un bout, & applatie par l'autre pour effacer quand on le vouloit: c'eſt ce qui a fait dire à Horace, *ſæpe ſtylum vertas*, effacez ſouvent. Il ſe prend aujourd'hui pour la maniere, le ton, la couleur qui regne ſenſiblement dans un ouvrage ou dans quelqu'une de ſes parties.

Il y a trois ſortes de *ſtyles*, le ſimple, le moyen & le ſublime, ou plutôt le *ſtyle* élevé.

Le *ſtyle* ſimple s'emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, ſans ornement apparent. Nous en développerons les caracteres ci-après.

Le *ſtyle ſublime* eſt celui qui fait regner la nobleſſe, la dignité, la majeſté dans un ouvrage. Toutes les penſées y ſont nobles & élevées: toutes les expreſſions graves, ſonores, harmonieuſes, *&c.*

Le *ſtyle* ſublime & ce qu'on appelle le *ſublime*, ne ſont pas la même choſe. Celui-ci eſt tout ce qui enleve notre ame, qui la ſaiſit, qui la trouble tout-à-coup: c'eſt un éclat d'un moment. Le *ſtyle ſublime* peut ſe ſoutenir long-tems: c'eſt un ton élevé, une marche noble & majeſtueuſe.

J'ai vu l'impie adoré ſur la terre:
Pareil au cedre, il portoit dans les cieux
Son front audacieux:
Il ſembloit à ſon gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ſes ennemis vaincus:
Je n'ai fait que paſſer, il n'étoit déja plus.

Les cinq premiers vers ſont du *ſtyle ſublime*, ſans être ſublimes, & le dernier eſt ſublime ſans être du *ſtyle ſublime*.

Le *ſtyle médiocre* tient le milieu entre les deux; il a toute la netteté du *ſtyle* ſimple, & reçoit tous les ornemens & tout le coloris de l'élocution.

Ces trois ſortes de *ſtyles* ſe trouvent ſouvent dans un même ouvrage, parce que la matiere s'élevant & s'abaiſſant, le *ſtyle* qui eſt comme porté ſur la matiere, doit s'élever auſſi & s'abaiſſer avec elle. Et comme dans les matieres tout ſe tient, ſe lie par des nœuds ſecrets, il faut auſſi que tout ſe tienne & ſe lie dans les *ſtyles*. Par conſéquent il faut y menager les paſſages, les liaiſons, affoiblir ou fortifier inſenſiblement les teintes, à-moins que la matiere ne ſe briſant tout-d'un-coup & devenant comme eſcarpée, le *ſtyle* ne ſoit obligé de changer auſſi bruſquement. Par exemple, lorſque Craſſus plaidant contre un certain Brutus qui deshonoroit ſon nom & ſa famille, vit paſſer la pompe funebre d'une de ſes parentes qu'on portoit au bucher, il arrêta le corps, & adreſſant la parole à Brutus, il lui fit les plus terribles reproches: „ Que voulez-vous que Julie annonce à votre pere, à tous vos ayeux, dont vous „ voyez porter les images? Que dira-t-elle à ce „ Brutus qui nous a délivré de la domination des „ rois „ *&c*? Il ne s'agiſſoit pas alors de nuances ni de liaiſons fines. La matiere emportoit le *ſtyle*, & c'eſt toujours à lui de la ſuivre.

Comme on écrit en vers ou en proſe, il faut d'abord marquer quelle eſt la différence de ces deux genres de *ſtyle*. La proſe toujours timide, n'oſe ſe permettre les inverſions qui font le ſel du *ſtyle poétique*. Tandis que la proſe met le régiſſant avant le régime, la poéſie ne manque pas de faire le contraire. Si l'actif eſt plus ordinaire dans la proſe, la poéſie le dédaigne, & adopte le paſſif. Elle entaſſe les épithetes, dont la proſe ne ſe pare qu'avec retenue: elle n'appelle point les hommes par leurs noms, c'eſt le le fils de Pélée, le berger de Sicile, le cigne de Dircée. L'année eſt chez elle le grand cercle, qui s'acheve par la révolution des mois. Elle donne un corps à tout ce qui eſt ſpirituel & la vie à tout ce qui ne l'a point. Enfin le chemin dans lequel elle marche eſt couvert d'une pouſſiere d'or ou jonché des plus belles fleurs *Voyez* POÉTIQUE *ſtyle*.

Ce n'eſt pas tout, chaque genre de poéſie a ſon ton & ſes couleurs. Par exemple, les qualités principales qui conviennent au *ſtyle épique* ſont la force, l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Le *ſtyle dramatique* a pour regle générale de devoir être toujours conforme à l'état de celui qui parle. Un roi, un ſimple particulier, un commerçant, un laboreur, ne doivent point parler du même ton: mais ce n'eſt pas aſſez; ces mêmes hommes ſont dans la joie ou dans la douleur, dans l'eſpérance ou dans la crainte: cet état actuel doit donner encore une ſeconde conformation à leur *ſtyle*, laquelle ſera fondée ſur la premiere, comme cet état actuel eſt fondé ſur l'habituel; & c'eſt ce qu'on appelle *la condition de la perſonne*. *Voyez* TRAGÉDIE.

Pour ce qui regarde la comédie, c'eſt aſſez de dire que ſon *ſtyle* doit être ſimple, clair, familier, cependant jamais bas ni rampant. Je ſais bien que la comédie doit élever quelquefois ſon ton, mais dans ſes plus grandes hardieſſes elle ne s'oublie point; elle eſt toujours ce qu'elle doit être. Si elle alloit juſqu'au tragique, elle ſeroit hors de ſes limites: ſon *ſtyle* demande encore d'être aſſaiſſonné de penſées fines, délicates, & d'expreſſions plus vives qu'éclatantes.

Le *ſtyle lyrique* s'éleve comme un trait de flamme, & tient par ſa chaleur au ſentiment & au goût: il eſt tout rempli de l'enthouſiaſme que lui inſpire l'objet préſent à ſa lyre; ſes images ſont ſublimes, &

ſes ſentimens pleins de feu. De-là les termes riches, forts, hardis, les ſons harmonieux, les figures brillantes, hiperboliques, & les tours ſinguliers de ce genre de poéſie. *Voyez* ODE, POÉSIE LYRIQUE, & POETE LYRIQUE.

Le *ſtyle bucolique* doit être ſans apprêt, ſans faſte, doux, ſimple, naïf & gracieux dans ſes deſcriptions. *Voyez* PASTORALE, *poéſie*.

Le *ſtyle de l'apologue* doit être ſimple, familier, riant, gracieux, naturel & naïf. La ſimplicité de ce *ſtyle* conſiſte à dire en peu de mots & avec les termes ordinaires tout ce qu'on veut dire. Il y a cependant des fables où la Fontaine prend l'eſſor; mais cela ne lui arrive que quand les perſonnages ont de la grandeur & de la nobleſſe. D'ailleurs cette élévation ne détruit point la ſimplicité qui s'accorde, on ne peut mieux, avec la dignité. Le familier de l'apologue eſt un choix de ce qu'il y a de plus fin & de plus délicat dans le langage des converſations; le riant eſt caractériſé par ſon oppoſition au ſérieux, & le gracieux par ſon oppoſition au deſagréable: *ſa majeſté fourrée, une Hélene au beau plumage*, ſont du *ſtyle* riant. Le *ſtyle* gracieux peint les choſes agréables avec tout l'agrément qu'elles peuvent recevoir. *Les lapins s'égayoient, & de thim parfumoient leurs banquets*. Le naturel eſt oppoſé en général au recherché, au forcé. Le naïf l'eſt au réfléchi, & ſemble n'appartenir qu'au ſentiment, comme la fable de la laitiere.

Paſſons au *ſtyle* de la proſe: il peut être périodique ou coupé dans tout genre d'ouvrage.

Le *ſtyle périodique* eſt celui où les propoſitions ou les phraſes ſont liées les unes aux autres, ſoit par le ſens même, ſoit par des conjonctions.

Le *ſtyle coupé* eſt celui dont toutes les parties ſont indépendantes & ſans liaiſon réciproque. Un exemple ſuffira pour les deux eſpeces.

„ Si M. de Turenne n'avoit ſû que combattre & „ vaincre, s'il ne s'étoit élevé au-deſſus des vertus „ humaines, ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoient „ été animées d'un eſprit de foi & de charité, je le „ mettrois au rang des Fabius & des Scipions „. Voilà une période qui a quatre membres, dont le ſens eſt ſuſpendu. Si M. de Turenne n'avoit ſû que combattre & vaincre, *&c.* ce ſens n'eſt pas achevé, parce que la conjonction *ſi* promet au-moins un ſecond membre; ainſi le *ſtyle* eſt la périodique. Le veut-on coupé, il ſuffit d'ôter la conjonction: M. de Turenne a ſu autre choſe que combattre & vaincre, il s'eſt élevé au-deſſus des vertus humaines; ſa valeur & ſa prudence étoient animées d'un eſprit de foi & de charité; il eſt bien au-deſſus des Fabius, des Scipions. Ou ſi l'on veut un autre exemple: „ Il paſſe „ le Rhin, il obſerve les mouvemens des ennemis; „ il releve le courage des alliés, *&c.* „.

Le *ſtyle périodique* a deux avantages ſur le *ſtyle coupé*: le premier, qu'il eſt plus harmonieux; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage, & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine.

Le *ſtyle coupé* a plus de vivacité & plus d'éclat: on les emploie tous deux tour-à-tour, ſuivant que la matiere l'exige. Mais cela ne ſuffit pas à-beaucoup-près pour la perfection du *ſtyle*: il faut donc obſerver avant toutes choſes que la même remarque que nous avons faite au ſujet de la poéſie, s'applique également à la proſe, je veux dire que chaque genre d'ouvrage proſaïque demande le *ſtyle* qui lui eſt propre. Le *ſtyle* oratoire, le *ſtyle* hiſtorique & le *ſtyle* épiſtolaire ont chacun leurs regles, leur ton, & leurs lois particulieres.

Le *ſtyle oratoire* requiert un arrangement choiſi des penſées & des expreſſions conformes au ſujet qu'on doit traiter. Cet arrangement des mots & des penſées comprend toutes les eſpeces de figures de rhétorique, & toutes les combinaiſons qui peuvent produire l'harmonie & les nombres. *Voyez* ORATEUR, ORATEURS *grecs & romains*, ELOCUTION, ELOQUENCE, HARMONIE, MÉLODIE, NOMBRE, *&c.*

Le caractere principal du *ſtyle hiſtorique*, eſt la clarté. Les images brillantes figurent avec éclat dans l'hiſtoire: elle peint les faits; c'eſt le combat des Horaces & des Curiaces; c'eſt la peſte de Rome, l'arrivée d'Agrippine avec les cendres de Germanicus, ou Germanicus lui-même au lit de la mort. Elle peint les traits du corps, le caractere d'eſprit, les mœurs. C'eſt Caton, Catilina, Piſon; la ſimplicité ſied bien au *ſtyle* de l'hiſtoire; c'eſt en ce point que Céſar s'eſt montré le premier homme de ſon ſiecle. Il n'eſt point friſé, dit Cicéron, ni paré, ni ajuſté, mais il eſt plus beau que s'il l'étoit. Une des principales qualités du *ſtyle hiſtorique*, c'eſt d'être rapide; enfin il doit être proportionné au ſujet. Une hiſtoire générale ne s'écrit pas du même ton qu'une hiſtoire particuliere; c'eſt preſque un diſcours ſoutenu; elle eſt plus périodique & plus nombreuſe.

Le *ſtyle épiſtolaire* doit ſe conformer à la nature des lettres qu'on écrit. On peut diſtinguer deux ſortes de lettres; les unes philoſophiques, où l'on traite d'une maniere libre quelque ſujet littéraire; les autres familieres, qui ſont une eſpece de converſation entre les abſens; le *ſtyle* de celle-ci doit reſſembler à celui d'un entretien, tel qu'on l'auroit avec la perſonne même ſi elle étoit préſente. Dans les lettres philoſophiques, il convient de s'élever quelquefois avec la matiere, ſuivant les circonſtances. On écrit d'un *ſtyle* ſimple aux perſonnes les plus qualifiées au-deſſus de nous; on écrit à ſes amis d'un *ſtyle* familier. Tout ce qui eſt familier eſt ſimple; mais tout ce qui eſt ſimple n'eſt pas familier. Le caractere de ſimplicité ſe trouve ſur-tout dans les lettres de madame de Maintenon: rien de ſi aiſé, de ſi doux, de ſi naturel.

Le *ſtyle épiſtolaire* n'eſt point aſſujetti aux lois du diſcours oratoire: ſa marche eſt ſans contrainte: c'eſt le trop de nombres qui fait le défaut des lettres de Balzac. Il eſt une ſorte de négligence qui plaît, de même qu'il y a des femmes à qui il ſied bien de n'être point parées. Telle eſt l'élocution ſimple, agréable & touchante ſans chercher à le paroître; elle dédaigne la friſure, les perles, les diamans, le blanc, le rouge, & tout ce qui s'appelle fard & ornement étranger. La propreté ſeule, jointe aux graces naturelles, lui ſuffit pour ſe rendre agréable.

Le *ſtyle épiſtolaire* admet toutes les figures de mots & de penſées, mais il les admet à ſa maniere. Il y a des métaphores pour tous les états; les ſuſpenſions, les interrogations ſont ici permiſes; parce que ces tours ſont les expreſſions même de la nature.

Mais ſoit que vous écriviez une lettre, une hiſtoire, une oraiſon, ou tout autre ouvrage, n'oubliez jamais d'être clair. La clarté de l'arrangement des paroles & des penſées, eſt la premiere qualité du *ſtyle*. On marche avec plaiſir dans un beau jour, tous les objets ſe préſentent agréablement; mais lorſque le ciel s'obſcurcit, il communique ſa noirceur à tout ce qu'on trouve ſur la route, & n'a rien qui dédommage de la fatigue du voyage.

A la clarté de votre *ſtyle*, joignez s'il ſe peut la nobleſſe & d'éclat; c'eſt par-là que l'admiration commence à naître dans notre eſprit. Ce fut par-là que Cicéron plaidant pour Cornélius, excita ces emportemens de joie & ces battemens de mains, dont le barreau retentit pour-lors; mais l'état dont je parle doit ſe ſoutenir; un éclair qui nous éblouit paſſe légerement devant les yeux, & nous laiſſe dans la tranquillité où nous étions auparavant; un faux brillant nous ſurprend d'abord & nous agite; mais bientôt après nous rentrons dans le calme, & nous avons honte d'avoir pris du clinquant pour de l'or.

Quoique la beauté du *ſtyle* dépende des ornemens dont on ſe ſert pour l'embellir, il faut les ménager avec adreſſe; car un *ſtyle* trop orné devient inſipide; il faut placer la parure de même qu'on place les perles & les diamans ſur une robe que l'on veut enrichir avec goût.

Tâchez ſur-tout d'avoir un *ſtyle* qui revête la couleur du ſentiment, cette couleur conſiſte dans certains tours de phraſe, de certaines figures qui rendent vos expreſſions touchantes. Si l'extérieur eſt triſte, le *ſtyle* doit y répondre. Il doit toujours être conforme à la ſituation de celui qui parle.

Enfin il eſt une autre qualité du *ſtyle* qui enchante tout le monde, c'eſt la naïveté. Le *ſtyle naïf* ne prend que ce qui eſt né du ſujet & des circonſtances: le travail n'y paroît pas plus que s'il n'y en avoit point; c'eſt le *dicendi genus ſimplex*, *ſincerum*, *nativum* des Latins. La naïveté du *ſtyle* conſiſte dans le choix de certaines expreſſions ſimples qui paroiſſent nées d'elles-mêmes plutôt que choiſies; dans des conſtructions faites comme par haſard, dans certains tours rajeunis, & qui conſervent encore un air de vieille mode. Il eſt donné à peu de gens d'avoir en par-

partage la *naïveté du ſtyle ;* elle demande un goût naturel perfectionné par la lecture de nos vieux auteurs françois, d'un Amyot, par exemple, dont la *naïveté du ſtyle* eſt charmante.

Il paroît aſſez par tous ces détails, que les plus grands défauts du *ſtyle* ſont d'être obſcur, bas, empoulé, froid, ou toujours uniforme.

Un *ſtyle* qui eſt *obſcur* & qui n'a point de clarté, eſt le plus grand vice de l'élocution, ſoit que l'obſcurité vienne d'un mauvais arrangement de paroles, d'une conſtruction louche & équivoque, ou d'une trop grande brieveté. Il faut, dit Quintilien, non-ſeulement qu'on puiſſe nous entendre, mais qu'on ne puiſſe pas ne pas nous entendre; la lumiere dans un écrit doit être comme celle du ſoleil dans l'univers, laquelle ne demande point d'attention pour être vue, il ne faut qu'ouvrir les yeux.

La *baſſeſſe du ſtyle*, conſiſte principalement dans une diction vulgaire, groſſiere, ſeche, qui rebute & dégoûte le lecteur.

Le *ſtyle empoulé*, n'eſt qu'une élévation vicieuſe, il reſſemble à la bouffiſſure des malades. Pour en connoître le ridicule, on peut lire le ſecond chapitre de Longin, qui compare Clitarque, qui n'avoit que du vent dans ſes écrits, à un homme qui ouvre une grande bouche pour ſouffler dans une petite flute. Ceux qui ont l'imagination vive tombent aiſément dans l'enflure du *ſtyle*, enſorte qu'au-lieu de tonner, comme ils le croient, ils ne font que niaiſer comme des enfans.

Le *ſtyle froid* vient tantôt de la ſtérilité, tantôt de l'intempérance des idées. Celui-là parle froidement, qui n'échauffe point notre ame, & qui ne ſait point l'élever par la vigueur de ſes idées & de ſes expreſſions.

Le *ſtyle* trop *uniforme* nous aſſoupit & nous endort.

Voulez-vous du public mériter les amours,
Sans ceſſe en écrivant variez vos diſcours;
Un ſtyle *trop égal & toujours* uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.
On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,
Qui toujours ſur un ton ſemblent pſalmodier.

La variété néceſſaire en tout, l'eſt dans le diſcours plus qu'ailleurs. Il faut ſe défier de la monotonie du *ſtyle*, & ſavoir paſſer du grave au doux, du plaiſant au ſévere.

Enfin, ſi quelqu'un me demandoit la maniere de ſe former le *ſtyle*, je lui répondrois en deux mots, avec l'auteur des principes de littérature, qu'il faut premierement lire beaucoup & les meilleurs écrivains: ſecondement, écrire ſoi-même & prendre un cenſeur judicieux; troiſiemement, imiter d'excellens modeles, & tâcher de leur reſſembler.

Je voudrois encore que l'imitateur étudiât les hommes; qu'il prît d'après nature des expreſſions qui ſoient non-ſeulement vraies, comme dans un portrait qui reſſemble, mais vivantes & animées comme le modele même du portrait. Les Grecs avoient l'un & l'autre en partage, le genie pour les choſes, & le talent de l'expreſſion. Il n'y a jamais eu de peuple qui ait travaillé avec plus de goût & de *ſtyle*; ils burinoient plutôt qu'ils ne peignoient, dit Denis d'Halycarnaſſe. On ſait les efforts prodigieux que fit Démoſthène, pour forger ces foudres, que Philippe redoutoit plus que toutes les flottes de la république d'Athènes. Platon à quatre-vingt ans poliſſoit encore ſes dialogues. On trouva après ſa mort, des corrections qu'il avoit faites à cet âge ſur ſes tablettes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STYLE, *harmonie du. Voyez* ORATOIRE, HARMONIE, ÉLOQUENCE. (*D. J.*)

STYLE, (*Logiq.*) le *ſtyle* des Logiciens & des Philoſophes ne doit avoir d'autre but que d'expliquer exactement nos penſées aux autres; c'eſt pourquoi il convient d'établir quelques regles particulieres à ce genre de *ſtyle ;* telles ſont les ſuivantes.

1°. De ne s'écarter jamais des ſignifications reçues des termes.

2°. Que les mêmes termes ſoient toujours pris dans le même ſens.

3°. De fixer la ſignification des mots qui ont un ſens vague & indéterminé.

4°. De déſigner les objets eſſentiellement différens par des noms différens.

5°. Le logicien ou le philoſophe doit toujours uſer des expreſſions les plus propres, & ne point employer plus de mots que ceux qui lui ſont préciſément néceſſaires pour établir la vérité de la propoſition qu'il avance. *Voyez* à ce ſujet Wolf. *Diſc. prélimin. de la Logique, c. v.* (*D. J.*)

STYLE ORIENTAL, (*Proſe & Poéſie.*) le *ſtyle oriental* a cet avantage, qu'il éleve l'ame, qu'il ſoutient l'attention, & qu'il fait lire avec une ſorte de plaiſir, des choſes qui pour le fond ne ſont pas toujours nouvelles. (*D. J.*)

STYLE, *Poéſie du*, (*Poéſie.*) la *poéſie du ſtyle*, comme M. le Batteux l'a remarqué, comprend les penſées, les mots, les tours, & l'harmonie. Toutes ces parties ſe trouvent dans la proſe même; mais comme dans les arts, tels que la Poéſie, il s'agit non-ſeulement de rendre la nature, & de la rendre avec tous ſes agrémens & ſes charmes poſſibles; la Poéſie, pour arriver à ſa fin, a été en droit d'y ajouter un degré de perfection, qui les élevât en quelque ſorte au-deſſus de leur condition naturelle.

C'eſt pour cette raiſon que les penſées les mots, les tours, ont dans la Poéſie une hardieſſe, une liberté, une richeſſe, qui paroîtroit exceſſive dans le langage ordinaire. Ce ſont des comparaiſons toutes nues, des métaphores éclatantes, des répétitions vives, des apoſtrophes ſingulieres. C'eſt l'Aurore, fille du matin, qui ouvre les portes de l'orient avec ſes doigts de roſes; c'eſt un fleuve appuyé ſur ſon urne penchante, qui dort au bruit flatteur de ſon onde naiſſante; ce ſont les jeunes zéphirs qui folâtrent dans les prairies émaillées, ou les nayades qui ſe jouent dans leurs palais de cryſtal; ce n'eſt point un repas, c'eſt une fête.

La *poéſie du ſtyle* conſiſte encore à prêter des ſentimens intéreſſans à tout ce qu'on fait parler, comme à exprimer par des figures, & à préſenter ſous des images capables de nous émouvoir, ce qui ne nous toucheroit pas, s'il étoit dit ſimplement en *ſtyle* proſaïque.

Mais chaque genre de poëme a quelque choſe de particulier dans la *poéſie de ſon ſtyle*; la plûpart des images dont il convient que le *ſtyle* de la tragédie ſoit nourri, pour ainſi dire, ſont trop graves pour le *ſtyle* de la comédie; du-moins le poëme comique ne doit-il en faire qu'un uſage très-ſobre. Il ne doit les employer que comme Chrémès, lorſque ce perſonnage entre pour un moment dans une paſſion tragique. Nous avons déjà dit dans quelques articles, que les églogues empruntoient leurs peintures & leurs images des objets qui parent la campagne, & des événemens de la vie ruſtique. La *poéſie du ſtyle* de la ſatyre doit être nourrie des images les plus propres à exciter notre bile. L'ode monte dans les cieux, pour emprunter ſes images & ſes comparaiſons du tonnerre, des aſtres, & des dieux mêmes: mais ce ſont des choſes dont l'expérience a déjà inſtruit tous ceux qui aiment la Poéſie.

Il faut donc que nous croyons voir, pour ainſi dire, en écoutant des vers: *ut pictura poeſis*, dit Horace. Cléopatre s'attireroit moins d'attention, ſi le poëte lui faiſoit dire en *ſtyle* proſaïque aux miniſtres odieux de ſon frere: ayez peur, méchans; Céſar qui eſt juſte, va venir la force à la main; il arrive avec des troupes. Sa penſée a bien un autre éclat; elle paroît bien plus relevée, lorſqu'elle eſt revêtue de figures poétiques, & lorſqu'elle met entre les mains de Céſar, l'inſtrument de la vengeance de Jupiter. Ce vers

Tremblez, méchans, tremblez: voici venir la foudre.

me préſente Céſar armé du tonnerre, & les meurtriers de Pompée foudroyés. Dire ſimplement qu'il n'y a pas un grand mérite à ſe faire aimer d'un homme qui devient amoureux facilement; mais qu'il eſt beau de ſe faire aimer par un homme qui ne témoigna jamais de diſpoſition à l'amour; ce ſeroit dire une vérité commune, & qui ne s'attireroit pas beaucoup d'attention. Quand Racine met dans la bouche d'Aricie cette vérité, revêtue des beautés que lui prete la *poéſie de ſon ſtyle*, elle nous charme. Nous ſommes ſéduits par les images dont le poëte ſe ſert pour l'exprimer; & la penſée de triviale qu'elle ſeroit, énoncée en *ſtyle* proſaïque, devient dans ſes vers un diſcours éloquent qui nous frappe, & que nous retenons:

Pour moi, je ſuis plus fiere, & fais la gloire aiſée
D'arracher un hommage à mille autres offert,
Et d'entrer dans un cœur de toutes parts ouvert.
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une ame inſenſible,
D'enchaîner un captif de ſes fers étonné,
Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné,
Voilà ce qui me plaît, voilà ce qui m'irrite.

Phedre, *acte II.*

Ces vers tracent cinq tableaux dans l'imagination. Un homme qui nous diroit ſimplement; je mourrai dans le même château où je ſuis né, ne toucheroit pas beaucoup. Mourir eſt la deſtinée de tous les hommes; & finir dans le ſein de ſes pénates, c'eſt la deſtinée des plus heureux. L'abbé de Chaulieu nous préſente cependant cette penſée ſous des images qui la rendent capable de toucher infiniment:

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere,
Bien-tôt au bout de ma carriere
Chez toi je joindrai mes ayeux.
Muſes qui dans ce lieu champêtre
Avec ſoin me fîtes nourrir,
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bien-tôt vous me verrez mourir.

Ces apoſtrophes me font voir le poëte en converſation avec les divinités & avec les arbres de ce lieu. Je m'imagine qu'ils ſont attendris par la nouvelle qu'il leur annonce; & le ſentiment qu'il leur prête, fait naître dans mon cœur un ſentiment approchant du leur.

La *poéſie du ſtyle* fait la plus grande différence qui ſoit entre les vers & la proſe. Bien des métaphores qui paſſeroient pour des figures trop hardies dans le *ſtyle* oratoire le plus élevé, ſont reçues en poéſie; les images & les figures doivent être encore plus fréquentes dans la plûpart des genres de la Poéſie, que dans les diſcours oratoires; la Rhétorique qui veut perſuader notre raiſon, doit toujours conſerver un air de modération & de ſincérité. Il n'en eſt pas de même de la Poéſie qui ſonge à nous émouvoir préférablement à toutes choſes, & qui tombera d'accord, ſi l'on veut, qu'elle eſt ſouvent de mauvaiſe foi. Suivant Horace, on peut être poëte en un diſcours en proſe, & l'on n'eſt ſouvent que proſateur dans un diſcours écrit en vers. Quintilien explique ſi bien la nature & l'uſage des images & des figures dans les derniers chapitres de ſon huitieme livre, & dans les premiers chapitres du livre ſuivant, qu'il ne laiſſe rien à faire, que d'admirer ſa pénétration & ſon grand ſens.

Cette partie de la Poéſie la plus importante, eſt en même tems la plus difficile: c'eſt pour inventer des images qui peignent bien ce que le poëte veut dire; c'eſt pour trouver les expreſſions propres à leur donner l'être, qu'il a beſoin d'un feu divin, & non pas pour rimer. Un poëte médiocre peut, à force de conſultations & de travail, faire un plan régulier, & donner des mœurs décentes à ſes perſonnages; mais il n'y a qu'un homme doué du génie de l'art, qui puiſſe ſoutenir ſes vers par des fictions continuelles, & par des images renaiſſantes à chaque période. Un homme ſans génie, tombe bien-tôt dans la froideur qui naît des figures qui manquent de juſteſſe, & qui ne peignent point nettement leur objet; ou dans le ridicule qui naît des figures, leſquelles ne ſont point convenables au ſujet. Telles ſont, par exemple, les figures que met en œuvre le carme auteur du poëme de la Magdelaine, qui forment ſouvent des images groteſques, où le poëte ne devoit nous offrir que des images ſérieuſes. Le conſeil d'un ami peut bien nous faire ſupprimer quelques figures impropres ou mal imaginées; mais il ne peut nous inſpirer le génie néceſſaire pour inventer celles dont il conviendroit de ſe ſervir, & qui font la *poéſie du ſtyle*; le ſecours d'autrui ne ſauroit faire un poëte; il peut tout au plus lui aider à ſe former.

Un peu de réflexion ſur la deſtinée des poëmes françois publiés depuis cent ans, achevera de nous perſuader, que le plus grand mérite d'un poëme, vient de la convenance & de la continuité des images & des peintures que ſes vers nous préſentent. Le caractere de la *poéſie du ſtyle* a toujours décidé du bon ou du mauvais ſuccès des poëmes, même de ceux qui par leur étendue, ſemblent dépendre le plus de l'économie du plan, de la diſtribution, de l'action, & de la décence des mœurs.

Nous avons deux tragédies du grand Corneille, dont la conduite & la plûpart des caracteres ſont très-defectueux, le cid & la mort de Pompée. On pourroit même diſputer à cette derniere piece le titre de *tragédie*; cependant le public enchanté par la *poéſie du ſtyle* de ces ouvrages, ne ſe laſſe point de les admirer; & il les place fort au-deſſus de pluſieurs autres, dont les mœurs ſont meilleures, & dont le plan eſt régulier. Tous les raiſonnemens des critiques ne le perſuaderont jamais, qu'il ait tort de prendre pour des ouvrages excellens deux tragédies, qui depuis un ſiecle, font toujours pleurer les ſpectateurs.

Nos voiſins les Italiens ont auſſi deux poëmes épiques en leur langue la Jéruſalem délivrée du Taſſe, & le Roland furieux de l'Arioſte, qui, comme l'Iliade & l'Eneïde, ſont devenus des livres de la bibliotheque du genre humain. On vante le poëme du Taſſe pour la décence des mœurs, pour la dignité des caracteres, pour l'économie du plan; en un mot pour ſa régularité. Je ne dirai rien des mœurs, des caracteres de la décence & du plan du poëme de l'Arioſte. Homere fut un géometre auprès de lui; & l'on ſait le beau nom que le cardinal d'Eſt donna au ramas informe d'hiſtoires mal tiſſues enſemble qui compoſent le Roland furieux. L'unité d'action y eſt ſi mal obſervée, qu'on a été obligé dans les éditions poſtérieures d'indiquer, par une note miſe à côté de l'endroit où le poëte interrompt une hiſtoire, l'endroit du poëme où il la recommence, afin que le lecteur puiſſe ſuivre le fil de cette hiſtoire. On a rendu en cela un grand ſervice au public; car on ne lit pas deux fois l'Arioſte de ſuite, & en paſſant du premier chant au ſecond, & de celui-là aux autres ſucceſſivement, mais bien en ſuivant indépendament de l'ordre des livres, les différentes hiſtoires qu'il a plutôt incorporées qu'unies enſemble. Cependant les Italiens, généralement parlant, placent l'Arioſte fort au-deſſus du Taſſe. L'académie de la Cruſca, après avoir examiné le procès dans les formes, a fait une déciſion autentique qui adjuge à l'Arioſte le premier rang entre les poëtes épiques italiens. Le plus zélé défenſeur du Taſſe, Camillo Pelegrini, confeſſe qu'il attaque l'opinion générale, & que tout le monde a décidé pour l'Arioſte, ſéduit par la poéſie de ſon *ſtyle*. Elle l'emporte véritablement ſur la poéſie de la Jéruſalem délivrée, dont les figures ne ſont pas ſouvent convenables à l'endroit où le poëte les met en œuvre. Il y a ſouvent encore plus de brillant & d'éclat dans ſes figures que de vérité. Je veux dire qu'elles ſurprennent & qu'elles éblouiſſent l'imagination, mais qu'elles n'y peignent pas diſtinctement des images propres à nous émouvoir.

Il réſulte de tout ce détail, que le meilleur poëme eſt celui dont la lecture nous touche davantage; & que c'eſt celui qui nous ſéduit au point de nous cacher la plus grande partie de ſes fautes, & de nous faire oublier volontiers celles mêmes que nous avons vues, & qui nous ont choqués. Or c'eſt à-proportion des charmes de la *poéſie du ſtyle* qu'un poëme nous intéreſſe. Du Bos, *réflexions ſur la poéſie.* (*D. J.*)

Style, (*Peint.*) le *ſtyle* appartient en peinture à la compoſition & à l'exécution; il y a des peintres qui travaillent dans un *ſtyle* héroïque, & d'autres dans un *ſtyle* champêtre. Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut-être d'un *ſtyle* ferme, ou d'un *ſtyle* poli. Le *ſtyle* ferme eſt une touche hardie, qui donne de la force & de l'action à l'ouvrage, tels ſont les tableaux de Michel Ange. Le *ſtyle* poli finit & termine toutes choſes: c'eſt à quoi ſe ſont le plus attachés les peintres hollandois. Le *ſtyle* ferme eſt quelquefois trop dur, & le *ſtyle* poli trop compoſé, trop travaillé, mais leur union fait les délices des amateurs. (*D. J.*)

Style, *en Muſique*, eſt la maniere de compoſer, d'exécuter & d'enſeigner. Cela varie beaucoup ſelon les pays, le caractere des peuples & le génie des auteurs; ſelon les matieres, les lieux, les tems, les ſujets & les expreſſions, *&c.*

On dit le *ſtyle* de Handel, de Rameau, de Lully, de Deſtouches, *&c.* le *ſtyle* des Italiens, des François, des Eſpagnols, *&c.*

Le

Le *ſtyle* des muſiques gaies & enjouées eſt bien différent du *ſtyle* des muſiques graves ou ſérieuſes. Le *ſtyle* des muſiques d'égliſe n'eſt pas le même que celui des muſiques pour le théâtre ou pour la chambre. Le *ſtyle* des compoſitions italiennes eſt piquant, fleuri, expreſſif: celui des compoſitions françoiſes eſt naturel, coulant, tendre, *&c.*

De-là viennent les diverſes épithetes qui diſtinguent ces différens *ſtyles*; on dit *ſtyle* ancien & moderne; *ſtyle* italien, françois, allemand, *&c.* *ſtyle* eccléſiaſtique, drammatique, de la chambre, *&c.* *ſtyle* gai, enjoué, fleuri; *ſtyle* piquant, pathétique, expreſſif; *ſtyle* grave, ſérieux, majeſtueux; *ſtyle* naturel, coulant, tendre, affectueux; *ſtyle* grand, ſublime, galant; *ſtyle* familier, populaire, bas, rampant.

Style drammatique ou récitatif, c'eſt un *ſtyle* propre pour les paſſions. *Voyez* Récitatif.

Style eccléſiaſtique, c'eſt un *ſtyle* plein de majeſté, grave & ſérieux, & capable d'inſpirer la piété.

Style de motet, c'eſt un *ſtyle* varié, fleuri, & ſuſceptible de tous les ornemens de l'art; propre par conſéquent à remuer les paſſions, mais ſur-tout à exciter l'admiration, l'étonnement, la douleur, *&c. Voy.* Motet.

Style de madrigal; c'eſt un *ſtyle* affecté à la tendreſſe, à l'amour, à la compaſſion & aux autres paſſions douces. *Voyez* Madrigal.

Style hyporchematique, c'eſt le *ſtyle* qui convient au plaiſir, à la joie, à la danſe, *&c.* & plein par conſéquent de mouvemens prompts, vifs, gais & bien marqués.

Style ſymphonique; c'eſt le *ſtyle* des inſtrumens. Comme chaque inſtrument a ſa deſtination particuliere, il y a auſſi ſon *ſtyle*. Le *ſtyle* des violons, par exemple, eſt ordinairement gai; celui des flûtes eſt triſte, languiſſant, *&c.* celui des trompettes, animé, gai, martial, *&c.*

Style méliſmatique, c'eſt un *ſtyle* naturel, & ſur lequel on chante preſque ſans avoir appris; il eſt propre pour les ariettes, les vilanelles, les vaudevilles, *&c.*

Style de phantaiſie, ou phantaiſie, *ſtylo phantaſtico*; c'eſt un *ſtyle* d'inſtrument ou une maniere de compoſer & d'exécuter, libre de toute contrainte, *&c.*

Style de danſe, *ſtylo choraïco*; il ſe diviſe en autant de branches différentes qu'il y a de différens caracteres de danſe. Il y a donc le *ſtyle* des ſarabandes, des menuets, des paſſepiés, des gavottes, des rigaudons, des bourées, des gaillardes, des courantes, *&c.* *Voyez ces mots*.

Les anciens avoient auſſi leurs *ſtyles* différens dont nous avons parlé aux *mots*, Modes, Mélopée, *&c.* (*S*)

Style, (*Littérat.*) *ſtylus*, c'étoit, comme je viens de dire, un poinçon, ou une groſſe aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivoient ſur des tablettes enduites de cire. *Voyez* Tablette *en cire*.

Quintilien conſeille pour apprendre aux enfans à écrire, de faire graver toutes les lettres ſur une planche, afin que la trace des caracteres dirigeât le *ſtyle*, & que la main trouvant une égale réſiſtance aux extrémités, ne ſortît point de ſon modele; par cette méthode l'enfant, à force d'imiter des caracteres fixes, ne pouvoit manquer de rendre promptement ſa main ſûre, ſans aucun beſoin de maître pour la conduire; car, ajoute notre judicieux critique, c'eſt une choſe fort importante de ſavoir écrire bien, & vîte; & c'eſt ce que les perſonnes de condition négligent un peu trop. Si Quintilien vivoit parmi nous, il auroit dit *négligent au point*, qu'on reconnoit un homme de qualité à ſon écriture illiſible, & aux fautes d'ortographe. (*D. J.*)

Style, *en Chronologie*, (*Hiſt. mod.*) ſignifie une maniere particuliere de ſupputer le tems par rapport au retranchement de dix jours du calendrier dans la réformation qui en fut faite ſous Grégoire XIII.

Le *ſtyle* eſt ancien ou nouveau.

Le vieux *ſtyle* eſt la maniere de compter ſelon le calendrier Julien, qu'on ſuit en Angleterre & dans quelques autres états proteſtans, qui ont refuſé d'admettre la réformation. *Voyez* Julien.

Le nouveau *ſtyle* eſt la maniere de compter ſuivant le calendrier Grégorien, qui eſt ſuivi par les catholiques & par d'autres, en conſéquence de la réformation. *Voyez* Grégorien.

Ainſi il y a une différence de dix jours entre le vieux *ſtyle* & le nouveau; le dernier avance beaucoup devant le premier, de façon que quand les catholiques, par exemple, comptent le 21 de Mai, nous ne comptons que le 11.

Cette différence de dix jours eſt accrue d'un jour en 1707, & eſt maintenant de 11 jours; par la raiſon que cette année n'étoit pas biſſextile dans le vieux *ſtyle*, & qu'elle l'étoit dans le nouveau; de ſorte que le dixieme de l'un répondoit au vingt-unieme de l'autre.

Cependant il y a différens endroits, même parmi les proteſtans, où on a commencé à admettre le nouveau *ſtyle*; & il eſt aſſez vraiſſemblable qu'avec le tems le vieux *ſtyle* ſera tout-à-fait abandonné. A la diette de Ratisbonne, en 1700, il a été réſolu par le corps des proteſtans de l'empire, qu'on retrancheroit onze jours du vieux *ſtyle* pour l'ajuſter à l'avenir au nouveau: le même réglement a été fait depuis en Suede & en Danemark; l'Angleterre eſt preſque le ſeul état qui retienne le vieux *ſtyle*. *Voyez* Calendrier.

Style de chasse, *voyez* Chasse.

Style, (*Juriſprud.*) en terme de pratique ſignifie la maniere dont on a coutume de rédiger les actes; les notaires ont leur *ſtyle*, c'eſt-à-dire un certain ordre de diſcours; de certaines expreſſions qui leur ſont propres. Il y a des clauſes de *ſtyle*, c'eſt-à-dire qui ſe trouvent ordinairement dans tous les actes de même eſpece; quelques-unes de ces clauſes ne ſont que de pur *ſtyle* ſans rien ajouter aux conventions, comme le promettant, obligeant, renonçant des notaires qui ſeroient ſous-entendus, quand même on ne les auroit pas exprimés.

Le *ſtyle* judiciaire eſt la forme que l'on ſuit pour l'inſtruction & pour les jugemens dans les tribunaux; autrefois chaque tribunal avoit ſon *ſtyle* particulier; l'ordonnance de *1667* a eu pour objet de rendre partout la procédure uniforme; on avoit même deſſein de faire des formules imprimées pour toutes ſortes d'actes, afin de rendre par-tout le *ſtyle* uniforme; mais les difficultés que l'on trouva dans l'exécution de ce projet le firent abandonner, & l'on ſe contenta de vendre le papier qui étoit deſtiné à contenir ces formules, que l'on timbre en tête d'une fleur-de-lis; telle fut l'origine du papier & du parchemin timbré, dont l'uſage commença en France en 1673.

Malgré les précautions que les ordonnances ont priſes pour rendre par-tout le *ſtyle* uniforme, il ſubſiſte encore bien des différences dans le *ſtyle* de la plûpart des Tribunaux.

Nous avons pluſieurs *ſtyles* anciens & nouveaux, qui ſont des inſtructions ſur la maniere de procéder dans chaque tribunal; tels ſont l'ancien *ſtyle* du parlement qui eſt dans les œuvres de Dumoulin, les *ſtyles* civil, criminel & du conſeil, de Gauret; le *ſtyle* de Gaſtier; le *ſtyle* du châtelet, *&c. Voy.* Forme, Formules, Ordre judiciaire, Papier timbré, Procédure. (*A*)

Style *mercantile*, (*Commerce.*) c'eſt celui qu'emploient les marchands & les négocians dans les affaires de leur négoce, & dont ils ſe ſervent dans leurs écritures pour eux-mêmes, pour leurs aſſociés, leurs correſpondans & leurs commiſſionnaires; il n'eſt pas étrange que le commerce ait ſon *ſtyle*, comme toutes les autres ſciences, & il ſeroit honteux de ne le pas ſavoir, quand on a la ſageſſe d'embraſſer cette utile profeſſion. (*D. J.*)

STYLITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſt le nom qu'on donnoit à une ſorte de ſolitaires qui paſſoient le tems de leur vie ſur le ſommet d'une colonne pour mieux ſe livrer à la méditation. *Voyez* Hermite, Anachorete.

Les auteurs eccléſiaſtiques citent beaucoup de ſolitaires qui menoient ce genre de vie, & l'on en trouve dès le ſecond ſiecle. Le plus célebre d'entre-eux eſt S. Simon *Stylite* qui vivoit dans le cinquiéme ſiecle, & qui demeuroit ſur une colonne élevée de 36 coudées, où il paſſa ſa vie dans les exercices d'une continuelle pénitence.

Le haut de ces colonnes ou la plate-forme qu'occupoient ces ſolitaires; n'avoit, dit-on, que 3 piés de diametre; & étoit entourée d'une eſpece de baluſtrade ou de rebord qui leur venoit juſqu'à la ceinture; mais il n'y avoit point au bas de quoi ſe coucher, & ils y habitoient en plein air. On dit que les fakirs ou moines des Indes imitent encore aujourd'hui ce genre de vie extraordinaire. *Voyez* Fakir.

STYLO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de la partie inférieure de l'apophyſe ſtyloïde, & s'inſerent à la baſe de l'os hyoide

hyoide proche la grande corne, où il ſe partage très-ſouvent en deux portions entre leſquelles paſſent le tendon du digaſtrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

STYLO-GLOSSE, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui s'attachent le long de l'apophyſe ſtyloide d'où deſcendant obliquement en avant, ils s'inſerent à la racine de la langue. Ces muſcles viennent quelquefois de l'angle de la mâchoire inférieure, ou ſont fortifiés par un trouſſeau de fibres qui viennent de cet angle.

STYLOIDE, *en Anatomie*, eſt une apophyſe de l'os des tempes ainſi nommée, parce qu'elle reſſemble à un ſtile ou ſtilet. *Voyez nos Pl. d'Anatom. & leur explication. Voyez auſſi les articles* GRAPHOIDE *&* OS PETRÉ.

STYLO-KERATO-HYIOIDIEN, *en Anatomie;* c'eſt le nom d'une paire de muſcles, qui ne s'obſervent pas toujours & qui prennent leur attache de la partie moyenne de l'apophyſe ſtyloide, & vont s'inſérer à la petite corne de l'os hyoïde.

STYLO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, trou ſitué entre les apophyſes ſtyloide & maſtoide de l'os des tempes. *Voyez* TEMPORAUX.

STYLOMETRIE, ſ. f. *en Architecture*, eſt l'art de diſtribuer & meſurer une colonne dans toutes ſes parties pour en obſerver les juſtes proportions, du grec στυλος, *colonne*, & μέτρον, *meſure*.

STYLO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de l'apophyſe ſtyloide & qui en deſcendant obliquement ſe diſperſent dans les parties poſtérieures du pharinx & dans la face interne du cartilage thiroide, où quelques fibres s'attachent.

STYLOBATE, ſ. m. (*Architect.*) *Voyez* PIÉDESTAL.

STYMMATA, (*Pharmac. anc.*) στυμμάτα; ce mot dérive de στύφω, *reſſerrer*, ou *épaiſſir*; en latin, *ſpiſſamenta*, corps épaiſſis. Les anciens appelloient ainſi leurs onguens les plus ſolides; ils donnoient le même nom aux ingrédiens dont ils ſe ſervoient pour procurer à ces onguens de la conſiſtance & de la ſolidité; ces derniers épaiſſiſſans étoient quelques ſimples odoriférans, comme le coſtus, le nard, la marjolaine, l'amome, la menthe, & autres, capables de reſſerrer, de donner aux onguens une odeur agréable, & de les préſerver de la corruption. Dioſcoride dit que les *ſtymmata*, ou épaiſſiſſans de l'huile roſat, ſont le lentiſque, le jonc, & l'aſphalate. Les *ſtymmata* différent des *hedyſmata*, en ce que ces derniers ſont liquides. (*D. J.*)

STYMPHALE, (*Géog. anc.*) *Stymphalus*, ville du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, aux confins de l'Argolide, ſur le bord d'un lac de même nom. Homere & Héſiche écrivent Στύμφηλος, *Stymphelus*. Il ſemble qu'il y avoit auſſi une montagne nommée *Stymphalus*; cependant Strabon, *l. VIII.* la paſſe ſous ſilence, lorſqu'il décrit les montagnes de l'Arcadie; mais Ptolomée, *l. III. c. xvj.* compte *Stymphalus* au nombre des montagnes du Péloponnèſe, & une ville du même nom parmi celles de l'Arcadie.

Le lac étoit au pié d'une montagne, ſelon Pline, & ſur le bord du lac étoit la ville *Stympalus;* dans le ſcholiaſte d'Apollonius, *ad lib. II. v.* 1055. la ville eſt appellée *Stymphalus*, & le lac *Stymphalis*. Ovide, *l. II. faſt. v.* 27. en parlant du lac, dit *Stymphalides undæ*. Polybe, *l. II. c.* 55. appelle la contrée *Stymphalia*, & les habitans *Stymphalii*. Strabon compte *Stymphalie* parmi les villes détruites; le fleuve qui ſortoit du lac portoit auſſi le nom de *Stymphalus*, juſqu'à l'endroit où il ſe cachoit ſous terre; mais lorſqu'il reparoiſſoit dans l'Argie, il prenoit celui d'*Eraſinus*. Pauſanias, *l. VIII. c. xxij.* décrit ainſi la ville, le lac, & le fleuve *Stymphalus*.

Le mont Géronte étoit comme une barriere entre les Phénéates, & ceux de *Stymphale*. Ces derniers n'étoient plus cenſés du corps arcadique, depuis qu'ils s'en étoient volontairement ſéparés, pour ne plus dépendre que des états d'Argos.

Cependant Homere témoigne qu'ils étoient originairement Arcadiens, & on ſait d'ailleurs que *Stymphale* leur fondateur, étoit petit fils d'Arcas; ce n'eſt pas qu'Arcas eût été le fondateur de *Stymphale*, qui ſubſiſtoit du tems de Pauſanias; mais il en avoit bâti une autre qui ne ſubſiſtoit plus. Ces peuples prétendoient que Téménus avoit habité l'ancienne *Stymphale*, qu'il y avoit élevé Junon, & qu'il lui avoit bâti enſuite trois temples ſous divers noms, ſuivant les trois états où il l'avoit vue; l'un à Junon enfant, l'autre à Junon femme de Jupiter, & le troiſieme à Junon veuve, après qu'elle eut fait divorce avec Jupiter, & qu'elle ſe fut retirée à *Stymphale*. Voilà ce qu'ils diſoient; mais cela n'a rien de commun avec la nouvelle *Stymphale* dont il s'agit ici.

Aux environs de cette ville, il y avoit une fontaine, dont l'empereur Hadrien avoit fait venir l'eau juſque dans Corinthe. Cette fontaine formoit à *Stymphale*, durant l'hiver, une eſpece de petit lac, d'où le fleuve *Stymphale* ſe groſſiſſoit; l'été ce lac étoit ordinairement à ſec, & pour lors c'étoit la fontaine qui fourniſſoit de l'eau à ce fleuve, lequel, à quelque diſtance de là, ſe précipitoit ſous terre, & alloit reparoître dans les terres des Argiens, non plus ſous le nom de *Stymphale*, mais ſous le nom d'*Eraſinus*. On diſoit que ſur les bords du *Stymphale* il y avoit autrefois des oiſeaux carnaſſiers qui vivoient de la chair humaine, & qu'Hercule les tua tous à coups de fleches. Piſandre de Camire dit qu'il ne fit que les chaſſer par le bruit des tymbales.

Les déſerts d'Arabie, qui engendrent tant de ſortes de bêtes, continue Pauſanias, avoient auſſi des oiſeaux nommés *ſtymphalides*, qui ne ſont gueres moins à craindre pour les hommes, que les lions & les léopards; car lorſqu'ils étoient pourſuivis par les chaſſeurs, ils fondoient tout-à-coup ſur eux, les perçoient de leurs becs, & les tuoient. Le fer & l'airain étoient de foible réſiſtance; mais il y avoit dans le pays une écorce d'arbre fort epaiſſe, dont on ſe faiſoit des habits; le bec de ces animaux rebrouſſoit contre, & s'embarraſſoit de la même maniere que les petits oiſeaux ſe prennent à la glu. Les ſtymphalides étoient de la grandeur des grues, & reſſembloient aux cigognes, avec cette différence, qu'ils avoient le bec beaucoup plus fort, & qu'ils ne l'avoient pas recourbé.

Je ne puis décider, dit Pauſanias, s'il y a eu autrefois en Arcadie des oiſeaux de même nom que ceux qui ſe voient aujourd'hui dans l'Arabie, quoique d'une forme différente; mais ſuppoſé, ajoute le même Pauſanias, que l'eſpece des ſtymphalides ſoit unique, & qu'elle ait toujours exiſté comme celle des éperviers, des aigles, & des autres oiſeaux; je me perſuade que les ſtymphalides ſont des oiſeaux d'Arabie, dont quelques-uns auront volé vers les rives du *Stymphale*, & que dans la ſuite la gloire d'Hercule & le nom des Grecs, beaucoup plus célebre que celui des Barbares, aura fait appeller ces oiſeaux *ſtymphalides* dans l'Arabie même, au lieu qu'auparavant ils avoient un autre nom.

Il y avoit à *Stymphale* un vieux temple de Diane, ſurnommé auſſi *ſtymphalie*. La ſtatue de la déeſſe étoit de bois, & dorée pour la plus grande partie; la voûte du temple étoit ornée de figures d'oiſeaux ſtymphalides. Sur le derriere du temple on voyoit des ſtatues de marbre blanc, qui repréſentoient de jeunes filles avec des cuiſſes & des jambes d'oiſeaux. On diſoit que les habitans de *Stymphale* avoient éprouvé la colere du ciel d'une maniere terrible: la fête de Diane étoit négligée, on n'y obſervoit plus les cérémonies preſcrites par la coutume: un jour l'arcade qu'on avoit faite pour l'écoulement des eaux du *Stymphale*, ſe trouva tout à-coup engorgée au point que l'eau venant à refluer, inonda toute la campagne l'eſpace de plus de quatre cens ſtades; un chaſſeur qui couroit après une biche, ſe laiſſant emporter à l'envie d'avoir ſa proie, ſe jetta à la nage dans ce lac, & ne ceſſa de pourſuivre l'animal, juſqu'à ce que tombés tous deux dans le même gouffre, ils diſparurent & ſe noyerent; les eaux ſe retirerent à l'inſtant, & en moins d'un jour la terre parut ſéche. Depuis cet événement, la fête de Diane ſe célébra avec plus de pompe & de dévotion.

Voila le récit de Pauſanias. La ville de *Stymphale* ſe nomme aujourd'hui *Viciſſe*, d'autres diſent *Vulſi*. M. Fourmont y paſſant en 1719, ne vit point dans le environs de ce lieu, & n'entendit rien dire aux habitans, des oiſeaux ſtymphalides ſi célebres chez les poëtes, & dans Pauſanias; mais M. Fourmont découvrit au voiſinage de *Stymphale*, les ruines du tombeau de Térence, ſur lequel il avoit fait eſpérer un mémoire particulier, qui n'a point vu le jour. (*D J.*)

STYMPHALIE, (*Mythol.*) *Voyez* STYMPHALE.

STYMPHALIDES OISEAUX, (*Mythol.*) ce ſont des oiſeaux monſtrueux qui, ſelon la fable, voloient ſur le *Stymphale*, lac d'Arcadie. Les aîles, la tête & le bec de ces oiſeaux, étoient de fer, & leurs

ſerres

ſerres extrémement crochues: ils lançoient des dards de fer contre ceux qui les attaquoient: le dieu Mars les avoit lui-même dreſſés au combat; ils étoient en ſi grand nombre, & d'une groſſeur ſi extraordinaire, que lorſqu'ils voloient, leurs aîles ôtoient la clarté du ſoleil. Hercule ayant reçu de Minerve une eſpece de tymbale d'airain, propre à épouvanter ces oiſeaux, s'en ſervit pour les attirer hors du bois où ils ſe retiroient, & il les extermina tous à coups de fléches.

On croit qu'il s'agit ici de quelques troupes de brigands qui ravageoient la campagne, & détruiſoient les paſſans, aux environs du lac Stymphale. Hercule trouva peut-être le moyen de les faire ſortir de leur retraite, & les fit périr avec le ſecours de ſes compagnons. (*D. J.*)

STYPTIQUE, adj. (*Phyſiolog. chirurg.*) ce mot vient de στύφω, *reſſerer*. Les *ſtyptiques* ſont des remedes propres à arrêter les hémorrhagies. Quand une hémorrhagie conſidérable eſt arrêtée par des abſorbans ou des *ſtyptiques*, la cauſe de la ſuppreſſion eſt toujours un grumeau de ſang, contenu par la compreſſion, de maniere que l'orifice du vaiſſeau en eſt bouché; ce grumeau a deux parties, dont l'une eſt en-dedans, l'autre en-dehors du vaiſſeau; celle qui eſt en-dehors eſt formée par la derniere goutte de ſang, qui en ſe coagulant, s'eſt incorporée avec la charpie, la mouſſe, & les poudres dont on s'eſt ſervi pour arrêter le ſang; ces deux parties ne forment ſouvent qu'un grumeau tout d'une piece, qui, en-dehors du vaiſſeau, forme comme un couvercle, & en-dedans comme un bouchon: elles contribuent toutes deux à arrêter le ſang au moyen de la ſolidité qu'elles acquierent par la coagulation, par leur adhérence en-dedans, & avec les parties internes des vaiſſeaux, & en-dehors, avec ſon orifice externe.

Lorſqu'on uſe de *ſtyptiques* & d'eſcarotiques, le grumeau ſe forme plus vîte que quand on n'emploie que des abſorbans, ou de ſimples aſtringens. Dans le premier cas le grumeau occupe un plus grand eſpace dans la cavité du vaiſſeau, & le bouchon entre plus profondément; le couvercle, ou la portion externe du grumeau eſt auſſi plus épaiſſe, parce qu'en même tems que les *ſtyptiques* & les eſcarotiques coagulent le ſang, ils brulent auſſi une portion du vaiſſeau & de la chair adjacente, qui, s'incorporant avec le ſang coagulé, forment avec lui un couvercle plus épais & plus large. Ces réflexions ſont de M. Petit.

De tous les *ſtyptiques*, le plus ordinaire, & peut-être le meilleur, c'eſt l'alcohol, ou l'eſprit-de-vin pur; il arrête preſque ſur le champ les hémorrhagies, prévient la putréfaction, & forme une eſcarre ſolide quoique mince: de-là vient qu'il eſt la baſe de tous les ſecrets les plus vantés, pour arrêter les hémorrhagies; mais ce n'eſt point un *ſtyptique* univerſel, qui convienne dans tous les cas: il en eſt de même du *ſtyptique* de Colbatch, du *ſtyptique* balſamique du docteur Eaton, du *ſtyptique* royal, & du *ſtyptique* nommé *boule médicinale*, compoſé de limaille d'acier, d'une égale quantité de tartre, porphiriſés avec de la meilleure eau-de-vie de France. (*D. J.*)

STYRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubée, au voiſinage de la ville Caryſtus, ſelon Strabon, *l. X.* Pauſanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que les habitans de *Styra* étoient Dryopes d'origine. (*D. J.*)

STYRAX, (*Mat. méd.*) *voyez* STORAX.

STYX, ſ. m. (*Mytholog.*) étoit fille de l'Océan & mere de l'Hydre de Lerne, ſelon les poëtes, qui la changerent enſuite en fleuve d'enfer. Le *Styx*, dit Virgile, ſe repliant neuf fois ſur lui-même, tient les morts pour toujours empriſonnés. Le ſerment par les eaux du *Styx* faiſoit trembler les dieux même; Jupiter, avec toute ſa puiſſance, n'oſoit y contrevenir. Quand les dieux, dit Héſiode, oſoient jurer par le *Styx* ils devoient avoir une main ſur la terre & l'autre ſur la mer.

Le *Styx* étoit une fontaine de l'Arcadie ſeptentrionale, près des monts Cylléniens, qui dégoûtoit d'un rocher extrèmement élevé, & dont l'eau tomboit dans le fleuve Crathis. M. Fourmont, en voyageant dans la Grece en 1730, trouva la ville de Phénéos, après avoir paſſé le *Styx*: il appelle ainſi un torrent qui, deſcendant du Tricara, coule dans trois gros villages, & forme enfin cet étang dont les poëtes ont tant parlé.

La deſcription qu'ils en font, dit M. Fourmont, n'a rien de plus ſurprenant, que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve s'y métamorphoſe en quelque choſe de très-hydeux. Des couleurs fort déplaiſantes à la vue s'y mêlent les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au gaudron; le poiſſon ne peut vivre dans ce lac, les vapeurs qui s'en exhalent brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

Après ce détail qu'on lit dans l'*hiſt. des Inſc. IV. iv.* il ne faut plus s'étonner de ce que les poëtes grecs & Pauſanias lui-même ont dit du *Styx*. (*D. J.*)

STYX, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, au territoire de Nonacris. Il ſortoit du lac Phénée. Pauſanias nous a donné la deſcription de ce fleuve, & rapporte les endroits d'Homere & d'Héſiode, où il en eſt parlé.

Près des ruines de Nonacris, dit Pauſanias, *l. VIII. c. xvij. & xviij.* une partie de la montagne Chélydorée s'éleve prodigieuſement, & de ſon ſommet dégoûte ſans ceſſe une eau, que les Grecs nomment *l'eau du Styx*.

Héſiode, dans ſa Théogonie (car quelques-uns lui attribuent cet ouvrage), fait *Styx* fille de l'Océan & femme de Pallas, l'on prétend que Linus dit quelque choſe de ſemblable dans ſes poéſies. Pour moi, dit Pauſanias, j'ai lu avec ſoin ces ouvrages, & je les tiens tous les deux ſuppoſés. Mais Epiménide de Crete dit auſſi que *Styx* fut fille de l'Océan, & il ajoute que mariée à Piras (on ne ſait pas trop qui étoit Piras), elle enfanta l'hydre. Pour Homere, c'eſt de tous les anciens poëtes celui qui a le plus ſouvent employé le nom de *Styx* dans ſes vers, témoin cet endroit où il exprime ainſi le ſerment que fait Junon.

J'en atteſte le ciel, la terre & les enfers,
J'en atteſte de Styx *l'eau qui tombe ſans ceſſe.*

Il ſemble qu'en homme qui avoit vu les lieux, le poëte ait voulu decrire l'eau qui dégoûte continuellement de ce rocher. Dans un autre endroit, en faiſant le dénombrement de ceux qui avoient ſuivi Guneus, il parle du fleuve Titaréſius, & en parle comme d'un fleuve qui étoit formé des eaux du *Styx*. Enfin quand il nous repréſente Minerve ſe plaignant à Jupiter, & lui reprochant qu'il a oublié que c'eſt par elle & par ſon ſecours qu'Hercule étoit ſi heureuſement ſorti des travaux qui lui avoient été impoſés par Euryſthée, il fait de *Styx* un fleuve qu'il place dans les enfers.

L'eau qui dégoûtoit de ce rocher près de Nonacris, après s'être fait une route à-travers une groſſe roche fort haute, tomboit dans le fleuve Crathis. Cette eau étoit mortelle aux hommes & à tout animal, & les chevres mouroient lorſqu'elles en avoient bû, mais on fut du tems à s'en appercevoir.

Une autre qualité fort ſurprenante de cette eau, c'eſt qu'aucun vaſe, ſoit de verre, ſoit de cryſtal, ſoit de terre cuite, ſoit même de marbre, ne pouvoit la contenir ſans ſe caſſer. Elle diſſolvoit ceux qui étoient de corne ou d'os, elle diſſolvoit le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'ambre, l'argent & même l'or, quoiqu'au rapport de Sapho, la rouille ne l'altere jamais, ce qui eſt auſſi confirmé par l'expérience. Cette même eau du *Styx* n'agiſſoit point ſur la corne du pié des chevaux. Un vaſe de cette matiere étoit le ſeul où l'on en pût garder, & qui réſiſtât à ſon impreſſion. J'ignore, dit Pauſanias, ſi Alexandre, fils de Philippe, fut empoiſonné avec cette eau, mais je ſais ſeulement qu'on l'a dit.

Pauſanias auroit dû tenir le même langage de toutes les prétendues diſſolutions qu'il vient de raconter, mais il faut pourtant convenir que le *Styx* inſpire de l'horreur. C'eſt d'abord un gros torrent qui deſcendant du Tricara, paſſe dans trois gros villages de Wlaqs, & forme enfin un étang fort vilain. La deſcription que les poëtes en font, n'a rien d'auſſi ſurprenant que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve, dit M. Fourmont, qui étoit ſur les lieux en 1730, s'y métamorphoſe en ce qu'il y a de plus hideux, toutes les couleurs les plus déplaiſantes à la vue s'y mêlant les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au goudron. Le poiſſon ne peut vivre

vre dans ce lac; les vapeurs qui s'en exhalent, brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

2°. *Styx*, marais de la Theſſalie. Pline dit que le fleuve Titaréſius y prenoit ſa ſource, ce qui eſt en quelque ſorte confirmé par Homere, qui appelle ce fleuve *Titaréſius*.

3°. *Styx*, fontaine de la Macédoine, ſelon Quinte-Cruce, qui pourroit bien par-là entendre le marais *Styx*, que Pline met dans la Theſſalie, ou bien le fleuve *Styx* dans l'Arcadie. (*D. J.*)

SU

SUABE, (*Géogr. mod.*) prononcez *Souabe*, en allemand *Schwaben*, & en latin *Suevia*; grande province d'Allemagne, & un des ſix cercles de l'empire. Elle eſt bornée au nord par la Franconie, & le cercle électoral du Rhin, au midi par la Suiſſe, au levant par la Baviere, & au couchant par le Rhin qui la ſépare de l'Alſace; c'eſt un pays fertile en blé, en vin & en pâturages. Ses principales rivieres ſont le Necker, le Leck & le Danube.

Ce pays a été ainſi nommé des Sueves, peuples de la Germanie ſeptentrionale qui faiſoient partie des Wendiles, & qui s'étant avancés vers le Mein ſous les derniers empereurs romains, s'établirent dans une partie du pays qui étoit habité par les Germains, & qu'ils étendirent depuis juſqu'aux Alpes. Ils furent d'abord gouvernés par des rois qui n'étoient proprement que leurs chefs; tels furent Alaric & Adalgeric.

Ce pays fut enſuite du partage de Thierry, fils aîné de Clovis, & il demeura ſous l'obéiſſance des rois francs de la premiere race. Charlemagne y établit pour gouverneurs des officiers de ſa maiſon, & leurs ſucceſſeurs, profitant de la foibleſſe des rois, en uſurperent la ſouveraineté.

Les empereurs donnerent la *Suabe* à différens princes. Rodolphe I. en inveſtit Rodolphe ſon fils aîné en 1288; mais Jean, fils unique de Rodolphe, ayant aſſaſſiné l'empereur Albert I. ſon oncle, fut privé de ce duché; & depuis ce tems-là, les archiducs d'Autriche ont pris ſeulement la qualité de princes de *Suabe*.

Quelque grande que ſoit la *Suabe*, qu'on diviſe en *Suabe* autrichienne & *Suabe* impériale, le cercle auquel elle donne ſon nom, a encore une plus grande étendue. Ce cercle renferme le duché de Wurtemberg, le margraviat de Bade, la principauté de Hohen-Zollern, la principauté d'Œttingen, la principauté de Mindelheim, l'évêché d'Augsbourg, l'évêché de Conſtance, l'évêché de Coire, enfin divers comtés de l'empire, grand nombre d'abbayes immédiates d'hommes & de femmes, & les villes libres ſituées en *Suabe*.

L'évêque de Conſtance & le duc de Wurtemberg ſont les directeurs de ce cercle, dont le contingent eſt de 343 cavaliers & de 2640 florins par mois. (*D. J.*)

SUADA *ou* SUADELA, ſ. f. (*Mythologie.*) c'étoit la déeſſe inſinuante de la perſuaſion & de l'éloquence, que les Grecs appelloient *Peitho*. Plutarque la met au nombre de celles qui préſidoient au mariage. On la faiſoit compagne de Vénus. Horace, par cette raiſon, les joint quelque part enſemble, *decorant Suadela Venuſque*, dit-il dans une de ſes épîtres: „ J'aimerois cependant mieux prendre la choſe en général, & dire que *Suadela* rend éloquent, & que „ Vénus rend aimable „. (*D. J.*)

SUAGE, ſ. m. *terme de Marine*, ce mot ſe dit du coût des ſuifs & graiſſes, dont de tems en tems on enduit les vaiſſeaux pour les faire couler ſur l'eau avec plus de facilité. Dans la mer du levant, particulierement à Marſeille, on l'appelle *ſperme*, d'où eſt venu *eſpalmer* ou *eſparmer*, c'eſt-à-dire *enduire* un vaiſſeau de ſperme; le *ſuage* des vaiſſeaux marchands ſe met au nombre des menues avaries. (*D. J.*)

SUAGE, ſ. m. (*Outil à l'uſage de pluſieurs ouvriers.*) celui des Chaudronniers eſt un tas à pluſieurs crans, dans lequel on reſſerre & on unit parfaitement le cuivre ſur les bords qu'on met dans une piece. *Voy. les Planches du Chaudronnier*.

SUAGER, v. act. (*Chaudronnerie.*) c'eſt tellement approcher le cuivre ſur le bord de fer d'un chaudron, *&c.* par le moyen du *ſuage*, qu'il ſoit parfaitement uni par-tout, & qu'il n'y ait aucune eſpace entre le cuivre & le cordon de fer. *Voyez* SUAGE, & *les Planches du Chaudronnier, avec leur explication*.

SUAIRE, ſ. m. (*Gram. & Critiq. ſacrée.*) en grec σουδάριον, en latin *ſudarium*, mouchoir, linge pour eſſuyer la ſueur du viſage, d'où eſt venu ſon nom. On lit dans les actes des apôtres, *xix*. 12. qu'on portoit ſur les malades des mouchoirs de S. Paul, σουδάρια, & leurs maladies ceſſoient. Le mot *ſuaire* déſigne encore une eſpece de voile, dont on couvroit la tête & le viſage des morts, Jean *xj*. 44. Mais ce mot eſt particulierement conſacré à déſigner le *voile* que le Sauveur avoit ſur la tête dans le tombeau, Jean *xx*. 7. Pluſieurs égliſes ſe diſputent l'honneur d'avoir ce *ſuaire*, ce qui doit au-moins faire ſoupçonner qu'aucune ne le poſſede. On le montre à Turin, à Toulouſe, à Beſançon, à Sarlat, à Compiegne, ſans parler des villes d'Eſpagne & d'Italie, où on le montre auſſi. Celui de Turin a été confirmé pour le véritable par quatre bulles du ſaint ſiege, avec des indulgences en ſa faveur; mais celui de Toulouſe eſt autoriſé par quatorze bulles des papes, à commencer par celle de Clément III. en 1190, c'eſt-à-dire ſur la fin d'un des plus grands ſiecles d'ignorance & de barbarie. (*D. J.*)

SUANE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle s'étend juſqu'à la riviere du grand Kaketa, & comprend toutes les campagnes du nord du fleuve des Amazones. Elle a dans ſon ſein une montagne qui produit de l'or; cette montagne eſt à 317 degrés de *longitude*, & à 2 degrés de *latitude auſtrale*. (*D. J.*)

SUANES, LES, *ou* LES SOUANES, (*Géog. mod.*) peuples d'Aſie. Ils habitent les montagnes du Caucaſe, où ils vivent indépendans entre les Tartares Circaſſes, & les peuples d'Imereti & de Carduel; ils vont travailler par troupes pendant l'été dans la Géorgie, & regagnent leurs montagnes au commencement de l'hiver.

SUANETES, (*Géog. anc.*) peuples que Pline, *l. III. c. xx.* met parmi ceux des Alpes, qui furent ſubjugués par Auguſte. Le P. Hardouin ſoupçonne que les *Suanetes* ſont les mêmes que les *Sarunetes*; ce ſentiment eſt d'autant plus probable, que les *Suanetes* de Pline ſont les *Suanitæ* de Ptolomée, *l. II. c. xij.* qui les place dans la Rhétie. (*D. J.*)

SUANI, (*Géog. anc.*) peuples de la Colchide, ſelon Pline, *l. VI. c. iv.* & Cedrene. Agathias, *l. IV.* en fait une nation hibérique, au-delà du Caucaſe. Ils ſont comptés parmi les Laziques dans les authentiques. Ce ſont les *Souani* de Ptolomée, *l. V. c. ix.* & les *Soanes* de Strabon, *l. II. p.* 498. & d'Etienne le géographe. Il y a apparence que c'eſt un reſte de ces peuples que l'on connoît encore aujord'hui dans les montagnes du Caucaſe, & qu'on nomme *Suanes*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SUANT, adj. (*Gram.*) qui eſt en ſueur. *Voyez les articles* SUER & SUEUR.

SUANTEWITH, ſ. m. (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les habitans de l'île de Rugen, dans la mer Baltique, & à qui ils conſacroient le tiers du butin qu'ils faiſoient ſur leurs ennemis, parce qu'ils croyoient que c'étoit ce dieu qui les aſſiſtoit dans les combats. Quelques auteurs ont nié l'exiſtence de cette divinité, & ont prétendu que le *Suantewith* des Rugiens étoit Saint Wit martyr; mais il y a lieu de croire que cette opinion n'eſt point fondée, & que ce n'eſt qu'une certaine conformité dans les noms qui y a pu donner lieu. *Voy.* Keyſsler, *voyage*.

SUAQUEN, *ou* SUAQUIN, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, ſur la côte occidentale de la mer Rouge, à peu d'éloignement de Babelmandel. Elle a environ 15 lieues de tour, qui renferment une petite ville de ſon nom. Son port eſt un des meilleurs de la mer Rouge: & il étoit fort commerçant avant que Moka lui eût enlevé ſon trafic. Les habitans de cette île ſont turcs & arabes. *Longit.* 55. 16. *latit.* 18. 45. (*D. J.*)

SUAR, (*Géog. mod.*) petite contrée de l'Aſie mineure, dans la petite Arménie. Son ancien nom eſt Méliterne, qui s'appelloit ainſi de ſa capitale. *Suar* abonde en arbres fruitiers, & produit auſſi de l'huile & du vin.

SUARDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, que Tacite comprend parmi les Sueves, & qui, ſelon la conjecture de Peucer, ſont les mêmes que les Pharodeni de Ptolomée, *l. II. c. xj.* ils habitoient vraiſſemblablement une partie du duché de Stettin, & du territoire de la ville de Bardt. (*D. J.*)

SUASA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Pline, *l. VI. c. xxix*. 2°. ville d'Italie, dans l'Umbrie, qui étoit un municipe, ſelon une inſcription rapportée par Gruter, *p.* 469. *n°*. 5. On prétend que les ruines de cette ville, ſe trouvent dans le duché d'Urbin, ſur la riviere de Céſano, dans un lieu appellé *Saſa*, environ à huit milles de Foſſombrone. (*D. J.*)

SUASSA, ſ. m. (*Chimie Métall.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans les Indes orientales un alliage métallique dont on fait des bagues & des bijoux de toute eſpece. On dit qu'il entre de l'or, du cuivre & du fer dans cette compoſition, qui eſt d'une couleur plus vive que l'or pur. Quelques perſonnes ont cru que cet alliage étoit l'*electrum* des anciens.

SUAVE, adj. SUAVITÉ, ſ. f. (*Langue françoiſe.*) ces deux mots ne ſe diſent plus qu'en matiere de dévotion, d'odeurs & de peinture. Moliere a dit ingénieuſement:

J'aurai toujours pour vous, ô ſuave *merveille*,
Une dévotion à nulle autre pareille. Tartuffe.
Ces mots dans tous mes ſens, font couler à longs traits
Une ſuavité *qu'on ne goûta jamais*.
Le même.

Mais ce mot eſt ſurtout d'uſage dans les écrits de ſpiritualité. „ Cet encens, dit M. Fléchier, que vous „ avez vu fumer ſur vos autels, & monter vers le „ ciel en odeur de *ſuavité*, eſt le ſymbole de vos „ prieres „. Cette expreſſion eſt priſe de l'Ecriture, comme il paroît par la Geneſe, *viij*. 21. Exod. *xxix*. 41. Lévit. *ij. verſ.* 9. 12. *&c.* où l'on lit odeur de *ſuavité* pour odeur *ſuave*, parce que les Hébreux mettent ſouvent les abſtraits pour les concrets. Nous diſons la *ſuavité* des parfums; & en fait de peinture, un tableau plein de *ſuavité*; tels ſont les tableaux de l'Albane & du Correge. (*D. J.*)

SUAVE, (*Peinture.*) couleur *ſuave*, ſe dit d'un tableau où la couleur a une certaine ſérénité & une douceur qui affecte agréablement la vue ſans la frapper trop vivement.

SUAVIARI, OSCULARI, (*Littérature.*) ces deux mots ſont à-peu-près ſynonymes, & ſignifient *baiſer tendrement*. Atticus en faiſant à Cicéron les complimens d'Attica, lui dit dans un endroit, *oſculatur te Attica mea*; & dans un autre, *tibi ſuavium dat Attica*. Cicéron en réponſe dit: *Atticam noſtram cupio abſentem ſuuviari*. Il ſe ſert du terme *ſuaviari*, parce qu'il s'agit d'un enfant. Ce terme auroit été un peu fort, ſi la fille d'Atticus avoit eu quelques années de plus. Dans une autre lettre en parlant d'elle, il dit, *ad oſculum Atticæ*; au lieu qu'en parlant de Tullia ſa fille, qui étoit une femme faite, il dit *ad complexum*. Epiſt. I. lib. XII. *Atque utinam continuo ad* complexum *meæ Tulliæ, ad oſculum Atticæ poſſim currere*.

SUBALTERNE, adj. & ſubſt. (*Gouvernement.*) ce mot depuis quelque tems s'emploie pour déſigner dans tous les états & dans toutes les profeſſions, quelqu'un qui eſt ſubordonné aux ordres d'un ſupérieur. Partout les *ſubalternes* ſont chargés de la beſogne qui demande le moins de génie & le moins de talens. Ainſi ſe trompent les miniſtres d'état qui ſe perſuadent qu'avec du zèle, des notions générales, & le ſecours des *ſubalternes*, ils parviendront aiſément à remplir l'objet de leur miniſtere. Le ſecours des *ſubalternes*, quelque grand qu'il ſoit, ne produit ni la réunion des vues, ni l'harmonie d'opération, qui fait la force d'une adminiſtration active, habile & éclairée. Ce ſecours même peut devenir dangereux, dès que les *ſubalternes* ſe ſentent abſolument néceſſaire à leurs maîtres. La réalité du pouvoir ne tarde pas à paſſer dans leurs mains. Ils inſpirent eux-mêmes les ordres dont on leur commet l'exécution, & le chef ſe trouve par amour propre obligé de les juſtifier, & de les ſoutenir. (*D. J.*)

SUB ASCIA DEDICAVIT, (*Littérat.*) on eſt fort embarraſſé d'expliquer cette ſorte d'inſcription qu'on trouve quelquefois ſur les tombeaux.

La loi des douze tables, qui ne fut point obſervée par les Romains dans le tems de leurs richeſſes, diſoit, *rogum aſcia ne polito*, que le bois du boucher ne ſoit point poli avec l'outil nommé *aſcia*; mais cette loi ne fournit aucune lumiere pour entendre l'inſcription *ſub aſcia dedicavit*. M. Chorier a eu là-deſſus une idée fort ingénieuſe dans ſa deſcription des antiquités de Vienne en Dauphiné. Σκιὰ, dit-il, ſignifie *ombre* en grec, d'où s'eſt fait le mot ἄσκια, & en latin *aſcia*, qui veut dire *un lieu ſans ombre*; conſéquemment *ſub abſcia dedicare*, ſignifieroit *conſacrer* un tombeau à découvert, ou dans un lieu ſans ombre. (*D. J.*)

SUB-AUGUSTA, (*Géog. anc.*) ville de la Campanie, entre Rome & Tuſculum. Elle devint évêché vers l'an 490, & a été détruite. On nomme aujourd'hui la place où elle étoit ſituée, *Torre-Pignatura*. (*D. J.*)

SUBBIACO *ou* SUBIACO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle eſt bâtie ſur une colline, près du Teverone, vers les frontieres du royaume de Naples, à 10 milles de Paleſtrine, à 18 de Segni & d'Anagni, & à 35 de Rome: c'eſt l'ancienne *Sublaqueum*, bâti peut-être des ruines de la maiſon de plaiſance de Néron. *Long.* 30. 32. *latit.* 41. 35. (*D. J.*)

SUBDÉLÉGATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque celui qui eſt délégué pour faire quelque choſe, délegue lui-même quelqu'un pour le faire en tout ou en partie à ſa décharge.

On entend auſſi par *ſubdelégation*, la fonction de ſubdélégué, le tems pendant lequel il l'a exercée, quelquefois enfin l'étendue de ſon département. *V.* DÉLÉGUÉ, COMMISSAIRE DÉPARTI, INTENDANT, SUBDÉLÉGUÉ. (*A*)

SUBDÉLÉGUÉ, (*Gram. & Juriſp.*) eſt en général celui que le délégué a commis pour faire à ſa place quelqu'une de ſes fonctions.

On entend ordinairement par *ſubdélégué*, une perſonne que l'intendant ou commiſſaire départi dans une province commet dans chaque ville ou bourg de ſon département, pour y exécuter les ordres & mandemens qu'il lui adreſſe, pour y faire exécuter les ordres du roi, veiller à tout ce qui intéreſſe ſon ſervice & qui eſt de la compétence de l'intendant, & lui en rendre compte. *Voyez* COMMISSAIRE DÉPARTI DANS LES PROVINCES, DELÉGUÉ, INTENDANT, SUBDÉLÉGATION. (*A*)

SUBDIVISER, verbe actif, SUBDIVISION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action de diviſer les parties d'un tout qu'on a déja diviſé. Les biens de cet homme étoient conſidérables, mais on en a fait tant de *ſubdiviſions*, que chaque portion en eſt devenue bien petite. L'action de *ſubdiviſer* s'appelle *ſubdiviſion*: l'effet de cette action retient le même nom.

SUBER MONTANUM, (*Hiſt. nat.*) *Voyez l'article* LIEGE FOSSILE.

SUBEYT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, ſur l'Omnirabi. Ses habitans commercent en cire, en miel, que les abeilles font dans les creux d'arbres du pays. (*D. J.*)

SUBGRUNDÆ, ſ. f. (*Archit. rom.*) nous diſons auſſi *ſubgronde* ou *ſeneronde*; c'eſt la partie de la couverture d'une maiſon, qui avance en-dehors pour jetter les eaux pluviales au-delà du mur, & empêcher qu'elles ne l'alterent. Comme les anciens croyoient que les ames des enfans qui mouroient avant que d'avoir atteint quarante jours, étoient changés en dieux lares au-deſſous de la *ſubgronde*; ils appellent *ſubgrundarium*, le tombeau où ils enterroient ces petits enfans. (*D. J.*)

SUBHASTATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une vente d'un ou pluſieurs héritages d'un débiteur, qui ſe fait au banc de cour de la juſtice des lieux où les héritages ſont ſitués, après qu'ils ont été publiés & criés trois jours conſécutifs audit banc de cour, & la troiſieme & derniere de ces criées.

Ces ventes ont été ainſi appellées parce qu'elles tirent leur origine des ventes judicielles uſitées chez les Romains qui ſe faiſoient *ſub haſta*; on plantoit une pique au lieu où la vente ſe faiſoit à l'encan, pour marque de l'autorité, car cette vente ne ſe faiſoit qu'en vertu d'une ordonnance du préteur.

Les *ſubhaſtations* ſont uſitées dans quelques provinces, comme Breſſe, Bugey, Gex, & Valromey; elles ont été confirmées dans cet uſage par des lettres-patentes de Novembre 1602, & par des déclarations des 3 Juillet & 6 Décembre 1702.

L'objet de ces *ſubhaſtations* eſt le même que celui de la vente par decret, mais elles ne purgent pas les hypotheques. *Voyez* Revel & Collet ſur les *Statuts de Breſſe*, & le *Traité de la vente des immeubles par decret*, de M. d'Hericourt. *Voyez* CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE. (*A*)

SUBI, (*Géog. anc.*) fleuve d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. iij.* le met dans la Coſſetanie. Le nom moderne eſt *Beſos*, ſelon Cluſius, & *Beles*, ſelon Moralès: c'eſt aujourd'hui, dit le pere Hardouin, la riviere qui paſſe à Tarragone: ce ſeroit donc le Francoli. (*D. J.*)

SUBJECTION, ſ. f. *figure de Rhétorique*, par laquelle l'orateur s'interroge & ſe répond à lui-même, ou répond lui-même à l'interrogation qu'il fait à ſon adverſaire, comme dans cet endroit de Cicéron dans la harangue *pro domo ſua*.

Tu meam domum religioſam facere potuiſti, & qua mente? qua invaſeras: qua manu? qua diſturbaras: qua voce? qua incendi juſſeras: qua lege? quam non ſcripſeras.

On l'appelle *ſubjection*, parce qu'elle fournit la réponſe immédiatement après l'interrogation, *quia quæſtioni ſtatim reſponſum ſubjicit*.

SUBIGUE, (*Mythol.*) *ſubigus*, dieu des Athéniens, c'étoit celui qui la premiere nuit des noces ſoumettoit la jeune épouſe à ſon époux.

SUBINTRANTE, FIEVRE, (*Médec.*) on appelle *fievres ſubintrantes*, les fievres intermittentes dans leſquelles l'accès commence avant que le précédent ſoit fini, ce qui rend de telles fievres continues, & requiert la même méthode curative. (*D. J.*)

SUBJONCTIF, VE, (*Gram*) propoſition *ſubjonctive*, mode *ſubjonctif*; c'eſt ſur-tout dans ce dernier ſens que ce terme eſt propre au langage grammatical, pour y déſigner un mode perſonnel oblique, le ſeul qu'il y ait en latin, en allemand, en françois, en italien, en eſpagnol, & apparemment en bien d'autres idiomes.

Le *ſubjonctif* eſt un mode perſonnel, parce qu'il admet toutes les inflexions perſonnelles & numériques au moyen deſquelles le verbe peut ſe mettre en concordance avec le ſujet déterminé auquel on l'applique: & c'eſt un mode oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une propoſition incidente, néceſſairement ſubordonnée à la principale.

Quand je dis que le *ſubjonctif* ne conſtitue qu'une propoſition incidente, je ne veux pas dire qu'il ſoit le ſeul mode qui puiſſe avoir cette propriété; l'indicatif & le ſuppoſitif ſont fréquemment dans le même cas; par exemple, *achetez le livre que j'ai lû*; *vous tenez le livre que je lirois le plus volontiers*: je veux marquer par-là que le *ſubjonctif* ne peut jamais conſtituer une propoſition principale; ce qui le diſtingue eſſentiellement des autres modes perſonnels, qui peuvent être l'ame de la propoſition principale, comme, *j'ai lû le livre que vous avez acheté*; *je lirois volontiers le livre que vous tenez*. De cette remarque il ſuit deux conſéquences importantes.

I. La premiere, c'eſt qu'on ne doit point regarder comme appartenant au *ſubjonctif*, un tems du verbe qui peut conſtituer, directement & par ſoi-même, une propoſition principale.

C'eſt donc une erreur évidente que de regarder comme futur du *ſubjonctif*, ce tems que je nomme *prétérit poſtérieur*, comme *amavero*, j'aurai aimé; *exivero*, je ſerai ſorti; *precatus ero* ou *fuero*, j'aurai prié *laudatus ero* ou *fuero*, j'aurai été loué: c'eſt pourtant la déciſion commune de preſque tous ceux qui ſe ſont aviſés de compoſer pour les commençans des livres élémentaires de grammaire; & l'auteur même de la *Méthode latine* de P. R. a ſuivi aveuglément la multitude des grammatiſtes, qui avoient répeté ſans examen ce que Priſcien avoit dit le premier ſans réflexion, *lib. VIII. de cognat. temp.*

Suivons au contraire le fil des conſéquences qui ſortent de la véritable notion du *ſubjonctif*. Ce tems peut conſtituer une propoſition principale, comme quand on dit en françois, *j'aurai fini demain cette lettre*: il la conſtitue dans ce vers d'Horace, *II. ſat. ij.* 54. 55.

. . . . . *Fruſtra vitium vitaveris illud*
Si te alio pravum detorſeris.

Car c'eſt comme ſi nous diſions, *vainement aurez-vous évité ce défaut, ſi mal-à-propos vous tombez dans un autre*; & tout le monde ſent bien que l'on pourroit réduire cette phraſe périodique à deux propoſitions détachées & également principales, *vous aurez vainement évité ce défaut* (voilà le premiere) *car vous tomberez mal-à-propos dans un autre* (voilà la ſeconde); or la premiere dans ce cas ſe diroit toujours de même en latin, *fruſtra vitium vitaveris illud*, & la ſeconde ſeroit, *nam te alio parvum detorquebis*.

Concluons donc que le prétendu futur du *ſubjonctif* n'appartient point à ce mode, puiſque toute propoſition dont le verbe eſt au *ſubjonctif* eſt néceſſairement incidente, & que ce tems peut être au contraitraire le verbe d'une propoſition principale. Cette conſéquence peut encore ſe prouver par une autre obſervation déja remarquée au *mot* FUTUR: la voici. Selon les regles établies par les méthodiſtes dont il s'agit, la conjonction dubitative *an* étant placée entre deux verbes, le ſecond doit être mis au *ſubjonctif*. A partir de-là, quand j'aurai à mettre en latin cette phraſe françoiſe, *je ne ſais ſi je louerai*, je dirai que le *ſi* dubitatif doit s'exprimer par *an*, qu'il eſt placé entre deux verbes, & que le ſecond *je louerai* doit être au *ſubjonctif*; or *je louerai* eſt en françois le futur de l'indicatif (je parle le langage de ceux que je réfute afin qu'ils m'entendent); donc je mettrai en latin *laudavero*, qui eſt le futur du *ſubjonctif*, & je dirai, *neſcio an laudavero* .... Gardez-vous bien, me diront-ils, vous ne parleriez pas latin: il faut dire, *neſcio an laudaturus ſim*, en vertu de telle & telle exception; & quand le verbe eſt au futur de l'indicatif en françois, on ne peut jamais le rendre en latin par le futur du *ſubjonctif*; quoique la regle générale exige ce mode: il faut ſe ſervir...... Eh! meſſieurs, convenez plutôt de bonne foi qu'on ne doit pas dire ici *laudavero*, parce qu'en effet *laudavero* n'eſt pas au *ſubjonctif*, & que l'on ne doit dire *laudaturus ſim*, que parce que c'eſt là le véritable futur de ce mode. *Voyez* TEMS.

Ajoutons à ces conſidérations une remarque de fait: c'eſt qu'il eſt impoſſible de trouver dans tous les auteurs latins un ſeul exemple, où la premiere perſonne du ſingulier de ce tems ſoit employée avec la conjonction *ut*; & que ce ſeroit pourtant la ſeule qui pût prouver en ce cas que le tems eſt du *ſubjonctif*, parce que les cinq autres perſonnes étant ſemblables à celles du prétérit du même mode, on peut toujours les rapporter au prétérit qui eſt inconteſtablement du *ſubjonctif*. Périzonius lui-même, qui regarde le tems dont il s'agit, comme futur du *ſubjonctif*, eſt forcé d'avouer le fait, & il ne répond à la conſéquence qui s'en tire, qu'en la rejettant poſitivement & en recourant à l'ellipſe pour amener *ut* devant ce tems. Sanct. *Minerv.* I. 13. *not.* 6. Mais enfin, il faut convenir que c'eſt abuſer de l'ellipſe: elle ne doit avoir lieu que dans les cas où d'autres exemples analogues nous autoriſent à la ſuppléer, ou bien lorſqu'on ne peut ſans y recourir, expliquer la conſtitution grammaticale de la phraſe; c'eſt ainſi qu'en parle Sanctius même, (*Minerv.* iv. 2.) avoué en cela par Périzonius ſon diſciple: *Ego illa tantum ſupplenda præcipio, quæ veneranda illa ſupplevit antiquitas, aut ea ſine quibus grammaticæ ratio conſtare non poteſt*. Or, 1°. il eſt avoué qu'on ne trouve dans les anciens aucun exemple où la premiere perſonne ſinguliere du prétendu futur du *ſubjonctif* ſoit employée avec *ut*; 2°. en conſidérant comme principale la propoſition où entre ce tems, on en explique très-bien la conſtitution grammaticale ſans recourir à l'ellipſe, ainſi qu'on l'a vû plus haut: c'eſt donc un ſubterfuge ſans fondement, que de vouloir expliquer ce tems par une ellipſe, plutôt que d'avouer qu'il n'appartient pas au *ſubjonctif*.

Il y a encore deux autres tems des verbes françois, italiens, eſpagnols, allemands, *&c.* que la plûpart des grammairiens regardent comme appartenans au mode *ſubjonctif*, & qui n'en ſont pas; comme *je lirois*, *j'aurois lû*; *je ſortirois*, *je ſerois ſorti*. L'abbé Regnier les appelle premier & ſecond futur du *ſubjonctif*; la Touche les appelle *imparfait* & *plus-que-parfait* conditionels, & c'eſt le ſyſtème commun des rudimentaires. Mais ces deux tems s'employent directement & par eux-mêmes dans des propoſitions principales: de même que l'on dit, *je le ferai*, *ſi je puis*, on dit, *je le* FEROIS, *ſi je pouvois*; *je l'*AVROIS FAIT, *ſi j'avois pû*: or il eſt évident que dans trois phraſes ſi ſemblables, les verbes qui y ont des fonctions analogues ſont employés dans le même ſens; par conſéquent, *je ferois* & *j'aurois fait* ſont à un mode direct auſſi-bien que *je ferai*; les uns ne ſont pas plus que l'autre à un mot oblique; tous trois conſtituent la propoſition principale; aucun des trois n'eſt au *ſubjonctif*.

II. La ſeconde conſéquence à déduire de la notion du *ſubjonctif*, c'eſt qu'on ne doit regarder comme primitive & principale, aucune propoſition dont le ver-

verbe eſt au *ſubjonctif;* elle eſt néceſſairement ſubordonnée à une autre, dans laquelle elle eſt incidente, *ſous* laquelle elle eſt compriſe, & à laquelle elle eſt *jointe* par un mot conjonctif, *ſubjungitur*.

C'eſt cette propriété qui eſt le fondement de la dénomination de ce mode: *ſubjunctivus modus*, c'eſt-à-dire *modus* JVVANS, *ad* JVVANDAM *propoſitionem* SVB *alia propoſitione:* enſorte que les grammairiens qui ont jugé à propos de donner à ce mode le nom de *conjonctif*, n'ont abandonné l'uſage le plus général, que pour n'avoir pas bien compris la force du mot ou la nature de la choſe; *conjungere* ne peut ſe dire que des choſes ſemblables, *ſubjungere* regarde les choſes ſubordonnées à d'autres.

1°. Il n'eſt donc pas vrai qu'il y ait une premiere perſonne du pluriel dans les impératifs latins, comme le diſent tous les rudimens de ma connoiſſance, à l'exception de celui de P. R. *amemus*, *doceamus*, *legamus*, *audiamus;* c'eſt la premiere perſonne du tems que l'on appelle le *préſent* du *ſubjonctif;* & ſi l'on trouve de tels mots employés ſeuls dans la phraſe & avec un ſens direct en apparence, ce n'eſt point immédiatement dans la forme de ces mots qu'il en faut chercher la raiſon grammaticale: il en eſt de cette premiere perſonne du pluriel comme de toutes les autres du même tems, on ne peut les conſtruire grammaticalement qu'au moyen du ſupplément de quelque ellipſe. Quelle eſt donc la conſtruction analytique de ces phraſes de Cicéron? *Nos autem tenebras* COGITEMVS *tantas quantæ quondam*, &c. (*de nat. deor.* ij. 38.) &, VIDEAMVS *quanta ſint quæ a philoſophia remedia morbis animorum adhibeantur*. *Tuſc.* iv. 27. La voici telle qu'on doit la ſuppoſer dans tous les cas pareils, *res* ESTO *ita ut* COGITEMVS, &c. *res* ESTO *ita ut* VIDEAMVS, &c. comme les verbes *cogitemus* & *videamus* ſont au *ſubjonctif*, je ſupplée la conjonction *ut* qui doit amener ce mode; cette conjonction exige un antécédent qui ſoit modifié par la propoſition incidente ou *ſubjonctive*, c'eſt l'adverbe *ita*, qui ne peut être que le complément modificatif du verbe principal *eſto;* je ſupplée *eſto* à l'impératif, à cauſe du ſens impératif de la phraſe, & le ſujet de ce verbe eſt le nom général *res*.

Ce ſeroit le même ſupplément, ſi le verbe étoit à la troiſieme perſonne dans la phraſe prétendue directe. VENDAT *ædes vir bonus propter aliqua vitia quæ ipſe novit, cæteri ignorent peſtilentes* SINT, & HABEANTVR *ſalubres* IGNORETVR *in omnibus cubiculis apparere ſerpentes: male materiatæ, ruinoſæ: ſed hoc, præter dominum, nemo* SCIAT. *Off.* iij. 13. Il faut mettre par-tout le même ſupplément, *res eſto ita ut*.

2°. Ceux de nos grammairiens françois qui établiſſent une troiſieme perſonne ſinguliere, & une troiſieme perſonne plurielle dans nos impératifs, ſont encore dans la même erreur. Qu'ils y prennent garde, la ſeconde du ſingulier & les deux premieres du pluriel ont une forme bien differente des prétendues troiſiemes perſonnes; *fais*, *faiſons*, *faites*; *lis*, *liſons*, *liſez*; *écoute*, *écoutons*, *écoutez*, &c. ce ſont communément des perſonnes de l'indicatif dont on ſupprime les pronoms perſonnels; & cette ſuppreſſion même eſt la forme qui conſtitue l'impératif, *voyez* IMPÉRATIF. Mais c'eſt tout autre choſe à la prétendue troiſieme perſonne; *qu'il* ou *qu'elle faſſe*, *qu'il* ou *qu'elle liſe*, *qu'il* ou *qu'elle écoute*, au ſingulier; *qu'ils* ou *qu'elles faſſent*, *qu'ils* ou *qu'elles liſent*, *qu'ils* ou *qu'elles écoutent*, au pluriel; il y a ici des pronoms perſonnels, une conjonction *que*, en un mot, ces deux troiſiemes perſonnes prétendues impératives, ſont toujours les mêmes, dit M. Reſtaut, *ch.* vj. *art.* 3. que celles du préſent du *ſubjonctif*.

Or, je le demande, eſt-il croyable qu'aucune vûe d'analogie ait pu donner des formations ſi differentes aux perſonnes d'un même tems, je ne dis pas par rapport à quelques verbes exceptés, comme chacun ſent que cela peut être, mais dans le ſyſtème entier de la conjugaiſon françoiſe? Ce ne ſeroit plus analogie, puiſque des idées ſemblables auroient des ſignes différens, & que des idées différentes y auroient des ſignes ſemblables; ce ſeroit anomalie & confuſion.

Je dis donc que les prétendues troiſiemes perſonnes de l'impératif ſont en effet du *ſubjonctif*, comme il eſt évident par la forme conſtante qu'elles ont, & par la conjonction qui les accompagne toujours: j'ajoute que dans toutes les occaſions où elles paroiſſent employées directement, comme il convient en effet au mode impératif, il y a néceſſairement une ellipſe, ſans le ſupplément de laquelle il n'eſt pas poſſible de rendre de la phraſe une bonne raiſon grammaticale. *Qu'il médite beaucoup avant que d'écrire*, c'eſt-à-dire *il faut*, *il eſt néceſſaire*, *il eſt convenable*, *je lui conſeille*, &c. *qu'il médite beaucoup avant que d'écrire*: *Qu'elles ayent tout préparé quand nous arriverons*; c'eſt-à-dire, par exemple, *je deſire* ou *je veux qu'elles ayent tout préparé*.

Mais, dira-t-on, ces ſupplémens font diſparoître le ſens impératif que la forme uſuelle montre nettement; donc ils ne rendent pas une juſte raiſon de la phraſe. Il me ſemble au contraire, que c'eſt marquer bien nettement le ſens impératif, que de dire *je veux*, *je deſire*, *je conſeille* (*Voyez* IMPÉRATIF): & ſi l'on dit, *il faut*, *il eſt néceſſaire*, *il eſt convenable*; qu'eſt-ce à dire, ſinon *la loi ordonne*, *la raiſon rend néceſſaire* ou *impoſe la néceſſité*, *la bienſéance* ou *la convenance exige?* Et tout cela n'eſt-il pas impératif?

C'eſt donc la forme de la phraſe, c'eſt le tour elliptique qui avertit alors du ſens impératif; & il n'eſt point attaché à la forme particuliere du verbe comme dans les autres perſonnes: mais la forme de la phraſe ne doit entrer pour rien dans le ſyſtème de la conjugaiſon, où elle n'eſt nullement ſenſible. Que je diſe à un étranger que ces mots *qu'il faſſe* ſont de la conjugaiſon du verbe *faire*, il m'en croira; mais que je lui diſe que c'eſt la troiſieme perſonne de l'impératif, & que la ſeconde eſt *fais*, je le dis hardiment, il ne m'en croira pas, s'il raiſonne juſte & conſéquemment, S'il connoît les principes généraux de la grammaire, & qu'il ſache que notre *que* eſt une conjonction, je ne doute pas qu'il n'aille juſqu'à voir que ces mots *qu'il faſſe* ſont du *ſubjonctif*, parce qu'il n'y a que des formes *ſubjonctives* qui exigent indiſpenſablement des conjonctions.

3°. Par-tout où l'on trouve le *ſubjonctif*, il y a, ou il faut ſuppléer une conjonction, qui puiſſe attacher ce mode à une phraſe principale. Ainſi dans ces vers d'Horace, *II. Ep. j.* 1.

> *Cum tot* SVSTINEAS *& tanta negotia ſolus;*
> *Res italas armis* TVTERIS, *moribus* ORNES,
> *Legibus* EMENDES: *in publica commoda* PECCEM,
> *Si longo ſermone* MORER *tua tempora, Cæſar:*

Il faut néceſſairement ſuppléer *ut* avant chacun de ces *ſubjonctifs*, & tout ce qui ſera néceſſaire pour amener cet *ut*; par exemple: *Cum* res eſt ita ut *tot* SVSTINEAS *& tanta negotia ſolus*; ut *res italas armis* TVTERIS, ut res italas *moribus* ORNES, ut res italas *legibus* EMENDES: res erit ita ut *in publica commoda* PECCEM, ſi res erit ita ut *longo ſermone morer tua tempora, Cæſar*.

Ferreus ESSEM, *ſi te non* AMAREM: (Cic. *Ep. xv.* 21.) c'eſt-à-dire, res ita jam dudum fuit ut *ferreus* ESSEM, *ſi* unquam res fuit ita ut *te non* AMAREM.

Pace tua DIXERIM: c'eſt-à-dire, ita concede ut *pace tua* DIXERIM.

Nonnulli etiam Cæſari nuntiabant, quum caſtra moveri aut ſigna ferri JVSSISSET, *non fore dicto audientes milites*: (Cæſ. I. *Gall.*) c'eſt-à-dire, *quum* res futura erat ita ut *caſtra moveri aut ſigna ferri* JVSSISSET.

La néceſſité d'interpréter ainſi le *ſubjonctif*, eſt non-ſeulement une ſuite de la nature connue de ce mode, c'eſt encore une choſe en quelque ſorte avouée par nos grammairiens, qui ont grand ſoin de mettre la conjonction *que* avant toutes les perſonnes des tems du *ſubjonctif*, parce qu'il eſt conſtant que cette conjonction eſt eſſentielle à la ſyntaxe de ce mode; *que j'aime*, *que j'aimaſſe*, *que j'aye aimé*, &c. Les Rudimentaires eux-mêmes ne traduiſent pas autrement le *ſubjonctif* latin dans les paradigmes des conjugaiſons: *amem*, que j'aime; *amarem*, que j'aimaſſe; *amaverim*, que j'aye aimé, *&c.*

On trouve dans les auteurs latins pluſieurs phraſes où le *ſubjonctif* & l'indicatif paroiſſent réunis par la conjonction copulative, qui ne doit exprimer qu'une liaiſon d'unité fondée ſur la ſimilitude. (*Voyez* MOT, *art. ij. n°.* 3.) Les Grammairiens en ont conclu que c'étoit une énallage en vertu de laquelle le *ſubjonctif* eſt mis pour l'indicatif. Mais en vérité, c'eſt connoître bien peu juſqu'à quel point eſt raiſonnable & conſéquent ce génie ſupérieur qui dirige ſecretement toutes les langues, que de croire qu'il puiſſe ſuggérer des locutions ſi contraires à ſes principes fondamentaux, & conſéquemment ſi nuiſibles à la clarté de l'énon-

non-

nonciation, qui eſt le premier & le plus eſſentiel objet de la parole.

L'énallage eſt une chimere inventée par les Grammatiſtes qui n'ont pas ſu analyſer les phraſes uſuelles. (*Voyez* ENALLAGE.) Chaque tems, chaque mode, chaque nombre, *&c.* eſt toujours employé conformément à ſa deſtination; jamais une conjonction copulative ne lie des phraſes diſſemblables, comme il n'arrive jamais qu'*amare* ſignifie *haïr*, que *ignis* ſignifie *eau*, &c. l'un n'eſt ni plus poſſible, ni plus raiſonnable que l'autre.

Que falloit-il donc conclure des phraſes où la conjonction copulative ſemble réunir l'indicatif & le *ſubjonctif*? Par exemple, quand on lit dans Plaute: *eloquere quid tibi* EST, *& quid noſtram* VELIS *operam*; & ailleurs: *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* VENERIM, &c.? Voici, ſi je ne me trompe, comment il falloit raiſonner; la conjonction copulative *&* doit lier des phraſes ſemblables; or la premiere phraſe *quid tibi* EST d'une part, ou *cujus juſſu* VENIO de l'autre, eſt directe, & le verbe en eſt à l'indicatif; donc la ſeconde phraſe de part & d'autre doit également être directe & avoir ſon verbe à l'indicatif: je trouve cependant le *ſubjonctif*? C'eſt qu'il conſtitue une phraſe ſubordonnée à la phraſe directe qui doit ſuivre la conjonction, dont l'ellipſe a ſupprimé le verbe indicatif, mais dont la ſuppreſſion eſt indiquée par le *ſubjonctif* même qui eſt exprimé. Ainſi je dois expliquer ces paſſages en ſuppléant l'ellipſe: *eloquere quid tibi* EST, *& ad quid* res eſt ita ut *noſtram* VELIS *operam*; & l'autre, *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* factum EST ita ut VENERIM.

Mais ne m'objectera-t-on point que c'eſt innover dans la langue latine, que d'y imaginer des ſupplémens de cette eſpece? Ces *res eſt* ou *erat*, ou *futura eſt*, ou *futura erat ita ut*, *factum eſt ita ut*, &c. placés par-tout avant le *ſubjonctif*, ſemblent être „ des „ expreſſions qui ne ſont point marquées au coin pu„ blic, des expreſſions de mauvais aloi, qui doivent „ être rejettées comme barbares „. Ainſi s'exprime un grammairien moderne dans une ſortie fort vive contre Sanctius. Je ne me donne pas pour l'apologiſte de ce grammairien philoſophe: je conviens au contraire qu'avec des vues générales très-bonnes en ſoi, il s'eſt ſouvent mépris dans les applications particulieres, & moi-même j'ai oſé quelquefois le cenſurer: mais je penſe qu'il eſt exceſſif au-moins de dire que certaines expreſſions qu'il a priſes pour ſupplément d'ellipſe, „ ne ſont les productions que de l'igno„ rance „. On ne doit parler ainſi de quelqu'un en particulier, qu'autant que l'on ſeroit ſûr d'être infaillible. Je laiſſe cette digreſſion & je viens à l'objection.

Je répons, 1°. que ces ſupplémens ne ſont pas tout-à-fait inconnus dans la langue latine, & qu'on en trouvera des exemples, & la preuve de ce que je ſoutiens ici ſur la nature du *ſubjonctif*, dans les excellentes notes de Perizonius ſur Sanctius même. *Miner. I. xiij.*

Je répons, 2°. qu'on ne donne point ces ſupplémens comme des locutions uſitées dans la langue, mais comme des développemens analytiques, des phraſes uſuelles; non comme des modeles qu'il faille imiter, mais comme des raiſons grammaticales des modeles qu'il faut entendre pour les imiter à propos.

Je répons, 3°. que dès que la raiſon grammaticale & analytique exige un ſupplément d'ellipſe, on eſt ſuffiſamment autoriſé à le donner, quand même on n'en auroit aucun modele dans la conſtruction uſuelle de la langue. Perſonne apparemment ne s'eſt encore aviſé de dire en françois, *je ſouhaite ardemment que le ciel* FASSE *en ſorte que nous ayons bien-tôt la paix*: c'eſt pourtant le développement analytique le plus naturel & le plus raiſonnable de cette phraſe françoiſe, FASSE *le ciel que nous ayons bien-tôt la paix!* C'eſt une regle générale dans la langue françoiſe, & qui peut-être n'a pas encore été obſervée, que quand un verbe eſt ſuivi de ſon ſujet, il y a ellipſe du verbe principal auquel eſt ſubordonné celui qui eſt dans une conſtruction inverſe. On en peut voir des exemples, (*article* RELATIF, *à la fin*), dans leſquels le verbe eſt à l'indicatif; & l'on a vu (*article* INTERROGATIF), que c'eſt un des moyens qui nous ſervent à marquer l'interrogation, ſans charger la phraſe de mots ſuperflus qui la rendroient lâche. Il en eſt de même pour le ſens optatif de la phraſe en queſtion; & l'ellipſe y eſt indiquée non-ſeulement par l'inverſion du ſujet, mais encore par la forme *ſubjonctive* du verbe, laquelle ſuppoſe toujours un autre verbe à l'indicatif, qui ne peut être ici que le verbe *je ſouhaite*; l'adverbe *ardemment* que j'y ajoute, me ſemble néceſſaire pour rendre l'énergie du tour elliptique; & *en ſorte* eſt l'antécédent néceſſaire de la conjonction *que*, qui doit lier la propoſition *ſubjonctive* à la principale.

Pour ce qui concerne les tems du *ſubjonctif*, il en ſera parlé ailleurs. *Voyez* TEMS.

Remarquons, en finiſſant, que le *ſubjonctif*, eſt un mode mixte, & par conſéquent non néceſſaire dans la conjugaiſon; c'eſt pour cela que la langue hébraïque ne l'a point admis; & il eſt évident que M. Lavery ſe trompe dans ſa grammaire angloiſe dédiée à madame du Boccage, lorſqu'il veut faire trouver un *ſubjonctif* dans les verbes anglois: il ne faut pour s'en convaincre, que comparer les tems du prétendu *ſubjonctif* avec ceux de l'indicatif, & l'on y verra l'identité la plus exacte; ce ſera la même choſe en comparant le prétendu ſecond *ſubjonctif* avec le prétendu potentiel; ils ſont également identiques, & j'ajoute que ni l'un ni l'autre ne doit pas plus être compté dans la conjugaiſon angloiſe qu'on ne doit compter dans la nôtre; *je puis dîner*, *je pouvois dîner*, &c. *je veux dîner*, *je voulois dîner*, &c. *j'aime à dîner*, *j'aimois à dîner*, &c. ou telle autre phraſe où entreroit l'infinitif *dîner*. Il me ſemble difficile de bien expoſer les regles d'aucune grammaire particuliere, quand on ne connoit pas à fond les principes de la Grammaire générale. (*E. R. M. B.*)

SUBIR, v. act. (*Gram.*) être expoſé de gré ou de force; *ſubir* une loi dure; *ſubir* un châtiment; *ſubir* la rigueur du ſort.

SUBIT, adj. (*Gram.*) qui s'exécute tout-à-coup; il y a des coups *ſubits*, des échecs *ſubits*, des bonheurs *ſubits*, des fortunes, des élévations *ſubites*. C'eſt alors qu'on conſidere les hommes élevés ſi ſubitement, & qu'on ſe demande comment cela s'eſt fait, ſans pouvoir ſe répondre. On ſe rappelle ſeulement un endroit où Lucien introduit Jupiter fatigué des clameurs qui s'élevoient de la terre, mettant la tête à ſa trape, & diſant de la grêle en Scythie, un volcan dans les Gaules, la peſte ici, la famine là; refermant ſa trape, achevant de s'enyvrer, s'endormant entre les bras de Ganimede ou de Junon, & appellant cela gouverner le monde.

SUBJUGAL, adj. *terme de plein chant*, un ton *ſubjugal*, ou ſubordonné, tels que font tous les tons plagaux. *Voyez* PLAGAL.

SUBJUGUER, v. act. vaincre, dompter ſoumettre, courber ſous le joug; c'eſt un homme *ſubjugué* par ſa femme; les conquérans ſe plaiſent à *ſubjuguer* les hommes; ce qu'ils n'exécutent pas ſans en égorger un grand nombre. Philippe diviſa les républiques de la Grece, pour les *ſubjuguer* plus facilement. Il a, je ne ſais quel aſcendant ſur moi; il me *ſubjugue* malgré que j'en aie; la grace *ſubjugue* la paſſion dans l'homme religieux; l'âge, la raiſon, l'expérience, le dégoût dans le philoſophe.

SUBLAPSAIRE, *ou* POST-LAPSAIRE, *ou* INFRA-LAPSAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) qualification uſitée parmi les calviniſtes, pour déſigner ceux d'entre leurs théologiens qui penſent que Dieu ne reprouve certains hommes, & ne les deſtine aux ſupplices éternels qu'en conſéquence de la préviſion de la chute d'Adam. Ce ſentiment eſt erroné, ſelon les catholiques, en ce que les *ſublapſaires* veulent que le péché originel, quoique remis par le baptême, ſoit la cauſe primitive & radicale de la damnation des hommes, & les porte néceſſairement au mal. *Voyez calvin. Inſtit. lib. II. c. v. n°. 1.*

SUBLAQUEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Pline, *l. III. c. xiij.* dit que l'Anio paſſe au-travers de trois lacs fort agréables, qui avoient donné le nom à la ville de *Sublaqueum*. Tacite, *Annal. l. XIV. p.* 227. auſſi *Sublaqueum* la maiſon de plaiſance que Néron avoit fait bâtir dans ce quartier-là, & à laquelle il avoit donné le nom de la ville, car la ville étoit au bord d'un des lacs, & la maiſon de plaiſance ſur une élevation. Hermolaüs voudroit lire *Sublacum*, au lieu de *Sublaqueum*, parce que la maiſon de plaiſance de Néron eſt appellée *Sublacenſis villa*, dans Frontain, *de aquæduct. p.* 247. *Sublaqueum* n'étoit pas beaucoup au-deſſous de la ſource de l'Anio. Paul Diacre le met à quarante milles de Rome. Le nom de ce lieu eſt aujourd'hui corrompu en celui de *Subiaco*. (*D. J.*)

SUBLAVIO, ONIS, (*Géog. anc.*) ville du Norique ou de la Rhétie, ſuivant l'itinéraire d'Antonin; mais Clavier croit qu'il faut lire *Sub-ſavione*, au lieu de *Sublavione*, & ſa correction paroît juſte. Quoi qu'il en ſoit, cette ville n'eſt plus aujourd'hui qu'un méchant bourg nommé *Siben* ou *Süben*, dans le comté de Tirol. (*D. J.*)

SUBLIMATION, ſ. f. (*Chimie.*) eſpece de diſtillation dont le caractere ſpécial eſt de ne fournir que des produits ſous forme ſeche.

La forme, ou plutôt la conſiſtance de ces produits eſt de deux eſpeces, ou elle eſt ramaſſée en une ſeule maſſe ſolide, qu'on appelle quelquefois *pain* ou *gateau*, tels que les gateaux de ſel ammoniac, les maſſes denſes & liées de ſublimé corroſif, *&c.* Les produits de la *ſublimation* qui prennent cette conſiſtence, retiennent ſpécialement le nom de *ſublimé*. La ſeconde eſpece ſe préſente ſous la forme d'une couche rare & ſans liaiſon. Ce produit eſt connu dans l'art ſous le nom de *fleurs*; c'eſt ainſi qu'on dit *fleurs de ſoufre*, *fleurs de mars*, *fleurs de benjoin*, *&c.* Les vaiſſeaux ſublimatoires les plus uſités ſont l'alambic à chapiteau borgne, les aludels, les matras, les bouteilles de verre mince, appellées dans les boutiques *phioles à médecine*; le pot de terre à double couvercle pour les fleurs d'antimoine en particulier, la cucurbite de terre baſſe ſurmontée d'un cone de papier pour celle de benjoin, *&c.* tous ces vaiſſeaux & appareil ſont repréſentés dans les planches de chimie (*voyez ces Planches*).

La théorie de la ſublimation & les lois manuelles de cette opération doivent ſe déduire abſolument de la théorie & des lois manuelles de la diſtillation en général. *Voyez* DISTILLATION. La ſeule manœuvre particuliere dont l'artiſte puiſſe être averti, c'eſt le moyen de donner de l'air ou de ménager une iſſue aux vapeurs qui ſe raréfient dans l'intérieur de l'appareil fragile du matras ou des phioles, & de tenir le col de ces vaiſſeaux ouverts pendant les premiers tems de l'opération, en rompant ou abattant le ſublimé, ou les fleurs qui l'obſtruent au moyen d'une baguette ou d'un fil-de-fer, *&c.* (*b*)

SUB-LUPATIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la marque entre *Silvianum* & *Canales*, à 21 milles du premier de ces lieux, & à 13 milles du ſecond. Cette ville ſelon Holſten, étoit où eſt aujourd'hui la ville épiſcopale d'Altamura. (*D. J.*)

SUBLIME, adj. (*Math. Tranſc.*) géométrie *ſublime* ou tranſcendante, eſt le nom qu'on donne particulierement à la géométrie infiniteſimale, ou des infiniment petits. *Voyez* GÉOMÉTRIE, TRANSCENDANT, DIFFÉRENTIEL, *&c.* (*O*)

SUBLIME, *en Anatomie*, nom de deux muſcles fléchiſſeurs des doigts, l'un de la main, & l'autre au pié, par oppoſition avec un autre caché par chacun d'eux, qu'on appelle *profond*. *Voyez* PERFORÉ.

SUBLIME, (*Art. orat. Poéſie, Rhétor.*) qu'eſt-ce que le ſublime? l'a-t-on défini, dit la Bruyere? Deſpréaux en a du-moins donné la deſcription.

Le *ſublime*, dit-il, eſt une certaine force de diſcours propre à élever & à ravir l'ame, & qui provient ou de la grandeur de la penſée & de la nobleſſe du ſentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif & animé de l'expreſſion, c'eſt-à-dire, d'une de ces choſes regardées ſéparément, ou ce qui fait le parfait *ſublime* de ces trois choſes jointes enſemble.

Le *ſublime*, ſelon M. Sylvain (dans un traité ſur cette matiere), eſt un diſcours d'un tour extraordinaire, vif & animé, qui par les plus nobles images, & par les plus grands ſentimens, éleve l'ame, la ravit, & lui donne une haute idée d'elle-même.

Le *ſublime* en général, dirai-je en deux mots, eſt tout ce qui nous éleve au-deſſus de ce que nous étions, & qui nous fait ſentir en même tems cette élevation.

Le *ſublime* peint la vérité, mais en un ſujet noble: il la peint toute entiere dans ſa cauſe & dans ſon effet: il eſt l'expreſſion ou l'image la plus digne de cette vérité. C'eſt un extraordinaire merveilleux dans le diſcours, qui frappe, ravit, tranſporte l'ame, & lui donne une haute opinion d'elle-même.

Il y a deux ſortes de *ſublime* dont nous entretiendrons le lecteur, le *ſublime* des images, & le *ſublime* des ſentimens. Ce n'eſt pas que les ſentimens ne préſentent auſſi en un ſens de nobles images, puiſqu'ils ne ſont *ſublimes* que parce qu'ils expoſent aux yeux l'ame & le cœur: mais comme le *ſublime* des images peint ſeulement un objet ſans mouvement, & que l'autre *ſublime* marque un mouvement du cœur, il a fallu diſtinguer ces deux eſpeces par ce qui domine en chacune. Parlons d'abord du *ſublime* des images, Homere & Virgile en ſont remplis.

Le premier en parlant de Neptune, dit

Neptune ainſi marchant dans les vaſtes campagnes,
Fait trembler ſous ſes piés & forêts & montagnes.

C'eſt-là une belle image, mais le poëte eſt bien plus admirable, quand il ajoute

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie:
Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux ſéjour,
D'un coup de ſon trident ne faſſe entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée,
Ne decouvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Quels coups de pinceau! la terre ébranlée d'un coup de trident; les rayons du jour prêts à entrer dans ſon centre; la rive du Styx tremblante & déſolée; l'empire des morts abhorré des mortels! voilà du *ſublime*, & il ſeroit bien étonnant qu'à la vue d'un pareil ſpectacle nous ne fuſſions tranſportés hors de nous-mêmes.

Homere toujours grand dans ſes images, nous offre un autre tableau magnifique.

Thétis dans l'Iliade va prier Jupiter de venger ſon fils qui avoit été outragé par Agamemnon; touché des plaintes de la déeſſe, Jupiter lui répond: „ Ne „ vous inquiétez point, belle Thétis, je comblerai „ votre fils de gloire; & pour vous en aſſurer, je „ vais faire un ſigne de tête, & ce ſigne eſt le gage „ le plus certain de la foi de mes promeſſes „. Il dit, du mouvement de ſa tête immortelle l'Olympe eſt ébranlé „. Voilà ſans doute un beau trait de *ſublime*, & bien propre à exciter notre admiration; car tout ce qui paſſe notre pouvoir la reveille; remarquez encore qu'à cette admiration il ſe joint toujours de l'étonnement, eſpece de ſentiment qui eſt pour nous d'un grand prix.

N'eſt-ce pas encore le *ſublime* des images, quand le même poëte peint la Diſcorde ayant

La tête dans les cieux, & les piés ſur la terre.

Il en faut dire autant de l'idée qu'il donne de la vîteſſe avec laquelle les dieux ſe rendent d'un lieu dans un autre,

Autant qu'un homme aſſis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'eſpace dans les airs,
Autant des immortels les couriers intrépides
En franchiſſent d'un ſaut.

Quelle idée nous donne-t-il encore du bruit qu'un dieu fait en combattant?

Le ciel en retentit, & l'olympe en trembla.

Virgile va nous fournir un trait de *ſublime* ſemblable à ceux d'Homere; le voici: les divinités étant aſſemblées dans l'olympe, le ſouverain arbitre de l'univers parle: tous les dieux ſe taiſent, la terre tremble, un profond ſilence regne au haut des airs, les vents retiennent leur haleine, la mer calme ſes flots.

— Eo dicente Deum domus alta ſileſcit;
Et tremefacta ſolo tellus, ſilet arduus æther:
Tum zéphyri poſuere, premit placida æquora pontus.

Les peintures que Racine a fait de la grandeur de Dieu, ſont *ſublimes*. En voici deux exemples:

J'ai vû l'impie adoré ſur la terre,
Pareil au cèdre il cachoit dans les cieux
Son front audacieux.
Il ſembloit à ſon gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ſes ennemis vaincus,
Je n'ai fait que paſſer, il n'étoit déja plus.

Eſther, ſc. V. act. V. Racine.

Les quatre autres vers ſuivans, ne ſont guere moins *ſublimes*.

L'Eternel eſt ſon nom, le monde eſt ſon ouvrage,
Il entend les ſoupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de ſon trône interroge les Rois.

Un raiſonnement, quelque beau qu'il ſoit, ne fait point le *ſublime*, mais il peut y ajouter quelque choſe. On connoit le ſerment admirable de Démoſthene; il avoit conſeillé au peuple d'Athenes de faire la guerre à Philippe de Macédoine, & quelque tems après il ſe donna une bataille où les Athéniens furent défaits: on fit la paix, & dans la ſuite l'orateur Eſchine reprocha en juſtice à Démoſthene ſes conſeils, & ſa conduite dans cette guerre, dont le mauvais ſuccès avoit été ſi funeſte à ſon pays. Ce grand homme, malgré ſa diſgrace, bien loin de ſe juſtifier de ce reproche, comme d'un crime, s'en juſtifie devant les Athéniens même, ſur l'exemple de leurs ancêtres qui avoient combattu pour la liberté de la Grece, dans les occaſions les plus périlleuſes; & il s'écrie avec une hardieſſe héroïque: *non, Meſſieurs, vous n'avez point failli, j'en jure*, &c.

Ce trait, qui eſt extrémement *ſublime*, renferme un raiſonnement invincible; mais ce n'eſt pas ce raiſonnement qui en fait la *ſublimité*, c'eſt cette foule de grands objets, la gloire des Athéniens, leur amour pour la liberté, la valeur de leurs ancêtres, que l'orateur traite comme des dieux, & la magnanimité de Démoſthene, auſſi élevée que toutes ces choſes enſemble; enfin ce qui en augmente la beauté, c'eſt qu'on y trouve en petit toutes les perfections du diſcours raſſemblées, la nobleſſe des mouvemens, beaucoup de délicateſſe, de grandes images, de grands ſentimens, des figures hardies & naturelles; une force de raiſonnement: & ce qui eſt plus admirable encore, le cœur de Démoſthene élevé au-deſſus des méchans succès par une vertu égale à celle de ces grands hommes par leſquels il jure. Il n'y avoit que lui au monde qui pût oſer, en préſence des Athéniens, juſtifier par les combats même où ils avoient été victorieux, le deſſein d'une guerre où ils avoient été defaits. Parlons à préſent du *ſublime des ſentimens*.

Les ſentimens ſont *ſublimes* quand fondés ſur une vraie vertu, ils paroiſſent être preſque au-deſſus de la condition humaine, & qu'ils font voir, comme l'a dit Séneque, dans la foibleſſe de l'humanité, la conſtance d'un Dieu; l'univers tomberoit ſur la tête du juſte, ſon ame ſeroit tranquille dans le tems même de ſa chute. L'idée de cette tranquillité, comparée avec le fracas du monde entier qui ſe briſe, eſt une image *ſublime*, & la tranquillité du juſte eſt un ſentiment *ſublime*. Cette eſpece de *ſublime* ne ſe trouve point dans l'ode, parce qu'il tient ordinairement à quelque action, & que dans l'ode il n'y a point d'action. C'eſt dans le poëme épique & dans le dramatique qu'il regne principalement. Corneille en eſt rempli.

Dans la Scene IV. du I. act. de Médée, cette princeſſe parlant à ſa confidente, l'aſſure qu'elle ſaura bien venir à bout de ſes ennemis, qu'elle compte même inceſſamment s'en venger; Nérine ſa confidente lui dit:

Perdez l'aveugle eſpoir dont vous êtes ſéduite,
Pour voir en quel état le ſort vous a réduite.
Votre pays vous hait, votre époux eſt ſans foi;
Contre tant d'ennemis que vous reſte-t-il?

A quoi répond Médée, *Moi;*

Moi, dis-je, & c'eſt aſſez.

Que Médée eût répondu: *mon art & mon courage;* cela ſeroit très-noble & touchant au grand; qu'elle diſe ſimplement, *moi:* voilà du grand; mais ce n'eſt point encore du *ſublime*. Ce monoſillabe annonceroit de la maniere la plus vive & la plus rapide, juſqu'où va la grandeur du courage de Medée; mais cette Médée eſt une méchante femme, dont on a pris ſoin de me faire connoître tous les crimes, & les moyens dont elle s'eſt ſervi pour les commettre. Je ne ſuis donc point étonné de ſon audace; je la vois grande, & je m'attendois qu'elle le devoit être; mais quand elle répete: *moi, dis-je, & c'eſt aſſez;* ce n'eſt plus une réponſe vive & rapide, fruit d'une paſſion aveugle & turbulente; c'eſt une réponſe vive, & pourtant de ſang-froid; c'eſt la réflexion, c'eſt le raiſonnement d'une paſſion éclairée & tranquille dans ſa violence: *moi*, je ne vois encore que Médée: *moi, dis-je*, je ne vois plus que ſon courage & la jouiſſance de ſon art; ce qu'il a d'odieux a diſparu; je commence à devenir elle-même, je réfléchis avec elle, & je conclus avec elle; *& c'eſt aſſez*: voilà le *ſublime;* c'eſt particulierement ce *c'eſt aſſez*, qui rend *ſublime* toute la réponſe. Je ne doute point un inſtant que Médée ſeule ne doive être ſupérieure à tous ſes ennemis; elle en triomphe actuellement dans ma penſée, & malgré moi, ſans m'en appercevoir même, je partage avec elle le plaiſir d'une vengeance aſſurée. C'eſt ce que le *moi* tout ſeul n'eût peut-être pas fait. Je ſais que M. Deſpréaux, ſuivi par pluſieurs critiques, ſemble faire conſiſter le *ſublime* de la réponſe de Médée, dans le ſeul monoſillabe *moi*; mais j'oſe être d'un avis contraire.

Vous trouverez un autre trait du *ſublime des ſentimens* dans la VI. ſcene du III. act. des Horaces. Une femme qui avoit aſſiſté au combat des trois Horaces. contre les trois Curiaces, mais qui n'en avoit point vu la fin, vient annoncer au vieux Horace pere, que deux de ſes fils avoient été tués, & que le troiſieme ſe voyant hors d'état de réſiſter contre trois, avoit pris la fuite; le pere alors ſe montre outré de la lâcheté de ſon fils, ſur quoi ſa ſœur qui étoit là préſente, dit à ſon pere:

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

Il répond vivement:

Qu'il mourût.

Dans ces deux exemples, Médée & Horace ſont tous deux agités de paſſion, & il eſt impoſſible qu'ils expriment ce qu'ils ſentent, d'une façon plus pathétique. Le *moi* qu'emploie Médée, & à qui elle donne une nouvelle force, non-ſeulement en le répétant, mais en ajoutant ces deux mots, *& c'eſt aſſez*, peint au-delà de tout, la hauteur & la puiſſance de cette enchantereſſe. Le ſentiment qu'exprime Horace le pere, a la même ſorte de beauté; quand par bonheur un mot, un ſeul mot peint énergiquement un ſentiment, nous ſomme ravis, parce qu'alors le ſentiment a été peint avec la même viteſſe qu'il a été éprouvé; & cela eſt ſi rare, qu'il faut néceſſairement qu'on en ſoit ſurpris, en même tems qu'on en eſt charmé.

Ne doutons point encore que l'orgueil ne prête de la beauté aux deux traits de Corneille. Lorſque des gens animés ſe parlent, nous nous mettons machinalement à leur place: ainſi quand Nérine dit à Médée, contre tant d'ennemis, que vous reſte-t-il? nous ſommes extaſiés d'entendre ce *moi* ſuperbe, & repété ſuperbement. L'orgueil de Médée éleve le nôtre, nous luttons nous-mêmes, ſans nous en appercevoir, contre le ſort, & lui faiſons face comme Médée. Le *qu'il mourût* du vieil Horace, nous enleve: car comme nous craignons extrêmement la mort, il eſt certain qu'en nous mettant à la place d'Horace, & nous trouvant pour un moment animés de la même grandeur que lui, nous ne ſaurions nous empêcher de nous énorgueillir tacitement d'un courage que nous n'avions pas le bonheur de connoître encore. Avouons donc que les impreſſions que fait ſur nous le *ſublime* dont nous venons de parler, nous les devons en partie à notre orgueil, qui ſouvent eſt fort ſot & fort ridicule.

Une épaiſſe obſcurité avoit couvert tout-à-coup l'armée des Grecs, enſorte qu'il ne leur étoit pas poſſible de combattre; Ajax qui mouroit d'envie de donner bataille, ne ſachant plus quelle réſolution prendre, s'écrie alors, en s'adreſſant à Jupiter:

Grand dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous.

C'eſt ici aſſûrément le triomphe de l'orgueil dans un trait de *ſublime*; car en goûtant une rodomontade ſi gaſconne, on eſt charmé de voir le maître des dieux défié par un ſimple mortel. Nés tous avec un fond de religion, il arrive que notre fond d'impiété ſe reveille chez nous avec une ſorte de plaiſir; la raiſon vient enſuite condamner un pareil plaiſir, mais ſelon ſa coutume, elle vient trop tard.

Corneille me fournit encore un nouveau trait de *ſublime des ſentimens*, que je ne puis paſſer ſous ſilence.

Su-

Suréna, général des armées d'Orode, roi des Parthes, avoit rendu des ſervices ſi eſſentiels à ſon maître, s'étoit acquis une ſi grande réputation, que ce prince, pour s'aſſurer de ſa fidélité, reſoud de le prendre pour gendre. Suréna qui aimoit ailleurs, refuſe la fille du roi, & ſur ce refus le roi le fait aſſaſſiner. On vient auſſitôt en apprendre la nouvelle à la ſœur & à la maitreſſe de Suréna, qui étoient enſemble, & alors la ſœur de Suréna éclatant en imprécation contre le tyran, dit:

Que fais-tu du tonnerre,
Ciel, ſi tu daignes voir ce qu'on fait ſur la terre?
Et pour qui gardes-tu tes carreaux embraſés,
Si de pareils tyrans n'en ſont point écraſés?

Enſuite s'adreſſant à la maîtreſſe de Suréna, qui ne paroiſſoit pas extrémement émue, elle lui dit:

Et vous, madame, & vous dont l'amour inutile,
Dont l'intrépide orgueil paroît encore tranquille,
Vous qui brûlant pour lui ſans vous déterminer,
Ne l'avez tant aimé que pour l'aſſaſſiner;
Allez d'un tel amour, allez voir tout l'ouvrage,
En recueillir le fruit, en goûter l'avantage.
Quoi! vous cauſez ſa mort, & n'avez point de pleurs?

A quoi répond Euridice, c'eſt-à-dire la maîtreſſe de Suréna.

Non, je ne pleure point, madame, mais je meurs!

Et cette malheureuſe princeſſe tombe auſſi-tôt entre les bras de ſes femmes qui l'emportent mourante. Voilà ſans doute un *ſublime* merveilleux de ſentimens, & dans l'action d'Euridice, & dans ſa réponſe. Finir ſes jours en apprenant qu'on perd ce qu'on aime! être ſaiſi au point de n'avoir pas la force d'en gémir, & dire tranquillement qu'on meurt, ce ſont des traits qui nous illuſtrent bien quand nous oſons nous en croire capables!

Je puis à préſent me livrer à des obſervations particulieres ſur le *ſublime*; je crois d'abord qu'il faut diſtinguer, comme a fait M. le Batteux, entre le *ſublime* du ſentiment, & la vivacité du ſentiment: voici ſes preuves. Le ſentiment peut être d'une extrême vivacité ſans être *ſublime*; la colere qui va juſqu'à la fureur, eſt dans le plus haut degré de vivacité, & cependant elle n'eſt pas *ſublime*. Une grande ame eſt plutôt celle qui voit ce qui affecte les ames ordinaires, & qui le ſent ſans en être trop émue, que celle qui ſuit aiſément l'impreſſion des objets. Régulus s'en retourne paiſiblement à Carthage, pour y ſouffrir les plus cruels ſupplices, qu'il ſait qu'on lui apprête: ce ſentiment eſt *ſublime*, ſans être vif. Le poëte Horace ſe repréſente la tranquillité de Régulus, dans l'affreuſe ſituation où il eſt: ce ſpectacle le frappe, l'emporte, il fait une ode magnifique, ſon ſentiment eſt vif, mais il n'eſt point *ſublime*.

Le *ſublime des ſentimens* eſt ordinairement tranquille. Une raiſon affermie ſur elle-même les guide dans tous leurs mouvemens. L'ame *ſublime* n'eſt altérée ni des triomphes de Tibere, ni des diſgraces de Varus. Aria ſe donne tranquillement un coup de poignard, pour donner à ſon mari l'exemple d'une mort héroïque: elle retire le poignard, & le lui préſente, en diſant ce mot *ſublime*, Pætus, cela ne fait point de mal; *Pæte, non dolet*.

On repréſentoit à Horace fils, allant combattre contre les Curiaces, que peut-être il faudroit le pleurer, il répond:

Quoi! vous me pleureriez mourant pour ma patrie?

La reine Henriette d'Angleterre, dans un vaiſſeau, au milieu d'un orage furieux, raſſûroit ceux qui l'accompagnoient, en leur diſant d'un air tranquille, *que les reines ne ſe noyoient pas*.

Curiace allant combattre pour Rome, diſoit à Camille ſa maîtreſſe, qui, pour le retenir, faiſoit valoir ſon amour:

Avant que d'être à vous, je ſuis à mon pays.

Auguſte ayant découvert la conjuration que Cinna avoit formée contre ſa vie, & l'ayant convaincu, lui dit:

Soyons amis, Cinna, c'eſt moi qui t'en convie.

Voilà des ſentimens *ſublimes*: la reine étoit au-deſſus de la crainte, Curiace au-deſſus de l'amour, Auguſte au-deſſus de la vengeance, & tous trois ils étoient au-deſſus des paſſions & des vertus communes. Il en eſt de même de pluſieurs autres traits de ſentimens *ſublimes*.

Ma ſeconde remarque roulera ſur la différence qu'il faut mettre entre le ſtyle *ſublime* & le *ſublime*; & cette remarque ſera fort courte, parce qu'on convient généralement que le ſtyle *ſublime* conſiſte dans une ſuite d'idées nobles exprimées noblement, & que le *ſublime* eſt un trait extraordinaire, merveilleux, qui enleve, ravit, tranſporte. Le ſtyle *ſublime* veut toutes les figures de l'éloquence, le *ſublime* ſe peut trouver dans un ſeul mot. Une choſe peut être décrite dans le ſtyle *ſublime*, & n'être pourtant pas *ſublime*, c'eſt-à-dire n'avoir rien qui éleve nos ames: ce ſont de grands objets & des ſentimens extraordinaires qui caractériſent le *ſublime*. La deſcription d'un pays peut être faite en ſtyle *ſublime*; mais Neptune calmant d'un mot les flots irrités. Jupiter faiſant trembler les dieux d'un clin d'œil, ce n'eſt qu'à de pareilles images qu'il appartient d'étonner & d'élever l'imagination.

Longin confond quelquefois le *ſublime* avec la grande éloquence, dont le fond conſiſte dans l'heureuſe audace des penſées, & dans la véhémence & l'enthouſiaſme de la paſſion. Cicéron m'en fournit un bel exemple dans ſon plaidoyer pour Milon, c'eſt-à-dire dans le chef-d'œuvre de l'art oratoire. Se propoſant d'avilir Clodius, il attribue ſa mort à la colere des dieux qui ont enfin vengé leurs temples & leur autels profanés par les crimes de cet impie; mais voyez de quelle maniere *ſublime* il s'y prend, c'eſt en employant les plus grandes figures de rhétorique, c'eſt en apoſtrophant & les autels & les dieux.

,, Je vous atteſte, dit-il, & vous implore, ſaintes
,, collines d'Albe que Clodius a profanées; bois reſ-
,, pectables qu'il a abattus; ſacrés autels, lieu de
,, notre union, & auſſi anciens que Rome même;
,, ſur les ruines deſquels cet impie avoit élevé ces
,, maſſes énormes de bâtimens! Votre religion vio-
,, lée, votre culte aboli, vos myſteres pollués, vos
,, dieux outragés ont enfin fait éclater leur pouvoir
,, & leur vengeance. Et vous, divin Jupiter latial,
,, dont il avoit ſouillé les lacs & les bois par tant
,, de crimes & d'impuretés, du ſommet de votre
,, ſainte montagne vous avez enfin ouvert les yeux
,, ſur ce ſcélérat pour le punir. C'eſt à vous & ſous
,, vos yeux, c'eſt à vous qu'une lente, mais juſte
,, vengeance a immolé cette victime dont le ſang
,, vous étoit dû,,! Voilà de ce *ſublime* dont parle Longin, ou, ſi l'on veut, voilà un exemple brillant de la plus belle éloquence; mais ce n'eſt pas ce que nous avons appellé ſpécialement le *ſublime*; en le contemplant ce *ſublime*, nous ſommes tranſportés d'étonnement: *tum olympi concuſſum, inæquales procellas, fremitum maris, & trementes ripas, ac rapta in terras præcipiti turbine fulmina, cernimus*.

Enfin le *ſublime* differe du *grand*, & l'on ne doit pas les confondre. L'expreſſion d'une grandeur extraordinaire fait le *ſublime*, & l'expreſſion d'une grandeur ordinaire fait le *grand*. Il eſt bien vrai que la grandeur ordinaire du diſcours donne beaucoup de plaiſir, mais le *ſublime* ne plaît pas ſimplement, il ravit. Ce qui fait le *grand* dans le diſcours, a pluſieurs degrés, mais ce qui fait le *ſublime*, n'en a qu'un. M. le Febvre a marqué la diſtinction du *grand* & du *ſublime* dans un diſcours plein d'eſprit écrit en latin, il dit: *Magnitudo abſque ſublimitate; ſublimitas ſine magnitudine nunquam erit: illa quidem mater eſt, & pulchra, & nobilis, & generoſa, ſed matre pulchra, filia pulchrior*.

Quant au *ſublime* des ſentimens, une comparaiſon peut illuſtrer mon idée. Un roi qui, par une magnificence bien entendue & ſans faſte, fait un noble uſage de ſes richeſſes, montre de la grandeur dans cette conduite. S'il étend cette magnificence ſur les perſonnes de mérite, cela eſt encore plus grand. S'il choiſit de répandre ſes libéralités ſur les gens de mérite malheureux, c'eſt un nouveau degré de grandeur & de vertu. Mais s'il porte la généroſité juſqu-à ſe dépouiller quelquefois ſans imprudence, juſqu'à ne ſe réſerver que l'eſpérance comme Alexandre, ou

juſqu'à regarder comme perdus tous les jours qu'il a paſſés ſans faire du bien; voilà des mouvemens *ſublimes* qui me raviſſent & me tranſportent, & qui ſont les ſeuls dont l'expreſſion puiſſe faire dans le diſcours le *ſublime des ſentimens*.

Cependant comme la différence du *grand* & du *ſublime* eſt une matiere également agréable & importante à traiter, nous croyons devoir la rendre encore plus ſenſible par des exemples. Commençons par en citer qui ayent rapport au *ſublime des images*, pour venir enſuite à ceux qui regardent le *ſublime des ſentimens*.

Longin cite pour *ſublimes* ces vers d'Eurypide, où le ſoleil parle ainſi à Phaëton.

Prens garde qu'une ardeur trop funeſte à ta vie,
Ne t'emporte au-deſſus de l'aride Libie.
Là, jamais d'aucune eau le ſillon arroſé,
Ne rafraîchit mon char dans ſa courſe embraſé.
. . . .
Auſſi-tôt devant toi s'offriront ſept étoiles;
Dreſſe par-là ta courſe, & ſuis le droit chemin.
De ſes chevaux aîlés, il bat les flancs agiles.
Les courſiers du ſoleil à ſa voix ſont dociles,
Ils vont. Le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vaſtes champs de l'air.
Le pere cependant plein d'un trouble funeſte,
Le voit rouler de loin ſur la plaine céleſte,
Lui montre encore ſa route, & du plus haut des cieux
Le ſuit autant qu'il peut de la voix & des yeux.
Va par-là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Ces vers ſont pleins d'images, mais ils n'ont point ce tour extraordinaire qui fait le *ſublime*: c'eſt un beau récit qui nous intéreſſe pour le Soleil & pour Phaëton; on entre vivement dans l'inquiétude d'un pere qui craint pour la vie de ſon fils, mais l'ame n'eſt point tranſportée d'admiration. Voulez-vous du vrai *ſublime*, j'en trouve dans le paſſage du *Pſ. cxiij*. „ La mer vit la puiſſance de l'Eternel, & elle s'enfuit. Il jette ſes regards, & les nations ſont diſſipées „.

Donnons maintenant des exemples de ſentimens *grands* & élevés, je les puiſe toujours dans Corneille.

Auguſte délibere avec Cinna & avec Maxime, s'il doit quitter l'empire ou le garder. Cinna lui conſeille ce dernier parti; & après avoir dit à ce prince que de ſe défaire de ſa puiſſance, ce ſeroit condamner toutes les actions de ſa vie; il ajoute:

On ne renonce point aux grandeurs légitimes,
On garde ſans remors ce qu'on acquiert ſans crimes,
Et plus le bien qu'on quitte eſt noble, grand, exquis,
Plus qui l'oſe quitter, le juge mal acquis.
N'imprimez pas, ſeigneur, cette honteuſe marque
A ces rares vertus qui vous ont fait monarque.
Vous l'êtes juſtement; & c'eſt ſans attentat
Que vous avez changé la forme de l'état;
Rome eſt deſſous vos lois par le droit de la guerre,
Qui ſous les lois de Rome a mis toute la terre.
Vos armes l'ont conquiſe; & tous les conquérans,
Pour être uſurpateurs, ne ſont pas des tyrans.
Quand ils ont ſous leurs lois aſſervi des provinces,
Gouvernant juſtement, ils s'en font juſtes princes.
C'eſt ce que fit Céſar; il vous faut aujourd'hui
Condamner ſa mémoire, ou faire comme lui.
Si le pouvoir ſuprème eſt blâmé par Auguſte,
Céſar fut un tyran, & ſon trépas fut juſte;
Et vous devez aux dieux compte de tout le ſang
Dont vous l'avez vengé pour monter à ſon rang.
N'en craignez point, ſeigneur, les triſtes deſtinées:
Un plus puiſſant démon veille ſur vos années.
On a dix fois ſur vous attenté ſans effet,
Et qui l'a voulu perdre, au même inſtant l'a fait.

D'un autre côté, Maxime qui eſt d'un avis contraire, parle ainſi à Auguſte:

Rome eſt à vous, ſeigneur, l'empire eſt votre bien.
Chacun en liberté peut diſpoſer du ſien.
Il le peut, à ſon choix, garder ou s'en défaire;
Vous ſeul ne pourriez pas ce que peut le vulgaire,
Et ſeriez devenu, pour avoir tout dompté,
Eſclave des grandeurs où vous êtes monté.
Poſſédez-les, ſeigneur, ſans qu'elles vous poſſedent.
Loin de vous captiver, ſouffrez qu'elles vous cedent,
Et faites hautement connoître enfin à tous
Que tout ce qu'elles ont eſt au-deſſous de vous.
Votre Rome autrefois vous donna la naiſſance,
Vous lui voulez donner votre toute-puiſſance;
Et Cinna vous impute à crime capital,
La libéralité vers le pays natal!
Il appelle remors l'amour de la patrie!
Par la haute vertu, la gloire eſt donc flétrie,
Et ce n'eſt qu'un objet digne de nos mépris,
Si de ſes pleins effets l'infamie eſt le prix?
Je veux bien avouer qu'une action ſi belle
Donne à Rome bien plus que vous ne tenez d'elle.
Mais commet-on un crime indigne de pardon,
Quand la reconnoiſſance eſt au-deſſus du don?
Suivez, ſuivez, ſeigneur. le ciel qui vous inſpire.
Votre gloire redouble à mépriſer l'empire,
Et vous ſerez fameux chez la poſtérité,
Moins pour l'avoir acquis, que pour l'avoir quitté.
Le bonheur peut conduire à la grandeur ſuprème.
Mais pour y renoncer, il faut la vertu même,
Et peu de généreux vont juſqu'à dédaigner,
Après un ſceptre acquis, la douceur de regner.

On ne peut nier que ces deux diſcours ne ſoient remplis de nobleſſe, de *grandeur* & d'éloquence, mais il n'y a point de *ſublime*. Les ſentimens nobles qu'ils étalent ne ſont que des réflexions de l'eſprit, & non pas des mouvemens actuels du cœur, qui tranſportent l'ame avec l'émotion héroïque du *ſublime*.

Cependant pour rendre encore plus ſenſible la différence du *grand* & du *ſublime*, j'alléguerai deux exemples, où l'un & l'autre ſe trouvent enſemble dans le même diſcours. La même tragédie de Cinna me fournira le premier exemple, & celle de Sertorius le ſecond.

Dans la tragédie de Cinna, Maxime, qui vouloit fuir le danger, ayant témoigné de l'amour à Emilie, qu'il tâche d'engager à fuir avec lui; elle lui parle ainſi:

Quoi, tu m'oſes aimer, & tu n'oſes mourir!
Tu prétends un peu trop; mais quoi que tu prétendes,
Rends-toi digne du moins de ce que tu demandes.
Ceſſe de fuir en lâche un glorieux trépas,
Ou de m'offrir un cœur que tu fais voir ſi bas.
Fais que je porte envie à ta vertu parfaite,
Ne te pouvant aimer, fais que je te regrette.
Montre d'un vrai romain la derniere vigueur,
Et mérite mes pleurs au défaut de mon cœur.

Le premier vers eſt *ſublime*, & les autres, quoique pleins de *grandeur*, ne ſont pourtant pas du genre *ſublime*.

Dans la tragédie de Sertorius, la reine Viriate parle à Sertorius qui refuſoit de l'épouſer, parce qu'il s'en croyoit indigne par ſa naiſſance, & qui cependant la vouloit donner à Perpenna; & ſur ce qu'il diſoit qu'il ne vouloit que le nom de *créature* de la reine, elle lui répond:

Si vous prenez ce titre, agiſſez moins en maître,
Ou m'apprenez du-moins, ſeigneur, par quelle loi
Vous n'oſez m'accepter, & diſpoſez de moi?
Accordez le reſpect que mon trône vous donne,
Avec cet attentat ſur ma propre perſonne;
Voir toute mon eſtime, & n'en pas mieux uſer,
C'en eſt un qu'aucun art ne ſauroit déguiſer.

Tout cela eſt beau, tout cela eſt noble; mais quand elle vient à dire immédiatement après:

Puiſque vous le voulez, ſoyez ma créature;
Et me laiſſant en reine ordonner de vos vœux,
Portez-les juſqu'à moi, parce que je le veux.

Ces trois derniers vers ſont ſi *ſublimes*, & élevent l'ame ſi haut, que les autres vers tout *grands* qu'ils ſont, paroiſſent perdre de leur beauté; de ſorte qu'on peut dire que le *grand* diſparoît à la vûe du *ſublime*, comme les aſtres diſparoiſſent à la vue du ſoleil.

Cette différence du *grand* & du *ſublime*, me ſemble certaine; elle eſt dans la nature, & nous la ſentons. De donner des marques & des regles pour faire cette diſtinction, c'eſt ce que je n'entreprendrai pas,

pas, parce que c'eſt une choſe de ſentiment; ceux qui l'ont juſte & délicat, feront cette différence. Diſons ſeulement que tout diſcours qui éleve l'ame éclairée avec admiration au-deſſus de ſes idées ordinaires de grandeur, & qui lui donne une plus haute opinion d'elle-même, eſt *ſublime*. Tout diſcours qui n'a ni ces qualités ni ces effets, n'eſt pas *ſublime*, quoiqu'il ait d'ailleurs une grande nobleſſe.

Enfin, nous déclarons que quand on trouveroit *ſublimes* quelques-uns des paſſages qui nous paroiſſent ſeulement *grands*, cela ne feroit rien contre le principe; & un exemple par nous mal appliqué, ne peut détruire une différence réelle & reconnue.

Comme les perſonnes qui ont en partage quelque goût, ſont extrèmement touchées des beautés du *ſublime*, on demande s'il y a un art du *ſublime*, c'eſt-à-dire ſi l'art peut ſervir à acquérir le *ſublime*.

Je réponds avec M. Silvain, que ſi on entend par le mot d'*art* un amas d'obſervations ſur les opérations de l'eſprit & de la nature, ou ſur les moyens d'exciter à la production de ces beaux traits les perſonnes qui ſont nées au grand, il y a un art du *ſublime*. Mais ſi on entend par *art*, un amas de préceptes propres à faire acquérir le *ſublime*, je ne crois pas qu'il y en ait aucun. Le *ſublime* doit tout à la nature; il n'eſt pas moins l'image de la grandeur du cœur ou de l'eſprit de l'orateur, que de l'objet dont il parle; & par conſéquent il faut, pour y parvenir, être né avec un eſprit élevé, avec une ame grande & noble, & joindre une extrème juſteſſe à une extrème vivacité. Ce ſont-là, comme on voit, des dons du Ciel, que toute l'adreſſe humaine ne ſçauroit procurer.

D'ailleurs le *ſublime* conſiſte non-ſeulement dans les grandeurs extraordinaires d'un objet, mais encore dans l'impreſſion que cet objet a faite ſur l'orateur, c'eſt-à-dire dans les mouvemens qu'il a excités en lui, & qui ſont imprimés dans le tour de ſon expreſſion. Comment peut-on apprendre à avoir ou à produire des mouvemens, puiſqu'ils naiſſent d'eux-mêmes en nous à la vue des objets, ſouvent malgré nous, & quelquefois ſans que nous nous en appercevions? ne faut-il pas avoir pour cela un cœur & un naturel ſenſibles? & dépend-t-il d'un homme d'être touché quand il lui plaît, & de l'être préciſément autant & en la maniere que la grandeur des choſes le demande?

Dans le *ſublime des images*, peut-on ſe donner ou donner aux autres cette intelligence vive & lumineuſe, qui vous fait découvrir dans les plus grands objets de la nature une hauteur extraordinaire & inconnue au commun des hommes? D'un autre côté, eſt-il au pouvoir d'un homme de faire naître en ſoi des ſentimens héroïques? Et ne faut-il pas qu'ils partent naturellement du cœur & d'un mouvement que la magnanimité ſeule peut inſpirer? Concluons que le ſeul art du *ſublime* eſt d'être né pour le *ſublime*.

Nous nous ſommes étendus ſur cette matiere, parce qu'elle annoblit le cœur, & qu'elle éleve l'ame au plus haut point de grandeur dont elle ſoit capable, & parce qu'enfin c'eſt le plus beau ſujet de l'éloquence & de la poéſie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUBLIMÉ CORROSIF, *ou* MERCURE SUBLIMÉ CORROSIF. *Voyez* MERCURE, *Chimie*, & MERCURE, *Mat. médic.*

SUBLINGUAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ſont ſituées ſous la langue. *Voy.* LANGUE.

Les glandes *ſublinguales* ſont au nombre de deux, placées de chaque côté ſous la langue; elles verſent dans la bouche la ſalive qu'elles ſéparent. M. Morgagni a décrit le premier les conduits particuliers de ces glandes: ils ſont ſitués entre la langue & les gencives, & s'ouvrent à peu de diſtance du frein. Rivinus les découvrit le premier dans les veaux en 1679, Bartholin les découvrit enſuite dans le lion en 1682; c'eſt pour cela que ce conduit ſe nomme le conduit de Rivin ou de Bartholin.

L'artere *ſublinguale* eſt une branche de la carotide externe: elle ſe diſtribue aux muſcles hyoïdiens & gloſſiens, aux glandes *ſublinguales*, & ſe plonge dans la langue, & s'anaſtomoſe aux environs de la pointe de la langue avec celle du côté oppoſé. *Voyez* CAROTIDE, LANGUE, *&c.* on l'appelle auſſi *artere ranine*. *Voyez* RANINE.

SUBLUNAIRE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de toutes les choſes qui ſont ſur la terre ou dans ſon atmoſphere, au-deſſous de la lune: ainſi on dit les *corps ſublunaires*, pour marquer tous les corps qui ſont ici bas, tous les météores, *&c.* (O)

SUBMERGER, v. act. (*Gram.*) inonder, couvrir d'eau, noyer. Ce bâtiment a été *ſubmergé*; les rivieres ſe ſont débordées, & toutes les terres voiſines de leurs bords ont été *ſubmergées*.

SUBMERSION PAR LE SABLE, ſ. f. (*Phyſique générale.*) les côtes de Suffolk ſont expoſées à être ſubmergées par le ſable. Leur voiſinage eſt rempli de monticules entierement ſablonneux, & ſeulement couverts d'une fine herbe par-deſſus. Les vents violens qui ſurviennent, renverſent cette herbe, & portent en forme de pluie le ſable caché deſſous, dans toutes les plaines voiſines, où il s'accumule & forme de nouveaux lits. Rien n'arrête le progrès de l'inondation, enſorte qu'elle gagne ſans ceſſe du terrein. Dans quelques endroits même, la ſituation du ſol favoriſe le déluge de ſable, & lui permet de couvrir des centaines d'arpens. Il deſcend des collines avec la plus grande rapidité, paſſe à-travers les haies, s'éleve au-deſſus des côteaux, & quand il gagne un village dans ſon cours, il enſévelit en paſſant les chaumieres & les cabannes qui ne ſont pas bâties à plus grands frais qu'elles ne valent. Il remplit les caves des maiſons, & abat quelquefois par ſa peſanteur, les murs qu'il trouve ſur ſa route. Mais il faut lire les détails curieux que M. Wright a donnés de ce déluge ſec, dans les *Tranſact. philoſ.* n°. 37.

La portion du pays de Suffolk expoſée à cette étrange *ſubmerſion*, eſt non-ſeulement ſablonneuſe par elle-même, mais ſituée eſt-nord-eſt d'une partie d'un vaſte terrein plat, expoſé à des vents impétueux, qui emportent tout le ſable qu'ils trouvent ſur leur paſſage, & qui continuent d'agir avec leurs forces entieres, en parcourant ſans être briſés ni interrompus, une grande étendue de terres.

On n'a point encore trouvé de meilleur ſecret pour garantir les habitations précieuſes de cette *ſubmerſion*, que de les environner de haies de genêts épineux, qu'on plante ſerrés par gradation les uns au-deſſus des autres. Ceux qui ont eu le courage de faire ces ſortes de plantations, ont eu le bonheur d'arrêter & de détourner le progrès du ravage, après avoir vû auparavant dans ces mêmes terres le ſable élevé juſqu'à la hauteur de vingt piés.

Près de Thetford, ville de la province de Norfolk, pluſieurs villages ont été entiérement détruits depuis plus de cent ans par les déluges de ſable de Suffolk, & une branche de la riviere de l'Ouſe, appellée depuis la *riviere de Thetford*, en a été tellement bouchée, qu'il n'y a plus que de petits bâtimens qui puiſſent y paſſer, au-lieu qu'auparavant les grands vaiſſeaux y navigeoient. Il eſt vrai que ce déluge de ſable en ſe jettant dans la riviere, a préſervé une partie de la province de Norfolk de la *ſubmerſion* ſablonneuſe, qui n'eût pas manqué d'y ruiner une grande quantité de ſon terrein plat, ſi fertile en blé.

Aux environs de Saint-Paul de Léon en baſſe Bretagne, il y a ſur le bord de la mer un canton, qui avant l'an 1666 étoit habité, & ne l'eſt plus, à cauſe d'un ſable qui le couvre juſqu'à une hauteur de plus de vingt piés, & qui d'année en année gagne du terrein. A compter de l'époque marquée, il a gagné plus de ſix lieues, & il n'eſt plus qu'à une demi-lieue de Saint-Paul; de ſorte que, ſelon toutes les apparences, il faudra abandonner la ville. Dans le pays ſubmergé on voit encore quelques pointes de clochers & de cheminées qui ſortent de cette mer de ſable: les habitans des villages enterrés ont eu du moins le loiſir de quitter leurs maiſons pour aller mandier.

C'eſt le vent d'eſt ou de nord-eſt qui avance cette calamité; il éleve ce ſable qui eſt très-fin, & le porte en ſi grande quantité & avec tant de viteſſe, que M. Deslandes, à qui on doit cette obſervation, dit qu'en ſe promenant en ce pays-là pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de ſecouer de tems-en-tems ſon chapeau & ſon habit, parce qu'il les ſentoit appeſantis. De plus, quand le vent eſt violent, il jette ce ſable par-deſſus un petit bras de mer, juſque dans Roſcoſe, petit port aſſez fréquenté par les vaiſſeaux étrangers: le ſable s'éleve dans les rues de cette bourgade juſqu'à deux piés, & on l'enleve par charretées.

Ce déſaſtre eſt nouveau, parce que la plage qui fournit ce ſable, n'en avoit pas encore une aſſez grande quantité pour s'élever au-deſſus de la ſurface de

de la mer, ou peut-être parce que la mer n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laiſſé découvert que depuis un certain tems. Elle a eu quelque mouvement ſur cette côte; elle vient préſentement dans le reflux une demi-lieue au-delà de certains rochers qu'elle ne paſſoit pas autrefois. Ce malheureux canton inondé d'une façon ſi ſinguliere, ainſi que les déluges de ſable de la province de Suffolk, dont nous avons parlé au commencement de cet article, ne juſtifient que trop ce que les anciens & les modernes rapportent des tempêtes excitées en Afrique, qui ont fait périr par des déluges de ſable, des villes, & même des armées. *Hiſtoire de l'académie des Sciences*, 1722. (*D. J.*)

SUBORDINATION, ſ. f. (*Gramm.*) eſt un terme relatif qui exprime les degrés d'infériorité entre une choſe & une autre.

Il y a dans l'Egliſe différens degrés de *ſubordination*, comme des diacres aux prêtres, des prêtres aux évêques, & des évêques au pape, à cauſe de ſa primauté d'honneur & de juriſdiction. *Voyez* PRIMAUTÉ. L'aſſemblage de tous ces ordres ſe nomme *hiérarchie*. *Voyez* HIÉRARCHIE.

SUBORDINATION, *la*, c'eſt, *dans l'état militaire*, l'obéiſſance & la ſoumiſſion que doit l'officier inférieur au ſupérieur pour toutes les choſes qui concernent ſes fonctions ou ſon emploi. C'eſt dans la *ſubordination*, renfermée dans ſes juſtes bornes, que conſiſte principalement la diſcipline militaire, ſi importante dans les armées. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE *&* OFFICIERS. (*Q*)

SUBORNATION, (*Grammaire & Juriſprud.*) eſt l'action de corrompre quelqu'un, ſoit par flatterie & careſſes, ſoit par promeſſes ou par menaces; ce crime eſt mis dans la claſſe des différentes eſpeces de faux.

Il y a deux ſortes de *ſubornation*.

L'une eſt celle par laquelle on entraîne une perſonne dans la débauche.

L'autre eſt celle par laquelle on engage une perſonne à faire ou dire quelque choſe contre la juſtice ou la vérité, comme lorſque l'on corrompt un juge ou autre officier public, pour lui faire faire quelque acte faux ou injuſte.

La loi Cornelia de *falſis*, prononçoit la peine de faux contre ceux qui ſubornent les juges, & contre les juges qui ſe laiſſent suborner: parmi nous ces peines dépendent de l'arbitrage du juge & des circonſtances.

Le terme de *ſubornation* eſt principalement uſité pour exprimer la corruption des témoins que l'on engage à certifier ou dépoſer quelque choſe contre la vérité.

La preuve de ce crime eſt difficile à acquérir, parce que l'on ne fait pas ordinairement de convention par écrit pour corrompre quelqu'un: c'eſt pourquoi deux témoins qui accuſent un tiers de les avoir voulu ſuborner, ſuffiſent pour faire décreter l'accuſé, même pour le faire condamner à la queſtion, ou peut même le condamner quand il n'avoueroit rien, ſi les deux dépoſitions ſont uniformes & ſur un même fait.

La peine de la *ſubornation* chez les Romains, tant pour le ſuborneur que pour les témoins ſubornés étoit la peine ordinaire du faux, *ff. ad leg. Corn. de falſ.*

Les ordonnances de France, notamment celle de 1531, prononcent la peine de mort contre ceux qui ſubornent les témoins, & contre les temoins qui ſe laiſſent ſuborner.

Le ſubornement des témoins, ſur-tout ſi c'eſt pour faire périr un innocent mérite une mort plus rigoureuſe que les autres telle que le ſupplice de la roue.

Suivant le droit canon le ſuborneur eſt excommunié, & celui qui ſe laiſſe ſuborner eſt déclaré incapable de porter témoignage, & eſt noté d'infamie. *Voyez* le *Traité des crimes* par M. de Vouglans. (*A*)

SUBREDAURADE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) on donne ce nom à la daurade lorſqu'elle a pris tout ſon accroiſſement. *Voyez* DAURADE.

SUBREPTICE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui tend à ôter la connoiſſance de quelque fait ou de quelque piece que l'on a intérêt de diſſimuler.

Des lettres de chancellerie ſont *ſubreptices*, lorſque l'on a déguiſé quelque fait eſſentiel qui eût empêché d'accorder les lettres.

Elles ſont au contraire obreptices lorſqu'on y a avancé quelque fait contraire à la vérité, pour obtenir plus facilement ce que l'on demande. *Voyez* FAUX, LETTRES DE CHANCELLERIE, OBREPTICE, OBREPTION. (*A*)

SUBREPTION, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſqu'on ſupprime artificieuſement quelque fait pour obtenir du prince ou de la juſtice quelque choſe que l'on demande. *Voyez* OBREPTICE, OBREPTION, *&* SUBREPTICE. (*A*)

SUBROGATEUR, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt l'ancien créancier qui en ſubroge un nouveau en ſon lieu & place, aux droits qu'il avoit contre ſon débiteur. *Voyez ci-après* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt lorſqu'une perſonne ſuccede & entre au lieu & place d'un autre pour exercer ſes droits, ou lorſqu'une choſe prend la place d'une autre, & eſt réputée de même nature & qualité, & ſujette aux mêmes charges.

Quand il s'agit d'univerſalité de biens & de droits univerſels, la *ſubrogation* ſe fait indiſtinctement, ſoit des perſonnes l'une à l'autre, ſoit des choſes, & la *ſubrogation* a toujours lieu de plein droit; elle eſt naturelle & conforme au droit commun.

Telle eſt la *ſubrogation* qui s'opere de l'héritier au lieu & place du défunt.

Telle eſt auſſi la *ſubrogation* qui a lieu en fait d'univerſalité de biens, lorſque l'héritier grevé de fidéicommis a vendu quelque bien de ſucceſſion, & en a employé le prix à l'acquiſition d'autres héritages.

En fait de droits particuliers, il y a auſſi *ſubrogation* de perſonnes; mais la *ſubrogation* n'a lieu que dans les cas exprimés par la loi ou par la convention.

Un acquêt donné en contrechange d'un propre, devient propre par *ſubrogation*. *Voyez* PROPRE *&* COUTUME DE SUBROGATION.

Mais le terme de *ſubrogation* eſt plus uſité pour exprimer la maniere dont un créancier prend la place d'un autre, & ſuccede à ſes privileges & hypotheques.

Cette *ſubrogation* s'opere de deux manieres; l'une en vertu de la loi, l'autre en vertu d'une ſtipulation expreſſe. La premiere eſt appellée *légale*, & a lieu de plein droit; l'autre eſt appellée *conventionnelle*.

La *ſubrogation*, ſoit légale ou conventionnelle, a lieu en pluſieurs cas différens.

Le premier eſt celui de la ceſſion, tranſport ou délégation au profit d'un autre. *Voyez* CESSION, DÉLÉGATION, MANDEMENT, TRANSPORT.

Le ſecond eſt lorſqu'un créancier hypotéquaire rembourſe un créancier antérieur à lui, ou même des créanciers poſtérieurs, pour empêcher qu'il ne conſomment en frais les biens de leur débiteur commun. Il eſt ſubrogé de plein droit à leurs hypotheques, ſans qu'il ait beſoin de ſtipuler aucune *ſubrogation*; mais un créancier chirographaire n'a pas le même droit.

Le troiſieme cas eſt celui du tiers acquereur qui paie les dettes du vendeur, au moyen de quoi il eſt ſubrogé aux hypothèques des créanciers qui la payent; mais cette *ſubrogation* n'a ſon effet que ſur l'immeuble acquis, & non ſur les autres biens du vendeur.

Le quatrieme cas eſt lorſque l'héritier bénéficiaire ou le curateur aux biens vacans, payent les dettes de la ſucceſſion, ils ſont ſubrogés de plein droit aux créanciers qu'ils ont payé.

Le cinquieme cas eſt celui des co-obligés, cautions, & co-héritiers, qui ſont contraints de payer pour autrui, ſoit par le moyen de l'action perſonnelle, ſoit par le moyen de l'action hypothéquaire. Ils ne ſont pas à la vérité ſubrogés de plein droit; mais ils peuvent obliger les créanciers qu'ils payent, de conſentir la *ſubrogation*, ou, à leur refus, ſe faire ſubroger par juſtice: la loi leur permet même de refuſer leur paiement juſqu'à ce que la *ſubrogation* ait été accordée, & leur donner pour cela une exception appellée *exceptio cedendarum actionum*.

Le réglement du parlement de Paris de 1690 porte que pour ſuccéder & être ſubrogé aux actions, droits, hypothèques & privileges d'un ancien créancier ſur les biens de tous ceux qui ſont obligés à la dette, ou de leurs cautions, & pour avoir droit de les exercer ainſi, & en la maniere que les créanciers l'auroient pu faire, il ſuffit que les deniers du nouveau créancier ſoient fournis à l'un des débiteurs avec ſtipulation faite par acte paſſé devant notaire, qui précede le paiement, ou qu'il ſoit de même date, que le débiteur emploiera les deniers au paiement de l'ancien créancier, que celui qui les prête ſera ſubrogé aux droits du créancier,

cier, & que dans la quittance ou dans l'acte qui en tiendra lieu, leſquels ſeront auſſi paſſés pardevant notaires, il ſoit fait mention que le rembourſement à été fait des deniers fournis à cet effet par le nouveau créancier, ſans qu'il ſoit beſoin que la *ſubrogation* ſoit conſentie par l'ancien créancier, ni par les autres débiteurs & cautions, ou qu'elle ſoit ordonnée en juſtice.

Le réglement du parlement de Rouen de 1666, *art.* 132. porte que l'obligation du plege (ou caution) eſt éteinte quand la dette eſt payée par le principal obligé, lequel néanmoins peut ſubroger celui qui a baillé les deniers pour acquitter les dettes à l'hypotheque d'icelle, ſur ſes biens ſeulement, & non ſur ceux du plege. *Voyez* au code le tit. *de his qui in prior. eredit. locum ſuccedunt*, l'édit du mois de Mai 1609; le traité de la *ſubrogation* de Renuſſon avec les notes, & les *mots* CAUTION, CRÉANCIER, COOBLIGÉ, DÉBITEUR, HYPOTHÈQUE, PRIVILEGE, TRANSPORT. (*A*)

SUBROGÉ, adj. & ſubſt. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt celui qui eſt au lieu & place d'une autre perſonne, ou qui eſt en ſes droits.

Un conſeiller eſt ſubrogé à un autre lorſqu'on le nomme rapporteur d'un procès en ſon lieu & place. *Voyez* SUBROGATUR.

Un créancier eſt *ſubrogé* à un autre, lorſque celui-ci lui cede ſes droits & actions. *Voyez* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGÉ TUTEUR, eſt celui qui eſt nommé pour aſſiſter à l'inventaire & y ſervir de légitime contradicteur, lorſque c'eſt celui des pere & mere qui eſt ſurvivant, qui eſt tuteur de ſes enfans mineurs.

On nomme en ce cas un *ſubrogé tuteur*, à cauſe que les mineurs ont des intérêts à diſcuter avec leur tuteur ou tutrice.

La fonction du *ſubrogé tuteur* ne conſiſte qu'à aſſiſter à l'inventaire. *Voyez* CURATELLE, CURATEUR, INVENTAIRE, MINEUR, TUTELLE, TUTEUR. (*A*)

SUBSÉQUENT, adj. (*Gram.*) qui ſuit, qui vient après; les années *ſubſéquentes* n'ont pas été également malheureuſes; l'événement *ſubſéquent* a un peu conſolé des autres; le jour *ſubſéquent*; les fêtes *ſubſéquentes*; les chapitres *ſubſéquens*.

SUBSIDE, *terme de Droit*, ſe dit en général de toutes les taxes & impoſitions que les ſujets payent au roi ou à ceux qui gouvernent, pour ſubvenir aux beſoins de l'état.

Les Anglois définiſſent le *ſubſide* une taxe ou tribut accordé au roi par autorité du parlement, dans les beſoins preſſans de l'état, & qui ſe leve ſur les ſujets à-proportion de leurs richeſſes ou du revenu annuel de leurs terres, biens, *&c. Voyez* TAXE, *&c.*

Tel eſt l'impôt ſur les terres ou taxe royale, comme on l'appelle, qui monte ordinairement à deux, trois ou quatre ſchellings par livre pour le revenu des terres, & à deux ſchellings & huit ſols pour les biens perſonnels, quand celui des terres eſt de quatre ſchellings. *Voyez* AIDES. *&c.*

Les anciens rois ſaxons n'avoient point de *ſubſides* qui ſe levaſſent réglément; mais au-lieu de cela, il y avoit différentes coutumes par leſquelles on levoit des deniers ou des corvées ſur le peuple pour réparer les villes, châteaux, ponts, pour les expéditions militaires, *&c.* qu'ils appelloient *burgote*, *brigbote*, *herefare*, *heregled*, &c.

Mais depuis que leurs terres furent envahies par les Danois, le roi Ethelred convint en 1007, de payer à ceux-ci tous les ans 10000 liv. pour racheter la paix: cette ſomme fut depuis portée à 36000 l. & enfin juſqu'à 48000 liv. & on l'appella *danegeld*, & on la leva ſur les terres; chaque *hide* ou charrue étoit taxée au douzieme, excepté celles de l'Egliſe. *Voyez* DANEGELD.

De-là ce tribut fut appellé *hidage*, nom qui par la ſuite devint commun à toutes les taxes & ſubſides qu'on impoſoit ſur les terres; comme celles qu'on impoſoit ſur les beſtiaux, furent appellées *hornegeld*.

Mais les Normans les appelloient quelquefois toutes les deux *taxes*, du mot grec τάξις; & quelquefois *taillage*, qui vient de leur propre langage, & quelquefois, ſuivant les uſages d'au-dela de la mer, *ſubſidia* & *auxilia*. Voyez *AUXILIUM*.

Depuis la conquête, il paroît que ces *ſubſides* ont été accordés encore ſur un autre pié qu'ils ne ſont à préſent: comme chaque neuvieme agneau, chaque neuvieme brébis, *&c.* quelquefois la taxe étoit le dixieme, & quelquefois le quinzieme. *Voyez* QUINZIEME, *&c.*

En France le roi ſeul, de ſa propre autorité, impoſe des *ſubſides* ſur le peuple à ſa diſcrétion. Ce que Grotius dit que ceux qui payent des *ſubſides* aux autres ſouverains pour les engager à les défendre contre des ennemis puiſſans, reconnoiſſent en agiſſant ainſi leur propre foibleſſe, & que cette reconnoiſſance fait tort à leur dignité; ne doit s'entendre que de ces états qui ſont trop foibles pour ſe défendre eux-mêmes, & qui, par rapport à cela, ſe rendent en quelque façon tributaires; & non pas de ceux qui ſubſiſtant par leurs propres forces, donnent des *ſubſides* à leurs voiſins, qui ſont plus foibles, pour les empêcher d'être accablés par les autres.

Tels ſont, par exemple, les rois de France & d'Angleterre par rapport aux rois de Suede & autres princes, à qui ils accordent des *ſubſides* dans les traités qu'ils font avec eux.

Dans le rôle des taxes & impoſitions d'Angleterre, il y a pluſieurs ſortes de *ſubſides*: l'ancien *ſubſide*, le ſupplément à l'ancien *ſubſide*, le nouveau *ſubſide*, le tiers du *ſubſide*, & les deux tiers du *ſubſide*. *Voyez* IMPÔTS, DROITS, *&c.*

Un homme de mérite a raſſemblé ſous un même point de vue l'apologie d'un des meilleurs auteurs politiques de nos jours, & la critique de quelques-uns de nos articles de finance. Son ouvrage, publié par lui-même, pouvoit certainement lui faire plus d'honneur, & nous cauſer plus de peine (s'il étoit ſi pénible de reconnoître ſes erreurs), que n'en peuvent jamais attendre de leurs injurieuſes & pauvres productions une infinité d'hommes obſcurs, qui depuis 20 ans juſqu'à ce jour, depuis le plat Ch... juſqu'à l'hypocrite abbé de S... ſe ſont indignement déchaînés contre nous.

Celui qui a écrit les obſervations ſuivantes, homme d'un caractere bien différent, nous les a envoyées à nous-même, pour en faire l'uſage qui nous conviendroit, & nous les imprimons.

M. de Voltaire s'eſt tout nouvellement chargé de nous venger des autres. Il a dit dans une de ſes lettres, à-propos de la brochure de cet abbé de S.. Quel eſt celui qui s'eſt occupé à vuider les foſſes d'un palais où il n'eſt jamais entré?... Tel miſérable petit architecte, qui n'eſt pas en état de tailler un chapiteau, oſe critiquer le portail de S. Pierre de Rome. *Nous voudrions bien que ces comparaiſons flatteuſes, plus méritées de notre part, nous honoraſſent autant qu'elles doivent humilier nos ennemis.*

Notre ſiecle a produit pluſieurs livres dangereux, & un grand nombre d'inutiles, comme le crient les déclamateurs: mais ce qu'ils ne diſent point, c'eſt qu'il ſort journellement des preſſes, des ouvrages précieux à la raiſon, dont ils étendent l'empire, à la ſaine philoſophie qu'ils répandent, à la nature à laquelle ils nous rappellent, & à l'humanité dont ils réclament les droits.

Si le gouvernement profitoit des vues préſentées par quelques gens de lettres, le regne préſent ſeroit mis par la poſtérité beaucoup au-deſſus des regnes précédens, parce que les mœurs ſeroient plus ſéveres, les ames plus honnêtes, le ſyſtème de la bienfaiſance mieux ſuivi, & les peuples conſéquemment plus heureux.

Parmi les auteurs qui ont conſacré leurs travaux à l'utilité publique, on doit citer avec reconnoiſſance M. de M...... Un rédacteur intelligent, ſemblable à celui qui a publié un des projets de l'abbé de S. Pierre, qui ſauroit diſtinguer les maximes ſaines, lier les vérités, placer les réflexions, écarter les paradoxes, ſupprimer des diſgreſſions vuides, des déclamations choquantes, & des ironies trop ameres, formeroit un excellent volume de tous ceux qui ſont ſortis de la plume de l'*ami des hommes*. Les *doutes* qui lui ont été adreſſés ſur la *théorie de l'impôt*; n'ont point été conçus par une tête bien forte. On voit aiſément l'eſprit qui les a dictés, ce qui ne prévient pas en leur faveur: car cet eſprit n'eſt point celui de la candeur & du patriotiſme. Ce n'eſt pas d'ailleurs avec quelques figures de rhétorique, qu'on peut triompher des écarts d'un génie bouillant, & vaincre les élans d'un cœur que le ſpectacle de la miſere a déchiré.

M. de M...... doit ſavoir gré à l'anonyme qui a conſolidé ſes maximes en s'efforçant de les détruire.

Tel eſt l'effet des objections foibles; elles font préſumer qu'un livre eſt hors de toute atteinte, parce qu'il a été mal attaqué, & que le vulgaire ſe perſuade que le bouclier qui réſiſte eſt bon, tandis que c'eſt

ſeu-

ſeulement le trait lancé qui manque de vigueur. Mais ce dont M. de M...... ne peut remercier ſon adverſaire, c'eſt de cette politeſſe cruelle qui ne tend, en lui accordant des talens, qu'à le déſigner comme un homme dangereux. N'eſt-il donc plus poſſible de critiquer ſans rendre odieux? C'eſt une méthode bien noire & bien uſitée que celle qu'on emploie contre preſque tous les auteurs. On calomnie leurs principes, en leur attribuant des conſéquences auſſi détournées que funeſtes; & on parvient à intéreſſer la religion ou le miniſtere, dans des diſcuſſions qui leur ſont étrangeres. Le délire d'un bon citoyen n'en fera jamais de méchans, ſurtout lorſqu'il ne s'exercera que ſur des matieres qui ne ſont qu'à la portée du petit nombre, la multitude ſeule pouvant devenir ſéditieuſe ou fanatique.

Au reſte, il importeroit peu de relever les erreurs renfermées dans un *in*-12. obſcur, qui aura le ſort des écrits polémiques, ſi elles n'étoient ſoutenues & garanties par d'autres erreurs qui ſe ſont gliſſées dans un ouvrage immortel (*a*). Elles y ſont, il eſt vrai, réparées par la promeſſe que les éditeurs de l'Encyclopédie ont faite (*b*) d'inſérer, ſous une autre lettre, le correctif néceſſaire aux mots *ferme*, (finance), & *financier;* mais les eſpérances qu'on avoit de la continuation d'un dictionnaire qui auroit honoré la nation, ſont malheureuſement aujourd'hui très-foibles (*c*). On ne ſe flatte plus guere de lire les articles *Régie* & *Régiſſeur*, qui euſſent ſans doute offert une réfutation complette de ceux qui contiennent des réflexions mal digérées, des aſſertions légeres & une critique peu judicieuſe de pluſieurs paſſages de l'*eſprit des lois*. Il faut donc tâcher de les détruire dans un morceau particulier, & d'empêcher que l'étranger ne ſe méprenne ſur les idées qu'ont les François du crédit & de la finance.

Un coup-d'œil rapidement jetté ſur les *doutes propoſés à l'auteur de la théorie de l'impôt*, conduira naturellement à l'examen des mots *ferme* & *financier*, où l'on retrouve les mêmes principes de la citation entiere deſquels l'anonyme s'eſt ſervi contre l'ouvrage de M. de M....

Je tombe (*p.* 38.) ſur une obſervation fauſſe & perfide: fauſſe, parce qu'elle donne à une phraſe un ſens dont elle n'eſt point ſuſceptible: perfide, parce qu'elle dénonce une expreſſion innocente ſous un rapport odieux. M, de M..... a dit: *lorſque les peuplés reçoivent un chef, ſoit par élection, ſoit par droit héréditaire*, ſur quoi l'on obſerve avec affectation, que *recevoir ne peut s'entendre que de ce qu'on a droit de refuſer: or*, ajoute-t-on, *dans un royaume héréditaire, le choix ne dépend pas du peuple*. M. de M.... avoit-il laiſſé la moindre équivoque? En écrivant *droit héréditaire*, n'établiſſoit-il pas que le peuple ne pouvoit, ni refuſer, ni choiſir, puiſque ſon ſouverain l'étoit *de droit?*

M. de M.... a témoigné (*p.* 158. & 161.) ſes allarmes *ſur l'abus qu'on pouvoit faire de la ſouveraineté;* on lui en fait un crime grave (*p.* 140. *des doutes*). Eh quoi! cette appréhenſion contredit-elle la confiance qu'il a dans la bonté paternelle du ſouverain? Quand on voit la flatterie empreſſée à empoiſonner le cœur des rois; quand on réfléchit ſur la facilité & ſur le penchant qu'ont tous les hommes à être injuſtes, dès qu'ils ne ſont point arrêtés par le frein de la loi; quand on médite ſur les ſuites de *cet abus* fatal aux mœurs qu'il corrompt, à la liberté qu'il enleve & à l'humanité qu'il dégrade, le vrai citoyen peut-il trop multiplier les avis, les prieres, les images & tous les reſſorts de cette éloquence qui maîtriſe l'ame?

„ J'employe, a-t-on dit dans la *théorie de l'impôt*, „ (*p.* 187.) cinq mille livres que rapporte ma terre, „ au loyer d'une maiſon; ſi le fiſc prétend encore ſon „ droit ſur cette location, il tire d'un ſac deux moutures „. Sûrement ce raiſonnement n'eſt point ſolide, mais la replique ne l'eſt pas davantage: car ſoutenir, (*p.* 64. *des doutes*), que c'eſt le propriétaire de la maiſon & non le locataire qui paye l'impoſition, c'eſt avancer que c'eſt le marchand, & non l'acheteur particulier, qui eſt chargé des droits d'entrée, tandis que les loyers, comme les marchandiſes, augmentent en raiſon des impôts qu'ils ſupportent: il falloit ſe borner à prouver que la poſſeſſon qui donne un revenu, eſt très-diſtincte de l'emploi qu'on peut faire de ce même revenu; que la propriété d'un fonds eſt indépendante d'une location; & qu'ainſi les droits impoſés tombent ſur deux objets réellement différens, quoique réunis ſous la même main.

L'anonyme veut démontrer à M. de M.. (*p.* 70.) que le premier objet du contrôle des actes, eſt d'en conſtater la date & d'en aſſurer l'authenticité, *& que le droit qu'on a joint à la formalité, n'en change point la véritable deſtination*. L'anonyme s'eſt trompé: la quotité exorbitante du droit contredit abſolument le but du législateur, puiſqu'il eſt de fait que les particuliers aiment mieux encourir les peines de nullité & la privation d'hypotheque, en rédigeant leurs conventions ſous ſignature privée, que d'acquitter les droits immenſes auxquels ſont aſſujettis les contrats publics. Eſt-on quelquefois contraint d'en paſſer? on ne balance pas alors à s'expoſer aux dangers d'un procès, en ſupprimant des clauſes dont l'énonciation rendroit la formalité trop diſpendieuſe, ou en les embrouillant pour tâcher d'en ſouſtraire la connoiſſance aux yeux avides du traitant. C'eſt ainſi que la condition du ſujet eſt devenue pire qu'elle n'étoit avant l'établiſſement du contrôle: ſi la ſûreté étoit alors moins grande à certains égards, elle l'étoit plus à d'autres; & certainement elle étoit plus générale: la mauvaiſe foi altéroit moins d'actes que la crainte des droits n'en annulle aujourd'hui que les riches ſeuls peuvent s'y ſoumettre. Je dis la même choſe de l'*inſinuation* & du *centieme denier;* en applaudiſſant à l'inſtitution, je demande que la loi ſoit certaine, pour que la perception ne ſoit pas arbitraire; qu'elle ſoit claire, pour que celui qui paye ſache pourquoi il paye; que le droit ſoit léger, pour que ſa modicité permette de jouir de l'avantage qu'il procure; qu'il ſoit volontaire, pour que le peuple conçoive que c'eſt en ſa faveur, & non pas en faveur d'un fermier qu'il ſe leve & qu'il eſt établi. Le *centieme denier*, par exemple, dit l'auteur, *eſt repréſentatif de lods & ventes;* je le prie de me dire pourquoi on en exige, lors même que les mutations ne donnent pas ouverture aux droits ſeigneuriaux? Pluſieurs queſtions de ce genre convaincroient que le légal des édits n'eſt qu'un prétexte, & que le burſal en eſt le motif.

Que veut-on dire par cette ſentence énigmatique: *l'oiſiveté a ſon utilité; ce qu'elle conſomme eſt ſon tribut?* (*p.* 166.) Ignore-t-on que quand quelqu'un ne fait rien, un autre meurt de faim dans l'empire? qu'il ne peut y avoir dans un corps politique parfaitement ſain, un membre qui reçoive ſans donner? que le tribut n'en ſauroit être paſſif? Voilà cependant ce que l'auteur *des doutes* appelle une vérité qu'*il faudroit méditer pour en découvrir d'autres;* elles ſeroient probablement du même genre: on apprendroit, par exemple, que l'*oiſif eſt maître de ſon loiſir* (*p.* 168.), ce qui ne laiſſe pas que de compoſer un bon fonds pour aſſeoir un impôt.

On accuſe auſſi M. de M. de s'interdire les reſſources *du crédit* (*p.* 170), & on raiſonne à perte de vue d'après cette ſuppoſition qui eſt très-gratuite. L'*ami des hommes* exclut le crédit, qui ne conſiſte qu'en expédiens, qui ne vient que des pertes que le roi fait avec certaines compagnies; qui excede le degré fondé ſur le revenu général de ſa nation; qui détruit les arts, l'induſtrie, le commerce, après avoir anéanti la population & l'agriculture; qui ayant deſſéché le germe de la proſpérité d'un état, les deshonore & l'expoſe à une révolution funeſte; mais il eſt le partiſan de ce crédit, qui naît de la confiance & d'une adminiſtration éclairée (*théorie de l'impôt*, *p.* 160.), qui eſt conſéquent à ce principe: *faites peu d'engagemens, & acquittez-les exactement*. En effet, la faculté d'emprunter, qui porte ſur l'opinion conçue de l'aſſurance du payement, conſtitue l'eſſence du crédit ſolide; elle n'entraîne ni la création de nouveaux impôts, ni l'extenſion des anciens; & voilà celle qu'adopte un miniſtre intelligent.

M. de M... a parlé de la ceſſion des reſtes du bail des fermes générales (*p.* 405, 406, &c. *de la théorie de l'impôt*); il en ſollicite une ſevere liquidation.

Son

(*a*) L'Encyclopédie.

(*b*) Voyez l'obſervation qui ſuit dans l'Encyclopédie l'article *ferme*, (finance).

(*c*) L'auteur ne parloit pas ſans beaucoup de vraiſſemblance. Les jéſuites exiſtoient encore lorſqu'il écrivoit.

Son critique répond à ſes plaintes ſur ce ſujet, en diſſertant ſur l'abus qu'il y avoit de les comprendre dans des affaires particulieres, comme on faiſoit autrefois, au lieu de les réunir à la nouvelle adjudication, comme on fait depuis quelque tems. De ce que l'abus étoit très-grand dans la forme paſſée, s'enſuit-il que la préſente n'en ait aucun? Et ſi elle en a, n'eſt-on pas autoriſé à s'en plaindre (*d*)? N'eſt-il pas de l'injuſtice la plus criante de laiſſer ſubſiſter ces recherches interminables, contre leſquelles le citoyen ne peut jamais aſſurer ſa tranquillité, & d'exiger des arrérages de vingt années, lorſqu'on reſtreint à deux les répétitions que les parties qui ont trop payé ſont en droit de demander?

„ Ce mot de *liberté*, que chacun interprete ou „ confirme, admet ou rejette, fait aujourd'hui la ba- „ ſe la plus générale des projets, des écrits & des „ converſations; on en a même fait une ſorte de cri „ de guerre, un ſignal de combat; il nous eſt venu „ d'Angleterre, & peut-être n'eſt-ce pas-là un des „ moindres torts que nous aient fait nos voiſins „. Cet étonnant langage, qu'un eſclave avili ſous un deſpote de l'Orient auroit de la peine à prononcer, ſe trouve à la *page* 186 *des doutes*. N'eſt-on pas indigné de tant d'humiliation? Un roi, le pere de ſes peuples, peut-il être plus noblement loué, que lorſque la liberté *fait la baſe des écrits, des projets & des converſations*? C'eſt l'éloge le plus pur & le plus attendriſſant qu'on puiſſe faire d'un ſouverain, que de s'entretenir devant lui du plus grand des biens. On ne le prononce pas ſous un tyran, ce mot ſacré; il ne vient point de l'*Angleterre*, la nature l'a gravé dans tous les cœurs; il eſt le *cri* du plus male des ſentimens. On ne comprend point comment on a pu ſe permettre, à ce ſujet, une ſortie contre des livres anglois, qu'on feroit très-bien d'étudier avant d'en haſarder dans ſa propre langue.

Par une ſuite des grandes vûes de l'anonyme, il ne s'en fie pas à l'intérêt pour éclairer les hommes ſur l'eſpece de culture & de commerce qu'ils doivent choiſir; il veut qu'on décide à Paris, ſi ce ſont des oliviers qui conviennent à la Provence & des manufactures de ſoie à la ville de Lyon.

En voilà aſſez, & peut-être trop, pour indiquer la maniere du contradicteur de M. de M... Il eſt tems d'abandonner une critique qui ne reſpire ni la chaleur de la bienfaiſance, ni le courage de la juſtice, pour s'attacher à effacer ce que l'*Encyclopédie* offre de pernicieux ſous les deux articles *ferme*, (finance) & *financier*.

Obſervations ſur les articles, ferme, finance, & financier *de ce Dictionnaire*. „ *Ferme du roi*, finance. „ Il ne s'agit dans cet article que des droits du roi „ que l'on eſt dans l'uſage d'affermer; & ſur ce ſu- „ jet on a ſouvent demandé laquelle des deux métho- „ des eſt préférable, d'affermer les revenus publics „ ou de les mettre en régie?

Premier principe de M. de Monteſquieu. „ La régie „ eſt l'adminiſtration d'un bon pere de famille, qui „ leve lui-même avec économie & avec ordre, ſes „ revenus.

*Obſervations de M. P****. Tout ſe réduit à ſavoir, ſi dans la *régie* il en coûte moins au peuple que dans la *ferme*; & ſi le peuple payant autant d'une façon que de l'autre, le prince reçoit autant des *régiſſeurs* que des *fermiers*. Car s'il arrive dans l'un ou dans l'autre cas (quoique par un inconvénient différent) que le peuple ſoit ſurchargé, pourſuivi, tourmenté, ſans que le ſouverain reçoive plus dans une hypothèſe que dans l'autre; ſi le *régiſſeur* fait perdre par ſa négligence, ce que l'on prétend que le *fermier* gagne par exaction, la *ferme* & la *régie* ne ſeront-elles pas également propres à produire l'avantage de l'état, dès que l'on voudra & que l'on ſaura bien les gouverner? Peut-être néanmoins pourroit-on penſer avec quelque fondement, que dans le cas d'une bonne adminiſtration, il ſeroit plus facile encore d'arrêter la vivacité du *fermier*, que de hâter la lenteur de ceux qui *regiſſent*, c'eſt-à-dire qui prennent ſoin des intérêts d'autrui.

Quant à l'ordre & à l'économie, ne peut-on pas avec raiſon imaginer qu'ils ſont bien moins obſervés dans les *régies* que dans les *fermes*; puiſqu'ils ſont confiés; ſavoir, l'ordre à des gens qui n'ont aucun intérêt de le garder dans la perception, l'économie à ceux qui n'ont aucune raiſon perſonnelle d'épargner les frais du recouvrement? C'eſt une vérité dont l'expérience a fourni plus d'une fois la démonſtration.

Réponſes. Si de la ſolution de cette premiere queſtion dépendoit celle de la thèſe générale, le principe de M. de *Monteſquieu* auroit bientôt force de loi. Le régime le plus ſage ne peut imprimer la perfection à aucun établiſſement, il ne peut que diminuer à un certain point, le nombre & la grandeur des abus. Laiſſons donc à la *régie* & à la *ferme* ceux dont elles ſont ſuſceptibles, & nous ſerons convaincus que le peuple paye plus dans la ſeconde que dans la premiere. La négligence ne *pourſuit* ni ne *ſurcharge*; elle eſt lente, elle oublie; mais elle ne *tourmente* pas. Si elle fait perdre, c'eſt au ſouverain, qui dans une bonne adminiſtration doit compter ſur ces pertes légeres en elles-mêmes, utiles à pluſieurs citoyens, par-là faciles à réparer; puiſqu'elles laiſſent des moyens dont le gouvernement peut ſe reſſaiſir dans des tems orageux. Cette méthode ne peut donc avec ſon abus, nuire à l'état. Il n'en eſt pas ainſi de l'*exaction*; le petit nombre qui l'exerce eſt le ſeul qui en profite: un peuple eſt écraſé, & le prince ne s'enrichit point. Le royaume ſera épuiſé, ſans que le tréſor-royal ſoit rempli: les gains extraordinaires attaqueront les reſſources dans leur principe, & les enfans n'auront dans les plus preſſans beſoin de leur pere, que des vœux ſtériles à lui offrir. Ceux qui connoîtront les hommes & les gouvernemens, avoueront que dans une monarchie, l'ardeur de l'intérêt particulier eſt bien plus impoſſible à réprimer, qu'il n'eſt difficile d'exciter le zele & de s'aſſurer de l'exactitude *de ceux qui prennent ſoin des intérêts d'autrui*. Accordons cependant, que l'un n'eſt pas plus aiſé que l'autre, & il n'en ſera pas moins évident que la pareſſe de la *régie* eſt préférable à la cupidité de la *ferme*.

Tout homme aime l'ordre & l'obſerve, tant que ſon intérêt ne s'y oppoſe point. C'eſt parce que le *régiſſeur* n'en a aucun à la perception, qu'elle ſera juſte: mais le *fermier*, dont les richeſſes augmentent en raiſon de l'étendue des droits, interprétera, éludera & forcera ſans ceſſe la loi; ſeul il multipliera les frais, parce qu'ils déterminent le recouvrement qui eſt le mobile de ſa fortune, & qui eſt, comme nous l'avons ſuppoſé indifférent au *régiſſeur*.

Second Principe de M. de Monteſquieu. „ Par la „ *régie*, le prince eſt le maître de preſſer ou de re- „ tarder la levée des tributs, ou ſuivant ſes beſoins, „ ou ſuivant ceux de ſon peuple.

Obſervations. Il l'eſt également quand ſes revenus ſont affermés, lorſque par l'amélioration de certaines parties de la recette & par la diminution de la dépenſe, il ſe met en état de ſe relâcher du prix du bail convenu, ou d'accorder des indemnités: les ſacrifices qu'il fait alors en faveur de l'agriculture, du commerce & de l'induſtrie *ſe retrouvent dans un produit plus conſidérable des droits d'une autre eſpece*. Mais ces louables opérations ne ſont, ni particulieres à la *régie*, ni étrangeres à la *ferme*; elles dépendent dans l'un & dans l'autre cas d'une adminiſtration, qui mette à portée de ſoulager le peuple & d'encourager la nation, &c.

Réponſes. Il ne s'agit pas ici de ſçavoir par quels moyens on parvient à la rémiſe d'une partie des tributs: il eſt encore moins néceſſaire d'établir qu'en accordant d'un côté, il faut reprendre d'un autre. Mais j'examine ſi le ſouverain, quand il peut & qu'il veut retarder la levée de l'impôt, eſt plus en état de le faire dans la *régie*, que dans la *ferme*; je me décide pour l'affirmative. En effet, s'il juge à-propos d'accorder des modérations en affermant, il faut qu'il revienne ſur un arrangement conſommé, qu'il change des diſpoſitions arrêtées, qu'il renonce à la deſtination deja faite de revenus fixes, & qu'enfin, il intervertiſſe l'ordre qu'il avoit établi: ce qui exige ainſi des operations contraires à celles qui ont été faites, découle naturellement d'une *rêgie* qu'on preſſe ou qu'on retient conformement aux circonſtances.

Troiſieme principe de M. de Monteſquieu. „ Par la „ *ré-*

(*d*) Un miniſtre auquel un étranger demanderoit pourquoi il n'y a pas au-moins dans la capitale une ſalle ou l'on puiſſe repréſenter convenablement les chef-d'œuvres du théatre françois, répondroit-il en diſant qu'autrefois une populace d'importuns ſe mêloit à un ſénat romain, qu'Athalie avoit un panier, & que ces groſſieretés ridicules ſont abolies?

„ *régie*, le prince épargne à l'état les profits immenſes des *fermiers* qui l'appauvriſſent d'une infinité „ de manieres.

Obſervations. Ce que la *ferme* abſorbe en profits, la *régie* le perd en frais; enſorte que ce que l'état dans le dernier cas gagne d'un côté, il le perd de l'autre. Qui ne voit un objet que ſous un ſeul aſpect. n'a pas tout vû, n'a pas bien vû: il faut l'enviſager ſous toutes les faces. On verra que le *fermier* n'exigera trop, que parce qu'il ne ſera pas ſurveillé; que le *régiſſeur* ne fera des frais immenſes, que parce qu'il ne ſera point arrêté. Mais l'un ne peut-il pas être excité, ne peut-on pas contenir l'autre? C'eſt aux hommes d'état à juger des obſtacles & des facilités, des inconvéniens & des avantages qui peuvent ſe trouver dans l'une & dans l'autre de ces opérations: mais on ne voit pas les raiſons de ſe décider en faveur de la *régie* auſſi promptement, auſſi poſitivement, que le fait l'auteur de l'*Eſprit des lois*.

Réponſes. C'eſt ſûrement ne pas tout voir, ne pas bien voir, que d'aſſurer que la *régie* perd en frais, ce que la *ferme* abſorbe en profits. Il a été démontré plus haut que le *régiſſeur* fait peu de frais, parce qu'il n'a aucun intérêt au produit que rendent ces frais: à lumieres égales, ſon adminiſtration ſera donc plus douce & moins chere que celle du *fermier*. Que ſera-ce ſi l'on veut comparer ce que coûtent à l'état les profits de celui-ci, avec le montant des appointemens de l'autre? Si c'eſt aux hommes d'état qu'il appartient de décider ſur cet objet, perſonne n'en conteſtera, je crois, le droit à M. de *Monteſquieu*. Dans cette occaſion il ne falloit que calculer; il le fit, & il prononça.

Quatrieme principe de M. de Monteſquieu. „ Par „ la *régie*, le prince épargne au peuple un ſpectacle „ de fortunes ſubites qui l'afflige.

Obſervations. C'eſt moins le ſpectacle de la fortune de quelques particuliers qu'il faut épargner au peuple, que l'appauvriſſement des provinces entieres. Ce ſont moins auſſi les fortunes ſubites qui frappent le peuple, qui l'étonnent & qui l'affligent, que les moyens d'y parvenir & les abus que l'on en fait. Le gouvernement peut en purifier les moyens, & l'on eſt puni des abus par le ridicule auquel ils expoſent, ſouvent même par une chûte qui tient moins du malheur que de l'humiliation. Ce ne ſont point là des raiſons de louer ou de blâmer, de rejetter ou d'admettre la *régie* ou la *ferme*. Une intelligence, une induſtrie active, mais louable & renfermée dans les bornes de la juſtice & de l'humanité, peut donner au *fermier* des produits honnêtes, quoique conſidérables. La négligence & le défaut d'économie rendent le *régiſſeur* d'autant plus coupable de l'affoibliſſement de la recette & de l'augmentation de la dépenſe, que l'on ne peut alors remplir le vuide de l'une, & pourvoir à l'excédent de l'autre, qu'en chargeant le peuple de nouvelles impoſitions; au-lieu que l'enrichiſſement des *fermiers* laiſſe au moins la reſſource de mettre à contribution leur opulence & leur crédit.

Réponſes. Les fortunes exceſſives de quelques particuliers n'attriſtent pas par elles-mêmes, ce ſont les images qu'elles préſentent avec elles, la diſette du peuple & la dépopulation des provinces, les fondemens ſur leſquels elles ſont élevées, les matériaux dont elles ſont conſtruites, les moyens qui les conſervent & les augmentent; voilà ce qui porte le déſeſpoir dans le cœur des ſujets. „ La matiere des „ troubles, dit *Bacon*, eſt dans la miſere publique & „ dans le mécontentement univerſel „. Les émigrations, les terres en friche, le germe de l'état deſſéché; telles ſont les conſéquences de ces richeſſes. Elles doivent donc inſpirer l'effroi: le ridicule ſuffit-il alors pour punir des abus auſſi violens? Les riches ſont-ils ſuſceptibles d'une punition que tout le monde leur inflige au loin, mais que perſonne ne leur dénonce? Ce maux ne ſe trouvent que dans la *ferme*. M. de *Monteſquieu* les a conſidérés ſous le même point de vûe que le roi qui nous gouverne. „ Les fortunes „ immenſes & précipitées des gens d'affaires (édit de „ 1716) l'excès de leur luxe & de leur faſte, qui ſemble „ inſulter à la miſere de nos autres ſujets, ſont par „ avance une preuve de leurs malverſations, & il n'eſt „ pas étonnant qu'ils diſſipent avec profuſion, ce „ qu'ils ont acquis avec injuſtice: les richeſſes qu'ils „ poſſedent ſont les dépouilles de nos provinces, la „ ſubſtance de nos peuples & le patrimoine de l'état, „ &c. „ L'auteur de l'*Eſprit des lois* ne s'eſt pas, à beaucoup près, exprimé avec tant de ſévérité, mais ſes maximes étoient celles de l'édit. A l'égard de cette reſſource qui conſiſte à mettre les riches à contribution, il ſemble qu'elle n'ait été employée juſqu'ici, que pour donner lieu à des gains plus rapides, & pour faire paſſer dans les mains de quelques-uns, les débris de la véxation. Pour le crédit, qui eſt-ce qui ignore à quelles conditions onéreuſes ils l'ont procuré?

Cinquieme principe de M. de Monteſquieu. „ Par la „ régie l'argent levé paſſe par peu de mains; il va „ directement au prince, & par conſéquent revient „ plus promptement au peuple „.

Obſervations. L'auteur de l'*Eſprit des lois* appuie tout ce qu'il dit ſur la ſuppoſition que le *régiſſeur* qui n'eſt que trop communément avare de peines & prodigue de frais, gagne & produit à l'état autant que le *fermier*, qu'un intérêt perſonnel & des engagemens conſidérables excitent ſans ceſſe à ſuivre de près la perception; mais cette préſomption eſt-elle bien fondée? eſt-elle bien conforme à la connoiſſance que l'on a du cœur & de l'eſprit humain? eſt-il bien vrai d'ailleurs que les grandes fortunes des *fermiers* interceptent la circulation? tout ne prouve-t-il pas le contraire?

Réponſe M. de *Monteſquieu* ne ſuppoſe pas (ce qui ſeroit abſurde relativement à ſon axiome), que le *régiſſeur* retire du peuple autant d'argent que le *fermier*: il dit ſimplement, ce qui eſt très-vrai, qu'il en remet davantage au tréſor royal. Son idée, pour être entendue, n'avoit pas beſoin de cet éclairciſſement. Ce ſeul moyen paroît d'abord bien efficace pour moins intercepter la circulation: il n'eſt pas douteux qu'elle eſt bien plus vive quand le prince a l'argent qu'il eſt forcé de répandre promptement juſqu'aux extrémités de ſon royaume, que lorſque des *fermiers* l'enfouiſſent dans leurs coffres, ou le prodiguent dans la capitale.

Sixieme principe de M. de Monteſquieu. „ Par la *régie* le prince épargne au peuple une infinité de mau„ vaiſes lois, qu'exige de lui l'avarice toujours im„ portune des *fermiers*, qui montre un avantage pré„ ſent pour des reglemens funeſtes pour l'avenir.

Obſervations. On ne connoît en *finances*, comme en d'autres matieres, que deux ſortes de lois; les lois faites, & les lois à faire: il faut être exact à faire exécuter les unes, il faut être reſervé pour accorder les autres. Ces principes ſont inconteſtables, mais conviennent-ils à la *régie* plus qu'à la *ferme*? le *fermier* va, dit-on, trop loin ſur les lois à faire; mais le *régiſſeur* ne ſe relâche-t-il pas trop ſur les lois qui ſont faites? on craint que l'ennemi ne s'introduiſe par la breche, & l'on ne s'apperçoit pas que l'on a laiſſé la porte ouverte.

Réponſes. Il a déja été prouvé que l'inéxactitude à faire obſerver les lois anciennes ne peut, dans aucun cas, être auſſi funeſte que l'avarice, qui chaque jour en obtient de nouvelles. Le *fermier* abuſe également des unes & des autres: il interprete cruellement celles qui ſont faites, il en propoſe ſans ceſſe d'analogues à ſon avidité, de façon qu'il corrompt tout, le paſſé & le préſent.

Septieme principe de M. de Monteſquieu. „ Comme „ celui qui a l'argent eſt toujours le maître de l'au„ tre, le *traitant* ſe rend deſpotique ſur le prince „ même; il n'eſt pas législateur, mais il le force à „ donner des lois „.

Obſervations. Le prince a tout l'argent qu'il doit avoir, quand il fait un bail raiſonnable & bien entendu. Il laiſſera ſans doute aux *fermiers* qui ſe chargent d'une ſomme conſidérable, fixe, indépendante des événemens par rapport au roi, un profit proportionné aux fruits qu'ils doivent équitablement attendre & recueillir de leurs frais, de leurs avances, de leurs riſques & de leurs travaux.

Le prétendu deſpotiſme du *fermier* n'a point de réalité: la dénomination du *traitant* manque de juſteſſe, on s'eſt fait illuſion ſur l'eſpece de *crédit* dont il jouit effectivement, il a celui des reſſources, & le gouvernement ſait en profiter; il ne ſera jamais deſpotique quand il ſera queſtion de faire des lois, mais il reconnoîtra toujours un maître, quand il s'agira de venir au ſecours de la nation, avec la fortune même qu'il aura acquiſe légitimement.

Réponſes. Peut-on parler des *riſques* que court le *fermier*, & des *travaux* qu'il eſſuie? Ne le voit-on pas au moindre danger ſolliciter une indemnité? eſt-ce là ſe charger des événemens? Pour ſon travail, il le remet à des commis, & ſon opulence eſt d'au-

an

tant plus ſcandaleuſe, qu'elle eſt le prix de l'oiſiveté: ſes avances, au moyen de l'intérêt qu'elles lui valent, ſont plutôt une charge ruineuſe, qu'une reſſource réelle pour l'état.

Je ne vois pas pourquoi la dénomination de *traitant* manque de juſteſſe; elle convient à des gens *qui traitent avec le roi pour ſes revenus*. Ce nom n'a pas par lui-même une acception odieuſe; il ne la reçoit que par l'abus que ceux qui le portent font de leurs traités.

Une compagnie qui ne prête qu'à un fort intérêt, qui ne donne d'une main que pour qu'on lui laiſſe la liberté de ſaiſir de l'autre des droits plus onéreux, qui répete que les moyens qu'elle fournit, dépendent du ſuccès de ſes engagemens, & que ce ſuccès tient à tel ou tel réglement, doit forcer le prince à lui accorder toutes les lois qu'elle deſire. Elle eſt donc bien loin de la généroſité patriotique qu'on s'efforce de lui attribuer; elle eſt donc deſpotique: les expédiens qu'elle fournit, ſont donc funeſtes à ceux qui les reçoivent, & n'ont d'utilité que celle que trouve un homme obéré, dans la bourſe d'un uſurier.

Huitieme principe de M. de Monteſquieu. ,, Dans
,, la république les revenus de l'état ſont preſque tou-
,, jours en *régie*; l'établiſſement contraire fut un
,, grand vice du gouvernement de Rome. Dans les
,, états deſpotiques où la *régie* eſt établie, les peu-
,, ples ſont infiniment plus heureux; témoins la Per-
,, ſe & la Chine. Les plus malheureux ſont ceux où
,, le prince donne à *ferme* ſes ports de mer & ſes
,, villes de commerce. L'hiſtoire des monarchies eſt
,, pleine de maux faits par les *traitans*.

Obſervations. Ce ſeroit un examen fort long, très-difficile, & peut-être aſſez inutile à faire dans l'eſpece préſente, que de diſcuter & d'approfondir la queſtion de ſavoir ce qui convient mieux, de la *ferme* ou de la *régie* relativement aux différentes ſortes de gouvernement. Il eſt certain qu'en tout tems, en tous lieux, & chez toutes les nations, il faudra dans l'établiſſement des impoſitions, ſe tenir extrèmement en reſerve ſur les nouveautés, & qu'il faudra veiller dans la perception, à ce que tout rentre exactement dans le tréſor public, ou, ſi l'on veut, dans celui du ſouverain.

Reſte à ſavoir quel eſt le moyen le plus convenable, de la *ferme* ou de la *régie*, de procurer le plus ſûrement & le plus doucement le plus d'argent. C'eſt ſur quoi l'on pourroit ajouter bien des réflexions à celles qu'on vient de faire; & c'eſt auſſi ſur quoi les ſentimens peuvent être partagés ſans bleſſer en aucune façon la gloire ou les intérêts de l'état; mais ce qu'on ne peut faire ſans les compromettre, ce ſeroit d'imaginer que l'on pût tirer d'une *régie* tous les avantages apparens qu'elle préſente, ſans la ſuivre, & la ſurveiller avec la plus grande attention: & certainement le même degré d'attention mis en uſage pour les *fermes*, auroit la même utilité préſente, ſans compter pour certaines conjonctures, la reſſource toujours prête que l'on trouve, & ſouvent à peu de frais, dans l'opulence & le crédit des citoyens enrichis.

Réponſes. Il me ſemble qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre pour débarraſſer cette queſtion des difficultés qui à force d'être généraliſées, deviendroient inſolubles, que de raſſembler des faits & d'en tirer des conſéquences. L'expérience eſt un guide, ſûr, les inductions qui en naiſſent ne trompent point; il n'étoit point inutile d'y avoir recours: cette méthode étoit néceſſaire pour jetter un jour ſatisfaiſant ſur une matiere obſcure. Pour détruire l'opinion de M. de M... il falloit lui oppoſer des réſultas hiſtoriques, contraires à ceux qu'il préſente, nous montrer les revenus publics affermés dans quelque état que ce fût, & ce même état redoutable au-dehors, floriſſant audedans, & ne cherchant d'autre gloire que la félicité du peuple: il falloit, en combattant un grand homme, uſer du ſcepticiſme décent, qui doit être le partage de ceux qui ne penſent pas comme lui: il falloit, dans un examen qui tient au bien de ſa patrie, procéder avec l'impartialité d'un citoyen: il falloit que la prévention ſe tût: il falloit enfin ſentir que peu de mots tracés ſur un objet, par un génie vigoureux, étoient le fruit d'une méditation profonde; qu'ils ne pouvoient être attaqués qu'avec un eſprit patriotique, & non pas avec un eſprit de *finance*; qu'un critique devoit uſer d'une extrême circonſpection ſur la nature des preuves, & d'une bonne foi décidée dans le choix des raiſonnemens.

Les défauts que l'on remarque dans la compoſition de cet article, reparoiſſent au mot *financier*, où l'on pourſuit encore le reſpectable auteur de l'*Eſprit des lois*.

,, *Financier*, homme qui manie les finances, c'eſt-
,, à-dire les deniers du roi, qui eſt dans les fermes
,, de ſa majeſté, *quæſtorius ærari collector*.

Principe de M. de Monteſquieu. ,, Il y a un lot pour
,, chaque profeſſion; le lot de ceux qui levent les
,, tributs eſt la richeſſe; & les recompenſes de ces
,, richeſſes, ſont les richeſſes mêmes. La gloire &
,, l'honneur ſont pour cette nobleſſe qui ne connoît,
,, qui ne voit, qui ne ſent de vrai bien, que l'honneur
,, & la gloire. Le reſpect & la conſidération ſont
,, pour ces miniſtres & ces magiſtrats qui, ne trou-
,, vant que le travail après le travail, veillent nuit &
,, jour pour le bonheur de l'empire.

*Obſervations de M. P****. Mais comment un philoſophe, un légiſlateur, un ſage, a-t-il pu ſuppoſer dans le royaume une profeſſion qui ne gagnât, qui ne méritât que de l'argent, & qui fût exclue par état de toute autre ſorte de récompenſe? *&c. &c. &c.* Un *financier* ne ſera ſans doute ni récompenſé, ni reſpecté, ni conſideré comme un *Turenne*, un *Colbert*, un *Seguier*... Les ſervices qu'il rend, les ſacrifices qu'il fait, les vertus qu'il montre, ne ſont ni de la même nature, ni du même prix; mais peut-on, mais doit-on décemment, équitablement, raiſonnablement en conclure qu'ils n'ont aucune ſorte de valeur & de réalité? & lorſqu'un homme de *finance*, tel qu'on vient de le peindre, & que l'on conçoit qu'il doit être, vient juſtifier l'idée que l'on en donne, ſa capacité ne rend-elle pas à l'état des ſervices eſſentiels? ſon déſintéreſſement ne fait-il pas des ſacrifices? & ſa vertu ne donne-t-elle pas des exemples à ſuivre, à ceux-même qui veulent le dégrader?

Il eſt certain (& l'on doit en convenir en ami de la vérité), il eſt certain que l'on a vu dans cette profeſſion des gens dont l'eſprit, dont les mœurs, dont la conduite ont mérité qu'on répandît ſur eux à pleine-mains, le ſel du ſarcaſme & de la plaiſanterie; & ce qui devoit les toucher encore plus, l'amertume des reproches les mieux fondés. Mais ce corps eſt-il le ſeul qui préſente des membres à retrancher? & refuſera-t-on à la nobleſſe, au miniſtere, à la magiſtrature, les éloges, les récompenſes, & les diſtinctions qu'ils méritent, parce qu'on a vu quelquefois en défaut dans le militaire le courage; dans le miniſtere les grandes vues; dans la magiſtrature le ſavoir & l'intégrité? On reclameroit avec raiſon contre cette injuſtice. La *finance* n'a-t-elle pas autant à ſe plaindre de l'*Eſprit des lois*? & ne doit-elle pas le faire avec d'autant plus de force, que l'auteur ayant plus de mérite & de célébrité, eſt auſſi plus dangereux pour les opinions qu'il veut accréditer. Le moindre reproche que l'on puiſſe faire en cette occaſion à cet écrivain, dont la mémoire ſera toujours chere à la nation, c'eſt d'avoir donné pour aſſertion générale, une obſervation perſonnelle & particuliere à quelques *financiers*, & qui n'empêche pas que le plus grand nombre ne deſire, ne recherche, ne mérite, & n'obtienne la ſorte de récompenſe & de gloire, de reſpect & de conſidération qui lui eſt propre.

Réponſe. Quel autre lot une ame libre & vraie pouvoit-elle aſſigner à une profeſſion qui ne travaille que pour amaſſer de l'argent, qui n'a d'autre émulation que celle de groſſir ſa fortune, & qui tourne toute ſon induſtrie du côté des richeſſes? Si les ſervices qu'elle rend ſont la levée des tributs; s'il eſt démontré qu'elle ne fait de *ſacrifices* que ceux dont elle obtient un retour uſuraire; ſi les *vertus* qu'elle montre conſiſtent à exécuter fidellement ſes traités, qui peut ſans aveuglement lui décerner d'autre récompenſe que la *richeſſe*? Cette récompenſe eſt proportionnée à la nature de ſes ſoins, elle n'a aucun titre pour en exiger d'autres; lui en aſſigner de différentes, ce ſeroit confondre les principes, malheureuſement ils ne ſont que trop confondus dans le fait: car les cœurs nobles ſont rares, & les vils flatteurs ſont communs; ils ſont venus à bout de faire évanouir les diſtinctions. La *capacité* du *financier* ne s'exerce que pour ſa propre utilité: ſon *deſintéreſſement* eſt un être de raiſon: & ſa *vertu*, ſi elle donne des exemples à ſuivre, eſt celle du particulier, & non pas celle de ſon état.

M. de *Monteſquieu* étoit trop integre & trop inſtruit, pour avoir rejetté les exceptions; il les admettoit telles qu'elles ſont, c'eſt-à-dire dans le ſens contraire

traire à celui que ſon contradicteur indique: ſon principe, loin d'en être affoibli, en recevoit une nouvelle force: il y comprenoit, dans l'exception, non des gens dépravés, ineptes & mépriſables, mais des hommes éclairés, juſtes, & bienfaiſans; ce qui eſt conforme à l'opinion générale, & à celle que les éditeurs de l'*Encyclopédie* ont établie dans la note qu'ils ont miſe à la fin de cet article. La différence des autres corps à celui des *financiers* eſt ſenſible, dans les premiers, quelques membres iſolés manquent à leur devoir & ſont flétris; dans l'autre c'eſt le petit nombre ſeul qui mérite l'eſtime; & cela, parce que là l'eſprit général eſt celui de l'honneur, & qu'ici l'eſprit général eſt celui de la vexation. Il y a plus; dans l'eſpece préſente, la nature même de la choſe réſiſte à une meilleure conſtitution. M. P *** en peignant le *financier* tel qu'il devoit être ſelon ſes principes, s'eſt attaché à une chimere, qu'aucun effort de la part du miniſtere ne pourroit réaliſer: la grande fortune eſt le fléau de la vertu, & ne la ſouffre point avec elle „? Comment ſeriez-vous homme de bien, vous „ qui n'ayant pas eu de bien de votre pere, poſſédez „ de ſi grands tréſors „? Cette queſtion d'un romain à *Sylla*, ne peut dans l'application ſouffrir de replique. Quel eſt l'homme qui ait la tête aſſez froide & le cœur aſſez pur, pour conjurer la ſéduction des richeſſes? Elles énervent le courage, aviliſſent l'ame, concentrent dans l'individu l'affection qu'il auroit étendue ſur ſes ſemblables. Le cœur endurci, les mœurs ſont bien-tôt corrompues; le vice infecte également l'extrême miſere, comme l'extrême opulence; le pauvre a par-tout ſur le riche l'ineſtimable avantage de ne pouvoir faire le mal avec la même facilité.

Conſidérations ſur la finance. Qu'il ſoit permis de terminer l'examen que nous venons de faire, par quelques réflexions qui y ſont analogues. Elles ſeront peu nombreuſes, parce qu'il eſt difficile de préſenter des idées neuves ſur une matiere agitée depuis quelque tems par tant d'écrivains, & qu'il eſt rebutant de ne prendre la plume, que pour tranſcrire des volumes qui ont juſqu'ici cauſé plus d'ennui que de réforme.

I. Ce n'eſt point une médiocre preuve & une petite utilité de cet eſprit philoſophique qui doit ſon progrès à la perſécution, que la quantité d'ouvrages ſur l'Agriculture, le Commerce, & la Finance; mémoires, journaux, feuilles hebdomadaires, gazettes, livres de toute eſpece; on feroit aujourd'hui un recueil immenſe de tout ce qui s'imprime ſur l'adminiſtration politique. Pluſieurs moraliſtes ſe ſont élevés contre le françois que l'amour de la nouveauté & la manie de l'imitation jettent tout d'un côté, & qui n'a pas un goût qui ne ſe tourne en paſſion. Mais ils ne comprennent pas que pour qu'il y ait aſſez dans de certains genres, il faut qu'il y ait trop; qu'il n'y a preſque pas de mauvais écrit qui ne renferme quelque vue ſaine, quelque répétition qui ne grave un objet important dans la mémoire, & quelque paradoxe qui ne force à réfléchir. Les faiſeurs de ſyſtèmes ont engagé les vrais obſervateurs à tenter des expériences: enfin, il eſt heureux qu'on diſcoure ſur les choſes utiles, parce qu'à force d'en dire, on s'excite à en faire.

II. N'y a-t-il pas dans l'abbé de *Saint-Pierre* & dans M. de *M*. . . , ces deux grands rêveurs, des idées excellentes? J'ai déjà dit ce que je penſois du dernier: mais, ce que je n'ai point remarqué, c'eſt que ſon intention bien reconnue étant d'encourager l'Agriculture, il n'en charge pas moins ſon produit de tout le fardeau des impoſitions; ſa taxe porte ſur les beſoins réels qu'il veut favoriſer, & l'exemption ſur les beſoins d'opinion qu'il veut proſcrire (*e*). Ce qu'il y a encore de plus ſingulier, c'eſt que ſon adverſaire qui devoit faire valoir uniquement une contradiction ſi frappante, l'a négligée. De la ſeule expoſition qu'il en eût faite, dérivoient des conſéquences ſi oppoſées aux principes de l'*ami des hommes*, que la *théorie de l'impôt* étoit ruinée. Il eſt vrai que cela n'auroit pas fait un livre; mais une note qui détruit une erreur, vaut bien trois cens pages de déclamation.

III. Un peuple ne doit s'attendre à aucun ſoulagement, quand ſes intérêts ſont dirigés par une ame pareſſeuſe & timide, qui redoute les travaux qu'exige toute réforme, & qui s'effraye des dangers qu'elle préſente. Il faut renoncer aux changemens, ſi on a réſolu de n'admettre que ceux qui ne ſont ſuſceptibles d'aucun abus: il eſt ſimplement queſtion de conſidérer ſi l'abus qu'on fait naître eſt paſſager, particulier, & foible; & ſi celui qu'on ſupprime eſt permanent, général, & conſidérable: alors il n'y a point à balancer: *un mal léger & momentané pour un bien ſolide & durable*. Tel devroit être la maxime d'un miniſtre éclairé, laborieux, & hardi.

IV. On a demandé ſi dans une monarchie il pouvoit exiſter un bon miniſtre (*f*), c'eſt-à-dire un homme, qui ayant les moyens de faire le plus grand bien de l'état, en auroit auſſi la volonté. Ceux qui ont propoſé cette queſtion, ſont convenus qu'on découvriroit peut-être un génie rare, éclairé par l'étude, formé par la méditation, mûri par les voyages, & qui auroit raſſemblé, diſcuté, & combiné une aſſez grande quantité de faits politiques, pour avoir acquis dans la vigueur de l'âge une expérience conſommée. Mais ils ont nié qu'un tel ſujet voulût porter ſes connoiſſances & ſes talens dans l'adminiſtration. Dans un royaume, ont-ils dit, la proſpérité de l'état n'eſt jamais liée à la fortune du particulier; celle-ci ne peut même ſe faire très-ſouvent qu'aux dépens de l'autre; le miniſtre réformateur n'obtiendra rien pour lui, ni pour les ſiens; car il ſera traverſé par une cour ſur laquelle porteront les premiers efforts de ſon économie, & il ne plaira point à un maître qu'il ne ſervira qu'au préjudice de ſes favoris (*g*). Il y a plus; les innovations qu'il entreprendra, ne devant produire qu'un avantage éloigné, il ſera d'abord déteſté du peuple: il faudra qu'il ſacrifie ſa réputation actuelle, la ſeule dont il puiſſe jouir, à la juſtice de la poſtérité, qui ne s'élevera que ſur ſon tombeau. Enfin, il ne tiendra qu'à lui de preſſentir que la rage de la multitude profanera ſes cendres (*h*). Quel homme après ces conſidérations aura aſſez d'intrépidité pour immoler au bien public tout ce qu'il a de plus cher, & tout ce qui doit lui être le plus ſacré? Je ne ſais que répondre à des objections de cette nature; tout ce que je ſais, c'eſt qu'il faudroit avoir la folie de la vertu pour braver des peines ſi ameres (*i*). Mais je ſuis perſuadé, qu'un roi qui ne laiſſeroit à ſon miniſtre d'autre reſſource pour augmenter ſa fortune & ſatisfaire ſon ambition, que de travailler au bonheur de ſes ſujets, qui le ſoutiendroit contre ſes ennemis, qui le conſoleroit par une confiance entiere, de la haine aveugle; je ſuis, dis-je, perſuadé qu'un tel prince auroit un miniſtre qui reſſembleroit beaucoup à un miniſtre patriote (*k*).

V. Il eſt des tems malheureux où l'homme le plus ſage eſt forcé de recourir à des expédiens qu'il condamne, pour ſubvenir à des dépenſes urgentes & inévitables. Mais ſi cet homme connoiſſoit mieux qu'aucun autre la finance de ſon pays & celle des deux états qui ſont ſur cette partie la deſtinée des

deux

(*e*) Nous ne pouvons nous diſpenſer de remarquer ici que nous ne ſommes point du tout de l'avis de l'auteur de ces conſidérations. S'il y eut jamais un beſoin d'opinion, c'eſt la dentelle, par exemple: cependant qu'il calcule le prix énorme du chanvre manufacturé de cette maniere, le tems & le nombre des mains employées, & il verra combien ce beſoin d'opinion rend à la terre.

(*f*) On conçoit que l'on ſatisfait mal à la queſtion, en citant d'*Amboiſe*, *Richelieu* ou *Mazarin*: on peut faire de grandes choſes, ſans être un *bon miniſtre*. Celui qui auroit vendu le royaume pour acheter la tiare, celui qui ſacrifioit tout à ſon orgueil & à ſa vengeance, celui qui faiſoit ſervir ſon pouvoir à ſon inſatiable avarice, ne méritent point le titre de *bon miniſtre*.

(*g*) Si le bon, l'adorable Henri IV. s'aigriſſoit ſouvent contre le vertueux *Sully*, quel ſouverain pourra ſe promettre d'être plus inacceſſible que lui *aux calomnies travaillées de mains de courtiſan*.

(*h*) On ſait juſqu'où la fureur du peuple pouſſa l'atrocité après la mort de *Colbert*, qu'on ne nomme aujourd'hui que pour en faire l'éloge.

(*i*) Je ne trouve dans l'hiſtoire de France que *Sully* qui ait conſtamment voulu le bien; mais il étoit parvenu dans ces tems orageux qui forment les ames vigoureuſes & ſublimes: il avoit partagé les malheurs de ſon maître; il étoit ſon ami, & il travailloit ſous les yeux & pour la gloire de cet ami.

(*k*) Si le maître ne s'étoit point trompé dans ſon objet, c'eſt-à-dire s'il n'eût pas pris pour la gloire ce qui n'en étoit que le fantôme, *Colbert* auroit préféré l'utilité à la ſplendeur.

deux mondes par leur banque, leur commerce, & leur crédit; il faudroit bien ſe garder de céder à des cris ſtupides & à l'orage du moment, en le privant d'une place qu'il peut remplir dignement, qui dans le fait eſt la plus importante du royaume, & qui, quand elle eſt mal occupée, enleve à la guerre ſa gloire, à la marine ſon utilité, & toute conſidération aux affaires étrangeres.

VI. C'eſt ſans doute une opération imparfaite, que celle par laquelle voulant convertir en eſpece l'argent ouvragé, on n'en remet cependant qu'une partie à celui qui apporte la matiere: car quel eſt le but de cette opération? De faciliter les emprunts, de donner une plus grande activité au commerce, effets qui ſuivent l'augmentation de l'argent monnoyé. Or ſi on ne ſatisfait qu'à une partie de la remiſe, quelque promeſſe que l'on faſſe de l'entier payement, on inſpire la méfiance, on engage le particulier à la ſouſtraction de ſon argenterie, & l'on manque le réſultat qu'on s'étoit propoſé.

VII. C'eſt encore une bien mauvaiſe opération, que la ſuſpenſion du payement de tous les papiers ſur leſquels porte le ſeul crédit dont jouiſſe une nation, parce que ſon commerce, qui tient à une ſolvabilité prompte & ſûre, en eſt interrompu pour le préſent, & diminué pour l'avenir. Le négociant eſt long-tems arrêté par la crainte d'un événement qui nuit à ſes expéditions, & qui met ſa fortune à découvert. J'ajoute au ſujet de cet expédient & du précédent, qu'ils prouvent qu'on eſt réduit aux dernieres reſſources, & qu'ils peuvent ainſi dans un tems de guerre, rendre l'ennemi plus fier, & les conditions de la paix plus dures.

VIII. Mais ſi ces fautes ſont excuſées par les circonſtances, ſi le travailleur qui les a commiſes a été forcé par des raiſons antérieures à ſa geſtion; ſi en chargeant le luxe conformément à ſes principes, & l'agriculture malgré ſes maximes, il conçoit que c'eſt le ſeul moyen d'éviter à la nation la honte & le deſaſtre d'une banqueroute, qui, en tombant ſur un grand nombre de citoyens, la diſcréditeroit entierement chez l'étranger, on fera bien de ne rien reprocher à un tel miniſtre, & de s'abandonner aux ſoins de ſon intelligence. Continuant, puiſque le ſujet le comporte, le portrait que j'ai commencé plus haut, (*article* 5.) je dirai: ſi ce miniſtre joint à l'économie ſévere, qui eſt la ſource de toute juſtice, le reſſort de toute entrepriſe heureuſe, & l'ame du régime vigoureux, les connoiſſances les plus vaſtes; s'il ſait comment on doit encourager l'Agriculture, ſans altérer la concurrence; s'il ſait comment le laboureur pourra trouver l'aiſance dans ſon travail, & ne la trouver que là; s'il peut conſulter dans la répartition de l'impôt, la fortune générale & la fortune particuliere; ſi après avoir forcé la population par l'abondance, il doit porter ſes vues ſur le commerce intérieur & extérieur, en favoriſer la branche avantageuſe, gêner l'inutile, ſupprimer la plus dangereuſe; s'il doit garnir les manufactures ſans dépeupler la campagne; ſi dans les échanges, les traités, les retours, il fait pencher la balance du côté de ſa nation; ſi débarraſſant l'exportation de toutes ſes entraves, il tire parti de l'importation & de la réexportation; s'il place utilement ſes colonies; s'il les entretient avec ſoin, & qu'il ne les applique qu'à la culture la plus fructueuſe à la métropole; s'il découvre lequel eſt le plus ſage, de détruire la compagnie des Indes, ou de lui donner une meilleure direction; s'il ne paye que des gens qui rendent plus qu'ils ne coûtent; s'il a, ſur toutes les parties de l'adminiſtration, des notions claires & préciſes; s'il poſſede ce tact fin & prompt, qui diſtingue la liberté de la licence, qui apperçoit où confine l'uſage & où commence l'abus; s'il ne ſe méprend pas ſur les cas qui ſollicitent des gratifications, & ſur ceux qui exigent des prohibitions; certainement ce miniſtre aſſurera le bonheur du gouvernement auquel il préſidera.

IX. Un auteur célebre (*l*), qui voit preſque toujours ſi philoſophiquement, dit que ceux qui attribuerent dans les tems malheureux de Louis XIV, l'affoibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions que ce roi fit en tous genres, *ne ſavent pas que les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent l'état*. Comment cet écrivain ignore-t-il que la richeſſe que procure à l'état la dépenſe de ſon ſouverain, ne tombe d'abord que ſur un petit nombre, & ſur ce petit nombre déja opulent, qui n'a point de relation immédiate avec les denrées de premiere néceſſité? Comment n'a-t-il pas vu que la circulation toujours lente ne vivifie le général de la nation des produits de la dépenſe royale, que long-tems après qu'elle eſt faite? L'argent reſte même ſouvent enfoui dans les coffres de quelques particuliers. Or, dans des guerres ruineuſes où le ſecours eſt indiſpenſable, comment le demander à ceux qui n'ont pas une ſeule partie des profuſions du monarque? Comment retirer d'une bourſe ce qui n'y eſt point entré? Comment reprendre en un jour ce qui n'a été acquis qu'à force de peines & de tems, & ce qui a été détourné par différens emplois? D'ailleurs, il faut que l'argent reſte bien des années à la diſpoſition du peuple, pour que la population, l'agriculture & le commerce en rapportent l'intérêt. Enfin, il n'eſt que trop bien démontré par les faits, qui ſont les ſeules conſéquences qui puiſſent, quand il eſt queſtion de gouvernement, appuyer un principe, que lorſqu'une ſage économie ne préſide pas au fiſc, l'état eſt oberé, que les ſujets ſont foulés, qu'on eſt contraint de renoncer aux opérations fermes, pour s'attacher à des expédiens funeſtes, qu'on ne peut réformer aucun abus, qu'on eſt enfin l'eſclave & la victime de ceux qui ont l'argent, & qu'on réuſſit auſſi mal à ſe relever pendant la paix, qu'à ſe défendre pendant la guerre. Les regnes de Charles V. de Henri IV. de Louis XIV. lui-même dans ſes plus beaux momens, oppoſés aux exemples qu'il n'eſt que trop aiſé d'accumuler, prouvent ce que j'avance.

X. M. de V. dit encore (*m*) que „ le roi de France eut en 1756 tout l'argent dont il avoit beſoin „ pour ſe venger des déprédations de l'Angleterre, „ par une des promptes reſſources, qu'on ne peut „ connoître que dans un royaume auſſi opulent que „ la France: vingt places nouvelles de *fermiers généraux*, & quelques emprunts ſuffirent pour ſoutenir les premieres années de la guerre, tandis „ que la grande-Bretagne s'épuiſoit en taxes exorbitantes „. M. de V. ſe trompe ici dans tous les points. D'abord, ces vingt places de fermiers généraux ne produiſirent aucun avantage, même paſſager, & elles cauſerent un mal à la circulation: leur création fut la ſuite de la ſuppreſſion des *ſousfermes*, dont la continuation auroit rendu ſûrement autant, & peut-être plus que les nouvelles places: le miniſtre qui fit en 1756 le bail des *fermes*, livra à vingt perſonnes les profits qui ſe partageoient entre cinq cens particuliers. Voilà le réſultat de ſon opération, directement contraire à cette maxime qui établit, que dans une monarchie, *les fortunes diviſées valent mieux que les fortunes réunies*.

Secondement, quelques empruntes ne ſuffirent pas, puiſqu'il y eut un nouveau vingtieme en 1756, un doublement de capitation en 1760, précédé d'un troiſieme vingtime impoſé en 1759. Ne ſont-ce pas-là des *taxes exorbitantes*, & ne faut-il pas convenir que la guerre a été auſſi ruineuſe à la France qu'à l'Angleterre?

XI. Quand j'ai diſcuté l'utilité de la *régie* & celle de la *ferme*, je n'ai point entendu qu'on fût actuellement maître de préférer l'un ou l'autre parti; j'ai projetté pour l'avenir: lorſque le tréſor royal eſt épuiſé & que les choſes ſont venues au point, que le crédit qui n'eſt plus dans le corps deſſeché de l'état, ne repoſe encore que foiblement ſur une compagnie opulente; alors la *ferme* eſt forcée, parce qu'il faut des avances, qu'il n'y a lieu ni à la réforme ni à ces diſpoſitions des revenus, qui ſuppoſent les dettes liquidées & des fonds réſervés.

XII. On le voit clairement, que l'état n'a point de crédit, & que l'on redoute les propoſitions, les banques & les arrangemens qui viendroient de lui. Dans les contrats de prêt, à quelque titre que ce puiſſe être, le débiteur s'oblige à ne jamais rembourſer *en papiers* ou *effets royaux*. De telles conventions ſont la preuve d'un très-grand mal. *Emery* diſoit que *la foi n'étoit que pour les marchands; & que ceux qui l'alleguoient dans les affaires du roi, méritoient d'être punis*. Ce diſcours du ſurintendant des finan-

(*l*) Eſſai ſur l'hiſtoire générale, *vol. VII. p.* 190.

(*m*) Eſſai ſur l'hiſtoire générale, *vol. VIII. p.* 275.

finances étoit d'une férocité ſtupide. Les étrangers reçoivent l'alarme d'une nation qui n'a aucune confiance dans ſon gouvernement; ainſi, en ſe diſcréditant au-dedans, on ſe ruina au-dehors.

XIII. On a voulu dans ce ſiecle encourager l'agriculture, & on a eu raiſon; elle eſt la richeſſe de premiere néceſſité, & la ſource de toutes celles de convention: mais on s'eſt trompé ſur les moyens; les ſociétés, les mémoires, les ordres des intendans, tout cela, ou contrarie l'objet, ou n'y tend qu'imparfaitement. Il eſt queſtion de ramener & d'attacher les hommes à la terre; ceux qui la travaillent, en leur faiſant trouver leur aiſance dans leur peine; & ceux qui la poſſedent, ou qui ſont en état d'acquérir, de défricher, d'améliorer, en leur préſentant dans leur poſſeſſion un revenu auſſi avantageux & plus ſûr que celui qu'ils pourroient chercher ailleurs. On y parviendra en baiſſant l'intérêt de l'argent, & en augmentant le produit des terres. Tant qu'une ſomme rendra 6 pour $\frac{o}{o}$, & que l'immeuble n'en fournira que 2, on voit bien qu'on fera valoir ſon argent ſur la place. Mais ſi le taux de l'argent eſt réduit à 3 pour $\frac{o}{o}$, & que les terres, au moyen d'une exportation des grains non-ſeulement permiſe mais encouragée, & d'une décharge d'une partie des taxes qui abſorbent près du tiers du revenu, donnent autant, ou à-peu-près autant; alors les inquiétudes & les banqueroutes qui ſuivent le travail de l'argent, le feront rejetter. On déſirera une richeſſe plus douce & plus ſolide; elle excitera le courage & l'attention du cultivateur, comme le zele & les obſervations du propriétaire. Je ne parle point ici de la ſupériorité qu'une réduction réfléchie de l'intérêt donneroit à une nation ſur les autres par les facilités & l'accroiſſement qu'elle communiqueroit à toutes les branches du commerce.

XIV. Tous les moyens de favoriſer la population & l'agriculture, dit un philoſophe anglois (M. Hume) ſont violens ou inutiles, excepté celui qui prend ſa force dans l'intérêt même du propriétaire des fonds.

XV. Le meilleur réglement qu'un ſouverain pourroit faire pour augmenter le commerce, ſeroit l'aſſurance d'un prêt ſans intérêt de ſommes conſidérables, à des négocians pour exécuter ou étendre des entrepriſes auxquelles leurs fortunes ne ſuffiroient pas. Tel eſt le moyen avec lequel Henri VII. quoiqu'avare, jetta les fondemens de la puiſſance de l'Angleterre: mais pour opérer ainſi, il faut avoir des fonds. Le grand principe de l'économie ſe démontre donc à l'homme d'état toutes les fois qu'il veut déraciner l'abus & commencer les établiſſemens fructueux.

XVI. Si une compagnie établie chez une nation, exporte ſon argent, pour acquérir dans des climats éloignés des marchandiſes qu'elle revient vendre à cette ſeule nation, elle eſt certainement nuiſible. Si dans un autre royaume, une compagnie de la même eſpece répete les achats que fait l'autre; mais que n'en limitant point la vente à ſes concitoyens, elle l'étende aſſez pour remettre dans l'état, par ſon gain, la quantité d'eſpeces qu'elle lui enleve pour l'emplette, cette compagnie eſt nulle. Mais, ſi dans une république qui poſſede les épiceries de l'Inde, une compagnie, au-lieu de ſortir l'argent de ſa patrie, lui en rapporte de toutes les parties du monde où elle trafique avec ſes propres richeſſes; cette compagnie eſt utile, & on peut ajouter qu'elle eſt le tréſor du gouvernement ſous lequel elle travaille.

XVII. Je parts, pour fixer la poſition de l'Angleterre, du calcul de M. *Davenant*. Je conviens qu'elle a parmi les puiſſances le plus grand profit de la navigation, & que ſon revenu peut monter à *onze cens trente millions*: Si on leve un ſeptieme de ce produit,

il rendra à peu près	162,000,000.
Profit de la douane	11,600,000
Total.	173,600,000.
Déduire pour les frais de régie . .	5,500,000
Reſte net.	168,100,000

Examinons maintenant la dépenſe: l'état, ſuivant les Anglois, doit trois miliards quatre cens cinquante millions; l'intérêt à 3 pour $\frac{o}{o}$, monte

à	103,500,000
Les papiers publics reconnoiſſent une dette cachée de 460,000,000. L'intérêt	13,800,000
Liſte civile, c'eſt-à-dire, dépenſe ordinaire de l'état	23,000,000
Entretien des troupes	23,000,000
Marine	17,250,000
Total de la dépenſe	180,550,000

Donc, en tems de paix, la dépenſe excede la recette de plus de *douze millions quatre cens cinquante mille livres*; puiſque j'ai compris dans la recette le profit de la douane, qui n'a lieu qu'en tems de guerre, & que l'intérêt qui ſe paye à 4 pour $\frac{o}{o}$, n'a été porté qu'à 3. Donc, ce royaume, loin de pouvoir éteindre les capitaux augmentera ſes emprunts pour ſuffire aux intérêts; donc il ſera forcé à une banqueroute générale, s'il ne tire de ſon ſein un revenu bien plus conſidérable par des moyens extraordinaires.

Si l'on compare à cette ſituation celle de la France, on verra qu'ayant un revenu de *trois milliards deux cens millions*, le tréſor royal en reçoit un ſeptieme

qui eſt	457	millions.
Sur quoi déduiſant les frais de régie, qui, proportion gardée à ceux de l'Angleterre, ſont exceſſifs, puiſqu'ils montent au moins à	57	
Reſte net	400	millions.
Les beſoins en tems de paix	300	
Les intérêts de quatre milliards, à 3 pour $\frac{o}{o}$	120	

Ainſi la dépenſe excede la recette de vingt millions; & ce gouvernement n'a ni banqueroute à craindre, ni reſſources violentes à mettre en œuvre.

Un meilleur ſyſtème d'économie ſuffiroit ſeul pour apurer en moins de quinze ans la dette nationale. Concluons encore, qu'aucune des deux nations ne peut continuer la guerre ſans marcher à ſa ruine, ſurtout ſi ſon argent paſſe à des mains étrangeres; comme il arrivera quelquefois à la France, & toujours à l'Angleterre, quand elle combattra ſur terre (*n*).

XVIII. Jacques premier, dont l'ardeur pour le deſpotiſme fut ſi funeſte à ſon fils & à ſa poſtérité, agitoit ſans ceſſe des queſtions relatives à la puiſſance abſolue. Il demandoit un jour à deux évêques qui dinoient avec lui, *ſi un roi pouvoit, ſans autre loi que ſa volonté, s'emparer de tout le bien de ſes ſujets*. L'un dit qu'il n'y avoit aucun doute, & que ſa majeſté pouvoit diſpoſer de tout ce que poſſédoit ſon peuple: l'autre voulut éluder la queſtion; mais preſſé d'y ſatisfaire, il répondit: „ Je crois que votre majeſté peut „ prendre le bien de mon confrere qui le lui offre. C'eſt ainſi que la nation voudroit qu'en uſât ſon maître à l'égard de ces gens qui, partant du même principe que l'un des deux évêques avoit la baſſeſſe d'admettre, imaginent ſans ceſſe de nouveaux impôts, & oſent en preſſer l'établiſſement: leurs mémoires deviendroient fort rares, ſi on commençoit par s'emparer de leurs biens, avant de charger les peuples des taxes qu'ils ont inventées.

XIX. On pourroit juger aſſez ſurement de la bonne ou mauvaiſe adminiſtration d'un état, par le plus ou le moins de perfection qu'on y auroit donnée aux taxes ſur les conſommations du luxe. Je ne définis point ici le luxe, que je prends dans l'acception la plus générale. Le ſyſtème du chevalier *Deker* ſur cet objet, peut fournir à un miniſtre de très-heureuſes parties. On a indiqué un projet pour remplacer à Paris la capitation & le dixieme d'induſtrie, impôts onéreux & arbitraires, par une taxe ſur les domeſtiques & ſur les fenêtres: mais on n'a pas ſuffiſamment développé cette idée. Pour les domeſtiques, il faudroit accroître l'impoſition en raiſon de leur nombre, de leur néceſſité & de leur deſtination. A l'égard des fenêtres, on devroit auſſi obſerver des proportions entre celles du devant, du premier, de la rue, du quartier; ſe régler ſur la quantité & peut être ſur la forme.

(*n*) Quand les calculs énoncés dans cet article ne ſeroient pas juſtes, pourvu qu'ils ne s'éloignaſſent pas du vrai, de façon à préſenter des inductions oppoſées, les raiſonnemens que l'on fait conſerveroient toujours la même force.

me. Mais comme on ne mettroit point de taxe, ou qu'il n'y en auroit qu'une très-légere pour les domeſtiques que la charge du maître rendroit d'une néceſſité abſolue, on exempteroit auſſi les artiſans qui ne tirent le jour que par un ſeul endroit. Voilà une petite branche du luxe impoſée ſans inconvénient, & même avec avantage, ſurtout la premiere qui renverroit à la culture des terres & dans les manufactures cette armée d'hommes forts ou adroits, qui ſurcharge inſolemment les villes. Eh combien d'autres articles ſur leſquels on pourroit détourner des impôts qui écraſent les fonds!

XX. On a bientôt fait en diviſant & ſubdiviſant tout en genres, en claſſes & en eſpeces: le vrai philoſophe rejette ces diviſions puériles: un faiſeur de ſyſtèmes politiques qui voudra renouveller l'idée que d'aſſez bons eſprits ont eue (ſéduits par la ſimplicité & l'unité des moyens), de réduire tous les impôts à un ſeul, diviſera une nation en vingt claſſes; il ſuppoſera qu'il y a deux millions de contribuables; il aſſurera que c'eſt bien aſſez de taxer cent mille perſonnes à un écu, que ce n'eſt pas trop d'en taxer cent mille autres à 750 liv. il ne verra pas qu'il impoſe plus de la moitié de la nation à plus de 400 liv. Ce plan ſera ſaiſi avec une eſpece d'enthouſiaſme par ceux qui ne ſont point inſtruits de ce qui peut former la finance d'un état: quelques écrivains voudront corriger les vices de la premiere expoſition du projet; ils tâcheront, en conſervant le fonds, de le revêtir d'une forme réguliere: tous préſenteront un total qui s'élevant à une ſomme exceſſive, leur fera penſer qu'ils ont fait développer une découverte de génie; aucun de ces réformateurs ne ſe ſera apperçu qu'il ne ſuit ni états ni facultés, ni reſſources; qu'il ne diſtingue ni conſommation, ni utilité abſolue, ni beſoin d'opinion; & qu'enfin une telle opération ne peut être admiſe dans une monarchie où il y a du luxe, de l'induſtrie, du commerce, une banque & une diverſité de production, de revenus, d'occupations, de moyens & d'interêts généraux & particuliers dont le détail ſeroit immenſe. Il eſt riſible de conſidérer tant de gens qui ont la vue foible & mauvaiſe, qui n'ont ni ordre, ni juſteſſe; qui ſont incapables de ſentir qu'un principe, quoique ſimple, a des réſultats compliqués, & qu'un enſemble régulier eſt formé d'une multitude de parties ſagement combinées; il eſt, dis-je, riſible de les voir s'échauffer, prendre la plume, ſe croire inſpirés, parce qu'ils ne peuvent ſe croire inſtruits, & s'ériger en legiſlateurs.

Ces conſidérations, continue l'auteur, n'étoient point deſtinées à voir le jour; mais les circonſtances ont paru trop convenables à ſa publication, pour qu'il ſe refusât de mêler ſa foible voix à celle que pluſieurs bons citoyens font entendre ſur les objets relatifs à la proſpérité de l'état. On ne trouvera ici de prétention que celle de ſaiſir le vrai: ce qui a paru tel eſt énoncé ſans la déclamation qui lui nuit, & avec le reſpect dû à l'adminiſtration publique qui ne l'altere pas. Le ſtyle de la diſcuſſion n'a point comporté la véhémence avec laquelle on s'exprime ſur les matieres de finance dans un diſcours couronné par l'académie françoiſe; & la délicateſſe de l'écrivain ne lui a pas même permis d'employer des traits auſſi vigoureux, que ceux qui ſont répandus dans l'éloge éloquent de M. de *Sully*.

SUBSIDIAIRE, adj. & ſubſt. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une derniere reſſource.

L'hypothèque *ſubſidiaire* eſt celle que l'on accorde en certain cas ſur des biens, qui naturellement ne devoient pas y être ſujets, & au défaut de recours ſur d'autres biens, telle que celle de la femme pour ſa dot pour les biens ſubſtitués. *Voyez* Hypothèque & Substitution.

Les concluſions *ſubſidiaires* ſont celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtient pas l'adjudication des premieres concluſions.

Les moyens *ſubſidiaires*, ſont ceux que l'on fait valoir dans le cas où ceux que l'on a propoſés les premiers ne réuſſiroient pas. (*A*)

SUBSIDIAIREMENT, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui eſt demandé ou employé au défaut d'une autre choſe. *Voyez ci-devant* Subsidiaire. (*A*)

SUBSISTANCE, SUBSTANCE, (*Synonyme.*) le premier de ces mots veut dire proprement ce qui ſert à nourrir, à entretenir, à faire ſubſiſter, de quelque part qu'on le reçoive. Le ſecond ſignifie tout le bien qu'on a pour ſubſiſter étroitement, ce qui eſt abſolument néceſſaire pour pouvoir ſe nourrir, & pour pouvoir vivre.

Les ordres mendians trouvent aiſément leur *ſubſiſtance*; mais combien de pauvres honteux qui conſument en douleur leur *ſubſtance* & leurs jours? combien de partiſans qui s'engraiſſent de la pure *ſubſtance* du peuple, & qui mangent en un jour la *ſubſiſtance* de cent familles? C'eſt la Bruyere qui le diſoit déja des partiſans du dernier ſiecle. (*D. J.*)

Subsistance, (*Art. milit.*) il y a deux ſortes de *ſubſiſtances*: les unes ſe trouvent dans le pays, comme les fourrages; & ſouvent les grains pour les diſtributions. Les autres ſe tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menues fournitures de l'armée. Le bois & la paille ſont des commodités indiſpenſables. Nous parlerons de toutes ces différentes *ſubſtances*, dont un général a ſoin que ſon armée ſoit pourvue, parce que leur défaut a de dangereuſes conſéquences. Commençons par les fourrages.

Ils ſont de la derniere néceſſité dans une armée, & un général a l'attention de ſe camper de telle ſorte que l'ennemi ne puiſſe les lui enlever, ni les lui rendre difficiles. Il eſt de ſa prudence & de ſon intérêt de n'en pas laiſſer manquer à ſes troupes. Il doit en empêcher le dégât, ſurtout s'il ſéjourne dans ſon camp un tems conſidérable. La conſommation des fourrages verds eſt beaucoup plus grande que celle des ſecs, mais auſſi la quantité en eſt beaucoup plus grande ſur la terre, parce que l'ennemi ne la peut diminuer; au lieu qu'il peut détourner les ſecs, les emporter, les mettre dans les places, & même les conſumer par le feu.

La paille eſt utile en pluſieurs occaſions; dans le commencement de la campagne, elle ſert pour coucher les hommes: après la récolte on ſe baraque avec de la paille, on en fait des écuries pour les chevaux, parce que dans cette ſaiſon les jours deviennent pluvieux, & les nuits plus froides. A la fin de la campagne, quand les fourrages ſont éloignés des camps, où l'on eſt obligé de ſéjourner long-tems, ou quand les mauvais chemins les rendent plus difficiles à être portés en trouſſe au camp, la paille hachée pour les chevaux, & mêlée avec un peu de grain eſt excellente. Il ſeroit même à ſouhaiter qu'on leur donnât cette nourriture pendant la campagne, il en périroit moins, ils ſeroient dans un meilleur état, & réſiſtéroient plus long-tems, à la fatigue.

Il faut du bois dans les armées, tant pour chauffer les hommes, quand les chaleurs ſont paſſées, & pour cuire, que pour les eſſuyer après les pluies. On doit tenir la main à ce qu'on ne diſſipe pas le bois des charpentes & des édifices, empêcher qu'on ne les brûle pour le chauffage; & obliger l'officier & le ſoldat de prendre le bois dont ils ont beſoin, dans les bois qui ſont ſur pié. Une armée s'en trouve mieux dans la ſuite de la guerre. Par ce moyen, les habitans reviennent après le départ de l'armée, ne ceſſent pas la culture de leurs terres, & l'on les trouve fertiles l'année ſuivante, ſi on y reporte la guerre:

Un général, autant qu'il eſt poſſible, campe auprès des rivieres & des ruiſſeaux pour empêcher que la maladie ne ſe mette dans ſon armée; car les eaux coulantes ſont les meilleures & les plus ſaines. Lorſqu'on ſe trouve près des ruiſſeaux, on empêche qu'on en interrompe le cours, & l'on prend garde qu'on n'y jette rien qui gâte ou corrompe l'eau. Pour les eaux d'une riviere, on ne peut les détourner que par des travaux immenſes. On en rend les abreuvoirs aiſés. On ne fait des puits que lorſque les eaux courantes ſe trouvent trop éloignées du camp, parce que les eaux n'en ſont pas ſaines, & qu'elles ſe troublent par la quantité qu'on en puiſe.

Il y a différentes eſpeces de légumes pour les *ſubſiſtances*; les unes ſont ſemées ou plantées; les autres ſont produites par la terre ſans beaucoup de culture. Celles qui ſont plantées ou ſemées ſont les pois, fêves & racines: celles que la terre produit avec peu de culture, ſont des eſpeces d'herbes ou racines, qui ſont recherchées par le ſoldat, & employées à lui faire de la ſoupe. Tous ces différens légumes fourniſſent une grande *ſubſiſtance* au ſoldat; mais il faut qu'il les aille chercher avec ordre, à la ſuite des fourrages, & avec des officiers commandés, afin d'empêcher qu'il ne s'écarte, & qu'il ne ſorte des enceintes du fourrage. Quand les légumes ſe peuvent prendre en dedans des gardes de cavalerie, ou des gardes fixes d'infanterie, on y conduit les ſoldats, qui ſont toujours accompagnés d'officiers ou de ſergens.

Les pays qui ſont propres à la pâture, ſont d'un

grand

grand ſoulagement à la cavalerie; & un général peut reſter beaucoup plus long-tems dans ſon camp. Quand la cavalerie eſt remplie d'une quantité de jeunes chevaux, on met, ſi le ſervice le permet, cette cavalerie ſur des ruiſſeaux, & dans des prairies voiſines du lieu où l'on veut aſſembler l'armée, mais à couvert des inſultes de l'ennemi. On y met tous les chevaux à l'herbe plus ou moins long-tems, afin de leur faire perdre la mauvaiſe nourriture qu'ils peuvent avoir pris pendant l'hiver. C'eſt le moyen de les rafraîchir, & de les diſpoſer à la nourriture du verd, avant que de les fatiguer. Cette pâture conſerve beaucoup les chevaux pendant la campagne.

Il y a une autre eſpece de pâture qu'on donne aux chevaux, quand on eſt en corps d'armée; elle ſert à les rafraîchir de la nourriture des grains, qui les échauffe trop, & épargne les fourrages. On prend ces pâtures le long des ruiſſeaux proche de l'armée, & même dans les plaines fouragées, où il revient de petites herbes; c'eſt toujours avec des gardes générales de tout le camp; & particulieres de chaque corps, qu'on couvre ces pâtures, afin que les petits partis des ennemis, & même le gros, ne puiſſent pas venir enlever les chevaux lorſqu'ils paiſſent.

Le pain eſt une *ſubſiſtance* indiſpenſable dans une armée. La fourniture s'en fait au parc des vivres; & elle eſt faite d'avance au-moins pour quatre jours, lorſqu'on le peut avec commodité. Car ſouvent l'éloignement des lieux, d'où l'on tire le pain, où la marche d'une armée d'un pays à l'autre force le général à en faire diſtribuer pour ſix jours, & même pour huit, lorſqu'il prévoit qu'on en pourra conſommer une partie dans le camp, & qu'on eſt obligé d'envoyer les caiſſons en avant pour rejoindre l'armée dans un nouveau camp. Mais on ne fait jamais cette diſtribution ſans une néceſſité indiſpenſable, à cauſe que les ſoldats vendent leur pain. On le cuit dans les villes les plus proches, parce que les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi à l'armée où on conſtruit des fours, ſurtout lorſque les convois ſont trop difficiles; parce qu'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon porte en pain.

On fournit auſſi quelquefois du biſcuit au lieu de pain frais. L'uſage en eſt très-utile, & ſurtout dans les longues marches au-travers d'un pays ennemi. La ration à 24 onces, ſelon quelques-uns, n'eſt pas aſſez forte au commencement de la campagne. La terre n'a encore produit aucuns légumes; & les deux premiers mois la ration devroit peſer deux livres. Le ſoldat en ſoutiendroit mieux la fatigue; & l'expérience apprend que les jeunes ſoldats meurent ſouvent d'inanition.

C'eſt à l'intendant de l'armée à avoir une attention particuliere ſur le détail, la diſtribution, & la quantité de la viande. Il s'y paſſe une infinité de friponeries, dont le malheur tombe toujours ſur le ſoldat, qui par-là ſe trouve privé d'une *ſubſiſtance* néceſſaire. On donne pour ration de viande aux ſoldats une demi-livre. Outre les viandes que les entrepreneurs fourniſſent dans les armées, il y a encore une grande quantité de boucheries particulieres. On veille à la ſureté des marchands de l'armée, & de plus à leur garde, ſoit dans les marches, ſoit pour la pâture de leur beſtiaux.

On pourvoit auſſi à la ſûreté des marchands de vin, d'eau-de-vie, de bierre, & d'autres *ſubſiſtances*, à cauſe de la quantité des menus beſoins dont ils ſoulagent les troupes. On les oblige à ſe joindre aux convois, afin que leur enlevement par les partis ennemis n'apporte pas la cherté dans l'armée. (*D. J.*)

SUBSISTANCE DES PIECES ſe dit *dans l'Artillerie* d'une certaine ſomme que le roi paye pour chaque piece de canon & de mortier, que l'on met en batterie dans les ſieges. Il y a un prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & un autre pour ſa *ſubſiſtance* chaque jour.

Le roi paye ordinairement 300 livres pour chaque piece de canon miſe en batterie. Au ſiege de Philiſbourg en 1734, il y eut 84 pieces de canon de 24 en batterie, 97 de 16, 2 de 12, & 4 de 8. Il a été payé 300 livres pour chaque piece de 24 & de 16, à l'exception de 14 miſes en batterie dans l'ouvrage à corne, qui ont été payées 400 liv. & 20 liv. pour la *ſubſiſtance* pendant vingt-quatre heures de chacune de ces pieces. Il a été payé pour chaque piece de douze & de huit miſes en batterie 200 liv. & 16 liv. pour leur *ſubſiſtance* auſſi pendant vingt-quatre heures.

Après que les frais néceſſaires pour les batteries ſont acquittés, le grand-maître fait une répartition du revenant-bon, aux officiers & aux ouvriers qui ont ſervi aux batteries. *Voyez* les *mémoires* de S. Remi. (*Q*)

SUBSTANCE, (*Philoſ. Log. Métaph.*) c'eſt l'aſſemblage de pluſieurs qualités, dont les unes ſubſiſtent toujours entr'elles, & les autres peuvent ſe ſéparer pour faire place à de nouvelles. Sous ce point de vûe, rien n'eſt ſi ſimple que l'idée de la *ſubſtance* dont on a tant diſputé, & dont on diſputera encore, ſans pouvoir rien dire de plus clair ſur ſa nature.

L'on veut donner un nom à cet aſſemblage de qualités; pour cela l'on néglige celles qui varient d'un moment à l'autre; l'on ne porte ſon attention que ſur les plus durables. Elles deviennent pour le commun des hommes eſſentielles à l'être, ou plutôt à l'aſſemblage déſigné ſous le nom général de *ſubſtance*, & l'on les appelle elles-mêmes ſouvent mal-à-propos les *ſubſtances*, & mieux les *attributs eſſentiels*, tandis que les autres qualités qui varient, qui peuvent être ou n'être pas dans cet aſſemblage, ne ſont regardées que comme des manieres d'être que l'on appelle *modes*. Voyez *l'article* MODES. Mais les Philoſophes, ou ceux qui cherchent à donner un ſens plus reſſerré aux mots, ayant remarqué que parmi ces qualités durables de la *ſubſtance* il y en a de ſi eſſentielles, qu'elles ne ſe ſéparent jamais, & qu'elles ſont même ſi inhérentes que l'on ne peut en concevoir la ſéparation, ſans comprendre que l'être en ſeroit non-ſeulement changé, mais entierement détruit; ils ont réſervé le nom de *ſubſtance*, à déſigner l'*aſſemblage* de ces qualités premieres, eſſentiellement inſéparables; & quant aux autres qui ſont durables, mais qui cependant peuvent être retranchées ſans que les premieres ſoient anéanties, ils les ont nommées *ſubſtances modifiées*. Un exemple qui indiqueroit toute la gradation des qualités d'une *ſubſtance*, ſerviroit auſſi à expliquer ce que l'on peut dire de plus ſimple ſur ce ſujet. Jettons les yeux ſur un fleuve; nous verrons une vaſte étendue d'eau qui réſiſte, mais foiblement, au toucher, qui eſt peſante, liquide, tranſparente, ſans couleur, ſans goût, ſans odeur, & en mouvement. Si tout-à-coup ce corps venoit à perdre ſa tranſparence, & à ſe colorer d'un gris ſale, ou d'un gris noir; pour un ſi léger changement, nous ne lui donnerions pas un nouveau nom, nous dirions ſeulement que le fleuve ſe trouble, qu'il charie; lors même qu'il acquéreroit quelque goût, quelque odeur, ce ſeroit toujours un fleuve. Mais s'il venoit à perdre ſon mouvement, à reſter pour toujours en repos, ce changement nous paroîtroit plus conſidérable, parce qu'alors ce fleuve deviendroit ſemblable à ces amas d'eau, que l'on nomme *lacs* ou *étangs*; ce ne ſeroit plus un fleuve, mais ſeulement de l'eau, un lac. Si enſuite la rigueur du froid agiſſoit, nous ne ſavons trop comment, ſur cet amas d'eau, & lui faiſoit perdre ſa liquidité, il perdroit auſſi ſon nom d'*eau* & deviendroit *glace*. L'été ſuivant, expoſée aux ardeurs du ſoleil, cette eau quitteroit, pour ainſi dire, ſa peſanteur, elle s'éleveroit dans l'air en vapeur; on ne la nommeroit plus *eau*, mais *vapeur*, *brouillard*, *nuage*. Cependant dans tous ces changemens elle a conſervé ſon *étendue*, cette réſiſtance que les Phyſiciens appellent *impénétrabilité*; auſſi a-t-elle toujours été corps. Mais ſi elle venoit à perdre cette étendue, cette impénétrabilité, que lui reſteroit-il? Rien du tout; car nous ne concevons ni la peſanteur, ni la fluidité, ni le mouvement ſans étendue impénétrable. Auſſi cette deſtruction de l'étendue & de l'impénétrabilité n'arrive point; ces qualités ſont tout autrement durables que les autres, il n'eſt aucune force dans la nature qui puiſſe les produire ou les détruire, c'eſt pourquoi leur aſſemblage prend le nom propre de la *ſubſtance*. Le corps, c'eſt-à-dire l'étendue impénétrable eſt une *ſubſtance*; mais la vapeur, la glace, l'eau, le fleuve ſont ici des *ſubſtances modifiées*.

Remarquons dans cet exemple que la gradation des qualités d'une *ſubſtance*; qui fait que nous les regardons comme plus ou moins eſſentielles, eſt toute fondée ſur leur dépendance mutuelle. Ici un fleuve c'eſt de l'eau courante; le cours de l'eau ne peut ſe concevoir que l'eau elle-même n'exiſte, l'eau eſt donc comme la *ſubſtance* du fleuve dont le mouvement eſt le mode. L'eau eſt un corps liquide, peſant. La liquidité, la peſanteur ne peuvent exiſter ſans l'étendue impénétrable. C'eſt pourquoi le corps eſt ré-

regardé comme faiſant la *ſubſtance* qui, modifiée par la peſanteur, par la liquidité, s'appelle *eau*. Nous ne voyons aucune qualité plus eſſentielle dont dépendent l'étendue & l'impénétrabilité, ce ſont donc elles qui font la *ſubſtance* connue ſous le nom de *corps*.

La raiſon s'arrête-là, parce qu'elle ne peut aller plus loin, en ne conſultant que des idées claires. Mais l'imagination fait bien plus de chemin; & voici comme elle raiſonne chez la plûpart des hommes. Voyant, dans l'exemple dont nous nous ſervons, de l'eau tantôt froide, tantôt chaude; jugeant d'ailleurs que l'eau refroidie eſt la même que l'eau qui étoit chaude peu auparavant, elle regarde l'eau comme un être diſtinct de ces deux qualités, le *froid* & le *chaud*, comme un ſujet qui ſe revêt ou ſe dépouille alternativement de l'une ou de l'autre de ces qualités, qui, pour ainſi dire, ſont des modes appliquées ou miſes en uſage ſur un habit. Découvrant enſuite dans l'eau d'autres qualités, comme le mouvement, la tranſparence, la fluidité, dont les unes peuvent être ſéparées ſans que l'eau ceſſe d'être eau, & dont les autres ne ſe trouvent pas dans tous les corps, l'imagination met toutes ces qualités dans le rang des modes ou des accidens, dont le ſujet eſt revêtu juſqu'aux plus eſſentielles, telles que l'étendue, l'impénétrabilité; enſuite elle cherche un ſujet qui ſoit comme le ſoutien, le nœud de cet aſſemblage, & ce ſujet eſt bientôt nommé *ſubſtance*. Puis on vient à l'examiner plus près, & l'on trouve qu'on ne ſauroit lui attribuer en propre aucune qualité, puiſque l'on a écarté de ſon idée toutes celles dont l'on s'imaginoit qu'il étoit ſimplement revêtu: car, dit-on, le ſujet de l'eau n'eſt pas lui-même l'étendue, mais il eſt doué d'étendue; il n'eſt pas la fluidité, mais il poſſede cette qualité. Ne croyez pas que ce ſoit la peſanteur ou la tranſparence, mais dites qu'il a de la peſanteur & de la tranſparence; ainſi plus on étudie ce prétendu ſujet, moins on peut le concevoir, parce qu'en effet il n'eſt pas poſſible, après avoir dépouillé une choſe de toutes ſes qualités, de vouloir qu'il lui reſte encore quelque choſe. Ce ſujet devient donc d'autant plus obſcur, qu'on le regarde d'un œil plus attentif, de ſorte que l'on eſt forcé de conclure que les *ſubſtances* nous ſont entierement inconnues, & que nous n'en connoiſſons que les modes. M. Locke, ce grand méthaphyſicien, eſt allé juſque-là, & fondé ſur ce que les vraies cauſes des qualités ſenſibles nous étoient cachées, il en a conclu que les eſſences réelles des êtres ou les *ſubſtances* nous étoient entierement inconnues. Il eſt vrai que nous ne connoiſſons pas toujours la liaiſon qui eſt entre ces qualités dont nous avons formé un aſſemblage, que nous ne pouvons pas ſavoir ſi cette liaiſon eſt néceſſaire ou caſuelle, parce que nous ne pouvons pénétrer juſqu'à la ſource d'où ces qualités dérivent, que jugeant par nos ſens des êtres extérieurs, & ces ſens ne nous montrant que la relation que ces êtres ont avec nous, ou les impreſſions qu'ils peuvent faire ſur nous en agiſſant ſur nos organes, il ne nous eſt pas facile de juger ni de connoître les qualités originales ou ſubſtantielles, qui donnent l'être aux qualités ſenſibles. Nous éprouvons que le feu eſt chaud; mais qu'y a-t-il dans le feu qui ne ſe trouve pas dans la glace? & en vertu de quoi cet élément fait-il ſur nos organes cette impreſſion d'où naît la ſenſation de la chaleur? C'eſt ce qu'on ignore, & que les Phyſiciens ne ſavent guere mieux que les autres. En ce ſens, on a raiſon de dire que les eſſences réelles ou les *ſubſtances* nous ſont inconnues, que les idées que nous en avons fondées ſur des qualités ſenſibles ne ſont pas des images vraies, ni des reſſemblences exactes des qualités primitives qui conſtituent la *ſubſtance*, qu'elles ſont défectueuſes & très-diverſes chez la plûpart des hommes, comme étant l'ouvrage de leur eſprit. Cependant l'on ne peut pas dire abſolument qu'elles ſoient de pur caprice, puiſque ces qualités, à l'aſſemblage deſquelles nous avons donné un nom & formé ainſi une *ſubſtance*, exiſtent réellement enſemble & dans une union intime, ſi elles n'ont rien de contradictoire, ou qu'elles ne s'excluent pas mutuellement; & que n'y ayant que les qualités ſenſibles qui nous trompent, nous connoîtrons du-moins l'eſſence des *ſubſtances* dans l'idée deſquelles il n'entre aucune de ces idées ſenſibles, telles que l'ame & le corps pris en général & par abſtraction; qu'ainſi leur eſſence que nous ſavons conſiſter dans la réunion des qualités primitives, & non ſenſibles, nous ſera fidellement repréſentée par ſon idée, c'eſt-à-dire qu'elle nous ſera connue tout comme celle des êtres qui ſont purement de notre façon.

Nous pouvons dire que nous connoiſſons l'eſſence de l'ame, parce que nous avons une idée juſte de ſes facultés, l'entendement, l'imagination, la mémoire, la ſenſation, la volonté, la liberté; voilà ce que c'eſt que l'ame & ſon eſſence. Nous croyons qu'il ne faut pas y chercher d'autre myſtere, ni imaginer un ſujet inconnu qui ne ſe préſente jamais à nous, & que nous voudrions ſuppoſer être le ſoutien de ces propriétés qui ſe font connoître. Qu'eſt-ce en effet que l'entendement? ſinon l'ame elle-même entant qu'elle conçoit diſtinctement; & la volonté de l'ame, n'eſt-ce pas l'ame elle-même conſidérée entant qu'elle veut? Donc celui qui ſait ce que c'eſt que l'entendement, la volonté, connoît l'eſſence de l'ame. De même celui qui connoît l'étendue, la ſolidité & la force en géneral, connoît l'eſſence du corps. Comment ſe perſuader que le corps ſoit un être différent de ſes propriétés, auquel l'étendue, la force, la ſolidité ſoient comme appliquées, qui le couvrent, de maniere qu'elles nous cachent le ſujet? N'eſt-il pas plus naturel, plus certain que l'étendue du corps n'eſt autre choſe que le corps conſidéré par abſtraction entant qu'étendu, & ſans faire attention à la ſolidité, à la force? Et peut-on ſe figurer un être étendu, ſolide, & capable d'agir, ſans concevoir que c'eſt un corps? De ces deux *ſubſtances* qu'il nous ſoit permis de nous élever à la *ſubſtance* infinie, premiere cauſe de toutes les *ſubſtances* créées, ou de tous les êtres. Comment pouvons-nous la connoître que par ſes attributs? Qu'eſt-ce que Dieu que l'Etre néceſſaire, ayant en lui ſa propre exiſtence, éternel, immuable, infiniment parfait? Cet Etre conſidéré ſous toutes ces qualités, cet aſſemblage de perfections eſt la *ſubſtance* à laquelle nous donnons le nom de *Dieu*, & dont l'eſſence ne peut être connue, ni l'idée apperçue, qu'autant que nous avons celle de ſes attributs ou de ſes perfections.

Mettons cependant une réſerve à ce que nous avons dit, que l'eſſence des *ſubſtances* nous étoit connue. Ce n'eſt pas à dire que nous connoiſſions à fond des êtres, tels que l'ame & le corps; car nous pouvons bien connoître les qualités eſſentielles, & ignorer en même tems les attributs qui en découlent, tout comme nous pouvons très-bien entendre un principe, ſans qu'il ſuive de-là que nous en découvrions toutes les conſéquences. Le défaut de pénétration, d'attention, de réflexion, ne permet pas que nous enviſagions un objet par toutes les faces qu'il peut avoir, ni que nous le comparions à tous ceux avec leſquels il a des rapports: ainſi de ce que nous connoiſſons en général l'eſſence de l'ame & du corps, on ne doit pas en conclure que nous connoiſſons l'eſſence de toutes les ames & de tous les corps en particulier. Ce qui fait la différence, ce qui diſtingue l'une de l'autre, c'eſt peut-être quelque choſe de ſi fin & de ſi délicat, qu'il peut nous échapper facilement. Les eſſences des corps particuliers ſont hors de la portée de nos ſens, & nous ne les diſtinguons guere que par des qualités ſenſibles; dès-lors l'illuſion s'en mêle: nous perdons de vue l'eſſence réelle, & nous ſommes forcés à nous en tenir à l'eſſence nominale, qui n'eſt que l'aſſemblage des qualités ſenſibles auquel nous avons donné un nom. *Voyez* le *ch. vj. du III. liv.* de l'*Eſſai ſur l'entendement humain* de M. Locke, *& pluſieurs autres §§. de cet excellent ouvrage.*

Je ne ſais ſi le peu que nous avons dit des *ſubſtances* en général, n'eſt pas ce qu'il y a de plus ſimple & de plus vrai ſur un ſujet que l'on couvre de ténebres à force de vouloir l'analyſer. Cela même ne ſuffiroit-il pas pour faire ſentir la fauſſeté de la définition que l'on a donnée des *ſubſtances*, comme *étant ce qui eſt en ſoi, & conçu par ſoi-même*, ou dont *l'idée n'a pas beſoin pour être formée de l'idée d'autre choſe?* En connoît-on mieux les *ſubſtances*? Apperçoit-on ici l'union de l'idée d'être avec celle d'indépendance de toute autre choſe? Eſt-on fondé à ajouter à l'eſſence de la *ſubſtance* ce qui n'eſt point renfermé dans ſon idée, ſavoir l'exiſtence en ſoi & indépendante de ſes attributs? Ce qui indique aſſez que ceux qui veulent bâtir un ſyſtème ſur ce principe, & iſoler la *ſubſtance* de ſes qualités, n'ont d'autre but que de confondre tout ſous l'idée d'une ſeule *ſubſtance* néceſſaire, qui nous eſt & nous ſera toujours inconnue, tant qu'on voudra la conſidérer comme un ſimple ſujet exiſtant ſans ſes

qualités, & indépendamment de ſes déterminations, que l'on ne peut en ſéparer ni les confondre entr'elles ſans abſurdité. *Voyez* ſur le ſyſtème de Spinoſa une ample réfutation dans un fort bon ouvrage, qui a paru nouvellement ſous le titre d'*Examen du Fataliſme*.

Substances animales, (*Chimie*.) je renfermerai ſous cette dénomination générale, toutes les diverſes parties des animaux que la Chimie a ſoumiſes juſqu'à préſent à l'analyſe; & principalement leurs parties ſolides ou organiſées, telles que les chairs (*Voyez* Chair, *Anatomie*.) les tendons, cartilages, os, cornes, ongles; les écailles proprement dites; les poils, les plumes, la ſoie, *&c.* & il ſera d'autant plus convenable de traiter de toutes ces *ſubſtances* dans un ſeul article, que les Chimiſtes n'en ont retiré juſqu'à préſent que les mêmes principes, & par conſéquent qu'elles ne ſont proprement qu'un *même & unique* ſujet chimique. Cette identité de nature ſoit réelle, ſoit relative à l'état préſent des connoiſſances chimiques, eſt principalement obſervée ſur les animaux les plus parfaits, les quadrupedes, les oiſeaux, les poiſſons, les reptiles. Quelques inſectes ont une compoſition différente, mais plutôt entrevue juſqu'à préſent que convenablement établie excepté cependant ſur un petit nombre d'eſpeces, & nommément ſur la *fourmi*, à laquelle nous avons accordé auſſi un article particulier. *Voyez* Fourmi, *Chimie*.

Certaines parties fluides des animaux ont encore la plus grande analogie chimique avec leurs parties ſolides, c'eſt-à-dire que l'analyſe vulgaire les réſout auſſi dans les mêmes principes, à-peu-près. Il eſt même aſſez bien connu que l'humeur que j'appelle proprement *animale, fondamentale, conſtituante*, ſavoir la mucoſité animale; & que l'humeur en laquelle celle-ci dégenere immédiatement, ſavoir la lymphe, que ces humeurs, dis-je, ſont au fond une même *ſubſtance* avec les parties ſolides ou organiques des animaux. Et cette vérité eſt non-ſeulement prouvée par l'identité des produits de leur analyſe reſpective, mais encore par l'obſervation phyſiologique du changement ſucceſſif de la mucoſité, ou de la lymphe en diverſes parties ſolides ou organiſées; ce changement eſt ſurtout ſingulierement remarquable dans la production de la ſoie, qui eſt ſenſiblement dans le ver ſous la forme d'une maſſe uniforme de vraie mucoſité, qui a la conſiſtance d'une gelée *tendre* & légere, ſe réſolvant très-aiſément en liqueur, *&c.* & qui eſt immédiatement & ſoudainement changée en filets très-ſolides, en paſſant par certaine filiere diſpoſée dans la tête du ver. Ainſi analyſer de la ſoie, analyſer un cartilage, un os, un muſcle, c'eſt proprement, & quant au fond, analyſer de la mucoſité, ou de la lymphe animale. Quelques-unes de ces *ſubſtances* ſolides ne different réellement de leur matiere primordiale, que par une différente proportion, ou plutôt par une ſurabondance de terre comme nous l'obſerverons dans la ſuite de cet article.

Il s'agit donc ici de la lymphe & des parties ſolides qui en ſont formées. Quant à cette humeur générale, ou plutôt cet aſſemblage, cet océan (comme les Phyſiologiſtes l'appellent) de diverſes humeurs animales, connu ſous le nom de ſang, cette *ſubſtance* animale mérite d'être conſidérée à part, par cette circonſtance même d'être un mélange très-compoſé, non-ſeulement chargé de la véritable matiere animale, c'eſt-à-dire, de la lymphe, & d'une partie qui lui paroit propre & qui le ſpécifie, ſavoir la partie rouge; mais encore de diverſes matieres excrémenticielles, ou étrangeres à la matiere animale proprement dite, ſavoir divers ſels, une eau ſuperflue, ou la partie de la boiſſon *ſurabondante* à la *réparation* ou à la *nutrition*, les diverſes humeurs excrémenticielles, bile, urine, ſalive, *&c.* ou du moins leurs matériaux, *&c.* Auſſi trouvera-t-on dans ce Dictionnaire un *article* particulier Sang, (*Chimie*.) *Voyez cet article*.

On trouvera auſſi un *article* particulier Graisse, (*Chimie*.) & un *article* Lait, (*Chimie*.)

Les divers excrémens des animaux, ſoit ſolides, ſoit fluides, ſoit généraux, communs, ou du moins très ordinaires, comme la matiere fécale, la bile, la ſalive, l'urine ſoit particuliers à quelques animaux comme *caſtoreum* civette, muſc, *&c.* ayant chacun une compoſition particuliere, il en eſt traité dans des *articles* particuliers. *Voyez* Bile, Fécale Matiere, Salive, Urine, *&c.* Civette, Musc.

Les Chimiſtes n'ont point découvert encore la conſtitution chimique ſpéciale de la ſemence des animaux; ils ne connoiſſent dans cette liqueur que les qualités communes de la lymphe.

Les produits pierreux de pluſieurs animaux, tels que les coquilles, les taies *cruſtæ*, les coquilles d'œuf, les perles, les pierres ou calculs, les béſoards, *&c.* doivent être rangés abſolument dans la claſſe des pierres, & dans le genre des pierres calcaires. *Voyez* Pierre & Chaux: (*Chimie*.) Ces *ſubſtances* ne different des pierres calcaires vulgaires, qu'en ce que les premieres contiennent une plus grande portion de cette colle, *gluten*, ſi bien obſervée par M. Pott dans ſa lithogéognoſie; & en ce que le *gluten* de ces concrétions pierreuſes animales, eſt plus ſenſiblement la mucoſité animale: les os même, & leurs différentes eſpeces, comme les cornes, l'ivoire, les dents, *&c.* ne different chimiquement (c'eſt-à-dire ſans avoir égard à l'organiſation) de ces concrétions pierreuſes que du plus au moins. Lorſqu'on a enlevé aux os par la décoction, ou qu'on a détruit dans les os par la calcination la matiere muqueuſe qu'ils contiennent abondamment, ils ne ſont plus qu'une pierre calcaire, ou de la chaux. Cette matiere muqueuſe, dont ils ſont naturellement remplis, ne maſque même pas tellement leur charpente terreuſe, que cette terre ne puiſſe être enlevée par l'application des acides aux os même récens & inaltérés. C'eſt à cauſe de l'enlevement d'une partie de cette terre, que les os ont été ramollis par l'application des acides foibles, que les Anatomiſtes ont ſouvent pratiquée en travaillant à découvrir la ſtructure des os; opération dont ils n'ont pas ſoupçonné la théorie, qui véritablement n'étoit pas de leur objet. Cette terre oſſeuſe eſt ſurabondante à la mixtion muqueuſe, ou plutôt lui eſt étrangere, & eſt dépoſée par une vraie ſecrétion très-analogue à celle qui fournit l'enduit ou la coque aux œufs, les coquilles, les tayes des cruſtacées, *&c.* L'identité chimique de ces matieres établit principalement cette analogie, qui mérite au moins que les Phyſiologiſtes ajoutent à la doctrine des ſecrétions un chapitre ou un problème *de ſecretione terræ oſſeæ*. On trouvera quelques notions ultérieures ſur tout ceci dans quelques *articles* particuliers. *Voyez* Pierre *ou* Calcul humain, *voy.* Perle, *voyez* Mere de perle, *voyez* Huitre, *&c.*

La pierre ou calcul biliaire doit être diſtinguée des matieres pierreuſes dont nous venons de faire mention *Voyez* Pierre *ou* Calcul humain.

Une *ſubſtance* animale, telle que nous l'avons ſpécifiée, diſtinguée, circonſcrite, étant ſoumiſe à l'analyſe ancienne, c'eſt-à-dire, diſtillée ſans intermede, fournit conſtamment, premierement, au plus leger degré de chaleur, & au bain-marie pour le plus ſûr, (*voyez* Feu, *Chimie*) une eau ou un phlegme inſipide & proprement inodore (*voyez* Odorant, Principe,) c'eſt-à-dire, non aromatique; mais chargé pourtant d'un *gas*, d'une émanation ſubtile, qui fait reconnoître, *redolet*, la matiere qui la fournit, & qui a un certain caractere du regne auquel cette matiere appartient. Cette premiere eau eſt, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, la partie la plus ſurabondante de l'eau naturellement ſurabondante dans le regne végétal & dans le regne animal, ſelon la doctrine de Becher. 2°. Au feu tant ſoit peu ſupérieur à la chaleur de l'eau bouillante, un phlegme un peu rouſſâtre, un peu trouble & fétide, c'eſt-à-dire, déja un peu huileux & un peu chargé d'alkali volatil, quoique ſi foiblement, que ce ſel ne s'y manifeſte point encore par ſes effets ordinaires; 3°. de l'huile ſenſible & diſtincte, d'abord jaunâtre & aſſez claire, & qui s'épaiſſit & devient de plus en plus brune dans les progrès de la diſtillation, de l'alkali volatil réſout, ou eſprit volatil, & de l'air; 4°. de l'huile de plus en plus denſe & noire, une liqueur trouble, aqueuſe-huileuſe; chargée d'alkali volatil & d'acide, de l'alkali volatil concret & de l'air. 5°. La derniere violence du feu préſente ſouvent quelques traces de phoſphore, un produit lumineux incoercible, ou plutôt *irramaſſable* par ſa *paucité*, du moins pluſieurs chimiſtes aſſurent la réalité de ce produit, dont d'autres nient l'exiſtence: le ſentiment des premiers eſt le plus probable. 6°. Enfin le produit fixe, ou le réſidu de cette diſtillation eſt un charbon qui étant calciné, donne une cendre qui eſt une terre calcaire, & de laquelle, ſelon l'opinion la plus reçue, on ne retire point de ſel par la lixiviation.

Cet acide, que nous venons de compter parmi les

les produits de la diſtillation des *ſubſtances* animales, a été conteſté, nié par la plus grande partie des chimiſtes. Ils diſoient que l'alkali volatil étoit le produit propre & excluſif de l'analyſe des *ſubſtances* animales, comme l'acide étoit le produit propre & ſpécial de l'analyſe des végétaux. Ce dogme étoit une double erreur. *Voyez*, quant à la derniere aſſertion, l'*article* Végétal, (*Chimie*.) & quant à la premiere, ſavoir à l'excluſion de l'acide obtenu par la violence du feu des *ſubſtances* animales diſtillées ſans intermede, les *expériences* d'Homberg, *Mém. de l'ac. roy. des Scienc.* 1712. & celles de M. Pott, *Miſcel. Berolin. tom. VI.* en prouvent inconteſtablement l'exiſtence. La coexiſtence d'un acide & d'un alkali dans une même liqueur, ſans que ces deux ſels y contractent l'union chimique, a été expliquée très-naturellement par l'état huileux de l'un & de l'autre ſel, & par l'état ſemblable de la liqueur, dans laquelle ils ſont diſſous ou *réſous*. Or que ces deux principes y exiſtent enſemble, & tous les deux libres, nuds, ou ſi l'on veut très-ſuperficiellement unis, cela eſt prouvé, non pas par le changement de quelques couleurs végétales alléguées par Homberg & par Lemery le fils, mais aſſez bien par l'effervescence que cette liqueur ſubit également par l'effuſion d'un acide pur & par celle d'un alkali pur; & enfin très-bien par l'expérience de M. Pott, qui eſt en même tems le fait majeur & fondamental ſur lequel porte ſon aſſertion de l'acide animal, *aſſertio acidi animalis*, ce ſont ſes termes. Voici cette expérience: prenez la liqueur ſaline élevée dans la diſtillation à la violence du feu d'une *ſubſtance* animale: ſéparez-en exactement l'huile: rectifiez cette liqueur ſaline juſqu'à ce qu'il ne vous en reſte qu'une petite portion: rectifiez de nouveau cette petite portion, ſelon le procédé d'Homberg, avec le réſidu de la premiere diſtillation calciné, vous obtiendrez de l'acide, mais en petite quantité. L'auteur ne dit pas à quels ſignes il le reconnoît dans cette premiere voie de recherche; mais il le cherche encore dans cette petite portion de réſidu de la premiere rectification, par la voie de la précipitation: il verſe ſur cette liqueur de l'alkali, ou de la chaux vive; auſſi-tôt on ſent naître, dit M. Pott, une odeur d'alkali volatil, que ne donnoit point auparavant cette liqueur; preuve ſenſible de la préſence d'un acide, qui s'eſt uni à l'alkali fixe ou à la chaux vive, & a laiſſé échapper un alkali volatil auquel il étoit joint. La vérité de cette induction eſt ultérieurement démontrée, en ce que ſi on a employé de l'alkali fixe, il ſe change en ſel neutre, capable de cryſtalliſer, *&c.*

On pourroit ſans doute chicaner M. Pott ſur tout ceci; car enfin cette derniere expérience, qui eſt la ſeule qui ſoit énoncée clairement & poſitivement, ne démontre que du ſel ammoniac dans les produits de l'analyſe vulgaire des *ſubſtances animales*, ce qui n'eſt pas ce ſemble le point conteſté. Vainement répondroit-on que le ſel ammoniac contenant de l'acide, c'eſt donner de l'acide, que de donner du ſel ammoniac. Ce ſeroit raiſonner d'après une logique très-mauvaiſe en ſoi, mais éminemment vicieuſe lorſqu'on l'appliqueroit en particulier aux objets chimiques: & pour s'en tenir au cas particulier dont il s'agit, il eſt ſi clair que ce n'eſt pas d'un pareil acide, de celui d'un ſel ammoniac dont il s'agit, que le problème de l'acide animal a toujours été agité entre des gens qui admettoient dans les animaux des ſels neutres, au-moins du ſel marin, & qu'une objection faite long-tems avant le travail de M. Pott, au célebre anatomiſte Vieuſſens, qui avoit retiré de l'acide du ſang, c'eſt qu'il n'avoit obtenu que celui du ſel marin contenu naturellement dans cette *ſubſtance*. Toute huile contient de l'acide, j'en ſuis convaincu avec M. Pott, je crois même, d'après des expériences particulieres, qu'elle eſt eſſentiellement compoſée d'acide comme le ſoufre. *Voyez* Huile. Les *ſubſtances animales* donnent de l'huile, & je ſais retirer de l'acide de toute huile comme du ſoufre: ſi après avoir retiré ce produit d'une huile animale j'en déduiſois l'aſſertion de l'acide animal, je croirois mal conclure, ou du-moins m'exprimer très-inexactement; en un mot je crois qu'on pourroit me rappeller cette regle générale de logique en méthode chimique, que ce ſont les principes immédiats de la compoſition d'un corps tel, qui ſont propres, qui appartiennent à ce corps, & non pas les principes éloignés ou les principes de ſes principes. Une *ſubſtance animale* reconnoît-elle l'huile pour un de ſes principes? queſtion utile à la connoiſſance chimique de cette *ſubſtance*; cette huile employée à la compoſition de cette *ſubſtance* eſt-elle formée d'acide, & cet acide peut-il par les tortures du feu, ſe manifeſter dans une analyſe vicieuſe & preſque inutile d'ailleurs en ſoi en général? queſtion oiſeuſe, inutile à la découverte de la nature de cette *ſubſtance*; vue vaine, pouvant induire à erreur, jettant les plus habiles dans des recherches inutiles, entortillées, dans des parallogiſmes, des ſophiſmes, *&c.*

Mais M. Pott paroiſſant s'être borné à démontrer l'exiſtence ſimple, abſolue, générale de l'acide dans les animaux; on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait réuſſi. Quant à la concluſion que ce célebre chimiſte déduit de ſon travail, lorſqu'il dit, §. XX. *que la ſanté conſiſte dans l'équilibre de cet acide avec le flegme, la terre, & le phlogiſtique de nos humeurs*, par où il prétend formellement que cet acide eſt un principe immédiat de la mixtion animale: nous ne ſaurions embraſſer ce ſentiment, qui évidemment accorde trop à l'analyſe par la violence du feu, que les chimiſtes modernes ont appris à mieux évaluer. *Voyez* Principes. L'analyſe menſtruelle démontre que cet acide n'eſt point un des principes immédiats de la compoſition des *ſubſtances animales*: mais l'effet du feu, & des diverſes réactions qui ſurviennent dans les diſtillations à la violence du feu, eſt trop connu des vrais chimiſtes pour qu'on faſſe, à l'acide de M. Pott, le reproche vague d'être un nouveau produit, ou une créature du feu, dont M. Pott l'a défendu plus ſérieuſement, ce me ſemble, qu'une telle objection ne le méritoit; mais c'eſt de l'un des vrais principes de la *ſubſtance animale analyſée* (je puis démontrer que c'eſt de l'huile), que cet acide eſt retiré; & voilà de quel reproche il falloit l'exempter, qui eût été & eſt encore véritablement fort difficile.

Les Chimiſtes n'ont encore rien publié ſur les *ſubſtances animales* ou ſur la *ſubſtance animale* dont il s'agit dans cet article, d'après ſon examen exécuté par l'analyſe menſtruelle (*voyez* Menstruelle, *analyſe*,) par conſéquent ils n'ont ſur cette matiere que des notions analogiques, des inductions, des preſſentimens.

Les notions poſitives & exactes ſur cette *ſubſtance* peuvent ſeules donner la connoiſſance fondamentale, premiere, vraiment élémentaire, intime, de la formation, de l'accroiſſement, de la réparation, des altérations ſpontanées, en un mot de la nature & de toutes les affections purement matérielles, & peut-être même de l'être formel des affections organiques des animaux. (*b*)

SUBSTANTIAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſtique*.) ſecte de Luthériennes, qui prétendoient qu'Adam avoit perdu par ſa chûte tous les avantages de ſa nature.

SUBSTANTIF, adj. (*Gram.*) ce terme eſt uſité dans le langage grammatical comme adjectif diſtinctif d'une ſorte de nom & d'une ſorte de verbe.

I. *Nom ſubſtantif*. Tous les Grammairiens, excepté M. l'abbé Girard, diviſent les noms en deux eſpeces, les *ſubſtantifs* & les adjectifs. „ Le nom *ſubſtantif*, „ dit l'abbé Regnier (*in-12. p.* 165. *in-4°. p.* 175.), „ eſt celui qui ſignifie quelque ſubſtance, quelque „ être, quelque choſe que ce ſoit... Le nom adjectif „ eſt celui qui ne ſignifie point une choſe, mais qui „ marque ſeulement quelle elle eſt „. Les notions de ces deux eſpeces, données par les autres grammairiens, rentrent à-peu-près dans celles-ci. Qu'eſt-ce donc que les noms en général? Oh! ils ne ſont point embarraſſés de vous le dire: puiſque la définition générale doit admettre la diviſion dont il s'agit, il eſt évident que les noms ſont des mots qui ſervent à nommer ou à qualifier les êtres.

Mais qu'il me ſoit permis de faire là-deſſus quelques obſervations. La réponſe que l'on vient de faire eſt-elle une définition? n'eſt-ce pas encore la même diviſion dont il s'agit? Aſſurément, la Logique exige qu'une bonne définition puiſſe ſervir de fondement à toutes les diviſions de la choſe définie, parce qu'elle doit développer l'idée d'une nature ſuſceptible de toutes les diſtinctions qui la préſentent enſuite ſous divers aſpects; mais loin d'exiger que la définition générale renferme les diviſions, elle le défend au contraire; parce que la notion générale de la choſe fait eſſentiellement abſtraction des idées ſpécifiques qui la diviſent enſuite. Ainſi un géometre ſeroit ridicule, ſi pour définir une figure plane rectiligne, il diſoit que c'eſt une ſurface plane, bornée par

trois lignes droites & trois angles, ou par quatre lignes droites & quatre angles, ou par, &c. il doit dire ſimplement que c'eſt une ſurface plane, bornée par des lignes droites, & qui a autant d'angles que de côtés. Cette notion eſt générale, parce qu'elle fait abſtraction de tout nombre déterminé de côtés & d'angles, & qu'elle peut admettre enſuite toutes les déterminations qui caractériſeront les eſpeces: les triangles, quand on ſuppoſera trois côtés & trois angles; les quadrilateres, quand on en ſuppoſera quatre, &c.

Veut-on néanmoins que ce ſoit définir le nom, que de dire que ce ſont des mots qui ſervent à nommer ou à qualifier les êtres? Ceux qui ſervent à nommer les êtres ſont donc les *ſubſtantifs:* or je le demande, quelle lumiere peut ſortir d'une pareille définition? Les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſervent à nommer les êtres, c'eſt dire, ce me ſemble, que les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſont des noms: définition admirable! Que peut-elle nous apprendre, ſi elle ne nous conduit à conclure, que les noms adjectifs ſont ceux qui ne ſont pas des noms? C'eſt en effet ce que j'entreprends de prouver ici.

J'ai déja apprécié ailleurs (*voyez* Genre), les raiſons alléguées par l'abbé Fromant, *Suppl. aux ch. ij. iij. & iv. de la II. part. de la Gram gén.* en faveur de la vieille diſtinction des noms en *ſubſtantifs* & adjectifs; & je dois ajouter ici, que dans une lettre qu'il écrivit à mon collegue & à moi le 12 Novembre 1759, il eut le courage de nous dire du bien de cette critique. „ La critique, dit-il, que vous avez „ faite au *mot* Genre, d'un endroit de mon ſup- „ plément, eſt philoſophique & judicieuſe „. Cette louange ſi flatteuſe n'eſt corrigée enſuite ni par *ſi* ni par *mais*; elle eſt dictée par la candeur, & elle eſt d'autant plus digne d'éloges, qu'elle eſt un exemple malheureuſement trop rare dans la république des lettres. Je reprends donc le raiſonnement, que je n'ai pour ainſi-dire qu'indiqué au *mot* Genre, pour en montrer ici le développement & les conſéquences.

La néceſſité de diſtinguer entre les *ſubſtantifs* & les adjectifs pour établir les regles qui concernent l'uſage des genres, eſt la ſeule raiſon que j'aye employée directement, & même ſans trop l'approfondir: je l'ai examinée plus particulierement en parlant du *mot, article I.* & les uſages de toutes les langues, à l'égard des nombres & des cas, n'ont fait que fortifier & étendre le même principe. L'analyſe la plus rigoureuſe m'a conduit invariablement à partager les mots déclinables en deux claſſes générales; la premiere pour les noms & les pronoms, & la ſeconde pour les adjectifs & les verbes: les mots de la premiere claſſe ont pour nature commune, de préſenter à l'eſprit des êtres déterminés; ceux de la ſeconde claſſe, de ne préſenter à l'eſprit que des êtres indéterminés. Les adjectifs ſont donc auſſi éloignés que les verbes de ne faire avec les noms qu'une ſeule & même eſpece.

Ce qui a pu induire là-deſſus en erreur les Grammairiens, c'eſt que les adjectifs reçoivent, dans preſque toutes les langues, les mêmes variations que les noms, des terminaiſons pour les genres, pour les nombres, & des cas même pour les idiomes qui le comportent: la déclinaiſon eſt la même pour les uns & pour les autres par-tout où on les décline, en grec, en latin, en allemand, &c. Ajoutez à cela la concordance de l'adjectif avec le nom, & de plus l'unité de l'objet déſigné dans la phraſe par l'union des deux mots: que de raiſons d'errer pour ceux qui n'approfondiſſent pas aſſez, & pour ceux qui ſe croient grammairiens parce qu'ils en ont appris la partie poſitive & les faits, quoiqu'ils n'en aient jamais pénétré les principes!

Les noms, que l'on appelle communément *ſubſtantifs*, & que je n'appelle que *noms*, ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe de leur nature: & les adjectifs ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par une idée préciſe qui peut s'adapter à pluſieurs natures. *Voyez* Mot, *article* 1. & Nom. C'eſt parce que l'idée individuelle de l'adjectif peut être commune à pluſieurs natures, & que le ſujet en eſt indéterminé, que l'adjectif reçoit preſque partout les mêmes accidens que les noms & d'après les mêmes regles, afin que la concordance des accidens puiſſe ſervir à conſtater le ſujet particulier auquel on applique l'adjectif, & à la nature duquel on adapte l'idée particuliere qui en conſtitue la ſignification propre. Mais la maniere même dont ſe regle par-tout la concordance, loin de faire croire que le nom & l'adjectif ſont une même ſorte de mots, prouve au contraire qu'ils ſont néceſſairement d'eſpeces différentes, puiſqu'il n'y a que les terminaiſons de l'adjectif qui ſoient aſſujetties à la concordance, & que celles des noms ſe décident d'après les vûes différentes de l'eſprit & les beſoins de l'énonciation.

Je crois donc avoir eu raiſon de réſerver la qualification de *ſubſtantifs* pour les ſeuls noms qui déſignent des êtres qui ont, ou qui peuvent avoir une exiſtence propre & indépendante de tout ſujet, ce que les Philoſophes appellent des *ſubſtances*: tels ſont les noms *être, ſubſtance, eſprit, corps, animal, homme, Ciceron, plante, arbre, pommier, pomme, armoire*, &c. La branche de noms oppoſés à ceux-ci, eſt celle des abſtractifs. *Voyez* Nom.

II. *Verbe ſubſtantif.* Le verbe eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par l'idée préciſe de l'exiſtence ſous un attribut. *Voyez* Verbe. Un verbe qui énonce l'exiſtence ſous un attribut quelconque & indéterminé, qui doit être enſuite exprimé à part, eſt celui que les Grammairiens appellent *verbe ſubſtantif*: c'eſt en françois le verbe *être*, quand on l'emploie comme dans cette phraſe, *Dieu eſt juſte*, où il n'exprime que l'exiſtence intellectuelle, ſans aucune détermination d'attribut, puiſque l'on diroit de même *Dieu eſt ſage, Dieu eſt tout-puiſſant, Dieu eſt attentif à nos beſoins*, &c. *Voy.* Verbe.

La diſtinction des noms en *ſubſtantifs* & adjectifs, me ſemble avoir été la ſeule cauſe qui ait occaſionné une diſtinction de même nom entre les verbes; & cette dénomination n'eſt pas mieux fondée d'un côté que de l'autre. Je crois qu'il y auroit plus de juſteſſe & de vérité à appeller *abſtrait*, le verbe que l'on nomme *ſubſtantif*, parce qu'en effet il fait abſtraction de toute maniere d'être déterminée; & alors ceux que l'on nomme *adjectifs* devroient s'appeller *concrets*, parce qu'ils expriment tout-à-la-fois l'exiſtence & la modification déterminée qui conſtitue l'attribut, comme *aimer, partir*, &c

SUBSTANTIVEMENT, adv. c'eſt-à-dire *à la maniere des ſubſtantifs*. On dit en Grammaire qu'un adjectif eſt pris *ſubſtantivement*, pour dire qu'il eſt employé dans la phraſe à la maniere des ſubſtantifs, ou plutôt à la maniere des noms: „ Ce qui ne peut arriver, dit M. du Marſais (*Trop. part. III. art. j.*), „ que parce qu'il y a alors quelque autre nom ſouſ- „ entendu qui eſt dans l'eſprit, par exemple, *le* „ *vrai perſuade*, c'eſt-à-dire *ce qui eſt vrai, l'être* „ *vrai*, ou *la vérité; le tout-puissant vengera les* „ *foibles qu'on opprime*, c'eſt-à dire, *Dieu qui eſt* „ *tout puiſſant vengera les hommes foibles* „.

Si, quand un adjectif eſt employé ſeul dans une phraſe, on le rapporte à quelque nom ſouſentendu qu'on a dans l'eſprit, il eſt évident qu'alors il eſt employé, comme tous les autres adjectifs, qu'il exprime un être déterminé accidentellement par l'application actuelle à ce nom ſouſentendu, en un mot qu'il n'eſt pas pris *ſubſtantivement*, pour parler encore le langage ordinaire. Ainſi quand on dit, *Dieu vengera les foibles*, l'adjectif *foibles* demeure un pur & véritable adjectif; & il n'eſt au pluriel & au maſculin, que par concordance avec le nom ſouſentendu *les hommes*, que l'on a dans l'eſprit.

Il y a cependant des cas où les adjectifs deviennent véritablement noms: c'eſt lorſque l'on s'en ſert comme des mots propres à marquer d'une maniere déterminée la nature des êtres dont on veut parler, & que l'on n'enviſage que relativement à cette idée, en quoi conſiſte effectivement la notion des noms.

Que je diſe, par exemple, *ce diſcours eſt vrai, une vraie définition eſt le germe de toutes les connoiſſances poſſibles ſur l'objet défini*; l'adjectif *vrai* demeure adjectif, parce qu'il énonce une idée que l'on n'enviſage dans ces exemples que comme devant faire partie de la nature totale de ce qu'on y appelle *diſcours* & *définition*, & qu'il demeure applicable à toute autre choſe ſelon l'occurence, à une *nouvelle*, à un *récit*, à un *ſyſtème*, &c. Auſſi *vrai*, dans le premier exemple, s'accorde-t-il en genre & en nombre avec le nom *diſcours*; & *vraie*, dans le ſecond exemple, avec le nom *définition*, en vertu du principe d'identité. *Voyez* Concordance, Identité.

Mais quand on dit, *le vrai perſuade*, le mot *vrai* eſt

eſt alors un véritable nom, parce qu'il ſert à préſenter à l'eſprit un être déterminé par l'idée de ſa nature; la véritable nature à laquelle peut convenir l'attribut énoncé par le verbe *perſuade*, c'eſt celle du *vrai*: & il n'eſt pas plus raiſonnable d'expliquer le mot *vrai* de cette phraſe, par *ce qui eſt vrai*, *l'être vrai*, *la vérité*, que d'expliquer le mot *homme* de celle-ci, l'HOMME *eſt ſociable*, par *ce qui eſt homme*, *l'être homme*, *l'humanité*; à moins qu'on ne veuille en venir à reconnoître d'autre nom proprement dit que le mot *être*, ce qui ſeroit, je penſe, une autre abſurdité.

Dans la langue latine qui admet trois genres, on peut ſtatuer, d'après ce qui vient d'être dit, qu'un adjectif au genre maſculin ou au genre féminin, eſt toujours adjectif, quoiqu'il n'y ait pas de nom exprimé dans la phraſe.

Tu vivendo, bonos; ſcribendo, ſequare peritos.

Il faut ici ſouſentendre *homines*, avec lequel s'accordent également les deux adjectifs *bonos* & *peritos*.

Mais un adjectif neutre qui n'a, ni dans la phraſe où il ſe trouve, ni dans les précédentes, aucun corrélatif, eſt à coup sûr un véritable nom dans cette phraſe; & il n'eſt pas plus néceſſaire d'y ſouſentendre le nom *negotium*, que de ſouſentendre en françois *être*, quand on dit, *le vrai perſuade*. Si l'uſage a préféré dans ces occaſions le genre neutre; c'eſt, 1°. qu'il falloit bien choiſir un genre; & 2°. que l'eſpece d'êtres que l'on déſigne alors n'eſt jamais animée, ni par conſéquent ſujette à la diſtinction des ſexes.

Remarquez que l'adjectif devenu nom, n'eſt point ce que j'ai appellé ailleurs un *nom abſtractif*, *voyez* NOM. C'eſt un véritable nom ſubſtantif, dans le ſens que j'ai donné à ce mot; & c'eſt la différence qu'il y a entre le *vrai* & la *vérité*; la même qu'il y a entre l'*homme* & l'*humanité*. D'où il ſuit que l'adverbe *ſubſtantivement* peut reſter dans le langage grammatical, pourvû qu'il y ſoit pris en rigueur. (*E. R. M. B.*)

SUBSTANTION, SUSTANTION, SOSTANTION, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville ou bourgade de la Gaule narbonnoiſe: elle ne ſubſiſte plus. Catel aſſure que de ſon tems, on voyoit encore ſes ruines à mille pas du grand chemin qui va de Montpellier à Niſmes, & à pareille diſtance de Montpellier, près des villages de Caſtelnau & de Clapiers. Cette ville a eu long-tems ſes propres comtes, qui ne relevoient d'aucun autre ſeigneur. (*D. J.*)

SUBSTITUT, ſ. m. (*Gram. Juriſpr.*) eſt un officier établi pour en remplacer un autre en cas d'abſence, maladie ou autre empêchement.

On confondoit anciennement le titre de *ſubſtitut*, avec celui de lieutenant, & on donnoit l'un ou l'autre indifféremment à tous ceux qui remplaçoient quelque officier public, ſoit juge ou autre officier de juſtice.

L'ordonnance du 23 Mars 1302 porte, *art.* 22. que les ſénéchaux, baillifs, viguiers, vicomtes, juges & autres officiers de juſtice exerceront leurs offices en perſonne, & qu'ils ne pourront commettre en leur place des *ſubſtituts* ou des lieutenans, qu'en cas de néceſſité, comme en cas de maladie, ou qu'ils aillent au conſeil; que dans ces ſortes de cas ils prendront pour *ſubſtituts* des perſonnes du pays, ſages & éclairées qui ne ſeront pas avocats, ou ſurchargées d'affaires, ni liées avec un trop grand nombre d'amis; qu'ils ſeront reſponſables ſelon droit & raiſon du fait de leurs *ſubſtituts*, & que ceux-ci prêteront ſerment de bien faire leur devoir.

Préſentement on ne donne le titre de *ſubſtitut* qu'aux officiers établis pour aider le procureur-général, ou le procureur du roi dans leurs fonctions. Les procureurs au parlement ont auſſi des *ſubſtituts*. (*A*)

SUBSTITUTS DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI: anciennement il n'en avoit point d'ordinaire, & en commettoit ſeulement dans les occaſions où cela étoit néceſſaire. On trouve dans les regiſtres du parlement ſous la date du 14 Novembre 1390, que M. Sureau, procureur-général, ayant démandé la permiſſion de s'abſenter, la cour en le lui permettant, lui ordonna de laiſſer un *ſubſtitut* pour l'expédition des affaires.

La fonction de ces *ſubſtituts* ne duroit pas plus que la cauſe pour laquelle ils avoient été commis.

Dans la ſuite le procureur-général commit pluſieurs *ſubſtituts* pour l'aider dans ſes fonctions, & ceux-ci devinrent ordinaires. En effet, lorſque le parlement fut transferé à Poitiers, M. Angevin, procureur-général, eut l'attention de deſtituer ceux de ſes *ſubſtituts* qui ne purent le ſuivre. La portion du parlement qui étoit retenue à Paris par les Anglois, commit M. le Tue, avocat général, pendant l'abſence de M. Angevin, pour exercer l'office de ladite *procure*.

Lorſque la place de procureur-général venoit à vaquer par le décès de celui qui en étoit pourvu, la cour confirmoit les *ſubſtituts* qu'il s'étoit choiſis, & les commettoit pour en remplir les fonctions pendant la vacance.

Les choſes demeurerent en cet état juſqu'au mois de Mai 1586, que les *ſubſtituts* du procureur général furent créés en titre d'office dans toutes les cours ſouveraines, comme ils ſont encore préſentement.

Au parlement de Paris ils ſont au nombre de 18. Ils ont réuni à leur corps la charge d'avocat-général aux requêtes du palais, qu'ils exercent par celui d'entre eux qui eſt commis à cet effet.

Il y en a auſſi dans la plûpart des autres cours, mais le nombre n'en eſt pas par-tout égal.

Toutes leurs fonctions ſont renfermées dans deux objets; l'un, de ſoulager le procureur-général dans ſes fonctions, comme de lui faire au parquet le rapport des inſtances, dans leſquelles il doit donner ſes concluſions; l'autre, de le remplacer dans le cas où il ne peut vaquer par lui-même à l'expedition des affaires dont il eſt chargé.

Le procureur-général qualifie auſſi de ſes *ſubſtituts* les procureurs du roi des ſieges du reſſort de la cour; on en trouve un exemple dès 1344, dans l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juillet de ladite année, & en cas d'empêchement de leur part, il commet des *ſubſtituts* pour les remplacer, lorſqu'ils n'en ont point, mais dans leur ſiege & dans tous autres actes, les procureurs du roi doivent être qualifiés de ce titre de procureur du roi, & non de celui de *ſubſtituts* du procureur-général. (*A*)

Subſtituts du procureur du roi, anciennement les procureurs du roi n'avoient pas la faculté de ſe nommer des *ſubſtituts* pour exercer leurs fonctions, même en leur abſence ou autre empêchement, cela n'appartenoit qu'au procureur-général. *L'art.* 158 de l'ordonnance de Blois, défendit aux procureurs du roi, de commettre aucuns *ſubſtituts* en leur place, quand les avocats du roi ſeroient préſens.

L'Edit du mois de Mai 1586, avoit créé en titre d'office, non-ſeulement des *ſubſtituts* des procureurs-généraux des cours; mais auſſi de tous les procureurs du roi dans les ſieges inférieurs, pour toutes les fonctions des procureurs du roi en leur abſence, négligence ou empêchemens; & pour aſſiſter & être adjoints aux juges en tous actes de juſtice, où on avoit coutume de prendre un adjoint.

Mais ces offices n'ayant point été établis dans pluſieurs des ſieges inférieurs, & la plus grande partie de ceux qui avoient été levés, étant depuis reſtés vacans aux parties caſuelles, Louis XIV. par une autre Edit du mois d'Avril 1696, créa de nouveau en titres d'office dans chaque bureau, des tréſoriers de France, ſieges, préſidiaux, bailliages, ſénéchauſſées, tables de marbre & ſieges des eaux & forêts, maréchauſſées, amirautés, prevôtés, vigueries, châtellenies, vicomtés, élections, greniers à ſel & autres juſtices royales ordinaires & extraordinaires, tel nombre de ſes *ſubſtituts* des avocats & procureurs du roi qui ſeroit reglé, outre ceux d'ancienne création, qui étoient pour lors remplis & exercés, pour en l'abſence des avocats du roi, porter la parole en l'audience, & en l'abſence du procureur du roi, donner des concluſions par écrit en toutes affaires ſujettes à communication, & faire toutes les fonctions des avocats & procureurs du roi en leur abſence, négligence ou légitime empêchement, enſemble pour jouir des autres prérogatives qui leur ſont accordées par les édits & réglemens. (*A*)

Subſtituts des procureurs au parlement: avant que les procureurs fuſſent en titre d'office, on entendoit par *ſubſtitut* d'un procureur, celui que le fondé de procuration ſubſtituoit en ſon lieu & place.

Mais depuis long-tems les réglemens ont obligé les procureurs de nommer chacun pour leurs *ſubſtituts* deux de leurs confreres. L'arrêt du 23 Juillet 1664,

en preſcrivant l'obſervation des anciens arrêts & réglemens, ordonna que ſuivant iceux, tous procureurs reçus en la cour, qui n'ont pas nommé des *ſubſtituts*, ſeront tenus dans trois jours de mettre au greffe des préſentations, les actes contenant nomination de chacun deux *ſubſtituts*, pour les repréſenter & recevoir les ſignifications au palais en cas d'abſence ou de maladie, à peine contre les contrevenans de 24 liv. pariſis d'amende, & d'être rayé de la matricule, leur fait défenſes de ſigner pour autres procureurs que leurs *ſubſtituts*, à peine de faux & de pareille amende. *Voy. le recueil des réglemens concernant les fonctions des procureurs, p.* 91. (*A*)

SUBSTITUER, v. act. (*Gram.*) remplacer une choſe par une autre: vous effacez ce morceau, mais qu'y *ſubſtituez*-vous? qui *ſubſtituez*-vous à la place de cet homme? *ſubſtituez* l'amitié à l'amour, & vous y gagnerez.

SUBSTITUTION, ſ. f. *en Algebre*, conſiſte à mettre à la place d'une quantité qui eſt dans une équation, quelqu'autre quantité qui lui eſt égale, quoique exprimée d'une maniere différente. Suppoſons par exemple, que l'on ait ces deux équations $ax = yy$ & $x = b + c$; l'on aura par *ſubſtitution*, $ab + ac = yy$; en mettant dans la premiere équation, en la place de x ſa valeur $b + c$. *Voyez* EQUATION. (*E*)

SUBSTITUTION, (*Juriſprud.*) eſt l'inſtitution d'un ſecond, troiſieme, ou autre héritier, pour recueillir au défaut d'un autre héritier, ou après lui.

Cette définition annonce que le nom de *ſubſtitution* eſt commun à deux ſortes de diſpoſitions.

L'une eſt celle par laquelle un teſtateur ayant inſtituée un héritier, & craignant qu'il ne puiſſe ou ne veuille l'être, en nomme un autre pour recueillir l'hoirie au défaut du premier; c'eſt ce que l'on appelle *ſubſtitution vulgaire*.

L'autre ſorte de diſpoſition & *ſubſtitution* eſt celle qui fait paſſer les biens à un ſecond héritier, après le premier qui les a recueillis: cette eſpece de *ſubſtitution*, qu'on appelle *fidei-commiſſaire*, eſt plus connue en droit ſous le nom de *fidei-commis* ſimplement.

Néanmoins dans notre uſage on ſe ſert également du terme de *ſubſtitution*, pour déſigner les *fidei-commis*, & les *ſubſtitutions vulgaires*: on les diſtingue ſeulement l'un de l'autre, en appellant les fidei-commis, *ſubſtitutions fidei-commiſſaires*.

Les regles de la *ſubſtitution* vulgaire, ſont expliquées ci-après, à *l'article* SUBSTITUTION VULGAIRE. Celle-ci eſt beaucoup plus ſimple que l'autre.

Les lois romaines contiennent une infinité de diſpoſitions, au ſujet des *ſubſtitutions* fidei-commiſſaires, & la juriſprudence des différens parlemens, qui n'étoit pas uniforme ſur cette matiere, a été fixée par l'ordonnance du mois d'Août 1741. Comme cette loi ne laiſſe pas d'être fort étendue, nous ne ferons ici l'analyſe que de ſes principales diſpoſitions.

Toutes perſonnes capables de diſpoſer de leurs biens, peuvent faire des *ſubſtitutions* fidei-commiſſaires, dans les pays où elles ſont en uſage.

Les biens immeubles de leur nature, peuvent être chargés de *ſubſtitution*, encore qu'ils fuſſent réputés meubles à certains égards, par la loi de la ſituation.

Les offices peuvent auſſi être chargés de *ſubſtitution*, ainſi que les rentes conſtituées, ſoit que la loi qui les régit, le repute meubles ou immeubles.

Les effets mobiliers ſont cenſés compris dans la *ſubſtitution*, lorſqu'elle eſt appoſée à une diſpoſition univerſelle, ou faite par forme de quotité, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné; dans le premier cas il en faut faire emploi; mais ils ne peuvent être chargés d'une *ſubſtitution* particuliere, que l'auteur de la *ſubſtitution* n'ait expreſſément ordonné qu'il en ſera fait emploi.

Mais les beſtiaux & uſtenſiles ſervant à faire valoir les terres, ſont toujours cenſés compris dans la *ſubſtitution* des terres, ſans qu'on ſoit tenu de vendre ces effets, ni d'en faire emploi; il ſuffit de les faire eſtimer; afin que l'on en rende d'une égale valeur lors de la reſtitution du fidei-commis.

Les meubles meublans d'un château ou maiſon, peuvent auſſi être compris dans la *ſubſtitution*, même avec clauſe de les conſerver en nature; mais on ne peut ſubſtituer avec cette clauſe aucuns autres effets mobiliers, que les meubles dont il vient d'être parlé, & les beſtiaux & uſtenciles dont on a parlé dans l'article précédent.

Les *ſubſtitutions* appoſées aux donations entrevifs, n'ont d'effet pour les effets mobiliers, qu'en cas qu'on en ait annexé à la minute de la donation, un état ſigné des parties, contenant une eſtimation, le tout à peine de nullité de la *ſubſtitution* pour les meubles. *Voyez* auſſi l'*article XV.* de l'ordonnance des donations.

Le donataire de meubles avec *ſubſtitution*, doit en faire emploi.

Les *ſubſtitutions* faites par contrat de mariage, ou par donation entre vifs, étant acceptées, ne peuvent plus être révoquées ni augmentées, diminuées ou changées, même du conſentement du donataire, & s'il renonce à la donation, la *ſubſtitution* ſera ouverte au profit des appellés.

Il en eſt de même par rapport aux inſtitutions & *ſubſtitutions* contractuelles qui ſont également irrévocables, ſoit entre nobles ou roturiers.

Les biens donnés par contrat de mariage, ou par donation entre-vifs, ſans charge de *ſubſtitution*, ne peuvent en être chargés par une diſpoſition poſtérieure, encore que ce fût une donation du pere à ſes enfans, que la *ſubſtitution* comprît expreſſément les biens donnés, & qu'elle fût faite en faveur des enfans ou deſcendans du donateur ou du donataire.

Lorſque la donation ou l'inſtitution contractuelle a été faite à la charge de remettre les biens donnés à celui que le donateur ou le donataire voudra choiſir, celui qui ſera élu ne pourra, ſous prétexte de l'élection faite en ſa faveur, être chargé d'aucune *ſubſtitution*.

Quand le contrat de mariage, ou la donation, contiendroit une reſerve par le donateur, de charger dans la ſuite de *ſubſtitution*, les biens par lui donnés; cette reſerve eſt de nul effet depuis l'ordonnance.

Il faut pourtant excepter le cas où le donateur feroit une nouvelle libéralité avec charge de *ſubſtitution*, auquel cas le donataire acceptant la nouvelle libéralité, ne pourroit plus diviſer les deux diſpoſitions, ni renoncer à la ſeconde, pour s'en tenir à la premiere.

Les enfans qui ne ſont pas expreſſément appellés à la *ſubſtitution*, mais ſeulement mis dans la condition, ſans être chargés, de reſtituer à d'autres, ne ſont en aucun cas regardés comme étant dans la diſpoſition, encore, qu'ils ſoient dans la condition en qualité de mâles, que la condition ſoit redoublée, que les grevés ſoient obligés de porter les nom & armes de l'auteur de la *ſubſtitution*, & qu'il ait défendu de diſtraire la quarte trébellianique, ou qu'il ſe trouve des conjectures tirées d'autres circonſtances, telles que la nobleſſe & la coutume de la famille, ou la qualité & la valeur des biens ſubſtitués, ou autres préſomptions auxquelles on n'a aucun égard.

Les appellés à une *ſubſtitution*, dont le droit n'a pas été ouvert avant leur décès, n'en tranſmettent point l'eſpérance à leurs enfans ou deſcendans, encore que la *ſubſtitution* ſoit faite en ligne directe par des aſcendans, & qu'il y ait d'autres ſubſtitués appellés à la même *ſubſtitution* après ceux qui ſeront décédés, & leurs enfans ou deſcendans.

La repréſentation n'a point lieu dans les *ſubſtitutions*, ſoit en directe ou en collatérale, & ſoit que les appellés le ſoient collectivement, ou déſignés en particulier, ſuivant l'ordre de leur parenté avec l'auteur de la *ſubſtitution*, à moins qu'il n'ait expreſſément ordonné que la repréſentation auroit lieu, ou que la *ſubſtitution* ſeroit déférée ſuivant l'ordre des ſucceſſions légitimes.

Dans les *ſubſtitutions* où les filles ſont appellées à défaut de mâles, elles viennent dans l'ordre reglé par la *ſubſtitution*, & ſi cet ordre n'y eſt pas reglé, les plus proches du dernier poſſeſſeur des biens, les recueillent, à quelque degré de parenté qu'elles ſoient de l'auteur de la *ſubſtitution*, & encore qu'il y eût d'autres filles qui en fuſſent plus proches, ou d'une branche aînée.

Dans les *ſubſtitutions* faites au cas que le grevé décede ſans enfans, ce cas ſera cenſé arrivé, lorſque au jour du décès du grevé il n'y aura aucuns enfans légitimes & capables des effets civils, ſans qu'on ait égard à l'exiſtence des enfans naturels, même légitimés, ſi ce n'eſt par mariage ſubſéquent, ni à l'exiſtence des enfans morts civilement pour quelque cauſe que ce ſoit.

La *ſubſtitution* eſt ouverte par la mort civile du grevé.

La condition de ſe marier ſera cenſée avoir manqué; & celle de ne ſe point marier (dans le cas où

elle peut être valable), ſera cenſée accomplie, lorſque la perſonne à qui la condition étoit impoſée, aura fait profeſſion religieuſe.

Dans tout teſtament autre que le militaire, la caducité de l'inſtitution emporte celle de la *ſubſtitution* fidei-commiſſaire, ſi ce n'eſt qu'il y ait clauſe codicillaire.

La renonciation de l'héritier légataire ou donataire grevé, ne peut nuire au ſubſtitué, lequel en ce cas, prend la place du grevé; de même ſi le premier ſubſtitué renonce, le ſecond prend ſa place.

Celui qui eſt appellé à une *ſubſtitution* fidei-commiſſaire, peut y renoncer lorſqu'elle eſt ouverte à ſon profit, ou même auparavant; mais en ce dernier cas, la renonciation doit, à peine de nullité, être faite en minute devant notaires, avec le grevé, ou avec le ſubſtitué appellé après celui qui renonce.

L'exhérédation prononcée par les peres ou meres, ne prive point les enfans deshérités, des biens qu'ils doivent recueillir en vertu de *ſubſtitutions* faites par leur aſcendans ou autres, à moins que l'auteur de la *ſubſtitution* ne l'eût ainſi ordonné, ou qu'ils ne fuſſent incapables de toute ſucceſſion aux termes de la loi.

Toutes *ſubſtitutions*, par quelque acte qu'elles ſoient faites, & en quelques termes qu'elles ſoient conçues, ne s'étendent qu'à deux degrés, outre l'inſtitution, & ce conformément à l'ordonnance d'Orléans; celles qui ſont antérieures à cette ordonnance, s'étendent juſqu'à quatre degrés, ſuivant l'ordonnance de Moulins.

Dans les provinces où les *ſubſtitutions* avoient été étendues par l'uſage juſqu'à quatre degrés, outre l'inſtitution, la reſtriction à deux degrés n'a lieu que depuis la publication de la nouvelle ordonnance des *ſubſtitutions*.

Il y a cependant encore quelques provinces où les *ſubſtitutions* n'ont point été reſtraintes à un certain nombre de degrés, & à l'uſage deſquelles il n'a pas encore été dérogé.

Les degrés de *ſubſtitutions* ſe comptant par têtes & non par ſouches ou générations, chaque perſonne qui recueille l'effet de la *ſubſtitution*, eſt comptée pour un degré.

Le ſubſtitué n'eſt point ſaiſi de plein droit, & ne gagne les fruits que du jour de la délivrance conſentie à ſon profit, ou du jour de la demande.

La reſtitution anticipée du fidei-commis, ne peut nuire aux créanciers du grevé, ni à ceux qui auroient acquis de lui.

En cas d'inſuffiſance des biens libres, les femmes ont une hypotheque ſubſidiaire ſur les biens ſubſtituées, tant pour le fond ou capital de la dot, que pour les fruits ou intérêts.

On obſerve la même choſe en faveur de la femme & des enfans, tant pour le douaire que pour l'augment de dot, ou autre gain de noces, qui en tient lieu; & ſi le douaire ou autre gain eſt préfix, cette hypotheque n'a lieu que juſqu'à concurrence du coutumier ou légal.

La femme n'a point d'hypotheque ſubſidiaire ſur les biens ſubſtitués, pour le préciput, les bagues & joyaux, autres libéralités ſemblables, ni pour ſon deuil.

Elle n'en a point non plus pour le remploi de ſes propres biens dotaux qui ont été aliénés de ſon conſentement, ni pour les dettes auxquelles elle s'eſt obligée volontairement.

La femme ne peut exercer ſon hypotheque ſubſidiaire contre les enfans d'un mariage antérieur au ſien, lorſque ce ſont eux qui recueillent la *ſubſtitution*.

Les diſpoſitions concernant l'hypotheque ſubſidiaire ont lieu, ſoit que la *ſubſtitution* ait été faite par un collatéral, ou même par un étranger, pourvu que ce ſoit en faveur des enfans du grevé, ou en faveur d'un autre, en cas que le grevé décede ſans enfans.

Les adjudications par decret ne purgent point les *ſubſtitutions* publiées & enregiſtrées, encore que le ſubſtitué eût un droit ouvert avant le decret, & même avant la ſaiſie réelle, & qu'il n'eſt point formé d'oppoſition, ſi ce n'eſt que le decret fût pour dette de l'auteur de la *ſubſtitution*, ou autres dettes antérieures.

Après le décès de celui qui a fait une *ſubſtitution* univerſelle ou particuliere, il doit être procédé dans les formes ordinaires à l'inventaire des biens de la ſucceſſion, à la requête de l'héritier inſtitué & légitime, ou du légataire univerſel, & ce dans le tems de l'ordonnance; & s'il ne le fait pas, celui qui doit recueillir les biens ſubſtitués eſt tenu dans un mois après d'y faire proceder; & faute de ce l'inventaire ſera fait à la requête du procureur du roi.

Il doit être fait par un notaire royal, en préſence du premier ſubſtitué, s'il eſt majeur, ou de ſon tuteur ou curateur, s'il eſt mineur & interdit, ou du ſyndic ou adminiſtrateur, ſi la *ſubſtitution* eſt au profit d'une égliſe, hôpital ou communauté.

On doit procéder à la vente des meubles par affiches & encheres.

L'emploi des deniers doit être fait d'abord au payement des dettes, & le ſurplus en fonds de terre, maiſons, rentes foncieres ou conſtituées.

Toutes *ſubſtitutions* fidéi-commiſſaires faites entre-vifs, ou à cauſe de mort, doivent être publiées en jugement l'audience tenant, & enregiſtrées au greffe du ſiege où la publication en eſt faite, & ce à la diligence du grevé de *ſubſtitution*.

La publication & l'enregiſtrement des *ſubſtitutions* doivent être faits au ſiege royal reſſortiſſant nuement au parlement ou conſeil ſupérieur dans l'étendue ou le reſſort duquel l'auteur de la *ſubſtitution* avoit ſon domicile au jour de l'acte qui la contient, ou au jour de ſon décès, ſi c'eſt par une diſpoſition à cauſe de mort, & auſſi dans les ſieges de la même qualité où ſes biens ſubſtitués ſeront ſitués.

Si ce ſont des rentes ſur le roi, ſur les villes, états ou ſur le clergé, ou bien des offices, la publication & l'enregiſtrement ſe font dans les ſieges de la même qualité, tant du lieu où les rentes ſe payent, ou dans lequel ſe fait l'exercice de ces offices, que du lieu du domicile de l'auteur de la *ſubſtitution*.

Les actes d'emploi doivent auſſi être publics & regiſtrés au ſiege royal du lieu où ſont les biens.

La publication & l'enregiſtrement doivent être faits dans 6 mois à compter de l'acte, s'il eſt entrevifs, & du jour du décès, ſi c'eſt une diſpoſition à cauſe de mort.

La *ſubſtitution* étant deument publiée & regiſtrée, a effet même contre les créanciers & tiers-acquéreurs du jour de ſa date, ou du jour du décès, ſi la *ſubſtitution* eſt faite par acte à cauſe de mort.

On peut cependant faire publier & enregiſtrer les *ſubſtitutions* après les 6 mois; mais en ce cas elles n'ont effet contre les créanciers & tiers-acquéreurs, que du jour de l'enregiſtrement.

Le défaut de publication & d'enregiſtrement ne peut être ſupplée par aucun autre acte, ni aucune circonſtance, & peut être oppoſé à toutes ſortes de perſonnes, même aux mineurs, égliſes, communautés; & ſauf le recours de ceux-ci contre leurs tuteurs, & autres adminiſtrateurs.

Les donataires, héritiers, légataires de celui qui a fait la *ſubſtitution*, ni les donataires, héritiers & légataires de ceux-ci, ne peuvent oppoſer aux ſubſtitués le défaut de publication & d'enregiſtrement de la *ſubſtitution*.

Le grevé, ou celui qui prend ſa place, ne peut ſe mettre en poſſeſſion des biens, qu'en vertu d'une ordonnance du juge royal.

Toutes conteſtations concernant les *ſubſtitutions* fidéi-commiſſaires, doivent être portées au ſiege royal, reſſortiſſant nuement un parlement ou conſeil ſupérieur. *Voyez* au *digeſte* & aux *inſtitutes* les titres *de vulg. & pupill. ſubſtitut.* & au code les titres *de impub. & aliis ſubſtit.* & *inſtitut. & ſubſtit.* & *Voyez* auſſi les *traités des ſubſtitutions*, par Balde, Fuſarius, Pérégrinus, Champy, Vulſon, Ricard, & *le mot* FIDÉI COMMIS. (*A*)

SUBSTITUTION ABRÉGÉE, eſt de deux ſortes, l'une qu'on appelle *bréviloque* ou *réciproque*, l'autre qu'on appelle *compendieuſe*. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, SUBSTITUTION COMPENDIEUSE.

SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, dans quelques provinces, comme au parlement de Toulouſe, cette dénomination eſt ſynonyme de *ſubſtitution réciproque*; on l'appelle *bréviloque*, parce que le teſtateur ou teſteur en diſant qu'il ſubſtitue deux perſonnes réciproquement l'une à l'autre, ſimplifie & abrege ſa diſpoſition, en évitant de faire deux *ſubſtitutions* enſuite l'une de l'autre. *Voyez* Maynard, *l. V. c. xxvij. & 41.* & le *mot* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION CADUQUE, eſt celle qui ne peut avoir lieu, ſoit par le prédécès de l'appellé à la *ſubſtitu-*

ſtitution, ſoit par quelqu'autre événement prévu par le teſtateur, & dans le cas duquel il n'a pas voulu que la *ſubſtitution* eût lieu.

SUBSTITUTION COMMUNE, eſt la même choſe que la vulgaire. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION COMPENDIEUSE, eſt celle par laquelle un pere ayant inſtitué ſon fils, lui ſubſtitue une autre perſonne, ſans s'expliquer davantage. Elle eſt ainſi appellée, comme qui diroit *abrégée*, parce qu'en peu de paroles elle comprend toutes les eſpeces de *ſubſtitutions* de ſorte qu'elle eſt valable, ſoit que le fils décede avant le pere, ſoit qu'il décede après avoir recueilli ſa ſucceſſion, mais en âge de pupillarité, ſoit enfin qu'il décede en âge de puberté, après avoir recueilli la ſucceſſion du pere: au premier cas la *ſubſtitution* ſera vulgaire, & le ſubſtitué n'aura que les biens du pere, & les aura ſans aucune diminution. Au ſecond cas, elle ſera pupillaire, & le ſubſtitué aura les biens du pere & du fils. Au troiſieme, elle ſera fidéicommiſſaire, & le ſubſtitué n'aura les biens du pere, qu'en déduiſant les quartes falcidie & trébellianique. *Voyez* Argout, en ſon *inſtit. tom. I. l. II. c. xiv.*

SUBSTITUTION CONDITIONNELLE, eſt celle qui n'eſt faite que ſous condition, & en cas que tel événement arrive ou n'arrive pas; par exemple, ſi la *ſubſtitution* eſt faite, en cas que l'héritier ne ſe marie pas, ou s'il n'a point d'enfant ou d'enfans mâles, *&c.* l'événement du cas prévu par le teſtateur, rend la *ſubſtitution* caduque.

SUBSTITUTION CONTRACTUELLE, eſt celle qui eſt faite par contrat entre-vifs, à la différence des autres *ſubſtitutions* qui ſont faites par teſtament ou codicille: la *ſubſtitution* directe ne peut pourtant, en général, ſe faire que par teſtament; mais comme les contrats de mariage ſont ſuſceptibles de toutes ſortes de clauſes; on y peut auſſi faire toutes ſortes de *ſubſtitutions*, ſoit directes ou fidéi-commiſſaires. *Voyez* le *traité de convention de ſuccéder*, par Boucheul, *c. ij.* & le *mot* INSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION CONVENTIONNELLE, eſt la même choſe que *ſubſtitution contractuelle*. Voyez *ci-devant* SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION DIRECTE, eſt ainſi appellée, parce qu'elle ſe faiſoit en termes ſemblables à ceux de l'inſtitution qualifiés en droit de termes directs, *verbis directis*, ſelon la formule des lois *hæres eſto*. Elle fait paſſer les biens droits & actions immédiatement, & comme des mains du teſtateur en celles du ſubſtitué, ſans que le premier héritier ait recueilli. On en compte de trois ſortes, la vulgaire ou commune, la pupillaire, & l'exemplaire, ou quaſi pupillaire: elle eſt oppoſée à la *ſubſtitution* fidéi-commiſſaire, qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué. *Voyez* SUBSTITUTION COMMUNE, VULGAIRE, EXEMPLAIRE, PUPILLAIRE, FIDÉI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION DOUBLE *ou* RÉCIPROQUE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION ÉTEINTE eſt celle qui a fini en la perſonne du dernier grevé de la *ſubſtitution*, ou par l'événement de la condition ſous laquelle elle étoit faite. *Voyez* SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION EXEMPLAIRE *ou* JUSTINIENE, *ou quaſi* PUPILLAIRE, eſt celle qui ſe fait par les pere & mere à leur enfant, qui eſt en fureur ou démence, au cas qu'il ne revienne point en ſon bon ſens.

On l'appelle *juſtiniene*, parce qu'elle a été introduite par Juſtinien en la loi *humanitatis*, *cod. de impuberum & aliis ſubſtitut.*

On lui donne auſſi le nom de *quaſi pupillaire*, parce qu'elle a été introduite à l'*inſtar* de la *ſubſtitution* pupillaire.

Comme elle eſt fondée ſur un motif d'humanité, la mere peut auſſi-bien que le pere faire une telle *ſubſtitution*.

Elle comprend tous les biens qui peuvent advenir à l'enfant, tant qu'il eſt en démence.

Lorſque l'enfant qui eſt furieux ou en démence a des enfans ou des freres & ſœurs, le pere doit les lui ſubſtituer ou du-moins l'un d'entr'eux, & non pas un étranger.

Cette *ſubſtiution* n'a lieu, qu'en pays de Droit écrit.

SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE, autrement *fidei-commis*, eſt celle qui ne tranſmet les biens, au ſubſtitué, que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué, pour ne les recueillir que ſucceſſivement & après lui, à la différence de la *ſubſtitution* vulgaire qui eſt faite pour avoir lieu au profit du ſubſtitué, au cas que l'inſtitué ne veuille ou ne puiſſe pas recueillir l'effet de l'inſtitution. *Voyez* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION FINIE, eſt lorſque la *ſubſtitution* ceſſe d'avoir lieu, & que les biens ſubſtitués ſont libres en la perſonne de celui qui a droit de les poſſéder. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE & SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, eſt celle où les héritiers préſomptifs ſont appellés à titre de *ſubſtitution* de degré en degré, c'eſt-à-dire ſuivant l'ordre naturel de ſuccéder. *Voyez* SUBSTITUTION LINEALE & SUBSTITUTION MASCULINE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, RETARDÉE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RETARDÉE.

SUBSTITUTION INDIRECTE *ou* OBLIQUE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*, *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION FIDEI COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION JUSTINIENE, eſt la même choſe que la *ſubſtitution exemplaire*, que le pere peut faire à ſes enfans étant en démence, elle fut auſſi ſurnommée *juſtiniene*, parce qu'elle fut introduite par l'empereur Juſtinien par la loi *humanitatis* au code *de impub. & aliis ſubſtitut.*

SUBSTITUTION LINÉALE, eſt celle qui eſt faite ſuivant l'ordre des lignes, c'eſt-à-dire ſans intervertir l'ordre de ſuccéder dans chaque ligne, & où les parens d'une autre ligne ne ſont appellés, qu'au défaut de celle qui a le droit le plus prochain.

SUBSTITUTION LITTÉRALE & FORMELLE, eſt celle qui eſt expreſſément ordonnée par le teſtateur ou le donateur. *Voyez* SUBSTITUTION EXPRESSE.

SUBSTITUTION MASCULINE, eſt celle qui eſt faite en faveur des mâles ſeulement, où dans laquelle les mâles ſont toujours appellés par préférence aux femelles.

SUBSTITUTION OBLIQUE *ou* INDIRECTE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant*. FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION OFFICIEUSE, eſt celle qui eſt faite pour aſſurer des alimens au grevé, & le fonds du bien à ſes enfans, & empêcher par ce moyen que les biens ne ſoient la proie des créanciers du grevé; on l'appelle plus communement *exhérédation officieuſe*. *Voyez* EXHÉRÉDATION.

SUBSTITUTION OUVERTE, eſt lorſque l'appellé eſt ſaiſi du droit de recueillir la *ſubſtitution*, ſoit par le décès du grevé, ſoit par l'échéance de la condition. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE.

SUBSTITUTION PARTICULIERE, eſt celle qui ne comprend qu'un ou pluſieurs corps certains des biens du teſtateur ou donateur, & non l'univerſalité de ſes biens, ni une certaine portion ou quotité, comme la moitié, le tiers, le quart, *&c. Voyez* SUBSTITUTION & TRÉBELLIANIQUE.

SUBSTITUTION PERPÉTUELLE, eſt celle qui eſt faite pour avoir lieu à perpétuité & à l'infini, autant que la *ſubſtitution* peut s'étendre. En France, les *ſubſtitutions* ſont réduites à deux degrés, non compris l'inſtitution, on appelle néanmoins *perpétuelles*, celles qui ſont faites à l'infini pour avoir lieu juſqu'à ce que le nombre de degrés fixé par les ordonnances, ſoit rempli. *Voyez* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE & SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBFITUTION PRÉCAIRE *ou* FIDEI-COMMISSAIRE, eſt celle qui ſe fait; non en termes impératifs comme la *ſubſtitution* directe, mais en termes de priere, & par laquelle les biens ne ſe transferent pas directement en la perſonne du ſubſtitué, mais paſſent ordinairement en la perſonne du premier inſtitué, à la charge de les rendre au ſubſtitué; c'eſt pourquoi elle eſt déſignée plus ſouvent en droit par le terme *reſtitution* & de *fidei-commis*, que par celui de *ſubſtitution*.

Juſtinien, par ſa conſtitution au code *communia de legat. & fideic.* a ſupprimé la différence des paroles dont on uſoit dans la *ſubſtitution* directe & dans la précaire, de maniere qu'il eſt indifférent préſentement que le teſtateur exprime ſa volonté en termes directs & impératifs, ou en termes obliques, précaires & fidei-commiſſaires.

Mais la différence qui étoit entre la *ſubſtitution* directe & la précaire ou fidei-commiſſaire, ſubſiſte toujours quant au fond, en ce que dans la *ſubſtitution* directe le ſubſtitué prend les biens directement du teſtateur, au lieu que dans la *ſubſtitution précaire* ou *fidei-commiſſaire*, il les prend des mains du grevé.

Mais

Mais comme on n'eſt plus obligé de ſe ſervir de termes *précaires* pour ces ſortes de *ſubſtitutions*, on les appelle plus communément *ſubſtitutions fideicommiſſaires*: il y a cependant encore des pays où l'on ſe ſert quelquefois du terme de *ſubſtitution précaire* pour déſigner la *ſubſtitution fidei commiſſaire*, comme à Bordeaux. *Voyez* les *conſultations* de Cujas, 15, 19 & 22. Lapeirere, *lett. S. l'abregé de la Juriſpr. rom.* de Colombet, & *les mots* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION PRÉSUMÉE, *voyez* SUBSTITUTION TACITE.

SUBSTITUTION PUPILLAIRE, eſt celle que le teſtateur fait pour ſon enfant impubere, au cas que cet enfant décede avant d'être parvenu à l'âge où l'on peut teſter; c'eſt une extenſion de la puiſſance paternelle; c'eſt pourquoi elle n'a lieu qu'en pays de Droit écrit & ne peut être faite que par le pere ayant ſon enfant en ſa puiſſance; il ne peut étendre cette *ſubſtitution* au-delà de la puberté. Il peut ſubſtituer ainſi à l'un de ſes enfans, ſans le faire à l'égard des autres.

Cette *ſubſtitution* eſt expreſſe ou tacite, expreſſe lorſqu'elle eſt écrite; la tacite a lieu en vertu de la loi, lorſque le pere a fait une *ſubſtitution* vulgaire à ſon fils; on préſume qu'il a auſſi eu intention de lui ſubſtituer le même héritier, au cas que cet enfant décede avant l'âge de puberté. *Voyez* au *digeſte* le tit. *de vulg. & pupill. ſubſtit.*

SUBSTITUTION *quaſi* PUPILLAIRE, eſt la même que la *ſubſtitution exemplaire*; c'eſt celle qui ſe fait à un majeur, furieux & imbécille. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION EXEMPLAIRE.

SUBSTITUTION RÉCIPROQUE, eſt celle par laquelle deux perſonnes ſont appellées l'une au défaut de l'autre, comme ſi le teſtateur dit: „ J'inſtitue Jean & „ Jacques; & au défaut de chacun d'eux, ſes enfans; „ & au défaut de l'un & de ſes enfans, ce ſera l'au„ tre, ou à ſon défaut les ſiens. *Voyez* SUBSTITU„ TION BREVILOQUE.

SUBSTITUTION RETARDÉE *ou* GRADUELLE RETARDÉE, eſt celle où pour prolonger indirectement le fidei-commis d'un degré, on nomme pour héritier le petit-fils, ne laiſſant au pere qu'un ſimple uſufruit. *Voyez* les *traités* de M. Davot, *ſur le Droit françois*, *tom. X. pag.* 574.

SUBSTITUTION SIMPLE, eſt une *ſubſtitution* fideicommiſſaire où le fidei-commis ne doit opérer qu'une fois, à la différence de la *ſubſtitution* graduelle où il opere ſucceſſivement au profit de pluſieurs perſonnes l'une après l'autre. *Voyez* SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION TACITE, eſt celle qui, quoique n'étant point écrite, s'enſuit néanmoins de la diſpoſition, ſoit par une préſomption légale & de droit, ſoit par une préſomption tirée des termes du teſtament ou de la donation; il y a des cas où l'on admet une *ſubſtitution* vulgaire, tacite, & quelquefois auſſi une pupillaire tacite.

SUBSTITUTION UNIVERSELLE, eſt celle qui comprend tous les biens du teſtateur ou donateur, ou même ſeulement une portion ou quotité, ne fût-ce qu'un douzieme, un vingtieme, & la quarte trebellianique ne ſe prend que ſur la *ſubſtitution* fidei-commiſſaire univerſelle.

SUBSTITUTION VULGAIRE *ou* COMMUNE, eſt celle par laquelle le teſtateur ou donateur inſtitue un ſecond héritier au défaut du premier, pour empêcher que la premiere inſtitution ne ſoit caduque. Cette ſeconde inſtitution ſe fait pour avoir lieu ſeulement dans le cas où le premier inſtitué ne ſera pas héritier, ſoit qu'il ne veuille pas l'être, ou qu'il ne le puiſſe; ce qui renferme le cas du prédécès, & toute autre capacité & le refus.

On peut ſubſtituer de même un troiſieme héritier au défaut du ſecond, & même pluſieurs autres.

Quand le premier inſtitué ſe porte héritier, la *ſubſtitution vulgaire* devient caduque, & ainſi du troiſieme ou quatrieme héritier, quand le précédent accepte.

On peut ſubſtituer de même à un légataire.

Cette ſorte de *ſubſtitution* a lieu principalement dans le pays de droit écrit & autres, où les inſtitutions d'héritier ſont néceſſaires pour la validité du teſtament; mais dans les pays coutumiers où les inſtitutions d'héritier ne valent que comme des legs univerſels, les *ſubſtitutions vulgaires* ne ſe pratiquent que pour ſubroger le ſubſtitué au-lieu de l'inſtitué, au cas que celui-ci ne veuille ou ne puiſſe recueillir l'inſtitution ou legs fait à ſon profit. *Voyez* au *dig.* le *tit. de vulg. & pupill. ſubſtit.* (*A*)

SUBTERFUGE, ſ. m. (*Gram.*) moyen injuſte & détourné dont on uſe pour échapper à la pénétration, à la juſtice, à la correction.

SUBTIL, adj. *en Phyſique*, ſignifie un corps extrèmement petit, fin & délicat; tels que ſont les eſprits animaux, les émanations des corps odorans, &c. *Voyez* ESPRIT, ECOULEMENS, EMANATIONS. &c.

Une portion de matiere n'eſt plus *ſubtile* qu'une autre, qu'en ce qu'elle ſe diviſe en parties plus petites; ces parties s'inſinuent plus aiſément dans les pores des autres corps. *Voyez* PARTICULE, &c.

Les Cartéſiens prennent pour leur premier élément une matiere ſubtile. *Voyez* CARTÉSIANISME, ÉLÉMENT & MATIERE SUBTILE.

Ils la ſuppoſent ſi exceſſivement fine, qu'elle pénetre les plus petits pores du verre & des autres corps ſolides; & ils prétendent expliquer par ſon moyen la plûpart des phénomenes de la nature, *Voy.* VUIDE, PLEIN, &c. *Chambers* (*O*)

SUBTIL, MAL SUBTIL, (*Fauconnerie.*) maladie qui arrive aux oiſeaux de proie, & dans laquelle ils ſont affamés, quoiqu'on leur donne toujours à manger.

SUBTILES, (*Hiſt. nat.*) oiſeaux de la nouvelle Eſpagne, qui ſont des eſpeces de corneilles; ils ſont de la groſſeur d'un pigeon; leur plumage eſt noirâtre, mais leur bec & le bout de leurs aîles ſont jaunâtres; leurs nids ſont ſuſpendus à l'extrémité des branches des plus grands arbres, auxquelles on croiroit qu'ils ne ſont point attachés, ils n'y tiennent que par des fils ou brins d'une herbe fort longue, dont le nid lui-même eſt formé & eſt très-artiſtement entrelacé: à l'un des côtés du nid eſt une ouverture, qui ſert d'entrée à l'oiſeau. On voit quelquefois juſqu'à trente de ces nids ſur un même arbre.

SUBTILITÉ, ſ. f. (*Gram.*) qualité qui fait appeller une choſe ſubtile. *Voyez* SUBTIL. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On dit la *ſubtilité* de la matiere, la *ſubtilité* de l'eau, de l'air, du feu, de la pouſſiere; la *ſubtilité* de l'eſprit; la *ſubtilité* du raiſonnement. Il ſe prend plutôt en mauvaiſe part qu'en bonne. Dans les hommes, on ſe méfie de la *ſubtilité*; dans les choſes, il s'oppoſe à la *ſolidité*, & il ſe joint à preſque toutes ſes acceptions une idée de petiteſſe.

SUBUCULA, ſ. f. (*Littérat. rom.*) c'étoit chez les Grecs l'habit de deſſous, *induſium*, ὑποδύτης. Depuis que les Romains prirent une ſeconde tunique, on appella celle de deſſus *tunica ſuperaria*, ἐπενδύτης, & celle de deſſous *tunica ſubucula*; celle-ci étoit de lin, & répondoit à nos chemiſes d'aujourd'hui; une chemiſe de lin uſée ſe nommoit *ſubucula trita*. (*D. J.*)

SUBVENIR, v. n. (*Gram.*) ſecourir; ſoulager. J'étois dans la détreſſe, il ne dédaigna pas de connoître ma miſere & d'y *ſubvenir*. Ma grande-mere reſta veuve à trente-trois ans, & elle avoit eu vingt-deux enfans, huit dans les quatre premieres couches; il lui en reſtoit dix-neuf vivans autour de ſa table. Je ne ſais comment elle parvint à les élever & à *ſubvenir* à tous leurs beſoins, avec le peu de fortune qu'elle avoit. De tant d'enfans, aucun n'eſt parvenu au-delà de ſoixante & quinze ans: je n'en ai jamais vu que trois; je ſuis encore jeune, & au moment où j'écris, il n'en reſte pas un. Avec quelle vîteſſe les hommes paſſent! Comment la nature *ſubvient*-elle à une diminution ſi rapide de l'eſpece?

SUBVENTION, ſ. f. (*Finance.*) tout impôt ſurajouté, pour fournir à de nouveaux beſoins de l'état.

SUBUR, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte de l'Océan atlantique, entre l'embouchure du fleuve Lixus & le golfe Emporicus. Pline, *l. V. c. j.* fait auſſi mention de ce fleuve, dont le nom moderne eſt *Subu*, ſelon quelques-uns, & *Sus* ou *Cebit* ſelon d'autres.

Il ſort du mont Ciligo ou Salego, au royaume de Fez, dans la province de Cuz, & ſe précipite ſi rapidement, qu'il entraîne avec ſoi des pierres qui peſent un quintal. Il y a ſur cette riviere un pont de cent cinquante toiſes de long.

Après qu'elle a traverſé beaucoup de montagnes & de vallées, elle arroſe une plaine à deux milles de la ville de Fez. Elle fait la même choſe dans la province d'Aſgar, & ſe jette dans la mer auprès de la ville de Maroc. Ce n'eſt toutefois qu'après s'être groſ-

ſie de l'eau de pluſieurs rivieres, comme de Guarca, de Sador, qui deſcendent des monts Gomere & Errif; de celle de Fez, qui eſt le Fut de Pline, & le Pheut ou Theut de Ptolomée, & de celle d'Ynavan & de Bath dont la province d'Agaſcar eſt baignée.

2°. *Subur*, ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Coſetani; & la place ſur la côte entre Barcinon & Tarracon. Cette ville eſt connue de Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* qui la compte au nombre des petites villes, ſituées aux environs de Tarracone. Pline, *l. III. c. iij.* ne fait que la nommer. Les habitans de *Subur* ſont appellés *Suburitani* dans une inſcription trouvée auprès de Tarragone, & rapportée par Gruter, *p.* 414.

L. FVRIO L. F.
FAVENTINO.
SVBVRITANI.

(*D. J.*) Public.

SUBURA, (*Topog. de l'anc. Rome.*) quartier de Rome qui étoit entre le mont Eſquilin, le mont Viminal & le mont Quirinal. C'étoit le quartier ordinaire des courtiſanes, & le rendez-vous des jeunes débauchés. Quand je n'eûs plus, dit Perſe, autour de moi que des gens complaiſans, & que j'eus pris la robe blanche, c'eſt-à-dire la robe virile, je promenois mes yeux avec pleine licence dans le quartier *Subura*.

Cum blandi comites, totâque *impune* Subura
Permiſit ſparſiſſe oculos, jam candidus umbo.

Dans Horace, *ode v. l. V.* Canide invoque les divinités de la nuit, pour ameuter les chiens du quartier de *Subura* contre Varus, qui y alloit voir tous les ſoirs des filles de joie; qu'ils décelent, ajoute-t-elle, ſa perfidie, & qu'ils le rendent la fable de toute la ville.

Senem quod omnes videant adulterum,
Latrent Suburanæ *canes.*

(*D. J.*)

SUBURBANUM ou SUBURBANA, (*Littérat.*) en ſous-entendant *domus* ou *villa*, ſignifioit chez les Romains une *maiſon de campagne* aux portes de Rome. Comme les ſénateurs, & ſur-tout ceux qui avoient beaucoup de part au gouvernement, ne pouvoient être long-tems abſens de Rome; outre ces maiſons de campagne ſi magnifiques qu'ils avoient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avoient encore d'autres moins conſidérables dans les dehors de Rome, qu'ils appelloient leurs *jardins*. Les vignes des grands ſeigneurs italiens ont prix la place de ces *ſuburbana*. (*D. J.*)

SUBURBICAIRES, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) les provinces qui appartenoient au vicariat de Rome furent appellées *ſuburbicaires*, *quaſi ſub urbe poſitæ*, ainſi que le démontre le P. Simond; & par une ſuite on appella auſſi *égliſes ſuburbicaires* celles qui étoient renfermées dans le vicariat de Rome. Cependant Saumiſe & quelques autres auteurs reſſerrent les provinces & les égliſes *ſuburbicaires* dans les bornes beaucoup plus étroites; ils prétendent que l'on ne doit donner ce nom qu'aux provinces qui étoient aux environs de Rome, dans la diſtance de cent milles; d'autres ont donné dans un autre excès, & ſe ſont efforcés de prouver que, par le terme de *provinces ſuburbicaires*, on entendoit toutes les provinces ſoumiſes à l'empire romain, ou du-moins celles qui étoient compriſes ſous ce qu'on appelle *occident*. Telle eſt l'opinion de Schelſtrat & de Léon Allarius; Mais M. Dupin, partiſan de l'opinion du P. Sirmond, a démontré l'erreur des deux autres opinions, & a prouvé ſolidement que le titre de *ſuburbicaire* étoit donné aux provinces & égliſes compriſes dans le vicariat de Rome. (*A*)

SUC, on donne le nom de *ſuc* à tous les fluides ou humeurs du corps animal, ou du-moins à la plus grande partie. *Voyez* FLUIDE, HUMEUR & CORPS.

Le *ſuc nerveux* eſt une liqueur qui, ſuivant quelques médecins, ſe trouve dans les nerfs, d'où elle a tiré ſon nom.

Gliſſon, Wharton & Willis ſont les premiers qui ayent parlé du *ſuc* nerveux. Ils croient qu'il ſert de véhicule aux eſprits animaux, dont il empêche la trop grande diſſipation, & que les parties du corps en ſont nourries. Mais la plûpart des médecins modernes nient l'exiſtence de *ſuc*. *Voyez* NERF, ESPRIT, &c.

Suc pancréatique, eſt une liqueur qui ſépare dans les glandes du pancréas. *Voyez* PANCRÉAS & PANCRÉATIQUE.

Suc gaſtrique, eſt une humeur ainſi nommée à cauſe qu'elle ſe ſépare dans l'eſtomac ou ventricule, elle ſert à la digeſtion.

Suc nourricier, eſt la matiere & l'étoffe de nos parties, il eſt différent, ſelon la qualité, la ſéchereſſe des fibres & des humeurs. Dans les goutteux, il eſt goutteux; dans les écrouelleux, il eſt écrouelleux; dans les vérolés, il eſt vérolique; dans les ſcorbutiques, il eſt ſcorbutique; dans les galeux & dartreux, il eſt empreint d'un virus analogue à ces maladies: cela poſé.

C'eſt la dépravation des *ſucs* qui produit la cacochimie, la conſomption & toutes les maladies lentes; il n'y a pas de remede dans aucun des vices qui en proviennent ſans changer auparavant la qualité vicieuſe du *ſuc* nourricier. Et comme celle-ci eſt occaſionnée par l'acrimonie de la lymphe, le vice des digeſtions de l'hématoſe & des ſécrétions, il faut, avant toutes choſes, penſer à remédier à toutes ces cauſes, ainſi la cure thérapeutique de la dépravation du *ſuc* nourricier conſiſte à changer les fonctions naturelles, animales & vitales, s'il eſt poſſible.

SUC, *en Pharmacie*, eſt une préparation faite avec les végétaux.

Le *ſuc* eſt une liqueur qu'on tire des végétaux par inciſion ou par expreſſion; on en tire auſſi des animaux, mais on leur donne d'autres noms.

Le *ſuc* qui ſe tire par inciſion eſt meilleur que celui qu'on retire par expreſſion, parce que la preſſe fait couler beaucoup de parties terreſtres avec la liqueur.

Pour avoir cette eſpece de *ſucs*, on fait des taillades à la plante ou à ſa racine; il ſort peu-à-peu par ces ouvertures une humeur qu'on fait évaporer au ſoleil, ou à une chaleur très-lente; c'eſt de cette maniere qu'on prépare l'aloës ſuccotrin & le ſang-dragon.

Les *ſucs* ſe tirent par expreſſion en pilant la plante, ſes feuilles ou ſa racine dans un mortier; & l'exprimant fortement, il en ſort un liqueur qu'on peut faire épaiſſir par la chaleur du ſoleil, ou par le feu; c'eſt ainſi que l'on prépare l'aloës caballin, le méconium, que nous appellons *opium*, l'*acacia*, l'*hypociſte*, l'*elaterium*.

On tire davantage de *ſuc* de la plante, ſi, avant que de l'exprimer, on la laiſſe en digeſtion pendant quelques heures.

Pluſieurs plantes ſont naturellement ſi peu ſucculentes, qu'on doit les arroſer de quelque liqueur appropriée lorſqu'on veut en tirer le *ſuc*: telles ſont la petite centaurée, la verge d'or, l'armoiſe, l'euphraiſe & pluſieurs racines.

Lorſqu'on veut garder les *ſucs* en liqueur, on les dépure, ſoit en les faiſant bouillir, ſoit en les coulant, ſoit en les laiſſant repoſer un jour ou deux au ſoleil, & en les ſéparant enſuite de leur ſédiment, on en remplira des bouteilles, on y ajoutera de l'huile d'amandes douces à la hauteur de deux doigts, cela empêche l'action de l'air qui y occaſionneroit la fermentation & la corruption.

SUCS ARSÉNICAUX, (*Chimie.*) les *ſucs arſénicaux*, ou ſubſtances arſénicales, forment trois claſſes, qui ſont *l'orpiment*, le *réalgar*, & l'*arſenic* proprement dit. *Voyez ces trois mots.*

Ces ſortes de ſubſtances ont beaucoup d'affinité avec le ſoufre, auſſi bien qu'avec les métaux. Elles conviennent avec le ſoufre, en ce qu'elles ſe diſſolvent dans les huiles, qu'elles brûlent, s'enflamment, & que pendant ce tems, elles répandent une odeur de ſoufre plus forte, & ſouvent nuiſible; de plus, elles s'élevent entierement par la chaleur du feu en une légere fumée, ou comme les Chimiſtes l'appellent, en une fleur volatile, ſans qu'il reſte rien ou très-peu de matiere métallique. Elles participent des métaux, & ſur-tout du mercure, puiſqu'elles en ont l'éclat, ou qu'elles le reçoivent facilement; qu'elles laiſſent ſouvent après l'évaporation un peu de métal, & que leurs exhalaiſons blanchiſſent le cuivre, comme le font celles du mercure. (*D. J.*)

SUCS BITUMINEUX, (*Chimie.*) Les Chimiſtes appellent *ſucs bitumineux*, des corps minéraux inflammables, qui ſe diſſolvent, & ſe mêlent dans l'huile ou

divi-

diviſe les *ſucs bitumineux*, en bitumes proprement dits, qui ſont liquides ou concrets, en ſoufre & en arſenic. *Voyez* BITUME, SOUFRE, ARSENIC & SUCS ARSÉNICAUX. (*D. J.*)

SUCAYCADA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, ſur une haute montagne, qui s'étend juſqu'à la mer, à l'endroit du golphe de Numidie, & à douze lieues de Conſtantine, du côté du nord. On prétend que c'eſt la Tacacie de Ptolomée, à laquelle il donne 29 *degrés* de *longitude*, & 32. 30. de *latitude*. (*D. J.*)

SUCCADANA, (*Géogr. mod.*) petite ville des Indes orientales, dans la partie occidentale de l'île de Bornéo, à l'embouchure de la riviere de Lavi, avec un port, que M. de Liſle nomme *Porto Dato*. (*D. J.*)

SUCCASSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Aquitanique. C'eſt Pline, *l. IV. c.* 19. qui en parle. M. de Valois, *p.* 524. croit trouver des traces du nom de ce peuple dans *Secus*, ou *Saucats*, bourg ſitué entre la Garonne & l'Eyre, à trois lieues de Bourdeaux. (*D. J.*)

SUCCEDANÉE, ad. *en Pharmacie*, eſt un remede qu'on ſubſtitue à un autre qui avoit été preſcrit d'abord, lorſqu'on ne peut pas ſe procurer les drogues néceſſaires pour la compoſition de cet autre. *Voyez* SUBSTITUT. Ce mot eſt formé du latin *ſuccedo*, ſuccéder, venir après.

Subſtitut & *ſuccedaneum* emportent la même idée, à moins qu'on n'aime mieux, avec quelque auteurs, employer le mot *ſubſtitut*, pour un ſimple qu'on met à la place d'un autre de pareille vertu; & *ſuccedanée* pour un remede compoſé dont on ſe ſert au lieu d'un autre.

SUCCÉDER, v. n (*Gram.*) c'eſt ſe ſuivre; les jours ſe ſuccedent, mais ils ne ſe reſſemblent pas. C'eſt remplir la place qu'un autre a laiſſée vacante; qui eſt-ce qui *ſuccédera* à ce vieil abbé? C'eſt regner tour-à-tour; les paſſions ſe *ſuccedent* tour-à-tour les unes aux autres, & forment le zodiaque de notre vie. C'eſt hériter; un fils *ſuccede* à toute la richeſſe de ſon pere. C'eſt avoir un bon ou mauvais ſuccès; cette entrepriſe vous *ſuccédera* bien ou mal. *Voyez* SUCCESSEUR.

SUCCENTEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſynonyme à *ſous-chantre*.

SUCCENTURIÉ, adj, (*Anat.*) deux muſcles du bas-ventre, appellés maintenant *pyramidaux*. *Voyez* PYRAMIDAUX.

SUCCÈS, ſ. m. (*Gram*) fin ou iſſue bonne ou mauvaiſe d'une affaire. Le *ſuccès* d'une entrepriſe ne dépend pas toujours de la prudence. Cette vertu nous conſole ſeulement, lorſqu'il ne répond pas à notre attente. Quel que ſoit le *ſuccès* d'une choſe, il vient de Dieu. Il n'arrive jamais, que ce qui doit arriver. Si le *ſuccès* étoit autre, il faudroit que l'ordre univerſel changeât. Lorſque l'Etre tout-puiſſant gratifie une créature d'un bon *ſuccès*, il fait un miracle auſſi grand que quand il créa l'univers. Il faut la même puiſſance pour changer l'enchaînement univerſel des cauſes, que pour l'inſtituer. Si Dieu écoutoit nos ſouhaits & qu'il nous accordât des *ſuccès* tels que nous les deſirons, il feroit marcher l'univers à notre fantaiſie, & ſouvent il nous châtieroit ſéverement. Qui eſt ce qui ſait, ſi le *ſuccès* qu'il demande, eſt celui qui convient vraiment au bon ſens? Reconnoiſſons donc la vanité & l'indiſcrétion de nos vœux, & ſoumettons nous aux événemens.

SUCCESSEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt celui qui remplace quelqu'un; c'eſt un terme générique qui comprend différentes ſortes de perſonnes qui ſuccedent à des titres & à des objets différens.

Un héritier eſt un *ſucceſſeur* à titre univerſel, mais tout *ſucceſſeur* n'eſt pas héritier.

On peut être *ſucceſſeur* d'un défunt ou d'une perſonne vivante.

Les légataires univerſels & particuliers ſont de *ſucceſſeurs* à un défunt, l'un à titre univerſel, l'autre à titre particulier; mais ils ne ſont pas héritiers.

Un donataire entrevifs, eſt un *ſucceſſeur* à l'égard de ſon donataire, quant aux biens donnés.

Celui qui eſt pourvu d'un bénéfice, au lieu & place d'un autre, eſt le *ſucceſſeur* du précedent titulaire, quant au bénéfice.

L'acquéreur d'un office eſt le *ſucceſſeur* de ſon prédéceſſeur: dans les offices de procureur & de notaire, celui qui a acheté l'office & la pratique, s'appelle *ſucceſſeur à l'office & pratique*. *Voyez* BÉNÉFICE, HÉRITIER, LEGS, OFFICE, PRATIQUE, SUCCESSION. (*A*)

SUCCESSIF, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt ce qui eſt relatif à une ſucceſſion, comme titre *ſucceſſif*, droit *ſucceſſif*. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

SUCCESSION *en Philoſophie*, eſt une idée qui nous vient en réflechiſſant ſur cette ſuite d'idées enchaînées conſtamment les unes aux autres dans notre eſprit, lorſque nous veillons.

La diſtance qu'il y a entre les parties de cette *ſucceſſion*, eſt ce que nous appellons *durée*. Quand cette *ſucceſſion* d'idées ceſſe, nous n'avons pas de perception du tems, ni de ſa durée: mais le moment auquel nous nous endormons, & celui auquel nous nous réveillons, ſemblent joints enſemble.

Ceux qui penſent que nous acquérons l'idée de la *ſucceſſion*, en obſervant le mouvement par le moyen des ſens, tombent dans le ſentiment de M. Look & par-delà, quand ils conſiderent que le mouvement ne produit pas l'idée de *ſucceſſion*, autrement qu'en produiſant une ſuite continue d'idées qu'on peut diſtinguer les unes des autres.

Un homme qui conſidere un corps en mouvement, ne perçoit point le mouvement, à-moins que le mouvement ne produiſe une ſuite conſtante d'idées ſucceſſives.

Mais en quelque lieu qu'un homme ſoit placé, quoique tout ſoit en repos autour de lui; pourvu qu'il penſe, il aura l'idée de la ſucceſſion. *Voyez* TEMS.

SUCCESSION, ſ. f. (*en Aſtronomie.*) la *ſucceſſion* des ſignes, eſt l'ordre dans lequel ils ſe ſuivent, & ſuivant lequel le ſoleil y entre ſucceſſivement. On appelle auſſi cette *ſucceſſion*, ordre des ſignes, & en latin *conſequentia*, *Voyez* SIGNE. Cet ordre eſt exprimé dans les deux vers techniques qui ſuivent.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, ſcorpius, arcitenens, caper, amphora,
piſces.

Quand une planete eſt directe, on dit qu'elle va ſuivant l'ordre & la *ſucceſſion* des ſignes, ou *in conſequentia*, c'eſt-à-dire, d'*aries* en *taurus*, &c. Quand elle eſt retrograde, on dit qu'elle va contre l'ordre & la *ſucceſſion* des ſignes, ou *in antecedentia*, c'eſt-à-dire, de *gemini* en *taurus*, enſuite en *aries*, &c. *Voyez* DIRECTE, RÉTROGRADÉ, *&c. Chambers*, (*O*)

SUCCESSION, (*Juriſprud.*) en général, eſt la maniere dont quelqu'un entre en la place d'un autre, ou receuille ſes biens & ſes droits avec leurs charges.

On ſuccede à une perſonne vivante ou décédée dans un office, dans un bénéfice.

On peut auſſi ſuccéder aux biens, droits & charges d'une perſonne vivante, ſoit par donation, vente, échange, tranſport, ſubrogation ou autrement.

Mais l'on entend plus ordinairement par le terme de *ſucceſſion*, la maniere dont les biens, droits & charges d'un défunt ſont tranſmis à ſes héritiers ou légataires.

On entend auſſi par *ſucceſſion* ou *hérédité*, la maſſe des biens, droits & charges qu'une perſonne laiſſe après ſa mort.

Les *ſucceſsions* aux biens & droits d'un défunt ſont légitimes ou teſtamentaires; on appelle légitimes, ou *ab inteſtat*, celles qui dérivent de la loi ſeule; & teſtamentaires, celles qui ſont fondées ſur le teſtament du défunt.

On appelle *héritier*, celui qui recueille une *ſucceſſion* en vertu de la loi, ou qui eſt inſtitué héritier par teſtament. On appelle *légataire*, celui qui recueille une *ſucceſsion* en tout ou en partie par teſtament; mais à titre de legs, & non à titre d'inſtitution d'héritier.

Toute perſonne eſt habile à recueillir une *ſucceſſion*, à laquelle elle eſt appellée par la loi, ou par la diſpoſition de l'homme, à-moins qu'il n'y ait dans l'héritier quelque cauſe d'incapacité d'hériter.

La *ſucceſsion* ne comprend pas toujours tous les biens dont jouiſſoit le défunt, mais ſeulement ceux qu'il a pu tranſmettre à ſes héritiers.

Il ſe trouve quelquefois dans une *ſucceſſion* plus de dettes & charges que de biens.

Une *ſucceſsion* peut même être ſans biens, ſoit qu'ils ſe trouvent abſorbés par les dettes, ſoit que le défunt n'en ait laiſſé aucuns; c'eſt à l'héritier à voir s'il lui convient d'accepter la *ſucceſsion*, & s'il eſpere y trouver quelque bénéfice préſent ou avenir.

Les charges des *ſucceſsions* ſont de trois ſortes; la

premiere, de celles qui ſont dûes indépendamment de la volonté du défunt, comme ſes dettes paſſives, la reſtitution d'un bien dont il n'avoit que l'uſufruit; la ſeconde, de celle qu'il peut avoir impoſée ſur ſes biens, comme les legs; & la troiſieme, de celles qui peuvent ſurvenir après ſa mort, telles que les frais funéraires.

La *ſucceſſion* non encore acceptée, repréſente le défunt.

Les héritiers préſomptifs ont trois mois pour faire inventaire des biens de la *ſucceſſion*, & encore quarante jours pour délibérer s'ils accepteront la *ſucceſſion*.

Cette acceptation eſt expreſſe ou tacite.

Elle eſt expreſſe, lorſque l'on prend la qualité d'héritier; & tacite, lorſque l'on fait acte d'héritier, c'eſt-à-dire, que l'on s'immiſce dans la jouiſſance des biens de la *ſucceſſion*.

L'héritier qui craint que la *ſucceſſion* ne lui ſoit plus onéreuſe que profitable, a deux moyens de s'en garantir; l'un, eſt de renoncer à la *ſucceſſion*; l'autre, de l'accepter par bénéfice d'inventaire.

L'addition pure & ſimple d'herédité, oblige indéfiniment aux dettes; l'addition en acceptation par bénéfice d'inventaire, n'oblige aux dettes, que juſqu'à concurrence de l'émolument.

Les dettes ſe diviſent entre les héritiers, à proportion de la part que chacun prend dans les biens.

Les biens d'une *ſucceſſion* ne s'eſtiment point, que déduction faite des dettes.

Le partage des biens de la *ſucceſſion*, ſe fait par ſouches ou par tête; par ſouches, lorſqu'il y a lieu à la repréſentation; par tête, lorſqu'il n'y a point d'héritier dans le cas de la repréſentation.

Il y a trois ordres différens pour les *ſucceſſions* légitimes ou *ab inteſtat*, celui des enfans & autres deſcendans; celui des aſcendans, & celui des collatéraux.

Le premier ordre de *ſucceſſion*, eſt donc celui des enfans & petits enfans, leſquels ſuccedent au défunt, par préférence à tous autres héritiers.

Les enfans ſuccedent par portions égales.

Les petits enfans viennent par repréſentation avec les enfans du premier degré; & auſſi entre eux, quoiqu'il n'y ait point d'enfans au premier degré.

Suivant le droit romain, les pere & mere, & à leur défaut les autres aſcendans, ſuccedent à leurs enfans & petits enfans décédés ſans poſtérité.

Les aſcendans les plus proches excluent les plus éloignés; ils ſuccedent entre eux par ſouches, & non par têtes.

Les freres germains & les ſœurs germaines, ſuccedent avec les aſcendans des neveux du défunt, ils peuvent auſſi concourir avec eux.

Au défaut des aſcendans, les collatéraux les plus proches ſuccedent au défunt.

En pays coutumier, à défaut de deſcendans du défunt, les aſcendans ſuccedent aux meubles & acquêts, & aux choſes par eux données; mais les collatéraux ſont préférés aux aſcendans pour les propres de leur ligne.

Dans les pays de droit écrit, & dans les coutumes de double lieu, les freres germains excluent les autres.

Les enfans des freres germains concourent avec leurs oncles, ils excluent les freres conſanguins, & les freres utérins.

Les freres conſanguins & les freres utérins concourent enſemble.

Les enfans des freres & ſœurs viennent par repréſentation avec leurs oncles & tantes.

Les autres collatéraux viennent ſelon leur proximité de degré.

L'égalité qui doit être obſervée entre certains héritiers, ſelon qu'elle eſt preſcrite plus ou moins étroitement par les lois & les coutumes, oblige les héritiers à rapporter à la ſucceſſion ce qu'ils ont reçu; ce qui ſe fait en remettant effectivement les biens à la maſſe, ou en précomptant ſur leur part héréditaire, ce qu'ils ont reçu. *Voyez* RAPPORT.

La matiere des *ſucceſſions* eſt particulierement traitée dans le digeſte, depuis le commencement du *XVIII. livre*, juſqu'à la fin du *XXXVIII*. Elle comprend tout le *VI. livre* du code, excepté les huit premiers titres; & dans les inſtitutes, elle commence au *tit.* 10. *du l. II.* & finit avec le *tit.* 13. *du III. l. Voyez* auſſi le *III. & IV. liv. des Sentences* de Paulus, & les *Traités* de Graſſus, Barry, le Brun.

Sur ce qui concerne en particulier les *ſucceſſions* teſtamentaires, on peut voir les mots DONATION A CAUSE DE MORT; HÉRITIER INSTITUÉ, LEGS, TESTAMENT, CODICILE, FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION.

SUCCESSION ABANDONNÉE *ou* VACANTE, eſt celle qui n'eſt réclamée par aucun héritier ni par aucune autre perſonne qui prétende y avoir droit au défaut des héritiers. On dit plus ordinairement *ſucceſſion vacante*. *Voyez ci-après* SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION ABINTESTAT, ainſi nommée par abreviation du latin *ab inteſtato*, comme qui diroit *quæ ab inteſtato defertur*, eſt celle qui eſt déférée par la loi lors que le défunt eſt mort *inteſtat*, c'eſt-à-dire ſans avoir diſpoſé des biens par teſtament ou autre diſpoſition à cauſe de mort. *Voyez ci-devant le mot* SUCCESSION.

SUCCESSION DES AFFRANCHIS, étoit celle qui étoit déférée au patron, à l'effet de recueillir les biens de celui qui avoit été autrefois ſon eſclave, & qu'il avoit affranchi.

Les regles que l'on obſervoit pour cette *ſucceſſion* ſont expliquées aux Inſtitutes, *lib. III. tit.* 8. *Voyez* AFFRANCHI & ESCLAVE.

SUCCESSION DES ACQUETS, eſt celle qui comprend les biens acquets; elle comprend auſſi ordinairement les meubles, mais cela dépend de la diſpoſition des coutumes. *Voyez* ACQUETS, SUCCESSION MOBILIAIRE, PROPRES, SUCCESSION DES PROPRES.

SUCCESSION DES AGNATS, *agnatorum*, étoit celle qui étoit déférée par la loi aux parens paternels *agnati*, au défaut des héritiers ſiens; & à l'excluſion des *cognati* ou parens du côté maternels.

Mais peu-à-peu l'on admit auſſi les cognats, & Juſtinien ayant enfin ſupprimé la différence que l'on faiſoit entre les agnats & les cognats, voulut qu'ils fuſſent tous admis également ſelon la proximité de leur parenté avec le défunt. *Voyez* la *loi des xij. tables*; la *nov.* 18 *ch. iij*; la *nov.* 118. *ch. iv.* les *Inſtit. lib. III. tit.* 2, & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION ANCIENNE, veut dire l'ancien patrimoine des biens propres. La coutume de Normandie ſe ſert de ce terme en ce ſens, art. 240. On en trouve pluſieurs autres exemples dans les coutumes, *Voyez* ACQUETS, HÉRITAGE, PATRIMOINE, NAISSANT, PROPRES.

SUCCESSION ANOMALE *ou* IRRÉGULIERE, eſt celle qui eſt déférée à quelqu'un contre le cours ordinaire des *ſucceſſions*, telles ſont les ſucceſſions des ſeigneurs par droit de deshérence bâtardiſe; la *ſucceſſion* du fiſc par droit de confiſcation.

SUCCESSION ANTICIPÉE eſt celle dont on commence à jouir d'avance; c'eſt ainſi que l'on qualifie quelquefois les donations qui ſont faites aux enfans par leurs pere & mere en avancement d'hoirie. *Voyez* AVANCEMENT D'HOIRIE, DONATION, HOIR, HÉRÉDITÉ, SUCCESSION.

SUCCESSION APPREHENDÉE, du latin *apprehendere* qui ſignifie *prendere* eſt celle dont on a déja pris poſſeſſion.

SUCCESSION ASCENDANTE, eſt l'ordre ſuivant lequel les aſcendans ſuccedent à leurs enfans, & autres deſcendans qui meurent ſans poſtérité. *Voyez* SUCCESSION DESCENDANTE, SUCCESSION DIRECTE, SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE.

SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, eſt celle que l'héritier n'accepte que ſous le bénéfice d'inventaire, c'eſt-à-dire ſous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire. *Voyez* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, DETTES, HÉRITIER, INVENTAIRE.

SUCCESSION EN EAUX, eſt celle qui eſt reglée par la coutume locale du bailliage de Caux, pour les biens regis par ladite coutume. *Voyez la coutume de Normandie, à la fin*.

SUCCESSION DES COGNATS, étoit celle des parens du côté maternel appellés *cognati*, leſquels anciennement ne ſuccédoient point en vertu de la loi avec les agnats ou parens paternels mais ſeulement à leur défaut, & en vertu de l'Edit du préteur; mais depuis la diſtinction des agnats & des cognats fut ſupprimée. *Voyez* SUCCESSION DES AGNATS.

SUCCESSION COLLATÉRALE, eſt celle qui paſſe du défunt à un héritier collatéral, c'eſt-à-dire qui n'eſt ni de ſes aſcendans, ni de ſes deſcendans, & qui n'eſt ſon parent que *à latere*. *Voyez* COLLATÉRAL, & *ci-devant* le *mot* SUCCESSION.

SUCCESSION CONTRACTUELLE, eſt celle dont l'ordre eſt reglé non par la loi, mais par un contrat ou donation entrevifs, telles ſont les inſtitutions & ſub-

ſubſtitutions contractuelles. *Voyez le traité des conventions de ſuccéder* par Boucheul; DONATION, INSTITUTION CONTRACTUELLE *&* SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUCCESSION COUTUMIERE, eſt celle qui eſt déférée, non ſelon la diſpoſition de droit, mais reglée par la diſpoſition de quelque coutume. *Voy.* Berault *ſur la coût. de Normandie, tom. I. p.* 510. *col.* 2.

SUCCESSION DESCENDANTE, eſt celle qui eſt déférée en deſcendant aux enfans ou petits-enfans du défunt, ſelon la proximité de leur dégré. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE *&* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DÉFÉRÉE, c'eſt-à-dire que la loi donne à quelqu'un. *Voyez* SUCCESSION DÉVOLUE.

SUCCESSION DES PROPRES, eſt celle qui comprend les propres ou biens anciens & patrimoniaux du défunt; on la diſtingue de la ſucceſſion des meubles & acquets, parce que celle-ci appartient au plus proche parent, au-lieu que la ſucceſſion des propres paternels & maternels appartient à l'héritier qui en eſt le plus proche du côté où les propres ſont échus au défunt. *Voyez* HÉRITIER, LIGNE, PROPRES.

SUCCESSION DÉVOLUE *ou* DÉFERÉE; ces termes ſont ſouvent ſynonymes, ſi ce n'eſt que par le terme *dévolue* on entend plus particulierement celle qui d'un héritier a paſſé à un autre. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION, SUCCESSION DÉFERÉE.

SUCCESSION DIRECTE *ou* EN LIGNE DIRECTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne du défunt à ſon héritier, comme du pere au fils ou petit-fils, ou autre deſcendant, ou du fils ou petit-fils, au pere ou ayeul, ou autre aſcendant. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE *&* DESCENDANTE, SUCCESSION COLLATÉRALE.

SUCCESSION DIRECTE ASCENDANTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne des deſcendans aux aſcendans.

SUCCESSION DIRECTE DESCENDANTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne des aſcendans aux deſcendans. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE *&* COLLATÉRALE.

SUCCESSION DROITE *pour* DIRECTE eſt l'ancienne coutume de Normandie. *Voyez* TERRIEN *&* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DU FISC, eſt lorſque le fiſc ſuccede au défaut d'héritier par droit de deshérence ou par droit de confiſcation. *Voyez* DESHÉRENCE, CONFISCATION, FISC.

SUCCESSION ÉCHUE, eſt celle qui eſt tombée ou dévolue à quelqu'un: une ſucceſſion échue eſt différente d'une ſucceſſion future, en ce que l'héritier a un droit acquis à la premiere, au lieu qu'il n'a qu'une eſpérance caſuelle aux ſucceſſions futures.

SUCCESSION EN DROITE LIGNE, eſt la même choſe que *ſucceſſion en ligne directe*.

On entend auſſi quelquefois par-là ce qui eſt échu par *ſucceſſion* immédiate à quelqu'un, quoiqu'en ligne collatérale, ou même par legs fait à un étranger; c'eſt une expreſſion impropre en ce ſens. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION EN PROPRE; la coutume de Normandie ſe ſert de ce terme pour exprimer la *ſucceſſion* aux biens propres & ancien patrimoine, tant en directe que collatérale. *Voyez l'article* 235 *& ſuivant*.

SUCCESSION FÉODALE, eſt celle par laquelle un fief eſt échu à l'héritier. On entend auſſi ſouvent par-là, l'ordre que les coutumes ont établi pour ſuccéder aux fiefs.

SUCCESSION FIDÉICOMMISSAIRE, eſt celle que l'héritier ne recueille que par forme de fidéicommis, c'eſt-à-dire, à la charge de la rendre à un autre héritier, ſoit de ſon vivant ou après ſa mort, ſuivant les conditions apposées au fidéicommis. *Voyez ci devant* FIDÉICOMMIS, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUBSTITUTION FIDÉCOMMISSAIRE, *& ci-après* SUCCESSION FIDUCIAIRE.

SUCCESSION FIDUCIAIRE, eſt la même choſe que *ſucceſſion fidéicommiſſaire*, c'eſt celle que l'héritier eſt chargé de rendre à un autre. *Voyez* FIDÉICOMMIS *&* SUBSTITUTION, SUCCESSION FIDÉICOMMISSAIRE.

SUCCESSION FUTURE, eſt celle qui n'eſt pas encore échue, mais que l'on peut eſpérer de recueillir un jour à venir.

L'héritier préſomptif ne peut pas en général diſpoſer des *ſucceſſions futures*, parce que *viventis non eſt hereditas*; il y a néanmoins des cas où l'on peut renoncer à une *ſucceſsion future*. *Voyez* RENONCIATION A SUCCESSION FUTURE.

SUCCESSION JACENTE, du latin *jacere*, eſt la même choſe que *ſucceſsion abandonnée* ou *vacante*.

SUCCESSION IMMOBILIAIRE, eſt celle qui comprend les immeubles du défunt, tels que les maiſons, terres, rentes, offices & droits réels; on diſtingue quelquefois la *ſucceſsion immobiliaire* de la *ſucceſsion mobiliaire*, parce que dans certaines coutumes, l'héritier des meubles & celui des immeubles ne ſont pas toujours le même: en quelques lieux la *ſucceſsion* mobiliaire doit acquitter l'immobiliaire des dettes.

SUCCESSION INDIVISE, eſt celle qui n'eſt point encore partagée entre les héritiers & autres qui peuvent y avoir droit, tels que la veuve du défunt, les donataires & légataires. *Voyez* PARTAGE *&* SUCCESSION.

SUCCESSION IRRÉGULIERE. *Voyez* SUCCESSION ANOMALE.

SUCCESSION LÉGITIME, eſt celle qui eſt dévolue à quelqu'un par le ſeul bénéfice de la loi, ſans aucune diſpoſition de l'homme; on en diſtinguoit de deux ſortes, celle des héritiers ſiens, & celle des agnats: depuis tous les enfans & petits-enfans furent mis au rang des héritiers ſiens, & les cognats furent mis au rang des agnats.

La nouvelle 118 introduiſit trois ordres de *ſucceſſions légitimes*; le premier eſt celui des deſcendans; le deuxieme eſt celui des aſcendans; & le troiſieme eſt celui des collatéraux.

La *ſucceſſion* des enfans à leur mere, & celle de la mere aux enfans, étoit auſſi une *ſucceſſion légitime* déja introduite par les ſénatus conſulte Tertyllien & Orphitien. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT* HÉRITIER-SIEN, SIEN, SUITE, COGNATS, AGNATS, MERE, SUCCESSION DES MERES; & aux *inſtitutes* le *titre de hæredit. quæ ab inteſtato deferuntur*.

SUCCESSION LUCTUEUSE, *luctuoſa*, eſt celle qui défere aux pere, mere, & à leur défaut, aux autres aſcendans en remontant, les biens de leurs enfans & petits-enfans décédés ſans poſtérité. Cette ſorte de *ſucceſſion* eſt appellée *luctueuſe*, parce qu'elle eſt contre l'ordre de nature, ſuivant lequel les enfans doivent ſuccéder aux pere & mere, & non les pere & mere à leurs enfans. *Voyez* aux *inſtitutes* de Juſtinien, *lib. III. tit. iv.*

SUCCESSIOM MAIN-MORTABLE, eſt celle d'une perſonne de main-morte qui eſt déférée au ſeigneur de la main-morte. *Voyez ci-devant* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE.

SUCCESSION MATERNELLE, eſt celle qui provient à l'héritier, ſoit de la mere directement, ſoit du côté maternel. *Voyez* SUCCESSION PATERNELLE.

SUCCESSION DES MERES, eſt celle par laquelle les enfans viennent à la *ſucceſſion* de leur mere, décédée, & réciproquement la mere vient à la *ſucceſſion* de ſes enfans décédés ſans poſterité.

Par l'ancien droit romain, la conjonction féminine étoit ſi peu conſidérée, que les enfans ne ſuccédoient point à leur mere ni la mere à ſes enfans. Le ſénatus-conſulte Orphitien appelle les enfans à la *ſucceſſion de la mere*, & le Tertyllien à la *ſucceſſion* de leurs enfans.

L'édit de Charles IX. donné à Saint-Maur au mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, regle que les meres ſeroient réduites à l'uſufruit des biens paternels avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faiſoient pas partie; mais cet édit a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui a ordonné que les *ſucceſſions des meres* à leurs enfans ſeroient reglées ſuivant les lois romaines, comme elles l'étoient avant l'édit de Saint-Maur.

Voyez aux *inſtitutes les titres de S. C. Orphitiano & Tertylliano* & *ci-devant* au *mot* EDIT, l'article *Edit des meres*.

SUCCESSION DES MEUBLES ET ACQUÊTS, eſt celle qui comprend le mobilier du défunt & les immeubles par lui acquis.

Les coutumes reglent diverſement la *ſucceſsion des meubles & acquêts* & ſes charges: l'uſage le plus général eſt que cette *ſucceſsion* appartient au plus proche parent ſans diſtinction de côté ni ligne, à la différence de la *ſucceſsion* des propres, laquelle eſt déférée ſuivant l'ordre de proximité dans la ligne de laquelle vient le propre. *Voyez* ACQUETS, MEUBLES, MOBILIER, PROPRES, QUINT, SUCCESSION MOBILIAIRE.

SUCCESSION MISÉRABLE, *ſucceſsio miſerabilis*, étoit chez les Romains une maniere d'acquérir en propriété des biens à titre univerſel; elle avoit lieu lorſ-

lorſqu'un homme libre ſe vendoit lui-même, tous biens étoient acquis à celui qui avoit acheté ſa perſonne.

De même auſſi lorſqu'une femme libre qui avoit commerce avec un eſclave ne s'en abſtenoit point après trois ſommations, tous ſes biens étoient acquis au maître de l'eſclave.

Mais ces ſortes de *ſucceſſions* furent abolies, l'une par l'empereur Juſtinien, l'autre par l'empereur Léon, ſurnommé le *ſage*. *Voyez* aux *inſtitutes, liv. III. tit. iij.*

SUCCESSION MOBILIAIRE, eſt celle qui comprend le mobilier du défunt; on comprend cependant quelquefois auſſi ſous ce terme la *ſucceſſion* des acquêts, parce qu'elle ſuit communément le même ſort que celle des meubles; mais il faut conſulter là-deſſus chaque coutume, cette matiere étant reglée diverſement. *Voyez* ACQUÊTS, MEUBLES, MOBILIER, HÉRITIER DES MEUBLES, PROPRES, SUCCESSION DES MEUBLES & ACQUÊTS.

SUCCESSION NOBLE, eſt celle qui ſe partage noblement entre les héritiers; la qualité de la *ſucceſſion* dépend en quelques coutumes de celle des biens: les *ſucceſſions nobles* ſont celles des fiefs & franc-aleux nobles, leſquels ſe partagent toujours noblement, même entre roturiers. Tel eſt l'uſage à Paris, & dans le plus grand nombre des coutumes: dans celles d'Anjou & Maine, la qualité des *ſucceſſions* dépend de celle des perſonnes & non des biens: cependant la *ſucceſſion* d'un noble dévolue à des héritiers roturiers, ſe partage noblement pour la premiere fois; il en eſt de même des biens hommagés qui ſont tombés en tiercefoi, ils ſe partagent noblement entre roturiers. *Voy.* FIEF, FOI, (*tierce*) NOBLE, PARTAGE, & les *coutumes d'Anjou & Maine, titre des partages*, & Dupineau *ſur Anjou*.

SUCCESSION OBÉRÉE, eſt celle qui eſt chargée de dettes & autres charges. *Voyez* CHARGES DETTES, LEGS.

SUCCESSION OUVERTE, eſt celle qui eſt échue à quelqu'un par le décès de celui *de cujus bonis*: on dit figurément la *ſucceſſion* eſt *ouverte*, comme ſi l'entrée en étoit ouverte par le décès du défunt. *Voyez* SUCCESSION ÉCHUE.

SUCCESSION PATERNELLE, eſt celle qui eſt échue à l'héritier par le décès de ſon pere, ou autre aſcendant du côté paternel; on l'appelle ainſi pour la diſtinguer de ce qui eſt échu du côté maternel. *Voy. ci-devant* SUCCESSION MATERNELLE.

SUCCESSION PRÉTORIENNE, étoit celle qui étoit déférée, non par la loi, mais en vertu de l'édit du préteur, dans les cas où l'on n'étoit pas appellé par la loi; telle étoit la *ſucceſſion* des cognats, avant que Juſtinien les eût aſſimilés en tout aux agnats. *Voyez ci devant* SUCCESSION DES AGNATS & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION PAR REPRÉSENTATION, eſt lorſque l'héritier ne vient pas à la *ſucceſſion* de ſon chef, mais comme repréſentant ſon pere ou ſa mere prédécédés, qui auroient été en parité de degré pour ſuccéder avec les co-héritiers du repréſentant. *Voyez* REPRÉSENTATION.

SUCCESSION REPUDIÉE, eſt celle à laquelle un héritier a renoncé. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION.

SUCCESSION ROTURIERE, eſt celle qui n'eſt compoſée que de biens tenus en roture, ou qui ſe partagent roturierement entre les héritiers, ſoit nobles ou roturiers. *Voyez ci-devant* SUCCESSION NOBLE.

SUCCESSION PAR SOUCHES, *in ſtirpes*, eſt celle où pluſieurs perſonnes ſorties d'une même ſouche ou tronc viennent entre elles pour une même portion par repréſentation de leur pere, mere, ayeul ou ayeule qui étoit en même degré que les autres héritiers. *Voyez ci-devant* REPRESENTATION, & *ci-après* SUCCESSION PAR TÊTES.

SUCCESSION PAR TÊTES, *in capita*, eſt oppoſée à celle qui ſe fait par ſouches, *in ſtirpes*; les héritiers qui ſuccedent par têtes ſont ceux qui viennent de leur chef à la *ſucceſſion*, & non par repréſentation d'une perſonne décédée; on dit qu'ils ſuccedent par têtes, parce qu'ils ſont comptés chacun pour une tête dans la *ſucceſſion*, au-lieu que ceux qui viennent par repréſentation ne ſont comptés tous enſemble que pour une tête. *Voy. ci-devant* REPRESENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR TIGES, eſt la même choſe que *ſucceſſion* par ſouches. *Voyez ci-devant* REPRESENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR VENTE SOLEMNELLE, étoit un moyen d'acquérir uſité chez les Romains, par lequel tous les biens d'un débiteur caché, & qui ne ſe défendoit pas, ou qui étoit condamné & ne ſatisfaiſoit pas au bout de trente jours, étoient vendus de l'autorité du préteur, & acquis à l'acheteur à condition de ſatisfaire aux créanciers.

Mais depuis que tous les jugemens furent rendus extraordinaires, on ſupprima ces ſortes de ventes, & il fut permis aux créanciers de poſſéder les biens de leurs débiteurs, & de les faire vendre de l'autorité du magiſtrat. *Voyez aux Inſtit. liv. III. le tit.* 13. & le *mot* CREANCIER, DEBITEUR, DETTE, GAGE, HYPOTEQUE.

SUCCESSION TESTAMENTAIRE, eſt celle qui eſt déférée, non par la loi ou la coutume, mais en vertu d'un teſtament ou codicille, ou autre diſpoſition à cauſe de mort, à la différence de la *ſucceſſion ab inteſtat*, qui eſt déférée par la loi. *Voyez* SUCCESSION AB INTESTAT.

SUCCESSION VACANTE, eſt celle qui n'eſt reclamée par aucun héritier, ni par aucune autre perſonne, au défaut des héritiers.

Lorſque l'on a quelque action à diriger contre une *ſucceſſion vacante*, on fait créer un curateur à cette *ſucceſſion*, lequel repréſente l'héritier, mais ſans être tenu perſonnellement des dettes & charges de la *ſucceſſion*, il eſt ſeulement obligé de rendre compte de ce qu'il peut avoir touché. *Voyez* CURATEUR A LA SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION *UNDE VIR ET UXOR*, ainſi appellée parce qu'elle a lieu en vertu de l'édit, *unde vir & uxor*, eſt une *ſucceſſion* particuliere, introduite originairement par le droit romain, & obſervée préſentement par tout le royaume, en vertu de laquelle le ſurvivant des conjoints par mariage ſuccede au prédécédé à l'excluſion du fiſc.

Pour que cette *ſucceſſion* ait lieu, il faut que le prédécédé n'ait laiſſé ni deſcendans, ni aſcendans, ni collatéraux capables de lui ſuccéder.

Cette *ſucceſſion* a lieu, non-ſeulement en cas de deshérence, mais auſſi quand le prédécédé eſt bâtard ou aubain, même naturaliſé, s'il ne laiſſe aucun héritier.

Cet uſage eſt fondé ſur ce que le fiſc ſuccede toujours le dernier, *fiſcus poſt omnes*, il ne ſuccede point tant qu'il y a quelque autre perſonne qui a quelque titre pour lui être préféré. *Voyez* au digeſte le *titre, unde vir & uxor*; Bacquet, *de l'aubaine*; Colomber, Henrys, Bretonnier. (*A*)

SUCCESSION A LA COURONNE, (*Droit politiq.*) l'ordre de *ſucceſſion* dans un état, eſt fondé ſur le bien de l'état, qui demande néceſſairement que cet ordre ſoit fixé. La loi qui regle la *ſucceſſion* des particuliers eſt une loi civile, qui a pour objet l'intérêt des particuliers; celle qui regle la *ſucceſſion* dans une monarchie, appartient au droit politique, qui a pour objet l'avantage & la conſervation de l'état.

Il ſuit de-là, que lorſque la loi politique a établi dans un état un ordre de *ſucceſſion*, & que cet ordre vient à finir, il eſt abſurde de reclamer la *ſucceſſion* en vertu de la loi civile de quelque peuple que ce ſoit.

Il ſuit encore de-là, que lorſque la loi politique a fait renoncer quelque famille à la *ſucceſſion*, il eſt abſurde de vouloir employer les reſtitutions tirées de la loi civile.

Il eſt ridicule de vouloir décider des droits des royaumes, des nations, & de l'univers, par les mêmes maximes ſur leſquelles on décide entre particuliers d'un droit de gouttiere, pour me ſervir de l'expreſſion de Cicéron.

Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain ordre de *ſucceſſion*, devient deſtructive du corps politique pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une autre loi politique ne puiſſe changer cet ordre; & bien loin que cette même loi ſoit oppoſée à la premiere, elle y ſera dans le fond entierement conforme, puiſqu'elles dépendent toutes deux de ce principe, „ le ſalut du peuple eſt la „ ſuprème loi.

Si un grand état a pour héritier le ſucceſſeur d'un grand état, le premier peut fort bien l'exclure par une nouvelle loi politique, parce qu'il eſt utile à tous les deux états que l'ordre de la *ſucceſſion* ſoit changé. Ainſi la loi de Ruſſie faite au commencement du regne d'Eliſabeth, exclut-elle prudemment tout héritier qui poſſederoit toute autre monarchie; ainſi la

loi de Portugal rejette-t-elle un étranger qui ſeroit appellé à la couronne par le droit du ſang.

Les lois politiques décident encore dans les monarchies purement électives, dans le quel cas la raiſon veut que la couronne ſoit déférée aux enfans, ou à d'autres. *Eſprit des lois* (*D. J.*)

SUCCIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minér. & Chimie.*) en latin *ſuccinum*, *ambra citrina*, *karabe chryſelectrum*. *ſmatternium*, *&c.* c'eſt une ſubſtance réſineuſe, dure mais caſſante, qui s'enflamme en répandant une odeur agréable; elle eſt d'un jaune plus ou moins foncé; il y en a d'opaque & de tranſparente: on la trouve en maſſes plus ou moins groſſes.

Cette ſubſtance eſt la même que celle qu'on appelle *ambre jaune*; elle a été décrite dans le premier volume de ce Dictionnaire ſous ce nom; cependant on a cru devoir ſuppléer ici a ce qui peut manquer à cet article, afin de préſenter aux lecteurs quelques obſervations ſur cette ſubſtance, qui paroît avoir été méconnue de la plupart des naturaliſtes.

Le *ſuccin* ſe trouve par couches ſuivies en pluſieurs endroits de la terre, & ſur-tout dans le royaume de Pruſſe, ſur les bords de la mer Baltique. Aux endroits où il ſe rencontre on voit d'abord a la ſurface de la terre une couche de ſable, il vient enſuite une couche de glaiſe qui couvre une couche de bois réſineux, preſque entierement pourri & réduit en terre, mais qui a encore la propriété de s'enflammer. Au-deſſous de ce bois ſe trouve une couche de terre alumineuſe & vitriolique; enfin on rencontre une nouvelle couche de ſable, dans laquelle le *ſuccin* eſt répandu par maſſes détachées, & en morceaux plus ou moins gros. M. Hellwing, qui a eu occaſion d'obſerver par lui-même la ſituation de cette ſubſtance dans le ſein de la terre, remarque dans ſon ouvrage qui a pour titre *Litographia angerburgica*, que l'on trouve toujours du bois bitumineux, de la terre bitumineuſe noire, & du gravier, dans le voiſinage du *ſuccin*, & que l'on y rencontre auſſi du vitriol & du ſoufre; d'où il conclud, avec beaucoup de raiſon, que c'eſt un bois foſſile & bitumineux qui doit être regardé comme la ſource d'où eſt venu le *ſuccin*, qui ſe tire du ſein de la terre, & que l'on nomme *ſuccin foſſile*, pour le diſtinguer de celui qui ſe tire de la mer; cependant cette condition eſt mal fondée, vû que le *ſuccin* qui ſe pêche avec des filets dans la mer, & que pour cette raiſon l'on nomme *ſuccinum hauſtile*, eſt préciſément de la même nature que celui qui ſe tire de la terre. En effet, il ne ſe trouve dans la mer que parce que ſes eaux pouſſées par les vents ont été frapper avec violence les côtes, ont miné le terrein, & en ont arraché des maſſes de *ſuccin* qu'elles ont entraînées plus loin dans la mer. Ce qui prouve cette vérité, c'eſt qu'on ne trouve le *ſuccin* en grande abondance dans la mer qu'à la ſuite des fortes tempêtes, & ſur-tout de celles qui ont porté les flots avec violence contre les côtes qui contiennent des couches de cette ſubſtance; ainſi c'eſt une erreur de croire que le *ſuccin* ait été produit dans le lit de la mer, ſes eaux ne font que la détacher, & ſouvent on en trouve des morceaux qu'elles ont rejetté ſur les bords.

En 1731, on découvrit une mine de *ſuccin* en Saxe, dans le voiſinage du Pretſch. Le terrein où l'on fit cette découverte eſt aſſez uni, quoique l'on y rencontre quelques buttes ou inégalités; il eſt compoſé d'un ſable rougeâtre, mêlé de cailloux & de gallets. Le ſable rougeâtre peut avoir environ deux toiſes d'épaiſſeur, & couvre une couche de terre noire, qui eſt elle-même compoſée de deux bancs; le premier eſt un limon mêlé de ſable & de parties talqueuſes; en la portant ſur la langue, on lui trouve un goût de vitriol, & en jettant ſur le feu il en part une fumée épaiſſe, & une odeur de bitume. Le ſecond banc eſt une glaiſe griſe, dans laquelle on trouve des morceaux de bois & des racines; elle eſt auſſi vitriolique, mais moins que le banc précédent. Le *ſuccin* ſe trouvoit à la partie ſupérieure du banc noir, qui renfermoit auſſi une ſubſtance ſemblable à du jais, & à qui, pour cette raiſon, on donnoit mal-à-propos le nom de *ſuccin noir*, dont elle differe conſidérablement; ce banc contenoit auſſi différentes eſpeces de bois bitumineux. Au-deſſous de ces deux bancs étoit une glaiſe verdâtre qui ne contenoit rien de particulier.

Suivant le rapport de pluſieurs auteurs, le terrein qui renferme ce *ſuccin* de Saxe a ſouvent brûlé, & s'eſt embraſé, ſoit de lui-même, ſoit par différens accidens; on aſſure que pendant les grandes chaleurs de l'été, on s'apperçoit en ce lieu d'une odeur très-agréable.

Tout ce qui vient d'être rapporté prouve que le *ſuccin* eſt une vraie réſine, qui tire ſon origine du regne végétal, & qui vient des arbres réſineux, qui par quelque inondation, ou quelque révolution du globe, ont été enſevelis dant le ſein de la terre; origine qui lui eſt commune avec le charbon de terre, le jais, & tous les bitumes. La différence que l'analyſe chimique fait trouver entre le *ſuccin* & les réſines ordinaires, ne paroît venir que du ſéjour qu'il a fait dans le ſein de la terre, où les exhalaiſons minérales ſulfureuſes & vitrioliques peuvent lui avoir donné des qualités que n'a point une réſine purement végétale, & qui n'a point été enfouie en terre pendant pluſieurs ſiecles. C'eſt à ces mêmes vapeurs que le *ſuccin* paroît être redevable de ſa dureté; car on ne peut douter que cette ſubſtance réſineuſe n'ait été molle & fluide dans ſon origine, comme toutes les réſines que nous connoiſſons; ce qui prouve cette vérité, c'eſt que les morceaux de *ſuccin* que l'on trouve dans le ſable, ſont remplis de petits trous qui y ont été formés par les grains de gravier, lorſque cette matiere étoit encore molle; ces petits trous, ou ces inégalités ne ſe trouvent point ſur les morceaux de *ſuccin* que l'on tire de la mer, parce qu'ils ont été roulés, & pour ainſi dire, polis par le mouvement des eaux. Ce qui démontre encore plus la fluidité primitive du *ſuccin*, ce ſont les inſectes, les mouches, les araignées, *&c.* qui s'y trouvent renfermés, comme embaumés; nous voyons tous les jours que la même choſe arrive aux inſectes qui s'attachent aux arbres d'où il découle de la gomme ou de la réſine.

Concluons de tous ces faits que le *ſuccin* eſt une véritable réſine, qui a découlé des bois réſineux & bitumineux qui ſe trouvent dans la couche qui eſt au-deſſus; cette réſine s'eſt filtrée au-travers de la couche alumineuſe ou vitriolique d'où ſa partie la plus pure a paſſé dans la couche de ſable, ou l'on trouve actuellement le *ſuccin*; qui par la ſuite des tems, ſoit par une évaporation lente, ſoit par le concours des exhalaiſons de la terre, a acquis une conſiſtence dure qu'il n'avoit point originairement.

On demandera peut-être quel eſt l'arbre qui a produit cette réſine? Il y a tout lieu de croire que cet arbre eſt étranger à ce climat où l'on trouve aujourd'hui le *ſuccin*. Ce ſera peut-être dans les Indes ou dans quelque pays lointain qu'il faudra chercher une réſine végétale analogue. Cela ne paroîtra point abſurde, pour peu que l'on faſſe attention que les bois & les plantes, dont on trouve les empreintes dans les pierres feuilletées qui accompagnent nos mines de charbon de terre, ſont entierement étrangeres à nos climats; c'eſt une obſervation que M. de Juſſieu a faite dans les mines de charbon de terre de S. Chaumont en Lyonnois, où il a trouvé le fruit de l'arbre triſte, qui croît actuellement dans le Malabar. D'ailleurs pluſieurs naturaliſtes qui ne ſe bornent point à obſerver les choſes ſuperficiellement, ont remarqué que les inſectes qui ſont renfermés dans le *ſuccin*, different de ceux de nos climats, & ont leurs analogues vivans dans des pays éloignés. Ainſi pour rendre raiſon des événemens qui ont enterré les arbres d'où eſt provenu le *ſuccin*, il faut recourir aux révolutions générales du globe qui ont bouleverſé ſa ſurface, & changé la poſition de ſes parties. *Voyez les articles* FOSSILES, TERRE (*révolutions de la*), *&c.* Ces inſectes ſont des mouches, des vermiſſeaux, des papillons, des chenilles, *&c.* Quelques auteurs ont été juſqu'à dire qu'il y avoit des morceaux de *ſuccin* où l'on trouvoit des grenouilles, des viperes, des lézards, mais il paroît conſtant que c'eſt l'art qui les a produits; en effet, quelques perſonnes ont eu le ſecret de fondre le *ſuccin* ſans lui ôter ſa tranſparence, qui même devient par-là plus grande.

On a encore des morceaux de *ſuccin* qui renferment du bois, des feuilles d'arbres, de la mouſſe, *&c.* On ſent aiſément que pluſieurs de ces morceaux peuvent être factices, & que ceux qui ont le ſecret de ramollir le *ſuccin*, peuvent auſſi y introduire tout ce qui leur plaît.

On prétend que Stenon & Kerckring ont eu le ſecret de réunir enſemble pluſieurs petits morceaux de *ſuccin* pour en faire un gros. Glauber faiſoit pour cet effet diſſoudre le *ſuccin* dans de l'eſprit-de-vin, que l'on enleve enſuite par la diſtillation, mais la maſſe

qui reſte eſt molle. On aſſure qu'en faiſant bouillir le *ſuccin* dans de l'huile de raves, il ſe durcit & perd ſa couleur, ce qui peut venir de l'alkali volatil contenu dans cette huile.

Quelques artiſtes ont auſſi le ſecret d'introduire dans le *ſuccin* toutes les couleurs qui leur plaiſent, & de contrefaire par-là les pierres prétieuſes.

Dans le royaume de Pruſſe la pêche du *ſuccin* appartient au roi ſeul, qui l'afferme à des particuliers. On trouve encore du *ſuccin* dans pluſieurs autres parties de l'Europe: en 1738 on en a découvert une couche abondante en Ukraine à peu de diſtance de Kiow; il étoit, ainſi que celui de Pruſſe, dans du ſable. On en a trouvé en France, près de Soiſſons, dans les fouilles qui ont été faites pour le canal de Picardie. On en a auſſi trouvé en Sicile, & dans quelques endroits de l'Aſie mineure.

Le *ſuccin* varie pour la couleur; il y en a d'un jaune de citron, d'un jaune d'or, d'orangé, de rouge, de blanc, de bleuâtre. Quelques auteurs font mention d'un *ſuccin* noir; mais il paroît qu'ils ont voulu déſigner par-là du jais.

Le *ſuccin* faiſoit autrefois une branche de commerce aſſez conſidérable; c'étoit un objet de luxe; aujourd'hui le prix en eſt beaucoup diminué, cependant les morceaux les plus gros, ne laiſſent pas de ſe vendre aſſez cher.

La compoſition du *ſuccin* n'a pas moins occupé les chimiſtes que ſon origine. Les amateurs de l'hiſtoire naturelle, Pott, Neuman, M. Bourdelin, ſont ceux qui paroiſſent l'avoir examiné avec le plus de ſuccès. Nous allons rapporter leurs travaux tels qu'ils ſe trouvent décrits dans une diſſertation de M. Stockar de Neuforn, imprimé à Leyde en 1760, ſous le titre de *ſpecimen chemico medicum inaugurale de ſuccino in genere, & ſpeciatim de ſuccino foſſili Wisholzenſi*, dans laquelle cet auteur a ajouté pluſieurs expériences neuves, & apprécié de la maniere la plus lumineuſe celles des ſavans chimiſtes que nous venons de nommer.

L'eau ne produit aucun changement dans le *ſuccin*. Lorſqu'on l'expoſe long-temps à ſon action, elle contracte à la vérité une légere odeur, & ſe charge d'un peu de matiere mucilagineuſe, & de quelque veſtige de ſel marin; mais on doit attribuer plutôt ces produits aux ordures qui adherent à ſa ſurface, qu'à la décompoſition de ſa ſubſtance.

Si l'on verſe de l'eſprit-de-vin rectifié ſur du *ſuccin* réduit en poudre très-ſubtile, & qu'on les faſſe digerer enſemble, on obtient une teinture rouge, qu'on peut préparer plus promptement; ſi, comme Boërhaave le preſcrit, on empâte le *ſuccin* reduit en poudre avec un alkali réſout, qu'on deſſeche la maſſe, qu'on la laiſſe tomber en déliquium pour la déſecher de nouveau, ce qu'on répete trois ou quatre fois; ou, comme le preſcrit M. Neuenhan, dans les *mélanges d'obſervations*, publiés à Leipſic en 1755, qu'on broie le *ſuccin* avec de la potaſſe & du ſucre, & qu'on le mette à digerer enſuite dans l'eſprit de-vin; mais quoique l'on faſſe, il n'y a jamais qu'une très-petite portion du *ſuccin* qui ſe diſſout, le réſidu eſt mollaſſe, & on a beau y remettre de nouvel eſprit-de-vin, on n'obtient plus rien.

Si l'on verſe de l'eau ſur ces teintures de *ſuccin*, elles deviennent laiteuſes, & le *ſuccin* s'en ſépare ſous la forme d'une poudre blanche, ſi atténuée, qu'elle paſſe par le filtre avec l'eſprit-de-vin; mais elle ſe précipite bientôt au fond. La teinture de *ſuccin* a un goût très-agréable, & l'odeur du *ſuccin*; on ſent en même tems qu'il s'en dégage une poudre qui adhere à la langue, & qui paroît être entierement inſipide.

Si l'on diſtille cette teinture de *ſuccin*, on a un eſprit-de-vin qui conſerve le goût & l'odeur du *ſuccin*; mais duquel l'eau ne dégage plus rien: il reſte au fond du vaiſſeau un peu d'une matiere d'un rouge foncé, molle & tenace. Cet eſprit-de-vin ainſi chargé de l'eſprit recteur du *ſuccin* pourroit être d'une grande utilité pour la médecine: il eſt plus que vraiſſemblable qu'il a toutes les vertus qu'on a reconnues dans la teinture du *ſuccin*, puiſque le *ſuccin* doit néceſſairement s'en dégager dans l'eſtomac, où il ne trouve plus aucun menſtrue capable de le diſſoudre; du-moins on pourroit ſe flatter d'augmenter la vertu de la teinture du *ſuccin*, ſi on employoit pour la faire de l'eſprit-de-vin qu'on auroit retiré de deſſus le *ſuccin*.

Les ſels, ſoit acides, ſoit alkalis, n'agiſſent point ſur le *ſuccin*, il faut en excepter le ſeul acide vitriolique qui le diſſout entier & en aſſez peu de tems: cette diſſolution eſt claire & limpide, mais ſi aiſée à déranger, que les acides, les alkalis, l'eſprit-de-vin, l'huile de térébenthine, l'eau, *&c.* la décompoſent; il s'en dégage une poudre griſe très-fine, qui n'a plus l'odeur agréable du *ſuccin*, mais plutôt celle de la poix.

Le ſucre diſſous dans l'eau, ni le plomb fondu, n'operent aucun changement dans ce bitume; il ſe ramollit un peu dans la cire & dans le ſoufre fondus; mais il reprend ſa premiere dureté; ſi-tôt qu'il eſt réfroidi, il change ſeulement de couleur.

Hoffmann ayant renfermé du *ſuccin* avec le double de ſon poids d'huile d'amandes dans la machine de Papin, le trouva réduit au bout d'une heure en une maſſe gélatineuſe, tranſparente, au-deſſus de laquelle nâgeoit un peu d'huile. M. Stockar dit avoir mis du *ſuccin* de différentes couleurs dans des vaiſſeaux de verre cylindriques, & avoir verſé par-deſſus des huiles de raves, de pavot, d'amandes, d'olives, de noix, de laurier par décoction, de romarin, de caſſe, puis de *ſuccin*, du baume de copahu & de térébenthine; il boucha bien les vaiſſeaux & les mit en digeſtion au bain de ſable; au bout de huit jours il trouva que le *ſuccin* qu'il avoit mis dans le baume de copahu & de térébenthine s'étoit diſſout en une liqueur d'un rouge foncé, laquelle étant réfroidie, forma une maſſe ſolide, fragile, de la même couleur. La diſſolution faite dans l'huile de raves, étoit d'un beau jaune; l'huile de pavot en donna une d'un rouge jaunâtre; l'huile d'olive d'un beau rouge; celle de noix étoit d'un rouge plus foncé; il s'étoit dépoſé au fond une matiere mucilagineuſe blanche; la diſſolution dans l'huile de laurier étoit d'un rouge pourpre; elle avoit cela de ſingulier, que quoique cette huile ait ordinairement la conſiſtence d'un beurre, la diſſolution qu'elle avoit faite du *ſuccin* reſta liquide. La diſſolution dans l'huile de lin étoit de couleur d'or; celle dans l'huile d'amandes étoit d'un beau jaune; l'huile de *ſuccin* ne l'attaqua pas non plus que celles de romarin & de cajeput. M. Stockard conjecture que cela vient de ce que ces huiles s'évaporent; On peut accelerer ces diſſolutions, en les faiſant dans des vaiſſeaux fermés.

Nous ajouterons à ces obſervations de M. Stockard, qu'on peut les faire en un quart-d'heure, en faiſant fondre le *ſuccin* réduit en poudre groſſiere dans de la térébenthine qu'on tient à cet effet ſur le feu, & en-y verſant de l'huile de lin cuite toute bouillante. C'eſt ainſi que M. Rouelle prépare le vernis dont il ſe ſert pour faire ſon lut gras.

Toutes ces diſſolutions ſe mêlent parfaitement avec l'huile de térébenthine, & on peut faire par ce moyen de très-beau vernis; tel eſt celui qu'on emploie pour les tabatieres qui ſe fabriquent aux invalides. Elles ne ſe mêlent pas de même avec l'eſprit-de-vin; mais elles ſe diſſolvent entierement auſſi-bien que les vernis qu'on en prépare dans l'huile de vitriol qui leur donne une couleur rouge foncée, les autres acides ne ſauroient les attaquer.

Le ſuccin détonne avec le nitre, & lorſqu'on en a employé une quantité ſuffiſante, c'eſt-à-dire dans la proportion de trois à quatre; on ne retrouve qu'un alkali pur; au lieu que lorſqu'on ſuit la proportion indiquée par M. Bourdelin, de deux à quatre; on retrouve encore du nitre entier qui n'a pas été décompoſé; calciné avec l'alun, il fait le pyrophore de Homberg. Ce pyrophore eſt jaune en-dedans comme en-dehors; pour le bien faire, il faut commencer par deſſécher l'alun, enſuite on le mêle avec le *ſuccin* ſans les calciner ſéparément, comme on fait quand on emploie la farine, & on les calcine enſemble juſqu'à ce qu'il ne s'en exhale plus de vapeur; le reſte du procédé ſe fait à l'ordinaire.

Si l'on expoſe le *ſuccin* dans une cornue à l'action du feu, on obtient à un degré de chaleur aſſez léger du phlegme qui vient d'abord ſans couleur, & qui peu-à-peu en prend une laiteuſe, il paſſe en même-tems quelques veſtiges d'une huile très-limpide qui eſt d'abord mêlée au phlegme; mais il s'en ſépare par le repos en hauſſant le feu, la retorte & le récipient ſe rempliſſent de vapeurs blanches très-épaiſſes, on voit couler une huile pure, & il s'attache au col de la retorte quelques aiguilles ſalines qui augmentent peu-à-peu au point de boucher preſqu'entierement ce col. Lorſque tout ce ſel eſt paſſé, le *ſuccin* ſe fond, il vient en même tems une huile qui ſe colo-

colore & s'épaiſſit de plus en plus, au point que ſur la fin elle adhere au col de la retorte comme de la poix fondue. Lorſque tout eſt paſſé, il reſte dans la cornue un charbon très-ſpongieux qui fait à peine un douzieme du *ſuccin* employé. Quant à la proportion des autres produits, elle varie ſelon que le *ſuccin* eſt plus ou moins pur; cependant on peut l'évaluer à-peu-près à un huitieme de phlegme, trois quarts d'huile, un vingt-quatrieme de ſel & un douzieme de terre.

Paſſons maintenant à l'examen de ces différens produits. Le premier phlegme qui paſſe eſt une eau pure, celui qui le ſuit eſt chargé d'un peu d'huile qui s'en ſépare par le repos, & d'une petite quantité de ſel qui ſe manifeſte avec le ſirop de violette qu'il rougit, & avec les alkalis avec leſquels il fait effervelcence; on y trouve encore un eſprit recteur que l'eſprit-de-vin peut lui enlever; cet eſprit recteur n'eſt pas le même que celui que le ſuccin entier donne à l'eſprit-de-vin; puiſqu'il n'a pas la même odeur, & que ſi on le rectifie, il devient puant. En diſtillant de l'eſprit-de-vin ſur ce phlegme de *ſuccin*, on remarque un phénomene que nous ne devons pas paſſer ſous-ſilence; l'huile qui eſt contenue dans ce phlegme monte avec l'eſprit-de-vin, mais elle s'en ſépare ſur le champ, & tombe au fond du récipient.

Après le phlegme, vient comme nous l'avons dit, le ſel concret. Les premiers chimiſtes qui l'ont connu, tels que Maurice Hoffmann & Glaſer l'ont mis au rang des alkalis volatils déterminés par ſa volatilité; mais il y a long-tems que Barchuſen & Boulduc ont démontré qu'il eſt acide. Les chimiſtes ſont peu d'accord ſur la nature de cet acide; Neumann, Sendelius, Fréderic Hoffmann, *&c.* l'ont rangé parmi les ſels vitrioliques. M. Bourdelin veut qu'il ſoit de la nature du ſel marin; le lecteur jugera par l'expoſé que nous allons faire de ſes propriétés, ſi ces prétentions ſont fondées; mais il faut auparavant que nous indiquions le moyen de l'avoir le plus pur qu'il eſt poſſible.

On a propoſé différentes méthodes pour purifier ce ſel, mais ſans entrer dans des détails inutiles, nous dirons que la voie la plus ſûre de l'avoir le moins chargé d'huile qu'il eſt poſſible, c'eſt de le détacher du col de la retorte avec de l'eau bouillante, avant que l'huile épaiſſe ait commencé à paſſer; car lorſqu'il en eſt une fois ſali, il eſt très-difficile de l'en dépouiller; on fera enſuite évaporer cette eau, & on la mettra cryſtalliſer; s'il n'eſt pas aſſez pur, on le diſſoudra de nouveau & on le fera cryſtalliſer une ſecond fois. Ce ſel ainſi purifié, cryſtalliſé en priſmes triangulaires dont les pointes ſont tronquées, il eſt d'un goût manifeſtement acide & un peu aſtringent.

Il ſe diſſout très-difficilement dans l'eau froide, puiſqu'il en faut vingt-quatre parties pour diſſoudre une partie de ce ſel, au lieu qu'il ne faut que deux parties d'eau bouillante; mais à meſure que cette eau ſe refroidit la plus grande partie du ſel ſe dépoſe, il en reſte néanmoins en diſſolution plus que l'eau froide n'en auroit pû diſſoudre.

L'eſprit-de-vin ne le diſſout, que lorſqu'il eſt aidé de la chaleur.

Expoſé à un degré de chaleur un peu ſupérieur à celui de l'eau bouillante, il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche, épaiſſe, qui incommode les poumons.

Il fait efferveſcence avec les alkalis, ſoit fixes, ſoit volatils, avec les terres abſorbantes & calcaires, & les diſſout: il rougit le ſirop de violette, ſoit qu'on l'emploie en forme concrete, ſoit qu'on prenne ſa diſſolution ou même le phlegme de *ſuccin*. Il ne fait point efferveſcence & il n'en exhale aucune vapeur lorſqu'on verſe deſſus de l'huile de vitriol. Quelque choſe qu'on faſſe, il n'eſt pas poſſible de l'avoir ſous forme fluide comme les autres acides.

Si on ſature une diſſolution de ſel de *ſuccin* avec un alkali fixe bien pur; qu'après avoir filtré la liqueur, on l'évapore à un léger degré de chaleur, on obtient des cryſtaux tranſparens qui ont la même figure que ceux du ſel de *ſuccin*. Ce nouveau ſel a une ſaveur qui lui eſt particuliere, il ſe diſſout aiſément dans l'eau froide, en quoi il differe eſſentiellement du tartre vitriolé. Il décrépite lorſqu'on le jette ſur les charbons ardens; il y reſte fixe & ſans ſe décompoſer; les acides verſés ſur ce ſel neutre n'y produiſent aucun changement; il ne change point l'eau forte en eau régale, il ne précipite pas l'argent diſſous dans l'eau-forte, il précipite à la vérité le vinaigre de ſaturne en une chaux blanche, mais il n'eſt pas poſſible de convertir cette chaux blanche en plomb corné.

Cette même diſſolution de ſel de ſuccin ſaturée d'alkali volatil forme un ſel ammoniacal, qu'on purifie en le ſublimant dans des vaiſſeaux fermés. Ce ſel eſt parfaitement neutre, il a un goût amer, & imprime un léger ſentiment de froid ſur la langue; ſi on l'expoſe dans une cuillere d'argent ſur des charbons allumés, il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche.

Le ſel de *ſuccin* jetté ſur du nitre en fuſion détonne plus ou moins vivement, ſelon qu'il eſt plus ou moins chargé d'huile, il ſe diſſipe avec l'acide du nitre, & il ne reſte qu'un alkali fixe pur.

Si on le calcine avec parties égales d'alkali fixe bien pur & bien dépouillé de tout tartre vitriolé, il ne forme point un *hepar ſulphuris* comme il auroit dû faire, s'il eût été de nature vitriolique, & il ne reſte qu'un alkali fixe pur.

Le ſel de ſuccin diſtillé avec les acides du vinaigre, du ſel, du nitre, du vitriol, ſe ſublime ſous ſa premiere forme; ces acides ne lui enlevent que ſon huile étrangere. Il faut un certain degré de chaleur pour que ces acides puiſſent le diſſoudre, il n'y a que l'acide vitriolique qui le diſſout à froid. De quelque maniere qu'on l'uniſſe à l'acide nitreux, il ne lui donne pas la propriété de diſſoudre l'or, preuve évidente qu'il n'eſt pas de la nature de l'acide du ſel marin.

Diſſous avec parties égales de ce ſel & diſtillé, il paſſe pur & dépouillé de ſon huile.

Si l'on mêle exactement enſemble parties égales de ce ſel de *ſuccin* & de fleurs de ſel ammoniac & qu'on les diſtille, on obtient d'abord un peu d'une liqueur acide de couleur jaune, qui a toutes les propriétés de l'eſprit de ſel. Si l'on pouſſe le feu, ce qui reſte de ſel au fond de la cornue ſe ſublime, de façon cependant qu'ils reſtent ſéparés & diſtincts; le ſel de *ſuccin* occupant la partie ſupérieure du col de la retorte, & le ſel ammoniac l'inférieure; au ſel de *ſuccin* eſt unie la petite portion d'alkali volatil qui a perdu ſon acide du ſel marin; il reſte au fond du vaiſſeau un peu de charbon noir. M. Stockar à qui nous devons cette expérience dit, qu'en ajoutant toujours de nouveau ſel de *ſuccin* aux mêmes fleurs de ſel ammoniac, il étoit parvenu à les décompoſer preſqu'entierement.

La craie ſe diſſout très-aiſément dans la ſolution de ſel de *ſuccin*; & lorſqu'on a attrapé le point de ſaturation, ce ſel perd ſon goût acide pour en prendre un amer. Si l'on filtre la diſſolution & qu'on l'évapore, elle cryſtalliſe beaucoup plutôt que le ſel du *ſuccin* pur. Les cryſtaux qu'on obtient, conſervent leur figure tant qu'ils ſont ſous l'eau: mais dès qu'on les a deſſéchés, ils tombent en pouſſiere & prennent une couleur griſe. Ce ſel ne s'humecte point à l'air, & n'eſt ſoluble que dans l'eau chaude. Les acides n'en font exhaler aucune vapeur. Les alkalis fixes & volatils & l'acide vitriolique dégagent la craie de ce compoſé, les autres acides n'y operent aucun changement. Le ſel de *ſuccin* ne précipite la craie que lorſqu'elle eſt unie à l'acide végétal; il n'a aucune action ſur les diſſolutions de cette terre dans les acides minéraux.

Le ſel de *ſuccin*, combiné de cette façon avec la craie, perd toute ſa volatilité. L'acide du vinaigre le plus concentré diſtillé ſur ce ſel, ne peut pas en dégager le ſel de *ſuccin*. Le vinaigre paſſe pur, & la combinaiſon de ſel de *ſuccin* & de craie reſte au fond de la cornue. La même choſe arrive lorſqu'on diſtille ce ſel avec l'acide du ſel marin. Il n'en eſt pas de même, ſi au lieu de l'acide du ſel on emploie une ſolution de ſel armoniac: car alors le ſel de *ſuccin* quitte la craie pour s'unir à l'alkali volatil, & l'acide du ſel marin s'unit à la craie.

Si l'on traite de la même maniere ce ſel cretacée de *ſuccin* avec l'acide nitreux, on obtient d'abord cet acide pur; mais lorſqu'il s'eſt concentré juſqu'à un certain point, il détonne avec la partie huileuſe du ſel de *ſuccin*, & briſe tout l'appareil.

Si l'on diſtille l'acide vitriolique ſur ce même ſel, il le décompoſe, l'acide vitriolique s'unit à la craie, & le ſel de *ſuccin* paſſe pur.

Le ſel de *ſuccin* diſſous dans l'eau, diſſout le cuivre, le fer, l'étain & le zinc; il attaque plus difficilement le plomb & le biſmuth; il ne touche pas à l'argent, au mercure, à la platine ni au régule d'antimoine. Ces diſſolutions préſentent quelques phénomenes particuliers: par exemple, l'acide vitriolique dégage le cuivre uni à ce ſel, & n'en dégage

pas

pas le fer; l'étain ſe précipite de lui-même au fond de la diſſolution, & il n'en reſte rien dans la liqueur. Le plomb ne paroît que rongé à la ſurface, ſans que la liqueur qui le ſurnage en paroiſſe rien contenir. L'alkali volatil verſé ſur la diſſolution du zinc lui donne une petite couleur rouge. Alors l'alkali fixe ne peut plus la précipiter; au lieu qu'il la précipite ſous la forme d'une poudre blanche, lorſqu'on le verſe le premier.

Nous avons déja dit que le ſel de *ſuccin* ne dégageoit point l'argent ni le mercure diſſous dans l'eau-forte; il ne dégage pas non plus le plomb de l'eau-forte ni de l'eſprit de ſel; mais il le dégage de l'acide du vinaigre, la poudre qu'on obtient par ce moyen, ne peut pas ſe changer en plomb corné.

Ces expériences ſont plus que ſuffiſantes pour démontrer que le ſel de *ſuccin* n'eſt pas un ſel vitriolique, comme l'ont prétendu Neumann, Sendelius, *&c.* puiſqu'il ne forme pas de ſoufre avec la poudre de charbon, ni un acide de la nature de l'acide du ſel marin, puiſqu'il ne convertit pas l'eau forte en eau régale, qu'il ne dégage pas l'argent ni le mercure diſſous dans cette même eau forte, & qu'il ne fait pas de plomb corné. Eſt-on plus fondé à le regarder comme une eſpece de ſel végétal? M. Pott ſeroit aſſez de ce ſentiment, ce ſeroit auſſi le nôtre; car quant à ce que M. Stockard objecte qu'il ne fait pas de tartre tartariſé avec l'alkali fixe, & qu'il chaſſe l'acide du vinaigre, de la craie & du plomb auxquels il étoit uni, on pourroit lui répondre, que ce ſel n'étant pas un acide pur, puiſqu'il a une forme concrete, peut avoir quelques qualités particulieres qu'il doit aux matieres hétérogènes qui lui ſont unies; cela eſt ſi vrai que la crème de tartre & le vinaigre, quoiqu'ils ſoient un même acide végétal, forment des ſels neutres différens avec l'alkali fixe & les terres abſorbantes, & que l'acide du vinaigre & même le ſuc de citron, décompoſent les différentes combinaiſons de la crème de tartre avec les alkalis, les terres, & même les ſubſtances métalliques. D'ailleurs on trouve dans le regne végétal un ſel concret acide qui paroît avoir la plus grande analogie avec le ſel de *ſuccin*, je veux parler des fleurs de benjoin.

Les Chimiſtes paroiſſent s'être bien moins occupés de developper la nature de l'huile de *ſuccin* que celle de ſon ſel: à-peine trouve-t-on quelques expériences ſur cette ſubſtance; on a cependant travaillé à l'avoir auſſi pure qu'il eſt poſſible, ce qu'on a obtenu par des rectifications répétées. Ces rectifications ſe font, ou ſans addition, ou en y ajoutant différens intermedes: de ces intermedes il n'y a que l'eau, l'eſprit de vin ou l'acide du ſel marin qu'on puiſſe employer avec ſureté: les autres, ou décompoſent l'huile de *ſuccin*, ou en retiennent une grande partie.

Cette huile ainſi rectifiée eſt très-limpide, d'une odeur forte; elle eſt inſoluble dans l'eſprit auquel on l'unit cependant par le moyen de différens intermedes, tels que le ſavon, le blanc de baleine, *&c.* & c'eſt le procédé que l'on ſuit ordinairement pour faire l'eau de luce. Elle ſe diſſout aiſément dans l'huile de vitriol, l'eſprit de térébenthine, les huiles & les baumes des végétaux. Il n'a pas été poſſible à M. Stockard de l'unir à l'alkali fixe, quoiqu'il les ait tenus en digeſtion pendant très-long-tems.

Le réſidu qu'on trouve dans la cornue eſt plus ou moins abondant, ſelon que le *ſuccin* qu'on a employé eſt plus ou moins pur. C'eſt une terre unie au phlogiſtique: celui-ci y tient ſi fort, que la calcination la plus long-tems continuée ne ſauroit l'en dégager, & qu'il détonne encore avec le nitre. On trouve dans cette terre quelques veſtiges de fer que l'aiman en ſépare, & quelquefois un peu de ſel marin, ſurtout lorſqu'on a employé du *ſuccin* puiſé dans la mer.

Il nous reſte à parler de l'emploi que l'on fait en médecine de cette ſubſtance & de ſes différens produits, comme ſa teinture, ſon huile & ſon ſel eſſentiel. On fait entrer le *ſuccin* préparé, c'eſt-à-dire réduit en poudre très-ſubtile dans les différentes compoſitions antiſpaſmodiques & nervines; on l'emploie même ſeul pour arrêter les gonorrhées & les hémorrhagies. Sa teinture, par ſa vertu antiſpaſmodique & nervine, convient dans les maladies hipocondriaques & hyſtériques, & quelquefois dans les maladies convulſives, ſurtout dans les perſonnes d'un tempérament lâche & humide.

Le ſel de *ſuccin* bien purifié eſt rangé parmi les remedes céphaliques, déterſifs, balſamiques, antiſeptiques & antiſpaſmodiques. Il agit par la voie des urines; & joint à petite doſe aux diaphorétiques & aux purgatifs, il en augmente la vertu; combiné avec l'eſprit volatil de corne de cerf, il forme un ſel qu'on conſerve en liqueur ſous le nom de *liqueur de corne de cerf ſuccinée*, qu'on emploie avec le plus grand ſuccès à la ſuite des remedes apéritifs pour redonner aux parties le ton qu'elles ont perdu.

L'huile de *ſuccin* eſt âcre, balſamique, vulneraire, diaphorétique, emménagogue & antiſpaſmodique; on l'emploie avec ſuccès dans les vieux ulceres & dans les maladies de convulſions.

Uſage médicinaux du ſuccin. L'huile de *ſuccin* blanche, & celle qu'on retire de l'huile noire par la rectification, ſont régardées comme ſpécifiques contre les affections ſpaſmodiques, & principalement contre la paſſion hyſtérique. Elles ſont très-recommandées encore contre les maladies du ſyſteme nerveux & du cerveau, telles que la paralyſie, l'apoplexie, *&c.* On l'ordonne communément par gouttes, & la doſe la plus haute n'excede guere ſept à huit gouttes. Il n'y a point d'inconvéniens à augmenter conſidérablement cette doſe, à donner cette huile à un demi-gros, & même à un gros & davantage ſi on l'unit à un jaune-d'œuf ou à du ſucre en poudre. *Voyez oleo-ſaccharum*. Outre l'uſage intérieur dont nous venons de parler, on l'emploie encore extrérieurement contre les mêmes maladies, on en frotte les tempes, le deſſous du nez, la nuque, l'épine du dos, dans les maladies nerveuſes & convulſives, dans l'apoplexie, la paralyſie, *&c.*

Dans les paroxiſmes des vapeurs hyſtériques, on en applique ſous les narines, on en fait flairer un flacon, & on en fait encore un uſage fort ſingulier & vraiſſemblablement fort inutile, qui eſt d'en frotter le pubis & la vulve, & même d'introduire dans le vagin des peſſaires qui en ſoient imbibés.

L'eſprit & le ſel de *ſuccin*, ſont comptés parmi les apéritifs diurétiques les plus efficaces: on croit que la matiere huileuſe dont ce ſel eſt empreint, le rend très-propre à déterger & à conſolider les ulceres de la veſſie & de l'uretre. Cet eſprit & ce ſel ſont encore recommandés contre les maladies des obſtructions & en particulier contre la jauniſſe: on le vante auſſi pour le traitement du ſcorbut; la doſe commune de l'eſprit eſt d'environ demi-gros juſqu'à un gros, dans une liqueur appropriée. Or en ſuppoſant l'eſprit de *ſuccin* comme une liqueur ſaline à peu-près ſaturée, la doſe de ſel concret correſpondante à un gros de liqueur, ſera d'environ cinq grains: car une partie de ſel de *ſuccin* demande environ quatorze parties d'eau pour être diſſoute; d'où l'on peut conclure que cette doſe vulgaire d'eſprit de *ſuccin*, pourroit être très-conſidérablement augmentée: car certainement le ſel de *ſuccin* ne ſauroit être regardé comme un remede actif. Au reſte le ſel & l'eſprit de *ſuccin* ſont des drogues fort peu employées.

L'uſage pharmaceutique le plus ordinaire de l'eſprit de *ſuccin*, c'eſt d'être employé à la préparation de la liqueur de corne de cerf ſuccinée, qui ſe fait en mêlant juſqu'au point de ſaturation de l'eſprit de *ſuccin* & de l'eſprit volatil de corne de cerf, ce qui conſtitue une liqueur ſaline ou leſſive d'un ſel ammoniacal fort gras, & que pluſieurs auteurs recommandent ſingulierement comme un excellent remede, dans les maladies convulſives, principalement dans l'aſthme, & dans les maladies d'obſtructions, dans leſquelles il paroît en effet que ce remede doit très-bien faire, & qu'il devroit par conſéquent être plus uſité parmi nous dans ces cas.

Le *ſuccin* en ſubſtance ou en poudre eſt auſſi employé à titre de remede; mais il paroît peu propre à paſſer dans les ſecondes voies & à opérer un effet réel. La teinture qu'on en tire par l'eſprit-de-vin, a un peu plus d'efficacité: d'abord parce que l'eſprit-de-vin lui-même, qu'on y emploie, a une vertu médicamenteuſe reconnue contre les maladies auxquelles on emploie cette teinture, & qui ſont les mêmes pour leſquelles on recommande l'huile de *ſuccin*; ſecondement, par l'état de diſſolution, ou au moins de très-grande diviſion, dans lequel le *ſuccin* contenu dans cette teinture peut parvenir à l'orifice des vaiſſeaux lactés, quand même cette teinture ſeroit précipitée par les liqueurs digeſtives: au reſte cette teinture de *ſuccin* eſt très-peu chargée; l'eſprit-de-vin ne diſſout le *ſuccin* qu'avec peine, qu'en petite quantité, & peut-être que fort incompletement. M. Baron

ron dit dans ſes notes ſur Lemeri, que l'huile aromatique du *ſuccin*, eſt la ſeule partie de ce bitume dont l'eſprit-de-vin puiſſe ſe charger. Si cette propoſition au-lieu d'être purement gratuite, étoit tant-ſoit-peu prouvée, il faudroit dire poſitivement que l'eſprit-de-vin ne diſſout le *ſuccin* qu'incompletement, au-lieu de dire que cela eſt *peut-être* ainſi.

Quoi qu'il en ſoit, pour faire une bonne teinture de *ſuccin*, une teinture bien chargée, vraiment empreinte de la vertu médicamenteuſe du *ſuccin*, il faut avoir recours à l'intermede de l'alkali fixe, qui eſt capable non ſeulement de diſpoſer le *ſuccin* à être plus facilement attaqué par l'eſprit-de-vin, mais même qui peut contracter avec ce bitume, une eſpece d'union ſous forme de ſavon, qui le rend très-propre à ſe diſtribuer parfaitement dans le ſyſtème vaſculeux; à ſe mêler à la maſſe des humeurs: l'alkali fixe opere l'un & l'autre effet dans la teinture de *ſuccin* d'Hoffman, dont voici la deſcription.

Teinture de ſuccin d'Hoffman; eſſentia ſuccini præſtantiſsima, décrite dans les obſervations phyſico-chimiques de cet auteur, *liv. I. obſ.* 17. Prenez du ſel de tartre & du *ſuccin* choiſi & réduit en poudre très-fine, parties égales; faites-les digerer dans un vaiſſeau convenable, avec ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, pour s'élever de quatre doigts au-deſſus de la matiere; diſtillez enſuite en un alambic de verre, vous obtiendrez un eſprit bien empreint de l'huile ſubtile & aromatique de *ſuccin*, qui ſera par-là bien plus propre que l'eſprit-de-vin ordinaire, à préparer la teinture ſuivante.

Prenez du *ſuccin* tranſparent en poudre, broyez-le ſur le porphyre, en verſant deſſus peu-à-peu une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance, pour le réduire en conſiſtance de bouillie, que vous ſécherez doucement: alors mettez ce mélange dans un vaiſſeau convenable, verſez deſſus ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, bouchez convenablement le vaiſſeau, & digerez à une chaleur douce: on obtient par ce moyen une liqueur très-recommandable par ſon efficacité, ſon goût, & ſon odeur. Il eſt remarquable, dit Hoffman, que lorſqu'on la verſe dans de l'eau, elle n'eſt point précipitée comme les diſſolutions ordinaires des ſubſtances huileuſes & réſineuſes dans l'eſprit-de-vin, ce qui ne prouve pas ſeulement que le *ſuccin* eſt parfaitement diviſé & attenué dans cette teinture, ſelon l'explication de M. Baron, note ſur la *chimie de Lemeri*, chap. *teinture de karabé*, (car la diviſion même radicale, celle que ſuppoſe la diſſolution chimique, n'empêche point les huiles & les réſines d'être précipitées du ſein de l'eſprit-de-vin, par l'eau: car le *ſuccin* le plus diviſé & le plus atténué, n'eſt point ſoluble dans l'eau); mais ce qui prouve que l'alkali fixe a contracté une union réelle avec le *ſuccin*, ou quelque principe huileux du *ſuccin*, & a formé par-là un ſavon qui eſt ſoluble par l'eau, auſſi-bien que par l'eſprit-de-vin. Cette idée eſt non-ſeulement établie par le phénomène même, mais encore par une expérience du même Hoffman, rapportée dans le même ouvrage, *liv. II. obſ.* 23. ſavoir que le *ſuccin* ſe diſſout preſque tout entier dans une diſſolution alkaline.

Hoffman recommande ſon eſſence de *ſuccin*, priſe à la doſe de quelques gouttes avec du ſucre, du ſirop d'œillet, ou du ſirop de limon, le matin, pour fortifier l'eſtomac, la tête, & le ſyſtème nerveux, avalant par-deſſus quelques taſſes de caffé ou de chocolat, à la maniere allemande. L'auteur dit qu'on peut le prendre encore pendant le repas, dans un vin de liqueur: il ajoute que c'eſt encore un bon remede pour faire couler les regles, pour arrêter les fleurs, & pour guérir les affections rhumatiſmales.

Sirop de karabé. On trouve ſous ce nom, dans la plûpart des diſpenſaires modernes, un ſirop narcotique, dans la compoſition duquel entre le *ſuccin*, ou quelques-uns de ces principes à titre de correctifs de l'opium; ce qui eſt, pour l'obſerver en paſſant, une vue aſſez vaine, tant abſolument, ou en ſoi, qu'en particulier: c'eſt-à-dire, en ſe promettant cet effet du *ſuccin*, ou de ces principes. Voici ce ſirop, d'après la pharmacopée de Paris: prenez opium pur, coupé par morceaux, deux ſcrupules; faites-le fondre dans un vaiſſeau de terre, ſur un feu moderé, dans douze onces d'eau commune; paſſez la ſolution avec forte expreſſion; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop épais, avec une livre de ſucre blanc; lorſque le ſirop ſera refroidi, mélez-y exactement deux ſcrupules d'eſprit de *ſuccin*, gardez ce ſirop dans un vaiſſeau exactement fermé: la doſe de ce ſirop, correſpondant à un grain d'opium, eſt d'environ demi once: le *ſuccin* entier, ſon huile & ſon ſel, entrent dans un grand nombre de compoſitions officinales, tant externes qu'internes; le *ſuccin* entier, par exemple, dans la poudre antiſpaſmodique de la pharmacopée de Paris; dans le baume de Fioraventi; l'huile & le ſel dans la thériaque céleſte; l'huile ſeule dans les pilules hyſtériques, l'eſſence antiphyſtérique, le baume hyſtérique, le baume acouſtique, &c.

L'eau de luce n'eſt autre choſe que de l'huile eſſentielle de *ſuccin*, mêlée avec de l'eſprit volatil de ſel ammoniac. Pour faire ce mélange, on triture avec grand ſoin dans un mortier, de l'huile eſſentielle de *ſuccin*, avec du blanc de baleine (*ſperma ceti*). On met ce mélange en digeſtion avec de l'eſprit-de-vin, qui par-là ſe charge de l'huile de *ſuccin*: on verſe quelques gouttes de cet eſprit-de-vin dans de l'eſprit volatil de ſel ammoniac tiré par la chaux, ce qui lui donne une couleur laiteuſe ou blanchâtre. C'eſt ce mélange qui eſt connu ſous le nom d'*eau-de-luce*, qui eſt un remede ſouverain contre la morſure des ſerpens & des viperes, lorſqu'on en prend à pluſieurs repriſes dix gouttes dans un verre d'eau, ce qui produit une tranſpiration très-abondante. Il y a lieu de croire que ce remede auroit un effet très-heureux, ſi on l'employoit contre la rage. *Article de M. Roux, docteur en Médecine.*

SUCCINCT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un diſcours compris en peu de paroles, & quelquefois de l'homme qui a parlé ſuccinctement. Soyez *ſuccinct*; les éloges ne peuvent être trop *ſuccincts*, ſi on ne veut ni bleſſer la modeſtie, ni manquer à la vérité. Si l'éloge n'eſt pas mérité, celui à qui on l'adreſſe doit ſouffrir; il doit ſouffrir encore s'il le mérite. Tâchons donc d'être *ſuccinct*, afin de faire ſouffrir le moins de tems qu'il eſt poſſible: on dit auſſi un repas *ſuccinct*.

SUCCION, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt l'action de ſucer ou attirer un fluide, comme l'air, l'eau, *&c.* par la bouche & les poumons. On ſuce l'air par la bouche, par le moyen des muſcles du thorax & de l'abdomen, qui étendent la capacité des poumons & de l'abdomen. Ainſi l'air qui y eſt renfermé, eſt rarefié & ceſſe d'être en équilibre avec l'air extérieur qui, par conſéquent preſſé par l'atmoſphere, eſt pouſſé dans la bouche & les narines. *Voyez* RESPIRATION.

On ſuce l'air avec un tuyau de même qu'avec la bouche ſeule; c'eſt la même choſe que ſi la bouche étoit alongée de la longueur du tuyau.

La *ſuccion* des liqueurs plus peſantes que l'air ſe fait de la même maniere, par exemple, quand on ſe couche par terre pour boire à une ſource, *&c.* on applique les levres préciſement ſur la ſurface de l'eau, & on les place de façon à empêcher l'air de s'y inſinuer: enſuite on élargit la cavité de l'abdomen, *&c.* & l'air qui preſſe ſur la ſurface de l'eau hors de la circonférence de la bouche, étant plus peſant que celui qui preſſe la ſurface de l'eau occupée par la circonférence de la bouche, l'eau eſt obligée de monter, par le même principe qui la fait monter dans une pompe. *Voyez* AIR & POMPE.

Quand on ſuce une liqueur peſante comme l'eau, à-travers un tube, plus le tube eſt long, plus on a de peine à ſucer; & la groſſeur & le diametre du tube augmentent encore la difficulté; la raiſon de cela eſt fondée ſur les principes d'Hydroſtatique.

En effet, ſi on veut ſucer une liqueur, par exemple, avec un tuyau d'un pié de long, il faut que l'air extérieur ait aſſez de force pour porter par ſa preſſion la liqueur à la bouche, & par conſéquent pour ſoutenir cette liqueur à la hauteur d'un pié; & plus le tube eſt gros, plus la quantité de la liqueur que l'air doit ſoutenir eſt grande: c'eſt pourquoi plus le tube eſt long & gros, plus il faut que la preſſion de l'air extérieur ſurpaſſe celle de l'air qui eſt dilaté dans les poumons, & comme la preſſion de l'air extérieur eſt toujours la même à-très-peu près, il faut donc que l'air des poumons ait d'autant moins de force que le tube eſt plus long & plus gros, c'eſt-à-dire que l'inſpiration ou la dilatation de l'air, doit être d'autant plus grande, & par conſéquent la *ſuccion* plus difficile.

De ce que nous venons de dire il paroît évidemment que ce que nous appellons *ſuccion*, ne ſe fait pas par quelque faculté active qui réſide dans la bouche, le poumon, *&c.* mais par la ſeule impulſion & par la preſſion de l'atmoſphere.

Succion, l'action de ſucer. Il y a dans les troupes du roi des ſoldats qu'on appelle ſuperſtitieuſement pour la cure des plaies, & principalement celles qui ſont faites par inſtrument piquant, & qui pénetrent dans la cavité de la poitrine ou du bas-ventre. Ces hommes n'ont aucune idée de la Chirurgie; ils le ſignifient eux-mêmes: ils *panſent du ſecret*, c'eſt leur expreſſion. Ce ſecret conſiſte à ſucer les plaies, à y faire couler enſuite quelque peu d'huile & de vin, en marmotant quelques paroles & diſpoſant les compreſſes en forme de croix. On trouve des perſonnes aſſez dépourvues de ſens pour ſe mettre entre les mains de ces ignorans & impoſteurs, & qui ſe laiſſent tellement prévenir par leurs promeſſes, qu'elles refuſent tout ſecours de la part de la Chirurgie.

On ſent aſſez que les plaies du bas-ventre avec léſion des inteſtins, les plaies de tête qui exigent le trépan, les plaies des gros vaiſſeaux dans les extrémités, & tant d'autres qui exigent une grande expérience & beaucoup de ſoins intelligens de la part du chirurgien, ſoit par leurs cauſes, ſoit par leurs complications, ne ſont pas ſuſceptibles d'une guériſon par un moyen auſſi ſimple que l'eſt la *ſuccion*.

La méthode de ſucer pourroit cependant être bonne dans quelques cas. Un coup d'épée dans une partie charnue, où il n'y a aucun vaiſſeau conſidérable d'intéreſſé, occaſionne un épanchement de ſang dans tout le trajet du coup: on procureroit une prompte guériſon en ſuçant une pareille plaie, parce qu'on la debarraſſeroit du ſang dont la préſence devient une cauſe de douleur, d'inflammation & d'abſcès dans les interſtices des muſcles, accidens qui mettent quelquefois dans la néceſſité de faire des inciſions douloureuſes.

Les plaies de poitrine avec épanchement de ſang ſur le diaphragme, peuvent être guéries très-promptement par la *ſuccion*, pourvû qu'elle ſoit faite à-tems, c'eſt-à-dire avant la coagulation du ſang épanché.

M. Anel, docteur en chirurgie & chirurgien de madame royale de Savoie, biſaïeule de Louis XV. perſuadé de l'utilité de la *ſuccion* des plaies, dans les circonſtances que nous venons d'expoſer, a donné un moyen de le faire ſans ſe ſervir de la bouche. Il y a effectivement du danger à ſucer la plaie d'un bleſſé qui ſe trouveroit atteint de quelque maladie contagieuſe, comme la vérole, le ſcorbut, *&c.* & les bleſſés qui ſeroient d'une bonne conſtitution ne riſqueroient pas moins de la part d'un ſuceur qui auroit quelque mauvaiſe diſpoſition.

L'invention de M. Anel conſiſte dans l'uſage de la ſeringue ordinaire, à laquelle il a adapté des tuyaux d'une figure particuliere. *Voyez Pl. XXXI. fig.* 4. *&* 5.

Pour ſe ſervir de cette ſeringue, il faut dégorger l'entrée de la plaie des caillots de ſang, ſi elle en étoit bouchée. Si c'eſt par exemple, une plaie pénétrante dans la poitrine, on introduit une ſonde juſque dans la cavité. Cette ſonde cannelée, *fig.* 1. *Pl. X.* ſera armée d'un fil; on étend ce fil à droite & à gauche pour qu'il ſe trouve engagé & preſſé par l'orifice du tuyau qui doit être appliqué ſur la circonférence de la plaie, en maniere de ventouſe: par ce moyen la ſonde eſt aſſujettie.

On ajuſte la ſeringue à ce tuyau, ou en tire le piſton, & l'on pompe ainſi tout le ſang qui eſt épanché. On doit injetter enſuite dans la plaie un peu de baume tiede; & couvrir l'orifice externe de la plaie pendant un quart d'heure, avec une compreſſe trempée dans l'eau vulnéraire. Alors on ſuce la plaie pour la ſeconde fois, afin d'ôter le baume ſuperflu, qui reſtant dans la plaie & écartant les parois, empêcheroit la réunion; & afin d'évacuer l'épanchement des humeurs qui auroit pu ſe faire depuis l'injection du baume. On applique une compreſſe & un bandage contentif, & on ne néglige point les autres ſecours qui peuvent favoriſer la guériſon, leſquels ſe tirent du régime, & de l'adminiſtration des remedes convenables. (*Y*)

SUCCISE, ſ. f. (*Botan.*) eſpece de ſcabieuſe, nommée par Tournefort *ſcabioſa folio integro*. Elle pouſſe des feuilles oblongues, pointues, entieres, ſans découpures, excepté qu'elles ſont un peu crenelées en leurs bords. Sa tige haute de deux piés & plus, porte des ſommets des fleurs ſemblables à celles de la ſcabieuſe, de couleur bleue, quelquefois purpurine ou blanche. Sa racine eſt groſſe comme le petit doigt, court, & comme rongée tout-autour. Elle croît aux lieux incultes, & ſon goût eſt amer. (*D. J.*)

SUCCOMBER, v. n. manquer de la force qu'il faut. On *ſuccombe* ſous un fardeau; on *ſuccombe* ſous le poids du malheur; on *ſuccombe* à la tentation; on *ſuccombe* dans une affaire, dans une entrepriſe, dans une diſpute, dans un combat, au travail, à la honte, à la proſpérité.

SUCCOSA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, Ptolomée *l. II. c. vj.* la donne aux Ilergetes, & la place dans les terres. Quelques-uns croient que c'eſt à préſent Ainſa dans l'Arragon, & d'autres veulent que ce ſoit Suz-de-Surta, au même royaume. (*D. J.*)

SUCCUBAR, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe. Pline, *l. V. c. ij.* lui donne le titre de *colonia Auguſta*, & la place dans les terres. Les exemplaires imprimés liſent *Succubar*; mais tous les manuſcrits portent *Succabar*. Dans une ancienne inſcription rapportée par Goltz, qui appelle cette ville *Sugabarritanum municipium*, ajoute qu'elle étoit *Tranſcellenſi monti accline*. C'eſt la ville Ζουχαββαρι de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* & c'eſt ſans doute la ville Suſazar de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SUCCUBE, ſ. m. (*Divination.*) terme dont ſe ſervent les démonographes, pour ſignifier un *démon* ou un *eſprit* qui prend la figure d'une femme, & qui dans cet état, a commerce avec un homme. *Voyez* Démon.

Quelques auteurs employent indiſtinctement les mots *incube* & *ſuccube*. Cependant on doit les diſtinguer: on ne doit ſe ſervir du mot *incube* que quand le démon prend la figure d'un homme, & qu'en cet état il a commerce avec une femme.

Delrio prouve ſérieuſement qu'un *ſuccube* ne ſauroit ni concevoir, ni engendrer, parce que, dit-il, les femelles contribuent beaucoup plus à la génération que les mâles; que la ſemence de ceux-ci ne forme pas tout-à-coup un corps organiſé; & que le fœtus, pour être ſuſtenté, demande dans la mere qui le porte une ame végétative, ce que les démons, ajoute-il, ne peuvent faire avec le corps fantaſtique qu'ils empruntent pour faire l'office de *ſuccubes*. On peut voir le détail de ces raiſons dans ſes *diſquiſitions magiques*, *liv. II. quæſt. xv. p.* 162.

SUCCUBO, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* la met dans la Baſtitanie, & dit qu'elle étoit une des villes de l'aſſemblée générale de Cordoue. Hirtius, *de Bel. Hiſpan.* la nomme *Umbis*, & la place dans le voiſinage d'Attegua. Capitolin nous apprend que Annius Verus, biſayeul paternel de l'empereur Marc Antonin, *in M. Antonino*, étoit de *Succubo*, qu'il appelle *Succubitanum municipium*. Ambr. Moralès veut que cette ville ſoit préſentement *Sierra de Ronda*. (*D. J.*)

SUCCUIR *ou* SUCHUR, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la grande Tartarie, au royaume de Tangut, capitale d'une contrée de même nom. Cette ville eſt peuplée, & pluſieurs de ſes maiſons ſont bâties de briques. Il croît aux environs de la rhubarbe qui eſt eſtimée, & dont les habitans font trafic. (*D. J.*)

SUCCULENT, adj. (*Gram.*) qui eſt rempli de ſuc. On dit des viandes *ſucculentes*; un mets *ſucculent*.

SUCCURSALE, adj. (*Gram.*) égliſe bâtie pour ſervir de ſecours à une paroiſſe trop étendue pour le ſervice des eccléſiaſtiques, & les beſoins des paroiſſiens.

Succursale, ſ. f. (*Gram.*) ne ſe dit que de l'égliſe d'une paroiſſe qui ſert de ſecours à une autre trop étendue. Ainſi S. Joſeph eſt *ſuccurſale* de S. Euſtache.

SUCEMENT, SUCER, (*Gram.*) termes qui déſignent l'action d'attirer à ſoi, par le moyen de la bouche, des levres & de l'haleine. On les dit auſſi des plantes; & au figuré, des opinions que nous avons reçues de bonne heure, *ſucées* avec le lait.

Sucement *des plaies*, ou Succion *des plaies*, (*Médec.*) la réputation où étoient autrefois les pſylles pour guérir la morſure des ſerpens par la *ſuccion*, fit que quand les perſonnes d'un autre pays avoient été mordues d'un ſerpent, on employoit par préférence un pſylle lorſqu'il s'en trouvoit quelqu'un ſur le lieu pour ſucer la plaie, & en épuiſer le venin.

C'eſt ce qu'on pratiqua néanmoins ſans ſuccès par rapport à Cléopatre, qui, au rapport de quelques hiſtoriens & poëtes, Velléïus, Paterculus, Florus, Properce, Horace, *&c.* dont je ne garantis point le témoignage, s'étoit fait piquer par des aſpics, pour ne point paroître au triomphe d'Auguſte.

Cel-

Celſe remarque judicieuſement que quiconque auroit eu la hardieſſe d'un pſylle pour tenter la même épreuve, auroit également réuſſi, & que même toute perſonne peut ſans danger ſucer une plaie produite par la morſure d'un ſerpent, pourvu que cette perſonne-là n'ait point d'ulcere ou d'excoriation dans la bouche. Cette remarque de Celſe eſt confirmée par un grand nombre d'expériences que l'on a faites dans le ſiecle paſſé ſur le venin des viperes, qui n'eſt nuiſible qu'autant qu'il ſe mêle immédiatement avec la maſſe du ſang.

Les femmes & les meres des Germains ſuçoient les bleſſures de leur maris & de leurs enfans, & tâchoient ainſi de les guérir. Cette méthode de panſer les bleſſures eſt aſſez naturelle, & ſon origine ſe perd dans l'antiquité la plus reculée. Homere en fait mention au quatrieme livre de l'Iliade. (*D. J.*)

SUCET, *voyez* Remore.

SUCHE, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie. Pline, *l. VI. c. xxix.* la place au voiſinage du golfe d'Adulique. Elle tiroit apparemment ſon nom de *Suchus*, ſon fondateur. Strabon, *l. XVI. p. 770.* parle d'un château bâti par Suchus, & la place dans les terres. Le P. Hardouin veut que ce château & la ville *Suche* ſoient la même choſe, & il ajoute que le nom & la ſituation conviennent également à la ville *Suaquem* d'aujourd'hui. (*D. J.*)

SUCHET, (*Géog. mod.*) montagne de la Suiſſe. Elle fait partie de la joux au-deſſus d'Orbe, & eſt fort élevée. (*D. J.*)

SUCHUEN, (*Géog. mod.*) province de la Chine. Elle ne cede ni pour la grandeur, ni pour l'abondance à aucune autre de l'empire. Le fleuve Kiang la coupe en deux parties. La province de Huquang la borne à l'orient, le royaume de Tibet à l'occident, la province de Xenſi au nord, & celle de Junnan au midi. Elle produit beaucoup de fer, d'étain & de plomb. Cette province eſt la ſixieme en rang. On y compte huit métropoles, ſix grandes cités, quatre villes militaires, une cité militaire, & pluſieurs fortereſſes qui en dépendent. Ching-Tu eſt la capitale de la province. (*D. J.*)

SUCHUTCH, (*Médecine.*) maladie à laquelle ſont ſujets les habitans de Kamtſchatka. C'eſt une eſpece de gale, qui forme comme une ceinture autour de la partie du corps qui eſt au-deſſous des côtes. On prétend que tout homme dans ce pays a cette maladie une fois en ſa vie, comme parmi nous la petite-vérole: elle eſt mortelle lorſque la gale n'entre pas en ſuppuration, & ne tombe pas enſuite d'elle-même.

SUCHZOW, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie de la Valachie ſoumiſe à la Porte, ſur la riviere de Strech, avec un château, où les Turcs tiennent garniſon. (*D. J.*)

SUCK, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province de Connaught. Elle ſépare le comté de Roſcommon du comté de Galloway, & ſe jette dans le Shanon. (*D. J.*)

SUÇOIR, (*Conchyliol.*) c'eſt dans un coquillage une partie concave qui a la faculté de ſe reſſerrer pour s'attacher au corps environnant, & pour pomper l'eau dans laquelle il nage. (*D. J.*)

SUCRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Art.*) perſonne n'ignore que le *ſucre* eſt une ſubſtance ſolide, blanche, douce, agréable au goût, fort en uſage dans les offices, les cuiſines, & même en pharmacie pour la confection des ſirops & la préparation de pluſieurs remedes, ſe diſſolvant parfaitement dans l'eau, à laquelle il donne une ſaveur gracieuſe, ſans lui communiquer ni couleur ni odeur.

Quoiqu'il ſoit aſſez difficile de preſcrire le tems auquel le *ſucre* a commencé de paroître ſous une forme concrete, il eſt cependant certain que les anciens l'ont connu, puiſqu'au rapport de Théophraſte, de Pline & autres, ils faiſoient uſage du *ſuc* de certains roſeaux, qui vraiſſemblablement étoient des cannes à *ſucre*, & dont Lucien entend parler lorſqu'il dit: *quique bibunt tenera dulces ab arundine ſuccos*. Mais nous ne voyons point que l'antiquité ait poſſédé l'art de cuire ce *ſuc*, de le condenſer & de le réduire en une maſſe ſolide & blanche, comme nous faiſons aujourd'hui; c'eſt ce dont il ſera queſtion dans cet *article*, après avoir parlé des cannes à *ſucre* & de leur culture, des machines, des uſtenſiles & des ingrédiens néceſſaires à la préparation de cette production exotique, qui fait un des principaux objets du commerce maritime.

Des cannes à ſucre. La canne à *ſucre*, ou canne de *ſucre*, ſelon l'uſage du pays, differe de certains roſeaux creux, qu'on nomme *cannes d'Eſpagne*, en ce qu'elle eſt maſſive; ſes nœuds ſont plus rapprochés les uns des autres, ſon écorce eſt moins ligneuſe, plus mince & ſert d'enveloppe à une multitude de longues fibres parallelement diſpoſées, formant une eſpece de tiſſu célulaire, rempli d'un *ſuc* doux agréable, un peu gluant, & reſſemblant à du ſyrop délayé de beaucoup d'eau.

Le corps de la canne eſt diviſé par nœuds, dont les intervalles croiſſent à proportion qu'ils s'éloignent du pié de la ſouche: c'eſt de ces nœuds que ſortent les feuilles qui ſechent & tombent à meſure que la plante acquiert de l'accroiſſement, enſorte qu'il n'en reſte qu'un bouquet vers le ſommet; elles ſont longues, étroites, dentelées imperceptiblement ſur les bords, partagées d'une ſeule nervure, & reſſemblant à de grandes lames d'eſpadon: lorſque la plante fleurit, il ſort du milieu de ſes feuilles un jet ou fleche très-droite, longue de 30 à 35 pouces, groſſe à-peu-près comme l'extrémité du petit doigt, garnie à ſon ſommet d'un grand panache parſemé de petites houpes très-déliées, renfermant la ſemence.

Les cannes plantées dans une bonne terre croiſſent ordinairement de ſix à huit piés de hauteur, portant environ douze à quinze lignes de diametre; elles acquierent une belle couleur jaune en mûriſſant, & le *ſuc* qu'elles renferment eſt ſavoureux. Celles que produiſent les terreins bas & marécageux s'élevent juſqu'à douze & quinze piés, même plus; elles ſont preſqu'auſſi groſſes que le bras; mais leur *ſuc*, quoiqu'abondant, eſt fort aqueux & peu ſucré; les terreins arides au contraire donnent de très-petites cannes, dont le *ſuc* eſt peu abondant, trop rapproché, & comme à demi-cuit par l'ardeur du ſoleil.

Culture des cannes. Quoique la fleche ou fleur dont on a parlé renferme entre ſes houpes une multitude de ſemences, on ne s'en ſert point pour multiplier l'eſpece, l'expérience ayant appris qu'il eſt plus à-propos de planter les cannes de bouture: cette méthode eſt plus prompte & plus certaine, c'eſt pourquoi on coupe le ſommet des cannes par morceaux de quinze à dix-huit pouces de longueur, on les couche obliquement deux à deux dans chacune des foſſes deſtinées à les recevoir; on jette de la terre par-deſſus, ſans en couvrir les extremités; & ſi la ſaiſon eſt favorable, ce plan commence à pouſſer au bout de ſept à huit jours: la quantité de broſſailles qui levent en même tems, oblige de ſarcler les cannes à cinq ou ſix repriſes, juſqu'à ce qu'elles aient acquis aſſez de force pour étouffer les mauvaiſes herbes; les cannes étant parvenues à une certaine grandeur, ſont quelquefois attaquées par un grand nombre de petits inſectes, que les habitans appellent *puchons* ou *pucons*; les fourmis ne leur cauſent pas moins de dommages, & les rats en font un grand dégât.

Dans un bon terrein bien préparé & ſoigneuſement entretenu, le plan ſubſiſte douze & quinze ans, même plus, ſans qu'il ſoit beſoin de le renouveller.

L'âge auquel on doit couper les cannes n'eſt point fixe, le tems de leur maturité étant ſouvent retardé par les variétés de la ſaiſon; on doit obſerver de ne jamais faire la récolte lorſqu'elles ſont en fleurs, puiſqu'elles ne peuvent pouſſer leurs jets ou fleches qu'aux dépens de leur propre ſubſtance; l'uſage indique qu'il faut prévenir ce tems d'environ un mois, ou bien attendre autant qu'il ſoit paſſé.

Deſcription des moulins à écraſer les cannes. On en conſtruit ordinairement de trois ſortes, ſavoir, à eau, à vent, & à bœufs ou à chevaux. *Voyez les figures*.

Leur principal méchaniſme conſiſte en trois gros rouleaux de bois de pareil diametre, rangés perpendiculairement ſur une même ligne à côté l'un de l'autre, & couverts chacun d'un tambour ou cylindre de métal très-ſolide, *C*. Ces rouleaux, ou rôles, ainſi qu'on les nomme dans les pays, ſont percés, ſuivant leur axe, d'un grand trou quarré, dans lequel eſt enchâſſé avec force un gros pivot de fer, dont la partie inférieure eſt garnie d'un cul-d'œuf bien acéré portant ſur une crapaudine, & l'extrémité ſupérieure étant de forme cylindrique, tourne librement dans un collet de métal. A quelques pouces au-deſſous des tambours ou cylindres, ſont placés des hériſſons *G*, dont les dents engrenent les unes dans les autres. Il eſt facile de voir, par la diſpoſition des trois rôles couronnés de hériſſons, que celui du milieu étant mis en mouvement, doit faire agir

agir à ſens contraire ceux qui ſont à ſes côtés; c'eſt pourquoi la partie ſupérieure de ce principal rôle doit être conſidérablement prolongée dans les moulins à vent & dans ceux qui ſont mûs par des chevaux; mais dans les moulins à eau cette partie n'eſt élevée que de quelques piés: c'eſt ce qu'on appelle le *grand arbre* auquel la puiſſance eſt attachée. *Voy.* la lettre *D*, *figure* du moulin à eau, & *H* dans celle du moulin à bœufs.

Sous les rôles eſt une forte table *B*, conſtruite pour l'ordinaire d'un ſeul bloc, dont le deſſus un peu creuſé en forme de cuvette eſt garni de plomb, ayant une gouttiere prolongée au beſoin, par où le *ſuc* des cannes écraſées entre les tambours ſe rend dans la ſucrerie; toutes ces pieces ſont bien aſſujetties & renfermées dans un chaſſis de charpente *A*, très-ſolidement conſtruit: dans les moulins à eau, à peu de diſtance au-deſſus du caſſis, eſt une roue horiſontale *F*, qui pour axe a le grand arbre; les dents de cette roue étant diſpoſées perpendiculairement, engrenent entre les fuſeaux d'une lanterne *G*, miſe en action par la grande roue à pots *I*, verticalement diſpoſée, & ſur laquelle tombe l'eau de la conduite *X*.

On ſait qu'au lieu de roue à pots, les moulins à vent agiſſent par le moyen de grandes aîles. Quant aux moulins à beſtiaux, leur méchaniſme eſt ſi ſimple, que l'inſpection ſeule de la *figure* ſuffit pour le concevoir.

Sucrerie, *édifice*, *purgerie*, *étuve*; Voyez *ces articles à leurs lettres*.

Caſes à bagaſſes. A quelque diſtance du moulin & de la ſucrerie, on conſtruit de grands hangards couverts de feuilles de cannes ou de roſeaux, ſervant à mettre à l'abri de la pluie les bagaſſes ou morceaux de canne écraſés au moulin, dont on ſe ſert pour chauffer les fourneaux de la ſucrerie.

Les uſtenſiles de ſucrerie, ſont des chaudieres, dont on a parlé dans l'*article* SUCRERIE; un canot à veſou, eſpece de grande auge de bois d'une ſeule piece, deſtinée à recevoir le veſou ou ſuc des cannes provenant du moulin.

Des rafraîchiſſoires de cuivre rouge; ce ſont de grandes baſſines à fond plat, ayant deux anſes pour les tranſporter.

Des becs-de-corbin, ſorte de grands chaudrons à deux anſes, ayant un large bec en forme de gouttiere. *Voyez* BEC-DE-CORBIN.

Chaque garniture de chaudiere conſiſte en un balai de feuilles de latanier, une grande cuillere de cuivre rouge en forme de caſſerole profonde, & une large écumoire de cuivre jaune. Ces deux inſtrumens ſont emmanchés d'un bâton de cinq piés de longueur: leur uſage eſt évident.

Pour paſſer le veſou & le ſirop, on ſe ſert de blanchets; ce ſont des morceaux de drap de laine blanche, ſoutenus par une grande caiſſe de bois percée de pluſieurs trous de tarriere, & dont le fond fait en forme de grille eſt ſupporté par deux bâtons diſpoſés en bras de civiere; ces bâtons ſe poſent en travers ſur les bords du glacis lorſqu'on veut paſſer le veſou ou le ſirop d'une chaudiere dans une autre.

On doit encore avoir pluſieurs petites bailles ou baquets ſervant à recevoir les écumes.

Un cuvier élevé ſur des piés & percé par le fond, ſervant à faire la leſſive propre à la purification du *ſucre*.

Un vaſe à préparer l'eau de chaux pour le même uſage.

Des poinçons propres à percer le *ſucre* dans les formes.

De grands couteaux de bois longs de trois piés, eſpece d'eſpatules, que les Raffineurs appellent *pagayes*.

Les inſtrumens néceſſaires pour le travail qui ſe fait dans la purgerie, ſont des tilles, eſpeces de petites herminettes à manche court, des truelles rondes, des broſſes ſemblables à de gros pinceaux à barbouiller, des ſerpes, un bloc de raffineur, ſorte de grande ſellette à trois piés, & une bonne proviſion d'une terre préparée ſemblable à celle dont on fait des pipes à Rouen.

Il eſt indiſpenſable d'avoir un nombre ſuffiſant de formes garnies de leurs pots; ces formes ſont de grands vaſes de terre cuite de figure conique, ouverts entierement par leur baſe, & percés d'un trou à la pointe; leur grandeur differe beaucoup, les unes ayant trois piés & plus de hauteur & environ quinze pouces de diametre à la baſe; d'autres n'ont que dixhuit pouces ſur un diametre proportionné. Il s'en trouve de moyennes entre ces deux grandeurs; mais autant qu'il eſt poſſible, il eſt bon d'avoir un aſſortiment pareil: chaque forme doit être accompagnée d'un pot proportionné. *Voyez la figure*.

Parmi les ingrédiens dont on ſe ſert pour la fabrique du *ſucre*, on employe des cendres de bois dur, de la chaux, de l'alun, & quelques autres drogues dont on ne parlera pas, l'ignorance & le charlataniſme en ayant introduit l'uſage.

Préparation de la leſſive ſervant à purifier le ſucre. Après avoir bouché légérement le trou du cuvier, on en garnit le fond avec des herbes & des racines coupées, fort eſtimées des Raffineurs; ſur ce premier lit, on établit une couche de cendre épaiſſe de quatre doigts, ſur laquelle on met une pareille épaiſſeur de chaux vive: le tout ſe recouvre avec des herbes, & l'on continue cet ordre juſqu'à ce que le cuvier ſoit totalement rempli; alors on y verſe de l'eau bouillante, qui après s'être impregnée des ſels de la cendre & de la terre abſorbante de la chaux, s'écoule par le trou du cuvier dans un vaſe deſtiné à la recevoir; cette eau doit être recohobée pluſieurs fois, afin de la bien charger de ſels; comme il y a quelques remarques importantes à faire ſur ſa compoſition, on croit devoir les renvoyer à la fin de cet *article*, pour ne pas interrompre l'ordre qu'on s'eſt propoſé.

Procédé concernant la fabrique des ſucres. Le veſou provenant des cannes écraſées au moulin, peut être bien ou mal conditionné, ſuivant la bonne ou mauvaiſe combinaiſon de ſes principes conſtituans; la nature du terrein où on a planté les cannes, leur degré de maturité, & la ſaiſon dans laquelle on a fait la récolte occaſionnent des différences notables qu'il eſt eſſentiel de bien obſerver ſi l'on veut réuſſir.

C'eſt à l'inſpection du veſou, lorſqu'on l'a fait paſſer du canot dans la grande chaudiere, que le raffineur décide du plus ou du moins d'ingrédiens qui doivent être employés, & dont la pratique ſeule indique les doſes convenables. Si les principes ſalins, aqueux, terreux & huileux ſont liés dans une juſte proportion, le veſou ſe trouve parfait, & peut être travaillé facilement; mais ſi au contraire les principes huileux & aqueux ſont mal combinés avec les deux autres, l'acide ſe trouvant trop développé, le veſou alors doit être verd & gras; c'eſt pourquoi il exige dans la chaudiere environ une pinte de cendre & autant de chaux en poudre très-fine bien délayée dans une ſuffiſante quantité du même veſou.

Les vieilles cannes & celles qui ont ſouffert une grande ſécheresſe, donnent un ſuc noirâtre, épais, & comme à demi-cuit par la chaleur du ſoleil; ce ſuc contient peu de principes aqueux, & l'acide n'y eſt plus ſenſible, s'étant, pour ainſi dire, neutraliſé dans une portion du principe huileux qui s'y rencontre alors par ſurabondance.

La conſtitution de ce veſou oblige quelquefois d'y mêler de l'eau claire, & l'on jette dans la chaudiere une pinte de cendre, une chopine de chaux & un peu d'antimoine en poudre mêlé dans la leſſive; la néceſſité d'employer cette derniere drogue n'eſt pas bien démontrée: au ſurplus on n'en met qu'une quantité ſi médiocre, qu'elle ne peut pas faire de mal, & on ne ſert que dans la fabrication du *ſucre* qu'on veut laiſſer brut ſans le blanchir enſuite. *Voy.* la remarque *à la fin de l'article*.

Ces précautions étant priſes & le veſou chauffant dans la chaudiere, il faut avant qu'il bouille en enlever exactement toutes les écumes, juſqu'à ce qu'il n'en paroiſſe plus à la ſurface; on le laiſſe enſuite bouillir pendant une heure, après quoi on le vuide avec des cuillieres dans la ſeconde chaudiere nommée *la propre*, ayant ſoin de le paſſer au-travers d'un blanchet ſoutenu de ſa caiſſe percée; la grande chaudiere ſe remplit de nouveau veſou, & l'on continue le travail ſans interruption.

Le veſou qui a paſſé dans *la propre* commençant à bouillir, on y jette un peu de la leſſive dont on a parlé, on écume avec ſoin, & l'on continue l'ébullition juſqu'à ce que la grande chaudiere ſoit en état d'être tranſvaſée, alors en faiſant uſage des cuilleres & du blanchet, le veſou de la propre doit être paſſé dans le flambeau, ou troiſieme chaudiere, pour acquérir un nouveau dégré de purification par la violence du feu & d'un peu de leſſive qu'on y met à

pluſieurs repriſes, écumant toujours à chaque fois.

Du flambeau le veſou étant paſſé dans la quatrieme chaudiere perd ſon nom & ſe convertit en ſirop par la force de l'ébullition, on continue de le purifier avec un peu de leſſive, & on ſe ſert d'une écumoire dont les trous ſont étroits.

La batterie ou cinquieme chaudiere étant remplie de ce ſirop, & très-violemment échauffée, on y met encore un peu de leſſive; les bouillons montent conſidérablement, & le ſirop pourroit s'épancher par deſſus les bords, ſi l'on n'avoit ſoin d'y jetter de tems en tems quelques petits morceaux de beurre ou d'autres matieres graſſes en l'élevant avec l'écumoire pour lui donner de l'air. Cette manœuvre répétée fait baiſſer les bouillons & donne le tems d'écumer, ce qu'il faut faire avec tout le ſoin poſſible.

Le ſirop approchant du degré de cuiſſon qu'il doit avoir, & le raffineur ſe rappellant les phénomenes qu'il a obſervés dans la grande chaudiere, on verſe dans la batterie, s'il en eſt beſoin, une pinte d'eau de chaux dans laquelle on a fait diſſoudre une once d'alun, quelquefois même pour mieux dégraiſſer le *ſucre*, on met dans la chaudiere un peu d'alun en poudre.

C'eſt à la figure & au mouvement des bouillons qu'on juge ſi le ſirop eſt ſuffiſamment cuit, & afin de mieux s'en aſſurer, on en met une goutte ſur le pouce; y joignant l'index ou le doigt du milieu, & les écartant l'un de l'autre, il ſe forme un filet, dont la rupture plus ou moins nette & prompte, montre le degré de cuiſſon; cela s'appelle *prendre la cuite*, laquelle étant à ſon juſte point, il faut avec une extrême diligence retirer le ſirop, crainte qu'il ne brûle; on le vuide dans le rafraichiſſoire en le remuant avec la pagaye, après quoi on le laiſſe repoſer; au bout d'un quart d'heure ou environ, il ſe forme une croute à la ſurface, on la briſe pour la bien mêler dans le ſirop, & on laiſſe encore repoſer le tout ſur les habitations, ou l'on ſe contente de faire le *ſucre* brut, ſans avoir intention de le blanchir; il ſuffit, au moyen du bec-de-corbin, de tranſporter le ſirop du rafraichiſſoire dans un grand canot de bois, où après l'avoir remué un peu, on le laiſſe refroidir au point d'y pouvoir tenir le doigt; alors le bec-de-corbin ſert à le verſer dans de grandes bariques ouvertes par le haut, percées d'un trou par le fond, & poſées debout ſur les ſoliveaux de la citerne; le trou de ces bariques doit être bouché d'une canne plantée debout, laquelle venant à ſe ſécher un peu par la chaleur du *ſucre* laiſſe un paſſage libre pour l'écoulement du ſirop qui n'étant pas condenſé fait divorce d'avec la maſſe du ſucre.

Le *ſucre* que l'on veut terrer & blanchir exige d'autres précautions; on met à chaque chaudiere un ouvrier pour la ſoigner, & l'on ne met point d'antimoine dans la leſſive; les formes dont a parlé ayant trempé dans de l'eau claire pendant 24 heures, & étant bien nettoyées, on en houche le trou fort exactement avec un tampon d'étoupes, & on les diſpoſe dans la ſucrerie la pointe en bas. *Voyez la fig. M dans les Planches*. Le tout ainſi préparé, on prend dans le rafraichiſſoire une quantité ſuffiſante de ſirop pour en remplir le bec-de-corbin, cette quantité ſe partage par portions à-peu-près égales dans toutes les formes, dont le nombre eſt fixé ſuivant la capacité de la batterie; on continue ainſi de charger & de vuider le bec-de-corbin juſqu'à ce que les formes ſoient totalement pleines de ſirop à la ſurface duquel ſe forme une croute qu'il faut rompre & bien mêler avec ce qui eſt liquide, ce que l'on fait en remuant avec la pagaye, & ratiſſant l'intérieur des formes pour empêcher le *ſucre* déja condenſé d'y adhérer; cette opération ſe fait deux fois ſeulement dans l'intervalle d'une demi-heure, enſuite on donne le tems au ſucre de s'affermir ſans y toucher nullement.

Après quinze ou ſeize heures on débouche les formes, & l'on enfonce dans le trou un poinçon de ſept à huit pouces de longueur, afin de percer la tête du pain de ſucre, & faciliter l'écoulement du ſirop ſuperflu; on met la pointe des formes ainſi débouchées dans des pots faits exprès, & on les arrange le long d'un des côtés de la ſucrerie où ces vaſes reſtent toute la ſemaine, tandis que l'on continue le travail des chaudieres nuit & jour.

Les ſirops qui s'égouttent naturellement dans les pots s'appellent *gros ſirops*, on les fait recuire pour en fabriquer du *ſucre* nommé *ſucre de ſirop*, dont la qualité eſt inférieure à celle du précédent. Ce *ſucre* de ſirop étant mis à égouter, donne un ſirop amer ſervant à faire le taffia ou eau-de-vie de ſucre.

Travail du ſucre dans la purgerie ſuivant la capacité de l'étuve. On détermine le nombre de pains de *ſucre* qui peuvent être ſoumis au travail, on commence par les viſiter en les retirant l'un après l'autre de dedans les formes, & les remettant enſuite bien exactement chacun dans la ſienne; les défectueux ſe rangent à part pour les refondre, & toutes les formes dont on a choiſi les pains ſont portées dans la purgerie où on les place bien perpendiculairement la pointe en bas dans de nouveaux pots vuides, obſervant de les ranger des deux côtés du bâtiment avec beaucoup d'ordre & par diviſions de ſix formes de front ſur huit à dix de longueur, ſuivant la largeur du terrein, lequel par cet arrangement ſe trouve partagé d'un bout à l'autre par un chemin d'environ quatre à cinq pieds de large, & croiſé d'autant de petites ruelles qu'il ſe trouve de diviſions ou lits de formes; cette diſpoſition reſſemble aſſez à celle des lits de malades dans un hôpital.

Toutes les formes ainſi placées ſur leurs pots demandent une préperation avant de recevoir la terre qui les doit couvrir; il faut, ſelon le langage des raffineurs, en faire le fond, c'eſt-à-dire enlever une croute ſéche qui s'eſt formée ſur le ſucre, & au-deſſous de laquelle ſe trouve une autre croute plus graſſe ſéparée de la premiere par un vuide d'environ un pouce: la croute ſéche ſe met à part pour être refondue avec le gros ſirop, & la graſſe n'eſt propre qu'à faire du taffia; le vuide qu'elles occupoient dans les formes étant bien nettoyé avec des broſſes, on le remplit à un demi-pouce près du bord d'une ſuffiſante quantité de ſucre blanc rapé, un peu tapé & bien dreſſé de niveau au moyen d'une petite truelle de fer; le tout ſe couvre d'une couche de terre blanche bien nette & délayée en conſiſtence de mortier clair.

Après cette préparation il faut fermer les fenêtres pour empécher l'air extérieur de deſſécher la terre; l'eau qu'elle contient ſe filtre inſenſiblement au-travers des molecules du ſucre; délaye le ſirop ſuperflu qui les coloroit, & le détermine par ſon poids à s'écouler dans les pots placés ſous les formes; c'eſt le ſirop fin qu'on fait recuire dans les chaudieres placées à cet effet à l'une des extrémités de la purgerie.

Il eſt néceſſaire de viſiter ſouvent les formes terrées, l'humidité de la terre pourroit agir inégalement, & former des gouttieres & des cavités dans l'intérieur du pain; le remede à cet inconvénient eſt de mettre un peu de ſable fin dans les petits creux qui commencent à paroître ſur la ſurface de la terre; ce ſable abſorbe l'humidité & l'empêche de ſe précipiter trop vîte dans cette partie.

Au bout de dix à douze jours la terre s'étant totalement deſſéchée d'elle-même, on doit l'enlever proprement, & en ſéparer avec un couteau le côté qui touchoit au ſucre, le reſte ſe mettant à part pour ſervir une autre fois.

La place que la terre rempliſſoit dans la forme étant bien broſſée & nettoyée, on creuſe un peu le deſſus du ſucre avec un poinçon pour l'égrainer d'environ un pouce dans toute ſa ſurface; on le dreſſe avec la truelle, & on le couvre d'une nouvelle couche de terre délayée, en pratiquant ce qui s'eſt obſervé précédemment. Cette ſeconde terre acheve de précipiter le reſte de la ſubſtance colorant dont la pointe du pain du ſucre pourroit être encore impregnée, & lorſqu'elle a produit ſon effet, on ouvre les fenêtres pour donner de l'air, on nettoye le deſſus des formes & on laiſſe repoſer le *ſucre* pendant huit à dix jours & plus, s'il en eſt beſoin, enſuite on loche les formes, c'eſt-à-dire qu'on les renverſe ſur le bloc pour en retirer le pain dont la pointe doit ſe trouver blanche & ſéche, autrement on la ſépare d'un coup de ſerpe, & on la met avec les croutes ſeches, & les gros inops qui doivent être recuits dans la ſucrerie.

Les pains tronqués & ceux qui par leur bonne conſtitution ſont reſtés dans leur entier, ſont portés à l'étuve qu'on a dû nettoyer & chauffer quelques jours auparavant. Il faut obſerver pendant les deux ou trois premiers jours de donner un feu modéré & par dégré. On doit auſſi viſiter les pains de ſucre, & en ſeparer ſoigneuſement les morceaux qui paroiſ-

roiſſent s'en détacher: s'il en tomboit quelque parcelle ſur le coffre de fer qui ſert de fourneau, cela occaſionneroit un embraſement auquel il ne ſeroit pas facile de remédier. Le tout étant bien diſpoſé, on ferme la trape & la porte de l'étuve, on augmente le feu juſqu'à faire rougir le coffre, & au bout de huit ou dix jours d'une chaleur continuelle, le *ſucre* ſe trouve en état d'être retiré, alors on profite d'un beau jour pour le transporter ſous les engards ſitués auprès de la purgerie, & on le pile dans de grands canots de bois faits exprès: s'il ſe rencontre encore quelques pointes moins blanches que le corps des pains, on les pile à part, & cela s'appelle *ſucre de têtes*.

Le *ſucre* bien pilé & paſſé au-travers d'un crible, ſe met dans des barriques en le foulant à force de pilons; ces barriques étant remplies & foncées, peſent ordinairement huit, dix, juſqu'à douze quintaux. Les Portugais du Bréſil ſe ſervent de grandes caiſſes, qu'ils appellent *caſſa*, d'où le *ſucre*, ſoit brut, ſoit terré, a pris le nom de *caſſonade brune* ou *blanche*, dont les raffineurs d'Europe font le *ſucre* rafiné, qu'ils mettent en petits pains pour le vendre aux épiciers.

Sucre rafiné à la façon des îles. Pour le faire, on emploie les débris du *ſucre* terré, les têtes qui n'ont pas blanchi ſous la terre, les croutes ſéches, & quelquefois le *ſucre* brut même.

Ayant mis dans une des chaudieres de la purgerie, poids égal de *ſucre* & d'eau de chaux, on chauffe & l'on écume très-ſoigneuſement, juſqu'à ce qu'il ne paroiſſe plus d'écume à la ſuperficie de la liqueur, qu'il faut paſſer auſſitôt au-travers d'un blanchet, & continuer de la faire chauffer, y jettant à pluſieurs repriſes des blancs d'œufs délayés & battus avec des verges, dans de l'eau de chaux, & obſervant d'écumer à chaque fois le plus exactement qu'il eſt poſſible; lorſqu'il ne monte plus d'ordures, & que le ſirop paroît clair, on le paſſe une ſeconde fois autravers d'un blanchet bien propre, & on acheve de le faire cuire dans la chaudiere voiſine, juſqu'à ce qu'il ait acquis la cuiſſon néceſſaire pour être retiré de deſſus le feu, & mis dans le rafraîchiſſoire; on le remue avec le couteau de bois, & après l'avoir ſaupoudré d'un peu de *ſucre* rafiné, on le laiſſe repoſer avant de le vuider dans les formes: du reſte on procede comme il a été dit, en parlant du *ſucre* terré, & quand il a été bien égoutté naturellement, & enſuite par le moyen de la terre imbibée d'eau, on le tranſporte à l'étuve.

Ceux qui font une grande quantité de *ſucre* raffiné ſe ſervent de ſang de bœuf, au lieu d'œufs; cette méthode eſt moins diſpendieuſe, mais le *ſucre* contracte ſouvent une très-mauvaiſe odeur.

Il eſt aiſé de donner au *ſucre* rafiné pluſieurs degrés de perfection, en le faiſant refondre & cuire dans de l'eau d'alun, & le purifiant toujours avec des blancs d'œufs: on le met enſuite dans de petites formes que l'on couvre de pluſieurs petits morceaux de draps imbibés d'eau claire, qui font l'office de la terre dont on a parlé; & lorſqu'il eſt bien égoutté, on l'expoſe au grand ſoleil, ſans le mettre à l'étuve, dont la chaleur pourroit le rouſſir. Ce *ſucre* ſe nomme *ſucre royal*, il acquiert beaucoup de blancheur & de peſanteur à l'égard de ſon volume; mais s'il gagne au coup d'œil, il perd conſidérablement de ſa douceur primitive.

Obſervations eſſentielles ſur les travaux précédens. Dans la compoſition de la leſſive dont on a parlé, on a pour objet de retirer une liqueur impregnée d'un ſel alkali, & d'une terre abſorbante, l'un & l'autre provenant des cendres & de la chaux miſes dans le cuvier entre des lits d'herbes auxquelles on attribue de grandes propriétés; l'eau bouillante qu'on verſe deſſus, diſſout très-bien ce ſel & cette terre, mais en même-tems elle ſe charge de la fécule & de la partie colorante des plantes & des racines, ſubſtances étrangeres, qui en colorant le veſou, lui communiquent une qualité nuiſible à la perfection du travail. Il faudroit donc les ſupprimer comme inutiles & préjudiciables.

L'extrême chaleur de l'eau bouillante entraîne encore avec elle une huile groſſiere contenue dans les cendres & dans les particules de charbon qui ont pu y reſter; cette huile colorée empyreumatique donne un mauvais goût, & ſe mêlant d'ailleurs aux parties ſalines, elle les empêche d'agir ſur l'acide & ſur l'huile ſurabondante du veſou.

Il paroît donc qu'il vaudroit mieux ſe ſervir d'eau froide, ſans employer les cendres chaudes ſortant du fourneau, comme cela ſe pratique aſſez ſouvent; après que l'eau froide aura été recohobée pluſieurs fois ſur les cendres, on pourra y mettre une ſuffiſante quantité de chaux à infuſer, après quoi il ſera bon de filtrer le tout, au-travers d'une chauſſe bien ſerrée.

Si la leſſive ainſi préparée ne paroît pas aſſez forte, on peut la concentrer en la faiſant évaporer ſur le feu, juſqu'à ce qu'une goutte étant miſe ſur la langue occaſionne une vive ſenſation; par ce moyen on aura une leſſive très-alkaline, fort claire, & qui ne communiquera rien d'étranger au veſou ni au ſirop.

La cendre qu'on met en ſubſtance dans la grande chaudiere, doit auſſi par ſon huile groſſiere, colorer & altérer le veſou; cette cendre n'agiſſant qu'en raiſon du ſel qu'elle contient, pourquoi ne pas employer ce ſel même dégagé des matieres hétérogenes nuiſibles à ſon action? il eſt très-facile de s'en procurer en quantité, au moyen d'une leſſive bien faite & évaporée juſqu'à ſiccité, ce ſel n'étant pas de nature à cryſtalliſer.

De la propriété qu'ont les alkalis fixes & les terres abſorbantes, de s'unir intimément aux acides, & de ſe lier aux matieres graſſes, il s'enſuit que le ſel dont nous parlons, étant mêlé à l'eau de chaux & mis en proportion convenable dans les chaudieres, doit s'emparer de l'acide du veſou; ce que fait auſſi la terre abſorbante contenue dans l'eau de chaux; ſi l'on ajoute une nouvelle doſe de ſel & de terre abſorbante, ces ſubſtances ne trouvant plus d'acide, agiront directement ſur l'huile ſurabondante du *ſucre*, & formeront un compoſé ſavonneux qui, par la chaleur venant à s'élever à la ſurface du veſou, en raſſemblera toutes les ordures groſſieres, que le raffineur pourra facilement emporter avec ſon écumoire.

Comme on ne peut penſer que perſonne ait jamais eu intention de donner au *ſucre* une qualité émétique ou diaphorétique, on ne voit pas quel autre effet peut produire l'antimoine employé dans la leſſive, heureuſement que la doſe ordinaire de cette ſubſtance eſt ſi petite, qu'elle ne peut pas faire de mal.

On obſervera en paſſant, que les alkalis fixes ont la faculté de ſe joindre au ſoufre de l'antimoine, avec lequel ils forment un compoſé connu ſous le nom d'*hépar*, qu'on ſait être le diſſolvant des ſubſtances métalliques, & par conſéquent de la partie réguline de l'antimoine; cela poſé, & la leſſive étant rapprochée, il peut en réſulter un kermès minéral, émétique ou diaphorétique à une certaine doſe; ce qui certainement doit être mieux placé dans les boutiques d'apoticaires, que dans les chaudieres à *ſucre*.

Si l'alun en poudre qu'on jette dans la batterie contribue à dégraiſſer le ſirop, il en reſte toujours un peu dans la maſſe, lorſque le *ſucre* prend corps: ainſi cette drogue en peut altérer la qualité, on ne doit donc l'employer qu'avec circonſpection.

La terre dont on ſe ſert pour blanchir le *ſucre*, doit être graſſe, blanche, ſans aucun mélange de pierre ou ſable, ne colorant point l'eau dans laquelle on la détrempe, & ne faiſant point d'effervescence avec les acides; c'eſt une ſorte d'argille ſemblable à celle dont on fait les pipes à Rouen.

On a dit plus haut que les pains de *ſucre* portés dans la purgerie, n'ont été terrés que deux fois ſeulement; une troiſieme opération ſeroit nuiſible, puiſque l'eau dont la terre eſt imbibée ne trouvant plus de ſirop avec qui elle pût ſe mêler, agiroit directement ſur le grain du *ſucre*, & en diſſoudroit une partie.

D'après le détail des opérations ci-deſſus, il eſt aiſé de connoître la nature du *ſucre*, qui n'eſt autre choſe que le ſel eſſentiel de la canne réduit en maſſe concrete par le moyen de la cuiſſon & de la cryſtalliſation: ce ſel, par un nouveau travail, peut être formé en beaux cryſtaux ſolides, tranſparens, & à facettes, c'eſt ce que les confiſeurs appellent *ſucre candi*, dont voici le procedé, ſuivant l'uſage de quelques particuliers des îles françoiſes de l'Amérique.

Ayant fait diſſoudre du *ſucre* blanc dans une ſuffiſante quantité d'eau de chaux très-foible, on verſe cette diſſolution dans une baſſine de cuivre rouge poſée ſur le feu, & la liqueur étant chaude, on y jette des blancs d'œufs battus, on clarifie, & l'on écume avec beaucoup de ſoin, enſuite de quoi on paſſe la liqueur au-travers d'une chauſſe très-propre, & l'on continue de la faire cuire; il eſt à propos de préparer

une forme dans laquelle on arrange pluſieurs petits bâtons bien propres, les diſpoſant les uns au-deſſus des autres en différens ſens: on bouche légerement le trou de la forme avec un peu de paille, & on la ſuſpend dans l'étuve la pointe en-bas, ayant ſoin de mettre au-deſſous un vaſe propre pour recevoir le ſirop qui s'égoutte.

Lorſque le ſirop qui eſt dans la baſſine ſe trouve ſuffiſamment cuit, on le laiſſe un peu refroidir, après quoi il faut le verſer dans la forme, dont on couvre le deſſus, & le *ſucre* en ſe refroidiſſant, s'attache autour des petits bâtons par groupes de beaux cryſtaux ſolides, anguleux, & tranſparens comme du verre, on préſume que c'eſt ſur ce même principe, que les confiſeurs travaillent.

La diſpoſition qu'ont les cannes à *ſucre* de ſe gâter en vingt-quatre heures, ſi on néglige de les employer lorſqu'elles ont été coupées, & l'extrême rapidité avec laquelle elles paſſent de la fermentation ſpiritueuſe à la fermentation acide, ſont des ſujets d'obſervation que la longueur de cet article ne permet pas de détailler: on en parlera convenablement lorſqu'il ſera traité des eſprits ardens tirés du *ſucre* par le moyen de la diſtillation. *Voyez* RHUM *ou* TAFFIA. *Article de M.* LE ROMAIN.

Raffinage du ſucre dans nos raffineries. Voici à-peu-près comme je le conçois. Il y a dans le ſuc des cannes, comme dans pluſieurs autres ſucs de plantes, une partie qui cryſtalliſe, & une qui ne cryſtalliſe pas: (je dirai en paſſant, que cette partie du corps muqueux qui cryſtalliſe, pourroit bien être au corps muqueux en général, ce que ſont aux réſines les fleurs de benjoin & le camphre, & aux huiles eſſentielles, ce corps d'une nature ſinguliere, obſervé par Boyle, qui en trouble la tranſparence, lorſqu'elles ſont gardées long-tems). Eſt-ce à l'huile ſurabondante, à l'acide, à la terre, qu'il faut attribuer la difficulté qu'a une partie du corps muqueux à cryſtalliſer? Je n'en ſais rien. Quoi qu'il en ſoit, le *ſucre* que nous demandons pour nos uſages, le *ſucre* proprement dit, eſt cette partie du ſuc des plantes qui cryſtalliſe, miſe à part & dégagée du mélange de la mélaſſe ou ſirop qui ne cryſtalliſe pas; l'objet du travail des raffineries, eſt donc de ſéparer ces deux parties l'une de l'autre, & ce travail eſt tout entier renfermé dans deux points: 1°. faire cryſtalliſer la plus grande quantité de *ſucre* qu'il eſt poſſible: 2°. emporter le plus exactement qu'il eſt poſſible toute la mélaſſe. On atteint le premier point en faiſant évaporer l'eau ſurabondante, par la cuite; & le ſecond, en lavant le *ſucre* déja cryſtalliſé, avec de l'eau qui emporte toute la mélaſſe, parce que cette mélaſſe eſt incomparablement plus ſoluble que le *ſucre* cryſtalliſé. Il ne faut que ſuivre le détail de toutes les opérations du raffineur, pour voir qu'elles ſe réduiſent toutes à remplir ces deux points de vue.

1°. Le ſuc après avoir été exprimé des cannes, eſt mis dans des chaudieres où il s'évapore au-delà du point de la cryſtalliſation, c'eſt-à-dire que l'eau y reſte en trop petite quantité, pour qu'il ſoit tenu en diſſolution à froid, & qu'ainſi il ſe cryſtalliſe par le ſeul refroidiſſement, ſans évaporation ultérieure; chaque petit cryſtal eſt ainſi iſolé, ſans liaiſon avec les autres cryſtaux, environné de toutes parts d'un ſirop gluant, enſorte que le tout reſte friable & gras au toucher. Tel eſt l'état du *ſucre* brut ou moſcouade.

2°. Comme les petits cryſtaux, dans la moſcouade, ſont très-peu liés les uns avec les autres, & que la quantité de la mélaſſe eſt très-conſidérable, ſi l'on entreprenoit de faire paſſer de l'eau à-travers la maſſe totale pour emporter la mélaſſe, la plus grande partie du *ſucre* ſeroit auſſi diſſoute & emportée avec la mélaſſe. Une nouvelle cuite donne plus de corps & de maſſe aux cryſtaux, & diminue la proportion de la mélaſſe dans le tout: on rediſſout le *ſucre*, & on le remet à évaporer dans des chaudieres; on ſe ſert pour le diſſoudre d'eau de chaux, & on clarifie avec le blanc d'œuf, ou avec le ſang de bœuf. C'eſt un fait qu'après cette opération, la proportion du *ſucre* & de la mélaſſe eſt changée; mais quelle en eſt la raiſon? l'eau de chaux fournit-elle à une portion de la mélaſſe la terre qui lui manquoit pour cryſtalliſer? abſorbe-t-elle une partie de la matiere graſſe, ſurabondante, ou ne ſert-elle qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par la chaleur du feu? je penſerois volontiers que le *ſucre* eſt tout formé dans le ſuc de la plante, & qu'il ſe convertit plutôt par la ſuite en mélaſſe, que la mélaſſe en *ſucre*; la mélaſſe étant toujours ſoluble & fluide, diſſout toujours un peu de *ſucre* qui y eſt plongé, & lui communique un leger commencement de fermentation qui en décompoſe une partie; c'eſt je crois à cette cauſe qu'il faut attribuer le déchet ou coulage que ſouffre le *ſucre* brut qu'on apporte des îles. Le *ſucre* même eſt ſujet à quelque déchet, ſi on le garde long-tems dans un lieu expoſé à l'humidité; il s'y excite un léger mouvement de décompoſition, il jaunit peu-à-peu, il devient gras, on eſt obligé de le raffiner de nouveau, & il s'y retrouve de la mélaſſe; je conjecture que la cuite, ſans augmenter la quantité du *ſucre* déja tout formé dans la plante, diminue la quantité de la mélaſſe & la décompoſe, préciſément comme le mouvement de l'ébullition décompoſe en général le mucillage & les extraits, dont une partie ſe réduit toujours en terre à chaque fois qu'on les repaſſe au feu pour les clarifier; cette terre forme l'écume & s'enleve par la deſpumation au blanc d'œuf: car il n'eſt pas vrai, comme M. R. le dit, que le blanc d'œuf ſerve à enlever la matiere graſſe ou mélaſſe; car, puiſque elle eſt plus ſoluble que le *ſucre* même, à plus forte raiſon doit-elle paſſer comme lui à travers le réſeau que forme le blanc d'œuf coagulé; elle ne peut être enlevée que lorſqu'elle eſt décompoſée & reduite en terre par la continuité des ébullitions; à l'égard de l'eau de chaux, je crois qu'elle ne ſert gueres qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par l'action du feu, à l'empêcher de réagir ſur l'huile, & de donner à la matiere un goût empyreumatique; peut-être auſſi que cet acide, s'il reſtoit libre, pourroit agir ſur le *ſucre* même, & en décompoſer une partie J'attribue donc le changement de proportion entre le *ſucre* & la mélaſſe, à ce que le mouvement de l'ébullition agit plus fortement ſur la mélaſſe pour la décompoſer, que ſur le *ſucre*: & je crois que les mêmes cauſes, la même perfection dans ſa combinaiſon qui font cryſtalliſer le *ſucre*, & qui le rendent moins ſoluble, le font auſſi réſiſter davantage à ſa décompoſition: ce n'eſt pas que je vouluſſe décider abſolument que l'eau de chaux ne contribue pas à faire cryſtalliſer quelques portions de la mélaſſe, en leur fourniſſant de la terre; mais ce n'eſt-là qu'une conjecture vague, qui auroit beſoin d'être prouvée, & qui eſt d'autant moins indiquée par les phénomènes, que la quantité abſolue du *ſucre* diminue plutôt que d'augmenter à chaque cuite.

3°. Nous avons vu tout ce que la cuite peut faire pour changer la proportion du *ſucre* à la mélaſſe, & pour obtenir la plus grande quantité poſſible de *ſucre* cryſtalliſé. Il ne s'agit plus que de le faire cryſtalliſer & d'en ſéparer la mélaſſe qui reſte. On continue la cuite juſqu'à ce que le ſirop ſoit au point d'avoir perdu toute ſon eau de diſſolution, & ne conſerve plus ſa fluidité que par l'action de la chaleur. Si on évaporoit au-delà de ce point, la melaſſe trop peu fluide deviendroit un obſtacle à ce mouvement des parties du *ſucre* qui doivent s'arranger en cryſtaux, & les deux ſubſtances reſteroient confondues. Les Raffineurs reconnoiſſent ce point précis par la conſiſtance du ſirop qu'ils font filer entre leurs doigts; il eſt évident que c'eſt-là une connoiſſance qu'on ne peut manquer d'acquérir par le ſimple tâtonnement: c'eſt pourtant en ce point qu'ils font conſiſter tout le ſecret de leur art; c'eſt la derniere choſe qu'ils apprennent à leurs éleves, & pour apprendre ce beau ſecret, il faut donner quatre cens francs. Le ſirop une fois réduit à cette conſiſtance, il ne s'agit plus que de le faire refroidir pour y faire cryſtalliſer le *ſucre*; on le verſe pour cet effet, dans des moules coniques renverſés. Là le *ſucre* cryſtalliſe, mais toujours au milieu de la mélaſſe. Dans cet état il forme une maſſe ſolide, mais criblée d'une quantité innombrable de pores dans leſquels la mélaſſe eſt retenue par la force du tuyau capillaire, augmentée par la viſcoſité qu'elle a acquiſe par la cuite du *ſucre*, par l'évaporation de l'eau ſurabondante. Pour ſéparer cette mélaſſe, il faut lui rendre aſſez de fluidité pour qu'elle puiſſe s'écouler à-travers la maſſe du *ſucre*, comme à-travers un filtre, & s'égoutter par le ſommet du cone renverſé, dans lequel le *ſucre* s'eſt cryſtalliſé. Ce ſommet eſt percé à cet effet, & ſon ouverture eſt placée ſur un vaſe deſtiné à recevoir la mélaſſe. L'eau verſée ſur la baſe du pain de *ſucre* renverſé, entraînera la mélaſſe en ſe filtrant entre les pores du *ſucre*. Mais quoique le *ſucre* ſoit beaucoup moins ſoluble que la mélaſſe, cependant ſi cette eau paſſoit en trop grande quantité, & trop rapidement entre tous ces

cryſ-

cryſtaux, elle ne pourroit manquer d'en diſſoudre auſſi la plus grande partie, & de l'entraîner pêle-mêle avec la melaſſe. Pour ne donner à la melaſſe que la quantité préciſe d'eau néceſſaire pour la rendre plus fluide, & pour l'entraîner ſans attaquer le *ſucre*, au lieu de verſer de l'eau ſur la baſe du pain de *ſucre*, on y verſe de l'argile détrempée & délayée à conſiſtance de bouillie; cette bouillie contient beaucoup plus d'eau que l'argile n'en peut ſoutenir; elle la laiſſe donc échapper, mais en petite quantité, avec lenteur. La melaſſe ſupérieure humectée preſſe l'inférieure par ſon poids, celle-ci commence à s'égoutter, avant même que l'eau ſoit parvenue juſqu'à elle, de nouvelle eau s'échappe de l'argile, & continue à laver le filtre en entraînant le reſte de la melaſſe. A meſure que l'eau à perdu plus de ſa force par le chemin qu'elle a parcouru, & que l'argile en laiſſe moins échapper, la forme conique du vaſe la raſſemble en plus grande quantité, à-proportion de la melaſſe qui ſe trouve dans les tranches inférieures du cone renverſé. La melaſſe la moins fluide a paſſé dès le commencement, preſſée par la chûte de la melaſſe des tranches ſupérieures; celle-ci plus fluide s'écoule toute ſeule, & il n'en reſte qu'une très-petite quantité au ſommet du cone, où la force du tuyau capillaire la retient. Auſſi le ſommet du pain de *ſucre* eſt-il moins beau que le *ſucre* pris à deux ou trois doigts de diſtance. On voit par ce détail que la forme conique des pains de *ſucre* n'eſt rien moins qu'indifférente pour l'écoulement de la melaſſe. La bouillie d'argile a encore un autre uſage que de donner de l'eau à la melaſſe, c'eſt de former une croûte qui conſerve ſon humidité & empêche l'évaporation de l'eau qui traverſe le pain de *ſucre*. On ſent bien que la bouillie plus ou moins délayée, & formant une couche plus ou moins épaiſſe, détermine la quantité d'eau qui doit paſſer dans le pain de *ſucre*; & que le tâtonnement ſeul peut enſeigner le point précis qu'il faut obſerver là-deſſus, & qui doit varier ſuivant le degré de cuite du *ſucre*, la forme & la hauteur du moule, la nature de l'argile qu'on emploie, *&c.* malgré l'inégale ſolubilité du *ſucre* & de la melaſſe, l'eau entraîne un peu de *ſucre* avec la melaſſe, & il reſte auſſi dans le *ſucre* un peu de melaſſe. Auſſi recuit-on la melaſſe pour en retirer encore le *ſucre*, & le *ſucre* pour achever de le raffiner de plus en plus. Celui qui n'a été raffiné qu'une fois s'appelle *caſſonade* ou *ſucre terré*; on le repaſſe encore pluſieurs fois pour en faire le *ſucre* royal. On voit que la melaſſe joue préciſement le même rôle dans le raffinage du *ſucre*, que l'eau mere dans la purification du nitre. Je ne ſais pourquoi M. R. donne à cette melaſſe le nom de *matiere graſſe*, ni pourquoi il imagine que l'argile dégraiſſe le *ſucre*, par la propriété qu'elle a de s'unir aux huiles. L'argile n'eſt appliquée qu'extérieurement au *ſucre* déjà cryſtalliſé, & ſi on en mêloit avec le *ſucre* dans la cuite, il ſeroit très-difficile, vû l'extrème diviſion dont elle eſt ſuſceptible & la viſcoſité du ſirop, de l'en ſéparer.

Sucre des Arabes, (*Matiere médic. des Arabes.*) les Arabes ont fait mention de trois eſpeces de *ſucre*, qui ſont le *ſacchar arundineum*, c'eſt-à-dire le *ſucre* de roſeau ou de cannes; le *tabaxir* & le *ſacchar albuſſer* ou *albuſſar*.

On prétend que le *ſacchar arundineum* d'Avicenne, coule des cannes, & ſe trouve deſſus ſous la forme de ſel. Il ne peut être différent du *ſucre* des anciens, qui découloit de la canne à *ſucre*; on lui donnoit encore le nom de *tabarzed*, parce qu'on le trouvoit tout blanc.

2°. Le *tabaxir* du même Avicenne, ſemble n'être autre choſe que le *ſacchar mambu* des Indes, ou le *ſucre* naturel des anciens qui venoit du roſeau en arbre. Ce roſeau qui leur étoit également connu, eſt l'*arundo mambu*. Piſon Mant. Aromat. 185, *arundo arbor, in qua humor lacteus gignitur, qui tabaxir Avicennæ, & Arabicus dicitur*, C. B. P. 18. *Ili*, Hort. Malab. 1. 16.

Ses racines ſont genouillées & fibrées; il en ſort des tiges fort hautes, cylindriques, dont l'écorce eſt verte, & dont les nœuds ſont durs; ces racines ſont compoſées de filamens ligneux, blanchâtres & ſéparées aux nœuds par des cloiſons ligneuſes: de ces nœuds ſortent de nouvelles branches & des rejettons, creux en-dedans, garnis auſſi de nœuds, armés d'une, de deux ou d'un plus grand nombre d'épines, oblongues & roides; les tiges s'élevent à la hauteur de dix ou quinze piés, avant que de donner des rameaux.

Lorſqu'elles ſont tendres & nouvelles, elles ſont d'un verd-brun, preſque ſolides, remplies d'une moëlle légere, ſpongieuſe & liquide, que le peuple ſuce avec avidité, à cauſe de ſon goût agréable. Lorſqu'elles ſont vieilles, elles ſont d'un blanc jaunâtre, luiſantes, creuſes en-dedans, & enduites d'une eſpece de chaux: car la ſubſtance, la couleur, le goût & l'efficacité de la liqueur qu'elles contiennent ſe changent, & cette liqueur ſort peu-à-peu; elle ſe coagule ſouvent près des nœuds par l'ardeur du ſoleil, & acquiert la dureté de la pierre ponce: mais elle perd bientôt cette douceur, & devient d'un goût un peu aſtringent, ſemblable à celui de l'ivoire brûlé: c'eſt cette liqueur que les habitans du pays appellent *ſacchar-mambu*, & que Garcias & Acoſta nomment *tabaxir*. Ce ſuc eſt d'autant meilleur, qu'il eſt plus léger & plus blanc; mais il eſt d'autant plus mauvais, qu'il eſt plus inégal & de couleur cendrée.

Les feuilles ſortent des nœuds, portées ſur des queues très-courtes; elles ſont vertes, longues d'un empan, larges d'un doigt près de la queue, plus étroites vers la pointe, cannelées & rudes à leurs bords.

Les fleurs ſont dans des épics écailleux, ſemblables à celles du froment, plus petites cependant, poſées en grand nombre ſur les petits nœuds des tiges; elles ſont à étamines, & pendantes à des filamens très-menus.

On trouve quelques-uns de ces roſeaux ſi grands & ſi ſolides, que ſelon Piſon, on en fait des canaux en les coupant par le milieu, & on laiſſe deux nœuds à chaque extrémité.

Les Indiens eſtiment beaucoup les nouveaux rejettons, qui ſont fort ſucculens & de bon goût, parce qu'ils ſervent de baſe à la compoſition qu'ils nomment *achar*, & qui fait leurs délices.

Quoique ces roſeaux ſoient remplis dans le commencement d'une liqueur agréable, cependant on ne la trouve pas dans tous les roſeaux, ni dans toutes ſortes de terres; mais elle eſt plus ou moins abondante, ſelon la force du ſoleil & la nature du terroir. Or quoique le prix de ce *ſucre* varie ſelon la fertilité de l'année, cependant Piſon rapporte qu'on le vend toujours dans l'Arabie au poids de l'argent; ce qui en fait la chereté, c'eſt que les médecins des Indiens, des Arabes, des Maures, des Perſes & des Turcs, le regardent comme ſouverain dans les inflammations internes, les dyſſenteries bilieuſes, les ſtranguries & les gonorrhées.

Les anciens connoiſſoient cette eſpece de *ſucre*, qu'il ne faut pas confondre avec celui que les modernes tirent par art des cannes à *ſucre*. Les Perſes, les Arabes l'appellent encore *tabaxir*, mot que les nouveaux grecs & latins qui ont interpreté les Arabes, ont rendu par celui de *cendre* ou de *ſpode*. Mais il faut obſerver que le ſpode des Arabes eſt bien différent de celui des anciens grecs; car ceux-ci ont entendu par ce mot la cendre du cuivre, & les Arabes entendent par le même mot de ſpode, le *ſacchar mambu*, ou même le *ſucre commun*.

3°. Pour ce qui regarde le *ſacchar albuſſer* ou *alhaſſer* ou *albuſſal* des Arabes; nous n'en pouvons parler que par conjectures, car tantôt ils lui ont donné le nom de *manne*, & tantôt celui de *ſucre*, ne ſachant eux-mêmes a quelle eſpece ils le devoient rapporter. Avicenne diſtingue le *zucchar albuſſar* du *ſucre* que l'on tire des roſeaux.

Le zucchar alhuſſar eſt, dit-il, une manne qui tombe ſur l'alhuſſar, & il reſſemble aux grains de ſel: il a quelque ſalure & quelque amertume, & il eſt un peu déterſif & réſolutif. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt blanc, & l'autre tire ſur le noir: il appelle le blanc *iamenum*, & le noir *agizium*; il eſt utile, ſelon lui, pour les poumons, l'hydropiſie anaſarque, en le mêlant avec du lait de chameau; il eſt encore bon pour le foie, les reins, & la veſſie; il n'excite pas la ſoif, comme les autres eſpeces de *ſucre*, parce que ſa douceur n'eſt pas grande.

Quoique Avicenne appelle ce ſucre, *manne qui tombe du ciel*, peut-être parce qu'il eſt formé en petits grains qui reſſemblent à de la manne, cependant il ne vient point-du-tout de la roſée, mais il découle d'une plante appellée *albuſſar*, de la même maniere que les pommes & la manne elle-même, comme Sérapion le reconnoît. L'alhuſſar, dit cet auteur, a des feuilles larges & il ſort du zucchar des yeux de ſes branches & de ſes feuilles; on le recueille comme quelque choſe de bon: il a de l'amer-

tume. Cette plante porte des pommes, d'où découle une liqueur brûlante, ſtiptique, & très-propre pour faire des cauteres: le bois de l'alhaſſer eſt poli, gros, droit, & beau.

On ne trouve point à-préſent dans nos boutiques ce *ſucre* nommé *alhuſſer*: cependant il n'eſt pas inconnu en Egypte ni dans l'Arabie, car c'eſt une larme qui découle d'une plante d'Egypte, nommée *beid-el-oſſar*, par P. Alp. de plant. ægyp. 86. *Apocynum erectum, incanum, latifolium ægyptiacum, floribus croceis*, Herman. Par. Bat. *Apocynum ægyptiacum, lacteſcens, ſiliqua aſclepiadis*, C. B. P. 304. *Beidelſar alpiei, ſive apocynum ſyriacum*. J. B. *II*. 136. Cette plante vient comme un arbriſſeau: elle a pluſieurs tiges droites qui ſortent de la racine, & s'élevent à la hauteur de deux coudées: ſes feuilles ſont larges, arrondies, épaiſſes, & blanches, d'où il découle une liqueur laiteuſe quand on les coupe.

Ses fleurs ſont jaunes, ſafrannées: ſes fruits ſont pendans deux-à-deux, oblongs, de la groſſeur du poing, attachés chacun à un pédicule de la longueur d'un pouce, courbé, épais, dur & cylindrique. L'écorce extérieure eſt membraneuſe, verte: l'intérieure eſt jaune, & reſſemble à une peau mince paſſée en huile, elles ſont liées enſemble par des filets ſemblables aux poils de la pulmonaire.

Tout l'intérieur du fruit eſt rempli d'un duvet blanc, auſſi mou que de la ſoie, & des graines de la forme de celle de la citrouille, mais moins groſſes de moitié, plus applaties, brunes; la pulpe en eſt blanchâtre intérieurement & d'un goût amer. Les tiges & les feuilles ſont blanches, couvertes de duvet; enfin toute la plante paroît être ſaupoudrée d'une farine groſſiere. L'écorce des tiges & la côte des feuilles, ſont remplies de beaucoup de lait amer & âcre. Cette plante s'appelle communément en Egypte *oſſar*, & ſon fruit *beid-el-oſſar*, c'eſt-à-dire, *œuf d'oſſar*; Honorius Bellus n'a rien pû ſavoir ſur le *ſucre* que l'on dit qui ſe trouve ſur cette plante, ou qui en découle, n'ayant pas pû l'obſerver ſur les nouvelles plantes qu'il a cultivées: il a ſeulement remarqué que le lait qui découle de la feuille que l'on a arrachée, ſe fige avec le tems à la playe, & devient comme une certaine gomme blanche, ſemblable à la gomme adragant, ſans avoir cependant de la douceur.

Il eſt vraiſſemblable que cette larme, ou cette eſpece de *ſucre* découle d'elle-même ſeulement dans les pays chauds. Cette plante croît, ſelon P. Alpin, dans des lieux humides auprès d'Alexandrie, dans le bras du Nil, appellé *Nili-calig*, & au Caire près de Mathare, qui eſt preſque toujours humide & marécageux à cauſe du Nil qui y croupit long-tems.

On ſe ſert, dit P. Alpin, de ſes feuilles pilées ſoit crues, ſoit cuites dans l'eau, en forme d'emplâtre pour les tumeurs froides. On fait avec ſon duvet des lits ou des couſſins; on s'en ſert auſſi à la place d'amadou pour retenir le feu de la pierre à fuſil. Toute cette plante eſt remplie d'un lait très-chaud & brûlant, que pluſieurs ramaſſent dans quelques vaiſſeaux pour tanner le cuir & en faire tomber les poils; car ſi on le laiſſe quelque tems dans ce lait, tous les poils tombent. Ce lait étant deſſeché, produit des flux de ventre dyſſentériques qui ſont mortels. On l'emploie extérieurement pour diſſiper des dartres vives, & autres maladies de la peau. Le tems nous apprendra peut-être ſi la larme qui découle d'elle-même, & qu'on nomme *ſucre*, a la même acrimonie, (*D. J.*)

Sucre anti-scorbutique, (*Médecine.*) prenez une certaine quantité de ſuc de cochléaria, renfermez ce ſuc dans un vaiſſeau de verre bien fermé, juſqu'à ce que les feces ſoient précipitées; décantez la partie claire & la mettez dans un mortier de marbre avec une quantité ſuffiſante de *ſucre*, travaillez le tout enſemble & faites-le ſécher doucement; verſez de-rechef du ſuc ſur le même ſucre, travaillez le toute de-rechef & le faites ſécher; réiterez ſept fois la même opération, & gardez le dernier mélange pour l'uſage.

Sucre candi, (*Hiſt. mod. des Drogues.*) χάνδι ou χάνδιον par Myrepſe, *ſaccharum candum officin.* eſt un *ſucre* dur, tranſparent, anguleux, d'où lui eſt venu ſon nom. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt ſemblable au cryſtal, & s'appelle *cryſtalin*, qui ſe fait avec le ſucre rafiné ou terré; l'autre eſt roux & ne devient jamais clair, il ſe fait avec la moſcouade & la caſſonade. Les uns choiſiſſent celui qui eſt très-dur, ſec, cryſtalin & tranſparent; d'autres préferent celui qui eſt rouſſâtre, comme étant plus gras, & plus propre en qualité de remede.

Le *ſucre candi* ſe fait mieux avec du *ſucre* terré qu'avec du ſucre rafiné, parce que le premier a plus de douceur. On fait diſſoudre le ſuc qu'on y veut employer dans de l'eau de chaux foible, & après qu'on l'a clarifié, écumé & paſſé au drap, & qu'il eſt ſuffiſamment cuit, on en remplit de mauvaiſes formes qu'on a auparavant traverſées de petits bâtons pour retenir & arrêter le *ſucre* lorſqu'il ſe cryſtalliſe. Ces formes ſe ſuſpendent dans l'étuve déjà chaude, avec un pot au-deſſous pour recevoir le ſyrop qui en ſort par l'ouverture d'en-bas, qu'on bouche à demi pour qu'il filtre plus doucement. Quand les formes ſont pleines, on ferme l'étuve & on lui donne un feu très-vif: alors le ſucre s'attache aux bâtons dont les formes ſont traverſées, & y reſte en petits éclats de cryſtal: lorſque ce *ſucre* eſt tout-à-fait ſec, on caſſe les formes, & l'on en tire le *ſucre candi*.

On fait du *ſucre candi* rouge en jettant dans la baſſine où l'on cuit le *ſucre*, un peu du jus de pommes de raquettes; & ſi l'on veut lui donner du parfum, on jette quelques gouttes d'eſſence dans le *ſucre* en le mettant dans les formes.

Cette maniere de travailler le *ſucre candi* eſt du pere Labat. Celle qui ſuit eſt du ſieur Pomet dans ſon hiſtoire des drogues, qui ne parle que de celui qui ſe fait en France, & particulierement par quelques épiciers-droguiſtes & confiſeurs de Paris. Ainſi on y trouvera quelque choſe de différent de la maniere de le faire, rapportée par le miſſionnaire aux Antilles.

Le *ſucre candi* blanc de France, dit Pomet, ſe fait avec du *ſucre* blanc & de la caſſonade de Bréſil fondus enſemble & cuits à la grande poële. Il ſe candit à l'étuve, où on le porte enfermé dans des poëles de cuivre traverſées de petits bâtons autour deſquelles s'attachent les cryſtaux, à meſure qu'ils ſe forment. Le feu de l'étuve doit être toujours égal pendant quinze jours, après leſquels on tire le *ſucre* des poëles pour l'égoutter & le ſécher.

Le *ſucre candi* rouge ou roux, comme on l'appelle à Paris, ſe fait comme le blanc, à la reſerve qu'on emploie des moſcouades brunes, qu'on cuit à la feuille ou à la plume, ce qui ſe fait dans des pots de terre.

Le *ſucre candi* cryſtalin, réduit en poudre fine, ſoufflé dans les yeux, diſſipe les tayes récentes de la cornée: il fait encore plus ſurement cet effet étant diſſout dans l'eau d'eufraiſe, de chélidoine ou de fenouil. On le jette ſur des charbons ardens & l'on en reſpire l'odeur & la fumée dans l'enchifrenement de la membrane pituitaire, mais ſon plus grand uſage n'eſt pas pour les maladies. Les Hollandois en conſomment beaucoup pour leurs boiſſons de thé & de caffé; ils le tiennent dans la bouche en buvant des liqueurs chaudes, & ils ſe perdent ainſi les dents. (*D. J.*)

On peut encore obtenir un vrai *ſucre* de pluſieurs arbres & plantes.

Sucre d'érable, (*Hiſt. nat.*) les Sauvages du Canada & des autres parties de l'Amérique ſeptentrionale, font une eſpece de *ſucre*, avec une liqueur qu'ils tirent d'une eſpece d'érable, que les Anglois nomment pour cette raiſon, *ſugar-maple*, c'eſt-à-dire, *érable de ſucre*, dont il a été parlé à l'*article* Érable. Cet arbre fournit aux habitans de ces climats rigoureux, un *ſucre* qui les dédommage en partie de ce que les cannes de *ſucre* ne croiſſent point chez eux. Ray l'appelle *acer montanum candidum*, les Iroquois lui donnent le nom d'*ozeketa*. Il y en a encore une eſpece d'érable que Gronovius & Linnæus ont déſigné par *acer folio palmato angulato, flore fere apetalo foſſili, fructu pedunculato corymboſo*. *Voy.* Gron. *flora virgin.* 41. & Lin. *hort. ups* 94. on en tire auſſi du *ſucre*. Les François le nomment *érable rouge*, *plaine* ou *plane*, & les Anglois *maple*. Le *ſucre* que fournit cet arbre, eſt d'une très-bonne qualité, & on le regarde comme fort ſain; mais c'eſt l'érable de *ſucre* qui en donne le plus abondamment. Il ſe plaît dans les parties les plus ſeptentrionales & les plus froides de l'Amérique, & devient plus rare, à meſure qu'on s'approche du midi. Alors on ne le rencontre que ſur de très-hautes montagnes & du côté qui eſt expoſé au nord; d'où l'on voit que cet arbre exige un pays très-froid.

Voici la maniere dont les Sauvages & les François

s'y prennent pour en tirer le *ſucre*. Au printems, lorſque les neiges commencent à diſparoître, ces arbres ſont pleins de *ſuc*, alors on y fait des inciſions, ou bien on les perce avec un foret; & l'on y fait des trous ovales, par ce moyen il en ſort une liqueur très-abondante, qui découle ordinairement pendant l'eſpace de trois ſemaines; cependant cela dépend du tems qu'il fait, car la liqueur coule en plus grande abondance, lorſque la neige commence à fondre, & lorſque le tems eſt doux, & l'arbre ceſſe d'en fournir, lorſqu'il vient à geler & quand les chaleurs viennent. La liqueur qui découle eſt reçue dans un auget de bois, qui la conduit à un baquet; quand on en a amaſſé une quantité ſuffiſante, on la met dans une chaudiere de fer ou de cuivre que l'on place ſur le feu; on y fait évaporer la liqueur, juſqu'à ce qu'elle devienne épaiſſe pour ne pouvoir point être remuée facilement: alors on retire la chaudiere du feu & on remue le réſidu, qui en refroidiſſant devient ſolide, concret, & ſemblable à du *ſucre* brut, ou à de la melaſſe. L'on peut donner telle forme que l'on voudra à ce *ſucre* en le verſant dans des moules, après qu'il a été épaiſſi. On reconnoît que la liqueur eſt prête à ſe cryſtalliſer ou à donner du *ſucre*, lorſqu'on s'apperçoit qu'il ceſſe de ſe former de l'écume à ſa ſurface, il y en a beaucoup au commencement de la cuiſſon, on a ſoin de l'enlever à meſure qu'elle ſe forme; on prend auſſi du ſirop épaiſſi avec une cuillere, & l'on obſerve ſi en ſe refroidiſſant, il ſe convertit en *ſucre*. Alors on ôte la chaudiere de deſſus le feu, & on la place ſur des charbons; on remue ſans ceſſe, afin que le *ſucre* ne s'attache point à la chaudiere & ne ſoit point brûlé; en continuant ainſi, le ſirop ſe change en une matiere ſemblable à de la farine; alors on le met dans un lieu frais, & l'on a du *ſucre* qui reſſemble à la melaſſe. Il eſt d'une couleur brune avant que d'être raffiné, & communément on lui donne la forme de petits pains plats de la grandeur de la main. Ceux qui font ce *ſucre* avec plus de ſoin, le clarifient avec du blanc d'œuf pendant la cuiſſon, & alors ils ont un *ſucre* parfaitement blanc.

On regarde le *ſucre d'érable* comme beaucoup plus ſain que le *ſucre* ordinaire, & l'on en vante l'uſage pour les rhumes & pour les maladies de la poitrine. Mais d'un autre côté il ne ſe diſſout point auſſi aiſément dans l'eau que le *ſucre* des cannes, & il en faut une plus grande quantité pour ſucrer. Il y a lieu de croire, que ſi on le préparoit avec plus de ſoin que ne font les Sauvages & les François du Canada, on pourroit tirer de ce *ſucre d'érable* un plus grand parti qu'on ne fait, & on le perfectionneroit conſidérablement. La liqueur que fournit l'érable, miſe dans un barril, & expoſée au ſoleil d'été, fait un très-bon vinaigre.

Les Sauvages & les François du Canada mêlent quelquefois les *ſucre d'érable* avec de la farine de froment ou de maïz, & en forment une pâte dont ils font une proviſion pour les grands voyages qu'ils entreprennent. Ils trouvent que ce mélange, qu'ils nomment *quitſera*, leur fournit un aliment très-nourriſſant, dans un pays où l'on ne trouve point de proviſions. Les habitans de ces pays mangent auſſi ce *ſucre* étendu ſur leur pain, chacun en fait ſa proviſion au printems pour toute l'année.

On fait auſſi une eſpece de ſirop avec la liqueur qui découle de l'érable, pour cet effet on ne la fait point bouillir auſſi fortement que lorſqu'on veut la réduire en *ſucre*. Ce ſirop eſt très-doux, très-rafraîchiſſant & très-agréable au goût, lorſqu'on en mêle avec de l'eau; mais il eſt ſujet à s'aigrir, & ne peut être tranſporté au loin. On s'en ſert auſſi pour faire différentes eſpeces de confitures.

La liqueur telle qu'elle ſort de l'arbre, eſt ellemême très-bonne à boire, & elle paſſe pour fort ſaine; celle qui découle des inciſions faites à l'arbre au commencement du printems, eſt plus abondante & plus ſucrée que celle qui vient lorſque la ſaiſon eſt plus avancée & plus chaude; on n'en obtient jamais une plus grande quantité qu'à la ſuite d'un hiver rude, & où il eſt tombé beaucoup de neige; & lorſque le printems eſt froid, & quand il reſte encore de la neige ſur la terre, & lorſque les nuits ſont froides & accompagnées de gelée.

On a remarqué que durant les vents d'eſt, ces arbres ceſſent bien-tôt de donner de la liqueur. Ils en fourniſſent plus dans un tems ſerein, que lorſque le tems eſt couvert, & jamais on n'en obtient plus, que lorſqu'une nuit froide eſt ſuivie d'un jour clair & doux. Les érables d'une grandeur moyenne fourniſſent le plus de liqueur, ceux qui ſont dans les endroits pierreux & montueux, donnent une liqueur plus ſucrée que ceux de la plaine. Un bon arbre produit de 4 à 8 pintes de liqueur en un jour, & lorſque le printems eſt frais, un ſeul arbre fournira de 30 à 60 pintes de liqueur, dont 16 pintes donnent communément une livre de *ſucre*. Un même arbre fournit de la liqueur pendant pluſieurs années, mais il faudra pour cela faire les inciſions, ou percer les trous toujours du même côté, & les faire de bas en haut, & non de haut en bas, ſans quoi l'eau de la pluie en ſéjournant dans l'ouverture, feroit, périr l'arbre.

Tous ces détails ſont dûs à M. Pierre Kalm, de l'académie de Stockholm, qui a vu par lui-même le travail qui vient d'être décrit, & en a rendu compte à l'académie dont il étoit membre, dans une diſſertation inſérée dans le *t. XIII.* de ſes *mémoires, année* 1751; il conclud de ces faits, que l'on pourroit avec ſuccès tirer le même parti des érables qui croiſſent dans les parties ſeptentrionales de l'Europe. M. Cautier correſpondant de l'académie des Sciences de Paris, a pareillement rendu compte à l'académie, de la maniere dont ſe fait le *ſucre d'érable*, dans un mémoire inſéré dans le ſecond volume des *mémoires préſentés à l'académie, t. II.* que l'on a auſſi conſulté dans cet *article*.

M. Kalm obſerve que l'on obtient pareillement du *ſucre* d'une eſpece de bouleau, que les Anglois nomment *ſugar-birch*, ou *black-birch*, *betula fol. ovali, oblongo acumine ſerrato*. Gron. *flo. virgin.* 188. mais le *ſucre* qu'on en tire eſt en ſi petite quantité, qu'il ne dédommage point de la peine.

On tire auſſi du *ſucre* d'un arbre d'Amérique, appellé par les François le *noyer amer*, & par les Anglois *hickory*; *nux juglans virginiana alba minor, fructu nucis moſchatæ ſimili, cortice glabre, ſummo faſtigio veluti in aculeum producto*. Pluknet. Phyt. La liqueur que donne cet arbre eſt très-ſucrée, mais en très-petite quantité.

On obtient encore du *ſucre* de la plante appellée *gleditſia*, par Gronovius & Linnæus, *hort. upſal* 298. Lawſon dans ſon *hiſtoire de la Caroline, p.* 97. dit qu'on en plante en Virginie dans beaucoup de jardins pour cet uſage.

Le maïx ou blé de turquie fournit auſſi une liqueur propre à faire du *ſucre* lorſqu'il eſt verd; on trouve dans la tige un ſuc limpide, qui eſt très-doux; les Sauvages d'Amérique coupent le maïz pour en ſucer le ſuc. On peut encore obtenir du *ſucre* de la ouatte, (*aſclepias, caule erecto ſimplici annuo. Lin. hort. Clifford.* 78.) On en tire auſſi des fleurs que l'on cueille de grand matin lorſqu'elles ſont pleines de roſée, on en exprime un ſuc qui épaiſſi par la cuiſſon, donne du *ſucre*.

Le P. Charlevoix dans ſon *hiſtoire de la nouvelle france*, nous dit qu'on titre du *ſucre* d'une liqueur que fournit le frêne; M. Kalm dit n'en avoir rien entendu dire dans l'Amérique ſeptentrionale, & croit que le P. Charlevoix aura pris pour du frêne l'érable qui a des feuilles de frêne *acer fraxini foliis*, qui croît abondamment dans cette partie d'Amérique & que les habitans nomment *frêne*. Quand on y fait des inciſions, il en découle une grande quantité d'un ſuc très-doux. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Suede, tome XIII. année* 1751.

M. Marggraf célebre chimiſte de l'académie de Berlin, a trouvé que pluſieurs racines communes en Europe, étoient propres à fournir un vrai *ſucre*, ſemblable à celui qui ſe tire des cannes. Il en a obtenu, 1°. de la bette-blanche, *cicla officinarum*, C. B. 2°. du chervi, *ſiſarum, dodonæi*. 3. de la bette-rave. Toutes ces racines lui ont fourni un ſuc abondant, dans lequel à l'aide du microſcope, on pouvoit découvrir des molécules cryſtalliſées, ſemblables à celles du *ſucre* ordinaire. Pour s'aſſurer de la préſence du *ſucre*, il a mis ces racines diviſées en digeſtion dans de l'eſprit-de-vin bien rectifié qu'il mit au bain de ſable; il pouſſa la chaleur juſqu'à faire bouillir; il filtra la liqueur encore toute chaude, & la mit dans un matras à fond plat, qu'il plaça dans un lieu tempéré; au bout de quelques ſemaines, il trouva qu'il s'étoit formé des cryſtaux au fond du vaiſſeau; il les fit diſſoudre de nouveau, afin d'avoir ces crytaux plus purs. Cette méthode eſt très-propre pour eſſayer ſi une plante contient du *ſucre*, mais elle feroit trop couteuſe pour l'obtenir en grande quantité.

Il ſera donc beaucoup plus court de tirer le ſuc de ces racines par expreſſion, de le clarifier avec du blanc d'œuf, & enſuite de l'évaporer ſur le feu & de le faire cryſtalliſer; en un mot, de ſuivre la même méthode que pour le *ſucre* ordinaire. M. Marggraf a auſſi tiré du *ſucre* des panais, des raiſins ſecs, de la fleur de l'aloës d'Amérique. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Berlin, année* 1747.

En Thuringe, on tire des panais une eſpece de ſirop dont les gens du pays ſe ſervent au lieu de *ſucre*, ils en mangent même ſur le pain. Il paſſe pour être un bon remede contre les rhumes de poitrine, la pulmonie, & contre les vers auxquels les enfans ſont ſujets. On commence par couper les panais en petits morceaux, on les fait bouillir dans un chaudron, juſqu'à devenir aſſez tendres pour s'écraſer entre les doigts; & en les faiſant cuire, on a ſoin de les remuer, afin qu'ils ne brûlent point. Après cela on les écraſe & l'on exprime le ſuc dans un chaudron, on remet ce ſuc à bouillir avec de nouveaux panais, on exprime le tout de nouveau; ce qu'on réitere tant qu'on le juge à-propos. Enfin on fait évaporer le jus, en obſervant d'enlever l'écume qui s'y forme; on continue la cuiſſon pendant 14 ou 16 heures, ayant ſoin de remuer lorſque le ſirop veut fuir. Enfin, l'on examine ſi la liqueur a l'épaiſſeur convenable. Si l'on continuoit la cuiſſon trop long-tems; la matiere deviendroit ſolide, & formeroit du *ſucre*. *Voy.* le *magaſin d'Hambourg*, *t. VIII*. (—)

Sucre perlé, (*Pharm.*) autrement *manus chriſti*, eſt du *ſucre* roſat, ſur chaque livre duquel on a fait entrer demi-once de perles préparées: on l'appelle *ſaccharum perlatum*.

Sucre a la plume; (*Art du Confiſeur*.) c'eſt le *ſucre* qui a atteint le quatrieme degré de cuiſſon. On l'éprouve avec l'écumoire ou la ſpatule, comme le *ſucre* à ſouffler; & toute la différence qui s'y rencontre, c'eſt que le *ſucre* à la plume étant un peu plus pouſſé de chaleur, les bouteilles qui ſortent de la ſpatule, en la ſecouant, ſont plus groſſes, & même dans la grande *plume*, ces bouteilles ſont ſi groſſes & en ſi grande quantité, qu'elles ſemblent liées les unes aux autres. Les Apoticaires font cuire le *ſucre à la plume*, pour les tablettes de diacartami; & ce qui eſt plus agréable, les Confiſeurs emploient le même *ſucre* pour leurs maſſepains. (*D. J.*)

Sucre d'orge *en Epicerie*, n'eſt autre choſe que de la caſſonade fondue dans de l'eau clarifiée: on le colore avec du ſafran.

Sucre rosat, *parmi les Epiciers*, eſt un *ſucre* blanc, clarifié & cuit dans de l'eau-roſe.

Sucre rouge, (*Pharmac.*) Le *ſucre rouge* ou *de Chypre*, *ſaccharum rubrum offic.* eſt rouſſâtre ou brun, un peu gras, & fait du marc qui reſte après que l'on a purifié la caſſonade; on ne l'emploie que pour les lavemens, ou plutôt on n'en fait guere uſage. (*D. J.*)

Sucre royal; c'eſt *en terme de Confiſeurs*, ce qu'il y a de plus dur & de plus fin en fait de *ſucre*: on le clarifie en Hollande où l'on a l'art de le faire meilleur qu'ailleurs.

Sucre tapé, (*Sucrerie.*) On appelle du *ſucre tapé* du *ſucre* que les affronteurs vendent aux îles Antilles pour du *ſucre* royal; quoique ce ne ſoit véritablement que du *ſucre* terré, c'eſt-à-dire de la caſſonade blanche préparée d'une certaine maniere. On l'appelle *ſucre tapé*, parce qu'on le tape & qu'on le bat fortement, en le mettant dans les formes. (*D. J.*)

Sucre tors, (*Pharm.*) en latin *penidium ſaccharum*: on le prépare de la maniere ſuivante. On fait diſſoudre telle quantité de *ſucre* que l'on veut; on le clarifie avec un blanc d'œuf; on le coule, & on le fait épaiſſir peu-à-peu; quand il forme de groſſes bulles, on le retire du feu juſqu'à ce qu'elles diſparoiſſent; on le verſe enſuite ſur une planchette qu'on doit avoir frottée avec de l'huile d'amandes douces. Lorſqu'il eſt un peu réfroidi, on le prend avec un crochet & avec les mains ſaupoudrées d'amidon; enfin après lui avoir donné la forme convenable, on le garde pour l'uſage. (*D. J.*)

SUCRERIE, ſ. f. (*Edifice.*) c'eſt un bâtiment ſolidement conſtruit, faiſant partie des établiſſemens où l'on fabrique le ſucre. Il eſt toujours ſitué auprès du moulin; ſa grandeur eſt plus ou moins conſidérable, ſuivant l'équipage, c'eſt-à-dire le nombre des chaudieres qu'on y veut placer: quelques-uns en contiennent juſqu'à ſept, d'autres quatre ſeulement, mais les plus ordinaires ſont de cinq. Ce nombre n'exige qu'un bâtiment de quarante à cinquante piés de long, ſur une largeur de trente à trente-ſix piés, étendue ſuffiſante pour placer les cinq chaudieres ſur une même ligne le long du mur de pignon. *Voyez* leurs *noms* & l'ordre de leur poſition dans *nos Pl. d Œcon. ruſtique*. Elles ſont enchâſſées fort exactement dans un corps de maçonnerie très-ſolide, ſous lequel ſont diſpoſés les arceaux, le fourneau & le canal par où ſe communique la chaleur ſous chacune des chaudieres. On peut en voir le plan & la coupe *dans les mêmes Pl.* Il eſt à remarquer que le corps de maçonnerie dont on vient de parler, ſurmontant conſidérablement le deſſus des chaudieres, cet excédent doit être garni de carreaux de terre cuite, proprement joints & bien liés avec du ciment, formant des encaiſſemens quarrés, terminés inſenſiblement en rond à la partie inférieure qui joint exactement le bord de chaque chaudiere.

La ſurface de ce corps de maçonnerie ſe nomme le *glacis*: il doit avoir à-peu-près ſix à ſept piés de largeur & environ ſix à ſept pouces de pente inſenſible, à prendre du deſſus de la plus petite chaudiere nommée la *batterie*, juſqu'audeſſus de la grande: cette précaution étant néceſſaire pour éviter que le vaiſſeau, autrement la liqueur qui bout en s'élevant conſidérablement, ne s'épanche des grandes chaudieres dans les plus petites, dont le ſirop ayant acquis une ſupériorité de cuiſſon, ſeroit gâté infailliblement. Le contraire ne peut cauſer aucun dommage. Au-devant du glacis on laiſſe un eſpace de dix piés pour la commodité des raffineurs. Le reſte du bâtiment étant occupé en partie par un citerneau couvert d'un plancher volant, & en partie par les vaiſſeaux & uſtenſiles néceſſaires au travail.

Sucrerie. (*Habitation.*) Les habitations où l'on fabrique le ſucre, ſont plus ou moins conſidérables, ſuivant les facultés des propriétaires: quelle que ſoit l'étendue du terrein d'une *ſucrerie*, il doit être partagé en plantations de cannes, en ſavannes ou pâturages, en vivres & en bois. On diviſe ordinairement les champs de cannes par pieces de cent pas de large ſur autant & même le double & le triple de longueur; ayant attention de ſéparer ces pieces par des chemins bien alignés, d'environ dix-huit piés de largeur pour la commodité des charrettes ou cabrouets qui ſervent à tranſporter les cannes au moulin, lorſqu'on travaille à faire la récolte: dans toute autre ſaiſon, ces eſpaces peuvent être ſemés & plantés de manioc précoce, de patates, de pois & d'autres plantations utiles à la ſubſiſtance des eſclaves. Il faut autant qu'il eſt poſſible, que la maiſon du maître & ſes dépendances ſoient placées ſur une hauteur d'où l'on puiſſe aiſément découvrir ce qui ſe paſſe dans l'habitation, dont un des principaux avantages eſt d'être arroſée d'une riviere ou d'un ruiſſeau aſſez fort pour faire agir un moulin, auprès duquel doivent être ſituées la *ſucrerie*, les caſes à bagaſſes, la purgerie, l'étuve & la vinaigrerie ou l'endroit deſtiné à faire l'eau-de-vie de ſucre: cette diſpoſition s'obſerve toujours, même dans les établiſſemens où, faute d'une ſuffiſante quantité d'eau, on eſt obligé de faire uſage de moulins à vent ou à beſtiaux. Les caſes à negres doivent être ſituées à la portée des opérations journalieres, & diſpoſées par rues fort larges & tirées au cordeau. On laiſſe entre chaque caſe un eſpace d'environ vingt piés, afin de remédier facilement aux accidens du feu, & ce vuide eſt toujours rempli de calebaſſiers ou d'autres arbres utiles.

Pour exploiter une habitation d'une grandeur moyenne, c'eſt-à-dire de cent quarante ou cent cinquante quarrés, de cent pas de côté chacun, le pas étant de trois piés & demi à la Martinique, & de trois piés ſeulement à la Gaadeloupe, il faut cent à cent vingt negres compris en trois claſſes: dans la premiere, ſont les negres ſucriers ou raffineurs. La ſeconde renferme les ouvriers de différens métiers, comme tonneliers, charpentiers, charrons, menuiſiers, maçons, & quelquefois un forgeron très-néceſſaire ſur les grandes habitations.

Les eſclaves de la troiſieme claſſe ſont les negres de jardin, ayant à leur tête un ou pluſieurs commandeurs, ſuivant le nombre de troupes que l'on eſt obligé de diſperſer aux différens travaux; c'eſt auſſi du nombre de ces eſclaves que l'on tire les cabrouettiers, les négreſſes qui fourniſſent les cannes au moulin, les grandeurs de beſtiaux, & ceux qui chauf-

chauffent les fourneaux de la *ſucrerie* & de l'étuve.

Quant aux domeſtiques de la maiſon, ce ſont ordinairement de jeunes eſclaves des deux ſexes, en qui l'on apperçoit des talens & de la figure: on les entretient proprement, & les commandans n'ont aucune inſpection ſur leur conduite, à-moins d'un ordre exprès du maître.

Il eſt peu d'habitations un peu conſidérables qui ne ſoient ſous la régie d'un économe blanc, lequel rend compte au maître des travaux qui ſe ſont faits dans le cours de la journée ou pendant la nuit.

Pour traiter les negres en cas de maladie ou d'accidens, il eſt bon d'avoir un chirurgien à gages, ſous les ordres duquel on met des négreſſes qui ont ſoin de l'infirmerie.

On a déja dit à l'*article* NEGRES *conſidérés comme eſclaves*, que cette eſpece d'hommes eſt extrémement vicieuſe, très-ruſée & d'un naturel pareſſeux. Les negres, pour s'exempter du travail, feignent des indiſpoſitions cachées, affectent des maux de tête, des coliques, *&c.* dont on ne peut vérifier la cauſe par aucun ſigne extérieur. Cette ruſe trop fréquente étant tolerée, pourroit cauſer beaucoup de deſordre, ſi les maîtres n'y remedioient par des châtimens qui d'ordinaire ſont trop rigoureux, inhumains, & même dangereux, car il peut ſe faire qu'un negre ſoit réellement incommodé. Le moyen le plus prudent & le plus conforme à l'humanité, eſt de faire enfermer le malade douteux dans une infirmerie bien cloſe, en le privant pendant vingt-quatre heures de toute nourriture, & ſur-tout de tabac à fumer dont les negres ne peuvent ſe paſſer; & comme ils abhorrent les remedes d'eau tiéde, il n'eſt pas hors de propos d'en faire donner trois ou quatre au prétendu malade, en lui laiſſant un pot de tiſanne dont il peut boire à volonté. Un pareil traitement ne doit pas ſatisfaire un homme en bonne ſanté, & devient un préparatif néceſſaire à celui qui réellement eſt malade: par ce moyen qui a été pratiqué pluſieurs fois avec ſuccés, on arrête le deſordre, & l'on ne commet point d'injuſtice. Les maîtres prudens, humains, & qui ſans baſſeſſe, entendent leurs intérêts, ne peuvent trop ménager leurs eſclaves; ils y ſont obligés par la loi & encore plus par les ſentimens de leur conſcience. *Liſez* l'*extrait du code noir*, dans l'*article* NEGRES *conſidérés comme eſclaves*.

Il eſt difficile de fixer au juſte le revenu annuel d'une *ſucrerie*. L'expoſition du terrein, l'inégalité des ſaiſons, les maladies des negres, pluſieurs accidens imprévus, & les variations du prix des ſucres occaſionnent des différences conſidérables. Ainſi on ne croit pas pouvoir certifier, qu'une habitation de cent cinquante quarrés en bon état, ayant un moulin à eau, cinq chaudieres montées dans la *ſucrerie*, & bien exploitée par cent vingt negres, doit produire année commune, quarante-cinq à cinquante mille livres. *Article de M.* LE ROMAIN.

SUCRIER, ſ. m. (*Sucrerie.*) les *ſucriers* ſont des ouvriers qui travaillent dans les ſucreries; il y a deux ſortes de principaux ouvriers dans les ſucreries des îles françoiſes de l'Amérique; les uns que l'on appelle ſimplement *ſucriers*, les autres que l'on nomme *raffineurs*: les *ſucriers* ſont ceux qui purifient le veſou ou ſuc de cannes, qui le cuiſent, & qui en font le ſucre brut: les raffineurs ſont ceux qui travaillent ſur le ſucre blanc, c'eſt-à-dire, qui le raffinent. On appelle auſſi *ſucriers*, ceux qui font le commerce du ſucre, & qui ont une ſucrerie. (*D. J.*)

SUCRIER, (*Orfévrerie.*) vaiſſeau d'argent, d'autre métal ou de fayance, compoſé d'un corps, d'un fond & d'un couvercle fait en forme de dôme, lequel eſt percé proprement de petits trous au-travers deſquels paſſe le ſucre quand on renverſe le *ſucrier*. Scarron reproche à ſa ſœur d'avoir fait apetiſſer les trous de ſon *ſucrier* par économie. (*D. J.*)

SUCRO, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Il eſt marqué dans le pays des *Conteſtani* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui place ſon embouchure entre le port *Illicitatus*, & l'embouchure du fleuve *Pallantia*. Strabon, *l. III. p.* 158. met à l'embouchure de ce fleuve une ville de même nom, que Ptolomée paſſe ſous ſilence; mais Pline, *l. III. c. iij.* nous en donne la raiſon, c'eſt que cette ville ne ſubſiſte plus. *Sucro fluvius*, dit-il, *& quondam oppidum*. Il ajoute que le *Sucro* faiſoit la borne de la Conteſtanie, qui commençoit à Carthage la neuve; & il s'accorde en cela avec Ptolomée.

Cette riviere, ſelon Strabon, ſortoit des montagnes qui s'étendent au nord de Malaca & de Carthage: on pouvoit la paſſer à gué, & elle étoit preſque parallele avec l'Iberus, dont elle étoit un peu plus éloignée que de Carthage. C'en eſt aſſez pour nous faire connoître que cette riviere eſt préſentement le Xucar. Le *Sucro* donna le nom à la bataille qui fut livrée entre Pompée & Sertorius, & qui fut appellée *ſucronenſis pugna*. (*D. J.*)

SUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de pommier fort commun à la province de Canton à la Chine. Son fruit eſt un peu plus gros que les renettes; il eſt preſque rond, & de couleur rougeâtre; on le ſeche comme nos figues, afin de le conſerver toute l'année.

SUD, (*Géog. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. Il eſt diſtant de 90 des points eſt & oueſt, & de 180 du nord, auquel il eſt par conſéquent diamétralement oppoſé.

Sud-eſt; c'eſt la plage qui tient le milieu entre l'orient & le midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte auſſi ce nom, & ceux d'*eurauſter*, ou *notapépéliotes*.

Sud-eſt quart-à-l'eſt; nom de la plage qui décline de 38°. 45′. de l'orient au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté eſt ainſi appellé. On le nomme auſſi *meſeurus*.

Sud-eſt quart-au-ſud; c'eſt le nom de la plage qui décline de 33°. 45′. du midi à l'orient, & celui du vent qui ſouffle de cette partie du monde, & qu'on appelle auſſi *hypophœnix*.

Sud-oueſt; plage qui tient le milieu entre le midi & l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom; en latin ceux d'*africus*, *notolybicus*, *notozephyrus*.

Sud-oueſt quart-à l'oueſt; nom de la plage qui eſt à 33°. 45′. du midi à l'occident. C'eſt auſſi le nom du vent qui ſouffle de ce côté, qu'on nomme en latin *hypafricus*, *hipolibs*, *ſubveſperus*.

Sud-oueſt quart-au ſud; plage qui décline de 33°. 45′. de l'occident au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte le même nom, & en latin celui de *meſolibonotus*.

Sud-quart-au-ſud-eſt; nom de la plage qui eſt à 11°. 15′. du midi à l'orient, & du vent qui ſouffle de ce côté, connu auſſi ſous le nom de *meſophœnix*.

Sud-quart-au-ſud-oueſt; plage qui eſt à 11°. 15. du midi à l'occident. Outre ce nom, le vent qui ſouffle de ce côté eſt encore connu ſous celui d'*hypolibonotus* ou *alſanus*.

Sud-ſud-eſt; nom de la plage de 22°. 30′. du midi à l'orient, & du vent qui vient de cette partie du monde qu'on nomme auſſi *gangeticus*, *leuconotus*, *phœnicias*.

Sud-ſud-eſt; c'eſt la plage qui décline de 22°. 30′ du midi à l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom, & en latin ceux de *auſtro-africus*, *libonotus*, *notolybicus*. (*D. J.*)

SUD, COMPAGNIE ANGLOISE DU, (*Com. & Hiſt. mod. d'Angl.*) bien des lecteurs ſeroient fâchés de ne pas trouver ici un précis de l'hiſtoire d'une compagnie qui a fait tant de bruit, ce qui peut-être dans ſon origine, fut moins un véritable établiſſement de commerce, qu'un ſyſtème de politique, pour trouver un ſecours prompt & ſuffiſant dans les preſſans beſoins de l'Angleterre épuiſée par ſes longues guerrer contre la France, & cependant animée du deſir de les ſoutenir glorieuſement par de nouveaux efforts, vu le ſuccès de ſes armes au commencement de ce ſiecle.

Quoi qu'il en ſoit, le parlement d'Angleterre tenu en 1710, ſous la reine Anne, ayant pris connoiſſance des dettes de la nation, tâcha d'y pourvoir. On trouva que ces dettes montoient en capital à 8 millions 47 mille 264 livres ſterl. environ 183 millions 84 mille 256 livres de France. On s'aviſa donc pour y remédier de former une compagnie qui auroit le commerce des mers du *ſud* par préférence, & à l'excluſion de tous autres, à condition qu'elle ſe chargeroit d'acquitter les dettes de la nation, moyennant que le parlement lui accordât les fonds ſuffiſans pour payer les intérêts aux particuliers juſqu'au rembourſement du capital, qui ſeroit produit par ledit commerce. Ceux à qui appartenoient ces dettes publiques pouvoient, à leur choix, être de cette compagnie préférablement aux autres, ou n'en être point.

L'ingénieux lord Harley, comte d'Oxford, fut l'auteur du projet, qui eſt une des belles choſes qu'on

ait

ait fait en ce genre, & la reine le nomma premier gouverneur de cette compagnie. Par cet établiſſement, avec l'idée des deux loteries, la premiere de 15 cens mille livres ſterl.; la ſeconde de deux millions ſterl. qui furent remplies en moins de 8 jours, & par d'autres ſecours, les dettes furent preſque payées; mais la nouvelle compagnie qui ſeroit peut-être tombée, n'ayant ni terrein, ni fortereſſes, trouva bien-tôt après les plus grandes reſſources, en entrant en poſſeſſion du traité de l'Aſſiente, c'eſt-à-dire de cette capitulation connue, par laquelle elle acquit du roi d'Eſpagne la permiſſion de porter pendant 30 années 4800 negres par an dans l'Amérique eſpagnole, & d'envoyer chaque année aux foires du Mexique un vaiſſeau de 500 tonneaux.

Perſonne n'ignore les avantages & les ſuites de ce traité, non plus que le triomphe chimérique qu'eurent les actions du *ſud* en 1720, leur prompte chute en 1722, les dettes de la compagnie, qui montoient alors à plus de 30 millions de livres ſterl. (environ 670 millions de notre monnoie), l'infidélité des directeurs, la fuite des caiſſiers, & la punition de quelques-uns de ceux qui eurent part à tous ces déſordres.

On peut juger à quel excès ces derniers avoient porté leurs friponneries, puiſqu'on tira de la taxe à laquelle ils furent condamnés, 2 millions 400 mille livres ſterling, plus de 40 millions de France. Enfin l'on ſait les ſoins que prit alors le parlement pour rétablir le crédit de cette compagnie, & l'heureux ſuccès de ces ſoins qui l'ont remiſe en 1724 dans ſa premiere ſplendeur, & qui la ſoutiennent encore dans un état floriſſant, ſes actions faiſant une des grandes circulations de la bourſe de Londres. Ces derniers événemens ſont les plus conſidérables du regne de George I. & la grande-Bretagne n'en perdra jamais le ſouvenir.

En 1736 le fond de la compagnie du *ſud* étoit de 37 millions ſterl. & en 1750 le roi d'Eſpagne devoit lui payer en dédommagement 2 millions 300 mille livres de notre monnoie. Voilà donc une compagnie qui peut fournir une ample matiere de ſpéculation & d'étonnement à ceux qui conſidéreront toutes ſes viciſſitudes juſqu'à ce jour, & ſeulement dans l'eſpace de 40 ans. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Compagnie angloiſe des Indes, (*Comm.*) de toutes les compagnies de l'Angleterre, & elle en a ſeule preſque autant que les autres nations de l'Europe enſemble, la plus conſidérable eſt celle de l'Orient; mais il ſuffira d'en tracer ici l'hiſtoire abrégée, & de renvoyer le lecteur aux livres qui en parlent en détail.

Cette compagnie mérite toujours de tenir le ſecond rang, que M. Savary lui aſſignoit en 1723. parmi celles qui ſont établies en Europe pour le commerce des grandes Indes.

Elles ſe forma ſous les dernieres années du regne d'Eliſabeth en 1599, & parvint au plus haut point de ſa grandeur en 1662. ſous Charles II. qui lui accorda d'amples privileges, par pluſieurs chartres qu'elle paya ſous main libéralement; elle perdit de ſa ſplendeur depuis 1680, fut prête de culbuter en 1691, & finalement ſe rétablit en 1699 dans un état plus glorieux que jamais, par ſon union avec une nouvelle compagnie.

Alors on nomma des commiſſaires pour ſon établiſſement nouveau, & pour recevoir les ſouſcriptions propoſées à ce ſujet de deux millions de livres ſterlings (environ 46 millions de France) qui furent remplis en quatre jours. Il eſt même très-probable qu'on auroit eu le double, & peut-être le triple de cette ſomme, ſi on s'étoit moins hâté de fermer les livres, & qu'on eût donné le tems aux provinces & aux négocians étrangers de faire remettre leurs commiſſions à Londres. Ces fonds devinrent ſi conſidérables par cette incorporation, qu'en moins de deux ans, la compagnie avoit mis en mer juſqu'à 45 gros vaiſſeaux équipés pour ſon commerce.

Depuis ce tems-là, ſes actions & ſon crédit ont toujours augmenté; je n'entends point parler ici de cette manie ſubite qui, en 1719 & en 1720, donna au cours de ces actions & à celles du ſud, ce haut prix trop connu, qui a été ſi fatal à l'état & aux particuliers; déſordre auquel le ſage parlement de cette nation remédia bien-tôt après.

Cette compagnie a aujourd'hui outre Madras ſur la côte de Coromandel, quatre principaux établiſſemens aux Indes; ſavoir, à Surate, au golfe de Bengale, en Perſe, & à Sumatra, ce qui lui forme pluſieurs comptoirs. Les trois quarts de la cargaiſon de ſes vaiſſeaux ſont en or & en argent, le reſte en marchandiſes. Ses retours montent ordinairement par an à plus de vingt-ſix millions de notre monnoie, ſans parler du bénéfice des navires de permiſſion, & des pacotilles qu'elle accorde aux propriétaires des vaiſſeaux qu'elle frette, & aux officiers qui les montent; car ſa méthode par rapport aux vaiſſeaux qu'elle emploie pour ſon commerce, eſt entierement différente de celle de la compagnie orientale de Hollande. Celle-ci a une très-grande quantité de vaiſſeaux, & ſa marine cede peu à celle de la république même. La compagnie d'Angleterre n'a en propre que quelques petits vaiſſeaux dans les Indes, & tous ceux qu'elle y envoye de l'Europe; elle les frette à meſure de ſes beſoins, ſouvent de ſes propres directeurs, & cependant ce n'eſt pas manque de fonds. Eſt-ce que l'intérêt particulier l'emporte ſur l'intérêt public? Ou la compagnie trouve-t-elle tout calculé des avantages à louer à fret pour chaque voyage par une charte-partie conventionnelle, le nombre de vaiſſeaux dont elle a beſoin?

On n'entrera point dans les autres détails de ſa police, on ajoutera ſeulement, que le commerce de ſes actions ſe fait en écritures; enſorte que la ſûreté & la bonne foi de ce commerce, conſiſte dans la fidélité des livres qui ſont tenus par la compagnie. Pour en être membre, il faut être Anglois ou naturaliſé Anglois, & payer 5 liv. ſterl. en ſe faiſant recevoir. Tous les magaſins de la compagnie ſont à Londres; elle a vingt-quatre directeurs. Elle créa en 1733 pour un million de livres ſterling de nouvelles actions. En 1743, elle avança un million de livres ſterl. au gouvernement, en reconnoiſſance du renouvellement de ſa charte pour quatorze ans. Ses privileges ſont très-étendus, & au point qu'elle peut faire la guerre dans les Indes ſans en attendre les ordres de la cour. Finiſſons par une réflexion qui s'offre ici.

Il eſt aſſez ſingulier que la grande-Bretagne ayant une compagnie générale pour l'Aſie, ait au contraire établi pour l'Amérique, dont elle poſſede une portion conſidérable, preſque autant de compagnies particulieres qu'elle a de cantons. Je ne veux pas attaquer par-là la politique de l'état, je penſe bien différemment; je crois qu'il en réſulte un bénéfice beaucoup plus grand pour la nation, puiſque d'habiles gens ont calculé, que ce qui eſt apporté en Angleterre par ſes compagnies particulieres des Indes occidentales, après en avoir pris ce qu'il faut pour l'uſage du royaume, monte annuellement à 500 mille liv. ſterl. & que ce qui eſt apporté des colonies d'Amérique, & des parties ſeptentrionales de ce continent, monte à 400 mille liv. ſterl. par an, c'eſt-à-dire en un mot, à plus de 20 millions de notre monnoie chaque année. Voilà les fruits du commerce qui ne reſſemblent point à ceux de la guerre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUDA, (*Géog. mod.*) petit golfe qui fait partie de la mer de Candie, ſur la côte ſeptentrionale de l'île, & du territoire de la Canée. Ce golfe ne mérite que le nom de *port*; mais c'eſt un port vaſte & commode, connu des Italiens ſous le nom de *porto Suda*. (*D. J.*)

SUDAMINA, (*Médec. anc.*) ſont des petites rougeurs ſemblables à des grains de millet, qui viennent ſur la peau des jeunes gens, ſur-tout de ceux qui ſont d'un tempérament chaud & qui font beaucoup d'exercice. *Voyez* SUEUR.

Ces puſtules ſont une ſuite des impuretés, ſoit bilieuſes, ſoit ſalines, ſoit viſqueuſes, qui attaquent & défigurent les glandes de la peau; elles ſont fort incommodes dans l'été. Elles ſortent avec la ſueur; elles cauſent une grande demangeaiſon, & font grater beaucoup ceux à qui elles arrivent.

Les remedes ſont les mêmes que ceux des dartres vives; les ſaignées, les purgatifs, les ſudorifiques coupés avec les émulſions ſont indiqués; l'acrimonie particuliere du ſang & des humeurs peut faire varier ce traitement.

La répercuſſion en eſt fort dangereuſe, de même que dans toutes les autres maladies cutanées.

SUDATOIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſt un nom que les anciens romains donnoient à leurs étuves ou chambres chaudes, qu'on appelloit auſſi quelquefois *laconia*. *Voyez* BAIN & GYMNASIUM.

Les *ſudatoires* étoient une ſorte d'étuves ou hypocauſta. *Voyez* HYPOCAUSTUM, *&c.*

SU-

SUDATSES, LES, *terme de relation*, nom des Tartares méridionaux, tributaires du grand cham de Tartarie, & voiſins des Tartares Zagatai, & du royaume de Turkeſtan. (*D. J.*)

SUDAVIE, LA, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Pruſſe, dans le cercle de Natangen; elle eſt bornée au nord, par le cercle de Samland; au midi & au levant, par la Lithuanie; & au couchant, par la Bartonie. Lictk eſt le ſeul lieu un peu conſidérable de ce pays, qui eſt non-ſeulement rempli de lacs & de marais, mais entierement dépeuplé. (*D. J.*)

SUDBURY, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans Suffolck-shire, aux confins de la province d'Eſſex, à 30 milles d'Ipſwich, & ſur la Stoure. C'eſt une ville riche, bien peuplée, & qui contient trois paroiſſes. Elle a droit de marché, depute au parlement, & fabrique beaucoup de draps. Ceux qui la nomment en latin *Colonia*, ſe trompent beaucoup. La *Colonia* d'Antonin eſt Colcheſter; du-moins, c'eſt l'opinion de Cambden, & celle qui paroît la plus vraiſſemblable, quoique M. Gale penſe autrement. *Long.* de *Sudbury*, 18. 20. *lat.* 52. 15. (*D. J.*)

SUDERKOPING, (*Géog. mod.*) & dans quelques cartes géographiques *Soderkoëping*, ville de Suéde, dans l'Oſtrogothie, au fond du bras de mer, à 7 milles de Nordkoping, & à quinze de la mer Baltique. Quoiqu'ouverte & ſans murailles, elle eſt aſſez marchande. *Long.* 35. 45. *lat.* 58. 7. (*D. J.*)

SUDERMANIE, *ou* SUDERMANLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la Suéonie, avec titre de duché; elle eſt bornée au nord par l'Uplande & par la Weſtmanie; au midi par la mer Baltique; au levant par la preſque île de Toren, & au couchant par la Néricie. On donne à cette province 25 lieues ſuédoiſes de longueur, & 15 de largeur. Elle eſt des plus peuplées du royaume, contient dans ſon ſein des mines de fer & de cuivre, & la terre y produit quantité de blé. Ses principales villes ſont, Nikoping capitale, Strégnès, & Troſa. La *Sudermanie* a acquis de la célébrité, depuis que Charles ſon duc, fut nommé à la couronne de Suede, le 15 de Mai 1607, ſous le nom de *Charles IX.* à la place de Sigiſmond roi de Pologne ſon neveu. (*D. J.*)

SUDERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, en Toſcane, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui la marque dans les terres; Léander dit que c'eſt à préſent Maderno. (*D. J.*)

SUD-GOTHIE, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Suede, qui fait l'une des trois parties de la Gothie, en latin *Sud-Gothia*, ou *Gothia meridionalis*. Elle a l'Oſtrogothie & la Weſtrogothie pour bornes au nord, & la mer aux autres endroits. On l'appelle quelquefois *Schonen* ou *Scanie*, qui eſt le nom de la plus conſidérable de ſes provinces. Les autres ſont le Bleking, & la Jallande: les Danois qui ont été long-tems maîtres de ce pays, le céderent aux Suédois par le traité de paix qui fut fait en 1658. (*D. J.*)

SUDORIFIQUE & SUEUR ARTIFICIELLE, (*Thérapeutique.*) les remedes qui excitent la ſueur ſont appellés *ſudorifiques*, *ſudorifera*, *hydrotica*. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Cette ſueur qu'ils excitent eſt appellée *artificielle*, pour la diſtinguer de celle que la nature opere quelquefois d'elle-même dans le cours des maladies, & de la tranſpiration qui eſt encore une eſpece de ſueur naturelle & propre à l'état de ſanté.

L'évacuation cutanée ou la ſueur eſt de deux eſpeces; ſavoir une inſenſible à laquelle appartient ſpécialement le nom de *tranſpiration* ou *perſpiration*, (*voyez* TRANSPIRATION.) & une autre ſenſible, qui coule par groſſes gouttes, & quelquefois même par petits ruiſſeaux, ſur toute la ſurface du corps, & qui eſt appellée proprement *ſueur*.

Les remedes qui excitent la tranſpiration inſenſible, ou plutôt les remedes capables d'exciter l'excrétion cutanée en général, conſidérés comme excitant la tranſpiration inſenſible, ſont appellés *diaphorétiques* & *diapnoïques;* & les mêmes remedes conſidérés comme excitans la ſueur proprement dite, ſont appellés *ſudorifiques* & *hydrotiques*.

Nous n'attachons point comme on voit les deux différentes vertus à des remedes différens: nous penſons au contraire que les mêmes remedes ſont capables de ces deux effets, leſquels ne different que par le degré; en ſorte qu'en variant la doſe & quelques autres circonſtances de l'adminiſtration, tout remede vraiment capable de procurer l'effet diaphorétique, eſt auſſi capable de procurer l'effet *ſudorifique*, & réciproquement.

Cela n'empêche point que la tranſpiration & la ſueur proprement dite, ne ſoient communément des choſes très-différentes: car la tranſpiration inſenſible n'eſt & ne peutêtre qu'une exhalaiſon purement aqueuſe, ou du-moins preſque entierement aqueuſe; au lieu que la ſueur eſt ordinairement chargée de matieres ſalines & de quelques autres ſubſtances qui ne ſauroient s'exhaler avec la tranſpiration inſenſible, car ces matieres ne ſont point volatiles, comme elles devroient l'être pour pouvoir être évacuées ſous cette forme.

Il eſt connu, principalement par les obſervations de Sanctorius, & par celles des auteurs qui ont obſervé d'après ſa méthode, que la tranſpiration inſenſible qui eſt une évacuation très-copieuſe, a une influence majeure ſur la conſervation de la ſanté, & que les dérangemens qui ſurviennent dans cette évacuation, cauſent ſur le champ un grand nombre d'incommodités, & ſont à la longue la cauſe de beaucoup de maladies très-graves. Il eſt connu encore que l'évacuation critique la plus générale & la plus ſûre, par laquelle les maladies aiguës ſont terminées, c'eſt la ſueur; & même, ſelon la doctrine des anciens, nulle fievre n'eſt parfaitement jugée ſans ſueur.

Enfin, l'utilité de cette évacuation dans un grand nombre de maladies cutanées, dans les douleurs de membres, & dans toutes les affections ſéreuſes, chroniques, eſt généralement reconnue.

L'uſage des *ſudorifiques* ſe déduit aiſément de ces trois obſervations.

On doit les employer où ils ſont indiqués dans toutes les incommodités qui dépendent immédiatement d'une tranſpiration ſupprimée ou diminuée, telles que les rhumes, les enchifrenemens, les légeres fluxions ſur les yeux ou ſur les oreilles, ſur le nez, *&c.* les légeres douleurs des membres, *&c.* lorſque ces incommodités ſurviennent après qu'on s'eſt expoſé à l'humidité de l'air: dans les maladies aiguës qui ſe terminent éminemment par les ſueurs, telles que les fievres proprement dites & les douleurs de côté, & en général, lorſque les ſignes de la ſueur, & ſur-tout le pouls, annoncent cette évacuation avec l'indication de l'aider. *Voyez* POULS. Enfin, dans les maladies chroniques, douloureuſes, ſéreuſes, & cutanées, telles que les maux de tête invétérés, les rhumatiſmes, l'anaſarque, les dartres, la gale, la lepre, *&c.*

Les *ſudorifiques* ont été mis encore ou rang des remedes éprouvés des maladies vénériennes. *Voyez* VÉROLE.

Les remedes *ſudorifiques* conſidérés très-généralement, ou les moyens d'exciter la ſueur, different beaucoup entre eux.

1°. L'exercice du corps ou la fatigue, excitent cette évacuation; mais ce moyen ne ſauroit être mis au rang des reſſources thérapeutiques, ou tout au plus peut-on l'employer dans quelques maladies chroniques, comme douleurs rhumatiſmales, œdemes légers, *&c.* car en général les malades ſont peu en état de faire de l'exercice. Les perſonnes attaquées de rhume léger en ſont à peine capables; cette maniere d'exciter la ſueur eſt beaucoup plus utile, comme ſecours diététique & préſervatif. *Voyez* EXERCICE, *Médecine*.

2°. On excite la ſueur en expoſant le corps à une chaleur extérieure; ſoit celle d'un air échauffé, comme dans les étuves ſéches, les laconicons des anciens, *voyez* LACONICON; ſoit celle de différentes vapeurs aromatiques, ſulphureuſes, métalliques, *&c.* dans les fumigations, *voyez* FUMIGATION; ſoit celle d'une vapeur aqueuſe, comme dans les étuves, eaux minérales, (*voyez ſous l'article* MINERALES *eaux*), ſoit enfin, celle de l'eau qu'on verſe en maſſe ſur le corps, ce qui s'appelle *donner des douches*, voyez DOUCHE, *ſous l'article* MINÉRALES *eaux;* ſoit en plongeant le corps dans une eau chaude, comme dans les bains d'eau thermale, *voyez l'article* MINÉRALES *eaux;* ſoit en couvrant le corps d'un ſable très-chaud, du marc de raiſin échauffé par la fermentation, ou du marc d'olive échauffé par l'eau bouillante, dont il a été imbibé depuis peu ſur le preſſoir, & qu'on en a exprimé tout récemment.

On peut rapporter à cette derniere claſſe de *ſudo-*

rifique l'impoſition des couvertures que les Médecins ordonnent quelquefois pour faire ſuer les malades dans leurs lits, & les gros habits, les fourrures, *&c.* qu'ils preſcrivent à ceux dont ils veulent augmenter la tranſpiration; les camiſoles d'Angleterre que l'on porte immédiatement ſur la peau dans cette vue, *&c.* Tous ces moyens équivalent à l'application réelle d'une chaleur extérieure: car l'homme vivant communément dans un milieu beaucoup moins chaud que ſa chaleur naturelle (*Voyez* CHALEUR ANIMALE), & les couvertures empêchant la communication de ce milieu plus froid, & conſervant par-là autour du corps une chaleur égale à ſa chaleur propre; il eſt clair qu'elles entretiennent autour du corps une chaleur innaccoutumée & artificielle.

Enfin, un grand nombre de médicamens propres à être pris intérieurement, rempliſſent la derniere claſſe des *ſudorifiques*. Les végétaux fourniſſent un grand nombre d'eaux diſtillées aromatiques, d'huiles eſſentielles, de baumes, de réſine, d'eſprits alkalis volatils, ſoit ſpontanés, ſoit dus à la violence du feu de ſes eſprits ardens fermentés; & enfin, pluſieurs plantes uſitées en ſubſtances, & qui doivent évidemment leurs vertus aux principes que nous venons d'indiquer. Entre ces ſubſtances végétales, le gayac, l'eſquine, l'un & l'autre très-réſineux, le ſaſſafras très-aromatique & très-riche en huile eſſentielle, tiennent un rang diſtingué. L'azédouaire, l'angélique, la benoite, la ſauge, le chardon bénit, les fleurs de ſureau, *&c.* ſont auſſi au premier rang. *Voyez ces articles particuliers.*

Les chaux antimoniales abſolues, telles que l'antimoine diaphorétique, le bézoardique minéral, *&c.* qui ſont les *ſudorifiques* les plus renommés du regne minéral, n'ont à ce titre qu'une vertu fort douteuſe: la propriété *ſudorifique*, ou la vertu *ſudorifique* des fleurs de ſoufre & de l'eſprit ſulphureux volatil, ne ſont pas bien conſtatés non plus; quant aux terres abſorbantes, aux terres ſcellées qui ſont au rang des argilleuſes & aux pierres précieuſes que les Pharmacologiſtes comptent au rang des *ſudorifiques*, on peut prononcer hardiment que cette propriété qu'ils leur ont attribuée, eſt purement imaginaire. *Voyez l'article* TERREUX, & MATIERE MÉDICALE.

Le regne animal fournit les alkalis volatils ſous forme liquide, appellés communément *eſprits alkalis volatils*, tels que celui du ſel ammoniac, de la corne de cerf, de la ſoie, des viperes, du crane humain, qui ſont les plus efficaces de tous les *ſudorifiques*; ce regne fournit encore l'eſprit des fourmis, qui eſt un remede peu éprouvé; le ſang de bouquetin, plus uſité & plus efficace, les cloportes, les vers de terre, les écreviſſes, la chair de vipere & de ſerpent, & celle des tortues, toutes ſubſtances dont les vertus échauffantes, animantes, *ſudorifiques* ne ſont pas encore ſuffiſamment conſtatées. *Voyez les articles particuliers.*

On ne doit point avoir meilleure opinion des matieres terreuſes abſorbantes de ce regne que l'on trouve encore au rang des *ſudorifiques* (telles que les coquilles, la mere des perles, la corne de cerf calcinée, la mâchoire de brochet, les bézoards, *&c*), que des matieres terreuſes du regne minéral.

On trouve encore dans les boutiques pluſieurs compoſitions *ſudorifiques* tant ſous forme ſolide que ſous forme liquide; les eſprits ardens aromatiques, les elixirs, les teintures, les mixtures balſamiques aromatiques, dont l'excipient eſt toujours un eſprit ardent; les eſprits volatils aromatiques, huileux; la liqueur de corne de cerf ſuccinée; la thériaque, le mithridate, le diaſcordium, la confeſſion alkermes, *&c.*

Les médicamens *ſudorifiques* ſe donnent ordinairement ſous forme de tiſanne. *Voyez* TISANNE. C'eſt ſous cette forme que ſont certains remedes *ſudorifiques* de charlatans, tels que la tiſanne de kalac ou calat, qui eſt à-préſent oubliée, vraiſemblablement parce qu'elle eſt connue, & celle de vinache, qui eſt un des deux cens ſecrets actuellement en vogue à Paris, *voyez* SECRET, (*Médecine.*) & qui n'eſt vraiſſemblablement qu'une imitation, ou peut-être une copie de la tiſane de kalac, qui raſſemble ellemême à toutes les tiſanes *ſudorifiques* compoſées, qu'on a dès long-tems employées au traitement des maladies vénériennes (*voyez* VÉROLE), & dont les ingrédiens ſont ce qu'on appelle les *bois par excellence*, c'eſt-à-dire, le *gayac*, le *ſaſſafras*, la *ſquine* & la *ſarſepareille*, auſquels on ajoute quelquefois l'iris de Florence, la régliſſe, dans laquelle on fait bouillir, aſſez inutilement, des chaux antimoniales, ou du mercure crud, & enfin à laquelle on ajoute quelquefois des purgatifs.

Les *ſudorifiques* élevent le pouls, augmentent la chaleur naturelle, ſont véritablement échauffans. *Voyez* ÉCHAUFFANT. Par conſéquent on doit être très-reſervé ſur l'uſage des *ſudorifiques* chez ceux qui ſont d'un tempérament vif, ardent, mobile, ſec, ou ſanguin, & très-plétorique, qui ſont ſujets à des hémorragies, qui ont la poitrine délicate ou quelque ſuppuration intérieure, & qui ſont dans la fievre hectique; quoiqu'il ne faille pas croire que des ſueurs abondantes & critiques ne puiſſent être utiles dans les cas ordinaires aux ſujets ainſi conſtitués, nous voulons dire ſeulement que les fautes dans l'adminiſtration de ce ſecours peuvent être plus dangereuſes pour eux que pour les autres.

Quant aux précautions pratiques & aux contr'indications tirées de l'état de maladie, ces choſes découlent d'elles-mêmes de la loi générale, de n'employer ce remede que d'après l'indication propre & directe levée de la tendance de la nature vers cette évacuation; tendance eſtimée principalement par le pouls. Nous obſerverons ſeulement que ceux qui ſe gouvernent par cette bouſſole, ne trouvent pas toujours les *ſudorifiques* contr'indiqués par l'état de très-grande chaleur de fievre très-forte, d'inflammation, d'orgaſme; car non-ſeulement cet état peut ſe trouver avec la ſueur imminente, mais même la ſueur imminente eſt ordinairement précédée de cet état, & elle en eſt ſouvent la plus heureuſe ſolution: tandis que les Médecins qui ſe conduiſent ſous les indications artificielles redoutent cet état, méconnoiſſent l'événement qu'il préſage, éloignent cet événement par des ſaignées ou d'autres remedes à contre-tems, *&c.* (*b*)

SUDSUTETE, ſ. m. (*Critiq. ſac.*) ce mot eſt employé par ſaint Paul dans ſa I. épitre aux Corinthiens, *ch. j v.* 20. ποῦ σοφός; ποῦ γραμματεύς; ποῦ συζητητὴς τοῦ αἰῶνος τούτου; c'eſt-à-dire, où eſt le ſage? où eſt le ſcribe? où eſt le rechercheur de ce ſiecle? συζητητὴς, *diſquiſitor*; de συν & ζητέω, *quæro.* Le rechercheur dont il s'agit ici, eſt le juif qui étudie la ſcience énigmatique des prophéties, & qui prétend en découvrir le ſens. Le paſſage de ſaint Paul s'explique par un paſſage analogue de l'Eccléſiaſtique, *c. xxxix. v.* I. Le ſage, le ſcribe, le ſavant, recherchera la ſageſſe de tous les anciens, s'occupera de l'étude des prophéties & du ſens caché de leurs ſentences; car il paſſe ſa vie dans l'étude des paraboles énigmatiques. Les Juifs *ſyzètetes* ſe nommoient en hébreu *darſchan*, & leurs explications *midraſch.* (*D. J.*)

SUEDE, (*Géog. mod.*) un des royaumes des plus grands & des plus ſeptentrionaux de l'Europe. Les terres qu'il renferme, ſont compriſes à-peu-près entre le 30. & le 45. *degré de longitude*, & entre les 55. & 70 *degrés de latitude ſeptentrionale.* Il a ainſi dans ſa plus grande longueur plus de 350 lieues du ſeptentrion au midi, & plus de 140 d'orient en occident. Il eſt borné au nord par la Laponie norwégienne ou danoiſe, & par l'Océan ſeptentrional; au ſud par la mer Baltique & par le golphe de Finlande; à l'orient par la Moſcovie, & au couchant par la Norwege, le détroit du Sund & le Categat.

Ce royaume jouit d'un air ſain, qui eſt cependant ſi froid & ſi peu tempéré, qu'à l'hiver qui occupe les trois quarts de l'année, ſuccedent durant deux mois des chaleurs exceſſives. Il n'y a preſque point de milieu entre un froid très-violent & une chaleur étouffante; & par conſéquent il n'y a que peu ou point du tout de printems ni d'automne. Le ſoleil, dans ſa plus grande élevation, eſt dix-huit heures & demie ſur l'horiſon de Stockolm, & fait pendant quelques ſemaines un jour continuel; mais les jours d'hiver ſont bien courts à proportion, car le ſoleil n'y paroît que cinq heures & demie. La lumiere de la lune, la blancheur de la neige & la clarté du ciel dédommagent foiblement de l'abſence du ſoleil. On ſe précautionne contre l'âpreté du froid par le moyen des poëles qui ſont dans les maiſons, & par de bonnes fourures quand on eſt obligé de ſortir. Les pauvres même ſont obligés de ſe ſervir de peaux de mouton, & autres peaux ſemblables pour pouvoir réſiſter au froid du climat. La négligence en ce genre ſeroit fatale, car on ne ſauroit être mal-vêtu en *Suede*, sans courir riſque de perdre le nez, les doigts des mains & des piés, & quelquefois même la vie.

La

La *Suede* ſe diviſe en *Suede* propre, Gothlande, Nortlande & Finlande. La *Suede* propre eſt ſituée entre les Nordelles au nord, l'Oſtrogothland au ſud, la mer à l'orient, & les gouvernemens de Bahus, d'Aggerhus & de Drontheim vers l'occident; elle renferme cinq provinces, ſavoir l'Uplande, la Sudermanie, la Weſtmanie, la Néricie & la Dalécarlie.

La *Suede* eſt un pays arroſé de rivieres & entrecoupé de grands lacs, qui, avec les montagnes & les forêts, occupent plus de la moitié du royaume. La terre y eſt ingrate en pluſieurs choſes utiles à la vie. On y voit des campagnes à perte de vue, couvertes de chênes & de ſapins d'une hauteur prodigieuſe. La chaſſe & la pêche produiſent de quoi nourrir cette vaſte contrée. On chaſſe les bêtes-fauves pour les manger; les loups, les renards, les chats ſauvages pour en avoir les peaux, qui ſervent à des fourrures. Il y a quantité d'aigles, de faucons & d'autres oiſeaux de proie qui nous ſont inconnus. Les renards & les écureuils y deviennent griſâtres, & les lievres blancs comme de la neige. Outre la mer, les lacs y fourmillent de poiſſons qu'on ne connoît point ailleurs. On y prend quantité de ſtréamlings, ſorte de poiſſon plus petit qu'un hareng; on le ſale, on l'encaque dans des barrils, & on le vend enſuite dans tout le pays. Le bétail de la *Suede* eſt en général petit, ainſi que dans les autres pays ſeptentrionaux. La laine que donnent les moutons eſt extrêmement groſſiere, & ne peut ſervir qu'aux habits des payſans. Les chevaux, quoique petits, ſont légers, vigoureux, forts, & excellens pour le traîneau, qui eſt l'unique voiture des habitans pendant la longue durée de l'hiver.

Les forêts produiſent du bois de charpente & à brûler tant qu'on veut; on en fait un grand débit, tant pour les bâtimens que pour les mâtures des vaiſſeaux. Les mines de cuivre & de fer ſont un objet de commerce conſidérable. Il y a telle mine de cuivre dont on tire annuellement la valeur d'un million. Outre le fer qui ſe conſume dans le pays, il s'en tranſporte tous les ans chez l'étranger pour d'aſſez groſſes ſommes; mais voilà toutes les reſſources de cette monarchie.

Son origine & ſon commencement nous ſont inconnus. Les révolutions qu'elle a eſſuyées ont été exactement décrites par Puffendorf, & agréablement par l'abbé de Vertot. La *Suede*, probablement épuiſée d'habitans par les anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, parut comme enſevelie dans la barbarie pendant les huit, neuf, dix & onzieme ſiecles. Le chriſtianiſme qui y fut prêché dès le neuvieme, n'y fit aucun progrès. Elle renonça au chriſtianiſme dans le ſiecle ſuivant, & dans le onzieme ſiecle, toutes les côtes de la mer Baltique étoient encore payennes.

Les premiers rois de cet état étoient abſolus. Les *Suénones*, dit Tacite, ſont tombés ſous la domination d'un ſeul; ce n'eſt plus une monarchie tempérée, c'eſt le pur deſpotiſme. Les *Suénones* ſont les Suédois; je n'ai pas beſoin d'en avertir, ni de remarquer que les choſes ont bien changé. Les Suédois, ce peuple de tous les Germains le ſeul eſclave du tems de Tacite, & l'un des plus barbares dans les ſiecles d'ignorance, ſont devenus de nos jours une nation du Nord des plus éclairées, & l'une des plus libres des peuples européens qui ont des rois. Outre que la monarchie y eſt mitigée, la nation ſuédoiſe eſt encore libre par ſa belle conſtitution, qui admet les payſans mêmes dans les états généraux.

La couronne de *Suede*, anciennement élective, n'eſt devenue ſucceſſive & héréditaire que ſous le regne de Guſtave I. Il fut réſolu dans une aſſemblée de la nobleſſe, tenue à Stockholm en 1680, & confirmée à la diete en 1682, que les filles ſuccéderoient à la couronne, ſi les mâles venoient a manquer dans la famille royale.

Les états du royaume avoient beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en ont, depuis qu'on a changé la forme du gouvernement. Il conſiſte en quatre ordres, qui ſont la nobleſſe, le clergé, les bourgeois, & les payſans. Ces quatre états compoſés d'un millier de gentilshommes, de cent eccléſiaſtiques, de cent cinquante bourgeois, & d'environ deux cens cinquante payſans, faiſoient les lois du royaume.

On convoque ordinairement les états de quatre en quatre ans; & quand ils s'aſſemblent à Stockholm, c'eſt dans la grande ſalle du château. La nobleſſe a pour chef le maréchal de la diete, qui eſt nommé par le roi: elle eſt partagée en trois claſſes; la premiere eſt celle des comtes & des barons, la ſeconde, celle des maiſons illuſtres par les charges de la couronne, ou par les emplois conſidérables, & la derniere eſt celle des ſimples nobles.

Cette diſtinction n'a été introduite que depuis que la couronne eſt héréditaire: car du tems de l'election, il n'y avoit que la vertu & le mérite qui miſſent de la différence entre les gentilshommes. L'archevêque d'Upſal eſt à la tête du clergé, en qualité de primat du royaume. Les bourgeois ont ordinairement à leur tête le bourguemeſtre de Stockholm, & les payſans choiſiſſent un préſident. Le roi congédie le plutôt qu'il peut l'aſſemblée des états, de peur qu'elle ne cenſure l'adminiſtration publique, & ne propoſe des réformations.

Le ſénat eſt le corps le plus conſidérable du royaume après les états généraux. Le corps des ſénateurs, aujourd'hui réduit à douze, étoit autrefois libre, juge des actions & de la vie du roi; il n'eſt plus aujourd'hui que le témoin de ſa conduite, & quoiqu'il entre en connoiſſance de toutes les affaires d'état, ſa fonction eſt de lui donner conſeil, ſans pouvoir lui rien preſcrire.

Le roi ſeul a le droit d'établir les impôts, de régler les étapes pour les ſoldats des provinces, de faire battre la monnoie, & de faire creuſer les mines de ſalpêtre, à-moins qu'elles ne ſoient dans les terres eccléſiaſtiques. Il nomme à toutes les charges du royaume, & à toutes les magiſtratures; il lui eſt permis, en cas de néceſſité, de lever le dixieme homme pour aller à la guerre; mais il prend en échange l'argent qui ſeroit employé à cette levée, & trouve, par ce moyen, le ſecret de ne pas dépeupler ſes états; ce qui fait que les armes de *Suede* ſont preſque toutes compoſées de ſoldats étrangers, & particulierement d'Allemands.

Outre les ſénateurs, il y a dans ce royaume, cinq grands officiers de la couronne, qui ſont régens nés du royaume pendant la minorité des rois. Ces cinq officiers ſont le droſſart, ou le grand juſticier, le connétable, l'amiral, le chancelier, & le grand tréſorier. Ils préſident chacun à une chambre, compoſée de quelques ſénateurs; quand leur charge vient à vacquer, le roi la donne à qui bon lui ſemble, & ordinairement au plus ancien ſénateur de la chambre.

Le grand juſticier préſide au ſuprême conſeil de juſtice, auquel on appelle de tous les autres; c'eſt lui qui a le privilege de mettre la couronne ſur la tête du roi dans la cérémonie de ſon couronnement.

Le connétable eſt le chef du conſeil de guerre, & prend ſoin de tout ce qui regarde les armées. Aux entrées des rois, il marche le premier devant eux tenant l'épée nue; & dans l'aſſemblée des états, il eſt aſſis devant le trône, à main droite.

Le pouvoir de l'amiral eſt fort conſidérable: il a le commandement des armées navales; il a le choix de tous les officiers de guerre & des finances qui ſervent dans la marine, & auxquels il donne des proviſions. La juſtice de l'amirauté lui appartient, & ſe rend en ſon nom; il a les amendes; les confiſcations, le droit de dixieme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer, le droit d'ancrage, l'inſpection ſur les arſenaux maritimes, & la diſtribution des congés à tous les vaiſſeaux qui partent des ports & havres du royaume. Il eſt préſident du conſeil de marine, qui connoît de toutes les entrepriſes de guerre, des abus & des malverſations commiſes par les officiers de marine; enfin il juge définitivement & en dernier reſſort toutes les affaires qui concernent l'amirauté.

Le chancelier eſt le chef de la police, en corrige les abus, & fait tous les réglemens néceſſaires pour le bien public; il eſt dépoſitaire des ſceaux de la couronne; il expédie toutes les affaires d'état, & expoſe les volontés du roi aux états-généraux; il préſide au conſeil de police, & c'eſt en ſes mains que le roi dépoſe la juſtice pour la faire rendre à ſes ſujets.

Le grand-tréſorier a l'adminiſtration des finances & des revenus du roi. Il fait rendre tous les comptes des fermes aux tréſoriers particuliers: c'eſt lui qui ſigne les ordonnances, & autres expéditions du tréſor, qui ordonne des fonds, & qui paie tous les officiers du royaume; il préſide à la chambre des comptes, qui expédie tous les arrêts portant impoſition ſur les peuples, & où l'on rapporte toutes les affaires qui regardent les finances.

Le revenu des rois de *Suede* a été beaucoup augmenté depuis le changement de religion, par la poſſeſſion des biens du clergé, & par la réunion au domaine de tous ceux qui en avoient été aliénés. Le roi tire encore ſon revenu de droits qu'il leve ſur les mines du royaume, ſur les amendes, & ſur les marchandiſes.

La juſtice eſt adminiſtrée en *Suede* par quatre tribunaux ſouverains, qu'on nomme *parlemens*, qui connoiſſent des affaires civiles & criminelles en dernier reſſort dans leur juriſdiction. Ces quatre parlemens ſont, celui de Stockholm, celui de Jenkoping, celui d'Abo en Finlande, & celui de Wiſmar, qui a dans ſon département les états que le roi de *Suede* poſſede en Allemagne.

La religion luthérienne regne en *Suede*. L'Egliſe de ce royaume eſt gouvernée par un archevêque & par dix évêques, qui ne ſont embarraſſés de l'adminiſtration d'aucune affaire particuliere, & qui ne ſont jamais appellés au conſeil que lorſque les états s'aſſemblent. Leurs revenus ſont fort médiocres. Ils ont ſous eux ſept ou huit ſurintendans qui ont tous autorité d'évêques, mais qui n'en ont pas le nom; & ſur chaque dix égliſes, il y a un prevôt ou diacre de la campagne. Il a quelqu'autorité ſur les eccléſiaſtiques inférieurs qu'on compte par le nombre des égliſes, qui montent, tout-au-plus, à deux mille, tant dans le duché de Finlande, que dans la *Suede*. Les chapelains & les curés groſſiſſent le corps des eccléſiaſtiques de près de quatre mille perſonnes. Ils ſont tous fils de payſans, ou de ſimples bourgeois, & par conſequent ils ſe contentent du petit revenu qu'ils tirent de leurs charges. Lorſqu'il meurt un évêque, le clergé de chaque diocèſe, propoſe trois perſonnes au roi, qui choiſit l'une des trois pour remplir la prélature vacante. Tous les chapitres du royaume donnent auſſi leurs ſuffrages pour l'élection d'un archevêque, mais la déciſion appartient au roi ſeul, qui de plus, a le patronage de toutes les égliſes, à la réſerve de quelques-unes, dont la nobleſſe diſpoſe.

On ne connoiſſoit point en *Suede*, en Danemarck, & dans le reſte du nord, avant la fin du ſeizieme ſiecle, aucun de ces titres de comte, de marquis, de baron, ſi fréquens dans le reſte de l'Europe. Ce fut le roi Eric, fils de Guſtave Vaſa, qui les introduiſit dans ſon royaume, vers l'an 1561 pour ſe faire des créatures; mais ce fut une foible reſſource, & ce prince laiſſa au monde un nouvel exemple des malheurs qui peuvent ſuivre le deſir de ſe rendre deſpotique.

Le fils du reſtaurateur de la *Suede* fut accuſé de pluſieurs crimes pardevant les états aſſemblés, & dépoſé par une ſentence unanime, comme Chriſtiern II. l'avoit été en Danemarck; on le condamna à une priſon perpétuelle, & on donna la couronne à ſon frere Jean III.

Les forces militaires du royaume de *Suede* conſiſtent ſur terre à près de cinquante régimens, qui font 60 mille hommes. Chaque régiment eſt ordinairement de 1200 hommes, y compris 96 officiers dans chacun; comme ces régimens ſont toujours complets, on peut aſſembler en tous tems une armée de 20 mille hommes ſur les frontieres de Danemarck & de Norwege. Outre les fonds ordinaires, on a affecté à chaque régiment vingt fermes ſurnuméraires, pour faire ſubſiſter les officiers qui ne ſont plus en état de ſervir. On a auſſi établi pour les ſoldats qui ſont hors de ſervice par leur âge, ou par leurs bleſſures, un hôpital général qui jouit d'un bon revenu, indépendamment duquel, chaque officier qui s'avance paie au profit de l'hôpital, une ſomme d'argent proportionnée au grade qu'il acquiert. Un colonel paie cent écus, & les autres officiers à-proportion. Il y a à Stockholm un grand magaſin d'armes toutes prêtes, & un autre au château de Jencoping, ſitué vers les frontieres de Danemarck.

Les Suédois ſont grands, bien faits, d'une conſtitution vigoureuſe, & capables de ſupporter toutes ſortes de fatigues. La nature du climat & la bonne éducation leur procurent ces avantages. Leur génie les portant aux choſes ſérieuſes, les fait réuſſir dans les études de ce genre. Depuis la réformation, les Lettres ont percé en *Suede*. Guſtave Adolphe les protégea, & la reine Chriſtine imita ſon exemple. Stockholm eſt aujourd'hui décorée d'une illuſtre académie des Sciences; & le premier botaniſte de l'europe eſt un ſuédois. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SUEL, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne Bétique. Pline, *l. III. c. j.* la met ſur la côte. Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* nomme auſſi cette ville. Ptolomée la marque ſur la côte de la mer Ibérique; mais le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Suea*, au lieu de *Suel*.

Dans une inſcription rapportée par Reineſius, *p.* 131. on lit ces mots, *municipio ſuelitano*; & comme cette inſcription avoit été trouvée à Fuengirola, village à quatre lieues de Malaca, quelques-uns s'étoient imaginé que ce village étoit l'ancienne *Suel*. Le P. Hardouin n'eſt pas de ce ſentiment; il ſoutient, mais ſans en donner aucune raiſon, que l'inſcription dont il s'agit eſt ſuppoſée & moderne, & ajoute que *Suel* eſt aujourd'hui le château de Molina, au royaume de Grenade, entre Marbella & Malaca.

Quoi qu'il en ſoit, voici l'inſcription en entier, telle que la donne Bernard d'Aldrette dans ſes origines de la langue caſtillane, *l. I. c. ij.*

Neptuno Aug. ſacrum
L. Junius Puteolanus
VI. Vir. Auguſtalis
In Municipio ſuelitano.

(*D. J.*)

SVELTE, adj. (*Beaux Arts.*) ce terme tiré de l'Italien, *ſvelto*, & dont on fait uſage en parlant du deſſein, de la peinture, de la ſculpture, & même de l'architecture, eſt l'oppoſé du gout lourd & écraſé; il donne l'idée d'un morceau exécuté avec grace, avec légereté, d'une maniere dégagée & un peu alongée. De-là vient que la figure *ſvelte* eſt une figure déliée & d'une taille légere & délicate.

SUELTÉRIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Suelteri*, peuples de la Gaule Narbonnoiſe, c'eſt Pline, *liv. III. c. iv.* qui en parle. Ils habitoient dans les dioceſes de Fréjus, vers la riviere d'Argens, où ſont aujourd'hui Brignole & Draguignan. C'eſt le ſentiment d'Honoré Bouche, *l. VII. c. vij. p.* 183. qui eſt ſuivi par le P. Hardouin, & favoriſé par la ſituation que la table de Peutinger donne aux *Selteri*, qui ſont les mêmes que les *Suelteri*. (*D. J.*)

SUER, v. neut. (*Gram.*) c'eſt rendre de la ſueur, *voyez l'article* SUEUR. Il ſe dit auſſi métaphyſiquement des murailles & de leur humidité. Les murs *ſuent*. *Voyez les articles ſuivans*.

SUER (*Jardinage.*) ſe dit des blés, des foins; c'eſt un reſte d'humeur qui eſt en-dedans du blé & du foin, & qui n'ayant pas encore perdu ſa chaleur, en ſort & jette cette humeur en s'evaporant.

SUER, v. a. (*Fabrique de Tabac.*) pour faire *ſuer* les feuilles de tabac, on choiſit un grenier ſec où il y ait de l'air. Là au ſortir de la pente, c'eſt-à-dire après qu'elles ont ſeché pendues à des cordes, on en fait un lit ſur le plancher de la longueur qu'on veut, ſur la largeur de deux longueurs de feuilles. La maniere de les y placer eſt pointe contre pointe ou tête contre tête, en couvrant le premier lit de nouvelles feuilles, juſqu'à ce que le monceau ait environ trois piés de hauteur. En cet état, les feuilles s'échauffent & ſuent naturellement; après un certain degré de chaleur, on défait le tas, & on retourne les feuilles qu'on arrange comme la premiere fois: lorſque le tems eſt convenable, la ſueur s'acheve en quinze jours; ſi elle tarde, on couvre les feuilles de planches, & on les charge de quelques pierres. Labat *Voyag.* (*D. J.*)

SUERIE, ſ. f. (*Manuf. de tabac.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Amérique la caſe, la maiſon, le bâtiment où les plantes de tabac coupées ſont apportées pour les faire reſſuer & fermenter. On les étend dans la *ſuerie* les unes ſur les autres, on les couvre de quelques méchantes toiles, ou nates avec des planches pardeſſus, & de pierres pour les tenir en ſujétion; c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours, pendant leſquelles elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles reſſuent, après quoi on les fait ſecher. (*D. J.*)

SUESSA ARUNCA, (*Géog. anc.*) ou *Sueſſa* ſimplement, ville d'Italie dans la Campanie. On rapporte, dit Tite-Live, *l. VII. c. xv.* que les Arunces épouvantés abandonnerent leur ville, & ſe retirerent avec leurs femmes & leurs enfans à *Sueſſa*, qu'ils fortifierent. Cette ville fut nommée *Arunca* du nom de ces peuples, pour la diſtinguer de *Sueſſa* ſurnommée *Pometia*.

L'hiſtoire ne nous apprend point que les Arunces

aient été forcés dans *Sueſſa Arunca*. Quant à leur ancienne capitale, elle fut détruite par les Fidicins. Dans l'année 440 de la fondation de Rome, le ſénat envoya une colonie à *Sueſſa Arunca*. Du tems de Cicéron elle avoit le titre de Municipe. Il en fait cet éloge magnifique. *Lautiſſimum oppidum, nunc municipium honeſtiſſimorum quondam colonorum Sueſſam, fortiſſimorum militum ſanguine* (Antonius) *implevit*. Cicéron ne lui donna point en cet endroit de ſurnom, & Silius Italicus, *l. VIII. v.* 498 en uſe ainſi, *detritaque bellis Sueſſa*. La raiſon en eſt que *Sueſſa Pometia* avoit été détruite auparavant.

Sueſſa Arunca devint pour la ſeconde fois colonie romaine ſous Auguſte, ſelon une inſcription ancienne rapportée par Gruter *p.* 1096, où on lit *Ædilis colonia Julia felici claſſica Sueſſa*. Les habitans de cette ville ſont appellés *Sueſſani* dans une inſcription faite du tems de l'Empereur Adrien, & rapportée par Holſtenius p. 257. *Qui viam Sueſſanis Municipiis ſua pec. fecit*.

Lucilius (Caius) chevalier romain, & poëte latin, naquit à *Sueſſa* au pays des Arunces, vers le commencement du ſeptieme ſiecle de Rome, ſavoir l'an 605, & mourut à Naples vers l'année 660, âgé d'environ 55 ans. Il porta les armes ſous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup de part à l'amitié de ce fameux général, & à celle de Lelius; c'eſt Velleius Paterculus, *l. II. c. ix.* qui nous l'apprend. *Celebre*, dit-il, *& Lucilii nomen fuit, qui ſub P. Africano Numantino bello, eques militaverat*. Pompée du côté maternel étoit petit neveu de Lucilius, ainſi ce poëte étoit de bonne maiſon. Il commença trente livres de ſatyres où il cenſuroit nommément & d'une maniere piquante pluſieurs perſonnes qualifiées. Il ne fut pas l'inventeur de la ſatyre parmi les latins; mais il en fut comme le reſtaurateur, par le nouveau tour qu'il lui donna, en ſe réglant ſur le goût de l'ancienne comédie des Grecs; avec cette différence qu'il ſe ſervoit ordinairement de vers Pithiens, que les grammairiens appellent vers héxametres, au lieu que les poëtes comiques n'avoient employé que des vers ïambes ou coraïques. Il fit pluſieurs autres ouvrages, mais il ne nous reſte que des fragmens de ſes ſatyres; ils ont été recueillis ſoigneuſement par François Douza, & publiés à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient cependant bon beſoin d'être encore mieux éclaircis par quelque ſavant critique, parce, qu'on en tireroit beaucoup de lumieres en ce genre. On apprendroit bien des choſes dans les autres œuvres de Lucilius qui ſe ſont perdues.

Les anciens ont été fort partagés ſur le mérite de ce poëte ſatyrique. On peut voir ce que dit Horace *ſat. I. l. II. ſat. IV. l. I. & ſat. X.* qu'il emploie toute entiere à repondre aux admirateurs de Lucilius, proteſtant en même tems qu'il ne prétend pas lui arracher la couronne qui lui eſt ſi juſtement due, Quintilien étoit extrêmement prévenu en faveur de Lucilius; mais tous les critiques ſe ſont déclarés pour le jugement d'Horace; cependant Lucilius a eu le bonheur de certaines femmes qui avec très-peu de beauté, n'ont pas laiſſé de cauſer de violentes paſſions. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Cicéron ſe ſoit contredit dans ſes déciſions ſur le ſavoir de Lucilius. Il dit au premier livre de l'Orateur, c. 16: *ſed ut ſolebat C. Lucilius ſæpe dicere homo tibi ſubiratus, mihi propter eam ipſam cauſam minus quam volebat familiaris, ſed tamen & doctus & perurbanus, ſic ſentio neminem eſſe in oratorum numero habendum qui non ſit omnibus iis artibus quæ ſunt libero homine dignæ, perpolitus*. Il lui donne le même éloge de docte au ſecond livre du même ouvrage, & il le lui ôte au premier livre *de finibus*, c. 3.

Je n'ajoute plus qu'un mot ſur Lucilius, parce que j'ai déja parlé de lui à l'*article* SATYRE. Il ne ſouhaitoit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-ſavans. Il eſt vrai que ces deux ſortes de lecteurs ſont quelquefois également redoutables; les uns ne voient pas aſſez, & les autres voient trop: les uns ne connoiſſent pas ce qu'on leur préſente de bon; & l'on ne ſauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. Cicéron ne veut point de lecteurs ignorans, il demande les plus habiles, déclarant ne craindre perſonne; mais combien peu de gens peuvent tenir le même langage? (*D. J.*)

SUESSA-POMETIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Strabon, *l. V.* lui donne le titre de métropole des Volſques; & Denys d'Halicarnaſſe *l. VI. p.* 364 l'appelle la premiere, ou la principale ville de ce peuple.

Cette ville fiere de ſa puiſſance & de ſes richeſſes, s'étoit crû permis de porter le ravage chez ſes voiſins; les Latins s'en plaignirent; mais lorſqu'ils en demanderent la réparation, ils n'eurent point d'autre reponſe, ſinon qu'on étoit prêt à vuider le différend par les armes. Tarquin ſaiſit cette occaſion de faire marcher ſes troupes vers *Sueſſa*. L'armée des Sueſſans qui l'attendoit ſur la frontiere, fut vaincue & prit la fuite. Tarquin ne tarda pas d'aller faire le ſiege de leur capitale. Il environna la place d'une ample circonvallation qu'il munit d'un large foſſé, & pouſſa les attaques avec force. Les aſſiegés ſe défendirent courageuſement, mais ne recevant ni convois, ni ſecours, & ſe voyant épuiſés, ils préférerent de mourir ſur leurs remparts, & de conſerver leur liberté en périſſant. A la fin leur ville fut priſe d'aſſaut, tous ceux qui avoient porté les armes pour ſa défenſe, furent impitoyablement maſſacrés. Les femmes, les enfans, les vieillards & les eſclaves, dont le nombre étoit grand, devinrent la proie du ſoldat.

L'or & l'argent qu'on trouva dans cette ville opulente, furent ſeuls mis en réſerve, & portés dans un endroit marqué. On en conſacra la dixieme partie pour acheter le Temple de Jupiter Capitolin. Toute la ſomme montoit à 40 talens d'or.

Cette ville ſe rétablit; car l'année 258 de Rome, la grandeur de ſon enceinte, la multitude de ſes habitans, les richeſſes & ſon luxe la faiſoient encore paſſer pour la capitale des Volſques. Le conſul Servilius la prit d'aſſaut, & l'abandonna au pillage de ſes troupes.

Cette ville fut nommée *Pometia* pour la diſtinguer de *Sueſſa-Arunca*. Quelquefois elle ſe trouve appellée ſimplement *Sueſſa*, parce qu'elle étoit la plus puiſſante des deux; & quelquefois on la nomme ſeulement *Pometia*. Elle fut colonie romaine. Virgile *Æneid. l. VI. v.* 775, déſigne cette ville ſous le nom du peuple.

Pometios, *caſtrumque Jani, Bolamque, coramque*. (*D. J.*)

SUESSIONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique. Céſar, *bel. gall. l VIII c. vj.* les met ſous les *Rhemi*; *in fines Sueſſionum qui Rhemis erant attributi*. Les députés que les *Rhemi* envoyerent à Ceſar, appellent les *Sueſſiones* leurs freres & leurs parens, qui ſe ſervoient des mêmes lois, faiſoient avec eux un même état, & avoient les mêmes magiſtrats: *fratres, conſanguineoſque ſuos, qui eodem jure, iiſdem legibus utantur, unum imperium unumque magiſtratum cum ipſis habeant*.

Le nom de ces peuples eſt différemment écrit par les anciens. Les divers exemplaires de Céſar liſent quelquefois *Sueſſones* & quelquefois *Sueſſiones*. Cette derniere orthographe ſemble devoir être préférée, parce que le métafraſte grec lit conſtamment Σουεσσίωνες. Plnie, *liv. IV. ch. xviij.* écrit auſſi *Sueſſiones*, de même que Tite-Live.

Les diverſes éditions de Strabon varient auſſi beaucoup; les unes portent Σουεσσῶνες, & d'autres Σουεσσιῶνες ou Σουεσσίονες; Lucain, *l. I. v.* 413. dit *Sueſſones*.

Et Bituris, longiſque leves Sueſſones *in armis*.

Ptolomée a oublié apparemment la premiere lettre du nom de ces peuples, car il les appelle Οὐεσσόνες. L'itinéraire d'Antonin eſt pour *Sueſſones*, de ſorte que l'orthographe eſt abſolument douteuſe. Il eſt plus ſûr que le peuple ainſi nommé habitoit le pays connu préſentement ſous le nom de *diocèſe de Soiſſons*. *Voyez* SOISSONS. (*D. J.*)

SUESSITAINS, LES, (*Géogr. anc.*) *Sueſſitani*, peuples de l'Eſpagne citérieure, ſelon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xx.* M. de Marca, *Hiſpan. l. II. c. xxix.* ne doute point que les *Coſetani*, ou plutôt une partie de cette nation, ne ſoit le peuple auquel Tite-Live donne le nom de *Sueſſitani*. Ce peuple, dit-il, allié du peuple romain, joignit ſes troupes à l'armée romaine pour prendre *Vergium*, fortereſſe des *Lacetani*, qui voiſins de *Sueſſitani*, avoient ravagé leurs terres. Ce voiſinage avec les Lacétains, ne peut convenir à aucune autre nation qu'aux *Cocétani* & aux Ilergetes. Or ce ne peut point être ces derniers, puiſque Tite-Live fait mention d'eux dans le même chapitre que j'ai cité. Il ne reſte donc plus que les *Cocetani*, dont une partie du pays a été appellée *Sueſſétanie*. *Vergium* n'étoit pas la ſeule place

des

des *Sueſſetani*; Tite-Live, *l. XXXIV. c. xxj.* leur donne une ville qui s'étendoit en longueur, mais qui n'étoit pas large; & ailleurs, *l. XXXXI. c. lxij.* il dit que A. Terentius prit d'aſſaut, dans le pays des *Sueſſetani*, une ville nommée *Corbio*. La queſtion ſeroit de ſavoir ſi cette ville de *Corbio* ne ſeroit point la même que la ville longue & peu large dont nous venons de parler. (*D, J.*)

SUESSULA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie. La table de Peutinger la marque entre Capoue & Nola dans l'ordre qui ſuit.

Capua IX. Sueſſula *ex Nola*.

Ses habitans ſont appellés *Sueſſulani* par Tite-Live, *l. VIII. c. xiv.* & par Pline, *l. III. c. v.* Frontin nous apprend que Sylla y envoya une colonie: *Sueſſula oppidum muroductum: colonia, lege Sullana eſt deducta:* cette ville eſt nommée préſentement *Caſtel di Seſſola*. (*D. J.*)

SUETOLT, BUFOLT, *orbis*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer, qui a derriere la tête, à l'endroit de la poitrine, un os fait en forme d'écuſſon, & le corps rond; la bouche eſt plus ſaillante & plus avancée que celle du flaſcopſaro, auquel il reſſemble par la forme du corps; il a ſur tout le corps des os ovoïdes diſpoſés par rangées, & entre ces os il y a des aiguillons. Les yeux ſont petits & ronds; la bouche eſt garnie de dents plus petites que celles du flaſcopſaro. Le *ſuetolt* n'a que deux nageoires au-près des ouies, & une qui termine la queue; ſa chair n'eſt pas bonne à manger. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, I. part. l. XV. c. ij. Voyez* FLASCOPSARO & POISSON.

SUETTE, ſ. f. *Voy. ci-après* SUEUR ANGLOISE.

SUEVES, LES, (*Géogr. anc.*) *Suevi*, nom général que Tacite, *Germ. c. xxxiij. & xlv.* donne non-ſeulement aux peuples qui habitoient au-delà de l'Elbe, & même dans la Sarmatie, au-delà des limites de la Germanie, mais encore aux habitans de la Scandinavie; & de-là tous les vaſtes pays qu'occupoient ces nations nombreuſes furent appellés du nom général de *Suevia*.

Selon le rapport de Pline, *l. IV. c. xiv.* les *Sueves* étoient compris ſous les *Hermunduri*. Les peuples auxquels on donna le nom de *Sueves* ne ſe trouvent pas toujours dans la même région. Du tems de Céſar, *Bel. gall. l. I. c. xxxvij. & xliv. l. IV. c. j. & ij. l. VI. c. ix. x. & xxix.* les Cattes étoient réputés *Sueves*. Les *Narcomani*, les *Harudes*, & les *Seduſii*, furent compris enſuite ſous le même nom; du-moins ces peuples, lorſque Naraboduus les eut fait paſſer dans la Boëheme, ſont-ils comptés parmi les *Sueves*.

Strabon, *l. VII.* dit: la nation des *Sueves* eſt très-grande, car elle s'étend depuis le Rhein juſqu'à l'Elbe, & une partie même des *Sueves* habite au-delà de l'Elbe; mais depuis le troiſieme ſiecle on voit le nom de *Sueves* ſe reſtraindre extrèmement, à meſure que les peuples particuliers, compris auparavant ſous ce nom général, ſe firent connoître par leurs victoires, comme les Goths, les Wandales, les *Longobardi*, & les *Burgundiones*.

On trouve que dans le cinquieme ſiecle, lorſque les *Sueves* paſſerent en Eſpagne, le nom de ces peuples étoit encore celui de diverſes nations. Depuis ce tems-là les *Sueves* ne paroiſſent plus avoir été qu'un peuple particulier, fixé dans le pays des anciens *Hermunduri*. Jornandus, *de reb. Get.* en donnant les bornes du pays des *Sueves* dit, qu'il a les *Bajoarii* à l'orient, les *Franci* à l'occident, les *Burgundiones* au-midi, & les *Thuringi* au ſeptentrion. Il ajoute que les *Alemanni* étoient joints aux *Sueves*, & qu'ils étoient maîtres des Alpes rhétiques.

Enfin les *Alemani* ayant abandonné entierement la Germanie, les *Sueves* ſe mirent peu-à-peu en poſſeſſion de leurs terres, s'étendirent juſqu'aux ſources du Danube, & juſqu'au lac de Conſtance, & donnerent à tout ce pays leur nom, qui s'y eſt conſervé juſqu'à préſent, quoiqu'un peu corrompu. Les Allemans l'appellent *Schwabenland*, & les François le nomment *Suabe*. (*D. J.*)

SUEUR, ſ. f. (*Phyſiolog.*) humeur plus ou moins tenue, ſéparée du ſang, ſelon la plûpart des phyſiciens, &, ſelon d'autres, par les vaiſſeaux artériels de Ruyſch.

Pluſieurs raiſons perſuadent que la *ſueur* eſt une liqueur abſolument artérielle; 1°. elle ſort par tout le corps, même où perſonne n'a vu des follicules ſubcutanés, comme à la paume de la main, à la plante des piés, *&c.* 2°. l'injection des arteres & leur comparaiſon avec le velouté de l'eſtomac & les inteſtins, démontrent qu'une humeur aqueuſe eſt pouſſée par un canal continu de tuyaux artériels cylindriques; 3°. quoiqu'un corps ſain ne ſue pas, la *ſueur* vient en excitant le mouvement du ſang artériel par quelque boiſſon chaude, ou par l'exercice. Et par conſéquent, ſi la filtration de la *ſueur* étoit glanduleuſe, les follicules devroient prodigieuſement ſe diſtendre dans un corps qui eſt pluſieurs jours ſans *ſueur*, & ſe vuider promptement dans la *ſueur*, comme ceux de la veſſie & de l'urethre, par exemple, qui deſſéchés en peu de tems par l'uſage des médicamens diurétiques, ceſſent de filtrer leur mucoſité naturelle 4°. Il paroît cependant vrai que les glandes cutanées, toutes les fois que la *ſueur* abonde trop à la peau, ne ſéparent pas leurs ſucs gras bien purs, mais mêlés d'eau, plus copieux, & joints à l'humeur artérielle; car la même détermination qui force les arteres cutanées à filtrer beaucoup de *ſueur*, agit de la même maniere dans les arteres qui ſéparent ſous la peau des matieres muqueuſes. De-là vient qu'on ſue davantage, & qu'on a une *ſueur* graſſe à la tête, aux aiſſelles, aux aînes & au viſage; & c'eſt en ce ſens qu'on doit admettre une *ſueur* glanduleuſe.

Après tout, ſoit que la *ſueur* ſoit ſéparée du corps par les glandes miliaires, ou par les petits vaiſſeaux de Ruyſch, il eſt toujours conſtant qu'elle eſt différente, ſelon les variétés de l'air, du climat, du ſexe, de l'âge, du tempérament, du régime de vie, du tems de la coction, de la ſtructure des excrétoires, de l'état de la ſanté, ou de celui de la maladie.

La *ſueur* en général eſt aqueuſe, un peu gluante, & d'une couleur qui panche vers le jaune, comme le linge le marque. De plus, elle eſt ſalée, & donne à-peu-près par la diſtillation les mêmes principes chimiques que l'urine; s'ils ſont plus doux, c'eſt qu'elle n'a croupi dans aucun follicule. Si l'on joint à cela les *ſueurs* des pthyſiques, on ſera convaincu qu'elle eſt compoſée du *ſerum* diſſous par une circulation réitérée, & de beaucoup d'eau chargée de ſel humain, Ce n'eſt pas tout, il y a divers phénomenes ſur l'écoulement de la *ſueur* dont il importe de donner l'explication.

1°. Quand le chyle ne ſe change pas en ſang comme dans les phthiſiques, la maſſe des fluides qui circulent n'eſt preſque que de l'eau; ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'elle s'échappe par les pores, & que les malades ſoient toujours baignés de *ſueur*. Mais quand les vaiſſeaux ſe dilatent dans les chaleurs, quand le ſang eſt pouſſé avec violence, comme dans les exercices violens, la *ſueur* doit couler, puiſque les engorgemens qui ſurviennent alors, ferment les conduits de la tranſpiration. Cependant ſi le ſang eſt pouſſé trop violemment, les arteres compriment auſſi les tuyaux ſudoriferes; c'eſt pourquoi les cordiaux ſuppriment quelquefois la *ſueur*.

2°. Dans l'agonie & la ſyncope, le ſang s'arrête, de-là vient que la partie aqueuſe s'en exprime: les vaiſſeaux ſecrétoires qui ſont alors relâchés, ne réſiſtent pas à la force qui pouſſe le ſang.

3°. Dans la frayeur, il coule une *ſueur* froide. Les nerfs ſont agités par la puiſſance qui anime nos corps, & les diametres des vaiſſeaux capillaires ſe raccourciſſent: alors ces vaiſſeaux ne reçoivent plus tant de ſang; par conſéquent les mouvemens de la chaleur y ceſſent, cependant la liqueur aqueuſe qui étoit dans les organes ſecrétoires ſort par cette contraction; elle eſt froide, puiſqu'elle ſort d'un lieu où la chaleur a été interrompue, & elle ſe refroidit encore en tombant ſur une ſurface refroidie.

4°. Quand on entre d'un lieu chaud dans un lieu froid, on ſue d'abord; la fraîcheur rétrécit la peau, en exprime la liqueur que la chaleur avoit ramaſſée dans les couloirs; cette liqueur ſort en gouttes, au lieu que ſans cette compreſſion ſubite, elle ſeroit ſortie en vapeurs.

5°. Si l'on deſcend dans un lieu profond, comme dans des mines, la *ſueur* ſuccede; cela vient de ce que dans cet endroit profond l'air eſt plus peſant; la peau eſt donc plus comprimée, & par conſéquent l'eau ramaſſée dans les couloirs eſt exprimée.

6°. Si l'on relâche la peau, alors le ſang ne trouvera pas tant de réſiſtance dans les vaiſſeaux ſecrétoires; par conſéquent la *ſueur* ou l'humeur aqueuſe ſe ſéparera & ſortira par ces vaiſſeaux: on relâche

les tuyaux de la peau par des vapeurs d'eau tiede & par des bains; on peut encore procurer le même relâchement par des remedes internes.

7°. Le ſang & la lymphe ſont des liqueurs trop épaiſſes; mais ſi on les diviſe, & ſi on les réduit par-là en une matiere aſſez fine pour entrer dans les tuyaux ſecrétoires, on procurera la *ſueur*.

8°. Lorſque le ſang ſe trouve arrêté dans quelque viſcere, il doit néceſſairement gonfler davantage les vaiſſeaux: la *ſueur* pourra donc ſurvenir dans les autres parties, par la même raiſon qu'elle paroît quand les muſcles par leur contraction chaſſent le ſang avec force de leurs vaiſſeaux dans d'autres.

9°. Si un corps a beaucoup de graiſſe, les vaiſſeaux ſeront comprimés, & par-là fort étrécis; ainſi au moindre exercice le ſang coulera dans ces vaiſſeaux avec rapidité, la *ſueur* ſurviendra donc aiſément; d'ailleurs comme la graiſſe arrête la tranſpiration inſenſiblement, l'humeur aqueuſe ſera obligée de ſe déterminer par les gros tuyaux ſudoriferes qui vont aboutir à la peau dès qu'il ſurviendra quelque mouvement. On peut ajouter une troiſieme raiſon, ſavoir, que la graiſſe doit être regardée comme une couverture; il n'eſt donc pas ſurprenant qu'un corps gras ſue facilement.

10°. Dans la fievre, les extrémités capillaires ſont bouchées par une matiere viſqueuſe; le ſang qui ne peut pas paſſer librement à cauſe de cet obſtacle, dilate davantage les vaiſſeaux, y excite des battemens plus forts & plus fréquens; mais dès que par le mouvement cette matiere a été diviſée, il ſurvient néceſſairement des *ſueurs*, parce que les paſſages ſe débouchent.

11°. La *ſueur* ne coule que par quelque cauſe violente. Lorſque tout eſt tranquille dans le corps humain, elle ne paroît pas. De plus, la tranſpiration inſenſible, qui eſt la ſource de notre ſanté, ſe trouve interrompue par la *ſueur*, qui n'eſt pas aſſez abondante pour tenir lieu de cette évacuation: on doit donc regarder le corps en *ſueur* comme dans un état de maladie.

12°. La matiere de la *ſueur* doit être plus groſſiere que celle de la tranſpiration, car elle eſt filtrée dans des tuyaux plus groſſiers; comme ces tuyaux viennent des vaiſſeaux ſanguins, le ſang pourroit y paſſer s'ils ſe dilatent juſqu'à un certain point; c'eſt auſſi cette communication des vaiſſeaux ſanguins avec ceux de la *ſueur*, qui fait que quelques alimens communiquent à la *ſueur* leur odeur & leur couleur. Il eſt rapporté dans les journaux d'Allemagne que la rhubarbe avoit coloré la matiere de la *ſueur* à M. Mentzel. Salmuth & Bennet citent des exemples de perſonnes dont l'odeur de l'ail ſe faiſoit appercevoir dans leur *ſueur*. Pyrard raconte que la *ſueur* des negres d'Afrique eſt ſi fétide quand ils ſont échauffés, qu'il n'eſt pas poſſible d'approcher d'eux. Voilà les principaux phénomenes de la *ſueur*.

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot des deſavantages de ſon abondance. Elle nuit toujours par ſon premier effet, & ſi quelquefois elle eſt utile, ce n'eſt que par accident. On ſait que ce ſont les mêmes vaiſſeaux qui tranſpirent & qui ſuent; s'ils ſe relâchent, ou que la circulation redouble, ce qui n'étoit qu'une vapeur d'eau forme des gouttes; de-là vient qu'on ſue beaucoup dans toutes les diſſolutions du ſang, dans le ſcorbut, dans la phthiſie, dans la défaillance & dans tous les maux chroniques. Il y a maladie, dit Hippocrate, où regne la *ſueur*. Cette façon de penſer eſt bien différente de celle de quelques médecins qui attaquent tant de maladies par la provocation artificielle des *ſueurs*. Je ne parle point de ceux qui font uſage des ſudorifiques dans les maladies inflammatoires, & en particulier dans la petite vérole; cette pratique ne prendra jamais dans l'eſprit des gens éclairés.

Cependant nous reconnoiſſons qu'il y a des *ſueurs* vraiment critiques & ſalutaires; telles ſont, par exemple, celles qui avec un ſigne de coction dans l'urine, prennent vers le ſeptieme jour d'une maladie inflammatoire, & ſont continuées ſans jetter le malade dans la langueur. Hippocrate admet auſſi de telles *ſueurs* comme bonnes dans le cauſus ou fievre ardente, dans les fievres aiguës, dans les fievres remittentes & dans la pleuréſie; mais en général les *ſueurs* ne produiſent aucun avantage dans le commencement de ces mêmes maladies, & n'en diminuent point la cauſe, parce qu'elles dépouillent le ſang de la ſéroſité qui lui eſt néceſſaire pour en ſurmonter la violence. (*D. J.*)

Sueur, (*Médec. ſéméiotiq.*) l'examen de la *ſueur* n'eſt point ou ne doit point être un objet indifférent pour le praticien, ſur-tout dans le traitement des maladies aiguës; les ſignes que lui fournit cette excrétion aſſez exactement vérifiés, peuvent lui aider à reconnoître quelques maladies, à en diſtinguer les différens états; ils repandent principalement des lumieres ſur le prognoſtic, partie plus brillante & non moins avantageuſe; non-ſeulement la *ſueur* peut ſervir à annoncer un événement futur favorable ou pernicieux, mais ſouvent elle contribue à le produire; une *ſueur* abondante ſurvenue un des jours critiques, n'eſt pas un ſimple ſigne paſſif de la guériſon prochaine, elle en eſt la cauſe la plus efficace. Des *ſueurs* continuelles en même tems qu'elles annoncent une maladie dangereuſe, augmentent beaucoup le danger par le deſſéchement & l'épuiſement qu'elles occaſionnent ſûrement; c'eſt pourquoi les ſignes qu'on tire de la *ſueur* ſont toujours aſſez certains, le mal ou le bien qu'ils annoncent étant le plus ſouvent l'effet de cette excrétion diverſement modifiée; c'eſt toujours dans les écrits d'Hippocrate qu'il faut puiſer les obſervations, les faits ſur leſquels ils ſont établis, & les vérités ou les axiomes qui en réſultent. Avant lui on auroit inutilement cherché ces ſignes, & on ne les trouvera dans aucun des auteurs qui l'ont ſuivi, copié ou commenté, expoſés avec plus d'exactitude & de préciſion. Proſper Alpin, dont les ouvrages ſeront toujours précieux aux vrais obſervateurs, a cependant trop raiſonné la partie ſéméiotique qu'il a tirée d'Hippocrate. C'eſt un défaut qu'il doit ſans doute à Galien dans les volumineux écrits duquel il me paroît avoir étudié la doctrine du divin vieillard plutôt que dans les ouvrages-mêmes de cet illuſtre légiſlateur de la Médecine; laiſſant donc à part les aitiologies aſſez peu ſatisfaiſantes qu'il propoſe d'après Galien, ne prenons que les faits, & tâchons de les préſenter d'une maniere & dans un ordre convenables.

On peut, dans les *ſueurs*, conſidérer la quantité, la qualité, les parties par où elle ſe fait, le tems de la maladie auquel elle a lieu, & l'état du malade qui l'éprouve. La quantité de la *ſueur* peut être trop grande ou trop petite; la qualité varie principalement par rapport à l'odeur & à la chaleur. Quelques auteurs ajoutent fort inutilement par rapport au goût; car qui eſt-ce qui goûte la *ſueur* de ſes malades, & quel ſigne lumineux a produit l'attention à cette qualité? Les parties par où ſe fait la *ſueur* peuvent être plus ou moins étendues; de-là naît la diviſion importante des *ſueurs* en générales & particulieres. Le tems de la maladie les fait diſtinguer en critiques & ſymptomatiques. L'état du malade favoriſe la même diſtinction, & établit celle des *ſueurs* bonnes, mauvaiſes & mortelles: ce ſont là les principales ſources d'où découlent tous les ſignes qui ſe tirent de la *ſueur*. Dans l'expoſition que nous allons en faire, nous prendrons la méthode ſuivante; détaillant d'abord les ſignes heureux & critiques; 2°. ceux qui font craindre quelque ſymptome fâcheux déterminé; 3°. ceux qui ſont en général mauvais, ou mortels.

I. On doit en général regarder comme avantageuſes les *ſueurs* qui paroiſſent, après la coction, un des jours critiques, qui emportent entierement la fievre, & celles qui découlent de tout le corps, ſont chaudes, forment de petites gouttes, & diminuent la violence des accidens. Hippocr. *pronoſt. lib. I. n°.* 18. Les jours auxquels les *ſueurs* ſurvenues ſont bonnes, & même critiques, ſont le 3, le 5, le 7, le 9, le 11, le 14; le 17, le 21, le 27, le 31, & le 34. *Aphor.* 36. *lib. IV.* Hippocrate n'a point fait à deſſein mention du quatrieme jour, quoiqu'il paſſe ordinairement pour un des critiques, parce que, remarque Galien, les fievres très-aiguës ayant leur redoublement les jours impairs, la criſe ne peut ſe faire que dans ce même tems; & Proſper Alpin ajoute qu'il n'a preſque jamais obſervé ce jour-là des *ſueurs* favorables. Les *ſueurs* critiques ſont ordinairement précédées de friſſons; les fievres intermittentes en offrent des exemples très-fréquens, où l'on voit encore que la quantité des *ſueurs* eſt proportionnée à la durée & à l'intenſité du friſſon; & quoiqu'elles ſoient inutiles *à critiquer* pour le fond de la maladie, pour la cauſe des accès, elles n'en ſont pas moins critiques pour chaque accès particulier dont elles ſont la terminaiſon ordinaire. Cette aſſertion ſe trouve auſſi confirmée par les hiſtoires de pluſieurs malades qu'Hippocrate

a rap-

a rapportées dans ſes *épidémies*, où il dit que les malades friſſonnoient, avoient enſuite la fievre très-aiguë, ardente, πῦρ, & ſuoient enfin très-abondamment: ainſi la femme qui demeuroit ſur le rivage, eut un leger friſſon le onzieme jour, qui fut ſuivi d'une fievre très-vive, la *ſueur* ſurvint, & la fievre ceſſa. Charion eut de même un petit friſſon, la fievre & des *ſueurs* entierement critiques. C'eſt avec raiſon que Galien aſſure que les *ſueurs* qui ſuccedent aux friſſons ſont très-heureuſes ſi elles paroiſſent avec des ſignes de coction. Il n'eſt pas moins avantageux que les *ſueurs* ſoient chaudes & univerſelles; tous les malades qui en ont été ſoulagés ou guéris, dont il eſt parlé dans les *épidémies*, les ont éprouvées telles; Cléomaſtide, Meton, Mélidie, Anaxion, la femme qui demeuroit ſur le rivage, le malade du jardin de Déalces, *&c.* Périclès eut ſur le midi une *ſueur* abondante & chaude, & qui découla de tout le corps, la fievre ceſſa & ne revint plus. Nicodeme éprouva la même choſe; la vierge de Lariſſe friſſonna, & bientôt après eut des *ſueurs* copieuſes, chaudes & univerſelles, & fut parfaitement guérie, *epidem. lib. III. ſect.* II. *ægrot.* 8. 10, 11 *&* 12. Les *ſueurs* venant peu à-peu ſont d'un grand ſecours dans les convulſions accompagnées d'extinction de voix durable, *coac. prænot. n°.* 13. *cap. xiv.* Les perſonnes grêles, maigres, qui crachent beaucoup, ſe trouvent très-bien de ſuer en dormant. Pluſieurs malades ſont auſſi ſoulagés par les *ſueurs*, *ibid. n°.* 12. *cap. x.* Les douleurs aux hypocondres avec extinction de voix dans le cours des maladies aiguës ſe terminent heureuſement par les *ſueurs*; & ſi cette criſe n'a pas lieu, ces douleurs ſont d'un mauvais caractere & très-dangereuſes, *prorhet. lib. I. ſect.* II. *n°.* 57. Les malades qui ſont au commencement agités, ont des inſomnies, rendent par le nez du ſang goutte-à-goutte, qui ſoulagés le ſixieme jour, retombent pendant la nuit plus mal qu'auparavant, ont le lendemain des légeres *ſueurs*, & tombent enſuite dans l'aſſoupiſſement & le délire; ces malades, dis-je, ont à la fin une hémorragie du nez très-abondante, *ibid. ſect.* 3. *n°.* 40. Les délires avec refroidiſſement occaſionnés par la crainte, ſont terminés par des fievres accompagnées de *ſueurs* & des ſommeils qui interceptent la voix, *coac. præn. cap. xxij. n°.* 8.

On a lieu d'attendre des *ſueurs* critiques ou avantageuſes dans les maladies aiguës, lorſque les ſignes généraux de coction ont paru, & qu'on obſerve ceux d'une criſe prochaine, lorſque la peau eſt lâche & molle & qu'elle devient morte; que la chaleur du corps eſt humide; que le viſage eſt très-rouge; que le friſſon ſurvient; que le ventre eſt reſſerré, les urines peu abondantes; que la ſaiſon eſt convenable, ce qui arrive ſur-tout lorſque l'été eſt humide & ſemblable au printems, *aphor.* 6. *lib. III.* Lorſqu'il y a eu des délires, & enfin ce qui eſt le ſigne le plus ſûr & le plus conſtant, lorſque le pouls devient mol & ondulant; ce caractere du pouls, avant-coureur de la *ſueur* critique, décrit par Galien, a été copié machinalement par tous les auteurs qui l'ont ſuivi, & aucun juſqu'à Solano n'a imaginé que les autres évacuations critiques devoient naturellement être précédées & annoncées par un pouls particulier. Ce médecin eſpagnol a fort bien vu que le dévoiement & l'hémorragie du nez avoient leur pouls propre; mais il n'a vu que cela. Cette partie a reçu beaucoup d'accroiſſement & de perfection par les obſervations neuves & intéreſſantes de M. Bordeu *Voyez l'art.* POULS. Solano a dit que le pouls de la *ſueur*, qu'il appelle *inciduus*, étoit celui „ dans lequel deux pulſations, „ trois ou quatre tout-au-plus, s'élevent non-ſeulement au-deſſus des autres, mais auſſi par degrés „ chacune au-deſſus de la précédente, la ſeconde au-„ deſſus de la premiere, & ainſi de ſuite juſqu'à la „ quatrieme incluſivement; car Solano n'a jamais ob-„ ſervé plus de quatre pulſations conſécutives de cette „ ſorte „. Galien avoit déja remarqué cette élévation graduée des pulſations. M. Bordeu prétend que ce pouls ondulant n'eſt pas ſimple, & qu'il tient toujours un peu du pectoral, & que le vrai pouls de la *ſueur* eſt plein, ſouple, développé, fort; que quelques pulſations s'élevent au-deſſus les unes des autres, & vont en augmentant juſqu'à la derniere qui ſe fait diſtinguer par une dilatation, & une ſoupleſſe plus marquée que dans les autres pulſations. *Recherches ſur le pouls*, *chap. xvj.*

II. Les *ſueurs* n'annoncent pour l'ordinaire un ſymptome ou un accident déterminé que de concert avec quelques autres ſignes, & dans certains cas particuliers. Ainſi les *ſueurs* abondantes ſont rangées parmi les principaux ſignes d'une ſuppuration déja faite dans la poitrine, *prognoſt. lib. II. n°.* 59. & on obſerve dans ce cas que les *ſueurs* commencent à ſe faire par la poitrine, & qu'elles y ſont toujours en plus grande quantité; ce qui vérifie encore l'axiome, qui dit que le ſiege du mal eſt dans la partie par où ſe fait la *ſueur*, *aphor* 38. *lib. IV.* ou les *ſueurs* copieuſes, chaudes ou froides continuelles ſont un ſigne que la maladie ſera longue & même dangereuſe, ou que le corps a trop d'humidité, & en ce cas elles indiquent les purgatifs émétiques, ſi le ſujet eſt robuſte; cathartique, s'il eſt d'une complexion délicate; & ſi ces cauſes n'ont point lieu, ces *ſueurs* dénotent que le malade mange trop, *aphor.* 42. 56. *lib. VII.* La fievre aiguë accompagnée de *ſueur* ſurvenue à un malade dont l'eſprit n'eſt pas tranquille, annoncent & déterminent la phrénéſie, *prorrhet. l. I. ſect.* I. *n°.* 17. les *ſueurs* qui paroiſſent avec des tremblemens convulſifs, indiquent leur retour, *ibid. ſect.* 3. *n°.* 13. des légeres *ſueurs*, ἐφιδρώσιες, avec douleur de tête & conſtipation précedent & préſagent les convulſions, *ibid. n°.* 23. ramolliſſement de la langue, dégoût, *ſueurs* froides à la ſuite d'un dévoiement, ſont des ſignes de vomiſſemens de matieres noirâtres, *coac. prænot. c. vij. n°.* 4.

III. Les *ſueurs* qui fourniſſent un prognoſtic fâcheux, ou même qui donnent lieu de craindre la mort, ſont en général celles qui paroiſſent avant la coction, par conſéquent aucun des jours critiques qui n'apportent aucun ſoulagement, qui ſont en trop petite ou trop grande quantité, qui ne ſont que partielles, qui ſont froides & fétides, & qui enfin ſont accompagnées de ſignes pernicieux; la *ſueur* qui commence en même tems que la fievre dans les maladies aiguës eſt très-mauvaiſe, *coac. prænot. c. xxvj. n°.* 3. elle annonce une criſe imparfaite & très-laborieuſe, *epidem. lib. II. n°.* 2. Waldſmid aſſûre que les *ſueurs* abondantes qui viennent au commencement des petites-véroles, & qui ſont accompagnées de beaucoup de foibleſſe, ſont mortelles; les *ſueurs* qui n'ont aucun bon effet, ſont ſenſées inutiles, ſi elles n'ont d'ailleurs aucun mauvais caractere; mais elles deviennent dangereuſes, ſi elles ſont trop abondantes, ce qui peut arriver de deux façons, ou ſi dans peu de tems elles coulent en grande quantité, ou ſi elles perſiſtent trop long-tems & ſont continuelles.

Les *ſueurs* abondantes qui fatiguent ſont toujours mauvaiſes; ſi la fievre ne diminue pas, elle en devient plus longue, *aphor.* 56. *lib. IV.* lorſqu'elles ſont abondantes & chaudes, le danger eſt moins grand que lorſqu'elles ſont en même tems froides, *aphor.* 42. *ibid.* La plûpart de ceux qui tomberent malades pendant la conſtitution peſtilentielle décrite, *epidem. lib. III. ſect.* II. *n°.* 18. moururent ou traînerent long-tems, les friſſons étoient fréquens, la fievre aiguë & continuelle, & les *ſueurs* copieuſes preſque toujours froides paroiſſoient dans des tems peu convenables. Pythion eut le jour de ſa mort le dixieme de ſa maladie une extinction de voix, un froid vif, la fievre très-aiguë & des *ſueurs* abondantes, *ibid. ægr.* 3. Les *ſueurs* ſurvenues même les jours critiques, ſi elles ſont fortes, abondantes & rapides, ſont dangereuſes; il en eſt de même, ſi elles ſortent du front comme des gouttes; & ſi elles ſont froides & copieuſes, elles ne peuvent paroître ainſi ſans beaucoup d'effort & de violence, *aphor.* 4. *l. VIII.* Ceux qui, après le friſſon, ont des *ſueurs* abondantes, ſont très-dangereuſement malades, *coac. præn. c. j. n°.* 13. Les *ſueurs* aſſidues, continuelles ſont toujours ſymptomatiques & mauvaiſes, quand même elles ne ſeroient pas fort abondantes. Le phrénétique, dont parle Hippocrate dans ſes épidémies, *lib. III. ſect. ægre.* 4. vomiſſoit des matieres virulentes, avoit une fievre mêlée de friſſon & des *ſueurs* continuelles. Ce ſymptome eſt très-ordinaire, & mortel dans le troiſieme degré de phthiſie & dans les conſomptions: les *ſueurs* qui ceſſent trop-tôt, ou qui ſont trop légeres, les *déſudations*, ἐφιδρώσιες, ne ſont pas moins dangereuſes que les précedentes. Gallien a fort judicieuſement remarqué que les *ſueurs* qui ont commencé à paroître & qui ceſſent enſuite tout-à-coup, ſont très-mauvaiſes, *comment. in prorrhet. lib. I.* Ceux qui ne *ſuent* que peu, & ſur-tout aux environs de la tête dans les maladies aiguës, & qui ſont inquiets, ſont dans un danger preſſant, ſur-tout ſi les urines ſont en même tems noires; il en eſt de mê-

même, s'ils ne peuvent dormir & ſi la chaleur revient, *prorrhet. lib. I. ſect.* 11. *n°.* 18. *&* 33. De légeres *ſueurs* ſont ſur-tout perniciceuſes, ſi elles ſe font avec refroidiſſement à la ſuite d'un ſaignement de nez, *ibid. ſect. III. n°.* 34. Si elles ſuccedent à des horripilations frequentes qui paſſent & qui reviennent ſouvent, à des friſſons qui accompagnent l'aſſoupiſſement, l'ardeur du viſage & les douleurs de tête; ſi elles ſe rencontrent avec laſſitude, obſcurciſſement de la vue, vieille toux, & ſur-tout ſi ces malades ſont promptement rechauffés, & lorſque ces *ſueurs* légeres paroîſſent après un friſſon ſuivi de réfroidiſſement, avec douleur de tête & du col, & perte de voix, les malades meurent avec une gêne dans le goſier, qui empêche la libre ſortie de l'air, *com. prænot. c. j. n°.* 12. 8. 7. 35. 36. 41. 42. 1. Le refroidiſſement ou le friſſon qui ſuccedent à ces légeres *ſueurs*, les rendent preſque toujours mortelles, ſur-tout s'il y a de fréquentes alternatives de friſſons & de *ſueurs*, le ventre ſe relâche à la fin, & il ſe fait des ſuppurations, *ibid. n°.* 11. *&* 41. On peut voir combien fréquemment le friſſon qui ſuit & intercepte les *ſueurs*, annonce & précede la mort des malades, dans les hiſtoires de la femme de Droméadus, *epidem. lib. I. n°.* 34. *p.* 11. de la fille d'Euryanocté, du jeune homme qui demeuroit au marché des menteurs, *ibid. lib. III. ſect. I. ægr.* 6. *&* 8. de la femme de Théodore, de celle d'Euxenius & d'Ariſtocrate, *epidem. lib. VII. n°.* 45, *&c.* Autant les *ſueurs* générales ſont avantageuſes, autant celles qui n'ont lieu que par quelque partie du corps, par le front, la tête, le col & les clavicules, la poitrine, *&c.* ſont funeſtes & de mauvais augure, tous les malades dans leſquels Hippocrate a obſervé ces *ſueurs* partielles ſont morts, auſſi les met-il au nombre des ſignes qui caractériſoient dès le commencement les fievres ardentes qui devoient avoir une terminaiſon peu favorable, *epidem. lib. I. paſſim.* Les *ſueurs* froides ſont les plus pernicieuſes de toutes, ſur-tout ſi elles ne ſont pas générales, *prognoſt. l. I. n°.* 18. on les obſerve ſouvent dans les derniers tems des maladies, lorſque les malades ſont prêts à rendre le dernier ſoupir; ſi elles ſe rencontrent avec une fievre légere, elles n'annoncent que de la durée; mais ſi la fievre eſt aiguë, elles dénotent une mort prochaine, *aphor.* 37. *lib. IV.* elles viennent quelquefois à la ſuite des déjections noires, *coac. præn. c. xxviij. n°.* 43. Philiſcus eut le cinquieme jour des *ſueurs* froides, & mourut le lendemain. Dans Silenus, après l'apparition de ce ſymptome, la mort fut plus lente, mais non pas moins certaine, *epidem. lib. I. n°.* 24. *&* 25. *ægr.* 1. *&* 2. Enfin quoique les *ſueurs* n'ayent aucune mauvaiſe qualité, ſi elles paroiſſent en même tems que d'autres ſignes fâcheux, elles contribuent à confirmer le prognoſtic de mort, ſur-tout ſi elles ne diſſipent point ces accidens. Ainſi la femme d'Olympiade avoit la voix éteinte, l'orthopnee, mauvaiſe couleur, & *ſuoit* principalement des jambes & des piés, elle étoit déja à l'agonie & dans les bras de la mort, *ibid. lib. VII. n°.* 36. Eraſinus dont la *ſueur* étoit jointe à des convulſions, & qui avoit les extrémités froides & livides, mourut le cinquieme jour, *ibid. lib. III. ſect.* 3. *ægr.* 8. d'où l'on peut conclure que, quoique les *ſueurs* ſoient des ſignes aſſez certains par elles-mêmes, on riſqueroit ſouvent de ſe tromper ſi l'on s'en tenoit à ce ſeul ſigne, & l'on voit la néceſſité de combiner tous les ſignes pour pouvoir porter un prognoſtic à-peu-près certain, c'eſt-à-dire qui ait beaucoup de probabilité: toutes les parties de la *ſeméiotique* ſe prêtent un appui & une force réciproques; on ne peut, ſous quelque prétexte que ce ſoit, s'exempter de les approfondir toutes avec ſoin, la moindre négligence ſur ce point eſt impardonnable; elle peut tourner au déshonneur du médecin coupable, & qui pis eſt au détriment du malade innocent. (*m*)

Sueur angloise, (*Médecine pratiq.*) maladie particuliere aux Anglois, dont la *ſueur* eſt le ſymptome principal, & l'unique remede; elle eſt connue dans les différens auteurs ſous les noms de *fievre ſudatoire*, ἱδρωπυρετος, de *peſte britannique*, d'*éphemere peſtilentielle*, de *ſuette*, &c.

Cette maladie épidémique en Angleterre, n'y a pas été de tout tems; l'époque de ſon invaſion dans ce pays, n'eſt pas bien déterminée: les écrivains qui la font remonter aux tems les plus reculés, ne la placent pas avant l'année 1480; tels ſont Surius, Cambden, Caïus, & Childrel: d'autres prétendent que cette maladie n'a commencé à faire des ravages qu'au commencement du ſixieme ſiecle; mais ces prétentions ſont détruites par les témoignages poſitifs des premiers, qui ne s'accordent cependant pas entr'eux ſur l'année préciſe de ſon invaſion. Le ſentiment le plus commun, & qui paroît le plus ſûr, c'eſt celui de Caïus, qui aſſure que la *ſueur angloiſe* ſe répandit pour la prémiere fois, en 1483, dans l'armée d'Henri VII. roi d'Angleterre, dès qu'elle fut abordée au port de Milfort, dans la principauté de Galles; elle gagna enſuite Londres, où elle attaqua & tua un grand nombre de perſonnes, depuis le premier Septembre juſqu'à la fin du mois d'Octobre, alors les *ſueurs* ſe calmerent, & l'on n'en reſſentit aucune atteinte juſqu'à l'été de 1485; depuis elle reparut en 1506, & en 1518, & cette année elle fut ſi violente, qu'elle emportoit en trois heures les malades; aucun ſexe, aucun âge, aucune condition, n'échappa à ſes coups, pluſieurs villes furent entierement dépeuplées: elle revint avec un peu moins de furie en 1528; cependant les malades qui en étoient attaqués ſuccomboient en moins de ſix heures à la violence du mal; elle prit la plûpart de ſes victimes parmi les gens de conſidération: Henri VIII. régnant alors, ne fut pas à l'abri de ſes fureurs, il en fut frappé en 1529. ce fut alors qu'elle ſe répandit dans les contrées maritimes de la Hollande, de la Zélande, enſuite à Anvers; de-là, dans la Flandre & le Brabant, & immola dans tous ces pays, des milliers d'habitans; elle infecta auſſi quelques provinces d'Allemagne, & interrompit à Marpurg le fameux colloque de Zuingle & de Luther, ſur l'euchariſtie. Enfin cette terrible maladie reparut en 1551, avec tant de violence, qu'il mourut dans un ſeul jour cent-vingt perſonnes à Weſtminſter. Ses ravages furent encore plus affreux à Shrewsbury, ſéjour du célebre Caïus, de qui nous tirons ces détails: ce canton fut preſque entierement dépeuplé. Les Anglois effrayés avec raiſon du danger prochain qu'ils couroient, cherchoient leur ſalut dans la fuite, remede aſſuré dans les autres épidémies; mais ce fut inutilement, le mal les ſuivoit & les attaquoit particulierement dans les pays où ils ſe réfugioient; eux ſeuls étoient ſujets à cette maladie, les autres nations n'en éprouvoient aucune atteinte, & ſuivant les obſervations bien conſtatées, aucun étranger voyageant ou établi dans leur pays, n'en fut attaqué. Ce fut cette année que l'épidémie épuiſa ſes fureurs; l'Angleterre en a été depuis ce tems exempte juſqu'à préſent.

Les ſymptomes qui accompagnoient la *ſueur angloiſe* étoient différens dans preſque tous les ſujets; elle s'annonçoit le plus ordinairement par une douleur dans quelque partie, dans le col, les épaules, les bras, les jambes, *&c.* ou par une eſpece de vapeur chaude qui parcouroit ces parties; peu après une chaleur brulante ſe répandoit dans l'intérieur, le malade étoit tourmenté par une ſoif inextinguible, par des inquiétudes, des langueurs d'eſtomac, des maux de cœur, quelquefois il ſurvenoit des vomiſſemens; à ces accidens ſuccédoient plus ou moins promptement des douleurs de tête, le délire, une langueur extrême, un penchant inſurmontable au ſommeil, le pouls devenoit vîte & véhément, & la reſpiration fréquente & laborieuſe; ces ſymptomes étoient tout-à-coup ſuivis d'une *ſueur* plus ou moins abondante, qui venant enſuite à ceſſer, jettoit les malades dans l'affaiſſement avant-coureur de la mort prochaine; dans les différentes conſtitutions épidémiques, & dans les différentes ſujets, la rapidité avec laquelle tous ces phénomènes ſe ſuccédoient, varioient extrémement; en 1518, les malades avoient eſſuyé tous ces accidens, & étoient morts en trois heures; en 1528, leur durée s'étendoit juſqu'à ſix heures; en général les malades n'étoient pas ſans danger juſqu'à ce que les vingt-quatre heures fuſſent expirées; c'étoit-là le terme le plus ordinaire de la *ſueur angloiſe*, qui l'avoit fait appeller *peſte éphémere*. On a obſervé que lorſque les coups étoient moderés & portés, ce ſemble avec choix, ils ne tomboient que rarement ſur les pauvres, les vieillards, les enfans, les atrabilaires, & les perſonnes d'une conſtitution foible & délicate: les crapuleux, les perſonnes ſanguines, celles qui faiſoient un grand uſage du lait, étoient les premieres victimes de ſa fureur.

Pluſieurs objets s'offrent ici aux recherches des théoriciens, 1°. quelle eſt l'origine de cette maladie, la cauſe de ſon invaſion en Angleterre; 2°. pourquoi eſt-elle ſi aiguë; 3°. pourquoi n'exerce-t-elle ſes fureurs que ſur le ſang anglois, *&c.* Preſque tous les auteurs qui en ont écrit, Herman comte de Nvénare,

Riqui-

Riquinus, Schiller, & Alexander Benedictus, s'accordent pieuſement à regarder cette maladie comme un des fleaux par leſquels un Dieu irrité exerce ſa vengeance ſur les criminels humains. La *ſueur angloiſe* a été principalement deſtinée à punir l'incrédulité, ſans doute plus familiere aux Anglois, ſuivant ces vers de Pherntophius.

> . . . . . *Cæleſtia numina nobis,*
> *Nil ſunt quam nugæ, fabula, verba, jocus;*
> *Inde fames nobis, peſtes, mars denique fontem*
> *Hinc etiam inclemens* ἱδρωπυρετος *habet*
> *Sævum, horrendum, atrox genus immedicabile morbi,*
> *Noſtræ perfidiæ debitum, &c.*

Et en partant de ces principes, on explique par la volonté de ce même Dieu, tous les autres phénomènes de cette maladie, & ſur-tout ſon *endémicité* en Angleterre; mais ces explications ne ſauroient ſatisfaire le philoſophe médecin, quoique infiniment perſuadé que Dieu eſt l'auteur & la premiere cauſe de tous les effets, parce qu'il ſait que pour les opérer, l'Etre ſouverain ſe ſert des moyens phyſiques dont les recherches lui ſont permiſes, & que les lui attribuer toujours, ou comme on dit, recourir ſans-ceſſe à la ſacriſtie, n'eſt qu'une reſſource de la pareſſe orgueilleuſe & de la ſuperſtitieuſe ignorance. Quelles ſont donc les cauſes phyſiques de la *ſueur angloiſe*? Schiller penſe que l'influence des aſtres, ſur-tout de ſaturne, de mars, & de mercure, n'y a pas peu contribué. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Il ajoute que le changement conſidérable des ſaiſons, le genre de vie, & la mauvaiſe qualité de l'air, doivent auſſi être accuſés; il tire une preuve de l'action de l'air, de l'obſervation faite ſur les oiſeaux qui étoient attaqués de cette peſte, & qu'on trouvoit en grand nombre morts ſur les arbres, avec des petits abſcès ſous les aiſſelles. Il n'eſt pas douteux que les mauvaiſes qualités de l'air ne ſoient la principale cauſe de toutes les maladies épidémiques, & par conſéquent de la *ſueur angloiſe;* mais ce qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer, pourquoi cet air n'a-t-il été infecté qu'en 1483? pourquoi, & comment cette infection s'eſt-elle renouvellée de tems-en-tems? Les mauvaiſes raiſons qu'on en a données, laiſſent encore ces problèmes à décider. Pourquoi auſſi les étrangers en étoient-ils exempts en Angleterre, & pourquoi les Anglois fugitifs dans les autres pays, n'étoient-ils pas à l'abri de ſes coups? Y auroit-il dans le ſang des Anglois une diſpoſition ſans laquelle on peut impunément s'expoſer aux cauſes morbiques: porteroient-ils en naiſſant le germe de cette funeſte maladie, qui ne peut être développé que par la conſtitution analogue de l'air? cette diſpoſition ſeroit-elle un effet de leur façon de vivre, de l'uſage immodéré qu'ils font de la chair des animaux, & de l'état particulier de leur atmoſphere? voilà des queſtions qu'on auroit pu décider, ſi les auteurs qui ont écrit ſur cette maladie, euſſent été meilleurs phyſiciens & plus exacts obſervateurs. La crainte peut être regardée comme une des cauſes des ravages de la *ſueur angloiſe;* dans toutes les peſtes & les maladies épidémiques, elle joue un très-grand rôle; mais elle ne produit jamais l'épidémie, elle ne ſert qu'à en accélérer les progrès; pluſieurs auteurs ſe ſont manifeſtement trompés, en généraliſant cette cauſe. *Voyez* PESTE.

Dès que cette maladie ſe déclaroit, il étoit très-important de la reconnoître, elle parcouroit ſes tems avec une ſi grande rapidité, qu'il eût été dangereux de s'y méprendre; mais cette même rapidité en étoit un ſigne diſtinctif: d'ailleurs, lorſqu'une maladie eſt épidémique, il n'eſt pas à craindre qu'on la méconnoiſſe, quelque variés qu'en ſoient les accidens; il y a toujours un caractere commun qui frappe les moins éclairés, & que la crainte rend encore plus remarquable.

Le danger qui accompagnoit la *ſueur angloiſe*, n'a pas été ni auſſi preſſant, ni auſſi certain dans tous les différens tems où elle a paru; les années les plus meurtrieres ont été, comme nous avons vu, 1518, 1528, & 1551. La premiere année que cette maladie ſe fit connoître, en 1483, l'incertitude des médecins, & les méthodes de traitement peu appropriées qu'ils ſuivirent, n'ajouterent pas peu à la violence des accidens; & en effet, comme l'ont remarqué Herman, Eraſme, & quelques autres, la *ſueur angloiſe* preſque ſûrement mortelle dès le commencement, ſe calma au point que perſonne n'en mouroit que par le défaut ou l'ignorance du médecin; ceux qui ſuccomboient étoient toujours morts avant vingt-quatre heures: aucun, dit Thomas Morus, n'a peri de cette maladie que le premier jour; Eraſme a obſervé que les mêmes perſonnes étoient ſouvent attaquées trois ou quatre fois de cette maladie, juſqu'à ce qu'enfin elles devenoient hydropiques, *epiſt.* 57. *lib. XXVI.* la *ſueur* qui paroiſſoit étoit, ſuivant toutes les obſervations, plutôt une criſe ſalutaire, qu'un ſymptome dangereux, ſa ceſſation ſeule étoit l'accident le plus à craindre, la cauſe & le ſigne d'une mort prochaine; ceux, dit Herman, dans qui on repercutoit la *ſueur*, mouroient en peu d'heures, & bientôt après leur cadavre détruit par la putréfaction, s'en alloit en lambeaux & exhaloit une odeur inſupportable.

La *ſueur* étant l'unique remede de cette maladie, il paroît évidemment que le médecin n'a autre choſe à faire qu'à ſeconder la nature, ou ſuppléer à ſon défaut ſi elle eſt trop foible; il ne faut négliger aucun ſecours pour faire *ſuer*, les frictions doivent d'abord être employées; ſi leur effet n'eſt pas aſſez conſidérable, il faut avoir recours aux ſudorifiques internes; la maniere de les adminiſtrer eſt aſſez indifférente, peu importe qu'on les donne en opiate, en potion, en tiſanne, *&c.* il faut bien ſe garder d'employer les préparations de pavot, qu'on eſt aſſez dans l'uſage de méler aux potions ſudorifiques, pour en aſſurer & en augmenter l'effet; le ſommeil que ces remedes occaſionnent eſt mortel dans ces maladies, & loin de l'exciter, il faut le prévenir & l'empêcher, en ſecouant le malade, en lui parlant à haute voix; cette précaution eſt recommandée par tous les auteurs, ils s'accordent auſſi tous à défendre tout aliment ſolide ou liquide, à moins que la foibleſſe ne ſoit extrême, & que la ſyncope ne ſoit à craindre: alors on peut permettre un potage, ou un peu de poulet roti, & pendant tout le jour que dure, ou peut durer la maladie, il faut tenir le malade dans un lit bien chaud, bien couvert, ſans cependant l'affaiſſer ſous le poids des couvertures, avoir attention que l'air froid n'y pénetre pas; dans cet état on le laiſſe *ſuer* ſans le changer de linge; dès qu'il a ceſſé & que les ſymptomes ſont diſſipés, on le frotte avec des ſerviettes chaudes, on lui met du linge blanc, & on le tranſporte dans un autre lit: on peut alors lui donner un bouillon, & le laiſſer dormir pendant quelques heures, après quoi il n'eſt pas indifférent de lui provoquer de nouveau la *ſueur*, ſi elle ne revient pas naturellement; par ce moyen on previent des rechutes preſque toujours funeſtes. Riquinus raconte qu'un payſan attaqué de *la ſueur angloiſe*, mépriſant les regles ordinaires de traitement, s'aviſa de ſe jetter dans un four d'où l'on venoit de tirer les pains, il y *ſua* prodigieuſement, on l'en retira après quelque tems extrémement foible, mais guéri; & ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt que, s'il en faut croire cet auteur, les pains qu'on cuiſit après dans ce four, prirent une qualité venimeuſe, & tous ceux qui en mangerent moururent enragés. Il paroît par-là qu'il n'y auroit pas de ſecours plus prompt & plus aſſuré dans la *ſueur angloiſe* que de mettre les malades dans une étuve, ſi l'on n'avoit pas à craindre le même inconvénient: cette crainte eſt fondée ſur une autre obſervation ſemblable, rapportée par Herman. Un médecin ayant des bubons peſtilentiels ſous l'aiſſelle gauche, va comme pour ſe laver au bain public, il fait allumer plus qu'à l'ordinaire le feu des poëles, & dans cette eſpece d'étuve, il ſe fait frotter avec force par deux domeſtiques, pour exciter plutôt & plus abondamment la *ſueur* qui ne tarda pas à couler de toutes parts; il remédie à la foibleſſe qu'il éprouvoit par quelques verres de vin ſpiritueux, & ſort ainſi du bain parfaitement guéri; mais ſa *ſueur* avoit tellement infecté le lieu du bain, que celui qui en avoit la direction, ſes domeſtiques, & tous ceux qui vinrent enſuite ſe baigner, y moururent auſſitôt; le gouvernement fut obligé de faire murer cet endroit, pour prévenir d'autres accidens auſſi funeſtes.

La fuite étant un expédient obſervé inutile pour ſe garantir de la *ſueur angloiſe*, les auteurs conſeillent d'allumer de grands feux avec des bois odoriférans, dans les rues & les maiſons, précaution conſeillée par Hippocrate dans la peſte, & couronnée par le ſuccès; de prendre des poudres & des infuſions aromatiques, alexipharmaques, *&c.* & lorſqu'on en a heureuſement réchappé, il faut bien ſe garder du froid qui ne manque pas d'occaſionner un cours de ventre

preſque toujours mortel, comme le prouve la triſte expérience de ceux qui étant guéris, s'y ſont inconſidérément expoſés. (*m*)

Sueur, ſ. m. (*Corroyerie.*) ouvrier qui autrefois travailloit les cuirs au ſortir de la main du tanneur. C'étoit celui qui les mettoit en ſuin ou en graiſſe, qu'on nomme alors *ſouin;* les *Sueurs*, comme on le voit dans les anciens ſtatuts des Corroyeurs, faiſoient une communauté particuliere, qui, auſſi bien que celle des Baudroyeurs & des Cordonniers, a été réunie à la communauté des Dorroyeurs. *Savary.* (*D. J.*)

SUEVUS ou *SUEBUS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. x.* Spener, *notit. Germ. ant. l. II. c. ij.* veut que ce ſoit une des embouchures de l'Oder: ſavoir celle du milieu, appellée *Suine* ou *Sueve*; & qui approche plus du nom des Sueves qui ont anciennement habité dans ces quartiers. (*D. J.*)

SUEZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Egypte, ſur la côte ſeptentrionale de la mer Rouge, à vingt lieues au nord de Tor, avec un vieux château ruiné, & un petit port à trois journées du chemin du Caire.

Les anciens appelloient *Suez* la ville des héros, *Héréopolis*; peut-être ne s'acquit-elle un ſi beau nom qu'à cauſe de ſon commerce. Elle eſt cependant ſituée dans un terrein fort ſtérile juſqu'à cinquante milles tout-autour; elle manque d'eau, & ſon port qui a peu de fond, n'eſt qu'une vraie rade dangereuſe: les ſoudans d'Egypte, & après eux les Turcs, ne l'ont point réparé; & d'ailleurs dans le tems même qu'ils y travailloient pour s'oppoſer aux progrès que faiſoient les Portugais, il falloit qu'alors même les chameaux portaſſent tous les matériaux, depuis le Caire juſqu'à *Suez*. (*D. J.*)

Suez, *le golphe de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Heroopolites ſinus*; c'eſt la partie la plus ſeptentrionale de la mer Rouge, & l'endroit où vraiſſemblablement les Iſraëlites la paſſerent à pié ſec; ce golphe n'eſt ſéparé de la mer Méditerranée que par un iſthme d'environ cinquante milles, qui joint l'Aſie à l'Afrique, & qu'on appelle l'*iſthme de Suez*; nous en allons faire l'article. (*D. J.*)

Suez, *iſthme de*, (*Géog. mod.*) iſthme qui joint l'Aſie à l'Afrique. Cet iſthme peut avoir cinquante milles d'étendue, quoique Plutarque ne lui en donne que trente-ſept, juſqu'à l'endroit où l'on s'embarque ſur le Nil. Les rois d'Egypte conſidérant les grands avantages qui reviendroient à leur pays par la communication des mers, tenterent ſouvent de couper cet iſthme, & de faire par ce moyen une île de toute l'Afrique. Séſoſtris, au rapport de Strabon, fut le premier qui forma ce deſſein, & qui fit ſon poſſible pour l'exécuter. Darius, roi de Perſe & d'Egypte, tenta la même entrepriſe, & conduiſit ſon ouvrage juſqu'aux lacs Amers, nommés de la ſorte à cauſe de l'amertume de leurs eaux. Le premier Ptolomée parmi les ſucceſſeurs d'Alexandre, ſe propoſa d'achever l'ouvrage, & l'abandonna cependant bientôt après. Les uns diſent que ce fut par crainte d'inonder l'Egypte, qui eſt plus baſſe de trois coudées que la mer Rouge. D'autres aſſurent que ce fut de peur que la mer en entrant dans le Nil, ne gâtât par ſon amertume les eaux de ce fleuve, & que pour comble de maux tout ſon pays ne devînt ſtérile, d'abord que ſes campagnes ſe trouveroient arroſées des eaux de la mer.

Quoi qu'il en ſoit, on ſe contenta de creuſer un canal qui joignoit le Nil à la mer Rouge. Ce fut alors que les ports de cette mer commencerent à être fameux. La ville de Coptos devint l'entrepôt de toutes les marchandiſes qui paſſoient des Indes en Egypte. Depuis que l'on a laiſſé détruire le canal qui communiquoit le Nil avec la mer Rouge, on eſt obligé d'employer les chameaux pour tranſporter par terre les marchandiſes.

Cléopatre, après la perte de la bataille d'Actium, vint à Alexandrie, où ſe rendit Antoine, qui la trouva toute occupée d'un deſſein fort extraordinaire. Pour éviter de tomber entre les mains d'Octave, préſumant bien qu'il la pourſuivroit, elle ſongeoit à faire tranſporter ſes vaiſſeaux de la mer Méditerranée dans la mer Rouge par l'iſthme qui a cinquante à ſoixante milles de largeur de Pharma à *Suez*. Elle projettoit enſuite de mettre ſes tréſors dans ſes vaiſſeaux & dans les autres qu'elle avoit déja ſur cette mer, pour aller chercher quelque retraite écartée; mais elle abandonna ce deſſein, dans l'eſpoir peut-être de faire encore la conquête de ce nouveau maître du monde. (*D. J.*)

SUEZIC, (*Géog. mod.*) par les Orientaux *Sueriah*, province voiſine de la Colchide, dont les peuples nommés anciennement *Tzani* & *Lazi* habitoient la plus grande partie. (*D. J.*)

SUFFEGMAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger; elle prend ſa ſource aux montagnes qui bornent le grand Atlas, & ſe jette dans la mer, au levant de Gigeri. C'eſt l'Ampſaga des anciens, ou l'Ampſagas de Ptolomée. (*D. J.*)

SUFFETES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit chez les Carthaginois les deux principaux magiſtrats de la république qui étoient élus parmi les ſénateurs les plus diſtingués par la naiſſance, par la richeſſe & par les talens. Leur autorité ne duroit que pendant une année, comme celle des conſuls romains; mais il ne paroit pas que les *ſuffetes* fuſſent chargés du commandement des armées pendant leur magiſtrature; pour l'ordinaire leurs fonctions étoient purement civiles; cependant nous voyons qu'Annibal, Himilcon & Magon ont commandé les armées des Carthaginois dans le tems même qu'ils étoient revêtus de la dignité de *ſuffetes*; ils convoquoient le ſénat auquel ils préſidoient; ils y propoſoient les matieres ſur leſquelles on devoit délibérer; ils recueilloient les ſuffrages. Quelques auteurs croient qu'ils avoient le droit de vie & de mort, & d'infliger les punitions qu'ils jugeoient à-propos.

Aucune loi ne pouvoit paſſer dans le ſénat ſans leur concours; lorſqu'ils n'étoient point d'accord avec le ſénat, le peuple décidoit. Chaque ville de la domination carthaginoiſe avoit des *ſuffetes*, à l'exemple de la capitale.

SUFFIBULUM, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Feſtus, ſignifie le voile blanc que les veſtales mettoient ſur leurs têtes lors des ſacrifices, & qui étoit attaché avec une agraffe. (*D. J.*)

SUFFISANT, SUFFISANCE, (*Lang. franç.*) lorſque *ſuffiſant* eſt participe, il ſignifie ſeulement *qui ſuffit*, comme un ordinaire *ſuffiſant*, des proviſions *ſuffiſantes*; mais lorſqu'il eſt adjectif, il déſigne un préſomptueux, „ rien de plus inſupportable dans „ la vie que ces hommes *ſuffiſans*, ces femmes *ſuf-* „ *fiſantes*, qui décident de tout ſans rien ſavoir. „ Ce mot ne ſe prend en bonne part que quand il eſt joint à un autre qui en détermine la ſignification. Il ne faudroit donner les premieres places de l'état qu'à des gens *ſuffiſans*, & capables de remplir les grandes charges de la couronne.

L'on doit faire la même remarque du mot *ſuffiſance;* il ſe dit du vrai mérite & du faux mérite. Les riches gâtés par la fortune montrent ordinairement une *ſuffiſance* orgueilleuſe; mais l'adverſité jointe au génie produit la grande capacité & la *ſuffiſance* modeſte.

Suffisant, Important, Arrogant, (*Synonim.*) le *ſuffiſant*, dit la Bruyere, eſt celui en qui la pratique de certains détails que l'on honore du nom d'affaires, ſe trouve jointe à une très-grande médiocrité d'eſprit.

Un grain d'eſprit & une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la compoſition du *ſuffiſant*, font l'*important*; ſotte & puérile confiance dans celui qui ſe croit tel!

Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom: dès qu'on s'en plaint, c'eſt l'*arrogant*. (*D. J.*)

SUFFISAMMENT, ASSEZ, (*Synon.*) ces deux mots, dit M. l'abbé Girard, regardent également la quantité; avec cette différence, qu'*aſſez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, & que *ſuffiſamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer.

L'avare n'en a jamais *aſſez*; il accumule, & ſouhaite ſans ceſſe. Le prodigue n'en a jamais *ſuffiſamment*; il veut toujours dépenſer plus qu'il n'a.

On dit, c'eſt *aſſez*, lorſqu'on n'en veut pas davantage; & l'on dit, en voilà *ſuffiſamment*, lorſqu'on en a préciſément ce qu'il faut, pour l'uſage qu'on en veut faire.

A l'égard des doſes & de tout ce qui ſe conſume, *aſſez* paroit manquer plus de quantité que *ſuffiſamment;* car il ſemble que quand il y en a *aſſez*, ce qui ſeroit de plus, y ſeroit de trop; mais que quand il y en a *ſuffiſamment*, ce qui ſeroit de plus, n'y feroit que l'abondance, ſans y être de trop. On dit auſſi d'une petite portion & d'un revenu médiocre,

qu'on en a *ſuffiſamment*, mais on ne dit guere qu'on en a *aſſez*.

Il ſe trouve dans la ſignification d'*aſſez* plus de généralité; ce qui lui donnant un ſervice plus étendu, en rend l'uſage plus commun, au lieu que *ſuffiſamment* renferme dans ſon idée un rapport à l'emploi des choſes qui lui donnant un caractere plus particulier, en borne l'uſage à un plus petit nombre d'occaſions.

C'eſt *aſſez* d'une heure à table pour prendre *ſuffiſamment* de nourriture; mais ce n'eſt pas *aſſez* pour ceux qui en font leurs délices.

L'économe ſait en trouver *aſſez* où il y en a peu. Le diſſipateur n'en peut avoir *ſuffiſamment*, où il y en a même beaucoup. Girard, *ſynonym. françois*. (*D. J.*)

SUFFISANTE GRACE, (*Théol.*) la grace *ſuffiſante*, ſelon les Catholiques, eſt celle qui donne à la volonté un pouvoir véritable, dégagé & propre à vaincre la concupiſcence, pour faire le bien méritoire de la vie éternelle.

Il eſt de foi que la grace eſt néceſſaire, & que ſans la grace on ne peut faire aucun bien qui ſoit méritoire de la vie éternelle. On convient auſſi que Dieu ne refuſe point les ſecours néceſſaires, & tout le monde ſait que l'homme ne fait pas ce qu'il devroit faire, & qu'il fait au contraire ce qu'il ne devroit pas faire.

De ces principes qui ſont généralement avoués par toutes les ſectes, quoique diviſées à d'autres égards, il s'enſuit qu'il y a quelques graces de Dieu auxquelles l'homme reſiſte; quelques-unes avec leſquelles l'homme n'agit point, quoiqu'il puiſſe véritablement agir; quelques-unes enfin malgré leſquelles l'homme fait le mal, quoiqu'il puiſſe faire le bien. C'eſt ce ſecours que l'on appelle *grace ſuffiſante*, parce qu'elle ſuffit pour que nous puiſſions agir, quoique nous puiſſions l'avoir ſans agir.

En effet il eſt d'expérience qu'il y a des graces que l'homme eſt privé par la réſiſtance très-libre de ſa volonté, de l'effet dont elles ſont capables, eu égard aux circonſtances où elles ſont données, & que Dieu ſe propoſe de produire par leur moyen, dans le moment même qu'il les accorde. Tous les reproches que Dieu fait aux pécheurs dans l'Ecriture, d'avoir été ſourds à ſa voix, de n'avoir pas correſpondu à ſes ſaints deſirs, d'avoir réſiſté aux inſpirations céleſtes, établiſſent evidemment ce point de doctrine; autrement ces reproches ſeroient injuſtes & illuſoires.

Mais les theologiens ſcholaſtiques ſont partagés ſur la nature de cette *grace ſuffiſante*.

Les Thomiſtes appellent *grace ſuffiſante* celle avec laquelle l'homme peut faire le bien, mais avec lequel il ne le fera jamais ſans un nouveau ſecours qu'ils appellent *prémotion phyſique*. *Voyez* PRÉMOTION.

Les Auguſtiniens penſent de même; mais au lieu de la prémotion phyſique, ils n'exigent qu'une prémotion morale. La *grace ſuffiſante*, ſelon eux, donne aſſez de force à la volonté pour faire le bien, mais celle-ci ne le fera jamais ſans une délectation victorieuſe par elle-même & abſolument.

D'autres qu'on nomme auſſi *Auguſtiniens*, accordent qu'avec la *grace ſuffiſante* non-ſeulement on peut faire le bien, mais encore qu'on l'accomplit réellement dans certaines occaſions faciles; mais pour les œuvres plus difficiles, ils exigent une grace efficace.

Suarès & les Congruiſtes appellent *grace ſuffiſante* celle qui n'eſt pas proportionnée aux différentes circonſtances du tems, du lieu, ou de la perſonne à qui elle eſt donnée, & qui par cette raiſon n'a jamais ſon effet, quoiqu'elle donne toujours un pouvoir véritable & prochain pour agir.

Enfin les Moliniſtes appellent *grace ſuffiſante* celle qui telle que Dieu la donne, confere à l'homme un véritable pouvoir de faire le bien, & dont il peut uſer par la ſeule détermination de ſa volonté, ſans aucun autre ſecours ultérieur, enſorte que s'il y conſent, elle devient efficace, s'il y reſiſte, elle n'en a pas moins été *ſuffiſante*.

Luther & Calvin ont rejetté la *grace ſuffiſante*, & Janſenius l'a auſſi rejettée, en prétendant qu'il n'y a de véritable grace intérieure que celle à laquelle on ne réſiſte jamais.

Les théologiens catholiques prouvent que non-ſeulement Dieu ne refuſe point la *grace ſuffiſante*, mais encore qu'il la confere, l'offre ou la prépare aux juſtes, aux fideles, aux pécheurs, aux endurcis, aux infideles & aux enfans qui meurent ſans baptême.

SUFFISANTE RAISON, (*Métaphyſiq.*) *principe de la raiſon ſuffiſante*. C'eſt celui duquel dépendent toutes les vérités contingentes. Il n'eſt ni moins primitif, ni moins univerſel que celui de *contradiction*. Tous les hommes le ſuivent naturellement; car il n'y a perſonne qui ſe détermine à une choſe plutôt qu'à une autre ſans une *raiſon ſuffiſante*, qui lui faſſe voir que cette choſe eſt préférable à l'autre.

Quand on demande compte à quelqu'un de ſes actions, on pouſſe les queſtions juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à découvrir une raiſon qui nous ſatisfaſſe, & nous ſentons dans tous les cas que nous ne pouvons point forcer notre eſprit à admettre quelque choſe ſans une *raiſon ſuffiſante*, c'eſt-à-dire, ſans une raiſon qui nous faſſe comprendre pourquoi cette choſe eſt ainſi plutôt que tout autrement.

Si on vouloit nier ce grand principe, on tomberoit dans d'étranges contradictions: car dès que l'on admet qu'il peut arriver quelque choſe ſans *raiſon ſuffiſante*, on ne peut aſſurer d'aucune choſe qu'elle eſt la même qu'elle étoit le moment d'auparavant, puiſque cette choſe pourroit ſe changer à tout moment dans une autre d'une autre eſpece; ainſi il n'y auroit pour nous des vérités que pour un inſtant.

J'aſſure, par exemple, que tout eſt encore dans ma chambre dans l'état où je l'ai laiſſé, parce que je ſuis aſſuré que perſonne n'y eſt entré depuis que j'en ſuis ſorti; mais ſi le principe de la *raiſon ſuffiſante* n'a pas lieu, ma certitude devient une chimere, puiſque tout pourroit être bouleverſé dans ma chambre ſans qu'il y fût entré perſonne capable de le déranger.

Sans ce principe, il n'y auroit point des choſes identiques; car deux choſes ſont identiques, lorſque l'on peut ſubſtituer l'une à la place de l'autre ſans qu'il arrive aucun changement par rapport à la propriété qu'on conſidere. Ainſi, par exemple, ſi j'ai une boule de pierre & une boule de plomb, & que je puiſſe mettre l'une à la place de l'autre dans le baſſin d'une balance, ſans que la balance change de ſituation, je dis que le poids de ces boules eſt identique, qu'il eſt le même, & qu'elles ſont identiques quant à leurs poids: cependant s'il pouvoit arriver quelque choſe ſans une *raiſon ſuffiſante*, je ne pourrois prononcer que le poids de ces boules eſt identique dans le tems même que j'aſſure qu'il eſt identique, puiſqu'il pourroit arriver ſans aucune raiſon un changement dans l'une qui n'arriveroit pas dans l'autre, & par conſéquent leur poids ne ſeroit point identique; ce qui eſt contre la définition.

Sans le principe de la *raiſon ſuffiſante*, on ne pourroit plus dire que cet univers, où toutes les parties ſont ſi bien liées entr'elles n'a pu être produit que par une ſageſſe ſuprème; car s'il peut y avoir des effets ſans *raiſon ſuffiſante*, tout cela a pu être produit par le haſard, c'eſt-à-dire, par rien. Ce qui arrive quelquefois en ſonge nous fournit l'idée d'un monde fabuleux, où tous les événemens arriveroient ſans *raiſon ſuffiſante*. Je rêve que je ſuis dans ma chambre occupé à écrire; tout d'un coup ma chaiſe ſe change en un cheval aîlé, & je me trouve en un inſtant à cent lieues de l'endroit où j'étois, & avec des perſonnes qui ſont mortes depuis long-tems. Tout cela ne peut arriver dans ce monde, puiſqu'il n'y auroit point de *raiſon ſuffiſante* de tous ces effets. C'eſt ce principe qui diſtingue le ſonge de la veille, & le monde réel du monde fabuleux que l'on nous dépeint dans les contes des fées.

Dans la Géometrie, où toutes les vérités ſont néceſſaires, on ne ſe ſert que du principe de contradiction; mais lorſqu'il eſt poſſible qu'une choſe ſe trouve en différens états, je ne puis aſſurer qu'elle ſe trouve dans un tel état plutôt que dans un autre, à moins que je n'allegue une raiſon de ce que j'affirme; ainſi, par exemple, je puis être aſſis, couché, debout, toutes ces déterminations de ma ſituation ſont également poſſibles; mais quand je ſuis debout, il faut qu'il y ait une *raiſon ſuffiſante* pourquoi je ſuis debout, & non pas aſſis ou couché.

Archimede paſſant de la géométrie à la méchanique, reconnut bien le beſoin de la *raiſon ſuffiſante*; car voulant démontrer qu'une balance à bras égaux, chargée de poids égaux reſtera en équilibre, il fit voir que dans cette égalité de bras & de poids, la balance devoit reſter en repos, parce qu'il n'y auroit point de *raiſon ſuffiſante* pourquoi l'un des bras deſcendroit plutôt que l'autre. M. de Leibnits, qui étoit très-attentif aux ſources de nos raiſonnemens, ſaiſit ce prin-

Tome XV. Yyy cipe,

cipe, le développa, & fut le premier qui l'énonça diſtinctement & qui l'introduiſit dans les ſciences.

Le principe de la *raiſon ſuffiſante* eſt encore le fondement des regles & des coutumes, qui ne ſont fondées que ſur ce qu'on appelle *convenance*; car les mêmes hommes peuvent ſuivre des coutumes différentes, ils peuvent déterminer leurs actions en pluſieurs manieres; & lorſqu'on choiſit préférablement à d'autres, celles où il y a le plus de raiſon, l'action devient bonne & ne ſauroit être blamée; mais on la nomme *déraiſonnable*, dès qu'il y a des *raiſons ſuffiantes* pour ne la point commettre; & c'eſt ſur ces mêmes principes que l'on peut prononcer qu'une coutume eſt meilleure que l'autre, c'eſt-à-dire, quand elle a plus de raiſon de ſon côté.

Ce principe bannit de la philoſophie tous les raiſonnemens à la ſcholaſtique; car les Scholaſtiques admettoient bien qu'il ne ſe fait rien ſans cauſe; mais ils alléguoient pour cauſes des natures plaſtiques, des ames végétatives, & d'autres mots vuides de ſens; mais quand on a une fois établi qu'une cauſe n'eſt bonne qu'autant qu'elle ſatisfait au principe de *raiſon ſuffiſante*, c'eſt-à-dire, qu'autant qu'elle contient quelque choſe par où on puiſſe faire voir comment, & pourquoi un effet peut arriver; alors on ne peut plus ſe payer de ces grands mots qu'on mettoit à la place des idées.

Quand on explique, par exemple, pourquoi les plantes naiſſent, croiſſent & ſe conſervent, & que l'on donne pour cauſe de ces effets une ame végétative qui ſe trouve dans toutes les plantes, on allegue bien une cauſe de ces effets, mais une cauſe qui n'eſt point recevable, parce qu'elle ne contient rien par où je puiſſe comprendre comment la végétation s'opere; car cette ame végétative étant poſée, je n'entends point de-là pourquoi la plante que je conſidere a plutôt une telle ſtructure que toute autre, ni comment cette ame peut former une machine telle que celle de cette plante.

Au reſte, on peut faire une eſpece d'argument *ad hominem* contre le principe de la *raiſon ſuffiſante*, en demandant à Meſſieurs Leibnits & Wolf comment ils peuvent l'accorder avec la contingence de l'univers. La contingence en effet ſuppoſe une différence d'équilibre. Or, quoi de plus oppoſé à cette indifférence que le principe de la *raiſon ſuffiſante*? Il faut donc dire que le monde exiſte, non contingemment, mais en vertu d'une *raiſon ſuffiſante*, & cet aveu pourroit mener juſqu'aux bords du ſpinoſiſme. Il eſt vrai que ces philoſophes tâchent de ſe tirer d'affaire, en expliquant la contingence par une choſe dont le contraire n'eſt point impoſſible. Mais il eſt toujours vrai que la *raiſon ſuffiſante* ne laiſſe point la contingence en ſon entier. Plus un plan a de raiſons qui ſollicitent ſon exiſtence, moins les autres deviennent poſſibles, c'eſt-à-dire, peuvent prétendre à l'exiſtence.

Néanmoins le principe de la *raiſon ſuffiſante* eſt d'un très-grand uſage. La plûpart des faux raiſonnemens n'ont d'autre ſource que l'oubli de cette maxime. C'eſt le ſeul fil qui puiſſe nous conduire dans ces labyrinthes d'erreur, que l'eſprit humain s'eſt bâti pour avoir le plaiſir de s'égarer. Il ne faut donc rien admettre de ce qui viole cette maxime fondamentale, qui ſert de bride aux écarts ſans nombre que fait l'imagination, dès qu'on ne l'aſſujettit pas aux regles d'un raiſonnement ſévere.

SUFFITIO, (*Littérat.*) eſpece de purification pratiquée par ceux qui avoient aſſiſté à des funérailles; cette purification conſiſtoit ſimplement à paſſer promptement ſur du feu, & à une légere aſperſion d'eau luſtrale. (*D. J.*)

SUFFOCATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) perte de la reſpiration, ſoit en tout, ſoit en partie.

La *ſuffocation* procede de différentes cauſes; mais nous n'expliquerons ici que la *ſuffocation* qui réſulte, 1°. de la ſubmerſion; 2°. de la privation d'air dans la machine du vuide; 3°. lorſqu'on monte ſur des lieux fort élevés; 4°. quand on reſpire un air trop chaud, condenſé, ou rempli de vapeurs nuiſibles aux poumons. Les *ſuffocations* qui proviennent de maladies, dépendent de ces maladies qui ſont fort variées.

Dans la ſubmerſion par l'eau, les noyés meurent comme ceux qui ſont étranglés. Dans les uns & dans les autres, le paſſage de l'air eſt bouché. Ce n'eſt point l'eau qui ſuffoque en entrant dans les poumons, car l'ouverture, c'eſt-à-dire, la glotte, n'eſt qu'une fente très-petite: or l'eau qui couvre cette fente, ne permet point à l'air d'en ſortir, par conſéquent elle ne ſauroit s'y inſinuer; cependant lorſque les cadavres viennent à flotter, l'eau n'y trouve pas toujours les mêmes obſtacles; car dans certaines ſituations, elle ne peut couvrir qu'une des extrémités de la glotte, tandis que l'autre répond à l'air; ainſi dans ces ſituations, qui ne ſont pas rares dans un corps qui flotte, & qui ne garde jamais la même poſition, il eſt certain que l'eau pourra s'introduire dans les poumons, mais cela n'arrive que long-tems après la mort; c'eſt pourquoi on ne trouve pas toujours de l'eau dans les poumons ni dans l'eſtomac des gens noyés, mais ſeulement quelquefois.

L'eſpece de *ſuffocation* artificielle, celle des animaux qui meurent dans la machine du vuide, n'eſt pas embarraſſante à concevoir; cependant pour la comprendre, il faut ſe rappeller que les rameaux des bronches ſortent à angles aigus les uns des autres, & qu'étant élaſtiques, ils réſiſtent quand on les écartera; or on ne ſauroit gonfler les poumons ſans écarter les branches des tuyaux bronchiques; mais les rameaux qui peſent les uns ſur les autres, réſiſtent à la force qui fait effort pour les éloigner. Ajoutez la contractibilité du tiſſu pulmonaire qui tend toujours à raccourcir toutes les fibres, contractibilité qui n'eſt pas même perdue dans les cadavres. Cela poſé, mettez un animal dans la machine du vuide, pompez-en l'air, que doit-il arriver quand l'air ſera moins denſe? Il eſt certain qu'il ne pourra point ſoulever les bronches, par conſéquent elles ſe rapprocheront; & d'un autre côté, l'air qui eſt dans le tiſſu intérieur des poumons ſe dilatera; il y aura donc une dilatation & une contraction dans les poumons des animaux qui ſeront dans la machine du vuide, lorſque l'air en aura été pompé.

Il eſt évident que le mouvement progreſſif du ſang ſera difficile dans ces poumons, car d'abord l'air n'aura pas aſſez de force pour élever les rameaux bronchiques; de plus les poumons ſeront tellement diſtendus par l'air du tiſſu intérieur, qu'il faudra de toute néceſſité que les vaiſſeaux ſoient tiraillés, preſſés, crevés; ainſi les animaux qui ſeront dans la machine du vuide, ſeront dans des angoiſſes extraordinaires, mettront en jeu le diaphragme & leurs muſcles intercoſtaux; mais l'action même de ces muſcles leur ſera pernicieuſe, car quand les côtes agrandiront l'eſpace que renferme le thorax, le poumon ſe gonflera davantage, & les vaiſſeaux ſeront plus écartés les uns des autres. Pour avoir une idée de ce qui arrive alors, qu'on ſe ſouvienne que les véſicules des poiſſons crevent ſouvent dans la machine du vuide, & que les grenouilles ſe bourſoufflent; la même choſe doit arriver aux poumons des animaux qui meurent dans le vuide.

Une troiſieme eſpece de *ſuffocation*, eſt celle qu'on éprouve quand on monte ſur des lieux élevés. Il faut regarder les lieux fort élevés comme des eſpeces de machines du vuide, car l'air y eſt très-raréfié; ainſi il ne peut plus contrebalancer l'air qui eſt dans le tiſſu intérieur des poumons. Il faut regarder les poumons comme une veſſie d'air qu'on porte ſur le ſommet des montagnes; or tout le monde ſait que cette veſſie ſe gonfle à-proportion qu'elle eſt dans un lieu plus élevé: il en eſt de même des poumons; ainſi les voilà expoſés à un gonflement ſemblable à celui qui ſurvient dans la machine du vuide. Ainſi on y remarquera les mêmes phénomènes, c'eſt-à-dire que les poumons pourront laiſſer échapper les fluides qu'ils renferment, & qu'ils cauſeront par la dilatation une oppreſſion conſidérable. On ne ſera plus ſurpris à-préſent, de ce qui eſt rapporté par Acoſta, lequel en paſſant par les montagnes du Pérou fut expoſé à des accidens terribles; l'eſtomac ſe bouleverſa; les vomiſſemens furent énormes dans leurs efforts, qui lui firent rendre juſqu'au ſang; & il crut enfin qu'il alloit mourir. D'autres voyageurs ont obſervé que les corps ſont alors comme des cribles, l'eau en découle de tous côtés, comme s'ils étoient dans une ſueur des plus abondantes: ainſi la preſſion de l'air qui diminue à-proportion qu'il eſt éloigné de la terre, doit produire tous ces ſymptomes.

Une quatrieme eſpece de *ſuffocation* arrive lorſqu'un animal eſt renfermé dans un lieu reſſerré, qui n'a pas commerce avec l'air extérieur; c'eſt qu'alors l'air qu'on reſpire n'étant point renouvellé, ſe charge d'exhalaiſons groſſieres & pernicieuſes à la reſpiration. Le fait ſuivant juſtifie cette explication, & prou-

prouve qu'on rétablit la reſpiration léſée, en impregnant l'air de nouveaux corpuſcules qui l'améliorent.

Il eſt rapporté dans les écrits de Boyle, que Corneille Drebel fit un bateau pour aller ſous l'eau; mais il avoit un inconvénient bien fâcheux pour ceux qui haſardoient d'entrer dans ce bateau, c'eſt qu'ils manquoient d'air frais: Drebel trouva le ſecret de remédier à ce defaut par une liqueur. Lorſque l'air étoit ſurchargé des exhalaiſons qui ſortoient de ceux qui étoient dans le bateau, & qu'il ne pouvoit plus ſervir à la reſpiration, on débouchoit une bouteille remplie de ſa liqueur, & dans le moment il s'exhaloit de cette bouteille une grande quantité de corpuſcules qui corrigeoient l'air, & le rendoient plus propre à la reſpiration durant quelque tems.

L'air chaud produit la *ſuffocation*, parce qu'un des principaux uſages de l'air eſt de tempérer la chaleur du poumon. Enfin l'air chargé de vapeurs nuiſibles, irrite par l'âcreté de ces vapeurs le tiſſu du poumon, & gêne par conſéquent la reſpiration. Quant aux autres phénomènes qui rendent la reſpiration difficile, courte, forte & fréquente, *voyez* pour les entendre, l'*article* RESPIRATION. *Phyſiolog.* (*D. J.*)

SUFFOLK, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre, au diocèſe de Norwich. Elle eſt bornée au nord par le duché de Norfolck, au midi par le comté d'Eſſex, au levant par le Norfolck encore, & au couchant par la province de Cambridge.

La province de *Suffolk* eſt d'une figure approchante d'une demi-lune. Elle a vingt-cinq milles dans ſa plus grande largeur du nord au ſud, quarante cinq de longueur de l'orient à l'occident, & cent quarante de circuit. Les anciens icéniens habitoient cette province, ainſi que celle de Norfolck & de Cambridge. Les Saxons firent de tout cela un royaume, auquel ils donnerent le nom d'*Eſt-Angle*.

On compte dans la province de *Suffolk* vingt-deux hundreds ou centaines; vingt-huit villes ou bourgs à marché; cinq cens ſoixante & quinze paroiſſes, & environ un million d'arpens de terre. Il s'y trouve ſept villes ou bourgs à marché, qui ont droit de députer au parlement, ſavoir Ipſwich capitale, S. Edmondbury, Dunwich, Orford, Alborough, Eye & Sudbury.

L'air de cette province eſt fort doux & fort ſain. Son terroir eſt très-fertile, étant pour la plûpart & d'argile & de marne. Il produit le meilleur beurre d'Angleterre. Les manufactures de drap & de toile de cette province, contribuent encore à y entretenir l'abondance. Elle a le titre de comté, érigé par Jacques I. en faveur de Thomas Howard, ſecond fils du duc de Norfolck.

Je n'épuiſerai point ici la liſte des hommes de lettres qu'a produit cette province; mais dans cette liſte j'en choiſirai quelques-uns qui ont fait du bruit par leurs écrits, & d'autres que leurs ouvrages ont rendu célebres.

Robert Groſſe-tête, en latin *Capito*, l'un des plus grands théologiens, des plus illuſtres philoſophes, & des plus ſavans hommes du xiij. ſiecle, tems d'ignorance & de barbarie, naquit de pauvres parens dans le comté de *Suffolk*. Il devint par ſa ſcience le premier docteur d'Oxford, puis archidiacre de Leiceſter, & enfin évêque de Lincoln, en 1235. Il remplit dignement les fonctions de l'épiſcopat, emploÿant tout ſon tems au bien de ſon troupeau, à l'avancement des lettres & à compoſer des ouvrages. Il défendit avec zele la juriſdicton des ordinaires, tantôt contre les moines, tantôt contre le pape Innocent IV. & mourut en 1253; mais ſes écrits ont conſervé ſon nom. Il en a fait de profanes & de ſacrés. Son *Abregé de la ſphere* a paru à Veniſe en 1504, & ſon *Commentaire ſur les analytiques d'Ariſtote*, a été imprimé dans la même ville en 1537 & en 1552. On a publié à Londres en 1652, un ouvrage de ce prélat touchant les obſervations légales; & M. Brown a fait imprimer pareillement à Londres en 1690, quelques-unes de ſes lettres dans le ſecond volume du *Faſciculus rerum expectundarum*.

Alabaſter (Guillaume) accompagna le comte d'Eſſex en qualité de ſon chapelain, à l'expédition de Cadix. Ebloui par la pompe des égliſes, il ſe fit catholique; cependant, bientôt après, ne trouvant point ce qu'il avoit eſpéré dans ce changement, il reprit ſa premiere religion. Il entendoit fort bien la langue hébraïque, comme le prouve ſon *Lexicon hebraicum*; mais il ſe gâta l'eſprit par l'étude de la cabale. Il étoit poëte, & fit une tragédie latine intitulée *Roxama*, dont la repréſentation dans un college de Cambridge, fut accompagnée d'un accident remarquable. Il y eut une dame à cette piece qui fut tellement épouvantée du dernier mot de la tragédie *ſequar, ſequar*, prononcé par l'acteur d'un air furieux, qu'elle en perdit l'eſprit pour toute ſa vie.

Bale (Jean), en latin *Balæus*, hiſtorien du xvj. ſiecle, quitta la religion romaine par les ſoins de mylord Wentworth, & peut-être auſſi, dit Nicholſon, par ceux de la belle Dorothée qu'il épouſa. Le roi Edouard VI. le nomma évêque d'Oſlory en Irlande; mais la reine Marie étant montée ſur le thrône, il s'embarqua en 1553, pour paſſer la mer, & fut pris par des corſaires qui le vendirent. Ayant été racheté, il choiſit Basle pour ſa demeure. Cependant ſous le regne d'Eliſabeth il revint en Angleterre, où il mourut en 1565, âgé de 68 ans.

Il a publié pluſieurs centuries latines des illuſtres écrivains de la Grande Bretagne: *Scriptorum illuſtrium Majoris Britanniæ*, &c. *Catalogus, continens* xiv. *centurias*. Baſileæ, 1557 & 1559. Cet ouvrage a été proſcrit d'une façon très-particuliere dans l'*Indice*, imprimé *in-fol* à Madrid en 1667, & c'eſt avec juſtice; car l'auteur fait l'hiſtoire de la religion catholique d'un ſtyle amer, cauſtique, plein d'invectives, & a inventé cent fauſſetés pour multiplier les ennemis de l'égliſe romaine. Tous les habiles & honnêtes gens qui ſe ſont attachés à l'étude de l'antiquité étant dans les mêmes vûes, quoique de religion différente, ont toujours reſpecté la vérité, & n'ont jamais accommodé leurs hiſtoires à leurs opininions particulieres, comme Balæus & Pitſeus. Si l'on compare les odieuſes centuries de ces deux écrivains avec les excellens ouvrages de Leland & de Cambden, on s'appercevra bientôt de l'union intime qui ſe trouve entre le faux zele & l'ignorance, & entre l'érudition & la modération.

Boys (Jean), naquit en 1560 & mourut en 1643, âgé de 83 ans. Son premier deſſein étoit d'apprendre la médecine, & dans cette vûe il acheta quantité de livres ſur cet art; mais comme en les liſant, il s'imaginoit quelquefois être atteint des unes ou des autres maladies dont ſes lectures lui préſentoient la deſcription, cette crainte l'allarma, & lui fit abandonner une ſi triſte étude. Il ſe tourna donc vers d'autres études, & devint par ſon application contiuuelle, bon grammairien, habile grec & ſavant théologien. Il fut nommé par ſon mérite pour être un des traducteurs de la Bible, dont le roi Jacques I. ordonna la verſion en anglois, au commencement de ſon regne; & les livres apocryphes qui n'étoient pas les plus aiſés à traduire, tomberent en partage à Boys. Il aida auſſi de ſes lumieres le chevalier Saville, pour l'exécution de ſa belle édition des œuvres de S. Chryſoſtome.

Meſſieurs *Echard* (Jean & Laurent), tous deux de la province de *Suffolk*, & tous deux théologiens, ont publié des ouvrages; mais dans un genre différent. Le premier naquit en 1635, & mourut vers l'an 1696. Il abuſa de ſon eſprit par un écrit anonyme & ſatyrique intitulé: *Recherches des cauſes du mépris qu'on a pour le clergé de la Grande Bretagne, & pour la religion*. On lui répondit avec beaucoup de bon ſens & de vérité, 1°. que dans un royaume où il y avoit huit ou neuf mille paroiſſes, & peut-être autant d'eccléſiaſtiques, il étoit mal de s'attacher à recueillir les fautes qui avoient pu échapper pendant ſoixante ans, & dans des tems d'anarchie, à quelques membres d'un corps ſi nombreux, & d'en faire un ouvrage peu propre à plaire aux honnêtes gens, & & ſeulement amuſant pour de jeunes libertins. 2°. qu'il abuſoit le lecteur, en attribuant à tout un corps les idées extravagantes de quelques fanatiques, ſans caractere. 3°. qu'il avoit confondu malicieuſement les tems d'ignorance & de licence avec ceux de lumiere & de vertu.

En effet, la bonne morale & la théologie pratique, ſemblent aujourd'hui, pour ainſi dire, particulieres au clergé de la Grande Bretagne. Les ouvrages d'érudition & de piété ſortis depuis un ſiecle de la plume des eccléſiaſtiques de ce royaume, font l'admiration de toute l'Europe. Les choſes étoient différentes avant le regne de la reine Eliſabeth. Alors les univerſités mêmes étoient ſi dépourvues de clercs qui puſſent prêcher d'une maniere édifiante, & la barbarie étoit ſi grande, qu'un sherif du comté d'Oxford, qui paſſoit pour un génie à cauſe de ſes pointes, monta en chaire, & fit au défaut du prédicateur qui étoit mala-

malade, un ſermon qu'on imprima, & dont voici le début.

„ Arrivant au mont de Ste Marie, ſur le théatre
„ graveleux où je ſuis à-préſent, je vous apporte,
„ mes freres, quelques biſcuits qui ſont cuits au
„ four de la charité, & que je réſervois pour les
„ poulets de l'Egliſe, les moineaux de l'eſprit & les
„ hirondelles du ſalut, *&c.* Fuller Church, *hiſtory of Britan. lib. IX. p.* 65. Cet exorde ridicule enchanta ſes auditeurs.

Echard (Laurent), étoit dans les ordres. Il s'eſt fait connoître avantageuſement dans ce ſiecle, par des traductions de Plaute & de Térence; par une *hiſtoire eccléſiaſtique univerſelle*, & par l'*hiſtoire d'Angleterre*, en trois vol. *in-fol.* Ce dernier ouvrage eſt louable pour le ſtyle & la méthode, ainſi que pour pluſieurs choſes qui ſont agréables & nouvelles; mais il a mérité, à d'autres égards, la juſte cenſure du docteur Edmund Calamy & de M. Jean Odlmixon. Laurent Échard eſt mort en 1730, dans ſa voiture, en allant prendre les eaux de Scarborough.

Calamy (Benjamin), théologien non-conformiſte, naquit en 1638 & mourut en 1685, à 47 ans. On a deux volumes de ſes ſermons, dont il s'eſt fait ſept ou huit éditions depuis ſa mort.

Wotton (Guillaume), un des illuſtres ſavans de notre ſiecle, naquit en 1666, & mourut en 1726 dans la 61e. année de ſon âge. Ses ouvrages montrent qu'il étoit profondément verſé dans la connoiſſance des langues, & dans celle de la plupart des ſciences. Son livre ſur le ſavoir des anciens & des modernes, imprimé à Londres en 1694 *in*-8°. eſt plein de jugement & d'érudition. Il publia en 1701 *in*-8°. ſon *Hiſtoire de Rome*, depuis la mort d'Antonin le Pieux, juſqu'à la mort de Sévere Alexandre; c'eſt une hiſtoire eſtimée, parce que l'auteur a eu partout beaucoup d'égard à l'autorité des médailles, pour fixer l'époque des événemens les plus conſidérables du regne de chaque empereur. Ses diſcours ſur les traditions & les uſages des Scribes & des Phariſiens, parurent en 1718 en 2 vol. *in*-8°. Le but du docteur Wotton dans ce livre, eſt de donner aux jeunes étudians en théologie, une idée de la littérature judaïque, d'en faire connoître l'autorité & l'uſage qu'on peut en tirer. Ceux qui ne ſont pas en état de lire les grands ouvrages de Selden & de Lightfoot, en trouveront ici le précis.

Le même Wotton a traduit en latin, & publié les anciennes lois eccléſiaſtiques & civiles du pays de Galles, qu'il a illuſtrées de notes & d'un gloſſaire. Enfin il avoit conçu le deſſein de publier l'Oraiſon dominicale en cent cinquante langues; projet plus curieux qu'utile, mais projet qu'il pouvoit mieux exécuter que perſonne, parce qu'il entendoit lui-même la plupart des langues de l'orient & de l'occident. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

SUFFRAGANT, ſ. m. *ſuffraganeus*, (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie en général celui qui a droit de ſuffrage dans une aſſemblée.

On donne ce titre aux évêques, relativement à leur métropolitain, parce qu'étant appellés à ſon ſynode, ils y ont droit de ſuffrage; ou bien parce qu'ils ne peuvent être conſacrés ſans ſon ſuffrage ou conſentement.

Chaque métropolitain a ſes évêques *ſuffragans*; par exemple l'archevêque de Paris a pour *ſuffragans* les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orleans & de Blois.

L'appel des ſentences rendues par les officiaux des évêques *ſuffragans* ſe releve pardevant l'official du métropolitain. *Voyez* Ducange & les *mots* ARCHEVÊQUE, EVÊQUE, MÉTROPOLITAIN, SYNODE. (*A*)

SUFFRAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe prend en cette matiere pour la voix ou avis que l'on donne dans une aſſemblée où l'on délibere ſur quelque choſe; en toute délibération les *ſuffrages* doivent être libres dans les tribunaux; ces *ſuffrages* uniformes de deux proches parens, ſavoir du pere & du fils, de deux freres, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & celui des deux beau-freres ne ſont comptés que pour un; c'eſt le préſident de l'aſſemblée qui recueille les *ſuffrages*: les conſeillers donnent leur *ſuffrage* de vive voix. Quand il s'agit d'une élection par ſcrutin, on donne quelquefois les *ſuffrages* par écrit.

Sur la maniere de compter les *ſuffrages* uniformes, *Voyez* l'édit du mois d'Août 1669, celui du mois de Janvier 1681, la déclaration du 25 Août 1708, & celle du 30 Septembre 1728. *Voyez* auſſi les *mots* DÉLIBÉRATION, OPINION, PARTAGE D'OPINIONS, VOIX. (*A*)

SUFFRAGE, (*Antiq. Rom.*) *ſuffragium*, les Romains donnoient leurs *ſuffrages* ou dans l'élection des magiſtrats pour la réception des lois, ou dans les jugemens. Le peuple donna longtems ſon *ſuffrage* de vive voix dans les affaires de la république, & le *ſuffrage* de chacun étoit écrit par un greffier à la porte du clos fait en parc, & qui ſe nommoit *ovile*.

Cet uſage dura juſqu'en l'an 615 de la fondation de Rome. Alors ſous le conſulat de Q. Calpurnius Piſo, & de M. Popilius Lenas, Gabinius tribun du peuple fit paſſer la premiere loi des bulletins pour l'élection des magiſtrats, qui ordonnoit qu'à l'avenir le peuple ne donneroit plus ſon *ſuffrage* de vive voix, mais qu'il jetteroit un bulletin dans l'urne, où ſeroit écrit le nom de celui qu'il voudroit élire. On appella cette loi *lex tabellaria*, à cauſe qu'on nommoit les bulletins *tabellæ*.

Papirius Carbo, autre tribun du peuple, fit paſſer une autre loi nommée *Papiria* l'an 625, par laquelle il fut ordonné que le peuple donneroit ſon *ſuffrage* par bulletins dans l'homologation des lois: enfin Caſſius tribun du peuple obligea les juges par une loi expreſſe de donner ſa voix par bulletins dans leurs jugemens.

Toutes ces lois furent extrèmement agréables aux citoyens qui n'oſoient auparavant donner librement leurs voix, de peur d'offenſer les grands. *Grata eſt tabella quæ frontes aperit, hominum mentes legit, datque eam libertatem ut quid velint faciant*: & ces tablettes ou bulletins étoient de petits morceaux de bois ou d'autre matiere fort étroits, marqués de diverſes lettres, ſelon les affaires dont on déliberoit. Par exemple, s'il s'agiſſoit d'élire un magiſtrat, l'on écrivoit les premieres lettres du nom des candidats, & on en donnoit autant à chacun, qu'il y avoit de compétiteurs pour la charge.

Dans les aſſemblées pour la réception de quelque loi, on en donnoit deux à chacun, dont l'une étoit marquée de ces deux lettres *U. R.* qui vouloit dire *uti rogat*; & l'autre ſeulement d'un *A.* qui vouloit dire, *antiquo*, je rejette la loi. Dans les jugemens on en donnoit trois, l'une marquée d'un *A.* qui ſignifioit *abſolvo*, j'abſous l'accuſé; l'autre d'un C *condemno*, je condamne l'accuſé; & la troiſieme de ces deux lettres *N. L. non liquet*, l'affaire n'eſt point ſuffiſamment éclaircie.

Ces tablettes étoient données à l'entrée du pont du parc par des diſtributeurs nommés *diribitores*, & le bureau où ils les délivroient, *diribitorium*. Le peuple venoit enſuite devant le tribunal du conſul, ou de celui qui préſidoit à l'aſſemblée, qui *ciſtellam deferebat*, & il jettoit dans l'urne celle des tablettes qu'il vouloit, & alors la centurie ou la tribu prérogative qui avoit été tirée au ſort la premiere pour donner ſon *ſuffrage*, étant paſſée, on comptoit les *ſuffrages*, & le crieur diſoit tout haut *prærogativa renuntiat talem conſulem*; s'il s'agiſſoit d'une loi, *prærogativa legem jubet*, ou *non accipit*. Le magiſtrat faiſoit enſuite appeller les centuries de la premiere claſſe, celles de la cavalerie les premieres, & celles de l'infanterie enſuite. Mais lorſqu'un candidat n'avoit pas un nombre ſuffiſant de *ſuffrages* pour obtenir une charge, le peuple pouvoit choiſir qui bon lui ſembloit, & cela s'appelloit en latin, *non conficere legitima* ſuffragia; *& non explere tribus*.

On ne ſera peut-être pas faché de ſavoir encore quelle étoit la récompenſe de ceux qui pourſuivoient les corrupteurs des *ſuffrages* pour arriver aux magiſtratures.

Il y en avoit de quatre ſortes. La premiere, c'eſt que ſi les accuſateurs avoient été eux-mêmes condamnés pour avoir eu des *ſuffrages* par ſubornation, ils étoient rétablis dans leurs droits, lorſqu'ils prouvoient ſuffiſamment le délit de ceux qu'ils accuſoient. Cic. *orat. pro Cluentio*. La ſeconde, c'eſt que l'accuſateur ayant bien prouvé ſon accuſation contre un magiſtrat déſigné & élu, obtenoit lui-même la magiſtrature de l'accuſé, ſi ſon âge & les loix lui permettoient d'y arriver. L'élection de Torquatus & de Cotta au conſulat à la place de Sylla & d'Antonius qu'ils avoient pourſuivis, en eſt une preuve, quoiqu'ils n'aient été déſignés qu'aux comices qui ſe tinrent de nouveau après la condamnation de ces deux

der-

derniers. La troiſieme récompenſe étoit le droit qu'avoit l'accuſateur de paſſer dans la tribu de l'accuſé, ſi elle étoit plus illuſtre que la ſienne. Cic. *pro Balbo*. La quatrieme, c'eſt qu'il y avoit une ſomme qui ſe tiroit de l'épargne pour récompenſer un accuſateur, lorſqu'il ne ſe trouvoit pas dans le cas de profiter d'aucun des trois avantages dont nous venons de parler. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUFFRAGE *à Lacédémone*, (*Hiſt. de Lacédém.*) le peuple à Lacédémone avoit une maniere toute particuliere de donner ſes *ſuffrages*. Pour autoriſer une propoſition, il faiſoit de grandes acclamations, & pour la rejetter il gardoit le ſilence; mais en même tems pour lever tous les doutes en fait d'acclamations ou de ſilence, la loi ordonnoit à ceux de l'aſſemblée qui étoient d'un avis, de ſe placer d'un côté, & à ceux de l'opinion contraire, de ſe ranger de l'autre: ainſi le plus grand nombre étant connu, décidoit la majorité des *ſuffrages* ſans erreur, & ſans équivoque. (*D. J.*)

SUFFRAGE SECRET, (*Hiſt. d'Athènes.*) c'étoit une des deux manieres d'opiner des Athéniens. Ce peuple opinoit de la main dans les affaires d'état; *voy.* ce que nous avons dit de cette pratique; & il opinoit par *ſuffrage ſecret*, ou par ſcrutin, dans les cauſes criminelles. Pour cet effet, on apportoit à chaque tribu deux urnes, l'une deſtinée pour condamner, & l'autre pour abſoudre; la loi ne voulant point commettre ſes miniſtres à la haine de ceux que le devoir ou la tendreſſe intéreſſoit en faveur de l'accuſé, ordonna le *ſuffrage ſecret*, ou le ſcrutin, qui cachoit même aux juges l'avis de leurs confreres. Cet uſage prévenoit encore les animoſités dangereuſes, qui ſouvent à cette occaſion, paſſent des peres aux enfans, & ſe perpétuent dans les familles.

SUFFRUTEX, ſous-arbriſſeau, *en Botanique*, eſt un nom qu'on donne à la plus petite eſpece de plantes boiſeuſes, & qui durent toute l'année, qui ne jettent point de feuilles de leurs racines, & qui commencent à pouſſer des branches par le haut de leur tige. Tels ſont la lavande, la ruë, la ſauge, &c.

SUFFUMIGATION, *en medécine*, eſt la même choſe que fumigation. *Voyez* FUMIGATION.

SUFFUSION, ſ. f. *terme de chirurgie*, maladie de l'œil, c'eſt la même choſe que la cataracte. *Voyez* CATARACTE & EXTRACTION.

SUGULMESSE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique. *Voyez* SÉGELMESSE. (*D. J.*)

SUGGESTION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque l'on inſinue à quelqu'un de faire une choſe, comme un teſtament, une donation.

La *ſuggeſtion* eſt un moyen de nullité contre les actes qui en ſont infectés, & ſurtout pour les teſtamens faits en maladie, ou dans une extrême vieilleſſe, parce que les perſonnes âgées ou malades ſont plus ſuſceptibles de *ſuggeſtion* que d'autres.

Quelques coutumes exigeoient pour la validité des teſtamens que l'on y fit mention que le teſtateur l'avoit fait ſans *ſuggeſtion* de perſonne; mais comme cette énonciation pouvoit-elle même être ſuggérée, la nouvelle ordonnance en a abrogé la néceſſité. *Voy.* CAPITATION, TESTAMENT. (*A*)

SUGGESTUM ou SUGGESTUS, ſ. m. (*Littérat.*) c'étoit un endroit du champ de Mars aſſez élevé, où tous les magiſtrats, ſuivant leur rang & leurs titres, ſe rendoient pour haranguer le peuple; car les particuliers n'avoient point ce droit, à-moins qu'ils n'en euſſent obtenu la permiſſion de quelque magiſtrat éminent. Les tribuns faiſoient auſſi monter dans cet endroit les perſonnes qu'ils dénonçoient au peuple comme coupables de quelque crime d'état. (*D. J.*)

SUGGRONDE, ſ. f. (*terme de Couvreur*.) les Couvreurs donnent le nom de *ſuggronde* aux ſaillies qu'ils font au bas des couvertures, pour rejetter les eaux pluviales loin du mur, & empêcher qu'elles ne l'endommagent. (*D. J.*)

SUGILLATION, ſ. f. (*Médec.*) on donne quelquefois le nom de *ſugillation*, ou *lividité*, aux taches livides qui reſtent après la ſuccion d'une partie vaſculeuſe; en voici l'explication.

Lorſque la preſſion de l'athmoſphere ſur la ſurface de quelque partie du corps que ce ſoit, vient à diminuer, ou à ceſſer tout-à-fait, ſoit par la ſuccion ou par l'application des ventouſes, le ſang ſe porte avec plus de force vers les parties qui ſont le moins preſſées par l'air, détend les vaiſſeaux, & entre dans les plus petits qui ſe trouvent dilatés, & qui naturellement ne contiennent point de ſang rouge; il arrive même ſouvent qu'il s'y engorge ſi fort, qu'il produit des taches rouges, livides & noires; ces taches ſont l'effet de cette *ſugillation*. (*D. J.*)

SUI ou SSI-NO-KI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un hêtre du Japon, qui a des feuilles de frêne, dont la fleur eſt hexapétale, & ramaſſée en épis. Son fruit eſt une noix renfermée dans une coque écailleuſe, garnie de pointes & de la groſſeur d'une aveline.

SUICIDE, ſ. m. (*Morale.*) le *ſuicide* eſt une action par laquelle un homme eſt lui-même la cauſe de ſa mort. Comme cela peut arriver de deux manieres, l'une directe & l'autre indirecte; on diſtingue auſſi dans la morale le *ſuicide* direct, d'avec le *ſuicide* indirect.

Ordinairement on entend par *ſuicide*, l'action d'un homme, qui de propos délibéré ſe prive de la vie d'une maniere violente. Pour ce qui regarde la moralité de cette action, il faut dire qu'elle eſt abſolument contre la loi de la nature. On prouve cela de différentes façons. Nous ne rapporterons ici que les raiſons principales.

1°. Il eſt sûr que l'inſtinct que nous ſentons pour notre conſervation, & qui eſt naturel à tous les hommes, & même à toutes les créatures, vient du créateur. On peut donc la regarder comme une loi naturelle gravée dans le cœur de l'homme par le créateur. Il renferme ſes ordres par rapport à notre exiſtence. Ainſi tous ceux qui agiſſent contre cet inſtinct qui leur eſt ſi naturel, agiſſent contre la volonté de leur créateur.

2. L'homme n'eſt point le maître de ſa vie. Comme il ne ſe l'eſt point donnée, il ne peut pas la regarder comme un bien dont il peut diſpoſer comme il lui plaît. Il tient la vie de ſon créateur; c'eſt un eſpece de dépôt qu'il lui a confié. Il n'appartient qu'à lui de retirer ſon dépôt quand il le trouvera à propos. Ainſi l'homme n'eſt point en droit d'en faire ce qu'il veut, & encore moins de le détruire entierement.

3°. Le but que le créateur a en créant un homme, eſt ſûrement qu'il continue à exiſter & à vivre auſſi long-tems qu'il plaira à Dieu: & comme cette fin ſeule n'eſt pas digne d'un Dieu ſi parfait, il faut ajouter qu'il veut que l'homme vive pour la gloire du créateur, & pour manifeſter ſes perfections. Or ce but eſt fruſtré par le *ſuicide*. L'homme en ſe détruiſant, enleve du monde un ouvrage qui étoit deſtiné à la manifeſtation des perfections divines.

4°. Nous ne ſommes pas au monde uniquement pour nous-mêmes. Nous ſommes dans une liaiſon étroite avec les autres hommes, avec notre patrie, avec nos proches, avec notre famille. Chacun exige de nous certains devoirs auxquels nous ne pouvons pas nous ſouſtraire nous-mêmes. C'eſt donc violer les devoirs de la ſociété que de la quitter avant le tems, & dans le moment où nous pourrions lui rendre les ſervices que nous lui devons. On ne peut pas dire qu'un homme ſe puiſſe trouver dans un cas où il ſoit aſſuré qu'il n'eſt d'aucune utilité pour la ſociété. Ce cas n'eſt point du tout poſſible. Dans la maladie la plus déſeſpérée, un homme peut toujours être utile aux autres, ne fût-ce que par l'exemple de fermeté, de patience, *&c.* qu'il leur donne.

Enfin la premiere obligation où l'homme ſe trouve par rapport à ſoi-même, c'eſt de ſe conſerver dans un état de félicité, & de ſe perfectionner de plus en plus. Ce devoir eſt conforme à l'envie que chacun a de ſe rendre heureux. En ſe privant de la vie on néglige donc ce qu'on ſe doit à ſoi-même; on interrompt le cours de ſon bonheur, on ſe prive des moyens de ſe perfectionner davantage dans ce monde. Il eſt vrai que ceux qui ſe tuent eux-mêmes regardent la mort comme un état plus heureux que la vie; mais c'eſt en quoi ils raiſonnent mal; ils ne peuvent jamais avoir une entiere certitude; jamais ils ne pourront démontrer que leur vie eſt un plus grand malheur que la mort. Et c'eſt ici la clé pour répondre à diverſes queſtions qu'on forme ſuivant les différens cas où un homme peut ſe trouver.

On demande 1°. ſi un ſoldat peut ſe tuer pour ne pas tomber entre les mains des ennemis, comme cela eſt ſouvent arrivé dans les ſiecles paſſés. A cette queſtion on en peut joindre une autre qui revient au même, & à laquelle on doit faire la même réponſe, ſavoir ſi un capitaine de vaiſſeau peut mettre le feu à ſon navire pour le faire ſauter en l'air afin que l'ennemi ne s'en rende pas maître. Quelques-uns d'entre

tre les moraliſtes croient que le *ſuicide* eſt permis dans ces deux cas, parce que l'amour de la patrie eſt le principe de ces actions. C'eſt une façon de nuire à l'ennemi pour laquelle on doit ſuppoſer le conſentement du ſouverain qui veut faire tort à ſon ennemi de quelque façon que ce ſoit. Ces raiſons quoique ſpécieuſes, ne ſont cependant pas ſans exception. D'abord il eſt ſûr que dans un cas de cette importance il ne ſuffit pas de ſuppoſer le conſentement du ſouverain. Pendant que le ſouverain n'a pas déclaré ſa volonté expreſſément, il faut regarder le cas comme douteux; or dans un cas douteux, on ne doit point prendre le parti le plus violent, & qui choque tant d'autres devoirs qui ſont clairs & ſans conteſtation.

Cette queſtion a donné occaſion à une ſeconde, ſavoir s'il faut obéir à un prince qui vous ordonne de vous tuer. Voici ce qu'on répond ordinairement. Si l'homme qui reçoit cet ordre eſt un criminel qui mérite la mort, il doit obéir ſans craindre de commettre un *ſuicide* puniſſable, parce qu'il ne fait en cela que ce que le bourreau devroit faire. La ſentence de mort étant prononcée, ce n'eſt pas lui qui s'ôte la vie, c'eſt le juge auquel il obéit comme un inſtrument qui la lui ôte. Mais ſi cet homme eſt un innocent, il vaut mieux qu'il refuſe d'exécuter cet ordre, parce qu'aucun ſouverain n'a droit ſur la vie d'un innocent. On propoſe encore cette troiſieme queſtion, ſavoir ſi un malheureux condamné à une mort ignominieuſe & douloureuſe, peut s'y ſouſtraire en ſe tuant lui-même. Tous les moraliſtes ſont ici pour la négative. Un tel homme enfreint le droit que le magiſtrat a ſur lui pour le punir, il fruſtre en même tems le but qu'on a d'inſpirer par le chatiment de l'horreur pour des crimes ſemblables au ſien.

Diſons un mot du *ſuicide* indirect. On entend par-là toute action qui occaſionne une mort prématurée, ſans qu'on ait eu préciſément l'intention de ſe la procurer. Cela ſe fait ou en ſe livrant aux emportemens des paſſions violentes, ou en menant une vie déreglée, ou en ſe retranchant le néceſſaire par une avarice honteuſe, ou en s'expoſant imprudemment à un danger évident. Les mêmes raiſons qui défendent d'attenter à ſa vie directement condamnent auſſi le *ſuicide* indirect, comme il eſt aiſé de le voir.

Pour ce qui regarde l'imputation du *ſuicide*, il faut remarquer qu'elle dépend de la ſituation d'eſprit où un homme ſe trouve avant & au moment qu'il ſe tue; ſi un homme qui a le cerveau dérangé, ou qui eſt tombé dans une noire mélancolie, ou qui eſt en phrénéſie, ſi un tel homme ſe tue, on ne peut pas regarder ſon action comme un crime, parce que dans un tel état on ne ſait pas ce qu'on fait; mais s'il le fait de propos délibéré, l'action lui eſt imputée dans ſon entier. Car quoiqu'on objecte qu'aucun homme jouiſſant de la raiſon ne peut ſe tuer, & qu'effectivement tous les meurtriers d'eux-mêmes puiſſent être regardés comme des fous dans le moment qu'ils s'ôtent la vie: il faut cependant prendre garde à leur vie précédente. C'eſt-là où ſe trouve ordinairement l'origine de leur déſeſpoir. Peut-être qu'ils ne ſavent pas ce qu'ils font dans le moment qu'ils ſe tuent, tant leur eſprit eſt troublé par leurs paſſions; mais c'eſt leur faute. S'ils avoient tâché de dompter leurs paſſions dès le commencement, ils auroient ſûrement prévenu les malheurs de leur état préſent, ainſi la derniere action étant une ſuite des actions précédentes, elle leur eſt imputée avec les autres.

Le *ſuicide* a toujours été un ſujet de conteſtation parmi les anciens philoſophes: les Stoïciens le permettoient à leurs ſages. Les Platoniciens ſoutenoient que la vie eſt une ſtation dans laquelle Dieu a placé l'homme, que par conſéquent il ne lui eſt point permis de l'abandonner ſuivant ſa fantaiſie. Parmi les modernes, l'abbé de S. Cyran a ſoutenu qu'il y a quelques cas où on peut ſe tuer. Voici le titre de ſon livre: *Queſtion royale où eſt montré en quelle extrémité, principalement en tems de paix, le ſujet pourroit être obligé de conſerver la vie du prince aux dépens de la ſienne*.

Quoiqu'il ne ſoit point douteux que l'Egliſe chrétienne ne condamne le *ſuicide*, il s'eſt trouvé des chrétiens qui ont voulu le juſtifier. De ce nombre eſt le docteur Donne, ſavant théologien anglois, qui, ſans doute, pour conſoler ſes compatriotes, que la mélancolie détermine aſſez ſouvent à ſe donner la mort, entreprit de prouver que le *ſuicide* n'eſt point défendu dans l'Ecriture-Sainte, & ne fut point regardé comme un crime dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Son ouvrage écrit en anglois, a pour titre ΒΙΑΘΑΝΑΤΟΣ: *a déclaration of that paradoxe or theſis that ſelf-homicide is not ſo naturally ſin & that it mai never be otherwiſe*, &c. *London* 1700. ce qui ſignifie *expoſition d un paradoxe ou ſyſtème qui prouve que le* ſuicide *n'eſt pas toujours un péché naturel*, *Londres* 1700. Ce docteur Donne mourut doyen de S. Paul, diginité à laquelle il parvint après la publication de ſon ouvrage.

Il prétend prouver dans ſon livre, que le *ſuicide* n'eſt oppoſé, ni à la loi de la nature, ni à la raiſon, ni à la loi de Dieu révélée. Il montre que dans l'ancien Teſtament, des hommes agreables à Dieu ſe ſont donné la mort à eux-mêmes; ce qu'il prouve par l'exemple de Samſon, qui mourut écraſé ſous les ruines d'un temple, qu'il fit tomber ſur les Philiſtins & ſur lui-même. Il s'appuie encore de l'exemple d'Eleazar, qui ſe fit écraſer ſous un éléphant en combattant pour ſa patrie; action qui eſt louée par S. Ambroiſe. Tout le monde connoît chez les payens, les exemples de Codrus, Curtius, Decius, Lucrèce, Caton, &c.

Dans le nouveau Teſtament, il veut fortifier ſon ſyſtème par l'exemple de Jeſus-Chriſt, dont la mort fut volontaire. Il regarde un grand nombre de martyrs comme de vrais *ſuicides*, ainſi qu'une foule de ſolitaires & de pénitens qui ſe ſont fait mourir peu-à-peu. S Clément exhorte les premiers chrétiens au martyre, en leur citant l'exemple des payéns qui ſe dévouoient pour leur patrie. Stromat, *lib. IV*. Tertullien condamnoit ceux qui fuyoient la perſécution, *Voyez* Tertullian. *de fuga propoſ. II.* Du tems des perſécutions, chaque chrétien pour arriver au ciel affrontoit généreuſement la mort, & lorſqu'on ſupplicioit un martyr, les aſſiſtans s'écrioient, *je ſuis auſſi chrétien.* Euſebe rapporte, qu'un martyr nommé Germanus, irritoit les bêtes pour ſortir plus promptement de la vie. S. Ignace, évêque d'Antioche, dans ſa lettre aux fideles de Rome, les prie de ne point ſolliciter ſa grace, *voluntarius morior quia mihi utile eſt mori*.

Bodin rapporte d'après Tertullien, que dans une perſécution qui s'éleva contre les chrétiens d'Afrique, l'ardeur pour le martyre fut ſi grande, que le proconſul laſſé lui-même de ſupplices, fit demander par le crieur public, *s'il y avoit encore des Chrétiens qui demandaſſent à mourir*. Et comme on entendit une voix générale qui répondoit qu'*oui*, le proconſul leur dit de s'aller pendre & noyer eux-mêmes pour en épargner la peine aux juges. *Voyez* Bodin, *Demonſt. lib. IV. cap. iij.* ce qui prouve que dans l'Egliſe primitive les chrétiens étoient affamés du martyre, & ſe préſentoient volontairement à la mort. Ce zele fut arrêté par la ſuite au concile de Laodicée, *canon* 33. & au premier de Carthage, *Canon* 2. dans leſquels l'Egliſe diſtingua les vrais martyrs des faux; & il fut défendu de s'expoſer volontairement à la mort; cependant l'hiſtoire eccléſiaſtique nous fournit des exemples de ſaints & de ſaintes, honorés par l'égliſe, qui ſe ſont expoſés à une mort indubitable; c'eſt ainſi que ſainte Pélagie & ſa mere ſe précipiterent par une fenêtre & ſe noyerent. *Voyez S. Auguſtin, de civit. Dei, lib. I. cap. xxvj.* ſainte Apollonie courut ſe jetter dans le feu. Baronius dit ſur la premiere, qu'il ne ſait que dire de cette action, *quid ad hæc dicamus non habemus*. S. Ambroiſe dit auſſi à ſon ſujet, *que Dieu ne peut s'offenſer de notre mort, lorſque nous la prenons comme un remede*. Voyez *Ambroiſ. de virginitate, lib. III.*

Le théologien anglois confirme encore ſon ſyſtème par l'exemple de nos miſſionnaires, qui de plein gré s'expoſent à une mort aſſurée, en allant precher l'Evangile à des nations qu'ils ſavent peu diſpoſées à le recevoir; ce qui n'empêche point l'Egliſe de les placer au rang des ſaints, & de les propoſer comme des objets dignes de la vénération des fideles; tels ſont S. François de Xavier & beaucoup d'autres que l'Egliſe a canoniſés.

Le docteur Donne confirme encore ſa thèſe par une conſtitution apoſtolique, rapportée au *lib. IV. cap. vij. & cap. ix.* qui dit formellement qu'un homme doit plutôt conſentir à mourir de faim, que de recevoir de la nourriture de la main d'un excommunié. Athenagoras dit que pluſieurs chrétiens de ſon tems ſe mutiloient & ſe faiſoient eunuques. S. Jerôme nous apprend, que S. Marc l'évangeliſte ſe coupa le pouce pour n'être point fait prêtre. Voyez *Prolegomena in Marcum*.

Enfin, le même auteur met au nombre des *ſuicides* les pénitens, qui à force d'auſtérités, de macérations & de tourmens volontaires, nuiſent à leur ſanté & accélerent leur mort; il prétend que l'on ne peut faire le procès aux *ſuicides*, ſans le faire aux religieux & aux religieuſes, qui ſe ſoumettent volontairement à une regle aſſez auſtere pour abréger leurs jours. Il rapporte la regle des Chartreux, qui leur défend de manger de la viande, quand même cela pourroit leur ſauver la vie; c'eſt ainſi que M. Donne établit ſon ſyſtème, qui ne ſera certainement point approuvé par les théologiens orthodoxes.

En 1732, Londres vit un exemple d'un *ſuicide* mémorable, rapporté par M. Smollet dans ſon hiſtoire d'Angleterre. Le nommé Richard Smith & ſa femme, mis en priſon pour dettes, ſe pendirent l'un & l'autre après avoir tué leur enfant; on trouva dans leur chambre deux lettres adreſſées à un ami, pour lui recommander de prendre ſoin de leur chien & de leur chat; ils eurent l'attention de laiſſer de quoi payer le porteur de ces billets, dans leſquels ils expliquoient les motifs de leur conduite; ajoutant qu'ils ne croioient pas que Dieu pût trouver du plaiſir à voir ſes créatures malheureuſes & ſans reſſources; qu'au reſte, ils ſe réſignoient à ce qu'il lui plairoit ordonner d'eux dans l'autre vie, ſe repoſant entierement dans ſa bonté. Alliage bien étrange de religion & de crime! (1)

Suicide, (*Juriſprud.*) chez les Romains, l'action de ceux qui s'ôtoient la vie par un ſimple dégout, à la ſuite de quelque perte ou autre événement fâcheux, étoit regardée comme un trait de philoſophie & d'héroïſme; ils n'étoient ſujets à aucune peine, & leurs héritiers leur ſuccédoient.

Ceux qui ſe défaiſoient ou qui avoient tenté de le faire par l'effet de quelque aliénation d'eſprit, n'étoient point réputés coupables, ce qui a été adopté par le droit canon & auſſi dans nos mœurs.

Si le *ſuicide* etoit commis à la ſuite d'un autre crime, ſoit par l'effet du remord, ſoit par la crainte des peines, & que le crime fût capital & de nature à mériter le dernier ſupplice ou la déportation, les biens du *ſuicide* étoient confiſqués, ce qui n'avoit lieu néanmoins qu'en cas que le criminel eût été pourſuivi en jugement ou qu'il eût été ſurpris en flagrant délit.

Lorſque le *ſuicide* n'avoit point été conſommé, parce qu'on l'avoit empêché, celui qui l'avoit tenté étoit puni du dernier ſupplice, comme s'étant jugé lui-même, & auſſi parce que l'on craignoit qu'il n'épargnât pas les autres; ces criminels étoient réputés infâmes pendant leur vie, & privés de la ſépulture après leur mort.

Parmi nous, tous *ſuicides*, excepté ceux qui ſont commis par l'effet d'une aliénation d'eſprit bien caractériſée, ſont punis rigoureuſement.

Le coupable eſt privé de la ſépulture, on en ordonne même l'exhumation au cas qu'il eût été inhumé; la juſtice ordonne que le cadavre ſera traîné ſur une claie, pendu par les piés, & enſuite conduit à la voirie.

Lorſque le cadavre ne ſe trouve point, on condamne la mémoire du défunt.

Enfin, l'on prononçoit autrefois la confiſcation de biens; mais Mornac & l'annotateur de Loyſel remarquent, que ſuivant la nouvelle juriſprudence, cette peine n'a plus lieu. *Voyez* au *digeſt.* le *tit. de his qui ſibi mortem conſciverunt*; le *trait. des crimes*, de M. de Vouglans, *tit. IV. ch. vij.* & le *mot* Homicide. (*A*)

SUIE, ſ. f. (*Chimie.*) humidité pénétrante, noire, & graſſe, qui, quand on brûle des végétaux, s'éleve en fumée & s'inſinue dans les parois de la cheminée, & par ſa matiere huileuſe les peint d'une couleur très-noire. Cette matiere ainſi raſſemblée, s'amaſſe ſur la ſuperficie des parois d'une cheminée en forme de floccons noirs, peu adhérens, & ſe détachant aiſément.

La *ſuie* eſt proprement un charbon volatil, mais fort gras, & qui lorſqu'elle eſt ſéche, eſt une matiere très-inflammable. Elle eſt très-amere, comme les huiles brûlées; la quantité d'huile qu'elle contient eſt ce qui la rend graſſe. Sa noirceur lui eſt donnée par cette même huile brûlée, comme cela arrive à tout charbon. Elle paroît fort ſimple; mais, cependant ſi on la réſout en ſes principes par la diſtillation, elle donne premierement une aſſez grande quantité d'eau, qui étant exactement ſéparée de toute autre choſe, éteint la flamme & le feu.

La vapeur aqueuſe qui s'éleve encore dans cette premiere diſtillation, éteint auſſi tout-à-fait le feu; de ſorte qu'à parler proprement, on ne peut guere l'appeller *eſprit*. Si l'on augmente enſuite le feu, il ſort de la *ſuie* une garnde quantité d'huile jaunâtre, inflammable, & qui eſt un aliment très-convenable au feu & à la flamme.

La partie la plus ſubtile de cette huile qu'on appelle *eſprit*, eſt auſſi inflammable: on en tire cependant un ſel très-volatil, un autre qui l'eſt moins, & un troiſieme qui eſt plus fixe. Si l'on ſépare exactement ces ſels de l'huile & de l'eſprit, dont je viens de parler, on n'y trouvera rien d'inflammable, le ſel qui reſtera ſera entierement incombuſtible.

En-

(1) Si on a vu dans les ſiecles paſſés le fanatiſme atteindre à un ſi haut degré d'excès dans l'eſprit des hommes, que la plûpart devenus les eſclaves d'un monſtre ſi redoutable, ſe livrerent à de ſi grands deſordres, qu'ils s'attirerent non ſeulement les reproches des plus ſages, mais qu'ils furent auſſi l'abomination & l'horreur de la nature même; il n'a cependant jamais été regardé que comme un cruel tyran, qui foule à ſes piés la verité & la juſtice, & comme un oppreſſeur impie de la droite raiſon. Nonobſtant cela il n'y en a eu dans des tems plus proches de nous, qui ont prétendu déguiſer ce monſtre & nous le repréſenter ſous les apparences du plus ſage guide que puiſſe trouver l'homme dans l'adverſité, & dans des cas les plus déſeſpérants d'un mauvais ſort, quand il a perdu tout eſpoir de ſe rélever des diſgraces où il eſt tombé. Entre les maximes les plus abominables du fanatiſme, la monſtrueuſe doctrine du *ſuicide* trouve encore des partiſans dans ceux qui prétendent la défendre comme doctrine qui provient, diſent-ils, de la droite raiſon, quand l'homme ſe trouve dans des telles circonſtances qu'il eſt devenu par le comble de ſes malheurs, à charge à lui-même, & inutile ou inept à remplir les devoirs qui le lient à la ſocieté & à Dieu. Voilà comme ils croyent que la maniere de penſer & d'agir d'un déſeſpéré eſt conforme à la nature & à la raiſon. C'eſt ainſi que triomphe & domine le fanatiſme. Voilà de quelle maniere on renverſe l'ordre de la nature & les préceptes les plus ſacrés de l'être ſuprème, dont la volonté & les ordres ſont que l'homme ne ſoit que le dépoſitaire & non le maître d'une vie, qu'il n'a jamais pu ſe donner de lui-même, mais qu'il a reçu d'une puiſſance étrangere, & qu'il doit par conſéquent conſerver pour qui la lui a donnée. *Quid enim*, s'ecrie S. Auguſtin. *tract.* 29. *in Sanct. Joann. tam tuum quam tu? & quid tam non tuum quam tu, ſi alicujus eſt quod es?* Si on ne peut donc révoquer en doute que l'homme ne ſoit à celui qui lui donna l'être; ſi l'être qu'il a, n'eſt pas à lui; ſi de plus c'eſt être un maître injuſte & uſurpateur du bien d'autrui, que d'avoir la hardieſſe de détruire ou d'uſurper le bien d'autrui, en quelque circonſtance qu'il ſe trouve; on ne ſauroit donc ſe mettre à couvert d'une criminelle uſurpation, en détruiſant une vie qui n'eſt pas à ſoi.

C'eſt donc avec raiſon & fondement que les auteurs de la Bibliothèque raiſonnée cenſurerent le livre du fanatique Jean Robeck Suedois, comme plein de déclamations que l'auteur rapporta à un enthouſiaſme extrèmement pueril & ridicule; comme plein de fauſſes doctrines, de petitions de principes, d'aſſertions hazardées ſans preuves, de raiſonnemens ſophiſtiques & illuſoires ſans aucun fondement plauſible. C'eſt-là le jugement que porterent à juſte titre ces ſavans journaliſtes, de cet ouvrage, où l'on a employé, au rapport de M. Formei, les plus forts argumens qui puiſſent juſtifier le *Suicide*. La 64. des lettres perſanes de M. de Monteſquieu où l'on voit la plus vive & la plus touchante Apologie du *Suicide*, merite la même critique. Jean Donne doyen de S. Paul en Angleterre ne ſe montra pas moins ridicule dans l'ouvrage qu'il fit auſſi en faveur du *Suicide*. Ayant lui-même reconnu le peu de ſuccès qu'il auroit dans l'eſprit des gens éclairés & judicieux, il fit les plus vives inſtances ſur la fin de ſes jours, de ne point publier ce livre ſuivant le temoignage de Jean Funck dans la préface qu'il fit au livre de Robeck. Rien de plus fade & rebutant que les raiſons ſur leſquelles fonde ſon ſyſtème M. Donne, pour qui n'eſt pas atteint de fanatiſme. Les exemples qu'il produit, ne ſont pas d'une nature propre à pouvoir juſtifier en aucune maniere le *Suicide* dont il s'agit. Quel rapport ont les peines & la mort qu'ont ſouffert les Martyrs de J. C. pour la confeſſion de la foi, ce qui eſt un bien fort au-deſſus de la vie temporelle, à cet homicide volontaire que commet un déſeſpéré, en ſe donnant la mort lui-même? Quel rapport ont au *Suicide* ſoit les abſtinences des pénitens, reglées ſur la prudence évangelique, qui ne ſauroient ſurement pas abreger la vie; ſoit les dangers auxquels s'expoſent les Miſſionnaires évangeliques pour gagner à J. Ch. des ames qu'il a rachetées de ſon propre ſang? Si dans les premiers tems de l'Egliſe il y a eu quelque Chrétien aſſez inconſidéré pour faire quelque démarche dangereuſe, & qu'il ait imprudemment & ſans néceſſité hazardé ſa propre vie, ſon procedé a toujours été blâmé, n'y ayant que l'ignorance qui pût l'excuſer, où l'intention qui le faiſoit agir, qui pût le juſtifier. Ainſi ce n'eſt pas ſur des actions de cette nature qu'on peut entreprendre de juſtifier un homicide volontaire commis contre ſa propre perſonne. Aucune des circonſtances, & aucune des fins qui accompagnent le *Suicide*, dont il eſt ici queſtion, ne ſauroient le rendre louable & juſte, de la même maniere qu'elles juſtifient ou d'autres raiſons qu'apportent les auteurs de l'écriture ſainte, les reſolutions que prirent Samſon, Eleazar, & autres tant de l'ancien que du nouveau teſtament, qui expoſerent leur propre vie.

Je ne m'étendrai pas plus au long pour refuter un fanatiſme qui a été déja ſi vigoureuſement combattu par des illuſtres auteurs, dont les ouvrages ſont connus & entre les mains de tout le monde. (*W*)

Enfin la derniere choſe qu'on trouvera par cette analyſe, c'eſt du charbon. On voit à préſent ce que c'eſt que la *ſuie*, & ce qu'elle renferme de veritablement combuſtible. Si on l'ôte de la cheminée lorſqu'elle eſt ſéche, & qu'on la mette ainſi récente ſur le feu, elle brûle & elle s'enflamme preſqu'auſſi-bien que toute autre matiere combuſtible; c'eſt ce qu'on n'a que trop ſouvent occaſion de remarquer: combien de fois ne voit-on pas, que ſi on laiſſe long-tems des cheminées ſous leſquelles on fait ordinairement grand feu ſans les nettoyer, la *ſuie* s'y amaſſe, le feu y prend, & la flamme ſortant par le haut de la cheminée cauſe de fâcheux incendies. (*D. J.*)

Suie, (*Agriculture.*) on regarde en Angleterre la *ſuie* comme très-bonne pour l'engrais des terres, on croit ſur-tout qu'elle eſt très-propre à faire périr les mauvaiſes herbes & les plantes aquatiques telles que les joncs & les roſeaux dans les prairies baſſes; on aſſure que lorſqu'on veut les détruire, on ne fait que les enlever avec la bêche, & l'on répand de la *ſuie* par-deſſus, ce qui les empêche de revenir.

Suie, (*Teinturerie.*) les Teinturiers ſe ſervent de *ſuie* pour faire une couleur fauve qui eſt aſſez belle, il eſt vrai qu'elle eſt d'une très-mauvaiſe odeur, mais en récompenſe elle conſerve les draps & autres étoffes de laine, contre cette eſpece de vers qu'on appelle *teigne*, qui les percent & les rongent; elle eſt auſſi plus propre que la racine de noyer pour faire les feuilles mortes & couleurs de poils de bœuf, ſur-tout quand elle eſt employée dans un garançage où il y a du terra-mérita. Les teinturiers en ſoie, laine & fil, appellent, la *ſuie*, bidanet, *Dict. du com.* (*D. J.*)

Suie, (*Chim. Mat. médic.*) les médecins-chimiſtes ont dès long-tems traité la *ſuie* par la diſtillation à la violence du feu, pour en retirer des remedes, ſavoir un alkali volatil & une huile empireumatique, qui ſont des produits de cette opération, & qui ſont connus, dans les chimies médicinales, ſous le nom de *ſel volatil de ſuie* ou d'*eſprit de ſuie*, ſelon que cet alkali volatil eſt ſous forme concrete, ou ſous liquide, & celle d'huile de *ſuie*. Mais ces produits n'ayant que les qualités très-génériques des matieres de leur genre reſpectif, ſont à peine employés aujourd'hui, ne méritent du-moins aucune préférence. *Voyez* Alkali volatil ſous le *mot* Sel & Huile empireumttique à l'*article général* Huile. Les chimiſtes du même ordre, c'eſt-à-dire les chimiſtes médecins, entre leſquels Nicolas Lemeri mérite d'être diſtingué, font mention d'un ſel fixe de *ſuie* qu'ils croient être un alkali fixe. S'il eſt tel en effet, M. Baron a raiſon de dire dans ſes notes ſur Lemeri, que les propriétés médicinales de ce ſel lui ſont communes avec l'alkali fixe ordinaire, qui ſe prépare à beaucoup moins de frais, & qui par cette raiſon mérite la préférence. Mais c'eſt vraiſſemblablement accorder trop de confiance à Lemeri que de l'en croire ſans examen ſur la nature de ce ſel, dont la génération ne ſeroit point cependant difficile à découvrir; mais encore un coup, avant de s'occuper de cette recherche, il faut s'aſſurer ſi le ſel fixe de la *ſuie* eſt un alkali.

Outre les produits dont nous venons de parler, ſavoir l'alkali volatil, l'huile empireumatique, & un ſel fixe lexiviel, les chimiſtes qui, comme Boerhaave, ont examiné plus ſoigneuſement les produits de la diſtillation de la *ſuie*, exécutée dans des vues philoſophiques, comptent parmi ces produits un ſel ammoniacal, & obſervent que tous les produits dont nous venons de parler, ſont précédés d'une aſſez bonne quantité d'eau limpide.

Le ſel ammoniac vulgaire, eſt un produit de la diſtillation à la violence du feu, de la *ſuie* de cheminée où l'on brûle de la bouſe du vache. *Voyez* Sel ammoniac.

La *ſuie* provenue des matieres animales paroît devoir différer de celle que fourniſſent les matieres végétales. Peut-être que le ſel ammoniac fourni par cette derniere *ſuie*, differe du ſel ammoniac vulgaire; mais je ne ſache point que les chimiſtes ayent cherché à s'aſſurer de cette différence, non plus que des autres principes diſtinctifs de l'une & de l'autre.

Au reſte, ce point de vue eſt bien différent de celui qu'indique Boerhaave, lorſqu'il dit, à la fin de ſes réflexions ſur l'analyſe de la *ſuie* végétale, que la *ſuie* qu'on ramaſſeroit dans les cheminées de cuiſine ſeroit fort différente de celle-là, parce qu'elle ſeroit fournie non-ſeulement par les fumées des matieres qu'on emploiroit à entretenir le feu, mais encore par celles qui s'exhaleroient des viandes qu'on cuit; ce qui paroît à peine pouvoir altérer légerement la *ſuie*; car cuire des viandes, ce n'eſt pas les brûler, ou du-moins on ne brûle que très-accidentellement & très-rarement les viandes qu'on cuit dans les cuiſines, & les vapeurs qui ſe détachent des viandes ſimplement cuites, ne ſont preſque qu'aqueuſes, ou tout-au-plus chargées de la partie aromatique de quelques aſſaiſonnemens qu'on employe à quelques-unes de ces cuites, & d'une légere émanation qui conſtitue l'odeur des viandes, toutes matieres peu propres à être retrouvées dans la *ſuie*. On peut obſerver encore que l'analyſe de la *ſuie* que Boerhaave donne comme fourniſſant le complément des connoiſſances acquiſes déja ſur les végétaux traités par le ſecours du feu dans les vaiſſeaux fermés, & qu'un chimiſte françois qui l'a adoptée trouve décrite avec beaucoup d'exactitude & de préciſion; que cette analyſe, dis-je, ne ſauroit fournir la moindre connoiſſance ſur l'objet auquel Boerhaave la deſtine; car cet auteur ſe promettant de découvrir par cette analyſe les matieres que le feu ouvert chaſſe des corps actuellement brûlans en plein air, a très-mal choiſi ſon ſujet en prenant la *ſuie* ordinaire des cheminées, formée en partie, ſelon la propre obſervation, par des matieres qui ſe ſont élevées en forme de fumée, n'eſt point-du-tout un produit propre de l'ignition à l'air libre, mais au contraire un produit propre aux ſubſtances échauffées dans les vaiſſeaux fermés. La fumée qui précede l'apparition de la flamme, dans la combuſtion à l'air libre, eſt une matiere abſolument identique avec les premieres vapeurs ſalines & huileuſes qui s'élevent d'une matiere végétale dans le commencement de la diſtillation analytique: ainſi la *ſuie* ordinaire contient pêle & mêle, des produits pareils à ceux que le feu chaſſe d'un vaiſſeau dans un autre, ſelon les termes de Boerhaave, & des produits propres à la combuſtion dans l'air libre, & par conſéquent n'eſt point propre à démontrer les principes que le feu enleve d'une matiere végétale qui brûle & ſe conſume à l'air libre.

L'analyſe méthodique de la *ſuie* eſt donc encore une choſe intentée; & pour l'exécuter de maniere à mériter véritablement cet éloge d'exactitude & de préciſion, il faudroit préparer à deſſein une *ſuie* qui fût fournie par des matieres uniquement végétales, ou uniquement minérales, toujours enflammées, en ne les plaçant ſous la cheminée deſtinée à recevoir cette *ſuie* qu'après qu'elles auroient ceſſé de fumer, & lorſqu'elles *flamberoient vertement*.

Un principe de la *ſuie*, qui eſt évidemment produit par les matieres combuſtibles actuellement enflammées, c'eſt la matiere colorante noire, qui n'eſt autre choſe qu'un charbon très-ſubtil volatiliſé, ou pour mieux dire, entraîné par le mouvement rapide de la flamme.

Le noir de fumée, qui eſt la *ſuie* des matieres réſineuſes qui brûlent avec flamme, ne differe de cette matiere colorante de la *ſuie* vulgaire, qu'en ce que la premiere eſt un charbon à-peu-près pur, & que dans la derniere ce charbon eſt mêlé à de l'eau & à des ſubſtances huileuſes & ſalines. (*b*)

SUJET, ſ. m. (*Gouvernement civil.*) on nomme *ſujets* tous les membres de l'état, par oppoſition au ſouverain; ſoit que l'autorité ſouveraine ait été déférée à un ſeul homme, comme dans une monarchie, ou à une multitude d'hommes réunis, comme dans une république: ainſi le premier magiſtrat de cette république même, eſt un *ſujet* de l'état.

On devient membre ou *ſujet* d'un état en deux manieres, ou par une convention expreſſe, ou par une convention tacite.

Si c'eſt par une convention expreſſe, la choſe eſt ſans difficulté; à l'égard du conſentement tacite, il faut remarquer que les premiers fondateurs des états, & tous ceux qui dans la ſuite en ſont devenus membres, ſont cenſés avoir ſtipulé que leurs enfans & leurs deſcendans auroient, en venant au monde, le droit de jouir des avantages communs à tous les membres de l'état, pourvu néanmoins que ces deſcendans, parvenus à l'âge de raiſon, vouluſſent de leur côté ſe ſoumettre au gouvernement, & reconnoître l'autorité du ſouverain.

Je dis pourvu que les deſcendans reconnoiſſent l'autorité du ſouverain, car la ſtipulation des peres ne ſauroit avoir par elle-même la force d'aſſujettir

les enfans malgré eux, à une autorité à laquelle ils ne voudroient pas ſe ſoumettre; ainſi l'autorité du ſouverain ſur les enfans des membres de l'état, & réciproquement les droits que ces enfans ont à la protection du ſouverain, & aux avantages du gouvernement, ſont établis ſur un conſentement réciproque.

Or de cela ſeul, que les enfans des citoyens parvenus à un âge de diſcrétion, veulent vivre dans le lieu de leur famille, ou dans leur patrie, ils ſont par cela même ſenſés ſe ſoumettre à la puiſſance qui gouverne l'état, & par conſéquent ils doivent jouir, comme membres de l'état, des avantages qui en ſont les ſuites; c'eſt pourquoi auſſi les ſouverains une fois reconnus, n'ont pas beſoin de faire prêter ſerment de fidélité aux enfans qui naiſſent depuis dans leurs états.

Les *ſujets* d'un état ſont quelquefois appellés *citoyens*; quelques-uns ne font aucune diſtinction entre ces deux termes, mais il eſt mieux de les diſtinguer. Celui de citoyen doit s'entendre de tous ceux qui ont part à tous les avantages, à tous les privileges de l'aſſociation, & qui ſont proprement membres de l'état, ou par leur naiſſance, ou d'une autre maniere; tous les autres ſont plutôt de ſimples habitans, ou des étrangers paſſagers que des citoyens; pour les ſerviteurs, le titre de citoyens ne leur convient qu'en tant qu'ils jouiſſent de certains droits, en qualité de membres de la famille d'un citoyen, proprement ainſi nommé, & en général, tout cela dépend des lois & des coutumes particulieres de chaque état.

Quant au devoir des *ſujets*, nous nous contenterons de remarquer, qu'ils ſont ou généraux ou particuliers, les uns & les autres découlent de leur état & de leur condition.

Tous les citoyens ont cela de commun, qu'ils ſont ſoumis au même ſouverain, au même gouvernement, & qu'ils ſont membres d'un même état; c'eſt de ces relations que dérivent les devoirs généraux; & comme ils occupent les uns & les autres différens emplois, différens poſtes dans l'état, qu'ils exercent auſſi différentes profeſſions, de-là naiſſent leurs devoirs particuliers. Il faut encore remarquer que les devoirs des *ſujets* ſuppoſent & renferment les devoirs de l'homme conſidéré ſimplement comme tel, & comme membre de la ſociété humaine en général.

Les devoirs généraux des *ſujets* ont pour objet, ou les conducteurs de l'état, ou tout le corps du peuple & la patrie, ou les particuliers d'entre les concitoyens. A l'égard des conducteurs de l'état, tout *ſujet* leur doit l'obéiſſance que demande leur caractere. Par rapport à la patrie, un bon citoyen ſe fait une loi de lui faire honneur par ſes talens, ſa probité, & ſon induſtrie: ces devoirs particuliers ſont attachés aux différens emplois qu'il a dans la ſociété.

Mais c'eſt un droit naturel à tous les peuples libres, que chaque *ſujet* & citoyen a la liberté de ſe retirer ailleurs, s'il le juge convenable, pour s'y procurer la ſanté, les néceſſités, & les commodités de la vie, qu'il ne trouve pas dans ſon pays natal.

Les Romains ne forçoient perſonne à demeurer dans leur état, & Cicéron appelle cette maxime, le fondement le plus ferme de la liberté, qui conſiſte à pouvoir retenir ou céder ſon droit ſans y renoncer, comme on le juge à propos; voici ſes propres termes. *O jura præclara atque divinitus jam inde à principio romani nominis a majoribus noſtris comparata.... ne quis invitus civitate mutetur, neve in civitate maneat invitus; hæc ſunt enim fundamenta firmiſſima noſtræ libertatis, ſui quemque juris & retinendi, & dimittendi eſſe dominum. Orat. pro L. Corn. Balbo.*

On ceſſe auſſi d'être *ſujet* ou citoyen d'un état, quand on eſt banni à perpétuité, en punition de quelque crime; car du moment que l'état ne veut plus reconnoître quelqu'un pour un de ſes membres, & qu'il le chaſſe de ſes terres, il le tient quitte des engagemens où il étoit en tant que citoyen; les Juriſconſultes appellent cette peine *mort civile*. Au reſte, il eſt bien évident que l'état, ou le ſouverain, ne peut pas chaſſer un citoyen de ſes terres quand il lui plaît, & ſans qu'il l'ait mérité par aucun crime.

On peut enfin perdre la qualité de *ſujet* d'un état, par l'effet d'une force ſupérieure de la part d'un ennemi, par laquelle on eſt obligé de ſe ſoumettre à ſa domination: c'eſt encore là un cas de néceſſité, fondé ſur le droit que chacun a de pourvoir à ſa conſervation.

Je finis par répondre à la queſtion la plus importante qu'on faſſe ſur les *ſujets*, vis-à-vis des ſouverains. On demande donc ſi un *ſujet* peut exécuter innocemment un ordre qu'il ſait être injuſte, & que ſon ſouverain lui preſcrit formellement; ou s'il doit plutôt refuſer conſtamment d'obéir, même au péril de perdre la vie.

Hobbes répond qu'il faut bien diſtinguer, ſi le ſouverain nous commande de faire, en notre propre nom, une action injuſte qui ſoit réputée nôtre, ou bien s'il nous ordonne de l'exécuter en ſon nom & en qualité de ſimple inſtrument, & comme une action qu'il répute ſienne. Au dernier cas, il prétend que l'on peut ſans crainte exécuter l'action ordonnée par le ſouverain qui alors en doit être regardé comme l'unique auteur, & ſur qui toute la faute en doit retomber. C'eſt ainſi, par exemple, que les ſoldats doivent toujours exécuter les ordres de leur prince, parce qu'ils agiſſent comme inſtrumens, & au nom de leur maître. Au contraire, il n'eſt jamais permis de faire en ſon propre nom une action injuſte, directement oppoſée aux lumieres d'une conſcience éclairée. C'eſt ainſi qu'un juge ne doit jamais, quelque ordre qu'il en ait du prince, condamner un innocent ni un témoin à dépoſer contre la vérité.

Mais, cette diſtinction ne leve point la difficulté; car de quelque maniere qu'un *ſujet* agiſſe dans tous les cas illicites, ſoit en ſon nom, ſoit au nom du ſouverain, ſa volonté concourt à l'action injuſte & criminelle qu'il exécute. Conſéquemment, ou il faut toujours lui imputer en partie l'une & l'autre action, ou l'on ne doit lui en imputer aucune. Il eſt donc vrai que dans tout ordre du ſouverain évidemment injuſte, ou qui nous paroît tel, il faut montrer un noble courage, refuſer de l'exécuter, & réſiſter de toutes ſes forces à l'injuſtice, parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, quel que ſoit leur rang ſur la terre. En promettant au ſouverain une fidelle obéiſſance, on n'a jamais pu le faire que ſous la condition tacite qu'il n'ordonneroit rien qui fût contraire aux lois de Dieu, ſoit naturelles, ſoit revélées. „ Je ne croyois pas, dit Antigone à Créon roi „ de Thebes, que les édits d'un homme mortel tel „ que vous, euſſent tant de force, qu'ils dûſſent „ l'emporter ſur les lois des dieux mêmes, lois non „ écrites à la vérité, mais certaines & immuables; „ car elles ne ſont pas d'hier ni d'aujourd'hui; on les „ trouve établies de tems immémorial; perſonne ne „ ſait quand elles ont commencé; je ne devois donc „ pas par la crainte d'aucun homme, m'expoſer, en „ les violant, à la punition des dieux. C'eſt un beau paſſage de Sophocle, *Tragédie d'Antigone*, *verſ.* 463. (*D. J.*)

Sujet, ſ. m. (*Log. Gram.*) En *Logique*, le *ſujet* d'un jugement, eſt l'être dont l'eſprit apperçoit l'exiſtence ſous telle ou telle relation à quelque modification ou maniere d'être. En *Grammaire*, c'eſt la partie de la propoſition qui exprime ce ſujet logique. Le *ſujet* peut être ſimple ou compoſé, incomplexe ou complexe; propriétés qui ont été développées ailleurs, & dont il n'eſt plus néceſſaire de parler ici. *Voyez* Construction & *ſur-tout* Proposition. (*B. E. R. M.*)

Sujet, (*Poéſie.*) c'eſt ce que les anciens ont nommé dans le poëme drammatique la *fable*, & ce que nous nommons encore l'*hiſtoire* ou le *roman*. C'eſt le fond principal de l'action d'une tragédie ou d'une comédie. Tous les *ſujets* frappans dans l'hiſtoire ou dans la fable, ne peuvent point toujours paroître heureuſement ſur la ſcene; en effet leur beauté dépend ſouvent de quelque circonſtance que le théâtre ne peut ſouffrir. Le poëte peut retrancher ou ajouter à ſon *ſujet*, parce qu'il n'eſt point d'une néceſſité abſolue, que la ſcene donne les choſes comme elles ont été, mais ſeulement comme elles ont pu être.

On peut diſtinguer pluſieurs ſortes de *ſujets*; les uns ſont d'incidens, les autres de paſſions; il y a des *ſujets* qui admettent tout-à-la-fois les incidens & les paſſions. Un *ſujet* d'incidens, eſt lorſque d'acte en acte, & preſque de ſcene en ſene, il arrive quelque choſe de nouveau dans l'action. Un *ſujet* de paſſion, eſt quand d'un fond ſimple en apparence, le poëte a l'art de faire ſortir des mouvemens rapides & extraordinaires, qui portent l'épouvante ou l'admiration dans l'ame des ſpectateurs.

Enfin les *ſujets* mixtes ſont ceux qui produiſent en même tems la ſurpriſe des incidens & le trouble des paſ-

paſſions. Il eſt hors de doute que les *ſujets* mixtes ſont les plus excellens & ceux qui ſe ſoutiennent le mieux. (*D. J.*)

Sujet, (*Peinture.*) On appelle *ſujets* en *Peinture*, tout ce que l'art du pinceau peut imiter. Ainſi pour tranſcrire ici les judicieuſes réflexions de M. l'abbé du Bos, nous dirons avec lui, que tout ce qui tombe ſous le ſens de la vue peut devenir un *ſujet* d'imitation. Quand les imitations que la peinture nous en préſente, ont le pouvoir de nous attacher; tout le monde dit que ce ſont là des *ſujets* heureux. La repréſentation pathétique du ſacrifice de la fille de Jephté, de la mort de Germanicus ſont, par exemple, des *ſujets* heureux. On néglige pour les contempler des *ſujets* groteſques; & même les payſages les plus rians & les plus gracieux. L'art de la peinture n'eſt jamais plus applaudi que lorſqu'elle réuſſit à nous affliger; & ſi je ne me trompe fort, généralement parlant, les hommes trouvent encore plus de plaiſir à pleurer qu'à rire au théâtre.

Il réſulte de cette réflexion, que dès que l'attrait principal du peintre eſt de nous émouvoir par des imitations capables de produire cet effet, il ne ſauroit trop choiſir les *ſujets* intéreſſans; car comment ſerons-nous attachés par la copie d'un original incapable de nous affecter?

Ce n'eſt pas aſſez que le *ſujet* nous intéreſſe, il faut encore que ce *ſujet* ſe comprenne diſtinctement & qu'il imite quelque vérité; le vrai ſeul eſt aimable. De plus, le peintre ne doit introduire ſur ſa toile que des perſonnages dont tout le monde, du-moins le monde devant lequel il doit produire ſes ouvrages, ait entendu parler. Il faut que ce monde les connoiſſe déja; car le peintre ne peut faire autre choſe que de les lui faire reconnoître.

Il eſt des *ſujets* généralement connus; il en eſt d'autres qui ne ſont bien connus que dans certains pays: les *ſujets* les plus connus généralement dans toute l'Europe, ſont tous les *ſujets* tirés de l'Ecriture-ſainte. Voilà pourquoi Raphaël & le Pouſſin ont préféré ces *ſujets* aux autres. Les principaux événemens de l'hiſtoire des Grecs & celle des Romains, ainſi que les aventures fabuleuſes des dieux qu'adoroient ces deux nations, ſont encore des *ſujets* généralement connus.

Il n'en eſt pas ainſi de l'hiſtoire moderne, tant eccléſiaſtique que prophane. Chaque pays a ſes ſaints, ſes rois, & ſes grands perſonnages très-connus, & que tout le monde y reconnoît facilement, mais qui ne ſont pas reconnus de même en d'autres pays. Saint Pierre vêtu en évêque, & portant ſur la main la ville de Bologne, caractériſée par ſes principaux bâtimens & par ſes tours, n'eſt pas une figure connue en France généralement comme elle l'eſt en Lombardie. Saint Martin coupant ſon manteau, action dans laquelle les Peintres & les Sculpteurs le repréſentent ordinairement, n'eſt pas d'un autre côté une figure auſſi connue en Italie qu'elle l'eſt en France.

C'eſt à tort peut-être que les Peintres ſe plaignent de la diſette des *ſujets*, la nature eſt ſi variée, qu'elle fournit toujours des *ſujets* neufs à ceux qui ont du génie. Un homme né avec du génie, voit la nature que ſon art imite, avec d'autres yeux que les perſonnes qui n'ont pas de génie. Il découvre une différence infinie entre des objets, qui aux yeux des autres hommes paroiſſent les mêmes. Il fait ſi bien ſentir cette différence dans ſon imitation, que le *ſujet* le plus rebattu, devient un *ſujet* neuf ſous ſa plume ou ſon pinceau. Il eſt pour un grand peintre une infinité de joies & de douleurs différentes qu'il ſait varier encore par les âges, par les tempéramens, par les caracteres des nations & des particuliers, & par mille autres moyens. Comme un tableau ne repréſente qu'un inſtant d'une action, un peintre né avec du génie, choiſit l'inſtant que les autres n'ont pas encore ſaiſi; ou s'il prend le même inſtant, il l'enrichit de circonſtances tirées de ſon imagination, qui font paroître l'action un *ſujet* neuf. Or c'eſt l'invention de ces circonſtances qui conſtitue le poëte en peinture.

Combien a-t-on fait de crucifimens depuis qu'il eſt des peintres? Cependant les artiſtes doués de génie, n'ont pas trouvé que ce *ſujet* fût épuiſé par mille tableaux déja faits. Ils ont ſu l'orner par des traits nouveaux de poéſie, & qui paroiſſent néanmoins tellement propres au *ſujet*, qu'on eſt ſurpris que le premier peintre qui a médité ſur la compoſition d'un crucifiment, ne ſe ſoit pas ſaiſi de ces idées. C'eſt ce qu'ont prouvé Rubens, le Pouſſin & Coypel par leurs tableaux ſur la crucifixion de Notre-Seigneur. En un mot, les peintres qui tiennent leur vocation du génie, trouveront toujours des *ſujets* neufs dans la nature; & pour parler figurément, leurs devanciers ont laiſſé plus de marbres dans les carrieres qu'ils n'en ont tiré pour le mettre en œuvre.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir trouvé des *ſujets* heureux, intéreſſans, & connus à imiter; les Peintres doivent obſerver en traitant les *ſujets* qu'ils ont choiſis, de n'y rien mettre contre la vraiſſemblance. Les hommes ne ſont guere touchés d'un événement qui leur paroît ſenſiblement impoſſible.

Enfin, il eſt encore des *ſujets* plus propres à chaque genre de peinture qu'à d'autres genres de peinture. Le ſacrifice d'Iphigénie, par exemple, ne convient qu'à un tableau où le peintre puiſſe donner à ſes figures une certaine grandeur. Un pareil *ſujet* ne veut pas être repréſenté avec de petites figures deſtinées à l'embelliſſement d'un payſage. Un *ſujet* groteſque ne veut pas être traité avec des figures auſſi grandes que le naturel. Des figures plus grandes que nature, ne ſeroient point propres à repréſenter ſur toile une Vénus. (*D. J.*)

Sujet, *en Muſique*, ſe dit du chant principal, ſur lequel roule toute la diſpoſition d'une piece ou d'un morceau de muſique, & dont toutes les autres parties ne ſont que l'accompagnement. Quelquefois le *ſujet* eſt à la baſſe, plus ſouvent dans les deſſus, rarement dans les parties moyennes. Dans les muſiques, qu'on appelle *duo*, *trio*, *quatuor*; *&c.* le *ſujet* eſt ordinairement diſtribué entre pluſieurs parties, ce qui le rend plus difficile à traiter.

Le *ſujet* eſt la partie la plus importante du deſſein. *Voyez* Dessein. Toutes les autres ne demandent que du raiſonnement & de l'art. Celle-ci ſeule dépend uniquement du génie, & c'eſt en elle que conſiſte l'invention. Les principaux *ſujets* en *muſique* produiſent des imitations, des fugues, des baſſes-contraintes, *&c. Voyez* ces *mots*.

Enfin, *ſujet* ſe dit encore du texte ou des paroles ſur leſquelles on compoſe de la muſique. (*S*)

SUIF, ſ. m. eſt une eſpece de graiſſe qu'on trouve dans les daims, les moutons, les bœufs, les porcs, *&c.* & qui étant fondue & clarifiée, fait ce qu'on appelle *ſuif* dont on fait des chandelles. *Voyez* Graisse *&* Suif.

Ce *mot* eſt formé du latin *ſuedum*, *ſebum* ou *ſevum* qui ſignifie la même choſe, & qui vient à *ſue* à cauſe de la graiſſe de cet animal.

Les Anatomiſtes, *&c.* diſtinguent quatre ſortes de graiſſe dans le corps d'un animal: la premiere qui ſe lie, & qui après qu'on l'a fondue, ſe refroidit & acquiert beaucoup de conſiſtance, ſe nomme *ſuif*. On la trouve en grande quantité dans le bas-ventre & autour des reins.

Le P. Lecomte fait mention d'un arbre qui vient dans la Chine, & qui porte le *ſuif*. *Voyez* Arbre a suif.

Suif, (*Pharm. & Mat. médic.*) eſpece de graiſſe qui ne mérite une conſidération particuliere, quant à ſes uſages pharmaceutiques, qu'à cauſe de ſa conſiſtence ferme & caſſante juſqu'à un certain point, à laquelle on doit avoir égard lorſqu'on l'emploie dans des compoſitions pharmaceutiques, dont il modifie la conſiſtence générale par cette qualité. Le *ſuif* n'a d'ailleurs que les qualités médicinales communes des graiſſes. *Voyez* Graisse, *Chimie*, *&c.*

On diſtingue dans les boutiques le *ſuif* de bélier, celui de mouton, celui de bouc, celui de bœuf, & celui de cerf.

On demande dans la Pharmacopée de Paris le *ſuif* de bélier pour l'onguent de la mere, pour le mondificatif d'ochre & pour le ſparadrap; le *ſuif* de mouton, pour l'emplâtre appellé *ciroëne*, & pour l'onguent de litharge; le *ſuif* du bouc, pour le baume d'arcæus & pour l'emplâtre de mélilot compoſé; le *ſuif* de bœuf, pour l'emplâtre de mélilot ſimple; & le *ſuif* de cerf, pour l'emplâtre de Nuremberg; mais il eſt très-ſûr (& c'eſt aſſûrément une infidélité très-pardonnable) que les Apoticaires emploient tous ces *ſuifs* fort indifféremment, à la réſerve ſeulement du *ſuif* de cerf, qu'ils ſe gardent bien d'employer, au-moins dans les contrées où cette drogue eſt rare & chere. Des quatre autres *ſuifs* moins magnifiques, celui de bouc eſt le plus beau & le plus ferme, mais ſes qualités méritent cependant fort peu de préférénce dans l'uſage pharmaceutique. (*b*)

SUIF, *bois de*, (*Hiſt. nat.*) on trouve à la Chine un arbre qui fournit une ſubſtance parfaitement ſemblable à du *ſuif*. Le fruit de cet arbre eſt renfermé dans une enveloppe qui, lorſque le fruit eſt mûr, s'ouvre d'elle-même comme celle de nos châtaignes, il en ſort deux ou trois fruits de la groſſeur d'une noiſette, dont la pulpe a les mêmes propriétés que le *ſuif*, & qui, fondue avec un peu d'huile ou de cire, devient propre à faire des chandelles, dont on fait uſage dans tout l'empire de la Chine. Pour ſéparer cette eſpece de *ſuif* de ſon fruit, on le pulvériſe, après quoi on le fait bouillir dans de l'eau, à la ſurface de laquelle il ſurnage une ſubſtance ſemblable à de l'huile, qui ſe condenſe lorſqu'elle eſt refroidie, & qui prend la même conſiſtence que le *ſuif*. On mêle dix parties de cette ſubſtance avec trois parties d'huile de lin & avec un peu de cire, afin de lui donner de la ſolidité, & pour l'empêcher de s'attacher aux doigts. Les Chinois donnent la forme d'un ſegment de cône aux chandelles faites de cette ſubſtance, que l'on y colore quelquefois en y incorporant des couleurs avec des parfums, pour en rendre l'odeur plus agréable. Les meches que l'on y met ſont de coton.

Le *bois de ſuif* a préciſément l'odeur du *ſuif* ordinaire.

SUIF-NOIR, (*Marine*.) c'eſt un mélange de *ſuif* & de *noir*, dont les corſaires frottent le fond de leurs bâtimens, afin qu'il ne paroiſſe pas qu'on l'a ſuivé.

SUIF, *mettre les cuirs en* ſuif, *terme de Corroyeur & de Hongrieur*, qui ſignifie *imbiber* les cuirs avec du *ſuif* chaud par le moyen d'une eſpece de tampon de laine, appellé *gipon*.

SUIFFE, *voyez* VANDOISE.

SUILLATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans l'Umbrie, ſelon Pline, *l. III. c. xiv.* Ils habitoient à ce que croit Cluvier, *Ital. lib. II. pag.* 617, le quartier où eſt aujourd'hui *Sigello*, aux confins de la Marche d'Ancône. (*D. J.*)

SUILLUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) quelques naturaliſtes donnent ce nom à une pierre qui, ſuivant Wallerius, eſt un ſpath brun opaque, elle a l'odeur de la corne brûlée. Il s'en trouve en Suede, dans la Gothie orientale & occidentale. Miſe dans le feu, elle pétille & décrépite comme le ſel marin, devient blanche & ſe convertit en chaux. M. Hiærne en a tiré une huile ſemblable à celle qu'on obtient du charbon de terre ou pétrole, & il s'attacha un ſel au col de la cornue; ce ſel étoit en très-petite quantité, & avoit une odeur urineuſe & le goût du ſel ammoniac. *Voyez* Urban Hiærne, *tentamina chimica*. M. Wallerius dit que cette pierre ſe trouve communément dans le voiſinage des mines d'alun. Il en diſtingue de priſmatique, de ſtriée ou rayonnée & de ſphérique, avec des cercles qui vont du centre à la circonférence. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius.

SUINT *ou* ŒSIPE, ſ. m. (*Lainage.*) eſpece de graiſſe ou axonge qui ſe trouve adhérente à la laine des moutons & brebis; les marchands épiciers-droguiſtes qui en font le négoce, la vendent ſous le nom d'*œſipe*.

SUINTEMENT, SUINTER, (*Gram.*) termes relatifs au mouvement d'un fluide qui s'échappe preſqu'inſenſiblement d'un corps. Dans la plûpart des cavernes, l'eau *ſuinte* d'entre les pierres; ce vaiſſeau *ſuinte*; cette plaie ſeroit guérie ſans un léger *ſuintement* d'humeur, qu'il ſeroit dangereux d'arrêter.

SUIONS, LES *Suiones*, (*Géog. anc.*) peuples ſeptentrionaux, dont parle Tacite, *Germ. c. xvj.* Après avoir décrit la côte de la mer Suévique, aujourd'hui la mer Baltique, il fait mention des Suïons; *Suionum*, dit-il, *hinc civitates*, *ipſo in Oceano*: par le mot *civitates*, il faut entendre des peuples: & quand il dit, *ipſo in Oceano*, cela ſignifie *dans une île de l'Océan*, ſavoir la Scandie ou Scandinavie, que les anciens ont priſe pour une île, quoique ce ne ſoit qu'une péninſule. C'eſt-là qu'habitoient les *Suïons*, partagés en divers peuples ou cités. Dans un autre endroit, Tacite, *c. xlv.* donne les *Suïons* pour voiſins des Sitons: *Suionibus Sitonum gentes continuantur*. Enfin il dit ailleurs: „ Les *Suïons* rendent honneur aux richeſſes, „ ce qui fait qu'ils vivent ſous le gouvernement d'un „ ſeul „. Cela ſignifie bien, dit l'auteur de l'*Eſprit des lois*, que le luxe eſt ſingulierement propre aux monarchies. (*D. J.*)

SUIPPE, LA, (*Géogr. moder.*) petite riviere de France en Champagne. Elle prend ſa ſource aux confins de l'élection de Châlons & de l'Argonne, & ſe perd dans l'Aiſne, entre Neuchâtel & Roucy. (*D. J.*)

SUISSE, on donne ce nom en Bourgogne à la ſalamandre terreſtre. *Voyez* SALAMANDRE.

SUISSE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Europe, ſéparé de ſes voiſins par des hautes montagnes. Ses bornes ne ſont pas aujourd'hui les mêmes que dans le tems que ce pays étoit connu ſous le nom d'*Helvétie*; la *Suiſſe* moderne eſt beaucoup plus grande.

L'étendue du pays occupé préſentement par les *Suiſſes*, par les Griſons & par leurs autres alliés, eſt proprement entre les terres de l'Empire, de la France & de l'Italie. Il confine vers l'orient avec le Tirol; vers l'occident, avec la Franche-comté; vers le nord, avec le Sungtgaw, avec la Forêt-noire & avec une partie de la Suabe; & vers le midi, avec le duché de Savoie, la vallée d'Aoſte, le duché de Milan, & les provinces de Bergame & de Breſce. Ce pays, en le prenant dans ſa plus grande largeur, s'étend environ l'eſpace de deux degrés de latitude, ſavoir depuis le 45d. 45. juſqu'au-delà du 47. & demi, & il comprend environ quatre degrés de longitude, c'eſt-à-dire depuis le 24. juſqu'au 28. Sa longueur eſt conſéquemment d'environ 90 lieues de France, & ſa largeur de plus de 33.

De cette façon, aujourd'hui comme autrefois, la *Suiſſe* eſt bornée au midi par le lac de Geneve, par le Rhône & par les Alpes, qui la ſéparent des Vallaiſans & du pays des Griſons; mais à l'occident, elle ne ſe trouve bornée qu'en partie par le mont Jura, qui s'étend du ſud-oueſt au nord-eſt, depuis Geneve juſqu'au Botzberg, en latin *Vocetius*, comprenant au-delà du Jura le canton de Bâle, avec deux petits pays, qui autrefois étoient hors de la *Suiſſe*, & dont les habitans portoient le nom de *Rauraci*. A l'orient & au nord, elle eſt encore bornée aujourd'hui par le Rhin, à la réſerve de la ville & du canton de Schaffouſe, qui ſont au-delà de ce fleuve & dans la Suabe.

La *Suiſſe* n'eſt pas ſeulement ſéparée de ſes voiſins, mais quelques cantons le ſont l'un de l'autre par des ſuites de montagnes, qui leur ſervent également de limites & de fortifications naturelles. Elle eſt ſéparée particulierement de l'Italie par une ſi longue chaîne des Alpes, que l'on ne peut pas aller d'un pays à l'autre ſans en traverſer quelqu'une. Il n'y a que quatre de ces montagnes par leſquelles on puiſſe paſſer de la *Suiſſe* en Italie, ou du-moins n'y en a-t-il pas davantage où il y ait des chemins pratiqués communément par les voyageurs. L'une eſt le mont Cenis, par lequel on paſſe par la Savoie dans le Piémont; la ſeconde eſt le S. Bernard, entre le pays nommé le *bas-Valais* & la vallée d'Aoſte; la troiſieme eſt le Sampion, ſituée entre le haut-Valais & la vallée d'Oſſola, dans le Milanez; & la quatrieme eſt le S. Godard, qui conduit du canton d'Ury à Bellinzona, & aux autres bailliages *ſuiſſes* en Italie, qui faiſoient autrefois partie de l'état de Milan. C'eſt dans cette étendue de pays montagneux, dit le comte d'Hamilton,

Que le plus riant des vallons,
Au lieu de fournir des melons,
Eſt un honnête précipice,
Fertile en ronces & chardons;
L'on y reſpire entre des monts,
Au ſommet deſquels la geniſſe,
Le bœuf, la chevre, & les moutons,
Ne grimpent que par exercice,
Si fatigués, qu'ils ne ſont bons
Ni pour l'uſage des maiſons,
Ni pour offrir en ſacrifice.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ces montagnes ſoient des rocs nuds, comme celles de Gênes. Elles portent la plûpart de bons pâturages tout l'été, pour des vaſtes troupeaux de bétail; & l'on trouve dans certains intervalles des plaines fertiles, & d'une aſſez grande étendue.

La ſubtilité de l'air qu'on reſpire dans la *Suiſſe* & les diverſes rivieres qui prennent leur ſource prouvent que ce pays eſt extrêmement élevé. L'Adde, le Téſin, la Lintz, l'Aar, la Ruſs, l'Inn, le Rhône & le Rhin en tirent leur origine. On y peut ajouter le Danube, car quoiqu'à la rigueur il prenne naiſſance hors des limites de la *Suiſſe*, néanmoins c'eſt dans le voiſinage de Schaffouſe. La ſource de l'Ille eſt près de

de Bâle, & celle de l'Adige, quoique dans le comté de Tirol, eſt pourtant ſur les confins des Griſons.

Entre le nombre de lacs de la *Suiſſe*, ceux de Conſtance, de Geneve, de Neufchâtel, de Zurich & de Lucerne ſont très-conſidérables; les deux premiers ont près de 18 lieues de longueur, & quelquefois 2, 3 ou 4 de largeur; ils ſont également beaux & poiſſonneux.

Jules Céſar eſt le premier qui ait fait mention du peuple helvétique comme d'une nation. Il rapporte au commencement de ſes commentaires la guerre qu'il eut avec les Helvétiens. Pendant ſon gouvernement des Gaules, ils firent une irruption en Bourgogne, avec le deſſein de ſe tranſplanter dans un pays plus agréable & plus capable que le leur, de contenir le nombre infini de monde dont ils fourmilloient. Pour exécuter d'autant mieux ce projet, ils brûlerent douze villes qui leur appartenoient, & quatre cens villages, afin de s'ôter toute eſpérance de retour. Après cela, ils ſe mirent en marche avec leurs femmes & leurs enfans, faiſant en tout plus de trois cens ſoixante mille ames, dont près de cent mille étoient en état de porter les armes. Ils voulurent ſe jetter dans le gouvernement de Céſar par la Savoie; mais ne pouvant paſſer le Rhône à la vue de ſon armée qui étoit campée de l'autre côté de ce fleuve, ils changerent de route, & pénétrerent par la Franche-comté. Céſar les pourſuivit, & leur livra pluſieurs combats avec différens ſuccès, juſqu'à ce qu'à la fin il les vainquit dans une bataille rangée, les obligea de revenir chez eux, & réduiſit leur pays à l'obéiſſance des Romains, le joignant à la partie de ſon gouvernement, appellé la *Gaule celtique*.

Ils vécurent ſous la domination romaine juſqu'à ce que cet empire même fut déchiré par les inondations des nations ſeptentrionales, & qu'il s'éleva de nouveaux royaumes de ſes ruines. L'un de ces royaumes fut celui de Bourgogne, dont la *Suiſſe* fit partie juſque vers la fin du xij. ſiecle. Il arriva pour-lors que ce royaume fut diviſé en pluſieurs petites ſouverainetés, ſous les comtes de Bourgogne, de Maurienne, de Savoie, de Provence, ainſi que ſous les dauphins du Viennois & ſous les ducs de Zéringen.

Par ce démembrement, la *Suiſſe* ne ſe trouva plus réunie ſous un même chef. Quelques-unes de ſes villes furent faites villes impériales. L'empereur Frédéric Barberouſſe en donna d'autres avec leur territoire (pour les poſſéder en fief de l'empire, aux comtes de Habſpourg, deſquels la maiſon d'Autriche eſt deſcendue. D'autres villes ſuiſſes, du moins leur gouvernement héréditaire, fut accordé au duc de Zéringen. La race de ces ducs s'éteignit dans le xiij. ſiecle: ce qui fournit l'occaſion aux comtes de Habſpourg d'aggrandir leur pouvoir dans tout le pays. Mais ce qui mit la liberté de la *Suiſſe* le plus en danger, ce fut le ſchiſme qui partagea ſi fort l'empire dans le même ſiecle, lorſqu'Othon IV. & Frédéric II. étoient empereurs à la fois, & alternativement excommuniés par deux papes qui ſe ſuccéderent. Dans ce déſordre tout le gouvernement fut bouleverſé, & les villes de la *Suiſſe* en particulier ſentirent les triſtes effets de cette anarchie; car comme ce pays étoit rempli de nobles & d'eccléſiaſtiques puiſſans, chacun y exerça ſon empire, & tâcha de s'emparer tantôt d'une ville, tantôt d'une autre, ſous quelque prétexte que ce fût.

Cette oppreſſion engagea pluſieurs villes de la *Suiſſe* & de l'Allemagne d'entrer enſemble en confédération pour leur défenſe mutuelle; c'eſt par ce motif que Zurich, Ury & Schwitz conclurent une alliance étroite en 1251. Cependant cette union de villes ne ſe trouvant pas une barriere ſuffiſante contre la violence de pluſieurs ſeigneurs, la plûpart des villes libres de la *Suiſſe*, & entr'autres les trois cantons que je viens de nommer, ſe mirent ſous la protection de Rodolphe de Habſpourg, en ſe réſervant leurs droits & leurs franchiſes.

Rodolphe étant devenu empereur, la nobleſſe accuſa juridiquement les cantons de Schwitz, d'Ury & d'Underwald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale, & d'avoir démoli leurs châteaux. Rodolphe qui avoit autrefois combattu avec danger ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche, au lieu de ſuivre les traces de ſon pere, ſe conduiſit, dès qu'il fut ſur le trône, d'une maniere entierement oppoſée. Il tâcha d'étendre ſa puiſſance ſur des pays qui ne lui appartenoient pas, & perdit par ſa conduite violente, ce que ſon prédéceſſeur avoit acquis par la modération. Ce prince ayant une famille nombreuſe, forma le projet de ſoumettre toute la *Suiſſe* à la maiſon d'Autriche, afin de l'ériger en principauté pour un de ſes fils. Dans ce deſſein il nomma un certain Griſler bailli ou gouverneur d'Ury, & un nommé Landerberg, gouverneur de Schwitz & d'Underwald; c'étoient deux hommes dévoués à ſes volontés. Il leur preſcrivit de lui ſoumettre ces trois cantons, ou par la corruption, ou par la force.

Ces deux gouverneurs n'ayant rien pu gagner par leurs artifices, employerent toutes ſortes de violences, & exercerent tant d'horreurs & de traitemens barbares, que le peuple irrité n'obtenant aucune juſtice de l'empereur, & ne trouvant plus de ſalut que dans ſon courage, concerta les meſures propres à ſe délivrer de l'affreux eſclavage ſous lequel il gémiſſoit.

Il y avoit trois hommes de ces trois cantons dont chacun étoit le plus accrédité dans le ſien, & qui pour cette raiſon furent les objets principaux de la perſécution des gouverneurs; ils s'appelloient Arnold Melchtal, du canton d'Underwald; Werner Stauffacher, du canton de Schwitz; & Walter Furſt, de celui d'Ury. C'étoient de bons & d'honnêtes payſans; mais la difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables, a nui peut-être à leur célébrité.

Ces trois hommes naturellement courageux, également maltraités des gouverneurs, & unis tous trois par une longue amitié que leurs malheurs communs avoient affermie, tinrent des aſſemblées ſecretes, pour délibérer ſur les moyens d'affranchir leur patrie, & pour attirer chacun dans leur parti, tous ceux de ſon canton, auxquels il pourroit ſe fier, & qu'il ſauroit avoir aſſez de cœur pour contribuer à exécuter les réſolutions qu'ils prendroient. Conformément à cette convention, ils engagerent chacun trois amis ſûrs dans leur complot, & ces douze chefs devinrent les conducteurs de l'entrepriſe. Ils confirmerent leur alliance par ſerment, & réſolurent de faire, le jour qu'ils fixerent, un ſoulevement général dans les trois cantons, de démolir les châteaux fortifiés, & de chaſſer du pays les deux gouverneurs avec leurs créatures.

Tous les hiſtoriens nous apprennent que cette conſpiration acquit une force irréſiſtible par un événement imprévu. Griſler, gouverneur d'Ury, s'aviſa exercer un genre de barbarie également horrible & ridicule. Il fit planter ſur le marché d'Altorff, capitale du canton d'Ury, une perche avec ſon chapeau, ordonnant ſous peine de la vie, de ſaluer ce chapeau en ſe découvrant, & de plier le genou avec le même reſpect que ſi lui gouverneur eût été là en perſonne.

Un des conjurés, nommé Guillaume Tell, homme intrépide & incapable de baſſeſſe, ne ſalua point le chapeau, Griſler le condamna à être pendu, & par un raffinement de tyrannie, il ne lui donna ſa grace, qu'à condition que ce pere, qui paſſoit pour archer très-adroit, abattroit d'un coup de fleche, une pomme placée ſur la tête de ſon fils. Le pere tira, & fut aſſez heureux ou aſſez adroit pour abattre la pomme, ſans toucher la tête de ſon fils. Tout le peuple éclata de joie, & battit des mains d'une acclamation générale. Griſler appercevant une ſeconde fleche ſous l'habit de Tell, lui en demanda la raiſon, & lui promit de lui pardonner, quelque deſſein qu'il eût pu avoir. „ Elle t'étoit deſtinée, lui répondit Tell, ſi „ j'avois bleſſé mon fils. „ Cependant effrayé du danger qu'il avoit couru de tuer ce cher fils, il attendit le gouverneur dans un endroit où il devoit paſſer quelques jours après, & l'ayant apperçu, il le viſa, lui perça le cœur de cette même fleche, & le laiſſa mort ſur la place. Il informa ſur le champ ſes amis de ſon exploit, & ſe tint caché juſqu'au jour de l'exécution de leur projet.

Ce jour fixé au premier Janvier 1308, les meſures des confédérés ſe trouverent ſi bien priſes, que dans le même tems les garniſons des trois châteaux furent arrêtées & chaſſées ſans effuſion de ſang, les forteresses raſées, & par une modération incroyable dans un peuple irrité, les gouverneurs furent conduits ſimplement ſur les frontieres & relachés, après en avoir pris le ſerment qu'ils ne retourneroient jamais dans le pays. Ainſi quatre hommes privés des biens de la fortune & des avantages que donne la naiſſance, mais épris de l'amour de leur patrie, & animés d'une juſte haine contre leurs tyrans, furent les immortels fonda-

dateurs de la liberté helvétique! Les noms de ces grands hommes devroient être gravés ſur une même médaille, avec ceux de Mons, des Doria & des Naſſau.

L'empereur Albert informé de ſon déſaſtre, réſolut d'en tirer vengeance; mais ſes projets s'évanouirent par ſa mort prématurée; il fut tué à Konigsfeld par ſon neveu Jean, auquel il détenoit, contre toute juſtice, le duché de Souabe.

Sept ans après cette avanture qui donna le tems aux habitans de Schwitz, d'Ury & d'Underwald de pourvoir à leur ſûreté, l'archiduc Léopold, héritier des états & des ſentimens de ſon pere Albert, aſſembla une armée de vingt mille hommes, dans le deſſein de ſaccager ces trois cantons rebelles, & de les mettre à feu & à ſang. Leurs citoyens ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de cinq cens hommes, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgarten. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils porterent le déſordre dans la cavalerie de l'archiduc, en faiſant tomber ſur elle une grêle affreuſe de pierres, & profitant de la confuſion, ils ſe jetterent avec tant de bravoure ſur leurs ennemis épouvantés, que leur défaite fut entiere.

Cette victoire ſignalée ayant été gagnée dans le canton de de Schwitz, les deux autres cantons donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore ſouvenir par ce ſeul nom, des ſuccès brillans qui leur acquirent la liberté.

En vain la maiſon d'Autriche tenta pendant trois ſiecles de ſubjuguer ces trois cantons; tous ſes efforts eurent ſi peu de réuſſite, qu'au lieu de ramener les trois cantons à ſon obéiſſance, ceux-ci détacherent au contraire d'autres pays & d'autres villes du joug de la maiſon d'Autriche. Lucerne entra la premiere dans la confédération en 1332. Zurich, Glaris & Zug ſuivirent l'exemple de Lucerne vingt ans après; Berne qui eſt en *Suiſſe* ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, renforça l'alliance. En 1481 Fribourg & Soleure; en 1501 Baſle & Schaffhouſe accrurent le nombre des cantons. En voilà douze. Le petit pays d'Appenzell, qui y fut aggrégé en 1513, fit le treizieme. Enfin les princes de la maiſon d'Autriche ſe virent forcés par le traité de Munſter de déclarer les *Suiſſes* un peuple indépendant. C'eſt une indépendance qu'ils ont acquiſe par plus de ſoixante combats, & que ſelon toute apparence, ils conſerveront long-tems.

Les perſonnes un peu inſtruites conviennent que le corps helvétique doit plutôt être appellé la *confédération* que la république des *Suiſſes*, parce que les treize cantons forment autant de républiques indépendantes. Ils ſe gouvernent par des principes tout differens. Chacun d'eux conſerve tous les attributs de la ſouveraineté, & traite à ſon gré avec les étrangers; leur diete générale n'eſt point en droit de faire des réglemens, ni d'impoſer des lois.

Il eſt vrai qu'il y a tant de liaiſon entre les treize cantons, que ſi l'un étoit attaqué, les douze autres ſeroient obligés de marcher à ſon ſecours; mais ce ſeroit par la relation que deux cantons peuvent avoir avec un troiſieme, & non par une alliance directe, que chacun des treize cantons a avec tous les autres.

Les *Suiſſes* ne voulant pas ſacrifier leur liberté à l'envie de s'agrandir, ne ſe mêlent jamais de conteſtations qui s'élevent entre les puiſſances étrangeres. Ils obſervent une exacte neutralité, ne ſe rendent jamais garans d'aucun engagement, & ne tirent d'autre avantage des guerres qui déſolent ſi ſouvent l'Europe, que de fournir indifféremment des hommes à leurs alliés, & aux princes qui recourent à eux. Ils croyent être aſſez puiſſans, s'ils conſervent leurs lois. Ils habitent un pays qui ne peut exciter l'ambition de leurs voiſins; & ſi j'oſe le dire, ils ſont aſſez forts pour ſe défendre contre la ligue de tous ces mêmes voiſins. Invincibles quand ils ſeront unis, & qu'il ne s'agira que de leur fermer l'entrée de leur patrie, la nature de leur gouvernement républicain ne leur permet pas de faire des progrès au-dehors. C'eſt un gouvernement pacifique, tandis que tout le peuple eſt guerrier. L'égalité, le partage naturel des hommes y ſubſiſte autant qu'il eſt poſſible. Les lois y ſont douces; un tel pays doit reſter libre!

Il ne faut pas croire cependant que la forme du gouvernement républicain ſoit la même dans tous les cantons. Il y en a ſept dont la république eſt ariſtocratique, avec quelque mélange de démocratie; & ſix ſont purement démocratiques. Les ſept ariſtocratiques ſont Zurich, Berne, Lucerne, Baſle, Fribourg, Soleure, Schaffhouſe; les ſix démocratiques ſont Ury, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris & Appenzell. Cette différence dans leur gouvernement ſemble être l'effet de l'état dans lequel chacune de ces républiques ſe trouva, avant qu'elles fuſſent érigées en cantons. Car comme les ſept premieres ne conſiſterent chacune que dans une ville, avec peu ou point de territoire, tout le gouvernement réſida naturellement dans le bourgeois, & ayant été une fois reſtraint à leur corps, il y continue toujours, nonobſtant les grandes acquiſitions de territoires qu'elles ont faites depuis. Au contraire, les ſix cantons démocratiques n'ayant point de villes ni de villages qui puſſent prétendre à quelque prééminence par deſſus les autres, le pays fut diviſé en communautés, & chaque communauté ayant un droit égal à la ſouveraineté, on ne put pas éviter de les y admettre également, & d'établir la pure démocratie.

On ſait que la *Suiſſe* priſe pour tout le corps helvétique, comprend la *Suiſſe* propre, les alliés des *Suiſſes*, & les ſujets des *Suiſſes*. La *Suiſſe* propre eſt partagée en ſeize ſouverainetés, ſavoir treize cantons, deux petits états ſouverains, qui ſont le comté de Neuf-Châtel & l'abbaye de S. Gall, une république qui eſt la ville de S. Gall. Les alliés des *Suiſſes* ſont les Griſons, les Vallaiſans & Genève. Les ſujets des *Suiſſes* ſont ceux qui ſont hors de la *Suiſſe*, ou ceux qui obéiſſent à pluſieurs cantons qui les poſſedent par indivis.

Il y a des cantons qui ſont catholiques, & d'autres proteſtans. Dans ceux de Glaris & d'Appenzell, les deux religions y regnent également ſans cauſer le moindre trouble.

Je me ſuis étendu ſur la *Suiſſe*, & je n'ai dit que deux mots des plus grands royaumes d'Aſie, d'Afrique & d'Amérique; c'eſt que tous ces royaumes ne mettent au monde que des eſclaves, & que la *Suiſſe* produit des hommes libres. Je ſais que la nature ſi libérale ailleurs, n'a rien fait pour cette contrée, mais les habitans y vivent heureux; les ſolides richeſſes qui conſiſtent dans la culture de la terre, y ſont recueillies par des mains ſages & laborieuſes. Les douceurs de la ſociété, & la ſaine philoſophie, ſans laquelle la ſociété n'a point de charmes durables, ont pénétré dans les parties de la *Suiſſe* où le climat eſt le plus tempéré, & où regne l'abondance. Les ſectes de la religion y ſont tolérantes. Les arts & les ſciences y ont fait des progrès admirables. Enfin dans ces pays autrefois agreſtes, on eſt parvenu en pluſieurs endroits à joindre la politeſſe d'Athènes à la ſimplicité de Lacédémone. Que ces pays ſe gardent bien aujourd'hui d'adopter le luxe étranger, & de laiſſer dormir les lois ſomptuaires qui le prohibent!

Les curieux de l'hiſtoire des révolutions de la *Suiſſe* conſulteront les mémoires de M. Bochat, qui forment trois volumes in-4°. Geſner, Scheuchzer & Wagner ont donné l'hiſtoire naturelle de l'Helvétie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUISSES, *privileges des Suiſſes de France pour leur commerce*; ils peuvent introduire dans le royaume les toiles du cru & de la fabrique de leur pays ſans payer aucuns droits. Ce privilege eſt fondé ſur les traités que nous avons faits avec eux depuis le XV. ſiecle, ainſi que ſur pluſieurs arrêts & lettres-patentes qui ont encore expliqué & confirmé ce privilege. Le détail de tous ces titres paroît être ici ſuperflu, il ſuffira d'en donner les dates. *Voyez* les traités de 1463, 1475, 1512, 1663 & 1715. *Voyez* les lettres-patentes & les arrêts de 1551, 1571, 1594, 1602, 1658, 1693, 1692 & 1698.

Sous le nom de *Suiſſes*, il faut entendre ici non-ſeulement les peuples des Treize Cantons, mais encore les habitans des ville & abbaye de Saint-Gal, du Valais, de la ville de Mulhauſen, & enfin ceux des trois ligues griſes & de la comté de Neuchatel. Ils compoſent tous le louable corps helvétique, & jouiſſent tous en France des mêmes privileges ſans aucune diſtinction.

L'entrée des toiles étrangeres n'eſt permiſe dans le royaume que par les villes de Rouen & de Lyon, en prenant pour cette derniere des acquits à caution aux bureaux de Gax ou de Coulonge, ſuivant un arrêt du 22 Mars 1692. Mais, en faveur des *Suiſſes* ſeulement, le bureau de Saint-Jean-de Loſne eſt ouvert comme les deux autres, par un arrêt de 1698.

La poſition du territoire des *Suiſſes* & de celui de leurs

leurs alliés, ne leur permet pas de faire entrer leurs toiles par Rouen; ainſi ce n'eſt qu'à Lyon qu'ils exercent leurs droits, après avoir rempli néanmoins certaines formalités.

Ils ſont obligés de faire inſcrire leurs noms & enregiſtrer leurs marques au bureau de la douane. Chaque particulier n'y eſt admis qu'après avoir conſtaté ſon origine devant le préſident en la juriſdiction de la douane, par des certificats authentiques des magiſtrats des lieux de ſa naiſſance. La vérité de ces certificats doit être atteſtée avec ſerment par deux négocians *ſuiſſes* déja inſcrits. Enſuite le procureur du roi & le directeur de la douane ſont entendus; & enfin lorſque rien ne s'y oppoſe, on expédie des lettres d'inſcription, dans leſquelles il eſt défendu au nouvel inſcrit de prêter ſon nom & ſa marque, à peine d'être déchu de ſon privilege.

Il n'y a que ceux des marchands *ſuiſſes* qui ont rempli ces formalités, qui puiſſent faire entrer leurs toiles à Lyon ſans payer des droits. On exige même que les balles de toiles portent l'empreinte de la marque inſcrite (qui par conſéquent a été envoyée à un correſpondant), & qu'elles ſoient accompagnées des certificats des lieux d'où elles viennent, portant que ces toiles ſont du cru & de la fabrique du pays des *Suiſſes*, conformément aux arrêts de 1692 & 1698.

Il ſemble que de la teneur de ces deux arrêts, les *Suiſſes* pourroient inférer que leurs baſins doivent être exempts de droits d'entrée comme leurs toiles. Mais il eſt conſtant que leurs baſins payent les droits ordinaires; peut-être eſt-ce parce que tout privilege eſt de droit étroit, & que les baſins ne ſont point nommés dans ces privileges, ou bien parce que le coton dont ces baſins ſont en partie compoſés, empêche que l'on ne puiſſe les regarder comme marchandiſes du cru du pays de *Suiſſes*.

Par une conceſſion de François I. en l'année 1515, qui eſt motivée *pour ſervices rendus, & entr'autres prêt d'argent*, les marchands des villes impériales avoient obtenu quinze jours de délai, au-delà des quinze jours ſuivant immédiatement chaque foire, pendant leſquels, conformément aux édits de Charles VII. & de Louis XI. les marchandiſes ne payent à la ſortie de Lyon aucun des droits dûs dans les autres tems. Les *Suiſſes* qui n'avoient que dix jours de grace, en demanderent quinze comme les Allemands, ce qui leur fut accordé par Henri II. le 8 Mars 1551. Pour jouir de cette faveur, ils doivent ſe faire inſcrire à l'hôtel-de-ville comme ils le ſont à la douane pour l'affranchiſſement des droits d'entrée. La raiſon en eſt que ces droits de ſortie, qui ſont domaniaux, ont été aliénés à la ville de Lyon en 1630.

Voyez ſur tout cet objet les *différentes hiſtoires* des *Suiſſes*, ou au moins le *recueil de leurs privileges*, imprimé chez Saugrain en 1715; le *mémoire* de M. d'Herbigny, intendant de Lyon; dans l'*état de la France*, par le comte de Boulainvilliers; & le *recueil des tarifs*, imprimé à Rouen en 1758.

Il peut être important d'ajouter ici que les toiles de *Suiſſe*, que l'on envoie de France aux îles & colonies françoiſes, ſont aſſujetties, par l'*article* 14. du réglement du mois d'Avril 1717, concernant le commerce de nos colonies, aux différens droits dûs à la ſortie & dans l'intérieur du royaume d'une province à l'autre. *Voyez* PROVINCES *réputées étrangeres*.

L'*article* 3. du même reglement, a exempté de tous ces droits, dans le cas de l'envoi aux colonies, les marchandiſes & les denrées du cru & de la fabrique de France. Mais comme les toiles de *Suiſſe* une fois ſorties de leurs ballots, n'ont plus rien qui les caractériſe, il paroît qu'il ſeroit aiſé de les envoyer a-travers tout le royaume de Lyon à la Rochelle, pour paſſer à nos colonies comme toiles françoiſes.

Afin de prévenir tout abus à cet égard, on pourroit exiger que les toiles de *Suiſſe* reçuſſent dans leur pays, ou lors de l'ouverture des balles en France, une marque particuliere & diſtinctive. Cette idée s'eſt préſentée ſi naturellement, que j'ai cru devoir l'ajouter à cet *article* avant de le terminer. *Article de M.* BRISSON, *inſpecteur des manufactures, & académicien de Ville-Franche en Beaujollois.*

SUITE, ſ. f. (*Gramm.*) enchaînement, liaiſon, dépendance, qui détermine un ordre ſucceſſif entre pluſieurs choſes. On dit les *ſuites* d'une affaire; la *ſuite* de la débauche; la *ſuite* d'un raiſonnement; la *ſuite* d'un prince; c'eſt à la *ſuite* d'un affaire; une *ſuite* d'événemens fâcheux; une *ſuite* de ſottiſes; la *ſuite* de l'hiſtoire eccléſiaſtique; une *ſuite* de médailles de poëtes.

SUITE, *en Algebre*, eſt la même choſe que *ſerie*. *Voyez* SERIE.

SUITE, (*Juriſprud.*) ſignifie la continuation ou la pourſuite d'une choſe.

Suivre le barreau, c'eſt le fréquenter, y aſſiſter.

Etre à la *ſuite* de la cour ou du conſeil, c'eſt ſe tenir auprès à ſes ordres.

Faire *ſuite* d'une demande ou procédure, c'eſt continuer les pourſuites commencées.

Suites de bêtes, dans la coutume de Berry & autres coutumes; c'eſt proprement une revendication que fait celui qui a donné du bétail à cheptel, lorſqu'il eſt vendu à ſon inſçu par le preneur.

Suite ſe prend quelquefois pour le croît du bétail, On dit *croît* & *ſuite*; la coutume de Touraine, *article* 100, dit que ceux qui ont droit de ſaultrage & préage, avec faculté de mettre dans les prés dont ils jouiſſent des vaches & bêtes chevalines avec leur *ſuite*, n'y peuvent mettre que le croît & *ſuite* de l'année ſeulement, c'eſt-à-dire, les veaux & poulins de l'année.

Suite de dixme, ou *dixme de ſuite*. *Voyez* DIXME.

Suite par hypotheque, eſt lorſqu'en vertu de l'hypotheque ou pourſuit le détenteur d'un bien qui eſt hypothéqué à une créance. On dit communément que les meubles n'ont pas de *ſuite* par hypotheque, c'eſt-à-dire, que quand ils ſont déplacés du lieu où on les avoit donnés en nantiſſement, on ne les peut pas ſaiſir entre les mains d'un tiers, ſi ce n'eſt en cas de banqueroute ou par droit de revendication. *Voyez l'article* 270 de la coutume de Paris.

Suite de perſonnes ſerves, c'eſt la revendication que peut faire un ſeigneur de ſes hommes ſerfs, lorſque ſans ſon conſentement ils vont demeurer hors de ſa ſeigneurie. *Voyez* les coutumes de Berry, Nivernois, Bourbonnois, Bourgogne, Comté.

Droit de ſuite du châtelet de Paris, eſt un droit particulier, en vertu duquel lorſqu'un commiſſaire du châtelet de Paris a opposé le ſcellé, il doit être par lui apposé par droit de *ſuite* dans tous les lieux où il peut ſe trouver des effets du défunt, & l'inventaire doit être fait de même par les notaires du châtelet, ou par ceux des lieux auxquels les officiers du châtelet délivrent des commiſſions à cet effet.

Ce droit de *ſuite* n'a été établi par aucune loi préciſe; il paroît tirer ſon origine de ce qu'anciennement le ſcel du châtelet étoit unique & univerſel pour tout le royaume; on s'en ſervoit même, au défaut du grand, pour ſceller les actes de chancellerie.

Ce ſcel étant exécutoire dans toute l'étendue du royaume, il eſt naturel que les officiers du châtelet ayant commencé à inſtrumenter en vertu de ce ſceau, continuent de le mettre à exécution dans tous les lieux où il y a occaſion de le faire.

Ce droit de *ſuite* réſulte d'ailleurs de l'indiviſibilité de la matiere, & l'on argumente pour cela du titre du code *ubi de hæreditate agatur*, & des interprétations que les docteurs lui ont donné, tantôt en fixant la compétence du juge par le lieu où ſe trouvent les choſes héréditaires ou la plus grande partie, par le lieu du domicile du défunt, ce qui doit ſur-tout avoir lieu en France, où les meubles ſuivent le domicile du défunt pour la maniere d'y ſuccéder.

Quoi qu'il en ſoit des motifs qui ont pu faire introduire cet uſage, il eſt certain qu'il a été autoriſé par pluſieurs réglemens; il l'eſt implicitement par un édit du mois de Décembre 1477, qui donne pour motif d'une nouvelle création de commiſſaires-examinateurs, que le roi avoit recouvré par ſes conquêtes pluſieurs duchés, comtés, villes châteaux, ſeigneuries & poſſeſſions, ce qui donnoit, eſt-il dit, beaucoup plus d'étendue à la juriſdiction du châtelet, tant à cauſe des privileges de l'univerſité qu'autrement; motifs qui ſuppoſent que les commiſſaires peuvent appoſer le ſcellé dans tout le royaume par droit de *ſuite*.

Ce même droit a été autoriſé par divers arrêts.

On peut néanmoins voir ce que dit à ce ſujet l'auteur du *recueil des réglemens ſur les ſcellés & inventaires, liv. II. ch. ix.* lequel prétend que ce droit de *ſuite* n'eſt point particulier aux offices du châtelet, qu'il ne réſulte que de l'indiviſibilité du ſcellé & de l'inventaire; il prétend même que divers arrêts qu'il rapporte ont mis des bornes à ce privilege, mais il

eſt certain que les officiers du châtelet ont pour eux la poſſeſſion. *Voyez* le *traité de la police* par de la Mare, *tom. I. liv. I. tit.* 12. le *ſtyle du châtelet*.

Quelques auteurs officiers jouiſſent auſſi du droit de *ſuite* pour les ſcellés, comme Meſſieurs de la chambre des comptes ſur les biens des comptables, en quelque endroit du royaume que ces biens ſoient ſitués; mais c'eſt moins en vertu d'un privilege attaché à leur ſceau, qu'en conſéquence de leur juriſdiction, qui s'étend par-tout ſur les biens des perſonnes qui ſont leurs juſticiables. *Voyez* Attribution, Compétence, Privilege. (*A*)

Suite, (*Art numiſmat.*) les antiquaires appellent *ſuite*, l'arrangement qu'ils donnent à leurs médailles, de grand, moyen & petit bronze, comme nous l'avons expliqué au mot *médaille*. *Voy.* Médaille.

Mais la méthode la plus ordinaire eſt de former les *ſuites* par le côté de la médaille qu'on nomme la *tête*, & c'eſt de cette diſtribution dont nous allons entretenir ici les curieux.

Il y a dans les médailles parfaites deux côtés à conſiderer, qui contribuent à leur beauté & à leur rareté; le côté qu'on appelle la *tête*, & celui qu'on appelle le *revers*. Le côté de la tête détermine les *ſuites*, & fixe l'ordre & l'arrangement de chacune, ſoit qu'effectivement l'on y voie la tête d'un perſonnage, comme d'un dieu, d'un roi, d'un héros, d'un ſavant, d'un athlete, ſoit qu'il s'y rencontre autre choſe qui tienne lieu de la tête, & qu'on ne laiſſe pas cependant de nommer ainſi, comme une figure, un nom, ou quelque monument public, dont l'inſcription eſt miſe de l'autre côté.

De ces différentes têtes dont nous parlons, ſe forment cinq ordres différens de medailles, dont on peut compoſer des *ſuites* fort curieuſes. Dans le premier on met la *ſuite* des rois. Dans le ſecond celle des villes, ſoit greques, ſoit latines; ſoit avant, ſoit après la fondation de l'empire romain. Dans le troiſieme ſe rangent les familles romaines, dont les médailles ſe nomment auſſi *conſulaires*. Dans le quatrieme, les impériales, & toutes celles qui y ont rapport. Dans le cinquieme, les déités, ſoit qu'elles ſe trouvent ſur les médailles en ſimple buſte, ſoit qu'elles y ſoient tout de leur haut, & revêtues de leurs qualités, & de leurs ſymboles. On y voit les héros & les hommes illuſtres dont on a conſervé les médailles, comme Homere, Pythagore, & certains capitaines grecs & latins, *&c.*

Dans le premier ordre, qui eſt celui des rois, les *ſuites* peuvent être fort belles, & même très-nombreuſes, ſi l'on veut mêler les métaux, car il nous reſte beaucoup de médailles grecques de ce genre. M. Vaillant nous a donné les rois de Syrie, dont il a formé une hiſtoire pleine de ſavantes remarques. Le titre de ſon livre eſt *Seleucidarum imperium, ſive hiſtoria regum Syriæ ad fidem numiſmatum accommodata*, Paris, 1601, *in* 4°. Il a ramaſſé dans cet ouvrage la ſuite complette des rois de Syrie depuis Séleucus I. dit *Nicator*, juſqu'à Antiochus XIII. du nom appellé *Epiphanes*, Philopator, Callinicus, & connu par la qualité d'aſiatique, ou comagene; c'eſt-à-dire, que M. Vaillant a renfermé dans ſon hiſtoire numiſmatique le regne de 27 rois, qui fait l'eſpace de plus de 250 ans; puiſque Séleucus commença de regner environ l'an 312 avant J. C. & que le dernier Antiochus finit environ l'an 75. On trouve dans cet ouvrage une ſuite de 120 médailles, gravées & expliquées avec beaucoup de netteté.

Le même auteur nous a donné les rois d'Egypte, dont il a fait un recueil très-curieux, intitulé *hiſtoria Ptolemæorum Ægypti regum ad fidem numiſmatum accommodata*. *Amſt.* 1701, *in-fol.* Près de 20 ans après la mort de ce ſavant antiquaire, on a publié en deux volumes de ſa main, & achevé avant ſa mort, l'ouvrage qui regarde les médailles & l'hiſtoire des rois parthes, des rois du Pont, du Boſphore & de Bithynie. Le premier volume eſt intitulé, *Arſacidarum imperium ſive regum Parthorum hiſtoria ad finem numiſmatum accommodata*; & le ſecond: *Archæmenidarum imperium, ſive regnum Ponti, Boſphori & Bithyniæ hiſtoria, ad fidem numiſmatum accommodata*. Paris, 1425, *in*-4°. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un nous donnât de même l'hiſtoire des rois de Macédoine, de Thrace, de Cappadoce, de Paphlagonie, d'Arménie, de Numidie, par les médailles; nous avons celle des rois de l'Oſrhoeſne, & de la Bactriane, par M. Bayer.

Il ſe voit des rois goths, dont les médailles ont paſſé juſqu'à nous, ſoit en bronze, ſoit en argent. Quelques-unes ne ſont pas mépriſables. Telles ſont celles d'Athalaric, de Wiilgez, de Baduela, & de Thela. On en trouve même d'or, mais d'un or très-pâle & très-bas, où M. Patin dit qu'il n'y a que la quatrieme partie de fin. On ne peut point former de *ſuites* de pareilles médailles.

Dans le deuxieme ordre, qui eſt celui des villes, on trouve de quoi faire des *ſuites* conſidérables; des ſeules villes greques, l'on peut en ramaſſer plus de 250; j'entends à n'en prendre qu'une de chaque ville: car les différens revers conduiroient beaucoup plus loin.

Goltzius paroît y avoir travaillé avec beaucoup d'application, parce qu'il regardoit ces monumens non-ſeulement comme un embelliſſement, mais encore comme des preuves de ſon hiſtoire. Il en a compoſé un gros ouvrage où il y a beaucoup à apparendre; & où l'on trouve de quoi entendre les types différens de ces médailles, qu'il ſemble n'avoir pas voulu ſe donner la peine d'expliquer plus diſtinctement. Nous les avons depuis l'an 1618, gravées autrefois par Goltzius même, réparées & imprimées de nouveau par Jacques de Bie à Anvers, en plus de cent tables, & miſes à la tête de deux tomes de l'hiſtoire greque de ce même Goltzius. Le premier contient la grande Grece & la Sicile. Le ſecond comprend la Grece même; les îles de la Grece, & une partie de l'Aſie. Le plus grand chagrin des antiquaires, c'eſt qu'on a perdu la meilleure partie des médailles que Goltzius avoit ramaſſées, & que de 30 provinces dans leſquelles il avoit diviſé toute la *ſuite*, il n'en eſt reſté que les cinq moindres: la Colchide, la Cappadoce, la Galatie, le Pont, & la Bithynie.

M. de Boze poſſédoit un volume entier manuſcrit des médailles de Goltzius, toutes deſſinées fort exactement. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on les fît graver, parce qu'il y en a quantité de fort rares; le nombre va juſqu'à près de ſept mille toutes impériales, depuis Jules Céſar juſqu'à Juſtinien, outre celles que nous avons déja du même auteur, gravées dans l'hiſtoire qu'il nous a donnée des trois premiers Céſars, Jules, Auguſte & Tibere. Il eſt vrai qu'on n'eſt point d'accord ſur la confiance qu'on doit donner à Goltzius. Chez pluſieurs antiquaires, ce célebre artiſte paſſe pour avoir rapporté quantité de médailles qui n'ont jamais exiſté: de ſorte que ſa deſtinée eſt comme celle de Pline entre les naturaliſtes, que tout le monde admire, & que perſonne ne veut croire; cependant l'on découvre tous les jours de ces médailles que l'on pretendoit avoir été faites à plaiſir par de fameux antiquaires, comme l'on découvre tous les jours de ces merveilles de la nature, qu'on regardoit comme d'agréables imaginations, que Pline avoit rapportées, ſur la foi de gens à qui il avoit trop déféré.

Les médailles des colonies pourroient faire chez les curieux qui aimeroient la géographie ancienne, une *ſuite* différente de celle-ci, fort nombreuſe, fort agréable, & fort aiſée avec le ſecours que nous avons maintenant pour la former, & pour la bien entendre. Je parle de ces villes où les Romains envoyoient des citoyens, ſoit pour décharger Rome d'un trop grand nombre d'habitans, ſoit pour récompenſer les vieux ſoldats, en leur diſtribuant des terres & des établiſſemens. On donnoit auſſi le nom de *colonies* à des villes que les Romains bâtiſſoient de nouveau; & l'on accordoit le même titre à d'autres villes, dont les habitans obtenoient le droit de citoyens romains, ou le droit du pays latin, qu'on appelloit *jus civitatis*, ou *jus latii*. Ces villes conſervoient le nom de *colonie* ou de *municipe*, ſoit qu'elles fuſſent dans la Grece, ſoit qu'elles fuſſent ailleurs; car les Grecs regardoient ce mot κολωνια, comme un mot conſacré, qu'ils avoient adopté par reſpect.

Le nombre des médailles de colonies deviendroit encore bien plus grand pour en former des *ſuites*, ſi l'on y joignoit toutes les villes qui ont battu des médailles en leur nom, ſans conſidérer ſi elles ſont impériales ou nom; ſi elles ſont greques ou latines: mais pour perfectionner un cabinet en ce genre, il faudroit y placer comme tête, ce qui eſt revers dans les impériales, enſorte que la figure de l'empereur n'y ſeroit conſidérée que par accident. Nous avons indiqué au mot *médaille*, les beaux ouvrages qui ont été publiés ſur cette matiere; nous ajouterons ſeulement ici, que les têtes des médailles des villes, ne ſont ordinairement que le génie de la ville même, ou

ou de quelqu'autre déité qui y étoit honorée, comme il eſt aiſé de le voir dans le recueil de Goltzius.

Les médailles conſulaires font, dans le troiſieme ordre, une *ſuite* très-nombreuſe, comme nous le dirons ci-après. Cette *ſuite* néanmoins, a peu de choſes curieuſes, pour les légendes & pour les types; ſi ce n'eſt dans les médailles qui ont été frappées depuis la décadence de la republique; & qui devroient commencer naturellement la *ſuite* des impériales. Avant ce tems-là, ces ſortes de médailles, repréſentent ſimplement la tête de Rome caſquée, ou celle de quelque déité, & le revers eſt ordinairement une victoire traînée dans un char, à deux ou à quatre chevaux.

Il eſt vrai que vers le ſeptieme ſiecle de Rome, les triumvirs monétaires ſe donnerent la liberté de mettre ſur les médailles, les têtes des hommes illuſtres qu'ils comptoient parmi leurs ancêtres, & de les y repréſenter, ſoit ſous leur figure propre, ſoit ſous celle de la divinité tutélaire de leur famille. Cet uſage eut lieu juſqu'à la décadence de la république, que l'on commença à graver ſur les médailles les têtes de Jules-Céſar, des conjurés qui le tuerent, des triumvirs qui envahirent la ſouveraine puiſſance, & de tous ceux qui eurent depuis part au gouvernement; juſqu'à ces malheureux tems, il n'étoit permis à perſonne de graver ſa tête ſur la monnoie, ce privilege étant régardé comme une ſuite de la royauté, dont le nom même fut toujours odieux aux Romains.

Il faut remarquer ici que Jules-Céſar fut le premier dont on ait mis, de ſon vivant, la tête ſur la monnoie. On trouve enſuite des médailles d'or & d'argent avec la tête de M. Brutus, dont quelques-unes ont au revers une eſpece de bonnet entre deux poignards; mais il n'y a point d'apparence que ces médailles aient été frappées à Rome, où ſon parti n'étoit pas le plus fort; elles le furent, ſelon Dion, lorſque Brutus paſſa en Aſie pour y joindre Caſſius, après s'être rendu maître de la Macédoine, & d'une partie de la Grece. Au reſte, juſqu'à préſent on ne connoît point de médaille de Brutus auſſi ſinguliere que celle qu'a fait graver le ſavant marquis Scipion Maffei, où l'on voit d'un côté la tête de Jules-Céſar couronné de laurier, avec le bâton augural devant, & pour légende *Julius-Cæſar*; au revers, la tête de Brutus couronné, un poignard derriere, & ces mots: *M. Brutus*. Mais il faut avouer que cette médaille eſt ſuſpecte par trop de raiſons, pour ne pas croire que c'eſt une médaille de coin moderne.

Dans le *Theſaurus Morellianus*, on trouve deux cens ſix familles romaines, dont on a fait graver deux mille quatre cens quinze médailles, ſans comprendre dans ce nombre ni les médailles qu'on n'a pu attribuer à aucune famille particuliere, & qui vont à cent trente-cinq, ni les médailles conſulaires qui ne ſe trouvent que dans les faſtes de Goltzius.

Il s'agit maintenant d'indiquer l'arrangement qu'on donne aux familles conſulaires. Leur *ſuite* peut ſe faire en deux façons; l'une, ſelon la méthode d'Urſini, l'autre, ſelon celle de Goltzius.

Urſini a ſuivi l'ordre alphabétique des noms differens des familles qui ſe liſent ſur les médailles, mettant enſemble toutes celles qui paroiſſent appartenir à la même maiſon. Cette maniere manque d'agrément, mais elle a la vérité, la réalité & la ſolidité.

Goltzius a fait la *ſuite* des familles par les faſtes conſulaires, rangeant ſous chaque année les médailles des conſuls. Cette deuxieme maniere eſt ſans doute belle & ſavante, mais par malheur elle n'a que de l'apparence; & dans la vérité, l'execution en eſt impoſſible. 1°. Parce que nous n'avons aucune médaille des premiers conſuls, depuis l'an 244 juſqu'en l'an 485: ce qui a obligé Goltzius de mettre à leur place ſeulement les noms de ces magiſtrats, ſelon qu'ils ſe trouvent dans les faſtes. 2°. Depuis l'an 485 juſqu'à l'empire d'Auguſte, les médailles que Goltzius rapporte n'ont point été frappées ni par les conſuls, ni pour les conſuls dont elles portent le nom, mais ſeulement par les Monétaires qui étant de la même famille, ont voulu conſerver leur nom ou celui de leurs ancêtres. C'eſt ce qu'il eſt néceſſaire d'obſerver, pour corriger l'erreur des jeunes curieux, qui s'imaginent que les médailles conſulaires ſont ainſi nommées, parce qu'elles ont été frappées pour les conſuls qui entroient toutes les années en charge; quoique dans le vrai, on ne leur ait donné ce nom que parce qu'elles ont été battues du tems que la république étoit gouvernée par les conſuls.

Parlons à préſent des médailles impériales qui conſtituent notre quatrieme ordre, & où l'on trouve toutes les têtes néceſſaires, pour faire la *ſuite* complette des empereurs juſqu'à nos jours. On eſtime particulierement les antiques, & parmi les antiques celles qui compoſent le haut-empire, que l'on renferme entre Jules-Céſar & les trente tyrans. Il ne laiſſe pas d'y en avoir d'aſſez bien frappées & d'aſſez curieuſes juſqu'à la famille de Conſtantin, où finit toute la belle curioſité. Occo, médecin allemand à Ausbourg, nous en a donné la premiere deſcription dès l'année 1579. Son livre fut imprimé à Anvers, & le nombre des médailles qu'il ramaſſoit s'étant toujours groſſi, il en fit une ſeconde édition à Ausbourg en 1601, qui eſt la bonne. Le comte Mezza-Barba en a donné une troiſieme édition, augmentée de pluſieurs milliers.

On fait un cinquieme ordre de *ſuites* de médailles; c'eſt celle des déïtés, parce que l'on commence à rechercher ces ſortes de médailles avec ſoin, à cauſe du plaiſir qu'il y a d'y voir les noms des divinités, les ſymboles, les temples, les autels & les pays où elles étoient honorées. On en peut former une belle *ſuite* de bronze par le moyen des villes greques, où l'on en trouve une très-grande quantité; mais la plus agréable eſt celle d'argent que fourniſſent les médailles des familles. Il y en a quantité dans le cabinet du roi, & l'on peut porter cette *ſuite* beaucoup plus loin que dans l'un & dans l'autre métal, ſi l'on veut emprunter les revers des impériales, où les déïtés ſont repréſentées plus agréablement encore que ſur les médailles des familles, tant parce qu'elles y ont tous les titres différens, que parce qu'elles y ſont ordinairement repréſentées de toute leur grandeur; de ſorte que l'on y diſtingue l'habillement, les armes, les ſymboles, & les villes où elles ont été plus particulierement honorées.

Le P. Jobert a imaginé une ſixieme *ſuite* qui ſeroit compoſée de toutes les perſonnes illuſtres dont nous avons les médailles, comme des fondateurs des villes & des républiques. Bizas, Tomus, Nemauſus, Taras, &c. Smyrna, Amaſtris, &c. des reines, Cléopatre, Zénobie, &c. des plus fameux législateurs, Lycurgue, Zaleucus, Pittacus; des grands hommes, comme Pythagore, Archimede, Euclide, Hippocrate, Chryſippe, Homere, & ſemblables perſonnages, recommandables par leur ſcience ou par leur ſageſſe; très-aſſûrément on verroit avec plaiſir une *ſuite* pareille, ſi, comme le remarque M. de la Baſtie, on avoit lieu d'eſpérer de la porter à une certaine perfection.

Pluſieurs antiquaires ont depuis long-tems eſſayé de nous donner des *ſuites* de têtes des hommes illuſtres de l'antiquité; mais la plûpart de ceux qui ont eu cette penſée, ont jugé qu'il étoit impoſſible d'en ramaſſer beaucoup, s'ils ſe contentoient de s'attacher aux têtes qui ſe trouvent ſur les médailles; c'eſt pourquoi ils y ont ajouté celles qui ſe ſont conſervées par le moyen des ſtatues & des buſtes, en marbre ou en bronze, & même des pierres gravées. Je ne connois pas de recueil en ce genre plus ancien que celui qui fut publié à Rome par Achille Stace, ſavant portugais, ſous ce titre: *Illuſtrium virorum, ut extant in urbe expreſſi vultus*, 1569, fol.

Cette collection fut conſidérablement augmentée par les ſoins de Fulvio Urſini, & réimprimée à Rome ſous ce titre: *Imagines & elogia virorum illuſtrium, ex lapidibus & numiſmatibus, expreſſa cum annotationibus, ex bibliotheca Fulvii Urſini*, Rom. 1570. fol. Le cabinet d'Urſini ayant encore reçu de nouvelles augmentations, Théodore Gallæus, dans un voyage qu'il fit à Rome, deſſina de nouveau les têtes des hommes illuſtres qu'il y remarqua; il y joignit les deſſeins de ce qu'il trouva dans les autres cabinets romains; & de retour en France, il les grava, & les publia avec ce titre: *Illuſtrium imagines ex antiquis marmoribus, numiſmatibus, & gemmis expreſſæ, quæ extant Romæ, major pars apud Fulvium Urſinum. Theodorus Gallæus delineabat Romæ ex archetypis, incidebat*, Antuerp. 1598, ex officinâ Plantin. *in*-4°. Il n'y avoit dans ce livre que 151 images; mais l'on y en ajouta 17 nouvelles, lorſqu'on imprima le commentaire de Jean Faber ſur ces portraits: *Joannis Fabri Bambergenſis medici romani, in imagines illuſ-*

trium ex Fulvii Urſini bibliotheca Antuerpiæ à Theodoro Gallæo expreſſas commentarius, Antuerp. ex off. Plant. 1606. *in*-4°.

Enfin dans le ſiecle paſſé, il parut deux recueils encore plus amples de têtes d'hommes illuſtres: l'un en italien, l'autre en latin. Le premier eſt intitulé: *Iconografia, cioè diſegni d'imagini di famoſiſſimi monarchi, filoſofi, poeti, ed oratori dell'antichità, cavati del* Angelo Canini, *de' frammenti de marmi antichi, e de gioje, medaglie d'argento, d'oro, e ſimili metalli*, Romæ 1669, *fol.* Le ſecond a pour titre: *Veterum illuſtrium philoſophorum, poëtarum, rhetorum imagines, ex vetuſtis nummis, gemmis, hermis, marmoribus, aliiſque antiquis monumentis deſumptæ, à Joan. Petro Bellorio expoſitionibus illuſtratæ*, Rom. 1685, *fol.*

Quoique dans tous ces recueils il il n'y ait pas plus de 200 têtes différentes, on a cependant été obligé d'y faire entrer également les médailles, les médaillons, les contorniates, les ſtatues, les buſtes & les pierres gravées. De plus, dans ces mêmes recueils, & principalement dans les trois premiers, il y a près de la moitié des têtes copiées d'après les médailles qui entrent plus naturellement dans d'autres *ſuites*, comme celles des rois d'Egypte, de Syrie, de Bithynie, du Pont, des familles romaines; & même des empereurs: il faut outre cela prendre garde que quelques-unes de ces têtes ayant été trouvées ſans inſcription, ont été nommées au haſard, & que les inſcriptions de pluſieurs autres ſont très-certainement fauſſes & modernes.

Si l'on veut donc ſe renfermer dans les bornes que le P. Jobert preſcrit ici à une *ſuite* de têtes de perſonnes illuſtres repréſentées ſur les médailles, on ne peut ſe flatter de la rendre bien nombreuſe. Il ne ſeroit cependant pas bien inutile d'eſſayer juſqu'où l'on pourroit la pouſſer; mais il faudroit éviter de ſuivre l'exemple de M. Seguin, qui ayant deſtiné le ſecond chapitre de ſon livre de médailles choiſies à celles des hommes illuſtres, ne l'a preſque rempli que des têtes de divinités & de rois. Haym en a fait auſſi deux articles dans ſon *Teſoro Britanico, tome I. p.* 124-149. *& tome II. p.* 57-76.

Au reſte, la maniere de ranger les cabinets depend de l'inclination de chaque particulier, & du nombre de médailles qu'il poſſede. Mais comme il n'y a que les grands princes qui puiſſent avoir des cabinets complets, c'eſt-à-dire enrichis de toutes les différentes *ſuites* dont nous avons parlé, il faut que les autres hommes ſe bornent à quelques-unes, en évitant de mêler les métaux & les grandeurs. Quelque grande que ſoit la tentation, on ne veut point gâter ſon cabinet, il eſt bon d'avoir le courage d'y réſiſter.

Après tout, les ſavans ont aujourd'hui la facilité d'étudier les plus nombreuſes *ſuites* dans les catalogues détaillés de médailles qui ſont entre les mains de tout le monde. Ces ouvrages, en rendant publiques d'immenſes collections, multiplient en quelque ſorte les cabinets, les expoſent à plus de regards, & mettent les Antiquaires en état de comparer enſemble un plus grand nombre de ces monumens, & de les éclaircir l'un par l'autre. La lecture de tous les catalogues eſt non-ſeulement utile par les objets qu'elle offre à la curioſité, mais elle a encore l'avantage d'indiquer ce qui manque aux plus riches cabinets. Enfin elle nous procure quelquefois la connoiſſance des médailles rares, que leurs poſſeſſeurs ſe déterminent à publier, ſoit par vanité, ſoit par un ſentiment plus noble. C'eſt par ce dernier motif que ſe conduiſit M. de Valois en publiant en 1746 les médailles curieuſes de la *ſuite* qu'il avoit formée, & qu'il accompagna de remarques hiſtoriques. Toutes ces choſes concourent à étendre la connoiſſance de l'art numiſmatique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUIVABLE, adj. (*Manufact. en laine.*) un fil *ſuivable* eſt un fil filé egal, & qui ne barre point l'étoffe.

SUIVANT, adj. & ſubſt. (*Gram.*) celui qui ſuit, qui accompagne. Le jour *ſuivant*; un marchand *ſuivant* la cour; un *ſuivant* d'Apollon.

SUIVANTE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt dans la comédie un rôle ſubalterne de femme. La *ſuivante* eſt attachée au ſervice d'une autre femme; c'eſt la confidente de cette femme; c'eſt elle qui la conſeille bien ou mal, qui la révolte contre ſes parens, ou qui la ſoumet à leurs volontés; qui conduit ſon intrigue, qui parle à l'amant, qui ménage l'entrevûe, *&c.* en un mot, qui lui rend à-peu-près les mêmes ſervices que l'amant reçoit de ſon valet, avec lequel la *ſuivante* eſt toujours en aſſez bonne intelligence. La *ſuivante* eſt communément ruſée intéreſſée, fine, à-moins qu'il ne plaiſe au poëte d'en diſpoſer autrement, & de placer de l'honnêteté, du courage, du bon eſprit & de la vertu même dans ce rôle.

SUIVER, (*Marine.*) *voyez* ESPALMER.

SUIVRE, v. act. (*Gram.*) marcher ſur les pas d'un autre. Les jeunes animaux *ſuivent* leur mere. *Suivez* ce chemin, c'eſt le plus ſûr & le plus court: il faut le *ſuivre*, & voir ce qu'il devient. Quand il parut, tout ſon monde le *ſuivoit*; je l'ai *ſuivi* dans tous ſes tours & retours. On *ſuit* une affaire, un bon exemple, un beau modele, le parti des armes, une femme, un miniſtre, un diſcours, un prédicateur, la bonne doctrine, ſon génie, *&c.*

SUIVRE *terme de Chaſſe*, le limier *ſuit* les voies d'une bête qui va d'aſſûrance; quand elle fuit, on dit qu'il la chaſſe.

SUIZE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Champagne. Elle a ſa ſource dans l'élection de Langres, & vient ſe joindre à la Marne un peu au-deſſus de Chaumont. (*D. J.*)

SUKOTYRO *ou* SUCOTARIO, ſ. m. (*Zoolog.*) nom que les Chinois donnent à un très-gros animal remarquable par ſes cornes, & qui paroît être le taureau carnivore des anciens.

Cet animal eſt de la grandeur d'un grand bœuf; il a le muſeau approchant de celui d'un cochon; deux oreilles longues & rudes; une queue épaiſſe, & touffue. Ses yeux ſont placés perpendiculairement dans la tête, d'une maniere tout-à-fait différente de ce qu'ils ſont dans d'autres animaux. De chaque côté de la tête, tout proche des yeux, il ſort une longue corne ou plutôt une dent, non pas tout-à-fait auſſi épaiſſe que la dent d'un éléphant. Il paît l'herbe dans les endroits deſerts & éloignés.

Nieuhof, dont nous tenons cette deſcription & qui nous a donné la figure de cet animal, ajoute, ſans en être peut être trop inſtruit, qu'on le prend fort rarement. Nous ne connoiſſons en Europe de cette bête que ſa paire de cornes, qui eſt d'une grandeur extraordinaire, & dont le chevalier Hans Sloane, qui en avoit dans ſon cabinet, a communiqué le détail ſuivant à MM. de l'académie des Sciences.

Ces cornes furent trouvées dans un magaſin qu'avoit à Wapping M. Doyly, homme fort curieux, & dont une certaine étoffe d'été porte le nom. Il en fit préſent au chevalier Hans. Elles étoient aſſez gâtées, & les vers les avoient rongées profondément dans leur ſurface en divers endroits; perſonne ne put inſtruire M. Doyly de quel pays elles étoient venues, ni en quel tems, & de quelle maniere elles avoient été miſes dans ce magaſin. Quoiqu'il en ſoit, on les a repréſentées dans les *Mémoires de l'académie de Sciences année* 1727.

Elles ſont aſſez droites à une diſtance conſidérable de la baſe, & puis ſe courbant, elles vont inſenſiblement ſe terminer en pointe. Elles ne ſont pas rondes, mais un peu plates & comprimées, avec des ſillons larges & tranſverſaux ſur leur ſurface, ondées par-deſſus. La grandeur des deux cornes n'eſt pas tout-à-fait la même; la plus longue a ſix piés ſix pouces & demi, meſure d'Angleterre; ſon diametre à la baſe eſt de ſept pouces, & ſa circonférence d'un pié & demi. Elle peſoit vingt-deux livres, & contenoit dans ſa cavité un galon & une pinte d'eau. L'autre corne étoit un peu plus petite, peſoit par conſéquent un peu moins, & ne contenoit pas tout-à-fait autant de liqueur.

Le capitaine d'un vaiſſeau des Indes ayant conſidéré ces cornes chez le chevalier Hans, l'aſſûra que c'étoit celle d'une grande eſpece de bœuf indien, qu'il avoit eu occaſion de voir dans ſes voyages. Pluſieurs autres raiſons ont auſſi convaincu le chevalier Hans que cet animal eſt le bœuf ou le taureau qui ſe trouve dans l'Ethiopie & d'autres contrées au milieu de l'Afrique, & qui a été décrit par Agatharchide Cnidien, & par les autres anciens écrivains, quoique ce qui doit paroître étrange, peu d'auteurs modernes en ayent fait mention. Nous parlerons au long de cet animal au *mot* TAUREAU SAUVAGE.

C'eſt aſſez de dire ici que Burnier, dans ſa *relation des états du grand-mogol, tome II. p.* 43. remarque que parmi pluſieurs préſens qui devoient être offerts par deux ambaſſadeurs de l'empereur d'Ethiopie à Aureng-Zeb, il ſe trouvoit une corne de bœuf prodigieuſe remplie de civette; que l'ayant meſurée, il trou-

trouva que la baſe avoit demi-pié en diametre. Il ajoute que cette corne, quoiqu'elle fût apportée par les ambaſſadeurs à Delhi où le grand-mogol tenoit alors ſa cour, ne lui fut pourtant pas préſentée, parce que ſe trouvant courts d'argent, ils avoient vendu la civette en route.

Geſner, *Icon. anim. quadrup. Tiguri* 1560, *p.* 34. parle & donne la figure d'une corne fort grande, qu'il dit avoir vue ſuſpendue à une des colonnes de la cathédrale de Strasbourg, & qui paroît être de la même eſpece que les cornes en queſtion. Il ajoute que l'ayant meſurée le long de la circonférence extérieure, il trouva qu'elle avoit quatre verges romaines en longueur; & il penſe que ç'avoit été la corne d'un grand & vieux *urus*, taureau ſauvage, que vrai-ſemblablement on avoit ſuſpendu dans cet endroit à cauſe de ſa grandeur extraordinaire. Quant aux cornes de la collection du chevalier Hans Sloane, ce ſavant naturaliſte conjecture que du tems que les Anglois avoient un grand commerce à Ormus, elles y furent portées avec d'autres marchandiſes, & enſuite envoyées ou apportées en Angleterre par quelque perſonne curieuſe. (*D. J.*)

SULAC Isle; (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Xula* & *Xul*, île de la mer des Indes, & l'une des Moluques. Elle eſt entre l'île Célebes & la nouvelle Guinée, à cinquante lieues ſud-oueſt de l'île de Ternate, environ à 142. 35. de longitude, ſous le 2. d. de latitude méridionale. Ses habitans vont tous nuds. (*D. J.*)

SULÉVÈS, ſ. m. pl. (*Mytholog.*) divinités champêtres, qu'on trouve au nombre de trois ſur un ancien marbre: elles ſont aſſiſes tenans des fruits & des épis; on ne ſait point l'origine de leur nom, & elles n'ont point d'autres ſymboles qui les faſſe connoître. (*D. J.*)

SULLANUM civile bellum, (*Antiq. Rom.*) c'eſt ainſi qu'Eutrope nomme la guerre civile de Sylla, qui jointe à celle des alliés d'Italie *Sociale Italicum*, dura dix ans, pendant leſquelles périrent plus de cent cinquante mille hommes, trente-trois perſonnages conſulaires, ſept préteurs, ſoixante édiles, deux cent ſénateurs, ſans parler du nombre innombrable d'hommes de toutes les parties d'Italie. (*D. J.*)

SULLONIACIS, (*Géog. mod.*) ou *Sulloniaca*, ou *Sullomaca*, ville de la Grande-Bretagne. Elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route du retranchement à *Portus-Rutupin*, entre *Verolamium* & *Londinium*, à neuf milles de la premiere de ces places, & à douze milles de la ſeconde. On s'accorde à dire que c'eſt préſentement Brockley-Hills, où l'on découvre aſſez ſouvent des médailles, des urnes ſépulcrales, & d'autres monumens d'antiquité. (*D. J.*)

SULLY; (*Géog. mod.*) ou *Sully ſur Loire*, petite ville de France dans le Gatinois ſur la Loire, à 8 lieues au-deſſus d'Orleans, avec titre de duché-pairie érigé en 1606 en faveur de la maiſon de Béthune. Il y a une collégiale dédiée à St. Ythier, & le duc de Sully nomme aux bénéfices du chapitre. *Long.* 20. 4. *latit.* 47. 48.

Sully, (Maurice de) célébre évêque de Paris, nâquit à *Sully* dans le xij. ſiecle, & prit le nom du lieu de ſa naiſſance. Sa famille étoit obſcure, mais ſa ſcience & ſa vertu lui procurerent l'évêché de Paris après la mort de Pierre Lombard. Il étoit magnifique, car non-ſeulement il jetta les fondemens de l'égliſe de Nôtre-Dame de Paris, mais il eſt encore le fondateur des abbayes de Herivaux & de Hermieres. Il mourut l'an 1196, & fut enterré dans l'abbaye de S. Victor, où l'on lit ſon épitaphe. (*D. J.*)

Sully *isle*, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre dans le Glomorghan-Shire, un peu au-deſſous de l'embouchure du Taf, vers une petite pointe de terre. Cette île eſt voiſine d'une autre appellée Barry, & toutes deux ne ſont ſéparées de la terre que par un petit détroit. (*D. J.*)

SULMO, (*Géog. anc.*) premiere ville d'Italie. C'eſt une de celles que Ptolomée, *l. III.* donne aux *Peligni*. Ceſar fait mention de cette ville au premier livre de la guerre civile, *c. xviij.* Il la connoît ſeulement ſous le nom de ſes habitans qu'il nomme *Salmonenſes*, & il ajoute qu'elle eſt à ſept milles de Corfinium. Silius Italicus *l. viij. v.* 510. donne à *Sulmo* l'épithéte de *gelidus*, à cauſe de ſa ſituation près des deux rivieres dont les eaux ſont très-froides.

Cette ville devint par la ſuite colonie Romaine; car on lit dans Frontin: *Sulmona ea lege eſt adſignata, & ager Eſerniæ*: or *Eſerniæ*, ſelon le même auteur ne fut colonie Romaine que ſous Neron. Cette ville ſubſiſte encore préſentement. On la nomme *Sulmona*.

C'eſt la patrie d'Ovide, comme il nous l'apprend lui-même. *Triſt. l. IV. Eleg.* 9.

Sulmo mihi patria, & gelidis uberrimus undis.

Ovidius Naſon (Publius) chevalier romain, a été le poëte le plus galant de l'antiquité. Il ne ſe contenta pas de faire des conquêtes de galanterie, il apprit auſſi au public l'art d'aimer, & l'art de ſe faire aimer; c'eſt-à-dire qu'il réduiſit en ſyſtème une ſcience pernicieuſe, & qui n'a pour but que le deshonneur des familles. Auguſte le relégua fort loin, à Tomer dans la baſſe-Moëſie, pour des raiſons qui nous ſont inconnues, & que perſonne n'a pu deviner. Il mourut dans ſon triſte exil âgé de 60 ans, étant né l'an de Rome 711. Il paroît que la meilleure édition de ſes œuvres eſt celle de M. Burman. *Lugd. Bathv.* 1722. 4. *vol. in*-4°.

Le plus bel ouvrage de ce poëte, dont nous entretiendrons ici le lecteur, eſt celui des Métamorphoſes, & c'eſt auſſi de cet ouvrage que l'auteur eſpéroit principalement l'immortalité de ſon nom. Il prédit qu'il réſiſtera au fer & au feu, à la foudre & aux injures du tems. On ſait par cœur les neuf vers qui en font la concluſion.

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetuſtas;....
Ore legar populi, perque omnia ſæcula fama,
Si quid habent veri vatum præſagia, vivam.

Cette prédiction n'a point été démentie, & ne le ſera que quand le monde tombera dans la barbarie. Il faut croire que la traduction en proſe de l'abbé Banier, & ce qui vaut mieux, celle de Dryden & de Garth en vers ſubſiſteront encore long-tems; mais il faudroit être bien dupe pour s'imaginer qu'un certain poëme intitulé *de Vetula*, eſt un ouvrage d'Ovide; ce poëme a paru à Wolfembutel l'an 1662, & ſa premiere édition eſt de 1534; cet ouvrage barbare eſt vraiſſemblablement la production d'un chrétien du bas Empire.

Ovide avoit composé ſes métamorphoſes avant le tems de ſa diſgrace; ſe voyant condamné au banniſſement, il les jetta dans le feu, ſoit par dépit, ſoit parce qu'il n'y avoit pas encore mis la derniere main, comme il nous l'apprend lui-même, *Triſt. l. I. Eleg.* 7. *v.* 13. Quelques copies qu'on avoit déja tirées de ce bel ouvrage, ont été cauſe qu'il n'a point péri.

L'auteur ſouhaita qu'en cas qu'il mourût au pays des Gètes, ſes cendres fuſſent portées à Rome, & que l'on mît ſur ſon tombeau l'épitaphe qu'il ſe fit lui-même; en voici la fin, *Triſt. l. III. Eleg.* 3. *v.* 59.

Hic ego qui jaceo, tenerorum luſor amorum,
Ingenio perii, Naſo poeta, meo
At tibi qui tranſis, ne ſit grave, quiſquis amaſti,
Dicere, Naſonis molliter oſſa cubent.

Il trouva non-ſeulement de l'humanité parmi les Gètes, mais auſſi beaucoup de bonté & de faveur; ils l'aimerent, l'honorerent ſingulierement, lui accorderent des exemptions, & lui témoignerent leur eſtime ſinguliere par des decrets publics en ſon honneur. Il eſt vrai que les deſcriptions que le poëte fit de leur pays, ne leur plurent pas, mais il les adoucit par des excuſes. Un italien délicat & maigre comme lui, ſouffroit réellement dans une région froide, & voiſine d'un peuple qui faiſoit continuellement des irruptions. Il écrivit pendant ſon exil une infinité de vers; comme il manquoit de converſation, & qu'il n'aimoit ni à boire ni à jouer, les muſes furent toute ſa reſſource.

Il faut mettre au nombre de ſes bonnes qualités, celle de n'avoir point été ſatyrique. Il étoit pourtant très-capable de faire des vers piquans, car dans ſon poëme contre Ibis, qu'il écrivit un peu après ſon exil, il n'y eut jamais de fiel plus amer que celui qu'il y verſa, ni des malédictions ou des anathèmes plus atroces. Bayle & M. de Chaufepiè ont fait un article fort curieux de cet aimable poëte. (*Le Chevalier* de Jaucourt.

SUL-

SULMONA *ou* SULMONE, (*Géog. mod.*) anciennement *Sulmo* par les Romains, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze-citérieure ſur la Sora. Elle a dès le vj. ſiecle un évêché qui releve aujourd'hui du ſaint Siege. *Longitud.* 31. 37. *latit.* 42. 6.

Ciofani, (Ercole) littérateur du xvj. ſiecle, nâquit à *Sulmone*. L'honneur d'être le compatriote d'Ovide, lui fit entreprendre de donner des obſervations ſur les métamorphoſes de ce poëte, & on lui en ſait bon gré, car ſes obſervations ne ſont pas ſeulement ſavantes, mais écrites d'un ſtyle pur, élégant & fleuri. (*D. J.*)

SULPICE Saint, (*Géog. mod.*) ou *S. Sulpice de Lézadois*, petite ville de France dans le haut-Languedoc, au diocèſe de Rieux, à deux lieues de Rieux, & à quatre de Toulouſe. Cette petite place ſuit le droit écrit, & fait partie de la commanderie de Reineville de l'ordre de Malthe. Il n'y a point de gabelle dans cette ville, elle eſt très-pauvre, ne fait aucun commerce, & ſa taille eſt réelle; ſon premier conſul entre aux états de Languedoc & n'y a nul crédit. (*D. J.*)

SULTAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot qui eſt arabe, ſignifie *empereur* ou *ſeigneur*; on croit qu'il vient de *ſelatat* qui ſignifie *conquérant* ou *puiſſant*. Le nom de *ſultan* tout court, ou précédé de l'article *el* déſigne alors l'empereur des Turcs; cependant le titre de *padiſchah* eſt réputé plus excellent; & les Turcs appellent le Sultan *Padiſchahi Alem Penah*, c'eſt-à-dire, *empereur, le refuge & le protecteur du monde*, ou bien on le nomme *Aliothman Padiſchahi*, empereur des enfans d'Othman. *Voyez l'article* Schah. On donne auſſi le titre de *ſultan* au fils du kan de la Tartarie Crimée. Le mot *ſultanum* eſt chez les Turcs un titre de politeſſe qui répond à celui de *monſieur* parmi nous.

Le *ſultan* exerce ſur ſes ſujets l'empire le plus deſpotique. Selon la doctrine des Turcs, leur empereur a le privilege de mettre à mort impunément chaque jour, quatorze de ſes ſujets, ſans encourir le reproche de tyrannie; parce que, ſelon eux, ce prince agit ſouvent par des mouvemens ſecrets, par des inſpirations divines, qu'il ne leur eſt point permis d'approfondir; ils exceptent cependant le parricide & le fratricide qu'ils regardent comme des crimes, même dans leurs *ſultans*. Cela n'empêche point que les freres des empereurs n'aient été ſouvent les premieres victimes qu'ils ont immolées à leur ſûreté. Les *ſultans* les plus humains les tiennent dans une priſon étroite dans l'intérieur même du palais impérial; on ne leur permet de s'occuper que de choſes puériles, & très-peu propres à leur former l'eſprit, & à les rendre capables de gouverner. Malgré ce pouvoir ſi abſolu des *ſultans*, ils ſont ſouvent eux-mêmes expoſés à la fureur & à la licence d'un peuple furieux & d'une ſoldateſque effrénée qui les dépoſe & les met à mort, ſous les prétextes les plus frivoles.

Le lendemain de ſon avénement au trône, le *ſultan* va viſiter en grand cortege un couvent qui eſt dans un des faubourgs de Conſtantinople; là le ſcheik ou ſupérieur du monaſtere, lui ceint une épée, & pour conclure la cérémonie, il lui dit: *allez, la victoire eſt à vous; mais elle ne l'eſt que de la part de Dieu.* Jamais l'empereur ne peut ſe diſpenſer de cette cérémonie qui lui tient lieu de couronnement.

On n'aborde le *ſultan* qu'avec beaucoup de formalité; nul mortel n'eſt admis à lui baiſer la main; le grand viſir, lorſqu'il paroit en ſa préſence, fléchit trois fois le genou droit; enſuite touchant la terre de ſa main droite, il la porte à ſa bouche & à ſon front, cérémonie qu'il recommence en ſe retirant.

Le *ſultan* n'admet perſonne à ſa table; nul homme n'oſe ouvrir la bouche ſans ordre dans ſon palais; il faut même y étouffer juſqu'aux envies de touſſer ou d'éternuer; on ne ſe parle que par ſigne; on marche ſur la pointe des piés; on n'a point de chauſſure, & le moindre bruit eſt puni avec la derniere ſévérité.

Les réſolutions priſes par le *ſultan* paſſent pour irrévocables, quelqu'injuſtes qu'elles ſoient; il ne peut jamais ſe rétracter. Ses ordres ſont reçus comme s'ils venoient de Dieu même, & c'eſt une impiété que d'y déſobéir; quand il veut faire mourir un grand viſir, il lui ſignifie ſa ſentence par écrit en ces termes: *tu as mérité la mort, & notre volonté eſt qu'après avoir accompli l'abdeſt* (c'eſt-à-dire, l'ablution de la tête, des mains & des piés ordonnée par la loi), *& fait le namaz ou la priere ſelon la coutume, tu réſignes ta tête à ce meſſager que nous t'envoyons à cet effet.* Le viſir obéit ſans héſiter, ſans quoi il ſeroit deshonoré & regardé comme un impie & un excommunié. Le *ſultan* prend parmi ſes titres celui de *zillulah* qui ſignifie *image* ou *ombre de Dieu*: ce qui donne à ſes ordres un caractere divin, qui entraine une obéiſſance aveugle.

Malgré tout ce pouvoir, le *ſultan* ne peut point toucher, ſans la néceſſité la plus urgente, au tréſor public de l'état, ni en détourner les deniers à ſon uſage particulier: ce qui occaſionneroit infailliblement une révolte; ce prince n'a la diſpoſition que de ſon tréſor particulier, dont le gardien s'appelle *haſnadar bachi*, & dans lequel du tems du prince Cantemir, il entroit tous les ans juſqu'à vingt-ſept mille bourſes, chacune d'environ 1500 livres argent de France; c'eſt dans ces tréſors qu'entrent toutes les richeſſes des bachas & des viſirs que le *ſultan* fait ordinairement mourir, après qu'ils ſe ſont engraiſſés de la ſubſtance des peuples dans leurs différentes places qu'ils ont occupées. La confiſcation de leurs biens appartient de droit à leur maître.

Les *ſultans* ſont dans l'uſage de marier leurs ſœurs & leurs filles dès le berceau aux viſirs & aux bachas; par-là ils ſe déchargent ſur leurs maris du ſoin de leur éducation; en attendant qu'elles ſoient nubiles, ceux-ci ne peuvent point prendre d'autre femme avant que d'avoir conſommé leur mariage avec la ſultane; ſouvent le mari eſt mis à mort avant d'avoir rempli cette cérémonie; alors la femme qui lui étoit deſtinée, eſt mariée à un autre bacha. En moins d'un an la ſœur d'Amurath IV. eut quatre maris, ſans que le mariage eût été conſommé par aucun d'eux; auſſitôt que la cérémonie nuptiale tiroit à ſa concluſion, le mari étoit accuſé de quelque crime, on le mettoit à mort, & ſes biens étoient adjugés à ſa femme; mais on prétend qu'ils entroient dans les coffres de l'empereur.

Les *ſultans* ont un grand nombre de concubines. Dans les tems du *Bairam* ou de la pâque des Mahometans, les bachas envoient à leur ſouverain les filles les plus charmantes qu'ils peuvent trouver; parmi ces concubines il ſe choiſit des maîtreſſes, & celles qui ont eu l'honneur de recevoir le *ſultan* dans leurs bras & de lui plaire, ſe nomment *ſultanes haſékis*. Voyez *cet article*. Voyez *l'hiſtoire ottomane* du prince Cantemir.

SULTAN-CHÉRIF, (*terme de relation.*) titre du prince qui gouverne la Mecque. Ce prince étoit d'abord ſoumis & tributaire du grand-ſeigneur; mais dans la diviſion de l'empire muſulman, la race du prophete s'eſt conſervé la ſouveraineté & la poſſeſſion de la Mecque & de Médine, ſans être dans la dépendance de perſonne: c'eſt alors qu'on a donné à ces princes le titre de *ſultans-cherifs*, pour marquer leur prééminence. D'ailleurs tous les autres princes mahométans ont pour eux & pour les lieux qu'ils poſſedent, une extrême vénération, leur envoyant ſouvent des offrandes & des préſens conſidérables. Enfin les *ſultans-chérifs* ont uſurpé un grand pays ſur les Abyſſins, leſquels ne poſſedent plus aujourd'hui de port en propriété ſur la mer Rouge. (*D. J.*)

SULTANE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) maîtreſſe ou concubine du grand-ſeigneur. Nous ne diſons pas *ſon épouſe*, parce que la politique des empereurs turcs ne leur permet pas d'en prendre. *Sultane* favorite eſt une des femmes du ſerrail que le ſultan a honoré de ſes faveurs, & qu'on nomme *aſéki ſultana*. *Voyez* Aseki.

Sultane regnante eſt la premiere de toutes qui donne un enfant mâle au grand-ſeigneur. On l'appelle ordinairement *bujuk aſéki*, c'eſt-à-dire, la premiere ou la grande favorite.

Sultane validé eſt la mere de l'empereur regnant, comme nous diſons la *reine mere*.

Toutes ces *ſultanes* ſont renfermées dans le ſerrail ſous la garde d'eunuques noirs & blancs, & n'en ſortent jamais qu'avec le grand-ſeigneur, mais dans des voitures ſi exactement fermées, qu'elles ne peuvent ni voir ni être vues.

Quand le grand-ſeigneur meurt, ou perd l'empire par quelque révolution, toutes ces *ſultanes* ſont confinées dans le vieux ſerrail.

Sultane eſt auſſi le nom que les Turcs donnent à leurs plus gros vaiſſeaux de guerre.

Sultane, *en terme de Confiſeur*, ce ſont des petits ouvrages d'aſſortiment & de ſymmétrie dont on ſe ſert pour garnir quelque tourte ou autre choſe.

SULTANIE *ou* SULTANIA, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans l'Irac-Agémi, ſur les frontieres de l'Azerbijane, dans une plaine terminée par une montagne. Sultan Mahomet Chodabande fit bâtir *Sultanie* des ruines de l'ancienne ville de Tigranocerta, & en fit le ſiege de ſon empire; c'eſt de là qu'elle a pris le nom de *Sultanie*, qui veut dire *ville royale*. Elle devint très-conſidérable, & les prédéceſſeurs d'Iſmaël ſophi y firent ſouvent leur réſidence; mais cette ville ayant été ſaccagée par Tamerlan, & par d'autres princes turcs & tartares, n'a conſervé de ſon ancien luſtre qu'une belle moſquée dans laquelle eſt le tombeau de Chodabande. On en peut voir la deſcription dans l'hiſtoire de Timur-Bec, *lib. III. c. xxj. Long.* de *Sultanie*, ſuivant Tavernier, 76. 15. *lat.* 39. 40. (*D. J.*)

SULTANIN, ſ. m. (*Monnoie.*) le *ſultanin* eſt une monnoie d'or qui ſe fabrique au Caire, & qui a cours dans tous les états du turc; c'eſt la ſeule eſpece d'or qui ſe faſſe au coin du grand-ſeigneur; on l'appelle auſſi *ſchérifi* & *ſequin*; il vaut à-peu-près le ducat d'or On nomme auſſi *ſultanins* des eſpeces d'or qui ſe frappent à Tunis; mais outre que ces *ſultanins* ſont d'un tiers plus forts que ceux d'Egypte, l'or en eſt à plus haut titre, & tout du plus fin qu'il puiſſe être, c'eſt-à-dire, au plus près de vingt-quatre karats. (*D. J.*)

SULTZ, (*Géogr. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, dans la haute-Alſace, dépendant de l'évêché de Strasbourg. Il y a auſſi un bourg appellé *Sultz*, en Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu d'un comté de même nom, ce comté confine avec les cantons de Zurich, de Schaffhouſe, le landgraviat de Stulingen, & la forêt-noire. (*D. J.*)

Sultz, *comté de*, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, en Suabe, ce comté confine avec les cantons de Zurich & de Schaffhouſe, le landgraviat de Stulingen, & la forêt-noire. Le pays en eſt aſſez beau, & diviſé en quatre bailliages. Son chef-lieu eſt un gros bourg de même nom. (*D. J.*)

SULTZBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de même nom, qui eſt ſituée aux confins du haut palatinat, vers la Franconie. Cette ſeigneurie appartenoit à la branche de Neubourg. (*D. J.*)

SULTZBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le Briſgaw, dépendante des margraves de Bade-Dourlac, qui y ont bâti un château. Le terroir de ce lieu produit des vins rouges fort eſtimés en Allemagne. *Long.* 25. 14. *lat.* 47. 53. (*D. J.*)

SUMAC, *rhus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une capſule arrondie, qui a preſque la forme d'un rein, & qui renferme une ſemence de la même forme. Tournefort, *inſt. rei her. Voy.* Plante.

Sumach, *rhus*, petit arbre qui vient naturellement dans l'Europe méridionale, dans quelques contrées de l'Amérique ſeptentrionale, & en Afrique; mais les *ſumachs* d'Afrique ſont toujours verds, de plus petite ſtature, & bien différens de ceux d'Europe & d'Amérique: ces derniers s'élevent à douze ou quinze piés: ils font rarement une tige droite, leur écorce eſt liſſe ſur les vieilles branches, & extrèmement velue ſur les jeunes rameaux, ce qui, joint à la direction courbe & oblique de ces rameaux qui ſont fort gros, leur donne de loin l'apparence d'un bois de cerf; c'eſt ce qui a occaſionné de donner au *ſumach* le nom de *bois de cerf;* leurs feuilles ſont compoſées de pluſieurs folioles longues, pointues, dentelées & rangées par paires ſur un filet commun qui eſt terminé par une ſeule foliole. Ces arbriſſeaux donnent en Juin & Juillet de groſſes grappes de fleurs un peu jaunâtres, & de peu d'apparence; les graines qui s'étendent, ſont de très-petites baies velues, & bien peu charnues, qui contiennent un noyau rond l'automne & le tems de leur maturité.

Les *ſumachs* d'Europe & d'Amérique ſont très-robuſtes, & leur accroiſſement eſt très-prompt: on les voit réuſſir par-tout, depuis le ſol de pur argile, juſque dans les terreins les plus pierreux; ils s'accommodent de toutes les expoſitions, ils reprennent aiſément à la tranſplantation, ils ſouffrent la taille dans toutes les ſaiſons, & ils ſe multiplient plus que l'on ne veut: on n'eſt pas en uſage de les ſemer, ce ſeroit un moyen trop long, & d'ailleurs les graines levent difficilement; mais leurs racines qui rampent près de la ſurface de la terre, & qui s'étendent au loin, pouſſent une grande quantité de rejettons: cependant à leur défaut, on peut ſe ſervir des ſeules racines, qui étant coupées de la longueur du doigt, & miſes en terre au printems, reprennent très-aiſément.

On peut tirer quelque parti des *ſumachs* pour l'agrément; leur feuillage eſt fort apparent & d'une belle verdure, quelques eſpeces mêmes donnent des grappes rouges qui ſont d'un bel aſpect dans l'automne & pendant tout l'hiver, & ces arbriſſeaux ſont très-propres ſoit à faire de la garniture dans les boſquets, ſoit à remplir promptement des places vuides, où quantité d'arbriſſeaux ne pourroient réuſſir à cauſe de la défectuoſité du terrein; mais ces arbriſſeaux ne ſont pas ſans utilité: on ſe ſervoit anciennement de leurs graines pour aſſaiſonner différens mets. Bellon rapporte que de ſon tems les Turcs les employoient à cet uſage, qui n'a ceſſé vraiſſemblablement qu'à cauſe que cet aſſaiſonnement noirciſſoit les dents. Il y a tout lieu de préſumer cette propriété dans la graine du *ſumach*, puiſque la décoction de ſes feuilles noircit les cheveux, & que le bois peut ſervir à faire de l'encre: on cultive ces arbriſſeaux en Eſpagne & dans nos provinces méridionales, pour la préparation des cuirs, & on emploie à ce ſervice toutes les parties du *ſumach*, le bois, la feuille, & la graine. Ce petit arbre eſt au nombre des drogues colorantes qui ſont communes aux teinturiers du grand & du petit teint; il ſert à teindre en verd, & il entre dans l'apprêt des maroquins noirs, & de quelques autres peaux; c'eſt du Portugal qu'on tire la plus grande partie du *ſumac* qui ſe conſomme en France; on peut faire du vinaigre avec les grappes de cet arbriſſeau; en faiſant des inciſions au tronc, il en découle un ſuc réſineux qui pourroit avoir de l'utilité pour les arts: enfin on fait quelqu'uſage des graines de *ſumac* en médecine, par rapport à leur qualité aſtringente & rafraîchiſſante.

Il y a pluſieurs eſpeces de *ſumacs*.

1°. *Le ſumac à feuille d'orme*: c'eſt le ſeul qui vienne naturellement en Europe, & celui qui a le moins d'agrément: on doit appliquer particulierement à cette eſpece, ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. *Le ſumac de Virginie*: c'eſt celui que l'on cultive le plus communément dans les jardins pour l'agrément de ſes grappes rouges qui reſtent ſur l'arbre pendant tout l'hiver; ſon bois eſt fort tendre, mais il eſt veiné d'une couleur verte de deux nuances aſſez belles.

3°. *Le ſumac de Virginie velouté de rouge*: c'eſt une variété du précédent, il fait un plus grand arbre, ſon accroiſſement eſt plus prompt, ſes jeunes rameaux ſont garnis de duvet d'un rouge fort vif, ſes grappes de fleurs ſont blanches, fort grandes, & éparſes.

4°. *Le ſumac d'Amérique à bois liſſe:* c'eſt l'eſpece qui a la plus jolie apparence, par la verdure bleuâtre de ſon feuillage & de ſes jeunes rameaux, qui ſont ſans aucun duvet; ſes grappes ſont éparſes, & elles n'ont jamais de couleur apparente; cet arbre fait une tige plus droite que les autres.

5°. *Le ſumac de Canada à feuilles longues, ou le vinaigrier*: cet arbriſſeau s'éleve moins que les précédens; ſes feuilles ſont luiſantes & d'une couleur de verd de mer, & ſes grappes de fleurs d'un rouge vif de la plus belle apparence; il eſt vrai que ſes branches viennent fort irrégulierement, & qu'il pouſſe un grand nombre de rejettons, ce qui déprime un peu l'agrément qu'il a d'ailleurs.

6°. *Le petit ſumac de Virginie*: cet arbriſſeau ne s'éleve guere qu'à quatre piés; ſa fleur n'a rien de fort remarquable; toute ſa beauté conſiſte dans la ſingularité de ſes feuilles qui ſont doublement empannées, c'eſt-à-dire que le filet qui ſoutient pluſieurs paires de folioles eſt bordé d'un fanage qui ſe réunit avec les folioles; cet arbriſſeau ne donne point de rejetton du pié, il faut le faire venir de graine.

7°. *Le ſumac de Caroline à fruit écarlate*.

8°. *Le ſumac de Caroline à fruit noir:* ces deux dernieres eſpeces ſont encore très-rares, & peu connues.

9°. *Le ſumach copal, rhus obſoniorum*: cet arbre eſt originaire de la Caroline & de la Virginie, où il s'éleve à plus de vingt piés; ſes feuilles ſont ailées & compoſées de quatre, cinq, ou ſix paires de folioles, mais celle qui termine le filet commun n'a point de

pe-

pedicule; il ſort du tronc de cet arbre un ſuc épais qui a quelque reſſemblance avec la gomme copal.

On connoit encore de cinq ou ſix ſortes de *ſumacs* qui ſont originaires de l'Afrique: ce ſont de petits arbriſſeaux fort délicats, qui n'ont d'autre agrément que d'être toujours verds.

Sumac, (*Mat. med.*) ordinaire ou commun, & *ſumac de Virginie*. Les fruits de la premiere eſpece de *ſumac* étoient employés dans la cuiſine des anciens, à titre d'aſſaiſonnement; auſſi portent-ils chez pluſieurs botaniſtes le titre du *ſumac*, ou *rhus obſoniorum*, *rhus culinaria*, *&c.* les Turcs s'en ſervent encore aujourd'hui, au rapport de Bellon; mais il eſt abſolument inuſité à ce titre parmi nous.

Nous n'employons plus cet arbriſſeau, & principalement celui de la ſeconde eſpece, le *ſumac* de Virginie, qu'à titre de remede; ſes feuilles & ſes fruits ſont comptés parmi les plus puiſſans aſtringens: on en emploie l'infuſion & la décoction dans le cours de ventre & les hémorrhagies qu'il faut arrêter. Ces remedes ſont encore mis au rang des bons anti-ſcorbutiques.

Le fruit de *ſumac* entre dans le ſirop myrtin & dans le vin aſtringent *pro tolu*, de la pharmacopée de Paris; les ſemences entrent dans l'onguent de la comteſſe.

Sumac, ſ. m. (*Teinture.*) drogue propre pour teindre en verd; cette drogue dont on ſe ſert auſſi dans l'apprêt des maroquins noirs & de quelques autres peaux, n'eſt autre choſe que les feuilles & les jeunes branches de l'arbriſſeau, pilées dans un mortier.

Quoique le *ſumac* ſoit du nombre des drogues colorantes, qui ſont communes aux teinturiers du grand & du petit teint, il eſt néanmoins défendu aux uns & aux autres d'en employer de vieux, c'eſt-à-dire qui a déja ſervi à paſſer les maroquins, ou autres peaux. Le meilleur *ſumac* pour la teinture eſt celui qui eſt verdâtre & nouveau. C'eſt du port de Porto, en Portugal, que vient la plus grande partie du *ſumac* qui ſe conſomme en France. (*D. J.*)

SUMATIA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans l'Arcadie. Pauſanias, *liv. VIII. c. xxxvj.* nous apprend que cette ville étoit ruinée de ſon tems, & qu'elle avoit été ſituée au midi de Lycoa, autre ville ruinée. (*D. J.*)

SUMATRA, (*Géog. mod.*) grande île de l'Océan indien, à l'occident de la preſqu'île du Malaca & de l'île de Bornéo, & ſéparée de celle de Java par le détroit de la Sonde.

Cette île s'étend depuis la pointe d'Achem qui eſt par les 5 deg. 30'. nord, juſqu'au détroit de la Sonde, par les 5 deg. 30'. ſud, qui font onze degrés. Ainſi cette île auroit 300 lieues de longueur, & environ 70 de large.

Elle eſt arroſée d'un grand nombre de rivieres, grandes, moyennes & petites. Elle ne manque pas de mines d'étain, de fer & de cuivre. Elle eſt ſemée çà & là de montagnes très-hautes; mais l'air de ce pays eſt fort mal-ſain, à cauſe de la ligne équinoxiale qui le coupe par le milieu, & des pluies qui y regnent une partie de l'année, & qui ſont enſuite ſuivies de calmes qui ſurviennent après des tempêtes. Cependant les côtes de cette île offrent à la vûe des plaines couvertes d'orangers, de cocotiers & d'autres arbres fruitiers; des forêts toujours verdoyantes, des collines ornées de bocages, & des hameaux où brillent toutes les beautés champêtres.

Les terres produiſent une quantité prodigieuſe de riz, d'orge, de miel, de cire & ſur-tout du poivre. Les lieux incultes & ſauvages nourriſſent des éléphans, des ſangliers, des cerfs, des ſinges & des ſerpens. Les rivieres ne manquent pas de crocodiles qu'on nomme *caymans*. Les prairies nourriſſent quantité de bufles, de bœufs & de chevaux.

L'île de *Sumatra* eſt diviſée en pluſieurs royaumes dont le plus puiſſant eſt celui d'Achem, qui occupe le côté ſeptentrional de l'île. Le côté méridional dépend en partie du royaume de Bantam, & en partie du Mataram de Java.

On parle la langue malaye dans toute l'île, & la plupart des habitans ont embraſſé le Mahométiſme, à l'exemple des Maures. En général ils ſont noirs, de la taille des Javanois, fiers, audacieux, perfides & ſanguinaires. Ils craignent leurs rois qui ſont abſolus, & qui pour des fautes légeres, leur font couper inhumainement les piés & les mains.

Ils ſont preſque tout nus, depuis la ceinture en-haut. Les plus magnifiques ont une légere cebaie, qui eſt de toile de coton. Leurs édifices, pagodes & maiſons, ſont élevés ſur des piliers de bois, & bâtis de légers matériaux, à la maniere des Maures.

Leurs vivres ordinaires ſont du riz, du poiſſon, des noix de cocos, & des herbages. On trouve chez eux d'aſſez bons ouvriers pour la conſtruction des navires, pour la fonte des vaiſſeaux de cuivre, & pour forger des couteaux, des poignards, des javelines.

Les Hollandois ont pluſieurs fortereſſes dans cette île, où ils ont acquis une grande autorité par leur puiſſance & leur commerce. Ils ſe ſont fait reſpecter des rois d'Achem, de Bantam & de Java. Ils enlevent tout le poivre du pays, qui eſt le plus eſtimé des Indes après celui de Cochin.

Selon Maffæi l'île de *Sumatra* eſt la Cherſonnèſe d'or des anciens; du-moins n'eſt-ce point la preſqu'île de Malacca, car il n'y a point du tout d'or dans tout le pays autour de Malacca, & l'on trouva beaucoup d'or dans l'île de *Sumatra* lorſque les Portugais s'en emparerent. (*D. J.*)

SUMBI, (*Géog. mod.*) province d'Afrique au royaume d'Angola, dans l'Ethiopie occidentale. Elle eſt ſituée par les 11 deg. de *latitude méridionale*. Pluſieurs rivieres la traverſent & l'arroſeroient ſuffiſamment pour la fertiliſer, ſi elle étoit cultivée, & qu'on détruisît les bêtes ſauvages qui la déſolent. Ses habitans ont les mêmes coutumes & la même religion que les Chiſſames. (*D. J.*)

SUMES, (*Mytholog.*) les Carthaginois honoroient Mercure ſous ce nom, qui ſignifioit en langue punique, le *meſſager des dieux*. (*D. J.*)

SUMMANALIE, ſ. m. (*Mytholog.*) gâteau de farine, fait en forme de roue. Les uns dérivent ce mot du dieu Summane auquel on les offroit; d'autres de *ſumen*, ou de la mamelle de la truie dont ils avoient la forme.

SUMMANE, (*Mytholog.*) un des dieux des enfers: les Mythologues ne s'accordent point ſur cette divinité. Ovide parlant des temples qu'on rebâtit en l'honneur de ce dieu, pendant la guerre contre Pyrrhus, témoigne qu'on ne ſavoit pas bien quel dieu c'étoit. Pline le naturaliſte obſerve qu'on attribuoit à *Summanus*, les foudres & les tonnerres qui arrivoient pendant la nuit, au lieu que ceux qui ſe faiſoient entendre de jour étoient cenſés venir de Jupiter.

Les anciens romains, au rapport de S. Auguſtin, avoient eu plus de vénération pour ce dieu infernal, que pour Jupiter même, juſqu'au tems qu'on bâtit le fameux temple du Capitole, qui attirant alors tous les vœux des Romains, fit oublier juſqu'au nom de *Summanus*. Cependant il avoit encore un temple à Rome du tems de Pline, auprès de celui de la Jeuneſſe, & une fête qu'on célébroit le 24 Juin. On lui immoloit deux moutons noirs, ornés de bandelettes noires.

Macrobe prétend avec beaucoup de vraiſſemblance, que *Summanus* n'eſt qu'un ſurnom de Pluton, que c'eſt l'abregé de *ſummus manium*, le chef & le ſouverain des manes, ou le prince des dieux de l'enfer.

Cicéron raconte que le dieu *Summanus* avoit une ſtatue qui n'étoit que de terre, placée ſur le faîte du temple de Jupiter. Cette ſtatue ayant été frappée de la foudre, & la tête ne s'en étant trouvée nulle part, les aruſpices conſultés répondirent que le tonnerre l'avoit jettée dans le Tibre: elle y fut trouvée toute entiere, à l'endroit qu'ils avoient déſigné. (*D. J.*)

SUMMASENTA, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Eſpagnols donnent à des vents d'eſt & de ſud-eſt, qui ſe font quelquefois ſentir nuit & jour pendant une ſemaine entiere; ils ſont frais & ſecs, & regnent pendant les mois de Février, de Mars & d'Avril dans la baie de Campêche, dans un eſpace d'environ 120 lieues, ils ſoufflent ſur-tout dans les baſſes marées: on dit qu'ils different également des vents de terre & des vents de mer.

Summasenta, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale. Elle a ſon embouchure ſur la côte de la baie de Campêche. On la trouve à l'eſt du lac des Marées, lorſqu'on entre à Port-Royal. Elle eſt petite, mais néanmoins aſſez grande pour donner entrée aux pirogues. (*D. J.*)

SUMMUS LACUS ou *SUMMO LACO*, (*Géog. anc.*) comme décrit l'itinéraire d'Antonin; bourgade d'Italie dans le pays des Eugani. L'itinéraire d'An-

tonin

tonin la place ſur la route Brigantia à Milan, en prenant par le lac Larius, & il la marque entre Murus & Comum, à vingt milles de la premiere de ces places, & à quinze milles de la ſeconde. Cette bourgade conſerve encore aujourd'hui ſon ancien nom un peu corrompu, car on l'appelle *Sammoleco*. Mais ſi elle a été autrefois très-conſidérable, elle a perdu tout ſon ancien luſtre, par la chûte d'une montagne voiſine, qui l'a tellement ruinée qu'à peine en voit-on quelques veſtiges à ſix milles de Chiavenne. Ce lieu avoit pris ſon nom de ſa ſituation ſur la rive de la partie ſeptentrionale du lac Larius, à laquelle on donnoit anciennement le nom de *Lacus ſummus*, par oppoſition à la partie méridionale qu'on appelloit *Lacus inferior*. (*D. J.*)

SUMMUS PENINUS ou *SUMMUM PENINUM*, (*Géog. anc.*) lieu des Alpes pénines, marqué dans l'itinéraire d'Antonin ſur la route de Milan à Mayence, en prenant par les Alpes pénines. Ce lieu ſe trouve entre *Auguſta Prætoria* & *Octodurum*, à vingt-cinq milles de chacune de ces places. Il avoit été ainſi nommé à cauſe de ſa ſituation ſur le haut de la montagne, où l'on adoroit anciennement le dieu Pennius dont parle Tite-Live, *liv. XXI. ch. xxxviij*, & dont il eſt fait mention dans une ancienne inſcription rapportée par Gudius, *page* 54. *n°*. 6.

Lucius Lucullus
Deo Pennio
Optimo,
Maximo,
Domum dedit.

Cette montagne s'appelle à-préſent le *Grand S. Bernard*. (*D. J.*)

SUMMUS-PYRENÆUS, (*Géog. anc.*) lieu que l'itinéraire d'Antonin place ſur une des routes de la Gaule en Eſpagne, ſavoir ſur celle de Narbonne à Terragone. Ce lieu eſt marqué entre *ad Centuriones* & *Juneiria*, à ſeize milles du premier de ces lieux, & à quinze milles du ſecond. Il avoit pris ſon nom de ſa ſituation au ſommet des Pyrénées, & aux confins de la Gaule & de l'Eſpagne. Ce lieu eſt appellée aujourd'hui *Port* par les François, & *Puerto* par les Eſpagnols; & il fait encore la ſéparation du Lampourdan avec le Rouſſillon. (*D. J.*)

SUMPTUM, ſ. m. (*Gram. Juriſprud.*) terme de chancellerie romaine, qui ſignifie une *copie collationnée*, que les maîtres du regiſtre des ſuppliques délivrent d'une ſignature inſérée dans leurs regiſtres, au bas de laquelle ils mettent de leur main *ſumptum ex regiſtro ſupplicationum apoſtolicarum, collationatum per me n... ejuſdem regiſtri magiſtrum*. Voyez le *traité de l'uſage & pratique de cour de Rome*, par Caſtel, *tome I. p.* 39. (*A*

SUNA, *Religion mahométane*.) nom du recueil des traditions qui concernent la religion mahométane; c'eſt leur thalmud; mais les exemplaires de ce thalmud ſont fort différens les uns des autres, parce que la tradition eſt toujours différente, ſelon les divers pays. Auſſi celles des Perſes muſulmans, des Arabes, des Africains, des habitans de la Mecque, ſont oppoſées les unes aux autres. Cette oppoſition a produit les diverſes ſectes de la religion mahométane, & a introduit toutes les variations qui regnent dans les explications de l'alcoran. (*D. J.*)

SUNA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, l'une de celles où les Aborigènes avoient eu des établiſſemens, & qui ſubſiſtoient du tems de Denis d'Halicarnaſſe, *l. I. c. vj*. Cet ancien hiſtorien la met à 40 ſtades de Vesbola; il ajoute que c'étoit une belle ville remarquable principalement par un ancien temple de Mars. Sylburge croit que c'eſt la ville *Suana* de Ptolomée. (*D. J.*)

SUNCOPULLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que l'on donne dans les Indes orientales à une pierre que l'on fait calciner, & que l'on donne enſuite dans la fievre.

SUND, DÉTROIT DU, (*Géog. mod.*) célebre détroit d'Europe, dans les états de Danemarck; il eſt entre les côtes de Schonen & de Séeland; c'eſt la clé de la mer Baltique. Elſeneur, place de Danemarck, défendue par la fortereſſe de Cronemburg, eſt ſur le bord du *Sund*, & garde le paſſage de ce détroit. De l'autre côté, eſt le château d'Elſinbourg, dans la province de Shonen, qui appartient à la Suede. On donne à ce détroit 16 lieues de longueur, & 5 dans ſa plus grande largeur; mais vis-à-vis la fortereſſe de Cronenburg, il n'a pas au-delà d'une lieue de large, de ſorte que les gros vaiſſeaux n'y peuvent paſſer que ſous le canon de la fortereſſe; c'eſt ce qui produit une ſomme conſidérable au roi de Danemarck, le péage qu'il leve ſur les bâtimens qui paſſent par le détroit, rapporte à ce prince environ 30 mille liv. ſterling par an. Ce tribut procede d'une ancienne convention des villes anſeatiques, avec le Danemarck, pour l'entretien de quelques fanaux le long de la côte. Lorſque ces villes tomberent en décadence, cette convention devint un droit. On y voit paſſer année commune deux milles vaiſſeaux, parmi leſquels il y en a bien mille appartenant aux Hollandois. (*D. J.*)

SUNDERBOURG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans l'île d'Aſſen, ſur le petit détroit nommé *Sunderburger-Sund*, à 2 milles de Nordbourg, à 3 de Lensbourg, à ſix au nord de Sleſwick, & à ſept d'Haderleben, avec un château. *Long.* 27. 43 *lat.* 54. 52. (*D. J.*)

SUNDERHAUSEN *ou* SONDERSHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, ſur le Wiper, avec un château. Elle appartient avec Arnſtad, à la branche des comtes de Schwartzbourg-Sondershauſen. (*D. J*)

SUNDERLAND, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à l'embouchure de la Were. Ce bourg qui eſt conſidérable, a droit de marché, & il s'y fait entr'autres commerces, un riche trafic de charbon de terre. Il ſe trouve environné de la mer, & comme ſéparé de la terre, quand la marée eſt haute; de-là lui eſt venu le nom de *Sunderland*. (*D. J.*)

SUNDEWIT, (*Géog. mod.*) petit pays de Jutland, qu'on met dans la principauté de Lugsbourg; il appartient aux ducs de Sleſwick & du Holſtein Sonderbourg. A l'orient & au ſeptentrion, il eſt borné par le détroit qui ſépare l'île d'Alſen de la terre ferme; au midi, il a le golfe de Fleusbourg; à l'occident, il a en partie le même golfe & le territoire de Lundhoffth arde. (*D. J.*)

SUNDI *ou* SUNDO, (*Géog. mod.*) province du royaume de Congo, dans l'Ethiopie occidentale, au midi de la riviere de Zaire. Cette province eſt arroſée d'un grand nombre de rivieres, & a dans ſes montagnes pluſieurs mines de fer, & de cuivre. La capitale qui lui donne ſon nom, eſt à ſix lieues de la grande caſcade du Zaire. (*D. J.*)

SUNDIVA, (*Géog. mod.*) île d'Aſie, dans les Indes, à 6 lieues de la terre ferme de Bengale. On lui donne 30 lieues de tour; ſon commerce conſiſte à faire une grande quantité de ſel, dont tout le pays, de Bengale ſe fournit. Les Portugais s'emparerent de cette île en 1602, mais ils furent obligés de l'abandonner l'année ſuivante au roi d'Aracan, qui en eſt reſté le maître (*D. J.*)

SUNDSWALD, (*Géog. mod.*) ville de Suede, capitale de la Médelpadie, à l'embouchure d'une grande riviere, dans le golfe de Bothnie, avec un bon port. C'eſt une ville nouvellement bâtie qui proſpere, & dont les habitans s'occupent en partie à la fabrique des armes. (*D. J.*)

SUNIADE, (*Mythol.*) Minerve avoit un temple au haut du promontoire de Sunium, qui étoit à l'entrée de l'Attique, & qu'on appelle aujourd'hui le *cap Colonne*, parce qu'il reſte encore de ce temple de Minerve dix-neuf colonnes qui ſont de bout; Minerve fut appellée de-là *Suniade*. (*D. J.*)

SUNIQUES, LES, (*Géog. anc.*) *Sunici*, peuples de la Germanie, en-deçà du Rhein. La plûpart des géographes conviennent, que ces peuples dont le nom commence à n'être connu que depuis le tems d'Auguſte, faiſoient partie des Suéves, qui furent transférés au deçà du Rhein, & qu'ils habitoient entre les Ubiens & les Tungres. M. Spener, *notit. gem. l. VI. c. v.* ſe joint au ſentiment commun, & dit que les *Sueves* dont les *Sunici* faiſoient partie, étoient ceux auxquels on avoit donné le nom de *Catti*.

Aujourd'hui, quelques géographes prétendent trouver dans les noms de quelques lieux, habités autrefois par les *Sunici*, l'origine du nom de ce peuple; mais il ſeroit encore plus naturel de dire, que ce ſont les *Sunici* qui ont donné leur nom à ces lieux. Quoi qu'il en ſoit, la demeure de ces peuples en deçà du Rhein eſt fixée par Tacite, qui dit que Civilis, après avoir fait alliance avec les habitans de Cologne, réſolut de gagner les cités voiſines, ou de réduire par les armes, celles qui s'oppoſeroient à ſon deſſein:

que

que comme il s'étoit emparé du pays des *Sunici*, & avoit partagé toute leur jeuneſſe en diverſes cohortes; Claudius Labéon s'étoit mis à la tête de quelques troupes qu'il avoit levées à la hâte chez les Béthaſiens, les Tungres & les Nerviens, & avoit entrepris de lui réſiſter, s'aſſurant ſur l'avantage du poſte, ayant commencé de s'emparer du pont de la Meuſe.

On peut conjecturer de ce récit, & de la connoiſſance qu'on a de la demeure des autres peuples, que les *Sunici* habitoient entre les Ubiens & les Tungres; que la Meuſe du côté de l'occident ſéparoit les Tungres & les Ménapiens des *Sunici*, comme du côté de l'orient; la Roër ſéparoit ces derniers des Ubiens & des Gugerni: ces mêmes Gugerni & les Ménapii bornoient au nord les *Sunici*. (*D. J.*)

SUNIUM, (*Géog. anc.*) 1°. promontoire de l'Attique; c'eſt celui où aboutiſſent les côtes orientales & méridionales de cette contrée. Strabon, Tite-Live, Ptolomée & divers autres auteurs anciens parlent de ce promontoire. Stace dit:

Linquitur eois longe ſpeculabile proris
Sunion.

Ce promontoire eſt appellé par Vitruve, *liv. IV. ch. vij. Sunium Palladis*, ſans doute, à cauſe du temple qu'on y avoit bâti à l'honneur de Pallas. Par la même raiſon, il eſt nommé *Palladis promontorium* dans Homere & dans Ariſtophane.

Pauſanias, *l. I. ch. j* le décrit ainſi. Dans cette partie du continent de la Grece, qui regarde les Cyclades & la mer Egée, s'éleve à l'entrée de l'Attique, le promontoire *Sunium*. Au bas eſt une rade, & au haut un temple dédié à Minerve Suniade. Il ajoute que quand on a paſſé le promontoire *Sunium*, on voit un peu plus loin la montagne de Laurium, où les Athéniens avoient autrefois des mines d'argent.

Le promontoire *Sunium* eſt nommé par les Grecs modernes, *capo Colonias*; & par les François, le *cap Colonne*; parce qu'on y voit pluſieurs colonnes doriques ſur pié, qui ſont les reſtes du temple de Minerve. On y voit auſſi des ruines d'édifices qui compoſoient le bourg de même nom que le promontoire dont nous parlerons dans l'article ſuivant.

Les colonnes du temple de Minerve ſont blanches, ſelon M. de Wheler, voyage de Grece. *tom. II. p. 261.* & ſe voient de fort loin en mer. Ce temple, ajoute-t-il, eſt ſitué ſur la coupe d'un haut rocher qui s'avance dans la mer. On voit neuf colonnes doriques au ſud-oueſt, & cinq vis-à-vis. Il reſte deux pilaſtres à l'extrémité méridionale, étant partie du pronaos, où ſont gravés pluſieurs noms anciens & modernes. Il ſemble par les fondemens des murailles, que le temple étoit renfermé dans la fortereſſe, au-deſſous de laquelle on voit d'autres fondemens de murailles, qui ſont indubitablement ceux de la ville de *Sunium*. Il y a une petite baie à main droite, où étoit l'ancien port qui eſt aujourd'hui abandonné, auſſi-bien que la petite île Patroclea, que la plûpart appellent *Guidroniſa*.

2°. *Sunium*, bourg de l'Attique, ſelon Strabon, *liv. IX. pag. 398.* qui le met ſur le promontoire de même nom; c'eſt apparemment le bourg *Sunium*, qui, au rapport d'Etienne le géographe, faiſoit partie de la tribu Léontide. Il eſt bien vrai que dans le marbre qui contient la liſte des bourgs de l'Attique, *Sunium* eſt mis ſous la tribu Atalide: mais ce doit avoir été l'effet du changement arrivé dans les tribus de l'Attique, au moyen de leur nombre qui fut augmenté de dix à treize. *Sunium*, dit M. Spon, fut célebre pour ſon beau temple de Minerve Suniade, bâti de la maniere de celui de Minerve à Athenes, & d'ordre dorique. Neptune y étoit auſſi adoré ſous le titre de *Suniarator*, & on y faiſoit pendant les fêtes panathénées des combats de galeres.

Ce bourg autrefois fort peuplé, & qu'on pourroit nommer *ville*, eſt aujourd'hui ſans habitans; & l'on ne peut juger de ſa grandeur que par ſes ruines. Le monument le plus entier qui y reſte, eſt le temple de Minerve Suniade, avec dix-ſept colonnes entieres d'un ouvrage tout ſemblable à celui du temple Théſée à Athènes. On y voit ſur un bas-relief de marbre de Paros, une femme aſſiſe avec un petit enfant, qui comme elle, leve les bras, & paroît regarder avec effroi un homme nud qui ſe précipite du haut d'un rocher. M. Fourmont dans ſon voyage de Grece en 1729, prit les dimenſions de ce temple, leva le plan de ville & du port. (*D. J.*)

SUNNET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) les Mahometans diſtinguent deux eſpeces de préceptes dans l'alcoran; ils appellent *ſunnet*, ceux dont on peut être diſpenſé en de certaines occaſions; de ce nombre ſont la circonciſion, les rites eccléſiaſtiques, &c. On ne peut cependant les omettre ſans péché véniel; à-moins qu'il n'y eût néceſſité. Quant aux préceptes qui ſont d'une néceſſité indiſpenſable, ils les nomment *fars*; tel eſt le précepte appellé *ſalavat*, c'eſt-à-dire, la confeſſion de foi mahométane, qu'on ne peut négliger ſans mettre ſon ſalut en danger; tel eſt auſſi le *zekkiat*, ou la néceſſité de donner aux pauvres la cinquantieme partie de ſon bien.

SUNNING, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans Berchskire ſur le bord de la Tamiſe, un peu au-deſſous de Reading. Ce village dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, a été le ſiége de huit évêques, avant que cet honneur fut transféré à Sherborn, & enſuite à Saliſbury. (*D. J.*)

SUNNIS *ou* SONNIS, (*Hiſt. mod.*) ſecte des mahométans turcs attachés à la ſunna ou ſonna, & oppoſés à celle des ſchiais, c'eſt-à-dire, des mahométans de Perſe.

Les *Sunnis* ſoutiennent que Mahomet eut pour légitime ſucceſſeur Abubekir, auquel ſuccéda Omar, puis Oſman, & enſuite Mortux-Ali, neveu & gendre de Mahomet. Ils ajoutent qu'Oſman étoit ſecrétaire du prophete & homme d'un génie profond; que les trois autres étoient auſſi fort éclairés, & d'ailleurs très-grands capitaines, & qu'ils ont plus étendu la loi par la force des armes que par celle des raiſons. C'eſt pourquoi dans la ſecte des *Sunnis*, il n'eſt pas permis de diſputer de la region, mais ſeulement de la maintenir le cimeterre à la main. Les Schiais ou Schiſtes traitent les *Sunnis* d'hérétiques, qualification que ceux-ci ne ménagent pas davantage à l'égard des Schiſtes. Tavern. *Voyage de Perſe*.

SUNTGAW, *ou* SUNDGOW, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Suntgowia*, ou *Sugitenſis pagus*, pays d'Allemagne en Alſace. Il eſt borné au ſeptentrion par la haute Alſace; à l'orient par le Rhin, & par le canton de Baſle; au midi par la principauté de Porentru, & par la Franche-Comté; & à l'occident par les états du duc de Lorraine.

Ce pays eſt du territoire des anciens Rauraques, qui faiſoient partie des Séquaniens. Enſuite le *Suntgaw* fit partie du royaume d'Auſtraſie, & puis du royaume de Bourgogne; d'où il paſſa entre les mains de l'empereur Conrard le ſalique. Le *Suntgaw* avoit alors pour capitale Mulhauſen, qui étoit immédiatement ſoumiſe à l'empire; cependant le comte de Pfirt, appellé de nos jours par les François *comte de Frerrette*, en poſſédoit une bonne partie.

Les François ſe rendirent maîtres de ce pays dans le dernier ſiecle, & il fut cédé à la couronne de France en toute ſouveraineté par le traité de Munſter, l'an 1648. Le *Suntgaw* comprend aujourd'hui les bailliages de Frerrette, Lauſer, Altkirc, Tham, & Béfort; ſes lieux principaux ſon Frerrette, Béfort, & Huningue. (*D. J.*)

SUOLA, (*Géog. mod.*) bourg de Grece, dans la Livadie, ſur le golfe, de Lépante, au midi du mont Parnaſſe, & à ſix lieues des ruines de Delphes. C'eſt l'ancienne Antieyra, ſuivant les interpretes de Ptolomée. (*D. J.*)

SOUVETAURILIES, ſ. f. pl. (*Antiq. rom.*) *ſuovetaurilia*, où l'on immoloit un verrat, un bélier, & un taureau, comme le prouve le mot même *ſuovetaurilia*, qui eſt compoſé de *ſus*, *ovis*, *taurus*; le mot *ove* eſt pris ici pour un bélier; car c'eſt le mâle de l'eſpece qui n'étoit point coupé, qu'on offroit dans cette cérémonie; d'où vient qu'on l'appelloit autrement *ſolitorilia*, c'eſt-à-dire, ſelon Sextus Pompeïus, *ſolida*, mot qui ſignifie que les animaux étoient entiers, & qu'ils n'avoient perdu aucune partie de leur corps.

Les ſacrifices du bélier, du verrat, & du taureau, étoient les plus grands, & les plus conſidérables que l'on faiſoit à Mars. Ce ſacrifice ſe faiſoit pour la luſtration du peuple, après le dénombrement du cenſeur, pour l'expiation des champs, des fonds de terre, des armées, des villes, & de pluſieurs autres choſes, pour les ſanctifier, ou les expier, ou les purifier, & attirer la protection des dieux par cet acte de religion.

Les *ſuovetaurilia* ſe diſtinguoient en grands & en pe-

petits: dans les petits, l'on immoloit de jeunes animaux, un jeune verrat, un agneau, un veau; dans les grands, on ſacrifioit des animaux parfaits qui avoient tout leur taille, comme le verrat, le bélier, le taureau. Avant le ſacrifice, on faiſoit faire à ces animaux trois fois le tour de la choſe qu'il s'agiſſoit de purifier. Que la victime qui doit être offerte, ſoit promenée trois fois autour des champs, dit Virgile. Le verrat étoit toujours immolé le premier, comme l'animal qui nuit le plus aux ſemences & aux moiſſons; & ſucceſſivement le bélier & le taureau.

Les *ſouvétaurilies* étoient chez les Romains un ſacrifice à Mars; mais chez les Grecs ce ſacrifice s'offroit à d'autres dieux: dans Homere à Neptune, & dans Pauſanias à Eſculape. (*D. J.*)

SUPANNE, (*Marine.*) quelques marins entendent par ce mot, être en panne. *Voyez* PANNE.

SUPARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, ſur le golfe Barigazene, ſelon Ptolomée, *l. VII. c. j.* qui la donne aux Ariaces. (*D. J.*)

SUPER, v. n. (*Marine.*) on dit qu'une voie d'eau a *ſupé*, lorſqu'il y eſt entré quelque choſe qui en a bouché l'ouverture.

SUPERÆQUANI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, placés dans la quatrieme région par Pline, *l. III. c. xij.* qui les met dans le pays des Peligni. La ville eſt nommée *Superequum* par Frontin, *p.* 170. & *colonia ſuperæquana* par Balbus. Holſten dit que c'eſt aujourd'hui *Caſtel-Vecchio ſubequo*, près de la riviere de Peſcara. (*D. J.*)

SUPERATION, ſ. f. (*Aſtron.*) différence du mouvement d'une planete comparée à une autre ou à elle-même en deux point différens de ſon orbite.

SUPERBE, adj. (*Gram.*) s'il ſe dit d'un homme, il eſt ſynonyme à *vain*, *fier*, *orgueilleux*; un vainqueur *ſuperbe*: d'une choſe, il en marque l'éclat, la grandeur, la magnificence; un ornement *ſuperbe*, un *ſuperbe* édifice, une entrée *ſuperbe*, un vêtement *ſuperbe*.

SUPERBE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *methonica*, genre de plante dont la fleur eſt en lis, composée de ſix feuilles rangées autour du même centre. Le piſtil devient un fruit ovale, diviſé dans ſa longueur en trois loges qui renferment des ſemences aſſez rondes. Il faut ajouter aux caracteres de ce genre, la racine charnue taillée en éguiere, & les feuilles terminées par une main. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sc. an.* 1706. *Voyez* PLANTE.

SUPERBE, *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muſcles droits de l'œil, appellé auſſi le *releveur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

SUPERCESSIONS, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) arrêts du conſeil d'état qui déchargent les comptables.

SUPERFÉTATION, ſ. f. (*Phyſiologie.*) en grec ἐπικύησις, comme qui diroit *ſurconception*, lorſque la mere concevroit en divers tems divers fœtus d'inégale groſſeur, & qui naîtroient les uns après les autres.

Quoique les ſecrets des myſteres de la génération ſoient couverts d'un voile impénétrable, cependant l'expérience & la théorie ſe réuniſſent à faire regarder la *ſuperfétation* comme impoſſible ou du-moins ſi difficile à imaginer que les meilleurs phyſiciens en nient généralement l'exiſtence. Il paroit, ainſi que l'a dit Hippocrate, qu'après la conception le cou de la matrice ſe reſſerre, & que ſon orifice ſe ferme de maniere à ne pouvoir plus laiſſer rien entrer. Enſuite la ſemence ne peut plus aller de la matrice aux ovaires par les trompes, dont l'embouchure dans le fond de la matrice eſt alors fermée par le placenta du fœtus naiſſant; ou, ſi l'on veut, un œuf fécondé ne peut plus entrer dans la matrice par une trompe ainſi bouchée; car dans ces premiers tems la matrice étant encore fort petite & fort étroite, le fond en eſt aiſément occupé par le placenta, toujours d'autant plus grand à proportion que le fœtus eſt plus petit: enfin le fœtus accru, abaiſſe par ſon poids le fond de la matrice, qui ne répond plus à l'orifice interne, & par conſéquent la ſemence entreroit vainement dans la matrice, elle ne peut plus prendre la route des trompes qui ſe ſont trop abaiſſées avec le fond auquel elles ſont attachées. *Mém. de l'acad. ann.* 1705. (*D. J.*)

SUPERFICIE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt la même choſe que ſurface: ainſi l'on dit la *ſuperficie* d'un cercle, d'un triangle, pour dire ſa ſurface ou ſon aire. *Voyez* AIRE & SURFACE. (*E*)

SUPERFICIE, (*Juriſprud.*) on entend dans cette matiere par *ſuperficie*, ce qui ſe conſtruit, édifie, ou plante ſur le ſol, comme une maiſon ou un moulin, des arbres. La maxime en Droit eſt que, *ſuperficies ſolo cedit*, c'eſt-à-dire que celui qui a le ſol a le deſſus, & que le bâtiment conſtruit ſur un fond appartient au propriétaire du fond, ſauf à tenir compte à celui qui a bâti de ce dont le fond a été amélioré par la conſtrution du bâtiment. *Voyez aux Inſtitutes, l. II. tit.* 1. §. 30. & *ſuiv.* (*A*)

SUPERFICIE, (*Hydraul.*) on ne dit point *ſurface* en parlant de l'étendue d'eau d'un baſſin, mais *ſuperficie*, ainſi les eaux de *ſuperficie* ſont celles qui roulent & qui ſe perdent à meſure qu'elles viennent dans un baſſin, ce qu'on appelle encore, *décharge de ſuperficie*. (*K*)

SUPERFICIEL, adj. (*Gram.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un homme *ſuperficiel* eſt celui qui n'a effleuré des connoiſſances que la ſuperficie, qui n'a rien appris à fond. Un ouvrage *ſuperficiel* eſt celui qui a le défaut de l'homme *ſuperficiel*. Plus il y a d'hommes *ſuperficiels* dans une contrée, plus, tout étant égal d'ailleurs, il y aura d'hommes profonds, car il n'y a qu'un ſeul moyen de ſe diſtinguer des autres, c'eſt de ſavoir mieux qu'eux.

SUPERFIN, ſ. m. *terme de Manufacture*, ce mot ſe dit pour exprimer ſuperlativement la fineſſe d'une étoffe. Ainſi un drap, un camelot, &c. *ſuperfin*, eſt celui qui eſt le plus fin de tous ceux que l'on puiſſe fabriquer, ou qui a été manufacturé avec de la laine, de la ſoie, ou autre matiere extrèmement fine. (*D. J.*)

SUPERFIN, *terme de Tireur d'or*, c'eſt du fil d'or ou d'argent trait, tant fin que faux, qui après avoir paſſé par une infinité de pertuis ou trous de filiere, toujours en diminuant de groſſeur, eſt enfin parvenu à n'être pas plus gros qu'un cheveu; ſoit que ce fil ait été battu, écaché ou mis en lame, ou qu'on l'ait enſuite filé ſur la ſoie ou ſur le fil de chanvre ou de lin, on ne laiſſe pas toujours de lui donner le nom de *ſuperfin*, enſorte que l'on dit indifféremment de l'or & de l'argent trait *ſuperfin*, de l'or ou de l'argent battu, écaché, ou en lame *ſuperfin*, du fil d'or ou d'argent *ſuperfin*. *Savary*. (*D. J.*)

SUPERFLU, adj. & ſubſt. (*Gram.*) ce qui eſt de trop: un mot *ſuperflu*, une démarche *ſuperflue*.

Le *ſuperflu*, c'eſt-à-dire tout ce qu'on poſſede au-delà des beſoins de ſon état: on a dit que c'étoit le patrimoine des pauvres.

En muſique, un intervalle eſt *ſuperflu*, lorſqu'étant rapporté à la gamme d'*ut* en majeur, ou à la gamme de *re* en mineur, cet intervalle eſt plus grand qu'il ne l'eſt dans ces deux gammes.

De *ſuperflu*, en morale, on a fait *ſuperfluité*. C'eſt par la *ſuperfluité* en tout genre, que les grands ſe piquent de mériter leur opulence: quelque riche qu'un homme puiſſe être, on lui pardonnera le dégoût de la *ſuperfluité*, s'il ſait accorder à la bienfaiſance tout ce qu'il ſupprimera de ſon faſte.

SUPERHUMÉRAL, (*Hiſt. ſacrée.*) ce mot ſignifie ce qui ſe met ſur les épaules; c'eſt le terme latin de la vulgate pour déſigner l'éphod, ornement ſacerdotal chez les Juifs. *Voyez* ÉPHOD. (*D. J.*)

SUPÉRIEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui eſt élevé au-deſſus des autres, comme le *ſupérieur* d'une communauté. *Voyez* CONGRÉGATION, COMMUNAUTÉ, COUVENT, MONASTERE, ORDRE. Les cours *ſupérieures* ſont les mêmes qu'on appelle *cours ſouveraines*. *Voyez* COUR, CONSEIL. Juge *ſupérieur*, eſt celui devant lequel ſe releve l'appel du juge inférieur. *Voyez* APPEL, JUGE, JURISDICTION, RESSORT. (*A*)

SUPÉRIEURS, *caracteres*, *terme d'Imprimeur*, on appelle *caracteres ſupérieurs*, de petites lettres qui ſe mettent au-deſſus de la ligne courante, ce qui ſert d'ordinaire aux abréviations, comme lorſqu'on marque *primo* avec un *p*, un point, & un petit ° au-deſſus. (*D. J.*)

SUPÉRIEUR, *lac*, (*Géogr. mod.*) nom qu'on donne à un lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans le Canada. C'eſt un prodigieux lac qui reçoit le fleuve Saint-Laurent, & qui paſſe pour avoir trois cens lieues de tour, ſur cinquante de longueur. (*D. J.*)

SUPÉRIORITÉ, ſ. f. (*Gram.*) avoir la *ſupériorité*, c'eſt exceller ſur quelqu'un en quelque choſe. Il a la *ſupériorité* ſur moi preſque en tout, mais je ſuis ſi jaloux de ſa gloire, que jamais mon amour-propre n'eſt mortifié.

SUPERLATIF, *adj.* adjectif, qui aſſez ſouvent eſt pris ſubſtantivement, *terme de Grammaire*. Ce mot a pour racines la prépoſition *ſuper* (au deſſus de), & le ſupin *latum* (porter); de ſorte que *ſuperlatif* ſignifie littéralement, *qui ſert à porter au-deſſus de*. Cette étymologie du mot indique bien nettement ce que penſoient de la choſe les premiers nomenclateurs; le *ſuperlatif* étoit, ſelon eux, un degré réel de comparaiſon, & ce degré marquoit la plus grande ſupériorité: avoient-ils raiſon?

Le *ſuperlatif* latin, comme *ſanctiſſimus*, *maximus*, *facillimus*, *pulcherrimus*, peut bien être employé dans une phraſe comparative, mais il n'exprime pas plus la comparaiſon que la forme poſitive ne l'exprime elle-même. Sanctius en a donné juſqu'à quatorze preuves dans ſa *Minerve II. xj.* ſans rechercher à quoi l'on peut s'en tenir ſur la juſte valeur de toutes ces preuves, je me contenterai d'en indiquer deux ici.

La premiere, c'eſt que l'on trouve des exemples où l'adjectif eſt au poſitif, quoique la phraſe énonce une comparaiſon, comme quand Tite-Live dit (*lib. XXXVI.*), *inter cæteras pugna fuit inſignis*, & Virgile (*Æn. IV.*), *ſequimur te, ſancte deorum, quiſquis es*, de la même maniere que Pline (*lib. XIII*) dit, *inter omnes potentiſſimus odor*, & (*lib. IX.*) *velociſſimus omnium animalium... eſt delphinus*, en employant le *ſuperlatif* au lieu du poſitif. En effet, puiſqu'il faut convenir que la comparaiſon doit être marquée par quelque prépoſition, dans les phraſes où l'adjectif eſt au poſitif, & nullement par l'adjectif même, pourquoi ne donneroit-on pas la même fonction aux mêmes prépoſitions, dans des phraſes toutes ſemblables où l'adjectif eſt au *ſuperlatif*? La prépoſition *inter* marque également la comparaiſon, quand on dit, *inter cæteras pugna inſignis*, & *inter omnes potentiſſimus odor*: pareillement *ſancte deorum* veut dire ſans doute *ſancte* (*in numero* ou *ſupra cæteram turbam*) *deorum*, & *velociſſimus omnium animalium* ſignifie de même *velociſſimus* (*in numero* ou *ſupra cæteram turbam*) *omnium animalium*.

Perizonius croit (*Minerv. II. xj. not. 2.*), que cet argument ne prouve rien du tout, par la raiſon que les poſitifs ſe conſtruiſent auſſi de la même maniere que les comparatifs avec la prépoſition *præ*, qui exprime directement la comparaiſon; c'eſt ainſi, dit-il, que nous liſons dans Cicéron, *tu beatus præ nobis*; or de cette reſſemblance de conſtruction, Sanctius ne conclura pas que l'adjectif comparatif n'exprime pas une comparaiſon, & par conſéquent il n'eſt pas mieux fondé à le conclure à l'égard du *ſuperlatif*.

Je ne ſais ce que Sanctius auroit répondu à cette objection; mais pour moi, je prétends que l'on peut également dire du comparatif & du *ſuperlatif*, qu'ils n'expriment par eux-mêmes aucune comparaiſon, & cela pour les raiſons pareilles qui viennent d'être alléguées. S'il eſt auſſi impoſſible avec l'un qu'avec l'autre d'analyſer une phraſe comparative, ſans y introduire une prépoſition qui énonce la comparaiſon; il eſt également néceſſaire d'en conclure que ni l'un ni l'autre n'exprime cette comparaiſon. On on trouve pluſieurs phraſes effectivement comparatives, où la comparaiſon eſt explicitement énoncée par une prepoſition, ſous quelque forme que paroiſſe l'adjectif: 1°. ſous la forme poſitive: *o felix una ante alias priameïa virgo!* (Virg.) *Præ ſe formoſis invidioſa dea eſt* (Propert.) *Parvam albam præ ea quæ conderetur fore* (Liv.) 2°. ſous la forme comparative: *Pigmalion ſcelere ante alios immanior omnes* (Virg.); *Præter cæteras altiorem... crucem ſtatui juſſit* (Suet.); *Præ cæteris feris mitior cerva* (Apul.): 3°. ſous la forme *ſuperlative*: *Ante alios pulcherrimus omnes Turnus* (Virg.); *Famoſiſſima ſuper cæteras cæna* (Suet.); *Inter omnes maximus* (Ovid.); *Ex omnibus doctiſſimus* Val. Maximus.). Il eſt donc en effet raiſonnable de conclure que ni le poſitif, ni le comparatif, ni le *ſuperlatif* n'expriment par eux-mêmes la comparaiſon, & que, comme le dit Sanctius, (*II. xj.*) *vis comparationis non eſt in nomine, ſed in præpoſitione*.

Mais Perizonius ſe déclara contre cette concluſion de la maniere la plus forte: *ferre vix poſſum quod auctor cenſet, vim comparationis eſſe in præpoſitionibus, non in nominibus*. (*not. 12 in Minerv. IV. vj.*) A quoi ſerviroit donc, ajoute-t-il, la formation du comparatif, & que ſignifieroit *doctior*, s'il ne marque pas directement & par lui-même la comparaiſon? Voici ce que je réponds. Dans toute comparaiſon il faut diſtinguer l'acte de l'eſprit qui compare, & le rapport que cette comparaiſon lui fait appercevoir entre les êtres comparés: il y a en effet la même différence entre la comparaiſon & le rapport, qu'entre le téleſcope & les taches qu'il me montre ſur le diſque du ſoleil ou de la lune; la comparaiſon que je fais de deux êtres eſt à moi, c'eſt un acte propre de mon eſprit; le rapport que je découvre entre ces êtres par la comparaiſon que j'en fais, eſt dans ces êtres mêmes; il y étoit avant ma comparaiſon & indépendamment de cette comparaiſon, qui ſert à l'y découvrir & non à l'y établir; comme le téleſcope montre les taches de la lune, ſans les y mettre; cela poſé, je dis que la prépoſition *præ*, qui ſemble plus particulierement attachée à l'adjectif comparatif, exprime en effet l'acte de l'eſprit qui compare, en un mot, la comparaiſon; au lieu que l'adjectif que l'on nomme comparatif, exprime le rapport de ſupériorité de l'un des termes comparés ſur l'autre, & non la comparaiſon même, qui en eſt fort différente.

J'avoue néanmoins que tout rapport énoncé, & conſéquemment connu, ſuppoſe néceſſairement une comparaiſon déjà faite des deux termes. C'eſt pour cela 1°. que l'on a pu appeller *comparatifs* les adjectifs *doctior*, *pulchrior*, *major*, *pejor*, *minor*, &c. parce que s'ils n'expriment pas par eux-mêmes la comparaiſon, ils la ſuppoſent néceſſairement. C'eſt pour cela 2°. que l'uſage de la langue latine a pu autoriſer l'ellipſe de la prépoſition vraiment comparative *præ*, ſuffiſamment indiquée par le rapport énoncé dans l'adjectif comparatif. Mais ce que l'énergie ſupprime dans la phraſe uſuelle, la raiſon exige qu'on le rétabliſſe dans la conſtruction analytique qui doit tout exprimer. Ainſi *ocior ventis* (Hor.) ſignifie analytiquement *ocior præ ventis* (plus vite en comparaiſon des vents) ce que nous rendons par cette phraſe, *plus vite que les vents*. De même *ſi vicinus tuus meliorem equum habet quam tuus eſt* (Cic.), doit s'analyſer ainſi, *ſi vicinus tuus habet equum meliorem præ ea ratione ſecundum quam rationem tuus equus eſt bonus*. *Ego callidiorem hominem quam Parmenonem vidi neminem* (Ter.) c'eſt-à-dire, *ego vidi neminem hominem calllidiorem præ ea ratione ſecundum quam rationem vidi Parmenonem callidum*. *Similior ſum patri quam matri* (*Minerv. II. x.*) c'eſt-à-dire, *ſum ſimilior patri præ ea ratione ſecundum quam rationem ſum ſimilis matri*. *Major ſum quam cui poſſit fortuna nocere* (Ovid.) c'eſt-à-dire, *major ſum præ eâ ratione ſecundum quam rationem ille homo, cui homini res eſt ita ut fortuna poſſit nocere, eſt magnus*. *Major, quam pro re, lætitia* (Liv.), c'eſt-à-dire, *lætitia major, præ eâ ratione ſecundum quam rationem lætitia debuit eſſe magna pro re*. Cette néceſſité de ſuppléer eſt toujours la même, juſques dans les phraſes où le comparatif ſemble être employé d'une maniere abſolue, comme dans ce vers de Virgile (*Æn. I.*) *triſtior, & lachrymis oculos ſuffuſa nitentes*, c'eſt-à-dire, *triſtior præ habitu ſolito*.

Ceux qui ne ſe ſont jamais mis en peine d'approfondir les raiſons grammaticales du langage, les Grammairiens purement *imitatores*, ne manqueront pas de s'élever contre ces ſupplémens, qui leur paroîtront des locutions inſoutenables & non autoriſées par l'uſage. Quoique j'aie déjà répondu ailleurs aux ſcrupules de cette fauſſe & pitoyable délicateſſe, je tranſcrirai ici une réponſe de Périzonius, qui concerne directement l'eſpece de ſupplément dont il s'agit ici. (*Minerv. III. xiv. not. 7*) *horridiora ea ſunt ſæpe, fateor, ſed & idcirco, ſeu elegantiæ majoris gratia, omiſſa ſunt. Nam ſi uteremur integris ſemper & plenis locutionibus, quam maxime incomta & prorſus abſona foret latina oratio*. Et un peu plus bas: *vides quam aliena ab aurium voluptate & orationis concinnitate ſint hæc ſupplementa; ſed & idcirco etiam præciſa ſunt, ut dixi, retenta tantum illa vocula, in qua vis tranſitionis in comparando conſiſtit, ſed quæ vis non niſi per illa ſupplementa explicari, plane & ut oportet, poteſt*.

Je reviens au comparatif, puiſque j'ai cette occaſion d'en approfondir la nature, & que cela n'a point été fait en ſon lieu par M. Dumarſais. Si l'adjectif ou l'adverbe comparatif, par la raiſon qu'il énonce un rapport, ſuppoſe néceſſairement une comparaiſon des deux termes; on peut dire réciproquement que la prépoſition *præ*, qui eſt comparative en ſoi, ſuppoſe pareillement que l'adjectif ou l'adverbe énonce un rapport découvert par la comparaiſon; ce rapport eſt en latin celui de ſupériorité, comme le ſeul auquel l'uſage ait deſtiné une terminaiſon propre, & le

ſeul peut-être auquel il ait été fait attention dans toutes les langues. De-là viennent 1°. ces locutions fréquentes, où la comparaiſon eſt très-ſenſible, quoique l'adjectif ou l'adverbe, ſoit au poſitif, comme nous avons vu plus haut: *præ nobis beatus, præ ſe formoſis, parvam præ ea quæ conderetur*. De-là vient 2°. que les Hébreux ne connoiſſent que la forme poſitive des adjectifs & des adverbes, & qu'ils n'expriment leurs comparaiſons que comme on le voit dans ces exemples latins, ou par la prépoſition *men* ou *me* qui en eſt l'abrégé, & qui a la ſignification extractive de *ex* ou celle de *præ*, ou bien par la propoſition *al* qui veut dire *ſuper*; c'eſt ainſi qu'il faut entendre le ſens de ce paſſage (*pſ. cxvij.* 8. 9.) *bonum eſt confidere in domino quam confidere in homine; bonum eſt ſperare in domino quam ſperare in principibus*; le *quam* latin étant ramené à ſa valeur analytique, *præ ea ratione ſecundum quam rationem bonum eſt*, rend la valeur de la prepoſition hébraïque, & prouve qu'avec *bonum* il faut ſouſentendre *magis* que les Hébreux n'expriment point; c'eſt encore par un hébraïſme ſemblable qu'il eſt dit (*pſ. cxij.* 4.) *excelſus ſuper omnes gentes dominus*, pour *excelſior præ omnibus gentibus*. De-là vient 3°. que l'on trouve le *ſuperlatif* même employé dans des phraſes comparatives, dont la comparaiſon eſt énoncée par une prépoſition, ou déſignée par le régime néceſſaire de la prepoſition, ſi elle eſt ſouſentendue; *ante alios pulcherrimus, famoſiſſima ſuper cæteras, inter omnes maximus, ex omnibus doctiſſimus*, la prépoſition eſt exprimée; *quod minimum quidem eſt omnibus ſeminibus* (*Matth. xiij.* 32.) la prépoſition *præ* eſt indiquée ici par l'ablatif qui en eſt le régime néceſſaire.

Réſumons ce premier argument. On trouve des phraſes comparatives où l'adjectif eſt au poſitif; la comparaiſon n'y eſt donc pas exprimée par l'adjectif, c'eſt uniquement par la prépoſition: on trouve d'autres phraſes où la même prépoſition comparative eſt exprimée, ou clairement déſignée par ſon régime néceſſaire, quoique l'adjectif ſoit au comparatif ou au *ſuperlatif*; donc dans ces cas là même, l'adjectif n'a aucune ſignification comparative: j'ai déterminé plus haut en quoi conſiſte préciſément la ſignification du degré comparatif; pour celle du *ſuperlatif*, nous l'examinerons en particulier, quand j'aurai ajouté à ce que je viens de dire, la ſeconde preuve que j'ai promiſe d'après Sanctius, & qui tombe directement ſur ce degré.

C'eſt que l'on rencontre quantité de phraſes où ce degré eſt employé de maniere qu'il n'eſt pas poſſible d'y attacher la moindre idée de comparaiſon, ce qui ſeroit apparemment impoſſible, s'il étoit naturellement deſtiné au ſens comparatif. Quand Cicéron par exemple écrit à ſa femme Térence: *ego ſum miſerior quam tu quæ es miſerrima*; la propoſition eſt ſans contredit comparative, & l'adjectif *miſerior*, qui qualifie par un rapport de ſupériorité, ſuppoſe néceſſairement cette comparaiſon, mais ſans l'exprimer; rien ne l'exprime dans cette phraſe, elle n'y eſt qu'indiquée, & pour la rendre ſenſible il faut en venir à l'analyſe, *ego ſum miſerior* (*præ ea ratione ſecundum*) *quam* (*rationem*) *tu, quæ es miſerrima*, (*es miſera*): or il eſt évident que *miſerrima* n'eſt pas plus comparatif, où ſi l'on veut, pas plus relatif dans *quæ es miſerrima*, que *miſera* ne l'eſt lui même dans *tu es miſera*: au lieu du tour complexe que Cicéron a donné à cette propoſition, il auroit pu la décompoſer de cette maniere, où il ne reſte pas la moindre trace d'un ſens relatif: *equidem tu es miſerrima ſed ego ſum miſerior quam tu*; vous êtes malheureuſe, j'en conviens, & très-malheureuſe; cependant je le ſuis encore plus que vous.

Cette explication là même nous met ſur les voies du véritable ſens de la forme qu'on a nommée *ſuperlative*; c'eſt une ſimple extenſion du ſens primitif & fondamental enoncé par la forme poſitive, mais ſans aucune comparaiſon prochaine ou éloignée, directe ou indirecte; c'eſt une expreſſion plus énergique de la même idée; ou ſi quelque choſe eſt ajouté à l'idée primitive, c'eſt une addition réellement indéterminée, parce qu'elle ſe fait ſans comparaiſon: je dirois donc volontiers que l'adjectif, ou l'adverbe, eſt pris alors dans un ſens ampliatif, plutôt que dans un ſens *ſuperlatif*, parce que cette derniere dénomination, ſuppoſant, comme on l'a vu plus haut, une comparaiſon de termes qui n'a point lieu ici, ne peut qu'occaſionner bien des erreurs, & des diſcuſſions ſouvent auſſi nuiſibles aux progrès de la raiſon, que l'erreur même.

Que ce ſoit en effet ce ſens ampliatif qui caractériſe la forme particuliere dont il eſt ici queſtion, c'eſt une vérité atteſtée par bien des preuves de fait.

1°. La langue hébraïque & ſes dialectes n'ont point admis cette forme; mais elle y eſt remplacée par un idiotiſme qui préſente uniquement à l'eſprit cette addition ampliative & abſolue; c'eſt la répétition de l'adjectif même ou de l'adverbe. Cette ſorte d'hebraïſme ſe rencontre fréquemment dans la verſion vulgate de l'Ecriture, & il eſt utile d'en être prévenu pour en ſaiſir le ſens, *malum eſt, malum eſt, dicit omnis emptor*, (*Prov. xx.* 17.) c'eſt-à-dire, *peſſimum eſt*. Voyez Amen & Idiotisme. La répétition même du verbe eſt encore un tour énergique, que l'analyſe ne peut rendre que par ce qu'on nomme *ſuperlatif*: par exemple, *fiat!* ſignifie analytiquement *cupio hoc ut res fiat*; mais *fiat, fiat!* c'eſt *cupio vehementiſſime*, &c.

2°. L'idée de cette répétition pour déſigner le ſens ampliatif, & celle ſur-tout de la triple répétition, n'étoit pas inconnue aux Latins: le *tergeminis tollere honoribus* d'Horace, *I. od.* 1; ſon *robur & æs triplex*, *I. od.* 3; le *terveneficus* de Plaute, pour ſignifier *un grand empoiſonneur*; ſon *trifur*, voleur conſommé; ſon *triparens*, fort meſquin; le mot de Virgile, *I. æn.* 98. *o terque quaterque beati*, répeté par Tibulle, *o felicem illum terque quaterque diem*, & rendu encore par Horace ſous une autre forme, *felices ter & amplius*; tout cela, & mille autres exemples, démontre aſſez que l'uſage de cette langue attachoit un ſens véritablement ampliatif, ſur-tout à la triple répétition du mot.

3°. Voſſius, *de anal. II.* 20. nous fournit de la même vérité, une preuve d'une autre eſpece, quoiqu'il en tire une conſéquence aſſez différente; voici ſes propres termes: *non parum hanc ſententiam juvat*; (il parle de ſon opinion particuliere, & je l'applique à la mienne avec plus de juſteſſe, ſi je ne me trompe); *quod* ſuperlativi, *in antiquis inſcriptionibus, poſitivi geminatione exprimi ſoleant: ita* BB *in iis notat bene bene*, hoc eſt *optime: item* BB, *bonis bonis*, hoc eſt *optimis; &* FF. PP. FF. *fortiſſimi, piiſſimi, feliciſſimi: item* LL. *libentiſſime;* MM. *meritiſſimo*, etiam *malus malus*, hoc eſt *peſſimus*. Voſſius cite Gruter pour garant de ce qu'il avance, & j'y renvoie avec lui.

4°. Cet uſage de répéter le mot pour en amplifier le ſens, n'étoit pas ignoré des Grecs, non qu'ils le répétaſſent en effet, mais ils en indiquoient la répétition: τρὶς μάκαρες Δαναοὶ καὶ τετράκις; (*Odyſſ.* 5.) *ter beati Danai & quater*, c'eſt-à-dire, *beatiſſimi Danai*: on peut obſerver que le ſurnom de Mercure Triſmégiſte, τρισμέγιστος, a par emphaſe une double ampliation, puiſqu'il ſignifie littéralement *ter maximus*.

5°. Les Italiens ont un *ſuperlatif* aſſez ſemblable à celui des Latins, de qui ils paroiſſent l'avoir emprunté; mais il n'a dans leur langue que le ſens ampliatif que nous rendons par *très*: *ſapiente*, ſage; *ſapientiſſimo* pour le maſculin, & *ſapientiſſima* pour le féminin, très-ſage. Jamais il n'a le ſens comparatif que nous exprimons par *plus* précédé d'un article. „ *Le plus*, dit Vénéroni (*part. I. ch. ij.*) s'exprime „ par *il più*; exemples: le plus beau, *il più bello*; „ le plus grand, *il più grande*; la plus belle, *la più* „ *bella*; les plus beaux, *i più belli*; les plus belles, „ *le più belle*.„. Et de même, le plus ſage, *il più ſapiente*; la plus ſage, *la più ſapiente*; les plus ſages, *i più ſapienti*; m. ou *le più ſapienti*, f. Il me ſemble que cette diſtinction prouve aſſez clairement que le *ſuperlatif* latin n'avoit, de même, que le ſens ampliatif, & nullement le comparatif.

Il eſt vrai, car il faut tout avouer, que les Allemands ont un *ſuperlatif* qui n'a au-contraire que le ſens comparatif, & nullement le ſens ampliatif: ils diſent au poſitif, *weiſs*, ſage; & au ſuperlatif ils diſent *weiſſeſt*, le plus ſage; s'ils veulent donner à l'adjectif le ſens ampliatif, ils emploient l'adverbe *ſehr*, qui répond à notre *très* ou *fort*, & ils diſent *ſehr weiſs*, très-ſage, fort ſage.

Cette différence des Italiens & des Allemands ne prouve rien autre choſe que la liberté de l'uſage dans les différens idiomes; mais l'une des deux manieres ne prouve pas moins que l'autre la différence réelle du ſens ampliatif, & du ſens *ſuperlatif* proprement dit, & par conſéquent l'abſurdité qu'il y auroit à prétendre que le même mot pût ſervir à exprimer l'un & l'autre, comme nos rudimentaires le penſent & le diſent du *ſuperlatif* latin. D'ailleurs la plus grande liaiſon de l'italien avec le latin, eſt une raiſon de plus

pour croire que la maniere italienne eſt plus conforme que l'allemande à celle des Latins.

6°. Notre propre uſage ne nous démontre-t-il pas la même vérité? Les premiers grammairiens françois voyant le *ſuperlatif* latin dans des phraſes comparatives, & dans des phraſes abſolues, & ſe trouvant forcés de le traduire dans les unes par *plus*, précédé d'un article, & dans les autres par *très* ou *fort*, *&c.* n'ont pas manqué d'établir dans notre langue deux *ſuperlatifs*, parce que la grammaire latine, dont ils ne croyoient pas qu'il fallût s'écarter le moins du monde, leur montroit également le *ſuperlatif* ſous les deux formes: c'eſt à la vérité reconnoître bien poſitivement la différence & la diſtinction des deux ſens; mais où les a conduits l'homonymie de leur dénomination? à diſtinguer un *ſuperlatif* relatif, & un *ſuperlatif* abſolu: le relatif eſt celui qui ſuppoſe en effet une comparaiſon, & qui exprime un degré de ſupériorité univerſelle; c'eſt celui que les Allemands expriment par la terminaiſon *eſt*, & nous par *plus* précédé d'un article, comme *weiſſeſt*, le plus ſage: l'abſolu eſt celui qui ne ſuppoſe aucune comparaiſon, & qui exprime ſimplement une augmentation indéfinie dans la qualité qui individualiſe le mot; c'eſt celui que les Hébreux indiquent par la double ou triple répétition du mot, que les Italiens marquent par la terminaiſon *iſsimo* pour le maſculin, & *iſsima* pour le féminin, & que nous rendons communément par la particule *très*, comme *ſapientiſsimo*, maſc. *ſapientiſsima*, fem. très-ſage. Rien de plus choquant à mon gré, que cette diſtinction: l'origine du mot *ſuperlatif* indique néceſſairement un rapport de ſupériorité; & par conſéquent un *ſuperlatif* abſolu eſt une forme qui énonce ſans rapport, un rapport de ſupériorité: c'eſt une antilogie inſoutenable, mais cela doit ſe trouver ſouvent dans la bouche de ceux qui répetent en aveugles, ce qui a été dit avant eux, & qui veulent y coudre, ſans réforme, les idées nouvelles que les progrès naturels de l'eſprit humain font appercevoir.

Que conclure de tout ce qui précédé? que le ſyſtème des degrés n'a pas encore été ſuffiſamment approfondi, & que l'abus des termes de la grammaire latine, adaptés ſans examen aux grammaires des autres langues, a jetté ſur cette matiere une obſcurité qui peut ſouvent occaſionner des erreurs & des difficultés: ceci eſt ſenſible ſur le *ſapientiſſimo* des Italiens, & le *weiſſeſt* des Allemands; le premier ſignifie *très-ſage*, l'autre veut dire *le plus ſage*, & cependant les grammairiens diſent unanimement que tous deux ſont au *ſuperlatif*, ce qui eſt aſſigner à tous deux le même ſens, & les donner pour d'exacts correſpondans l'un de l'autre, quelque différence qu'ils ayent en effet.

Pour répandre la lumiere ſur le ſyſtème des degrés, il faut d'abord diſtinguer le ſens graduel de la forme particuliere qui l'exprime, parce qu'on retrouve les mêmes ſens dans toutes les langues, quoique les formes y ſoient fort différentes. D'après cette diſtinction, quand on aura conſtaté le ſyſtème des différens ſens graduels, il ſera aiſé de diſtinguer dans les divers idiomes les formes particulieres qui y correſpondent, & de les caractériſer par des dénonciations converſables ſans tomber dans l'antilogie ni dans l'équivoque.

Or il me ſemble que l'on peut enviſager dans la ſignification des mots qui en ſont ſuſceptibles, deux eſpeces générales de ſens graduels, que je nomme le ſens *abſolu* & le ſens *comparatif*.

I. Un mot eſt pris dans un ſens *abſolu*, lorſque la qualité qui en conſtitue la ſignification individuelle, eſt conſidérée en ſoi & ſans aucune comparaiſon avec quelque degré déterminé, ſoit de la même qualité, ſoit d'une autre: & il y a trois eſpeces de ſens *abſolus*, ſavoir, le *poſitif*, l'*ampliatif* & le *diminutif*.

Le ſens *poſitif* eſt celui même qui préſente la ſignification primitive & fondamentale du mot, ſans aucune autre idée acceſſoire de plus ni de moins: tel eſt le ſens des adjectifs, *bon*, *ſavant*, *ſage*, & des adverbes *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un* BON *livre*, *un homme* SAVANT, *un enfant* SAGE, *un livre* BIEN *écrit*, *parler* SAVAMMENT, *conduiſez-vous* SAGEMENT.

Le ſens *ampliatif* eſt fondé ſur le ſens poſitif, & il n'en differe que par l'idée acceſſoire d'une grande intenſité dans la qualité qui en conſtitue la ſignification idividuelle: tel eſt le ſens des mêmes adjectifs *bon*, *ſage*, *ſavant*, & des mêmes adverbes, *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un* TRES-BON *livre*, *un homme* FORT SAVANT, *un enfant* BIEN SAGE, *un livre* FORT BIEN *écrit*, *parler* BIEN SAVAMMENT, *conduiſez-vous* TRES-SAGEMENT.

Le ſens *diminutif* porte de même ſur le ſens poſitif, dont il ne differe que par l'idée acceſſoire d'un degré foible d'intenſité dans la qualité qui en conſtitue la ſignification individuelle: tel eſt encore le ſens des mêmes adjectifs, *bon*, *ſavant*, *ſage*, & des mêmes adverbes *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un livre* ASSEZ BON, *c'eſt un homme* PEU SAVANT, *un enfant* PASSABLEMENT SAGE, *un livre* ASSEZ BIEN *écrit*, *parler* PEU SAVEMMENT, *vous vous êtes conduit* ASSEZ SAGEMENT; car il eſt viſible que dans toutes ces phraſes on a l'intention réelle d'affoiblir l'idée que préſenteroit le ſens poſitif des adjectifs & des adverbes.

On ſent bien qu'il ne faut pas prendre ici le mot de *diminutif* dans le même ſens que lui donnent les Grammairiens en parlant des noms qu'ils appellent *ſubſtantifs*, tels que ſont en latin *corculum* diminutif de *cor*, *Terentiola* diminutif de *Terentia*; & en italien *vecchino*, *vecchietto*, *vecchiettino*, diminutifs de *vecchio* (vieillard): ces diminutifs de noms ajoutent à l'idée de la nature exprimée par le nom, l'idée acceſſoire de petiteſſe priſe plutôt comme un ſigne de mépris, ou au contraire de careſſe, que dans le ſens propre de diminution phyſique, ſi ce n'eſt une diminution phyſique de la ſubſtance même, comme *globulus* diminutif de *globus*.

Les mots pris dans le ſens diminutif dont il s'agit ici, énoncent au contraire une diminution phyſique, dans la nature de la qualité qui en conſtitue la ſignification fondamentale, un degré réellement foible d'intenſité: tels ſont en eſpagnol *triſtezico* (un peu triſte) diminutif de *triſte*, & en latin *triſticulus* ou *ſubtriſtis*, diminutif de *triſtis*, *ſubobſcene* diminutif d'*obſcene*, &c.

II. Un mot eſt pris dans un ſens *comparatif*, lorſqu'un degré quelconque de la qualité qui conſtitue la ſignification primitive & individuelle du mot, eſt en effet relatif par comparaiſon, à un autre degré déterminé, ou de la même qualité, ou d'une autre, ſoit que ces degrés comparés appartiennent au même ſujet, ſoit qu'ils appartiennent à des ſujets différens. Or il y a trois eſpeces de ſens comparatifs, ſelon que le rapport acceſſoire que l'on conſidere, eſt d'*égalité*, de *ſupériorité* ou d'*infériorité*.

Le ſens comparatif d'*égalité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport d'égalité entre les degrés actuellement comparés.

Le ſens comparatif de *ſupériorité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport de ſupériorité à l'égard du degré avec lequel on le compare.

Le ſens comparatif d'*infériorité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport d'infériorité à l'égard du degré avec lequel on le compare.

Ainſi, quand on dit, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT, PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *aujourd'hui qu'hier*, on compare deux degrés ſucceſſifs de *ſavoir* conſidérés dans le même ſujet: & l'adjectif *ſavant*, qui exprime le degré de ſavoir d'aujourd'hui, reçoit de l'adverbe *auſſi* le ſens comparatif d'égalité; de l'adverbe *plus*, le ſens comparatif de ſupériorité; & de l'adverbe *moins*, le ſens comparatif d'infériorité.

Quand on dit, *Piérre eſt* AUSSI SAVANT PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *que ſage*, on compare le degré de *ſavoir* qui ſe trouve dans Pierre, avec le degré de *ſageſſe* dont eſt pourvu le même ſujet: & au moyen des mêmes adverbes *auſſi*, *plus*, *moins*, l'adjectif *ſavant* reçoit les différens ſens comparatifs d'égalité, de ſupériorité ou d'infériorité.

Si l'on dit, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT *que Paul eſt ſage*, ou bien, *Pierre eſt* PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *que Paul n'eſt ſage*, on compare le degré de ſavoir de Pierre avec le degré de *ſageſſe* de l'autre ſujet Paul: & les divers rapports du *ſavoir* de l'un à la *ſageſſe* de l'autre, ſont encore marqués par les mêmes adverbes ajoutés à l'adjectif *ſavant*.

On peut comparer différens degrés de la même qualité conſidérés dans des ſujets, & différencier par les mêmes adverbes les rapports d'égalité, de ſupériorité ou d'infériorité. Ainſi, pour comparer un degré pris dans un ſujet, avec un degré pris dans un autre ſujet, on dira, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT, PLUS SAVANT MOINS SAVANT *que Paul*, c'eſt énoncer en quelque ſorte une égalité, une ſupériorité ou

ou une infériorité individuelle: mais pour comparer un degré pris dans un ſujet avec chacun des degrés pris dans tous les ſujets d'un certain ordre, on dira, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT *qu'aucun juriſconſulte*, ou bien, *Pierre eſt* LE PLUS SAVANT, LE MOINS SAVANT *des juriſconſultes*; c'eſt énoncer une égalité, une ſupériorité ou une infériorité univerſelle, ce qu'il faut bien obſerver.

III. Voici le tableau abregé du ſyſtème des divers ſens graduels dont un même mot eſt ſuſceptible.

Syſtème figuré des ſens graduels.

ABSOLUS.	COMPARATIFS
Poſitif, *ſage*.	d'égalité, *auſſi ſage*,
Ampliatif, *très-ſage*.	de ſuperiorité, *plus ſage*.
Diminutif, *un peu ſage*.	d'infériorité, *moins ſage*.

Sans m'arrêter aux dénominations reçues, j'ai ſongé à caractériſer chacun de ces ſens par un nom véritablement tiré de la nature de la choſe; parce que je ſuis perſuadé que la nomenclature exacte des choſes eſt l'un des plus ſolides fondemens du véritable ſavoir, ſelon un mot de Coménius que j'ai déja cité ailleurs: *Totius eruditionis poſuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum naturæ & artis perdidicit*, Jan. Ling. *tit. I. period. iv.*

Or il eſt remarquable que le ſens comparatif ne ſe préſente pas ſous la forme unique à laquelle on a coutume d'en donner le nom; & ſi quelqu'un de ces ſens doit être appellé *ſuperlatif*, c'eſt préciſément celui que l'on nomme excluſivement *comparatif*, parce que c'eſt le ſeul qui énonce le rapport de ſupériorité, dont l'idée eſt nettement déſignée par le mot de *ſuperlatif*.

Sanctius trouvant à redire, comme je fais ici, à l'abus des dénominations introduites à cet égard par la foule des grammairiens, (*Minerv. II. xj.*) Perizonius obſerve (*Ibid. not. I.*) que quand il s'agit de l'uſage des choſes, il eſt inutile d'incidenter ſur les noms qu'on leur a donnés; parce que ces noms dépendent de l'uſage de la multitude qui eſt inconſtante & aveugle; & que d'ailleurs il doit en être des noms des différens degrés comme de ceux des cas, des genres, & de tant d'autres par leſquels les Grammairiens ſe ſont contentés de déſigner ce qu'il y a de principal dans la choſe, vû la difficulté d'inventer des noms qui en exprimaſſent toute la nature.

Mais je ne donnerai pour réponſe à cet habile commentateur de la *Minerve*, que ce que j'ai déja remarqué ailleurs, *voyez* IMPERSONNEL, d'après *Bouhours* & *Vaugelas*, ſur la néceſſité de diſtinguer un bon & un mauvais uſage dans le langage national, & ce que j'en ai inféré par rapport au langage didactique.

J'ajouterai ici pour ce qui concerne la prétendue difficulté d'inventer des noms qui expriment la nature entiere des choſes, qu'elle n'a de réalité que pour ceux à qui la nature eſt inconnue; que d'ailleurs, quand on vient à l'approfondir davantage, la nomenclature doit être réformée d'après les nouvelles lumieres, ſous peine de ne pas exprimer avec aſſez d'exactitude ce que l'on conçoit; & que pour le cas préſent, j'oſe me flatter d'avoir employé des dénominations aſſez juſtes pour ne laiſſer aucune incertitude ſur la nature des ſens graduels.

IV. Il ne reſte donc plus qu'à reconnoître comment ils ſont rendus dans les langues.

De toutes les manieres d'adapter les ſens graduels aux mots qui en ſont ſuſceptibles, celle qui ſe préſente la premiere aux yeux de la Philoſophie, c'eſt la variation des terminaiſons. Cependant, ſi l'on excepte le poſitif, qui eſt par-tout la forme primitive & fondamentale du mot, il n'y a aucun des autres qui ſoit énoncé par-tout par des terminaiſons ſpéciales. Nous n'en avons aucune, ſi ce n'eſt pour le ſens *ampliatif* d'un petit nombre de mots conſervés au cérémonial, *ſéréniſſime*, *éminentiſſime*, &c. *Voyez* Bouhours, *Rem. nouv. tome I. page* 312. & pour le ſens comparatif de ſupériorité de quelques mots empruntés du latin ſans égard à l'analogie de notre langue, comme *meilleur*, *pire*, *moindre*, *mieux*, *moins*, *pis*, au-lieu de *plus bon*, *plus mauvais*, *plus petit*, *plus bien*, *plus peu*, *plus mal*: mais ces exceptions mêmes en ſi petit nombre confirment l'univerſalité de notre analogie.

1°. Le ſens *ampliatif* a une terminaiſon propre en grec, en latin, en italien & en eſpagnol; c'eſt celle que l'on nomme mal-à-propos le *ſuperlatif*. Ainſi *très-ſage* ſe dit en grec σοφώτατος, en latin *ſapientiſſimus*, en italien *ſapientiſſimo*, en eſpagnol *prudentiſſimo*; mots dérivés des poſitifs σοφὸς, *ſapiens*, *ſapiente prudente*, qui tous ſignifient *ſage*. Dans les langues orientales anciennes, le ſens *ampliatif* ſe marque par la répétition matérielle du poſitif; & ce tour qui eſt propre au génie de ces langues, a quelquefois été imité dans d'autres idiomes; j'ai quelquefois vu des enfans, ſous l'impreſſion de la ſimple nature, dire de quelqu'un, par exemple, qui fuyoit, qu'il étoit *loin loin*, d'un homme dont la taille les avoit frappés par ſa grandeur ou par ſa petiteſſe, qu'il étoit *grand grand*, ou *petit petit*, *&c.* notre *très*, qui nous ſert à l'expreſſion du même ſens, eſt l'indication de la triple répétition; mais nous nous ſervons auſſi d'autres adverbes, & c'eſt la maniere de la plûpart des langues qui n'ont point adopté de terminaiſons *ampliatives*, & ſpécialement de l'allemand qui emploie ſur-tout l'adverbe *ſehr*, en latin *valdè*, en françois, *fort*.

2°. Le ſens diminutif ſe marque preſque par tout par une expreſſion adverbiale qui ſe joint au mot modifié, comme *un peu obſcur*, *un peu triſte*, *un peu froid*. Il y a ſeulement quelques mots exceptés dans différens idiomes, leſquels reçoivent ce ſens diminutif, ou par une particule compoſante, comme en latin *ſubobſcurus*, *ſubtriſtis*; ou par un changement de terminaiſon, comme en latin *frigidiuſculus*, ou *frigidulus*, *triſticulus*, & en eſpagnol *triſtezico*.

3°. Je ne connois aucune langue où le comparatif d'égalité ſoit exprimé autrement que par une addition adverbiale; *auſſi ſage*, *auſſi loin*: ſi ce n'eſt peut-être dans quelques mots exceptés par haſard, comme *tantus* qui veut dire en latin *tam magnus*.

4°. Le comparatif de ſupériorité a une terminaiſon propre en grec & en latin: de σοφὸς, *ſage*, vient σοφώτερος, *plus ſage*; de même les Latins de *ſapiens* forment *ſapientior*. Comme c'eſt dans ces deux langues le ſeul des trois ſens comparatifs qui y ait reçu une terminaiſon propre, on donne à l'adjectif pris ſous cette forme le ſimple nom de *comparatif*. Pourvu qu'on l'entende ainſi, il n'y a nul inconvénient; ſur-tout ſi l'on ſe rappelle que ce ſens comparatif énonce un rapport de ſupériorité, quelquefois individuelle & quelquefois univerſelle. La langue allemande, & peut-être ſes dialectes, a deux terminaiſons différentes pour ces deux ſortes de ſupériorité: quand il s'agira de la ſupériorité individuelle, ce ſera le *comparatif*; & quand il ſera queſtion de la ſupériorité univerſelle, ce ſera véritablement le *ſuperlatif*: *weiſs* (ſage); *weiſſer* (plus ſage), comparatif; *weiſſet* (le plus ſage,) c'eſt le *ſuperlatif*. D'où il ſuit que ce ſeroit induire en erreur, que de dire que les Allemands ont, comme les Latins, trois degrés terminés; le *ſuperlatif* allemand *weiſſet* n'eſt point du tout l'équivalent du σοφώτατος des Grecs, ni du *ſapientiſſimus* des Latins, qui tous deux ſignifient *très-ſage*; il ne répond qu'à notre *le plus ſage*.

En italien, en eſpagnol & en françois, il n'y a aucune terminaiſon deſtinée ni pour le comparatif proprement dit, ni pour le *ſuperlatif*: on ſe ſert également dans les trois idiomes de l'adverbe qui exprime la ſupériorité, *più* en italien, *mas* en eſpagnol, *plus* en françois; *più ſapiente*, ital. *mas prudente*, eſp. *plus ſage*, franç. Voilà le comparatif proprement dit.

Pour ce qui eſt du *ſuperlatif*, nous ne le différencions du comparatif propre qu'en mettant l'article *le*, *la*, *les* ou ſon équivalent avant le comparatif; je dis ſon équivalent, non-ſeulement pour y comprendre les petits mots *du*, *au*, *des*, *aux*, qui ſont contractés d'une prépoſition & de l'article, mais encore les mots que j'ai appellés *articles poſſeſſifs*, ſavoir *mon*, *ma*, *mes*, *notre*, *nos*; *ton*, *ta*, *tes*, *votre*, *vos*; *ſon*, *ſa*, *ſes*, *leur*, *leurs*; parce qu'ils renferment effectivement, dans leur ſignification, celle de l'article & celle d'une dépendance relative à quelqu'une des trois perſonnes, *voyez* POSSESSIF. Nous diſons donc au comparatif, *plus grand*, *plus fidele*, *plus tendre*, *plus cruel*, & par exception, *meilleur moindre*, *&c.* & au *ſuperlatif* nous diſons avec l'article ſimple,

la

la plus grande de mes paſſions, *le plus fidele de vos ſujets*, *le plus tendre de ſes amis*, *les plus cruels de nos ennemis*, *le meilleur de tes domeſtiques*, *le moindre de leurs ſoucis*, ce qui eſt au même degré que ſi l'on mettoit l'article poſſeſſif avant le comparatif, & que l'on dit, *ma plus grande paſſion*, *votre plus fidele ſujet*, *ſon plus tendre ami*, *nos plus cruels ennemis*, *ton meilleur domeſtique*, *leur moindre ſouci*.

Nous conſervons au *ſuperlatif* la même forme qu' au comparatif, parce qu'en effet l'un exprime comme l'autre un rapport de ſupériorité, mais le *ſuperlatif* exige de plus l'article ſimple ou l'article poſſeſſif, & c'eſt par-là qu'eſt déſignée la différence des deux ſens: ſur quoi eſt fondé cet uſage?

Quand on dit, par exemple, *ma paſſion eſt plus grande que ma crainte*, on exprime tout; & le terme comparé *ma paſſion*, & le terme de comparaiſon, *ma crainte*; & le rapport de ſupériorité de l'un à l'égard de l'autre, *plus grande*; & la liaiſon des deux termes enviſagés ſous cet aſpect, *que*: ainſi l'eſprit voit clairement qu'il y a un rapport de ſupériorité individuelle.

Mais quand on dit, *la plus grande de mes paſſions*, l'analyſe eſt différente: *la* annonce néceſſairement un nom appellatif, c'eſt ſa deſtination immuable, & les circonſtances de la phraſe n'en déſignent pas d'autres que *paſſion*; ainſi il faut d'abord dire par ſupplément, *la* (paſſion) *plus grande*: la prépoſition *de*, qui ſuit, ne peut pas tomber ſur *grande*, cela eſt évident; ni ſur *plus grande*, nous ne parlons jamais ainſi; elle tombe donc ſur un nom appellatif encore ſous-entendu, & comme il s'agit ici d'une ſupériorité univerſelle, il me ſemble que le ſupplément le plus naturel eſt *la totalité*, & qu'il faut dire par ſupplément, (la totalité) *de mes paſſions*: mais ce ſupplément doit tenir par quelque lien particulier à l'enſemble de la phraſe, & d'ailleurs *plus grande* n'étant plus qu'un ſimple comparatif exige un *que* & un terme individuel de comparaiſon; je ferois donc ainſi l'analyſe entiere de la phraſe, *la* (paſſion) *plus grande* que les autres (paſſions de la totalité) *de mes paſſions*; ce qui exprime bien clairement la ſupériorité univerſelle qui caractériſe le *ſuperlatif*.

Si l'on dit au contraire, *ma plus grande paſſion*, la ſuppreſſion totale du terme de comparaiſon eſt le ſigne autoriſé par l'uſage pour déſigner que c'eſt la totalité des autres objets de même nom, & que la phraſe ſe réduit analytiquement à celle-ci, *ma paſſion plus grande* (que toutes mes autres paſſions).

Dans ces deux cas, l'article ſimple ou poſſeſſif, ſervant à individualiſer l'objet qualifié par le comparatif, eſt le ſigne naturel qu'on doit le regarder comme extrait, à cet égard de la totalité des autres objets de même nature ſoumis à la même qualification.

5°. Le comparatif d'infériorité eſt exprimé par l'adverbe qui marque l'infériorité, du-moins dans toutes les langues dont j'ai connoiſſance: les Grecs diſent, ἧσσον σοφός; les Latins, *minus ſapiens*; les Italiens, *meno ſapiente*; les Eſpagnols, *menos prudente*; & nous, *moins ſage*.

Comme *moins* eſt par lui-même comparatif, ſi nous avons beſoin d'en exprimer le ſens *ſuperlatif*, nous le faiſons comme il vient d'être dit, par l'addition de l'article ſimple ou poſſeſſif; *le moins inſtruit des enfans*, *votre moins belle robe*.

V. L'expoſition que je viens de faire du ſyſtème des ſens graduels ſeroit incomplette, ſi je ne fixois pas les eſpeces de mots qui en ſont ſuſceptibles. Tout le monde conviendra ſans doute que grand nombre d'adjectifs & d'adverbes ſont dans ce cas: mais il paroîtra peut-être ſurprenant à quelques-uns, ſi j'avance qu'un grand nombre de verbes ſont également ſuſceptibles des ſens graduels, & qu'il auroit pu arriver dans quelques idiomes, que l'uſage les y eût caractériſés par des terminaiſons propres; cependant la choſe eſt évidente.

Les adjectifs & les adverbes qui peuvent recevoir les différens ſens graduels, & conſequemment des terminaiſons qui y ſoient adaptées, ne le peuvent, que parce que la qualité qui en conſtitue la ſignification individuelle, eſt en ſoi ſuſceptible de plus & de moins: il eſt donc néceſſaire que tout verbe, dont la ſignification individuelle préſente à l'eſprit l'idée d'une qualité ſuſceptible de plus & de moins, ſoit également ſuſceptible des ſens graduels, & puiſſe recevoir de l'uſage des terminaiſons qui y ſoient relatives.

			Adjectif.	Adverbe.	Verbe.
SENS	ABSOLUS,	Poſitif.	*amoureux*.	*amoureuſement*.	*aimer*.
		Ampliatif.	*très-amoureux*.	*très-amoureuſement*.	*aimer beaucoup*.
		Diminutif.	*un peu amoureux*.	*un peu amoureuſement*.	*aimer un peu*.
	COMPARATIFS,	d'égalité.	*auſſi amoureux*.	*auſſi amoureuſement*.	*aimer autant*.
		de ſupériorité.	*plus amoureux*.	*plus amoureuſement*.	*aimer plus*.
		d'infériorité.	*moins amoureux*.	*moins amoureuſement*.	*aimer moins*.

Quant à la poſſibilité des terminaiſons qui caractériſeroient dans les verbes ces différens ſens; c'eſt un point qui eſt inſéparable de la ſuſceptibilité même des ſens, puiſque l'uſage eſt d'ailleurs le maître abſolu d'exprimer comme il lui plaît tout ce qui eſt de l'objet de la parole. Cela ſe juſtifie d'ailleurs par pluſieurs uſages particuliers des langues.

1°. La voix active & la voix paſſive des Latins donnent un exemple qui auroit pu être étendu davantage: ſi l'uſage a pu établir ſur un même radical des variations pour deux points de vue ſi différens, rien n'empêchoit qu'il n'en introduisît d'autres pour d'autres vues; & quoique l'on ne trouve point de terminaiſons graduelles dans les verbes latins, on y rencontre au-moins quelques verbes compoſés qui, par-là, en ont le ſens: *amare* (aimer), eſt le poſitif; *adamare* (aimer ardemment), c'eſt l'*ampliatif*: ,, la prépoſition *per*, dit l'auteur des *recherches ſur la langue latine* (*ch. xxv. p.* 328.) eſt dans tous les verbes, comme auſſi dans les noms adjectifs & les adverbes, augmentative de ce que ſignifie le ſimple; & dans le plus grand nombre des verbes, elle y équipolle à l'un de ces adverbes françois, *beaucoup*, *grandement*, *fortement*, *parfaitement* ou *en perfection*, *tout-à-fait*, *entierement* ,,; il eſt aiſé de reconnoître à ces traits le ſens *ampliatif*: *malo* eſt en quelque ſorte le comparatif de ſupériorité de *volo*, &c.

2°. Les terminaiſons d'un même verbe hébraïque ſont en bien plus grand nombre, puiſqu'à s'en tenir à la doctrine de Maſclef, laquelle eſt beaucoup plus reſtrainte que celle des autres hébraïſans, le même verbe radical reçoit juſqu'à cinq formes différentes, que l'on appelle des *conjugaiſons*; mais que j'appellerois plus volontiers des *voix*: ainſi l'on dit (meſar) *tradidit*; (noumeſar) *traditus eſt*; (hemeſir) *tradere fecit*; (hemeſar) *tradi fecit*; (hethmeſar) *ſe tradidit*. Sur quoi il faut obſerver que je ſuis ici la méthode de Maſclef pour la lecture des mots hébreux.

3°. La langue laponne, que nous ne ſoupçonnons peut-être pas de mériter la moindre attention de notre part, nous préſente néanmoins l'exemple d'une dérivation bien plus riche encore par rapport aux verbes: on y trouve *laidet*, conduire; *laidelet*, continuer l'action de conduire; *laidetet*, faire conduire; *laidetallet*, ſe faire conduire; *laidegaetet*, commencer à conduire; *laideſtet*, conduire un peu (c'eſt le ſens diminutif); *laidanet*, être conduit de plein gré; *laidanovet*, être conduit malgré ſoi ou ſans s'aider; *laidetalet*, empêcher de conduire. *Voyez* les notes ſur le *ch. iij.* de la *deſcription hiſtorique de ſa Laponie ſuedoiſe*, traduit de l'allemand par M. de *Kéralio de Gourlay*.

Je terminerois ici cet article, ſi je ne me rappellois d'avoir vu dans les mémoires de Trévoux (Octobre 1759. *II. vol. p.* 2668.) une *lettre de M. l'abbé de Wailly aux auteurs de ces mémoires*, *ſur quelques expreſſions de notre langue*, laquelle peut donner lieu à quelques obſervations utiles. Ce grammairien y examine trois expreſſions, dont les deux premieres ont déja été diſcutées par Vaugelas, *rem.* 514. & 85. & la troiſieme par M. l'abbé Girard, *vrais princip. diſc. xj. tom. II. p.* 218. Je ne parlerai point ici de la premiere ni de la troiſieme, qui ſont étrangeres à cet article, & je ne m'arrêterai qu'à la ſeconde qui y a rapport direct. Rien de mieux que les obſervations de M. de W. ſur la *remarque* 85. de Vaugelas, & je ſouſcris à tout ce qu'il en penſe: je crois cependant qu'

il auroit encore dû relever ici quelques fautes échappées à Vaugelas, ne fût-ce que pour en arrêter les ſuites, parce qu'on prend volontiers les grands hommes pour modeles.

Cet académicien énonce ainſi ſa regle: *Tout adjectif mis après le ſubſtantif avec ce mot* plus, *entre deux, veut toujours avoir ſon article, & cet article ſe met immédiatement devant* plus, *& toujours au nominatif, quoique l'article du ſubſtantif qui va devant ſoit en un autre cas, quelque cas que ce ſoit*. Il applique enſuite la regle à cet exemple: *c'eſt la coutume des peuples les plus barbares*.

Or indépendamment de la doctrine des cas, qui eſt inſoutenable dans notre langue (*voyez* CAS); il eſt notoirement faux que tout adjectif mis après ſon ſubſtantif, avec ce mot *plus* entre deux, veuille toujours avoir ſon article: en voici la preuve dans un exemple que M. de W. cite lui-même, ſans en faire la remarque; *je parle d'une matiere plus délicate que brillante:* il n'y a point là d'article avant *plus*, & il ne doit point y en avoir, quoique l'adjectif ſoit après ſon ſubſtantif.

Il ſemble que Vaugelas ait ſenti le vice de ſon énoncé, & qu'il ait voulu en prévenir l'impreſſion, ,, Au reſte, dit-il plus bas, quand il eſt parlé de ,, *plus* ici, c'eſt de celui qui n'eſt pas proprement ,, comparatif, mais qui ſignifie *très*, comme aux exem- ,, ples que j'ai propoſés ,,. Mais comme l'obſerve très-bien M. Patru, ,, ce *plus* eſt pourtant compa- ,, ratif dans les exemples rapportés par l'auteur: car ,, en cette façon de parler (*c'eſt la coutume des peu- ,, ples les plus barbares*), on ſouſentend *de la ter- ,, re, du monde*, & autres ſemblables qui n'y ſont ,, pas exprimées.... L'adverbe *très* ne peut conve- ,, nir avec ces manieres de parler ,,. J'ajouterai à cette excellente critique de M. Patru, qu'il me ſemble avoir aſſez prouvé que notre *plus* eſt toujours le ſigne d'un rapport de ſupériorité, & conſéquemment qu'il exprime toujours un ſens comparatif; au lieu que notre *très* ne marque qu'un ſens *ampliatif*, qui eſt eſſentiellement abſolu, d'où vient que ces deux mots ne peuvent jamais être ſynonymes: ce que Vaugelas enviſageoit donc, & qu'il n'a pas exprimé, c'eſt la diſtinction de la ſupériorité individuelle, & de la ſupériorité univerſelle, dont l'une eſt marquée par *plus* ſans article, & l'autre *plus*, précédé immédiatement d'un article ſimple ou d'un article poſſeſſif; ce qui fait la différence du *comparatif* propre & du *ſuperlatif*.

Outre ce mal-entendu, Vaugelas s'eſt encore apperçu lui même dans ſa regle d'un autre défaut qu'il a voulu corriger; c'eſt qu'elle eſt trop particuliere, & ne s'étend pas à tous les cas où la conſtruction dont il s'agit peut avoir lieu; c'eſt pourquoi il ajoute: ,, Ce que j'ai dit de *plus*, s'entend auſſi de ces ,, autres mots *moins*, *mieux*, *plus mal*, *moins mal* ,,. Mais cette addition-même eſt encore inſuffiſante, puiſque l'adjectif comparatif *meilleur* eſt encore dans le même cas, ainſi que tous les adverbes qui ſeront précédés de *plus* ou de *moins*, lorſqu'ils précédent eux-mêmes, & qu'ils modifient un adjectif mis après ſon ſubſtantif, pour parler le langage ordinaire: ex. *je parle du vin le meilleur que l'on puiſſe faire dans cette province*; *du ſyſtème le plus ingénieuſement imaginé*, *le moins heureuſement exécuté*, *le plutôt réprouvé*, &c.

Puiſque M. de W. avoit pris cette remarque de Vaugelas en conſidération, il devoit, ce me ſemble, relever tous les défauts de la regle propoſée par l'académicien, & des corrections même qu'il y avoit faites, & ramener le tout à une énonciation plus générale, plus claire, & plus préciſe. Voici comme je rectifiérois la regle, d'après les principes que j'ai poſés ſoit dans cet article, ſoit dans tout autre: *ſi un adjectif* ſuperlatif, *ou précédé d'un adverbe* ſuperlatif *qui le modifie, ne vient qu'après le nom auquel il ſe rapporte; quoique le nom ſoit accompagné de ſon article, il faut pourtant répéter l'article ſimple avant le nom qui exprime le rapport de ſupériorité; mais ſans répéter la prépoſition dont le nom peut être le complément grammatical*.

Vaugelas, non content d'établir une regle, cherche encore à en rendre raiſon; & celle qu'il donne, pourquoi on ne répete pas avant le *ſuperlatif* la propoſition qui peut être avant le nom, *c'eſt*, dit-il, *parce qu'on y ſouſentend ces deux mots*, qui ſont, *ou* qui furent, *ou* qui ſera, *ou quelqu'autre tems du verbe ſubſtantif avec* qui. Voici ſur cela la critique de M. de W.

,, Si l'on ne met point, dit-il, la prépoſition *de* ,, ou *à* entre le *ſuperlatif* & le ſubſtantif, (il auroit dit la même choſe de toute autre prépoſition, s'il n'avoit été préoccupé, contre ſon intention même, de l'idée des cas dont Vaugelas fait mention); ,, ce n'eſt pas, comme l'a cru Vaugelas, parce qu'on y ſouſentend ces mots *qui ſont*, *qui furent*, ou ,, *qui ſera &c.* c'eſt parce que la prépoſition n'eſt ,, point néceſſaire en ce cas entre l'adjectif & le ,, ſubſtantif ,,. Mais ne puis-je pas demander à M. de W. pourquoi la prépoſition n'eſt point néceſſaire entre l'adjectif & le ſubſtantif; ou plutôt n'eſt-ce pas à cette queſtion-même que Vaugelas vouloit répondre? Quand on veut rendre raiſon d'un fait grammatical, c'eſt pour expliquer la cauſe d'une loi de grammaire; car ce ſont les faits qui y font la loi. La remarque de M. de W. ſignifie donc que *la prépoſition n'eſt point néceſſaire en ce cas, parce qu'elle n'y eſt point néceſſaire*. Or aſſurement il n'y a perſonne qui ne voie évidemment juſqu'à quel point eſt préférable l'explication de Vaugelas. La néceſſité de répéter l'article avant le mot comparatif, vient du choix que l'uſage de notre langue en a fait pour déſigner la ſupériorité univerſelle, au moyen de tous les ſupplémens dont l'article reveille l'idée, & que j'ai détaillés plus haut: ce beſoin de l'article ſuppoſe enſuite la répétition du nom qualifié, lequel ne peut être répété que comme partie d'une propoſition incidente, ſans quoi il y auroit pléonaſme; & cette propoſition incidente eſt amenée tout naturellement par *qui ſont*, *qui furent*, *qui ſera*, *&c.* donc ces mots doivent eſſentiellement être ſuppléés, & dès-lors la prépoſition qui précede leur antécédent n'eſt plus néceſſaire dans la propoſition incidente qui eſt indépendante dans ſa conſtruction, de toutes les parties de la principale.

,, Comme il eſt ici queſtion du *ſuperlatif*, dit en- ,, ſuite M. de W. permettez-moi d'obſerver que le ,, célebre M. du Marſais pourroit bien s'être trom- ,, pé quand il a dit dans cette phraſe, *deorum anti- ,, quiſſimus habebatur cœlum*, c'eſt comme s'il y ,, avoit *cœlum habebatur antiquiſſimus* (*e numero*) ,, *deorum*. Il me ſemble que c'eſt *deus* qui eſt ſous- ,, entendu: *cœlum habebatur antiquiſſimus* (*deus*) ,, *deorum*. En effet, comme je l'ai remarqué dans ,, ma grammaire, quand nous diſons, *le Luxembourg ,, n'eſt pas la moins belle des promenades de Paris*; ,, c'eſt comme s'il y avoit, *le Luxembourg n'eſt pas ,, la moins belle* (*promenade*) *des promenades de Pa- ,, ris*: & n'eſt ce pas a cauſe de ce ſubſtantif ſous- ,, entendu que le *ſuperlatif* relatif eſt ſuivi en fran- ,, çois de la prépoſition *de*, & en latin d'un géni- ,, tif ,,?

M. de W. pourroit bien s'être trompé lui-même en plus d'une maniere. 1°. Il s'eſt trompé en prenant occaſion de ſes remarques, ſur une regle qui concerne les *ſuperlatifs* françois pour critiquer un principe qui concerne la ſyntaxe des *ſuperlatifs* latins, & qui n'a aucune analogie avec la regle en queſtion: *non erat hic locus*. 2°. Il s'eſt trompé, je crois, dans ſa critique; & voici les raiſons que j'ai de l'avancer.

Il eſt vrai que dans la phraſe latine du P. Jouvenci, interpetée par M. du Marſais, *deus* eſt ſouſentendu; & cela eſt même indiqué par deux endroits du texte: l'adjectif *antiquiſſimus* ſuppoſe néceſſairement un nom maſculin au nominatif ſingulier; & d'autre part *deorum*, qui eſt ici le terme de la comparaiſon énoncée par l'enſemble de la phraſe, demontre que ce nom doit être *deus*, parce que dans toute comparaiſon, les termes comparés doivent être homogenes. Mais il ne s'enſuit point que ce ſoit à cauſe du nom ſouſentendu *deus*, que l'adjectif *antiquiſſimus* eſt ſuivi du génitif *deorum*: ou bien la propoſition n'eſt point comparative, & dans ce cas *cœlum habebatur antiquiſſimus deus deorum* (en regardant *deorum* comme complément de *deus*), ſignifie littéralement, *le ciel étoit reputé le très-ancien dieu des dieux*, c'eſt-à-dire, *le très-ancien dieu* créateur & maître *des* autres *dieux*; de même que *deus deorum dominus locutus eſt* (*Pſ. xlix.* 1.) ſignifie *le ſeigneur dieu des dieux a parlé*. Car le génitif *deorum* appartenant au nom *deus*, ne peut lui appartenir que dans ce ſens, & alors il ne reſte rien pour énoncer le ſecond terme de la comparaiſon, puiſqu'il eſt prouvé qu'*antiquiſſimus* par lui-même n'a que le ſens *ampliatif*, & nullement le ſens *ſuperlatif* ou de comparaiſon.

Quand la phraſe où eſt employé un adjectif *ampliatif*,

tif, a le ſens *ſuperlatif*, la comparaiſon y eſt toujours rendue ſenſible par quelque autre mot que cet adjectif, & c'eſt communément par une prépoſition: *ante alios pulcherrimus omnes* (très-beau au deſſus de tous les autres, c'eſt-à-dire *le plus beau de tous*; & afin qu'on ne penſe pas que *ce plus beau de tous* n'eſt que *le moins laid*, l'auteur ne dit pas ſimplement, *ante alios pulcher*, mais *pulcherrimus*, très-beau, réellement beau); de même, *famoſiſſima* SUPER *cæteras cœna*; INTER *omnes maximus*; EX *omnibus doctiſſimus*. Quelquefois auſſi l'idée de la comparaiſon eſt ſimplement indiquée par le génitif qui eſt une partie du ſecond terme de la comparaiſon; mais il n'en eſt pas moins néceſſaire de retrouver, par l'analyſe, la prépoſition qui ſeule exprime la comparaiſon: dans ce cas il faut ſuppléer auſſi le complément de la prépoſition, qui eſt le nom ſur lequel tombe le génitif exprimé.

Il réſulte de-là qu'il faut ſuppléer l'une des prépoſitions uſitées dans les exemples que l'on vient de voir, & lui donner pour complément immédiat un nom appellatif, dont le génitif exprimé dans le texte puiſſe être le complément déterminatif; & comme le ſens préſente toujours dans ce cas l'idée d'une ſupériorité univerſelle, le nom appellatif le plus naturel me ſemble être celui qui énoncera la totalité, comme *univerſa turba*, *numerus integer*, &c. de même que pour la phraſe françoiſe j'ai prouvé qu'il falloit ſuppléer *la totalité* avant la prépoſition *de*.

Ainſi *deorum antiquiſſimus habebatur cœlum*, ne peut pas être mieux interpreté qu'en diſant: *cœlum habebatur* (*deus*) *antiquiſſimus*, (*ante univerſam turbam deorum*, ou (*ſuper univerſam turbam*) *deorum*, ou (*inter univerſam turbam*) *deorum*; ou enfin (*ex integro numero*) *deorum*. Si M. du Marſais s'eſt trompé, ce n'eſt qu'en omettant *deus*, & l'adjectif *integro*, qui eſt néceſſaire pour indiquer la ſupériorité univerſelle, ou le ſens *ſuperlatif*.

Il en eſt de même de la phraſe françoiſe de M. de Wailly, *le Luxembourg n'eſt pas la moins belle des promenades de Paris*, ſelon l'analyſe que j'ai indiquée plus haut, & qui ſe rapproche beaucoup de celle qu'exige le génie de la langue latine, elle ſe réduit à celle-ci: *le Luxembourg n'eſt pas la* (promenade) *moins belle* (que les autres promenades de la totalité) *des promenades de Paris*. Si ce grammairien trouvoit dans mes ſupplémens trop de prolixité ou trop peu d'harmonie, je le prierois de revoir plus haut ce que j'ai déja répondu à une pareille objection; & j'ajoute ici que cette prolixité analytique ne doit être condamnée, qu'autant que l'on détruiroit les principes raiſonnés qui en ſont le fondement, & que je crois établis ſolidement. (*E. R. M. B*)

SUPERPATIENT, ad. (*Arithmet. & Géom.*) ſorte de rapport. On dit que deux nombres ou deux lignes ſont *ſuperpatientes*, lorſqu'une des deux contient l'autre un certain nombre de fois avec un reſte, & que ce reſte eſt une de ſes aliquotes.

SUPERPOSITION, ſ. f. (*Géom.*) maniere de démontrer qui conſiſte à appliquer une figure ſur une autre. *Voyez* ſur cela l'*article* GÉOMÉTRIE.

SUPERPURGATION, LA, ſ. f. (*Médec.*) eſt une purgation exceſſive & trop violente. *Voyez* PURGATION. Elle arrive à la ſuite d'un purgatif trop violent, ou donné à trop grande doſe.

Un homme qui avoit pris intérieurement de la poudre de diacarthame, alla à la ſelle juſqu'à cent fois, & fut guéri de cette *ſuperpurgation* par un bouillon de chapon, dans lequel on avoit mêlé une once de ſucre roſat, cinq grains de laudanum & un jaune d'œuf. Au lieu de laudanum en emploie quelquefois la thériaque nouvelle de Veniſe, à la doſe d'un gros & demi. *Burnet*.

SUPERSEDER, v. n. (*Gramm. & Juriſp.*) du latin *ſuperſedere*; ſignifie en terme de pratique, ſurſeoir la continuation de quelque acte ou procédure. *Voyez* SURSÉANCE. (*A*)

SUPERSTITIEUX, (*Philoſophie.*) c'eſt celui qui ſe fait une idée plus ou moins effrayante de la divinité & du culte religieux.

La crainte continuelle qui agitoit ce malheureux ſur la tête duquel étoit ſuſpendue une pierre énorme, ne rendoit pas ſon état plus triſte, que l'eſt quelquefois la ſituation du *ſuperſtitieux*. Le ſommeil peut délivrer un eſclave de la vûe importune d'un maître qu'il déteſte, & lui faire oublier le poids de ſes chaînes; mais le ſommeil du *ſuperſtitieux* eſt communément agité par des viſions effrayantes. Il craint l'Etre bienfaiſant, & regarde comme tyrannique ſon empire paternel. Inconſolable dans l'adverſité, il ſe juge digne des maux qu'il ſouffre, & ne ſuit que de fauſſes démarches pour en adoucir le fardeau. Il ne croit jamais avoir rempli ſes devoirs, parce qu'il n'en connoît ni l'étendue, ni les bornes. Il s'attache ſur-tout aux formalités, qu'il regarde comme des choſes eſſentielles. Telle eſt la ſource des minuties qui ſont ſi cheres aux ames foibles & aux ignorans. Auſſi voit-on que les perſonnes de peu de génie, celles qui ont été mal élevées, celles qui ont paſſé leur jeuneſſe dans le vice & le libertinage, deviennent naturellement *ſuperſtitieuſes*. En général, il n'y a point d'abſurdité ſi groſſiere, ni de contradiction ſi palpable, que les grands, le petit peuple, les ſoldats, les vieilles femmes & la plupart des joueurs, ne ſe portent à croire ſur les cauſes inviſibles, la religion, la divination, les ſonges, & toutes les pratiques les plus vaines & les plus ridicules. (*D. J.*)

SUPERSTITION, (*Métaphyſ. & Philoſ.*) tout excès de la religion en général, ſuivant l'ancien mot du paganiſme: il faut être pieux, & ſe bien garder de tomber dans la *ſuperſtition*.

Religentem eſſe oportet, religioſum nefas.
Aul, Gell. *l. IV. c. ix.*

En effet, la *ſuperſtition* eſt un culte de religion, faux, mal dirigé, plein de vaines terreurs, contraire à la raiſon & aux ſaines idées qu'on doit avoir de l'être ſuprème. Ou ſi vous l'aimez mieux, la *ſuperſtition* eſt cette eſpece d'enchantement ou de pouvoir magique, que la crainte exerce ſur notre ame; fille malheureuſe de l'imagination, elle emploie pour la frapper, les ſpectres, les ſonges & les viſions; c'eſt elle, dit Bacon, qui a forgé ces idoles du vulgaire, les génies inviſibles, les jours de bonheur ou de malheur, les traits invincibles de l'amour & de la haine. Elle accable l'eſprit, principalement dans la maladie ou dans l'adverſité; elle change la bonne diſcipline, & les coutumes vénérables en momeries & en cérémonies ſuperficielles. Dès qu'elle a jetté de profondes racines dans quelque religion que ce ſoit, bonne ou mauvaiſe, elle eſt capable d'éteindre les lumieres naturelles, & de troubler les têtes les plus ſaines. Enfin, c'eſt le plus terrible fléau de l'humanité. L'athéiſme même (c'eſt tout dire) ne détruit point cependant les ſentimens naturels, ne porte aucune atteinte aux lois, ni aux mœurs du peuple; mais la *ſuperſtition* eſt un tyran deſpotique qui fait tout ceder à ſes chimères. Ses préjugés ſont ſupérieurs à tous les autres préjugés. Un athée eſt intéreſſé à la tranquillité publique, par l'amour de ſon propre repos; mais la *ſuperſtition* fanatique, née du trouble de l'imagination, renverſe les empires. Voyez comme l'auteur de la Henriade peint les triſtes effets de cette démence.

Lorſqu'un mortel atrabilaire,
Nourri de ſuperſtition
A par cette affreuſe chimère,
Corrompu ſa religion,
Son ame alors eſt endurcie,
Sa raiſon s'enfuit obſcurcie,
Rien n'a plus ſur lui de pouvoir,
Sa juſtice eſt folle & cruelle,
Il eſt dénaturé par zele,
Et ſacrilége par devoir.

L'ignorance & la barbarie introduiſent la *ſuperſtition*, l'hypocriſie l'entretient de vaines cérémonies, le faux zele la répand, & l'intérêt la perpétue.

La main du monarque ne ſauroit trop enchaîner le monſtre de *ſuperſtition*, & c'eſt de ce monſtre, bien plus que de l'irreligion (toujours inexcuſable) que le trône doit craindre pour ſon autorité, & la patrie pour ſon bonheur.

La *ſuperſtition* miſe en action, conſtitue proprement le fanatiſme, *voyez* FANATISME; c'eſt un des beaux & des bons articles de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

SUPIN, ſ. m. *terme de Grammaire*. Le mot latin *ſupinus* ſignifie proprement *couché ſur le dos*; c'eſt l'état d'une perſonne qui ne fait rien, qui ne ſe mêle de rien. Sur quel fondement a-t-on donné ce nom à certaines formes de verbes latins, comme *amatum*, *monitum*, *rectum*, *auditum*, &c? Sans entrer dans une diſcuſſion inutile des différentes opinions des grammairiens anciens & modernes ſur cette queſtion,

tion, je vais propoſer la mienne, qui n'aura peut-être pas plus de ſolidité, mais qui me paroît du moins plus vraiſſemblable.

Les verbes appellés *neutres* par le commun des grammairiens, comme *ſum*, *exiſto*, *fio*, *ſto*, &c. Diomedes dit, au rapport de Voſſius, (*Anal. III.* 2.) que le nom de *ſupins* leur fut donné par les anciens, *quod nempe velut otioſa reſupinaque dormiant, nec actionem, nec paſſionem ſignificantia*. Si les anciens ont adopté dans ce ſens le terme de *ſupin*, comme pouvant devenir propre au langage grammatical; c'eſt aſſurément dans le même ſens qu'il a été donné à la partie des verbes qui l'a retenue juſqu'à préſent, & c'eſt avec beaucoup de juſtice qu'il en eſt aujourd'hui la dénomination excluſive. Qu'il me ſoit permis, pour le prouver, de faire ici une petite obſervation métaphyſique.

Quand une puiſſance agit, il faut diſtinguer l'*action*, l'*acte* & la *paſſion*. L'*acte* eſt l'effet qui réſulte de l'opération de la puiſſance, (*res acta*), mais conſidéré en ſoi, & ſans aucun rapport à la puiſſance qui l'a produit, ni au ſujet ſur qui eſt tombée l'opération; c'eſt l'effet vû dans l'abſtraction la plus complete. L'*action*, c'eſt l'opération même de la puiſſance; c'eſt le mouvement phyſique ou moral, qu'elle ſe donne pour produire l'effet, mais ſans aucun rapport au ſujet ſur qui peut tomber l'opération. La *paſſion* enfin, c'eſt l'impreſſion produite par l'*acte*, dans le ſujet ſur qui eſt tombée l'opération. Ainſi, l'*acte* tient en quelque maniere le milieu, entre l'*action* & la *paſſion*; il eſt l'effet immédiat de l'*action*, & la cauſe immédiate de la *paſsion*; il n'eſt ni l'*action*, ni la *paſſion*. Qui dit *action*, ſuppoſe une puiſſance qui opere; qui dit *paſſion*, ſuppoſe un ſujet qui reçoit une impreſſion; mais qui dit *acte*, fait abſtraction, & de la puiſſance active & du ſujet paſſif.

Or, voilà juſtement ce qui diſtingue le *ſupin* des verbes: *amare* (aimer) exprime l'action; *amari* (être aimé (exprime la paſſion; *amatum* (aimé) exprime l'acte.

De-là vient, 1°. que le *ſupin amatum* peut être mis à la place du prétérit de l'infinitif, & qu'il a eſſentiellement le ſens prétérit, dès qu'on le met à la place de l'action. *Dictum eſt*, l'acte de dire eſt, & par conſéquent l'action de dire a été, parce que l'action eſt néceſſairement antérieure à l'acte, comme la cauſe à l'effet; ainſi *dictum eſt* a le même ſens que *dicere fuit* ou *dixiſſe eſt* pourroient avoir, ſi l'uſage les avoit autoriſés.

De-là vient, 2°. que le pretérit du participe paſſif en françois, en italien, en eſpagnol & en allemand, ne differe du *ſupin*, qu'en ce que le participe eſt déclinable, & que le *ſupin* ne l'eſt pas: *ſupin* indéclinable; *loué*, fr. *lodato*, ital. *alabado*, eſp. *gelobett*, all. Prétérit du participe paſſif, déclinable; *loué*, *ée*, fr. *lodato*, *ta*, ital. *alabado*, *da* eſp. *gelober*, *te*, *tes*, all. & il y a encore à remarquer que le *ſupin* & le participe, dans la langue allemande, ont tous deux la particule prépoſitive *ge* qui eſt le ſigne de l'antériorité, & qui ne ſe trouve que dans ces deux parties du verbe *loben* (louer); ce qui confirme grandement mes obſervations précédentes.

De-là vient, 3°. que le *ſupin* n'exprimant ni action, ni paſſion, a pu ſervir en latin à produire des formes actives & paſſives, comme il a plû à l'uſage, parce que la diverſité des terminaiſons ſert à marquer celle des idées acceſſoires qui ſont ajoutées à l'idée fondamentale de l'acte énoncé par le *ſupin*: ainſi le futur du participe actif, *amaturus*, *a*, *um*, & le prétérit du participe paſſif, *amatus*, *a*, *um*, ſont également dérivés du *ſupin*.

Je ne m'étendrai pas davantage ici ſur la nature du *ſupin*, ni ſur la réalité de ſon exiſtence dans notre langue & dans celles qui ont des procédés pareils à la nôtre, *voyez* PARTICIPE, *art. II.* Mais j'ajouterai ſeulement quelques remarques, qui ſont des ſuites néceſſaires de la nature même de la choſe.

1° Le *ſupin* eſt véritablement verbe, & fait une partie eſſentielle de la conjugaiſon, puiſqu'il conſerve l'idée différencielle de la nature du verbe, celle de l'exiſtence ſous un attribut, qui eſt marquée dans le *ſupin* par le rapport d'antériorité qui le met dans la claſſe des prétérits. *Voyez* VERBE, PRÉTÉRIT & TEMPS.

2°. Le *ſupin* eſt véritablement nom, puiſqu'il peut être ſujet d'un autre verbe, comme les noms ou complément objectif d'un verbe relatif, ou complément d'une prépoſition. *Itum eſt*, *itum erat*, *itum erit*; le *ſupin* eſt ici le ſujet du verbe ſubſtantif, & conſéquemment au nominatif; c'eſt la même choſe dans cette phraſe de Tite-Live, *vij.* 8. *Diu non perlitatum tenuerat dictatorem*, littéralement, *n'avoir pas fait pendant long-tems de ſacrifices agréables aux dieux avoit retenu le dictateur*, car *perlitare* ſignifie *faire des ſacrifices agréables aux dieux*, *des ſacrifices heureux & de bon augure*; c'eſt-à-dire *ce qui avoit retenu le dictateur*, *c'eſt que depuis long-tems on n'avoit point fait de ſacrifices favorables*. Dans Varron, *eſſe in arcadia ſcio ſpectatum ſuem*; le *ſupin* eſt complément objectif de *ſcio*, & littéralement *ſcio ſpectatum* veut dire, *je ſais avoir vu*. Enfin, dans Salluſte, *nec ego vos ultum injurias hortor*, *le ſupin* eſt complément de la prépoſition *ad*, ſous-entendue ici, & communément exprimée après le verbe *hortor*.

3°. Le *ſupin*, à proprement parler, n'eſt ni de la voix active, ni de la voix paſſive, puiſqu'il n'exprime ni l'action ni la paſſion, mais l'acte; cependant comme il ſe conſtruit plus ſouvent comme la voix active, que comme la voix paſſive, parce qu'on le rapporte plus fréquemment au ſujet objectif, qu'à la puiſſance qui produit l'acte; il convient plutôt de le mettre dans le paradigme de la conjugaiſon active. En effet, on le trouve ſouvent employé avec l'accuſatif pour régime, & jamais la prépoſition *a* ou *ab* avec l'ablatif, ne lui ſert de complément dans le ſens paſſif; car *impetratum eſt a conſuetudine* (Cic.) ſe dit comme on diroit à l'actif *impetravimus a conſuetudine*.

4°. Le *ſupin* doit être placé dans l'infinitif, puiſqu'il eſt communément employé pour le prétérit de l'infinitif: *dictum eſt*, pour *dixiſſe eſt*, équivalent de *dicere fuit*, on a dit.

5°. Quelques grammairiens ont prétendu que le *ſupin* en *u* n'eſt pas un *ſupin*, mais l'ablatif d'un nom verbal dérivé de *ſupin*, lequel eſt de la quatrieme déclinaiſon: je crois qu'ils ſe ſont trompés. Les noms verbaux de la quatrieme déclinaiſon, différent de ceux de la troiſieme, en ce que ceux de la quatrieme expriment en effet l'acte, & ceux de la troiſieme l'action; ainſi *viſio*, c'eſt l'action de voir, *viſus* en eſt l'acte; *pactio*, l'action de traiter; *pactus*, l'acte même ou le traité; *actio* & *actus*, d'où nous viennent *action* & *acte*. Or le *ſupin* ayant un nominatif & un accuſatif, & ſurtout un accuſatif qui eſt ſouvent régi par des prépoſitions, pourquoi n'auroit il pas un ablatif pour la même fin? On répond que l'ablatif devroit être en *o* à cauſe du nominatif en *um*, mais il eſt vraiſſemblable que l'uſage a proſcrit l'ablatif en *o*, pour empêcher qu'on ne le confondît avec celui du participe paſſif, & que ce qui a donné la préférence à l'ablatif en *u*, c'eſt qu'il préſente toujours l'idée fondamentale du *ſupin*; l'idée ſimple de l'acte, ſoit qu'on le regarde comme appertenant au *ſupin*, ſoit qu'on le rapporte au nom verbal de la quatrieme déclinaiſon, quand il en exiſte; car tous les verbes n'ont pas produit ce nom verbal, & cependant pluſieurs dans ce cas-là même ne laiſſent pas d'avoir le *ſupin* en *u*; ce qui confirme l'opinion que j'établis ici. (*E. R. M. B.*)

SUPINATEUR, *en Anatomie*, eſt le nom de deux muſcles du bras, dont l'un eſt appellé *long ſupinateur* & l'autre *court ſupinateur*.

Le court *ſupinateur* vient de la partie externe & ſupérieure du cubitus & du condyle externe de l'humerus, & paſſant autour du radius va s'inſérer à la partie ſupérieure & antérieure de cet os, au-deſſous du tendons du biceps. Voyez *nos planches anatomiques & leur explication*.

Le long *ſupinateur* eſt ſitué à la partie interne de l'avant-bras un peu en dehors, il vient de trois ou quatre travers de doigts au-deſſus du condyle externe de l'humerus, de-là s'avançant le long du radius, il ſe termine à la partie interne de l'apophyſe ſtiloïde de cet os. *Voyez* HUMERUS & RADIUS.

SUPINATION, ſ. f. *en Anat.* eſt l'action des muſcles ſupinateurs, ou le mouvement par lequel ces muſcles font tourner en-haut la paume de la main. *Voyez* SUPINATEUR.

SUPINO, (*Géog. mod.*) en latin *Sæpinum* & *Sepinum*; ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Moliſe, à la ſource de la Tamara. Elle eſt ſituée entre Vénafre, à l'occident, & Luceria à l'orient, dans l'Apennin ſur les confins de la terre de Labour, à 20 milles de Benevent: cette ville étoit un bourg des Samnites, appellé *Sepium*, par Ptolomée; & *Sepino*, par Léander Alberti. *Long.* 32. 39. *lat.* 40. 51. (*D. J.*)

SUPPARUM, (*Littérat.*) robe de femme très-légere. Les dames l'attachoient avec une agraffe, & la laiſſoient tomber négligemment ſur leurs épaules. Sidonius nous l'apprend, *Carm.* II. *v.* 323.

Perque humeros teretes, rutilantesque lacertos
Pendula gemmiferæ mordebant ſuppara *bullæ*.

Lucain en parle auſſi ſur le même ton, *livr. II. v.* 362.

Humeriſque hærentia primis
Suppara *nudatos cingunt anguſta lacertos*.

C'étoit la robe des jeunes demoiſelles, ſi nous nous en rapportons à Feſtus, qui dit, ſupparum *puellarum veſtimentum lineum*; voyez Ferrarius *de re veſtiaria*. Je m'imagine que cette robe étoit fort à la mode, car elle pare plus d'une jolie fille dans les planches d'Herculanum. (*D. J.*)

SUPPILOTES, (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Mexique & des autres parties de la nouvelle Eſpagne; ils ſont de la groſſeur d'un courbeau. On en diſtingue deux eſpeces, les uns ont une crête de chair ſur la tête, les autres ont une hupe de plumes. Ces oiſeaux ne vivent que de charognes & d'immondices, & par cette raiſon il eſt défendu de les tuer à la Veracruz, dans l'idée où l'on eſt qu'ils contribuent à purifier l'air.

SUPPLANTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt par des voies adroites, ſecrettes, ou par la force ouverte, écarter quelqu'un de ſa place & s'en emparer; conduite toujours deshonnête. Il ne faut *ſupplanter* perſonne. On *ſupplante* auprès d'un miniſtre, d'un protecteur, d'une femme.

SUPPLÉER, v. act. & neut. (*Lang. fran.*) ce verbe gouverne le datif & l'accuſatif; mais *ſuppléer* avec le datif ſignifie d'ordinaire réparer une choſe par une autre. Son mérite *ſupplée* au défaut de ſa naiſſance; la valeur *ſupplée* au nombre. On ne diroit pas *ſupplée* le défaut de ſa naiſſance, *ſupplée* le nombre. *Suppléer* avec l'accuſatif veut dire proprement *fournir ce qui manque, remplir un vuide*. On *ſupplée* dans une inſcription les lettres que le tems a mangées. (*D. J.*)

SUPPLÉMENT, ſ. m. *en Grammaire*; on appelle *ſupplément*, les mots que la conſtruction analytique ajoute, pour la plénitude du ſens, à ceux qui compoſent la phraſe uſuelle. Par exemple, dans cette phraſe de Virgile, (*Eccl. xj.* I.) *Quo te, Mæri, pedes?* il n'y a que quatre mots; mais l'analyſe ne peut en développer le ſens, qu'en en ajoutant pluſieurs autres. 1°. *Pedes* au nominatif pluriel, exige un verbe pluriel dont il ſoit le ſujet; & *te*, qui paroît ici ſans relation en ſera le régime objectif: d'autre part, *quo* qui exprime un complément circonſtanciel du lieu de tendance, indique que ce verbe doit exprimer un mouvement qui puiſſe s'adapter à cette tendance vers un terme: le concours de toutes ces circonſtances aſſigne excluſivement à l'analyſe le verbe *ferunt*. 2°. *Quo* eſt un adverbe conjonctif, qui ſuppoſe un antécédent; & la ſuppreſſion de cet antécédent indique auſſi que la phraſe eſt interrogative: ainſi l'analyſe doit *ſuppléer*, & le verbe interrogatif & l'antécédent de *quo* qui ſervira de complément à ce verbe, (*voyez* INTERROGATIF, RELATIF): le verbe interrogatif eſt *dic*, auquel on peut ajouter *mihi*, ainſi que Virgile lui-même l'a dit au commencement de ſa troiſieme éclogue, *dic mihi, Damœta, cujum pecus*; le complément objectif de *dic* ſera *eum locum*, exigé par le ſens de *quo*; par conſéquent le *ſupplément* total qui doit précéder *quo*, c'eſt *dic mihi eum locum*. La conſtruction analytique pleine eſt donc: *Mæri* (dic mihi eum locum) *quo pedes* (ferunt) *te*; où l'on voit un *ſupplément* d'un ſeul mot *ferunt*, & un autre de quatre, *dic mihi eum locum*.

Quoique la penſée ſoit eſſentiellement une & indiviſible; la parole ne peut en faire la peinture, qu'au moyen de la diſtinction des parties que l'analyſe y enviſage dans un ordre ſucceſſif. Mais cette décompoſition même oppoſe à l'activité de l'eſprit qui penſe, des embarras qui ſe renouvellent ſans ceſſe, & donne à la curioſité agiſſante de ceux qui écoutent ou qui liſent un diſcours, des entraves ſans fin. Delà la néceſſité générale de ne mettre dans chaque phraſe que les mots qui y ſont les plus néceſſaires, & de ſupprimer les autres, tant pour aider l'activité de l'eſprit, que pour ſe rapprocher le plus qu'il eſt poſſible, de l'unité indiviſible de la penſée, dont la parole fait la peinture.

Eſt brevitate opus, ut currat ſententia, neu ſe
Impediat verbis laſſas onerantibus aures.

Ce que dit ici Horace, *I. Sat. x.* 9. 10. pour caractériſer le ſtyle de la ſatyre, nous pouvons donc en faire un principe général de l'élocution; & ce principe eſt d'une néceſſité ſi grande & ſi univerſellement ſentie, qu'il a influé ſur la ſyntaxe de toutes les langues: point de langues ſans ellipſes, & même ſans de fréquentes ellipſes.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que le choix & la maniere en ſoient abandonnés au caprice des particuliers, ni même que quelques exemples autoriſés par l'uſage d'une langue puiſſent y fonder une loi générale d'analogie: l'ellipſe eſt elle-même une exception à un principe général, qui ne doit & qui ne peut être anéanti; & il le ſeroit par le fait, ſi l'exception devenoit générale. L'uſage, par exemple, de la langue latine, permet de dire elliptiquement, *vivere Romæ, Lugduni* (vivre à Rome, à Lyon) au lieu de la phraſe pleine, *vivere in urbe Romæ, in urbe Lugduni*; mais on feroit un ſoléciſme, ſi on alloit dire par une fauſſe analogie, *vivere Athenarum*, pour *in urbe Athenarum* ou pour *Athenis* (vivre à Athènes) *ire Romæ, Lugduni*, pour *ire in urbem Romæ, in urbem Lugduni* ou pour *ire Romam, Lugdunum* (aller à Rome, à Lyon): c'eſt que *vivere Romæ, Lugduni*, eſt une phraſe que l'uſage n'autoriſe que pour les noms propres de villes qui ſont ſinguliers & de l'une des deux premieres déclinaiſons, quand ces villes ſont le lieu de la ſcène, ou comme diſent les rudimens, à la queſtion *ubi*; dans d'autres circonſtances, l'uſage veut que l'on ſuive l'analogie générale, ou n'en permet que des écarts d'une autre eſpece.

Or, s'il eſt vrai, comme on ne peut pas en douter, qu'une ellipſe uſitée ne peut pas fonder une analogie générale; c'eſt une conſéquence néceſſaire auſſi, que de l'analogie générale on ne peut pas conclure contre la réalité de l'ellipſe particuliere. C'eſt pourtant ce que fait, dans ſa préface, l'auteur d'un *rudiment* moderne. „ Il ne rencontre pas plus juſte, dit-il, „ en parlant de Sanctius, quand il dit que cette phra- „ ſe, *natus Romæ*, eſt l'abrégé de celle-ci, *natus in* „ *urbe Romæ*; puiſqu'avec ſon principe on droit éga- „ lement, *natus Athenarum*, qui ſeroit auſſi l'abrégé „ de celle-ci, *natus in urbe Athenarum* „. Il eſt évident que cet auteur prend acte de l'analogie générale qui ne permet pas de dire à la faveur de l'ellipſe, *natus Athenarum*, pour en conclure que quoiqu'on diſe *natus Romæ*, ce n'eſt point une expreſſion elliptique. Mais cette conſéquence, comme on vient de le dire, n'eſt point légitime, parce qu'elle ſuppoſe qu'une exception une fois conſtatée, peut fonder une loi générale & deſtructive de l'analogie dont elle n'eſt qu'une exception.

S'il falloit admettre cette conſéquence, qui empêcheroit qu'on ne dît à cet auteur qu'il eſt certain que *natus Romæ* eſt une phraſe très-bonne & très-latine, & que par conſéquent on peut dire par analogie, *natus Athenarum, natus Avenionis?* S'il donne à cette objection quelque réponſe plauſible, je l'adopte pour détruire l'objection qu'il fait lui-même à Sanctius; & je reviens à ce que j'ai d'abord avancé, que le choix & la maniere des ellipſes ne ſont point abondonnées au caprice des particuliers, parce que ce ſont des tranſgreſſions d'une loi générale à laquelle il ne peut être dérogé que ſous l'autorité incommunicable du légiſlateur, de l'uſage en un mot.

Quem penes arbitrium eſt, & jus, & norma loquendi.

Mais ſi la plénitude grammaticale eſt néceſſaire à l'intégrité de l'expreſſion & à l'intelligence de la penſée, l'uſage lui-même peut-il étendre ſes droits juſqu'à compromettre la clarté de l'énonciation, en ſupprimant des mots néceſſaires à la netteté, & même à la vérité de l'image que la parole doit tracer? Non ſans doute, & l'autorité de ce légiſlateur ſuprème de la parole, loin de pouvoir y établir des lois oppoſées à la communication claire des penſées des hommes, qui en eſt la fin, n'eſt au contraire ſans bornes, que pour en perfectionner l'exercice. C'eſt porquoi, s'il autoriſe un tour elliptique pour donner à la phraſe le mérite de la briéveté ou de l'énergie, il a ſoin d'y conſerver quelque mot qui indique

par quelque endroit la ſuppreſſion & l'eſpece des mots ſupprimés.

Ici, c'eſt un cas qui eſt eſſentiellement deſtiné à caractériſer ou le complément ſimple d'une prépoſition, ou le complemént objectif d'un verbe, ou le complément déterminatif d'un nom appellatif; & quoique la prépoſition le verbe, ou le nom appellatif ne ſoient pas exprimés, ils ſont indiqués par ce cas, & entierement déterminés par l'enſemble de la phraſe: *quem Minerva omnes artes edocuit*, ſuppl. *ad omnes artes*; *ne ſus Minervam*, ſuppl. *doceat*; *ad Minervæ*, ſuppl. *ædes*.

Là, c'eſt un mot conjonctif qui ſuppoſe un antécédent, lequel eſt ſuffiſamment indiqué par la nature même du mot conjonctif & par les circonſtances de la phraſe; ſouvent cet antécédent, quand il eſt *ſuppléé*, ſe trouve lui-même dans l'un des cas que l'on vient de marquer, & il exige ou un nom appellatif, ou un verbe, ou une prépoſition: *quando venies?* ſuppl. *dic mihi illud tempus*, ou *quæro illud tempus*; *quo vadis?* ſuppl. *dic mihi* ou *quæro illum locum*, &c. *Voyez* RELATIF, INTERROGATIF.

Ailleurs une ſimple inverſion qui déroge à la conſtruction ordinaire, devient le ſigne uſuel d'une ellipſe dont le *ſupplément* eſt indiqué par le ſens: *viendras-tu?* c'eſt-à-dire, *dis-moi ſi tu viendras*; *duſſions-nous l'acheter*, c'eſt-à-dire, *quoique nous duſſions l'acheter*; *que ne l'ai-je vu!* c'eſt-à-dire, *je ſuis fâché de ce que je ne l'ai pas vu*, &c.

Partout enfin ceux qui entendent la langue, reconnoiſſent à quelque marque infaillible ce qu'il peut y avoir de ſupprimé dans la conſtruction analytique, & ce qu'il convient de *ſuppléer* pour en rétablir l'intégrité.

L'art de *ſuppléer* ſe réduit en général à deux points capitaux, que Sanctius exprime ainſi (*Minerv. IV. ij.*) *ego illa tantum* ſupplenda *præcipio*, *quæ veneranda illa* ſupplevit *antiquitas*, *aut ea ſine quibus grammatica ratio conſtare non poteſt*. La premiere regle de ne *ſuppléer* que d'après les anciens, quand les anciens fourniſſent des phraſes pleines qui ont ou le même ſens, ou un ſens analogue à celui dont il s'agit; cette premiere regle, dis-je, eſt fondée évidemment ſur ce qu'il faut apprendre à parler une langue comme on la parle, & que cela ne peut ſe faire que par l'imitation de ceux qui ſont reconnus pour l'avoir le mieux parlée.

Mais comme il y a quantité d'ellipſes tellement autoriſées dans toutes les circonſtances, qu'il n'eſt pas poſſible d'en juſtifier les *ſupplémens* par des exemples où ils ne ſoient pas ſupprimés; il faut bien ſe contenter alors de ceux qui ſont indiqués par la logique grammaticale, en ſe rapprochant d'ailleurs, le plus qu'il eſt poſſible, de l'analogie & des uſages de la langue dont il eſt queſtion: c'eſt le ſens de la ſeconde regle, qui autoriſe à juſte titre les *ſupplémens*, *ſine quibus grammatica ratio conſtare non poteſt*.

On objecte que ces additions faites au texte par forme de *ſupplément*, ne ſervent qu'à en énerver le ſtyle par des paroles ſuperflues & des circonlocutions inouies & fatigantes, *verbis laſſas onerantibus aures*: ce qui eſt expreſſément défendu par Horace, & par le ſimple bon ſens, qui eſt de toutes les langues: que d'ailleurs, ſi au défaut des exemples & de l'autorité, l'on ſe permet de faire dépendre l'art des *ſupplémens* des vues de la conſtruction analytique, telle qu'on l'a montrée dans les différens articles de cet ouvrage qui ont pu en donner occaſion; il arrivera ſouvent d'ajouter le barbariſme à la battologie: ce qui eſt détruire plutôt qu'approfondir l'eſprit de la langue.

J'ai déja répondu ailleurs (*voyez* SUBJONCTIF, *à la fin.*), que le danger d'énerver le ſtyle par les *ſupplémens* eſt abſolument chimérique, puiſqu'on ne les donne pas comme des locutions uſitées, mais au contraire comme des locutions évitées par les bons écrivains, leſquelles cependant doivent être enviſagées comme des dévoleppemens analytiques de la phraſe uſuelle. Ce n'eſt en effet qu'au moyen de ces *ſupplémens*, que les propoſitions elliptiques ſont intelligibles; non qu'il ſoit néceſſaire de les exprimer quand on parle, parce qu'alors il n'y auroit plus d'ellipſe ni de propriété dans le langage; mais il eſt indiſpenſable de les reconnoître & de les aſſigner, quand on étudie une langue étrangere, parce qu'il eſt impoſſible d'en concevoir le ſens entier & d'en ſaiſir toute l'énergie, ſi l'on ne va juſqu'à en approfondir la raiſon grammaticale. Il eſt mieux, à la vérité, de puiſer, quand on le peut, ces *ſupplémens* analytiques dans les meilleures ſources, parce que c'eſt ſe perfectionner d'autant dans la pratique du bon uſage; mais quand ce ſecours vient à manquer, il faut hardiment le remplacer comme on peut, quoiqu'il faille toujours ſuivre l'analogie générale: dans ce cas, plus les *ſupplémens* paroiſſent lâches, horribles, barbares, plus on voit la raiſon qui en a amené la ſuppreſſion, malgré l'enchaînement des idées grammaticales, dont l'empreinte ſubſiſte toujours, lors même qu'il eſt rompu par l'ellipſe. Mais auſſi plus on eſt convaincu de la réalité de l'ellipſe, par la nature des relations dont les ſignes ſubſiſtent encore dans les mots que conſerve la phraſe uſuelle, plus on doit avouer la néceſſité du *ſupplément* pour approfondir le ſens de la phraſe elliptique, qui ne peut jamais être que le réſultat de la liaiſon grammaticale de tous les mots qui concourent à exprimer. (*B. E. R. M.*)

SUPPLÉMENT *d'un arc*, en termes de Géométrie ou de Trigonométrie, eſt le nombre de degrés qui manquent à un arc pour faire le demi-cercle entier, ou 180 degrés, ainſi que *complément* eſt ce qui manque à un arc pour faire un quart de cercle. *Voyez* COMPLÉMENT.

Ainſi le *ſupplément* d'un arc ou angle de 30 degrés eſt 150 degrés, & ſon complément eſt 60 dégrés. (*E*)

SUPPLÉMENT, *en matiere de Littérature*, ſe dit d'une addition faite pour ſuppléer à ce qui manquoit à un livre. *Voyez* APPENDIX & PARERGON.

Frenshemius a compoſé divers *ſupplémens* pour rétablir les livres de pluſieurs auteurs de l'antiquité, dont on avoit perdu des fragmens.

Les François ſe ſervent auſſi du mot *ſupplément*, pour exprimer une eſpece de taxe, ou d'arriere-payement que l'on exige des propriétaires & poſſeſſeurs de terres & de charges, ſous prétexte qu'elles ont été vendues d'abord au-deſſous de leur juſte valeur: c'eſt ce qu'on appelle *ſupplément de finances*.

SUPPLÉMENT, *arc de*, c'eſt l'arc parcouru par le régulateur, après l'arc de levée, dans quelque échappement que ce ſoit: ainſi le recul dans l'un & le repos dans l'autre, ſont l'objet de l'arc de *ſupplément*. Cet arc varie d'étendue par le plus ou le moins de force motrice; mais il ne varie point, ou très-peu, dans le tems employé à le parcourir: au lieu que l'arc de levée, qui peut être appellé *arc conſtant*, ne varie point d'étendue par le plus ou le moins de la force motrice, mais bien dans le tems employé à le parcourir. *Voyez* ARC *de levée*.

SUPPLÉMENT, ſ. m. (*terme de Finances.*) ce mot ſe dit d'une taxe ou augmentation qu'on fait payer aux acquéreurs des domaines du roi qu'on croit aliénés au-deſſous de leur juſte valeur, ou à des officiers pourvus de charges dont le prix paroît trop médiocre; ce qui n'arrive guere dans le dernier cas, que pour des offices de nouvelle création. *Diction. de Finances*. (*D. J.*)

SUPPLIANT, ſ. m. (*Gram.*) en général celui qui ſupplie. *Voyez* SUPPLIER, SUPPLIQUE, & SUPPLICATION.

SUPPLIANT, (*Antiq. grec. & rom.*) c'étoit la coutume des *ſupplians* chez les Grecs & les Romains, lorſqu'ils deſiroient de faire plus d'impreſſion ſur ceux dont ils vouloient obtenir quelque grace, de s'approcher du foyer conſacré aux dieux Lares, ſous la protection deſquels étoient la maiſon & ceux qui l'habitoient. C'eſt ainſi qu'Homere nous repréſente Ulyſſe dans la maiſon d'Alcinoüs, dont il venoit implorer le ſecours; il alla s'aſſeoir au foyer près des cendres; mais Alcinoüs l'en retira, pour le faire aſſeoir ſur un trône magnifique.

Thucydide dit la même choſe de Thémiſtocle lorſqu'il vint chez Admete, où ne l'ayant point trouvé, il ſe jetta aux piés de la femme de ce prince, qui lui conſeilla de prendre ſon fils entre ſes bras, & d'attendre Admete aux piés du foyer. L'hiſtorien ajoute que c'étoit la maniere de ſupplier la plus efficace.

C'eſt encore dans le même état que Plutarque met Coriolan, lorſqu'il arriva chez le prince des Volſques; il entre, dit-il, dans la maiſon de Tullus; & auſſi-tôt il s'approche du foyer, où il ſe tint dans un grand ſilence; car le ſilence & l'air affligé, étoient encore des marques affectées par les *ſupplians*, pour émouvoir la compaſſion. (*D. J.*)

SUPPLICATION, ſ. f. (*Gram.*) l'action de ſupplier. *Voyez* SUPPLIER & SUPPLIQUE.

SUPPLICATION, (*Antiqu. roma.*) les *ſupplications*

chez les Romains étoient ou publiques ou particulieres.

Les *ſupplications* publiques ſe faiſoient ou dans les occaſions preſſantes, comme dans le tems de peſte ou de quelque maladie populaire, ou, comme nous le dirons dans la ſuite, après quelque victoire ineſpérée, lorſque celui qui venoit d'être élu général, demandoit au ſénat ſa confirmation, & en même tems la *ſupplication*, pour ſe rendre les dieux favorables, & pour d'autres ſujets encore.

Ces *ſupplications* étoient des jours ſolemnels, où il n'étoit pas permis de plaider pour quelque ſujet que ce fût, & on les célébroit par des ſacrifices, des prieres & des feſtins publics. Quelquefois le ſenat bornoit à un jour la durée de cette fête; quelquefois on y en employoit pluſieurs; & l'hiſtoire nous apprend qu'il y en a eu qui ont duré juſqu'à cinquante jours.

Il y avoit une autre eſpece de *ſupplication* publique, qu'on nommoit le *lectiſterne*. *Voyez* LECTISTERNE.

Les *ſupplications* particulieres n'étoient autre choſe que les prieres que chacun faiſoit aux dieux, ou pour obtenir la ſanté, une bonne récolte, *&c.* ou pour les remercier des biens qu'on en avoit reçus. Une ſeule formule des prieres des payens, ſuffira pour en donner quelque idée: je trouve celle-ci, qui a été conſervée dans une inſcription que Camilla Amata fait à la fievre pour ſon fils malade. *Divinæ febri, ſanctæ febri, magnæ febri*. Camilla Amata, *pro filio male affecto*. „ P. Camilla Amata offre ſes prieres pour „ ſon fils malade, à la divine fievre, à la ſainte fie- „ vre, à la grande fievre „.

Les vœux peuvent encore être regardés comme des *ſupplications particulieres*. *Voyez* VOEUX.

Les *ſupplications* publiques qu'on faiſoit dans les féries impératives des Romains, avoient beaucoup de rappport à nos proceſſions; car il s'y trouvoit un nombre indéterminé, mais aſſez conſidérable d'enfans de l'un & de l'autre ſexe, nés libres, ayant encore leurs peres & leurs meres, *patrimi & matrimi*, couronnés de fleurs & de verdure, ou tenant à la main droite une branche de laurier, qui marchoient à la tête, & chantoient des hymnes à deux chœurs.

Dianam teneræ dicite virgines,
Intonſum pueri dicite cynthium.

Ils étoient ſuivis des pontifes, après leſquels on voyoit les magiſtrats, les ſénateurs, les chevaliers, les plébéiens, tous habillés de blanc, & avec les marques les plus éclatantes du rang que chacun tenoit dans la république: les dames mêmes, ſéparées des hommes, & avec leurs plus beaux atours, faiſoient quelquefois le plus brillant ornement de ces fêtes. Il a eu des tems où il ne leur étoit permis de porter de l'or & des habits de diverſes couleurs, que dans ces grandes ſolemnités: ces jours-là n'étoient point compris dans la loi Oppia.

On alloit dans cet ordre ſe préſenter devant les dieux de la premiere claſſe, *diis majorum gentium*, qu'on trouvoit couchés ſur des lits dreſſés exprès, & rehauſſés de paquets ou gerbes de vervene, ou bien debout ſur des eſtrades, d'où ils paroiſſoient reſpirer l'encens qu'on leur brûloit, & accepter les victimes qu'on leur immoloit. Toute cette cérémonie eſt exprimée dans Tite-Live par ces mots, *ire* ſupplicatum *ad omnia pulvinaria*.

Ces *ſupplications* s'ordonnoient pour deux raiſons tout-à-fait oppoſées, pour le bien & pour le mal. Par exemple, un général d'armée qui avoit remporté une victoire ſignalée, ne manquoit pas d'envoyer au ſénat des lettres ornées de feuilles de laurier, par leſquelles il lui rendoit compte du ſuccès de ſes armes, & lui demandoit qu'il voulût bien décerner en ſon nom des *ſupplications* en actions de grace aux dieux; & le decret du ſénat étoit ſouvent une aſſurance du triomphe pour le vainqueur, *triumphi prærogativa*.

On ne doit pas s'étonner du grand nombre de jours que duroient ces fêtes, ſur-tout vers la fin de la république. Le ſénat en ordonna quinze au nom de Jules-Céſar pour les victoires qu'il avoit remportées ſur les Gaulois; & ce qui n'avoit encore été fait pour perſonne, il en ordonna cinquante en faveur de D. Brutus, qui avoit vaincu Marc-Antoine, dont l'ambition devenoit auſſi pernicieuſe à la république, que l'avoit été celle de Jules-Céſar.

Cicéron en fit ordonner autant au nom de C. Octavien, d'Hirtius & de Panſa, comme il le dit dans la *philippique xiv.* mais environ vingt ans auparavant il avoit eu le plaiſir de voir décerner des *ſupplications* en ſon nom, pour autant de jours qu'on en eût jamais accordé aux plus grands capitaines, & cela pour avoir étouffé la conjuration de Catilina, & remis le calme dans toute l'étendue de l'empire romain. L'orateur conſul ne manqua pas de faire valoir cette diſtinction, en exhortant tout le peuple à célébrer ces fêtes avec toute la joie qu'on eſt capable de goûter, lorſqu'on connoît la grandeur du péril qu'on a couru, & le miracle par lequel on a été préſervé.

L'autre occaſion de faire des *ſupplications* n'étoit pas ſi fréquente; mais comme l'on eſt plus ſenſible au mal qu'au bien, quand il étoit queſtion de parer les traits de la colere céleſte, on redoubloit ſon zele, on n'épargnoit ni peine, ni dépenſe; les prieres, les vœux, les ſacrifices, les ſpectacles mêmes, pour leſquels on s'imaginoit que les dieux ne devoient pas avoir moins de ſenſibilité que les hommes, tout étoit mis en uſage. (*D. J.*)

SUPPLICE, ſ. m. (*Gouvernem.*) peine corporelle, plus ou moins douloureuſe, plus ou moins atroce.

Un dictionnaire des divers *ſupplices*, pratiqués chez tous les peuples du monde, feroit frémir la nature; c'eſt un phénomene inexplicable que l'étendue de l'imagination des hommes en fait de barbarie & de cruauté.

Gouverner par la force des *ſupplices*, c'eſt vouloir faire faire aux *ſupplices* ce qui n'eſt pas en leur pouvoir, je veux dire, de donner des mœurs. Les *ſupplices* retranchent bien de la ſociété un citoyen qui ayant perdu ſes mœurs, viole les lois; mais ſi le monde, ou ſi la plus grande partie d'un état a perdu ſes mœurs, les *ſupplices* les retabliſſent-ils? Ils arrêteront, je l'accorde, pluſieurs conſéquences du mal général, mais ils ne corrigeront pas ce mal.

La vue des Perſes dans leurs ſages établiſſemens, au rapport de Xénophon, étoit d'aller au-devant du mal, perſuadés qu'il vaut bien mieux s'appliquer à prévenir les fautes qu'à les punir; & au lieu que dans les autres états on ſe contente d'établir des punitions contre les méchans, ils tâchoient de faire enſorte que parmi eux il n'y eût point de méchans. (*D. J.*)

SUPPLICE DE LA CENDRE, (*Littér. ſacrée & profane.*) *ſupplice* particulier à la Perſe, & dont on ne ſe ſervoit que pour de grands criminels; on les faiſoit périr en les étouffant dans la cendre. Voici la deſcription qu'en donne le *XI. liv.* des Macch. On rempliſſoit de cendres juſqu'à une certaine élévation, une grande tour. Du haut de cette tour on jettoit le criminel dans la cendre la tête la premiere, & enſuite avec une roue on remuoit cette cendre autour de lui, juſqu'à ce qu'elle l'étouffât. Vous trouverez dans Valere Maxime l'origine de ce *ſupplice*, *l. I. 9. 2. extern.* §. 6. C'eſt de ce *ſupplice* qu'Ochus plus connu ſous le nom de Darius Nothus, fit périr Sogdien ſon frere qui s'étoit emparé du trône par des meurtres. Il traita de même Arſites ſon autre frere, par le conſeil de ſa femme Paryſatis. On ne voit dans l'hiſtoire que des crimes punis par d'autres crimes. (*D. J.*)

SUPPLICES DES HÉBREUX, on remarque pluſieurs ſortes des *ſupplices* uſités chez les Hébreux & mentionnés dans l'Ecriture. On peut les réduire à ceux-ci 1°. le crucifiement ou le *ſupplice* de la croix dont nous avons parlé ſous les *mots* CRUCIFIEMENT & CROIX, 2°. la ſuſpenſion ou la corde, 3°. la lapidation, 4°. le feu, 5°. le tympanum ou le fouet, 6°. la priſon, 7°. l'épée ou la décollation, 8°. la ſcie, 9°. précipiter les coupables du haut d'un rocher, 10°. les précipiter dans une tour remplie de cendres, 11°. les écraſer ſous des épines ou ſous les piés des animaux, 12°. leur faire perdre les yeux, 13°. les étendre ſur le chevalet, 14°. leur couper les cheveux pour marque d'infamie. On en trouve encore un grand nombre d'autres marqués dans le livre des Macchabées, comme celui de la poële ardente, d'arracher la peau avec les cheveux de la tête, de brûler les côtés & les entrailles avec des torches ardentes, de les déchirer avec des peignes de fer, d'étendre ſur la roue, de couper les extrémités des piés & des mains, *&c.* mais comme ces derniers étoient moins uſités, & plutôt ſuggérés par la barbarie que preſcrits par les lois, nous nous attacherons princi-

palement à donner au lecteur une idée des premiers que nous avons indiqués d'après la diſſertation que le P. Calmet a donnée ſur cette matiere; avant que d'entrer dans le détail de chacun, il ſera bon d'obſerver les formalités qui précédoient tous les *ſupplices*.

Les rabbins en racontent pluſieurs qui accompagnoient & qui ſuivoient la déciſion des juges en matiere criminelle. Quand il étoit queſtion de décider de la vie ou de la mort d'un homme, on y procédoit avec beaucoup de maturité. Lorſque les témoins avoient été ouis, on renvoyoit l'affaire au lendemain; les juges ſe retiroient chez eux, mangeoient peu, & ne buvoient point de vin; le lendemain ils ſe raſſembloient deux à deux pour examiner de nouveau plus à loiſir les circonſtances du procès. Après cet examen on pouvoit encore réformer le jugement de maniere que celui qui avoit été pour la condamnation, pouvoit changer de ſentiment & abſoudre, au lieu que celui qui avoit abſous, ne pouvoit varier ni condamner.

La ſentence étant confirmée & prononcée, on conduiſoit le criminel au *ſupplice*. Un homme placé à la porte de la cour tenoit un mouchoir à ſa main; un peu plus loin étoit poſté un cavalier ou un héraut à cheval. S'il ſe préſentoit quelqu'un pour parler en faveur du condamné, la premiere ſentinelle faiſoit ſigne avec ſon mouchoir, & le cavalier couroit & faiſoit ramener le coupable. Deux juges marchoient à ſes côtés pour entendre s'il avoit lui-même quelque choſe à dire pour ſa juſtification. On pouvoit le ramener juſqu'à cinq fois pour entendre ceux qui vouloient parler pour ſa défenſe. S'il n'y avoit rien qui arrêtât l'exécution, on crioit à haute voix: *un tel eſt abandonné pour un tel crime: tels & tels ont dépoſé contre lui: ſi quelqu'un a des preuves de ſon innocence, qu'il les produiſe.*

On donnoit aux ſuppliciés à boire du vin mêlé d'encens, de myrrhe ou d'autres drogues fortes capables d'engourdir les ſens, & de leur faire perdre le ſentiment de la douleur. Salomon conſeille de donner du vin à ceux qui ſont accablés de douleur, & nous voyons la pratique de cette œuvre d'humanité envers J. C. dans ſa paſſion; on lui offrit du vin de myrrhe avant qu'il fût crucifié, & du vinaigre lorſqu'il étoit à la croix, *Matth. xxvij.* 34. 48. Ces choſes étoient générales; & regardoient tous les *ſuppliciés*.

1°. La ſuſpenſion ou la corde étoit en uſage chez les Juifs; mais il n'eſt pas ſûr qu'on y pendît les coupables vivans. Les Juifs diſent qu'il n'y avoit que les blaſphémateurs & les idolâtres qu'on pendoit ainſi; pour les autres, on leur ôtoit apparemment la vie d'une autre maniere, & l'on ſuſpendoit enſuite leurs corps à un poteau ou une croix. Les exemples du pannetier de Pharaon dans la genèſe; du roi d'Haï, dans Joſué; de cinq autres rois Chananéens que ce général fit encore pendre; d'Aman & de pluſieurs autres, prouvent que le *ſupplice* du gibet étoit connu des Juifs, & que quelquefois on pendoit les hommes vivans, mais que plus ſouvent on pendoit les cadavres des coupables après les avoir mis à mort.

2°. La lapidation conſiſtoit, comme le nom le porte, à écraſer un homme à coups de pierres, que tout le peuple ou la multitude des aſſiſtans lançoit contre lui. Cette exécution ſe faiſoit ordinairement hors des villes, comme il paroit par les exemples du blaſphémateur, du violateur du ſabbat, d'Achan & de ſaint Etienne. Les Rabbins prétendent que parmi les Hébreux lapider n'étoit point la même choſe que chez tous les autres peuples; ſelon eux, celui qui étoit condamné à ce *ſupplice*, étoit conduit ſur une éminence de la hauteur de deux hommes; les deux témoins le précipitoient de-là ſur des cailloux, & s'il n'étoit point mort de ſa chûte, le peuple l'accabloit à coups de pierres. Mais cette idée eſt une viſion des docteurs juifs, qui n'a pas le moindre fondement dans l'Ecriture.

3°. La peine du feu. Elle étoit en uſage parmi les Hébreux, même avant la loi. Juda ayant appris que Thamar ſa belle-fille étoit enceinte, voulut la faire brûler comme adultere. La loi de Moïſe impoſe la peine du feu aux filles des prêtres qui tombent dans l'impureté. *Levit. xxj.* 9. Moïſe veut qu'on brûle vif celui qui aura épouſé la mere & la fille, & il condamne ces femmes au même genre de mort: ce qui ſuppoſe un feu appliqué à l'extérieur. Cependant les auteurs juifs prétendent qu'on ne brûloit point dans les flammes celui qui étoit condamné au feu; on l'enterroit, ſelon eux, juſqu'aux genoux dans du fumier, on lui enveloppoit la gorge d'un grand linge qui étoit tiré à deux, tant que le patient étoit obligé d'ouvrir la bouche, ou s'il faiſoit réſiſtance, on la lui tenoit ouverte de force par deux tenailles, puis on lui faiſoit couler du plomb fondu qui conſumoit ſes entrailles. Il y a grande apparence que cette idée eſt de l'invention des rabbins.

4°. Le tympanum ou le fouet. Les critiques ont été fort partagés ſur la ſignification du mot *tympanum*; quelques-uns ont cru qu'il vouloit dire *écorcher vif*, d'autres, *trancher la tête*, d'autres, *tourmenter ſur le chevalet*. Dom Calmet croit, d'après le ſcholiaſte d'Ariſtophane, qu'il ſignifie *la baſtonade* ou *le ſupplice des verges*, dans lequel on faiſoit étendre le criminel par terre, & on le frappoit à coups de bâtons, quelquefois juſqu'à lui ôter la vie. A l'égard du fouet, lorſqu'un homme y étoit condamné les exécuteurs de la juſtice le ſaiſiſſoient, le dépouilloient depuis les épaules juſqu'à la ceinture, & déchiroient même ſa tunique depuis le col juſqu'aux reins. Ils frappoient ſur ſon dos avec un fouet de cuir de bœuf compoſé de quatre lanieres & aſſez long pour atteindre juſqu'à ſa poitrine; il y en a même qui veulent qu'on ait frappé ſix coups ſur le dos, puis trois coups ſur la poitrine, à l'alternatif. Le patient étoit attaché fortement par les bras à une colonne aſſez baſſe, afin qu'il fût panché, & celui qui frappoit, étoit derriere lui monté ſur une pierre. Pendant l'exécution les trois juges étoient préſens, & l'un d'eux crioit: *ſi vous n'obſervez point les paroles de cette loi, Dieu vous frappera de plaies extraordinaires, vous & vos enfans*. Le ſecond comptoit les coups, & le troiſieme exhortoit le licteur à faire ſon devoir. Le nombre des coups n'étoit, ſelon quelques-uns, que de treute-neuf, ni plus ni moins; mais Skikard prétend qu'on le diminuoit pour les moindres fautes, & qu'on le réitéroit pour les grandes.

5°. La priſon. C'étoit en général moins un *ſupplice* qu'une punition; mais quelquefois elle étoit regardée comme *ſupplice*. Ainſi les Philiſtins après avoir crevé les yeux à Samſon, le garderent dans un cachot où il étoit obligé de tourner la meule. Les liens, les menotes, les entraves, les chaines qui accompagnoient pour l'ordinaire la priſon, en aggravoient la peine. Mais les anciens hébreux avoient une eſpece de joug compoſée de deux pieces de bois longues & larges, dans leſquelles on faiſoit une entaille pour paſſer le cou du criminel. Ils ſe ſervoient auſſi de ceps ou d'entraves, qui étoient des bois ouverts de diſtance en diſtance dans leſquelles on faiſoit paſſer les jambes des priſonniers à une plus ou moins grande diſtance, ſelon qu'on vouloit les tourmenter. Prudence a exprimé ce *ſupplice* dans ces deux vers de ſon hymne 4e.

Lignoque plantas inſerit
Divaricatis cruribus.

Il en eſt auſſi parlé dans le livre de Job, *c. xiij. v.* 27, & dans les *proverb. c. vij. v.* 22.

6°. Le *ſupplice* de l'épée ou la décollation. On en a pluſieurs exemples dans l'Ecriture. Le pannetier de Pharaon eut la tête tranchée, & après cela ſon cadavre fut pendu à un poteau, *Geneſ. xl. v.* 19. Abimelech, fils de Gédeon, fit décapiter 70 fils de Gédeon ſes freres ſur une ſeule pierre, *Judic. ix. v.* 2. Ceux de Samarie firent couper les têtes aux 70 fils d'Achab, & les envoyerent à Jehu dans des paniers. S. Jean fut décapité dans ſa priſon par le commandement d'Hérode. *Matth. xij.*

7°. Le *ſupplice* de la ſcie. On n'en trouve d'exemple que dans la perſonne d'Iſaïe qui fut, dit-on, ſcié par le milieu du corps depuis la tête juſqu'au cuiſſes par ordre de Manaſſé, & l'on ajoute que ce fut avec une ſcie de bois. Mais le P. Calmet remarque que S. Jérôme & les ſeptante appellent quelquefois du nom de *ſcie* certains gros rouleaux de bois armés de pointes de fer qu'on faiſoit paſſer ſur les gerbes pour les battre & en tirer le grain, & que ce fut ſous une ſemblable machine que le prophete Iſaïe fut déchiré & mis en pieces. Que ſi l'on veut entendre le paſſage de S. Paul où il en eſt parlé, d'une ſcie proprement dite, il faut reconnoitre que c'étoit une *ſcie de fer à ſcier du bois*, *ſupplice* qui n'étoit pas inconnu aux anciens, qui eſt en uſage à Siam, & qu'on prétend auſſi uſité parmi les Suiſſes.

8°. Pré-

8°. Précipiter les coupables du haut d'un rocher. On en a quelques exemples parmi les Hébreux. Amaſias, roi de Juda, fit ſauter à bas d'un rocher dix mille iduméens qu'il avoit pris à la guerre, *II. Paralip. xxv.* 12. Les juifs de Nazareth voulurent précipiter Jeſus-Chriſt du haut de leur montagne. S. Jacques le juſte fut jetté en bas de l'endroit le plus élevé du temple dans la vallée qui étoit au pié.

9°. Le précipiter dans une tour remplie de cendre ou de pouſſiere pour les étouffer. C'étoit un *ſupplice* plus en uſage chez les Perſes & les autres peuples voiſins des Hébreux, que chez les Hébreux mêmes, où l'on n'en cite aucun exemple particulier à la nation.

10°. Ecraſer ſous les épines, ſous des traineaux ou ſous les piés des éléphans ſont des *ſupplices* inconnus aux peuples d'occident, mais dont on trouve quelques exemples dans l'Ecriture. Il eſt dit dans les *Juges*, *c. viij. v.* 16, que Gédeon étant de retour de la pourſuite des Madianites, écraſa ſous les épines & les ronces du déſert les principaux de la ville de Socoth qui lui avoient inſulté. Il mit apparemment du gros bois ou de groſſes pierres ſur les épines qui couvroient ces malheureux, afin de les écraſer & de les faire mourir. C'eſt ainſi à-peu-près qu'en uſoient les Romains envers ceux qu'ils faiſoient mourir ſous la claie: *ſub crate necare*; on mettoit le patient ſous une claie qu'on chargeoit de groſſes pierres. David fit encore ſouffrir un *ſupplice* plus cruel aux Ammonites pris en guerre; car il les coupa avec des ſcies; il fit paſſer ſur eux des chariots armés de fer, les fit couper en pieces avec des couteaux, & les fit jetter dans les fourneaux où l'on cuit les briques, ainſi qu'il eſt rapporté dans le *II. liv. des Rois*, *c. xij. v.* 31. mais par les ſcies il faut entendre les rouleaux de bois armés de pointes de fer dont nous avons parlé ci-deſſus. Les chariots étoient des machines propres à briſer les gerbes, & à en faire ſortir le grain, il y en avoit de pluſieurs ſortes, mais tous étoient armés de pierre ou de fer. Enfin il les fit paſſer par des couteaux de fer & par un lieu où l'on cuit la brique, ſoit qu'on entende ces derniers mots d'un four à brique ou du lieu où l'on broie la terre des tuiliers où on écraſa ces malheureux; *ſupplices* horribles, mais tolérés parmi ces peuples qui ſe permettoient de mettre à mort tout ce qui étoit pris en guerre.

Lex nulla capto parcit, aut pœnam impedit.

Senec.

Ptolomée Philopator voulut faire écraſer les Juifs ſous les piés de ſes éléphans; on dit que c'étoit chez les Carthaginois la peine qu'on infligeoit quelquefois aux deſerteurs.

11°. Arracher les yeux & faire perdre la vue, c'étoit des *ſupplices* peu communs, & dont l'on n'a des exemples que dans la perſonne de Samſon & de Nabuchodonoſor.

12°. Le *ſupplice* du chevalet conſiſtoit à étendre violemment le coupable ſur une eſpece de banc avec des cordes & des poulies, & là on le tourmentoit de diverſes manieres. *Voyez* Chevalet.

13°. Couper les cheveux des coupables, paroit être un *ſupplice* plus ignominieux que douloureux; cependant on croit que l'on joignoit la douleur à la honte, qu'on ne ſe contentoit pas de couper & de raſer les cheveux, mais qu'on les arrachoit avec violence, comme on plume un oiſeau vivant: c'eſt la propre ſignification de l'hébreu & du grec qui ſe lit dans Néhémie, qui dit qu'il reprit les juifs qui avoient épouſé des femmes étrangeres, qu'il en battit quelques-uns & leur arracha les cheveux, *decalcavit eos*, en grec, ἐμαδάρωσα αὐτοὺς. Quelquefois on jettoit de la cendre chaude ſur la peau dont on avoit arraché le poil, afin de rendre la douleur plus aiguë & plus vive. C'eſt ainſi qu'on en uſoit à Athènes envers les adulteres, comme le remarque le ſcholiaſte d'Ariſtophane, & c'eſt encore ainſi qu'en uſent les ſauvages d'Amérique qui, lorſqu'ils brûlent leurs priſonniers, leur arrachent la peau de la tête, & leur répandent enſuite de la cendre chaude ſur le crâne ſanglant & dépouillé.

Ce *ſupplice* étoit commun en Perſe. Artaxerxès y apporta quelques changemens; il ordonna qu'au lieu d'arracher les cheveux à ceux de ſes ſatrapes ou généraux qui avoient commis quelque faute, on les obligeroit à quitter la tiare. L'empereur Domitien fit raſer les cheveux & la barbe au philoſophe Apollonius. En France on coupe les cheveux aux ſorciers. On a ſouvent fait ſouffrir cette peine aux martyrs de la religion chrétienne. Les Juifs, dans le livre impie qu'ils ont compoſé de la vie de Jeſus-Chriſt ſous le nom de *Toledos Jeſu*, diſent que leurs ancêtres lui firent couper les cheveux, & lui firent enſuite frotter la tête d'une liqueur qui empêcha les cheveux de croître, & qui le rendit chauve pour toute ſa vie. Mais il y a bien d'autres calomnies & d'autres impertinences dans cet ouvrage. Calmet, *Dict. de la Bibl. tom. III. pag.* 599. *& ſuiv.* & *diſſert. ſur les ſupplices des Hébreux*.

SUPPLICIER, v. act. (*Gram.*) exécuter la ſentence de mort prononcée contre un criminel.

SUPPLIQUE, ſ. f. (*Gram. Juriſprud.*) eſt un acte qui contient quelque ſupplication ou réquiſition faite à un ſupérieur, comme la ſupplique que fait au pape celui qui requiert de lui la proviſion d'un bénéfice: cette ſupplique commence en ces termes: *beatiſſime pater ſupplicat humiliter ſanctitati veſtræ devotus illius orator N...*, *&c.* C'eſt au bas de cette *ſupplique* que le pape ou le préfet met la ſignature qui tient lieu de proviſion. *Voyez* Provision, Signature.

On appelle auſſi *ſupplique* la réquiſition qu'un gradué fait au recteur pour avoir ſa nomination, à l'effet d'obtenir un bénéfice en vertu des ſes grades. *Voyez* Gradués.

Enfin l'on appelle encore *ſupplique* la démarche que fait un candidat qui ſupplie dans quelque faculté, pour y ſubir un examen ou autre acte. *Voyez* Baccalauréat, Examen, Licence, These, Université. (*A*)

SUPPORT, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit en général de tout ce qui ſoutient quelqu'un ou quelque choſe: ôtez cette piece, & le reſte s'écroulera faute de *ſupport*. J'ai perdu mon *ſupport* en le perdant.

Supports, (*Hiſt. nat. Bot.*) les *ſupports* ſont certaines parties des plantes qui ſoutiennent & qui défendent les autres: on en compte de dix eſpeces.

1°. Le péduncule qui ſoutient & porte la fleur & le fruit.

2°. La hampe, *ſcapus*, qui eſt uniquement deſtinée à porter la fructification; elle nait immédiatement de la racine & pas du tronc.

3°. Le pétiole qui ſoutient les feuilles, comme le péduncule ſoutient la fructification.

4°. La vrille, *cirrhus*, qui eſt une eſpece de lien par lequel une plante s'attache à un autre corps.

5°. La feuille florale, *bractea*, qui eſt une eſpece de feuille ſinguliere; elle ſe trouve près de la fleur, & ne paroît qu'avec elle.

6°. La ſtipule qui forme le bourgeon & ſe trouve aux inſertions.

7°. L'aiguillon, qui eſt une pointe fragile; elle tient ſi peu à la plante, qu'on l'en détache aiſément ſans rien déchirer.

8°. L'épine qui eſt très-adhérente à la plante.

9°. La glande qui ſert à la ſécrétion des humeurs.

10°. L'écaille qui ſe trouve d'ordinaire dans les chatons à la baſe du calice de quelques fleurs, ou ſous les fleurs. *Flor. Pariſ. prodrom. pag.* 5. *&* 6.

Support, *en Architecture*, un poteau ou une muraille de brique ajuſtée entre les deux bouts d'une piece de bois pour empêcher que tout ſon poids ne porte ſur les extrémités ſeulement. *Voyez* Porter.

Support, *outil d'Arquebuſier*; c'eſt un billot de bois rond, lourd & un peu épais, qui eſt ſurmonté par le milieu d'un petit pilier de bois de la groſſeur d'un pouce, & long de ſix, & eſt traverſé d'un petit morceau de bois plat en forme de croix, & ſert aux arquebuſiers pour ſoutenir le bout d'un canon de fuſil, quand l'autre bout eſt arrêté dans l'étau.

Support, *en terme de Boutonnier*, eſt une croix à trois bras. La branche tranſverſale au milieu eſt percée d'un demi-trou ſervant à appuyer l'ouvrage, celle du milieu eſt garnie de deux pointes, l'une plus haute à vis écrou, pour ſerrer le *ſupport* contre la poupée, & l'autre plus petit & plus bas, entrant dans la poupée pour l'y fixer; cet inſtrument ſert à creuſer les bourrelets de luſtre. *Voyez* Bourrelets de lustre.

Support, *dans la pratique de l'Imprimerie*; eſt une reglette de bois, plus ou moins forte que l'on colle à l'endroit de la friſquette qui porte ſur un vuide dans la forme, pour ſoutenir la preſſion de la platine

tine en cet endroit, & pour empêcher que le papier ne creve ou ne caſſe, ou que l'impreſſion ne vienne trop noire aux endroits découverts où la lettre ne ſupporte pas aſſez. Mais comme ces ſortes de *ſupports* laiſſent toujours ſur le papier une empreinte deſagréable, on eſt aujourd'hui dans l'uſage d'élever les bois de garniture preſque à la hauteur de la lettre, c'eſt-à-dire, à l'épaiſſeur d'un papier près: en ſuivant cette nouvelle méthode, on a la ſatisfaction de voir que les bois de garniture ſoutiennent mieux l'effort de la preſſe, ménagent même l'œil de la lettre, & empêchent juſqu'à la plus petite apparence de foulage.

SUPORT, *en terme de Piqueur en tabatiere*, c'eſt un morceau de bois quarré par un bout, & percé de pluſieurs trous de diſtance en diſtance. A l'autre extrémité il eſt arrondi, & ſe termine en forme de vis. Ce ſupport ſe plante dans une table, ou ſur le coin d'un établi, & y eſt retenu par le moyen d'une virole au-deſſus de l'établi, & d'un écrou à main par-deſſous. Les trous qu'on voit ſur la partie quarrée du *ſupport* ſervent à recevoir le porte-aiguille ou le foret qu'on tourne dans la piece en le faiſant jouer avec la main.

SUPPORT, *chez les Tourneurs*, eſt une partie miniſtrante du tour ſur laquelle ils poſent leurs outils afin d'avoir plus de force. *Voyez* la deſcription & les figures des différentes ſortes de *ſupports*. *Voyez au mot* TOUR.

SUPPORT, *terme de Blaſon*, ce ſont les figures peintes à côté de l'écu, qui ſemblent le ſupporter. Les *ſupports* de l'écu de France ſont des anges. Il y en a qui ont des ſauvages pour *ſupports*. Les princes de Monaco ont des moines auguſtins pour *ſupports*: les Urſins, des ours, par équivoque à leur nom. On ne doit dire *ſupports*, que lorſque l'on ſe ſert des figures des animaux; & lorſque ce ſont des anges ou des figures humaines, on doit les appeller *tenans*. (*D. J.*)

SUPPORTANT, *terme de Blaſon*, il ſe dit de la faſce, lorſqu'elle ſemble ſoutenir ou ſupporter quelqu'animal qui eſt peint au chef de l'écu, quoiqu'il ne porte que ſur le champ, & qui met de la différence avec la chargée, qui ſe dit lorſqu'il y a des pieces qui poſent effectivement ſur elle; on le dit auſſi des jumelles d'une bande d'un croiſſant. *Méneſtrier*. (*D. J.*)

SUPPORTÉ, *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit des plus hauts quartiers d'un écu diviſé en pluſieurs quartiers, qui ſemblent être *ſupportés* & ſoutenus par ceux d'en bas. On appelle auſſi chef *ſupporté* ou ſoutenu, lorſqu'il eſt de deux émaux, & que l'émail de la partie ſupérieure en occupe les deux tiers. En ces cas, il eſt en effet *ſupporté* par l'autre émail qui eſt au-deſſous. *Méneſtrier*. (*D. J.*)

SUPPOSER, v. act. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſignifie quelquefois admettre une choſe pour un moment & par forme d'hypothèſe: quelquefois *ſuppoſer* ſignifie mettre par fraude une choſe au lieu d'une autre, comme *ſuppoſer* un nom, un teſtament, un enfant. *Voyez* SUPPOSITION. (*A*)

SUPPOSITIF, v. adj. (*Gram.*) le françois, l'italien, l'eſpagnol, l'allemand, ont admis dans leur conjugaiſon un mode particulier, qui eſt inconnu aux Hébreux, aux Grecs, & aux Latins: *je ferois, j'aurois fait, j'aurois eu fait, je devois faire*.

Ce mode eſt perſonnel, parce qu'il reçoit dans chacun de ſes tems les inflexions & les terminaiſons perſonnelles & numériques, qui ſervent à caractériſer par la concordance, l'application actuelle du verbe, à tel ſujet déterminé: *je ferois, tu ferois, il feroit; nous ferions, vous feriez, ils feroient*.

Ce mode eſt direct, parce qu'il peut conſtituer par lui-même la propoſition principale, ou l'expreſſion immédiate de la penſée: *je lirois volontiers cet ouvrage*.

Enfin, c'eſt un mode mixte, parce qu'il ajoûte à l'idée fondamentale du verbe, l'idée accidentelle d'hypothèſe & de *ſuppoſition*: il n'énonce pas l'exiſtence d'une maniere abſolue, ce n'eſt que dépendamment d'une *ſuppoſition* particuliere: *je lirois volontiers cet ouvrage, ſi je l'avois*.

Parce que ce mode eſt direct, quelques-uns de nos grammairiens en ont regardé les tems comme appartenant au mode indicatif. M. Reſtaut en admet deux à la fin de l'indicatif; l'un qu'il appelle *conditionnel préſent*, comme *je ferois*; & l'autre qu'il nomme *conditionnel paſſé*, comme *j'aurois fait*. Le P. Buffier les rapporte auſſi à l'indicatif, & il les appelle *tems incertains*; mais il eſt évident que c'eſt confondre un mode qui n'exprime l'exiſtence que d'une maniere conditionnelle, avec un autre qui l'exprime d'une maniere abſolue, ainſi que le premier de ces grammairiens le reconnoît lui-même par la dénomination de *conditionnel*: ces deux modes, à la vérité, conviennent en ce qu'ils ſont directs, mais ils different en ce que l'un eſt pur, & l'autre mixte; ce qui doit empêcher qu'on ne les confonde: c'eſt de même parce que l'indicatif & l'impératif ſont également directs, que les grammairiens hébreux ont regardé l'impératif comme un ſimple tems de l'indicatif; mais c'eſt parce que l'indicatif eſt pur, & l'impératif mixte, que les autres grammairiens diſtinguent ces deux modes. La raiſon qu'ils ont eu à cet égard, eſt la même dans le cas préſent; ils doivent donc en tirer la même conſéquence: quelque frappante qu'elle ſoit, je ne ſache pourtant aucun grammairien étranger qui l'ait appliqué aux conjugaiſons des verbes de ſa langue; & par rapport à la nôtre, il n'y a que M. l'abbé Girard qui l'ait ſentie & réduite en pratique, ſans même avoir déterminé à ſuivre ſes traces, aucun des grammairiens qui ont écrit depuis l'édition de ſes *vrais principes*; comme s'ils trouvoient plus honorable d'errer à la ſuite des anciens que l'on ne fait que copier, que d'adopter une vérité miſe au jour par un moderne que l'on craint de reconnoître pour maître.

D'autres grammairiens ont rapporté au mode *ſubjonctif*, les tems de celui-ci: l'abbé Régnier appelle l'un *premier futur*, comme *je ferois*, & l'autre *ſecond futur compoſé*, comme *j'aurois fait*. La Touche les place de même au ſubjonctif, qu'il appelle *conjonctif*; *je ferois*, ſelon lui, en eſt un ſecond imparfait, ou l'imparfait conditionnel; *j'aurois fait*, en eſt le ſecond pluſque parfait, ou le pluſque parfait conditionnel. C'eſt la méthode de la plûpart de nos rudimentaires latins, qui traduiſent ce qu'ils appellent l'*imparfait* & le *pluſque parfait* du ſubjonctif; *facerem*, que je fiſſe; ou je ferois; *feciſſem*, que j'euſſe fait, ou j'aurois fait. C'eſt une erreur évidente, que j'ai démontré au *mot* SUBJONCTIF, *n.* I. & c'eſt confondre un mode direct avec un oblique.

Cette mépriſe vient, comme tant d'autres d'une application gauche de la grammaire latine à la langue françoiſe; dans les cas où nous diſons *je ferois, j'aurois fait*, les latiniſtes ont vu que communément ils doivent dire *facerem, feciſſem*; de même que quand ils ont à rendre nos expreſſions *je fiſſe, j'euſſe fait*; & comme ils n'ont pas oſé imaginer que nos langues modernes puſſent avoir d'autres modes ou d'autres tems que la latine, ils n'ont pu en conclure autre choſe, ſinon que nous rendons de deux manieres l'imparfait & le pluſque-parfait du ſubjonctif latin.

Mais examinons cette conſéquence. Tout le monde conviendra ſans doute, que *je ferois*, & *je fiſſe*, ne ſont pas ſynonymes, puiſque *je ferois* eſt direct & conditionnel, & que *je fiſſe* eſt oblique & abſolu: or il n'eſt pas poſſible qu'un ſeul & unique mot d'une autre langue, réponde à deux ſignifications ſi différentes entre elles dans la nôtre, à moins qu'on ne ſuppoſe cette langue abſolument barbare & informe. Je ſais bien qu'on objectera que les latins ſe ſervent des mêmes tems du ſubjonctif, & pour les phraſes que nous regardons comme obliques ou ſubjonctives, & pour celles que nous regardons comme directes & conditionnelles; & je conviens moi-même de la vérité du fait; mais cela ne ſe fait qu'au moyen d'une ellipſe, dont le ſupplément ramene toujours les tems dont il s'agit, à la ſignification du ſubjonctif: *illud ſi ſciſſem, ad id litteras meas accommodaſſem*, Cic. c'eſt-à-dire analytiquement, *ſi* fuerat ita ut *ſciſſem illud*, res fuiſſet ita ut *accommodaſſem ad id meas litteras*; ſi la choſe avoit été de maniere que je l'euſſe ſu, la choſe étoit de maniere que j'y euſſe adapté ma lettre. On voit même dans la traduction littérale, que je n'ai employé aucun des temps dont il s'agit ici, parce que le tour analitique m'en a épargné le beſoin: les latins ont conſervé l'empreinte de cette conſtruction, en gardant le ſubjonctif *ſciſſem accommodaſſem*; mais ils ont abregé par une ellipſe, dont le ſupplément eſt ſuffiſamment indiqué par ces ſubjonctifs mêmes, & par le *ſi*. Notre uſage nous donne ici la même licence, & nous pouvons dire, *ſi je l'euſſe ſu, j'y euſſe adapté ma lettre*; mais c'eſt comme en latin, une véritable ellipſe puiſque *j'euſſe ſu, j'euſſe adapté* ſont en effet du mode ſubjonctif, qui ſuppoſe une conjonction, & une propoſition princi-

pale dont le verbe doit être à un mode direct; & ceci prouve que M. Reſtaut ſe trompe encore, & n'a pas aſſez approfondi la différence des mots, quand il rend ſon prétendu conditionnel paſſé de l'indicatif par *j'aurois*, ou *j'euſſe fait*; c'eſt confondre le direct & l'oblique.

C'eſt encore la même choſe en latin, mais non pas en françois, lorſqu'il s'agit du tems ſimple, appellé communément *imparfait*. Quand Ovide dit, *ſi poſſem, ſanior eſſem*; c'eſt au-lieu de dire analytiquement, *ſi* res erat ita ut *poſſem*, res eſt ita ut *eſſem ſanior*; ſi la choſe étoit de maniere que je puiſſe, la choſe eſt de maniere que je fuſſe plus ſage. Dans cette traduction littérale, je ne fais encore uſage d'aucun tems conditionnel; j'en ſuis diſpenſé par le tour analytique que les latins n'ont fait qu'abréger comme dans le premier exemple; mais ce que notre uſage a autoriſé à l'égard de ce premier exemple, il ne l'autoriſe pas ici, & nous ne pouvons pas dire elliptiquement, *ſi je puſſe, je fuſſe plus ſage*: c'eſt l'interdiction de cette ellipſe qui nous a mis dans le cas d'adopter ou l'ennuyeuſe circonlocution du tour analytique, ou la formation d'un mode exprès; le goût de la briéveté a décidé notre choix, & nous diſons par le mode *ſuppoſitif, je ſerois plus ſage, ſi je pouvois*; la néceſſité ayant établi ce tems du mode *ſuppoſitif*, l'analogie lui a accordé tous les autres dont il eſt ſuſceptible; & quoique nous puiſſions rendre la premiere phraſe latine par le *ſubjonctif*, au moyen de l'ellipſe, nous pouvons le rendre encore par le *ſuppoſitif*, ſans aucune ellipſe, *ſi je l'avois ſu, j'y aurois adapté ma lettre*.

Il arrive ſouvent aux habitans de nos provinces voiſines de l'Eſpagne, de joindre au *ſi* un tems de *ſuppoſitif*: c'eſt une imitation déplacée de la phraſe eſpagnole qui autoriſe cet uſage; mais la phraſe françoiſe le rejette, & nous diſons, *ſi j'étois, ſi j'avois été*, & non pas, *ſi je ſerois, ſi j'aurois été*, quoique les Eſpagnols diſent *ſi eſtuviéra, ſi uviéra eſtado*.

J'ai mieux aimé donner à ce mode le nom de *ſuppoſitif*, avec M. l'abbé Girard, que celui de *conditionnel*; mais la raiſon de mon choix eſt fort différente de la ſienne: c'eſt que la terminaiſon eſt ſemblable à celle des noms des autres modes, & qu'elle annonce la deſtination de la choſe nommée, laquelle eſt ſpécifiée par le commencement du mot *ſuppoſitif*, qui ſert à la ſuppoſition, l'hypothèſe; comme *impératif*, qui ſert au commandement; *ſubjonctif*, qui ſert à la ſubordination des propoſitions dépendantes; *&c.* Tous les adjectifs françois terminés en *if* & *ive*, comme les latins en *ivus, iva, ivum*, ont le même ſens qui eſt fondé ſus l'origine de cette terminaiſon.

Pour ce qui regarde le détail des tems du *ſuppoſitif*, *Voyez* Tems (*B. E. R. M.*)

Suppoſition, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt lorſque l'on met une choſe au-lieu d'une autre, comme une *ſuppoſition* d'un nom pour un autre, ou d'un teſtament, ou autre acte, ou ſignature, qui n'eſt pas véritable.

La *ſuppoſition* de faits eſt lorſqu'on met en avant des faits inventés.

Suppoſition de perſonne eſt lorſqu'une perſonne s'annonce pour une autre, dont elle prend le nom pour abuſer quelqu'un, ou commettre quelqu'autre fraude. Ce crime eſt puni ſelon les circonſtances. *Voyez* Papon, *l. XXII. tit.* 9.

La *ſuppoſition de part*, ou d'enfant, eſt lorſqu'un homme ou une femme annoncent pour leur enfant quelqu'un qui ne l'eſt point. Ce crime eſt ſi grave qu'il eſt quelquefois puni de mort. *Voyez* au *digeſt*. les titres *ad leg. com. de fall. de inſpicien. ventre.* & *de Ca.... edicto*. So... *tom. I. cant. II. ch. lxxxix.* Dard... *tom. II. l. VII. ch. xxxj.* (A)

Suppoſition *des anciens auteurs* (*Littérature.*) comme il importe encore d'anéantir l'hypothèſe biſarre du pere Hardouin, qui a tenté d'établir la *ſuppoſition* de la plûpart des anciens auteurs, je vais rapporter ici cinq argumens déciſifs, par leſquels M. des Vignoles a ſappé pour toujours le ſyſtème imaginaire du jéſuite trop audacieux.

Le premier argument qu'il emploie, c'eſt que dans les anciens hiſtoriens, comme Thucydide, Diodore de Sicile, Tite-Live, & autres, que le pere Hardouin regarde comme ſuppoſés: on trouve pluſieurs éclipſes de ſoleil & de lune marquées, qui s'accordent avec les tables aſtronomiques, & dont les chronologues ſpécifient le jour dans l'année julienne proleptique, avec exactitude. Comment concevoir que des moines du xiij^e. ſiecle, fabricateurs de tous ces anciens ouvrages, ſelon le P. Hardouin, ayent eu des tables ſemblables à celles que le roi Alphonſe fit faire depuis. M. des Vignoles répond en même tems à une objection tirée de Pline, & il prouve que ce que Pline dit, n'eſt nullement propre à invalider le témoignage des autres écrivains?

En ſecond lieu, on demande au P. Hardouin, où des moines françois du xiij^e. ſiecle, auroient trouvé la ſuite des archontes athéniens, qui quadre parfaitement avec des inſcriptions anciennes qu'ils n'avoient jamais vues, & avec toute l'hiſtoire. Les faſtes des conſuls romains fourniſſent un argument de la même force; d'où ces fauſſaires ont-ils eu ces faſtes, pour les inſérer dans leur Tite-Live, dans leur Diodore, & dans leur Denys d'Halicarnaſſe, en ſorte qu'ils s'accordent avec les faſtes capitolins déterrés depuis peu? En quatrieme lieu, M. des Vignoles demande d'où ils ont ſû les noms & la ſuite des mois athéniens, puiſque l'on a diſputé juſqu'au ſiecle paſſé, de leur ſuite, & que ce n'eſt qu'alors qu'il a paru par divers monumens, & par les inſcriptions, que Joſeph Scaliger l'avoit bien marqué? Il falloit que ces moines du treizieme ſiecle fuſſent bien habiles, pour ſavoir ce qui étoit inconnu aux plus ſavans hommes du ſeizieme & du dix ſeptieme ſiecle. On peut tirer un nouvel argument des olympiades, qui ſe trouvent ſi bien placées dans les hiſtoriens grecs prétendus ſuppoſés; on voit du premier coup d'œil que ces cinq argumens ſont ſans replique; mais l'on en ſentira encore mieux toute la force, ſi l'on ſe donne la peine de lire les *vindiciæ veterum ſcriptorum*, que M. Lacroze publia en 1708. contre l'étrange paradoxe, ou pour mieux dire la dangereuſe héréſie du P. Hardouin; car c'en eſt une que de travailler à détruire les monumens antiques grecs & latins, qui ſont aujourd'hui la gloire de nos études, & le principal ornement de nos bibliotheques. (*D. J.*)

Suppoſition, ſ. f. ce mot a aujourd'hui deux ſens *en Muſique*. 1°. Lorſque pluſieurs notes montent ou deſcendent diatoniquement dans une partie ſur une même note d'une autre partie, alors ces notes diatoniques ne ſauroient toutes faire harmonie, ni entrer à la fois dans le même accord, il y en a donc qui y ſont comptées pour rien, & ce ſont ces notes qu'on appelle *notes par ſuppoſition*.

La regle générale eſt, quand les notes ſont égales, que toutes les notes qui ſont ſur le tems fort doivent porter harmonie, celles qui paſſent ſur le tems foible, ſont des notes de *ſuppoſition* qui ne ſont miſes que par goût pour former des degrés conjoints. Remarquez que par *tems fort* & *tems foible*, j'entens moins ici les principaux tems de la meſure, que les parties mêmes de chaque tems. Ainſi s'il y a deux notes égales dans un même tems, c'eſt la premiere qui porte harmonie, la ſeconde eſt de *ſuppoſition*; ſi le tems eſt compoſé de quatre notes égales, la premiere & la troiſieme portent harmonie, la ſeconde & la quatrieme ſont par *ſuppoſition*, *&c.*

Quelquefois on pervertit cet ordre, on paſſe la premiere note par *ſuppoſition*, & l'on fait porter la ſeconde; mais alors la valeur de cette ſeconde note eſt ordinairement augmentée par un point aux dépens de la premiere.

Tout ceci ſuppoſe toujours une marche diatonique par degrés conjoints; car quand les degrés ſont disjoints, il n'y a point de *ſuppoſition*, & toutes les notes doivent entrer dans l'accord.

2°. On appelle *accords par ſuppoſition*, ceux où la baſſe continue ajoute ou ſuppoſe un nouveau ſon au-deſſous même de la baſſe fondamentale; ce qui fait que de tels accords excedent toujours l'étendue de l'octave.

Les diſſonnances des accords par *ſuppoſition* doivent toujours être préparées par des ſyncopes, & ſauvées en deſcendant diatoniquement ſur des ſons d'un accord, ſous laquelle la même baſſe ſuppoſée puiſſe tenir comme baſſe fondamentale, ou du moins comme une conſonnance de l'accord. C'eſt ce qui fait que les accords par *ſuppoſition* bien examinés, peuvent tous paſſer pour de pures ſuſpenſions. *Voyez* Suspension.

Il y a trois ſortes d'accords par *ſuppoſition*, tous ſous des accords de la ſeptieme; la premiere quand le ſon ajouté eſt une tierce au-deſſous du ſon fondamental, tel eſt l'accord de neuvieme; ſi l'accord de neuvieme eſt formé par la médiante ajoutée au-deſ-

ſous

ſous de l'accord ſenſible en mode mineur, alors l'accord prend le nom de *quinte ſuperflue*. La ſeconde eſpece, eſt quand le ſon ſuppoſé eſt une quinte au-deſſous du ſon fondamental, comme dans l'accord de quarte ou onzieme; ſi l'accord eſt ſenſible, & qu'on ſuppoſe la tonique, cet accord prend le nom de *ſeptieme ſuperflue*. Enfin la troiſieme eſpece d'accord par *ſuppoſition*, eſt celle où le ſon ſuppoſé eſt au-deſſous d'un accord de ſeptieme diminuée; ſi c'eſt une quinte au-deſſous, c'eſt-à-dire que le ſon ſuppoſé ſoit la médiante, l'accord s'appelle *accord de quarte & quinte ſuperflue;* & ſi c'eſt une ſeptieme au-deſſous, c'eſt-à-dire que le ſon ſuppoſé ſoit la tonique, l'accord prend le nom *de ſixte mineure & ſeptieme ſuperflue*. A l'égard des renverſemens de ces divers accords, on trouvera au *mot* ACCORD, tous ceux qui peuvent ſe tolérer. (*S*)

SUPPOSITOIRE, ſ. m. (*Pharmac.*) en latin *glans*, *balanus*, βαλάνος, parce qu'on le faiſoit autrefois d'ordinaire en forme de gland; c'eſt un médicament plus ou moins ſolide, rond ou rond-oblong, en forme de petit globe, de petit cône ou de gland, qu'on introduit dans l'anus pour différens uſages.

La matiere & la préparation du *ſuppoſitoire* ſimple, ſont connues même du vulgaire. Il en emploie de différentes, & l'effet eſt néanmoins preſque toujours le même. Telles ſont un morceau de ſavon de Veniſe figuré en petit cône; un petit bout de bougie enduit de beurre; le miel cuit juſqu'à dureté; une racine de mauve, de guimauve, de bete, *&c.* dépouillée de ſon écorce, figurée convenablement, & enduite d'huile ou de beurre ſalé. Ces matieres vulgaires étant préparées comme il convient, & introduites dans le rectum, ſervent dans les enfans, & quelquefois dans les adultes, à provoquer les ſelles & à émouvoir plus ou moins.

Le *ſuppoſitoire* compoſé eſt ou ſtimulant, ou propre aux maladies particulieres de l'anus. La matiere du *ſuppoſitoire* ſtimulant eſt excipiente ou excipiende. L'excipiente eſt le miel cuit juſqu'à dureté; quelquefois le ſavon de Veniſe, ou le mucilage de la gomme tragacanthe. L'excipiende ſont toutes les eſpeces d'âcres ſtimulans, ſoit ſecs en poudre, ſoit épais & qui different les uns des autres par leurs degrés d'acrimonie; tels ſont le ſavon, le ſel commun, le nitre, le ſel ammoniac, l'alun, l'aloës, la myrrhe, les maſſes de pillules purgatives cochées, le ſuc d'abſynthe épaiſſi, le fiel de bœuf épaiſſi, le caſtoreum; enfin les purgatifs & les émétiques les plus âcres, comme la coloquinthe, le jalap, la ſcammonée, l'euphorbe, le ſafran des métaux.

Les *ſuppoſitoires* d'Hippocrate étoient compoſés de miel, de ſuc de mercuriale, de ſel de nitre & de poudre de coloquinte, qu'il faiſoit introduire dans le fondement en forme longuette comme le petit doigt, & moins encore, pour irriter le muſcle ſphincter & procurer l'évacuation des matieres.

Le *ſuppoſitoire* propre aux maladies particulieres du rectum, eſt compoſé d'une matiere qui varie ſelon la différence de la maladie. Elle eſt ſtimulante, déterſive, balſamique, conſolidante, aſſoupiſſante, émolliente, aſtringente, *&c.*

On prépare cette matiere de trois façons; ou 1°. on la réduit en maſſe dure, emplaſtique, & on l'introduit ainſi dans l'anus; on ſe ſert quelquefois ſeulement d'un morceau d'emplâtre officinal enduit d'une huile appropriée. 2°. On lui donne encore la conſiſtance d'onguent, qu'on étend ſur de la charpie; on en forme une petite tente, & on y attache un fil qu'on laiſſe pendre en-dehors pour ſervir à la retirer de l'anus. 3°. On en fait une eſpece de pâte renfermée dans un linge dont on forme un nouet qu'on introduit dans le fondement.

Le choix de tous les *ſuppoſitoires* eſt fixé par le différent but qu'on ſe propoſe, par la vertu connue de la matiere, par le prix qu'elle coûte & par la maladie.

La grandeur du *ſuppoſitoire* détermine la quantité de matiere dont il a beſoin, & qui va depuis une drachme juſqu'à ſix. De plus l'âge différent, l'ouverture plus ou moins grande du rectum malade, & l'action plus ou moins lente du *ſuppoſitoire*, convenablement à l'eſpece de maladie qu'on traite, détermine ſa forme & ſa groſſeur.

Les *ſuppoſitoires* qui ſont durs, doivent être toujours enduits d'huile douce, de beurre, de graiſſe, *&c.* avant de les introduire. Il eſt encore néceſſaire d'évacuer auparavant les excrémens contenus dans les inteſtins, à-moins qu'on n'emploie le *ſuppoſitoire* dans cette vûe.

Le *ſuppoſitoire* peut ſouvent remplacer l'uſage des lavemens purgatifs; il peut être d'un grand ſecours dans les affections ſoporeuſes & apopléctiques. On emploie avantageuſement des *ſuppoſitoires* appropriés, dans les maladies particulieres du rectum, des fiſtules, de petits ulceres, *&c* Mais il faut ſe défier des *ſuppoſitoires* qui ſont âcres, & l'on ne doit point les ordonner aux perſonnes dont les fibres ſont délicates, ou qui ſont attaquées de fiſſures, d'ulceres, de douleurs au rectum; ni à celles qui ſont ſujettes au flux hémorrhoïdal, *&c.* On a vu des femmes enceintes accoucher avant le terme, pour avoir fait uſage de *ſuppoſitoires* trop ſtimulans.

Les *ſuppoſitoires* ſimples qu'on emploie pour relâcher le ventre, ſont compoſés communément d'une drachme de ſavon de Veniſe, d'une demi-drachme de ſel commun & d'une quantité ſuffiſante de miel épaiſſi par la coction; ce *ſuppoſitoire* eſt pour un adulte, & on a ſoin de l'enduire de quelque huile douce. La matiere médicale de Boerhaave, & M. Gaubius dans ſon *Art de dreſſer les formules de médecine*, ont pris la peine de donner quelques exemples de *ſuppoſitoires* compoſés. (*D. J.*)

SUPPRESSION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt l'anéantiſſement de quelque choſe.

La *ſuppreſſion* d'une charge eſt lorſqu'on en éteint le titre.

Suppreſſion d'une communauté ou confrérie, c'eſt lorſqu'on l'anéantit & qu'on lui défend de s'aſſembler.

Suppreſſion d'une piece, eſt lorſqu'on la détourne pour en dérober la connoiſſance.

On entend auſſi par *ſuppreſſion* d'un écrit, la condamnation qui eſt faite de quelque écrit ou de certains termes qui ſont dangereux pour le public, ou injurieux à quelque particulier.

Suppreſſion d'un fait, c'eſt la réticence de ce fait. (*A*)

SUPPRESSION DE PART, eſt lorſqu'une fille ou femme cache la naiſſance de ſon enfant, ou le fait périr auſſitôt qu'il eſt né, ſoit en le ſuffoquant, ſoit en le jettant dans un puits, riviere, cloaque ou autre endroit, pour en dérober la connoiſſance au public.

La loi *penult. cod. ad leg. corr. de ſicariis*, qui eſt de l'empereur Valentinien, déclare ceux qui ſont convaincus d'avoir fait périr l'enfant, ſujets à la peine capitale.

Les ordonnances de nos rois prononcent auſſi la peine de mort contre les meres coupables de ce crime.

L'édit d'Henri II. du mois de Février 1566. veut même que toute femme qui aura célé ſa groſſeſſe, ſoit reputée avoir homicidé ſon enfant, & qu'elle ſoit punie de mort. Il eſt enjoint aux curés de publier cet édit au prône tous les trois mois. *Voyez* le *tr. des crimes*, par M. de Vouglans, *tit.* 17. *ch. v.* & les *mots* ACCOUCHEMENT, ENFANS, EXPOSITION, PART. (*A*)

SUPPRESSION DES ÉCOULEMENS, (*Médecine.*) les obſervations des terribles accidens qui ſurviennent à la *ſuppreſſion des écoulemens*, ſont en très-grand nombre, & aſſez généralement connues; tous les livres de Médecine en ſont remplis, & il eſt peu de perſonnes qui ne puſſent rapporter comme témoins oculaires des exemples effrayans dans ce genre.

Le danger qui accompagne cette *ſuppreſſion*, peut varier ſuivant la nature des écoulemens, leur ancienneté, le tempérament & la conſtitution particuliere du ſujet; on peut diſtinguer en général trois ſortes d'*écoulemens*; eu égard à la gravité & la *ſubitanéité* des accidens qu'entraîne leur *ſuppreſſion*. Dans la premiere claſſe, la moins dangereuſe, je comprends ceux qu'on appelle communément *excrétions*, & qui ſont des fonctions propres & conſtamment attachées à l'état de ſanté, telles ſont les excrétions des urines, de la tranſpiration, des ſueurs, de la ſalive, des regles dans les femmes, & des hémorrhoïdes dans certains ſujets; leur *ſuppreſſion* occaſionne plus ou moins promptement des maladies de différent caractere, ſuivant la nature de l'humeur ſéparée & l'importance des fonctions auxquelles elle ſert, & l'utilité ou la néceſſité de ſon excrétion. *Voyez tous ces différens articles*. La ſeconde claſſe renferme ces mêmes excrétions lorſqu'elles paroiſſent ou ſont augmentées dans le cours de quelque

maladie, auxquelles on peut ajouter les hémorrhagies par le nez, les éruptions cutanées, les abcès, les dévoyemens & l'expectoration; & on peut les conſidérer ſous deux points de vue différens, ou comme ſymptomatiques, ou comme critiques. Dans le premier cas, leur *ſuppreſſion* n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi grave; elle n'eſt cependant pas toujours exempte de danger; mais la *ſuppreſſion* des excrétions critiques cauſe mille ravages, & ſouvent entraîne une mort prochaine. Elle peut être occaſionnée par les paſſions d'ame, & ſur-tout par la frayeur ſubite, par le froid, & ſur-tout par des remedes contraires, c'eſt-à-dire, des aſtringens trop forts donnés inconſidérément, ou des remedes qui procurent une excrétion oppoſée: enfin les écoulemens de la troiſieme eſpece, qui méritent par le danger preſſant attaché à leur *ſuppreſſion* une attention particuliere, ſont ceux que la nature établit ou entretient lorſqu'ils ſont formés par accident, pour guérir ou prévenir des maladies fâcheuſes, pour dépurer le ſang, &c. & que l'art, dans les mêmes vues, imite quelquefois; de ce nombre ſont les crevaſſes qui ſe font aux jambes des hydropiques, les ulceres familiers aux vieillards & aux perſonnes cacochymes, les vieux ulceres, les fiſtules anciennes, les larmoyemens devenus habituels, la teigne, la croute de lait, le fluement des oreilles dans les enfans, les crachats purulens, les cauteres, les ſetons, &c. Il eſt inconcevable avec quelle rapidité les ſymptomes les plus fâcheux, avant-coureurs d'une mort prochaine, ſuccedent à la *ſuppreſſion* de la plûpart de ces *écoulemens*: outre le grand nombre de faits atteſtés par différens auteurs que je pourrois alléguer en preuve de cette vérité, & qu'on pourra trouver dans les recueils ordinaires d'obſervations, je n'en rapporterai qu'un ſeul qui s'eſt paſſé ſous mes yeux.

Un vieillard cacochyme avoit depuis quelques années un ulcere à la jambe, qu'il n'avoit jamais pu venir à-bout de faire fermer; après avoir conſulté différentes perſonnes qui, ſoit par prudence, ſoit par ignorance, avoient laiſſé ſon ulcere dans le même état; il s'adreſſa à moi, me priant de le débarraſſer d'un mal auſſi incommode & deſagréable. Je vis le danger qu'il y auroit à ſe rendre à ſes deſirs; cependant pour l'empêcher d'aller chercher ailleurs des ſecours d'autant plus dangereux qu'ils ſeroient plus efficaces, je lui promis de le guérir, & demandai pour cela beaucoup de tems; cependant je l'amuſai par des remedes indifférens, qui laiſſerent continuer l'*écoulement* avantageux de l'ulcere; enfin ennuyé & rebuté de ce peu de ſuccès, il a recours à un chirurgien, qui n'étant pas aſſez éclairé pour ſentir les conſéquences de ce qu'il faiſoit, n'oublia rien pour cicatriſer l'ulcere, & il n'y réuſſit que trop bien; mais à l'inſtant que la cicatrice fut parfaitement fermée, le malade tombe comme apoplectique, preſque ſans pouls & ſans connoiſſance, & avec beaucoup de difficulté de reſpirer; ayant été appellé, & arrivant au bout de quelques heures, je trouve le malade au râle, déja le froid de la mort occupoit les parties extérieures; je n'eus pas de peine à deviner la cauſe de ce terrible état, & pour m'en aſſurer, j'examine la jambe, que je trouvai bien cicatriſée; je fais à l'inſtant appliquer à l'endroit de l'ulcere un cautere actuel & un large véſicatoire derriere le dos, mais ce fut inutilement; le malade en parut ranimé pendant quelques momens, mais il retomba bientôt dans l'agonie, qui fut très-courte. Je fis ouvrir le cadavre, & je trouvai les poumons délabrés & remplis d'une grande quantité de pus; tous les autres viſceres me parurent à-peu-près dans l'état naturel.

La méthode la plus appropriée & la plus ſûre qu'on doit ſuivre dans le traitement des maladies occaſionnées par la *ſuppreſſion* de quelque *écoulement*, eſt de le rétablir lorſque cela eſt poſſible. Les ſecours qui peuvent remplir cette indication ſont différens ſuivant les eſpeces d'*écoulemens*; ils ſont expoſés à leurs *articles* particuliers. *Voy.* Urine, Sueur, Transpiration, Regles, Crachats, Diarrhée, & Diurétiques, Sudorifiques, Emménagogues, Béchiques, Purgatifs, &c. Pour rappeller les écoulemens attachés aux éruptions cutanées, il faut faire reparoître ces éruptions par le moyen des bains un peu chauds, & ſur-tout en faiſant coucher le malade avec d'autres perſonnes attaquées de la même maladie. *Voyez* Peau, *maladies de la*. Lorſque ces écoulemens viennent de quelque ulcere, d'une fiſtule, d'un cautere, &c. qu'on a fait inconſidérément cicatriſer, le ſeul moyen de s'oppoſer aux accidens ſurvenus, eſt de r'ouvrir ces ulceres par le fer ou les cauſtiques, ou même, quand le mal eſt preſſant, par le feu; & ſi l'on ne peut pas le faire dans l'endroit même de l'ulcere, il faut appliquer les cauteres dans d'autres parties du corps; on peut en ſoutenir & preſſer les effets par les véſicatoires; mais le ſuccès dépend ſur-tout de la promptitude avec laquelle on adminiſtre ces ſecours: le moindre retardement eſt ſouvent funeſte, & la perte de quelques heures eſt irréparable. (*m*)

Suppression, *feu de*, (*Chimie*) feu qu'on met deſſous & deſſus un vaiſſeau qui contient les ingrédiens ſur leſquels il s'agit d'opérer, enſorte que la matiere contenue dans le vaiſſeau reçoive une chaleur égale deſſus & deſſous. (*D. J.*)

SUPPRIMER, v. act. (*Gram.*) retrancher, anéantir, abolir, éteindre. On *ſupprime* un droit, une charge, une piece, une clauſe, une condition.

SUPPURATIF, ſ. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, médicament qui facilite & procure la formation du pus dans une partie. *Voyez* Pus. Pour bien connoître les propriétés & la maniere d'agir des remedes *ſuppuratifs*, il faut ſavoir préciſément en quoi conſiſte l'action de la nature qui produit le pus. *Voyez* Suppuration.

Nous répéterons ici ce que nous avons dit au *mot* Sarcotique ſur la vertu des remedes: elle varie ſuivant les cas où on les applique, de ſorte que le même médicament, qui eſt *ſuppuratif* dans une circonſtance, procure la réſolution dans une autre, & *vice verſâ*. Quand les humeurs qui forment l'engorgement ne ſont pas ſuppurables, & que les vaiſſeaux ont ou trop, ou trop peu d'action, pour convertir les humeurs en pus, les remedes qui ſont réputés les plus favorables à la ſuppuration, ſeroient appliqués vainement. La génération du pus ne peut donc être produite par aucun médicament qui ait ſpécifiquement la vertu ſuppurante; ainſi l'on doit admettre pour *ſuppuratifs* tout remede qui eſt capable dans certains cas déterminés de favoriſer les ſymptomes néceſſaires dans ces mêmes cas pour la formation du pus.

Quand l'inflammation d'une partie eſt conſidérable, les remedes émolliens, humectans & anodyns calment l'éretiſme des vaiſſeaux, rendent leur oſcillation plus libre, & peuvent en conſéquence procurer la ſuppuration. Ainſi dans ce cas le cataplaſme de mie de pain & de lait avec le ſafran paroît ſouvent *ſuppuratif*, ainſi que le cataplaſme fait avec les pulpes émollientes. Quand on croit que la ſuppuration aura lieu, ce qu'on connoît aux ſignes qui annoncent qu'elle ſe fera, on ajoute des remedes gras & onctueux au cataplaſme émollient, tels que l'onguent d'althœa, de l'onguent de la mer, du baſilicum, ou onguent *ſuppuratif*, ou ſimplement de l'axonge ou graiſſe de porc.

Si la tumeur eſt circonſcrite, & qu'il faille pour obtenir la ſuppuration conſerver la chaleur de la partie, & même augmenter un peu l'action des vaiſſeaux, les compoſitions emplaſtiques, en bouchant les pores & ſtimulant les fibres, produiront l'effet requis. L'emplâtre diachylum gommé, ou l'onguent de la mer rempliront l'intention du chirurgien.

Quand il ne ſuffit pas de conſerver la chaleur de la partie, & qu'il eſt néceſſaire de l'augmenter, on a recours à des remedes plus actifs: le cataplaſme avec les oignons de lis & la thériaque, ou avec les farines réſolutives & le miel; les feuilles d'oſeille cuites ſous les cendres mêlées avec de la graiſſe de porc; le levain avec les fientes de pigeon, de chevre, de porc ou de bœuf; & tous les remedes réſineux & gommeux. Il y a donc des *ſuppuratifs* émolliens, des *ſuppuratifs* relâchans, des *ſuppuratifs* irritans; il y en a d'antiputrides, dans leſquels entrent des ſubſtances balſamiques: des eſpeces de différentes claſſes peuvent être employées ſucceſſivement, & combinées diverſement dans le traitement particulier d'une tumeur humorale qui ſe termine par ſuppuration. C'eſt au chirurgien à varier les remedes, ſuivant les indications qui ſe préſentent. On trouvera les meilleurs principes ſur cette matiere, dans le traité de la *ſuppuration purulente*, par M. Queſnay; & dans les mémoires qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie ſur les remedes *ſuppuratifs*, imprimés dans le ſecond tome du *recueil des prix*. (*Y*)

SUPPURATION, ſ. f. *terme de Chirurgie & de Mé-*

decine, action de la nature qui convertit des humeurs en pus. *Voyez* Pus. Lorſque la matiere purulente coule par une ſolution de continuité, l'action qui forme ce pus ſe nomme plus particulierement *digeſtion*. La *ſuppuration* proprement dite, eſt la formation du pus dans une partie enflammée, qui fait de la tumeur inflammatoire un abſcès. La production du peu dans les inflammations eſt un effet immédiat de l'action des arteres ſur les humeurs mêmes qu'elles contiennent, & ſur les graiſſes renfermées dans le tiſſu cellulaire enflammé. Car on remarque que ce ne ſont ni les muſcles, ni les tendons, ni les nerfs, ni les vaiſſeaux principaux qui ſuppurent, c'eſt toujours la membrane adipeuſe qui eſt le ſiege de la matiere ſuppurée; les autres parties ſolides peuvent ſe pourrir, mais elles ne ſuppurent pas. *V.* Inflammation & Phlegmon.

L'attention du chirurgien dans le traitement d'une inflammation, conſiſte à s'oppoſer à la *ſuppuration*, s'il convient & s'il eſt poſſible de l'empêcher; & à la procurer ou à la favoriſer, quand elle eſt avantageuſe ou inévitable. La réſolution eſt ſouvent la terminaiſon la plus convenable. *Voyez* Résolution & Résolutif. Mais quand il eſt néceſſaire qu'une tumeur ſuppure, on ne peut compter que ſur l'inflammation pour obtenir une *ſuppuration* louable; mais cette *ſuppuration* qui forme un abſcès, n'eſt pas une terminaiſon naturelle de l'inflammation, puiſqu'elle ſuppoſe en outre dans le tiſſu adipeux une ſolution de continuité accidentelle, dans laquelle l'humeur purulente s'extravaſe: les indications principales pour conduire une inflammation à *ſuppuration*, doivent donc être de procurer cette ſolution de continuité dans l'intérieur de la partie malade, & de faciliter la collection du pus. M. Queſnay, qui a traité à fond cette matiere intéreſſante dans un traité particulier, dont nous avons recommandé la lecture au *mot* Suppuratif, reconnoît quatre cauſes principales de la formation de l'abſcès, ou de la dilacération du tiſſu cellulaire; 1°. l'inflammation portée à un point qui ferme les routes des cellules graiſſeuſes entr'elles, & avec les veines qui reſorbent les ſucs qui s'épanchent naturellement dans ces cellules; 2°. l'action violente des vaiſſeaux, qui produit une humeur âcre & putreſcente; 3°. la ſurabondance de l'humeur engorgée, qui rompt les parois qui la retiennent; 4°. les médicamens qui favoriſent ces différentes cauſes.

On voit, par cet expoſé, que pour produire du pus il y a quelquefois l'indication de calmer une inflammation exceſſive, qui ſuffoque les vaiſſeaux, & feroit tomber la partie en mortification; qu'il faut dans d'autres cas ranimer une inflammation foible & languiſſante; qu'ainſi il y a des ſuppuratifs émolliens & des ſuppuratifs ſtimulans.

La *ſuppuration* a un ſecond état, qui eſt ſon accroiſſement: l'abſcès eſt déja commencé, il faut en procurer la maturation. Les remedes ſuppuratifs ſont alors maturatifs; mais le pus déja formé coopere plus que tout à la deſtruction du tiſſu cellulaire, & à l'ampliation du foyer de l'abſcès: tous les ſucs engorgés s'y dépoſent; les accidens de la fievre qui accompagnoient l'inflammation commencent à ceſſer; les pulſations locales qui étoient les agens de la formation du pus diminuent; & lorſque l'abſcès eſt fait, ce dont on s'apperçoit par la molleſſe de la tumeur & par la fluctuation des liqueurs épanchées, il leur faut procurer une iſſue. *Voyez* Abscès, Incision. (*Y*)

SUPPUTATION, ſ. f. (*Arith.*) c'eſt l'action d'eſtimer ou de compter en général différentes quantités, comme l'argent, le tems, les poids, les meſures, *&c. Voyez* Calcul.

SUPPUTER, v. act. (*Arithmét.*) action de compter, calculer, ou examiner par voie d'arithmétique, en additionnant, ſouſtrayant, multipliant, ou diviſant certaines ſommes ou nombres. (*D. J.*)

SUPRAJONCTAIRES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officiers de juſtice créés par Jacques II. roi d'Arragon, pour faire exécuter les ſentences des juges; ils étoient, dit-on, en Eſpagne, ce que ſont ici les prevôts des maréchauſſées. On les appelloit auparavant *paciaires* & *vicaires*.

SUPRALAPSAIRES, (les) ſ. m. pl. *en termes de Théologie*, ſont ceux qui ſoutiennent que Dieu, ſans avoir aucun égard aux bonnes & aux mauvaiſes œuvres, a réſolu par un decret éternel de ſauver les uns & de damner les autres. *Voyez* Réprobation.

On les appelle auſſi *Antelapſaires*, & ils ſont oppoſés à ceux qu'on nomme *Sublapſaires* & *Infralapſaires*. Voyez Sublapsaires.

Suivant les *Supralapſaires*, l'objet de la prédeſtination, eſt l'homme en tant qu'il peut être créé, & qu'il peut tomber dans le péché; en ſuivant les Infralapſaires, c'eſt l'homme créé & tombé. *Voyez* Prédestination.

Il ſemble que les *Supralapſaires* dans un ſeul decret abſolu, confondent deux decrets différens, ſavoir un decret conditionnel qui précede la prévision de l'obéiſſance ou de la déſobéiſſance de l'homme à la grace de Dieu, & le decret abſolu qui ſuit cette prévision. *Voyez* Préscience.

Les Prédéterminans admettent auſſi un decret abſolu antérieur à le prévision du péché originel, en quoi ils ſe conforment au ſentiment des *Supralapſaires*; mais ils ſe diſtinguent de ces derniers, auſſi-bien que des Janſéniſtes, en ce que leur decret abſolu renferme des moyens ſuffiſans que Dieu ne refuſe à perſonne pour arriver au ſalut; de ſorte que pour ce qui regarde l'article du pouvoir, rien n'empêche les hommes de ſe ſauver. *Voyez* Grace.

SUPRÉMATIE, (*Gouvernement politique.*) l'Egliſe reçue dans l'état ſous Conſtantin, y avoit apporté ſon culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu ſeul, mais qu'elle ne pouvoit exercer publiquement que par la permiſſion de l'empereur; c'étoit lui qui aſſembloit les conciles; & quand la religion fut encore plus répandue, les ſouverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les choſes eccléſiaſtiques la même autorité que l'empereur. Ainſi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis; Carloman & Pepin ſon frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent auſſi. (1)

L'aſſemblée des conciles généraux intéreſſoit trop l'au-

(1) Si l'Egliſe de Jeſus-Chriſt n'eſt qu'une ſociété de fideles qui compoſent un corps myſtique, qui a pour chef viſible le Pontife Romain un ſucceſſeur légitime de S. Pierre; ſi ce corps eſt eſſentiellement inſtitué pour profeſſer la foi, que Jeſus-Chriſt lui-même a révelée, & pour rendre à Dieu le culte qu'il a appris de ſon divin maître qui l'inſtitua; aucune puiſſance créée, quelque grande & excellente qu'elle ſoit ſur la terre, ne ſauroit légitimement empêcher ce Corps où il ſe trouve, d'exercer ce culte & cette profeſſion de foi. De-là vient que, quoique les Apôtres enſeignaſſent de vive voix & par écrit qu'on doit toutes ſortes d'obéiſſance & de reſpect aux Souverains temporels, ils ne laiſſerent cependant jamais, quelques efforts que fiſſent ceux-ci pour s'y oppoſer, d'exercer l'office de Paſteurs de l'Egliſe, de prêcher la parole divine, de baptiſer, d'adminiſtrer tous les ſacrémens aux nouveaux convertis à J. Ch. & de rendre à Dieu le culte que la religion Chrétienne preſcrit. Bien plus les chrétiens des premiers ſiecles offroient aux plus barbares tyrans leur vie & leurs richeſſes; mais ils ne laiſſoient point les offices de religion, qui ſe pratiquoient dans les aſſemblées, que les fideles avoient coutume de faire. Les évêques catholiques firent auſſi pluſieurs conciles ſynodaux ſans le conſentement des ſouverains temporels, dans les trois premiers ſiecles de l'Egliſe, & ils y expliquerent des dogmes de foi, condamnerent des héréſiarques, dépoſerent des évêques indignes des chaires cathédrales qu'ils poſſedoient, & y établirent différens points de diſcipline, ſans que perſonne ait jamais revoqué en doute l'autorité de ces ſynodes, quoique les princes ſéculiers n'y aient eu aucune part. Mais l'Empereur Conſtantin & autres ſouverains du monde s'étant convertis à J. Ch., le célebre auteur de cet article croit que ſans leur conſentement l'Egliſe ne pouvoit pas exercer publiquement dans leurs états le culte qu'elle doit à Dieu. Mais d'où tire-t-il une pareille doctrine? Si l'empire admet dans ſon ſein l'Egliſe, il faut qu'il admette cette conſtitution eſſentielle, dont l'exiſtence de l'Egliſe même dépend tellement que s'il n'y a pas cette conſtitution, il n'y a plus par-là même d'Egliſe, & elle s'enfuit de ce lieu, quoqu'il pût y reſter quelques fideles qui appartinſſent au corps de cette Egliſe qui ſubſiſteroit ailleurs. Par tout donc où il ſe trouve aſſez de fideles avec un nombre ſuffiſant de Paſteurs & de prêtres, qui puiſſent exercer du moins entre eux les offices de religion, il n'y a point de puiſſance ſur la terre qui puiſſe les en empêcher, quoique cela arrivât par un acte d'injuſtice & de violence. Pour ce qui regarde la convocation des conciles dans les états catholiques, qui a jamais douté que les Paſteurs de l'Egliſe ne ſoient tenus d'avoir pour les Princes ſouverains, tous les égards, tous les menagemens, tout le reſpect & toute la vénération qui leur eſt due, en cas de quelque aſſemblée génerale dans quelque lieu de l'étendue de leurs domaines, & qu'ils ne doivent tâcher d'obtenir leur conſentement leur protection & la force de leurs armes pour la défenſe d'un tel concile & pour la foi de ſes déciſions? On ne ſauroit conteſter aux ſouverains le droit ſuprême qu'ils ont de vouloir être informé de tout ce qui ſe paſſe dans leurs états, & d'exiger qu'il ne s'y faſſe rien ſans leur conſentement. Quel doit être ce droit des ſouverains par rapport à la convocation des conciles, on le dira dans la premiere note de l'article *Synode*. Je me contenterai de dire quant à preſent qu'il n'y a eu aucun concile convoqué par la puiſſance civile, ſans le conſentement de la puiſſance eccléſiaſtique, bien plus ſans l'impulſion de cette même puiſſance de l'Egliſe, qui avoit recours à la force des princes ſéculiers pour faire évanouir tout obſtacle capable d'empêcher l'effet de ſes vues. Les troubles qui s'éleverent dans l'orient à l'occaſion de la Pâque & de l'Arias

l'autorité des princes ſéculiers, pour qu'il n'y eût point entre eux par la ſuite des tems, de jalouſie au ſujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de perſonne; c'eſt ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fideles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juſte & néceſſaire des ſouverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du ſaint ſiége à cet égard; Charles-le-Chauve autoriſa leurs entrepriſes; & on ſe vit ſouvent aſſembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, ſans en conſulter les ſouverains. *Henault*. (*D. J.*)

SUPRÉMATIE, *dans la politique angloiſe*, ſignifie la ſupériorité ou la ſouveraineté du roi ſur l'égliſe auſſi-bien que ſur l'état d'Angleterre, dont il eſt établi le chef *Voyez* ROI.

La *ſuprématie* du roi fut établie, ou comme d'autres parlent, recouvrée par le roi Henri VIII. en 1534, après avoir rompu avec le pape. Depuis ce tems-là, elle a été confirmée par divers canons, auſſi-bien que par les ſtatuts ſynodaux de l'égliſe anglicane; ce qui a donné lieu au formulaire d'un ſerment que l'on exige de tous ceux qui entrent dans les charges & emplois de l'égliſe & de l'état, de ceux qui aſpirent aux ordres ſacrés, des membres de la chambre haute & de la chambre baſſe du parlement, &c. *Voyez* SERMENT.

Le droit de *ſuprématie* conſiſte principalement dans ces articles.

1°. Que l'archevêque de chaque province ne peut convoquer les évêques & le clergé, ni dreſſer des canons ſans le conſentement exprès du roi, comme il paroît par le ſtatut de la vingt-cinquieme année du regne d'Henri VIII. *c. xix*. au lieu qu'auparavant les aſſemblées eccléſiaſtiques étoient convoquées, & que l'on y faiſoit des lois pour le gouvernement de l'Egliſe, ſans aucune intervention de l'autorité royale. *Voyez* CONVOCATION.

2°. Aujourd'hui on peut appeller de l'archevêque à la chancellerie du roi; en conſéquence de cet appel, on expédie une commiſſion ſous le grand ſceau adreſſée à certaines perſonnes qui pour la moitié ſont ordinairement des juges ſéculiers, & pour l'autre moitié des juges eccléſiaſtiques; ce que l'on appelle *la cour des délégués*, où ſe décident définitivement toutes les cauſes eccléſiaſtiques, quoique dans certains cas on permette de revenir de la ſentence de cette cour par forme de réviſion. Avant ce ſtatut d'Henri VIII. on ne pouvoit appeller de l'archevêque qu'au pape ſeul. *Voy*. DELEGUÉ, APPEL, &c.

3°. Le roi peut accorder des commiſſions à l'effet de viſiter les lieux exempts de la juriſdiction des évêques ou des archevêques; & de-là les appels reſſortiſſent à la chancellerie du roi: au lieu qu'avant le ſtatut d'Henri VIII. il n'y avoit que le pape qui pût ordonner ces viſites, & recevoir les appels interjettés de ces cours.

4°. Les perſonnes revêtues des ordres ſacrés ne ſont pas plus exemptes de l'autorité des lois temporelles, que les perſonnes ſéculieres. *Voyez* EXEMPTION, IMMUNITÉ. &c.

5°. Les évêques & le clergé ne prêtent aucun ſerment, & ne doivent aucune obéiſſance au pape; mais ils ſont obligés de prêter au roi le ſerment de fidélité & de *ſuprématie*.

SURA, (*Hiſt. natur.*) eſpece de rat qui ſe trouve en Afrique, ſur-tout dans le royaume de Congo; il travaille ſous terre comme les taupes; ſa chair eſt un manger excellent, & un feſtin manqueroit de délicateſſe, ſi l'on n'y ſervoit de ces animaux; il y a cependant des negres qui par la ſuperſtition s'en privent comme d'une viande impure.

SURA, *ou* SURE, (*Relig. mahomét.*) mot arabe qui ſignifie proprement un *pas;* mais les collecteurs de l'alcoran déſignent par ce mot, les différentes ſections de cet ouvrage, qui ſont au nombre de 114. Le pere Souciet dit *ſurate* au lieu de *ſura*, parce qu'en arabe le *hé* final marqué de deux points, ſe prononce comme *te*. (*D. J.*)

SURA, (*Géog. anc.*) ville de Syrie, dans la Palmyrène: Ptolomée, *l. V. c. xv*. la marque ſur le bord de l'Euphrate. Pline, *l. V. c. xxiv*. dans un endroit, nomme cette ville *Ura*, & plus bas, *l. V. c. xxvj*. il l'appelle *Sura*. Il ajoute qu'elle étoit bâtie dans l'endroit où l'Euphrate tournant vers l'orient, laiſſoit les deſerts de Palmyrène. Ortélius, le pere Hardouin & Cellarius, conviennent que c'eſt cette ville qui eſt nommée *Flavia*, *Firma*, *Sura*, dans la notice des dignités de l'empire, *ſect*. 24. Le pere Hardouin ſoutient que quand même on écriroit *Ura*, au lieu de *Sura*, la conjecture de Bochart, *part. I. l. II. c. vj*. qui voudroit en faire l'Ur des Chaldéens, ou de la Babylonie, n'en deviendroit pas plus probable, parce que la Babylone eſt trop éloignée de la Palmyrène. Dans une ancienne notice eccléſiaſtique, cette ville eſt appellée Σύριμα.

Dans le ſecond paſſage de Pline, qui vient d'être cité, on lit: *a Sura autem proxime eſt Philiſeum*. Les anciens éditeurs de Pline, au lieu de *a Sura*, liſoient *Aſura*, *Arura*, ou *Aſſur*. Mais cet endroit de Pline ſuffit pour juger qu'il faut lire *ab Ura*, ou *a Sura*. (*D. J.*)

SURA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, & l'un de ceux qui ſe jettent dans la Moſelle; Auſone *in Moſella*, *v*. 354. le décrit ainſi:

> . . . *Pronææ Nemeſæque adjuta meatu*
> Sura *tuas properat non degener ire ſub undas*
> Sura *interceptus tibi gratificata fluentis*.

Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Saur*, & les François le nomment le *Sour*. La Pronæa & la Nemeſa, qui, ſelon Auſone, groſſiſſent ſes eaux, ſont aujourd'hui la Prum ou Pruym, & la Nyuns. (*D. J.*)

SURABONDANCE, ſ. f. (*Gram.*) abondance exceſſive & vicieuſe: on dit *ſurabondance* de droit, *ſurabondance* de grains & de vin.

SURABONDANT, (*Chimie*.) lorſque, outre la proportion requiſe d'un certain principe pour la formation d'une ſubſtance déterminée, d'un tel mixte, d'un tel compoſé, &c. il exiſte dans un ſujet chimique une quantité indéterminée de ce même principe; on dit de cette derniere quantité qu'elle eſt *ſurabondante* à ce mixte, à ce compoſé, &c. par exemple, tous les ſels cryſtalliſables contiennent une certaine quantité d'eau eſſentielle à leur cryſtalliſation; ſi des cryſtaux d'un ſel ſont unis à une autre portion d'eau qui les réſout en liqueur, &c. on dit de cette eau qu'elle eſt *ſurabondante* à la cryſtalliſation; une certaine quantité de terre *ſurabondante* au corps muqueux, paroît conſtituer l'être ſpécifique du corps farineux. *Voyez* FARINE & FARINEUX, (*Chimie*.) Une certaine quantité d'acide marin & de mercure, conſtitue un compoſé connu dans l'art ſous le nom de *mercure ſublimé doux;* ſi on charge ce compoſé d'une plus grande proportion d'acide, ce qui arrive lorſqu'on convertit le mercure ſublimé doux en un autre ſel appellé *mercure ſublimé corroſif*, cette derniere portion d'acide qui ſpécifie le ſublimé corroſif, eſt dite *ſurabondante*.

Le ſels neutres métalliques ſont éminemment propres à ſe ſurcharger d'acide, ou à recevoir dans leur compoſition un acide *ſurabondant:* & les différentes proportions de ce principe *ſurabondant*, font conſidérablement varier leurs effets, les phénomenes

l'Arianiſme, étoient trop forts pour pouvoir y remédier ſans la force de l'Empire; ainſi quoique le Pape S. Sylveſtre expediât dans ce pays-là le grand évêque Oſius; quoiqu'Alexandre évêque d'Alexandrie ſe donnât beaucoup de peine pour arrêter le cours de l'héréſie Arienne, le tout fut inutile; c'eſt pour cela que ce dernier implora le bras imperial de Conſtantin, ſuivant le témoignage de S. Epiphane *Hæreſi* 63. On peut croire que l'évêque Oſius vicegerent de S. Sylveſtre aura fait les mêmes inſtances à ce pieux Prince, & que cet Empereur ſe ſera chargé du ſoin d'aſſembler un concile général, qui fut certainement tenu du conſentement du Pape, quoique pour mieux engager les évêques l'Empereur écrivît lui-même. C'eſt ainſi que le rapportent Ruffin liv. 1. de ſon hiſtoire Ch. 1. Anaſtaſe Bibliothecaire, mais ſur tout les Peres du ſixieme concile général qui eſt le troiſieme tenu à Conſtantinople lesquels dans leurs acclamations s'exprimoient de cette maniere au rapport de Labbé tom. 7. Concil. Colum. 1085. Ἄρειος διαιρέτης καὶ κατατομεὺς τῆς τριάδος ἐγήγερτο, καὶ παραυτίκα Κωνςαντῖνος ὁ ευσεβεςατος, καὶ Σίλβεςρος ὁ ἀοίδιμος τὴν Νικαία μεγάλην τε καὶ περίβλεπτον συνελεγον σύνοδον: c'eſt-à-dire Arius ſe ſoulevoit pour ſoutenir la diviſion de la S. Trinité & ſur le champ Conſtantin toujours auguſte & le célebre Sylveſtre raſſemblerent dans Nicée ce grand concile ſi reſpectable. Nous expliquerons encore plus clairement à la dite Note de l'article *Synode*, ce que nous avons dit de ce concile à l'égard des autres auſſi convoqués par les Princes. (*W*)

qu'ils préſentent dans les différens procédés qu'on exécute ſur ces ſubſtances ou avec ces ſubſtances. M. Rouelle a donné dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences, année* 1754. un excellent mémoire ſur cette importante matiere. (*b*)

SURACHAT, (*Finances.*) on appelle *Surachat* la remiſe que des particuliers ſavent ſe procurer du bénéfice que fait le roi de la monnoie, ou de partie de ce bénéfice, ſur une quantité de marcs qu'ils ſe chargent de faire venir de l'étranger. Traçons d'après l'auteur des *conſidérations ſur les finances*, les idées ſaines qu'il faut revêtir ſur une pareille opération.

Nul homme, dit-il, au fait des principes politiques de l'adminiſtration, ne doute qu'il ne ſoit avantageux de payer au commerce les matieres qu'il apporte ſuivant la valeur entiere, c'eſt-à-dire, de rendre poids pour poids, titre pour titre; car ſi le prince retient un bénéfice ſur ſa monnoie, il délivre en monnoie une moindre quantité de grains peſant de métal pur, pour une plus grande qui lui eſt apportée. Ainſi il eſt évident qu'une telle retenue, eſt une impoſition ſur le commerce avec les étrangers; or le commerce avec les étrangers eſt la ſeule voie de faire entrer l'argent dans le royaume: d'où il eſt aiſé de conclure, que toute remiſe générale des droits du prince ſur la fabrication de la monnoie, eſt un encouragement accordé à la culture & aux manufactures; puiſque le négociant eſt en état, au moyen de cette remiſe, ou de payer mieux la marchandiſe qu'il exporte, ou de procurer à l'état une exportation plus abondante, en faiſant meilleur marché aux étrangers; unique moyen de ſe procurer la préférence des ventes, & dès-lors du travail.

Cette police occaſionne encore des entrepôts de matieres pour le compte des autres nations: or tout entrepôt eſt utile à celui qui entrepoſe. On ſe contente ici de poſer ces principes évidens qui ſuffiſent pour détruire les ſophiſmes que peuvent ſuggérer, ſur ce ſujet, de petites vûes intéreſſées. Dans ces matieres, il n'eſt qu'un intérêt à conſidérer, c'eſt celui des hommes qui produiſent, c'eſt-à-dire, du cultivateur, du manufacturier, de l'armateur: mais lorſque l'état n'eſt pas dans une ſituation qui lui permette de faire cette gratification entiere au commerce, il eſt dangereux qu'il l'accorde à des particuliers qui s'offrent de faire venir de grandes ſommes dans le royaume. Prétexte ridicule aux yeux de ceux qui font quelque uſage de leur eſprit! Nous ne pouvons recevoir de l'argent que par la ſolde du commerce, lorſqu'il rend les étrangers nos débiteurs. Si nous en recevons d'eux qu'ils ne nous doivent pas, il eſt clair que nous devenons leurs débiteurs: ainſi ils auront plus de lettres de change ſur nous, que nous n'en aurions ſur eux: par conſéquent le change ſera contre nous, le commerce total du royaume recevra moins de valeur de ſes denrées, qu'il ne devoit en recevoir, & ſa dette à l'étranger lui coutera plus cher à acquitter.

Pour faire ceſſer cette perte, il n'y auroit qu'un ſeul moyen, c'eſt de ſolder cette dette, en envoyant des marchandiſes, ou en envoyant des eſpèces.

Si l'étranger n'a pas beſoin de nos marchandiſes, ou bien elles y reſteront invendues ce qui ne le rendra pas notre débiteur; ou bien elles y ſeront vendues à perte, ce qui eſt toujours fâcheux. Si l'étranger a beſoin de nos marchandiſes, il eſt clair qu'il les auroit également achetées, quand même nous n'aurions pas commencé par tirer ſon argent; il eſt également évident qu'ayant été payés avant que d'avoir livré, nous aurons payé l'intérêt de cet argent par le change; & dès-lors nos denrées ne nous auront pas rapporté ce qu'elles nous auroient valu, ſi nous ne nous étions pas rendus débiteurs de l'étranger par des *ſurachats* de matiere.

Si nous faiſons ſortir notre dette en nature pour faire ceſſer le déſavantage du change, il eſt clair que l'entrée de cet argent n'aura été d'aucune utilité à l'état, & qu'elle aura troublé le cours du commerce général pour favoriſer un particulier. Tel ſera toujours l'effet de toute importation forcée de l'argent dans les monnoies! Concluons qu'il ne doit entrer que par les bénéfices du commerce avec les étrangers, & non par les emprunts du commerce à l'étranger.

Enfin dans le cas où l'étranger ſe trouveroit notre débiteur, il eſt clair que tout *ſurachat* eſt un privilege accordé à un particulier pour faire ſon commerce avec plus d'avantage que les autres; ce qui renverſe toute égalité, toute concurrence. En effet, ce particulier pouvant, au moyen du bénéfice du *ſurachat*, payer les matieres plus cheres que les autres, on le rend maître du cours du change, & c'eſt poſitivement lever à ſon profit un impôt ſur la totalité du commerce national, conſéquemment ſur la culture, les manufactures & la navigation. Voilà au juſte le fruit de ces ſortes d'opérations, où les propoſans font leurs efforts pour ne faire enviſager aux miniſtres qu'une grande introduction d'argent, & une grace particuliere qui ne coute rien au prince. On leur cache que le commerce perd réellement tout ce qu'ils gagnent, & bien au-delà. Hé peut-on dire ſérieuſement qu'il n'en coute rien au prince quand tous ſes ſujets perdent, & qu'un monopoleur s'enrichit! (*D. J.*)

SURAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties relatives au gras de la jambe, appellée en latin *ſura*. La veine *ſurale* eſt aſſez groſſe, & ſe diviſe en deux branches, l'externe & l'interne; chacune de ces branches ſe ſubdiviſe encore en deux, & elle forme avec les branches de la poplitée tout le plexus veineux qu'on voit ſur le pié.

SURALLER, v. n. (*terme de Chaſſe.*) ce mot ſe dit d'un chien qui paſſe ſur les voies ſans crier, & ſans donner aucune marque que la bête y eſt paſſée. (*D. J.*)

SURANDOUILLER, ſ. m. (*Venerie.*) c'eſt un grand andouiller qui ſe rencontre à quelques têtes de cerf, & qui excede en longueur les autres de l'empaumure.

SURANNATION, LETTRES DE, ſ. f. (*Gram. Juriſprud.*) on entend par ſurannation le laps de plus d'une année qui s'eſt écoulé depuis l'obtention de certaines lettres de chancellerie. Les lettres de ſurannation ſont celles que le roi accorde pour valider d'autres lettres qui ſont ſurannées. Cet uſage qui s'eſt conſervé dans les chancelleries vient de ce qu'autrefois chez les Romains toutes les commiſſions étoient annales. *Voyez le ſtyle de la chancellerie* par Ducrot. (*A*)

SURANNÉ, adj. (*Juriſprud.*) terme de chancellerie dont on ſe ſert pour déſigner des lettres dont la date remonte à plus d'une année; on dit que ces lettres ſont ſurannées, pour dire qu'elles ſont audeſſus d'un an. Les lettres ſurannées ne peuvent plus ſervir, à moins que le roi n'accorde d'autres lettres pour les valider, qu'on appelle *lettres de ſurannation*. *Voyez le ſtyle de la chancellerie* par Ducrot. (*A*)

SURARBITRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt choiſi pour départager les arbitres; on peut prendre pour *ſurarbitres* tous ceux que l'on prend pour arbitres; mais ordinairement on obſerve de prendre pour *ſurarbitre* quelqu'un qui ſoit ou plus qualifié que les arbitres, ou au moins de rang, d'âge & de conſidération égale; on peut prendre un ou pluſieurs *ſurarbitres*, on les choiſit ordinairement en nombre impair, afin qu'il n'y ait point de partage. *Voyez* ARBITRAGE, ARBITRE, GREFFIER DES ARBITRAGES, SENTENCE ARBITRALE. (*A*)

SURAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Arabes Mahométans nomment les chapitres dans leſquels l'Alcoran eſt partagé. Ce livre en contient 114 qui ſont d'une longueur inégale.

SURATE *ou* SURATTA, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans les états du Mogol au royaume de Guzurate, ſur la riviere de Tapy, vers l'entrée du golfe de Cambaye, avec un château où le grand-Mogol tient toujours un gouverneur. Les dehors de la ville ſont les plus beaux du monde; car outre les jardins où l'on cultive toutes ſortes d'arbres fruitiers, la campagne entiere ſemble vouloir contribuer à tout ce qui peut réjouir la vûe.

Les maiſons des gens aiſés ſont bâties en brique, les autres ſont conſtruites en bambous, & couvertes de feuilles de palmier. C'eſt la ville de toute l'Aſie la plus commerçante, & l'abord des marchands de toutes les nations. Les Anglois & les Hollandois y ont des loges, des magaſins & des commis. Les Anglois particulierement y ont établi le fort de tout leur commerce des Indes.

La ville eſt auſſi peuplée d'Arabes, des Perſans, d'Arméniens, de Turcs & de Juifs qui y demeurent, ou qui s'y rendent perpétuellement pour le commerce. Il conſiſte en étoffes d'or, de ſoie, de coton, en épiceries que les Hollandois y portent, en perles,

en diamans, rubis, ſaphyrs, & toutes autres pierres précieuſes.

Toutes les monnoies étrangeres y ſont converties en roupies d'or & d'argent, ſur leſquelles on met la marque affectée à l'empereur regnant. La roupie d'or en vaut quatorze d'argent, & la roupie d'argent vaut environ vingt-ſept ſols d'Angleterre.

Le havre de *Surate* eſt à deux lieues de la ville, au village de Suali; c'eſt-là où les navires déchargent leurs marchandiſes, que l'on acheve de porter par terre à *Surate*. Cette rade a ſept braſſes d'eau dans la haute marée, & cinq dans la baſſe.

Les habitans de *Surate* ſont ou Bénians, ou Bramans, ou Monguls. Ces derniers profeſſent le mahométaniſme, & ſont les plus conſidérés, tant à cauſe de leur religion qu'ils ont commune avec le mogol, & avec les principaux ſeigneurs du pays, qu'à cauſe qu'ils portent volontiers les armes. Les Bénians au contraire s'appliquent au travail, au commerce, & ont une dévotion extraordinaire pour les choſes religieuſes.

Long. de *Surate* ſuivant Caſſini, 89. 51'. 30". *latit.* 21. 10'. *Long.* ſuivant les P. P. Jéſuites, 90. 21'. 30". *latit.* 21. 50'. *Latit.* ſur les cartes angloiſes, 20. 56, & ſur les cartes de M. d'Après de Manvillette, 21. 10; ce qui eſt conforme aux obſervations de Caſſini. (*D. J.*)

SURBAISSEMENT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le trait de tout arc bandé en portion circulaire ou elliptique, qui a moins de hauteur que la moitié de ſa baſe, & qui eſt par conſéquent au-deſſous du plein ceintre *Sur-hauſſement*, c'eſt le contraire. *Daviler*. (*D. J.*)

SURBAISSER, (*Coupe de pierres.*) c'eſt n'élever une courbure de ceintre *A B C fig.* 26, qu'au-deſſous du demi-cercle *A B D*, c'eſt-à-dire faire un ceintre elliptique, dont le grand axe ſoit horiſontal.

SURBANDE, ſ. f. (*terme d'Artillerie.*) bande de fer qui couvre le tourillon d'une piece ou d'un mortier quand ils ſont ſur leur affut; elle eſt ordinairement à charniere. (*D. J.*)

SURBAY, (*Géog. mod.*) baie ſur la côte d'Angleterre, dans Yorck-Shire. *Surbay* veut dire *baie aſſurée*, nom qui lui vient de la bonté de ſa rade, qui d'ailleurs peut contenir quantité de vaiſſeaux. Les anciens l'appelloient *Eulimenon*, mot qui ſignifie la même choſe. Ptolomée la nomme *Eulimenon Gabrantonicorum*, du nom du peuple qui habitoit le pays d'alentour. (*D. J.*)

SURBOUT ARBRE, (*Charpent.*) on appelle *arbre ſur-bout* une groſſe piece de bois tournante ſur un pivot qui reçoit divers aſſemblages de charpente pour des machines. (*D. J.*)

SURCASE, ſ. f. (*Jeux.*) On appelle *ſurcaſe* au trictrac une caſe remplie de pluſieurs dames, ou les dames ſurnuméraires de cette même caſe. *Académie de jeux.* (*D. J.*)

SURCENS, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt un ſecond cens qui eſt ajouté au premier: c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *croît de cens* ou *augmentation de cens*.

Il differe du chef-cens ou premier cens, en ce que celui-ci eſt ordinairement très-modique, & impoſé moins pour le profit que pour marque de la ſeigneurie, au lieu que le *ſurcens* eſt ordinairement plus conſidérable que le cens, & eſt établi pour tenir lieu du produit de l'héritage.

Le *ſurcens* eſt ſeigneurial ou ſimplement foncier.

Il eſt ſeigneurial, lorſqu'il eſt dû au ſeigneur cenſuel outre le cens; & dans ce cas même il n'a pas les privileges du cens, il n'emporte pas lods & ventes, il ſe purge par decret faute d'oppoſition.

Le *ſurcens* ſimple foncier eſt la rente non-ſeigneuriale impoſée ſur le fonds par le proprietaire depuis le bail à cens. *Voyez* RENTE FONCIERE, BAIL A RENTE, CENS, CENSIVE, FIEF. Brodeau, ſur Paris, *titre des cenſives*. (*A*)

SURCHARGE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt une charge ou redevance impoſée outre & pardeſſus une autre ſur un héritage. Le cens eſt la premiere charge ſur un héritage cenſuel, le ſurcens ou la rente fonciere eſt une ſurcharge.

Mais on entend ordinairement par *ſurcharge* l'augmentation qui ſe trouve faite au cens ou à la rente ſeigneuriale, ſans que l'on en voie la cauſe. Si l'on fait reconnoître deux ſols de cens au lieu d'un ou bien qu'avec le cens ordinaire on faſſe reconnoître d'autres preſtations qui n'étoient point accoutumées, ce ſont des ſurcharges.

Pour connoître s'il y a *ſurcharge*, il faut remonter au titre primitif ou à la plus ancienne connoiſſance. *Voyez* Loiſeau, *du déguerpiſſement*, *liv. VI. ch. ij.* Henrys, Vedel, *ſur M. de Catelan*. (*A*)

SURCHAUFFER, v. act. (*Ouvriers de forge.*) c'eſt brûler le fer en partie par le trop de feu qu'on lui a donné.

SURCHAUFFURE, ſ. f. c'eſt le défaut d'un fer ſurchauffé.

SURCOSTAUX *ou* RELEVEURS DE STENON, *en Anatomie*, noms des muſcles qui s'attachent ſur les côtes.

Ces muſcles ſont au nombre de trente-deux, ſeize de chaque côté, douze courts & quatre longs. Les courts viennent des apophyſes tranſverſes de la derniere vertebre du col & des onze ſupérieures du dos, & s'inſerent obliquement à chaque côte entre la tubéroſité & ſon angle. Les longs viennent de la 7e, 8e, 9e & 10 vertebre du dos, & ſe terminent à la 9e, 10e, 11e & 12e côte.

SURCOT, ſ. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui ſignifioit un *riche habillement* que les dames mettoient ſur elles; enſuite il vint à déſigner une ſorte de vêtement que les chevaliers de l'étoile inſtitués par le roi Jean, portoient ſous leurs manteaux. La lettre de leur inſtitution en parle en ces termes. „ Les chevaliers qui „ ſeront appellés chevaliers de Notre-Dame ou de „ la noble maiſon de l'étoile, porteront ſous le man„ teau *ſurcot* blanc ou cote blanche.

Le *ſurcot* étoit un habit fort en uſage du tems de S. Louis; les hommes & les femmes en portoient. Joinville raconte que, Robert de Sorbonne lui ayant reproché qu'ils étoit plus richement vêtu que le roi, il lui répondit qu'il „ portoit encore l'habit que ſon „ pere & ſa mere lui avoient donné; mais vous, con„ tinua-t-il, qui êtes fils de vilain & de vilaine, avez „ laiſſé l'habit de vos pere & mere, & vous êtes vêtu „ de plus fin camelin que le roi n'eſt; & lors je prins „ la peau de ſon *ſurcot* & de celui du roi, que je joi„ gnis près l'un de l'autre; & lui dis, or, regardez „ ſi j'ai dit vrai.

M. Ducange dit, en expliquant ce terme, que parmi les Danois le mot *ſerk* ſignifioit un habit de femme. Il pourroit être, ajoute-t-il, que les François ont emprunté ce *mot* des Normands qui vinrent ſi ſouvent ravager la France; mais il n'eſt pas moins probable que cet habillement fut ainſi nommé, parce qu'il ſe mettoit ſur la cote des dames; enſuite on appliqua ce nom aux robes des hommes comme à celles des femmes. (*D. J.*)

SURCROIT, ſ. m. (*Gram.*) accroiſſement, augmentation exceſſive & vicieuſe. Un *ſurcroît* de compagnie, un *ſurcroît* de fortune, de douleur, de miſere.

SURDAONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline, *l. III. c. iij.* les place ſur le bord du fleuve Sicoris, aujourd'hui la *Segre*; & il leur donne pour capitale la ville d'Herda, à-préſent *Lerida* qui étoit auſſi la capitale des Hergetes. Ainſi les *Ilerdenſes* ou les habitans de Ilerda faiſoient partie des *Surdaones*. Les *Surdaones* étoient compris ſous les Ilergetes, & Ilerda étoit la capitale de ces deux peuples. (*D. J.*)

SURDENT, ſ. m. (*terme de Maréchal.*) Les Maréchaux appellent *ſurdent* les dents mâchelieres du cheval, qui viennent à croître en-dehors ou en-dedans; en ſorte que cet animal voulant manger du foin, les pointes des dents qui ſont crues plus hautes que les autres, pincent le palais ou la langue du cheval, lui cauſent de la douleur, & l'empêchent de manger. *Soleiſel*. (*D. J.*)

SURDITÉ, ſ. f. (*Malad.*) eſt l'état d'une perſonne qui eſt privée du ſens de l'ouïe; ou c'eſt une maladie de l'oreille, qui empêche cet organe de recevoir les ſons. *Voyez* OUÏE & OREILLE.

La *ſurdité* vient en général ou d'une obſtruction, ou compreſſion du nerf auditif, ou de quelque amas de matiere dans la cavité interne de l'oreille, ou de ce que le conduit auditif eſt bouché par quelque excroiſſance dure; ou enfin de quelque gonflement des glandes, ou de quelque corps étranger qui ferme le conduit, &c.

Les ſourds de naiſſance ſont auſſi muets, au-moins ordinairement; parce qu'ils ne ſont pas capables d'apprendre à parler. Cependant comme les yeux aident les oreilles, au-moins en partie, ils peuvent, à la rigueur, entendre ce qu'on dit, en obſervant le mouvement de levres & de la bouche; ils peuvent

même s'accoutumer à faire des mouvemens ſemblables, & par ce moyen apprendre à parler.

Ainſi le Dr. Wallis parle de deux jeunes gens qui étoient ſourds de naiſſance, & qui ne laiſſoient pas d'entendre ce qu'on leur diſoit, & d'y répondre pertinemment. Le chevalier Dibgy nous dit avoir vu un autre exemple de la même choſe. Il n'y a pas longtems qu'il y avoit à Amſterdam un médecin ſuiſſe nommé *Jean Conrad Amman*, qui apprenoit avec ſuccès à parler des enfans nés ſourds: il avoit réduit cette pratique à des regles fixes, & à une eſpece d'art & de méthode qu'il a publié dans ſon *ſurdus loquens, Amſt.* 1692. & dans ſon traité *de loquela, ibid.* 1700.

M. Waller, ſecrétaire de la S. R: de Londres, parle dans les Tranſactions philoſophiques, *n°*. 353. d'un frere & d'une ſœur, âgés d'environ 50 ans chacun, & nés dans la même ville que M. Waller, qui tous deux étoient entierement ſourds: cependant l'un & l'autre ſavoient tout ce qu'on leur diſoit, en examinant ſeulement le mouvement des levres; & ils y répondoient ſur le champ.

Il paroît qu'ils avoient tous deux joui du ſens de l'ouïe étant enfans, & qu'ils l'avoient perdu dans la ſuite; mais qu'ils avoient conſervé une eſpece de langage qui, quoique barbare, étoit cependant intelligible.

L'évêque Burnet nous a rapporté encore un autre exemple de la même choſe dans l'hiſtoire de la fille de M. Goddy, miniſtre de S. Gervais, à Geneve. Cette fille devint ſourde à l'âge de deux ans; depuis ce tems, elle n'entendoit plus que le grand bruit, mais rien de ce qu'on lui diſoit; mais en obſervant le mouvement des levres de ceux qui lui parloient, elle apprit un certain nombre de mots, dont elle compoſa une eſpece de jargon; au moyen duquel elle pouvoit converſer avec ceux qui étoient en état d'entendre ſon langage. Elle ne ſavoit rien de ce qu'on lui diſoit, à-moins qu'elle ne vît le mouvement des levres de la perſonne qui lui parloit; de-ſorte que pendant la nuit, on ne pouvoit lui parler ſans lumiere. Mais ce qui doit paroître plus extraordinaire; c'eſt que cette fille avoit une ſœur, avec laquelle elle converſoit plus aiſément qu'avec perſonne; & pendant la nuit; il lui ſuffiſoit de mettre la main ſur la bouche de ſa ſœur, pour ſavoir ce qu'elle lui diſoit, & pour pouvoir lui parler dans l'obſcurité. Burn. *let. IV. p.* 248. C'eſt une choſe digne de remarque, que les ſourds, & en général ceux qui ont l'ouïe dure, entendent mieux, & avec plus de facilité, lorſqu'il ſe fait un grand bruit dans le tems même qu'on leur parle; ce qui doit être attribué ſans doute à la grande tenſion du tympan dans ces occaſions. Le ſieur Willis parle d'une femme ſourde, qui entendoit fort diſtinctement ce qu'on lui diſoit, lorſqu'on battoit du tambour; de ſorte que ſon mari pour pouvoir converſer plus aiſément avec elle, prit à ſon ſervice un tymballier. Le même auteur parle d'une autre perſonne, qui demeuroit proche d'un clocher, & qui entendoit fort bien trois ou quatre coups de cloches; mais rien de plus.

Surdité, (*Médecine ſéméiotiq.*) les ſignes que l'on tire de la *ſurdité* qu'on obſerve dans les maladies aiguës varient ſuivant les circonſtances où ſe trouve le malade, de façon que dans certains cas, ils annoncent une criſe ſalutaire; d'autrefois ils font craindre ou la mort, ou quelqu'accident fâcheux; en général la *ſurdité* au commencement d'une maladie aiguë n'eſt point d'un mauvais augure, ſurtout ſi on n'apperçoit aucun autre mauvais ſigne; lorſqu'elle paroît ſur la fin, & que les évacuations critiques ne la diſſipent point, ou qu'elle leur ſuccede, on a tout à craindre pour les jours du malade; & s'il ſe rencontre en même tems quelque ſigne funeſte; elle en confirme & augmente le danger: c'eſt ſur cette obſervation qu'Hypocrate a prononcé que la mort étoit prochaine, ſi la *ſurdité* étoit jointe à des douleurs de tête & de col, aux tremblemens des mains, à des urines épaiſſes, à des dejections noires par les ſelles, à la réſolution de la langue, & à l'engourdiſſement de tout le corps, *coac. prænot. cap. v. n°.* 9. il porte le même prognoſtic ſur la *ſurdité* qui arrive aux malades extrémement foibles; ſi lorſque les forces ſont tout-à-fait épuiſées, l'œil ne voit pas, & l'oreille n'entend pas; le malade n'a plus qu'un inſtant à vivre, *aphor.* 49. *lib. IV.* le même auteur, dans les différens ouvrages de qui nous puiſons tous ces axiomes de ſéméiotique, détaille avec une juſteſſe infinie les différens cas où la *ſurdité* eſt funeſte, & ceux où elle eſt favorable; nous ne faiſons que traduire ſes propres paroles, ſans entrer dans aucune diſcuſſion théorique, & ſans les étendre dans un commentaire ſuperflu: la *ſurdité*, dit-il, qui ſurvient aux fievres aiguës accompagnées de beaucoup d'inquiétude & de trouble eſt un mauvais ſigne, *prorrhet. lib. I. ſect.* 1. *n°.* 32. elle annonce le plus ſouvent un délire furieux, *coac. prænot. cap. V. n°.* 8. elle eſt auſſi d'un mauvais augure dans les maladies chroniques, & elle préſage d'ordinaire des douleurs aux cuiſſes, *ibid. n.* 2. Lorſque les évacuations critiques, loin de ſoulager le malade, donnent naiſſance à quelque phénomene qui n'exiſtoit pas auparavant, & que ſur ces entrefaites le malade devient *ſourd*, ſa vie eſt en danger, *prorrhet. iij. text.* 35. de tous les malades dans qui Hippocrate a obſervé ce ſymptome, Horophon ſeul, ſuivant la remarque de Galien, en a échapé; il en eſt de même ſi la *ſurdité* ayant paru avant la criſe, ſubſiſte après qu'elle a eu lieu, Philiſta mourut au cinquieme jour avec ce ſymptome. La *ſurdité*, avons-nous dit, eſt quelquefois un ſigne de délire prochain: nous ajouterons ici, qu'on doit d'autant plus compter ſur la vérité de ce ſigne, qu'il ſera joint dans le cas de douleur de tête avec le vomiſſement de matieres porracées, rugineuſes, & de veilles opiniâtres; alors, dit notre grand obſervateur, le malade ne tarde pas à extravaguer d'une maniere violente, *prorrhet. lib. & ſect. I. n°.* 10. de même la *ſurdité* qui ſe rencontre avec des urines rougeâtres ſans ſédiment, qui n'ont que des nuages, annoncent ſurement un dérangement d'eſprit, l'ictere ſurvenant dans ces circonſtances ſeroit pernicieux, & plus encore s'il étoit ſuivi d'imbécillité; *ibid. n°.* 31. & *coac. prænot. cap. v. n°.* 10.

Dans bien des cas la *ſurdité* fait eſpérer une hémorragie du nez, ou un dévoyement critiques; & ſi ces évacuations ſurviennent, la maladie ſe termine heureuſement. *Aphor.* 60. *lib. IV.* On peut s'attendre à cette iſſue favorable, lorſque la coction eſt faite, & que les autres ſignes ſont bons; le dévoyement ſur-tout bilieux, & la ſurdité, ſe ſuccedent & ſe diſſipent mutuellement, *aphor.* 28. *lib. IV.* j'ai obſervé cette ſucceſſion à pluſieurs repriſes chez un malade qui guérit très-bien. L'hémorragie eſt plus ſurement indiquée par la *ſurdité*, ſi en même tems la tête eſt lourde, les hypochondres tendus, & les yeux fatigués par la lumiere. *coac. prænot. cap. v. n°.* 7. ſi dans cet état l'hémorragie eſt petite, il y a quelqu'obſtacle que le vomiſſement ou la diarrhée peuvent emporter avec ſuccès, *ibid. n°.* 20. Si par ces différentes criſes la *ſurdité* ne diſparoît pas en entier, qu'elle ne ſoit que diminuée, c'eſt ſigne qu'elles ont été incomplettes; & il faut s'attendre qu'elles ſeront réitérées tant que la *ſurdité* ſubſiſtera; on voit un exemple frappant de cette remarque dans l'hiſtoire qu'Hippocrate donne de la maladie d'une fille d'Abderos, *epidem. lib. III. text.* 78. au huitieme jour d'une fievre aiguë, la *ſurdité* ſurvint avec dégoût, friſſon ſans délire & ſans aucun changement dans les urines; elle dura ainſi juſqu'au quatorzieme jour; alors il y eut un peu de délire, la fievre s'appaiſa; & le dix-ſeptieme l'hémorragie du nez fut abondante, la *ſurdité* en fut diminuée; les jours ſuivans même ſymptome, *ſurdité*, dégoût & délire: le 20, la malade ſentit une douleur aux piés; à l'inſtant ces ſymptomes diſparurent, la malade ſaigna du nez quelque peu, eut une legere ſueur, & fut tout-à-fait exempte de fievre. Le 24 la *ſurdité*, le délire & la fievre revinrent; la douleur des piés ſe maintint: le 27 il y eut des ſueurs copieuſes, & en même tems la *ſurdité* & la fievre ceſſerent pour toujours & la malade entra en convaleſcence. De tout ce que nous avons dit, nous pouvons conclure avec Waldſmid, que la *ſurdité* qui ſe fait par un effort critique, *criticé*, dans les maladies aiguës eſt un bon ſigne; & qu'au-contraire celle qui vient par intervalle, & qui eſt plutôt dûe à la violence du mal, qu'a l'opération critique de la nature, eſt un ſigne fâcheux.

SURDOS, *terme de Bourrelier*; c'eſt une longue bande de cuir qui regne le long de l'épine du dos des chevaux de carroſſe, qui d'un bout ſort de la bricole ou couſſinet, & de l'autre eſt terminé par la croupiere: le *ſurdos* a d'eſpace en eſpace des bandes de cuir qui y ſont attachées, & deſcendent latéralement juſqu'aux fourreaux qui envelopent les reculemens ou bandes de côtés: l'uſage des *ſurdos* eſt de contribuer à l'ornement du harnois, & en même tems à ſoutenir au moyen des bandes latérales qui ſont

comme des côtés, les reculemens ou bandes de côté. *Voyez les Pl. & figures du Bourrelier*.

SUREAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſambucus*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de roue, & profondement découpée; le milieu de cette fleur eſt percé par la pointe du calice, comme par un clou: le calice devient dans la ſuite une baie pleine de ſuc, qui renferme des ſemences oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit ſous ce genre de plante 7 eſpeces de *ſureau*, & met à leur tête le *ſureau* commun à fruit noir, *ſambucus fructu in umbella nigro*, *I. R. H.* 606. en anglois, *the common elder Wilth black berries*.

C'eſt tantôt un arbre du moyenne hauteur qui répand ſes rameaux au large; tantôt un arbriſſeau dont les branches ſont longues, rondes, remplies de beaucoup de moëlle blanche, ayant le bois peu épais, vertes d'abord, & puis griſâtres; ſon tronc eſt couvert d'une écorce rude, crevaſſée & cendrée; ſur cette écorce extérieure il s'en trouve une ſeconde qui eſt verte, & d'uſage en médecine; ſon bois eſt aſſez ſolide, jaunâtre, mais facile à couper; ſes rameaux ſont garnis de nœuds par intervalles; ſes feuilles ſont attachées cinq ou ſix le long d'une côte, comme celles du noyer; mais plus petites, dentelées en leurs bords, & d'une odeur forte.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des branches en ombelles ou paraſols, amples, larges, formées en baſſinets ou roſettes en cinq quartiers, blanches, petites, fort odorantes avec cinq étamines à ſommets arrondies. Après que les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies groſſes comme celles du genévrier, rondes, vertes d'abord, noires dans leur maturité, pleines d'un ſuc rouge foncé; elles contiennent ordinairement dans une ſeule loge trois ſemences menues, convexes d'un côté, & de l'autre anguleuſes. Ses baies s'appellent dans les boutiques, *grana actes*.

Cet arbre croît preſque par tout, dans les haies, dans les foſſes des villes, dans les vallées, aux lieux ombrageux & humides; il pouſſe de très-bonne heure, & fleurit en Mai & Juin: ſes baies ſont mûres en automne. Si on le cultive dans les jardins, il forme un arbre aſſez gros, élevé, & de longue vie. Il eſt rare en Italie, & dans les pays chauds, parce qu'il aime les terres graſſes. (*D. J.*)

SUREAU, (*Mat. méd.*) ou grand *ſureau*; l'uſage du *ſureau* eſt très-ancien dans la médecine; on y emploie ſon écorce moyenne, ſes feuilles, ſes fleurs & ſes baies, qui ſont connues dans la pharmacie ſous le nom de *grana actes*. Les anciens ont employé la décoction des feuilles & des tendrons de *ſureau*, auſſi-bien que la décoction des racines dans le vin pour vuider les eaux des hydropiques par les ſelles & par les urines. Les fleurs fraîches ſont auſſi laxatives, mais l'écorce moyenne eſt celle des parties du *ſureau*, qui eſt regardée comme poſſédant la vertu purgative au plus haut degré. Auſſi n'eſt-ce que cette partie que les modernes emploient à titre de purgatifs. Ils en donnent la décoction, le ſuc ou l'extrait. Ces remedes ſont véritablement hydragogues, & ils agiſſent aſſez communement par haut & par bas, ſont ordinairement aſſez bien dans les hydropiſies, & agiſſent ſans violence & ſans accident.

La doſe du ſuc eſt d'une once; celle de l'écorce, employée à l'infuſion de demi-once; & celle de l'extrait depuis demi-gros juſqu'à un gros. Les remedes analogues tirés du petit *ſureau* où yeble, ſont beaucoup plus forts. *Voyez* YEBLE.

Les fleurs ſeches de *ſureau* qu'on n'emploie gueres que dans cet état, paſſent pour diaphorétiques & pour carminatives. On les fait entrer quelquefois à ce dernier titre dans les lavemens. Ses fleurs ſont un remede aſſez peu uſité & aſſez foible. Leur principal uſage eſt diététique. On en prépare par infuſion pour l'uſage de la table un vinaigre appellé communément *vinaigre ſurat*, qui eſt fort agréable, & qui vraiſſemblablement n'emprunte aucune autre qualité, ſoit bonne, ſoit mauvaiſe, de l'infuſion de ces fleurs; quoique quelques pharmacologiſtes n'aient pas manqué de dire qu'il étoit moins contraire à l'eſtomac & plus ſain que le vinaigre pur & commun; & que quelques perſonnes trouvent peut-être avec plus de fondement que ce vinaigre à une odeur nauſéuſe, & portant à la tête.

L'eau diſtillée des fleurs de *ſureau* eſt regardée comme céphalique, cordiale, diaphorétique, *&c.* mais elle eſt ſi foible, chargée d'un parfum ſi leger, qu'on ne peut guere compter ſur un pareil remede.

On prépare avec le ſuc des baies de *ſureau* & la farine de ſeigle des rotules ou trochiſques qu'on fait cuire au four, & qui ſont connus dans les pharmacies ſous le nom de *trochiſci granorum actes*, qui ſont recommandés pour les diſſenteries, à la doſe de deux gros juſqu'à demi-once; c'eſt un remede peu uſité & peu éprouvé.

On prépare auſſi avec le même ſuc & une quantité convenable de ſucre (demi-livre, par exemple, ſur une livre de ſuc), un rob qui eſt plus uſité que le remede précédent contre la même maladie. Ce rob eſt mis auſſi au rang des bons diurétiques & des ſudorifiques légers.

Les uſages extérieurs du *ſaureau* ſont les ſuivans: ſes feuilles, qu'on a fait échauffer & reſſuer ſur le feu, étant appliquées ſur les enflures, ſur les plaies, ſur les vieux ulceres, & ſur les brûlures, ſont regardées comme produiſant de très-bons effets. Ces feuilles ſont auſſi un ingrédient très-efficace des vins aromatiques.

L'écorce moyenne pilée paſſe auſſi pour un excellent remede contre la brûlure. On en compoſe encore contre ce mal pluſieurs onguens, qui ſont tous, ſans en excepter celui de Mathiole, des remedes aſſez mal-entendus, ou au-moins à la vertu deſquels l'écorce de *ſureau* ne contribue en rien.

On prépare avec les fleurs de *ſureau* une huile par infuſion, qui eſt adouciſſante comme huile d'olive, & peut-être un peu réſolutive. On fait auſſi imbiber ces fleurs dans de l'eau, dans du vin, ou dans l'eau diſtillée des mêmes fleurs, & on les applique ſur les éréſipeles, les dartres, *&c.* à titre de remedes anodins, adouciſſans, légerement réſolutifs. On peut aſſurer qu'il eſt au-moins aſſez innocent.

Les fleurs de *ſureau* entrent dans l'eau vulnéraire & le baume tranquille; les feuilles dans l'onguent martiatum, & l'onguent pour la brûlure; les baies dans l'eau hyſtérique; l'écorce dans l'onguent pour la brûlure. (*b*)

SUR-ENCHERE, ſ. f. (*Gram.*) enchere faite ſur une autre.

SUR-ÉPINEUX, *voyez* SUS ÉPINEUX.

SUREROGATION, ŒUVRES DE, on appelle ainſi *en Théologie*, les bonnes œuvres faites au-delà de ce qui eſt preſcrit par la loi, tel qu'eſt, par exemple, l'accompliſſement des conſeils évangéliques.

Les Catholiques ſoutiennent, & avec raiſon, que les œuvres de *ſurérogation* ſont méritoires aux yeux de Dieu, puiſqu'elles ne ſont pas commandés à tout le monde, & qu'il y a du mérite à tendre à la perfection. Les proteſtans, au contraire, qui nient le mérite de toutes ſortes de bonnes œuvres, rejettent conſéquemment les œuvres de *ſurérogation*.

SURETÉ, ſ. f. (*Gram.*) précaution qu'on prend dans les affaires, & qui met à l'abri de la tromperie; prenez vos *ſuretés* avec cet homme. Quelle *ſureté* me donnera-t-il? Y en a-t-il d'autres avec un honnête homme que ſa parole? Ce mot ſe prend auſſi pour le repos, la tranquillité, qui naiſſent de la confiance; la *ſureté* des rues pendant la nuit, la *ſureté* des auberges, la *ſureté* de conſcience. On dit d'un aſyle que c'eſt un lieu de *ſureté*; la *ſureté* de la main, du pié.

SURFACE, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt une grandeur qui n'a que deux dimenſions, longueur & largeur ſans aucune épaiſſeur. *Voyez* DIMENSION *&* GÉOMÉTRIE.

Dans les corps, la *ſurface* eſt tout ce qui ſe préſente à l'œil. On conſidere la *ſurface* comme la limite ou la partie extérieure d'un ſolide. Quand on parle ſimplement d'une *ſurface*, ſans avoir égard au corps ou au ſolide auquel elle appartient, on l'appelle ordinairement *figure*. *Voyez* FIGURE.

Une *ſurface rectiligne* eſt celle qui eſt compriſe entre des lignes droites.

La *curvi-ligne* eſt compriſe entre des lignes courbes. *Voyez* COURBE.

Une *ſurface plane* eſt la même choſe qu'un plan. *Voyez* PLAN.

L'*aire* d'une *ſurface* eſt l'étendue ou le contenu de cette *ſurface*. *Voyez* AIRE *&* MESURE; & ſa *quadrature* conſiſte à déterminer cette aire. *Voyez* QUADRATURE.

Pour la meſure des *ſurfaces* des différentes eſpeces de corps, comme les ſpheres, les cubes, les paralélipipedes, les pyramides, les priſmes, les cônes, *&c. Voyez* SPHERE, CUBE, *&c.*

On

On trouve ſur le compas de proportion la ligne des *ſurfaces*, que l'on appelle communément *ligne des plans*. *Voyez* Compas de proportion.

Nous ne finirons point cet article, ſans faire remarquer que l'on s'expoſe à des paralogiſmes très-groſſiers, en conſidérant les lignes comme étant compoſées d'un nombre infini de points égaux; les *ſurfaces* comme réſultantes d'un nombre infini de lignes, & les ſolides comme engendrés par un nombre infini de ſurfaces, ainſi qu'on le fait dans la *Méthode des indiviſibles*. *Voyez* Indivisible. „ Ce point de vue eſt très-fameux, dit M. Stone dans l'édition de 1743 de ſon dictionnaire de Mathémat. au mot *ſuperficies*, & peut conduire à une multitude d'abſurdités lorſqu'on s'applique à rechercher les rapports des ſurfaces des corps, *&c*. Car ſi l'on conçoit une pyramide ou un cône comme deux ſolides, dont l'un ſoit compoſé d'un nombre infini de quarrés également diſtincts, & l'autre d'un nombre infini de cercles également diſtans, paralleles à leurs baſes reſpectives, & croiſſant continuement comme les quarrés des nombres naturels, il s'enſuivra que les *ſurfaces* de deux pyramides, ou de deux cônes quelconques de même baſe & de même hauteur ſeront égales, ce que l'on ſait être très-faux pour peu que l'on ait de teinture de Géométrie; & la raiſon pour laquelle on tire quelquefois une concluſion vraie de cette fauſſe idée, quand on cherche les rapports des *ſurfaces* planes ou ſolides, compris entre les mêmes paralleles, c'eſt que le nombre infini de parallélogrammes, dont une figure plane peut être compoſée, & de parallélipipedes infiniment petits qui conſtituent un ſolide, ſont tous d'une même hauteur infiniment petite; ils ſont donc entre eux comme leurs baſes: c'eſt pourquoi l'on peut, en ce cas, prendre ces baſes comme les parallélogrammes ou les parallélipipedes correſpondans; & il n'en réſultera aucune erreur „. Mais cela n'arrive que par accident, c'eſt-à-dire, qu'à cauſe de l'égalité des hauteurs. (*E*)

SURFAIRE, v. act. & n. (*terme de Commerce*.) c'eſt demander d'une marchandiſe beaucoup au-delà du prix qu'elle vaut, ou qu'on a reſolu de la vendre. C'eſt toujours une mauvaiſe maxime à un marchand on négociant de *ſurfaire* ſa marchandiſe. Les négocians anglois, grands & petits, ne *ſurfont* preſque jamais. (*D. J.*)

SURFAIX, ſ. m. (*Corderie*.) eſpece de tiſſu groſſier, ou ſangle non fendue par les deux bouts, compoſée de pluſieurs fils de chanvre qui ſe fabrique par les cordiers, & qu'on met par-deſſus les autres ſangles du cheval pour rendre la ſelle plus aſſurée.

SURFEUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une petite membrane, qui couvre le bourgeon, & qui s'ouvrant peu-à-peu, n'y laiſſe entrer le vent, la pluie & le ſoleil que par degrés, & à proportion que la plante en a beſoin. (*D. J.*)

SURFONCIERE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) rente très-fonciere, c'eſt celle qui eſt impoſée ſur l'héritage après la premiere rente fonciere. *Voyez* Cens, Foncier, Rente fonciere. (*A*)

SURGE, laine, (*Lainage*.) on appelle *laines ſurges*, les laines graſſes ou en ſuin, qui ſe vendent ſans être lavées ni dégraiſſées; il en vient beaucoup du Levant, & particulierement de Conſtantinople, de Smirne, d'Alep, d'Alexandrie, de Chypre, de Barbarie, de Tunis; on en tire auſſi quantité d'Eſpagne. (*D. J.*)

SURGIR, v. n. (*Marine*.) vieux terme qui ſignifie *arriver*, ou prendre terre, & jetter l'ancre dans un port.

SURHAUSSER, v. a. (*Stéréotom.*) c'eſt élever le cintre au-deſſus du demi-cercle, ou faire un ovale dont le grand axe ſoit à-plomb par le milieu de la clé.

SURI, ſ. m. (*terme de rélation.*) liqueur que les Indiens tirent du palmier cocotier, & qui enivre comme du vin; elle eſt agréable au goût dans la nouveauté, mais à la longue, elle devient forte, & propre à produire un eſprit par la diſtillation. On en obtient encore un vinaigre & une eſpece de ſucre que les habitans appellent *jagra*. Pour avoir du *ſuri*, on fait une inciſion au ſommet de l'arbre, on éleve l'écorce en talus, & le *ſuri* qui diſtille ſe recueille dans des vaiſſeaux; celui du matin eſt déja aceſcent, & celui du troiſieme jour eſt acide. Le vinaigre du *ſuri* ſe fait en mettant la liqueur fermenter pendant quinze jours. (*D. J.*)

SURIANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſuriana*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit qui a pluſieurs capſules réunies en forme de tête, & qui renferme une ſemence le plus ſouvent ronde. Plumier, *nova plant. Americ. gen. Voyez* Plante.

SURJAULE, ſ. m. (*Marine*.) on déſigne par ce mot un cable qui a fait un tour au-tour du jas & de l'ancre qui eſt mouillée.

SURICI, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, près de la côte ſeptentrionale de l'île de Negrepont. On prend cette île pour l'ancienne Cicynæthus ou Otulis d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

SURJET, ſ. m. (*terme de Tailleur*.) c'eſt une couture ronde & élevée qui ſe fait dans certains ouvrages du tailleur; & c'eſt ce qu'il appelle *ſurjetter*.

SURJETTER, v. act. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe dit en quelques lieux pour enchérir, offrir un plus haut prix. Ce terme eſt dérivé de *ſurjet*, qui dans quelques coutumes ſignifie *enchere* ou *augmentation de prix*. Voyez *le Gloſſaire de* M. de Lauriere au *mot* Surjet. (*A*)

SURIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane, ſur l'Océan atlantique. Son nom moderne eſt *Abet* ſelon les uns, & *Goz-Porto*, ſelon les autres.

SURINA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale au pays des Amazones, à l'orient de celui de Cuſignates, nation qui cultive les plaines ſituées ſur le bord meridional du fleuve des Amazones. Les peuples qui habitent cette province ſont les Surines & les Coripunes, nations les plus curieuſes & les plus adroites de toute l'Amérique, en ouvrage de bois. (*D. J.*)

SURINAM *ou* SURINAME, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la terre ferme, au pays appellé *Guïane*, ou *Goyanne*.

Cette riviere qui a ſon embouchure entre celles de Coupenam & de Soramine, eſt ſituée dans la Guïane ſur les côtes de l'Amérique méridionale, à ſix ou ſept degrés de latitude ſeptentrionale. Elle donne ſon nom à une vaſte étendue de pays, où les Anglois s'étoient d'abord établis, & qu'ils céderent aux Hollandois en 1674.

Ce pays a plus de trente lieues d'étendue le long de la riviere. Les Hollandois y ont aujourd'hui une colonie très-floriſſante, défendue par deux forts, celui de Zélandia & celui de Sommelſdyk.

La colonie de *Surinam* eſt ſujette à trois co-ſeineurs qui ſont la compagnie des Indes occidentales, la ville d'Amſterdam, & l'héritier du feu M. de Sommelſdyk; mais la ſouveraineté en appartient aux Etats-généraux.

Les principales productions du pays pour le commerce, ſont du tabac, du bois de teinture, du café & du ſucre. Il y croît préſentement aſſez de riz, de cacao & de rocou. Le tabac eſt preſque tout conſommé par les habitans. Le bois de teinture a un aſſez bon débit; mais le café & le ſucre ſont des objets importans; le café a très-bien réuſſi, & le ſucre vaut mieux que celui de l'île des Barbades; on en tire une liqueur diſtillée qu'on nomme *rum*, qui eſt plus forte que l'eau de-vie, & dont on fait un grand négoce dans les colonies angloiſes. Les orangers, limonniers, citronniers, les melons d'eau, & les raiſins de vigne, croiſſent parfaitement bien dans cette colonie. Les rivieres y ſont fertiles en poiſſons.

Les pluies regnent fréquemment dans ce pays depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Juillet, & dans ce tems-là le vent de nord-eſt tempere le climat; pendant le reſte de l'année la chaleur y eſt exceſſive. Les jours & les nuits y ſont preſque toujours égaux, le ſoleil ſe levant & ſe couchant toujours à ſix heures, une demi-heure plutôt, ou plus tard.

Dans de certaines ſaiſons de l'année, on prend ſur le bord de la mer de très-groſſes tortues. On cultive dans la terre ferme la caſſave, le bonanoe & autres racines bonnes pour la nourriture. Les guaves & les pommes de pin y naiſſent naturellement. Les bêtes ſauvages & les animaux venimeux infectent les bois de cette contrée. On y redoute extrèmement trois ſortes de tigres, les uns noirs, les autres marquetés & les autres rouges. Les ſinges & les guenons fourmillent dans les forêts. On y trouve des ſerpens en grand nombre, de différentes ſortes & grandeurs. Les moſquites y ſont extrèmement incommodes, ſur-tout dans les terres baſſes & vers la mer. Les

terres ſablonneuſes ſont ravagées par les fourmis. Enfin, il n'y a point de pays au monde où il y ait une plus grande quantité de grenouilles & de crapaux.

La colonie de *Surinam* eſt gouvernée à Amſterdam par un college de directeurs, qui envoie ſes ordres à la régence de *Surinam* pour l'obſervation de la police, & de tout ce qui eſt néceſſaire au maintien de la colonie. Ce ſont auſſi les directeurs qui envoient un gouverneur à *Surinam;* mais il faut qu'il ſoit approuvé par les Etats-généraux, auxquels il doit prêter ſerment de fidélité, de même qu'aux directeurs.

Les troupes qu'on entretient pour la ſûreté de la colonie conſiſtent en quatre compagnies d'infanterie. Le gouverneur eſt colonel de ces quatre compagnies, & capitaine de la premiere. (*D. J.*)

SURINSTITUTION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie une inſtitution faite ſur une autre, comme ſi *A* eſt admis & inſtitué dans un bénéfice ſur un titre, & que *B* ſoit admis & inſtitué ſur la préſentation d'un autre. *Voyez* INSTITUTION.

SURINTENDANT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre uſité en France en divers tems & pour différentes charges dans leſquelles il marque la premiere ſupériorité.

Surintendant de la navigation & du commerce de France, fut le titre que prit le cardinal de Richelieu, à qui n'auroit pas convenu à cauſe de ſon état, celui d'amiral dont la charge avoit toujours été remplie par des militaires du premier ordre.

Surintendant des finances, officier qui avoit le maniment & la direction de toutes les finances ou revenus du roi. Ce titre fut ſupprimé en 1661, après la diſgrace de M. Fouquet. Les fonctions & l'autorité du *ſurintendant* ont paſſé au contrôleur général des finances.

Surintendant des bâtimens de France, il y avoit autrefois des *ſurintendans* particuliers pour les principales maiſons royales. Mais les *ſurintendans* des bâtimens royaux de Paris étant les plus conſidérables, ils ont eu enſuite le titre de *ſurintendant général des bâtimens*, auxquels on a joint le ſoin des arts & manufactures qui ſervent à la conſtruction & à l'embelliſſement des maiſons royales, comme l'architecture, la peinture, la ſculpture, les tapiſſeries. M. Colbert qui eut le titre de *ſurintendant des bâtimens du roi*, y ajouta l'inſpection ſur tous les arts & manufactures du royaume. Après la mort de Manſart on ſubſtitua au nom de *ſurintendant* celui de *directeur général des bâtimens du roi*, c'eſt ce qu'on appelle en Angleterre *inſpecteur des travaux*.

Surintendant général des poſtes & relais de France, eſt un miniſtre chargé de l'inſpection des poſtes. Ce titre eſt encore ſubſiſtant.

Surintendant de la maiſon de la reine, premier officier de la maiſon de la reine qui en a la principale adminiſtration, pour régler les dépenſes, payer les officiers, entendre & arrêter les comptes.

SURINTENDANT, (*Hiſt. eccléſ.*) ſignifie auſſi un *ſupérieur eccléſiaſtique* dans les différentes égliſes proteſtantes où l'épiſcopat n'eſt point reçu, & particulierement parmi les luthériens d'Allemagne & les calviniſtes de quelques autres pays.

Ce *ſurintendant* differe peu d'un évêque quant à l'autorité; elle eſt ſeulement un peu plus reſtreinte que celle de nos évêques diocéſains. Il eſt le principal paſteur, & a l'inſpection ſur tous les paſteurs inférieurs de ſon diſtrict ou diocèſe. *Voyez* EVÊQUE & DIOCÈSE.

Il y avoit autrefois en Allemagne des *ſurintendans* généraux en ce genre qui étoient au-deſſus des *ſurintendans* ordinaires, comme ſont les archevêques parmi les Catholiques; mais cette dignité ne ſubſiſte plus. Il n'y a que le *ſurintendant* de Virtemberg qui prenne la qualité de *ſurintendant général*.

SURJON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, célebre par les beaux tapis qu'on y faiſoit dans le dernier ſiecle, & qu'on appelle communément *tapis de Turquie*. *Long.* 74. 40. *latit.* 30. 20. (*D. J.*)

SURIUM *ou* SURION, (*Géog. mod.*) ville de la Colchide. Ptolomée, *l. V. c. x.* la marque dans les terres. Pline, *l. VI. c. iv.* la plaça dans l'endroit où le phaſe commence à être navigable, & reçoit un fleuve auſſi nommé *Surium*. (*D. J.*)

SURJURER, (*Juriſprud.*) ancien terme de droit. Autrefois quand un criminel tâchoit de s'excuſer par ſon propre ſerment ou par celui d'un ou pluſieurs témoins, & que néanmoins ſon crime étoit ſi notoire, qu'il étoit convaincu par le ſerment d'un plus grand nombre de témoins: cette maniere de le convaincre par une contre-information s'appelloit *ſurjurer*. *Voy.* PURGATION, SERMENT, *&c.*

SURLETOUT, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'un écuſſon qui eſt ſur le milieu d'une écartelure & des pieces qui brochent ſur les autres.

Chiſſey en Génevois, parti d'or & de gueules au lion de ſable *ſur le tout*.

SURLO, ſ. m. (*Poids du Levant.*) il peſe vingt-ſept rottolis un quart, à raiſon de ſept cens vingt dragmes le rottolis, c'eſt-à-dire, de quatre livres huit treiziemes, poids d'Amſterdam. *Savary*. (*D. J.*)

SURLONGE, ſ. f. (*Gram. & Boucherie.*) c'eſt la partie du bœuf qui reſte après qu'on en a coupé l'épaule & la cuiſſe & où ſe tirent les aloyaux & le flanchet. C'eſt à la tête de la *ſurlonge* que ſe tire la piece parée.

SURMARCHER, v. n. (*Vénerie.*) il ſe dit de la bête chaſſée, lorſqu'elle revient ſur ſes erres, & paſſe au même lieu.

SURMECH, ſ. m. (*terme de relation.*) les Turcs appellent *ſurmech* une poudre d'antimoine crue, de laquelle ils ſe ſervent pour noircir les ſourcils, uſage des plus anciens qui ſoit dans le monde. Le meilleur *ſurmech* de l'orient ſe fait dans la ville d'Hamadan en Perſe, & les plus auſteres des derviches, ainſi que les femmes turques, s'en peignent les ſourcils & les paupieres. (*D. J.*)

SURMENER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'eſt la même choſe que l'outrer. *Voyez* OUTRER.

SUR-MESURE, ſ. f. (*Eaux & Forêts.*) dans le recollement des ventes qui ſe font par les officiers des eaux & forêts, on appelle *ſur-meſure* ce qui ſe trouve entre les piés cormiers de plus que ce qui eſt porté par le procès-verbal d'arpentage. Par l'ordonnance de 1669, quand il ſe trouve de la *ſur-meſure*, le marchand adjudicataire doit la payer à proportion du prix principal & des charges de ſa vente. *Dict. des Eaux & Forêts*. (*D. J.*)

SURMONTÉ, participe de *ſurmonter*. *Voyez* SURMONTER.

SURMONTÉ, (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit lorſque l'émail de la partie inférieure du chef excede le reſte du chef. *Surmonté* ſe dit auſſi d'une piece de l'écu qui en a une autre au-deſſus d'elle. Il porte de ſable au chevron d'or *ſurmonté* d'un écuſſon, d'une fleur de lis, *&c.* Enfin *ſurmonté* ſe dit encore lorſqu'une faſce eſt accompagnée de quelques pieces qui ſont miſes au chef de l'écu; il porte d'argent à une faſce de gueules *ſurmontée* de trois roſes de même. *Méneſtrier*. (*D. J.*)

SURMONTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt vaincre, s'élever au-deſſus, franchir; la riviere a *ſurmonté* le parapet: il ſe prend au figuré; il n'y a point d'obſtacle qu'il ne ſurmonte, avec l'opiniatreté, la prudence & la force qu'il a; on *ſurmonte* ſes paſſions, quand elles ſont foibles.

SURMULET, *voyez* BARBARIN.

SURMULET, BARBARIN, MOIL, *mullus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer dont Rondelet a décrit trois eſpeces; on a donné le nom de *barbarin* au *ſurmulet* de la premiere eſpece, parce qu'il a deux barbillons à la partie antérieure de la machoire; il devient long d'un pié. Le dos & la tête ſont un peu voûtés; il y a ſur les côtés du corps des traits de couleur d'or qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue. La peau eſt d'un rouge pourpre; cette couleur paroît à-travers les écailles, parce qu'elles ont de la tranſparence; elles ſont grandes, minces & découpées; elles ſe détachent aiſément de la peau; les yeux ſont rouges; la bouche eſt petite, & il n'y a point de dents. Le *ſurmulet* a deux nageoires rouges près des ouies, deux blanches à la partie antérieure du ventre, une au-deſſus de l'anus, & deux ſur le dos; la chair de ce poiſſon a un très-bon goût, mais elle eſt dure.

Le *ſurmulet* de la ſeconde eſpece eſt liſſe & ſans écailles; il a deux barbillons placés au-deſſous des ouies; mais il n'en a point à l'extrémité de la machoire comme le précédent; les côtés du corps ſont traverſés par des lignes qui s'étendent depuis le dos juſqu'au ventre; le dos eſt rouge; le ventre & les côtés du corps ont une couleur blanche; la tête eſt grande & parſemée de taches qui reſſemblent à des étoiles; il y a ſur toute la longueur du dos depuis la tête juſqu'à la queue, deux rangées de petits os pointus; l'eſpace qui ſe trouve entre ces rangées eſt creux; les os qui recouvrent les ouies, ſont terminés en arriere par un aiguillon.

On a donné en Languedoc le nom de *cavillonne* au *ſurmulet* de la troiſieme eſpece; il n'a point de barbillons à l'extrémité de la machoire; le corps eſt court, rond & terminé en pointe par ſon extrémité poſtérieure à-peu-près comme une cheville; c'eſt pourquoi on lui a donné le nom de *cavillonne*; il eſt d'une belle couleur rouge; la tête, les ouies & les nageoires de ce poiſſon ſont ſemblables à ces mêmes parties du *ſurmulet* de la ſeconde eſpece dont il differe principalement en ce qu'il a des écailles qui ſont petites & découpées tout-au-tour; elles rendent la ſurface de ce poiſſon rude & rabouteuſe: ce qui lui a fait donner le nom de *mullus aſperus*. Les nageoires des ouies ſont en partie vertes, & en parties noires en-dedans, & blanches en-dehors. La chair de ce poiſſon eſt dure & ſeche. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. livre X. chap. iij. iv. & v. Voyez* POISSON.

SURNAGER, v. n. (*Gram.*) il ſe dit de tout corps qui plus léger en pareil volume que le fluide ſur lequel il eſt placé, ſe ſoutient à ſa ſurface. Le vin, l'eſprit-de-vin, l'huile *ſurnagent* à l'eau: les ſcories *ſurnagent* au fer en fuſion; il ſe dit auſſi au figuré: je ne ſais comment il a *ſurnagé*.

SURNATUREL, adj. (*Théol.*) ſignifie en général ce qui eſt au-deſſus de la nature, ce qui ſurpaſſe les forces de la nature.

Les théologiens ſont fort partagés pour fixer la véritable notion de ce terme: les uns définiſſent le *ſurnaturel*, tout ce qui ſurpaſſe les forces actives de la nature; d'autres diſent que c'eſt ce qui ſurpaſſe les forces tant actives que paſſives de la nature; mais outre qu'on n'entend pas clairement ce que c'eſt que ces forces paſſives, il eſt certain que la création d'une ame ou d'un ange, ſurpaſſe les forces actives de la nature, & n'eſt pas cependant proprement un effet *ſurnaturel*.

D'autres diſent que par *ſurnaturel* on doit entendre tout ce qui ſurpaſſe l'exigence & les forces tant phyſiques qu'intentionnelles des ſubſtances exiſtentes & des modifications qui leur ſont naturelles. Quelques-uns prétendent qu'un être ou un effet eſt *ſurnaturel*, dès qu'il ſe rapporte à Dieu comme auteur de la grace ou de la gloire; mais on ſent aſſez combien ces définitions ſont vagues & inſuffiſantes.

La plûpart des théologiens entendent par *ſurnaturel*, tout ce qui ſurpaſſe les forces & l'exigence de toute nature créée ou à créer, ce qui a un rapport ſpécial à Dieu, comme auteur de la grace ou de la gloire, & ce qui ſuppoſe une union avec Dieu; ſoit que cette union ſoit *réelle* & *phyſique*, comme l'union hypoſtatique, ſoit qu'elle ſoit *intentionnelle*, *immédiate* & *prochaine*, comme la viſion béatifique; ſoit qu'elle ſoit intentionnelle, mais médiate & moins prochaine, comme la grace ſanctifiante, les vertus infuſes & théologiques, & les autres dons *ſurnaturels* qui ſont comme autant de degrés pour arriver à la viſion béatifique, ou qui ont rapport à l'union hypoſtatique. D'autres enfin entendent par *ſurnaturel*, ce qui eſt au-deſſus de toutes les lois naturelles, ce qui ſurpaſſe le pouvoir de toutes les créatures exiſtentes ou poſſibles, ou dans ſa ſubſtance, ou dans la maniere dont il eſt produit.

On diſtingue deux eſpeces de *ſurnaturel*, l'un par eſſence, & l'autre par participation: Dieu ſeul eſt *ſurnaturel* par eſſence; l'union hypoſtatique, la viſion béatifique, la grace, la foi, l'eſpérance, la charité, *&c.* ſont *ſurnaturelles* par participation, c'eſt-à-dire par le rapport immédiat ou médiat qu'elles ont avec Dieu conſidéré comme auteur de la grace & de la gloire. C'eſt en ce ſens qu'on appelle *œuvres ſurnaturelles*, ou *dans l'ordre ſurnaturel*, toutes les actions que l'homme fait avec le ſecours de la grace, & qui peuvent être méritoires pour la vie éternelle, par oppoſition à celles qu'il produit par les ſeules forces de la nature & du libre arbitre.

Tout ce qui eſt *ſurnaturel* eſt proprement gratuit par rapport à l'homme, ſes forces & ſa nature ne l'exigent point. Tout ce qui eſt *ſurnaturel* n'eſt pas toujours miraculeux; par exemple, la juſtification par les ſacremens eſt *ſurnaturelle*, cependant elle n'eſt pas miraculeuſe, parce qu'elle n'eſt pas hors des voies ordinaires de la grace. Quelquefois un effet eſt en même tems miraculeux & *ſurnaturel*, telle fut la converſion de S. Paul; & quelquefois auſſi un effet eſt miraculeux, ſans être proprement *ſurnaturel*, par un rapport eſſentiel à Dieu, comme auteur de la gloire, telle que la guériſon ſubite d'un malade, qui n'a pas toujours un rapport direct à Dieu, comme auteur de la gloire, ni de la part de celui qui opere le miracle, ni de la part de celui ſur lequel il eſt opéré: ainſi ces termes *miraculeux* & *ſurnaturel* ne ſont pas exactement ſynonymes: cependant dans l'uſage ordinaire on les emploie indifféremment. Il eſt vrai que tout miracle eſt *ſurnaturel* en ce qu'il ſurpaſſe le pouvoir des créatures, ſoit dans ſa ſubſtance, ſoit dans la maniere dont il eſt produit; mais tout ce qui eſt *ſurnaturel*, n'eſt pas pour cela un miracle: on peut conſulter ſur cette matiere, Cajetan, Suarès, Médina, Ripalda, le cardinal d'Aquirre, Tournely, & les théologiens modernes.

SURNEIGÉE, ſ. f. (*Venerie.*) ce ſont les voyes des bêtes ſur la neige.

SURNOM, ſ. m. ſignifie un nom ajouté au nom propre, ou au nom de baptême, pour déſigner la perſonne de telle ou telle famille. *Voyez* NOM.

Cet uſage fut introduit d'abord par les anciens Romains, qui prenoient des noms héréditaires, & ce fut à l'occaſion de leur alliance avec les Sabins, dont le traité fut confirmé à condition que les Romains mettroient devant leur nom un nom ſabin, & que les Sabins mettroient un nom romain avant leur nom propre.

Ces noms nouveaux devinrent des noms de familles, ou des *ſurnoms*, & les noms anciens continuerent d'être des noms perſonnels; les premiers s'appelloient *cognomina*, & *gentilitia nomina*; & les derniers s'appelloient *prænomina*. *Voyez* PRÉNOM.

Quand les François & les Anglois commencerent à faire uſage des premiers, on les appelloit *ſurnoms*, non pas que ce fuſſent les noms du pere, mais parce que, ſelon Cambden, on les ajoutoit aux noms perſonnels, ou plutôt parce que, ſelon Ducange, ce nom de famille ſe mettoit au commencement au-deſſus du nom perſonnel, de cette maniere;

De bourbon
Louis.

Au lieu de *ſurnoms*, les Hébreux, pour conſerver la mémoire de leurs tribus, ont coutume de prendre le nom de leur pere, en y ajoûtant le mot de *Ben*, fils: comme *Melchi ben Addi*, *Addi ben Coſam*, *&c.* de même les Grecs diſoient, *Icare*, *fils de Dédale*; *Dédale*, *fils d'Euſſalme*, *&c.* les anciens Saxons diſoient *Conrald*, *fils de Céolwald*; *Céolwald*, *fils de Cut*; les anciens Normands diſoient, *Jean*, *fitz Robert*; *Robert*, *fitz Ralph*, *&c.* Ce qui ſubſiſte encore en Irlande, & en Moſcovie, où les czars ont joint leurs noms à ceux de leurs peres: ainſi le czar Pierre ſe nommoit *Pierre Alexiowitz*, c'eſt-à-dire, *Pierre*, *fils d'Alexis*.

Scaliger ajoûte que les Arabes prennent le nom ou le *ſurnom* de leurs peres, ſans ſe ſervir de leur nom perſonnel, comme *aven Pace*, *aven Zoar*; c'eſt-à-dire, *fils de Pace*, *fils de Zoar*, *&c.* Si Pace avoit un fils, & qu'à ſa circonciſion on l'eût appellé *Haly*, ce fils auroit pris le nom d'*aven Pace*, ſans faire mention d'*Haly*; mais le fils de ce dernier, ſe ſeroit appellé *aven Haly*, quelqu'autre nom qu'il eût reçu à la circonciſion, *&c.*

Les Romains, par ſucceſſion de tems, multiplierent leurs *ſurnoms*; & outre le nom général de leur famille, ou *nomen gentilitium*, ils en adoptoient un autre particulier, pour diſtinguer la branche de la famille, ce qu'ils appelloient *cognomen*; & quelquefois un troiſieme, par rapport à quelque action ou diſtinction perſonnelle, comme étoient le nom d'*Africanus*, pris par Scipion, & celui de *Torquatus*, pris par Manlius.

Ces trois différentes ſortes de *ſurnoms* avoient auſſi leurs noms différens: ſavoir *nomen*, *cognomen*, & *agnomen*; mais les deux derniers n'étoient point héréditaires, parce que dans le fond, ce n'étoient que des eſpeces de ſobriquets, ſur-tout quand ces noms ne marquoient ni une bonne, ni une mauvaiſe qualité. Spanheim a traité avec beaucoup d'exactitude, ce qui regarde les noms & les *ſurnoms* des Romains, *de præſt. & uſu numiſm. diſſ.* 10. Voyez AGNOMEN.

Les Romains ont été imités en cela par les autres nations, qui outre l'ordre numéral de ſucceſſion, qui étoit ſuffiſant pour diſtinguer les princes, leur ont de plus donné divers *ſurnoms* pour les diſtinguer, tirés de quelque vertu ou action éclatante, ou même de quelque qualité corporelle: ainſi parmi nos rois, dans ceux-là ſeuls qui ont porté le

nom de *Philipe*, nous trouvons Philipe *auguſte* ou *le conquérant*; Philipe *le hardi*, Philipe *le bel*, Philipe *le long*; & dans ceux du nom de *Louis*, Louis *d'outremer*, Louis *le débonnaire*, Louis *le gros*, Louis *le jeune*, Louis *le pere du peuple*, Louis *le juſte*, Louis *le grand*, &c. Dans l'hiſtoire d'Angleterre nous trouvons qu'Edgar fut ſurnommé *le paiſible*, & Helred, *le pareſſeux*; Edmond, *côte de fer*; Harold, *patte de lievre*; Guillaume, *le bâtard*; Henri, *beauclerc*; Jean, *ſans terre*; &c.

Mais les fils de ces princes n'adopterent point ces noms; Cambden & autres trouvent étrange que *Plantagenet* ait été le *ſurnom* de la famille royale d'Angleterre, juſqu'au roi Henri VII; & celui de *Tydur* ou *Tudor*, le nom des rois d'Angleterre depuis Henri VII, juſqu'à Jacques I; celui de *Stuard*, le nom des rois depuis Jacques I. juſqu'à George I. Celui de *Valois*, le *ſurnom* de la derniere race des rois de France; celui de *Bourbon*, le *ſurnom* de la famille regnante; celui d'*Oldembourg*, le *ſurnom* des rois de Danemark; & celui d'*Habsbourg*, le nom de famille des empereurs de la maiſon d'Autriche. *Voyez* PLANTAGENET.

Ducheſne obſerve que les *ſurnoms* étoient inconnus en France avant l'année 987. lorſque les ſeigneurs commencerent à prendre les ſurnoms de leurs domaines. Cambden rapporte que l'on commença à les prendre en Angleterre, un peu avant la conquête qui ſe fit ſous le roi Edouard le confeſſeur; mais il ajoûte que cette coutume ne fut pas établie parfaitement parmi le commun du peuple, avant le regne d'Edouard II. car juſqu'alors on ne prenoit que le nom de ſon pere; ſi, par exemple, le pere s'appelloit *Richard*, le fils prenoit le nom de *Richard ſon*, c'eſt-à-dire *fils de Richard*; mais depuis ce tems-là, l'uſage des *ſurnoms* fut établi, à ce que diſent quelques auteurs, par un acte de parlement.

Les plus anciens *ſurnoms* ſont ceux que l'on trouve dans le grand *cadaſtre* ou terrier d'Angleterre, & dont la plûpart ſont des noms de places, devant leſquelles on met la particule *de*, comme *Godefridus de Mannevilla*, *Walterus de Vernon*, *Robert de Oyly*, &c.

D'autres prenoient le nom de leurs peres, comme *Gulielmus filius Oſberni*; d'autres le nom de leurs charges, comme *Eudo Dapifer*, *Gulielmus Camerarius*, *Gislebertus Cocus*, &c. mais les ſimples particuliers ne prenoient que leurs noms de baptême, ſans y ajoûter aucun *ſurnom*.

En Suede perſonne ne prit de *ſurnom* avant l'année 1514. & le commun du peuple n'en prend point encore aujourd'hui, non plus que les Irlandois, Polonois, Bohémiens, *&c.*

Ceux du pays de Galles n'en prennent que depuis peu, encore ne ſont ils formés que par la ſuppreſſion de l'*a* dans le mot *ap*, dont ils ajoutent le *p* au nom de leur pere, comme au-lieu de dire *Evan ap Rice*, ils diſent aujourd'hui *Evan Price*, &c.

Dutillet ſoutient qu'originairement tous les *ſurnoms* furent donnés par forme de ſobriquets, & il ajoûte que tous ces *ſurnoms* ſont ſignificatifs & intelligibles pour ceux qui entendent les anciennes dialectes des différens pays.

La plûpart des *ſurnoms* anglois, & ceux des plus grandes familles, ſont des noms de terres de Normandie, où ceux qui paſſerent en Angleterre avec Guillaume le conquerant, & qui porterent les premiers ces noms, avoient leurs domaines, tels ſont les noms *Mortimer* ou *Mortemart*, *Warren* ou *Varennes*, *Albigny* ou *Aubigny*, *Piercy*, *d Evreux*, *Tankerville*, *Neuil*, *Montfort*, &c. Il ajoûte qu'il n'y a pas un village en Normandie, qui n'ait donné le nom à quelque famille d'Angleterre; les autres *ſurnoms* dérivent des places d'Angleterre, comme *Aſton*, *Sutton*, *Wotton*, &c.

Parmi les anciens Saxons, les particuliers prenoient le nom de baptême de leur pere ou de leur mere en y ajoûtant le mot *fitz*; pluſieurs prenoient le *ſurnom* de leur métier, comme *Jean Maréchal*, *Paul Charpentier*, *Jacques Tailleur*, *François Tixerand*, &c. d'autres, celui de leur office, comme *Portier*, *Cuiſinier*, *Sommelier*, *Berger*, *Charretier*, &c. d'autres, de leur complexion, comme *Fairfax*, c'eſt-à-dire *beaux-cheveux*, *blond* ou *jaune*; d'autres, le nom d'oiſeaux, comme *Roitelet*, *Pinſon*, &c. d'autres, les noms d'animaux, comme *Mouton*, *Lievre*, *Cerf*, &c. d'autres, les noms des vents; d'autres, les noms des ſaints, *&c.*

En France les noms de famille ſont héréditaires, tant pour les roturiers que pour les nobles, ceux-ci ſeulement ajoûtent un nombre au nom de baptême qu'ils peuvent avoir commun avec leurs ancêtres, ainſi l'on dit dans les généalogies, *Jean de Rochechouart, deuxieme du nom*; *Charles de Rohan Guemené, troiſieme du nom*; mais cette dénomination numérale n'appartient qu'aux aînés des maiſons.

SURNOMMER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ajoûter un nouveau nom à celui de famille, ou de ſeigneurie. *Voyez l'article* SURNOM.

SURNUMÉRAIRE, adj. & ſubſ. (*Gram.*) qui eſt par-deſſus le nombre fixe & déterminé. Il y a des convives *ſurnuméraires*; des officiers, des ſoldats *ſurnuméraires*; des juges *ſurnuméraires*.

SURNUMÉRAIRE, *en Anatomie*, ſont des parties qui ne s'obſervent pas toujours, ni en même nombre, ni aux mêmes endroits; c'eſt dans ce ſens que l'on dit les os *ſurnuméraires*, les muſcles *ſurnuméraires*.

SURNUMÉRAIRE *ou* AJOUTÉE, ſ. f. *en Muſique*, étoit le nom de la plus baſſe corde du ſyſtème des Grecs; ils l'appelloient en leur langue *proslambanomenos*. *Voyez ce mot*. (*S*)

SURON *ou* SERON, ſ. m. (*Comm.*) ballot couvert de peau de bœuf fraîche & ſans apprêt, le poil en-dedans & couſu avec des filets & lanieres de la même peau.

Ces ballots viennent ordinairement de la nouvelle Eſpagne & de Bunos-Ayres dans l'Amérique méridionale. Les uns ſont remplis d'herbe du Paraguai; les autres de cochenille ou autres marchandiſes. Ce mot eſt eſpagnol, mais franciſé, *ſurone* en eſpagnol ſignifiant un *ballot*. *Diction. de comm. t. III.*

M. Chambers obſerve que le *ſuron* ou *ſeron* d'amandes peſe deux cens livres, celui de ſemence d'anis depuis trois à quatre cens, & celui de ſavon de Caſtille depuis deux cens cinquante juſqu'à trois cens ſoixante-quinze. *Dict. de Chambers*.

SUR-OS, ſ. m. *chez les Maréchaux*, eſt une excroiſſance ou tumeur calleuſe & inſenſible, qui vient au canon du cheval au-deſſous du genou, en-dedans ou en-dehors.

Quand il y en a un autre de l'autre côté en-dehors, on l'appelle *ſur os chevillé*, parce qu'il perce, pour ainſi dire, l'os; il eſt extrèmement dangereux: les uns l'appellent *ſur-os double*, & d'autres *ſur-os qui traverſe*.

SURPARTICULIERE, SURPATIENTE, *&c.* (*Raiſon*) *Voyez* RAISON.

SURPASSER, v. act. & n. (*Gramm.*) avoir de l'avantage ſur ſes ſemblables & ſur ſoi-même; il s'eſt *ſurpaſſé* dans cette occaſion: ce chêne *ſurpaſſe* en hauteur tous les arbres de la forêt: cette femme *ſurpaſſe* en beauté tout ce que j'ai vu.

SURPAYER, v. act. (*Gramm. & Comm.*) payer une choſe plus qu'elle ne devroit valoir, en donner au-delà de ſon véritable prix. *Diction. de com. & de Trévoux*.

SURPEAU, ſ. f. (*Anat.*) petite peau qui couvre la peau, & qui la ſuit par-tout. *Voyez* CUTICULE & EPIDERME.

SURPENTE, ſ. f. (*Marine.*) groſſe corde de trente à quarante braſſes, qui eſt amarrée au grand mât & à celui de miſaine, à laquelle on attache le palan, pour embarquer & débarquer les canons, ou quelques grands fardeaux.

SURPLIS, ſ. m. *terme d'Egliſe*, ornement eccléſiaſtique que les prêtres ſéculiers portent l'été par-deſſus leur ſoutane lorſqu'ils chantent l'office, ou qu'ils prêchent. Il eſt fait de toile & va juſqu'à mi-jambe, avec deux aîles de même étoffe qui pendent plus bas. M. Godeau & autres écrivent *ſurpelis*, & je crois que c'eſt la bonne ortographe, parce qu'il eſt aſſez vraiſſemblable que ce mot vient du latin *ſuperpellicium*, & parce qu'on le mettoit autrefois ſur l'aumuſſe qui couvroit la tête. (*D. J.*)

SURPLOMB, ſ. m. (*Archit.*) on dit qu'un mur eſt en *ſurplomb*, quand il deverſe & qu'il n'eſt pas à-plomb. (*D. J.*)

SURPLOMBER, v. act. (*Stereotomie.*) c'eſt faire pencher une ligne ou une ſurface à angle aigu avec l'horiſon; c'eſt préciſement tout le contraire de *talud*. *Voyez* TALUD.

SURPLUÉES, *terme de Chaſſe*, ce ſont les voies des bêtes après la pluie.

SURPLUS, ſ. m. (*Gramm. & Comm.*) ce qui eſt au-delà d'une certaine quantité, ou d'un certain prix. Les marchands font quelquefois des conventions pour

la vente de leurs marchandiſes, dans leſquelles le *ſurplus*, c'eſt-à-dire ce qui excede le prix auquel ils ſe ſont fixés, eſt pour le commiſſionnaire qui les leur fait vendre. Souvent auſſi dans leurs reſtes, ou dans l'excédent de leurs aunages, ils donnent aux acheteurs le *ſurplus*, ce qui s'entend de ce qui eſt au-delà de la juſte meſure que l'acheteur a demandée, & c'eſt une petite gratification. *Diction. de com. & de Trévoux*.

SURPOINT, ſ. m. (*Corroyerie*.) on nomme ainſi la raclure que les Corroyeurs ont levée de deſſus les cuirs après qu'ils leur ont donné le ſuif. Les Maréchaux ſe ſervent du *ſurpoint* dans quelques maladies de chevaux. (*D. J.*)

SURPRENANT, adj. (*Gramm.*) qui étonne, qui cauſe de la ſurpriſe. La nouveauté, l'étrangeté & notre ignorance, voilà les fondemens de la ſurpriſe.

SURPRENDRE, TROMPER, LEURRER, DUPER, (*Synonym.*) faire donner dans le faux, eſt l'idée commune qui rend ces quatre mots. Mais *ſurprendre*, c'eſt y faire donner par adreſſe, en faiſiſſant la circonſtance de l'inattention à diſtinguer le vrai. *Tromper*, c'eſt y faire donner par déguiſement, en donnant au faux l'air & la figure du vrai. *Leurrer*, c'eſt y faire donner par les appas de l'eſpérance, en la faiſant briller comme quelque choſe de très-avantageux. *Duper*, c'eſt y faire donner par habileté en faiſant uſage de ſes connoiſſances aux dépens de ceux qui n'en ont pas, ou qui en ont moins.

Il ſemble que *ſurprendre* marque plus particulierement quelque choſe qui induit l'eſprit en erreur; que *tromper* diſe nettement quelque choſe qui bleſſe la probité ou la fidélité; que *leurrer* exprime quelque choſe qui attaque directement l'attente ou le deſir; que *duper* ait proprement pour objet les choſes où il eſt queſtion d'intérêt & de profit.

Il eſt difficile que la religion du prince ne ſoit pas *ſurpriſe* par l'un ou l'autre des partis, lorſqu'il y en a pluſieurs dans ſes états. Il y a des gens à qui la vérité eſt odieuſe, il faut néceſſairement les *tromper* pour leur plaire. L'art des grands eſt de *leurrer* les petits par des promeſſes magnifiques; & l'art des petits eſt de *duper* les grands dans les choſes que ceux-ci commettent à leurs ſoins. Girard, *Synonymes françois*. (*D. J.*)

SURPRENDRE *un cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt ſe ſervir des aides trop bruſquement: c'eſt auſſi approcher de lui lorſqu'il eſt à ſa place dans l'écurie, ſans lui parler auparavant, ce qui lui fait peur & le porte à ruer.

SURPRISE, ſ. f. (*Gramm.*) mouvement admiratif de l'ame, occaſionné par quelque phénomène étrange. Je ne ſais s'il y a beaucoup de diverſité dans la maniere dont nos organes ſont émus. Tout ſe réduit peut-être aux différens degrés d'intenſité & à la différence des objets; & depuis l'émotion la plus légere de plaiſir, celle qui altere à-peine les traits de notre viſage, qui n'émeut que l'extrémité de nos levres & y répand la fineſſe du ſouris, & qui n'ajoute qu'une nuance imperceptile d'éclat à celui de nos yeux, juſqu'aux agitations, aux tranſports de la terreur qui nous tient la bouche entr'ouverte, le front pâle, le viſage tranſi, les yeux hagards, les cheveux hériſſés, tous les membres convulſés & tremblans, ce n'eſt peut-être qu'un accroiſſement ſucceſſif d'une ſeule & même action dans les mêmes organes, accroiſſement qui a une infinité de termes dont nous ne repréſentons que quelques-uns par les expreſſions de la voix; ces termes dans le cas préſent, ſont *ſurpriſe*, *admiration*, *étonnement*, *alarme*, *frayeur*, *terreur*, *&c.*

SURPRISES, (*Art. milit.*) ce ſont à la guerre des évenemens ou plutôt des attaques imprévues auxquelles on ne s'attend point.

Il y a des *ſurpriſes* de différentes ſortes, comme celles des armées dans le camp ou dans les marches, celles des quartiers, des villes, *&c.*

On ſurprend une armée lorſqu'on tombe ſur elle dans ſon camp ou dans ſa marche, avant qu'elle ait pris aucune précaution pour ſe défendre; on ſurprend les quartiers & les villes, quand on s'y introduit ſecretement, ou qu'on cherche à les forcer par une attaque bruſque & imprévue.

Ce qui peut faire réuſſir les *ſurpriſes*, c'eſt le ſecret, & l'art de ſe conduire de maniere qu'on ne donne aucun ſoupçon à l'ennemi.

Si l'on conſidere toutes les regles & les préceptes que preſcrit la ſcience militaire pour ſe garantir des *ſurpriſes*, il paroîtra que rien ne doit être plus difficile que la réuſſite de ces ſortes d'entrepriſes. Mais ſi l'on fait attention que les hommes ſe négligent ſouvent ſur les devoirs les plus eſſentiels de leur état; que tous n'ont pas une aſſez grande étendue d'eſprit pour prévoir tout ce qui peut arriver, & le prévenir; on verra bientôt que les *ſurpriſes* conduites avec art & intelligence peuvent réuſſir dans bien des circonſtances, ſurtout vis-à-vis des généraux bornés ou préſomptueux.

Nous avons déja remarqué que les ruſes & les *ſurpriſes* doivent être la reſſource des foibles. *Voyez* RUSES MILITAIRES. C'eſt par-là qu'ils peuvent ſe ſoutenir devant les plus puiſſans, & leur faire perdre l'avantage de leur ſupériorité.

Comme cette partie de la guerre dépend abſolument de l'eſprit & du génie du général; qu'elle eſt le fruit de l'étude & de la réflexion, & que la routine n'apprend rien ſur ce ſujet; il arrive que les *ſurpriſes* ſont plus rares qu'elles ne l'étoient autrefois. Il faut que le général imagine lui-même les différens pieges qu'il veut tendre à ſon ennemi, & cela relativement aux connoiſſances qu'il a de ſon caractere, de ſa ſcience, du pays qu'il occupe, & de la maniere dont il fait obſerver le ſervice militaire. C'eſt à quoi Annibal donnoit la plus grande attention. Il changeoit ſa maniere de faire la guerre, ſuivant les généraux qui lui étoient oppoſés, & c'eſt par cette conduite que ce redoutable ennemi des Romains leur fit éprouver tant de défaites.

Si l'on ſe trouve oppoſé à un général qui ſe croit ſupérieur en tout à ſon ennemi, & qui ſe perſuade qu'on le craint, il faut pour le ſurprendre, l'entretenir dans cette idée, ſe retrancher avec ſoin lorſqu'il eſt à portée, affecter d'éviter avec grande attention toutes les occaſions de ſe commettre avec lui; & lors qu'on s'apperçoit qu'il ſe conduit relativement à l'idée qu'il croit qu'on a de ſes forces & de ſes talens, qu'il commence à ſe relâcher ſur l'exactitude du ſervice, il n'eſt pas bien difficile de lui tendre les piéges pour tomber ſur lui, & l'attaquer dans le moment même qu'il penſe qu'on n'a deſſein que de l'éviter.

Comme les ruſes & les moyens qu'il faut employer pour ſurprendre l'ennemi, doivent varier à l'infini, ſuivant les circonſtances qui peuvent y donner lieu; il eſt difficile d'entrer dans aucun détail raiſonné ſur ce ſujet. Nous obſerverons ſeulement que le ſecret de ſe garantir des *ſurpriſes* n'eſt pas impoſſible, & que la meilleure précaution qu'on puiſſe prendre à cet égard, conſiſte à avoir des eſpions ſûrs & fideles, à portée de pénétrer les ſecrets de l'ennemi, & d'être informés de tous ſes deſſeins. Mais il ne faut pas que la confiance que l'on a dans les eſpions faſſe négliger les autres moyens qui peuvent mettre à l'abri des *ſurpriſes*; parce qu'il peut arriver qu'un eſpion étant découvert, ſoit obligé de donner des faux avis, comme le prince d'Orange obligea celui de M. de Luxembourg, qui étoit dans ſon ſecrétariat, d'écrire à ce général, ce qui manqua de le faire battre à Steinkerque. C'eſt pourquoi indépendamment des avis que donnent les eſpions, il faut éclairer toutes les démarches du général ennemi par des partis commandés par des officiers habiles & intelligens, qui puiſſent rendre compte de tout ce qui entre & qui ſort de ſon camp.

M. le chevalier de Folard prétend, dans ſon commentaire ſur Polybe, que les événemens de la guerre ne ſont pas au-deſſus de la prévoyance d'un chef habile & expérimenté; & que quand ils ne ſeroient pas tous prévus, on peut au-moins les rendre vains & inutiles par une defiance: non, dit-il, de celles qui ſont aſſez ordinaires aux eſprits trop fins, qui la pouſſent trop loin, mais de celles qui ſe bornent aux précautions que la guerre nous enſeigne, qui ſont de la compétence de tout le monde, & qu'on peut apprendre avant même qu'on ait dormi à l'air d'un camp.

Tous les cas différens qui peuvent arriver à la guerre, quelques ſinguliers & extraordinaires qu'ils puiſſent être, ſont arrivés; & par conſéquent doivent nous être connus, autant par notre propre expérience, que par l'étude de l'hiſtoire qui nous les repréſente.

Tout ce qui arrive aujourd'hui eſt arrivé il y a un ſiecle ou deux; il y en a dix ſi l'on veut. Tous les ſtratagèmes de guerre qui ſe trouvent dans Frontin, dans Polyen, dans une infinité d'hiſtoriens anciens & modernes, ont été imités par mille généraux.

raux. Ceux de l'Ecriture-ſainte, qui en contient un grand nombre de très-remarquables, ont trouvé des imitateurs. Tout eſt dit, tout eſt fait: c'eſt une circulation d'événemens toujours ſemblables, ſinon dans toutes les circonſtances, du-moins dans le fond.

Les anciens convenoient qu'ils n'avoient pas beſoin de recourir aux oracles pour prévoir les événemens de la guerre, ou pour les faire naître. Un général profond dans la ſcience des armes, & d'ailleurs inſtruit à fond des deſſeins primitifs de ſon ennemi, de la nature de ſes forces, du pays où il s'engage pour venir à ſes fins, de ce qu'il peut raiſonnablement tirer de ſes troupes & de ſa tête, comme de ſon courage, peut aiſément prévenir les deſſeins de ſon adverſaire, & les reduire à l'abſurde. Les grands capitaines ont tous été remplis de cet eſprit prophétique. Qu'on ſuive M. de Turenne dans toutes ſes actions, & l'on verra qu'aucun des anciens ni des modernes ne l'a ſurpaſſé ſur cet article. Il prévoyoit tout; il faiſoit uſage de ſon eſprit, de ſes talens, de ſa capacité; tout cela eſt très-grand & très-étendu. Il dépend de nous de faire uſage du premier, de cultiver les autres, ou de les acquérir par l'étude, & de les perfectionner par l'expérience. *Comment. ſur Polybe, tome III.*

Nous n'entrerons point ici dans le détail des *ſurpriſes* anciennes & modernes. Nous renvoyons pour ce ſujet à l'ouvrage de M. le chevalier de Folard que nous venons de citer, où l'on trouve beaucoup de réflexions & d'obſervations ſur cet important objet; aux *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Crux, 2, 11; aux *mémoires* de M. le marquis de Feuquiere, 2, 111, *&c.* (*Q*)

Surpriſe, c'eſt encore, *parmi les Horlogers*, le nom d'une piece de la cadrature d'une montre ou pendule à répétition. Cette piece eſt repréſentée *dans nos Planches de l'Horlogerie*; & dans le développement elle eſt mince & platte, & porte d'un côté une cheville, que l'on ne voit pas dans la figure, parce qu'elle eſt par deſſous. Cette cheville déborde du côté que l'on voit en *K*, & entre dans une fente 2, faite exprès dans le limaçon des quarts, même *figure*.

Cependant l'uſage ordinaire eſt de ne la point faire déborder de ce côté-là, & de renverser cet ajuſtement; c'eſt-à-dire, de fixer la cheville au limaçon des quarts par-deſſous, & de faire la fente dans la ſurpriſe. Cette piece ſe poſe à-plat contre ce limaçon, ſur la face qui regarde la platine, de façon que la partie *R* ſe trouve ſous la partie *Q*; elle eſt retenue dans cette ſituation au moyen d'une petite virolle 4, 4, qui entre ſur le canon de la chauſſée, & qui en la preſſant contre le limaçon lui laiſſe cependant la facilité de pouvoir ſe mouvoir horiſontalement. Voici comment elle fait ſon effet; ajuſtée ſur le limaçon des quarts, ainſi que nous venons de le dire, & tournant avec lui ſa cheville, ſituée en-deſſous, elle fait ſauter l'étoile, comme on l'a vu à l'article Répétition. Or, la largeur de cette cheville étant telle que l'étoile en ſautant, la face de la dent qui ſuccede à celle qui vient d'échapper vienne frapper cette cheville par-derriere; ce coup produit un petit mouvement horiſontal dans la ſurpriſe, au moyen de quoi elle déborde un peu le degré 2 du limaçon par la partie *R*; de ſorte qu'alors, c'eſt comme ſi l'on avoit un limaçon dont ce degré formeroit une plus grande portion de la circonférence; cette piece eſt néceſſaire, parce que ſi la cheville qu'elle porte étoit fixée au limaçon, elle feroit bien ſauter l'étoile de même; mais comme il faut que dans l'inſtant que l'étoile a ſauté, le degré *Q* ſoit ſituée de façon, que ſi l'on fait répéter la pendule ou la montre, la queue de la main vienne s'appuyer deſſus, afin que la répétition ſonne l'heure juſte ſans quarts; il arriveroit ſouvent que ce degré ſe trouvant ou trop ou pas aſſez avancé, la répétition ſonneroit tantôt l'heure, tandis qu'il ne ſeroit encore que les trois quarts, & tantôt l'heure & les trois quarts en ſus, tandis qu'elle ne devroit ſonner que l'heure, parce qu'il ſeroit fort difficile de faire cet ajuſtement aſſez parfait, pour que dans le même tems que l'étoile a ſauté, & par-là que le degré du limaçon des heures a changé, il ſeroit fort difficile, dis-je, que le degré du limaçon des quarts fût aſſez bien déterminé, pour qu'il ne fît pas ſonner à la pendule l'heure trop tôt, ou les trois quarts trop tard. *Voyez* Répétition.

SURRENTINUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Campanie. Tacite, *annal l. IV.* dit que ce promontoire eſt ſéparé de l'île de Caprée, par un détroit de trois milles, de ſorte qu'il eſt queſtion du promontoire de Minerve, qui prit le nom de *Surrentinum*, à cauſe de la ville de *Surrentium* qui en étoit voiſine. (*D. J.*)

SURRENTIUM PROMONTORIUM (*Géog. anc.*) promontoire de la Lybie intérieure, qui ſelon Pline, *l. V. c. j.* eſt la partie occidentale du mont Baru, laquelle s'avance par conſéquent dans l'Océan atlantique. On croit que c'eſt aujourd'hui le Cap-Verd. (*D. J.*)

SURRENTUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, ſur le bord de la mer. Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui décrit cette côte en revenant de la Lucanie, pour aller dans le Latium, place *Surrentum* ſur le golfe de Pouzzol, aujourd'hui le golfe de Naples, entre le promontoire de Minerve, & Herculaneum. Pline, *l. III. c. v.* au contraire, qui va du Latium dans la Lucanie, met *Surrentum* entre le Sarnus & le promontoire de Minerve. Ces deux auteurs s'accordent ainſi pour la poſition de cette ville, qui ſubſiſte aujourd'hui dans le même endroit, & conſerve ſon ancien nom, car on l'appelle à préſent *Sorrento*.

C'étoit une colonie romaine, ſelon Frontin, *de coloniis*, qui l'appelle *Surrentinum oppidum*. Au voiſinage ſont les collines de Surrente, *colles Surrentini*, vignoble fameux, dont le vin le diſputoit aux meilleurs de l'Italie. Ovide, *Métam. l. XV. v. 710.* en fait l'éloge:

Et Surrentino *generoſos palmite colles*.

Et Martial dit:

Surrentina *bibis? nec murrhena picta nec aurum*
Sume, dabunt calices hæc tibi vina ſuos.

Cette ville étoit évêché dès l'an 500. & on la voit archevêché tout-à-coup vers l'an 1059. (*D. J.*)

SURREY, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre avec titre de comté. Elle eſt bornée au nord par la Tamiſe, au midi par la province de Suſſex, au levant par celle de Kent & de Suſſex encore, & au couchant par les comtés de Northampton & de Backſhire.

Elle a trente quatre milles de longueur, vingt-deux de largeur, & cent douze milles de circuit. On compte dans cet eſpace treize hundreds ou quartiers, treize villes ou bourgs à marché, cent quarante paroiſſes, & plus de trente quatre mille maiſons; ce qui ſuffit pour faire comprendre combien cette province eſt peuplée.

Outre la Tamiſe, elle a deux rivieres qui l'arroſent dans toute ſa largeur du ſud au nord, ſavoir le Wey & le Mole; ſon terroir eſt ſur-tout abondant en pâturage, où l'on nourrit le meilleur mouton du royaume; on y recueille auſſi beaucoup de blé; mais les extrémités de ce comté ſont beaucoup moins fertiles que le milieu; c'eſt ce qui fait qu'on le compare à une piece de drap groſſier, avec une liſiere fine. Guilford en eſt la capitale: *voyez* de plus grands détails dans l'ouvrage intitulé: *the natural hiſtory, and antiquities of the county of Surrey*. London, *in-fol.*

Saunders (Nicolas), en latin *Sanderus*, théologien catholique, naquit dans le comté de *Surrey*, au-commencement du ſeizieme ſiecle, devint profeſſeur en droit canon à Oxford, & paſſa à Rome pour ſa religion, peu de tems après qu'Eliſabeth fut montée ſur le trône, c'eſt-à-dire en 1560. Il ſuivit le cardinal Hoſius au concile de Trente, en Pologne, & dans ſes autres courſes. Il fut lui-même envoyé en Eſpagne, en qualité de nonce, par Grégoire XIII. qui le fit enſuite paſſer en Irlande avec le même titre, & pour y encourager les catholiques de ce royaume dans la rébellion; mais leur défaite obligea Saunders de ſe cacher dans des forêts, où il fut long-tems errant, & où il mourut de miſere en 1583. Ses deux principaux ouvrages ſont: 1°. *De viſibili monarchia Eccleſiæ, libri octo*. 2°. *De ſchiſmate anglicano, libri tres*. Ce dernier ouvrage a été traduit en françois, en italien, & en anglois. L'évêque Gilbert Burnet l'a réfuté, moins pour la bonté de l'ouvrage, que pour l'importance du ſujet. „ Il eſt certain, dit le „ P. Niceron, que ce livre eſt écrit avec trop de „ paſſion, qu'on y trouve bien des faits ſuſpects, „ & qu'on y reconnoit ſans peine, que ſon auteur „ avoit plus de zèle contre la prétendue réformation, „ que de diſcernement dans le choix des moyens „ dont il s'eſt ſervi pour l'attaquer „.

Ham-

Hammond (Henri), né dans le comté de *Surrey*, en 1605, mit au jour en 1654, un petit ouvrage ſur le ſchiſme, dans lequel il défend l'égliſe anglicane, contre les objections des catholiques romains. Hammond eſt un des ſavans théologiens d'Angleterre; il cultiva toutes les ſciences, & particulierement les antiquités eccléſiaſtiques. Il mourut en 1660. dans la 55e année de ſon âge, après s'être acquis une haute réputation par pluſieurs ouvrages qui ont été recueillis, & imprimés à Londres en 1684, en quatre volumes *in-fol.* Ses remarques ſur le Nouveau Teſtament, parurent en 1659. *in-fol.* M. le Clerc traduiſit cet ouvrage en latin, & le publia à Amſterdam en 1698; en 2 vol. *in-fol.* ſous ce titre: *Novum Teſtamentum Domini noſtri Jeſu-Chriſti, ex editione vulgata, cum paraphraſi & adnotationibus Henrici Hammondi;* mais M. le Clerc y a joint ſes corrections, & quantité d'excellentes choſes.

Evelyn (Jean) naquit à Wotton en *Surrey*, l'an 1620, & employa ſept années à voyager dans les pays les plus civiliſés de l'Europe. En 1667. il obtint par ſon crédit auprès du lord Howard, depuis duc de Norfolck, que les marbres d'Arundel, qui étoient dans les jardins de l'hôtel d'Arundel, fuſſent remis à l'univerſité d'Oxford, qui l'en remercia par des députés. Il procura la bibliotheque d'Arundel à le Société Royale, & lui fit préſent en ſon particulier de très-belles tables des veines & des arteres, qu'il avoit apportées d'Italie. Non content de contribuer de tout ſon pouvoir à favoriſer les efforts des autres, il perfectionna par ſes travaux utiles, les connoiſſances de ſes compatriotes. Il mourut en 1706, dans la 86e. année de ſon âge. Je citerai quelques-uns de ſes ouvrages, dans le grand nombre de ceux qu'il a publiés.

Le principal eſt ſa *ſculptura*, ou l'hiſtoire de la Chalcographie, & de l'art de graver en cuivre, avec un catalogue des plus célebres graveurs, & de leurs productions, Londres 1662. *in*-8°. il s'agit dans le premier chapitre de cet ouvrage (qui mériteroit d'être traduit), de la ſculpture en général, de ſes eſpeces, des ſtiles, & autres inſtrumens qu'on y emploie. Le ſecond chapitre traite de l'origine de la ſculpture. Le troiſieme roule ſur ſes progrès chez les Grecs & les Romains. Le quatrieme donne l'invention de la chalcographie, avec un catalogue des plus célebres maîtres. Le cinquieme concerne le deſſein. Le ſixieme expoſe une nouvelle maniere de graver, ou de demi-teinte, *mezzo-tinto*, communiquée par le prince Robert.

L'auteur, après avoir décrit deux inſtrumens employés dans le *mezzo-tinto*, le *hatcher*, & le ſtile, explique la façon de s'en ſervir; il finit en diſant: cette nouvelle maniere de graver eſt due au hazard, & c'eſt un ſoldat allemand qui en a la gloire; ayant remarqué quelques ratiſſures ſur le canon de ſon mouſquet, il rafina là-deſſus, juſqu'à ce qu'il eut trouvé le moyen de produire les effets qu'il déſiroit, & qui ſurpaſſent en délicateſſe tout ce qu'on a imaginé dans cet art, pour imiter ces traits admirables que les Italiens appellent *morbidezza*. Je ſuis le premier anglois, ajoute M. Evelyn, à qui on a fait l'honneur de communiquer ce ſecret, & ſon alteſſe qui a bien voulu ſe donner la peine de me diriger, m'a permis de le rendre public.

Il y a une ſeconde maniere de graver, en roulant ſur une plaque un inſtrument pareil à celui dont nos notaires ſe ſervent pour diriger leur regle ſur le parchemin; ſeulement le nombre des pointes eſt plus grand dans cet inſtrument; & lorſque par la fréquente friction ſur la ſurface unie, la plaque eſt ſuffiſamment couverte de taches, de maniere que le fond ſoit aſſez obſcur, on emploie le ſtyle comme dans la demi-teinte.

Un autre ouvrage de M. Evelyn, eſt ſa *Sylva*, ou diſcours ſur les arbres de forêts, & ſur la propagation du mairain dans les domaines de ſa majeſté, *&c.* Londres, 1664, 1669, & 1679, *in-fol.*

Son *calendrier du jardinier*, a été imprimé ſept ou huit fois avant l'année 1684.

L'origine & les progrès de la navigation & du commerce, contenant une hiſtoire du négoce en général, de ſes avantages, & de ſes progrès, par M. Evelyn, parut à Londres en 1674. *in*-8°.

Son *diſcours philoſophique ſur la culture des terres*, pour perfectionner la végétation & la propagation des plantes, a été extrait dans les *tranſactions philoſ.* *n°.* 119. *p.* 454.

Son *Numiſmata*, ou *diſcours touchant les médailles des anciens & modernes*, &c. a été imprimé à Londres en 1697. *in-fol.*

M. Evelyn a auſſi traduit pluſieurs ouvrages, & entre autres le *parallele de l'architecture ancienne & moderne* de Chambray. Les Anglois lui doivent encore la traduction du *parfait jardinier*, de M. de la Quintinie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SURSAUT, (*Gram.*) expreſſion métaphorique, empruntée du mouvement d'un corps qui va en frapper un autre en tombant & par rebond, & en ſens contraire: il ſemble que nous éprouvions quelque choſe de ſemblable dans l'interruption ſubite du ſommeil. Je ne ſai ce que j'ai entendu, & je me ſuis reveillé en *ſurſaut*.

SUR-SCAPULAIRE, *en Anatomie*, nom d'une branche d'artere qui ſe diſtribue aux différentes parties qui environnent la partie ſupérieure de l'omoplate, qu'on appelle en latin *ſcapula;* elle vient de la ſouclaviere. Haller, *icon. anat. faſ.* II.

SURSÉANCE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un délai qu'on accorde à ceux qui ſont obligés de payer quelque dette, ou de faire quelque choſe. Les lettres de répit & celles d'état qu'on accorde en chancellerie contiennent des clauſes de *ſurſéance*.

Les arrêts & ſentences qui portent défenſes d'exécuter les jugemens d'un juge inférieur portent *ſurſéance* à toute pourſuite. Ces *ſurſéances* ſont levées en connoiſſance de cauſe par le juge qui les a accordées. *Voyez* DÉFENSES & SURSIS. (*A*)

SURSÉE, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, au canton de Lucerne, & à deux lieues au midi de Lucerne, à l'iſſue du lac que forme la Sur, près de l'endroit d'où elle ſort. Cette petite ville eſt bien bâtie, & ornée de pluſieurs fontaines. Elle a ſon avoyer, une police, un conſeil, & point de bailli. *Long.* 25. 48. *lat.* 47. 3. (*D. J.*)

SURSEMÉ, ſe dit encore des porcs ladres qui ont des grains ſemés çà & là à la langue, ce qui annonce que le reſte de leur chair en eſt remplie. Les porcs *ſurſemés* ſont confiſcables avec amende. Il y a des officiers, conſeillers du roi, langueyeurs de cochons, qui veillent à ce qu'on ne tue point des porcs *ſurſemés*, & qu'on ne diſtribue point au peuple de cette chair mal-ſaine.

SURSEMER, v. act. (*Agricult.*) c'eſt ſemer derechef ſur une terre déjà enſemencée. On *ſurſeme* ſoit d'une même graine, ſoit d'une autre. En pluſieurs lieux on *ſurſeme* de menus grains ſur le froment.

SURSEOIR, v. act. (*Gram. & Comm.*) differer l'exécution d'une choſe *Surſeoir* le payement d'une dette, la pourſuite d'une action contre un débiteur, c'eſt ſuſpendre le droit qu'on a de ſe faire payer de ſon débiteur, ou de le pourſuivre en juſtice. *Dict. de Comm. & de Trévoux*.

SURSIS, ſ. m. (*Juriſprud.*) on dit un jugement *ſurſis*, pour dire *ſuſpendre*, *différer*. Quelquefois on dit *un ſurſis* ſimplement, pour *ſurſéance*. *Voy.* SURSÉANCE. (*A*)

SUR-SOLIDE, adj. *en Arithmétique*, eſt la cinquieme puiſſance d'un nombre, ou la quatrieme multiplication d'un nombre conſidéré comme racine. *Voy.* PUISSANCE & RACINE.

Le nombre 2, par exemple, conſidéré comme une racine, & multiplié par lui-même, produit 4, qui eſt le quarré ou la ſeconde puiſſance de 2; & 4 multiplié par 2 donnent 8, la troiſieme puiſſance, ou le cube de 2; enſuite 8 multiplié par 2 produit 16, la quatrieme puiſſance, ou le quarré quarré de 2; & 16 multiplié encore une fois par 2, produit 32, la cinquieme puiſſance, ou-bien le *ſur-ſolide* de 2.

Un problème *ſurſolide* eſt celui qui ne peut être reſolu que par des courbes plus élevées que les ſections coniques. *Voyez* PROBLEME, ÉQUATION & CONSTRUCTION. *Chambers*. (*E*)

SURTAUX, ſ. m. (*Gram. & Finance.*) taux ſuſpect, & qui excede les moyens de celui qu'on taxe, ou la proportion de ſes moyens aux moyens des autres.

SUR-TAXER, v. act. (*Gram.*) c'eſt taxer trop haut.

SURTONDRE LA LAINE, (*Lainage.*) c'eſt couper avec des forces les extrémités les moins fines des toiſons, avant que de les laver; ces extrémités s'appellent *meches: émecher* c'eſt ôter ces meches.

SURTOUT, (*terme de Charretier.*) eſpece de petite charrette à deux roues, fort légere, faite en forme de grande manne, & qui ſert à porter du bagage. (*D. J.*)

SUR-

Surtout, (*Orfévrerie.*) piece de vaiſſelle d'argent ou d'autre métal, que l'on ſert garnie de fruit ſur la table des gens riches. Il a quelquefois pluſieurs bobêches dans leſquelles on met les bougies. Germain a fait des *ſurtouts* de la plus grande beauté pour la cizelure & le goût. (*D. J.*)

Surtout, *terme de Tailleur*, nom qu'on a donné à un *juſt-au-corps* qu'on met en hiver par-deſſus les autres habits. Ce mot n'a été mis en vogue qu'en 1684; on l'appelloit anciennement *ſuravit*, comme qui diroit *ſurhabit*. (*D. J.*)

SURVEILLANT, ſ. m. (*Gram.*) celui qui *ſurveille*. On prend des hommes ſages pour *ſurveiller* à l'éducation des enfans.

SURVENANCE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) avénement ſur lequel on n'avoit aucune raiſon de compter. La donation eſt revocable par *ſurvenance* d'enfans.

SURVENANT, ſ. m. celui qui *ſurvient* inattendu. Il y a dans les grandes maiſons toujours quelques couverts pour les *ſurvenans*.

SURVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre une choſe plus haut prix qu'elle ne vaut.

SURVENIR, v. act. & neut. (*Gramm.*) arriver inattendu. On le croyoit guéri, mais il eſt *ſurvenu* un accident qui a ôté toute l'eſpérance qu'on avoit conçue. Il eſt *ſurvenu* un vent qui a diſſipé l'orage; il m'eſt *ſurvenu* des affaires qui m'ont fait manquer au rendez-vous. Il *ſurvient* dans le plaiſir toujours quelqu'incident léger qui en altere la douceur.

SURVENTE, ſ. f. (*Commerce.*) excès du prix d'une marchandiſe, ce que le marchand exige au-delà de ſa juſte valeur. (*D. J.*).

SURVETIR, v. neut. (*Gram.*) c'eſt mettre un vêtement ſur un autre. Le miniſtre prêche *ſurvêtu* d'un ſurplis.

SURVIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action de ſurvivre plus long-tems qu'un autre.

La *ſurvie* eſt une condition ſouſentendue dans les inſtitutions d'héritier & de légataire.

Les donations de *ſurvie* ſont celles qui ne doivent avoir lieu au profit du donataire, qu'au cas qu'il ſurvive au donateur. *Voyez* Donation.

Les gains de *ſurvie* ſont des gains nuptiaux, qui dépendent de la même condition. *Voyez* Gains nuptiaux. (*A*)

SURVIVANCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le droit que le roi ou quelqu'autre ſeigneur accorde à quelqu'un de ſuccéder à une charge, & de l'exercer lorſqu'elle deviendra vacante.

Loiſeau, en ſon, *traité des offices, l. I. c. xij.* diſtingue quatre ſortes de *ſurvivance*.

La premiere qu'il appelle *ſimple*, eſt quand on réſigne l'office pour en jouir par le réſignatarie au cas qu'il ſurvive le réſignant.

La ſeconde eſt la *ſurvivance* reçue, où le réſignataire eſt reçu & inſtallé dès le moment de la réſignation de maniere qu'après le décès du réſignant il n'a pas beſoin de nouvelle réception ni inſtallation.

La troiſieme eſt la *ſurvivance* jouiſſante, c'eſt-à-dire celle avec laquelle on accorde dès-à-préſent au ſurvivancier l'exercice par concurrence avec le réſignant.

La quatrieme, qu'on appelle *ſurvivance en blanc*, eſt celle où le nom du *réſignataire* eſt laiſſé en blanc, de maniere qu'on peut la remplir du nom de telle perſonne que l'on juge à propos ce qui empêche l'office de vaquer par mort.

De cette derniere eſpece ont été les *ſurvivances* accordées par les édits de 1568, 1574, 1577 & 1586, qu'on appelle les *édits des ſurvivances*, qui attribuoient cette *ſurvivance* en finançant le tiers-denier de la valeur de l'office, même avec la clauſe de regrés dans les réſignations faites au fils ou au gendre de l'officier, & encore avec la clauſe d'ingrès ou accès, ſavoir que ſi l'officier qui avoit financé, délaiſſoit un fils mineur, il ſuccéderoit à l'office & y ſeroit reçu étant en âge, & cependant que l'office ſeroit exercé par commiſſion.

Telle eſt auſſi la *ſurvivance* attribuée par l'édit du 12 Décembre 1604, appellé vulgairement *l'édit de Paulet*, du-moins à l'égard des officiers non ſujets à ſuppreſſion; & à l'égard des autres, quoique ce ne ſoit qu'une diſpenſe des quarante jours, comme il faut réſigner avant ſa mort; cependant comme il ſuffit d'avoir paſſé procuration en blanc pour réſigner ce que les officiers n'obmettent point, c'eſt en effet une *ſurvivance* en blanc qui ſe renouvelle tous les ans.

Dans l'uſage, on appelle *offices à ſurvivance* ceux qui n'ont pas racheté la paulette, & qui payent une ſomme pour jouir de ce droit de *ſurvivance*. *Voyez* Annuel, Charge, Concurrence, Exercice, Installation, Hérédité, Office, Paulette, Reception. (*A*)

SURVIVANCIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui a obtenu la *ſurvivance* d'un office ou autre place, pour l'exercer après le décès de celui qui en eſt actuellement pourvu. *Voyez ci-devant* Survivance. (*A*)

SURVIVANT, adj. & ſubſt. (*Gram.*) celui qui ſurvit à un autre. Les dons & teſtamens mutuels ſe font au profit du *ſurvivant*.

SURVIVRE, v. act. & neut. c'eſt vivre plus qu'un autre. Le mari a *ſurvécu* à ſa femme. On eſt preſque ſûr de *ſurvivre* à quelques-uns de ceux qu'on aime, & c'eſt une penſée affligeante pour les perſonnes qui ont l'ame délicate & ſenſible. Il y a des contrées où il eſt honteux à une femme de *ſurvivre* à ſon mari; aucune où il ſoit honteux à un mari de *ſurvivre* à ſa femme. Voilà une des plus fortes preuves de notre injuſtice, de notre cruauté, de notre deſpotiſme & de notre jalouſie. On dit au figuré, il a *ſurvécu* à ſa fortune, à ſon eſprit, à ſon honneur, à ſa réputation. Il y a pour les auteurs de mode une eſpece de mort qu'ils ſentent, & qui leur donne bien de l'humeur, c'eſt celle du genre dans lequel ils ont écrit. L'homme vain eſt bien fâché de *ſurvivre* à l'auteur. Faiſons donc, ſi nous pouvons, des ouvrages qui ſoient de tous les tems & de tous les pays.

SURUNGA, (*Géog. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon; elle a deux journées & demie de longueur, s'étendant de l'eſt à l'oueſt, & eſt diviſée en ſept diſtricts; cette province ſe diſtingue par la variété de ſes villes, villages, collines, & plaines fertiles. (*D. J.*)

Surunga, (*Géog. mod.*) ville du Japon, capitale de la province de ſon nom, dans l'île de Niphon; elle eſt toute ouverte, & pleine de boutiques fournies d'étoffes à fleurs de toute eſpece. On bat de la monnoie dans cette ville, comme à Jédo & à Méaco; & l'on y fait en particulier des cobangs, qui ſont des pieces d'or plates & en ovale, de la valeur d'environ cinq ducats. Le château qui lui ſert de défenſe eſt un bâtiment quarré, fortifié par des foſſés & de hautes murailles de pierres de taille. *Long.* 156. 35. *latit.* 34. 27. (*D. J.*)

SUR UN PIÉ, (*Rubannerie.*) paſſer *ſur un pié*, ſe dit lorſque dans un patron, il n'y a que 12 marches écrites au lieu de 24 qui devroient y être, ce que l'on verroit dans une Planche où le patron ſeroit écrit ſur un pié, & ſe comprendroit aiſément par la comparaiſon de cette Planche avec une autre où le deſſein ſeroit ſur deux: expliquons ceci; une haute-liſſe qui eſt toujours la premiere, c'eſt-à-dire, la plus près du porte-rame de devant venant à lever, leve avec elle, toutes les rames qu'elle porte ſuivant le paſſage du patron. La ſeconde levant à ſon tour, fait le même effet, excepté que toutes les rames qui laiſſoient ſur la premiere, vont prendre ſur celle-ci, & ainſi des autres alternativement. Ceci entendu, on voit que lorſqu'on dit *ſur un pié*, on ſouſ-entend que toute rame doit avoir ſon contraire, & que par conſéquent un point noir, autrement appellé *pris*, doit avoir pour répétition un point blanc appellé *laiſſé*, ou pour mieux le faire entendre, un point déſigne deux hautes-liſſes; donc ſi un point fait un pris ſur la premiere haute-liſſe, il fera un laiſſé ſur la ſeconde; au contraire, s'il fait un laiſſé ſur cette premiere, il fera un pris ſur la ſeconde; il eſt donc preſque inutile d'écrire un patron ſur deux piés; & ce n'eſt que pour ſatisfaire à la routine de certains anciens ouvriers, que l'on s'aſſujettit encore à cet uſage. Des figures montreroient mieux encore ce dont il s'agit. Si on voyoit les rames des extrémités ou bords de l'ouvrage, qui a 80 rames de large; on ne verroit lever ſur la premiere marche de ce patron que tous les points noirs de cette largeur de 80, & à l'autre marche le contraire. Ce qui eſt dit ici, doit ſervir de regle pour expliquer ce que l'on entend par deux piés.

SURVUIDER, v. act. (*Gram.*) ôter ce qu'il y a de trop dans un vaiſſeau, en un ſac, pour le répandre dans un autre.

SUS, (*Géog. anc.*) torrent de la Béotie; Pauſanias, *l. IX. c. xxx.* après avoir dit que ce torrent tombe du mont Olympe, ajoute que les habitans de Lariſſe avoient une tradition qui concernoit ce torrent, & il la rapporte. (*D. J.*)

SUS, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, au royaume de Maroc; elle eſt bornée au nord par l'Atlas, au midi par la Numidie, au levant par le fleuve *Sus*, & au couchant par l'océan. Cette province contient la plus grande partie du royaume de Maroc, & renferme les villes de Meſſe, Tecéut, Garet, Tarudante, Tagoaſt, Aguer, & Garitgueſſen. Cette province eſt fort peuplée; & ſa plus grande partie eſt un pays plat qui s'arroſe avec les eaux du *Sus*, qu'on tire par des canaux & des rigoles; il y a beaucoup de blé, de troupeaux, de vergers, de légumes, & de palmiers. Les habitans ſont Barbares, & ont plus d'adreſſe pour les armes que les autres barbares.

SUS LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc; il y a quelque apparence que c'eſt l'*Una* de Ptolomée, qui la met au huitieme degré de longitude, ſous le 28. 30. latitude. Elle tire ſa ſource du grand Atlas, traverſe les plaines de *Sus* auxquelles elle donne ſon nom, arroſe les pays les plus fertiles de ces quartiers, & vient ſe perdre dans l'océan, près de Guerteſſen. (*D. J.*)

SUSA, (*Géog. anc.*) nous diſons *Suſes* ou *Suzes* en françois. *Voyez* SUSES.

Suſa, ville de Perſe, & la capitale de la Suſiane; elle fut autrefois la réſidence des rois de Perſe, comme le remarque Pline, *l. VI. c. xxvij.* Il ajoute qu'elle fut bâtie par Darius fils d'Hyſtaſpes: *vetus regia Perſarum Suſa à Dario Hyſtaſpis filio condita*. Cela n'eſt pas juſte, à-moins que Pline par le mot *condita*, n'entende un rétabliſſement, ou une nouvelle enceinte; car *Suſa* eſt une très-ancienne ville, qui, ſelon Strabon, *l. XV. p.* 228. a été bâtie par Tahonus, pere de Memnon. Il lui donne un circuit de vingt-ſix ſtades, une figure oblongue, & une fortereſſe nommée *Memnoneum*. Hérodote dit que *Suſa* eſt appellée *ville de Memnon*: Strabon compare les murs de cette ville avec ceux de Babylone. Je ne m'en rapporterai donc pas à Polyclete, qui vouloit que la ville de *Suſa* n'eût point de murailles; cela n'eſt nullement croyable de la capitale d'un empire, ni d'une ville, où, ſelon Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxvj.* on gardoit des tréſors immenſes, que divers rois avoient amaſſé depuis pluſieurs ſiecles, pour que leur poſtérité pût s'en ſervir dans un cas de néceſſité.

L'Ecriture-ſainte parle beaucoup de *Suſes*, qu'elle nomme en hébreu *Suſan*, mot qui ſignifie un *lis*; c'eſt dans cette ville qu'arriva l'hiſtoire d'Eſther. C'eſt ſur le fleuve qui y couloit, que Daniel eut la viſion du bélier à deux cornes, & du bouc qui n'en avoit qu'une; c'eſt auſſi dans cette ville que Benjamin de Tudele & Abulfarage mettent le tombeau de ce prophete. Enfin, c'eſt à Suſan que Néhémie obtint du roi Artaxerxès la permiſſion de retourner en Judée, & de réparer les murs de Jéruſalem. (*D. J.*)

SUSAIN, *ou* SUSIN, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un pont briſé, ou une partie du tillac, qui regne depuis la dunette juſqu'au grand mât.

SUSANNÉ, *terme de Pratique*, ſynonyme à *ſuranné*, & moins en uſage. *Voyez* SURANNÉ.

SUSBANDE, ſ. f. c'eſt *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui couvre le tourillon d'un canon ou d'un mortier quand ils ſont ſur leur affut; elle eſt ordinairement à charniere. *Voyez* AFFUT. (*Q*)

SUSBEC, ſ. m. (*Fauconnerie.*) maladie d'oiſeaux qui en fait mourir un grand nombre; c'eſt une pituite chaude & ſubtile qui leur diſtille du cerveau.

SUSCEPTIBLE, adj. (*Gram.*) capable de recevoir; cette terre eſt *ſuſceptible* d'amélioration; cet homme d'amendement; cet enfant d'éducation; ce ſujet d'ornement; l'eſprit du peuple de toutes ſortes de mauvaiſes impreſſions. De *ſuſceptible*, on a fait *ſuſceptibilité*, *ſuſception*.

SUSCES, ſ. f. (*Com.*) étoffes qui ſe fabriquent au Bengale; ce ſont des eſpeces de taffetas que les Anglois portent à Madras où ils ſont de vente.

SUSCITER, v. act. (*Gram.*) produire, faire naître; Jeſus-Chriſt diſoit que de ces pierres qui étoient à ſes piés, il en pouvoit *ſuſciter* des enfans à Abraham; Dieu a *ſuſcité* de tems en tems des prophetes, des martyrs, des docteurs, qui ont uni leurs voix à celle de l'univers pour annoncer aux hommes ſa gloire, ſa puiſſance, ſa juſtice, ſon exiſtence. *Suſciter* lignée à ſon frere, c'eſt faire revivre ſon nom, en épouſant ſa veuve; on dit *ſuſciter* une affaire fâcheuſe, une querelle, un procès, des envieux; cet Ouvrage nous a *ſuſcité* bien des ennemis.

SUSCRIPTION, ſ. f. (*Gram.*) adreſſe qui eſt écrite ſur le dos d'une lettre miſſive. *Voyez* ADRESSE & LETTRE.

La *ſuſcription* doit contenir le nom, les qualités, la profeſſion, ou la demeure de celui à qui l'on écrit. Sous le mot de *demeure*, eſt compris le nom de la province, de la ville, du quartier, & même de la rue où celui à qui la lettre s'adreſſe fait actuellement ſon ſéjour; parce que des erreurs ſur ces différens points dans les *ſuſcriptions* ou adreſſes des lettres, ſont quelquefois de la derniere conſéquence. *Dictionnaires de Commerce & de Trévoux*.

SUSDAL, (*Géog. mod.*) province de l'empire ruſſien, avec titre de duché. Elle eſt bornée au nord par le Volga, au midi par le duché de Moskou, au levant par celui de Wolodimer, & au couchant par ceux de Jéroslaw & de Roſtow; c'eſt un pays en friche, & tout couvert de forêts remplies de bêtes fauves. La capitale & la ſeule ville de cette province, en a pris le nom; elle a titre d'archevêché, & eſt ſituée dans la partie méridionale du pays, mais toutes ſes maiſons ſont en bois, & ceux qui les habitent dans la pauvreté ou la ſervitude, tant l'empire ruſſe eſt encore barbare. *Long.* 59. 38. *latit.* 56. 14. (*D. J.*)

SUSE, PROVINCE DE, (*Géog. mod.*) province des états du roi de Sardaigne dans le Piémont, avec titre de marquiſat, & de vallée ou val. Elle eſt bornée au nord par le val de Maurienne, au midi par le val de Carmagnole, à l'orient par la province de Turin, & au couchant par les Alpes. *Suſe* eſt ſa capitale; ſes deux principales rivieres ſont la Doria & le Cénis. Cette province autrefois très-étendue ſous le nom de *Marche Séguſiane*, n'a guère aujourd'hui que vingt-quatre milles de longueur, ſur huit milles de largeur. Sa partie ſeptentrionale eſt inhabitable & impraticable, à cauſe des hautes montagnes qui la couvrent, qui font partie du mont Génevre & des monts Cénis. On ne peut paſſer de la vallée de Prégel dans le val de *Suſe*, que par trois endroits qui ſont le col de Collet, le col de la Rouſſie, & le col de Féneſtrelles. (*D. J.*)

SUSE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province à laquelle elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée ſur les bords de la Doria, à 15 lieues au nord-oueſt de Turin. Elle eſt environnée de montagnes & de collines fertiles en fruits & en vins. La plaine eſt arroſée par la Doria & par le Cénis, qui fourniſſent aux habitans des eaux ſaines, & à la terre une grande fécondité. Son gouverneur eſt en même tems gouverneur de la province; & la citadelle a ſon gouverneur particulier. *Long.* 24. 43. *lat.* 45. 7.

Cette ville eſt miſe par les anciens au nombre des villes les plus illuſtres des Alpes. On l'appelloit *Seguſio*, *Secuſio*, *Secuſia*, *Seguſium*, & ſes habitans *Seguſini*. On y voit encore quelques reſtes des ouvrages des Romains, & entr'autres ceux d'un arc de triomphe élevé à l'honneur d'Auguſte.

Ammian Marcellin nous apprend qu'on y voyoit le tombeau du roi Cottius, qui y avoit fait ſa réſidence. Elle étoit encore très-célebre lorſqu'elle devint la capitale du marquiſat auquel elle donna ſon nom, & qui comprenoit une partie de la Lombardie & de la Ligurie. Mais ſi la ville de *Suſe* eſt fameuſe par ſon ancien luſtre, elle ne l'eſt pas moins par les fureurs de la guerre auxquelles ſa ſituation l'a toujours expoſée.

Bellovèſe, Brennus & les Carthaginois, prirent cette route pour paſſer en Italie, & commirent bien des hoſtilités dans le pays. Flavius Valens qui vint après eux, ruina cette ville & les bourgades voiſines, après avoir mis à feu & à ſang la vallée de Maurienne. Les Goths firent le même ravage lorſqu'ils paſſerent dans les Gaules, ſous le regne de Théodoric. Les Wandales ne furent pas moins barbares; & l'armée de Conſtantin, victorieuſe de Maxence, après avoir pillé & ruiné tous les environs, détruiſit cette ville de fond en comble. Ce ne fut pas là la fin de ſes malheurs: elle eut beaucoup à ſouffrir de la part des Lombards lorſqu'ils paſſerent dans la Gaule, ſous la conduite d'Amon Zaban & de Rodanus. Les Sarraſins, qui vers l'an 900 traverſerent le val de *Suſe* pour pénétrer en Italie, porterent le fer & le feu dans ce val, & n'épargnerent pas la ville.

Mais de toutes ces calamités, la plus déplorable peut-être, fut celle qu'elle ſouffrit de la part de l'empereur Barberouſſe, quand il paſſa d'Allemagne en Italie. *Suſe* fut abſolument réduite en cendres, & dans cet incendie périrent les archives & les anciens monumens qui prouvoient l'origine de cette ville. Enfin la diviſion de ſes habitans mit le comble à ſes malheurs. Il y a environ quatre cens ans qu'il s'y forma deux partis qui ſe firent une longue & cruelle guerre. Elle ſe trouva par-là tellement dépeuplée qu'elle n'eut plus aucune eſpérance de ſe rétablir, ce qui obligea de reſtraindre l'enceinte des murs au point où on les voit à-préſent. (*D. J.*)

SUSE, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis ſur la côte, à 2 lieues de Carvan, & à 35 de Tunis. Elle a été autrefois conſidérable, & a ſoutenu de longs ſieges. Les Turcs en ſont aujourd'hui les maîtres. Son terroir ne rapporte que de l'orge, mais le pays a des huiles, des dattes & des figues. (*D. J.*)

SUS-ÉPINEUX, *en Anatomie*, nom d'un muſcle qui prend ſes attaches dans toute la foſſe ſus-épineuſe de l'omoplate, & ſe termine à la facette ſupérieure de la groſſe tubéroſité de l'humerus.

SUSERAIN *ou* SUZÉRAIN, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) il faut porter cette affaire pardevant le juge *ſuſerain*; c'eſt-à-dire, le ſupérieur, le juge de reſſort. Les ſeigneurs *ſuſerains* ſont les ducs, comtes & autres grands ſeigneurs. Ils peuvent être juges de reſſort, & les appellations des juges des hauts juſticiers, ſe relevent devant le juge, ſeigneur *ſuſerain*, quand il a le droit de reſſort. Si le ſeigneur *ſuſerain* eſt un ancien pair de France, les appellations des ſentences rendues par ſes juges ſe relevent immédiatement au parlement; s'il n'eſt pas pair, elles ſe relevent devant les baillis ou ſénéchaux. Aujourd'hui on ne vérifie plus lettres de duché & pairie qu'à la charge du reſſort ordinaire. Loyſeau a obſervé que les mots de *ſuſerain* & de *ſuſeraineté* n'avoient été faits que pour déſigner cette portion de la puiſſance publique & de la ſouveraineté qui a été uſurpée par les particuliers, & que ces termes ſont auſſi étranges, que cette eſpece de ſeigneurie eſt abſurde. Du Tillet dit que le droit de reſſort eſt un droit de ſouveraineté; c'eſt pourquoi les modernes, pour ôter l'équivoque, appellent *ſuſeraineté*, le droit de reſſort que quelques grands ſeigneurs du royaume, ont conſervé: il faut avoir un titre pour cela. *Dict. de Trév.*

SUSES *ou* SUZES, (*Géog. mod.*) ville de Perſe capitale du Kuſiſtan, à 34 lieues au ſud-oueſt d'Iſpahan, ſur le Caron qui eſt le fleuve Eulée des anciens Les Perſans appellent cette ville *Schouſch* & *Schouſchſter*. Ils tiennent par tradition qu'elle a été bâtie par Houdſchenk, troiſieme roi de Perſe de la premiere race nommée des *Piſchdadiens*. Les tables arabiques placent cette ville dans le troiſieme climat. Elles lui donnent 84. 30. *de longit.* & 31. 30. *de lat. ſeptentrionale*.

Quant à l'ancienne *Suſes*, cette ſuperbe ville autrefois la réſidence des rois de Perſe en hiver, *voy. l'article* SUSA. (*D. J.*)

SUSIANE, (*Géog. anc.*) les Grecs écrivent tantôt *Suſiana*, tantôt *Suris*; c'eſt une contrée de la Perſe; elle prenoit ſon nom de la ville de Suſes ſa capitale. Cette contrée avoit pour bornes l'Aſſyrie au ſeptentrion, à l'orient l'Elymaïde, dont elle étoit ſéparée par le fleuve Eulée, au midi le golfe Perſique, & le tigre au couchant. Ptolomée, *liv. VI. c. iij.* lui donne une plus grande étendue; car il y comprend l'Elymaïde, & il lui donne le fleuve Oroatis pour borne du côté de l'orient. Strabon diſtingue les Elyméens des Suſiens; & Pline dit poſitivement que le fleuve Eulée faiſoit la ſéparation entre la *Suſiane* & l'Elymaïde. Le nom moderne de la *Suſiane* eſt *Khus* ou le *Khuſiſtan*. (*D. J.*)

SUSIDÆ-PYLÆ, (*Géogr. anc.*) fameux détroit des montagnes, entre la Perſide propre & la Suſiane, & qui a pris quelquefois le nom de l'une de ces contrées, quelquefois de l'autre. Ce détroit, ou pas de montagnes, eſt appellé *Suſidæ Pilæ* par Quinte-Curſe, *l. V. c. iij.* & *Rupes-Suſiades*, Σουσιάδαι Πέτραι, par Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxviij.* comme il ſe trouve au-delà du *Paſitigris*, il étoit dans la Perſe propre: ce qui fait qu'Arrien, *l. III. c. xviij.* le nomme Περσίδαι Πύλαι, *Pilæ Perſides*, & Strabon Περσικαὶ Πύλαι, *Portæ Perſicæ*. C'eſt ce que nous connoiſſons à-préſent ſous le nom de *Pas de-Suſe*. (*D. J.*)

SUSOR, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie, en Aſie, dans l'Anatolie, ſur la côte méridionale de la preſqu'île qui s'étend depuis Smyrne juſqu'à l'île de Scio. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Téos, patrie d'Anacréon, & épiſcopale ſuffragante d'Ephèſe. (*D. J.*)

SUSPECT, adj. (*Gramm.*) ſur lequel on a de ſoupçons bien fondés: un auteur *ſuſpect*, une femme *ſuſpecte*, une opinion, une doctrine *ſuſpecte*, une conduite *ſuſpecte*, des mœurs *ſuſpectes*; qui eſt-ce qui n'eſt pas un peu *ſuſpect* en ce monde?

SUSPENDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt attacher quelque choſe en haut: on *ſuſpend* une cage, un luſtre, une cloche; la terre eſt *ſuſpendue* dans l'eſpace; au figuré, on dit *ſuſpendre* un jugement, *ſuſpendre* ſon jugement, demeurer *ſuſpendu* entre la crainte & l'eſpérance; *ſuſpendre* les progrès de la corruption, du luxe, de l'impiété; *ſuſpendre* de ſes fonctions un prêtre, un officier de juſtice, *&c.*

SUSPENS, adj. (*Juriſp.*) du latin *ſuſpenſus*, eſt celui qui a encouru la peine de la ſuſpenſe, c'eſt-à-dire, que l'on a ſuſpendu de quelques fonctions eccléſiaſtiques. *Voyez ci-après* SUSPENSE. (*A*)

SUSPENSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une interdiction faite à un clerc de faire les fonctions de ſon ordre pendant un certain tems, à la différence de l'interdiction à perpétuité qui emporte la dépoſition.

La *ſuſpenſe* eſt une peine propre aux clercs; elle eſt plus ou moins grave, ſelon la qualité des fautes, & elle varie auſſi quelquefois ſelon les uſages des égliſes.

C'eſt ordinairement la premiere peine que prononce le juge d'égliſe.

Il peut l'ordonner ſur un ſimple interrogatoire de l'accuſé.

Le decret d'ajournement perſonnel emporte *ſuſpenſe* contre les clercs.

On diſtingue la *ſuſpenſe* en locale ou perſonnelle; elle eſt locale, quand l'eccléſiaſtique n'eſt interdit de ſes fonctions que dans un certain lieu, & perſonnelle, s'il l'eſt en tout lieu.

Elle peut être générale ou bornée à certaines fonctions, comme pour la prédication ſeulement, ou pour la confeſſion, ou pour la célébration de la meſſe.

Elle peut être indéfinie ou bornée à un tems plus ou moins long, auquel cas elle ceſſe de plein droit après l'expiration du terme.

Un clerc peut auſſi être interdit, non des fonctions de ſon ordre, mais de quelqu'autre droit, comme un chanoine que l'on prive pour un tems du droit de ſuffrage, ou de l'entrée au chœur, ou du revenu de ſon bénéfice.

Celui qui n'obſerve pas la *ſuſpenſe*, encourt l'irrégularité. *Voyez l'inſtitution au droit eccléſ.* de M. Fleury, & le *mot* IRRÉGULARITÉ. (*A*)

SUSPENSEUR MUSCLE, (*Anat.*) ce muſcle du teſticule, autrement nommé *cremaſter*, vient non-ſeulement de la partie inférieure du muſcle oblique interne, mais encore de la corde tendineuſe, ou ligament de Fallope, qui eſt formée de l'union des muſcles obliques & tranſverſes dans leur partie inférieure.

Le muſcle *ſuſpenſeur* deſcend le long de la tunique vaginale; à meſure qu'il approche des teſticules, les fibres charnues qui le compoſent, s'écartent, & leur expanſion ſemble former une eſpece de membrane, que pluſieurs anatomiſtes ont nommé *erythroïde* ou *rougeâtre*, laquelle eſt étroitement unie à la vaginale.

Véſale a le premier décrit par lettres le muſcle *ſuſpenſeur* du teſticule & ſon origine, Caſſerius enſuite, & Cowper beaucoup mieux. (*D. J.*)

SUSPENSIF, adj. (*Juriſprud.*) eſt ce qui a l'effet de ſuſpendre l'exécution d'un jugement; en général l'appel n'eſt pas ſimplement dévolutif, il eſt auſſi *ſuſpenſif*, excepté dans les cas ou le jugement eſt exécutoire par proviſion. *Voyez* APPEL, EXÉCUTION, DÉFENSES, JUGEMENT, MATIERE SOMMAIRE, PROVISION, SENTENCE PROVISOIRE. (*A*)

SUSPENSION, ſ. f. *en Méchanique*, le point de *ſuſpenſion* d'une balance eſt le point où la balance eſt arrêtée & ſuſpendue. Les points de *ſuſpenſion* des poids de la balance ſont les points où ſont attachés ces poids. Le point de *ſuſpenſion* d'une balance à bras égaux eſt le point de milieu de la balance. Il n'en eſt pas de même de la balance romaine, dont le point de *ſuſpenſion* eſt fort près d'une de ſes extrémités. *Voyez* APPUI, BALANCE, LEVIER, PESON, ROMAINE. (*O*)

SUSPENSION, (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle l'orateur commence ſon diſcours de maniere que l'auditeur n'en prévoit pas la concluſion, & que l'attente de quelque choſe de grand excite ſon attention & pique ſa curioſité. Telle eſt cette penſée de Brebeuf dans ſes entretiens ſolitaires. Il s'adreſſe à Dieu:

Les ombres de la nuit à la clarté du jour,
Les tranſports de la rage aux douceurs de l'amour,
A l'étroite amitié la diſcorde & l'envie,
Le plus bruyant orage au calme le plus doux,
La douleur au plaiſir, le trépas à la vie,
Sont bien moins oppoſés que le pécheur à vous.

Autre ſorte de *ſuſpenſion*:

Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras erebi, noctemque profundam,
Ante pudor quam te violo, aut tua jura reſolvo.

Didon s'arrête à la fin du premier vers; elle fortifie ſon ſerment, elle s'effraye elle-même par des ſpectres, afin de s'encourager à tenir ſon ſerment.

Voici une même *ſuſpenſion* dans des vers qui ne le cedent point en beauté à ceux de Virgile; c'eſt Clitemneſtre qui s'adreſſe à Oreſte qui avoit demandé en mourant que ſa cendre fût dépoſée à côté de celle d'Agamemnon ſon pere; elle lui dit: *tu veux donc*

Que je deſcende au fond de ces grands monumens,
Où la nuit du trépas, cette nuit immobile,
De l'ombre de ton pere eſt l'éternel azile.

SUSPENSION, ſ. f. *en Muſique*; on appelle ainſi tout accord ſur la baſſe duquel on ſoutient un ou pluſieurs ſons de l'accord précédent, avant que de paſſer à ceux qui lui appartiennent; comme ſi la baſſe paſſant de la tonique à la dominante, je ſuſpens encore quelques inſtans ſur cette dominante l'accord de la tonique qui la précede, avant que de le réſoudre ſur le ſien, c'eſt une *ſuſpenſion*.

Il y a des *ſuſpenſions* qui ſe chiffrent & entrent dans l'harmonie; quand elles ſont diſſonantes, ce ſont toujours des accords par *ſuppoſition*. *Voyez* SUPPOSITION. D'autres *ſuſpenſions* ne ſont que de goût; mais de quelque nature qu'elles ſoient, on doit toujours les aſſujettir aux trois regles ſuivantes.

1°. La *ſuſpenſion* doit ſe faire ſur le frappé de la meſure, ou du moins ſur un tems fort.

2°. Elle doit toujours ſe réſoudre diatoniquement, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, c'eſt-à-dire que chaque partie qui a ſuſpendu, ne doit enſuite monter ou deſcendre que d'un degré, pour arriver à l'accord naturel de la note de baſſe qui a porté la *ſuſpenſion*.

3°. Toute *ſuſpenſion* chiffrée doit ſe ſauver en deſcendant, excepté la ſeule note ſenſible qui ſe ſauve en montant.

Avec ces précautions il n'y a point de *ſuſpenſion* qui ne puiſſe ſe pratiquer avec ſuccès; mais c'eſt au goût ſeul qu'il appartient de les diſtribuer à-propos. (*S*)

SUSPENSION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois ceſſation, interruption, comme quand on dit qu'il y a eu ceſſation de pourſuites.

Quelquefois *ſuſpenſion* ſignifie *interdiction*; c'eſt ainſi que les défenſes que les cours font aux officiers inférieurs, portent ordinairement la clauſe *à peine de ſuſpenſion de leurs charges*. *Voyez* INTERDICTION.

En matiere canonique on dit plutôt *ſuſpenſe* que *ſuſpenſion*. *Voyez* SUSPENSE. (*A*)

SUSPENSION D'ARMES, *en terme de Guerre*, eſt une treve de peu de jours dont les parties belligerantes conviennent pour avoir le tems d'inhumer leurs morts, d'attendre du ſecours ou les ordres de leurs ſouverains, *&c. Chambers*.

C'eſt auſſi une treve ou un tems pendant lequel on convient de ne faire aucun acte d'hoſtilité de part & d'autre. *Voyez* ARMISTICE. (*Q*)

SUSPENSION, *terme d'Horlogerie*, ſe dit en général des pieces ou parties par leſquelles un régulateur eſt ſuſpendu.

Suſpenſion par des ſoies. La *ſuſpenſion* la plus uſitée du pendule, lorſqu'il eſt court & léger, comme celui des pendules à reſſort, des réveils, *&c.* eſt une ſoie doublée & attachée au coq par ſes deux extrémités; le haut de la verge du pendule qui dans ce cas eſt recourbé, s'accroche au milieu de la ſoie, & le mouvement eſt communiqué à ce pendule au moyen de la fourchette qui le prend aux environs du tiers de ſa longueur. *Voyez* FOURCHETTE & PENDULE.

Suſpenſion par des reſſorts. Dans les pendules à grandes vibrations, au lieu de ſoie on ſe ſert de deux reſſorts très-affoiblis, qui paſſant au-travers du coq ont retenus par les parties de cuivre où ils ſont rivés. Dans cette pratique, la fourchette a le même uſage que dans la précédente. *Voyez la fig.*

Suſpenſion par des couteaux. Une autre *ſuſpenſion* qui eſt encore fort uſitée dans les pendules, ſur-tout en Angleterre, c'eſt celle qu'on appelle *ſuſpenſion à couteaux*. Elle n'exige point de fourchette, le pendule y eſt ſuſpendu à une tige, aux extrémités de laquelle on forme des angles d'environ 30 degrés, ou des couteaux, leſquels s'appuient dans des angles internes plus ouverts fixés ſur chacune des platines, ou comme le pratique M. Graham ſur des plans droits paralleles; les angles étant alors le centre de l'arc décrit, le frottement devient peu conſidérable; & l'on remédie au petit retard qui peut naître de la diminution d'élaſticité des reſſorts.

Suſpenſion par des rouleaux. M. Saly, ingénieux artiſte, employoit pour le régulateur de ſes pendules & montres marines, une *ſuſpenſion* que quelques horlogers ont auſſi appliquée aux pendules ordinaires. Elle conſiſtoit en deux grands rouleaux poſés parallelement aux platines, & formant entr'eux un angle curviligne auſſi grand qu'il ſe pouvoit. Le pivot de l'arbre qui portoit le pendule & qui en étoit le plus près venoit s'appuyer dans l'angle ci-deſſus. Quand le pendule étoit en vibration, tout le frottement de la *ſuſpenſion* étoit peu ſenſible; ce frottement ſe tranſportant ſur les pivots des rouleaux, qui parcouroient un eſpace diminué, dans le rapport de leur grandeur à celle de leurs pivots. L'expérience a fait voir que cette *ſuſpenſion*, quoiqu'inférieure aux précédentes dans les pendules, pouvoit devenir fort utile pour diminuer le frottement des pivots des balanciers.

SUSPENSOIRE, LIGAMENT, (*Anatom.*) un des quatre ligamens ainſi nommés du foie; c'eſt celui qui fait le partage de la ſurface convexe du foie en deux lobes. Ce ligament n'eſt que la continuation de ce repli du péritoine qui loge la veine ombilicale: il eſt attaché par ſa partie inférieure tout le long de la ſurface convexe du foie, qui répond directement à ſa ſciſſure, & il diſtingue par-là le grand lobe d'avec le petit; il s'avance même pardevant juſqu'au commencement de la ſciſſure, où il communique avec une capſule particuliere, en s'attachant dans tout ce trajet, non-ſeulement à l'appendice d'un os du ſternum nommé *xiphoïde*, mais même aux portions du diaphragme qui lui répondent; il ſe termine enfin environ le milieu de la partie ſupérieure & poſtérieure du foie à ſon ligament nommé *coronaire*. Ce ligament moyen s'attache auſſi obliquement le long de la partie ſupérieure & poſtérieure de la gaine du muſcle droit. (*D. J.*)

SUSPENSOIRE, *terme de Chirurgie*, bandage qui ſert à contenir l'appareil appliqué ſur le ſcrotum. *Voyez* SCROTUM.

Le *ſuſpenſoire* eſt une eſpece de poche dont on ne peut déterminer la largeur: il faut qu'elle ſoit proportionnée au volume du *ſcrotum*; il ſe fait ordinairement avec une piece de linge ou de futaine de 8 pouces en quarré, pliée en deux parties égales. On la coupe par un côté, depuis le milieu juſqu'à la réunion des deux angles de cette extrémité, en obſervant de décrire une ligne courbe. On coud enſuite l'endroit coupé, ce qui donne une eſpece de poche. On fait un trou au milieu de la partie ſupérieure de cette poche pour paſſer la verge. On coud enſuite un bout de bande de trois quarts d'aune de long, garnie de quelques œillets à l'un des angles ſupérieurs; & un autre bout de bande d'un demi-pié, garni de même à l'autre côté. On place aux angles inférieurs deux autres bouts de bande de demi-aune pour faire paſſer ſous les cuiſſes. Les chefs ſupérieurs s'attachent autour du corps comme une ceinture; & les inférieurs paſſent de devant en arriere; & après avoir croiſé chaque cuiſſe au-deſſous du moignon de la feſſe, ils ſeront attachés aux côtés de la ceinture, un à droite, l'autre à gauche. *Voyez* la *fig.* 11. & 12. *Pl. XXVII.* le *ſuſpenſoire* eſt lui-même un excellent ſecours, & un moyen curatif du varicocele. *Voyez* VARICOCELE. (*Y*)

SUSPICION, ſ. f. (*Gram.*) ſoupçon, méfiance; il y a de véhémentes *ſuſpicions* qu'il a fait le libelle qu'on lui attribue. La moindre *ſuſpicion* de partialité dans une affaire, doit nous en écarter, par reſpect pour nous-mêmes & pour les autres. C'eſt le caractere de l'accuſé qui affoiblit ou fortifie la *ſuſpicion*.

SUSSEX, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre, dans la partie méridionale de ce royaume, avec titre de comté. Cette province nommée anciennement *Suth-ſex*, a retenu le nom des Saxons méridionaux, dont le royaume comprenoit ce comté avec la province de Surreq. Le *Suſſex* s'étend en long du levant au couchant le long de l'Océan, qui le borne au midi & au ſud-eſt. Du côté du nord, il fait face au comté de Southampton; ſa longueur eſt de 64 milles, ſa largeur de 20 milles, & ſon circuit de 58 milles.

Il eſt partagé en ſix grands quartiers, que les habitans du pays appellent *rapes*; ſavoir, Haſtings, Pevenſey, Lewes, Bramber, Arundel & Chicheſter. Chaque quartier ou rape a une forêt, une riviere & un château, dont il a pris le nom. Ils ſont ſubdiviſés en cinquante-deux hundreds ou centaines, compoſées de trois cens douze égliſes paroiſſiales, dans leſquels ſe trouvent dix-neuf villes ou bourgs à marché, entre leſquels il y en a neuf qui ont droit de députer au parlement; ſavoir, Chicheſter, capitale de la province, Horsham, Midhurſt, Lewes, New-Shoreham, Bramber, Steyning, Eſt-Grinſted & Arundel.

Il y en faut joindre quatre autres, qui ſont des places maritimes & des ports fameux, & qui avec quatre autres places du comté de Kent, font une eſpece de corps à part, & envoient enſemble ſeize députés au parlement, qu'on appelle par honneur les *barons des cinq ports*. Les quatre places du comté de *Suſſex*, ſont Haſtins, Winchelſey, la Rye & Séaford. Les quatre autres de la province de Kent, ſont Douvre, Romney, Sandwich & Hyeth.

Le terroir de cette province abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. La mer fournit quantité de poiſſon. Les Dunes rapportent du blé abondamment. Le milieu du pays eſt tapiſſé de champs, de prés & de riches pâturages. La partie la plus avancée au nord eſt preſque toute couverte de bois, qui procurent l'avantage de pouvoir travailler le fer, dont on trouve des mines dans ce comté.

Enfin cette province eſt féconde en hommes, qui ont rendu leurs noms célebres dans la poéſie, dans les mathématiques & dans les autres ſciences. Je me hâte d'en citer quelques-uns de la liſte de M. Fuller, The *Worthies*, *in* Suſſex.

Dorſet (Thomas Sackville, comte de) homme d'une naiſſance illuſtre, grand tréſorier d'Angleterre, ſous la reine Eliſabeth, & pour dire quelque choſe de plus, beau génie, & excellent poëte. Il naquit dans le comté de *Suſſex* en 1556, fit d'excellentes études à Oxford, à Cambridge & au temple.

Après ſes études, il voyagea en France & en Italie où il ſe perfectionna dans les langues, l'hiſtoire & la politique. A ſon retour en Angleterre, il prit poſſeſſion des grands biens que ſon pere mort en 1566 lui avoit laiſſé, dont il diſſipa en peu de tems la meilleure partie par la ſplendeur avec laquelle il vivoit, ou plutôt par ſes magnifiques prodigalités. Il avoit à ſon ſervice les plus habiles muſiciens de l'Europe, & donnoit ſouvent des feſtins à la reine & aux miniſtres étrangers.

Diſtingué par ſa naiſſance & par ſes qualités, tant naturelles qu'acquiſes, ſa maiſon fut toujours ſur un pié honorable, & conſiſta pendant vingt ans en plus de deux cens vingt perſonnes, ſans compter les ouvriers & autres gens à gage; en même tems il recevoit, par ſa noble façon de penſer, un tiers de moins de relief que les autres ſeigneurs; charitable envers les pauvres dans les années de diſette, il diſtribuoit du blé gratuitement à pluſieurs paroiſſes du comté de *Suſſex*, & en tiroit auſſi de ſes greniers qu'il faiſoit vendre au marché fort au-deſſous du prix courant.

Il fut créé baron de Buckhurſt en 1567, & bientôt après envoyé en ambaſſade vers Charles IX. roi de France, pour des affaires importantes qui regardoient les deux royaumes. En 1589, il fut fait chevalier de l'ordre de la Jarretiere; & en 1591, chancelier de l'univerſité d'Oxford.

En 1598, la reine Eliſabeth voyant que ſes exhortations & les conſeils de l'âge avoient modéré le cours des profuſions dont une certaine grandeur d'ame héréditaire à ſa maiſon avoit été la principale cauſe, le nomma *grand tréſorier d'Angleterre*. Alors cette princeſſe en agit en maîtreſſe judicieuſe & indulgente, elle lui tendit la main pour qu'il pût réparer ſa fortune, prouvant par-là qu'elle le regardoit comme un enfant qui avoit part à ſes bonnes graces. Il mourut ſubitement d'apoplexie étant au conſeil le 19 d'Avril 1608, âgé de 62 ans. Le lord Sackville deſcend de lui en ligne directe.

On a loué beaucoup l'éloquence du comte de Dorſet, mais encore davantage l'excellence de ſa plume. On dit que ſes ſecrétaires ne faiſoient pas grande choſe pour lui, lorſqu'il s'agiſſoit de dreſſer des pieces, parce qu'il étoit fort délicat pour le ſtyle & le choix des expreſſions, Il avoit une maniere peu ordinaire de depêcher ſes affaires. Son ſecrétaire de confiance, qui l'accompagnoit, prenoit par écrit les noms de ceux qui pourſuivoient quelque demande, & y joignoit la date du tems où ils s'adreſſoient au grand tréſorier pour la premiere fois, enſorte que le nouveau-venu ne pouvoit paſſer devant un autre plus ancien en date, à-moins que ſon affaire particuliere ne pût ſouffrir aucun délai, ou qu'il ne fût queſtion d'affaires d'état preſſantes.

Entre ſes ouvrages poétiques, on doit mettre 1°. ſon *Ferrex* & *Porrex*, fils de Gorboduc, roi de Bretagne, tragédie réimprimée à Londres en 1736, *in*-8°. 2°. le *miroir des magiſtrats*, où l'on prouve par des exemples avec quelle ſévérité le vice eſt puni. A la ſuite de l'épître au lecteur vient l'*introduction* en vers de mylord Sackville. Cette *introduction* eſt une deſcente dans les enfers, à l'imitation du Dante. Comme c'eſt un morceau très-rare & entierement inconnu en France, nous en rapporterons quelques traits qui feront connoître par le pinceau du lord Sackeville les élémens de la poéſie pittoreſque en Angleterre, ſous le regne d'Eliſabeth. L'auteur commence par peindre la *Triſteſſe*, dont la demeure tenoit toute l'enceinte du tartare.

„ Son corps ſemblable à une tige brûlée par l'ardeur du ſoleil étoit entierement flétri; ſon viſage étoit défait & vieilli; elle ne trouvoit de conſolation que dans les gémiſſemens. Telle qu'une glace inondée de gouttes d'eau, ainſi ſes joues ruiſſeloient de larmes. Ses yeux gros de pleurs auroient excité la compaſſion des cœurs les plus durs. Elle joignoit ſouvent ſes débiles mains, en jettant des cris douloureux qui ſe perdoient dans les airs. Les plaintes qu'elle faiſoit en conduiſant l'auteur aux enfers étoient accompagnées de tant de fréquens ſoupirs, que jamais objet ſi pitoyable ne s'eſt offert à la vue des mortels.

„ A l'entrée de l'affreux ſéjour de Pluton étoit aſſis le ſombre *Remords*, ſe maudiſſant lui-même, & ne ceſſant de pouſſer d'affreux ſanglots. Il étoit dévoré de ſoucis rongeans, & ſe conſumoit en vain de peines & de regrets. Ses yeux inquiets rouloient de côté & d'autre, comme ſi les furies le pourſuivoient de toutes parts. Son ame étoit perpétuellement déſolée de l'accablant ſouvenir des crimes odieux qu'il avoit commis. Il lançoit ſes regards vers le ciel, & la terreur étoit gravée ſur ſon viſage. Il déſiroit toujours la fin de ſes tourmens, mais tous ſes deſirs étoient infructueux.

„ Auprès du *Remords* étoit la *Frayeur* haye, pâle & tremblante, & courant à l'avanture d'un pas chancelant, la parole embarraſſée & le regard tout effaré. Ses cheveux hériſſés faiſoient relever ſa coëffure, Epouvantée à la vue de ſon ombre même, on s'appercevoit qu'elle craignoit mille dangers imaginaires.

„ La cruelle *Vengeance* grinçoit les dents de colere, méditant les moyens d'aſſouvir ſa rage, & de faire périr ſon ennemi avant que de prendre aucun repos.

„ La *Miſere* ſe faiſoit auſſi remarquer par ſon viſage décharné, par ſon corps, ſur lequel il n'y avoit que quelques lambeaux pendans, & par ſes bras conſumés juſqu'aux os. Elle tenoit un bâton à la main, & portoit la beſace ſur l'épaule; c'étoit ſa ſeule couverture dans les rigueurs de l'hiver. Elle ſe nourriſſoit de fruits ſauvages, amers ou pourris, L'eau des ruiſſeaux fangeux lui ſervoit de boiſſon, le creux de la main de coupe, & la terre froide de lit.

„ Le *Souci*, qu'on reconnoiſſoit diſtinctement par ſes agitations, faiſoit ſur l'ame un autre genre de pitié. Il avoit les doigts noués & chargés de rides.

,, A peine l'aurore a-t-elle entr'ouvert nos yeux par
,, les premiers rayons de la lumiere, qu'il eſt debout,
,, ou plutôt ſes paupieres deſſéchées ne ſe ferment
,, jamais. La nuit a beau faire diſparoître le jour &
,, répandre ſes voiles ſombres, il prolonge ſa tâche
,, à la faveur d'une lumiere artificielle.

,, Il admiroit d'un œil inquiet le *Sommeil* immo-
,, bile, étendu par terre, reſpirant profondément,
,, également inſenſible aux diſgraces de ceux que
,, maltraite la fortune, & à la proſpérité de ceux
,, qu'elle éleve. C'eſt lui qui donne le repos au corps,
,, le délaſſement au laboureur, la paix & la tranquillité
,, à l'ame. Il eſt le compagnon de la nuit, & fait la
,, meilleure partie de notre vie ſur la terre. Quel-
,, quefois il nous rappelle le paſſé par des ſonges,
,, nous annonce les événemens prochains, & plus ſou-
,, vent encore ceux qui ne ſeront jamais.

,, A la porte de la *Mort* étoit ſon meſſager, vieil-
,, lard décrépit, courbé ſous le poids des années,
,, & ſans dents, & preſque aveugle. Il marchoit ſur
,, trois piés, & ſe traînoit quelquefois ſur quatre.
,, A chaque pas qu'il faiſoit, on entendoit le clique-
,, tis de ſes os deſſéchés. La tête chauve, le corps
,, décharné, il heurtoit de ſon poing ſec à la porte
,, de la *Mort*, hâletant, touſſant, & ne reſpirant
,, qu'avec peine.

,, Aux côtés du vieillard étoit la pâle *Maladie* ac-
,, cablée dans un lit, ſans pouls, ſans voix, ſans goût,
,, & rendant une haleine infecte, objet d'horreur à
,, ceux qui la regardent.

,, Un ſpectacle non moins déplorable s'offroit
,, près d'elle; c'étoit la *Famine* qui, jettant d'affreux
,, regards, demandoit de la nourriture, comme étant
,, prête à exprimer. Sa force eſt ſi grande, que les
,, murailles même ne ſauroient lui réſiſter. Ses ongles
,, crochus arrachent & déchirent tout ce qui ſe pré-
,, ſente; elle ſe dévore elle-même, rongeant ſa car-
,, caſſe hideuſe, dont on peut compter les os, les
,, nerfs & les veines. Tandis que le poëte avoit ſur
,, elle les yeux fixés & mouillés de larmes de ſang à
,, la vue d'un pareil objet, elle jette tout-d'un-coup
,, un cri dont l'enfer même retentit. On vit à l'in-
,, ſtant un dard enfoncé au milieu de ſa poitrine, &
,, ce dard venoit ouvrir un paſſage à la vie.

,, Enfin parut la *Mort* elle-même, divinité terri-
,, ble qui, la faulx à la main, moiſſonne indiſtincte-
,, ment tout ce qui reſpire ſur la terre, ſans que les
,, prieres, les larmes, la beauté, le mérite, la gran-
,, deur, la puiſſance, les royaumes, les empires, les
,, forces réunies des mortels & des dieux puiſſent
,, ſouſtraire perſonne à ſon pouvoir irréſiſtible. Tout
,, eſt contraint de ſubir ſes lois inexorables ,,.

Kidder (Richard), ſavant évêque de Bath & Wells, naquit en 1649, & publia pluſieurs ouvrages théologiques. Il fut tué dans ſon lit à Wells avec ſa femme, par la chûte d'une rangée de cheminée que renverſa ſur ſa maiſon la violente tempête du 26 Novembre 1703. On a fait pluſieurs éditions de ſon livre intitulé, *les devoirs de la jeuneſſe*. Sa *démonſtration du Meſſie* parut à Londres en 1684, 1699 & 1700, en trois volumes *in*-8°. Son *commentaire* ſur les cinq livres de Moïſe, avec une *diſſertation* ſur l'auteur du Pentateuque, a été imprimé à Londres en 1694, deux volumes *in*-8°.

May (Thomas), poëte & hiſtorien, naquit ſous le regne de la reine Eliſabeth, & mourut ſubitement dans une nuit de l'année 1652. Il a donné 1°. cinq pieces de théâtre. 2°. Un poëme ſur le roi Edouard III. imprimé à Londres en 1635, *in*-8°. Ce poëme commence ainſi: ,, Je chante les hauts faits
,, du troiſieme & du plus grand des Edouards, qui,
,, par ſes exploits, éleva tant de trophées dans la
,, France vaincue, s'orna le premier de ſes fleurs
,, de lis, & porta ſes armes victorieuſes juſqu'au
,, rivage occidental, où le Tage roulant ſur un ſa-
,, ble d'or, ſe précipite dans l'Océan ,,. 3°. Une traduction en vers anglois, de la Pharſale de Lucain, imprimée à Londres en 1630, *in*-8°. 4°. L'hiſtoire du parlement d'Angleterre de l'année 1640, Londres 1647, *in-fol.* Il dit dans la préface de cette hiſtoire: *Quod plura de patriæ defenſorum, quam de partis adverſæ rebus geſtis expoſuerim, mirum non eſt, quoniam plus familiaritatis mihi cum ipſis, & major indagandi opportunitas fuit. Si pars adverſa idem tali probitate ediderit, poſteritas omnia geſta magno cum fructu, cognoſcet.*

Otvay (Thomas), fameux tragique anglois, naquit en 1651; il quitta l'univerſité ſans y avoir pris aucun degré, & vint à Londres, où il cultiva la poéſie, & même monta quelquefois ſur le théâtre, ce qui lui valut les bonnes graces du comte de Plimouth, un des fils naturels de Charles II. En 1677, il paſſa en Flandres en qualité de cornette dans les troupes angloiſes, mais il en revint en pauvre équipage, & ſe remit de nouveau à la poéſie, & à écrire pour le théâtre. Il finit ſes jours en 1685 à la fleur de ſon âge, n'ayant que 34 ans. Quoique royaliſte ouvert, & dans la plus grande miſere, il n'obtint jamais de Charles II. le moindre ſecours, & ſe vit réduit par un ſort ſingulier, à mourir littéralement de faim.

M. Addiſon obſerve, qu'Otway a ſuivi la nature dans le ſtyle de la tragédie, & qu'il brille dans l'expreſſion naturelle des paſſions, talent qui ne s'acquiert point par le travail ni par l'étude, mais avec lequel il faut être né; c'eſt en cela que conſiſte la plus grande beauté de l'art; il eſt vrai que quoique ce poëte ait admirablement réuſſi dans la partie tendre & touchante de ſes tragédies, il y a quelque choſe de trop familier dans les endroits qui auroient dû être ſoutenus par la dignité de l'expreſſion. Ses deux meilleures pieces ſont *Veniſe ſauvée*, ou la conjuration découverte, & l'*Orpheline*, ou le malheureux mariage; c'eſt dommage que cet auteur ait fondé ſa tragédie de *Veniſe ſauvée* ſur une intrigue ſi vicieuſe, que les plus grands caracteres qu'on y trouve, ſont ceux de rébelles & de traitres. Si le héros de cette piece eût fait paroître autant de belles qualités pour la défenſe de ſon pays, qu'il en montre pour ſa ruine, les lecteurs n'auroient pu trop l'admirer, ni être trop touchés de ſon ſort. Mais à le conſiderer tel que l'auteur nous le dépeint, tout ce qu'on en peut dire, c'eſt ce que Saluſte dit de Catilina, que ſa mort auroit été glorieuſe, s'il eût péri pour le ſervice de ſa patrie: *ſi pro patria ſic concidiſſet.*

Sa tragédie l'*Orpheline*, quoique toute fictive, peint la paſſion au naturel, & telle qu'elle a ſon ſiege dans le cœur. Mademoiſelle Barry, fameuſe actrice, avoit coutume de dire, qu'en jouant le rôle de *Monime* dans cette piece, elle ne prononçoit jamais ſans verſer des larmes, ces trois mots, *ha! pauvre Caſtalio!* qui par leur ſimplicité font un effet d'un pathétique ſublime.

Pell (Jean), mathématicien du xvij. ſiecle, naquit en 1611. Il fut nommé profeſſeur en mathématiques à Amſterdam, & en 1646 à Breda; en 1654 Cromwell alors protecteur, l'envoya pour réſider auprès des cantons proteſtans. Il revint à Londres en 1658, prit la prêtriſe, & fut nommé un des chapelains domeſtiques de l'archevêque de Cantorbery. Il mourut en 1685. Il a publié quelques livres de mathématiques, & entr'autres, 1. celui qui eſt intitulé, *de vera circuli menſura;* 2. table de dix mille nombres quarrés; ſavoir, de tous les nombres quarrés, entre 0 & cent millions, de leurs côtés & de leurs racines. Londres 1672, *in-fol.*

Sadler, (Jean) naquit en 1615, & mourut en 1674. Son ouvrage intitulé *les droits du royaume*, parut en 1646, *in*-4°. dans le tems que l'auteur étoit ſecrétaire de la ville de Londres. Cet ouvrage fut fort eſtimé dans ce tems-là, & ne l'a pas été moins depuis.

Olivier Cromwel faiſoit grand cas de M. Sadlerd, & lui offrit par une lettre du 31 Décembre 1649 la place de premier juge de Mounſter en Irlande, avec mille livres ſterling d'appointemens; mais il s'excuſa de l'accepter. Voici le précis de la lettre de Cromwell, qui peint ſon caractere, ſa conduite, & ſon attention à nommer les meilleurs ſujets à toutes les places du gouvernement, & à les nommer avec des graces irréſiſtibles. Il n'étoit pas poſſible qu'un homme de cette vigilance & de cette habileté ne vînt à triompher au-dedans & au-dehors. Liſons ſa lettre à Sadler.

,, Vous propoſer, monſieur, à l'improviſte une
,, charge importante, c'eſt peut-être s'expoſer à
,, vous prévenir de maniere à vous empêcher d'y
,, penſer du tout, ou à prendre le parti de la néga-
,, tive, quand il s'agira de vous déterminer. Nous avons
,, murement réfléchi à ce que nous vous offrons,
,, comme vous vous en appercevrez par les raiſons
,, dont nous appuyons notre demande, & nous vous
,, l'offrons de bon cœur, ſouhaitant que ce ſoit Dieu,
,, & non pas vous qui nous réponde.

,, Que Dieu nous ait viſiblement aſſiſté dans les

,, gran-

,, grandes révolutions arrivées depuis peu parmi
,, nous, c'eſt une choſe que tous les gens de bien
,, ſentent, & dont ils lui rendent graces, perſuadés
,, qu'il a de plus grandes vues encore: & que com-
,, me il a manifeſté par tout ce qui s'eſt paſſé, ſa
,, ſévérite & ſa juſtice, il viendra auſſi un tems, où
,, il fera éclater ſa grace & ſa miſéricorde.
,, Quant à nous, dont il s'eſt ſervi comme d'inſtru-
,, ment pour cet œuvre, ce qui cauſe notre joie,
,, c'eſt que nous faiſons l'œuvre de notre maître;
,, qu'il nous honore de ſa protection; & que nous
,, vivons dans l'eſpérance qu'il ramenera la paix, &
,, qu'il nous introduira dans le royaume glorieux &
,, pacifique qu'il a promis.
,, Si cette eſpérance nous conſole, nous ne ſom-
,, mes pas moins réjouis de voir que les affaires pren-
,, nent un tour qui donne lieu de croire que l'éter-
,, nel a deſſein de faire ſentir à cette pauvre île les
,, effets de ſa miſéricorde. Nous ne pouvons donc
,, nous diſpenſer de faire tout ce qui dépend de nous,
,, (en qualité de foible inſtrument), pour répondre
,, aux vues de Dieu, quand l'occaſion s'en préſente.
,, On avoit coutume d'avoir dans la province de
,, Mounſter un premier juge, qui, conjointement
,, avec quelques aſſeſſeurs, décidoit des affaires; c'eſt
,, cet emploi que je vous prie d'accepter. Comme
,, je crois que rien ne vous conviendra mieux que
,, d'avoir des appointemens fixes, j'oſe vous pro-
,, mettre mille livres ſterling par an, payables tous
,, les ſix mois. J'ignore juſqu'où vous regarderez cet
,, emploi comme une vocation; ce dont je ſuis ſûr,
,, c'eſt que je n'ai jamais rien fait avec plus de plai-
,, ſir. Informez-moi cependant le plutôt que vous
,, pourrez de votre réſolution. Je me recommande
,, à vos prieres, & ſuis votre affectionné ami & ſer-
,, viteur,,.

O. Cromwell.

Corke, le 31 Décembre 1649.

Selden (Jean) eſt regardé des étrangers pour un des ſavans hommes de l'Europe; mais ils ignorent en général la gloire qu'il s'eſt acquiſe dans ſon pays, en qualité de membre du parlement, & le rôle qu'il y a joué, ſans pour cela diſcontinuer la culture des lettres, & ſans que les traverſes qu'il eſſuya en défendant les droits de la nation, aient eu le pouvoir d'ébranler la force de ſon ame. Il avoit pris pour ſa deviſe ces mots grecs, περὶ παντὸς ἐλευθερίαν, *la liberté ſur toutes choſes*.

Il naquit en 1584, étudia à Oxford, s'y diſtingua, & ſe fit bientôt une grande réputation par les écrits qu'il mit au jour, conſécutivement ſur divers ſujets. En 1621 le roi Jacques I. mécontent du parlement, fit arrêter Selden, avec quelques-uns des membres de la chambre des communes. En 1625, il fut élu député au premier parlement qui ſe tint ſous Charles I. & alors il ſe déclara nettement contre le duc de Buckingham. Il s'oppoſa encore fort vivement au parti de la cour en 1627 & 1628.

,, Je ne prens pas la parole, dit-il, dans les dé-
,, bats qu'il y eut touchant la liberté des ſujets; je
,, ne prens pas la parole pour alléguer des raiſons
,, ſur ce point, le plus important qu'on ait jamais
,, agité. Cette liberté, qui eſt reconnue, je me flatte
,, de tout le monde, auſſi bien que des juriſconſul-
,, tes, a été violée, non ſans qu'on ſe ſoit plaint;
,, mais je ne crois pas, que jamais on en ait légitimé
,, la violation, ſinon en dernier lieu. Le privilege
,, du *habeas corpus* a été réclamé; la cauſe a été rap-
,, portée par ordre du roi; ſignification s'eſt faite de
,, la part du conſeil. On a plaidé, on a allégué ſept
,, actes parlementaires: tout cela n'a ſervi de rien;
,, l'autorité ſeule a agi, on a décidé, que quiconque
,, eſt empriſonné par ordre du roi ou du conſeil, ne
,, peut être élargi. J'ai toujours vu que dans les af-
,, faires graves, on a coutume d'alléguer publique-
,, ment les raiſons qu'on a d'agir: il s'agit ici d'une
,, affaire où ſa majeſté & ſon conſeil ſont intéreſſés.
,, Je deſire ſeulement que quelques-uns de conſeil
,, nous inſtruiſent de ce qui peut fonder un pouvoir
,, ſi étendu ,,.

L'an 1629 Selden ſe ſignala de nouveau contre la cour, lorſqu'on agita dans la chambre-baſſe de Votter, ſi la ſaiſie des effets des membres du parlement par les officiers de la douane, n'étoit pas une violation de leurs privileges? L'orateur refuſe de propoſer la queſtion, en conſéquence de la défenſe du roi. Selden lui dit: ,, il eſt étonnant, M. l'orateur, que
,, vous n'oſiez faire une propoſition lorſque la cham-
,, bre vous l'ordonne. Ceux qui vous ſuccéderont,
,, pourront ainſi déclarer dans tous les cas, qu'ils
,, ont ordre du roi de ne point faire une propoſition;
,, mais ſachez, monſieur, que ce n'eſt point là rem-
,, plir votre charge; nous ſommes aſſemblés ici pour
,, le bien public par ordre du roi, & ſous le grand
,, ſceau; & c'eſt le roi lui-même, qui, ſéant ſur ſon
,, trone, & en préſence des deux chambres, vous a
,, nommé notre orateur ,,.

Le roi ayant diſſout le parlement, Selden fut arrêté, & empriſonné dans la priſon du banc du roi, où il courut riſque de la vie, à cauſe de la peſte qui regnoit dans le quartier. Il recouvra la liberté quelque tems après; & le parlement lui donna cinq mille livres ſterling pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites dans cette occaſion.

En 1630, il fut encore empriſonné avec quelques ſeigneurs, ayant été accuſé d'avoir répandu un libelle intitulé *propoſitions pour le ſervice du roi, de brider l'impertinence des parlemens*. La naiſſance de Charles, prince de Galles, engagea le roi à ordonner qu'on mît Selden, & les autres priſonniers, en liberté.

En 1634, il ſurvint une querelle entre l'Angleterre & la Hollande, pour la pêche du hareng ſur les côtes de la grande-Bretagne; Grotius ayant publié en faveur des Hollandois ſon *mare liberum*, Selden lui répondit par ſon *mare clauſum, ſeu de dominio maris, libri duo*, Londres 1636, *in*-4°. Cet ouvrage le mit ſi bien avec la cour, qu'il ne tint qu'à lui de s'élever aux premiers emplois, mais il leur préfera le plaiſir de s'appliquer tout entier à l'étude. Le roi lui-même ayant réſolu d'ôter les ſceaux à M. Littleton, eut quelqu'envie de les donner à Selden; mais les lords Claredon & Falkland déclarerent à ſa majeſté, que Selden refuſeroit ce poſte. Il accepta ſeulement la garde des archives de la tour, que le parlement lui confia; & quelque tems après, il fut mis du nombre des douze commiſſaires établis pour l'adminiſtration de l'amirauté.

En 1654, ſa ſanté s'affoiblit au commencement de cette année, & il mourut le 16 Décembre ſuivant. Ses exécuteurs teſtamentaires ſe déſaiſirent généreuſement de ſa bibliotheque, pour en faire préſent à l'univerſité d'Oxfort. Le docteur Burnet dit que cette bibliotheque étoit eſtimée quelque mille livres ſterling, & qu'on la regardoit comme une des plus curieuſes de l'Europe.

Tous les ouvrages de Selden, ont été recueillis par le docteur David Wilkins, en trois volumes *in-folio*, à Londres en 1726. Les deux premiers volumes contiennent les ouvrages latins, & le troiſieme les anglois. L'éditeur a mis à la tête une vie fort étendue de Selden, & a ajouté à ſon édition quelques autres pieces du même auteur qui n'avoient pas encore paru, entre autres des lettres, des poéſies, *&c.*

Il eſt aſſez ſurprenant, que l'éditeur n'ait point inſéré dans ſa collection l'ouvrage intitulé, *recherches hiſtoriques & politiques* ſur les lois d'Angleterre, depuis les premiers tems juſqu'au regne de la reine Eliſabeth. Cet ouvrage eſt de Selden, & a été publié ſous ſon nom à Londres en 1739, *in-fol.* quatrieme édition. Le but principal eſt de prouver par des déductions hiſtoriques, que les rois d'Angleterre n'ont jamais été revêtus d'un pouvoir arbitraire. Ce livre fut imprimé pour la premiere fois *in*-4°. l'an 1649, peu de tems après la mort de Charles I.

Le ſavoir de Selden eſt connu de tout le monde. Le docteur Hicker obſerve néanmoins, qu'il ne poſſédoit pas à fond l'anglo-ſaxon. Son érudition étoit peu commune, toujours variée, & pleine d'obſervations utiles; mais il manque à ſes ouvrages la méthode & la clarté du ſtyle. Ses *analecta anglo-britannica* ne font pas connoître, autant qu'on le deſireroit, la religion & le gouvernement des Saxons, ni les révolutions arrivées parmi eux.

Son fameux traité *de diis Siriis*, a trois grands défauts, qui lui ſont communs avec la plupart de ceux qui ont écrit ſur l'idolâtrie des peuple orientaux. 1°. Le peu de choix des citations; 2°. c'eſt que dans ce nombre, la plûpart de ceux qui ont écrit des dieux de l'Orient, confondent perpétuellement les dieux des Grecs avec ceux des peuples barbares; 3°. l'explication allégorique des fables, que Selden n'a pas toujours évitée.

Son *hiſtoire des dîmes* choqua extrêmement le clergé,

gé, & fut attaquée de toutes parts. Le but de cet ouvrage eſt de prouver que les dîmes ne ſont pas de droit divin, quoique l'auteur ne veuille pas en conteſter aux eccléſiaſtiques la poſſeſſion qui eſt fondée ſur les lois du pays.

Ses travaux ſur les *marbres d'Arundel*, lui ont fait beaucoup d'honneur, & nous ont valu les belles éditions de Prideaux, en 1676, *in-fol.* & de Mattaire, en 1732.

Ses *titres d'honneur* ont été réimprimés trois ou quatre fois ſéparément. Nicholſon dit, que pour ce qui regarde la haute & petite nobleſſe d'Angleterre, elle doit avouer qu'il faut lire cet ouvrage pour acquérir une idée générale de tous les différens degrés de diſtinction, depuis celui d'empereur, juſqu'à celui de gentilhomme campagnard.

Son *mare clauſum* eſt extrèmement loué par les Anglois, qui ſoutiennent conſtamment que l'auteur a démontré contre Grotius par les anciens monumens hiſtoriques, l'empire des Anglois ſur les quatre mers, & que les François, les Flamands & les Hollandois n'ont aucun droit d'y pêcher ſans leur permiſſion; mais Grotius a pour lui le ſuffrage des étrangers. Quoi qu'il en ſoit, la nation angloiſe eſtima ſi fort l'ouvrage de Selden, que ce livre, par ordre exprès du roi & du conſeil, fut remis publiquement aux barons de l'Echiquier, pour être dépoſé dans les archives, comme une piece ineſtimable, parmi celles qui regardent les droits de la couronne.

Son *fleta, ſeu commentarius juris anglicani*, parut à Londres, *in*-4°. & c'eſt un monument de prix pour la nation. On en a donné une ſeconde édition en 1685, dans laquelle on auroit dû corriger les fautes que Selden lui-même avoit indiquées.

Le livre *de jure naturali, & gentium*, a reçu de grandes louanges de Puffendorf; mais meſſieurs le Clerc & Barbeyra, penſent différemment. Le premier lui reproche ſes principes rabbiniques, bâtis ſur une ſuppoſition incertaine de la tradition judaïque. Le ſecond ajoute que Selden ſe contente de citer les déciſions des rabbins, ſans ſe donner la peine d'examiner ſi elles ſont juſtes ou non. Il eſt certain que dans un ouvrage de cette nature, il falloit dériver les principes des pures lumieres de la raiſon, & non pas uniquement des préceptes donnés à Noé, dont le nombre eſt fort incertain, & qui ne ſont fondés que ſur une tradition douteuſe. Enfin, dans cet ouvrage de Selden il regne beaucoup de deſordre, & ſur-tout l'obſcurité, qu'on remarque en général dans ſes écrits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUSTENTATION, ſ. f. (*Gram.*) aliment, nourriture en quantité ſuffiſante à l'entretien de la vie. Il faut manger pour la *ſuſtentation* du corps & des forces. On dit auſſi *ſuſtenter;* le pain *ſuſtente* beaucoup: ce prélat a *ſuſtenté* en grain, en riz, tous les pauvres de ſon diocèſe pendant les années paſſées. Au figuré, la lecture de l'Ecriture ſainte eſt plus propre qu'aucune autre à *ſuſtenter* l'ame. Je ne ſais ſi on ne dit pas mieux *ſubſtenter*, que *ſuſtenter*.

SUSTEREN, (*Géog. mod.*) petite ville, aujourd'hui bourg d'Allemagne dans le cercle de Veſtphalie, au duché de Juliers, à l'orient de Maſeyck, ſur le ruiſſeau de Zafel. (*D. J.*)

SUSUDATA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Il y en a qui veulent que ce ſoit aujourd'hui *Wilnach*, dans la marche de Brandebourg. (*D. J.*)

SUTERA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazzara entre Fiume de Platani & Fiume Salſo. C'eſt à-peu-près l'endroit où ſe trouve l'ancienne Petrina. (*D. J.*)

SUTHERLAND, (*Géogr. mod.*) province maritime d'Ecoſſe, au nord du comté de Soſs. Elle eſt bornée à l'orient par la mer d'Allemagne, au midi par le Taine, & la riviere d'Okell qui la ſéparent de la province de Roſs; à l'occident par la ſeigneurie d'Aſſint; au nord par la province de Strath-Navern, & au nord-eſt par celle de Caithneſs. Sa longueur eſt d'environ 40 mil. & ſa plus grande largeur de 20. Les plus remarquables des rivieres qui l'arroſent ſont le Shin, l'Uns, le Brora & l'Ully, qu'on appelle autrement *Helmſdail*. Cette province eſt toute montueuſe, & entrecoupée de trois grandes forêts remplies de bêtes ſauvages, & d'oiſeaux des bois de diverſes eſpeces. Le plus conſidérable des lacs du pays eſt le lac de Shin: il eſt comme tous les autres fécond en poiſſon. L'orge de cette province eſt le meilleur qui croiſſe dans les pays du nord. On tire du *Sucherland* de très-bon de fer des mines. Les anciens comtes de cette province étoient de la maiſon de Murray; aujourd'hui cette ſeigneurie eſt tombée dans la maiſon des Gordons, dont le chef de la branche aînée prend le titre de duc de *Gordon*. (*D. J.*)

SUTHWELL, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Nottingham-Shire ſur la Trent.

SUTRI, (*Géog. mod.*) en latin *Sutrium*; petite ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe, au patrimoine de S. Pierre, ſur le Pozzuolo, à 10 lieues au nord-oueſt de Rome. Il s'y tint un concile en 1046. Elle fut érigée en évêché au cinquieme ſiecle par le pape S. Hilaire; mais ſon état miſérable a fait réunir cet évêché à celui de Népi. *Longit.* 30. 5. *latitu.* 42. 10. (*D. J.*)

SUTRIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Etrurie. Cette ville étoit autrefois célebre & une ancienne colonie romaine, ſelon Tite-Live, *l. IX. c. xxxij.* La colonie y avoit été conduite ſept ans après que les Gaulois eurent pris la ville de Rome, comme nous l'apprend Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* Auguſte l'augmenta, ce qui fait que dans une inſcription rapportée par Gruter, *pag.* 302. *n* 1. elle eſt appellée *colonia Julia Sutria*. Pline *l. III. c. v.* la connoît ſous le nom de *colonia Sutrina*, & nomme ſes habitans *Sutrini*. L'itinéraire d'Antonin qui la marque ſur la voie Claudienne, la met ſur la route de Luques à Rome, entre *Forum Caſſii* & *Baccanæ*, à onze milles du premier de ces lieux, & à douze milles du ſecond. Cette ville conſerve ſon ancien nom. On la nomme préſentement *Sutri*. (*D. J.*)

SUTURE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une connexion ou articulation particuliere de certains os dans le corps animal; ainſi nommée parce qu'elle reſſemble à une couture. *Voyez* ARTICULATION.

Il y a deux ſortes de *ſutures*, l'une appellée *vraie*, lorſque les os ſont dentelés comme une ſcie, & reçus mutuellement les uns dans les autres.

L'autre appellée *fauſſe* ou *écailleuſe*, lorſque les os avancent l'un ſur l'autre comme les écailles de poiſſon. *Voyez* ÉCAILLEUSE.

Les os du crâne ſont ordinairement joints enſemble par trois *ſutures* vraies; ſavoir la coronale, qui va d'une tempe à l'autre. *Voyez nos Planches Anat.* & *l'article* CORONAL. La *ſagittale* qui unit les os pariétaux. *Voyez l'article* SAGITTALE. Et la *lambdoïde*, ainſi nommée parce qu'elle reſſemble au lambda grec Λ. *Voyez* LAMBDOIDE.

Outre ces trois *ſutures* il y en a une quatrieme, qui eſt fauſſe ou écailleuſe, & que l'on ſuppoſe fauſſement n'être pas dentelée. Elle joint les os des tempes à l'os ſphénoïde à l'occipital, *&c.* & on l'appelle auſſi *ſuture temporale*. Voyez *nos Planch. Anat.* & ÉCAILLEUSE.

Les Naturaliſtes diſent qu'en Perſe on trouve ſouvent des gens qui ont le crâne compoſé d'un ſeul os, ſans aucune *ſuture*, & ſans qu'on voye réſulter de-là aucun inconvénient. M. Fléchier, dans ſa *Vie du cardinal Ximenès*, rapporte auſſi la même choſe de ce cardinal. Il ſemble néanmoins que ce défaut de *ſutures* devroit avoir de fâcheuſes ſuites, comme de rendre la tranſpiration fort imparfaite, & de cauſer par-là des peſanteurs de têtes & des vertiges. *Voyez* CRANE.

La *ſuture ſphénoïdale*, eſt une *ſuture* ainſi appellée parce qu'elle environne l'os ſphénoïde qu'elle ſépare du coronal, de l'os des tempes & de l'occipital. *Voy.* SUTURE, CRANE, SPHÉNOÏDE, *&c.*

SUTURE DU CRANE, (*Phyſiolog.*) on nomme *ſuture* du crâne, l'articulation ou la jonction de ſes os enſemble. Selon le ſyſtème des anciens, toutes les *ſutures* du crâne ſe diviſent en *ſutures* vraies ou dentelées, & en *ſutures* fauſſes ou écailleuſes; nous allons parler phyſiologiquement des unes & des autres en général.

Veſale, & après lui des Anatomiſtes de grande réputation, comme Fallope, Spigel, *&c.* prétendent qu'en examinant la calotte du crâne humain, on ne remarque ſur ſa face concave, à l'endroit des *ſutures*, que des lignes plus ou moins régulieres, au lieu qu'à ſa face convexe les dentelures, comme tout le monde ſait, y ſont très-ſenſibles. On peut encore expoſer cette remarque d'une autre façon, en diſant que les dents qui uniſſent les os coronal, pariétaux & occipital entre eux, ne ſe trouvent qu'à la table interne & au diploé, & qu'il n'y a point de dentelure à la table interne de ces os.

M. Hunauld prévenu en faveur d'une obſervation qui

qui vient de ſi bonne part, & qu'il avoit lui-même vérifiée pluſieurs fois, fut fort étonné d'y trouver par la ſuite des exceptions. Il voulut s'aſſurer en examinant quantité de crânes, ſi ces exceptions n'étoient point un jeu de la nature; & voici ce qu'il a découvert.

Les crânes qu'on étudie le plus, & dont on ſépare les os pour la démonſtration, ſont aſſez ſouvent des crânes de ſujets morts après avoir paſſé l'âge de la jeuneſſe. On ne trouve point pour l'ordinaire de dents à la table interne de ces crânes; & plus les ſujets ſont avancés en âge, & plus l'union des os en-dedans de la calotte du crâne, paroît en forme de lignes; ces lignes même s'effacent entierement dans la vieilleſſe. Au contraire dans le bas âge, il y a des dents à la table interne de la calotte du crâne, & les *ſutures* paroiſſent à ſa ſurface concave. Ces dents & ces *ſutures* y ſont d'autant plus apparentes que les ſujets ſont plus jeunes. Voilà une variété bien certaine, bien conſtante, & qui fait porter à faux l'obſervation de Véſale, & d'autres célebres anatomiſtes. C'eſt de cette variété dont M. Hunauld a tâché de développer les cauſes; & c'eſt ce qu'il a fait avec beaucoup d'eſprit.

Une voûte, dit-il, a plus d'étendue à ſa ſurface convexe qu'à ſa ſurface concave, & plus une voûte eſt épaiſſe, & plus ſa ſurface interne eſt petite par rapport à l'externe. Cette différence d'étendue fait que les pieces qui compoſent une voûte doivent être taillées obliquement, pour être appliquées les unes à côté des autres. Si l'on ſuppoſe que les pieces d'une voute faſſent également effort pour s'augmenter ſuivant toutes leurs dimenſions, la preſſion de ces pieces les unes contre les autres ſera plus forte vers la ſurface concave, que vers la ſurface convexe. Ces idées ſimples appliquées à ce qui ſe paſſe dans l'augmentation du crâne, ſemblent fournir la raiſon de l'effacement des *ſutures* internes du crâne à un certain âge.

Dans l'enfance, le coronal, les pariétaux, & l'occipital, commencent peu-à-peu à s'ajuſter enſemble par le moyen des dents, & des échancrures qui ſe trouvent à leurs bords. Ces os ſont alors très-minces, & les dents qui ſe trouvent gravées dans toute leur épaiſſeur, ſont auſſi longues à la table interne qu'à l'externe; ainſi les *ſutures* coronale, ſagitale, & lambdoïde, paroiſſent à la ſurface concave de la calote du crâne, de même qu'à la ſurface convexe; mais enſuite les choſes changent: les os du crâne ſe preſſent mutuellement les uns & les autres, à meſure que leur étendue augmente; comme en même-tems leur épaiſſeur devient plus conſidérable, il faut néceſſairement que les dents aient moins de longueur à la table interne qu'à l'externe, & il faut que la pointe de ces mêmes dents ſoit taillée obliquement, car la calote du crâne ainſi qu'une voûte, a moins d'étendue à ſa ſurface concave, qu'à ſa ſurface convexe; ainſi les bords des os qui la compoſent, pour pouvoir s'appliquer à côté les uns des autres, doivent être taillés obliquement.

A meſure que l'épaiſſeur du crâne augmente, les dents deviennent de plus en plus moins longues à la table interne qu'à l'externe; cette inégalité de longueur fait que les échancrures, qui ne ſont que les interſtices des dents, ont auſſi moins d'étendue à la ſurface concave du crâne, qu'à la ſurface convexe; par conſéquent ſi l'on regarde le dedans de la calote du crâne, quand il commence à acquérir une certaine épaiſſeur, les *ſutures* y doivent paroître moins conſidérables qu'à ſa ſurface externe.

Voilà donc déja les dents moins longues, & les échancrures moins profondes à la table interne qu'à l'externe; mais il faut encore quelque choſe de plus, car avec l'âge les échancrures ſe rempliſſent entierement à la table interne, & les dents y diſparoiſſent entierement.

Lorſque les os de la calote du crâne commencent à ſe preſſer réciproquement, par l'augmentation de leur étendue, la partie de la pointe des dents, qui appartient à la table interne, preſſée contre les échancrures de l'os oppoſé, trouve moins de réſiſtance vers la ſubſtance ſpongieuſe du diploë, que contre la table interne des échancrures où ces dents ſont engagées; cette partie de la pointe des dents qui appartient à la table interne, ſe dirigera donc vers le diploë; le peu d'épaiſſeur de la table interne rend cette détermination facile; la table interne de la dent, en ſe portant ainſi vers le diploë, forme un talus, & perd le niveau du dedans du crâne; mais la table interne du fond de l'échancrure, en profite bientôt, en s'avançant ſur le talus de la dent oppoſée, & elle s'y avance d'autant plus que les os faiſant plus d'effort les uns contre les autres vers leur ſurface concave qu'ailleurs, y ſont plus diſpoſés à s'étendre vers les endroits où il ſe trouve une diminution de réſiſtance.

Voilà donc en même tems deux nouvelles cauſes qui contribuent à effacer les *ſutures* du dedans de la calote du crâne. 1°. Toute la pointe des dents qui ſe releve vers le diploë, ceſſe de paroître en dedans du crâne. 2°. La table interne qui s'avance du fond de chaque échancrure, diminue la longueur des dents du côté de leur racine, ainſi par ce double moyen, peu-à-peu & avec le tems, les dents ſe trouvent effacées au-dedans du crâne, il n'y paroît plus de figure, & l'union des os ne ſe fait appercevoir que par des lignes.

Les dents qui compoſent les *ſutures*, ne ſont pas toutes de la même longueur: les petites dents qui ne ſont ſéparées que par de petites échancrures, diſparoiſſent les premieres; pluſieurs dents d'une longueur inégale, placées à côté les unes des autres, ſe confondent, & n'en font plus qu'une d'une largeur conſidérable, lorſque les interſtices qui les ſéparent, ſont remplis. Il ſe trouve encore des dents beaucoup plus longues que les autres: celles-ci diſparoiſſent plus tard, ou ne diſparoiſſent même jamais entierement. Toutes ces inégalités donnent à l'union des os en dedans du crâne, la figure de lignes irrégulieres.

Lors donc qu'il ne paroît point de dents à la ſurface concave du crâne, cela ne ſe fait pas, pour empêcher, comme on le dit ordinairement, que la dure-mere ne ſoit bleſſée dans les cas de fracture, ou d'enfoncement à l'endroit des *ſutures*; mais c'eſt par une ſuite néceſſaire de la conformation des os du crâne, & de ſa figure.

C'en eſt aſſez pour ce qui concerne les *ſutures* vraies ou dentelées: la différence qui ſe trouve entre elles, & les *ſutures* fauſſes ou écailleuſes, montre que leurs uſages doivent être différens. Dans l'une, les os s'uniſſent par le moyen des avances & des enfoncemens qui ſont à leurs bords: dans l'autre le bord d'un os eſt appliqué ſur le bord d'un autre os, & pour s'ajuſter ainſi, ils font tous les deux taillés en bizeau. Preſque tous les anatomiſtes ont ou propoſé des raiſons de cette différence, ou ont adopté quelques-unes des raiſons qu'on avoit propoſées avant eux; cependant en les examinant toutes, il paroît qu'on n'en a point encore trouvé de ſuffiſantes, à l'exception de celle que propoſe M. Hunauld, dans les mêmes mémoires de l'acad. des Sciences, an. 1730. (*D. J.*)

SUTURE, *terme de Chirurgie*, couture que l'on fait aux plaies, pour en tenir les levres approchées, afin que le ſuc nourricier puiſſe les réunir. *Voyez* PLAIES.

Les *ſutures* ne ſont pas le ſeul moyen que la chirurgie emploie pour maintenir les bords d'une plaie dans le contact mutuel qui eſt néceſſaire pour leur conſolidation. *Voyez* RÉUNION, on a beaucoup abuſé en chirurgie de l'opération de la *ſuture*, comme M. Pibrac l'a démontré dans une excellente diſſertation, inſérée au troiſieme tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie.

Les ſcholaſtiques diſtinguent pluſieurs eſpeces de *ſutures*, qui ſe réduiſent à l'entrecoupée dont nous allons parler dans cet article; à l'enchevillée qui convient aux plaies pénétrantes du bas ventre, *voyez* GASTRORAPHIE; à l'entortillée qui ſert aux plaies des levres, *voyez* BEC DE LIEVRE; & à la *ſuture* du pelletier, dont on preſcrit l'uſage pour les plaies des inteſtins: *Voyez* PLAIES DES INTESTINS. Les trois premieres ont été appellées *ſutures incarnatives*, & elles ſe font à points ſéparés; la derniere ſe nomme *reſtrinctive*, parce qu'elle s'oppoſe à l'iſſue des matieres contenues dans le canal inteſtinal; cette *ſuture* ſe fait à points continus, en ſurjettant le fil, comme les pelletiers font en couſant les peaux.

Quoique la réunion ſoit l'indication générale que donne la cure des plaies, il y a des cas où il ne faut point mettre en uſage les moyens de la procurer. Tels ſont 1°. les plaies ſoupçonnées d'être venimeuſes, parce qu'il eſt à propos de donner iſſue au venin, & de faire pénétrer les remedes dans l'intérieur des parties où il s'eſt inſinué. 2°. Les plaies accompagnées

de

de grands inflammations, ne permettent pas l'uſage des *ſutures*, parce que les points d'aiguilles augmenteroient les accidens; mais on peut ſe ſervir des autres moyens uniſſans, s'ils peuvent avoir lieu. 3°. Les plaies contuſes devant néceſſairement ſuppurer, ne peuvent point être réunies, non plus que celles où il y a une déperdition de ſubſtance, qui empêche l'approximation des bords de la plaie. 4°. on ne réunit point les plaies qui pénétrent dans l'intérieur de la poitrine. *Voyez* Plaies de poitrine. 5°. Les plaies où il y a des gros vaiſſeaux ouverts, n'indiquent point la réunion: car il faut faire des ligatures, & comprimer l'orifice des vaiſſeaux ouverts; ces cas, loin de permettre la réunion, exigent au contraire fort ſouvent qu'on faſſe des inciſions pour découvrir le vaiſſeau bleſſé. *Voyez* Anevrisme faux.

Dionis, après pluſieurs auteurs plus anciens, a cru que l'on ne devoit point réunir les plaies où les os ſont découverts, à cauſe des exfoliations qu'il en faut attendre. Ce précepte ne doit pas être pris à la rigueur: on ne doit le ſuivre que quand les os découverts ſont altérés: car s'ils ſont ſimplement découverts, ou même diviſés par un inſtrument tranchant, en approchant les parties nouvellement diviſées, on les préſervera de l'impreſſion de l'air qui eſt nuiſible aux os découverts; & les ſucs nourriciers des parties diviſées & rapprochées, fournira le baume le plus convenable pour leur réunion. On pourroit appuyer la pratique de réunir les plaies avec diviſion des parties oſſeuſes, ſur un grand nombre de faits; nous avons entre autres une obſervation communiquée à l'académie royale de Chirurgie, par feu M. de la Peyronie, ſon préſident, qui eſt très-concluante ſur ce point de l'art. Un homme reçut obliquement un coup d'inſtrument tranchant ſur la partie extérieure & moyenne du bras; l'os en fut coupé net avec les muſcles & les tégumens qui le couvroient, enſorte que ce bras ne tenoit qu'à une bande de peau de la largeur d'un pouce, ſous laquelle étoit le cordon des vaiſſeaux. M. de la Peyronie tenta la réunion, bien perſuadé qu'il ſeroit toujours aſſez à tems d'oter le membre, ſi le cas le requéroit: il mit les deux extrémités de l'os diviſé en leur ſituation naturelle, fit pluſieurs points de *ſuture* pour la réunion des parties molles, & appliqua un bandage capable de contenir la fracture; ce bandage étoit fenêtré vis-à-vis la plaie, pour la facilité des panſemens: on employa pour topique l'eau-de-vie, animée d'un peu de ſel ammoniac, dont on fomenta auſſi l'avant-bras & la main qui étoit froide, livide & ſans ſentiment: on parvint à rappeller la chaleur naturelle: on panſa la plaie; le huitieme jour, l'appareil en fut levé par la fenêtre du bandage; le quatorzieme jour, pour le ſecond appareil, & la plaie parut diſpoſée à la réunion. Le dix-huitiéme la cicatrice ſe trouva avancée, & la partie preſque dans ſon état naturel, & le battement du pouls ſenſible: alors M. de la Peyronie ſubſtitua un bandage roulé au fénêtré: on eut ſoin de lever l'appareil de dix en dix jours; après cinquante jours on l'ôta entierement, & au bout de deux mois de la bleſſure, le malade fut entierement guéri, à un peu d'engourdiſſement près dans la partie. On doit conclure de cette obſervation, qu'on doit tenter la réunion quelque grande que ſoit la plaie, & qu'il n'y a point d'inconvénient à l'eſſayer, pour peu que la conſervation d'un membre ſoit vraiſſemblable; la nature ne demandant ſouvent qu'à être aidée, pour faire des prodiges.

Pour faire la *ſuture* entrecoupée, il faut avoir préparé l'appareil convenable; il conſiſte en aiguilles, fils, plumaceux, compreſſes & bandes; les aiguilles doivent être plus ou moins grandes, ſelon la profondeur de la plaie. *Voyez* Aiguille. Les fils doivent par la réunion de pluſieurs fils cirés, former un cordonnet plat: ce cordonnet ſera proportionné à l'aiguille, comme l'aiguille à la plaie; il ſera plus fort pour une plaie profonde que pour une ſuperficielle.

Tout étant diſpoſé, on lavera la plaie pour la débarraſſer des ordures & autres corps étrangers qui peuvent y être, & en ôter les caillots de ſang qui s'oppoſeroient à la réunion; le chirurgien doit alors conſidérer exactement la grandeur & la profondeur de la plaie: par l'étendue de la plaie, il décidera du nombre de points de *ſuture* qu'il faudra pour la réunir; il ſeroit auſſi mal-à-propos de les multiplier ſans néceſſité, que de n'en pas faire autant qu'il convient; dans les plaies qui n'ont qu'une direction, ſi un point ſuffit, il ſe fait ordinairement au milieu: s'il en faut deux, on les fait à égale diſtance entre eux, qu'il y en aura de chaque point à l'angle de la plaie dont il eſt le plus proche; *Pl. XXX. fig.* 9. s'il faut trois points, on commencera par celui du milieu, & les deux autres ſeront placés entre le premier & l'angle de la plaie, à droite & à gauche; ainſi du reſte. *Voy. Pl. XXXI. fig.* 1. J'ai dit qu'ordinairement un ſeul point de *ſuture* ſe plaçoit au milieu de la plaie; car ſi la plaie étoit plus profonde vers un de ſes angles, ce ſeroit dans cet endroit qu'il conviendroit de faire la *ſuture*.

Lorſque les plaies ont pluſieurs directions, & qu'il y a un ou pluſieurs lambeaux, on doit commencer la *ſuture* par les angles des lambeaux, ſans quoi on riſqueroit de ne pas pouvoir réunir la plaie dans toutes ſes parties. *Pl. XXX. fig.* 10 & 11.

La profondeur de la plaie ſervira à déterminer à quelle diſtance de ſes levres chaque point doit être fait: le fil doit décrire une ligne courbe dans l'épaiſſeur des parties, & il faut que la milieu de cette courbe paſſe à une ligne du fond de la plaie; pour y réuſſir, il faut que l'éguille entre d'un côté, à une diſtance égale à la profondeur de la plaie, & qu'elle ſorte de l'autre côté à pareille diſtance; ſi l'on prenoit moins de parties, le milieu du fil n'iroit point juſqu'à fond de la plaie: on parvient à en réunir la ſuperficie; mais les bouches des vaiſſeaux qui ne ſont point affrontés dans le fond, laiſſent échapper du ſang & de la lymphe; il s'y forme une ſuppuration à laquelle il faut donner iſſue par une inciſion, lorſque la cicatrice eſt bien formée dans toute l'étendue de la ſuperficie de la plaie; ſi l'aiguille pénetre à trop de diſtance, on riſque d'embraſſer les parties au-delà du fond de la plaie, ce qui en cauſant une douleur inutile, ne ſeroit pas ſans danger.

Pour pratiquer la *ſuture*, toutes ces meſures priſes, on rapproche les levres de la plaie: on les fait tenir dans cette ſituation par un aide: on prend l'aiguille avec la main droite; le doigt index & celui du milieu ſeront ſur la convexité de l'aiguille, & le pouce dans la concavité; la pointe ſera tournée du côté de la poitrine de l'opérateur, & le cordonnet dont elle ſera enfilée, ſera jetté extérieurement ſur la main. Le chirurgien appuiera légerement le petit doigt & l'annulaire de ſa main droite ſur la partie bleſſée, & portera la pointe de l'aiguille ſur la peau, à la diſtance convenable: le pouce & le doigt indicateur de la main gauche, appuieront par leurs extrémités ſur le côté oppoſé à l'endroit où l'on doit faire entrer la pointe de l'aiguille, & par ce moyen on percera tout-à-la-fois les deux levres de la plaie; lorſque la pointe de l'aiguille eſt ſuffiſamment ſortie entre les deux doigts de la main gauche, qui par leur compreſſion en favoriſoient le paſſage, on tire l'aiguille par ſa pointe avec ces deux doigts de la main gauche, en obſervant qu'en même-tems qu'ils ſaiſiſſent la pointe de l'aiguille pour la tirer, on porte deux doigts de la main droite pour ſoutenir lateralement les parties que l'aiguille traverſe: on continue de faire les autres points ſans couper les fils que l'on tient fort lâches pour qu'ils forment des anſes aſſez grandes pour faire les nœuds: quand on a fait autant de points que l'étendue de la plaie l'a requiſe, on coupe les anſes par le milieu, & on fait les nœuds à la partie ſupérieure, ou à la moins déclive de la plaie, afin qu'ils ne s'imbibent ni de ſang ni de pus; le nœud que l'on fait doit d'abord être ſimple, & être aſſujetti par un demi-nœud en roſette, afin de pouvoir être deſſerré ou reſſerré au beſoin: dans cette vue M. le Dran conſeille de graiſſer la ſuperficie du nœud avec quelque huile ou pommade, & de mettre par-deſſus une petite compreſſe auſſi graiſſée. Ces préceptes généraux ſouffrent quelques exceptions.

1°. Lorſque les plaies ſont profondes, on ne prend point les deux levres d'un ſeul coup d'aiguille: on pénetre du dehors au-dedans, à un des côtés de la plaie, & après avoir retiré entierement l'aiguille, on acheve le point en perçant l'autre levre du dedans au-dehors.

2°. Dans les plaies à lambeaux le nœud ne doit pas toujours ſe faire à la partie ſupérieure, ou à la partie la moins déclive de la plaie, car ſi le lambeau eſt fait de bas en haut, la réunion exige que le nœud ſe faſſe en-bas; & on doit déroger à toute regle qui eſt contraire à la fin qu'on ſe propoſe.

L'appareil conſiſte à mettre ſur la plaie un plumaceau trempé dans quelque baume vulnéraire, qui ne

ſoit point trop deſſicatif, de crainte qu'il ne s'oppoſe à la tranſudation purulente qui ſe fait toujours du plus ou du moins dans toutes les plaies: on poſe une ou deux compreſſes mollettes ſur la plaie; on entoure le membre avec une autre, & on maintient le tout par quelques tours de bande.

On prévient, ou on calme l'inflammation par la ſaignée & le régime; on fomente la plaie avec l'eau & l'eau-de-vie tiede, & on ne leve l'appareil qu'au bout de trois ou quatre jours, à moins qu'il n'y ait des accidens. S'il ſurvient inflammation, on relâchera les points, juſqu'à ce qu'elle ſoit calmée; pour les reſſerrer enſuite: quand la réunion eſt faite, on ôte les fils en les coupant à la partie oppoſée au nœud: on les retire doucement & facilement: comme la cicatrice eſt nouvelle, il eſt bon de tenir quelques jours la partie en repos, & même d'appliquer quelques languettes d'emplâtres agglutinatifs pour la ſoutenir. Les plaies faites par les aiguilles, ſe guériſſent aiſément, il ſuffit d'y couler un peu d'eau vulnéraire ou d'eau-de-vie. (*Y*)

SUVARO CAPO, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, dans le royaume de Naples, ſur la côte de la Calabre ultérieure. Magin veut que ce ſoit l'ancien *Brettium Promontorium*. (*D. J.*)

SUVEREAU, *voyez* SAUREL.

SUWA, (*Culte & Mytholog.*) divinité très-révérée des Japonois, & qui préſide à la chaſſe. On célebre pluſieurs fêtes en ſon honneur. *Voyez* SINTOS.

SUWO, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée montagneuſe méridionale de l'empire du Japon. Elle eſt diviſée en ſix diſtricts, & a trois journées d'étendue de l'eſt à l'oueſt. Son pays abonde principalement en plantes & en pâturages. Les côtes de la mer lui fourniſſent du poiſſon, des écreviſſes, des coquillages, & des choſes ſemblables, en auſſi grande quantité que partout ailleurs. (*D. J.*)

SUZAN PORTE DE, (*Hiſt. des Juifs.*) c'eſt ainſi que fut appellée la porte orientale du temple de Jéruſalem. Elle reçut ce nom, parce que l'édit en vertu duquel le temple fut achevé, avoit été donné par Darius, 515 ans avant Jeſus-Chriſt, dans ſon palais de *Suzan* ou *Suze*, ainſi que diſent les Grecs. Cette ville de Suze fut en conſéquence repréſentée en ſculpture au-deſſus de la porte dont nous parlons, & l'ouvrage a ſubſiſté juſqu'à la deſtruction du temple par les Romains. *Voyez* Ligfoot *de templo, cap. iij.*

SUZANNE SAINTE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, à dix lieues du Mans, au bord de la petite riviere d'Hervé; c'étoit autrefois une place forte. *Long.* 17. 14. *lat.* 48. 9. (*D. J.*)

SUZANNE, (*Critiq. ſacrée.*) l'hiſtoire intéreſſante de *Suzanne* ſe trouve dans le *xiij. chap.* de Daniel; c'eſt dommage qu'il y ait lieu de douter de ſon authenticité; mais l'amour de la vérité doit l'emporter ſur tout.

On ſait qu'une partie du livre de Daniel, ſavoir depuis le 4 *v. du ij. chap.* juſqu'à la fin du *chap. vij.* a été écrit originairement en langue chaldaïque. Comme le prophete y parle des affaires de Babylone, il les écrivit en chaldéen, ou langue babylonienne; tout le reſte en hébreu. La verſion greque de ce livre dont les égliſes greques ſe ſervoient, étoit celle de Théodotion. C'eſt ſeulement dans cette verſion greque & dans la vulgate, que ſe trouve l'hiſtoire de *Suzanne, chap. iij.* & celle de l'idole Bel & du dragon, *ch. xiv.*

Ces deux hiſtoires n'ont jamais été reçues dans le canon des ſaintes Ecritures par l'Egliſe judaïque, comme l'obſerve S. Jérôme. Elles ne ſont point écrites ni en hébreu, ni en chaldaïque; les hébraïſmes qu'on y remarque, prouvent tout au plus qu'elles ont été écrites en grec par un juif qui tranſportoit les manieres de parler de ſa propre langue, dans celle dans laquelle il écrivoit, comme il arrive d'ordinaire dans ces occaſions.

Une preuve démonſtrative qu'elles ont été écrites originairement en grec par quelque juif helleniſte, ſans avoir été tirées d'une ſource plus éloignée, c'eſt que dans l'hiſtoire de *Suzanne*, Daniel dans ſes réponſes aux vieillards fait alluſion aux noms grecs des arbres ſous leſquels ces calomniateurs de la chaſte *Suzanne* diſoient qu'elle avoit commis adultere: alluſions qui ne peuvent avoir lieu dans les autres langues.

En effet, quand Daniel interroge ſéparément les deux anciens, l'un d'eux ayant dit qu'il avoit vu *Suzanne* commettre l'adultere ὑπὸ σχῖνον, c'eſt-à-dire ſous un lentiſque, Daniel lui répond par alluſion à σχῖνον, l'ange de Dieu a reçu ordre, σχίσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, de te couper par le milieu; & l'autre ayant répondu qu'il l'avoit vue ὑπὸ πρῖνον, c'eſt-à-dire ſous un chène verd, Daniel faiſant alluſion au mot πρῖνον, lui répond: l'ange du ſeigneur eſt prêt avec l'épée, πρίσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, de te couper en deux.

Après ces réflexions, il eſt difficile de comprendre pourquoi l'égliſe romaine a cru devoir attribuer à cette hiſtoire de *Suzanne* la même autorité qu'au reſte du livre de Daniel; car le concile des Trente le range également parmi les livres canoniques; mais les anciens n'ont rien fait de ſemblable. Africanus, Euſebe & Apollinaire rejettent ces pieces non-ſeulement comme non canoniques, mais encore comme fabuleuſes. S. Jérôme n'appelle pas autrement l'hiſtoire de Bel & du dragon; enfin ceux qui ſe ſont contentés de les admettre comme des inſtructions pour les mœurs, les ont rejettées comme parties des écritures canoniques; en quoi ils ont été ſuivis par les égliſes proteſtantes qui les placent dans leurs bibles parmi les livres apocryphes, ſans les reconnoître pour canoniques. (*D. J.*) (1)

SUZERAIN, *voyez* SUSERAIN.

(1) C'eſt une entrépriſe bien ſurprénante de la part de l'auteur de cet article, que de ſe perſuader de pouvoir revoquer en doute une verité que les plus fameux Proteſtans ennemis de l'Egliſe Catholique n'ont jamais pu détruire, ni lui donner la moindre atteinte, quelques efforts qu'ils aient fait pour la combattre, & malgré qu'ils aient apporté les plus fortes raiſons que leur mauvais penchant qui les entraîne ſans ceſſe à contredire les verités les plus éclatantes que l'Egliſe Romaine profeſſe, ait pu leur ſuggerer. Quelle force peut avoir dans l'eſprit de quiconque aime la verité, la preuve que nous propoſe l'auteur de cet article? 1. que l'égliſe Judaïque ne mit point dans ſon canon des ſaintes écritures ces deux hiſtoires; en ſecond lieu qu'elle a été écrite en grec par quelque Juif helléniſte, comme le font voir les alluſions que fit Daniel dans ſes reponſes, aux noms grecs des arbres cités par les deux vieillards; enfin que quelques anciens Peres de l'Egliſe régarderent ces hiſtoires comme apocriphes, & S. Jérôme les qualifia de fabuleuſes. Pour ne pas ennuyer le lecteur par des redites tant de fois réiterées à ce ſujet par les controverſiſtes catholiques, je pourrois dire en deux mots que ce ſont des queſtions battues & rebattues; mais cependant pour ne pas omettre ce qui pourroit occaſionner quelque doute dans les ames foibles, ſi on ne donnoit aucune reponſe, diſons ce qu'Origène repondoit à Jules Affricain, quand il lui propoſoit cette objection: on voyoit, dit-il, dans les anciens textes des juifs ces hiſtoires; mais pour en ôter l'infamie aux juifs de leur nation, ils les mutilerent. En effet comment auroit pu imaginer Théodotion une pareille hiſtoire, & l'inſérer dans les Saints livres dont il fit la verſion de l'hébreu en grec, s'il ne l'avoit trouvée dans l'original de ſa traduction? Comment auroit pu une telle hiſtoire être reçue par tant d'égliſes dans un tems que des évêques recommandables tant par leur ſcience que par leur piété veilloient avec la plus ſcrupuleuſe attention à la doctrine révélée & aux écritures ſaintes? Les écrits de Théodotion ſont de l'année 182 de J. Chriſt, ſuivant le calcul de Pagi, tems auquel l'égliſe étoit ſi éclairée par ſes Docteurs & Paſteurs, qu'il étoit impoſſible qu'elle ſe laiſſât ſéduire & induire en erreur par un ſeul écrivain. Cette hiſtoire a été ſi bien regardée comme divine & authentique dans tout le monde, qu'il n'y a jamais eu aucun juif qui reprochât cette erreur à l'égliſe. S. Jgnace dans ſa lettre aux Magnéſiens, S. Athanaſe dans ſa lettre à Sérapion, S. Ambroiſe *lib. 3. de Spiritu Sancto Cap.* 7. Tertullien *de Corona militis*; S. Cyprien *epiſt* 40. S. Clément d'Alexandrie *lib* 4. *Strom.* S. Metodius dans ſon ouvrage de Daniel & de *Suzanne*, cité par George Sincelle, l'auteur de la Synopſis d'Après S. Athanaſe, S. Auguſtin *Serm.* 343. S. Fulgence. S. Baſile, S. Epiphane, S. Jean Chriſoſtome & pluſieurs autres peres tant de l'égliſe greque que de la latine ou ſuppoſent cette hiſtoire Canonique & divine, ou la prouvent. Ne ce ſont ce pas là des témoins capables de prévaloir contre le jugement d'un ſeul auteur quel qu'il ſoit? Mais la preuve que l'auteur tire des deux noms grecs σχινος & πρινος; qu'on voit dans le livre de Daniel & qu'il appelle démonſtrative, eſt encore bien plus foible; car les controverſiſtes repondent que l'interprete de ce ſaint livre s'eſt ſervi d'une très-bonne méthode pour interpreter, lorſque pour ſauver l'alluſion que fit le prophète en langue greque, il emploia ces noms d'arbres qui avoient en grec la même ſignification que celle que Daniel donna aux arbres que nommerent les deux vieillards. A l'égard du ſentiment de S. Jérôme, lorſqu'il ne parla point en faveur de l'authenticité de cette hiſtoire, il eſt aiſé de le reconnoître dans ſa ſeconde apologie contre Ruffin; il s'exprime ainſi lui-même = *Quod autem refero quid adverſum* Suſannæ *hiſtoriam & hymnum trium puerorum & Belis Draconiſque fabulas, quæ in volumine Hebraico non habentur, Hebræi ſoleant dicere: qui me criminatur ſtultum ſe Sycophantam probat; non enim quidquid ipſe ſentirem, ſed quid illi contra nos dicere ſolent explicavi* = „ C'eſt-à dire, qui m'accuſe d'avoir raconté ce que les juifs ont coutume d'oppoſer „ contre l'hiſtoire de *Suzanne*, contre l'hymne des trois jeunes

„ gens,

SW

SWALE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la partie ſeptentrionale de ce royaume. Elle naît de hautes montagues des provinces de Weſtmorland, & ſe jette dans l'Youre. Cette riviere eſt célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre, parce que S. Paulin, premier archevêque d'Yorck, y baptiſa un prodigieux nombre d'anglois convertis au chriſtianiſme. (*D. J.*)

SWANSEY *ou* SWINSEY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Glamorgan, ſur le chemin de Caërmarthen à Londres, à ſept milles de Llogher, à l'embouchure de la riviere de Taw. Ce bourg a été nommé *Swansey* à cauſe des porcs marins qu'on voit quelquefois dans ſon voiſinage. Son havre eſt fort bon & fort fréquenté. (*D. J.*)

SWARTA LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Bohème, au cercle de Chrudim, où elle prend ſa ſource; elle entre dans la Moravie, mouille Brinn, & au-deſſous de cette ville, elle ſe perd dans la Teya.

SWARTSTEN *ou* SWARTSKIŒI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) ce mot qui eſt ſuédois, ſignifie *pierre noire*. C'eſt la même pierre que l'on trouvera décrite ſous le *nom* de TRAPP. Elle ſe change en verre ſans addition, & eſt très-propre à faire des bouteilles ſolides, & ſur leſquelles les acides n'agiſſent point. *Voy.* TRAPP.

SWÉRIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de la principauté de même nom, au cercle de la haute Saxe, ſur le lac de *Swerin*, à 18 lieues au ſud-eſt de Lubeck. Cette ville dans le onzieme ſiecle étoit un évêché qui fut converti en principauté ſéculiere par le traité d'Oſnabruck, & cédée au duc de Mekelbourg en compenſation de la ville de Wiſmar, qui devoit demeurer aux Suédois. *Long.* 28. 50. *lat.* 53. 42. (*D. J.*)

SWERSHAUSEN, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans le duché de Luneboürg, aux confins de l'évêché d'Hildesheim, entre les rivieres d'Awe & de Fuſe. Ce lieu eſt remarquable par la ſanglante bataille qui s'y donna le 7 Juillet 1553, entre Albert, margrave de Brandebourg, qui y fut défait, & Maurice, électeur de Saxe, qui acheta la victoire de pluſieurs bleſſures dont il mourut peu de jours après.

SWIATZK, (*Géog. mod.*) & par Oléarius *Suiatzki*, ville de l'empire ruſſien, au royaume de Cazan, ſur une agréable colline, à la droite du Volga, vis-à-vis de Caſan, avec un château bâti en pierre; car tous les autres bâtimens, même ſes tours & ſes remparts, ſont en bois. (*D. J.*)

SWILLY LA, ou *la* SUILLIE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Tirconnel. Elle prend ſa ſource au cœur de ce comté, l'arroſe, & ſe jette dans une grande baie à laquelle elle donne le nom de lac de *Swilly*, quoique l'eau de ce lac ſoit ſalée. (*D. J.*)

SWINAR, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Boſnie, aux frontieres de la Hongrie & de l'Eſclavonie, ſur la Sade, à trois milles au midi de Poſega, & aſſez près des ruines de la *Servitium* d'Antonin. *Long.* 35. 48. *latit.* 45. 32. (*D. J.*)

SWORDS, (*Géog. mod.*) ville, ou plutôt bourg à marché d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Dublin, proche la mer. (*D. J.*)

SWYNBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans l'île de Funen, vis-à-vis celle de Langeland, ſur le bord du détroit qui ſépare la Fionie de l'île de Taſſing. C'eſt de cet endroit que Charles Guſtave, au commencement de Février 1668, fit partir ſon armée, & la conduiſit au milieu des glaces dans les îles de Langeland, de Falſter & de Sélande. (*D. J.*)

SY

SYAGROS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Arabie heureuſe, ſur l'Océan indien, au pays des Aſcytæ, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* c'eſt préſentement *capo Rizalgate*, ſelon Barri, le *cap Sfalcabat*, ſelon Ramuſio, & le *cap Fartac*, ſelon d'autres. (*D. J.*)

SYALAGOGUE, (*Médecine.*) *voyez* SALIVANT.

SYALITA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. éxot.*) eſpece de pommier du Malabar, *arbor pomifera, indica flore maximo, cui multæ innaſcuntur ſiliquæ, Hort. mal.* Il eſt haut de quarante à cinquante piés; ſa fleur eſt très-belle & très odoriférante; elle fait place à un gros fruit approchant en figure, en goût, en odeur, & en chair, des pommes acides de nos climats. (*D. J.*)

SYBARIS, Σύβαρις, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la Lucanie, à deux cens ſtades de Crotone, entre deux rivieres; le *Sybaris* qui lui a donné ſon nom, & le Crathis. Le *Sybaris* maintenant appellé *Cochilê*, rendoit, ſi l'on en croit Pline, ceux qui buvoient de ſes eaux, d'une complexion plus robuſte, & d'un teint plus noir que les autres; elles faiſoient même crêper leurs cheveux; elles rendoient auſſi les bêtes ombrageuſes; ce qui obligeoit les habitans voiſins de cette riviere, d'abreuver leurs troupeaux ailleurs, parce qu'ils étoient ſaiſis d'éternumens violens, s'ils uſoient des eaux du *Sybaris*. Le Crathis, qui a gardé le nom de *Crathe*, rendoit ceux qui en buvoient plus blancs, & d'une complexion plus foible: apparemment que les Sybarites ne buvoient que des eaux du Crathis.

Solin prétend que *Sybaris* avoit été fondée par les Troézéniens, & par Sagare, fils d'Ajax le Locrien; Strabon veut au contraire qu'elle ait été fondée par les Achéens. Peut-être que cette ville avoit été ſeulement ornée ou agrandie par les Achéens; car ſouvent les anciens auteurs ſe ſervent du mot de *bâtir*, pour ſignifier *agrandir*, *rétablir*. Quoi qu'il en ſoit, cette ville avec le tems s'éleva à un tel point de grandeur, qu'elle commandoit à quatre nations voiſines; qu'elle avoit l'empire ſur vingt-cinq villes, & qu'elle occupoit cinquante ſtades de territoire, couvert de ſes habitations. Diodore de Sicile, *l. XII.* dit que les Sybarites mirent ſur pié une armée de trente mille hommes, dans la guerre qu'ils eurent contre les Crotoniates; ces derniers néanmoins reſterent les vainqueurs, & ôterent aux premiers leur gloire & leurs richeſſes. Milon les repouſſa juſque dans leur ville capitale, dont il forma le ſiége; il s'en rendit le maître & la détruiſit.

Sybaris demeura enſevelie ſous ſes ruines pendant cinquante huit ans; enſuite ſous l'archontat de Callimaque à Athènes, les anciens habitans diſperſés, qui reſtoient après cette déroute, ſe joignirent à quelques theſſaliens, avec le ſecours deſquels ils entreprirent de rebâtir leur ville ſur ſes anciens débris, & de ſes démolitions; mais les Crotoniates en prirent ombrage, & les en chaſſerent au bout de cinq ans. Ainſi fut détruite & ſans retour, cette ville qui avoit été long-tems le ſcandale de l'univers par ſa molleſſe. *Voyez en* pour preuve le mot SYBARITES.

Cependant peu de tems après, une nouvelle colonie grecque fonda ſous la conduite de Lampon & de Xénocrite, à quelque diſtance de l'ancienne *Sybaris*, la ville de Thurium. *Voyez* THURIUM, *n°*. 1. c'eſt un article curieux.

2°. *Sybaris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie.

3°. *Sybaris* Ceux qui ſont verſés dans les antiquités de l'Italie, dit Pauſanias, *l. VI. c. xix.* veulent que la ville de Lupia, qui eſt entre Brindes & Hydrunte, ait été appellée autrefois *Sybaris*. Cette ville, ajou-

---

„ gens, & contre l'hiſtoire de Bel & du Dragon, leſquelles man„ quent dans le texte judaïque; ſe déclare pour un infame déla„ teur & calomniateur, parce que mon intention n'étoit pas de „ dire mon ſentiment, mais bien d'expliquer ce qu'ils diſent ordinairement contre nous. „ Qu'on remarque enfin que ſi S. Jérôme s'eſt ſervi du mot *fable* par rapport à ces hiſtoires, il n'a pas par-là pretendu ſignifier une invention chimérique, mais un vrai recit agréable au lecteur & à portée du peuple. Que ç'ait été le ſentiment de ce Saint Docteur, il eſt aiſé de le voir dans Sixte de Siene & autres écrivains des lettres du même S. Pere, une deſquelles fut adreſſée à Caſtruce & l'autre à Marcella. C'eſt dans ce ſens auſſi que Minutius Fœlix *in Octavio* s'eſt ſervi du mot *fable*: Il traita de *fable* la vraie hiſtoire d'une navigation qui dévoit été réellement faite; & Clément d'Alexandrie dans Euſebe *lib.* 3. *hiſt. Cap.* 23. voulant raconter une veritable hiſtoire de S. Jean dit = *audi fabulam, non fabulam*. Tout ce qu'on vient de dire & encore plus ce qu'on pouvoit dire à ce ſujet, prouve évidemment qu'on ne ſauroit que mépriſer tout ce que l'on allégue contre l'authenticité des hiſtoires qu'on lit dans les livres de Daniel; qu'avec raiſon les peres du concile de Trente les mirent au nombre des ſaintes écritures; & que c'eſt ſans fondement que les Proteſtans les rejettent. (*W*)

ajoute-t-il, a un port fait de main d'homme par ordre & ſous l'empire d'Hadrien.

4°. *Sybaris*, fontaine du Péloponnèſe dans l'Achaïe propre, près de la ville de Bura. Strabon, *l. VIII. p.* 386, dit qu'on prétendoit que cette fontaine avoit occaſionné le nom du fleuve *Sybaris*, en Italie.

5°. *Sybaris*, ville de la Colchide, ſelon Diodore de Sicile, *l. IV.* qui en fait la réſidence du roi du pays. Il ajoute que le temple de Mars où étoit gardée la toiſon d'or, ne ſe trouvoit qu'à ſoixante & dix ſtades de cette ville. (*D. J.*)

SYBARITES, (*Hiſt.*) peuples de Sybaris, ville de la Lucanie: les terribles échecs qu'ils éprouverent de la part des Crotoniates, ne changerent rien à leur luxe & à leur molleſſe. Athénée & Plutarque vous en feront le détail que je ſupprime ici, perſuadé qu'on aimera mieux y trouver le tableau des *Sybarites* modernes, par le peintre du temple de Gnide.

On ne voit point, dit-il, chez eux de différence entre les voluptés & les beſoins; on bannit tous les arts qui pourroient troubler un ſommeil tranquille; on donne des prix aux dépens du public, à ceux qui peuvent découvrir des voluptés nouvelles; les citoyens ne ſe ſouviennent que des bouffons qui les ont divertis, & ont perdu la mémoire des magiſtrats qui les ont gouvernés.

On y abuſe de la fertilité du terroir, qui y produit une abondance éternelle; & les faveurs des dieux ſur Sybaris, ne ſervent qu'à encourager le luxe & la molleſſe.

Les hommes ſont ſi efféminés, leur parure eſt ſi ſemblable à celles des femmes; ils compoſent ſi bien leur tein; ils ſe friſent avec tant d'art; ils emploient tant de tems à ſe corriger à leur miroir, qu'il ſemble qu'il n'y ait qu'un ſexe dans toute la ville.

Les femmes ſe livrent, au lieu de ſe rendre; chaque jour voit finir les deſirs & les eſpérances de chaque jour; on ne ſait ce que c'eſt que d'aimer & d'être aimé; on n'eſt occupé que de ce qu'on appelle ſi fauſſement *jouir*.

Les faveurs n'y ont que leur réalité propre; & toutes ces circonſtances qui les accompagnent ſi bien; tous ces riens qui ſont d'un ſi grand prix, ces engagemens qui paroiſſent toujours plus grands; ces petites choſes qui valent tant; tout ce qui prépare un heureux moment; tant de conquêtes au lieu d'une; tant de jouiſſances avant la derniere; tout cela eſt inconnu à Sybaris.

Encore ſi elles avoient la moindre modeſtie, cette foible image de la vertu pourroit plaire: mais non; les yeux ſont accoutumés à tout voir, & les oreilles à tout entendre.

Bien-loin que la multiplicité des plaiſirs donne aux *Sybarites* plus de délicateſſe, ils ne peuvent plus diſtinguer un ſentiment d'un ſentiment.

Ils paſſent leur vie dans une joie purement extérieure; ils quittent un plaiſir qui leur déplaît, pour un plaiſir qui leur déplaira encore; tout ce qu'ils imaginent eſt un nouveau ſujet de dégoût.

Leur ame incapable de ſentir les plaiſirs, ſemble n'avoir de délicateſſe que pour les peines: un citoyen fut fatigué toute une nuit d'une roſe qui s'étoit repliée dans ſon lit, plus doux encore que le ſommeil.

La molleſſe a tellement affoibli leurs corps, qu'ils ne ſauroient remuer les moindres fardeaux; ils peuvent à peine ſe ſoutenir ſur leurs piés; les voitures les plus douces les font évanouir; lorſqu'ils ſont dans les feſtins, l'eſtomac leur manque à tous les inſtans.

Ils paſſent leur vie ſur des ſiéges renverſés, ſur leſquels il ſont obligés de ſe repoſer tout le jour, ſans s'être fatigués; ils ſont briſés, quand ils vont languir ailleurs.

Incapables de porter le poids des armes, timides devant leurs concitoyens, lâches devant les étrangers, ils ſont des eſclaves tout prêts pour le premier maître. (*D. J.*)

SYBILLE, *voyez* SIBILLE.

SYBOTA, (*Géog. anc.*) port de l'Epire: Ptolomée, *l. III. c. xiv.* le marque ſur la côte d'Almene, entre l'embouchure du fleuve Thiamis & la ville Torona. (*D. J.*)

SYCÆ, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Cilicie, & d'une ville de la Thrace, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

SYCAMINORUM, OPPIDUM, (*Géog. anc.*) *Sycaminus* & *Sycaminon*, ville de Phénicie, au pié du

mont-Carmel, du côté du midi, ſur la mer Méditerranée, vis-à-vis de Ptolémaïde, qui n'en eſt éloignée que de la largeur de ſon port. C'eſt la poſition que lui donne dom Calmet. Il eſt certain que *Sycaminum* étoit une ville maritime & peu éloignée de Ptolémaïde, puiſque, ſelon Joſephe, *ant. l. XIII. c. xx*, Ptolomée Latur y fit ſa deſcente avec ſon armée, lorſqu'il vint pour aſſiéger Ptolémaïde.

Euſebe, *in onomaſt. ad vocem*, ικφὶς, dit que *Sycaminos* eſt une bourgade maritime, entre Céſarée & Ptolémaïde, près du mont-Carmel, & que de ſon tems on la nommoit *Epha*, συκῆ. Strabon qui l'appelle *Sycaminorum urbs*, la place entre Ptolémaïde & la tour de Straton: ce qui s'accorde avec la poſition que lui donne Euſebe.

Dans l'itineraire d'Antonin elle eſt auſſi marquée entre Ptolémaïde & Céſarée, à vingt-quatre milles de la premiere de ces villes, & à vingt milles de la ſeconde. (*D. J.*)

SYCAMINOS, (*Géog. anc.*) ou *Sycaminon*, ancienne ville de la Béotie, appellée aujourd'hui *Scamino*, ou *Sicamino*, à 5 lieues de Négrepont. 2°. *Sycaminos* eſt encore une ville que Philoſtrate met aux confins de l'Egypte & de l'Ethiopie. Pline & l'itinéraire d'Antonin appellent cette ville *Hiera Sicaminos*. (*D. J.*)

SYCOMANCIE, ſ. f. divination qui ſe faiſoit avec des feuilles de figuier, ſur leſquelles on écrivoit la queſtion ou propoſition ſur laquelle on vouloit être éclairci pour l'avenir. *Voyez* BOTANOMANCIE.

Ce mot vient du grec συκῆ, *figuier* & μαντεία, *divination*.

SYCOMORE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbre étranger nommé *ſycomorus ſive ficus ægyptia* par J. B. Parhinſon, Rauwolf & Ray; *ficus folio mori fructum in calice ferens*. *C. B. P.* Son nom eſt formé de συκῆ, *figuier*, & μορέα *mûrier*, comme qui diroit *plante qui tient du figuier & du mûrier*; en effet c'eſt une eſpece de figuier qui tient beaucoup du mûrier par ſes feuilles, & qui devient un grand arbre fort rameux; ſon bois eſt dur & robuſte, noirâtre, jettant un ſuc laiteux quand on y fait des inciſions; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du mûrier, mais plus rudes & moins vertes; ſon fruit eſt une eſpece de figue qui croit attachée à ſon tronc; il en porte trois ou quatre fois l'année; ce fruit differe de la figue commune, premierement, en ce qu'il ne mûrit que rarement, à moins qu'on ne l'entame avec l'ongle, ou avec un couteau; ſecondement, en ce qu'il ne contient point de grains; troiſiemement en ce que ſon goût eſt plus doux. On peut cultiver cet arbre dans les pays chauds; il a été apporté d'Egypte en Europe.

Pline, *l. XIII. ch. vij.* Théophraſte, *l. IV. c. ij*, & Dioſcoride, *l. I.* remarquent que ces figues ne mûriſſent point qu'on ne les entame avec le couteau. Amos, *VII. v.* 14, avoit dit la même choſe: je ne „ ſuis pas prophete, dit-il, je ſuis un ſimple paſteur „ qui me mêle d'égratigner les *ſycomores*.

Le goût du fruit du *ſycomore* eſt à-peu-près le même que celui des figues ſauvages. On féconde cet arbre en faiſant des fentes dans l'écorce; il découle continuellement du lait de ces fentes: ce qui fait qu'il s'y forme un petit rameau chargé quelquefois de ſix ou ſept figues. Elles ſont creuſes, ſans grains, & on y trouve une petite matiere jaune, qui eſt ordinairement une fourmiliere de vers. Ces figues ſont douces, déſagréables au goût, mais elles humectent & rafraîchiſſent.

Il croît beaucoup de *ſycomores* en Egypte, ſurtout aux environs du Caire; quelques-uns ſont ſi gros, qu'à peine trois hommes les pourroient embraſſer. Il y en avoit auſſi en Judée, puiſque Zachée monta ſur un *ſycomore* pour voir paſſer Jeſus-Chriſt, la petiteſſe de ſa taille l'empêchant de le découvrir autrement dans la foule; le mot *ſchikamah* traduit par mûrier, *pſeaume v.* 52, veut dire un *ſycomore*.

L'arbre qu'on appelle à Paris fort improprement *ſycomore*, n'eſt autre choſe que le grand érable, *acer majus*; la beauté de ſon bois le fait rechercher par les Menuiſiers & les Ebéniſtes. Le véritable *ſycomore* ne vient point en France. (*D. J.*)

SYCOPHANTE, ſ. m. (*Littérat. greq.*) συκοφάντης, c'eſt-à-dire, *calomniateur*; mais ce mot dans ſa premiere origine, & pris à la lettre, ſignifie un *délateur*, un *dénonciateur de ceux qui tranſportent des figues hors de l'Attique*, σῦκον, *figue*, & φαίνω, *j'indique*, je montre, je mets en lumiere. Les Athéniens étoient

grands mangeurs de figues, & les aimoient paſſionnément ils firent une loi pour défendre qu'on en tranſportât hors de l'Attique; cette loi fut une occaſion aux gens du menu peuple de s'entr'accuſer, & de ſe dénoncer les uns les autres; mais comme aſſez ſouvent ces ſortes de dénonciations étoient de pures calomnies, on ſe ſervit du mot de *ſycophante*, pour dire un *calomniateur*. (*D. J.*)

SYCOSE, ſ. f. (*Gram. Chirurgie.*) tumeur à l'anus qui ne differe du thyme que par ſa groſſeur, *voyez* Thyme; en grec, σύκωσις; & en latin *matiſca*. Celſe en diſtingue de deux ſortes: la dure & ronde, l'humide & inégale.

SYCOTA, (*Littérat.*) συκάτα, de σῦχον, *figue*; c'étoit une eſpece de mets fait de caryca, dont la douceur, ſuivant Galien, étoit amie des viſceres. (*D. J.*)

SYCOTE, (*Mythol.*) ſurnom donné à Bacchus à cauſe de la nymphe Syca, ou plutôt parce qu'il a le premier planté des figues appellées en grec Συχῆ. (*D. J.*)

SYCURIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Theſſalie, dans la Magnéſie, & au pié du mont Oſſa, ſelon Tite-Live, *l. XLII. c. liv.* (*D. J.*)

SYDÉRITES, 1. f. (*Hiſt. nat.*) Henckel dit que les anciens naturaliſtes ont voulu déſigner ſous ce nom la pyrite à cauſe du fer qui y eſt contenu.

SYDEROPŒCILUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom d'une pierre dont il eſt parlé chez les anciens auteurs, qui ne nous en apprennent rien, ſinon qu'elle ſe trouvoit en Arabie. Son nom ſemble annoncer qu'elle avoit des taches de couleur de fer; on croit que c'étoit un granite.

SYDEROPYRITES, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel quelques auteurs ont voulu déſigner la pyrite martiale. *Voyez* Pyrite.

SYÉNÉ, (*Géog anc.*) ville ſituée ſur la rive orientale du Nil dans la haute Egypte, au voiſinage de l'Ethiopie. Le marbre nommé *ſyénites*, & que quelquels-uns appellent auſſi *ſignites*, à cauſe qu'il eſt tacheté de points de différentes couleurs, ſe tiroit des montagnes voiſines de cette ville. Comme il eſt très-dur, les Egyptiens s'en ſervoient pour éterniſer la mémoire des grands hommes, dont ils marquoient les actions par des caracteres gravés ſur des pyramides de ce marbre. Ils en ornoient leurs tombeaux; c'eſt celui que nous appellons *granit d'Egypte*.

Mais ce n'eſt pas par ſon marbre que *Syéné* intéreſſe les géographes, c'eſt par la fixation de ſa latitude ſur laquelle M. de la Nauze a fait des remarques très-curieuſes inſérées dans les *mém. de Littérat. t. XVI. in*-4°. En voici le précis.

Pline, *l. II. c. lxxiij.* aſſure que le jour du ſolſtice à midi, les corps ne font point d'ombre à *Syéné*, & que pour preuve on y a fait creuſer un puits qui dans ce tems-là eſt tout éclairé. Strabon a dit la même choſe, & ſelon tous les modernes, cette obſervation démontre que *Syéné* eſt juſtement ſous le tropique du cancer, à 23 *deg.* 30 *m. de latit. ſept* M. Deliſle lui-même a embraſſé ce ſentiment dans les *mémoir. de l'acad. royale des Sciences, année* 1708, *p.* 370.

Ainſi preſque tous les ſavans juſqu'à ce jour, ont établi la latitude de *Syéné* à environ vingt-trois degrés & demi, parce qu'ils ſe ſont fondés ſur la prétendue immobilité de l'écliptique: l'antiquité, diſent-ils, a placé la ville de *Syéné* au tropique, & le tropique eſt environ à vingt-trois degrés & demi de l'équateur, donc la latitude de *Syéné* eſt d'environ vingt-trois degrés & demi; mais tout ce raiſonnement porte à faux, à cauſe de la diminution qui ſe fait inſenſiblement de ſiecle en ſiecle dans l'obliquité de l'écliptique, diminution qui n'eſt plus conteſtée aujourd'hui, ſurtout depuis que M. Caſſini en a donné les preuves dans ſes élemens d'Aſtronomie, & qu'un autre ſavant académicien (M. l'abbé de la Caille) a trouvé l'obliquité de vingt-trois degrés vingt-huit minutes ſeize ſecondes l'année 1752, par des obſervations faites dans l'île de Bourbon, au voiſinage du tropique.

L'obliquité avoit été beaucoup plus conſidérable dans le ſiecle d'Eratoſthène & de Pythéas, vers l'an 235 avant Jeſus-Chriſt. Eratoſthène l'obſerva d'environ vingt-trois degrés cinquante-une minutes vingt ſecondes, ſelon le témoignage de Ptolomée; & Pythéas fit à Marſeille une obſervation d'où réſultoit l'obliquité de vingt-trois degrés quarante-neuf minutes vingt-une ſecondes vers le même tems. Ce ſont deux minutes de différence pour les deux obſervations des deux mathématiciens contemporains; de ſorte qu'en nous arrêtant à l'an 235 avant J. C. & en prenant le milieu des deux obſervations, nous aurons pour cette année-là l'obliquité de vingt-trois degrés cinquante minutes vingt ſecondes. A ce compte la diminution de l'obliquité depuis l'an 235 avant J. C. juſqu'à l'an 1752 de l'ere chrétienne, aura été de vingt-deux minutes quatre ſecondes en dix-neuf cens quatre-vingt-ſix ans: ce qui fait une minute en quatre-vingt-dix années, & l'on trouve en effet aſſez exactement cette proportion par l'évaluation moyenne des autres obſervations de l'obliquité faites dans les ſiecles intermédiaires.

Strabon fit le voyage de *Syéné* avec Cornélius Gallus, gouverneur de l'Egypte, vers l'an 28 avant J. C. L'obliquité de l'écliptique, ſelon l'hypothèſe que nous avons propoſée, étoit cette année-là de 23 degrés 48 minutes 2 ſecondes; le zénith de la ville étoit donc alors à 11 minutes 18 ſecondes en-deçà du centre du ſoleil ſolſticial, & à 4 minutes 31 ſecondes par de-là limbe ſeptentrional: *Syéné*, par conſéquent recevoit encore la lumiere verticale: auſſi Strabon aſſuroit-il, que le premier canton de l'Egypte qu'on rencontroit, où le ſoleil ne fit point d'ombre, étoit le canton de *Syéné*.

Le ſoleil ſolſticial n'abandonna le zénith de la ville qu'environ l'an 380 de J. C. ainſi les écrivains antérieurs à cette année 380 & poſtérieurs à Strabon, ont eu les mêmes raiſons que lui, de reconnoître pour leur tems la direction verticale des rayons ſolaires ſur *Syéné*. Lucain vers l'an 60 de J. C. qu'il écrivoit ſa pharſale, ſuppoſoit cette direction; Pline vers l'an 75, diſoit qu'il n'y avoit point d'ombre à *Syéné* le jour du ſolſtice à l'heure de midi. Plutarque vers l'an 90 diſoit la même choſe, dans un paſſage pris à contre-ſens par Caſaubon, comme ſi l'écrivain grec eût prétendu que de ſon tems, les gnomons de *Syéné* n'étoient déja plus ſans ombre, pendant qu'il aſſure le contraire. Arrien vers l'an 130, parlant des différentes projections des ombres dans l'Inde, citoit en conformité les expériences de *Syéné*.

Ptolomée vers l'an 140 écrivoit dans le même ſens, que le ſoleil paſſoit une fois l'an au zénith de *Syéné*, quand l'aſtre étoit au tropique. Ariſtide, contemporain de Ptolomée avoit été ſur les lieux: il déclare qu'à Elephantine, ville ſéparée de *Syéné*, par le Nil, tout étoit ſans ombre à midi, temples, hommes & obéliſques Pauſanias vers le même tems diſoit auſſi, que ni les arbres, ni les animaux, ne jettoient aucune ombre à *Syéné*, quand le ſoleil entroit dans le ſigne du cancer. Servius & Ammien Marcellin, qui ont écrit l'un & l'autre vers l'an 380, quand le ſoleil ceſſoit de répondre même par ſon limbe au zénith de la ville, ont tenu l'ancien langage ſur la nullité des ombres dans *Syéné*; & les écrivains poſtérieurs, quoique le phénomene eut totalement ceſſé, n'ont pas laiſſé de le rapporter, comme un fait toujours ſubſiſtant, ſans que perſonne ſe ſoit jamais aviſé de le vérifier. De-là l'erreur de ceux d'entre les géographes modernes, qui ſuppoſant *Syéné* toujours ſous le tropique, & le tropique toujours à environ 23 degrés & demi de l'équateur, ont prétendu corriger la latitude donnée à *Syéné*, par Eratoſthène, & rapprocher de l'équateur cette ville beaucoup plus qu'il ne falloit.

Il y avoit à *Syéné* un fameux puits, totalement éclairé par les rayons directs du ſoleil ſolſticial. Eratoſthène & les compagnons de ſes voyages avoient apparemment fait creuſer ce puits: on ne peut guére ſe refuſer à cette idée, quand on ſait qu'Eratoſthène choiſit, ſelon Pline, le voiſinage de l'Ethiopie pour le principal début de ſes opérations géodéſiques; & quand on voit d'un autre côté, par le témoignage du même Pline & par celui de Servius, que de ſavans mathématiciens voulurent laiſſer les puits de *Syéné* pour monument de leurs travaux & de leurs découvertes. Il ne faut donc point imaginer que ces anciens obſervateurs, ayant trouvé par haſard le puits totalement éclairés dans le tems du ſolſtice, en ayent conclu la poſition de *Syéné* ſous le tropique proprement dit, & que ce ſoit ce principe fautif qui ait rendu défectueuſe leur meſure de la terre. Eratoſthène certainement ne ſuppoſoit pas le puits ſous le tropique, puiſqu'il plaçoit, comme nous l'avons vû, le tropique à 23 degrés 51 minutes, & *Syéné* à 24 degrés de l'équateur.

D'ailleurs, ceux d'entre les anciens qui avoient quelque habilité, ne pouvoient pas penſer que tout ce qui étoit verticalement éclairé par les rayons ſolaires, fût dès-lors ſous le tropique proprement dit, & ſous le centre même du ſoleil; ils connoiſſoient, auſſi-bien que nous, la grandeur de l'eſpace où le ſoleil vertical abſorboit les ombres: ils l'évaluoient, ſelon Cléomede, à 300 ſtades, qui pris pour des ſtades de 8 au mille romain, comme ils étoient au tems de Cléomede, ſont 37 milles & demi romains. Or, comme les milles romains ſont de 75 au degré, les 300 ſtades donnent un demi degré; & ſi le diametre du ſoleil ſolſticial eſt un peu plus grand, la différence eſt ſi légere, que les 300 ſtades en nombre rond ſont parfaitement excuſés. Comment donc prétendre qu'il a ſuffi aux anciens obſervateurs de la meſure de la terre, de voir un puits totalement éclairé, pour en placer auſſi-tôt le zénith au tropique & prendre de-là leur meſure?

Après tous les caracteres topographiques & aſtronomiques qui nous reſtent dans les anciens écrivains ſur la poſition de *Syéné*, il ne ſeroit pas extrèmement difficile d'en découvrir l'emplacement dans la géographie moderne. Pluſieurs penſent que la poſition & la dénomination de *Syéné*, répondent au lieu nommé préſentement *Aſſuana* ou *Aſſouan*, dans la haute Egypte; mais le peu qu'ils diſent ſur ce rapport, mériteroit une plus ample vérification. Si donc des voyageurs bien inſtruits vouloient s'en aſſurer, ils n'auroient pas lieu vraiſſemblablement de ſe repentir de leur entrepriſe, à cauſe de la nature du ſol & de celle de l'air, qui partout ailleurs concourant à la deſtruction des anciens veſtiges des villes, ſemble en favoriſer la conſervation dans le pays dont nous parlons. Les changemens arrivés au terrein de l'Egypte, ne regardent pas tant les monumens de pierre & de marbre, que les atterriſſemens & les alluvions formés par le Nil. Des altérations de cette eſpece, ſurvenues dans un intervalle de ſept cens ans au voiſinage de *Syéné*, firent qu'Ariſtide n'y vit pas tout-à-fait ce qu'Hérodote y avoit vû. La différence des tems devoit donc empêcher l'orateur de Smyrne de critiquer comme il a fait, le pere de l'hiſtoire, & elle devroit à plus forte raiſon rendre plus circonſpects les voyageurs modernes, qui s'en iroient à la découverte de l'ancienne ville de *Syéné*.

Ce ne ſeroient pas les géographes ſeuls qui profiteroient d'un tel voyage de *Syéné*; les phyſiciens y découvriroient un noveau climat, dont les ſingularités ne ſauroient manquer d'enrichir l'hiſtoire naturelle; ceux qui ont le goût des antiquités retrouveroient dans les ruines d'une ville, autrefois floriſſante, ces reſtes d'architecture égyptienne, ces obéliſques, ces ornemens en tout genre qui étoient encore plus communs dans la haute que dans la baſſe Egypte; les ſavans particulierement, curieux de ſuivre les traces des Arts & des Sciences dans tous les pays & dans tous les ſiecles, pourroient dans un endroit qui fut une des principales ſtations d'Eratoſthène, vérifier l'exactitude de ſes recherches, & en apprécier le mérite. Enfin, les mathématiciens y feroient des obſervations au tropique, pour déterminer de plus en plus la figure de la terre; obſervations qui paroiſſent manquer à celles de l'équateur & du cercle polaire, qu'on a faites il y a trente ans avec beaucoup de gloire.

Maurus Terentianus qui floriſſoit ſous les derniers Antonins, avoit été gouverneur de *Syéné*; il eſt auteur d'un petit ouvrage curieux en vers latins, dans lequel il traite de la prononciation des lettres, de la meſure, & de la quantité des vers, (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SYENITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à un granite, parce qu'il ſe trouvoit en Egypte à Syéné.

SYFINUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) pierre d'un gris de cendre & peu dure, qui frottée d'huile & expoſée au feu, devenoit très-dure.

SYLLABAIRE, adj. pris ſubſtantivement, (*Gram.*) c'eſt ainſi que l'on nomme communément le petit livre qui renferme les premiers élémens de la lecture, en quelque langue que ce ſoit. Il en eſt des élémens de l'art de lire comme de tous les autres; les livres abécédaires ne ſont point rares, les bons ne ſont pas communs, & les meilleurs ne ſont pas ſans défauts: c'eſt que tout livre préparé pour l'inſtruction, & ſurtout pour celle des enfans, doit être conçu & rédigé par la Philoſophie; non par cette philoſophie ſourcilleuſe, qui mépriſe tout ce qui n'eſt pas ſurprenant, extraordinaire, ſublime, & qui ne croit digne de ſes regards que les objets éloignés d'elle & placés peut-être hors de la ſphere de ſa vûe; mais par cette philoſophie modeſte & rare, qui s'occupe ſimplement des choſes dont la connoiſſance eſt néceſſaire, qui les examine avec diſcrétion, qui les diſcute avec profondeur, qui s'y attache par eſtime, & qui les eſtime à-proportion de l'utilité dont elles peuvent être.

Il me ſemble entendre quelques-uns de ces orgueilleux philoſophes dont je viens de parler, reprendre avec dédain le ton élevé dont je me ſers ici pour annoncer un genre d'ouvrage qui, à leurs yeux, n'étoit peut-être pas même digne d'être indiqué dans l'Encyclopédie. J'avoue que la lecture eſt la moindre des parties néceſſaires à une éducation; mais au moins c'en eſt une, & l'on peut même dire qu'elle eſt fondamentale, puiſque c'eſt la clé de toutes les autres ſciences, & la premiere introduction à la Grammaire; *quæ niſi oratori futuro fundamenta fideliter jecerit, quidquid ſuperſtruxeris, corruet*. C'eſt Quintilien qui en parle ainſi. *Inſt. I. jv.* 1.

Lui-même, dès le premier chapitre de ſon excellent ouvrage, s'eſt occupé dans un aſſez grand détail de ce qui choque ici la fauſſe délicateſſe de nos graves philoſophes: & je ne veux leur répondre que par les propres paroles de ce ſage rhéteur, qui dès ſon tems avoit à prévenir de pareilles objections. *Quod ſi nemo reprehendit patrem qui hæc non négligenda in ſuo filio putet, cur improbetur, ſi quis ea quæ domi ſuæ recte faceret, in publicum promit?... An Philippus Macedonum rex Alexandro filio ſuo prima litterarum elementa tradi ab Ariſtotele ſummo ejus ætatis philoſopho voluiſſet, aut ille ſuſcepiſſet hoc officium; ſi non ſtudiorum* INITIA A PERFECTISSIMO QUOQUE TRACTARI, *pertinere ad ſummam crediſſet?* On le voit; ce n'eſt pas aux plus malhabiles que Quintilien abandonne le ſoin de montrer les premiers élémens, *initia*; il juge que l'homme le plus parfait n'eſt pas de trop pour cette premiere culture, *à perfectiſſimo quoque tractari*; & il en conclut qu'il ne doit pas avoir honte d'expoſer au commencement de ſon ouvrage ſes vûes ſur la maniere d'enſeigner ces choſes: *pudeatne me in ipſis ſtatim elementis etiam brevia diſcendi monſtrare compendia*. *Inſt. I. j.* 4.

Me voilà donc encore bien plus autoriſé que Quintilien même à propoſer ici mes vûes ſur la même matiere: elles deviennent une partie eſſentielle d'un ouvrage, qui ayant pour objet l'enchaînement de toutes les ſciences & de tous les arts, ne peut & ne doit en négliger aucune partie: j'y ſuis d'ailleurs encouragé par plus d'un exemple dont Quintilien ne pouvoit s'étayer; & le ſien même eſt le principal de tous.

Quelques-uns de nos *ſyllabaires* les mieux faits ſont de gros *in-douze*. Ce ſont des livres trop volumineux pour des enfans, qui aiment à changer ſouvent, & qui croient avancer d'autant; ſi c'eſt une illuſion, il eſt utile de la leur laiſſer, parce qu'elle ſert à les encourager. Ajoutez à cette premiere obſervation, que des livres ſi conſidérables ſont par-là-même beaucoup trop chers pour leur deſtination; la partie la moins aiſée des citoyens eſt la plus nombreuſe, & les enfans ont le tems de déchirer pluſieurs fois des livres un peu gros, avant que d'arriver à la fin.

Un *ſyllabaire* doit donc être d'un volume très-mince, tant pour n'être pas ſi long-tems néceſſaire aux enfans, dont il faut ménager & non pas émouſſer le goût, que pour être d'une acquiſition plus facile pour tous les ordres de citoyens. Il s'en faut beaucoup qu'ils puiſſent tous fournir à leurs enfans, ces ſecours ingénieux mais diſpendieux, que l'art a inventés pour apprendre à lire avec ſuccès, comme des fiches, des cartes, une boëte typographique, &c. Mais il y en a peu qui ne puiſſent faire l'acquiſition d'un petit livre élémentaire: & s'il eſt aſſez bien fait pour être utile aux pauvres citoyens, les riches mêmes feront peut-être bien de ne pas le dédaigner. Il n'eſt pas bien ſûr que le méchaniſme de l'enſeignement par le bureau typographique, n'accoutume pas les jeunes eſprits à une eſpece de marche artificielle, qu'il n'eſt ni poſſible, ni avantageux de leur faire ſuivre partout.

Mais à quoi faut-il réduire un *ſyllabaire*, pour lui donner toute l'utilité dont il eſt ſuſceptible? A l'expoſition juſte & méthodique de tous les élémens des mots,

mots, & à quelque petit diſcours ſuivi qui ſera la matiere préparée des premiers eſſais de lecture.

I. *Elémens des mots*. La premiere choſe qu'il faut faire connoître aux enfans, ce ſont les lettres, & les diverſes combinaiſons de lettres auxquelles l'uſage a attaché la repréſentation des élémens ſimples de la voix. Je n'irai point groſſir cet article d'un détail minutieux qui ne peut pas convenir ici, on trouvera (*articles* LETTRE, CONSONNE, VOYELLE, DIPHTONGUE), de quoi y ſuppléer.

Après les lettres doivent venir les diverſes combinaiſons des conſonnes, & l'on feroit bien de partager ces combinaiſons en ſections, d'après ce qui eſt dit de leur ſociabilité, *au mot* SYLLABE.

Les ſyllabes viendront enſuite: 1°. les ſyllabes phyſiques, où le ſon ſimple eſt précédé d'une conſonne: 2°. celles où il eſt précédé de deux conſonnes: 3°. celles où il eſt précédé de trois conſonnes: 4°. les ſyllabes dont le ſon ſenſible eſt une diphtongue réelle & auriculaire, ſoit ſeule, ſoit précédée d'une, de deux ou de trois conſonnes.

Je ne parle point des ſyllabes artificielles finales, où le ſon ſenſible eſt ſuivi d'une conſonne, parce que je crois qu'il eſt plus utile & plus vrai de détacher cette conſonne finale pour la prononcer à-part avec ſon ſchéva ou *e* muet preſque inſenſible, comme je l'ai montré ailleurs. *Voyez* SYLLABE.

Je ne dis pas non plus qu'il faut nommer toutes les conſonnes avec ce ſchéva ou *e* muet, conformément aux vûes de la grammaire générale, adoptées depuis par MM. Dumas & de Launay, & par les maîtres les plus ſages. Cette épellation me paroît ſi vraie, ſi ſimple & ſi utile; & l'ancienne au contraire, ſi inconſéquente, ſi embarraſſée, & ſi oppoſée aux progrès des enfans, que je penſe qu'il n'eſt plus néceſſaire d'inſiſter ſur cela.

Mais je remarquerai, comme une choſe importante, que pour ce qui concerne les ſyllabes dont j'ai indiqué le détail & les diviſions, il n'en faut omettre aucune dans les tables que l'on en dreſſera: *ſyllabis nullum compendium eſt, perdiſcendæ omnes*. C'eſt l'avis de Quintilien. (*Inſt. I. j.* 5.) & il veut qu'on y arrête les enfans juſqu'à ce qu'on ait toute la certitude poſſible qu'ils ne ſont plus embarraſſés de la diſtinction d'aucune ſyllabe. Je ſuis perſuadé qu'ils ne le ſeront jamais guere, s'ils nomment les conſonnes par le ſchéva; parce qu'il eſt aiſé de leur faire concevoir, qu'au lieu de ſchéva, il faut mettre le ſon qui ſuit la conſonne.

II. *Eſſais de lecture*. Quand les enfans ſeront fermes ſur leurs lettres & ſur leurs ſyllabes, il faut leur faire lire quelque choſe; mais cela doit être préparé. Je ne trouve rien de mieux imaginé que l'expédient que j'ai vu employé dans quelques *ſyllabaires*. Le diſcours qui doit ſervir de matiere aux premieres lectures, eſt imprimé à droite ſur la page *recto*, ſous la forme ordinaire; & vis-à-vis, à gauche ſur le *verſo*, le même diſcours eſt imprimé en pareils caracteres, mais avec une ſéparation & un tiret entre chacune des ſyllabes de chaque mot: Par exemple;

Dieu tou-ché de la ver-tu de Jo-ſe-ph, lui fit trou-ver gra-ce de-vant le gou-ver-neur.

Dieu touché de la vertu de Joſeph, lui fit trouver grace devant le gouverneur.

On commence à faire lire l'enfant au *verſo*; cela eſt aiſé pour lui, il y retrouve dans un autre ordre les mêmes ſyllabes qu'il a vues auparavant: on l'avertit qu'il faut lire de ſuite celles qui ſont attachées par un tiret; que les conſonnes finales qui ſont ſéparées doivent ſe prononcer, comme dans *gou-ver-neur*; que celles qui ne ſont pas ſéparées ſont muettes, comme dans *trou-ver*, *de-vant*: il eſt bientôt au fait, & on peut, après deux eſſais, lui cacher le *verſo*, & lui faire répéter la même lecture au *recto*.

Mais quelle matiere offrira-t-on à ſes premiers eſſais? Il me ſemble que juſqu'ici on n'a apporté guere de diſcernement ou d'attention au choix que l'on en a fait. Dans quelques *ſyllabaires*, c'eſt l'*oraiſon dominicale*, la *ſalutation angélique*, *le ſymbole des apôtres*, la *confeſſion*, les *commandement de Dieu & de l'Egliſe*, & quelquefois les *pſeaumes de la pénitence*; choſes excellentes en ſoi, mais déplacées ici: 1°. parce qu'elles ne ſont pas de nature à fixer agréablement l'attention des enfans, dont la curioſité n'y trouve aucune idée nouvelle nettement développée & tenant à leur expérience: 2°. parce qu'on a ſoin dans les familles chrétiennes d'apprendre de bonne heure aux enfans les mêmes choſes qu'on leur met ici ſous les yeux, ce qui les expoſe à rendre très-bien l'enchaînement des ſyllabes & la ſuite des mots, ſans être plus intelligens dans l'art de lire, & à tromper ainſi l'eſpérance de leurs maîtres, qui en les faiſant paſſer à un autre livre, les trouvent auſſi embarraſſés & auſſi neufs que s'ils n'avoient encore rien vu de pareil.

D'autres *ſyllabaires* ne renferment que des choſes inutiles, déplacées, ou au-deſſus de la portée des enfans: j'ai vu dans l'un des principes de grammaire, & quels principes! dans un autre, les fables d'Eſope réduites chacune à quatre vers françois, quelquefois difficiles à concevoir pour les lecteurs les plus raiſonnables, tandis qu'on a bien de la peine à proportionner la proſe la plus ſimple à la foible intelligence des enfans.

Il eſt conſtant qu'ils s'occuperont d'autant plus volontiers de leur lecture, qu'ils la trouveront plus à la portée de leur eſprit, & qu'ils auront plus de facilité à l'entendre; que rien n'eſt moins éloigné de leur intelligence que les faits hiſtoriques, parce que ce ſont des tableaux où ils ſe retrouvent eux-mêmes, & dont leur petite expérience les rend déja juges compétens; mais que cette matiere même doit encore être rapprochée d'eux par la maniere dont on la leur préſente; que le ſtyle doit en être concis clair, les phraſes ſimples & peu recherchées, les périodes courtes & peu compliquées.

L'hiſtoire de Joſeph la plus intéreſſante & la plus inſtructive de toutes pour les enfans, la plus favorable au développement des premiers germes de vertu qui ſont dans leurs cœurs, & la plus propre à mettre dans leurs ames l'idée heureuſe & la conviction utile des attentions perpétuelles de la providence ſur les hommes, me ſemble mériter par tous ces titres, la préférence ſur toute autre hiſtoire pour paroître la premiere ſous les yeux de l'enfance.

Je voudrois qu'elle fût partagée en pluſieurs articles, & que chaque phraſe fût en *alinea*. Ces *alinea* pris un-à-un, deux-à-deux, *&c.* ſelon la capacité de chaque enfant, fixeroient naturellement les premieres tâches; chaque article feroit l'objet d'une répétition totale. Après avoir fait lire à l'enfant un ou deux verſets, on lui feroit relire aſſez pour l'affermir un peu, & on l'exhorteroit à les relire aſſez en ſon particulier pour les redire par cœur: ce moyen, en mettant de bonne heure en exercice ſa mémoire & l'art de s'en ſervir, lui procureroit plus promptement l'habitude de lire, par la répétition fréquente de l'acte même. En allant ainſi de tâche en tâche, on ne manqueroit pas de lui faire reprendre la lecture de tout l'article, quand on ſeroit à la fin, & de lui faire répeter en entier par cœur, avant que d'entamer le ſuivant. Quand on ſeroit parvenu à la fin de toute l'hiſtoire, il ſeroit bon de la reprendre, en faiſant alors de chaque article une ſeule leçon, & enfin de tous les articles une ſeule répétition, ou du-moins deux répétitions partielles, qui deviendroient elles-mêmes la matiere d'une répétition totale, tant pour la lecture que pour la récitation.

Qu'il me ſoit permis d'analyſer ici cette hiſtoire telle que je penſe qu'il la faudroit, I. *La haine des enfans de Jacob contre leur frere Joſeph; ils le vendent à des marchands qui vont en Egypte, & font croire à leur pere qu'une bête l'a dévoré*. II. *Joſeph chez Putiphar, puis en priſon; il eſt établi ſur tous les autres priſonniers*. III. *Ses prédictions au grand échanſon & au grand pannetier du roi*. IV. *Il explique les ſonges du roi*. V. *Années d'abondance & de ſtérilité; premier voyage des enfans de Jacob en Egypte*. VI. *Second voyage*. VII. *Joſeph reconnu par ſes freres*. VIII. *Etabliſſement de la maiſon de Jacob en Egypte*.

Après l'hiſtoire de Joſeph, imprimée, comme je l'ai dit, ſous deux formes différentes miſes en parallele; on pourroit ajouter quelqu'autre choſe, ſeulement ſous la forme ordinaire, afin d'accoutumer les enfans à lire ſans trouver les ſyllabes décompoſées. Mais il faut que cette addition tourne encore au profit des jeunes lecteurs, & ſoit relative à leurs beſoins

ſoins les plus preſſans. Les notions des ſons, des articulations, des voyelles conſtantes, des variables, ſoit orales, ſoit naſales; des conſonnes labiales, linguales, & gutturales, des dentales, des ſifflantes, des liquides, des mouillées, des naſales, des foibles & des fortes miſes en parallele; des ſyllabes phyſiques, artificielles, uſuelles: les noms & les uſages des accens, de la cédile, de l'apoſtrophe, du tiret: les noms des ponctuations, & la meſure des poſes qu'elles indiquent: voilà, ſi je ne me trompe, ce qui doit faire la matiere de cette addition. Ce ſont les principes immédiats de l'art de la lecture, qui ſeront plus intelligibles après les premiers eſſais, & qui contribueront à la perfection des ſuivans; pourvu que le ſtyle en ſoit auſſi aſſujetti aux petites lumieres de l'enfance, & qu'on les faſſe lire & apprendre aux jeunes éleves avec les mêmes précautions que l'hiſtoire de Joſeph.

Un *ſyllabaire*, bien exécuté dans ſon détail, eſt un ouvrage d'autant plus digne d'un citoyen vraiment philoſophe, que le public même qu'il ſerviroit lui en tiendroit moins de compte: parce qu'en effet *plus habet operis quam oſtentationis*. Quintil.

SYLLABE, ſ. f. M. Duclos, dans ſes remarques ſur le *ch. iij.* de la *I. partie* de la *grammaire générale*, diſtingue la *ſyllabe* phyſique de la *ſyllabe* uſuelle. „ Il faut obſerver, dit-il, que toutes les fois que „ pluſieurs conſonnes de ſuite ſe font ſentir dans un „ mot, il y a autant de *ſyllabes* réelles (ou phyſiques), qu'il y a des conſonnes qui ſe font entendre, quoiqu'il n'y ait point de voyelle écrite à la „ ſuite de chaque conſonne; la prononciation ſuppléant alors un *e* muet, la *ſyllabe* devient réelle „ pour l'oreille, au lieu que les *ſyllabes* d'uſage ne „ ſe comptent que par le nombre des voyelles qui „ ſe font entendre, & qui s'écrivent... Par exemple, le mot *armateur* eſt de trois *ſyllabes* d'uſage, „ & de cinq réelles, parce qu'il faut ſuppléer un *e* „ muet après chaque *r*; on entend néceſſairement „ *a-re-ma-teu-re* „.

M. Maillet de Boullay, ſecrétaire pour les belles-lettres de l'académie royale des belles-lettres, ſciences & arts de Rouen, dans le compte qu'il rendit à ſa compagnie, des remarques de M. Duclos & du ſupplément de M. l'abbé Fromant, dit, en annonçant le même chapître dont je viens de parler: „ Nous ne „ pouvons le mieux commencer, qu'en adoptant la „ définition de l'abbé Girard, cité par M. Fromant. „ Suivant cette définition, qui eſt excellente, & qui „ nous ſervira de point fixe, *la* SYLLABE *eſt un ſon* „ *ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articulations, par une ſeule impulſion de voix*. Examinons ſur ce principe le ſyſteme adopté par M. „ Duclos. „

Qu'il me ſoit permis de faire obſerver à M. du Boullay, qu'il commence ſa critique par une vraie pétition de principe: adopter d'abord la définition de l'abbé Girard, pour examiner d'après elle le ſyſtème de M. Duclos, c'eſt s'étayer d'un préjugé pour en déduire des conſéquences qui n'en ſeront que la répetition ſous différentes formes. Ne ſeroit-on pas auſſi-bien fondé à adopter d'abord le ſyſtème de M. Duclos pour juger enſuite de la définition de l'abbé Girard; ou plutôt ne vaut-il pas mieux commencer par examiner la nature des *ſyllabes* en ſoi, & indépendamment de tout préjugé, pour apprécier enſuite le ſyſtème de l'un & la définition de l'autre.

Les élémens de la voix ſont de deux ſortes, les ſons & les articulations. Le ſon eſt une ſimple émiſſion de la voix, dont la forme conſtitutive dépend de celle du paſſage que lui prête la bouche. *Voyez* SON, *Gramm.* L'articulation eſt une exploſion que reçoit le ſon, par le mouvement ſubit & inſtantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. *Voyez* H. Il eſt donc de l'eſſence de l'articulation, de précéder le ſon qu'elle modifie, parce que le ſon une fois échapé, n'eſt plus en la diſpoſition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification que ce puiſſe être: & l'articulation doit précéder immédiatement le ſon qu'elle modifie, parce qu'il n'eſt pas poſſible que l'expreſſion d'un ſon ſoit ſéparée du ſon, puiſque ce n'eſt au fond rien autre choſe que le ſon même ſortant avec tel degré de vîteſſe acquis par telle ou telle cauſe.

Cette double conſéquence, ſuite néceſſaire de la nature des élémens de la voix, me ſemble démontrer ſans réplique.

1°. Que toute articulation eſt réellement ſuivie d'un ſon qu'elle modifie, & auquel elle appartient en propre, ſans pouvoir appartenir à aucun ſon précédent; & par conſéquent que toute conſonne eſt ou ſuivie ou cenſée ſuivie d'une voyelle qu'elle modifie, ſans aucun rapport à la voyelle précedente: ainſi, les mots *or*, *dur*, qui paſſent pour n'être que d'une *ſyllabe*, ſont réellement de deux ſons, parce que les ſons *o* & *u* une fois échapés, ne peuvent plus être modifiés par l'articulation *r*, & qu'il faut ſuppoſer enſuite le moins ſenſible des ſons, que nous appellons *e* muet, comme s'il y avoit *o-re*, *du-re*.

2°. Que ſi l'on trouve de-ſuite deux ou trois articulations dans un même mot, il n'y a que la derniere qui puiſſe tomber ſur la voyelle ſuivante, parce qu'elle eſt la ſeule qui la précede immédiatement; & les autres ne peuvent être regardées en rigueur que comme des exploſions d'autant d'*e* muets inutiles à écrire parce qu'il eſt impoſſible de ne pas les exprimer, mais auſſi réels que toutes les voyelles écrites: ainſi, le mot françois *ſcribe*, qui paſſe dans l'uſage ordinaire pour un mot de deux *ſyllabes*, a réellement quatre ſons, parce que les deux premieres articulations *ſ* & *k* ſuppoſent chacune un *e* muet à leur ſuite, comme s'il y avoit *ſe-ke-ri-be*; il y a pareillement quatre ſons phyſiques dans le mot *ſphinx*, qui paſſe pour n'être que d'une *ſyllabe*, parce que la lettre finale *x* eſt double, qu'elle équivaut à *ſ*, *k*, & que chacune de ces articulations compoſantes ſuppoſe après elle l'*e* muet, comme s'il y avoit *ſe-phin-ke-ſe*.

Que ces *e* muets ne ſoient ſupprimés dans l'orthographe, que parce qu'il eſt impoſſible de ne pas les faire ſentir quoique non écrits, j'en trouve la preuve non-ſeulement dans la rapidité exceſſive avec laquelle on les prononce, mais encore dans des faits orthographiques, ſi je puis parler ainſi. 1°. Nous avons pluſieurs mots terminés en *ment*, dont la terminaiſon étoit autrefois précédée d'un *e* muet pur, lequel n'étoit ſenſible que par l'alongement de la voyelle dont il étoit lui-même précédé, comme *ralliement*, *éternuement*, *enrouement*, &c. aujourd'hui on ſupprime ces *e* muets dans l'orthographe, quoiqu'ils produiſent toujours l'alongement de la voyelle précédente, & l'on ſe contente, afin d'éviter l'équivoque, de marquer la voyelle longue d'un accent circonflexe, *rallîment*, *eternûment*, *enroûment*. 2°. Cela n'eſt pas ſeulement arrivé après les voyelles, on l'a fait encore entre deux conſonnes, & le mot que nous écrivons aujourd'hui *ſoupçon*, je le trouve écrit *ſouſpeçon* avec l'*e* muet, dans le *livre de la précellence du langage françois*, par H. Eſtiene, (*édit.* 1579.) Or il eſt évident que c'eſt la même choſe pour la prononciation, d'écrire *ſoupeçon* ou *ſoupçon*, pourvu que l'on paſſe ſur l'*e* muet écrit, avec autant de rapidité que ſur celui que l'organe met naturellement entre *p* & *ç*; quoiqu'il n'y ſoit point ecrit.

Cette rapidité, en quelque ſorte inappréciable de l'*e* muet ou *ſchéva*, qui ſuit toujours une conſonne qui n'a pas immédiatement après ſoi une autre voyelle, eſt preciſément ce qui a donné lieu de croire qu'en effet la conſonne appartenoit ou à la voyelle précédente, ou à là ſuivante, quoiqu'elle en ſoit ſéparée: c'eſt ainſi que le mot *âcre* ſe diviſe communément en deux parties, que l'on appelle auſſi *ſyllabes*, ſavoir *a cre*, & que l'on rapporte également les deux articulations *k* & *r* à l'*e* muet final: au contraire, quoique l'on coupe auſſi le mot *arme* en deux *ſyllabes*, qui ſont *ar-me*, on rapporte l'articulation *r* à la voyelle *a* qui précede, & l'articulation *m* à l'*e* muet qui ſuit: pareillement on regarde le mot *or* comme n'ayant qu'une *ſyllabe*, parce qu'on rapporte à la voyelle *o* l'articulation *r*, faute de voir dans l'écriture & d'entendre ſenſiblement dans la prononciation, une autre voyelle qui vienne après & que l'articulation puiſſe modifier.

Il eſt donc bien établi, par la nature même des élémens de la voix, combinée avec l'uſage ordinaire de la parole, qu'il eſt indiſpenſable de diſtinguer en effet les *ſyllabes* phyſiques des *ſyllabes* artificielles, & de prendre des unes & des autres les idées qu'en donne, ſous un autre nom, l'habile ſecretaire de l'académie françoiſe: par-là ſon ſyſtême ſe trouve juſtifié & ſolidement établi, indépendamment de toutes les définitions imaginables.

Celle de l'abbé Girard va même ſe trouver fauſſe d'après ce ſyſtême, loin de pouvoir ſervir à le combattre. *C'eſt*, dit-il, (vrais princip. *tom. I. diſc. I. pag.*

pag. 12.) *un ſon, ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articulations, par une ſeule impulſion de voix.* Il ſuppoſe donc que le même ſon peut recevoir pluſieurs articulations, & il dit poſitivement, *pag.* 11, que la voyelle a quelquefois pluſieurs conſonnes attachées à ſon ſervice, & qu'elle peut les avoir *à ſa tête ou à ſa ſuite:* c'eſt préciſément ce qui eſt démontré faux à ceux qui examinent les choſes en rigueur; cela ne peut ſe dire que des *ſyllabes* uſuelles tout au plus, & encore ne paroît-il pas trop raiſonnable de partager comme on fait les *ſyllabes* d'un mot, lorſqu'il renferme deux conſonnes de ſuite entre deux voyelles. Dans le mot *armé*, par exemple, on attache *r* à la premiere *ſyllabe*, & *m* à la ſeconde, & l'on ne fait guere d'exception à cette regle, ſi ce n'eſt lorſque la ſeconde conſonne eſt l'une des deux liquides *l* ou *r*, comme dans *â-cre, ai-gle*.

„ Pour moi, dit M. Harduin, ſecretaire perpétuel
„ de l'académie d'Arras, *rem. div. ſur la prononc.*
„ *pag.* 56. je ne vois pas que cette diſtinction ſoit
„ appuyée ſur une raiſon valable; & il me paroî-
„ troit beaucoup plus régulier que le mot *armé* s'é-
„ pellât *a-rmé*.... Il n'y a aucun partage ſenſible
„ dans la prononciation de *rmé*; & au contraire on
„ ne ſauroit prononcer *ar*, ſans qu'il y ait un par-
„ tage aſſez marqué: l'*e* féminin qu'on eſt obligé de
„ ſuppléer pour prononcer l'*r*, ſe fait bien moins
„ ſentir & dure bien moins dans *rmé* que dans *ar*.
„ En un mot, chaque ſon ſur lequel on s'arrête
„ d'une maniere un peu ſenſible, me paroît former
„ & terminer une *ſyllabe*; d'où je conclus qu'on
„ fait diſtinctement trois *ſyllabes* en épellant *ar-mé*,
„ au lieu qu'on n'en fait pas diſtinctement plus de
„ deux, en épellant *a-rmé*. Ce qui ſe pratique dans
„ le chant peut ſervir à éclaircir ma penſée. Sup-
„ poſons une tenue de pluſieurs meſures ſur la pre-
„ miere *ſyllabe* du mot *charme*; n'eſt-il pas certain
„ qu'elle ſe fixe uniquement ſur l'*a*, ſans toucher en
„ aucune maniere à l'*r*, quoique dans les paroles
„ miſes en muſique, il ſoit d'uſage d'écrire cette *r*
„ immédiatement après l'*a*, & qu'elle ſe trouve ainſi
„ ſéparée de l'*m* par un eſpace conſidérable? N'eſt-
„ il pas évident, nonobſtant cette ſéparation dans
„ l'écriture, que l'aſſemblage des lettres *rme* ſe
„ prononce entierement ſous la note qui ſuit la te-
„ nue?

„ Une choſe ſemble encore prouver que la pre-
„ miere conſonne eſt plus liée avec la conſonne ſui-
„ vante qu'avec la voyelle précédente, à laquelle,
„ par conſéquent, on ne devroit pas l'unir dans la
„ compoſition des *ſyllabes:* c'eſt que cette voyelle
„ & cette premiere conſonne n'ont l'une ſur l'autre
„ aucune influence directe, tandis que le voiſinage
„ des deux conſonnes altere quelquefois l'articula-
„ tion ordinaire de la premiere ou de la ſeconde.
„ Dans le mot *obtus*, quoiqu'on y prononce foible-
„ ment un *e* féminin après le *b*, il arrive que le *b*
„ contraint par la proximité du *t*, ſe change indiſ-
„ penſablement en *p*, & on prononce effectivement
„ *optus*... Ainſi l'antipathie même qu'il y a entre les
„ conſonnes *b*, *t*, [parce que l'une eſt foible & l'au-
„ tre forte], ſert à faire voir que dans *obtus* elles
„ ſont plus unies l'une à l'autre, que la premiere
„ ne l'eſt avec l'*o* qui la précede.

„ J'ajoute que la méthode commune me fournit
„ elle-même des armes qui favoriſent mon opinion.
„ Car, 1°. j'ai déja fait remarquer que, ſelon cette
„ méthode, on épelle *â-cre* & *E-glé*. on penſe donc
„ du moins qu'il y a des cas où deux conſomnes pla-
„ cées entre deux voyelles, la premiere a une liaiſon
„ plus étroite avec la ſeconde, qu'avec la voyelle
„ dont elle eſt précédée. 2°. La même méthode en-
„ ſeigne aſſurement que les lettres *ſt* appartiennent
„ à une même *ſyllabe* dans *ſtyle*, *ſtatue*: pourquoi
„ en ſeroit-il autrement dans *vaſte*, *poſte*, *myſtere*?
„ [On peut tirer la même conſéquence de *pſeaume*,
„ pour *rapſodie*; de *ſpécieux*, pour *aſpect*, *reſpect*,
„ &c. de *ſtrophe*, pour *aſtronomie*; de *Ptolomée*, pour
„ *aptitude optatif*, &c. C'eſt le ſyſtème même de P.
„ R. dont il va être parlé.] 3°. Voici quelque cho-
„ ſe de plus fort. Qu'on examine la maniere dont
„ s'épelle le mot *axe*, on conviendra que l'*x* tout
„ entier eſt de la ſeconde *ſyllabe*, quoiqu'il tienne lieu
„ des deux conſonnes *c*, *s*, & qu'il repréſente conſé-
„ quemment deux articulations. Or ſi ces deux arti-
„ culations ſont partie d'une même *ſyllabe* dans le
„ mot *axe*, qu'on pourroit écrire *ac ſe*, elles ne ſont
„ pas moins unies dans *accès*, qu'on pourroit écri-
„ re *acsès:* & dès qu'on avoue que l'*a* ſeul fait une
„ *ſyllabe* dans *accès*, ne doit-on pas reconnoître qu'il
„ en eſt de même dans *armé* & dans tous les cas ſem-
„ blables.„

„ Dom Lancelot, dans ſa *méthode pour apprendre*
„ *la langue latine*, connue ſous le nom de *Port-Ro-*
„ *yal*, (*traité des lettres*, *ch. xiv. §. iij.*) établit, ſur
„ la compoſition des *ſyllabes*, un ſyſtème fort ſingu-
„ lier, qui, tout différent qu'il eſt du mien, peut
„ néanmoins contribuer à le faire valoir. *Les conſon-*
„ *nes*, dit-il, *qui ne ſe peuvent joindre enſemble au*
„ *commencement d'un mot, ne s'y joignent pas au mi-*
„ *lieu; mais les conſonnes qui ſe peuvent joindre en-*
„ *ſemble au commencement d'un mot, ſe doivent auſſi*
„ *joindre au milieu;* & Ramus *prétend que de faire au-*
„ *trement, c'eſt commettre un barbariſme*. Il eſt bien
„ ſûr que ſi la jonction de telle & telle conſonne eſt
„ réellement impoſſible dans une poſition, elle ne
„ l'eſt pas moins dans une autre. M. D. Lancelot fait
„ dépendre la poſſibilité de cette jonction d'un ſeul
„ point de fait, qui eſt de ſavoir s'il en exiſte des
„ exemples à la tête de quelques mots latins. Ainſi,
„ ſuivant cet auteur *paſtor* doit s'épeller *pa-ſtor*, par-
„ ce qu'il y a des mots latins qui commencent par
„ *ſt*; tels que *ſtare ſtimulus:* au contraire *arduus*
„ doit s'épeller *ar-duus*, parce qu'il n'y aucun mot
„ latin qui commence par *rd*. La regle ſeroit embar-
„ raſſante, puiſqu'on ne pourroit la pratiquer ſûre-
„ ment, à moins que de connoître & d'avoir pré-
„ ſens à l'eſprit tous les mots de la langue qu'on vou-
„ droit épeller. Mais d'ailleurs s'il n'y a point eu chez
„ les Latins de mot commençant par *rd*, eſt-ce donc
„ une preuve qu'il ne pût y en avoir? Un mot conſ-
„ truit de la ſorte ſeroit-il plus étrange que *bdellium*,
„ *Tmolus*, *Cteſiphon*, *Ptolomæus*? „

A ces excellentes remarques de M. Harduin, j'en ajouterai une, dont il me préſente lui-même le germe. C'eſt que pour établir la poſſibilité de joindre enſemble pluſieurs conſonnes dans une même *ſyllabe*, il ne ſuffiroit pas de conſulter les uſages particuliers d'une ſeule langue, il faudroit conſulter tous les uſages de toutes les langues anciennes & modernes; & cela même ſeroit encore inſuffiſant pour établir une concluſion univerſelle, qui ne peut jamais être fondée ſolidement que ſur les principes naturels. Or il n'y a que le méchaniſme de la parole qui puiſſe nous faire connoître d'une maniere ſûre les principes de ſociabilité ou d'incompatibilité des articulations, & c'eſt conſéquemment le ſeul moyen qui puiſſe les établir. Voici, je crois, ce qui en eſt.

1°. Les quatre conſonnes conſtantes *m*, *n*, *l*, *r*, peuvent précéder ou ſuivre toute conſonne variable, foible ou forte, *v*, *f*, *b*, *p*, *d*, *t*, *g*, *q*, *z*, *s*, *j*, *ch*.

2°. Ces quatre conſonnes conſtantes peuvent également s'aſſocier entre elles, *mn*, *nm*, *ml*, *lm*, *mr*, *rm*, *nl*, *ln*, *nr*, *rn*, *lr*, *rl*.

3°. Toutes les conſonnes variables foibles peuvent ſe joindre enſemble, & toutes les fortes ſont également ſociables entre elles.

Ces trois regles de la ſociabilité des conſonnes ſont fondées principalement ſur la compatibilité naturelle des mouvemens organiques, qui ont à ſe ſuccéder pour produire les articulations qu'elles repréſentent: mais il y a peut-être peu de ces combinaiſons que notre maniere de prononcer l'*e* muet écrit ne puiſſe ſervir à juſtifier. Par exemple, *dg* ſe fait entendre diſtinctement dans notre maniere de prononcer rapidement, *en cas de guerre*, comme s'il y avoit *en-ca-dguer-re;* nous marquons *jv.* dans *les cheveux*, que nous prononçons comme s'il y avoit *ſéjveu*, &c. c'eſt ici le cas où l'oreille doit diſſiper les préjugés qui peuvent entrer par les yeux, & éclairer l'eſprit ſur les véritables procédés de la nature.

4°. Les conſonnes variables foibles ſont incompatibles avec les fortes. Ceci doit s'entendre de la prononciation, & non pas de l'écriture qui devroit toujours être à la vérité, mais qui n'eſt pas toujours une image fidele de la prononciation. Ainſi nous écrivons véritablement *obtus*, où l'on voit de ſuite les conſonnes *b*, *t*, dont la premiere eſt foible & la ſeconde forte; mais, comme on l'a remarqué ci-deſſus, nous prononçons *optus*, en fortifiant la premiere à cauſe de la ſeconde. Cette pratique eſt commune à toutes les langues, parce que c'eſt une ſuite néceſſaire du méchaniſme de la parole.

Il paroit donc démontré que l'on ſe trompe en effet dans l'épellation ordinaire, lorſque de deux con-

ſon-

ſonnes placées entre deux voyelles on rapporte la premiere à la voyelle précédente, & la ſeconde à la voyelle ſuivante. Si, pour ſe conformer à la formation uſuelle des *ſyllabes*, on veut ne point imaginer de *ſchéva* entre les deux conſonnes, & regarder les deux articulations comme deux cauſes qui concourent à l'exploſion du même ſon; il faut les rapporter toutes deux à la voyelle ſuivante, par la raiſon qu'on a déja alléguée pour une ſeule articulation, qu'il n'eſt plus tems de modifier l'exploſion d'un ſon quand il eſt déja échappé.

Quant à ce qui concerne les conſonnes finales, qui ne ſont ſuivies dans l'écriture d'aucune voyelle, ni dans la prononciation d'aucun autre ſon que de celui de l'*e* muet preſque inſenſible, l'uſage de les rapporter à la voyelle précédente eſt abſolument en contradiction avec la nature des choſes, & il ſemble que les Chinois en ayent apperçu & évité de propos délibéré l'inconvénient; dans leur langue, tous les mots ſont *mono-ſyllabes*, ils commencent tous par une conſonne, jamais par une voyelle, & ne finiſſent jamais par une conſonne. Ils parlent d'après la nature, & l'art ne l'a ni enrichie, ni défigurée. Oſons les imiter, du-moins dans notre maniere d'épeller; & de même qu'il eſt prouvé qu'il faut épeller *charme* par *cha-rme*, *accès* par *a-ccès*, *circonſpection* par *ci-rcon-ſpe-cti-on*, ſéparons de même la conſonne finale de la voyelle antécédente, & prononçons à la ſuite le *ſchéva* preſque inſenſible pour rendre ſenſible la conſonne elle-même: ainſi *acteur* s'épellera *a-cteu-r*, *Jacob* ſera *Ja-co-b*, *cheval* ſera *che va-l*, &c.

On ſent bien que cette maniere d'épeller doit avoir beaucoup plus de vérité que la maniere ordinaire, qu'elle eſt plus ſimple, & par conſéquent plus facile pour les enfans à qui on apprend à lire. Il n'y auroit à craindre pour eux que le danger de rendre trop ſenſible le ſchéva des conſonnes, qui ne ſont ſuivies d'aucune voyelle écrite; mais outre la précaution de ne pas imprimer le ſchéva propre à la conſonne finale, un maître intelligent ſaura bien les prévenir là-deſſus, & les amener à la prononciation ferme & uſuelle de chaque mot: ce ſera même une occaſion favorable de leur faire remarquer qu'il eſt d'uſage de regarder la conſonne finale comme faiſant *ſyllabe* avec la voyelle précédente, mais que ce n'eſt qu'une *ſyllabe* artificielle, & non une *ſyllabe* phyſique.

Qu'eſt-ce donc qu'une SYLLABE *phyſique*? C'eſt *un ſon ſenſible prononcé naturellement en un ſeul coup de voix*. Telles ſont les deux *ſyllabes* du mot *a-mi*: chacune d'elles eſt un ſon *a*, *i*: chacun de ces ſons eſt ſenſible, puiſque l'oreille les diſtingue ſans les confondre: chacun de ces ſons eſt prononcé naturellement, puiſque l'un eſt une ſimple émiſſion ſpontanée de la voix, & que l'autre eſt une émiſſion accélérée par une articulation qui le précede, comme la cauſe précede naturellement l'effet; enfin chacun de ces ſons eſt prononcé en un ſeul coup de voix, & c'eſt le principal caractere des *ſyllabes*.

Qu'eſt-ce qu'une SYLLABE *artificielle*? C'eſt *un ſon ſenſible prononcé artificiellement avec d'autres ſons inſenſibles en un ſeul coup de voix*. Telles ſont les deux *ſyllabes* du mot *trom-peur*: il y a dans chacune de ces *ſyllabes* un ſon ſenſible, *om* dans la premiere, *eu* dans la ſeconde, tous deux diſtingués par l'organe qui les prononce, & par celui qui les entend chacun de ces ſons eſt prononcé avec un ſchéva inſenſible; *om*, avec le ſchéva que ſuppoſe la premiere conſonne *t*, laquelle conſonne ne tombe pas immédiatement ſur *om*, comme la ſeconde conſonne *r*; *eu*, avec le ſchéva que ſuppoſe la conſonne finale *r*, laquelle ne peut naturellement modifier *eu* comme la conſonne *p* qui précede: chacun de ces ſons ſenſibles eſt prononcé artificiellement avec ſon ſchéva en un ſeul coup de voix; puiſque la prononciation naturelle donneroit à chaque ſchéva un coup de voix diſtinct, ſi l'art ne la précipitoit pour rendre le ſchéva inſenſible; d'où il réſulteroit que le mot *trompeur*, au-lieu des deux *ſyllabes* artificielles *trom-peur* auroit les quatre *ſyllabes* phyſiques *te-rom peu-re*.

Il y a dans toutes les langues des mots qui ont des *ſyllabes* phyſiques & des *ſyllabes* artificielles: *ami* a deux *ſyllabes* phyſiques; *trompeur* a deux *ſyllabes* artificielles; *amour* a une *ſyllabe* phyſique & une artificielle. Ces deux ſortes de *ſyllabes* ſont donc également uſuelles; & c'eſt pour cela que j'ai cru ne devoir point, comme M. Duclos, oppoſer l'uſage à la nature, pour fixer la diſtinction des deux eſpeces que je viens de définir: il m'a ſemblé que l'oppoſition de la nature & de l'art étoit plus réelle & moins équivoque, & qu'une *ſyllabe* uſuelle pouvoit être ou phyſique ou artificielle; la *ſyllabe* uſuelle, c'eſt le genre, la phyſique & l'artificielle en ſont les eſpeces.

Qu'eſt-ce donc enfin qu'une SYLLABE *uſuelle*, ou ſimplement une *ſyllabe*? C'eſt, en ſupprimant des définitions précédentes les caracteres diſtinctifs des eſpeces, *un ſon ſenſible prononcé en un ſeul coup de voix*.

Il me ſemble que l'uſage univerſel de toutes les langues nous porte à ne reconnoître en effet pour *ſyllabes*, que les ſons ſenſibles prononcés en un ſeul coup de voix: la meilleure preuve que l'on puiſſe donner, que c'eſt ainſi que toutes les nations l'ont entendu, & que par conſéquent nous devons l'entendre; ce ſont les *ſyllabes* artificielles, où l'on a toujours reconnu l'utilité *ſyllabique*, nonobſtant la pluralité des ſons réels que l'oreille y apperçoit; *lieu*, *lien*, *leur*, voilà trois *ſyllabes* avouées telles dans tous les tems, quoique l'on entende les deux ſons *i*, *eu* dans la premiere, les deux ſons *i*, *en* dans la ſeconde, & dans la troiſieme le ſon *eu* avec le ſchéva que ſuppoſe la conſonne *r*; mais le ſon prépoſitif *i* dans les deux premieres, & le ſchéva dans la troiſieme ſont preſque inſenſibles malgré leur réalité, & le tout dans chacune ſe prononce en un ſeul coup de voix, d'où dépend l'unité *ſyllabique*.

Il n'eſt donc pas exact de dire, comme M. Duclos, (*loc. cit.*) que nous avons des vers qui ſont à-la-fois de douze *ſyllabes* d'uſage, & de vingt-cinq à trente *ſyllabes* phyſiques. Toute *ſyllabe* phyſique uſitée dans la langue en eſt auſſi une *ſyllabe* uſuelle, parce qu'elle eſt un ſon ſenſible prononcé en un ſeul coup de voix; par conſéquent on ne trouvera jamais dans nos vers plus de *ſyllabes* phyſiques que de *ſyllabes* uſuelles. Mais on peut y trouver plus de ſons phyſiques que de ſons ſenſibles, & de-là même plus de ſons que de *ſyllabes*; parce que les *ſyllabes* artificielles, dont le nombre eſt aſſez grand, renferment néceſſairement pluſieurs ſons phyſiques; mais un ſeul eſt ſenſible, & les autres ſont inſenſibles.

On diviſe communément les *ſyllabes* uſuelles, ou par rapport au ſon, ou par rapport à l'articulation.

Par rapport au ſon, les *ſyllabes* uſuelles ſont ou incomplexes ou complexes.

Une *ſyllabe* uſuelle *incomplexe* eſt un ſon unique, qui n'eſt pas le réſultat de pluſieurs ſons élémentaires, quoiqu'il y ait d'ailleurs quelque ſchéva ſuppoſé par quelque articulation: telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots, *A-mi*, *TA-mis*, *OU-vrir*, *COU-vrir*, *EN-ter*, *PLAN-ter*.

Une *ſyllabe* uſuelle *complexe* eſt un ſon double, qui comprend deux ſons élémentaires prononcés diſtinctement & conſécutivement, mais en un ſeul coup de voix: telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *OI-ſon*, *CLOI-ſon*, *HUI-lier*, *TUI-lier*.

Par rapport à l'articulation, les *ſyllabes* uſuelles ſont ou ſimples ou compoſées.

Une *ſyllabe* uſuelle *ſimple* eſt un ſon unique ou double, qui n'eſt modifié par aucune articulation: telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *A-mi*, *OU-vrir*, *EN-ter*, *OI-ſon*, *HUI-lier*.

Une *ſyllabe* uſuelle *compoſée* eſt un ſon unique ou double, qui eſt modifié par une ou par pluſieurs articulations: telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *TA-mis*, *COU-vrir*, *PLAN-ter*, *CLOI-ſon*, *TUI-lier*.

Pour terminer cet article, il reſte à examiner l'origine du nom de *ſyllabe*. Il vient du verbe grec συλλαμβάνω, *comprehendo*; R. R. σὺν, *cum*; & λαμβάνω *prehendo*, *capio*: de-là vient le nom συλλαβή, *ſyllabe*. Priſcien & les grammairiens latins qui l'ont ſuivi, ont tous pris ce mot dans le ſens actif: SYLLABA, dit Priſcien, *eſt comprehenſio litterarum*, comme s'il avoit dit, *id quod comprehendit litteras*. Mais 1°. cette pluralité de lettres n'eſt nullement eſſentielle à la nature des *ſyllabes*, puiſque le mot *a-mi* a réellement deux *ſyllabes* également néceſſaires à l'intégrité du mot, quoique la premiere ne ſoit que d'une lettre. 2°. Il eſt évidemment de la nature des *ſyllabes*, telle que je viens de l'expoſer, que le *comprehenſio* des Latins & le συλλαβή des Grecs doivent être pris dans le ſens paſſif, *id quod uno vocis impulſu comprehenditur*; ce qui eſt exactement conforme à la définition de toutes les eſpeces de *ſyllabes*, & apparem-

ment aux vues des premiers nomenclateurs. (*E. R. M. B.*)

Syllabe, (*Verſif. franç.*) comme le nombre des *ſyllabes* fait la meſure des vers françois, il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût des regles fixes & certaines pour déterminer le nombre des *ſyllabes* de chaque mot; car il y a des mots douteux à cet égard, & il y en a même qui ont plus de *ſyllabes* en vers qu'en proſe; les noms qui ſe terminent en *ieux*, en *iel*, en *ien*, en *ion*, en *ier*, *&c.* cauſent beaucoup d'embarras à ceux qui ſe piquent d'exactitude: *odieux*, *précieux*, ſont de trois *ſyllabes*, & cependant *cieux*, *lieux*, *dieux*, n'ont qu'une *ſyllabe*. De même, *fiel*, *miel*, *bien*, *mien*, ſont monoſyllabes, mais dans *lien*, *ancien*, *magicien*, *académicien*, *muſicien*, la terminaiſon en *ien* eſt de deux *ſyllabes*. Dans les mots *fier*, *altier*, *métier*, la rime en *ier* eſt d'une ſeule *ſyllabe*, & de deux dans *bouclier*, *ouvrier*, *meurtrier* & *fier* quand il eſt verbe. Toutes ces différences demandent une application particuliere pour ne s'y pas tromper, & ne pas faire un ſollécïſme de quantité. En général, il faut conſulter l'oreille, qui doit être le principal juge du nombre des *ſyllabes*, & pour lors la prononciation la plus douce & la plus naturelle doit être préférée. *Mourgues*. (*D. J.*)

Syllabe, ſ. f. *en Muſique*, συλλαβὴ, eſt, au rapport de Nicomaque, le nom que donnent quelquefois les anciens à la conſonance de la quarte, qu'ils appelloient communément *diateſſaron*. *Voyez* Diatessaron.

SYLLABIQUE, adj. (*Gramm.*) qui concerne les ſyllabes, qui appartient aux ſyllabes, qui leur eſt propre. L'unité *ſyllabique*, c'eſt ce qui fait qu'une ſyllabe eſt une, ce qui dépend ſur-tout de l'unité du coup de voix. *Voyez* Syllabe. Le tems ou la valeur *ſyllabique*, c'eſt la proportion de la durée d'une ſyllabe relativement à celle des autres ſyllabes d'un même diſcours. *Voyez* Quantité. L'harmonie, le nombre ou le rythme n'eſt pas le réſultat de la ſimple combinaiſon des tems *ſyllabiques* des mots; c'eſt la proportion de cette combinaiſon avec la penſée même dont la phraſe eſt l'image.

SYLLABUB, ſ. m. (*Pharmacie.*) eſpece de boiſſon compoſée de vin blanc & de ſucre, à quoi l'on ajoute du lait nouveau. On en fait principalement uſage pendant les chaleurs de l'été.

Quelquefois on le fait de vin de canarie au-lieu de vin blanc, auquel cas on épargne le ſucre, & l'on y met à la place un peu de jus de citron & de noix de muſcade.

La meilleur façon eſt de mêler le vin avec tous les ingrédiens dès la veille, & de n'y joindre le lait ou la crême que le lendemain matin; La proportion eſt une pinte de vin ſur trois pintes de lait.

Mais pour faire du *ſyllabub* fouetté, on prend une chopine de vin blanc ou de vin du Rhin, & une pinte de crême avec trois blancs d'œuf; on aſſaiſonne le tout avec du ſucre, & on le fouette avec des brins de bouleau; on en ôte l'écume à meſure qu'elle ſe forme, on la met dans un vaiſſeau, & après qu'elle s'y eſt repoſée deux ou trois heures, elle eſt bonne à manger.

SYLLEPSE, ſ. f. (*Gram.*) σύλληψις, *comprehenſio*, c'eſt la même étymologie que celle du mot *ſyllabe*, *voyez* Syllabe; mais elle doit ſe prendre ici dans le ſens actif, au-lieu que dans *ſyllabe* elle a le ſens paſſif: σύλληψις, *comprehenſio duorum ſenſuum ſub una voce*; ou-bien *acceptio vocis unius duos ſimul ſenſus comprehendentis*. C'eſt tout-à-la fois la définition du nom & celle de la choſe.

La *ſyllepſe* eſt donc un trope au moyen duquel le même mot eſt pris en deux ſens différens dans la même phraſe, d'une part dans le ſens propre, & de l'autre dans un ſens figuré. Voici des exemples cités par M. du Marſais. *trop. part. II. art. xj. p.* 151.

„ Coridon dit que Galathée eſt pour lui plus douce que le thym du mont Hybla; *Galathæa thymo mihi dulcior Hyblæ*, Virg. *ecl. vij.* 37. le mot *doux* eſt au propre par rapport au thym, & il eſt au figuré par rapport à l'impreſſion que ce berger dit que Galathée fait ſur lui. Virgile fait dire enſuite à un autre berger; *ibi.* 41. *Ego Sardois videar tibi amarior herbis*, (quoique je te paroiſſe plus amer que les herbes de Sardaigne; *&c.*) Nos bergers diſent, *plus aigre qu'un citron verd*.

„ Pyrrhus, fils d'Achille, l'un des principaux chefs des Grecs, & qui eut le plus de part à l'embraſement de la ville de Troie, s'exprime en ces termes dans l'une des plus belles pieces de Racine: *Andromaq. act. I. ſc. jv.*

„ *Je ſouffre tous les maux que j'ai faits devant*
„ *Troie;*
„ *Vaincu, chargé de fers, de regrets conſumé*,
„ *Brûlé de plus de feux que je n'en allumai*.

„ *brûlé* eſt au propre, par rapport aux feux que Pyrrhus alluma dans la ville de Troie; & il eſt au figuré, par rapport à la paſſion violente que Pyrrhus dit qu'il reſſentoit pour Andromaque...

„ Au reſte, cette figure joue trop ſur les mots pour ne pas demander bien de la circonſpection: il faut éviter les jeux de mots trop affectés & tirés de loin.

Cette obſervation de M. du Marſais eſt très-ſage; mais elle auroit pû devenir plus utile, s'il avoit aſſigné les cas où la *ſyllepſe* peut avoir lieu, & qu'il eût fixé l'analyſe des phraſes ſylleptiques. Il me ſemble que ce trope n'eſt d'uſage que dans les phraſes explicitement comparatives, de quelque nature que ſoit le rapport énoncé par la comparaiſon, ou d'égalité, ou de ſupériorité, ou d'infériorité: *brûlé d'autant de feux que j'en allumai*, ou *de plus de feux* ou *de moins de feux que je n'en allumai*. Dans ce cas, ce n'eſt pas le cas unique exprimé dans la phraſe, qui réunit ſur ſoi les deux ſens; il n'en a qu'un dans le premier terme de la comparaiſon, & il eſt cenſé répété avec le ſecond ſens dans l'expreſſion du ſecond terme. Ainſi le verſet 70 du *pſ.* 118. *Coagulatum eſt ſicut lac cor eorum*, eſt une propoſition comparative d'égalité, dans laquelle le mot *coagulatum*, qui ſe rapporte à *cor eorum*, eſt pris dans un ſens métaphorique; & le ſens propre qui ſe rapporte à *lac* eſt néceſſairement attaché à un autre mot pareil ſous-entendu; *cor eorum coagulatum eſt ſicut lac coagulatur*.

Il ſuit de-là que la *ſyllepſe* ne peut avoir lieu, que quand le ſens figuré que l'on aſſocie au ſens propre eſt autoriſé par l'uſage dans les occurrences où il n'y a pas de *ſyllepſe*. C'eſt ainſi que *feux* eſt de miſe dans l'exemple de Racine, parce qu'indépendamment de toute comparaiſon on peut dire par métaphore, *les feux de l'amour* J'ajouterai que peut-être feroit il plus ſage de reſtraindre la *ſyllepſe* aux ſeuls cas où le ſens figuré ne peut-être rendu par un mot propre.

M. du Marſais ſemble inſinuer, que le ſens figuré que la *ſyllepſe* réunit au ſens propre, eſt toujours une métaphore. Il me ſemble pourtant qu'il y a une vraie *ſyllepſe* dans la phraſe latine, *Nerone neronior ipſo*, & dans ce vers françois, *Plus Mars que le Mars de la Thrace*; puiſque *Nero* d'une part & *Mars* de l'autre ſont pris dans deux ſens différens: or le ſens figuré de ces mots n'eſt point une métaphore; c'eſt une antonomaſe; ce ſont des noms propres employés pour des noms appellatifs. Je dis que dans ces exemples il y a *ſyllepſe*, quoique le mot pris à double ſens ſoit exprimé deux fois: c'eſt que s'il n'eſt pas répété dans les exemples ordinaires, il eſt ſous-entendu, comme je l'ai remarqué plus haut, & que l'ellipſe n'eſt point néceſſaire à la conſtitution de la *ſyllepſe*.

Il y a auſſi une figure de conſtruction que les Grammairiens appellent *ſyllepſe* ou *ſynthèſe*. Mais comme il me ſemble dangereux pour la clarté de l'enſeignement, de donner à un même mot technique des ſens différens, je n'adopte, pour nommer la figure dont il s'agit, que le nom *ſynthèſe*, & c'eſt ſous ce nom que j'en parlerai. *Voyez* Synthese, *Grammaire*. (*E. R. M. B.*)

SYLLEPSIOLOGIE, ſ. f. *dans l'Economie animale*, c'eſt une partie qui traite de la ſalive.

Ce mot eſt compoſé du grec συγεψ, *ſalive* & λογος, *diſcours*.

SYLLOGISME, ſ. m. (*Logique.*) le *ſyllogiſme* eſt un raiſonnement énoncé ſuivant les regles de la logique. Pour le conſtruire, on compare deux idées dont on veut connoitre le rapport ou la différence à une troiſieme idée qui ſe nomme *moyenne*. Quand deux idées peuvent être comparées enſemble pour en former immédiatement un jugement affirmatif ou négatif, il n'eſt pas beſoin de recourir au raiſonnement; mais comme cela ne ſe peut pas toujours, c'eſt alors qu'on recourt à l'idée moyenne, qui ſert de principe de comparaiſon. Si j'entreprends, par exemple, de prouver que la terre eſt ſphérique, il m'eſt impoſſible de comparer immédiatement l'idée de la figure ſphérique & celle de la terre; mais avec le ſecours d'une

ne idée moyenne, ſavoir celle de l'ombre de la terre, qui ſe trouve être l'ombre d'un corps ſphérique, je ferai la comparaiſon dont il s'agit; & voici comment j'exprimerai mon argument: *tout corps eſt ſphérique, ſi ſon ombre tombant directement ſur un plan eſt circulaire, quelle que ſoit la ſituation de ce corps; or nous voyons dans les éclipſes de la lune que l'ombre de la terre a cette propriété: donc la terre eſt un corps ſphérique*.

Pour que la concluſion ſoit juſte, il faut 1°. que les prémiſſes qui conſtituent la matiere de l'argument, ſoient vraies: enſuite que la concluſion en ſoit bien déduite, c'eſt-à-dire, que la comparaiſon de l'idée moyenne avec les termes de la concluſion démontre leur relation: ce qui fait la forme de l'argument.

Quand une ſeule idée moyenne ſuffit pour conduire à la concluſion cherchée, ce raiſonnement eſt ſimple; quand il faut pluſieurs idées moyennes pour démontrer la relation qu'ont entr'elles deux idées qu'on veut comparer, le raiſonnement devient composé, & ſe forme de l'aſſemblage de pluſieurs raiſonnemens ſimples. Pour avoir une idée diſtincte des *ſyllogiſmes*, il faut connoître les parties qui les composent.

Dans chaque *ſyllogiſme* régulier il y a trois termes & trois propoſitions: trois termes, le grand ou l'attribut, le petit ou le ſujet, & le terme moyen: trois propoſitions, la majeure & la mineure, qui forment les deux prémiſſes, & la concluſion. L'attribut de la concluſion s'appelle le *grand terme*; & la propoſition dans laquelle ce terme eſt comparé avec l'idée moyenne, forme la majeure de l'argument. Le ſujet de la concluſion ſe nomme le *petit terme*; & on donne le nom de *mineure* de l'argument à la propoſition dans laquelle ce terme eſt joint avec l'idée moyenne.

Les regles qui ſervent à conſtruire un *ſyllogiſme*, ſont de deux ſortes: les unes générales qui concernent tous les *ſyllogiſmes*, & les autres particulieres, qui déterminent les figures & les modes. *Voyez* les figures & les modes où ces regles ſont expliquées. Nous nous bornerons à parler ici des regles générales: ces regles ſont fondées ſur les axiomes qui ont été établis touchant les propoſitions affirmatives & négatives.

Les propoſitions conſidérées par rapport à leur quantité & à leur qualité, ſe partagent en quatre claſſes, qu'on déſigne par les lettres *A*, *E*, *I*, *O*.

A marque une propoſition univerſelle affirmative.

E, une univerſelle négative.

I, une particuliere affirmative.

O, une particuliere négative.

Voici donc les axiomes qu'on peut regarder comme la baſe ſur laquelle ſont appuyées toutes les regles générales des *ſyllogiſmes*.

1°. Les propoſitions particulieres ſont enfermées dans les générales de même nature, *I* dans *A*, & *O* dans *E*. On pourroit dans la rigueur des termes, conteſter la vérité de cet axiome. On ne peut pas dire, par exemple, dans toute la préciſion philoſophique, que quelque homme eſt raiſonnable, que quelque cercle eſt rond, parce qu'en le diſant, on ſemble reſtraindre la rationalité à certains hommes, & l'exclure des autres, de même qu'on paroit reſtraindre la rondeur à quelques cercles ſeulement, avec l'excluſion des autres. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce qui convient aux ſujets pris dans toute leur univerſalité, convient auſſi à tous les individus ou inférieurs de ces ſujets: ce qui ſuffit par rapport aux regles des *ſyllogiſmes*.

2°. L'univerſalité ou la particularité d'une propoſition dépend de l'univerſalité ou de la particularité du ſujet: donc le ſujet d'une propoſition univerſelle eſt univerſel, & le ſujet d'une propoſition particuliere eſt particulier.

3°. L'attribut eſt toujours particulier quand la propoſition eſt affirmative, parce que l'affirmation ne regarde jamais qu'une partie de l'attribut. En diſant, *tout homme vit*, je ne parle point de toute ſorte de vie.

4°. L'attribut d'une propoſition négative eſt toujours univerſel, à cauſe que ce ſujet eſt ſéparé de l'attribut pris dans toute l'étendue dont il eſt capable. *Un certain homme n'eſt point blanc*; il s'agit ici de toute ſorte de blancheur.

De-là on déduit les conſéquences ſuivantes: toute propoſition univerſelle négative a ſes deux termes pris univerſellement, & cette propriété ne convient qu'à ces ſortes de propoſitions ſeules.

Toute propoſition particuliere affirmative a ſes deux termes pris particulierement, & il n'y a que ces ſortes de propoſitions qui aient cette propriété.

Toute propoſition univerſelle affirmative ou particuliere négative n'a qu'un terme univerſel.

Une propoſition affirmative qui a un terme univerſel, eſt univerſelle.

Une propoſition négative qui n'a qu'un terme univerſel, eſt particuliere.

De ces axiomes nous déduiſons des regles, par le ſecours deſquelles nous déterminons ſi la concluſion du *ſyllogiſme* eſt légitimement tirée des prémiſſes; & ces mêmes regles nous enſeignent ce qu'il faut obſerver dans la conſtruction du *ſyllogiſme*; les voici:

1°. Dans tout *ſyllogiſme* il y a trois termes, & il n'y en peut avoir que trois, chacun deſquels eſt employé deux fois, & pas davantage, de maniere que nous ayons pourtant ſix termes en trois propoſitions.

2°. Le moyen terme doit être pris, au moins une fois, univerſellement; car s'il ſe prend particulierement dans la majeure & dans la mineure, il pourra arriver que dans ces deux propoſitions, ce qu'on prend pour le terme moyen, exprimera des idées différentes, & alors il n'y aura point d'idée moyenne. Ainſi dans cet argument, *quelque homme eſt ſaint: quelque homme eſt voleur: donc quelque voleur eſt ſaint*, le mot d'*homme* étant pris pour diverſes parties des hommes, ne peut unir *voleur* avec *ſaint*, parce que ce n'eſt pas le même homme qui eſt ſaint & qui eſt voleur. Pour determiner donc ſi un argument eſt en forme, il faut examiner d'abord s'il n'a pas quatre termes, c'eſt-à-dire, ſi les termes majeur & mineur ont le même ſens dans les prémiſſes que dans la concluſion, & ſi c'eſt la même idée qu'on emploie, dans chaque prémiſſe, comme idée moyenne.

3°. Les termes de la concluſion ne doivent pas y avoir plus d'étendue que dans les prémiſſes. La raiſon eſt qu'on ne peut rien conclure du particulier au général; car de ce que quelque homme eſt eſtimable, on n'en doit pas conclure que tous les hommes le ſoient.

De-là on déduit les conſequences ſuivantes: 1°. il doit toujours y avoir dans les prémiſſes un terme univerſel de plus que dans la concluſion; car tout terme qui eſt général dans la concluſion, le doit être auſſi dans les prémiſſes; d'ailleurs le moyen terme doit être pris du moins une fois univerſellement; 2°. lorſque la concluſion eſt négative, il faut néceſſairement que le grand terme ſoit pris généralement dans la majeure; car comme il eſt l'attribut de la concluſion, & que tout attribut de concluſion négative eſt toujours univerſel, s'il n'avoit pas la même étendue dans la majeure, il s'enſuivroit qu'il ſeroit pris plus univerſellement dans la concluſion que dans les prémiſſes: ce qui eſt contraire à la troiſieme regle; 3°. la majeure d'un argument dont la concluſion eſt négative, ne peut jamais être une particuliere affirmative; car le ſujet & l'attribut d'une propoſition affirmative ſont tous deux pris particulierement, comme nous l'avons vu, & ainſi le grand terme n'y ſeroit pris que particulierement; 4°. le petit terme eſt toujours dans la concluſion, comme dans les prémiſſes; la raiſon en eſt bien claire; car quand le petit terme de la concluſion eſt univerſel dans la mineure, tout ce qui en eſt prouvé, ne doit pas plutôt être rapporté à une de ſes parties qu'à l'autre; d'où il s'enſuit qu'étant le ſujet de la concluſion auquel ſe rapporte l'affirmation ou la négation, il ſera auſſi univerſel dans la concluſion, & communiquera à celle-ci ſon univerſalité.

4°. On ne peut rien conclure de deux propoſitions négatives. Le moyen eſt ſéparé dans les prémiſſes, du grand & du petit terme; or de ce que deux choſes ſont ſéparées de la même choſe, il ne s'enſuit ni qu'elles ſoient, ni qu'elles ne ſoient pas la même choſe. De ce que les Eſpagnols ne ſont pas turcs, & de ce que les Turcs ne ſont pas chrétiens, il ne s'enſuit pas que les Eſpagnols ne ſoient pas chrétiens, non plus que les Chinois le ſoient, quoiqu'ils ne ſoient pas plus turcs que les Eſpagnols.

5°. On ne ſauroit déduire une concluſion négative de deux propoſitions affirmatives. Comment deux termes pourroient-ils être ſéparés, parce qu'ils ſont unis l'un & l'autre avec un même moyen?

6°. La concluſion ſuit toujours la plus foible partie. La partie la plus foible, dans la qualité eſt la négation, & dans la quantité, c'eſt la particularité; de ſorte que le ſens de cette regle eſt, que s'il y a une des deux propoſitions qui ſoit négative, la concluſion

cluſion doit l'être auſſi, comme elle doit être particuliere, ſi une des deux prémiſſes l'eſt. Le moyen, s'il eſt ſéparé d'un des deux termes, ne ſauroit jamais démontrer que la concluſion eſt affirmative, c'eſt-à-dire, que les termes de cette concluſion ſont joints enſemble; c'eſt pourquoi une pareille concluſion ne ſauroit ſubſiſter avec une des prémiſſes qui ſeroit négative.

Nous prouvons auſſi que la concluſion eſt particuliere, ſi l'une des prémiſſes eſt telle. Les prémiſſes ſont toutes deux affirmatives, ou l'une d'elles eſt négative; dans le premier cas, comme une des prémiſſes eſt particuliere, nous aurons au-moins trois termes particuliers parmi les quatre termes des prémiſſes, ſavoir le ſujet & l'attribut de la propoſition particuliere, & le prédicat de l'univerſelle, & il n'y aura au plus qu'un de ces termes, ſavoir le ſujet de l'univerſelle, qui ſera univerſel; mais le moyen eſt pris au-moins une fois univerſellement: donc les deux termes de la concluſion ſeront pris particulierement; ce qui la rend elle-même particuliere.

Dans le ſecond cas, à cauſe d'une proportion particuliere, il n'y a dans les prémiſſes que deux termes pris univerſellement, ſavoir le ſujet de la propoſition univerſelle & l'attribut de la négative; mais le moyen eſt pris une fois univerſellement: donc il n'y a qu'un ſeul terme univerſel dans la concluſion, laquelle eſt négative, & par cela même particuliere, comme nous l'avons démontré ci-deſſus.

7°. De deux propoſitions particulieres il ne s'enſuit rien; ſi elles ſont l'une & l'autre affirmatives tous les termes ſeront particuliers, & le moyen ne ſera pas pris univerſellement une ſeule fois; donc la concluſion ne ſauroit être juſte. Si les deux prémiſſes ſont négatives, on n'en peut auſſi rien conclure; mais ſi l'une eſt négative & l'autre affirmative, elles n'ont qu'un ſeul terme univerſel; mais ce terme eſt le terme moyen, & les deux termes de la concluſion ſont particuliers: ce qui ne ſauroit être, à cauſe que la concluſion eſt négative.

Les *ſyllogiſmes* ſont ou ſimples ou conjonctifs.

Les ſimples ſont ceux où le moyen n'eſt joint à la fois qu'à un des termes de la concluſion; les conjonctifs ſont ceux où il eſt joint à tous les deux.

Les *ſyllogiſmes* ſimples ſont encore de deux ſortes: les uns, où chaque terme eſt joint tout-entier avec le moyen, ſavoir avec l'attribut tout-entier dans la majeure, & avec le ſujet tout entier dans la mineure: les autres où la concluſion étant complexe, c'eſt-à-dire compoſée de termes complexes, on ne prend qu'une partie du ſujet ou une partie de l'attribut pour joindre avec le moyen dans l'une des propoſitions, & on prend tout le reſte qui n'eſt plus qu'un ſeul terme, pour joindre avec le moyen dans l'autre propoſition, comme dans cet argument:

La loi divine oblige d'honorer les rois:
Louis XV. eſt roi:
Donc la loi divine oblige d'honorer Louis XV.

Nous appellerons les premiers des *ſyllogiſmes* incomplexes, & les autres des *ſyllogiſmes* complexes, non que tous ceux où il y a des propoſitions complexes, ſoient de ce dernier genre, mais parce qu'il n'y en a point de ce dernier genre, où il n'y ait des propoſitions complexes.

Il n'y a point de difficulté ſur les *ſyllogiſmes* incomplexes; pour en connoître la bonté ou le défaut, il n'eſt queſtion que de les plier aux regles générales que nous venons de rapporter. Mais il n'en eſt pas tout-à-fait de même des *ſyllogiſmes* complexes; ce qui les rend obſcurs & embarraſſans, c'eſt que les termes de la concluſion qui ſont complexes, ne ſont pas pris tout entiers dans chacune des prémiſſes, pour être joints avec le moyen, mais ſeulement une partie de l'un des termes, comme en cet exemple:

Le ſoleil eſt une choſe inſenſible:
Les Perſes adoroient le ſoleil:
Donc les Perſes adoroient une choſe inſenſible.

où l'on voit que la concluſion ayant pour attribut, *adoroient une choſe inſenſible*, on n'en met qu'une partie dans la majeure, ſavoir *une choſe inſenſible*, & *adoroient* dans la mineure.

On peut réduire ces ſortes de *ſyllogiſmes* aux *ſyllogiſmes* incomplexes, pour en juger par les mêmes regles. Prenons pour exemple ce *ſyllogiſme* que nous avons déja cité.

La loi divine commande d'honorer les rois;
Louis XV. eſt roi:
Donc la loi divine commande d'honorer Louis XV.

Le terme de *roi*, qui eſt le moyen dans ce *ſyllogiſme*, n'eſt point attribut dans cette propoſition: *la loi divine commande d'honorer les rois*, quoiqu'il ſoit joint à l'attribut *commande*, ce qui eſt bien différent; car ce qui eſt véritablement attribut, eſt affirmé & convient: or *roi* n'eſt point affirmé, & ne convient point à la loi de Dieu. Si l'on demande ce qu'il eſt donc, il eſt facile de répondre, qu'il eſt ſujet d'une autre propoſition envelopée dans celle-là. Car quand je dis que la loi divine commande d'honorer les rois, comme j'attribue à la loi de commander, j'attribue auſſi l'honneur aux rois. Car c'eſt comme ſi je diſois, *la loi divine commande que les rois ſoient honorés*. Ainſi ces propoſitions étant ainſi développées, il eſt clair que tout l'argument conſiſte dans ces propoſitions.

Les rois doivent être honorés.
Louis XV. eſt roi.
Donc Louis XV. doit être honoré.

Et que cette propoſition, *la loi divine commande*, qui paroiſſoit la principale, n'eſt qu'une propoſition incidente à cet argument, à laquelle elle ſert de preuve.

Il faut obſerver qu'il y a beaucoup de *ſyllogiſmes* complexes, dont toutes les propoſitions paroiſſent négatives, & qui néanmoins ſont très-bons; parce qu'il en a une qui n'eſt négative qu'en apparence, comme on le peut voir par cet exemple.

Ce qui n'a point de parties ne peut périr par la diſſolution de ſes parties:
Notre ame n'a point de parties:
Donc notre ame ne peut périr par la diſſolution de ſes parties.

Il y a des perſonnes qui apportent ces ſortes de *ſyllogiſmes* pour montrer que l'on ne doit pas prétendre que cet axiome de logique, *on ne conclut rien de pures négatives*, ſoit vrai généralement & ſans diſtinction. Mais ils n'ont pas pris garde que dans le ſens, la mineure de ce *ſyllogiſme* & autres ſemblables, eſt affirmative, parce que le moyen, qui eſt le ſujet de la majeure, en eſt l'attribut. Or le ſujet de la majeure comprend tous ces mots, *ce qui n'a point de parties*. Donc, pour que le moyen terme, qui eſt le prédicat dans la mineure, ſoit le même que dans le majeure; il doit être compoſé des mêmes mots, *ce qui n'a point de parties*. Ce qui étant, il eſt manifeſte que pour faire de la mineure une propoſition, il faut y ſous-entendre le verbe *eſt*, qui ſervira à unir le ſujet & l'attribut, & qui rendra par conſéquent cette propoſition affirmative. Il importe peu qu'il y ait une négation dans une propoſition complexe. Elle conſervera toujours ſa qualité d'affirmative, pourvu que la négation ne tombe pas ſur le verbe de la propoſition principale, mais ſur la complexion, ſoit du ſujet, ſoit du prédicat. Ainſi, le ſens de la mineure en queſtion eſt: *notre ame eſt une choſe qui n'a point de parties*.

L'auteur de *l'art de penſer* donne une regle plus générale, & par-là plus ſimple, pour juger tout-d'un-coup de la bonté ou du vice des *ſyllogiſmes* complexes, ſans avoir beſoin d'aucune réduction. Cette regle eſt qu'une des deux prémiſſes contienne la concluſion, & que l'autre prouve qu'elle y eſt contenue.

Comme la majeure eſt preſque toujours plus générale, on la regarde d'ordinaire comme la propoſition contenante, & la mineure comme applicative. Pour les *ſyllogiſmes* négatifs, comme il n'y a qu'une propoſition négative, & que la négation n'eſt proprement enfermée que dans la négative, il ſemble qu'on doive toujours prendre la propoſition négative pour la contenente, & l'affirmative ſeulement pour l'applicative.

Il n'eſt pas difficile de montrer que toutes les regles tendent à faire voir que la concluſion eſt contenue dans l'une des premieres propoſitions, & que l'autre le fait voir. Car toutes ces regles ſe réduiſent à deux principales, qui ſont le fondement des au-

autres. L'une, que *nul terme ne peut être plus général dans la concluſion que dans les prémiſſes*. Or cela dépend viſiblement de ce principe général, que *les prémiſſes doivent contenir la concluſion*. Ce qui ne pourroit pas être, ſi le même terme étant dans les prémiſſes & dans la concluſion, avoit moins d'étendue dans les prémiſſes que dans la concluſion. Car le moins général ne contient pas le plus général. L'autre regle générale eſt, que *le moyen doit être pris au-moins une fois univerſellement*. Ce qui dépend encore de ce principe, que *la concluſion doit être contenue dans les prémiſſes*. Car, ſuppoſons que nous ayons à prouver que *quelqu'ami de Dieu eſt pauvre*, & que nous nous ſervions pour cela de cette propoſition, *quelque ſaint eſt pauvre*; je dis qu'on ne verra jamais évidemment que cette propoſition contient la concluſion, que par une autre propoſition, où le moyen qui eſt *ſaint* ſoit pris univerſellement. Car il eſt viſible, qu'afin que cette propoſition, *quelque ſaint eſt pauvre*, contienne la concluſion, *quelque ami de Dieu eſt pauvre*, il faut que *tout ſaint ſoit ami de Dieu*. Nulle des prémiſſes ne contiendroit la concluſion, ſi le moyen étant pris particulierement dans l'une des propoſitions, il n'étoit pris univerſellement dans l'autre. Liſez le onzieme chapitre de la troiſieme partie de l'art de penſer; & vous y verrez cette regle appliquée à pluſieurs *ſyllogiſmes* complexes.

Les *ſyllogiſmes* conjonctifs ne ſont pas tous ceux dont les propoſitions ſont conjonctives ou compoſées; mais ceux dont la majeure eſt tellement compoſée qu'elle enferme toute la concluſion. On peut les réduire à trois genres, les conditionnels, les disjonctifs & les copulatifs.

Les *ſyllogiſmes* conditionnels ſont ceux où la majeure eſt une propoſition conditionnelle, qui contient toutes les concluſions, comme

S'il y a un Dieu, il le faut aimer:
Or il y a un Dieu:
Donc il le faut aimer.

La majeure a deux parties; la premiere s'appelle l'*antécédent*; la ſeconde le conſéquent. Ce *ſyllogiſme* peut être de deux ſortes; parce que de la même majeure on peut former deux concluſions.

La premiere eſt, quand ayant affirmé le conſéquent dans la majeure, on affirme l'antécédent dans la mineure ſelon cette regle, *en poſant l'antécédent, on poſe le conſéquent*.

Si la matiere ne peut ſe mouvoir d'elle-même, il faut que le premier mouvement lui ait été imprimé par Dieu.
Or la matiere ne peut ſe mouvoir d'elle-même:
Il faut donc que le premier mouvement lui ait été imprimé par Dieu.

La ſeconde ſorte eſt, quand on ôte le conſéquent pour ôter l'antécédent, ſelon cette regle, *ôtant le conſéquent, on ôte l'antécédent*.

Si quelqu'un des élus périt, Dieu ſe trompe:
Mais Dieu ne ſe trompe point:
Donc aucun des élus ne périt.

Les *ſyllogiſmes* disjonctifs ſont ceux où la majeure eſt disjonctive, c'eſt-à-dire, partagée en deux membres ou plus.

La concluſion eſt juſte quand on obſerve cette regle; *en niant tous les membres, excepté un ſeul, ce dernier eſt affirmé; ou en affirmant un ſeul, tous les autres ſont niés*. Exemple:

Nous ſommes au printems, ou en été, ou en automne, ou en hiver:
Mais nous ne ſommes ni au printems, ni en automne, ni en été.
Donc nous ſommes en hiver.

Cet argument eſt fautif, quand la diviſion dans la majeure n'eſt pas complete: car s'il y manquoit une ſeule partie, la concluſion ne ſeroit pas juſte, comme on le peut voir dans ce *ſyllogiſme*.

Il faut obéir aux princes en ce qu'ils commandent contre la loi de Dieu, ou ſe révolter contre eux:
Or il ne faut pas leur obéir en ce qui eſt contre la loi de Dieu:
Donc il faut ſe révolter contre eux.
ou *Or il ne faut pas ſe révolter contre eux:*
Donc il faut leur obéir en ce qui eſt contre la loi de Dieu.

Les *ſyllogiſmes* copulatifs ne ſont que d'une ſorte, qui eſt quand on prend une propoſition copulative niante, dont enſuite on établit une partie pour ôter l'autre.

Un homme n'eſt pas tout enſemble ſerviteur de Dieu & idolâtre de ſon argent:
Or l'avare eſt idolâtre de ſon argent:
Donc il n'eſt pas ſerviteur de Dieu.

Car cette ſorte de *ſyllogiſme* ne conclut point néceſſairement, quand on ôte une partie pour mettre l'autre; comme on peut voir par ce raiſonnement tiré de la même propoſition.

Un homme n'eſt pas tout enſemble ſerviteur de Dieu & idolâtre de l'argent:
Or les prodigues ne ſont point idolâtres de l'argent;
Donc ils ſont ſerviteurs de Dieu.

Un *ſyllogiſme* parfait ne peut avoir moins de trois propoſitions; mais cela n'eſt vrai que quand on conclut abſolument, & non quand on ne le fait que conditionnellement; parce qu'alors la ſeule propoſition conditionnelle peut enfermer une des prémiſſes outre la concluſion, & même toutes les deux: prenons pour exemple ce *ſyllogiſme*.

Tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux:
Or la lune réfléchit la lumiere de toutes parts,
Donc la lune eſt un corps raboteux.

Pour conclure conditionnellement, je n'ai beſoin que de deux propoſitions,

Tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux:
Donc ſi la lune réfléchit la lumiere de toutes parts, c'eſt un corps raboteux.

Je puis même renfermer ce raiſonnement en une ſeule propoſition; ainſi,

Si tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux, & que la lune la réfléchiſſe ainſi; il faut avouer que ce n'eſt point un corps poli, mais raboteux.

Toute la différence qu'il y a entre les *ſyllogiſmes* abſolus, & ceux dont la condition eſt enfermée avec l'une des prémiſſes dans une propoſition conditionnelle, eſt que les premiers ne peuvent être accordés tout entiers, que nous ne demeurions d'accord de ce qu'on nous vouloit perſuader: au lieu que dans les derniers, on peut accorder tout, ſans que celui qui les fait ait encore rien gagné; parce qu'il lui reſte à prouver, que la condition d'où dépend la conſéquence qu'on lui accorde eſt véritable.

Et ainſi ces argumens ne ſont proprement que des préparations à une concluſion abſolue; mais ils ſont auſſi très-propres à cela: & il faut avouer que ces manieres de raiſonner ſont très-ordinaires & très-naturelles; & qu'elles ont cet avantage, qu'étant plus éloignées de l'air de l'école, elles en ſont mieux reçues dans le monde.

Le plus grand uſage de ces raiſonnemens eſt d'obliger celui à qui on veut perſuader une choſe, de reconnoître, 1°. la bonté d'une conſéquence qu'il peut accorder, ſans s'engager encore à rien, parce qu'on ne lui propoſe que continuellement, & ſéparée de la vérité matérielle, pour parler ainſi de ce qu'elle contient; & par-là on le diſpoſe à recevoir plus facilement la concluſion abſolue qu'on en tire. Ainſi, une perſonne m'ayant avoué que *nulle matiere ne penſe*, j'en conclurai, *donc ſi l'ame des bêtes penſe, il faut qu'elle ſoit diſtincte de la matiere*; & comme il ne pourra pas me nier cette concluſion conditionnelle, j'en pourrai tirer l'une ou l'autre de ces deux conſéquences abſolues: ; *or l'ame des bêtes penſe: donc elle eſt diſtincte de la matiere*. Ou bien au-contraire: *or l'ame des bêtes n'eſt pas diſtincte de la matiere; donc elle ne penſe pas*. On

On voit par-là, qu'il faut quatre propoſitions, afin que ces ſortes de raiſonnemens ſoient achevés, & qu'ils établiſſent quelque choſe abſolument. *Voyez* la *logique de Port-Royal*.

Il ſe préſente ici naturellement une queſtion, ſavoir, ſi les regles des *ſyllogiſmes*, qu'on explique avec tant d'appareil dans les écoles, ſont auſſi néceſſaires qu'on le dit ordinairement pour découvrir la vérité. L'opinion de leur inutilité eſt la plus grande de toutes les héréſies dans l'école; hors d'elles point de ſalut. Quiconque erre dans les regles, eſt un grand homme; mais quiconque découvre la vérité d'une maniere ſimple par la connexion des idées claires & diſtinctes que nous fournit l'entendement, n'eſt qu'un ignorant. Cependant, ſi nous examinons avec un peu d'attention les actions de notre eſprit, nous découvrirons que nous raiſonnons mieux & plus clairement, lorſque nous obſervons ſeulement la connexion des preuves, ſans réduire nos penſées à une regle ou forme de *ſyllogiſme*. Nous ſerions bien malheureux, ſi cela étoit autrement; la raiſon ſeroit alors le partage de cinq ou ſix pédans, de qui elle ne fut jamais connue. Je ne crois pas qu'on s'amuſe à chercher la vérité par le *ſyllogiſme* dans le cabinet des princes, où les affaires qu'on y décide, ſont d'aſſez grande conſéquence pour qu'on doive y employer tous les moyens néceſſaires pour raiſonner & conclure le plus juſtement qu'il eſt poſſible: & ſi le *ſyllogiſme* étoit le grand inſtrument de la raiſon, & le meilleur moyen pour mettre cette faculté en exercice, je ne doute pas que les princes n'euſſent exigé que leurs conſeillers d'état appriſſent à former des *ſyllogiſmes* dans toutes les eſpeces, leur royaume & leur perſonne même, dépendant des affaires dont on délibere dans leurs conſeils. Je ſerois fort étonné qu'on voulût me prouver que le reverend pere profeſſeur de philoſophie du couvent des cordeliers, grand & ſubtil ſcotiſte, fût auſſi excellent miniſtre que le cardinal de Richelieu, ou Mazarin, qui, à coup ſûr, ne formoient pas un *ſyllogiſme* dans les régles auſſi-bien que lui. Henri IV. a été un des plus grands princes qu'il y ait eu. Il avoit autant de prudence, de bon ſens & de juſteſſe d'eſprit, qu'il avoit de valeur. Je ne penſe pourtant pas qu'on le ſoupçonne jamais d'avoir ſu de ſa vie ce que c'étoit qu'un *ſyllogiſme*. Nous voyons tous les jours une quantité de gens, dont les raiſonnemens ſont nets, juſtes & précis, & qui n'ont pas la moindre connoiſſance des regles de la logique.

M. Loke dit avoir connu un homme, qui, malgré l'ignorance profonde où il étoit de toutes les regles de *ſyllogiſme*, appercevoit d'abord la foibleſſe & les faux raiſonnemens d'un long diſcours artificieux & plauſible, auquel d'autres gens exercés à toutes les fineſſes de la logique ſe ſont laiſſés attraper.

„ Ces ſubtilités, dit Seneque en parlant des argu-
„ mens, ne ſervent point à éclaircir les difficultés,
„ & ne peuvent fournir aucune véritable déciſion;
„ l'eſprit s'en ſert comme d'un jouet qui l'amuſe,
„ mais qui ne lui eſt d'aucune utilité; & la bonne &
„ véritable philoſophie en reçoit un très-grand dom-
„ mage. S'il eſt pardonnable de s'amuſer quelquefois
„ à de pareilles fadaiſes, c'eſt lorſqu'on a du tems à
„ perdre; cependant elles ſont toujours pernicieu-
„ ſes, car on ſe laiſſe aiſément ſéduire à leur clin-
„ quant & à leurs fauſſes ridicules ſubtilités „.

Si le *ſyllogiſme* eſt néceſſaire pour découvrir la vérité, la plus grande partie du monde en eſt privée. Pour une perſonne qui a quelque notion des formes ſyllogiſtiques, il y en a dix mille qui n'en ont aucune idée. La moitié des peuples de l'Aſie & de l'Afrique n'ont jamais oui parler de logique. Il n'y avoit pas un ſeul homme dans l'Amérique, avant que nous l'euſſions découverte, qui ſût ce que c'étoit qu'un *ſyllogiſme;* il ſe trouvoit pourtant dans ce continent des gens qui raiſonnoient peut-être auſſi ſubtilement que des Logiciens. Nous voyons tous les jours des payſans avoir dans les choſes eſſentielles de la vie, ſur leſquelles ils ont réfléchi, plus de bon ſens & de juſteſſe que des docteurs de Sorbonne. L'homme ſeroit bien malheureux, ſi ſans le ſécours des regles d'Ariſtote, il ne pouvoit faire uſage de ſa raiſon, & que ce préſent du ciel lui devînt un don inutile.

Dieu n'a pas été ſi peu libéral de ſes faveurs envers les hommes, que ſe contentant d'en faire des créatures à deux jambes, il ait laiſſé à Ariſtote le ſoin de les rendre créatures raiſonnables; je veux dire ce petit nombre, qu'il pourroit engager à examiner de telle maniere les fondemens du *ſyllogiſme*, qu'ils viſſent qu'entre plus de 60 manieres dont trois propoſitions peuvent être rangées, il n'y en a qu'environ quatorze où l'on puiſſe être aſſuré que la concluſion eſt juſte, & ſur quelle fondement la concluſion eſt certaine dans ce petit nombre de *ſyllogiſmes* & non dans d'autres. Dieu a eu beaucoup plus de bonté pour les hommes. Il leur a donné un eſprit capable de raiſonner, ſans qu'ils aient beſoin d'apprendre les formes des *ſyllogiſmes*. Ce n'eſt point, dis-je, par les regles du *ſyllogiſme* que l'eſprit humain apprend à raiſonner. Il a une faculté naturelle d'appercevoir la convenance ou la diſconvenance de ſes idées; il peut les mettre en ordre ſans toutes ces répétitions embarraſſantes. Je ne dis point ceci pour rabaiſſer en aucune maniere Ariſtote, qu'on peut regarder comme un des plus grands hommes de l'antiquité, que peu ont égalé en étendue, en ſubtilité, en pénétration d'eſprit, & qui, en cela même qu'il a inventé ce petit ſyſtème des formes de l'argumentation, par où l'on peut faire voir que la concluſion d'un *ſyllogiſme* eſt juſte & bien fondée, a rendu un grand ſervice aux ſavans contre ceux qui n'avoient pas honte de nier tout. Il faut convenir que tous les bons raiſonnemens peuvent être réduits à ces formes ſyllogiſtiques. Mais cependant je crois pouvoir dire que ces formes d'argumentation, ne ſont ni le ſeul ni le meilleur moyen de raiſonner; & il eſt viſible qu'Ariſtote trouva lui-même que certaines formes étoient concluantes, & que d'autres ne l'étoient pas, non par le moyen des formes mêmes, mais par la voie originale de la connoiſſance, c'eſt-à-dire, par la convenance manifeſte des idées. Dites à une dame que le vent eſt ſud-oueſt, & le tems couvert & tourné à la pluie; elle comprendra ſans peine qu'il n'eſt pas ſûr pour elle de ſortir, par un tel jour, légerement-vêtue après avoir eu la fievre; elle voit fort nettement le liaiſon de toutes ces choſes, *vent ſud-oueſt*, *nuages*, *pluie*, *humidité*, *prendre du froid*, *rechute*, *danger de mort*, ſans les lier enſemble par une chaîne artificielle & embarraſſante de divers *ſyllogiſmes*, qui ne ſervent qu'à retarder l'eſprit, qui ſans leur ſecours va plus vîte d'une partie à l'autre.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement dans l'uſage ordinaire de la ſociété civile, que l'on ſe paſſe très-bien du burleſque étalage des *ſyllogiſmes*: c'eſt encore dans les écrits des ſavans & dans les matieres les plus dogmatiques. Les mathématiques mêmes & la géométrie en particulier, qui portent avec elles l'évidence de la démonſtration, ne s'aviſent point de rechercher le ſecours du *ſyllogiſme*, leurs traités n'en ſont ni moins ſolides, ni moins conformes aux regles de la plus exacte logique.

Ainſi à l'égard de la plus eſſentielle des vérités, je veux dire, l'exiſtence de Dieu, tous les *ſyllogiſmes* du monde ne convaincront pas l'eſprit plus efficacement, que cette ſuite uniforme & ſimple de propoſitions.

1°. L'univers a des parties; 2°. ces parties ont de la ſubordination; 3°. cette ſubordination eſt établie & conſervée par quelque principe d'ordre; 4°. le principe qui établit & qui conſerve l'ordre dans toutes les parties de l'univers, eſt une intelligence ſupérieure à tout; 5°. cette intelligence ſupérieure eſt appellée *Dieu*.

Par cette ſimple ſuite ou liaiſon d'idées, l'eſprit apperçoit toute la vérité qu'on pourroit découvrir, par le plus exact tiſſu de *ſyllogiſmes*; & même on ne pourra former de *ſyllogiſmes* ſur ſes articles, qu'en ſuppoſant cette ſuite d'idées que l'eſprit aura déja apperçues. Car un *ſyllogiſme* ne contribue en rien à montrer ou à fortifier la connexion de deux idées jointes immédiatement enſemble; il montre ſeulement par la connexion, qui a été déja découverte entr'elles, comment les extrèmes ſont liés l'un à l'autre. Cette connexion d'idées ne ſe voit que par la faculté perceptive de l'eſprit qui le découvre jointes enſemble dans une eſpece de *juxta-poſition*; & cela, lorſque les deux idées ſont jointes enſemble dans une propoſition, ſoit que cette propoſition conſtitue ou non la majeure ou la mineure d'un *ſyllogiſme*.

C'eſt dans cette vue que quelques-uns ont ingénieuſement défini le *ſyllogiſme*; *le ſecret de faire avouer dans la concluſion ce qu'on a dejà avoué dans les prémiſſes*.

On voit plus aiſément la connexion de ſes idées lorſqu'on n'uſe point du *ſyllogiſme*, qui ne ſert qu'à ralentir la pénétration & la déciſion de l'entendement. Suppoſons que le mot *animal*, ſoit une idée moyenne, & qu'on l'emploie pour montrer la connexion qui ſe trouve entre *homme* & *vivant*, je demande ſi l'eſprit ne voit pas cette liaiſon auſſi promptement & auſſi nettement, lorſque l'idée qui lie ces deux termes, eſt au milieu dans cet argument naturel,

homme.... *animal*.... *vivant*....

que dans cet autre plus embarraſſé,

animal.... *vivant*.... *homme*.... *animal*?

Ce qui eſt la poſition qu'on donne à ces idées dans un *ſyllogiſme*, pour faire voir la connexion qui eſt entre *homme* & *vivant*, par l'intervention du *mot* Animal.

De tout ce que nous avons dit juſqu'ici, il en reſulte que les regles des *ſyllogiſmes* ne ſont pas, à beaucoup près, ſi néceſſaires que ſe l'imagine le vulgaire des philoſophes, pour découvrir la vérité. S'il falloit attendre à former un raiſonnement, qu'on appliquât à obſerver les regles du *ſyllogiſme*, quand ſeroit-ce fait? Il en ſeroit comme de ceux qui attendroient, pour danſer un ballet, qu'ils euſſent appris par les regles de la méchanique, la maniere dont il faut remuer la jambe: la vie entiere pourroit s'écouler, ſans avoir fait le premier pas du ballet.

Connoître & agir, raiſonner ou marcher, ſont des puiſſances qui ſont en nous ſans que nous nous en mêlions. Ce ſont des préſens de Dieu. L'expérience, l'exercice & nos réflexions, plutôt que les regles, nous apprennent à raiſonner vrai. Combien ce gens dans l'étude de la logique, qui ont mis tout leur ſoin à connoître les ſecrets & la pratique du *ſyllogyſme*, ne jugent pas plus ſainement que d'autres hommes, des choſes les plus ordinaires & les plus importantes de la vie! Il eſt donc un autre exercice plus néceſſaire pour découvrir la vérité; & cet exercice eſt l'attention à la liaiſon immédiate qu'a une idée avec une autre idée, pour former une propoſition juſte & un jugement exact: c'eſt-là ce qu'on peut appeller l'eſſentiel & la derniere fin de la logique. Sans cette attention, l'exercice même du *ſyllogiſme* pourroit éloigner de la vérité, degénérant en ſophiſme; au lieu qu'avec cette attention ſeule, on peut ſe mettre à couvert de l'illuſion des ſophiſmes.

Au reſte, dans tout ce que je viens de dire, je n'ai garde de blâmer ceux qui s'aident des regles ſyllogiſtiques pour découvrir la vérité. Il y a des yeux qui ont beſoin de lunettes pour voir clairement & diſtinctement les objets; mais ceux qui s'en ſervent, ne doivent pas dire pour cela que perſonne ne peut bien voir ſans lunettes. On aura raiſon de juger de ceux qui en uſent ainſi, qu'ils veulent un peu trop rabaiſſer la nature en faveur d'un art auquel ils ſont peut-être redevables. Lorſque la raiſon eſt ferme & accoutumée à s'exercer, elle voit plus promptement & plus nettement par ſa propre pénétration, que lorſqu'elle eſt offuſquée, retenue & contrainte par les formes ſyllogiſtiques. Mais ſi l'uſage de cete eſpece de lunettes a ſi fort offuſqué la vue d'un logicien, qu'il ne puiſſe voir ſans leur ſecours, les conſéquences ou les inconſéquences d'un raiſonnement, on auroit tort de le blâmer parce qu'il s'en ſert. Chacun connoît mieux qu'aucun autre ce qui convient le mieux à ſa vue; mais qu'il ne conclue pas de-là, que tous ceux qui n'emploient pas juſtement les mêmes ſecours qu'il trouve lui être néceſſaires, ſont dans les ténebres; quoiqu'à dire le vrai il paroiſſe aſſez plaiſant, que la raiſon ſoit attachée à ces mots *barbara*, *celarent*, *darii*, *ferio*, &c. qui tiennent tant ſoit peu de la magie, & qui ne ſont guere d'un plus grand ſecours à l'entendement, qu'ils ſont doux à l'oreille. Il a été ſans doute permis à M. de Graveſande, de vouloir apprendre aux hommes à parler & à penſer d'une maniere juſte & préciſe, par un certain arrangement de lettres de l'alphabet. Mais il ſeroit fort injuſte à lui de trouver mauvais qu'on ſe moquât d'une méthode ſi extraordinaire. Je penſe, dit un critique moderne, que ces préceptes figureroient fort bien dans le *Bourgeois Gentilhomme*; il me ſemble ouir M. Jourdain, *aee*, *aoo*, *oao*, *eio*, *eae*, *eao*. Que cela eſt beau! que cela eſt ſavant! La façon d'apprendre aux hommes à raiſonner eſt bien ſublime & bien élevée.

Montagne ne ſe contente pas de mépriſer, ainſi que Loke, les regles de l'argumentation; il prétend que la logique ordinaire ne ſert qu'à former des pédans crotés & enfumés. „ La plus expreſſe marque, „ dit-il, de la ſageſſe, c'eſt une jouiſſance conſtante; „ ſon état eſt comme des choſes au-deſſus de la lune „ toujours ſerein. Ces *baroco* & *baralipton* qui ren„ dent leurs ſuppôts ainſi crottés & enfumés, ce n'eſt „ pas elle, ils ne la connoiſſent que par oui-dire, „ comme elle fait état de ſereiner les tempêtes de „ l'ame & d'apprendre à rire la faim & les fievres, „ non par épicyles imaginaires, mais par raiſons na„ turelles & probables „. Si Montagne avoit vu les *aa* & les *oo* du profeſſeur hollandois, ſans doute qu'il en eût dit ce qu'il a dit des *baroco* & des *baralipton*.

Enfin pour terminer ce que j'ai à dire ſur le *ſyllogiſme*, je dirai qu'il eſt principalement d'uſage dans les écoles, où l'on n'a pas honte de nier la convenance manifeſte des idées, ou bien hors des écoles à l'égard de ceux qui, à l'occaſion & à l'exemple de ce que les doctes n'ont pas honte de faire, ont appris auſſi à nier ſans pudeur la connexion des idées qu'ils ne peuvent s'empêcher de voir eux-mêmes. Pour ceux qui cherchent ſincérement la vérité, ils n'ont aucun beſoin de ces formes ſyllogiſtiques, pour être forcés à reconnoître la conſéquence, dont la vérité & la juſteſſe paroiſſent bien mieux en mettant les idées dans un ordre ſimple & naturel. De-là vient que les hommes ne font jamais des *ſyllogiſmes* en eux-mêmes lorſqu'ils cherchent la vérité; parce qu'avant de pouvoir mettre leurs penſées en forme ſyllogiſtique, il faut qu'ils voient la connexion qui eſt entre l'idée moyenne & les deux autres idées auxquelles elle eſt appliquée, pour faire voir leur convenance; & lorſqu'ils voient une fois cela, ils voient ſi la conſéquence eſt bonne ou mauvaiſe; & par conſéquent le *ſyllogiſme* vient trop tard pour l'établir.

On croit, à la vérité, qu'il eſt à-propos de connoître le ſecret du *ſyllogiſme*, pour démêler en quoi conſiſte le vice des raiſonnemens captieux, par leſquels on voudroit nous embarraſſer & nous ſurprendre, & dont la fauſſeté ſe dérobe ſous l'éclat brillant d'une figure de rhétorique, & d'une période harmonieuſe qui remplit agréablement l'eſprit. Mais on ſe trompe en cela. Si ces ſortes de diſcours vagues & ſans liaiſon, qui ne ſont pleins que d'une vaine rhétorique, impoſent quelquefois à des gens qui aiment la vérité, c'eſt que leur imagination étant frappée par quelques métaphores vives & brillantes, ils négligent d'examiner quelles ſont les véritables idées d'où dépend la conſéquence du diſcours, ou bien éblouis de l'éclat de ces figures, ils ont de la peine à découvrir ces idées. Mais pour leur faire voir la foibleſſe de ces ſortes de raiſonnemens, il ne faut que les dépouiller d'un faux éclat, qui impoſe d'abord à l'eſprit, des idées ſuperflues, qui, mêlées & confondues avec celles d'où dépend la conſéquence, ſemblent faire voir une connexion où il n'y en a point; après quoi il faut placer dans leur ordre naturel ces idées nues, d'où dépend la force de l'argumentation; & l'eſprit venant à les conſidérer en elles-mêmes dans une telle poſition, voit bientôt, ſans le ſecours d'aucun *ſyllogiſme*, quelles connexions elles ont entr'elles. Les meilleurs ouvrages que nous ayons, les plus étendus, les plus clairs, les plus profonds & les mieux raiſonnés, ne ſont point hériſſés de *ſyllogiſmes*, ils ne ſont qu'un tiſſu de propoſitions; tant il eſt vrai que l'art du *ſyllogiſme* n'eſt pas le moyen le plus immédiat, le plus ſimple & le plus commode de découvrir & de démontrer la vérité. *Liſez* le *chap. xj.* qui traite de la *raiſon*, *liv. IX.* de l'*eſſai ſur l'entendement humain*, où l'inutilité du *ſyllogiſme* eſt approfondie.

SYLT *ou* SYLOT, (*Géog. mod.*) petite île du royaume de Danemarck, ſur la côte occidentale du duché de Sleſwick, au nord de l'île Fora, dont elle eſt ſéparée par le *Rode-Tift*, ou canal rouge. *Sylt* n'a que 4 milles de longueur, dont la plus grande partie eſt couverte de collines de ſable & de bruyeres. Ses habitans au nombre d'environ quinze cens, partagés en quatre paroiſſes, vivent de la pêche de la baleine, qu'ils vont faire du côté de l'Iſlande, de Groënlande & du Spitzberg. Ils parlent la langue des anciens Friſons, & conſervent leur ancienne maniere de s'habiller, particulierement les femmes qui portent des robes qui ne tombent que juſqu'aux genoux. (*D. J.*)

SYLVE, *voyez* Sylve.

Sylve, ſ. f. (*Jeux rom.*) en latin *ſylva*, divertiſſement & jeux publics des Romains, qui conſiſtoient dans une eſpece de chaſſe. On conſtruiſoit une forêt artificiel-

ficielle dans le cirque avec de grands arbres que l'on faiſoit apporter par les ſoldats & qu'on y replantoit; on y lâchoit quantité de bêtes que le peuple pourſuivoit à la courſe, & qu'il falloit prendre vives; c'eſt pourquoi on n'y lâchoit point de bêtes féroces, comme on faiſoit au pancarpe, qui étoit un autre ſpectacle à-peu-près ſemblable.

Pluſieurs auteurs prétendent, que c'étoit le même divertiſſement, connu ſous deux différens noms. Telle eſt l'opinion de Caſaubon, de Cujas & de François Pithon; mais Saumaiſe dans ſes notes ſur Jules Capitolin, aſſure que ces deux ſpectacles étoient différens, & que les *Sylves* ne durerent que juſqu'à Conſtantin, après quoi l'hiſtoire n'en parle plus, tandis qu'elle fait encore quelquefois mention du pancarpe.

Quoi qu'il en ſoit, au commencement on ne lâchoit que quelques petits animaux dans cette forêt poſtiche, mais l'empereur Héliogabale y fit mettre des bœufs, des chameaux & des cerfs. La plus fameuſe *ſylve* dont parle l'hiſtoire, eſt celle qui fut donnée par l'empereur Gordien; il y avoit deux cens cerfs, trente chevaux farouches, cent chevres, dix élans, cent taureaux, trois cens autruches, trente ânes ſauvages, cent cinquante ſangliers, deux cens chevres ſauvages & deux cens dains. (*D. J.*)

SYMÆTHUS, (*Géog. anc.*) un des principaux fleuves de Sicile, qui ſe jette dans la mer de Catane, *Voyez* SIMŒTHUS. (*D. J.*)

SYMARE, ſ. f. (*Habit des dames rom.*) en latin *ſyrma*, mante à longue queue trainante; les dames romaines l'attachoient avec une agraffe plus ou moins riche ſur l'épaule.

Il faut ſavoir, que les dames par-deſſus leur ſtole, portoient la mante ou la *ſymare* dont nous venons de parler. La queue extrèmement traînante de cette *ſymare*, ſe détachoit de tout le reſte du corps, depuis les épaules, où elle étoit attachée avec une agraffe, le plus ſouvent garnie de pierreries, & ſe ſoutenoit à une longue diſtance par ſon propre poids: la partie ſupérieure portoit ordinairement ſur l'épaule & ſur le bras gauche, pour donner plus de liberté au bras droit, que les femmes portoient découvert comme les hommes; elle formoit par là en deſcendant, un grand nombre de plis qui donnoient de la dignité & de la grace à cet habillement.

Quelques-uns ont prétndu que la forme en étoit quarrée, *quadrum pallium*. Le fond étoit de pourpre, & les ornemens d'or. Iſidore s'eſt plû à l'enrichir de pierreries: *affixis in ordinem gemmis diſtincta*. La mode de cette *ſymare* s'introduiſit ſur la ſcène, & les comédiennes balayoient les théâtres avec leur longue queue.

. . . . . . *Longo ſyrmate vertit humum.*

(*D. J.*)

SYMBACCHI, (*Antiq. d'Athenes.*) Συμϐακχοι; c'étoit le nom qu'on donnoit aux deux prêtres, chargés de purifier la ville d'Athènes dans la fête des targélies. (*D. J.*)

SYMBOLE, (*Gram.*) ſigne ou repréſentation d'une choſe morale par les images ou propriétés des choſes naturelles. *Voyez* SIGNE, FIGURE.

Ce mot eſt formé du grec *ſymbolon*, marque, ſigne, caractere, & du verbe *ſymballein*, conférer ou comparer. Dans ce ſens-là, nous diſons que le lion eſt le *ſymbole* du courage, le pélican celui de l'amour paternel. Les *ſymboles* étoient en grande eſtime parmi les anciens hébreux, & ſur-tout parmi les Egyptiens, qui s'en ſervoient pour couvrir la plûpart de leurs myſtéres de morale, & pour repréſenter non-ſeulement des choſes morales pour des choſes naturelles; mais auſſi les naturelles par les morales. *Voy.* HYÉROGLIPHES.

Il y a différentes ſortes de *ſymboles*, comme types, énigmes, paraboles, fables, allégories, emblèmes, hyérogliphes, que l'on trouvera ſous leurs articles particuliers, type, énigme, *&c.* La plûpart des lettres chinoiſes ne ſont que des *ſymboles* ſignificatifs. *Voyez* LETTRE.

SYMBOLE, (*Théologie.*) dans les auteurs eccléſiaſtiques & dans les Théologiens, ſignifie quelquefois la matiere des ſacremens, ce qu'il y a de ſenſible & d'expoſé aux yeux. Ainſi dans le baptême, l'eau eſt le *ſymbole* de la purification intérieure. Dans l'Euchariſtie, le pain & le vin ſont les *ſymboles* du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, qui ſont réellement préſens dans ce ſacrement. *Voyez* MATIERE, SACREMENT.

Symbole ſignifie parmi les Chrétiens, une formule de profeſſion de foi. Nous en connoiſſons quatre, adoptés par l'Egliſe; ſavoir, le *ſymbole* des Apôtres, celui du concile de Nicée, celui de S. Athanaſe & celui du concile de Conſtantinople, de chacun deſquels nous traiterons ſéparément.

Le *ſymbole* des Apôtres eſt une formule de profeſſion de foi, qu'on croit qui nous vient des Apôtres, & qui a été rédigée par eux vers l'an 36 de l'ere vulgaire, avant qu'ils ſe ſéparaſſent pour aller prêcher l'évangile. C'eſt comme l'abrégé de la doctrine de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe chrétienne; c'étoit comme le ſignal & la marque à laquelle les Chrétiens ſe reconnoiſſoient entr'eux.

Rufin, *de ſymbol. pag.* 539. dit qu'il a appris par tradition, que les Apôtres étant prêts à ſe ſéparer, s'aſſemblerent, & conférant enſemble les penſées que chacun d'eux avoit ſur les principaux articles de la foi, en compoſerent le *ſymbole* qui en eſt comme l'abrégé. S. Jerôme, *épiſt. lxj.* attribue auſſi aux Apôtres le *ſymbole* que nous avons ſous leur nom. S. Léon dit, qu'il comprend douze articles des douze Apôtres. Enfin, quelques-uns prétendent que chaque apôtre a fait ſon article, & déſignent en particulier l'article que chacun a compoſé. On cite pour cette opinion un manuſcrit grec de la bibliotheque de l'empereur, dans lequel le *ſymbole* ſe trouve ainſi diviſé en douze articles, avec les noms des Apôtres que l'on prétend avoir compoſé chaque article. Le premier y eſt attribué à S. Pierre, & les autres ſucceſſivement, à S. André, à S. Jacques le majeur, à S. Jean, *&c.* Cependant M. Dupin remarque, qu'il y a de fortes raiſons pour prouver que ce ſentiment n'eſt pas fondé, qu'on convient que le *ſymbole* eſt des Apôtres, pour le fonds & pour la doctrine, mais non pas pour l'expreſſion. Car, s'il étoit vrai, que les Apôtres euſſent fait un *ſymbole*, il eût été par-tout le même dans toutes les Egliſes & dans tous les ſiecles, tous les auteurs l'auroient rapporté dans les mêmes termes; ce qui n'eſt pas, puiſque non-ſeulement dans le deuxieme & dans le troiſieme ſiecle de l'Egliſe, mais encore dans le quatrieme, il y avoit pluſieurs *ſymboles*, & que ces *ſymboles*, quoique les mêmes dans la doctrine, étoient différens pour les termes. Par exemple, le premier article de l'ancien *ſymbole* romain étoit: *Credo in Deum, patrem omnipotentem*; celui du *ſymbole* de l'égliſe d'Orient, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem, inviſibilem & impaſſibilem*; celui d'Aquilée, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem*; & l'ancien vulgaire porte, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem, creatorem cœli & terræ*. S. Cyrille de Jeruſalem rapporte un *ſymbole* particulier en uſage dans l'égliſe de Jéruſalem. Enfin S. Auguſtin, S. Jerôme, S. Pierre Chryſologue, *&c.* remarquent des différences notables quant à l'expreſſion, dans les différens *ſymboles* connus ſous le nom de *ſymboles des Apôtres*.

On n'eſt pas non-plus d'accord, pourquoi on a donné le nom de *ſymbole* à cet abrégé des articles de la foi chrétienne; quelques-uns diſent que c'eſt parce que le *ſymbole* eſt comme la marque caractériſtique du chrétien, faiſant alluſion à l'ancienne coutume des Grecs chez qui l'on donnoit une marque de gage, συμβαλλω, pour ſe reconnoître entre perſonnes liées par l'hoſpitalité. D'autres prétendent que c'eſt à l'occaſion d'une aſſemblée ou conférence des Apôtres, où chacun d'eux ayant déclaré ce qu'il penſoit ſur la foi, on en compoſa les articles du *credo* ou *ſymbole*, de συμβαλλαν, *confero*. Mais ce que nous avons remarqué ci-deſſus doit faire juger de la ſolidité de cette étymologie.

On prétend que S. Cyprien eſt le premier qui ſe ſoit ſervi du mot de *ſymbole*. M. Fleury obſerve, que juſqu'au tems de S. Grégoire le Grand, on n'avoit pas coutume de réciter le *ſymbole* à la meſſe de l'égliſe de Rome, parce que cette égliſe n'ayant été inféctée d'aucune héréſie n'avoit pas beſoin de faire profeſſion de ſa foi, *tom. VIII. liv. XXXVI. de l'hiſt. eccléſiaſt.*

Au reſte, le *ſymbole* des Apôtres eſt conſacré par le reſpect de toute l'antiquité. On le récitoit ordinairement avant le baptême, & en quelques endroits, on le prononçoit publiquement ſur le jubé en préſence de tout le peuple. Comme on l'avoit reçû des Apôtres ſans écriture, on le conſervoit de vive voix, & il étoit même défendu de l'écrire, comme le témoignent S. Auguſtin & S. Cyrille. Il paroît par ce qu'ils en rapportent qu'il étoit plus court que celui que nous récitons. S. Ambroiſe croit que l'égliſe de

Ro-

Rome l'a conſervé long-tems tel qu'elle l'avoit reçu d'abord, ſans y rien ajouter. Mais Suicer obſerve qu'on y a ajouté pluſieurs mots en différentes occaſions & à meſure qu'il s'élevoit de nouvelles héréſies.

Bingham dans ſes *antiquités eccléſiaſtiques*, rapporte en entier le *ſymbole* qui étoit en uſage dans l'égliſe de Jéruſalem, & qui eſt un peu plus étendu pour les termes que le *ſymbole* des Apôtres, quoiqu'il ſoit le même pour la ſubſtance. On n'en trouve que le commencement dans la liturgie de S. Jacques, mais S. Cyrille dans ſes catechèſes le rapporte dans toute ſa teneur, & ſon autorité en ce point eſt d'autant moins ſuſpecte, qu'il étoit lui-même évêque de Jéruſalem. Au reſte, ce *ſymbole* eſt plus ancien que celui de Nicée, puiſqu'on n'y trouve point le mot de *conſubſtantiel* que les peres de Nicée avoient conſacré. Il eſt auſſi plus ancien que celui de Conſtantinople, puiſque de l'aveu de tous les critiques, les catéchèſes de S. Cyrille ſont antérieurs de quelques années à ce dernier concile.

Le même auteur rapporte auſſi un *ſymbole* qui étoit en uſage dans l'égliſe de Céſarée de Paleſtine, il comprend principalement ce qui regarde les myſteres de la Trinité, de l'Incarnation & de la Rédemption, mais il n'y eſt fait mention ni de la deſcente aux enfers, ni de la réſurrection des morts, ni de l'égliſe, comme dans les autres *ſymboles;* parce qu'il n'y avoit encore eu nulle erreur ou diſpute ſur tous ces points.

Le *ſymbole* de l'égliſe d'Aléxandrie étoit encore plus court que celui de Céſarée, & cependant il exprimoit nettement les articles de la réſurrection des morts & de l'égliſe. On croit que c'eſt celui qu'Arius & Euzoïus préſenterent à Conſtantin, comme s'il eût contenu la foi de Nicée, mais on n'y trouve pas le mot *conſubſtantiel*.

Caſſien nous a conſervé une partie du *ſymbole* qu'on récitoit dans l'égliſe d'Antioche depuis le tems des Apôtres, & auquel on ajouta ſeulement le mot ὁμοούσιον depuis le concile de Nicée.

Le *ſymbole* de l'égliſe Romaine, étoit le *ſymbole* même des Apôtres, & celui d'Aquilée n'en différoit que par quelques additions de termes, faites de tems en tems à meſure qu'il s'élevoit de nouvelles héréſies ou qu'on les avoit condamnées. Bingham, *orig. eccléſiaſt. tom. IV. liv. X. ch. iv.* §. 8. 9. 10. 11. 12. *& ſeq.*

Le *ſymbole* de Nicée fut publié l'an 325. par ordre du premier concile général de Nicée, tenu ſous Conſtantin, contre l'héréſie des Ariens.

Le *ſymbole* attribué à S. Athanaſe eſt une confeſſion de foi, fort nette & fort étendue que quelques-uns croient avoir été préſentée par ce ſaint docteur, au pape & au concile de Rome, tenu en 340 pour juſtifier ſa créance. Ils ajoutent qu'on mit cette piece dans les archives avec les actes des conciles, & que long-tems après ayant été retrouvée avec beaucoup d'autres qu'on croyoit perdues, par les révolutions qui avoient agité Rome, on l'inſéra dans l'office divin à la fin des matines, comme la plus parfaite expreſſion de la foi de l'Egliſe catholique, contre l'héréſie des Ariens; mais tous les ſavans conviennent que ce *ſymbole* n'eſt point de S. Athanaſe.

Le *ſymbole* de Conſtantinople eſt conforme à celui de Nicée, mais on y ajouta par forme d'explication ce qu'on venoit de définir dans ce concile touchant le S. Eſprit, dont Macédonius nioit la divinité. En 477. les peres du concile aſſemblé en Eſpagne contre les priſcillianiſtes, ajouterent ces mots à l'article du S. Eſprit dans le *ſymbole* de Conſtantinople *& du Fils*, pour marquer la foi de l'Egliſe par ces paroles, *qui procede du Pere & du Fils*, conformément aux Ecritures; ce que les égliſes d'Eſpagne & de France ont retenu depuis. Dans le troiſieme concile de Tolede, tenu en 589; on ordonna que dans toutes les égliſes d'Eſpagne, le peuple chanteroit pendant la meſſe le *ſymbole* de Conſtantinople. L'Egliſe romaine retint néanmoins durant quelques ſiecles, l'uſage du *ſymbole* des Apôtres dans la cérémonie de la meſſe; mais enfin, le pape Benoît VIII. ordonna en 1014, qu'on chanteroit dans toute l'égliſe latine le *ſymbole* de Conſtantinople avec l'addition *qui ex Patre filioque procedit*, cet uſage ſubſiſte encore aujourd'hui dans toute l'Egliſe latine. Dupin, *bibliot. des aute. eccléſ.* Voſs. *de trib. ſymbol.* Tenſelius, *de ſymbol. Athanaſ.* Suicer, *theſaur. eccleſ. ex patrib. græc.* verb. *ſymbolum*. Calmet, *Dict. de la bibl. tom. III. lettre S au mot* ſymbole, *p.* 607.

Symbole d'Athanase, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) les ſavans conviennent généralement aujourd'hui que le *ſymbole* qui porte ce nom, n'eſt point de ce pere de l'Egliſe. Le P. Queſnel avoit conjecturé que ce *ſymbole* étoit de Virgile de Tapſe, évêque d'Afrique dans le ſixieme ſiecle, qui a publié d'autres ouvrages ſous le nom de S. Athanaſe, & qui ſe ſert ſouvent des expreſſions employées dans ce *ſymbole*. Long-tems avant le P. Queſnel, M. Pithou avoit ſoupçonné que ce *ſymbole* n'étoit point de Virgile de Tapſe, mais d'un théologien françois. Enfin Joſeph Anthelmi a publié à Paris, en 1693, une ſavante diſſertation latine ſur le *ſymbole* d'Athanaſe: *Nova de* ſymbolo *Athanaſiano diſquiſitio*, dans laquelle il a fait revivre la conjecture de M. Pithou.

Cette diſſertation eſt diviſée en quatre parties. Dans la premiere, il ajoute quelques preuves fort ſingulieres, à celles qui avoient été données juſqu'ici pour montrer que ce *ſymbole* n'eſt pas de S. Athanaſe, & ne peut même être de lui. Dans la ſeconde, il fait une exacte recherche du tems auquel ce *ſymbole* a été connu & publié depuis ſous le nom de S. Athanaſe, & en remontant depuis le dixieme ſiecle dans lequel Voſſius prétend que cette confeſſion de foi a commencé à paroitre, juſqu'aux précedens, il place l'époque de cette piece vers le milieu du cinquieme ſiecle. Dans la troiſieme partie, il examine quel peut être le pays de l'auteur du *ſymbole*, & s'il étoit africain ou françois, & refute le ſyſtème du P. Queſnel, qui l'attribue à Virgile de Tapſe. Les preuves qu'il porte contre lui ſont: 1°. que les traités où l'on remarque des formules ou des expreſſions qui ſe trouvent dans ce *ſymbole*, ne ſont point inconteſtablement de Virgile de Tapſe, au ſentiment même du P. Chifflet, qui les a donnés ſous le nom de Virgile, & qui avoue néanmoins qu'ils ne peuvent paſſer que pour des ouvrages douteux. M. Anthelmi va plus loin; il allegue pluſieurs raiſons pour montrer qu'ils ſont d'Idace, & répond aux argumens du P. Chifflet: 2°. que quand ces ouvrages ſeroient de Virgile de Tapſe, la conformité de quelques expreſſions avec celles du *ſymbole* d'Athanaſe, n'eſt pas une conviction que ce *ſymbole* ſoit du même auteur puiſqu'on en trouve de ſemblables dans S. Auguſtin, à qui perſonne ne s'eſt aviſé d'attribuer ce *ſymbole*: 3°. on dit que Virgile ayant publié quelques-uns de ſes traités ſous le nom de S. Athanaſe, & ſous celui de quelques autres peres pour leur donner plus d'autorité, il y a beaucoup d'apparence qu'il a compoſé le *ſymbole* dans la même vûe, & lui a fait porter le nom de S. Athanaſe. M. Anthelmi prétend que cela ne peut être, parce que ce *ſymbole* a paru d'abord avec le nom de ſon auteur, & non ſous celui de S. Athanaſe. Dans la derniere partie, M. Anthelmi prétend avoir trouvé le françois auteur du *ſymbole*; c'eſt Vincent de Lérins.

Les conjectures ſur leſquelles il ſe fonde, ſont la conformité des expreſſions & des phraſes de cet auteur avec le *ſymbole*, & un paſſage où il promet de retoucher plus au long les expreſſions qui regardent la confeſſion des myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. L'objection que l'on peut faire naturellement, eſt que Gennade ne parle point de ce *ſymbole* dans ſon livre des écrivains eccléſiaſtiques, où il parle de Vincent de Lérins, & de ſon traité contre les héréſies. M. Antheimi ne s'embarraſſe pas beaucoup de cet argument négatif; & pour l'affoiblir davantage, il dit que Gennade n'a point parlé de pluſieurs auteurs, & qu'il a omis pluſieurs ouvrages de ceux dont il parle, comme l'expoſition du *ſymbole* d'Hylaire d'Arles, dont l'auteur de ſa vie fait mention avec éloge. L'opinion d'Anthelmi ne me paroît pas plus ſolide que celles qu'il combat, & tout prouve qu'on ne connoît point l'auteur du *ſymbole* qui porte fauſſement le nom de S. Athanaſe. (*D. J.*)

Symbole, (*Art. numiſmat.*) les Médailliſtes appellent *ſymbole*, ou *type*, certaines marques, attributs, & figures, qui ſe voyent ſur les médailles, pour caractériſer certains hommes, ou certaines divinités; les parties du monde, les royaumes, les provinces, & les villes, ont auſſi leurs différens *ſymboles* dans les médailles.

On ſait que les *ſymboles* ſe trouvent ſur l'une ou l'autre face des médailles, c'eſt-à-dire, ſur la tête, ou ſur le revers, & quelquefois ſur les deux côtés. Nous reſervons à parler au *mot* Tête, des ornemens & des *ſymboles* qu'on voit le plus ordinairement ſur

ce côté de la médaille. Mais comme c'eſt particulierement ſur les revers, que ſont placés les *ſymboles* ou types, ſans la connoiſſance deſquels les curieux ne peuvent tirer des médailles, ni le plaiſir, ni l'inſtruction qu'ils s'en promettent, il faut en traiter ici avec un peu d'application, d'étendue, & de méthode.

Nous remarquerons d'abord qu'il y a des revers où les *ſymboles* ſont attachés aux figures; d'autres où les figures mêmes ſervent de *ſymboles;* ſoit que ce ſoit des figures d'hommes ou d'animaux, ou de choſes inſenſibles.

Des *ſymboles* attachés aux figures, les uns ſont communs à pluſieurs, qui ne ſe diſtinguent que par la légende: d'autres ſont uniques, & tiennent lieu de légende, lorſqu'il ne s'y en rencontre point; car il ne faut point de légende pour deviner, par exemple, qu'une figure qui tient la foudre à la main, & un aigle à ſes piés, eſt Jupiter; ou qu'une autre qui tient une harpe & une branche de laurier, eſt Apollon.

L'haſte qui eſt un javelot ſans fer, ou plutôt un ancien ſceptre, convient à toutes les divinités, parce qu'il déſigne la bonté des dieux, & la conduite de leur providence, également douce & efficace. Juſtin marque expreſſément que la coutume d'en donner à toutes les déités, vient de la ſuperſtition des anciens, qui dès le commencement du monde avoient adoré le ſceptre comme les dieux mêmes; ſans doute parce que les ſtatues n'étoient point alors ſi communes qu'elles l'ont été depuis; car il ne faut pas s'imaginer qu'ils les adoraſſent comme de véritables déités.

La patere dont on ſe ſervoit pour les ſacrifices, ſe met pareillement à la main de tous les dieux, ſoit du premier, ſoit du ſecond ordre, pour faire connoître qu'on leur rendoit les honneurs divins, dont le ſacrifice eſt le principal. La patere ſe voit auſſi à la main des princes, pour marquer la puiſſance ſacerdotale unie avec l'impériale, par la qualité de ſouverain pontife: c'eſt pourquoi il y a ſouvent un autel, ſur lequel il ſemble que l'on verſe la patere.

La corne d'abondance, ſe donne à toutes les divinités, aux génies, & aux héros, pour marquer les richeſſes, la félicité, & l'abondance de tous les biens, procurés par la bonté des uns, ou par les ſoins & la valeur des autres: quelquefois on en met deux, pour indiquer une abondance extraordinaire.

Le caducée, eſt encore un *ſymbole* commun, quoiqu'attribué à Mercure par préférence; il ſignifie la bonne conduite, la paix, & la félicité. Il eſt compoſé d'un bâton qui marque le pouvoir, de deux ſerpens qui déſignent la prudence, & de deux aîles qui marquent la diligence; toutes qualités néceſſaires pour réuſſir dans ſes entrepriſes.

Lés *ſymboles* que j'appelle *uniques*, ſont ſans nombre; il ſuffit de marquer ici les plus ordinaires.

Le thyrſe, qui eſt un javelot entouré de lierre ou de pampre, eſt le *ſymbole* de Bacchus, & caractériſe la fureur que le vin inſpire.

La foudre dans la main d'une figure, & ou à côté ou au-deſſous du buſte, lorſque ce n'eſt pas la tête d'un empereur, marque la tête du Ve-Jove, c'eſt-à-dire, de Jupiter foudroyant & irrité; car il y a quelques empereurs qu'on a flatté juſqu'à leur mettre la foudre en main, comme à Jupiter.

Une branche de laurier à la main d'un empereur, fait voir ſes victoires, ſes conquêtes, & ſon triomphe, comme la branche d'olivier repréſente la paix qu'il a donnée ou conſervée à l'état. Les autres plantes particulieres déſignent les pays où elles naiſſent, comme la roſe marque l'île de Rhodes, *&c.*

Deux mains jointes peignent la concorde des particuliers, ou les alliances, ou l'amitié.

L'enſeigne militaire placée ſur un autel, marque une nouvelle colonie, dont le bonbeur doit dépendre de la protection des dieux; j'entens une colonie faite de vieux ſoldats; car c'eſt ce que l'enſeigne veut dire; & quand il s'en trouve pluſieurs, cela ſignifie que les ſoldats ont été tirés de différentes légions. Le nom s'y diſtingue aſſez ſouvent, comme *Leg. XXII.* dans Septime Severe, dans Gallien, *&c.*

Un gouvernail poſé ſur un globe accompagné de faiſceaux, eſt le *ſymbole* de la ſouveraine puiſſance. Dans la médaille de Jules, où l'on y a joint le caducée, la corne d'abondance, & le bonnet pontifical, on a voulu marquer que Céſar gouvernant la république, y faiſoit fleurir la paix, la félicité, & la religion.

Le bouclier, ſignifie des vœux publics rendus aux dieux pour la conſervation des princes, ou marque que le prince eſt l'aſſurance & la protection de ſes ſujets. Ces ſortes de boucliers s'appelloient *clipei votivi:* on les pendoit aux autels, ou aux colonnes des temples. L'on en voit deux d'une figure extraordinaire ſur une médaille d'Antonin Pie, avec ce mot *Ancilia;* c'eſt par alluſion au bouclier fatal envoyé du ciel, une marque que ce bon prince étoit regardé comme le maître de la deſtinée de l'empire. On portoit ces boucliers aux jeux ſéculaires, & à certaines proceſſions publiques, qui ſe faiſoient dans les néceſſités de l'état.

Des boîtes & des urnes miſes ſur une table, d'où il ſort des palmes, ou des couronnes placées à côté avec le ſympule, qui eſt un petit vaſe dont on faiſoit les libations, déſignent les jeux auxquels on joignoit ordinairement des ſacrifices.

Un vaiſſeau en courſe, annonce la joie, la félicité, le bon ſuccès, l'aſſurance. Quand on en voit pluſieurs aux piés d'une figure tourelée, ils indiquent que c'eſt une ville maritime, où il y a un port & du commerce. Quand ils ſont aux piés d'une victoire aîlée, ils marquent des combats de mer, où l'on a vaincu la flotte ennemie.

Une grappe de raiſin, ſignifie abondance, la joie, & un pays fertile en bon vin.

Une ou deux harpes, marquent les villes où Apollon étoit adoré, comme chef des Muſes.

Le boiſſeau d'où il ſort des épis de blé & des pavots, eſt le *ſymbole* de l'abondance, & des grains qu'on a fait venir pour le ſoulagement du peuple, dans un tems de famine.

Les ſignes militaires qui ſe trouvent quelquefois juſqu'à quatre, font connoître ou les victoires remportées par les légions, ou le ſerment de fidélité qu'elles prêtent à l'empereur, ou les colonies qu'elles ont établies; quelquefois ce ſont des drapeaux pris par les ennemis, & renvoyés & repris par force. L'aigle eſt l'enſeigne principale de chaque légion; les autres ſignes militaires ſont les enſeignes des cohortes; le guidon eſt l'enſeigne de la cavalerie.

Un bâton tourné par en-haut en forme de croſſe, eſt la marque des augures; on l'appelle en latin *lituus*. Ils s'en ſervoient pour partager le ciel lorſqu'ils faiſoient leurs obſervations. On y joint quelquefois des poulets à qui l'on donne à manger, ou des oiſeaux en l'air, dont on obſerve le vol. Les augures croyoient par les uns & par les autres pouvoir deviner les choſes à venir.

Un bonnet ſurmonté d'une pointe croiſée ſur le pié, avec deux pendans que les Romains nommoient *apex* & *filamina*, peint la dignité ſacerdotale & pontificale, ſoit que ce bonnet ſe rencontre ſeul, ſoit qu'on le trouve joint aux inſtrumens dont on ſe ſervoit pour les ſacrifices; ces inſtrumens étoient un vaſe, un plat-baſſin, un aſperſoir, une hache, avec la tête d'un animal, un couteau, un tranchoir & un ſympule. La tête déſigne la victime, la hache ſert pour l'aſſommer, le baſſin pour recevoir les entrailles, & les chairs qui devoient être offertes, le couteau pour les couper, le vaſe pour mettre l'eau luſtrale, & l'aſperſoir pour la répandre ſur les aſſiſtans afin de les purifier, le ſympule pour les libations, & comme l'eſſai des liqueurs qu'on répandoit ſur la tête des victimes.

La chaiſe curule repréſente la magiſtrature, ſoit des édiles, ſoit du préteur, ſoit du conſul; car tous avoient droit de s'aſſeoir dans une chaiſe d'ivoire en forme de pliant. Quand elle eſt traverſée par une haſte, c'eſt le *ſymbole* de Junon qui eſt en uſage pour déſigner la conſécration des princeſſes.

Quelquefois le ſénat décernoit une chaiſe d'or, qu'il faut ſavoir diſtinguer, auſſi-bien que les ſtatues de ce métal.

Un ornement de vaiſſeau recourbé, ſoit à la poupe que les Grecs nommoient ἀφλάστον, ſoit à la proue, en grec ἀκροστολίον, marque les victoires navales, & les vaiſſeaux pris ou coulés à fond; quelquefois les villes maritimes comme Sidon, *&c.* On arrachoit ces ornemens aux vaiſſeaux ennemis qu'on avoit pris, & l'on en faiſoit comme des trophées de la victoire.

Un char traîné, ſoit par des chevaux, ſoit par des lions, ſoit par des éléphans, veut dire ou le triomphe ou l'apothéoſe des princes. Quant au char couvert, traîné par des mules, il n'eſt uſité que pour les princeſſes, dont il marque la conſécration, &

l'hon-

l'honneur qu'on leur faiſoit de porter leurs images aux jeux du cirque.

Une eſpece de porte de ville ou de tour, qui ſe trouve depuis Conſtantin, avec ces mots, *Providentia Auguſti*, déſigne des magaſins établis pour le ſoulagement du peuple; ou, comme d'autres penſent, la ville de Conſtantinople, dont l'étoile qui paroît au-deſſus de la tour eſt le *ſymbole*, auſſi-bien que le croiſſant.

Un panier de fleurs & de fruits ſignifie la beauté & la fertilité du pays.

Une eſpece de cheval de friſe fait avec des pieux enlacés, comme dans la médaille de Licinius, montre un camp fortifié & paliſſadé pour la ſûreté des troupes.

Le trépié couvert ou non, couvert avec une corneille & un dauphin, eſt le *ſymbole* des quinze-virs députés pour garder les oracles des ſibylles, & pour les conſulter dans l'occaſion. On les conſervoit au pié de la ſtatue d'Apollon palatin, à qui la corneille eſt conſacrée, & à qui le dauphin ſervoit d'enſeigne dans les cérémonies des quinze-virs.

Le zodiaque avec tous ſes ſignes, le ſoleil & la lune au milieu; comme dans une médaille d'Alexandre Sévere, figure l'heureuſe étoile des princes, & la conſervation de tous les membres de l'état, que le prince ſoutient, comme le zodiaque fait les aſtres.

Paſſons aux *ſymboles* des médailles qui concernent principalement les déités.

L'ancre qui ſe voit ſur pluſieurs médailles des rois de Syrie, étoit un ſigne que tous les Séleucides portoient à la cuiſſe, depuis que Laodicée mere de Séleucus, s'imagina être groſſe d'Apollon, & que ce dieu lui avoit donné un anneau ſur lequel une ancre étoit gravée. Dans ſon ſens naturel l'ancre marque les victoires navales.

Un bouquet d'épis eſt le *ſymbole* du ſoin que le prince s'étoit donné de faire venir du blé pour le peuple, ou ſimplement de la fertilité du pays, comme ſur la medaille d'Alexandrie.

La colonne marque quelquefois l'aſſurance, quelquefois la fermeté d'eſprit.

Le char attelé de deux, de quatre ou de ſix chevaux, ne marque pas toujours la victoire ou le triomphe. Il y a d'autres cérémonies où l'on ſe ſervoit de chars; l'on y portoit les images des dieux dans les ſupplications; on y mettoit les images des familles illuſtres aux funérailles, & de ceux dont on faiſoit l'apothéoſe. Enfin, on y conduiſoit les conſuls qui entroient en charge, comme nous l'apprenons par les médailles de Maxence & de Conſtantin; l'une & l'autre porte, *Felix proceſſus conſulis Auguſti noſtri*.

Les étoiles dénotent quelquefois les enfans des princes regnans, quelquefois au contraire les enfans morts, & mis dans le ciel au rang des dieux.

La harpe eſt l'attribut d'Apollon. Quand elle eſt entre les mains d'un centaure, c'eſt Chiron, le maître d'Achille. On ſait que Mercure en fut l'inventeur, & qu'il en fit préſent à Apollon. Quand elle eſt jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires.

Le maſque eſt le *ſymbole* des jeux ſcéniques qu'on faiſoit repréſenter pour divertir le peuple, & où les acteurs étoient ordinairement maſqués. Il y en a dans la famille Hirtia.

Des branches de palme ſignifient les enfans des princes, ſelon Artémidore.

Un panier couvert avec du lierre à-l'entour, & une peau de faon, annoncent les myſteres de bacchanales; on le connoît par la ſtatue de Bacchus qui ſe trouve ſouvent au-deſſus. On ſait que Sémelé, groſſe de Bacchus, fut miſe par Cadmus dans une corbeille, & jettée dans la riviere.

Une roue déſigne les chemins publics raccommodés par ordre du prince, pour la commodité des charrois, comme *via Trajana*. Au pié de la Fortune, elle déſigne l'inconſtance: à ceux de Néméſis, elle indique le ſupplice des méchans.

Une eſpece de ſiege ſur lequel eſt aſſis Apollon dans le revers des médailles des rois de Syrie, qu'on prendroit pour une petite montagne percée de pluſieurs petits trous, c'eſt le couvercle qu'on mettoit ſur l'ouverture où les prêtres d'Apollon alloient recevoir les oracles, ou ſe remplir de la fureur ſacrée qui les faiſoit eux-mêmes répondre en gens inſpirés à ceux qui les conſultoient.

La toiſe marquée à chaque pié, ſignifie une nouvelle colonie dont on avoit toiſé l'enceinte, & les champs qui lui étoient attribués. Cette toiſe ſe trouve quelquefois accompagnée d'un boiſſeau, qui déſigne le blé qu'on avoit donné pour commencer à enſemencer les terres.

Les déités ſe reconnoiſſent preſque toutes par des *ſymboles* particuliers, dont je ne marquerai que les principaux.

Jupiter par la foudre & par l'aigle; Neptune par le trident & le dauphin. Quelques-uns veulent que le trident marque la troiſieme région que tient l'eau dans le monde après le feu & l'air.

Les dieux marins, Mélicerte, Palémon & Portumne, ſoit qu'ils ne faſſent que la même déité ſous trois noms différens, ſoit qu'on les ait regardés comme trois dieux, n'ont que le même *ſymbole*; car ils ſont repréſentés par un enfant aſſis ſur un dauphin, & ils déſignent les jeux de l'Iſthme, qui furent inſtitués par Siſyphe en l'honneur du premier de ces dieux.

Junon ſe reconnoît par le paon qui devint ſon oiſeau, après qu'elle en eut donné la forme à ſon fidele Argus.

Eſculape, Hygée & Salus, par le ſerpent, qui eſt le premier inventeur de ce que la Médecine cherche inutilement, ſavoir le moyen de rajeunir.

Bacchus eſt couronné de pampres, marque de la joie que le vin inſpire; le pot à la main, toujours prêt à boire, & à faire boire les autres; une panthere eſt à ſes piés, parce que le vin rend furieux. Un tyrſe eſt à la main de ce dieu, & ſon char eſt tiré par des tigres. Il eſt tantôt barbu, tantôt ſans barbe, parce que les jeunes gens boivent par débauche, & les vieillards par neceſſité. Quelquefois nuds, d'autrefois habillé, parce que l'excès du vin ruine les buveurs, au-lieu que le vin pris modérément entretient la ſanté, & aide la chaleur naturelle.

Le Canope, dieu d'Egypte, eſt repréſenté par un pot de terre, d'où il ſort une tête qui porte la fleur d'Iſis. Ce pot plein d'eau, percé de tous côtés, mais dont les trous étoient bouchés avec de la cire, éteignit le feu des Perſes qui conſumoit toutes les autres déités. Ainſi furent confondus les prêtres de Mithra, qui ſe vantoient que leur dieu étoit le plus grand de tous les dieux.

Le dieu Lunus eſt diſtingué par le croiſſant, dont il a les épaules chargées; par le bonnet arménien qui lui couvre la tête, & par un coq qu'on met auprès de lui; Latone, mere de Diane, avoit fait du coq ſon oiſeau favori, depuis qu'il lui avoit été d'un grand ſecours à ſes couches.

Aſtarte, la déeſſe des Sidoniens, eſt placée ſur un char à deux roues; c'eſt ainſi qu'on la menoit dans le pays, pour amaſſer de l'argent. Quoique l'on ne convienne ni de ſon nom, ni de ſa figure, on croit avec aſſez peu d'apparence, que c'eſt l'Aſtaroth, dont il eſt parlé dans l'Ecriture. On la voit quelquefois ſur un lion, tenant en main la foudre, principalement ſur les médailles de Carthage.

Cybele porte la couronne de tours, parce que la terre porte les villes. Elle a des lions à ſes piés, qui marquent ſes amours furieuſes pour Atys. Le crotale, eſpece de tambour de baſque, eſt l'inſtrument dont ſes prêtres ſe ſervoient, comme ceux d'Iſis du ſiſtre.

Iris a pour *ſymbole* une étoile, c'eſt la canicule: un ſiſtre qui rappelle à l'imagination l'harmonie des cieux dans leur mouvement continuel; une fleur ſur la tête, parce que les immortels ne vieilliſſent point.

Cerès ſe reconnoît par la couronne d'épis, par le char que traînent des ſerpens, & par les flambeaux allumés au mont Ethna, pour chercher Proſerpine.

Proſerpine a pour *ſymbole* une grenade, parce que Cerès ayant preſſé Jupiter de lui faire rendre ſa fille, il la lui promit, pourvu qu'elle n'eût encore rien mangé chez Pluton. Or il ſe trouva qu'elle avoit mangé quelques grains de grenade.

Diane s'annonce par le croiſſant, par l'arc, par le carquois, par l'habit de chaſſeuſe, & par le char où des cerfs ſont attelés.

Pour la Diane d'Epheſe, ſon type eſt très ſingulier; elle a une infinité de mamelles, parce qu'on la regarde comme la mere de toutes choſes; elle eſt ſoutenue ſur des appuis, ayant à ſes piés, tantôt deux cerfs, tantôt deux bœufs, & ſur la tête un panier de fruits. Tout cela eſt myſtérieux, & ſe trouve expliqué dans le ſavant ouvrage de M. Menétrier, intitulé, *Symbolica Dianæ Epheſiæ ſtatua*, Rom. 1657, *in-4°*. Il y en a auſſi une édition *in-fol.*

On donne ordinairement à Minerve le chat huant & le

le ſerpent, tous deux *ſymboles* de la ſageſſe, l'un parce qu'il voit clair au milieu des ténèbres, l'autre parce qu'il ſait garder adroitement ſa tête, & expoſer tout ſon corps pour la couvrir. Il a l'adreſſe de ſe dépouiller de ſa vieille peau pour en prendre une nouvelle; enfin, il ſait ſe précautionner contre les charmes de l'enchanteur en ſe bouchant les oreilles.

Vénus ſe connoît par la pomme que Paris lui adjugea, par ſon fils Cupidon qui eſt ſouvent auprès d'elle, & par un gouvernail qu'on lui donne, pour montrer le pouvoir de l'amour; quelquefois par le bouclier & le caſque, pour peindre la force de cette paſſion. Dion dit que Jules dans les affaires les plus importantes, ſe ſervoit d'un cachet où étoit gravé *Venus victrix*; & qu'à la bataille de Pharſale, il donna ce mot aux ſoldats, comme Pompée celui *d'Hercules invictus*.

La Vénus adorée à Paphos, n'avoit point d'autre figure qu'une pierre taillée en borne, telle qu'on la voit ſur quelques médailles de cette ville, & ſur celle d'Hadrien, frappée avec ces mots, παφιν σαρδιανων.

Jupiter étoit auſſi figuré par une groſſe pierre ronde coupée par la moitié, tel qu'on le voit ſur les médailles avec l'inſcription ΣΕΥC ΚΑCΙΟC. La tête eſt de Trajan, & le revers porte CΕΛΕΥΚΕΩΝ πιεριας, ou étoit adoré celui que Cicéron appelle *Jupiter lapis*.

Veſta eſt repréſentée ordinairement aſſiſe, ou debout, tenant d'une main le palladium, & de l'autre une patere, ou la *capeduncula*. On trouve même dans le livre de M. Vaillant, une médaille de Julia Pia, où au-lieu d'une patere, Veſta tient une corne d'abondance. D'autres fois elle tient une haſte, ou droite, ou tranſverſale. On la voit aſſiſe au revers d'une médaille de Vitellius, tenant d'une main, la patere, & de l'autre un flambeau allumé; elle eſt debout avec les mêmes *ſymboles* ſur une médaille de Salonine; l'une & l'autre ſe trouvent dans le ſavant ouvrage de M. Spanhein, *de Veſtâ & Prytanibus*, & on verra dans le même livre les différens types de cette déeſſe, tant ſur les médailles greques que ſur les latines.

Mars eſt figuré avec le caſque & la cuiraſſe, tenant une pique ou haſte d'une main, & un trophée de l'autre.

La Paix ſe fait connoître par la branche d'olivier, ou par un flambeau, avec lequel elle met le feu ſur un monceau d'armes.

La Providence porte une baguette dont elle ſemble toucher un globe, pour marque qu'elle gouverne le monde; elle eſt très-ſouvent auſſi repréſentée tenant un globe à la main droite, & de la gauche une longue haſte tranſverſale.

L'Abondance étale des épis; elle a à ſes piés un boiſſeau d'où ſortent des épis, & un pavot, pour figurer l'attention du prince à entretenir l'abondance dans ſes états. Quelquefois on y voit un vaiſſeau qui montre qu'on a fait venir du blé des pays éloignés.

Le Piété eſt ordinairement couverte d'un grand voile; quelquefois elle a les bras étendus en forme de ſuppliante. On la voit auſſi tenant en main un temple ou une boëte d'encens pour jetter ſur un autel; à ſes piés eſt une cicogne. Tous ces *ſymboles* ſignifient que la piété paroît dans les prieres publiques & particulieres, & dans les devoirs que l'on rend à ſes parens. On dit que les cicognes nourriſſent les leurs, & qu'elles ont été nommées pour cela par les Hébreux & les Latins *aves piæ*.

La Liberté tient d'une main le bonnet, parce que les eſclaves étoient toujours tête nue, & qu'en les affranchiſſant, on leur mettoit un bonnet. De l'autre main elle porte une baguette nommée *vindicta*, dont le préteur touchoit auſſi les eſclaves, pour apprendre qu'il les tiroit de la ſervitude & du pouvoir de leur maître.

La Libéralité tient à la main une tablette quarrée, emmanchée, piquée d'un certain nombre de points qui marquent ce que le prince donnoit de blé ou d'argent. Elle préſide à tous les congiaires.

La Clémence porte le plus ſouvent une branche d'olivier qui caractériſe la douceur; quelquefois une branche de laurier, parce qu'on s'en ſervoit pour expier les criminels.

La Nobleſſe porte une haſte, pour marquer qu'elle nous approche des dieux, & une petite image, parce qu'on conſacroit celle de ſes ancêtres, & que le nombre de ces images étoit la preuve de l'antiquité de la race.

La Pudicité eſt couverte d'un grand voile, & a le doigt ſur la bouche, pour régler les habits, les regards, & les paroles.

La Sécurité eſt aſſiſe négligemment ſur une chaiſe, la tête appuyée ſur ſa main, pour montrer qu'elle n'a rien à craindre.

La Fortune eſt tantôt aſſiſe, & tantôt debout, tenant un gouvernail, parce que les payens croyoient que le haſard gouvernoit tout. On voit une roue à côté d'elle, pour annoncer ſon inconſtance; & dans ſa main une corne d'abondance, parce qu'elle répand aveuglément tous les biens.

La Valeur, *virtus*, eſt repréſentée ſous la figure d'une femme caſquée, tennant d'une main la haſte; & de l'autre, le parazonium, type aſſez ſemblable à celui de Rome.

La Félicité eſt peinte par une femme débout, vêtue de la ſtole, tenant la caducée d'une main, & la corne d'abondance de l'autre.

L'Eſpérance offre de la main droite une poignée d'herbes naiſſantes, ou un bouquet de fleurs; & de la gauche releve ſa robe par derriere.

La Fécondité eſt repréſentée ſur une médaille de Julia Domna, par une femme demi-nue, couchée à terre, appuyée le bras gauche ſur une corbeille remplie de fruits; de la main droit elle touche un globe, autour duquel ſont quatre petits enfans.

La Joie, *hilaritas*, brille ſous la figure d'une femme debout, qui tient de la main droite une palme, ou une branche d'arbre; & de la gauche, la corne d'abondance.

La Foi, *fides* ou *fides publica*, eſt le plus ſouvent figurée tendant la main à quelqu'un en ſigne d'aſſurance, ſuivant ce paſſage de Valere Maxime: *Venerabile fidei manum dexteram ſuam; certiſſimum ſalutis humanæ pignus, oſtentat*. Cependant ſur les médailles d'Hadrien, & de pluſieurs autres empereurs, elle eſt déſignée par une femme debout qui tient de la main droite des épis; & de la gauche, un petit plat chargé de fruits.

On ne finiroit point ſi l'on vouloit décrire tous les types de ces divinités ſubalternes; on apprendra à les connoître par l'uſage même des médailles.

On trouve auſſi ſur les revers des médailles des figures ſans bras & ſans piés, que nous appellons *termes*; & ſi nous en croyons Polibe, la ſuperſtition en eſt venue des querelles que les peuples ont eues pour leurs limites, leſquelles étant appaiſées, ils élevoient des ſtatues aux dieux qu'ils croyoient avoir préſidé à leur accord, De-là vient le *Jupiter terminalis* des Crotoniates & des Sybarites.

L'Equité & la Monnoie portent également la balance; ſouvent on met trois figures pour la Monnoie, qui ont chacune à leurs piés un fourneau, à cauſe de l'or, de l'argent, & du cuivre, qui ſont les trois métaux ſur leſquels on bat la monnoie. On y voit plus ſouvent trois petits tas de monnoies.

Deux figures, au milieu deſquelles eſt ce mot, ΟΜΟΝΙΑ, marquent l'alliance que faiſoient certaines villes les unes avec les autres, dont elles vouloient que leurs dieux fuſſent les témoins & les garans.

Deux figures, qui ont à leurs piés une roue, & qui tiennent le doigt ſur la bouche, ſont les déeſſées vengereſſes des crimes, dites *Nemeſes*. La roue dénote la ſévérité; & le doigt ſur la bouche apprend à ne pas ſe plaindre de la juſtice des dieux, comme ſi leur colere épargnoit les coupables, pour ne tourmenter que les gens de bien: *Lento enim gradu ad ſui vindictam divina procedit ira; ſed tarditatem ſupplici gravitate compenſat*, dit Valere Maxime.

Trois figures qui ſe tiennent par la main, comme pour danſer, ſont les trois graces.

Trois figures qui ſupportent un grand voile étendu en arc ſur leur tête, marquent l'éternité, ou les trois différences du tems paſſé, préſent & futur, qui ſont confondues dans un ſeul inſtant, incompréhenſible à l'eſprit humain. L'éternité eſt encore marquée par une figure débout, qui tient dans une de ſes mains la tête du ſoleil, & dans l'autre celle de la lune, parce que ce ſont les deux dieux que les Egyptiens croyoient éternels.

Trois autres figures armées de flambeaux, de poignards & de ſerpens, ſont les furies, nommées autrement *euménides* & *érynnies*, qui portent la diſcorde, le fer & le feu par-tout.

Quatre petites figures déſignent les quatre *ſaiſons* de l'année. La ſeule qui eſt vêtue, marque l'*hiver*; l'au-

l'*automne* ſe diſtingue par un *lievre*, parce que c'eſt la ſaiſon de la chaſſe; le *printems* porte un panier de fleurs; l'*été* une faucille pour les moiſſons.

Une eſpece de groſſe pierre en forme de montagne, traînée ſur un char, repréſente le ſoleil, tel qu'Hélagabale l'adoroit, ſelon l'opinion de ceux qui croyoient que cet aſtre étoit une pierre enflammée. L'étoile qui paroît au-deſſus, eſt l'étoile qui précede le ſoleil, & cette étoile nous ſert à diſtinguer les médailles de ce prince d'avec celles de Caracalle, à ce que prétend le P. Jobert; ſa remarque ſeroit juſte, ſi toutes les médailles de Caracalle avoient une étoile; mais cette étoile ne s'y trouve pas toujours; & quand elle paroît, elle accompagne le plus ſouvent des types qui ayant un rapport marqué avec le ſacerdoce d'Hélagabale applaniſſent toute difficulté.

Quant au ſoleil levant, il eſt repréſenté par une figure nue, couronnée de rayons, avec un fouet à la main, à cauſe de la rapidité de ſa courſe.

Les figures couchées & appuyées ſur une vaſe ſont les fleuves; quelquefois cependant les rivieres paroiſſent comme des figures à mi-corps qui nagent dans l'eau.

M. Vaillant aſſûre que les fleuves ne ſont repréſentés couchés, que quand ils en reçoivent d'autres qui les groſſiſſent, & qu'alors le fleuve qui porte ſes eaux dans un autre eſt repréſenté debout.

Mais cette remarque de M. Vaillant eſt détruite par pluſieurs médailles; je me contenterai d'en citer deux. La premiere, qui eſt de Gordien Pie, a été frappée par les Saïtténiens dans la Lydie: on y voit au revers deux figures couchées avec des joncs & des urnes; ce ſont deux rivieres, dont l'une, qui eſt le Pactole ou l'Hyllus, ſe jette dans l'Hermus. Dans la ſeconde médaille, qui eſt d'Apamée, on voit le Méandre & le Marſyas, tous les deux couchés, quoique le Marſyas ſe jette dans le Méandre. Ces deux médailles ſont citées par M. Spanheim dans une de ſes lettres à Morel.

Les figures couchées dans des lits ſont des exemples d'une cérémonie particuliere aux payens, nommée le *lectiſterne*. En effet, dans les grandes néceſſités, comme pour faire ceſſer les maladies contagieuſes, ils mettoient dans des lits magnifiques des idoles de certaines déités, comme Apollon, Diane, Latone, Cérès, la Fortune, Neptune, Hercule, Mercure. Tite-Live prétend que cette ſuperſtition, qu'Arnobe reproche aux payens, commença l'an 366 de Rome.

Il faut parler maintenant des *ſymboles* des provinces & des villes.

Les provinces ont pareillement des marques qui les font connoître, ſoit dans leur habillement, ſoit dans les *ſymboles* qui les environnent.

L'Afrique eſt coëffée d'une tête d'éléphant. Elle a auprès d'elle un ſcorpion, un ſerpent ou un lion, tous animaux qui naiſſent dans ce pays. On y voit quelquefois des montagnes, à cauſe de celles qui s'élevent juſque aux nues, dans la Mauritanie Tingitane.

L'Aſie eſt deſignée par le ſerpent & par un gouvernail, pour montrer que c'eſt un pays où l'on ne pouvoit aller que par mer. Je ne ſai ſi les deux ſerpens ſur la médaille d'Auguſte, *Aſia ſubacta*, ne ſignifient pas plutôt que l'Aſie diviſée entre lui & M. Antoine revint en entier à Auguſte, après la bataille d'Actium.

L'Europe n'a point de *ſymbole* particulier; car les médailles où l'on voit Europe enlevée par Jupiter transformé en taureau, ſont les médailles de Sidon.

L'Orient eſt figuré par une tête jeune, couronnée de rayons; ſouvent le mot *Orient* y eſt exprimé.

La Macédoine eſt vêtue en cocher, le fouet à la main, ou parce qu'elle fourniſſoit d'excellens chevaux, ou parce qu'elle honoroit particulierement le ſoleil. Les médailles de ce pays-là portent auſſi la maſſue d'Hercule, dont les rois de Macédoine ſe vantoient de deſcendre.

La Mauritanie ſe marque par un cheval & par une houſſine, à cauſe de la viteſſe de ſes courſiers, à qui l'on ne donnoit jamais de l'éperon, comme on ne leur mettoit jamais de mors à la bouche.

L'Egypte ſe connoît par le ſiſtre, par l'ibis & par le crocodile. Alexandrie prend un bouquet d'épics & un ſep de vigne.

L'Achaïe ſe diſtingue par un lapin, dont elle nourrit grande quantité, ce qui l'a fait nommer par Catulle *Cuniculoſa*. On la voit en habit de ſoldat, avec un petit bouclier, & deux javelots, à cauſe de la valeur de ſes peuples. Elle tient des épics, à cauſe de ſa fertilité.

La Gaule a une eſpece de javelot, que Virgile nomme *gæſum*. Elle eſt vêtue d'une ſaie, aſſez ſemblable au juſte-au-corps qu'on y porte aujourd'hui. La ſaie étoit un habit militaire.

La Judée eſt en robe, & ſe connoît par le palmier qu'elle porte, ou contre lequel elle eſt appuyée; c'eſt parce qu'elle fait partie de la Phénicie, à qui proprement appartient le palmier, dont elle a pris le nom ΦΟΙΝΙΚΗ.

L'Arabie ſe marque par le chameau qui, dans ce pays-là, va plus vîte que le cheval, à ce que dit Ariſtote, par la canne parfumée & par l'arbre qui porte l'encens.

La Dace eſt repréſentée en habit de femme, portant un javelot avec une tête d'âne, type de ſa valeur; les anciens ayant nommé cet animal ζῶον ἀάτλητον, & en ayant fait en Orient la monture des princes: quelquefois c'eſt une tête de bœuf ou de cheval; qui ſert de *ſymbole* à la Dace, à cauſe des trompettes paphlagoniennes dont le ſon approchoit fort du cri de ces animaux. Elle eſt auſſi quelquefois aſſiſe ſur une cotte d'armes, avec une palme & une enſeigne, à cauſe de la bravoure de ſon peuple.

La Sicile eſt déſignée par une tête au milieu de trois cuiſſes, qui ſont ſes trois promontoires. Elle a quelquefois une faucille & des épics, pour faire connoître ſa fertilité.

La Pannonie eſt marquée par deux figures de femmes vêtues à cauſe de la froideur du climat; elle tient des enſeignes militaires à la main, pour caractériſer la vaillance de ſes habitans.

L'Italie, comme reine du monde, eſt aſſiſe ſur un globe, la couronne tourelée ſur la tête, à cauſe de la quantité de villes qu'elle renferme, & qui marque ſon empire ſur l'univers; la corne d'abondance qu'elle tient d'une main, déſigne ſa fertilité. Ce type de l'Italie ſe rencontre ſur les médailles de Titus, d'Antonin-Pie, de Commode, *&c.* Dans Hadrien, l'Italie eſt repréſentée debout, s'appuyant de la main droite ſur une haſte ſans fer, & tenant de la gauche une corne d'abondance. La légende eſt *Italia*.

La Germanie eſt taillée en grande femme, avec un javelot & un bouclier, plus long & plus étroit que ceux des Romains. Les Griſons & la ville d'Auſbourg ont pour *ſymbole* la pomme de pin, à cauſe de la quantité de pins qui ſe trouvent ſur les Alpes voiſines du pays, dit Ortélius.

L'Arménie porte le bonnet en coqueluche, avec l'arc & les fleches.

Le royaume des Parthes eſt repréſenté par une femme habillée à la mode du pays, avec l'arc & le carquois, à cauſe de l'habileté des Parthes à tirer des fleches, même en fuyant.

La Bithynie tient un cartouche pareil à celui qu'on met à la main de la Libéralité. Ce *ſymbole* pourroit bien être particulier aux médailles d'Adrien, *reſtitutori Bithyniæ*, & peindre les largeſſes que fit ce prince, pour rétablir les villes de ce pays que les tremblemens de terre avoient renverſées, principalement Nicomédie & Nicée.

La Cappadoce porte la couronne tourelée, & un guidon de cavalerie, qui marque les troupes que les Romains en tiroient. Elle eſt auſſi ordinairement accompagnée du mont Argée, ſoit qu'elle le tienne à la main, ſoit qu'on le voie placé à ſes piés. On ſait que les Cappadociens l'adoroient comme une déité.

La Méſopotamie figure entre deux fleuves, le Tygre & l'Euphrate, avec une eſpece de mitre ſur la tête, dit Antoine Auguſtin; mais ſi la médaille de Trajan qu'il cite eſt celle ſur laquelle nous liſons *Armenia & Meſopotamia in poteſtatem P. R. redactæ*, il y a grande apparence qu'il a pris l'un des deux fleuves, qui figure la Meſopotamie pour la province même.

La grande Bretagne, qui eſt une île, ſe reconnoît par le gouvernail ſur lequel elle s'appuie, & par une proue de nav re à ſes piés, ainſi que par la forme du bouclier, & du javelot plus long que le romain.

Les villes particulieres ont eu auſſi des *ſymboles*, ſur leſquels je ne m'étends point, parce qu'ordinairement la legende les indique; outre qu'ayant à parler des animaux, je vais être forcé de faire mention de la plûpart de ces *ſymboles*.

L'abeille eſt l'emblême de la ville d'Epheſe, parce que les muſes, ſous la figure d'abeilles, y conduiſoient

ſoient

ſoient la flotte des Athéniens, qui, ſelon l'oracle de Delphes, formerent en même tems treize colonies. Les médailles latines où l'on trouve des abeilles repréſentées, ont été frappées à Rome pendant le tems de la république, & elles entrent dans la ſuite des conſulaires. *Voyez* la *diſſertation* intitulée: *Jo. Petri Bellorii notæ in numiſmata, tum Epheſia, tum aliarum urbium, apibus inſignita*, Rom. 1658, *in* 4°.

L'aigle eſt le *ſymbole* naturel des légions, dont il étoit la principale enſeigne. Il ſignifie la *puiſſance ſouveraine*, parce que Jupiter s'en ſert pour porter ſon foudre. On le donne auſſi aux miniſtres des princes, dont on veut qu'il marque les bonnes qualités, parce qu'Œlien déclare que ces oiſeaux ne mangent point de chair, ne vont jamais à la proie, & ne vivent que de certaines herbes.

Le bœuf ou le taureau déſigne cent choſes différentes. Sur les médailles d'Egypte, c'eſt Apis; on s'en ſert auſſi pour marquer la conſécration d'Antinoüs, que les Egyptiens mirent au nombre de leurs dieux comme un ſecond Apis. Sur d'autres médailles, ils ſignifient la *force*, la *patience*, la *paix*, favorable au laboureur; enfin les ſacrifices où ces animaux ſervoient de victimes: alors ils ont les cornes chargées de rubans, & on les appelle *tauri vittati*, ou *infulati*, ou *mithrati*.

Quand ils ſont en poſture de frapper de la corne, ils annoncent la guerre ou ſimplement des combats de taureaux qu'on a donnés pour ſpectacle. Quand ils ſont ou paſſans ou accouplés, & conduits par un homme voilé, ils marquent les colonies dont on traçoit l'enceinte avec la charrue.

On ſait peut-être la cérémonie, qui ſe pratiquoit pour les villes qu'on vouloit bâtir. On atteloit, non pas une paire de bœufs, mais un bœuf & une vache, & on mettoit le bœuf en-dehors & la vache en-dedans. Le ſens de ce myſtere eſt que le bœuf marque les *hommes* qui doivent aller & venir pour les affaires, & la vache marque les *femmes* qui doivent garder le logis & prendre ſoin du domeſtique.

Le cancre décele les villes maritimes. C'eſt encore le *ſymbole* de la prudence, & il eſt conſacré à Minerve, déeſſe de la ſageſſe, à cauſe de l'induſtrie qu'il a de ſe défaire de ſon écaille, quand il en eſt incommodé. On le trouve joint à un papillon, à cauſe du bon mot d'Auguſte, *feſtina lente*.

Le capricorne, ou ſimple ou double, eſt le *ſymbole* de cet empereur. On croit que c'eſt le ſigne ſous lequel ce prince vint au monde, & qu'il marquoit l'horoſcope qui lui fut faite à Apollonie par Théogene, lorſqu'il lui prédit l'empire. Cette opinion cependant ſe trouve combattue par les ſavans, qui ſoutiennent qu'Auguſte n'eſt point né ſous le capricorne.

Le cerf fait connoître Epheſe & les autres villes où Diane étoit ſingulierement honorée.

Le chameau nous annonce l'Arabie.

Le cheval dans les médailles puniques eſt le *ſymbole* de Carthage, bâtie, ſelon l'oracle, dans le lieu où l'on apperçut une tête de cheval. Les chevaux paiſſans marquent la *paix* & la *liberté*, ou ſimplement un pays abondant en pâturages. Le cheval bondiſſant dénote l'Eſpagne fertile en excellens chevaux. Quelquefois il déſigne les victoires remportées dans les jeux publics, comme ſur les médailles du roi Hiéron. Quelquefois c'eſt le bucéphale d'Alexandre, ou ſimplement l'emblème des rois de Macédoine.

Le chien eſt l'image de la fidélité. On le donne à Mercure, à cauſe de ſa vigilance & de ſon induſtrie à découvrir ce qu'il quête. Diane a ſes levriers pour *ſymbole*. Quand le chien eſt auprès d'une coquille & qu'il a le muſeau barbouillé de rouge, il marque la ville de Tyr; car c'eſt-là que le chien d'Hercule, ayant mangé le *murex*, en revint le nez tout empourpré, & fit connoître cette belle couleur. On poſſede une médaille d'argent conſulaire de la famille *Mamilia*, ſur laquelle l'on voit d'un côté la tête de Mercure couverte du pétaſe, & le caducée derriere. De l'autre eſt un homme en habit de voyageur, qui s'appuie de la main gauche ſur un grand bâton, & qui tend la main droite ſur un chien qui ſemble le reconnoître & s'approcher pour le careſſer. Tout le monde reconnoît là l'aventure d'Uliſſe racontée dans l'Odyſſée d'*Homere*. La légende de ce côté de la médaille eſt C. MAMILLIMEA. Elle a été reſtituée par Trajan.

La cicogne qui nourrit ſon pere & ſa mere durant leur vieilleſſe, eſt le *ſymbole* de la piété. Elle ſe place ordinairement aux piés de cette déeſſe, ou à côté des enfans qui ont ſingulierement honoré leurs parens.

Le coq, eſt l'attribut de la vigilance. On le donne au dieu Lunus & à Mercure; quelquefois à Bacchus, parce qu'on le lui ſacrifioit pour la conſervation des vignes. Il dénote auſſi les combats & la victoire.

La corneille, eſt le *ſymbole* d'Apollon le dieu des devins. Quand elle eſt perchée, elle déſigne la foi conjugale.

Le crocodile, repréſente le Nil & l'Egypte qu'il arroſe, parce qu'il naît dans ce fleuve. Quelquefois il marque des ſpectacles, où l'on avoit donné le plaiſir au peuple de voir ces animaux extraordinaires.

Le dauphin, entortillé à un trident ou à une ancre, ſpécifie la liberté du commerce & l'empire de la mer. Quand il eſt joint à un trépié d'Apollon, il caractériſe le ſacerdoce des quinze-virs, qui pour annoncer leurs ſacrifices ſolemnels, portoient par toute la ville un dauphin au bout d'une perche, & qui regardoient ce poiſſon comme étant conſacré à Apollon, ainſi que la corneille parmi les oiſeaux.

L'éléphant figure l'éternité, parce qu'il eſt d'une très-longue vie. Plus ſouvent néanmoins, il marque les jeux publics, où l'on en expoſoit aux yeux du peuple.

Dans les médailles du Jules, du tems de la république, lorſqu'il n'étoit pas encore permis de mettre ſa tête ſur les monnoies, il fit graver à la place cet animal, dit le P. Jobert, parce qu'en langue punique, *cæſa* ſignifie un *éléphant*. Mais il n'eſt pas vraiſſemblable que Céſar ait employé cette frivole équivoque; de plus, l'hiſtoire nous apprend que le ſurnom de *Céſar* étoit dans la famille des Jules, dès le tems de la ſeconde guerre punique.

La harpie, eſt l'emblême de la valeur.

Le hibou, qui voit comme le chat dans les ténebres, eſt le *ſymbole* de la ſageſſe; il eſt conſacré à Minerve, & placé quelquefois ſur ſon caſque, quelquefois à ſes piés.

L'hipopotame, repréſente le Nil & l'Egypte que ce fleuve arroſe.

Le lievre & le lapin ſont le *ſymbole* de l'Eſpagne; on en voit auſſi ſur les médailles de Sicile. Ils caractériſent en général l'abondance, à cauſe de leur fécondité.

Le loup & la louve ſignifient, ou l'origine de la ville de Rome, fondée par les deux freres qu'on publioit avoir été allaités par une louve, ou ſimplement la domination romaine, à laquelle les peuples étoient ſoumis; peut-être déſignent-ils le pays où il ſe trouvoit quantité de loups, comme l'exprime la médaille de la ville de Mérida. Souvent on voit les deux freres, Rémus & Romulus, attachés aux têtes de la louve.

Le paon & l'aigle, peignent la conſécration des princeſſes, comme on peut le voir ſur des médailles de Plotine, de Marciana, de Matidie & de Sabine, rapportées par M. Vaillant. Comme on croyoit que ces oiſeaux favoris, l'un de Junon & l'autre de Jupiter, portoient les ames au ciel: on les voit quelquefois au-deſſus du bûcher.

Le pégaſe aîlé, eſt le *ſymbole* de Corinthe, où Minerve le donna à Bellerophon pour combattre la Chimere. Il ſe trouve auſſi ſur les médailles des villes d'Afrique, & ſur celles de Sicile, depuis que les Carthaginois s'en furent rendus les maîtres, parce qu'on tenoit que ce cheval miraculeux étoit né du ſang de Méduſe qui étoit africaine. Syracuſe en particulier, qui avoit une étroite alliance avec Corinthe, gravoit un pégaſe ſur ſes médailles.

Le phénix, qui renaît à ce qu'on prétend de ſes cendres, ſignifie tantôt l'eſpérance d'un plus heureux tems, tantôt l'éternité même & la durée de l'empire. On le voit quelquefois ſeul perché ſur un globe; le plus ſouvent il eſt dans la main du prince.

Les pigeons ſont conſacrés à Vénus, & ſe trouvent quelquefois à ſon char & à celui de ſon fils; ils ſont ordinairement ſur ſes temples, & à côté de ſes autels.

Les poiſſons, marquent les villes maritimes; mais les thons, appellés *pélamides*, ſont le *ſymbole* particulier de Byzance, parce qu'on y en pêche quantité.

Le porc, ſur les médailles d'Antonin, ſignifie les commencemens de Rome, & le lieu où Lavinium fut bâti, ſelon l'oracle qui avoit ordonné qu'on le plaçât à l'endroit où la truie ſe ſeroit arrêtée, promettant qu'après autant d'années qu'elle auroit de petits cochons, on ſe trouveroit en état d'en bâtir une bien plus conſidérable.

Le ſanglier, eſt le *ſymbole* des jeux ſéculaires qui ſe faiſoient en l'honneur de Diane à qui cet animal eſt conſacré. Quelquefois il déſigne de certaines chaſſes dont on donnoit le plaiſir au peuple.

Le ſerpent ſeul, eſt mis ordinairement pour Eſculape, ou pour Glycon le ſecond Eſculape; & quand il eſt ou à l'autel, ou dans la main d'une déeſſe, c'eſt toujours le *ſymbole* d'Higée ou de la Santé. Le double ſerpent, eſt la marque de l'Aſie. Quelquefois il ſignifie la guerre & la diſcorde, quand il eſt aux piés de la Paix. Quand il eſt aux piés de Minerve, à qui Plutarque dit qu'il étoit conſacré, il marque le ſoin qu'on doit prendre des filles, qu'il faudroit, s'il eſt poſſible, garder avec le dragon des Heſpérides. Quand il ſort d'une corbeille, ou qu'il accompagne Bacchus, il marque les orgies de ce dieu. Quand il eſt au-deſſus d'un trépié, il marque l'oracle de Delphes, qui ſe rendoit par un ſerpent.

La ſirene, dont l'image ſe trouve ſur les médailles de Cumes, eſt Parthenope qui y eſt enterrée.

Le ſphinx, repréſente la prudence, & ſe donne à Apollon & au Soleil, à qui rien n'eſt caché. On le mettoit à l'entrée des temples, pour marquer la ſainteté des myſteres. Sur les médailles d'Auguſte, il nous repréſente le cachet de ce prince, qui prétendoit montrer par-là que les ſecrets des princes doivent être impénétrables.

La tortue, eſt un *ſymbole* de Vénus; il apprend alors que les femmes mariées doivent ſe tenir à la maiſon.

La tourterelle, eſt l'image de la concorde entre la femme & le mari.

Certains animaux extraordinaires qui ſe rencontrent ſur les revers avec ce mot, *Munificentia Aug.* ou bien avec celui-ci, *Sæculares Aug.* ne ſignifient autre choſe, ſinon que les princes dont la médaille porte le nom, les ont fait venir des pays étrangers, afin de les donner en ſpectacle au peuple.

On a quelquefois pris le ſoin de ſpécifier ſur les médailles, l'ordre dans lequel on les avoit fait voir au peuple; c'eſt ce qu'expriment certains chiffres qui ſe trouvent ſur les médailles des Philippes, I. II. III. *&c.* ils veulent dire que cet animal parut le premier, le ſecond, *&c.*

Avec ces notions générales, il n'eſt perſonne qui ne puiſſe agréablement s'appliquer à déchiffrer ces médailles, en attendant que la lecture & l'uſage lui découvrent les myſteres cachés d'autes *ſymboles* ſinguliers, dont l'intelligence eſt reſervée aux gens conſommés dans l'art numiſmatique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYMBOLIQUE, COLONNE, (*Archit.*) colonne qui, par des attributs, déſigne ou une nation, comme une colonne d'ordre françois, ſemée de fleurs-de-lys, ainſi qu'il y en a au portail des PP. jéſuites à Rouen; ou quelque action mémorable, comme la colonne Corvine, contre laquelle étoit un corbeau, & qui fut élevée à Valerius Maximus ſurnommé *Corvinus*, en mémoire de la défaite d'un géant par le moyen d'un corbeau, ainſi que le rapporte M. Félibien dans ſes *Principes des arts, l. I. ch. iij.*

On comprend encore ſous le nom de colonnes *ſymboliques*, celles qui ſervent de ſymboles, comme on en voit une ſur la médaille de Néron, qui marque la ſtabilité de l'empire romain. *Dictionn. d'archit.*

SYMBOLON, *ou* SYMBOLORUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port ſur les côtes méridionales de la Cherſonnèſe taurique. Arrien, *Péripl. p.* 20. le place entre la ville de Lampas, & celle de la Cherſonnèſe, à cinq cens vingt ſtades de la premiere de ces places, & à cent quatre vingt ſtades de la ſeconde. Dans un fragment d'un périple du Pont-Euxin, & du Palus Méotide, *p.* 6. ce port eſt appellé *Ebuli portus*, ou *Symbulon*, & placé à trois cens ſtades, ou quarante milles du promontoire Criû, & à quatre-vingt ſtades, ou vingt-quatre milles de la ville de Cherſonnèſe. Strabon, *l. VII. p.* 308. place auſſi le port *Symbolum* ſur la côte ſeptentrionale de la Cherſonnèſe taurique, après la ville de Cherſonnèſe; & Pline, *l. IV. c. xij.* lui donne la même ſituation; de ſorte qu'il doit y avoir faute dans Ptolomée, *l. III. c. vj.* qui met ce port ſur la côte occidentale & dans le golfe Carcinite, non-ſeulement avant la ville de Cherſonnèſe, mais encore avant le promontoire *Parthenium*. (*D. J.*)

SYMBOLUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Thrace, ainſi appellé par les Grecs, ſelon Dion Caſſius, *liv. XLVII.* parce que le mont *Symbolus*, dans cet endroit ſe joint à une autre montagne qui avance dans le milieu du pays. Ce lieu étoit entre les villes de *Néapolis* & de *Philippi*, dont la premiere étoit ſituée ſur le bord de la mer, du côté de l'île Thaſus, & la ſeconde dans les terres, au milieu d'une plaine, entre les monts Paugée & Symbolus. (*D. J.*)

SYME, (*Géog. anc.*) île d'Aſie, dans la mer Carpathienne, ſur la côte de la Doride, entre Gnide & Loryma, ſelon Strabon, *l. XIV.* & Ptolomée, *l. V. c. ij.*

Athénée raconte que Glaucus, le dieu marin, ayant enlevé Syme, fille de Jalemus & de Dotis, paſſa dans une île déſerte près de Carie, qu'il appella du nom de ſa femme. Diodore prétend néanmoins qu'elle prit ſon nom de la femme de Neptune: il ajoute que Niréus, ce grand & bel homme, qui amena du ſecours à Agamemnon pendant la guerre de Troie, fut roi de cette île, que poſſederent enſuite les Cariens qui ſe trouvoient les maîtres de la mer; mais ayant été contraints de l'abandonner par une ſécheresſe qui y fit de grands ravages, l'île demeura déſerte, juſqu'au tems que la flotte des Lacédémoniens y vint aborder.

Homere fait mention de cette île dans ſon *II. l. de l'Iliade*, où il dit que Niréus, roi de *Syme*, & le plus beau d'entre les Grecs après Achille, vint à la guerre de Troie, mais avec peu de monde. Ce fut devant la même île que les Athéniens furent battus par les Lacédémoniens, dans un combat naval où ils perdirent ſept vaiſſeaux; & alors les Lacédémoniens prirent terre à *Syme*, & y dreſſerent un trophée en mémoire de la victoire qu'ils venoient de remporter ſur leurs ennemis.

On ne peut pas douter que cette île n'ait été autrefois très-cultivée & très-fertile en grain; car on a des médailles anciennes qui le juſtifient; on voit ſur un des côtés de ces médailles, Cerès couronnée d'épics, & de l'autre côté encore une javelle d'épics.

Le nom moderne de *Syme*, eſt *Simio. Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

SYMMACHIE, (*Mythol.*) ſurnom que les habitans de Mantinée donnerent à Vénus parce qu'elle avoit, diſoient ils, combattu pour les Romains, à la journée d'Actium. (*D. J.*)

SYMMETRIA, (*Antiq. rom.*) Pline dit que de ſon tems la langue latine n'avoit point de terme propre, pour exprimer le mot grec συμμέτρια, quoique Cicéron ſe ſoit ſervi du verbe *commetiri*; d'où vient le *commenſus* dont Vitruve uſe, & qui contient toute la ſignification du mot grec: car *commenſus*, de même que *Symmetria*, ſignifient l'amas & le concours, ou rapport de pluſieurs meſures, qui dans diverſes parties ont entre elles une même proportion, qui eſt convenable à la parfaite compoſition du tout. Il eſt à remarquer que nous n'entendons à préſent par *ſymmétrie*, autre choſe que ce que les anciens entendoient par *ſymmetria*: car leur mot grec & latin ne ſignifioit que proportion, au-lieu que *ſymmétrie*, dans notre langue, déſigne un rapport de parité, ſoit de hauteur, de largeur, ou de longueur de parties, pour compoſer un beau tout; en un mot, en architecture, c'eſt une diſpoſition réguliere de toutes les parties d'un bâtiment. (*D. J.*)

SYMMETRIE, (*Architect.*) eſt le rapport, la proportion & la régularité des parties néceſſaires pour compoſer un beau tout. Ce mot eſt compoſé du grec *ſym*, avec, & *metron*, meſure.

La *ſymmétrie*, ſelon Vitruve, conſiſte dans le rapport & dans la conformité des parties d'un ouvrage à leur tout, & de la beauté de chaque partie, à celle de tout l'ouvrage, eu égard à une certaine meſure; de ſorte qu'il regne dans le bâtiment & dans tous ſes membres, une auſſi juſte proportion que celle qui ont les bras, les coudes, les mains, les doigts, & les autres membres du corps humain, les uns par rapport aux autres, & par rapport à tout le corps.

La *ſymmétrie* uniforme eſt celle où la même ordonnance regne dans tout le pourtour.

Et la *ſymmétrie* reſpective eſt celle où il n'y a que les côtés oppoſés qui ſoient pareils ou égaux les uns aux autres.

La *ſymmétrie* qui eſt le fondement de la beauté en architecture, en eſt la ruine dans la plûpart des autres beaux arts. Rien n'eſt plus inſipide qu'un diſcours oratoire ſymmétrique, bien arrangé, bien diſtribué, bien compaſſé; rien n'eſt plus inſipide dans un diſcours oratoire où le ſtile doit ſe conformer naturellement aux paſſions & aux images, que des phraſes bien arrondies, bien arrangées, bien cadencées,

bien ſymmétriques; rien n'eſt plus inſipide dans un poëme où le génie & la verve doivent regner, & où je dois toujours voir le poëte la tête ceinte d'une couronne en déſordre, les yeux égarés dans le ciel, les bras agités comme un énergumene, emporté dans les airs ſur un cheval aîlé, ſans éperon qui le dirige, ſans mors qui l'arrête, que la méthode, l'équerre, le compas & la regle; rien n'eſt plus inſipide dans un ouvrage de peinture où l'artiſte n'a dû ſuivre dans la diſtribution de ſes perſonnages ſur la toile que la vérité de la nature, qu'un contraſte recherché, une balance rigoureuſe, une *ſymmétrie* incompatible avec les circonſtances de l'événement, la diverſité des intérêts, la variété des caracteres. Je conſeille à tous ces eſprits froids, analiſtes & méthodiques, de ſe mettre ſous le même joug avec le bœuf, & de tracer des ſillons qui plus ils ſeront droits & égaux, mieux ils ſeront. Rien de plus contraire aux grands effets, à la variété, à la ſurpriſe, que la *ſymmétrie*, qui par une ſeule partie donnée vous annonce toutes les autres, & ſemble vous diſpenſer de les regarder.

Symétrie *des plantations*. (*agricult. décor.*) *Voy.* Plantation.

J'ajoute avec M. J. J. Rouſſeau, que l'homme de goût, capable d'enviſager les choſes dans le grand, ne s'attache pas à la *ſymmétrie des plantations*, parce que cette *ſymmétrie* eſt ennemie de la nature & de la variété; toutes les allées de nos plantations ſe reſſemblent ſi fort, qu'on croit toujours être dans la même. Je permets qu'on élague le terrein pour s'y promener commodément; mais eſt-il néceſſaire que les deux côtés des allées ſoient toujours paralleles, & que la direction ſoit toujours en ligne droite? Le goût des points de vue, des lointains, vient du penchant qu'ont la plûpart des hommes à ne ſe plaire que là où ils ne ſont pas; avides de ce qui eſt loin d'eux, l'artiſte qui ne ſauroit les rendre aſſez contents de ce qui les entoure, leur perce toujours des perſpectives pour les amuſer; mais l'homme dont je parle, n'a pas beſoin de cette reſſource; & quand il eſt occupé du ſpectacle des beautés de la nature, il ne ſe ſoucie pas des gentilleſſes de l'art. Le crayon tomba des mains de le Nôtre, dans le parc de Saint-James, étonné, confondu, de voir réellement ce qui donne tout enſemble de la vie à la nature, & de l'intérêt à ſon ſpectateur. (*D. J.*)

SYMPATHIE, dans un ſens plus naturel & plus vrai, s'emploie pour exprimer l'aptitude qu'ont certains corps pour s'unir ou s'incorporer, en conſéquence d'une certaine reſſemblance, ou convenance dans leurs figures. Comme *antipathie* ſignifie une diſpoſition contraire, qui les empêche de ſe joindre; bien entendu qu'on n'attache à ces mots d'autres idées que celle de la propriété qu'ils expriment, ſans prétendre que cette propriété vienne de quelque être métaphyſique, ou qualité occulte réſidente dans ces corps.

Ainſi, le mercure qui s'unit à l'or, & à beaucoup d'autres métaux, roule deſſus le verre, la pierre, le bois, &c. & l'eau qui mouille le ſel, & qui le diſſout, coule ſur le ſuif ſans s'y attacher; de même que ſur une ſurface couverte de pouſſiere, & ſur les plumes des oiſeaux de riviere.

Deux gouttes d'eau ou de mercure ſe joindront immédiatement par le contact, & ne feront qu'une; mais ſi vous verſez ſur du mercure de l'huile de tartre, de l'eſprit-de-vin & de l'huile de térébenthine par-deſſus, & enfin qu'il y ait de l'air par-deſſus le tout; tous ces fluides reſteront dans le vaiſſeau ſans ſe mêler ou s'unir en aucune ſorte les uns avec les autres.

La différence de peſanteur ſpécifique de ces liqueurs paroît être la principale cauſe de ce phénomene. Car l'hydroſtatique nous apprend que ſi deux fluides d'inégale peſanteur ſont dans un vaſe, le plus léger ſe mettra toujours au-deſſus du plus peſant. Il faut cependant, pour que les fluides ne ſe mêlent pas, que la différence de peſanteur ſoit un peu conſidérable. Car le vin, par exemple, quoique plus léger que l'eau, ſe mêle avec elle, à-moins qu'on ne le verſe fort doucement, ou à-moins qu'on ne le verſe ſur quelque corps nageant ſur la ſurface de l'eau (tel par exemple, qu'une tranche de pain), & qui amortiſſe la force que le vin peut avoir reçu en tombant. (*O*)

Sympathie, (*Phyſiolog.*) cette convenance d'affection & d'inclination; cette vive intelligence des cœurs, communiquée, répandue, ſentie avec une rapidité inexplicable; cette conformité de qualités naturelles, d'idées, d'humeurs & de tempéramens, par laquelle deux ames aſſorties ſe cherchent, s'aiment, s'attachent l'une à l'autre, ſe confondent enſemble, eſt ce qu'on nomme *ſympathie*. Quelle eſt rare & délicieuſe, ſur-tout quand elle eſt ſi forte, que pour me ſervir des termes d'un auteur anglois, il ne peut naître de troiſieme amour entre deux! mais ce n'eſt point de cette heureuſe liaiſon, dont je dois entretenir le lecteur. Il s'agit ici de cette communication qu'ont les parties du corps les unes avec les autres, qui les tient dans une dépendance, une poſition, une ſouffrance mutuelle, συμπάθεια, & qui tranſporte à l'une des douleurs, les maladies qui affligent l'autre. Il eſt vrai pourtant que cette communication produiſoit auſſi quelquefois par le même mechaniſme un tranſport, un enchaînement de ſenſations agréables.

La *ſympathie*, en phyſique anatomique, eſt donc l'harmonie, l'accord mutuel qui regne entre diverſes parties du corps humain par l'entremiſe des nerfs, merveilleuſement arrangés, & diſtribués pour cet effet.

La nature s'eſt propoſé trois choſes principales dans leur diſtribution; 1°. de donner du ſentiment aux organes des ſens.

2°. De donner du mouvement aux muſcles & aux fibres.

3°. De mettre les parties du corps dans une dépendance réciproque les unes des autres. L'œil, comme s'exprime un écrivain ſacré (c'eſt S. Paul), ne peut pas dire à la main, je n'ai que faire de toi, ni la tête aux piés, je n'ai que faire de vous: ainſi les nerfs ſont autant de renes dont l'ame ſe ſert pour tourner le corps de tous côtés; ce n'eſt qu'à eux que les parties doivent leurs mouvemens; les rameaux que leur envoient les mêmes troncs, ou ceux qui ſe communiquent, les tiennent dans une dépendance mutuelle, & portent à l'une les maux ou les plaiſirs, qui affligent l'autre.

Fauſſe hypothèſe ſur la ſympathie. Quelques auteurs ont attribué cette eſpece de commerce qui ſe trouve entre les parties, aux membranes qui leur ſont communes; mais il n'y eut jamais d'opinion moins fondée; l'expérience nous apprend que les membranes perdent le ſentiment de l'action, dès qu'elles n'ont plus de liaiſon avec les nerfs; ce n'eſt donc pas ſur elles qu'on doit rejetter les accidens qui s'étendent d'une partie à l'autre; ſouvent la partie qui partage la couleur d'une autre eſt fort éloignée, & ce qui ſe trouve dans l'entredeux, ne ſouffre point.

Comment pourroit-il ſe faire qu'une membrane qui tranſporte ces mouvemens irréguliers, ne fît aucun ravage dans le milieu? D'ailleurs, ceux qui ſoutiennent l'opinion dont nous parlons, s'imaginent que c'eſt par des oſcillations que les membranes ſe communiquent leurs mouvemens; mais qui pourra croire que des membranes preſſées fortement de tous côtés, attachées à chaque point de leur ſurface, flottantes dans une infinité d'endroits, lâches preſque partout, conduites par pluſieurs détours, ſoient capables de vibrations? Ce n'eſt donc qu'aux nerfs & aux vaiſſeaux qu'il faut rapporter la *ſympathie* qui ſe trouve entre les parties du corps. Entrons dans l'explication de ce méchaniſme.

Sympathie de la tête avec d'autres parties du corps expliquées. Dans diverſes maladies du cerveau, comme dans les contuſions, les yeux s'enflamment; le ſuc nerveux porté dans les nerfs qui vont à l'œil, donne beaucoup de force aux vaiſſeaux, & pouſſe le ſang dans les arteres lymphatiques; les nerfs de la troiſieme, quatrieme & ſixieme paires, mettent les muſcles en convulſion, & le regard devient féroce, ce qui pronoſtique le délire prochain.

Les douleurs de l'oreille ſont des plus aiguës; le grand nombre de rameaux de la ſeptieme paire, & ſa communication avec la huitieme, en donnent la raiſon; il ſurvient des puſtules à la langue, & quelquefois on ne peut plus parler quand le cerveau eſt abſcédé: d'abord les nerfs envoient beaucoup de ſuc dans les muſcles de la langue, y engorgent les vaiſſeaux, & forment par-là des puſtules; enfin par la violente compreſſion des nerfs, la langue devient paralytique.

Dans les bleſſures de tête, on vomit de la bile; en voici la raiſon; par l'action des nerfs qui vont à ce viſcere, les tuyaux ſont reſſerrés, comme le ſang n'a pas un grand mouvement, il s'accumule & filtre plus

de bile; mais l'action ne doit pas ſe terminer ſeulement au foie, elle peut s'étendre ſur d'autres parties; auſſi a-t-on remarqué que dans les bleſſures de tête, il ſe répandoit dans la cuiſſe un engourdiſſement; l'intercoſtal qui s'étend aux cuiſſes, explique ce phénomene.

Sympathie des yeux expliquée. Les parties de la tête qui ſont hors du crâne, ont beaucoup d'empire ſur les autres. 1°. Les yeux reçoivent des nerfs de la cinquieme paire; ainſi la dure-mere eſt agitée quand les yeux le ſont; de-là vient que l'ophthalmie produit une douleur de tête avec des battemens: 2°. quand un œil eſt attaqué, l'autre l'eſt dans la ſuite, c'eſt peut-être parce que les deux branches de la troiſieme paire ſortent du même endroit: 3°. quand les humeurs d'un œil s'écoulent par quelque bleſſure, l'autre diminue; cet accident vient du vaiſſeau ſympathique, lequel communique avec les deux yeux: 4° les yeux nous marquent les paſſions; parce que la cinquieme paire qui ſe répand dans l'œil, communique avec les nerfs des viſceres: dès qu'il y a quelque grande agitation dans le cerveau, le ſuc nerveux qui eſt envoyé dans les nerfs des yeux, y imprime divers mouvemens. 5°. La diarrhée, ſelon Hippocrate, guérit l'ophtalmie; cela doit être ainſi, puiſqu'alors les vaiſſeaux engorgés dans les yeux ſe deſempliſſent. 6°. Dans certaines maladies, les yeux ſe bouffiſſent, parce que le ſang ne peut pas retourner par les veines, car quand on lie la jugulaire d'un chien, ſon œil ſe gonfle extraordinairement. 7°. Dans les grandes paſſions, il ſuccede une inflammation de l'œil; cela vient de ce que les nerfs contractent les extrémités capillaires des arteres; alors le ſang étant accumulé, & pouſſé avec plus de force, ſe jette dans les arteres lymphatiques de l'œil. 8°. Quand le corps eſt privé de nourriture, les yeux s'enfoncent, parce que ce qui forme leur maſſe, & la graiſſe qui les environne diminue. 9°. Comme il y a beaucoup de houpes nerveuſes dans les paupieres, elles doivent être ſenſibles & quand elles ſeront fort irritées, il pourra ſurvenir des convulſions dans tout le corps, à cauſe des communications de la cinquieme paire d'où elles tirent leur naiſſance.

Sympathie des narines expliquée. La dépendance mutuelle des narines & du diaphragme s'explique par le nerf intercoſtal, qui donne un rameau au diaphragme, & en reçoit un de chaque côté des nerfs diaphragmatiques. Baglivi s'eſt imaginé, que le nez avoit quelque liaiſon particuliere avec les inteſtins, parce que quand on fume, on eſt quelquefois purgé; mais c'eſt qu'alors, on a avalé de la fumée de tabac. Pour ce qui regarde le cerveau, il n'eſt pas ſurprenant que certaines matieres comme l'héllebore, puiſſent cauſer des convulſions; la communication de la cinquieme paire avec le nez explique ce phénomene: mais il y a une choſe ſinguliere qui arrive très-ſouvent, c'eſt qu'on éternue en regardant fixement le ſoleil; cela vient de ce que la branche naſale de l'ophtalmique donne un rameau qui rentre dans le crâne, & en ſort avec l'olfactif, pour s'aller répandre dans la membrane pituitaire.

Sympathie des oreilles expliquée. Nous avons vu la liaiſon du cerveau avec les oreilles; mais il reſte à expliquer pluſieurs phénomenes qui regardent d'autres parties.

1°. Wincler a dit qu'en faiſant faire des mouvemens violens à un homme qui avoit une fluxion à l'oreille, il le délivra de cette incommodité; c'eſt que par des mouvemens violens il agita les nerfs, & rendit le cours aux liqueurs arrêtées.

2°. Fabrice de Hildan rapporte d'une femme, que les douleurs qu'elle ſentoit à l'oreille s'étendoient juſqu'au bras; c'eſt que la portion dure communique avec la ſeconde & troiſieme vertébrale, qui de leur côté, communiquent avec les nerfs brachiaux.

3°. Quelquefois les douleurs s'étendent à la cuiſſe; ce ſymptome ne peut réſulter que de la communication des nerfs lombaires avec l'intercoſtal, le ſuc nerveux étant pouſſé par ce dernier nerf, retrécit les extremités capillaires des vaiſſeaux, & par les engorgemens qu'il y forme, il y cauſe des douleurs.

4°. Dans les maux d'oreille, il arrive quelquefois une difficulté d'avaler; cet effet procede de ce que les nerfs de la cinquieme paire, qui vont à la langue, communiquent avec la portion dure.

5°. Selon l'obſervation de Baglivi, la ſurdité qui ſurvient dans les maladies, arrête le cours-de-ventre: quand il arrive des dérangemens dans les nerfs de l'oreille, l'intercoſtal étant ſecoué, envoie plus de ſuc nerveux dans les plexus méſentériques, & retrécit les extrémités capillaires des arteres.

6°. Les douleurs d'oreilles naiſſent ſouvent dans les maladies aiguës, & ſont un bon ſigne; c'eſt qu'alors la matiere qui cauſe la maladie, ſe dépoſe dans les glandes parotides; pluſieurs médecins font appliquer un cautere actuel à ces glandes, & cela réuſſit fort bien. Au reſte, ce dépôt arrive par la facilité que trouve la matiere à s'arrêter dans les cellules glanduleuſes.

Sympathie des dents expliquée. Les dents n'ont pas moins de liaiſons que l'oreille avec pluſieurs parties du corps. 1°. Le mal aux dents cauſe une tumeur & une inflammation; nous le concevons en ce que les nerfs de la cinquieme paire qui vont aux dents, envoyent des rameaux aux joues, aux gencives, aux muſcles du viſage; ainſi, quand la douleur de dents eſt violente, les nerfs contractent les extrémités artérielles; les engorgemens qui arrivent alors, forment des inflammations, & font filtrer beaucoup de liqueur dans les interſtices des fibres, ſoit des gencives, ſoit de la joue: en un mot, il arrive ici ce qu'on voit arriver quand on lie la jugulaire d'un chien, c'eſt-à-dire, que le voiſinage ſe gonfle.

2°. La douleur des dents s'étend juſqu'aux oreilles, à cauſe de la communication de la portion dure avec la cinquieme paire.

3°. Les yeux ſouffrent du mal des dents; quelquefois il ſurvient une tumeur ſous l'œil, & la paupiere paroit palpiter: la branche qui ſe porte aux dents de la mâchoire ſupérieure, envoie un rameau dans le canal qui eſt ſous l'orbite, va ſe répandre aux tégumens du viſage, & à la levre ſupérieure; or ce nerf étant agité, le ſuc qui y coule contracte les extrémités artérielles ſous l'œil, & y cauſe une tumeur par ce retréciſſement. L'origine commune de cette branche & de l'olphtalmique de Willis, fait voir encore que l'œil doit pâtir du mal des dents.

4° Quand les dents ſortent aux enfans, ils éprouvent des diarrhées, des fievres, des vomiſſemens. Comme les nerfs de la cinquieme paire ſont fort agités, la huitieme qui communique avec elle dans la bouche, & avec l'intercoſtal, qui tire ſon origine de la cinquieme, contracte à diverſes repriſes les extrémités artérielles des inteſtins, il doit donc s'exprimer une liqueur qui ſe filtrera dans les inteſtins; ſi la contraction eſt telle que tout ſoit bouché, alors la fievre & des vomiſſemens ſuccéderont.

5°. Il ſurvient aux enfans des mouvemens épileptiques, l'agitation de la cinquieme, huitieme paire, & de l'intercoſtal, en donnent la raiſon; d'ailleurs le ſang arrêté dans les viſceres, agite de tous côtés les nerfs par diverſes ſecouſſes qu'il reçoit du cœur; & de-là depend l'obſervation d'Hippocrate; ſavoir, que les convulſions ne ſurviennent pas aux enfans qui ont des diarrhées, car les vaiſſeaux ſe déſempliſſent.

6°. Les remedes qu'on met dans l'oreille, appaiſent quelquefois le mal de dents; on le conçoit par la communication de la cinquieme paire avec la portion dure.

7°. Les véſicatoires guériſſent quelquefois l'odontalgie. C'eſt un principe conſtant que tout étant en équilibre dans le corps humain, l'effort ſe jette vers l'endroit où cet équilibre eſt interrompu; or par les véſicatoires l'équilibre eſt interrompu dans un point, & alors l'effort ſe portant vers ce point-là, il eſt moindre aux environs des dents.

8°. Pour ce qui regarde la liaiſon du larynx & du pharynx, la paire vague y envoye des rameaux de deſſous le corps olivaire, & le récurrent en donne à l'œſophage & à la trachée-artere.

Sympathie des poulmons expliquée. La poitrine nous offre pluſieurs phénomenes curieux; mais il y a beaucoup de faits qu'on rapporte à la *ſympathie*, qui dépendent d'une autre cauſe. 1°. Les poumons étant attaqués, les nerfs intercoſtaux doivent produire des inſpirations fréquentes; car l'intercoſtal joint aux nerfs dorſaux, communique avec la huitieme paire.

2°. Les inflammations des poulmons font ſentir de la douleur vers les clavicules & l'omoplate, parce que le nerf intercoſtal forme avec la ſeconde paire dorſale le nerf qui ſe porte au muſcle ſouclavier.

3°. Les joues rougiſſent dans les phthiſiques. Pour expliquer ce phénomene, il faut obſerver que le ſang ne coulant pas librement dans les poumons, il ſe trouve arrêté dans la veine cave ſupérieure; les arteres doivent donc néceſſairement ſe gonfler, & envoyer plus de ſang au viſage. Autre remarque, c'eſt que le ré-

réſeau eſt conſidérable aux joues; or les parties venant à ſe ſécher dans la phthiſie, & le réſeau du viſage étant plus gros aux joues, il arrive que le ſang s'y jette en plus grande quantité.

4°. Le cerveau ſouffre dans les maladies du poumon; cela peut réſulter de la communication de la huitieme paire avec la cinquieme, laquelle envoie des rameaux à la dure-mere; mais il faut ſurtout avoir égard au ſang qui ne peut pas deſcendre commodément du cerveau.

5°. Baglivi croit qu'il y a de la *ſympathie* entre la poitrine & les teſticules, parce que les maladies du poumon ſe jettent dans les bourſes; mais cet accident rare ne vient pas de leur liaiſon. Les matieres qui forment un abſcès dans le tiſſu pulmonaire, ſe peuvent tranſporter dans tout le corps, ſoit par la diſpoſition des parties, ſoit par quelque accident.

6°. En appliquant des véſicatoires aux jambes, on a ſoulagé quelquefois les pleurétiques. On a dit que dans l'endroit où agiſſent les véſicatoires, il ſe fait une dérivation, & que la matiere dépoſée dans les poumons ſe porte aux jambes; mais cette explication n'eſt qu'un jeu d'eſprit, & le fait même eſt douteux.

7°. Quand le diaphragme eſt enflammé, on tombe dans la phrénéſie, qui n'eſt quelquefois qu'une inflammation des méninges; cela vient de ce que le diaphragme n'ayant plus de mouvement libre, le ſang s'arrête dans les poumons, & par conſéquent dans le cerveau; d'ailleurs le nerf diaphragmatique communiquant avec l'intercoſtal, agite la cinquieme paire qui donne des rameaux à la dure-mere; ce même nerf ſe rendant au cerveau, peut encore y porter une agitation qui cauſera la phrénéſie.

Sympathie du ventricule expliquée. Les maux qui ſurviennent au ventricule, ſe répandent preſque de toutes parts. 1°. Les douleurs de tête, le délire, le vertige, la rougeur du viſage, les affections ſoporeuſes dépendent très-ſouvent de ce viſcere. Les nerfs du ventricule étant agités, ceux des reins, de la rate, du foie, des plexus méſentériques le ſont auſſi, & contractent les vaiſſeaux. La contraction des extrémités artérielles arrête le ſang dans toutes ces parties; c'eſt donc une néceſſité que les liqueurs ſe portent en plus grande quantité vers la tête, & y produiſent les effets dont nous venons de parler.

2°. Les nerfs qui vont au ventricule, fourniſſent des rameaux au larynx, au pharynx, aux muſcles de l'os hyoïde & à l'œſophage; ainſi le ventricule étant agité, les rameaux le ſeront, & envoyeront plus de ſuc nerveux dans ces endroits; auſſi l'excrétion de la ſalive précede le vomiſſement. Souvent les eſquinancies ſe guériſſent par les purgatifs; & la langue, ſelon Baillou, ſe ſent toujours de l'état du ventricule.

3°. Pour la poitrine, elle n'a pas moins de liaiſon avec le ventricule. On ſait que la huitieme paire qui donne des rameaux à la trachée-artere, va former les plexus pneumoniques, & ſe répand ſur l'œſophage. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi le trouble qui arrive dans ce viſcere, excite des toux opiniâtres, & ſi les matieres qui relachent le ventricule, ſont ſi ſalutaires dans l'inflammation des poumons.

4°. Mais ſi les poumons ſont troublés par le ventricule, le cœur ne l'eſt pas moins. Les rameaux qui vont au plexus cardiaque, au cœur, aux oreillettes, doivent néceſſairement être agités, quand les nerfs du ventricule le ſont; car ils ſortent de la huitieme paire; alors l'eſprit nerveux ſe portera dans le cœur en ſi grande abondance, que ce muſcle demeurera long-tems en contraction; or cela ne ſauroit arriver qu'on ne tombe en ſyncope, & les praticiens en rapportent pluſieurs exemples.

Outre les liaiſons dont nous venons de parler, le ventricule en a encore d'autres avec l'abdomen. D'abord, le plexus ſemilunaire qui forme par ſes rameaux le plexus ſplénique, communique avec le plexus ſtomachique; ainſi quand la rate ſera remplie de ſang épais dans les hypocondriaques, ſes mouvemens irréguliers ſe communiqueront au ventricule, & en reſſerrant ſon pylore, ils donneront lieu à l'air de ſe raréfier, & de cauſer des gonflemens. Le foie ne ſouffrira pas moins des mouvemens irréguliers du ventricule; les fibres nerveuſes que la huitieme paire envoie au pylore, ſe joignent au plexus hépatique; ainſi quand elles ſeront agitées, la bile coulera ſur le champ.

Le plexus ſtomachique communique avec le plexus méſentérique: donc les douleurs de l'eſtomac peuvent paſſer dans les inteſtins; en outre le plexus rénal gauche communique avec le plexus ſtomachique; ainſi les reins s'enflammant, le vomiſſement pourra ſuccéder. Les vomiſſemens qui ſurviennent aux femmes groſſes, naiſſent de ce que le ſang qui ſortoit de l'utérus, n'ayant plus cette iſſue, il ſe jette en plus grande quantité dans l'artere cœliaque. Enfin comme les nerfs de la huitieme paire qui ſe terminent preſque au ventricule, communiquent avec les nerfs qui ſe répandent au-dehors, on ne ſera pas ſurpris ſi les maux qui arrivent à l'eſtomac, excitent des ſueurs, ou ſuppriment la tranſpiration; la grande contraction qu'éprouvent alors les vaiſſeaux, exprimera d'abord les liqueurs des couloirs, & finira par boucher les tuyaux ſecrétoires.

Sympathie des inteſtins expliquée. Les inteſtins reçoivent leurs nerfs des intercoſtaux; ces nerfs forment le plexus cardiaque & le ſplénique, qui communiquent avec les nerfs dorſaux, les nerfs de l'eſtomac & ceux de la veſſie; ainſi 1°. dans la paſſion iliaque il ſurviendra ſouvent des ſyncopes par l'agitation du plexus cardiaque; 2°. la reſpiration ſera difficile, parce que les nerfs coſtaux ſeront tirés par l'intercoſtal; 3°. on vomira à cauſe de la communication des plexus méſentériques avec le ſtomachique; 4°. il ſurviendra un grand écoulement de bile, & peut-être une inflammation au foie, parce que le plexus hépatique ſort du plexus ſemilunaire, qui jette des rameaux pour former les plexus de méſentere; 5°. l'urine s'arrêtera, parce que les plexus rénaux retréciront les extrémités capillaires des arteres rénales; 6°. les coliques pourront cauſer des maux de tête, puiſque le ſang étant arrêté dans les inteſtins, dans les reins & dans le foie, ſe porte à la tête en plus grande quantité. Les tiraillemens cauſés par les nerfs inférieurs, pourront auſſi produire des convulſions, & ces convulſions pourront cauſer la paralyſie.

Sympathie du foie expliquée. Le foie reçoit ſon plexus du nerf intercoſtal qui lui envoie trois rameaux, après qu'il en a donné un au diaphragme. Voyons ce que doit produire une telle origine. 1°. Dans les inflammations du foie, il arrive des hémorrhagies par la narine droite; cela vient de ce que le nerf intercoſtal droit qui fournit le plexus hépatique, communique avec les nerfs qui vont au nez, & y cauſe des engorgemens qui ſont ſuivis d'une hémorrhagie. 2°. Ceux qui ont le foie trop gros & enflammé, ſentent, ſelon Baillou, une douleur aux clavicules & aux omoplates; il faut remarquer qu'alors on ne reſpire qu'en élevant les côtes; on tient l'omoplate & la clavicule élevés, ce qui ne peut ſe faire quelque tems ſans douleurs. 3°. Il arrive des vomiſſemens, à cauſe que les fibres de la huitieme paire qui vont au pilore, ſe joignent au plexus hépatique. 4°. Hollier rapporte qu'il a vu deux ou trois fois à la cuiſſe des douleurs inſupportables qui ne cédoient à rien, & qu'il a trouvé du pus entre les muſcles. Dans ce cas, le foie avoit quelque vomique; car ce phénomene ne dépend pas des nerfs; peut-être que le pus de la jambe s'étoit dépoſé dans le foie, ou que du foie il étoit venu en circulant au-travers la ſubſtance celluleuſe juſqu'aux extrémités.

Sympathie de la rate expliquée. Nous avons déja dit quelque choſe de la rate. 1°. Ses incommodités ſe font ſentir quelquefois au côté droit; cela doit arriver par la communication du plexus ſémi-lunaire gauche avec le plexus hépatique; car c'eſt ce plexus ſemi-lunaire qui donne origine au plexus ſplénique. 2°. Quand il y a quelque obſtruction, on eſt ſujet au vomiſſement; cela vient de la communication du plexus ſemi-lunaire avec le plexus ſtomachique. 3°. Les hypocondriaques ont une difficulté de reſpirer; les rameaux de l'intercoſtal qui ſe joignent aux nerfs dorſaux, doivent cauſer ce ſymptome, & la branche intercoſtale qui va s'unir à la huitieme paire près des plexus pneumoniques, peut encore contribuer à cet effet, de même que l'union du plexus ſemi-lunaire avec le nerf gauche de la huitieme paire. 4°. Par la derniere communication dont nous venons de parler, les hypocondriaques ſentent du reſſerrement à la région de l'eſtomac; il faut y ajouter encore la grande quantité du ſang que reçoit le ventricule à cauſe de l'obſtruction de la rate. 5°. Comme le plexus cardiaque reçoit des branches de l'intercoſtal gauche, le cœur peut participer aux maux de la rate. 6°. On

doit

doit ſentir un poids, ſurtout quand on a mangé; car le reſſerrement cauſé par les nerfs accumule le ſang dans les arteres, & la rate eſt comprimée par les alimens.

Sympathie des reins expliquée. Une partie qui cauſe bien des dérangemens dans la machine, c'eſt les reins. 1°. S'il y a quelque pierre, il ſurvient une difficulté de reſpirer; cela ſe conçoit par la communication de l'intercoſtal avec les nerfs coſtaux & avec la huitieme paire; d'ailleurs, afin que le diaphragme ne comprime pas le rein, on éleve les côtes, on ſe tient droit. De cette même cauſe naiſſent quelquefois des douleurs de côté ſemblables à celles de la pleuréſie.

2°. Liſter remarque qu'il ſurvient des palpitations, quand on a quelque pierre aux reins; cela peut arriver par les contractions fréquentes que cauſent dans le cœur les branches de l'intercoſtal qui forment le plexus cardiaque.

3°. Le pouls eſt petit du côté malade; car comme l'intercoſtal communique avec les nerfs brachiaux, ces nerfs qui ſont alors agités, contractent les arteres, & les empêchent d'obéir comme auparavant, aux mouvemens du cœur.

4°. Il ſurvient des coliques & des vomiſſemens; la communication des plexus méſentériques & du ſtomachique avec les plexus rénaux, produiſent ces accidens.

5°. Le teſticule ſe retire en haut, à cauſe des rameaux lombaires qui ſe jettent dans les vaiſſeaux ſpermatiques, & qui vont au muſcle crémaſter, lequel en ſe contractant, doit de néceſſité ſoulever le teſticule.

6°. On ſent un engourdiſſement à la cuiſſe, en conſéquence de la compreſſion du nerf intercoſtal près du rein.

7°. Il arrive une ſuppreſſion d'urine, parce que les nerfs irrités contractent les extrémités artérielles des reins.

8°. On éprouve une douleur aux lombes, parce que vers l'endroit où naiſſent les branches des plexus rénaux, il y a des filets qui vont ſe jetter aux lombes; d'ailleurs les plexus ſemi-lunaires, après avoir donné des plexus aux reins, donnent des branches aux lombes.

9°. Les douleurs d'un rein s'étendent à l'autre; ſouvent même elles ne ſe font pas ſentir dans le rein qui eſt affligé, mais dans l'autre. Comme les plexus ſemi-lunaires communiquent enſemble, lorſqu'un rein eſt malade, la contraction que les plexus porteront dans les arteres de l'autre rein, y pourront cauſer une ſuppreſſion; mais ſi les pierres cauſent une grande compreſſion dans un rein, il n'y aura plus de ſentiment; cependant les diſtenſions que cauſeront ces pierres, tirailleront les nerfs de l'autre rein, & y tranſporteront la douleur.

Sympathie de la veſſie expliquée. Nous finirons les mouvemens ſympathiques qui regardent les couloirs de l'urine, par le rapport de la veſſie avec quelques parties. 1°. Quand elle contient quelque pierre, on ſent de la douleur au gland; ce ſymptome réſulte de ce que les nerfs étant irrités par la pierre, contractent les vaiſſeaux tendres qui ſont au gland, & y cauſent quelque ſéparation dans les fibres. 2°. Quand on urine avec douleur, on ſent de petits mouvemens convulſifs preſque par tout le corps; c'eſt que les nerfs intercoſtaux agitent les nerfs épineux, qui peuvent porter leur mouvement dans toutes les parties. 3°. La veſſie doit communiquer ſes mouvemens à l'abdomen, à cauſe qu'elle reçoit les nerfs du plexus méſentérique inférieur. 4°. A l'anus, aux protaſtes, aux véſicules ſéminales; car les nerfs que reçoit la veſſie, viennent de la même origine, c'eſt-à-dire, du plexus méſentérique & de l'intercoſtal.

Sympathie de l'uterus expliquée. Si quelque partie a de la liaiſon avec les autres, c'eſt aſſûrement la matrice. 1°. Dans la paſſion hyſtérique les femmes ſentent quelquefois un froid glaçant derriere la tête; les nerfs vertébraux qui communiquent avec l'intercoſtal, ſont tellement agités par ce dernier nerf, qu'ils envoient dans les tégumens de la tête une grande quantité de ſuc nerveux; de ſorte que les vaiſſeaux ſont entierement reſſerrés; & comme le ſang n'y peut pas couler, la diminution du mouvement fait ſentir le froid.

2°. Il ſurvient une grande douleur de tête, parce que le ſang arrêté dans les parties inférieures ſe porte en grande quantité vers les parties ſupérieures; c'eſt de-là que dépend encore le vertige dont l'origine conſiſte dans le gonflement des arteres qui vont à l'œil; c'eſt encore à cette même cauſe, qu'il faut rapporter le tintement d'oreille; car les vaiſſeaux qui accompagnent le nerf acouſtique, agitent ce nerf par leurs battemens.

3°. La pâleur qui ſurvient dans cette maladie, peut s'expliquer par le gonflement des gros tuyaux qui compriment les petits & empêchent le ſang d'y couler.

4°. Les convulſions naiſſent du ſang arrêté, qui, par ſes ſecouſſes, agite par-tout le genre nerveux.

5°. Il ſurvient un grand reſſerrement au larynx & au pharynx; ce reſſerremment procede de la liaiſon du plexus glangliforme de l'intercoſtal, avec la branche de la huitieme paire qui ſe porte au larynx & au pharynx.

6°. La difficulté de reſpirer, réſulte de l'agitation que cauſe l'intercoſtal dans les plexus pneumoniques, par le rameau qui s'inſere à la huitieme paire. Le ſang étant arrêté dans les poumons, parce qu'il ne peut pas couler vers les parties inférieures, peut encore rendre la reſpiration pénible: ajoutez la communication du nerf diaphragmatique avec l'intercoſtal, & vous verrez que toutes ces cauſes ne ſeront que trop ſuffiſantes pour déranger la reſpiration.

7°. Le vomiſſement peut venir, 1°. du ſang qui ſe jette en trop grande quantité dans le ventricule; 2°. de l'agitation que les plexus méſentériques cauſent dans les rameaux que la huitieme paire envoie à l'œſophage; & 3°. de l'agitation des branches lombaires, qui vont aux muſcles de l'abdomen.

8°. La ſyncope procede de ce que les plexus cardiaques tiennent le cœur dans une longue contraction, par la grande quantité de ſuc nerveux qui y eſt envoyé.

9°. Le foie doit pareillement être attaqué, car le plexus hépatique eſt formé par l'intercoſtal: ainſi les vomiſſemens ſeront bilieux, comme le remarque Sydenham.

10°. Il ſe forme ſouvent une tumeur mobile dans le bas-ventre. Les plexus méſentériques qui naiſſent de l'intercoſtal, communiquent avec ce nerf; ils envoient auſſi des branches à la matrice, leſquelles contractent les inteſtins.

11°. On conçoit qu'il pourra ſurvenir des coliques affreuſes, ainſi que des douleurs de lombes, en conſéquence des branches de nerfs, que les plexus méſentériques & l'intercoſtal fourniſſent à ces parties.

12°. L'urine eſt claire comme de l'eau, parce que l'intercoſtal étant agité, les plexus rénaux le ſont auſſi; alors la grande quantité de ſuc nerveux pouſſé dans les extrémités artérielles des reins, y cauſe un reſſerrement qui ne permet pas aux parties groſſieres de s'échapper; l'eau ſeule a des parties aſſez ſubtiles pour paſſer par les couloirs.

Ce ſont-là les phénomenes que préſente ordinairement la paſſion hyſtérique, cette maladie ſi variée dans ſes jeux, qu'on peut la comparer au pouvoir qu'avoit Prothée de ſe changer en toutes ſortes de formes.

Paſſons aux phénomenes ſympathiques qui accompagnent la groſſeſſe. Le vomiſſement dépend plutôt des vaiſſeaux que des nerfs; car s'il dépendoit des nerfs, il ſeroit plus violent. Quand le fœtus croît, le ſang qui ne peut ſe décharger par la matrice, eſt obligé de ſe porter en plus grande quantité dans le ventricule, & y cauſe le vomiſſement. Les femmes enceintes ſentent de la douleur aux cuiſſes lorſqu'elles ſe mettent à genoux; cela vient de ce que le cordon que forment les vaiſſeaux & le nerf crural ſont extrêmement tendus dans cette ſituation. Il y en a qui tomberoient en foibleſſe, ſi elles reſtoient quelque tems à genoux; comme l'abdomen eſt alors fort preſſé, le diaphragme ne peut pas deſcendre, & par conſéquent la reſpiration ne peut ſe faire qu'avec peine. La veſſie, le rectum & la matrice reçoivent des nerfs des mêmes troncs; on ne ſera donc pas ſurpris que ces parties partagent réciproquement leurs maladies. Enfin dans l'amour, l'utérus partage auſſi les impreſſions des parties du corps qui en ſont les plus éloignées. L'on ſait les effets que produiſent dans cet organe de la génération, les baiſers des amans ſur les levres, par une ſuite de la communication des nerfs de la cinquieme paire. Cette cinquieme paire diſtribuant ſes ramifications aux deux levres, à l'œil, à la langue, & par l'inoculation d'un de ſes nerfs, au cœur, aux viſce-

viſceres, à la matrice, toutes ces parties ſont agitées; & le léger contact de quelques mamelons veloutés d'un corps ſpongieux, couvert d'une pellicule très-fine, cauſe tout cet embrâſement.

Remarques. Je finis par un fait particulier rapporté dans l'*hiſt. de l'acad. des Scienc.* En 1734. M. Hunauld fit à l'académie la démonſtration d'un rameau de nerf aſſez conſidérable, qui partant du plexus gangliforme ſemilunaire de M. Vieuſſens, remonte du bas-ventre à la poitrine, & va ſe perdre à l'oreillette droite, & à la baſe du cœur, où il ſe diſtribue. Comme les nerfs qui portent le ſentiment dans la machine, font que des parties aſſez éloignées ſont en commerce de ſenſations, on comprendra par ce nouveau nerf, le commerce qui ſe rencontre quelquefois entre les viſceres du bas-ventre & le cœur.

Il faut pourtant avouer que ſi ces ſortes de communications ſervent à un commerce réciproque de mouvemens, il y une communication plus cachée & primitive, qu'il faut chercher dans l'origine des nerfs. Des faits inconteſtables nous la démontrent, & nous la rendent aſſez ſenſible pour que nous puiſſions la reconnoître. Cette communication eſt telle, qu'un nerf étant irrité, celui qui lui répond dans le cerveau entre en mouvement. Eſt-ce à une cauſe de cette eſpece que l'on pourroit rapporter le premier mouvement machinal, je veux dire, le mouvement du cœur?

Tels ſont les détails phyſiologiques de M. Senac ſur cette matiere. Willis y a mêlé ſans ceſſe ſes fauſſes hypothèſes, mais il nous manque toujours un ouvrage complet ſur un ſujet ſi curieux; cette beſogne ſavante exigeroit tout enſemble un ramas d'obſervations bien avérées touchant les mouvemens ſympathiques des diverſes parties du corps humain, beaucoup de génie, de lumieres & de connoiſſances de la Nevrologie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYMPATHIE, (*Peint.*) les Peintres ſe ſervent de ce terme pour ſignifier l'union & comme l'amitié qui eſt entre certaines couleurs; le goût & la pratique apprennent aux artiſtes à connoître cette union. (*D. J.*)

SYMPATHIQUE, REMEDE, (*Médec.*) c'eſt ainſi qu'on nomma par excellence, ſur la fin du ſeizieme ſiecle, l'eau & la poudre de ſympathie du chevalier Digby. *Voyez* POUDRE de *ſympathie*.

L'ouvrage que cet anglois mit au jour pour juſtifier la poſſibilité naturelle des cures *ſympathiques*, & enſuite la fameuſe impoſture de Jacques Aymar par ſa baguette devinatoire, furent cauſe que dans le dernier ſiecle, quelques perſonnes renouvellerent le ſyſtème ridicule des ſympathies; mais ce n'eſt que dans la bouche des Poëtes, comme, par exemple, dans celle de l'auteur du *Paſtor fido, atto I. ſcena j.* qu'un pareil ſyſtème peut ſe faire écouter des amans.

Mira d'intorno, Silvio,
Quanto il mondo ha di vago, e di gentile:
Opra è d'amore: amante è il cielo, amante
La terra, amante il mare, &c.

(*D. J.*)

SYMPHONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par quelques botaniſtes à l'amaranthe de trois couleurs, que Tournefort appelle *amaranthus, folio variegato*. Cette amaranthe eſt fort cultivée par les Fleuriſtes à cauſe de ſa grande beauté; ils l'appellent *tricolor*. *Voyez* TRICOLOR. (*D. J.*)

SIMPHONIE, ſ. f. mot formé du grec *ſym*, avec, & *phoné*, voix, ſignifie dans la muſique ancienne, cette union de voix ou de ſons qui forme un concert. C'eſt un ſentiment reçu que les Grecs ne connoiſſoient pas l'harmonie, dans le ſens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Ainſi leur *ſymphonie* ne formoit pas des accords; mais elle réſultoit du concours de pluſieurs voix ou inſtrumens chantans & jouans la même partie. Cela ſe faiſoit de deux manieres: ou tout concertoit à l'uniſſon, & alors la *ſymphonie* s'appelloit plus particulierement *homophonie*, ὁμοφωνία; ou la moitié des parties étoit à l'octave, ou même à la double octave de l'autre, & cela ſe nommoit *antiphonie*, ἀντιφωνία. On trouve la preuve de tout cela dans les problèmes d'Ariſtote.

Aujourd'hui le mot de *ſymphonie* s'entend de toute muſique inſtrumentale, tant des pieces qui ne ſont deſtinées que pour les inſtrumens, comme les ſonates & concerts, que de celles où les inſtrumens ſe trouvent mêlés avec les voix, comme dans nos opéra & dans pluſieurs autres ſortes de muſiques. On diſtingue la muſique vocale en muſique ſans *ſymphonie*, qui n'a d'autres accompagnemens que la baſſe continue, & muſique avec *ſymphonie*, qui a au moins un deſſus d'inſtrumens, violons, flutes ou hautbois. On dit d'une piece qu'elle eſt grande *ſymphonie*, quand outre la baſſe & les deſſus, elle a encore deux autres parties inſtrumentales; ſavoir, taille & quinte de violon. La muſique de la chapelle du roi, celle de pluſieurs égliſes, & celle de nos opéra, ſont preſque toujours en grande *ſymphonie*.

A cet excellent *article*, je ne joindrai que quelques-unes des réflexions de M. l'abbé du Bos, après avoir indiqué le ſens du mot *ſymphonie* chez les anciens. Ils attachoient trois ſignifications principales à ce mot *ſymphonie*, συμφώνον, qui veut dire *conſonnance*.

1°. Ils déſignoient par-là les rapports entre certains ſons qui ſe ſuccédoient les uns aux autres dans ce qu'on appelle *mélodie, chant ſimple, modulation*; ainſi l'intervalle de la quarte, celui de la quinte, & celui de l'octave avec leur répétition, ſe nommoient *ſymphoniques*. Il n'en étoit pas de même des autres intervalles, quoique reçus dans le chant ſimple ou la mélodie, tels que le ton, la tierce, la ſixte, *&c.* Ils ne formoient point, ſelon les anciens, une véritable *ſymphonie*, mais ſeulement emmelie, c'eſt-à-dire, *concinnitas*, convenance. 2°. On entendoit par ce terme *ſymphonie*, le concert de pluſieurs voix, celui de pluſieurs inſtrumens, ainſi que le mélange de ceux-ci avec les voix, ſoit que les uns & les autres fuſſent à l'uniſſon, ſoit qu'ils fuſſent à la tierce ou à la double octave, ſoit qu'ils jouaſſent ou chantaſſent un ſujet, ſoutenu d'un ſimple bourdon. 3°. Enfin l'on employoit ce même mot, pour ſpécifier plus particulierement cette ſorte de concert de pluſieurs voix, ou de pluſieurs inſtrumens qui chantoient & jouoient à l'uniſſon ou à la tierce.

La muſique dit M. l'abbé du Bos, ne s'eſt pas contentée d'imiter dans ſes chants le langage inarticulé de l'homme & tous les ſons naturels dont il ſe ſert par inſtinct. Cet art a voulu encore faire des imitations de tous les bruits qui ſont les plus capables d'agir ſur nous lorſque nous les entendons dans la nature. La muſique ne ſe ſert que des inſtrumens pour imiter ces bruits dans leſquels il n'y a rien d'articulé, & nous appellons communément ces imitations des *ſymphonies*.

La vérité de l'imitation d'une *ſymphonie*, conſiſte dans la reſſemblance de cette *ſymphonie* avec le bruit qu'elle prétend imiter. Il y a une vérité dans une *ſymphonie*, compoſée pour imiter une tempête, lorſque le chant de la *ſymphonie*, ſon harmonie & ſon rithme nous font entendre un bruit pareil au fracas que les vents font dans l'air, & aux mugiſſemens des flots qui s'entrechoquent, ou qui ſe briſent contre les rochers.

Ainſi quoique ces *ſymphonies* ne nous faſſent entendre aucun ſon articulé, elles ne laiſſent pas de pouvoir jouer des rôles dans des pieces dramatiques, parce qu'elles contribuent à nous intéreſſer à l'action, en faiſant ſur nous une impreſſion approchant de celle que feroit le bruit même dont elles ſont une imitation, ſi nous entendions ce bruit dans les mêmes circonſtances que nous entendons la *ſymphonie* qui l'imite. Par exemple, l'imitation du bruit d'une tempête qui va ſubmerger un perſonnage à qui le poëte nous fait prendre actuellement un grand intérêt, nous affecte comme nous affecteroit le bruit d'un tempête prête à ſubmerger une perſonne pour laquelle nous nous intéreſſerions avec chaleur, ſi nous nous trouvions à portée d'entendre cette tempête véritable. Il ſeroit inutile d'ajouter ici que l'impreſſion de la *ſymphonie* ne ſauroit être auſſi ſérieuſe que l'impreſſion que la tempte véritable feroit ſur nous; car on ſait que l'impreſſion qu'une imitation fait ſur nous, eſt bien moins forte que l'impreſſion faite par la choſe imitée.

Il n'eſt donc pas ſurprenant que les *ſymphonies* nous touchent beaucoup, quoique, leurs ſons, comme le dit Longin, ne ſoient que de ſimples imitations d'un bruit inarticulé, &, s'il faut parler ainſi, des ſons qui n'ont que la moitié de leur être & une demi-vie.

Voilà pourquoi l'on s'eſt ſervi dans tous les pays & dans tous les tems du chant inarticulé des inſtrumens pour remuer le cœur des hommes, & pour mettre certains ſentimens en eux, principalement dans les oc-

ca-

caſions où l'on ne ſauroit leur inſpirer ces ſentimens en ſe ſervant du pouvoir de la parole. Les peuples civiliſés ont toujours fait uſage de la muſique inſtrumentale dans leur culte religieux. Tous les peuples ont eu des inſtrumens propres à la guerre, & ils s'y ſont ſervi de leur chant inarticulé, non-ſeulement pour faire entendre à ceux qui devoient obéir, les ordres de leurs commandans, mais encore pour animer le courage des combattans, & même quelquefois pour le retenir. On a touché ces inſtrumens différemment ſuivant l'effet qu'on vouloit qu'ils fiſſent, & on a cherché à rendre leur bruit convenable à l'uſage auquel on le deſtinoit.

Peut-être aurions-nous étudié l'art de toucher les inſtrumens militaires autant que les anciens l'avoient étudié, ſi le fracas des armes à feu laiſſoit nos combattans en état d'entendre diſtinctement le ſon de ces inſtrumens. Mais quoique nous n'ayons pas travaillé beaucoup à perfectionner nos inſtrumens militaires, & quoique nous ayons ſi fort négligé l'art de les toucher qui donnoit tant de conſidération parmi les anciens, que nous regardons ceux qui exercent cet art aujourd'hui comme la partie la plus vile d'une armée, nous ne laiſſons pas de trouver les premiers principes de cet art dans nos camps: nos trompettes ne ſonnent point la charge comme ils ſonnent la retraite: nos tambours ne battent point la chamade du même mouvement dont ils battent la charge. (*D. J.*)

SYMPHONISTE, ſ. m. (*Gram.*) muſicien qui compoſe ou exécute des ſymphonies, ou de la muſique inſtrumentale.

SYMPHYSE, *en Anatomie*, eſt une ſorte de connexion ou d'union des os. *Voyez* UNION.

Le mot eſt grec, συμφυσις, & ſignifie *une liaiſon* ou *connexion naturelle*.

La *ſymphyſe* ou *union des os*, eſt de deux ſortes, l'une avec moyen & l'autre ſans moyen.

La *ſymphyſe* ſans moyen eſt celle où deux os aſſemblés ſont maintenus dans cet état par eux-mêmes, ſans le ſecours d'une troiſieme choſe, & elle a lieu dans les os articulés par ſuture. *Voyez* SUTURE.

Cette union ſe fait à-peu-près de la même maniere que celle d'une greffe avec un arbre. *Voyez* GREFFE.

La *ſymphyſe* avec moyen eſt de trois ſortes, qui ſont la ſynevroſe, la ſyſſarcoſe & la ſynchondroſe. *Voyez* chacune à leur *article* propre.

SYMPHYTUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante; nommé en anglois *confrey*, & en françois *conſoude*, *voyez*-en ſous ce *mot* les caracteres d'après Tournefort.

Dans le ſyſtème de Linnæus, le calice de ce genre de plante eſt conique, pentagone, diviſé en cinq ſegmens dans les bords, & ſubſiſtant après que la fleur eſt tombée. La fleur eſt compoſée d'une ſeule feuille, qui forme un court tuyau, un peu ventreux, & diviſé à l'extrémité en cinq quartiers; l'ouverture de la fleur eſt à cinq rayons qui ſe réuniſſent en forme de cône; les étamines ſont cinq filets pyramidaux placés alternativement avec les rayons; les boſſettes des étamines ſont droites, aiguës & couvertes; le piſtil a quatre germes; le ſtile eſt de la même longueur de la fleur; le ſtigma eſt unique; le calice groſſit, tient la place du fruit, & contient quatre ſemences boſſelées, pointues, & dont les ſommets ſe réuniſſent enſemble. Linnæi *gener. plantar. pag.* 38.

Tournefort compte dix eſpeces de *ſymphytum*; la principale eſt celle qu'il nomme *ſymphytum ceu conſolida major*, *I. R. H.* 138. en françois, *la grande conſoude*. Sa racine eſt diviſée en pluſieurs branches; elle eſt noire au-dehors, blanche au-dedans, & pleine d'un ſuc épais & tenace. Ses feuilles les plus baſſes ſont aſſez larges, longues, étroites, pointues par le bout, velues & rudes. Ses tiges ſont anguleuſes, s'élevent à deux ou trois piés de haut, ſont couvertes de petites feuilles, & portent à leur ſommet des épis inclinés de fleurs blanches, qui s'ouvrent par degrés. Chaque fleur eſt creuſe, en godet, diviſée dans ſa partie ſupérieure en cinq ſegmens obtus, & placée dans un calice fort velu, où l'on trouve quatre ſemences anguleuſes, après que la fleur eſt tombée. Cette plante croît au bord des rivieres, & fleurit en Juin. Ses racines, ſes fleurs & ſes feuilles ſont d'uſage; ſon ſuc viſqueux rend bonne cette plante dans toutes ſortes de flux, & ſur-tout dans l'exulcération des poumons. *Symphytum* vient de συμφύω, *j'agglutine*, parce que cette plante eſt pleine d'un ſuc glutineux propre à conſolider les petits ulceres.

Les anciens ont donné le nom de *ſymphytum* à quelques plantes fort différentes; Dioſcoride en particulier nomme tantôt *ſymphytum*, l'énule-campane, & tantôt il appelle ainſi la prêle, *æquicetum*. (*D. J.*)

SYMPLÉGADES, (*Mythol.*) ce ſont deux îles, ou plutôt deux écueils ſitués près du canal de la mer Noire, au détroit de Conſtantinople, & qui ſont ſi près l'un de l'autre, qu'ils ſemblent ſe toucher ou s'entrechoquer, ce qui a donné lieu aux poëtes d'en faire deux monſtres marins rédoutables aux vaiſſeaux. (*D. J.*)

SYMPLÉGADES, *îles*, (*Géog. anc.*) les *Symplégades*, ou les *Cyanées*, ſont deux petites îles, ou plutôt un amas de rochers d'une figure irréguliere, qui ſe trouvent à quatre ou cinq lieues de l'entrée du Pont-Euxin, & dont une partie eſt du côté de l'Aſie, l'autre du côté de l'Europe, & aſſez près les uns des autres pour ne laiſſer qu'un paſſage difficile. Les flots de la mer qui viennent s'y briſer avec beaucoup de fracas, font élever une eſpece de fumée qui obſcurcit l'air. Comme, ſelon Strabon, il n'y a entre ces rochers que vingt ſtades de diſtance, & qu'à meſure qu'on en étoit proche ou loin, ils paroiſſoient ſe joindre ou ſe ſéparer, on croyoit en les voyant dans l'éloignement qu'ils ſe rejoignoient pour engloutir les vaiſſeaux qui y paſſoient; ce que Pline exprime ainſi: *Cianeæ ab aliis* Symplegades *appellatæ, traditæque fabulis inter ſe concurriſſe, quoniam parvo diſcretæ intervallo, ex adverſo intrantibus geminæ cernebantur, palumque deflexa acie coeuntium ſpeciem præbebant*. Et c'eſt en effet ce qui leur fit donner le nom de *Symplégades*, pour marquer que ces rochers s'entreheurtoient & s'entrechoquoient. (*D. J.*)

SYMPLOCE, ſ. f. (*Rhétorique.*) figure par laquelle un même mot eſt répété à deſſein pluſieurs fois, ſoit au commencement, ſoit à la fin d'un diſcours. Cicéron nous en fournit un bel exemple dans ſon oraiſon pour Rullus: *Quis legem tulit? Rullus. Quis majorem populi partem ſuffragiis privavit? Rullus. Quis comitiis præfuit? idem Rullus.* (*D. J.*)

SYMPOSIAQUE, ſ. m. (*Littérat.*) entretien ou converſation des philoſophes dans un banquet.

Ce mot eſt formé du grec συμποσιον, *banquet*.

Plutarque a fait neuf livres qu'il a intitulés *ſympoſiaques* ou *queſtions ſympoſiaques*, c'eſt-à-dire, *diſputes*, ou *converſations de table*.

SYMPOSIARQUE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) nom que les Grecs donnoient aux directeurs d'un repas. Cet emploi étoit quelquefois rempli par la perſonne qui donnoit le repas; quelquefois par celle qu'il nommoit lui-même; & d'autres fois ſur tout dans les repas par écot, le ſort en décidoit, ou les ſuffrages des convives. On le nommoit auſſi *modimperator*, ou *baſileus*, le *roi de la fête*, & c'étoit lui qui faiſoit les lois tendantes à la bonne union & à la gaieté, veillant à ce qu'elles fuſſent bien obſervées; d'où vient qu'on l'appelloit par cette raiſon *ophthalmus*, l'*œil du feſtin*.

Tous les conviés étoient obligés de ſuivre ſes ordres, ſur quoi Cicéron raille un certain homme qui avoit toujours obéi aux lois du cabaret, & n'avoit jamais voulu ſe ſoumettre à celles du peuple romain: *Qui numquam populi romani legibus paruiſſet, is legibus quæ in populis ponebantur, obtemperabat*.

Les principaux magiſtrats ſe prêtoient de bonne grace à exécuter les lois établies par celui que le ſort avoit nommé le légiſlateur du repas. Plutarque rapporte qu'Agéſilas, roi de Lacédémone, ayant été fait *ſympoſiarque* dans un feſtin, l'échanſon vint lui demander la quantité de vin que chaque convive boiroit, à quoi il répondit: „ Si vous avez abondance de vin, que chacun en boive à ſa volonté, ſinon faites en ſorte que chacun en ait une portion égale „. (*D. J.*)

SYMPTOMATIQUE, adj. *en Médecine*, eſt un terme ſouvent employé pour marquer la différence entre les cauſes primitives & les cauſes ſecondaires des maladies. Par exemple, une fievre cauſée par la douleur, ſe nomme *ſymptomatique*, parce qu'elle ne provient que de la douleur; c'eſt pourquoi on ne doit pas en pareil cas avoir recours aux remedes ordinaires que fievres, mais à ceux qui éloignent la douleur; car la douleur étant ceſſée, la fievre ceſſera auſſi ſans qu'on ait rien employé directement contre elle. *Voyez* FIEVRE.

Une fievre maligne eſt eſſentielle lorſqu'elle pro-

vient d'une inflammation même du cerveau, ou des miaſmes putrides répandus dans la maſſe du ſang; mais elle eſt *ſymptomatique* ſi elle eſt occaſionnée par une autre maladie, telle que l'inflammation de la poitrine, de l'eſtomac, ou la ſaburre nidoreuſe des premieres voies.

C'eſt ainſi qu'une dyſſenterie eſt diſtinguée en eſſentielle lorſqu'elle provient de l'inflammation même du canal inteſtinal comme primitive cauſe, & *ſymptomatique* lorſqu'elle vient à la ſuite d'une maladie premiere, & qui s'eſt déterminée ſur le canal inteſtinal par metaſtaſe.

Cette diſtinction de *ſymptomatique* & *d'eſſentiel* a lieu au ſujet des maladies aiguës & chroniques, & parmi les premieres dans celles qui ſe terminent par différentes criſes; c'eſt ainſi que l'on diſtingue un dévoiement en *critique* & en *ſymptomatique*: le critique eſt ſalutaire, & ſoulage le malade, le *ſymptomatique* eſt fâcheux, & fatigue le malade.

SYMPTOME, ſ. m. *en Médecine*, ſe confond ordinairement avec le *ſigne*, & on le définit *un ſigne*, *ou un aſſemblage de ſignes* dans une maladie, leſquels indiquent ſa nature & ſa qualité, & font juger quel on ſera l'événement. *Voyez* SIGNE.

Dans ce ſens, le délire eſt regardé comme un *ſymptome* de la fievre. La douleur, les veilles, l'aſſoupiſſement, les convulſions, la ſuppreſſion d'urine, la difficulté de reſpirer ou d'avaler, la toux, le dégoût, les nauſées, la ſoif, les défaillances, les pamoiſons, le dévoiement, la conſtipation, la ſécheresſe & la noirceur de la langue, ſont les principaux *ſymptomes* des maladies aiguës, malignes, ou fâcheuſes.

Boerahave donne une plus juſte idée du *ſymptome*. Tout accident contre nature qui provient de la maladie comme de ſa cauſe, en ſorte néanmoins qu'on puiſſe la diſtinguer de la maladie elle-même & de ſa cauſe immédiate, eſt proprement un *ſymptome* de cette maladie. *Voyez* MALADIE.

Si un *ſymptome* provient de la même façon de la cauſe de la maladie, on le nomme *ſymptome de la cauſe*. *Voyez* CAUSE.

S'il provient de quelque *ſymptome* antérieur, comme de ſa cauſe, on le nomme *ſymptome d'un ſymptome*.

Tout ce qui ſurvient dans une maladie par quelqu'autre cauſe que celles dont nous avons parlé, s'appelle plus proprement *epigennema*, comme qui diroit *ſuperacceſſion*.

Il paroît de-là que les *ſymptomes* rapportés ci-deſſus, ſont de véritables maladies.

Ils ſont différens quant à leur nombre, leur effet, *&c.* Cependant on peut, après les anciens, les rapporter aſſez convenablement à des défauts dans les fonctions, les excrétions & les retentions.

Sous le premier chef doivent être rangées toutes les diminutions, les abolitions, les augmentations & les dépravations des actions animales, particulierement par rapport à la faim, à la ſoif, au ſommeil & à la veille, *&c.*

Sous le ſecond chef doivent être rangées les nauſées, les vomiſſemens, les lienteries, les affections cœliaques, les diarrhées, les dyſſenteries, les paſſions iliaques, *&c.*

Sous le troiſieme chef doit être rangée la jauniſſe, la pierre, l'hydropiſie, la fievre, l'iſchurie, la ſtrangurie, l'aſthme, le rhume, *&c. Voyez* chacune de ces choſes ſous ſon *article* particulier, FAIM, NAUSÉE, LIENTERIE, DIARRHÉE, JAUNISSE, HYDROPISIE, PIERRE, FIEVRE, *&c.*

Les *ſymptomes critiques* ſont ceux qui marquent & annoncent une criſe ſalutaire; telle eſt l'éruption d'une parotide à la fin ou dans l'augmentation d'une fievre maligne; telle eſt une hémorrhagie par l'une des narines, dans le cas de pléthore, qui s'eſt jettée ſur la plevre, ou ſur le poumon.

Les *ſymptomes* en général demandent un traitement particulier, quoiqu'ils diſparoiſſent avec la cauſe de la maladie; mais on doit commencer ſurtout par les abattre dans les maladies aiguës, ainſi la fievre dans toutes les inflammations avec la douleur, fait la premiere indication. *Voyez* MALADIE.

SYMPTOMES *protéiformes*, (*Médec.*) on nomme ainſi dans les fievres & autres maladies des ſymptomes irréguliers ſi peu attendus, & ſi violens, qu'ils mettent en danger la vie du malade, parce qu'ils dérobent au medecin le caractere de la maladie, & ſon état préſent; enſorte qu'il ne peut la reconnoître, ni par le tempérament, ni par le pouls, ni par les urines, ni par aucune autre des voies accoutumées. Souvent il ne remarque qu'un grand friſſon, un vomiſſement continuel, une violente diarrhée, une colique d'eſtomac, des ſpaſmes, une douleur piquante de côté, ou d'autres accidens qui ne ſervent qu'à écarter ſon eſprit de la vraie méthode curative. Il faut alors s'en tenir aux ſeuls remedes propres à calmer des *ſymptômes* les plus urgens, & ne rien entreprendre qui puiſſe détruire les forces de la nature, & arrêter les criſes heureuſes qu'elle peut opérer. (*D. J.*)

SYMPTOSE, ſ. f. (*Léxicogr. Médic.*) συμπτώσις; terme qui composé de σύν & de πίπτω je tombe, déſigne l'affaiſſement ou la contraction des vaiſſeaux, comme il arrive après des évacuations conſidérables. Ce mot ſe prend auſſi quelquefois pour un affaiſſement du corps accablé de laſſitude & de foibleſſe; enfin ce mot ſignifie tout abattement particulier de quelque partie que ce ſoit du corps, des yeux, du viſage, *&c.* (*D. J.*)

SYMPULE, ſ. m. (*Antiq.*) petit vaſe dont les pontifes romains ſe ſervoient dans les ſacrifices pour faire des libations.

SYNAGOGUE DES JUIFS, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot grec qui ſignifie en général toute *aſſemblée*, ſe prend en particulier pour le lieu deſtiné chez les Juifs au ſervice divin, lequel conſiſte principalement dans la lecture de la loi & des prophetes.

Il eſt très-vraiſſemblable que le peuple juif n'avoit point de *ſynagogue* avant la captivité; ce fait paroît juſtifié, non-ſeulement par le profond ſilence de l'Ecriture, du vieux Teſtament, mais même par pluſieurs paſſages qui prouvent évidemment qu'il falloit qu'il n'y en eût point alors: car la maxime des Juifs, que là où il n'y a pas de livres de la loi, il ne peut pas y avoir de *ſynagogue*; c'eſt une propoſition que le bon ſens dicte; en effet, comme le ſervice eſſentiel de la *ſynagogue* conſiſtoit à lire la loi au peuple, il en réſulte que là où il n'y avoit point de livres de la loi, il ne pouvoit pas y avoir de *ſynagogue*.

Quantité de paſſages de l'Ecriture nous marquent combien le livre de la loi étoit rare dans toute la Judée avant la captivité. Quand Joſaphat envoya des miſſionnaires dans tous les pays, pour inſtruire le peuple dans la loi de Dieu, II *Chron. xvij.* 9. ils porterent un exemplaire de la loi, précaution fort inutile, s'il y en eût eu dans les villes où ils alloient: & il y en eût eu, ſans doute, s'il y eût eu des *ſynagogues*: il ſeroit auſſi ridicule de ſuppoſer parmi les Juifs une *ſynagogue* ſans un exemplaire de la loi, que parmi les Proteſtans une égliſe paroiſſiale ſans bible. Or cette particularité prouve qu'on manquoit alors en Judée d'exemplaires de la loi, & qu'il n'y avoit point de *Synagogue*; c'eſt donc vraiſſemblablement à la lecture qu'Eſdras établit de la loi en public, après la captivité, que les Juifs ont été redevables de l'érection de leurs *ſynagogues*. Examinons préſentement 1°. dans quel lieu on devoit ériger des *ſynagogues*; 2°. quel étoit le ſervice qui s'y faiſoit; 3°. dans quel tems; 4°. enfin quels miniſtres y officioient.

1°. Voici la regle qu'on obſervoit par rapport au lieu: par-tout où il y avoit dix *batelnim*, c'eſt-à-dire dix perſonnes d'un âge mûr, libres, qui puſſent aſſiſter conſtamment au ſervice, on devoit y établir une *ſynagogue*. Selon les rabbins il falloit dix perſonnes telles qu'on vient de dire, pour former une aſſemblée légitime: & là où ce nombre n'étoit pas complet, on ne pouvoit faire légitimement aucune partie du ſervice de la *ſynagogue*. Mais par-tout où l'on pouvoit s'aſſurer du ſervice de dix perſonnes en état d'aſſiſter aux aſſemblées avec les qualités requiſes; il falloit bâtir une *ſynagogue*. Cela ne ſe trouvoit que dans un endroit aſſez peuplé; & on ne vouloit pas en avoir ailleurs. Car je regarde cette regle comme une défenſe d'en établir où ces conditions ne ſe trouvoient pas; auſſi bien qu'un ordre poſitif d'en bâtir où elles ſe trouvoient, & où le nombre des habitans étoit aſſez grand, pour compter qu'on auroit toujours ſur ſemaine, auſſi bien que le jour du ſabbat, au moins dix perſonnes qui auroient le tems d'aſſiſter au ſervice, qui ne pouvoit pas ſe faire ſans ce nombre complet d'aſſiſtans.

D'abord il n'y eut que fort peu de ces *ſynagogues*; mais dans la ſuite elles ſe multiplierent extrêmement, & devinrent auſſi communes que le ſont par-

parmi nous nos égliſes paroiſſiales, auxquelles elles reſſemblent beaucoup. Du tems même de notre Seigneur, il n'y avoit pas de ville de Judée, quelque petite qu'elle fût, qui n'eût pour le moins une *ſynagogue*. Les Juifs nous diſent, qu'environ ce tems-là, la ſeule ville de Tibérias en Galilée en avoit douze, & celle de Jéruſalem 480. Mais ſi l'on prenoit ce nombre à la lettre, il faudroit pour pluſieurs de ces *ſynagogues*, avoir recours à l'expédient de quelques ſavans qui prétendent que ces dix réſidens de *ſynagogues*, qu'on nomme *batelnim*, étoient des perſonnes gagées; ſans cela, comment s'aſſurer pour tant de *ſynagogues*, d'un nombre ſuffiſant de gens ſur ſemaine, pour former toutes ces aſſemblées? Il y avoit au-moins deux de ces jours qui en demandoient une ſolemnelle, auſſi bien que le ſabbat. Lightfoot, pour lever la difficulté, croit que les *batelnims* étoient les anciens & les miniſtres qui officioient dans la *Synagogue*.

2°. Paſſons au ſervice de la *ſynagogue*: il conſiſtoit dans la priere, la lecture de l'Ecriture & la prédication. La priere des Juifs eſt contenue dans les formulaires de leur culte. D'abord ce culte étoit fort ſimple, mais à préſent il eſt fort chargé & fort long. La partie la plus ſolemnelle de leurs prieres, eſt ce qu'ils appellent *Schémonehé-Eshre*, ou les dix-neuf prieres. Il eſt ordonné à toutes les perſonnes parvenues à l'âge de diſcrétion de les offrir à Dieu trois fois le jour, le matin, vers le midi & le ſoir. On les lit avec ſolemnité tous les jours d'aſſemblée; mais elles ne ſont néanmoins que comme le fondement d'autres prieres.

La ſeconde partie du ſervice de la *ſynagogue*, eſt la lecture du vieux Teſtament. Cette lecture eſt de trois ſortes, 1°. Le *kiriath-shéma*; 2°. la loi; 3°. les prophetes.

Le *kiriath-shéma* ne conſiſte qu'en trois morceaux de l'Ecriture. Le premier eſt celui qui commence au *v.* 4. du *vj. chap.* du Deutéronome, & finit par le 9. Le ſecond commence au *v.* 13. du *chap. xj.* du même livre, & finit par le 21. Et le troiſieme eſt tiré du *xv. chap.* du livre des nombres, & commence au 37 *v.* juſqu'à la fin du chap. Comme en hébreu le premier mot du premier de ces paſſages eſt *shema*, qui ſignifie *écoute*; ils donnent à ces trois paſſages le nom de *shema*; & à ſa lecture celui de *kiriath-shema*, la lecture du *shema*. La lecture de ce *shema* eſt accompagnée de pluſieurs prieres & actions de graces, devant & après; mais la lecture du *shéma* n'eſt pas auſſi rigide que celle des prieres; il n'y a que les hommes libres qui y ſoient obligés le matin & le ſoir: les femmes & les ſerviteurs en ſont diſpenſés; quant à la lecture de la loi & des prophetes, nous en parlerons tout-à-l'heure.

La troiſieme partie du ſervice de la *ſynagogue*, eſt l'explication de l'Ecriture, & la prédication. La premiere ſe faiſoit en la liſant, & l'autre après la lecture de la loi & des prophetes. Il eſt clair que Jeſus-Chriſt enſeignoit les juifs de l'une & de l'autre de ces manieres, dans leurs *ſynagogues*. Quand il vint à Nazareth, Luc, *xvj.* 17. *&c.* la ville où il avoit ſon domicile, on lui fit lire comme membre de la *ſynagogue*, le *haphterah*, ou la ſection des prophetes, qui ſervoit de leçon pour ce jour-là; & quand il ſe fut levé, & qu'il l'eût lue, il ſe raſſit & l'expliqua, comme cela ſe pratiquoit parmi les Juifs; car par reſpect pour la loi & les prophetes on ne les liſoit que debout; mais quand on les expliquoit, celui qui officioit étoit aſſis en qualité de maître. Mais dans les autres *ſynagogues* dont il n'étoit pas membre, quand il y alloit, ce qu'il faiſoit toujours, Luc, *iv.* 16. le jour du ſabat, en quelqu'endroit qu'il ſe trouvât, il enſeignoit le peuple par ſa prédication, après la lecture de la loi & des prophetes. C'eſt auſſi ce qu'on voit pratiquer à S. Paul, *act. XIII. xv.* dans la *ſynagogue* d'Antioche, dans la Piſidie: car l'hiſtoire des actes remarque expreſſément que la prédication ſe fit après la lecture de la loi & des prophetes.

III. Le tems des aſſemblées de la *ſynagogue*, pour le ſervice divin, étoit trois jours par ſemaine, ſans compter les jours de fêtes & de jeûne: & chacun de ces jours-là, on s'aſſembloit le matin, l'après midi, & le ſoir. Les trois jours de *ſynagogue* étoient le lundi, le jeudi, & ſur-tout le ſamedi jour du ſabbat.

On y faiſoit la lecture de la loi, ou des cinq livres de Moïſe, qu'on partageoit en autant de ſections qu'il y a de ſemaines dans l'année.

IV. Pour ce qui eſt du miniſtere de la *ſynagogue*, il n'étoit pas borné à l'ordre ſacerdotal. Cet ordre étoit conſacré au ſervice du temple, qui étoit d'une toute autre nature, & ne conſiſtoit qu'en oblations, ſoit de ſacrifices, ſoit d'autres choſes. Il eſt vrai que pendant le ſacrifice du matin & du ſoir, les lévites & les autres chantres, chantoient devant l'autel, des pſeaumes de louange à Dieu; & que pour conclure la cérémonie, les prêtres béniſſoient le peuple; ce qui reſſemble un peu à ce qui ſe faiſoit dans la *ſynagogue*; mais dans tout le reſte, ces deux ſervices n'avoient rien de commun: cependant pour conſerver l'ordre, il y avoit dans chaque *ſynagogue* un certain nombre d'officiers ou de miniſtres fixes, qui étoient chargés des exercices religieux qui s'y devoient faire: on les y admettoit par une impoſition des mains, ſolemnelle.

Les premiers étoient les anciens de la *ſynagogue*, qui y gouvernoient toutes les affaires, & régloient les exercices. Dans le nouveau Teſtament, il ſe ſont appellés les principaux de la *ſynagogue*; il n'eſt marqué en aucun endroit quel étoit leur nombre; tout ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il y en avoit plus d'un dans une *ſynagogue*; car il en eſt parlé au pluriel dans quelques paſſages du n. Teſtament, où il ne s'agit que d'une; & à Corinthe où vraiſſemblablement il n'y avoit pas deux *ſynagogues*: on en voit deux à qui ce titre eſt donné, Criſpe & Soſthènes.

Après ceux-ci, il y avoit le miniſtre de la *ſynagogue*. On ne ſait pas bien même ſi ce n'étoit pas un de ceux dont on vient de parler; mais enfin, il y avoit une perſonne affectée au ſervice de la *ſynagogue*, qui prononçoit les prieres au nom de toute l'aſſemblée; & par cette raiſon, comme il les repréſentoit tous, & étoit leur meſſager, pour ainſi dire, auprès de Dieu, on l'appelloit en hébreu, *ſcheliach zibbor*, l'ange, ou le meſſager de l'égliſe. De-là vient que dans l'apocalypſe, les évêques des ſept égliſes d'Aſie, ſont appeliés d'un nom pris de la *ſynagogue*, les anges de ces égliſes: car comme le *ſcheliach zibbor* de la *ſynagogue* des Juifs, étoit le premier miniſtre qui offroit à Dieu les prieres du peuple, l'évêque étoit auſſi dans l'égliſe de Chriſt, le premier miniſtre qui offroit à Dieu celles des chrétiens de ſon égliſe.

Il eſt vrai que ce n'étoit pas toujours l'évêque qui faiſoit cette fonction, parce que dans chaque égliſe il y avoit des prêtres ſous lui, qui la faiſoient ſouvent au-lieu de lui. Mais dans la *ſynagogue*, ce n'étoit pas non plus toujours le *ſcheliach zibbor* qui officioit en perſonne: c'étoit bien ſon emploi, & ordinairement il le faiſoit; mais il ne laiſſoit pas d'arriver aſſez ſouvent, qu'on le faiſoit faire extraordinairement par quelqu'autre, pourvû que ce fût un ſujet que l'âge, la bonne conduite, l'habileté, & la piété, en rendiſſent capables. Celui qu'on choiſiſſoit ainſi, étoit pendant ce tems-là le *ſcheliach zibbor*, ou l'ange de l'aſſemblée: car comme un héraut, un meſſager envoyé de la part de Dieu à ſon peuple, eſt un ange de Dieu, puiſque le terme d'ange en hébreu, ſignifie proprement un *meſſager*; tout de même un meſſager de la part du peuple auprès de Dieu, pouvoit fort-bien s'appeller l'*ange du peuple*. Ce n'eſt qu'en ce dernier ſens qu'on donnoit le nom d'*ange* à ce miniſtre de la *ſynagogue*; mais il appartient aux miniſtres de l'égliſe chrétienne, dans l'un & dans l'autre.

Après le *ſcheliach zibbor*, venoient les diacres, ou les miniſtres inférieurs de la *ſynagogue*, que l'on nommoit en hébreu *chazanim*, c'eſt-à-dire ſurintendans. C'étoient des miniſtres fixes, qui ſous la direction des principaux de la *ſynagogue*, avoient le ſoin & l'intendance de tout ce qui s'y faiſoit: c'étoient eux qui gardoient les livres ſacrés de la loi & des prophetes, & du reſte de l'Ecriture ſainte; les livres de leur liturgie, & les autres meubles de la *ſynagogue*; & qui les donnoient quand il falloit s'en ſervir. Ils ſe tenoient auprès de celui qui liſoit les leçons de la loi ou des prophetes, & les corrigeoient, s'il leur arrivoit de ſe tromper; enfin c'étoit à eux qu'on rendoit le le livre quand la lecture étoit finie. Ainſi il eſt dit de notre Seigneur, quand il fut appellé à lire la leçon des prophetes dans la *ſynagogue* de Nazareth, dont il étoit membre, que quand il eut fini la lecture, il rendit le livre au miniſtre, c'eſt-à-dire au *chazan*, ou au diacre de la *ſynagogue*.

Autrefois il n'y avoit point de perſonne fixe établie

blie pour lire les leçons dans la *ſynagogue*. Les principaux de la *ſynagogue* appelloient celui de l'aſſemblée qu'il leur plaiſoit, & qu'ils en connoiſſoient capable, lorſque le tems de les lire étoit venu; s'il y avoit des prêtres dans l'aſſemblée on appelloit d'abord un prêtre; enſuite un lévite, s'il y en avoit: au défaut de ceux-là, on prenoit quelque iſraëlite que ce fût; & cela alloit juſqu'au nombre de ſept. De-là vient qu'autrefois chaque ſection de la loi étoit partagée en ſept parties: c'étoit pour ces ſept lecteurs. Dans quelques bibles hébraïques, elles ſont encore marquées à la marge; la premiere par le mot *choën*, c'eſt-à-dire le prêtre: la ſeconde par celui de *lévi*, le levite: la troiſieme par celui de *ſchelishi*, le troiſieme: & ainſi du reſte, par les noms hébreux qui marquent les nombres juſqu'à celui de ſept, pour montrer par-là ce que devoit lire le prêtre, le lévite, & chacun des cinq autres, dont le choix étoit indifférent, pourvû qu'ils fuſſent iſraélites & membres de l'aſſemblée, & qu'ils ſçuſſent lire l'hébreu, ſans diſtinction de tribu.

Le premier officier de la *ſynagogue*, après le *chazanim*, étoit l'interprete, dont l'office conſiſtoit à traduire en chaldéen les leçons qu'on liſoit au peuple en hébreu: comme cet emploi demandoit un homme bien verſé dans les deux langues, quand ils en trouvoient un aſſez habile, ils lui faiſoient une penſion, & le retenoient au ſervice de la *ſynagogue*, dont il devenoit alors miniſtre fixe.

Pour la bénédiction, s'il y avoit un prêtre dans l'aſſemblée, c'étoit lui qui la donnoit; mais s'il ne s'y en trouvoit point, c'étoit le *ſcheliach-zibbor*, qui avoit lu les prieres, qui le faiſoit par un formulaire qui lui étoit particulier.

Voilà ce qui nous a paru pouvoir être de quelque utilité à nos lecteurs, pour leur faciliter l'intelligence de l'Ecriture, en leur donnant une idée de l'ancien culte de la *ſynagogue*. Celui que les Juifs pratiquent aujourd'hui, s'en écarte en pluſieurs points. Les gens curieux de plus grands détails, pourront conſulter la *ſynagogue* de Buxtorf, & celle de M. Vitringa, écrites en latin, & ſur-tout Maimonides; particulierement dans les traités ſuivans, *Tephillah*, *Chagigah*, & *Kiriath-shema*. (*Le chevaliar* DE JAUCOURT.)

SYNAGOGUE, (*Critique ſacrée.*) lieu deſtiné chez les Juifs au ſervice divin, qui conſiſtoit dans la priere, la lecture de la loi & des prophetes, & leur explication. *act. XIII. xv. Voyez*-en les détails à SYNAGOGUE *des Juifs*.

Il ſuffira de remarquer ici que le mot grec συναγόγη, ne ſe prend pas ſeulement dans l'Ecriture pour l'aſſemblée religieuſe des Juifs; mais encore pour toute aſſemblée de juges & de magiſtrats, au ſujet des affaires civiles. Salomon dit par exemple: peu s'en eſt fallu que je n'aie été maltraité dans la *ſynagogue*; il ne s'agit point là d'une aſſemblée religieuſe. De même dans l'Eccléſiaſt. *j. 32.* que le Seigneur vous abbatte au milieu de la *ſynagogue*; & *ch. xxiij.* 34. rendez-vous aux volontés de la *ſynagogue*: c'eſt-à-dire ſoumettez-vous aux grands. Enfin ce mot marque une aſſemblée d'ennemis. David dit, *pſ. lxxxv.* 14. une aſſemblée (*ſynagoga*) de gens violens a cherché ma perte. (*D. J.*)

SYNALEPHE, ſ. f. (*Gram.*) dans la poéſie latine, lorſqu'un mot finiſſoit par une *m*, ou par une voyelle, & que le mot ſuivant commençoit par une voyelle, on retranchoit dans la prononciation la lettre finale du premier mot: c'eſt ce qu'on appelle *éliſion*. *Voyez* ELISION.

Les grammairiens latins reconnoiſſent deux ſortes d'éliſion; 1°. celle de la lettre finale *m*, qu'ils appellent *écthliſſe*, du grec ἐκθλίβειν, *elidere*, briſer. 2°. Celle de la voyelle finale, qu'ils appellent *ſynalephe*, du grec συναλοιφὴ, *counctio*, mot compoſé de σὺν, *cum*, & de ἀλείφω, *ungo*: le mot de *ſynalephe* eſt donc ici dans un ſens métaphorique, pour indiquer que les deux voyelles qui ſe rencontrent, ſe mélent enſemble comme les choſes graſſes; une couche de la derniere, fait diſparoître la premiere.

L'idée générale, & le ſeul terme d'*éliſion*, me ſemblent ſuffiſant ſur cette matiere; & ſoudiviſer un pareil objet, c'eſt s'expoſer à le rendre inintelligible: à force de diviſer certains corps, on les réduit en une poudre impalpable, que le vent emporte aiſément, & il n'en reſte rien. *Voyez* ſur l'éliſion les *artic.* ELISION, BAILLEMENT, HIATUS. (*E. R. M. B.*)

SYNALLAGMATIQUE, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt obligatoire des deux côtés, à la différence de certains actes qui n'obligent qu'une perſonne envers une autre: ainſi le contrat de louage eſt un acte *ſynallagmatique*, parce qu'il oblige le bailleur à faire jouir le preneur, & celui-ci à payer le prix du louage, à la différence d'une promeſſe, ou billet, qui n'oblige que le débiteur envers le créancier. *Voyez* CONTRAT, ENGAGEMENT, OBLIGATION, PROMESSE. (*A*)

SYNANCHE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une ſorte d'eſquinancie, qui attaque les muſcles internes du goſier ou pharynx. *Voyez* ANGINE & ESQUINANCIE. Le mot eſt formé du grec σὺν *avec*, & ἄγχειν, *ſerrer*, *ſuffoquer*.

Lorſque les muſcles externes du pharynx ſont attaqués, la maladie s'appelle *paraſynanché*. *Voyez* PARASYNANCHÉ.

SYNAPHE, ſ. f. *dans la Muſique ancienne*, eſt, ſelon le vieux Bacchius, la réſonnance de diateſſaron ou quarte, qui ſe fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints. Ainſi il y a trois *ſynaphes* dans le ſyſtème des Grecs. La premiere, entre le tétracorde *meſon* & le tétracorde *hypaton*; la ſeconde, entre le tétracorde *ſynnemenon* & le tétracorde *meſon*; & la troiſieme, entre le tétracorde *diezeugmenon* & le tétracode *hyperboléon:* car tous ces tétracordes ſont conjoints. *Voyez* SYSTÈME, TÉTRACORDE. (*S*)

SYNARTROISME, ſ. m. (*Rhéthor.*) συναθροισμὸς, cette figure de rhétorique que Longin appelle *arthroïſme*, & d'autres rhéteurs *coacervatio*, *collectio*, eſpece d'amplification qui ſe fait par un amas de pluſieurs choſes ou d'eſpece d'une choſe, au-lieu de nommer la choſe même. M. Péarſe en donne pour exemple ce paſſage de Cicéron pour Marcellus: *Nihil ex iſta laude centurio, nihil præfectus, nihil cohors, nihil turma decerpit.*

Quelquefois cette figure, pour peindre plus vivement, ſe plaît à étaler & à accumuler pluſieurs faits, pluſieurs actions, qui ont une liaiſon étroite avec la choſe dont on parle; c'eſt ainſi que le même Cicéron dit avec tant de force & de ſentimens. *Qui mihi fratrem optatiſſimum, me fratri amantiſſimo, liberis noſtris parentes, nobis liberos; qui dignitatem, qui ordinem, qui fortunas, qui ampliſſimam rem publicam, qui patriam, qua nihil poteſt eſſe jucundius, qui denique noſmetipſos, nobis reddidiſtis.* (*D. J.*)

SYNARTHROSE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une ſorte d'articulation des os du corps, par laquelle ils demeurent ſans aucun mouvement, du-moins apparent. *Voyez* ARTICULATION. Le mot eſt formé du grec σὺν, *avec*, ἄρθρον, *connexion*, *articulation*.

La *ſynarthroſe* eſt une articulation, par laquelle les os ſont joints ſi étroitement enſemble, qu'ils ſont immobiles les uns par rapport aux autres. Dans ce ſens, la *ſynarthroſe* eſt oppoſée à la *diarthroſe*. *Voy.* DIARTHROSE.

Elle ſe diviſe en trois eſpeces. La premiere eſt la *ſuture*, qui reſſemble quelquefois aux dents de deux peignes ou de deux ſcies qui entrent les unes dans les autres, & quelquefois à des écailles qui avancent l'une ſur l'autre. *Voyez* SUTURE.

La ſeconde eſpece de *ſynarthroſe* s'appelle *harmonie*; & c'eſt lorſque les os ſont unis ſans dentelure, ſoit que la ligne d'union ſoit droite ou circulaire. *Voyez* HARMONIE.

La troiſieme eſpece eſt appellée *gomphoſe*. C'eſt lorſqu'un os eſt arrêté dans un autre en maniere de clou ou de cheville qui eſt reçue dans un trou. *Voy.* GOMPHOSE.

SYNAULIE, ſ. f. *terme de l'ancienne Muſique*, c'étoit le concert de pluſieurs muſiciens qui jouoient alternativement des chalumeaux ou des flûtes, ſans qu'il y eût des voix de la partie.

M. Malcolm, qui doute ſi les anciens avoient une muſique compoſée uniquement pour les inſtrumens ſans mélange de voix, ne laiſſe point de citer cette *ſynaulie* d'après Athénée. *Voyez* SYMPHONIE, HARMONIE, MUSIQUE. &c. (*S*)

SYNAXARION, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſt le nom d'un livre eccléſiaſtique des grecs, où ils ont recueilli en abrégé la vie de leurs ſaints & où ils expoſent en peu de mots le ſujet de chaque fête. Ce livre eſt imprimé non-ſeulement dans la langue greque ordinaire, mais auſſi en grec vulgaire; car on en fit une verſion en cette langue, afin qu'il fût lu du ſimple peuple. Il y a bien des choſes fauſſes dans ce livre qui a été augmenté; & l'on peut voir dans les deux

diſ-

diſſertations que Léo Ollatius a compoſées ſur les livres eccléſiaſtiques des grecs, ce qu'il dit contre Xantopule, qui a inſéré beaucoup de fauſſetés dans les *ſynaxares;* c'eſt pourquoi l'auteur des cinq chapitres du concile de Florence, attribués au patriarche Gennadius, rejette ces additions de Xantopule, & aſſûre que ces ſortes de *ſynaxares*, qui ſont remplis d'erreurs, ne ſe liſent point dans l'égliſe de Conſtantinople. Il faut remarquer qu'on trouve au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuſcrits du nouveau Teſtament des indices ou catalogues appellés auſſi *ſynaxaria*, qui repréſentent les évangiles qu'on lit dans les égliſes greques pendant les jours du toute l'année. Ce qui eſt tiré de leur évangéliſtaire qu'on a accommodé aux évangiles, marquant au haut des pages les jours que chaque évangile ſe doit lire, & par ce moyen on ſupplée au livre de l'évangeliſtaire.

SYNAXE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) le *ſynaxe* étoit anciennement l'aſſemblée des chrétiens où l'on chantoit les pſeaumes, & où l'on faiſoit les prieres en commun.

SYNCELLE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) officier de l'égliſe de Conſtantinople, étoit le clerc qui demeuroit continuellement avec le patriarche; Il y en avoit pluſieurs qui ſe ſuccédoient, dont le premier s'appelloit le *porto-ſyncelle*, qui étoit témoin de toutes les actions du patriarche. Cette charge a commencé à être établie dans le ix. ſiecle. Ces *porto-ſyncelles*, comme les archidiacres de Rome, avoient beaucoup de part au patriarchat quand il demeuroit vacant. Les autres patriarches & même les évêques avoient des *ſyncelles*, & l'on a auſſi donné ce nom à quelques officiers de l'évêque de Rome; mais il y a long-tems qu'il n'y en a plus en Occident, & que ce n'eſt qu'un vain titre en Orient. Zonaras, *annal. t. III.*

Le pere Thomaſſin remarque que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe les évêques, pour prévenir les mauvais ſoupçons, devoient toujours avoir un clerc couché dans leur chambre; & que c'étoit ce clerc qu'on appelloit *ſyncelle*. Cet emploi devint ſi conſidérable auprès des patriarches de Conſtantinople, qu'on le vit quelquefois rempli par des fils & des freres des empereurs. Les évêques mêmes & les métropolitains ſe firent un honneur d'en être revêtus, quoiqu'un pareil office convînt fort peu au rang qu'ils tenoient dans l'Egliſe. Les *ſyncelles* prirent delà occaſion de faire entendre que leur dignité les élevoit au-deſſus des évêques & des métropolitains. Auſſi ſe plaçoient-ils au-deſſus d'eux dans les cérémonies eccléſiaſtiques. La faveur & le crédit des *ſyncelles* à la cour n'avoient pas peu ſervi à ſoutenir cette uſurpation. Leurs prérogatives, quoique reſtraintes, ſont encore aujourd'hui très-grandes. Dans le ſynode tenu à Conſtantinople contre le patriarche Cyrille Lucas qui vouloit répandre en Orient les erreurs de Calvin, le *proto-ſyncelle* paroît comme la ſeconde dignité de l'égliſe de Conſtantinople. Thomaſſin, *diſcipl. eccleſiaſt. part. I. l. I. c. xlvj. & part. III. l. I. c. lj. part. IV. l. I. c. lxxvj.*

SYNCHONDROSE, ſ. f. (*Oſtéolog.*) συγχόνδρωσις, de χόνδρος, *cartilage*; connexion de deux os par le moyen d'un cartilage; cette articulation cartilagineuſe paroît dans la connexion commune des os pubis, dans celle des côtes avec le ſternum, de même qu'avec les vertebres, *&c.* Il faut remarquer que les os qui ſont articulés de cette maniere, n'ont qu'un mouvement de reſſort qui eſt proportionné à l'étendue & au volume du cartilage qui les unit. (*D. J.*)

SYNCHYSE, ſ. f. (*Gram.*) σύγχυσις, *confuſio*: R. R. σὺν, *cum*, & χύω, *fundo*. C'eſt une prétendue eſpece d'hyperbate, qui ſe fait quand les mots d'une phraſe ſont mêlés entr'eux, ſans aucun égard ni à la ſucceſſion de l'ordre analytique, ni aux rapports qui lient les mots entr'eux.

C'eſt le reſpect pour les anciens porté juſqu'à l'idolâtrie & à l'enthouſiaſme, qui a fait imaginer un nom honorable pour des écarts réels, plutôt que d'oſer prononcer que ces grands hommes ſe fuſſent mépris. Il y a du fanatiſme à les croire infaillibles, puiſqu'ils ſont hommes: & ſouvent on les compromet davantage en les louant ſans meſure, qu'en les critiquant à propos.

Ajoutons qu'il nous arrive ſouvent de prendre pour confuſion un ordre très-bien ſuivi dont la liaiſon nous échappe, parce que nous manquons des lumieres néceſſaires ou de l'attention requiſe. Il y a dans l'Enéïde (*II.* 348.) un paſſage regardé juſqu'ici comme une *ſynchiſe* très-compliquée; & Servius auroit cru manquer à ſon devoir de commentateur, s'il n'en avoit pas débrouillé la conſtruction. „ Il ſem„ ble, dit M. Charpentier, (*Déf. de la langue franç.* „ *diſc. II. part. III. p.* 269.) que ce pauvre gram„ mairien ait donné lui-même dans une embuſcade „ des ennemis, dont il a toutes les peines du mon„ de à ſe ſauver; & je crois qu'Enée trouva plus fa„ cilement un aſyle pour ſon pere contre la violen„ ce des Grecs, qu'il n'en a trouvé un pour ſon au„ teur contre cette importante *ſynchiſe* qu'il ren„ contre ici, c'eſt-à-dire une franche confuſion, dont „ il n'a preſque oſé prononcer le nom en ſa propre „ langue„. On voit que M. Charpentier regarde auſſi la *ſynchiſe* comme un veritable defaut; mais il eſt perſuadé que ce défaut exiſte dans le paſſage de Virgile dont il s'agit: je n'en crois rien, & il me ſemble avoir prouvé qu'on ne l'a point encore bien entendu, faute d'avoir bien connu les principes de l'analyſe, la propriété de quelques termes latins & la véritable ponctuation de ce paſſage. *Voyez* MÉTHODE.

Si donc l'analyſe elle-même vient à nous démontrer la réalité de quelque *ſynchiſe* bien embarraſſante dans un ancien, diſons nettement que c'eſt une faute: ſi la confuſion ne va pas au point de jetter de l'obſcurité ſur la phraſe, diſons ſimplement que c'eſt un hyperbate. *Voyez* HYPERBATE.

SYNCHISE, (*Médec.*) confuſion cauſée par des coups orbes, reçus ſur l'œil avec perte de la vûe. Quand des coups orbes & violens, des chûtes ſur des corps durs & éminens, ou pareils accidens ont fait tant d'impreſſion ſur l'œil, que ſes parties extérieures ſont déchirées, rompues, ſéparées, confuſes & brouillées, avec perte de la vûe; c'eſt ce que les Grecs nomment *ſynchiſis*. Dans le cas de l'œil crevé ou rompu, état de l'œil que les auteurs appellent *rhexis*, les douleurs & l'inflammation ne ſont pas ſi grandes que dans la confuſion. Dans le *rhexis* tout eſt déja détruit, dans le *ſynchiſis* tout n'eſt que contus, dilaceré, brouillé, mais la deſtruction de l'œil ſuit bien-tôt après. (*D. J.*)

SYNCHRONE, adj. Ce mot eſt d'uſage *en Méchanique & en Phyſique*, pour marquer les mouvemens ou effets qui ſe font dans le même tems. On peut dire en ce ſens, que des vibrations ou des chûtes qui ſe font dans le même tems ou dans des tems égaux, ſont *ſynchrones*; cependant les mots d'*iſochrone* ou de *tautochrone* ſont plus uſités pour marquer des effets qui ſe font en tems égal, & le mot de *ſynchrone* pour marquer des effets qui ſe font, non-ſeulement dans un tems égal, mais dans le même tems; ce mot venant de χρόνος, *tems*, & de σὺν, *enſemble*.

M. Jean Bernoully a nommé *courbe ſynchrone*, une courbe telle qu'un corps peſant parti du centre *C*, *fig.* 69. *Méch.* & décrivant ſucceſſivement les courbes *CM*, *Cm*, &c. arrive aux différens points *D*, *m*, *M*, &c. de cette courbe dans le même tems, & dans le plus court tems poſſible; *voyez* les *actes de Leipſic*, *année* 1697. & le I. volume des *Œuvres* de M. Bernouilly, *imprimées à Lauſane*, *en* 4. *vol.* in-4°. 1743. (*O*)

SYNCHRONISME, ſ. m. (*Méchan.*) terme dont on ſe ſert pour exprimer l'égalité ou l'identité des tems dans leſquels deux ou pluſieurs choſes ſe font.

Ce mot eſt formé du grec σὺν, *avec*, & χρόνος, *tems*, & ainſi les vibrations d'un pendule ſe faiſant toutes en tems égal, on peut exprimer cette propriété par le mot de *ſynchroniſme* des vibrations; cependant elle s'appelle plus proprement *iſochroniſme* ou *tautochroniſme*, quoique certains auteurs confondent ces deux termes. *Voyez* SYNCHRONE, ISOCHRONE & TAUTOCHRONE. (*O*)

SYNCOMISTON, ſ. m. (*Littérat.*) nom donné par Athenée à une eſpece de gros pain que mangent les pauvres en pluſieurs pays, & qui eſt fait de farine dans laquelle le ſon ſe trouve mêlé. Ce genre de pain eſt fort nourriſſant; mais il ne convient qu'à des laboureurs ou à des gens forts qui font beaucoup d'exercice. (*D. J.*)

SYNCOPE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt un métaplaſme ou une figure de diction, par laquelle on retranche du milieu d'un mot quelque lettre ou quelque ſyllabe. Συγκοπή, vient de σὺν, *cum*, qui marque ici ce qui eſt originairement *compris* dans le mot, le milieu du mot, & de κόπτω, *ſcindo*.

Les Latins faiſoient grand uſage de la *ſyncope* dans leurs déclinaiſons & leurs conjugaiſons: *Di* pour *Dii*; *Deum*, *virum*, *nummum*, *ſeſtertium*, *liberum* pour *Deorum*, *virorum*, *nummorum*, *ſeſtertiorum*, *liberorum*; *apum*, *infantum*, *adoleſcentum*, *loquentum*, au lieu d'*apium*, *infantium*, *adoleſcentium*, *loquentium*. *Audii*, *audiero*, *audiiſſem* ou même *audiſſem* pour *audivi*, *audivero*, *audiviſſem*.

Ce métaplaſme eſt d'un uſage aſſez fréquent dans la génération des mots compoſés ou dérivés, ſurtout à leur paſſage d'une langue à une autre. Sans ſortir de la même langue, nous trouverons en latin *poſſum*, *ſyncopé* de *potis ſum*; *ſcriptum* pour *ſcribitum*, *ſyncopé* de *ſcribitum* qui ſeroit le ſupin analogique; & une infinité d'autres pareils. Au paſſage d'une langue à une autre, *aranea* vient d'ἀράχνη, en ſupprimant le χ, que nous avions ſeulement affoibli dans *aragnée*, que nos peres prononçoient comme le latin *dignus*; notre *ſur* vient de *ſuper*; *vie* de *vita*; *dortoir* pour *dormitoir*, de *dormitorium*, &c. *Voyez* MÉTAPLASME.

SYNCOPE, *en Muſique*, Συγκοπὴ, eſt le prolongement du ſon ſur une même note, contre l'ordre naturel du tems.

Pour bien entendre cette définition, il faut ſavoir que dans toute eſpece de meſure, il y a toujours tems fort & tems foible, & que chaque tems, & même chaque note peuvent encore ſe concevoir, diviſés en deux parties, dont l'une eſt forte & l'autre foible. *Voyez* TEMS.

Or, l'ordre naturel veut que chaque note ainſi conçue, commence par le tems fort de ſa valeur, & finiſſe pour le tems foible. Toutes les fois donc que cet ordre eſt perverti, & qu'une note commence ſur le tems foible & finit ſur le tems fort, il y a *ſyncope*. Il faut même remarquer que la *ſyncope* n'exiſte pas moins, quoique le ſon qui la forme, au lieu d'être continu, ſoit refrappé par deux ou pluſieurs notes, pourvû que la diſpoſition de ces notes qui repetent le même ſon, ſoit conforme à la loi que je viens d'établir.

La *ſyncope* a ſes uſages dans la mélodie, pour l'expreſſion & le goût du chant; mais ſa principale utilité eſt dans l'harmonie, pour la pratique des diſſonances. La premiere partie de la *ſyncope* ſert à la préparation; la diſſonance ſe frappe ſur la ſeconde; & dans une ſucceſſion de diſſonances, la premiere partie de la *ſyncope* ſuivante, ſert en même tems à ſauver la diſſonance qui précéde & à préparer celle qui ſuit. *Voyez* PRÉPARER.

Syncope de σὺν, *cum*, avec, & κόπτω, *je coupe*, *je bats*; parce que la *ſyncope* retranche de chaque tems, heurtant pour ainſi dire l'un avec l'autre. M. Rameau veut que ce mot vienne du choc des ſons qui s'entre-heurtent en quelque maniere dans la diſſonance, comme s'il n'y avoit de *ſyncope* que dans l'harmonie, & que même alors il n'y en eût point ſans diſſonance. (*S*)

SYNCOPE, *en Médecine*, eſt une grande & ſoudaine pamoiſon, dans laquelle le malade reſte ſans aucune chaleur, ni mouvement, ni connoiſſance, ni reſpiration ſenſible: il eſt ſaiſi par tout le corps d'une ſueur froide, & tous ſes membres ſont pâles & froids, comme s'il étoit mort. *Voyez* DÉFAILLANCE. Le mot eſt formé du grec σὺν, *avec* & κόπτειν, *couper*, ou *frapper*.

La *ſyncope* eſt produite par pluſieurs cauſes: 1°. par un épuiſement de forces, comme après une longue diete, après des évacuations exceſſives, des exercices violens, des bains trop long-tems continués, *&c.* 2°. par le mouvement irrégulier des eſprits, qui les empêche de ſe diſtribuer convenablement dans les parties, comme il arrive quelquefois dans la crainte, la colere, & d'autres paſſions violentes; 3°. par des hémorragies exceſſives; 4°. par une mauvaiſe conſtitution du ſang, comme dans la cacochimie, ou dans les perſonnes qui ont pris quelque choſe qui diſſout ou coagule le ſang; 5°. par des maladies cachées, comme des abſcès ou des polypes du cœur, des vers, *&c.* Une cauſe auſſi fort ordinaire, eſt un accès de vapeurs; les hypochondriaques & les femmes vaporeuſes y ſont fort ſujettes; le reſſerrement du genre nerveux eſt la cauſe de ce ſymptome. Dans ce cas, l'effet prompt & aſſuré des calmans, des antiſpaſmodiques, eſt une preuve de cette théorie.

Dans les aſſemblées nombreuſes & preſſées, on tombe quelquefois en *ſyncope*, à cauſe de l'air chaud, épais & impur, que l'on reſpire alors. Certaines femmes y tombent facilement par l'odeur du muſc, de la civette, *&c.*

Le remede de la *ſyncope* varie ſelon la cauſe: dans la *ſyncope* il faut donner des eſprits volatils & des aromatiques. Heurnius recommande l'eau thériacale, & l'eau de canelle; Etmuller le ſel volatil de vipere, l'eſprit de ſel ammoniac, l'huile de ſuccin, & la ſaignée en certains cas.

On doit conſidérer ici l'accès de la *ſyncope*, enſuite la cauſe éloignée; l'un & l'autre méritent l'attention du médecin.

Dans l'accès, on doit employer tout ce qui doit ranimer, réveiller, ou rappeller les eſprits; tels ſont l'aſperſion de l'eau froide, les odeurs puantes miſes ſous le nez; tels que l'aſſa fétida, la corne de cerf brûlée, la ſavatte, le papier brûlé, & autres.

On doit mettre la perſonne couchée ſur le dos, lui ſoulevant un peu la tête, & la mettant à l'abri de la compreſſion de ſes habits, & de tout ce qui peut la gêner.

Les remedes cordiaux, volatils, amers, tels que le lilium, la teinture de ſoufre, d'antimoine, l'élixir de propriété, ſont excellens.

Les anti-hyſtériques, tels que la teinture de caſtor, de laudanum, de benjoin, ſont auſſi indiqués.

La cauſe demande la ſaignée dans la pléthore, & la ſuppreſſion des évacuations ordinaires. *Voyez* PLÉTHORE. Dans l'épaiſſiſſement du ſang, dans la rougeur du viſage, & la peſanteur de la tête.

On doit émétiſer & purger, ſi les premieres voies ſont embarraſſées de crudités, ſi le canal inteſtinal eſt rempli d'une bile épaiſſe, érugineuſe.

On employera les amers combinés avec les cordiaux, ſi le ſang eſt épais; ſi les fibres de l'eſtomac ſont foibles & relâchées, les ſtomachiques ſont indiqués; on aura recours aux ſudorifiques, tels que la ſquine, la ſarſepareille, la bardane, & autres, ſi le ſang eſt trop ſéreux, & les fibres trop lâches.

Enfin, les eaux thermales, l'exercice moderé, la tranquillité de l'eſprit & du cœur, ſont indiqués dans tous ces cas.

SYNCRESE, (*Chimie.*) *voyez* UNION, (*Chimie.*)

SYNCRÉTISTES, HÉNOTIQUES, *ou* CONCILIATEURS, ſ. m. (*Hiſt. de la Philoſ.*) ceux-ci connurent bien les défauts de la philoſophie ſectaire; ils virent toutes les écoles ſoulevées les unes contre les autres; ils s'établirent entre elles en qualité de pacificateurs; & empruntant de tous les ſyſtèmes les principes qui leur convenoient, les adoptant ſans examen, & compilant enſemble les propoſitions les plus oppoſées, ils appellerent cela *former un corps de doctrine*, où l'on n'appercevoit qu'une choſe; c'eſt que dans le deſſein de rapprocher des opinions contradictoires, ils les avoient défigurées & obſcurcies; & qu'au lieu d'établir la paix entre les Philoſophes, il n'y en avoit aucun qui pût s'accommoder de leur tempérament, & qui ne dût s'élever contre eux.

Il ne faut pas confondre les *Syncrétiſtes* avec les Eclectiques: ceux-ci, ſans s'attacher à perſonne, ramenant les opinions à la diſcuſſion la plus rigoureuſe, ne recevoient d'un ſyſtème que les propoſitions qui leur ſembloient réductibles à des notions évidentes par elles-mêmes. Les *Syncrétiſtes* au contraire ne diſcutoient rien en ſoi-même; ils ne cherchoient point à découvrir ſi une aſſertion étoit vraie ou fauſſe; mais ils s'occupoient ſeulement des moyens de concilier des aſſertions diverſes, ſans aucun égard ou à leur fauſſeté, ou à leur vérité.

Ce n'étoit pas qu'ils ne cruſſent qu'il convenoit de tolérer tous les ſyſtèmes, parce qu'il n'y en avoit aucun qui n'offrît quelque vérité; que cette excluſion qui nous fait rejetter une idée, parce qu'elle eſt de telle ou de telle école, & non parce qu'elle eſt contraire à la nature ou à l'expérience, marquoit de la prévention, de la ſervitude, de la petiteſſe d'eſprit, & qu'elle étoit indigne d'un philoſophe; qu'il eſt ſi facile de ſe tromper, qu'on ne peut être trop reſervé dans ſes jugemens; que les philoſophes qui ſe diſputent avec le plus d'acharnement, ſeroient ſouvent d'accord, s'ils ſe donnoient le tems de s'entendre; qu'il ne s'agit le plus ordinairement que d'expliquer les mots, pour faire ſortir ou la diverſité ou l'identité de deux propoſitions; qu'il eſt ridicule d'imaginer qu'on a toute la ſageſſe de ſon côté; qu'il faut aimer, plaindre & ſervir ceux mêmes qui ſont dans l'erreur, & qu'il étoit honteux que la différence des ſentimens fût auſſi ſouvent une ſource de haine.

Ce n'étoit pas non plus qu'ils s'en tinſſent à compare-

pare-

parer les ſyſtèmes, & à montrer ce qu'ils avoient de commun ou de particulier, ſans rien prononcer ſur le fond.

Le *ſyncrétiſte* étoit entre les Philoſophes, ce que ſeroit entre des hommes qui diſputent, un arbitre captieux qui les tromperoit & qui établiroit entre eux une fauſſe paix.

Le *Syncrétiſme* paroîtra ſi biſarre ſous ce coup d'œil, qu'on n'imaginera pas comment il a pu naître, à-moins qu'on ne remonte à l'origine de quelque ſecte particuliere, qui ayant intérêt à attirer dans ſon ſein des hommes diviſés par une infinité d'opinions contradictoires, & à établir entre eux la concorde, lorſqu'ils y avoient été reçus, ſe trouvoit contrainte tantôt à plier ſes dogmes aux leurs, tantôt à pallier l'oppoſition qu'il y avoit entre leurs opinions & les ſiennes; ou entre leurs propres opinions.

Que fait alors le prétendu pacificateur? Il change l'acception des termes; il écarte adroitement une idée; il en ſubſtitue une autre à ſa place; il fait à celui-ci une queſtion vague; à celui-là une queſtion plus vague encore; il empêche qu'on n'approfondiſſe; il demande à l'un, croyez-vous cela? à l'autre, n'eſt-ce pas là votre avis? Il dit à un troiſieme, ce ſentiment que vous ſoutenez n'a rien de contraire à celui que je vous propoſe; il arrange ſa formule de maniere que ſon dogme y ſoit à-peu-près, & que tous ceux à qui il la propoſe à ſouſcrire, y voyent le leur; on ſouſcrit; on prend un nom commun, & l'on s'en retourne content.

Que fait encore le pacificateur? Il conçoit bien que ſi ces gens viennent une fois à s'expliquer, ils ne tarderont pas à réclamer contre un conſentement qu'on leur a ſurpris. Pour prévenir cet inconvénient, il faut impoſer ſilence; mais il eſt impoſſible qu'on ſoit long-tems obéi. La circonſtance la plus favorable pour le ſyncrétiſte, c'eſt que le parti qu'il a formé ſoit menacé; le danger ſe réunira contre un ennemi commun; chacun employera contre lui les armes qui lui ſont propres; les contradictions commenceront à ſe développer; mais on ne les appercevra point, ou on les négligera; on ſera tout à l'intérêt général. Mais le danger paſſé, & l'ennemi commun terraſſé, qu'arrivera-t-il? C'eſt qu'on s'interrogera; on examinera les opinions qu'on a avancées dans la grande querelle; on reconnoîtra que, compris tous ſous une dénomination commune, on n'en étoit pas moins diviſés de ſentimens; chacun prétendra que le ſien eſt le ſeul qui ſoit conforme à la formule ſouſcrite; on écrira les uns contre les autres; on s'injuriera; on ſe haira; on s'anathématiſera réciproquement; on ſe perſécutera, & le pacificateur ne verra de reſſource, au milieu de ces troubles, qu'à éloigner de lui une partie de ceux qu'il avoit enrôlés, afin de ſe conſerver le reſte.

Mais à qui donnera-t-il la préférence? il a ſes propres ſentimens, qui pour l'ordinaire ſont très-abſurdes. Mais rien ne quadre mieux à une abſurdité qu'une abſurdité; ainſi on peut, avant ſa déciſion, prononcer, que ceux qui ſoutiennent des opinions à-peu-près ſenſées, ſeront ſéparés de ſa communion. Son ſyſtême en ſera plus ridicule; mais il en ſera plus un: ce ſera une déraiſon bien continue & bien enchaînée.

Il y a des *Syncrétiſtes* en tout tems, & chez tous les peuples. Il y en a eu de toutes ſortes. Les uns ſe ſont propoſés d'allier les opinions des Philoſophes avec les vérités révélées, & de rapprocher certaines ſectes du Chriſtianiſme. D'autres ont tenté de réconcilier Hippocrate & Galien avec Paracelſe & ſes diſciples en Chimie. D'un autre côté, ils ont propoſé un traité de paix aux Stoïciens, aux Epicuriens & aux Ariſtotéliciens. D'un autre, ils ont tout mis en œuvre pour concilier Platon avec Ariſtote; Ariſtote avec Deſcartes: nous allons voir avec quel ſuccès.

Il faut mettre au nombre des *Syncrétiſtes* tous ces philoſophes qui ont eſſayé de rapporter leurs ſyſtêmes coſmologiques à la phyſiologie de Moïſe; ceux qui ont cherché dans l'Ecriture des autorités ſur leſquelles ils puſſent appuyer leurs opinions, & que nous appellons *théoſophes*.

Un des *Syncrétiſtes* les plus ſinguliers fut Guillaume Poſtel. Il publia un ouvrage intitulé *Panthéonoſie* ou *Concordance* de toutes les opinions qui ſe ſont élevées parmi les Infideles, les Juifs, les Hérétiques & les Catholiques, & parmi les différens membres de chaque égliſe particuliere ſur la vérité ou la vraiſſemblance éternelle. C'eſt un tiſſu de paradoxes où le Chriſtianiſme & la Philoſophie ſont mis alternativement à la torture. L'ame du Chriſt eſt la premiere créature: c'eſt l'ame du monde. Il y a deux principes indépendans: l'un bon, l'autre mauvais. Ils conſtituent enſuite Dieu. *Voyez* la ſuite des folies de *Poſtel* dans ſon ouvrage.

En voici un autre qui fait baiſer la morale du paganiſme & celle des Chrétiens, dans un ouvrage intitulé *Oſculum ſive Conſenſus ethnicæ & chriſtianæ philoſophiæ, Chaldæorum, Ægyptiorum, Perſarum, Arabum, Græcorum*, &c.... C'eſt Mutius Panſa.

Auguſtinus Steuchus Eugubinus s'eſt montré plus ſavant & non moins fou dans ſon traité de *perenni philoſophia*. Il corrompt le dogme chrétien; il altere les ſentimens des anciens; & fermant les yeux ſur l'eſprit général des opinions, il eſt perpétuellement occupé à remarquer les petites conformités qu'elles peuvent avoir.

L'ouvrage que Pierre-Daniel Huet a donné ſous le titre de *Quæſtiones alnetanæ de concordia rationis & fidei*, mérite à-peu-près les mêmes reproches.

Le *Syſtema philoſophiæ gentilis*, de Tobie Pſannerus eſt un fatras de bonnes & de mauvaiſes choſes où l'auteur, perpétuellement trompé par la reſſemblance des expreſſions, en conclut celle des ſentimens.

Quels efforts n'a pas fait Juſte Lipſe pour illuſtrer le Stoïciſme en le confondant avec la doctrine chrétienne?

Cette fantaiſie a été celle auſſi de Thomas de Gataker: André Dacier n'en a pas été exempt.

Il ne faut pas donner le nom de *Synchretiſte* à Gaſſendi. Il a démontré à la vérité que la doctrine d'Epicure étoit beaucoup plus ſaine & plus féconde en vérités qu'on ne l'imaginoit communément; mais il n'a pas balancé d'avouer qu'elle renverſoit toute morale.

Beſſarion, Pie, Ficin n'ont pas montré la même impartialité ni le même jugement dans leur attachement à la doctrine de Platon.

Les ſectateurs d'Ariſtote n'ont pas été moins outrés: que n'ont-ils pas vu dans cet auteur.

Et les diſciples de Deſcartes, croient-ils que leur maître eût approuvé qu'on employât des textes de l'Écriture pour défendre ſes opinions? Qu'auroit-il dit à Amerpoel, s'il eût vu ſon ouvrage intitulé *de Carteſio moïſante, ſive de evidente & faciti conciliatione philoſophiæ Carteſii, cum hiſtoria creationis primo capite geneſeos per* Moſem *tradita*?

Paracelſe avoit ſoulevé contre lui toute la Médecine, en oppoſant la pharmacie chimique à la pharmacie galénique. Sennert eſſaya le premier avec quelques ſuccès de pacifier les eſprits. Méchlin, George Martin & d'autres ſe déclarerent enſuite avec plus de hardieſſe en faveur des préparations chimiques. De jour en jour elles ont prévalu dans la pratique de la médecine. Cependant on ne peut pas dire qu'aujourd'hui même cette ſorte de ſyncrétiſme ſoit éteint; il y a encore des médecins & des chirurgiens qui brouillent ces deux pharmacies, & je ne crois pas que ce ſoit ſans un grand inconvénient pour la vie des hommes.

Jean-Baptiſte du Hamel travailla beaucoup à montrer l'accord de la philoſophie ancienne & moderne. Cet homme étoit inſtruit, il avoit reçu de la nature un jugement ſain; il naquit à Caen en 1524, il y étudia la philoſophie & les humanités. Il vint à Paris où il ſe livra à la théologie, à la phyſique & aux mathématiques. Il vécut pendant quelque tems d'une vie aſſez diverſe. Il voyagea en Angleterre & & en Allemagne; & ce ne fut qu'en 1560 qu'il publia ſon aſtronomie phyſique, ouvrage qui fut ſuivi de ſon traité des affections des corps, de celui de l'ame humaine, de ſa philoſophie ancienne & moderne à l'uſage des écoles, de ſon hiſtoire de l'académie des ſciences, de ſa concordance de la philoſophie ancienne & moderne. Dans ce dernier ouvrage, il parcourt tous les ſyſtèmes des philoſophes anciens, il montre la diverſité & la conformité de leurs opinions, il les concilie quand il peut; il les approuve, ou les refute; il conclut qu'ils ont vu, mais qu'ils n'ont pas tout vu. Il s'attache d'abord à la philoſophie de Platon. Après avoir avec ce philoſophe élevé l'eſprit à la connoiſſance de la cauſe éternelle & premiere des choſes; il parle d'après Ariſtote des principes des corps; il examine enſuite le ſyſtême d'Epicure; il expoſe la doctrine de Deſcartes, & finit par deux livres qui contiennent

nent les élémens de la chimie, avec quelques experiences relatives à cet art.

On ne peut nier que cet auteur n'ait bien mérité de la philoſophie, mais ſes ouvrages ſont tachés de quelques traces de *ſyncrétiſme*. Il avoit trop à cœur la réconciliation des anciens & des modernes, pour qu'il pût expoſer la doctrine des premiers avec toute l'exactitude qu'on deſireroit. Du Hamel mourut fort âgé, il avoit quatre-vingt-deux ans: on le perdit donc en 1706.

Mais il n'y a point eu de *ſyncrétiſme* plus ancien ni plus général que le Platonico-Peripatetico-Stoïcien: Ammonius, Porphire, Themiſtius, Julien, Proclus, Marin, Origène, Sineſius, Philopones, Pſellus, Boëthius, Beſſarion, Fran. Pic, Gaza, Patricius, Schalichius, & une infinité de bons eſprits en ont été infectés, en Grece, en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, depuis les tems les plus reculés, juſqu'aux nôtres, les uns donnant la palme à Platon, les autres l'arrachant à Platon pour en couronner Ariſtote ou Zénon, quelques-uns plus équitables la partageant à-peu-près également entr' eux.

Ce *ſyncrétiſme* diviſoit les eſprits, & expoſoit la philoſophie au mépris des gens du monde; lorſqu'il ſortit de l'école de Ramus & de Mélanchton, une eſpece de ſecte qu'on pouvoit appeller les philoſophes mixtes: de ce nombre furent Paulus Friſcus, André Libavius, Heizo-Bucherus, Conrad Dutericus Alſtedius, & d'autres entre leſquels il ne faut pas oublier Keckermann.

Mais perſonne ne tenta la reconciliation d'Ariſtote avec les philoſophes modernes, avec plus de chaleur & de talent que Jean Chriſtophe Sturmius. Il fut d'abord *ſyncrétiſte*, mais cette maniere de philoſopher ne tarda pas à lui déplaire; il devint *Eclectique*; il eut une diſpute importante avec Henri Morus, Leibnitz & Schel-hammer ſur le principe qui agit dans la nature. Morus y répandoit un eſprit immatériel, mais brute; Leibnitz une force active, propre à chaque molécule, dans laquelle elle s'exerçoit ou tendoit à s'exercer ſelon des loix méchaniques; Schelhammer, le principe d'Ariſtote.

Leibnitz commença & finit comme Sturmius; je veux dire qu'il paſſa du *ſyncrétiſme* à l'*Electiſme*.

Il paroît par ce que nous avons dit de cette ſecte, qu'elle a peu fait pour le progrès de la philoſophie, qu'on lui doit peu de vérités, & qu'il ne s'en eſt fallu de rien qu'elle ne nous ait engagé dans des diſputes ſans fin.

Il s'agit bien de concilier un philoſophe avec un autre philoſophe; & qu'eſt-ce que cela nous importe? Ce qu'il faut ſavoir, c'eſt qui eſt-ce qui a tort ou raiſon.

Il s'agit bien de ſavoir ſi un ſyſtème de philoſophie s'accorde avec l'Ecriture ou non; & qu'eſt-ce que cela nous importe? Ce qu'il faut ſavoir, c'eſt s'il eſt conforme à l'expérience ou non.

Quelle eſt l'autorité que le philoſophe doit avoir pour ſoi? celle de la nature, de la raiſon, de l'obſervation & de l'expérience.

Il ne doit le ſacrifice de ſes lumieres à perſonne, pas même à Dieu, puiſque Dieu même nous conduit par l'intelligence des choſes qui nous ſont connues, à la croyance de celles que nous ne concevons pas.

Tandis que tant d'eſprits s'occupoient à concilier Platon avec Ariſtote, Ariſtote avec Zénon, les uns & les autres avec Jeſus-Chriſt ou avec Moïſe; le tems ſe paſſoit & la vérité s'arrêtoit.

Depuis que l'éclectiſme a prévalu, que ſont devenus tous les ouvrages des *ſyncretiſtes*? ils ſont oubliés.

SYNCRITIQUE Remede. (*Médec. anc.*) Les méthodiſtes nommerent *remedes ſyncritiques* ceux qui ſont d'une nature coercitive & aſtringente; Theſſalus écrivit un volume entier ſur ces remedes, & deux pages auroient ſuffi. (*D. J.*)

SYNDERESE, ſ. f. (*Gram.*) reproche ſecret de la conſcience. La marque la plus complete de la ſcélerateſſe parfaite, ſeroit le défaut de *ſyndereſe*; mais on n'en vient point-là.

SYNDESMO-GLOSSE, *en Anatomie*, nom d'une partie de muſcles de la langue qui viennent de la partie moyenne du ligament qui unit l'os hyoïde avec le cartilage thiroïde, & ſe termine à la partie poſtérieure de la langue, & à la partie latérale du pharynx. *Voyez* Syndesmo pharingien.

SYNDESMOLOGIE, *en Anatomie*, la partie qui traite des ligamens; ce mot vient du grec σὺν enſemble, du verbe δέμω, *unir*, & λογος, *traité*, c'eſt-à-dire *diſcours* ſur ce qui unit enſemble, ou *traité* des ligamens.

Weitbrecht, profeſſeur en Anatomie à Petersbourg, nous a laiſſé un *traité in-4°.* ſur les ligamens, intitulé *ſyndeſmologie*, imprimé à Petesbourg en 1742; c'eſt le ſeul *traité* que nous ayons ſur cette matiere, il eſt orné de figures qui ne ſont pas eſtimées par la beauté de la gravure, comme la plupart des figures anatomiques, mais par leur exactitude. Tous les connoiſſeurs en font un très-grand cas.

SYNDESMO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſclés qui viennent de la partie moyenne, & quelquefois de la partie inférieure des ligamens qui uniſſent les cornes ſupérieures du cartilage thyroïde avec les grandes cornes de l'os hyoïde; de-là vont aux parties latérales & ſupérieures du pharynx & de la langue. *Voyez* Syndesmo-glosse.

SYNDIC, ſ. m. *en matiere de Gouvernement & de Commerce*, eſt un officier chargé des affaires d'une ville ou d'une communauté; c'eſt lui qui convoque les aſſemblées, & qui fait les repréſentations au miniſtere & au magiſtrat, *&c.* ſuivant l'exigence des cas.

Ce mot dérive du latin *ſyndicus*, ou plutôt du grec *ſyndycos*, qui ſignifie la même choſe.

Le *ſyndic* eſt chargé de répondre de la conduite du corps; il fait & reçoit les mémoires qui regardent les affaires ou les intérêts de la communauté; il contrôle & corrige les actions & les fautes des particuliers qui dépendent de la communauté, ou du-moins il les fait blâmer ou réprimander dans les aſſemblées publiques. Dans le fond, le *ſyndic* eſt en même tems l'agent & le cenſeur de la communauté. La plûpart des compagnies de Paris & d'autres villes, comme les univerſités & les communautés des arts & métiers, ont leur *ſyndic* auſſi bien que la plûpart des villes de Provence & de Languedoc.

On appelle auſſi *ſyndic*, celui qui eſt chargé de ſolliciter une affaire commune, & où il eſt intéreſſé lui-même; comme il arrive en particulier dans les directions où il ſe trouve pluſieurs créanciers d'un même débiteur qui a fait banqueroute, ou qui eſt mort inſolvable. *Voyez* Avocat, *&c.*

Le premier magiſtrat de la ville de Genève, s'appelle *ſyndic*; il y a quatre *ſyndics* pour chaque année; le plus ancien préſide au conſeil des vingt-cinq, qui eſt conſeil principal de la ville, & où l'on décide de toutes les affaires, tant civiles que politiques: les trois autres *ſyndics* élus ne peuvent revenir en charge qu'au bout de quatre ans; de ſorte que le ſyndicat roule entre ſeize perſonnes, que l'on choiſit toujours dans le nombre de ceux qui compoſent le conſeil des vingt-cinq.

Syndic eſt auſſi le nom que le roi Louis XIV. a accordé par les arrêts de ſon conſeil d'état pour l'érection des chambres particulieres de commerce dans quelques villes de ſon royaume aux marchands, négocians ou autres qui compoſent leſdites chambres. Ceux de Rouen ſont appellés *ſyndics du commerce de la province de Normandie*: à Lille ſimplement *ſyndics de la chambre de commerce*: dans les autres villes ce ſont des députés ou directeurs. *Voyez* Chambre de Commerce, Députés du Commerce, *&c. Dictionnaire de commerce, tome III. lettre V. p.* 256.

Syndic, (*Littér. grec.*) σύνδικος; ce mot avoit en grec deux ſignifications; il ſignifioit en premier lieu, tout orateur commis pour défendre avec un autre, la même cauſe. En ſecond lieu, il déſignoit un orateur choiſi, & député pour ſoutenir les prérogatives d'une ville, ou d'une nation entiere. Ainſi nous liſons dans Plutarque, que les Athéniens élurent Ariſtide pour *ſyndic*, & le chargerent de plaider au nom de leurs citoyens, la cauſe de toute la Grece, on ne pouvoit pas être deux fois *ſyndic* dans ce dernier ſens. Nous avons emprunté le terme de *ſyndic*, mais nous en avons un peu détourné la ſignification, car en France il veut dire celui qui eſt élu pour prendre ſoin des affaires d'une communauté, ou d'un corps dont il eſt membre. (*D. J.*)

SYNDICAT, charge ou fonction de ſyndic; il ſe dit auſſi du tems que le ſyndic reſte en charge.

SYNDROME, (*Lexic. méd.*) de δρέμω, *courir*, de σὺν, & συνδρομὴ veut dire un *concours*. C'eſt un mot introduit en Médecine par la ſecte des empiriques, qui l'employoient pour exprimer le concours des ſymptomes; tels que ſont, dans la pléthore, la diſtenſion

ſion des vaiſſeaux, la rougeur, la peſanteur du corps, l'inhabilité au mouvement, la tenſion des membres, un ſentiment douloureux de laſſitude. Ils joignoient à tous ces ſignes une vie paſſée dans l'inaction, une conſtitution vorace, & la ſuppreſſion des excrétions ordinaires. Voilà la *ſyndrome* pléthorique, qui demandoit alors la ſaignée; les Empiriques formerent de même la *ſyndrome* de la plûpart des maladies, bien plus difficile que celle de la pléthore; mais Galien tourne en ridicule la conduite des empiriques dans leurs *ſyndromes*, parce que, dit-il, elles arrivent fort rarement, & en même tems lentement; enſorte que ſi le médecin vouloit attendre ſa *ſyndrome* de tous les ſymptomes pour des remedes, il lui arriveroit ſouvent de commencer la cure trop tard. (*D. J.*)

SYNE, (*Chronolog. éthiop.*) nom du dixieme mois de l'année éthiopienne. Il commence le 26 Mai du calendrier Julien. (*D. J.*)

SYNECDOQUE *ou* SYNECDOCHE, ſ. f. (*Gram.*) *cet article eſt en entier de* M. du Marſais: *trop. part. II. art. iv. p. 97. Ce que j'y ai inſéré du mien, je l'ai mis à l'ordinaire entre deux crochets* [ ].

On écrit ordinairement *ſynecdoche*: [c'eſt l'ortographe étymologique]; voici les raiſons qui me déterminent à écrire *ſynecdoque*.

1°. Ce mot n'eſt point un mot vulgaire qui ſoit dans la bouche des gens du monde, enſorte qu'on puiſſe les conſulter pour connoître l'uſage qu'il faut ſuivre par rapport à la prononciation de ce mot.

2°. Les gens de lettres que j'ai conſultés le prononcent différemment; les uns diſent *ſynecdoche* à la françoiſe, comme *roche*; & les autres ſoutiennent avec Richelet qu'on doit prononcer *ſynecdoque*.

3°. Ce mot eſt tout grec, Συνεκδοχὴ, *comprehenſio*; il faut donc le prononcer en conſervant au χ ſa prononciation originale: c'eſt ainſi qu'on prononce & qu'on écrit *époque*, ἐποχὴ; *monarque*, μονάρχης, μόναχος, *Pentateuque*, Πεντάτευχος; *Andromaque*, Ἀνδρομάχη; *Télémaque*, Τηλέμαχος, &c. On conſerve la même prononciation dans *écho*, ἠχώ; *école* (ſchola) σχολὴ, &c.

Je crois donc que *ſynecdoque* étant un mot ſcientifique, qui n'eſt point dans l'uſage vulgaire, il faut l'écrire d'une maniere qui n'induiſe pas à une prononciation peu convenable à ſon origine.

4°. L'uſage de rendre par *ch* le χ des Grecs, a introduit une prononciation françoiſe dans pluſieurs mots que nous avons pris des Grecs. Ces mots étant devenus communs, & l'uſage ayant fixé la maniere de les prononcer & de les écrire, reſpectons l'uſage; prononçons *cathéchiſme*, *machine*, *chimere*, *archidiacre*, *architecte*, &c. Comme nous prononçons *chi* dans les mots françois: mais encore un coup, *ſynecdoque* n'eſt point un mot vulgaire; écrivons donc & prononçons *ſynecdoque*.

Ce terme ſignifie *compréhenſion*: en effet dans la *ſynecdoque*, on fait concevoir à l'eſprit plus ou moins que le mot dont on ſe ſert, ne ſignifie dans le ſens propre.

Quand au lieu de dire d'un homme qu'il aime *le vin*, je dis qu'il aime *la bouteille*; c'eſt une ſimple métonymie, (*voyez* MÉTONYMIE;) c'eſt un nom pour un autre; mais quand je dis, cent *voiles* pour cent *vaiſſeaux*, non-ſeulement je prends un nom pour un autre; mais je donne au mot *voiles* une ſignification plus étendue que celle qu'il a dans le ſens propre; je prends la partie pour le tout.

La *ſynecdoque* eſt donc une eſpece de métonymie, par laquelle on donne une ſignification particuliere, à un mot qui, dans le ſens propre, a une ſignification plus générale; ou au contraire, on donne une ſignification générale à un mot qui, dans le ſens propre, n'a qu'une ſignification particuliere. En un mot, dans la métonymie, je prends un nom pour un autre, au lieu que dans la *ſynecdoque*, je prends le *plus* pour le *moins*, ou le *moins* pour le *plus*.

Voici les différentes ſortes de *ſynecdoques* que les Grammairiens ont remarquées.

I. *ſynecdoque du genre*: comme quand on dit, *les mortels* pour *les hommes*; le terme de *mortels* devroit pourtant comprendre auſſi les animaux, qui ſont ſujets à la mort auſſi bien que nous: ainſi, quand par *les mortels* on n'entend que *les hommes*, c'eſt une *ſynecdoque du genre*; on dit le *plus* pour le *moins*.

Dans l'Ecriture-ſainte, *créature* ne ſignifie ordinairement que *les hommes*; *euntes in mundum univerſum, prædicate evangelium omni* CREATURÆ: *Marc. xvj.* 15. C'eſt encore ce qu'on appelle la *ſynecdoque* du genre, parce qu'alors un mot générique ne s'entend que d'une eſpece particuliere: *créature* eſt un mot générique, puiſqu'il comprend toutes les eſpeces de choſes créées, les arbres, les animaux, les métaux, *&c.* Ainſi lorſqu'il ne s'entend que des hommes, c'eſt une *ſynecdoque* du genre, *c. à. d.* que ſous le nom du genre, on ne conçoit, on n'exprime qu'une eſpece particuliere; on reſtreint le mot générique à la ſimple ſignification d'un mot qui ne marque qu'une eſpece.

Nombre eſt un mot qui ſe dit de tout aſſemblage d'unités: les latins ſe ſont quelquefois ſervi de ce mot en le reſtreignant à une eſpece particuliere.

1°. Pour marquer d'harmonie, le chant: il y a dans le chant une proportion qui ſe compte. Les Grecs appellent auſſi ῥυθμὸς *numerus*, tout ce qui ſe fait avec une certaine proportion: *quidquid certo modo & ratione fit*.

. . . . Numeros *memini, ſi verba tenerem*.

„ Je me ſouviens de la meſure, de l'harmonie. „ de la cadence, du chant, de l'air; mais je n'ai „ pas retenu les paroles„. *Virg. ecl. ix.* 45.

2°. *Numerus* ſe prend encore en particulier pour les vers; parce qu'en effet les vers ſont compoſés d'un certain nombre de piés ou de ſyllabes: *ſcribimus numeros. Perſ. ſat. j.* 3. nous faiſons des vers.

3°. En françois nous nous ſervons auſſi de *nombre* ou de *nombreux*, pour marquer une certaine harmonie, certaines meſures, proportions ou cadences, qui rendent agréable à l'oreille un air, un vers, une période, un diſcours. Il y a un certain *nombre* qui rend les périodes harmonieuſes. On dit d'une période qu'elle eſt fort *nombreuſe*, *numeroſa oratio*; c. à. d. que le nombre des ſyllables qui la compoſent eſt ſi bien diſtribué, que l'oreille en eſt frappée agréablement: *numerus* a auſſi cette ſignification en latin. *In oratione* numerus *latine*, *græce*, ῥυθμὸς, *ineſſe dicitur... Ad capiendas aures*, ajoûte Cicéron, *Orat. n.* 51. *aliter* 170. 171. 172. numeri *ab oratore quæruntur*; & plus bas, il s'exprime en ces termes: *Ariſtoteles verſum in oratione vetat eſſe*, numerum *jubet*; Ariſtote ne veut point qu'il ſe trouve un vers dans la proſe, *c. à. d.* qu'il ne veut point que lorſqu'on écrit en proſe, il ſe trouve dans le diſcours le même aſſemblage de piés, ou le même nombre de ſyllabes qui forment un vers: il veut cependant que la proſe ait de l'harmonie; mais une harmonie qui lui ſoit particuliere, quoiqu'elle dépende également du nombre des ſyllabes & de l'arrangement des mots.

II. Il y a au contraire la *ſynecdoque de l'eſpece*: c'eſt lorſqu'un mot qui dans le ſens propre ne ſignifie qu'une eſpece particuliere, ſe prend pour le genre. C'eſt ainſi qu'on appelle quelquefois *voleur* un *méchant homme*: c'eſt alors prendre le moins pour marquer le plus.

Il y avoit dans la Theſſalie, entre le mont Oſſa & le mont Olympe, une fameuſe plaine appellée *Tempé*, qui paſſoit pour un des plus beaux lieux de la Grece. Les poëtes grecs & latins ſe ſont ſervis de ce mot particulier pour marquer toutes ſortes de belles campagnes. „ Le doux ſommeil, dit Horace, „ *III. od. j.* 22. n'aime point le trouble qui regne „ chez les grands; il ſe plaît dans les petites maiſons „ de bergers, à l'ombre d'un ruiſſeau, ou dans ces „ agréables campagnes dont les arbres ne ſont agités „ que par le zéphyre „; & pour marquer ces campagnes, il ſe ſert de *Tempe*:

. . . . *Somnus agreſtium*
Lenis virorum non humiles domos
Faſtidit, umbroſamque ripam,
Non zephyris agitata Tempe.

(M. du Marſais eſt trop au-deſſus des hommes ordinaires, pour qu'il ne ſoit pas permis de faire ſur ſes écrits quelques obſervations critiques. La traduction qu'il donne ici du paſſage d'Horace n'a pas, ce me ſemble, toute l'exactitude exigible; & je ne ſais s'il n'eſt pas de mon devoir d'en remarquer les fautes. „ „ On peut toujours relever celles des grands hommes, dit M. Duclos, *préf. de l'hiſt. de Louis XI.* „ peut-être ſont-ils les ſeuls qui en ſoient dignes, & „ dont la critique ſoit utile „.

N'aime point le trouble qui regne chez les grands; il n'y a rien dans le texte qui indique cette idée; c'eſt une interpollation qui énerve le texte au-lieu de l'enrichir, & peut-être eſt-ce une fauſſeté. *Non*

Non faſtidit n'eſt pas rendu par *il ſe plait*: le poëte va au-devant des préjugés qui regardent avec dédain l'état de médiocrité; ceux qui penſent ainſi s'imaginent qu'on ne peut pas y dormir tranquillement, & Horace les contredit, en reprenant négativement ce qu'ils pourroient dire poſitivement, *non faſtidit*: cette négation eſt également néceſſaire dans toutes les traductions; c'eſt un trait caractériſtique de l'original.

Les petites maiſons de bergers, l'uſage de notre langue a attaché à *petites maiſons*, quand il n'y a point de complément, l'idée d'un hôpital pour les fous; & quand ces mots ſont ſuivis d'un complément, l'idée d'un lieu deſtiné aux folies criminelles des riches libertins: d'ailleurs le latin *humiles domos* dit autre choſe que *petites maiſons*; le mot *humiles* peint ce qui a coutume d'exciter le mépris de ceux qui ne jugent que par les apparences, & il eſt ici en oppoſition avec *non faſtidit*; l'adjectif *petit* ne fait pas le même contraſte.

Virorum agreſtium, ne ſignifie pas ſeulement les *bergers*, mais en général tous ceux qui habitent & cultivent la campagne, *les habitans de la campagne*. Je ſais bien que l'on peut, par la *ſynecdoque* même, nommer l'eſpece pour le genre; mais ce n'eſt pas dans la traduction d'un texte qui exprime le genre, & qui peut être rendu fidélement ſans forcer le génie de la langue dans laquelle on le traduit,

L'ombre d'un ruiſſeau; c'eſt un véritable barbariſme, les ruiſſeaux n'ont pas d'ombre: *umbroſam ripam* ſignifie *un rivage couvert d'ombre*; au-ſurplus il n'eſt ici queſtion ni de ruiſſeau, ni de riviere, ni de fleuve; c'eſt effacer l'original que de le ſurcharger ſans beſoin.

Zephyris agitata Tempe: il n'y a dans ce texte aucune idée d'*arbres*; il s'agit de tout ce qui eſt dans ces campagnes, arbres, arbriſſeaux, herbes, fleurs, ruiſſeaux, troupeaux, habitans, *&c.* La copie doit préſenter cette généralité de l'original. Il me ſemble auſſi, que ſi notre langue ne nous permet pas de conſerver la *ſynecdoque* de l'original, parce que *Tempé* n'entre plus dans le ſyſtème de nos idées voluptueuſes, nous devons du-moins en conſerver tout ce qu'il eſt poſſible, en employant le ſingulier pour le pluriel; ce ſera ſubſtituer la *ſynecdoque* du nombre à celle de l'eſpece, & dans le même ſens, du *moins* par le *plus*.

Voici donc la traduction que j'oſe oppoſer à celle de M. du Marſais, „ Le ſommeil tranquille ne dédaigne ni les humbles chaumieres des habitans de la „ campagne, ni un rivage couvert d'ombre, ni une „ plaine délicieuſe perpétuellement careſſée par les „ zéphyres „.

Le mot de *corps* & le mot d'*ame* (c'eſt M. du Marſais qui continue), ſe prennent auſſi quelquefois ſéparément pour tout l'homme: on dit populairement, ſur-tout dans les provinces, *ce corps-là* pour *cet homme-là*, *voilà un plaiſant corps*, pour dire, *un plaiſant perſonnage*. On dit auſſi qu'*il y a cent mille ames dans une ville*, c'eſt-à-dire *cent mille habitans*. *Omnes animæ domus Jacob* (Geneſ. *xlvj.* 27.) toutes les perſonnes de la famille de Jacob. *Genuit ſexdecim animas*, (*ibid.* 18.) il eut ſeize enfans.

III. *Synecdoque dans le nombre*; c'eſt lorſqu'on met un ſingulier pour un pluriel, ou un pluriel pour un ſingulier.

1°. *Germain révolté*, c'eſt-à dire, les Germains, les Allemands. *L'ennemi vient à nous*, c'eſt-à-dire, *les ennemis*. Dans les hiſtoriens latins on trouve ſouvent *pedes* pour *pedites*, *le fantaſſin* pour *les fantaſſins*, *l'infanterie*.

2°. Le pluriel pour le ſingulier. Souvent dans le ſtyle ſérieux on dit *nous* au-lieu de *je*; & de même, *il eſt écrit dans les prophetes*, c'eſt-à-dire, dans un livre de quelqu'un des prophetes; *quod dictum eſt per prophetas*. Matt. *ij*. 23.

3°. Un nombre certain pour un nombre incertain. *Il me l'a dit dix fois*, *vingt fois*, *cent fois*, *mille fois*, c'eſt-à-dire, *pluſieurs fois*.

4°. Souvent pour faire un compte rond, on ajoute ou l'on retranche ce qui empêche que le compte ne ſoit rond: ainſi on dit, *la verſion des ſeptante*, au-lieu de dire *la verſion des ſoixante & dix interprètes*, qui, ſelon les peres de l'Egliſe, traduiſirent l'Ecriture-ſainte en grec, à la priere de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, environ 300 ans avant Jeſus-Chriſt. Vous voyez que c'eſt toujours ou le *plus* pour le *moins*, ou au contraire le *moins* pour le *plus*.

IV. *La partie pour le tout, & le tout pour la partie*.

Ainſi *la tête* ſe prend quelquefois pour tout l'homme, c'eſt ainſi qu'on dit communément, *on a payé tant par tête*, c'eſt-à-dire, tant pour chaque perſonne; *une tête ſi chere*, c'eſt-à-dire, *une perſonne ſi précieuſe*, *ſi fort aimée*.

Les poëtes diſent, *après quelques moiſſons*, *quelques étés*, *quelques hivers*, c'eſt-à-dire, *après quelques années*.

L'onde, dans le ſens propre, ſignifie *une vague*, *un flot*; cependant les poëtes prennent ce mot ou pour la mer, ou pour l'eau d'une riviere, ou pour la riviere même. Quinault, *Iſis*, *act. I. ſc.* 3.

Vous juriez autrefois que cette onde *rebelle*
Se feroit vers ſa ſource une route nouvelle,
Plutôt qu'on ne verroit votre cœur dégagé:
Voyez couler ces flots dans cette vaſte plaine;
C'eſt le même penchant qui toujours les entraîne;
Leur cours ne change point, *& vous avez changé*.

Dans les poëtes latins, *la poupe* ou *la proue* d'un vaiſſeau ſe prennent pour tout le vaiſſeau. On dit en françois *cent voiles*, pour dire cent vaiſſeaux *Tectum* (le toit) ſe prend en latin pour toute la maiſon. *Æneam in regia ducit tecta*, elle mene Enée dans ſon palais. *Æn. I.* 635.

La porte, & même *le ſeuil* de la porte, ſe prennent auſſi en latin pour toute la maiſon, tout le palais, tout le temple. C'eſt peut-être par cette eſpece de *ſynecdoque* qu'on peut donner un ſens raiſonnable à ces vers de Virgile. *Æn. I.* 509.

Tum foribus divæ, *media teſtudine templi*,
Septa armis, *ſolioque alte ſubnixa reſedit*,

Si Didon étoit aſſiſe à la porte du temple, *foribus divæ*, comment pouvoit-elle être aſſiſe en même tems ſous le milieu de la voûte, *media teſtudine?* C'eſt que par *foribus divæ*, il faut entendre d'abord en général le temple; elle vint au temple, & ſe plaça ſous la voûte.

[Ne pourroit-on pas dire auſſi que Didon étoit aſſiſe au milieu du temple & aux portes de la déeſſe, c'eſt-à-dire, de ſon ſanctuaire? Cette explication eſt toute ſimple, & de l'autre part la figure eſt tirée de bien loin.

Lorſqu'un citoyen romain étoit fait eſclave, ſes biens appartenoient à ſes héritiers; mais s'il revenoit dans ſa patrie, il rentroit dans la poſſeſſion & jouiſſance de tous ſes biens: ce droit, qui eſt une eſpece de droit de retour, s'appelloit en latin, *jus poſtliminii*; de *poſt* (après), & de *limen* (le ſeuil de la porte, l'entrée).

Porte, par *ſynecdoque* & par antanomaſe, ſignifie auſſi la cour du grand-ſeigneur, de l'empereur turc. On dit, *faire un traité avec la porte*, c'eſt-à-dire, *avec la cour ottomane*. C'eſt une façon de parler qui nous vient des Turcs: ils nomment *porte* par excellence, la porte du ſerrail; c'eſt le palais du ſultan ou empereur turc; & ils entendent par ce mot ce que nous appellons *la cour*.

Nous diſons, *il y a cent feux dans ce village*, c'eſt-à-dire, *cent familles*.

On trouve auſſi des noms de villes, de fleuves, ou de pays particuliers, pour des noms de provinces & de nations. Ovide, *Métam. I.* 61.

Eurus ad Auroram. Nabathœaque regna receſſit.

Les Pélagiens, les Argiens, les Doriens, peuples particuliers de la Grece, ſe prennent pour tous les Grecs, dans Virgile & dans les autres poëtes anciens.

On voit ſouvent dans les poëtes *le Tibre* pour les Romains; *le Nil* pour les Egyptiens; *la Seine* pour les François.

Cum Tiberi, Nilo gratia nulla fuit.

Prop. II. *Eleg. xxxiij.* 20.

Per Tiberim, *Romanos*; *per* Nilum *Ægyptios intelligito*. Beroald. *in Propert.*

Chaque climat produit des favoris de Mars,
La Seine a des Bourbons, *le Tibre a des Céſars*.

Boileau, *Ep. I.*

Fou-

Fouler aux piés l'orgueil & du Tage & du Tibre.

Id. Diſc. au roi.

Par *le Tage*, il entend les Eſpagnols; le Tage eſt une des plus célebres rivieres d'Eſpagne.

V. On ſe ſert ſouvent du nom de LA MATIERE POUR marquer LA CHOSE QUI EN EST FAITE: le pain ou quelqu'autre arbre ſe prend dans les poëtes pour un vaiſſeau: on dit communément *de l'argent*, pour des pieces d'argent, de la monnoie. Le *fer* ſe prend pour l'épée; *périr par le fer*. Virgile s'eſt ſervi de ce mot pour le ſoc de la charrue: *I. Georg.* 50.

At prius ignotum ferro quam ſcindimus æquor.

M. Boileau, dans ſon ode ſur la priſe de Namur, a dit *l'airain*, pour dire *les canons*:

Et par cent bouches horribles
L'airain *ſur ces monts terribles*
Vomit le fer & la mort.

L'airain, en latin *æs*, ſe prend auſſi fréquemment pour la monnoie, les richeſſes; la premiere monnoie des Romains étoit de cuivre: *æs alienum*, le cuivre d'autrui, c'eſt-à-dire, le bien d'autrui qui eſt entre nos mains, nos dettes, ce que nous devons. Enfin, *æra* ſe prend pour des vaſes de cuivre, pour des trompettes, des armes, en un mot pour tout ce qui ſe fait de cuivre. [Nous diſons pareillement *des bronzes*, pour des ouvrages de bronze].

Dieu dit à Adam, tu es pouſſiere, & tu retourneras en pouſſiere, *pulvis es, & in pulverem reverteris*; *Geneſ. iij.* 19. c'eſt-à-dire, tu as été fait de pouſſiere, tu as été formé d'un peu de terre.

Virgile s'eſt ſervi du nom de l'éléphant pour marquer ſimplement de l'ivoire; *ex auro, ſolidoque elephanto*, Georg. III. 26. *Dona dehinc auro gravia ſectoque elephanto*, *Æn. III.* 464. C'eſt ainſi que nous diſons tous les jours *un caſtor*, pour dire un chapeau fait de poil de caſtor, *&c.*

Tum pius Æneas haſtam jacit: illa per orbem
Ære cavum triplici per linea terga, tribuſque
Tranſiit intextum tauris opus.

Æn. *X.* 783.

Le pieux Enée lança ſa *haſte* (pique, lance. *Voy.* le pere de Montfaucon, *tom. IV. p.* 65), avec tant de force contre Mézence, qu'elle perça le bouclier fait de trois plaques de cuivre, & qu'elle traverſa les piquures de toile, & l'ouvrage fait de trois *taureaux*, c'eſt-à-dire, de trois *cuirs*. Cette façon de parler ne ſeroit pas entendue en notre langue.

Mais il ne faut pas croire qu'il ſoit permis de prendre indifféremment un nom pour un autre, ſoit par métonymie, ſoit par *ſynecdoque*: il faut, encore un coup, que les expreſſions figurées ſoient autoriſées par l'uſage, ou du-moins que le ſens littéral qu'on veut faire entendre, ſe préſente naturellement à l'eſprit ſans révolter la droite raiſon, & ſans bleſſer les oreilles accoutumées à la pureté du langage. Si l'on diſoit qu'une armée navale étoit compoſée de cent *mâts*, ou de cent *avirons*, au-lieu de dire cent *voiles* pour cent *vaiſſeaux*, on ſe rendroit ridicule: chaque partie ne ſe prend pas pour le tout, & chaque nom générique ne ſe prend pas pour une eſpece particuliere, ni tout nom d'eſpece pour le genre; c'eſt l'uſage ſeul qui donne à ſon gré ce privilege à un mot plutôt qu'à un autre.

Ainſi quand Horace a dit, *I. od. j.* 24. que les combats ſont en horreur aux meres, *bella matribus deteſtata*; je ſuis perſuadé que ce poëte n'a voulu parler préciſément que des meres. Je vois une mere allarmée pour ſon fils qu'elle fait être à la guerre, ou dans un combat dont on vient de lui apprendre la nouvelle: Horace excite ma ſenſibilité en me faiſant penſer aux allarmes où les meres ſont alors pour leurs enfans; il me ſemble même que cette tendreſſe des meres eſt ici le ſeul ſentiment qui ne ſoit pas ſuſceptible de foibleſſe ou de quelqu'autre interprétation peu favorable: les allarmes d'une maîtreſſe pour ſon amant n'oſeroient pas toujours ſe montrer avec la même liberté, que la tendreſſe d'une mere pour ſon fils. Ainſi quelque déférence que j'aie pour le ſavant pere Sanadon, j'avoue que je ne ſaurois trouver une *ſynecdoque* de l'eſpece dans *bella matribus deteſtata*. Le pere Sanadon, *poéſies d'*Horace, *tom. I. pag.* 7. croit que *matribus* comprend ici même *les jeunes filles*: voici ſa traduction: *les combats qui ſont pour les femmes un objet d'horreur*. Et dans les remarques, *p.* 12. il dit, que ,, les meres redoutent la guerre pour leurs époux & pour leurs en- ,, fans; mais les jeunes filles, ajoute-t-il, ne DOI- ,, VENT pas moins la redouter pour les objets d'une ,, tendreſſe légitime que la gloire leur enleve, en les ,, rangeant ſous les drapeaux de Mars. Cette raiſon ,, m'a fait prendre *matres* dans la ſignification la ,, plus étendue, comme les poëtes l'ont ſouvent em- ,, ployé. Il me ſemble, ajoute-t-il que ce ſens fait ,, ici un plus bel effet ,,.

Il ne s'agit pas de donner ici des inſtructions aux jeunes filles, ni de leur apprendre ce qu'elles doivent faire, lorſque *la gloire leur enleve l'objet de leur tendreſſe, en les rangeant ſous les drapeaux de Mars*, c'eſt-à-dire, lorſque leurs amans ſont à la guerre; il s'agit de ce qu'Horace a penſé. [Il me ſemble qu'il devroit pareillement n'être queſtion ici que de ce qu'à réellement penſé le pere Sanadon, & non pas du ridicule que l'on peut jetter ſur ſes expreſſions, au moyen d'une interprétation maligne: le mot *doivent* dont il s'eſt ſervi, & que M. du Marſais a fait imprimer en gros caracteres, n'a point été employé pour déſigner *une inſtruction*; mais ſimplement pour caractériſer *une conſéquence naturelle* & connue de la tendreſſe des jeunes filles pour leurs amans, en un mot, pour exprimer affirmativement un fait. C'eſt un tour ordinaire de notre langue, qui n'eſt inconnu à aucun homme de lettres: ainſi il y a de l'injuſtice à y chercher un ſens éloigné, qui ne peut que compromettre de plus en plus l'honnêté des mœurs, deja trop efficacement attaquée dans d'autres écrits réellement ſcandaleux]. Or il me ſemble, continue M. du Marſais, que le terme de *meres* n'eſt relatif qu'à *enfans*; il ne l'eſt pas même à *époux*, encore moins aux *objets d'une tendreſſe légitime*. J'ajouterois volontiers que les jeunes filles s'oppoſent à ce qu'on les confonde ſous le nom de *meres*. Mais pour parler plus ſérieuſement, j'avoue que lorſque je lis dans la traduction du pere Sanadon, que *les combats ſont pour les femmes un objet d'horreur*, je ne vois que des femmes épouvantées; au-lieu que les paroles d'Horace me font voir une mere attendrie: ainſi je ne ſens point que l'une de ces expreſſions puiſſe jamais être l'image de l'autre; & bien loin que la traduction du pere Sanadon faſſe ſur moi un plus bel effet, je regrette le ſentiment tendre qu'elle me fait perdre. Mais venons à la *ſynecdoque*.

Comme il eſt facile de confondre cette figure avec la métonymie, je crois qu'il ne ſera pas inutile d'obſerver ce qui diſtingue la *ſynecdoque* de la métonymie. C'eſt,

1°. Que la *ſynecdoque* fait entendre le *plus* par un mot qui dans le ſens propre ſignifie le *moins*; ou au contraire elle fait entendre le *moins* par un mot qui dans le ſens propre marque le *plus*.

2°. Dans l'une & l'autre figure il y a une relation entre l'objet dont on veut parler, & celui dont on emprunte le nom; car s'il n'y avoit point de rapport entre ces objets, il n'y auroit aucune idée acceſſoire, & par conſéquent point de trope: mais la relation qu'il y a entre les objets, dans la métonymie, eſt de telle ſorte, que l'objet dont on emprunte le nom, ſubſiſte, indépendamment de celui dont il réveille l'idée, & ne forme point un enſemble avec lui; tel eſt le rapport qui ſe trouve entre la *cauſe* & *l'effet*, entre *l'auteur* & ſon *ouvrage*, entre *Cérès* & le *blé*, entre le *contenant* & le *contenu*, comme entre la *bouteille* & le *vin*: au-lieu que la liaiſon qui ſe trouve entre les objets, dans la *ſynecdoque*, ſuppoſe que ces objets forment un enſemble, comme le *tout* & la *partie*; leur union n'eſt point un ſimple rapport, elle eſt plus intérieure & plus indépendante. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans les exemples de l'une & de l'autre de ces figures. *Voyez* TROPE. (*E. R. M. B.*)

SYNECPHONESE *ou* SYNÉRESE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt une figure de diction, par laquelle on ſe débarraſſe d'une ſyllabe, ſans rien retrancher des élemens du mot; ce qui ſe fait en prononçant, d'un ſeul coup de voix, deux ſons conſécutifs qui, dans l'uſage ordinaire, ſe prononcent en deux coups. C'eſt ainſi que l'on trouve *aureis* en deux ſyllabes longues, à

la fin d'un vers hexametre; *dependent lychni laquearibus ăurĕīs:* (Virg.) *ſuădet* pour *ſŭādet; ſuadet enim veſana fames*. (id.), *&c. Voyez* la *méthode latine de P. R. Traité de la poéſie latine, ch. iij*. §. 5.

Les anciens grammairiens donnoient à cette figure le nom de *ſynecphoneſe*, lorſque l'une des deux voyelles étoit entierement ſupprimée dans la prononciation, & qu'elles faiſoient une fauſſe diphtongue; comme dans *alvearia*, ſi, pour le prononcer en quatre ſyllabes, on dit *alvaria*, de même que nous diſons *Jan* au lieu *Jean*. Au contraire, ils l'appelloient *ſynéreſe*, lorſque les deux ſons étoient conſervés & fondus en une diphtongue vraie, comme dans *cui*. nous le prononçons de même que notre mot françois *lui*.

Mais comme nous ne ſommes plus en état de juger de la vraie prononciation du latin, ni de diſcerner entre leurs vraies & leurs fauſſes diphtongues, & que ces termes ſont abſolument propres à leur proſodie; nous ferons mieux de les regarder comme ſynonymes par rapport à nous.

Synecphoneſe vient de σύν, *cum*, & du verbe ἐκφωνέω, *enuncio*; comme pour dire, *duorum ſimul ſonorum enunciatio*.

Synéreſe vient auſſi de σύν, *cum*, & du verbe αἱρέω, *capio*; comme ſi l'on vouloit dire, *duorum ſonorum complexio*. (*E. R. M. B.*)

SYNGRAPHE, ſ. m. (*Droit rom.*) nom que les Romains donnoient aux billets, promeſſes & obligations qu'ils faiſoient quand ils empruntoient de l'argent.

Le *ſyngraphe* étoit ſcellé de l'anneau du débiteur, où étoit gravé ſon cachet; c'eſt dans ce ſens que l'affranchi de Trimalcion, qui querelle ſi vivement Aſcylte & Giton, leur dit: „ allons ſur la bourſe emprunter de l'argent; tu verras ſi l'on n'a pas de la „ confiance en cet anneau, quoiqu'il ne ſoit que de „ fer. *Voyez* Pline, *l. XXXIII. c. j.* (*D. J.*)

SYNNADA, ORUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Phrygie, & voiſine de celle de *Docimia* ou *Docimeum*. Elle n'étoit pas grande du tems de Strabon, *l. XXII.* qui en parlant de cette ville dit, *non magna urbs*. Il ajoute que le marbre de *Synnada* étoit en grande réputation. Tite-Live & Ptolomée écrivent auſſi *Synnada* au nombre pluriel.

Etienne le géographe rapporte, qu'on diſoit qu'Acamas errant après la guerre de Troye, arriva dans la Phrygie; qu'y ayant trouvé le prince du pays aſſiégé par ſes ennemis, il lui donna du ſecours, & devint maître d'une contrée où il bâtit cette ville. Il ajoute qu'Acamas, pour peupler ſa ville, raſſembla pluſieurs Macédoniens venus de Grece, & qui s'étoient établis en Aſie; & que de ces gens ramaſſés pour demeurer en un même lieu, que dans la ſuite les habitans du voiſinage corrompirent en celui de *Synnada*, on donna d'abord à la ville le nom de *Synnæa*; on trouve le mot ΣΥΝΝΑΔΕΩΝ ſur diverſes médailles anciennes. Pluſieurs auteurs écrivent encore le nom de cette ville *Synnas, adis*; de ce nombre eſt Martial, *livre IX. épigramme* 76.

> *De marmore omni, quod Caryſtos invenit*
> *Quod Phrygia Synnas, Afra quod nomas mittit*.

Prudence, *adv. Symmach, l. II. v.* 246. ſuit la même orthographe.

> *Et quæ ſaxa Paros ſecat, & quæ punica rupes,*
> *Quæ viridis Lacedæmon habet, maculoſaque* Synnas.

Stace, *l. I. Silvar. Carn. V. v.* 36. dit auſſi:

> *Sola nitet flavis Nomadum acciſa metallis*
> *Purpura, ſola cavo Phrygiæ quam* Synnados *auro*
> *Ipſe cruentavit maculis lucentibus Atys*.

Ces témoignages nous font voir que la ville de *Synnada*, fourniſſoit un marbre précieux & tacheté. Ce marbre étoit blanc avec des taches rouges, ou couleur de pourpre, comme le remarque Pline, *liv. XXXV. ch. j.* qui au *liv. V. ch. xxix.* écrit *Synnada, dæ*, & donne cette ville pour le lieu où ſe faiſoient les aſſemblées générales de la province. Si cela eſt, il falloit que quoique très-petite, elle fût conſidérable; car les Romains ne mettoient les tribunaux que dans les villes de quelque importance. Dans la ſuite on vit *Synnada*, capitale de la Phrygie ſalutaire, & métropole de la province. (*D. J.*)

SYNNEMENON, adj. *en Muſique;* c'eſt le nom que donnoient les Grecs à leur troiſieme tétracorde, quand il étoit conjoint avec le ſecond, & diviſé d'avec le quatrieme. Quand, au contraire, il étoit conjoint au quatrieme & diviſé d'avec le ſecond, ce même tétracorde prenoit le nom de *diezeugmenon*. *Voy.* auſſi ce mot, *voyez* auſſi TÉTRACORDE, SYSTEME. (*S*)

SYNNEMENON DIATONOS, etoit *dans l'ancienne Muſique*, la troiſieme corde du tétracorde ſynnemenon dans le genre diatonique; & comme cette troiſieme corde étoit la même que la ſeconde corde du tétracorde disjoint, elle portoit auſſi le nom de *trite diezeugmenon*. *Voy.* TRITE, SYSTEME, TÉTRACORDE.

Cette même corde, dans les deux autres genres prenoit le nom du genre où elle étoit employée, mais alors elle ne ſe confondoit pas avec la trite diézeugmenon. *Voyez* GENRE. (*S*)

SYNNEVROSE, ſ. f. (*Anat.*) eſt une eſpece de ſymphyſe ou d'union des os. *Voyez* SYMPHYSE. Ce mot eſt formé du grec συν. *avec*, νευρον, *nerf, ligament*.

La *ſynnevroſe* eſt la liaiſon des os par un ligament: c'eſt ainſi que le fémur eſt joint à l'os iſchium, la rotule au tibia. *Voyez* LIGAMENT.

SYNODAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt relatif au ſynode, comme un ſtatut *ſynodal*, une ordonnance *ſynodale*, c'eſt-à-dire, qui eſt émanée du ſynode. *Voyez* SYNODE. (*A*)

SYNODALES, *épitres, terme d'hiſtoire eccléſiaſtique*, étoient des lettres circulaires écrites par le ſynode aux prélats abſens, ou lettres générales adreſſées à tous les fideles, pour les informer de ce qui s'eſt paſſé dans le ſynode.

Dans le recueil des conciles, on trouve une grande quantité de ces lettres *ſynodales*. *Voyez* CONCILE.

SYNODAUX, TÉMOINS, *terme d'hiſtoire eccléſiaſtique*, étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux doyens des villes & aux doyens ruraux, parce qu'ils faiſoient des informations, & rendoient compte dans le ſynode épiſcopal des deſordres qui regnoient parmi le clergé & le peuple. *Voyez* DOYEN.

Après que ceux-ci furent déchus de leur autorité, on les remplaça par une autre ſorte de témoins *ſynodaux*, qui reſſembloient à des jurés; c'étoit un prêtre & deux ou trois laïques députés de chaque paroiſſe: enſuite on commença de nommer deux de ces jurés pour chaque diocèſe; & enfin cet office fut conféré aux marguilliers ou anciens du conſiſtoire.

SYNODATIQUE, adj. (*Juriſp.*) eſt le droit que les curés & les abbés qui ſont obligés d'aſſiſter aux ſynodes des évêques, étoient tenus de leur payer: on l'appelle *ſynodatique* parce qu'il ſe payoit ordinairement dans le ſynode, & cathédratique, parce qu'il ſe payoit *pro honore cathedræ*.

Hincmar, archevêque de Reims, reprend pluſieurs évêques, qui convoquoient de fréquens ſynodes pour percevoir plus ſouvent ce droit.

Quelques-uns prétendent que ce droit eſt le même que celui qu'on appelloit *circada*: mais d'autres tiennent que celui-ci eſt le même que le droit de procuration.

Quoi qu'il en ſoit de l'identité de ces deux droits, l'uſage des *ſynodatiques* eſt très-ancien dans l'Egliſe.

Le concile de Braga, en 572, en parle comme d'un uſage déja ancien qui l'autoriſe.

Ce réglement fut confirmé au ſeptieme concile de Tolede, en 646.

Gratien, dans ſon decret, rapporte pluſieurs déciſions des conciles & des papes ſur cette matiere.

Suivant un capitulaire de Charles le Chauve, en 844, il étoit au choix de l'évêque de percevoir le droit en deniers ou en argent.

Quelques évêques l'ayant voulu augmenter, le concile de Châlon-ſur-Saône, en 813, leur défendit de le faire.

Le pape Honoré III. écrivant à l'évêque d'Aſſiſe, confond le cathédratique & le ſynodatique, & le met au nombre des droits dûs à l'évêque dans les égliſes ſoumiſes à ſa juriſdiction; il fixe ce droit à deux ſols, qui ſe payoient ſur le pié que la monnoie étoit lorſque le droit avoit été établi, à moins qu'il n'y eût quelque accord au contraire.

Suivant ce qu'en dit Innocent III. ce droit n'étoit pas par-tout le même, & ſe payoit ailleurs qu'au ſynode.

La

Le concile de Bourges, en 1584, ordonna que le droit de cathédratique & autres ſeroient payés par tous eccléſiaſtiques ſans diſtinction, à peine d'excommunication, & autres pourſuites extraordinaires.

Le paiement en fut auſſi ordonné par l'aſſemblée de Melun en 1579.

Dans les derniers ſiecles, ce droit ayant été conteſté à pluſieurs évêques; la perception en a été négligée dans pluſieurs diocèſes.

Dans l'aſſemblée du clergé de 1602, ce droit fut reclamé par l'évêque d'Autun; & en 1605 le clergé fit des remontrances pour la conſervation de ce droit & autres, qu'on refuſoit de payer aux évêques. Le roi répondit, qu'il vouloit qu'ils leur fuſſent conſervés; mais qu'ils ſe contenteroient de ce que leur attribuoit l'article 20 de l'ordonnance de Blois.

M. Bignon portant la parole, le 23 Février 1637, ne traita pas favorablement le *ſynodatique*; il établit que les curés devoient aſſiſter au ſynode, mais qu'ils n'étoient tenus de payer pour cela aucune choſe. *Voyez* les *mémoires du clergé*. (*A*)

SYNODE, ſ. m. terme dont on ſe ſervoit autrefois dans l'*ancienne Aſtronomie*, pour marquer la conjonction de deux ou de pluſieurs étoiles ou planetes dans le même lieu du ciel. *Voyez* CONJONCTION.

Ce mot eſt formé du grec συνόδος, *aſſemblée*, & il eſt compoſé de σὺν, *avec*, & ὁδὸς, *voie* ou *chemin*. C'eſt de-là qu'on dit le *mois ſynodique* de la lune, pour déſigner l'intervalle entre deux conjonctions ſucceſſives de la lune au ſoleil. Cette derniere expreſſion eſt reſtée, & celle de *ſynode* a vieilli. (*O*)

SYNODE, (*Juriſprud.*) ſignifie en général une *aſſemblée de l'Egliſe*.

Quelquefois le terme de *ſynode* eſt pris pour une aſſemblée de l'Egliſe univerſelle ou concile écuménique, quelquefois pour un concile national ou provincial. *Voyez* CONCILE.

Il y a pluſieurs ſortes de *ſynodes*.

Synode de l'archidiacre, eſt la convocation que l'archidiacre fait devant lui de tous les curés de la campagne dans le diocèſe de Paris; il ſe tient le mercredi d'après le ſecond dimanche de Pâques.

Synode de l'archevêque, eſt celui que tient l'archevêque dans ſon diocèſe propre, comme chaque évêque dans le ſien. *Voyez* SYNODE ÉPISCOPAL.

Synode du grand-chantre, eſt celui que le chantre de la cathédrale tient pour les maîtres & maîtreſſes d'école.

Synode diocéſain, eſt celui auquel ſont convoqués tous les curés & autres eccléſiaſtiques d'un même diocèſe. *Voyez ci-après* SYNODE ÉPISCOPAL.

Synode épiſcopal ou *de l'évêque*, eſt la même choſe que *ſynode diocéſain*; l'objet de ces aſſemblées eſt de faire quelques réglemens & quelques réformations pour conſerver la pureté des mœurs.

Les conciles d'Orléans & de Vernon ordonnent la convocation des *ſynodes* tous les ans, & que tous les prêtres, même les abbés, feront tenus d'y aſſiſter.

Le concile de Trente ordonne auſſi la tenue du *ſynode* diocéſain tous les ans, auquel doivent aſſiſter les exempts, qui ne ſont point ſous chapitres généraux, & tous ceux qui ſont chargés du gouvernement des égliſes paroiſſiales, ou autres ſéculieres, même annexes.

Ces aſſemblées ſe faiſoient même anciennement deux fois l'année au mois de Mai, & au calendes de Novembre.

Les curés des paroiſſes qui dépendent des abbayes & ordres exempts, ne ſont pas diſpenſés d'aſſiſter au *ſynode* de l'évêque, n'étant pas exempts de ſa juriſdiction.

Le réglement de l'aſſemblée de Melun, en 1579, ordonne aux curés qui viennent au *ſynode*, de déférer à l'évêque le nom de leurs paroiſſiens coupables de crimes publics, afin que le *ſynode* y pourvoie. *Voyez* les *mémoires du clergé*.

Synode national, eſt celui qui comprend le clergé de toute une nation. *Voyez* CONCILE NATIONAL.

Synode de l'official, eſt celui qui tient l'official, où il convoque tous les curés de la ville, fauxbourgs & banlieue à Paris: ce *ſynode* ſe tient le lundi de *quaſimodo*.

Synode provincial. *Voyez* CONCILE PROVINCIAL.

Synode des religionnaires. Les égliſes prétendues réformées avoient leurs *ſynodes* pour entretenir leur diſcipline; il y en avoit des nationaux & de provinciaux. Le *ſynode* de Dordreht pour la condamnation des Arminiens, eſt un des plus fameux. Les aſſemblées de l'Egliſe anglicane, s'appelloient auſſi du nom de *ſynode*. (*A*)

SYNODE, *convocation d'un*, (*Droit politiq.*) la plupart des auteurs du droit civil & politique, eſtiment que c'eſt aux rois qu'appartient le droit de convoquer les *ſynodes*, d'en confirmer les déciſions, & de faire tout ce que les empereurs ont fait autrefois, & que les évêques de leur tems ont reconnu qu'ils avoient droit de faire.

Il paroît que les princes chrétiens ont ſeuls le droit de convoquer des *ſynodes*, par l'hiſtoire des conciles généraux aſſemblés de leur tems, & par l'exemple de ceux qui ſe ſont tenus dans la ſuite, ſous différens empereurs. Il paroît encore, par l'hiſtoire, qu'ils ont le droit d'examiner, de revoir, d'approuver, & de caſſer leurs déciſions. On ſait ſur quel ton Conſtantin écrivit au concile de Tyr. „ Vous tous qui avez tenu „ le concile de Tyr, rendez-vous auprès de moi, „ ſans délai, pour y faire voir en ma préſence, la „ juſtice du jugement que vous avez rendu; *auprès* „ *de moi*, dis-je, à qui vous ne ſauriez refuſer la „ qualité de *fidele ſerviteur de Dieu* „. Socrate, *Hiſt eccleſ. l. I. c. xxxiv*. Il eſt certain qu'on pouvoit refuſer à Conſtantin la qualité qu'il s'arroge de *fidele ſerviteur de Dieu*; mais en qualité d'empereur, on ne pouvoit lui refuſer le droit de convoquer le concile, & de juger ſa conduite.

Ainſi lorſque les princes convoquent le clergé en *ſynode*, le clergé eſt, 1°. obligé de s'aſſembler; 2°. il n'eſt pas en droit de s'aſſembler de ſa propre autorité, ſi le prince ne le convoque. Ces deux propoſitions ſont prouvées, 1°. par la loi de Dieu, confirmée par les lois de tous les peuples; 2°. par des exemples avant J. C. & dans l'égliſe judaïque, non ſeulement depuis le tems de Moïſe juſqu'à celui des Macchabées, mais encore après J. C. depuis Conſtantin juſque au-delà du dixieme ſiecle, par les conciles généraux, & par les conciles nationaux & provinciaux, aſſemblés pendant tout cet eſpace de tems, ſous les empereurs & ſous les rois.

Les lois payennes déclarerent illégitimes toutes celles qui ſe tenoient ſans les ordres de l'autorité ſouveraine, quoiqu'elles fuſſent ἢ ἱερῶν ὀργίων ἕνεκα, dit Solon; ſous prétexte de religion, *ſub prætextu religionis*, diſent les lois romaines. Les empereurs chrétiens n'ont jamais affoibli ce droit; au contraire ils lui ont donné plus de force & d'étendue. Il ſe trouva à Nicée trois cens & dix-huit évêques, entre leſquels il n'y en eut aucun qui refusât de venir quand Conſtantin les convoqua, comme n'étant pas légitimement convoqués; aucun dans ce premier concile, ne déclara qu'il falloit faire renoncer Conſtantin à ſes droits prétendus, & lui repréſenter de ne ſe plus mêler des aſſemblées & des affaires eccléſiaſtiques.

Il réſulte de cet exemple & de pluſieurs autres, que l'Egliſe n'a d'autre droit de s'aſſembler en *ſynode*, que celui qu'elle tire de la permiſſion du prince chrétien; que, quand le *ſynode* eſt aſſemblé, il ne ſauroit decréter, ou conclure ſur quelque matiere de dogme ou de diſcipline que ce ſoit, qu'autant que cela aggrée au ſouverain; que le prince peut ratifier ou annuller tous les actes du *ſynode*, & ſuſpendre l'exécution de toutes, ou de quelques-unes de ſes ordonnances. Qu'enfin l'autorité des actes ſynodaux, dépend entierement du monarque, & qu'aucun *ſynode* n'a le droit de ſe ſéparer ſans ſon acquieſcement. (1)

En un mot, les plus ſavans politiques ſoutiennent que l'autorité civile doit s'étendre ſur les affaires eccléſiaſtiques comme ſur les civiles; & c'eſt-là, dit Grotius,

(1) Tout ce que le célebre auteur de cet article *Synode* rapporte comme doctrine de la plûpart des auteurs du droit civil, a été ſans doute tiré des livres des Proteſtans Calviniſtes & Luthériens, & de leurs partiſans, qui ont mis tout en uſage pour détruire entierement cette puiſſance que N. S. Jeſus Chriſt a donnée aux paſteurs de l'Egliſe, afin de pouvoir garder & défendre contre la rapacité des voleurs & des loups, le troupeau que la providence divine & l'eſprit Saint a confié à leurs ſoins & à leur vigilance; Quelles tentatives, quelles démarches ne firent pas les Proteſtans pour ſaper juſque dans leurs fondemens les deux puiſſances eccléſiaſtique & civile, que Dieu mit dans ſon Egliſe, pour être mieux gouvernée? L'une a pour objet le gouvernement polytique du peuple chrétien, & ſon bonheur dans cette vie; l'autre ne regarde que le gouvernement ſpirituel de ce même peuple, & tout ce qui y a

tins, une des principales prérogatives du ſouverain; mais en même tems, ajoute-t-il, la raiſon & le chriſtianiſme nous enſeignent que chaque particulier doit jouir du droit de ſuivre le *dictamen* de ſa conſcience; & que la non-conformité avec la religion dominante, ne doit priver perſonne d'aucun droit naturel, ni d'aucun droit civil. (*D. J.*)

SYNODE D'APOLLON, (*Antiq. rom.*) c'étoit une eſpece de confrérie d'Apollon, où l'on recevoit des gens de théâtre, appellés *ſcéniques*, des poëtes, des muſiciens, des joueurs d'inſtrumens: cette ſociété étoit fort nombreuſe. Nous trouvons dans Gruter 60 aggrégés au *ſynode d'Apollon*, déſignés par leurs noms & ſurnoms, entre leſquels je n'en nommerai qu'un ſeul, *Marc Aurele Septentrion*, affranchi d'Auguſte, & le premier pantomime de ſon tems, qui étoit prêtre du *ſynode d'Apollon*, paraſite du même Apollon, & qui fut honoré par l'empereur de charges conſidérables. (*D. J.*)

SYNODES *des Calviniſtes en France*, (*Hiſt. du calviniſ.*) nom des aſſemblées eccléſiaſtiques formées des miniſtres & des anciens des égliſes calviniſtes en France. Ces égliſes ont tenu dans ce royaume vingt-neuf *ſynodes* nationaux, depuis l'an 1559, juſques à l'année 1659. Le premier *ſynode* national des égliſes réformées, ſe tint à Paris le 25 Mai 1559, au fauxbourg S. Germain. L'on y dreſſa la confeſſion de foi en quarante articles, & un projet de diſcipline qui fut ſouvent retouché par les *ſynodes* ſuivans. Dans le dernire *ſynode* qui ſe tint à Loudun en 1659, le commiſſaier du roi declara que ces nombreuſes aſſemblées coûtant beaucoup de frais & d'embarras, & les affaires pouvant être reglées par des *ſynodes* provinciaux, ſa majeſté avoit réſolu qu'on ne convoqueroit plus de *ſynode* national, que lorſqu'elle le jugeroit expédient. On peut conſulter ſur ce ſujet l'*Hiſtoire de l'édit de Nantes*, & celle des *ſynodes nationaux des Calviniſtes*, par Aymon. (*D. J.*)

SYNODIES *ou* VENTES SYNODALES, *terme de Droit*, à-préſent inuſité, auſſi-bien que la choſe qu'il ſignifioit, étoient des rentes pécuniaires que chaque curé payoit à l'évêque ou à l'archidiacre, dans le cours

---

y a rapport & analogie. On a beau combattre ces deux puiſſances, elles ſubſiſteront toujours juſqu'à la fin des ſiecles; on ne ſauroit douter que l'une & l'autre ne ſoit émanée de Dieu ſuivant l'écriture ſainte qui en fait une mention expreſſe & claire. *Poſuit Spiritus Sanctus epiſcopos regere eccleſiam Dei*, eſt-il dit dans les actes des Apôtres *Cap.* 20. *ỿ.* 28. Si Dieu donc a commis aux évêques le gouvernement de l'Egliſe; ils ont le pouvoir, n'appartenant qu'à eux, de déterminer & preſcrire ce qui regarde le reglement du chriſtianiſme par rapport aux affaires du ſalut & de la réligion. Le monde catholique fut de tout tems perſuadé de cette verité depuis les apôtres juſqu'à nos jours, & les proteſtans ne ſauroient ébranler une verité ſi évidente, quelques efforts qu'ils faſſent pour, d'après quelques faits particuliers de quelque prince, ſeduire les eſprits foibles, qui ne ſavent pas l'hiſtoire eccléſiaſtique. Perſonne n'ignore que depuis le tems des apôtres juſqu'à l'empereur Conſtantin il y eut pluſieurs *Synodes* tenus par des évêques ſeulement, ſans aucune intervention de la puiſſance civile, & il n'y eut jamais aucun catholique qui revoquât en doute les déciſions ſynodales faites par des évêques ſans aucune participation de la puiſſance ſéculiere. Que ſi l'empereur Aurélien acquieſca l'an de J. Chriſt 273. à la ſentence de dépoſition que le *Synode* d'Antioche fit de Paul de Samoſate: ce fut parce que Paul étant dépoſé ne vouloit pas ceder la maiſon à celui qui lui avoit été ſubſtitué en ſon lieu & place; c'eſt pour cela que les catholiques implorerent l'aſſiſtence du Prince, pour reprimer l'orgueil de ce refractaire. Et ſi Conſtantin le grand députa trois évêques de France à Rome pour negocier avec Melchiade l'affaire des Donatiſtes, ce fut pour ſe débarraſſer enfin des inſtances ſans ceſſe repliquées, que ces hérétiques lui faiſoient, de vouloir être par lui jugés, ce que ce pieux empereur ne fit cependant jamais, mais il voulut que les évêques en jugeaſſent. Voici comme ce prince parle des Donatiſtes aux évêques d'Arles. *Quoties a me jam ipſe improbiſſimis additionibus ſuis ſunt condigna reſponſione oppreſſi? qui utique ſi hoc ante oculos habere voluiſſent, minime hoc ipſum interpoſuiſſent; meum judicium poſtulant, qui ipſe judicium Chriſti expecto . . . . O rabida furoris audacia!* mais quelle autorité pretendent tirer les Proteſtans de la convocation du concile de Tyr, que fit Conſtantin? crojent-ils tirer de ce fait particulier une conſéquence générale de droit? c'eſt-à dire donc qu'*il appartient aux rois de convoquer les ſynodes?* Nous ne pourrons nous diſpenſer de dire deux choſes qui ſeront ſi évidentes, que quiconque aime & cherche la verité ſans prévention & ſans partialité, pourra juger clairement combien peu juſte & reguliere eſt cette conſéquence des Proteſtans & de leurs fauteurs. D'abord le concile de Tyr fut illégitime & illégal dans ſa convocation & dans ſa ſuite; car il fut aſſemblé par qui n'avoit pas l'autorité de le faire, & il n'y eut de convoqués que les évêques qui étoient du parti d'Euſébe; ainſi on choiſit pour juges ceux qui étoient partie dans la cauſe qu'on devoit y agiter. Il fut illégal dans ſa ſuite par la raiſon que celui qui préſida à ce Synode, n'avoit point de caractere, & par conſéquent inhabile à préſider. Nous tirerons la preuve de ce fait du témoignage qui eſt plus que ſuffiſant, que rendirent du concile de Tyr les évêques catholiques aſſemblés quatre ans après dans le *Synode* d'Alexandrie, c'eſt-à dire l'an 339. Voici comme ils s'expriment ſur ce concile de Tyr. *At præclari Euſebiani, quo veritatem ſcriptaque ſua obliterent, nomen* Synodi *ſuis actis prætexunt; cum re ipſa negotium imperatorium, non ſynodale haberi debet: quippe ubi comes præſideat, & milites epiſcopos ſub ſatellitio cingant, & imperatoria edicta, quos ipſi volunt coire compellunt.* L'empereur Conſtantin lui-même atteſte dans la lettre qu'il adreſſa au concile de Tyr que cette aſſemblée n'eſt compoſée que des évêques partiſans d'Euſébe & ennemis de S. Athanaſe: voici ſes termes. *Nam quæ literis veſtris mihi ſignificatis, omnia curavi: Scripſi ad quos volebatis epiſcopos ut veſtras curas & ſollicitudines præſentia & laboribus ſuis adjuvarent.* Peut-on donc citer un *Synode* de ce caractere pour preuve d'un droit qui n'a jamais été reconnu que par les Donatiſtes, Calviniſtes & Luthériens, appartenir à la puiſſance civile? Pourra-t-on en tirer une conſéquence ſi étrange, ſi irréguliere & ſi fauſſe? *que quand le ſynode eſt aſſemblé, il ne ſauroit décreter ou conclure ſur quelque matiere de Dogme ou de diſcipline que ce ſoit, qu'autant que cela aggrée au ſouverain?* Les actes des *ſynodes* catholiques, les déciſions dogmatiques faites contre la volonté des princes qui favoriſoient les Ariens, doivent ſervir de regle aux auteurs de cette conſéquence la plus extravagante du monde. A l'égard du concile de Nicée on a déja dit dans la note à l'article *Suprématie* qui en fit la convocation; c'eſt pourquoi il ne peut ſervir non plus de preuve de cette conſéquence. Si le gouvernement ſpirituel de l'Egliſe a été donné par Dieu aux paſteurs d'icelle, il n'y a donc que ceux-ci qui aient la faculté d'ordonner & de décreter ſur la diſcipline & ſur le réglement ſpirituel de l'Egliſe: c'a été la créance de tout tems, dès ſiecles mêmes les plus réculés juſqu'à nous. Le grand évêque Hoſius parlant de Conſtance fils de Conſtantin eſt auſſi un témoin fort éclairé de cette verité, & nous en donne une preuve bien claire par ces paroles; *quid tale a Conſtantio actum eſt, aut quando Judiciis eccleſiaſticis interfuit? . . ne te miſceas eccleſiaſticis, nec nobis in hoc genere præcipe, ſed potius ea a nobis diſce. Tibi Deus imperium commiſit, nobis quæ ſunt eccleſiæ concredidit . . . . cave ne quæ ſunt eccleſiæ ad te trahens magno crimini obnoxius fias.* S. Facondus évêque d'Hermiane loua hautement Marcien Auguſte, parce que content de ſon propre office, il voulut être l'exécuteur des Saints canons, non le fondateur ni le juge, *Suo contentus officio, eccleſiaſticorum canonum executor eſſe voluit, non conditor, non executor.* Il eſt certain que S. Jean Damaſcene ne s'expliqua pas moins clairement dans la ſeconde oraiſon qu'il fit en faveur des ſaintes images, dans la quelle il parla ainſi à l'empereur: *penes imperatores poteſtas non eſt ut eccleſiis leges ſanciant. Attende quid dicat Apoſtolus*: & quoſdam quidem poſuit Deus in Eccleſia primum Apoſtolos, ſecundo Prophetas, tertio Paſtores, & Doctores; *non adjecit* Imperatores. . *Ad Imperatores ſpectat recta rei adminiſtratio, Eccleſiæ regimen ad Paſtores, & Doctores. . Tibi parebimus Imperator in his, quæ ad huius ſæculi negotia pertinent . . . verum ad res Eccleſiæ ſtatuendas Paſtores habemus.* Le cas préſent dont il eſt queſtion, n'a aucun rapport à la ſynagogue des Juifs, où les princes ſe méloient ſouvent des affaires de religion. Je renvoie ſur cela le lecteur à Pierre de Marca *l.* 2. *concord. cap.* 5. *n.* 6. Si nous voulons ſavoir ce qu'en pareille matiere ont penſé les plus célébres théologiens des Siecles ſubſéquens, nous pouvons conſulter S. Thomas & Jean Gerſon, dont le premier nous apprend abſolument *quæſt.* 10. *de potentia*, & dans la ſeconde de la ſeconde *quæſt.* 1. *art.* 10. que le pouvoir de convoquer les conciles appartient au Pape; & le ſecond *lib. de vita Spirit. Anim. lect.* 3. parle ainſi: *de hac poteſtate* (*Papæ*) *ſunt jus convocandi concilia univerſalia; jus determinandi cum Concilio quæſtiones fidei per modum articulorum omnes generaliter obligantium.* Mais comme les adverſaires du parti catholique pourroient regarder comme ſuſpects ces témoignages, nous propoſerons le ſentiment de trois écrivains qu'ils doivent certainement accepter ſans exception. Celui du premier ſera celui d'Edmond Richer, homme fait pour rabattre l'autorité de l'égliſe, s'il avoit pu. Voici donc comme il s'exprime dans ſon hiſtoire des conciles chap. 1. num. 7. *Cum primatus Petri ſit juris divini quoad inſtitutionem, certe, regulariter, & ordinarie* Synodi *generales abſque conſenſu Papæ legitime petito celebrari non debent, idque praxis eccleſiæ primitivæ demonſtrat, & canon eccleſiaſticus, quem Julius Papa commendat.* Jean Launoy dans ſa lettre à Raymond Formentin s'exprime ainſi: *Quin generalia concilia, quæ ante Florentinum habita ſunt cum Romæ, tum in Gallia, Lugduni & Viennæ; tum in Germania Conſtantiæ, & Baſileæ Romani Pontificis auctoritate indicta, & convocata fuerint dubitari merito nequit.* Enfin Pierre de Marca *lib.* 6. *concord cap.* 28. eſt d'avis, *Non poſſe concilia celebrari abſque ſententia epiſcopi Romani.* Voilà l'expoſition, de la foi qu'on a toujours eue de l'égliſe; on ne l'a jamais revoquée en doute, excepté les Proteſtans qui prétendent réformer tout ce qui ſe préſente à leur capricieuſe imagination. Tout ce qu'on vient de dire pourroit ſuffire pour faire revivre cette foi qui a toujours été dans l'egliſe, & que les partiſans de ces nouveaux reformateurs ſe font gloire de combattre, ſe laiſſant dominer par l'eſprit de nouveauté, quelque oppoſé qu'il ſoit à la verité & à la religion. Mais les princes catholiques, vrais enfans de l'égliſe, que Dieu a mis ſur le trône pour le défendre, n'ont jamais uſurpé ce qu'ils connoiſſent bien n'être pas de la ſphère du pouvoir qu'ils ont reçu de l'Etre ſuprème. Les princes ſont les coadjuteurs, les défenſeurs & les protecteurs de la puiſſance eccléſiaſtique; c'eſt pourcela que l'egliſe a toujours eu recours à eux dans ſes beſoins; elle les a priés bien des fois d'aſſiſter aux conciles qu'elle a tenus, pour éviter les tumultes; elle a eu plaiſir qu'ils y fuſſent preſens, qu'ils y appellaſſent même les évêques, & qu'ils contribuaſſent par leur protection à faire obſerver les ſaints canons que les évêques y faiſoient; on ne peut ni on ne doit les exclure des *Synodes*, s'ils veulent y intervenir & y aſſiſter en perſonne, ſurtout quand il s'agit d'y trairer des matieres qui ont du rapport au temporel; c'eſt le ſentiment de l'immortel Benoît XIV. On doit les prevenir ſur les aſſemblées Synodales qui doivent ſe faire dans leurs états: on ne doit pas même y faire des lois relatives au temporel, dont ils tiennent l'adminiſtration & le ſouverain domaine de Dieu même; mais ils ne doivent cependant pas non plus empêcher l'exécution des Canons qui regardent purement & ſimplement le gouvernement ſpirituel des ames & de la religion. C'eſt-là la doctrine & la pratique qu'on a eue de tout tems dans l'égliſe de Jeſus-Chriſt. (*W*)

cours des viſites qu'ils faiſoient vers le tems de Pâques.

Ces rentes s'appelloient *ſynodales*, parce qu'on les payoit ordinairement dans les ſynodes, & qu'autrefois les évêques avoient coutume de faire leurs viſites, & de tenir leurs ſynodes diocéſains en même tems. On appelloit auſſi ces rentes *procurations*. *Voyez* Procuration.

SYNODIQUE, adj. (*Aſtronom.*) le mois *ſynodique* de la lune eſt de vingt-neuf jours & demi, & il differe du mois périodique, ou du tems que la lune met à parcourir le zodiaque, ce dernier mois étant de 27 jours 7 heures. La raiſon de cette différence, eſt que pendant une révolution de la lune, le ſoleil fait environ 27 degrés dans le même ſens; il faut donc pour que la lune ſe retrouve en conjonction avec le ſoleil, qu'elle le rattrappe pour ainſi dire, & elle emploie environ deux jours à parcourir les 27 ou 28 degrés qu'il faut qu'elle parcoure pour cela. *Voyez* Lune & Lunaison.

Synodique, (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui eſt émané du ſynode, comme une lettre *ſynodique*, ou lettre circulaire qu'un concile écrivoit aux prélats abſens, aux égliſes, ou en général aux fideles, pour les inſtruire de ce qui s'étoit paſſé dans le concile, & le leur notifier. On trouve de ces lettres *ſynodiques* dans la *collection des conciles*. (*A*)

SYNŒCIES, les, (*Antiq. grecq.*) συνοικια, fête inſtituée par Théſée en mémoire des onze villes de l'Attique, qu'il avoit engagé à venir habiter conjointement dans Athènes. Συνοικῆιν ſignifie *demeurer enſemble*. Thucydide ajoute, dès-lors juſqu'à préſent, les Athéniens ont célébré la fête ξυνάκια. Il ne faut pas s'arrêter à ſa maniere d'écrire ce mot par un ξ, tous les écoliers ſavent que c'eſt le propre de la dialecte attique, de mettre ſouvent un ξ au lieu d'une S. Le ſcholiaſte de Thucydide dit que cette fête étoit en l'honneur de Minerve; & le ſcholiaſte d'Ariſtophane aſſure qu'on y faiſoit à la paix un ſacrifice, dans lequel on ne répandoit point de ſang ſur l'autel; ces deux narrations ne ſont point incompatibles. (*D. J.*)

SYNONYME, adj. (*Gram.*) mot compoſé de la prépoſition greque σύν, *cum*, & du mot ὄνυμα, *nomen*: de là συνωνυμία, *cognominatio*, & συνώνυμος, *cognominans*; enſorte que *vocabula ſynonyma ſunt diverſa ejuſdem rei nomina*. C'eſt la premiere idée que l'on s'eſt faite des *ſynonymes*, & peut-être la ſeule qu'en aient eu anciennement le plus grand nombre des gens de lettres. Une ſorte de dictionnaire que l'on met dans les mains des écoliers qui frequentent nos colleges, & que l'on connoit ſous le nom général de *ſynonymes*, ou ſous les noms particuliers de *Regia Parnaſſi*, de *Gradus ad Parnaſſum*, &c. eſt fort propre à perpétuer cette idée dans toutes les têtes qui tiennent pour irréformable ce qu'elles ont appris de leurs maîtres. Que faut-il penſer de cette opinion? Nous allons l'apprendre de M. l'abbé Girard, celui de nos grammairiens qui a acquis le plus de droit de prononcer ſur cette matiere.

„ Pour acquérir la juſteſſe, dit-il, (*ſynonymes franç. préf. page* x.) il faut ſe rendre un peu „ difficile ſur les mots, ne point s'imaginer que „ ceux qu'on nomme *ſynonymes*, le ſoient dans toute la rigueur d'une reſſemblance parfaite, enſorte „ que le ſens ſoit auſſi uniforme entr'eux que l'eſt „ la ſaveur entre les gouttes d'eau d'une même fource; car en les conſidérant de près, on verra que „ cette reſſemblance n'embraſſe pas toute l'étendue „ & la force de la ſignification, qu'elle ne conſiſte „ que dans une idée principale, que tous énoncent, „ mais que chacun diverſifie à ſa maniere par une „ idée acceſſoire qui lui conſtitue un caractere propre & ſingulier. La reſſemblance que produit l'idée „ générale, fait donc les mots *ſynonymes*; & la différence qui vient de l'idée particuliere qui accompagne la générale, fait qu'ils ne le ſont pas parfaitement, & qu'on les diſtingue comme les diverſes nuances d'une même couleur. „

La notion que donne ici des *ſynonymes* cet excellent académicien, il l'a juſtifiée amplement dans l'ouvrage ingénieux qu'il a fait exprès ſur cette matiere, dont la premiere édition étoit intitulée, *juſteſſe de la langue françoiſe*, à Paris, chez *d'Houry* 1718, & dont la derniere édition eſt connue ſous le nom de *ſynonymes françois*, à Paris, chez la veuve *d'Houry*, 1741.

On ne ſauroit lire ſon livre ſans deſirer ardemment qu'il y eût examiné un plus grand nombre de *ſynonymes*, & que les gens de lettres qui ſont en état d'entrer dans les vues fines & délicates de cet ingénieux écrivain, vouluſſent bien concourir à la perfection de l'édifice dont il a en quelque maniere poſé les premiers fondemens. Je l'ai déja dit ailleurs: il en réſulteroit quelque jour un excellent dictionnaire, ouvrage d'autant plus important, que l'on doit regarder la juſteſſe du langage non-ſeulement comme une ſource d'agrémens, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & la communication de la vérité. Les chefs-d'œuvres immortels des anciens ſont parvenus juſqu'à nous; nous les entendons, nous les admirons même; mais combien de beautés réelles y ſont entierement perdues pour nous, parce que nous ne connoiſſons pas toutes ces nuances fines qui caractériſent le choix qu'ils ont fait & dû faire des mots de leur langue! Combien par conſéquent ne perdons-nous pas de ſentimens agréables & délicieux, de plaiſirs réels! Combien de moyens d'apprécier ces auteurs, & de leur payer le juſte tribut de notre admiration! Nous n'avons qu'à juger par-là de l'intérêt que nous pouvons avoir nous mêmes à conſtater dans le plus grand détail l'état actuel de notre langue, & à en aſſurer l'intelligence aux ſiecles à venir, nonobſtant les révolutions qui peuvent l'altérer ou l'anéantir: c'eſt véritablement conſacrer à *l'immortalité* les noms & les ouvrages de nos Homeres, de nos Sophocles, de nos Eurypides, de nos Pindares, de nos Démoſthènes, de nos Thucydides, de nos Chryſoſtomes, de nos Platons, de nos Socrates: & les conſécrateurs ne s'aſſûrent-ils pas de droit une place éminente au temple de Mémoire?

Les uns peuvent continuer ſur le plan de l'abbé Girard, aſſigner les caracteres diſtinctifs des *ſynonymes* avec cette préciſion rare qui caractériſe cet écrivain lui-même, & y adapter des exemples qui en démontrent la juſteſſe, & l'uſage qu'il faut en faire.

Les autres recueilleront les preuves de fait que leurs lectures pourront leur préſenter dans nos meilleurs écrivains, de la différence réelle qu'il y a entre pluſieurs *ſynonymes* de notre langue. Le P. Bouhours, dans ſes *remarques nouvelles ſur la langue françoiſe*, en a caractériſé pluſieurs qui pourroient bien avoir fait naître l'idée de l'ouvrage de l'abbé Girard. Dans le *journal de l'académie françoiſe*, par l'abbé Choiſy, que M. l'abbé d'Olivet a inſéré dans les *opuſcules ſur la langue françoiſe*, on trouve l'examen exprès des différences des mots *mauvais* & *méchant*, *gratitude* & *reconnoiſſance*, *crainte* & *frayeur*, &c. Il y aura auſſi une bonne récolte à faire dans les *remarques de Vaugelas*, & dans les *notes de MM. Patru & Th. Corneille*.

Mais il ne faut pas croire qu'il n'y ait que les Grammairiens de profeſſion qui puiſſent fournir à cette compilation; la Bruyere peut fournir ſans effort une douzaine d'articles tout faits: *docteur* & *docte*; *héros* & *grand-homme*; *galante* & *coquette*; *foible*, *inconſtant*, *léger* & *volage*; *infidele* & *perfide*; *émulation*, *jalouſie* & *envie*; *vice*, *défaut* & *ridicule*; *groſſiereté*, *ruſticité* & *brutalité*; *ſuffiſant*, *important* & *arrogant*; *honnête-homme* & *homme de bien*; *talent* & *goût*; *eſprit* & *bon-ſens*.

Le petit, mais excellent livre de M. Duclos, *conſidération ſur les mœurs de ce ſiecle*, ſera auſſi fécond que celui des *caracteres*: il a défini *poli* & *policé*, *conviction* & *perſuaſion*; *probité* & *vertu*; *avilir* & *deshonorer*; *réputation* & *renommée*; *illuſtre* & *fameux*; *crédit* & *faveur*; *abaiſſement* & *baſſeſſe*; *ſuivre* & *obéir*; *naïveté*, *candeur* & *ingénuité*; *fineſſe* & *pénétration*, &c.

En général, tous nos écrivains philoſophes contribueront beaucoup à ce recueil, parce que l'eſprit de juſteſſe eſt le véritable eſprit philoſophique; & peut-être faut-il à ce titre même citer l'Encyclopédie, comme une bonne ſource, non-ſeulement à cauſe des articles exprès qu'on y a conſignés ſur cette matiere, mais encore à cauſe des diſtinctions préciſes que l'examen métaphyſique des principes des ſciences & des arts a néceſſairement occaſionnées.

Mais la beſogne la plus utile pour conſtater les vraies différences de nos *ſynonymes*, conſiſte à comparer les phraſes où les meilleurs écrivains les ont employés ſans autre intention que de parler avec juſteſſe. Je dis les meilleurs écrivains, & j'ajoute qu'il ne faut compter en cela que ſur les plus philoſophes; ce qui caractériſe le plus petit nombre: les autres, en ſe

ſe donnant même la peine d'y penſer, ſe contentent néanmoins aſſez aiſément, & ne ſe doutent pas que l'on puiſſe leur faire le moindre reproche; en voici une preuve ſingulierement frappante.

M. le duc de la Rochefoucault s'exprime en cette ſorte (*penſ.* 28, *édit.* de l'abbé de la Roche.): La ,, *jalouſie* eſt en quelque maniere juſte & raiſonnable, ,, puiſqu'elle ne tend qu'à conſerver un bien qui nous ,, appartient, ou que nous croyons nous appartenir; ,, au lieu que l'*envie* eſt une fureur qui ne peut ſouf- ,, frir le bien des autres ,,. *Rien n'eſt plus commun*, dit là-deſſus ſon commentateur, *que d'entendre confondre ces paſſions. . . Cependant elles ont des objets bien différens*. Mais lui-même ſert bientôt de preuve à ce qu'il obſerve ici; car à l'occaſion de la *penſée* 55, où l'auteur parle de la haine pour les favoris, *quel eſt*, dit l'abbé de la Roche, *le principe de cette haine, ſinon un fond de* jalouſie *qui nous fait* envier *tout le bien que nous voyons dans les autres?* Il eſt clair qu'il explique ici la *jalouſie* par l'idée que M. de la Rochefoucault devoit lui avoir fait prendre de l'*envie*, d'où il a même emprunté le verbe *envier*. Au reſte ce n'eſt pas la ſeule faute qu'il ait faite dans ſes remarques ſur un texte qui n'exigeoit de lui que de l'étude & du reſpect.

Quoi qu'il en ſoit, je remarquerai qu'il ſuit naturellement de tous les exemples que je viens d'indiquer dans différens écrivains, que ce qu'enſeigne l'abbé Girard au ſujet des différences qui diſtinguent les *ſynonymes*, n'eſt rien moins qu'arbitraire; qu'il eſt fondé ſur le bon uſage de notre langue; & qu'il ne s'agit, pour en établir les déciſions ſur cet objet, que d'en extraire avec intelligence les preuves répandues dans nos ouvrages les plus accrédités & les plus dignes de l'être. Ce n'eſt pas non plus une choſe qui appartient en propre à notre idiôme. M. Gottſched vient de donner (1758, *à Leipſick*) des *obſervations ſur l'uſage & l'abus de pluſieurs termes & façons de parler de la langue allemande:* elles ſont dit M. Roux (*annales typogr. Août* 1760. *bell. lett. n. clviij.*), dans le goût de celles de *Vaugelas* ſur la langue françoiſe, & on en trouve pluſieurs qui reſſemblent beaucoup aux *ſynonymes* de l'abbé *Girard*.

Il y a long-tems que les ſavans ont remarqué que la *ſynonymie* n'étoit pas exacte dans les mots les plus reſſemblans. ,, Les Latins, dit M. du Marſais (*trop.* ,, *part. III. art xij. pag.* 304), ſentoient mieux que ,, nous ces différences délicates, dans le tems même ,, qu'ils ne pouvoient les exprimer. . . Varron (*de* ,, *ling. lat. l. v. ſub fin.*), dit que c'eſt une erreur ,, de confondre *agere*, *facere* & *gerere*, & qu'ils ont ,, chacun leur deſtination particuliere ,,. Voici le texte de Varron: *propter ſimilitudinem* agendi, & faciendi, & gerendi, *quidam error his qui putant eſſe unum; poteſt enim quis aliquid* facere & *non* agere, *ut poëta* facit *fabulam*, & *non* agit; *contra actor* agit, & *non* facit; & *ſic a poëta fabula* fit & *non* agitur, *ab actore* agitur & *non* fit; *contra imperator qui dicitur res* gerere, *in eo neque* agit *neque* facit, *ſed* gerit, *id eſt* ſuſtinet, *translatum ab his qui onera* gerunt *quod ſuſtinent*.

Cicéron obſerve (*tuſc. II. n.* 15.) qu'il y a de la différence entre *dolere* & *laborare*, lors même que ce dernier mot eſt pris dans le ſens du premier. *Intereſt aliquid inter* laborem & dolorem; *ſunt finitima omnino, ſed tamen differt aliquid*; labor *eſt functio quædam vel animi vel corporis gravioris operis vel muneris*; dolor *autem motus aſper in corpore. . . . Aliud, inquam, eſt* dolere, *aliud* laborare. *Cum varices ſecabantur Cn. Mario*, dolebat; *cum æſtu magno ducebat agmen*, laborabat. Cette remarque de l'orateur romain n'eſt que l'application du principe général qu'il n'y a point de mots tout-à-fait *ſynonymes* dans les langues, principe qu'il a exprimé très-clairement & tout-à-la-fois juſtifié dans ſes *topiques* (*n.* 34.): *quanquam enim vocabula prope idem valere videantur, tamen quia res differebant, nomina rerum diſtare voluerunt*.

Non-ſeulement Cicéron a remarqué, comme grammairien, les différences délicates des *ſynonymes*, il les a ſuivies dans la pratique comme écrivain intelligent & habile. Voici comme il différencie dans la pratique *amare* & *diligere*.

Quis erat qui putaret ad eum amorem quem erga te habebam poſſe aliquid accedere! Tantum acceſſit, ut mihi nunc denique amare *videar, antea dilexiſſe*. (*ep. famil. ix.* 14.) & ailleurs: *Quid ego tibi commendem eum quem tu ipſe* diligis? *Sed tamen ut ſcires eum non à me* diligi *ſolum, verum etiam* amari, *ob eam rem tibi hæc ſcribo*. (*ibi xiij.* 47.)

Les deux adjectifs *gratus* & *jucundus* que nous ſommes tentés de croire entierement *ſynonymes*, & que nos traducteurs les plus ſcrupuleux traduiroient peut-être indifféremment de la même maniere, ſi des circonſtances marquées ne les déterminoient à y faire une attention ſpéciale; Cicéron en a très-bien ſenti la différence, & en a tiré un grand parti. Répondant à Atticus qui lui avoit appris une triſte nouvelle, il lui dit: *iſta veritas etiamſi* jucunda *non eſt, mihi tamen* grata *eſt*. (*ep. ad Attic. iij.* 24.) & dans une lettre qu'il écrit à Lucretius après la mort de ſa fille Tullia: *amor tuus* gratus & *optatus*; *dicerem* jucundum, *niſi hoc verbum ad tempus perdidiſſem*. (*ep. famil. v.* 15.)

On voit par-là avec quelle circonſpection on doit étudier la propriété des termes, & de la langue dont on veut traduire, & de celle dans laquelle on traduit, ou même dans laquelle on veut écrire ſes propres penſées. ,, Nous avons, dit M. du Marſais ,, (*Trop. III. xiij. pag.* 304) quelques recueils des ,, anciens grammairiens ſur la propriété des mots ,, latins: tels ſont Feſtus, *de verborum ſignificatione*; ,, Nonius Marcellus, *de varia ſignificatione ſermonum*, ,, (voyez *Veteres grammatici*.) On peut encore con- ,, ſulter un autre recueil qui a pour titre, *Auctores* ,, *linguæ latinæ*. De plus, nous avons un grand nom- ,, bre d'obſervations répandues dans Varron, *de lin-* ,, *gua latina*: [il fait partie des *grammatici veteres*] ,, dans les commentaires de Donat & de Servius: ,, elles font voir les différences qu'il y a entre plu- ,, ſieurs mots que l'on prend communément pour ,, *ſynonymes*. Quelques auteurs modernes ont fait des ,, réflexions ſur le même ſujet: tels ſont le P. Vavaſ- ,, ſeur, jéſuite, dans ſes *Remarq. ſur la langue latine*; ,, Scioppius, Henri Etienne, *de latinitate falſo ſuſ-* ,, *pecta*, & pluſieurs autres ,,. Je puis ajouter à ces auteurs, celui des *Recherches ſur la langue latine*. (2 *vol. in-*12. *Paris*, chez *Mouchet* 1750.) Tout l'ouvrage eſt partagé en quatre parties; & la troiſieme eſt entierement deſtinée à faire voir, par des exemples comparés, qu'il n'y a point d'expreſſions tout-à-fait *ſynonymes* entre elles, dans la langue latine.

Au reſte, ce qui ſe prouve dans chaque langue, par l'autorité des bons écrivains dont la maniere conſtate l'uſage, eſt fondé ſur la raiſon même; & par conſéquent il doit en être de même dans toutes les langues formées & polies. ,, S'il y avoit des *ſynony-* ,, *mes* parfaits, dit encore M. du Marſais, (*ibid. p.* ,, 308.) il y auroit deux langues dans une même ,, langue. Quand on a trouvé le ſigne exact d'une ,, idée, on n'en cherche pas un autre. Les mots an- ,, ciens & les mots nouveaux d'une langue ſont *ſy-* ,, *nonymes: maints* eſt *ſynonyme* de *pluſieurs*; mais ,, le premier n'eſt plus en uſage; c'eſt la grande ,, reſſemblance de ſignification, qui eſt cauſe que l'u- ,, ſage n'a conſervé que l'un de ces termes, & qu'il ,, a rejetté l'autre comme inutile. L'uſage, ce [pré- ,, tendu] tyran des langues, y opere ſouvent des ,, merveilles, que l'autorité de tous les ſouverains ,, ne pourroit jamais y opérer.

,, Qu'une fauſſe idée des richeſſes ne vienne pas ,, ici, dit l'abbé Girard, (*Préf.* des *Synon. pag.* 12.) ,, faire parade de la pluralité & de l'abondance. J'a- ,, voue que la pluralité des mots fait la richeſſe des ,, langues; mais ce n'eſt pas la pluralité purement ,, numérale. . . . . C'eſt celle qui vient de la ,, diverſité; telle qu'elle brille dans les productions ,, de la nature . . . . . . Je ne fais donc cas de la quan- ,, tité des mots que par celle de leur valeur. S'ils ,, ne ſont variés que par les ſons, & non par le ,, plus ou le moins d'énergie, d'étendue & de pré- ,, ciſion, de compoſition ou de ſimplicité, que les ,, idées peuvent avoir; ils me paroiſſent plus pro- ,, pres à fatiguer la mémoire, qu'à enrichir & fa- ,, ciliter l'art de la parole. Protéger le nombre des ,, mots ſans égard au ſens, c'eſt, ce me ſemble, con- ,, fondre l'abondance avec la ſuperfluité. Je ne ſau- ,, rois mieux comparer un tel goût qu'à celui d'un ,, maître-d'hôtel qui feroit conſiſter la magnificence ,, d'un feſtin dans le nombre des plats plutôt que ,, dans celui des mets. Qu'importe d'avoir pluſieurs ,, termes pour une ſeule idée? N'eſt-il pas plus avan- ,, tageux d'en avoir pour toutes celles qu'on ſou- ,, haite d'exprimer ,,? *On doit juger de la richeſſe d'une langue*, dit M. du Marſais, (*Trop. pag.* 309.) *par le nombre des penſées qu'elle peut exprimer, &*

non

non par le nombre des articulations de la voix: & il ſemble en effet que l'uſage de tous les idiomes, tout indélibéré qu'il paroît, ne perde jamais de vue cette maxime d'économie; jamais il ne légitime un mot *ſynonyme* d'un autre, ſans proſcrire l'ancien, ſi la *ſynonymie* eſt entiere; & il ne laiſſe ſubſiſter enſemble ces mêmes mots, qu'autant qu'ils ſont réellement différenciés par quelques idées acceſſoires qui modifient la principale.

,, Les *ſynonymes* des choſes, dit M. le Préſident ,, de Broſſes, dans un mémoire dont j'ai déja tiré ,, bon parti ailleurs, viennent de ce que les hommes ,, les enviſagent ſous différentes faces, & leur don- ,, nent des noms relatifs à chacune de ces faces. Si la ,, roſe eſt un être exiſtant réellement & de ſoi dans ,, la nature, ſa maniere d'exciter l'idée étant nette ,, & diſtincte, elle n'a que peu ou point de *ſynony-* ,, *mes*, par exemple, *fleur*; mais ſi la choſe eſt une ,, perception de l'homme relative à lui-même, & à ,, l'idée d'ordre qu'il ſe forme à lui-même pour ſa ,, convenance, & qui n'eſt qu'en lui, non dans la ,, nature, alors comme chaque homme a ſa maniere ,, de conſidérer & de ſe former un ordre, la choſe ,, abonde en *ſynonymes* (mais dans ce cas-là, même, les différentes origines des *ſynonymes* démontrent la diverſité des aſpects accidentels de la même idée principale, & juſtifient la doctrine de la diſtinction réelle des *ſynonymes*); ,, par exemple, une certaine éten- ,, due de terrein ſe nomme *région*, eu égard à ce ,, qu'elle eſt *régie* par le même prince ou par les ,, mêmes lois; *province*, eu égard a ce que l'on y ,, vient d'un lieu à un autre (*provenire.*) [L'*i* & le *c* de *provincia* me feroient plutôt croire que ce mot vient de *procul* & de *vincere*, conformément à ce qu'en dit Hégéſippe cité par Callepin (*verb. provincia*); *ſcribit enim Hegeſippus*, dit-il, *Romanos cum* vincendo *in ſuam poteſtatem redigerent* procul *poſitas regiones, appellaviſſe* provincias: ou bien du verbe *vincire*, qui rendroit le nom de *provincia* applicable aux régions mêmes qui ſe ſoumettroient volontairement & par choix à un gouvernement: ce qui ſe confirme par ce que remarque Cicéron (*Verrin. iv.*) que la Sicile eſt la premiere qui ait été appellée *province*, parce qu'elle fut la premiere qui ſe confia à l'amitié & à la bonne foi du peuple romain; mais toutes ces étymologies rentrent également dans les vues de M. le préſident de Broſſes, & dans les miennes]; ,, *contrée*, parce qu'elle comprend une certai- ,, ne étendue circonvoiſine (*tractus, contractus, con-* ,, *trada*): *diſtrict*, en tant que cette étendue eſt con- ,, ſidérée comme à part & ſéparée d'une autre éten- ,, due voiſine (*diſtrictus diſtractus*): *pays*, parce qu'- ,, on a coutume de fixer les habitations près des ,, eaux; car c'eſt ce que ſignifie le latin *pagus* du grec ,, πηγή, *fons*: *état*, en tant qu'elle ſubſiſte dans la ,, forme qui y eſt établie, &*c*.... Tous ces termes ,, paſſent dans l'uſage: on les généraliſe dans la ſuite, ,, & on les emploie ſans aucun égard à la cauſe origi- ,, nelle de l'inſtitution. Cette variété de mots met ,, dans les langues beaucoup d'embarras & de richeſ- ,, ſes; elle eſt très-incommode pour le vulgaire & ,, pour les philoſophes qui n'ont d'autre but en par- ,, lant que de s'expliquer clairement: elle aide infini- ,, ment au poëte & à l'orateur, en donnant une gran- ,, de abondance à la partie matérielle de leur ſtyle. ,, C'eſt le ſuperflu qui fournit au luxe, & qui eſt à ,, charge dans le cours de la vie à ceux qui ſe con- ,, tentent de la ſimplicité.,,

De la diverſité des points de vue énoncées par les mots *ſynonymes*, je conclurois bien plutôt que l'abondance en eſt pour les philoſophes une reſſource admirable, puiſqu'elle leur donne lieu de mettre dans leurs diſcours toute la préciſion & la netteté qu'exige la juſteſſe la plus métaphyſique; mais j'avoue que le choix peut leur donner quelque embarras, parce qu'il eſt aiſé de ſe méprendre ſur des différences quelquefois aſſez peu ſenſibles. ,, Je ne diſconviens pas ,, qu'il n'y ait des occaſions où il ſoit aſſez indiffé- ,, rent de choiſir; mais je ſoutiens qu'il y en a en- ,, core plus où les *ſynonymes* ne doivent ni ne peu- ,, vent figurer l'un pour l'autre, ſurtout dans les ou- ,, vrages médités & compoſés avec réflexion. S'il n'eſt ,, queſtion que d'un habit jaune, on peut prendre ,, le ſouci ou le jonquille; mais s'il faut aſſortir, on ,, eſt obligé à conſulter la nuance (*préfat. des ſy-* ,, *nonym.*)

M. de la Bruyere remarque (*caract. des ouvrages d'eſprit*) *qu'entre toutes les différentes expreſſions qui peuvent rendre une ſeule de nos penſées, il n'y en a qu'une qui ſoit la bonne*: que *tout ce qui ne l'eſt point, eſt foible, & ne ſatisfait pas un homme d'eſprit qui veut ſe faire entendre*. ,, Ainſi, dit M. du Marſais, ,, (*trop. pag.* 307.), ceux qui ſe ſont donné la pei- ,, ne de traduire les auteurs latins en un autre latin, ,, en affectant d'éviter les termes dont ces auteurs ,, ſe ſont ſervis, auroient pu s'épargner un travail ,, qui gâte plus le goût qu'il n'apporte de lumiere. ,, L'une & l'autre pratique (il parle de la méthode ,, de faire le thème en deux façons) eſt une fécon- ,, dité ſtérile qui empêche de ſentir la propriété des ,, termes, leur énergie, & la fineſſe de la langue.,, (*E. R. M. B.*)

SYNONYMIE, ſ. f. (*Belles Lettres.*) figure de rhétorique où l'on emploie pluſieurs mots ſynonymes ou différens termes qui tous ont la même ſignification, dans le deſſein d'amplifier ou d'enfler le diſcours. *Voyez* SYNONYME & AMPLIFICATION.

Tel eſt ce paſſage de Cicéron, *abiit, evaſit, exceſſit, erupit*, pour dire que Catilina eſt ſorti de Rome.

Ce mot eſt formé du grec συν, & ὄνομα, *nom*.

SYNOQUE, (*Médec.*) σύνοχος, en latin, *febris continens*, fievre renfermée dans un ſeul paroxiſme depuis le commencement juſqu'à la fin, & prolongée pendant pluſieurs jours de ſuite; le terme σύνοχος n'eſt pas proprement grec; car il faudroit dire avec Hippocrate συνεχὴς πυρετὸς; mais il a été forgé par le tems à l'effet de rendre une idée pour laquelle on manquoit d'expreſſion; enſuite on a établi deux eſpeces de fievres *ſynoques*, ſavoir la fievre *ſynoque* ſimple & la fievre *ſynoque* putride. *Voyez* SYNOQUE SIMPLE & SYNOQUE PUTRIDE. (*D. J.*)

SYNOQUE SIMPLE, (*Médec.*) ſorte de fievre continue ſans redoublement, ni rémiſſion depuis le commencement juſqu'à la fin, & qui s'étend au-delà de quatre jours, ſans être cependant ni dangereuſe ni putride; c'eſt proprement une fievre éphemere, prolongée au-delà des vingt-quatre heures, mais qui ne va pas juſqu'au ſeptieme jour.

Ces cauſes ſont les mêmes que celles de l'éphemere, mais plus conſidérables à-proportion des humeurs retenues, & des forces du corps plus foibles pour en produire la coction ou l'expulſion: de-là vient que ces ſymptomes durent plus long-tems, & que ſi la coction de la maladie ne ſe termine pas au bout des quatre jours, la ſanté revient avec peine, & quelquefois cette fievre ſe change en *ſynoque* putride. Il faut modérer la chaleur fébrile par des boiſſons antiphlogiſtiques, rafraîchiſſantes, délayantes & diurétiques. La ſaignée ne convient que dans la pléthore ſanguine, & les purgations ne doivent être employées que dans une ſurabondance d'humeurs, qui exigent cette méthode curative d'évacuation par les ſelles. La fievre *ſynoque* putride demande au contraire des remedes adminiſtrés par des mains habiles & prudentes. *Voyez* SYNOQUE PUTRIDE. (*D. J.*)

SYNOQUE PUTRIDE, (*Médec.*) fievre continue ſans remiſſion, & accompagnée de putréfaction.

Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes cauſes de ces ſortes de fievres continues, accompagnées de putréfactions dans les humeurs. D'ailleurs, ſelon les différentes conſtitutions des malades, ſelon les différens degrés d'acrimonie, & ſelon la quantité des humeurs viciées, la même cauſe peut produire dans la même maladie différentes complications plus ou moins dangereuſes. Mais quand les Médecins connoîtroient même ces cauſes, ils n'en apperçoivent que les qualités ſenſibles; ils ignorent la nature de leur malignité, parce qu'elle eſt inacceſſible aux ſens; elle leur eſt ſeulement indiquée & très-obſcurément par ces effets: ainſi étant réduits à tâtonner, ils ſavent uniquement que toute irritation des nerfs capable d'accélérer exceſſivement l'action des arteres, produit la fievre, & que lorſque cette irritation eſt cauſée par quelque ſubſtance hétérogene mêlée avec les humeurs, la fievre ne peut ſe terminer que par la correction, ou par l'expulſion de cette ſubſtance nuiſible, quelle qu'elle ſoit. On ne connoît point dans les fievres continues de remedes capables de corriger les mauvaiſes qualités d'une telle cauſe; ce n'eſt que l'expérience qui leur apprend quand ils doivent provoquer l'expulſion de cette cauſe, & par quelle voie elle peut être expulſée. Eh! qui ne ſait combien cette expérience eſt fautive? Cependant il faut ſe borner là, tant que les hommes ſeront privés de remedes ſpécifiques, capables de corriger ou de

détruire immédiatement les mauvaiſes qualités des cauſes qui produiſent la *ſynoque putride*.

Les caracteres de cette fievre, ſont une chaleur vive & mordicante, qu'on remarque diſtinctement quand on touche long-tems la peau du malade, un pouls inégal & un peu concentré, ſur-tout dans le commencement de la maladie; les urines ſont, à la fin des exacerbations, un peu plus chargées, & d'un rouge plus foncé que dans l'état naturel: cette eſpece de fievre commence ordinairement par un friſſon, ce qui la diſtingue d'abord de la *ſynoque* ſimple, où ce friſſon eſt plus rare.

Souvent cette fievre eſt accompagnée de quelques épiphénomenes ſpaſmodiques; tels ſont au-moins la dureté, l'inégalité, le reſſerrement du pouls, l'anxiété, les inquiétudes, la douleur de tête, des douleurs dans les lombes, dans les membres, quelquefois même le délire, ou l'aſſoupiſſement dans le fort des redoublemens; mais ordinairement ces affections ſont moins graves que dans les fievres malignes: elles ſuffiſent cependant pour faire diſtinguer dès le commencement la *ſynoque putride* d'avec la *ſynoque* ſimple.

Ces épiphénomenes plus ou moins variés, diverſifient beaucoup de fievres *ſynoques;* c'eſt pourquoi les auteurs n'en donnent guere une deſcription exacte, & même d'autant moins exacte, qu'ils ont attribué à la fievre même tous ces épiphénomenes qui lui ſont étrangers, & qui ſont des complications de maladie. Il ſuffit d'appercevoir, par tous les ſignes qu'on vient d'expoſer, que la fievre n'eſt pas troublée par cette complication à un degré où la coction & la criſe ne pourroient pas s'accomplir: ainſi nous nous bornons préſentement à la cure particuliere de cette fievre en général.

La *ſynoque putride* finit rarement avant le quatorzieme jour; elle s'étend ſouvent plus loin, & paroît devenir plus forte en s'approchant de ſa fin; mais la coction s'opere alors plus ſûrement, & ce n'eſt pas un mauvais préſage.

L'uſage des boiſſons farineuſes & des bouillons légers délayés dans beaucoup d'eau, ne conviennent pas mal au commencement de cette fievre; mais les tiſanes légeres faites avec les racines apéritives, la régliſſe, les pommes de reinette, les aigrelets & les ſels neutres, forment une boiſſon encore meilleure pour tempérer la chaleur d'acrimonie. Comme il s'agit de laver les humeurs, & de les entraîner principalement par la voie des urines, il faut rendre les boiſſons légérement apéritives, afin d'exciter l'action des excrétoires qui les ſéparent de la maſſe des humeurs. On doit juger ici combien les remedes actifs, tels que les cordiaux, les ſudorifiques, *&c.* ſeroient dangereux dans cette ſorte de fievre, où il s'agit d'humecter & de relâcher les ſolides, en évitant toute irritation.

La ſaignée n'eſt un remede eſſentiel que quand la fievre eſt accompagnée d'une pléthore ſanguine. Lorſqu'il y a dans les premieres voies des matieres dépravées, l'indication de les évacuer eſt très-preſſante, au commencement même de la *ſynoque putride*, pourvu néanmoins qu'il n'y ait aucun froncement ſpaſmodique remarquable, ni aucune diſpoſition inflammatoire dans les entrailles. Alors il faut répéter la ſaignée, recourir aux lavemens, à l'huile d'amandes douces, & au petit lait en grande quantité; enſuite dans les jours de rémiſſion, on pourra recourir aux potions laxatives.

La continuation des remedes tempérans & humectans, doit être proportionnée à la dureté, à la contraction du pouls & à la violence de la fievre. Sydenham étoit lui-même très-attentif à n'employer ces derniers remedes qu'autant qu'ils étoient néceſſaires; car l'inſuffiſance de la fievre pour la coction, lui paroiſſoit avec raiſon une diſpoſition fort oppoſée à la guériſon de la maladie. Il faut conſulter ce grand médecin, & bien profiter de ſes lumieres, auxquelles il faut joindre les écrits de Baillou, ouvrage que les Médecins françois liſent peu, & dont ils ſuivent encore moins les excellens préceptes. (*D. J.*)

SYNOSTÉOGRAPHIE, *en Anatomie*. *Voyez* SYNOSTÉOLOGIE.

SYNOSTÉOLOGIE, *ou* la SYNOSTOSE, *ou* la SYNOSTÉOGRAPHIE, ſ. f. *ſeu ſynoſtoſis*, *ſynoſteographia*, (*Anatomie.*) c'eſt la partie de l'Oſtéologie qui traite de la connexion des os. *Boera.*

Ce mot eſt formé du grec σὺν, *avec*, ὀστέον, *os*, λόγος, *traité de l'articulation des os*.

SYNOVIAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à la ſynovie.

Les glandes *ſynoviales* ſont du genre des conglomerées, & ſont placées dans les cavités inégales des articulations des os, de ſorte qu'elles peuvent être légérement comprimées ſans être écraſées.

Clopton Havers paroît être le premier qui nous en ait donné une deſcription exacte: de-là elles ont été nommées *haverienes*.

Humeur *ſynoviale*. *Voyez* SYNOVIE.

SYNOVIE, (*Phyſiolog. Médec.*) en latin *mucilago*; liqueur mucilagineuſe qui ſert, tant qu'elle eſt dans ſon état naturel, à oindre & à lubréfier les ligamens & les cartilages des jointures.

Clopton Havers eſt le premier des modernes qui ait exactement décrit l'origine & la nature de la *ſynovie*. Il nous a fait connoitre que cette humeur onctueuſe eſt compoſée de la matiere générale de la tranſpiration, & de l'huile médullaire qui vient des cellules ſituées aux jointures des os.

Cette liqueur mucilagineuſe eſt fournie par des glandes diſpoſées dans l'articulation, de maniere à pouvoir être légérement preſſées, mais non point détruites par ſon mouvement. Toutes les fois que cette liqueur eſt la plus néceſſaire, c'eſt-à-dire, que les mouvemens ſont les plus fréquens, il s'en ſépare une plus grande quantité. Ces glandes ſont molles & mucilagineuſes, ſans être friables; elles ſont pour la plûpart conglomérées, c'eſt-a dire, qu'il ſe trouve un grand nombre de petites glandes enveloppées d'une membrane commune. Leurs conduits excrétoires empêchent les obſtructions qui pourroient ſe former dans le corps de la glande, & facilitent le retour de cette liqueur, quand elle eſt en état d'être reçue par les vaiſſeaux abſorbans, qui doivent ſe trouver dans les articulations auſſi-bien que dans les autres cavités du corps.

On peut, en preſſant ces glandes avec les doigts, faire ſortir de leurs excrétoires la liqueur mucilagineuſe, qui reſſemble quelquefois au blanc d'œuf, ou à la ſéroſité du ſang, & dont le goût eſt manifeſtement ſalé. Elle ne ſe coagule point à la chaleur, comme la ſéroſité; mais elle devient plus claire, & ne laiſſe, après qu'elle s'eſt évaporée, qu'une pellicule déliée, d'un goût ſalé. Certains ſels produiſent le même effet ſur elle que ſur les autres liqueurs de notre corps, car les acides la coagulent, & les alkalis l'atténuent.

La quantité de cette liqueur mucilagineuſe doit être conſidérable, ſi l'on en juge par l'écoulement de *ſynovie* qui accompagne les plaies ou les ulceres des articulations, & dont ce mucilage compoſe la plus grande partie.

Les vaiſſeaux qui fourniſſent les liqueurs dont ce mucilage ſe ſépare, n'ont pas beſoin de préparation pour être vus; car on n'a pas plutôt injecté les arteres, que les glandes en paroiſſent toutes couvertes.

Ces glandes n'ont aucune ſenſibilité, tant qu'elles ſont dans un état ſain: mais on y ſent des douleurs cruelles, lorſqu'elles s'enflamment & qu'elles viennent à ſuppuration, ce qui prouve qu'elles ont des nerfs.

Ces glandes mucilagineuſes ſont ordinairement logées dans une ſubſtance cellulaire, qui ſe trouve pareillement dans d'autres parties du ſac formé par les ligamens des articulations, & contiennent une matiere onctueuſe, qui doit néceſſairement être atténuée, & pouſſée à-travers les membranes qui l'enferment dans la cavité de l'articulation, par la preſſion qu'elles ſouffrent de la part des os qui ſe meuvent.

Cette matiere onctueuſe de la ſubſtance cellulaire, mêlée avec la lymphe ſubtile qui s'écoule continuellement des petites artères diſtribuées dans les ligamens, eſt extrèmement propre à entretenir la fléxibilité des parties qui compoſent les articulations, à les faire gliſſer également les unes ſur les autres, & à empêcher qu'elles ne s'échauffent, de même que le vieux-oing dont on graiſſe les roues des chariots, les empêchent de s'uſer & de s'échauffer. Après que cette liqueur des articulations a été ſuffiſamment atténuée, elle rentre dans la maſſe du ſang par les vaiſſeaux abſorbans qu'ont les articulations.

S'il arrive par quelque cauſe que ce ſoit, que la *ſynovie* ne ſoit point diſſipée, repompée ou ſuffiſamment broyée entre les os, elle s'accumulera peu-à-peu, remplira la cavité de la jointure, & ôtera aux os articulés la liberté du mouvement; cependant la partie la plus ſubtile de ce mucilage ſe diſſipera, & conſéquemment le reſte acquerra de la conſiſtance.

Com-

Comme le mouvement de la jointure eſt la cauſe principale de la diſſipation de ce mucilage, après qu'il a rempli ſa deſtination; le mouvement étant gêné ou totalement détruit, le mucilage s'accumulera davantage, & le mal deviendra incurable, tant par l'épaiſſiſſement de la liqueur, que par l'acrimonie qu'elle acquerra dans la ſtagnation, & qui rongera les ſurfaces cartilagineuſes des os, & les ligamens dont les jointures ſont entourées.

On reconnoît cette maladie par une tumeur à la jointure qui eſt d'abord molle, & qui s'étend peu-à-peu. L'articulation du genou y eſt plus ſujette qu'une autre. Hippocrate dit, *Aphor*. 25. *ſect*. 5. qu'on ſoulagera conſidérablement ceux qui ont des tumeurs & des douleurs aux jointures ſans ulcères, en verſant deſſus une grande quantité d'eau froide. Des Médecins célébres ont adopté depuis peu cette pratique. Peut-être eſt-elle capable de produire des effets ſalutaires lorſque le mal commence, en reſſerrant ſubitement les parties par le froid qu'on leur communique, & en contraignant ainſi l'humeur qui s'accumule à ſe diſſiper, pourvû qu'elle ſoit ſuffiſamment fluide. Mais ſi l'humeur eſt déja épaiſſe; ſi elle eſt en grande quantité, il n'eſt guere vraiſſemblable que l'eau froide puiſſe procurer un vrai ſoulagement.

On aura recours avec plus de ſuccès aux frictions, au mouvement de la jointure affectée, aux fomentations pénétrantes de vin, de ſel, de vinaigre & d'urine de perſonnes ſaines, avec une addition de plantes aromatiques, comme le marrube, le ſcordium & la rue, & aux cataplaſmes préparés de ſubſtances ſemblables. Dans les cas opiniâtres, les embrocations d'eaux chaudes minérales, ou qu'on fera tomber lentement & de haut ſur la partie affectée, ſoulageront beaucoup & guériront quelquefois radicalement. Au défaut d'eaux minérales, on ſe ſervira des fomentations pénétrantes, & l'on en uſera même en forme d'embrocation.

Nous liſons dans le *traité des maladies des Os*, de M. Petit, qu'on obtiendra les mêmes effets avec l'eau de chaux vive, & une leſſive de ſel ammoniac verſée de haut ſur la partie affectée; car l'eau de chaux vive & la leſſive de ſel ammoniac, donnent ſur le champ un eſprit de ſel ammoniac très-pénétrant, qui paſſe avec raiſon pour un atténuant des plus énergiques. Mais ſi la quantité de la *ſynovie* accumulée eſt ſi grande, qu'elle ne puiſſe être diſſipée par ce moyens; M. Petit veut que l'on découvre la partie la plus baſſe de la tumeur avec une lancette, qu'on pénetre juſqu'à la cavité de l'articulation; qu'on en faſſe ſortir la liqueur qu'elle contient, & qu'on acheve la cure avec les remedes dont nous venons de faire mention.

S'il arrive par quelque cauſe que ce ſoit, que les ligamens ſe roidiſſent, il y aura immobilité, quand même toutes les autres parties de la jointure ſeroient dans leur état naturel. Cette immobilité ſera ſuivie d'une tumeur parce que la *ſynovie* accumulée dans la cavité de la jointure ne ſera point diſſipée par le mouvement, d'où il s'en ſuivra une ankiloſe parfaite. Toutes les cauſes capables de produire trop de roideur dans les fibres ſolides, ou même dans les vaiſſeaux, peuvent donner lieu à l'ankyloſe.

Auſſi voyons-nous, que preſque toutes les perſonnes fort âgées, ont de la roideur & de l'inflexibilité aux jointures; ce qui provient en partie de la diſette de l'huile graſſe deſtinée à la lubréfication des os, en partie de la calloſité, & quelquefois de l'oſſification, de ligamens. On remarque la même choſe dans les hommes qui ont été occupés à des travaux violens, avant que d'arriver à un grand âge; l'excès du mouvement muſculaire a endurci en eux les parties fermes du corps. L'ankyloſe eſt encore aſſez fréquemment une ſuite des violentes inflammations aux ligamens maltraités; ce qui donne lieu à la ſtagnation & à la coagulation du fluide dans les vaiſſeaux qui le contiennent. Ceux qui ont eſſuyé des attaques fréquentes de goutte, ſont auſſi quelquefois incommodés de l'immobilité des jointures. Paſſons aux autres vices de cette humeur onctueuſe.

Lorſque la *ſynovie* devient trop âcre, elle ronge les os & les cartilages, & cela arrive ſouvent à ceux qui ont la vérole, le ſcorbut, les écrouelles, ou un *ſpina ventoſa*. Lorſque la ſécrétion de cette liqueur eſt trop petite, l'articulation devient roide, & lorſqu'on veut la mouvoir, on entend un craquement, ainſi que les vieillards l'éprouvent. Lorſque le mucilage & la lymphe abondent trop, & que les vaiſſeaux abſorbans ne s'acquittent point autant qu'il faut de leur office, il peut en réſulter une hydropiſie des articles dont Hildanus a traité fort au long. Cette même cauſe relâche quelquefois ſi fort les ligamens, que les articulations en deviennent extrèmement foibles: de-là naiſſent des luxations, dont la réduction eſt plus aiſée que la cure; quelquefois enfin, quand cette liqueur s'épanche en trop grande quantité, elle occaſionne pluſieurs maux très-fâcheux; tels que l'enflure, la douleur des jointures, des ulceres ſinueux, des fiſtules, la carie des os, l'immobilité des articles, la maigreur, l'atrophie, des fievres ectiques & autres maladies ſemblables. Hippocrate a décrit avec beaucoup d'exactitude, la plûpart des ſymptomes qui proviennent du mauvais état de la *ſynovie*, & Hildanus en rapporte des exemples qu'il a vûs. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYNTAGME, ſ. m. (*Belles Lettres*.) la diſpoſition ou l'arrangement des choſes dans un certain ordre. *Voyez* COMPOSITION.

SYNTAXE, ſ. f. (*Gram.*) mot compoſé de deux mots grecs; σὺν, *cum*, & τάσσω, *ordino;* de-là σύνταξις, *coordinatio*. J'ai dit, (*voyez* GRAMMAIRE, *de l'Orthologie*, §. *II.*) que l'office de la *ſyntaxe* eſt d'expliquer tout ce qui concerne le concours des mots réunis pour exprimer une penſée: & M. du Marſais (*voyez* CONSTRUCTION) dit que c'eſt la partie de la grammaire qui donne la connoiſſance des ſignes établis dans une langue pour exciter un ſens dans l'eſprit. On voit que ces deux notions de la *ſyntaxe* ſont au fond identiques, quoiqu'énoncées en termes différens.

Il ſeroit inutile de groſſir cet article par des répétitions. Pour prendre une idée nette de tout ce que doit comprendre en détail un traité de *ſyntaxe*; il faut voir la partie que je viens de citer de l'*article* GRAMMAIRE, qui en comprend un plan général; & en ſuivant les renvois qui y ſont marqués, on conſultera pour le détail les *articles*, PROPOSITION, CONCORDANCE, IDENTITÉ, APPOSITION, RÉGIME, DÉTERMINATION, CONSTRUCTION, IDIOTISME, INVERSION, MÉTHODE, FIGURE, CAS, *&c.* SUPPLÉMENT, PRÉPOSITION, USAGE, *&c.* (*E. R. M. B.*)

SYNTEXIS, ſ. f. *en Médecine*, eſt une exténuation ou colliquation des parties ſolides d'un corps; ainſi qu'il arrive ſouvent dans les atrophies, les inflammations des boyaux, les fievres colliquatives, *&c.* où l'on rend par les ſelles avec les excrémens, une matiere graſſe & d'une odeur fœtide. *Voyez* COLLIQUATION, EXTÉNUATION, *&c.*

SYNTHESE, ſ. f. (*Philoſ. & Mathém.*) eſt une eſpece de méthode oppoſée à l'*analyſe*. On ſe ſert de la *ſynthèſe* ou *méthode ſynthétique*, pour chercher la vérité par des raiſons tirées de principes établis comme certains, & de propoſitions que l'on a déja prouvées, afin de paſſer ainſi à la concluſion par un enchainement regulier de vérités connues ou prouvées.

Telle eſt la méthode que l'on a ſuivie dans les élémens d'Euclide, & dans la plûpart des démonſtrations mathématiques des anciens, où l'on part des définitions & des axiomes, pour parvenir à la preuve des propoſitions & problèmes, & de ces propoſitions prouvées, à la preuve des ſuivantes.

Cette méthode s'appelle auſſi *méthode de compoſition*, & elle eſt oppoſée à la réſolution ou analyſe; auſſi le mot *ſynthèſe* eſt formé des mots grecs σὺν, *enſemble*, & θέσις, *poſition*, de ſorte que *ſynthèſe* eſt la même choſe que *compoſition*. *Voy.* COMPOSITION.

La méthode ſynthétique eſt par conſéquent celle dont on ſe ſert après avoir trouve la vérité, pour la propoſer ou l'enſeigner aux autres. Voici ſes principales regles.

Avant toutes choſes, on doit expliquer les mots dans leſquels il peut y avoir la moindre obſcurité. En effet, ce ſeroit envain qu'on entreprendroit d'expliquer une choſe à celui qui n'entendroit pas les mots qu'on emploie; l'intelligence des mots ſe donne par les définitions; il y en a une de nom, & une de choſe; dans l'une & dans l'autre, on ſe propoſe de déterminer une idée, ſoit qu'il s'agiſſe d'une idée que nous avons beſoin d'exprimer par tel ou tel mot, comme dans la définition de nom; ou qu'il ſoit queſtion de l'idée d'une choſe déterminée, ce qui a lieu dans la définition de choſe. Cette idée doit être tellement déterminée, qu'on puiſſe la diſtinguer de toute autre, car c'eſt-là le but de la définition, qui ne doit contenir que cela pour éviter toute confuſion; mais il faut prendre garde de ne pas employer dans les définitions, des termes obſcurs; ſi cela ne peut

s'évi-

ſ'éviter, il faut commencer par définir ces termes. Les définitions n'ont point lieu pour les idées ſimples; tout ce qui a rapport à ces idées, ne ſauroit être expliqué à ceux qui ne les ont pas. Les explications des mots ſont principalement néceſſaires, quand il s'agit de choſes ou de termes ordinaires, mais dont les notions ne ſont pas exactement déterminées, quoiqu'il n'y ait rien de plus ordinaire que de négliger les définitions dans ces ſortes d'occaſions. Les mots d'*être*, de *néant*, de *perfection*, de *volonté*, de *liberté*, d'*inertie*, *&c.* ne ſont pas entendus dans le même ſens par tout le monde. Lorſqu'on a donné une définition, il ne faut pas employer le terme défini, dans un autre ſens que celui qu'on lui a attribué dans la définition: défaut dont il eſt facile de s'appercevoir, en ſubſtituant le défini à la place de la définition; il n'eſt pas néceſſaire de commencer par les définitions de tous les termes qu'il faut expliquer; c'eſt aſſez qu'on explique les mots avant que de les employer, pourvû qu'on prenne garde à ne pas interrompre un raiſonnement, en y faiſant entrer une définition.

Après avoir expliqué les termes, il faut obſerver qu'il ne ſauroit y avoir de raiſonnement dans lequel il n'y ait du moins deux propoſitions à conſidérer, de la vérité deſquelles dépend celle du raiſonnement: ainſi il eſt clair qu'on ne ſauroit rien prouver aux autres par des raiſonnemens, à moins qu'ils ne ſoient perſuadés de la vérité de quelques propoſitions: c'eſt par-là qu'il faut commencer; mais pour qu'il n'y ait aucune difficulté à cet égard, il faut choiſir des propoſitions dans leſquelles le ſujet puiſſe être immédiatement comparé avec l'attribut, parce qu'alors tous ceux qui entendent les termes, ne ſauroient avoir le moindre doute ſur ces propoſitions. Une telle propoſition s'appelle un *axiome*. *Voyez* Axiome.

II. Il faut propoſer clairement les axiomes dont on doit déduire les raiſonnemens que l'on a à faire. Il y a des propoſitions qui ne ſont pas des axiomes, mais qu'on emploie comme tels, ce qui eſt néceſſaire en bien des rencontres: on pourroit les appeller des axiomes rélatifs, c'eſt-à-dire des propoſitions qui à la vérité ne ſont pas claires par elles-mêmes, mais dont la certitude eſt parfaitement connue à ceux auxquels nous propoſons nos raiſonnemens, de ſorte qu'il ſeroit inutile de les démontrer. Il y a des ſciences entieres qui ſervent de fondement à d'autres, & on les ſuppoſe connues à ceux à qui on doit expliquer ces dernieres: au reſte, il n'importe gueres qu'un raiſonnement ſoit déduit d'axiomes, dont la vérité ſe fait appercevoir immédiatement, ou d'axiomes relatifs: car dans l'un & l'autre cas, ſi le raiſonnement eſt bien déduit, il ne ſauroit y avoir aucun doute ſur la concluſion. Si les choſes que nous devons expliquer concernent la pratique, il eſt néceſſaire que celui à qui nous entreprenons d'enſeigner cette pratique, puiſſe agir. Enſeigner la pratique d'une choſe, c'eſt expliquer comment il faut diriger certaines actions; mais ces actions mêmes doivent être déterminées d'avance: c'eſt cette détermination qu'on appelle *demande*. Je demande que celui à qui j'entreprens d'enſeigner la multiplication des nombres, puiſſe multiplier les nombres exprimés par un ſeul caractere, c'eſt-à-dire, en ait le produit imprimé dans ſa mémoire. Je demande que celui à qui je dois enſeigner la Géométrie, puiſſe tirer des lignes & tracer des cercles. L'on place ordinairement les demandes immédiatement après les axiomes; mais ce n'eſt pas à dire que les axiomes & les demandes doivent précéder tous les raiſonnemens; il ſuffit qu'on les place avant les raiſonnemens auxquels ils ont rapport, pourvû que d'ailleurs ils n'interrompent pas le fil de la démonſtration. Aux définitions, aux axiomes, & aux demandes, on ajoute ſouvent des hypothèſes: c'eſt ce qui ſe fait quand on entreprend d'expliquer ce qui doit réſulter de la combinaiſon de certaines circonſtances; le raiſonnement en ce cas eſt hypothétique, & il faut commencer par poſer les circonſtances; tout cela étant fait, il faut en venir à traiter le ſujet propoſé, ce qui doit ſe faire par parties.

III. La diviſion du ſujet propoſé doit être faite de telle maniere que toutes les parties en puiſſent être traitées ſeparément. Le ſens de cette regle eſt, qu'entre les parties, il faut qu'il y en ait une qui puiſſe être expliquée, ſans que les autres entrent en conſidération; & cette partie doit être la premiere, la ſeconde doit être choiſie de même parmi les parties qui reſtent; & ainſi des autres.

IV. La diviſion que la nature du ſujet indiqué, doit être préférée, & les parties les plus ſimples de ce ſujet doivent être expliquées avant celles qui ſont plus compoſées: cette regle eſt ſubordonnée à la précédente, c'eſt-à-dire n'a lieu qu'autant qu'elle s'accorde avec l'autre. Si j'entreprenois d'enſeigner les élémens de Géométrie, voici la diviſion & l'ordre que je devrois ſuivre, en ne faiſant attention qu'à la derniere regle que je viens de propoſer; je devrois commencer par ce qui regarde les lignes, delà paſſer aux triangles, & puis aux autres figures rectilignes; enfin je devrois parler du cercle, *&c.* Mais quelle géométrie ſeroit-ce que celle-là? Ce qui regarde les lignes paralleles & perpendiculaires, doit être déduit de ce qu'on démontre des triangles, *&c.* C'eſt pourquoi quelque naturel que paroiſſe l'ordre que nous venons d'indiquer, il faut pourtant en ſuivre un autre: cependant on ne doit s'écarter de cette quatrieme regle, qu'autant qu'elle ne ſauroit s'accorder avec la troiſieme. Il y a pourtant des occaſions où il faut obſerver la quatrieme regle, en violant la troiſieme: ce qui n'a lieu que lorſque le ſujet n'admet pas de diviſion qui s'accorde avec la troiſieme regle; alors il faut commencer par ſuppoſer quelque propoſition, qu'on ne peut démontrer que dans la ſuite. Après avoir expoſé la diviſion du ſujet, il faut en traiter les diverſes parties, en rangeant les propoſitions dans un ordre convenable, & en démontrant celles dont la vérité ne paroît pas immédiatement, à moins qu'on ne les enviſage comme déja connues. Toute concluſion eſt déduite de deux prémiſſes, de la vérité deſquelles dépend celle de la concluſion.

V. Il n'eſt permis d'admettre comme vraie, aucune propoſition, à moins qu'elle ne ſoit déduite des axiomes, des demandes, des hypothèſes, ou des propoſitions déja prouvées; excepté le ſeul cas indiqué tout-à-l'heure; ſavoir, lorſque le ſujet n'admettant point de diviſion, on ſuppoſe quelque propoſition ſans preuve, en ſe réſervant de la démontrer dans la ſuite. Il faut prendre garde auſſi, en employant une hypothèſe, de regarder comme abſolument vraie, une concluſion qui n'eſt vraie qu'hypothétiquement.

VI. Toutes les propoſitions qui ne ſervent ni à démontrer, ni à éclaircir le ſujet qu'on traite, doivent être rejettées. En négligeant d'obſerver cette regle, on ne ſauroit s'empêcher de tomber dans la confuſion.

VII. Les propoſitions ſimples doivent précéder celles qui ſont compoſées, & les propoſitions générales doivent être traitées avant les particulieres. Il eſt quelquefois impoſſible d'obſerver cette regle, à cauſe qu'il arrive ſouvent qu'une propoſition ſimple ne peut être déduite que d'une propoſition compoſée, & qu'une propoſition générale ne peut être expliquée avant que d'en avoir démontré quelque cas particulier; dans ces occaſions on doit négliger cette ſeptieme regle: c'eſt de quoi nous trouvons pluſieurs exemples dans Euclide, auquel bien des gens ont reproché d'avoir péché contre l'ordre; mais ceux qui lui ont fait de pareils reproches, n'ont pas fait attention à la ſubordination des regles qui regardent l'ordre des propoſitions.

VIII. Après chaque propoſition il faut premierement démontrer celles qui en ſont des conſéquences, enſuite celles qui y ont quelque rapport, en faiſant précéder celles qui y ont la relation la plus étroite. Cette ſeconde partie de la huitieme regle, doit être entendue de maniere qu'elle ne doive avoir lieu que quand elle ne ſe trouve point en oppoſition avec la regle précédente. Euclide a eu raiſon de ſéparer la ſeizieme, & la trente-deuzieme propoſition du premier livre de ſes élémens, quoique dans l'une & l'autre propoſition, il ſoit queſtion de l'angle extérieur du triangle.

La difficulté qui ſe trouve à ſuivre toutes les regles de la *ſynthèſe*, qui viennent d'être expoſées, n'eſt pas fort conſidérable. Cependant avant que d'y être accoutumé, on pourra en faciliter la pratique, en obſervant les regles ſuivantes. D'abord on doit marquer, & bien déterminer ce que l'on a entrepris d'expliquer, en faiſant une liſte qui contienne toutes les propoſitions qui doivent être démontrées, exprimées en peu de mots, ou plutôt ſimplement indiquées, enſuite on doit rechercher les argumens par le moyen deſquels on croit pouvoir prouver, avec le plus de facilité & de briéveté, les propoſitions dont

dont il s'agit. Ces argumens contiennent de nouvelles propoſitions, qu'il faut ajouter aux autres: après cela on doit auſſi marquer les principes dont ces dernieres propoſitions peuvent être déduites; ſoit immédiatement, ſoit par une ſuite de propoſitions déja marquées ſur la liſte: enfin il faut indiquer les mots obſcurs qui doivent être définis, auſſi-bien que les demandes & les hypothèſes, s'il en eſt queſtion. Ces différens matériaux doivent être rédigés en ordre, ſuivant les regles qui viennent d'être preſcrites; & celà de maniere qu'à l'égard de chacun de ces matériaux en particulier, on apperçoive la raiſon pour laquelle on lui aſſigne plutôt telle place que telle autre; les choſes ainſi diſpoſées, il ne s'agit plus que d'expliquer les propoſitions qui auront été ſimplement indiquées; ce qui pourra ſe faire, ou par un diſcours ſuivi, ou par des propoſitions ſéparées, ſuivant la méthode des mathématiciens.

Cet article, qui nous a été donné par M. Formey, eſt tiré de l'*introduction à la philoſophie* de M. S'Graveſande, *lib. part. II. ch. xxxvj.*

Synthèse, ſ. f. (*Grammaire.*) c'eſt une figure de conſtruction que les Grammairiens appellent encore & même plus communément *ſyllepſe*: mais comme il y a un trope particulier qui a déja le nom de *ſyllepſe*, & qu'il peut être nuiſible à la clarté de l'enſeignement de déſigner par le même nom des objets totalement différens, ainſi que je l'ai déja remarqué ſous ce mot; je donne uniquement le nom de *ſynthèſe* à la figure dont il eſt ici queſtion.

„ Elle ſert, dit M. du Marſais, (Figure) lorſ„ qu'au-lieu de conſtruire les mots ſelon les regles „ ordinaires du nombre, des genres, des cas, on ne „ fait la conſtruction relativement à la penſée que „ l'on a dans l'eſprit; en un mot... lorſqu'on fait „ la conſtruction ſelon le ſens, & non pas ſelon les „ mots „.

1°. Les Grammairiens ne reconnoiſſent la *ſynthèſe* que dans le genre, ou dans le nombre, ou dans tous les deux: dans le genre, comme *daret ut catenis fatale monſtrum,* QUÆ *generoſius perire quærens*, &c. *Hor.* dans le nombre, comme *miſſi, magnis de rebus* UTERQUE, *legati: id.* enfin dans le genre & dans le nombre tout-à-la-fois, comme *par in carcerem* ACTI, *pars beſt is* OBJECTI. (Sall.) Mais aucun d'eux n'a parlé de *ſynthèſe* dans les cas, & aucun n'auroit pu aſſurément en trouver d'exemples en quelque bon auteur que ce fût. C'eſt donc par inadvertance que M. du Marſais a compris le cas dans la définition qu'il donne ici de cette figure.

2°. Il me ſemble que ce grammairien ayant aſſigné avec tant de juſteſſe & de vérité la différence qu'il y a entre *conſtruction* & *ſyntaxe* (*voyez* Construction), il auroit dû regarder la *ſynthèſe* comme une figure de ſyntaxe plutôt que comme une figure de conſtruction; puiſque c'eſt, de ſon propre aveu, la loi de concordance qui eſt violée ici dans les mots, quoiqu'elle ſubſiſte encore dans le ſens. Or la concordance eſt l'un des objets de la ſyntaxe, & la conſtruction en eſt un autre.

3°. Ce n'eſt au reſte que relativement à la maniere dont ce philoſophe a envisagé la *ſynthèſe*, que je dis qu'il auroit dû en faire une figure de ſyntaxe: car, par rapport à moi, c'eſt une véritable figure de conſtruction, puiſque je ſuis perſuadé que ce n'eſt qu'une ſorte d'ellipſe. Les Grammairiens eux-mêmes ſemblent en convenir, quand ils diſent qu'on y fait la conſtruction ſelon le ſens, & non pas ſelon les mots: cela veut dire, que le corrélatif diſcordant en apparence, ſi l'on n'enviſage que les mots exprimés, eſt dans une exacte concordance avec un autre mot non-exprimé, mais indiqué par le ſens. Reprenons en effet les exemples de *ſynthèſe* cités plus haut; & l'on va voir que par de ſimples ſupplémens d'ellipſe ils vont rentrer dans les regles, & de la conſtruction analytique & de la ſyntaxe uſuelle. La premiere ſe réduit à ceci, *daret ut catenis* Cleopatram, *fatale monſtrum, quæ*, &c. on voit que *fatale monſtrum* eſt ajouté à l'idée de *Cleopatram*, qui étoit tout-à-la-fois ſouſentendu & déſigné par le genre de *quæ* qui rentre par-là dans les vûes de la concordance. Le ſecond exemple ſe conſtruit ainſi, *miſſi legati*, & *uterque* legatus miſſus *de magnis rebus*, cela eſt évident & ſatisfaiſant. Enfin quand Sallufte a écrit, *pars in carcerem acti, pars beſtiis objecti*, c'eſt comme s'il avoit dit: *diviſi ſunt in duas partes; ii, qui ſunt prima pars, in carcerem acti ſunt; ii, qui ſunt altera pars, beſtiis objecti.*

Il n'y a qu'à voir la maniere dont les exemples de cette figure ſont expliqués dans la *méthode latine* de P. R. (*des fig. de conſtr. ch. iv.*) & l'on ne pourra plus douter que, quoique l'auteur ne ſongeât pas explicitement à l'ellipſe, il en ſuivit néanmoins les indications, & en enviſageât les ſupplémens peut-être même à ſon inſu. Or il eſt conſtant que, ſi l'on peut par l'ellipſe rendre raiſon de toutes les phraſes que l'on rapporte à la *ſynthèſe*, il eſt inutile d'imaginer une autre figure; & je ne ſais même s'il pourroit réellement être autoriſé par aucun uſage, de violer en aucune maniere la loi de la concordance. *Voyez* Identité.

Je ne veux pas dire néanmoins qu'on ne puiſſe diſtinguer cette eſpece d'ellipſe d'avec les autres par un nom particulier: & dans ce cas, celui de *ſynthèſe* s'y accomode avec tant de juſteſſe, qu'il pourroit bien ſervir encore à prouver ce que je penſe de la choſe même. Σύνθεσις, *compoſitio*; RR. σὺν, *cum*, & τίθημι, *pono*: comme ſi l'on vouloit dire, POSITIO *vocis alicujus ſubintellectæ* CUM *voce expreſſâ;* ce qui eſt bien le cas de l'ellipſe. Mais au fond un ſeul nom ſuffit à un ſeul principe; & l'on n'a imaginé différens noms, que parce qu'on a cru voir des principes différens. Nous retrouvons la chaîne qui les unit, qui les réduit à un ſeul; gardons-nous bien de les ſéparer. Si nous connoiſſons jamais les vérités, nous n'en connoîtrons qu'une. (*E. R. M. B.*)

Synthèse, *en Chirurgie*, eſt un terme générique qui comprend toute opération, par laquelle on réunit les parties qui ont été ſéparées, comme dans les fractures, les plaies, par le moyen des ſutures, *&c. Voy.* Plaie Réunie, Suture, Fracture. (*Y*)

Synth se, ſ. f. *ſyntheſis*, (*Uſages des Romains.*) eſpece de robe ample que prenoient les Romains au ſortir du bain avant que de ſe mettre à table. C'étoit un habillement commode pour être à leur aiſe ſur leurs lits: il différoit du pallium des Grecs, étoit léger, flottant, & ne tenoit preſque rien, comme il paroît par les marbres antiques. Juvenal en parle, *ſat. ij. verſ.* 283. & Martial, *l. XXXIV. épigr.* 141. nous apprend que de ſon tems il y avoit des perſonnes qui, par un air de luxe & de magnificence, en changeoient pluſieurs fois pendant le feſtin. La couleur de la *ſynthèſe* étoit blanche, & du-moins jamais noires, pas même dans le repas qu'on donnoit aux funérailles. (*D. J.*)

SYNTHÉTIQUE, adj. (*Géom.*) qui a rapport à la ſynthèſe, méthode *ſynthétique*. *Voyez* Synthèse.

SYNTHÉTISME, ſ. m. (*Chirurgie.*) terme uſité en Chirurgie par quelques auteurs, pour comprendre ſous un ſeul mot les quatre opérations néceſſaires pour remettre une fracture, qui ſont l'extenſion, la coaptation, la remiſe & le bandage. (*D. J.*)

SYNTONIQUE, adj. *en Muſique*, c'eſt l'épithete, par laquelle Ariſtoxeme diſtingue l'une des deux eſpeces du genre diatonique, dont il donne l'explication. C'eſt le diatonique ordinaire, dont le tétracorde eſt diviſé en un ſemi-ton & deux tons égaux: au-lieu que dans le diatonique mol, après le ſemiton, le premier intervalle eſt de trois quarts de ton & le ſecond de cinq. *Voyez* Genres, Tétracorde, *&c.*

Syntonolydien eſt auſſi le nom d'un des modes de l'ancienne Muſique. Platon dit que les modes mixolydien & ſyntonolydien ſont propres aux larmes.

On voit dans le premier livre d'Ariſtide Quintilien une explication de divers modes de l'ancienne Muſique, qu'il ne faut pas confondre avec les tons qui portent les mêmes noms, & dont j'ai parlé ſous le *mot* Mode, pour me conformer à l'uſage moderne, introduit très-mal-à-propos par Glarean. Les modes étoient des manieres différentes de varier l'ordre des intervalles. Les tons différoient, comme aujourd'hui, par leur corde fondamentale: c'eſt dans le premier ſens qu'il faut entendre le mode ſyntonolydien dont parle Platon. (*S*)

SYNTHRONE, (*Littérature.*) terme qui veut dire *participant au même rang, au même trône;* c'eſt un ſurnom dont l'empereur Adrien honora ſon cher Antinoüs, lorſqu'il le mit au rang des dieux. (*D. J.*)

SYNUSIASTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) ſecte d'hérétiques, ſoutenant qu'il n'y avoit dans Jeſus-Chriſt qu'une ſeule nature & une ſeule ſubſtance. Ce mot eſt formé du grec συν, *avec*, & οὐσία, *ſubſtance*.

Les *Synuſiaſtes* nioient que le verbe eût pris un corps dans le ſein de la Vierge, mais ils prétendoient qu'une partie du verbe divin s'étant détachée du

reſte, s'y étoit changée en chair & en ſang: par conſéquent ils croyoient que Jeſus-Chriſt étoit conſubſtantiel au Pere, non-ſeulement par rapport à ſa divinité, mais auſſi par rapport à ſon humanité, & à ſon corps humain.

SYPA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, au-delà du Gange. Son embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. VII. c. ij.* ſur la côte du golfe *Sabaracus*, au pays des Byſingetes anthropophages, entre *Babyſinga* & *Beraba*. Ce fleuve eſt appellé *Beſinge* dans le manuſcrit de la bibliotheque palatine. (*D. J.*)

SYPHILIS, ſ. m. (*Maladies.*) eſt un terme employé par certains auteurs pour exprimer la vérole. *Voyez* VÉROLE. Quelques-uns le dérivent du grec σὺν, *avec*, & φιλία, *amour* ou *amitié*, parce que cette maladie provient d'un commerce amoureux avec une perſonne infectée. D'autres le font venir du nom d'un berger ainſi appellé, & qui étoit violemment attaqué de cette maladie. Quoi qu'il en ſoit, pluſieurs auteurs diſtingués emploient le mot de *ſyphilis*, & en particulier Fracaſtor, célebre médecin italien, qui l'a mis pour titre à un beau poëme qu'il a écrit ſur la vérole.

SYPHON, ſ. m. *en Hydraulique*, eſt un tube recourbé, dont une jambe ou branche eſt ordinairement plus longue que l'autre, & dont on ſe ſert pour faire monter les liqueurs, pour vuider les vaſes, & pour différentes expériences hydroſtatiques.

Ce terme qui tire ſon origine du grec, ſignifie *tuyau*, *tube*; c'eſt pourquoi on l'applique quelquefois aux tuyaux ou tubes ordinaires.

Le *ſyphon* le plus ordinaire eſt celui dont voici la deſcription. On prend un tube recourbé *ABC*, (*Pl. hydraulique*, *fig.* 2.) dont la longueur & l'angle ſoit telle, que quand l'orifice *A* eſt poſé ſur un plan horiſontal, la hauteur *DB* n'excede pas 30 piés. Pour l'uſage ordinaire il ſuffit qu'il ait un pié & demi; alors ſi on trempe la branche la plus courte dans l'eau ou dans tout autre liquide, & que l'on ſuce l'air par l'ouverture *C*, juſqu'à ce que la liqueur monte par *A*, la liqueur continuera de couler hors du vaſe par le tuyau *BC*, tant que l'ouverture *A* ſe trouvera ſous la ſurface de la liqueur.

Remarquez que la même choſe arrivera, ſi au lieu de ſucer l'air, on remplit d'abord le *ſyphon* de quelque fluide, & que l'on bouche avec le doigt l'ouverture *C*, juſqu'à ce que l'ouverture *A* ſoit plongé dans le vaſe.

Ce phénomene eſt confirmé par quantité d'expériences; la raiſon n'en eſt pas difficile à trouver, du-moins en partie. En ſuçant, l'air qui eſt dans le tube eſt raréfié, & l'équilibre eſt détruit; par conſéquent, il faut que l'eau monte dans la branche la plus courte *AB*, à cauſe de la preſſion prépondérante de l'atmoſphere. Le *ſyphon* étant rempli, l'atmoſphere preſſe également ſur chacune de ſes extrémités, de façon qu'elle pourroit ſoutenir une quantité égale d'eau dans chaque branche; mais l'air qui peſe ſur l'orifice de la ſeconde branche, c'eſt-à-dire ſur la branche la plus longue, ayant un plus grand poids d'eau à ſoutenir que l'air qui peſe ſur l'orifice de la branche la plus courte; ce dernier air ſera donc prépondérant; il fera donc monter de nouvelle eau dans la branche la plus courte; mais cette eau nouvelle ne ſauroit monter, qu'elle ne chaſſe devant elle celle qui y étoit auparavant; au moyen de quoi l'eau eſt continuellement chaſſée dans la branche la plus longue, à proportion qu'il en monte toujours dans la branche la plus courte.

L'air qui tend à rentrer dans la plus longue branche, a dans cette tendance ou action toute la force du poids de l'atmoſphere, moins celle de la colonne d'eau contenue dans cette branche: d'un autre côté, l'air qui tend à entrer dans la plus courte branche a dans cette action toute la force du poids de l'athmoſphere, moins celle de la colonne d'eau contenue dans cette branche. Ainſi voilà deux forces égales en elles-mêmes, mais affoiblies toutes deux par les circonſtances, & qui agiſſent l'une contre l'autre. Si elles ſont également affoiblies, c'eſt-à-dire, ſi les deux branches du *ſyphon* ſont de la même longueur, il y aura équilibre; & par conſéquent dès qu'on aura ceſſé de ſucer, l'eau ceſſera de monter dans la premiere branche, & de ſortir par la ſeconde. A plus forte raiſon cet effet arrivera-t-il, ſi la ſeconde branche eſt la plus courte; & par la raiſon contraire, l'eau continuera de ſortir par la ſeconde branche, ſi elle eſt la plus longue, comme elle l'eſt toujours dans les *ſyphons*, qui ne ſont deſtinés qu'à un uſage. La peſanteur de l'air eſt donc la cauſe de l'effet des *ſyphons*, & aucun phyſicien ne le conteſte, auſſi les *ſyphons* mis en mouvement dans l'air libre, rendent-ils l'eau plus lentement dans la machine pneumatique, à meſure qu'on en pompe l'air, & enfin s'arrêtent tout-à-fait quand l'air eſt pompé, autant qu'il peut l'être. Si on les remet à l'air libre, ils ne recommencent point de couler à-moins qu'on ne les ſuce de nouveau; & il eſt évident que cela doit être ainſi, puiſqu'ils ſont dans le même cas que s'ils n'avoient jamais coulé.

Quelques-uns prétendent qu'il reſte toujours aſſez d'air dans un récipient épuiſé d'air pour faire monter l'eau à un pouce ou deux: mais comme on trouve que le mercure & l'eau tombent tout-à-fait hors du tube de Torricelli dans le vuide, il s'enſuit que la preſſion de l'air qui reſte dans le récipient, ne peut jamais faire monter le mercure ni l'eau, dans la branche la plus courte du *ſyphon*.

Comme la hauteur du *ſyphon* eſt limitée à 32 piés, par la ſeule raiſon que l'air ne peut pas faire monter l'eau plus haut; on peut juger par-là de la propoſition de Heron, de tranſporter l'eau au moyen d'un *ſyphon*, par-deſſus le ſommet des montagnes juſque dans les vallées oppoſées. Car Heron ne preſcrit rien autre choſe que de boucher les ouvertures du *ſyphon*, & de verſer l'eau avec un entonnoir dans l'angle ou à la rencontre des branches, juſqu'à ce que le *ſyphon* ſoit plein; enſuite bouchant le trou qui eſt à l'angle, & ouvrant les deux autres, l'eau coulera continuellement à ce qu'il prétend.

On doit remarquer que la figure du *ſyphon* peut être variée à volonté (*voyez figure* 3. *&c.*) pourvu ſeulement que l'orifice *C* ſoit plus bas que le niveau de la ſurface de l'eau qu'on veut y faire monter: mais que plus il en eſt éloigné, plus le fluide ſortira promptement. Et ſi dans le cours de l'écoulement, on tire l'orifice *A* hors du fluide, toute la liqueur qui eſt dans le *ſyphon* ſortira par l'orifice inférieur *C*: celle qui eſt dans la branche *BC*, entraînant pour ainſi dire, après elle celle qui eſt dans la branche la plus courte *AB*.

Enfin, il faut obſerver que l'eau coulera, quand même le *ſyphon* ſeroit interrompu, c'eſt-à-dire, quand même les branches *AD* & *FB*, (*fig.* 4.) ſeroient jointes enſemble par un tube plus gros & rempli d'air.

Il y a certains *ſyphons* qui s'étant arrêtés dans le vuide, recommencent à couler d'eux-mêmes quand on les remet à l'air libre. Ce ſont ceux qui ont un des petits diametres, comme d'un tiers de ligne; remis à l'air libre, après s'être arrêtés dans le vuide, ils ſe remettent d'eux-mêmes en mouvement. Pour connoître la force qui produit cet effet, il faut faire les obſervations ſuivantes. Quand ces *ſyphons* ſont d'abord en mouvement, ils ne rendent l'eau que goutte à goutte, & par des intervalles d'environ deux ſecondes, au lieu que les autres d'un plus grand diametre la rendent par filets continus d'un diametre égal à celui de la ſeconde branche. Cette différence vient de ce que les *ſyphons* ſont menus, & en général les tuyaux capillaires ſont pleins d'eau: dès qu'ils ſont mouillés dans leur ſurface intérieure, une goutte d'eau qui mouille un petit endroit de cette ſurface, ſe joint à la goutte d'eau qui eſt vis-à-vis d'elle, & s'y joint par une certaine viſcoſité que les Phyſiciens reconnoiſſent dans l'eau. Quand ces *ſyphons* ſont à l'air libre, & qu'ils ſont une fois mouillés par l'eau qui y a paſſé, il faut pour continuer leur mouvement, que la peſanteur de l'air, outre le poids qu'elle a à élever, en ſurmonte encore la viſcoſité; ce qui ne ſe fait que par une certaine quantité d'eau amaſſée, & par conſéquent avec un certaintems; & de-là vient que ces *ſyphons* ne coulent que goutte à goutte, & par repriſes. Chaque goutte qui ſort tombe en partie, parce qu'elle eſt pouſſée par le poids des gouttes ſupérieures. Lorſqu'on met ces *ſyphons* dans le vuide, non-ſeulement la peſanteur de l'air agit toujours de moins en moins, & enfin n'agit plus, mais encore l'air contenu dans l'eau s'étend, parce qu'il n'eſt plus preſſé par l'air extérieur; il ſe dégage de dedans l'eau, & forme de groſſes bulles, qui interrompent la ſuite des gouttes d'eau dont les deux branches étoient mouillées & remplies, & celles qui ſont à l'extrémité de la ſeconde, n'ont plus aſſez poids, & ne ſont plus aſſez preſſées par les autres pour tomber. Si on remet les *ſyphons* à l'air libre,

l'air qui s'étoit étendu eſt obligé de reprendre ſon premier volume; les gouttes d'eau qu'il ne tient plus ſéparées retombent, les ſupérieures ſur les inférieures, & le *ſyphon* recommence à couler tant qu'il eſt mouillé, mais toujours goutte à goutte, & toujours plus lentement, & ne ceſſe point que la ſeconde branche ne ſoit ſeche, au-moins juſqu'à un certain point. Il ſuit de cette explication, que ſi de l'eau étoit renfermée ſans air dans ces interſtices, un *ſyphon* capillaire continueroit de couler dans le vuide, tant qu'il ſeroit mouillé. Auſſi eſt-ce ce que M. Homberg a éprouvé avec de l'eau purgée d'air, ſoit parce qu'on l'avoit bien fait bouillir, ou parce qu'elle avoit été miſe dans la machine pneumatique; & ce phénomene qui paroît d'abord ſi contraire au ſyſtème de la peſanteur de l'air, s'y accorde cependant parfaitement, & eſt même une ſuite néceſſaire du reſſort de l'air bandé par ſa peſanteur. Il eſt aiſé de prévoir que ſi pour l'expérience des *ſyphons* capillaires, on employe des liqueurs qui contiennent plus d'air, ou de l'air qui ſe dégage plus facilement; telles que ſont les liqueurs fermentées, les *ſyphons* s'arrêteront plutôt dans le vuide. De même tout le reſte étant égal, ils doivent s'arrêter plutôt en hiver qu'en été; car en hiver l'air eſt plus diſpoſé à ſe dégager, puiſque dans les liqueurs qui ſe ſont gelées tout eſt ſemé par groſſes bulles. On jugera auſſi par cette expérience, que les liqueurs graſſes comme l'huile ou le lait, contiennent moins d'air, ou de l'air plus engagé; car avec ces liqueurs les *ſyphons* ne s'arrêtent point dans le vuide dans quelque tems que ce ſoit. *Hiſt. de l'acad, année* 1714. *p.* 108. & *ſuiv. article de M. Formey*.

Voici une difficulté que propoſe Reiſelius contre la théorie des *ſyphons*. Ce ſavant fait voir que l'eau s'écoule par un *ſyphon* dont les deux branches *E*, *C*, (*fig.* 5. *hydraul.*) ſont égales; ſi la branche *E*, par exemple, eſt plongée dans un vaſe plein d'eau, M. Muſſchenbroek, §. 1375, de ſon *Eſſai de phyſique*, explique cette expérience, & remarque que ſi on y fait attention, le *ſyphon* ceſſe d'avoir ſes branches égales, lorſque l'on préſente l'eau à l'ouverture *E*. (*O*)

Si on prend un *ſyphon* dont les jambes ſoient égales ou inégales, tant en hauteur qu'en groſſeur, & qu'on place ce *ſyphon* de maniere que les deux ouvertures *A*, *C*, ſoient en-haut, & la partie *B* en-bas, qu'enſuite on rempliſſe ce *ſyphon* d'un fluide, comme d'eau, ce fluide ſe mettra à la même hauteur dans les deux branches, quelques inégales qu'elles ſoient.

Si on met dans les deux branches deux différens fluides, par exemple du mercure dans l'une, & de l'eau dans l'autre, l'eau s'élevera beaucoup plus haut que le mercure, & la hauteur de la colonne d'eau ſera à celle du mercure, comme la peſanteur du mercure eſt à celle de l'eau. *Voyez* FLUIDE.

Si on verſe d'abord du mercure dans un *ſyphon*, enſorte qu'il s'y mette de niveau, & qu'on verſe enſuite de l'eau par une des branches, enſorte qu'elle tombe ſur le mercure, cette eau repouſſera le mercure peu-à-peu, & l'obligera de monter dans l'autre branche; & lorſqu'on aura verſé aſſez d'eau pour que le mercure paſſe tout entier dans l'autre branche, l'eau ſe gliſſera dans cette ſeconde branche entre les parois du verre & le mercure, & une partie de cette eau viendra ſe mettre au-deſſus du mercure, qui occupera toujours la partie inférieure de la branche, & ſe trouvera, pour ainſi dire, alors entre deux eaux.

SYPHON, *de Wirtemberg*, (*Hydraul.*) c'eſt un *ſyphon* à deux jambes égales, un peu courbées par-deſſous; dans lequel *ſyphon*, 1°. les ouvertures de ſes deux branches étant miſes de niveau, l'eau montoit par l'une, & deſcendoit par l'autre: 2°. les ouvertures ne ſe rempliſſant d'eau qu'en partie, ou même à-demi, l'eau ne laiſſoit pas que de monter: 3°. quoique le *ſyphon* demeurât à ſec pendant long-tems, il pouvoit également produire le même effet: 4°. l'une des ouvertures quelle qu'elle fût étant ouverte, & l'autre demeurant fermée pendant quelques heures, puis étant ouverte, l'eau couloit comme à l'ordinaire: 5°. l'eau montoit ou deſcendoit indifféremment par l'une ou l'autre des deux branches: 6°. chaque branche avoit la hauteur de 20 piés, & étoit éloignée de 18 piés l'une de l'autre.

Jean Jordan bourgeois de Stutgard, inventa ce *ſyphon*, que Fréderic Charles, duc de Wirtemberg, regarda comme une merveille, & dont Salomon Reiſel ſon médecin, publia par ſon ordre quelques-uns des effets en 1684. A cette nouvelle, la ſociété royale de Londres chargea M. Dionis Papin de tâcher de développer le principe de cette machine hydraulique; & ce ſavant méchanicien non ſeulement le découvrit, mais il exécuta un *ſyphon* qui avoit toutes les propriétés de celui de Wirtemberg, & dont il donna une deſcription fort claire dans ſes *Tranſact. philoſ. ann.* 1685. *n°.* 167. On ne douta point alors que ce ſavant n'eût découvert toute la méchanique du *ſyphon* de Jordan. Reiſel lui-même confirma cette conjecture; car comme il vit que le ſecret du *ſyphon* d'Allemagne étoit connu, il n'héſita plus de le rendre public, dans un ouvrage intitulé *Sypho Wirtermbergicus, per majora experimenta firmatus. Stutgardiæ*, 1690, *in*-4°. (*D. J.*)

SYPILE, (*Géog. anc.*) *Voyez* SIPYLE.

SYRA; (*Géog. anc.*) *Voyez* SYROS.

SYRACUSÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſur la côte orientale de l'île dans le val de Noto. Cette ville autrefois très-grande & très-puiſſante, & la capitale de l'île, eſt connue de preſque tous les auteurs anciens qui la nomment *Syracuſæ*. Quelques-uns cependant écrivent Συρακούσα, *Syracuſa*, & Diodore de Sicile, *liv. XIV.* eſt de ce nombre. Elle conſerve encore ſon ancien nom, un peu corrompu; car les Siciliens l'appellent préſentement *Saraguſa* ou *Saragoſa*, & les François *Syracuſe*. Dans les auteurs grecs, les habitans ſont nommés Συρακούσιοι, *Syracuſii*; & *Syracuſani* dans les auteurs latins. Cependant ſur les médailles anciennes, on lit Συρακόσιοι, *Syracoſii*, ce qui eſt un dialecte différent; & c'eſt ce qui fait qu'on lit Συρακ'οσας, *Syracoſas*, dans Pindare, *Pythior. oda ij.*

L'origine de cette ville eſt marquée dans Thucydide, qui nous apprend que l'année d'après la fondation de Naxe, dans la même île, Archias, corinthien l'un des Héraclides, partit de Corinthe, & fonda *Syracuſe*, après avoir chaſſé les Siciliens de l'île où il la bâtit. Or comme la ville de Naxe ou Naxus, fut bâtie, ſelon Diodore de Sicile, la premiere année de la onzieme olympiade, & 448 ans après la guerre de Troie, il s'enſuit que l'époque de la fondation de *Syracuſe*, doit être placée à la ſeconde année de la même olympiade, & à la 448 année depuis la guerre de Troie.

Si nous en croyons Strabon, *l. VI. pag.* 269. Archias, averti par l'oracle de Delphes de choiſir la ſanté ou les richeſſes, préféra les richeſſes, & paſſa en Sicile, où il fonda la ville de *Syracuſe*. Auſſi, ajoute-t-il, les habitans de cette ville devinrent-ils ſi opulens, que quand on parloit d'un homme extrèmement riche, on diſoit en maniere de proverbe, qu'il ne poſſédoit pas la dixieme partie du bien d'un habitant de *Syracuſe*. La fertilité du pays & la commodité de ſes ports furent, ſelon le même auteur, les ſources de l'accroiſſement de cette ville, dont les citoyens, quoique ſoumis eux-mêmes à des tyrans, devenoient les maîtres des autres peuples; & lorſqu'ils eurent recouvré leur liberté, ils délivrerent les autres nations du joug des barbares: de-là vient que les Syracuſains furent tantôt appellés *les princes*, tantôt *les rois*, tantôt *les tyrans* de la Sicile. Plutarque, *in Marcello*, & Tite-Live, *liv. XXV*, remarquent qu'après que les Romains, ſous la conduite de Marcellus, eurent pris *Syracuſe*, ils y trouverent autant de richeſſes que dans la ville de Carthage.

On voit dans Cicéron, *in Verrem*, *liv. IV.* une magnifique deſcription de la ville & des ports de *Syracuſe*. On vous a ſouvent rapporté, dit-il que *Syracuſe* eſt la plus grande & la plus belle des villes des Grecs; tout ce qu'on en publie eſt vrai. Elle eſt dans une ſituation également forte & agréable; on y peut aborder de toutes parts, ſoit par terre, ſoit par mer; elle a des ports comme renfermés dans ſes murailles, pour ainſi dire ſous ſes yeux; & ces ports qui ont des entrées différentes, ont une iſſue commune, où ils ſe joignent enſemble. Par la jonction de ces ports la partie de *Syracuſe* à laquelle on donne le nom d'*île*, & qui eſt ſéparée du reſte par un petit bras de mer, y eſt jointe par un pont, & ne fait qu'un même corps.

Cette ville eſt ſi vaſte qu'on peut la dire compoſée de quatre grandes villes, dont l'une eſt celle que j'ai dit être appellée l'*île*, qui ceinte de deux ports, s'avance à l'entrée de l'un & de l'autre. On y voit le palais où logeoit le roi Hiéron, & dont ſe ſervent les préteurs. Il y a dans cette ville pluſieurs temples; mais deux ſur-tout l'emportent ſur les autres, ſavoir celui de Diane & celui de Minerve. A l'extrémité de cette île eſt une fontaine d'eau douce, appellée *Aréthuſe*, d'une grandeur ſurprenante, abondante en poiſ-

poiſſon, & qui ſeroit couverte des eaux de la mer ſans une muraille ou une digue de pierre qui l'en garantit.

La ſeconde ville qu'on voit à *Syracuſe*, eſt celle qu'on nomme *Acradina*, où il y a une place publique d'une très-grande étendue, de très-beaux portiques, un prytanée très-orné, un très-grand édifice où l'on s'aſſemble pour traiter des affaires publiques, & un fort beau temple de Jupiter olympien. Les autres parties de la ville ſont coupées d'une rue large, qui va d'un bout à l'autre, traverſée de diverſes autres rues, bordées des maiſons des particuliers.

La troiſieme ville eſt celle qu'on nomme *Tyche*, à cauſe d'un ancien temple de la Fortune, qu'on y voyoit autrefois. On y trouve un lieu très-vaſte pour les exercices du corps, &pluſieurs temples : cette partie de *Syracuſe* eſt très-peuplée.

Enfin la quatrieme ville eſt celle qu'on nomme *Néapolis*, parce qu'elle a été bâtie la premiere. Au haut de cette ville eſt un fort grand théâtre: outre cela il y a deux beaux temples, l'un de Cérès, l'autre de Proſerpine, & la ſtatue d'Apollon téménite; qui eſt très-belle & très-grande.

Telle eſt la deſcription que Cicéron donne de *Syracuſe*. Tite-Live, *liv. XXIV.* & *XXV.* en décrit la grandeur, la beauté & la force. Plutarque, *in Timoleonte*; Pindare, *Pyth. oda ij.* Théocrite, *idyl. xvj.* Silius Italicus, *liv. XIV.* & Florus, *liv. II. c. vj.* font l'éloge de cette ville. Auſone, dans ſon poëme des plus illuſtres villes de l'empire romain, & Silius Italicus, conviennent avec Cicéron, ſur le nombre des villes qui compoſoient *Syracuſe:* mais Strabon, *liv. VI.* au lieu de quatre villes, en compte cinq qui étoient, ajoute-t-il, renfermées dans une commune enceinte de 180 ſtades d'étendue; Tite-Live, Diodore de Sicile & Plutarque, paroiſſent être du ſentiment de Strabon.

En effet, Plutarque, *in Marcello*, nomme trois de ces villes; ſavoir, *Acradina*, *Tyché* & *Néapolis*; & dans un autre endroit il en nomme deux autres, qui ſont *Inſula* & *Epipolæ*. Diodore de Sicile, dans le *XI. liv.* connoît trois de ces villes, *Achradina*, *Inſula* & *Tyché;* dans le *XVI. liv. Néapolis* & *Achradina;* & dans le *XIV. liv. Epipolæ:* de même que Tite-Live, partie dans le *XXIV. liv.* partie dans le *XXV.* nomme *Epipolæ*, *Acradina*, *Tyché*, *Néapolis*, *Naſſos*, qui eſt le mot grec qui ſignifie *île*, mais prononcé ſelon le dialecte dorique. On ne peut pas douter après cela que *Syracuſe* n'ait été compoſée de cinq parties, ou de cinq villes. Lorſque les Athéniens en formerent le ſiege, elle étoit compoſée de trois parties, qui ſont l'isle, l'Achradine & Tiqué. Thucydide ne parle que de ces trois parties. On y en ajouta deux autres dans la ſuite, ſavoir Néapolis & Epipole.

L'isle ſituée au midi, étoit appellée *Naſſos* & *Ortygia;* elle étoit jointe au continent par un pont. C'eſt dans cette île qu'on bâtit dans la ſuite le palais des rois & de la citadelle. Cette partie de la ville étoit très-importante, parce qu'elle pouvoit rendre ceux qui la poſſédoient maîtres des deux ports qui l'environnent. C'eſt pour cela que les Romains, quand ils eurent pris *Syracuſe*, ne permirent plus à aucun ſyracuſain de demeurer dans l'île. Il y avoit dans cette île une fontaine célebre, qu'on nommoit *Arethuſe*. Les Poëtes, fondés ſur des raiſons qui ſont ſans aucune vraiſſemblance, ont ſuppoſé que l'Alphée, fleuve d'Elide dans le Péloponnèſe, conduiſoit ſes eaux à-travers ou ſous les flots de la mer, ſans jamais s'y mêler juſqu'à la fontaine d'Aréthuſe. C'eſt ce qui a donné lieu à ces vers de Virgile, *éclog. x.*

> *Extremum hunc, Arethuſa, mihi concede laborem.*
> *Sic tibi cum fluctus ſubterlabere Sicanos,*
> *Doris amara ſuam non intermiſceat undam.*

Acradine, ſituée entierement ſur le bord de la mer, & tournée vers l'orient, étoit de tous les quartiers de la ville le plus ſpacieux, le plus beau & le plus fortifié, ſelon Strabon, *liv. VI. pag.* 270.

Tiqué, ainſi appellée du temple de la Fortune, τύχη, qui ornoit cette partie, s'étendoit le long de l'Achradine au couchant, depuis le ſeptentrion vers le midi. Elle étoit fort habitée; elle avoit une fameuſe porte, nommée *Hexapyle*, qui conduiſoit dans la campagne, & elle étoit ſituée au ſeptentrion de la ville.

Epipole étoit une hauteur hors de la ville, & qui la commandoit. Elle étoit ſituée entre Hexapyle & la pointe d'Euryelle, vers le ſeptentrion & le couchant. Elle étoit en pluſieurs endroits fort eſcarpée, & pour cette raiſon d'un accès difficile. Lorſque les Athéniens firent le ſiege de *Syracuſe*, Epipole n'étoit point fermée de murailles; les Syracuſains la gardoient avec un corps de troupes contre les attaques des ennemis. Euryele étoit l'entrée & le paſſage qui conduiſoit à Epipole. Sur la même hauteur d'Epipole étoit un fort, nommé *Labdale*. Ce ne fut que long-tems après, ſous Denys le tyran, qu'Epipole fut environnée de murs, & enfermée dans la ville, dont elle fit une cinquieme partie, mais qui étoit peu habitée. On y en avoit dejà ajouté une quatrieme, appellée *Néapolis*, c'eſt-à-dire *ville neuve*, qui couvroit Tiqué.

La riviere Anape couloit à une petite demi-lieue de la ville. L'eſpace qui les ſéparoit étoit une grande prairie, terminée par deux marais; l'un appellé *Syraco*, qui avoit donné ſon nom à la ville, & l'autre *Lyſimele*. Cette riviere alloit ſe rendre dans le grand port. Près de l'embouchure vers le midi, étoit une eſpece de château, appellé *Olympie*, à cauſe du temple de Jupiter olympien qui y étoit, & où il y avoit de grandes richeſſes. Il étoit à cinq cens pas de la ville.

Syracuſe, comme nous l'avons vu, avoit deux ports tout près l'un de l'autre, & qui n'étoient ſéparés que par l'île, le grand & le petit, appellés autrement *lacus*. Selon la deſcription qu'en fait Cicéron, ils étoient l'un & l'autre, environnés des édifices de la ville. Le grand avoit de circuit un peu plus de cinq milles pas, ou de deux lieues.

Ce port avoit un golfe, appellé *Daſcon*. L'entrée du port n'avoit que cinq cens pas de large. Elle étoit fermée d'un côté par la pointe de l'île Ortygie, & de l'autre par la petite île, & par le cap de Plemmyrie, qui étoit commandé par un château de même nom. Au-deſſus de l'Achradine étoit un troiſieme port nommé *le port de Trogile*.

Cette ville fut ſouvent aſſiégée ſans être priſe; mais enfin Marcellus, qui avoit eu la Sicile pour département, réduiſit toute cette île ſous la puiſſance du peuple romain, en ſe rendant maître de *Syracuſe*, qui fut emportée, malgré le génie d'Archimede, qui employoit tout ſon ſavoir à défendre ſa patrie. On prétend que les richeſſes qui furent pillées par les Romains au ſac de *Syracuſe*, égaloient celles qui furent trouvées bientôt après à Carthage. Il n'y eut que le tréſor des rois de *Syracuſe* qui ne fut point pillé par le ſoldat. Marcellus le réſerva pour être porté à Rome dans le tréſor public.

On diſoit communément que *Syracuſe* produiſoit les meilleurs hommes du monde, quand ils ſe tournoient à la vertu, & les plus méchans, lorſqu'ils s'adonnoient au vice; quoique portés naturellement à la volupté, les fâcheux accidens qu'ils eſſuyerent, les remirent dans le devoir. Ils défendirent aux femmes les robes riches, & mêlées de pourpre, à-moins qu'elles ne vouluſſent ſe déclarer courtiſanes publiques; & les mêmes lois défendoient aux hommes d'avoir de ſemblables ornemens, s'ils ne vouloient paſſer pour gens qui ſervoient à corrompre les femmes.

Les Syracuſains eurent une chanſon & une danſe particuliere de Minerve cuiraſſée. A l'égard de leurs funérailles, ce que Plutarque raconte de Dion, qui accompagna le corps d'Héraclide à la ſépulture, avec toute l'armée qui le ſuivit, fait juger que leur coutume étoit d'enterrer les morts; cependant Diodore de Sicile dit qu'Hozithemis, envoyé par le roi Démétrius, fit brûler le corps d'Agathoclès.

Leurs forces furent bien conſidérables, puiſque Gelon, s'étant fait tyran de *Syracuſe*, vers l'an 260 de Rome, promit aux Grecs de leur fournir un ſecours de deux cens galeres, de vingt mille hommes, armés de toutes pieces, de deux mille chevaux armés de la même façon, de deux mille ſoldats armés à la légere, de deux milles archers, & de deux mille tireurs de fronde, avec le blé qui leur ſeroit néceſſaire durant la guere contre les Perſes. Denys eut auſſi cinquante gros vaiſſeaux, avec vingt ou trente mille hommes de pié, & mille chevaux. Denis le jeune, ſon fils, fut encore plus puiſſant, puiſqu'il eut quatre cens vaiſſeaux ou galeres, cent mille hommes de pié & dix mille chevaux.

Ils

Ils avoient une loi, ſuivant laquelle ils devoient élire tous les ans un nouveau prêtre de Jupiter; ils avoient auſſi une confrairie de miniſtres de Cérès & de Proſerpine, & il falloit faire un ſerment ſolemnel pour en pouvoir être. Celui qui devoit jurer entroit dans le temple des déeſſes Theſmoſphores, Cérès & Proſerpine, ſe revêtoit après quelques ſacrifices, de la chape de pourpre de Proſerpine, & tenant en ſa main une torche ardente, il prêtoit le ſerment. Mais il faut conſulter ſur l'ancienne *Syracuſe* le cavalier Mirabella. J'ajouterai ſeulement que cette ville qui avoit un ſénat, dont il n'eſt preſque jamais fait mention dans l'hiſtoire, quoiqu'il fût compoſé de ſix cens membres, eſſuya des malheurs que la corruption ordinaire ne donne pas. Cette ville toujours dans la licence ou dans l'oppreſſion, également travaillée par ſa liberté & par ſa ſervitude, recevant toujours l'une & l'autre comme une tempête, & malgré ſa puiſſance au-dehors, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangere, avoit dans ſon ſein un peuple immenſe qui n'eut jamais que cette cruelle alternative, de ſe donner un tyran, ou de l'être lui-même.

Syracuſe ſoutint la guerre contre les Athéniens, les Carthaginois & les Romains; mais elle fut ſoumiſe par Marcellus, l'an 452 de la fondation de Rome. Ce grand homme ſauva les habitans de la fureur du ſoldat, qui piqué d'une réſiſtance trop opiniâtre, vouloit tout mettre à feu & à ſang. Il conſerva à cette ville ſa liberté, ſes privileges & ſes lois. Enfin les Syracuſains trouverent dans leur vainqueur un protecteur & un patron. Pour lui marquer leur reconnoiſſance, ils établirent en ſon honneur une fête qui ſe célebroit encore du tems de Cicéron, & que cet orateur compare à celle des dieux.

Marcellus au milieu de ſa gloire, fut extrémement touché de la mort d'Archimede; car il avoit expreſſément ordonné qu'on prît ſoin de ne lui faire aucun mal. Archimede étoit occupé à quelque démonſtration de géométrie pour la défenſe de ſa patrie, dans le tems même qu'elle fut priſe. Un ſoldat brutal étant entré dans ſa chambre, & lui ayant démandé ſon nom, Archimede pour réponſe, le pria de ne le point interrompre. Le ſoldat piqué de cette eſpece de mépris, le tua ſans le connoître.

Ce ſavant géometre périt ainſi à l'âge de 75 ans, dans la 142e olympiade, l'an de Rome 452, & 212 ans avant J. C. Archimede avoit ſouhaité que ceux qui prendroient ſoin de ſa ſépulture, fiſſent graver ſur ſon tombeau une ſphere & un cylindre, ce qu'ils ne manquerent pas d'exécuter, & ils y ajouterent une inſcription en vers de ſix piés. Son deſſein étoit d'apprendre à la poſtérité, que ſi parmi ce grand nombre de découvertes qu'il avoit faites en Géométrie, il en eſtimoit quelqu'une plus que les autres, c'étoit d'avoir trouvé la proportion du cylindre à la ſphere qui y eſt contenue.

Cicéron nous apprend dans ſes tuſculanes, *liv. V. n°. 62-66.* que ce monument ſi remarquable étoit inconnu de ſon tems à *Syracuſe*. „ Lors, dit-il, que j'é-
„ tois queſteur en Sicile, la curioſité me porta à cher-
„ cher le tombeau d'Archimede. Je le démêlai, mal-
„ gré les ronces & les épines dont il étoit preſque
„ couvert; & malgré l'ignorance des Syracuſains,
„ qui me ſoutenoient que ma recherche ſeroit inutile,
„ & qu'ils n'avoient point chez eux ce monument.
„ Cependant je ſavois par cœur certains vers ſénaires
„ que l'on m'avoit donnés pour ceux qui étoient gra-
„ vés ſur ce tombeau, & où il étoit fait mention d'u-
„ ne figure ſphérique, & d'un cylindre qui devoient
„ y être. Etant donc un jour hors de la porte qui re-
„ garde Agragas (Agrigente), & jettant les yeux avec
„ ſoin de tous côtés, j'apperçus parmi un grand nom-
„ bre de tombeaux qui ſont dans cet endroit-là, une
„ colonne un peu plus élevée que les ronces qui l'en-
„ vironnoient, & j'y remarquai la figure d'une ſphe-
„ re & d'un cylindre. Auſſi-tôt adreſſant la parole
„ aux principaux de la ville qui étoient avec moi, je
„ leur dis que je croyois voir le tombeau d'Archime-
„ de. On envoya ſur le champ des hommes qui net-
„ toyerent la place avec des faulx, & nous firent un
„ paſſage. Nous approchâmes, & nous vîmes l'inſ-
„ cription qui paroiſſoit encore, quoique la moitié
„ des lignes fût effacée par le tems. Ainſi la plus gran-
„ de ville de Grece, & qui anciennement avoit été
„ la plus floriſſante par l'étude des lettres, n'eût pas
„ connu le tréſor qu'elle poſſédoit, ſi un homme,
„ né dans un pays qu'elle regardoit preſque comme
„ barbare, un arpinate, n'eût été lui découvrir le tom-
„ beau d'un de ſes citoyens, ſi diſtingué par la juſteſſe
„ & par la pénétration de ſon eſprit.

Le peuple de *Syracuſe*, ſi paſſionné autrefois pour les ſciences, qui avoit fourni au monde des hommes illuſtres en toute eſpece de littérature; ces hommes ſi amoureux de la belle poéſie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celui qui pouvoit leur réciter les vers d'Eurypide; ces mêmes hommes étoient tombés dans une profonde ignorance, ſoit par une révolution, qui n'eſt que trop naturelle aux choſes du monde; ſoit que le changement arrivé pluſieurs fois dans le gouvernement en eût apporté dans l'éducation des hommes & dans les manieres de penſer. La domination des Romains avoit frappé le dernier coup, & abâtardi les eſprits au point qu'ils l'étoient, lorſque Cicéron alla queſteur en Sicile.

Le même jour qui met un homme libre aux fers,
Lui ravit la moitié de ſa vertu premiere.

Tandis qu'on eſt obligé à Cicéron de ſon curieux récit de la découverte du tombeau d'Archimede, on ne lui pardonne pas la maniere mépriſante dont on croit qu'il a parlé d'abord du grand mathématicien de *Syracuſe*, immédiatement avant le morceau qu'on vient de lire. L'orateur de Rome voulant oppoſer à la vie malheureuſe de Denys le tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de ſageſſe, dit: „ je ne
„ comparerai point la vie d'un Platon & d'un Archy-
„ tas, perſonnages conſommés en doctrine & en ver-
„ tu, avec la vie de Denys, la plus affreuſe, la plus
„ remplie de miſeres, & la plus déteſtable que l'on
„ puiſſe imaginer. J'aurai recours à un homme de la
„ même ville que lui, *un homme obſcur*, qui a vécu
„ pluſieurs années après lui. Je le tirerai de ſa pouſ-
„ ſiere, & je le ferai paroître ſur la ſcène, le compas
„ à la main, cet homme eſt Archimede, dont j'ai dé-
„ couvert le tombeau „; & le reſte que nous avons d'abord traduit ci-deſſus. *Ex eadem urbe hominem homuncionem à pulvere & radio excitabo, qui multis annis poſt fuit, Archimedem.*

Je ne puis me perſuader que Cicéron, ſi curieux de découvrir le tombeau d'Archimede, triomphant en quelque maniere d'avoir réuſſi, & d'avoir fait revivre cet *homme ſi diſtingué par la pénétration & par la juſteſſe de ſon eſprit*, ce ſont ſes termes: je ne puis, dis-je, me perſuader qu'il ait eu deſſein de marquer en même tems du mépris pour lui, & qu'il ſe ſoit contredit ſi groſſierement. Diſons donc que Cicéron fait alluſion à l'oubli dans lequel Archimede étoit tombé, juſques-là, que ſes propres concitoyens l'ignoroient. Ainſi la penſée de Cicéron eſt, qu'il ne mettroit pas Denys en parallele avec des hommes célebres étrangers & connus, mais avec un homme *obſcur* en apparence, enſeveli dans l'oubli, inconnu dans ſa propre patrie, qu'il avoit été obligé d'y déterrer, & qui par cela-même faiſoit un contraſte plus frappant.

Par ces mots *je le tirerai de la pouſſiere*, cette pouſſiere ne doit pas ſe prendre dans le ſens figuré, mais dans le ſens propre; c'eſt la pouſſiere ſur laquelle on traçoit des figures de géométrie dans les écoles d'Athènes. Si cette pouſſiere, *pulvis*, n'a rien de bas, ce *radius*, cette baguette qui ſervoit à y tracer des figures, n'a rien qui le ſoit non-plus: *Deſcripſit radio totum qui gentibus orbem*. C'eſt cette baguette que Pythagore tient à la main dans un beau revers d'une médaille des Samiens, frappée à l'honneur de l'empereur Commode, & dans une autre, frappée par les mêmes Samiens, en l'honneur d'Herennia Etruſcilla, femme de Trajanus Decius.

Il nous reſte pluſieurs ouvrages d'Archimede, & l'on ſait qu'il y en a pluſieurs de perdus. Entre les ouvrages qui nous reſtent, il faut mettre *aſſumptorum, ſive lemmatum liber*, qu'Abraham Echellenſis a traduit de l'arabe, & qui a paru avec les notes de Borelli à Florence, en 1661, *in fol.* Il y a ſous le nom d'Archimede un traité des miroirs ardens, traduit de l'arabe en latin par Antoine Gogava. On a d'ailleurs les ouvrages ſuivans, qui ne ſont pas imprimés: *de fractione circuli*, en arabe, par Thebit. *perſpectiva*, en arabe. *Opera geometrica Archimedis in compendium redacta per Albertum*. Bartolocci aſſure qu'on trouve dans la bibliotheque du Vatican, en hébreu mſ. les élemens de mathématique d'Archimede.

On pourroit mettre au rang des ouvrages perdus

de ce grand homme, la deſcription des inventions dont il étoit l'auteur, & qu'on peut recueillir des ſes écrits, & des autres anciens. Tels ſont 1°. ϑυμι τῆς ϛτεφανῆς, methode pour découvrir la quantité d'argent mêlé avec l'or dans une couronne; *voyez* le récit que Vitruve, *l. IX. c. iij.* nous a fait de cette découverte. 2°. Une autre invention d'Archimede, le κ'χλιον, machine à vis pour vuider l'eau de tous endroits. Diodore de Sicile nous apprend qu'il inventa la roue égyptienne, qui tire l'eau des lieux les plus profonds. 3°. L'helix, machine à pluſieurs cordes & poulies, avec laquelle il remua une galere du roi Hiéron. 4°. Le triſpaſte ou polyſpaſte, machine pour enlever les fardeaux. 5°. Les machines dont il ſe ſervit pour la défenſe de *Syracuſe*, que Polybe, Tite-Live & Plutarque, ont amplement décrites. 6°. Les miroirs ardens avec leſquels on dit qu'il mit le feu aux galeres des Romains. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sciences*. 7°. Ses machines pneumatiques, ſur leſquelles il écrivit des très-belles choſes.

On doit mettre parmi les beaux ouvrages d'Archimede perdus, ſa méchanique, ſon traité de la compoſition de la ſphere, celui de *ſeptangulo in circulo*, & ſes coniques.

Entre les machines qu'il inventa, les moins connues ſont les ſuivantes; 1°. une ſphere de verre; 2°. de lanternes qui s'entretenoient d'elles-mêmes; 3°. un orgue hydraulique; 4°, une machine compoſée de 14. petites lames d'ivoire, qui ſervoit à aider la mémoire, & qui étoit amuſante par la variété des figures. Tant d'ouvrages & d'inventions prouvent aſſez qu'Archimede étoit un des plus grands génies qui ait paru dans le monde. Fabricius vous indiquera les diverſes éditions de ſes œuvres.

Mais Archimede n'eſt pas le ſeul homme célebre dont *Syracuſe* ſoit la patrie; Epicharme, poëte philoſophe; Lyſias, orateur; Moſchus, poëte lyrique; Théocrite, poëte bucolique, & Philiſte, hiſtorien, naquirent dans cette ville.

Epicharme vivoit, ſelon l'opinion la plus commune, vers l'année 300 de Rome; cependant Ariſtote, dans ſa poétique, le vieillit d'un ſiecle de plus, à quoi ſe rapporte auſſi l'opinion de Suidas. On le fait auteur de 35 ou 55 comédies, qui ont toutes péri; mais Horace nous a conſervé la mémoire du caractere de ſes pieces, en louant Plaute de l'avoir imité dans une des qualités qu'il poſſédoit; cette qualité eſt de n'avoir jamais perdu ſon ſujet de vue, & d'avoir toujours ſuivi régulierement le fil de l'intrigue.

Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi.

Pline, *l. VII. c. lvj.* obſerve qu'Ariſtote croyoit que le même Epicharme avoit ajouté deux lettres à l'alphabet grec, le θ & le χ; invention que d'autres attribuent à Palamede. Non ſeulement Epicharme fut un des premiers poëtes de ſon tems pour la comédie; mais Platon fit tant de cas de ſes ouvrages philoſophiques, qu'il jugea à-propos de s'en approprier divers morceaux.

Lyſias vit la lumiere 455 ans avant J. C. & fut mené à Athènes par Céphales ſon pere, qui l'y fit élever avec ſoin. Lyſias en profita, & s'acquit une réputation extraordinaire pas ſes harangues & par ſes ouvrages. Il ſavoit par un heureux choix de mots propres, & par ſon adreſſe à les arranger, répandre ſur tout ce qu'il écrivoit, un air de nobleſſe & de dignité. Il excelloit à peindre les mœurs, à donner à ſes perſonnages les caracteres qui leur convenoient, & à dire tout avec une grace infinie; c'eſt le jugement qu'en portent Denys d'Halicarnaſſe, Cicéron, Plutarque & Longin. Cet aimable orateur mourut dans une extrème vieilleſſe, 374 ans avant J. C. Il nous reſte de lui trente-quatre harangues, qui ſont écrites en grec, avec une élégance, une pureté de ſtyle, & une douceur inexprimables. La meilleure édition des œuvres de Lyſias, eſt celle d'Angleterre, *in*-4°.

Moſchus vivoit du tems de Ptolomée Philométor, & ſe rendit célebre en Sicile, tandis que Bion ſon maître, brilloit à Smyrne en Ionie. Les fragmens qui nous reſtent de leurs œuvres, ont paru deux fois dans le ſiecle paſſé, à Cambridge, ſavoir en 1652 & 1661, *in*-8°. Moſchus mit dans ſes idylles plus de choix & plus d'eſprit que Théocrite. Son idylle ſur l'enlévement d'Europe, eſt extrèmement brillante: il en a fait d'autres qui ſont courtes & pleines de fineſſe. En voici une du nombre des jolies, d'après la traduction de M. Chevreau, en vers françois.

Pour Echo le dieu Pan ſoupire,
Echo brûle pour un Satyre,
Que les yeux de Lydas conſument jour & nuit;
Et dans le feu qui les dévore,
Chacun hait l'objet qui le ſuit,
Autant qu'il eſt haï de l'objet qu'il adore.
Toi qui des feux d'Amour ſens ton cœur enflammé,
Pour éviter ce mal extrème,
Aime toujours l'objet qui t'aime,
Et n'aime point celui dont tu n'es point aimé.

Théocrite précéda Moſchus. Nous avons déja beaucoup parlé de cet aimable poëte bucolique aux *mots* ÉGLOGUE, IDYLLE, POÉSIE, PASTORALE, *&c.*

Il vivoit à la cour d'Egypte du tems de Ptolomée Philadelphe, vers la cent-trentieme olympiade. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle d'Oxford en 1699, *in*-8°. Ses idylles écrites en dialecte dorienne, ſont des chefs-d'œuvres qui ont ſervi de modele à Virgile dans ſes églogues; mais le poëte grec a ſur le poëte latin, l'avantage de la naïveté, de la diction, & du genre de poéſie qu'il a choiſi. Il n'y a guere de juges recevables ſur le mérite de Théocrite, que ceux qui ſe ſont mis en état de l'entendre dans ſa langue, & de goûter ſa verſification. Toute traduction de ce charmant poëte ſera néceſſairement dépourvue de ce que la langue dorienne, & de ce que la ſtructure du vers bucolique, répandent de graces & de beautés dans l'original.

On peut fixer aſſez exactement la naiſſance de l'hiſtorien grec *Philiſtus*, dans la quatre-vingt-ſeptieme olympiade. Gratifié par la fortune de biens très-conſidérables, il reçut une excellente éducation. On l'envoya étudier l'Eloquence à Athènes ſous Iſocrate; & comme il avoit beaucoup d'ambition, il cultiva ſoigneuſement un art à la faveur duquel il ſe flattoit de gouverner un jour ſa patrie. Des qualités éminentes, une pénétration peu commune, beaucoup de valeur & de fermeté, le menoient comme par la main aux emplois les plus brillans de la république de *Syracuſe*; mais dans la crainte de n'y parvenir que lentement, il ne ſe fit point ſcrupule d'entrer dans les complots que Denys tramoit pour la domination, & l'aider de tout ſon pouvoir. Il ſe mit bien avant dans ſes bonnes graces, après s'être offert de payer une amende conſidérable à laquelle Denys fut condamné par les magiſtrats. Philiſte ne manqua pas de gagner auſſi l'affection du peuple, & ſes intrigues le rendirent peu de tems après maître de *Syracuſe*.

Plus ami néanmoins de la tyrannie que du tyran, l'intérêt ſeul fut le motif de ſes liaiſons avec Denys. Il obtint de lui le gouvernement de la citadelle de *Syracuſe*, & ne déchut de ſa faveur que pour s'être marié ſans la participation de ce prince, avec la fille de Leptine, frere de Denys. Il fut banni par cette raiſon, & ne revint dans ſa patrie que lorſque les courtiſans attachés au jeune Denys, le firent rappeller pour l'oppoſer à Dion & à Platon.

Philiſte de retour, ſéduiſit le jeune Denys, éloigna Platon, & engagea le tyran à chaſſer Dion, ſous prétexte qu'il entretenoit des intelligences avec les Carthaginois. Dion touché des malheurs de ſa patrie, & comptant ſur le mécontentement général des peuples, repaſſa en Sicile à la tête d'une armée, & battit la flotte que commandoit Philiſtus, la premiere année de la cent-ſeptieme olympiade. Les uns diſent que Philiſtus ayant perdu la bataille, ſe tua lui-même; les autres, qu'il tomba au pouvoir de ſes ennemis, qui après pluſieurs traitemens ignominieux; lui couperent la tête. Il étoit déja vieux, & devoit avoir environ 70 ans.

C'étoit un homme de mérite, à le conſidérer du côté de l'eſprit, de la ſcience, de la plume & même de la bravoure; mais les qualités de ſon cœur ſont dignes de tout notre mépris, puiſqu'il n'employa ſes talens qu'à cacher ſous des prétextes ſpécieux, les injuſtices de la tyrannie. A le conſidérer du côté de la république des lettres, il eſt certain qu'il a fait des ouvrages qui ont rendu ſon nom mémorable. Entre pluſieurs livres qu'il compoſa, on fit cas de ſon *Hiſtoire de Sicile*, ſur laquelle néanmoins les écrivains de l'antiquité ont porté des jugemens différens. Contentons-nous de donner ici celui de Denys d'Halicarnaſſe, qui eſt de tous le plus travaillé.

„ Philiſte, dit-il, imite Thucydide, au caractere

„ près.

„ près. Dans les écrits de l'athénien, regnent une „ généreuſe liberté, beaucoup d'élévation & beaucoup de grandeur. Le ſyracuſain flatte en eſclave „ les excès des tyrans; il a affecté, à l'exemple de „ Thucydide, de laiſſer imparfait l'ouvrage qu'il „ avoit entrepris; il n'a point employé certaines façons de parler étrangeres & recherchées propres „ à Thucydide; il en a très-bien attrapé la rondeur. „ Son ſtyle, ainſi que celui de cet hiſtorien, eſt ſerré, plein de nerf & de véhémence. Philiſte cependant n'a pu atteindre à la beauté de l'expreſſion, à la majeſté & à l'abondance des penſées de „ l'original; il n'en a ni le poids, ni le pathétique, „ ni les figures: rien de ſi petit ni de ſi rampant „ lorſqu'il s'agit de décrire un canton, des combats „ de terre & de mer, & la fondation des villes. „ Son diſcours ne s'égale jamais à la grandeur de „ la choſe; il eſt néanmoins delié, & en matiere d'élocution, bien plus utile que Thucydide, pour „ ceux qui ſe deſtinent au maniement des affaires „ publiques „.

Les ouvrages de Phyliſte n'ont point paſſé juſqu'à nous; mais ils étoient en grande réputation dès le tems d'Alexandre. Ce prince ſouhaita les avoir, & ils lui furent envoyés par Harpatus. Pluſieurs ſiecles après on les conſervoit encore dans les bibliotheques; Porphyre du moins les y avoit vus, lui qui ſe plaint de la négligence des copiſtes qui les avoient extrèmement défigurés.

Les littérateurs curieux peuvent lire & l'article de Philiſtus dans Bayle, & dans les *Mémoires de Littérature, tom. XIII in-4°.* les *Recherches ſur la vie & ſur les ouvrages de Philiſte*, par M. l'abbé Sévin.

Enfin *Vopiſcus* (Flavius), hiſtorien latin, étoit de *Syracuſe*. Il vivoit du tems de Dioclétien, vers l'an 304 de J. C. & mit au jour à Rome, la vie d'Aurélien, de Tacite & de quelques autres empereurs. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SYRACUSE, (*Géog. mod*) c'eſt ainſi que les François nomment improprement la ville de Sicile, dans le val de Noto, que les Italiens appellent *Saragoſa* ou *Saraguſa*, & qui a ſuécédé à l'ancienne *Syracuſe*. *Voyez*-donc pour l'ancienne *Syracuſe*, SIRACUSÆ, & pour la moderne, SARAGOSA. (*D. J.*)

SYRACUSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Sicile, ſelon Ptolomée, *lib. III. c. iv.* qui les place dans la partie méridionale de l'île, en tirant vers le levant, ce qui fait voir qu'ils avoient pris leur nom de la ville de Syracuſe dont ils dépendoient. (*D. J.*)

SYRASTENE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde, en-deça du Gange. Elle eſt miſe par Ptolomée, *lib. VII. c. j.* ſur la côte du golfe de Canthus, à l'embouchure du fleuve Indus. Le manuſcrit de la bibliotheque Palatine lit *Syraſtrene*, qui paroît être la véritable orthographe; car cette contrée tiroit apparemment ſon nom de la bourgade *Syraſtra*, que Ptolomée place dans cette région; outre qu'Arrien, dans ſon *Périple de la mer Erythrée*, *pag.* 25, écrit *Syraſtrena*. Cette contrée étoit aſſez étendue. (*D. J.*)

SYRGIS *ou* SYRGES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Schytie européenne. C'eſt ſelon Hérodote, *lib. IV. pag.* 116, un des quatre grands fleuves qui prenoient leur ſource dans le pays des Thyſſagetes, & ſe perdoient dans les Palus-Méotides. (*D. J.*)

SYRIACUM MARE, (*Géog. anc.*) c'eſt cette partie de la mer Méditerranée qui baignoit les côtes de la Syrie. Tacite l'appelle *Judaicum mare*, la mer des Juifs. (*D. J.*)

SYRIACUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre judaïque. *Voyez* JUDAIQUE, *pierre*.

SYRIAM, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans le royaume de Pégu, au confluent des rivieres de Pégu & d'Ava, prêtes à ſe jetter enſemble dans la mer. Le P. Duchals parle de *Syriam*, comme d'une ville très-peuplée, & auſſi grande que Metz. *Long.* ſelon ce pere, 114. 1. 30. *latit.* 15. 55. cependant ſi l'on ſuppoſe la *longitude* de Pondicheri 100. 30. & ſi la largeur du golfe de Bengale en cet endroit, 16. 30. la *longitude* de *Syriam* devroit être d'environ 117. degrés. (*D. J.*)

SYRIE, (*Géog. anc*) *Syria*; grande contrée d'Aſie, qui s'étendoit du nord au midi, depuis les monts Amanus & Taurus, juſqu'à l'Egypte, & à l'Arabie-Pétrée; & d'occident en orient, depuis la mer Méditerranée, juſqu'à l'Euphrate, & juſqu'à l'Arabie déſerte dans l'endroit où l'Euphrate prend ſon cours vers l'orient. Strabon, *l. II.* dit même que les peuples qui demeuroient au-delà de l'Euphrate, & ceux qui habitoient en-deça, avoient la même langue: & dans un autre endroit, il nous apprend que le nom de *Syrien* s'étendoit depuis la Babylonie juſqu'au golfe Iſſicus, & autrefois même depuis ce golfe, juſqu'au Pont-Euxin; il fait voir que les Cappadociens, tant ceux qui habitoient le mont Taurus, que ceux qui demeuroient ſur le bord du Pont-Euxin, avoient été appellés *leuco-Syri*, c'eſt-à-dire Syriens blancs.

La *Syrie* eſt nommée dans l'hébreu, *Aram* ou *Paddam-Aram*; & Laban eſt dit *Araméen* ou *Syrien*, comme traduiſent les ſeptante. Les Araméens, ou les Syriens, occupoient la Méſopotamie, la Chaldée, une partie de l'Arménie, la *Syrie* proprement dite, compriſe entre l'Euphrate à l'orient, la Méditerranée à l'occident, la Cilicie au nord, la Phénicie, la Judée, & l'Arabie déſerte au midi.

Les Hébreux étoient Araméens d'origine, puiſqu'ils venoient de Méſopotamie, & qu'il eſt dit que Jacob étoit un pauvre araméen. L'Ecriture déſigne ordinairement les provinces de *Syrie*, par la ville qui en étoit la capitale; elle dit, par exemple, la *Syrie* de Damas, la *Syrie* d'Emoth, la *Syrie* de Rohob, &c. mais les géographes partagent la *Syrie* en trois parties; ſavoir, la *Syrie* propre, ou la haute *Syrie*; la *Célé-Syrie*, c'eſt-à-dire la baſſe-*Syrie*, proprement la *Syrie* creuſe; & la *Syrie* paleſtine.

La haute-*Syrie* contenoit la Comagène, la Cyrrhétique, la Séleucide, & quelques autres petits pays, & s'étendoit depuis le mont Aman au ſeptentrion, juſqu'au Liban au midi; elle fut appellée dans la ſuite, la *Syrie Antiochienne*. La ſeconde commençoit au Liban, & alloit juſqu'à l'anti-Liban; elle renfermoit Damas & ſon territoire; & parce que ce n'étoit preſque que des vallons entre ces deux hautes chaines de montagnes, on l'appelloit *Célé-Syrie*, ou *Syrie-creuſe*. De l'anti-Liban juſqu'à la frontiere d'Egypte, étoit la *Syrie* paleſtine. Toute la côte de ces deux dernieres, étoit ce que les Grecs appelloient la Phénicie, depuis Arad juſqu'à Gaza.

La *Syrie* propre devint un grand royaume, lorſque l'empire d'Alexandre fut diviſé entre ſes capitaines, après ſa mort. Ce royaume commença l'an du monde 3692. c'eſt-à-dire, 312 ans avant l'ere vulgaire. Il a duré 249 ans, & a eu vingt-ſept rois. Séleucus I. ſurnommé Nicator, fut le premier de ſes rois; & Antiochus XIII. nommé l'Aſiatique, fut le dernier. Pompée, vainqueur de l'orient, le dépouilla du royaume de *Syrie*, l'an du monde 3941, & ne lui laiſſa que Comagène. Ainſi finit ce royaume; qui étant aſſujetti aux Romains, devint une province romaine.

Les Sarraſins ſe rendirent maîtres de la *Syrie* dans le ſeptieme & huitieme ſiecle; les Chrétiens, dans les croiſades, leur en prirent une partie, dont ils jouirent même peu de tems, ſous Godefroi de Bouillon. Les Sarrazins y rentrerent bientôt, & laiſſerent la *Syrie* aux ſultans d'Egypte, à qui les Turcs l'enleverent. Ce pays ſe nomme aujourd'hui *Sourie*, ou *Soriſtan*. *Voyez* SORISTAN.

C'eſt dans la *Syrie* propre, ſoumiſe aux Romains, que naquit Publius Syrus, célebre poëte mimique, qui floriſſoit à Rome, vers la ſept cent dixieme année de cette ville, & la quarante-quatrieme avant Jeſus-Chriſt. Les anciens goûtérent ſingulierement ce poëte; Jules Céſar, Caſſius Sévérus, & Séneque le philoſophe, le préféroient à tous ceux qui l'avoient précédé, ſoit dans la Grece, ſoit en Italie; mais il ne reſte plus de ſes mimes, que des fragmens ou ſentences qui en furent extraites du tems des Antonins; elles ont été jointes à celles de Laberius, & ſouvent imprimées; la meilleure édition a été donnée en Hollande, par Havercamp, en 1708, avec des notes. (*D. J.*)

SYRIE, *rois de*, (*art. numiſm.*) la partie de l'hiſtoire qui concerne les rois de *Syrie*, eſt très-obſcure; on ſait ſeulement que dix ans après la mort d'Alexandre le grand, Séleucus, l'un de ſes généraux, fonda le royaume de *Syrie*, qui ſubſiſta environ deux cent cinquante ans, c'eſt-à-dire, juſqu'au tems où Pompée ayant conquis la *Syrie* ſur Antiochus l'aſiatique, en fit une province de l'empire romain. On a tiré peu d'éclairciſſement de l'hiſtoire des rois de *Syrie*, par Joſephe, & par les livres des Macchabées; mais un heureux hazard a procuré à M. Vaillant (Jean Foix), l'occaſion d'éclaircir l'hiſtoire de *Syrie*, par les ſeules médailles.

Un ami qu'il avoit connu particulierement à Conſtantinople, lui fit préſent d'un ſac rempli de médail-

dailles, & entr'autres de médailles des rois de *Syrie*; ces médailles lui firent naître la penſée d'en chercher d'autres, & d'employer tous les moyens poſſibles pour en former une ſuite complete; il réuſſit dans ſon entrepriſe par le ſecours de pluſieurs ſavans qui lui communiquerent toutes les médailles qu'ils avoient ſur cette partie de l'hiſtoire ancienne.

Enfin il ſe vit en état de mettre au jour, par les médailles, la repréſentation des vingt-ſept rois qui regnerent dans la *Syrie*, depuis Séleucus I. juſqu'à Antiochus XIII. dont Pompée fut le vainqueur. Il a prouvé la ſucceſſion chronologique de ces princes, par les époques différentes marquées ſur leur médailles: avec le même ſecours, il a rétabli la plûpart de leurs ſurnoms, qui étoient corrompus dans les livres, ou dont on ignoroit la véritable étymologie.

Il a auſſi déterminé par le ſecours des médailles, le commencement de l'ere des Séleucides. Les meilleurs chronologiſtes le rapportoient unanimement à la premiere année de la cent dix-ſeptieme olympiade, trois cent treize avant Jeſus-Chriſt; mais ils ne s'accordoient point ſur le tems de l'année où cette époque avoit commencé. M. Vaillant l'a fixée à l'équinoxe du printems, parce que Antioche, capitale de la *Syrie*, marquant ſes années ſur ſes médailles, y repreſenta preſque toujours le ſoleil dans le ſigne du belier.

Telles ſont les découvertes de M. Vaillant dans l'hiſtoire des rois de *Syrie*, par leurs médailles. Cet ouvrage parut ſous ce titre: *Seleucidarum imperium, ſive hiſtoria regum Syriæ, ad fidem numiſmatum accommodata*. Paris 1681 *in*-4°. Mais l'édition faite à la Haye, en 1732. *in-fol.* eſt beaucoup plus belle. Le lecteur trouvera dans cet ouvrage egalement curieux & utile, tout ce que les anciens auteurs ont dit de chaque roi de *Syrie*, les médailles qui s'y rapportent, ou qui y ſuppléent, & leur explication par notre habile antiquaire. (*D. J.*)

SYRIENNE, la déesse, (*Mythol.*) il y a en Syrie, dit Lucien, en ſon *traité de la déeſſe ſyrienne*, une ville qu'on nomme *Sacrée* ou *Sérapolis*, dans laquelle eſt le plus grand & le plus auguſte temple de la Syrie; outre les ouvrages de grand prix, & les offrandes qui y ſont en très-grand nombre, il y a des marques d'une divinité préſente. On y voit les ſtatues ſuer, ſe mouvoir, rendre des oracles; & on y entend ſouvent du bruit, les portes étant fermées. Les richeſſes de ce temple ſont immenſes; car on y apporte des préſens de toutes parts, d'Arabie, de Phénicie, de Cappadoce, de Cilicie, d'Aſſyrie, & de Babylone. Les portes du temple étoient d'or, auſſibien que la couverture, ſans parler du dedans qui brilloit par-tout du même métal. Pour les fêtes & les ſolemnités, il ne s'en trouve pas tant nulle part. Les uns croient que ce temple a été bâti par Sémiramis, en l'honneur de Dérito ſa mere: d'autres diſent qu'il a été conſacré à Cybéle, par Atys, qui le premier enſeigna aux hommes les myſteres de cette déeſſe; mais c'étoit l'ancien temple dont on entendoit parler: pour celui qui ſubſiſtoit du tems de Lucien, il avoit été bâti par la fameuſe Stratonice, reine de Syrie.

Parmi pluſieurs ſtatues des dieux, on voyoit celle de la déeſſe qui préſidoit au temple: elle avoit quelque choſe de pluſieurs autres déeſſes; car elle tenoit un ſceptre d'une main, & de l'autre une quenouille; ſa tête étoit couronnée de rayons, & coeffée de tours, avec un voile au-deſſus, comme celui de la Vénus céleſte: elle étoit ornée de pierreries de diverſes couleurs, entre leſquelles il y en avoit une ſur la tête qui jettoit tant de clarté, que tout le temple en étoit éclairé pendant la nuit; c'eſt pourquoi on lui donnoit le nom de *lampe*. Cette ſtatue avoit une autre merveille, c'eſt que de quelque côté qu'on la conſidérât, elle ſembloit toujours vous regarder.

Apollon rendoit des oracles dans ce temple, mais il le faiſoit par lui-même, & non par ſes prêtres; quand il vouloit prédire, il s'ébranloit, alors ſes prêtres le prenoient ſur leurs épaules, & à leur défaut, il ſe remuoit lui-même & ſuoit. Il conduiſoit ceux qui le portoient, & les guidoit comme un cocher fait ſes chevaux, tournant de-çà & de-là, & paſſant de l'un à l'autre, juſqu'à ce que le ſouverain prêtre l'interrogeât ſur ce qu'il vouloit ſavoir. Si la choſe lui déplait, dit Lucien, il recule, ſinon il avance, & s'éleve quelquefois en l'air: voilà comme ils devinent ſa volonté; il prédit le changement des tems & des ſaiſons, & la mort même.

Apulée fait mention d'une autre façon de rendre les oracles, dont les prêtres de la *déeſſe ſyrienne* étoient les inventeurs; ils avoient fait deux vers dont le ſens étoit: *les bœufs attelés coupent la terre, afin que les campagnes produiſent leurs fruits*. Avec ces deux vers, il n'y avoit rien à quoi ils ne répondiſſent. Si on venoit les conſulter ſur un mariage, c'étoit la choſe même des bœufs attelés enſemble, des campagnes fecondes; ſi on les conſultoit ſur quelques terres qu'on vouloit acheter, voilà des bœufs pour les labourer, voilà des champs fertiles; ſi on les conſultoit ſur un voyage, les bœufs ſont attelés, & tout prêts à partir, & les campagnes fécondes vous promettent un grand gain; ſi on alloit à la guerre, les bœufs ſous le joug, ne vous annoncent-ils pas que vous y mettrez auſſi vos ennemis?

Cette déeſſe qui avoit les attributs de pluſieurs autres, étoit, ſelon Voſſius, la vertu générative ou productive que l'on déſigne par le nom de *mere des dieux*. (*D. J.*)

SYRIENS, (*Hiſt. eccléſiaſt. grecq.*) nom qu'on a donné aux chrétiens grecs répandus dans la Syrie, dans la Méſopotamie, dans la Chaldée, & qui ſuivoient les erreurs d'Eutychés; erreurs qu'ils communiquerent aux Arméniens. Ils n'admettent qu'une nature en Jéſus-Chriſt, ne donnent l'extrême onction qu'aux prêtres, & ſeulement après la mort; ils ne croient point le purgatoire, chantent l'office divin en langue ſyriaque, conſacrent en pain levé, & ont des abſtinences plus auſteres que celles des latins. Enfin les *Syriens* ſont à peu de choſe près dans les mêmes opinions que ceux qu'on nomme *Jacobites*. *Voyez* Jacobites. (*D. J.*)

SYRINGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs petales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit qui adhere au calice & qui eſt turbiné comme la pomme du pin; ce fruit s'ouvre ordinairement en quatre parties, & il eſt diviſé en quatre loges qui contiennent de petites ſemences. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Stringa, arbriſſeau aſſez commun qui s'éleve à ſix ou ſept piés, & quelquefois juſqu'à-dix. Il pouſſe quantité de rejettons du pié qui affoibliſſent les principales tiges ſi l'on n'a ſoin d'en retrancher une partie. Ses feuilles ſont oblongues, aſſez grandes, terminées en pointe, dentelées ſur les bords, & d'une verdure agréable. Ses fleurs paroiſſent au mois de Mai, & leur durée va juſqu'à la mi-Juin, ſi la ſaiſon n'eſt pas trop ſeche: elles ſont blanches, raſſemblées en bouquet, d'une belle apparence & d'une odeur de fleur d'orange un peu trop forte. Sa graine qui eſt extrêmement menue vient dans des capſules que la maturité fait ouvrir au mois d'Août.

Cet arbriſſeau eſt très-robuſte; il endure le froid comme le chaud; il réuſſit dans tous les terreins. Son principal mérite eſt de ſe plaire dans les lieux frais, ſerrés & couverts, même à l'ombre des autres arbres. Il ſe multiplie plus que l'on ne veut par ſes rejettons qui cependant ne tracent pas au-loin. On peut auſſi le faire venir très-aiſément de bouture. Plus on taille cet arbriſſeau, mieux il réuſſit.

On peut faire différens uſages du *ſyringa* pour l'agrément dans de grands jardins. Il eſt propre à venir en buiſſon dans les plate-bandes, à faire de la garniture dans les maſſifs des boſquets, mais particulierement à former de moyennes paliſſades dans des endroits ſerrés, ombragés, & même écartés, par rapport à l'odeur trop pénétrante de ſes fleurs qui n'eſt agréable que de loin. En Angleterre on ſe ſert de ſes fleurs que l'on renouvelle ſouvent pour parfumer les gants.

Il y a quelques variétés de cet arbriſſeau.

1. *Le ſyringa ordinaire;* c'eſt à cette eſpece qu'on doit particulierement appliquer le détail ci-deſſus.

Le ſyringa à fleur double; cet arbriſſeau ne s'éleve qu'à trois ou quatre piés. On regarde ſes fleurs comme doubles, parce qu'elles ont quelques pétales de plus que la fleur ſimple; d'ailleurs elles ne ſe trouvent doubles que quand elles ſont ſeules; car dès qu'elles viennent en bouquet elles ſont ſimples. Il y a dans cette variété plus de ſingularité que d'agrément.

3. *Le ſyringa à feuilles panachées;* ſes feuilles ſont tachées de jaune, & elles ont peu d'éclat. Il faut à cet arbriſſeau un terrein ſec & beaucoup de ſoleil; car ſi on le mettoit dans un lieu frais & à l'ombre, il y prendroit trop de vigueur, & les taches de ſes fleurs diſparoîtroient.

4°. Le

4. *Le ſyringa nain*; il ne s'éleve guere qu'à un pié, & il ne donne point de fleurs. Tout le ſervice qu'on en pourroit tirer ſeroit d'en faire des bordures pour regler les allées dans un lieu vaſte, où il n'exigeroit ni taille ni culture, parce que cet arbriſſeau ne trace point.

5. *Le ſyringa de la Caroline*; ſes feuilles ne ſont point dentelées ſur les bords, & ſes fleurs ſont ſans odeur, mais plus grandes que celles du *ſyringa* ordinaire. Cet arbriſſeau eſt très-rare & encore peu connu.

SYRINGA, (*Géog. anc.*) ville de l'Hyrcanie à une petite diſtance de Tambrace. Polybe, *liv. X. c. jv.* dit que cette ville pour ſa force & pour les autres commodités, étoit comme la capitale de l'Hyrcanie. Elle étoit entourée de trois foſſés, larges chacun de trente coudées, & profonds de quinze. Sur les deux bords de ces foſſés, il y avoit un double retranchement, & au-delà une forte muraille. Toutes ces fortifications n'empêcherent pas qu'Antiochus le grand, roi de Syrie, ne ſe rendît maître de cette ville, après un ſiege aſſez long & très-meurtrier. (*D. J.*)

SYRINGE, (*Géog. anc.*) lieu d'Egypte, au-delà du Nil & près de Thebes, ſelon Pauſanias, *liv. I. c. xlij.* qui dit qu'on voyoit auprès de ce lieu un coloſſe admirable. C'eſt, ajoute-t-il, une ſtatue énorme, qui repréſente un homme aſſis: pluſieurs l'appellent le *monument de Memnon*; car on diſoit que Memnon étoit venu d'Ethiopie en Egypte, & qu'il avoit pénétré même juſqu'à Suſes. Les Thébains vouloient que ce fût la ſtatue de Phaménophés, originaire du pays, & d'autres diſoient que c'étoit celle de Séſoſtris. Quoi qu'il en ſoit, pourſuit Pauſanias, Cambyſe fit briſer cette ſtatue, & aujourd'hui toute la partie ſupérieure depuis la tête juſqu'au milieu du corps eſt par terre, le reſte ſubſiſte comme il étoit; & tous les jours, au lever du ſoleil, il en ſort un ſon tel que celui des cordes d'un inſtrument de muſique lorſqu'elles viennent à ſe caſſer.

Strabon, *liv. XVII.* rapporte ce fait comme Pauſanias: il en avoit été témoin comme lui, mais il n'étoit pas tout-à-fait ſi crédule; car il avertit que le ſon qu'il entendit, & que la ſtatue ſembloit rendre, pouvoit fort-bien venir de quelques-uns des aſſiſtans. Il aime mieux en attribuer la cauſe à la ſupercherie des gens du pays, qu'à la ſtatue.

Ammien Marcellin, *liv. XXII. c. xv.* qui écrit *Syringes*, dit que par ce mot on entend certaines grottes ſouterraines pleines de détours, que des hommes, à ce qu'on diſoit, inſtruits des rites de la religion, avoient creuſées en divers lieux avec des ſoins & des travaux infinis, par la crainte qu'ils avoient que le ſouvenir des cérémonies religieuſes ne ſe perdît. Pour cet effet, ajoute-t-il, ils avoient taillé ſur la muraille des figures d'oiſeaux, de bêtes féroces, & d'une infinité d'autres animaux; ce qu'ils appelloient des *lettres hierographiques* ou *hiéroglyphiques*.

SYRINGITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) Pline dit que c'étoit une pierre ſemblable au nœud d'une paille, & ayant une cavité comme elle. Boot croit que c'eſt l'*oſtéocolle*.

SYRINGOIDE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) pierre qui reſſemble à un amas de roſeaux pétrifiés. Quelques naturaliſtes ont donné le nom de *pierre ſyringoïde* à des eſpeces de madréporites, compoſés de tuyaux placés perpendiculairement à côté les uns des autres. D'autres ont donné ce nom à des incruſtations ou dépôts qui ſe ſont faits dans l'eau ſur de vrais roſeaux, ce qui a produit avec le tems des pierres qui ont conſervé la forme des roſeaux ſur leſquels le dépôt terreux, qui depuis s'eſt changé en pierre, eſt venu ſe placer. (—)

SYRINGOTOME, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, c'eſt une eſpece de biſtouri circulaire avec lequel on coupe la peau, la graiſſe, les duretés, & tout ce qui recouvre un canal fiſtuleux ſitué au fondement ou dans une autre partie.

Ce mot eſt grec; il vient de σύριγξ, *fiſtula*, roſeau, fiſtule, & de τομὴ, *ſectio*, inciſion, du verbe τέμνω, *ſeco*, je coupe.

On trouve dans Scultet & dans Aquapendente des figures de *ſyringotomes*; ce ſont des biſtouris courbes, des eſpeces de petites faucilles boutonnées par leur extrémité. On ne ſe ſert point de ces inſtrumens. La chirurgie moderne a perfectionné le *ſyringotome*, en faiſant ſouder à la pointe du biſtouri courbe un ſtilet d'argent de figure pyramidale: ce ſtilet a ſix ou huit pouces de long; il eſt plus gros par ſa baſe qui eſt ſoudée à l'acier, il va doucement en diminuant pour ſe terminer par un petit bouton. Ce ſtilet doit être recuit, afin que l'argent ayant ſes pores plus ouverts, ſoit mou & flexible. *Voyez la figure 2. Pl. XXVII.*

Ce *ſyringotome* eſt gravé dans une diſſertation ſur la fiſtule à l'anus par Baſſius, profeſſeur à Hale, en 1718. On donne l'invention de cet inſtrument à M. Lemaire, chirurgien major de l'hôpital royal & militaire, à Strasbourg, quoiqu'on le trouve dans les anciens.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument dans l'opération de la fiſtule à l'anus, on introduit le ſtilet dans la fiſtule, on le fait ſortir en-dehors par l'inteſtin, & en le tirant on coupe la peau, la graiſſe, les duretés, & tout ce qui couvre le canal fiſtuleux. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. Cet inſtrument eſt peu en uſage. (*Y*)

SYRINX, ſ. f. (*Littér. & Mythol.*) ce mot en grec & latin ſignifie un *tuyau* ou *chalumeau* fait de roſeau; mais les poëtes donnent ce nom à la flûte du dieu Pan. Ils diſent que ce dieu courant comme un étourdi après la nymphe Syringa, dont il étoit éperdument épris, il n'attrapa qu'un roſeau dans lequel elle fut métamorphoſée; alors, pour ſe conſoler, il coupa d'autres roſeaux dont il fit une flûte qui porta le nom de ſa nymphe, & devint à la mode parmi les bergers. Ovide en a fait l'hiſtoire agréable dans les vers ſuivans:

Panaque, cum prenſam ſibi jam Syringa putaret
Corpore pro nymphæ calamos tenuiſſe paluſtres:
Dumque ibi ſuſpirat, motos in arundine ventos
Effeciſſe ſonum tenuem, ſimilem querenti;
Arte nova vociſque deum dulcedine captum;
Hoc mihi concilium te cum dixiſſe manebit:
Atque ita diſparibus calamis compagine ceræ
Inter ſe junctis nomen tenuiſſe puellæ.

(*D. J.*)

SYRITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au ſaphire. Pline donne ce nom à une pierre qui, ſelon lui, ſe formoit dans la veſſie du loup.

SYRMA, (*Antiq. rom.*) longue robe commune aux deux ſexes, & qui traînoit juſqu'à terre; elle étoit d'uſage ſur le théâtre, pour repréſenter avec plus de dignité les héros & les héroïnes. (*D. J.*)

SYRMÆA, (*Mat. méd. des anciens.*) συρμαΐα; c'eſt un terme équivoque dans les écrits des médecins grecs; il ſignifie quelquefois, 1°. une eſpece de *raphanus* propre à procurer le vomiſſement, & à agir par les ſelles. Galien dit par cette raiſon que les anciens entendoient par *ſyrmæſmus*, une évacuation modérée par haut ou par bas. Hérodote parlant des coutumes des Egyptiens, nous apprend que tous les trois mois ils ſe provoquoient une évacuation avec le *ſyrmæa*, pour conſerver leur ſanté: 2°. συρμαΐα déſigne une potion purgative, compoſée de ſel & d'eau: 3°. ce même mot ſignifie une eſpece de confiture faite de miel & de graiſſe, qui étoit le prix d'un certain exercice en uſage chez les Spartiates: 4°. συρμαΐα, dans Hippocrate, paroît être quelque potion ou ſuc, dans lequel on infuſoit de certains remedes. C'eſt ainſi qu'il ordonne de faire une maſſe de *coniza odorata* avec du miel, & de la poudre dans du vin odoriférant, ou dans du *ſyrmæa* pour chaſſer le fœtus ou l'arriere-faix. (*D. J.*)

SYRMÉES, (*Antiq. grecq.*) συρμαῖα; jeux établis à Lecédémone, qui prenoient leur nom du prix de ces jeux: il conſiſtoit en un ragoût compoſé de graiſſe & de miel, appellé συρμὴ. C'étoit bien-là un ragoût de ſpartiate. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 431. (*D. J.*)

SYROP *ou* SIROP, ſ. m. (*Pharm. Thérapeut. Diete.*) on entend par ce mot en Pharmacie, une diſſolution de ſucre dans une liqueur aqueuſe, juſqu'au point de ſaturation. *Voyez* SATURATION, *Chimie*.

Ce point de ſaturation ſe trouve entre le ſucre & l'eau pure, lorſqu'une partie de ce liquide eſt unie à deux parties de ſucre; ou ce qui eſt la même choſe, l'eau commune eſt capable de diſſoudre même à froid un poids de ſucre double du ſien propre; la liqueur épaiſſe & mielleuſe qui réſulte de la combinaiſon de ces deux ſubſtances, eſt connue dans l'art ſous le nom de *ſyrop blanc*; & cet état épais & miel-

leux dont nous venons de faire mention ſous celui de *conſiſtance ſyrupeuſe* ou de *ſyrop*.

Mais le *ſyrop* blanc eſt une préparation, dont l'uſage eſt très-rare en Pharmacie & en Thérapeutique. La liqueur aqueuſe employée à préparation des *ſyrops* uſuels eſt preſque toujours chargée d'une ſubſtance à laquelle elle eſt unie, par une diſſolution vraie ou chimique. Les différentes ſubſtances qui ſpécifient les liqueurs aqueuſes employées communément à la préparation des *ſyrops* ſont, 1°. le principe aromatique des végétaux, l'alkali volatil ſpontané végétal ou le principe volatil très-analogue à ce dernier qui ſe trouve dans pluſieurs plantes, & enfin l'acide volatil ſpontané végétal. 2°. Des parties extractives ou mucilagineuſes, retirées des végétaux par infuſion ou par décoction; 3°. le corps doux & le corps acidule, tels qu'ils ſe trouvent dans le ſuc doux ou acidule des végétaux; 4°. les teintures de quelques fleurs; 5°. la ſubſtance muſqueuſe retirée par décoction de quelques matieres animales.

Selon que chacune de ces matieres occupe plus ou moins d'eau, la proportion du ſucre pour la ſaturation de la liqueur aqueuſe déja chargée de cette ſubſtance doit varier. Cette variété n'eſt pourtant pas ſi conſidérable dans le fait, ou d'après l'expérience que la ſimple conſidération du principe que nous venons d'expoſer pourroit le faire ſoupçonner. Le Febvre, célébre chimiſte François, & un des premiers qui ait porté dans la Pharmacie le flambeau de la Chimie, propoſe trop généralement la proportion de neuf onces de liquide aqueux compoſé pour une livre de ſucre; mais les Artiſtes ne ſont point obligés d'avoir une table de ces proportions pour ſe guider dans la compoſition de chaque *ſyrop*; ils employent dans les cas les plus ordinaires, une quantité de liquide aqueux très-ſurabondante; & ils diſſipent enſuite l'eau ſuperflue par une évaporation à grand feu, qu'ils terminent à l'apparition de certains ſignes qui annoncent la conſiſtance ſyrupeuſe ou le point de ſaturation dans tous ces cas: ce qui s'appelle *cuire* un *ſyrop* à conſiſtance; & ces ſignes qu'on n'apprend à ſaiſir ſûrement que par l'exercice ou l'habitude d'ouvrier, ſont un degré de tenacité, telle qu'une goutte de *ſyrop* refroidie & ſerrée entre deux doigts, ſile ou s'étende entre ces deux doigts, lorſqu'on les écarte doucement; mais ſeulement juſqu'à la diſtance d'une ligne ou de deux, ou que ſi l'on fait tomber un peu de *ſyrop* d'une cuilliere ou d'une ſpatule; les dernieres gouttes groſſiſſent & s'alongent avant que de tomber.

Avant que la pharmacie fût perfectionnée par les utiles obſervations du chimiſte, dont nous venons de parler, & par celles de Zwelfer; la maniere de compoſer les *ſyrops*, dont nous venons de donner l'idée, étoit la ſeule employée; mais ces réformateurs ayant obſervé que pluſieurs ſubſtances qu'on faiſoit entrer dans la compoſition des *ſyrops* étoit altérée, par la longue ébullition employée à la cuite; ils ajouterent à la méthode ancienne deux nouvelles manieres de préparer les *ſyrops*. Ils laiſſerent ſubſiſter l'ancienne méthode pour ceux qui étoient préparés avec de l'eau, qui n'étoient chargés que de ſubſtances fixes, telles que les parties extractives ou mucilagineuſes, & le corps doux-exquis qu'on retiroit de pluſieurs ſubſtances végétales, par l'infuſion ou par la decoction, & le ſuc gélatineux retiré des ſubſtances animales par la décoction. Cette methode qui eſt très-ſimple & très-ſuffiſante pour ces ſubſtances que l'ébullition n'altere point, fournit d'ailleurs la commodité de clarifier ce *ſyrop* par le moyen du blanc d'œuf, opération qui exige l'ébullition. *Voyez* CLARIFICATION, *Chimie*, & PHARMACIE.

La ſeconde maniere de procéder à la compoſition des *ſyrops* eſt propre aux ſucs acides, aux ſucs alkalis volatils, aux eaux diſtillées aromatiques, & aux teintures délicates des fleurs, & ſur-tout à celle de ces teintures qui ſont en même tems aromatiques; car l'ébullition altere diverſement toutes ces matieres pour faire un *ſyrop* avec l'une ou l'autre de ces matieres; par exemple, avec du ſuc de citron, de verjus, d'épine-vinette, ou avec celui de cochléaria ou de creſſon, ou avec une forte teinture de violette ou d'œillet rouge; on prend l'une ou l'autre de ces liqueurs (ſi c'eſt le ſuc acide préalablement dépuré par le repos, ou même par une légere fermentation ſuivie de la filtration, & ſi c'eſt un ſuc alkali volatil, par la filtration immédiate) *Voyez* DÉPURATION, *Chimie*), & on y unit par le ſecours de la douce chaleur d'un bain-marie, à laquelle on peut même l'expoſer dans des vaiſſeaux fermés, le double de ſon poids de beau ſucre blanc & très-pur; car il ne peut être ici queſtion de la clarification qui eſt principalement deſtinée à emporter les impuretés des ſucres communs qu'on emploie à la préparation des *ſyrops*, ſelon le premier procédé. Il faut remarquer que les *ſyrops* acides ne demandent point une ſi grande quantité de ſucre, & qu'il eſt même bon, tant pour l'agrement du goût, que pour l'utilité médicamenteuſe, qu'on laiſſe leurs acides un peu plus à nud que ſi on recherchoit exactement le point de ſaturation qui eſt preſque pour les ſucs acides végétaux, le même que pour l'eau pure. Le *ſyrop* d'orgeat (*voyez* l'*article* ORGEAT) eſt beaucoup meilleur lorſqu'on lui prépare par cette méthode, que lorſqu'on lui fait ſubir une cuite conformément à l'ancienne maniere, & ſelon qu'il eſt preſcrit encore dans la cinquieme édition de la Pharmacopée de Paris.

La troiſieme maniere de préparer le *ſyrop* eſt beaucoup plus compliquée; elle eſt deſtinée à ceux qui ſont préparés avec des matieres, dont la principale vertu médicamenteuſe réſide dans un principe mobile & fugitif, tel que ſont principalement le principe odorant & l'eſprit volatil des plantes cruciferes. D'après la méthode ou plutôt d'après les principes de le Febvre ou de Zwlfer, on prépare ce *ſyrop* dans un appareil de diſtillation. L'exemple de la préparation de l'un de ces *ſyrops* qu'on va donner inſtruira beaucoup mieux de cette méthode, qne l'expoſition générale qu'on pourroit en faire.

Syrop de ſtechas, ſelon la Pharmacopée de Paris. Prenez épis ſéchés de ſtechas, trois onces; ſommités fleuries & ſeches du thin, de calament & d'origan, de chacun une once & demie; de ſauge, de bêtoine & de romarin, de chacun demi-once; ſemences de rue, de pivoine mâle & de fenouil, de chacun trois gros; cannelle, gingembre & roſeau aromatique, de chacun deux gros: toutes ces drogues étant concaſſées ou hachées, faites les macérer dans un alambic de verre ou d'étain pendant deux jours, avec huit livres d'eau que vous entretiendrez dans un état tiede; après cette macération, diſtillez au bain-marie bouillant, juſqu'à ce que vous ayez obtenu huit onces de liqueur aromatique, avec laquelle vous ferez un *ſyrop*, en l'uniſſant par le ſecours de la chaleur d'un bain-marie, au double de ſon poids de ſucre blanc (d'après le ſecond procédé ci-deſſus expoſé). D'ailleurs, collez & exprimez la liqueur & le marc qui ſeront reſtés au fond de l'alambic; ajoutez à la collature quatre livres de ſucre commun; clarifiez au blanc d'œuf & cuiſez à conſiſtance de *ſyrop* auquel, lorſqu'il ſera preſque refroidi, vous ajouterez votre autre *ſyrop* ou celui que vous avez préparé avec votre eau diſtillée; c'eſt ainſi que ſe prépare le *ſyrop* d'éryſimum, le *ſyrop* d'armoiſe, le *ſyrop* antiſcorbutique de la Pharmacopée de Paris, avec la ſeule différence qu'on emploie du vin dans ce dernier, au lieu de l'eau qu'on emploie dans l'exemple cité.

On ſe propoſe deux vues principales en compoſant des *ſyrops*: la premiere de rendre durable la matiere médicamenteuſe, ſoit ſimple, ſoit compoſée, qu'on réduit ſous cette forme; & la ſeconde, de corriger ſon goût déſagréable, ou même de lui donner un goût véritablement agréable. Le ſucre eſt dans la claſſe des corps doux, celui qui poſſede éminemment la qualité aſſaiſonnante, *condiens*, qui eſt pourtant commune à la claſſe entiere de ces ſubſtances végétales, & que le miel poſſede en un degré preſque égal à celui du ſucre. L'eau, ou ſi l'on veut, la liquidité aqueuſe eſt un inſtrument très-efficace de deſtruction pour les corps chimiques compoſés; par conſéquent une diſſolution aqueuſe d'une ſubſtance végétale ou animale d'un ordre très-compoſé (comme elles le ſont pour la plupart), & ſurtout lorſque cette liqueur eſt délayée ou très-aqueuſe, une pareille liqueur, dis-je, n'eſt point durable; elle ſubit bien-tôt quelque eſpece de fermentation qui la dénature; le corps doux & le ſucre lui-même ne ſont point à l'abri de l'activité de cet inſtrument, lorſqu'il eſt libre; mais ſi l'eau eſt occupée par un corps auquel elle eſt chimiquement miſcible, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt chargée de ce corps juſqu'au point de ſaturation, ſon influence deſtructive ou au-moins fermentative eſt diminuée, & d'autant plus qu'elle peut recevoir ou diſſoudre ce corps dans une plus haute proportion; or

com-

comme le ſucre eſt de tous les corps connus celui que l'eau peut s'aſſocier en une proportion plus forte (nous avons obſervé plus haut qu'une partie d'eau peut diſſoudre deux parties de ſucre), il ne doit point paroître étonnant qu'il ſoit capable de détruire abſolument cette propriété de l'eau, lorſqu'il l'occupe toute entiere, c'eſt-à-dire, qu'il eſt mêlé avec elle au point précis de ſaturation. Il y a une obſervation remarquable qui confirme cette doctrine: c'eſt que les matieres mucilagineuſes végétales & la matiere gélatineuſe animale paroiſſent être l'extrème oppoſé au ſucre quant à la propriété d'occuper l'eau ou de fixer ſon activité fermentative; & auſſi le mucilage & la gelée ſaoulent-ils l'eau dans la plus foible proportion connue, c'eſt-à-dire, qu'une très-petite quantité de matiere propre de mucilage ou de gelée eſt capable de s'aſſocier une quantité très-conſidérable d'eau. Il eſt donc tout ſimple, & l'expérience le confirme, que les diſſolutions de mucilage ou de gelée, même au point de ſaturation, ſoient très-peu durables; mais ce qui ne s'enſuit pas ſi évidemment, & que l'expérience ſeule a appris, c'eſt que les liqueurs aqueuſes chargées de mucilages ou de gelées animales ne ſont point durables, lors même qu'elles ſont aſſaiſonnées avec le ſucre, & qu'on leur a donné par la cuite, autant qu'il a été poſſible, la conſiſtence de *ſyrop*. Le *ſyrop* de guimauve, le *ſyrop* de nénuphar, le *ſyrop* de tortue, *&c.* ſont très-ſujets à ſe corrompre par cette cauſe; tous les autres ſont des préparations très-durables, quand elles ſont bien faites.

Le *ſyrop* trop concentré, ou dans laquelle la proportion de ſucre eſt exceſſive, pourvu que ce ne ſoit pas au point d'avoir abſolument perdu la conſiſtence liquide, n'eſt ſujet à d'autres inconvéniens qu'à celui de candir, c'eſt-à-dire, de dépoſer ſon ſucre ſuperflu par une vraie cryſtalliſation.

Les *ſyrops* ſont diviſés communément dans les pharmacopées, en *ſyrops* ſimples & en *ſyrops* compoſés, & les uns & les autres en *ſyrops* altérans & *ſyrops* purgatifs. *Voy.* Simple, Composé, Altérant, Purgatif. On emploie à la préparation de quelques *ſyrops*, ſelon un ancien uſage, du miel au lieu de ſucre: ceux-là s'appellent vulgairement *miels*. On trouve dans les boutiques un miel de concombre ſauvage, un miel roſat, un miel violat, un miel ſillitique, un miel mercurial appellé auſſi *ſyrop* de longue vie. *Voy.* Mercuriale, *&c.*

On trouve auſſi dans les boutiques un remede appellé *ſyrop* très-improprement, & ſeulement à cauſe de la reſſemblance qu'il a par ſa conſiſtence avec le *ſyrop*: c'eſt le *ſyrop* ou extrait de mars. *Voyez l'article* Mars & Remedes martiaux.

Les *ſyrops* ſont tous des remedes officinaux; & c'eſt même une ſuite du principal objet qu'on ſe propoſe dans leur préparation, que les médecins n'ordonnent point de remedes magiſtraux ſous cette forme; en effet ce ſeroit inutilement qu'on s'appliqueroit à rendre durable un remede qui doit être donné ſur le champ. Que ſi les médecins ordonnent cependant des *ſyrops* pour être employés ſur le champ, tel que le *ſyrop* de pruneaux ou le *ſyrop* de bourrache, c'eſt le mot ſeulement qu'ils emploient, mais non pas la choſe; car ces prétendus *ſyrops* contiennent à peine la ſixieme partie du ſucre néceſſaire pour conſtituer la vraie conſiſtence du *ſyrop*.

Les *ſyrops* officinaux s'ordonnent par gros ou par once, ſoit ſeuls, c'eſt-à-dire, cependant diſſous dans de l'eau commune, ſoit dans les juleps dont ils conſtituent un ingrédient eſſentiel, dans des émulſions, des potions, & même dans des apozèmes, quoiqu'ils ſoient abſolument indifférens à la forme de ce remede.

On ne ſauroit diſconvenir que le ſucre ne tempere juſqu'à un certain point l'activité de quelques remedes, & par conſéquent que ces remedes chargés de ſucre ne ſoient plus doux *cæteris paribus*, que le ſuc, l'infuſion, la décoction, l'eſprit, l'eau aromatique, *&c.* avec laquelle ils ſont préparés; mais il faut bien ſe garder de croire que le ſucre opere une correction réelle de ces médicamens, & encore moins qu'il ſoit une matiere nuiſible & dangereuſe en ſoi. *Voyez* Correction, *Pharmacie*. *Voyez* Doux. *Voyez* Sucre.

Au reſte l'uſage des *ſyrops* eſt paſſé comme bien d'autres genres d'aſſaiſonnemens, de la pharmacie à l'office & à la boutique du limonadier. On prépare pluſieurs *ſyrops* principalement acides, aromatiques ou émulſifs, tels que le *ſyrop* de limon, le *ſyrop* de coin, le *ſyrop* de capillaire, le *ſyrop* d'orgeat, *&c.* qui étant diſſous en une proportion convenable dans de l'eau fourniſſent une boiſſon très-agréable & très-ſalutaire. (*b*)

Syrop, ſ. m. (*terme de Sucrerie.*) nom d'une des chaudieres dans leſquelles on cuit le veſou ou ſuc des cannes, dans les ſucreries ou atteliers où on travaille au ſucre brut. On l'appelle de la ſorte, parce que c'eſt dans cette chaudiere par laquelle le veſou paſſe avant que d'être réduit ſucre, & c'eſt là où il prend ſa conſiſtance, & commence à devenir *ſyrop*. (*D. J.*)

SYRO-PHÉNICIE, (*Géog. anc.*) c'eſt la Phénicie proprement dite, dont Sidon étoit la capitale, & qui ayant été unie par droit de conquête au royaume de Syrie, joignit ſon ancien nom de Phénicie à celui de Syrie, de même que la Paleſtine fut ſurnommée *Syrie*, parce qu'elle étoit conſidérée comme faiſant partie de la Syrie. La chananéenne eſt nommée *ſyrophénicienne* par S. Marc, *viij.* 26, parce qu'elle étoit de Phénicie, qui étoit alors regardée comme faiſant partie de la Syrie, & obéiſſant au gouverneur de cette province. S. Matthieu, *c. xv.* 22. 24. qui avoit écrit en hébreu ou en ſyriaque, l'appelle *chananéenne*, parce que ce pays étoit véritablement peuplé de Chananéens, Sidon étant le fils aîné de Chanaam. (*D. J.*)

SYROS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Aſie mineure dans la Carie; 2°. fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, aux confins des Meſſéniens & des Mégalopolitains; 3°. île de l'Aſie mineure ſur la côte d'Ionie, ſuivant Etienne le géographe, qui parle d'une autre île de même nom dans l'Acarnanie; 4°. *Syros* ou Syra, île de l'Archipel voiſine de Paros. Elle n'a que vingt-cinq milles de tour, & eſt bien cultivée. On voit ſur le port, les ruines de ſa capitale autrefois nommée *Syros*, de même que l'île. Tournefort trouva dans ſon voiſinage la plante qui donne la manne de Perſe, en latin *alhagi Maurorum*. Il a cru que Phérécides étoit né dans cette île de *Syros*; mais il s'eſt trompé; c'eſt dans Scyros, île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. *Voyez en l'article*. (*D. J.*)

SYRTES, (*Géog. anc.*) écueils de la mer Méditerranée, ſur la côte d'Afrique, & appellés préſentement Seches de Barbarie, *Baxos de Barbaria*. Il paroit d'un paſſage de Pline, *l. V. c. iv.* que par le mot de *ſyrtes* on n'entendoit pas ſeulement des écueils ou baſſes, mais des endroits où les vaiſſeaux entrainés par les vagues viennent échouer.

Les anciens auteurs diſtinguent deux *Syrtes*, la grande ſur la côte de la Cyrénaïque, la petite ſur la côte de la Byſacène. Strabon, *l. II. p.* 123, diſtingue, ainſi que Pomponius Mela, mais moins exactement, la petite *Syrte* de la grande; l'une & l'autre ſont très-dangereuſes à cauſe des bans de ſable qui s'y amaſſent, & qui changent ſouvent de place.

Les poëtes parlent quelquefois des *Syrtes* au nombre ſingulier, & quelquefois au nombre plurier. Ce n'eſt pas tout, ils nomment auſſi *Syrtes* les campagnes arides & ſablonneuſes de la Lybie qui s'avancent dans les terres, & où l'on ne peut voyager qu'avec de grandes incommodités. C'eſt dans ce dernier ſens que Claudien & Virgile ont pris le nom de *Syrtes*, quand l'un a dit, *ſtant pulvere* Syrtes *getulæ*, & l'autre, *hunc ego getulis agerem*, *ſi* Syrtibus *exul*. Horace dit pareillement, *ſive per* Syrtes *iter æſtuoſas facturus*, ſoit qu'il traverſe les ſables brûlans de l'Afrique. Prudence place le temple de Jupiter Ammon dans les *Syrtes*, c'eſt-à-dire, dans des campagnes ſablonneuſes; car ce temple étoit bien éloigné de la mer. (*D. J.*)

Syrtes, ſ. m. pl. (*Marine.*) ce ſont des ſables nouveaux agités par la mer, tantôt ammoncelés, tantôt diſperſés, mais toujours très-dangereux pour les vaiſſeaux.

SYRTITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une pierre prétieuſe, dans laquelle on voyoit comme des petites étoiles d'un jaune d'or.

SYRUS lapis, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre, dont on ne nous apprend rien, ſinon qu'elle nageoit à la ſurface de l'eau. Peut-être étoit-ce une pierre ponce.

SYRY, (*Géog. mod.*) province de l'Ethiopie, au nord-eſt de celle d'Ogara, & dont elle eſt ſéparée par la riviere de Tekeſel. C'eſt le pays le plus beau & le plus fertile de toute l'Ethiopie. Les lettres édifiantes diſent qu'on y voit de grandes plaines arroſées de fontaines, des forêts d'orangers, de citronniers, de grenadiers, *&c.* & des campagnes couvertes de mille ſortes de fleurs qui embaument l'air. La capitale

tale de cette province, porte le même nom, & n'a point été décrite. (*D. J.*)

SYSCIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie, ſur la Save, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Elle étoit au confluent de la riviere *Colapis*, & au midi de l'île *Segeſtica*, que forme la Save en cet endroit: c'eſt auſſi la ſituation que lui donne Pline, *l. III. c. xxv.*

Strabon, *l. VII.* qui écrit *Syſcia*, en fait une ville fortifiée, ou du-moins il lui donne le titre de *Caſtellum*. Zoſime, *l. II. c. xlviij.* fait mention de la garniſon de la ville *Syſcia*, ſituée ſur le bord de la Save. Velleïus Paterculus, *liv. II. ch. cxiij.* parle auſſi de cette ville; & Prudence, *verſet* 3. en décrivant le martyre de ſaint Quirinus, évêque de *Syſcia*, dit:

> *Urbis mœnia* Syſciæ
> *Conceſſum ſibi martyrem*
> *Complexu patris fovent.*

Cette ville, dans l'itinéraire d'Antonin, eſt marquée ſur la route de *Hemona* à *Sirmium*, entre *Quadrata* & *Varianæ*, à 28 milles de la premiere de ces places, & à 23 milles de la ſeconde.

Dans la table du Peutinger, la ville de *Syſcia* ſe trouve au milieu de l'île *Segeſtica*, avec les marques de ville & de colonie. Cette ville ſubſiſte encore aujourd'hui, & conſerve ſon ancien nom, corrompu en celui de *Siſak*, *Siſek* ou *Siſſeg*: ce n'eſt plus qu'une bourgade. La qualité de ville, le nombre des habitans, & la dignité épiſcopale: tout cela a été transféré à Zagrab. (*D. J.*)

SYSPIÉRITIDE, (*Géog. anc.*) *Syſpieritis*, contrée que Strabon, *l. XI. p.* 503. ſemble placer dans la grande Arménie. Conſtantin Porphyrogénete met ce pays dans la petite Arménie. Cicéron *ad Atticum*, nomme cette région *Syſpira*. (*D. J.*)

SYSSARCOSE, (*Médec.*) συσσάρκωσις; de σὺν, *avec*, & σὰρξ, *chair*, eſpece d'articulation qui ſe fait par l'intervention des chairs, ou plutôt, comme dit M. Monro, par des muſcles communs à un os, & à un autre.

On entend encore par *ſyſſarcoſe* la maniere de traiter les plaies, ſur-tout celles de la tête, lorſque le crâne eſt découvert, & que l'intervalle entre les levres eſt trop grand pour pouvoir les rapprocher, & donner lieu à la réproduction des chairs; ce que les anciens appelloient *granulatio*.

Enfin Paul Eginette ſe ſert du terme *ſyſſarcoſe* pour déſigner une production contre nature des chairs autour des vaiſſeaux, & des tuniques des teſticules, qui donnent lieu au ſarcocele. (*D. J.*)

SYSTALTIQUE, adj. (*Médec.*) ce mot veut dire tout ce qui a le pouvoir de ſe reſſerrer, de ſe contracter. C'eſt une épithete qu'on donne au mouvement du cœur, des arteres, des nerfs & des fibres, qui, par leur vertu élaſtique, ſe contractent alternativement, & accélerent le mouvement progreſſif des liqueurs.

SYSTASE, ſ. f. (*Lexicographie médic.*) ce terme eſt grec, & veut dire en général *amas d'humeurs*; mais Hippocrate s'en ſert quelquefois pour exprimer une eſpece de contraction douloureuſe du corps, cauſée par quelque ſenſation déſagréable. (*D. J.*)

SYSTÈME, ſ. m. (*Métaphyſique.*) *ſyſtème* n'eſt autre choſe que la diſpoſition des différentes parties d'un art ou d'une ſcience dans un état où elles ſe ſoutiennent toutes mutuellement, & où les dernieres s'expliquent par les premieres. Celles qui rendent raiſon des autres s'appellent *principes*, & le *ſyſtème* eſt d'autant plus parfait, que les principes ſont en plus petit nombre: il eſt même à ſouhaiter qu'on les réduiſe à un ſeul. Car de même que dans une horloge il y a un principal reſſort duquel tous les autres dépendent, il y a auſſi dans tous les *ſyſtèmes* un premier principe auquel ſont ſubordonnées les différentes parties qui le compoſent.

On peut remarquer dans les ouvrages des philoſophes trois ſortes de principes, d'où ſe forment trois ſortes de *ſyſtèmes*. Les uns ſont des maximes générales ou abſtraites. On exige qu'ils ſoient ſi évidens ou ſi bien démontrés, qu'on ne les puiſſe révoquer en doute. La vertu que les philoſophes leur attribuent eſt ſi grande, qu'il étoit naturel qu'on travaillât à les multiplier. Les métaphyſiciens ſe ſont en cela diſtingués. Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, &c. chacun à l'envi nous en a prodigué; & nous ne devons plus nous en prendre qu'à nous-mêmes, ſi nous ne pénétrons pas les choſes les plus cachées. Les prrincipes de la ſeconde eſpece ſont des ſuppoſitions qu'on imagine pour expliquer les choſes dont on ne ſauroit d'ailleurs rendre raiſon. Si les ſuppoſitions ne paroiſſent pas impoſſibles, & ſi elles fourniſſent quelque explication des phénomenes connus, les philoſophes ne doutent pas qu'ils n'aient découvert les vrais reſſorts de la nature. Une ſuppoſition qui donne des dénouemens heureux, ne leur paroît pas pouvoir être fauſſe. De-là cette opinion que l'explication des phénomenes prouve la vérité d'une ſuppoſition, & qu'on ne doit pas tant juger d'un *ſyſtème* par ſes principes, que par la maniere dont il rend raiſon des choſes. C'eſt l'inſuffiſance des maximes abſtraites qui a obligé d'avoir recours à ces ſortes de ſuppoſitions. Les métaphyſiciens ont été auſſi inventifs dans cette ſeconde eſpece de principes que dans la premiere. Les troiſiemes principes ſont des faits que l'expérience a recueillis, qu'elle a conſultés & conſtatés. C'eſt ſur les principes de cette derniere eſpece que ſont fondés les vrais *ſyſtèmes*, ceux qui mériteroient ſeuls d'en porter le nom. Conſéquemment à cela, j'appellerai *ſyſtèmes abſtraits* ceux qui ne portent que ſur des *ſyſtèmes* abſtraits; *hypotheſes*, ceux qui n'ont que des ſuppoſitions pour fondement; & vrais *ſyſtèmes*, ceux qui ne s'appuyent que ſur des faits bien prouvés.

M. l'abbé de Condillac, dans ſon traité des *ſyſtèmes*, s'eſt appliqué ſur-tout à décrire tous les *ſyſtèmes* abſtraits. Selon lui, il y a trois ſortes de principes abſtraits en uſage. Les premiers ſont des propoſitions générales exactement vraies dans tous les cas. Les ſeconds ſont des propoſitions vraies par les côtés les plus frappans; & que pour cela on eſt porté à ſuppoſer vraies à tous égards. Les derniers ſont des rapports vagues qu'on imagine entre des choſes de différente nature. Les premiers ne conduiſent à rien. Qu'un géometre, par exemple, médite tant qu'il voudra ces maximes, *le tout eſt égal à toutes ſes parties; à des grandeurs égales; ajoutez des grandeurs égales, tous ſeront égaux; ajoutez-en d'inégales, ils ſeront inégaux*: aura-t-il là de quoi devenir un profond géometre? S'il n'eſt donné à aucun homme de devenir, après quelques heures de méditation, un Condé, un Turenne, un Richelieu, un Colbert; quoique l'art militaire, la politique & les finances aient comme toutes les autres ſciences leurs principes généraux, dont on peut en peu tems découvrir toutes les conſéquences: pourquoi un philoſophe deviendroit-il tout-à-coup un homme ſavant, un homme pour qui la nature n'a point de ſecrets; & cela par le charme de deux ou trois propoſitions? Ce ſeul parallele ſuffit pour faire voir combien s'abuſent ces philoſophes ſpéculatifs, qui apperçoivent une ſi grande fécondité dans les principes généraux. Les deux autres ne menent qu'à des erreurs. Et c'eſt ce que l'auteur du traité des *ſyſtèmes* prétend prouver, par les différens *ſyſtèmes* qu'il parcourt. Bayle, Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, l'auteur de l'*action de Dieu ſur la créature*, & Spinoſa, lui fourniſſent des exemples de ce qu'il avance. En général le grand défaut des *ſyſtèmes* abſtraits, c'eſt de rouler ſur des notions vagues & mal déterminées, ſur des mots vuides de ſens, ſur des équivoques perpétuelles. M. Loke compare ingénieuſement ces faiſeurs de *ſyſtèmes* à des hommes, qui ſans argent & ſans connoiſſance des eſpeces courantes, compteroient des groſſes ſommes avec des jettons, qu'ils appelleroient louis, livre, écu. Quelques calculs qu'ils fiſſent, leurs ſommes ne ſeroient jamais que des jettons: quelques raiſonnemens que faſſent des philoſophes à *ſyſtèmes* abſtraits, leurs concluſions ne ſeront jamais que des mots. Or de tels *ſyſtèmes*, loin de diſſiper le cahos de la métaphyſique, ne ſont propres qu'à éblouir l'imagination par la hardieſſe des conſéquences où ils conduiſent, qu'à ſéduire l'eſprit par des fauſſes lueurs d'évidence, qu'à nourrir l'entêtement pour les erreurs les plus monſtrueuſes, qu'à éterniſer les diſputes, ainſi que l'aigreur & l'emportement avec lequel on les ſoutient. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait de ces *ſyſtèmes* qui ne méritent les éloges qu'on leur donne. Il y a tels de ces ouvrages qui nous forcent à les admirer. Ils reſſemblent à ces palais où le goût, les commodités, la grandeur, la magnificence concourroient à faire un chef-d'œuvre de l'art; mais qui ne porteroient ſur des fondemens ſi peu ſolides, qu'ils paroîtroient ne ſe ſoutenir que par enchantement. On donneroit ſans doute des éloges à l'architecte; mais des éloges bien contrebalancés par la critique

qu'on feroit de ſon imprudence. On regarderoit comme la plus inſigne folie d'avoir bâti ſur de ſi foibles fondemens un ſi ſuperbe édifice; & quoique ce fût l'ouvrage d'un eſprit ſupérieur, & que les pieces en fuſſent diſpoſées dans un ordre admirable, perſonne ne ſeroit aſſez peu peu ſage pour y vouloir loger.

Par la ſeule idée qu'on doit ſe faire d'un *ſyſtème*, il eſt évident qu'on ne peut qu'improprement appeller *ſyſtème* ces ouvrages, où l'on prétend expliquer la nature par le moyen de quelques principes abſtraits. Les hypothèſes, quand elles ſont faites ſuivant les regles que nous en avons données, méritent mieux le nom de *ſyſtème*. Nous en avons fait voir les avantages. *Voyez l'article* HYPOTHESE.

Les vrais *ſyſtèmes* ſont ceux qui ſont fondés ſur des faits. Mais ces *ſyſtèmes* exigent un aſſez grand nombre d'obſervations, pour qu'on puiſſe ſaiſir l'enchaînement des phénomenes. Il y a cette différence entre les hypothèſes & les faits qui ſurviennent des principes, qu'une hypothèſe devient plus incertaine à meſure qu'on découvre un plus grand nombre d'effets, dont elle ne rend pas raiſon; au lieu qu'un fait eſt toujours également certain, & il ne peut ceſſer d'être le principe des phénomenes, dont il a une fois rendu raiſon. S'il y a des effets qu'il n'explique pas, on ne doit pas le rejetter, on doit travailler à découvrir les phénomenes qui le lient avec eux, & qui forment de tous un ſeul *ſyſtème*.

Il n'y a point de ſcience ni d'art où l'on ne puiſſe faire des *ſyſtèmes*: mais dans les uns, on ſe propoſe de rendre raiſon des effets; dans les autres, de les préparer & de les faire naître. Le premier objet eſt celui de la phyſique; le ſecond eſt celui de la politique. Il y a des ſciences qui ont l'un & l'autre, telles ſont la Chimie & la Médecine.

SYSTÈME, ſ. m. (*Philoſ.*) ſignifie en général un aſſemblage ou un enchaînement de principes & de concluſions: ou bien encore, le tout & l'enſemble d'une théorie dont les différentes parties ſont liées entre elles, ſe ſuivent & dépendent les unes des autres.

Ce *mot* eſt formé d'un mot grec qui ſignifie *compoſition* ou *aſſemblage*.

C'eſt dans ce ſens-là que l'on dit un *ſyſtème* de Philoſophie, un *ſyſtème* d'Aſtronomie, *&c.* le *ſyſtème* de Deſcartes, celui de Newton, *&c.* Les Théologiens ont formé une quantité de *ſyſtèmes* ſur la grace.

Gaſſendi a renouvellé l'ancien *ſyſtème* des atomes, qui étoit celui de Démocrite, ſuivi par Epicure, Lucrece, *&c. Voyez* CORPUSCULAIRE, ATOME *&* MATIERE.

Les expériences & les obſervations ſont les matériaux des *ſyſtèmes*. Auſſi rien n'eſt-il plus dangereux en Phyſique, & plus capable de conduire à l'erreur, que de ſe hâter de faire des *ſyſtèmes*, ſans avoir auparavant le nombre de matériaux néceſſaires pour les conſtruire. Ce n'eſt ſouvent qu'après un très-grand nombre d'expériences qu'on parvient à entrevoir la cauſe d'un effet, & il y en a même pluſieurs, ſur leſquelles des expériences répétées & variées à l'infini, n'ont pu encore nous éclairer. Le Carténaniſme qui avoit ſuccédé au Péripatétiſme, avoit mis le goût des *ſyſtèmes* fort à la mode. Aujourd'hui, grace à Newton, il paroît qu'on eſt revenu de ce préjugé, & qu'on ne reconnoît de vraie phyſique que celle qui s'appuie ſur les expériences, & qui les éclaire par des raiſonnemens exacts & précis, & non pas par des explications vagues. *Voyez* EXPÉRIENCE *&* EXPÉRIMENTAL.

SYSTÈME, *en terme d'Aſtronomie*, eſt la ſuppoſition d'un certain arrangement des différentes parties qui compoſent l'univers; d'après laquelle hypothèſe les Aſtronomes expliquent tous les phénomenes ou apparences des corps céleſtes, *&c. Voyez* ASTRONOMIE, PLANETE, *&c.*

Il y a dans l'Aſtronomie trois *ſyſtèmes* principaux, ſur leſquels les philoſophes ont été partagés; le *ſyſtème* de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé.

Le *ſyſtème* de Ptolomée place la terre immobile au centre de l'univers, & fait tourner le cieux autour de la Terre d'orient en occident; de ſorte que tous les corps céleſtes, aſtres & planetes ſuivent ce mouvement. *Voyez* PTOLOMÉE.

Pour ce qui eſt de l'ordre & des diſtances des différens corps qui entrent dans ce *ſyſtème*: les voici. D'abord la Lune tourne autour de la Terre; enſuite Vénus, puis Mercure, le Soleil, Mars, Jupiter & Saturne. Tous ces aſtres, ſelon Ptolomée, tournoient autour de la Terre en vingt-quatre heures; & ils avoient outre cela un mouvement particulier par lequel ils achevoient leurs révolutions annuelles. Voyez *Pl. aſt. fig. xliij.*

Les principaux partiſans de ce *ſyſtème* ſont Ariſtote, Hipparque, Ptolomée & un grand nombre d'anciens philoſophes que tout l'univers a ſuivi pendant pluſieurs ſiecles, & que ſuivent encore pluſieurs univerſités & autres colleges d'où l'on a banni la liberté de philoſopher; mais les obſervations des derniers tems ont entierement détruit ce *ſyſtème*; & même aujourd'hui on ne manque pas de démonſtrations pour l'anéantir abſolument. *Voyez* TERRE, *&c.*

En effet, les obſervations nous apprénnent qu'en quelque lieu que l'on place le Soleil, il faut néceſſairement reconnoître qu'il eſt renfermé dans l'orbite de Vénus, puiſque cette planete paroît paſſer tantôt derriere le Soleil, tantôt entre le Soleil & la terre. Donc l'orbite du Soleil, ne ſauroit entourer celle de Vénus, comme elle l'entoure dans le *ſyſtème* de Ptolomée. Il en eſt de même de Mercure qui eſt preſque perpétuellement plongé dans les rayons du Soleil, & qui, parce qu'il s'en écarte beaucoup moins que Vénus, doit par cette raiſon avoir une orbite beaucoup plus petite.

D'ailleurs, nous n'expoſons ici que ce qu'il y a de plus ſimple dans le *ſyſtème* de Ptolomée. Si nous y ajoutions tous les cieux de cryſtal qu'il imaginoit pour rendre raiſon des différens phénomenes céleſtes, c'en ſeroit aſſez à un bon eſprit pour rejetter entiement cette *hypothèſe*.

Le *ſyſtème* de Copernic place le Soleil immobile au centre de l'univers, ſi ce n'eſt qu'il donne au Soleil un mouvement de rotation autour de ſon axe. *Voyez* SOLEIL.

Autour de lui tournent d'occident en orient, & dans différentes orbites, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter & Saturne. *Voyez* PLANETE.

La Lune tourne dans une orbite particuliere autour de la Terre, & elle l'accompagne dans tout le cercle qu'elle décrit autour du Soleil. *Voyez* LUNE.

Quatre ſatellites tournent de-même autour de Jupiter, & cinq autour de Saturne. *Voyez* SATELLITE.

Dans la région des planetes ſont les cometes qui tournent autour du Soleil, mais ſur des orbites fort excentriques, le Soleil étant placé dans un de leurs foyers. *Voyez* COMETE.

A une diſtance immenſe, au-delà de la région des planetes & des cometes, ſont les étoiles fixes. *Voyez* ETOILE.

Les étoiles, eu égard à l'immenſité de leur diſtance, & au peu de rapport qu'elles paroiſſent avoir à notre monde, ne ſont pas cenſées en faire partie. Il eſt très-probable que chaque étoile eſt elle-même un ſoleil & le centre de l'univers & de ſon immenſité, & toutes les obſervations s'accordent à en prouver la vérité. *Voyez* COPERNIC.

Le *ſyſtéme* qu'on vient d'expoſer, eſt le plus ancien; c'eſt le premier qui ait été introduit par Pythagore en Grece & en Italie, où il a été appellé pendant pluſieurs ſiecles le *ſyſtème pythagoricien:* il fut ſuivi par Philolaüs, Platon, Archimede, *&c.* Il ſe perdit ſous le regne de la philoſophie péripatéticienne; mais enfin il fut remis en vigueur heureuſement il y a plus de deux cens ans, par Nicolas Copernic dont il porte aujourd'hui le nom. *Voyez*-en le *plan, Pl. aſtron. fig. xliv. Voyez auſſi* COPERNIC.

Le *ſyſtème* de Tycho-Brahé revient, à pluſieurs égards, à celui de Copernic; mais dans celui de Tycho-Brahé l'on ſuppoſe la terre immobile, on ſupprime ſon orbite que l'on remplace par l'orbite du Soleil qui tourne autour de la terre, tandis que toutes les autres planetes, excepté la Lune & les ſatellites, tournent autour de lui.

Mais il n'y a aucune raiſon ni aucun phénomene dans la nature qui oblige d'avoir recours à un ſubterfuge ſi manifeſte, que l'auteur n'a employé lui-même que par le motif de la perſuaſion ſuperſtitieuſe où il étoit que c'étoit une choſe contraire à l'Ecriture, que de ſuppoſer le Soleil immobile & la Terre en mouvement: ce ſcrupule n'a pas donné un échec bien conſidérable au vrai *ſyſtème*.

L'Ecriture, dans les endroits où elle ſemble ſuppoſer le mouvement de la Terre, parle conformé-

ment

ment aux idées vulgairement reçues, & aux ſimples apparences. C'eſt pourquoi on ne ſauroit taxer d'héréſie ceux qui ſoutiennent l'opinion contraire, une telle matiere n'intéreſſant ni les mœurs ni la foi. D'ailleurs, la loi découverte par Kepler dans les mouvemens des planetes, & expliquée ſi heureuſement par le célebre Newton, fournit une démonſtration directe contre le *ſyſtème* de Ticho-Brahé.

Kepler a obſervé, que les tems des révolutions des planetes autour du Soleil, avoient un certain rapport avec leurs diſtances à cet aſtre, & on a trouvé que la même loi s'obſervoit dans les ſatellites de Jupiter & de Saturne; & M. Newton a fait voir que cette loi ſi admirable étoit une ſuite néceſſaire de la gravitation de toutes les planetes vers le Soleil, & de la gravitation des ſatellites vers leurs planetes principales, en raiſon inverſe du quarré des diſtances. De ſorte que ſi la Lune & le Soleil tournoient autour de la terre, il faudroit que ces deux planetes gravitaſſent ou peſaſſent vers la terre, comme font les autres planetes vers le Soleil, & que les tems des révolutions du Soleil & de la Lune autour de la Terre fuſſent entr'eux dans le rapport que la loi de Kepler établit; c'eſt-à-dire, comme les racines quarrées des cubes de leurs diſtances à la Terre. Or ces tems ne ſont point du-tout dans ce rapport; d'où il s'enſuit que le Soleil & la Lune ne tournent point autour de la Terre comme centre commun. *Voyez* le *plan* du *ſyſtème* de Tycho, *fig. xlv. aſtron.*

On ſe ſert auſſi en général du *mot* de *ſyſtème* pour marquer une certaine diſpoſition ou arrangement que pluſieurs corps ont les uns par rapport aux autres. Ainſi dans la méchanique, l'aſſemblage de pluſieurs corps qui ſe meuvent ou qui ſont en repos, ſur un plan ou ſur une ſurface quelconque, s'appelle un *ſyſtème* de corps; une verge chargée de trois corps, eſt un *ſyſtème* de trois corps, *&c. Chambers*. (O)

Systeme, *en Anatomie*, c'eſt un aſſemblage des parties d'un tout; c'eſt dans ce ſens qu'en parlant de tous les vaiſſeaux ſanguins, on dit *le ſyſtème des vaiſſeaux ſanguins*, *de tous les nerfs*, *le ſyſtème des nerfs*, &c.

Systeme, (*Belles-Lettr.*) en poéſie, ſe dit d'une hypothèſe que le poëte choiſit, & dont il ne doit jamais s'éloigner.

Par exemple, s'il fait ſon plan ſelon la Mythologie, il doit ſuivre le *ſyſtème* fabuleux, s'y renfermer dans tout le cours de ſon ouvrage, ſans y mêler aucune idée de Chriſtianiſme: ſi au contraire il traite un ſujet chrétien, il doit en écarter toute hypothèſe de paganiſme. *Voyez* Invocation, Muses, *&c.*

Ainſi dès qu'une fois il a invoqué Apollon, il doit s'abſtenir de mettre ſur la ſcène le vrai Dieu, les anges ou les ſaints, afin de ne point confondre les deux *ſyſtèmes*. Il eſt vrai que le *ſyſtème* fabuleux eſt plus gai, plus riche, plus figuré; mais d'un autre côté quelle figure ſont, & quel rôle peuvent jouer dans un poëme chrétien les dieux du paganiſme? Le pere Bouhours obſerve que le *ſyſtème* de la poéſie eſt de ſa nature entierement payen & fabuleux, & pluſieurs auteurs l'ont penſé comme lui; mais cette opinion n'eſt pas univerſelle, & d'autres écrivains célebres ont prouvé que les fictions de la Mythologie ne ſont nullement eſſentielles à la poéſie; qu'aujourd'hui même elles ne ſont plus de ſaiſon, & qu'un poëme pour plaire & pour intéreſſer n'a pas beſoin de tout cet attirail de divinités & de machines qu'employoient les anciens. *Voyez* Machine & Merveilleux.

Systeme, *dans l'Art militaire*, eſt l'arrangement d'une armée, ou la diſpoſition de toutes les parties de la fortification, ſuivant les idées particulieres d'un général ou d'un ingénieur.

Ainſi l'on diroit qu'un ordre de bataille ou un ordre d'attaque eſt, ſuivant le *ſyſtème* de M. de Folard, s'il étoit conforme à l'arrangement preſcrit par cet auteur; & de même qu'une ville eſt fortifiée ſelon le *ſyſtème* de M. de Vauban, lorſque ſa fortification eſt diſpoſée ſelon les regles de ce fameux ingénieur. *Voyez* à la ſuite du *mot* Fortification, les principaux *ſyſtèmes* de fortification.

Bien des gens ſe plaignent de notre fortification actuelle, qu'ils jugent mauvaiſe par le peu de réſiſtance des places. On ſouhaiteroit d'avoir une méthode plus parfaite & moins diſpendieuſe que celle qui eſt en uſage, pour les rendre capables d'une plus longue réſiſtance; mais en attendant qu'on trouve un *ſyſtème* qui réponde à ces vues, il eſt un moyen bien ſimple de rendre les places ſuſceptibles d'une plus longue défenſe ſans en augmenter ou changer les fortifications: il ne s'agit pour cela que de ne les confier qu'à des chefs habiles & expérimentés, fort au fait de la place, de l'artillerie & de tout ce qui concerne le génie; on verra alors ce qu'on peut attendre de la fortification moderne, comme M. Dupuy-Vauban l'a fait voir dans ſa belle défenſe de Béthune. *Voyez* Guerre des sieges. (*Q*)

Systeme, *en Muſique*, eſt tout intervalle compoſé, ou que l'on conçoit compoſé d'autres intervalles plus petits; & ces intervalles premiers, qui ſont les élemens du *ſyſtème* s'appellent par les Grecs *diaſtèmes*. *Voyez ce mot*.

Il y a une infinité d'intervalles différens; il y a, par conſéquent, autant de *ſyſtèmes* poſſibles. Pour nous borner ici à quelque choſe de réel, nous parlerons ſeulement des *ſyſtèmes* harmoniques; c'eſt-à-dire, de ceux dont les élémens ſont, ou des conſonnances, ou des intervalles engendrés médiatement ou immédiatement par des conſonnances. *Voyez* Intervalles.

Les anciens diviſoient les *ſyſtèmes* en *ſyſtèmes* particuliers & en *ſyſtèmes* généraux. Ils appelloient *ſyſtème* particulier tout compoſé d'au-moins deux intervalles, tels que ſont l'octave, la quinte, la ſixte, & même la tierce. J'ai traité de ceux-ci au *mot* Intervalle.

Les *ſyſtèmes* généraux qu'ils appelloient plus communément *diagrammes*, étoient formés par la ſomme de tous les *ſyſtèmes* particuliers, & comprenoient par conſéquent tous les ſons employés dans la mélopée. C'eſt de ceux-là qu'il me reſte à parler dans cet article.

On doit juger des progrès de l'ancien *ſyſtème* par ceux des inſtrumens de muſique deſtinés à l'exécution; car ces inſtrumens accompagnant la voix, & jouant tout ce qu'elle chantoit, devoient néceſſairement rendre autant de ſons différens qu'il en entroit dans le *ſyſtème*. Or les cordes de ces premiers inſtrumens ſe touchoient à vuide; il y falloit donc autant de cordes que le *ſyſtème* renfermoit de ſons, & c'eſt ainſi que dès l'origine de la Muſique, on peut ſur le nombre des cordes de l'inſtrument déterminer le nombre des ſons du *ſyſtème*.

Tout le *ſyſtème* des Grecs ne fut donc d'abord compoſé que de quatre cordes qui formoient l'accord de leur lyre ou cithare. Ces quatre ſons, ſelon quelques-uns, formoient des degrés conjoints, ſelon d'autres, ils n'étoient pas diatoniques, mais les deux extrèmes ſonnoient l'octave, & les deux ſons moyens la partageoient en une quarte de chaque côté, & en un ton dans le milieu; de cette maniere:

Ut—trite diezeugmenon,
Sol—lichanos meſon,
Fa—parypate meſon,
Ut—parypate hypaton.

C'eſt ce que Boëce appelle *le tetracorde Mercure*.

Ce *ſyſtème* ne demeura pas long-tems borné à ſi peu de ſons. Chorèbe, fils d'Athis, roi de Lydie, y ajouta une cinquieme corde, Hyagnis une ſixieme, Terpandre une ſeptieme, à l'imitation du nombre des planetes, & enfin Lichaon de Samos la huitieme.

Voilà ce que dit Boëce; mais Pline témoigne que Terpandre ayant ajouté trois cordes aux quatre anciennes, joua le premier de la cithare à ſept cordes, que Simonide y en joignit une huitieme, & Thimothée une neuvieme. Nicomaque le Géraſénien attribue cette huitieme corde à Pythagore, la neuvieme à Théophraſte de Piérie, puis une dixieme à Hiſtyée de Colophon, & une onzieme à Timothée de Milet, *&c.* Phérécrate, dans Plutarque, fait faire au *ſyſtème* un progrès plus rapide; il donne douze cordes à la cithare de Mélanippide, & autant à celle de Timothée; & comme Phérécrate étoit contemporain de ces muſiciens, ſon témoignage eſt d'un grand poids ſur un fait qu'il avoit, pour ainſi dire ſous les yeux.

Mais comment pourroit-on à un certain point s'aſſurer de la vérité parmi tant de contradictions, ſoit entre les auteurs, ſoit dans la nature même des faits qu'ils rapportent? Par exemple, le tétracorde de Mercure donne évidemment l'octave ou le diapazon. Comment donc s'eſt-il pu faire qu'après l'addition de trois cordes, tout le diagramme ſe ſoit trouvé diminué d'un degré & réduit à un intervalle de *ſeptieme*? c'eſt pourtant ce que font entendre la plûpart des auteurs anciens, & entr'autres Nicomaque,

qui

qui dit que Pythagore trouvant tout le *ſyſtème* compoſé ſeulement de deux tétracordes conjoints qui formoient entre leurs extrèmes un intervalle diſſonnant il le rendit conſonnant en diviſant ces deux tétracordes par l'intervalle d'un ton, ce qui produiſit l'octave.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt du-moins une choſe certaine que le *ſyſtème* des Grecs s'augmenta inſenſiblement, tant en haut qu'en bas, & qu'il atteignit, & paſſa même l'étendue du diſdiapaſon, ou de la double octave; étendue qu'ils appellent *ſyſtema perfectum, maximum, immutatum*, le *grand* ſyſtème, *le* ſyſtème *parfait*, *immuable* par excellence, à cauſe qu'entre ces extrémités, dont l'intervalle formoit une conſonnance parfaite, étoient contenues toutes les conſonnances ſimples, doubles, directes & renverſées, tous les *ſyſtèmes* particuliers, &, ſelon eux, les plus grands intervalles qui puſſent avoir lieu dans la mélodie.

Ce *ſyſtème* étoit compoſé de quatre tétracordes; trois conjoints & un disjoint, & d'un ton de plus, qui fut ajouté au-deſſous du tout pour achever la double octave, d'où la corde qui le formoit prit le nom de *proslambanomene* ou d'*ajoutée*. Cela n'auroit dû produire que quinze ſons dans le genre diatonique; il y en avoit pourtant ſeize. C'eſt que la disjonction ſe faiſant ſentir tantôt entre le ſecond & le troiſieme, tantôt entre le troiſieme tétracorde & le quatrieme, il arrivoit dans le premier cas qu'après le ſon *la*, le plus aigu du ſecond tétracorde, ſuivoit en montant le ſon *ſi* qui commençoit le troiſieme; ou-bien, dans le ſecond cas, que ce même ſon *la* commençant lui-même le troiſieme tétracorde étoit immédiatement ſuivi du *ſi* bémol; car le premier degré de chaque tétracorde étoit toujours d'un ſemi-ton. Cette différence produiſoit donc un ſeizieme ſon, à cauſe du *ſi* naturel qu'on avoit d'un côté, & de l'autre le *ſi* bémol. Ces ſeize ſons étoient repréſentés par dix-huit noms, c'eſt-à-dire que l'*ut* & le *re* étant, ou les deux derniers ſons, ou les ſons moyens du troiſieme tétracorde, ſelon ces deux différens cas de disjonction, on donnoit à chacun de ces deux ſons des noms qui marquoient ces diverſes circonſtances.

Mais comme le ſon fondamental varioit ſelon le mode, il s'enſuivoit pour chaque mode dans le *ſyſtème* total, une différence du grave à l'aigu qui multiplioit de beaucoup les ſons. Car ſi les divers modes avoient pluſieurs ſons communs, ils en avoient auſſi de particuliers à chacun ou quelques-uns ſeulement. Ainſi, dans le ſeul genre diatonique l'étendue de tous les ſons admis dans les quinze modes dénombrés par Alypius, eſt de trois octaves & un ton; & comme la différence de chaque mode à ſon voiſin étoit ſeulement d'un ſemi-ton, il eſt évident que tout cet eſpace gradué de ſemi-ton en ſemi-ton, produiſoit dans le diagramme général la quantité de 39 ſons pratiqués dans la muſique ancienne. Que ſi déduiſant toutes les repliques des mêmes ſons on ſe renferme dans les bornes d'une ſeule octave, on la trouvera diviſée chromatiquement par douze ſons différens, comme dans la muſique moderne; ce qui eſt de la derniere évidence par l'inſpection des tables miſes par Meibomius à la tête de l'ouvrage d'Alypius. Ces remarques ſont néceſſaires pour relever l'erreur de ceux qui s'imaginent, ſur la foi de quelques modernes, que toute la muſique ancienne n'étoit compoſée que de ſeize ſons.

On trouvera, *dans nos Pl. de Muſiq.* une table du *ſyſtème* général des Grecs pris dans un ſeul mode & dans le genre diatonique. A l'égard des genres enharmoniques & chromatiques, les tétracordes s'y trouvoient bien diviſés, ſelon d'autres proportions; mais comme ils contenoient toujours également quatre ſons & trois intervalles conſécutifs, de même que dans le genre diatonique, ces ſons portoient chacun dans leur genre le même nom que chaque ſon qui leur correſpondoit portoit dans le diatonique. C'eſt pourquoi je ne donne point de tables particulieres de chacun de ces genres. *Voyez* Genre. Les curieux pourront conſulter celles que Melbomius a miſes à la tête de l'ouvrage d'Ariſtoxene; on y en trouvera ſix, une pour le genre enharmonique, trois pour le chromatique, & deux pour le diatonique, ſelon les diverſes modifications de ces genres.

Ce *ſyſtème* demeura à-peu-près dans cet état juſqu'à l'onzieme ſiecle, où Guy d'Areze y fit des changemens conſidérables. Il ajouta dans le bas une nouvelle corde, qu'il appella *hypoproslambanomene*, & dans le haut, un cinquieme tétracorde qu'il appella *le tétracorde des ſuraiguës*. Outre cela, il inventa, dit-on, le bémol, néceſſaire pour diſtinguer le *ſi*, deuxieme note d'un tétracorde conjoint d'avec le *ſi* du même tétracorde disjoint, c'eſt-à-dire qu'il fixa cette ſignification de la lettre *b*, que S. Grégoire, avant lui, avoit déja aſſignée à la note *ſi*: car puiſqu'il eſt certain que les Grecs avoient depuis longtems ces mêmes conjonctions & disjonctions de tétracordes, & par conſéquent des ſignes pour en exprimer chaque degré dans ces deux différens cas, il s'enſuit que ce n'étoit pas un nouveau ſon introduit dans ce *ſyſtème* par Guy, mais ſeulement un nouveau nom qu'il donnoit à ce ſon, réduiſant ainſi à un même degré ce qui en faiſoit deux chez les Grecs.

On conçoit aiſément que l'invention du contrepoint, à quelque auteur qu'elle ſoit due, dut bientôt reculer encore les bornes de ce *ſyſtème*. Quatre parties doivent avoir bien plus d'étendue qu'une ſeule. Le *ſyſtème* fut fixé à quatre octaves, & c'eſt l'étendue du clavier de toutes les anciennes orgues. Mais enfin on s'eſt trouvé gêné par des limites, quelque eſpace qu'elles puſſent avoir; on les a franchies, on s'eſt étendu en haut & en bas: on a fait des claviers à ravallement; on a démanché ſans ceſſe, & enfin, on s'eſt tant donné de licence à cet égard, que le *ſyſtème* moderne n'a plus d'autres bornes dans le haut, que le caprice des compoſiteurs. Comme on ne peut pas de même démancher pour deſcendre, la plus baſſe corde des baſſes ordinaires ne paſſe pas encore le *c ſol ut*; mais on trouvera également le moyen de gagner de ce côté-là en baiſſant le ton du *ſyſtème* général: c'eſt même ce qu'on fait inſenſiblement; & je tiens pour une choſe certaine que le ton de l'opéra eſt plus bas aujourd'hui qu'il ne l'étoit du tems de Lully. Au contraire celui de la muſique inſtrumentale eſt monté, & ces différences commencent même à devenir aſſez ſenſibles pour qu'on s'en apperçoive dans la pratique.

Voyez dans nos Pl. une table générale du grand clavier à ravallement, & de tous les ſons qui y ſont contenus dans l'étendue de cinq octaves. (*S*)

Systeme, (*Finance.*) on a donné très-bien ce nom vers l'an 1720 au projet connu & exécuté par le ſieur Law écoſſois, de mettre dans ce royaume du papier & des billets de banque pour y circuler, & repréſenter l'argent monnoyé, comme en Angleterre & en Hollande. J'ai vu pluſieurs éloges de ce grand projet, & quelques-uns faits avec éloquence. C'étoit, dit M. Dutot, un édifice conſtruit par un habile architecte, mais dont les fondemens n'avoient été faits que pour porter trois étages. Sa beauté ſurpaſſa même les eſpérances que l'on en avoit conçues, puiſqu'il fit mépriſer pendant quelques mois l'or & l'argent, eſpece de miracle que la poſtérité ne croira peut-être pas. Cependant, ſans égard ou bien que la poſtérité pouvoit retirer de cette idée, une puiſſante cabale formée contre l'architecte, eut aſſez de crédit pour engager le gouvernement à ſurcharger ou à élever cet édifice juſqu'à ſept étages, en ſorte que les fondemens ne pouvant ſupporter cette ſurcharge, ils s'écroulerent, & l'édifice tomba de fond en comble. Voilà bien de l'eſprit en pure perte.

Je veux croire cependant que le ſieur Law en formant une banque, ſe propoſoit d'augmenter utilement la circulation publique, de faciliter le commerce, & de ſimplifier la perception des revenus du roi; mais comment pouvoit-il ſe flatter dans la diſette la plus générale, d'établir une banque de crédit qui eût la confiance de la nation & des étrangers? Si l'on parut pendant quelques mois donner la préférence des billets de ſa banque à l'argent réel, c'étoit dans la vue de les fondre, & d'en tirer du profit dès qu'ils auroient hauſſé davantage par le délire de la nation. Enfin, les rembourſemens du ſieur Law n'ont enrichi que des familles nouvelles en ruinant les anciennes, & les débris de ſon *ſyſtème* n'ont produit dans l'état qu'une compagnie excluſive de commerce, dont je laiſſe à de plus habiles que moi à calculer les avantages rélativement au bien public. (*D. J.*)

Systeme, (*Rubanier.*) ſe dit d'un galon pour la fabrication duquel on ſe ſert de deux navettes, l'une de filé d'or ou d'argent pour travailler en-deſſus, & l'autre de ſoie convenable à la couleur pour le deſſous; par ce moyen il ne paroît point de filé du tout en-deſſous, ce qui épargne conſidérablement les étoffes d'or ou d'argent.

SYSTOLE, ſ. f. *en Médecine*, eſt la contraction du cœur d'un animal, par laquelle le ſang eſt pouſſé des ventricules du cœur dans les arteres. *Voyez* Cœur, Sang, Artere, *&c.*

La *ſyſtole* du cœur eſt très-bien expliquée par Lower, qui montre que le cœur eſt un véritable muſcle, dont les fibres ſont miſes en action, comme celles des autres muſcles, par le moyen de certaines branches de la huitieme paire de nerfs qui s'y diſtribuent, & qui tranſmettent du cerveau le fluide nerveux, autrement les eſprits animaux. L'abord de ces eſprits fait enfler les fibres muſculaires du cœur, & ainſi les raccourcit. En conſéquence la longueur du cœur diminue, ſa largeur ou ſon épaiſſeur augmente, la capacité des ventricules devient moindre, les orifices tendineux des arteres ſe dilatent, ceux des veines ſont formés par leurs valvules, & le ſang contenu dans les ventricules eſt exprimé dans les orifices des arteres. *Voyez* Muscle.

Tout cela s'appelle *ſyſtole* ou *contraction du cœur*. L'état oppoſé à celui-là ſe nomme *la diaſtole*, ou *la dilatation du cœur*. *Voyez* Diastole & Pouls.

Drake ajoute à l'explication de Lower, que les muſcles intercoſtaux & le diaphragme contribuent à la *ſyſtole*, en ouvrant au ſang un paſſage du ventricule droit du cœur au ventricule gauche à-travers les poumons, ſans quoi le ſang ne pourroit paſſer d'un ventricule à l'autre; & par ce moyen l'obſtacle que le ſang contenu dans le ventricule droit formeroit néceſſairement à ſa contraction, ne ſubſiſte plus. *Voyez* Contraction.

Lower & Drake prétendent que la *ſyſtole* eſt l'état naturel du cœur, & que la diaſtole eſt ſon état violent. Boerrhaave prétend au contraire que la *ſyſtole* eſt l'état violent, & la diaſtole l'état naturel.

Systole, *dans la Poéſie greque & latine*, figure ou licence poétique, par laquelle d'une ſyllabe longue on en fait une breve, comme dans ce vers de Virgile.

Matri longa decem tulerunt faſtidia menſes.

SYSTYLE, ſ. f. (*Architect.*) bâtiment où les colonnes ſont placées moins près les unes des autres, que dans les pycnoſtyles; la meſure de cet eſpacement eſt d'ordinaire de deux diametres, ou de quatre modules entre deux fûts. Ce mot eſt compoſé de σύν, *avec*, & στῦλος, *colonne*.

SYTAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans la Sicyonie, ſelon Pauſanias, *liv. II. ch. xij.* Si vous prenez, dit-il, le chemin qui mene de Titane à Sicyone le long du rivage, vous verrez à gauche un temple de Junon, qui n'a plus ni toît ni ſtatue; on croit que ce temple fut autrefois conſacré par Prætus fils d'Abas. Plus loin, en tirant vers le port des Sicyoniens, ſi vous vous détournez un peu pour voir les ariſtonautes (c'eſt ainſi qu'on nomme l'arcénal de Pelline), vous trouverez à la gauche, & preſque ſur votre chemin, un temple de Neptune. Mais ſi vous prenez le grand chemin entre les terres, vous ne ferez pas long-tems ſans cotoyer l'Eliſſon, & le *Sythas*, deux fleuves qui vont tomber dans la mer. (*D. J.*)

SYZYGIES, ſ. f. pl. (*en Aſtronomie.*) c'eſt un terme dont on ſe ſert également pour marquer la conjonction & l'oppoſition d'une planete avec le ſoleil. *Voyez* Conjonction & Opposition.

Ce terme s'employe ſur-tout, en parlant de la lune.

On ſait dans l'Aſtronomie phyſique que la force qui diminue la peſanteur de la lune dans les *ſyzygies* eſt double de celle qui l'augmente dans les quadratures; en ſorte que dans les *ſyzygies* la peſanteur de la lune eſt diminuée en partie par l'action du ſoleil; & cette partie eſt la peſanteur totale, comme 1 eſt à 89, 36; au lieu que dans les quadratures ſa peſanteur augmentée eſt à la peſanteur totale, comme 1 eſt à 178, 73. *Voyez* Quadrature.

Quand la lune eſt dans les *ſyzygies*, ſes apſides ſont rétrogades. *Voyez* Apside & Lune.

Quand la lune eſt dans les *ſyzygies*, les nœuds ſe meuvent très-vîte contre l'ordre des ſignes; enſuite leur mouvement ſe rallentit petit-à-petit juſqu'à ce qu'ils parviennent au repos, lorſque la lune arrive aux quadratures. *Voyez* Nœud.

Enfin, quand les nœuds arrivent aux *ſyzygies*, l'inclinaiſon de l'orbite eſt la plus petite de toutes.

Ajoutez que ces différentes inégalités ne ſont pas égales à chaque *ſyzygie*, mais toutes un peu plus grandes dans la conjonction que dans l'oppoſition. *Voyez* Planete, Lune, *&c.*

C'eſt au célebre M. Newton que nous devons l'explication de toutes ces inégalités que les Aſtronomes ont obſervées ſi long-tems, ſans en pouvoir pénétrer la cauſe. Ce célebre philoſophe a fait voir qu'elles étoient la ſuite de l'action du ſoleil ſur la lune, & il a employé toute une ſection du livre premier de ſes principes à expliquer en détail ces différentes inégalités, & à faire voir comment l'action du ſoleil ſur la lune les produiſoit. Cette ſection eſt la onzieme de ce premier livre; & la propoſition dans laquelle il développe les cauſes des inégalités dont il s'agit, eſt la ſoixante-ſixieme qui a un grand nombre de corollaires. Non-ſeulement ce grand géometre les a expliquées, il a donné auſſi le moyen de les calculer par la théorie de la gravitation; & ſes calculs répondent très-bien aux obſervations. Cet accord a été confirmé depuis d'une maniere plus indubitable par les géometres qui dans ces derniers tems ont travaillé à la théorie de la lune, ſavoir, par MM. Euler, Clairaut & moi. *Voyez* Lune.

On peut dire que cette correſpondance & cette préciſion ſont la pierre de touche de tout ſyſtème phyſique. Il n'y a pas d'apparence que la théorie des tourbillons carteſiens puiſſe jamais conduire à des déterminations auſſi exactes & auſſi préciſes; on n'en pourra jamais tirer que des explications vagues des phénomenes, que l'on expliqueroit auſſi-bien par ce ſecours, s'ils étoient tous différens de ce qu'ils ſont. (*O*)

S Z

SZASCOWA, *ou* SEZACHSCHOW, (*Géog. mod.*) petite ville de la baſſe Pologne, au palatinat de Rava, entre Varſovie & Lencici.

SZEBRZIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Ruſſie, ſur la rive gauche du Wieprez, au nord-oueſt de Tomarzon.

SZOPA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit en Pologne un vaſte bâtiment de bois ſoutenu par des piliers. Autrefois il étoit ouvert de tous côtés; mais actuellement il eſt fermé pour éviter les violences. Ce bâtiment ſe conſtruit au milieu du champ où s'aſſemble la diete de Pologne pour l'élection d'un roi; il eſt deſtiné aux ſénateurs; & les nonces ou députés de la nobleſſe aſſiſtent à leurs délibérations, dont ils rendent compte à leurs conſtituans.

SZUCZA, (*Géograph. mod.*) les François diſent *Choueza*, ville de la Pruſſe polonoiſe au palatinat de Culm, ſur le bord de la Viſtule, à trois lieues de Culm; elle eſt bâtie en briques, & a été long-tems poſſédée par les chevaliers teutoniques. *Long.* 86. 44. *lat.* 53. 15. (*D. J.*)

T

T, Subſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt la vingtieme lettre, & la ſeizieme conſonne de notre alphabet. Nous la nommons *té* par un *é* fermé; il vaudroit mieux la nommer *te* par l'*e* muet. La conſonne correſpondante chez les Grecs eſt τ *ou* ͳ, & ils la nomment *tau:* ſi elle eſt jointe à une aſpiration; ce qui eſt l'équivalent de *th*, c'eſt θ *ou* ϑ, & ils s'appellent *thêta*, expreſſion abrégée de *tau hêta*, parce qu'anciennement ils exprimoient la même choſe par τʽ. *Voyez* H Les Hébreux expriment la même articulation par ט, qu'ils nomment *teth*; le *t* aſpiré par ת, qu'ils appellent *thau;* & le *t* accompagné d'un ſifflement, c'eſt-à-dire, *ts* par צ, à quoi ils donnent le nom de *tsade*.

La lettre *t* repréſente une articulation linguale, dentale, & forte, dont la foible eſt *de*. *Voyez* LINGUALE. Comme linguale, elle eſt commuable avec toutes les autres articulations de même organe: comme dentale, elle ſe change plus aiſément & plus fréquemment avec les autres articulations linguales produites par le même méchaniſme; mais elle a avec ſa foible la plus grande affinité poſſible. De-là vient qu'on la trouve ſouvent employée pour *d* chez les anciens, qui ont dit *ſept*, *aput*, *quot*, *haut*, pour *ſed*, *apud*, *quod*, *haud;* & au contraire *adque* pour atque.

Cette derniere propriété eſt la cauſe de la maniere dont nous prononçons le *d* final, quand le mot ſuivant commence par une voyelle ou par un *h* aſpiré; nous changeons *d* en *t*, & nous prononçons *grand exemple*, *grand homme*, comme s'il y avoit *grant exemple*, *grant homme*. Ce n'eſt pas abſolument la néceſſité du méchaniſme qui nous conduit à ce changement; c'eſt le beſoin de la netteté: ſi l'on prononçoit foiblement le *d* de *grand écuyer*, comme celui de *grande écurie*, la diſtinction des genres ne ſeroit plus marquée par la prononciation.

Une permutation remarquable du *t*, c'eſt celle par laquelle nous le prononçons comme une *s*, comme dans *objection*, *patient*. *Voyez* S. Scioppius, dans ſon traité *de Orthopoeiâ*, qui eſt à la fin de ſa *Grammaire philoſophique*, nous trouve ridicules en cela: *Maxime tamen*, dit-il, *in ea afferenda ridiculi ſunt Galli*, *quos cum* intentio *dicentes auditas*, intentio *an* intentio *illa ſit*, *diſcernere haud quaquam poſſis*. Il ajoute un peu plus bas: *Non poteſt vocalis poſt* I *poſita eam habere vim*, *ut ſonum illum qui* T *litteræ ſuus ac proprius eſt immutet: nam ut ait Fabius*, hic eſt uſus litterarum ut cuſtodiant voces, & velut depoſitum reddant legentibus: *itaque ſi in* juſti, *ſonus litteræ* T *eſt affinis ſono* D, *ac ſine ullo ſibilo*, *non poteſt ille alius atque alius eſſe in* juſtitia.

Il abuſe, comme preſque tous les néographes, de la maxime de Quintilien: les lettres ſont véritablement deſtinées à conſerver les ſons; mais elles ne peuvent le faire qu'au moyen de la ſignification arbitraire qu'elles ont reçue de l'autorité de l'uſage, puiſqu'elles n'ont aucune ſignification propre & naturelle. Que l'on reproche à notre uſage, j'y conſens, de n'avoir pas toute la ſimplicité poſſible: c'eſt un défaut qui lui eſt commun avec les uſages de toutes les langues, & qui par conſéquent, ne nous rend pas plus ridicules en ce point, que ne le ſont en d'autres les autres nations.

La lettre & l'articulation *t* ſont euphoniques chez nous, lorſque par inverſion, nous mettons après le troiſieme perſonne ſinguliere les mots *il*, *elle*, & *on*, & que cette troiſieme perſonne finit par une voyelle; comme *a-t-il reçu*, *aime-t-elle*, *y alla-t-on:* & dans ce cas, la lettre *t* ſe place, comme on voit, entre deux tirets. La lettre euphonique & les tirets déſignent l'union intime & indiſſoluble du ſujet, *il*, *elle*, ou *on*, avec le verbe; & le choix du *t* par préférence vient de ce qu'il eſt la marque ordinaire de la troiſieme perſonne. *Voyez* N.

T dans les anciens monumens ſignifie aſſez ſouvent *Titus* ou *Tullius*.

C'étoit auſſi une note numerale qui valoit 160; & avec une barre horiſontale au-deſſus, $\overline{T}$ vaut 160000. Le *T'* avec une ſorte d'accent aigu par en-haut, valoit chez les Grecs 300; & ſi l'accent étoit en-bas, il valoit 1000 fois 300, *T͵* = 300000. Le ט des Hébreux vaut 9; & avec deux points diſpoſés au-deſſus horiſontalement, ט̈ vaut 9000.

Nos monnoies marquées d'un *T*, ont été frappées à Nantes. (*E. R. M. B.*)

T t *t t*, ces trois premiers *t*, dans leur figure ſont de vrais *i* en ôtant le point & barrant la partie ſupérieure. Le quatrieme a de plus une ligne mixte renverſée à ſa partie inférieure. Ils ſe forment dans leur premiere partie du mouvement ſimple du poignet, & dans la ſeconde le poignet agit de concert avec les doigts. *Voyez les Planch. de l'Ecriture*.

T, *terme de Chirurgie*, c'eſt le nom d'un bandage ainſi dit à raiſon de ſa figure. Il eſt deſtiné à contenir l'appareil convenable à l'opération de la fiſtule à l'anus, aux maladies du périnée & du fondement. On le fait avec deux bandes longues d'une aune, & plus ou moins larges, ſuivant le beſoin. La bande tranſverſale ſert à entourer le corps ſur les hanches; la perpendiculaire eſt couſue au milieu de celle-ci; elle eſt fendue juſqu'à ſix ou huit travers de doigt de la ceinture. Le plein de cette bande paſſe entre les feſſes, & s'appuie ſur le périnée; les deux chefs ſont conduits à droite & à gauche entre la cuiſſe & les parties naturelles, pour venir s'attacher à la ceinture par un nœud en boucle de chaque côté. *Voyez* ce que nous avons dit de ce bandage à l'*article* FISTULE A L'ANUS, au *mot* FISTULE. La *figure* 14. *Planche XXVI.* repréſente un *T* ſimple; & la *figure* 13. montre un double *T*. Dans celui-ci il y a deux branches perpendiculaires, couſues à quatre travers de doigt de diſtance l'une de l'autre. Le double *T* convient plus particulierement pour l'opération de la taille & pour les maladies du périnée; parce qu'on croiſe les deux branches ſur le lieu malade, & qu'on laiſſe l'anus libre & à découvert: avantage que n'a point le *T* ſimple. Sur les conditions du linge propre à faire le bandage en *T*, *voyez le mot* BANDE. (*Y*)

T, *en terme de mines* ou *d'Artillerie*, ſe dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle d'un *T*, & qui ſe forme par la diſpoſition & l'arrangement des fourneaux, chambres, ou logemens, qui ſe font ſous une piece de fortification pour la faire ſauter. *Voy.* MINE. (*Q*)

T, *en Muſique;* cette lettre ſe trouve quelquefois dans les partitions, pour déſigner la partie de la taille, lorſque cette taille prend la place de la baſſe, & qu'elle eſt écrite ſur la même portée, la baſſe gardant le *tacet*. *Voyez* TAILLE.

Quelquefois dans les parties de ſymphonie le *T* ſignifie *tous* ou *tutti*, & eſt oppoſé à la lettre *S*, ou au mot *ſeul* ou *ſolo*, qui alors doit néceſſairement avoir été écrit auparavant dans la même partie.

Enfin, le *T* ou *tr*, ſur une note, marque dans la muſique italienne, ce qu'ils appellent *trillo*, & nous, *tremblement* ou *cadence*. Ce *T*, dans la muſique françoiſe, a pris la forme d'une petite croix. (*S*)

T, *dans le Commerce*, eſt d'uſage dans quelques abréviations; ainſi *TR*ᵉ, abregent *traits* ou *traites*, & pour livres ſterlings, on met *L. ST.* *Voyez* ABRÉVIATION. *Dictionnaire de Commerce*.

T A

TA, *ou* SA, *ou* TSJA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre fruitier du Japon, dont les branches pouſſent ſans ordre dès le pié. Ses feuilles deviennent ſemblables à celles du ceriſier, après avoir reſſemblé, dans leur jeuneſſe, à celles de l'évonyme; ſa fleur differe peu de la roſe des champs. La capſule ſéminale, qui eſt comme ligneuſe, s'ouvre dans ſa maturité, & donne deux ou trois ſemences, dont cha-

chacune contient un ſeul noyau de la figure d'une châtaigne, & couvert d'une écorce fort ſemblable, mais plus petit.

TAAS, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'empire Ruſſien, au pays des Samoyédes. Cette riviere ſemble tirer ſa ſource d'une vaſte forêt qui n'eſt pas loin de Jéniſcéa; & après avoir arroſé une vaſte étendue de pays, elle ſe jette dans l'Oby, à la gauche de ce fleuve. (*D. J.*)

TAATA, (*Géog. mod.*) ville de haute Egypte, entre Girgé & Cardouſſe, à une centaine de lieues du Caire, & ſeulement à un demi-mille du rivage du Nil. Paul Lucas ne dit que des menſonges ſur cette ville; la montagne qui borne le Nil, les grottes de la montagne, les tombeaux, & le ſerpent qui s'y trouvent. (*D. J.*)

TAAUT, ſ. m. (*Mythol. Egypt.*) *Taautes*, *Taautus*, *Thautes*, *Theuth*, *Thot*, *Thooth*, *Thoith*, &c. car ce mot eſt écrit dans les auteurs de toutes ces manieres différentes; c'eſt le nom propre d'un dieu des Egyptiens, & autres peuples; tout ce que nous en ſavons nous vient de Sanchoniaton, par Euſebe qui même, ſelon les apparences, ne nous a pas toujours rendu les vrais détails de l'auteur égyptien. (*D. J.*)

TABA *ou* TABO-SEIL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel les Negres qui habitent la côte de grain en Afrique déſignent leur roi, dont le pouvoir eſt très-arbitraire, vû que les peuples le regardent comme un être d'une nature fort ſupérieure à la leur. Sentiment qui eſt fortifié par les prêtres du pays, qui, comme en beaucoup d'autres endroits, ſont les plus fermes ſupports de la tyrannie & du deſpotiſme, lorſqu'ils n'y ſont point ſoumis eux-mêmes.

TABAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) herbe originaire des pays chauds, ammoniacale, âcre, cauſtique, narcotique, vénéneuſe, laquelle cependant préparée par l'art, eſt devenue dans le cours d'un ſiecle, par la biſarrerie de la mode & de l'habitude, la plante la plus cultivée, la plus recherchée, & l'objet des délices de preſque tout le monde qui en fait uſage, ſoit par le nez, en poudre; ſoit en fumée, avec des pipes; ſoit en machicatoire, ſoit autrement.

On ne la connoît en Europe, que depuis la découverte de l'Amérique par les Eſpagnols; & en France, depuis l'an 1560. On dit qu'Hermandès de Tolede, eſt un des premiers qui l'ait envoyée en Eſpagne & en Portugal. Les auteurs la nomment en latin *nicotiana*, *petunum*, *tabacum*, &c. Les Amériquains qui habitent le continent l'appellent *pétun*, & ceux des îles *yolt*.

Les François lui ont auſſi donné ſucceſſivement différens noms. Premierement, ils l'appellerent *nicotiane*, de Jean Nicot, ambaſſadeur de François II. auprès de Sébaſtien, roi de Portugal en 1559, 1560, & 1561; miniſtre connu des ſavans par divers ouvrages, & principalement par ſon dictionnaire françois-latin, *in-fol.* dont notre langue ne peut ſe paſſer. Il envoya cette plante de Portugal en France, avec de la graine pour en ſemer, dont il fit préſent à Catherine de Médicis, d'où vient qu'on la nomma *herbe à la reine*. Cette princeſſe ne put cependant jamais la faire appeller *médicée*. Enſuite on nomma le tabac, *herbe du grand-prieur*, à cauſe du grand-prieur de France de la maiſon de Lorraine qui en uſoit beaucoup; puis l'*herbe de ſainte-croix* & l'*herbe de tournabon*, du nom des deux cardinaux, dont le dernier étoit nonce en France, & l'autre en Portugal; mais enfin, on s'eſt réduit à ne plus l'appeller que *tabac*, à l'exemple des Eſpagnols, qui nommoient *tabaco*, l'inſtrument dont ils ſe ſervoient pour former leur *pétun*.

Sa racine eſt annuelle; ſon calice eſt ou long, tubuleux, & partagé en cinq quartiers longs & aigus; ou ce calice eſt court, large, & partagé en cinq quartiers obtus. Sa fleur eſt monopétale, en entonnoir, découpée en cinq ſegmens aigus & profonds, étendus en étoile; elle a cinq étamines: ſon fruit eſt membraneux, oblong, rondelet, & diviſé par une cloiſon en deux cellules.

On compte quatre eſpeces principales de *tabac*; ſavoir, 1°. *nicotiana major*, *latifolia*, C. B. P. françois grand *tabac*, grand *pétun*; 2°. *nicotiana major*, *anguſti folia*, *I. R. B* C. B. P. 3°. *nicotiana minor*, C. B. P. 4°. *minor*, *folii rugoſioribus*.

La premiere eſpece pouſſe une tige à la hauteur de cinq ou ſix piés, groſſe comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles ſont très-larges, épaiſſes, mollaſſes, d'un verd ſale, d'environ un pié de long, ſans queue, velues, un peu pointues, nerveuſes, glutineuſes au toucher, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croiſſent au ſommet des tiges; elles ſont d'un rouge pâle, diviſées par les bords en cinq ſegmens, & reſſemblant à de longs tubes creux. Ses vaiſſeaux ſéminaux ſont longs, pointus par le bout, diviſés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites ſemences brunes. Sa racine eſt fibreuſe, blanche, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croiſſent au ſommet des tiges; elles ſont d'un rouge pâle, diviſées par les bords en cinq ſegmens, & reſſemblant à de longs tubes creux. Ses vaiſſeaux ſéminaux ſont longs, pointus par le bout, diviſés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites ſemences brunes. Sa racine eſt fibreuſe, blanche, d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur fort nauſéabonde. Cette eſpece diminue conſidérablement en ſéchant, & comme on dit aux îles, à la pente; cette diminution eſt cauſe que les Anglois en font moins de cas que de la ſeconde eſpece. En échange, c'eſt celle qu'on préfere pour la culture en Allemagne, du côté d'Hanovre & de Strasbourg, parce qu'elle eſt moins délicate.

La ſeconde eſpece differe de la précédente, en ce que ſes feuilles ſont plus étroites, plus pointues, & attachées à leur tige par des queues aſſez longues; ſon odeur eſt moins forte; ſa fumée plus douce & plus agréable au fumeur. On cultive beaucoup cette eſpece dans le Bréſil, à Cuba, en Virginie & en d'autres lieux de l'Amérique, où les Anglois ont des établiſſemens.

La troiſieme eſpece vient des Colonies françoiſes dans les Indes occidentales, & elle réuſſit fort bien dans nos climats.

La quatrieme eſpece nommée petit *tabac* anglois, eſt plus baſſe & plus petite que les précedentes. Ses tiges rondes & velues, s'élevent à deux ou trois piés de hauteur. Ses feuilles inférieures ſont aſſez larges, ovales, émouſſées par la pointe, & gluantes au toucher; elles ſont plus petites que les feuilles des autres eſpeces de *tabacs*; celles qui croiſſent ſur les tiges ſont auſſi plus petites que les inférieures, & ſont rangées alternativement. Ses fleurs ſont creuſes & en entonnoir; leurs feuilles ſont diviſées par le bord en cinq ſegmens; elles ſont d'un verd jaunâtre, & placées dans des calices velus. Ce *tabac* a la ſemence plus groſſe que la premiere eſpece; cette ſemence ſe forme dans des vaiſſeaux ſéminaux; on la ſeme dans des jardins, & elle fleurit en Juillet & en Août.

Toutes les nicotianes dont on vient de parler, ſont cultivées dans les jardins botaniques par curioſité; mais le *tabac* ſe cultive pour l'uſage en grande quantité dans pluſieurs endroits de l'Amérique, ſur-tout dans les îles Antilles, en Virginie, à la Havance, au Bréſil, auprès de la ville de Comana, & c'eſt ce dernier qu'on nomme *tabac* de Verine.

Le *tabac* croît auſſi par-tout en Perſe, particulierement dans la Suſiane, à Hamadan, dans la Caramanie deſerte, & vers le ſein Perſique; ce dernier eſt le meilleur. On ne ſait point ſi cette plante eſt originaire du pays ou ſi elle y a été tranſportée. On croit communément qu'elle y a paſſé d'Egypte, & non pas des Indes orientales.

Il nous vient du *tabac* du levant, des côtes de Grece & l'Archipel, par feuilles attachées enſemble. Il s'en cultive auſſi beaucoup en Allemagne & en Hollande. Avant que ſa culture fût prohibée en France, elle y étoit très-commune, & il réuſſiſſoit à merveille, particulierement en Guyenne, du côté de Bordeaux & de Clerac, en Bearn, vers Pau; en Normandie, aux environs de Léry; & en Artois, près Saint-Paul.

On ne peut voir, ſans ſurpriſe, que la poudre ou la fumée d'une herbe vénéneuſe, ſoit devenue l'objet d'une ſenſation délicate preſque univerſelle: l'habitude changée en paſſion, a promptement excité un zele d'intérêt pour perfectionner la culture & la fabrique d'une choſe ſi recherchée; & la nicotiane eſt devenue par un goût général, une branche très-étendue du commerce de l'Europe, & de celui d'Amérique.

A peine fut-elle connue dans les jardins des curieux, que divers médecins, amateurs des nouveautés, l'employerent intérieurement & extérieurement, à la guériſon des maladies. Ils en tirerent des eaux diſtillées, & de l'huile par infuſion ou par la diſtillation;

tion; ils en préparerent des ſirops & des onguens qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

Ils la recommanderent en poudre, en fumée, en machicatoire, en errhine, pour purger, diſoient-ils, le cerveau & le décharger de ſa pituite ſurabondante. Ils louerent ſes feuilles appliquées chaudes pour les tumeurs œdémateuſes, les douleurs de jointures, la paralyſie, les furoncles, la morſure des animaux venimeux; ils recommanderent auſſi ces mêmes feuilles broyées avec du vinaigre, ou incorporées avec des graiſſes en onguent, & appliquées à l'extérieur pour les maladies cutanées; ils en ordonnerent la fumée, dirigée dans la matrice, pour les ſuffocations utérines; ils vanterent la fumée, le ſuc & l'huile de cette herbe, comme un remede odontalgique; il en preſcrivirent le ſirop dans les toux invétérées, l'aſthme, & autres maladies de la poitrine. Enfin, ils inonderent le public d'ouvrages compoſés à la louange de cette plante; tels ſont ceux de Monardes, d'Everhartus, de Néander, *&c.*

Mais pluſieurs autres Médecins, éclairés par une théorie & une pratique plus ſavante, penſerent bien différemment des propriétés du *tabac* pour la guériſon des maladies; ils jugerent avec raiſon, qu'il n'y avoit preſque point de cas où ſon uſage dût être admis. Son âcreté, ſa cauſticité, ſa qualité narcotique le prouvent d'abord. Sa ſaveur nauſéabonde eſt un ſigne de ſa vertu émétique & cathartique; cette ſaveur qui eſt encore brûlante & d'une acrimonie qui s'attache fortement à la gorge, montre une vertu purgative très-irritante. Mais en même tems que la nicotiane a ces qualités, ſon odeur fœtide indique qu'elle agit par ſtupéfaction ſur les eſprits animaux, de même que le ſtramonium, quoiqu'on ne puiſſe expliquer comment elle poſſede à la fois une vertu ſtimulante & ſomnifere; peut-être que ſa *narcoticité* dépend de la vapeur huileuſe & ſubtile, dans laquelle ſon odeur conſiſte.

Sa poudre forme par la ſeule habitude, une titilation agréable ſur les nerfs de la membrane pituitaire, Elle y excite dans le commencement des mouvemens convulſifs, enſuite une ſenſation plus douce, & finalement, il faut pour réveiller le chatouillement, que cette poudre ſoit plus aiguiſée & plus pénétrante. C'eſt ce qui a engagé des détailleurs pour débiter leur *tabac* aux gens qui en ont fait un long uſage, de le ſuſpendre dans des retraits, afin de le rendre plus âcre, plus piquant, plus fort; & il faut avouer que l'analogie eſt bien trouvée. D'autres le mettent aux karabé pour l'imbiber tout-d'un-coup d'une odeur ammoniacale, capable d'affecter l'organe uſé de l'odorat.

La fumée du *tabac* ne devient un plaiſir à la longue, que par le même méchaniſme; mais cette habitude eſt plus nuiſible qu'utile. Elle prive l'eſtomac du ſuc ſalivaire qui lui eſt le plus néceſſaire pour la digeſtion; auſſi les fumeurs ſont-ils obligés de boire beaucoup pour y remédier, & c'eſt par cette raiſon que le *tabac* ſupplée dans les camps à la modicité des vivres du malheureux ſoldat.

La *machication* du *tabac* a les mêmes inconvéniens, outre qu'elle gâte l'haleine, les dents, & qu'elle corrode les gencives.

Ceux qui ſe ſont aviſés d'employer pour remede le *tabac*, en petits cornets dans les narines, & de l'y laiſſer pendant le ſommeil, ont bien-tôt éprouvé le mauvais effet de cette herbe; car les parties huileuſes & ſubtiles, tombant dans la gorge & dans la trachée-artere, cauſent au réveil, des toux ſéches & des vomiſſemens violens.

Quant à l'application extérieure des feuilles du *tabac*, on a des remedes beaucoup meilleurs dans toutes les maladies, pour leſquelles on vante l'efficace de ce topique. Sa fumigation eſt très-rarement convenable dans les ſuffocations de la matrice.

L'huile du *tabac* irrite ſouvent le mal des dents; & quand elle le diſſipe, ce n'eſt qu'après avoir brûlé le nerf par ſa cauſticité. Si quelques perſonnes ont appaiſé leurs douleurs de dents, en fumant la nicotiane, ce ſont des gens qui ont avalé de la fumée, & qui s'en ſont enyvrés. On ne perſuadera jamais aux Phyſiciens qui connoiſſent la fabrique délicate des poumons, que le ſirop d'une plante âcre & cauſtique ſoit recommandable dans les maladies de la poitrine.

La décoction des feuilles de *tabac* eſt un vomitif, qu'il n'eſt guere permis d'employer, ſoit de cette maniere, ſoit en remede, que dans les cas les plus preſſans, comme dans l'apopléxie & la léthargie.

L'huile diſtillée de cette plante eſt un ſi puiſſant émétique, qu'elle excite quelquefois le vomiſſement, en mettant pendant quelque tems le nez ſur la fiole dans laquelle on la garde. Un petit nombre de gouttes de cette huile injectées dans une plaie, cauſe des accidens mortels, comme l'ont prouvé des expériences faites ſur divers animaux, par Harderus & Redi.

Si quelque recueil académique contient des obſervations ridicules à la louange du *tabac*, ce ſont aſſurément les mémoires des curieux de la nature; mais on n'eſt pas plus ſatisfait de celles qu'on trouve dans la plûpart des auteurs contre l'uſage de cette plante. Un Pauli, par exemple, nous aſſure que le *tabac* qu'on prend en fumée, rend le crâne tout noir. Un Borrhy, dans une lettre à Bartholin, lui mande, qu'une perſonne s'étoit tellement deſſéchée le cerveau à force de prendre du *tabac*, qu'après ſa mort on ne lui trouva dans la tête qu'un grumeau noir, compoſé de membranes. Il eſt vrai que dans le tems de tous ces écrits, le *tabac* avoit allumé une guerre civile entre les Médecins, pour ou contre ſon uſage, & qu'ils employerent ſans ſcrupule, le vrai & le faux pour faire triompher leur parti. Le roi Jacques lui-même, ſe mêla de la querelle; mais ſi ſon regne ne fut qu'incapacité, ſon érudition n'étoit que pédanterie. (*D. J.*)

TABAC, *culture du* (*Comm.*) ce fut vers l'an 1520 que les Eſpagnols trouverent cette plante dans le Jucatan, province de la Terre-ferme; & c'eſt de-là que ſa culture a paſſé à Saint-Domingue, à Mariland, & à la Virginie.

Vers l'an 1560, Jean Nicot, à ſon retour de Portugal, préſenta cette plante à Catherine de Médicis; ce qui fit qu'on l'appella *la nicotiane*. Le cardinal de Sainte-Croix & Nicolas Tonaboni la vanterent en Italie ſous le nom d'*herbe ſainte*, que les Eſpagnols lui avoient donné à cauſe de ſes vertus. Cependant l'herbe ſainte, loin d'être également accueillie de tout le monde, alluma la guerre entre les Savans; les ignorans en grand nombre y prirent parti, & les femmes mêmes ſe déclarerent pour ou contre une choſe qu'elles ne connoiſſoient pas mieux que les affaires ſérieuſes qui ſe paſſoient alors en Europe, & qui en changerent toute la face.

On fit plus de cent volumes à la louange ou au blâme du *tabac*; un allemand nous en a conſervé les titres. Mais malgré les adverſaires qui attaquerent l'uſage de cette plante, ſon luxe ſéduiſit toutes les nations, & ſe répandit de l'Amérique juſqu'au Japon.

Il ne faut pas croire qu'on le combattît ſeulement avec la plume; les plus puiſſans monarques le proſcrivirent très ſéverement. Le grand duc de Moſcovie, Michel Féderowits, voyant que la capitale de ſes états, bâtie de maiſons de bois, avoit été preſque entierement conſumée par un incendie, dont l'imprudence des fumeurs qui s'endormoient la pipe à la bouche, fut la cauſe, défendit l'entrée & l'uſage du *tabac* dans ſes états; premierement ſous peine de la baſtonnade, qui eſt un châtiment très-cruel en ce pays-là; enſuite ſous peine d'avoir le nez coupé; & enfin, de perdre la vie. Amurath IV. empereur des Turcs, & le roi de Perſe Scach-Sophi firent les mêmes défenſes dans leurs empires, & ſous les mêmes peines. Nos monarques d'occident, plus ruſés politiques, chargerent de droits exorbitans l'entrée du *tabac* dans leurs royaumes, & laiſſerent établir un uſage qui s'eſt à la fin changé en néceſſité. On mit en France en 1629 trente ſols par livre d'impôt ſur le pétun, car alors le *tabac* s'appelloit ainſi; mais comme la conſommation de ce nouveau luxe eſt devenue de plus en plus conſidérable, on en a multiplié proportionnellement les plantations dans tous les pays du monde. On peut voir la maniere dont elles ſe font à Ceylan, dans les *Tranſact. philoſ. n°.* 178. *p.* 1145 *& ſuiv.* Nous avons ſur-tout des ouvrages précieux écrits en anglois, ſur la culture du *tabac* en Mariland & en Virginie; en voici le précis fort abrégé.

On ne connoît en Amérique que quatre ſortes de *tabacs*; le pétun, le *tabac* à langue, le *tabac* d'amazone, & le *tabac* de Verine; ces quatre eſpeces fleuriſſent & portent toutes de la graine bonne pour ſe reproduire; toutes les quatre peuvent croître à la hauteur de 5 ou 6 piés de haut, & durer pluſieurs années, mais ordinairement on les arrête à la hauteur de deux piés, & on les coupe tous les ans.

Le *tabac* demande une terre graſſe, médiocrement for-

forte, unie, profonde, & qui ne ſoit pas ſujette aux inondations; les terres neuves lui ſont infiniment plus propres que celles qui ont déja ſervi.

Après avoir choiſi ſon terrein, on mêle la graine du *tabac* avec ſix fois autant de cendre ou de ſable, parce que ſi on la ſemoit ſeule, ſa petiteſſe la feroit pouſſer trop épais, & il ſeroit impoſſible de tranſplanter la plante ſans l'endommager. Quand la plante a deux pouces d'élevation hors de terre, elle eſt bonne à être tranſplantée. On a grand ſoin de ſarcler les couches, & de n'y laiſſer aucunes mauvaiſes herbes, dès que l'on peut diſtinguer le *tabac*; il doit toujours être ſeul & bien net.

Le terrein étant nettoyé, on le partage en allées diſtantes de trois piés les unes des autres, & paralleles, ſur leſquelles on plante en quinconce des piquets éloignés les uns des autres de trois piés. Pour cet effet, on étend un cordeau diviſé de trois en trois piés par des nœuds, ou quelques autres marques apparentes, & l'on plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque.

Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois piés plus loin, obſervant que le premier nœud ou marque ne correſponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantés, mais au milieu de l'eſpace qui ſe trouve entre deux piquets, & on continue de marquer, ainſi tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui, de cette maniere, ſe trouvent plus en ordre, plus aiſées à ſarcler, & éloignées les unes des autres ſuffiſamment pour prendre la nourriture qui leur eſt néceſſaire. L'expérience fait connoître qu'il eſt plus à-propos de planter en quinconce, qu'en quarré, & que les plantes ont plus d'eſpace pour étendre leurs racines, & pouſſer les feuilles, que ſi elles faiſoient des quarrés parfaits.

Il faut que la plante ait au-moins ſix feuilles pour pouvoir être tranſplantée. Il faut encore que le tems ſoit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluie ne ſoit prochaine; car de tranſplanter en tems ſec, c'eſt riſquer de perdre tout ſon travail & ſes plantes. On leve les plantes doucement, & ſans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci ſont munis d'un piquet d'un pouce de diametre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout eſt pointu, & l'autre arrondi.

Ils font avec cette eſpece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étendues: ils l'enfoncent juſqu'à l'œil, c'eſt-à-dire, juſqu'à la naiſſance des feuilles les plus baſſes, & preſſent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle ſoutienne la plante droite ſans la comprimer. Les plantes ainſi miſes en terre, & dans un tems de pluie, ne s'arrêtent point, leurs feuilles ne ſouffrent pas la moindre altération, elles reprennent en 24 heures, & profitent à merveille.

Un champ de cent pas en quarré contient environ dix mille plantes: on compte qu'il faut quatre perſonnes pour les entretenir, & qu'elles peuvent rendre quatre mille livres peſant de *tabac*, ſelon la bonté de la terre, le tems qu'on a planté, & le ſoin qu'on en a pris; car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire, quand la plante eſt une fois en terre. Il faut travailler ſans ceſſe à ſarcler les mauvaiſes herbes, qui conſommeroient la plus grande partie de ſa nourriture. Il faut l'arrêter, la rejettonner, ôter les feuilles piquées de vers, de chenilles, & autres inſectes; en un mot avoir toujours les yeux & les mains deſſus juſqu'à ce qu'elle ſoit coupée.

Lorſque les plantes ſont arrivées à la hauteur de deux piés & demi ou environ, & avant qu'elles fleuriſſent, on les arrête, c'eſt-à-dire, qu'on coupe le ſommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître & de fleurir; & en même tems on arrache les feuilles les plus baſſes, comme plus diſpoſées à toucher la terre, & à ſe remplir d'ordures. On ôte auſſi toutes celles qui ſont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque diſpoſition à la pourriture, & on ſe contente de laiſſer huit ou dix feuilles tout-au-plus ſur chaque tige, parce que ce petit nombre bien entretenu rend beaucoup plus de *tabac*, & d'une qualité infiniment meilleure, que ſi on laiſſoit croître toutes celles que la plante pourroit produire. On a encore un ſoin particulier d'ôter tous les bourgeons ou rejettons que la force de la ſeve fait pouſſer entre les feuilles & la tige; car outre que ces rejettons ou feuilles avortées ne viendroient jamais bien, elles attireroient une partie de la nourriture des véritables feuilles qui n'en peuvent trop avoir.

Depuis que les plantes ſont arrêtées juſqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à ſix ſemaines, ſelon que la ſaiſon eſt chaude, que le terrein eſt expoſé, qu'il eſt ſec ou humide. On viſite pendant ce tems-là, au-moins deux ou trois fois la ſemaine, les plantes pour les rejettonner, c'eſt-à-dire en arracher tous les rejettons, fauſſes tiges ou feuilles, qui naiſſent tant ſur la tige qu'à ſon extrémité, ou auprès des feuilles.

Le *tabac* eſt ordinairement quatre mois ou environ en terre, avant d'être en état d'être coupé. On connoît qu'il approche de ſa maturité, quand ſes feuilles commencent à changer de couleur, & que leur verdure vive & agréable, devient peu-à-peu plus obſcure: elles panchent alors vers la terre, comme ſi la queue qui les attache à la tige, avoit peine à ſoutenir le poids du ſuc dont elles ſont remplies: l'odeur douce qu'elles avoient, ſe fortifie, s'augmente, & ſe répand plus au loin. Enfin quand on s'apperçoit que les feuilles caſſent plus facilement lorſqu'on les ploie, c'eſt un ſigne certain que la plante a toute la maturité dont elle a beſoin, & qu'il eſt tems de la couper.

On attend pour cela que la roſée ſoit tombée, & que le ſoleil ait deſſéché toute l'humidité qu'elle avoit répandue ſur les feuilles: alors on coupe les plantes par le pié. Quelques-uns les coupent entre deux terres, c'eſt-à-dire, environ un pouce au-deſſous de la ſuperficie de la terre; les autres à un pouce ou deux au-deſſus; cette derniere maniere eſt la plus uſitée. On laiſſe les plantes ainſi coupées auprès de leurs ſouches le reſte du jour, & on a ſoin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le ſoleil les échauffe également de tous les côtés, qu'il conſomme une partie de leur humidité, & qu'il commence à exciter une fermentation néceſſaire pour mettre leur ſuc en mouvement.

Avant que le ſoleil ſe couche, on les tranſporte dans la caſe qu'on a préparée pour les recevoir, ſans jamais laiſſer paſſer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la roſée qui eſt très-abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour précédent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déjà commencée, elle diſpoſeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

C'eſt pour augmenter cette fermentation, que les plantes coupées & apportées dans la caſe, ſont étendues les unes ſur les autres, & couvertes de feuilles de baliſier amorties, ou de quelques nattes, avec des planches par-deſſus, & des pierres pour les tenir en ſujétion: c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours, pendant leſquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles françoiſes, elles reſſuent, après quoi on les fait ſecher dans les caſes ou ſueries.

On y conſtruit toujours ces maiſons à portée des plantations; elles ſont de différentes grandeurs, à-proportion de l'étendue des plantations; on les bâtit avec de bons piliers de bois fichés en terre & bien traverſés par des poutres & poutrelles, pour ſoutenir le corps, du bâtiment. Cette carcaſſe faite, on la garnit de planches, en les poſant l'une ſur l'autre, comme l'on borde un navire, ſans néanmoins que ces planches ſoient bien jointes; elles ne ſont attachées que par des chevilles de bois.

La couverture de la maiſon eſt auſſi couverte de planches, attachées l'une ſur l'autre ſur les chevrons, de maniere que la pluie ne puiſſe entrer dans la maiſon: & cependant on obſerve de laiſſer une ouverture entre le toit & le corps du bâtiment, enſorte que l'air y paſſe ſans que la pluie y entre, parce qu'on entend bien que le toit doit déborder le corps du bâtiment. On n'y fait point de fenêtres, on y voit aſſez clair, le jour y entrant ſuffiſamment par les portes & par les ouvertures pratiquées entre le toit & le corps du bâtiment.

Le ſol ordinaire de ces maiſons eſt la terre même; mais comme on y poſe les *tabacs*, & que dans des tems humides la fraîcheur peut les humecter & les corrompre, il eſt plus prudent de faire des planchers, que l'on forme avec des poutrelles & des planches chevillées par-deſſus. La hauteur du corps du bâtiment eſt de quinze à ſeize piés, celle du toit juſqu'au faîte de dix à douze piés. En-

En-dedans du bâtiment, on y place en-travers de petits chevrons qui ſont chacun de deux pouces & demi en quarré; le premier rang eſt poſé à un pié & demi ou deux piés au-deſſous du faîte, le deuxieme rang à quatre piés & demi au-deſſous, le troiſieme de même, *&c.* juſqu'à la hauteur de l'homme: les chevrons ſont rangés à cinq piés de diſtance l'un de l'autre, ils ſervent à poſer les gaulettes, auxquelles on prend les plantes de *tabac*.

Dès que le *tabac* a été apporté dans des civieres à la ſuerie; on le fait rafraîchir en étendant ſur le plancher des lits de trois plantes couchées l'une ſur l'autre. Quand il s'eſt rafraîchi environ douze heures, on paſſe dans le pié de chaque plante une brochette de bois, d'une façon à pouvoir être accrochée & tenir aux gaulettes, & tout-de-ſuite on les met ainſi à la pente, en obſervant de ne les point preſſer l'une contre l'autre. On laiſſe les plantes à la pente juſqu'à ce que les feuilles ſoient bien ſeches; alors on profite du premier tems humide qui arrive, & qui permet de les manier ſans les briſer. Dans ce tems favorable on détache les plantes de la pente, & à meſure on arrache les feuilles de la tige, pour en former des manoques; chaque manoque eſt compoſée de dix à douze feuilles, & elle ſe lie avec une feuille. Quand la manoque n'a point d'humidité, & qu'elle peut être preſſée, on la met en boucaux.

Le *tabac* fort de Virginie, ſe cultive encore avec plus de ſoin que le *tabac* ordinaire, & chaque manoque de ce *tabac* fort, n'eſt compoſée que de quatre à ſix feuilles, fortes, grandes, & qui doivent être d'une couleur de marron foncé; on voit par-là qu'on fait en Virginie, deux ſortes de manoques de *tabac* qu'on nomme premiere & ſeconde ſorte.

Quant au merrain des boucaux, on ſe ſert pour le faire du chêne blanc, qui eſt un bois ſans odeur; d'autres ſortes de bois ſont également bons pourvu qu'ils n'ayent point d'odeur. On diſtribue le bois en merrain, au-moins ſix mois avant que d'être employé. Les boucaux ſe font tous d'une même grandeur; ils ont 4 piés de haut ſur 32 pouces de diametre dans leur milieu; ils contiennent cinq ou 600 liv. de *tabac*, ſeulement preſſées par l'homme, & juſqu'à mille livres lorſqu'ils font preſſés à la preſſe; les boucaux du *tabac* fort, peſent encore davantage.

Telle eſt la culture du *tabac* que les fermiers de France achetent des Anglois pour environ quatre millions chaque année. Il eſt vrai cependant que quand le revenu du *tabac* ſeroit, comme on l'a dit, pour eux de quarante millions par an, il ne ſurpaſſeroit pas encore ce que la Louiſiane miſe en valeur pour cette denrée, produiroit annuellement à l'état au bout de quinze ans; mais jamais les *tabacs* de la Louiſiane ne ſeront cultivés & achetés ſans la liberté du commerce. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TABAC, *manufacture de*. Le *tabac* regardé comme plante uſuelle & de pur agrément, n'eſt connu en France que depuis environ 1600. Le premier arrêt qui ſurvint à ce ſujet, fut pour en défendre l'uſage, que l'on croyoit pernicieux à la ſanté; ce préjugé fut promptement détruit par la certitude du contraire, & le goût pour le *tabac* s'étendit aſſez généralement & en très peu de tems dans toute l'Europe; il eſt devenu depuis un objet important de commerce qui s'eſt accru de jour en jour. Cette denrée s'eſt vendue librement en France au moyen d'un droit de 30 ſols qu'elle payoit à l'entrée juſqu'en 1674, qu'il en a été formé un privilege excluſif qui depuis a ſubſiſté preſque ſans interruption.

A meſure que le goût de cettte denrée prenoit faveur en France, il s'y établiſſoit des plantations, on la cultivoit même avec ſuccès dans pluſieurs provinces; mais la difficulté, pour ne pas dire l'impoſſibilité, de faire concourir cette liberté avec le ſoutien du privilege, fit prendre le parti de ſupprimer toutes plantations dans l'intérieur de l'extenſion du privilege; on s'eſt ſervi depuis de feuilles de différens crûs étrangers en proportion & en raiſon de qualité des fabriques auxquelles chacun d'eux s'eſt trouvé propre.

Les matieres premieres que l'on emploie dans les manufactures de France, ſont les feuilles de Virginie, de la Louiſiane, de Flandres, d'Hollande, d'Alſace, du Palatinat, d'Ukraine, de Pologne & de Levant.

Les feuilles de l'Amérique en général, & ſurtout celles connues ſous le nom de *l'inſpection de Virginie*, ſont celles qui pour le corps & la qualité conviennent le mieux à la fabrique des *tabacs* deſtinés pour la rape, celles d'Hollande entrent avec ſuccès dans la compoſition des mêmes *tabacs*; parmi tous ces crûs différens, les feuilles les plus jaunes, les plus légeres & les moins piquantes, ſont celles qui réuſſiſſent le mieux pour les *tabacs* deſtinés à fumer, & par cette raiſon celles du Levant & celles du Mariland y ſont très-propres.

Il ſeroit difficile de fixer le degré de ſupériorité d'un crû ſur l'autre; cela dépend entierement des tems plus ou moins favorables que la plante a eſſuyés pendant ſon ſéjour ſur terre, de la préparation qui a été donnée aux feuilles après la récolte, & des précautions que l'on a priſes enſuite pour les conſerver & les employer dans leur point de maturité; de même il ne peut y avoir de procédé fixe ſur la compoſition des *tabacs*; on doit avoir pour principe unique, lorſque le goût du conſommateur eſt connu, d'entretenir chaque fabrique dans la plus parfaite égalité; c'eſt à quoi on ne parvient qu'avec une très-grande connoiſſance des matieres, une attention ſuivie ſur la qualité actuelle, non-ſeulement du crû, mais, pour ainſi dire, de chaque feuille que l'on emploie, l'expérience dicte enſuite s'il convient de faire des mélanges, & en quelle proportion ils doivent être faits.

Une manufacture de *tabacs* n'exige ni des machines d'une méchanique compliquée, ni des ouvriers d'une intelligence difficile à rencontrer; cependant les opérations en apparence les plus ſimples demandent la plus ſinguliere attention; rien n'eſt indifférent depuis le choix des matieres juſqu'à leur perfection.

Il ſe fabrique des *tabacs* ſous différentes formes qui ont chacune leur dénomination particuliere & leur uſage particulier.

Les *tabacs* en carottes deſtinés à être rappés & ceux en rolles propres pour la pipe, font l'objet principal de la conſommation.

On ſe contentera donc de faire ici le détail des opérations néceſſaires pour parvenir à former des roles & des carottes, & on a cru ne pouvoir donner une idée plus nette & plus préciſe de cette manœuvre, qu'en faiſant paſſer le lecteur, pour ainſi dire, dans chacun des atteliers qui la compoſent, par le moyen des Planches placées ſuivant l'ordre du travail, avec une explication relative à chacune.

Mais pour n'être point arrêté dans le détail de la fabrication, il paroît néceſſaire de le faire préceder de quelques réflexions, tant ſur les bâtimens néceſſaires pour une manufacture & leur diſtribution, que ſur les magaſins deſtinés à contenir les matieres premieres & celles qui ſont fabriquées.

Magaſins. L'expoſition eſt la premiere de toutes les attentions que l'on doit avoir pour placer les magaſins; le ſoleil & l'humidité ſont également contraires à la conſervation des *tabacs*.

Les magaſins deſtinés pour les matieres premieres doivent être vaſtes, & il en faut de deux eſpeces, l'une pour contenir les feuilles anciennes qui n'ont plus de fermentation à craindre, & l'autre pour les feuilles plus nouvelles qui devant encore fermenter, doivent être ſouvent remuées, travaillées & empilées à différentes hauteurs.

La qualité des matieres de chaque envoi eſt reconnue à ſon entrée dans la manufacture, & les feuilles ſont placées ſans confuſion dans les magaſins qui leur ſont propres afin d'être employées dans leur rang, lorſqu'elles ſont parvenues à leur vrai point de maturité; ſans cette précaution, on doit s'attendre à n'éprouver aucun ſuccès dans la fabrication, & à eſſuyer des pertes & des déchets très-conſidérables.

Il ne faudroit pour les *tabacs* fabriqués que des magaſins de peu d'étendue, ſi les *tabacs* pouvoient s'expoſer en vente à la ſortie de la main de l'ouvrier; mais leur ſéjour en magaſin eſt un dernier degré de préparation très-eſſentiel; ils doivent y eſſuyer une nouvelle fermentation indiſpenſable pour revivifier les ſels dont l'activité s'étoit aſſoupie dans le cours de la fabrication; ces magaſins doivent être proportionnés à la conſommation, & doivent contenir une proviſion d'avance conſidérable.

A l'égard de l'expoſition, elle doit être la même que pour les matieres premieres, & on doit obſerver de plus d'y ménager des ouvertures en oppoſitions droites, afin que l'air puiſſe y circuler & ſe renouveller ſans ceſſe.

Bâtimens & atteliers. Les magaſins de toute eſpece dans une manufacture de *tabac* devant ſupporter des poids énormes, il eſt bien difficile de pouvoir les établir aſſez ſolidement ſur des planchers; on doit, au-

tant

tant qu'il eſt poſſible, les placer à rez-de-chauſſée; la plûpart des atteliers de la fabrique ſont néceſſairement dans le même cas, parce que les uns ſont remplis de matieres préparées entaſſées, & les autres de machines dont l'effort exige le terrein le plus ſolide; ainſi les bâtimens deſtinés à l'exploitation d'une manufacture de *tabac*, doivent occuper une ſuperficie conſidérable.

Cependant rien n'eſt plus eſſentiel que de ne pas excéder la proportion néceſſaire à une manutention facile; ſans cette précaution, on ſe mettroit dans le cas de multiplier beaucoup la main-d'œuvre, d'augmenter la perte & le dépériſſement des matieres, & de rendre la régie plus difficile & moins utile.

Opération de la fabrique. I. opération, Epoulardage. L'*époulardage* eſt la premiere de toutes les opérations de la fabrique; elle conſiſte à ſéparer les manoques (on appelle *manoque* une poignée de feuilles plus ou moins forte, ſuivant l'uſage du pays, & liée par la tête par une feuille cordée), à les frotter aſſez ſous la main pour démaſtiquer les feuilles, les ouvrir, & les dégager des ſables & de la pouſſiere dont elles ont pu ſe charger.

Dans chaque manoque ou botte de feuilles de quelque crû qu'elles viennent, il s'en trouve de qualités différentes; rien de plus eſſentiel que d'en faire un triage exact; c'eſt de cette opération que dépend le ſuccès d'une manufacture, il en réſulte auſſi une très-grande économie par le bon emploi des matieres; on ne ſauroit avoir un chef trop conſommé & trop vigilant pour préſider à cet attelier.

Il faut, pour placer convenablement cet attélier, une piece claire & ſpacieuſe, dans laquelle on puiſſe pratiquer autant de bailles ou caſes, que l'on admet de triage dans les feuilles.

Les ouvriers de cet attelier ont communément autour d'eux, un certain nombre de mannes; le maître-ouvrier les change lui-même à meſure, les examine de nouveau, & les place dans les caſes ſuivant leur deſtination.

Sans cette précaution, ou les ouvriers jetteroient les manoques à la main dans les caſes & confondroient ſouvent les triages, où ils les rangeroient par tas autour d'eux, où elles reprendroient une partie de la pouſſiere dont le frottement les a dépouillées.

Mouillade. La *mouillade* eſt la ſeconde opération de la fabrique, & doit former un attelier ſéparé, mais très-voiſin de celui de l'époulardage; il doit y avoir même nombre de caſes, & diſtribuées comme celles de l'époulardage, parce que les feuilles doivent y être tranſportées dans le même ordre.

Cette opération eſt délicate, & mérite la plus grande attention; car toutes les feuilles ne doivent point être mouillées indifféremment; on ne doit avoir d'autre objet que celui de communiquer à celles qui ſont trop ſeches, aſſez de ſoupleſſe pour paſſer ſous les mains des écoteurs, ſans être briſées; toutes celles qui ont aſſez d'onction par elles-mêmes pour ſoutenir cette épreuve, doivent en être exceptées avec le plus grand ſoin.

On ne ſauroit en général être trop modéré ſur la mouillade des feuilles, ni trop s'appliquer à leur conſerver leur qualité premiere & leur ſeve naturelle.

Une légere humectation eſt cependant ordinairement néceſſaire dans le cours de la fabrication, & on en fait uſage dans toutes les fabriques; chacune a ſa préparation plus ou moins compoſée; en France, où on s'attache plus particulierement au choix des matieres premieres, la compoſition des ſauces eſt ſimple & très-connue; on ſe contente de choiſir l'eau la plus nette & la plus ſavonneuſe à laquelle on ajoute une certaine quantité de ſel marin proportionnée à la qualité des matieres.

L'Ecotage. L'écotage eſt l'opération d'enlever la côte principale depuis le ſommet de la feuille juſqu'au talon, ſans offenſer la feuille; c'eſt une opération fort aiſée, & qui n'exige que de l'agilité & de la ſoupleſſe dans les mains de l'ouvrier; on ſe ſert par cette raiſon par préférence, de femmes, & encore plus volontiers d'enfans qui dès l'âge de ſix ans peuvent y être employés; ils enlevent la côte plus nette, la pincent mieux & plus vite; la beauté du *tabac* dépend beaucoup de cette opération; la moindre côte qui ſe trouve dans les *tabacs* fabriqués, les dépare, & indiſpoſe les conſommateurs; ainſi on doit avoir la plus ſinguliere attention à n'en point ſouffrir dans la maſſe des déchets, & on ne ſauroit pour cet effet les examiner trop ſouvent, avant de les livrer aux fileurs.

On doit obſerver, que quoique la propreté ſoit eſſentielle dans tout le cours de la fabrication, & contribue pour beaucoup à la bonne qualité du *tabac*, elle eſt encore plus indiſpenſable dans cet attelier que dans tout autre; on conçoit aſſez combien l'eſpece d'ouvriers que l'on y emploie, eſt ſuſpecte à cet égard, & a beſoin d'être ſurveillée.

On choiſit dans le nombre des feuilles qui paſſent journellement en fabrique, les feuilles les plus larges & les plus fortes, que l'on reſerve avec ſoin pour couvrir les *tabacs*; l'écotage de celles-ci forme une eſpece d'attelier à part, qui ſuit ordinairement celui des fileurs, cette opération demande plus d'attention que l'écotage ordinaire, parce que les feuilles doivent être plus exactement écotées ſur toute leur longueur, & que ſi elles venoient à être déchirées, elles ne ſeroient plus propres à cet uſage: on diſtingue ces feuilles en fabrique, par le mot de *robes*.

Toutes les feuilles propres à faire des robes, ſont remiſes, lorſqu'elles ſont écotées, aux plieurs.

L'opération du plieur conſiſte à faire un pli, ou rebord, du côté de la dentelure de la feuille, afin qu'elle ait plus de réſiſtance, & ne déchire pas ſous la main du fileur.

Déchets. Le mot de *déchet* eſt un terme adopté dans les manufactures, quoique très-contraire à ſa ſignification propre: on appelle ainſi la maſſe des feuilles triées, *écotées*, qui doivent ſervir à compoſer les *tabacs* de toutes les qualités.

Ces *déchets* ſont tranſportés de nouveau dans la ſalle de la mouillade; c'eſt alors que l'on travaille aux mélanges, opération difficile qui ne peut être conduite que par des chefs très-expérimentés & très-connoiſſeurs.

Il ne leur ſuffit pas de connoître le cru des feuilles & leurs qualités diſtinctives, il y a très-fréquemment des différences marquées, pour le goût, pour la ſève, pour la couleur, dans les feuilles de même cru & de même récolte.

Ce ſont ces différences qu'ils doivent étudier pour les corriger par des mélanges bien entendus; c'eſt le ſeul moyen d'entretenir l'égalité dans la fabrication, d'où dépendent principalement la réputation & l'accroiſſement des manufactures.

Lorſque les mélanges ſont faits, on les mouille par couche très-légerement, avec la même ſauce dont on a parlé dans l'*article* de la mouillade, & avec les mêmes précautions, c'eſt-à-dire uniquement pour leur donner de la ſoupleſſe, & non de l'humidité.

On les laiſſe ainſi fermenter quelque tems, juſqu'à ce qu'elles ſoient parfaitement reſſuyées; bientôt la maſſe prend le même ton de couleur, de goût, & de fraîcheur: alors on peut la livrer aux fileurs.

Attelier de fileurs. Il y a deux manieres de filer le *tabac*, qui ſont également bonnes, & que l'on emploie indifféremment dans les manufactures; l'une s'appelle *filer à la françoiſe*, & l'autre *à la hollandoiſe*; cette derniere eſt la plus généralement en uſage; la manufacture de Paris, ſur laquelle la Planche qui répond à cet attelier a été deſſinée, eſt montée à la hollandoiſe.

Il n'y a aucune préférence à donner à l'une ou l'autre de ces manieres, pour la beauté, ni pour la qualité du *tabac*; il n'y a de différence que dans la manœuvre, & elle eſt abſolument imperceptible aux yeux. La facilité ou la difficulté de trouver des ouvriers de l'une ou l'autre eſpece, décident le choix.

L'opération de filer le *tabac* à la hollandoiſe, conſiſte à réunir les *ſoupes* enſembles, par le moyen d'un rouet, & de les couvrir d'une ſeconde robe, qui les enveloppe exactement.

La *ſoupe* eſt une portion de *tabac* filé à la main, de la longueur d'environ trois piés, & couverte d'une robe juſqu'à trois ou quatre pouces de chaque extrémité, ce ſont les chevelures des bouts que le fileur doit réunir & hanter l'un ſur l'autre.

L'habileté du fileur eſt de réunir ces ſoupes de maniere que l'endroit de la ſoudure ſoit abſolument imperceptible; ce qui conſtitue la beauté du filage eſt que le *boudin* ſoit toujours d'une groſſeur bien égale, qu'il ſoit bien ferme, que la couverture en ſoit liſſe & bien tendue, & par-tout d'une couleur brune & uniforme.

Le reſte de la manœuvre eſt détaillé dans la Planche, de la maniere la plus exacte.

Les fileurs ſont les ouvriers les plus eſſentiels d'une manufacture, & les plus difficiles à former; il faut pour cette opération des hommes forts & nerveux,

veux, pour réſiſter à l'attitude contrainte, & à l'action où ils ſont toujours; les meilleurs ſont ceux qui ont été élevés dans la manufacture, & y ont ſuivi par degré toutes les opérations; ce qui les accoutume à une juſteſſe dans la filature, qu'une habitude de jeuneſſe peut ſeule donner.

Roleurs. Lorſque les rouets des fileurs ſont pleins, on les tranſporte dans l'attelier des *roleurs*, pour y être mis en roles, dans la forme repréſentée dans la figure.

Les roles ſont de différentes groſſeurs, ſuivant leur deſtination & leurs qualités: on obſerve généralement de tenir les cordons des roles très-ſerrés, afin que l'air ne puiſſe les pénétrer, ce qui les deſſecheroit conſidérablement; c'eſt le dernier apprêt de ce qu'on appelle la *fabrique des roles*; chaque role eſt enveloppé enſuite dans un papier gris, & emmagaſiné, juſqu'à ce qu'il y ait acquis par la garde, le point de maturité néceſſaire pour paſſer à la fabrique du ficelage.

Fabrique du ficelage. La fabrique du ficelage eſt regardée dans les manufactures, comme une ſeconde fabrique, parce que les *tabacs* y reçoivent une nouvelle préparation, & qu'ils ont une autre ſorte de deſtination: les *tabacs* qui reſtent en roles ſont cenſés être deſtinés uniquement pour la pipe, & ceux qui paſſent par la fabrique du ficelage, ne ſont deſtinés que pour la rape.

Lorſque les roles ont eſſuyé un dépôt aſſez conſidérable, & qu'ils ſe trouvent au point de maturité déſirable pour être mis en bouts, on les livre à la fabrique du ficelage.

Coupeurs de longueurs. La premiere opération de cette fabrique eſt de couper les cordons du role en longueurs proportionnées à celles que l'on veut donner aux bouts, y compris l'extenſion que la preſſion leur procure; on ſe ſert à cet effet d'une matrice ferrée par les deux bouts, & d'un tranchoir. Cette manœuvre eſt ſi ſimple qu'elle ne mérite aucune explication, la ſeule attention que l'on doive prendre dans cet attelier, eſt d'accoutumer les ouvriers à ne point excéder les meſures, à tenir le couteau bien perpendiculairement, & à ne point déchirer les robes.

Attelier des preſſes. De l'attelier des coupeurs, les *longueurs* paſſent dans l'attelier des preſſes, où elles ſont employées par différens comptes, ſuivant la groſſeur que l'on veut donner aux carottes: on fait des bouts composés depuis deux juſqu'à huit longueurs.

On conçoit que pour amalgamer un certain nombre de bouts, filés très-ronds & très-fermes, & n'en former qu'un tout très-uni, il faut une preſſion fort conſidérable, ainſi il eſt néceſſaire que les preſſes ſoient d'une conſtruction très-forte. *Voyez* la *fig*.

Pour que le *tabac* prenne de belles formes, il faut que les moules ſoient bien ronds & bien polis, qu'ils ſoient entretenus avec la plus grande propreté, & que les arrêtes ſur-tout en ſoient bien conſervées, afin d'éviter qu'il ne ſe forme des bourlets le long des carottes, ce qui les dépare.

Ces moules ſont rangés ſur des tables de différens comptes, & les tables rangées ſous la preſſe, à cinq, ſix, & ſept rangs de hauteur, ſuivant l'intervalle des ſommiers.

Ces tables doivent être poſées bien d'aplomb en tout ſens ſous la preſſe, afin que la preſſion ſoit bien égale par-tout; le *tabac* & la preſſe ſouffriroient de la moindre inégalité.

On doit obſerver dans un grand attelier, de ne donner à chaque preſſe qu'un certain nombre de tours à la fois, & de les mener ainſi par degré, juſqu'au dernier point de preſſion; c'eſt le moyen de ménager la preſſe, & de former des carottes plus belles, plus ſolides, & d'une garde plus ſûre.

Cet attelier, tant à cauſe de l'entretien des machines, que pour la garniture des preſſes, eſt d'un détail très-conſidérable, & doit être conduit par des chefs très-intelligens.

Le ficelage. A meſure que les carottes ſortent des moules, on a ſoin de les envelopper fortement avec des liſieres, afin que dans le tranſport, & par le frottement, les longueurs ne puiſſent ſe deſunir, & elles ſont livrées en cet état aux ficeleurs.

Le ficelage eſt la parure d'un bout de *tabac*; ainſi, quoique ce ſoit une manœuvre ſimple, elle mérite beaucoup de ſoin, d'attention, & de propreté; la perfection conſiſte à ce que les cordons ſe trouvent en diſtance bien égale, que les nœuds ſoient rangés ſur une même ligne, & que la vignette ſoit placée bien droite; la ficelle la plus fine, la plus unie, & la plus ronde, eſt celle qui convient le mieux à cette opération.

Lorſque les carottes ſont ficelées, on les remet à quelques ouvriers deſtinés à ébarber les bouts avec des tranchoirs: cette opération s'appelle le *parage*, & c'eſt la derniere de toutes; le *tabac* eſt en état alors d'être livré en vente, après avoir acquis dans des magaſins deſtinés à cet uſage, le dépôt qui lui eſt néceſſaire pour ſe perfectionner.

Tabac, *preſſer le*, (*Manuf. de tabac.*) c'eſt mettre les feuilles de *tabac* en piles, après qu'elles ont été quelque tems ſéchées à la pente afin qu'elles y puiſſent ſuer; quand la ſueur tarde à venir, on couvre la pile de planches, ſur leſquelles on met quelques pierres peſantes. La pile, ou preſſe, doit être environ de trois piés de hauteur. Labat. (*D. J.*)

Tabac, *torquettes de*, (*Manuf de tabac.*) ce ſont des feuilles de *tabac* roulées & pliées extraordinairement; elles ſe font à-peu-près comme les andouilles, à la reſerve qu'on n'y met pas tant de feuilles dans le dedans. Lorſque les feuilles de *tabac* dont on veut compoſer la *torquette*, ont été arrangées les unes ſur les autres, on les roule dans toute leur longueur, & l'on plie enſuite le rouleau en deux, en tortillant les deux moitiés enſemble, & en cordonnant les deux bouts pour les arrêter. Dans cet état, on les met dans des barriques vuides de vin, que l'on couvre de feuilles, lorſqu'on n'y veut pas remettre l'enfonçure; elles y reſſuent, & en achevant de fermenter, elles prennent une belle couleur, une odeur douce, & beaucoup de force. *Savary*. (*D. J.*)

Tabac, *ferme du*, (*Comm. des fermes.*) les fermiers généraux ont enlevé la *ferme de tabac* à la compagnie des Indes; ils ont réuni les ſous-fermes; ils ont joint à leur bail une partie des droits annexés à la ferme des octrois de Lyon; ils ont tenté finalement la réunion de la ferme des poſtes, en ſorte que s'ils vont toujours en augmentant, il leur faudra le royaume & les îles. Mais ſans détailler les inconvéniens de donner continuellement à une compagnie ſi puiſſante, nous nous contenterons d'obſerver au ſujet de la *ferme du tabac*, qu'il ſeroit plus avantageux à l'état de faire adminiſtrer cette ferme en finance de commerce, qu'en pure finance; & alors une compagnie commerçante, faiſant cultiver ſes *tabacs* à la Louiſiane, à S. Domingue, & dans les autres endroits de nos îles les plus propres à cette plante, tireroit tous ſes beſoins de nos colonies, éviteroit une dépenſe annuelle au-moins de cinq millions vis-à-vis l'étranger, & peut-être parviendroit à faire du *tabac*, une branche de commerce d'objet avec les étrangers mêmes. Or cinq millions à deux cent livres de conſommation par perſonne, peuvent faire ſubſiſter vingt-cinq mille ames de plus. La culture des *tabacs* à la Louiſiane, ſe feroit, ſuppoſons, par dix mille ames, chefs & enfans; voilà un total de trente cinq mille perſonnes d'accroiſſement dans les colonies, & ſi le ſuccès des plantations devenoit un peu conſidérable, il arriveroit que les cinq millions dont nous avons parlé, ſe trouveroient annuellement dans la balance avec l'étranger, & que par cette ſeule branche de commerce, la France recueilleroit de quoi nourrir tous les ans trente-cinq mille hommes de plus, qui ſont aujourd'hui dans la miſere. Ajoutons qu'il eſt dangereux de mettre en pure finance, une régie qui par ſa nature devoit être eſſentiellement en finance-commerce. Un autre avantage de cette opération, c'eſt que le commerce, par ſon activité & ſes retours, jette par-tout l'abondance & la joie, tandis que la finance, par ſa cupidité, & l'art qu'elle a de parvenir à ſon but, jette par-tout le dégoût & le découragement. On oſe bien aſſurer qu'il n'entre dans ce jugement, ni haine, ni ſatyre; mais on croit voir avec la plus grande impartialité, que les choſes ſont ainſi. (*D. J.*)

Tabac, *voyez* Nicotiane.

TABACO *ou* TABAGO, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du Nord, au ſeptentrion de l'île de la Trinité, dont elle eſt ſéparée par un canal aſſez large. Cette île n'a commencé à être habitée qu'en 1632, par les Hollandois qui y établirent une petite colonie. La France s'en empara en 1678; une de ſes armées navales forte de vingt vaiſſeaux de guerre, s'attacha à ce miſérable rocher qui n'eſt bon à rien, & qu'il a fallu depuis céder aux Hollandois qui s'y étoient établis. *Voyez* Tabago.

TA-

TABACOS, ſ. m. (*terme de relation.*) les eſpagnols du Mexique appellent *tabacos* des morceaux de roſeaux creux & percés, longs de trois piés ou environ, remplis de tabac, d'ambre liquide, d'épices & d'autres plantes échauffantes; ils allument ces roſeaux par un bout, & ils attirent par l'autre la fumée, qui les endort en leur ôtant toute ſenſation de laſſitude & de travail, c'eſt là l'opium des Mexiquains, qu'ils nomment dans leur langue *pocylt*. (*D. J.*)

TABÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoit trois villes de ce nom: l'une dans la Carie, l'autre dans la Pérée, & la troiſieme dans la Lydie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xiij.* en nomme une quatrieme aux confins de la Piſidie, du côté de la mer de Pamphylie. (*D. J.*)

TABAGIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) lieu où l'on va fumer. Celui qui tient la *tabagie*, fournit des pipes & du tabac à tant par tête. On cauſe, on joue & l'on boit dans les mêmes endroits. Il y a des *tabagies* dubliques en pluſieurs villes de guerre ou maritimes; on les appelle auſſi *eſtaminets*. On donne auſſi le nom de *tabagie* à la caſſette qui renferme la pierre, le briquet, l'amadou, le tabac & la pipe, en un mot, l'attirail du fumeur.

TABAGO *ou* TABAC, *île de*, (*Géog. mod.*) cette île la plus méridionale de toutes les Antilles ou îles Caraïbes, eſt ſituée par les 11 *deg.* 23 *min.* au nord de l'équateur, à dix-huit ou vingt lieues dans le ſud-eſt de la Grenade; ſa figure eſt oblongue, & ſon circuit peut être d'environ 20 lieues; toute cette étendue ſe trouve occupée par des montagnes couvertes de forêts, laiſſant entr'elles des eſpaces aſſez conſidérables au milieu deſquels coulent des torrens & des rivieres qui ne contribuent pas peu à fertiliſer le terrein dont on pourroit tirer un très-grand parti, ſi le pays étoit habité. Cette île a pluſieurs bonnes rades; les meilleures ſont celle de Jean le more, ſituée vers le nord, & celle de Rocbaye placée ſur le côté oriental dans la partie du ſud; cette derniere eſt la plus ſûre, étant preſque fermée par un banc de caies & de rochers à fleur d'eau, dont la diſpoſition naturelle ne laiſſe qu'un paſſage ſuffiſant pour les gros vaiſſeaux, qui ſont obligés de ranger la pointe de tribord, afin d'éviter les rochers qui reſtent à bas-bord, & de venir mouiller en-dedans ſur un fond aſſez inégal.

Ce fut vers le commencement du ſiecle dernier, qu'une compagnie de Fleſſingue jetta les premiers fondemens d'une colonie dans cette île; les Hollandois l'augmenterent conſidérablement; ils y bâtirent une ville & un fort qui furent détruits par l'armée navale aux ordres du maréchal d'Eſtrée. Depuis cette conquête les François ont toujours reſté en poſſeſſion de *Tabago*, dont ils ont négligé le rétabliſſement par des raiſons qui ſeroient trop longues à déduire dans cet article.

TABAKIDES, (*Géog. anc.*) village de Grece, dans la Béotie, à trois cens pas de la ville de Thèbes. On y voit un ſépulcre de marbre dans une égliſe greque, que les papas diſent être de S. Luc l'évangeliſte, & que M. Spon ſoupçonne avec plus de raiſon pouvoir être de S. Luc l'hermite, qui a un monaſtere de ſon nom dans une montagne voiſine. (*D. J.*)

TABALTHA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la Byzacène. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Tuburbum à Tabacæ, à 20 milles de Septimunicia, & à 32 de Cellæ-Picentinæ: c'étoit une ville épiſcopale. (*D. J.*)

TABARCA, (*Géog. mod.*) ville maritime d'Afrique, ſur la côte de la mer Méditerranée, au royaume de Tunis, entre la côte maritime de la ville de Tunis & celle d'Alger, à 20 lieues à l'eſt de Bonne. *Long.* 25. 2. *latit.* 37. 28. (*D. J.*)

TABARDILLO, ſ. m. (*Médec.*) nom eſpagnol d'une maladie commune aux étrangers nouvellement débarqués en Amérique. C'eſt une fievre accompagnée de ſymptomes les plus fâcheux, & qui attaque preſque tous les Européens quelques ſemaines après leur arrivée dans l'Amérique eſpagnole. La maſſe du ſang & des humeurs ne pouvant pas s'allier avec l'air d'Amérique, ni avec le chyle formé des nourritures de cette contrée, s'altere & ſe corrompt. On traite ceux qui ſont attaqués de cette maladie, par des remedes généraux, & en les ſoutenant peu-à-peu avec les nourritures du pays. Le même mal attaque les eſpagnols nés en Amérique, à leur arrivée en Europe; l'air natal du pere eſt pour le fils une eſpece de poiſon.

Cette différence qui eſt entre l'air de deux contrées, ne tombe point ſous aucun de nos ſens, & elle n'eſt pas encore à la portée d'aucun de nos inſtrumens. Nous ne la connoiſſons que par ſes effets; mais il eſt des animaux qui paroiſſent la connoître par ſentiment; ils ne paſſent pas même quelquefois du pays qu'ils habitent dans le pays voiſin où l'air nous ſemble être le même que l'air auquel ils ſont habitués. On ne voit pas ſur les bords de la Seine une eſpece de grands oiſeaux dont la Loire eſt couverte. L'inſtinct des bêtes eſt bien plus fin que le nôtre. (*D. J.*)

TABASCO, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne. Il eſt borné au nord par la baie de Campèche, au midi par le gouvernement de Chiapa, au levant par l'Yucatan, & au couchant par la province de Guaxaca. Ce pays a environ quarante lieues de long ſur autant de large. Comme il y pleut preſque pendant neuf mois continus, l'air y eſt extrèmement humide, & cependant fort chaud; la terre y eſt fertile en mais, miel & cacao; mais cette province abonde auſſi en tigres, lions, ſangliers, armadilles & en moucherons très-incommodes; auſſi eſt ce un pays fort dépeuplé; les Eſpagnols n'y ont qu'une ſeule ville de même nom, & qui eſt ſituée ſur la côte de la baie de ampèche. L'île de *Tabaſco* formée par les rivieres de S. Pierre & de S. Paul, peut avoir douze lieues de longueur, & quatre de largeur vers ſon nord; il y a dans cette île quelques baies ſablonneuſes d'où les tortues vont à terre poſer leurs œufs. (*D. J.*)

TABASCO, *riviere de*, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de même nom, dans la baie de Campèche. C'eſt la riviere la plus remarquable de toutes celles qui y ont leur embouchure. Elle prend ſa ſource ſur les hautes montagnes de Chiapo, & après s'être groſſie d'autres rivieres, elle court dans la mer par une bouche qui a près de deux milles de large; c'eſt là que cette riviere abonde en veaux marins, qui trouvent de bonne pâture dans pluſieurs de ſes criques. Le veau marin d'eau douce n'eſt pas auſſi gros que le veau marin qui vit dans la mer, mais il a la même figure & le même goût. (*D. J.*)

TABATIERE, ſ. f. *en terme de Bijoutier*, ſont des boëtes d'or, enrichies de pierres fines ou fauſſes; il y en a de toute eſpece, unies, gravées, ciſelées, incruſtées, émaillées, tournées, *&c.* quarrées, rondes, à huit pans, à contour, à bouge, à douſſine, en peloton, *&c.* L'on ne finiroit pas ſi l'on vouloit nommer tous les noms qu'on a donnés à la *tabatiere* d'or. Il ſuffit de dire en général que l'on les a tirés des choſes naturelles & communes, auxquelles elles reſſemblent, comme artichaux, poires, oignons, navettes, *&c.*

TABATIERE PLAINE, *en terme de Bijoutier*, eſt une boëte dont le corps eſt maſſif d'or, & enrichie de diverſes manieres, ſelon le goût du public & de l'ouvrier.

La partie la plus difficile à faire dans une *tabatiere* d'or ou d'argent, ou montée en l'un ou l'autre de ces métaux, c'eſt la charniere: voici comment on l'exécutera. Il faut d'abord préparer le fil de charniere. Pour cet effet, on prend un brin de fil d'or ou d'argent, quarré ou rond, qu'on applatit partout excepté à ſon extrémité, à l'épaiſſeur d'un quart de ligne, ou à peu près, ſelon la force dont on veut la charniere; il faut que l'épaiſſeur de la partie ſoit bien égale: l'on roule cette partie applatie, ſelon ſa longueur, ſur un fil de fer ou de cuivre rond, & on la paſſe à la filiere. Cette opération aſſemble & applique exactement les deux bords de la lame l'un contre l'autre, détruit la cavité & alonge le fil. On tire à la filiere, juſqu'à ce que le trou ſoit du diametre qu'on deſire; & quand il y eſt, on a un fil d'acier tiré, bien poli, que l'on introduit dans le trou, & l'on remet le tout enſemble dans la filiere: cette ſeconde opération applique les parties intérieures de la charniere contre le fil, & diminue ſon épaiſſeur ſans diminuer le diametre. On a ſoin de graiſſer le fil d'acier avant de l'introduire, avec du ſuif ou de la cire. On tire juſqu'à un trou marqué de la filiere. On retire le fil d'acier, & comment? Pour cet effet, on paſſe ſon extrémité dans un trou juſte de ſon diametre de la filiere. Alors l'épaiſſeur du fil de charniere ſe trouve appuyée contre la filiere; on prend les tenailles du banc, & on tire le fil d'acier qui vient ſeul. Ou bien on prend le bout du fil d'acier dans un étau à main:

on paſſe le fil de charniere dans un trou plus grand que ſon diametre. On prend la pointe reſſerrée du fil de charniere avec la tenaille du banc, & on tire. Il arrive aſſez ſouvent que le fil d'acier ſe caſſe dans le fil de charniere, alors on coupe le fil de charniere par le milieu: on fait enſorte que dans la coupure ou entaille puiſſe être reçu un fil de fer: on le tord autour; & on paſſe & repaſſe le tout dans une filiere, plus grande que le fil de charniere, mais moindre que le fil de charniere avec le fil de fer mis dans la coupure, & on tire. Quand le fil d'acier eſt tiré de la charniere, on la paſſe dans ſon calibre, dont la différence des ouvertures n'étant pas perceptible à la vue, l'entrée eſt marquée. Il y a très-peu de différence entre le trou de la filiere, & le trou du calibre; c'eſt pour cela qu'on a marqué le trou de la filiere. On tire la charniere pluſieurs fois par le calibre, afin qu'il puiſſe y rentrer plus aiſément; & le fil de charniere eſt fini: c'eſt de ce fil qu'on fait des charnons.

Les charnons ſont des bouts de fil de charniere. Pour avoir des charnons on commence par couper le fil de charniere par bouts d'un pouce & demi ou deux pouces de longueur. On ébarbe un des bouts, & on le préſente dans le calibre du côté de ſon entrée; après l'avoir paſſé, on a un morceau de bois, dans lequel on place le calibre à moitié de ſon épaiſſeur. On fait entrer dans le calibre le fil de charniere avec un maillet, juſqu'à ce qu'il ſoit à ras du trou de ſortie, & un peu au-delà. On a une lame de couteau, taillée en ſcie, qu'on appelle *ſcie à charnon*, avec laquelle on coupe le bout de charniere excédant à ras du trou d'entrée. On lime enſuite les deux faces avec une lime douce. Il faut que le calibre ſoit trempé dans toute ſa dureté, afin que les limes ne mordent pas ſur ces faces. Cela fait, on fraiſe les deux entrées du trou du charnon; puis avec un outil appellé *repouſſoir*, *voyez* REPOUSSOIR, on fait ſortir le charnon, & on le repare. On a une pointe conique, qu'on fait entrer avec force dans le charnon, pour en écarter l'aſſemblage & l'appercevoir. Il faut obſerver que la matiere dont on a tiré le fil de charniere, eſt crud & non recuit, afin de lui conſerver ſon élaſticité.

On a un burin, & afin de ne plus perdre de vue l'aſſemblage que la pointe a fait paroître, on tire un trait de burin dans toute ſa longueur, mais qu'on rend plus ſenſible ſur les extrémités. Puis on barre ce trait avec la lime, ou l'on y fait de petites tranchées perpendiculaires; puis avec le burin, on emporte un peu de la vive-arrête du trou libre, car la pointe eſt toujours dans le charnon; puis on ébarbe le bord extérieur, puis on change la pointe de trou, & l'on en fait autant à l'autre bout: pour lors le charnon eſt prêt à lier, & à former la charniere.

Il faut avoir les porte-charnieres. Les porte-charnieres ſont deux parallélipipedes ſoudés que les Artiſtes appellent *quarrés*, que l'on met appliqués l'un au-deſſus, & l'autre à la cuvette: celui qui tient à la cuvette eſt quelque peu profilé. Il faut que les ſurfaces de ces parallélipipedes s'appliquent l'une contre l'autre, ſans ſe deborder par dehors. Quand cela eſt fait, on diviſe la circonférence du charnon en trois parties égales. On prend la moitié de la corde du tiers, & l'on trace la couliſſe ſur toute la longueur des quarrés, prenant ſur la hauteur de chaque porte-charnieres la moitié de la corde du tiers, & ſur la profondeur, les deux tiers du diametre. Il eſt évident que quand les charnons ſeront fixés dans les couliſſes, la boëte s'ouvrira d'un angle de 120 degrés. Il eſt évident que voilà les vive-arrêtes des couliſſes déterminées.

Après cela, je fais ſur ces traits qui déterminent les vive-arrêtes, autant de traits de paralleles qui ſervent de tenons aux précédens; car il eſt évident que quand on fera la couliſſe, les premiers traits diſparoîtront. Pour faire les cent quatre-vingt couliſſes, on commence par enlever les angles; pour évider le reſte, on a des échopes à couliſſes. Ce ſont des eſpeces de burins qui ont la courbure même du charnon ſur leur partie tranchante. On enleve avec cet outil la matiere, & l'on acheve la couliſſe pour la dreſſer on a des limes à couliſſes. Ce ſont des limes cylindres, rondes, du diametre de la couliſſe ou un peu plus petit, afin que le charnon ne porte que ſur les bords de la couliſſe. Avant que de ſouder les charnons, on s'aſſure que la couliſſe eſt droite au fond par le moyen d'une petite regle tranchante, que l'on poſe par-tout, & ſur toute la longueur. Il faut que le nombre des charnons ſoit impair, afin que les charnons des deux bouts qu'on laiſſe plus longs que les autres, à diſcrétion, ſoient tous deux ſoudés en-haut. On enfile tous les charnons dans un fil de fer, on poſe les deux couliſſes l'une ſur l'autre, & on y place les charnons; & l'on marque avec un compas ſur les porte-charnieres d'en-haut, la longueur des charnons des deux bouts, ou maîtres charnons; puis avec une pointe on marque au-deſſus & au-deſſous ſur les porte-charnieres, les places de tous les charnons. On déſaſſemble le tout, puis dans les couliſſes, par-tout où il doit y avoir un charnon ſoudé, on donne 2 ou 3 traits de burin tranſverſalement pour donner de l'air à la ſoudure. On remet les charnons enfilés dans la couliſſe du deſſous; on commence par lier les deux charnons du bout avec du fil de fer, puis les autres alternativement. Enſuite on retire le fil de fer paſſé dans les charnons, & tous les charnons de la couliſſe d'en-bas tombent. On les reprend, & on les place & lie dans les intervalles de la couliſſe d'en-bas, qui leur ont été marqués par la pointe à tracer, & les coups de burin tranſverſals. Cela fait, on tient avec une pince à charnon, les charnons, & on les range ſelon l'aſſemblage marqué par les traits du burin donnés fort ſur les bouts, dans le milieu des couliſſes; on commence par faire le couvercle ſur la cuvette par le devant, & l'on abaiſſe les couliſſes l'une vers l'autre, juſqu'à ce que les charnons ſe touchent; puis avec une pointe on les fait engager les uns entre les autres, puis on poſe un des maîtres charnons ſur une enclumot perpendiculairement, & l'on frappe ſur l'autre maître charnon avec un petit marteau, pour les ſerrer tous les uns contre les autres: en obſervant de ſe régler ſur les traits de compas faits au-deſſus qui déterminent la longueur des maîtres charnons. On voit bien qu'il y a entre chaque charnon & la couliſſe oppoſée, l'intervalle au moins du fil de fer; on frotte les fils de fer de ſel de verre, pour empêcher la ſoudure de s'y attacher, puis on les ſoude ou enſemble, ou ſéparément. Si enſemble, on ſépare beaucoup les couliſſes; ſi ſéparément, on commence par rocher avec une eau de borax, le dedans de la couliſſe. On charge les charnons de ſoudure, coupée par paillons, qu'on ne met que d'un côté; on roche d'eau de borax, on fait ſécher, en poſant après ſur un feu doux; & l'on obſerve que les paillons de ſoudure ne s'écartent point, juſqu'à ce que le borax ait fait ſon effet d'ébullition. Il eſt eſſentiel qu'une charniere ſoit proprement ſoudée. Pour cet effet, il faut mettre une juſte proportion de ſoudure, tant pour ne point porter pluſieurs fois au feu, s'il en manquoit, que pour éviter d'en charger les couliſſes, ou de boucher quelques charnons, ou de ſouder la cuvette avec le deſſus. Si on ſoude enſemble les deux pieces, on arrange ſa piece ſur un pot à ſouder, où l'on a préparé un lit de charbons plats; on arrange ſur la piece & autour, d'autres charbons allumés, laiſſant ou à découvert, ou facile à découvrir, la partie à ſouder. On a ſa lampe allumée; on entretient le feu avec un ſoufflet de loin, pour échauffer également la piece, en prenant ſoin de ne lui pas donner trop de chaleur: puis on la porte à la lampe, où on ſoude au chalumeau. On la tire du feu, on la laiſſe refroidir, on la déroche, & on la nettoye, c'eſt-à-dire qu'on enleve exactement toute la ſoudure, ſans toucher au charnon, ni à la couliſſe d'aucune façon. Pour cet effet, on a deux échoppes plates & inclinées; l'une pour nettoyer à droite, l'autre à gauche, ou une ſeule à face droite. La charniere nettoyée, on la raſſemble & on y paſſe une goupille facile. On a eu le ſoin de frotter les charnons de cire, afin que l'action de la ſoudure, s'il en eſt reſté ſur les charnons, ſoit moins violente. On fait aller les deux côtés, & ſi l'on apperçoit des traces ſur les charnons, c'eſt une marque qu'il eſt reſté de la ſoudure. Il faut tout démonter, & l'ôter; c'eſt un défaut préjudiciable: & voilà la charniere montée.

TABATIERE DE CARTON, *maniere de fabriquer les tabatieres de carton, rondes, quarrées & ovales*. Il faut avoir des moules d'un bois bien ſec; les plus grands moules pour homme ſont du numéro 36.

Ils vont toujours en diminuant d'une ligne juſqu'au numéro 30 incluſivement.

Les moules pour femmes ſont des numéros 25 & 24, & plus petits ſi l'on veut, mais les deux premiers numéros ſont les plus en uſage.

Il faut obſerver qu'il faut que le bas des cuvettes aient une ligne de plus que le haut.

Il faut que les couvercles aient une ligne de plus que le haut des cuvettes, & le bas deux lignes, ainſi qu'aux boîtes quarrées & aux ovales.

Pour faire la colle il faut avoir de bonne farine de froment que l'on délaye bien avec de l'eau de fontaine ou de riviere; quand elle eſt bien délayée & qu'il n'y reſte plus de grumeaux, on la met deſſus le feu, & on la remue toujours avec une grande ſpatule de bois de tous côtés, & au milieu du chaudron, afin qu'il n'y ait aucune partie qui s'y prenne; qu'elle ne ſoit ni trop claire, ni trop épaiſſe, mais ſurtout qu'elle ſoit bien cuite.

Il ne faut point s'en ſervir qu'elle ne ſoit froide, & lorſqu'elle l'eſt, on leve la peau qui s'eſt formée deſſus, que l'on jette.

Il faut que les bandes de papier ayent 18 lignes de hauteur, & pour les couvercles 9, & toute la longueur du papier, les feuilles de papier ouvertes en deux.

Les bandes pour les boîtes pour femmes auront 16 lignes, & pour les couvercles 8, & elles ſeront de la même longueur que les bandes pour les grandes.

Il faut mettre ſur les grandes cuvettes pour homme 20 bandes, & autant aux couvercles.

Pour femmes il faut mettre 16 bandes, & autant aux couvercles. Aux cuvettes pour hommes on mettra 36 quarrés, & autant aux couvercles. Aux cuvettes pour femmes on mettra 30 quarrés & autant aux cuvettes. On donnera ci-après la grandeur des quarrés, & la maniere de les arranger.

Pour les boîtes quarrées & les ovales, il faut que les bandes aient 20 lignes de hauteur pour les cuvettes, & 10 pour les couvercles.

Il faut pour celles pour hommes 40 quarrés & 20 pour les couvercles.

A celles pour femmes 36 quarrés, & 18 aux couvercles.

Il faut avoir attention de donner à chaque coleuſe le nombre de bandes & de quarrés qu'il lui faut, & prendre bien garde que chacune emploie le nombre qu'on lui aura donné, y en ayant beaucoup qui en cachent pour avoir plutôt achevé leur ouvrage, s'embarraſſant fort peu que leurs boîtes ſoient fortes ou non; ce qui cauſe beaucoup de préjudice à ceux qui entreprennent cette fabrique.

Il faut auſſi avoir l'œil qu'elles ne caſſent point leurs bandes & leurs quarrés.

Pour mettre les bandes, il faut avoir ſoin de coller la table, & de mettre les quatre bandes l'une à côté de l'autre, & mettre de la colle ſur les bandes; après quoi l'on prend une bande que l'on tourne au-tour du moule, ayant attention, lorſqu'on la tourne, de bien faire ſortir la colle avant de mettre l'autre, & de même juſqu'à la fin des quatre bandes.

Il faut avoir attention que les quatre premieres bandes ne ſurpaſſent point le haut des cuvettes, ainſi que les bandes des couvercles.

Avant de mettre les bandes aux couvercles, il faut mettre aux cuvettes ſept quarrés, trois d'abord collés l'un ſur l'autre, & croiſés, & les quatre autres enſuite, lorſqu'on aura bien fait ſortir la colle de deſſous les trois premiers, & enſuite faire ſortir la colle des quatre autres.

Enſuite vous mettez les cuvettes au four pour les ſécher, pendant lequel tems vous mettez les bandes aux couvercles, & enſuite les quarrés de la même façon qu'aux cuvettes.

Pour les quarrés, il faut mettre auſſi de la colle ſur la table, & mettre le quarré deſſus; enſuite mettre de la colle ſur le quarré, & ainſi juſqu'à la fin: il faut ſe ſouvenir de mettre les quarré en triangle; il faut que les pointes des quarrés ſoient bien applanies, après avoir bien fait ſortir la colle, & faſſent bien le rond.

Aux moules pour femmes on mettra 3 bandes pour les quatre premieres couches, & quatre à la derniere, ce qui compoſera les 16 bandes.

On mettra ſix quarrés à chaque couche trois à trois, ce qui compoſera les 30 quarrés.

Maniere de monter les boîtes à l'eau. Il faut commencer par tremper un quarré de papier dans de l'eau, & l'appliquer ſur le haut de la cuvette & du couvercle; il faut qu'il déborde, afin qu'il puiſſe s'abattre un peu ſur les côtés de la cuvette; enſuite vous mettez une bande de la hauteur de la cuvette trempée dans l'eau, que vous ſerrez le plus que vous pouvez au-tour de la cuvette, & prendre garde qu'elle ne ſe caſſe, de peur de découvrir le bois; il ne faut pas que la bande ſoit ſi longue que celle ci-deſſus, il ſuffit qu'un bout croiſe de deux ou trois doigts deſſus l'autre; il faut auſſi obſerver que la bande ne doit pas paſſer le haut de la cuvette, ainſi qu'à la premiere couche, parce que cela feroit creuſer les boîtes.

Lorſque les boîtes où l'on aura mis les premieres bandes & les quarrés, ſeront ſeches, il faudra qu'un rapeur, avec une rape à bois, rape les pointes des quarrés, & les rende unies aux bandes, & qu'il faſſe bien attention s'il n'y a point de vents ou cloches aux bandes; & au cas qu'il y en ait, qu'il les rape afin qu'il ne reſte aucun creux.

Aux quatre dernieres couches, on ne mettra que les quatre bandes, que l'on fera un peu paſſer le haut des cuvettes, & on mettra ſécher; & pendant que les cuvettes ſécheront, on mettra les bandes aux couvercles; quand les cuvettes ſeront ſeches, on rapera le deſſus des quarrés, afin que les bandes qui excéderont les moules ſoient ôtées, & on mettra les quarrés; on en fera autant juſqu'à la fin; à la derniere couche on mettra huit quarrés, & on obſervera de ne les mettre que quatre à quatre, & de bien faire ſortir la colle.

Le meilleur papier & le plus en uſage, eſt appellé *grand quarré de Caen;* pour la longueur des bandes, on ouvre une main de papier en deux, & on prend toute la longueur pour les bandes.

Pour les quarrés on prend la meſure du haut des moules, & on coupe les quarrés de façon qu'ils débordent un tant ſoit peu les moules, & cela pour les 2 premieres couches; & enſuite on les fait un peu plus grands, à proportion que les boîtes groſſiſſent.

Enſuite on les donne au tourneur pour les tourner en-dedans & en dehors; lorſqu'elles ſont achevées & bien ſeches, il faut faire attention qu'il ne faut point que le rapeur rape les boîtes lorſque la derniere couche eſt achevée, parce que c'eſt l'affaire du tourneur.

Maniere de vernir les boîtes. Quand les boîtes ſont tournées, on y met une couche de vernis à l'apprêt, d'un jaune brun; & enſuite on les met ſur une grille, la cuvette ſéparée du couvercle, cependant de façon qu'on puiſſe reconnoître le couvercle de la cuvette; on les met deſſus la grille le cul en haut, & on obſerve qu'elles ne ſe touchent point; on les met dans le four: quand elles ſont ſeches, on y met une autre couche, & on fait de même juſqu'à ſept couches, obſervant de les faire ſécher à chaque couche, & qu'elles ſoient bien ſeches.

Après la derniere couche, on les donne au tourneur pour ôter ce qui pourroit y avoir de graveleux, & les poncer en dedans & en dehors avec de la ponce bien fine trempée dans de l'eau; enſuite on y met ſept à huit couches de vernis noir; & ſurtout qu'elles ſoient bien ſeches à chaque couche; & il faut obſerver que le pinceau ne ſoit point trop chargé de vernis, & que les couches ne ſoient point épaiſſes, ni le vernis trop épais.

Quand toutes les couches ſont miſes, vous les faites poncer par le tourneur en-dedans, & à la main en-dehors avec de la ponce bien fine, & enſuite du tripoli avec de l'eau; enſuite vous les faites graver, ou guillocher en or creux, ou en or plat; ou vous en faites poſer avec de la nacre, du burgos & des feuilles de cuivre très-minces, il en faut avoir de toute eſpece.

Pour mettre en or les gravées, ou guillochées, il faut paſſer deſſus très-légérement un vernis qu'on appelle *mordant*, & avant qu'il ſoit tout-à-fait ſec, avoir de petits livrets de feuilles d'or; on applique une feuille d'or deſſus doucement avec la main; aux boîtes gravées & guillochées en or creux, on en met deux feuilles.

Pour les boîtes en couleur, il faut mettre deux ou trois couches de couleur l'une après l'autre, c'eſt-à-dire qu'il faut que l'une ſoit ſeche avant que de mettre la ſuivante, après quoi on les donne au tourneur pour les polir en dedans; enſuite on y met trois ou quatre couches de vernis blanc, l'une après l'autre, la précédente toujours ſeche avant celle qui ſuit; & puis on les luſtre avec du tripoli bien fin dans de l'eau.

On ſe ſert du mordant avant de poſer la nacre, burgos ou le cuivre.

On met toutes ces boîtes dans le four à un feu lent, de

de peur que l'or ou les couleurs ne noirciſſent; il faut faire auſſi attention qu'il n'y ait point de fumeron dans le charbon; quand ce ſont des boîtes gravées, il ne faut mettre de feuilles d'or que ſur la gravure; & l'on ôtera quand la boîte ſera ſeche, l'or qui eſt dans l'entre-deux de la gravure avec un petit outil pointu.

Quand ce ſont des boîtes guillochées à-plat, on ne met point de mordant, mais les couleurs à deux ou trois couches; après quoi, trois à quatre couches de vernis blanc; il faut prendre garde que le feu des fours ſoit bien modéré, de crainte que le vernis ne gerſe.

Pour celles que l'on veut mettre en peinture, il ne faut graver qu'autour du couvercle de la cuvette; la peinture ſe fait au milieu; on grave des cartouches aux côtés, dans leſquelles on repréſente des fleurs; mais quand elles ſont peintes, il ne faut pas les mettre au four, il faut qu'elles ſechent d'elles-mêmes.

TABAXIR, ſ. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) Avicenne déſigne par le nom *tabaxir*, la cendre des racines de cannes à ſucre brûlées, & les interpretes ont rendu ce mot *tabaxir*, par celui de *ſpode*; mais, ſelon les apparences, ce ſpode prétendu, que l'on n'apportoit en Europe qu'en petite quantité des pays orientaux, étoit une eſpece de ſucre encore impur, & non raffiné; & c'eſt auſſi ce qu'a prouvé Saumaiſe dans ſon traité du ſucre. Il n'eſt donc pas ſurprenant que les Arabes, & ceux qui les ont ſuivis, aient donné tant d'éloges à ce ſpode pris intérieurement; car ils avoient été trompés par la couleur de cendre, & par le rapport des marchands, qui diſoient que cette poudre de couleur cendrée, avoit été tirée des roſeaux; & de-là on s'eſt perſuadé que c'étoit de la cendre de roſeaux; Bachin appelle plus juſtement *tabaxir*, la canne à ſucre, *arundo ſaccarifera*, le maraba des Indiens. *Voyez* MARABA. (*D. J.*)

TABEA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la grande Phrygie, ſelon Strabon, *liv. XII. p.* 575.

TABÉITES, (*Hiſt. du mahomét.*) c'eſt-à-dire, *les ſuivans*, ſectateurs, ou adhérens de Mahomet, & ils forment le ſecond ordre de muſulmans qui ont vécu de ſon tems. Les *tabéiſtes* ont de commun avec les ſahabi ou compagnons du prophete, que pluſieurs d'entr'eux ont été ſes contemporains, mais la différence qu'il y a, c'eſt qu'ils ne l'ont point vu, ni n'ont converſé avec lui. Quelques-uns ont ſeulement eu l'honneur de lui écrire, & de l'informer de leur converſion à l'islamiſme. Tel fut le Najashi, ou roi d'Ethiopie, le premier prince, ſelon Abd'al-Baki, que Mahomet invita à embraſſer ſa religion; mais qui ne le vit jamais, & eut ſeulement commerce avec quelques-uns de ſes compagnons. Tel fut auſſi Badhan le perſan, gouverneur de l'Arabie heureuſe, avec tous les perſans, qui, à ſon exemple, embraſſerent ſans difficulté l'islamiſme. Tels furent enfin tous les peuples de l'Arabie, & les princes que le prophete convertit à ſa religion. (*D. J.*)

TABELLION, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un officier public qui expédie les contrats, teſtamens & autres actes paſſés par les parties.

On confond quelquefois le terme de *tabellion* avec celui de notaire, ſur-tout dans les campagnes, où les notaires des ſeigneurs ſont communément appellés *tabellions*. Cependant ces termes *notaire* & *tabellion* pris par chacun dans leur véritable ſignification, ne ſont point ſynonymes, & le terme de *tabellion* n'a point été introduit pour déſigner des notaires d'un ordre inférieur aux notaires royaux, qui réſident dans les grandes villes.

Le terme de *tabellion* vient du latin *tabula*, *ſeu tabella*, qui dans cette occaſion ſignifioit ces tablettes enduites de cire dont on ſe ſervoit autrefois au lieu de papier. On appella chez les Romains *tabularius ſeu tabellio*, l'officier qui gardoit les actes publics; il exerçoit en même tems la fonction de greffier; c'eſt pourquoi les termes de *ſcribæ* & de *tabularii* ſont preſque toujours conjoints dans les textes du droit, & ſouvent pris indifféremment l'un pour l'autre.

Les *tabellions* romains faiſoient même à certains égards la fonction de juges, tant envers les parties qu'envers leurs procureurs, & il n'y avoit point d'appel de leurs jugemens; ainſi que le remarque Caſſiodore en ſa formule des notaires.

Les notaires, qui n'étoient alors que les clercs ou les aides des *tabellions*, recevoient les conventions des parties, qu'ils rédigeoient en ſimples notes abrégées; & les contrats dans cette forme n'étoient point obligatoires ni parfaits, juſqu'à ce qu'ils euſſent été écrits en toutes lettres, & mis au net, *in purum ſeu in mundum redacti*, ce qui ſe faiſoit par les *tabellions*.

Ces officiers ne ſignoient point ordinairement la note ou minute de l'acte; ils ne la faiſoient que pour les parties qui ne ſavoient pas ſigner.

Quand le notaire avoit fait la groſſe ou expédition au net, il la délivroit ſur le champ à la partie ſans être tenu de la faire enregiſtrer préalablement, ni même de conſerver la note ou minute, laquelle n'étoit plus regardée que comme le projet de l'acte.

Mais ce qu'il faut encore remarquer, c'eſt que les contrats ainſi reçus par les notaires, & expédiés par les *tabellions*, ne faiſoient pas à Rome une foi pleine & entiere, juſqu'à ce qu'ils euſſent été vérifiés par témoins ou par comparaiſon d'écriture; c'eſt pourquoi pour s'exempter de la difficulté de faire cette vérification, on les inſinuoit & publioit *apud acta*.

En France les juges ſe ſervoient anciennement de leurs clercs pour greffiers & pour notaires; ces clercs recevoient en préſence du juge les actes de juriſdiction contentieuſe; & en ſon abſence, mais néanmoins ſous ſon nom, les actes de juriſdiction volontaire.

Dans toutes les anciennes ordonnances juſqu'au tems de Louis XII. les greffiers ſont communément appellés *notaires*, auſſi-bien que les *tabellions*, & la fonction de greffiers & *tabellions* y eſt confondue, comme n'étant qu'une ſeule & même charge.

Les greffes & *tabelliones* étoient communément donnés à ferme; ce qui continua ſur ce pié juſqu'au tems de François I. lequel par un édit de l'an 1542, érigea les clercs des *tabellions* en titre d'office, & en fit un office ſéparé de celui du maître, voulant qu'en chaque ſiege royal où il y avoit un *tabellion*, il y eût un certain nombre de notaires, au lieu des clercs ou ſubſtituts que le *tabellion* avoit auparavant; & que dans les lieux où il y avoit pluſieurs notaires, il y eût en outre un *tabellion*: on attribua aux notaires le droit de recevoir les minutes d'actes, & aux *tabellions* le droit de les mettre en groſſe.

Mais depuis, Henri IV. réunit les fonctions de notaire & de *tabellion*, ce qui a eu ſon exécution, excepté dans un petit nombre d'endroits, où la fonction des *tabellions* eſt encore ſéparée de celle des notaires.

On entend par *droit de tabellionage*, le droit de créer des notaires & *tabellions*; ce droit n'appartient qu'au roi, & les ſeigneurs ne peuvent en établir dans leurs juſtices qu'autant qu'ils ont ce droit par leurs titres, & que la conceſſion eſt émanée du roi.

On donne quelquefois le nom de *tabellion* aux notaires des ſeigneurs, comme pour les diſtinguer des notaires royaux, quoiqu'ils aient les mêmes fonctions, chacun dans leur diſtrict. *Voyez la Novelle* 44 de Juſtinien; Loyſeau, *des offices, liv. II. ch. v.* le *recueil des ordonnances*, & le *mot* NOTAIRE. (*A*)

TABELLIONAGE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) charge & fonction du tabellion.

TABELLIONNER, v. act. (*Gramm.*) mettre en forme un contrat, quand on le livre en parchemin & groſſoyé, à la différence de la note ou copie de minute de contrat ou obligation qui ſe délivre en parchemin, & ſans faire mention du garde-ſcel.

TABENNE, (*Géog. anc.*) lieu d'Egypte, dans la haute Thébaïde, ſur le bord du Nil, au diocèſe de Tentyre. C'eſt à *Tabenne* que ſaint Pacôme bâtit le premier un monaſtere de ſa congrégation. Il le gouverna depuis l'an 325 de Jeſus-Chriſt, juſqu'à 349. (*D. J.*)

TABENUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) pays de l'Aſie mineure, dans la Myſie, apparemment aux confins de la Phrygie.

TABEOUN, ſ. m. *terme de relation*, ce mot veut dire *les ſuivans*; c'eſt ainſi que les muſulmans appellent les perſonnages qui ont ſuivi les compagnons de Mahomet, & qui ont enſeigné ſa doctrine; comme ils n'ont paru qu'après la centieme année de l'hégire, leur autorité eſt beaucoup moindre que celle de leurs prédéceſſeurs. (*D. J.*)

TABERNA, (*Géog. anc.*) ce mot a été employé dans la géographie pour déſigner certains lieux où les voyageurs s'arrêtoient, où il y avoit une hôtellerie, ou un cabaret; & comme quelquefois il s'eſt formé des villes dans ces ſortes d'endroits, elles en ont pris leur nom. Ainſi *Tabernæ*, aujourd'hui Rheinzabern; un autre *Tabernæ* eſt Bergzabern, fortereſſe qui aſſuroit une des principales gorges de la monta-

gne des Voſges; c'eſt à celle-ci qu'Adrien de Valois rapporte le *Tabernæ* d'Auſone. *Tres Tabernæ*, Faverne à l'entrée des Voſges; l'Italie & l'Epire avoient auſſi des villes de ce même nom. *Voyez* TRES TABERNÆ.

Enfin les Romains ont appellé ainſi quelques places frontieres, à cauſe des tavernes qui s'y établirent pour la commodité des troupes. (*D. J.*)

TABERNA, PILA, (*Littérat.*) Horace entend par *taberna* non-ſeulement ce que nous appellons une *taverne*, mais toutes ſortes de boutiques où les gens oiſifs s'aſſembloient pour jaſer, & pour apprendre des nouvelles. Les Grecs appellent ces boutiques λέσχας. Le même poëte déſigna par *pila*, les boutiques des libraires, parce que ces boutiques étoient ordinairement autour des piliers des édifices publics, c'eſt pourquoi Catulle joint enſemble *taberna* & *pila*;

Salax taberna, *voſque contubernales*
A pileatis nona fratribus pila.

„ Infâme boutique, & vous qui l'habitez, & qui vous „ tenez au neuvieme pilier à compter depuis le temple des jumeaux ſi connus par le bonnet romain „ qu'ils portent ſur la tête.... (*D. J.*)

TABERNA MERITORIA, (*Antiq. rom.*) l'*hôtel de Mars*; c'étoit une eſpece d'hôtel des invalides à Rome, où l'on nourriſſoit aux dépens de la république, les ſoldats qui avoient combattu vaillamment pour elle. (*D. J.*)

TABERNACLE, ſ. m. (*Menuiſerie, Orfévrerie.*) ouvrage de menuiſerie, ou d'orfévrerie, fait en forme de petit temple que l'on met ſur un autel, pour y renfermer le ciboire où ſont les ſaintes hoſties.

On appelle *tabernacle iſolé*, un *tabernacle* dont les quatre faces, reſpectivement oppoſées, ſont pareilles. Tel eſt le *tabernacle* de l'égliſe de ſainte Génévieve, & celui des peres de l'Oratoire rue ſaint Honoré à Paris.

Le mot de *tabernacle* vient du latin *tabernaculum*, une tente.

TABERNACLE, (*Hiſt. ſacr.*) temple portatif où les Iſraélites, durant leur voyage du déſert, faiſoient leurs actes de religion, offroient leurs ſacrifices, & adoroient le Seigneur. Moyſe voulant établir chez les Iſraélites un culte uniforme, & des cérémonies reglées, fit dreſſer au milieu de leur camp, ce temple portatif conforme à un état de peuples voyageurs. Ce temple portatif pouvoit ſe monter, ſe démonter, & ſe porter où l'on vouloit.

Il étoit compoſé d'ais, de peaux, & de voiles; il avoit trente coudées de long ſur dix de haut; & autant de large, & étoit partagé en deux parties. Celle dans laquelle on entroit d'abord, s'appelloit *le ſaint*, & c'étoit-là qu'étoient le chandelier, la table avec les pains de propoſition, & l'autel d'or ſur lequel on faiſoit brûler le parfum. *Héb. ix.* 2.

Cette premiere partie étoit ſéparée par un voile, de la ſeconde partie, qu'on nommoit *le ſanctuaire*, ou *le ſaint des ſaints*, dans laquelle étoit l'arche d'alliance. L'eſpace qui étoit au-tour du *tabernacle*, s'appelloit *le parvis*, dans lequel, & vis-à-vis l'entrée du *tabernacle*, étoit l'autel des holocauſtes, & un grand baſſin d'airain plein d'eau, où les prêtres ſe lavoient avant que de faire les fonctions de leur miniſtere. Cet eſpace qui avoit cent coudées de long, ſur cinquante de large, étoit fermé d'une enceinte de rideaux, ſoutenus par des colonnes d'airain; tout le *tabernacle* étoit couvert de voiles précieux, par-deſſus leſquels il y en avoit d'autres de poil de chevre, pour les garantir de la pluie & des injures de l'air.

Les Juifs regardoient le *tabernacle*, comme la demeure du Dieu d'Iſraël, parce qu'il y donnoit des marques ſenſibles de ſa préſence, & que c'étoit-là qu'on devoit lui offrir ſes prieres, ſes vœux, & ſes offrandes. C'eſt auſſi pour cette raiſon, que le *tabernacle* fut placé au milieu du camp, & entouré des tentes des Iſraélites, qui étoient rangées tout-au-tour ſelon leur rang. Judas, Zabulon, & Iſſachar, étoient à l'orient; Ephraïm, Benjamin, & Manaſſé, à l'occident; Dan, Azer, & Nephtali, au ſeptentrion; Ruben, Siméon, & Gad, au midi.

Le grand *tabernacle* fut érigé au pié du mont Sinaï, le premier jour du premier mois de la ſeconde année après la ſortie d'Egypte, l'an du monde 2514. Il tint lieu de temple aux Iſraélites, juſqu'à ce que Salomon en eût bâti un, qui fut le centre du culte des Hébreux. L'Ecriture remarque qu'avant que le grand *tabernacle*, dont nous parlons, fût conſtruit, Moïſe en avoit fait un plus petit, qui étoit une eſpece de pavillon, placé au milieu du camp; il l'appella le *tabernacle de l'alliance*; mais il le dreſſa loin du camp, lorſque les Iſraélites eurent adoré le veau d'or. (*D. J.*)

TABERNACLE, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, dans l'Ecriture, a une ſignification fort étendue; il ſe prend quelquefois pour toutes les parties du *tabernacle*, le ſanctuaire, le lieu ſaint, & le temple même; il ſe prend auſſi pour *maiſon*, *I. rois*, *xiij.* 2. pour *tente*, Gen. *ix.* 21. pour l'*égliſe des fideles*, Apoc. *xxj.* 3. enfin pour le *ciel*, Hébr. *viij.* 2. Le monde, dit Philon, eſt le vrai *tabernacle* de Dieu, dont le lieu très-ſaint eſt le ciel. Le même auteur remarque que ſi les Iſraélites, en ſortant d'Egypte, étoient d'abord arrivés dans le pays qui leur étoit promis, ils auroient bâti un temple ſolide, mais qu'étant obligés d'errer pluſieurs années dans le déſert, Moïſe leur fit dreſſer le *tabernacle*, qui étoit un temple portatif, afin de faire par-tout le ſervice divin. (*D. J.*)

TABERNACLES, *fête des*, (*Hiſt. des Hébr.*) l'une des trois grandes fêtes des Juifs; ils la célébroient après la moiſſon, le quinzieme du mois Tizri, pendant ſept jours, qu'ils paſſoient ſous des tentes de verdure, en mémoire de ce que leurs peres avoient ainſi campé dans le déſert. On offroit chacun des jours que duroit la fête, un certain nombre de victimes en holocauſte, & un bouc en ſacrifice, pour le péché du peuple. Les Juifs, pendant tout ce tems, faiſoient des feſtins de réjouiſſance avec leurs femmes & leurs enfans, où ils admettoient les Lévites, les étrangers, les veuves, & les orphelins.

Les ſept jours expirés, la fête ſe terminoit par une ſolemnité qu'on célébroit le huitieme jour, & où tout travail étoit défendu de même que le premier jour; tous les mâles, en ce jour, devoient ſe rendre d'abord au *tabernacle*, & enſuite au temple; & ils ne devoient point y paroître les mains vuides, mais offrir au Seigneur des dons & des ſacrifices d'actions de graces, chacun à proportion de ſon bien. (*D. J.*)

TABERNACLE, (*Marine.*) terme de galere. C'eſt une petite élévation vers la pouppe, longue d'environ quatre piés & demi, entre les eſpaces où le capitaine ſe place, quand il donne ſes ordres (*Q*)

TABERNÆ MONTANA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée en forme de ſoucoupe profondément découpée; le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit en forme de veſſie, qui eſt le plus ſouvent double; ce fruit s'ouvre longitudinalement, & contient des ſemences oblongues, revêtues d'une chair très-tendre. Plumier, *nov. plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Miller en compte les deux eſpeces ſuivantes. *Tabernæ montana lacteſcens, lauri folio, flore albo, ſiliquis rotundioribus*. Houſt. *Tabernæ montana* laiteuſe, à feuilles de citron ondées. *Tabernæ montana lacteſcens, lauri folio, flore albo, ſiliquis rotundioribus*.

La premiere eſpece eſt commune à la Jamaïque, & dans pluſieurs autres contrées des climats chauds de l'Amérique, où elle s'éleve à la hauteur de quinze ou ſeize piés, & a le tronc droit, uni, & couvert d'une écorce blanchâtre; du ſommet du tronc, partent des branches irrégulieres, & couvertes de feuilles d'un verd luiſant; les fleurs ſont placées ſur le pédicule des feuilles, elles ſont jaunes; & extrémement odoriférantes, elles ſont ſuivies de deux ſiliques fourchues, qui contiennent les ſemences.

Ce genre de plantes a beaucoup de rapport à celui du laurier-roſe, ſous lequel quelques auteurs de botanique les ont rangées; cependant leurs ſemences n'ont point de duvet, ainſi, que celles du laurier-roſe; elles ſont ſeulement contenues dans une ſubſtance molle & pulpeuſe.

Le P. Plumier en a fait une claſſe, en l'honneur du docteur Jacques Théodore, qu'on appelloit *tabernæ montanus*, d'un village d'Allemagne où il avoit pris naiſſance. C'étoit un des plus ſavans botaniſtes de ſon ſiecle, & il publia à Francfort un volume *in-fol.* an. 1590. qui contient les figures de 2250 plantes.

On trouva la ſeconde eſpece à la Véra-Cruz, ce fut le docteur Guillaume Houſton, qui en envoya en Angleterre des ſemences qui multiplierent cette plante. *Miller*. (*D. J.*)

TABERNARIÆ COMOEDIÆ, (*Dram. des Rom.*) comédie où l'on introduiſoit les gens de la lie du peuple.

ple. On appelloit ces pieces comiques, *tabernariæ*, tavernieres, parce qu'on y repréſentoit des tavernes ſur le théâtre. Feſtus nous apprend que ces pieces tavernieres étoient mêlées de perſonnages de condition, avec ceux de la lie du peuple; ces ſortes de drames tenoient le milieu entre les farces, *exodiæ*, & les comédies; elles étoient moins honnêtes que les comédies, & plus honnêtes que les exodes. (*D. J.*)

TABERON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. *Longit.* ſelon Tavernier, 80. 34. *latit.* 55. 20. (*D. J.*)

TABES, ſ. m. Tabide, adj. *en Médecine*, qui convient généralement à toutes ſortes de conſomptions. *Voyez* Consomption, Phthisie, Atrophie, Marasme, *&c.*

Tabes dorſalis eſt une eſpece, ou plutôt un degré de conſomption, qui vient quelquefois d'excès dans l'acte vénérien.

Le malade n'a ni fievre, ni dégoût, mais une certaine ſenſation, comme ſi une multitude de fourmis lui couroit de la tête le long de la moëlle de l'épine; & lorſqu'il urine, ou qu'il va à la ſelle, il rend une matiere liquide, qui reſſemble à la ſemence.

Après un violent exercice, il a la tête peſante, & un tintement d'oreille; & à la fin il meurt d'une lipyrie, c'eſt-à-dire d'une fievre où les parties externes ſont froides, tandis que les internes ſont brûlantes.

Les cauſes ſont les mêmes que dans la conſomption, l'atrophie & la phthiſie, en général & en particulier; la cauſe ici eſt un épuiſement, cauſé par la partie la plus ſpiritueuſe de nos fluides qui eſt la ſemence; elle eſt auſſi ordinaire aux femmes épuiſées par des fleurs blanches continuelles. La phthiſie dorſale eſt une maladie incurable; elle eſt ſuivie d'inſomnie, de ſécheresſe, d'anxiété, de douleurs nocturnes, de tourmens, de tiraillemens dans les membres, & ſur-tout dans l'épine du dos.

La cure eſt la même que celle de la conſomption: ainſi les reſtaurans, les fortifians, les gêlées, le vin vieux pris modérément, l'eau de gruau, le lait coupé, les alimens reſtaurans aromatiſés; & ſur-tout les bouillons de veau, de bœuf: on doit aller par degré des alimens légers aux plus nourriſſans.

L'air doit être pur, celui de la campagne dans une plaine, & tempéré, eſt le meilleur, le malade s'y promenera. *Voyez* Gymnase & Exercice.

Le ſommeil ſera long & pris ſur un lit modérément mollet, chaud & ſec. On le placera dans un lieu aîré, on en écartera toute vapeur mal ſaine.

Les paſſions ſeront tranquilles, on donnera de la gaieté, on animera l'eſprit par les compagnies. *Voyez* Maladie de l'esprit.

La meilleure façon de guérir cette maladie, eſt de rendre au ſang ſa partie balſamique & ſpiritueuſe, emportée par l'excès des plaiſirs de l'amour.

Tous les ſymptomes des autres maladies s'y rencontrant, on doit les calmer; mais la cauſe ſeule étant une fois extirpée, mettra en état d'y remédier. *V.* Consomption, Phthisie. Car cette maladie prend la forme de toutes les différentes eſpeces de conſomption & de phthiſie.

TABIÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie, entre Naples & Surrento, mais plus près de ce dernier lieu. On le nomme aujourd'hui *Monte de la Torre*, ſelon André Baccio. (*D. J.*)

TABIANA, (*Géogr. anc.*) île du golfe Perſique. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* la marque près de la côte ſeptentrionale du golfe, au voiſinage, & à l'occident de l'île Sophtha. (*D. J.*)

TABIDIUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique intérieure, ſelon Pline, qui, *l. V. c. v.* la met au nombre des villes ſubjuguées par Cornelius Balba; c'eſt le Tabadis de Ptolomée, *l. IV. c. v.* (*D. J.*)

TABIENA, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Aſie, dans la Parthie, aux confins de la Carmanie, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. v.* (*D. J.*)

TABIS, ſ. m. (*Soierie.*) eſpece de gros taffetas ondé, qui ſe fabrique comme le taffetas ordinaire, hors qu'il eſt plus fort en chaîne & en trame; on donne des ondes aux *tabis*, par le moyen de la calendre, dont les rouleaux de fer, de cuivre, diverſement gravés, & appuyant inégalement ſur l'étoffe, en rendent la ſuperficie inégale, enſorte qu'elle réfléchit diverſement la lumiere quand elle tombe deſſus. *Savary*. (*D. J.*)

Il y a auſſi le *tabis*, Draperie. *Voyez l'article* Manufacture en Laine.

TABISER, v. act. (*Manufacture de Soierie.*) c'eſt paſſer ſous la calandre une étoffe, pour y faire paroître des ondes comme au tabis. On *tabiſe* la moire, les rubans, des toiles à doublure, des treillis, *&c.* (*D. J.*)

TABLÆ, (*Géog. anc.*) lieu de l'île des Bataves, ſelon la carte de Peutinger, qui le marque à 18 milles de Carpingium, & à 12 de Flenium. On croit que c'eſt aujourd'hui Alblas. (*D. J.*)

TABLALEM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre que l'on donne chez les Turcs à tous les gouverneurs des provinces; on le donne aux viſirs, bachas, begs. *Alem* eſt un large étendart porté ſur un bâton, ſurmonté d'un croiſſant ou d'une demi-lune. Le *tabl* eſt un tambour. Les gouverneurs ſont toujours précédés de ces choſes.

TABLAS, (*Géogr. mod.*) île de l'Aſie, une des Philippines, au couchant de l'île de Panay, dont elle eſt éloignée de quinze milles. On lui donne quatre lieues de largeur, & douze de tour. (*D. J.*)

TABLATURE, ſ. f. *en Muſique*; ce ſont les lettres dont on ſe ſert au lieu de notes, pour marquer les ſons de pluſieurs inſtrumens, tels que le luth, la guitarre, le théorbe, & même autrefois la viole. On tire pluſieurs lignes paralleles ſemblables à celles d'une portée, & chacune de ces lignes repréſente une corde de l'inſtrument. On écrit enſuite ſur ces lignes des lettres de l'alphabet, qui indiquent le doigt dont il faut toucher la corde. La lettre *a* indique la corde à vuide: *b* indique le premier doigt: *c* le ſecond: *d* le troiſieme, *&c.*

Voilà tout le myſtere de la *tablature*; mais comme les inſtrumens dans leſquels on l'employoit, ſont preſque entierement paſſés de mode, & que dans ceux même dont on joue encore aujourd'hui, on a trouvé les notes ordinaires plus commodes, la *tablature* eſt depuis long-tems entierement abandonnée en France & en Italie. (*S*)

TABLE de Pythagore *ou* Table de Multiplication. *Voyez* Pythagore.

Table, ſ. f. Ce mot a dans la langue un grand nombre d'acceptions diverſes. *Voyez* les *articles* ſuivans.

Tables, *en Mathématiques*. Ce ſont des ſuites de nombres tout calculés, par le moyen deſquels on exécute promptement des opérations aſtronomiques, géométriques, *&c.*

Tables astronomiques, ſont des calculs des mouvemens, des lieux & des autres phénomenes des planetes premieres & ſécondaires. *Voyez* Planete, Satellite, *&c.*

Les *tables aſtronomiques* les plus anciennes ſont celles de Ptolomée, que l'on trouve dans ſon *Almageſte*; mais elles ſont bien éloignées d'être conformes aux mouvemens des corps céleſtes. *Voyez* Almageste.

En 1252, Alphonſe XI. roi de Caſtille, entreprit de les faire corriger. Le principal auteur de ce travail fut Iſaac Hazan, aſtronome juif: & on a cru que le roi Alphonſe y avoit auſſi mis la main. Ce prince dépenſa 400000 écus pour l'exécution de ſon projet. C'eſt ainſi que parurent les *tables* alphonſines, auxquelles on dit que ce prince mit lui-même une préface: mais Purbauhius & Regiomontanus en remarquerent bientôt les défauts; ce qui engagea Regiomontanus, & après lui Waltherus & Warnerus, à s'appliquer aux obſervations céleſtes, afin de rectifier ces *tables*, mais la mort les arrêta dans ce travail.

Copernic, dans ſes livres des *Révolutions céleſtes*, au-lieu des *tables* alphonſines, en donne d'autres qu'il a calculées lui-même ſur les obſervations plus récentes, & en partie ſur les ſiennes propres.

Eraſ. Reinholdus ſe fondant ſur les obſervations & la théorie de Copernic, compila des *tables* qui ont été imprimées pluſieurs fois & dans pluſieurs endroits.

Ticho-Brahé remarqua de bonne-heure les défauts de ces *tables*; ce qui le détermina à s'appliquer lui-même avec beaucoup d'ardeur aux obſervations céleſtes. Il s'attacha principalement aux mouvemens du Soleil & de la Lune. Enſuite Longomontanus, outres les théories des différentes planetes publiées dans ſon *Aſtronomia danica*, y ajouta des *tables* de leurs mouvemens, que l'on appelle *tabulæ danicæ*; & après lui Kepler en 1627 publia les *tables* rudolphines qui ſont fort eſtimées: elles tirent leur nom de l'empereur Rodolphe à qui Kepler les dédia.

En 1680, Maria Cunitia leur donna une autre forme.

Mer-

Mercator eſſaya la même choſe dans ſes *Obſervations aſtronomiques*, qu'il publia en 1676; comme auſſi J. Bapt. Morini qui mit un abregé des *tables* rudolphines à la tête d'une verſion latine de l'aſtronomie caroline de Street publiée en 1705.

Lansberge n'oublia rien pour décrier les *tables* rudolphines; il conſtruiſit des *tables* perpétuelles des mouvemens céleſtes, ainſi qu'il les appelle lui-même: mais Horroxius aſtronome anglois, attaqua vivement Lansberge, dans ſa défenſe de l'aſtronomie de Kepler.

Depuis les *tables* rudolphines, on en a publié un grand nombre d'autres: telles ſont les *tables* philoſophiques de Bouillaud, les *tables* britanniques de Vincent Wing, calculées ſur l'hypothèſe de Bouillaud, les *tables* britanniques de Newton, les *tables* françoiſes du comte de Pagan, par les *tables* carolines de Street, calculées ſur l'hypothèſe de Ward, les *tables* novalmagiſtiques de Riccioli.

Cependant parmi ces dernieres, les *tables* philolaïques & carolines ſont les plus eſtimées. M. Whiſton, ſuivant l'avis de M. Flamſtéed, aſtronome d'une autorité reconnue en pareille matiere, jugea à propos de joindre les *tables* carolines à ſes leçons aſtronomiques.

Les *tables* nommées *tabulæ ludoviceæ*, publiées en 1702 par M. de la Hire, ſont entierement conſtruites ſur ſes propres obſervations, & ſans le ſecours d'aucune hypothèſe; ce que l'on regardoit comme impoſſible avant l'invention du micrometre, du teleſcope & du pendule.

M. le Monnier, de l'académie royale des Sciences de Paris, nous a donné en 1746 dans ſes *Inſtitutions aſtronomiques*, d'excellentes *tables* des mouvemens du ſoleil, de la lune, des ſatellites, des réfractions, des lieux de pluſieurs étoiles fixes. L'auteur doit publier de nouvelles *tables* de la Lune, dreſſées ſur ſes propres obſervations. Les Aſtronomes & les Navigateurs attendent avec impatience cet important ouvrage.

Nous avons auſſi d'excellentes *tables* des planetes par M. de la Hire, des *tables* du Soleil par M. de la Caille, *&c.*

Pour les *tables* des étoiles. *Voyez* CATALOGUE.

Quant à celles des ſinus, des tangentes & des ſécantes de chaque degré & minute d'un quart de cercle, dont on fait uſage dans les opérations trigonométriques. *Voyez* SINUS, TANGENTES, *&c.*

Sur les *tables* des logarithmes, des rhumbs dont on fait uſage dans la Géométrie & dans la Navigation, *&c. Voyez* LOGARITHME, RHUMB, NAVIGATION.

TABLES LOXODROMIQUES; ce ſont des *tables* où la différence des longitudes & la quantité de la route que l'on a courue en ſuivant un certain rhumb, ſont marquées de dix en dix minutes de latitude. *Voyez* RHUMB *&* LOXODROMIQUE. *Chambers*. (*O*)

C'eſt à ces dernieres *tables*, & à celles de M. le Monnier qu'il faut s'en tenir aujourd'hui, comme étant les plus modernes & les plus exactes.

Dans les *tables* d'équations du mouvement des planetes, on met d'abord le nom de l'argument, par exemple, *diſtance du Soleil à la Lune*. Enſuite, comme un ſigne eſt de 30 degrés, on écrit à gauche dans une ligne verticale tous les degrés depuis 0 juſqu'à 30 en deſcendant; & à droite dans une ligne verticale tous les degrés depuis 0 juſquà 30 en montant. Cela poſé, ſi on trouve, par exemple, au haut de la *table* ces mots, *ajoutez* ou *ôtez en deſcendant*, & au haut de la même *table* le ſigne VII, par exemple, ou tout autre; cela ſignifie, que ſi on a pour argument VII ſig. + 10 degr. il faudra *ajouter* ou *ôter* l'équation qui eſt au-deſſous de VII, & vis-à-vis de 10 degrés dans la colonne qui eſt à gauche; & ſi on a au-bas de la *table ôtez* ou *ajoutez* en *montant* & au-bas de la même *table* le ſigne IV, par exemple, cela ſignifie, que ſi on a pour argument IV ſignes + 7 degr. il faudra *ôter* ou *ajouter* l'équation qui eſt au-deſſus de 4 & vis-à-vis de 7 dans la colonne qui eſt à gauche, & ainſi des autres. *Voyez* EQUATION.

Sur les *tables* de la Lune, *voyez* LUNE.

TABLES DES MAISONS, *en termes d'Aſtrologie*. Ce ſont certaines *tables* toutes dreſſées & calculées pour l'utilité de ceux qui pratiquent l'Aſtrologie, lorſqu'il s'agit de tracer des figures. *Voyez* MAISON.

TABLES, *pour le jet des bombes;* ce ſont des calculs tout faits pour trouver l'étendue des portées des bombes tirées ſous telle inclinaiſon que l'on veut, & avec une charge de poudre quelconque. *Voyez* MORTIER *&* JET DES BOMBES.

Les plus parfaites & les plus complettes que l'on ait, ſont celles du *Bombardier françois* par M. Belidor. (*Q*)

TABLES DE LA LOI, (*Théologie.*) on nomme ainſi deux *tables* que Dieu, ſuivant l'Ecriture, donna à Moïſe ſur le mont Sinaï, & ſur leſquelles étoient écrits les préceptes du décalogue. *Voy.* DÉCALOGUE.

On forme pluſieurs queſtions ſur ces *tables*, ſur leur matiere, leur forme, leur nombre; l'auteur qui les a écrites, & ce qu'elles contenoient.

Quelques auteurs orientaux cités par d'Herbelot, *Biblioth. orientale*, *p.* 649. en compte juſqu'à dix, d'autres ſept; mais les Hébreux n'en comptent que deux. Les uns les font de bois, les autres de pierres précieuſes; ceux-ci ſont encore partagés, les uns les font de rubis, & les autres d'eſcarboucle; ceux qui les font de bois les compoſent d'un bois nommé *ſédrou* ou *ſedras*, qui eſt une eſpece de lot que les Muſulmans placent dans le paradis.

Moïſe remarque, que ces *tables* étoient écrites des deux côtés. Pluſieurs croyent qu'elles étoient percées à jour, enſorte qu'on pouvoit lire des deux côtés; d'un côté à droite, & de l'autre à gauche. D'autres veulent que le législateur faſſe ſimplement cette remarque, parce que pour l'ordinaire, on n'écrivoit que d'un côté ſur les tablettes. Quelques-uns enfin, comme Oleaſter & Rivet, traduiſent ainſi le texte hébreu, *elles étoient écrites des deux parties*, qui ſe regardoient l'une l'autre; enſorte qu'on ne voyoit rien d'écrit en-dehors. Il y en a qui croient que chaque *table* contenoit les dix préceptes, d'autres qu'ils étoient mi-partis, cinq ſur chaque *table*; enfin, quelques-uns font ces *tables* de dix ou douze coudées.

Moïſe dit expreſſément, qu'elles étoient écrites de la main de Dieu, *digito Dei ſcriptas*, ce que quelques-uns entendent à la lettre. D'autres expliquent, par le miniſtere d'un ange; d'autres de l'eſprit de Dieu, qui eſt quelquefois nommé le *doigt de Dieu*. D'autres enfin, que Moïſe inſpiré de Dieu & rempli de ſon Eſprit les écrivit, explication qui paroît la plus naturelle.

On ſait que Moïſe deſcendant de la montagne de Sinaï, comme il rapportoit les premieres *tables de la loi*, les briſa d'indignation en voyant les Iſraëlites adorer le veau d'or: mais quand ce crime fut expié, il en obtint de nouvelles qu'il montra au peuple, & que l'on conſervoit dans l'arche d'alliance.

Les Muſulmans diſent que Dieu commanda au burin céleſte, d'écrire ou de graver ces *tables*, ou qu'il commanda à l'archange Gabriel de ſe ſervir de la plume, qui eſt l'invocation du nom de Dieu, & de l'encre qui eſt puiſée dans le fleuve des lumieres pour écrire les *tables de la loi*. Ils ajoutent que Moïſe ayant laiſſé tomber les premieres *tables*, elles furent rompues, & que les Anges en rapporterent les morceaux dans le ciel, à la reſerve d'une piece de la grandeur d'une coudée, qui demeura ſur la terre & qui fut miſe dans l'arche d'alliance. D'Herbelot, *biblioth. orientale*, *p.* 649. Calmet, *Dict. de la Bible*.

TABLE *des pains de propoſition*, (*Critiq. ſacrée.*) c'étoit une grande *table* d'or, placée dans le temple de Jéruſalem, ſur laquelle on mettoit les douze pains de propoſition en face, ſix à droite, & ſix à gauche. Il falloit que cette *table* fût très-précieuſe, car elle fut portée à Rome, lors de la priſe de Jéruſalem, & parut au triomphe de Titus, avec d'autres richeſſes du temple. Il paroît par les tailles-douces, qu'on porta devant l'empereur, le chandelier d'or & une autre figure, que Villalpand, Cornelius à Lapide, Ribara, & preſque tous les ſavans qui ont vû autrefois l'arc de triomphe à Rome, prennent pour la *table des pains de propoſition*. Il eſt vrai cependant que l'obſcurité des figures, preſqu'entierement rongées & effacées par le tems, rendroient aujourd'hui le fait des plus douteux; mais dans d'anciennes copies, on a crû voir manifeſtement la *table* dont nous parlons, ſur-tout à cauſe des deux coupes qui ſont au-deſſus; car on mettoit toujours ſur cette *table* deux de ces coupes remplies d'encens. Enfin, Joſephe qui avoit été préſent au triomphe de Titus, leve le doute. Il nous parle *de bello judaico*, *lib. VII. c. xvij.* de trois choſes qui furent portées devant le triomphateur: 1°. la *table des pains de propoſition;* 2°. le chandelier d'or, dont il fait mention dans le même ordre que cela ſe trouve rangé dans l'arc de triomphe; 3°. la

loi qui ne ſe voit point ſur cet arc, & qui apparemment n'y fut pas ſculptée, faute de place. (*D. J.*)

Table du Seigneur, (*Crit. ſacrée.*) c'eſt la *table* de l'Euchariſtie, où en mangeant le pain & en buvant le vin ſacré, le fidele célebre la mémoire de la mort & du ſacrifice de J. C. c'eſt pourquoi les Chrétiens du tems de Tertullien, appellerent leur culte *ſacrifice*, & ſe ſervirent du mot d'*autel*, en parlant de la *table du Seigneur*. On donna ce nom d'*autel*, parce que le fidele qui s'approche de la *table du Seigneur*, vient lui-même s'offrir à Dieu, comme une *victime vivante*: car l'expreſſion *être debout à l'autel*, déſigne proprement la victime qui ſe préſente pour être immolée; comme il paroît par ce vers de Virgile, Géorg. *l. II.* & *ductus cornu ſtabit ſacer hircus ad* aram. Ainſi quand S. Paul dit, *Epit. aux Hebreux*, ch. xiij. v. 10. *nous avons un autel;* c'eſt une expreſſion figurée, dont le ſens eſt „ nous avons une victime, ſavoir J. C. à laquelle ceux qui ſont encore „ attachés au culte lévitique, ne ſauroient avoir de „ part „. En effet, les premiers chrétiens n'avoient point d'*autels* dans le ſens propre, & les payens leur en faiſoient un crime, ne concevant pas qu'il pût y avoir une religion ſans victimes & ſans autels. Philon appelle les repas ſacrés, la *table du Seigneur*. (*D. J.*)

Tables, *lois des douze*, (*Hiſt. rom.*) code de lois faites à Rome, par les décemvirs vers l'an 301 de la fondation de cette ville.

Les diviſions qui s'élevoient continuellement entre les conſuls & les tribuns du peuple, firent penſer aux Romains qu'il étoit indiſpenſable d'établir un corps de lois fixes pour prévenir cet inconvénient, & en même tems aſſez amples, pour régler les autres affaires civiles. Le peuple donc créa des décemvirs, c'eſt-à-dire dix hommes pour gouverner la république, avec l'autorité conſulaire, & les chargea de choiſir parmi les lois étrangeres, celles qu'ils jugeroient les plus convenables pour le but que l'on ſe propoſoit.

Un certain Hermodore, natif d'Ephèſe, & qui s'étoit retiré en Italie, traduiſit les lois qu'on avoit rapportées d'Athenes, & des autres villes de la Grece les mieux policées, pour emprunter de leurs ordonnances, celles qui conviendroient le mieux à la république Romaine. Les décemvirs furent chargés de cet ouvrage, auquel ils joignirent les lois royales; c'eſt ainſi qu'ils formerent comme un code du Droit romain. Le ſénat après un ſérieux examen, l'autoriſa par un ſénatus-conſulte, & le peuple le confirma par un plébiſcite dans une aſſemblée des centuries.

L'an 303 de la fondation de Rome, on fit graver ces lois ſur dix *tables* de cuivre, & on les expoſa dans le lieu le plus eminent de la place publique; mais comme il manquoit encore pluſieurs choſes pour rendre complet ce corps des lois romaines; les décemvirs dont on continua la magiſtrature en 304, ajouterent de nouvelles lois qui furent approuvées, & gravées ſur deux autres *tables*, qu'on joignit aux dix premieres, & qui firent le nombre de douze. Ces douze *tables* ſervirent dans la ſuite de juriſprudence à la république Romaine. Ciceron en a fait un grand éloge en la perſonne de Craſſus, dans ſon premier livre de l'Orateur, *n°.* 43. & 44. Denis d'Halicarnaſſe, Tite-Live & Plutarque traitent auſſi fort au long des lois des douze *tables*.

Elles ſe ſont perdues ces lois par l'injure des tems; il ne nous en reſte plus que des fragmens diſperſés dans divers auteurs, mais utilement recueillis par l'illuſtre Jean Godefroy. Le latin en eſt vieux & barbare, dur & obſcur; & même à meſure que la langue ſe poliça chez les Romains, on fut obligé de le changer dans quelques endroits pour le rendre intelligible.

Ce n'eſt pas-là cependant le plus grand défaut du code des lois décemvirales. C'eſt M. de Monteſquieu qui va nous l'apprendre; la ſévérité des lois royales faites pour un peuple compoſé de fugitifs, d'eſclaves & de brigands, ne convenoit plus aux Romains. L'eſprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'euſſent pas mis ces lois dans leurs *douze tables*; mais des gens qui aſpiroient à la tyrannie, n'avoient garde de ſuivre l'eſprit de la république.

Tite-Live, *liv. I.* dit, ſur le ſupplice de Métius-Fufférius, dictateur d'Albe, condamné par Tullus-Hoſtilius, à être tiré par deux chariots, que ce fut le premier & le dernier ſupplice où l'on témoigna avoir perdu la mémoire de l'humanité; il ſe trompe; le code des *douze tables* a pluſieurs autres diſpoſitions très-cruelles. On y trouve le ſupplice du feu, des peines preſque toujours capitales, le vol puni de mort.

Celle qui découvre le mieux le deſſein des décemvirs, eſt la peine capitale prononcée contre les auteurs des libelles & les poëtes: Cela n'eſt guere du génie de la république, où le peuple aime à voir les grands humiliés. Mais des gens qui vouloient renverſer la liberté, craignoient des écrits qui pouvoient rappeller l'eſprit de la liberté.

On connut ſi bien la dureté des lois pénales, inſérées dans le code des *douze tables*, qu'après l'expulſion des décemvirs, preſque toutes leurs lois qui avoient fixé les peines, furent ôtées. On ne les abrogea pas expreſſément; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Voilà le vrai tems auquel on peut rapporter ce que Tite-Live, *liv. I.* dit des Romains, que jamais peuple n'a plus aimé la modération des peines.

Si l'on ajoute à la douceur des peines, le droit qu'avoit un accuſé de ſe retirer avant le jugement, on verra bien que les lois décemvirales s'étoient écartées en pluſieurs points de l'eſprit de modération, ſi convenable au génie d'une république, & dans les autres points dont Ciceron fait l'éloge, les lois des *douze tables* le méritoient ſans doute. (*D. J.*)

Table de cuivre, (*Juriſp. rom.*) *æs*, *table* ſur laquelle on gravoit chez les Romains la loi qui avoit été reçue. On affichoit cette *table* dans la place publique; & lorſque la loi étoit abrogée, on ôtoit l'affiche, c'eſt-à-dire, cette *table*. De-là ces mots *fixit legem, atque refixit*. Ovide déclare que dans l'âge d'or, on n'affichoit point des paroles menaçantes gravées ſur des *tables* d'airain.

Nec verba minantia fixo
Ære ligabantur.

Dans la comédie de *Trinumus* de Plaute, un plaiſant dit, qu'il vaudroit bien mieux graver les noms des auteurs des mauvaiſes actions, que les édits. (*D. J.*)

Table abbatiale, (*Juriſprud.*) eſt un droit dû en quelques lieux à la menſe de l'abbé par les prieurs dépendans de ſon abbaye. *Voyez* le *Diction. des Arrêts* de Brillon, au *mot* Abbé, *n.* 107. (*A*)

Table de marbre, (*Juriſprud.*) eſt un nom commun à pluſieurs juriſdictions de l'enclos du Palais, ſavoir la connétablie, l'amirauté & le ſiege de la réformation générale des eaux & forêts. Chacune de ces juriſdictions, outre ſon titre particulier, ſe dit être au ſiege de la *table de marbre* du palais à Paris.

L'origine de cette dénomination, vient, de ce qu'anciennement le connétable, l'amiral & le grand-maître des eaux & forêts tenoient en effet leur juriſdiction ſur une grande *table de marbre* qui occupoit toute la largeur de la grand'ſalle du palais; le grand chambrier y tenoit auſſi ſes ſéances.

Cette *table* ſervoit auſſi pour les banquets royaux. Du Tillet, en ſon *recueil des rangs des grands de France pag.* 97. dit que le dimanche 16 Juin 1549, le Roi Henri II. fit ſon entrée à Paris; que le ſoir fut fait en la grand'ſalle du palais le ſoupé royal; que ledit ſeigneur fut aſſis au milieu de la *table de marbre*.

Cette *table* fut détruite lors de l'embraſement de la grand'ſalle du palais, qui arriva ſous Louis XIII.

Outre la *table de marbre* dont on vient de parler, il y avoit dans la cour du palais la pierre de marbre, que l'on appelloit auſſi quelquefois la *table de marbre*. Quelques-uns ont même confondu ces deux *tables* l'une avec l'autre.

Mais la pierre de marbre étoit différente de la *table de marbre*, & par ſa ſituation, & par ſon objet. La pierre de marbre étoit au pié du grand degré du palais. Elle exiſtoit encore du tems du roi Jean en 1359. Elle ſervoit à faire les proclamations publiques. Elles ſe faiſoient pourtant auſſi quelquefois ſur la *table de marbre* en la grand'ſalle du palais. *Voy.* le *recueil des ordonnances de la troiſieme race, tome III. p.* 347. *aux notes*.

Quand on parle de la *table de marbre* ſimplement, on entend la juriſdiction des eaux & forêts qui y tient ſon ſiege. Elle connoît par appel des ſentences des maîtriſes du reſſort. Les commiſſaires du parlement viennent auſſi y juger en dernier reſſort de matieres de réformation. *Voyez* Eaux & Forêts.

Il

Il y a auſſi des *tables de marbre* dans pluſieurs autres parlemens du royaume, mais pour les eaux & forêts ſeulement. Elles ont été créées à l'*inſtar* de celle de Paris; elles furent ſupprimées par édit de 1704, qui créa au lieu de ces juriſdictions une chambre de réformation des eaux & forêts en chaque parlement; mais par différens édits poſtérieurs, pluſieurs de ces *tables de marbre* ont été rétablies. *Voyez* Eaux & Forêts, Grurie, Maîtrise, Amirauté, Connétablie, Maréchaussée. (*A*)

Table du seigneur, ſignifie *domaine du ſeigneur*; mettre en ſa *table*, c'eſt réunir à ſon domaine. Ce terme eſt uſité en matiere de retrait féodal. *Voyez l'article* 21 *de la coutume de Paris*. Quelques-uns prétendent que *table* en cette occaſion ſignifie *catalogue*, & que mettre en ſa *table*, c'eſt comprendre le fief ſervant dans la liſte des biens & droits qui compoſent le fief dominant. *Voyez* Fief Retrait féodal. (*A*)

Table ronde, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) chevaliers de la *table ronde*: ordre militaire qu'on prétend avoir été inſtitué par Arthur, premier roi des Bretons, vers l'an 516. *Voyez* Chevalier.

On dit que ces chevaliers, tous choiſis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirerent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'éviter le cérémonial, & les diſputes du rang au ſujet du haut & bas bout de la *table*.

Lesly nous aſſure qu'il a vu cette *table ronde* à Wincheſtre, ſi on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, & qu'ils diſent être celle même dont ſe ſervoient les chevaliers; & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & pluſieurs autres écrivains, ont débité ſérieuſement cette fable comme un fait hiſtorique. Mais outre que Camdem obſerve que la ſtructure de cette *table* eſt d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du ſixieme ſiecle, on regarde le roi Arthur comme un prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixieme ſiecle on ne ſavoit ce que c'étoit que des ordres de chevalerie.

Il paroît au contraire que la *table ronde* n'a point été un ordre militaire, mais une eſpece de joûte ou d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combattoit troupe contre troupe. C'eſt ce que Matthieu Paris diſtingue expreſſément. „ *Non in haſtiludio* „ *illo*, dit-il, *quod* TORNEAMENTUM *dicitur*, *ſed po-* „ *tius in illo ludo militari qui* MENSA ROTUNDA *di-* „ *citur* „. Et l'on croit qu'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les chevaliers qui y avoient combattu venoient au retour ſouper chez le principal tenant, où ils étoient aſſis à une *table ronde*. *Voyez* encore ſur ce ſujet l'abbé Juſtiniani & le pere Helyot.

Pluſieurs auteurs diſent qu'Artus, duc de Bretagne, renouvella l'ordre de la *table ronde*, qu'on ſuppoſoit fauſſement avoir exiſté. Paul Jove rapporte que ce ne fut que ſous l'empire de Frederic Barberouſſe qu'on commença à parler des chevaliers de la *table ronde*; d'autres attribuent l'origine de ces chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Edouard III. fit, ſelon Walſingham, bâtir un palais qu'il appella la *table ronde*, dont la cour avoit deux cens piés de diametre.

Table, *en terme de Blaſon*, ſe dit des écus ou des écuſſons qui ne contiennent que la ſimple couleur du champ, & qui ne ſont chargés d'aucune piece, figure, meuble, *&c.* On les appelle *tables d'attente*, ou *tables raſes*.

Tables du crane, (*Anatomie*.) les os du crâne ſont compoſés de deux lames oſſeuſes, qu'on appelle *tables*: il y a pourtant quelques endroits du crâne où on ne les trouve pas; & dans ces endroits-là, il n'y a point de diploé; c'eſt ce qu'il faut bien obſerver quand il eſt néceſſaire d'appliquer le trépan.

La *table extérieure* eſt la plus épaiſſe & la plus polie; elle eſt recouverte du péricrâne; l'intérieure eſt plus mince, & la dure-mere eſt fortement attachée à ſa ſurface interne, particulierement au fond & aux ſutures. De plus, on remarque dans cette *table* pluſieurs ſillons, qui y ont été creuſés par le battement des arteres de la dure-mere, non-ſeulement lorſque les os étoient encore tendres dans la jeuneſſe, mais même juſqu'à leur accroiſſement parfait.

Ruiſch dit qu'il a vu pluſieurs fois le crâne des adultes ſans diploé; de ſorte que l'on ne remarquoit aucune ſéparation d'une *table* d'avec l'autre.

On trouve entre les deux *tables* du crâne, une infinité de petites cellules oſſeuſes appellées par les Grecs *diploé*, & par les Latins *meditullium*. Ces cellules ſont évidentes dans les crânes de ceux qui ſont nouvellement décédés particulierement à l'os du front, à l'endroit où ces os ſont le plus épais; on trouve dans ces cellules un ſuc moëlleux, & quantité de vaiſſeaux ſanguins, qui portent non-ſeulement la nourriture aux os, mais auſſi la matiere de ce ſuc médullaire.

Quand on fait l'opération du trépan, & que l'on voit la ſcieure de l'os prendre une teinture rouge, c'eſt une marque que l'on a percé la premiere *table*, & qu'on eſt arrivé au diploé; il faut percer la ſeconde *table* avec une grande précaution, parce qu'elle eſt plus mince que la premiere, & qu'il ne faut point s'expoſer à donner atteinte à la dure-mere, parce que cette faute ſeroit ſuivie de funeſtes accidens.

A l'occaſion d'un coup reçu ſur la tête, ou d'une chûte, les vaiſſeaux ſanguins peuvent ſe rompre dans le diploé; & le ſang épanché ſe corrompant, cauſe dans la ſuite par ſon âcreté une éroſion à la *table* intérieure du crâne, ſans qu'il en paroiſſe aucun ſigne à l'extérieur; la corruption de cette *table* ſe communique bien-tôt aux deux méninges, & à la ſubſtance même du cerveau; de maniere que l'on voit périr les malades, après qu'ils ont ſouffert de longues & cruelles douleurs, ſans que l'on ſache bien préciſément à quoi en attribuer la cauſe.

Il arrive auſſi à l'occaſion du virus vérolique, dont le diploé peut être infecté, que les deux *tables* du crâne ſe trouvent cariées; ce qui fait ſouffrir des douleurs violentes aux malades, quand l'exoſtoſe commence à paroître dans ces véroles invétérées, à cauſe de la ſenſibilité du péricrâne; quelquefois même la carie ayant percé la premiere *table*, on en voit partir des fungus, qui ſont des excroiſſances en forme de champignons. C'eſt un terrible accident; car un nouveau traitement de la vérole n'y peut rien, & les topiques contre la carie & le fungus, ne font que pallier le mal. (*D. J.*)

Table du grand livre, (*Commerce.*) que les marchands, négocians, banquiers, & teneurs de livres, nomment auſſi *alphabet*, *répertoire*, ou *index*. C'eſt une ſorte de livre compoſé de vingt-quatre feuillets dont on ſe ſert pour trouver avec facilité les endroits du grand livre où ſont débitées & créditées les perſonnes avec leſquelles on eſt en compte ouvert. *Voyez* Débiter, Créditer, Compte & Livre.

Les autres livres dont ſe ſervent les négocians, ſoit pour les parties ſimples, ſoit pour les parties doubles, ont auſſi leurs *tables* ou alphabets particuliers; mais ces *tables* ne ſont point ſéparées; elles ſe mettent ſeulement ſur deux feuillets à la tête des livres. *Voyez* Livres. *Dictionnaire du Commerce*.

Table, *poids de*, (*Commerce.*) on nomme ainſi une ſorte de poids en uſage dans les provinces de Languedoc & de Provence. *Voyez* Poids.

Table, (*Archit.*) nom qu'on donne dans la décoration d'Architecture, à une partie unie, ſimple, de diverſes figures, & ordinairement quarré-longue; ce mot vient du latin *tabula*, planche.

Table à croſſette, *table* cantonnée par des croſſettes ou oreillons; il y a de ces *tables* à pluſieurs palais d'Italie.

Table couronnée, *table* couverte d'une corniche, & dans laquelle on taille un bas-relief, où l'on incruſte une tranche de marbre noir, pour une inſcription.

Table d'attente, boſſage qui ſert dans les façades, pour y graver une inſcription, & pour y tailler de la ſculpture.

Table d'autel, grande dalle de pierre, portée ſur de petits piliers ou jambages, ou ſur un maſſif de maçonnerie, laquelle ſert pour dire la meſſe.

Table de crépi, panneau de crépi, entouré de naiſſances badigeonnées dans les murs de face les plus ſimples, & de piés droits, montans, ou pilaſtres & bordures de pierre dans les plus riches.

Table de cuivre, *table* compoſée de planches ou de lames de cuivre, dont on couvre les combles en Suede, où on en voit même de taillées en écailles ſur quelques palais.

Tables de plomb, piece de plomb, fondue de cer-

taine épaiſſeur, longueur & largeur, pour ſervir à différens uſages.

Table de verre, morceau de verre de Lorraine qui eſt de figure quarrée-longue.

Table en ſaillie, *table* qui excede le nud du parement d'un mur, d'un piédeſtal, ou de toute autre partie qu'elle décore.

Table fouillée, *table* renfoncée dans le dé d'un piédeſtal, & ordinairement entourée d'une moulure en maniere de ravalement.

Table ruſtique, *table* qui eſt piquée, & dont le parement ſemble brut; il y a de ces *tables* aux grottes & aux bâtimens ruſtiques. *Daviler*. (*D. J.*)

TABLE DE CALANDRE, (*Calandrerie*.) on appelle ainſi deux pieces de bois fort épaiſſes plus longues que larges, qui font la principale partie de la machine qui ſert à calandrer les étoffes ou les toiles. C'eſt entre ces *tables* que ſe mettent les rouleaux ſur leſquels ſont roulés ces toiles & ces étoffes. (*D. J.*)

TABLE A MOULE, *terme de Chandelier*, longue *table* percée de divers trous en forme d'échiquier, ſur laquelle on dreſſe les moules à faire de la chandelle moulée, lorſqu'on veut les remplir de ſuif; au-deſſous de la table eſt une auge pour recevoir le ſuif qui peut ſe répandre. (*D. J.*)

TABLE A MOULE, *terme de Cirerie*, les blanchiſſeurs de cire donnent ce nom à de grands chaſſis ſoutenus de pluſieurs piés, ſur leſquels ils mettent leurs planches à moules, dans leſquels on dreſſe les pains de cire blanche. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

TABLES AUX VOILES, *terme de Cirerie*, autrement dites *carrés*, & *établis*; ce ſont chez les mêmes blanchiſſeurs de cire, de grands bâtis de bois, ſur leſquels ſont étendues les toiles de l'herberie, où l'on met blanchir les cires à la roſée & au ſoleil, après qu'elles ont été grélonées. (*D. J.*)

TABLE DE CAMELOT, *terme de Commerce*; on nomme ainſi à Smyrne les ballots de ces étoffes qu'on envoie en chrétienté; ce nom leur vient de ce que les ballots ſont quarrés & plats. (*D. J.*)

TABLE, *en terme de Diamantaire*, eſt la ſuperficie extérieure d'un diamant; les *tables* ſont ſuſceptibles de plus ou moins de pans, ſelon qu'elles ſont plus ou moins grandes, & que le diamant le mérite.

TABLE DE NUIT, *terme d'Ebéniſte*, c'eſt une petite *table* ſans ou avec un deſſus de marbre, qui ſe place à côté du lit, & ſur laquelle on poſe les choſes dont on peut avoir beſoin durant la nuit. (*D. J.*)

TABLE DE PLOMB, (*outil de Ferblantier*.) c'eſt un morceau de plomb de l'épaiſſeur d'un pouce & demi, ſur ſix pouces ou environ de large, & quinze pouces de long, qui ſert aux Ferblantiers pour piquer les grilles de rapes & découper certains ouvrages. *Voyez la figure*, *Planches du Ferblantier*.

TABLE DE LA MACHINE, *en termes de Faiſeur d'étoffes*, eſt une eſpece de *table* couverte d'une moquette ſur laquelle on met l'étoffe à friſer. Elle eſt ſoutenue à droite ſur la troiſieme traverſe, & à gauche ſur la ſeconde, & percée d'un trou à chacune de ſes extrémités ſur lequel ſont placées des grenouilles à mi-bois. *Voyez* GRENOUILLE. *Voyez les Planches de la Draperie*.

TABLE, (*Manufact. de glaces*.) les ouvriers qui travaillent à l'adouci des glaces brutes, appellent la *table*, le bâti de groſſes planches ſous lequel eſt maſtiquée avec du plâtre une des deux glaces qui s'adouciſſent l'une contre l'autre; c'eſt au-deſſus de cette *table* qu'eſt couchée horiſontalement la roue dont les adouciſſeurs ſe ſervent pour uſer les glaces. *Savary*. (*D. J.*)

La table *à couler* eſt une *table* de fonte de plus de cent pouces de longueur, & du poids de douze ou quinze milliers, ſur laquelle on coule le verre liquide dont on fait les glaces. La largeur de cette *table* s'augmente ou ſe diminue à volonté, par le moyen de deux fortes tringles de fer mobiles qu'on place au deux côtés plus proches ou plus éloignés, ſuivant le volume de la piece qu'on coule; c'eſt ſur ces tringles que poſe par ſes deux extrémités le rouleau de fonte qui ſert à pouſſer la matiere juſqu'au bout de la *table*. (*D. J.*)

TABLE, *piece de preſſe d'Imprimerie*, eſt une planche de chêne environ de trois piés quatre pouces de long ſur un pié & demi de large, & de douze à quatorze lignes d'épaiſſeur, ſur laquelle eſt attaché le coffre, où eſt renfermé le marbre de la preſſe; elle eſt garnie en-deſſous de deux rangs de crampons ou pattes de fer, cloués à cinq doigts de diſtance l'un de l'autre. *Voyez dans les Planches d'Imprimerie, & leur explication*, la table & les crampons qui gliſſent ſur les bandes de fer du berceau de la preſſe.

TABLE dont les *Facteurs d'orgues* ſe ſervent pour couler l'étain & le plomb en tables ou feuilles minces, eſt une forte *table* de bois de chêne inclinée à l'horiſon, au moyen de quelques morceaux de bois qui la ſoutiennent par un bout, ou d'un tréteau. Cette table eſt couverte d'un coutil ſur lequel, au moyen du rable qui contient le métal fondu, on coule les lames de plomb ou d'étain, en faiſant couler le rable en deſcendant le long de la planche. *Voyez la fig.* 59. *Pl. d'Orgue* & *l'article* ORGUE, où le travail du plomb & de l'étain eſt expliqué.

TABLE D'ATTENTE, (*Menuiſerie*.) eſt un panneau en ſaillie au-deſſus des guichets des grandes portes, ſur leſquels on fait des ornemens en ſculpture. *Voy. les Planches de Menuiſerie*.

TABLE DE BRACELET, *en termes de Metteur en œuvre*, eſt une plaque en pierreries montées ſur des morceaux de velours, ou autres étoffes qui entourent le bras, & qui ſe lient & délient par un reſſort pratiqué ſous cette plaque. *Voyez* BOÎTE DE TABLE.

TABLE DES MIROITIERS, (*uſtenſile des Miroitiers*.) les miroitiers qui mettent les glaces au teint, nomment pareillement *table*, une eſpece de long & large établi de bois de chêne, ſoutenu d'un fort chaſſis auſſi de bois, ſur lequel eſt poſée en baſcule la pierre de liais, où l'on met les glaces au teint. (*D. J.*)

TABLE, *en termes de Pain d'épicier*, ce ſont des eſpeces de tours parfaitement ſemblables à ceux des Boulangers & Pâtiſſiers.

TABLE DE BILLARD, (*Paumier*.) c'eſt un chaſſis fait de planches de bois de chêne bien unies & bien jointes enſemble, ſur lequel on applique le tapis de drap verd ſur lequel on joue au billard. Cette table eſt poſée ſolidement & de niveau ſur dix piés ou piliers de charpente ou de menuiſerie joints enſemble par d'autres pieces de bois qui les traverſent.

TABLE DE PLOMB, (*terme de Plombier*.) ou *plomb en table*, c'eſt du plomb fondu & coulé par les plombiers ſur une longue table de bois couverte de ſable. Les plombiers appellent auſſi quelquefois de la ſorte ce qu'ils nomment autrement des *moules*, c'eſt-à-dire, des eſpeces de longs établis garnis de bords tout autour, & couverts ou de ſable ou d'étoffe de laine & de toile, ſur leſquels ils coulent les *tables de plomb*. Il y en a de deux ſortes; les unes poſées de niveau pour les grandes *tables de plomb*, & les autres qui ont de la pente pour les petites *tables*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TABLES D'ESSAI, (*terme de Potier d'étain*.) ou *rouelles d'eſſai*; on appelle ainſi deux plaques d'étain, dont l'une eſt dans la chambre du procureur du roi du châtelet, & l'autre dans celle de la communauté; c'eſt ſur ces tables que les maîtres potiers d'étain ſont obligés d'empreindre ou inſculpter les marques des poinçons dont ils doivent ſe ſervir pour marquer leurs ouvrages, afin d'en aſſurer la bonté. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TABLE D'UN MOULIN, (*Sucrerie*.) on appelle la *table d'un moulin*, une longue piece de bois qui eſt placée au milieu du chaſſis d'un moulin; c'eſt dans cette piece que ſont enchâſſées la platine du grand rôle, & les embaſſes des petits tambours, c'eſt-à-dire les crapaudines dans leſquelles roulent les pivots des trois tambours. (*D. J.*)

TABLE A TONDRE, (*terme de Tondeurs de draps*.) eſpece d'ais ou planche de chêne ou de noyer, épaiſſe d'environ trois pouces & demi, large de quinze à ſeize pouces & longue de neuf à dix piés. Cette planche eſt garnie par le deſſus de pluſieurs bandes d'une groſſe étoffe appellée *tuf*, miſes l'une ſur l'autre, entre leſquelles ſont pluſieurs lits de paille, d'avoine, ou de bourre tontiſſe très-fine, & par-deſſus le tout eſt une couverture de treillis attachée par des bouts, & lacée par-deſſus. La *table à tondre* eſt poſée ſur deux tréteaux de bois inégaux, en ſorte qu'elle ſe trouve un peu en talud, ce que les ouvriers appellent *placée en chaſſe*; elle ſert à étendre l'étoffe deſſus pour la tondre avec les forces. Les tondeurs ſe ſervent encore d'une autre *table* aſſez ſemblable à la premiere, à la reſerve qu'elle eſt faite en forme de pupitre long; & parce que c'eſt ſur cette *table* qu'ils rangent ou couchent le poil d'étoffe avec le cardinal & la broſſe, & qu'enſuite ils la nettoyent avec la tuile, ils l'appellent, ſuivant ces différens uſages, tantôt *table à* *ran-*

ranger & à coucher, & tantôt *table à nettoyer*. Savary. (*D. J.*)

Table de verre, ſ. f. (*Vitrerie.*) c'eſt du verre qu'on appelle communément *verre de Lorraine*, qui ſe ſouffle & ſe fabrique à-peu-près comme les glaces de miroirs; il eſt toujours un peu plus étroit par un bout que par l'autre, & a environ deux piés & demi en quarré de tout ſens: il n'a point de boudine, & ſert à mettre aux portieres des carroſſes de louage ou de ceux où l'on ne veut pas faire la dépenſe de véritables glaces; on en met auſſi aux chaiſes à porteurs. Les *tables de verre* ſe vendent au balot ou ballon composé de plus ou moins de liene, ſuivant que c'eſt du verre commun ou du verre de couleur. *Savary*. (*D. J.*)

Table ſe dit au *jeu de trictrac* des deux côtés du tablier où l'on joue avec des dames, & dont on fait des caſes.

La *table du grand jan* eſt celle qui eſt de l'autre côté vis-à-vis celle du petit jan. On l'appelle *table du grand jan*, parce que c'eſt là qu'on le fait.

La *table du petit jan*, c'eſt la premiere *table* où les dames ſont empilées.

Le mot de *table* ſe prend encore quelquefois pour les dames mêmes. *Voyez* Dames.

Table, (*Econom. domeſtiq.*) c'eſt un meuble de bois, dont la partie ſupérieure eſt une grande ſurface plane, ſoutenue ſur des piés; il eſt deſtiné à un grand nombre d'uſages dans les maiſons; il y a des *tables* à manger, à jouer, à écrire. Elles ont chacune la forme qui leur convient.

Table, *menſa*, (*Antiq. rom.*) les Romains étalerent une grande magnificence dans les *tables* dont ils ornerent leurs ſalles & leurs autres appartemens; la plûpart étoient faites d'un bois de cedre qu'on tiroit du mont Atlas, ſelon le témoignage de Pline, *l. XLIII. c. xv.* dont voici les termes: *Atlas mons peculiari proditur ſylva; confines ei mauri, quibus plurima arbor cedri, &* menſarum *inſania quas fœminæ viris contra margaritas, tegerunt*. On y employoit encore quelquefois un bois beaucoup plus précieux, *lignum citrum*, qui n'eſt pas notre bois de citronnier, mais d'un arbre beaucoup plus rare que nous ne connoiſſons pas, & qu'on eſtimoit ſingulierement à Rome. Il falloit être fort riche pour avoir des *tables* de ce bois; celle de Cicéron lui coutoit près de deux mille écus; on en vendit deux entre les meubles de Gallus Aſinius, qui monterent à un prix ſi exceſſif, que s'il en faut croire le même Pline, chacune de ces *tables* auroit ſuffi pour acheter un vaſte champ. *Voyez* Citronnier.

L'excès du prix des *tables* romaines provenoit encore des ornemens dont elles étoient enrichies. Quant à leur ſoutien, celles à un ſeul pié ſe nommoient *monopodia*, celles ſur deux piés *bipedes*, & celles ſur trois piés *tripedes*; les unes & les autres étoient employées pour manger, mais les Romains ne ſe ſervoient pas comme nous d'une ſeule *table* pour tout le repas, ils en avoient communément deux; la premiere étoit pour tous les ſervices de chair & de poiſſon; enſuite on ôtoit cette *table*, & l'on apportoit la ſeconde ſur laquelle on avoit ſervi le fruit; c'eſt à cette ſeconde *table* qu'on chantoit & qu'on faiſoit des libations. Virgile nous apprend tout cela dans ces deux vers de l'Enéide, où il dit:

> *Poſtquam prima quies epulis*, menſæque *remotæ*
> *Crateras magnos ſtatuunt, & vina coronant.*

Les Grecs & les Orientaux étoient dans le même uſage. Les Hébreux même dans leurs fêtes ſolemnelles & dans leurs repas de ſacrifice avoient deux *tables*; à la premiere ils ſe régaloient de la chair de la victime, & à la ſeconde ils donnoient à la ronde la coupe de bénédiction, appellée la *coupe de louange*.

Pour ce qui regarde la magnificence des repas des Romains & le nombre de leurs ſervices, nous en avons parlé ſous ces deux mots. Autant la frugalité étoit grande chez les premiers Romains, autant leur luxe en ce genre étoit extrème ſur la fin de la république; ceux même dont la *table* étoit meſquine étaloient aux yeux des convives toute la ſplendeur de leurs buffets. Martial, *l. IV. épigr.* ſe plaint agréablement de cet étalage au milieu de la mauvaiſe chere de Varus.

> *Ad cœnam nuper Varus me forte vocavit*
> *Ornatus, dives; parvula cœna fuit.*
> *Auro non dapibus oneratur* menſa, *miniſtri*
> *Apponunt oculis plurima, pauca gulæ.*
> *Tunc ego: non oculos, ſed ventrem paſcere veni,*
> *Aut appone dapes, Vare, vel aufer opes.*

Ces vers peuvent rappeller au lecteur le conte de M. Chevreau, qui eſt dans le *Chevreanâ tome II.* „ „ Je me ſouviens, dit-il, que Chapelle & moi ayant „ été invités chez *** qui nous régala ſuivant ſa cou„ tume, Chapelle s'approcha de moi immédiatement „ après le repas, & me dit à l'oreille: Où allons„ nous dîner au ſortir d'ici „?

J'ai parlé ci-deſſus des *tables* des Romains, à un, à deux & à trois piés, mais je devois ajouter que leur forme fut très-variable; ils en eurent de quarrées, de longues, d'ovales, en fer à cheval, *&c.* toujours ſuivant la mode. On renouvella ſous le regne de Théodore & d'Arcadius celle des *tables* en demi-croiſſant, & on les couvroit après avoir mangé, d'une eſpece de courte-pointe ou de matelas pour pouvoir coucher deſſus & s'y repoſer; ils ne connoiſſoient pas encore nos lits de repos, nos *ducheſſes*, nos chaiſes longues. A cela près, le luxe des ſeigneurs de la cour du grand Théodore & de ſes fermiers méritoit bien la cenſure de ſaint Chryſoſtôme. On voyoit, dit-il, auprès de la *table* ſur laquelle on mangeoit, un vaſe d'or que deux hommes pouvoient à peine remuer, & quantité de cruches d'or rangées avec ſymmétrie. Les laquais des convives étoient de jeunes gens, beaux, bienfaits, auſſi richement vêtus que leur maitres, & qui portoient de larges braies. Les muſiciens, les joueurs de harpes & de flûtes amuſoient les conviés pendant le repas. Il n'y avoit point à la vérité d'uniformité dans l'ordre des ſervices, mais tous les mets étoient fort recherchés; quelques-uns commençoient par des oiſeaux farcis de poiſſon haché, & d'autres donnoient un premier ſervice tout différent. En fait de vins, on vouloit celui de l'île de Thaſos, ſi renommé dans les auteurs grecs & latins. Le nombre des paraſites étoit toujours conſidérable à la *table* des grands & des gens riches; mais les dames extrèmement parées en faiſoient le principal ornement; c'eſt auſſi leur luxe effréné que ſaint Chryſoſtôme cenſure le plus. „ Leur faſte, dit„ il, n'a point de bornes: le fard regne ſur leurs pau„ pieres & ſur tout leur viſage; leurs jupes ſont en„ trelacées de fils d'or, leurs colliers ſont d'or, leurs „ bracelets ſont d'or; elles vont ſur des chars tirés „ par des mulets blancs dont les renes ſont dorées, „ avec des eunuques à leur ſuite, & grand nombre „ de femmes & de filles de chambre „. Il eſt vrai que ce train de dames chrétiennes reſpire exceſſivement la molleſſe. Mais quand ſaint Chryſoſtôme déclame avec feu contre leurs ſouliers noirs, luiſans, terminés en pointe, je ne ſai quels ſouliers plus modeſtes il vouloit qu'elles portaſſent. (*D. J.*)

TABLEAU, ſ. m. (*Peinture.*) repréſentation d'un ſujet que le peintre renferme dans un eſpace orné pour l'ordinaire d'un cadre ou bordure. Les grands *tableaux* ſont deſtinés pour les égliſes, ſallons, galeries & autres grands lieux; les *tableaux* moyens, qu'on nomme *tableaux de chevalet*, & les petits *tableaux* ſe mettent par-tout ailleurs.

La nature eſt repréſentée à nos yeux dans un beau *tableau*. Si notre eſprit n'y eſt pas trompé, nos ſens du-moins y ſont abuſés. La figure des objets, leur couleur & les reflets de la lumiere, les ombres, enfin tout ce que l'œil peut appercevoir ſe trouve dans un *tableau*, comme nous le voyons dans la nature. Elle ſe préſente dans un *tableau* ſous la même forme où nous la voyons réellement. Il ſemble même que l'œil ébloui par l'ouvrage d'un grand peintre croit quelquefois appercevoir du mouvement dans ſes figures.

L'induſtrie des hommes a trouvé quelques moyens de rendre les *tableaux* plus capables de faire beaucoup d'impreſſion ſur nous; on les vernit: on les renferme dans des bordures qui jettent un nouvel éclat ſur les couleurs, & qui ſemblent, en ſéparant les *tableaux* des objets voiſins, réunir mieux entr'elles les parties dont ils ſont compoſés, à peu-près comme il paroît qu'une fenêtre raſſemble les différens objets qu'on voit par ſon ouverture.

Enfin quelques peintres des plus modernes ſe ſont aviſés de placer dans les compoſitions deſtinées à

être

être vues de loin des parties de figures de ronde-boſſe qui entrent dans l'ordonnance, & qui ſont coloriées comme les autres figures peintes, entre leſquelles ils les mettent. On prétend que l'œil qui voit diſtinctement ces parties de ronde-boſſe ſaillir hors du *tableau* en ſoit plus aiſément ſéduit par les parties peintes, leſquelles ſont réellement plates, & que ces dernieres font ainſi plus facilement l'illuſion à nos yeux. Mais ceux qui ont vu la voûte de l'Annonciade de Gènes & celle de Jeſus à Rome, où l'on a fait entrer des figures en relief dans l'ordonnance, ne trouvent point que l'effet en ſoit bien merveilleux.

Les hommes qui n'ont pas l'intelligence de la méchanique de la peinture, ne ſont pas en état de décider de l'auteur d'un *tableau*, c'eſt aux gens de l'art qu'il faut s'en rapporter; cependant l'expérience nous enſeigne qu'il faut mettre bien des bornes à cette connoiſſance de diſcerner la main des grands maîtres dans les *tableaux* qu'on nous donne ſous leurs noms. En effet les experts ne ſont bien d'accord entr'eux que ſur ces *tableaux* célebres qui, pour parler ainſi, ont déja fait leur fortune, & dont tout le monde ſait l'hiſtoire. Quant aux *tableaux* dont l'état n'eſt pas déja certain en vertu d'une tradition conſtante & non interrompue, il n'y a que les leurs & ceux de leurs amis qui doivent porter le nom ſous lequel ils paroiſſent dans le monde. Les *tableaux* des autres, & ſur-tout les *tableaux* des concitoyens, ſont des originaux douteux. On reproche à quelques-uns de ces *tableaux* de n'être que des copies, & à d'autres d'être des paſtiches. L'intérêt acheve de mettre de l'incertitude dans la déciſion de l'art, qui ne laiſſe pas de s'égarer, même quand il opere de bonne foi.

On ſait que pluſieurs peintres ſe ſont trompés ſur leurs propres ouvrages, & qu'ils ont pris quelquefois une copie pour l'original qu'eux-mêmes ils avoient peint. Vaſari raconte, comme témoin oculaire, que Jules Romain, après avoir fait la draperie dans un *tableau* que peignoit Raphaël, reconnut pour ſon original la copie qu'André del Sarte avoit faite de ce *tableau*.

Lorſqu'il s'agit du mérite des *tableaux*, le public n'eſt pas un juge auſſi compétent que lorſqu'il s'agit du mérite des poëmes. La perfection d'une partie des beautés d'un *tableau*, par exemple, la perfection du deſſein n'eſt bien ſenſible qu'aux peintres ou aux connoiſſeurs qui ont étudié la peinture autant que les artiſtes mêmes. Mais il ſeroit trop long de diſcuter quelles ſont les beautés d'un *tableau* dont le public eſt un juge non-recuſable, & quelles ſont les beautés d'un *tableau* qui ne ſauroient être appréciées à leur juſte valeur que par ceux qui ſavent les regles de la Peinture.

Ils exigent, par exemple, qu'on obſerve trois unités dans un *tableau*, par rapport au tems, à la vue & à l'eſpace, c'eſt-à-dire qu'on ne doit repréſenter d'un ſujet 1°. que ce qui peut s'être paſſé dans un ſeul moment; 2°. ce qui peut facilement être embraſſé par une ſeule vue; 3°. ce qui eſt renfermé dans l'eſpace que le *tableau* paroît comprendre.

Ils preſcrivent auſſi des regles pour les *tableaux* allégoriques, mais nous penſons que les allégories, toujours pénibles & ſouvent froides dans les ouvrages, ont le même caractere dans les *tableaux*. Les rapports ne ſe préſentent pas tous de ſuite, il faut les chercher, il en coute pour les ſaiſir, & l'on eſt rarement dédommagé de ſa peine. La peinture eſt faite pour plaire à l'eſprit par les yeux, & les *tableaux* allégoriques ne plaiſent aux yeux que par l'eſprit qui en devine l'énigme. (*D. J.*)

Maniere d'ôter les tableaux de deſſus leur vieille toile; de les remettre ſur de neuve, & de raccommoder les endroits enlevés ou gâtés. Il faut commencer par ôter le *tableau* de ſon cadre, & l'attacher enſuite ſur une table extrémement unie, le côté de la peinture en-deſſus, en prenant bien garde qu'il ſoit tendu, & ne faſſe aucuns plis. Après cette préparation, vous donnerez ſur tout votre *tableau* une couche de colle-forte, ſur laquelle vous appliquerez à-meſure des feuilles de grand papier blanc, le plus fort que vous pourrez trouver; & vous aurez ſoin avec une molette à broyer les couleurs, de bien preſſer, & étendre votre papier, afin qu'il ne faſſe aucun pli, & qu'il s'attache bien également par-tout à la peinture. Laiſſez ſecher le tout, après quoi vous déclouerez le *tableau*, & le retournerez, la peinture en-deſſous & la toile en-deſſus, ſans l'attacher; pour lors vous aurez une éponge, que vous mouillerez dans de l'eau tiede, & avec laquelle vous imbiberez petit-à-petit toute la toile, eſſayant de tems-en-tems ſur les bords, ſi la toile ne commence pas à s'enlever & à quitter la peinture. Alors vous la détacherez avec ſoin tout le long d'un des côtés du *tableau*, & replierez ce qui ſera détaché, comme pour le rouler, parce qu'enſuite en pouſſant doucement avec les deux mains, toute la toile ſe détachera en roulant. Cela fait avec votre éponge & de l'eau, vous laverez bien le derriere de la peinture, juſqu'à ce que toute l'ancienne colle, ou à-peu-près, en ſoit enlevée: vous obſerverez dans cette opération que votre éponge ne ſoit jamais trop remplie d'eau, parce qu'il pourroit en couler par-deſſous la peinture, qui detacheroit la colle qui tient le papier que vous avez mis d'abord.

Tout cela fait avec ſoin, vous donnerez une couche de votre colle, ou de l'aprêt ordinaire dont on ſe ſert pour apprêter les toiles ſur leſquelles on peint, ſur l'envers de votre peinture ainſi bien nettoyée, & ſur le champ vous y étendrez une toile neuve, que vous aurez eu ſoin de laiſſer plus grande qu'il ne faut, afin de pouvoir la clouer par les bords, pour l'étendre de façon qu'elle ne faſſe aucun pli, après quoi avec votre molette vous preſſerez légerement en frottant pour faire prendre la toile également par-tout, & vous laiſſerez ſécher; enſuite vous donnerez par-deſſus la toile une ſeconde couche de colle par partie & petit-à-petit, ayant ſoin, à-meſure que vous coucherez une partie, de la frotter & étendre avec votre molette, pour faire entrer la colle dans la toile, & même dans la peinture, & pour écraſer les fils de la toile; le tableau étant bien ſec, vous le détacherez de deſſus la table, & le reclouerez ſur ſon cadre; après quoi avec une éponge & de l'eau tiede vous imbiberez bien tous vos papiers pour les ôter; après qu'ils ſeront ôtés vous laverez bien pour enlever toute la colle & nettoyer toute la peinture; enſuite vous donnerez ſur le *tableau* une couche d'huile de noix toute pure, & le laiſſerez ſécher pour mettre enſuite le blanc d'œuf.

Remarques. Lorſque les *tableux* que l'on veut changer de toile ſe trouvent écaillés, crevaſſés ou avoir des empoules, il faut avoir ſoin ſur les endroits défectueux de coller deux feuilles de papier l'une ſur l'autre pour ſoutenir ces endroits, & les empêcher de ſe fendre davantage, ou de ſe déchirer dans l'opération, & après avoir remis la toile neuve on rajuſtera ces défauts de la maniere ſuivante. Ceux que l'on change de toile ſe trouvent raccommodés par l'opération même; mais ſi la toile eſt bonne, & que l'on ne veuille pas la charger, on fait ce qui ſuit.

Il faut avec un pinceau mettre de la colle-forte tiede ſur les ampoules, enſuite percer de petits trous avec une épingle dans leſdites ampoules, & tâcher que la colle les pénetre de façon à paſſer deſſous. Il faut après cela eſſuyer légerement ladite colle, & avec un autre pinceau paſſer ſur les ampoules ſeulement un peu d'huile de lin; après quoi on aura un fer chaud, ſur lequel on paſſera une éponge ou un linge mouillé, juſqu'à ce qu'il ne frémiſſe plus (crainte qu'il ne fût trop chaud), & alors on pouſſera ledit fer ſur les ampoules, ce qui les ratachera à la toile, & les ôtera tout-à-fait.

Il faut cependant remarquer qu'après avoir ôté ces ampoules, il eſt néceſſaire de mettre par-derriere une ſeconde toile pour maintenir l'ancienne, & empêcher que les ampoules ne viennent à ſe former de nouveau; en voici la maniere.

Il faut mettre d'abord ſur l'ancienne toile une couche de colle-forte tout le long des bords le long du cadre, & rien dans le milieu, après quoi on appliquera la ſeconde toile qu'on fera prendre, en paſſant la molette légerement deſſus; on clouera enſuite le *tableau* ſur la table, & on couchera de la colle par parties, que l'on preſſera & étendra avec la molette, comme pour changer les *tableaux* de toile.

Pour raccomoder les crevaſſes & les endroits écaillés tant aux tableaux changés de toile qu'aux autres. Il faut prendre de la terre glaiſe en poudre & de la terre d'ombre, délayer enſuite ces deux matieres avec de l'huile de noix, de façon qu'elles forment comme une pâte; on y ajoûte ſi l'on veut un peu d'huile graſſe pour faire ſecher plus vîte, on prend enſuite de cette pâte avec le couteau à mêler les couleurs, & on l'inſinue dans les crevaſſes & dans les endroits écail-

lés, eſſuyant bien ce qui peut s'attacher ſur les bords & hors des trous: cette pâte étant bien ſeche, on donne ſur tout le *tableau* une couche d'huile de noix bien pure, & lorſqu'elle eſt ſeche, on fait ſur la palette les teintes des couleurs juſtes aux endroits où ſe trouvent les crevaſſes, & on les applique avec le couteau ou avec le pinceau.

Pour faire revivre les couleurs des tableaux, ôter tout le noir, & les rendre comme neufs. Il faut mettre parderriere la toile une couche de la compoſition ſuivante.

Prenez deux livres de graiſſe de rognon de bœuf, deux livres d'huile de noix, une livre de céruſe broyée à l'huile de noix, une demi-livre de terre jaune, auſſi à l'huile de noix, une once: faites fondre votre graiſſe dans un pot, & lorſqu'elle ſera tout-à-fait fondue, mêlez-y l'huile de noix, enſuite la céruſe & la terre jaune, vous remuerez enſuite le tout avec un bâton pour faire mêler toutes les drogues; vous employerez cette compoſition tiede.

Pour les tableaux ſur cuivre. Prenez du maſtic fait avec de la terre glaiſe & la terre d'ombre délayée à l'huile de noix, rempliſſez-en les endroits écaillés, après quoi vous prendrez du ſublimé corroſif, que vous ferez diſſoudre dans une quantité ſuffiſante d'eau, vous l'appliquerez deſſus, & le laiſſerez ſecher; au-bout de quelques heures vous laverez bien avec de l'eau pure; & s'il n'eſt pas encore bien dégraiſſé, vous recommencerez; on peut auſſi ſe ſervir de cette eau de ſublimé ſur les tableaux ſur bois & ſur toile.

Pour ôter le vieux vernis des tableaux, il ſuffit de les frotter avec le bout des doigts, & les eſſuyer enſuite avec un linge mouillé.

Tableau en perspective, c'eſt une ſurface plane, que l'on ſuppoſe tranſparente & perpendiculaire à l'horiſon. *Voyez* Perspective.

On imagine toujours ce *tableau* placé à une certaine diſtance entre l'œil & l'objet: on y repréſente l'objet par le moyen des rayons viſuels qui viennent de chacun des points de l'objet à l'œil en paſſant à-travers le tableau. *Voyez* Perspective. *Chambers.*

Tableau votif, (*Antiq. rom.*) *tabula votiva*; c'étoit la coutume chez les Romains pour ceux qui ſe ſauvoient d'un naufrage, de repréſenter dans un *tableau* tous leurs malheurs. Les uns ſe ſervoient de ce *tableau* pour toucher de compaſſion ceux qu'ils rencontroient dans leur chemin, & pour réparer par leurs charités les pertes que la mer leur avoit cauſées. Juvenal nous l'apprend.

Fractura nate naufragus aſſem
Dum rogat, & picta ſe tempeſtate tuetur.

„ Pendant que celui qui a fait naufrage me deman- „ de la charité, & qu'il tâche de ſe procurer quelques „ ſecours en faiſant voir le triſte *tableau* de ſon infor- „ tune „. Pour cet effet, ils pendoient ce *tableau* à leur cou, & ils en expliquoient le ſujet par des chanſons accommodées à leur miſere, à-peu-près comme nos pelerins font aujourd'hui. Perſe dit plaiſamment à ce ſujet:

Cantet ſi naufragus, aſſem
Protulerim? Cantas cum fracta te in trabe pictum
Ex humero portes.
Sat. I.

„ Donnerois-je l'aumône à un homme qui chante, „ après que les vents ont mis ſon vaiſſeau en pieces? „ Ne chantes-tu pas toi-même dans le même tems que „ ce *tableau* qui eſt à ton col, te repréſente parmi les „ débris de ton naufrage?

Les autres alloient conſacrer ce même *tableau* dans le temple du dieu auquel ils s'étoient adreſſés dans le péril, & au ſecours duquel ils croyoient devoir leur ſalut.

Cette coutume paſſa plus avant, les avocats voulurent s'en ſervir dans le barreau, pour toucher les juges par la vue de la miſere de leurs parties & de la dureté de leurs ennemis. „ Je n'approuverai pas, „ dit Quintilien, *l. VI. c. j.* ce que l'on faiſoit au- „ trefois, & ce que j'ai vu pratiquer moi-même lorſ- „ que l'on mettoit au-deſſus de Jupiter, un *tableau* „ pour toucher les juges par l'énormité de l'action „ qu'on y avoit dépeinte „.

Ce n'eſt pas encore tout, ceux qui étoient guéris de quelque maladie alloient conſacrer un *tableau* dans le temple du dieu qui les avoit ſecourus, & c'eſt ce que nous fait entendre ce paſſage de Tibulle. *Eleg. I. livre I.*

Nunc, dea, nunc ſuccurre mihi, nam poſſe mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

„ Déeſſe, ſecourez-moi maintenant; car tant de *ta-* „ *bleaux* qui ſont dans vos temples, témoignent bien „ que vous avez le pouvoir de guérir „.

C'eſt ſur cela que les premiers chrétiens, lorſqu'ils relevoient de maladie, offroient au ſaint dont ils avoient éprouvé le ſecours, quelques pieces d'or ou d'argent, ſur leſquelles étoit gravée la partie qui avoit été malade. Et cette même coutume dure encore aujourd'hui, car on voit des gens qui après être relevés de maladie, ſe font peindre eux-mêmes dans le triſte état où ils étoient, & qu'ils dédient ce *tableau* au ſaint par l'interceſſion duquel ils ont obtenu leur guériſon.

Récapitulons en deux mots les ſujets des *tableaux votifs*. Ceux qui s'étoient ſauvés du naufrage, faiſoient repréſenter leur avanture ſur un *tableau* qu'ils conſacroient dans le temple du dieu à qui ils croyoient devoir leur ſalut; ou bien ils le portoient pendu à leur col, pour attirer la compaſſion & les charités du public. Les avocats employoient auſſi quelquefois ce moyen pour toucher les juges, en expoſant aux yeux la miſere de leurs parties, & la cruauté de leurs ennemis. Enfin ceux qui relevoient de quelque fâcheuſe maladie, conſacroient ſouvent un *tableau* au dieu à qui ils attribuoient leur guériſon.

Comme Diagoras étoit dans un temple de Neptune, on lui montra pluſieurs *tableaux*, monumens de reconnoiſſance offerts par des perſonnes échappées du naufrage. Douterez-vous après cela, lui diſoit-on, de l'heureuſe puiſſance de ce dieu? Je ne vois point, reprit-il, les *tableaux* de ceux qui ont péri malgré toutes leurs promeſſes. Autre réflexion.

Tant de *tableaux votifs* de voyageurs échappés au naufrage, devoient défigurer étrangement les autels de Neptune; mais de telles inſtitutions étoient néceſſaires pour maintenir les hommes ſous la puiſſance des divinités. Horace ſe moquoit de ce que lui dit Egnatia, que l'encens brûloit & fumoit de lui-même ſur une pierre ſacrée; mais ce prétendu miracle en impoſoit utilement aux imaginations foibles de la populace. (*D. J.*)

Tableau, (*Littérat.*) ce ſont des deſcriptions de paſſions, d'événemens, de phénomenes naturels qu'un orateur ou un poëte répand dans ſa compoſition, où leur effet eſt d'amuſer, ou d'étonner, ou de toucher, ou d'effrayer, ou d'imiter, *&c.*

Tacite fait quelquefois un grand *tableau* en quelques mots; Boſſuet eſt plein de ce genre de beautés; il y a des *tableaux* dans Racine & dans Voltaire; on en trouve même dans Corneille. Sans l'art de faire des *tableaux* de toutes ſortes de caracteres, il ne faut pas tenter un poëme épique; ce talent eſſentiel dans tout genre d'éloquence & de poéſie, eſt indiſpenſable encore dans l'épique.

Tableau, (*Marine.*) partie la plus haute d'une flûte ſous le couronnement, où l'on met ordinairement le nom du vaiſſeau. On l'appelle *miroir* dans les autres bâtimens. *Voyez* Miroir.

Tableau, (*Commerce.*) ſe dit d'un cadre qui contient une liſte imprimée des noms de pluſieurs ou de toutes perſonnes d'un même corps, communauté, métier ou profeſſion par ordre de date & de réception, ou ſelon qu'elles ont paſſé dans les charges.

Ces *tableaux* ſe mettent ordinairement dans les chambres ou bureaux de ces corps ou communautés, & quelquefois dans les greffes des juriſdictions des villes, comme on en voit au châtelet de Paris, où ſont inſcrits les maîtres jurés maçons, charpentiers, greffiers de l'écritoire, écrivains vérificateurs des écritures, *&c.*

On dit qu'on parvient aux charges d'un corps ou communauté par *ordre de tableau*, lorſque ce n'eſt pas par le choix du magiſtrat, ou par l'élection des maîtres, mais ſelon la date de ſa réception qu'on devient garde, juré, ou eſgard. *Voyez* Garde, Juré, Esgard.

Tableau mouvant, eſt un *tableau* dans lequel ſont inſcrits dans les bureaux des communautés les noms de tous ceux qui ont été gardes ou jurés. On l'appelle *tableau mouvant*, parce que chacun de ces noms eſt écrit ſéparément ſur une petite carte large d'un pouce, inſérée dans le *tableau*; à meſure qu'il meurt quel-

quelqu'un de ceux qui ſont ainſi inſcrits, le concierge a ſoin de tirer de ſa place le nom du défunt, & de la remplir auſſi-tôt du nom de celui qui ſuit, en faiſant remonter tous les autres juſqu'au dernier, enſorte que les places d'en-bas qui demeurent vacantes ſoient deſtinées pour les premiers gardes ou jurés qu'on élira. *Dictionn. de Commerce*.

TABLEAU, on donne auſſi ce nom à certaines pancartes, où en conſéquence des ordonnances ou par ordre de juſtice, on inſcrit les choſes que l'on veut rendre publiques. Ces *tableaux*, lorſque les affaires concernent le commerce, ſe dépoſent dans les greffes des juriſdictions conſulaires, où il y en a, ſinon dans ceux des hôtels-de-ville des juges royaux ou des juges des ſeigneurs. Selon l'ordonnance de 1573, l'extrait des ſociétés entre négocians, & la déclaration de ceux qui ſont venus au bénéfice de ceſſion, doivent être inſérées dans ces *tableaux* publics. *Voyez* CESSION. *Id. ibid.*

TABLEAU DE BAIE, (*Archit.*) c'eſt dans la baie d'une porte ou d'une fenêtre, la partie de l'épaiſſeur du mur qui paroît au-dehors depuis la feuillure, & qui eſt ordinairement d'équerre avec le parement.

On nomme auſſi *tableau* le côté d'un pié droit ou d'un jambage d'arcade ſans fermeture. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Courroyer.*) c'eſt un morceau de cuir fort dont la figure eſt quarrée. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Jardinage.*) ſe dit d'une piece de parterre qui occupe tout le terrein en face d'un bâtiment; ainſi l'on dit un parterre d'un ſeul *tableau*. On pourroit encore nommer un parterre qui ſe répete en deux pieces paralelles, un *parterre* ſéparé en deux *tableaux*.

TABLÉE, ſ. f. (*Tondeur de draps.*) ce terme ſe dit de l'étoffe qui eſt attachée avec des crochets ſur la table à tondre, lorſque cette partie de l'étoffe a été entierement tondue. Chaque *tablée* porte ordinairement un tiers d'étoffe de long. (*D. J.*)

TABLER, v. n. (*Trictrac.*) c'eſt la même choſe que caſer ou diſpoſer ſes dames convenablement pour le gain de la partie. *Voyez* TRICTRAC.

TABLETTE, ſ. f. (*Archit*) pierre débitée de peu d'épaiſſeur pour couvrir un mur de terraſſe, un bord de réſervoir ou de baſſin. Toutes les *tablettes* ſe font de pierre dure.

On donne auſſi le nom de *tablette* à une banquette.

Tablette d'appui, *tablette* qui couvre l'appui d'une croiſée, d'un balcon, *&c.*

Tablette de bibliotheque, aſſemblage de pluſieurs ais traverſans, ſoutenus de montans, rangés avec ordre & ſymmétrie, & eſpacés les uns des autres à certaine diſtance, pour porter des livres dans une bibliotheque, Ces ſortes de *tablettes* ſont quelquefois décorées d'architecture compoſée de montans, pilaſtres, conſoles, corniches, *&c.* On les appelle auſſi *armoires*.

Tablette de cheminée, c'eſt une planche de bois ou une tranche de marbre profilée d'une moulure ronde, poſée ſur le chambranle, au-bas d'une attique de cheminée.

Tablette de jambe étriere, c'eſt la derniere pierre qui couronne une jambe étriere, & qui porte quelque moulure en ſaillie ſous un ou deux poitrails. On la nomme *impoſte* ou *couſſinet*, quand elle reçoit une ou deux retombées d'arcade. *Daviler*. (*D. J.*)

TABLETTE LA (*Fortification.*) c'eſt dans la fortification le revêtement du parapet au-deſſus du cordon. (*q*)

TABLETTE, (*uſtencile d'ouvriers.*) la *tablette* du boulanger eſt un ais ſur lequel il met le pain dans ſa boutique.

La *tablette* du chandelier eſt une eſpece de petite table ſur laquelle il poſe le moule dont il ſe ſert pour faire de la chandelle. (*D. J.*)

La *tablette* de la preſſe d'imprimerie eſt faite de deux planches de chêne, chacune environ de deux piés de long ſur quatre pouces de large & ſeize à dix-huit lignes d'épaiſſeur, jointes l'une contre l'autre; elles ſont arrêtées par les deux extrémités (au moyen de deux eſpeces de chevilles de bois quarrées, qui vont néanmoins un peu en diminuant d'une extrémité à l'autre; leur longueur eſt de cinq à ſix pouces ſur quatre pouces de diametre; elles ſervent, & on les appelle auſſi *clé de la tablette*), parce qu'elles entrent avec elles dans des mortaiſes pris dans l'épaiſſeur & dans le dedans de chaque jumelle: ces deux planches ſont cependant entaillées quarrément dans leur milieu, pour donner paſſage à la boëte qu'elles entourent dans ſa circonférence, & maintiennent dans un état fixe & ſtable, ainſi que la platine liée aux quatre coins de cette même boëte. *Voyez* BOETE, PLATINE. *Voyez les Planches de l'Imprimerie*.

TABLETTE EN CIRE, (*Littérat.*) en latin *tabula cera linita* ou *illita*; on appelle *tablettes* de cire des feuillets ou planches minces enduites de cire, ſur leſquelles on a longtems écrit, à l'exemple des Romains, avec une eſpece de ſtile ou de poinçon de métal. Ces ſortes de *tablettes* étoient communément enduites de cire noire, & quelquefois de cire verte, pour l'agrément de la vue. On en faiſoit un grand nombre de portatives de différentes grandeurs & largeurs, qu'on renfermoit dans un étui fait exprès, ou dans un coffre, ou même dans un ſac.

Toutes ces ſortes de *tablettes* ne ſont pas encore perdues; on en conſerve à Paris dans la bibliotheque du roi, dans celle qui étoit au college des Jéſuites, dans celle des Carmes déchaux, dans celle de Saint-Germain des prés & de Saint-Victor; on voit encore des *tablettes* en cire à Florence & à Genève.

Les *tablettes* en cire de la bibliotheque du roi ſont dans un maroquin rouge doré, & y ſont conſervées apparemment depuis long-tems, puiſque le porte-feuille a déja été coté trois fois, premierement 1272, enſuite 5653, & enfin 8727 *B*. Ce porte-feuille a huit *tablettes*, toutes enduites de cire noire des deux côtés, excepté une qui ne l'eſt que d'un côté, & qui eſt vraiſſemblablement la derniere du livre. Toutes ces petites planches ſont détachées & ſans numero. On y diſtingue cependant le *folio recto* d'avec le *folio verſo*, par le moyen de la dorure qui eſt ſeulement du côté extérieur qu'on regardoit comme celui de la tranche.

Les huit tables dont nous parlons, contiennent les dépenſes d'un maître d'hôtel; mais elles ſont aſſez difficiles à déchiffrer, à cauſe de la pouſſiere qui couvre la plûpart des mots. Il y a des articles *pro coquina*, *pro pullis*, *pro avena*: des articles pour les bains, *ad balnea*; tout y eſt ſpécifié en latin; les ſommes ſont toujours cottées en chiffres romains; les jours que ſe ſont faites les dépenſes, y ſont marquées; enſorte qu'on s'apperçoit qu'il n'y a dans chaque *tablette* ou feuillet que la dépenſe de quatre ou cinq jours: ce qui fait que tous les huit enſemble ne renferment que la dépenſe d'un mois ou environ. L'écrivain n'y nomme jamais le lieu où s'eſt faite la dépenſe, non plus que l'année; mais par la reſſemblance pour la grandeur des formes & pour le caractere de l'écriture avec d'autres *tablettes*, on peut conclure que ces tables de cire ſont de la fin du regne de Philippe le hardi. Dans le haut d'une des pages ſe lit diſtinctement *diæ lunæ*, *in feſto omnium ſanctorum*: ce qui ſuffit pour déſigner l'an 1283, auquel la touſſaint tomba effectivement un lundi; il y a des pages entieres qui paroiſſent avoir été effacées en les préſentant au feu.

Les *tablettes en cire* qui étoient au college des Jéſuites, forment, comme celles de la bibliotheque du roi, ſept ou huit planches dont l'écriture eſt la même que celle des *tablettes* dont je vais bientôt parler. Ce ſont des comptes de dépenſes, autres que pour la bouche, mais toujours pour le roi ou pour la cour. L'année y eſt marquée ſimplement par *anno LXXXIII.* ce qui veut dire, ſelon les apparences, l'an 1283; le comptable fait ſouvent des payemens à un *Marcellus*, lequel ſe trouve nommé fréquemment dans celles que les Carmes conſervent, & qui ſont certainement de l'année 1284.

Les *tablettes* écrites en cire, les moins mal conſervées, & les plus dignes de l'attention des hiſtoriens par rapport au regne de Philippe le hardi, ſont celles qui ſont renfermées avec les manuſcrits de la bibliotheque des Carmes déchaux de Paris. Elles conſiſtent en 12 planches, dont il y en a deux qui contiennent la recette des deniers du roi, & dix autres qui contiennent la dépenſe. Lorſqu'on a lu les quatre pages de la recette, & qu'on veut lire les vingt pages de la dépenſe, il eſt bon de retourner les planches du haut en bas.

Les *tablettes* de Saint-Germain des prés ſont fort gâtées; dans les 16 pages qui les compoſent, & dont les feuillets ſont ſéparés, ſans avoir jamais été chiffrés, on apperçoit ſeulement qu'il y a des dépenſes pour les achats de faucons, pour des meſſagers chargés d'aller préſenter des cerfs à tels ou telles perſonnes; & d'autres meſſagers qui acheterent des drogues à Orléans pour l'impératrice de Conſtantinople qui étoit malade.

Le

Le docteur Antoine Cocchi Muchellani a publié une notice imprimée des *tablettes* de Florence. Elles contiennent les voyages d'été du roi Philippe le bel en 1301; & les *tablettes* de Saint-Victor, dont nous parlerons bientôt, contiennent les voyages d'hiver de la même année. Elles ont été écrites par le même officier qui a rédigé les précédentes, & n'en ſont, à ce qu'on dit, qu'une continuation.

M. Cocchi a fait remarquer en général que dans ces *tablettes*, à chaque jour du voyage, il y a la dépenſe de la cour en ſix articles, ſavoir pour le pain, le vin, la cire, la cuiſine, l'avoine & la chambre, & qu'après une traite d'un mois ou environ, le comptable donne l'état du payement des gages des officiers, puis des chevaliers & des valets pendant cet intervalle. Après cela, il continue les différentes ſtations du voyage; & afin qu'on pût juger de l'utilité de ces *tablettes*, il rapporte les noms des officiers, chevaliers & valets qui furent payés, *&c.* M. Cocchi finit par quelques réflexions ſur l'uſage où l'on étoit alors d'uſer d'eau roſe & de grenade après le repas, & cela à l'occaſion de quelque dépenſe de cette nature.

Les *tablettes* de Saint-Victor ont été écrites par le même officier qui a rédigé les précédentes, & n'en ſont qu'une continuation; elles rénferment 26 pages.

Les *tablettes* que la ville de Genève poſſede, ſont des planches fort minces de la grandeur d'un *in-folio*, enduites de cire noire. Elles contiennent la dépenſe journaliere de Philippe le bel durant ſix mois, & la ſuite de celle de Saint-Germain des prés, ce qui forme onze pages. Les ſavans de Genève ont pris la peine de les déchiffrer, & d'en publier la notice dans la bibliotheque raiſonnée, *tome XXVIII.* Ils en ont auſſi communiqué une copie très-exactement figurée à M. Schoeflin, membre de l'académie des Inſcript. de Paris.

Ces *tablettes* poſtérieures à celles de Saint-Victor de 6 ou 7 ans, comprennent les articles des ſommes payées à ceux qui apportoient des préſens au roi, des aumônes diſtribuées dans les lieux de ſon paſſage aux pauvres, à des religieux ou religieuſes, à des gens qui venoient de tous côtés pour être guéris de ce qu'ils appelloient *morbus regis* (des écrouelles), de la dépenſe pour les funérailles des officiers qui mouroient ſur la route, des ſommes données à l'abbaye de S. Denis pour des anniverſaires, aux hôpitaux des lieux par où la cour paſſoit, à certains officiers, lorſque cela étoit d'uſage, outre leurs gages, pour l'achat de chevaux en place de ceux qui mouroient: d'autres ſommes pour les offrandes que le roi & les princes, ou la reine, faiſoient aux égliſes qu'ils viſitoient: pour celles qu'ils employoient aux jeux: les ſommes à quoi étoient évaluées les dixmes, ſoit du pain ſeul, ſoit du pain & du vin que le roi s'obligeoit de payer à quelques monaſteres voiſins des lieux où il s'arrêtoit pour les repas, ſuivant d'anciennes conceſſions: le payement des gages des nouveaux chevaliers, à meſure que le roi en créoit dans ſes voyages, & le coût du cheval, ou au-moins du frein doré dont il leur faiſoit préſent. En général les *tablettes* de Genève paroiſſent très-inſtructives, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on en eût conſervé beaucoup d'autres de ce genre.

On peut tirer pluſieurs utilités de ces ſortes de *tablettes*, par rapport à d'anciens uſages de la cour, du prince, ou de la nation, comme auſſi pour la vérification de certaines époques, ſur leſquelles on n'a pas de monumens plus certains. On y trouve avec plaiſir le prix de diverſes choſes de ce tems-là; par exemple, dans les *tablettes en cire* de Genève on voit que le cheval de ſomme & le rouſſin étoient payés 8 liv. le palfroi 10 liv. le cheval de trait ſimplement appellé *equus*, 12, 14 & 16 liv. un grand cheval (ſans doute de bataille) fut payé 32 liv. Le ſieur de Trie pour avoir employé 24 jours en ſon voyage d'Angleterre, demanda 150 liv. mais pour ſon palfroi & deux rouſſins qui étoient morts, il requit 120 livres: ce qui faiſoit alors une ſomme fort conſidérable. On accorde à un valet du roi 2 ſols 6 deniers pour ſes gages par jour, & au cuiſinier le double: ce qui eſt fort cher, ſi l'on évalue l'argent d'alors à celui de nos jours.

L'article des aumônes de nos rois forme dans les *tablettes* de Geneve plus de trois grandes pages *in-fol.* parce qu'on y marquoit le nom, la qualité & le pays des perſonnes auxquelles elles ſe faiſoient. Mais ce qui mérite d'être obſervé dans ce détail, c'eſt qu'on y apprend que les malades qui étoient alors affligés des écrouelles, venoient trouver le roi de toutes les provinces du royaume, & même d'Eſpagne & d'Italie.

Il n'eſt pas à préſumer que ces gens accouruſſent de ſi loin, ſeulement pour avoir 20 ou 30 ſols qu'on leur donnoit en aumône, mais apparemment parce que Philippe le bel les touchoit, quelque jour que ce fut, & ſans ſe faire attendre. *Voyez* Ecrouelles.

Remarquons encore qu'on qualifioit du titre d'aumône, *per elemoſynam*, tout ce qui ſe donnoit gratuitement. En vertu de cet uſage, l'écrivain de ces mêmes *tablettes* marque au jeudi 29 Novembre 1308, que ce jour-là, le roi étant à Fontainebleau, Pierre de Condé, clerc de ſa chapelle, reçut huit livres, *per elemoſynam*.

Le pere Alexandre, dominicain, voulant établir que la tradition des Provençaux ſur la poſſeſſion du corps de la Magdelaine eſt très-ancienne, ſe ſert d'une inſcription écrite ſur une petite *tablette* enduite de cire, & pour donner du poids à cette inſcription, il dit qu'elle eſt du ve. ſiecle de Jeſus-Chriſt, parce qu'on n'a point écrit ſur la cire depuis ce ſiecle-là. M. l'abbé Lebeuf, dans un mémoire ſur cette matiere, inſéré dans le recueil de l'académie de Belles-Lettres, & dont nous venons de profiter, prouve invinciblement contre le dominicain, que l'uſage d'écrire ſur des *tablettes de cire*, loin d'avoir ceſſé avec le v. ſiecle, a été pratiqué plus ou moins dans tous les ſiecles ſuivans, & même dans le dernier ſiecle.

L'abbé Chatelain de Notre-Dame de Paris témoigne qu'en 1692 les *tables* du chœur de S. Martin de Savigny, au dioceſe de Lyon, qui eſt une maiſon d'anciens religieux de Clugny, étoient de cire verte, & qu'on écrivoit deſſus avec un ſtilet d'argent. La même choſe eſt atteſtée pour la fin du même ſiecle, à l'égard de la cathédrale de Rouen, par le ſieur le Brun des Marettes, auteur du voyage liturgique compoſé alors, & imprimé en 1718, à la réſerve qu'on n'écrivoit le nom des officiers qu'avec un ſimple poinçon. Peut-être que cet uſage ne ſubſiſte plus aujourd'hui à Rouen; mais il y étoit encore en vigueur en 1722; car M. le Beuf y vit alors les officiers de la ſemaine courante *in tabulis* ſur de la cire. Les Romains s'en ſervoient à d'autres uſages, & preſque toujours pour les lettres qu'ils écrivoient à table, ſouvent entre les deux ſervices, au ſénat, au théatre, en voyage dans leurs litieres, *&c.* Ils nommoient ces petites planches ou *tablettes* enduites de cire, *codicillos*. Cicéron les employoit volontiers pour ſes billets à Atticus. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

Tablettes, (*Hiſt. ancien. & mod.*) les *tablettes* que nous employons pour écrire, ſont une eſpece de petit livre qui a quelques feuilles d'ivoire, de papier, de parchemin préparé, ſur leſquelles on écrit avec une touche, ou un crayon, les choſes dont on veut ſe ſouvenir.

Les *tablettes* des Romains étoient preſque comme les nôtres, excepté que les feuillets étoient de bois, dont elles eurent le nom de *tabellæ*, c'eſt-à-dire, *parvæ tabulæ*; elles contenoient deux, trois, ou cinq feuillets; & ſelon le nombre de ces feuillets, elles étoient appellées *diptycha*, à deux feuillets; *triptycha*, à trois feuillets; *penteptycha*, à cinq feuillets celles qui avoient un plus grand nombre de feuillets, ſe nommoient *polyptycha*, d'où nous avons fait *puletica*, des poulets, terme dont on ſe ſert encore pour dire des lettres de galanterie, des lettres d'amour. Les anciens écrivoient ordinairement les lettres d'amour ſur des *tablettes*, & la perſonne à qui on avoit écrit la lettre amoureuſe, faiſoit réponſe ſur les mêmes *tablettes*, qu'elle renvoyoit, comme nous l'apprenons de Catulle, *ode* 43. (*D. J.*)

Maniere de faire les tablettes *blanches pour écrire avec un poinçon de cuivre.* Prenez du gypſe criblé & paſſé par le tamis; détrempez-le avec de la colle de cerf, ou autre, & en donnez une couche ſur les feuilles de parchemin; quand elle ſera ſeche, vous la raclerez pour la rendre unie & polie; puis vous donnerez encore une couche comme deſſus, & raclerez une ſeconde fois, après quoi, avec de la céruſe bien broyée & tamiſée, détrempée dans l'huile de la graine de lin cuite, vous oindrez leſdites *tablettes*, & les laiſſerez ſécher à l'ombre pendant cinq ou ſix jours; cela fait, avec un drap ou linge un peu mouillé, vous les frotterez & unirez; cela fait, lorſqu'elles auront encore ſeché dix-huit ou vingt tours, elles ſeront faites.

Tablettes *de bibliotheque*, (*Antiq. rom.*) les latins

tins

tins appelloient *pegmata*, on *platei*, les *tablettes* des bibliotheques, ſur leſquelles on plaçoit les livres.

Ciceron écrit à Atticus, *ep.* 8. *l. IV.* en lui parlant de ſa bibliotheque: la diſpoſition des *tablettes* eſt très-agréable, *nihil venuſtius quam illa tua pegmata*. On avoit coutume de ranger dans un même lieu tous les ouvrages d'un auteur, avec ſon portrait. Quand au terme *platei*, Juvenal s'en eſt ſervi dans la ſeconde ſatyre, *vers 7.* où il ſe moque de ceux qui veulent paroître ſavans, par la beauté & la grandeur d'une bibliotheque: car, dit-il, entre eux, celui-là paſſe pour le plus ſavant, dont la bibliotheque eſt ornée d'un plus grand nombre de figures d'Ariſtote & de Pittacus.

Nam perfectiſſimus horum eſt
Si quis Ariſtotelem ſimilem, vel Pittacon emit,
Et jubet archetypos plateum *ſervare cleanthas.*

(*D. J.*)

Tablette, ſ. f. *ouvrage de Tablettier*, petit meuble proprement travaillé, compoſé de deux ou pluſieurs planches d'un bois léger & précieux, qui ſert d'ornement dans les ruelles, ou dans les cabinets, particulierement des dames, & ſur lequel elles mettent des livres d'uſage journalier, des porcelaines, & des bijoux de toutes ſortes. C'eſt de ces eſpeces de *tablettes* qu'une communauté des arts & métiers de Paris a tiré ſon nom. (*D. J.*)

Tablette, (*Pharm.*) médicament interne, ſec, de différentes figures, compoſé de différentes matieres, qui, à l'aide du ſucre diſſout & cuit, prend une forme ſolide & caſſante; on voit par-là en quoi differe du trochiſque.

La matiere eſt ou *excipiende* ou *excipiente*.

L'*excipiende* eſt preſque tout ce qui entre dans l'électuaire, tant les excipiens, que les excipiendes.

L'*excipiente* eſt toujours le meilleur ſucre diſſous, dans une liqueur appropriée, aqueuſe, & cuit à conſiſtence convenable.

Le choix demande quelques particularités.

Il faut que le remede dont il s'agit, ſoit ſolide & caſſant, cohérent ſans être viſqueux, qu'il ſe fonde aiſément dans la bouche, & qu'il ne ſoit pas déſagréable à prendre.

Ainſi on ne doit guere y faire entrer les gommes, les extraits, les ſucs épais, les terreux gras, & autres ſemblables qui donnent trop de ténacité.

Ce n'eſt pas ici non plus le lieu des matieres qui ont une ſaveur ou une odeur déſagréable, parce que le remede doit ou ſe fondre dans la bouche, ou être mâché.

On ne fait point uſage ici de ſels, ſur-tout de ceux qui ſe fondent, ou qui s'exhalent: on emploie les poudres groſſieres, mais qui ſont molles; point d'acides foſſiles, ils empêcheroient le ſucre de ſe coaguler.

On doit éviter les noyaux qui ſont remplis d'une huile qui ſe corrompt facilement, ſi le malade doit uſer du remede pendant long-tems. La *tablette* étant ſolide on peut y faire entrer des remedes très-puiſſans, & qui même peſent beaucoup, pourvû que le mélange ſoit bien exact.

On peut donner une bonne odeur au remede, en y mettant un peu d'ambre, de muſc, de civette, ou bien lorſque la maſſe eſt congelée, en la frottant avec des liqueurs qui ſentent bon, comme des huiles eſſentielles, des eſſences odoriférantes, *&c.* On peut auſſi lui donner une couleur gracieuſe, en répandant deſſus, un peu avant qu'elle ſe réfroidiſſe, des feuilles d'or ou d'argent, ou bien des fleurs de différentes couleurs hachées bien menues. Le nombre des ingrédiens doit être en petite quantité; l'ordre eſt le même que dans les trochiſques, & dans les pillules, quoique ſouvent il ne s'accorde pas avec celui de la préparation.

La figure eſt indifférente, comme elle ne fait ni bien ni mal à la vertu du remede, on peut en laiſſer le choix à l'apoticaire; car ou, lorſque la maſſe eſt prête à ſe geler, on la verſe dans une boëte pour qu'elle en prenne la figure, & c'eſt ce qu'on appelle *pandaléon*; ou bien l'ayant verſée, ſoit toute entiere, ſoit par parties, ſur un plan, on la forme en petites maſſes, en maniere de quarrés oblongs, de rhombe, *&c.*

La maſſe de la *tablette* ſe détermine très-rarement par les poids, ou par les meſures. Elle n'eſt pas ſi limitée, qu'elle ne puiſſe bien aller depuis une drachme juſqu'à demi-once.

La doſe s'ordonne par le nombre, par exemple, ſuivant que les *tablettes* ſont plus grandes ou plus petites; par morceaux, quand la maſſe n'eſt pas diviſée; par le poids, quand on y a fait entrer des ingrédiens efficaces, & alors la doſe eſt plus grande ou plus petite, ſelon la force & la proportion de ces ingrédiens: elle ne va cependant guere au-delà d'une once.

La quantité générale, quand elle eſt au-deſſous de quatre onces, ne ſe prépare pas commodément. Si cependant on ſe ſert des *tablettes* officinales, on n'en preſcrit qu'autant qu'il en eſt beſoin pour peu de jours.

La proportion des ingrédiens *excipiendes* entr'eux, ſe détermine facilement, en ayant égard à la nature de chacun, au but qu'on ſe propoſe, aux précautions indiquées; celle de l'*excipient* à l'égard des *excipiendes*, ſe connoît par ce qui ſuit.

En général, on emploie fort bien le quadruple, ou le ſextuple de ſucre, à raiſon des *excipiendes*.

Il faut avoir égard à la peſanteur ſpécifique, & à la conſiſtence des *excipiendes*. Ceux qui ſont très-legers par rapport à leur grand volume, demandent une quantité plus conſidérable d'excipient; ceux qui ſont ſecs, durs, poreux, joints avec une petite quantité de ſucre, deviennent preſque auſſi durs que la pierre.

Si les *excipiendes* contiennent en eux-mêmes du ſucre, on doit diminuer la quantité de l'*excipient* au prorata; ce qu'il faut obſerver pour les conſerves, les conduits, *&c.* cependant on laiſſe à l'apoticaire à déterminer la quantité de ſucre, excepté quand on veut que la doſe ſoit peſée, parce qu'il en coute peu de lever tous les doutes.

La ſoupſcription. On laiſſe à l'apoticaire la maniere & l'ordre de la préparation: on indique auſſi, ſi bon ſemble, de quelle liqueur on doit arroſer la maſſe, & ſi on doit l'orner avec des feuilles d'or, ou de petites fleurs: on mentionne quelquefois le poids que doit avoir chaque *tablette*.

Le ſucre fait qu'on n'a pas beſoin de véhicule: le but détermine le tems & la maniere d'uſer du remede, on le mâche, ou on le laiſſe fondre dans la bouche peu-à-peu.

On donne quelquefois ſous la forme de *tablettes* les purgatifs, les antivermineux, les ſtomachiques, les carminatifs, les cantarides, les antiglutineux, les aphrodiſiaques, les alexipharmaques, les béchiques. Cette forme eſt d'ailleurs utile pour l'uſage domeſtique, & pour les voyageurs; elle eſt commode pour faire prendre bien des remedes aux enfans & aux gens délicats; mais elle ne convient pas dans les cas où il faut que l'action ſoit prompte, ni à ceux qui ont de la répugnance pour les choſes douces. (*D. J.*)

TABLETIER, ſ. m. (*Corps de métier*) celui qui travaille en tabletterie. Les maîtres *tabletiers* ne font qu'un corps avec les peigniers. Leurs ouvrages particuliers ſont des tabliers pour jouer aux échecs, au trictrac, aux dames, au renard, avec les pieces néceſſaires pour y jouer; des billes & billards, des crucifix de buis ou d'ivoire; d'où ils ſont appellés *tailleurs d'images d'ivoire*: enfin toutes ſortes d'ouvrages de curioſité de tour, tels que ſont les bâtons à ſe ſoutenir, les montures de cannes, de lorgnettes & de lunettes, les tabatieres, ce qu'on appelle des cuiſines, des boëtes à ſavonnettes, *&c.* où ils emploient l'ivoire, & toutes les eſpeces de bois rares qui viennent des pays étrangers, comme buis, ébene, breſil, noyer, meriſier, olivier, *&c. Savary*. (*D. J.*)

TABLETTERIE, ſ. f. (*Art méchan.*) art de faire des ouvrages de marquetterie, des pieces curieuſes de tour, & autres ſemblables choſes, comme des trictracs, des dames, des échecs, des tabatieres, & principalement des tablettes agréablement ouvragées, d'où cet art a pris ſa dénomination. (*D. J.*)

TABLIER, ſ. m. *terme de Lingere*, morceau de toile fine, baptiſte ou mouſſeline, ourlé tout-au-tour, & embelli quelquefois de dentelle, avec une ceinture en-haut, & une bavette que les dames mettent devant elles. Il y a de ces *tabliers* bordés, d'autres lacés, & d'autres bouillonnés, tous agrémens faits de rubans de couleurs, autrefois à la mode. Il y a des *tabliers* de taffetas qui ſont tout unis; il y en a de

de toile commune, de ſerge pour les femmes du petit peuple, & de toile groſſiere pour les cuiſinieres. (*D. J.*)

Tablier, *en terme de Batteur d'or*, c'eſt une peau clouée à la table de la pierre, que le batteur avance ſur ſes genoux, pour y recevoir les parcelles d'or qui s'échappent de deſſous le marteau.

Tablier, *uſtencile de Boyaudiers*, qui leur ſert à garantir leurs hardes.

Les boyaudiers ont trois ſortes de *tabliers*, qu'ils mettent les uns par-deſſus les autres; le premier eſt appellé ſimplement *tablier*; il eſt fait de groſſe toile qui ſert ſimplement à garantir leurs hardes.

Le ſecond eſt appellé le *tablier poiſſé*; il ſe met par deſſus le premier, & ſert à le garantir; on l'appelle *poiſſé*, parce qu'il reçoit une partie de l'ordure qui paſſe à-travers le troiſieme.

Le troiſieme eſt le *tablier* à ordure; il ſe met pardeſſus le ſecond, & c'eſt lui qui reçoit toute l'ordure & la ſaleté qui ſort des boyaux.

Ces trois tabliers ſont faits de groſſe toile forte, & s'attachent au-tour des reins avec des cordons; ils deſcendent juſqu'au coup de pié.

Tablier de cuir, *des Cordonniers*, *Savetiers*, eſt une peau de veau qui a un licol pour retenir la bavette, & une ceinture que l'ouvrier attache autour de lui. *Voyez* la *Planche du Cordonnier bottier*.

Tablier, *terme d'Ebeniſte*, table diviſée en ſoixante quatre carreaux blancs & noirs, ſur leſquels on joue aux échecs, aux dames, & à d'autres jeux: on dit aujourd'hui *damier*; mais le mot *tablier* eſt bien ancien, car nous liſons dans Joinville, que le roi ayant appris que le comte d'Anjou, ſon frère, jouoit avec meſſire Gautier de Nemours, ,, il ſe leva, & alla tout chancelant, pour la grande foibleſſe de la maladie qu'il avoit, & quand il fut ſur ,, eux, il print les dez & les tables, & les geſta en ,, la mer, ſe courrouſſant très-fort à ſon frere, de ,, ce qu'il s'eſtoit ſitouſt prins à jouer au dez, & ,, que autrement ne lui ſouvenoit plus de la mort ,, de ſon frere, le comte d'Artois, ne des périls ,, deſquels notre Seigneur les avoit délivrés; mais ,, meſſire Gautier de Nemours en fut le mieux payé, ,, car le roi geſta tous ſes deniers, qu'il vit ſur les ,, *tabliers*, après les dez & les tables, en la mer,,. *Dict. du Commerce*. (D. *J.*)

Tablier de tymbale, *terme de Tymbalier*, c'eſt le drapeau ou la banderolle en broderie d'or & d'argent, qui eſt autour des tymbales, & qui les enveloppe. Il y a un pareil drapeau, mais plus petit, qui pend aux trompettes militaires, & ce drapeau ſe nomme *banderolle*. (*D. J.*)

Tablier, (*Comm.*) terme uſité en Bretagne, particulierement à Nantes, pour ſignifier un *bureau*, ou *recette* des droits du roi.

Tablier, on nomme auſſi à la Rochelle *droit de tablier* & *prevôté*, un droit de quatre deniers par livres de l'évaluation des marchandiſes ſortant par mer de cette ville pour les pays étrangers, & la Bretagne ſeulement. *Vogez* Prevoté. *Dict. du Com.*

TABLINUM, ſ. m. (*Littér.*) les auteurs donnent des ſignifications différentes à ce mot *tablinum*; les uns diſent que c'eſt un lieu orné de tableaux, les autres un lieu deſtiné à ſerrer des titres & papiers, & d'autres enfin prétendent que c'eſt ſimplement un lieu lambriſſé de menuiſerie & de planches. (*D. J.*)

TABLOUIN, ſ. m. (*terme d'Artillerie.*) planche ou madrier dont eſt faite la plate-forme où l'on place les canons que l'on met en batterie. Les *tablouins* ſoutiennent les roues des affuts, & empêchent que la peſanteur du canon ne les enfonce dans les terres. On fait un peu pancher cette plate-forme vers le parquet, afin que le canon ait moins de recul, & qu'il ſoit plus aiſé de le remettre en batterie. (*D. J.*)

TABOGA, (*Géog. mod.*) ile de la mer du Sud, dans la baie de Panama. Elle a trois milles de long ſur deux de large, & appartient aux Eſpagnols; ſon terroir eſt en partie aride, & en partie couvert d'arbres fruitiers, ſur-tout de cacaotiers. *Latit.* mérid. 1. (*D. J.*)

TABON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à un oiſeau qu'on appelle ailleurs *dai*, & qui eſt remarquable pour la groſſeur des œufs qu'il pond; mais tout ce que le pere Nieremberg dit de cet oiſeau eſt purement fabuleux. (*D. J.*)

TABOŒ, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans les montagnes de la Parétacene, ſur les frontieres de la Perſe & de la Babylonie, ſuivant Quinte-Curſe & Strabon.

TABORITES, ſ. m. p. (*Hiſt. eccléſ.*) branche ou ſecte d'anciens Huſſites. *Voyez* Hussites.

Vers la fin du quinzieme ſiecle, les Huſſites s'étant diviſés en pluſieurs ſectes, il y en eut une qui ſe retira ſur une petite montagne ſituée en Bohème, à 15 lieues de Prague, ſe mit ſous la conduite de Ziſca, ſe bâtit un fort ou château, & lui donna le nom de *Tabor*, ſoit par rapport à ce que le mot *thabor* ſignifie en eſclavon, *un château*, ſoit par alluſion à la montagne de Tabor, dont il eſt fait mention dans l'Ecriture; quoi qu'il en ſoit, c'eſt de-là qu'ils ont été appellés *Taboriſtes*.

Ces ſectaires pouſſerent la prétendue réformation plus loin que Jean Huſs ne l'avoit fait lui-même; ils rejetterent le purgatoire, la confeſſion auriculaire, l'onction dans le Baptême, la tranſubſtantiation, &c.

Ils réduiſirent les ſept ſacremens de l'égliſe romaine à quatre; ſavoir le Baptème, l'Euchariſtie, le Mariage & l'Ordination.

Ils ſoutinrent hardiment la guerre contre l'empereur Sigiſmond; le pape Martin V. fut obligé de publier contre eux une croiſade, qui ne produiſit aucun effet. Cependant leur château de Thabor fut aſſiégé en 1458 par Pogebrac, roi de Bohème, & chef des Calixtins. Les *Taboriſtes*, après un an entier de réſiſtance, furent emportés d'aſſaut & paſſés au fil de l'épée ſans en excepter un ſeul; la forterreſſe fut enſuite raſée.

TABOT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme, chez les Ethiopiens, une eſpece de coffre qui ſert en même tems d'autel ſur lequel leurs prêtres célebrent la meſſe. Ils ont la plus grande vénération pour ce coffre, dans l'idée que c'eſt l'arche d'alliance conſervée dans le temple de Jéruſalem, mais qui, ſuivant eux, fut enlevée furtivement par des miſſionnaires juifs, qui furent envoyés en Ethiopie par le roi Salomon pour inſtruire les peuples dans la loi du vrai Dieu. Les Abyſſins, quoique convertis au chriſtianiſme, conſervent toujours le même reſpect pour le *tabot*. Le roi lui-même n'a point la permiſſion de le voir. Ce coffre eſt porté en grande cérémonie par quatre prélats qui ſont accompagnés de beaucoup d'autres; on dépoſe le *tabot* ſous une tente qui ſert d'égliſe dans les camps où le roi fait ſa demeure ordinaire. Les miſſionnaires portugais ayant voulu ſoumettre les Abyſſins au ſiege de Rome, tâcherent de ſe rendre maîtres de cet objet de la vénération du pays. Mais des moines zélés le tranſporterent ſecretement dans des endroits inacceſſibles, d'où le *tabot* ne fut tiré qu'après l'expulſion des miſſionnaires catholiques, que l'on avoit trouvés trop entreprenans.

TABOURET; ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) je ne ſai pourquoi ce genre de plante eſt ainſi appellé. Il eſt mieux nommé *bourſe*, ou *malette à berger*. Tournefort en compte cinq eſpeces, dont nous décrirons la principale, *burſa paſtoris major*, *folio ſinuato*, *I. R. H.* 216. en anglois: *the great ſphepherd's-purſe*.

Sa racine eſt blanche, droite, fibreuſe, menue, d'une ſaveur douçâtre, & qui cauſe des nauſées; ſa tige eſt haute d'une coudée, quelquefois unique, partagée en des rameaux ſitués alternativement. Ses feuilles inférieures ſont quelquefois entieres, mais le plus ſouvent découpées profondement des deux côtés, & ſans découpures.

Les fleurs naiſſent dans une longue ſuite au ſommet des rameaux; elles ſont petites, en croix, ou compoſées de quatre pétales arrondis, blancs, & de quelques étamines chargées de ſommets jaunes: leur calice eſt auſſi partagé en quatre parties; le piſtil ſe change en un fruit applati, long de trois lignes, en forme de cœur, ou ſemblable à une petite bourſe un peu large. Il eſt partagé en deux loges par une cloiſon mitoyenne, à laquelle ſont attachés des panneaux de chaque côté; ces loges renferment de très-petites graines, de couleur fauve, ou rouſsâtre.

Cette plante vient ſur les vieilles décombres, le long des chemins, & dans les lieux incultes & deſerts. Elle eſt toute d'uſage; on lui donne des vertus vulnéraires, aſtringentes, rafraîchiſſantes, & preſque ſpécifiques dans l'épuiſement de ſang; on la preſcrit par ces raiſons dans les diarrhées, les dyſſenteries & le piſſement de ſang; on en applique le ſuc ſur les plaies récentes pour reſſerrer les vaiſſeaux & prévenir l'inflammation. (*D. J.*)

Tabouret, ſ. m. (*Econ. dom.*) placet, ſiege quarré qui n'a ni bras, ni doſſier.

Droit de tabouret, en france, eſt le privilege dont

jouiſſent les princeſſes & ducheſſes, & qui conſiſte à s'aſſeoir ſur un *tabouret* en préſence de la reine.

Tabouret, (*Charpent.*) eſpece de lanterne garnie de fuſeaux en limande, à l'uſage des machines pour puiſer les eaux dans les carrieres.

TABOURIN, ſ. m. *terme de galere;* c'eſt un eſpace qui regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades, d'où ſe charge l'artillerie, & d'où l'on jette en mer les ancres. A la pointe de cet endroit eſt l'éperon qui s'avance hors le corps de la galere, ſoutenu à côté par deux pieces de bois qui s'appellent *cuiſſes*.

TABRA, ſ. m. (*Superſtition.*) c'eſt le nom d'un rocher qui ſe trouve en Afrique, ſur la côte du cap, & contre lequel les barques des negres font ſouvent naufrage; c'eſt pour cette raiſon que les habitans en ont fait une divinité ou un *fétiche*, auquel ils offrent des ſacrifices & des libations, qui conſiſtent à lui immoler une chevre dont on mange une partie, & dont on jette le ſurplus dans la mer; cependant un prêtre, par des contorſions ridicules & des invocations, prétend conſulter le dieu pour ſavoir les momens qui ſeront favorables pour la navigation, & il ſe fait récompenſer de la peine par les matelots qui lui font quelques préſens.

TABROUBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit qui croît à Surinam ſur un grand arbre de même nom, dont les fleurs ſont d'un blanc verdâtre. A ces fleurs ſuccede un fruit qui renferme des graines blanches ſemblables à celles des figues. On en tire un ſuc qui devient noir au ſoleil, & qui fournit aux Indiens une teinture pour ſe peindre le corps. Des branches de cet arbre il ſort un ſuc laiteux fort amer, dont les ſauvages ſe frottent la tête pour écarter les inſectes incommodes.

TABUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique. Ptolomée, *liv. II. ch. jx.* le marque dans le pays des *Marini*, entre *Geſſoriacum-navale*, & l'embouchure de la Meuſe. On le nomme aujourd'hui *l'Eſcaut*, ſelon M. de Valois. Dans le moyen âge on l'appella par corruption *Tabul* & *Tabula*.

TABULÆ novæ, (*Antiq. rom.*) c'eſt-à-dire *nouveaux regiſtres*; c'étoit le nom d'un plébiſcite qui ſe publioit quelquefois dans la république romaine, & par lequel toutes ſortes de dettes généralement étoient abolies, & toutes obligations annulées. On l'appelloit *tabulæ*, tablettes, parce qu'avant qu'on ſe ſervît du *papyrus* ou du parchemin, pour écrire les actes, on les gravoit avec un petit ſtile ſur de petites tablettes de bois mince enduites de cire. Ce nom latin *tabulæ* demeura même à tous les actes publics, après qu'on eut ceſſé de les graver ſur des plaques de cuivre, & lorſqu'on les écrivit ſur du parchemin & ſur du papier. On appelloit l'édit du peuple romain *tabulæ novæ*, parce qu'il obligeoit de faire de nouvelles tablettes, de nouveaux regiſtres pour écrire les actes, les créanciers ne pouvant plus ſe ſervir de leurs anciens contrats d'obligation. Aulu-Gelle, *liv. IX. c. vj.* (*D. J.*)

Tabulæ, *Nomina*, perscriptiones, (*Littérat.*) *tabulæ*, chez les Romains, étoient leurs livres de comptes, ſur leſquels ils écrivoient les ſommes qu'ils prêtoient, ou qu'ils empruntoient ſans intérêt, ou pour leſquelles ils s'obligeoient. *Nomina* ſignifie proprement les ſommes empruntées ſans intérêt. *Perſcriptiones* eſt à-peu-près la même choſe que nos billets payables au porteur. Ainſi ces trois mots déſignent les livres de compte des Romains, les ſommes qu'ils prêtoient ou empruntoient ſans intérêt, & leurs billets payables au porteur, ſoit que leſdits billets fuſſent à intérêt, ou ſans intérêt. (*D. J.*)

Tabulæ, *Tabularii*, *Tabularia*, (*Littér. & Inſcrip. rom.*) *tabulæ*, contrat qu'on paſſe; *tabularii*, ſont les notaires chez qui on paſſe les contrats: *tabularia* ſont les greffes où l'on dépoſoit les minutes. Il y avoit à Rome un *tabularium* de l'état, où étoient dépoſés les titres, actes & monumens touchant les biens publics, comme domaines, droits de port, impoſitions, & autres revenus de la république. Ce dépôt étoit dans une ſalle du temple de la Liberté. „ Le ſage cultivateur, dit Virgile, *Géorg.* „ *liv. II.* borné à cultiver le fruit de ſes vergers, & „ les dons de la terre libérale, ne connoît le greſ- „ fe du dépôt public, ni la rigueur des lois, ni les „ fureurs du barreau:

„ *Nec ferre juga*
„ *Inſanumque forum, aut populi* tabularia *vidit* „.

(*D. J.*)

TABULARIUM, (*Ant. rom.*) on nommoit ainſi le dépôt au greffe de Rome, où étoient les titres, actes & monumens touchant les biens publics, comme domaines, droits de port, impoſitions & autres revenus de la république. Ce dépôt étoit dans une ſalle du temple de la Liberté. (*D. J.*)

TABULCHANA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Turcs l'accompagnement ou le cortege militaire que le ſultan accorde aux grands officiers qui ſont à ſon ſervice. Le *tabulchana* du grand vizir eſt compoſé de neuf tambours, de neuf fifres, ſept trompettes, quatre *zils*, ou baſſins de cuivre qu'on heurte les uns contre les autres, & qui rendent un ſon aigu & perçant. On porte devant lui trois queues de cheval treſſées avec art. Un étendard de couleur verte, nommé *alem*, & deux autres étendards fort larges, qu'on nomme *bairak*. Les autres bachas n'ont point un *tabulchana* ſi conſidérable; ils ne font porter devant eux que deux queues de cheval avec les trois étendards. Un beg n'a qu'une ſeule queue de cheval avec les étendards. Les officiers inférieurs n'ont qu'un ſanjak, ou étendard, & ils ne font point porter la queue de cheval devant eux. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottomane*.

TABURNE, (*Géog. anc.*) *Taburnus;* montagne d'Italie dans le Samnium, au voiſinage de *Caudicum*, ce qui lui a fait donner le ſurnom de *Caudinus*. Vibius Sequeſter, en parlant de cette montagne dit, *Taburnus Samnitum olivifer*. Gratius, *Cyneget, verſ.* 5. 8. néanmoins ne la décrit pas comme une montagne agréable & chargée d'oliviers, mais comme une montagne hériſſée de rochers.

Veniat Caudini *ſaxa* Taburni
Dardanumque trucem, aut Ligurias deſuper Alpes.

Le ſentiment de Vibius eſt appuyé du témoignage de Virgile.

Juvat Imara Baccho
Conſerere, atque oleo magnum veſtire Taburnum.

Tout cela ſe concilie; une partie de cette montagne pouvoit être fertile, & l'autre hériſſée de rochers. (*D. J.*)

TABUT, ſ. m. (*Langue gauloiſe.*) ce vieux mot ſignifie ſelon Nicot, *querelle, débat, vacarme, tracas.* Il ſe trouve dans Cotgrave & dans Montagne. Il n'y a pas long-tems, dit ce dernier, que je rencontrai l'un des plus ſavans hommes de France, entre ceux de non médiocre fortune, étudiant au coin d'une ſalle, qu'on lui avoit rembarrée de tapiſſerie, & autour de lui un *tabut* de ſes valets plein de licence.

TAC, on donne ce nom à la ſalamandre aquatique, dans diverſes provinces de France. *Voyez* Salamandre.

TACAHAMACA, ſ. m. (*Hiſt. des drog. Exot.*) nommé par les Médécins *tacamahaca*, eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, d'une odeur pénétrante, dont on connoît deux eſpeces dans les boutiques de droguiſtes & d'apoticaires.

L'une qui eſt plus excellente, s'appelle communément *tacahamaca ſublimée* ou *en coque;* c'eſt une réſine concrete, graſſe cependant, & un peu molle, pâle, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre; que l'on couvre de feuilles, d'une odeur aromatique; pénétrante, ſuave, qui approche de celle de la lavande, & de l'ambre gris; d'un goût réſineux & aromatique; mais elle eſt très-rare.

L'autre eſpece eſt la *tacamahaca* vulgaire, qui eſt en grains, ou en morceaux blanchâtres, jaunâtres, rouſſâtres, verdâtres, ou de différentes couleurs, à demi tranſparens, d'une odeur pénétrante, approchante de celle de la premiere eſpece, mais moins agréable. Les Eſpagnols l'ont apportée les premiers de la nouvelle Eſpagne en Europe, où auparavant elle étoit entierement inconnue. On en recueille auſſi dans d'autres provinces de l'Amérique, & dans l'île de Madagaſcar.

L'arbre d'où découle cette réſine, ou par elle-même, ou par inciſion que l'on fait à ſon écorce, s'appelle *arbor populo ſimilis, reſinoſa, altera*, C. B. P. 430. *Tecomahaca*, dans Fernandès, 55. *Tacamahaca foliis crenatis, lignum ad ephippia conficienda aptum*, dans Pluk. Phyt.

C'eſt un grand arbre qui reſſemble un peu au peuplier, & qui a beaucoup d'odeur. Ses feuilles ſont médiocres, arrondies, terminées en pointe & den-

telées. Les auteurs que nous avons cités ne ſont aucune mention de ſes fleurs. Ses fruits naiſſent à l'extrémité des mêmes branches, ils ſont petits, arrondis, de couleur fauve, & renferment un noyau qui differe peu de celui de la pêche.

Il découle naturellement de cet arbre des larmes réſineuſes, pâles, qui par leur odeur, & la fineſſe de leurs parties, donnent la bonne *tacahamaca*; mais le ſuc réſineux qui découle des inciſions de l'écorce, prend différentes couleurs, ſelon les différentes parties de l'écorce ſur leſquelles il ſe répand; étant épaiſſi par l'ardeur du ſoleil, il forme des morceaux de réſine, tantôt jaune, tantôt rouſſâtre, & tantôt brune, & panachée de paillettes blanchâtres: on préfere avec raiſon la premiere *tacahamaca;* on ne les emploie l'une ou l'autre qu'extérieurement, pour réſoudre & faire mûrir les tumeurs, ou pour appaiſer la paſſion hyſtérique, en en appliquant des emplâtres ſur le nombril. (*D. J.*)

TACATALPO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Tabaſco, ſur la riviere de ce nom, à trois lieues au-deſſus de Halpo. Elle a dans ſon terroir une eſpece de cacao blanc, qu'on ne trouve point ailleurs; & qui fait le chocolat beaucoup plus mouſſeux que le cacao ordinaire. (*D. J.*)

TACATUA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, ſur la côte, entre Ruſicades & Hippone. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* Le P. Hardouin dit que le nom moderne eſt *Mahra*. (*D. J.*)

TACAZE, (*Géogr. mod.*) ou *Tagaze*, petite ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur le bord de la riviere de ſon nom, à une demi-lieue de la Méditerranée. Cette ville fut bâtie par les anciens africains; ſes habitans vivent de pain d'orge, de ſardines ou autres poiſſons, & de quelques herbes potageres. (*D. J.*)

TACAZE *ou* TAGAZE, (*Géogr. mod.*) riviere conſidérable d'Abyſſinie. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent les royaumes d'Angoſte & de Bégameder, & tombe enfin dans le Nil du côté de l'orient.

La riviere de *Tacaze* grande comme la moitié du Nil, pourroit bien être l'Aſtaboras des anciens; c'eſt l'opinion de Jean de Barros, le Tite-Live des Portugais: & c'eſt auſſi le ſentiment de M. Deliſle, par deux raiſons. La premiere, dit-il, eſt que ſelon les jéſuites qui ont été en Ethiopie, elle entre dans le Nil à dix-ſept degrés & demi de *latitude*, qui eſt à quelques minutes près, la même hauteur que Ptolomée donne à l'embouchure de l'Aſtaboras, 700 ſtades au-deſſus de la ville Méroé, comme on voit par Strabon, par Diodore & autres.

La ſeconde choſe qui fait croire à M. Deliſle que le *Tacaze* eſt le même que l'Aſtaboras, eſt que cette riviere s'appelle autrement *Atbara*, comme on le voit par le rapport des ſcheiks du Nubie, & par celui d'un récolet qui a paſſé cette riviere en allant en Ethiopie. Or les noms d'*Atbara* & d'*Aſtaboras* ne ſont pas fort différens. Il ſuppoſe que l'Atbara eſt ſon véritable nom, & que les Grecs l'ont altéré comme ils ont fait tant d'autres mots; puiſque cela arrive encore très-ſouvent à ceux qui ſont obligés d'employer des noms étrangers dans leurs écrits. *Mém. de l'académ. royal. des Scienc. ann.* 1708. *pag.* 371. (*D. J.*)

TACET, ſ. m. terme latin qu'on emploie *dans la Muſique*, pour indiquer le ſilence. Quand, dans le cours d'un morceau de muſique, on a des meſures à compter, on les marque avec des bâtons & des pauſes. Mais quand quelque partie doit garder le ſilence durant un morceau entier, on indique cela par le mot *tacet*, écrit au-deſſous du nom de l'air, ou des premiers mots du chant. (*S*)

TACHA, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Bohème, aux confins du haut-Palatinat, ſur la riviere de Mies. Ziſka, chef des Huſſites, la prit d'aſſaut en 1427, & y mit garniſon. *Long.* 30. 42. *latit.* 49. 55. (*D. J.*)

TACHAN, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Tunquin, ſituée dans une plaine vis-à-vis d'une île de même nom, laquelle eſt couverte d'oiſeaux qui viennent s'y retirer dans les grandes chaleurs.

TACHARI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, dans l'Hyrcanie. Selon Strabon, *l. XI. pag.* 511. ils étoient Nomades, & ils furent du nombre de ceux qui chaſſerent les Grecs de la Bactriane. Ortelius croit que ce ſont les *Tachori* que Ptolomée, *l. VI. c. xij.* place dans la Sogdiane, contrée voiſine. (*D. J.*)

TACHE, TÂCHE, ſ. f. (*Lang. franç.*) la prononciation détermine le ſens de ces deux mots, qui ſignifient deux choſes toutes différentes. Le premier veut dire une *marque*, une impreſſion étrangere qui gâte quelque choſe; & le ſecond, un *ouvrage* qu'on doit finir dans un certain tems, ſoit par devoir, ſoit pour de l'argent. La premiere ſyllabe du premier mot eſt breve; on alonge au contraire la premiere ſyllabe du ſecond mot, & l'on y met un accent circonflexe. Ménage avoue qu'il ignore l'origine du mot *tache;* mais Caſſeneuve a remarqué qu'autrefois on s'en ſervoit pour exprimer les bonnes & les mauvaiſes qualités d'un homme, ou d'une bête. L'ancienne chronique de Flandres, parlant de Marguerite, comteſſe de Flandres, dit *ch. xxvj.* „ Et „ elle avoit quatre *taches*; premierement, elle étoit „ une des plus grandes dames du lignage de Fran„ ce; ſecondement, elle étoit la plus ſage & la „ mieux gouvernant terre qu'on ſçeuſt „, *&c.* Les autres deux *taches* ſont qu'elle étoit libérale & riche. Le livre intitulé, *Li établiſſement de li roi de France*. „ Or ſi aucun menoit ſa bête au marché, ou „ entre gens, & qu'elle mordiſt ou priſt aucun, & „ cil qui ſeroit bleſſé ſe plaingniſt à la juſtice, & li „ autres diſt, ſire, je n'en ſçavoye mie qu'elle eût „ telle *tache &c.* „

Quant au mot *tâche*, les uns le dérivent de *taxa*, *taxatio*; d'autres nous apprennent pour expliquer ſon étymologie, qu'on appelloit autrefois *tâche*, une pochette, parce que plus on travaille à la *tâche*, & plus on raſſemble d'argent dans ſa poche. On prétend même qu'on appelle encore *tâche* en Bourgogne, une pochette.

On dit dans quelques provinces, donner des fonds à *tâche*, c'eſt-à-dire, ſous la redevance d'une certaine partie des fruits, ſelon que l'on en convient. Le fonds eſt appellé *tachable* on *tachible*. Ce droit reſſemble au champart qui ne porte ni lods, ni milods, & ne change point la qualité de l'héritage. (*D. J.*)

TACHES, *en Aſtronomie*, ou *maculæ*, endroits obſcurs qu'on remarque ſur les ſurfaces lumineuſes du ſoleil, de la lune, & même de quelques planetes. *Voyez* SOLEIL, LUNE, PLANETE, FACE, *&c.*

En ce ſens, taches, *maculæ* eſt oppoſé à facules, *faculæ*; ces taches du ſoleil ſont des endroits obſcurs d'une figure irréguliere & changeante qu'on obſerve ſur la ſurface du ſoleil; entre toutes les *taches* que nous voyons, il y en a qui ne commencent à paroître que vers le milieu du diſque, & d'autres qui diſparoiſſent entierement après s'être détruites peu-à-peu, à meſure qu'elles ſe ſont avancées. Souvent pluſieurs *taches* ſe ramaſſent ou s'accumulent en une ſeule, & ſouvent une même tache ſe reſout en une infinité d'autres extrémement petites.

Il n'y a pas long-tems qu'on a remarqué des *taches* dans le ſoleil: elles varient beaucoup quant au nombre, *&c.*. Quelquefois il y en a beaucoup, & quelquefois point du tout. Galilée eſt le premier qui les ait découvertes auſſitôt après l'invention du téleſcope: Scheiner les obſerva dans la ſuite avec plus de ſoin, & a publié un gros livre à ce ſujet: dans ce tems-là on en voyoit plus de cinquante ſur le ſoleil; mais depuis 1653 juſqu'en 1670, à peine en a-t-on découvert une ou deux; depuis elles ont reparu aſſez ſouvent en abondance, & il n'y a preſque point de volume de l'académie des ſciences où il n'en ſoit fait mention. Il ſemble qu'elles ne ſuivent ancune loi dans leurs apparitions.

Quelques-uns s'imaginent que ces *taches* peuvent devenir en ſi grand nombre, qu'elles cachent toute la face du ſoleil, ou du-moins la plus grande partie, & c'eſt à cela qu'ils attribuent ce que dit Plutarque, la raiſon pour laquelle la premiere année du regne d'Auguſte, la lumiere du ſoleil fut ſi foible & ſi obſcure, qu'on pouvoit aiſément la conſidérer ſans en être ébloui.

Les hiſtoires ſont pleines de remarques ſur des années entieres où le ſoleil a paru fort pâle & dépouillé de cette vive lumiere à laquelle les hommes ſont accoutumés; on prétend même que ſa chaleur étoit alors ſenſiblement ralentie; ce qui pourroit bien venir d'une multitude de *taches* qui couvroient alors le diſque apparent du ſoleil. Il eſt certain que l'on voit ſou-

ſouvent des *taches* ſur le ſoleil dont la ſurface excede non-ſeulement l'Aſie & l'Afrique, mais même occupent un plus grand eſpace que n'occuperoit ſur le ſoleil toute la ſurface de la terre. *Voyez* ECLIPSE.

A quoi Kepler ajoute qu'en 1547 le ſoleil paroiſſoit rougeâtre, de même que quand on l'apperçoit à-travers d'un brouillard épais; & il conjecture de-là que les *taches* qu'on voit dans le ſoleil ſont une eſpece de fumée obſcure, ou nuages qui flottent ſur ſa ſurface.

D'autres prétendent que ce ſont des étoiles ou des planetes qui paſſent devant le corps du ſoleil. Mais il eſt beaucoup plus probable que ce ſont des corps opaques en maniere de croûtes qui s'y forment, comme l'écume ſur la ſurface des liqueurs.

Pluſieurs de ces *taches* paroiſſent n'être autre choſe qu'un amas de parties hétérogenes, dont les plus obſcures & les plus denſes compoſent ce qu'Hevelius appelle le *noyau*, & elles ſont entourées de tous côtés de parties plus rares & moins obſcures, comme ſi elles avoient des atmoſpheres; mais la figure, tant du noyau que des *taches* entieres, eſt variable. En 1644 Hevelius obſerva une petite *tache* qui en deux jours de tems devint deux fois plus groſſe qu'il ne l'avoit vûe d'abord, paroiſſant en même tems plus obſcure, & avec un plus gros noyau, & ces changemens ſoudains étoient fréquens. Il obſerva que le noyau commença à diminuer inſenſiblement, juſqu'à ce que la *tache* diſparut, & qu'avant qu'il ſe fût entierement évanoui, il ſe partagea en quatre portions qui ſe réunirent de nouveau en deux jours de tems: il y a eu des taches qui ont duré 2, 3, 10, 15, 20, 30, & même, quoique rarement, 40 jours. Kirchius en a obſervé une en 1681, depuis le 26 Avril juſqu'au 17 Juin. Les *taches* ſe meuvent ſur le diſque du ſoleil d'un mouvement qui eſt un peu plus lent près du limbe que près du centre, celle que Kirch obſerva fut douze jours viſible ſur le diſque du ſoleil, & elle fut quinze jours derriere le diſque, ſelon la regle ordinaire qu'elles reviennent au limbe 27 ou 28 jours après qu'elles en ſont parties.

Il faut enfin obſerver que les *taches* ſe contractent près du limbe; que dans le milieu du diſque elles paroiſſent plus étendues, y en ayant de ſéparées les unes des autres vers le limbe, qui ſe réuniſſent en une ſeule dans le diſque; que pluſieurs commencent à paroître dans le milieu du diſque, & que pluſieurs diſparoiſſent au même endroit, qu'on n'en a vu aucune qui s'écartât de ſon orbite près de l'horiſon, au-lieu qu'Hevelius obſervant Mercure dans le ſoleil près de l'horiſon, le trouve écarté de 27 ſecondes au-deſſous de la route qu'il avoit d'abord tenue.

On peut conclure de ces phénomenes, 1°. que puiſque la dépreſſion apparente de Mercure au-deſſous de la route qu'il devroit ſuivre, vient de la différence des parallaxes de cet aſtre & du ſoleil; ces *taches*, dont la parallaxe eſt la même que celle du ſoleil, doivent être beaucoup plus près de lui que Mercure; mais puiſqu'elles ont été cachées derriere cet aſtre trois jours de plus qu'elles n'en ont paſſé ſur celui de ſon hémiſphere qui nous eſt viſible: il y a des auteurs qui concluent delà qu'elles n'adhérent pas non-plus à la ſurface du ſoleil, mais qu'elles en ſont un peu éloignées; mais il eſt d'autres auteurs qui ne ſont point de cet avis, & qui croient que les *taches* ſont adhérentes à la ſurface du ſoleil. *Voyez* SOLEIL.

2°. Puiſqu'elles naiſſent & diſparoiſſent au-milieu du diſque, & qu'elles ſubiſſent diverſes altérations, eu égard à leur grandeur, à leur figure & à leurs denſités; on peut conclure delà qu'elles ſe forment & ſe diſſolvent enſuite fort près du ſoleil, & que ce ſont très-probablement des eſpeces de nuages ſolaires formés des exhalaiſons du ſoleil.

3°. Puis donc que les exhalaiſons du ſoleil s'élevent de ſon corps, & ſe tiennent ſuſpendues à une certaine hauteur de cet aſtre, il s'enſuit delà, ſelon les lois de l'hydroſtatique, que le ſoleil doit être entouré de quelque fluide qui puiſſe porter ces exhalaiſons vers en haut, fluide qui comme notre atmoſphere doit être plus denſe vers le bas, & plus rare vers le haut; & puiſque les *taches* ſe diſſolvent & diſparoiſſent au milieu même du diſque, il faut que la matiere qui les compoſe, c'eſt-à-dire, que les exhalaiſons ſolaires retombent en cet endroit; d'où il ſuit que c'eſt dans cet endroit que doivent naître les changemens de l'atmoſphere du ſoleil, & par conſéquent du ſoleil lui-même.

4°. Puiſque la révolution des *taches* au-tour du ſoleil eſt très-réguliere, & que leur diſtance du ſoleil eſt ou nulle, ou au-moins très-petite, ce ne ſont donc pas, à proprement parler, les *taches* qui ſe meuvent au-tour du ſoleil, mais c'eſt le ſoleil lui-même qui tournant au-tour de ſon axe, emporte avec lui les *taches*, ſoit qu'elles nagent ſur la ſurface de cet aſtre, ou dans ſon atmoſphere, & il arrive de-là que les *taches*, étant vues obliquement près du limbe, paroiſſent en cet endroit étroites & oblongues.

Les *taches* de la lune ſont fixes: quelques-uns prétendent que ce ſont les ombres des montagnes ou des endroits raboteux qui ſe trouvent dans le corps de la lune; mais leur immobilité détruit cette opinion. L'opinion la plus générale & la plus probable eſt que les *taches* de la lune ſont des mers, des lacs, des marais, &c. qui abſorbent une partie des rayons du ſoleil, & ne nous en renvoyent qu'un petit nombre, de maniere qu'elles paroiſſent comme des *taches* obſcures; au-lieu que les parties terreſtres reflêchiſſent à cauſe de leur ſolidité, toute la lumiere qu'elles reçoivent, & ainſi paroiſſent parfaitement brillantes. M. Hartſoeker eſt d'un autre avis, & prétend que les *taches* de la lune, ou du-moins la plûpart, ſont des forêts, des petits bois, &c. dont les feuilles & les branches interceptent les rayons que la terre reflechit, & les renvoye autre part.

Les aſtronomes comptent environ 48 *taches* ſur la ſurface de la lune, à chacune deſquelles ils ont donné un nom différent. La 21e eſt une des plus conſidérables, & eſt appellée *Tycho*.

Taches des Planetes. Les aſtronomes trouvent que les autres planetes ont auſſi leurs *taches*. Jupiter, Mars & Venus en font voir de bien conſidérables quand on les regarde avec un téleſcope, & c'eſt par le mouvement de ces *taches* que nous concluons que les planetes tournent ſur leur axe, de même que nous inférons le même mouvement dans le ſoleil, à cauſe du mouvement de ſes taches.

Dans Jupiter, outre ces *taches*, nous voyons pluſieurs bandes paralleles qui traverſent ſon diſque apparent. *Voyez* BANDES, PLANETES, SOLEIL, PHASES, *&c. Wolf*, & *Chambers*.

Le mouvement des *taches* du ſoleil eſt d'occident en orient, mais il ne ſe fait pas préciſément dans le plan de l'orbite de la terre: ainſi l'axe au-tour duquel tourne le ſoleil n'eſt pas perpendiculaire à cet orbite. Si l'on fait paſſer par le cercle du ſoleil une ligne parallele à celle de l'orbite terreſtre, on trouve que cette ligne fait avec l'axe du ſoleil un angle de 7 degrés ou environ: ainſi l'équateur du ſoleil, c'eſt-à-dire le cercle qui eſt également éloigné des deux extrémités de ſon axe, ou de ſes deux poles, fait un angle de 7 degrés avec l'équateur de la terre; & ſi on imagine la ligne où ces deux plans ſe coupent, prolongés de part & d'autre juſqu'à la circonférence de l'orbite terreſtre, lorſque la terre arrivera dans l'un ou l'autre de ces deux points diamétralement oppoſés, la trace apparente des *taches* obſervée ſur la ſurface du ſoleil ſera pour lors une ligne droite: ce qui eſt évident, puiſque l'œil eſt alors dans le plan où ſe fait leur vrai mouvement: mais dans toute autre ſituation de la terre ſur ſon orbite, l'équateur ſolaire ſera tantôt élevé au-deſſus de notre œil, & tantôt abaiſſé, & pour lors la trace apparente des *taches* obſervées ſur le ſoleil, ſera une ligne courbe.

Si dans un corps auſſi lumineux que le ſoleil il y a différentes matieres, dont la plus épaiſſe ou la plus groſſiere forme les *taches* qui l'obſcurciſſent, on ne doit pas être étonné ſi les planetes qui ſont opaques, contiennent auſſi des parties ſolides & fluides qui reflechiſſent une lumiere plus ou moins vive, & qui l'abſorbent preſqu'entierement. La ſurface de toutes les planetes doit donc nous paroître couverte d'une infinité de *taches*, & c'eſt auſſi ce qu'on a reconnu, ſoit à la vue ſimple, ſoit avec des lunettes. *Inſt. Aſtron.* (O)

TACHE *de naiſſance*, (*Phyſiol.*) un nombre infini d'arteres & de veines aboutiſſent à la peau. Leurs extrémités réunies y forment un lacis recouvert par l'épiderme. Dans leur état naturel, ces extrémités des vaiſſeaux ſanguins, ne laiſſent preſque paſſer que la portion ſéreuſe du ſang, la partie rouge continue ſa route par d'autres vaiſſeaux dont le diametre eſt plus grand; mais les vaiſſeaux qui forment le lacis peuvent acquérir plus de diamêtre, donner un libre paſſage à la partie rouge du ſang, devenir variqueux, & par conſéquent cauſer ſur la peau une élévation variqueuſe, qui paroîtra rouge ou bleuâtre, ſelon

que dans cette dilatation, les tuniques dont les vaiſſeaux ſont compoſés, auront plus ou moins perdu de leur épaiſſeur.

Cet accident qui arrive quelquefois après la naiſſance, n'arrive que trop ſouvent ſur le corps des enfans renfermés dans le ſein de leur mere; les vaiſſeaux peuvent être trop dilatés lors de la fécondation, & pour peu qu'ils aient été portés au-delà de leur diametre, le mal va preſque toujours en augmentant, parce que ce lacis vaſculeux n'eſt contraint par aucune partie voiſine. Delà vient que ces *taches* qu'on attribue fauſſement à l'imagination de la mere qui a deſiré de boire du vin, ou ſur qui on en a répandu, s'étendent, s'élevent, débordent au-deſſus de la peau, & cauſent ſouvent une difformité conſidérable.

Ce lacis des vaiſſeaux eſt différemment diſpoſé & figuré dans les divers endroits du corps. Il eſt tout autre ſur la peau du viſage qu'ailleurs; il eſt même différent en divers endroits du viſage; on pourroit peut-être expliquer par-là pourquoi une partie du corps rougit plutôt qu'une autre.

C'eſt ſans doute par la raiſon de cette même différence, que les *taches* de vin ſont plus fréquentes au viſage que dans d'autres parties du corps, car une partie du corps ne rougit plus facilement qu'une autre, qu'autant que la partie rouge du ſang y trouve un moindre obſtacle à paſſer dans le lacis des vaiſſeaux. La rougeur ſe montre plus facilement au viſage qu'ailleurs par cette même raiſon, enſorte qu'un effort léger qui ne produit rien ſur une autre partie, produira ſur le viſage un effet ſenſible; auſſi quand on examine ces *taches* à l'aide d'un bon microſcope, la dilatation des vaiſſeaux s'apperçoit clairement, & l'on y voit couler les parties du ſang qui les colorent. (*D. J.*)

Tache du Crystallin, (*Médecine.*) j'entends par *tache du cryſtallin*, une eſpece de cicatrice qui eſt communément blanche, qu'on remarque ſur la ſuperficie, & qui bleſſe la vue.

Elle eſt le plus ſouvent la ſuite d'un très-petit abſcès ou puſtule qui ſe forme ſur la ſuperficie du cryſtallin, dont l'humeur étant en très-petite quantité & bénigne, ſe réſout & ſe conſomme, ſans cauſer d'autre altération au cryſtallin, que celle du lieu où cette petite puſtule ſe trouve; & cet endroit du cryſtallin ſe cicatriſe enſuite.

Dans ſon commencement, on la connoît par un nuage fort léger qui paroît ſur le cryſtallin, & par le rapport du malade qui ſe plaint que ſa vue eſt brouillée; dans la ſuite ce nuage devient plus épais, & blanchit enfin.

On ne peut cependant dans les premiers mois aſſurer poſitivement que ce ne ſoit pas le commencement d'une cataracte, ou d'une ulcération ambulante du cryſtallin, parce qu'on ne peut juger de la nature de la puſtule; mais quand après un, deux ou trois ans, cette *tache* reſte dans le même état, on peut probablement aſſurer qu'elle y reſtera toute la vie.

Quand cette *tache* eſt blanche, on la voit aiſément, & quand elle eſt noirâtre ou très-ſuperficielle, on ne la peut diſtinguer; mais on conjecture qu'elle y eſt par le rapport du malade.

Selon l'endroit que cette *tache* occupe, les malades ſemblent voir devant l'œil, & en l'air, un nuage qui ſuit l'œil en tous les lieux où la vue ſe porte.

Les malades en ſont plus ou moins incommodés, ſuivant qu'elle eſt plus grande, ou plus petite, ou plus profonde, ou plus ſuperficielle.

Les *taches* du cryſtallin ne s'effacent point, ainſi les remedes y ſont inutiles: elles n'augmentent point, à-moins qu'elle ne s'ulcerent de nouveau; & elles ne s'ulcerent pas, ſans qu'il ſe faſſe une nouvelle fluxion d'humeurs ſur cette partie; mais quand cela arrive, le cryſtallin s'ulcere quelquefois entierement, & il ſe forme ainſi une cataracte purulente, ou au-moins une mixte qui tient de la purulente. (*D. J.*)

TACHÉOGRAPHIE, ſ. f. (*Littérat.*) on appelloit ainſi chez les Romains l'art d'écrire auſſi vîte que l'on parle, par le moyen de certaines notes dont chacune avoit ſa ſignification particuliere & déſignée. Dès que ce ſecret des notes eut été découvert, il fut bien-tôt perfectionné; il devint un eſpece d'écriture courante, dont tout le monde avoit la clé, & à laquelle on exerçoit les jeunes gens. L'empereur Tite, au rapport de Suétone, s'y etoit rendu ſi habile, qu'il ſe faiſoit un plaiſir d'y défier ſes ſecrétaires mêmes. Ceux qui en faiſoient une profeſſion particuliere, s'appelloient en grec ταχεογράφοι, & en latin *notarii* Il y avoit à Rome peu de particuliers qui n'euſſent quelque eſclave ou affranchi exercé dans ce genre d'écrire. Pline le jeune en menoit toujours un dans ſes voyages. Ils recueilloient ainſi les harangues qui ſe faiſoient en public.

Plutarque attribue à Cicéron l'art d'écrire en notes abregées, & d'exprimer pluſieurs mots par un ſeul caractere. Il enſeigna cet art à Tiron ſon affranchi; ce fut dans l'affaire de Catilina qu'il mit en uſage cette invention utile, que nous ignorons en France, & dont les Anglois ont perfectionné l'idée, l'uſage & la méthode dans leur langue. Comme Caton d'Utique ne donnoit aucune de ſes belles harangues, Cicéron voulut s'en procurer quelques-unes. Pour y réuſſir, il plaça dans différens endroits du ſénat deux ou trois perſonnes qu'il avoit ſtylées lui-même dans l'art *tachéographique*, & par ce moyen il eut, & nous a conſervé le fameux diſcours que Caton prononça contre Céſar, & que Salluſte a inſéré dans ſon hiſtoire de Catilina: c'eſt le ſeul morceau d'éloquence qui nous reſte de ce grand homme. (*D. J.*)

L'art *tachéographique* eſt encore en uſage en Angleterre.

TACHI-VOLICATI, (*Géogr. mod.*) bourg de Grece dans la Macédoine; Nardus croit que c'eſt l'ancienne Gyrtone. (*D. J.*)

TACHYGRAPHIE, ſ. f. (*Littérat.*) la *tachygraphie* ou *tachéographie*, parole compoſée des mots grecs ταχος, *vite*, & γραφη, *écriture*, eſt l'art d'écrire avec rapidité & par notes; elle eſt auſſi quelquefois nommée *brachygraphie* de βαραχος, *court*, & γραφω, *j'écris*, en ce que pour écrire rapidement, il faut ſe ſervir de manieres abregées.

Auſſi les Anglois qui ſont ceux de tous les peuples du monde qui s'en ſervent le plus généralement & y ont fait le plus de progrès, l'appellent-ils de ce nom *short-hand*, main brieve, courte écriture ou écriture abregée.

Herman Hugo dans ſon traité, de primo ſcrib. origin. en attribue l'invention aux Hébreux, fondé ſur ce paſſage du *pſeaume xliv. Lingua mea calamus ſcribæ velociter ſcribentis*. Mais nous ferons voir, en parlant du *notariacon*, que leurs abréviations ſont beaucoup plus modernes, purement Chaldaïques, & inventées par les rabins, long-tems après la deſtruction de Jéruſalem.

Cependant les anciens n'ignoroient point cet art. Sans remonter aux Egyptiens, dont les hiéroglyphes étoient plutôt des ſymboles qui repréſentoient des êtres moraux, ſous l'image & les propriétés d'un être phyſique. Nous trouvons chez les Grecs des tachéographes & ſemmeiographes, comme on le peut voir en Diogene Laërce & autres auteurs quoiqu'à raiſon des notes ou caracteres ſinguliers dont ils étoient obligés de ſe ſervir, on les ait aſſez généralement confondus avec les cryptographes.

Les Romains qui avec les dépouilles de la Grece tranſporterent les arts en Italie, adopterent ce genre d'écriture, & cela principalement, parce que ſouvent les diſcours des ſénateurs étoient mal rapportés & encore plus mal interpretés, ce qui occaſionnoit de la confuſion & des débats en allant aux voix.

C'eſt ſous le conſulat de Cicéron qu'on en voit les premieres traces. Tiron, un de ſes affranchis, prit mot à mot la harangue que Caton prononçoit contre Catilina; Plutarque ajoute qu'on ne connoiſſoit point encore ceux qui depuis ont été appellés *notaires*, & que c'eſt le premier exemple de cette nature.

Paul Diacre, cependant attribue l'invention des premiers 110 caracteres à *Ennius*, & dit que Tiron ne fit qu'étendre & perfectionner cette ſcience.

Auguſte charmé de cette découverte, deſtina pluſieurs de ſes affranchis à cet exercice; leur unique emploi étoit de trouver des notes. Il falloit même qu'elles fuſſent fort arbitraires & dans le goût de celles des Chinois, puiſqu'elles excédoient le nombre de cinq mille.

L'hiſtoire nous a conſervé le nom de quelques-uns de ces tachygraphes, tels que Perunius, Pilargirus, Faunius & Aquila, affranchis de Mécene.

Enfin Seneque y mit la derniere main en les rédigeant par ordre alphabétique en forme de dictionnaire; auſſi furent-elles appellées dans la ſuite *les notes de Tiron & de Seneque*.

Nous remarquerons à ce ſujet contre l'opinion *des ſavans*, que les caracteres employés dans le pſeautier, que *Tritheme* trouva à Strasbourg, & dont il donne un échantillon à la fin de ſa polygraphie, ne

ſau-

ſauroient être ceux de Tiron, non plus que le manuſcrit qu'on fait voir au *Mont-Caſſin*, ſous le nom de caracteres de Tiro. Ceci ſaute aux yeux, lorſqu'on examine combien ces caracteres ſont compoſés, arbitraires, longs & difficiles à tracer, au lieu que Plutarque dit expreſſément en parlant de la harangue de Caton.

Hanc ſolam orationem Catonis ſervatam ferunt Cicerone conſule velociſſimos ſcriptores deponente at docente, ut per ſigna quædam & parvas breveſque notas multarum litterarum vim habentes dicta collegerent: c'eſt-à-dire qu'elle fût priſe à l'aide de courtes notes, ayant la puiſſance ou valeur de pluſieurs lettres. Or dans les figures que nous en a conſervé Gruter, la particule *ex*, par exemple, eſt exprimée par plus de 70 ſignes différens, tous beaucoup plus compoſés, plus difficiles, & par conſéquent plus longs à écrire que la propoſition même. Ces vers d'Auſonne, au contraire, font voir qu'un ſeul point exprimoit une parole entiere.

Qua multa fandi copia
Punctis peracta ſingulis
Ut una vox abſolvitur.

Ou cependant *punctis* doit ſe prendre en général pour des ſignes ou caracteres abregés dont pluſieurs à la vérité n'étoient que de ſimples points, comme on verra plus bas dans l'hymne ſur la mort de S. Caſſien.

On peut donc hardiment conclure d'après ces autorités, que les notes qu'on nous donne pour être de Tiro, & celles imprimées ſous le titre de, *de notis ciceronianis*, ne ſont point les notes de Tiro, ou au-moins celles à l'aide deſquelles cet affranchi a écrit la harangue de Caton.

Mais comme la *Tachygraphie* eſt une eſpece de cryptographie, il ſe pourroit très-bien que Tiro eût travaillé en l'un & l'autre genre, & que ce fût ces derniers caracteres qui nous euſſent été conſervés.

Ce qui paroît appuyer cette conjecture eſt un paſſage du maître de Tiro; Ciceron à Atticus, *liv. XIII. ép. xxxij.* dit lui avoir écrit en chiffres: *Et quod ad te decem legatis ſcripſi parum intellexiſti credo, quia* δια σημειων *ſcripſeram.*

Saint Cyprien ajouta depuis de nouvelles notes à celles de Séneque, & *accommoda le tout à l'uſage du Chriſtianiſme*, pour me ſervir de l'expreſſion de Vigenere qui dans ſon *traité des chiffres*, ajoute que *c'eſt une profonde mer de confuſion, & une vraie gêne de la mémoire comme choſe laborieuſe infiniment.*

En effet, de retenir cinq ou ſix mille notes, preſque toutes arbitraires, & les placer ſur le champ, doit être un très-laborieux & très-difficile exercice. Auſſi avoit-on des maîtres ou profeſſeurs en *Tachygraphie*; témoin l'hymne de Prudence ſur la mort de S. Caſſien martyriſé à coups de ſtilets par ſes écoliers.

Præfuerat ſtudiis puerilibus, & grege multo.
Septus magiſter litterarum ſederat
Verba notis brevibus comprendere cuncta peritus,
Raptimque punctis dicta præpetibus ſequi.

Et quelques vers après,

Reddimus ecce tibi tam millia multa notarum,
Quam ſtando, flendo, te docente excepimus.
Non potes iraſci, quod ſcribimus ipſe jubebas,
Nunquam quietum dextera ut ferret ſtilum:
Non petimus toties, te præceptore, negatas,
Avare doctor, jam ſcholarum ferias.
Pangere puncta libet, ſulciſque intexere ſulcos,
Flexas catenis impedire virgulas.

Lib. Περι Στεφανων. Hymn. IX.

Ceux qui exerçoient cet art, s'appelloient *curſores* (coureurs), *quia notis curſim verba expediebant*, à cauſe de la rapidité avec laquelle ils traçoient le diſcours ſur le papier; & c'eſt vraiſſemblablement l'origine du nom que nous donnons à une ſorte d'écriture que nous appellons *courante*, terme adopté dans le même ſens par les Anglois, Italiens, &c.

Ces *curſores* ont été nommés depuis *notarii*, à cauſe des notes dont ils ſe ſervoient, & c'eſt l'origine des *notaires*, dont l'uſage principal dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, étoit de tranſcrire les ſermons, diſcours ou homélies des évêques. Euſebe, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte qu'Origènes ſouffrit à l'âge de ſoixante ans, que des notaires écriviſſent ſes diſcours, ce qu'il n'avoit jamais voulu permettre auparavant.

S. Auguſtin dit dans ſa *CLXIII*^me^ *épître*, qu'il auroit ſouhaité que les notaires préſens à ſes diſcours, euſſent voulu les écrire; mais que comme pour des raiſons à lui inconnues, ils s'y refuſoient, quelques-uns des freres qui y aſſiſtoient, quoique moins expéditifs que les notaires, s'en étoient acquittés.

Et dans l'*épître CLII*, il parle de huit notaires aſſiſtans à ſes diſcours; quatre de ſa part, & quatre nommés par d'autres, qui ſe relayoient, & écrivoient deux à deux, afin qu'il n'y eût rien d'obmis ni rien d'alteré de ce qu'il proferoit.

S. Jérôme avoit quatre notaires & ſix libraires: les premiers écrivoient ſous ſa dictée par notes, & les ſeconds tranſcrivoient au long en lettres ordinaires; telle eſt l'origine des libraires.

Enfin, le pape Fabien jugeant l'écriture des notaires trop obſcure pour l'uſage ordinaire, ajouta aux ſept notaires apoſtoliques ſept ſoudiacres, pour tranſcrire au long ce que les notes contenoient par abréviations.

Ceux qui voudront connoître plus particulierement leurs fonctions & diſtinctions, pourront recourir à l'*article* NOTAIRE.

Il paroît par la 44me *novelle* de Juſtinien, que les contrats d'abord minutés en caracteres & abregés par les notaires ou écrivains des tabellions, n'étoient obligatoires que lorſque les tabellions avoient tranſcrit en toutes lettres ce que les notaires avoient tracé *tachygraphiquement*. Enfin il fut défendu par le même empereur, d'en faire du-tout uſage à l'avenir dans les écritures publiques, à cauſe de l'équivoque qui pouvoit naître par la reſſemblance des ſignes.

Le peu de littérature des ſiecles ſuivans les fit tellement tomber dans l'oubli, que le pſeautier *tachygraphique* cité par Trítheme, étoit intitulé dans le catalogue du couvent, *pſeautier en langue arménienne*. Ce pſeautier, à ce que l'on prétend, ſe conſerve actuellement dans la bibliotheque de Brunſwick.

Il nous reſte à parler d'un autre genre de *Trachygraphie* qui s'opere par le retranchement de quelques lettres, ſoit des voyelles comme dans l'hébreu, & ſupprimant quelquefois des conſonnes; ce qui eſt aſſez ſuivi par ceux qui écrivent dans les claſſes, comme *ſed.* pour *ſecundum*, &c. ſur quoi on peut voir l'*article* ABRÉVIATION.

De cette eſpece eſt le *notariacon*, troiſieme partie de la cabale judaïque, qui conſiſte à ne mettre qu'une lettre pour chaque mot. Les rabbins le diſtinguent en *raſche theboth*, chefs de dictions, lorſque c'eſt la lettre initiale, & *ſophe theboth*, fin des mots, lorſque c'eſt la derniere.

Ils en compoſent auſſi des paroles techniques & barbares, comme par exemple, *ramban* pour *rabbi; moïſe bar Maiemon*, c'eſt-à-dire, *fils de Maiemon*. Ceux qui voudront connoître plus particulierement ces abréviations, en trouveront plus de mille au commencement de la *Bibliotheque rabbinique* de Buxtorf: ils peuvent auſſi conſulter les *Recueils* de Mercerus, David de Pomis & Schinder. Les rabbins cabaliſtiques vont bien plus loin: ils prétendent que preſque toute l'Ecriture ſainte eſt ſuſceptible de cette interprétation, & qu'en cela & la gémare conſiſte la vraie intelligence ou l'eſprit de la loi.

Ainſi dans la premiere parole de la Geneſe, au commencement, ils ont trouvé: *bara rackia ares ſchamaim jam theomoth, il créa au commencement les cieux & la terre & l'abîme.*

Il eſt facile d'appercevoir que le but des rabbins, par ces interprétations forcées, étoit d'éluder les paſſages les plus formels des prophetes ſur l'avénement du Meſſie; prophéties accomplies littéralement dans la perſonne de Jeſus-Chriſt.

Les Grecs ont ainſi trouvé dans le nom d'Adam les quatre parties du monde, ανατολη, *orient*; δυσις, *occident*; αρκτος, *nord*; μεσημβρια, *midi*; & il y a beaucoup d'apparence que le fameux *abraxadabra* & autres noms barbares qui ſe trouvent ſur les taliſmans & autres monumens des baſſilidiens & gnoſtiques, noms qui ont donné la torture à tant de ſavans, ne ſont que des mots techniques qui renferment pluſieurs paroles. Ce qui donne plus de probabilité à cette conjecture, eſt qu'un grand nombre de caracteres qui ſe trouvent ſur les taliſmans & dans les œuvres

vres des démonographes ſont viſiblement des monogrammes. On voit dans Agrippa les noms des anges *Michael*, *Gabriel*, & *Raphael*, exprimés de cette maniere & à l'aide de la figure quadrilinéaire ou chambrée, rapportée par le même auteur.

On en peut réſoudre un très-grand nombre en leurs lettres conſtituantes. Il ne ſeroit donc pas ſurprenant que ceux qui ſe ſont étudiés à combiner tous les élémens d'un mot dans une ſeule lettre, euſſent réuni les lettres initiales dans une ſeule parole.

Les Romains ſe ſervoient auſſi de lettres initiales pour déſigner certaines formules uſitées dans les inſcriptions long-tems avant Ciceron, comme *S. P. Q. R.* pour *ſenatus populuſque romanus*; *D. M. dis manibus*, *&c.* dont Gruter nous a donné une ample collection dans ſon traité *de Inſcriptionibus veterum*. On peut auſſi conſulter Mabillon *de re diplomotica*, ainſi que Sertorius, Urſatus, Valerius-Probus, Goltzius, *&c.* qui nous ont laiſſé des catalogues d'abréviations uſitées dans les inſcriptions, les médailles & les procédures. Cet uſage qui ne laiſſe pas de charger la mémoire, & ne s'étend qu'à un petit nombre des mots ou formules, a lieu dans preſque toutes les langues. *Voyez* ABRÉVIATION.

Quant aux caracteres *tachygraphiques* qui ſont plus immédiatement de notre ſujet, il y en a d'univerſels: tels ſont les caracteres numeriques, algébriques, aſtronomiques, chimiques, & ceux de la Muſique, dont on peut voir les exemples ſous leurs *articles* reſpectifs & particuliers, telles ſont l'écriture chinoiſe, quelques traités françois manuſcrits à la bibliotheque du roi, & la *tachygraphie* angloiſe.

Les Anglois enfin, ont perfectionné ce genre d'écriture; & c'eſt parmi eux ce que peut-être étoit l'σπιαθολογραφικη. Chez les Egyptiens, ils l'ont pouſſé au point de ſuivre facilement l'orateur le plus rapide; & c'eſt de cette façon qu'on recueille les dépoſitions des témoins dans les procès célebres, les harangues dans les chambres du parlement, les diſcours des prédicateurs, *&c.* de ſorte qu'on n'y peut rien dire impunément même dans une compagnie, pour peu que quelqu'un ſe donne la peine de recueillir les paroles.

Cet art y eſt fondé ſur les principes de la langue & de la Grammaire; ils ſe ſervent pour cet effet d'un alphabet particulier, compoſé des ſignes les plus ſimples pour les lettres qui s'emploient le plus fréquemment, & de plus compoſés pour celles qui ne paroiſſent que rarement.

Ces caracteres ſe peuvent auſſi très-facilement unir les uns aux autres, & former ainſi des monogrammes qui expriment ſouvent toute une parole; tels ſont les élémens des tachéographes anglois, qui depuis un ſiecle & demi ont donné une quarantaine de méthodes, dont nous donnons le titre des principales au-bas de cet article. Elles ſe trouvent actuellement réduites à deux, qui ſont les ſeules uſitées aujourd'hui; ſavoir celle de Macaulay & celle de Weſton; nous nous bornerons à donner ici une légere idée de la méthode de ce dernier, comme la plus généralement ſuivie, & parce qu'on trouve pluſieurs livres imprimés dans ſes caracteres; entre autres, une grammaire, un dictionnaire, les pſeaumes, le nouveau-Teſtament, & pluſieurs livres d'égliſe.

Le docteur Wilkins & quelques autres, vouloient à l'aide de ce genre d'écriture, former un langage ou plutôt une écriture univerſelle, c'eſt-à-dire, que le même caractere qui ſignifie *cheval*, le françois le lût *cheval*; l'anglois, *horſe*; l'allemand, *pferd*; l'italien, *cavallo*; le latin, *equus*; & ainſi des autres.

Mais en outre, la différence de conſtruction dans les différentes langues qui ſeroit un grand obſtacle, & la forme des verbes auxiliaires qui dans l'allemand & l'anglois, different totalement de celle uſitée en françois & en latin, on retomberoit dans l'inconvénient de la méthode de Tiro, qui requéroit preſque autant de ſignes différens qu'il y avoit d'objets à préſenter. Un anglois, par exemple, n'aura pas de peine à comprendre que *n* ſignifie *horſe*, parce que ce ſigne eſt compoſé de la particule *or* ſuivi d'une *ſ*, c'eſt-à-dire, les trois ſeules lettres qui ſe prononcent, *l'h* tenant lieu d'une ſimple aſpiration, & l'*e* muet final ne ſervent qu'à prolonger le ſon; mais ces trois lettres *orz* ne communiquent à aucune autre nation l'idée d'un cheval.

En attendant qu'on trouve quelque choſe de mieux, il y auroit peut-être une méthode ſimple & facile à propoſer, à l'aide de laquelle, ſur le champ, & ſans étude, un chacun pourroit ſe faire entendre, & entendre les autres, ſans ſavoir d'autres langues que la ſienne.

Il s'agiroit de numéroter les articles d'un dictionnaire en un idiome quelconque, & que chaque peuple mît le même chiffre après le même terme dans leurs dictionnaires reſpectifs. Ces dictionnaires devroient être compoſés de deux parties; l'une à l'ordinaire, ſuivant l'ordre alphabétique; l'autre, ſuivant l'ordre numérique.

Ainſi je ſuppoſe un françois à Londres ou à Rome, qui voudroit dire *je viendrai demain*; ignorant la langue du pays, il cherchera dans la partie alphabétique de ſon dictionnaire *je*, que je ſuppoſe comme premiere perſonne déſignée par le *n*°. 2. *venir*, par 2800, *demain*, par 664.

Il écrira 1. 664. 2800. l'anglois ou l'italien cherchant ſuivant l'ordre numérique, liront, *J come tomorrou, jo venire domani*.

Et répondront par d'autres chiffres, dont le françois trouvera l'explication en cherchant le numéro.

Je n'ai mis ici que l'infinitif du verbe pour ſuivre l'ordre des dictionnaires; mais il ſeroit aiſé d'y ajouter un ſigne ou point qui en déterminât le tems.

Nous avons auſſi quelques auteurs françois qui ſe ſont exercés ſur la *Tachygraphie*; telle eſt la plume volante, & quelques manuſcrits dans la bibliotheque du roi; mais ils ne ſe ſont point appliqués à ſimplifier leurs ſignes, ni à en généraliſer l'uſage, ni cette attention ſuffiſante au génie de la langue; & au lieu de recourir aux racines de l'idiome, ils ſe ſont pris aux branches.

Il ne ſeroit cependant pas impoſſible de rendre à la langue françoiſe le même ſervice qu'à l'angloiſe; ce ſeroit une très-grande obligation que le public auroit à meſſieurs de l'académie françoiſe, ſi à la ſuite de leur dictionnaire, ils compiloient une méthode facile & analogue à la langue. Il ne faut cependant pas ſe flatter qu'elle puiſſe être auſſi ſimple, ni conſiſter en auſſi peu de caracteres que pour l'anglois, qui n'ayant point de genre, le même article exprime le maſculin & le féminin, & le ſingulier & le pluriel. De plus, les terminaiſons des verbes auxiliaires ne variant guere que dans le préſent, occaſionne une bien plus grande facilité.

La méthode de Weſton eſt fondée ſur cinq principes.

1°. La ſimplicité des caracteres.

2°. La facilité de les joindre, inſérer, & combiner les uns aux autres.

3°. Les monogrammes.

4°. La ſuppreſſion totale des voyelles, comme dans les langues orientales.

5°. D'écrire comme l'on prononce; ce qui évite les aſpirations, les lettres doubles & lettres muettes. Les caracteres ſont en tout au nombre de 72, dont 26 comprennent l'alphabet, y ayant quelques lettres qui s'écrivent de différentes façons, ſuivant les circonſtances; & cela pour éviter les équivoques que la combinaiſon pourroit faire naître. Les 46 caracteres reſtans ſont pour les articles, pronoms, commencemens, & terminaiſons qui ſe répetent fréquemment, & pour quelques adverbes & propoſitions.

Pour ſe rendre cette méthode familiere, on commence par écrire en entier les paroles dans le nouveau caractere, à l'exception des voyelles que l'on ſupprime; mais le lieu où commence la lettre ſuivante l'indique, c'eſt-à-dire, ſi le commencement de cette lettre eſt au niveau du haut de la lettre précédente, cela marque la voyelle *a*; ſi c'eſt au pié, c'eſt un *u*; ſi c'eſt au milieu, c'eſt un *i*; un peu plus haut ou un peu plus bas déſigne l'*e* & l'*o*.

On croiroit d'abord que cette préciſion de placer les lettres empêcheroit d'aller vîte; mais cela ne retarde aucunement; car le ſens fournit naturellement la voyelle au lecteur comme dans les lettres miſſives ou phraſes, dont la plûpart des élémens pris ſéparément, pourroient à peine ſe déchiffrer; ce qui n'empêche pas qu'on n'en liſe la totalité très-vîte.

Comme rien ne nuit davantage à la célérité de l'écriture que de détacher la plume de deſſus le papier, la perſonne ſe joint au verbe, comme dans l'hébreu celui-ci eſt uni inſéparablement avec ſon verbe auxiliaire, & ordinairement avec ſon adverbe; ce qui loin d'apporter de la confuſion, donne de la clarté, en ce que par l'étendue & forme de ce grouppe de caracteres, on voit tout-d'un-coup que c'eſt un verbe dans un tems compoſé.

Quand on eſt parvenu à écrire ainſi couremment, on apprend les abréviations; car chaque lettre iſolée ſignifie un pronom, adverbe, ou propoſition, *&c.*

Chaque union de deux lettres *ab*, *ac*, *ad*, par exemple, en exprime auſſi un mot relatif aux élémens qui la compoſent. Il y a auſſi quelques autres regles d'abréviations générales, comme au lieu de répéter une parole ou une phraſe, de tirer une ligne deſſous; quand une conſonne ſe trouve répétée dans la même ſyllabe, de la faire plus grande, par exemple même, non — pape où l'*m n*, & le *p*, ſont la double de leur grandeur naturelle, en ce qu'ils repréſentent deux *m*, deux *n*, deux *p*; ceux-ci ſont ordinairement des commencemens de mots, y en ajoutant les terminaiſons finales, on fait les paroles *mémoire* — *nonain* *papauté* : *ciſeaux*. Ainſi pour les terminaiſons, toutes les paroles qui s'uniſſent en *ſon* ou en *ſion*, s'expriment par un point dans la lettre, exemple, *hameçon* en le décompoſant on trouve un *a* & un *m* avec un point au milieu de l'*a* coction

Les terminaiſons *ation*, *étion*, *ition*, *otion*, *ution*, s'écrivent avec deux points placés à l'endroit de la voyelle, par exemple, *nation*: *notion* : *pétition* *paſſion*, la marque du pluriel quand on l'exprime, ſe fait par un point derriere la derniere, exemple, *paſſions*, la terminaiſon *ment*, s'exprime par un *t* final redoublé, exemple, *parlement* *ſciemment*, *humainement* : ces regles peuvent s'appliquer indifféremment à toutes les langues.

Nous avons dit que la *Tachygraphie* angloiſe n'exprime que les ſons, ſans avoir égard à l'ortographe, par exemple, ſi on veut écrire de cette façon en françois *ils aiment*, on retranche l'*nt* final comme ſuperflu, dès que le verbe eſt précédé du ſigne de la troiſieme perſonne du pluriel; ce qui abrégeroit la parole d'un tiers, & ſeroit *aime*, comme on ne prononce dans cette parole que l'*m* ſeule; on écriroit en *Tachygraphie ils m* De plus, comme pour former l'*m*, il faut 7 traits, ſavoir trois lignes droites, & quatre lignes courbes, & que l'*m* eſt fréquemment uſité; la *Tachygraphie* l'admet parmi ſes caracteres ſimples, & réduit les ſept lignes à une ſimple diagonale, & y joignant le caractérique de la troiſieme perſonne du pluriel, *ils aiment*, s'écriroit auſſi en françois compoſé de deux traits, au lieu de 28 que nous employons. En anglois, ce ſeroit différent; car *aimer* ſe diſant *to love*, on ſe ſert de *l* au lieu d'*m*; & *ils aiment* s'écriroit *ils aimoient*, *aima* *ntaimer* qui dérive du ſubſtantif *love amoſar*, ainſi que *amant loveleſsē* ſans *lovely amour*. *aimable*, *lovelyneſs*, ſubſtantif d'*aimable*, & qui ne ſe pourroit rendre en françois que par le terme d'*amabilité*.

Quand on ſuit un orateur rapide, on peut ſupprimer entierement les articles qui ſe placent enſuite en reliſant le diſcours.

Il y a apparence que l'écriture chinoiſe, où chaque parole s'exprime par un caractere particulier, n'eſt pas eſſentiellement différente de notre *Tachygraphie*, & que les 400 clés ſont 400 caracteres élémentaires dont tous les autres ſont formés, & dans leſquels ils peuvent ſe réſoudre. En cela la *Tachéographie* angloiſe lui ſeroit fort préférable, à cauſe de ſon petit nombre de caracteres primitifs, qui par la même raiſon, doivent être infiniment moins compoſés que dans un plus grand nombre qui ſuppoſent néceſſairement une multiplicité de traits.

Pour n'avoir rien à deſirer ſur cette matiere, il faut ſe procurer l'alphabet de Weſton, avec ſes 26 caracteres, & 46 abréviations, l'abrégé du dictionnaire & des regles, & y joindre l'oraiſon dominicale, le ſymbole des apôtres, & les dix commandemens écrits ſuivant ces principes.

En outre des méthodes de Weſton & de Macaulay, on peut conſulter les ſuivantes, qui ont eu cours en différens tems.

Steganographia, or the art of short writing, by Addy.

Willis's abbreviation, or wiriting by characters, *London* 1618.

Sheltons, art of short hand wiriting, *Lond.* 1659.

Mercury, or the ſecret and ſwift meſſengers, by Wilkins, 1641.

Rich's short hand.

Maſons, art of short writing, *London* 1672.

Easy method of short hand writing, *Lond.* 1681. (1)

TACHOSA, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans le Turqueſtan; elle ſe jette dans le Sihun, & les villes de Casba & de Teſcan, ſont ſituées à ſon embouchure. (*D. J.*)

TACHUACHE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom ſous lequel les Indiens de quelques parties de la nouvelle Eſpagne déſignent la plante appellée *méchoacan*. Voyez *cet article*.

TACINA, (*Géog. mod.*) lieu d'Italie; l'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route d'*Equotuticum*, à *Rhegium*, entre *Meto* & *Scyllacium*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du ſecond. Simler croit que *Tacina* pourroit être la même choſe que le promontoire *Lacinium*. (*D. J*)

TACINA, LA (*Géog. Mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Elle prend ſa ſource vers les confins de la Calabre citérieure, & ſe perd dans le golfe de Squilace, où elle a ſon embouchure, entre celles du Naſcaro & du Dragone-Rio. *Tacina* eſt le *Targis* ou *Targines* des anciens. (*D. J.*)

TACITA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe du ſilence; elle fut inventée par Numa-Pompilius, qui jugea cette divinité auſſi néceſſaire à l'établiſſement de ſon nouvel état, que la divinité qui fait parler. (*D. J.*)

TACITURNE, (*Gram.*) il ſe dit du caractere de l'homme ſombre, mélancolique, & gardant le ſilence. La taciturnité n'a jamais été priſe pour une bonne qualité, elle inſpire l'éloignement; elle renferme. Elle eſt ſi ſouvent la compagne de la méchanceté, ou du-moins de l'humeur, qu'où l'on remarque l'une, on ſuppoſe l'autre. On ſuppoſe que l'homme *taciturne* parleroit, s'il ne craignoit de ſe démaſquer, & qu'il laiſſeroit voir au fond de ſon ame, s'il n'y receloit quelque choſe de honteux ou de funeſte. Ce n'eſt cependant quelquefois qu'une maladie, ou la ſuite d'une maladie. Il y a des nations *taciturnes*, des familles *taciturnes*; on devient *taciturne* avec ceux qu'on craint.

TACODRUGITES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de quelques hérétiques montaniſtes; il leur fut donné d'une affectation de recueillement qui leur faiſoit porter leur ſecond doigt dans une narine, ou plutôt ſur leurs levres, comme des harpocrates; enſorte que ce doigt étoit comme le pivot du nez. On les appelloit par la même raiſon *paſſaloſnichites*, *phrygiaſtes* & *montaniſtes*, *Tacodrugites* eſt formé de τακος, *pivot*, & de ἀρυγγος, *nez*.

TAÇON, on donne ce nom aux jeunes ſaumons. *Voyez* SAUMON,

TACON, ſ. m. (*Imprimerie.*) on appelle *tacon* les morceaux de la friſquette que l'Imprimeur y entaille, pour donner jour aux endroits de la forme qu'on veut imprimer en rouge, & qu'il colle ſur le grand tympan, afin de voir ſi l'ouverture de la friſquette & les morceaux qu'on en a enlevés ſe rencontrent parfaitement. (*D. J.*)

TACITE, adj. (*Gram.*) ſous entendu, quoique non exprimé. On dit une condition *tacite*, un conſentement *tacite*, une paix *tacite*, une clauſe *tacite*.

TACITE RECONDUCTION, (*Juriſprud.*) voyez *ci-devant* RECONDUCTION.

TACITURNITÉ, ſ. f. (*Morale.*) comme la nation Françoiſe eſt fort vive, & qu'elle aime beaucoup à parler, il lui a plû de prendre ce mot en mauvaiſe part: & d'entendre par *taciturnité*, l'obſervation du ſilence, dont le ſeul principe eſt une humeur triſte, ſombre & chagrin; mais nous n'adoptons pas cette idée vulgaire, parce qu'elle ne nous paroît pas trop philoſophique.

La *taciturnité*, en latin *taciturnitas* dans Ciceron, eſt

(1) On peut auſſi appeller Tachygraphie l'écriture commune, que j'ai propoſée dans une de mes notes à l'article *Ecriture*. (*D*)

eſt cette vertu de converſation qui conſiſte à garder le ſilence quand le bien commun le demande.

Les deux vices qui lui ſont oppoſés dans l'excès, ſont le trop parler lorſqu'il eſt nuiſible, & le ſilence hors de ſaiſon, qui eſt préjudiciable à la communication qu'on doit faire de ſes connoiſſances, & aux principaux ſervices de la ſociété humaine.

La parole étant le principal interprete de ce qui ſe paſſe en-dedans de notre ame; & un ſigne dont l'uſage eſt particulier au genre humain, la loi naturelle qui nous preſcrit de donner à-propos des marques d'une ſage bienveillance envers les autres, regle auſſi la maniere dont nous devons uſer de ce ſigne, & en détermine les juſtes bornes. La *taciturnité*, par exemple, eſt requiſe, toutes les fois que le reſpect dû à la Divinité, à la religion établie, ou aux hommes mêmes qui ſont nos ſupérieurs, exige de nous cette vertu. Elle eſt encore néceſſaire quand il s'agit des ſecrets de l'état, de ceux qui regardent nos amis, notre famille, ou nous-mêmes, & qui ſont de telle nature, que ſi on les découvroit, on cauſeroit du préjudice à quelqu'un; ſans que d'ailleurs en les cachant, on nuiſe au bien public. (*D. J.*)

TACRIT *ou* TECRIT (*Géog. mod.*) & par M. de la Croix, *Tecrite*, ville d'Aſie, ſur le Tigre, au voiſinage de la ville de Bagdat, Tamerlan s'en rendit maître l'an 796. de l'Hégire *Long.* ſelon les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulug-Beg, 78. 20. *lat.* 34. 30. (*D. J.*)

TACT, LE, (*Phyſiolog.*) le *tact*, le *toucher*, l'*attouchement*, comme on voudra le nommer, eſt le plus ſûr de tous les ſens; c'eſt lui qui rectifie tous les autres, dont les effets ne ſeroient ſouvent que des illuſions, s'il ne venoit à leur ſecours; c'eſt en conſéquence le dernier retranchement de l'incrédulité. Il ajoute à cette qualité avantageuſe, celle d'être la ſenſation la plus générale. Nous pouvions bien ne voir ou n'entendre, que par une petite portion de notre corps; mais il nous falloit du ſentiment dans toutes les parties pour n'être pas des automates, qu'on auroit démontés & détruits, ſans que nous euſſions pû nous en appercevoir; la nature y a pourvû, partout où ſe trouvent des nerfs & de la vie, on éprouve plus ou moins cette eſpece de ſentiment. Il paroit même que cette ſenſation n'a pas beſoin d'une organiſation particuliere, & que la ſimple tiſſure ſolide du nerf lui eſt ſuffiſante. Les parois d'une plaie fraîche, le térioſte, ou un tendon découvert, ont un ſentiment très-vif, quoiqu'ils n'ayent pas les houppes nerveuſes qu'on obſerve à la peau: on diroit que la nature, obligée de faire une grande dépenſe en ſenſation du *toucher*, l'a établi à moins de frais qu'il lui a été poſſible; elle a fait enſorte que les houppes nerveuſes ne fuſſent pas abſolument néceſſaires; ainſi le ſentiment du *toucher* eſt comme la baſe de toutes les autres ſenſations; c'eſt le genre dont elles ſont des eſpeces plus parfaites.

Tous les ſolides nerveux animés de fluides, ont cette ſenſation générale; mais les mamelons de la peau, ceux des doigts, par exemple, l'ont à un dégré de perfection, qui ajoute au premier ſentiment une ſorte de diſcernement de la figure du corps touché. Les mamelons de la langue enchériſſent encore ſur ceux de la peau; ceux du nez ſur ceux de la langue, & toujours ſuivant la fineſſe de la ſenſation. Ce qui ſe dit des mamelons, n'exclut pas le reſte du tiſſu nerveux, de la part qu'il a à la ſenſation. Les mamelons y ont plus de part que ce tiſſu dans certains organes, comme à la peau & à la langue; dans d'autres, ils y ont moins de part, comme à la membrane pituitaire du nez qui fait l'organe de l'odorat. Enfin, ailleurs le tiſſu du ſolide nerveux fait preſque ſeul l'organe, comme dans la vûe; ces différences viennent, de ce que chaque organe eſt proportionné à l'objet dont il reçoit l'impreſſion.

Il étoit à-propos pour que le ſentiment du *toucher* ſe fît parfaitement, que les nerfs formaſſent de petites éminences ſenſibles, parce que ces pyramides ſont beaucoup plus propres qu'un tiſſu uniforme, à être ébranlée par la ſurface des corps. Le goût avoit beſoin de boutons nerveux, qui fuſſent ſpongieux & imbibés de la ſalive, pour délayer, fondre les principes des ſaveurs, & leur donner entrée dans leur tiſſure, afin d'y mieux faire leur impreſſion. La membrane pituitaire qui tapiſſe l'organe de l'odorat a ſon velouté, ſes cornets & ſes cellules, pour arrêter les vapeurs odorantes; mais ſon objet étant ſubtil, elle n'avoit pas beſoin ni de boutons, ni de pyramides groſſieres. La choroïde a auſſi ſon velouté noir pour abſorber les images; mais le fond de ce velours, fait pour recevoir des images, devoit être une membrane nerveuſe, très-polie & très-ſenſible.

Nous appellons donc *tact* ou *toucher*, non pas ſeulement ce ſens univerſel, dont il n'eſt preſque aucune partie du corps qui ſoit parfaitement dépourvue; mais ſur-tout ce ſens particulier, qui ſe fait au bout de la face interne des doigts, comme à ſon véritable organe. La douleur, la tenſion, la chaleur, le froid, les inégalités de la ſurface des corps ſe font ſentir à tous les nerfs, tant intérieurement qu'extérieurement.

Le *tact* cauſe une douleur ſourde dans les viſceres, mais ce ſentiment eſt exquis dans les nerfs changés en papilles, & en nature molle: ce *tact* n'a point une différente nature du précédent, il n'en differe que par degrés.

La peau qui eſt l'organe du *toucher*, préſente un tiſſu de fibres, de nerfs & de vaiſſeaux merveilleuſement entrelacés. Elle eſt collée ſur toutes les parties qu'elle enveloppe par les vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques, nerveux; &, pour l'ordinaire, par une couche de pluſieurs feuillets très-minces, leſquels forment entr'eux des cellules, où les extrémités artérielles, dépoſent une huile graiſſeuſe; auſſi les anatomiſtes nomment ces couches de feuillets le *tiſſu cellulaire*; c'eſt dans ce tiſſu que les bouchers introduiſent de l'air quand ils ſouffflent leur viande, pour lui donner plus d'apparence.

La peau eſt faite de toutes ces parties mêmes qui l'attachent au corps qui l'enveloppe. Ces feuillets, ces vaiſſeaux & ces nerfs capillaires ſont appliqués les uns ſur les autres, par la compreſſion des eaux qui environnent le fœtus dans le ſein de la mere, & par celle de l'air lorſqu'il eſt né. Pluſieurs de ces vaiſſeaux, creux d'abord, deviennent bien-tôt ſolides, & ils forment des fibres comme tendineuſes, qui ſont avec les nerfs la principale tiſſure de cette toile épaiſſe. Les capillaires nerveux, après avoir concouru par leur entrelacement à la formation de la peau, ſe terminent à la ſurface externe; là ſe dépouillant de leur premiere parois, ils forment une eſpece de réſeau, qu'on a nommé *corps réticulaire*. Ce réſeau nerveux eſt déja une machine fort propre à recevoir l'impreſſion des objets; mais l'extrémité du nerf dépouillé de ſa premiere tunique s'épanouit, & produit le mamelon nerveux; celui-ci dominant ſur le réſeau eſt bien plus ſuſceptible d'ébranlement, & par conſéquent de ſenſation délicate. Une lymphe ſpiritueuſe abreuve ces mamelons, leur donne de la ſoupleſſe, du reſſort, & acheve par-là d'en faire un organe accompli.

Ces mamelons ſont rangés ſur une même ligne, & dans un certain ordre, qui conſtitue les ſillons qu'on obſerve à la ſurpeau, & qui ſont ſi viſibles au bout des doigts, où ils ſe terminent en ſpirale. Quand ils y ſont parvenus, ils s'allongent ſuivant la longueur de cette partie, & ils s'uniſſent ſi étroitement, qu'ils forment les corps ſolides que nous appellons *ongles*.

Les capillaires ſanguins, que nous appellons *lymphatiques* & *huileux*, qui entrent dans le tiſſu de la peau, s'y diſtribuent à-peu-près comme les nerfs: leur entrelacement dans la peau forme le réſeau vaſculaire, leur épanouiſſement fait l'épiderme qui recouvre les mamelons, & qui leur eſt ſi néceſſaire pour modérer l'impreſſion des objets, & rendre parlà cette impreſſion plus diſtincte. Enfin, les glandes ſituées ſous la peau ſervent à abreuver les mamelons nerveux.

Il ſuit de ce détail, 1°. que l'organe corporel qui ſert au *toucher*, eſt formé par des mamelons ou des houpes molles, pulpeuſes, médullaires, nerveuſes, muqueuſes, veloutées, en un mot de diverſes eſpeces, infiniment variées en figures & en arrangement, produites par les nerfs durs qui rampent ſur la peau, leſquels s'y dépouillent de leurs membranes externes, & par-là deviennent très-mols, & conſéquemment très-ſenſibles. Il ſuit 2°. que ſes houppes ſont humectées, & arroſées d'une liqueur très-fluide qui abonde ſans ceſſe; 3°. que cette membrane fine & ſolide qu'on appelle *épiderme*, leur prête des ſillons, des ſinuoſités, où elles ſe tiennent cachées, & leur ſert ainſi de défenſe, ſans altérer leur ſenſibilité.

Ces houppes ont la vertu de ſe retirer ſur elles-mêmes, & de reſſortir. Malpighi qui a tant éclairci la matiere que nous traitons, a dit une fois qu'en examinant au microſcope les extrémités des doigts d'un homme délicat à un air chaud, il vit ſortir les houpes nerveuſes des ſillons de l'épiderme, qui ſembloient

vou-

vouloir toucher & prendre exactement quelque choſe au bout du doigt. Mais ailleurs le même Malpighi ne paroiſſant pas bien certain de ce qu'il avoit vu, révoque preſque en doute cette expérience. Il eſt probable cependant que ces houppes s'élevent, comme il arrive dans le bout du teton, qui s'étend par le chatouillement. Quand on préſente des ſucreries à un enfant qui les aime, & qu'on lui fait tirer la langue devant un miroir, on y voit de toutes parts s'élever de petits tubercules. Le limaçon en ſe promenant fait ſortir ſes cornes, à la pointe deſquelles ſont ſes yeux, qui n'apperçoivent jamais de corps durs, ſans que le craintif animal n'entre dans ſa coquille. Nos houppes en petit ſortent comme les cornes du limaçon en grand; ainſi, l'impreſſion que les corps font ſur les houppes de la peau, conſtitue le *tact*, qui conſiſte en ce que l'extrémité du doigt étant appliquée à l'objet qu'on veut toucher, les houpes préſentent leur ſurface à cet objet, & le frottent doucement.

Je dis d'abord que l'extrémité des doigts doit être appliquée à l'objet qu'on veut toucher; j'entens ici les doigts de la main plutôt que du pié; cependant le *tact* ſe feroit preſque auſſi bien avec le pié qu'avec la main, ſi les doigts du pié étoient plus flexibles, plus ſéparés, plus exercés, & s'ils n'étoient pas encore racornis par le marcher, le poids du corps & la chauſſure. J'ajoute, que les houppes préſentent leur ſurface à l'objet, parce qu'en quelque ſorte, ſemblables à ces animaux qui dreſſent l'oreille pour écouter, elles s'élevent comme pour juger de l'objet qu'elles touchent. Je dis enfin que ces houppes frottent doucement leur ſurface contre celle de l'objet, parce que le *tact* eſt la réſiſtance du corps qu'on touche. Si cette reſiſtance eſt médiocre, le *toucher* en eſt clair & diſtinct; ſi elle nous heurte vivement, on ſent de la douleur ſans toucher, à proprement parler: c'eſt ainſi que lorſque le doigt eſt excorié, nous ne diſtinguons point les qualités du corps, nous ſouffrons de leur attouchement: or, ſuivant la nature de cet attouchement, il ſe communique à ces houppes nerveuſes un certain mouvement dont l'effet propagé juſqu'au *ſenſorium commune*, excite l'idée de chaud, de froid, de tiede, d'humide, de ſec, de mol, de dur, de poli, de raboteux, de figuré, d'un corps mû ou en repos, proche ou éloigné. L'idée de chatouillement, de démangeaiſon, & le plaiſir naiſſent d'un ébranlement leger; la douleur d'un tiraillement, d'un déchirement des houppes.

L'objet du *toucher* eſt donc de tout corps qui a aſſez de conſiſtance & de ſolidité pour ébranler la ſurface de notre peau; & alors le ſens qui en procede nous découvre les qualités de ce corps, c'eſt-à-dire ſa figure, ſa dureté, ſa molleſſe, ſon mouvement, ſa diſtance, le chaud, le froid, le tiede, le ſec, l'humide, le fluide, le ſolide, *&c.*

Ce ſens diſtingue avec facilité le mouvement des corps, parce que ce mouvement n'eſt qu'un changement de ſurface, & c'eſt par cette raiſon qu'il s'apperçoit du poli, du raboteux, & autres degrés d'inégalité des corps.

Il juge auſſi de leur diſtance; bonne & belle obſervation de Deſcartes! Ce philoſophe parle d'un aveugle, ou de quelqu'un mis dans un lieu fort obſcur, qui diſtinguoit les corps proches ou éloignés, pourvû qu'il eût les mains armées de deux bâtons en croix, dont les pointes répondiſſent au corps qu'on lui préſentoit.

L'homme eſt né ce ſemble, avec quelque eſpece de trigonométrie. On peut regarder le corps de cet aveugle, comme la baſe du triangle, les bâtons comme ſes côtés, & ſon eſprit, comme pouvant conclure du grand angle du ſommet, à la proximité du corps; & de ſon éloignement, par la petiteſſe du même angle. Cela n'eſt pas ſurprenant aux yeux de ces géometres, qui maniant la ſublime géométrie avec une extrème facilité, ſavent meſurer les efforts des ſauts, la force de l'action des muſcles, les degrés de la voix, & les *tacts* des inſtrumens de muſique.

Enfin le ſens du *toucher* diſcerne parfaitement le chaud, le froid & le tiede. Nous appellons *tiede*, ce qui n'a pas plus de chaleur que le corps humain, réſervant le nom de *chaud* & de *froid*, à ce qui eſt plus ou moins chaud que lui.

Quoique tout le corps humain ſente la chaleur, ce ſentiment ſe fait mieux par-tout où il y a plus de houppes & de nerfs, comme à la pointe de la langue & des doigts.

La ſenſation du chaud ou de la chaleur eſt une ſorte d'ébranlement léger des parties nerveuſes, & un épanouiſſement de nos ſolides & de nos fluides, produit par l'action modérée d'une médiocre quantité de la matiere, qui compoſe le feu ou le principe de la chaleur, ſoit naturelle, ſoit artificielle. Quand cette matiere eſt en plus grande quantité, ou plus agitée; alors au lieu d'epanouir nos ſolides & nos liqueurs, elle les briſe, les diſſout, & cette action violente fait la brûlure.

La ſenſation du froid au contraire, eſt une eſpece de reſſerrement dans les mamelons nerveux, & en général dans tous nos ſolides, & une condenſation ou défaut de mouvement dans nos fluides, cauſé ou par l'attouchement d'un corps froid, ou par quelqu'autre accident qui ſupprime le mouvement de notre propre feu naturel. On conçoit que nos fluides étant fixés ou ralentis par quelqu'une de ces deux cauſes, les mamelons nerveux doivent ſe reſſerer; & c'eſt ce reſſerrement, qui eſt le principe de tous les effets du froid ſur le corps humain.

Le ſens du *toucher* nous donne auſſi les ſenſations différentes du fluide & du ſolide. Un fluide differe d'un ſolide, parce qu'il n'a aucune partie aſſez groſſe pour que nous puiſſions la ſaiſir & la toucher, par différens côtés à la fois; c'eſt ce qui fait que les fluides ſont liquides; les particules qui les compoſent ne peuvent être touchées par les particules voiſines, que dans un point, ou dans un ſi petit nombre de points, qu'aucune partie ne peut avoir d'adhérence avec une autre partie. Les corps ſolides réduits en poudre, mais impalpable, ne perdent pas abſolument leur ſolidité, parce que les parties ſe touchant de pluſieurs côtés, conſervent de l'adhérence entr'elles. Auſſi peut-on en faire des petites maſſes, & les ſerrer pour en palper une plus grande quantité à-la-fois. Or par le *tact* on diſcerne parfaitement les eſpeces qu'on peut réunir, ſerrer, manier d'avec les autres; ainſi le *tact* diſtingue par ce moyen les ſolides des fluides, la glace de l'eau.

Mais ce n'eſt pas tout-d'un-coup qu'on parvient à ce diſcernement. Le ſens du *toucher* ne ſe développe qu'inſenſiblement, & par des habitudes réitérées. Nous apprenons à *toucher*, comme nous apprenons à voir, à entendre, à goûter. D'abord nous cherchons à toucher tout ce que nous voyons; nous voulons toucher le ſoleil; nous étendons nos bras pour embraſſer l'horiſon; nous ne trouvons que le vuide des airs. Peu-à-peu nos yeux guident nos mains; & après une infinité d'épreuves, nous acquérons la connoiſſance des qualités des corps, c'eſt-à-dire, la connoiſſance de leur figure, de leur dureté, de leur molleſſe, *&c.*

Enfin le ſens du *toucher* peut faire quelquefois, pour ainſi dire, la fonction des yeux, en jugeant des diſtances, & réparant à cet égard en quelque façon chez des aveugles, la perte de leur vue. Mais il ne faut pas s'imaginer que l'art du *toucher* s'étende juſqu'au diſcernement des couleurs, comme on le rapporte dans la république des lettres (Juin 1685) d'un certain organiſte hollandois; & comme Bartholin dans les *acta medica Hafnienſia, anno* 1675, le raconte d'un autre artiſan aveugle, qui, dit-il, diſcernoit toutes les couleurs au ſeul *tact*. On lit encore dans Aldrovandi, qu'un nommé *Ganibaſius*, natif de Volterre & bon ſculpteur, étant devenu aveugle à l'âge de 20 ans, s'aviſa, après un repos de 10 années, d'eſſayer ce qu'il pourroit produire dans ſon art, & qu'il fit à Rome une ſtatue de plâtre qui reſſembloit parfaitement à Urbain VIII. Mais il n'eſt pas poſſible à un aveugle, quelque vive que ſoit ſon imagination, quelque délicat qu'il ait le *tact*, quelque ſoin qu'il ſe donne à ſentir avec ſes doigts les inégalités d'un viſage, de ſe former une idée juſte de la figure de l'objet, & d'exécuter enſuite la reſſemblance de l'original.

Après avoir établi quel eſt l'organe du *toucher*, la texture de cet organe, ſon méchaniſme, l'objet de ce ſens, ſon étendue, & ſes bornes, il nous ſera facile d'expliquer les faits ſuivans.

1°. Pourquoi l'action du *toucher* eſt douloureuſe, quand l'épiderme eſt ratiſſée, macérée ou brûlée: c'eſt ce qu'on éprouve après la chûte des ongles, après celle de l'épiderme cauſée par des fievres ardentes, par la brûlure, & dans le gerſe des levres, dont eſt enlevé l'épithélion, ſuivant l'expreſſion de Ruyſch. Tout cela doit arriver, parce qu'alors les nerfs étant trop à découvert, & par conſéquent trop ſenſibles, le *tact* ſe fait avec trop de force. Il pa-

roît que la nature a voulu parer à cet inconvénient, en mettant une tunique ſur tous les organes de nos ſenſations.

2°. Pourquoi le *tact* eſt-il détruit, lorſque l'épiderme s'épaiſſit, ſe durcit, devient calleuſe, ou eſt deshonorée par des cicatrices, *&c*? Par la raiſon que le *toucher* ſe fait mal quand on eſt ganté. Les cals font ici l'obſtacle des gants: ce ſont des lames, des couches, des feuillets de la peau, pluſieurs fois appliqués les uns ſur les autres par une violente compreſſion, qui empêche l'impreſſion des mamelons nerveux; & ces cals ſe ferment ſur-tout dans les parties où la peau eſt épaiſſe, & ſerrée comme au creux de la main, ou à la plante des piés. C'eſt à la faveur de ces cals, de ces tumeurs dures & inſenſibles, dans leſquels tous les nerfs & vaiſſeaux entamés ſont détruits, qu'il y a des gens qui peuvent, ſans ſe brûler, porter du fer fondu dans la main; & des verriers manier impunément le verre brûlant. Charriere, Kaw & autres, ont fait la même obſervation dans les faiſeurs d'ancres.

Plus le revêtement de la peau eſt dur & ſolide, moins le ſentiment du toucher peut s'exercer; plus la peau eſt fine & délicate, plus le ſentiment eſt vif & exquis. Les femmes ont entr'autres avantages ſur les hommes, celui d'avoir la peau plus fine, & par conſéquent le *toucher* plus délicat. Le fœtus dans le ſein de la mere pourroit ſentir par la délicateſſe de ſa peau, toute les impreſſions extérieures; mais comme il nage dans une liqueur, & que les liquides reçoivent & rompent l'action de toutes les cauſes qui peuvent occaſionner des chocs, il ne peut être bleſſé que rarement, & ſeulement par des corps ou des efforts très-violens. Il a donc fort peu, ou plutôt il n'a point d'exercice de la ſenſation du *tact* général, qui eſt commune à tout le corps; comme il ne fait aucun uſage de ſes mains, il ne peut acquérir dans le ſein de ſa mere aucune connoiſſance de cette ſenſation particuliere qui eſt au bout des doigts. A peine eſt-il né, qu'on l'en prive encore par l'emmaillottement pendant ſix ou ſept ſemaines, & qu'on lui ôte par-là le moyen d'acquérir de bonne heure les premieres notions de la forme des choſes, comme ſi l'on avoit juré de retarder en lui le développement d'un ſens important duquel toutes nos connoiſſances dépendent.

Par la raiſon que les cals empêchent l'action du *toucher*, la macération rend le *toucher* trop tendre en enlevant la ſurpeau; c'eſt ce qu'éprouvent les jeunes blanchiſſeuſes, en qui le ſavon amincit tellement l'épiderme, qu'il vient à leur cauſer un ſentiment déſagréable, parce que le *tact* des doigts ſe fait chez elles avec trop de force.

3°. Quelle eſt la cauſe de ce mouvement ſingulier & douloureux, de cette eſpece d'engourdiſſement que produit la torpille, quand on la touche? C'eſt ce que nous indiquerons au *mot* TORPILLE. Mais pour ces engourdiſſemens univerſels qu'on obſerve quelquefois dans les filles hyſtériques, ce ſont des phénomènes où le principe de tout le genre nerveux eſt attaqué, & qui ſont très-difficiles à comprendre.

4°. D'où vient que les doigts ſont le principal organe du *toucher*? Ce n'eſt pas uniquement, répond l'auteur ingénieux de l'hiſtoire naturelle de l'homme, parce qu'il y a une plus grande quantité de houppes nerveuſes à l'extrémité des doigts que dans les autres parties du corps; c'eſt encore parce que la main eſt diviſée en pluſieurs parties toutes mobiles, toutes flexibles, toutes agiſſantes en même tems, & obéiſſantes à la volonté; enſorte que par ce moyen les doigts ſeuls nous donnent des idées diſtinctes de la forme des corps. Le *toucher* parfait eſt un contact de ſuperficie dans tous les points; les doigts peuvent s'étendre, ſe racourcir, ſe plier, ſe joindre & s'ajuſter à toutes ſortes de ſuperficies, avantage qui ſuffit pour rendre dans leur réunion l'organe de ce ſentiment exact & précis, qui eſt néceſſaire pour nous donner l'idée de la forme des corps.

Si la main, continue M. de Buffon, avoit un plus grand nombre d'extrémités, qu'elle fût, par exemple, diviſée en vingt doigts, que ces doigts euſſent un plus grand nombre d'articulations & de mouvemens, il n'eſt pas douteux que doués comme ils ſont de houppes nerveuſes, le ſentiment de leur *toucher* ne fût infiniment plus parfait dans cette conformation qu'il ne l'eſt, parce que cette main pourroit alors s'appliquer beaucoup plus immédiatement & plus préciſément ſur les différentes ſurfaces des corps.

Suppoſons que la main fût diviſée en une infinité de parties toutes mobiles & flexibles, & qui puſſent toutes s'appliquer en même tems ſur tous les points de la ſurface des corps, un pareil organe ſeroit une eſpece de géométrie univerſelle, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, par le ſecours de laquelle nous aurions dans le moment même de l'*attouchement*, des idées préciſes de la figure des corps que nous pourrions manier, de l'égalité ou de la rudeſſe de leur ſurface, & de la différence même très-petite de ces figures.

Si au contraire la main étoit ſans doigts, elle ne pourroit nous donner que des notions très-imparfaites de la forme des choſes les plus palpables, & il nous faudroit beaucoup plus d'expérience & de tems que nous n'employons, pour acquérir la même connoiſſance des objets qui nous environnent. Mais la nature a pourvu ſuffiſamment à nos beſoins, en nous accordant les puiſſances de corps & d'eſprit convenables à notre deſtination. Dites-moi quel ſeroit l'avantage d'un *toucher* plus étendu, plus délicat, plus rafiné, ſi toujours tremblans nous avions ſans ceſſe à craindre que les douleurs & les agonies ne s'introduiſiſſent en nous par chaque pore? C'eſt Pope qui fait cette belle réflexion dans le langage des dieux:

Say what theuſe, were finer ſen ſes given
And touch, if tremblingly alive all o'er
To ſmart and agonize at ev'ry pore?

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TACT DES INSECTES, (*Hiſt. nat.*) la plûpart des inſectes ſemblent être doués d'un ſeul ſens qui eſt celui du *tact*; car ils ne paroiſſent pas avoir les organes des autres ſens. Les limaçons, les écreviſſes, les cancres ſe ſervent du toucher pour ſuppléer au défaut des yeux.

Ce ſens unique & univerſel, quel qu'il ſoit dans les inſectes, eſt ſans comparaiſon plus fin & plus exquis que le nôtre. Quoiqu'il s'en trouve pluſieurs qui ont l'uſage de l'odorat, de la vue & de l'ouïe, il eſt aiſé de comprendre que la délicateſſe de leur *tact* peut ſuffire à toutes leurs connoiſſances; l'exhalaiſon de la main qui s'avance pour prendre une mouche, peut recevoir par le mouvement une altération capable d'affecter cet inſecte d'une maniere qui l'oblige à s'envoler. D'ailleurs on a lieu de douter qu'une mouche voie la main qui s'approche, parce que de quelque côté qu'on l'avance, elle ſent également, & qu'il n'y a pas plus de facilité à la prendre par-derriere que par-devant. Quand un papillon ſe jette dans la flamme d'une chandelle, il y eſt peut-être plutôt attiré par la chaleur que par la lumiere; enfin parmi les inſectes qui excellent dans la ſubtilité du toucher, on doit compter les fourmis & les mouches; je croirois même que la ſubtilité du *tact* de la mouche l'emporte ſur celui de l'araignée; en échange la mouche ne paroit avoir ni goût fin, ni odorat ſubtil. Il eſt du moins conſtant qu'on empoiſonne les mouches avec de l'orpin minéral, dont l'odeur & le goût ſont aſſez forts pour devoir détourner cet inſecte d'en goûter. (*D. J.*)

TACT *en Chirurgie, de la guériſon des maladies par le tact*. Les auteurs anciens & modernes rapportent comme une choſe merveilleuſe, & en même tems comme un fait poſitif, la guériſon de pluſieurs maladies incurables ou opiniatres, par le ſeul attouchement. Le roi Pyrrhus paſſoit pour avoir la vertu de guérir les rateleux, en preſſant doucement de ſon pié droit le viſcere des malades couchés ſur le dos, après avoir fait le ſacrifice d'un coq blanc. On lit dans Plutarque qu'il n'y avoit point d'homme ſi pauvre ni ſi abject auquel il ne fît ce remede, quand il en étoit prié; pour toute reconnoiſſance il prenoit le coq même qui avoit été ſacrifié, & ce préſent lui étoit très-agréable. Suetone attribue pareillement aux empereurs Adrien & Veſpaſien la vertu de guérir pluſieurs maladies; & Dion rapporte qu'Agrippa faiſoit des cures ſingulieres par le pouvoir d'un anneau qui avoit appartenu à Auguſte. Des naturaliſtes ne voyant aucun rapport entre la cauſe & l'effet prétendu, ont regardé ces œuvres comme des illuſions & des preſtiges dont le diable étoit l'opérateur, par la raiſon que ces princes étoient payens, & qu'il eſt impoſſible au diable de faire de vrais miracles. C'eſt une des raiſons que donne Gaſpard à Rejes dans ſon livre intitulé *Elyſius jucundarum quæſtionum campus*. Mais cet auteur qui n'a point de principes fixes, prétend

ail-

ailleurs que la vanité des princes, la baſſeſſe des courtiſans & la ſuperſtition des peuples ont été la ſource des ſingulieres prérogatives qu'on a attribuées aux maîtres du monde qui vouloient exciter l'admiration en s'élevant au-deſſus de la condition humaine. Bientôt après il change d'opinion, & croit que la nature opere des merveilles en faveur de ceux qui doivent commander aux autres hommes, & que Dieu a pu accorder, même à des princes payens, des dons & des privileges extraordinaires. C'eſt ainſi, dit-il, que les rois d'Angleterre guériſſent de l'épilepſie, les rois de France des écrouelles; mais en bon & zélé ſujet de la couronne d'Eſpagne, il croit qu'il convenoit que le plus grand roi de la chrétienté eût un pouvoir ſupérieur, c'eſt celui de faire trembler le démon à ſon aſpect, & de la chaſſer par ſa ſeule préſence du corps de ceux qui en ſont poſſédés. Tel eſt, ſelon lui, le privilege des rois d'Eſpagne.

André Dulaurens, premier médecin du roi Henri IV. a compoſé un traité de la vertu admirable de guérir les écrouelles par le ſeul attouchement, accordée divinement aux ſeuls rois de France très-chrétiens. Cette cérémonie ſe pratiquoit de ſon tems aux quatre fêtes ſolemnelles, ſavoir à pâques, à la pentecote, à la touſſaint & à noël, ſouvent même à d'autres jours de fête, par compaſſion pour la multitude des malades qui ſe préſentoient; il en venoit de tous les pays, & il eſt ſouvent arrivé d'en compter plus de quinze cens, ſurtout à la fin de la pentecote, à cauſe de la ſaiſon plus favorable pour les voyages. Les médecins & chirurgiens du roi viſitent les malades pour ne recevoir que ceux qui ſont véritablement attaqués d'écrouelles. Les Eſpagnols avoient le premier rang, ſans aucun titre que l'uſage, & les François le dernier; les malades des autres nations étoient indifféremment entre-deux. Le roi en revenant de la meſſe où il a communié, arrive accompagné des princes du ſang, des principaux prélats de la cour romaine & du grand aumonier, trouve les malades à genoux en pluſieurs rangs; il récite une priere particuliere, & ayant fait le ſigne de la croix, il s'approche des malades; le premier médecin paſſe derriere les rangs, & tient à deux mains la tête de chaque écrouelleux, à qui le roi touche la face en croix, en diſant, *le roi te touche*, *& Dieu te guérit*. Les malades ſe levent auſſitôt qu'ils ont été touchés, reçoivent une aumône, & s'en vont. A pluſieurs, dit Dulaurens, les douleurs très-aiguës s'adouciſſent & s'appaiſent auſſi-tôt; les ulceres ſe deſſechent à quelques-uns, aux autres les tumeurs diminuent; enſorte que dans peu de jours, de mille il y en a plus de cinq cens qui ſont parfaitement guéris.

L'auteur fait remonter l'origine de ce privilege admirable à Clovis qui le reçut par l'onction ſacrée. Il rapporte tout ce que différens écrivains ont dit à ce ſujet, & il refute Polidor Virgile qui attribue la même vertu aux rois d'Angleterre. Il eſt vrai qu'on tient pour certain qu'Edouard a guéri une femme de ſcrophules; mais c'eſt un cas particulier, & cette guériſon fut accordée au mérite de ce roi qui pour ſa grande piété a été mis au rang des ſaints. On traite dans cet ouvrage avec beaucoup plus d'érudition que de goût, de tout ce qui a été écrit d'analogue à ce ſujet par les anciens; on prouve que l'imagination ne peut en aucune façon contribuer à la guériſon des écrouelles à l'occaſion de l'attouchement des rois, & l'on réfute une objection qui méritoit une diſcuſſion particuliere. Pour conteſter le pouvoir ſurnaturel qui fait le ſujet de la queſtion, l'on convenoit que les Eſpagnols, & en général les étrangers, recouvroient effectivement la ſanté, & que c'étoit l'effet du changement d'air & de la façon de vivre, ce qui réuſſit pour la guériſon de pluſieurs autres maladies; mais des conſidérations pathologiques ſur le caractere du mal & ſur la guériſon radicale des François ſans changement d'air ni de régime, on conclud que ce n'eſt point à ces cauſes que les étrangers doivent rapporter le bien qu'ils reçoivent, mais à la bonté divine, qui par une grace ſinguliere a accordé le don précieux de guérir aux rois très-chrétiens.

L'application de la main d'un cadavre ou d'un moribond ſur des parties malades, a été regardée par quelques perſonnes comme un moyen très-efficace de guériſon. Suivant Van-Helmont, la ſueur des mourans a la vertu merveilleuſe de guérir les hémorrhoïdes & les excroiſſances. Pline dit qu'on guérit les écrouelles, les parotides & les goëtres, en y appliquant la main d'un homme qui a péri de mort violente: ce que pluſieurs auteurs ont répété. Boyle s'explique un peu plus ſur l'efficacité de ce moyen, à l'occaſion d'une perſonne qui a été guérie d'une tumeur ſcrophuleuſe par la main d'un homme mort de maladie lente, appliquée ſur la tumeur juſqu'à ce que le ſentiment du froid eût pénétré ſes parties intimes. Quelques-uns recommandent qu'on faſſe avec la main du mort des frictions aſſez fortes & aſſez long-tems continuées, juſqu'à ce que le froid ait gagné la tumeur, ce qu'il eſt difficile d'obtenir, puiſque le mouvement doit au contraire exciter de la chaleur. Il y en a qui préferent la main d'un homme mort de phthiſie, à raiſon de la chaleur & de la ſueur qu'on remarque aux mains des phthiſiques, qu'on trouve très-ſouvent fort humides à l'inſtant de leur mort. Suivant Bartholin, des perſonnes dignes de foi ont uſé avec ſuccès de ce moyen, & croyent que la tumeur ſe diſſipe à meſure que le cadavre ſe pourrit, ce qui arrive plutôt en été qu'en hiver. J'ai vu pluſieurs femmes venir dans les hôpitaux me demander la permiſſion de tenir la plante du pié d'un homme à l'agonie ſur un goëtre juſqu'à ce que cet homme fût mort, aſſurant très-affirmativement que leurs meres ou d'autres gens de leur connoiſſance avoient été guéries par ce moyen. L'expérience doit tenir ici lieu de raiſonnement: comment nier à des gens la poſſibilité des faits qu'ils atteſtent, & qui leur donne de la confiance pour une pratique qui par elle-même ne peut inſpirer que de l'averſion? (*Y*)

TACTILE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit quelquefois de ce qui peut tomber ſous le ſens du tact ou du toucher.

Quoique les petites parties des corps ſoient matérielles, cependant elles ne ſont ni *tactiles*, ni viſibles, à cauſe de leur petiteſſe.

Les principales qualités *tactiles* ſont la chaleur, le froid, la ſechereſſe, la dureté & l'humidité. *Voyez* CHALEUR, FROID, DURETÉ, *&c. Chambers*.

TACTIQUE (LA), eſt proprement la ſcience des mouvemens militaires, ou, comme le dit Polybe, l'art d'aſſortir un nombre d'hommes deſtinés pour combattre, de les diſtribuer par rangs & par files, & de les inſtruire de toutes les manœuvres de la guerre.

Ainſi la *tactique* renferme l'exercice ou le maniement des armes; les évolutions, l'art de faire marcher les troupes, de les faire camper, & la diſpoſition des ordres de bataille. C'étoit-là ce que les anciens Grecs faiſoient enſeigner dans leurs écoles militaires, par des officiers appellés *tacticiens*. *Voyez* GUERRE.

Il eſt aiſé de s'appercevoir de l'importance de la *tactique* dans la pratique de la guerre: c'eſt elle qui en contient les premieres regles ou les principaux élémens, & ſans elle une armée ne ſeroit qu'une maſſe confuſe d'hommes, également incapable de ſe mouvoir régulierement, & d'attaquer ou de ſe défendre contre l'ennemi. C'eſt par leurs grandes connoiſſances dans la *tactique*, que les anciens capitaines faiſoient ſouvent ces manœuvres inattendues au moment du combat, qui déconcertoient l'ennemi, & qui leur aſſuroient la victoire. „ Ils étoient plus aſſurés que
„ nous de la réuſſite de leurs projets, parce qu'avec
„ des troupes dreſſées ſelon les vrais principes de l'art
„ militaire, ils pouvoient calculer avec plus de ju-
„ ſteſſe le tems & la diſtance que les différens mou-
„ vemens requéroient. Auſſi ne bornoient-ils pas les
„ exercices aux ſeules évolutions. Il faiſoient faire
„ des marches d'un endroit à l'autre, en donnant at-
„ tention au tems qu'ils y employoient, & aux mo-
„ yens de remettre aiſément les hommes en ba-
„ taille. Ces principes, d'après leſquels tout le mon-
„ de vouloit paroître ſe conduire, aſſuroient la ſupé-
„ riorité du général qui les poſſédoit le mieux. C'é-
„ toient les généraux qui décidoient du ſort des guer-
„ res. Le victorieux pouvoit écrire, *j'ai vaincu les*
„ *ennemis*, & on ne le taxoit point de vanité. Le ſa-
„ ge Epaminondas s'approprioit les victoires gagnées
„ ſous ſon commandement. N'en déplaiſe à Ciceron,
„ Céſar pouvoit en faire autant de la plûpart des
„ ſiennes. Un ſavant architecte ne fait point injuſti-
„ ce à ſes maçons, en prenant pour lui ſeul l'hon-
„ neur de la conſtruction d'un bel édifice „. *Mém. milit.* par M. Guiſchardt, *tom. I. p.* 70.

C'eſt aux Grecs qu'on doit les premiers principes ou les premiers écrits ſur la *tactique*; & c'eſt dans Thucydide, Xenophon & Polybe qu'on voit les progrès de cet art qui des Grecs paſſa aux Romains, chez leſquels il parvint à ſa plus haute perfection.

Du tems de Xénophon, la ſcience de la guerre s'étoit déja beaucoup accrue; elle augmenta encore ſous Philippe, pere d'Alexandre, & ſous ce prince, dont les ſucceſſeurs, formés par ſon exemple & ſes principes, furent preſque tous de grands capitaines.

On peut obſerver les mêmes progrès de l'art militaire chez les Romains. „ Toujours prêts à renoncer à leurs uſages pour en adopter de meilleurs, ils n'eurent point honte d'abandonner les regles que leurs peres leur avoient laiſſées. La *tactique* du tems de Céſar n'a preſque rien de commun avec celle de Scipion & de Paul-Emile. On ne voit plus dans la guerre des Gaules, du Pont, de Theſſalie, d'Eſpagne & d'Afrique, ni ces manipules de cent vingt hommes rangés en échiquier, ni les trois lignes des haſtaires, des princes & des triaires diſtinguées par leur armure. *Voyez* LÉGION. Le chevalier de Folard a tort, quand il dit que cet ordre de bataille en quinconce ſubſiſta juſqu'au tems de Trajan. Céſar lui-même nous décrit la légion ſous une autre forme. Toutes ces manipules étoient réunies & partagées enſuite en dix cohortes équivalentes à nos bataillons, puiſque chacune étoit depuis cinq juſqu'à ſix cens hommes. L'élite des troupes miſes autrefois en un corps ſéparé, qu'on appelloit les *triaires*, n'étoit plus à la troiſieme ligne. On trouve dans Saluſte une diſpoſition de marche & un ordre de bataille qu'on prendroit pour être de Scipion. C'eſt le dernier trait que l'hiſtoire fourniſſe de cette ancienne *tactique*. D'exactes obſervations fixent l'époque de la naiſſance de la nouvelle après le conſulat de Métellus, & en font attribuer l'honneur à Marius.

„ En ſuivant les Romains dans leurs guerres ſous les empereurs, on voit leur *tactique* perdre de ſiecle en ſiecle, ainſi qu'elle avoit gagné. La progreſſion eſt en raiſon de la décadence de l'empire. Sous Léon & Maurice, il eſt auſſi difficile de reconnoître la *tactique* que l'empire de Céſar „. *Diſcours préliminaire des mém. milit.* par M. Guiſchardt.

Pluſieurs anciens ont traité de la *tactique* des Grecs. *V.* GUERRE. Outre ce que Xenophon & Polybe en ont écrit, il nous reſte l'ouvrage d'Elien & celui d'Arrien, qui ne ſont que des extraits des meilleurs auteurs ſur ce ſujet. M. Guiſchardt, qui a traduit la *tactique* d'Arrien, lui donne la préférence ſur celle d'Elien; parce que, dit-il, l'auteur a retranché judicieuſement tout ce que l'autre contenoit de ſuperflu & d'inutile dans la pratique, & que d'ailleurs les définitions ſont plus claires que celles d'Elien. Comme Arrien n'a écrit que quelque tems après Elien, on croit aſſez communément que ſa *tactique* n'eſt qu'une copie abrégée de celle de ce dernier auteur; mais c'eſt une copie rectifiée par un maître de l'art, très-conſommé dans la ſcience des armes, au lieu qu'on peut préſumer qu'Elien n'avoit jamais été à la guerre. Je parierois, dit M. le chevalier de Folard, que cet auteur n'avoit jamais ſervi, & que s'il étoit vrai qu'il eût fait la guerre, il en raiſonnoit très-mal. Ce jugement eſt ſans doute trop rigoureux. Car comme Elien n'a travillé que d'après les auteurs originaux, dont les écrits ſubſiſtoient de ſon tems, ce qu'il enſeigne doit naturellement ſe trouver conforme à la doctrine de ces auteurs; & en effet, comme l'obſerve M. Bouchaud de Buſſy, qui vient de donner une nouvelle traduction de la *tactique* d'Elien, la plûpart des choſes que cet ouvrage contient, ſe trouvent confirmées par le témoignage des hiſtoriens grecs. Il eſt vrai qu'Elien, dans ſon traité, paroît s'être plus attaché à la *tactique* des Macédoniens qu'à celle des Grecs; mais comme ils exécutoient les uns & les autres les mêmes évolutions ou les mêmes mouvemens, le livre d'Elien n'en eſt pas moins utile pour connoître l'eſſentiel de leur *tactique*.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'Arrien ne trouvoit pas les auteurs qui l'avoient précédé ſuffiſamment clairs & intelligibles, & que ſon objet a été de remédier à ce défaut. M. Guiſchardt prétend en avoir tiré les plus grands ſecours pour l'intelligence des faits militaires rapportés par les auteurs grecs.

A l'égard de la *tactique* des Romains, il ne nous reſte des différens traités des anciens, que celui de Vegece, qui n'eſt qu'une compilation & un abrégé des auteurs qui avoient écrit ſur ce ſujet. On lui reproche, avec aſſez de fondement, de n'avoir pas aſſez diſtingué le tems des différens uſages militaires, & d'avoir confondu l'ancien & le moderne. „ Quand Vegece parut, dit M. Guiſchardt, le militaire romain étoit tombé en décadence: il crut le relever en faiſant des extraits de pluſieurs auteurs déja oubliés. Le moyen étoit bon, ſi Vegece avoit eu de l'expérience & du diſcernement; mais il compila ſans diſtinction, & il confondit, comme Tite-Live, la *tactique* de Jules-Céſar avec celle des guerres puniques. Il ſemble avoir tiré de la diſcipline militaire de Caton l'ancien, ce qu'il y a de moins mauvais dans ces inſtitutions..... En général, il eſt maigre dans ſes détails, & il ne fait qu'effleurer les grandes parties de l'art militaire „. Il eſt certain que cet auteur ne donne qu'une très-légere idée de la plûpart des manœuvres militaires; les évolutions y ſont ſur-tout traitées avec une briéveté exceſſive; Vegece ne fait, pour ainſi dire, qu'énoncer les principales. Cependant, malgré tous les défauts de cette eſpece qu'on peut lui reprocher, *il n'y a*, dit M. le chevalier de Folard, *rien de mieux à lire ni de mieux à faire, que de le ſuivre dans ſes préceptes. Je ne vois*, ajoute ce même auteur, *rien de plus inſtructif. Cela va juſqu'au merveilleux dans ſes trois premiers livres, le quatrieme eſt peu de choſe.* Auſſi l'ouvrage de Vegece eſt-il regardé comme un reſte précieux échappé à la barbarie des tems. Les plus habiles militaires s'en ſont utilement ſervi, & l'on peut dire qu'il a beaucoup contribué au rétabliſſement de la diſcipline militaire en Europe; rétabliſſement qu'on doit particulierement au fameux Maurice prince d'Orange, à Alexandre Farneze duc de Parme, à l'amiral Coligny, à Henri IV. Guſtave Adolphe, *&c.* Ces grands capitaines chercherent à s'approcher de l'ordre des Grecs & des Romains autant que le changement des armes pouvoit le permettre; car les armes influent beaucoup dans l'arrangement des troupes pour combattre, & dans la preſſion des rangs & des files.

Pour ce qui concerne l'arrangement particulier des troupes greques & romaines, ou le détail de leur *tactique*, *voyez* PHALANGE *&* LÉGION. A l'égard de la *tactique* moderne, *voyez* ARMÉE, ÉVOLUTIONS, ORDRE DE BATAILLE, MARCHE *&* GUERRE.

Le fond de la *tactique* moderne eſt compoſé de celle des Grecs & des Romains. Comme les premiers, nous formons des corps à rangs & à files ſerrées; & comme les ſeconds, nous avons nos bataillons qui répondent aſſez exactement à leurs cohortes, & qui peuvent combattre & ſe mouvoir aiſément dans tous les différens terreins.

Par la preſſion des rangs & des files, les troupes ſont en état de réſiſter au choc des aſſaillans, & d'attaquer elles-mêmes avec force & vigueur. Il ne s'agit pour cet effet que de leur donner la hauteur ou la profondeur convenable, ſuivant la maniere dont elles doivent combattre.

Notre intention n'eſt point d'entrer ici dans un examen raiſonné de notre *tactique*, le détail en ſeroit trop long, & il exigeroit un ouvrage particulier. Nous nous contenterons d'obſerver qu'il en doit être des principes de la *tactique*, comme de ceux de la fortification, qu'on tâche d'appliquer à toutes les différentes ſituations des lieux qu'on veut mettre en état de défenſe.

Qu'ainſi la diſpoſition & l'arrangement des troupes doit varier ſelon le caractere & la façon de faire la guerre de l'ennemi qu'il faut combattre. Lorſqu'on eſt bien inſtruit des regles de la *tactique*, que les troupes ſont exercées aux à-droite, aux à-gauche, doublemens & rédoublemens de files, de rangs & aux quarts de converſion; qu'elles ont contracté d'ailleurs l'habitude de marcher & d'exécuter enſemble tous les mouvemens qui leur ſont ordonnés, il n'eſt aucune figure ni aucun arrangement qu'on ne puiſſe leur faire prendre. Les circonſtances des tems & des lieux doivent faire juger de la diſpoſition la plus favorable pour combattre avec le plus d'avantage qu'il eſt poſſible. En général la *tactique* ſera d'autant plus parfaite, qu'il en reſultera plus de force dans l'ordre de bataille; que les mouvemens des troupes ſe feront avec plus d'ordre, de ſimplicité & de promptitude; qu'on ſera en état de les faire agir de toutes les manieres qu'on jugera à-propos, ſans les expoſer à ſe rompre; qu'elles pourront toujours s'aider & ſe ſoutenir réciproquement, & qu'elles ſeront armées convenablement pour réſiſter à toutes les attaques des troupes de différentes eſpeces qu'elles auront à combattre. Il eſt encore important de s'appliquer dans l'ordre & l'arrangement des différens corps de troupes, à faire enſorte que le plus grand nombre

puiſſe agir offenſivement contre l'ennemi, & cela, en conſervant toujours la ſolidité néceſſaire pour une action vigoureuſe, & pour ſoutenir le choc où l'impétuoſité de l'ennemi.

De ce principe, dont il eſt difficile de ne pas convenir, il s'enſuit qu'une troupe formée ſur une trop grande épaiſſeur, comme par exemple, ſur ſeize rangs, ainſi que l'étoit la phalange des Grecs, n'auroit pas la moitié des hommes dont elle ſeroit compoſée, en état d'offenſer l'ennemi, & qu'un corps rangé auſſi ſur très-peu de profondeur, comme deux ou trois rangs, n'auroit aucune ſolidité dans le choc.

Comme il eſt des poſitions où les troupes ne peuvent ſe joindre pour combattre la bayonnette au bout du fuſil, & que la trop grande hauteur de la troupe n'eſt pas favorable à une action où il ne s'agit que de tirer, on voit par-là qu'il eſt néceſſaire de changer la formation des troupes, ſuivant la maniere dont elles doivent combattre.

Dans les actions de feu, les troupes peuvent être ſur trois ou quatre rangs, & dans les autres ſur ſix ou huit. *Voyez* ſur ce ſujet les *élémens de tactique*, *p.* 10. 33. & 34.

Nous finirons cet article, en obſervant que les Romains perfectionnerent leur *tactique* en prenant des nations qu'elles avoient à combattre tout ce qui leur paroiſſoit meilleur que ce qu'ils pratiquoient. C'eſt le véritable moyen d'arriver à la perfection, pourvu que l'on ſache diſtinguer les choſes eſſentielles de celles qui ſont indifférentes, ou qui ne conviennent point au caractere de la nation. Par exemple, on prétend qu'on a tort en France de vouloir imiter nos voiſins dans l'uſage qu'ils font de la mouſqueterie, *parce que nous leur envions à cet égard une propriété qu'ils n'ont peut-être éminemment que parce qu'ils ne peuvent pas avoir les nôtres.*

„ L'on n'entend parler, dit l'auteur du traité ma-
„ nuſcrit de *l'eſſai de la légion*, que de cette eſpece
„ d'imitation, qui eſt pernicieuſe en ce qu'elle ré-
„ pugne au caractere national. Les Pruſſiens, les Al-
„ lemands ſont des modeles trop ſcrupuleuſement
„ détaillés. On pouſſe juſqu'à l'excès de la vénération
„ qu'on a pour leurs uſages, même les plus indiffé-
„ rens. Il eſt très-raiſonnable ſans doute de chercher
„ à acquérir les bonnes qualités dont ils ſont pour
„ vus, mais ſans renoncer à celles que l'on a, ou
„ que l'on peut avoir ſuperieures a eux. Si l'on veut
„ imiter, que ce ſoit dans les choſes de principe, &
„ non d'uſage & de détail (*a*). Par exemple, penſe-
„ t-on à la diſcipline? il faut chercher à en introduire
„ une équivalente à celle des étrangers, mais con-
„ forme au génie de la nation. Imitons-les particu-
„ lierement dans l'attention qu'ils ont eue à ne pas
„ nous imiter, & à faire choix avec diſcernement
„ d'une diſcipline & d'un genre de combat aſſorti
„ à leur génie & à leur caractere. Il réſultera alors
„ de cette imitation l'effet préciſément contraire à
„ l'action de les copier dans les détails. Car nous
„ prendrions d'auſſi bonnes meſures pour mettre no-
„ tre vivacité dans tout ſon avantage, qu'ils en pren-
„ nent pour tirer parti de leur flegme & de leur do-
„ cilité. Soyons comme les gens de génie, qui avec
„ un caractere & une façon de penſer qui leur eſt
„ propre, ne dédaignent point d'ajouter à leurs qua-
„ lités celles qu'ils apperçoivent dans les autres,
„ mais qui ſe les approprient ſi bien, qu'ils ne ſont
„ jamais les copies ni l'écho de qui que ce ſoit. Il
„ faut de l'inſtruction & des modeles ſans doute,
„ mais jamais l'imitation ſcrupuleuſe ne doit paſſer
„ en principes.

„ Il fut un tems où notre infanterie formée par les
„ guerres d'Italie, ſous François I fut aſſujettie à un
„ bel ordre & à une belle diſcipline par le maréchal
„ de Briſſac; mais elle perdit bientôt tous ces avan-
„ tages par le déſordre & la licence des guerres ci-
„ viles.

„ L'hiſtoire de France, depuis Henri II. juſqu'à
„ Henri IV. n'expoſe que de petites guerres de par-
„ tis & des combats ſans ordre; les batailles étoient
„ des eſcarmouches générales. Cela ſe pratiquoit
„ ainſi faute de bonne infanterie. La ceſſation des
„ troubles nous fit ouvrir les yeux ſur notre barba-
„ rie; mais les matieres militaires étoit perverties,
„ ou plutôt perdues. Pour les recouvrer il falloit
„ des modeles. Les prince Maurice de Naſſau éclai-
„ roit alors toute l'Europe par l'ordre & la diſcipline
„ qu'il établiſſoit chez les Hollandois. On courut à
„ cette lumiere; on ſe forma, on s'inſtruiſit ſous ſes
„ yeux à ſon école; mais l'on n'imita rien ſervile-
„ ment. On prit le fond des connoiſſances qu'il en-
„ ſeignoit par ſa pratique, & l'on en fit l'application
„ relativement au génie de la nation.

„ Les grands principes ſont univerſels; il n'y a
„ que la façon de les appliquer qui ne peut l'être.
„ On établit alors le mélange des armes & des forces;
„ on fixa le nombre des hommes du bataillon, & les
„ corps furent armés des différentes armes qui ſe prê-
„ toient un mutuel ſecours. On vit ſous les mêmes
„ drapeaux des enfans perdus, des mouſquetaires,
„ des piques, des hallebardes & des rondaches. Les
„ exercices qui nous reſtent de ce tems-là annoncent
„ des principes de lumiere & de méthode dans l'inſ-
„ truction, mais ils n'indiquent point l'abandon de
„ l'eſpece de combat qui nous étoit avantageux: au
„ contraire, ſans imiter préciſément les Hollandois,
„ nous profitâmes des lumieres du prince Maurice,
„ conformément à notre génie, & nous ſurpaſſâmes
„ bientôt notre modele.

„ C'eſt ainſi que l'on peut & que l'on doit imiter,
„ ſans s'attacher aux méthodes particulieres. Car
„ quelque bonnes qu'elles puiſſent être chez les étran-
„ gers, il faut toujours penſer que puiſqu'elles leur
„ ſont habituelles & dominantes, elles ſont analo-
„ gues à leur caractere. Car le caractere national
„ ne peut ſe communiquer; il ne s'imite point; c'eſt,
„ s'il eſt heureux, le ſeul avantage d'une nation ſur
„ une autre que l'ennemi ne puiſſe pas s'approprier;
„ mais quand on y renonce par principe, & qu'on
„ ſe dépouille de ſon naturel pour imiter, on finit
„ par n'être ni ſoi ni les autres, & l'on ſe trouve fort
„ au-deſſous de ceux qu'on a voulu imiter.

„ Je ne doute pas que les étrangers ne voient
„ avec plaiſir que nous nous ſommes privés volon-
„ tairement de l'avantage de notre vivacité dans le
„ choc qu'ils ont toujours redouté en nous, & qu'ils
„ ont cherché à éluder parce qu'ils n'ont pas cru
„ pouvoir y réſiſter, & encore moins l'imiter. Cette
„ imitation étoit hors de leur caractere; elle leur a
„ paru impraticable; ils ſe ſont ſervi de leur propre
„ vertu, & ils ſe ſont procuré des avantages dans
„ un autre genre, en ſe faiſant un principe conſtant
„ de ſe dévoyer autant qu'ils le peuvent à l'impé-
„ tuoſité de notre choc.

„ Il faut chercher ſans doute à ſe rendre propre
„ au genre de combat auquel ils nous forcent le plus
„ ſouvent; mais il eſt néceſſaire en même tems de
„ s'appliquer à employer cette force qu'ils redou-
„ tent en nous, & dont ils nous apprennent la va-
„ leur par l'attention qu'ils ont à l'éviter.

„ Il eſt donc néceſſaire que notre ordre habituel
„ n'ait pas cette tendance uniquement deſtinée à la
„ mouſqueterie, & à la deſtruction de toute autre
„ force. C'eſt pourquoi il faut fixer des principes &
„ un ordre également diſtant de l'état de foibleſſe, &
„ celui d'une force qui n'eſt propre qu'à certaines
„ circonſtances, ou qui eſt employé au-delà de la
„ néceſſité „. (*Q*) (1)

TADGIES, (*terme de relation.*) nom qu'on donne aux habitans des villes de la Tranſoxane, & du pays d'I-

(*a*) On pourroit dire ſur ce ſujet comme *Armand* dans les *Femmes ſavantes* de Moliere:

Quand ſur une perſonne on pretend ſe régler,
C'eſt par les beaux côtés qu'il faut lui reſſembler;
Et ce n'eſt point du tout les prendre pour modeles,
Ma ſœur, que de touſſer & de cracher comme elles.

(1) Sera-ce une reverie que de dire quelque choſe ſur cet article, comme ſi la *tactique* n'étoit préſentement dans toute ſa perfection? Aſſurer ſes coups le mieux qu'il eſt poſſible, ayant toujours été le ſyſtème de cette ſcience, il ne le doit pas moins être de les éviter. Ne ſeroit-il pas mieux & plus utile de faire mettre de flanc la premiere file par terre, appuyée ſur le coude pour tirer: que la ſeconde fut aſſiſe & la troiſieme à genoux; & que la premiere renverſât les armes ſur les fuſils de la ſeconde, pour lui en mieux regler ſa décharge, & de-même la ſeconde ſur la troiſieme? Le coups n'iroient pas ſi en-haut; du-moins l'on ſeroit plus a l'abri de ceux de l'ennemi. (*D*)

d'Iran, c'eſt-à-dire à tous ceux qui ne ſont ni tartares, ni mogols, ni turcs, mais qui ſont naturels des villes ou des pays conquis.

TADINÆ, *ou* TADINUM, (*Géog. anc.*) & ſes habitans *Tadinates*; ville d'Italie au pié du mont Apennin, & des frontieres de l'Umbrie. Elle étoit ſur la voie Flaminienne, & le fleuve Raſina mouilloit ſes murs. On la nomme aujourd'hui *Gualdo*; cependant Gualdo n'eſt pas dans le même lieu que *Tadinæ*, mais ſur une colline voiſine. (*D. J.*)

TADMOR, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Thudmor*, *Tamor*, *Thamor*, *Thedmor*, *Tedmoor* & *Tedmor*; mais qu'on écrive comme on voudra, c'eſt l'ancien nom hébraïque & ſyriaque de la ville célebre, que les Grecs & les Romains ont nommée *Palmyre*. *Voyez* PALMYRE.

TADORNE, TARDONNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *tadorna bellonii*, oiſeau de mer qui eſt plus petit que l'oie, & plus gros que le canard; il a le bec court, large, un peu courbe, & terminé par une eſpece d'ongle; cette ongle & les narines ſont noires; tout le reſte du bec a une couleur rouge: il y a près de la baſe de la piece ſupérieure du bec, une prééminence oblongue & charnue; la tête & la partie ſupérieure du cou ſont d'un verd foncé & luiſant; le reſte du cou & le jabot ont une belle couleur blanche; les plumes de la poitrine & des épaules ſont de couleur de feuille morte, cette couleur forme un cercle au-tour de la partie antérieure du corps; le bas de la poitrine & le ventre ſont blancs; les plumes du deſſous de l'anus ont une couleur tirant ſur l'orangé, à-peu-près ſemblables à celle des plumes du deſſus de la poitrine; les plumes du dos & des aîles, à l'exception de celles de la derniere articulation de l'aîle, ſont blanches; les longues plumes des épaules ont une couleur noire; celles de la queue ſont blanches, à l'exception de la pointe qui eſt noire. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

TADOUSSAC *ou* TADOUSAC, (*Géog. mod.*) port & établiſſement de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, au bord du fleuve S. Laurent, à 30 lieues au deſſous de Québec, près de l'embouchure de la riviere Saguenai; c'eſt un petit port capable au plus de contenir vingt navires. *Longit.* 309. *lat.* 48. 33. (*D. J.*)

TÆDA, ſ. m (*Botan. & Littérat.*) *tæda* en botanique, eſt le pin des montagnes converti en une ſubſtance graſſe. Rai, Dalechamp, Cluſius & Parkinſon ont, je crois, raiſon de penſer que le mot *tæda* eſt homonyme, & ſignifie quelquefois le *bois gras* & réſineux, τῆν δᾷδα, du pin que l'on brûle en forme de torche; & quelquefois une eſpece particuliere d'arbre que Théophraſte n'a point connue. On tire de la partie inférieure du pin des montagnes, qui eſt près de la racine, des morceaux de bois réſineux dont on ſe ſert pour allumer du feu, & pour éclairer dans pluſieurs endroits de l'Allemagne; la ſeve ſe jettant ſur la racine cauſe une ſuffocation, par le moyen de laquelle l'arbre ſe convertit en *tæda*. Le ſapin & la meleſe ſe convertiſſent quelquefois en *tæda*; mais cela eſt aſſez rare, car c'eſt une maladie particuliere au pin des montagnes.

L'uſage que l'on faiſoit des morceaux de *tæda* pour éclairer, eſt cauſe que l'on donne le même nom à toutes ſortes de flambeaux, & ſur-tout au flambeau nuptial. Auſſi le mot de *tæda* ſe prend-il dans les poëtes pour le *mariage*. Catule appelle un heureux mariage, *felices tædæ*; & Séneque nomme *tæda*, l'épithalame ou la chanſon nuptiale. Ariſtenete, dans ſa deſcription des noces d'Acoucés & de Cydippé, dit qu'on mêla de l'encens dans les flambeaux nuptiaux, afin qu'ils répandiſſent une odeur agréable avec leur lumiere; c'eſt un luxe qui nous manque encore.

Δαΐς, ou δᾴς, ſignifie proprement *un flambeau* ou *une torche*, de δαίω, *j'allume*; d'où eſt venu le latin *tæda*, comme de δαδίον, *teſcum*, δῖνος, *tina*. On appelloit ainſi une torche faite de pluſieurs petits morceaux de bois réſineux attachés enſemble, & enduits de poix. Pline ſe ſert du mot *tæda* pour ſignifier *un arbre* de l'eſpece du pin. On tiroit les *tædæ* du *picæa*, du pin, & *ex omnibus* δᾳδοφόροις, c'eſt-à-dire, *de tous les arbres tédiferes*. Saumaiſe vous en diroit bien davantage, mais je n'oſe tranſcrire ici ſes remarques d'érudition. (*D. J.*)

TAEL, ſ. m. (*Poids chinois.*) les Portugais diſent *telle*, & les Chinois, *leam*. C'eſt un petit poids de la Chine, qui revient à une once deux gros de France, poids de marc; il eſt particulierement en uſage du côté de Canton. Les ſeize *taels* font un catis, cent catis font le pic, & chaque pic fait cent vingt-cinq livres poids de marc. *Savary*. (*D. J.*)

TAEL D'ARGENT, (*Monnoie du Japon.*) monnoie de compte du Japon, qui paſſe encore à la Chine pour vraie monnoie. Le *taël d'argent* japonois, vaut trois guldes & demi d'Hollande. (*D. J.*)

TAEL-PE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom d'un animal auſſi petit qu'une hérmine, dont les Chinois de Pékin font des fourrures. Ces animaux ſe trouvent dans la Tartarie orientale, chez les Tartares appellés *Kalkas*; ce ſont des eſpeces de rats, qui forment dans la terre des rangées d'autant de trous qu'il y a de mâles dans la ſociété; l'un d'eux fait toujours ſentinelle pour les autres à la ſurface de la terre, dans laquelle il rentre à l'approche des chaſſeurs; ces derniers entourent leur retraite, ils ouvrent la terre en deux ou trois endroits, jettent de la paille allumée dans les trous qu'on y a faits, & par là ils font ſortir ces petits animaux de leurs trous.

TÆNARUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, près la ville Aenus, ſelon Chalcondyle, cité par Ortelius. Leunclavius dit que le nom vulgaire eſt *Tunza*, & que ce fleuve ſe jettoit dans l'Hébrus, aux environs d'Hadrianopolis. M. de Liſle, dans ſa carte de la Grece, appelle ce fleuve *Tuncia*.

TÆNIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectologie.*) autrement le *ruban*; c'eſt une eſpece de ver fort irrégulier du corps humain; il eſt d'une grandeur indéfinie, car on prétend en avoir vû de dix à vingt toiſes de long; en même tems il n'a guere que quatre à cinq lignes de largeur; enfin il eſt plat comme un lacet, d'où lui vient ſon nom de *ruban*. Son corps eſt compoſé d'anneaux enchâſſés régulierement les uns dans les autres, mais avec quelques différences; les onze premiers anneaux, du côté de la tête, ſont unis par une membrane fine, qui les ſépare tant-ſoit-peu les uns des autres; ils ſont encore un peu plus épais, & plus petits que les anneaux du reſte du corps; au-deſſous des ſix premiers articles, il y a pluſieurs petites éminences rondes, placées en long, comme les piés des chenilles; la partie ſupérieure de chaque articulation, c'eſt-à-dire celle qui eſt vers la tête, eſt reçue dans l'articulation précédente, & la partie inférieure reçoit l'articulation ſuivante; ce qui fait un articulation perpétuelle; la cavité où chaque articulation eſt jointe, paroît traverſée par des fibres muſculeuſes, qui laiſſent entre elles de petits eſpaces, par où les viſceres communiquent d'un anneau à l'autre. Sur les côtes de chaque articulation, on apperçoit une petite ouverture en forme d'iſſue, où aboutit un canal qui s'étend juſqu'au milieu de l'articulation. M. Andry a le premier obſervé ces ouvertures; il les prend pour des trachées, parce que certaines eſpeces d'inſectes en ont effectivement qui ſont diſpoſées ainſi tout le long de leur corps, à chaque articulation ou inciſion.

La peau du *tænia* en fait toute la ſubſtance; c'eſt un véritable muſcle, formé de fibres diſpoſées en pluſieurs ſens, & entrecoupées aux jointures. Elle ne paroiſſent cependant qu'à l'intérieur de la peau. Le ver ſe plie facilement dans toute ſon étendue, mais principalement aux jointures.

Il eſt à préſumer que ce ver vient d'un œuf comme tous les autres animaux; mais comment cet œuf ſe trouveroit-il dans le corps d'un homme? y eſt-il venu de dehors, enfermé dans quelque aliment, ou même, ſi l'on veut, porté par l'air? on devroit donc voir ſur la terre des *tænia*, & l'on n'en a jamais vu. On pourroit bien ſuppoſer que le chyle dont ils ſe nourriſſent dans le corps humain, leur convient mieux que toute autre nourriture qu'ils pourroient trouver ſur la terre, ſans y parvenir jamais à pluſieurs toiſes de longueur; mais du moins devroit-on connoître les *tænia* de terre, quelque petits qu'ils fuſſent, & l'on n'en connoit point.

Il eſt vrai qu'on pourroit encore dire que leur extrème petiteſſe les rend abſolument méconnoiſſables, & change même leur figure, parce que tous leurs anneaux ſeront roulés les uns dans les autres; mais que de cette petiteſſe qui les change tant, ils puiſſent venir à avoir dix à vingt toiſes de longueur, c'eſt une ſuppoſition un peu violente; quel animal a jamais crû ſelon cette proportion? il ſeroit donc commode de ſuppoſer que puiſque le *tænia* ne ſe trouve que dans le corps de l'homme, ou de quelqu'autre animal, l'œuf dont il eſt éclos, eſt naturellement attaché à celui dont cet animal eſt venu; & ceux qui ſoutiennent l'hy-

pothè-

pothèſe des vers héréditaires, s'accomoderoient fort de cette idée.

Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt qu'on peut long-tems nourrir un *tænia*, ſans s'en appercevoir. Cet hôte n'eſt nuiſible que par des mouvemens extraordinaires, & il n'y a peut-être que de certains vices particuliers des humeurs, qui l'y obligent en l'incommodant, & en l'irritant; hors de-là il vit paiſiblement d'un peu de chyle, dont la perte ſe peut aiſément ſupporter, à moins que le ver ne ſoit fort grand, ou qu'il n'y ait quelqu'autre circonſtance particuliere, difficile à deviner. (*D. J.*)

TÆNIOLONGA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, ſur l'Océan ibérique, ſelon Ptolomée, *liv. IV. j* Le nom moderne, ſelon Caſtald, eſt *Meſenna*. (*D. J.*)

TAFALLA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Navarre, proche la riviere de Cidaço, à cinq lieues de Pampelune. Elle eſt fortifiée, & dans un terroir fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TAFARA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont la décoction & le marc appliqué, ont une vertu admirable pour la guériſon des hernies.

TAFFETAS, ſ. m. (*Soierie.*) on donne le nom de *taffetas* à toutes les étoffes minces & unies, qui ne ſont travaillées qu'avec deux marches, ou faites comme la toile, de façon que toutes les étoffes de cette eſpece pourroient être travaillées avec deux liſſes ſeulement; ſi la quantité de mailles dont chaque liſſe ſeroit compoſée, & qui doit être proportionnée au nombre de fils, ne génoient pas le travail de l'étoffe, chaque maille occupant plus de place que le fil dont la chaine eſt compoſée, qui doit être très-fin, ſur-tout dans les *taffetas* unis. C'eſt uniquement pour parer aux inconvéniens qui proviendroient de la quantité de mailles, ſi cette étoffe étoit montée avec deux liſſes, qu'on s'eſt déterminé à les monter ſur quatre, afin que le fil de la chaîne ait plus de liberté, & ne ſoit point coupé par le reſſerrement des mailles beaucoup plus fortes & plus groſſes que le même fil. Les moëres qui ne ſont qu'une eſpece de *taffetas*, ont juſqu'à dix liſſes, pour lever moitié par moitié; & cela, pour que les mailles ne ſoient pas ſerrées.

L'armure du *taffetas* eſt donc la même que celle du poil du double fond, ou de la perſienne; & quoiqu'elle ſoit très-ſimple, nous en ferons la démonſtration, parce qu'on ſe ſervira du terme d'*armer* les poils en *taffetas*, dans les étoffes riches dont nous parlerons, de même que de les armer en raz de ſaint Maur, dans les occaſions où il ſera néceſſaire.

Démonſtration de l'armure des taffetas.

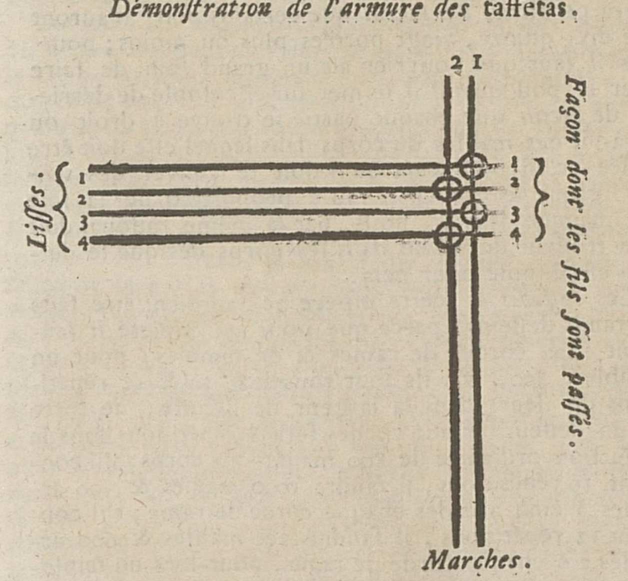

Les fils ſont paſſés dans la maille du *taffetas*, comme il eſt démontré ailleurs.

Il eſt établi par cette démonſtration, que la premiere liſſe répond à la troiſieme, & la ſeconde à la quatrieme, & qu'il ſe trouve toujours un fil entre les liſſes qui ſe rapportent, ou qui doivent lever enſemble, ce qui fait que ſuivant l'armure, & le paſſage, ou remettage des fils, chacun doit lever alternativement, & l'étoffe doit être de même façon deſſus que deſſous; ce qui ne ſauroit être de même dans les ſatins, ſoit à cinq liſſes, ſoit à huit, où la trame dominera toujours à l'envers, n'étant couverte ou arrêtée que par la cinquieme ou huitieme partie de la chaine. Par la même raiſon, ſi la trame ſe montre plus d'un côté que d'autre, ou domine d'un côté, ſuivant les termes de l'art, il faut que le côté oppoſé ſoit dominé par la chaîne, comme la partie qui garnit davantage.

Tous les *taffetas*, ſous quelque dénomination qu'ils puiſſent être, ſont montés & travaillés comme il vient d'être démontré; eſt-ce un *taffetas* noir, tramé d'organſin, il ſera nommé *taffetas* luſtré; eſt-il chiné par la chaîne, c'eſt un *taffetas* flambé; a-t-il $\frac{3}{4}$ d'aunes de large $\frac{7}{8}$ ou une aune, c'eſt une laiſe; a-t-il $\frac{5}{8}$ de large, & de couleur, c'eſt un *taffetas* d'Angleterre; a-t-il demi-aune de large, & des bandes de différentes couleurs, c'eſt un *taffetas* rayé; a-t-il ſoixante portées & tramé à deux bouts, c'eſt un *taffetas* à la bonne femme; eſt-il tramé à un bout, & $\frac{5}{8}$ de large, c'eſt un *taffetas* mince; a-t-il demi-aune, & cinquante-quatre portées, c'eſt la même choſe; eſt-il très-mince, c'eſt un armoiſin; eſt-il tramé de coton, c'eſt une toulouſine; la chaîne eſt-elle teinte par parties, c'eſt un *taffetas* flambé; eſt-elle tramée de fil blanc, c'eſt une bourre; eſt-il à chaîne & trame crue, c'eſt une gaſe; a-t-il un poil de couleur, c'eſt un ſimpleté; en a-t-il deux, c'eſt un doubleté; en a-t-il trois, c'eſt un tripleté; a-t-il une chaîne double & tramée à trois bouts, c'eſt un petit gros-de-tours; eſt-il tramé à cinq, c'eſt la même choſe; eſt-il tramé à huit bouts, c'eſt un gros-de-naple; eſt-il tramé à douze bouts, c'eſt un poulx de ſoie; la chaîne eſt-elle d'un grand nombre de fils, c'eſt une moire. Enfin le *taffetas*, & le gros-de-tours n'ayant d'autre différence que l'un eſt à chaîne double, & a moins de portées; & l'autre à chaîne ſimple; on donne autant de noms à ces étoffes, qu'il y a de portées, de largeurs différentes, & de brins de fil à la trame, quoique le tout ne ſoit que *taffetas*.

Taffetas façonnés. On donne le nom de *taffetas façonnés* à tous les *taffetas* brochés, ſoit en ſoie, ſoit en dorure, ſoit dorure & ſoie. Ces *taffetas* ſont diſtingués des gros-de-tours, & par la trame, & par le liage.

Un *taffetas* broché doit recevoir deux coups de trame, chaque fois qu'on paſſe les eſpolins, ou qu'on broche les lacs, de façon que la trame doit être fine, afin que les croiſures des deux duites, ou des deux coups paſſés, n'empêchent pas la jonction de la dorure & de la ſoie. Le liage d'ailleurs doit être de trois à quatre, par conſéquent doit ſe trouver toujours ſur la même liſſe, ce qui fait que l'ouvrier doit toujours avoir ſoin de faire lever au premier coup de navette, la liſſe ſur laquelle ſe trouve le liage, afin qu'elle baiſſe au ſecond, & que le fil qui doit baiſſer pour lier, ne ſe trouve pas contrarié, étant néceſſaire de répéter que dans toutes les étoffes en général, il eſt d'une néceſſité indiſpenſable que le fil qui doit lier ou la dorure ou la ſoie, n'ait point levé au coup qui a précédé le broché; ce qui gâteroit totalement l'étoffe, & la rendroit invendable, à quelque prix qu'on voulût la donner.

Il eſt inutile de faire la démonſtration de l'armure du *taffetas*, qui eſt de deux marches à l'ordinaire pour la navette, & quatre marches pour le liage. Elle eſt d'ailleurs ſuffiſamment expliquée.

Il ſe fabrique actuellement à Lyon des *taffetas* liſérés ou rebordés & cannelés. Le liſéré eſt celui dont une navette particuliere paſſe ſous un lac tiré qui forme des moſaïques, des feuilles, des tiges, même des fruits, & dont la trame eſt de la couleur de la chaîne ou d'une nuance qui en approche. Le *taffetas* rebordé eſt celui dont la trame qui eſt ordinairement obſcure ſert à former le terne dans les fleurs, les feuilles & les fruits nuancés. Le *taffetas* cannelé eſt celui dont une portée de la couleur de la chaîne ne travaillant que par intervalle, forme un cannelé qui s'exécute en ne faiſant lever le poil que tous les quatre coups une fois. Il ſe fait encore des *taffetas* cannelés à bandes. Ces bandes ſont compoſées d'une certaine quantité de portées ombrées & diſperſées dans des parties ſéparées de la chaîne, ſuivant le goût du fabriquant. Les portées ombrées ſont ourdies d'une quantité de fils de différentes couleurs dans la bande, commençant par un fil brun d'un côté, finit de l'autre par un fil très-clair, en ſuivant une dégradation très-exactement menagée. Il y a auſſi de *taffetas* unis, rayés & ombrés.

On

On a dit pluſieurs fois que la chaîne du *taffetas* étoit compoſée de quarante portées doubles, ainſi que celle du gros-de-tour, ce qui vaut autant pour la quantité de fils que quatre-vingt portées ſimples. Or comme dans le *taffetas* liſéré ou rebordé l'organſin eſt un peu plus fin que dans le gros-de-tour, & que la navette qui paſſe pour l'une de ces deux couleurs, principalement celle qui reborde, eſt garnie d'une trame différente pour la couleur de celle de la chaîne, & que cette chaîne n'eſt paſſée que ſur quatre liſſes; ſi l'on paſſoit la trame ſur une des quatre liſſes levées qui contient le quart de la chaîne, il arriveroit que la trame tranſpireroit (c'eſt le terme) au-travers du fond de l'*étoffe*, c'eſt-à-dire que ſi la chaîne étoit d'une couleur claire, elle noirciroit le fond; on a trouvé le moyen pour parer à cet inconvénient de monter le métier d'une autre façon.

On ourdit la chaîne avec un fil double & un fil ſimple, ce qui ne compoſe à la fin de l'ourdiſſage que quarante portées, moitié doubles & moitié ſimples, ou pour la quantité des fils ſoixante portées; on ourdit enſuite avec la même ſoie un poil ou une ſeconde chaîne de vingt portées ſimples, leſquelles avec les ſoixante compoſent la quantité ordinaire de quatre-vingt portées ſimples, qui cependant ne font enſemble que la même quantité de quarante portées doubles.

Au-lieu de quatre liſſes pour paſſer la chaîne à l'ordinaire, on en met ſix pour faire cette étoffe, deux deſquelles ſont deſtinées pour les fils doubles de la chaîne, les quatre autres ſervent à y paſſer les fils ſimples de la premiere chaîne & ceux du poil; de façon qu'au remettage le premier fil étant un fil double paſſé dans la liſſe, viennent enſuite le fil ſimple de la chaîne & celui du poil qui ſont paſſés ſur deux liſſes différentes, enſuite un fil double qui eſt ſuivi de deux autres fils ſimples paſſés comme les premiers, qui rempliſſent les ſix mailles des ſix liſſes qui compoſent le courſe ou les ſix mailles des ſix liſſes.

Pour travailler l'étoffe, on fait lever au premier coup de navette les quatre liſſes qui contiennent les fils ſimples, & au ſecond coup les deux liſſes qui contiennent les fils doubles, & baiſſer à chaque coup pour le rabat les liſſes qui ſe rapportent à celles qui ne levent pas. Les deux coups de navette étant paſſés, l'on fait lever une des quatre liſſes ſimples, & on paſſe la rebordure ou liſéré. On comprend aiſément qu'une liſſe ſimple ne contenant que la huitieme partie de la chaîne, les ſept huitiemes qui reſtent empêchent que la trame obſcure ne noirciſſe le fond. Il ſe trouve un ſecond avantage dans cette façon de monter le métier, qui eſt que le liage étant pris ſur une des quatre liſſes ſimples, la dorure ou la ſoie ne ſe trouve jamais liée par un fil double comme dans les autres *taffetas* ou gros-de-tours qui ne ſauroient lier que par un fil double; ce qui n'eſt pas auſſi beau que par un fil ſimple. L'on entend les gros-de-tours & *taffetas* qui n'ont point de poil pour lier la figure, qui eſt compriſe par le broché, le rebordé ou le liſéré.

Les *taffetas* cannelés ſont montés comme les gros-de-tours de ſemblable eſpece. Dans les uns le poil qui fait le cannelé n'eſt paſſé que dans le corps; dans les autres, il eſt paſſé dans le corps & dans les liſſes. Pour faire le cannelé dans les *taffetas* dont le poil n'eſt paſſé que dans le corps, on fait lire le fond qui doit être peint ſur le deſſein par une barre qui eſt peinte tous les quatriemes lacs; & comme ce poil n'a point travaillé pendant trois coups en tirant le fond, tout le poil étant levé, on paſſe un coup de navette entre le poil levé & la partie de la chaîne qui eſt baiſſée, ce qui arrête le poil au-travers de la piece & forme le cannelé.

A l'égard de ceux dont le poil eſt paſſé dans les liſſes, au-lieu de faire tirer le fond pour le lier, on fait lever au quatrieme coup toutes les liſſes dans leſquelles le poil eſt paſſé, & on paſſe la navette pour qu'il ſoit arrêté par la trame.

Les *taffetas* cannelés ombrés ſont fabriqués comme les précédens, avec cette différence néanmoins que les bandes ombrées doivent être paſſées dans les liſſes à jour. On a expliqué la façon de faire ces liſſes dans le détail qui contient la méthode de faire les moires à bandes ſatinées, ainſi on ne la répétera pas.

On fait encore des *taffetas* avec un liage à l'angloiſe pour lier des parties brochées qui ne font qu'un fond, dans lequel fond on broche des nuances de différente façon; ce liage qui n'a peut-être jamais été connu en Angleterre, n'eſt autre choſe que deux liſſes de liage paſſées à l'ordinaire comme dans les autres *taffetas* qui forme une eſpece de gaze, qui ne vaudroit rien pour les autres nuances qui compoſent des fleurs, des feuilles & des fruits, mais qui fait très-bien dans cette eſpece de fond, qui ordinairement fait bande, ou droite, ou en forme de S.

Taffetas ſimpletés, doubletés & tripletés. Dans les *taffetas* de cette eſpece, la chaîne n'eſt point paſſée dans le corps. On appelle *taffetas ſimpleté* celui qui n'a qu'un ſeul corps dans lequel eſt paſſé le poil, qui ſeul ſe tire & fait la figure.

Les *taffetas* de cette eſpece ont un poil ou uni, ou à bandes de différentes couleurs ou ombrées. Le poil uni ou d'une ſeule couleur fait les fleurs, feuilles ou fruits de même. Les *taffetas* à bandes de différentes couleurs donnent des fleurs conformes à la diſpoſition de l'ourdiſſage; cette diſpoſition doit être marquée ſur le deſſein pour que l'ourdiſſage la ſuive. Les *taffetas* dont le poil eſt ombré donnent des fleurs de même dans l'étoffe, mais il faut obſerver que l'ombrure ou les parties ombrées des fleurs ne peuvent ſe trouver que ſur le côté, & non dans la hauteur de l'étoffe, puiſque le poil ombré ne ſauroit en former que les côtés, attendu ſon égalité ſuivie pendant la longueur de l'ourdiſſage.

Les *taffetas doubletés* donnent deux couleurs aux fleurs dans la hauteur de l'étoffe. Dans cette étoffe, il faut deux corps & deux poils, conſéquemment le deſſein doit être lu deux fois, & diſpoſé de façon qu'une couleur de la fleur ſoit lue ſur le cordage relatif à un corps, & l'autre couleur ſur le cordage relatif à l'autre.

Les *taffetas tripletés* donnent trois couleurs aux fleurs dans la hauteur de l'étoffe, & doivent être lus trois fois; ce liſage ſe fait de ſuite, c'eſt-à-dire que quand on a lu une couleur une fois ſeulement, il faut ſur le champ paſſer aux autres avec la même embarbe ſi le deſſein eſt lu ſur un ſemple; & s'il eſt lu au bouton, il faut que le même bouton retienne les trois couleurs lues pour qu'un même lac tire le tout.

On a eſſayé de faire des quadrupletés, mais la quantité des poils fait que l'étoffe ne peut pas ſe ferrer aiſément, attendu que chaque poil doit contenir quarante portées ſimples pour que les fleurs ſoient garnies; cependant comme il arrive que toutes les couleurs enſemble ne ſauroient paroître dans la largeur de l'étoffe ſuivant la diſpoſition du deſſein, s'il ſe trouve diſpoſé tel, pour-lors le fabriquant fait ourdir le poil, de façon qu'il ne met de portées préciſément que dans les parties où il voit que la couleur devra paroître, de façon que certains poils n'auront que dix, quinze, vingt portées plus ou moins; pour-lors il faut que l'ouvrier ait un grand ſoin de faire plier le poil quand il le met ſur l'enſuple de derriere, de façon que chaque partie ſe trouve à droit ou vis-à-vis des mailles du corps dans lequel elle doit être paſſée; c'eſt pour cela qu'il doit ſe trouver des vuides lorſque le poil eſt tendu à proportion de la ſoie qui manque dans les poils, par la même raiſon il doit s'en trouver de même dans les corps dès que le deſſein eſt diſpoſé pour cela.

Les *taffetas* de cette eſpece ne ſauroient être faits à grands deſſeins, parce que pour un tripleté il faudroit 1200 cordes de rames & de ſemples, pour un doubleté 800, *&c.* ils ſont tous à 8, 10 & 12 répétitions de fleurs dans la largeur de l'étoffe; de ſorte qu'un deſſein ſur 100 cordes fera 8 répétitions dans la réduction ordinaire de 800 mailles de corps; s'il contient 10 répétitions, il faudra 1000 mailles & 500 arcades à cinq arcades chaque corde de rame; s'il contient 12 répétitions, il faudra 1200 mailles & 600 arcades à 6 chaque corde de rame, pour-lors un tripleté contiendroit 3600 mailles de corps, & un doubleté 2400, ainſi des autres en diminuant à proportion ou en augmentant. Il faut néanmoins obſerver qu'il n'eſt pas poſſible de porter la réduction du *taffetas* plus haut que 1200 mailles, attendu que ce genre d'étoffe ayant à chaque lac deux coups de navette qui croiſent, il ſeroit impoſſible de ſerrer, ſi elle étoit portée plus haut. Tous les fabriquans ſont au fait d'une ſemblable manœuvre; il y a d'ailleurs à Lyon des monteurs de métiers pour ces genres d'étoffes, de même que pour les droguets de toute eſpece, qui liſent les deſſeins, attachent les cordages, enſeignent au deſſinateur la diſtribution de ſon ouvrage; de façon que s'il y a

deux

deux mille métiers travaillant dans ce genre, peut-être ne ſe trouveroit-il pas dix maîtres en état de les monter. Il y en a actuellement plus de deux mille travaillant qui fabriquent les uns dans les autres, à raiſon de trois aunes & plus ſur chaque métier, dont il y en a eu juſqu'à trois mille travaillant dans ce ſeul genre, mais beaucoup plus de droguets que de *taffetas*.

TAFFIA, ſ. m. (*Art diſtill.*) le *taffia*, que les Anglois appellent *rhum*, & les François *guildive*, eſt un eſprit ardent ou eau-de-vie tirée par le moyen de la diſtillation des débris du ſucre, des écumes & des gros ſirops, après avoir laiſſé fermenter ces ſubſtances dans une ſuffiſante quantité d'eau.

Voici de quelle façon on opere. On commence par mettre dans de grandes auges de bois conſtruites d'une ſeule piece, deux parties d'eau claire, ſur leſquelles on verſe environ une partie de gros ſirop, d'écumes & de débris de ſucre fondus; on couvre les auges avec des planches, & on donne le tems à la fermentation de produire ſon effet. Au bout de deux ou trois jours, ſelon la température de l'atmoſphere, il s'excite dans les auges un mouvement inteſtin, qui chaſſe les impuretés groſſieres, & les fait monter à la ſurface de la grappe, c'eſt-à-dire de la liqueur, laquelle acquiert une couleur jaune & une odeur aigre extrèmement forte, ſigne évident que la fermentation a paſſé de ſon état ſpiritueux à celui d'acidité. C'eſt à quoi les Diſtillateurs de *taffia* ne font nulle attention, ſe conduiſant d'après une ancienne routine: on croit devoir les avertir de veiller ſoigneuſement à ſaiſir l'inſtant juſte entre ces deux degrés de fermentation, ils y trouveront leur avantage par la bonne qualité de la liqueur qu'ils diſtilleront.

C'eſt ordinairement à la couleur, auſſi-bien qu'à l'odeur, que l'ouvrier juge ſi la grappe eſt en état d'être paſſée à l'alembic. Alors on enleve fort exactement toutes les ordures & les écumes qui ſurnagent, & on verſe la grappe dans de grandes chaudieres placées ſur un fourneau, dans lequel on fait un feu de bois. Ces chaudieres, dont on peut voir la figure *dans nos Planches de Sucrerie*, ſont de grandes cucurbites de cuivre rouge, garnies d'un chapiteau à long bec, auquel on adapte une couleuvre, eſpece de grand ſerpentin d'étain en ſpirale, formant pluſieurs circonvolutions au milieu d'un tonneau plein d'eau fraiche, qu'on a grand ſoin de renouveller lorſqu'elle commence à s'échauffer, l'extrémité inférieure du ſerpentin paſſe au-travers d'un trou fort juſte percé vers le bas du tonneau; c'eſt par cette extrémité que coule la liqueur diſtillée dans des cruches ou pots de raffinerie ſervant de récipiens.

Lorſqu'il ne monte plus d'eſprit dans le chapiteau, on délute les jointures du collet; & après avoir vuidé la chaudiere, on la remplit de nouvelle grappe, & on recommence la diſtillation, pour avoir une certaine quantité de premiere eau diſtillée, laquelle étant foible, a beſoin d'être repaſſée une ſeconde fois à l'alembic. Par cette rectification, elle acquiert beaucoup de limpidité & de force. Elle eſt très-ſpiritueuſe; mais par le peu de précaution, elle contracte toujours de l'âcreté, & une odeur de cuir tanné fort déſagréable à ceux qui n'y ſont pas accoutumés. Les Anglois de la Barbade diſtillent le *taffia* avec plus de ſoin que nous ne faiſons. Ils l'emploient avec de la limonnade, pour en compoſer le punch dont ils uſent fréquemment. *Voyez* Punch. C'eſt encore avec le *taffia*, mêlé des ingrédiens convenables, qu'ils compoſent cette excellente liqueur connue ſous le nom *d'eau des Barbades*, qui cependant eſt beaucoup plus fine & bien meilleure lorſqu'elle eſt faite avec l'eau-de-vie de Coignac. On emploie communément le *taffia* pour frotter les membres froiſſés, pour ſoulager les douleurs rhumatiſmales. On y ajoute quelquefois des huiles de frégate, de ſoldat, ou de ſerpent tête-de-chien: ſi on le mêle avec des jaunes d'œufs cruds & du baume de copahu un peu chaud, on en compoſe un excellent digeſtif propre à nettoyer les plaies.

Quoique le fréquent uſage de l'eau-de-vie & des liqueurs ſpiritueuſes ſoit pernicieux à la ſanté, on a remarqué que de toutes ces liqueurs la *taffia* étoit la moins malfaiſante. Cela paroît démontré par les excès qu'en font nos ſoldats & nos negres, qui réſiſteroient moins long-tems à la malignité des eaux-de-vie qu'on fait en Europe. *Art. de M.* le Romain.

TAFILET, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, en Barbarie, compris dans les états de Maroc. Il eſt borné au nord par les royaumes de Tremecen & de Fez, au midi par le deſert de Barbarie, au levant par le pays des Béréberes, & au couchant par les royaumes de Fez, de Maroc & de Sus. On le diviſe en trois provinces, qui ſont Dras, Sara & Thuat. Les grandes chaleurs qu'il y fait, & les ſables en rendent le terroir ſtérile; cependant il y croît beaucoup de dattes. Ses principales villes ſont Tafilet, capitale, Sugulmeſſe, Timeſcuit & Taragale. (*D. J.*)

Tafilet, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, capitale du royaume, & ſur une riviere de même nom. Elle eſt peuplée d'environ deux mille béréberes, & ſon terroir produit les meilleures dattes de Barbarie. *Long.* 16. 5. *lat.* 28. 30. (*D. J.*)

Tafilet, *riviere*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Barbarie, au royaume du même nom qu'elle traverſe. Elle a ſa ſource dans le mont Atlas, au pays des Sagars, & ſe perd dans les ſables du Sara, ou deſert de Barbarie. (*D. J.*)

TAFOE, (*Géog. mod.*) ou *Tafou*; province d'Afrique, dans la Guinée proprement dite, au royaume d'Akim. Vers le midi de cette province, eſt la montagne de Tafou, où l'on prétend qu'il y a des mines d'or.

TAFURES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie, dans l'Archipel des Moluques, à 80 lieues de Ternate. Elle a trois lieues de circuit, des palmiers, du coco, pluſieurs autres fruits, un grand étang, *&c.* en un mot, elle eſt fertile, & néanmoins fort dépeuplée par les ravages qu'y commirent les Eſpagnols en 1631, & dont elle n'a pu ſe relever. (*D. J.*)

TAGÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Parthie aux confins de l'Hyrcanie, près du fleuve Oxus, ſelon Polybe, *l. X. n°.* 26. & ſelon Solin.

TAGAMA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Lybie intérieure, ſur le bord du Niger, entre Vellégia & Panagra, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. vj.* Elle a été épiſcopale.

TAGAOST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province du Sus, à 20 lieues de la mer. Les Juifs qui s'y trouvent vivent dans un quartier ſéparé, & y ſont un bon commerce. *Long.* 10. *lat.* 28. 30. (*D. J.*)

TAGASTE, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Numidie, entre Hippone & Sicca-Veneria, ou comme le marque l'itinéraire d'Antonin, ſur la route d'Hippone à Carthage, entre Hippone & Naraggara, à 53 milles de la premiere de ces villes, & à 25 de la ſeconde. Pline nomme *Tagaſte*, *Tageſtenſe oppidum*. C'étoit un ſiege épiſcopal, qui a ſubſiſté long-tems après les ruines de Carthage & d'Hippone.

Cette ville a été encore célebre par la naiſſance de S. Auguſtin, en l'an 354 de J. C. & d'Alypius ſon bon ami, qui en devint évêque l'an 394. Tandis que S. Auguſtin refutoit les Pélagiens avec la plume, Alypius obtint contre eux de l'empereur Honorius, les arrêts les plus ſéveres. Ce ſont ces arrêts, dit le P. Maimbourg, qui exterminerent l'héréſie pélagienne de l'empire, parce qu'on chaſſa de leurs ſieges tous les évêques qui ne voulurent pas ſouſcrire à la condamnation impériale. Le P. Maimbourg goûtoit fort la converſion produite par le glaive; celle de la perſuaſion n'eſt-elle pas au contraire dans l'Eſprit du Chriſtianiſme? notre Sauveur n'en vouloit point d'autre. (*D. J.*)

TAGAT, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Fez, à 2 lieues au couchant de la ville de Fez. Elle eſt fort longue & étroite: toute ſa face du côté de Fez eſt couverte de vignes; mais de l'autre côté & ſur le ſommet, ce ſont des terres labourables. Les habitans de cette montagne ſont tous gens de travail, & demeurent dans des hameaux. (*D. J.*)

TAGE, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuſe, ſur la route de Moka, entre Manzéri & Manzuel, à 18 lieues de la premiere de ces villes. Celle-ci a quelques belles moſquées; elle eſt fermée de murs, & a un château pour la commander ou la défendre.

Tage, le, (*Géog. mod.*) en latin *Tagus*; grande riviere d'Eſpagne, qui ſelon les anciens, rouloit des paillettes d'or avec ſon ſable. *Tagus auriferis arenis celebratur*, dit Pline, *l. IV. c. xxij.* Elle ne roule plus d'or aujourd'hui, mais elle en porte beaucoup à l'Eſpagne & au Portugal, par le commerce.

Ce fleuve a ſa ſource dans la partie orientale de la nouvelle Caſtille, aux confins du royaume d'Arragon. Il traverſe toute la Caſtille de l'orient à l'occident,

dent, & baigne Tolede: de-là il paſſe à Almaraz & à Alcantara, dans l'Eſtramadoure d'Eſpagne, d'où entrant dans l'Eſtramadoure de Portugal, il lave Santaren, & va former un petit golfe d'une lieue de largeur, qui ſert de port à Lisbonne; & deux lieues audeſſous il ſe décharge dans l'Océan atlantique. La marée monte à Lisbonne ordinairement douze piés à pic, & plus de dix lieues en avant vers ſa ſource.

Le Camoens, dans ſa *Luſiade*, apoſtrophe ainſi les nymphes du *Tage*. „ Nymphes, dit-il, ſi jamais vous „ m'avez inſpiré des ſons doux & touchans, ſi j'ai „ chanté les bords de votre aimable fleuve, don„ nez-moi aujourd'hui des accens fiers & hardis! „ Qu'ils aient la force & la clarté de votre cours! „ Qu'ils ſoient purs comme vos ondes, & que dé„ ſormais le dieu des vers préfere vos eaux à celles „ de la fontaine ſacrée „!

Cette apoſtrophe eſt charmante, quoiqu'elle ne renferme point le beau contraſte qui ſe trouve dans celle de Denham à la Tamiſe, comme le lecteur en pourra juger en liſant le *mot* TAMISE. (*D. J.*)

TAGERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) cette plante croît aux Indes orientales dans les lieux ſablonneux, & s'éleve à la hauteur de trois ou quatre piés. Sa racine eſt fibreuſe & noirâtre; ſes tiges ſont rondes, ligneuſes & vertes. Ses feuilles viennent par paires ſur des pédicules courts; elles ſont d'un verd-pâle, liſſes, larges, oblongues, émouſſées par la pointe, & cannelées vers la queue. Ses fleurs ont la couleur & la figure de celles du ſaphora. Cette plante eſt le *ſena ſpuria Malabarica*. (*D. J.*)

TAGÉS, ſ. m. (*Mythologie.*) demi-dieu trouvé endormi ſous une motte de terre, & reveillé par un laboureur avec le ſoc d'une charrue. On lui attribue d'avoir porté l'art de la divination en Etrurie; c'eſt-là qu'Ovide le fait naître de la terre. D'autres poëtes nous le donnent pour le fils du Génie, & petit fils de Jupiter. C'étoit un homme obſcur, mais qui ſe rendit célebre, en enſeignant aux Etruriens l'art des aruſpices qui fit fortune à Rome, & immortaliſa le nom de l'inventeur; d'où vient que Lucain dit:

Puiſſe l'art de Tagès *être un art captieux,*
Et toute ma ſcience un ſonge ſpécieux!

(*D. J.*)

TAGETES, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort diſtingue dix eſpeces de ce genre de plante, nommée par les Anglois *the african marygold*, & par les François *œillet-d'inde*. L'eſpece la plus grande à fleur double, nommée *tagetes maximus, rectus, flore maximo, multiplicato*, *J. R. H.* 488. pouſſe à la hauteur d'environ trois piés une tige menue, nouée, rameuſe, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles ſont ſemblables, en quelque maniere, à celles de la taneſie, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, vertes, rangées pluſieurs ſur une côte terminée par une ſeule feuille, d'une odeur qui n'eſt pas bien agréable; ſes fleurs naiſſent ſeules ſur chaque ſommet de la tige & des branches, belles, radiées, rondes, & quelquefois groſſes comme le poing, compoſées d'un amas de fleurons de couleur jaune dorée, ſoutenus ſur un calice oblong, ou formé en tuyau dentelé par le haut. Quand cette fleur eſt tombée, il lui ſuccede des ſemences longues, anguleuſes, noires, contenues dans le calice.

Cette plante nous vient de Catalogne. Quelques auteurs la recommandent dans la ſuppreſſion des regles & des urines, tandis que d'autres prétendent que c'eſt une plante dangereuſe, ainſi que toutes les eſpeces d'œillets-d'Inde. Il eſt vraiſſemblable que le *tagetes* eſt du nombre de ces plantes qui ſont veneneuſes dans un pays & ſalutaires dans un autre. On peut donc négliger celle-ci dans le nôtre, puiſque Dodonée prétend avoir éprouvé, par pluſieurs expériences, qu'elle devoit être miſe au nombre des plantes nuiſibles; mais il eſt certain qu'elle fait un des ornemens de nos jardins par la beauté de ſes fleurs, dont cependant l'odeur eſt dangereuſe. Miller vous en enſeignera la culture. (*D. J.*)

TAGGAL, *ou* TEGGAL, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, vers le milieu de l'île, entre Japara au levant, & Tſiéribon au couchant. On y voit de vaſtes campagnes de ris, & les Hollandois y ont un fort, qui porte le nom de *Taggal*. Au midi de cette ville, eſt un volcan, appellé par les mêmes Hollandois, *Berg. Taggal*. (*D. J.*)

TAGHMOND, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Wexford à ſept milles à l'orient de Wexford. Elle envoye deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11. 16. *latit.* 52. 10. (*D. J.*)

TAGIOUAH, (*Géog. mod.*) ville du pays des Negres, qui confine à la partie occidentale de la Nubie. Cette ville donne ſon nom à une province, dont les peuples ſont appellés *Tagiouins*, gens qui ne ſont attachés à aucune religion, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni juifs, ni chrétiens, ni muſulmans. (*D. J.*)

TAGLIACOZZO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, à huit milles au couchant du lac Célano, avec titre de duché. Quelques géographes ont avancé qu'elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Carſéoli; mais outre que l'identité de lieu ne s'y rapporte point, les reſtes de Carſéoli ſe voyoient encore dans le dernier ſiecle dans une plaine qui en conſerva le nom, & qu'on appelle *piano di Carſoli*, où eſt un bourg nommé *Carſòli*.

Argoli (André), né à *Tagliaccozzo* ſur la fin du ſeizieme ſiecle, publia en Médecine & en Aſtronomie quelques ouvrages latins, qui lui valurent la chaire de Padoue, avec le titre de chevalier de ſaint Marc. Il mourut vers l'an 1655. (*D. J.*)

TAGOLANDA ÎLE, (*Géog. mod.*) île d'Aſie, dans l'Archipel des Moluques. Elle a ſix lieues de tour, une bonne riviere, deux ports & un volcan, qui n'empêche point qu'elle ne ſoit fertile en palmiers de coco, en ris, en ſagou & en fruits. (*D. J.*)

TAGOMAGO ÎLE, (*Géog. mod.*) petite île preſque ronde de la mer Méditerranée, près du cap le plus oriental de l'île d'Yviça. (*D. J.*)

TAGONIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Eſpagne, dont Plutarque parle dans la vie de Sertorius. C'eſt aujourd'hui l'*Hénarés*, ſelon Amb. Morales. Les traducteurs de Plutarque rendent *Tagonius* par le Tage. (*D. J.*)

TAGRUM, (*Géog. anc.*) nom que Varron, *rei ruſtic. l. II. c. v.* donne à un cap de la Luſitanie, appellé ajourd'hui *monte di ſintra*. (*D. J.*)

TAGUMADERT, (*Géog. mod*) ville d'Afrique, aux états du royaume de Maroc, dans le royaume de Tafilet, proche la riviere de Dras, avec un château ſur une montagne, où on tient garniſon. Les environs de cette ville ſont fertiles en blé, en orge & en dattes. (*D. J*)

TAGUZGALPA. (*Géog mod.*) Wafer écrit *Tégazigalpa*; province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne; c'eſt un petit pays aux confins de Guatimala & de Nigaragua, entre la riviere de Yairepa & celle de Déſaguadéro (*D. J.*)

TAHABERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suede, dans la province de Smaland. Elle eſt très-haute, & peut-être la montagne du monde où il ſe trouve le plus de fer. (D. *J.*)

TAHNAH, *ou* TAHANAH, (*Géog. mod.*) ville du Zanguebar, au pays des Caffres. Elle eſt ſur la côte de Sofala, c'eſt-à-dire, ſur le rivage de l'Océan éthiopique. (*D. J.*)

TAHON *Voyez* TAON.

TAJACU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede, auquel on a donné le nom de *ſanglier* du Méxique: en effet, il a beaucoup de reſſemblance au ſanglier & au cochon par la figure du corps, de la tête, & même du groin. Il a le pié fourchu; il eſt couvert de piquans, qui ont plus de rapport aux piquans du hériſſon, qu'aux ſoies du ſanglier & du cochon, & qui ſont en partie blanches ou fauves, & en partie noires ou brunes. Il y a au-deſſus de la croupe un orifice qui communique au centre d'une groſſe glande; il en ſort une liqueur qui a une odeur très-deſagréable & très-forte: on l'a comparée à celle du muſc; c'eſt pourquoi on a donné au *tajacu* le nom de *porcus moſchiferus*.

TRAJAMENTO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tilaventum majus*; riviere d'Italie dans le Frioul. Elle prend ſa ſource dans la partie orientale du pays qu'on appelle *Cargua*, arroſe pluſieurs bourgs, reçoit dans ſon ſein quelques rivieres, & va ſe jetter dans la golfe de Veniſe, où elle forme à ſon emboucure un petit port qui prend ſon nom.

TAJAOBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Bréſil qui a beaucoup de reſſemblance avec les choux, mais à qui l'on attribue une vertu purgative.

TA-JASSOU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les habitans ſauvages du Bréſil donnent à une eſpece de ſanglier, qui a ſur le dos une ouverture naturelle qui ſert à la reſpiration; quant aux autres parties de cet animal, elles reſſemblent parfaitement à celles de nos ſangliers; ſes défenſes ſont tout auſſi dangereuſes, mais il en differe par ſon cri, qui eſt effrayant.

TAIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. & Chim.*) *cruſta*, l'eſpece d'écaille ou de coquille des cruſtacées. *Voyez* CRUSTACÉE & SUBSTANCE ANIMALE. (*b*)

TAIE, ſ. f. (*maladie de l'œil.*) tache blanche qui ſe forme à la cornée tranſparente. *Voyez* ALBUGO & LEUCOMA, termes que l'uſage a franciſés.

TAIE, (*Marechallerie.*) mal qui vient aux yeux des chevaux. Il y a deux ſortes de *taies;* l'une eſt une eſpece de nuage qui couvre l'œil; l'autre une tache ronde, épaiſſe & blanche, qui ſe forme ſur la prunelle. On appelle cette *taie* la *perle*, parce qu'elle lui reſſemble en quelque façon. Ces maux peuvent venir d'un coup, ou d'une fluxion, & ne ſont autre choſe que des concrétions d'une lymphe épaiſſie ſur la cornée. On les diſſipe en mettant ſur la *taie* de la poudre de fiente de lézard juſqu'à guériſon, ou de la couperoſe blanche, ſucre candi, & tutie, parties égales, ou du ſucre.

TAIF, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Arabie, au midi de la montagne de Gazouan. Son terroir, quoique le plus froid de tout le pays d'Hégiaz, abonde en fruits.

TAIIBI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) nom d'un animal d'Amérique décrit par Marggrave & par d'autres auteurs, qui nous le donnent pour être le mâle de l'opoſſum. Les Portugais appellent cet animal *cacherro de mato*, & les Hollandois *boſchratte*. Son corps eſt alongé; ſa tête eſt faite comme celle du renard; ſon nez eſt pointu, & ſes mouſtaches ſont comme celles du chat. Il a les yeux noirs, ſortant de la tête; les oreilles ſont arrondies, tendres, douces & blanches. La queue a des poils blancs près de ſon inſertion, enſuite de noirs, & en eſt dénuée au bout, où elle eſt couverte d'une peau ſemblable à celle d'un ſerpent.

TAIKI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Tartares monguls, les chefs qui commandent à chaque horde ou tribu de ces peuples. La dignité de *taiki* eſt héréditaire, & paſſe toujours à l'aîné des fils. Ils n'y a point de différence entre ces chefs, ſinon celle qui réſulte du nombre des familles qu'ils ont ſous leurs ordres. Ces chefs ſont ſoumis à un kan dont ils ſont les vaſſaux, les conſeillers & les officiers généraux.

TAI-KI, (*Hiſt. mod. Philoſophie.*) ce mot en chinois ſignifie le *faîte d'une maiſon*. Une ſecte de philoſophes de la Chine, appellée *la ſecte des ju-kiau*, ſe ſert de ce mot pour déſigner l'Être ſuprême, ou la cauſe premiere de toutes les productions de la nature. *Voy.* JU-KIAU.

TAIL, ſe dit *dans l'Ecriture*, d'une plume que l'on prépare avec le canif à tracer des caracteres quelconques. Pour le faire comme il faut, mettez le tuyau de la plume ſur le doigt du milieu gauche, tournez-la du côté de ſon dos; faites une légere ouverture à l'extrémité, retournez-la enſuite ſur ſon ventre, ſur lequel vous ouvrirez un grand *tail;* de-là ſur le dos, pour commencer une fente entre les deux angles de la plume, en mettant perpendiculairement l'extrémité de la lame du canif ſous le milieu de ces angles; pour faire une ouverture nette & proportionnée à la fermeté ou à la molleſſe de la plume, tenez le pouce gauche fermement appuyé ſur l'endroit où vous voulez terminer la fente; enſuite inſérez l'extrémité du manche du canif, qui par un petit mouvement de coude, mais vif, achevera la fente; cela fait, remettez la plume ſur ſon ventre, pour en former le bec, que vous déchargerez proportionnément à ſa foibleſſe ou à ſa fermeté: le bec étant déchargé, & le grand *tail* & les angles formés comme il convient, ſelon le volume ou le ſtyle que vous voulez donner à votre caractere, inſérez une autre plume dans celle dont vous voulez achever le bec; coupez légerement le deſſus de ſon extrémité, le canif horiſontal du côté de la plume. Enfin pour donner à la plume le dernier coup, coupez le bec vivement, obliquement pour le caractere régulier, & également pour l'expédition. *Voyez les Planches*.

TAILLABLE, adj. (*Gramm. Gouvern. & Polit.*) qui eſt ſujet à la taille. *Voyez* TAILLE.

TAILLADE, ſ. f. (*Gramm.*) grande coupure. On portoit autrefois des ſabots à *taillades*, c'eſt-à-dire ouverts en pluſieurs endroits par de grandes coupures.

TAILLADIN, ſ. m. *en Confiſerie*, ſe dit de petites bandes de la chair de citron ou d'orange, *&c.* fendues extrêmement minces, & en longueur comme des lardons.

TAILLANDERIE, ſ. f. (*Fabrique de fer.*) la *taillanderie* déſigne ou l'art de fabriquer les ouvrages de fer, ou les ouvrages mêmes que font les taillandiers.

L'on peut réduire à quatre claſſes les ouvrages de *taillanderie;* ſavoir les œuvres blanches, la vrillerie, la groſſerie, & les ouvrages de fer blanc & noir.

Les œuvres blanches ſont proprement les gros ouvrages de fer tranchant & coupant qui s'aiguiſent ſur la meule, & qui ſervent aux charpentiers, charrons, menuiſiers, tonneliers jardiniers, bouchers, *&c.*

La claſſe de la *vrillerie*, ainſi nommée des vrilles, comprend tous les menus ouvrages & outils de fer & d'acier qui ſervent aux orfevres, graveurs, ſculpteurs, armuriers, tabletiers, épingliers, ébéniſtes, *&c.*

Dans la claſſe de la groſſerie ſont tous les plus gros ouvrages de fer qui ſervent particulierement dans le ménage de la cuiſine, comme toutes ſortes de crémaillers, poëles, poëlons, lichefrites, marmites, chenets de fer, feux de cuiſine & de chambre, chaudron, chaîne, chaînon, *&c.* C'eſt auſſi dans la groſſerie qu'on met les piliers de boutique, les pinces, couprets à paveurs, valet & ſergent des menuiſiers, toutes les eſpeces de marteaux de maçons, les fers de poulies & autres ſemblables.

Enfin, la quatrieme claſſe comprend tous les ouvrages qui ſe peuvent fabriquer en fer blanc & noir par les taillandiers-ferblantiers; comme des plats, aſſiettes, flambeaux, rapes, lampes, plaques de tole, chandeliers d'écurie, & quantité d'autres.

La *taillanderie* eſt compriſe dans ce qu'on nomme *quinquaillerie*, qui fait une des principales parties du négoce de la mercerie. (*D. J.*)

TAILLANDIER, ſ. m. (*Corps d'ouvriers.*) artiſan qui travaille aux ouvrages de taillanderie. La communauté des *Taillandiers* de Paris, eſt très-conſidérable, & l'on peut dire qu'il y a en quelque ſorte quatre communautés réunies en une ſeule. Les maîtres de cette communauté ſont qualifiés *Taillandiers* en œuvres blanches, groſſiers, vrilliers, tailleurs de limes, & ouvriers en fer blanc & noir. La qualité de maître *Taillandier* eſt commune à tous les maîtres; les autres qualités ſans diviſer la communauté, ſe partagent entre quatre eſpeces d'ouvriers, qui ſont les *Taillandiers* travaillans en œuvres blanches, les *Taillandiers* groſſiers; les *Taillandiers* vrilliers, tailleurs de limes; & les *Taillandiers* ouvriers en fer blanc & noir. *Savary*. (*D. J.*)

TAILLANT, ſ. m. (*Art méchaniq.*) c'eſt le côté tranchant de tout inſtrument, propre à diviſer & à couper.

TAILLANS, (*Groſſes forges.*) on appelle *taillans*, les parties tranchantes de la machine appellée *machine à fendre*.

TAILLAR, CAP, (*Géog. mod.*) cap de France ſur la côte de Provence, dans le golfe de Gènes, entre Aiguebonne & le cap Lardier.

TAILLE DES ARBRES; c'eſt l'art de les diſpoſer & de les conduire, pour en tirer plus d'utilité ou plus d'agrément. C'eſt le talent primitif qui doit conſtituer l'habileté du jardinier; c'eſt l'opération la plus eſſentielle pour ſoutenir la fécondité & pour amener l'embelliſſement; c'eſt, en un mot, le chef-d'œuvre du jardinage. On n'a guere écrit juſqu'à préſent que ſur la *taille* des arbres fruitiers; il eſt vrai que c'eſt la ſorte d'arbre qui exige le plus d'être ſoignée; mais tous les autres arbres n'ont pas moins beſoin de cette culture relativement aux différens partis qu'on ſe propoſe d'en tirer. Il eſt donc également indiſpenſable d'être inſtruit de la *taille* qui eſt néceſſaire aux arbres qu'on éleve dans les pepinieres; à ceux que l'on eſt dans le cas de tranſplanter, ſoit pour les couper en tête, ſoit pour tailler les racines; aux arbriſſeaux pour les former, & aux grimpans pour les diriger. Il ne faut pas moins être verſé dans la *taille* ou *tonte* des paliſſades, des portiques & des allées couvertes; des avenues & des grandes allées. Il eſt encore intéreſſant de ſavoir, de quelle conſéquence il eſt de receper & d'élaguer les arbres toujours verds & les ſemis de bois. Enfin, il eſt à-propos de connoître dans certains cas les avantages qu'on peut eſpérer

pérer de la *taille*, & les inconvéniens qu'on en doit craindre.

Ce genre de culture devant s'étendre à toutes les ſortes d'arbres & arbriſſeaux que l'on cultive, pour l'utilité ou pour l'agrément, il faudroit entrer dans des détails infinis pour expliquer la *taille* qui convient à chaque eſpece; mais comme on pourra recourir à l'*article* de chaque arbre pour s'en inſtruire plus particuliérement; on ſe contentera de donner ici les regles générales qui puiſſent s'appliquer aux différentes claſſes d'arbres qui font l'objet de la diviſion ſuivante.

Taille des arbres fruitiers. On les diſtingue en fruits à pepin & fruits à noyau; la taille qui convient aux premiers eſt différente à pluſieurs égards, de celle qui eſt propre aux autres; la *taille* des fruits à pepin eſt moins difficile, moins importante, moins indiſpenſable que celle des fruits à noyau. Les arbres fruitiers à pepin ſe cicatriſent plus aiſément que ceux à noyau, ſont plus robuſtes, ſe prêtent plus volontiers à la figure qu'on veut leur donner, & peuvent ſe réparer avec plus de ſuccès, lorſqu'on les a négligés pendant quelques années; mais les fruitiers à noyau croiſſent plus promptement, ſont plus précoces pour la fleur, donnent plutôt du fruit & en plus grande quantité que les arbres à pepin: d'où il ſuit qu'il faut s'attacher à reſtraindre les fruits à noyau & à diſpoſer à fruit ceux à pepin; que l'on doit beaucoup plus ſoigner les premiers que ces derniers, & que les meilleures expoſitions doivent être deſtinées aux fruits à noyau.

La premiere notion de la *taille* des arbres fruitiers conduit à diſtinguer cinq ſortes de branches; 1°. les *branches à bois*, ſont celles qui doivent contribuer à l'arrangement de la forme qu'on veut donner à l'arbre. Son âge, ſa force, ſa figure, & le ſujet ſur lequel il a été greffé, doivent décider chaque année du retranchement à faire. 2°. Les *branches chiffonnes*, ont de menus rejettons qui ne peuvent donner de fruit & qui n'étant pas néceſſaires pour la garniture de l'arbre, doivent être ſupprimées. 3°. Les *branches de faux bois*, ſont des rejettons élancés, dont les yeux ſont plats & éloignés, & qu'on peut ſupprimer comme inutiles. 4°. Les *branches gourmandes*, ſont de gros & puiſſans rejettons qui ont pris tout-à-coup naiſſance ſur les fortes branches de bois, & qu'il faut abſolument retrancher, à moins qu'ils ne fuſſent propres à garnir une place vuide. 5°. Enfin, les *branches à fruit* ſont petites, aſſez courtes, garnies d'yeux gros & ſerrés; on accourcit celles qui ſont trop longues, & même s'il y en a des ſuperflues on les ſupprime.

Deux choſes enſuite à obſerver, 1°. de couper fort près de la branche les rejettons qu'on veut ſupprimer en entier; 2°. de couper près de l'œil & en talus les branches qu'on ne veut retrancher qu'en partie, & de conſerver par préférence l'œil tourné du côté où l'on veut que la nouvelle pouſſe puiſſe ſe diriger.

Après cela, toute l'adreſſe de la *taille* peut ſe réduire à trois points; propreté, économie, prévoyance. Par la *propreté*, on entend la belle forme de l'arbre & l'agrément qui doit réſulter du retranchement de tout ce qui peut jetter de la confuſion & de l'inégalité. L'*économie* conſiſte à ménager également la ſéve, en taillant plus long ou plus court, ſelon que les arbres ſont foibles ou vigoureux. Dans ce dernier cas même, on peut *tailler* court en laiſſant beaucoup de branches capables de diviſer la ſéve; car c'eſt en raiſon de ſa marche qu'il faut diriger toute l'opération; d'où il arrive quelquefois que dans cette vûe, il y a des parties de l'arbre que l'on ne *taille* point du-tout. La *prévoyance* n'eſt pas moins néceſſaire; elle conſiſte à juger par avance du ſort des branches, à diſpoſer celles qui doivent donner du fruit, à ménager des reſſources pour remplir les vuides, & à conſerver tout ce qui doit ſoutenir la perfection de la forme, quand même le produit devroit en ſouffrir.

Les arbres fruitiers ſe cultivent ordinairement ſous quatre formes différentes; en arbres de tiges, en buiſſon, en eſpalier, & en contr'eſpalier: il faut peu d'art pour la *taille* des *arbres de tiges*, ou de plein vent; ſur-tout ſi ce ſont des fruitiers à pepin. Tout-au-plus doit-on prendre ſoin dans les commencemens de façonner leur tête, afin de les diſpoſer pour toujours à une forme agréable. Mais les fruitiers à noyau étant plus ſujets à ſe lancer, exigent une attention plus ſuivie pour contribuer à leur durée, au moyen d'un retranchement bien ménagé. L'art conſiſte ici à diviſer la ſéve, ſans trop lui couper chemin; car dans ce dernier cas, elle s'extravaſe & ſe tourne en un ſuc glutineux que l'on appelle *gomme*, & cette gomme eſt pour les arbres à noyau un fléau qui les fait périr immanquablement. Du reſte, la *taille* des fruitiers de plein vent, tant à pepin qu'à noyau, conſiſte à retrancher le bois mort, croiſé ou ſuperflu, & à raccourcir les branches qui tombent trop bas ou qui s'élancent trop ſur les côtés. La *taille* des fruitiers en *buiſſon*, conſiſte à les former ſur une tige très-baſſe, à les diſpoſer en rond, à les bien évider par le milieu en maniere de vaſe, à les tenir également épais & garnis dans leur contour, & à ne les laiſſer s'élever qu'à la hauteur de 6 ou 7 piés. La *taille* des arbres fruitiers en *eſpalier* eſt plus difficile; cette forme exige des ſoins ſuivis, une culture entendue & beaucoup d'art pour en tirer autant d'agrément que de produit; c'eſt le point qui décelle l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'eſt le chef-d'œuvre de ceux qui ont aſſez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impoſe à l'arbre, avec le produit qu'on en attend. Les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau; dont quelques eſpeces y réuſſiſſent mieux que ſous aucune autre forme. Un arbre en eſpalier doit avoir une demi-tige, s'il eſt deſtiné à garnir le haut de la muraille, & n'en avoir preſque point s'il doit occuper le bas: il faut enſuite leur donner une forme qui en ſe rapprochant le plus qu'il ſoit poſſible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur croiſſance, ſoit autant agréable à l'œil, que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte ou d'un éventail déplié, a paru la plus propre à remplir ces deux objets. L'attention principale, eſt que l'arbre ſoit également garni de branches ſur les côtés pour forcer la ſéve à ſe diviſer également; on retranche celles qui ſont mortes, chiffonnes, ſuperflues & mal placées, toujours eu égard à l'agrément & au produit. On accourcit les branches qui doivent reſter, ſelon l'âge de l'arbre, ſa force, ſon étendue & la qualité de ſon fruit. Les arbres en *contr'eſpalier* exigent à-peu-près la même *taille*, on les conduit & on les cultive de même, ſi ce n'eſt que l'on ne permet pas aux fruitiers en contr'eſpalier de s'élever autant que ceux en eſpalier, & que ceux-ci ne préſentent qu'une face, au lieu que les autres en ont deux.

Taille des arbres en pépiniere. Cette ſorte de culture demande également des attentions & des ménagemens. On plante les jeunes arbres en pépiniere après qu'on les a multipliés de graine, de boutures, ou de branches couchées. Ceux venus de graine ſe plantent à différens âges, depuis un an juſqu'à trois ou quatre, ſelon leur force ou leurs eſpeces. Il y en a quelques-uns privilégiés en ce point, c'eſt qu'on ne leur doit jamais couper la cime. Tels ſont le frêne, le châtaigner, le marronnier d'inde, le noyer, le pin, le bonduc, le tulipier, *&c.* on les altéreroit, on les retarderoit, & en un mot, on leur nuiroit beaucoup ſi on en uſoit autrement. Le commun de tous les autres arbres ſe traite différemment. Il faut couper leur tige juſqu'à deux ou trois yeux au-deſſus du niveau de la terre; on doit auſſi retrancher de moitié les racines pivotantes de tout arbre quelconque, & réduire les autres racines à-proportion de leur longueur. On en uſe à-peu-près de même pour la taille des jeunes plants venus de bouture, de branches couchées, ou de rejettons. S'ils ont de la force & de bonnes racines on peut ſe contenter de réduire ſeulement leurs branches latérales à deux ou trois yeux. Dans les années qui ſuivront la plantation en pépiniere, il faudra chaque année les tailler au printems, mais avec un grand ménagement, qui conſiſte à ne jamais retrancher les branches en entier, & ſeulement peu-à-peu, à meſure que l'arbre prend aſſez de corps pour ſe défendre de lui-même des vents impétueux, & ſe ſoutenir contre le poids de la pluie. C'eſt ce qu'on ne ſauroit trop recommander aux jardiniers pépiniériſtes; car c'eſt en quoi ils pêchent principalement. Leur attention du reſte doit ſe porter à former des arbres d'une tige unie, proportionnée & bien droite. Quand aux plants qui s'y refuſent en devenant tortus, raſſaux, défectueux ou languiſſans; le meilleur expédient eſt ſouvent de les couper au pié.

Taille des arbres que l'on ſe propoſe de tranſplanter. C'eſt la ſorte de *taille* que l'on pratique avec le moins d'at-

d'attention, & qui en mérite le plus: car c'eſt de-là que dépend ſouvent tout l'agrément d'une plantation. Preſque tous les jardiniers ont la fureur de couper à ſept piés de hauteur tous les arbres qu'ils tranſplantent. Il ſemble que ce ſoit un point abſolu au-delà duquel la nature doive ſe trouver dans l'épuiſement. Ils ne voient pas que cette vieille routine de planter des arbres ſi courts, retarde beaucoup leur accroiſſement, & les prépare à une défectuoſité qui n'eſt que trop ſouvent irréparable. Des arbres ainſi rabattus, font preſque toujours, à l'endroit de la coupe, un genouil difforme d'un aſpect très-déſagréable; on ne peut prévenir ce défaut qu'en laiſſant au-moins douze piés de tige aux arbres deſtinés pour des allées, des avenues, des quinconces, *&c.* On laiſſe croître pendant quelques années les rejettons qu'ils ont pouſſés au-deſſous des dix premiers piés, enſuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laiſſer que les principales tiges qui s'élancent à la cime. C'eſt ainſi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès toujours accompagnés d'agrément.

Taille ou tonte des palliſſades. Quand on n'a pas employé des plantes d'une bonne hauteur pour former des palliſſades, il faut de grands ſoins pour les conduire & les traiter dans les commencemens. On doit plus s'occuper pendant les deux premieres années à les dreſſer & à les diriger, qu'à y faire du retranchement. La tonte au croiſſant ne doit guere commencer qu'à la troiſieme année. Leur grande beauté eſt d'avoir peu d'épaiſſeur; mais comme elles s'épaiſſiſſent toujours en vieilliſſant, il faut alors forcer la tonte juſqu'à deux ou trois pouces près du tronc. Cette opération fait pouſſer de nouveau branchage qui renouvelle la palliſſade, & la remet à ſa juſte épaiſſeur. Si malgré ce retranchement elle ſe trouve dégarnie dans le bas, la derniere reſſource ſera de la rabaiſſer de quelques piés en-deſſus. Ceci ſe doit faire au printems; & la tonte ordinaire après la premiere ſeve, dans le commencement de Juillet.

Taille ou élagage des avenues & des allées. L'uſage eſt pour les avenues & les grandes allées de laiſſer monter les arbres tant que leur vigueur peut y fournir. La grande élevation en fait la principale beauté. Quant aux allées de médiocre étendue, on ſe détermine quelquefois à les arrêter par le haut pour les faire garnir, pour leur donner plus de régularité, ou plutôt pour ménager les vues des bâtimens qu'elles avoiſinent: mais le point principal eſt de donner aux avenues & aux allées la forme d'un berceau, ſoit à une hauteur moyenne, ſoit à une grande élevation, ſuivant la nature de l'arbre & la qualité du terrein. On ne peut y parvenir avec ſuccès qu'en s'y prenant de bonne heure, afin de n'être pas obligé de ſupprimer de groſſes branches qui laiſſent du vuide, ou dont le retranchement endommage ſouvent les arbres. Pendant les 3 ou 4 premieres années de la plantation, on ne doit s'attacher qu'à retrancher les rejettons inutiles, à ſimplifier la tête des arbres, & à diriger les maîtreſſes branches qui peuvent garnir la ligne, ou qui doivent prendre de l'élevation. Après ce tems on fera tous les ans au printems une tonte au croiſſant des branches qui prennent leur direction, ſoit en-dedans de l'allée, ſoit en-dehors; d'abord à environ un demi-pié du tronc des arbres. Enſuite on ſe relâche peu-à-peu de cette préciſion, afin d'éviter le chiffonage des branches. Le but doit être ici de former une ſorte de palliſſade ſur 8 à 10 piés d'élevation. On fera bien de ne diſcontinuer ce ſoin de culture que quand la plantation aura 20 ans. C'eſt le tems où les arbres auront pris leur force; on pourra leur permettre alors d'étendre leurs branches ſupérieures pour faire du couvert, & il ſuffira d'y donner un coup de main tous les trois ans pour entretenir les premieres diſpoſitions, & donner faveur à tout ce qui peut procurer de l'ombre & former un aſpect agréable.

Taille des arbres toujours verds. On doit pour cette culture diſtinguer ſpécialement les arbres réſineux qui demandent plus de précaution que les autres arbres toujours verds, pour les retranchemens qu'on eſt obligé de faire, ſoit dans leur premiere éducation, ou lorſqu'on veut leur donner une forme réguliere à meſure qu'il avancent en âge. Si l'on veut leur faire une tête, il ne faut couper les branches que peu-à-peu, & avoir attention de laiſſer ſur l'arbre plus de rameaux que l'on n'en retranche; & comme la plûpart de ces arbres réſineux par la régularité de leur croiſſance pouſſent pluſieurs branches raſſemblées au-tour de la tige dans un même point circulaire, enſorte qu'elles ſe touchent à leur inſertion; il ne faut ſupprimer ces branches qu'alternativement. Parce que ſi on les ôtoit toutes à-la-fois, cela formeroit une plaie au-tour de la tige, d'où il réſulteroit le même inconvenient, que ſi on avoit enlevé une zone d'écorce, & on fait le tort que cette opération fait à un arbre. Une autre obſervation importante, c'eſt que les arbres réſineux qui ont été coupés au pié à quelqu'âge que ce ſoit, ne repouſſent preſque jamais, à-moins qu'il ne ſoit reſté à leur pié quelques rameaux de verdure; encore cela ſouffre-t-il des exceptions. Mais il n'y a nul riſque à les étêter légerement, ſi ce n'eſt de mettre en retard leur accroiſſement, parce que la plus vive des branches voiſines de la coupure ſe dreſſe naturellement. Du reſte on peut tailler & tondre ces arbres, & les reſtreindre à la régularité autant que l'on veut, pourvu que l'on ne retranche que partie des rameaux, & qu'il en reſte plus ſur l'arbre que l'on n'en aura enlevé; exception faite des arbres réſineux, les autres toujours verds ſe conduiſent pour la taille ou la tonte, comme ceux qui quittent leurs feuilles. Le mois de ſeptembre eſt le moment le plus propre à cette opération pour tous les arbres verds. Alors leur ſeve n'eſt plus en mouvement, les plaies ont le tems de s'affermir avant l'hiver, & on les diſpoſe pour cette ſaiſon, qui eſt celle de leur agrément.

Récépage & élagage des ſemis de bois. Le récepage eſt l'opération la plus profitable dont on puiſſe faire uſage pour accélerer l'accroiſſement des jeunes ſemis. On ne peut même guere s'en diſpenſer, que quand le ſemis a été fait dans un excellent terrein, ou que ſi c'eſt dans un ſol de médiocre qualité, on a contribué au ſuccès par des ſoins de culture. Mais ſi dans un terrein quelconque les jeunes plants ſe trouvent foibles, languiſſans, de baſſe venue, même dépériſſant, comme il arrive quelquefois, il faut les récéper au-bout de quatre à cinq ans; c'eſt l'unique moyen de les remettre en vigueur, & d'exciter leurs accroiſſement de façon que la plûpart pouſſent dès la premiere année des rejettons auſſi élevés qu'étoient les tiges récepées. Si après cette premiere opération on apperçoit encore quelque langeur, il faudra la recommencer au-bout de quatre ans. C'eſt encore un expédient propre à remédier au fléau d'une forte grêle, au dégât des grands hivers, & aux dégradations du bétail. Mais on peut mettre en queſtion s'il eſt utile d'élaguer les ſemis de bois. Cette ſorte de culture, encore peu miſe en uſage, n'a pas non-plus montré de grands ſuccès juſqu'à préſent. On retarde les jeunes arbres en leur retranchant des branches entieres; il faudroit donc les conduire comme les plants des pépinieres, ce qui n'eſt pas plus propoſable qu'une culture complette.

Avantages & inconveniens de la taille. On tire avantage de la taille lorſqu'elle a été faite avec ménagement, qu'elle a été ſuivie avec exactitude, & qu'elle a été appliquée avec intelligence. Ce ſoin de culture accélere la jouiſſance, prolonge la durée & conſtitue l'agrément ſous toutes les différentes formes dont les arbres ſont ſuſceptibles. C'eſt le plus grand moyen qu'on puiſſe employer pour remettre en vigueur les arbres languiſſans, pour donner de la force à ceux qui ſe chiffonnent & s'arrêtent dans des terreins de mauvaiſe qualité, pour hâter le progrès de tous les arbres en général, & leur faire prendre des belles tiges. Il peut réſulter au-contraire les plus grands inconvéniens d'une *taille* forcée, ou négligée, ou mal entendue. Par une *taille* forcée on entend le retranchement qui a été fait tout-à-la-fois de pluſieurs branches entieres ſur un même arbre. Cette culture mal-adroite & précipitée affoiblit l'arbre, amaigrit la tige & retarde conſidérablement ſa croiſſance. Une *taille* négligée peut quelquefois ſe reparer ſous une main habile; mais quand elle a été mal appliquée, il eſt bien plus difficile d'y remédier. *Article de M.* D*AUBENTON*, *ſubdélégué*.

Nous allons ajouter à ces généralités, le précis ſur la nouvelle *taille* des arbres, ſuivant la méthode de Montreuil, proche de Vincennes, par le ſieur abbé Roger Schabot. Ce précis eſt extrait de l'ouvrage que cet auteur eſt ſur le point de donner au public, qui a pour titre la *théorie & la pratique du Jardinage*, d'après la phyſique des végétaux.

I. M. de la Quintinie parlant de la *taille des arbres*, dit, *tout le monde coupe, mais peu ſavent tailler*. La *taille des arbres* eſt contre nature. Ils ne furent point faits originairement pour être troublés & arrêtés

dans

dans leur action de végéter, & par conſéquent pour être coupés, tailladés, raccourcis, élagués, ébottés & tourmentés en mille & mille manieres. Ces opérations toujours douloureuſes pour eux dans un ſens, & ces inciſions dérangent à coup ſûr, & troublent l'ordre & le méchaniſme de leurs parties organiques; elles dérangent auſſi la circulation & le mouvement de la ſeve, à qui on fait prendre un cours tout oppoſé à celui qui eſt réglé par la nature. Ainſi donc en abattant toutes les branches du devant & du derriere d'un arbre en eſpalier, réduiſant un arbre en boiſſon, en lui faiſant prendre une forme évaſée horiſontalement, ou bien encore en réduiſant les branches de tout arbre que ce puiſſe être à une certaine longueur ſeulement: enfin en les ſupprimant les unes ou les autres, on force la ſeve qui alloit vers ces branches, ou taillées ou ſupprimées, de ſe porter déſormais vers celles qui reſtent, & à pouſſer de nouvelles branches, à la place de celles qu'on lui ravit.

Les arbres des forêts & ceux de la plûpart des vergers ne ſont point taillés; des uns & des autres la ſeule nature prend ſoin. Cette ſage mere pourvoit à leur renouvellement par quantité de moyens qu'il ſeroit trop long de rapporter ici.

II. Les ſeuls maîtres & les modeles les plus parfaits que nous ayons pour la *taille*, ainſi que pour la culture des arbres, ſont les gens de Montreuil, proche de Paris, au-deſſus de Vincennes. Là eſt un nommé *Pepin*, le plus expert, ſans contredit pour la *taille* & le régime des arbres de toute nature, pour les raiſins chaſſelas & pour tout ce qui eſt du reſſort de l'agriculture jardiniere. Leurs alteſſes madame la Princeſſe de Conti & le prince ſon fils, ont fait l'honneur à ce grand agriculteur de viſiter ſes arbres; ils ont été émerveillés de leur vaſte étendue, ainſi que de la beauté & de la quantité des fruits. Jamais les Girardots, qui furent en leurs tems ſi renommés, & les copiſtes de Montreuil, ne pouſſerent ſi loin la capacité & la perfection en ce genre.

Il eſt néceſſaire de dire ici, que tous les jardiniers vulgaires qui s'ingerent de parler de Montreuil, n'en ſavent pas le premier mot, pas davantage que l'auteur du *traité de la culture des pêchers*, le plus novice de tous, tant pour les arbres, que pour ce qui concerne le travail de Montreuil. Il eſt dans les habitans de ce lieu un goût inné, & une phyſique inſtrumentale & expérimentale pour la *taille* & la culture des arbres, qui ſont tels qu'il n'y a que ceux qui ſont initiés aux grands myſteres de la végétation, qui puiſſent y connoître quoique ce ſoit; c'eſt l'alcoran pour tous les autres.

III. On doit conſidérer principalement deux choſes dans la *taille* des arbres; ſavoir le matériel & le formel. Le premier conſiſte dans l'action de la *taille*, qui eſt de racourcir & d'amputer les branches, ce pourquoi il ne faut que des bras & un inſtrument en main. Le deuxieme eſt le modus ou l'art, l'induſtrie, le goût, l'ordre & la méthode de racourcir & d'amputer; ce point eſt l'art des arts.

On peche, quant à l'action de tailler les arbres, en quantité de manieres. Jettez les yeux ſur tous les arbres de tous les jardins. Qu'apperçoit-on autre choſe que des chicots, des argots, des onglets, des bois morts, des mouſſes, des galles, de vieilles gommes cariant les arbres de fruit à noyau, des chancres, de vieilles plaies non recouvertes & deſſéchées, des faux bois, des branches chifonnes, à quoi ajoutez les coupes défectueuſes?

Le plus grand nombre des jardiniers eſt tellement accoutumé à voir toutes ces choſes, qu'ils ne les apperçoivent point, & le commun des hommes qui ne s'y connoît pas, n'y prend point garde. Mais pour donner une idée de toutes ces choſes, qui ſont la ſource de la ruine & de l'infécondité des arbres: voici en abregé ce qu'elles ſont.

Chicots. On appelle ainſi les reſtes des branches, ſoit mortes, ſoit vivantes, qui au lieu d'être coupées près de l'écorce, ont été laiſſées de la longueur d'un pouce plus ou moins, & jamais la ſeve ne peut recouvrir ces reliquats de branches, qui en mourant, cauſent une ſorte de gangrene horiſontalement à toutes les parties voiſines. La figure les repréſente.

Les argots: aſſez communément on les confond, & néanmoins ce ſont des choſes fort différentes. Les argots ſont un talus en forme de ce qu'on appelle *courçons* en Jardinage, leſquels au lieu de couper tout près, on laiſſe aux arbres, par négligence, par inadvertence ou par pareſſe, ainſi que les précédens, & ils produiſent les mêmes effets.

Les onglets. Onglet en terme de Jardinage, eſt cette partie qui eſt à l'extrémité de la *taille*, laquelle au lieu de couper à environ une ligne près de l'œil ou bouton de la branche, on coupe à une ligne, ou une ligne & demi au-deſſus. On les appelle *onglets*, à cauſe qu'ils imitent la ſaillie de nos ongles, qui debordent les chairs de nos doigts; les Jardiniers diſent qu'ils les rabattront l'année ſuivante à la *taille*; mais outre qu'ils ne le font point, ce ſont deux plaies pour une.

Il eſt un autre excès, qui eſt de couper tout raſibus de l'œil pour éviter les onglets: alors on court riſque de faire avorter l'œil. Il eſt un milieu, c'eſt la coupe faite à environ une demi-ligne, au-deſſus de l'œil, comme le preſcrit M. de la Quintinie, & la plaie ſe recouvre promptement. Voici la forme des onglets & celle de la *taille* faite dans les regles. On les met ici en parallele, afin de pouvoir juger des uns & de l'autre.

Les bois morts. Il ne ſont autres que des branches ſeches, ſoit groſſes, ſoit petites, ſoit moyennes, que par inattention, par impéritie ou ignorance, par pareſſe & de propos délibéré, les Jardiniers laiſſent ſur les arbres durant des tems conſidérables. Toujours ils doivent les ôter, ſi on leur en parle, & jamais ne les ôtent. On n'a que faire de s'efforcer de montrer le tort que la préſence des bois morts fait aux arbres. Il n'eſt ici queſtion que de celles qu'il eſt à-propos de couper, ſoit d'hiver, ſoit au printems, & non de certaines groſſes branches qui meurent durant l'été. Celles-là on les abat juſqu'à une certaine longueur, & ce qui reſte on le couvre au paliſſage avec quelque rameau verd du voiſinage, & lors de l'hiver on les coupe, mais il faut les couper juſqu'au vif, afin que la ſeve puiſſe recouvrir la plaie; & quand ce ſont de groſſes branches, il faut y appliquer l'emplâtre d'onguent ſaint fiacre; ſavoir de la bouze de vache, ou du terreau gras, ou de la bonne terre qu'on enveloppe avec quelque chifon & de l'oſier pour le tenir: par ce moyen la plaie ſe recouvre promptement, & n'eſt point ſujette à être deſſéchée par l'air, ni incommodée par les humidités.

Il eſt néceſſaire de dire ici, que tous les onctueux de quelque nature qu'ils ſoient, ne valent rien pour les arbres; tels que le vieux-oing, les vieux beures, la cire toute ſimple ou compoſée, qu'on applique ſur les plaies des orangers & autres ſemblables. On ne donne ici aucune raiſon phyſique; mais on s'en tient à l'expérience. Mettez ſur la plaie d'un oranger ou de tout autre arbre, de la cire ou des autres onctueux uſités pour empêcher les chenilles & les fourmis d'y monter. Mettez également de la bouze de vache ſur une plaie du même arbre, laquelle ſera ſemblable en tout à l'autre; la premiere eſt communément 3 ans à cicatriſer pleinement, & ſouvent 4, 5, & 6, au lieu que la derniere n'eſt qu'un an ou deux au plus.

Il n'eſt pas néceſſaire de dire ici qu'il faut ſcier ces bois morts, & qu'après avoir ſcié, on doit unir avec la ſerpette, non pas parce que ſuivant le dire des Jardiniers, la ſcie brûle; mais pour ôter les petites eſquiles que la ſcie produit, & que la ſeve ne pourroit recouvrir.

Les mouſſes. L'enlévement des mouſſes appartient à la *taille* des arbres, comme les précédens, & en eſt un préliminaire. La ſouſtraction de ces plantes paraſites eſt abſolument néceſſaire pour la ſanté des arbres. Ce ſont des plantes vivantes dont les petites griffes, qui leur ſervent de racines, entrent dans la peau de l'arbre & la ſucent. De plus ces petites plantes, qui ne manquent point de pulluler & de s'étendre, empêchent la reſpiration & la tranſpiration, auſſi néceſſaire aux arbres qu'à tous les corps vivans. L'humidité encore que ces ſortes de plantes qui durant les hivers, & ſur-tout lors des gelées, retiennent les pluies & autres influences de l'air ſemblables, attendriſſent la peau & la pourriſſent, y cauſent des chancres, & morfondent la ſeve en paſſant. Il faut donc détruire de tels ennemis des végétaux. On ne dit rien ici ſur la maniere d'émouſſer, & ſur le tems propre à cette opération. On ne parle pas non-plus de toutes les différentes eſpeces de mouſſes, on dit ſeulement ici qu'il en eſt une que perſonne n'apperçoit, & que par conſéquent on ne ſe met point en devoir d'ôter. Elle eſt comme une ſorte de galle qui ſe fait voir ſur les arbres, laquelle eſt d'un verd un peu plus jaunâtre que la mouſſe ordinaire, mais qui eſt mince & platte, éparſe de côté & d'autre en for-

me

me de taches de place en place, & qui cauſe également dommage aux arbres. Toutes les différentes ſortes de mouſſes ont encore plus lieu dans les endroits aquatiques qu'ailleurs.

Les vieilles gommes. On entend par *vieilles gommes* ſur les arbres à noyau, non celles qui fluent d'ordinaire durant le tems de la végétation, mais de ces mêmes gommes qui, pour n'avoir point été enlevées alors, ſe ſont ſéchées, & par leur ſéjour ſur les branches les ont cariées, & y ont formé des chancres.

C'eſt donc au tems de la *taille* qu'il faut travailler à débarraſſer les arbres de ces gommes carriantes, & à guérir les chancres produits par elle. Voici comme on y procede.

Il faut durant ou après un tems mou, quand ces gommes ſont délayées, les enlever avec la pointe de la ſerpette, plonger même juſqu'au fond de la plaie, pour n'en point laiſſer du tout; puis avec un chiffon ou un linge, ou torchon, bien nettoyer la place. Si les plaies ſont conſidérables, il faut recourir à l'emplâtre d'onguent S. Fiacre, autrement la carie gagne toujours, & la branche meurt. Ces gommes font ſur les branches le même effet que la gangrenne dans les parties du corps humain.

Les chancres. Ils ont tous différentes cauſes, mais ils ſont dans le fond les mêmes. Ceux dont je viens de parler dans les fruits à noyau par la gomme, ſe guériſſent ainſi que je viens de le dire. Quant aux autres qui arrivent par différens accidens, ſoit internes, ſoit externes, tels que ſont les fractures, les contuſions, les écorchures, *&c.* auxquels on n'a point remédié, ou les autres qui viennent du dedans & du vice de la ſeve, ou de caducité & de vieilleſſe, ou de défaut de bonne conſtitution dans les arbres, de même que de la part des racines gâtées, pourries & gangrenées, ſe traitent de différentes façons qu'il ſeroit trop long de rapporter ici. Mais il eſt quantité de petits chancres diſſéminés de toutes parts ſur la peau des arbres, à la tige & aux branches, que perſonne n'apperçoit, & qui peu à peu ſe multiplient & s'étendent au point que s'en enſuivent la ſtérilité & la mortalité des arbres. Ce ſont de petites taches noirâtres & livides, plus ou moins étendues, & ſous leſquelles la peau n'eſt plus vivante, ou eſt jaune au lieu d'être verdâtre, comme dans les endroits ſains des arbres. Qu'on leve la ſuperficie de cette peau & on la verra ſeche. Ces petits chancres doivent être enlevés comme les grands, à peu de différence près.

Vieilles plaies non recouvertes & deſſéchées. C'eſt auſſi à la *taille* qu'on doit s'appliquer à guérir ces ſortes de plaies: voici ce que c'eſt.

On a coupé anciennement de groſſes branches, & on les a laiſſées ſans y rien mettre. Le hâle après qu'on a fait ces ſortes de coupes, les gelées durant l'hiver, les humidités, les givres, les brouillards ont tranſpiré entre l'écorce & le bois; le ſoleil a enſuite deſſéché & en a ſéparé les parties, le bois ou la partie ligneuſe de la branche s'eſt ouvert: de plus des millions d'animaux, comme punaiſes, fourmis, pucerons, vers, chenilles araignées, perceoreilles, mouches & moucherons, limaçons, liſettes, coupebourgeons, papillons de toutes eſpeces, cloportes, *&c.* ſe ſont cantonnés dans ces fentes & ces ouvertures; entre la peau & la partie ligneuſe, ils y ont dépoſé leurs œufs, & y ont fait leurs progénitures; nombre d'entr'eux ont avec leurs pinces ſucé & rongé les endroits qui étoient impregnés de ſeve, au moyen de quoi ces plaies n'ont pu ſe recouvrir. La mortalité de ces branches coupées, ſans y avoir appliqué l'emplâtre d'onguent S. Fiacre pour prévenir tous ces accidens funeſtes, a toujours gagné.

Ces ſortes de vieilles plaies non recouvertes ſe traitent de la ſorte. Avec la ſcie à main on coupe juſqu'au vif, puis avec la ſerpette on unit, après quoi l'emplâtre d'onguent S. Fiacre. On parle ici des arbres qui donnent encore ſuffiſamment des ſignes de vigueur, & non de ceux où il n'y a point de remede.

Les faux bois. On nomme ainſi certaines branches qui ne pouſſent point d'aucun œil ou bouton, mais de l'écorce directement, à-travers laquelle la ſeve perce & ſe fait jour en produiſant un rameau verdoyant. Communément parlant, ces ſortes de branches ne ſont point fructueuſes, ou ne le deviennent qu'après un très-long-tems. On ne taille deſſus que dans la néceſſité, faute d'autres. Ces branches pullulent à tous les arbres mal taillés & mal dirigés, & à proportion qu'on décharge trop un arbre, à proportion il en produit davantage quand il eſt vigoureux. Ces branches ſont d'ordinaire bien nourries, & gourmandes la plupart du tems. En voici en paſſant une raiſon. Quand on taille trop un arbre qui regorge de ſeve, on lui ôte les récipiens, les vaſes & les reſervoirs de cette même ſeve, & comme elle eſt abondante, & qu'il faut qu'elle ſe loge quelque part, les racines en fourniſſant davantage qu'il n'y a de reſervoirs pour l'y recevoir, elle s'en fait de nouveaux à la place de ceux qu'on lui ôte; auſſi n'y a-t-il que les arbres fort vigoureux qui ſont taillés trop court, parmi les arbres de fruits à pepin ſur-tout, qui produiſent de ces faux bois. On ôte ces derniers quand on taille, & il s'en produit une foule de nouveaux à la ſaiſon ſuivante. Remarquez que les arbres qui ne ſont point vifs, ou qui ſont malades, ne produiſent que peu de faux bourgeons, ou de fort petits; on en ſent la raiſon.

Ces faux bourgeons ſe traitent différemment, mais à la *taille* communément tous les jardiniers les abbattent, & les arbres en fourmillent à la pouſſe ſuivante. Le remede & le ſecret pour n'en point avoir, ou pour en avoir moins, eſt de donner d'abord aux arbres qui en produiſent une *taille* plus longue & plus multiple, en taillant également ſur un plus grand nombre de branches qu'on ne faiſoit: enſuite au lieu de couper ces faux bois, il faut les caſſer à environ un demi-pouce tout près des ſous yeux. Ceci ne regarde que les arbres à pepin. L'effet de ce caſſement, dont il ſera amplement parlé dans l'ouvrage promis au public, eſt de donner par le moyen de ces ſous yeux près deſquels on a caſſé, ou des lambourdes, ou des brindilles, ou des boutons à fruit pour l'année ſuivante. Dans l'ouvrage dont on parle, on rend une raiſon phyſique de cet effet qui eſt immanquable.

Branches chifonnes ou *branches folles.* Les branches appellées *chifonnes* ou *folles*, ont une double origine; ou elles croiſſent naturellement, faute de vigueur de la part de l'arbre; ou par accident, conſéquemment au mauvais gouvernement. Dans le premier cas, il faut employer les moyens enſeignés en tems & lieu pour remédier à la foibleſſe de l'arbre. Dans l'autre cas, il faut s'abſtenir de donner lieu à la production de ces ſortes de branches; puis à la *taille* les recéper, à moins qu'on ne ſoit forcé de fonder ſa *taille* ſur quelques-unes d'elles.

L'origine & la cauſe la plus ordinaire des branches chifonnes dans les arbres vigoureux, tant à pepin qu'à noyau, eſt la pratique maudite de tous les jardiniers, de pincer, d'arrêter, & de couper les bouts des branches. Ils ne voient point, & ne ſentent point que ſuivant l'ordre de la nature, chaque branche a beſoin de ſon extrémité pour la circulation & l'action de la ſeve, pour ſa filtration & ſa perfection, pour y être tamiſée & affinée: on lui ôte cette partie organique, & comme elle ne peut s'en paſſer, elle en produit une nouvelle: on ſupprime cette derniere, & elle en produit enſuite juſqu'à la fin de la végétation, ou juſqu'à l'épuiſement de la ſeve, & d'ordinaire les branches pincées, ſur-tout dans les arbres à noyaux, forment aux extrémités de ces branches ainſi mutilées, ce que M. de la Quintinie appelle des *toupillons hériſſés de branchettes*, ou vulgairement des *têtes de ſaules.*

Il faut donc d'abord ſe défaire de cette pratique ruineuſe de pincer, *&c.* enſuite, autant que la néceſſité le requiert, ſupprimer toutes branches chifonnes, qui ſont par elles-mêmes infertiles. Quand faute de branches de bon aloi, on eſt forcé & réduit à tailler ſur les branches chifonnes, il faut les tailler toutes à un ſeul œil, pour leur faire pouſſer de bons bourgeons.

Coupe défectueuſe. On appelle *coupe défectueuſe*, toute taille, toute inciſion qui eſt ou trop grande ou trop petite, trop alongée ou trop courte: on peche quant à la coupe des arbres, en deux manieres, ſavoir, quant à l'inciſion en elle-même, & quant à la forme, ce vice a pour principale la maladreſſe & l'impéritie du jardinier. Je m'explique quant à l'un & l'autre point.

Un jardinier taille une branche, ſur-tout une forte, & au-lien de faire ſa coupe courte & horiſontale, tant-ſoit-peu en bec de flute, il coupe a un demi pouce près plus bas, tirant ſon inciſion tout-à-fait au bec de flute alongé, de façon qu'elle ſe trouve par-derriere plus baſſe de beaucoup que l'œil qui eſt par-devant. La figure donnée me fera entendre par ceux qui ne ſont point ſuffiſamment verſés dans le jardinage; ou bien encore, ſans regarder ſi la branhe eſt

dans

dans ſon ſens ou non, il la *taille* comme elle ſe préſente ſous ſa ſerpette, tantôt à l'un, tantôt à l'autre côte de l'œil.

La coupe eſt encore vicieuſe quand on coupe par devant l'œil, au-lieu de couper par derriere; alors on laiſſe des onglets que cette double coupe vicieuſe produit infailliblement, & jamais le recouvrement de cette ſorte de coupe ne peut ſe faire.

Le même arrive encore, ſi après avoir ſcié une branche, il omet d'unir la plaie avec la ſerpette, la laiſſant toute graveleuſe avec les eſquiles & les dentelures que produit la ſcie à main. Les jardiniers traitent ces choſes de bagatelles; mais en voici en peu de mots les effets funeſtes.

1°. En tirant ſa coupe trop en longueur, on ôte à la ſeve ſon paſſage pour arriver juſqu'à l'œil, à raiſon de ce que cette coupe eſt beaucoup plus baſſe par derriere, qu'au-deſſus de l'œil; à raiſon encore de ce que toutes les fois qu'on coupe quelque branche que ce ſoit, le bois meurt toujours à une demi-ligne près de l'extrémité de cette coupe, & dès-lors il eſt indubitable qu'il faut que l'œil périſſe.

2°. Qui ne voit que par cette coupe ſi tirée on entame la moëlle de l'arbre, qu'on la met à l'air, & qu'on l'évente, & que par conſéquent cette moëlle qui eſt poreuſe & ſpongieuſe, reçoit les gelées d'hiver & les printanieres, les neiges & les frimats qui ne peuvent qu'incommoder cruellement l'arbre. De plus durant l'été, le grand ſoleil donnant deſſus, la deſſéche, & là il ſe forme un chicot, ou un onglet, auxquels jamais la ſeve ne peut arriver.

3°. Aux arbres à noyau, la gomme eſt infaillible pour ces *tailles* alongées.

4°. Toujours la coupe eſt irréguliere quand ayant une mauvaiſe ſerpette, on hache au-lieu de couper net, laiſſant des filandres, ou éclatant la peau, & même la partie ligneuſe de la branche.

Voici maintenant les qualités de la coupe reglée & bien entendue, elle doit être courte, ronde, un peu en bec de flute, liſſe & unie, ſuivant qu'elle eſt ici repréſentée.

Voilà ce qui regarde la *taille* priſe en elle-même, & conſiderée matériellement. Il eſt queſtion de l'examiner formellement, de dire quelques mots ſur le *modus*, quant à ce qui eſt de pratique pour la longueur des branches, leur choix, leur nombre. Il s'agit d'établir ici des regles certaines pour la *taille* des arbres de toute eſpece, de toute âge, & dans toutes les différentes circonſtances. On a bien donné des préceptes à ce ſujet, mais ceux qui en ont écrit, n'étoient point phyſiciens, & n'avoient point connu Montreuil; il eſt queſtion d'entrer dans un certain détail inévitable.

On ne parle point ici de la *taille* du pêcher, differée juſqu'au printems; cette queſtion nous meneroit trop loin; il ſuffit de dire ici que ce délai eſt fondé ſur des raiſons péremptoires, comme on le prouve en ſon lieu: ce qui régle en général pour le tems de la *taille* de quelqu'arbre que ce ſoit, c'eſt le climat, la nature du terrein plus ou moins hâtif, la poſition, les fonds par exemple & les hauts, les expoſitions particulieres, les circonſtances des tems, *&c.*

Il faut, pour procéder ici avec ordre, partager la *taille* des arbres quelconques, en eſpalier à plein vent, & autres, en trois tems, ſavoir ce qui eſt à faire avant, pendant, & après la *taille*.

Conditions préliminaires & préparatoires de la taille *des arbres*. On ſuppoſe que les arbres qu'on doit tailler ont été préparés & ont eu toutes leurs façons d'hiver, comme labours après la chute des feuilles, *&c.* que s'ils ſont attaqués par la tigne, la punaiſe, *&c.* on les aura lavés, épongés, broſſés & eſſuyés, qu'on aura enlevé les gommes cariantes, les mouſſes dévorantes, qu'on les aura fumés ſi beſoin eſt, qu'on aura changé de terre au pié dans le cas, qu'on aura fouillé les racines de ceux qui feroient montre de maladies qui viennent de chancres internes, & qu'un jardinier intelligent ne manque point de conjecturer habilement, par les ſymptômes extérieurs.

Après tous ces préliminaires qui ſont eſſentiels pour la ſanté des arbres, on requiert deux choſes indiſpenſables, ſavoir d'abord une inſpection générale ſur l'arbre, pour en voir le fort & le foible, conſidérer la diſpoſition de ſes branches, voir s'il ſe porte plus d'un côté que de l'autre, afin de le mettre droit en *taillant* plus ou moins d'un côté ou de l'autre, ſuivant ſa poſition; voir encore la quantité des branches, ſoit à bois ſoit à fruit, ſa forme, ſa figure, & ſa façon d'être à tous égards. La ſeconde eſt de dépaliſſer l'arbre en entier, ſans quoi il eſt impoſſible de bien *tailler*. Cette ſeconde condition, M. de la Quintinie, (*ch. vij. de la taille, p.* 56.) la requiert comme une condition *ſine qua non*, pour bien faire l'ouvrage.

Outre ce qui vient d'être énoncé, il eſt une obſervation non moins importante, qui concerne les outils pour opérer, ſavoir une groſſe ſerpette pour les branches fortes, une demi ſerpette à long manche, le tout bien afilé; une groſſe & une petite ſcie à main pour les groſſes & les menues branches; enfin une pierre douce pour aiguiſer, afin de faire une taille propre & unie.

On ne parle point ici de la dextérité requiſe dans celui qui *taille*, pour ne point endommager par des plaies les branches voiſines; on la ſuppoſe.

Taille actuelle des arbres. Commencer par émonder ſon arbre, en le débarraſſant de tous chicots, onglets, argots, bois mou, *&c.*

Tailler plutôt que les autres ceux qui pouſſent davantage & qui preſſent.

Si on eſt obligé, pour remplacer un vuide dans l'arbre, d'amener des branches de loin, les ménager doucement de peur de les caſſer.

Commencer par un côté de l'arbre, procéder enſuite par l'autre, & finir par le milieu, en obſervant une diſtribution proportionnelle, afin que l'arbre ſoit également plein par-tout.

Ne point *tailler* qu'à meſure on ne paliſſe.

En *taillant*, prendre garde de trop ſecouer, de peur de caſſer en coupant.

Obſerver de ne point, avec ſes habits, ſes manches, ſes bras, abattre les boutons à fruit, les brindilles, les lambourdes, & autres branches, comme il n'arrive que trop ſouvent au plus grand nombre des jardiniers.

Regle particuliere concernant la taille *actuelle*. Conſerver prétieuſement les branches à fruit, ménager toujours des branches appellées par les gens de Montreuil *branches crochers*, ou *branches de côté*, dans le voiſinage des branches à fruit; parce que ces *branches crochets*, appellées ainſi à cauſe qu'elles ont la figure des crochets, ſont les pourvoyeuſes & les meres nourrices des branches à fruits, qui toujours ſont ſeches par elles-mêmes, & n'ont jamais de ſeve, mais elles tirent leur ſubſiſtance des branches à bois.

En même tems qu'il faut éviter le dénuement des arbres en *taillant* trop, on doit fuir la confuſion en laiſſant trop de bois.

Alonger beaucoup, & charger amplement les arbres vigoureux, & tenir de court les arbres foibles.

Dans un même arbre où il y a des branches fortes, ſoit d'un ſeul côtê, ſoit à un endroit ou à l'autre, *tailler* fort long, & tenir fort courtes toutes les foibles. Les jardiniers appellent *couronner* leurs arbres, quand ils taillent toutes les branches, ſoit fortes, ſoit foibles, à l'égalité les unes des autres. Alors ſeulement leurs arbres ont une forme réguliere, mais à là pouſſe les branches fortes font des jets monſtrueux, tandis que les foibles ne font que des jets rabougris & meſquins; s'ils rabatent à la pouſſe les fortes, pour les mettre à la hauteur des foibles, comme il n'arrive que trop, ils ruinent & perdent leurs arbres. Quant aux branches fortes qu'on eſt forcé de *tailler* long dans une année, afin de les fatiguer par des pouſſes multipliées, on les rabat l'année ſuivante, & on les *taille* encore fort long aux endroits où l'on a aſſis ſa *taille*; les foibles cependant qu'on a *taillées* fort court, n'ayant que peu a fournir au bois qu'on leur a laiſſé, ſe fortifient, & ſont en état de ſouffrir une plus longue *taille* par la ſuite.

Quatre ſortes de branches, des fortes, des demi-fortes, des foibles, & des branches folles ou chiffonnes.

Les branches fortes, parmi leſquelles ſont les gourmandes, dont il va être parlé, doivent être taillées fort long, quand elles ſont bien placées pour la bonne figure & pour la conſtitution de l'arbre. Ces branches on les *taille* à un pié, un pié & demi, deux piés, & juſqu'à trois piés & plus de longueur, ſuivant l'occurrence, pour les matter, ſauf à rabattre, comme on vient de le dire.

Les demi fortes, depuis 7, 8, 9 pouces & un pié même, ſuivant auſſi l'occurrence.

Tailler

Tailler trop court les branches fortes & les demi-fortes, on n'a que des branches gourmandes, de ces branches que, ſuivant le terme dont Virgile ſe ſert, on peut appeller *luxurieuſes;* tailler ſur une trop grande quantité de bois, on n'a point où loger les bourgeons de la pouſſe future. Ainſi on doit eſpacer beaucoup à diſtance convenable les branches fortes & les demi-fortes, afin d'avoir place pour y ranger les bourgeons à venir lors de la pouſſe. De plus en taillant court les branches fortes & les demi-fortes, jamais vous n'avez de fruit, & toujours des forêts de ces branches de faux bois dont on a parlé ci-devant; mais en les alongeant, on eſt ſûr d'avoir une ample moiſſon de fruit les années ſuivantes, & fort peu ou point de ces branches de faux bois. Tout ceci gît dans l'expérience & la pratique. Avec la routine ordinaire, juſqu'ici vous n'avez eu que des arbres chiffons, qui la plûpart du tems ſe rechignent, puis meurent; & s'ils donnent des fruits, ce n'eſt qu'après un long tems; & le tout eſt de jouir, on ne plante qu'à cette fin.

Avoir ſoin de ménager toujours des branches dans le bas & dans le milieu, afin de concentrer la ſeve, de peur que les arbres ne s'emportent, & que la ſeve délaiſſant le bas & le milieu, ne ſe porte vers le haut par irruption. Cette maxime eſt fondée ſur une expérience invariable. Pour cet effet, taillez fort courtes à un œil ou deux les branches foibles, pour leur faire pouſſer de plus beaux jets & des brindilles, ou du moins des lambourdes pour avoir du fruit; au lieu qu'en chargeant les branches foibles, on n'a que des branches chiffonnes.

Ces dernieres, les extirper raſe écorce, à moins qu'on n'en eût beſoin abſolument: alors les tailler à un ſeul œil, pour les raiſons qui viennent d'être rapportées.

Pour tout ce que deſſus, il faut du jugement, du goût, du diſcernement, de la réflexion & une grande expérience.

Ne tailler jamais les lambourdes ni les brindilles, ces dernieres n'y point toucher; mais quant aux premieres, on les caſſe par le bout, afin de ne leur point laiſſer une ſi grande quantité de boutons à fruit à former & à nourrir.

Les branches à fruit qui pouſſent aux branches, qu'on appelle *bourſes à fruit*, dont on verra la *figure*, les tailler à deux ou trois yeux ſeulement, mais conſerver précieuſement ces bourſes à fruit; elles ſont la baſe & la ſource des plus beaux fruits; & en quantité pendant longues années.

Conduite & direction des branches appellées gourmandes. Il faut ſuppoſer comme un point inconteſtable, fondé ſur une expérience invariable, que la ſeve qui paſſe aux gourmands ne peut abſolument refluer dans les branches fructueuſes quand on abat les premiers.

La raiſon en eſt ſimple. La ſeve qui paſſe dans les gourmands étant groſſiere, non digérée ni affinée, il eſt impoſſible qu'elle puiſſe entrer dans les branches fructueuſes. De même que la ſeve deſtinée pour les brindilles & pour les lambourdures ne peut refluer dans les gourmands, parce qu'elle n'eſt travaillée que pour être envoyée dans celles-là: de même la ſeve propre aux gourmands ne peut être reçue dans les branches fructueuſes, dont les pores & les fibres ſont toujours maigres & ſecs. La preuve en réſulte du fait. Vous abattez les gourmands, & les autres branches non-ſeulement n'en profitent pas davantage; mais il arrive toujours que dès que vous ſevrez tout arbre de ſes gourmands, dès-lors il languit, & la tige ne groſſit plus: au contraire quand vous faites des gourmands le fondement de votre *taille*, la tige profite à vue d'œil, & vous avez des arbres d'une étendue coloſſale, & des fruits à l'infini.

Mais comment faut-il tailler les gourmands? en quelle quantité doit-on les laiſſer? & dans quels emplacemens ſur les arbres? On doit les tailler toujours fort longs, conformément à la vigueur de l'arbre. Il faut les eſpacer dans l'arbre, & lui en laiſſer de diſtance en diſtance pour ſervir de branches meres, d'où dérivent toutes les autres. Ils doivent faire la baſe des arbres. Dans un arbre fort, on doit laiſſer ſur la totalité des branches environ une demi-douzaine de gourmands. Toujours ménager à chaque côté de tout arbre en eſpalier des gourmands aux côtés, pour alonger l'arbre deſſus.

Moyens, pratiques & ſecrets pour faire des gourmands des branches fructueuſes. Il faut conſidérer les gourmands à la pouſſe durant la belle ſaiſon, & à la *taille* d'hiver & du printems. Comme le gouvernement des gourmands à la pouſſe regarde l'ébourgeonnement, je ne dis qu'un mot, ſavoir qu'alors il ne faut laiſſer que ceux qui étant bien placés pour la *taille* prochaine, pourront reſter en place, ou bien on ravale alors quelques-uns d'eux pour leur faire pouſſer deux ou trois branches latérales, qui porteront fruit l'année ſuivante dans les arbres à noyau, & qui dans les arbres à pepins donnent force lambourdes. Le vrai moyen de ne point avoir de gourmands, ce n'eſt pas de les ſupprimer (car plus on les extirpe & plus on en a,) c'eſt de les laiſſer autant que l'arbre en peut ſouffrir en les taillant prodigieuſement longs, ſur-tout aux extrémités des côtés: puis quand l'arbre eſt ſage, comme diſent les gens de Montreuil, on ravale ces branches ſi alongées dans le tems, & on les *taille* plus courtes.

Il s'agit d'expoſer ici la façon de tailler les arbres de tout âge, depuis la plantation juſques dans leur âge le plus avancé. Ceci eſt un corollaire de ce qui vient d'être dit au ſujet des gourmands.

Taille des arbres du premier âge ſur la pouſſe de la premiere année. Ne jamais laiſſer aucunes branches verticales perpendiculaires au tronc & à la tige; mais ſupprimer le canal direct de la ſeve, en faiſant prendre à tout arbre quelconque la forme d'un V déverſé. Les gens de Montreuil pratiquent ce point fort ſcrupuleuſement depuis plus de cent ans, & juſqu'ici ils ſe ſont cachés. Il faut néceſſairement diviſer & partager la ſeve; & toutes les fois qu'elle monte verticalement & en ligne droite, elle ſe porte vers le haut par irruption, abandonnant les branches latérales, tandis que les branches varticales ſurpaſſent ſouvent la tige en groſſeur. Or la ſeve ne ſe portant qu'obliquement, eſt diſtribuée par égalité proportionnelle, ſe cuit, ſe digere, s'affine & ſéjourne: alors tout profite également, & un arbre eſt fécond en 2, 3, 4 & 5 années, au lieu que tout le contraire arrive quand on laiſſe des branches verticales. Une expérience de cent ans, & de la part de gens qui font leur profeſſion & leur commerce de fruits, eſt un grand préjugé en faveur d'une telle méthode.

Sur ces deux branches meres, taillées comme il vient d'être dit en V déverſé, on *taille*, ſuivant la vigueur de l'abre, à 2, 3, 4, 5 ou 6 yeux; & dans le cas où l'arbre a pouſſé une branche plus forte d'un côté que de l'autre, on *taille* fort longue la plus forte, & on tient très-courte la plus foible, qui, comme il a été dit, rattrape la plus forte, qu'on a beaucoup chargée pour la réduire.

A tout arbre que ce puiſſe être, lors de la pouſſe de la premiere année, on ſupprime, outre les branches verticales qui pouſſeroient, toutes les branches chiffonnes & celles de faux bois. On ne met ces dernieres à fruit par le caſſement, ainſi qu'il a été dit, que lorſque l'arbre eſt plus avancé en âge.

Taille de la ſeconde année. A cette *taille* de 2, 3, 4 ou 5 yeux qu'on a laiſſés ſur chaque branche formant l'V déverſé, ont pouſſé autant de branches; & à la ſeconde *taille*, au lieu de ravaler, comme font tous les Jardiniers, ſur la branche d'en bas, en la taillant à 2 ou 3 yeux, ont laiſſé une ou deux branches, qu'on *taille* en branches crochets à 3 ou 4 yeux, puis on en ôte une après, en la coupant raſe écorce, & enſuite on alonge fortement, ſuivant la vigueur de l'arbre, celle des extrémités. C'eſt ainſi qu'on ſe comporte envers chacune des branches meres formant l'V déverſé. Les gens de Montreuil ont obſervé qu'en ſuivant la méthode ordinaire & ravalant ſur celle d'en bas, l'arbre fait tous les ans, à pure perte, la pouſſe de 4 ou 5 branches, & ou ne produit que fort tard, ou eſt epuiſé dès ſon jeune âge. Ils ont jugé à-propos de conſerver à la ſeve ſes agens & ſes réſervoirs qui ſont ſes branches. La *figure* démontrera ce que l'on avance.

Rien de plus juſte à cet égard que la comparaiſon que font les gens de Montreuil des arbres à plein-vent, qu'on ne *taille* point, ni qu'on n'ébourgeonne jamais, avec nos arbres d'eſpaliers & nos buiſſons, & qui cependant profitent bien autrement.

Ils font encore une réflexion non moins ſenſée ſur nos arbres d'eſpaliers. On leur ôte, diſent-ils, toutes les branches du devant & celles du derriere, & par conſéquent ils ne forment plus que des demi-arbres, ayant ſeulement des branches de côté; par conſéquent, pour les dédommager de tant de ſouſtractions, il faut les alonger d'autant plus, & les charger à-pro-

portion qu'on leur ôte davantage. De plus, diſent-ils encore, les arbres d'eſpaliers ſont abriés, fumés & ſoignés, & par conſéquent ont plus le moyen & la faculté de nourrir leurs pouſſes que ceux-là qui ſont abandonnés à la nature, & qui ſont privés de tous ſes ſecours. Ces reflexions ſont de bon ſens.

Comment doit-on ſe comporter pour la *taille* envers les arbres ſoit à pepin, ſoit à noyau, qui ne pouſſent que des brindilles & des lambourdes? Mauvais ſigne pour un arbre, les raiſons ſeroient trop longues à déduire; mais il faut les jetter à bas dans le plus grand nombre, & tailler celles qu'on conſerve à un ou deux yeux ſeulement pour leur faire pouſſer du bois. C'eſt un axiome de jardinage, que toujours on a du fruit & des arbres quand on a du bois; mais qu'il eſt impoſſible d'avoir fruit & arbre, quand on n'a point de bois à ſes arbres, il faut que dans peu ils périſſent.

Quand il y a trop de brindilles & de boutons à fruit ſur un arbre de quelqu'âge qu'il ſoit, comment le tailler? Il faut en ôter une partie, ſur-tout quand on voit que les boutons à fruit s'alongent tous les ans ſans jamais fleurir. C'eſt ainſi qu'en le déchargeant d'une partie de ſes boutons uſés & où la ſeve ne coule plus, on force cette ſeve à produire & des branches à bois, & de rendre fructueux les boutons qui reſtent. Il n'eſt point d'ordinaire d'autre moyen de renouveller de tels arbres, qu'en les taillant ſur ce qu'on appelle le *vieux bois*, ou les *pouſſes des années précédentes*.

Taille des arbres formés. Durant les 3, 4, 5 & 6 années depuis qu'on a planté, on continue de conduire les arbres de la façon dont il a été parlé, ſavoir la conſervation & l'uſage des branches obliques & latérales ſeulement & la ſouſtraction de toutes les verticales, l'emploi des gourmands quand ils ſont bien placés, ſur-tout aux extrémités des côtés, en les tirant beaucoup & les alongeant, en laiſſant toujours grand nombre de branches crochets ou de côté pour attraire la ſeve & l'y fixer, afin qu'elle ne ſe porte point par irruption vers le haut; en eſpaçant ſes branches, afin qu'il n'y ait point de confuſion, & qu'il y ait toujours de quoi loger les pouſſes futures; en ne dégarniſſant pas trop non plus, de peur qu'il n'y ait du vuide; en ravalant également, & en concentrant la ſeve, reſervant toujours auprès des branches à fruit, qu'on *taille* longuettes, des branches à bois, qu'on *taille* fort courtes, pour que la ſeve ne ſe porte pas uniquement vers le haut, mais afin qu'elle ſe rabatte; en traitant enfin les arbres, tant en ſanté qu'en maladie, de la façon dont il a été dit.

Taille des vieux arbres. Parmi les arbres âgés il en eſt de très-ſains & très-vigoureux; il en eſt de foibles, & il en eſt de caducs. Les uns & les autres doivent être taillés différemment.

Quant aux arbres anciens qui ſont encore vigoureux, tout ce qui vient d'être dit des arbres formés leur convient.

A l'égard des foibles, on les ménage beaucoup à la *taille*, en les tenant fort de court, & on ne laiſſe pas d'en tirer abondamment des fruits & d'excellens. Aſſez ſouvent ces arbres foibles ſont des pouſſes ſauvages qui partent du tronc & des racines; leurs branches uſées à force d'y recevoir la ſeve, ne ſont plus en état de la contenir. Les fibres ſont rapprochées, raccourcies, & comme criſpées, & les pores de la peau ſont fermés & obtus. Les racines néanmoins ſont encore nerveuſes & dans leur force. La ſeve ne rencontrant par-tout que des obſtructions dans les parties de l'arbre, s'épanche aſſez ſouvent, & produit ces ſauvageons dont je parle. On les greffe, & ils renouvellent l'arbre; & alors ils ſont préférables à des jeunes. Au lieu de récéper tout l'arbre, comme on fait d'ordinaire, il faut pendant deux ou trois ans laiſſer du-moins la ſouche, pour ſervir de tuteur à la nouvelle pouſſe, & pour lui donner le tems de groſſir, & de faire un empatement aſſez ample pour pouvoir être ſevré ſans danger & ſans altération. Alors on ſcie tout le reſte de l'arbre, on unit bien la plaie, & on y met l'emplâtre de l'onguent ſaint Fiacre, qu'on renouvelle, en cas de beſoin, au bout de quelques années; puis on taille cette pouſſe comme les autres arbres.

Taille des arbres caducs. La façon de tous les Jardiniers de traiter ces arbres, eſt de les ébotter, en récépant à une certaine hauteur toutes les vieilles branches. Mais une expérience invariable qui ne s'eſt point encore démentie, a fait voir que ces arbres étant trop vieux pour ſoutenir de pareilles opérations, périſſoient peu-à-peu, après avoir langui pendant pluſieurs années. Jamais ces ſortes de groſſes plaies ne cicatriſent, & la partie ligneuſe de ces branches ſe carie par les pluies, les gelées, les frimats, & eſt deſſéchée par l'air, le hâle & les ſécheresses de l'été.

Tout ce qu'on peut faire à ces arbres caducs, c'eſt de les tailler fort court ſur les meilleurs bois; c'eſt de ravaler amplement ſur les vieux bois; rapprocher & *rappeller*, comme diſent les gens de Montreuil. Cependant on les laboure amplement, & on leur met au pié de bon fumier conſommé. Alors ils ne laiſſent pas que de rapporter des fruits ſouvent meilleurs que ceux des jeunes, à raiſon d'une grande filtration de la ſeve à-travers leurs fibres plus ſerrées & plus rapprochées.

Opérations ſubſéquentes de la taille. Quelque expert que puiſſe être un jardinier, quelque conſommé qu'il ſoit dans l'art de tailler, quelques précautions qu'il puiſſe prendre d'ailleurs, & quelque envie qu'il ait de bien faire, en obſervant les regles, néanmoins, comme nul n'eſt infaillible, il peut arriver, & il n'arrive que trop ſouvent qu'en nombre de choſes eſſentielles on manque ſans s'en appercevoir.

Il eſt auſſi quantité de petites perfections requiſes pour la propreté & la régularité de l'ouvrage, pour l'élégance même, leſquelles ſe trouveront manquer. Comment donc paſſant ſoudain à un autre arbre, peut-on s'appercevoir s'il eſt quelques coups de main à donner encore à celui qu'on quitte, ſi on ne revoit ſon ouvrage? Le détail nous meneroit trop loin.

Communément après la taille, on laboure les arbres, à raiſon de ce qu'en piétinant autour pour les travailler, on l'a battue; & pour la rendre mobile, on fait le labour du printems, comme on a dû faire celui d'hiver.

Il ſeroit queſtion ici de dire un mot ſur les moyens de mettre à fruit une grande quantité d'arbres qui ne pouſſent que du bois, ou bien qui fleuriſſent, & dont les fleurs ne nouent jamais. C'eſt par le moyen de la *taille* accompagnée de divers expédiens, qu'on peut réuſſir. Tous ceux que le jardinage a mis en avant juſqu'ici, n'ont fait autre choſe que fatiguer ſtérilement les arbres, & un a réuſſi entre mille. Mais comme ce ſujet demanderoit une certaine étendue, & que cet article en a déja beaucoup, on s'arrêtera ici.

TAILLE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une impoſition que le roi ou quelqu'autre ſeigneur leve ſur ſes ſujets.

Elle a été ainſi nommée du latin *talea*, & par corruption *tallia*, parce qu'anciennement l'uſage de l'écriture étant peu commun; l'on marquoit le payement des *tailles* ſur de petites buchettes de bois appellées *talea*, ſur leſquelles on faiſoit avec un couteau de petites *tailles*, fentes ou coches pour marquer chaque payement. Cette buchette étant refendue en deux, celui qui recevoit la *taille*, en gardoit un coté par-devers lui, & donnoit l'autre au redevable; & lorſqu'on vouloit vérifier les payemens, on rapprochoit les deux petits morceaux de bois l'un de l'autre, pour voir ſi les *tailles* ou coches ſe rapportoient ſur l'un comme ſur l'autre; de maniere que ces *tailles* ou buchettes étoient comme une eſpece de charte-partie.

Ces buchettes qui furent elles-mêmes appellées *tailles*, étoient ſemblables à celles dont ſe ſervent encore les Boulangers pour marquer les fournitures du pain qu'ils font à crédit à leurs pratiques ordinaires, & c'eſt ſans doute de-là qu'on les nommoit anciennement *talemarii* ou *talemelarii*, & en françois *talemeliers*.

La *taille* étoit auſſi appellée *tolta* ou *levée*, du latin *tollere*. Les anciennes chartes ſe ſervent ſouvent de ces termes *talliam vel toltam*, & quelquefois *maletoltam*, à cauſe que cette levée paroiſſoit onéreuſe, d'où l'on a donné le nom de *maltotiers* à ceux qui ſont chargés de la levée des impôts publics,

La *taille* eſt royale ou ſeigneuriale: celle qui ſe paie au roi, eſt ſans doute la plus ancienne; & il y a lieu de croire que la *taille* ſeigneuriale ne fût établie par les ſeigneurs ſur leurs hommes, qu'à l'imitation de celle que le roi levoit ſur ſes ſujets.

L'origine de la *taille* royale eſt fort ancienne; on tient qu'elle fut établie pour tenir lieu du ſervice militai-

litaire que tous les ſujets du roi devoient faire en perſonne; nobles, eccléſiaſtiques, roturiers, perſonne n'en étoit exempt.

On convoquoit les roturiers ou villains lorſque l'on avoit beſoin de leur ſervice, & cette convocation ſe nommoit *halbannum ſeu heribannum*, herban ou arriere-ban; & ceux qui ne comparoiſſoient pas, payoient une amende qu'on appelloit le *hauban*.

Les nobles faiſant profeſſion de porter les armes, & les eccléſiaſtiques étant auſſi obligés de ſervir en perſonne à cauſe de leurs fiefs, ou d'envoyer quelqu'un à leur place, n'étoient pas dans le cas de payer une contribution ordinaire pour le ſervice militaire; & c'eſt de-là que vient l'exemption de *taille* dont jouiſſent encore les nobles & les eccléſiaſtiques.

Les roturiers au contraire qui par état ne portoient point les armes, ne ſervoient qu'extraordinairement, lorſqu'ils étoient convoqués; & ce fut pour les diſpenſer du ſervice militaire que l'on établit la *taille*, afin que ceux qui ne contribueroient pas de leur perſonne au ſervice militaire, y contribuaſſent au moins de leurs deniers pour fournir aux frais de la guerre.

On attribue communément l'établiſſement des *tailles* à S. Louis; elles ſont cependant beaucoup plus anciennes. Pierre Louvet, médecin, en ſon hiſtoire de la ville de Beauvais, rapporte une chartre de l'an 1060, par laquelle il paroit que la *taille* étoit déja établie, puiſqu'il eſt parlé d'une décharge qui fut donnée de pluſieurs coutumes injuſtes, ſavoir la *taille* & autres oppreſſions, *talliam videlicet & alias oppreſſiones*.

La plus ancienne ordonnance qui faſſe mention de la *taille*, eſt celle de Philippe Auguſte en 1190, appellée communément *le teſtament de Philippe Auguſte*. Elle défend à tous les prélats & vaſſaux du roi de faire aucune remiſe de la *taille* ou tolte, tant que le roi ſera outre-mer au ſervice de Dieu; & comme la *taille* n'étoit point encore alors ordinaire ni perpétuelle, & qu'on la levoit ſeulement pour les beſoins extraordinaires de l'état, il y a grande apparence que celle dont il eſt parlé dans ce teſtament, avoit été impoſée à l'occaſion du voyage que Philippe Auguſte ſe diſpoſoit à faire outre-mer.

Les ſeigneurs levoient quelquefois des *tailles* non pour eux, mais pour le roi. Les prélats en levoient en trois cas, 1°. pour l'oſt ou la chevauchée du roi, 2°. pour le pape, 3. pour la guerre que leur égliſe avoit à ſoutenir.

Lorſque la *taille* ſe levoit pour l'oſt du roi, elle duroit peu, parce que le ban qui étoit la convocation & aſſemblée des nobles & eccléſiaſtiques pour le ſervice militaire, ne duroit alors que 40 jours.

En général les nobles & eccléſiaſtiques non mariés & non marchands ne payoient point de *taille*.

Les clercs mariés payoient la moitié de ce qu'ils auroient payé, s'ils n'euſſent pas été clercs.

Les nobles & les clercs contribuoient même en certains lieux ou pour certains biens, ſuivant des lettres du mois d'Avril 1331, pour la ſénéchauſſée de Carcaſſonne, dans leſquelles il eſt dit que les nobles & eccléſiaſtiques avoient coutume ailleurs de contribuer aux *tailles* & collectes pour les maiſons & lieux qu'ils habitoient.

On exempta auſſi de la *taille* quelques autres perſonnes, telles que ceux qui étoient au ſervice du roi, les baillis royaux, les ouvriers de la monnoie.

Les bourgeois & même les villains ne pouvoient auſſi être impoſés à la *taille* la premiere année qu'ils s'étoient croiſés; mais ſi la *taille* avoit été aſſiſe avant qu'ils ſe fuſſent croiſés, ils n'en étoient affranchis que pour la ſeconde année, à moins qu'il ne ſe fît quelque levée pour l'armée: ce qui fait connoître que l'impoſition qui ſe faiſoit pour l'oſt & chevauchée du roi, étoit alors différente de la *taille*.

C'eſt ce que l'on trouve dans une ordonnance de Philippe Auguſte de l'an 1214, touchant les croiſés, où ce prince dit encore qu'ils ne ſont pas exempts de l'oſt & de la chevauchée, ſoit qu'ils aient pris la croix avant ou après la convocation.

Suivant cette même ordonnance, quand un croiſé poſſédoit des terres ſujettes à la *taille*, il en payoit la *taille* comme s'il n'étoit pas croiſé: ce qui fait voir qu'il y avoit dès-lors deux ſortes de *taille*, l'une perſonnelle qui étoit une eſpece de capitation dont les croiſés étoient exempts, l'autre réelle qui étoit dûe pour les maiſons & terres taillables, c'eſt-à-dire, roturieres; les gentilshommes même payoient la *taille* pour une maiſon de cette eſpece, lorſqu'ils ne l'occupoient pas par eux-mêmes.

La *taille* fut levée par S. Louis en 1248, à l'occaſion de la croiſade qu'il entreprit pour la terre ſainte; mais ce n'étoit encore qu'une impoſition extraordinaire.

Les lettres de ce prince du mois d'Avril 1250, contenant pluſieurs réglemens pour le Languedoc, portent que les *tailles* qui avoient été impoſées par le comte de Montfort, & qui peu après avoient été levées au profit du roi, tandis qu'il occupoit en paix ce pays, demeureroient dans le même état où elles avoient été impoſées, & que s'il y avoit eu quelque choſe d'ajouté, il ſeroit ôté.

Que ſi dans certains lieux il y avoit eu des confiſcations conſidérables au profit du roi, la *taille* ſeroit diminuée à proportion juſqu'à ce que les héritages confiſqués parvinſſent à des gens taillables.

Il eſt encore dit que dans les lieux où il n'y auroit plus de *taille*, les anciens droits qui étoient dûs dans le pays d'Alby, & qui avoient ceſſé d'être payés depuis l'impoſition des *tailles*, ſeront confiſqués; qu'à l'égard des *tailles* de Calviſon & autres lieux des environs de Niſmes & des places qui avoient été miſes dans la main du roi, & qui ſervoient aux uſages publics, on en compoſeroit ſuivant ce qui ſeroit juſte.

Le roi permettoit quelquefois aux communes ou villes & bourgs érigés en corps & communautés, de lever ſur elles-mêmes des *tailles* autant qu'il en falloit pour payer leurs dettes ou les intérêts qui en étoient échus.

Les Juifs levoient auſſi quelquefois ſur eux des *tailles* pour les affaires communes.

S. Louis fit un réglement pour la maniere d'aſſeoir & de lever la *taille*; nous en avons déja parlé au *mot* Election.

La *taille* n'étoit pas encore perpétuelle ſous le roi Jean en 1358, puiſque Charles V. ſon fils, en qualité de lieutenant du royaume, promit que moyennant l'aide qui venoit d'être accordée par les états, toutes *tailles* & autres impoſitions ceſſeroient.

Dans une ordonnance du roi Jean lui-même du 20 Avril 1363, faite en conſéquence de l'aſſemblée des trois états de la ſénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes, il eſt parlé des charges que les peuples de ce pays avoient ſouffert & ſouffroient tous les jours par le fait des *tailles* qui avoient été impoſées tant pour la rançon de ce prince que pour l'expulſion des ennemis, que pour les gages des gens d'armes & autres dépenſes.

Les autres cas pour leſquels le roi levoit la *taille*, étoient pour la chevalerie de ſon fils ainé, pour le mariage de leurs filles. Ces *tailles* ne ſe levoient que dans les domaines du roi.

Dans ces mêmes occaſions les vaſſaux du roi tailloient auſſi leurs ſujets pour payer au roi la ſomme dont ils devoient contribuer; & ordinairement ils trouvoient bénéfice ſur ces levées.

Ce ne fut qu'en 1445, ſous le regne de Charles VII. que la *taille* fut rendue annuelle, ordinaire & perpétuelle. Elle ne montoit alors qu'à 1800000 liv. & la cotte de chacun étoit ſi modique, que l'on s'empreſſoit à qui en payeroit davantage.

Depuis ce tems les *tailles* ont été augmentées par degré & quelquefois diminuées; elles montent préſentement à une ſomme très-excédente.

La *taille* eſt perſonnelle ou plutôt mixte, c'eſt-à-dire, qu'elle s'impoſe ſur les perſonnes à raiſon de leurs biens. En quelques provinces, comme en Languedoc, elle eſt réelle: ce ſont les biens qui la doivent.

Dans les pays où la *taille* eſt perſonnelle, elle n'eſt dûe que par les roturiers; les nobles & les eccléſiaſtiques en ſont exempts. Il y a encore beaucoup d'autres perſonnes qui en ſont exemptes, ſoit en vertu de quelque office, commiſſion ou privilege particulier.

L'édit du mois de Novembre 1666 veut que tous ſujets taillables qui ſe marieront avant ou dans leur vingtieme année, ſoient exempts de *tailles* juſqu'à ce qu'ils aient 25 ans. Mais l'arrêt d'enregiſtrement porte que ceux qui contracteront mariage en la vingt-unieme année de leur âge ou au-deſſous, & qui prendront des fermes, ſeront taillables, à proportion du profit qu'ils y feront.

Le grand âge n'exempte point de la *taille*.

Le montant général de la *taille* & des autres impoſitions acceſſoires, telles que taillon, crue, uſtenſile, cavalier, quartier d'hiver, capitation, eſt arrêté tous les ans au conſeil du roi; on y fixe auſſi la portion de

de ces impoſitions que chaque généralité doit ſupporter.

Il ſe fait enſuite deux départemens de ces impoſitions, l'un général, l'autre particulier.

Ce département général ſe fait ſur chaque élection par ſes tréſoriers de France en leur bureau, en conſéquence du brevet ou commiſſion qui leur eſt adreſſé par le roi. L'intendant préſide au bureau, & après avoir oüi le rapport de celui qui a fait les chevauchées, on expédie en préſence de l'intendant les attaches & ordonnances qui contiennent ce que chaque élection doit porter de *taille*.

Le département particulier ſur chaque paroiſſe ſe fait auſſi par l'intendant avec celui des tréſoriers de France qui eſt député à cet effet, & trois des préſidens & élus nommés & choiſis par l'intendant; on appelle à ce département le procureur du roi, le receveur des *tailles* & le greffier de l'élection.

Cette répartition faite, l'intendant & les officiers de l'élection adreſſent des mandemens aux maires & échevins, ſyndics & habitans de chaque paroiſſe, par leſquels il leur notifie que la paroiſſe eſt impoſée à une telle ſomme pour le principal de la *taille*, crues & impoſitions y jointes.

Ce mandement porte auſſi que cette ſomme ſera par les collecteurs nommés à cet effet repartie ſur les habitans, levée par les collecteurs, & payée ès mains du receveur des *tailles* en exercice, en quatre payemens égaux: le premier au 1er Décembre, le ſecond au 1er Février, le troiſieme au dernier Avril, le quatrieme au 1er Octobre.

Ces rôles ſe font ordinairement dans le mois de Novembre.

On y impoſe auſſi 6 deniers pour livre de la *taille* attribués aux collecteurs pour leur droit de collecte, & une certaine ſomme pour le droit de ſcel, ſuivant le tarif.

Quand il y a quelque rejet à faire ſur la paroiſſe, on ajoute la ſomme au rôle des *tailles* en vertu d'ordonnance de l'intendant.

Les taxes d'office ſont marquées dans le mandement qui eſt adreſſé aux collecteurs, & doivent être par eux employées dans le rôle ſans aucune diminution, ſi ce n'eſt qu'il fût ſurvenu depuis quelque diminution dans les facultés du taillable.

Ceux qui étant taxés d'office, ſe prétendent ſurchargés, doivent ſe pourvoir par oppoſition devant l'intendant.

On ne doit pas comprendre dans les rôles des *tailles* les eccléſiaſtiques pour les biens d'égliſe qu'ils poſſedent, les nobles vivant noblement, les officiers des cours ſupérieures, ceux du bureau des finances, ceux de l'élection qui ont domicile ou réſidence dans le reſſort d'icelle, & tous les officiers & privilégiés dont les privileges n'ont point été révoqués ou ſuſpendus.

Les gens d'égliſe, nobles vivans noblement, officiers de cour ſupérieure & ſecrétaires du roi ne peuvent faire valoir qu'une ſeule ferme du labour de quatre charrues à eux appartenante, les autres privilégiés une ferme de deux charrues ſeulement.

Les habitans qui vont demeurer d'une paroiſſe dans une autre, doivent le faire ſignifier aux habitans en la perſonne du ſyndic, avant le premier Octobre, & faire dans le même tems leur déclaration au greffe de l'élection dans laquelle eſt la paroiſſe où ils vont demeurer.

Nonobſtant ces formalités, ceux qui ont anſi transféré leur domicile, ſont encore impoſés pendant quelque tems au lieu de leur ancienne demeure, ſavoir les fermiers & laboureurs pendant une année, & les autres contribuables pendant deux, au cas que la paroiſſe dans laquelle ils auront transféré leur domicile, ſoit dans le reſſort de la même élection, & ſi elle eſt d'une autre, les laboureurs continueront d'être impoſés pendant deux années, & les autres contribuables pendant trois années.

Ceux dont les privileges ont été révoqués, qui transferent leur domicile dans des villes franches, abonnées ou tarifiées, ſont compris pendant dix ans dans le rôle du lieu où ils avoient auparavant leur domicile.

Les habitans qui veulent être impoſés dans le lieu de leur réſidence pour tout ce qu'ils poſſedent ou exploitent en diverſes paroiſſes, doivent en donner leur déclaration au greffe de l'élection avant le premier Septembre de chaque année.

Les rôles ſont écrits ſur papier timbré avec une marge ſuffiſante pour y écrire les payemens.

Auſſi-tôt que le rôle eſt fait, les collecteurs doivent le porter avec le double d'icelui à l'officier de l'élection qui a la paroiſſe dans ſon département, pour être par lui vérifié & rendu exécutoire.

Lorſqu'il eſt ainſi vérifié, il doit être lu par les collecteurs à la porte de l'égliſe, à l'iſſue de la meſſe paroiſſiale, le premier dimanche ou jour de fête ſuivant.

Ceux qui étant cottiſés à l'ordinaire, ſe prétendent ſurchargés, doivent ſe pourvoir devant les officiers de l'élection; mais le rôle eſt toujours exécutoire par proviſion. *Voyez le gloſſaire de* du Cange & *celui de* Lauriere au mot *taille*, *le code & le mémorial alphabétique des tailles*, & les *mots* AIDES, COLLECTEURS, COTTE, SURTAUX. (*A*)

TAILLE ABONNÉE, eſt celle qui eſt fixée pour toujours à une certaine ſomme.

L'abonnement eſt ou général pour une province, ou particulier pour une ville, bourg ou village.

Ces abonnemens ſe font en conſidération de la finance qui a été payée au roi pour l'obtenir.

Il y a des *tailles* ſeigneuriales qui ont été abonnées de même avec les ſeigneurs.

Pour l'abonnement de la *taille* royale on obtient des lettres en la grande chancellerie, par leſquelles, pour les cauſes qui y ſont exprimées, ſa majeſté décharge un tel pays ou un tel lieu de toutes *tailles* moyennant la ſomme de.... qui ſera payée par chacun an, au moyen de quoi, dans les commiſſions qui ſont adreſſées pour faire le département des *tailles*, il eſt dit qu'un tel pays ou lieu ne ſera taxé qu'à la ſomme de.... pour ſon abonnement. (*A*)

TAILLE ABOURNÉE, eſt la même que *taille abonnée* ou *jugée*. (*A*)

TAILLE ANNUELLE, eſt celle qui ſe leve chaque année, à la différence de certaines *tailles* ſeigneuriales qui ne ſe levent qu'en certain cas & extraordinairement. *Voyez* TAILLE AUX QUATRE CAS. (*A*)

TAILLE ÈS CAS ACCOUTUMÉS, c'eſt la *taille* ſeigneuriale dûe dans les cas déterminés par la coutume ou par les titres du ſeigneur. *Voyez* TAILLE SEIGNEURIALE & TAILLE AUX QUATRE CAS. (*A*)

TAILLE ÈS CAS IMPERIAUX, étoit celle que les dauphins de Viennois levoient, comme pluſieurs autres ſeigneurs en certains cas. On l'appelloit ainſi parce qu'apparemment les dauphins tiroient ce droit des empereurs, & on lui donnoit ce ſurnom pour la diſtinguer de la *taille* ſerve ou mortaille. *Voyez l'hiſt. de Dauphiné* par M. de Valbonay, *quatrieme diſcours ſur les finances*. (*A*)

TAILLE COMTALE, *tallia comitalis*, étoit une *taille* générale que les dauphins étoient en poſſeſſion de lever dans pluſieurs de leurs terres, comme dans celle de Beaumont, de la Mure d'Oyſans, de Vallouyſe, de Queras, d'Exille & d'Aulx; celle-ci étoit différente de l'ancienne *taille* ou mortaille, qui conſervoit encore quelques traces de la ſervitude. La recette s'en faiſoit ſur tous les corps de la châtellenie; elle étoit toujours réglée ſur le même pié. On voit dans un compte de 1336, qu'elle y eſt diſtinguée du ſubſide du ſeigneur, qui étoit apparemment le fouage. Cette *taille comtale* n'a pas été ſupprimée dans les lieux où elle étoit anciennement établie; elle fait encore partie de la dotation du monaſtere de Montfleury, lequel a conſervé les portions qui lui en furent cédées par le dauphin Humbert dans le tems de ſa fondation. *Voyez l'hiſtoire de Dauphiné* par M. de Valbonay, *quatrieme diſcours ſur les finances*. (*A*)

TAILLE COUTUMIERE, eſt celle qu'en vertu d'un ancien uſage on a accoutumé de percevoir en certains tems de l'année. Ces *tailles* ſont ainſi nommées dans pluſieurs anciennes chartes, notamment dans la charte de commune de la ville de Laon en 1128. Les termes ordinaires étoient à la Touſſaints, à Noël, à Pâque & à la St. Jean. Quelquefois la *taille* coutumiere ne ſe levoit que trois fois l'an, ſavoir en Août, Noël & Pâque. *Voyez la coutume de Bourbonnois, art.* 202.

TAILLE A DISCRÉTION, *voyez* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE DOMICILIAIRE, eſt la même choſe que *taille perſonnelle*; c'eſt celle que l'on paye au-lieu de ſon domicile. *Voyez* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, part.* 359. *col. I.*

TAILLE FRANCHE *ou* LIBRE, eſt une *taille* ſeigneuriale qui ne rend point la perſonne ſerve, quoiqu'elle ſoit impoſée ſur ſon chef. Cette *taille* franche

eſt

eſt dûe dans les cas portés par la coutume, ou fixés par l'uſage ou la convention par l'homme franc, ou tenant héritage en franchiſe à devoir d'argent. *Voy. la coutume de Bourbonnois, art.* 189. *celle de la Marche, art.* 69 *&* 132. & *les mots* MORTAILLE, TAILLE SERVE *&* TAILLE MORTAILLE.

TAILLE HAUT ET BAS, dans la coutume du duché de Bourgogne, eſt la *taille* aux quatre cas qui ſe leve ſur les taillables hauts & bas, c'eſt-à-dire tant ſur les vaſſaux & autres tenanciers libres, que ſur les ſerfs & main-mortables, *Voyez le ch. x. de cette coutume, art.* 97.

TAILLE JUGÉE *ou* ABONNÉE eſt la même choſe.

TAILLE JURÉE, étoit celle qui ſe payoit ſans enquérir de la valeur des biens des habitans, parce qu'elle étoit abonnée & jugée. Il en eſt fait mention ès arrêts de Paris du 26 Mai & 1 Juin 1403, & 3 Juillet 1406 & dernier Mai 1477. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *taille*.

TAILLE LIBRE, *ou* FRANCHE, *voyez ci-devant* TAILLE FRANCHE.

TAILLE A MERCI, *voyez ci-après* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE A MISÉRICORDE, *voyez ci après* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE MIXTE, eſt celle qui eſt partie perſonnelle, & partie réelle, c'eſt-à-dire qui eſt dûe par les perſonnes à proportion de leurs biens: dans tous les pays où la *taille* eſt proportionnelle, on peut dire qu'elle eſt mixte. *Voyez* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, p.* 362.

TAILLE MORTAILLE, *tributum mortalium*, eſt celle que le ſeigneur leve ſur ſes hommes de corps & de condition ſervile; ſavoir la *taille* une fois l'an, ſoit à la volonté du ſeigneur, ou ſelon quelque abonnement, & la *mortaille* ſe paye au décès ſeulement de l'homme ſerf ſur les biens par lui délaiſſés, ſoit qu'il ait des enfans ou non. (*A*)

TAILLES NÉGOCIALES, ſont des *tailles* extraordinaires qui ſont pour le général de la province, ou pour les lieux & les communautés particulieres. *Voy.* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, p.* 359.

TAILLE DU PAIN ET DU VIN, *tallia panis & vini*, étoit une levée qui ſe faiſoit ſur le pain & le vin en nature au profit du roi ou autre ſeigneur.

Suivant une charte de Philippe-Auguſte, de l'an 1215, pour la ville d'Orléans, il eſt dit que cette levée ſeroit faite depuis deux ans.

Louis VIII. accorda en 1225 aux chanoines de l'égliſe de Paris, que la taille du pain & du vin qui avoit coutume de ſe lever à Paris tous les trois ans, ſeroit levée par eux dans toute leur terre de Garlande, & dans le cloître St. Benoit, depuis le commencement des moiſſons, & depuis le commencement des vendanges juſqu'à la St. Martin d'hiver, & que depuis cette fête juſqu'à Pâques, le roi auroit ladite *taille*, excepté ſur les propres blés & vins des chanoines, & autres perſonnes privilégiées.

Le roi levoit néanmoins les *tailles* ſur les terres de certains ſeigneurs, & même de quelques égliſes, comme il paroît par une charte de Philippe le Hardi de l'an 1273, pour l'égliſe de St. Merry de Paris, laquelle charte porte que le roi aura dans toute la terre de cette égliſe & ſur ſes hôtes le droit de dan, le guet, la *taille*, hoſt & chevauchée, la *taille* du pain & du vin, *talliam panis & vini*, les meſures, la juſtice, *&c.*

Dans une délibération de la chambre des comptes de Paris, de vers l'an 1320, il eſt dit qu'il ſeroit à propos que le roi fît refondre tous les vieux tournois & pariſis qui étoient uſés, que le roi eſt tenu de les tenir en bon point, ou état, *car il en a la taille du pain & du vin de ſa terre, &c.* On voit par-là que cette *taille* étoit donnée au roi pour la fonte des monnoies. *Voyez le gloſſaire* de du Cange, au mot *tallia*, & Sauval *aux preuves, p.* 72. *&* 77. (*A*)

TAILLES PATRIMONIALES, on entendoit autrefois ſous ce nom les impoſitions qui ſe faiſoient pour les réparations des chemins, des ponts, des édifices publics & décorations. *Voyez* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, p.* 361.

TAILLE PERSONNELLE, eſt celle qui s'impoſe ſur les perſonnes à proportion de leurs facultés; elle eſt oppoſée à la *taille* réelle, qui eſt due par les biens, abſtraction faite de la qualité des perſonnes. La *taille* perſonnelle a lieu dans dix-ſept généralités. *Voy.* TAILLE RÉELLE.

TAILLE DE POURSUITE, eſt la *taille* ſerve qui ſe leve ſur le main-mortable en quelque lieu qu'il ſe tranſporte. *Voyez la coutume de Troies.*

TAILLE PROPORTIONNELLE, (*Finances.*) le beau rêve de l'abbé de St. Pierre ne s'accomplira-t-il jamais? Avant ſa mort la *taille proportionnelle* fut établie à Lizieux en 1717, & cet établiſſement tranſporta les habitans d'une telle joie, que les réjouiſſances publiques durerent pendant pluſieurs jours. Depuis toutes les paroiſſes du pays ſupplierent inſtamment que la même grace leur fût accordée. Diverſes villes préſenterent d'un vœu unanime des placets. Des raiſons qu'il ne nous appartient pas de deviner, firent rejetter ces demandes; tant il eſt difficile de faire un bien dont chacun diſcourt beaucoup plus pour paroître le vouloir, que dans le deſſein de le pratiquer! La ville de Lizieux vit même avec douleur diverſes atteintes données à une régie qui dans un ſeul jour rétabliſſoit l'aiſance & les conſommations. Un trait déciſif achevera de donner une idée des avantages que le roi en retireroit; l'impoſition de 1718, avec les arrérages des cinq années précédentes, fut acquittée dans douze mois, ſans frais ni diſcuſſion. Par un excès le plus capable peut-être de dégrader l'humanité, le bonheur commun fit des mécontens de tous ceux dont la proſpérité dépend de la miſere d'autrui. C'eſt alors que le peuple en gémiſſant s'écrie, ſi le Prince étoit ſervi comme nous l'aimons!

Depuis ce tems on a eſſayé d'introduire la même nature d'impoſition en diverſes provinces du royaume; mais elle n'a point réuſſi dans les campagnes, parce qu'on l'a dénaturée en voulant impoſer le fermier à raiſon de ſon induſtrie particuliere, au-lieu de l'impoſer uniquement à raiſon de l'occupation du fonds: dès-lors l'arbitraire continue ſes ravages, éteint toute émulation, & tient la culture dans l'état languiſſant où nous la voyons. C'étoit préciſément ſur cette répartition plus juſte des *tailles* que ſe fondoient les plus grandes eſpérances pour l'avenir; parce qu'on voyoit clairemeut qu'augmenter l'aiſance du peuple, c'eſt augmenter les revenus du prince. *Conſidérat. ſur les finances. Voyez* TAILLE. (*D. J.*)

TAILLE AUX QUATRE CAS, eſt une *taille* ſeigneuriale que dans certains lieux les ſeigneurs ont droit de lever ſur leurs hommes taillables en quatre cas différens.

On l'appelle *taille aux quatre cas*, parce qu'elle ſe leve communément dans quatre cas qui ſont les plus uſités; ſavoir, pour voyage d'outre-mer du ſeigneur, pour marier ſes filles, pour ſa rançon quand il eſt fait priſonnier, & pour faire ſon fils chevalier.

Quelques coutumes n'admettent que trois cas.

Dans les pays de droit écrit, cette *taille* eſt perçue en certains lieux dans ſept ou huit cas, ſelon que les ſeigneurs ont été plus ou moins attentifs à étendre ce droit par leurs fermiers. Les barons de Neuf-Châtel en Suiſſe la levoient dans un cinquieme cas; ſavoir, pour acheter de nouvelles terres.

En pays coutumier, ce droit ne ſe leve ordinairement qu'en vertu d'un titre; les coutumes qui l'admettent ſont celles d'Anjou & Maine, Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Lodunois, Poitou, Tours. Les trois premieres ne reconnoiſſent que trois cas, les autres en admettent quatre.

Dans la coutume de Bourgogne ce droit eſt appellé *aide*, en Normandie, *aide-chevel*; en Poitou & ailleurs, *loyaux-aides*; en Anjou & Maine *doublage*; en Bourbonnois, *quête* ou *taille aux quatre cas*, en Forez, *droit de muage*; en d'autres lieux, *droit de complaiſance, coutumes volontaires*.

L'origine de ce droit eſt fort ancienne. Quelques-uns la tirent des Romains, chez leſquels les cliens étoient obligés d'aider leurs patrons lorſque ceux-ci manquoient d'argent, & qu'il s'agiſſoit de ſe rédimer eux ou leurs fils de captivité, ou de marier leurs filles.

D'autres rapportent cet uſage au tems de l'inſtitution des fiefs.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'au commencement cette *taille* ne conſiſtoit qu'en dons & préſens volontaires que les vaſſaux & tenanciers faiſoient à leurs ſeigneurs dans des cas où il avoit beſoin de ſecours extraordinaires, que les ſeigneurs ont depuis tourné en obligation & en droit.

Cette *taille* extraordinaire eſt différente de la *taille* à volonté, à miſéricorde & à merci, qui ſont auſſi des *tailles* ſeigneuriales, mais qui ne ſe levent que ſur les ſerfs, à la différence de la *taille* aux quatre

cas,

cas, qui eſt auſſi dûe par les vaſſaux & autres tenanciers non main-mortables.

Le cas de chevalerie étoit autrefois lorſque l'on recevoit la ceinture ou le baudrier; préſentement c'eſt lorſque l'on reçoit le collier de l'ordre du Saint-Eſprit, qui eſt le premier ordre du roi.

Le cas de rançon n'a lieu que quand le ſeigneur eſt pris priſonnier portant les armes pour le ſervice du roi.

Quand les titres ne fixent pas la quotité de la *taille* aux quatre cas, l'uſage eſt de doubler les cens & rentes des emphitéotes, c'eſt pourquoi quelques coutumes appellent ce droit *doublage*.

Cette *taille* eſt différente de la *taille* à volonté, qui eſt annuelle & ordinaire.

Chaque ſeigneur ne peut la lever qu'une fois en ſa vie dans chacun des cas dont on a parlé; encore les voyages d'outre-mer n'ont-ils plus lieu, ni les cas de rançon, vû que le ſervice militaire ne ſe fait plus pour les fiefs, ſi ce n'eſt en cas de convocation du ban & de l'arriere-ban; mais dans ce cas même les priſonniers de guerre ne payent plus eux-mêmes leur rançon.

A l'égard du cas de mariage, quelques coutumes ne donnent la *taille* que pour le premier mariage de la fille aînée, d'autres pour le premier mariage de chaque fille.

Les coutumes qui admettent cette *taille* ſont celles de Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Anjou, Maine, Lodunois, Poitou, Tours; elles ne reconnoiſſent en général que quatre, cas, Anjou & Maine n'en admettent même que trois.

Dans les pays de droit écrit on en admet un plus grand nombre, ce qui dépend de la juriſprudence de chaque parlement.

En général la quotité de cette *taille*, & les cas où elle peut-être perçue, deſcendent des titres & de l'uſage, leſquels ne doivent point recevoir d'extenſion, ces droits étant peu favorables.

Ce droit eſt pourtant impreſcriptible parce qu'il eſt de pure faculté, à moins qu'il n'y eût eu refus & contradiction de la part du taillable, auquel cas la preſcription courroit ſeulement du jour de la contradiction. *Voyez* Cujas, *liv. II. de fundis*, *tit.* 7. Dolive, *liv. II. ch. vij.* Lapeirere, *let. T*, *n°*. 8. Deſpeiſſes, *tom. III. tit.* 6. *ſect.* 1. Salvaing, *des fiefs*, *ch. xljx*. (*A*)

TAILLE RAISONNABLE *ou* A VOLONTÉ RAISONNABLE. *Voyez* TAILLE A MERCI, A PLAISIR *&* A VOLONTÉ.

TAILLE RÉELLE, eſt celle qui eſt dûe par les héritages taillables, abſtraction faite de la qualité du propriétaire, ſoit qu'il ſoit noble ou non.

Les héritages ſujets à la *taille réelle* ſont les biens roturiers, il n'y a d'exempts que les héritages nobles.

Le clergé & la nobleſſe, & autres privilégiés, payent la *taille réelle* pour les héritages roturiers; elle eſt établie en Languedoc, Guyenne, Provence & Dauphiné.

TAILLE SERVE, eſt celle qui ne ſe leve que ſur les perſonnes de condition ſerve & qui les rend mortaillables ou mainmortables. *Voyez* MAINMORTE, MORTAILLE, TAILLE FRANCHE, *& les coutumes de Bourbonnois*, *art.* 189. *& la Marche*, *art.* 69. *&* 132.

TAILLE TARIFÉE, eſt la même choſe que la *taille* proportionnelle.

TAILLE A VOLONTÉ *ou* A DISCRETION, A MERCI *ou* A MISERICORDE, *ad beneplacitum*, c'eſt une *taille* ſerve que le ſeigneur leve annuellement ſur ſes hommes; on l'appelle *taille à volonté*, non pas que le ſeigneur ſoit le maître de la lever autant de fois que bon lui ſemble, mais parce que dans l'origine le ſeigneur faiſoit ſon rôle auſſi fort & auſſi léger qu'il le vouloit; préſentement il ſe fait *arbitrio boni viri*, & ſelon la poſſibilité. *Voyez* la Peyrere, *lettre T. n.* 8.

L'hiſtorique de cette impoſition eſt court, mais les réflexions ſur la nature de la choſe ſont importantes.

Les états généraux de France, dit M. de Voltaire, ou plutôt la partie de la France qui combattoit pour ſon roi Charles VII. contre l'uſurpateur Henri V. accorda généreuſement à ſon maître une *taille* générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la diſette, dans le tems même où l'on craignoit de laiſſer les terres ſans culture. Les rois auparavant vivoient de leurs domaines, mais il ne reſtoit preſque plus de domaines à Charles VII. & ſans les braves guerriers qui ſe ſacrifierent pour lui & pour la patrie, ſans le connétable de Richemont qui le maîtriſoit, mais qui le ſervoit à ſes dépens, il étoit perdu.

Bientôt après les cultivateurs qui avoient payé auparavant des *tailles* à leurs ſeigneurs dont ils avoient été ſerfs, payerent ce tribut au roi ſeul dont ils furent ſujets. Ce n'eſt pas que, ſuivant pluſieurs auteurs, les peuples n'euſſent payé une *taille* dès le tems de ſaint Louis, mais ils le firent pour ſe délivrer des gens de guerre, & ils ne la payerent que pendant un tems; au-lieu que depuis Charles VII. la *taille* devint perpétuelle, elle fut ſubſtituée au profit apparent que le roi faiſoit dans le changement des monnoies.

Louis XI. augmenta les *tailles* de trois millions, & leva pendant vingt ans quatre millions ſept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt trois millions d'aujourd'hui, au-lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille livres.

Les guerres ſous Louis XII. & François I. augmenterent les *tailles*, mais pluſieurs habitans de la campagne ne pouvant les payer, vinrent ſe réfugier à Paris, ce qui fut la cauſe de ſon accroiſſement & du dommage des terres.

Ce fut bien pis ſous Henri III. en 1581, car les *tailles* avoient augmenté depuis le dernier regne d'environ vingt millions.

En 1683 les *tailles* montoient à trente-cinq millions de livres, ou douze cens quatre-vingt-ſeize mille deux cens quatre-vingt-ſeize marcs d'argent, ce qui fait ſept pour cent de la maſſe de l'argent qui exiſtoit alors. Aujourd'hui, c'eſt-à-dire avant les guerres de 1754, les recettes générales de la *taille* & de la capitation, étoient eſtimées à ſoixante & douze millions de livres, ou quatorze cens quarante mille marcs d'argent, ce qui fait environ ſix pour cent de la maſſe de l'argent. Il paroît d'abord que la charge des campagnes de France eſt moins peſante qu'alors, proportionnellement à nos richeſſes; mais il faut obſerver que la conſommation eſt beaucoup moindre, qu'il y a beaucoup moins de beſtiaux dans les campagnes, & que le froment vaut moins de moitié; au lieu qu'il auroit dû augmenter de moitié. Mais paſſons à quelques réflexions ſur l'impôt en lui-même; je les tirerai de nos écrivains ſur cette matiere.

M. de Sully regardoit l'impôt de la *taille* comme violent & vicieux de ſa nature, principalement dans les endroits où la *taille* n'eſt pas réelle. Une expérience conſtante lui avoit prouvé qu'il nuit à la perception de tous les autres ſubſides, & que les campagnes avoient toujours dépéri à meſure que les *tailles* s'étoient accrues. En effet, dès qu'il y entre de l'arbitraire, le laboureur eſt privé de l'eſpérance d'une propriété, il ſe décourage; loin d'augmenter ſa culture il la néglige pour peu que le fardeau s'appeſantiſſe. Les choſes ſont réduites à ce point parmi les taillables de l'ordre du peuple, que celui qui s'enrichit n'oſe conſommer, & dès-lors il prive les terres du produit naturel qu'il voudroit leur fournir juſqu'à ce qu'il ſoit devenu aſſez riche pour ne rien payer du-tout. Cet étrange paradoxe eſt parmi nous une vérité que les privileges ont rendu commune.

L'abus des privileges eſt ancien; ſans ceſſe attaqué, quelquefois aneanti, toujours reſſuſcité peu de tems après, il aura une durée égale à celle des beſoins attachés au maintien d'un grand état, au deſir naturel de ſe ſouſtraire aux contributions, & plus encore aux gênes & à l'aviliſſement. Les privileges ſont donc onéreux à l'état, mais l'expérience de tant de ſiecles devroit prouver qu'ils ſont enfantés par le vice de l'impôt, & qu'ils ſont faits pour marcher enſemble.

Un premier préſident de la cour des aides, M. Chevalier, a autrefois propoſé de rendre la *taille* réelle ſur les biens. Par cette réforme le laboureur eût été véritablement ſoulagé; ce nombre énorme d'élus & officiers qui vivent à ſes dépens devenoit inutile; les frais des exécutions étoient épargnés; enfin le roi étoit plus ponctuellement payé. Malgré tant d'avantages, l'avis n'eut que trois voix. Ce fait eſt facile à expliquer; l'aſſemblée étoit compoſée d'eccléſiaſtiques, de gentilshommes, de gens de robe, tous riches propriétaires de terres, & qui n'en connoiſſant pas le véritable intérêt, craignirent de ſe trouver garans de l'impoſition du laboureur, comme ſi cette impoſition leur étoit étrangere. N'eſt-ce pas en déduction du prix de la ferme, & de la ſolidité des fermiers, que ſe payent les contributions arbitraires? La conſommation des cultivateurs à leur

aiſe ne retourneroit-elle pas immédiatement au propriétaire des terres? Ce que la rigueur de l'impôt & la miſere du cultivateur font perdre à la culture, n'eſt-il pas une perte réelle & irréparable ſur leur propriété?

Les ſimples lumieres de la raiſon naturelle développent d'ailleurs les avantages de cette *taille* réelle, & il ſuffit d'avoir des entrailles pour deſirer que ſon établiſſement fût général, ou du-moins qu'on mît en pratique quelque expédient d'une exécution plus ſimple & plus courte, pour le ſoulagement des peuples.

Il y auroit beaucoup de réflexions à faire ſur l'impoſition de la *taille*. Eſt-il rien de plus effrayant, par exemple, que ce droit de ſuite pendant dix ans ſur les taillables qui tranſportent leur domicile dans une ville franche, où ils payent la capitation, les entrées, les octrois, & autres droits preſque équivalens à la *taille*? Un malheureux journalier qui ne poſſede aucun fonds dans une paroiſſe, qui manque de travail, ne peut aller dans une autre où il trouve de quoi ſubſiſter ſans payer la *taille* en deux endroits pendant deux ans, & pendant trois s'il paſſe dans une troiſieme élection. J'entends déjà les gens de loi me dire, que c'eſt une ſuite de la loi qui attachoit les ſerfs à la terre. Je pourrois répondre, que tous les taillables ne ſont pas, à beaucoup près, iſſus de ſerfs; mais ſans ſonder l'obſcurité barbare de ces tems-là, il s'agit de ſavoir ſi l'uſage eſt bon ou mauvais, & non pas de connoître ſon origine. Les rois trouverent avantageux pour eux & pour leur état d'abolir les ſervitudes, & comme l'expérience a juſtifié leur ſage politique, il ne faut plus raiſonner d'après les principes de ſervitude. (*D. J.*)

Taille, ſ. f. *terme de Chirurgie*, c'eſt opération de la lithotomie, par laquelle on tire la pierre de la veſſie. *Voyez* Calcul.

Cette opération eſt une des plus anciennes de la Chirurgie; on voit par le ſerment d'Hippocrate qu'on la pratiquoit de ſon tems, mais on ignore abſolument la maniere dont elle ſe faiſoit. Aucun auteur n'en a parlé depuis lui juſqu'à *Celſe*, qui donne une deſcription exacte de cette operation. L'uſage s'en perdit dans les ſiecles ſuivans; & au commencement du ſeizieme, il n'y avoit perſonne qui oſât la pratiquer, du-moins ſur les grands ſujets. Les veſtiges que l'ancienne Chirurgie a laiſſés de l'opération de la *taille* ne ſont que les traces d'une timidité ignorante: la plûpart de ceux qui avoient la pierre, ne trouvoient aucun ſoulagement: les enfans pouvoient eſpérer quelque reſſource juſqu'à l'âge de quatorze ans; après cet âge, l'art étoit ſtérile pour eux.

C'eſt en France qu'on a d'abord tenté d'étendre ce ſecours ſur tous les âges; les tentatives effrayerent; les préjugés des anciens médecins les rendoient ſuſpectes. Selon Hippocrate, les plaies de la veſſie étoient mortelles. Germain Collot mépriſa enfin cette fauſſe opinion; pour tirer la pierre, il imagina une opération nouvelle. Ce cas eſt célebre dans notre hiſtoire. *Voyez l'hiſtoire de Louis XI. par* Varillas, *page* 340. Un archer de Bagnolet (d'autres diſent *un franc-archier de Meudon*) étoit condamné à mort; heureuſement pour lui, il avoit une maladie dangereuſe. Le détail n'en eſt pas bien connu; l'ignorance des tems l'a obſcurci; la deſcription qu'en ont donnée les hiſtoriens, eſt confuſe & contradictoire: on y entrevoit ſeulement que ce miſerable avoit la pierre. Mezeray aſſure ſans fondement que cette pierre étoit dans les reins; il paroît évident qu'elle étoit dans la veſſie. Quoi qu'il en ſoit, il ne dut la vie qu'à ſa pierre. L'opération qui pouvoit le délivrer de ſes maux, fit la ſeule punition des crimes qu'il avoit commis: c'étoit un eſſai qui paroiſſoit cruel; on ne voulut pas même y ſoumettre ce miſérable par la violence; on le lui propoſa comme à un homme libre, & il le choiſit. Germain Collot tenta l'opération avec une hardieſſe éclairée, & le malade fut parfaitement rétabli en quinze jours. *Voy. les recherches hiſtoriques ſur l'origine, ſur les divers états, & ſur les progrès de la Chirurgie en France*, Paris 1744. La plus ancienne des méthodes connues de faire l'opération de la *taille* eſt celle de Celſe, à laquelle on a donné le nom de *petit appareil*. Voici la maniere d'y procéder.

Méthode de Celſe ou *petit appareil*. Un homme robuſte & entendu, dit cet auteur, *lib. VII. c. xxvj.* s'aſſied ſur un ſiege élevé, & ayant couché l'enfant ſur le dos, lui met d'abord ſes cuiſſes ſur les genoux; enſuite lui ayant plié les jambes, il les lui fait écarter avec ſoin, lui place les mains ſur ſes jarrets, les lui fait étendre de toutes ſes forces, & en même tems les aſſujettit lui-même en cette ſituation; ſi néanmoins le malade eſt trop vigoureux pour être contenu par une ſeule perſonne, deux hommes robuſtes s'aſſeyent ſur deux ſieges joints enſemble, & tellement attachés qu'ils ne puiſſent s'écarter. Alors le malade eſt ſitué de la même maniere que je viens de le dire, ſur les genoux de ces deux hommes, dont l'un lui écarte la jambe gauche, & l'autre la droite, ſelon qu'ils ſont placés, tandis que lui-même embraſſe fortement ſes jarrêts.

Mais ſoit qu'il n'y ait qu'un homme qui tienne le malade, ou que deux faſſent cette même fonction, les épaules du malade ſont ſoutenues par leur poitrine, ce qui fait que la partie d'entre les îles qui eſt au-deſſus du pubis eſt tendue ſans aucune ride, & que la veſſie occupant pour-lors un moindre eſpace, on peut ſaiſir la pierre avec plus de facilité; de plus, on place encore à droite & à gauche deux hommes vigoureux, qui ſoutiennent & empêchent de chanceler celui ou ceux qui tiennent l'enfant. Enſuite l'opérateur, de qui les ongles ſont bien coupés, introduit dans l'anus du malade le plus doucement qu'il lui eſt poſſible l'index & le doigt du milieu de la main gauche, après les avoir trempés dans l'huile, tandis qu'il applique légerement les doigts de la main droite ſur la région hypogaſtrique, de peur que les doigts venant à heurter violemment la pierre, la veſſie ne ſe trouvât bleſſée. Mais il ne s'agit pas ici, comme dans la plûpart des autres opérations, de travailler avec promptitude, il faut principalement s'attacher à opérer avec ſûreté; car lorſque la veſſie eſt une fois bleſſée, il s'enſuit ſouvent des tiraillemens & diſtenſions des nerfs qui mettent les malades en danger de mort. D'abord il faut chercher la pierre vers le col de la veſſie; & lorſqu'elle s'y trouve, l'opération en eſt moins laborieuſe. C'eſt ce qui m'a fait dire qu'il ne falloit en venir à l'opération, que lorſqu'on eſt aſſuré par des ſignes certains que la pierre eſt ainſi placée; mais ſi la pierre ne ſe trouve pas vers le col de la veſſie, ou qu'elle ſoit placée plus avant, il faut d'un côté paſſer les doigts de la main gauche juſqu'au fond de la veſſie, tandis que la main droite continue d'appuyer ſur l'hypogaſtre juſqu'à ce que la pierre y ſoit parvenue. La pierre une fois trouvée, ce qui ne peut manquer d'arriver en ſuivant la méthode preſcrite, il faut la faire deſcendre avec d'autant plus de précaution, qu'elle eſt plus ou moins petite, ou plus ou moins polie, de peur qu'elle n'échappe, & qu'on ne ſoit obligé de trop fatiguer la veſſie; c'eſt pourquoi la main droite poſée au-delà de la pierre s'oppoſe toujours à ſon retour en arriere, pendant que les deux doigts de la main gauche la pouſſent en en-bas, juſqu'à ce qu'elle ſoit arrivée au col de la veſſie, vers lequel, ſi la pierre eſt de figure oblongue, elle doit être pouſſée, de façon qu'elle ne ſorte point par l'une de ſes extrémités; ſi elle eſt plate, de maniere qu'elle ſorte tranſverſalement; la quarrée doit être placée ſur deux de ſes angles, & celle qui eſt plus groſſe par un de ſes bouts, doit ſortir par celle de ſes extrémités qui eſt la moins conſidérable; à l'égard de la pierre de figure ronde, on ſait qu'il importe peu de quelle maniere elle ſe préſente; ſi néanmoins elle ſe trouvoit plus polie par une de ſes parties, cette partie la plus liſſe doit paſſer la premiere.

Lorſque la pierre eſt une fois deſcendue au col de la veſſie, il faut faire à la peau vers l'anus une inciſion en forme de croiſſant qui pénetre juſqu'au col de la veſſie, & dont les extrémités regardent un peu les cuiſſes; enſuite il faut encore faire dans la partie la plus étroite de cette premiere ouverture & ſous la peau une ſeconde inciſion tranſverſale qui ouvre le col de la veſſie, juſqu'à ce que le conduit de l'urine ſoit aſſez dilaté, pour que la grandeur de la plaie ſurpaſſe celle de la pierre, car ceux qui par la crainte de la fiſtule, que les Grecs appellent ἰυρομυίδα, ne font qu'une petite ouverture, tombent, & même avec plus de danger, dans l'inconvénient qu'ils prétendent éviter, parce que la pierre venant à être tirée avec violence, elle ſe fait elle-même le chemin qu'on ne lui a pas fait ſuffiſant, & il y a même d'autant plus à craindre, ſuivant la figure & les aſperités de la pierre: de-là peuvent naître en effet des hémorragies & des tiraillemens & divulſions dans les nerfs; & ſi le malade eſt aſſez heureux pour échapper à la mort, il

lui reſte une fiſtule qui eſt beaucoup plus conſidérable par le déchirement du col, qu'elle ne l'auroit été ſi on y avoit fait une inciſion ſuffiſante.

L'ouverture une fois faite, on découvre la pierre dont le corps & la figure ſont ſouvent très-différens; c'eſt pourquoi ſi elle eſt petite, on la pouſſe d'un côté avec les doigts, tandis qu'on l'attire de l'autre. Mais ſi elle ſe trouve d'un volume conſidérable, il faut introduire par-deſſus la partie ſupérieure un crochet fait exprès pour cela: ce crochet eſt mince en ſon extrémité, & figuré en eſpece de demi-cercle, applati & mouſſe, poli du côté qui touche les parois de la plaie, & inégal de celui qui ſaiſit la pierre: dès qu'on l'a introduit, il faut l'incliner à droite & à gauche pour mieux ſaiſir la pierre & s'en rendre le maître, parce que dans le même inſtant qu'on l'a bien ſaiſie, on penche auſſi-tôt le crochet: il eſt néceſſaire de prendre toutes ces précautions, de peur qu'en voulant retirer le crochet, la pierre ne s'échappe au-dedans, & que l'inſtrument ne heurte contre les levres de la plaie, ce qui ſeroit cauſe des inconvéniens dont j'ai déja parlé.

Quand on eſt ſûr qu'on tient ſuffiſamment la pierre, il faut faire preſque en même tems trois mouvemens, deux ſur les côtés & un en-devant, mais les faire doucement, de façon que la pierre ſoit d'abord amenée peu-à-peu en-devant; enſuite il faut élever l'extrémité du crochet, afin que l'inſtrument ſoit plus engagé ſous la pierre, & la faſſe ſortir avec plus de facilité; que s'il arrive qu'on ne puiſſe pas ſaiſir commodément la pierre par ſa partie ſupérieure, on la prendra par ſa partie latérale, ſi on y trouve plus de facilité; voilà la maniere la plus ſimple de faire l'opération.

Celſe dit plus loin, que Mege imagina un inſtrument droit, dont le dos étoit large, le tranchant demi-circulaire & bien affilé; il le prenoit entre l'index & le doigt du milieu, en mettant le pouce par-deſſus, & le conduiſoit de façon qu'il coupoit d'un ſeul coup tout ce qui faiſoit ſaillie ſur la pierre.

Telle eſt la deſcription que Celſe fait de la lithotomie. Tous les auteurs qui l'ont ſuivi, n'ont preſque fait que le copier. Gui de Chauliac donna aſſez de réputation à cette méthode, pour qu'elle en prît le nom; & c'eſt à elle que l'art a été borné juſqu'au commencement du xvj. ſiecle. Elle ne peut être pratiquée que ſur des petits ſujets, & la chirurgie étoit abſolument ſans reſſource pour les grands, à-moins que la pierre ne fût engagée dans le col de la veſſie; car hors cette circonſtance, il n'eſt pas poſſible d'atteindre la pierre avec les doigts, & de la fixer au périnée.

C'eſt cette opération à laquelle on à donné depuis le nom de *petit appareil*. On appelle encore ainſi l'inciſion qu'on fait ſur la pierre engagée dans l'uretre. Pour la pratiquer on tire un peu la peau de côté; on inciſe la peau, & le canal de l'uretre dans toute l'étendue de la pierre; on la tire avec le bout d'une ſonde, ou une petite curette. La peau reprenant ſa ſituation naturelle, couvre l'ouverture qu'on a faite à l'uretre, & empêche que l'urine ne ſorte par la plaie, qui très-ſouvent eſt guerie en vingt-quatre heures

Du grand appareil. La méthode de Celſe étoit une méthode imparfaite à pluſieurs égards: les grands ſujets attaqués de la pierre étoient abandonnés aux tourmens & au déſeſpoir. Le petit appareil étoit la reſſource des ſeuls enfans; encore cette opération ſe faiſoit ridiculement. Gui de Chauliac preſcrivoit la précaution de faire ſauter le malade, pour que la pierre ſe précipitât vers les parties inférieures. On fouilloit ſans lumiere dans la veſſie, on n'avoit aucun égard à la ſtructure & à la poſition des parties que le fer intéreſſoit. Enfin on chercha des regles pour conduire les inſtrumens avec certitude; Germain Collot tenta le premier une opération nouvelle qu'il imagina. Cette tentative entrepriſe avec une hardieſſe éclairée, donna les plus grandes eſpérances; le malade qui en fut le ſujet fut parfaitement gueri en moins de 15 jours, comme nous l'avons dit au commencement de cet article.

Cette opération, malgré de ſi heureux commencemens, eſt reſtée long-tems dans l'oubli. Jean des Romains rechercha la route qu'on pouvoit ouvrir à la pierre, & enfin par ſes travaux l'art de la tirer dans tous les âges devint un art éclairé. Marianus Sanctus ſon diſciple, publia cette méthode en 1524. Elle a ſouffert en différens tems & chez différentes nations des changemens notables en pluſieurs points, & principalement dans l'uſage des inſtrumens.

Pour la pratiquer, on fait ſituer le malade convenablement. *Voyez* Liens. On lui paſſe un cacheter dans la veſſie, ſur lequel on fait avec un lithotome à lancette, une inciſion commune à la peau & à l'uretre, avec les précautions que nous avons preſcrites en parlant de l'opération de la boutonniere; laquelle ne differe point de l'ancienne méthode de faire le grand appareil pour l'extraction de la pierre.

Les bornes de cette inciſion expoſoient les malades, pour peu que leurs pierres euſſent de volume, à des contuſions & à des déchiremens dont les ſuites étoient preſque toujours fâcheuſes; après l'inciſion, on mettoit le conducteur mâle dans la cannelure de la ſonde, & on le pouſſoit juſque dans la veſſie. On gliſſoit un dilatatoire ſur le conducteur, afin d'écarter tout le paſſage, on retiroit le dilatatoire pour placer le conducteur femelle, & à la faveur de ces deux inſtrumens on portoit une tenette dans la veſſie pour tirer la pierre.

Toutes ces précautions ne mettoient point à l'abri du déchirement & de la contuſion du col de la veſſie. On ſentit la néceſſité d'étendre davantage l'ouverture vers cette partie. C'eſt cette coupe à laquelle on a donné le nom de *coup de maître:* elle a donné lieu à la variation des lithotomes, comme nous l'avons expliqué à cet article. *Voyez* Lithotome.

M. Maréchal a ſupprimé le dilatatoire; il ſuppléa à ſon uſage par l'écartement des branches de la tenette, lorſqu'elle eſt introduite dans la veſſie. Il trouva de même qu'il étoit moins embarraſſant de ſe ſervir du gorgeret que des conducteurs, & il abandonna totalement ceux-ci. *Voyez* Gorgeret.

Quelque perfection qu'on ait tâché de donner à cette opération, elle a des défauts eſſentiels: la diviſion forcée d'une portion de l'uretre, du col de la veſſie, & de ſon orifice, la contuſion des proſtates, leur ſéparation du col de la veſſie, comme ſi elles euſſent été diſſéquées, ſont des marques du délabrement qui ſuit néceſſairement cette opération. Si la pierre eſt groſſe, & que le malade ait eu le bonheur d'échapper aux accidens primitifs de l'opération, il reſte le plus ſouvent incommodé d'une incontinence d'urine, & ſouvent de fiſtules. La conſidération de ces inconvéniens & du danger abſolu de cette méthode, a fait recouvrir au haut appareil, ou taille hypogaſtrique, opération au moyen de laquelle on tire la pierre hors de la veſſie par une incition que l'on fait à ſon fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au-deſſus de l'os pubis. On doit cette méthode à Franco, chirurgien provençal. *Voyez* Haut appareil.

Corrections du grand appareil, connu ſous le nom d'appareil latéral. Le grand appareil, tel que nous l'avons décrit, conſiſte à faire une inciſion au périnée parallellement & à côté du raphé: cette inciſion, comme nous l'avons dit, a été étendue inférieurement du côté du col de la veſſie par une coupe interne. Pour la faire cette coupe interne, ſans riſque de couper le rectum, on a diminué la largeur du lithotome, on l'a même échancré, pour que le tranchant ſupérieur pût gliſſer dans la cannelure de la ſonde, en s'ajuſtant à ſa convexité. *Voyez* Lithotome. Toutes ces précautions, & l'attention tant recommandée de ne point faire violemment l'extraction de la pierre, & d'en préparer le paſſage par des dilatations lentes au moyen de l'écartement des branches des tenettes, précédé de l'introduction du doigt trempé dans l'huile roſat tiede, & coulé dans la gouttiere du gorgeret, toutes ces précautions & ces attentions ne mettent point à l'abri des accidens que nous avons rapportés. Il n'eſt pas poſſible d'ouvrir à toutes les pierres un paſſage qui leur ſoit proportionné, & l'on ne peut éviter un délabrement fâcheux, pour peu que la pierre ait de volume, parce qu'on eſt obligé de la tirer par la partie la plus étroite de l'angle que forment les os pubis par leur réunion. On eſt même fort borné pour l'inciſion des tégumens; on ne peut la porter en-bas à cauſe du rectum; & ſi on coupe trop haut, la peau des bourſes qu'on a été obligé de tirer vers l'os pubis, ſe remettant dans ſa ſituation naturelle, recouvre toute la partie ſupérieure de l'inciſion de l'uretre, ce qui donne lieu à l'infiltration de l'urine & de la matiere de la ſuppuration dans le tiſſu graiſſeux du ſcrotum, ſource des abſcès qui ſurviennent fréquemment à cette méthode, & dont on accuſe, ſouvent mal-à-propos, celui qui a trouſſé les bourſes.

On évite ces inconvéniens en faiſant une inciſion oblique qui commence un peu au-deſſus de l'endroit où finit celle du grand appareil décrit, & qui ſe porte vers la tubéroſite de l'iſchion. C'eſt à cette coupe oblique & plus inférieure que celle du grand appareil ordinaire, que les modernes ont donné le nom d'*appareil latéral*. Mais doit-on donner ce nom à une méthode qui ne permet l'entrée de la veſſie qu'en ouvrant l'uretre & le col de cet organe? La taille de frere Jacques n'étoit que le grand appareil; ſon peu de lumieres en anatomie, ſur-tout dans les premiers tems, permet de croire qu'il n'étoit que l'imitateur d'un homme plus éclairé que lui, à qui il avoit vu pratiquer cette opération qu'on croyoit nouvelle. On lit dans Fabricius Hildanus, *lib. de lithotom. veſicæ*, que l'inciſion de la *taille* au grand appareil ſe doit faire obliquement, *ab oſſe pubis verſus coxam ſiniſtram*, La pratique de notre opération au grand appareil étoit défectueuſe, c'étoit un des effets de la décadence de la chirurgie par l'état d'aviliſſement où elle avoit été plongée quarante ans auparavant que frere Jacques ſe fît connoître en France. *Voyez* le *mot* CHIRURGIEN.

De l'opération de frere Jacques. Frere Jacques étoit une eſpece de moine originaire de Franche-Comté, qui vint à Paris en 1697. Il s'annonça comme poſſeſſeur d'un nouveau ſecret pour la guériſon de la pierre. Il fit voir aux magiſtrats une quantité de certificats qui atteſtoient ſon adreſſe à opérer. Il obtint la permiſſion de faire des eſſais de ſa méthode à l'hotel-Dieu ſur des cadavres, ſous les yeux des chirurgiens & des médecins de cet hôpital. M. Mery, qui en étoit alors chirurgien major, fut pareillement chargé par M. le premier préſident d'examiner les épreuves de frere Jacques, & de lui en faire ſon rapport.

M. Mery dit que „ frere Jacques ayant introduit
„ dans la veſſie une ſonde ſolide, exactement ronde,
„ ſans rainure, & d'une figure différente de celles
„ des ſondes dont ſe ſervent ceux qui taillent ſui-
„ vant l'ancienne méthode, il prit un biſtouri ſem-
„ blable à ceux dont on ſe ſert ordinairement, mais
„ plus long, avec lequel il fit une inciſion au côté
„ gauche & interne de la tubéroſité de l'iſchium, &
„ coupant obliquement de bas en haut, en profon-
„ dant, il trancha tout ce qui ſe trouva de parties
„ depuis la tubéroſité de l'iſchium juſqu'à ſa ſonde
„ qu'il ne retira point. Son inciſion étant faite, il
„ pouſſa ſon doigt, par la plaie, dans la veſſie,
„ pour reconnoître la pierre. Et après avoir remar-
„ qué ſa ſituation, il introduiſit dans la veſſie un inſ-
„ trument (qui avoit à-peu-près la figure d'un fer à
„ polir de relieur) pour dilater la plaie, & rendre
„ par ce moyen la ſortie de la pierre plus facile ſur
„ ce dilatatoire qu'il appelloit ſon *conducteur*, il
„ pouſſa une tenette dans la veſſie, & retira auſſi-
„ tôt ce conducteur; & après avoir cherché & char-
„ gé la pierre, il retira la ſonde de l'uretre, & en-
„ ſuite ſa tenette avec la pierre de la veſſie par la
„ plaie, ce qu'il fit avec beaucoup de facilité, quoi-
„ que la pierre fût à-peu-près de la groſſeur d'un
„ œuf de poule.

„ Cette opération étant faite, je diſſéquai, conti-
„ nue M. Méry, en préſence de MM. les médecins
„ & chirurgiens de l'hôtel-Dieu, les parties qui
„ avoient été coupées. Par la diſſection que j'en fis,
„ & en les comparant avec les mêmes parties oppo-
„ ſées que je diſſéquai auſſi, nous remarquâmes que
„ frere Jacques avoit d'abord coupé des graiſſes en-
„ viron un pouce & demi d'épaiſſeur, qu'il avoit en-
„ ſuite conduit ſon ſcalpel entre le muſcle érecteur
„ & accélérateur gauche ſans les bleſſer, & qu'il
„ avoit enfin coupé le col de la veſſie dans toute ſa
„ longueur par le côté, à environ demi-pouce du
„ corps même de la veſſie.

Sur ce rapport on permit à frere Jacques de faire ſon opération ſur les vivans. Il tailla environ cinquante perſonnes; mais le ſuccès ne répondit pas à ce qu'on en attendoit; on fit de nouveau l'examen des parties bleſſées, & on reconnut que les unes étoient tantôt intéreſſées, & tantôt les autres, en ſorte qu'on peut dire de frere Jacques qu'il n'avoit point de méthode; car une méthode de tailler doit être une maniere de tailler ſuivant une regle toujours conſtante, au moyen de laquelle on entame les mêmes parties toutes les fois. Ce ſont les termes de M. Morand, dans ſes *Recherches ſur l'opération latérale* inſérées dans les *Mém. de l'ac. royale des Scienc. ann.* 1731. Frere Jacques n'avoit donc point de méthode: il entamoit la veſſie, tantôt dans ſon col tantôt dans ſon corps; il ſéparoit quelquefois le col du corps; ſouvent il traverſoit la veſſie, & l'ouvroit en deux endroits; enfin il intéreſſoit l'inteſtin rectum qui ne doit point être touché dans cette opération, *&c.*

M. Méry publia en 1700 un traité ſous le titre d'*Obſervations ſur la maniere de* tailler *dans les deux ſexes pour l'extraction de la pierre*, pratiquée par frere Jacques. L'auteur releve vivement toutes les fautes commiſes par le nouveau lithotomiſte, en donnant des louanges à ſa fermeté inébranlable dans l'opération.

Frere Jacques profita de la critique de M. Mery & des conſeils qui lui furent donnés par MM. Fagon & Felix, premiers médecin & chirurgien du roi. La principale cauſe des déſordres de l'opération venoit du défaut de guide. Frere Jacques opéroit ſur une ſonde cylindrique; mais lorſqu'il eut fait uſage de la ſonde cannelée, il pratiqua ſon opération avec beaucoup de ſuccès. On a de lui un écrit intitulé, *Nouvelle méthode de tailler*, munie des approbations des médecins & des chirurgiens de la cour, qui lui virent faire à Verſailles trente-huit opérations ſans perdre un ſeul de ſes malades. Frere Jacques y reproche à MM. Mery & Saviard de l'avoir décrié comme ſectateur d'un nommé *Raulx* qui étoit un fripon, de n'avoir pas aſſez examiné par eux-mêmes, & d'avoir écrit contre lui ſur des ouï-dires, par plaiſir de blâmer l'opérateur & l'opération.

M. Raw, fameux profeſſeur en Anatomie & en Chirurgie à Leyde, vit opérer frere Jacques, & pratiqua enſuite l'opération de la *taille* avec un ſuccès étonnant; mais il ne publia rien là-deſſus. M. Albinus a donné un détail circonſtancié de tout ce qui regarde l'opération de M. Raw ſon prédéceſſeur. Il prétend qu'il avoit perfectionné la *taille* du frere Jacques, & qu'il coupoit le corps même de la veſſie au-delà des proſtates. Mais en ſuivant la deſcription de M. Albinus, & ſe ſervant de la ſonde de M. Raw, on voit qu'il eſt impoſſible de couper le corps de la veſſie ſans toucher aux proſtates, à ſon col & à l'uretre, & on penſe que M. Albinus s'eſt mépris ſur la méthode de M. Raw dont nous ignorons abſolument les particularités, autres que les ſuccès extraordinaires dont elle étoit ſuivie.

Opération de Cheſelden. La diſſertation de M. Albinues ſur la *taille* de Raw, excita l'émulation des chirurgiens, & les porta à faire des expériences propres à les conduire à la perfection annoncée dans cet ouvrage.

M. Cheſelden fit les premieres tentatives; il rencontra en ſuivant ponctuellement la deſcription de M. Albinus, des inconvéniens qui le conduiſirent à une nouvelle opération; voici la méthode de la pratiquer.

On fait ſituer le malade à l'ordinaire: on introduit un cacheter dans la veſſie par l'uretre: on couche le manche de la ſonde ſur l'aine droite du malade, où, un aide qui doit être très-adroit & très-attentif, la tient aſſujettie d'une ſeule main, pendant que de l'autre il ſoutient les bourſes; par cette ſituation de la ſonde, l'uretre eſt collé & ſoutenu contre la ſimphyſe des os pubis, ce qui l'éloigne du rectum autant qu'il eſt poſſible de le faire, & la cannelure de la ſonde regarde l'intervalle qui eſt entre l'anus & la tubéroſité de l'iſchion.

L'opérateur prend un lithotome particulier (*Pl. VIII. fig.* 3.), avec lequel il fait une très-grande inciſion à la peau & à la graiſſe, commençant à côté du *raphé*, un peu au-deſſus de l'endroit où finit la ſection dans le grand appareil ordinaire, & finiſſant un peu au-deſſous de l'*anus*, entre cette partie & la tubéroſité de l'iſchion. Cette inciſion doit être pouſſée profondément entre les muſcles, juſqu'à ce qu'on puiſſe ſentir la glande proſtate: alors on cherche l'endroit de la ſonde, & l'ayant fixée où il faut, ſuppoſé qu'elle eût gliſſé, on tourne en-haut le tranchant du biſtouri: comme la main gauche de l'opérateur n'eſt pas occupée à tenir la ſonde, le doigt index de cette main étant introduit dans la plaie, reconnoit la cannelure de la ſonde, & ſert à conduire ſurement la pointe du lithotome, & en le pouſſant de bas en haut, entre les muſcles érecteur & accélérateur, on coupe toute la longueur des proſtates de dedans en dehors, pouſſant en même-tems le rectum en-bas, avec un ou deux doigts de la main gauche; par ces précautions on évite toujours de bleſſer l'inteſtin: l'opération ſe termine de la maniere ordinaire, par l'intro-

troduction du gorgeret ſur la cannelure de la ſonde, & par celle des tenettes ſur la gouttiere du gorgeret.

Cette opération a l'avantage d'ouvrir une voie ſuffiſante pour l'extraction des pierres, par la partie la plus large de l'ouverture de l'angle des os pubis, & on eſt ſûr de ne point intéreſſer le rectum. Toutes les parties qu'on déchire & qu'on meurtrit dans le grand appareil ordinaire, ſont coupées dans l'opération de Cheſelden; & c'eſt un principe reçu que la ſection des parties eſt plus avantageuſe que leur déchirement, ſur-tout lorſque ce déchirement eſt accompagné de contuſion.

M. Cheſelden pratiquoit cette opération en Angleterre avec de grands ſuccès; il avoit abandonné le haut appareil pour cette nouvelle façon de *tailler*, dont M. Douglaſs donna la deſcription; mais les maîtres de l'art ne la jugerent point ſuffiſamment détaillée, pour ſavoir en quoi conſiſtoit poſitivement la nouvelle méthode. M. Morand voulut s'aſſurer des choſes par lui-même, il paſſa en Angleterre, & vit opérer M. Cheſelden; il lui promit de ne rien publier de cette opération, avant la deſcription que l'auteur ſe propoſoit de communiquer à l'académie royale des Sciences. *Voyez* les *recherches ſur l'appareil latéral;* mém. de l'acad. des Sciences, année 1731.

Pendant le voyage de M. Morand à Londres, M. de Garengeot, & M. Perchet, premier chirurgien du roi des deux Siciles, qui gagnoit alors ſa maîtriſe à l'hôpital de la Charité, firent dans cet hôpital pluſieurs tentatives ſur des cadavres: guidés par les fautes de frere Jacques, & par les obſervations de M. Mery, ils parvinrent à faire le grand appareil obliquement, entre les muſcles erecteur & accélérateur gauches, & à inciſer intérieurement le col de la veſſie & un peu de ſon corps. M. Perchet, après bien des expériences, pratiqua cette opération avec réuſſite. *Voyez* ce détail dans le *traité des opérations*, par M. de Garengeot, *ſec. édit. tom. II.*

L'opération de la *taille* étoit, comme on voit, l'objet des recherches des grands maîtres de l'art. Feu M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, auſſi diſtingué par ſes grandes connoiſſances que par la place qu'il occupoit, fut conſulté de toutes parts ſur la matiere en queſtion. Les chirurgiens lui rendoient compte de leurs travaux, & demandoient qu'il les éclairât de ſes conſeils; les magiſtrats des villes du royaume, où il y avoit, ou bien où l'on vouloit avoir des lithotomiſtes penſionnés pour exercer l'opération, & pour y former des éleves, écrivoient au chef de la chirurgie, pour qu'il décidât quelle étoit la meilleure méthode de *tailler*. Il travailla en conſéquence à la deſcription d'une méthode où l'on inciſe les mêmes parties que dans l'opération de M. Cheſelden, mais par un procedé différent. L'opérateur, entre autres choſes, tient lui-même le manche de la ſonde; ce que M. Cheſelden fait faire à un aide, & qui, ſelon quelques auteurs, eſt un inconvénient, parce que la poſition juſte de la ſonde, fait toute la ſûreté de l'opération; un aide mal adroit, ou plus attentif à ce que fait l'opérateur qu'à ce dont il eſt chargé, peut donc faire manquer la route que l'on doit tenir. Je vais donner ici la deſcription dont M. de la Peyronie eſt auteur, parce qu'elle eſt faite avec beaucoup de préciſion, & qu'elle n'a jamais été imprimée.

Opération de M. de la Peyronie. „ Il faut ſituer le
„ malade ſur une table, le lier, & le faire tenir à
„ l'ordinaire, le couchant un peu plus ſur le dos que
„ dans le grand appareil; dans cette ſituation, la
„ partie inférieure du périnée, ſur laquelle on doit
„ opérer, ſe préſentant mieux, on opere avec plus
„ de facilité; la ſonde cannelée doit être d'acier; on
„ l'introduit dans la veſſie (*voyez* CACHETERISME),
„ & enſuite l'aide qui eſt chargé de trouſſer, aſſujet-
„ tit avec le creux de la main droite, tout le paquet
„ des bourſes, qu'il range ſans le bleſſer, vers l'aine
„ droite: il étendra le doigt indicateur de la même
„ main, le long du raphé ſur toute la longueur du
„ muſcle accélérateur gauche, qu'il cache tout en-
„ tier ſous le doigt, il ne découvre tout-au-plus
„ qu'une très-petite portion latérale gauche de ce
„ muſcle.

„ Cet aide couche le doigt indicateur de la main
„ gauche, à trois ou quatre lignes de l'indicateur
„ droit, ſur le muſcle érecteur gauche, & le cou-
„ vre entierement auſſi, ſuivant ſa direction; enfin
„ ce même aide étendra autant qu'il pourra la peau
„ qui ſe trouve entre ſes deux doigts indicateurs,
„ en faiſant effort comme pour les écarter l'un de
„ l'autre.

„ L'opérateur panche vers l'aine droite la tête de
„ la ſonde, qu'il tient de la main gauche: alors la
„ partie convexe de la courbure de la ſonde, où eſt
„ la rainure, s'applique à gauche ſur toutes les par-
„ ties où l'on doit opérer; car premierement elle
„ répond à la partie latérale gauche du bulbe, qui eſt
„ le premier endroit où le canal de l'uretre ſera ou-
„ vert, enſuite à la partie latérale gauche de la por-
„ tion membraneuſe de l'uretre; enfin à la proſtate
„ du même côté, & l'extrémité de la ſonde s'étend
„ dans la cavité de la veſſie, environ à deux ou trois
„ lignes au-delà de ſon col; cette courbure de la ſon-
„ de ainſi placée, fait extérieurement entre les deux
„ doigts de l'aide, une petite éminence à la peau,
„ dont l'endroit le plus ſaillant répond à-peu-près au
„ bulbe, qui eſt le lieu par où l'on commencera
„ l'inciſion.

„ Pendant que l'opérateur tient de la main gauche
„ la ſonde aſſujettie en cet état, il s'aſſure au juſte,
„ avec l'indicateur de la main droite, du point le
„ plus ſaillant de la convexité de la ſonde, lequel
„ doit répondre à la partie inférieure latérale gau-
„ che du bulbe de l'uretre. Il coupe enſuite avec ſon
„ biſtouri la peau qui couvre cette portion du bulbe,
„ & il continue ſon inciſion de la longueur de deux
„ ou trois travers de doigts, ou davantage, ſelon la
„ grandeur du ſujet, en ſuivant toujours le milieu
„ de l'intervalle qui ſe trouve entre les doigts indi-
„ cateurs de l'aide; cette inciſion coupe ſeulement la
„ peau & la graiſſe, car pour les muſcles, il n'y a
„ tout au plus que l'accélérateur qui puiſſe être ef-
„ fleuré dans ſa partie latérale gauche.

„ Après cette inciſion, les parties du conduit qui
„ ſont pouſſées par la courbure de la ſonde, forment
„ dans l'endroit où la peau & les graiſſes ſont cou-
„ pées, une boſſe fort ſenſible, ſur-tout vers la par-
„ tie inférieure latérale gauche du bulbe. Il faut com-
„ mencer alors par couper cette partie; pour cet ef-
„ fet on porte la pointe du biſtouri au point le plus
„ éminent de cet endroit qui fait boſſe, on pénetre
„ juſque dans la cannelure de la ſonde, que l'on tient
„ toujours bien aſſujettie, & l'on coupe la partie
„ latérale gauche du bulbe; on continue de gliſſer la
„ pointe du biſtouri le long de la cannelure, on cou-
„ pe tout de ſuite la partie membraneuſe de l'uretre,
„ le muſcle tranſverſal gauche, & la bande tendi-
„ neuſe ſituée derriere ce muſcle: on coupe enfin la
„ proſtate-gauche & le bourelet de la veſſie: la proſ-
„ tate ſe trouve coupée dans une épaiſſeur de deux
„ ou trois lignes, & environ deux lignes à côté du
„ verumontanum.

„ Après cette derniere inciſion, on fait tenir le
„ manche du biſtouri par l'aide, avant de retirer la
„ pointe dudit biſtouri hors de la cannelure de la ſon-
„ de, le chirurgien prend le gorgeret avec ſa main
„ droite, & le conduit, à la faveur de la lame du biſ-
„ touri, dans cette cannelure; lorſqu'il y eſt placé,
„ l'aide retire le biſtouri, afin que l'opérateur puiſ-
„ ſe gliſſer ce conducteur, le long de la rainure
„ qu'il ne doit jamais abandonner juſqu'à ce qu'il
„ ſoit arrivé dans la veſſie; dès qu'il y eſt, il retire
„ la ſonde; il prend enſuite le manche du gorgeret
„ de la main gauche, & le baiſſe doucement vers le
„ fondement, pour gliſſer le long de ce conducteur
„ le doigt index de la main droite, graiſſé d'huile:
„ on écartera peu-à-peu avec ce doigt, ſans ſecouſ-
„ ſes, les levres de l'inciſion, juſque dans la veſſie,
„ afin de dilater l'ouverture que l'on a faite, & de
„ détruire les brides s'il s'y en trouve, & même de
„ les couper s'il y en avoit quelqu'une qui réſiſtât au
„ doigt, ou qui empêchat de l'introduire facilement.
„ Il ſera aiſé de les couper avec un biſtouri ordinai-
„ re, conduit ſur ce doigt, ou bien le long de la rai-
„ nure du conducteur; outre tous ces avantages que
„ l'on retire de l'introduction du doigt dans la veſ-
„ ſie, on a ſouvent celui de toucher la pierre, de
„ s'aſſurer du lieu où elle eſt ſituée, de ſa figure, de
„ ſon volume, & de la maniere la plus facile de la
„ charger, & la plus avantageuſe pour la tirer: on
„ peut d'ailleurs s'aſſurer de ſon adhérence s'il y en a.

„ Après avoir ainſi préparé les voies, on introduit
„ aiſément la tenette à la faveur du gorgeret; on tou-
„ che la pierre avec la tenette, que l'on ouvre & que
„ l'on tourne enſuite de façon qu'une des ſerres paſſe
„ deſſous la pierre & l'embraſſe en maniere de cuil-
„ lere; on la charge, & on la tire doucement & ſans
„ effort.

„ L'opé-

„ L'opération faite ſelon cette méthode n'eſt ſu-
„ jette à aucune variation. On coupe toujours les
„ mêmes parties; ce qu'on inciſe, ce qu'on diviſe ou
„ écarte avec le doigt ou les inſtrumens, n'eſt ſuſ-
„ ceptible par lui-même d'aucun accident fâcheux.
„ La ſeule artere qu'on peut ouvrir, eſt une branche
„ de la honteuſe interne qui ſe diſtribue dans le bulbe
„ de l'uretre. Elle ſe trouve rarement ſur la route de
„ l'inciſion; quand même on ouvriroit cette artere,
„ l'inconvénient ne ſeroit pas grand; elle n'eſt pas
„ conſidérable, elle ſe retire dans les graiſſes, & ta-
„ rit ordinairement ſans ſecours. Si elle s'opiniâtre à
„ fournir, il eſt facile d'en arrêter le ſang par la com-
„ preſſion. S'il y a des fragmens, ou une ſeconde ou
„ troiſieme pierre dans la veſſie, on ſe conduit com-
„ me on a fait pour la premiere pierre.

„ Les inſtrumens pour faire cette opération ſont;
„ 1°. La ſonde canelée, qui eſt la même que dans
„ le grand appareil ordinaire. *Voyez* CACHETER.
„ Cependant elle ſatisferoit mieux aux vues de cette
„ méthode, ſi elle étoit un peu plus convexe, & que
„ le bec fût plus long de deux lignes ou environ que
„ les ſondes ordinaires.

2°. „ Il faut un biſtouri (*voyez* LITHOTOME), dont
„ le tranchant ſoit large environ de quatre ou cinq
„ lignes, & long environ de neuf ou dix, & que la
„ pointe ſoit courte. Le manche doit être fixé à la
„ lame; s'il eſt mobile, on l'aſſujettira à l'ordinaire,
„ avec une bandelette.

3°. „ Le gorgeret, comme pour l'opération ordi-
„ naire. (*Voyez* GORGERET).

4°. „ On a beſoin de tenettes de toutes eſpeces,
„ pour employer celle qui paroîtra la plus convena-
„ ble à chaque opération en particulier „.

Toutes ces différentes manieres de pratiquer la *taille* au périnée, ont été imaginées dans la vue d'ouvrir un paſſage ſuffiſant aux pierres qui ont un volume plus que médiocre, & d'éviter les contuſions inévitables dans l'opération du grand appareil tel qu'on le pratiquoit avant frere Jacques. Malgré ces perfections, il faut avouer qu'il n'eſt pas poſſible de faire, par l'uretre & par le col de la veſſie, une ouverture proportionnée au volume des groſſes pierres, c'eſt-à-dire, une ouverture qui mette à l'abri de meurtriſſures & de déchiremens violens. On n'exagere point en diſant que depuis vingt ans cent chirurgiens plus ou moins verſés dans l'opération de la *taille*, ont imaginé des inſtrumens particuliers pour inciſer le col de la veſſie avec les proſtates, des biſtouris lithotomes, des gorgerets à lames tranchantes, qui agiſſent par des méchaniques différentes; mais quelqu'attention qu'on donne pour étendre enſuite par l'introduction du doigt & par l'écartement gradué des branches de la tenette la plaie du col de la veſſie par de-là ſon orifice, on ſent toujours beaucoup de réſiſtance pour l'extraction d'une groſſe pierre; ſa ſortie eſt difficile, la nature des parties s'y oppoſe: l'uretre eſt tiſſu de fibres aponévrotiques qui ne cedent pas aiſément; leur déchirement ſera d'autant plus douloureux & accompagné de meurtriſſure, que les parties extérieures auront été plus ménagées; car plus l'inciſion extérieure ſera étendue, moins il y aura de réſiſtance, & plus l'extraction ſera facile, ſur-tout lorſqu'on aura coupé obliquement fort bas pour pouvoir tirer la pierre par la partie la plus large de l'ouverture de l'angle que les os pubis forment par leur réunion.

Les expériences qui nous ont procuré les différentes méthodes dont nous venons de parler, avoient pour objet d'ouvrir le corps même de la veſſie. Tous les praticiens à qui nous en ſommes redevables cherchoient à découvrir la route que l'on diſoit avoir été tenue par M. Raw. On convenoit généralement qu'une pierre paſſeroit avec moins de difficulté entre des parties charnues, capables de prêter ou de ſe déchirer ſans peine, qu'entre des parties apunévrotiques qui offroient beaucoup de réſiſtance. Ce ſeroit ſans contredit un avantage des plus grands, ſur-tout dans le cas des pierres molles, qui, malgré toutes les attentions de l'opérateur, ſe briſent au paſſage par la réſiſtance des parties; cet inconvénient oblige à reporter pluſieurs fois les tenettes dans la veſſie; on fatigue cet organe, & pour peu qu'il y ait de mauvaiſe diſpoſition de la part du ſujet, les accidens qui ſurviennent cauſent ſouvent des deſordres irréparables.

C'eſt par toutes ces conſidérations qu'on deſiroit pouvoir mettre communément en uſage le haut appareil; il met à l'abri des délabremens du col de la veſſie, d'où réſultent les fiſtules & les incontinences d'urine: dans cette méthode la pierre ne trouve à ſon paſſage que des parties d'une tiſſure aſſez lâche: l'inciſion des parties contenantes peut être ſuffiſamment étendue; le corps de la veſſie ſouffre ſans réſiſtance une extenſion aſſez conſidérable, & une diviſion qui diſparoît preſque tout-à-fait auſſi-tôt que la pierre en eſt ſortie; ce ſeroit donc la méthode de préférence, ſi certaines circonſtances que nous avons rapportées ne la rendoient ſouvent impraticable; il y a même des cas où elle ſeroit poſſible ſans qu'on dût la mettre en uſage, comme lorſqu'il faut faire ſuppurer & mondifier une veſſie malade. Tout concourt donc à faire ſentir le prix d'une méthode par laquelle on ouvriroit le corps même de la veſſie par une inciſion au périnée, ſans intéreſſer le col de la veſſie ni l'uretre. Cette méthode a été trouvée par M. Foubert; elle eſt le fruit des recherches qu'il a faites pour découvrir la maniere de tailler attribuée à M. Raw par M. Albinus.

La méthode de M. Foubert eſt la ſeule à laquelle on a pu donner légitimement le nom de *taille latérale*. Nous allons en donner la deſcription, d'après le mémoire communiqué par l'auteur à l'académie royale de Chirurgie, & qui eſt inſéré dans le premier volume des *recueils* de cette compagnie.

Opération de M. Foubert. La méthode de M. Foubert conſiſte à ouvrir un paſſage aux pierres, par l'endroit le plus large de l'angle que forment les os pubis, ſans intéreſſer le col de la veſſie ni l'uretre. Toutes les perfections qu'on a données au grand appareil, en procurant une ouverture plus grande que celle qu'on pratiquoit anciennement, tendoient à diminuer les inconvéniens de cette opération, parce qu'elles facilitent l'introduction des inſtrumens, & qu'elles épargnent une partie du déchirement que feroit la pierre ſi l'ouverture étoit moins étendue. Cependant il eſt toujours vrai qu'elles n'empêchent pas que les pierres un peu groſſes ne faſſent une dilacération fort conſiderable, & qu'elles ne remédient point à d'autres inconvéniens qui dépendent du lieu où l'on opere, qui eſt trop ſerré par l'angle que forment les os pubis, ce qui rend l'extraction de la pierre fort difficile, & occaſionne des contuſions qui ont ſouvent des ſuites fâcheuſes. D'ailleurs on ne peut éviter de couper ou de déchirer diverſes parties organiques qui accompagnent le col de la veſſie, comme un des muſcles accélérateurs, le vérumontanum, le proſtate, le col même de la veſſie & le conduit de l'urine. Le déchirement ou la ſection de ces parties, qui de plus ſont meurtries par la pierre, peuvent avoir beaucoup de part aux accidens qui arrivent à la ſuite de l'opération, & ſur-tout aux incontinences d'urine, & aux fiſtules incurables qui reſtent après ces opérations, comme nous l'avons dit plus haut.

La méthode de M. Foubert n'eſt point ſujette à ces inconvéniens. Il entre dans la veſſie par le lieu le plus favorable, en ouvrant cet organe à côté de ſon col & au-deſſus de l'uretere. On n'a dans cet endroit d'autres parties à couper que la peau, le tiſſu des graiſſes, le muſcle triangulaire, un peu de muſcle releveur de l'anus, un peu du ligament de l'angle du pubis & la veſſie. La *figure* 3. *de la Planche XIII*. repréſente le périnée, où eſt marquée la direction de l'inciſion extérieure, ſelon la méthode de M. Foubert. La *figure* 4. *de cette Planche* eſt une diſſection des muſcles du périnée, & montre l'endroit de la veſſie coupée par l'opération.

Pour pratiquer cette opération, il faut des inſtrumens particuliers. On pénetre dans la veſſie à-travers la peau & les graiſſes avec un long trocar dont la cannule eſt cannelée. (*Voyez* TROCAR.) La ponction de la veſſie eſt ou impoſſible ou dangereuſe, ſi ce viſcere ne contient pas une ſuffiante quantité d'urine. Ainſi cette opération ne convient pas à ceux qui ne gardent point du tout ce liquide. Les perſonnes fort graſſes ne ſont pas non plus dans le cas d'être taillées par cette méthode, parce que leur veſſie n'eſt pas ordinairement ſuſceptible d'une ſuffiſante extenſion, & qu'il y a de l'inconvénient à chercher la veſſie cachée profondément ſous l'épaiſſeur des graiſſes qui recouvrent la partie de cet organe qu'il faut inciſer. Dans les cas où la veſſie eſt capable de s'étendre ſuffiſamment & de retenir l'urine, on pratique la méthode de M. Foubert d'une maniere brillante. La difficulté de mettre la veſſie d'un

d'un pierreux dans l'état convenable à cette opération, n'a été ſurmontée qu'après bien des tentatives & des réflexions. M. Foubert eſſaya d'abord les injections: c'eſt à ce moyen qu'il eut recours pour dilater la veſſie du premier malade qu'il tailla en Mai 1731. Il remarqua qu'il étoit extrèmement difficile d'injecter la veſsie: car non-ſeulement l'injection fut fort douleureuſe au malade, mais elle ne ſe put faire même que fort imparfaitement, parce que la douleur l'engageoit à faire des mouvemens ou des efforts qui chaſſoient une grande partie de l'eau qu'on pouſſoit dans la veſſie. Dans un ſecond malade, M. Foubert s'étant apperçu, en le ſondant, que ſa veſſie étoit ſpacieuſe, & en ayant jugé encore plus ſûrement par la quantité d'urine qu'il rendoit à chaque fois qu'il piſſoit, il lui recommanda, la veille de l'opération, de retenir le lendemain matin ſes urines, ce qu'il fit facilement, M. Foubert l'ayant trouvé endormi lorſqu'il arriva pour le tailler.

La circonſtance avantageuſe d'une grande veſſie ſe trouve rarement dans ceux qui ont des pierres, ſurtout lorſqu'elles ſont groſſes; & c'eſt dans ce cas préciſément où il convient le plus de pratiquer la méthode dont nous parlons. L'auteur, conſulté par un malade dont la veſſie étoit fort étroite & qui rendoit avec beaucoup de douleur très-peu d'urine à-la-fois, crut que ſon opération ne pouvoit convenir dans ce cas. Il lui vint cependant en l'idée que s'il accoutumoit le malade à boire beaucoup, la quantité d'urine que formeroit cette boiſſon pourroit dilater peu-à-peu la veſſie: cette tentative eut tout le ſuccès poſſible; car non-ſeulement la veſſie parvint à contenir une quantité d'urine aſſez conſidérable pour permettre l'opération, mais de plus le malade ſentoit beaucoup moins de douleur en urinant.

M. Foubert eut recours au même expédient pour pouvoir *tailler* par ſa methode un homme qui urinoit à tout inſtant & très-peu à-la-fois. Il commença à lui faire boire par verrées, de demi-heure en demi-heure, le matin une chopine de tiſane faite avec du chiendent, de la regliſe & de la graine de lin. Il lui augmenta cette boiſſon de jour en jour de demi ſeptier, juſqu'à ce qu'il fût parvenu à deux pintes. On s'appercevoit chaque jour de la dilatation de la veſſie par la quantité d'urine que le malade rendoit à chaque fois. Au bout de huit jours, il en urinoit au-moins un verre & demi à-la-fois, & avec bien moins de douleur qu'auparavant.

Je me ſuis étendu ſur cette préparation, parce qu'elle eſt d'une grande utilité. En cherchant à étendre l'uſage de la méthode, M. Foubert a rendu un ſervice eſſentiel à toutes les autres, dont le ſuccès dépend très-ſouvent de l'état de la veſſie. Si cet organe eſt racorni, les inſtrumens qu'on y introduira le fatigueront, & pourront même le bleſſer, quoique conduits par les mains les plus habiles. J'ai éprouvé pluſieurs fois l'utilité de la préparation preſcrite par M. Foubert; elle doit paſſer en dogme, & être miſe au rang des découvertes les plus avantageuſes qu'on ait faites ſur la *taille*, depuis cinquante ans qu'on travaille ſans relâche dans toute l'Europe, à la perfection de cette opération.

Il ne ſuffit pas que la veſſie ſoit capable de contenir une ſuffiſante quantité d'urine, il faut qu'elle en contienne effectivement pour que l'on puiſſe *tailler* ſuivant la méthode de M. Foubert. Cet auteur a manqué quelquefois d'entrer dans la veſſie avec le trocar dans des cas où il ne s'y trouva point d'urine, les malades ayant piſſé un peu avant l'opération, ſans en avoir donné avis. Pour ſe garantir de cet inconvénient, il a trouvé un moyen bien ſimple, par lequel on peut s'aſſurer du degré de plénitude de la veſſie. On introduit un doigt dans l'anus, & avec la main appuyée ſur l'hypogaſtre, on fait pluſieurs mouvemens alternatifs, par leſquels on peut connoître exactement à-travers les membranes du rectum le volume ou la plénitude de la veſſie. On s'appercevroit facilement, par cet examen, ſi la veſſie n'étoit pas aſſez remplie d'urine; alors on différeroit l'opération.

Pour s'aſſurer de la plénitude de la veſſie, il y a encore un autre moyen très-facile & bien ſûr. C'eſt qu'après avoir accoutumé les malades à boire pluſieurs jours, juſqu'à ce que leur veſſie ſoit parvenue à contenir un verre ou deux d'urine: il faut, le jour qu'on doit faire l'opération, que le malade boive le matin une ou deux pintes de ſa tiſane ordinaire, & attendre pour opérer que le beſoin d'uriner le preſſe: dans ce moment, on appliquera le bandage de l'uretre pour retenir les urines (*Planche IX. fig.* 5.), & on fera ſur le champ l'opération.

Elle exige différentes précautions: on doit être attentif, ſur-tout dans les perſonnes âgées, à examiner la capacité du rectum, parce qu'il y a des ſujets où cet inteſtin eſt extrèmement dilaté au-deſſus du ſphincter. Dans ce cas, on riſqueroit non-ſeulement dans cette méthode, mais dans toutes les autres d'ouvrir le rectum, s'il ſe trouvoit rempli de matieres, alors il vaudroit mieux remettre l'opération & vuider l'inteſtin.

Cette précaution eſt d'ailleurs néceſſaire pour que la veſſie puiſſe, lorſqu'on la comprime, comme nous le dirons dans l'inſtant, affaiſſer le rectum & approcher davantage de l'os ſacrum, afin d'être percée plus ſûrement par le trocart à l'endroit qu'il convient: dans cette vue, il ne faut pas manquer la veille de l'opération de faire donner le ſoir un lavement au malade.

Pour pratiquer cette opération, on place le malade comme dans le grand appareil. *Voyez Planche XII. fig.* 3 *&* 4. Un aide releve les bourſes de la main droite, & de la main gauche il comprime l'hypogaſtre avec une pelotte. *Voyez Planche XIII. fig.* 3. Le chirurgien introduit le doigt index de ſa main gauche dans l'anus; il pouſſe le rectum du côté de la feſſe droite pour bander la peau du côté gauche à l'endroit où il doit opérer, & pour éloigner l'inteſtin du trajet de l'inciſion qu'il faut faire. Enſuite il cherche à-travers la peau & les chairs avec le doigt index de la main droite, la tubéroſité de l'iſchium & le bord de cet os depuis l'extrémité de cette tubéroſité juſqu'à la naiſſance du ſcrotum. Dans les premieres épreuves ſur les cadavres, M. Foubert marqua avec un crayon de pierre noire un peu mouillé par le bout, un point environ à deux lignes du bord de la tubéroſité & environ à un pouce au-deſſus de l'anus, abaiſſé & tiré du côté oppoſé par le doigt placé dans le fondement; il marqua un autre point à quatorze ou quinze lignes plus haut que le premier, environ à deux lignes du raphé, & environ auſſi à deux lignes du bord de l'os pubis. Il tira une ligne de l'un de ces points à l'autre pour marquer extérieurement le trajet de l'inciſion qu'il devoit faire, & qui devoit regner le long du muſcle érecteur ſans le toucher (*Planche XIII. fig.* 4.), & aller ſe terminer au bord de l'accélérateur. Ces meſures bien priſes, la ligne qui devoit regler toute l'opération marquée avec exactitude, & le doigt toujours placé dans le fondement pour abaiſſer le rectum & le porter du côté droit, il prit ſon trocart de la main droite, il en plaça la pointe à l'extrémité inférieure de la ligne. La cannelure du trocart regardoit le ſcrotum: il enfonça cet inſtrument juſque dans le corps de la veſſie, en le conduiſant horiſontalement ſans l'incliner ni d'un côté ni d'autre; il perça la veſſie à quatre ou cinq lignes au-deſſus de l'uretre, & à-peu-près à la même diſtance à côté du col de la veſſie. La *figure* 1. *de la Planche XIV.* eſt une coupe latérale de l'hypogaſtre, qui repréſente la direction du trocart plongé dans la veſſie.

Auſſi-tôt qu'on a pénétré dans la capacité de ce viſcere, on en eſt averti par la ſortie de l'urine qui s'échappe par la cannelure du trocart; alors on retire le doigt du fondement: on quitte le manche du trocart qu'on tenoit avec la main droite pour le prendre de la main gauche, ſans le déranger; on tire le poinçon de ſa cannule de quatre ou cinq lignes ſeulement, afin que la pointe de cet inſtrument ne déborde pas le bout de la cannule. On prend le lithotome (*voyez Planche XXII fig.* 1.) de la main droite; on gliſſe le dos de ſa lame dans la cannelure juſqu'à ce que la pointe de cet inſtrument ſoit arrêtée par le petit rebord, qui eſt à l'extrémité de cette cannelure. La réſiſtance qu'on ſent à la pointe du lithotome & une plus grande quantité d'urine qui s'écoule, font connoître avec certitude que l'inſtrument eſt ſuffiſamment entré dans la veſſie. Il faut alors faire l'inciſion aux membranes de la veſſie; & pour cet effet, la main droite, avec laquelle on tient le lithotome, étant appuyée fermement ſur la main gauche, avec laquelle on tient le manche du trocart, on leve la pointe du lithotome, & dans le même moment on abaiſſe un peu le bout du trocart, pour faciliter l'inciſion des membranes de la veſſie; *voyez la fig.* 2. *de la Planche XIV.* on incline un peu le tranchant de la lame du couteau du côté du raphé, afin de donner

à cette inciſion une direction pareille à celle de la ligne que nous avons dit avoir été tracée extérieurement pour les épreuves ſur les cadavres. Lorſque l'extrémité du lithotome paroît aſſez écartée de celle du trocart, pour avoir fait à la veſſie une ouverture ſuffiſante, qui, ſur un ſujet adulte de *taille* ordinaire, doit être d'environ treize ou quatorze lignes; on rabat la pointe du couteau dans la cannelure du trocart en le retirant d'environ un pouce; & l'on fait enſuite une manœuvre contraire à celle que je viens de décrire. Car au-lieu d'écarter le trocart, la pointe du lithotome, c'eſt le manche de cet inſtrument qu'il faut éloigner de celui du trocart, afin d'achever entierement l'inciſion qu'on a faite à la peau, aux chairs & aux graiſſes qui ſe trouvent depuis la ſurface de cette peau juſqu'à la veſſie, & on dirige le tranchant du lithotome ſelon la ligne que nous avons dit avoir été tracée dans les premiers eſſais de cette méthode, mais il ne faut pas trop l'étendre, de crainte d'approcher trop de l'uretere & de couper l'accélérateur. On eſt moins retenu ſur l'inciſion de la peau & des graiſſes: en retirant le lithotome, on peut étendre cette inciſion extérieure juſque proche le ſcrotum. La *fig. 2. de la Planche XIV.* eſt une coupe latérale de l'hypogaſtre qui repréſente l'inciſion de la veſſie, & les lignes ponctuées montrent l'inciſion des chairs.

Lorſque l'inciſion eſt entierement achevée, on quitte le lithotome, & on prend le gorgeret particulierement deſtiné à cette opération. *Voyez* Gorgeret. On gliſſe ſon bec dans la cannelure du trocart, pour le conduire dans la veſſie de la même maniere qu'on y a conduit le lithotome, c'eſt-à-dire juſqu'à ce que l'on ſoit arrêté par le rebord de la cannelure: alors on retire le trocart; on retourne en-deſſus la gouttiere, qui étoit en-deſſous lorſqu'on a introduit le gorgeret: ce gorgeret eſt formé de deux pieces ou branches, qui peuvent s'écarter & ſervir s'il eſt beſoin de dilatation. On porte le doigt dans cette gouttiere pour examiner l'étendue de l'inciſion, on introduit les tenettes, on retire le gorgeret, & l'on termine l'opération à la façon ordinaire.

Après l'extraction de la pierre, il faut mettre une cannule dans la veſſie, *voyez figure 2. Planche XIII.* pour entretenir, autant de tems qu'il eſt néceſſaire, le cours des urines & des matieres de la ſuppuration. Sans cette méthode de panſer, lorſque les urines s'arrêtent, ou bien lorſque les ſuppurations deviennent abondantes, & qu'elles n'ont pas un cours aſſez libre, le tiſſu cellulaire s'enflamme & s'engorge; ce qui occaſionne des infiltrations, & même des abſcès gangréneux qui cauſent quelquefois la mort. La canule a encore un autre uſage que je ne dois pas omettre, qui eſt que lorſqu'une pierre trop groſſe ou irréguliere a ouvert quelques vaiſſeaux conſidérables, on peut facilement par ſon moyen ſe rendre maître du ſang, parce qu'elle ſert à contenir la charpie qu'on emploie pour comprimer les vaiſſeaux.

Quelques mauvais ſuccès ont fait découvrir un avantage très-important dans cette nouvelle maniere de tailler.

Aucunes méthodes n'ont pu ouvrir aux groſſes pierres une iſſue ſuffiſante pour pouvoir les tirer, ſans expoſer les parties par où elles paſſent à une violence, qui a ordinairement des ſuites funeſtes; & quoique M. Foubert ait eu dans ſes premieres opérations la ſatisfaction de tirer heureuſement des pierres d'un volume conſidérable, il lui eſt cependant arrivé en tirant des pierres extrêmement groſſes d'avoir eu à forcer une ſi grande réſiſtance, que ces pierres ont cauſé dans leur paſſage des contuſions & des déchiremens qui ont fait périr les malades, les uns fort promptement, & les autres à la ſuite d'une ſuppuration très-conſidérable & très-longue.

Ces malheurs porterent M. Foubert à faire l'examen des parties qui paroiſſoient former le plus d'obſtacle à la ſortie de ces pierres. Il reconnut que c'étoit le cordon des fibres du bord inférieur du muſcle triangulaire, & la partie du muſcle releveur qui deſcend à la marge du ſphincter de l'anus, qui cauſoient la principale réſiſtance. *Voyez Planche XIII. figure 4.* Lorſque le volume de la pierre excede l'inciſion que l'on fait à ces muſcles, elle entraîne avec elle vers le fondement les portions de ces muſcles qui s'oppoſent à ſon paſſage, & forme en ramaſſant leurs fibres, une bride très-difficile à rompre. Quand M. Foubert eut reconnu que la réſiſtance dépendoit principalement de ces portions de muſcles, il comprit qu'il étoit aiſé de lever l'obſtacle, non-ſeulement parce qu'il n'y avoit aucun inconvénient à couper la bride qui le forme, mais encore parce que la pierre qui la porte vers le dehors, rend cette petite opération très-facile. Dans cette idée il fit faire un biſtouri courbe à bouton (*voyez fig. 1. Pl. XIII.*) qui pût être porté facilement entre les branches de la tenette ſur la pierre, à l'endroit de la bride, pour la couper. On a quelquefois recours au même expédient dans les autres méthodes, mais avec bien moins d'avantage, parce que l'on coupe la proſtate & le col de la veſſie; au lieu que M. Fourbet ne coupe qu'un petit paquet de fibres qui eſt ſans conſéquence: & depuis qu'il a obſervé cette pratique, il a tiré des pierres fort groſſes avec un heureux ſuccès.

Nouvelle méthode latérale. M. Thomas, perſuadé des avantages de la méthode dont nous venons de parler, a travaillé à la rendre plus facile, & a cru pouvoir y ajouter des perfections, en la pratiquant de haut en-bas; au lieu que M. Foubert inciſe les parties de bas en-haut: le procédé eſt tout-à-fait différent; c'eſt une autre méthode d'inciſer le corps de la veſſie vis-à-vis le périnée, à côté de ſon col. Il y a auſſi quelque différence dans la coupe des parties. M. Thomas a préſenté à l'académie royale de Chirurgie un mémoire dans lequel il admet la ſupériorité de l'opération, par laquelle on fait la ſection du corps de la veſſie, à la pratique de couper ſon col; enſuite il met ſa méthode d'opérer en parallele avec celle de M. Foubert. Dans celle-ci le trajet du trocart dans la ponction qui fait le premier tems de l'opération, devient la partie inférieure de l'inciſion complettée, parce qu'on la fait ſur la cannelure du trocart de bas en-haut. M. Thomas agit differemment; il porte le trocart immédiatement au-deſſous de l'os pubis, un peu latéralement; & le trajet de cet inſtrument forme la partie ſupérieure de l'inciſion. Par cette inverſion de méthode, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme, M. Thomas craint moins de manquer la veſſie; il y pénetre ſûrement, quoiqu'elle contienne une moindre quantité d'urine. L'inciſion ſe fait enſuite de haut en-bas, & l'inſtrument tranchant après avoir fait l'ouverture ſuffiſante au corps de la veſſie, coupe en gliſſant vers l'extérieur, du côté de la tubéroſité de l'iſchion, & fait juſqu'aux tégumens une gouttiere, que M. Foubert n'obtient qu'acceſſoirement par un débridement, au moyen d'un biſtouri boutonné, dans le cas de réſiſtance des parties externes à la ſortie des pierres conſidérables: encore la borne-t-il aux fibres du muſcle tranſverſal. La ſection prolongée juſqu'à la peau, eſt eſſentiellement de la méthode de M. Thomas, & elle prévient l'infiltration de l'urine dans le tiſſu cellulaire dont M. Foubert a reconnu les mauvais effets, & qu'il empêche par l'uſage d'une canule: mais dans la nouvelle méthode il n'en faut point, ſi ce n'eſt en cas d'hémorrhagie; & l'experience a déja montré que cet accident n'étoit point ordinaire. M. Thomas pour pratiquer ſon opération, a un inſtrument qui réunit au trocart une lame tranchante qui s'ouvre à différens degrés, & un petit gorgeret pour conduire les tenettes dans la veſſie lorſque l'incilion eſt faite.

J'ai donné dans un mémoire imprimé, à la fin du *III. tome des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, mes réflexions pour la perfection de cet inſtrument, & pour le plus grand ſuccès de la méthode. J'avois vu à Bicêtre un malade opéré deux mois auparavant par M. Thomas, il étoit reſté un petit trou par où ſuintoit de l'urine fort claire; la cicatrice étoit d'ailleurs très-ſolide dans toute ſon étendue. Quoique cet homme guérît par le ſeul ſecours de l'embonpoint qu'il recouvra, je crus pouvoir dire d'après les expériences que j'avois faites de cette méthode de *tailler* ſur differens cadavres, que la fiſtule pouvoit avoir lieu lorſque l'angle inférieur de la plaie de la veſſie ſeroit au-deſſous du niveau de ſon orifice; parce que l'urine trouveroit moins de réſiſtance à paſſer par-là, qu'à reprendre ſa route naturelle. Je propoſai un moyen fort ſimple d'éviter cette cauſe de fiſtule; c'étoit de faire coucher le taillé ſur le côté oppoſé à la plaie, & de placer dans la veſſie par l'uretre, une algalie, pour déterminer conſtamment le cours de l'urine par cette voie; j'avançai même, comme on peut le voir dans le mémoire cité, qu'on obtiendroit en peu de jours la conſolidation parfaite de la plaie, lorſque rien d'ailleurs n'y mettroit obſtacle. Le ſuccès a paſſé mes eſpérances. M. Thomas a taillé en ma préſence, & de plu-

ſieurs

ſieurs de nos confreres, un jeune homme de vingt ans ou environ: il ſuivit le conſeil donné, & au bout de cinquante heures la plaie étoit très-parfaitement cicatriſée. Cet exemple eſt très-frappant, & mérite bien qu'on en conſerve la mémoire. M. Buſnel a pratiqué cette méthode avec ſuccès, & il y a apparence que ceux qui voudront s'y exercer trouveront qu'elle eſt auſſi facile à pratiquer qu'avantageuſe. Il en ſera ſans doute fait une mention plus étendue, dans une diſſertation particuliere qu'on lira dans la ſuite des volumes de l'académie royale de Chirurgie.

Méthode de tailler les femmes. Les femmes ſont en général moins ſujettes aux concrétions calculeuſes dans la veſſie que les hommes. La conformation des parties permet en elles la ſortie de germes ou de noyaux pierreux aſſez gros. Cette conſtruction particuliere des organes fait auſſi que les différentes manieres de *tailler* les hommes ne leur ſont point appliquables. Je ne rapporterai point ici les différentes méthodes qu'on a propoſées, ou miſes en uſage, pour tirer la pierre de la veſſie des femmes. J'en ai fait le parallele dans un ouvrage particulier ſur cette matiere, deſtiné à être publié dans un des premiers volumes que l'académie royale de Chirurgie mettra au jour; je me bornerai à la deſcription ſommaire des opérations d'uſage, & auxquelles les Chirurgiens paroiſſent s'être fixés.

Celle qui eſt la plus généralement pratiquée ſe nomme *le grand appareil*. Elle eſt fort facile, & c'eſt probablement cette raiſon qui en a ſi long-tems caché les défauts. Pour y procéder, on place la malade de même que les hommes: un aide écarte les levres & les nymphes; l'opérateur introduit au moyen d'une ſonde cannelée, le conducteur mâle dans la veſſie, puis le conducteur femelle, *voyez* CONDUCTEUR; & à l'aide de ces deux inſtrumens, on pouſſe la tenette dans la veſſie; on retire les conducteurs; on charge la pierre & l'on en fait l'extraction. Les inſtrumens tranchans ſont bannis de cette maniere d'opérer; on croit dilater ſimplement l'uretre & le col de la veſſie très-ſuſceptible d'extenſion, comme on le prouve par des exemples bien conſtatés, de la ſortie ſpontanée de très-groſſes pierres. J'ai eu occaſion d'examiner ces ſortes de faits; j'ai vu à la vérité, des pierres conſidérables pouſſées naturellement hors de la veſſie, mais ç'a toujours été par un travail très-long & très-pénible. Les pierres ſont quelquefois plus de ſix mois au paſſage avant que de le pouvoir franchir, & les malades pendant ce tems ſouffrent beaucoup, & ſont incommodées d'une incontinence d'urine dont ordinairement elles ne guériſſent jamais, à raiſon de la perte du reſſort des parties prodigieuſement dilatées, & depuis un ſi long tems. Pour juger du grand appareil, il faut obſerver ce qui ſe paſſe dans les différens tems de l'opération. Les conducteurs ſe placent aſſez commodément; mais l'introduction des tenettes n'eſt pas à beaucoup près ſi facile. C'eſt un coin que l'on pouſſe, & qui ne peut pénétrer qu'aux dépens du canal de l'uretre, dont le déchirement eſt fort douloureux. En forçant ainſi tout le trajet, on meurtrit le col de la veſſie; & il faut avoir grand ſoin de retenir les croix des conducteurs avec la main gauche; de les tirer même un peu à ſoi, pendant que par une action contraire, on pouſſe les tenettes avec la main droite. Faute de cette précaution, on pourroit par l'effort de l'impulſion, percer le fond de la veſſie avec l'extrémité des conducteurs. On lit dans Saviard, *obſerv. xxxvij.* un fait ſur cet accident.

Lorſque les tenettes ſont introduites, & qu'on a chargé la pierre le plus avantageuſement qu'il a été poſſible, on en vient à l'extraction qui ne ſe fait qu'avec beaucoup de déſordre & de difficultés; en tirant du dedans au dehors, on étend forcément le corps de la veſſie à la circonférence de ſon orifice; on meurtrit & on déchire le col de cet organe; on en détache entierement le canal de l'uretre, effet néceſſaire de l'effort conſidérable qu'il faut faire, parceque les parties en ſe rapprochant les unes ſur les autres du dedans au dehors, forment un obſtacle commun très-difficile à ſurmonter, ou du moins qu'on ne ſurmonte jamais qu'avec violence. Le délâbrement que cette opération occaſionne eſt plus ou moins grand, ſuivant le volume des pierres; il eſt de conſéquence même dans le cas des petites: je l'ai remarqué dans toutes les épreuves que j'ai faites avec attention, pour m'aſſurer de l'effet de cette méthode dans différentes circonſtances; & ces épreuves ont été conſidérablement multipliées pendant ſix ans que j'ai paſſés à l'hôpital de la Salpêtriere, où j'ai diſpoſé à mon gré d'un très-grand nombre de cadavres féminins.

C'eſt à ces extenſions forcées & à ces déchiremens inévitables que l'on doit attribuer les incontinences d'urine que tous les praticiens diſent être fréquemment la ſuite de cette opération; maladies fâcheuſes dont il n'eſt pas poſſible d'eſpérer le moindre ſoulagement lorſque la pierre eſt groſſe, & qu'en conſéquence le délâbrement a été conſidérable. En ſuppoſant même, comme le dit M. Ledran dans ſon *traité d'opérations*, que la malade ne périſſe pas de l'inflammation; ce que pluſieurs perſonnes préféreroient, s'il étoit permis, à une guériſon qui leur laiſſe une infirmité auſſi déſagréable que l'eſt une incontinence d'urine.

Pour éviter les déchiremens que cauſe une groſſe pierre, M. Ledran pratiquoit la méthode ſuivante. Il introduit une ſonde dans la veſſie; il tourne la cannelure de cette ſonde de maniere qu'elle regarde l'intervalle qui eſt entre l'anus & la tubéroſité de l'iſchion. On paſſe le long de cette cannelure un petit biſtouri, juſque par-delà le col de la veſſie, pour l'inciſer. L'opérateur a un doigt dans le vagin, pour diriger la cannelure de la ſonde, afin de ne pas couper le vagin. Après avoir fendu par l'introduction du biſtouri, l'uretre & le col de la veſſie, on retire le biſtouri; on introduit un gorgeret, le long duquel on porte le doigts dans la veſſie, pour frayer le paſſage à la tenette avec laquelle on ſaiſit la pierre.

Cette opération eſt préciſément pour les femmes, ce qu'eſt l'opération attribuée à M. Cheſelden pour les hommes. C'eſt la même méthode d'opérer; il faut dans l'une & dans l'autre un aide pour tenir la ſonde: ce ſont les mêmes parties qui ſont intéreſſées, l'uretre & le col de la veſſie; elles doivent donc avoir les mêmes inconvéniens. On peut les voir dans le parallele des *tailles* de M. Ledran, à l'*article* de la méthode qu'il attribue à M. Cheſelden. J'ai pratiqué la méthode de M. Ledran ſur les cadavres; elle permet l'introduction des tenettes ſans réſiſtance: mais pour peu que la pierre ait de volume, elle ne ſort pas ſans effort. M. Ledran a parfaitement obſervé les déchiremens que produit la ſortie de la pierre dans cette méthode; & il décrit en praticien éclairé, les panſemens méthodiques qui conviennent pour donner iſſue aux ſuppurations qui en ſont la ſuite. J'ai examiné en différentes occaſions, quelles pouvoient être les cauſes de ces deſordres; je me ſuis apperçu que l'ouverture intérieure étoit, dans cette méthode, plus étendue que l'extérieure, & qu'ainſi toutes les parties à-travers leſquelles la pierre doit paſſer, ſe raſſemblant pendant l'extraction, formoient une réſiſtance commune qu'on ne pouvoit vaincre qu'en froiſſant, meurtriſſant & déchirant comme dans le grand appareil. Si au contraire la coupe externe avoit plus d'étendue, la pierre paſſeroit toujours d'un endroit étroit par un plus large; la réſiſtance des fibres ne ſeroit point commune, leur rupture ſeroit ſucceſſive: on éviteroit par-là les inconvéniens des meurtriſſures & des déchiremens forcés.

J'ai cru qu'une opération, au moyen de laquelle on feroit une inciſion des deux côtés, auroit tous ces avantages. Il n'y a certainement par rapport à la plaie, aucun inconvénient à faire des deux côtés, ce qui ſe pratiqua à un. Je fis faire d'abord une ſonde fendue des deux côtés, pour pouvoir faire deux ſections latérales à l'uretre en même tems. Les épreuves de cette opération ſur les cadavres, m'y firent remarquer des avantages eſſentiels. 1°. On peut tirer des groſſes pierres avec facilité, l'uretre étant coupé latéralement dans toute ſon étendue, & le bourrelet muſculeux de l'orifice de la veſſie, étant inciſé intérieurement. J'ouvre par cette double inciſion une voie d'autant plus libre à la ſortie des pierres, que l'ouverture eſt toujours plus grande à l'extérieure que dans le fond, parce que l'inſtrument tranchant qui entre horiſontalement, fait ſon effet en pouſſant vers l'intérieur les parties externes qui ſont les premieres diviſées: de façon, qu'en retirant du dedans au-dehors les tenettes chargées de la pierre, elles paſſent ſucceſſivement par une voie plus large. Le ſecond avantage eſſentiel, eſt de pouvoir mettre dans beaucoup de cas, les malades à l'abri de l'incontinence d'urine, parce que la plaie étant faite par un inſtrument bien tranchant, & les parties diviſées faiſant peu d'obſtacles pendant l'extraction, elles n'en ſont pas fatiguées; leur réunion peut

donc

donc ſe faire d'autant plus facilement, que l'inciſion qui a été faite tranſverſalement, lorſque le ſujet étoit en ſituation convenable, ne forme plus enſuite que deux petites plaies latérales & paralleles, qui viennent obliquement du col de la veſſie aux deux cotés de l'orifice du vagin; plaies dont les parois s'entre-touchent exactement même ſur le cadavre, en mettant un peu de charpie mollette dans le vagin, pour lui ſervir de ceintre.

Aſſuré par un grand nombre d'épreuves, de l'effet que produiſoit cette méthode, je fis faire un inſtrument qui la rend plus prompte, plus ſûre & plus facile à pratiquer. Cet inſtrument réunit à la fois les avantages de la ſonde, du lithotome & du gorgeret. Il eſt compoſé de deux parties, dont l'une eſt le biſtouri, & l'autre un étui ou chappe, dans laquelle l'inſtrument tranchant eſt caché. *Voyez* la deſcription que j'en ai donnée au mot LITHOTOME.

Pour faire l'opération, il faut mettre le ſujet en ſituation convenable, & qu'un aide ſouleve & écarte les nymphes. Je prends alors l'inſtrument, la ſoie du biſtouri dégagée du reſſort qui la fixoit, J'en introduis le bec dans la veſſie. Je le contiens avec fermeté par l'anneau avec le doigt index & le pouce de la main gauche. Mon inſtrument étant placé, & dans une direction un peu oblique, enſorte que l'extrémité ſoit vis-à-vis du fond de la veſſie, je preſſe le lithotome, & je fais invariablement deux ſections latérales d'un ſeul coup. Je retire de ſuite le tranchant dans la chappe, & je tourne mon inſtrument d'un demi-tour de poignet gauche, en rangeant la canule dans l'angle de l'inciſion du côté droit. J'introduis les tenettes dans la veſſie à l'aide de la crête qui eſt ſur la chappe, après leur avoir fait le paſſage par l'introduction du doigt index de la main droite, trempé dans l'huile roſat. On cherche la pierre & on la tire avec facilité: cette opération ſe fait très-promptement, & l'on eſt ſûr des parties qu'on coupe, l'inſtrument ne pouvant faire ni plus ni moins que ce que l'on a deſſein qu'il faſſe. M. de la Peyronie, dont le nom eſt ſi cher à la Chirurgie, approuva les premiers eſſais de cette méthode: je l'ai pratiquée avec le plus grand ſuccès, & entr'autres ſur une dame âgée de plus de ſoixante ans, qui ſouffroit depuis dix ans de la préſence d'une pierre conſidérable dans la veſſie. Au bout de huit jours elle a été parfaitement guérie; & dès le quatrieme elle conſervoit ſes urines. M. Buttet, maître ès arts, & en Chirurgie à Etampes, témoin de cette opération, l'a pratiquée depuis avec un pareil ſuccès, dans un cas qui en promettoit moins, puiſque les pierres étoient multipliées, & que la plus groſſe ſe briſa en pluſieurs parties, les fragmens ſortirent d'eux-mêmes dans la ſuite du traitement, & le malade malgré une réunion plus tardive de la plaie, guérit ſans incontinence d'urine. M. Caqué, Chirurgien en chef de l'hôtel-dieu de Rheims, a auſſi adopté ma méthode qui lui a réuſſi; je donnerai l'hiſtoire de l'origine & des progrès de cette opération dans un plus grand détail, mais qui ſeroit deplacé dans un dictionnaire univerſel. (*Y*)

TAILLE, ſ. f. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les mines de France, l'endroit où des ouvriers détachent la mine ou le charbon de terre.

TAILLES DE FOND, & TAILLES DE POINT. (*Marine.*) *Voy.* CARGUES DE FOND, & CARGUES POINT.

TAILLE, ſ. f. *tenor*, ſ. m. la ſeconde, après la baſſe, des quatre parties de la Muſique. C'eſt la partie qui convient le mieux à la voix ordinaire des hommes; & qui fait qu'on l'appelle auſſi voix *humaine*.

La *taille* ſe diviſe quelquefois en deux autres parties l'une plus élevée, qu'on appelle *premiere* ou *haute-taille*; l'autre plus baſſe, qu'on appelle *ſeconde* ou *baſſe-taille*.

Cette derniere eſt, en quelque maniere, une partie mitoyenne ou commune entre la *taille* & la baſſe, & s'appelle auſſi à cauſe de cela *concordant*. *Voyez* PARTIES. (*S*)

TAILLE DE HAUT-BOIS, (*Lutherie.*) inſtrument de Muſique à vent & à anche, & qui eſt en tout ſemblable au haut-bois ordinaire, au-deſſous duquel il ſonne la quinte. Son étendue eſt compriſe depuis le *fa* de la clé de *f ut fa* des clavecins, juſqu'au *ſol*, à l'octave au-deſſus de celui de la clé de *g re ſol* des mêmes clavecins. *Voyez la table du rapport de l'étendue des inſtrumens*, & *l'article* HAUT-BOIS.

TAILLE DE VIOLON, (*Lutherie.*) inſtrument de Muſique, eſt la même choſe que la quinte de violon. *Voyez* QUINTE DE VIOLON.

TAILLE, (*Gravure.*) inciſion qui ſe fait ſur les métaux, ou ſur d'autres matieres, particulierement ſur le cuivre, l'acier & le bois. Ce mot ſe dit auſſi de la gravure qui ſe fait avec le burin ſur des planches de cuivre & *tailles* de bois, de celles qui ſont gravées ſur le bois. Les Sculpteurs & Fondeurs appellent *baſſes-tailles*, les ouvrages qui ne ſont pas de plein ronde-boſſe; on les nomme autrement *bas-reliefs*. *Taille* ſe dit auſſi de la gravure des poinçons quarrés qui ſervent pour frapper les diverſes eſpeces de monnoies, d'où les ouvriers qui y travaillent ſont appellés *tailleurs*. (*D. J.*)

TAILLES, c'eſt *dans la gravure en bois* la même choſe que *traits* ou *hachures* dans celle de cuivre.

Les *tailles courtes* ou *points longs*, ſervent comme dans celles en cuivre, à ombrer les chairs, & doivent ſe retoucher à-propos, mais elles ne ſont guere d'uſage dans la premiere, parce qu'on y fait rarement des figures aſſez grandes pour devoir y être finies avec cette propreté que donne le burin dans les eſtampes gravées en cuivre.

Les *tailles perdues*, ce ſont des *tailles* ou traits rendus trop fin & plus bas que la ſuperficie des autres, ce qui les empêche de marquer à l'impreſſion, particulierement quand elles ſe trouvent dans une continuité de *tailles* égales, & toutes d'une même teinte; c'eſt un défaut irrémédiable, parce qu'on ne peut remettre le bois qui aura été ôté mal-à-propos à de telles *tailles*.

TAILLES TROISIEMES, ſe dit dans la *gravure en cuivre* des *tailles* qui paſſent ſur les contre-tailles ou ſecondes *tailles*; on les appelle auſſi *triples-tailles*, mais particulierement dans la gravure en bois.

TAILLE, (*Joaillerie.*) ce terme ſe dit des diverſes figures & facettes que les Lapidaires donnent aux diamans & autres pierres précieuſes, en les ſciant, les limant & les faiſant paſſer ſur la roue. (*D. J.*)

TAILLE, (*Marchands Détailleurs.*) morceau de bois ſur lequel ils marquent par des hoches ou petites inciſions, la quantité de marchandiſe qu'ils vendent à crédit à leurs divers chalans: ce qui leur épargne le tems qu'il faudroit employer à porter ſur un livre tant de petites parties. Chaque *taille* eſt compoſée de deux morceaux de bois blanc & léger, ou plutôt d'un ſeul fendu en deux dans toute ſa longueur, à la réſerve de deux ou trois doigts de l'un des bouts; la plus longue partie qui reſte au marchand, ſe nomme *la ſouche*; l'autre qu'on donne à l'acheteur, s'appelle *l'échantillon*. Quand on veut tailler les marchandiſes livrées, on rejoint les deux parties, enſorte que les inciſions ſe font également ſur toutes les deux; il faut auſſi les rejoindre, quand on veut arrêter le compte; l'on ajoute foi aux *tailles* repréſentées en juſtice, & elles tiennent lieu de parties arrêtées. *Dict. de Savary*. (*D. J.*)

TAILLE, (*Monnoyage.*) c'eſt la quantité d'eſpeces que le prince ordonne être faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre: ce qui fait proprement le poids de chaque piece. On dit que des eſpeces ſont de tant à la *taille*, pour ſignifier qu'on en fait une certaine au marc. Ainſi l'on dit que les louis d'or ſont à la *taille* de vingt-quatre pieces, & les louis d'argent ou écus à la *taille* de ſix pieces, lorſqu'on fait vingt-quatre louis d'or d'un marc d'or, & ſix écus du marc d'argent. La *taille* des eſpeces a de tout tems été réglée ſur le poids principal de chaque nation, comme de livre chez les Romains qui étoit de douze onces; en France la *taille* ſe fait au poids de marc qui eſt de huit onces; c'eſt auſſi au marc que ſe fait la *taille* de la monnoie en Angleterre & dans d'autres états: ce qui s'entend ſelon que le marc eſt plus fort ou plus foible dans tous ces endroits. *Boiſard*. (*D. J.*)

TAILLE, (*Maréchal.*) les chevaux ſont de diverſes *tailles*; les plus petits ont trois piés, & les plus grands cinq piés quatre ou ſix pouces. Différens corps de cavalerie ſont fixés pour leurs chevaux à des *tailles* différentes; ainſi il y a des chevaux de *taille* de dragons, de mouſquetaires, de gendarmes, &c. Les chevaux de belle *taille* pour la ſelle ne doivent être ni trop grands ni trop petits.

TAILLE, (*terme de Peigniers.*) on nomme *taille* dans la fabrique & commerce des peignes à peigner les cheveux, la différence qui ſe trouve dans leur longueur, & ce qui ſert à en diſtinguer les numeros. Chaque *taille* eſt environ de ſix lignes, qui ne commencent à ſe compter que depuis les oreilles, c'eſt à-dire entre les groſſes dents que les peignes ont aux deux extrémités. *Savary*. (*D. J.*)

Taille ſe dit de la hauteur & de la groſſeur du corps humain. Cet homme eſt d'une haute *taille*; il ſe dit plus particulierement de la partie du corps des femmes compriſe depuis le deſſous des bras juſqu'aux hanches; ſi elle eſt toute d'une venue, groſſe, courte, on dit que cette femme n'a point de *taille*, & qu'elle eſt mal faite; ſi elle eſt légere, ſvelte, qu'elle aille depuis la poitrine juſqu'aux hanches en diminuant ſelon une belle proportion, & qu'au-deſſus des hanches elle ſoit très-menue, on dit qu'une femme a la *taille* belle. Les vêtemens de nos femmes ſont deſtinés à leur donner de la *taille* quand elles en manquent, & à la faire valoir, quand elles en ont; pour cet effet on tient ce qu'on appelle leurs *corps* très-évaſés par le haut, & très-étroits par le bas, d'où il arrive qu'on les étrangle, qu'on les coupe en deux comme des fourmis, & qu'on rend mal par art ce que la nature avoit bien fait. Grace aux précautions qu'on prend pour faire la *taille*, à l'uſage des jarretieres & à celui des mules etroites & des petits ſouliers, il eſt preſque impoſſible de trouver une femme qui n'ait le pié, la jambe, la cuiſſe & le milieu du corps gâté.

Taille, *au pharaon, à la baſſette, au lanſquenet* & autres jeux pareils, où l'on retourne les cartes deux-à-deux, dont l'une fait perdre & l'autre gagner le banquier ou celui qui taille, les pontes, ou ceux qui jouent contre le banquier. Ces deux cartes retournées s'appellent une *taille*.

TAILLÉ, (*Gram.*) participe du verbe *tailler*. *Voyez* les *articles* Taille & Tailler.

Taillé *en gouttiere*, c'eſt ainſi que les botaniſtes expriment la figure des feuilles de quelques plantes qui ſont creuſées en forme de gouttiere de toit. *Voy.* Feuille.

Taillé, on appelle, *en termes de Blaſon, écu taillé* celui qui eſt diviſé en deux parties par une diagonale tirée de l'angle ſeneſtre du chef au dextre de la pointe. Lorſqu'il y a une tranche au milieu de la taille, on dit *taillé tranché*, & quand il y a une entaille ſur la tranche, on dit *tranché taillé*. Ce mot vient du latin *talea*, qui ſignifie un *rejetton*, une petite branche d'arbre qu'on plante en terre. Clercy au pays de Vauds près des Suiſſes, *taillé* d'or & de gueules, à un ſanglier iſſant de ſable & mouvant de gueules ſur l'or.

TAILLEBOURG, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Talleburgus* & *Talcaburgus*, autrefois petite ville, maintenant bourg de France, dans la Saintonge, ſur la Charente, élection de Saint-Jean d'Angely, à trois lieues de Saintes. *Long.* 37. 5. *latit.* 45. 41. (*D. J.*)

TAILLE-MAR *ou* TAILLE-MER, (*Marine.*) c'eſt la partie inférieure de l'éperon. *Voyez* Gorgeres.

TAILLE-MECHE, ſ. m. *en terme de Cirier*, c'eſt une planche d'environ trois pouces de large, & dont la longueur n'eſt point fixée. Elle eſt percée d'un bout à l'autre de pluſieurs trous dans leſquels on plante deux chevilles dans une diſtance égale à la longueur qu'on veut donner aux meches; on remplit ces chevilles dans toute leur hauteur, & on coupe enſuite les meches toutes enſemble. *Voyez les fig. Planches du Cirier.*

TAILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt couper, ſéparer, diviſer, donner la forme & la grandeur convenables avec un inſtrument tranchant convenable. On *taille* la pierre, les arbres, la vigne, un habit, un homme attaqué de la pierre, une armée en pieces, *&c. Voyez les articles ſuivans.*

Tailler, (*Charp.*) c'eſt couper, retrancher. La taille du bois ſe fait en long avec des coins, de travers avec la ſcie, & en d'autres ſens avec la coignée, la ſerpe & le ciſeau. *Dict. de Charpent.* (*D. J.*)

Tailler la frisquette, (*terme d'Imprimerie.*) c'eſt découper le morceau de parchemin qui couvre la friſquette, pour que la forme ne porte que ſur les endroits qui doivent être imprimés dans les feuilles qu'on tire. *Savary.* (*D. J.*)

Tailler en acier, *en terme de Fourbiſſeur*, c'eſt l'art d'orner une garde d'acier de toutes ſortes de figures qu'il plait à l'ouvrier d'y graver; cet art tient beaucoup de la ſculpture & de la gravure: de l'une, en ce qu'il conſiſte à découvrir dans une piece d'acier les figures qu'on y a imaginées; de l'autre, en ce que dans ſes opérations il ſe ſert des burins, comme elles. Pour l'exercer avec ſuccès, non-ſeulement il faut poſſéder le deſſein, & avoir du goût, mais encore une attention & une adreſſe particuliere pour finir des morceaux d'hiſtoire entiers dans un ſi petit eſpace.

Tailler l'art de, *les pierres précieuſes* eſt très-ancien; mais cet art comme bien d'autres, étoit fort imparfait dans ſes commencemens. Les François y ont réuſſi le mieux, & les Lapidaires de Paris, qui depuis 1290 ſe ſont formés en corps, ont porté cet art à ſon plus haut point de perfection, ſur-tout pour la taille des brillans.

Ils ſe ſervent de différentes machines pour *tailler* les pierres précieuſes, ſuivant la qualité de celles qui doivent paſſer par leurs mains. Le diamant le plus dur ſe taille & ſe forme ſur une roue d'un acier fort doux, tournée par une eſpece de moulin avec de la pouſſiere de diamant, trempée dans l'huile d'olive; ce qui ſert à polir le diamant auſſi-bien qu'à le tailler. *Voyez* Diamant.

Les rubis, ſaphirs & topazes d'Orient, ſe forment & ſe taillent ſur une roue de cuivre avec de l'huile d'olive & de la pouſſiere de diamant, & on les polit ſur une autre roue de cuivre, avec du tripoli & de l'eau. *Voyez* Rubis.

Les émeraudes, hyacinthes, améthiſtes, les grenats, agates & autres pierres moins dures, ſe taillent ſur une roue de plomb, avec de l'émeril & de l'eau, & on les polit ſur une roue d'étain avec du tripoli. *Voyez* Emeraude, *&c.*

La turquoiſe de l'ancienne & de la nouvelle roche, le lapis lazuli, le giraſol & l'opale ſe taillent & ſe poliſſent ſur une roue de bois avec du tripoli. *Voyez* Turquoise, *&c.*

Tailler, v. act. *terme de Monnoie*; c'eſt faire d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre, la juſte quantité des eſpeces qui ſont ordonnées dans les réglemens ſur le fait des monnoies. Il y a dans chaque monnoie, des ouvriers & ouvrieres; ces dernieres s'appellent plus ordinairement *tailleresses*, qui taillent & coupent les flaons, ou flancs, c'eſt-à dire les morceaux d'or, d'argent ou de cuivre, deſtinés à être frappés & qui les liment & les ajuſtent au juſte poids des eſpeces. (*D. J.*)

Tailler carreau, *terme d'ancien monnoyage*; c'étoit emporter des lames de métal, des morceaux quarrés, pour enſuite les arrondir & en former des flancs.

Tailler un habit, *terme de Tailleur*; qui ſignifie *couper* dans l'étoffe les morceaux néceſſaires pour en compoſer un habit, & leur donner la largeur & la longueur requiſe, pour pouvoir ſervir à l'uſage de la perſonne qui le fait faire.

Pour *tailler* un habit, l'ouvrier étale ſur ſa table ou établi l'étoffe deſtinée pour le faire, & comme toutes les pieces ou morceaux d'un habit, ainſi que de la doublure, doivent être doubles, afin d'être employées, l'une du côté droit, & l'autre du côté gauche; il met ordinairement l'étoffe en double pour *tailler* les deux morceaux à la fois. Alors il applique ſur cette étoffe un patron ou modele de la piece qu'il veut couper; & avec de gros ciſeaux faits exprès pour les gens de cette profeſſion, il coupe l'étoffe tout-au-tour du patron, en obſervant cependant de donner aux pieces qu'il coupe l'ampleur néceſſaire pour en former de tous les morceaux couſus & joints enſemble, un tout de la longueur & de la largeur qu'on lui a preſcrite.

Tailler le pain, le vin, (*Commerce.*) ou les autres denrées ou marchandiſes, qu'on vend ou qu'on prend à crédit; c'eſt faire des entailles ſur un double morceau de bois, dont l'un eſt pour le vendeur, & l'autre pour l'acheteur, afin de ſe ſouvenir des choſes qu'on livre ou qu'on reçoit, ce qui ſert comme d'une eſpece de journal; on appelle ce morceau de bois *taille*. *Voyez* Taille. *Dict. de Commerce.*

Tailler, v. n. (*Jeux de cartes.*) c'eſt tenir les cartes & les paris mis ſur ces cartes. *Voyez l'article* Taille.

TAILLERESSE, ſ. f. *à la Monnoie*, ſont les femmes ou filles de monnoyeurs, qui nétoient, ajuſtent les flancs au poids que l'ordonnance preſcrit; elles répondent de leurs ouvrages, & les flancs qu'elles ont trop diminués ſont rebutés & cizaillés.

Les *tailleresses* ajuſtent les pieces avec une écouane, après avoir placé le flanc au bilboquet. *Voyez* Bilboquet.

On leur a donné le nom de *tailleresse*, dans le tems que l'on fabriquoit les eſpeces au marteau, parce qu'elles tailloient alors les carreaux (les monnoies anciennes étoient quarrées) & les ajuſtoient, *&c.*

AIL-

TAILLEROLLE, ſ. f. (*Soirie.*) inſtrument pour couper le poil des velours, coupés & friſés.

La *taillerolle* n'eſt autre choſe qu'un fer plat de 3 pouces de long, & un pouce & demi de large, il a une petite échancrure à un bout, laquelle forme une lancette qui entre dans la cannelure du fer & qui ſert à couper le poil du velours.

TAILLETTE, ſ. f. (*Ardoiſiere.*) petite eſpece d'ardoiſe qui ſe coupe dans les carrieres d'Anjou.

TAILLEVAS, ſ. m. (*Lang. gaul.*) c'étoit une eſpece de bouclier différent de la targe, en ce qu'il étoit coûrbé des deux côtés, comme un toît; depuis il a été appellé *pavois*, ſelon Fauchet. (*D. J.*)

TAILLEVENT, ſ. m. (*Ornitholog.*) oiſeau maritime, qu'on trouve en revenant de l'Amérique en Europe; je dis *en revenant*, parce qu'on prend route beaucoup plus au nord en revenant, qu'en allant. Cet oiſeau eſt gros comme un pigeon; il a le vol de l'hirondelle & raſe la mer de fort près, ſans doute que c'eſt pour y chercher pâture, ſoit de quelques petits poiſſons ou de quelques inſectes qui volent ſur l'eau. Les *taillevents* ſont toujours dans un mouvement rapide, & ſans interruption; ils ne perchent ni jour, ni nuit ſur les vaiſſeaux; comme on en voit à des centaines de lieues de terre, il y a grande apparence, qu'ils font leur ſéjour ſur la mer même, & qu'ils ſe repoſent ſur la lame quand ils ſont las: ce qui fortifie cette opinion, c'eſt qu'ils ont les jambes courtes, & les piés comme ceux d'une oie. (*D. J.*)

TAILLEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui taille. *Voy.* TAILLE & TAILLER.

TAILLEUR-GRAVEUR SUR MÉTAL, (*Corps de jurande.*) on le dit des maîtres d'une des communautés des Arts & Métiers de la ville de Paris, à qui il appartient excluſivement à tous autres de graver ſur l'or, l'argent, le cuivre, le léton, le fer, l'acier & l'étain, des ſceaux, cachets, poinçons, armoiries, chiffres, *&c.* ſoit en creux, ſoit en relief. (*D. J.*)

TAILLEUR D'HABITS, eſt celui qui taille, coud, fait & vend des habits.

Les maîtres-marchands *tailleurs*, & les marchands pourpointiers formoient autrefois deux communautés ſéparées, qui furent réunies, en 1655, ſous le nom de maîtres-marchands *tailleurs*-pourpointiers; & il fut dreſſé de nouveaux ſtatuts, qui ayant été approuvés par les lieutenant civil & procureur du roi au Châtelet, le 22 Mai 1660, furent confirmés par lettres-patentes, & enregiſtrés au parlement les mêmes mois & an.

Ces ſtatuts ordonnent qu'il ſera élu tous les ans deux jurés, maîtres & gardes de ladite communauté pour la régir, avec deux anciens qui reſtent en charge.

Ils défendent à tous marchands fripiers, drapiers, *&c.* qui ne ſeront point reçus *tailleurs*, de faire ni vendre aucuns habits d'étoffe neuve, ni de façon neuve.

Ils fixent le tems d'apprentiſſage à trois ans, défendent de recevoir un apprenti à la maîtriſe, s'il n'a travaillé outre cela trois autres années chez les maîtres, & ordonnent que l'aſpirant fera chef-d'œuvre.

Ces ſtatuts contiennent en tout trente articles, dont la plûpart concernent la diſcipline & la police de cette communauté.

TAILLEUR DE LIMES, (*Taillandiers.*) ce ſont les mêmes que parmi les maîtres taillandiers de la communauté de Paris; on les nomme *taillandiers-vrilliers*. Ils ont le nom de *tailleurs de limes*, parce qu'entr'autres ouvrages ils taillent & coupent les limes d'acier de diverſes hachures avant que de les tremper. On les appelle *vrilliers*, parce que les vrilles, petits outils de menuiſiers, ſont du nombre de ceux qu'ils fabriquent. (*D. J.*)

TAILLEUR DE PIERRE, (*Coupe des pierres.*) c'eſt l'ouvrier qui travaille à tailler la pierre, il ſe ſert pour cette fin de pluſieurs outils, qui ſont 1°. un teſtu ou maſſe de fer marquée *A* dans la *Pl. III. fig.* 28. ſes deux extrémités ont chacune un redent pour que l'outil ait plus de priſe ſur la pierre, ſur les bords de laquelle on frappe pour en faire ſauter des éclats: le plan du même outil eſt en *a*.

B, Laye ou marteau brételé, qui a du côté étroit un tranchant uni, & de l'autre un tranchant denté, qui fait des ſillons; ſon plan eſt en *b*.

C, Ciſeau à ciſeler, il y en a de pluſieurs grandeurs.

D, Maillet pour pouſſer le ciſeau.

E, Marteau à deux pointes pour la pierre dure; lorſqu'il eſt un peu plus long, on l'appelle *pioche*; ſon plan eſt en *e*.

F, Riſſlard brételé pour la pierre tendre.

G, Crochet.

H, Ripe.

I, Compas à fauſſe équerre. *Voyez* COMPAS D'APPAREILLEUR.

TAILLEUR GÉNÉRAL DES MONNOIES, (*Monn.*) c'eſt celui à qui il appartient ſeul de graver & tailler les poinçons & matrices ſur leſquelles les *tailleurs* particuliers frappent & gravent les quarrés qui doivent ſervir à la fabrique des eſpeces dans les hôtels des monnoies, où, ſuivant leur office, ils ſont attachés. *Boizard.* (*D. J.*)

TAILLEUR DE SEL, (*Saline.*) on nomme ainſi à Bordeaux, & dans toute la direction, des commis prépoſés à la meſure & viſite des ſels qui y arrivent. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLEUR, (*Jeux de hazard.*) c'eſt au pharaon, lanſquenet, *&c.* celui qui tient les cartes & les paris que les pontes propoſent ſur chacune, & qui les retourne deux-à-deux, ce qui s'appelle une *taille*.

TAILLIS, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) bois que l'on met en coupe réglée, ordinairement de neuf en neuf ans; on le dit par oppoſition à bois de futaye. *Richelet.* (*D. J.*)

TAILLOIR, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la partie ſupérieure d'un chapiteau; elle eſt ainſi nommée, parce qu'elle reſſemble aux aſſiettes de bois qui anciennement avoient cette forme. On l'appelle auſſi *abaque*, particulierement quand elle eſt échancrée ſur ſes faces.

TAILLON, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) étoit une nouvelle taille ou augmentation de taille qui fut établie par Henri II. en 1549, pour l'entretenement, vivres & munitions de la gendarmerie. Ce *taillon* montoit au tiers de la taille principale; mais il a depuis été aboli & confondu avec le pié de taille. *Voy.* TAILLE. (*A*)

TAILLURE, ſ. f. *terme de Brodeur*; ce mot ſe dit quand on ſe ſert de diverſes pieces couchées de ſatin, de velours, de drap d'or & d'argent, qui s'appliquent comme des pieces de rapport ſur l'ouvrage, & qui s'élevent quelquefois en relief. On l'appelle plus communément *broderie de rapport*.

TAIN, ſ. m. (*Miroiterie.*) feuille ou lame d'étain fort mince, qu'on applique derriere la glace d'un miroir, pour y fixer la repréſentation des objets. (*D. J.*)

TAINE, (*Géog. mod.*) bourg à marché de l'Ecoſſe ſeptentrionale, dans la preſqu'île de Cromarty, proche le golfe de Dornock, à quarante-cinq lieues au nord-oueſt d'Edimbourg. *Long.* 14. 5. *latit.* 57. 48. (*D. J.*)

TAINFU, (*Géog. mod.*) état d'Aſie vers la Chine; il forme une eſpece de petit royaume à dix journées de Gonſe. Samſon croit que c'eſt le pays que Ptolomée nomme *Aſpachara*. (*D. J.*)

TAINS, (*Marine.*) voyez TINS.

TAIPARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) nom d'une eſpece de perroquet du Bréſil. Il eſt de la groſſeur d'une alouette; ſon plumage eſt d'un jaune citron; ſa queue eſt courte, & ne s'étend pas au-delà du bout des ailes; ſes jambes ſont griſes; ſon bec eſt rouge, avec une petite tache en demi-cercle de la même couleur près de la tête; il fait ſon nid ſur les arbres des lieux déſerts, où ſe trouvent les fourmis. (*D. J.*)

TAIRE, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt garder le ſilence, renfermer au-dedans de ſoi, ne communiquer à perſonne. On dit *taire* un ſecret; ſe *taire* ſur une affaire; faire *taire* un impertinent. Il eſt des occaſions où il eſt bien difficile de ſe *taire*, quoiqu'il ſoit très-dangereux de parler. Si on ne parloit que quand on eſt aſſez inſtruit pour dire la vérité, on ſe *tairoit* ſouvent: on ſe *tairoit* bien ſouvent encore, ſi on ſe reſpectoit aſſez pour ne dire que des choſes qui valuſſent la peine d'être écoutées d'un homme de ſens. C'eſt mentir quelquefois que de ſe *taire*. On a fait *taire* le canon de l'ennemi. Les vents ſe ſont *tus*. Les lois ſe *taiſent* au milieu des armes, cela n'eſt que trop vrai. La terre ſe *tut* en ſa préſence.

TAISSON, (*Zoolog.*) en latin *taxus*, *melis*, en anglois *the badger*, animal à quatre piés qui tient du chien, du cochon & du renard; nous le connoiſſons communément en françois ſous le nom de blaireau, *voyez-en l'article*. (*D. J.*)

TAJUNA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, elle prend ſa ſource à quelques

ques lieues au midi de Siquença, & ſe perd dans le Xarama, un peu avant que ce fleuve ſe jette dans le Tage.

TAIYVEN, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Xanci, ſur le bord du fleuve Fuen. Elle eſt grande, peuplée & décorée de ſuperbes édifices. Son territoire eſt d'une vaſte étendue, & renferme pluſieurs villes & pluſieurs temples dédiés à des héros. Elle eſt, ſelon le P. Martini, de 4 degrés 35 minutes plus occidentale que Péking, ſous 38°. 33'. *de latitude*. (*D. J.*)

TAKIAS, *terme de relation;* nom que les turcs donnent aux monaſteres des dervis, & dans leſquels ces moines logent avec leurs femmes. Il leur eſt néanmoins défendu d'y danſer, & d'y jouer de la flûte. Les *takias* ſont plus ou moins grands. Il y en a en Turquie de très-beaux, & d'autres très-médiocres. (*D. J.*)

TALABO *ou* TALANO, (*Géog. mod.*) golfe de l'île de Corſe, ſur la côte occidentale de cette île, entre Capo-Negro & Calo di Agnelo. Il n'eſt ſéparé du golfe d'Ajazzo que par une preſqu'île. C'eſt le *Titanus Portus* de Ptolomée. Deux rivieres aſſez conſidérables ont leur embouchure dans ce golfe; ſavoir, Fiuminale d'Ornano & Fiume Bozzo. (*D. J.*)

TALABONG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une eſpece de héron commun dans le pays, plus petit que notre héron, & entierement blanc ſur tout le corps. (*D. J.*)

TALABRIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. v.* & Appien le premier, la place dans les terres, entre Concordia & Ruſticana. Aretius juge que c'eſt aujourd'hui Talavera della Reyna. L'itinéraire d'Antonin marque *Talabrica* ſur la route de Lisbonne à Bracara Auguſta, entre Æmium & Lagobriga, à 40 milles de la premiere de ces places, & à 18 milles de la ſeconde.

TALÆDITES, ſ. m. (*Antiq. grég.*) ταλαιδιτης, exercices gymniques des Grecs en l'honneur de Jupiter Ταλαιος, Téleien. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tit. j. p.* 432.

TALAIRES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) *talaria*, nom qu'on donne aux aîles que Mercure porte aux talons, & qu'on appelle auſſi *talonnieres*. Comme il eſt le meſſager des dieux, les poëtes ont feint qu'ils lui avoient donné des *talaires*, afin de faire leurs meſſages plus vîte. Au revers d'une médaille d'Antinoüs, on voit un Pégaſe avec Mercure, ayant ſes *talaires* & ſon caducée. (*D. J.*)

TALANDA, *ou* TALENDA, *ou* THALANDA, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Bæotie. Elle eſt ſituée ſur la croupe d'une montagne; il paroît par les ruines qui ſont au-dehors, dans l'étendue d'une demi-lieue, qu'elle étoit autrefois fort grande. On le connoît auſſi par quelques vieilles égliſes, & par quelques tours qui ſont encore debout au-deſſus ſur la montagne.

Wheler qui parle de cette ville dans ſon voyage d'Athènes, dit qu'elle eſt trop grande pour être le village d'*Halæ*, que Pauſanias place au bord de la riviere Platania, ſur la côte de la mer, qu'elle paroît la métropole du pays, & que s'il entend bien Strabon, ce ne peut être qu'*Opus*, ville des anciens, qui donnoit le nom à la campagne & à la mer, & d'où le habitans du pays étoient appellés *Locri-Opuncii*. La diſtance où Strabon la met de la mer, qui eſt d'une lieue ou de 15 ſtades y eſt conforme. D'ailleurs, la petite île dont il parle auparavant appellée alors *Atalanta*, & qui n'a point aujourd'hui de nom, donne lieu de croire que la ville qui ſubſiſte préſentement l'a pris & l'a conſervé juſqu'à ce jour, le tems ayant ſeulement fait retrancher la premiere lettre.

Quant au village d'*Halæ*, il peut avoir été à l'embouchure de la riviere qui s'étend davantage à l'eſt, & avoir fait les limites de la Bæotie & des Loires. Enfin, toute cette plaine fertile entre *Talanda* & le mont Cnémis, étoit, ſelon toutes les apparences, le πεδιον ευδαιμον, la *plaine heureuſe* des anciens. (*D. J.*)

TALAPOINS *ou* TALEPOIS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Siamois & les habitans des royaumes de Laos & de Pégu donnent à leurs prêtres: cependant, dans les deux derniers royaumes, on les déſigne ſous le nom de *Fé*. Ces prêtres ſont des eſpeces de moines qui vivent en communauté dans des couvens, où chacun, comme nos chartreux, a une petite habitation ſéparée des autres.

Le P. Marini, jéſuite miſſionnaire, nous dépeint ces moines avec les couleurs les plus odieuſes & les plus noires; ſous un extérieur de gravité qui en impoſe au peuple, ils ſe livrent aux débauches les plus honteuſes; leur orgueil & leur dureté ſont pouſſées juſqu'à l'excès. Les *talapoins* ont une eſpece de noviciat, ils ne ſont admis dans l'ordre qu'à l'âge de vingt trois ans; alors ils choiſiſſent un homme riche ou diſtingué qui leur ſert, pour ainſi dire, de parrein lorſqu'ils ſont reçus à la profeſſion; elle ſe fait avec toute la pompe imaginable. Malgré cette profeſſion, il leur eſt permis de quitter leurs couvens & de ſe marier, ils peuvent enſuite y rentrer de nouveau ſi la fantaiſie leur prend. Ils portent une tunique de toile jaune qui ne va qu'aux genoux, & elle eſt liée par une ceinture rouge; ils ont les bras & les jambes nuds, & portent dans leurs mains une eſpece d'éventail pour marque de leur dignité; ils ſe raſent la tête & même les ſourcils, le premier jour de chaque nouvelle lune. Ils ſont ſoumis à des chefs qu'ils choiſiſſent entr'eux. Dès le grand matin ils ſortent de leurs couvens en marchant d'abord deux à deux; après quoi ils ſe répandent de divers côtés pour demander des aumônes, qu'ils exigent avec la derniere inſolence. Quelques crimes qu'ils commettent, le roi de Laos n'oſe les punir; leur influence ſur le peuple les met au-deſſus des lois, le ſouverain même ſe fait honneur d'être leur chef. Les *talapoins* ſont obligés de ſe confeſſer de leurs fautes dans leur couvent, ceremonie, qui ſe fait tous les quinze jours. Ils conſacrent de l'eau qu'ils envoient aux malades, à qui ils la font payer très-chérement. Le culte qu'ils rendent aux idoles conſiſte à leur offrir des fleurs, des parfums, du riz qu'ils mettent ſur les autels. Ils portent à leurs bras des chapelets compoſés de cent grains enfilés. Ces indignes prêtres ſont ſervis par des eſclaves qu'ils traitent avec la derniere dureté: les premiers de l'état ne font point difficulté de leur rendre les ſervices les plus bas. Le reſpect qu'on a pour eux vient de ce qu'on les croit ſorciers, au moyen de quelques ſecrets qu'ils ont pour en impoſer au peuple, qui ſe dépouille volontairement de tout ce qu'il a pour ſatisfaire l'avarice, la gourmandiſe & la vanité d'une troupe de fainéans inutiles & nuiſibles à l'état. La ſeule occupation des *talapoins* conſiſte à prêcher pendant les ſolemnités dans les temples de *Shaka* ou de *Sommona-Kodom* qui eſt leur légiſlateur & leur dieu. *Voyez* cet *article*. Dans leurs ſermons ils exhortent leurs auditeurs à dévouer leurs enfans à l'état monaſtique, & ils les entretiennent des vertus des prétendus ſaints de leur ordre. Quant à leur loi, elle ſe borne, 1°. à ne rien tuer de ce qui a vie; 2°. à ne jamais mentir; 3°. à ne point commettre l'adultere; 4°. à ne point voler; 5°. à ne point boire du vin. Ces commandemens ne ſont point obligatoires pour les *talapoins*, qui moyennant des préſens en diſpenſent les autres, ainſi qu'eux-mêmes. Le précepte que l'on inculque avec le plus de ſoin, eſt de faire la charité & des préſens aux moines. Tels ſont les *talapoins* du royaume de Laos. Il y en a d'autres qui ſont beaucoup plus eſtimés que les premiers; ils vivent dans les bois; le peuple, & les femmes ſur-tout, vont leur rendre leurs hommages; les viſites de ces dernieres leur ſont fort agréables: elles contribuent, dit-on, beaucoup à la population du pays.

A Siam les *talapoins* ont des ſupérieurs nommés *ſancrats*. Il y en a, comme à Laos, de deux eſpeces; les uns habitent les villes, & les autres les forêts.

Il y a auſſi des religieuſes *talapoines*, qui ſont vêtues de blanc, & qui, ſuivant la regle, devroient obſerver la continence, ainſi que les *talapoins* mâles. Les Siamois croient que la vertu véritable ne réſide que dans les *talapoins*: ces derniers ne peuvent jamais pécher, mais ils ſont faits pour abſoudre les pêchés des autres. Ces prêtres ont de très-grands privileges à Siam; cependant les rois ne leur ſont point ſi dévoués qu'à Laos; on ne peut pourtant pas les mettre à mort, à-moins qu'ils n'aient quitté l'habit de l'ordre. Ils ſont chargés à Siam de l'éducation de la jeuneſſe, & d'expliquer au peuple la doctrine contenue dans leurs livres écrits en langue *balli* ou *palli*, qui eſt la langue des prêtres. *Voy.* Laloubere, *deſcription de Siam*.

TALARIUS, LUDUS, (*Littérat.*) Je ſuis obligé de ne point mettre de mots françois, ne ſachant com-

comment on doit appeller dans notre langue le *talarius ludus* des Romains. Il eſt vrai ſeulement que c'étoit une ſorte de dez d'or ou d'ivoire, qu'on remuoit comme les nôtres, dans une eſpece de cornet (*pyrrus*) avant que de les jetter; mais il y avoit cette différence qu'au lieu que nos dez ont ſix faces, parce qu'ils ſont cubiques, les *tali* des Romains n'en avoient que quatre, parce qu'il y en avoit deux oppoſées des ſix qu'ils auroient dû avoir, qui étoient arrondies en cone.

On s'en ſervoit, pour deviner auſſi bien que pour jouer, & l'on en tiroit bon ou mauvais augure, ſelon ce qu'on amenoit. Comme on en jettoit d'ordinaire quatre à la fois, la plus heureuſe chance étoit quand on amenoit les quatre points différens. Parce qu'on appelloit ces deux faces du nom de quelques animaux, comme le chien, le vautour, le baſilic, ou de quelques dieux, comme Vénus, Hercule.

Il y a des auteurs qui ont cru qu'elles étoient marquées des figures de ces animaux, & non pas de nombres ni de points, comme nos dez. Mais ſi cela eſt, il faut que ces images fuſſent affectées à ſignifier chacune un certain nombre particulier; car il eſt conſtant que de deux faces oppoſées l'une valoit un, & l'autre ſix; & de deux autres oppoſées, l'une valoit trois, & l'autre quatre.

Ce jeu étoit bien ancien, puiſque les amans de Pénelope y jouoient déja dans le temple de Minerve, car c'étoit la coutume de jouer dans les temples. C'étoit un jeu de vieillard chez les Romains, comme Auguſte même le dit, & chez les Grecs un jeu d'enfant; comme il paroit 1°. par la deſcription d'un excellent tableau de Polyclete cité dans Pline; 2°. par Apollodore qui y fait jouer Cupidon avec Ganymede; 3°. par Diogene de Laërce, qui dit que les Ephéſiens ſe moquoient d'Héraclite, parce qu'il y jouoit avec les enfans. (*D. J.*)

TALASIUS, ſ. m. (*Mythol.*) tout le monde ſait l'hiſtoire de ce romain célebre par ſa valeur, par ſes vertus, & par la jeune ſabine d'une beauté admirable, que ſes amis enleverent pour lui. Il la rendit heureuſe, & fut pere d'une belle & nombreuſe famille, enſorte qu'après ſa mort on ſouhaitoit aux gens mariés le bonheur de *Talaſius*; bien-tôt on en fit un dieu du mariage, que les Romains chanterent comme les Grecs hyménée. (*D. J.*)

TALASSA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, qui ne produit ni plante, ni fleurs, ni fruits. Ses feuilles ſervent à aſſaiſonner les alimens; mangées vertes, elles excitent à la volupté.

TALAVERA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, ſur le bord ſeptentrional du Tage, à 20 lieues au ſud-oueſt de Madrid. Cette ville fut priſe ſur les maures l'an 949 par Ramire II. Il s'y eſt tenu un ſynode l'an 1498; les archevêques de Tolede en jouiſſent, & y ont un vicaire général; cependant cette ville eſt gouvernée par un juge de police, & douze recteurs perpétuels. Elle eſt grande, fortifiée, contient 7 paroiſſes & pluſieurs couvens. *Long.* 13. 27. *lat.* 39. 45.

Mariana (Jean) célebre jéſuite, & l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle, naquit à *Talavera* en 1537, & mourut à Tolede en 1624, à 87 ans. Son traité du changement des monnoies, lui fit des affaires à la cour d'Eſpagne, car il y découvrit ſi bien la déprédation des finances, en montrant les voleries qui ſe commettoient dans la fabrique des eſpeces, que le duc de Lerne qui ſe reconnut là viſiblement, ne put retenir ſa colere. Il ne lui fut pas mal-aiſé de chagriner l'auteur, parce que Philippe III. étoit cenſuré dans cet ouvrage comme un prince oiſif qui ſe repoſoit du ſoin de ſon royaume ſur la conduite de ſes miniſtres. Mariana ſortit de priſon au bout d'un an; mais il ne s'étoit pas trompé en annonçant que les abus qu'il repréſentoit, plongeroient l'Eſpagne dans de grands deſordres.

On auroit eu bien plus de raiſon de l'inquietter au ſujet d'un autre livre, que l'Eſpagne & l'Italie laiſſerent paſſer ſans blâme, & qui fut brûlé à Paris par arrêt du parlement, à cauſe de la pernicieuſe doctrine qu'il contenoit. Ce livre a pour titre, *de rege & regis inſtitutione*, & parut à Tolede l'an 1598 avec privilege du roi, & avec les approbations ordinaires. C'eſt un ouvrage capable d'expoſer les trônes à de fréquentes révolutions, & la vie des princes au couteau des aſſaſſins, parce que l'auteur affecte de relever le courage intrépide de Jacques Clément, ſans ajouter un mot qui tende à le rendre odieux au lecteur. Ce livre valut aux jéſuites de France mille ſanglans reproches, & des inſultes très-mortifiantes.

Un autre traité de Mariana a fait bien du bruit, c'eſt celui où il remarque les défauts du gouvernement de ſa compagnie; mais ſes confreres ne demeurent pas d'accord qu'il ſoit l'auteur de cet ouvrage, intitulé *del governo della compagnia di Gesù*. Il ſe trouve tout entier en eſpagnol & en françois, dans le ſecond tome du mercure jéſuitique, imprimé à Genève en 1630. Il a auſſi paru à Bordeaux en eſpagnol, en françois, en italien & en latin; l'édition eſt de 1625, *in*-8°.

Les ſcolies du P. Mariana ſur l'Ecriture, ont mérité l'approbation de M. Simon, & l'on ne peut diſconvenir qu'il n'y regne beaucoup de jugement & de ſavoir. Il choiſit d'ordinaire le meilleur ſens, & il n'eſt point ennuyeux dans les différentes interprétations qu'il rapporte.

Son hiſtoire d'Eſpagne en XXX livres, eſt ſon ouvrage le plus important, & le plus généralement eſtimé dans la république des lettres. Il nous ſeroit facile d'en indiquer les différentes éditions, les traductions, les continuations, les critiques & les apologies. Mais pour en abréger le détail nous nous contenterons de remarquer

1° Que l'édition latine la plus ample, eſt celle de la Haye, en 1733, *in-fol.* 4. *vol.* cependant on auroit pu rendre cette édition encore plus belle & plus complette, en y ajoutant le *ſummarium* de Mariana, qui l'auroit conduite juſqu'en 1621. les tables chronologiques des ſouverains des divers états de l'Eſpagne, l'explication des mots difficiles qui ſe trouvoient dans les anciennes éditions, & ſur-tout les additions & corrections de l'édition eſpagnole de 1608, ſoit dans le texte entre des crochets, ſoit à la marge par des renvois.

2°. Que les traductions eſpagnoles ſont de l'auteur même, qui nous apprend qu'entre les raiſons qui le déterminerent à ce nouveau travail, la principale fut l'ignorance où les Eſpagnols étoient alors de la langue latine. Mariana mit au jour ſon ouvrage dans cette langue, à Tolede, en 1601. *in-fol.* 2. *vol.* & l'enrichit de quantité de corrections & augmentations, qui rendent la traduction préférable à l'original latin. Cette traduction fut reimprimée à Madrid en 1608, 1617, 1623, 1635, 1650, 1670, 1678. Cette derniere eſt la meilleure de toutes, ou quelqu'autre poſtérieure, bien entendu qu'elle ait été faite exactement ſur celle de 1608, à laquelle l'auteur donnoit la préférence, en quoi il a été ſuivi par les ſavans de ſon pays; mais cette édition de 1608, ne va que juſqu'en 1516; au-lieu que celle de 1678, continuée par dom Felix de Luzio Eſpinoza, va juſqu'en 1678.

3°. Qu'il y en a deux traductions françoiſes, l'une par Jean Rou, non encore imprimée; & l'autre par le pere Joſeph-Nicolas Charenton, jéſuite. Cette derniere, tout-à-fait ſemblable au manuſcrit de la premiere, a été très bien reçue du public, & a paru à Paris en 1725, *in*-4°. en cinq gros vol.

4°. Que la traduction angloiſe faite ſur l'eſpagnole, par le capitaine Stevens, & publiée à Londres, en 1699, *in-fol.* 2 *vol.* eſt beaucoup plus complette que la traduction françoiſe, parce qu'elle renferme les deux continuations de Ferdinand Camargo, & de F. Baſil de Soto, juſqu'en 1669.

5°. Enfin, nous remarquerons que pour faire à l'avenir une bonne édition de l'hiſtoire de Mariana, dans toutes les langues dont nous venons de parler, il conviendroit de ſuivre le plan de la traduction angloiſe, y joindre Miniana, & Luzio Eſpinoza, avec les critiques de Pedro Mantuano, & de Cohon-Truel, ou Ribeyro de Macedo, *&c.* ſuivie de l'apologie de Tamaio de Vargas; & mettre à la tête du tout, la vie de Mariana, compoſée par ce dernier auteur. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TALARIUM, (*Géog. anc.*) campagne dans l'endroit où le Danube ſe courbe, pour couler du côté de la mer *Cronium*, ſelon Ortellius qui cite Apollonius. Par la mer *Cronium*, Apollonius entend la mer Adriatique; ainſi la campagne en queſtion, devroit être au voiſinage de Strigonie, ou de Bude. (*D. J.*)

TALBE, ſ. m. *terme de relation*, nom qu'on donne à un docteur mahométan, dans les royaumes de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

TALC, (*Hiſt. nat.*) *talcum*; c'eſt le nom qu'on donne à une pierre, compoſée de feuilles très-minces,

ces, qui ſont luiſantes, douces au toucher, tendres, flexibles & faciles à pulvériſer; l'action du feu le plus violent, n'eſt point capable de produire aucune altération ſur cette pierre; les acides les plus concentrés n'agiſſent point ſur elle. Le *talc* varie pour les couleurs, pour la tranſparence, pour l'arrangement, & pour la grandeur des feuilles qui le compoſent.

M. Wallerius compte quatre eſpeces de *talcs*; 1°. Le *talc* blanc dont les feuillets ſont demi-tranſparens; on lui a donné les noms d'*argyro damas*, de *talcum lunæ*, *ſtella terræ*. 2°. Le *talc* jaune, compoſé de lames opaques; on le nomme quelquefois *talcum aureum*. 3°. Le *talc* verdâtre, tel que celui que les François appellent très-improprement, *craie de Briançon*. Voyez *cet article*. 4°. Le *talc* en cubes, qui eſt octogone, & qui a la figure de l'alun. *Voyez la minéralogie de Wallerius, tom. I.* Ce ſavant auteur auroit pu y joindre un *talc* noir, qui, ſuivant Borrichius, ſe trouve en Norwége, & qui devient jaune lorſqu'il a été calciné. Il y a auſſi du *talc* gris.

Il paroît que c'eſt à tort que M. Wallérius a diſtingué le *mica* du *talc*, & qu'il en a fait un genre particulier; en effet le *mica* n'eſt autre choſe qu'un *talc* jaune ou blanc, en particules plus ou moins déliées, qui quelquefois ſe trouve à la vérité répandu dans des pierres d'une autre nature, mais qui ne perd pas pour cela ſes propriétés eſſentielles, qui ſont les mêmes que celles du *talc*.

Il faut en dire autant du *verre de Ruſſie*, qui eſt un *talc* en grands feuillets tranſparens, ainſi nommé parce qu'il tient lieu de vitres en pluſieurs endroits de la Ruſſie & de la Sibérie. *Voyez l'article* Verre de Russie.

Le *talc* eſt une des pierres ſur laquelle les naturaliſtes ont raiſonné avec le plus de confuſion, & à laquelle ils ont le plus donné de noms différens. On croit que le mot *talc* vient du mot allemand *talch*, qui ſignifie du *ſuif*, parce que cette pierre paroît graſſe au toucher comme du ſuif; cependant comme il a été employé par Avicenne, on pourroit le croire dérivé de l'arabe. Cette pierre a été appellée par quelques auteurs, *ſtella terræ*, à cauſe de ſon éclat: d'autres ont cru que c'eſt le *talc* que Dioſcoride a voulu déſigner ſous le nom de *aphroſelme* & de *ſélénites;* ce que nous entendons par ſélénite eſt une ſubſtance toute différente: Avicenne l'appelle *pierre de lune*; les Allemands le nomment *glimmer*, lorſquil eſt en petites particules: on le nomme auſſi *or de chat*, ou *argent de chat*, ſelon qu'il eſt jaune ou blanc. Quelques auteurs l'ont confondu avec la *pierre ſpéculaire* qui eſt une pierre gypſeuſe que l'action du feu change en plâtre. *Voyez cet article*. Enfin on le trouve déſigné ſous le nom de *glacies mariæ*, c'eſt un *talc* tranſparent comme du verre.

Ces différentes dénominations, & ces erreurs, viennent de ce que les anciens naturaliſtes n'avoient point recours aux expériences chimiques, pour s'aſſurer de la nature des pierres, & ils ne s'arrêtoient qu'à l'extérieur, & à des reſſemblances ſouvent trompeuſes. Le célebre M. Pott a ſuppléé à ce défaut, par un examen ſuivi qu'il a fait du *talc*; le réſultat de ſes expériences eſt qu'il n'y a aucun acide qui agiſſe ſur le *talc*, cependant l'eau régale concentrée, verſée ſur le *talc* noir calciné, ou ſur le *talc* jaune, devient d'une belle couleur jaune, ce qui vient de ce qu'elle ſe charge d'une portion ferrugineuſe, qui étoit jointe à ces *talcs*, & qui les coloroit; c'eſt-là ce qui a donné lieu aux alchimiſtes de travailler ſur le *talc*, pour y chercher cet or qu'ils croient voir par-tout. Après que cette extraction eſt faite, on retrouve le *talc* entiérement privé de couleur.

Le *talc* ayant été expoſé pendant quarante jours au feu d'un fourneau de verrerie, n'y a éprouvé aucune altération; le grand feu ne diminue ni ſon éclat, ni ſon poids, ni ſon onctuoſité; il ne fait que le rendre un peu plus friable, & plus aiſé à partager en feuillets; mais on prétend que le miroir ardent fait entrer le *talc* en fuſion, & le change en une matiere vitrifiée; il reſte encore à ſavoir ſi c'eſt véritablement du *talc* qui a été employé dans cette expérience, rapportée par Hofmann & Neumann. Ainſi Morhoff & Boyle ſe ſont trompés doublement, lorſqu'ils ont dit que le *talc* ſe changeoit en une heure de tems, & à un feu doux en chaux; ils auront pris de la pierre ſpéculaire, ou du gypſe feuilleté, pour du *talc*, & du plâtre pour de la chaux. M. Pott a combiné le *talc* avec un grand nombre de ſels & d'autres ſubſtances, ce qui lui a donné différens produits. *Voyez* la traduction françoiſe de la *lithogeognoſie*, *tom. I.* Le même auteur a obſervé que le *talc* uni avec des terres argilleuſes, forme une maſſe d'une très grand dureté, & l'on peut ſe ſervir de ce mélange pour faire des vaiſſeaux très-propres à ſoutenir l'action du feu, & des creuſets capables de contenir le verre de plomb, qui eſt ſi ſujet à traverſer les creuſets ordinaires. Les Chinois ſe ſervent d'un *talc* très-fin, jaune ou blanc, pour faire ces papiers peints en figures ou en fleurs, dont le fond paroît être d'or ou d'argent.

On mêle auſſi du *talc* fin dans les poudres brillantes dont on ſe ſert pour repandre ſur l'écriture.

Le *talc* ſe trouve en beaucoup d'endroits de l'Europe; mais on n'en connoit point de plus beau que celui de Ruſſie & de Sibérie, que l'on nomme *verre de Ruſſie*. Voyez *cet article*.

Comme l'action du feu ne peut rien ſur cette pierre, il eſt très-difficile de connoître la nature de la terre qui lui ſert de baſe; toutes les conjectures qui ont été faites là-deſſus, ſont donc très-douteuſes & haſardées. Les grenats & les mines d'étain ſont ordinairement accompagnés de pierres talqueuſes, qui leur ſervent de matrices ou de minieres. (—)

Talc, *huile de*, (*Chimie coſmétique.*) c'eſt une liqueur fort vantée par quelques anciens chimiſtes, qui lui attribuoient des qualités merveilleuſes & incroyables, pour blanchir le teint, & pour conſerver aux femmes la fraîcheur de la jeuneſſe, juſque dans l'âge le plus avancé. Malheureuſement ce ſecret, s'il a jamais exiſté, eſt perdu pour nous; on prétend que ſon nom lui vient de ce que la pierre que nous appellons *talc*, étoit le principal ingrédient de ſa compoſition.

M. de Juſti, chimiſte allemand, a cherché à faire revivre un ſecret ſi intéreſſant pour le beau ſexe: pour cet effet il prit une partie du *talc* de Veniſe, & deux parties de borax calciné; après avoir parfaitement pulvériſé & mêlé ces deux matieres, il les mit dans un creuſet, qu'il plaça dans un fourneau à vent, après l'avoir fermé d'un couvercle; il donna pendant une heure un feu très-violent; au bout de ce tems il trouva que le mélange s'étoit changé en un verre d'un jaune verdâtre; il réduiſit ce verre en poudre, puis il le mêla avec deux parties de ſel de tartre, & fit refondre le tout de nouveau dans un creuſet; par cette ſeconde fuſion il obtint une maſſe, qu'il mit à la cave ſur un plateau de verre incliné, au deſſous duquel étoit une ſoucoupe; en peu de tems la maſſe ſe convertit en une liqueur dans laquelle le *talc* ſe trouvoit totalement diſſout.

On voit que par ce procedé, l'on obtient une liqueur de la nature de celle qui eſt connue ſous le nom d'*huile de tartre par défaillance*, qui n'eſt autre choſe que de l'alkali fixe, que l'humidité a mis en liqueur. Il eſt très-douteux que le *talc* entre pour quelque choſe dans ſes propriétés, ou les augmente; mais il eſt certain que l'alkali fixe a la propriété de blanchir la peau, de la nétoyer parfaitement, & d'emporter les taches qu'elles peut avoir contractées; d'ailleurs il paroît que cette liqueur peut être appliquée ſur la peau ſans aucun danger. *Voyez les œuvres chimiques* de M. de Juſti. (—)

Talc *de verre de Veniſe*, (*Verrerie.*) nom qu'on donne au verre de Veniſe dont on a ſoufflé un globe très-mince, & qu'on a enſuite réduit en poudre. Les Emailleurs vendent cette poudre brillante toute préparée. (*D. J.*)

TALCAN, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la partie occidentale du Turqueſtan; c'étoit proprement une forte citadelle, que Genghiſcan ne put prendre en 1221 qu'après ſept mois de ſiege. M. de Liſle place le canton, auquel elle a donné ſon nom, vers les 36 deg. de *latitude* entre les 85. & 90. *deg. de longitude*. (*D. J.*)

TALCATAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans le Khoraſan, ſur la riviere de Margab. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Niſſa ou Niſæa, ville de la Margiane. (*D. J.*)

TALCINUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'île de Corſe; elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. iij.* qui la marque entre *Sermicium* & *Venicium*. Ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village, appellé *Talcini*, à deux lieues de la ville de Corſe, vers le levant. (*D. J.*)

TALED, ſ. m. (*Hiſt. judaïq.*) nom que les Juifs donnent a une eſpece de voile quarré, fait de laine blanche ou de ſatin, & qui a des houpes aux quatre coins. Il ne prient jamais dans leurs ſynagogues qu'ils

ne mettent ce voile ſur leur tête ou autour de leur col, afin d'éviter les diſtractions, de ne porter la vue ni à droite ni à gauche, & d'être plus recueillis dans l'oraiſon, ſi l'on en croit Léon de Modene. Mais dans le fond, ce *taled* n'eſt qu'une affaire de cérémonial; les Juifs le jettent ſur leur chapeau qu'ils gardent ſur la tête pendant la priere, à laquelle ils ſont ſi peu attentifs qu'ils y parlent de leur négoce & autres affaires, & qu'ordinairement ils la font avec une extrème confuſion.

TALEMELIER, TALMETIER, TALLEMANDIER, ſ. m. termes ſynonymes, qui ſignifioient anciennement *boulanger*, en latin *talemetarius ſeu talemarius*.

Il y a lieu de croire que ce mot *talemetarius* venoit de *talea metari*, compter ſur une *taille*, parce qu'en effet de tout tems les Boulangers ſont dans l'uſage de marquer ſur des tailles de bois la quantité de pain qu'ils fourniſſent.

Les ſtatuts donnés par S. Louis aux Boulangers de Paris, & leurs lettres de maîtriſe, leur donnent la qualité de *Boulangers talemeliers*. L'ordonnance du roi Jean, du pénultieme Février 1350, *tit. II. art.* 8. dit que nuls boulangers ou *talemeliers* ne pourront mettre deux ſortes de blés dans le pain; & *art.* 9. que les prud'hommes qui viſiteront le pain, ne ſeront mi *talemeliers*. Le *tit.* 4. des *talemeliers* & pâtiſſiers porte, *art.* 1. que toute maniere de *tulemeliers*, fourniers & pâtiſſiers, qui ont accoutumé à cuire pain à bourgois, le prépareront ès maiſons deſdits bourgeois, & l'apporteront cuire chez eux. Dans une autre ordonnance du même roi du 16 Janvier 1360, il eſt parlé des *taillemeliers*, ſur quoi M. Secouſſe a noté en marge qu'il y a *taillemandiers* dans la premiere des deux copies de cette ordonnance envoyées de Montpellier, & que ce ſont les Pâtiſſiers, ce qui peut en effet convenir aux Pâtiſſiers dans les endroits où ils étoient confondus avec les Boulangers. Il eſt encore parlé des *talmeliers*, qui ſont les Boulangers, dans une ordonnance de Charles V. du 9 Décembre 1372; les pâtiſſeriers, appellées *talemouſes*, ont pris leur nom des *talemeliers*. (*A*)

TALENT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt en général de l'aptitude ſinguliere à faire quelque choſe, ſoit que cette aptitude ſoit naturelle, ſoit qu'on l'ait acquiſe. On dit le *talent* de la Peinture, de la Sculpture, de la Poéſie, de l'Eloquence; la nature a partagé les *talens*. Il eſt rare qu'on ait deux grands *talens*; il eſt plus rare encore qu'on ne faſſe pas plus de cas dans la ſociété des *talens* agréables que des *talens* utiles, & des uns & des autres que de la vertu. On dit encore, il a du *talent* dans ſon métier. Il a le *talent* de plaire.

TALENT, (*Monnoie anc.*) fameux poids & monnoie des anciens, qui étoit de différente valeur nonſeulement dans les divers pays, mais dans le pays même, ſelon que les eſpeces qui compoſoient le *talent* étoient plus ou moins fortes.

Le *talent* d'argent en poids chez les Hébreux peſoit trois mille ſicles, ou 125 livres de 12 onces chacune, ou 12 mille drachmes. Quant à ſa valeur, cinquante mines faiſoient le *talent* hébraïque d'argent; ce qui revient à 450 livres ſterlings. Le *talent* d'or des Hébreux ſur le pié de ſeize d'argent, reviendroit à 7200 livres ſterlings.

Le *talent* d'Athènes comprenoit ſoixante mines, qui reviendroient, ſelon le docteur Bernard, à 206 livres ſterlings 5 ſchellings. Le *talent* d'or, à raiſon de 16 d'argent, 3300 livres ſterlings.

Le *talent* d'argent de Babylone contenoit 7000 dragmes d'Athènes, faiſant 240 livres ſterlings 12 ſchellings 6 ſols. Le *talent* d'or, à raiſon de 16 d'argent, 3850 livres ſterlings.

Cinquante mines faiſoient le *talent* d'argent d'Alexandrie, qui revient à 450 livres ſterlings. Le *talent* d'or, à raiſon de 16 d'argent, 7200 livres ſterlings.

Le *talent* de Cyrène étoit égal à celui d'Alexandrie. Le *talent* de Corinthe étoit le même que celui d'Egine, ſavoir de cent mines attiques. Le *talent* de Rhodes étoit de 4502 deniers romains. Le *talent* thracien étoit du poids de 120 livres, l'égyptien de 80 livres.

Les Romains avoient de grands & de petits *talens*. Soixante douze livres romains faiſoient leur grand *talent*, que le docteur Bernard évalue à 216 livres ſterlings. Plaute déſigne toujours le grand *talent* romain par *magnum talentum;* conſidéré comme poids, il peſoit 125 livres.

Hérodote, en parlant du *talent* de Babylone, dit qu'il valoit 70 mines d'Eubée. Elien, en parlant du même *talent*, dit qu'il valoit 72 mines d'Athènes. De-là il s'enſuit que 70 mines d'Eubée en valoient 72 d'Athènes; & comme le *talent* étoit toujours de 60 mines, on voit par-là la différence du *talent* d'Eubée & de celui d'Athènes.

Mais il faut qu'il y eût encore deux autres ſortes de *talens* d'Eubée, ou que les auteurs ſe contrediſent; Feſtus dit: *Euboicum* talentum *nummo græco ſeptem millium, noſtro quatuor millium denariorum*: le *talent* d'Eubée eſt de 7 mille drachmes greques, & de 4 mille deniers romains. Tout le monde convient qu'il y a ici quelque faute de copiſte, & qu'au lieu de 4 mille deniers romains, il doit y avoir 7 mille; la preuve en eſt que, ſelon le même Feſtus, la drachme des Grecs & le denier des Romains étoient de même valeur. En effet il dit que le *talent* d'Athènes, qui étoit de ſix mille drachmes, contenoit auſſi ſix mille deniers romains. Selon lui donc, le denier romain & la drachme d'Athènes étoient de même valeur, & il y en avoit ſept mille au *talent* d'Eubée. Cependant le *talent d'Eubée* de la ſomme que devoit payer Antiochus aux Romains étoit bien plus fort; Polybe dit, *legat. XXV. p.* 817. & Tite-Live auſſi, *l. XXXVII. & XXXVIII.* qu'il contenoit 80 livres romaines. Or la livre romaine contenoit 96 deniers romains, & par conſéquent 10 de ces livres faiſoient 7680 deniers romains, c'eſt-à-dire 240 livres ſterlings.

Mais il faut remarquer qu'il y a une différence dans le traité entre Tite-Live, & Polybe; car quoique Tite-Live, dans le projet du traité, diſe, auſſibien que Polybe, que les 15 mille *talens* étoient des *talens* d'Eubée; dans le traité même, il les appelle *talens* d'Athènes; Tite-Live en traduiſant ici Polybe, a fait une faute; car Polybe dit ſeulement que l'argent du payement qu'on donneroit aux Romains ſeroit ἀργυρίου Ἀττικοῦ ἀρίστου, *du meilleur argent d'Athènes*, & Tite-Live ne faiſant pas aſſez d'attention à ces expreſſions qui marquent la qualité de l'argent, & non pas l'eſpece de monnoie, a traduit des *talens* d'Athènes. Or comme le *talent* d'Eubée étoit le plus peſant, la monnoie d'Athènes étoit auſſi la plus fine de toutes; &, ſelon le traité, le payement ſe devoit faire de la maniere la plus favorable aux Romains. Ils obligerent Antiochus, pour acheter la paix, de leur payer cette ſomme, déja prodigieuſe en ellemême, de la maniere la plus onéreuſe pour lui, en *talens* les plus forts, & pour la qualité du meilleur ou du plus fin argent.

On ne trouve jamais nos auteurs françois d'accord ſur l'évaluation des *talens* des anciens, parce qu'ils ne l'ont jamais faite d'après le poids & le titre, mais toujours d'après le cours variable de nos monnoies; ainſi Budée évalue le *talent* d'Athènes à 1300 livres; Tourreil à 2800, & nos derniers écrivains à 4550 livres. (*D. J.*)

TALENT HÉBRAÏQUE, (*Monnoie des Hébreux.*) monnoie de compte des Hébreux, qui valoit trois mille ſicles; &, ſelon le docteur Bernard, 450 livres ſterlings. *Voyez*-en les preuves détaillées à *l'article* MONNOIES *des Hébreux*. (*D. J.*)

TALENT, *peintre à*, (*Peint.*) c'eſt le nom qu'on donne à un artiſte qui s'applique à quelque genre particulier de peinture, comme à faire des portraits, à peindre des fleurs, à repréſenter des animaux, des payſages, des noces de village, des tabagies, *&c.* (*D. J.*)

TALEVA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau aquatique de l'île de Madagaſcar; il eſt de la groſſeur d'une poule; ſes plumes ſont violettes; ſa tête, ſon bec & ſes piés ſont rouges.

TALI, ſ. m. *terme de relation*, nom que les Indiens de Carnate donnent au bijou que l'époux, dans la cérémonie du mariage, attache au cou de l'épouſe, & qu'elle porte juſqu'au décès de ſon mari, pour marque de ſon état; à la mort du mari, le plus proche parent lui coupe ce bijou, & c'eſt-là la marque du veuvage. (*D. J.*)

TALICTRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. & Mat. méd.*) nom donné dans la matiere médicale à la graine d'une eſpece de ſiſymbrium à feuilles d'abſynthe; on eſtime cette graine aſtringente; on en introduit la poudre dans les narines, pour arrêter les petites hémorrhagies du nez, mais je crois cette pratique aſſez mauvaiſe. (*D. J.*)

TALIIR-KARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*)

grand arbre de Malabar toujours verd; ſon tronc eſt blanchâtre; ſon écorce eſt unie, poudreuſe & cendrée. Il porte quantité de branches, qui s'étendent au loin, & qui ſont armées d'épines oblongues, dures & roides. Sa racine eſt cendrée & couverte d'une écorce obſcure. Son odeur eſt forte, & ſon goût aſtringent. Ses feuilles ſont vertes en-deſſus, & verdâtres en-deſſous, elliptiques, pointues, légerement dentelées par les bords, fortes, épaiſſes, luiſantes, très-odorantes & très-âcres au goût; les feuilles tendres qui croiſſent au ſommet ſont pour la plûpart d'un rouge purpurin. On n'a point encore vu de fleurs, ni de fruits ſur cet arbre. C'eſt pourquoi dans le livre du jardin de Malabar on le nomme *arbor indica ſpinoſa, flore & fructu vidua*. (*D. J.*)

TALINGUER, ÉTALINGUER, v. n. (*Marine.*) c'eſt amarrer les cables à l'arganeau de l'ancre.

TALION, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *talio*, loi du *talion*, *lex talionis*, eſt celle qui prononçoit contre le coupable la peine du *talion*, *pœna reciproca*, c'eſt-à-dire, qu'il fût traité comme il avoit traité ſon prochain.

Le traitement du *talion* eſt la vengeance naturelle, & il ſemble que l'on puiſſe taxer la juſtice d'être trop rigoureuſe, lorſqu'elle traite le coupable de la même maniere qu'il a traité les autres, & que ce ſoit un moyen plus ſûr pour contenir les malfaiteurs.

Pluſieurs juriſconſultes ont pourtant regardé le *talion* comme une loi barbare, & contraire au droit naturel; Grotius entre autres, prétend qu'elle ne doit avoir lieu ni entre particuliers, ni d'un peuple à l'autre; il tire ſa déciſion de ces belles paroles d'Ariſtide: „ ne ſeroit-il pas abſurde de juſtifier & „ d'imiter ce que l'on condamne en autrui comme „ une mauvaiſe action „.

Cependant la loi du *talion* a ſon fondement dans les livres ſacrés; on voit en effet dans l'Exode, que Moïſe étant monté avec Aaron ſur la montagne de Sinaï, Dieu après lui avoir donné le Décalogue, lui ordonna d'établir ſur les enfans d'Iſraël pluſieurs lois civiles, du nombre deſquelles étoit la loi du *talion*.

Il eſt dit *chap. xxj.* que ſi deux perſonnes ont eu une rixe enſemble, & que quelqu'un ait frappé une femme enceinte, & l'ait fait avorter, ſans lui cauſer la mort, il ſera ſoumis au dommage tant que le mari le demandera, & que les arbitres le jugeront; que ſi la mort de la femme s'eſt enſuivie, en ce cas Moïſe condamne à mort l'auteur du délit; qu'il rende ame pour ame, dent pour dent, œil pour œil, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtriſſure pour meurtriſſure.

On trouve auſſi dans le Lévitique, *ch. xxjv.* que celui qui aura fait outrage à quelque citoyen, il ſera traité de même, fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent.

Dieu dit encore à Moïſe, ſuivant le Deutéronome, *ch. xix.* que quand quelqu'un ſera convaincu de faux témoignage, que les juges lui rendront ainſi qu'il penſoit faire à ſon frere; tu ne lui pardonneras point, dit le Seigneur; mais tu demanderas ame pour ame, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié.

Il ſemble néanmoins que la peine du *talion* doive s'entendre dans une proportion géométrique plutôt qu'arithmétique, c'eſt-à-dire, que l'objet de la loi ſoit moins de faire ſouffrir au coupable préciſément le même mal qu'il a fait, que de lui faire ſupporter une peine égale, c'eſt-à-dire, proportionnée à ſon crime; & c'eſt ce que Moïſe lui-même ſemble faire entendre dans le Deutéronome, *ch. xxv.* où il dit que ſi les juges voient que celui qui a péché ſoit digne d'être battu, ils le feront jetter par terre & battre devant eux ſelon ſon mesfait, *pro menſura peccati erit & plagarum modus*.

Jéſus-Chriſt prêchant au peuple ſur la montagne (ſuivant ſaint Matthieu, *chap. v.*) dit: vous avez entendu que l'on vous a dit œil pour œil, dent pour dent; mais moi je vous dis de ne point réſiſter au mal; & que ſi quelqu'un vous frappe ſur la joue droite, de lui tendre la gauche; mais il paroît que cette doctrine eut moins pour objet de réformer les peines que la juſtice temporelle infligeoit, que de réprimer les vengeances particulieres que chacun ſe croyoit mal-à-propos permiſes, ſuivant la loi du *talion*, n'étant réſervé qu'à la juſtice temporelle de venger les injures qui ſont faites à autrui, & à la juſtice divine de les punir dans l'autre vie.

Il eſt encore dit dans l'Apocalypſe, *ch. xiij.* que celui qui aura emmené un autre en captivité, ira lui-même; que celui qui aura occis par le glaive, ſera occis de même; mais ceci ſe rapporte plutôt à la juſtice divine qu'à la juſtice temporelle.

Les Grecs à l'exemple des Juifs, pratiquerent auſſi la loi du *talion*.

Par les lois de Solon, la peine du *talion* avoit lieu contre celui qui avoit arraché le ſecond œil à un homme qui étoit déja privé de l'uſage du premier, & le coupable étoit condamné à perdre les deux yeux.

Ariſtote écrit que Rhadamante roi de Lycie, fameux dans l'hiſtoire par ſa ſévérité, fit une loi pour établir la peine du *talion* qui lui parut des plus juſtes, il ajoute que c'étoit auſſi la doctrine des Pythagoriciens.

Charondas, natif de la ville de Catane en Sicile, & qui donna des lois aux habitans de la ville de Thurium, rebâtie par les Sybarites dans la grande Grece, y introduiſit la loi du *talion*; il étoit ordonné: *ſi quis cui oculum eruerit, oculum reo pariter eruito*; mais cette loi fut réformée, au rapport de Diodore de Sicile, à l'occaſion d'un homme déja borgne, auquel on avoit crevé le bon œil qui lui reſtoit, il repréſenta que le coupable auquel on ſe contenteroit de crever un œil, ſeroit moins à plaindre que lui qui étoit totalement privé de la vue; qu'ainſi la loi du *talion* n'étoit pas toujours juſte.

Les décemvirs qui formerent la loi des 12. tables, prirent quelque choſe des lois de Solon par rapport à la peine du *talion*, dans le cas d'un membre rompu; ils ordonnerent que la punition ſeroit ſemblable à l'offenſe, à moins que le coupable ne fît un accommodement avec ſa partie, *ſi membrum rupit, ni cum eo pacit, talio eſto*: d'autres liſent, *ſi membrum rupit, ut cum eo pacit, talio eſto*.

Lorſqu'il s'agiſſoit ſeulement d'un os caſſé, la peine n'étoit que pécuniaire, ainſi que nous l'apprend Juſtinien, dans ſes inſtitutes, *tit. de injur.* §. 7. On ne ſait pas à quelle ſomme la peine étoit fixée.

Cette portion de la loi des 12 tables eſt rappellée par Cicéron, *de legibus*, Feſtus, ſous le mot *talionis*, par le juriſconſulte Paul, *receptarum ſentent. liv. V. tit.* 4. & autres juriſconſultes.

Il paroît néanmoins que chez les Romains la loi du *talion* n'étoit pas ſuivie dans tous les cas indiſtinctement; c'eſt pourquoi Sextus Cæcilius dans Aulugelle, *liv. XX.* dit que toutes les injures ne ſe réparent pas avec 25 as d'airain; que les injures atroces, comme quand on a rompu un os à un enfant ou à un eſclave, ſont punies plus ſéverement, quelquefois même par la loi du *talion*; mais avant d'en venir à la vengeance permiſe par cette loi, on propoſoit un accommodement au coupable; & s'il refuſoit de s'accommoder, il ſubiſſoit la peine du *talion*; ſi au contraire il ſe prêtoit à l'accommodement, l'eſtimation du dommage ſe faiſoit.

La loi du *talion* fut encore en uſage chez les Romains long-tems après la loi des 12 tables, au-moins dans les cas où elle étoit admiſe; en effet, Caton cité par Priſcien, *liv. VI.* parloit encore de ſon tems de la loi du *talion*, comme étant alors en vigueur, & qui donnoit même au couſin du bleſſé le droit de pourſuivre la vengeance, *ſi quis membrum rupit, aut os fregit, talione proximus agnatis ulciſcitur*.

On ne trouve pas cependant que la loi des 12 tables eût étendu le droit de vengeance juſqu'au couſin de l'offenſé; ce qui a fait croire à quelques auteurs, que Caton parloit de cette loi par rapport à quelque autre peuple que les Romains.

Mais l'opinion de Théodore Marſilius, qui eſt la plus vraiſſemblable, eſt que l'uſage dont parle Caton, tiroit ſon origine du droit civil.

Les juriſconſultes romains ont en effet décidé que le plus proche agnat ou couſin du bleſſé pouvoit pourſuivre au nom de ſon parent, qui étoit ſouvent trop malade ou trop occupé pour agir lui-même. On chargeoit auſſi quelquefois le couſin de la pourſuite du crime, de crainte que le bleſſé emporté par ſon reſſentiment, ne commençât par ſe venger, ſans attendre que le coupable eût accepté ou refuſé un accommodement.

Au reſte, il y a toute apparence que la peine du *talion* ne ſe pratiquoit que bien rarement; car le coupable ayant le choix de ſe ſouſtraire à cette peine

par un dédommagement pécuniaire, on conçoit aiſément que ceux qui étoient dans le cas du *talion*, aimoient mieux racheter la peine en argent, que de ſe laiſſer mutiler ou eſtropier.

Cette loi ne pouvoit donc avoir lieu que pour les gens abſolument miſérables, qui n'avoient pas le moyen de ſe racheter en argent; encore n'en trouve-t-on pas d'exemple dans les hiſtoriens.

Il en eſt pourtant encore parlé dans le code théodoſien, *de exhibendis reis*, *l. III.* & au titre *de accuſationibus*, *l. tit. quæſt.* 14. on peut voir Jacques Godefroy, ſur la loi 7 de ce titre, *formule* 29.

Ce qui eſt de certain, c'eſt que long-tems avant l'empereur Juſtinien, la loi du *talion* étoit tombée en déſuétude, puiſque le droit du préteur appellé *jus honorarium*, avoit établi que le bleſſé feroit eſtimer le mal par le juge; c'eſt ce que Juſtinien nous apprend dans ſes inſtitutes, *liv. IV. tit.* 4. *de injur.* §. 7. la peine des injures, dit-il, ſuivant la loi des 12 tables, pour un membre rompu, étoit le *talion*, pour un os caſſé il y avoit des peines pécuniaires ſelon la grande pauvreté des anciens; les interpretes prétendent que ces peines pécuniaires avoient été impoſées comme étant alors plus onéreuſes.

Juſtinien obſerve que dans la ſuite les préteurs permirent à ceux qui avoient reçu quelque injure, d'eſtimer le dommage, & que le juge condamnoit le coupable à payer une ſomme plus ou moins forte, ſuivant ce qui lui paroiſſoit convenable: que la peine des injures qui avoit été introduite par la loi des 12. tables, tomba en déſuétude: que l'on pratiquoit dans les jugemens celle qui avoit été introduite par le droit honoraire des préteurs, ſuivant lequel l'eſtimation de l'injure étoit plus ou moins forte, ſelon la qualité des perſonnes.

Il y a pourtant certains cas dans leſquels les lois romaines paroiſſent avoir laiſſé ſubſiſter la peine du *talion*, comme pour les calomniateurs; celui qui ſe trouvoit convaincu d'avoir accuſé quelqu'un injuſtement étoit puni de la même peine qu'auroit ſubi l'accuſé, s'il eût été convaincu du crime qu'on lui imputoit; il n'y avoit qu'un ſeul cas où l'accuſateur fût exempt de cette peine, c'eſt lorſqu'il avoit été porté à intenter l'accuſation par une juſte douleur pour l'offenſe qu'il avoit reçue dans ſa perſonne ou dans celle de ſes proches. *Voyez* au code la loi derniere *de accuſation.* & la derniere du titre *de calomniat.*

Les prévaricateurs ſubiſſoient auſſi la peine du *talion*, *l. ab imp. ff. de prævar.*

Il en étoit de même dans quelques autres cas qui ſont remarqués au digeſte *quod quiſque juris*, &c.

Le droit canon ſe conformant à la pureté de l'évangile, paroit avoir rejetté la loi du *talion*, ainſi qu'il réſulte du canon *hæc autem vita xx. quæſt.* 4. du canon *quod debetur*, *xiv. quæſt.* 1. du canon *ſex differentiæ, xxiij. quæſt.* 3, & le canon *ſex differentiæ* dans la ſeconde partie du decret, *cauſe* 23, *quæſt.* 3; mais ce que ces canons improuvent, & ſinguliérement le dernier, ce ſont les vengeances particulieres. Nous ne parlons ici que de ce qui appartient à la vindicte publique.

Ricard, roi des Wiſigots, dans le *VI. liv.* des lois des Wiſigots, *tit.* 4, *c. iij.* ordonne que la peine du *talion* ſoit ſubie par le coupable, de maniere qu'il ait le choix ou d'être fouetté de verges, ou de payer l'eſtimation de l'injure, ſuivant la loi ou l'eſtimation faite par l'offenſé.

La peine du *talion* avoit auſſi lieu anciennement en France en matiere criminelle. On en trouve des veſtiges dans la charte de commune de la ville de Cerny, dans le Laonnois, de l'an 1184, *quod ſi reus inventus fuerit, caput pro capite, membrum pro membro reddat, vel ad arbitrium majoris & juratorum, pro capite aut membri qualitate dignam perſolvet redemptionem.*

Il en eſt auſſi parlé dans la charte de commune de la Fere de l'an 1207 rapportée par la Thomaſſiere, dans ſes coutumes de Berry, dans les coutumes d'Arques de l'an 1231, dans les archives de l'abbaye de S. Bertin, dans la 51e. lettre d'Yves de Chartres.

Guillaume le Breton rapporte qu'après la conquête de la Normandie, Philippe Auguſte fit une ordonnance pour établir la peine du *talion* dans cette province: qu'il établit des champions, afin que dans tout combat qui ſe feroit pour vuider les cauſes *de ſang*, il y eût, ſuivant la loi du *talion*, des peines égales, que le vaincu, ſoit l'accuſateur ou l'accuſé, fût condamné par la même loi à être mutilé ou à perdre la vie; car auparavant c'étoit la coutume chez les Normands, que ſi l'accuſateur étoit vaincu dans une cauſe de ſang, il en étoit quitte pour payer une amende de 60 ſols; au lieu que ſi l'accuſé étoit vaincu, il étoit privé de tous ſes biens, & ſubiſſoit une mort honteuſe: ce qui ayant paru injuſte à Philippe Auguſte, fut par lui abrogé, & il rendit à cet égard les Normands tous ſemblables aux Francs: ce qui fait connoître que la peine du *talion* avoit alors lieu en France.

Les établiſſemens faits par S. Louis en 1270, *liv. I. ch. iij.* contiennent une diſpoſition ſur le *talion*. Si tu veux, eſt-il dit, appeller de meurtre, tu ſeras oïs; mais il convient que tu te lies à ſouffrir telle peine comme tes adverſaires ſouffriroient, s'ils en étoient atteints, ſelon droit écrit en digeſte, novel, *de privatis l. finali*. Au tiers livre on a eu en vue la loi derniere *de privatis delictis*, qui ne parle pourtant pas clairement du *talion*.

Le *chap. ij. du II. livre* de ces mêmes établiſſemens parle auſſi de la dénonciation ou avertiſſement que la juſtice devoit donner à celui qui ſe plaignoit de quelque meurtre. La juſtice, dit cette ordonnance, lui doit dénoncer *la peine qui eſt dite ci-deſſus*; ce que l'on entend du *talion*.

Cette peine a été abrogée dans quelques coutumes, comme on voit dans celle de Hainaut, *chap. xv.*

On tient même communément que la loi du *talion* eſt préſentement abolie en France; & il eſt certain en effet que l'on n'obſerve plus depuis long-tems cette juſtice groſſiere & barbare, qui faiſoit ſubir à tous accuſés indiſtinctement le même traitement qu'ils avoient fait ſubir à l'accuſateur. L'on n'ordonne plus que l'on crévera un œil, ni que l'on caſſera un membre à celui qui a crevé l'œil ou caſſé un membre à un autre; on fait ſubir à l'accuſé d'autres peines proportionnées à ſon crime.

Il eſt cependant vrai de dire que nous obſervons encore la loi du *talion* pour la proportion des peines que l'on inflige aux coupables.

On obſerve même encore ſtrictement cette loi dans certains crimes des plus graves; par exemple, tout homme qui tue, ſelon nos lois, mérite la mort; les incendiaires des égliſes, villes & bourgs ſont condamnés au feu.

Les princes uſent encore entr'eux en tems de guerre du droit de repréſailles, qui eſt proprement une eſpece de juſtice militaire qu'ils ſe font, conformément à la loi du *talion*. *Voyez* REPRÉSAILLES, *voyez* Alberic, Balde, Bartole, Felix *ſpeculator Auguſtinus*, les *conſtitutions du royaume d'Arragon*, Imbert, le *gloſſ.* de du Cange au mot *talio*, *celui* de Lauriere, l'*hiſt. de la Juriſprud. romaine de* M. Terraſſon. (*A*)

TALISMAN, ſ. m. (*Divination.*) figures magiques gravées en conſéquence de certaines obſervations ſuperſtitieuſes, ſur les caracteres & configurations du ciel ou des corps céleſtes, auxquelles les aſtrologues, les philoſophes hermétiques & autres charlatans attribuent des effets merveilleux, & ſurtout le pouvoir d'attirer les influences céleſtes. *Voyez* THÉRAPHIM.

Le mot *taliſman* eſt purement arabe; cependant Menage, après Saumaiſe, croit qu'il peut venir du grec τελεσμα, *opération* ou *conſécration*. Borel dit qu'il eſt perſan, & qu'il ſignifie littéralement une *gravûre conſtellée*; d'autres le dérivent de *talamaſcis litteris*, qui ſont des caracteres myſtérieux ou des chiffres inconnus dont ſe ſervent les ſorciers, parce qu'ajoutent-ils, *talamaſca* veut dire *phantôme* ou *illuſion*. M. Pluche dit qu'en Orient on nommoit ces figures *tſelamim*, des images; & en effet, comme il le remarque, „ lorſque dans l'origine, le culte des ſignes céleſtes & „ des planetes fut une fois introduit, on en multiplia „ les figures pour aider la dévotion des peuples & „ pour la mettre à profit. On faiſoit ces figures en „ fonte & en relief, aſſez ſouvent par maniere de „ monnoie, ou comme des plaques portatives qu'on „ perçoit pour être ſuſpendues par un anneau, au cou „ des enfans, des malades & des morts. Les cabi„ nets des antiquaires ſont pleins de ces plaques ou „ amulettes, qui portent des empreintes du ſoleil ou „ de ſes ſymboles, ou de la lune, ou des autres pla„ netes, ou des différens ſignes du zodiaque. „ *Hiſt. du ciel*, *tom. I. pag.* 480.

L'auteur d'un livre intitulé *les taliſmans juſtifiés*, prétend qu'un *taliſman* eſt le ſceau, la figure, le caractere ou l'image d'un ſigne céleſte, d'une conſtellation, ou d'une planete gravée ſur une pierre ſympathique ou ſur un métal correſpondant à l'aſtre ou au

corps

corps céleſte pour en recevoir les influences.

L'auteur de l'hiſtoire du ciel va nous expliquer ſur quoi étoient fondées cette ſympathie & cette correſpondance, & par conſéquent combien étoit vaine la vertu qu'on attribuoit aux *taliſmans*.

„ Dans la confection des *taliſmans*, dit-il, la plus légere conformité avec l'aſtre ou le dieu en qui l'on avoit confiance, une petite précaution de plus, une légere reſſemblance plus ſenſible faiſoit préférer une image ou une matiere à une autre; ainſi les images du ſoleil, pour en imiter l'éclat & la couleur, devoient être d'or. On ne doutoit pas même que l'or ne fût une production du ſoleil; cette conformité de couleur, d'éclat & de mérite en étoit la preuve. Le ſoleil devoit donc mettre ſa complaiſance dans un métal qu'il avoit indubitablement engendré, & ne pouvoit manquer d'arrêter ſes influences dans une plaque d'or où il voyoit ſon image empreinte, & qui lui avoit été religieuſement conſacrée au moment de ſon lever. Par un raiſonnement ſemblable, la lune produiſoit l'argent, & favoriſoit de toute l'étendue de ſon pouvoir les images d'argent auxquelles elle tenoit par les liens de la couleur, de la génération, de la conſécration. Bien entendu que Mars ſe plaiſoit à voir ſes images, quand elles étoient de fer; c'étoit-là ſans doute le métal favori du dieu des combats... Vénus eut le cuivre, parce qu'il ſe trouvoit en abondance dans l'île de Chypre dont elle chériſſoit le ſéjour. Le langoureux Saturne fut prépoſé aux mines de plomb. On ne délibéra pas long-tems ſur le lot de Mercure; un certain rapport d'agilité lui fit donner en partage le vif-argent. Mais en vertu de quoi Jupiter ſera-t-il borné à la ſurintendance de l'étain? Il étoit incivil de préſenter cette commiſſion à un dieu de ſa ſorte: c'étoit l'avilir; mais il ne reſtoit plus que l'étain, force lui fut de s'en contenter. Voilà certes de puiſſans motifs pour aſſigner à ces dieux l'inſpection ſur tel ou tel métal, & une affection ſinguliere pour les figures qui en ſont compoſées. Or telles ſont les raiſons de ces prétendus départemens; tels ſont auſſi les effets qu'il en faut attendre. „ *Hiſt. du ciel, tom. I. pag.* 482. & 483.

Il étoit auſſi aiſé de faire ces raiſonnemens, il y a deux mille ans, qu'aujourd'hui; mais la coutume, le préjugé, l'exemple de quelques faux ſages qui, ſoit perſuaſion, ſoit impoſture, accréditoient les *taliſmans*, avoient entraîné tous les eſprits dans ces ſuperſtitions. On attribuoit à la vertu & aux influences des *taliſmans* tous les prodiges qu'opéroit Appollonius de Tyane; & quelques auteurs ont même avancé que ce magicien étoit l'inventeur des *taliſmans*; mais leur origine remonte bien plus avant dans l'antiquité; ſans parler de l'opinion abſurde de quelques rabbins qui ſoutiennent que le ſerpent d'airain que Moïſe fit élever dans le déſert pour la deſtruction des ſerpens qui tourmentoient & tuoient les Iſraëlites, n'étoit autre choſe qu'un *taliſman*. Quelques-uns en-attribuent l'origine à un Jacchis qui fut l'inventeur des préſervatifs que les Grecs appelloient περιαπτα, des remedes cachés contre les douleurs, des ſecrets contre les ardeurs du ſoleil & contre les influences de la canicule. Ce Jacchis vivoit, ſelon Suidas, ſous Sennyés, roi d'Egypte. D'autres attribuent cette origine à Necepſos, roi d'Egypte, qui étoit poſtérieur à Jacchis, & qui vivoit cependant plus de 200 ans avant Salomon. Auſone, dans une lettre à S. Paulin, a dit:

Quique magos docuit myſteria vana Necepſos.

Le commerce de ces *taliſmans* étoit fort commun du tems d'Antiphanes, & enſuite du tems d'Ariſtophane; ces deux auteurs font mention d'un Phertamus & d'un Eudamus, fabricateurs de préſervatifs de ce genre. On voit dans Galien & dans Marcellus Empiricus, quelle confiance tout le monde avoit à leur vertu. Pline dit qu'on gravoit ſur des émeraudes des figures d'aigle & de ſcarabées; & Marcellus Empiricus attribue beaucoup de vertus à ces ſcarabées pour certaines maladies, & en particulier pour le mal des yeux. Ces pierres gravées ou conſtellées étoient autant de *taliſmans* où l'on faiſoit entrer les obſervations de l'aſtrologie. Pline, en parlant du jaſpe qui tire ſur le verd, dit que tous les peuples d'Orient le portoient comme un *taliſman*. L'opinion commune étoit, dit-il ailleurs, que Milon de Crotone ne devoit ſes victoires qu'à ces ſortes de pierres qu'il portoit dans les combats, & à ſon exemple ſes athletes avoient ſoin de s'en munir. Le même auteur ajoute qu'on ſe ſervoit de l'hématite contre les embuches des barbares, & qu'elle produiſoit des effets ſalutaires dans les combats. Auſſi les gens de guerre en Egypte, au rapport d'Elien, portoient des figures de ſcarabées pour fortifier leur courage, & la grande foi qu'ils y avoient, venoit de ce que ces peuples croyoient que le ſcarabée conſacré au ſoleil étoit la figure animée de cet aſtre qu'ils regardoient comme le plus puiſſant des dieux, ſelon Porphyre. Trébellius Pollion rapporte que les Macriens révéroient Alexandre le grand d'une maniere ſi particuliere, que les hommes de cette famille portoient la figure de ce prince gravée en argent dans leurs bagues, & que les femmes la portoient dans leurs ornemens de tête, dans leurs bracelets, dans leurs anneaux & dans les autres pieces de leur ajuſtement; juſque-là même que de ſon tems, ajoute-t-il, la plûpart des habillemens des dames de cette famille en étoient encore ornés, parce que l'on diſoit que ceux qui portoient ainſi la tête d'Alexandre en or ou en argent, en recevoient du ſecours dans toutes leurs actions: *quia dicuntur juvari in omni actu ſuo qui Alexandrum expreſſum, vel auro geſtitant vel argento.*

Cette coutume n'étoit pas nouvelle chez les Romains, puiſque la bulle d'or que portoient au col les généraux ou conſuls dans la cérémonie du triomphe, renfermoit des *taliſmans*. *Bulla*, dit Macrobe, *geſtamen erat triumphantium, quam in triumpho præ ſe gerebant, incluſis intra eam remediis, quæ crederent adverſus invidiam valentiſſima*. On pendoit de pareilles bulles au col des enfans, pour les défendre des génies malfaiſans, ou les garantir d'autres périls, *ne quid obſit*, dit Varron; & Aſconius Pedianus, ſur un endroit de la premiere verrine de Ciceron où il eſt fait mention de ces bulles, dit qu'elles étoient ſur l'eſtomach des enfans comme un rempart qui les défendoit, *ſinus communiens pectuſque puerile*, parce qu'on y renfermoit des *taliſmans*. Les gens de guerre portoient auſſi des baudriers conſtellés. *Voy.* Baudriers & Constellés.

Les *taliſmans* les plus accrédités étoient ceux des Samothraciens, ou qui étoient fabriqués ſuivant les regles pratiquées dans les myſteres de Samothrace. C'étoient des morceaux de métal ſur leſquels on avoit gravé certaines figures d'aſtres, & qu'on enchâſſoit communément dans des bagues. Il s'en trouve pourtant beaucoup dont la forme & la groſſeur font voir qu'on les portoit d'une autre maniere. Pétrone rapporte qu'une des bagues de Trimalcion étoit d'or & chargée d'étoiles de fer, *totum aureum, ſed plane ferreis veluti ſtellis ferruminatum*. Et M. Pithon convient que c'étoit un anneau ou un *taliſman* fabriqué ſuivant les myſteres de l'île de Samothrace. Trallien, deux ſiecles après, en décrit de ſemblables, qu'il donne pour des remedes naturels & phyſiques, φυσικα, à l'exemple, dit-il, de Galien, qui en a recommandé de pareils. C'eſt au *livre IX de ſes traités de médecine, ch. jv. à la fin*, où il dit que l'on gravoit ſur de l'airain de Chypre un lion, une lune & une étoile, & qu'il n'a rien vu de plus efficace pour certains maux. Le même Trallien cite un autre philactere contre la colique; on gravoit ſur un anneau de fer à huit angles ces mots, φευγε, φευγε, ιου, χολη, η χορυδαλος σε ζητει, c'eſt-à-dire, *fuis, fuis, malheureuſe bile, l'alouette te cherche*. Et ce qui prouve que l'on fabriquoit ces ſortes de préſervatifs ſous l'aſpect de certains aſtres, c'eſt ce que ce médecin ajoute à la fin de l'article: il falloit, dit-il, travailler à la gravure de cette bague au 17 ou au 21 de la lune.

La fureur que l'on avoit pour les *taliſmans* ſe répandit parmi les ſectes chrétiennes, comme on le voit dans Tertullien, qui la reproche aux Marcionites, ſectes qui faiſoient métier, dit-il, de vivre des étoiles du créateur: *nec hoc erubeſcentes de ſtellis creatoris vivere*. Peut-être cela doit-il s'entendre de l'Aſtrologie judiciaire en général. Il eſt beaucoup plus certain que les Valentiniens en faiſoient grand uſage, comme le prouve leur *abracadabra*, preſcrit par le médecin *Serenus ſammonicus*, qui étoit de leur ſecte, & par leur *abraſax*, dont l'héréſiarque Baſilides lui-même fut l'inventeur. *Voyez* Abracadabra & Abrasax.

Des catholiques eux-mêmes donnerent dans ces ſuperſtitions. Marcellus, homme de qualité & chrétien, du tems de Théodoſe, dans un recueil de remedes qu'il adreſſe à ſes enfans, décrit ce *taliſman*. Un

Un ſerpent, dit-il, avec ſept rayons, gravé ſur un jaſpe enchâſſé en or, eſt bon contre les maux d'eſtomac, & il appelle ce philactere un remede phyſique: *ad ſtomachi dolorem remedium phyſicum ſit, in lapide jaſpide exſculpe draconem radiatum, ut habeat ſeptem radios, & claude auro, & utere in collo*. Ce terme de *phyſique* fait entendre que l'Aſtrologie entroit dans la compoſition de l'ouvrage. *Mém. de l'acad. des Inſc. tom. XI. p.* 355. *& ſuiv.*

On y croyoit encore ſous le regne de nos rois de la premiere race; car au ſujet de l'incendie général de Paris, en 585, Grégoire de Tours rapporte une choſe aſſez ſinguliere; à laquelle il ſemble ajouter foi, & qui rouloit ſur une tradition ſuperſtitieuſe des Pariſiens: c'eſt que cette ville avoit été bâtie ſous une conſtellation qui la défendoit de l'embraſement, des ſerpens & des ſouris; mais qu'un peu avant cet incendie, on avoit, en fouillant une arche d'un pont, trouvé un ſerpent & une ſouris d'airain, qui étoient les deux *taliſmans* préſervatifs de cette ville. Ainſi ce n'étoit pas ſeulement la conſervation de la ſanté des particuliers, c'étoit encore celle des villes entieres, & peut-être des empires, qu'on attribuoit à la vertu des *taliſmans*; & en effet, le *palladium* des Troyens & les boucliers ſacrés de Numa étoient des eſpeces de *taliſmans*.

Les Arabes fort adonnés à l'Aſtrologie judiciaire, répandirent les *taliſmans* en Europe, après l'invaſion des Mores en Eſpagne; & il n'y a pas encore deux ſiecles qu'on en étoit infatué en France, & même encore aujourd'hui; préſentés ſous le beau nom de *figures conſtellées*, dit M. Pluche, ils font illuſion à des gens qui ſe croyent d'un ordre fort ſupérieur au peuple. Mais on continue toujours d'y avoir confiance en Orient.

On diſtingue en général trois ſortes de *taliſmans*, ſavoir, les aſtronomiques, on les connoît par les ſignes céleſtes, ou conſtellations que l'on a gravées deſſus, & qui ſont accompagnées de caracteres inintelligibles.

Les magiques qui portent des figures extraordinaires, des mots ſuperſtitieux, & des noms d'anges inconnus.

Enfin les mixtes ſur leſquels on a gravé des ſignes céleſtes & des mots barbares, mais qui ne renferment rien de ſuperſtitieux, ni aucun nom d'ange.

Quelques auteurs ont pris pour des *taliſmans* pluſieurs médailles rhuniques ou du-moins celles dont les inſcriptions ſont en caracteres rhuniques ou gothiques, parce qu'il eſt de notoriété que les nations ſeptentrionales, lorſqu'elles profeſſoient le paganiſme, faiſoient grand cas des *taliſmans*. Mais M. Keder a montré que les médailles marquées de ces caracteres, ne ſont rien moins que des *taliſmans*.

Il ne faut pas confondre non plus avec des ſicles ou des médailles hébraïques véritablement antiques, certains *taliſmans*, & certains quarrés compoſés de lettres hébraïques toutes numérales, que l'on appelle *ſigilla planetarum*, dont ſe ſervent les tireurs d'horoſcope, & les diſeurs de bonne aventure, pour faire valoir leurs myſteres; non-plus que d'autres figures magiques dont on trouve les modeles dans Agrippa, & qui portent des noms & des caracteres hébraïques. *Science des médailles, tom. I. p.* 308.

TALISMAN, (*terme de relation.*) nom d'un miniſtre inférieur de moſquée chez les Turcs. Les *taliſmans* ſont comme les diacres des imans, marquent les heures des prieres en tournant une horloge de ſable de quatre en quatre heures; & les jours de bairan, ils chantent avec l'iman, & lui répondent. *Du Loir.*

TALLAGH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Mounſter, au comté de Waterford, ſur les frontieres du comté de Corck, à douze milles au ſud de Liſmore. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11. 44. *latit.* 53. 10.

TALLAR, ſ. m. (*Marine.*) terme de galere. C'eſt l'eſpace qui eſt depuis le courſier juſqu'à l'apoſtis, & où ſe mettent les eſcomes.

TALLARD, (*Géog. mod.*) bourg & petit comté de France, dans le Dauphiné, au diocèſe de Gap, ſur la droite de la Durance, avec un bailliage qui reſſortit au parlement de Grenoble.

TALLE, (*Jardinage.*) c'eſt ordinairement une branche qu'un arbre pouſſe à ſon pié, laquelle eſt enracinée, & que l'on ſépare du maître pié avec un couteau ou coin de bois, quand elles ſont trop fortes. Chaque *talle*, pour être bonne, doit avoir un œil au-moins & des racines. On peut avec de la cire d'Eſpagne recouvrir les grandes plaies qu'on a faites en les ſéparant.

On appelle encore *talle*, le peuplier que l'on détache avec la main, au pié des plantes bulbeuſes & ligamenteuſes.

TALLEVANNE, ſ. f. (*Poterie.*) pot de grès propre à mettre du beure: c'eſt ordinairement dans ces ſortes de pots que viennent les beures ſalés ou fondus d'Iſſigni, & de quelques autres endroits de baſſe Normandie. Les *tallevannes* ſont du poids depuis ſix livres juſqu'à quarante. (*D. J.*)

TALLIPOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) le *tallipot* eſt un arbre qui vient dans l'île de Ceylan; il eſt de la hauteur d'un mât de navire, & il eſt admirable pour ſon feuillage. Les feuilles en ſont ſi grandes, qu'une ſeule eſt capable de mettre un homme à couvert de la pluie, & par ſa texture ſouple, on peut la plier comme un évantail. (*D. J.*)

TALLOPHORE, ſ. m. (*Mythol.*) on nommoit *tallophores*, des perſonnes choiſies qui alloient aux proceſſions des Panathénées, tenant en main des branches d'arbres: θαλλὸς, *un rameau*.

TALMONT, *ou* TALLEMONT, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Talemundum caſtrum*, petite ville de France, en Saintonge, ſur le bord de la Gironde, dans une eſpece de preſqu'île ou rocher, entre Mortagne au midi, & Rohan au nord. Le terroir de ſes environs eſt couvert de vignobles, & ſon petit port eſt aſſez commode. *Longit.* 16. 39. *latit.* 45. 30.

Talmont eſt encore un bourg de Poitou, à trois lieues de la ville des ſables d'Olonne, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1040, & qui vaut 4000 liv. à l'abbé. *Long.* 16. 2. *lat.* 42. 32. (*D. J.*)

TALMOUSE, ſ. f. (*Patiſſier.*) c'eſt une piece de pâtiſſerie, faite avec une farce de fromage, de beurre, & d'œufs.

TALMUD, ſ. m. (*Critiq. hébraïq.*) ouvrage de grande autorité chez les Juifs; cet ouvrage eſt compoſé de la Miſna & de la Gémare; la Miſna fait le texte, la gémare, le commentaire, & les deux enſemble ſont le *talmud*, qui comprend le corps complet de la doctrine traditionelle, & de la religion judaïque; mais les Juifs diſtinguent deux *talmuds*, le *talmud* de Jéruſalem, compoſé en Judée; & le *talmud* de Babylone, fait en Babylone. Le premier fut achevé environ l'an 300, & forme un gros ouvrage; le ſecond parut vers le commencement du ſixieme ſiecle, & a été imprimé pluſieurs fois. La derniere édition eſt d'Amſterdam, en 12 *vol. in-fol.*

Ces deux *talmuds*, qui étouffent la loi & les prophetes, contiennent toute la religion des Juifs, telle qu'ils la croient & qu'ils la profeſſent à préſent. Mais celui de Babylone eſt le plus ſuivi: l'autre à cauſe de ſon obſcurité & de la difficulté qu'il y a à l'entendre, eſt fort négligé parmi eux. Cependant comme ce *talmud* de Jéruſalem & la Miſna, ſont ce que les Juifs ont de plus ancien, excepté les paraphraſes chaldaïques d'Onkelos & de Jonathan; & que l'un & l'autre ſont écrits dans le langage & le ſtyle de Judée; le docteur Lightfoot s'en eſt ſervi utilement pour éclaircir quantité de paſſages du N. Teſtament, par le moyen des phraſes & des ſentences qu'il y a déterrés; car la Miſna étant écrit environ l'an 150 de Nôtre Seigneur, il n'eſt pas ſurprenant que les idiomes, les proverbes, la phraſe & le tour qui étoient en uſage du tems de Nôtre Seigneur, ſe ſoient conſervés juſque-là.

Mais pour l'autre *talmud*, dont le langage & le ſtyle ſont de Babylone, & qui n'a été compoſé qu'environ cinq cens ans après Notre Seigneur, ou même plus tard, ſelon quelques-uns; on n'en peut pas tirer les mêmes ſecours à beaucoup près. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt l'alcoran des Juifs; & c'eſt-là qu'eſt renfermée toute leur créance & leur religion: il y a cette différence entre ces deux ouvrages, que ſi l'un eſt plein d'impoſtures, que Mahomet a données comme apportées du ciel; l'autre contient mille rêveries auxquelles on attribue ridiculement une origine céleſte. C'eſt cependant ce livre qu'étudient parmi les Juifs, tous ceux qui prétendent au titre de ſavans. Il faut l'avoir étudié pour être admis à enſeigner dans leurs écoles & dans leurs ſynagogues, & être bien verſés, non-ſeulement dans la miſna, qui eſt le texte, mais auſſi dans la gémare qui en eſt le commentaire. Ils préferent ſi fort cette gémare à celle de Jéruſalem, qu'on ne donne plus parmi eux ce titre à la derniere;

re; & que quand on nomme la gémare ſans addition, c'eſt toujours celle du *talmud* de Babylone qu'on entend; la raiſon eſt, qu'en regardant la miſna & cette gémare, comme contenant le corps complet de leur religion, auquel rien ne manque pour la doctrine, les régles & les rites; le nom de *gémare* qui en hébreu ſignifie *accompliſſement* & *perfection*, lui convient mieux qu'à aucun autre.

Maimonides a fait un extrait de ce *talmud*, où en écartant la broderie, les diſputes, les fables & les autres impertinences, parmi leſquelles étoit confondu ce qu'il en tire, il ne rapporte que les deciſions des cas dont il y eſt parlé. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Yadhachazakah*. C'eſt un digeſte de lois des plus complets qui ſe ſoient jamais faits, non pas par rapport au fonds, mais pour la clarté du ſtyle, la méthode & la belle ordonnance de ſes matieres. D'autres juifs ont eſſayé de faire la même choſe; mais aucun ne l'a ſurpaſſé; & même il n'y en a aucun qui approche de lui. Auſſi paſſe-t-il à cauſe de cet ouvrage & des autres qu'il a publiés, pour le meilleur auteur qu'ayent les Juifs, & c'eſt à fort juſte titre. (*D. J.*)

TALON, ſ. m. *en terme d'Anatomie*, ſignifie la partie poſtérieure du pié. *Voyez* PIÉ.

En hiver, les enfans ſont ſujets à avoir des mules au *talon*; ce ſont des angelures fort dangereuſes & incommodes. *Voyez* MULE.

L'os du *talon* s'appelle *calcaneum* ou l'*os de l'éperon*. *Voyez* CALCANEUM.

TALONS DU CHEVAL, les *talons* ſont toujours deux à chaque pié, & forment la partie du pié qui finit le ſabot, & commence à la fourchette. Leurs bonnes qualités ſont d'être hauts, ronds & bien ouverts; c'eſt-à-dire ſéparés l'un de l'autre. Leurs mauvaiſes qualités ſont d'être bas & ſerrés. *Voyez* ENÇASTELURE.

Talon ſe dit en parlant du cavalier, de l'éperon dont il arme ſes *talons*, & on dit en ce ſens qu'un cheval entend les *talons*, obéit, répond aux *talons*; qu'il eſt bien dans les *talons*, pour dire qu'il eſt ſenſible à l'éperon, qu'il y obéit, qu'il le craint & le fuit. Le *talon* de *dedans*, de *dehors*, *voyez* DEDANS & DEHORS. On dit promener un cheval dans la main & dans les *talons*, pour dire le gouverner avec la bride & l'éperon, lui faire prendre finement les aides de la main & des *talons*. *Voyez* AIDES.

TALON, ſ. m. (*Botan.*) on appelle *talon*, la petite feuille échancrée qui ſoutient la feuille des orangers; on appelle auſſi *talon*, la partie baſſe & la plus groſſe d'une branche coupée. Enfin, on appelle *talon*, l'endroit d'où ſortent les feuilles de l'œilleton que l'on détache d'un pié d'artichaud. (*D. J.*)

TALON, (*Conchyl.*) ce mot ſe dit de la partie la plus épaiſſe d'une moule, faite en forme de bec, où eſt la charniere. (*D. J.*)

TALON, ſ. m. (*Archit.*) moulure concave par le bas, & convexe par le haut, qui fait l'effet contraire de la doucine; on l'appelle *talon renverſé*, lorſque la partie concave eſt en haut. (*D. J.*)

TALON, (*Marine.*) c'eſt l'extrémité de la quille, vers l'arriere du vaiſſeau, du côté qu'elle s'aſſemble avec l'étambord.

TALON DE RODE, *terme de Galere*; c'eſt le pié de la rode de proue ou de la rode de pouppe qui s'enchâſſe à la carene.

TALON, (*terme de Cordonnier.*) ce ſont pluſieurs petits morceaux de cuir collés & chevillés les uns ſur les autres, qu'on attache au bout du ſoulier ou de la botte, pour répondre à la partie du pié de l'homme qu'on nomme le *talon*. (*D. J.*)

TALON DE POTENCE, *terme d'Horlogerie*. *Voyez* POTENCE, & *les fig. de l'Horlogerie, & leur explication*.

TALON, (*Jardinage.*) ſe dit d'un artichaut, & exprime la partie baſſe d'une branche d'arbre où il ſe trouve un peu du bois de l'année précédente. Ce ſont ces branches que l'on prend pour planter, & que l'on appelle *boutures*.

TALONS, (*Lutherie.*) dans l'orgue, ſont de petits morceaux de bois (*a*, *o*, *fig.* 17.), collés les uns comme *a* ſur les touches du clavier inférieur, les autres *o* au-deſſus du clavier inférieur. Ces petits morceaux de bois ſont faits en conſole, comme on le peut voir dans la *figure*: lorſque l'on a tiré le ſecond clavier ſur le premier, les *talons*, rencontrant ceux du clavier inférieur au-deſſus deſquels ils ſont alors; ſi donc l'organiſte abaiſſe une touche du clavier ſupérieur, le *talon* de cette touche rencontrant celui de la touche correſpondante du clavier inférieur, la fera baiſſer en même tems, ce qui fera parler les tuyaux qui répondent à cette touche.

TALON, *en terme de Metteur en œuvre*, c'eſt la partie inférieure de la briſure d'une bouche d'oreille, à l'extrémité de laquelle eſt attachée la beliere, à qui elle donne ſon nom. *Voyez* BELIERES *du talon*.

TALON, (*Serrur. & autres ouvriers en fer.*) c'eſt, dans un pêne de ſerrure, l'extrémité qui eſt dans la ſerrure vers le reſſort. Elle eſt derriere le pêne, & fait arrêt contre le cramponnet. Le *talon* ſert de barbe pour le demi-tour, quand on le ſouhaite. (*D. J.*)

C'eſt, dans un couteau à reſſort, la partie inférieure de la lame; le *talon* eſt percé d'un trou où l'on paſſe un clou; la lame tourne ſur ce clou, & l'échancrure du *talon* va ſe placer ſur la tête du reſſort qui l'arrête.

TALONS *gros & petits*, ou *ébauchoirs de fer*, dont ſe ſervent les Sculpteurs en plâtre & en ſtuc. *Voy.* STUC, & *Pl. de ſtuc*.

TALON, (*terme de Talonnier.*) petit morceau de bois léger, propre, bien plané, qu'on met aux ſouliers & aux mules de femmes, & qui répond, quand elles ſont chauſſées, à la partie du pié qu'on appelle le *talon*. (*D. J.*)

TALON, (*Vénerie.*) le *talon* eſt au haut du pié du cerf; il ſert à diſtinguer ſon âge; dans les jeunes, le *talon* eſt éloigné de quatre doigts des os ou ergots; dans les vieux, il joint preſque les os; plus il eſt près, plus le cerf eſt vieux.

TALON, (*Jeu de cartes.*) c'eſt la portion de cartes qui reſte après qu'on a diſtribué à chaque joueur celles qu'il doit avoir pour jouer.

TALONNIER, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ouvrier qui fait des talons de bois pour les Cordonniers. *Voyez* FORMIERS-TALONNIERS.

TALONNIERE, ſ. f. (*Gram. Hiſt. eccléſ. & Mitholog.*) ce ſont les aîles que Mercure & la Renommée portent à leurs talons.

Certains religieux déchaux donnent le même nom à une portion de leur chauſſure. C'eſt un morceau de cuir qui embraſſe leur talon, & qui vient ſe rendre ſur le coup de pié où il s'attache. La *talonniere* n'eſt d'uſage qu'en hiver.

TALOU, *ou* TALLOU, (*Géog. mod.*) contrée de France, proche du pays de Caux en Normandie. Les anciens titres l'appellent *Talogienſis pagus*. Ses habitans ſont nommés *Talvois* dans le roman de Vace. (*D. J.*)

TALPA, *terme de Chirurgie*, en françois *taupe* ou *taupiere*, & en latin *talparia*, & *topinaria*, tumeur qui ſe forme ſous les tégumens de la tête, ainſi appellée, parce qu'elle reſſemble aux élévations que les taupes font dans les prés en fouillant la terre.

Le ſiege ordinaire de cette tumeur eſt dans le tiſſu cellulaire qui eſt entre le cuir chevelu & la calotte aponévrotique des muſcles frontaux & occipitaux. Quelques auteurs aſſurent en avoir vu qui étoient adhérentes au crâne. *Amatus Luſitanus* rapporte l'*obſervation* d'une taupe, à l'extirpation de laquelle on trouva le crâne carié, avec ulcération des meninges & de la propre ſubſtance du cerveau.

Il faut donc exactement diſtinguer l'eſpece de tumeur qui ſe préſente ſous l'apparence de celle qu'on nomme *talpa*. Souvent le virus vénérien produit ces ſortes de tubercules, & à l'ouverture de la tumeur ſuppurée, on trouve le crâne carié: la maladie a ſes racines au crâne même; c'eſt le perioſte tumefié & ſuppuré qui occaſionne la tumeur des tégumens. *Voy.* VÉROLE.

Le *talpa* ſimple & proprement dit, eſt une tumeur de la nature de l'athérome, formée par congeſtion, & qui contient une humeur ſuiffeuſe. Ce n'eſt qu'une maladie locale, aſſez commune à gens qui ſe portent bien d'ailleurs. Beaucoup de perſonnes ont trois, quatre & même un plus grand nombre de ces tumeurs ſans en être incommodées. Il y en a qui s'élevent & forment une tumeur ronde, qui a un pédicule ſuſceptible d'être lié avec autant de facilité que de ſuccès pour la cure radicale.

Fabrice d'Aquapendente multiplie les remedes internes & externes pour la guériſon du *talpa*; mais il faut toujours, ſelon cet auteur même, en venir à l'ouverture. Il ne conſeille qu'une ſimple inciſion, lui qui, dans les abſcès folléculeux, ou, ce qui eſt

la même choſe, dans les tumeurs enkyſtées recommande ſi expreſſément de diſſéquer les tégumens, & d'emporter exactement la poche qui contient la matiere. C'eſt le ſentiment de Marc-Aurele Severin ſur le *talpa*, & qui a été adopté par Hellwigius, dont on trouve les obſervations ſur cette maladie dans la *médecine ſeptentrionale* de Bonet, *tome I.* J'ai ſouvent réuſſi par la ſeule ouverture; on vuide la tumeur comme une ſimple tanne, & elle guérit de même. (*Y*)

TALUCTÆ, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Inde, aux environs du Gange, ſelon Pline, *liv. VI. c. xix.* Le P. Hardouin dit que ces peuples habitoient le pays qu'on nomme aujourd'hui le *royaume d'Aſtracan*. (*D. J.*)

TALUD, ſ. m. *ou* TALUS, *ou* TALUT, (*Arch.*) c'eſt l'inclinaiſon ſenſible du dehors d'un mur de terraſſe, cauſée par la diminution de ſon épaiſſeur en haut, pour pouſſer contre les terres. (*D. J.*)

Talud, (*Coupe des pierres.*) c'eſt l'inclinaiſon d'une ligne ou d'une ſurface au-delà de l'à-plomb en angle obtus *AFD*, *fig.* 29. plus grand qu'un droit & moindre que 135°. Car dès que la ſurface eſt plus inclinée, cette inclinaiſon s'appelle en *glacis*. *Voyez* Glacis.

Talud, *en terme de Fortification*, eſt la pente des terres ou de la maçonnerie qui ſoutient le rempart.

Pour juger de la quantité d'un *talud*, il faut imaginer une ligne *AB*, tirée à-plomb ou perpendiculairement du haut du *talud A* ſur un plan de niveau *DC*, (*Pl. de Fortification, fig.* 14.) & une autre ligne *BC*, priſe ſur le plan *DC*, depuis le point *B* juſqu'au bas *C* du *talud AC*. Il faut enſuite comparer cette ligne de niveau *BC*, (qui dans le plan s'appelle proprement le *talud*) avec la perpendiculaire *AB*, qui exprime l'élevation des terres ou de la maçonnerie, ſoutenues par *AC*. Par exemple, ſi *AB* eſt de 5 toiſes & *BC* d'une toiſe, on dit que le *talud* eſt d'une toiſe ſur 5 de hauteur, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'il eſt la cinquieme partie de la hauteur.

On peut encore juger du *talud* en menant une ligne *EF*, (*Pl. I. de Fortification, fig.* 15.) de niveau à la hauteur de l'ouvrage, & laiſſant tomber de *F* en *G* par le moyen d'un plomb, ou autrement une ligne à-plomb *FG*. Il eſt évident alors que le rapport de *EF* à *FG*, ſera celui du *talud* à la hauteur des terres dont il s'agit.

Le *talud* intérieur d'un ouvrage de fortification eſt celui qui eſt en-dedans l'ouvrage. Ainſi le *talud* intérieur du rempart eſt celui qui eſt du côté de la place. Il ſert à ſoutenir les terres du rempart & à donner la facilité de monter au terre-plein. On lui donne aſſez ordinairement une fois & demi ſa hauteur, parce que l'expérience fait voir que les terres qui ne ſont point ſoutenües, prennent elles-mêmes naturellement cette pente. C'eſt pourquoi ſi la hauteur du rempart eſt de 3 toiſes ou de 18 piés, ce *talud* ſera de 27 piés.

Le *talud* extérieur eſt la pente des terres ou du revêtement du rempart du côté de la campagne. Il forme ce qu'on appelle la *contreſcarpe*. *Voyez* Contrescarpe.

On le fait auſſi petit qu'il eſt poſſible, & de maniere ſeulement qu'il ſoutienne la pouſſée des terres du rempart.

On s'eſt autrefois aſſez conduit au hazard dans la détermination de l'épaiſſeur du revêtement & des *taluds* qu'on doit leur donner relativement à la hauteur des terres qu'ils doivent ſoutenir. Mais en 1726, 1727 & 1728, M. Couplet a donné dans les mémoires de l'académie des Sciences pluſieurs mémoires *ſur la pouſſée des terres contre leurs revêtemens*, & *la force des revêtemens qu'on leur doit oppoſer*. *Voy.* Revêtement. Cette matiere a été auſſi traitée par M. Bélidor, dans *la ſcience des ingénieurs*. Elle l'avoit été avant M. Couplet par MM. Bulet & Gautier, mais d'une maniere defectueuſe.

Dans les remparts revêtus de maçonnerie, le *talud* extérieur finit au haut du rempart, c'eſt-à-dire, au cordon ou au pié de la tablette du parapet, c'eſt-à-dire, de ſon revêtement.

Lorſque le rempart n'eſt revêtu que de gazon, le *talud* extérieur a communement les deux tiers de la hauteur du rempart. (*Q*)

Talud, (*Jardinage.*) bien de gens le confondent avec *glacis*; il n'en differe qu'en ce qu'il eſt plus roide que le glacis qui doit être doux & imperceptible.

C'eſt une pente de terrein revêtu de gazon, laquelle ſert à ſoutenir des terraſſes, les bords d'un boulingrin, ou les recordemens de niveaux de deux allées paralleles.

La proportion des grands *talus* de gazon eſt ordinairement des deux tiers de leur hauteur; pour les petits la moitié ou le tiers ſuffit, afin de ne pas priver le haut du *talus* de l'humidité qui tombe toujours en-bas.

On reglera encore cette pente ſuivant la qualité de la terre; ſi elle eſt forte, 6 pouces par pié ſuffiront; ſi elle eſt mouvante on en donnera 9.

La maniere de dreſſer les *talus* & de les gazonner ſe trouvera aux *mots* Gazon & Clayonnage.

Talud ſe dit encore dans la taille des arbres fruitiers & ſauvages, & alors le *talud* veut dire *pié de biche*. *Voyez* Pié de biche.

TALUDER, v. act. & neut. (*Coupe des pierres.*) c'eſt mettre une ligne, une ſurface en *talud*.

TAMAGA, la, (*Géog. mod.*) riviere du Portugal. Elle a ſa ſource dans la Galice, entre enſuite dans la province de Tra-los-Montes, baigne les murailles de Chiavez, d'Amarante, & ſe jette dans le Douro. (*D. J.*)

TAMALAMEQUE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, ſur la rive droite du Rio-Grandé, au gouvernement de Sainte-Marthe, à quelques lieues au-deſſus de Ténériſe. Elle appartient aux Eſpagnols, qui la nomment *Villa-de-las-Palmas*. Quoiqu'il y faſſe une chaleur exceſſive par les vents du ſud, qui y ſoufflent la plus grande partie de l'année, cependant ſes environs ne manquent pas de pâturages, qui nourriſſent beaucoup de bétail. (*D. J.*)

TAMALAPATRA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) nom que quelques auteurs, & entr'autres Garzias, ont donné à la feuille indienne des modernes, qui paroît être le malabathrum des anciens. *Voyez* Malabathrum.

Cette feuille eſt ſemblable à celle du cannelier, dont elle ne differe que par le goût; elle eſt cependant d'une odeur agréable, aromatique, & approchant un peu du clou de girofle; on ne s'en ſert en médecine que comme un ingrédient qui entre dans les compoſitions thériacales; l'arbre qui porte de cette feuille, eſt communement nommé *Tamalapatrum*. *Voyez ſon article*. (*D. J.*)

TAMALAPATRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre qui porte la feuille indienne, ou la tamalapatra. Cet arbre eſt un des *enneandria monogynia* de Linæus, & des *arbores fructu caulyculato* de Ray. Voici ſes ſynonymes, *canella ſylveſtris malabarica*, Raii hiſt. 1562, *katon-karna*, H. Malab. P. 5, 105, *canella arbor*, *ſylveſtris*, Munt. *tamalapatrum*, *ſive folium*, C. B. P. 409.

Cet arbre reſſemble aſſez au cannelier de Ceylan ſoit pour l'odeur, ſoit pour le goût; mais il eſt plus grand & plus haut. Ses feuilles, quand elles ont acquis toute leur étendue, ſont de dix à douze pouces de longueur & de ſix ou huit de largeur; leur forme eſt ovalaire. Il ſe trouve depuis la queue juſqu'à la pointe trois nervures aſſez groſſes, deſquelles ſortent tranſverſalement pluſieurs veines. De petites fleurs diſpoſées en ombelles, partent de l'extrémité des rameaux; elles ſont ſans odeur, d'un verd blanchâtre, à cinq pétales, ayant cinq étamines très-petites, d'un verd jaune, garnies de petits ſommets, leſquels occupent le milieu. A ces petites fleurs ſuccédent de petites baies qui reſſemblent à nos groſeilles rouges. Cet arbre croît dans les montagnes du Malabar: il fleurit au mois de Juillet & d'Août, & ſes fruits ſont mûrs en Décembre & en Janvier. (*D. J.*)

TAMAN, (*Géog. mod.*) ville des états du turc, dans la Circaſſie, avec un méchant château, où quelques janiſſaires ſont en garniſon. Il y a des géographes qui prennent cette ville pour l'ancienne Corocondama de Ptolomée, mais cela ne ſe peut, car la Corocondama étoit à l'entrée du Boſphore cimmérien. (*D. J.*)

TAMANDUA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie exot.*) nom d'un animal à quatre piés d'Amérique, nommé par Piſon *myrmecophagus*, mangeur de fourmis; les Anglois l'appellent *the ant-bear*, l'ours aux fourmis; ils l'appellent *ours*, parce que ſes piés de derriere ſont faits comme ceux de l'ours; il reſſemble aſſez au

au renard, mais il n'en a pas la fineſſe, au contraire, il eſt timide & ſot; il y en a de deux eſpeces, un grand qui porte une queue large & garnie de ſoies ou de poils longs, comme ceux d'un cheval, noirs & blancs; l'autre petit, dont la queue eſt longue, raſe ou ſans poil; l'un & l'autre ſont fort friands de fourmis, dont la trop grande quantité nuit beaucoup aux biens de la terre. Le petit entortille ſa queue aux branches des arbres, & y demeure ſuſpendu pour attendre les fourmis, ſur leſquelles il ſe jette, & les dévore. Les muſeaux de l'un & de l'autre ſont longs & pointus, n'ayant qu'une petite ouverture pour leur bouche, en maniere de trompe; ils n'ont point de dents, mais quand ils veulent attrapper les fourmis, ils élancent hors de leur muſeau une langue fort longue & déliée, avec laquelle ils aglutinent ces petits inſectes, la pliant & repliant pour les y attacher, puis ils les avalent à belles lampées. Leur peau eſt épaiſſe; leurs piés ſont garnis d'ongles, aigus, avec leſquels ils ſe défendent puiſſamment quand on les a irrités. Le grand *tamandua* eſt nommé par les habitans du Bréſil *tamandua-guacu*; il a une longue queue garnie du poils rudes comme des vergettes; il s'en ſert comme d'un manteau pour s'en couvrir tout le corps; *voyez* Jean de Laet, Lery, Piſon, Marggrave, & Barlaus dans leurs deſcriptions du Bréſil. (*D. J.*)

TAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'île de Socotora, à l'entrée de la mer Rouge, ſur la côte ſeptentrionale de l'île. La rade s'ouvre entre eſt-par-nord, & oueſt-par-nord-oueſt. On y mouille ſur dix braſſes d'eau, & ſur un bon fond. *Latit.* 12. 30. (*D. J.*)

Tamara, *les îles de*, (*Géog. mod.*) autrement les îles de *los-Idolos*; îles d'Afrique ſur la côte de la haute Guinée, le long de la côte de Serra Liona: on en tire du tabac, de l'ivoire, en échange de ſel & d'eau-de-vie.

TAMARACA; *ou* Tamarica, (*Géog. mod.*) capitainerie du Bréſil, dans l'Amérique méridionale; elle eſt bornée au nord par celle de Parayba, au midi par celle de Fernambuc, au levant par la mer du Nord, & au couchant par les Tapuyes. Elle a pris ſon nom de l'île de *Tamaraca*, qui eſt à 5 lieues d'Olinde ou de Fernambuc. Son port eſt aſſez commode du côté du ſud, & eſt défendu par un château bâti ſur une colline. Quoique cette capitainerie ſoit fort tombée par le voiſinage de celles de Fernambuc & de Parayba, elle ne laiſſe pas néanmoins de produire encore un grand profit à celui qui la poſſede. (*D. J.*)

TAMARE, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux *Domnonii*. Son nom moderne eſt *Tamertou*.

TAMARIN, *tamarindus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétalas diſpoſées en rond; le piſtil ſort du calice qui eſt profondement découpé, & il devient dans la ſuite une ſilique applatie, qui en renferme une autre dans laquelle on trouve une ſemence plate & ordinairement pointue. L'eſpace qui ſe trouve entre les deux ſiliques eſt rempli par une pulpe, le plus ſouvent noire & acide. Tournefort, *inſt. rei herb. App. Voy.* Plante.

Tamarin, (*Hiſt. des drog. exot.*) les *tamarins* ſont nommés *tamar-heudi* par les Arabes, ὀξυφοίνικες par Actuarius, & *tamarindi* dans les ordonnances de nos médecins.

Ce ſont des fruits dont on nous apporte la pulpe, ou la ſubſtance médullaire, gluante & viſqueuſe, réduite en maſſe, de couleur noirâtre; d'un goût acide. Elle eſt mêlée d'écorce, de pellicules, de filiques, de nerfs ou de filamens cartilagineux, & même de graines dures, de couleur d'un rouge-brun, luiſantes, plus grandes que celles de la caſſe solutive, preſque quadrangulaires & applaties.

Il faut choiſir cette pulpe récente, graſſe ou gluante; d'un goût noirâtre, acide, pleine de ſuc, & qui ne ſoit point falſifiée par la pulpe de pruneaux. Avant que de la mettre en uſage, on la nettoie & on en ôte les peaux, les filaments & les graines. On l'apporte d'Egypte & des Indes.

On ne trouve aucune mention de ce remede dans les anciens grecs. Les Arabes l'ont appellé *tamarhendi*, comme ſi l'on diſoit *fruit des Indes;* car le mot *tamar*, pris dans une ſignification étendue, ſignifie toutes ſortes de fruits.

C'eſt donc mal-à-propos que quelques interpretes des Arabes nomment ce fruit *petit palmier indien*, ou *dattes indiennes*, puiſque le fruit & l'arbre ſont bien différens des dattes & du palmier.

L'arbre qui produit ces fruits s'appelle *tamarinier*, *tamarindus*. Rai, hiſt. 1748. *Siliqua arabica*, *quæ* tamarindus. C. B. P. 403

Sa racine ſe diviſe en pluſieurs branches fibreuſes, chevelues, qui ſe repandent de tous côtés & fort loin. Cet arbre eſt de la hauteur d'un noyer: il eſt étendu au large & touffu. Son tronc eſt quelquefois ſi gros, qu'à peine deux hommes enſemble pourroient l'embraſſer; il eſt d'une ſubſtance ferme, rouſſâtre, couvert d'une écorce épaiſſe, brune, cendrée & gérſée: ſes branches s'etendent de toutes parts & ſymmétriquement; elles ſe diviſent en de petits rameaux, où naiſſent des feuilles placées alternativement, & compoſées de neuf, dix & quelquefois de douze paires de petites feuilles, attachées ſur une côte; aucune feuille impaire ne termine ces conjugaiſons, quoique dans les figures de Proſper Alpin, & dans celles du livre des plantes du jardin de Malabar, on repréſente une feuille impaire qui les termine. Ces petites feuilles ſont longues d'environ neuf lignes, & larges de trois ou quatre, minces, obtuſes, plus arrondies à leur baſe, & comme taillées en forme d'oreille; elles ſont acidules, d'un verd-gai, un peu velues en-deſſous & à leurs bords.

Les fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles comme en grappes, portées par des pédicules grèles; elles ſont compoſées de trois pétales, de couleur roſe, parſemés de veines ſanguines, longs d'un demi-pouce, larges de trois ou quatre lignes & comme crépus; l'un de ces pétales eſt toujours plus petit que les deux autres. Le calice eſt épais, pyriforme, partagé en quatre feuilles blanchâtres ou rouſsâtres, qui ſe refléchiſſent d'ordinaire en bas, & qui ſont plus longues que les pétales ou feuilles de la fleur.

Le piſtil qui ſort du milieu de la fleur eſt crochu, accompagné ſeulement de trois étamines; après que la fleur eſt paſſée, il ſe change en un fruit, ſemblable par ſa grandeur & par ſa figure aux gouſſes de feves: ce fruit eſt diſtingué par trois ou quatre protubérances, & muni de deux écorces, dont l'extérieure eſt rouſſe, caſſante & de l'épaiſſeur d'une coque d'œuf; & l'intérieure eſt verte & plus mince. L'intervalle qui ſe trouve entre ces écorces, ou le diploé, eſt occupé par une pulpe molle, noirâtre, acide, vineuſe, un peu âcre; il y a quantité de fibres capillaires qui parcourent ce fruit dans toute ſa longueur, depuis ſon pédicule juſqu'à ſa pointe; l'écorce intérieure renferme des ſemences très-dures, quadrangulaires, applaties, approchant des lupins, d'un brun luiſant & taché.

Le *tamarinier* croît en Egypte, en Arabie, dans les deux Indes, en Ethiopie, & dans cette partie de l'Afrique que l'on appelle *le Sénégal*. On nous en apporte les fruits concaſſés, ou plutôt la pulpe mêlée avec les noyaux, qui ſe vend ſous le nom de *tamarins*.

Cet arbre produit quelquefois dans les étés chauds, une certaine ſubſtance viſqueuſe, acide & rouſsâtre, laquelle imite enſuite la crême de tartre, ſoit par ſa dureté, ſoit par ſa blancheur.

Les Turcs & les Arabes, étant ſur le point de faire un long voyage pendant l'été, achetent, dit Belon, des *tamarins*, non pour s'en ſervir comme d'un médicament, mais pour ſe déſaltérer. C'eſt pour la même fin qu'ils font confire dans le ſucre, ou dans le miel, des gouſſes de *tamarins*, ſoit petites & vertes, ſoit plus grandes & mûres, pour les emporter avec eux lorſqu'ils voyagent dans les deſerts de l'Arabie. En Afrique, les Negres en compoſent une liqueur, avec de l'eau & du ſucre ou du miel, pour appaiſer leur ſoif, & c'eſt un moyen très-bien trouvé. Ils appliquent les feuilles de l'arbre pilées ſur les éréſypeles. Les Egyptiens ſe ſervent du ſuc des mêmes feuilles pour faire périr les vers des enfans.

Les Arabes aſſurent tous d'un conſentement unanime, que les *tamarins* ont la vertu purgative quand on les donne en doſe ſuffiſante; il eſt vrai que c'eſt un purgatif doux & léger. Mais ce qui convient à peu de purgatifs, c'eſt que les *tamarins* non ſeulement purgent, mais ſont encore légérement aſtringens. L'uſage les a rendus très-recommandables dans les inflammations, les diarrhées bilieuſes, les fievres ardentes & putrides, la jauniſſe, le diabète, le ſcorbut alkalin & muriatique. On en donne la pulpe dépouillée des pepins, des filamens, des péllicules, & paſſée par un tamis ſous la forme de bol avec du ſucre,

ou délayée dans un liqueur convenable; en infuſion ou en décoction.

Les *tamarins* ſont encore propres à corriger par leur ſel acide, & par leurs parties huileuſes, les vices de quelques autres purgatifs violens, comme la ſcammonée, la lauréole, & les différentes eſpeces de tithymale; mais n'empêchent pas la vertu émétique des préparations d'antimoine, au contraire ils l'accroiſſent.

Il eſt ſingulier que les acides tirés des végétaux augmentent la vertu émétique, tandis que les acides minéraux la diminuent, & même la détruiſent. (*D. J.*)

TAMARIN, *voyez* SINGE.

TAMARINIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre qui porte les tamarins; on l'a déja décrit en parlant des tamarins, il ne s'agit ici que de le caractériſer d'après Linnæus.

Le calice eſt à quatre feuilles ovales & égales. La fleur eſt compoſée de trois pétales, ovoïdes, un peu applatis, & cependant repliés; ils ſont plus petits que les feuilles du calice, dans leſquelles ils ſont inſérés, laiſſant une eſpace vuide au fond du calice. Les étamines ſont trois filets qui naiſſent enſemble dans le calice, finiſſent en pointes, & ſe penchent vers les pétales de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples; le piſtil a un germe ovale; le ſtyle eſt aigu, & penché vers les étamines; le ſtigma eſt unique. Le fruit eſt une longue gouſſe, de forme applatie, & couverte d'une double peau, entre laquelle eſt la pulpe; cette gouſſe ne contient qu'une loge. Les ſemences ſont angulaires, applaties, & au nombre de trois dans chaque gouſſe. Linnæi. *gen plant. pag.* 9. (*D. J.*)

TAMARIS, *tamariſcus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite une capſule ſemblable au fruit du ſaule; elle eſt oblongue & membraneuſe, elle s'ouvre en deux parties, & elle renferme des ſemences garnies d'une aigrette. Tournefort. *Inſt. rei herb. app.* *Voyez* PLANTE.

TAMARIS, *tamariſcus*, petit arbre qui ſe trouve en Eſpagne, en Italie, & dans les provinces méridionales de ce royaume. Il fait une tige aſſez droite, quand on a ſoin de le conduire, ſans quoi il ſe charge de quantité de rameaux qui pouſſent horiſontalement, & dont les plus vigoureux en exténuant la maîtreſſe tige, forment tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, des coudes auſſi défectueux qu'impoſſibles à redreſſer. Ce petit arbre s'éleve en peu de tems à 15 ou 20 piés. Son écorce eſt unie, rougeâtre, & d'un joli aſpect ſur les branches, au-deſſous de l'âge de 4 ou 5 ans, mais fort rude & rembrunie ſur le vieux bois. Ses racines ſont longues, éparſes, peu fibreuſes, & d'une écorce liſſe & jaune. Les feuilles de cet arbre ſont ſi petites, qu'à peine peut-on les appercevoir en les regardant de fort près. Ce ſont moins des feuilles qu'un fanage, qui de loin a la même apparence, à-peu-près, que celui des aſperges. Ce ſont les plus tendres rameaux qui conſtituent ce fanage, parce qu'ils ſont entierement verds, & qu'ils ſe fannent & tombent pendant l'hiver; à la différence des branches qui ſont rougeâtres, & qui ne tombent pas: ce fanage eſt d'un verd tendre & bleuâtre, d'un agrément fort ſingulier. Quoique tous ceux de nos auteurs modernes qui ont parlé de cet arbre, s'accordent à dire que cet arbre fleurit trois fois; il n'en eſt pas moins vrai qu'il ne donne qu'une fois des fleurs pendant les mois de Juin & de Juillet. Elles ſont très-petites, & raſſemblées fort près en grapes d'un pouce environ de longueur, ſur autant de circonférence: leur couleur purpurine blanchâtre avant de s'ouvrir, lorſqu'elles ſont épanouies, les rend aſſez apparentes. Les graines qui ſuccedent ſont extrêmement petites & renfermées dans une capſule triangulaire & oblongue, qui s'ouvre & laiſſe tomber les ſemences à la fin de l'été.

Le *tamaris*, quoiqu'originaire des pays chauds, réſiſte au froid de la partie ſeptentrionale de ce royaume. Son accroiſſement eſt très-prompt, il vient aſſez bien dans toutes ſortes de terreins, pourvu qu'il y ait de l'humidité, ou au moins de la fraîcheur: il ſe plaît le longs des rivieres & des ruiſſeaux, au-tour des étangs & des eaux dormantes; mais plus particulierement ſur les plages maritimes & les bords des marais ſalans. On a même remarqué que le *tamaris* étoit preſque le ſeul bois que produiſent les terres ſalées des environs de Beaucaire. Néanmoins on le voit réuſſir dans différentes terreins, quoique médiocres & éloignés des eaux. Il ſe multiplie très-aiſément de branches couchées, & ſur-tout de bouture qui eſt la voie la plus courte; elles réuſſiſſent aſſez généralement de quelque façon qu'on les faſſe, quand même on les planteroit à rebours; & quoiqu'on les laiſſe expoſées au grand ſoleil. Il faut préférer pour cela les branches qui ſont de la groſſeur du doigt: elles pouſſent ſouvent de 4 piés de hauteur dès la premiere année. On les fait au printems.

La ſingularité du fanage & des fleurs de cet arbre, & la durée de ſa verdure qui ne ſe flétrit que fort tard en hiver, & qui n'eſt ſujette à aucuns inſectes, peuvent engager à l'employer pour l'agrément dans des boſquets d'arbres curieux.

Le bois du *tamaris* eſt blanc, aſſez dur & très-caſſant. On en fait dans les pays chauds de petits barils, des gobelets & autres vaiſſeaux, dans leſquels on met du vin, que l'on fait boire quelque tems après, comme un ſouverain remede aux perſonnes attaquées d'obſtructions, & ſur-tout pour prévenir les opilations de la rate. Mais la Médecine tire encore d'autres ſervices des différentes parties de cet arbre. Les Teinturiers ſe ſervent des graines pour leur tenir lieu de noix de galles, & teindre en noir.

On connoît deux eſpeces de *tamaris*.

I. *Le tamaris de France ou de Narbonne*; c'eſt à cette eſpece qu'il faut particulierement appliquer le détail que l'on vient de faire.

II. *Le tamaris d'Allemagne*. Il s'éleve moins que le précédent. Son fanage a plus de conſiſtance, & il eſt bien plus précoce, ſa verdure eſt bleuâtre & plus agréable; ſes fleurs ſont plus apparentes, & durent pendant tout l'été. Son écorce eſt jaunâtre; ſon accroiſſement eſt auſſi prompt, & ſa multiplication auſſi aiſée; mais il exige abſolument un terrein humide, du reſte il a les mêmes propriétés.

Notre *tamaris* ou *tamariſc*, nommé *tamariſcus Narbonenſis*, *J. R. H.* 661, a la racine groſſe, à-peu-près comme la jambe; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges en abriſſeau, lequel forme quelquefois un arbre, à-peu-près comme un coignaſſier, ayant le tronc couvert d'une écorce rude, griſe en dehors, rougeâtre en dedans, & le bois blanc. Ses feuilles ſont petites, longues & rondes, approchantes de celles du cyprès, d'un verd pâle.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des rameaux ſur des pédicules oblongs, diſpoſées en grapes petites, purpurines, compoſées chacune de cinq pétales. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des capſules ou fruits pointus, qui contiennent pluſieurs ſemences menues, & chargées d'aigrettes.

Cet arbre croît principalement dans les pays chauds comme en Italie, en Eſpagne, en Languedoc & ailleurs, proche des rivieres & autres lieux humides. Il fleurit d'ordinaire trois fois l'année, au printems, en été & en automne. Il ſe dépouille de ſes feuilles pendant l'hiver & tous les ans, il en repouſſe de nouvelles au printems; il demande une terre humide & noire; il ſe multiplie de bouture, & de rejettons.

TAMARIS, (*Mat. méd. & Chimie.*) *tamaris*, petit *tamaris* ou *tamaris* d'Allemagne; & *tamaris* de Narbonne, *tamaris* ordinaire ou commun.

On attribue les mêmes vertus à l'un & à l'autre de ces abriſſeaux.

L'écorce du bois & de la racine eſt très-communément employée dans les apoſèmes & les bouillons apéritifs, & principalement dans ceux qu'on ordonne contre les obſtructions des viſceres du bas-ventre, & les maladies de la peau.

Cette écorce eſt regardée auſſi comme un bon diurétique. Quelques auteurs ont aſſuré qu'elle étoit très-utile contre les maladies vénériennes, mais cette propriété n'eſt rien moins qu'éprouvée.

Les anciens pharmacologiſtes lui ont attribué la vertu très-ſinguliere, mais vraiſſemblablement très-imaginaire, de détruire & conſumer la rate.

Le ſel lixiviel du *tamaris*, eſt d'un uſage très-commun dans les bouillons & les apoſèmes fondans, purifians, diurétiques, fébrifuges, & dans les opiates & les poudres fébrifuges. La nature de ce ſel a été parfaitement inconnue des Chimiſtes, juſqu'au commencement de l'année 1759, tems auquel M. Montel, célebre apoticaire de Montpellier, de la ſociété royale des Sciences, démontra que c'étoit un vrai ſel de Glauber abſolument pur. (*b*)

TAMARIS, (*Géogr.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonnoiſe, au voiſinage du promontoire Celtique, ſelon Pomponius Mela, *l. III. c. j.* Ce fleuve eſt nommé *Tamara* par Ptolomée *l. II. c. vj.* qui marque ſon embouchure entre celle du fleuve Via; & le port des Artabreres. Le *tamaris* donnoit ſon nouveau nom aux peuples qui habitoient ſur ces bords. On les appelloit *Tamarius*. On nomme aujourd'hui ce fleuve, *Tambra*, qui ſignifie *délices*; il ſe jette dans l'Océan, auprès de Maros, ſur la côte de la Galice. *Plin. l. XXXI. c. ij.* lui donne trois ſources, qu'il nomme *Tamaricifontes*. (*D. J.*)

TAMARO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure. Elle a ſa ſource au mont Apennin, & ſe perd dans le Calore, un peu au-deſſus de la ville de Benevent. (*D. J.*)

TAMARUS, (*Géog. anc.*) 1°. Fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte méridionale de l'île, entre l'embouchure du Céciou, & celle de l'Iſaca. Je crois, dit Ortelius, que ce pourroit être aujourd'hui le *Tamer*, mais Cambden l'affirme.

2°. *Tamarus*, eſt encore une montagne de la Macédoine vers l'Epire, ſelon Strabon, *l. VII. p.* 327.

3°. *Tamarus*, eſt auſſi le nom d'un lieu d'Italie, aux environs de la Campanie. (*D. J.*)

TAMASA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Aſie, dans la Mingrélie. Elle ſe jette dans la mer noire, au nord de l'embouchure du Fazzo. C'eſt le *Chariſtus* ou *Chariſte* de Pline, de Ptolomée & de Strabon. (*D. J.*)

TAMASSE, (*Géog. anc.*) *Tamaſſus*; ville de l'île de Chypre, ſelon Ptolomée, *l. V. c. iv.* qui dit qu'elle étoit dans les terres. Pline & Etienne le géographe liſent *Tamaſeus*, leçon qui n'eſt pas à rejetter, parce qu'on lit le mot Ταμασιτων, *Tamaſitarum*, ſur une médaille rapportée dans le tréſor de Goltzius, outre qu'on trouve dans Ovide, métamorph. *l. X. v.* 643.

Eſt ager indigenæ Tamaſeum *nomine dicunt.*
Telluris Cypriæ pars optima,

(*D. J.*)

TAMATIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un oiſeau fort ſingulier du Breſil; il eſt du genre des poules, & cependant bien différent de toutes celles que nous connoiſſons en Europe. Sa tête eſt fort groſſe, ſes yeux ſont gros & noirs, ſon bec eſt long de deux travers de doigt, large d'un, fait en quelque maniere comme celui du canard, mais pointu à l'extrémité; la lame ſupérieure eſt noire, l'inférieure jaune; ſes jambes & ſes orteils ſont longs, & ſes cuiſſes en partie chauves; ſa queue eſt fort courte; ſa tête eſt noire; ſon dos & ſes aîles ſont d'un brun obſcur; ſon ventre eſt de même couleur, avec un mélange de blanc. (*D. J.*)

TAMAVOTA, *ou* TAMOUTIATA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon qui ſe trouve dans les rivieres du Breſil; il a la tête fort groſſe, les dents très-aiguës, & des écailles ſi dures qu'elles ſont à l'épreuve du fer; ſa grandeur eſt la même que celle d'un hareng.

TAMBA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Décan, entre Viſapour & Dabul, ſur une riviere nommée Cogna; Mandeſlo dit que cette ville eſt aſſez grande & aſſez peuplée. Ses habitans ſont banians de religion. (*D. J.*)

TAMBA-AURA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, au royaume de Bambuc, à trente lieues à l'eſt de la riviere de Tralemé. Elle eſt remarquable par ſa mine d'or qu'on dit la plus abondante du pays, & qui lui a valu le nom de *Tambaaura*.

TAMBASINE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Haute-Guinée, elle vient des montagnes nommées *Machamba*, & coule au royaume de Sierra-Lione. (*D. J.*)

TAMBOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les anciens Péruviens, ſous le gouvernement des Incas, c'eſt-à-dire, avant la venue des Eſpagnols, donnoient à des eſpeces de magaſins établis de diſtance en diſtance, où l'on conſervoit des habits, des armes & des grains, enſorte que par tout l'empire une armée nombreuſe pouvoit être fournie en chemin, de vivres & d'équipages, ſans aucun embarras pour le peuple. Les *tambos* étoient en même tems des hôtelleries où les voyageurs étoient reçus gratis.

TAMBOULA, ſ. m. inſtrument des negres de l'Amérique, ſervans à marquer la cadence lorſqu'ils s'aſſemblent en troupe pour danſer le *calinda*; c'eſt une eſpece de gros tambour, formé du corps d'un tonneau de moyenne groſſeur, ou d'un tronçon d'arbre creuſé, dont l'un des bouts eſt couvert d'une peau préparée & bien tendue; cet inſtrument s'entend de fort loin, quoique le ſon en ſoit ſourd & lugubre: l'action de frapper le *tamboula* s'appelle *baboula*, & la maniere de s'en ſervir eſt de le coucher par terre, en s'aſſeyant deſſus, les jambes écartées à-peu-près comme on repréſente Bacchus ſur ſon tonneau; le negre, dans cette ſituation, frappe la peau du plat de ſes deux mains, d'une façon plus ou moins accelérée, & plus ou moins forte, mais toujours en meſure, pour indiquer aux danſeurs les contorſions & les mouvemens vifs ou lents qu'ils doivent exécuter; ce qu'ils font tous avec une extrême juſteſſe & ſans confuſion; leur principale danſe, qu'ils nomment *calinda*, s'exécute preſque toujours terre-à-terre, variant les attitudes du corps avec aſſez de graces, & agitant les piés devant eux & par le côté; comme s'ils frottoient la terre: ce pas a ſes difficultés pour l'exécuter avec préciſion, ſur-tout en tournant par intervalles reglés. Nos chorégraphes pourroient en tirer parti dans la compoſition de leurs ballets, & le nommer *pas de calinda* ou *de frotteur*.

Dans les aſſemblées nombreuſes, le *tamboula* eſt toujours accompagné d'une ou deux eſpeces de guitarre à quatre cordes, que l'on appelle *banzas*; les négres entremêlent cette muſique de chanſons à voix ſeule, dont les refrains ſe repétent en chorus par toute la troupe, avec beaucoup de juſteſſe; ce qui de loin, ne produit pas un mauvais effet. *Article de M.* LE ROMAIN.

TAMBOUR, (*Art. milit.*) ce mot ſignifie également l'inſtrument militaire qu'on nomme autrement *la caiſſe*, & celui qui en bat.

L'inſtrument de guerre qu'on nomme *tambour*, eſt moins ancien que la trompette: on ne voit pas que les romains s'en ſoient ſervis à la guerre. La partie ſur laquelle frappent les baguettes, a toujours été une peau tendue: on ſe ſert depuis long-tems de peau de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la *caiſſe*, parce qu'elle eſt de bois, a été ſouvent de cuivre ou de laiton, comme le corps de tymbale d'aujourd'hui. Le *tambour* eſt pour l'infanterie, comme la trompette pour la cavalerie; & les batteries de *tambour* ſont différentes, ſuivant les diverſes rencontres: on dit *battre la diane*, &c.

On ſe ſert du *tambour* pour avertir les troupes de différentes occaſions de ſervice, ſoit pour propoſer quelque choſe à l'ennemi; cette derniere eſpece de batterie s'appelle *chamade*. Chaque régiment d'infanterie a un tambour major, & chaque compagnie a le ſien particulier. Battre aux champs, ou battre le premier, eſt avertir un corps particulier d'infanterie, qu'il y a ordre de marcher; mais ſi cet ordre s'étend ſur toute l'infanterie d'une armée, cette batterie s'appelle la *générale*. Battre le ſecond, ou battre l'aſſemblée, c'eſt avertir les ſoldats d'aller au drapeau. Battre le dernier, c'eſt pour aller à la levée du drapeau. Battre la marche, c'eſt la batterie ordonnée, quand les troupes commencent à marcher.

Dans un camp, il y a une batterie particuliere pour regler l'entrée & la ſortie du camp, & déterminer le tems que les ſoldats doivent ſortir de leurs tentes. Battre la charge, ou battre la guerre, c'eſt la batterie pour aller à l'ennemi; battre la retraite, c'eſt la batterie ordonnée après le combat, c'eſt auſſi celle qui eſt ordonnée dans une garniſon, pour obliger les ſoldats à ſe retirer ſur le ſoir dans leurs caſernes ou chambrées; battre en tumulte & avec précipitation, ſe dit pour appeller promptement les ſoldats, lorſque quelque perſonne de qualité paſſe inopinément devant le corps de-garde, & qu'il faut faire la parade; on bat la diane au point du jour, dans une garniſon, mais lorſqu'une armée fait un ſiege, il n'y a que les troupes d'infanterie qui ont monté la garde, & ſur-tout celles de la tranchée, qui faſſent battre la diane au lever de l'aurore, alors cette batterie eſt ſuivie des premieres décharges de canon que l'obſcurité de la nuit avoit interrompues, par l'impoſſibilité de pointer les pieces à propos ſur les travaux des aſſiegés. Quand un bataillon eſt ſous les armes, les *tambours* ſont ſur les aîles, & quand il défile, les uns ſont poſtés à la tête, les autres dans les diviſions & à la queue. *Dict. mil.* (*D. J.*)

TAMBOUR, (*Luth.*) cet inſtrument a pluſieurs parties qu'il faut diſtinguer; il y a le corps ou la *caiſſe*. On peut la faire de laiton ou de bois. Communément on la fait de chêne ou de noyer. Sa hauteur eſt égale à ſa largeur. Les peaux dont on la couvre ſe bandent par le moyen de cerceaux, auxquels ſont attachées des cordes qui vont d'un cerceau à l'autre; ces cordes ſe ſerrent par le moyen d'autres petites cordes, courroies ou nœuds mobiles ſur les premieres. Chaque nœud embraſſe deux cordes. Le nœud eſt fait de peau de mouton. Les facteurs, au-lieu de nœud, diſent *tirant*. Les peaux du *tambour* ſont de mouton, & non d'âne. On les choiſit fortes ou foibles, ſelon l'étendue du *tambour*. Il y a la peau de deſſus, ſur laquelle on frappe avec les baguettes; & la peau de deſſous, qui eſt traverſée d'une corde à boyau qui s'étend auſſi, & qu'on appelle le *timbre du tambour*. Le timbre eſt fait d'une ſeule corde miſe en double, ou de deux cordes. Il eſt fixé d'un bout ſur le cerceau, & de l'autre il paſſe par un trou, au ſortir duquel on l'arrête avec une cheville, qui va en diminuant comme un foſſet ou cône. La corde ou le timbre ſe tend plus ou moins, ſelon qu'on force plus ou moins la cheville, dont le diametre augmentant à meſure qu'on l'enfonce davantage, bande le timbre de cet accroiſſement. Les cercles qui tiennent ou ſerrent les peaux ſur la caiſſe s'appellent *vergettes*. Il en eſt des baguettes comme des battans de cloches, il faut les proportionner à la groſſeur du *tambour*.

Ce *tambour* s'appelle *tambour militaire*; mais il y en a de deux autres ſortes; l'un qu'on appelle *tambour de Provence*. Il ne differe proprement du premier qu'en ce qu'il eſt plus long; on l'appelle plus communément *tambourin*. L'autre, qui s'appelle *tambour de baſque*: c'eſt une eſpece de ſas couvert d'une ſeule peau, dont la caiſſe n'a que quelques doigts de hauteur, eſt garnie tout-autour ou de grelots ou de lames ſonores. On le tient d'une main, & on le frappe avec les doigts de l'autre.

La hauteur & la largeur des *tambours* doivent garder entr'elles les mêmes proportions que les cloches, pour faire les accords qu'on ſouhaite. Si l'on veut que quatre *tambours* ſonnent *ut*, *mi*, *ſol*, *ut*, il faut que leurs hauteurs ſoient entr'elles comme les nombres 4, 5, 6, 8.

Les plus grandes peaux qu'on puiſſe trouver pour ces inſtrumens n'ont que deux piés & demi de large.

Il faut de l'oreille pour accorder des *tambours* entr'eux. Il en faut auſſi beaucoup pour battre des meſures, & une grande légereté & fermeté de mains pour battre des meſures compoſées & des mouvemens vifs. C'eſt la force des coups plus ou moins violens qui doit ſéparer les meſures, & diſtinguer les tems. Il faut que les intervalles des coups répondent à la durée des notes de l'air.

TAMBOUR, *membrane du*, (*Anatomie*.) autrement dite le *tympan de l'oreille* eſt une pellicule mince, tranſparente, & un peu plate, dont le bord eſt rond & fortement engagé dans la rainure orbiculaire, qui diſtingue le conduit oſſeux de l'oreille externe d'avec la caiſſe du *tambour*. Elle eſt très-bandée ou tendue, ſans être tout-à-fait plate; car du côté du conduit externe, elle a une concavité legerement pointue dans le milieu; & du côté de la caiſſe, elle a une convexité qui va pareillement en pointe dans le milieu qui eſt fait comme le centre.

Cette membrane, en partie connue dès le tems d'Hippocrate, eſt ſituée obliquement. La partie ſupérieure de ſa circonférence eſt tournée en-dehors, & la partie inférieure eſt tournée en dedans, conformément à la direction de la rainure oſſeuſe. Elle eſt compoſée de lames très-fines & très-adroitement collées enſemble, arroſées de vaiſſeaux ſanguins découverts & injectés par Ruiſch. La lame externe eſt une production de la peau & de l'épiderme du conduit auditif externe. On les en peut tirer enſemble comme un doigt de gant. La lame interne n'eſt que la continuation du périoſte de la caiſſe. On peut encore diviſer chacune de ces lames en d'autres, principalement après avoir fait macérer la membrane entiere dans de l'eau. Elle eſt couverte extérieurement d'une toile mucilagineuſe très-épaiſſe dans la premiere enfance.

L'enfoncement du centre de la *membrane du tambour* ou peau du tympan ſe fait par l'attache de l'oſſelet, appellé *marteau*, dont le manche eſt fortement collé à la face interne de la membrane, depuis la partie ſupérieure de ſa circonférence juſqu'au centre où eſt attaché le bout du manche.

Le périoſte du tympan produit celui des oſſelets; il devient aſſez viſible par l'injection anatomique qui fait paroître des vaiſſeaux capillaires, très-diſtinctement ramifiés ſur la ſurface de ces oſſelets. Il ſe continue ſur les deux fenêtres, & s'inſinue dans le conduit d'Euſtachi où il s'efface en ſe confondant avec la membrane interne du conduit.

On ſait des gens qui peuvent éteindre une bougie en faiſant ſortir de l'air par le conduit de l'oreille; d'autres, en fumant, en font ſortir de la fumée de tabac, ce que j'ai vu exécuter par quelques perſonnes quand j'étois en Hollande.

Quelques-uns croient que cela ne peut arriver que parce que le tympan eſt percé; mais la perforation du tympan cauſeroit une ſurdité quelque-tems après; or comme je n'ai point vu les perſonnes de ma connoiſſance qui rendoient la fumée par l'oreille, perdre l'ouïe en tout, ni en partie, pendant pluſieurs années, cette explication tombe d'elle-même. D'autres veulent, avec Dionis, que la *membrane du tambour* ne tient pas également à toute la circonférence du cercle oſſeux dans lequel elle eſt enchâſſée, mais qu'il y a à la partie ſupérieure un endroit auquel elle eſt moins collée, & par où quelques-uns peuvent faire paſſer la fumée qu'ils ont dans la bouche. Il eſt certain qu'il faut qu'il y ait alors quelque ouverture; mais Dionis ne dit point avoir vu cet endroit décollé ou détaché dont il parle. Divers anatomiſtes l'ont inutilement cherché avec beaucoup de ſoin, & dans pluſieurs ſujets. Valſalva, en faiſant des injections dans le canal d'Euſtachi, n'a jamais pu faire paſſer aucune liqueur dans le conduit de l'oreille, mais cette expérience ne prouve rien contre le paſſage de la fumée ou de l'air. Il imagine pourtant d'avoir trouvé un paſſage dans un autre endroit du *tambour*, dans des têtes de perſonnes mortes de maladie & de mort violente. Cowper aſſûre qu'on trouve cette ouverture à l'endroit ſupérieur de cette membrane. Rivinus & quelques autres ſoutiennent que le *tambour* eſt percé dans l'endroit où le manche du marteau s'attache à ſa tête, & que c'eſt par-là que la fumée du tabac paſſe. Cependant pluſieurs anatomiſtes du premier ordre cherchent en vain ce petit trou oblique dont parle Rivinus, & ce n'eſt vraiſſemblablement qu'un jeu de la nature: car Ruyſch dit avoir rempli la caiſſe du *tambour* de vif-argent par le canal d'Euſtachi, & que rien de ce métal fluide ne trouva d'iſſue vers l'oreille extérieure.

On ne regarde plus la *membrane du tambour* comme le principal organe de l'ouïe depuis une expérience qu'on fit à Londres ſur deux chiens, & qui eſt mentionnée dans Willis & dans les actes de la ſociété royale. On prit deux chiens, on leur creva le tympan, & ils n'entendirent pas moins bien qu'auparavant la voix de ceux qui les appelloient, cependant peu de tems après ils perdirent l'ouïe. Peut-être cette membrane ſert-elle de prélude ou de préparation à l'ouïe même. Derham penſe qu'un de ſes grands uſages eſt de proportionner les ſons à l'organe intérieur; que par ſa tenſion & ſon relâchement elle ſe met à l'uniſſon avec toutes ſortes de ſons, comme la prunelle ſe proportionne aux divers degrés de lumiere. Une preuve de l'uſage de cette tenſion & de ce relâchement de la *membrane du tambour* pour entendre diſtinctement les ſons, c'eſt que les ſourds entendent plus facilement au milieu d'un grand bruit. Or, ſuivant Derham, qui a fait ſur ce ſujet de profondes recherches, voici la maniere dont les impreſſions du ſon ſe communiquent au nerf auditif.

Premierement, elles agiſſent ſur le tympan & ſur le marteau, enſuite le marteau agit ſur l'enclume, celui-ci ſur l'os orbiculaire & ſur l'étrier, & enfin l'étrier communique cette action au nerf auditif; car la baſe de l'étrier ne couvre pas ſeulement la fenêtre ovalaire au-dedans de laquelle le nerf eſt ſitué, mais une partie de ce nerf même ſe répand ſur cette baſe. Il eſt vraiſſemblable que c'eſt-là la maniere dont ſe fait l'ouïe, ajoute-t-il, parce que le tympan étant remué, on peut voir tous les petits oſſelets ſe remuer en même-tems, & pouſſer la baſe de l'étrier alternativement dehors, dans le trou & dans la fenêtre ovalaire. On le voit dans la taupe, on le peut voir auſſi dans les oreilles des autres animaux avec ſoin, & de maniere que les parties gardent leur ſituation naturelle.

Le tympan eſt bandé & relâché par le moyen des petits muſcles qui s'attachent au marteau: mais comment cette membrane ſe bande & ſe relâche-t-elle ſi prom-

promptement? comment communique-t-elle ſans notre volonté & avec tant de proportion les divers tremblemens de l'air aux autres parties de l'oreille interne? C'eſt, répond-on, une membrane ſeche, mince, tranſparente, ces conditions la rendent très-propre à cet uſage; s'il lui ſurvient quelque altération en ces qualités, il en arrive des duretés d'oreille; tout cela eſt vrai, mais tout cela n'explique point une infinité de phénomenes qui concernent l'ouïe, les ſons & la muſique.

Les uſages que quelques anatomiſtes aſſignent au tympan, comme les ſeuls & les principaux, ſavoir de fermer l'entrée à l'air froid du dehors, à la pouſſiere & à d'autres choſes nuiſibles, ne ſont que des uſages ſubalternes ou du ſecond ordre: c'eſt comme ſi l'on diſoit, que la peau d'un *tambour* ne ſert qu'à empêcher qu'il n'entre de l'air & de la pouſſiere dans la caiſſe. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

Tambour, c'eſt, *dans la Fortification*, une traverſe dont on ſe ſert pour empêcher les communications du chemin couvert aux redoutes & lunettes d'être enfilées. *Voyez* Redoute. *Voyez* auſſi *Pl. IV. de Fortification*, *fig.* 3. les traverſes des communications des places-d'armes *R* & *P*, aux lunettes ou redoutes *A* & *B*.

Le *tambour*, outre l'avantage qu'il a de couvrir les communications de l'enfilage, ſert encore à les défendre ou à flanquer. (*Q*)

Tambour, (*Marine.*) c'eſt un aſſemblage de pluſieurs planches clouées ſur les jettereaux de l'éperon, & qui ſervent à rompre les coups de mer qui donnent ſur cette partie de la proue.

Tambour, ſ. m. (*Hydraul.*) eſt un coffre de plomb, dont on ſe ſert dans un baſſin pour raſſembler l'eau qu'on doit diſtribuer à différentes conduites, ou à pluſieurs jets. *Voyez* Marmite.

Ce peut être encore un tuyau triangulaire, fait d'une table de plomb, dont on forme un tuyau de différentes groſſeurs par les deux bouts, pour racorder un tuyau de ſix pouces de diametre ſur un de trois. (*K*)

Tambour, *en Architecture*, c'eſt un mot qui ſe dit des chapiteaux corinthiens & compoſites, à cauſe qu'ils ont quelques reſſemblances à l'inſtrument que les François appellent *tambour*; quelques-uns l'appelent *vaſe*, & d'autres *campan*, *cloche*, &c.

On ſe ſert auſſi du mot *tambour* pour exprimer un retranchement de bois couvert d'un plafond ou d'un lambris pratiqué dans le côté d'un porche ou veſtibule, ou en face de certaines égliſes, afin d'empêcher la vue des paſſans & l'incommodité du vent par le moyen des doubles portes.

Tambour ſignifie auſſi un *arrondiſſement* de *pierre*, dont pluſieurs forment le fût d'une colonne qui n'eſt pas auſſi haut qu'un diametre.

On appelle encore *tambour* chaque pierre, pleine ou percée, dont le noyau d'un eſcalier à vis eſt compoſé. (*D. J.*)

Tambour, *en Méchanique*, eſt une eſpece de roue placée au-tour d'un axe ou poutre cylindrique, au ſommet de laquelle ſont deux leviers ou bâtons enfoncés pour pouvoir plus facilement tourner l'axe, afin de ſoulever les poids qu'on veut enlever. *Voyez* Axe *dans le tambour*, Tour & Treuil.

Tambour, maniere de broder au *tombour*. Le *tambour* eſt un inſtrument d'une forme circulaire, ſur lequel, par le moyen d'une courroie & d'une boucle, ou de différens cerceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres, on tient tendue une toile ou une étoffe légere de ſoie, ſur laquelle on exécute avec une aiguille montée ſur un manche, & qui a ſa forme particuliere, le point de chaînette, ſoit avec un fil de ſoie nue, ou couvert d'or ou d'argent, & cela avec une viteſſe & une propreté ſurprenante. Avec ce ſeul point, on forme des feuilles, des fleurs, des ramages, & une infinité d'objets agréables dont on embellit l'étoffe deſtinée à des robes & autres uſages. *Voyez* dans nos *Planches* le *tambour* & ſes détails, l'aiguille, & même la maniere de travailler, qu'elles feront concevoir plus clairement que tout ce que nous en pouvons dire.

Pour broder au *tambour* lorſque l'étoffe eſt montée ſur le métier, on prend la ſoie, on y fait un nœud, on la prend de la main gauche, on en étend une portion en prenant le nœud entre le bout du pouce & le bout de l'index, & paſſant le fil entre le doigt du milieu & le troiſieme ſous l'étoffe tendue; on tient l'aiguille de la droite; on paſſe l'aiguille à-travers l'étoffe en-deſſus; on accroche la partie de la ſoie tendue avec le crochet de l'aiguille; on tire l'aiguille, la ſoie vient en-deſſus & forme une boucle. On retourne l'aiguille, la ſoie ſort de ſon crochet; on renfonce l'aiguille entre les deux brins de la boucle; on tourne la ſoie en-deſſous ſur l'aiguille; on tire l'aiguille, la ſoie ſe place dans ſon crochet lorſque ſa pointe eſt ſur le point de ſortir de l'étoffe; quand elle en eſt ſortie, elle attire la ſoie de-rechef en boucle; on fait paſſer cette boucle ſur la premiere; & l'on continue de faire ainſi des petites boucles égales, ſerrées, & paſſées les unes dans les autres, ce qui a fait appeller l'ouvrage *chaînette*.

L'aiguille, l'écrou du manche & le crochet ſont dans la même direction. C'eſt l'écrou qui dirige le mouvement.

Si l'on travaille de bas-en-haut, on tourne le fil auteur de l'aiguille ſur l'aiguille, c'eſt-à-dire que quand le fil commence à paſſer ſur elle, elle eſt entre le fil & le corps de celui qui brode.

Si l'on travaille de bas-en-haut, au contraire quand on commence le tour du fil ſur l'aiguille, c'eſt le fil qui eſt entre le brodeur & l'aiguille.

Comme l'aiguille eſt groſſe par en-bas, & eſt menue par la pointe, le trou qu'elle fait eſt large, & le crochet qui eſt à la pointe paſſe ſans s'arrêter à l'étoffe.

Tambour, ſ. m. (*Lutherie.*) machine ronde qui toute ſeule ſert à faire jouer des orgues ſant le ſecours de la main. Sur ce *tambour* il y a des reglets comme ſur un papier de muſique, & à la place des notes, il y a des pointes de fer qui accrochent & font baiſſer les touches ſelon le ſon qu'on deſire en tirer. (*D. J.*)

Tambour, (*terme de Boiſſelier.*) les ouvriers qui les font les appellent *chauffe chemiſes*. C'eſt une machine de bois ou d'oſier en forme de caiſſe de véritable *tambour*, haute de quatre à cinq piés, & large d'une pié & demi, avec un couvercle. Au milieu de cette machine eſt tendu un réſeau à claire voie, ſur lequel on met une chemiſe ou autre linge. Il y a deſſous un réchaud plein de charbon pour chauffer ou ſécher cette chemiſe ou autre linge. (*D. J.*)

Tambour, *en terme de Confiſeur*, eſt un tamis fort fin pour paſſer du ſucre en poudre. *Voyez les Pl. du Confiſſeur & leur explic.* La premiere eſt le couvercle; la ſeconde eſt le tamis, & la troiſieme la boîte qui reçoit les matieres qui ont paſſé au-travers du tamis. Ces trois pieces s'ajuſtent enſemble; en ſorte que le tamis entre dans les deux autres.

Tambour, (*Horlogerie.*) nom que l'on donne ordinairement à cette piece d'une montre que les horlogers appellent la *barillet*. *Voyez* Barillet, & *les Planches de l'Horlogerie*.

Tambour, *ouvrage de Menuiſerie*, qui ſe plaçoit autrefois devant les portes pour empêcher l'entrée du vent; il n'eſt plus d'uſage que pour les égliſes.

Tambour ſe dit auſſi de la menuiſerie qui recouvre quelque ſaillie dans un appartement.

Tambour, (*Paumier.*) c'eſt une partie du grand mur d'un jeu de paume, qui avance dans le jeu de quatre ou cinq pouces. Le *tambour* commence à-peu-près à la moitié de la diſtance de la corde de la grille, & continue juſqu'à la grille, ce qui retrécit le jeu de paume d'environ quatre ou cinq pouces dans cet eſpace. Les jeux de paume appellés *quarrés* n'ont point de *tambour*; il n'y a que ceux qu'on nomme des *dedans*.

Tambour, (*Serrur.*) piece d'une figure ronde qui en renferme d'autres, comme on voit aux ſerrures des coffres-forts. Les pertuis ſont montés dans le *tambour*.

Tambour, (*Soierie.*) machine ſur laquelle on porte les chaînes pour les plier, ou pour les chiner.

Tambours, ſ. m. pl. (*Sucrerie.*) eſpece de gros cylindres de fer qui ſervent à écraſer les cannes, & en exprimer le ſuc dans les moulins à ſucre. On les nomme quelquefois *rouleaux*; mais c'eſt improprement, le rouleau n'étant que le cylindre de bois dont on remplit le *tambour*, à-travers duquel paſſe l'axe ou pivot ſur lequel il tourne. *Savary*. (*D. J.*)

TAMBOURE-CISSA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, qui produit un fruit ſemblable à une pomme, dont la propriété eſt de s'ouvrir en quatre lorſqu'il eſt parvenu à maturité; ſa chair eſt remplie de grains orangés, couverts d'une peau tendre qui donne une teinture ſemblable à celle du rocou.

TAMBOURIN, ſ. m. ſorte de danſe fort à la mode aujourd'hui ſur nos théâtres. L'air en eſt très-gai, & ſe bat à deux tems vifs. Il doit être à l'imitation du flûtet des Provençaux, & la baſſe doit toujours refrapper la même note, à l'imitation du *tambourin* ou *galoubé*, dont celui qui joue du flûtet s'accompagne ordinairement. (*S*)

Tambourin, *voyez l'article* Tambour.

Tambourin, (*Lutherie.*) il y a un inſtrument à cordes & de percuſſions de ce nom. C'eſt un long coffre de bois, ſur lequel ſont montées des cordes de laiton, que l'on frappe avec des baguettes. Celui qui joue de cet inſtrument le tient debout de la main ou plutôt du bras gauche, & le frappe de la main droite.

Tambourin, (*terme de Jouaillier.*) *ou* Tabourin; c'eſt une perle ronde d'un côté & plate de l'autre, qui reſſemble à une tymbale.

TAMBRE, la, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, en Galice. Elle prend ſa ſource dans les montagnes, au nord de Compoſtelle, d'où elle court au ſud-oueſt & va ſe rendre dans la mer.

TAME, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Oxfordshire, ſur la riviere de *Tame*, qui ſe joignant à l'Iſſis, prend le nom de Thamiſe. *Voyez* Thamise.

TAMER, la, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans Devonshire, qu'elle ſépare de la province de Cornouaille; ſon embouchure eſt dans le havre de Plimouth. (*D. J.*)

TAMETANES, (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit de l'île de Madagaſcar, dont la racine eſt auſſi jaune que du ſafran, & dont on ſe ſert pour la teinture. C'eſt la même qui eſt connue en Europe ſous le nom de *terra merita*.

TAMIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée, *lib. II. ch. iij.* la donne aux *Vacomagi*, & la place au voiſinage de *Banatia* & d'*Alata Caſtra*. Cambden croit que ce pourroit être aujourd'hui Tanéa, lieu d'Ecoſſe au comté de Roſs. (*D. J.*)

TAMINES, (*Géog. anc.*) *Tamyna;* ville de l'Eubée, dans le territoire de la ville d'Erétrie, ſelon Strabon, *liv. X. p.* 447. & Etienne le géographe. C'eſt près de cette ville que les Athéniens défirent les Chalcidiens qui étoient commandés par Callias, & par Tauroſthène freres.

TAMIS, ſ. m. (*Crainier.*) inſtrument qui ſert à paſſer des drogues pulvériſées quand on en veut ſéparer la partie la plus fine d'avec celle qui eſt la plus groſſiere. On s'en ſert auſſi pour couler les liqueurs compoſées & en ôter le marc. Le *tamis* eſt fait d'un cercle de bois mince & large à diſcrétion, au milieu duquel eſt placé un tiſſu de toile, de ſoie, de crin, ou de quelqu'autre toile claire, ſuivant l'uſage qu'on en veut faire. C'eſt dans la partie ſupérieure du *tamis* que l'on met la drogue pulvériſée, & où l'on verſe la liqueur qu'on veut épurer. Lorſque les drogues qu'on a deſſein de tamiſer, s'évaporent facilement, on met un couvercle au *tamis*, quelquefois tout de bois, & quelquefois avec le cercle de bois, & le deſſus de cuir. *Savary*. (*D. J.*)

Tamis, *en terme de Blanchiſſerie*, eſt un cerceau garni d'un tiſſu de corde formant divers quarrés, avec lequel on ramaſſe les pains.

Tamis, *inſtrument de Chimie & de Pharmacie;* il ſert à hâter la préparation des poudres ſubtiles, en ſéparant les parties les plus atténuées des parties les plus groſſieres, auxquelles on fait eſſuyer une nouvelle trituration, qu'on tamiſe de nouveau, & ainſi ſucceſſivement, *&c.* Les *tamis* dont on ſe ſert dans les laboratoires de chimie & les boutiques des Apoticaires, ſont couverts ou découverts. Les derniers ne different en rien des *tamis* les plus vulgaires, du *tamis* ou ſas à paſſer la farine, *&c.* Il eſt de crin ou de ſoie, ſelon qu'on le veut, d'un tiſſu plus ou moins ſerré; cette eſpece de *tamis* ne ſert qu'à préparer les poudres les plus groſſieres & les moins volatiles, ou qui ſont tirées des matieres les plus viles. Les *tamis* ſont compoſés de trois pieces; celle du milieu eſt un *tamis* ordinaire; les deux autres ſont un couvercle & un fond formé par un parchemin ou une peau tendue ſur un cercle de bois mince. Ces *tamis*, qui ſont les plus uſités & les mieux entendus, ſervent à la préparation des poudres les plus ſubtiles, les plus volatiles & les plus précieuſes. *Voyez* Pulvérisation, *Chimie & Pharmacie*.

Tamis, (*inſtrument de Chapelier.*) les Chapeliers ſe ſervent du *tamis* de crin, au lieu de l'inſtrument qu'ils appellent *arçon*, pour faire les capades de leurs chapeaux. (*D. J.*)

Tamis, (*terme d'Organiſte.*) piece de bois percée, à-travers de laquelle paſſent les tuyaux de l'orgue, & qui ſert à les tenir en état. (*D. J.*)

Tamis, (*Tapiſſerie de tonture.*) les laineurs qui travaillent aux tapiſſeries de tonture de laine, ont pluſieurs *tamis*, comme de grands pour paſſer & préparer leurs laines hachées, & de très-petits, qui n'ont pas quelquefois deux pouces de diametre, pour placer ces laines ſur le coutil peint & préparé par le peintre. (*D. J.*)

TAMISAILLE, ſ. f. (*Marine.*) petit étage d'une flûte, qui eſt pratiqué entre la grande chambre & la dunette, & dans laquelle paſſe la barre du gouvernail.

TAMISE, la, (*Géog. mod.*) *Voyez* Thamise. (*D. J.*)

Tamise, ſ. f. (*Phyſ. & Géog.*) grande riviere qui paſſe à Londres. L'eau de cette riviere que l'on garde dans des tonneaux à bord des vaiſſeaux, s'enflamme après avoir rendu long-tems une odeur puante, lorſqu'on expoſe une chandelle allumée au trou du bondon tout récemment ouvert. M. Muſchenbrock conjecture que cela vient des huiles des inſectes qui ſe ſont pourris, & que la pourriture a enſuite convertis en une eſpece d'eſprit volatil. Muſch. *eſſ. de phyſ.*

TAMISER, l'action de, (*Pharmac.*) en latin *cribratio;* c'eſt l'action de paſſer une ſubſtance au tamis, pour ſéparer ſes parties fines d'avec les groſſieres, ſoit que la ſubſtance miſe au tamis ſoit ſeche, pulvériſée ou humide, comme la pulpe des graines, les fruits ou les racines.

Quelles que ſoient les ſubſtances réduites en poudre dont le mélange doit former un médicament, il convient de les paſſer toutes enſemble à-travers un tamis; ſans quoi le médicament pourra être differemment énergique dans ſes différentes parties, & par conſéquent agir inégalement, c'eſt-à-dire, plus fortement dans un endroit que dans l'autre. Lors donc qu'on aura à mêler des ſubſtances plus friables & plus fortes les unes que les autres, d'un tiſſu différent, & plus ou moins adhérentes: comme les unes ne manqueront pas de paſſer dans le tamis plus promptement que les autres, il eſt néceſſaire de les remuer enſemble après qu'elles auront été tamiſées. Cet avis paroîtra ſuperflu à quelques perſonnes, qui ne jugeront pas fort eſſentiel de prendre cette précaution; mais elles changeroient d'avis, ſi elles connoiſſoient les accidens qui ſurviennent tous les jours, lorſque le jalap, l'ipécacuanha & autres ingrédiens ſemblables, dont les vertus conſiſtent dans les parties les plus réſineuſes, ont été mal mélangés: or cela peut arriver d'autant mieux, que ces parties réſineuſes étant auſſi les plus fragiles, ſe broyent plus facilement dans le mortier, & paſſent les premieres à-travers le tamis.

D'ailleurs, rien n'eſt plus commun chez les Droguiſtes, que de mettre tout d'un coup dans un mortier, deux ou trois fois plus d'un ingredient qu'il n'en faut pour l'uſage actuel; de prendre ſur cette quantité la doſe marquée par le médecin, & d'enfermer le ſuperflu dans un petit vaiſſeau. Or toutes les parties d'un ingrédient, n'ayant pas la même vertu, ſi l'on ne prévient les inconvéniens réſultans de cette eſpece d'hétérogénéité, les premiers malades auront une doſe trop forte; & les derniers, qui ne trouveront plus que la partie fibreuſe & ligneuſe, auront une doſe trop foible, & ſeront trompés dans leur attente. (*D. J.*)

TAMISEUR, ſ. m. (*Verrerie.*) on nomme ainſi celui qui prépare & tamiſe les charrées qui ſervent à la fonte des matieres dont on fait le verre. (*D. J.*)

TAMLING, ſ. m. (*Com.*) c'eſt le nom que les Siamois donnent à cette eſpece de monnoie & de poids que les Chinois appellent *taël*. Le taël de Siam eſt de plus de la moitié plus foible que le taël de la Chine; enſorte que le cati ſiamois ne vaut que huit taëls chinois, & qu'il faut vingt taëls ſiamois pour le cati chinois. A Siam, le *tamling* ou *taël* ſe ſubdiviſe en quatre ticals ou baats, le tical en quatre mayons ou ſelings, la mayon en deux fouangs, chaque fouang en deux ſompayes, la ſompaye en deux payes, & la paye en deux clams, qui n'eſt qu'une monnoie de compte; mais qui, en qualité de poids, peſe douze grains de ris; enſorte que le *tamling* ou taël ſiamois eſt de ſept cens ſoixante-huit grains. *Voyez* Tael. *Dictionn. de Commerce*.

TAMMESBRUCK, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Aggeripontum;* petite ville d'Allemagne, dans la Thurin-

ringe, près de l'Unſtrutt. Elle appartient à l'electeur de Saxe, & ce n'eſt proprement qu'un bourg. (*D. J.*)

TAMNA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe. Pline, *l. VI. c. xxviij.* la ſurnomme *Tamna templorum;* c'eſt la même ville que Ptolomée, *liv. VI. ch.* 7. appelle *Thumna*. (*D. J.*)

TAMNUS, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort diſtingue deux eſpeces de ce genre de plante, nommée par les anciens Botaniſtes *bryonia nigra*, nom que les Anglois lui donnent encore *black bryony*, & vulgairement appellée en françois *ſceau de Notre-Dame*, ou *racine vierge*. La premiere eſpece eſt à fleur jaune pâle, *tamnus racemoſa, flore minore, luteo palleſcente, I. R. H.* 102.

C'eſt une plante ſarmenteuſe, auſſi-bien que la bryone blanche; mais elle pouſſe de menus ſarmens ſans mains, qui s'élevent en ſerpentant, & s'entortillant autour des plantes voiſines: ſes feuilles ſont attachées par des queues longues, & rangées alternativement; elles ont preſque la figure de celles du cyclamen, mais deux ou trois fois plus grandes, & ſouvent plus pointues, d'une belle couleur verte luiſante, tendres, d'un goût viſqueux. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles; elles ſont diſpoſées en grappes, ayant chacune la forme d'un petit baſſin, taillé ordinairement en ſix parties, de couleur jaune-verdâtre, ou pâle. Quelques-unes de ces fleurs qui ne ſont point nouées, tombent ſans laiſſer aucun fruit; mais celles qui ſont nouées, laiſſent après elles une baie rouge, ou noirâtre, qui renferme une coëffe membraneuſe, remplie de quelques ſemences: ſa racine eſt grande, groſſe, tubéreuſe, preſque ronde, noire en dehors, blanche en dedans, profonde dans la terre, d'un goût âcre.

La ſeconde eſpece eſt appellée, par le même Tournefort, *tamnus baccifera, flore majore albo, I. R. H.* 102. Ses feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du liſeron. Ses fleurs ſont faites comme celles de l'eſpece précédente, mais plus grandes, & de couleur blanche. Ses baies naiſſent une à une, ſéparées & attachées chacune à un pédicule court, qui ſort de l'aiſſelle des feuilles; chaque baie n'eſt guere moins groſſe qu'une ceriſe, & contient quatre ou cinq ſemences; ſa racine eſt empreinte d'un ſuc gluant.

L'une & l'autre eſpece de *tamnus* croiſſent dans les bois; leurs racines ſont un peu purgatives hydragogues. (*D. J.*)

TAMOATA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icthiologie.*) nom d'un poiſſon d'eau douce d'Amérique, appellé par les Portugais *ſoldido*. C'eſt un petit poiſſon oblong, à tête applatie, en quelque maniere comme celle de la grenouille; ſon muſeau eſt petit, ayant à chaque angle un filet en guiſe de barbe; il n'a point de dents, & ſes yeux ſont extrèmement petits. Il a huit nageoires, deux aux ouies, dures comme des cornes; deux ſur le ventre, moins dures; une ſur le milieu du dos, une autre près de la queue, & une autre à l'oppoſite ſur le ventre; ſa queue fait la huitieme nageoire; ſa tête eſt couverte d'une peau dure comme de l'écaille; ſon corps eſt revêtu d'une eſpece de cotte de mailles, faite d'une ſubſtance dure, écailleuſe, dentelée dans les bords, de couleur de rouille de fer; ce poiſſon paſſe pour être un manger délicieux. Marggravii, *hiſt. Braſil*. (*D. J.*)

TAMOATARANA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom d'une plante bulbeuſe qui croît au Bréſil, & dont on mange les bulbes, comme nous mangeons les patates. Ray, *hiſt. plant.* (*D. J.*)

TAMOLE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) les *tamoles* ſont les chefs du gouvernement des Indiens, des îles Carolines; ils laiſſent croïtre leur barbe fort longue, commandent avec empire, parlent peu, & affectent un air fort reſervé. Lorſqu'un *tamole* donne audience, il paroît aſſis ſur une table élevée, les peuples s'inclinent devant lui, reçoivent ſes ordres avec une obéiſſance aveugle, & lui baiſent les mains & les piés, quand ils lui demandent quelque grace; il y a pluſieurs *tamoles* dans chaque bourgade. (*D. J.*)

TAMORISA, (*Géogr. anc.*) contrée des états du Turc, en Europe; cette petite contrée eſt dans la haute Albanie, au couchant de l'Ochrida, & a pour chef-lieu un bourg de ſon nom. (*D. J.*)

TAMPER, *en terme de Friſeur d'étoffes*, c'eſt appuyer le friſoir ſur l'étoffe, par le moyen d'une *tampe, voyez* TAMPES, de maniere qu'elle entre bien dans les inégalités du ſable dont il eſt enduit, & que la laine puiſſe ſuivre l'ordre du friſeur.

TAMPES, ſ. f. *en terme de Friſeur d'étoffes*, ſont des morceaux de bois ronds qui ſe mettent à force, entre le friſoir & une piece de bois qui regne, comme nous l'avons déja dit, le long du chaſſis, au milieu du ſommet. *Voyez les fig. & les Planches de la Draperie*.

TAMPICO, (*Géog. mod.*) lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Panuco, & au ſud de la riviere de Panuco, dont une des branches ſort du lac. (*D. J.*)

TAMPLON, ſ. f. *terme de Tiſſerand*, ſorte de petits rots dont les Tiſſerands ſe ſervent, lorſqu'ils veulent augmenter la laiſe ou largeur de leurs toiles.

TAMPOÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom d'un fruit des Indes orientales, approchant en figure du mangouſtan, mais bien moins bon; ſon écorce eſt encore plus épaiſſe que celle du mangouſtan, il eſt ſans couronne, & de la couleur de nos pommes-poires. Les Indiens le mangent dans les endroits où de meilleurs fruits leur manquent. (*D. J.*)

TAMPON, (*Fortificat.*) eſpece de bouchon qui ſert à fermer l'ouverture d'un vaiſſeau, ou à retenir la poudre dans une arme à feu. *Voyez* BOURRE & BOUCHON.

Ce mot eſt françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'anglois *tap*, canelle ou robinet.

Quand on charge un mortier ou quelque autre piece d'artillerie, on met ordinairement après la poudre, une petite piece ronde de bois pour ſéparer la bombe, le boulet ou la cartouche, de la poudre à canon; cette piece s'appelle un *tampon*, & ſert à donner plus de force au coup de la piece d'artillerie. *V.* MORTIER. *Chambers*.

Le *tampon* ou le bouchon, dont on recouvre le fourrage & le boulet, ne contribue en rien à augmenter la violence du coup; il ſert ſeulement à raſſembler la poudre, & à diminuer l'intervalle qui eſt entre la poudre & le boulet; c'eſt une erreur de croire qu'un bouchon plus gros qu'un autre & refoulé par un plus grand nombre de coups, porte plus loin. Si en refoulant le bouchon, il pouvoit acquérir la dureté d'un corps ſolide, & une forte adhéſion aux parois de l'ame de la piece, comme cela arrive aux balles des carabines ou aux *tampons*, chaſſés avec force pour les petards pratiqués dans le roc; il eſt conſtant que la difficulté que la poudre qui s'enflamme, rencontreroit à chaſſer le boulet, donnant lieu à une inflammation plus complette, il en recevroit une plus grande impulſion: mais l'on doit avoir de ces deux objets un ſentiment bien différent, car comme le fourrage eſt compoſé de parties flexibles & détachées, qui n'ont aucune adhéſion avec les parois de la piece; quelle réſiſtance peut-il oppoſer à la violence de la poudre? A l'égard de la poudre, lorſqu'elle eſt réunie dans le plus petit volume qu'elle peut occuper naturellement; il ne faut pas penſer qu'en la refoulant pour la réduire dans un plus petit eſpace, elle en acquiert plus d'activité, puiſque ce n'eſt qu'autant qu'il y a des interſtices ſenſibles entre les grains, que le feu de celle qui s'enflammera la premiere, peut s'introduire pour allumer le reſte: ce qui eſt ſi vrai, que quand elle eſt battue & réduite en pulverain dans une arme à feu, elle ne s'allume que ſucceſſivement; ainſi l'on peut conclure que le ſeul avantage qu'on tire du bouchon poſé ſur la poudre, eſt ſeulement de la raſſembler dans le fond de la chambre, & d'empêcher quand elle eſt enflammée, qu'elle ne ſe dilate autour du vent du boulet.

Quant au bouchon qu'on met ſur le boulet, il eſt abſolument inutile, ſi ce n'eſt dans les cas où l'on eſt obligé de le ſoutenir pour tirer horiſontalement ou de haut en-bas; mais peu importe qu'il ſoit refoulé ou non, pourvû qu'il ne permette pas au boulet de rouler dans la piece. *Saint-Remy*, troiſieme édition des *mémoires d'Artillerie*. (*Q*)

TAMPON, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une cheville de bois ou un morceau de cuivre applati, rivé & ſoudé au bout d'un tuyau, à deux piés de la ſouche d'un jet.

Quand on ne ſe ſert que d'un *tampon* de bois, on le garnit de linge, on frette le tuyau d'une rondelle de fer afin de pouvoir coigner le *tampon*, ſans craindre de fendre le tuyau.

On ſe ſert encore de *tampons* de bois dans les jauges, pour boucher les trous qui ne ſervent point. *K*)

TAMPONS, (*Marine.*) ce ſont des plaques de fer, de cuivre ou de bois, qui ſervent à remédier aux dommages que cauſent les coups de canon qu'un vaiſſeau peut recevoir dans un combat.

TAMPONS, *ou* TAPONS DE CANON, (*Marine.*) plaques

ques de liége, avec leſquelles on bouche l'ame du canon, afin d'empêcher que l'eau n'y entre.

TAMPONS *ou* TAPONS D'ECUBIERS, (*Marine.*) pieces de bois, longues à-peu-près de 2 piés & demi qui vont en diminuant, & dont l'uſage eſt de fermer les écubiers, quand le vaiſſeau eſt à la voile. Il y en a qui ſont échancrées par un côté, afin de boucher les écubiers ſans ôter les cables, qu'on fait paſſer par l'échancrure; au défaut de bois, on fait des *tampons* avec des ſacs de foin, de bourre, *&c.*

TAMPONS, ſ. m. pl. (*Archit.*) ce ſont des chevilles de bois, que l'on met dans des trous percés dans un mur de pierre, pour y faire entrer une patte, un clou, *&c.* ou que l'on met dans les rainures des poteaux d'une cloiſon, pour en tenir les panneaux de maçonnerie, ou dans les ſolives d'un plancher, pour en arrêter les entrevoux.

On appelle auſſi *tampons* de petites pieces dont les menuiſiers rempliſſent les trous des nœuds de bois, & qui cachent les clous à tête perdue, des lambris & des parquets. *Daviler.* (*D. J.*)

TAMPONS, *en termes de Cloutier d'épingles*, ne ſont autre choſe que deux oreilles de fer qui ſont ſcellées dans une pierre, & dans leſquelles tourne le fuſeau ou axe de la meule. *Voyez les figures, Pl. du Cloutier d'épingles.*

TAMPON, ſ. m. (*terme de Graveur.*) les graveurs en taille douce ſe ſervent d'une eſpece de molette faite d'une bande de feutre roulée qu'ils appellent un *tampon*.

TAMPON, ſ. m. (*terme d'Imprimerie en taille-douce.*) c'eſt un morceau de linge tortillé pour ancrer la planche.

TAMPON, ſ. m. (*terme de Luthier.*) c'eſt la partie de la flûte, ou du flageolet, qui aide à faire l'embouchure de la flûte, ou du flageolet, & ſert à donner le vent.

TAMPON, dans les tuyaux de bois des orgues, eſt une piece de bois *E*, *fig.* 30. *Pl. n°.* 1. *d'Orgue*, doublée de peau de mouton, le duvet en-dehors, dont l'uſage eſt de boucher le tuyau par en-haut; ce qui le fait deſcendre d'une octave au-deſſous du ſon que le tuyau rend quand il eſt ouvert. Le *tampon* eſt armé d'une poignée *F*, placée à ſon centre, laquelle ſert à le retirer ou à l'enfoncer à diſcrétion, juſqu'à ce que le tuyau rende un ſon qui ſoit d'accord avec celui d'un autre tuyau ſur lequel on l'accorde.

TAMPONNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt fermer avec un tampon.

TAMUADA, *ou* TAMUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane, ſelon Pomponius-Méla, *liv. I. ch. iij.* Ce fleuve ſe nomme aujourd'hui la *Bédie*, & il arroſe le pays des Arabes. C'eſt vraiſſemblablement le *Thaludu* de Ptolomée. (*D. J.*)

TAMUSIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée la marque ſur la côte de l'Océan, entre le port d'Hercule & le promontoire *Uſadium*. Le nom moderne eſt *Fifelfeld*, ſelon Marmol; *Teſeltner*, ſelon Caſtald, & *Fruſſa*, ſelon Niger.

TAMWORTH, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Staffordshire. Il eſt arroſé par le Tamer, & envoie deux députés au parlement.

TAMUZ, ſ. m. (*Calendrier des Hébreux.*) mois des Juifs, quatrieme de l'année ſainte, & dixieme de l'année civile, qui répondoit aux mois de Juin & de Juillet. Le dix-ſeptieme jour de ce mois, les Juifs célebroient un jeûne, en mémoire du châtiment dont Dieu punit l'adoration du veau d'or. (*D. J.*)

TAMYNA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubie, dans le territoire d'Erétrie, ſelon Strabon, *liv. X. p.* 447. Plutarque parle de la plaine de Tamynes, dans la vie de Phocion.

TAMYRACA, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne, près du golfe Carcinite, ſelon Ptolomée, *l. III. ch. v.* Etienne le géographe & le périple d'Arrien. Strabon, *liv. VII. pag.* 308. connoît dans le même endroit un promontoire nommé *Tamyracès*, & un golfe appellé *Tamyracus ſinus*; mais il ne parle point de ville, ni ſur ce promontoire, ni ſur ce golfe. (*D. J.*)

TAMYRSA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Phénicie. Strabon, *liv. XVI. p.* 755. le met entre Béryte & Sidon. Le nom moderne eſt *Damor*, ſelon quelques-uns.

TAN, ſ. m. (*Tannerie & Jardinage.*) l'écorce du chêne hachée & moulue en poudre par les roues d'un moulin à tan; on s'en ſert à la préparation des cuirs. *Voyez* ECORCE *&* TANNERIE.

Le *tan* nouveau eſt le plus eſtimé, car lorſqu'il eſt vieux & ſuranné, il perd une partie de ſa qualité qui le rend propre à condenſer ou à boucher les pores de cuir; de ſorte que plus on laiſſe les peaux dans le *tan*, plus elles acquierent de force & de fermeté.

Toute autre partie du chêne, de quelque âge ou grandeur qu'il puiſſe être, & tout taillis de chêne, ſont pour le moins auſſi bons à faire du *tan*, que l'écorce de cet arbre.

Après que l'on a amaſſé cette matiere, il faut la faire bien ſécher au ſoleil, la ſerrer dans un endroit ſec, & la garder dans cet état juſqu'à ce qu'on l'emploie; & pour la réduire en pouſſiere, on peut ſcier ou fendre menu le plus gros bois, afin de pouvoir être diminué encore par un inſtrument dont les tanneurs ſe ſervent pour cet effet. Après quoi on le fait ſécher de nouveau dans un four, & enfin on le fait moudre au molin à *tan*. *Voyez* MOULIN. Au défaut du bois de chêne, on peut ſe ſervir de celui d'épine.

Ce *tan* eſt un engrais fort chaud propre aux ananas qui ne peuvent ſupporter la vapeur du fumier de cheval.

TANA, (*Géog. anc.*) *ou* TANAS, fleuve d'Afrique, dans la Mauritanie, entre *Laros* & *Capſa*. Sallufte en parle, *in Jugurth. c. x.*

TANAGER, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Lucanie, aujourd'hui le *Negro*: Virgile, *Géorg. l. III. v.* 151. lui donne l'épithete de *ſiccus*:

Furit mugitibus æther
Concuſſus, ſilvæque, & ſicci ripa Tanagri.

Mais ou les choſes ont changé depuis le tems de Virgile, ou ce poëte ne connoiſſoit ce fleuve que de nom; reproche que l'on peut faire également à Pomponius Sabinus, qui fait un torrent de *Tanager*.

Celſus Cittadinus, écrivant à Ortelius, nie abſolument que ce fleuve ſoit un torrent, qui n'a d'eau que dans le tems des pluies. Le *Tanager*, dit-il, préſentement le *Négro*, eſt un fleuve qui en reçoit d'autres dans ſon lit; par exemple, celui que l'on appelle la *botta di Picorno*, ainſi nommé de l'ancienne ville Picernum, auprès de laquelle il prend ſa ſource. Le *Tanager* a la ſienne dans le mont Albidine, maintenant *il monte Portiglione*, & il ſe jette dans le Siler, connu maintenant ſous le nom de *Sélo*. Peut-être Virgile a-t-il appellé le *Tanager ſiccus*, parce qu'il ſe perd ſous la terre, pendant un eſpace de quatre & non pas de vingt milles, comme le dit Pline, *liv. II. ch. iij.* (*D. J.*)

TANAGRA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece, dans la Béotie, au voiſinage de Thebes; Dicéarque la met au nombre des villes ſituées ſur l'Euripe: Strabon néanmoins, *l. IX. p.* 400, 403, *&* 410, & Ptolomée, *l. III. c. xv.* la marquoient à quelque diſtance de la mer, quoique ſon territoire pût s'étendre juſqu'à la côte. *Tanagra* étoit à cent trente ſtades de la ville Oropus, à deux cens de celle ce Platée. Etienne le géographe appelle cette ville *Géphyra*, & Strabon donne à ſes habitans, le nom de *Géphyréens*.

Tanagra de Béotie, eſt la patrie de Corinne, fille d'Achélodore & de Procratie; elle étoit contemporaine de Pindare, avec lequel elle étudia la Poéſie ſous Myrtis, femme alors très-diſtinguée par ce talent. Corinne n'acquit pas moins de gloire que ſa maîtreſſe, & ſe mêloit quelquefois de donner à Pindare d'excellens avis, ſoit comme étant plus âgée, ſoit à titre de plus ancienne écoliere. Elle lui conſeilloit, par exemple, au rapport de Plutarque, de négliger moins le commerce des muſes, & de mettre en œuvre dans ſes poéſies la fable qui en devoit faire le fonds principal, auquel les figures de l'élocution, les vers, & les rythmes, ne devoient ſervir que d'aſſaiſonnemens. Pindare, dans le deſſein de profiter de cette leçon, fit une ode que nous n'avons plus, mais dont Plutarque & Lucien nous ont conſervé les premiers vers: en voici la traduction.

„ Chanterons-nous le fleuve Iſmene, ou la nymphe Mélie à la quenouille dorée, ou Cadmus, ou la race ſacrée de ces hommes nés des dents qu'il ſema, ou la nymphe Thébé à la coëffure bleue, ou la force d'Hercule à toute épreuve, ou la gloire & les honneurs du réjouiſſant Bacchus, ou les nôces d'Harmonie aux blanches mains„?

Pindare ayant fait voir cette ode à Corinne, celle-ci

ci lui dit en riant, qu'il falloit ſemer avec la main, & non pas à plein ſac, comme il avoit fait dans cette piece, où il ſembloit avoir pris à tâche de ramaſſer preſque toutes les fables.

Corinne dans la ſuite entra en lice contre Pindare, & le vainquit, dit-on, juſqu'à cinq fois, quoiqu'elle lui fût fort inférieure. Mais deux circonſtances, remarque Pauſanias, contribuerent à ce grand ſuccès: l'une, que ſes poéſies écrites en dialecte éolien, ſe faiſoient entendre beaucoup plus facilement à ſes auditeurs, que celles de Pindare compoſées en dorien: l'autre, qu'étant une des plus belles femmes de ſon tems, ainſi qu'on en pouvoit juger par ſon portrait, les agrémens de ſa perſonne avoient pû ſéduire les juges en ſa faveur; Pindare appella de ce jugement inique à Corinne elle-même.

Le tombeau que les Tanagréens éleverent à la gloire de cette dame, ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias, ainſi que ſon portrait, où elle étoit repréſentée la tête ceinte d'un ruban, pour marque des prix qu'elle avoit remportés ſur Pindare à Thebes. Il ne nous reſte que quelques fragmens de ſes poéſies, ſur leſquels on peut conſulter la bible grecque de Fabricius.

2°. *Tanagra* eſt encore dans Ptolomée, *l. VI. c. jv.* une ville de la Perſide dans les terres.

3°. Stace parle d'une *Tanagra* de l'Eubée. (*D. J.*)

TANAIDE, (*Mythol.*) ſurnom de Vénus: Clément Alexandrin dit qu'Artaxercès roi de Perſe, fils de Darius, fut le premier qui érigea à Babylone, à Suſe, & à Ecbatane, la ſtatue de Vénus *Tanaïde*, & qui apprit par ſon exemple aux Perſes, aux Bactres, & aux peuples de Damas & de Sardes, qu'il falloit l'honorer comme déeſſe. Cette Vénus étoit particulierement vénérée chez les Arméniens, dans une contrée appellée *Tanaïtis*, près du fleuve Cyrus, ſelon Dion Caſſius, d'où la déeſſe avoit pris ſon ſurnom, & d'où ſon culte a pu paſſer chez les Perſes. C'étoit la divinité tutélaire des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe; les perſonnes mêmes de condition libre, conſacroient leurs filles à cette déeſſe; & en vertu de cette conſécration, les filles étoient autoriſées par la loi à accorder leurs faveurs à un étranger avant leur mariage, ſans qu'une conduite auſſi extraordinaire éloignât d'elles les prétendans. (*D. J.*)

TANAIS, (*Géog. anc.*) fleuve que Ptolomée, *l. V. c. jx.* Pline, *l. III. c. iij.* & la plûpart des anciens géographes donnent pour la borne de l'Europe & de l'Aſie. Il étoit appellé *Sylus* ou *Silis* par les habitans du pays, ſelon Pline, *l. VI. c. vij* & Euſtathe, l'auteur du livre des fleuves & des montagnes, dit, qu'avant d'avoir le nom de *Tanaïs*, il avoit celui d'*Amazonius*. Le nom moderne eſt le *Don*; les Italiens l'appellent *Tana*; on lui a quelquefois donné le nom de *Danube*, ce qui n'eſt pas ſurprenant; puiſque ceux du pays donnent indifféremment le nom de *Don* au Danube & au *Tanaïs*; Ciofanus dit que les habitans du pays appellent ce fleuve *Amétine*; on doit s'en rapporter à ſon témoignage. Ptolomée & Pline diſent que le *Tanaïs* prend ſa ſource dans les monts Riphées; il auroit mieux valu dire dans les forêts Riphées; car il n'y a point de montagnes vers la ſource du *Don*, mais bien de vaſtes forêts.

Le Don eſt maintenant un fleuve de la Ruſſie, qui vient du Reſſan, & tombe dans la mer Noire, au-deſſous d'Aſoph, dans la Turquie européene, après un cours de plus de trois cens lieues.

La ville d'Aſoph eſt auſſi nommée *Tanaïs* par Ptolomée, *l. III. c. v.* Etienne le géographe lui donne le titre d'*entrepôt*. Enfin, les peuples de la Sarmatie européene qui habitoient ſur le bord du *Tanaïs*, dans l'endroit où ce fleuve ſe courbe, ſont nommés *Tanaïtæ* par le même Ptolomée. (*D. J.*)

TANAPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie, ſous l'Egypte; c'eſt la même que *Napatæ*; & c'étoit, ſelon Dion Caſſius, *l. LIV.* la réſidence de la reine de Candace. (*D. J.*)

TANARO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tanarus*, riviere d'Italie; elle prend ſa ſource dans l'Apennin, ſur les confins du comté de Tende, arroſe dans ſon cours les provinces de Foſſano, de Chéraſco, d'Albétano, ſe groſſit de diverſes rivieres, & va ſe jetter dans le Pô, près de Baſſignana. (*D. J.*)

TANATIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mæſie, au voiſinage du Danube, ſelon Ptolomée, *l. III. c. jx.* qui la marque entre *Viminatium legio* & Treta; Niger la nomme *Teriana*. (*D. J.*)

TANAVAGÉE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulſter; elle ſépare le comté d'Antrim de celui de Londonderri, & tombe enſuite dans l'Océan ſeptentrional. (*D. J.*)

TANBA, autrement TANSJU, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord, de l'empire du Japon; on la diviſe en ſix diſtricts, & on lui donne deux journées d'étendue; elle eſt paſſablement bonne, & produit beaucoup de ris, de pois, & d'autres legumes. (*D. J.*)

TANCAZE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Abyſſinie. Elle prend ſes ſources dans les montagnes qui ſéparent les royaume d'Angoſte & de Bagameder, ſépare une partie du royaume de Teghin, & tombe dans le Nil. Les anciens la nommoient *Aſtabaras*. (*D. J.*)

TANCHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Icthiolog.*) *tinca*, poiſſon de riviere, qui eſt ordinairement plus petit que la carpe; on trouve cependant quelquefois des *tanches* très-groſſes & qui peſent juſqu'à vingt livres. Ce poiſſon eſt court & épais; il a en longueur trois fois ſa largeur, le bec eſt court & mouſſe; le dos a une couleur noirâtre, & les côtés ſont d'un verd jaunâtre, ou de couleur d'or. La queue eſt large; les écailles ſont petites & très-adhérentes à la peau. Tout le corps de ce poiſſon eſt couvert, comme l'anguille, d'une eſpece de mucilage, qui le rend très-gliſſant, & qui empêche qu'on puiſſe le retenir dans les mains; ſa chair a peu de goût; il ſe plaît dans les étangs & dans les rivieres marécageuſes dont le cours eſt lent. Rai, *ſynop. meth. piſcium. Voyez* POISSON.

TANCHE DE MER, *tinca marina*. On a donné le nom de *tanche de mer* à l'eſpece de tourd la plus commune; ce poiſſon reſſemble, par ſa figure, à la *tanche* d'eau douce, mais ſes écailles ſont plus grandes. Il a neuf pouces de longueur; il eſt en partie d'un rouge-jaunâtre, & en partie brun; ces couleurs ſont diſpoſées par bandes alternatives au nombre de cinq ou ſix, qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue. Le bec eſt oblong & relevé en-deſſus; les levres ſont épaiſſes, charnues, & excedent les mâchoires; l'ouverture de la bouche eſt petite; les dents des mâchoires reſſemblent à celles d'une ſcie. Les nageoires ont de belles couleurs, telles que le rouge, le bleu & le jaune, diſpoſés par petits traits: la nageoire de la queue a une figure arrondie quand elle eſt étendue. Rai, *ſynop. meth. piſcium. Voyez* POISSON.

TANDELET, ſ. m. (*Jardinage.*) terme de Fleuriſte, qui exprime de petites couvertures légeres qui préſervent du hâle les belles fleurs plantées en pleine terre; ces *tandelets* reviennent à nos bannes de toile que l'on tend ſur les cerceaux de fer pratiqués au-deſſus des belles plate-bandes de fleurs.

TANDELINS, ſ. m. (*Salines.*) ce ſont des hottes de ſapins qui ſont étalonnées ſur la meſure de deux vaxels. Mais cet étalonnage n'eſt pas juridique. Il n'a lieu que pour l'intérieur de la ſaline. *Voyez* VAXELS.

TANESIE, ſ. f. (*Hiſt. nat Botan.*) *tanacetum*; genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons profondément découpés, ſoutenus par un embryon, & renfermés dans un calice écailleux & preſque hémiſphérique: l'embryon devient dans la ſuite une ſemence qui n'a point d'aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs ſont épaiſſes, & qu'elles naiſſent par bouquets. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, la commune, celle qui eſt à feuilles friſées, & celle que nous nommons la *menthe-coq*, l'*herbe au coq*, le *coq des jardins* qui eſt décrite ailleurs

La *taneſie* vulgaire, *tanacetum vulgare, luteum*, C. B. P. 132. *I. R. H.* 461. en anglois *the common yellow flower'd garden-tanzy*, a ſa racine vivace, longue, diviſée en pluſieurs fibres qui ſerpentent de côté & d'autre. Elle pouſſe des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, rayées, un peu velues, moëlleuſes. Ses feuilles ſont d'un verd-jaunâtre, grandes, longues, ailées, dentelées en leurs bords, d'une odeur forte & d'un goût amer. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges par gros bouquets arrondis, rangés comme en ombelles, compoſés chacun de pluſieurs fleurons évaſés & dentelés par le haut, d'une belle couleur jaune odorée, luiſantes, rarement blanches, ſoutenues par un calice écailleux. Il ſuccede aux fleurs des ſemences menues & ordinairement oblongues, qui noirciſſent en mûriſſant. Cette plante croît partout, le long des chemins & des prés, dans les champs, aux bords des foſſés, dans des lieux humides; elle fleurit en Juillet & Août. (*D. J.*)

Tanesie, (*Mat. méd.*) *taneſie ordinaire*, ou *herbe aux vers*; on emploie en médecine les feuilles, les fleurs & les ſemences de cette plante.

La *taneſie* a une odeur forte, deſagréable, qui porte à la tête, & une ſaveur amere, aromatique, un peu âcre. Elle donne dans la diſtillation de l'huile eſſentielle, mais en petite quantité.

Ses vertus les plus reconnues ſont les qualités vermifuges, utérines & carminatives. L'infuſion des fleurs, feuilles ou des ſommités, ſoit fleuries, ſoit en graines, eſt un remede fort ordinaire dans les affections vermineuſes & venteuſes. On donne auſſi les mêmes parties deſſéchées & réduites en poudre dans les mêmes cas, ſoit ſeules, ſoit mêlées à d'autres remedes carminatifs & vermifuges. (*Voyez* Carminatifs & Vermifuges.) La teinture tirée avec le vin eſt auſſi d'uſage dans les mêmes maladies, & plus encore dans les ſuppreſſions des regles. L'infuſion de *taneſie* convient encore très-bien pour faire prendre dans cette derniere maladie, par-deſſus des bols emmenagogues.

Le ſuc, qui eſt moins uſité que tous ces autres remedes, eſt encore plus puiſſant, & doit être regardé comme un très-bon remede contre les maladies dont nous venons de parler. On peut le donner à la doſe de deux gros juſqu'à demi-once, ſoit ſeul, ſoit étendu dans quatre onces d'eau diſtillée de la même plante.

Cette eau diſtillée poſſede une partie des vertus de la *taneſie*. Elle fournit un excipient approprié des juleps & des mixtures vermifuges, & des potions emmenagogues & hyſtériques.

La *taneſie* eſt encore miſe au rang des meilleurs fébrifuges, des diaphorétiques-alexipharmaques, & des diurétiques appellés *chauds*. Cette derniere vertu a été donnée même pour être portée dans la *taneſie* à un aſſez haut degré, pour que l'uſage de cette ſeule plante ait guéri l'hydropiſie en évacuant puiſſamment par les urines.

La ſemence de *taneſie* eſt employée quelquefois au-lieu de celle de la barbotine ou poudre à vers; mais elle eſt bien moins efficace que cette derniere ſemence.

On emploie auſſi la *taneſie* extérieurement comme réſolutive, fortifiante, bonne contre les douleurs & les enflures des membres, & même contre les dartres, la teigne, &c.

On la fait entrer dans les demi-bains & les fomentations fortifiantes & diſcuſſives, dans les vins aromatiques, &c. On croit qu'appliquée ſur le ventre, elle chaſſe & tue les vers, & qu'elle peut provoquer les regles.

On dit que ſon odeur chaſſe les punaiſes & les puces.

Les feuilles de *taneſie* entrent dans l'eau vulnéraire; les fleurs dans la poudre contre les vers de la pharmacopée de Paris; les feuilles & les fleurs, dans l'orviétan, &c.

Cette plante a beaucoup d'analogie avec la grande abſynthe. (*b*)

TANETUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Tanedo*, bourgade d'Italie, que Polybe, *lib. III num* 40. donne aux Boïens. Tite-Live, *liv. XXX. ch.* 19. ſemble auſſi la donner à ce peuple, en diſant que C. Servilius & C. Lutatius avoient été pris au village de *Tanetus* par les Boïens, *qui ad vicum* Tanetum *à Boiis capti fuerant*. Pline met les *Tanetani* dans la huitieme région, qui eſt la Ceſpadane; & Ptolomée, *liv. III. ch.* 15. marque *Tanetum* dans la Gaule appellée *Togata*. La table de Peutinger, & l'itinéraire d'Antonin, font auſſi mention de ce lieu. Il étoit ſur la route d'Areminum à Dertona, entre Reggio & Parme, à dix milles de la premiere de ces villes, & à neuf milles de la ſeconde. Ce fut dans ce lieu, ſuivant Paul Diacre, que Narcès défit Buccellinus, général des troupes de Theudebert, aſſiſté du ſecours des Goths qui avoient ravagé Milan. (*D. J.*)

TANEVOUL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont les feuilles croiſſent ſans queue autour des branches, auxquelles on croiroit qu'elles ſont collées; elles ſont longues & étroites.

TANFANÆ-LUCUS, (*Géog. anc.*) bois ſacré dans la Germanie, au pays des Marſes, entre l'Ems & la Lippe, ſelon Tacite, *annal. l. I. c. lj.* avec un temple fameux, qui fut détruit par Germanicus. Il n'eſt pas aiſé de décider quel lieu, ou quelle déeſſe les Marſes adoroient ſous ce nom: il falloit pourtant que ſon culte fût célebre, puiſque contre l'uſage du pays, on lui avoit conſacré un temple.

La plûpart des hiſtoriens interpretent le nom de *Tanfana*, par la déeſſe *Tellus*, & il ſeroit aſſez naturel de dire que cette déeſſe *Tanfana*, étoit l'herthus des Suéves, ou la terre mere & productrice de toutes choſes, que les Marſes pouvoient adorer à l'exemple des Suéves.

On pourroit demander ſi les Marſes avoient effectivement élevé un temple à la déeſſe *Tanfana*, ou ſi Tacite ne donne point le nom de temple à quelque grotte, ou à quelqu'endroit retiré dans le bois ſacré; mais Tacite lui-même décide en quelque maniere la queſtion, lorſqu'il dit que Germanicus raſa ou détruiſit juſqu'aux fondemens, le temple de *Tanfana*. (*D. J.*)

TANG, ſ. m. *terme de Commerce;* c'eſt une des eſpeces de mouſſelines unies & fines, que les Anglois rapportent des Indes orientales: elle a ſeize aunes de longueur ſur trois quarts de largeur. *Tang* eſt auſſi une mouſſeline brodée à fleurs; elle eſt de même aunage que l'unie. (*D. J.*)

TANGA, ſ. f. (*Commerce.*) monnoie d'argent, qui a cours chez les Tartares de la grande Bukharie, & qui vaut environ trois ſols argent de France. Elle eſt frappée par le kan de ces provinces: d'un côté eſt le nom du pays, l'autre marque l'année de l'hégire ou de l'ere des mahometans.

TANGAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le balancement du vaiſſeau dans le ſens de ſa longueur. Ce balancement peut provenir de deux cauſes: des vagues qui agitent le vaiſſeau, & du vent ſur les voiles, qui le fait incliner à chaque bouffée: le premier dépend abſolument de l'agitation de la mer, & n'eſt pas ſuſceptible d'examen; & le ſecond eſt cauſé par l'inclinaiſon du mât, & peut être ſoumis à des regles.

Lorſque le vent agit ſur les voiles, le mât incline, & cette inclinaiſon eſt d'autant plus grande que ce mât eſt plus long, que l'effort du vent eſt plus conſidérable, que le vaiſſeau eſt plus ou moins chargé, & que cette charge eſt différemment diſtribuée.

La pouſſée verticale de l'eau, s'oppoſe à cette inclinaiſon, ou du-moins la ſoutient d'autant plus que cette pouſſée excéde le moment ou l'effort abſolu du mât ſur lequel le vent agit: à la fin de chaque bouffée, où le vent ſuſpend ſon action, cette pouſſée releve le vaiſſeau, & ce ſont ces inclinaiſons & ces relevemens ſucceſſifs qui produiſent le *tangage;* ce mouvement eſt très-incommode, & quand il eſt conſidérable, il eſt très-nuiſible au ſillage du vaiſſeau. Il eſt donc important de ſavoir comment on peut le modérer lorſqu'il eſt trop vif, ou l'accélérer, ſi cette accélération peut être utile à ce même ſillage. Ces deux queſtions forment le fond de toute la théorie du *tangage;* & comme tout ceci s'applique aux balancemens du vaiſſeau dans tous ſens, la théorie du roulis ſera auſſi compriſe dans les ſolutions ſuivantes.

On a vû que le mât avoit deux réſiſtances à vaincre pour pouvoir incliner; premierement la peſanteur du vaiſſeau & ſa charge; & en ſecond lieu la pouſſée verticale de l'eau. *Voyez* Mature. Mais quand le vaiſſeau a incliné, & que la bouffée a ceſſé, cette pouſſée n'a d'autre obſtacle à vaincre que ſon propre poids; or il eſt évident que ce ſoulevement dépend, 1°. de ſa diſtance à la verticale, qui paſſe par le centre de gravité; 2°. de ſa ſituation à l'égard de ce même centre. Dans le premier cas, plus cette diſtance ſera grande, plus grand ſera l'effort de l'eau pour ſoulever le vaiſſeau, parce que la pouſſée ſera multipliée par cette diſtance qui lui ſervira de bras de levier: ainſi le *tangage* ſera d'autant plus grand, que l'inclinaiſon du mât, & par conſéquent du vaiſſeau, ſera conſidérable.

Conſiderons maintenant la ſituation du centre de la pouſſée verticale, à l'égard du centre de gravité du vaiſſeau; & voyons ce que cette ſituation peut produire ſur le *tangage*. Si le centre de gravité du vaiſſeau, & la pouſſée verticale de l'eau, coincidoient dans un même point, il n'y auroit rien à changer à ce qui je viens de dire, & ce ſecond cas reviendroit au premier; mais ſi le centre de gravité eſt ſupérieur au centre de la pouſſée verticale, il eſt évident que la moindre impulſion peut faire tanguer le vaiſſeau, puiſque le centre de ſa peſanteur ſera au-deſſus de ſon point de ſuſpenſion, conformément aux lois de la méchanique; la pouſſée verticale de l'eau aura donc un grand avantage alors pour le relever, & par conſéquent le *tangage* ſera alors extrémement prompt. Le contraire aura lieu, ſi le centre de gravité eſt au-deſſous du centre de la pouſſée ver-

verticale, parce que le poids du vaiſſeau qui réſiſtera à l'effort de l'eau, ſera multipliée par la diſtance à cette pouſſée; d'où il faut conclure: 1°. que les balancemens du vaiſſeau ſeront d'autant plus grands, que l'inclinaiſon du vaiſſeau ſera plus conſidérable: 2°. que la promptitude de ces balancemens augmentera en même proportion que l'accroiſſement de l'élévation du centre de gravité du vaiſſeau, au-deſſus de la pouſſée verticale: & 3°. que les balancemens ſeront d'autant plus lents, que le centre de la pouſſée verticale ſera élevé au-deſſus du centre de gravité du vaiſſeau.

Tout ceci eſt dit en général ſans aucune conſidération pour la figure du vaiſſeau; cette figure peut encore contribuer à ralentir ou à favoriſer le *tangage*, ſuivant qu'elle réſiſtera à l'impulſion de l'eau, lors de l'inclinaiſon; & il eſt certain que moins cette figure aura de convexité, plus elle réſiſtera au *tangage*. Ce ſeroit donc un avantage de donner peu de rondeur aux vaiſſeaux; mais cet avantage eſt balancé par d'autres pour le moins auſſi importans.

TANGAPATAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Travançor, ſur la côte de Malabar, à huit lieues du cap de Comorin. *Long.* 96. 20. *lat.* 8. 19. (*D. J.*)

TANGARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiſeau du Breſil, dont on diſtingue deux eſpeces. La premiere eſt de la groſſeur d'un verrier; ſa tête & ſon col ſont d'un beau verd de mer luſtré, avec une tache noire ſur le front, préciſément à l'inſertion du bec; le deſſus du dos eſt noir, & le bas eſt jaune; ſon ventre eſt d'un très-beau bleu, & le pennage de ſes aîles eſt nuancé de bleu & de noir, ainſi que ſa large queue. Il ſe nourrit de graines, & on en tient en cage à cauſe de ſa beauté; mais il n'a pour tout chant que la note zip, zip.

La ſeconde eſpece de *tangara* eſt de la groſſeur du moineau domeſtique; ſa tête eſt d'un rouge éclatant & agreable; ſon dos, ſon ventre, & ſes aîles, ſont d'un noir de jais; ſes cuiſſes ſont couvertes de plumes blanches, avec une groſſe tache rouge ſanguine; ſes jambes ſont griſes; ſa queue eſt courte. Marggravii, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TANGENTE, ſ. f. (*Géom.*) *tangente du cercle*, c'eſt une ligne droite qui touche un cercle, c'eſt-à-dire qui le rencontre de maniere qu'étant infiniment prolongée de part & d'autre, elle ne le coupera jamais, ou bien qu'elle n'entrera jamais au-dedans de la circonférence. *Voyez* CERCLE.

Ainſi la ligne *AD* (*Planch. Géométr. fig.* 50.) eſt une *tangente* du cercle au point *D*.

Il eſt démontré en Géométrie, 1°. que ſi une *tangente* *AD* & une ſécante *AB* ſont tirées du même point *A*, le quarré de la *tangente* ſera égal au rectangle de la ſécante entiere *AB* & de ſa portion *AC* qui tombe hors du cercle. *Voyez* SÉCANTE.

2°. Que ſi deux *tangentes* *AD*, *AE* ſont tirées au même cercle du même point *A*, elles ſeront égales entre elles.

TANGENTE, *en Trigonométrie*. Une *tangente* d'une arc *AE* eſt une ligne droite *EF* (*fig.* 1. *Trigonomét.*) élevée perpendiculairement ſur l'extrémité du diametre, & continuée juſqu'au point *F* où elle coupe la ſécante *CF*, c'eſt-à-dire une ligne tirée du centre par l'autre extrémité *A* de l'arc *AE*. *Voy.* ARC & ANGLE.

Ainſi la *tangente* de l'arc *E A* eſt une partie d'une *tangente* d'un cercle, c'eſt-à-dire d'une ligne droite qui touche un cercle ſans le couper, interceptée entre deux lignes droites tirées du centre *C* par les extrémités de l'arc *EA*. La ligne *FE* eſt la *tangente* de l'angle *ACE*, comme auſſi de l'angle *ACI*; de ſorte que deux angles adjacens n'ont qu'une même *tangente* commune.

Co-tangente ou *tangente du complément*, c'eſt la *tangente* d'un arc qui eſt le complément d'un autre arc à un quart de cercle. *Voyez* COMPLÉMENT.

Ainſi la *tangente* de l'arc *AH* ſeroit la co-*tangente* de l'arc *AE*, ou la *tangente* du complément de l'arc *AE*. (1)

Trouver la longueur de la tangente *d'un arc quelconque, le ſinus de l'arc étant donné.* Suppoſons l'arc *AE*, le ſinus donné *AD*, & la *tangente* cherchée *EF*. Puiſque le ſinus & la *tangente* ſont perpendiculaires au rayon *EC*, ces lignes ſont paralleles entre elles: ainſi le co-ſinus *DC* eſt au ſinus *AD* comme le ſinus total eſt à la *tangente* *EF*. *Voyez* SINUS.

C'eſt pourquoi ayant une table des ſinus, on conſtruit facilement une table des *tangentes*.

Les *tangentes* artificielles ſont les logarithmes des *tangentes* des arcs. *Voyez* LOGARITHME.

La ligne des *tangentes* eſt une ligne que l'on met ordinairement ſur le compas de proportion. *Voyez* en la deſcription & l'uſage à l'*article* COMPAS DE PROPORTION.

Tangente d'une ſection conique, comme d'une parabole, c'eſt une ligne droite qui ne touche ou qui ne rencontre la courbe qu'en un point, ſans la couper ou ſans entrer dedans. *Voyez* CONIQUE, COURBE, *&c.*

En général, *tangente* d'une ligne courbe eſt une ligne droite qui étant prolongée de part & d'autre du point où elle rencontre cette courbe, eſt telle que les deux parties à droite & à gauche de cette ligne, tombent hors de la courbe, & qu'on ne puiſſe mener par ce même point aucune ligne droite qui ſoit entre la courbe & la *tangente*, & dont les deux parties ſoient ſituées hors de la courbe.

Méthode des tangentes. C'eſt une méthode de déterminer la grandeur & la poſition de la *tangente* d'une courbe quelconque algébrique, en ſuppoſant que l'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe.

Cette méthode renferme un des plus grand uſages du calcul différentiel *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Comme elle eſt d'un très-grand ſecours en Géométrie, elle ſemble mériter que nous nous y arrêtions ici particulierement. *Voyez* SOUTANGENTE.

Trouver la ſoutangente d'une courbe quelconque algébrique. Soit la demi-ordonnée *pm* infiniment proche d'une autre ordonnée *PM* (*Pl. anal. fig.* 13), *Pp* ſera la differentielle de l'abſciſſe; & abaiſſant la perpendiculaire $mR = Pp$, *Rm* ſera la différentielle de la demi-ordonnée. C'eſt pourquoi tirant la *tangente* *TM*, l'arc infiniment petit *Mm* ne différera pas d'une ligne droite. Ainſi *MmR* ſera un triangle rectangle rectiligne appellé ordinairement le *triangle différentiel* ou *caractériſque de la courbe*; à cauſe que les lignes courbes ſont diſtinguées les unes des autres par le rapport variable des côtés de ce triangle.

Or à cauſe du parallèliſme des lignes droites *mR* & *TP* l'angle $MmR = MTP$; ainſi le triangle *MmR* eſt ſemblable au triangle *TMP*. Soit donc $AP = x$, $PM = y$, on aura $Pp = mR = dx$, & $RM = dy$. Par conſequent

$$RM . mR :: PM . PT$$
$$dy . dx :: y . \frac{ydx}{dy}$$

Préſentement ſi on ſubſtitue, dans l'expreſſion générale $\frac{ydx}{dy}$ de la ſous-*tangente* *PT*, la valeur de *dx* priſe de l'équation donnée d'une courbe quelconque, les quantités différentielles s'évanouiront, & la valeur de la ſous-*tangente* ſera exprimée en quantités ordinaires; d'où l'on déduit aiſément la détermination de la *tangente*; ce que nous allons éclaircir par quelques exemples.

1°. L'équation qui exprime la nature de la parabole ordinaire eſt $ax = y^2$.

d'où l'on tire $adx = 2ydy$.

& $dx = \frac{2ydy}{a}$

donc $PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{2y^2dy}{ady} = \frac{2y^2}{a} = \frac{2ax}{a} = 2x$. C'eſt-à-dire que la ſous *tangente* eſt double de l'abſciſſe.

2°. L'équation du cercle eſt

$$ax - xx = yy$$

donc $adx - 2xdx = 2ydy$

& $dx = \frac{2ydy}{a - 2x}$

donc

(1) Voyez ma note à l'article Ligne pour faire quelque reflèxion ſur la tangente; elle n'eſt pas contraire à ſa définition, elle donne lieu au-contraire à pluſieurs déductions, qui au-lieu d'impliquer, peuvent ſervir à faire diſparoître beaucoup d'abſurdités. (*D*)

donc $PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{2y^2 dy}{a - 2x \, x \, dy} = \frac{2y^2}{a - 2x} = \frac{2ax - 2xx}{ax - xx}$
$= \frac{ax - xx}{\frac{a}{2} - x}$.

3°. L'équation d'une ellipſe eſt

$$ay^2 = abx - bx^2$$

ainſi $2aydy = abdx - 2bxdx . \frac{2aydy}{ab - 2bx} = dx$

$PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{2ay^2}{ab - 2bx} = \frac{2abx - 2bx^2}{ab - 2bx} = \frac{2ax - 2x^2}{a - 2x}$.

Soit $ay^m + bx^n + cy^r x^s + e = 0$, qui eſt l'équation pour un grand nombre de courbes algébriques,

$may^{m-1} dy + nbx^{n-1} dx + scy^r x^{s-1} dx +$
$+ rcy^{r-1} x^s dy = 0$

$nbx^{n-1} dx + scy^r x^{s-1} dx = - may^{m-1} dy -$
$- rcy^{r-1} x^s dy$

$$dx = - \frac{may^{m-1} dy - rcy^{r-1} x^s dy}{nbx^{n-1} + scy^r x^{s-1}}$$

$$PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{-may^m - rcy^r x^s}{nbx^{n-1} + scy^r x^{s-1}}$$

Suppoſons, par exemple $y^2 - ax = 0$; alors, en comparant avec la formule générale, on a

$ay^m = y^2$ $\quad bx^n = - ax$

$a = 1 . m = 2$ $\quad b = - a . n = 1$

$cy^r x^s = 0$ $\quad e = 0$

$c = 0 . r = 0 . s = 0$

En ſubſtituant ces valeurs dans la formule générale de la ſous-*tangente*, on a la ſous-*tangente* de la parabole du premier genre $= 2y^2 : a$.

Suppoſant $y^3 - x^3 + axy = 0$, alors on aura
$ay^m = y^3 : bx^n = - x^3 : a = 1 ; m = 3 ; b = 1 ; n = 3$.

$$cy^r x^s = - axy ; e = 0$$

$$c = - a^{r = 1} ; s = 1$$

En ſubſtituant ces valeurs dans la formule générale de la ſous-*tangente*, on a la ſous-*tangente* de la courbe dont l'équation eſt donnée, $PT = (-3y^3 + ayx) : (-3x^2 - ay) = (3y^3 - axy) : (3x^2 + ay)$; par conſéquent $AT = (3y^3 - axy : (3x^2 + ay) - x = = (3y^3 - axy - 3x^3 - axy) : (3x^2 + ay) = (3axy - 2axy) : 3x^2 + ay$; la valeur de $y^3 - x^3$, c'eſt-à-dire $axy : (3x^2 + ay)$ étant ſubſtituée après l'avoir priſe de l'équation de la courbe.

Quand l'expreſſion de la ſous-*tangente* eſt négative, c'eſt une marque que cette ſous-*tangente* tombe du côté oppoſé à l'origine *A* des *x*, comme dans la *fig*. 13. Au contraire, quand la ſous-*tangente* eſt poſitive, elle tombe du côté de *A*, comme dans les *fig*. 12. 14. *n*°. 1. & 14. *n*°. 2.

Quand la ſous-*tangente* eſt infinie, alors la *tangente* eſt parallele à l'axe des *x*, comme dans les *fig*. 15. 16. 17.

Méthode inverſe des tangentes. C'eſt une méthode de trouver l'équation ou la conſtruction de quelque courbe par le moyen de la *tangente* ou de quelque autre ligne, dont la détermination dépend de la *tangente* donnée.

Cette méthode eſt une des plus grandes branches du calcul intégral. *Voyez* INTÉGRAL.

Nous allons donner ſon application dans ce qui ſuit. Les expreſſions différentielles de la *tangente*, de la ſous-*tangente*, &c. ayant été expoſées dans l'article précédent; ſi l'on fait la valeur donnée égale à l'expreſſion différencielle, & que l'on integre l'équation différencielle, ou qu'on la conſtruiſe, ſi on ne peut pas l'intégrer, on aura la courbe que l'on cherche: par exemple.

1°. Trouver la ligne courbe, dont la ſous *tangente* $= 2yy : a$. Puiſque la ſous *tangente* d'une ligne algébrique eſt $= ydx : dy$, on a $ydx : dy = 2yy : a$

& $\quad ay dx = 2y^2 dy$

donc $\quad adx = 2ydy$

donc $\quad ax = y^2$

ainſi la courbe cherchée eſt une parabole dont on a donné la conſtruction à l'*article* PARABOLE.

2°. Trouver la courbe, dont la ſous-*tangente* eſt une troiſieme proportionnelle à $r - x$ & y.

puiſque $r - x : y = y : \frac{ydx}{dy}$

nous avons $\quad r - x : y = dy : dx$

& $\quad rdx - xdx = ydy$

donc $\quad rx - \frac{1}{2}x^2 = \frac{1}{2}y^2$

donc $\quad 2rx - xx = y^2$

ainſi la courbe cherchée eſt un cercle.

3°. Trouver une ligne où la ſous-*tangente* ſoit égale à la démi-ordonnée.

Puiſque $\quad ydx : dy = y$

$$ydx = ydy$$

$$dx = dy$$
$$x = y$$

il paroît donc que la ligne cherchée eſt une ligne droite.

4°. Pour trouver une courbe dont la ſous-*tangente* ſoit conſtante, on aura $\frac{ydx}{dx} = a$, donc $\frac{dx}{a} = \frac{dy}{y}$; c'eſt l'équation d'une logarithmique, qui ſe conſtruira par la quadrature de l'hyperbole. *Voyez* HYPERBOLE & LOGARITHMIQUE.

Ces exemples ſuffiſent dans un ouvrage tel que celui-ci, pour donner une idée de la méthode.

La méthode des *tangentes* eſt expliquée avec beaucoup de clarté, & appliquée à beaucoup d'exemples dans la ſeconde & la neuvieme ſections de l'analyſe des infiniment petits par M. le marquis de l'Hôpital. *Voyez* auſſi, ſur quelques difficultés de cette méthode, les *Mém. de l'acad. de* 1716 & 1723. Ces difficultés ont lieu, lorſque le numérateur & le dénominateur de la fraction qui expriment la ſous-*tangente*, deviennent l'un & l'autre égaux à zéro. C'eſt ce qui arrive dans les points où il y a pluſieurs branches qui s'entrecoupent; alors il faut différentier deux fois l'équation de la courbe, & la fraction $\frac{dx}{dy}$ ſe trouve avoir autant de valeur qu'il y a de branches. On peut voir ſur cela, outre les mémoires cités, un mémoire de M. Camus, dans le volume de l'académie 1747, où cette matiere eſt expoſée & diſcutée fort clairement. (*O*)

TANGER, (*Géog. mod.*) par les anciens Romains *Tingis*, & par les Africains *Tanja*, ville d'Afrique au royaume de Fez. C'étoit la capitale de la colonie romaine dans la Mauritanie tangitane, & c'eſt de-là que partirent depuis les Maures qui ſoumirent l'Eſpagne. Tant qu'elle leur appartint elle brilla par ſa ſplendeur, par ſes édifices, & par ſes environs, décorés de jardins & de maiſons de plaiſance, à cauſe des eaux qui s'y trouvent. Elle eſt bâtie dans une belle ſituation, à 50 lieues de Fez, du côté du nord, ſur la côte de l'Océan, près du détroit de Gibraltar, qu'on y traverſe en quelques heures. La mer s'élargit en avançant vers l'eſt. Son terrein n'eſt pas fertile, mais ſes vallons ſont arroſés par des ſources, où l'on recueille en abondance des fruits de toute eſpece.

Les rois de Portugal firent des efforts dans le quinzieme ſiecle pour s'emparer de *Tanger*. Edouard roi de Portugal, y envoya ſon fils don Ferdinand pour aſſieger cette place en 1437, & ce fut ſans ſuccès. Le roi Alphonſe fut encore obligé d'en lever le ſiege en 1463; mais ayant pris Arzile en 1471, les habitans de *Tanger* effrayés de cet événement, abandonnerent eux-mêmes leur ville, dont le duc de Bragance ſe mit en poſſeſſion, l'on chanta des *te Deum* de cette conquête, non-ſeulement en Portugal, mais dans toute l'Andalouſie, la Caſtille, & le royaume de Grenade.

En 1662, cette place fut donnée à Charles II. roi d'Angleterre, pour la dot de ſa femme, l'infante de portugal. Elle étoit alors défendue par deux citadelles; mais comme les frais qu'il en coutoit pour entretenir les ouvrages & la garniſon, conſommoient & au-delà, les avantages qu'on pouvoit en retirer, les Anglois céderent la place démantelée en 1684, aux rois de Maroc, qui en jouiſſent aujourd'hui. *Long.* ſuivant Ibn-Saïd, 8. 31. *lat.* 35. 30. *Long.* ſuivant Harrès, 15. 54. 15. *lat.* 35. 55. (*D. J.*)

TANGER, *le*, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Allemagne, dans la vieille marche. Elle a ſa ſource près du village de Colbits, & ſe jette dans l'Elbe à Tanger-

germund, petite ville à laquelle elle donne ſon nom.

TANGERMUND, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la baſſe-Saſſe, à l'embouchure du Tanger dans l'Elbe, à dix lieues au nord-oueſt de Brandebourg, & à deux de Standel. *Long.* 29. 43. *latit.* 62. 34.

TANGIBLE, *voyez l'article* TACTILE.

TANGO, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord de l'empire du Japon; elle a une journée & demie de largeur du ſud au nord; & ſe partage en cinq diſtricts; c'eſt un pays paſſablement bon, & la mer le fournit abondamment de poiſſons d'écreviſſes, *&c.* (*D. J.*)

TANGUE DE MER, (*Hiſt. nat.*) ſorte de ſable marin. Ce ſable que les riverains des côtes maritimes de la baſſe Normandie ramaſſent ſur les terres baſſes de la mer, pour la culture & l'engrais de leurs terres, ou pour en former le ſel au feu, eſt une eſpece de terre ſablonneuſe beaucoup plus legere que les ſables communs des fonds de la mer & du bord des côtes; ces derniers ſont ordinairement blancs, rouſſâtres, jaunes, & d'autres nuances, ſuivant la nature de ces fonds; ils ſont auſſi lourds, denſes & pierreux; la *tangue* au-contraire eſt très-légere, & approche plus de la qualité de la terre; c'eſt auſſi par cette raiſon qu'elle ſe charge plus aiſément du ſel de l'eau de la mer.

La marée rapporte journellement la *tangue* le long des côtes des amirautés de Granville, Coutances, Port-Bail & Carteret, Cherbourg & d'Iſigny; les riverains voiſins de ces côtes, & même les laboureurs éloignés de pluſieurs lieues de la mer, viennent la chercher.

Les uns répandent la *tangue* telle qu'ils l'apportent du rivage; les autres en font des tas, qu'ils nomment *tombes* & *forieres*, qu'ils forment de cette *tangue*, & de bonnes terres qu'ils mêlent enſemble, & quand ce mélange a reſté quelque-tems en maſſe, où il ſe meurit, les laboureurs le répandent ſur les terres qu'ils veulent enſemencer.

Les laboureurs & les ſaulniers connoiſſent quatre eſpeces de *tangue*; ils nomment la premiere la *tangue legere*; elle eſt de couleur de gris-blanc ou cendrée claire, & la vivacité du ſoleil en rend la ſuperficie toute blanche; il y a *tangue* uſée, que ces ouvriers rejettent après qu'ils en ont deux ou trois fois tiré le ſel.

La *tangue* legere eſt celle que l'on ramaſſe ſur la ſuperficie des marais ſalans, & ſur les terres voiſines des embouchures des rivieres où la marée l'apporte facilement à cauſe de ſa légereté; cette eſpece de ſable eſt fort impregnée de la qualité du ſel marin, on le ramaſſe avec un rateau formé du chanteau du fond d'un tonneau; plus le ſoleil eſt vif, plus cette *tangue* a de qualité, parce qu'elle eſt plus chargée de ſel; ceux qui la ramaſſent n'en enlevent ſouvent que l'épaiſſeur au-plus de deux lignes; c'eſt cette eſpece de ſable que les ſauniers recueillent pour la formation du ſel au feu, & celle que prennent les laboureurs éloignés du bord de la mer pour échauffer leurs terres; cette *tangue* étant par ſa légereté plus facile à tranſporter. On la trouve quelquefois à pluſieurs lieues de la côte.

On ramaſſe la *tangue* ordinairement en hiver, tems où l'on n'eſt point occupé à la culture de la terre, ni à leurs récoltes, & où les ſauniers la négligent; ils préférent pour ce travail les chaleurs de l'été.

La deuxieme eſpece de *tangue* ſe nomme par les riverains *tangue forte*; elle eſt pouſſée, de même que la premiere, par la marée, vers la côte où elle ſe repoſe, & ſouvent s'augmente de maniere qu'il s'y en trouve de l'épaiſſeur de 15 à 18 pouces; cette *tangue* ſe pourrit en quelque maniere; elle devient alors d'une couleur de noir d'ardoiſe, elle n'eſt d'aucun uſage pour les ſauneries, elle ne ſert qu'aux riverains bordiers voiſins de la mer; elle eſt trop lourde pour être emportée loin comme la *tangue* legere; elle n'a pas auſſi tant de qualité, mais on y ſupplée par la quantité qu'on en met ſur les terres, les laboureurs la font ramaſſer en tout tems; on la tire avec la bêche, comme on fait la terre forte, & ceux qui en ont beſoin l'enlevent avec des charrois, ou ſur des chevaux.

La troiſieme eſpece de *tangue* eſt celle qui provient des *tangues* légeres qui ont déja ſervi à l'uſage des ſauniers, & dont ils font pendant les chaleurs de l'été des amas ou meulons autour de leurs ſauneries; & lorſqu'ils en ont tiré, autant qu'il leur eſt poſſible, le ſel, ils la tranſportent durant les chaleurs ſur le fond de leurs marais ſalans qu'ils labourent; ils y paſſent enſuite la herſe, & uniſſent cette terre ſablonneuſe avec un inſtrument, qu'ils nomment *haveau*, ce qu'ils font peu de tems avant les pleines mers des grandes marées qui couvrent alors leurs marais.

Cette culture échauffe le ſol, & rend cette *tangue* plus propre à s'imbiber de nouveau du ſel marin; les ſauniers ramaſſent enſuite la *tangue*, l'ardeur du ſoleil la fait blanchir, & la rapportent autour de leurs ſauneries pour en faire un nouvel uſage.

La derniere eſpece de *tangue* eſt la *tangue* uſée; c'eſt celle que les ſauniers avoient ramaſſée ſur le terrain de leurs ſalines qu'ils avoient cultivé & dont ils ont tiré une ſeconde fois le ſel; ces ouvriers après ce ſecond uſage rebutent ordinairement cette *tangue*, comme moins propre à reprendre de nouveau la qualité du ſel; les riverains la viennent enlever, comme on fait la *tangue* forte, & s'en ſervent de même pour la culture de leurs terres; il reſte à cette derniere aſſez de qualité pour l'uſage des labours, & d'ailleurs elle eſt beaucoup moins lourde que la *tangue* forte, & ſe peut enlever plus loin.

Il ne ſe fait aucun commerce de la *tangue*, parce que ce ſont ceux qui en ont beſoin qui la viennent eux-mêmes enlever pour la tranſporter ſur les terres; cette ſorte d'engrais eſt libre comme le ſable marin, & le varechs de flot que la marée rejette journellement à la côte, & qui appartient aux premiers qui le ramaſſent, ſoit qu'ils ſoient du territoire où ces engrais ſe prennent ou des paroiſſes éloignées qui n'ont pas droit de faire la coupe & la recolte du varech vif, croiſſant ſur les côtes des paroiſſes maritimes, aux habitans deſquelles ces herbes appartiennent excluſivement.

Quelques ſeigneurs riverains prétendent cependant avoir le droit excluſif de vendre cette *tangue*, pouſſée par la mer le long des côtes de leurs territoires, ce qui ne peut ſe ſoutenir ſans titres de la qualité preſcrite par l'ordonnance.

Quelquefois auſſi les riverains pour s'exempter de la peine de ramaſſer la *tangue*, achetent celle que les ſauniers ont recueillie pour avancer leur travail, & ne point perdre leur tems à ramaſſer la *tangue*, dont ils ont beſoin pour la culture de leurs terres.

TANGUER, v. n. (*Gramm.*) c'eſt balancer de poupe à proue. *Voyez* TANGAGE.

TANGUEURS *ou* GABARIERS, ſ. m. pl. (*Marine.*) ce ſont des porte-faix, qui ſervent à charger & à décharger les grands bâtimens.

TANGUT, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie; dans la Tartarie chinoiſe. Il eſt borné au nord par les états du grand chan des Calmoucks, au midi par la province d'Ava, au levant par la Chine, & au couchant par les états du Mogol. On le diviſe en deux parties, dont la ſeptentrionale eſt appellée *le Tibec*, & la méridionale *le Tangut* propre. C'eſt le patrimoine du dalaï-lama qui eſt le ſouverain pontife de tous les Tartares payens; mais il ne ſe mêle que du ſpirituel: le contaiſch, grand chan des Calmoucks, gere le temporel. Le dalaï lama habite un couvent qui eſt ſur le ſommet d'une haute montagne, dont le pié eſt occupé par pluſieurs centaines de prêtres de ſa ſecte. Le royaume de *Tangut* s'étend depuis le 94. juſqu'à 100 degré de *longit.* & depuis le 30. deg. juſqu'au 35 de *latit.* (*D. J.*)

TANGUT, (*Géog. mod.* ville du Turqueſtan, que les Arabes appellent *Tanghikunt*; elle eſt fort proche de la ville d'Illock, au-delà des fleuves Gihon & Sihon. *Long.* ſelon Abulfeda, 91. *lat. ſeptent.* 43.

TANHÉTANHÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar; elle eſt très-aſtringente; on s'en ſert pour arrêter le ſang des plaies.

TANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) eſpece de prunier des Indes orientales, qui porte un fruit en forme de poire, de la groſſeur d'une bonne prune, dont la pulpe eſt verte, ſucculente, inſipide & pleine de ſuc. Cette prune eſt couverte d'une peau unie, rouge & luiſante; elle contient un noyau oblong, dans lequel il y a une amande blanche, agréable au goût, & aſſez ſemblable à celle de l'aveline. (*D. J.*)

TANI, *terme de Commerce*, c'eſt la meilleure des deux eſpeces de ſoie crue que les Européens tirent du Bengale; l'autre s'apelle *monta*, qui n'eſt proprement que le fleuret.

TANJA *ou* TANJOU, ſ. m. (*Hiſt. mod.* c'eſt le nom que les anciens turcs ou tartares donnoient à

leurs ſouverains, avant que de ſortir de la Tartarie pour faire des conquêtes en Aſie.

TANJAOR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) *ou* TANJAOUR, petit royaume des Indes ſur la côte de Coromandel. Il eſt borné au nord par celui de Gingi, au midi par le Marava, au levant par le royaume de Maduré. C'eſt le meilleur pays de toute l'Inde méridionale: le fleuve Caveri l'arroſe & le fertiliſe, Les principaux lieux de la côte ſont Tranquebar, qui appartient aux Danois, & Négapatan aux Hollandois. Le chef-lieu dans les terres, eſt *Tanjaor* capitale. (*D. J.*)

TANJAOR, (*Géog. mod.*) *ou* TANJAOUR; ville de l'Inde méridionale, capitale du royaume de même nom, ſur la côte de Coromandel, au bord d'un bras du fleuve Caveri: c'eſt la réſidence d'un roi du pays. *Long.* ſuivant le P. Boucher jéſuite, 96. 33. *latit.* 11. 27.

TANJEBS, ſ. m. *terme de Commerce*, on appelle ainſi certaines mouſſelines, ou toiles de coton doubles, cependant un peu claires, qui viennent des Indes orientales, particulierement de Bengale. Les unes ſont brodées de fil de coton, & les autres unies; les brodées ont ſeize aunes à la piece, ſur trois quarts de large; & les unies ſeize aunes de long, ſur ſept à huit de large. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

TANIERE, ſ. f. (*Gramm.*) retraite des bêtes ſauvages. C'eſt ou le fond d'un rocher, ou quelque cavité ſouterraine, ou le touffu d'une forêt. On dit la *taniere* d'un renard, d'un ours, d'un lion. Il ſe prend auſſi quelquefois au figuré, & l'on appelle *taniere*, la demeure d'un homme vorace, ſolitaire & méchant.

TANIS, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Egypte, ſituée près de la ſeconde embouchure, ou du ſecond bras du Nil, qui en fut appellé bouche Tanitique, *Taniticum oſtium*.

La fameuſe *Tanis* qui étoit, ſuivant les itinéraires, à 44 milles de Péruſe vers l'occident, & ſur un canal qui portoit ſon nom, ſubſiſte encore aujourd'hui auprès de la même embouchure. Les Portulans qui la placent 60 milles marins à l'orient de Damiette, la nomment la *bouche de Tennès* ou *Ténexo*. Edriſſi fait mention dans ſa géographie, de la ville & du lac de Tinnis, qui a 30 milles de longueur d'orient en occident, & qui communique à un autre lac qui s'étend juſqu'auprès de Damiette. Le P. Sicard parle de ces deux lacs, & leur donne 66 milles pas de l'eſt à l'oueſt, Ils commencent au château de Tiné, & s'étendent juſqu'à Damiette, étant joints en cet endroit au bras du Nil, par un canal de 1500 pas: l'eau en eſt jaunâtre; ils ſont très-poiſſonneux, & contiennent pluſieurs îles, entre leſquelles eſt celle de Tanah, où il y a un ancien ſiege épiſcopal, qui a toujours ſubſiſté ſous les Mahométans: Elmacin en fait mention à l'année 939 de J. C. Les Arabes fonderent, l'année même de la conquête de l'Egypte, une ſeconde ville de *Tanis*, dans une autre île de ce lac, où il y avoit quelques anciennes ruines, Cette nouvelle *Tanis* eſt devenue dans la ſuite aſſez conſidérable pour avoir une chronique particuliere, ſous le titre de *tarickh Tinnis*.

La ville de *Tanis* eſt une des plus anciennes de l'Egypte: car ſans vouloir rien conclure de ce qu'il en étoit parlé dans l'hiſtoire fabuleuſe d'Iſis & d'Oſiris, tradition qui prouve cependant l'idée qu'on avoit de ſon antiquité; je me contenterai d'obſerver que dans le *livre des Nombres*, il eſt dit en parlant de la ville d'Hébron, déjà floriſſante au tems d'Abraham, que ſa fondation précédoit de ſept ans celle de Tzoan: les ſeptante, qui ont fait leur traduction en Egypte, rendent ce nom par celui de *Tanis*.

Cette ville ſubſiſte donc depuis près de 4000 ans; & elle eſt encore ſur le bord de la mer, Le lac dans lequel eſt la ville de *Tanis*, n'eſt ſéparé de la mer que par une langue de ſable de trois milles de largeur. Il faut conclure de-là que cette partie de la côte d'Egypte n'a reçu aucun changement. Si cette côte s'avançoit ſans ceſſe dans la mer, comme on le ſuppoſe, ce progrès, quelque lent qu'il fût, auroit éloigné la mer de la ville de *Tanis*, pendant cette durée de 4000 ans; & cette ville ſe trouveroit aujourd'hui à une aſſez grande diſtance en-deçà de la mer. *Mém. des Inſcrip. tome XVI. p.* 369. (*D. J.*)

TANISTRIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ou loi *taniſtria*, ainſi appellée de *taniſtri*, terme anglois qui ſignifie *héritier préſomptif*, étoit une loi municipale d'Angleterre qui déferoit les biens du défunt à ſon parent le plus âgé & le plus capable de gouverner les biens, ſans avoir égard à la proximité du degré. C'étoit proprement la loi du plus fort: ce qui cauſoit ſouvent de ſanglantes guerres dans les familles. C'eſt pourquoi cette loi fut abolie ſous le regne de Jacques premiere, roi d'Angleterre, & ſixieme roi d'Ecoſſe de ce nom *Voyez* Larrey. (*A*)

TANITICUM OSTIUM, (*Géog. anc.*) nom que Strabon, *l. XVII. p.* 802. donne à la ſixieme embouchure du Nil, & qui, à ce qu'il dit, étoit appellée par quelques-uns *ſtaiticum oſtium*. Hérodote, *l. II. c. xvij.* dit que l'eau de cette embouchure venoit du canal, ou de la riviere Sébennytique; mais Ptolomée, *l. IV. c. v.* fait une autre diſpoſition des bouches du Nil, & cette diſpoſition s'accorde avec ce que diſent Diodore de Sicile, Strabon & Pline. Il ne fait pas venir l'eau de la bouche *tanitique*, du canal ſébennytique, mais du canal bubaſtique ou péluſiaque. Le *tanniticum oſtium* étoit la ſixieme embouchure du Nil, en comptant ſes embouchures d'occident en orient; mais elle étoit la ſeconde, en comptant d'orient en occident. (*D. J.*)

TANITICUS NOMUS, (*Géog. anc.*) ou *TANITES*, la *Lanitide*, préfecture de la baſſe Egypte, le long de la branche du Nil, appellée *taniticum oſtium*, bouche tanitique. Sa métropole étoit Tanis. (*D. J.*)

TANNAIM, ſ. m. (*Hiſt. des Juifs.*) nom ancien des ſavans Juifs qui enſeignerent dans les ſynagogues juſqu'au tems de la Miſna, la loi orale ou la doctrine des traditions. Le mot *Tannaim* eſt un dérivé de *tanah* qui ſignifie en chaldéen *donné par tradition*; & il revient au mot hébreu *shanah*, d'où eſt tiré celui de *miſna*, ce livre ſi célebre parmi les Juifs, & qui n'eſt composé que de la tradition de leurs docteurs. *Voyez* MISNA. (*D. J.*)

TANNE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) Les *tannes* ſont l'humeur ſébacée de la ſueur & de la tranſpiration retenue dans ſes petits canaux excrétoires.

La portion qui couvre le bout du nez, des aîles du nez & du menton, *&c.* eſt chargée d'un grand nombre de follicules ſébacées qui produiſent une ſecrétion d'un liquide huileux, lequel demeure arrêté dans les petits canaux excrétoires par une tranſpiration retenue, à cauſe du défaut de chaleur qui la rend moins abondante dans cette partie. Cette humeur arrêtée s'épaiſſit & ſe durcit dans les follicules, d'où on la fait ſortir en forme de petits vers par l'expreſſion, & avec une épingle.

Les *tannes* ne ſont donc autre choſe qu'une humeur blanchâtre, huileuſe & terreuſe de la ſueur retenue dans les follicules ſébacées du menton, du bout du nez, qui forme comme des mailles, tandis que la matiere qui leur ſervoit de véhicule s'évapore par la chaleur & la tranſpiration. Cette matiere remplit peu-à-peu ces follicules ou mailles; alors il en regorge une partie par les petits trous excrétoires qui ſont ſur la peau.

Comme cette matiere eſt tenace & gluante, elle retient la craſſe & la poudre qui vole ſur le viſage; & quoiqu'on l'eſſuie ſouvent, non-ſeulement on n'emporte pas la craſſe qui s'eſt placée ſur les extrémités des *tannes* qui ſont dans les enfoncemens de ces trous; mais au contraire le linge qui eſſuie le viſage, la ramaſſe & la preſſe dans ces creux, où elle reſte & produit ces petits points noirs, qui paroiſſent dans les pores de preſque tous les nez, & qui forme le petit bout noir de la *tanne*, quand on la fait ſortir de ſon trou, en la pinçant d'une certaine façon.

Voilà ce qui perſuade les perſonnes peu inſtruites, que les *tannes* ſont des vers qui s'engendrent dans la peau, & que ce petit point en eſt la tête au lieu que c'eſt un petit peloton de l'humeur ſébacée & deſſechée dans les réſeaux de la peau, dont la petite extrémité qui regarde le jour, eſt ſale & craſſeuſe par la poudre qui ſans ceſſe vole deſſus, & en eſt retenue par la matiere gluante de la *tanne* même. Il doit paroître plus de *tannes* ſur le nez & ſur le menton qu'aux autres endroits du viſage, à cauſe de leur plus grand nombre de follicules ſébacées.

C'eſt donc ſans fondement qu'on a pris les *tannes* pour des vers, mais je crois plus, c'eſt que très-ſouvent on s'eſt trompé, quand on a cru, par des inciſions, avoir tiré des vers du nez, des ſourcils & des différentes parties du viſage. En effet, ſans vouloir nier qu'effectivement il ſe trouve quelquefois des vers dans le nez, dans les ſourcils & dans d'autres parties extérieures du corps humain, il eſt conſtant qu'on ſe fait très-ſouvent illuſion ſur cet article, & que ce que l'on prend pour des vers, n'eſt com-

communément que du pus épaiſſi. Lorſqu'un bouton a ſuppuré ſans qu'on en ait fait ſortir la matiere, elle s'y fige, & devient de la conſiſtance d'une pâte. Le bouton reſte ouvert, & le pus qui le remplit paroît ſur cette ouverture comme une tache brune, parce que l'air en a ſéché & durci le deſſus; c'eſt cette tache que l'on prend pour la tête d'un ver, il faut le faire ſortir. On preſſe le bouton; le pus en ſortant par l'ouverture du bouton, prend une forme cylindrique, c'eſt le ver qui ſort la tête la premiere. La preſſion n'étant pas de tous côtés égale, ce pus ne ſort pas par-tout en égale quantité, cela fait qu'il ſe recoquille en divers ſens, & voilà le ver qui ſort vivant, & qui fait des contorſions. En faut-il davantage pour établir une opinion populaire? On n'auroit cependant qu'à toucher ce prétendu ver, pour ſe convaincre qu'il n'étoit rien moins que ce qu'on le croyoit, & c'eſt dont on ne s'aviſe pas.

Mais les dames ſeront plus curieuſes d'un bon remede contre les *tannes*, que de toute notre phyſiologie, il faut bien les ſatisfaire. Le fiel de bœuf dégagé de ſa partie terreuſe & graſſe, de la maniere que M. Homberg l'enſeigne dans les *Mém. de l'acad. des Sciences année* 1709. *p.* 360. ſera ce remede qu'il convient d'employer de la maniere ſuivante.

Prenez une drachme & demie de la liqueur rouge & clarifiée du fiel de bœuf, après qu'elle aura été deux ou trois mois expoſée au ſoleil en été, & autant d'huile de tartre par défaillance; ajoutez-y une once d'eau de riviere; mêlez-les bien enſemble, & tenez-les dans une phiole bien bouchée; il ne faut pas faire beaucoup de ce mélange à-la-fois, parce qu'il ne ſe conſerve pas long-tems. Pour s'en ſervir, l'on mouille un doigt dans ce mélange, on en tappe l'endroit où ſont les *tannes*, on le laiſſe ſécher, & on en remet; l'on fait cela ſept à huit fois par jour, juſqu'à ce que l'endroit étant ſec, commence à devenir rouge, alors on ceſſe d'en mettre; on ſentira une très-légere cuiſſon, ou plutôt une eſpece de chatouillement, & la peau ſe fera un peu farineuſe pendant un jour ou deux; la farine étant tombée, les *tannes* ſeront effacées pendant cinq ou ſix mois de tems; enſuite il faudra recommencer le même remede: ſi après ſa premiere application, c'eſt-à-dire, la farine étant tombée, les *tannes* n'étoient pas tout-à-fait effacées, il en faudroit appliquer deux fois de ſuite.

Ce remede du fiel de bœuf étant une eſpece de leſſive, elle entre peu-à-peu dans les pores, où elle détrempe & diſſout entierement la *tanne*. Et comme dans cet état la *tanne* occupe beaucoup plus de place qu'elle ne faiſoit auparavant, la plus grande partie de ſa ſubſtance ſort de ſon creux, & s'en va en farine; il faut un tems aſſez conſidérable pour remplir de nouveau ces creux. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TANNES, ſ. f. pl. (*Mégiſſ.*) petites marques qui reſtent ſur les peaux des bêtes fauves, même apprêtées: ce ſont les marques des inſectes qui les ont piquées. (*D. J.*)

TANNÉ, participe du verbe *tanner*. *Voyez* TANNER.

TANNÉ, ſ. m. (*terme de Tanneur.*) c'eſt du tan mêlé de chaux, tel qu'on le retire des foſſes lorſqu'on les vuide, & qui a ſervi à préparer les cuirs. Le *tanné* n'eſt pas perdu, pour avoir ſervi; on en fait des mottes à brûler.

TANNÉ, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une couleur brillante, faite de rouge & de jaune mêlés enſemble. Les Graveurs l'expriment par des lignes diagonales, qui partent du chef ſeneſtre, comme le pourpre dont ils diſtinguent cette couleur par un *T*. *Voyez* POURPRE.

Dans les cottes d'armes de tous ceux qui en Angleterre ſont au-deſſous du degré des nobles, cette couleur s'appelle *tanné*, dans celles des nobles *hyacinthe*, & dans celles des princes, *tête* ou *ſang de dragon*.

TANNÉE *couleur*, (*Teinturerie.*) ſorte de couleur qui reſſemble à celle du tan ou de la chataigne, & qui tire ſur le roux obſcur. Une étoffe *tannée*, un drap *tanné* ſont une étoffe, un drap de cette couleur. (*D. J.*)

TANNÉE *fleurs de la*, (*Botan.*) les ouvriers employés au tan ont donné le nom de *fleurs de la tannée* à pluſieurs touffes d'une eſpece de gazon de belle couleur jaune matte, diſperſées en différens endroits ſur le haut des monceaux de tan qui ont ſervi pluſieurs mois à tanner & couvrir des cuirs de bœufs, qu'on range par lits l'un ſur l'autre dans des foſſes faites à cet uſage; enſuite de quoi ce tan retiré des mêmes foſſes eſt mis en gros tas.

Ce tan, après avoir ſervi, eſt alors appellé par les ouvriers *de la tannée*, & cette matiere ne ſert plus qu'à faire des mottes, dont on ſait que les pauvres ſe ſervent, faute de bois, pendant l'hiver.

Les touffes en maniere de gazon dont on vient de parler, ſont donc la végétation connue chez les Tanneurs ſous le nom de *fleurs de la tannée*. Cette végétation ſort de la ſubſtance de la *tannée* en une eſpece d'écume, qui peu-à-peu s'épaiſſit en conſiſtance de pâte molle, de couleur jaune-citron, & de l'épaiſſeur de ſix à huit lignes.

A meſure que cette plante végete, ſa ſurface devient porreuſe & ſpongieuſe, bouillonnée, remplie d'une infinité de petits trous de différent diametre, dont les interſtices forment une eſpece de rézeau plus ou moins regulier, & ſouvent interrompu par des bouillons qui s'élevent un peu au-deſſus de la ſuperficie de cette matiere; quand elle eſt à ſon dernier point d'accroiſſement, elle a plus de rapport à la ſurface d'une éponge plate & fine, qu'à toute autre végétation. Sa couleur augmente toujours juſqu'au jaune doré, & alors elle devient un peu plus ſolide en ſe deſſéchant en l'air.

On n'apperçoit dans la matrice de cette végétation aucunes fibres qu'on puiſſe ſoupçonner être ou faire les fonctions de racine pour la production de cette végetation qui a d'abord une légere odeur de bois pourri, laquelle augmente par la ſuite. Sa ſaveur a quelque choſe du ſtiptique.

La *tannée* ſur laquelle elle croît, eſt alors de couleur brune, dure, foulée & plombée, quoique fort humide, & dans l'inſtant de cette production, la *tannée* a une chaleur auſſi conſidérable depuis ſa ſurface juſqu'à un demi-pié de profondeur, que ſi elle avoit été récemment abreuvée d'eau tiede.

Pendant le premier jour de la naiſſance de la végétation, elle paroit fort agréable à la vue, légere, & comme fleurie, lorſque les portions de gazon qu'elle forme, s'étendent circulairement en façon de lobes, juſqu'à dix ou douze pouces de diametre; mais ſi par hazard elle ſe trouve naître en un lieu expoſé au midi (ce qui lui eſt favorable pour ſa production, & non pour ſa durée), les rayons du ſoleil la réſolvent dès le ſecond jour en une liqueur bleue-jaunâtre, laquelle en peu de tems ſe condenſe, & ſe convertit entierement en une croute ſeche épaiſſe d'environ deux lignes.

La végétation ayant ainſi diſparu, on trouve quelques jours après ſous cette croute, une couche, ou lit de pouſſiere noire, très-fine, qui a aſſez de rapport à la pouſſiere qu'on découvre dans le lycoperdon, & qui ici pourroit être de la *tannée* diſſoute, puis deſſéchée, & enfin convertie en une eſpece de terreau réduit en poudre impalpable.

La *fleur de la tannée* paroît tous les ans vers le commencement du mois de Juin, ou quelquefois plutôt, ſuivant la chaleur du printems. Il eſt donc aſſez vraiſſemblable que le tan qui a ſervi à tanner les cuirs, eſt la matrice de cette végétation. En effet la chaux qu'on emploie pour faire tomber le poil des cuirs, les ſels, les huiles & les ſoufres contenus dans les cuirs, joints à l'acide du tan, macérés enſemble dans des foſſes pendant pluſieurs mois, & dont le tan a été parfaitement imbibé, contient des ſubſtances qui aidées de l'air, ſont toujours prêtes à produire la végétation dont il s'agit.

Il ſemble que ſi l'on compare cette végétation à l'éponge reconnue pour plante, & dans laquelle on n'apperçoit preſque ni racines, ni feuilles, ni fleurs, ni graines, on pourroit la ranger ſous le genre des éponges, & la nommer, en attendant de plus amples découvertes, *ſpongia fugax, mollis, flava, in pulvere coriario naſcens*. Mém. de l'acad. des Sciences, *année* 1727. (*D. J.*)

TANNER, v. act. (*Gram. Arts & Métiers.*) *Maniere de tanner les cuirs*. Les peaux, telles que ſont celles de bœuf, de vache, de cheval, de mouton, bélier ou brebis, de ſanglier, cochon ou truie, *&c.* peuvent être *tannées*, c'eſt-à-dire qu'on peut les rendre propres à différens uſages, ſelon leur force & les différentes manieres de les apprêter, par le moyen du tan dont on les couvre dans une foſſe deſtinée à cet effet, après qu'on en a fait préalablement tomber

le poil, ſoit avec la chaux détrempée dans l'eau, & cela s'appelle *plamer à la chaux*, ſoit avec de la farine d'orge, & cela s'appelle *plamer à l'orge*, ſoit enfin par la ſeule action du feu & de la fumée, maniere que l'on pratique déja depuis long-tems à Saint-Germain-en-Laie, & que les tanneurs des autres endroits ignorent en partie, ceux de cette ville la regardant comme un ſecret; ce dernier moyen ne pourroit cependant paroître ſurprenant qu'à ceux qui ignorent les effets les plus naturels & les plus à portée d'être remarqués; tout le monde ſait qu'une peau même vivante perd beaucoup de ſon poil pendant les chaleurs de l'été, ce que nous appellons *muer*; à plus forte raiſon le poil doit-il quitter une peau morte, lorſqu'elle eſt expoſée à l'action d'un feu & d'une fumée dont la chaleur peut égaler, & même ſurpaſſer celle de l'été; cette derniere façon s'appelle *plamer à la gigée* ou *à la gigie*, terme que nous n'avons trouvé employé nulle part, & dont nous ne connoiſſons ni l'étymologie, ni les rapports.

Nous allons expoſer avec le plus d'ordre & de clarté qu'il nous ſera poſſible, ces trois façons de traiter les cuirs. Quelques perſonnes que nous avons eu occaſion de voir, & qui nous ont aſſuré avoir voyagé en Perſe, nous ont rapporté qu'on s'y ſervoit dans quelques tanneries, de ſel & de noix de galle pour dépouiller la peau de ſon poil; nous le croyons aſſez volontiers, vû que les plus légers mordans peuvent à la longue occaſionner cette dépilation; on s'y ſert auſſi, ſuivant leur rapport, de la chaux; mais ce qui nous cauſe quelque ſurpriſe, c'eſt que la ſécheresſe qui regne dans ce pays, acheve, à ce que diſent ces perſonnes, l'ouvrage, dans l'un & l'autre cas, les Perſans ignorant abſolument l'uſage du tan. Peut-être que ces perſonnes douées d'une bonne mémoire ſe ſont plûs à nous débiter ce qu'elles en avoient pu lire dans le dictionnaire du Commerce, dont nous aurons occaſion de relever quelques erreurs, & réparer des omiſſions eſſentielles ſur cet article.

Article I. Maniere de plamer à la chaux. Plamer un cuir à la chaux, c'eſt lui faire tomber le poil ou bourre, après l'avoir fait paſſer dans le plain pour le diſpoſer à être *tanné* enſuite de la maniere que nous allons détailler.

Lorſque les Bouchers ont dépouillé les bœufs qu'ils ont tués, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils ont levé les cuirs de deſſus, on les ſale avec le ſel marin & l'alun ou avec le natron, qui eſt une eſpece de ſoude blanche ou ſalpêtre, ce qu'il faut abſolument faire, ſi on veut les garder quelque tems ou les envoyer au loin; car dans le cas où le tanneur les apprêteroit auſſitôt qu'ils auroient été abattus, il ſeroit inutile de les ſaler, cette opération n'étant néceſſaire que pour en prévenir la corruption. Lorſque les cuirs auront été ſalés, & qu'ils ſeront parvenus entre les mains des Tanneurs, la premiere choſe qu'il faudra faire pour les apprêter, ſera d'en ôter les cornes, les oreilles & la queue, & c'eſt ce que les Tanneurs appellent *l'émouchet*; on commencera auſſi par cette même opération, quand même les cuirs n'auroient point été ſalés, après quoi on les jettera dans l'eau pour les dégorger du ſang caillé, & en faire ſortir les autres impuretés qui pourroient y être jointes; on ne peut déterminer le tems fixe que les peaux doivent y reſter, moins dans une eau vive comme celle de fontaine, plus dans celle de riviere, & plus encore dans une eau croupie & dormante; ce tems doit auſſi s'évaluer ſelon la fraîcheur des peaux, & du plus ou du moins de corps étrangers qui y ſont joints, dont il faut qu'elles ſoient abſolument purgées; cependant un jour & demi doit ordinairement ſuffire, & pour peu que l'ouvrier ſoit intelligent, il augmente ou diminue ce terme, ſuivant les circonſtances, après quoi on les retire; on les poſe ſur le chevalet, & on y fait paſſer ſur toutes leurs parties un couteau long à deux manches qui n'a point de tranchant, que l'on appelle *couteau de riviere*, dont l'action eſt de faire ſortir l'eau qui entraîne avec elle le ſang caillé en les preſſant ſur le chevalet; quelques-uns n'en retirent les cornes, les oreilles & la queue, qu'après avoir été ainſi nettoyées; mais c'eſt s'éloigner de l'ordre naturel. Cette opération finie, on doit les replonger dans la riviere, & les y laver juſqu'à ce que l'eau dont elles s'imbibent, en ſorte nette & pure, enſuite on les met égoutter; quoique le tanneur, pour s'épargner de la paine, puiſſe s'exempter de paſſer le couteau de riviere au tems que nous venons d'indiquer, peu cependant y manquent; autrement les peaux n'auroient point la netteté requiſe pour les opérations ſuivantes, & le dictionnaire du Commerce n'auroit pas dû paſſer cet article ſous ſilence, vû que la bonté du cuir dépend en plus grande partie de la maniere dont il eſt apprêté.

Les peaux étant ainſi nettoyées & égouttées, on les met dans un *plein*, c'eſt-à-dire dans une grande cuve de bois ou de pierre, maſtiquée en terre, remplie d'eau juſqu'à la moitié ou environ, & de chaux tout-à-fait uſée, ce qui lui fait donner le nom de *plain-vieux* ou *mort-plain*; c'eſt donc dans un mort-plain que les peaux doivent premierement entrer, autrement on courroit riſque de les brûler, ce qui fait que les différens plains par où les peaux doivent ſucceſſivement paſſer, doivent aller de degrés en degrés, juſqu'à ce qu'elles puiſſent entrer ſans danger dans le plain-vif. On doit les laiſſer dans ce mort plain environ dix à douze jours, en obſervant cependant de les en retirer tous les deux jours, quelquefois même tous les jours, ſur-tout ſi la chaux n'étoit point tout-à-fait uſée ou que les chaleurs fuſſent exceſſives; on les met égoutter ſur le bord du plain qu'on appelle la *traite*, & on les laiſſe ainſi en retraite à-peu-près le même tems qu'elles ont ſéjourné dans le mort-plain, c'eſt-à-dire un ou deux jours. Quoique nous ayons fixé le tems du ſéjour des peaux dans le mort-plain à dix ou douze jours, nous nous garderons cependant bien de les faire paſſer immédiatement après dans le plain-vif, comme nous avons remarqué qu'on indiquoit dans le dictionnaire du Commerce, quoique l'auteur ne les faſſe ſéjourner qu'une nuit dans le mort-plain, ce qui doit encore les rendre beaucoup plus ſuſceptibles des impreſſions du plain-vif, ce que nous n'oſons faire même, après un ſéjour de dix à douze jours dans le mort-plain, ſéjour qui auroit pû accoutumer inſenſiblement les peaux à l'action de la chaux dans toute ſa force; cette marche & ces obſervations paroîtront peut-être de peu de conſéquence à ceux qui ignorent la vraie & unique maniere de *tanner*, ou qui n'ont eu ſur cet article que des connoiſſances fort bornées & fort imparfaites par la difficulté d'en acquerir de juſtes; mais nous ſommes perſuadés qu'un bon ouvrier les mettra à leur juſte valeur, & ſentira que nous indiquons la maniere de traiter parfaitement les peaux, & non pas celle de gâter les cuirs. Si le poil quitte facilement les peaux en ſortant du mort-plain; ce qu'il eſt facile de connoître; on les jette à l'eau pour les nettoyer en plus grande partie de la chaux dont elles peuvent être couvertes; on les retire enſuite & on les poſe ſur le chevalet pour les ébourer, ce qui ſe fait avec le même couteau de riviere, dont nous avons parlé ci-deſſus. Lorſque la dépilation eſt complette, on les lave exactement & on les met enſuite égoutter; bien entendu cependant, que ſi le poil ne quittoit point facilement les peaux, il faudroit les faire paſſer dans un plain dont la chaux fût moins uſée; on doit alors les en retirer tous les jours pour les mettre en retraite égoutter, comme lorſqu'elles étoient dans le mort-plain, & les y laiſſer juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues au point d'être facilement ébourées. Ce premier & léger apprêt donné, il faut les remettre dans un plain qui tienne le milieu entre le mort & le vif; elles y doivent reſter environ ſix ſemaines, en obſervant de les en retirer au plus tard tous les deux jours, & de les laiſſer en retraite au moins le même tems; ce terme expiré, on doit les plonger dans un plain-vif & les y laiſſer environ cinq à ſix jours & autant en retraite, & cela alternativement pendant un an & même dix-huit mois. Au reſte, le tems du ſéjour dans les différens plains, ſans en lever les peaux pour les mettre en retraite, doit s'évaluer ſuivant la ſaiſon, c'eſt-à-dire le plus ou moins de chaleur; car en hiver, & ſur-tout lorſqu'il gele, elles peuvent reſter ſix ſemaines, même deux mois ſans être miſes en retraite; l'uſage & l'attention ſont ſeuls capables de donner de la préciſion & de la juſteſſe à toutes ces différentes opérations. Le tems que les peaux ſont en retraite doit être pour la plus grande partie employé à remuer le plain, afin que la chaux ne s'amaſſe point au fond, qu'elle ſoit bien délayée, & qu'elle puiſſe ainſi agir également ſur toutes les peaux & ſur toutes les parties de chacune. Si les plains qui doivent être ou en partie, ou tout-à-fait vifs avoient notablement perdu de leur force, il faudroit y remettre une quantité ſuffiſante de chaux, eu égard à la quantité de peaux qui doivent y entrer & à l'action qu'on en exige,

ge, & c'eſt ce qu'on appelle *pancer un plain*, ce qui ſe fait auſſi, lorſque les peaux ſont en retraite. Les peaux ayant été parfaitement plamées & ayant ſéjourné ſuffiſamment dans les plains, il faut les porter à la riviere & les y laver; on les poſe enſuite ſur le chevalet pour les écharner, ce qui ſe fait avec un couteau à-peu-près ſemblable à celui dont on ſe ſert pour ébourer, à l'exception que ce dernier doit être tranchant. Après quoi, on doit les *quioſſer*, c'eſt-à-dire les frotter à force de bras ſur le chevalet avec une eſpece de pierre à éguiſer, que l'on nomme *quioſſe* ou *queux*, pour achever d'ôter la chaux qui pourroit être reſtée du côté où étoit le poil, qu'on appelle le *côté de la fleur;* on ne doit faire cette derniere opération qu'un ou deux jours après que les peaux auront été lavées & écharnées. Auſſi-tôt que les peaux auront été ainſi quioſſées, on les met dans les foſſes; on les y étend avec ſoin, & on les poudre à meſure avec du tan, c'eſt-à-dire avec de l'écorce de jeune chêne, concaſſée & réduite en groſſe poudre dans des moulins deſtinés à cet uſage, & que l'on appelle pour cela *moulins à tan*. Il eſt bon d'obſerver ici, que plus le tan eſt nouveau, plus il eſt eſtimé, car il perd beaucoup de ſa qualité à meſure qu'il vieillit; ſa principale action ſur les cuirs étant d'en reſſerrer les pores, il eſt conſtant qu'il doit être moins aſtringent lorſqu'il eſt ſuranné, & ſi les Tanneurs avoient à cœur de ne livrer des cuirs que parfaitement apprêtés, ils ſe ſerviroient toujours du tan le plus nouveau, vû que la bonté du cuir ne conſiſte, que dans la denſité & le reſſerrement de ſes parties; d'où il eſt facile de conclure, que plus les cuirs reſtent dans le tan pourvû qu'il ſoit nouveau, & plus ils acquierent de force & de conſiſtance pour réſiſter aux différens uſages auquels on peut les employer.

On donne aux cuirs forts cinq poudres, & même ſix, au lieu que trois ou au plus quatre doivent ſuffire lorſqu'ils le ſont moins, en obſervant de les imbiber d'eau à chaque poudre qu'on leur donnera, ce que les Tanneurs appellent *donner de la nourriture*; pour nous, nous croyons effectivement que l'eau peut bien être aux cuirs une eſpece de nourriture, en ce qu'elle diſſout le tan, & qu'elle en doit par conſéquent rendre les parties aſtringentes, beaucoup plus faciles à pénétrer; mais il faut auſſi pour agir ſur la quantité de cuirs étendus dans la foſſe, qu'il y ait une quantité ſuffiſante de tan, que nous regardons comme la principale & la vraie nourriture qui doit donner aux cuirs ſa perfection. La premiere poudre doit durer environ deux mois. La ſeconde trois ou quatre, & les autres cinq ou ſix plus ou moins, ſuivant la force du cuir qui pourra s'évaluer par la grandeur & l'épaiſſeur de la peau, par l'âge de l'animal, & par le travail où il aura pu être aſſujetti; de ſorte que pour qu'un cuir fort ait acquis le degré de bonté requis pour être employé, il faut qu'il ait ſéjourné dans les foſſes un an & demi, même deux ans, autrement on tanneroit par extrait, comme dans les dictionnaire du Commerce, qui ne donne aux cuirs les plus forts, qui exigent au moins cinq poudres, que neuf mois & demi de ſéjour dans les foſſes. Nous ſavons bien que peu de Tanneurs les y laiſſent le tems que nous aſſurons être abſolument néceſſaire pour qu'ils ſoient parfaitement *tannés*; mais c'étoit une raiſon de plus pour l'auteur du dictionnaire, de relever l'erreur occaſionnée, ou par l'avidité du gain, ou par l'impuiſſance de ſoutenir un métier qui demande de groſſes avances; quelques ſpécieuſes que peuvent être les raiſons des Tanneurs pour déguiſer, ou leur avarice, ou leur puiſſance, nous n'en ſerons jamais dupes. La preuve la plus claire & la plus facile à être apperçue par les yeux même les moins clairs-voyans, que les cuirs n'ont point ſéjourné aſſez de tems, ſoit dans les plains, ſoit dans les foſſes, ou dans les deux enſemble, & qu'ils n'ont pas été ſuffiſamment nourris dans les foſſes; c'eſt lorſqu'en les fendant, on apperçoit dans le milieu une raie blanchâtre, que l'on appelle la *corne* ou *la crudité du cuir*; c'eſt ce défaut qui eſt cauſe que les ſemelles des ſouliers ou des bottes s'étendent, tirent l'eau, & enfin ſe pourriſſent en très-peu de tems. Les cuirs une fois ſuffiſamment *tannés*, on les tire de la foſſe pour les faire ſécher en les pendant en l'air; enſuite on les nétoie de leur tan, & on les met dans un lieu ni trop ſec ni trop humide, on les étend après, on les empile les uns ſur les autres, & on met deſſus de groſſes pierres ou des poids de fer afin de les redreſſer; c'eſt en cet état que le Tanneur peut alors recueillir légitimement le fruit de ſes travaux, de ſa patience, & de ſon induſtrie. Les cuirs ainſi apprêtés s'appellent *cuirs plaqués*, pour les diſtinguer des autres différemment travaillés; cette maniere de *tanner*, s'appelle *tanner en fort*. On peut *tanner*, & on *tanne* effectivement en fort des cuirs de vaches & de chevaux, & ils ſe traitent de la même maniere que nous venons d'expoſer; mais il ne faut, eu égard à leur force qui eſt moindre, ni qu'ils ſéjournent auſſi long-tems dans les plains & dans les foſſes, ni qu'ils ſoient auſſi nourris; l'uſage indiquera la quantité de tems & de nourriture qu'exigeront les cuirs, ſur-tout lorſque le Tanneur ſaura en diſtinguer exactement la force. Lorſqu'on deſtine les cuirs de vaches ou de chevaux à faire les empeignes & les quartiers des ſouliers, & des bottes, on doit les rougir, ce qui s'appelle les mettre en *coudrement*, ce qui ſe fait de la maniere ſuivante; après qu'ils ont été plamés à la chaux de la façon que nous avons indiqué, ce qui exige beaucoup moins de tems, vu qu'ils ne ſont pas à beaucoup près ſi forts que les cuirs de bœufs. On les arrange dans une cuve de bois, appellée *emprimerie*, on y met enſuite de l'eau froide en aſſez grande quantité pour pouvoir remuer les cuirs, en leur donnant un mouvement circulaire; & c'eſt préciſément dans ce tems qu'on verſe peu-à-peu & très-doucement le long des bords de la cuve, de l'eau un peu plus que tiede en aſſez grande quantité pour échauffer le tout, enſuite on jette par-deſſus plein une corbeille de tan en poudre; il faut bien ſe donner de garde de ceſſer de remuer les cuirs en tournant, autrement l'eau & le tan pourroient les brûler; cette opération s'appelle *coudrer les cuirs*, ou *les braſſer* pour faire lever le grain; après que les cuirs ont été ainſi tournés dans la cuve pendant une heure ou deux plus ou moins, ſuivant leur force & la chaleur du coudrement; on les met dans l'eau froide pendant un jour entier, on les remet enſuite dans la même cuve & dans la même eau qui a ſervi à les rougir, dans laquelle ils reſtent huit jours: ce tems expiré on les retire, on les met dans la foſſe, & on leur donne ſeulement trois poudres de tan dont la premiere dure cinq à ſix ſemaines, la ſeconde deux mois, & la troiſieme environ trois. Tout le reſte ſe pratique de même que pour les cuirs forts. Ces cuirs ainſi apprêtés, ſervent encore aux Selliers & aux Malliers. Les peaux de veaux reçoivent les mêmes apprêts que ceux des vaches & chevaux qu'on a mis en coudrement, cependant avec cette différence que les premiers doivent être rougis ou tournés dans la cuve plus de tems que les derniers. Quand les cuirs de chevaux, de vaches & de veaux ont été plamés, coudrés & *tannés*, & qu'on les a fait ſécher au ſortir de la foſſe au tan; on les appelle *cuirs* ou *peaux en croute*, pour les diſtinguer des cuirs plaqués, qui ne ſervent uniquement qu'à faire les ſemelles des ſouliers & des bottes. Les peaux de veaux en coudrement ſervent aux mêmes ouvrages que les cuirs des vaches qui ont eu le même apprêt; mais elles ſervent à couvrir les livres, à faire des fourreaux d'épée, des étuits & des gaînes à couteaux, lorſqu'elles ont été outre cela paſſées en alun. Les peaux de mouton béliers ou brebis en coudrement qu'on nomme *bazannes*, ſervent auſſi à couvrir des livres, & les Cordonniers les employent aux talons des ſouliers & des bottes pour les couvrir. Enfin les Tanneurs paſſent encore en coudrement & en alun, des peaux de ſangliers, de cochons ou de truies; ces peaux ſervent à couvrir des tables, des malles & des livres d'égliſe. Il eſt à-propos d'obſerver ici, que preſque tous les artiſans qui employent ces différentes eſpeces de peaux, ne ſe ſervent de la plûpart qu'après qu'elles ont encore été apprêtées par les Courroyeurs; nous traiterons cet article en ſon tems: paſſons à la façon de plamer les peaux à l'orge.

Article II. Maniere de plamer les peaux à l'orge. Après avoir ôté les cornes, les oreilles & la queue aux peaux & les avoir lavées & nettoyées comme nous l'avons indiqué pour les plamer à la chaux; on les met dans des cuves, ſoit de bois, ſoit de pierre, & au lieu de chaux, on ſe ſert de farine d'orge, & on les fait paſſer ſucceſſivement dans quatre, ſix & même huit cuves, ſuivant la force des cuirs: ces cuves s'appellent *baſſemens* & équivalent aux plains; il eſt à remarquer, que quoique les Tanneurs n'ayent pas effectivement le nombre de plains ou de baſſemens que nous indiquons être néceſſaires, les peaux ſont cependant cenſées paſſer par ce nombre de plains

ou de baſſemens, parce que la même cuve peut, en remettant, ou de la chaux, ſi c'eſt un plain, ou de la farine d'orge, ſi c'eſt un baſſement, tenir lieu d'une, de deux, même de trois, ſoit plains, ſoit baſſemens; de ſorte que pour ce qui regarde les plains, la cuve qui aura ſervi au mort-plain, peut ſervir après de plain-vif, ſi on le pence pour cet effet, & ainſi des baſſemens. Les peaux reſtent dans ces différens baſſemens, environ quinze jours dans chaque, & cette progreſſion ſucceſſive des peaux de baſſement en baſſement, peut durer quatre, cinq, même ſix mois, ſelon que le tanneur les a pouſſées & nourries, & ſelon la force des cuirs qu'il y a poſés.

Ordinairement les peaux ſortant du premier baſſement ſont en état d'être ébourrées; l'ouvrier attentif peut ſeul décider de cet inſtant, & le ſaiſir. Lorſque les peaux ont ſuffiſamment ſéjourné dans les baſſemens, on les lave, on les nettoie & on les écharne, comme nous l'avons indiqué en traitant la maniere de plamer à la chaux; après quoi on les poſe dans les foſſes, & on les y traite de la même façon que ci-deſſus. La ſeule différence qu'il pourroit y avoir, c'eſt qu'elles ne ſéjournent pas à beaucoup près ſi long-tems dans les baſſemens, ſur-tout s'ils ſont bien nourris, que dans les plains qu'il n'eſt guere poſſible de hâter, crainte de brûler les cuirs. Nous appellerons ces ſortes de baſſemens *baſſemens blancs*, pour les diſtinguer des baſſemens rouges, dont nous allons parler en expliquant la maniere de plamer les peaux à la gigée.

Article III. Maniere de plamer les cuirs à la gigée. Les peaux ſorties des mains du boucher, on les nettoie comme pour les plamer des deux façons que nous venons de traiter; lorſqu'elles ſont bien lavées & bien égouttées, on les met dans des étuves, on les étend ſur des perches les unes ſur les autres; quand la chaleur les a pénétrées, & quand elles ſont échauffées au point que le poil les puiſſe facilement quitter, on le met ſur le chevalet pour les ébourrer; & s'il ſe trouve des endroits où le poil réſiſte, on ſe ſert du ſable que l'on ſeme ſur la peau; & en la frottant avec le couteau de riviere, dont nous avons parlé en traitant la maniere de plamer à la chaux, on enleve le poil qui avoit d'abord réſiſté à la ſeule action du couteau. Les peaux ne reſtent ordinairement que trois ou quatre jours dans ces étuves; au reſte, le plus ou moins de tems dépend abſolument du plus ou moins de chaleur; lorſque les peaux ſont bien ébourées, écharnées & lavées, on les fait paſſer dans huit à dix baſſemens plus ou moins, ſuivant la force des cuirs. Ces ſortes de baſſemens, qu'on appelle *baſſemens rouges*, ſont compoſés de jus d'écorce, à qui l'on donne tel degré de force que l'on veut, & que l'on connoît au goût & à l'odeur. Le tems ordinaire que doivent reſter les peaux dans chaque baſſement, eſt de vingt à trente jours. Lorſque les peaux ont ſéjourné un tems ſuffiſant dans les différens baſſemens par où elles ont été obligées de paſſer, qu'elles ſont bien imbibées, & que le jus en a penétré toutes les parties, on les met dans les foſſes avec la poudre de tan, avec les mêmes précautions que nous avons indiquées ci-deſſus, à l'exception cependant qu'on ne donne ordinairement que trois poudres aux peaux qui ont été ainſi plamées, mais il faut obſerver de charger davantage les peaux, & de ſe ſervir de tan moins pulvériſé, c'eſt-à-dire que l'écorce ne ſoit que concaſſée. Les peaux ne doivent ordinairement reſter que trois ou quatre mois au plus ſous chaque poudre; ce qui peut être évalué à un an pour le total: ainſi cette façon d'apprêter les cuirs, eſt beaucoup plus courte que les autres, & ne doit pas les rendre inférieurs en bonté lorſqu'ils ſont traités avec ſoin. Lorſque les cuirs ſortent de leur troiſieme & derniere foſſe, on les met ſécher, & le reſte ſe pratique comme ci-deſſus.

Les outils & inſtrumens en uſage chez les Tanneurs ſont ſimples & en petit nombre, ils conſiſtent en de grandes tenailles; un couteau, nommé *couteau de riviere*, qui ſert à ébourer; un autre pour écharner qui differe peu du premier; de gros ciſeaux, autrement nommés *forces;* le chevalet, & la quioſſe ou queue.

Les tenailles ont au-moins quatre piés de longueur, & conſiſtent en deux branches de fer d'égale grandeur, & attachées enſemble par une petite cheville de fer ou ſommier qui les traverſe à environ ſix à huit pouces loin de ſon extrémité; ce ſommier eſt rivé aux deux côtés, & contient les deux branches, de façon qu'elles ne peuvent ſe disjoindre, mais elles y conſervent la facilité de tourner comme ſur un axe. Ces tenailles ſervent à retirer les peaux des plains pour les mettre égoutter ſur le bord; quelquefois cependant on ſe ſert de crochets, ſur-tout lorſque les plains ſont profonds; ces crochets ne ſont autre choſe qu'une petite branche de fer recourbée, & emmanchée au bout d'une perche plus ou moins longue.

Le couteau eſt une lame de fer, longue d'environ deux piés & demi, large de deux doigts, dont les deux bouts ſont enchâſſés chacun dans un morceau de bois arrondi & qui ſert de poignée, de ſorte que le tout reſſemble aſſez à la plane dont ſe ſervent les Charrons. Ce couteau ſe nomme *couteau de riviere*, & ſert à ébourer; on s'en ſert d'un ſemblable pour écharner, avec cette différence néanmoins que le tranchant de ce dernier eſt fin, au lieu qu'il eſt fort gros dans le premier, & qu'il ne coupe point.

Les ciſeaux ou forces ſervent à couper les oreilles & la queue aux peaux que l'on diſpoſe à plamer: & c'eſt ce qu'on appelle l'*émouchet*.

Le chevalet eſt une piece de bois creuſe & ronde, longue de quatre à cinq piés, diſpoſée en talus, ſur laquelle on étend les peaux, ſoit pour les ébourer, ſoit pour les écharner, ſoit enfin pour les quioſſer.

La quioſſe ou queue eſt une eſpece de pierre à aiguiſer, longue de huit à dix pouces, & aſſez polie; on la fait paſſer ſur la peau à force de bras du côté de la fleur qui eſt l'endroit où étoit le poil, pour achever d'ôter la chaux & les ordures qui pourroient être reſtées; & c'eſt ce qu'on appelle *quioſſer les cuirs*. Le quioſſage ne ſe fait, comme nous l'avons obſervé, qu'après les avoir lavés & écharnés.

Avec quelque attention que nous ayons traité cet article, il nous paroîtroit cependant imparfait ſi nous ne donnions ici le plan d'une tannerie avec toutes les commodités néceſſaires à cette profeſſion.

Pour conſtruire donc une tannerie utile & commode, ſur-tout lorſqu'on n'eſt pas gêné par le terrein, on doit la diſpoſer en quarré long, comme, par exemple, quarante piés ſur cent vingt, d'un bout au milieu de ſa largeur doit ſe trouver la porte dont l'ouverture ſoit ſuffiſante pour le paſſage des charrois; aux deux côtés de la porte, on fera élever un bâtiment qui ſervira de logement au tanneur & à ſa famille. La hauteur du rez-de-chauſſée ſeroit celle de la porte ſur laquelle regneroit le bâtiment; après ce bâtiment doit être une grande cour, au milieu de laquelle on conſervera un chemin de la largeur aumoins de l'entrée, & qui réponde en droite ligne à la porte. Aux deux côtés de cette voie, on pratiquera des foſſes à tan, que l'on peut multiplier ſelon la force du tanneur, & le terrein dont il peut diſpoſer. Ces foſſes à tan doivent porter environ cinq piés de profondeur & cinq piés de diametre, ce qui ſeroit par conſéquent quinze piés cinq ſeptiemes de circonférence; il faudroit obſerver de ne point approcher trop près de la voie ces foſſes à tan aux deux bouts de la cour, afin que les charrois euſſent la liberté de tourner. A la ſuite de la cour doit ſe trouver un autre bâtiment, dont le rez-de-chauſſée ſoit de toute la largeur du terrein. La porte de ce bâtiment doit être en face de la porte de la maiſon & auſſi large; c'eſt dans cette piece que l'on doit pratiquer les plains qu'on peut diſpoſer à droite & à gauche, & multiplier également comme les foſſés à tan, & dont les dimenſions ſont à-peu-près les mêmes; enfin il doit y avoir une porte ſur le derriere qui réponde à celle de l'entrée, afin d'aller à la riviere, car il eſt très-à-propos, pour ne pas dire indiſpenſable, qu'elle paſſe en travers à environ dix à douze piés de diſtance du mur du dernier bâtiment où ſont les plains. Le rez-de-chauſſée de cet endroit doit ne point être ſi élevé, afin que la chaleur ſe conſerve & ſe concentre. Au-deſſus de ce rez-de-chauſſée, on peut bâtir des magaſins, on en peut auſſi pratiquer dans la cour un de chaque côté, & adoſſé contre l'endroit où ſont les plains; ce qui éviteroit la peine de monter les cuirs, de même que les tourbes ou mottes qu'on peut également mettre dans la cour ſur des claies deſtinées à cet uſage. Ces mottes ſe font avec le tan qui ſort des foſſes, & ſont d'un grand ſecours l'hiver pour les pauvres qui n'ont pas les moyens de brûler du bois. Une tannerie ainſi diſpoſée pourroit paſſer pour belle & commode; mais comme ſouvent on ne peut diſpoſer du terrein ſelon ſes deſirs, on eſt alors obligé de ſe conformer aux lieux, ſe contenant de ſe procurer par la façon de

diſtri-

diſtribuer, les commodités indiſpenſablement néceſſaires. *Voyez ſur cet article les Pl. & leur explic.*

TANNERIE, ſ. f. (*Archit.*) grand bâtiment près d'une riviere, avec cours & hangars, où l'on façonne le cuir pour tanner & durcir, comme les *tanneries* du fauxbourg S. Marcel à Paris. (*D. J.*)

TANNEUR, ſ. m. c'eſt un marchand ou artiſan qui travaille à la tannerie, & qui prépare les cuirs avec la chaux & le tan.

Les *Tanneurs* préparent les cuirs de pluſieurs manieres, ſavoir en coudrement ou plaqués, comme les peaux de bœufs qui ſervent à faire les ſemelles des ſouliers & des bottes.

Ils préparent les cuirs de vache en coudrement; ces cuirs ſervent aux cordonniers pour les empeignes des ſouliers & des bottes; aux ſelliers pour les caroſſes & les ſelles, & aux bourreliers pour les harnois des chevaux.

Ils préparent les cuirs de veaux en coudrement ou à l'alun; les veaux en coudrement ſervent aux mêmes uſages que les vaches; ceux qui ſont paſſés en alun ſervent aux couvertures des livres, *&c.*

Les peaux de mouton paſſées en coudrement ou baſanne, ſervent à couvrir des livres, à faire des cuirs dorés, *&c.*

Enfin les *Tanneurs* paſſent auſſi en coudrement & en alun les peaux de ſangliers, *&c.* qui ſervent à couvrir des coffres.

Les *Tanneurs* de Paris forment une communauté conſidérable, dont les ſtatuts accordés par Philippe-le-Bel en 1345, contiennent 44 articles. Il n'y en a que 16 qui concernent les *Tanneurs*; les autres concernent le Curroyeurs.

Les articles de ces ſtatuts qui regardent en particulier les *Tanneurs*, ſont communs à tous les *Tanneurs* dans l'étendue du royaume.

Les *Tanneurs* de Paris ont quatre jurés dont la jurande dure deux ans, & on en élit deux tous les ans. Ils ont outre cela deux jurés du marteau pour la marque des cuirs.

Pour être reçu maître *tanneur* à Paris, il faut être fils de maître ou apprenti de Paris. L'un & l'autre doivent faire preuve de leur capacité; le premier par la ſeule expérience, & l'autre par un chef-d'œuvre. L'aprentiſſage eſt de cinq années au-moins, & les maîtres *Tanneurs* ne peuvent avoir qu'un apprenti à la fois, ou deux tout-au-plus.

Chaque *tanneur* eſt obligé de faire porter ſes cuirs aux halles, pour y être viſités & marqués; il ne leur eſt pas permis d'en vendre ſans cela.

Si les cuirs ſe trouvent mal apptêtés, ils ſont rendus au *tanneur* pour les remettre en foſſe, s'il y a du remede, ſinon on les brûle, & le *tanneur* eſt condamné en l'amende, qui conſiſte dans la perte de ſes cuirs pour la premiere fois, & qui eſt plus forte en cas de récidive.

Enfin, il eſt défendu par l'article 16. aux *Tanneurs*, tant forains, que de la ville, de vendre leurs cuirs ailleurs que dans les halles & aux foires publiques qui ſe tiennent cinq fois l'année.

TANOR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) petit royaume des Indes méridionales, ſur la côte de Malabar; ſon étendue n'eſt que d'environ dix lieues en quarré, mais d'un terroir fertile, & dans un air très-pur. Il eſt borné au nord par le royaume de Calicut: au midi & au levant par les états du Samorin, & au couchant par la mer. Son chef-lieu emprunte ſon nom, il eſt à quinze milles au midi de Calicut. *Lat.* ſuivant le pere Thomas, jéſuite, 11. 4. (*D. J.*)

TANOR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, ſur la côte de Malabar, capitale d'un petit royaume de même nom, à cinq lieues au midi de Calicut. *Latit.* 11. 4.

TANOS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une pierre précieuſe qui ſe trouvoit en Perſe. Pline dit que c'étoit une eſpece d'émeraude; mais elle étoit, dit-on, d'un verd deſagréable, & remplie de ſaletés & de défauts.

TANQUEUR, ſ. m. (*Ouvrier.*) les *tanqueurs* ſont des portefais qui aident à charger & décharger les vaiſſeaux ſur les ports de mer. On les nomme auſſi *gabarriers*, du mot de *gabarre*, qui ſignifie une *allege*, ou *bateau* dans lequel on tranſporte les marchandiſes du vaiſſeau ſur les quais, ou des quais aux navires. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TAN-SI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que dans le royaume de Tonquin l'on nomme les lettrés ou ſavans du premier ordre, qui ont paſſé par des degrés inférieurs diſtingués par différens noms. Le premier degré par lequel ces lettrés ſont obligés de paſſer, eſt celui des *ſin-de*; il faut pour y parvenir avoir étudié la rhétorique, afin de pouvoir exercer les fonctions d'avocat, de procureur & de notaire. Le candidat, après avoir acquis la capacité requiſe, ſubit un examen, à la ſuite duquel on écrit ſon nom ſur un regiſtre, & on le préſente au roi, qui lui permet de prendre le titre de *ſin-de*. Le ſecond degré s'appelle *dow-cum*; pour y parvenir il faut avoir étudié pendant cinq ans les mathématiques, la poéſie & la muſique, l'aſtrologie & l'aſtronomie. Au bout de ce tems, on ſubit un nouvel examen, à la ſuite duquel on prend le titre de *dowhum*. Enfin le troiſieme degré, qui eſt celui des *tan-ſi*, s'acquiert par quatre années d'étude des lois, de la politique & des coutumes. Au bout de ce tems le candidat ſubit un nouvel examen en préſence du roi, des grands du royaume & des lettrés du même ordre. Cet examen ſe fait à la rigueur; & ſi le candidat s'en tire bien, il eſt conduit à un échaffaud dreſſé pour cet effet; là il eſt revêtu d'un habit de ſatin que le roi lui donne, & ſon nom eſt écrit ſur des tablettes ſuſpendues à l'entrée du palais royal. On lui aſſigne une penſion, & il fait partie d'un corps parmi lequel on choiſit les mandarins ou gouverneurs, les miniſtres & les principaux magiſtrats du pays.

TANSIFT, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle tire ſa ſource des montagnes du grand Atlas, & ſe perd dans l'Océan, aux environs de Safi.

TANTALE, ſ. m. (*Mythol.*) ce roi de Lydie, de Phrygie, ou de Paphlagonie ſelon quelques-uns, eſt un des princes à qui l'antiquité a reproché les plus grands crimes; & par cette raiſon les poëtes l'ont condamnés dans les enfers à être altéré de ſoif au milieu d'une eau cryſtalline, qui montoit juſqu'à ſa bouche, & dévoré de faim parmi des fruits délicieux qui deſcendoient ſur ſa tête. *Tantale*, dit Ovide, court après l'onde qui le fruit, & tâche vainement de cueillir le fruit d'un arbre qui s'éloigne.

Les anciens cependant ne ſont pas d'accord, ni ſur la nature du châtiment de *Tantale*, ni ſur celle de ſes forfaits. D'abord pour ce qui regarde ſa punition, la tradition d'Homere & de Virgile differe de celle d'Euripide & de Pindare, qui repréſentent *Tantale* ayant la tête au-deſſous d'un rocher dont la chute le menace à tout moment. Cicéron, dans ſa quatrieme Tuſculane, parlant des tourmens que cauſe la crainte, dit: „ c'eſt de ce ſupplice que les poëtes ont entendu „ nous tracer l'image, en nous peignant *Tantale* dans „ les enfers avec un rocher au-deſſus de la tête, tou„ jours prêt à tomber pour le punir de ſes crimes „.

Quels étoient donc les crimes de *Tantale*? Les uns l'accuſent d'avoir fait ſervir aux dieux, dans un feſtin, les membres de ſon fils Pélops qu'il avoit égorgé, pour éprouver leur divinité; c'eſt-à-dire, ſuivant l'explication d'un mythologue moderne, d'avoir voulu faire aux dieux le barbare ſacrifice de ſon fils. D'autres lui reprochent d'avoir révélé le ſecret des dieux dont il étoit grand-prêtre; ce qui ſignifie d'avoir découvert les myſteres de leur culte. Enfin Cicéron penſe que les forfaits de ce prince étoient la fureur & l'orgueil. Horace l'appelle auſſi ſuperbe, *ſuperbum Tantalum*. Il s'enorgueilloit follement de ſes richeſſes immenſes, qui donnerent lieu au proverbe, *les talens de Tantale*, & au ſupplice qu'il éprouva dans les enfers. (*D. J.*)

TANTALE, ſ. m. (*Hydraul.*) on propoſe de conſtruire un *tantale* qui ſoit couché ſur le bord d'un vaſe, & juſqu'aux levres duquel l'eau s'approche, & enſuite s'écoule dès qu'elle y eſt arrivée. Il ne faut pour cela que conſtruire un vaſe *AFGB*, *fig. n°.* 2. *Hyd.* dans lequel on placera un ſyphon renverſé *CDE*, tel que la plus longue branche *CD* ſorte hors du vaſe, & que l'orifice *C* de la plus petite branche ſoit fort proche du fond du vaſe, ſans pourtant y toucher. Si on verſe de l'eau dans le vaſe *AFGB*, cette eau montera en même tems par l'ouverture *C* dans le ſyphon juſqu'à ce qu'elle ſoit arrivée en *D*, après quoi elle s'écoulera par l'ouverture *E*; de ſorte que ſi on place une figure ſur les bords du vaſe *A F*, cette figure ſera une eſpece de *tantale*. (*O*)

TANTAMOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine d'une plante de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble au nénuphar, & dont la fleur eſt violette. On fait cuire cette racine dans l'eau ou ſous la braiſe. Elle eſt recher-

cherchée par la propriété qu'elle a d'exciter à l'acte vénérien.

TANTE, ſ. f. *Gram. & Juriſprud.*) terme relatif par lequel on déſigne la ſœur du pere ou de la mere de quelqu'un, La *tante* paternelle ou ſœur du pere eſt appellée en droit *amita*, la *tante maternelle*, ou ſœur de la mere, *matertera*. La grande *tante* eſt la ſœur de l'aïeul ou aïeule de quelqu'un; on l'appelle *grande tante*, parce qu'elle eſt *tante* du pere ou de la mere de celui dont il s'agit; cette qualité eſt relative à celle du petit neveu ou petite niece. Il y a grande-*tante* paternelle & grande-*tante* maternelle.

Dans la coutume de Paris, la *tante* comme l'oncle ſuccede à ſes neveux & nieces avant les couſins-germains; elle concourt comme l'oncle avec le neveu du défunt qui n'a point laiſſé de freres ni de ſœurs. *Paris, art.* 338 *&* 339. (*A*)

TANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Argie; il avoit ſa ſource au mont Parnou, & ſon embouchure dans le golfe Thyréatique, ſelon Pauſanias, *liv. II. chap. xxxviij*. Ortelius croit que c'eſt le *Tanaïs* d'Euripide, qui dit qu'il ſervoit de borne entre le territoire d'Argie & celui de Sparte.

TAOCE, (*Géog. anc.*) nom d'une ville & d'un promontoire de la Perſide, ſelon Ptolomée, *liv. VI. ch. jv.* qui place la ville dans les terres, & le promontoire entre le fleuve Oroatis & le Rhogomanus.

TAON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) *tabanus*; mouche à deux aîles, M. Linnæus fait mention de ſix eſpeces de *taons*; cet inſecte incommode beaucoup en été les animaux, & principalement les chevaux, par les piquûres qu'il leur fait avec ſon aiguillon; il leur ſuce le ſang qui ſort de ces plaies, & il s'en nourrit. Swammerdam a reconnu que cet inſecte a, indépendamment de cet aiguillon, une trompe avec laquelle il pompe le ſuc des fleurs, qui lui ſert de nourriture quand il n'eſt pas à portée d'avoir du ſang des animaux. *Collection acad tom. V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

TAON, *Science microſc.*) le *taon* dépoſe ſes œufs ſur l'eau; ils produiſent une eſpece de petits vers, dont l'extrémité de la queue eſt cerclée de poils mobiles, qui étant étendus ſur la ſurface de l'eau, les mettent en état d'y flotter. Lorſqu'il veut deſcendre vers le fond, ces poils s'approchent les uns des autres, & forment une figure ovale, dans laquelle ils enferment une petite bulle d'air; par le moyen de cette bulle, le ver eſt capable de remonter; ſi cette bulle s'échappe, comme il arrive quelquefois, le ver exprime d'abord de ſon propre corps une autre bulle ſemblable, pour ſuppléer à la premiere.

Sa gueule a trois diviſions, d'où ſortent trois petits corps pointus, qui ſont dans un mouvement continuel, comme les langues des ſerpens. Ces vers ſe rencontrent ſouvent dans l'eau que l'on prend à la ſurface des foſſés. Le mouvement de leurs inteſtins eſt aſſez facile à diſtinguer Il faut lire ſur le *taon* Swammerdam, *hiſt. des inſect.* (*D. J.*)

TAON MARIN. Rondelet a donné ce nom à un inſecte que l'on trouve ſur le corps de divers poiſſons, tels que le thon, l'empereur, les dauphins, *&c.* Cet inſecte ſuce le ſang de ces poiſſons comme la ſangſue, & les tourmente beaucoup pendant le tems de la canicule. Rondelet, *hiſt. des inſect. & zoophites, ch. viij. Voyez* INSECTE.

TAOS, (*Géog. anc.*) *Teus*; nom moderne de *Téos*, ville de l'Aſie mineure, dans la partie méridionale de la péninſule Myoneſus, au ſud du cap *Calonborum*, anciennement *Argennum*. Elle avoit un port, & étoit à ſoixante & onze mille pas de Chio, & à-peu-près à la même diſtance d'Erythrée. *Voyez* TÉOS. (*D. J.*)

TAOS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens Naturaliſtes à une agathe de différentes couleurs, & qui reſſembloit aux plumes de la queue d'un paon.

TAP, ſ. m. (*Marine.*) on appelle *taps de pierriers*, ſix pieces de bois de deux piés de longueur, ſur ſix pouces d'équarriſſage, que l'on fixe ſur l'apoſtil pour ſoutenir les pierriers.

TAPABOR, ſ. m. (*Marine.*) ſorte de bonnet à l'angloiſe qu'on porte ſur mer, & dont les bords ſe rabattent ſur les épaules.

TAPACAOU, ſ. m. (*Hiſt. mod. terme de relation.*) valet au ſervice des Talapoins de Siam. Chaque talapoin a pour le ſervir un ou deux *tapacaous*. Ces domeſtiques ſont ſéculiers, quoiqu'ils ſoient habillés comme leurs maîtres, excepté que leur habit eſt blanc, & que celui des Talapoins eſt jaune. Ils reçoivent l'argent que l'on donne pour les Talapoins. Ils ont ſoin des jardins & des terres du couvent, & font tout ce que les Talapoins ne peuvent faire ſelon la loi. (*D. J.*)

TAPACRI, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le diocèſe de la Plata. Elle a vingt lieues de long, ſur douze de large, & ſon terroir nourrit grand nombre de brebis. (*D. J.*)

TAPACURES, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique méridionale, au Pérou, au levant de l'audience de los Charcos; ils ont donné le nom aux montagnes qu'ils habitent. Leurs mœurs ne different point de celles de Moxes, dont ils tirent leur origine. (*D. J.*)

TAPAYAXIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) nom d'une eſpece bien remarquable de lézard du Mexique, appellée par Hernandés *lacertus orbicularis*. Il eſt auſſi large que long, ayant quelquefois quatre pouces en longueur comme en largeur. Il eſt cartilagineux, nué des plus belles couleurs, froid au toucher, & ſi pareſſeux qu'il ſe remue à peine de ſa place, même quand on l'y excite. Sa tête eſt élevée, dure, & munie d'une couronne de piquans pour ſa défenſe. C'eſt néanmoins un animal très-innocent, très-apprivoiſé, qui ne bouge, & qui paroît content d'être touché & manié; mais ce qui eſt fort extraordinaire, c'eſt que, ſi on le bleſſe à la tête ou aux yeux, il darde quelques gouttes de ſang de l'une ou de l'autre de ſes parties bleſſées. Hernandez, *l. IX. ch. xiij.* (*D. J.*)

TAPAYSE, *ou* TAPAYOSOS, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones; elle eſt arroſée de la grande riviere de ſon nom. On vante la fertilité de ſon terrein, qui eſt peuplé de pluſieurs habitations, dont la nation eſt vaillante & redoutée de ſes voiſins, parce qu'elle ſe ſert de fleches empoiſonnées. (*D. J.*)

TAPAISE, LA, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones. Son origine n'eſt pas encore connue. On eſt perſuadé, à voir ſa grandeur, que ſa ſource eſt entre la côte du Bréſil & le lac Xaraye. Son embouchure eſt ſur la rive méridionale du fleuve des Amazones, entre les bouches des rivieres Madere & Paranayba. (*D. J.*)

TAPE, ſ. f. (*Marine.*) la *tape* eſt un bouchon dont l'on ferme l'ouverture ou la bouche du canon des vaiſſeaux, afin que quand la mer eſt groſſe, l'eau ne puiſſe pas entrer dans l'ame du canon, ce qui gâteroit la poudre. *Aubin.* (*D. J.*)

TAPE, *en terme de Braſſerie*, eſt la même choſe que bonde; la *tape* ſert à boucher les trous qui ſont dans les fonds des cuves ou des bacs.

TAPE, *en terme de Raffineur*, eſt un bouchon de linge, plié de maniere qu'il ferme parfaitement le trou de la forme, ſans qu'on ſoit obligé de l'enfoncer trop avant; car dans ce cas, il endommageroit la tête du pain.

TAPÉ, *ſucre, terme de ſucrerie*; on appelle du *ſucre tapé*, du ſucre que les affronteurs vendent aux îles Antilles, pour du ſucre royal, quoique ce ne ſoit véritablement que du ſucre terré, c'eſt-à-dire, de la caſſonade blanche, préparée d'une certaine maniere. *Voyez* SUCRE. (*D. J.*)

TAPEÇON, RASPEÇON, RESPONSADOUX, RAT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *unaroſcopus*; poiſſon de mer qui reſte ſur les rivages; il a un pié de longueur: on lui a auſſi donné le nom de *contemplateur du ciel*, parce que ſes yeux ſont placés ſur la face ſupérieure de la tête, de façon qu'il ſemble regarder le ciel: l'ouverture de ſa bouche eſt fort grande: il a la tête groſſe: les couverteres des ouies ont à l'extrémité, des pointes dirigées en arriere: le dos a une couleur noire, & le ventre eſt blanc; il y a ſur les côtés du corps deux traits formés par des écailles, ils s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue: le reſte du corps eſt couvert d'une peau dure ſans écailles. Ce poiſſon a auprès de l'ouverture des ouies, deux nageoires longues & fortes, de diverſes couleurs: deux nageoires plus petites & blanches, près de la machoire inférieure, une au-deſſous de l'anus, & deux ſur le dos: la premiere des nageoires du dos, eſt petite, noire, & placée près de la tête; l'autre s'étend juſqu'à la queue, qui eſt terminée par un nageoire fort large: il y a après chaque nageoire de la machoire inférieure, un os garni de trois aiguillons. La chair de ce poiſſon eſt blanche, dure, & de mauvaiſe odeur.

odeur. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *premiere partie*, *liv. X. ch. xij*. *Voyez* Poisson.

TAPÉEN, ſ. m. (*Marine*) c'eſt une voile dont on ſe ſert ſur les vaiſſeaux marchands, lorſqu'ils vont vent arriere, pour empêcher que la marée & les courans n'emportent le vaiſſeau, & ne le faſſent dériver: on la met à une vergue ſuſpendue vers le couronnement, enſorte qu'elle couvre le derriere de la pouppe, & qu'elle déborde tant à ſtribord qu'à basbord, de deux braſſées à chaque côté: on en fait auſſi uſage ſur les petits yachts & ſur les buches, pour continuer de ſiller pendant le calme, ou pour mieux venir au vent. Celui de ces derniers bâtimens eſt quarré.

TAPECUL, *terme de Charpentier*, c'eſt la partie chargée d'une baſcule qui ſert à lever ou à baiſſer plus facilement un pont lévis, & qui eſt preſque en équilibre avec lui. *Jouſſe*. (*D. J.*)

TAPÉINOSE, *liſez* Tapainose, ſ. m. (*Rhétor.*) c'eſt-à-dire *diminution*; c'eſt la figure oppoſée à l'*hyperbole*, ou ſi l'on aime mieux, c'eſt l'hyperbole de diminution. Un poëte comique grec a dit aſſez plaiſamment, pour faire rire le peuple: „ Cet homme „ poſſédoit une terre à la campagne, qui n'étoit pas „ plus grande qu'une épître de lacédémonien „. (*D. J.*)

TAPER, v. act. (*Gram.*) c'eſt frapper de la main à petits coups. *Voyez* les *articles ſuivans*.

Taper, *terme de Coëffeuſe*, c'eſt peigner les cheveux courts contre l'ordre ordinaire, en faiſant aller le peigne de la pointe à la racine: cela les enfle, & les fait paroître plus épais. (*D. J.*)

TAPER, v. act. *terme de Doreur*; on met le blanc en *tapant*, quand c'eſt pour dorer des ouvrages de ſculpture, c'eſt-à-dire, qu'on le couche en frappant pluſieurs coups du bout du pinceau, afin de mieux faire entrer la couleur dans les creux des ornemens. (*D. J.*)

Taper *une forme*, *terme de ſucrerie*; c'eſt boucher le trou qui eſt à la pointe d'une forme de ſucre, avec du linge ou de l'étoffe, pour empêcher qu'elle ne ſe purge, c'eſt-à-dire, que le ſirop n'en ſorte, juſqu'à ce qu'elle ſoit en état d'être percée avec le poinçon. *Savary*. (*D. J.*)

TAPERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) hirondelle du Bréſil, nommée par les Portugais qui l'habitent, *audorintra*. Elle a la taille, la figure, & le vol de nos hirondelles; ſa tête, ſon col, ſon dos, ſes aîles, & ſa queue, ſont d'un brun griſâtre; ſa gorge & ſa poitrine ſont d'un gris-blanc. (*D. J.*)

TAPETI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) eſpece de lapin commun aux Indes occidentales, & nommé par quelques naturaliſtes, *cuniculus americanus*. Il eſt de la taille de nos lapins, dont il a les oreilles ainſi que le poil, qui eſt un peu rougeâtre ſur le front, avec une eſpece de collier blanc autour du col, quelquefois ſur la gorge, ou ſur le ventre; ſes yeux ſont noirs; ſa mouſtache eſt ſemblable à celle de nos lapins, mais il n'a point de queue. (*D. J.*)

TAPHIUSIENNE pierre, (*Hiſt. nat.*) *lapis taphiuſius*; Pline donne ce nom à une pierre qui étoit une eſpece d'étite, ou de pierre d'aigle, qu'on trouvoit près de Léucadie, dans un endroit appellé *Taphiuſus*.

TAPHNIS, (*Géog. ſacr.*) ville d'Egypte. Jérémie en parle ſouvent, *ch. xj. v.* 16. *ch. xliij. v.* 7, 8, 9, *&c.* & on prétend qu'il y fut enterré. Les ſavans croient que *Taphnis*, ou *Taphnæ*, eſt la même ville que *Daphnæ Peluſiæ*, à ſeize milles au ſud de Péluſe, ſuivant l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

TAPHRON, *ou* TAPHROS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe. Ammien Marcellion, *l. XXIII. c. vj.* la met au nombre des plus belles villes du pays; mais les manuſcrits varient par rapport à l'ortographe de ce nom. Il y en a pluſieurs qui liſent *Taphra*, au-lieu de *Taphron*. (*D. J.*)

TAPHRURA, ou *TAPHRA*, (*Géog. anc.*) ſelon Pline & Pomponius Méla; ville de l'Afrique propre, ſur le golfe de Numidie. L'anonime de Ravenne, *l. III. c. xv.* la nomme *Taparura*, de même que la table de Peutinger. (*D. J.*)

TAPIE, Tapia, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compoſée de quatre pétales dirigés en-haut; le piſtil ſort du milieu du calice, il eſt attaché à un long pédicule, & il devient dans la ſuite un fruit rond charnu, dans lequel on trouve pluſieurs ſemences qui ont preſque la forme d'un rein. Plumier, *nov. plant. amer. gen.* *Voyez*. Plante.

TAPIJERETE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) nom d'un animal qu'on trouve dans quelques endroits de l'Amérique, & que les Portugais appellent *auta*. Il eſt de la taille d'un petit veau, & à-peu-près de la figure d'un cochon; ſa tête eſt plus groſſe que celle du cochon, & finit en pointe vers le ſommet; il a une eſpece de bourſe pendante à l'ouverture du groin, qui eſt attachée à un fort muſcle au moyen duquel il la reſſerre à ſa volonté; chacune de ſes mâchoires eſt garnie de dix dents inciſives, avec une eſpace vuide entre ces dents & les molaires, qui ſont groſſes, & au nombre de cinq de chaque côté; de ſorte que cette bête a vingt dents inciſives, & vingt dents molaires; ſes yeux, ſemblables à ceux du cochon, ſont fort petits; ſes oreilles ſont arrondies & mobiles; ſes jambes ſont groſſes & baſſes comme celles de nos cochons; les cornes de ſes piés ſont diviſées en quatre parties; il n'a point de queue; ſa peau eſt dure & coriace, couverte d'un poil court, brun, mêlangé de tachures blanches. Il vit dans l'épaiſſeur des bois, dort le jour, & ne paît que la nuit, ou de grand matin; il recherche ſur-tout les tiges de canne de ſucre; il ſe rafraîchit quelquefois dans l'eau, & nage à merveille; ſa chair eſt d'un fort mauvais goût, mais les naturels du pays s'en accommodent. (*D. J.*)

TAPIROUSSON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) grand animal quadrupede du Bréſil. Il eſt de la grandeur d'un bœuf, mais il n'a point de cornes, ſon cou eſt plus court, ſes oreilles ſont longues & pendantes, ſes piés ne ſont point fendus, & ſemblables à ceux d'un âne; ſa queue eſt courte, ſes dents ſont aiguës & tranchantes; ſon poil eſt aſſez long & d'une couleur rougeâtre. Les Sauvages le tuent à coups de fleches, ou le prennent dans des piéges. Sa peau ſert à leur faire des boucliers; lorſqu'elle a été ſéchée, elle eſt à l'épreuve de la fleche. La chair de cet animal, ſoit fraîche, ſoit boucannée, eſt très-bonne, & reſſemble à celle du bœuf.

TAPIS, ſ. m. (*Comm.*) eſpece de couverture travaillée à l'aiguille ſur le métier, pour mettre ſur une table, ſur une armoire, ou même ſur le carreau. Les *tapis* de Perſe & de Turquie ſont les plus eſtimés, ſur-tout les premiers. Les *tapis* qui n'ont que du poil ou de la pluche ſur un côté ſeulement, étoient nommés par les anciens *tapetes*; & ceux qui en avoient des deux côtés, *amphitapetes*.

Les *tapis* qui viennent en France des pays étrangers (car il ne s'agit pas ici de ceux de ſes manufactures), ſont des *tapis* de Perſe & de Turquie, ceux-ci ou velus ou ras, c'eſt-à-dire ou à poil court, ou à long poil. Les uns & les autres ſe tirent ordinairement de Smyrne; il y en a de trois ſortes. Les uns qu'on appelle *moſquets*, ſe vendent à la piece ſuivant leur grandeur & leur fineſſe, & ſont les plus beaux & les plus fins de tous. Les autres ſe nomment *tapis de pié*, parce qu'on les achete au pié quarré. Ce ſont les plus grands de ceux qui s'apportent du Levant. Les moindres *tapis* qu'on reçoit de ce pays, ſe nomment *cadene*. (*D. J.*)

Tapis. *Manufacture royale de* tapis *façon de Turquie, établie à la Savonnerie au fauxbourg de Chaillot, près Paris*. Les métiers pour fabriquer les *tapis* façon de Turquie, ſont montés comme ceux qui ſervent à faire les tapiſſeries de haute-liſſe aux Gobelins, c'eſt-à-dire, que la chaîne eſt poſée verticalement; ſavoir, le rouleau ou enſuple des fils en-haut, & celui de l'étoffe fabriquée en-bas.

La façon de travailler eſt totalement différente de celle de faire la tapiſſerie. Dans le travail des *tapis*, l'ouvrier voit devant lui l'endroit de ſon ouvrage, au lieu que dans la tapiſſerie, il ne voit que l'envers.

L'ourdiſſage des chaînes eſt différent auſſi; dans celles qui ſont deſtinées pour les *tapis*, l'ourdiſſeur ou l'ourdiſſeuſe doit avoir ſoin de ranger les fils de façon que chaque portée de dix fils ait le dixieme d'une couleur différente des neuf autres qui tous doivent être d'une même couleur, afin de former dans la longueur une eſpece de dixaine.

Le deſſein du *tapis* doit être peint ſur un papier tel que celui qui ſert aux deſſeins de fabrique, mais beaucoup moins ſerré, puiſqu'il doit être de la largeur de l'ouvrage que l'on doit fabriquer. Chaque carreau du papier doit avoir 9 lignes verticales, & une dixieme pour faire la diſtinction du quarré qui réponde au dixieme fil de la chaîne ourdie.

Outre ces lignes verticales, le papier eſt encore com-

compoſé de dix lignes horiſontales à chaque carreau, qui coupent les dix lignes verticales, & ſervent à conduire l'ouvrier dans le travail de ſon ouvrage.

Les lignes horiſontales ne ſont point diſtinguées ſur la chaîne comme les verticales, mais l'ouvrier ſupplée à ce manquement par une petite baguette de fer, qu'il poſe vis-à-vis la ligne horiſontale du deſſein lorſqu'il veut fabriquer l'ouvrage.

Le deſſein eſt coupé par bandes dans ſa longueur, pour que l'ouvrier ait moins d'embarras, & chaque bande contenant plus ou moins de carreaux eſt poſée derriere la chaîne vis-à-vis l'ouvrier.

Lorſque l'ouvrier veut travailler, il poſe ſa baguette de fer vis-à-vis la ligne horiſontale du deſſein, & paſſant ſon fuſeau ſur lequel eſt la laine ou ſoie de la couleur indiquée par le deſſein, il embraſſe la baguette de fer & le fil de la chaîne un par un juſqu'à la dixieme corde, après quoi il s'arrête, & prenant un fil il le paſſe au-travers de la même dixaine, de façon qu'il y en ait un pris & un laiſſé, après quoi il en paſſe un ſecond où il laiſſe ceux qu'il a pris, & prend ceux qu'il a laiſſés, ce qui forme une eſpece de gros-de-tours ou taffetas, qui forme le corps de l'étoffe, enſuite avec un petit peigne de fer il ſerre les deux fils croiſés qu'il a paſſé, de façon qu'ils retiennent le fil de couleur, qui forme la figure du *tapis* ſerré, de façon qu'il peut les couper ſans craindre qu'ils ſortent de la place où ils ont été poſés.

La virgule de fer ſur laquelle les fils de couleur ſont paſſés eſt un peu plus longue que la largeur de la dixaine: elle eſt courbée du côté droit, afin que l'ouvrier puiſſe la tirer, & du côté oppoſé elle a un tranchant un peu large, ce qui fait que quand l'ouvrier la tire, elle coupe tous les fils dont elle étoit enveloppée; que ſi par hazard il ſe trouve quelques fils plus longs les uns que les autres après que la virgule eſt tirée, pour lors l'ouvrier avec des ciſeaux a ſoin d'égaliſer toutes les parties.

En continuant le travail, il faut que l'ouvrier paſſe dix fois la baguette dans le carreau, pour que ſon ouvrage ſoit parfait; quelquefois il n'en paſſe que huit, ſi la chaîne eſt trop ſerrée, parce que la chaîne doit être ourdie & ſerrée proportionnellement aux lignes verticales du deſſein. Quoique toutes les couleurs différentes ſoient paſſées dans toute la largeur de l'ouvrage; néanmoins il eſt indiſpenſable d'arrêter & de couper dixaine par dixaine, attendu que ſi avec une baguette plus longue, on vouloit aller plus avant ou en prendre deux, la quantité de fils ou ſoie de couleur dont elle ſe trouveroit enveloppée, empêcheroit de la tirer, & c'eſt la raiſon qui fait qu'à chaque dixaine on coupe, ce qui n'empêche pas néanmoins, que ſi la même couleur eſt continuée dans la dixaine ſuivante, on ne continue avec la même laine ou ſoie dont le fil n'eſt point coupé au fuſeau.

Les jets de fils que l'ouvrier paſſe pour arrêter la laine ou ſoie qui forment la figure de l'ouvrage, doivent être paſſés & encroiſés dans tous les travers où il ſe trouve de la laine ou ſoie arrêtée, il n'en faut pas moins de deux paſſées ou jettées bien croiſées, & bien ſerrées, parce qu'elles forment ce qu'on appelle *trame* dans les velours ciſelés, & compoſent, avec la croiſée de la chaîne, ce que nous appellons ordinairement *le corps de l'étoffe*.

Tapis *de lit*, (*Littérat.*) les *tapis* de pourpre ſervoient pour les lits des tables chez les Grecs & les Romains. Théocrite, *Idylle* 115, en parlant des lits préparés pour Vénus dans la fête d'Adonis, n'oublie point les *tapis* de la pourpre faits à Milet & à Samos. Horat. *ſat. vj.* fait auſſi mention de ces *tapis* ou couvertures de pourpre étendues ſur des lits d'ivoire.

In locuplete domo veſtigia, rubro ubi croco
Tincta ſuper lectos canderet veſtis eburnos.

Ce n'étoit pas ſeulement le prix de la matiere, mais auſſi l'excellence de l'ouvrage, & entr'autres des repréſentations de figure gigantesque, ou des fables héroïques, qui anciennement rehauſſoient déja la beauté de ces ſortes de *tapis*; témoin celle du lit nuptial de Thétis, dont parle Catulle, & qu'il appelle, pour le dire en paſſant du nom général de *Veſtis*, comme fait Horace à ſon exemple dans le paſſage, que je viens de rapporter. Voici celui de Catulle.

Hæc Veſtis priſcis hominum variata figuris.
Heroum mira virtutes indicat arte.
(*D. J.*)

Tapis, (*Jardinage.*) ſont de grande pieces de gazon pleines & ſans découpures qui ſe trouvent dans les cours & avant-cours des maiſons, dans les bosquets, les boulingrins, les parterres à l'angloiſe, & dans le milieu des grandes allées & avenues dont le ratigaſſe demanderoit trop de ſoin.

Tapis, *raſer le tapis, terme de manege*, c'eſt galoper près de terre, comme font les chevaux anglois qui n'ont pas le galop élevé. Lorſqu'un cheval ne leve pas aſſez le devant, qu'il a les allures froides, & les mouvemens trop près de terre, il raſe le *tapis*. *Voyez* Allure, Galop.

Tapis de billard, (*Paumier.*) c'eſt une grande piece de drap verd, qu'on bande avec force, & qu'on attache avec des clous ſur la table du billard. C'eſt ſur ce *tapis* qu'on fait rouler les billes, en les pouſſant avec une maſſe ou une queue.

Tapis verd, (*Gram. Juriſprud.*) on entend par ce terme une certaine aſſemblée de fermiers généraux du roi, où ils tiennent conſeil entr'eux ſur certaines affaires contentieuſes. (*A*)

TAPISSENDIS, ſ. f. pl. *terme de Commerce;* ſorte de toiles de coton peintes, dont la couleur paſſe des deux côtés. On en fait des *tapis* & des courtes-pointes. (*D. J.*)

TAPISSER, v. act. (*Tapiſſier.*) c'eſt tendre une tapiſſerie & en couvrir les murailles d'un appartement ou quelqu'autre endroit. C'eſt ordinairement l'emploi des maîtres tapiſſiers & de leurs garçons. *Voyez* Tapissier.

TAPISSERIE, ſ. f. (*Tapiſſier.*) piece d'étoffe ou d'ouvrage dont on ſe ſert pour parer une chambre, ou tel autre appartement d'une maiſon.

On peut faire cet ameublement de toutes ſortes d'étoffes, comme de velours, de damas, de brocards, de brocatelle, de ſatin de Bruges, de calemande, de cadis, *&c.* mais quoique toutes ces étoffes taillées & montées ſe nomment *tapiſſeries*, on ne doit proprement appeller ainſi que les hautes & baſſes liſſes, les Bergames, les cuirs dorés, les *tapiſſeries* de tenture de laine, & ces autres que l'on fait de coutil, ſur lequel on imite avec diverſes couleurs les perſonnages & les verdures de la haute-liſſe.

Ce genre de tableaux, ou ſi l'on veut cette ſorte d'ameublement, dans lequel les ſoies, la laine & les pinceaux

Tracent de tous côtés
Chaſſes & payſage,
En cet endroit des animaux,
En cet autre des perſonnages.

n'eſt point d'une invention nouvelle; les Latins avoient de riches *tapiſſeries*, qu'ils nommoient *aulæa*, & les Grecs les appelloient avant eux *peripetaſmata*. Pline nous apprend que les Romains donnerent ſeulement le nom *aulæa* aux *tapiſſeries*, lorſqu'Attale, roi de Pergame, eut inſtitué le peuple romain héritier de ſes états & de tous ſes biens, parce que parmi les meubles de ſon palais, il y avoit des *tapiſſeries* magnifiques brodées d'or; ainſi *aulæa* eſt dit *ab aulæâ*. (*D. J.*)

Tapiſſerie de haute & baſſe-liſſe. Voyez *l'article* Lisse.

Tapiſſerie de Bergame. Voyez Bergame.

Tapiſſerie de cuir doré. Voyez Cuir doré.

Tapiſſerie de coutil. Voyez Coutil.

Tapisserie des Gobelins, l'on nomme ainſi une manufacture royale établie à Paris au bout du fauxbourg ſaint Marceau, pour la fabrique des *tapiſſeries* & meubles de la couronne. *Voyez* Tapisserie.

La maiſon où eſt préſentement cette manufacture, avoit été bâtie par les freres Gobelins, célebres teinturiers, qui avoient les premiers apporté à Paris le ſecret de cette belle teinture d'écarlate qui a conſervé leur nom, auſſi-bien que la petite riviere de Biévre, ſur le bord de laquelle ils s'établirent, & que depuis l'on ne connoît guere à Paris que ſous le nom de *riviere des Gobelins*.

Ce fut en l'année 1667, que celui-ci changea ſon nom de *Tobie Gobelin*, qu'il avoit porté juſques-là, en celui d'*hôtel royal des Gobelins*, en conſéquence de l'édit du roi Louis XIV.

M. Colbert ayant rétabli & embelli les maiſons royales, ſur-tout le château du Louvre, & le palais des Tuileries, ſongea à faire travailler à des meubles qui répondiſſent à la magnificence de ces maiſons. Dans ce deſſein, il raſſembla une partie de ce qu'il y avoit de plus habiles ouvriers dans le royaume en toutes ſortes d'arts & de manufactures, particulierement de peintres, de tapiſſiers, de ſculpteurs, d'orfévres, & d'ébéniſtes, & en attira d'autres de différentes nations par des promeſſes magnifiques, des penſions, & des priviléges conſidérables.

Pour rendre plus ſtable l'établiſſement qu'il projettoit, il porta le roi à faire l'acquiſition du fameux hôtel des Gobelins, pour les y loger, & à leur donner des réglemens qui aſſuraſſent leur état, & qui fixaſſent leur police.

Le roi ordonne & ſtatue que leſdites manufactures ſeront régies & adminiſtrées par le ſur-intendant des bâtimens, arts, & manufactures de France; que les maîtres ordinaires de ſon hôtel prendront connoiſſance de toutes les actions ou procès qu'eux, leur famille, & domeſtique, pourroient avoir; qu'on ne pourra faire venir des pays étrangers des *tapiſſeries*, &c.

La manufacture des Gobelins eſt juſqu'à préſent la premiere de cette eſpece qu'il y ait au monde; la quantité d'ouvrages qui en ſont ſortis, & le grand nombre d'excellens ouvriers qui s'y ſont formés, ſont incroyables.

En effet, c'eſt à cet établiſſement que la France eſt redevable du progrès que les arts & les manufactures y ont fait.

Rien n'égale ſur-tout la beauté de ces *tapiſſeries*; ſous la ſur-intendance de M. Colbert & de M. de Louvois ſon ſucceſſeur, les *tapiſſeries* de haute & de baſſe-liſſe, y ont acquis un degré de perfection fort ſupérieur à tout ce que les Anglois & les Flammands ont jamais fait.

Les batailles d'Alexandre, les quatre ſaiſons, les quatre élémens, les maiſons royales, & une ſuite des principales actions du roi Louis XIV. depuis ſon mariage juſqu'à la premiere conquête de la Franche-Comté, exécutés aux Gobelins, ſur les deſſeins du célebre M. le Brun, directeur de cette manufacture, ſont des chef-d'œuvre en ce genre.

Tapisserie de papier; cette eſpece de *tapiſſerie* n'avoit long-tems ſervi qu'aux gens de la campagne, & au petit peuple de Paris, pour orner, & pour ainſi dire, tapiſſer quelques endroits de leurs cabanes, & de leurs boutiques & chambres; mais ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle, on les a pouſſées à un point de perfection & d'agrément, qu'outre les grands envois qui s'en font pour les pays étrangers & pour les principales villes du royaume, il n'eſt point de maiſon à Paris, pour magnifique qu'elle ſoit, qui n'ait quelque endroit, ſoit garde-robes, ſoit lieux encore plus ſecrets, qui n'en ſoit tapiſſé, & aſſez agréablement orné.

Pour faire ces *tapiſſeries*, qui ſont préſentement le principal objet du commerce de la dominoterie, les Dominotiers, s'ils en ſont capables, ſinon quelque deſſinateur habile, fait un deſſein de ſimples traits ſur pluſieurs feuilles de papier, collées enſemble de la hauteur & largeur que l'on deſire donner à chaque piece de *tapiſſerie*.

Ce deſſein achevé ſe coupe en morceaux, auſſi hauts & auſſi longs que les feuilles du papier que l'on a coutume d'employer en ces ſortes d'impreſſions; & chacun de ces morceaux ſe grave enſuite ſéparément ſur des planches de bois de poirier, de la maniere qu'il a été dit à l'*article* des Graveurs sur bois.

Pour imprimer ces planches ainſi gravées, on ſe ſert de preſſes aſſez ſemblables à celles des Imprimeurs en lettres; à la réſerve que la platine n'en peut être de métal, mais ſeulement de bois, longue d'un pié & demi, ſur dix pouces de large; & que ces preſſes n'ont ni chaſſis, ni tympans, ni friſquettes, ni cornieres, ni couplets, hors de grands tympans, propres à imprimer hiſtoires, comme portent les anciens réglemens de la Librairie.

L'on ſe ſert auſſi de l'encre & des balles des Imprimeurs; & de même qu'à l'Imprimerie, on n'eſſuie point les planches, après qu'on les a noircies, à cauſe du relief qu'elles ont, qui les rend plus ſemblables à une forme d'imprimeur, qu'à une planche en taille-douce.

Les feuilles imprimées & ſéchées, on les peint, & on les rehauſſe de diverſes couleurs en détrempe, puis on les aſſemble pour en former des pieces; ce que font ordinairement ceux qui les achetent; ſe vendant plus communément à la main, que montées.

L'on ne dit point ici quels ſont les ſujets repréſentés ſur ces legeres *tapiſſeries*, cela dépendant du goût & du génie du peintre; mais il ſemble que les groteſques & les compartimens mêlés de fleurs, de fruits, d'animaux, & de quelques petits perſonnages, ont juſqu'ici mieux réuſſi que les payſages & les eſpeces de haute-liſſes, qu'on y a quelquefois voulu peindre.

Tapisserie de tonture de laine; c'eſt une eſpece de *tapiſſerie* faite de la laine qu'on tire des draps qu'on tond, collée ſur de la toile ou du coutil.

On l'a d'abord fait à Rouen, mais d'une maniere groſſiere; car on n'y employoit au commencement que des toiles pour fonds, ſur leſquelles on formoit des deſſeins de brocatelles avec des laines de diverſes couleurs qu'on colloit deſſus après les avoir hachées. On imita enſuite les verdures de haute-liſſe, mais fort imparfaitement; enfin, une manufacture de ces ſortes de *tapiſſeries* s'étant établie à Paris dans le faubourg ſaint Antoine, on y haſarda des perſonnages, des fleurs, & des groteſques, & l'on y réuſſit aſſez bien.

Le fond des *tapiſſeries* de cette nouvelle manufacture peut être également de coutil ou de forte toile. Après les avoir tendues l'une ou l'autre exactement ſur un chaſſis de toute la grandeur de la piece qu'on a deſſein de faire, on trace les principaux traits & les contours de ce qu'on y veut repréſenter, & on y ajoute les couleurs ſucceſſivement, à meſure qu'on avance l'ouvrage.

Les couleurs ſont toutes les mêmes que pour les tableaux ordinaires, & on les détrempe de la même maniere avec de l'huile commune mêlée avec de la térébenthine ou telle autre huile, qui par ſa ténacité puiſſe haper & retenir la laine, lorſque le tapiſſier vient à l'appliquer.

A l'égard des laines, il faut en préparer de toutes les couleurs qui peuvent entrer dans un tableau, avec toutes les teintes & les dégradations néceſſaires pour les carnations & les draperies des figures humaines, pour les peaux des animaux, les plumages des oiſeaux, les bâtimens, les fleurs, enfin, tout ce que le tapiſſier veut copier, ou plutôt ſuivre ſur l'ouvrage même du peintre.

On tire la plûpart de ces laines de deſſus les différentes eſpeces de draps que les tondeurs tondent; c'en eſt proprement la tonture: mais comme cette tonture ne peut fournir toutes les couleurs & les teintes néceſſaires, il y a des ouvriers deſtinés à hacher des laines, & d'autres à les réduire en une eſpece de poudre preſque impalpable, en les paſſant ſucceſſivement par divers ſas ou tamis, & en hachant de nouveau ce qui n'a pu paſſer.

Les laines préparées, & le deſſein tracé ſur la toile ou ſur le coutil, on couche horiſontalement le chaſſis ſur lequel l'un ou l'autre eſt étendu ſur des traiteaux élevés de terre d'environ deux piés; & alors le peintre commence à y peindre quelques endroits de ſon tableau, que le tapiſſier-lainier vient couvrir de laine avant que la couleur ſoit ſeche; parcourant alternativement l'un après l'autre toute la piece, juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée. Il faut ſeulement obſerver que lorſque les pieces ſont grandes, pluſieurs lainiers & pluſieurs peintres y peuvent travailler à-la-fois.

La maniere d'appliquer la laine eſt ſi ingénieuſe, mais en même tems ſi extraordinaire, qu'il ne faut pas moins que les yeux même pour la comprendre. On va pourtant tâcher de l'expliquer.

Le lainier ayant arrangé autour de lui des laines de toutes les couleurs qu'il doit employer, ſéparées dans de petites corbeilles ou autres vaiſſeaux ſemblables, prend de la main droite un petit tamis de deux ou trois pouces de longueur, de deux de largeur, & de douze ou quinze lignes de hauteur. Après quoi mettant dans ce tamis un peu de laine hachée de la couleur convenable, & le tenant entre le pouce & le ſecond doigt, il remue légerement cette laine avec quatre doigts qu'il a dedans, en ſuivant d'abord les contours des figures avec une laine brune, & mettant enſuite avec d'autres tamis & d'autres laines les carnations, ſi ce ſont des parties nues de figures humaines; & les draperies, ſi elles ſont nues, & à proportion de tout ce qu'il veut repréſenter.

Ce qu'il y a d'admirable & d'incompréhenſible, c'eſt

c'eſt que le *tapiſſier* lainier eſt tellement maître de cette pouſſiere laineuſe, & la ſait ſi bien ménager par le moyen de ſes doigts, qu'il en forme des traits auſſi délicats qu'on pourroit le faire avec le pinceau, & que les figures ſphériques, comme eſt, par exemple, la prunelle de l'œil, paroiſſent être faites au compas.

Après que l'ouvrier a lainé toute la partie du tableau ou *tapiſſerie* que le peintre avoit enduite de couleur, il bat légerement avec une baguette le deſſous du coutil ou de la toile à l'endroit de ſon ouvrage, ce qui le dégageant de la laine inutile, découvre les figures, qui ne paroiſſoient auparavant qu'un mélange confus de toutes ſortes de couleurs.

Lors enfin que la *tapiſſerie*, eſt finie par ce travail alternatif du peintre & du lainier, on la laiſſe ſécher ſur ſon chaſſis qu'on dreſſe de haut en-bas dans l'attelier; après qu'elle eſt parfaitement ſeche, on donne quelques traits au pinceau dans les endroits qui ont beſoin de force, mais ſeulement dans les bruns.

Ces ſortes de *tapiſſeries*, qui, quand elles ſont faites de bonne main, peuvent tromper au premier coup d'œil, & paſſer pour des hautes-liſſes, ont deux défauts conſidérables auxquels il eſt impoſſible de remédier; l'un, qu'elles craignent extrêmement l'humidité, & qu'elles s'y gâtent en peu de tems; l'autre, qu'on ne ſauroit les plier comme les *tapiſſeries* ordinaires pour les ſerrer dans un garde-meuble, ou les tranſporter d'un lieu dans un autre, & qu'on eſt obligé, lorſqu'elles ne ſont pas tendues, de les tenir roulées ſur de gros cylindres de bois, ce qui occupe beaucoup de place, & eſt extrèmement incommode.

TAPISSIER, ſ. m. marchand qui vend, qui fait ou qui tend des tapiſſeries & des meubles. *Voyez* Tapisserie.

La communauté des marchands *Tapiſſiers* eſt très-ancienne à Paris; elle étoit autrefois partagée en deux; l'une ſous le nom de *maîtres-marchands Tapiſſiers* de haute-liſſe, ſarazinois & rentrayure; l'autre ſous celui de courtepointiers, neuſtrés & couſtiers.

La grande reſſemblance de ces deux corps pour leur commerce donnant occaſion à de fréquens différens entr'eux, la jonction & l'union en fut ordonnée par arrêt du Parlement du 11 Novembre 1621; & par trois autres des 3 Juillet 1627, 7 Décembre 1629, & 27 Mars 1630, il fut enjoint aux maîtres des deux communautés de s'aſſembler pour dreſſer de nouveaux Statuts, & les compiler de ceux des deux corps; ce qui ayant été fait, les nouveaux ſtatuts furent approuvés le 25 Juin 1636 par le lieutenant civil du châtelet de Paris, ſur l'approbation duquel le roi Louis XIII. donna ſes lettres patentes de confirmation au mois de Juillet ſuivant, qui furent enregiſtrées en parlement le 23 Août de la même année.

Ces nouveaux articles ſont rédigés en cinquante-huit articles; le premier permet aux maîtres d'avoir deux apprentis, qu'ils ne doivent prendre toutefois qu'à trois ans l'un de l'autre, à la charge de les engager au moins pour ſix ans. Ce grand nombre d'apprentis étant devenu à charge à la communauté, & les maîtres ayant délibéré dans une aſſemblée générale ſur les moyens de remédier à ce déſordre, leurs délibérations préſentées au lieutenant de police; il fut reglé par jugement du 19 Septembre 1670, qu'à l'avenir les maîtres ne pourroient engager qu'un ſeul apprenti, & non à moins de ſix ans.

Le dix-ſeptieme parle de la réception des apprentis à la maîtriſe, après avoir ſervi outre leur apprentiſſage, trois ans de compagnons chez les maîtres, & après avoir fait chef-d'œuvre.

Le xxxij. & les ſuivans juſqu'au xlviij. incluſivement, reglent la largeur, longueur, maniere & tiſſures des coutils, dont le commerce eſt permis aux maîtres *Tapiſſiers*.

Dans le xlviij. juſqu'au lij. incluſivement, il eſt pareillement établi les qualités, longueurs & largeurs des mantes ou couvertures de laine, dont le négoce eſt auſſi accordé auſdits maîtres.

Le lvj. traite de l'élection des maîtres, de la confrérie le lendemain de la S. Louis, & de celle des jurés le lendemain de la S. François. Les jurés doivent être au nombre de quatre; un de haute-liſſe ſarazinois, deux courtepointiers & un neuſtré. Deux des quatre jurés ſortent chaque année, enſorte qu'ils ſont tous deux années de ſuite en charge. Ils ſont obligés de faire leurs viſites tous les deux mois.

Les autres articles ſont de diſcipline, & marquent les marchandiſes que les maîtres *Tapiſſiers* peuvent vendre, & les ouvrages qu'ils peuvent faire.

Tapiſſier-lainier; on appelle ainſi l'ouvrier, qui dans les manufactures où l'on fabrique les tapiſſeries de tonture de laine, applique cette laine réduite en pouſſiere ſur les parties de l'ouvrage du peintre à meſure qu'il le peint, & avant que la peinture ſoit tout-à-fait ſéche. *Voyez* Tonture.

Tapiſſier en papier. C'eſt une des qualités que prennent à Paris les dominotiers-imagers, c'eſt-à-dire ces ſortes de papetiers-imprimeurs qui font le papier-marbré, ou qui en mettent en diverſes autres couleurs. On les appelle *Tapiſſiers*, parce qu'en effet, ils gravent, impriment & vendent des feuilles de papier, où ſont repréſentés par parties différens deſſeins, dont on compoſe, en les réuniſſant & les collant enſemble, des tapiſſeries rehauſſées de couleurs qui font un effet très-agréable. *Voyez* Dominotier & Gravure *en* Bois.

TAPISSIERE ABEILLE, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) la tapiſſerie dont elle décore ſon appartement eſt d'un rouge vif; elle ſe ſert de feuilles de coquelicot. Cette abeille eſt plus velue que les autres mouches à miel; elle conſtruit ſon nid le long des grands chemins & dans les ſentiers qui ſont voiſins des blés. (*D. J.*)

TAPITI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) c'eſt une eſpece d'agouti particuliere au Bréſil; il eſt de la grandeur d'un cochon de lait d'un mois; il a le pié fourchu, la queue très-courte, le muſeau & les oreilles d'un liévre; ſa chair eſt excellente à manger.

TAPON, *voyez* Tampon.

TAPOSIRIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Egypte, à une journée au couchant d'Aléxandrie, ſelon Strabon, *liv. XVII. p.* 799.

2°. Ville d'Egypte, un peu au-delà de la précédente, ſelon Strabon: mais il eſt le ſeul des anciens qui mette deux villes de *Capoſiris*, à l'occident d'Aléxandrie. Tous les autres géographes n'en marquent qu'une dans ce quartier-là; de ſorte qu'on ne ſait à laquelle des deux villes on doit rapporter ce qu'ils diſent de *Tapoſiris*, dont ils n'écrivent pas même le nom de la même maniere. Plutarque, *in Oſiride*, auſſi-bien que Procope, *Ædif. liv. VI. c. j.* écrivent *Taphoſiris*. Ce dernier, après avoir remarqué que la côte qui s'étend depuis la frontiere d'Aléxandrie juſqu'à Cyrene, ville du pays de Pentapole, a retenu le nom général d'Afrique, dit, il y a dans cette côte une ville appellée *Taphoſiris*, à une journée d'Alexandrie, & où l'on dit qu'Oſiris, dieu des Egyptiens, eſt entré. Juſtinien a fait bâtir dans cette ville un bain public, & des palais pour leger les magiſtrats. (*D. J.*)

TAPOUYTAPERE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *demeure des Tapuys*; contrée de l'Amérique méridionale au Bréſil, dans la capitainerie de Para; elle fait une partie du continent, & n'en eſt ſéparée que par un canal, qui va juſque dans la baie de Marannan. (*D. J.*)

TAPROBANE, ((*Géogr. anc.*) *Taprobana* ou *Taprobane*, île célébre que Ptolomée, *liv. VII. ch. jv.* marque à l'oppoſite du promontoire de l'Inde appellé *Cory*, entre les golfes Colchique & Argarique.

Les anciens; ſavoir, Pomponius-Mela, Strabon, Pline & Ptolomée, ont donné des deſcriptions ſi peu reſſemblantes de *Taprobane*, que pluſieurs habiles gens ont douté, ſi l'île de *Taprobane* de Pline étoit la même que celle de Ptolomée: & comme la plûpart ſe ſont accordés à dire, que l'ancienne *Taprobane*, étoit l'île de Ceylan d'aujourd'hui, il s'eſt trouvé des auteurs de nom, qui, voyant que tout ce qu'on diſoit de cette ancienne île ne convenoit pas à l'île de Ceylan, ont été la chercher dans l'île de Sumatra. De ce nombre ſont Oroſe, Mercator, Jule Scaliger, Rhamuſio & Stukius; mais il n'eſt guere probable que les Romains ni les habitans d'Alexandrie, ayant navigé juſqu'à Sumatra; c'eſt en partie ce qui a obligé Saumaiſe, Samuel Bochart, Cluvier & Iſaac Voſſius, à prendre l'île de Ceylan pour l'île de *Taprobane*. En effet, tout ce que dit Ptolomée de l'île de *Taprobane*, convient aſſez à l'île de Ceylan, pourvû que l'on convienne que la deſcription qu'il donne doit l'emporter ſur celle de Pline, & qu'il s'eſt trompé en la faiſant trop grande, en la plaçant trop au midi, & en l'avançant juſqu'au-delà de l'équateur. Cependant les difficultés qui ſe trouvent à concilier toutes ces différentes opinions, ont porté M. Caſſini à placer l'île de *Taprobane* dans un autre endroit; & voici le ſyſtème qu'il a imaginé,

La ſituation de l'île de *Taprobane*, ſuivant Ptolomée, au ſeptieme livre de ſa géographie, étoit vis-à-vis du promontoire Cory. Ce promontoire eſt placé par Ptolomée, entre l'Inde & le Gange, plus près de l'Inde, que du Gange. Cette île *Taprobane* étoit diviſée par la ligne équinoxiale en deux parties inégales, dont la plus grande étoit dans l'hémiſphere boréal, s'étendant juſqu'à 12 ou 13 degrés de latitude boréale. La plus petite partie étoit dans l'hémiſphere auſtral, s'étendant juſqu'à deux degrés & demi de latitude auſtrale. Autour de cette île, il y avoit 1378 petites îles parmi leſquelles il s'en trouvoit dix-neuf plus conſidérables, dont le nom étoit connu en occident.

Le promontoire Cory ne ſauroit être autre que celui qui eſt appellé préſentement *Comori* ou *Comorin*, qui eſt auſſi entre l'Inde & le Gange, & plus près de l'Inde que du Gange. Vis-à-vis ce cap, il n'y a pas préſentement une auſſi grande île que la *Taprobane* qui ſoit diviſée par l'équinoxial, & environnée de 1378 îles: mais il y a une multitude de petites îles appellées *Maldives*, que les habitans diſent être au nombre de 12000, ſuivant la relation de Pirard qui y a demeuré cinq années; ces îles ont un roi, qui ſe donne le titre de *roi de treize provinces, & de douze mille îles*.

Chacune de ces treize provinces eſt un amas de petites îles, dont chacune eſt environnée d'un grand banc de pierre, qui la ferme tout-au-tour comme une grande muraille: on les appelle *attolons*. Elles ont chacune trente lieues de tour, un peu plus ou un peu moins, & ſont de figure à-peu-près ovale. Elles ſont bout à bout l'une de l'autre, depuis le nord juſqu'au ſud; & elles ſont ſéparées par des canaux de mer, les unes larges, les autres fort étroites. Ces bancs de pierre qui environnent chaque attolon, ſont ſi élevés, & la mer s'y rompt avec une telle impétuoſité, que ceux qui ſont au milieu d'un attolon, voient ces bancs tout-au-tour avec les vagues de la mer qui ſemblent hautes comme des maiſons. L'enclos d'un attolon n'a que quatre ouvertures, deux du côté du nord, & deux du côté du ſud, dont une eſt à l'eſt, l'autre à l'oueſt, & dont la plus large eſt de deux cens pas, & la plus étroite un peu moins de trente. Aux deux côtés de chacune de ces entrées, il y a des îles, mais les courans & les plus grandes marées en diminuent tous les jours le nombre.

Pirard ajoute, qu'à voir le dedans d'un de ces attolons, on diroit que toutes ces petites îles, & les canaux de mer qu'il enferme, ne ſont qu'une plaine continue, & que ce n'étoit anciennement qu'une ſeule île coupée depuis en pluſieurs. On voit preſque par-tout le fond des canaux qui les diviſent, tant ils ſont peu profonds, à la reſerve de quelques endroits; & quand la mer eſt baſſe, l'eau n'y monte pas à la ceinture, mais ſeulement à mi-jambe preſque par-tout. Il y a un courant violent & perpétuel, qui, depuis le mois d'Avril juſqu'au mois d'Octobre, vient impétueuſement du côté de l'oueſt, & cauſe des pluies continuelles qui y ſont l'hiver; pendant les autres ſix mois, les vents ſont fixes du côté de l'eſt, & portent une grande chaleur, ſans qu'il y pleuve jamais, ce qui cauſe leur été. Au fond de ces canaux, il y a de groſſes pierres, dont les habitans ſe ſervent à bâtir, & il y a quantité de brouſſailles, qui reſſemblent au corail: ce qui rend extrèmement difficile le paſſage des bateaux par ces canaux.

Linſcot témoigne que, ſuivant les Malabares, ces petites îles ont été autrefois jointes à la terre ferme, & que par la ſucceſſion des tems, elles en ont été détachées par la violence de la mer, à cauſe de la baſſeſſe du terrein. Il y a donc apparence que les Maldives ſont un reſte de la grande île *Taprobane*, & des 1378 îles qui l'environnoient, qui ont été emportées par les courans, ſans qu'il en ſoit reſté autre choſe que ces rochers, qui devoient être autrefois les baſes des montagnes; de ſorte qu'elle n'eſt plus capable que de diviſer les terres qui ſont enfermées en-dedans de leur circuit. Il eſt-du-moins certain que ces îles ont la même ſituation à l'égard de l'équinoxial, & à l'égard du promontoire, & de l'Inde & du Gange, que Ptolomée aſſigne à divers endroits de l'île *Taprobane*.

Les anciens ont donné plus d'un nom à cette île, mais celui de *Taprobane* eſt le plus célebre. On l'a appellée l'île de *Palæſimundi*; & on l'a quelquefois nommée *Salice*. (*D. J.*)

TAPSEL, ſ. m. (*terme de Commerce.*) c'eſt une groſſe toile de coton rayée, ordinairement de couleur bleue, qui vient des Indes orientales, particulierement de Bengale. (*D. J.*)

TAPSIE, ſ. f. *Hiſt. nat. Botan.*) *tapſia*; genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences longues, ſtriées, & entourées d'une grande aîle plate & échancrée le plus ſouvent de chaque côté. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

TAPSUS, (*Géog. anc.*) ſelon Virgile, *Æneid. liv. III. v.* 689. & *Thapſus* ſelon Theucydide; péninſule de la partie de Sicile, qu'on nomme *Val-di-Noto*; elle eſt à dix-huit milles d'Agouſte, ſur la côte orientale, entre *Hylla paroa*, ou Megara, vers le nord, & Syracuſe vers le midi. Cette péninſule, à laquelle le P. Catrou donne le nom d'*île*, eſt ſi baſſe & ſi enfoncée dans la mer, qu'on la croiroit enſevelie dans les flots. On l'appelle aujourd'hui *Iſola delli Manghiſi*. Il y avoit anciennement une petite ville de même nom ſur l'iſthme; Plutarque en parle dans la vie de Nicias. (*D. J.*)

TAPTI, le, *ou* TAPHI, (*Géog. mod.*) riviere des Indes, dans les états du Mogol. Elle a ſa ſource aux confins des provinces de Candish & de Balagate, & ſe jette auprès de Surate dans le golphe de Cambaye. (*D. J.*)

TAPUYAS, (*Géog. mod.*) nom commun à pluſieurs nations ſauvages de l'Amérique, au Bréſil. Ces peuples habitent dans les terres, ſans avoir ni bourgades, ni villages, ni demeures fixes. Ils ſont grands, robuſtes, hardis & redoutés des européens. (*D. J.*)

TAPYRA-COAYNANA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand arbre du Bréſil, dont les branches s'étendent au loin, & dont l'écorce eſt cendrée; ſes feuilles ſont oppoſées les unes aux autres, placées ſur des pédicules fort courts, & ſemblables à celles du ſéné. Ses fleurs forment des épis, & ont cinq pétales à trois petites cornes ſemi-lunaires, qui s'élevent avec les étamines.

Il ſuccede à ces fleurs des ſiliques vertes avant que d'être mûres, noires ou brunes dans la maturité, inclinées vers la terre, longues d'environ un pié, & tant-ſoit-peu recourbées. Ces ſiliques ſont dures, ligneuſes, & ne ſe briſent que ſous le marteau; elles ſont compoſées d'un grand nombre de cellules, de la capacité d'une plume, ſéparées par des cloiſons, & contenant chacune une amande de la figure & de la groſſeur de celles de l'amandier, blanches, tirant ſur le jaune, unies, luiſantes, dures comme de la corne, & couvertes d'une pulpe glutineuſe, noirâtre, ſemblable à la caſſe, amere & deſagréable au goût, aſtringente dans ſa verdeur, & laxative dans ſa maturité.

Le *tapyra-coaynana* eſt proprement le caſſier du Bréſil, & ſa pulpe purge mieux que celle du caſſier d'Egypte; auſſi cet arbre eſt-il nommé *caſſia fiſtula Braſiliana*, par C. B. P. *ſolativa Braſiliana Park. caſſia fiſtula Braſiliana, flore incarnato*, par Breynius. (*D. J.*)

Tapyra-pecis, (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de laiteron du Bréſil. Cette plante n'a qu'une tige, qui s'éleve à la hauteur de la jambe de l'homme. Ses feuilles ſont étroites, oblongues, dentelées & velues. Ses fleurs croiſſent au ſommet de la tige, & ſont couvertes de duvet. (*D. J.*)

TAPYRI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, que Pline, *liv. VI. ch.* 16. & Strabon, *liv. XI. pag.* 514. joignent avec les *Amariacæ* & les *Hyrcaniens*. Ils ſont différens des *Tapori* de Ptolomée, mais ce ſont les mêmes qu'il nomme *Tapuri*. Le P. Hardoin dit que les *Tapyri* & les *Amariacæ*, habitoient le pays qu'on nomme préſentement le *Gilan*. Ils étoient grands voleurs, & ſi adonnés au vin, qu'ils ſe ſervoient de cette liqueur pour tout remede. Les hommes portoient des robes noires & des cheveux longs; les femmes avoient des robes blanches, & portoient les cheveux courts. Les *Tapyris* étoient ſi peu attachés aux femmes qu'ils avoient priſes, qu'ils les laiſſoient épouſer à d'autres, après qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans. Celui d'entr'eux qui avoit donné les plus grandes marques de valeur & de courage, avoit le pouvoir de choiſir celle qui étoit le plus à ſon gré. (*D. J.*)

TAQUE, ſ. f. (*Jeu de billard.*) inſtrument dont on ſe ſert pour jouer au billard, & qui differe d'un autre inſtrument qu'on nomme auſſi *billard*. La *taque*

que eſt compoſée d'une longue verge de bois flexible de la groſſeur d'un pouce, & qui va toujours en diminuant imperceptiblement juſqu'à l'autre bout, qui entre dans une maſſe poſtiche de bois, qui eſt à-peu-près ſemblable à la maſſe de l'inſtrument appellé *billard*. (*D. J.*)

TAQUER; *terme d'Imprimerie*; c'eſt avant que de ſerrer entierement une forme, & après avoir arrêté foiblement les coins, abaiſſer les lettres hautes, ou plus élevées qu'elles ne doivent être, avec le taquoir, ſur lequel on frappe légerement avec le manche du marteau, en parcourant tout l'eſpace de la forme. *Voyez* TAQUOIR.

TAQUET-FILIEUX *ou* FITEUX, (*Marine.*) nom qu'on donne à différentes ſortes de crochets de bois petits, où l'on amarre diverſes manœuvres. *Voyez encore* SEP DE DRISSE.

TAQUET A CORNES, (*Marine*) c'eſt un *taquet* à cornes ou à branches, qui ſert à lancer les manœuvres. Il y a des *taquets* dans les ſarques, au grand mât & au mât de miſaine; on amarre les cornets à ceux de ce dernier mât.

TAQUET A GUEULE *ou* A DENT, (*Marine.*) *taquet* qui ſe cloue par les deux bouts, & qui eſt echancré par le dedans.

TAQUET DE FER, (*Marine.*) eſpece de *taquet* à gueule, qui ſert dans les conſtructions & le radoub des vaiſſeaux, à faire approcher & joindre les membres, les préceintes & les bordages.

TAQUET DE LA CLÉ DES ÉTAINS, (*Marine.*) *Voyez* CLÉ DES ÉTAINS.

TAQUET DE MAST DE CHALOUPE, (*Marine.*) *taquet* à dents qui eſt vers le bas du mât, & où l'on amarre la voile.

TAQUETS, D'AMURE, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois courtes & groſſes, rouées, qu'on applique de chaque côté du vaiſſeau, pour ſervir de dogue d'amure. *Voyez* DOGUE D'AMURE.

TAQUETS DE CABESTAN, (*Marine.*) *Voyez* CABESTAN & FUSEAUX.

TAQUET D'ÉCHELLE, (*Marine.*) pieces de bois qui ſervent d'échellons, ou de marches aux échelles des côtés du vaiſſeau.

TAQUETS D'ÉCOUTES, (*Marine.*) *Voyez* BITTES.

TAQUETS DE HAUBANS, (*Marine.*) longues pieces de bois amarrées aux haubans d'artimon, où il y a des chevillots, qui ſervent à élancer les cargues.

TAQUETS DE HUNE A L'ANGLOISE, (*Marine.*) ce ſont deux demi-ronds, qui ſervent de hune, étant mis aux deux côtés du bout du mât de beaupré.

TAQUETS DE PONTON, (*Marine.*) gros *taquets*, ſemblables à ceux qui ſervent de dogue d'amure aux vaiſſeaux, par où paſſent les attrapes lorſqu'on les carene.

TAQUETS DE VERGUE, (*Marine.*) ce ſont deux *taquets* qui ſont à chaque vergue.

TAQUETS SIMPLES, (*Marine.*) *taquets* qui ont la forme d'un coin, & qui ſervent à divers uſages.

TAQUETS, PIQUETS, (*Jardinage.*) petits piquets que l'on enfonce à tête perdue & à fleur de terre, à la place des jalous qui ont été dreſſés ſur l'alignement, ou qui ont été buttés ou déchargés ſuivant le nivellement. Ces *taquets* ainſi enfoncés, ne s'arrachent point, reglent le niveau ou la pente d'une allée, & ſervent à faire des repaires pour dreſſer le terrein.

TAQUET, ſ. m. (*Tonneler.*) petit morceau de cercle aiguiſé par les deux bouts, qu'on met en rabattant les tonneaux entre les torches pour les maintenir. (*D. J.*)

TAQUET, *terme de Fauconnerie*, c'eſt un ais ſur le bout duquel on frappe pour faire revenir l'oiſeau, lorſqu'il eſt au ſoleil en liberté.

TAQUIS, ſ. m. (*Com.*) on appelle *toile en taquis*, des toiles de coton qui ſe fabriquent à Alep ou aux environs.

TAQUOIR, ſ. m. *uſtenſile d'Imprimerie*, c'eſt un morceau de bois tendre, ordinairement de ſapin, très-uni, au moins d'un côté, lequel eſt de ſept à huit pouces de long, ſur trois à quatre de large, & huit à dix lignes d'épaiſſeur, dont on ſe ſert pour taquer les formes, c'eſt-à-dire pour abaiſſer les lettres qui ſe trouvent trop hautes, parce que leur pié n'eſt pas de niveau avec celui des autres: à quoi il faut faire attention avant de ſerrer les formes, telles qu'elles doivent l'être pour être garanties d'accidens. *Voyez* TAQUER.

TAQUONS, ſ. m. pl. *terme d'Imprimerie*, ce ſont des eſpeces de hauſſes, faites avec de petits morceaux de papier que l'on met ſous la forme, ſur le carton, ou que l'on colle ſur le tympan, pour faire paroitre des lettres un peu baſſes, ou des lignes qui viennent trop foibles. On appelle encore *taquons*, les découpures de papier ou de parchemin, que l'on retire d'une friſquette taillée pour imprimer rouge & noir. *Voyez* HAUSSE, CARTON, TYMPAN.

TARABAT, ſ. m. *terme de religieux*, ſorte d'inſtrument groſſier, ſervant à reveiller les religieux dans la nuit, pour les avertir d'aller prier Dieu au chœur. Il y a un *tabarat* en forme de creſſelle, dont on ſe ſert dans la Semaine Sainte pour avertir d'aller à tenebres. Il y en a d'autres qui ne conſiſtent qu'en une petite planche avec de gros clous mis en haut & en bas, & une verge de fer qui frappe deſſus. (*D. J.*)

TARABE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un perroquet du Bréſil, tout verd excepté ſur la tête, la gorge & le commencement des aîles qui ſont rouges; ſon bec & ſes jambes ſont d'un gris-brun. Margravii. *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TARABITES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des machines, auſſi ſimples que ſingulieres, dont les habitans du Pérou ſe ſervent pour paſſer les rivieres, & pour ſe faire tranſporter d'un côté à l'autre, ainſi que les chevaux & les beſtiaux. La *tarabite* eſt une ſimple corde faite de laine, ou de courroies très-fortes de cuir, qui eſt tendue d'un des bords d'une riviere à l'autre. Cette corde eſt attachée au cylindre d'un tourniquet, au moyen duquel on lui donne le degré de tenſion que l'on veut. A cette corde ou *tarabite*, ſont attachés deux crocs mobiles qui peuvent parcourir toute ſa longueur, & qui ſoutiennent un panier aſſez grand pour qu'un homme puiſſe s'y coucher, en cas qu'il craigne les étourdiſſemens auxquels on peut être ſujet en paſſant des rivieres qui ſont quelquefois entre des rochers coupés à pic d'une hauteur prodigieuſe. Les Indiens donnent d'abord une ſecouſſe violente au panier, qui par ce moyen coule le long de la *tarabite*; & les Indiens de l'autre bord, par le moyen de deux cordes, continuent d'attirer le panier de leur côté. Quand il s'agit de faire paſſer un cheval ou une mule, on tend deux cordes ou *tarabites*, l'une près de l'autre; on ſuſpend l'animal par des ſangles qui paſſent ſous ſon ventre, & qui le tiennent en reſpect ſans qu'il puiſſe faire aucun mouvement. Dans cet état, on le ſuſpend à un gros croc de bois qui coule entre les deux *tarabites*, par le moyen d'une corde qui l'y attache. La premiere ſecouſſe ſuffit pour faire arriver l'animal à l'autre rive. Il y a des *tarabites* qui ont 30 à 40 toiſes de longueur, & qui ſont placées à 25 ou 30 toiſes au-deſſus de la riviere.

TARABOQUE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) Ce fut ainſi qu'on appella dans le quatorzieme ſiecle quelques habitans d'Ancone qui tenoient le parti de Louis de Baviere, & qu'on accuſoit d'héréſie & de débauche. Un frere mineur, inquiſiteur, eut ordre de les faire arrêter en Eſclavonie, où il paroît qu'ils ſe retirerent.

TARAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom d'une pierre qui nous eſt inconnue, & dont on ne nous apprend rien, ſinon qu'elle avoit des vertus médicinales, & que l'on ſubſtitue le ſang de dragon à ſa place. *Voyez* Boëce de Boot.

TARAGALE, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au royaume de Tafilet, dans la province, ſur la gauche de la riviere de même nom. Cette ville a pour défenſe un château fortifié, où on tient garniſon. Son terroir eſt planté de palmiers, & fertile en pâturages. *Long.* 11. 48. *lat.* 27. (*D. J.*)

TARAGUICO-AYCURABA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) nom d'une eſpece de léſard du Bréſil, dont la queue eſt couverte de petites écailles triangulaires, marquetées de quatre taches brunes régulieres; ſon dos eſt joliment ondé de rayeures brunes.

TARAGUIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) nom d'un léſard d'Amérique, qui eſt de la longueur d'un pié; ſon corps eſt tout couvert de petites écailles triangulaires, griſes-brunes: il eſt très-commun aux environs des maiſons du ſud de l'Amérique. Il court avec une grande rapidité, mais toujours en tortillant ſon corps, & d'abord qu'il apperçoit quelque choſe, il a une maniere ſinguliere de branler ſa tête avec une extrême viteſſe. (*D. J.*)

TARAIJO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de laurier ceriſe du Japon, dont les fleurs ſont à quatre péta-

pétales, odorantes, d'un jaune pâle, & ramaſſées en grand nombre ſous les aiſſelles des feuilles. Son fruit, qui contient quatre ſemences, eſt rouge, de la groſſeur & de la figure d'une poire; on le cultive dans les jardins, où il conſerve toujours ſa beauté.

TARAMA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, à 24 lieues de la ville de ce nom: ſon terroir eſt fertile en maïs. (*D. J.*)

* TARANCHE, ſ. f. *terme de Vigneron*, groſſe cheville de fer qui ſert à tourner la vis d'un preſſoir par le moyen des omblets & des leviers. *Trévoux*.

TARANDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) c'eſt un animal ſauvage gros comme un bœuf. Il a la tête plus grande que le cerf, eſt couvert d'un poil comme celui d'un ours, & naît dans les pays les plus ſeptentrionaux, comme en Laponie. (*D. J.*)

TARANJA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre d'Afrique & des Indes orientales. Il eſt petit & rempli d'épines; ſon fruit eſt rond & couvert d'une écorce jaunâtre; le dedans eſt rouge & a le goût d'une orange, quoique ſa chair ſoit plus ferme.

TARANIS, ſ. m. (*Mythol. des Gaul.*) nom que les Gaulois donnoient à Jupiter, & ſous lequel ils lui immoloient des victimes humaines. *Taranis* répondoit au Jupiter tonnant des Romains, mais ce dieu n'étoit pas chez les Gaulois le ſouverain des dieux, il n'alloit qu'après Eſus, le dieu de la guerre, & la grande divinité de ces peuples. (*D. J.*)

TARANTAISE, LA, (*Géog. mod.*) province de Savoie, avec titre de comté. Elle eſt bornée au nord par le duché de Savoie, au midi par le comté de Maurienne, au levant par le duché d'Aoſt, & au couchant encore par le comté de Maurienne. C'eſt le pays qu'habitoient les Centrons, peuples bien marqués dans Céſar, au premier livre de ſes Commentaires. Pline les place auſſi dans les Alpes graïennes, qu'il nomme *Centroniques*, à cauſe de ſes peuples, qui étoient, comme il dit, limitrophes des Octoduriens ou des Vallaiſans, *Octodurenſes & eorum finitimi Centrones*. Les Centrons étoient les premiers des Alpes graïennes. Leur capitale étoit nommée *Forum Claudii*: c'eſt le nom marqué par Ptolomée.

La ville des Centrons n'eſt plus qu'un village qui a conſervé ſon nom. *Darentaſia* ou Tarentaiſe, devint la capitale, non-ſeulement des Centrons, mais des Alpes grecques & pennines; elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger. Elle étoit alors évêché, & fut archevêché dans la neuvieme ſiecle. Cette ville de *Tarentaiſe*, en donnant ſon nom au pays, a perdu le ſien elle-même, & s'appelle aujourd'hui Monſtiers, *Monaſterium*, à cauſe d'un monaſtere fondé en ce lieu, où les archevêques demeuroient. *Voyez* MONSTIERS.

La *Tarentaiſe* eſt un pays ſtérile & plein d'affreuſes montagnes. La riviere d'Iſere la traverſe d'orient en occident, & y prend une de ſes ſources.

Innocent V. appellé *Pierre de Tarentaiſe;* parce qu'il étoit né dans la ville de ce nom en 1249, ſe fit religieux de l'ordre de ſaint Dominique, devint provincial de ſon ordre, archevêque de Lyon, cardinal d'Oſtie, grand pénitencier de l'égliſe romaine, & enfin pape après la mort de Grégoire X. Il fut élu a Arezzo le 21 Février 1276, & mourut au bout de cinq mois. Il a laiſſé des ouvrages que perſonne ne lit aujourd'hui, tant ils reſpirent la barbarie. (*D. J.*)

TARAPACA, VALLÉE DE, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique ſeptentrionale, au Pérou, dans l'audience de Los-Charcas, près de la côte de la mer de Sud. On dit qu'il s'y trouve quelques mines d'argent. Au-devant du continent il y a une île nommée l'*île de Gouane*, & que M. de Lisle marque à dix-neuf degrés quelques minutes. (*D. J.*)

TARARE, (*Géog. mod.*) nom commun à une montagne d'Afrique, au royaume de Tremecen, & à une montagne qui eſt à ſix lieues de Lyon, ſur le chemin de Roanne, & dont on a rendu le paſſage très-commode. Cette derniere montagne a pris ſon nom du gros bourg qui eſt ſitué au-bas, dans une vallée, ſur la petite riviere de Tordive. *Tarare*, en latin du moyen âge, *Tararia*, eſt encore une montagne de France, qui ſépare le Lyonnois du Beaujolois. (*D. J.*)

TARAS, ſ. m. (*Médailles.*) fils de Neptune, paſſe pour le fondateur des Tarentins, qui le mettoient ſur leurs médailles ſous la forme d'un dieu marin, monté ſur un dauphin, & tenant ordinairement le trident de ſon pere; ou la maſſue d'Hercule, ſymbole de la force; ou une chouette, pour déſigner Minerve protectrice des Tarentins; ou bien une corne d'abondance, pour ſignifier la bonté du pays où il avoit bâti Tarente; ou enfin avec un pot à deux anſes, & une grappe de raiſin avec le tyrſe de Bacchus, ſymbole de l'abondance du vin chez les Tarentins. *Taras* avoit une ſtatue dans le temple de Delphes, où on lui rendoit les honneurs dûs aux héros. (*D. J.*)

TARAS, (*Grog. anc.*) 1°. fleuve d'Italie, dans la Japigie, près de la ville de Tarente, ſelon Pauſanias, *l. XX. c. x.* & entre Métaponte & Tarente, ſelon Appien, *civil. l. V.* Il conſerve ſon ancien nom, à la terminaiſon près; car les uns le nomment préſentement *Tara*, & les autres *Taro*. Ce n'eſt proprement qu'un ruiſſeau qui ſe jette dans le golfe de Tarente, près de *Torre de Taro*.

2°. *Taras*, fleuve de l'Epire, ſelon Vibius Sequeſter, *de fluminibus*, *p.* 83.

3°. *Taras*, ville de l'Aſie mineure, ſelon Curopalate cité par Ortelius.

4°. *Taras*, fleuve de Scythie, ſelon Valerius Flaccus. (*D. J.*)

TARASCON, (*Géog. mod.*) il y a en France deux petites villes de ce nom; l'une eſt dans le pays de Foix, ſur le bord de la riviere, à trois lieues au deſſus de la ville de Foix. *Long.* 19. 12. *lat.* 43.

L'autre *Taraſcon* beaucoup plus conſidérable, eſt en Provence, au diocèſe d'Avignon, ſur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis Beaucaire, avec laquelle elle communique par un pont de bateaux. Sa ſituation eſt à 4 lieues au midi d'Avignon, & à 5 d'Arles. Il y a une viguerie, un chapitre & quelques couvens. Son terroir eſt délicieux, & l'on y reſpire un air fort tempéré. Elle députe aux aſſemblées générales de la Provence, & ſes députés y ont le premier rang. *Long.* 22. 20. *latit.* 43. 48.

Cette ville eſt très-ancienne; car Strabon & Ptolomée en font mention ſous le même nom qu'elle porte aujourd'hui; ils la nomment *Taraſco*.

Molieres (Joſeph Privat de) phyſicien cartéſien, y naquit en 1677; il devint profeſſeur au college royal en 1723, membre de l'académie des Sciences en 1729, & mourut à Paris en 1742. Il a publié des leçons de phyſique en quatre vol. *in*-12, dans leſquelles il admet non-ſeulement les tourbillons de Deſcartes, mais il croit pouvoir en démontrer l'exiſtence dans le ſyſtème de *plein*. Les leçons de cet auteur ne paſſeront pas à la poſtérité. (*D. J.*)

TARASQUE, ſ. f. animal chimérique dont on effraie les enfans en quelques provinces de France; on le repréſente à leur imagination ayant ſur ſon dos un panier d'où ſort une marionnette qui danſe & qui ſaute.

TARASUN, ſ. f. (*Diete.*) eſpece de biere ou de liqueur fermentée que font les Chinois; elle eſt très-forte & très-propre à enivrer. Pour faire cette liqueur, on prend de l'orge ou du froment qu'on fait germer, & on le fait moudre groſſierement; on en met une certaine quantité dans une cuve, on l'humecte foiblement avec de l'eau chaude; alors on couvre la cuve avec ſoin; on verſe enſuite de la nouvelle eau bouillante, & on remue le mélange, afin que l'eau le pénetre également, après quoi on recouvre encore la cuve; on continue à verſer de l'eau bouillante, & à remuer juſqu'à ce qu'on s'apperçoive que l'eau qui ſurnage, a parfaitement extrait le malthe ou le grain germé, ce qu'on reconnoit lorſqu'elle eſt fortement colorée, & devenue gluante & viſqueuſe. On laiſſe refroidir le tout juſqu'à devenir tiede; alors on verſe la liqueur dans un vaiſſeau plus étroit, que l'on enfouit en terre, après y avoir joint un peu de houblon chinois, qui eſt preſſé, & à qui on donne à-peu-près la forme d'une tuile; on recouvre bien de terre le vaiſſeau qui a été enterré, & on laiſſe la liqueur fermenter dans cet état. Le houblon des Chinois qui a été preſſé dans des moules, porte déja ſon levain avec lui; ainſi il n'eſt pas beſoin d'y joindre aucune matiere fermente. En Europe où l'on n'a point de ce houblon préparé, on pourroit y ſuppléer en mettant du houblon bouilli en petite quantité, pour ne point rendre la liqueur trop amere, & en y joignant un peu de levûre ou de mie de pain, ce qui produiroit le même effet. Lorſque la matiere eſt entrée en fermentation; on obſerve ſi la fermentation eſt ceſſée, ce qu'on reconnoît lorſque la matiere qui s'etoit gonflée, commence à s'affaiſſer; alors on la met dans des ſacs de groſſe toile que l'on ferme en les nouant, que l'on met ſous un preſſoir; & la liqueur que le preſſoir fait ſortir de

ces ſacs, ſe met ſans délai dans des tonneaux que l'on met dans la cave, & que l'on bouche avec ſoin; de cette façon l'on a une bierre qui eſt très-bonne, lorſqu'elle a été faite proprement & avec ſoin. *Voyez le voyage de Sibérie* par M. Gmélin.

TARATES, (*Géog. anc.*) *Tarati*, peuples montagnards de l'île de Sardaigne. Strabon, *l. V. p.* 225, dit qu'ils habitoient dans des cavernes, & que quoiqu'ils euſſent un terrein propre pour le froment, ils en négligeoient la culture, aimant mieux piller les champs d'autrui. Ils s'adonnoient auſſi à la piraterie; car Strabon ajoute qu'ils déſoloient les Piſans, ſoit dans l'île, ſoit dans le continent. (*D. J.*)

TARAXIPPUS, ſ. m. (*Mythl. & Gymnaſt.*) génie malfaiſant, dont la ſtatue placée dans les hippodromes de la Grece rempliſſoit d'épouvante les chevaux attelés au char de ceux qui diſputoient les prix de la courſe.

La lice ou l'hippodrome étoit compoſé de deux parties, dont l'une étoit une colline de hauteur médiocre, & l'autre étoit une terraſſe faite de main d'homme.

A l'extrémité de cette partie de la lice qui étoit en terraſſe, il y avoit un autel de figure ronde conſacré à un génie que l'on regardoit comme la terreur des chevaux, & que par cette raiſon l'on nommoit *Taraxippus*.

Quand les chevaux venoient à paſſer devant cet autel, dit Pauſanias, ſans que l'on ſache pourquoi, la peur les ſaiſiſſoit tellement, que n'obéiſſant plus ni à la voix, ni à la main de celui qui les menoit, ſouvent ils renverſoient & le char & l'écuyer; auſſi faiſoit-on des vœux & des ſacrifices à *Taraxippus* pour l'avoir favorable.

L'auteur qui étoit aſſez mauvais phyſicien & fort ſuperſtitieux, recherche les raiſons de cette épouvante; mais au lieu d'en donner la cauſe phyſique, il ne rapporte que des opinions populaires fondées ſur la ſuperſtition qui a été de tous les tems, de tous les pays, & autant de la nation greque que des autres.

Dans l'iſthme de Corinthe il y avoit auſſi un *Taraxippus* que l'on croyoit être ce Glaucus, fils de Siſyphe, qui fut foulé aux piés de ſes chevaux dans les jeux funebres qu'Acaſte fit célébrer en l'honneur de ſon pere. A Némée on ne parloit d'aucun génie qui fit peur aux chevaux; mais au tournant de la lice, il y avoit une groſſe roche rouge comme du feu, dont l'éclat les éblouiſſoit, & les étonnoit de la même maniere qu'eût fait la flamme; cependant, ſi l'on en croit Pauſanias, à Olympie, *Taraxippus* leur faiſoit bien une autre frayeur.

Il finit en diſant que, ſelon eux, *Taraxippus* étoit un ſurnom de Neptune Hippius; ce n'eſt pas-là ſatisfaire la curioſité du lecteur qui attend qu'on lui apprenne la véritable cauſe d'une épouvante ſi ſubite. L'auteur pouvoit bien dire ce qu'il eſt ſi naturel de penſer, que les hellanodices ou directeurs des jeux uſoient de quelque artifice ſecret pour effaroucher ainſi les chevaux, afin que le ſuccès des courſes de char devenu par-là plus hazardeux & plus difficile, en devînt auſſi plus glorieux. Abbé Gédouin *ſur Pauſanias*. (*D. J.*)

TARAXIS, (*Lexicogr. médic.*) ταράξις, déréglement, trouble, confuſion. Hippocrate emploie ſouvent ce mot, de même que le verbe ταράττω, *je trouble*, dont il eſt dérivé, pour ſignifier ce déſordre ou déréglement du ventre & des inteſtins, qui eſt cauſé par un cathartique, ou telle autre cauſe que ce ſoit. L'adjectif *tarachodes*, ταραχώδης, s'applique auſſi aux maladies, aux fievres & au ſommeil inquiet, qui ſont accompagnés de rêveries.

Ταράξις déſigne encore dans les médecins grecs une chaleur & pleurs de l'œil, accompagnée d'une rougeur contre nature, produite de quelque cauſe externe, comme du ſoleil, de la fumée, de la pouſſiere, du vent, *&c.* Cette légere ophthalmie ceſſe d'elle-même par la ceſſation de la cauſe. (*D. J.*)

TARAZONA ou TARACONA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, vers les confins de la vieille Caſtille, au bord de la riviere nommée *Chilès*, à 50 lieues de Madrid, & à 66 de Tolede, dont ſon évêque eſt ſuffragant. Elle a trois paroiſſes, divers couvens, & un hôpital bien renté.

Tarazona eſt fort ancienne; on la nomma d'abord *Tyria-Auſonia*. Auguſte en fit une ville municipale; les Maures y demeurerent juſqu'en 1120, qu'Alfonſe, roi d'Aragon & de Caſtille, la leur enleva, & y établit un ſiege épiſcopal. Son diocèſe étend ſa juriſdiction en Caſtille & en Navarre, & vaut, dit-on, à ſon évêque quinze mille ducats de rente. On tint dans cette ville un concile l'an 1229, & les états y ont été quelquefois convoqués. Le terrein abonde en blé, vin, huile, fruits, légumes, bétail, gibier, volaille. *Long.* 16. 7. *lat.* 41. 52.

Cano, en latin *Canus* (Melchior), religieux dominicain, & l'un des plus ſavans théologiens eſpagnols du xvj. ſiecle, naquit à *Tarazona*, ſe rendit habile dans les langues, la philoſophie & la théologie. Il enſeigna cette derniere ſcience avec beaucoup d'éclat dans l'univerſité de Salamanque. Il aſſiſta, comme théologien, au concile de Trente, ſous Paul III. & fut enſuite fait évêque des Canaries en 1552. Comme il vouloit s'attacher à la cour, il ne garda pas longtems ſon évêché. Philippe II. le conſidéra beaucoup. Il fut provincial de Caſtille, & mourut à Tolede en 1560.

Nous avons de lui pluſieurs ouvrages, entr'autres, ſon traité latin intitulé, *locorum theologicorum libri duodecim*, & qui ne parut qu'après ſa mort; il eſt écrit avec élégance, mais il a le défaut de contenir de longues digreſſions & des queſtions étrangeres au ſujet. L'auteur s'y montre néanmoins un homme d'eſprit très-verſé dans les belles-lettres & dans la connoiſſance de l'hiſtoire eccléſiaſtique moderne, je n'en veux pour preuve que le paſſage ſuivant.

„ Je le dis avec douleur, & non dans le deſſein „ d'inſulter perſonne (c'eſt Canus qui parle), Laërce a écrit avec plus de circonſpection les vies des „ philoſophes, que les Chrétiens n'ont écrit celles „ des ſaints; Suetone eſt plus impartial & plus vrai „ dans l'hiſtoire des empereurs, que ne le ſont les „ écrivains catholiques, je ne dirai pas dans celles „ des princes, mais dans celles des martyrs, des „ vierges & des confeſſeurs, d'autant que Laërce & „ Suétone ne cachent ni les défauts réels des philoſophes & des empereurs les plus eſtimés, ni même „ ceux qu'on leur a attribués; mais la plûpart de nos „ écrivains ſont ou ſi paſſionnés, ou ſi peu ſinceres, „ qu'ils ne donnent que du dégoût; outre que je ſuis „ perſuadé que bien loin d'avoir fait du bien à l'égliſe, ils lui ont au contraire fait beaucoup de „ tort... De plus il eſt inconteſtable que ceux qui „ écrivent l'hiſtoire eccléſiaſtique, en y mêlant des „ fauſſetés ou des déguiſemens ne peuvent être des „ gens droits & ſinceres, & que leurs ouvrages ne „ ſont compoſés que dans quelques vues d'intérêt, „ ce qui eſt une lâcheté, ou pour en impoſer aux „ autres, ce qui eſt pernicieux. (*D. J.*)

TARBES, (*Géog. mod.*) ou TARBE, ville de France, capitale du comté de Bigorre, ſur la rive gauche de l'Adour, dans une belle plaine, à neuf lieues au ſud-oueſt d'Auſch, & à ſix au levant de Pau.

Cette ville a ſuccédé à l'ancienne Bigorre, nommée *Begora*, *caſtrum begorenſe*, qui fut ruinée avec la plupart des autres villes de Gaſcogne, par les invaſions des Barbares. *Tarbes* s'eſt accrûe de ſes ruines, & a été bâtie à pluſieurs repriſes. Son égliſe cathédrale eſt dans le lieu où étoit *caſtrum begorrenſe*, appellé par cette raiſon aujourd'hui la *Sede*. Il y a dans cette ville, outre la cathédrale, une égliſe paroiſſiale & deux couvens, l'un de cordeliers & l'autre de carmes. Les PP. de la doctrine ont le college & le ſéminaire. La ſénéchauſſée de *Tarbes* eſt du reſſort du parlement de Toulouſe.

L'évêché de *Tarbes*, ou pour mieux dire, de l'ancienne Bigorre, n'eſt pas moderne; car ſon évêque aſſiſta au concile d'Agde en 506. Cet évêque eſt ſuffragant d'Auſch, & préſident-né des états de Bigorre. Son dioceſe renferme trois cens quatre-vingt-quatre paroiſſes ou annexes, & vaut environ vingt-cinq mille liv. de revenu. La ville de *Tarbes* éprouva en 1750 une ſecouſſe de tremblement de terre, qui combla ſeulement une vallée voiſine. *Long.* 17. 35. *latit.* 43. 10. (*D. J.*)

TARCOLAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans le royaume de Carnate, au nord de Cangivouran dont elle dépend. C'étoit une ville aſſez conſidérable, pendant que les rois de Golconde en étoient les maîtres; mais elle a perdu tout ſon luſtre ſous le grand-mogol, qui a réduit ſon enceinte à une très-petite étendue. (*D. J.*)

TARDENOIS, LE (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *tardenenſis ager*, petit pays de France dans le Soiſſonnois au gouvernement de l'Isle de France,

ce. Son chef-lieu eſt la Fere en Tardénois. (*D. J.*)

TARDER, v. neut. & act. (*Gram.*) n'arriver pas aſſez tôt. Ne *tardez* pas. Les pluies ont fait *tarder* les couriers. Le crime ne *tarda* pas à être puni. On dit que la lune *tarde*; qu'une horloge *tarde*. *Tarder* ſe prend auſſi pour *différer*; ne *tardez* pas votre réconciliation: pour attendre avec impatience; il me *tarde* bien d'avoir cette épine hors du pié.

TARDIF, adj. (*Gram.*) qui vient trop tard, qui eſt lent à produire, à croître, à venir, à exécuter, *&c.* Il ſe dit des choſes & des perſonnes; un arbre *tardif*; un fruit *tardif*; un eſprit *tardif*. Une mort prompte vaut mieux pour celui qui connoît les maux de la vie, qu'une guériſon *tardive*. Le bœuf & la tortue ſont des animaux *tardifs*. De *tardif*, on a fait *tardivité*; mais il eſt peu d'uſage: on lit cependant dans la *Quintinie*, *hâtivité* & *tardivité*.

TARDONE. *Voyez* Tadorne.

TARDOUERE, la *ou* la Tardoire, (*Géog. mod.*) riviere de France, qui eſt ſouvent à ſec. Elle a ſa ſource dans le Limouſin, près de Charlus, arroſe le Poitou, l'Angoumois, & tombe dans la Charente. Ses eaux ſont ſales, bourbeuſes & propres pour les tanneries. (*D. J.*)

TARD-VENUS, ſ. m. pl. (*Hiſt. de France.*) *ou* Malandrins; c'étoient de grandes compagnies compoſées de gens de guerre, qui s'aſſembloient ſans être autoriſées par le prince, & ſe nommoient un chef; elles commencerent à paroître en France, ſuivant le continuateur de Nangis en 1360, & furent nommés *tard-venus*. Jacquet de Bourbon, comte de la Marche, fut tué à la bataille de Briguais, en voulant diſſiper ces grandes compagnies qui avoient déſolé la France, & qui paſſerent enſuite en Italie. *Hénault*. (*D. J.*)

TARE, ſ. f. (*Com.*) ſignifie tout défaut ou déchet qui ſe rencontre ſur le poids, la qualité ou la quantité des marchandiſes. Le vendeur tient ordinairement compte des *tares* à l'acheteur.

Tare ſe dit encore du rabais ou diminution que l'on fait ſur la marchandiſe par rapport au poids des caiſſes; tonneaux & emballages. Ces *tares* ſont différentes ſuivant la diverſe nature des marchandiſes, y ayant même beaucoup de marchandiſes où l'on n'accorde aucune *tare*: quelquefois elle eſt réglée par l'uſage; mais le plus ſouvent, pour obvier à toutes conteſtation, l'acheteur doit en convenir avec le vendeur. Les *tares* ſont beaucoup plus communes en Hollande qu'en France. Le ſieur Ricard, dans ſon *traité du négoce* d'Amſterdam, *ch. vij.* de l'*édit.* de 1722, eſt entré ſur cette matiere dans un grand détail dont voici quelques exemples.

La *tare* de l'alun de Rome eſt de quatre livres par ſac:

De l'azur, trent-deux livres par barril;

Du beure de Bretagne & d'Irlande, vingt pour cent:

Du poivre blanc, quarante livres par barril; du poivre brun, cinq livres:

Du quinquina, douze & quatorze livres par ſeron, *&c. Dictionn. de Comm.*

Tare d'especes, (*Com.*) diminution que l'on ſouffre par rapport au changement des monnoies, *Dictionn. de Com.*

Tare de caisse, (*Com.*) perte qui ſe trouve ſur les ſacs d'argent, ſoit ſur les fauſſes eſpeces, ſoit ſur les mécomptes en payant & en recevant. On paſſe ordinairement aux caiſſiers des *tares de caiſſes*.

Tare, ſ. f. (*Monnoie.*) c'eſt une petite monnoie d'argent de la côte de Malabare, qui vaut à-peu-près deux liards. Il en faut ſeize pour un fanon, qui eſt une petite piece d'or de la valeur de huit ſols. Ce ſont-là les ſeules monnoies que les rois malabares faſſent fabriquer & marquer à leur coin. Cela n'empêche pas que les monnoies étrangeres d'or & d'argent, n'aient un libre cours dans le commerce ſelon leur poids; mais on ne voit guere entre les mains du peuple que des *tares* & des fanons, (*D. J.*)

Tare, ſ. m. (*Marine.*) nom que les Normands & les Picards donnent au goudron. *Voyez* Goudron.

TAREFRANKE. *Voyez*. Glorieuse.

TAREIBOIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophiolog.*) nom d'une eſpece de ſerpent d'Amérique, qui ainſi que le caraboïa, eſt amphibie, vivant dans l'eau comme ſur terre; ce ſont l'un & l'autre de petits ſerpens entierement noirs; ils mordent quand on les attaque, mais leur bleſſure n'eſt pas dangereuſe. (*D. J.*)

TAREIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) nom d'un poiſſon des mers d'Amérique, où on en pêche pour les manger, mais dont le goût eſt aſſez médiocre. Son corps oblong & épais s'amenuiſe graduellement vers la queue. Sa tête s'éleve en deux éminences au-deſſus des yeux, qui ſont jaunes avec une prunelle noire. Son nez eſt pointu; ſa gueule eſt large, jaunâtre en-dedans, armée à chaque mâchoire & ſur le palais, de dents extrémement pointues; ce poiſſon a huit nageoires, en comptant ſa queue fourchue pour une; mais toutes ſont d'une ſubſtance tendre, mince, douce, avec des rayons pour ſoutien. Ses écailles, délicatement couchées les unes ſur les autres, ſont fort douces au toucher. Son ventre eſt blanc, mais ſon dos & ſes côtés ſont marqués de raies longitudinales, vertes & jaunes. Magravii, *Hiſt. braſil.* (*D. J.*)

TARENTASIA, (*Géog. anc.*) ville des Alpes Graïennes, chez les Centrons. C'eſt aujourd'hui Mouſtier-en-Tarentaiſe. (*D. J.*)

TARENTE, (*Géog. mod.*) en latin *Tarentum*; voyez ce mot où l'on a fait toute ſon hiſtoire. *Tarente* moderne, en italien *Tarento*, n'occupe aujourd'hui qu'une des extrémités de l'ancienne *Tarentum*, & l'on n'y trouve aucun veſtige de la grandeur & de la ſplendeur qu'elle avoit autrefois; tout le pays de ſon voiſinage eſt preſque déſert.

C'eſt une petite ville d'Italie, dans la terre d'Otrante; au royaume de Naples, ſur le bord de la mer, dans un golfe de même nom, à 15 lieues au ſud-eſt de Bari & à 55 eſt de Naples. La riviere Galeſo en paſſe à trois milles, quoiqu'elle en fût éloignée de cinq du tems de Tite-Live; vraiſſemblablement ſon lit s'eſt élargi du côté de *Tarente*. Les habitans de cette ville ſont de miſérables pêcheurs, & même des eſpeces de barbares redoutés des voyageurs. *Long.* 35. 8. *lat.* 40. 30. (*D. J.*)

TARENTULE *ou* TARANTULE, *dans l'hiſtoire naturelle* eſt un inſecte venimeux, dont la morſure a donné le nom à la maladie appellée *tarantiſme*. *Voy.* Tarantisme.

La *tarentule* eſt une eſpece d'araignée, ainſi appellée à cauſe de la ville de Tarente dans la Pouille, où elle ſe trouve principalement. Elle eſt de la groſſeur environ d'un gland; elle a huit piés & huit yeux; ſa couleur eſt différente; mais elle eſt toujours garnie de poils. De ſa bouche ſortent douze eſpeces de cornes un peu recourbées, dont les pointes ſont extrèmement aiguës, & par leſquelles elle tranſmet ſon venin.

M. Geoffroy obſerve que ſes cornes ſont dans un mouvement continuel, ſur-tout lorſque l'animal cherche ſa nourriture, d'où il conjecture qu'elles peuvent être des eſpeces de narines mobiles.

La *tarentule* ſe trouve en pluſieurs autres endroits de l'Italie, & même dans l'île de Corſe; mais celles de la Pouille ſont les ſeules dangereuſes. On prétend même que celles-ci ne le ſont plus lorſqu'elles ſont tranſportées ailleurs. On ajoute que même dans la Pouille il n'y a que celles des plaines qui ſoient fort à craindre, parce que l'air y eſt plus chaud que ſur les montagnes.

M. Geoffroy ajoute que, ſelon quelques-uns, la *tarentule* n'eſt venimeuſe que dans la ſaiſon de l'accouplement; & Baglivi dit qu'elle l'eſt ſeulement pendant les chaleurs de l'été, mais ſur-tout pendant la canicule; & qu'alors étant comme enragée, elle ſe jette ſur tout ce qu'elle rencontre.

Sa morſure cauſe une douleur qui d'abord paroît à-peu-près ſemblable à celle que cauſe la piquure d'une abeille ou d'une fourmi. Au bout de quelques heures, on ſent un engourdiſſement, & la partie affectée ſe trouve marquée d'un petit cercle livide, qui bientôt après devient une tumeur très-douloureuſe. Le malade ne tarde pas à tomber dans une profonde mélancolie, ſa reſpiration eſt très-difficile, ſon pouls devient foible, la connoiſſance diminue; enfin il perd tout-à-fait le ſentiment & le mouvement, & il meurt à-moins que d'être ſecouru. Mais ces ſymptomes ſont un peu différens, ſuivant la nature de la *tarentule* & la diſpoſition de la perſonne. Une averſion pour le noir & le bleu; & au contraire une affection pour le blanc, le rouge & le verd ſont d'autres ſymptomes inexplicables de cette maladie.

Tous les remedes que la Médecine a pu découvrir par le raiſonnement, conſiſtent en quelques applica-

tions extérieures, en des cordiaux & des ſudorifiques; mais tout cela eſt peu efficace. Ce qui vaut infiniment mieux, & que la raiſon ne pouvoit jamais découvrir, c'eſt la muſique. *Voyez* MUSIQUE.

Dès que le malade a perdu le ſentiment & le mouvement, on fait venir un muſicien qui eſſaie différens airs ſur un inſtrument; & lorſqu'il a rencontré celui qui plaît au malade, on voit auſſi-tôt celui-ci faire un petit mouvement: ſes doigts commencent à ſe remuer en cadence, enſuite ſes bras, puis ſes jambes & tout le corps ſucceſſivement. Enfin il ſe leve ſur ſes piés & ſe met à danſer, devenant toujours plus fort & plus actif. Quelques-uns continuent à danſer pendant ſix heures ſans relâche.

On met enſuite le malade au lit; & quand on juge qu'il eſt ſuffiſamment repoſé de ſa danſe, on le fait lever en jouant le même air pour danſer de nouveau.

On continue cet exercice pendant pluſieurs jours, c'eſt-à-dire pendant ſix ou ſept au plus. Alors le malade ſe trouve exceſſivement fatigué & hors d'état de danſer plus long-tems, ce qui eſt la marque de la guériſon; car tant que le poiſon agit ſur lui, il danſeroit, ſi l'on vouloit, ſans diſcontinuer juſqu'à ce qu'il mourût de foibleſſe.

Le malade ſe ſentant fatigué, commence à revenir à lui-même, & ſe réveille comme d'un profond ſommeil, ſans aucun ſouvenir de ce qui lui eſt arrivé dans ſon paroxyſme, & pas même d'avoir danſé.

Quelquefois il eſt entierement guéri après un premier accès. Si cela n'eſt pas, il ſe trouve accablé de mélancolie, il évite la vue des hommes & cherche l'eau; & ſi on ne veille exactement ſur lui, il ſe jette dans quelque riviere. S'il ne meurt pas de cette fois, il retombe dans ſon accès au bout de douze mois, & on le fait danſer de nouveau. Quelques-uns ont régulierement ces accès pendant vingt ou trente ans.

Chaque malade aime particulierement un certain air de muſique; mais les airs qui guériſſent ſont tous en général très-vifs & très-animés. *Voy.* AIR & TON.

Ce que nous venons de rapporter fut communiqué en 1702 à l'académie royale des Sciences, par M. Geoffroy, à ſon retour d'Italie, & fut confirmé par les lettres du P. Gouye. Baglivi nous donne la même hiſtoire dans une diſſertation compoſée exprès ſur la *tarentule*, & publiée en 1696.

Il n'eſt pas étonnant qu'on ait ajouté quelques fables à des faits ſi extraordinaires; comme par exemple, que la maladie ne dure que tant que la *tarentule* vit; & que la *tarentule* danſe elle-même pendant tout ce tems-là le même air que la perſonne mordue.

Théorie des effets de la morſure de la tarentule, par M. Geoffroy. Cet auteur conçoit que le ſuc empoiſonné que tranſmet la *tarentule*, peut donner aux nerfs un degré de tenſion plus grand que celui qui leur eſt naturel, ou qui eſt proportionné à leurs fonctions; de-là vient la perte de connoiſſance & de mouvement. Mais en même tems cette tenſion ſe trouvant égale à celle de quelques cordes d'un inſtrument, met les nerfs à l'uniſſon avec certains tons, & fait qu'ils ſont ébranlés & agités par les ondulations & les vibrations de l'air qui ſont propres à ces tons. Delà cette guériſon merveilleuſe qu'opere la muſique: les nerfs étant par ce moyen rétablis dans leur mouvement naturel, rappellent les eſprits qui auparavant les avoient abandonnés. *Voyez* UNISSON & ACCORD.

On peut ajouter, avec quelque probabilité & ſur les mêmes principes, que l'averſion du malade pour certaines couleurs vient de ce que la tenſion de ſes nerfs, même hors du paroxyſme, étant toujours différente de ce qu'elle eſt dans l'état naturel, les vibrations que ces couleurs occaſionnent aux fibres du cerveau ſont contraires à leur diſpoſition, & produiſent une diſſonnance qui eſt la douleur.

Théorie des effets de la morſure de la tarentule, par le D. Mead. La malignité du venin de la *tarentule* conſiſte dans ſa grande force & ſa grande activité par laquelle il excite auſſi-tôt dans tout ce fluide arteriel une fermentation extraordinaire qui altere conſidérablement ſon tiſſu; en conſéquence de quoi il arrive néceſſairement un changement dans la cohéſion des particules de ce liquide; & par ce moyen les globules de ſang qui auparavant ſe preſſoient les uns les autres avec une égale force ſe trouvent avoir une action irréguliere & fort différente; enſorte que quelques-uns ſont ſi fortement unis enſemble qu'ils forment des molécules, & comme de petits pelotons. Sur ce pié-là, comme il y a alors un plus grand nombre de globules enfermés dans le même eſpace qu'il n'y avoit auparavant, & que l'impulſion de pluſieurs d'entre eux, lorſqu'ils ſont unis enſemble, varie ſuivant le degré de leur cohéſion, ſuivant leur groſſeur, leur figure, &c. l'impétuoſité avec laquelle ce ſang artériel eſt pouſſé vers les parties, ne ſera pas ſeulement plus grande quelquefois qu'à l'ordinaire; mais encore la preſſion ſur les vaiſſeaux ſanguins ſera néceſſairement irréguliere & fort inégale; ce qui arrivera particulierement à ceux qui ſe diſtendent le plus aiſément, tels que ceux du cerveau, &c.

En conſéquence le fluide nerveux doit ſubir divers mouvemens ondulatoires, dont quelques-uns ſeront ſemblables à ceux que différens objets agiſſant ſur les organes du corps ou ſur les paſſions de l'ame excitent naturellement. De-là s'enſuivent néceſſairement certains mouvemens du corps qui ſont les ſuites ordinaires de la triſteſſe, de la joie, du déſeſpoir, & d'autres paſſions de l'ame. *Voyez* PASSIONS.

Il y a alors un certain degré de coagulation du ſang, laquelle étant accompagnée d'une chaleur extraordinaire, comme il arrive dans le pays où les *tarentules* abondent, produira encore plus ſûrement les effets dont nous avons parlé: car les eſprits ſéparés du ſang ainſi enflammé & compoſé de particules dures, fines & ſeches, ne ſauroient manquer d'avoir part à cette altération, c'eſt-à-dire qu'au-lieu que leur fluide eſt compoſé de deux parties, l'une plus active & plus volatile, l'autre plus viſqueuſe & plus fixe, qui ſert en quelque façon de véhicule à la premiere, leur partie viſqueuſe ſe trouvera alors trop ſemblable à la partie active; par conſéquent ils auront plus de volatilité & de force qu'à l'ordinaire; c'eſt pourquoi à la moindre occaſion ils ſe porteront irrégulierement à chaque partie.

De-là s'enſuivront des ſauts, de la colere, ou de la crainte pour le moindre ſujet; une extrême joie pour des choſes triviales, comme des couleurs particulieres, & choſes ſemblables; & d'un autre côté de la triſteſſe dès qu'une choſe ne plaît pas à la vue; des ris, des diſcours obſcenes & des actions de même nature, & d'autres pareils ſymptomes qui ſurviennent aux perſonnes mordues par la *tarentule*; parce que dans la diſpoſition où eſt alors le fluide nerveux, la plus légere cauſe le fait refluer avec ondulation vers le cerveau, & produit des images auſſi vives, que pourroit faire la plus forte impreſſion dans l'état naturel de ce fluide. Dans une telle confuſion, les eſprits ne peuvent manquer, même ſans aucune cauſe manifeſte, de ſe jetter quelquefois avec précipitation ſur les organes vers leſquels ils ſe portoient le plus ſouvent en d'autres tems; & l'on ſait quels ſont ces organes dans les pays chauds.

Les effets de la muſique ſur les perſonnes infectées du venin de la *tarentule*, confirment la doctrine précédente. Nous ſavons que le mouvement muſculaire n'eſt autre choſe qu'une contraction des fibres, cauſée par le ſang arteriel, qui fait une efferveſcence avec le fluide nerveux, lequel par la légere vibration & le trémouſſement des nerfs, eſt déterminé à ſe porter dans les muſcles. *Voyez* MUSCULAIRE.

Ainſi la muſique a un double effet, & agit également ſur le corps & ſur l'ame. Une harmonie vive excite dans l'ame des mouvemens violens de joie & de plaiſir, qui ſont toujours accompagnés d'un pouls plus fréquent & plus fort; c'eſt-à-dire, d'un abord plus abondant du fluide nerveux dans les muſcles; ce qui eſt auſſi-tôt ſuivi des actions conformes à la nature des parties.

Quant au corps, puiſqu'il ſuffit pour mettre les muſcles en action, de cauſer aux nerfs ces trémouſſemens qui déterminent leur fluide à couler alternativement dans les fibres motrices, c'eſt tout un que cela ſe faſſe par la détermination de la volonté, ou par les impreſſions extérieures d'un fluide élaſtique.

Ce fluide élaſtique, c'eſt l'air. Or, on convient que les ſons conſiſtent en des vibrations de l'air: c'eſt pourquoi étant propotionnés à la diſpoſition du malade, ils peuvent auſſi réellement ébranler les nerfs que pourroit faire la volonté, & produire par conſéquent des effets ſemblables.

L'utilité de la muſique pour les perſonnes mordues de la *tarentule*, ne conſiſte pas ſulement en ce que la muſique les fait danſer, & leur fait ainſi évacuer par la ſueur une grande partie du venin; mais outre cela, les vibrations réitérées de l'air que cauſe la muſique, ébranlant par un contact immédiat les fibres con-

tractiles des membranes du corps, & ſpécialement celles de l'oreille, qui étant contiguës au cerveau, communiquent leurs trémouſſemens aux membranes & aux vaiſſeaux de ce viſcere; il arrive que ces ſecouſſes & ces vibrations continuées détruiſent entierement la cohéſion des parties du ſang, & en empêchent la coagulation; tellement que le venin étant évacué par les ſueurs, & la coagulation du ſang étant empêchée par la contraction des fibres muſculaires, le malade ſe trouve guéri.

Si quelqu'un doute de cette force de l'air, il n'a qu'à conſidérer, qu'il eſt démontré dans le méchaniſme, que le plus léger mouvement du plus petit corps peut ſurmonter la réſiſtance du plus grand poids qui eſt en repos; & que le foible trémouſſement de l'air, que produit le ſon d'un tambour, peut ébranler les plus grands édifices.

Mais outre cela, on doit avoir beaucoup d'égard à la force déterminée, & à la modulation particuliere des trémouſſemens de l'air; car les corps capables de ſe contracter, peuvent être mis en action par un certain degré de mouvement de l'air qui les environne; tandis qu'un plus grand degré de mouvement, différemment modifié, ne produira aucun effet ſemblable. Cela ne paroît pas ſeulement dans deux inſtrumens à cordes, montés au même ton, mais encore dans l'adreſſe qu'ont certaines gens de trouver le ton particulier qui eſt propre à une bouteille de verre, & en réglant exactement leur voix ſur ce ton, la pouſſant néanmoins avec force & long-tems, de faire d'abord trembler la bouteille, & enſuite de la caſſer, ſans cependant la toucher; ce qui n'arriveroit pas, ſi la voix étoit trop haute, ou trop baſſe. *Voyez* SON.

Cela fait concevoir aiſément, pourquoi les différentes perſonnes infectées du venin de la *tarentule*, demandent différens airs de muſique pour leur guériſon; d'autant que les nerfs & les membranes diſtractiles ont des tenſions différentes, & par conſéquent ne peuvent toutes être miſes en action par les mêmes vibrations de l'air.

Je n'ajouterai que quelques réflexions ſur ce grand *article*. Il eſt aſſez ſingulier que ce ſoit dans la muſique qu'on ait cru trouver le remede du tarantiſme; mais les dépenſes d'eſprit qu'ont fait quelques phyſiciens pour expliquer les effets de la muſique dans cette maladie, me ſemblent encore plus étranges; ſi vous en croyez M. Geoffroy, par exemple, la raiſon de la privation de mouvement & de connoiſſance, vient de ce que le venin de la *tarentule* cauſe aux nerfs une tenſion plus grande que celle qui leur eſt naturelle. Il ſuppoſe enſuite, que cette tenſion, égale à celle de quelques cordes d'inſtrument, met les nerfs à l'uniſſon d'un certain ton, & les oblige à frémir, dès qu'ils ſont ébranlés par les ondulations propres à ce ton particulier; enfin il établit que le mouvement rendu aux nerfs par un certain mode, y rappelle les eſprits qui les avoient preſque entierement abandonnés, d'où il fait dériver cette cure muſicale ſi ſurprenante. Pour moi je ne trouve qu'un roman dans toute cette explication.

D'abord elle ſuppoſe une tenſion extraordinaire de nerfs qui les met à l'uniſſon avec la corde d'un inſtrument. Si cela eſt, il faut que les membres du malade ſoient roides & dans la contraction, ſelon l'action égale ou inégale des muſcles antagoniſtes: or l'on ne nous repréſente pas les malades dans un état de roideur pareille. D'ailleurs, ſi c'eſt par l'effet de l'uniſſon ou de l'accord qu'il y a entre le ton de l'inſtrument & les nerfs du malade, qu'ils reprennent leurs mouvemens; il ſemble qu'il s'agiroit de monter l'inſtrument ſur le ton qui le met en accords avec ces nerfs, & c'eſt néanmoins ce dont le muſicien ne ſe met pas en peine. Il paroît bien étrange que tant de nerfs de différente groſſeur & longueur puiſſent ſans deſſein, ſe trouver tendus de maniere à former des accords; ou ce qui ſeroit encore plus ſingulier, & même en quelque ſorte impoſſible, à être à l'uniſſon avec le ton de l'inſtrument dont on joue. Enfin, ſi les eſprits ont preſqu'entierement abandonné ces nerfs, comme le ſuppoſe encore M. Geoffroy, je ne conçois pas comment il peut en même tems ſuppoſer que ces nerfs ſoient tendus au-delà du naturel, puiſque ſuivant l'opinion la plus généralement reçue, ce ſont les eſprits, qui par leur influence tendent les nerfs.

Je pourrois oppoſer à l'hypothèſe de M. Méad de ſemblables difficultés, mais j'en ai une bien plus grande qui m'arrête, c'eſt la vérité des faits dont je voudrois m'aſſurer auparavant que d'en lire l'explication. MM. Geoffroy, Méad, Grube, Schuchzer & autres, n'ont parlé de la *tarentule*, que ſur le témoignage de Baglivi qui n'exerçoit pas la médecine à Tarente; par conſéquent l'autorité de ce médecin n'eſt pas d'un grand poids, & ſes récits ſont fort ſuſpects, pour ne rien dire de plus. D'abord une araignée qui par une petite piquûre ſemblable à celle d'une fourmi, cauſe la mort malgré tous les remedes, excepté celui de la muſique, eſt une choſe incroyable. Une araignée commune en pluſieurs endroits de l'Italie, & qui n'eſt dangereuſe que dans la Pouille, ſeulement dans les plaines de ce pays, & ſeulement dans la canicule, ſaiſon de ſon accouplement, où pour lors elle ſe jette ſur tout ce qu'elle rencontre; une telle araignée, dis-je, eſt un inſecte unique dans le monde! on raconte qu'elle tranſmet ſon venin par ſes cornes, qui ſont dans un mouvement continuel, nouvelle ſingularité! on ajoute pour completter le roman, que les perſonnes qui ſont mordues de cette araignée, éprouvent une averſion pour les couleurs noire & bleue, & une affection pour les couleurs blanche, rouge & verte. Il me prend fantaiſie de ſimplifier toutes ces fables, comme on fait en Mythologie; & voici ce que je penſe.

La plûpart des hommes ont pour les araignées une averſion naturelle; celles de la Pouille peuvent mériter cette averſion, & être réellement venimeuſes. Les habitans du pays les craignent beaucoup; ils ſont ſecs, ſanguins, voluptueux, ivrognes, impatiens, faciles à émouvoir, d'une imagination vive, & ont les nerfs d'une grande irritabilité; le délire les ſaiſit au moindre mal, & dans ce délire, il eſt bien naturel qu'ils s'imaginent avoir été piqués de la *tarentule*. Les cordiaux & les ſudorifiques leur ſont nuiſibles, & empirent leur état; on met donc en uſage le repos, la fraicheur, les boiſſons, ainſi que la muſique qui calme leurs ſens, & qu'ils aiment avec paſſion: voilà comme elle guérit la prétendue morſure ſi dangereuſe de la *tarentule*. Cette expoſition n'eſt pas merveilleuſe, mais elle eſt fondée ſur le bon ſens, la vraiſſemblance, & la connoiſſance du caractere des habitans de la Pouille. (*D. J.*)

TARENTUM, ou *TARAS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille Meſſapienne, au fond d'un golfe; elle étoit à cinq milles du Galeſus. Tous les hiſtoriens & géographes, Strabon, Pline, Pomponius Méla, Tite-Live, Florus, Trogus Pompée, Solin, Tacite, & Procope parlent de cette célebre ville fondée 708 ans avant l'ere chrétienne.

La diverſité des ſentimens ſur ſon origine, prouve qu'elle nous eſt inconnue. Antiochus veut qu'elle ait été fondée par quelques Barbares de Crète, qui, venus de Sicile, aborderent dans cet endroit avec leur flotte, & deſcendirent à terre. Solin en attribue la fondation aux Héraclides. Servius croit qu'elle eſt due à Tara fils de Neptune. Enfin d'autres prétendent plus vraiſſemblablement, que *Tarente* étoit une colonie de Lacédémoniens, qui furent conduits ſur les côtes de la Tapygie Meſſapienne par Phalante, environ 696 ans avant l'ere chrétienne, & 55 ans depuis la fondation de Rome. Horace adopte cette origine; il appelle Tarente, *Oebalia tellus*, du nom d'Oebalus, compagnon de Phalante, venu de Lacédémone dans la Lucanie, où il établit une colonie, & bâtit la ville de *Tarente*.

Le même poëte faiſant ailleurs, *l. II. od.* 5. l'éloge de cette ville, dit: „ ſi les injuſtes parques me „ refuſent la conſolation que je leur demande, je „ me retirerai dans le pays où Phalante amena jadis „ une colonie de Lacédémoniens, où le Galaſo ſerpente à-travers de gras pâturages, où les troupeaux „ ſont chargés d'une riche toiſon que l'on conſerve „ avec grand ſoin; ce petit canton a pour moi des „ charmes, que je ne trouve nulle part ailleurs; là, „ coule un miel délicieux, qui ne céde point à celui „ de l'Attique; là, les olives le diſputent en bonté „ à celles de Vénafre. Le printems y regne une grande partie de l'année; les hivers y ſont tiedes, & „ l'âpreté des aquilons n'altéra jamais la douce température de l'air qu'on y reſpire; enfin les côteaux „ y étalent aux yeux les riches préſens du dieu de „ la treille, & n'ont rien à envier aux raiſins de „ Falerne. Ces riantes collines nous invitent tous „ deux à nous y retirer; c'eſt-là, mon cher Septi-

„ mius,

„ mius, que vous me rendrez les derniers devoirs, „ & que vous arroſerez de vos larmes les cendres „ de votre poëte bien-aimé.

Unde ſi parcæ prohibent iniquæ,
Dulce pellitis ovibus Galeſi
Flumen, & regnata petam Laconi
Rura Phalantho.
Ille terrarum mihi præter omnes,
Angulus ridet; ubi non Hymetto
Mella decedunt, viridique certat
Bacca Venafro.
Ver ubi longum, tepidaſque præbet
Jupiter brumas; & amicus Aulon,
Fertili Baccho, minimum Falernis
Invidet uvis.
Ille te mecum locus, & beatæ,
Poſtulant arces: ibi tu calentem
Debita ſparges lacryma favillam,
Vatis amici.

Tarente, ſituée ſi favorablement par la nature, devint en peu de tems très-puiſſante. Elle avoit une flotte conſidérable, une armée de trente mille hommes de pié, & de trois mille chevaux montés par d'excellens officiers; c'étoit de la cavalerie légere, & leurs cavaliers avoient l'adreſſe de ſauter d'un cheval ſur l'autre; cette cavalerie étoit ſi fort eſtimée, que ταραντινίζειν ſignifioit *former de bonnes troupes de cavalerie*.

Mais la proſpérité perdit *Tarente*; elle abandonna la vertu pour le luxe, & ſon goût pour le plaiſir fut porté ſi loin, que le nombre des jours de l'année ne ſuffiſoit pas aux *Tarentins* pour leurs fêtes publiques. Ils abatoient tout le poil de leur corps, afin d'avoir la peau plus douce, & ſacrifioient aux reſtes de cette nudité; les femmes ne ſe paroient que de robes tranſparentes, pour qu'aucuns de leurs charmes ne fuſſent voilés; les hommes les imiterent, & portoient auſſi des habits de ſoie; ils ſe vantoient de connoître ſeuls le prix du moment préſent, tandis, diſoient-ils, que par-tout ailleurs on remettoit ſans ceſſe au lendemain à jouir des douceurs de la vie, & l'on perdoit ſon tems dans les préparatifs d'une juiſſance future; enfin, ils porterent ſi loin l'amour de la volupté, que l'antiquité mit en proverbe les délices de *Tarente*. Tite-Live, *l. IX.* & *XII.* a détaillé les jeux qu'on faiſoit dans cette ville, en l'honneur de Plutus: il ajoute qu'on les célebra magnifiquement dans la premiere guerre entre les Carthaginois & les Romains.

Des mœurs ſi différentes des premieres qu'eurent les Tarentins dans leur inſtitution, d'après l'exemple de Pythagore & d'Archytas, amollirent leur courage, énerverent leur ame, & peu-à-peu la république déchue de ſon état floriſſant, ſe vit réduite aux dernieres extrémités; au-lieu qu'elle avoit coutume de donner des capitaines à d'autres peuples, elle fut contrainte d'en chercher chez les étrangers, ſans vouloir leur obéir, ni ſuivre leurs conſeils; auſſi devinrent-ils la victime de leur molleſſe & de leur arrogance.

Strabon marque deux cauſes principales de la ruine de *Tarente:* la premiere, qu'elle avoit dans l'année plus de fêtes que de jours; & la ſeconde, que dans les guerres qu'elle eut avec ſes voiſins, ſes troupes étoient indiſciplinables. Enfin, après bien des revers, elle perdit ſa liberté pendant les guerres d'Annibal; & devenue colonie romaine, elle fut plus heureuſe qu'elle n'avoit jamais été dans l'état de ſon ſybariſme.

Florus écrivant les guerres entre les Romains & les Tarentins, fait le récit de la fortune & de la diſgrace de cette ville; il dit que *Tarente* étoit autrefois la capitale de la Calabre, de la Pouille, & de la Lucanie. Sa circonférence étoit grande, ſon port avantageux, ſa ſituation merveilleuſe, à cauſe qu'elle étoit placée à l'embouchure de la mer Adriatique, à la portée d'un grand nombre de places maritimes où ſes vaiſſeaux alloient; ſavoir en Iſtrie, dans l'Illyrique, dans l'Epire, en Achaïe, en Afrique, & en Sicile.

Au-deſſus du port, du côté de la mer, étoit le théâtre de la ville qui a occaſionné ſa ruine: car le peuple s'y étant rendu un jour pour voir des jeux qui s'y faiſoient, obſerva que des hommes paſſoient près du rivage; on les prit pour des payſans. Les Tarentins ſans autre éclairciſſement, ſe moquerent d'eux, & les tournerent en ridicule. Il ſe trouva que c'étoient des Romains qui, choqués des railleries de ceux de *Tarente*, envoyerent bientôt des députés pour ſe plaindre de pareils affronts. Les Tarentins ne ſe contenterent point de leur faire une réponſe hautaine, ils les chaſſerent encore honteuſement de leur ville. Ce fut là la cauſe de la guerre que les Romains leur déclarerent; elle fut ſanglante & dangereuſe de part & d'autre.

Les Romains mirent ſur pié une groſſe armée pour venger les injures de leurs concitoyens. Celle des Tarentins n'étoit pas moindre, & pour être mieux en état de ſe défendre, ils appellerent à leur ſecours Pyrrhus, roi des Epirotes. Celui-ci vint en Italie avec tout ce qu'il put ramaſſer de troupes dans l'Epire, en Theſſalie, & en Macédoine. Il battit d'abord les Romains; il en fut enſuite battu deux fois, & obligé d'abandonner l'Italie; ce qui entraina la perte de *Tarente*, qui fut ſoumiſe aux Romains.

Tite-Live & Plutarque, dans la vie de Fabius qui s'empara de *Tarente*, détaillent la grandeur, la puiſſance, & les richeſſes de cette ville: ils remarquent que l'on comptoit trente mille eſclaves faits priſonniers, & envoyés à Rome, avec quantité d'argent, & quatre-vingt mille livres peſant d'or en monnoie. Ils ajoutent qu'il y avoit de plus un ſi grand nombre d'étendarts, de tables, & d'autres meubles de prix, qu'on mettoit un ſi riche butin en parallele avec celui que Marcellus avoit apporté de la ville de Syracuſe, à Rome.

On ignore en quel tems & par qui *Tarente* a été ruinée, ni quand elle a été rebâtie ſur le pié qu'on la voit aujourd'hui; peut-être ce dernier événement arriva-t-il par des habitans de Calabre, chaſſés de leur patrie, lorſque Totila, roi des Goths, pilla la ville de Rome. Quoi qu'il en ſoit, *Tarente* n'eut alors qu'une petite partie de ſon ancienne grandeur.

Après la décadence de l'empire romain en occident, les Tarentins furent ſoumis aux empereurs de Conſtantinople, juſqu'à l'arrivée des Sarraſins en Italie, qui s'emparerent du golfe de *Tarente*, & conquirent la grande Grece, la Lucanie, la Calabre, la Pouille, une partie de la Campanie, & le pays des Salentins & des Brutiens. *Tarente* tomba dans la ſuite ſous la domination des princes & rois de Naples, qui honorerent ce pays du titre de principauté. Pluſieurs particuliers en ont porté le nom, entre leſquels on compte quelques perſonnes de la famille des Urſins de Rome. Le dernier prince de *Tarente* de cette famille, ſe nommoit Jean, & poſſedoit de belles qualités.

Aujourd'hui *Tarente* n'eſt plus qu'une bicoque, érigée en archevêché: on n'y retrouve aucun veſtige de ſon ancienne ſplendeur, de ſon théâtre, de ſes bâtimens publics, & de l'embouchure de ſon fameux port.

Octavien & Antoine, aſpirant tous deux à la ſouveraine puiſſance, ne manquerent pas de ſe brouiller ſouvent. Leur réconciliation étoit toujours peu durable, parce qu'elle n'étoit jamais ſincere. Parmi les négociations qui ſe firent pour les raccommoder, l'hiſtoire nous en marque deux principales, l'une en 714. & l'autre en 717. Cette derniere ſe fit à *Tarente*, par les ſoins d'Octavie, & Mécene qui fut toujours un des entremetteurs, à cauſe de ſon attachement pour Octavien, mena Horace avec lui pour l'amuſer, & lui fit voir Brindes & *Tarente*; c'eſt pourquoi j'ai tiré de ce poëte la deſcription des agrémens du territoire de cette ville, *molle Tarentum*. Il n'a pas beaucoup changé; il eſt toujours gras & fertile. Varron faiſoit comme Horace l'éloge de ſon miel. Pline en vantoit les figues, les noix, les châtaignes, & le ſel, qu'il dit ſurpaſſer en douceur & en blancheur tous les autres ſels d'Italie; ſes porreaux étoient forts, Ovide en parle ainſi:

Fila Tarentini graviter redolentia porri
Ediſti, quoties oſcula clauſa dato.

Mais je me garderai bien d'oublier les hommes célebres, tels qu'Archytas, Lyſis, Ariſtoxene; *&c.* à qui *Tarente* a donné le jour. On ſait auſſi que Pythagore y demeura long-tems, & qu'il y fut en très-haute conſidération.

Archytas, grand philoſophe, grand aſtronome, grand géometre, grand général, grand homme d'état, & ce qui releve encore tous ſes talens, citoyen auſſi vertueux qu'éclairé, gouverna *Tarente* ſa patrie, en

en qualité de premier magiſtrat. Il vérifia cette maxime ſouvent répétée, que les états ſont heureux qui ont de grands hommes pour conducteurs. Archytas fut un modele de conduite & de probité; on le tira ſouvent de l'obſcurité de ſon cabinet, pour lui confier les emplois les plus épineux, & il les exerça toujours avec gloire. Il commanda ſept fois l'armée de la république, & ne fut jamais vaincu. Il floriſſoit un peu plus de 400 ans avant J. C. puiſqu'il étoit contemporain de Platon, qu'il acheta de Polide, capitaine de vaiſſeau. Quel eſclave, & quel maître! On trouve dans Diogene Laërce deux lettres, que ces deux grands hommes s'écrivirent.

Archytas eſt le premier qui a fait ſervir la connoiſſance des mathématiques à l'uſage de la ſociété, & il n'a été ſurpaſſé que par Archimède. Au milieu de ſes études, ſi ſouvent interrompus par les ſoins du gouvernement & par le tumulte des armes, il trouva la duplication du cube, & enrichit les méchaniques de la vis & de la poulie; Fabricius, *bib. græc. tom. I. p.* 485. vous inſtruira de quelques autres découvertes qu'on lui attribue.

Ce grand homme écrivit & laiſſa divers ouvrages de tous genres, de mathématiques, de philoſophiques, & de moraux, du-moins à en juger par les titres qui nous en reſtent & qu'on trouve dans les anciens. Fabricius & Stanley vous en donneront la liſte. Porphyre nous a conſervé un fragment d'un traité de mathématique, qu'il aſſure être le moins ſuſpect des ouvrages attribués à Archytas. Henri Etienne a fait imprimer ce fragment en grec avec d'autres ouvrages; & M. Jean Gramm, ſavant Danois, l'a fait réimprimer avec une verſion latine de ſa main, & une diſſertation ſur Archythas, à Coppenhague, 1707, *in*-4°. Platon avoit recueilli ſoigneuſement tous les ouvrages d'Archytas, & il avoue généreuſement, dans une de ſes lettres, qu'il en tira beaucoup de profit.

Cicéron nous a conſervé la ſubſtance d'un diſcours d'Archytas contre l'amour de la volupté, qui dans ſa durée étouffe toutes les lumieres de l'eſprit; *voyez* le livre *de Senect. cap. xj.* & Stanley, *hiſt. philoſ. part. VIII. p.* 821. La conduite d'Archytas répondit à ſes écrits moraux, & c'eſt-là ce qui doit rendre ſa mémoire vénérable. Il s'attira l'eſtime générale par ſa modeſtie, par ſa décence, & par le frein qu'il mit à ſes paſſions. Plutarque rapporte que ce grand homme étant de retour de la guerre, où il avoit commandé en qualité de capitaine général, trouva toutes ſes terres en friche, & rencontrant ſon fermier: „ il t'en „ prendroit mal, lui dit-il, ſi je n'étois dans une „ grande colere „.

Diogène Laërce parle de quatre autres perſonnes du nom d'Archytas, & qui tous quatre ont eu de la réputation; l'un de Mitylene, qui etoit muſicien; un ſecond qui a écrit ſur l'agriculture; le troiſieme étoit poëte, & le quatrieme architecte; il ne faut les confondre les uns ni les autres avec notre Archytas éleve de Pythagore.

Horace nous apprend la particularité qui regarde ſa mort. Il périt par un naufrage ſur la mer Adriatique, & fut jetté ſur les côtes de la Pouille, à Matine, ville maritime des Salentins ſur le mer Ionienne, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante*. *Voyez* comme en parle le poëte de Vénuſe, *ode xxviij. liv. I.*

„ Archytas, vous qui pouviez meſurer la vaſte „ étendue des terres & des mers, & compter le nombre infini des grains de ſable, vous êtes arrêté aujourd'hui ſur le rivage de Matine, faute d'un peu „ de pouſſiere. Que vous ſert maintenant d'avoir par „ votre intelligence percé le vuide immenſe des airs, „ & parcouru tout l'univers d'un pole à l'autre, puiſque tant de ſublimes connoiſſances n'ont pu vous „ garantir d'un funeſte trépas „?

Te maris & terræ, numeroque carentis arenæ
Menſorem cohibent, Archyta,
Pulveris exigui, prope littus, parva Matinum
Munera! nec quidquam tibi prodeſt
Aërias tentaſſe domos, animoque rotundum
Percuriſſe polum, morituro.

Lyſis fut dans ſa jeuneſſe diſciple de Pythagore déja vieux. Ce philoſophe ayant refuſé l'entrée de ſon école à Cylon, l'un des premiers de Crotone, mais dont le caractere d'eſprit ne lui convenoit pas; celui-ci à la tête d'une partie des citoyens, qu'il avoit ameutés pour ſe venger, mit le feu au logis de l'athlete Milon, où étoient aſſemblés environ quarante pythagoriciens qui furent tous brûlés, ou accablés de pierres, à la reſerve de Lyſis & d'Archippe, ou, ſelon d'autres, de Philolaüs, qui étant jeunes & diſpos, eurent le courage de ſe ſauver. Lyſis ſe retira en Achaye, puis à Thèbes, où il devint précepteur d'Epaminondas. Il y établit une école publique, y mourut & y fut enterré. Le pythagoricien Théanor y vint dans la ſuite à deſſein de faire transférer en Italie les os du défunt, au rapport de Plutarque, lequel raconte aſſez au long cette hiſtoire.

On vante ſur-tout en la perſonne de Lyſis ſon exactitude à tenir ſa parole, même dans les occaſions de très-petite importance; & c'eſt de quoi Iamblique allégue l'exemple qui ſuit. Lyſis ayant fait un jour ſa priere dans le temple de Junon, rencontra, comme il en ſortoit, Euryphâme de Syracuſe, l'un de ſes condiſciples, qui venoit y faire la ſienne. Celui-ci dit à Lyſis qu'il le rejoindroit inceſſamment, & le pria de l'attendre. Lyſis le lui promit, & s'aſſit ſur un banc de pierre qui étoit à l'entrée du temple. Euryphâme, après ſa priere, ſe trouva tellement abſorbé dans les profondes méditations, qu'il en oublia ſon ami; il ſortit par une autre porte. Lyſis l'attendit le reſte du jour, la nuit ſuivante, une partie du lendemain, & l'auroit attendu plus long-tems, ſi Euryphâme en entrant dans l'ecole, & ne l'y voyant pas, ne ſe fût reſſouvenu de la rencontre de la veille. Cela le fit retourner au temple, d'où il ramena Lyſis, qui l'avoit attendu conſtamment; & il lui dit que quelque dieu l'avoit ainſi permis pour faire éclater en lui une exactitude ſi ſcrupuleuſe à tenir ſa parole. Telle étoit celle des Pythagoriciens à garder celle de leur maître!

Lyſis compoſa des commentaires ſur la philoſophie de Pythagore, leſquels ſont perdus. Diogene Laërce témoigne que de ſon tems on liſoit quelques ouvrages de Lyſis, ſous le nom de Pythagore. Pluſieurs attribuent à ſes diſciples les vers dorés, que d'autres donnent à Philolaüs, mais que M. Fabricius prêtend être l'ouvrage d'Empédocle, comme il s'efforce de le prouver dans ſa bibliotheque greque. Il reſte aujourd'hui ſous le nom de Lyſis, une lettre adreſſée à Hipparque, où ce philoſophe reproche à cet ami de divulger les ſecrets de la philoſophie de leur maître commun. On trouve cette lettre dans différens recueils indiqués par M. Fabricius, entre autres dans celui de Thomas Gale, publié ſous le titre d'*opuſcula mythologica & philoſophica*.

Il eſt parlé dans Strabon & dans Athénée d'un autre Lyſis poëte, auteur des vers ioniens effeminés & impudiques, lequel ſuccéda en ce genre d'écrire à Sotadès, & à l'étolien Alexandre, qui s'y étoient, dit-on, exercés en proſe, d'où on les avoit tous ſurnommés κιναιδολόγους; les diſciples de ce Lyſis s'appelloient *Lyſiodi*, Λυσιῳδοί, de même que ceux de Simus, autre poëte du même goût, mais plus ancien que Lyſis, ſe nommoient *Simodi*, Σιμῳδοί. *Mém. de littér. tome XIII. in*-4°. *p.* 234.

Ariſtoxène étoit fils du muſicien Mnéſias, autrement appellé *Spinthare*. Etant dans la ville de Mantinée, il y prit du goût pour la Philoſophie, & s'étant de plus appliqué à la Muſique, il n'y perdit pas ſon tems. Il fut en premier lieu diſciple de ſon pere, & de Lamprote d'Erythrée, puis du Pythagoricien Xénophile, enfin d'Ariſtote, ſous lequel il eut Théophraſte pour compagnon d'étude. Ariſtoxène vivoit donc, comme l'on voit, ſous Alexandre le Grand & ſes premiers ſucceſſeurs, & il fut contemporain du meſſénien Dicéarque, hiſtorien très-fameux.

De tous les ouvrages philoſophiques, hiſtoriques, philologiques & autres qu'Ariſtoxène avoit compoſés, & dont on trouve une exacte notice dans la bibliotheque greque, *liv. III. c. x. tom. II. p.* 257. de M. Fabricius, il ne nous reſte aujourd'hui que ſes trois livres des *élémens harmoniques*; & c'eſt le plus ancien traité de muſique qui ſoit venu juſqu'à nous. Meurſius pour la premiere fois en publia le texte, ſuivi de ceux de Nicomaque & d'Alypius, autres muſiciens grecs, & des notes de l'éditeur, le tout imprimé à Leyde en 1616, *in*-4°. La verſion latine d'Ariſtoxène & celle des harmoniques de Ptolomée faites par Antonin Gogavin, avoient paru conjointement à Veniſe dès l'année 1561, *in*-4°. Mais on a vu reparoître avec un nouvel éclat le texte grec d'Ariſtoxène, revu & corrigé ſur les manuſcrits, accompagné d'une nouvelle verſion latine, & des ſavantes notes de Marc Meibom, qui l'a fait imprimer à la tête

de la belle édition qu'il nous a donnée des muſiciens grecs, à Amſterdam en 1652, *in-4°. deux vol*. Il eſt parlé de cet ouvrage d'Ariſtoxène touchant la muſique dans pluſieurs auteurs anciens, tels qu'Euclide, Cicéron, Vitruve, Plutarque, Athénée, Ariſtide, Quintilien, Ptolomée, Boëce, *&c.*

A l'égard de ſes autres traités concernant la Muſique, & qui ſont perdus, ils rouloient, 1°. ſur les joueurs de flute, les flûtes & autres inſtrumens de Muſique; 2°. ſur la maniere de percer les flutes; 3°. ſur la Muſique en général, ouvrage différent des harmoniques & dans lequel il s'agiſſoit, non-ſeulement des autres parties de cet art, telles que la rhythmique, la métrique; l'organique, la poétique & l'hypocritique, mais encore de l'hiſtoire de la Muſique & des muſiciens; 4°. ſur la danſe employée dans les tragédies; 5°. ſur les poëtes tragiques. De tous les muſiciens dogmatiques grecs que le tems nous a conſervés, Ariſtoxène eſt le ſeul dont Plutarque faſſe mention. *Mém. de littér. tom. X. in-4°. p.* 309.

Pacuve, né à Brindes, mourut à *Tarente*, âgé de près de 90 ans. Il étoit petit-fils d'Ennius, & vivoit vers la cent cinquante-ſixieme olympiade. Doué de beaucoup d'eſprit, il le cultiva ſoigneuſement par la lecture des auteurs grecs, dont il fit paſſer les richeſſes dans ſes compoſitions. Rome n'avoit point eu de meilleur poëte tragique avant lui, & il s'en eſt même trouvé très-peu qui l'ayent égalé juſqu'au tems des Céſars. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

TARER, v. act. (*terme de Comm.*) c'eſt peſer un pot ou une bouteille avant que d'y mettre la drogue ou la liqueur, afin qu'en la repeſant après, on puiſſe ſavoir au juſte combien il y en eſt entré.

Dans le commerce des ſucres, on *tare* une barique, & l'on en met le poids ſur un des fonds pour en tenir plus aiſément compte à l'acheteur, en comparant ce qu'elle peſe vuide avec ce qu'elle peſe pleine. *Savary*. (*D. J.*)

TARE-RONDE, *voyez* Pastenague.

Tarf, le, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Ecoſſe, dans la province de Nithesdale; elle ſe jette dans le Bladnoch, après avoir coulé quelque tems à l'occident de Krée.

TARGA, (*Géog. mod*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, ſur la côte de la Méditerranée, dans une plaine, à ſept lieues de Tétuan, avec un château bâti ſur un rocher. La pêche y eſt très-abondante, mais les environs de la ville n'offrent que des forêts remplies de ſinges, & des montagnes eſcarpées. Marmol prétend que *Targa* eſt le Taga de Ptolomée, à 8. 20. de *longitude* & à 35. 6. de *latitude*. (*D. J.*)

TARGE, ſ. f. *ou* TALLEVA, (*Art. milit.*) eſpece de grand bouclier, dont on s'eſt ſervi autrefois pour couvrir les troupes. Elles avoient à-peu-près le même uſage que nos mantelets, excepté que les mantelets ſont roulés ou pouſſés par les travailleurs, au-lieu que les *targes* étoient portées par des gens particuliers pour couvrir les combattans ou les attaquans. *Voyez* Pavois. (*Q*)

Targe, ſ. f. (*Jardin.*) ornement en maniere de croiſſant, arrondi par les extrémités, fait de traits de buis, & qui entre dans les compartimens des parterres. Il eſt imité des *targes*, ou *targues*, boucliers antiques dont ſe ſervoient les Amazones, & qui étoient moins riches que ceux de combat naval des Grecs. C'eſt ce que Virgile nomme *pelta lanata*. (*D. J.*)

TARGETTE, ſ. f. (*Serrur.*) eſpece de petit verroux monté ſur une platine, avec deux cramponets.

Elle ſe poſe aux guichets & croiſées, à la hauteur de la main, & derriere les portes. Il y en a à panache, d'ovales & de quarrées.

On les appelle *targettes à panaches*, quand les bouts de la platine ſont découpés, & repréſentent quelques fleurons; *targettes ovales*, lorſque la platine eſt ovale; *targettes quarrées*, lorſque la platine eſt quarrée. On les fixe à vis ou à clous.

Targette, ſ. m. (*terme de Lainage.*) petit morceau de gros cuir que les ouvriers laineurs ou épleigneurs s'attachent ſur le dos des doigts de la main, qu'ils nomment *main de devant*, pour empêcher de les écorcher en travaillant avec la croix où ſont montées les broſſes de chardon vif dont ils ſe ſervent pour lainer ou éplaigner les étoffes ſur la perche. *Savary*.

Targette *ou* Tergette, ſont de petites regles de bois de chêne, qui ont à leurs extrémités un trou dans lequel paſſe un morceau de fil de laiton recuit, que l'on fait tenir en le tortillant avec des pincettes; il doit y avoir environ trois pouces du fil de laiton qui ne doit pas être tortillé. Pour pouvoir attacher la *targette*, ſoit aux pattes de la brege, ou aux anneaux des bourſettes ou des demoiſelles pour faire des *targettes*, on prend des lates à ardoiſes, qui ſont les lates ſur leſquelles les couvreurs attachent les ardoiſes; on les rabote bien, & on les réduit à une ligne d'épaiſſeur; on dreſſe enſuite le champ d'un côté ſeulement, & avec le truſquin des menuiſiers armé d'une pointe coupante; on trace un trait à 5 ou 6 lignes de la rive, & en paſſant pluſieurs fois le truſquin, on détache entierement la *targette*.

TARGINES ou *TARGIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, *liv. III. ch. x.* le met dans le pays de Locres. C'eſt aujourd'hui le *Tacina*. Ortelius remarque que Gabriel Barri place une ville de même nom près de ce fleuve, & que cette ville eſt préſentement nommée *Vernauda*. (*D. J.*)

TARGOROD, (*Géogr. mod.*) ville de la Moldavie, au confluent de la Sereth & de la Moldaw, à 15 lieues au-deſſous de Soczowa. Quelques géographes la prennent pour la Ziridava de Ptolomée, *liv. III. ch. viij.* mais Lazius prétend que le nom moderne de Ziridava eſt Scareſten. (*D. J.*)

TARGUM, (*Critique ſacrée.*) c'eſt une paraphraſe chaldaïque.

Les *targums* ou paraphraſes chaldaïques ſont des verſions du vieux Teſtament, faites ſur l'original, & écrites en chaldéen, qu'on parloit dans toute l'Aſſyrie, la Babylonie, la Méſopotamie, la Syrie & la Paleſtine. On ſe ſert encore de cette langue dans les égliſes neſtoriennes & maronites, comme on fait du latin dans celles des catholiques romains en Occident. Le mot *targum* ne veut dire autre choſe que *verſion* en général; mais parmi les Juifs ce terme eſt conſacré, & marque toujours les verſions chaldaïques, dont j'ai promis de parler avec recherche; je vais remplir ma parole.

Ces verſions furent faites à l'uſage & pour l'inſtruction des juifs du commun, après le retour de la captivité de Babylone; car quoique pluſieurs des perſonnes de diſtinction euſſent entretenu l'hébreu pendant cette captivité, & l'euſſent enſeigné à leurs enfans; & que les livres de la ſainte Ecriture qui furent écrits depuis ce retour, excepté quelques endroits de Daniel & d'Eſdras, & le *verſ.* 11. *du x. ch.* de Jérémie, fuſſent encore écrits dans cette langue: cependant le peuple en général à force de converſer avec les Babyloniens, avoit appris leur langue, & oublié la ſienne propre. Il arriva de-là que quand Eſdras lut la loi au peuple (Néhém. *viij. v.* 4. 8.) il lui fallut pluſieurs perſonnes, qui ſachant bien les deux langues, expliquaſſent au peuple en chaldaïque ce qu'il leur liſoit en hébreu. Dans la ſuite, quand on eut partagé la loi en cinquante-quatre ſections, & que l'uſage ſe fut établi d'en lire une toutes les ſemaines dans les ſynagogues, on employa la même méthode de lire d'abord le texte en hébreu, & d'en donner immédiatement après l'explication ou la traduction en chaldaïque. Dès que le lecteur avoit lu un verſet en hébreu, un interprete, qui étoit auprès de lui, le mettoit en chaldaïque: & donnoit ainſi de verſet en verſet toute la traduction de la ſection au peuple.

Voilà ce qui fit faire les premieres traductions chaldaïques, afin que ces interpretes les euſſent toutes prêtes. Et non-ſeulement on les trouva néceſſaires pour les aſſemblées publiques dans les ſynagogues, mais très-commodes pour les familles, afin d'y avoir l'Ecriture dans une langue que le peuple entendît.

On ne fit d'abord des *targums* ou paraphraſes chaldaïques que pour la loi, parce qu'on ne liſoit d'abord que la loi, ou les cinq livres de Moïſe dans les ſynagogues; ce qui dura juſqu'à la perſécution d'Antiochus Epiphanes. Comme dans ce tems-là on commença à lire dans les ſynagogues les prophetes, il fallut néceſſairement en faire des verſions, tant pour l'uſage public que pour celui des particuliers; car puiſque l'Ecriture eſt donnée aux hommes pour leur édification, il faut que les hommes l'aient dans une langue qu'ils entendent. De-là vient qu'à la fin toute l'Ecriture fut traduite en chaldaïque.

Cet ouvrage fut entrepris par différentes perſonnes & à diverſes repriſes par quelques-uns même dans

des vues différentes; car les unes furent faites comme des verſions pures & ſimples, pour l'uſage des ſynagogues; & les autres, comme des paraphraſes & des commentaires, pour l'inſtruction particuliere du peuple; tout cela fit qu'il ſe trouva quantité de ces *targums* aſſez différens les uns des autres; de même il ſe rencontra de la différence entre les verſions de l'Ecriture, qui ſe firent en grec dans la ſuite, parce que les auteurs de ces verſions ſe propoſoient chacun un différent but, comme l'octaple d'Origene le montroit ſuffiſamment. Sans doute qu'il y avoit auſſi autrefois un bien plus grand nombre de ces *targums*, dont la plûpart ſe ſont perdus, & dont il n'eſt pas même fait mention aujourd'hui. On ne ſait pas s'il y en a eu quelqu'un de complet, ou qui ait été fait ſur tout le vieux Teſtament par la même perſonne; mais pour ceux qui nous reſtent, ils ſont de différentes mains; l'un ſur une partie, & l'autre ſur une autre.

Il y en a huit, 1°. celui d'Onkelos, ſur les cinq livres de Moïſe; 2°. Jonathan Ben-Uzziel, ſur les prophetes, c'eſt-à-dire, ſur Joſué, les Juges, Samuel, les Rois, Iſaïe, Jérémie, Ezéchiel, & les xij. petits prophetes; 3°. un autre ſur la loi, attribué au même Jonathan Ben-Uzziel; 4°. le *targum* de Jéruſalem, auſſi ſur la loi; 5°. le *targum* ſur les cinq petits livres appellés *megillotth*; c'eſt-à-dire, ſur Ruth, Eſther, l'Eccléſiaſte, le cantique de Salomon & les lamentations de Jérémie; 6°. le ſecond *targum* ſur Eſther; 7°. le *targum* de Joſeph le borgne, ſur Job, les pſeaumes & les proverbes; enfin, 8°. le *targum* ſur les deux livres des chroniques.

Sur Eſdras, Néhémie & Daniel, il n'y a point de *targum*. La raiſon qu'on en donne ordinairement, c'eſt qu'une grande partie de ces livres eſt déja en chaldaïque dans l'original, & n'a point par conſéquent beſoin de verſion chaldaïque. Et cela eſt vrai des livres de Daniel & d'Eſdras; mais il ne l'eſt pas de celui de Néhémie. Sans doute qu'autrefois il y avoit des verſions de l'hébreu de ces livres, qui aujourd'hui ſont perdues. On a cru long-tems qu'il n'y avoit point de *targum* ſur les chroniques non-plus; parce qu'on ne le connoiſſoit pas, juſqu'à ce que Beckius en a publié un à Augsbourg; celui du premier livre, l'an 1680, & le *targum* du ſecond, l'an 1683.

Comme le *targum* d'Onkélos eſt le premier en rang, parce qu'il eſt ſur le pentateuque; je crois que c'eſt auſſi le premier compoſé, & le plus ancien de tous ceux qui ſont parvenus juſqu'à nous. Le ſtyle de ce *targum* prouve auſſi ſon antiquité; car il approche le plus de tous de la pureté du chaldaïque de Daniel & d'Eſdras; qui eſt ce que nous avons de plus ancien dans cette langue.

Le *targum* d'Onkélos eſt plutôt une verſion qu'une paraphraſe; en effet, il ſuit ſon original mot-à-mot, & le rend pour l'ordinaire fort exactement. C'eſt ſans comparaiſon le meilleur ouvrage de cette eſpece. Auſſi les juifs l'ont-ils toujours préféré de beaucoup à tous les autres; & ont-ils pris la peine d'y mettre les mêmes notes de muſique, qui ſont à l'original hébreu; de ſorte qu'il ſe peut lire avec une eſpece de chant dans leurs ſynagogues, en même tems que l'original, & ſur le même air, ſi cette eſpece de chant ſe peut appeller *air*. Elias le lévite nous apprend qu'on l'y liſoit alternativement avec le texte hébreu, de la maniere dont j'ai dit ci-deſſus que cela ſe pratiquoit. Il faut remarquer que cet auteur eſt de tous les écrivains juifs qui ont traité de cette matiere, celui qui en parle le plus pertinemment. Au reſte l'excellence & l'exactitude du *targum* d'Onkélos nous font juger que cet Onkélos étoit juif. Il ne falloit pas moins pour réuſſir, comme il a fait dans un ouvrage ſi pénible, qu'un homme élevé dès l'enfance dans la religion & dans la theologie des juifs, & long-tems exercé dans leurs cérémonies & leurs dogmes, & qui poſſédât auſſi parfaitement l'hébreu & le chaldéen, que cela étoit poſſible à un juif de naiſſance.

Le *targum* qui ſuit celui d'Onkélos, eſt de Jonathan Ben-Uzziel ſur les prophetes. C'eſt celui qui approche le plus du premier pour la pureté du ſtyle: mais il n'eſt pas fait ſur le même plan; car au lieu que le *targum* d'Onkélos eſt une verſion exacte qui rend l'hébreu mot-à-mot, Jonathan prend la liberté de paraphraſer, d'étendre & d'ajouter tantôt une hiſtoire & tantôt une gloſe, qui ne font pas toujours beaucoup d'honneur à l'ouvrage; en particulier ſon travail ſur les derniers prophetes eſt encore moins clair, plus négligé & moins littéral que ce qu'il a fait ſur les premiers. On appelle *premiers prophetes* le livre de Joſué, les Juges, Samuël & les Rois; & derniers prophetes Iſaïe, Jérémie, Ezéchiel & les xij. petits prophetes.

Le troiſieme *targum*, dans l'ordre où je l'ai placé, eſt celui qu'on attribue au même Jonathan Ben-Uzziel ſur la loi; mais le ſtyle de cet ouvrage prouve clairement qu'il n'eſt pas de lui; car il eſt fort différent de celui de ſon véritable *targum* ſur les prophetes que tout le monde lui donne; & pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer l'un avec l'autre avec un peu d'attention. Outre cela cette paraphraſe s'étend bien davantage; & eſt encore plus chargée de gloſes, de fables, de longues explications, & d'autres additions, que n'eſt celle de Jonathan ſur les prophetes. Mais ce qui prouve clairement que cette paraphraſe eſt plus moderne, c'eſt qu'il eſt parlé de diverſes choſes dans ce *targum*, qui n'exiſtoient pas encore du tems de Jonathan, ou qui n'avoient du-moins pas encore le nom qui leur eſt donné dans ce *targum*. Par exemple, on y voit les ſix ordres ou livres de la Miſna, près de deux cens ans avant qu'elle fût compoſée par R. Judah. On y trouve auſſi Conſtantinople & la Lombardie, dont les noms ne ſont nés que pluſieurs ſiecles après Jonathan.

On ne ſait pas qui eſt le véritable auteur de ce *targum*, ni quand il a été compoſé. Il faut qu'il ait été long-tems dans l'obſcurité parmi les juifs eux-mêmes; car Elias le lévite, qui a fait le traité le plus étendu ſur les paraphraſes chaldaïques, ne l'a point connu; puiſqu'il parle de tous les autres, ſans dire un ſeul mot de celui-ci; & jamais on n'en avoit oui parler avant qu'il parût imprimé à Veniſe, il y a environ deux ſiecles. Apparemment qu'on n'y mit le nom de Jonathan que pour lui donner du relief, & faire que l'ouvrage ſe débitât mieux.

Le quatrieme *targum* eſt auſſi ſur la loi, & écrit par un inconnu; perſonne ne ſait ni qui en eſt l'auteur, ni quand il a été compoſé. On l'appelle le *targum* de Jéruſalem; apparemment par la même raiſon qui a fait donner ce nom à un des talmuds; c'eſt-à-dire, parce que c'eſt le dialecte de Jéruſalem, car le chaldéen ou la langue d'Aſſyrie avoit trois dialectes. Le premier étoit celui de Babylone, la capitale de l'empire d'Aſſyrie. Le ſecond dialecte eſt celui de Comagene ou d'Antioche, qu'on parloit dans toute l'Aſſyrie; c'étoit dans ce dialecte qu'étoient écrites les verſions de l'Ecriture & les liturgies des chrétiens de Syrie & d'Aſſyrie d'autrefois, & de ceux d'aujourd'hui-même; ſur-tout des Maronites, qui demeurent ſur le Mont-Liban, où le ſyriaque eſt encore la langue vulgaire du pays. Le troiſieme de ces dialectes eſt celui de Jéruſalem, ou celui que parloient les juifs à leur retour de la captivité. Celui de Babylone & celui de Jéruſalem s'écrivoient avec les mêmes caracteres; mais les caracteres d'Antioche étoient différens; & ce ſont ceux que nous appellons *ſyriaques*.

Ce *targum* de Jéruſalem n'eſt pas au reſte une paraphraſe ſuivie, comme le ſont tous les autres. Elle n'eſt que ſur quelques paſſages détachés, que l'auteur a cru avoir plus beſoin d'explication que les autres. Tantôt il ne prend qu'un verſet, ou même une partie de ce verſet; tantôt il en paraphraſe pluſieurs à la fois; quelquefois il ſaute des chapitres entiers; quelquefois il copie mot à mot le *targum* qui porte le nom de Jonathan ſur la loi; ce qui a fait croire à Druſius, que c'étoit le même *targum*.

Le cinquieme *targum*, eſt la paraphraſe ſur les livres qu'on appelle *mégilloth*: le ſixieme, eſt la ſeconde paraphraſe ſur Eſther: & le ſeptieme, eſt la paraphraſe ſur Job, les Pſeaumes & les Proverbes. Ces trois *targums* ſont du ſtyle le plus corrompu du dialecte de Jéruſalem. On ne nomme point les auteurs des deux premiers; mais on prétend que pour le troiſieme, il a été compoſé par Joſeph le borgne, ſans nous apprendre pourtant quand a vécu ce Joſeph, ni quel homme c'étoit. Quelques juifs même aſſurent, que l'auteur de celui-ci eſt tout auſſi peu connu que le ſont ceux des deux précédens. Le ſecond *targum* ſur Eſther eſt une fois auſſi long que le premier, & ſemble avoir été écrit le dernier de tous ceux-ci, à en juger par la barbarie du ſtyle. Celui qui eſt ſur le *mégilloth*, dont le premier ſur Eſther fait partie, parle de la miſna & du talmud, avec l'explication. Si par-là il entend le talmud de Babylone, comme il n'y a pas lieu d'en douter, ce *targum* eſt

écrit depuis le talmud dont il parle, c'eſt-à-dire, depuis l'an 500, qui eſt la plus grande antiquité qu'on puiſſe donner à la compilation du talmud de Babylone.

Le huitieme & dernier de ces *targums*, dans l'ordre où nous les avons mis, eſt celui qui eſt ſur deux livres des chroniques; & c'eſt celui qui a paru le dernier; car il n'étoit point connu juſqu'en l'an 1680, que Beckius en publia la premiere partie à Augsbourg ſur un vieux manuſcrit, & trois ans après la ſeconde. Juſques-là tous ceux qui avoient parlé des paraphraſes chaldaïques, avoient inſinué qu'il n'y en avoit jamais eu ſur ces deux livres, excepté Walton, qui marque avoir oui-dire, qu'il y avoit un *targum* manuſcrit ſur les chroniques dans la bibliotheque de Cambdrige; mais cet avis ne lui vint qu'après que ſa polyglotte fut achevée; & cela fit qu'il ne ſe donna pas la peine de l'aller déterrer. On ſait qu'effectivement parmi les livres d'Erpenius, dont le duc de Buckingham a fait préſent à l'univerſité d'Oxford, il y a une bible hébraïque manuſcrite en trois volumes, qui a un *targum* ou paraphraſe chaldaïque ſur les chroniques; mais cette paraphraſe ne va pas plus loin que le *6. v. du ch. 23. du premier liv.* & n'eſt pas trop ſuivie; ce ſont ſeulement quelques courtes gloſes qu'on a miſes par-ci par-là à la marge. Ce manuſcrit a été écrit l'an 1347, comme cela paroît par un mémoire qui eſt à la fin; mais il n'y a rien dans ce mémoire qui marque quand cette gloſe chaldaïque a été compoſée, ni par qui.

Les juifs & les chrétiens s'accordent à croire, que le *targum* d'Onkélos ſur la loi, & celui de Jonathan ſur les prophetes, ſont du-moins auſſi anciens que la venue de Jeſus-Chriſt au monde. Les hiſtoriens juifs le diſent poſitivement, quand ils rapportent que Jonathan étoit l'éleve le plus conſidérable que forma Hillel; car Hillel mourut à-peu-près dans le tems de la naiſſance de N. S. & qu'Onkélos étoit contemporain de Gamaliel le vieux, ſous qui ſaint Paul fit ſes études. D'ailleurs ce témoignage eſt ſoutenu par le ſtyle de ces deux ouvrages, qui eſt le plus pur de tout ce qu'on a du dialecte de Jéruſalem, & ſans mélange des mots étrangers que les juifs de Jéruſalem & de Judée adopterent dans la ſuite. Il eſt donc vraiſſemblable que l'un & l'autre *targum* ont été compoſés avant la venue de N. S. & que celui d'Onkélos eſt le plus ancien, parce que c'eſt le plus pur des deux.

La ſeule objection qu'on peut faire contre l'antiquité des *targums* d'Onkélos & de Jonathan, c'eſt que ni Origene, ni ſaint Epiphane, ni ſaint Jérôme, ni finalement aucun des anciens peres de l'Egliſe n'en ont parlé; mais cet argument négatif ne prouve rien, parce que les Juifs d'alors cachoient leurs livres & leur ſcience autant qu'il leur étoit poſſible. Les rabins même qui enſeignerent l'hébreu à ſaint Jérôme, le ſeul des Peres qui ait étudié le chaldaïque, ne venoient chez lui qu'en cachette, & toujours de nuit, comme Nicodeme à J. C. craignant de s'expoſer au reſſentiment de leurs freres. Enfin les chrétiens ont été plus de mille ans ſans connoître ces deux *targums*; & à peine y a-t-il trois cens ans qu'ils ſont un peu communs parmi nous.

Quant aux autres *targums*, ils ſont inconteſtablement plus nouveaux que ceux dont nous venons de parler; le ſtyle barbare le prouve en général; & les fables tamuldiques dont ils ſont remplis, juſtifient qu'ils n'ont paru qu'après le talmud de Jéruſalem, ou même le talmud de Babylone, c'eſt-à-dire, depuis le commencement du quatrieme ſiecle, ou plutôt vers le commencement du ſixieme.

Je ne ſaurois décider ſi ces *targums* d'Onkélos & de Jonathan étoient déja reçus & autoriſés du tems de Notre Seigneur; mais il eſt bien ſûr qu'il y en avoit déja dont on ſe ſervoit, & en public, & en particulier, pour l'inſtruction du peuple, & qu'il y en avoit non-ſeulement ſur la loi & ſur les prophetes, mais ſur tout le reſte du vieux Teſtament, car les Juifs n'avoient jamais pratiqué la maxime de ne donner au peuple la parole de Dieu, que dans une langue inconnue. Diſperſés parmi les Grecs, ils la lui donnoient en grec: dans les pays où le chaldéen étoit la langue vulgaire, ils l'avoient en chaldéen. Quand on fit lire à J. C. la ſeconde leçon dans la ſynagogue de Nazareth, dont il étoit membre, il y a beaucoup d'apparence que ce fut un *targum* qu'il eut: car le paſſage d'*Iſaïe lxj.* 1. tel qu'il ſe trouve dans *S. Luc, iv.* 18. n'eſt exactement ni l'hébreu, ni la verſion des ſeptante: d'où l'on peut fort bien conclure, que cette différence venoit uniquement de la verſion chaldaïque dont on ſe ſervoit dans cette ſynagogue. Et quand ſur la croix il prononça le *pſeaume xxij. v. j. eli, eli, lama ſabachthani?* mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaiſſé? ce ne fut pas l'hébreu qu'il prononça, ce fut le chaldéen; car en hébreu il y a, *eli, eli, lama azabtani?* & le mot *ſabachthani* ne ſe trouve que dans la langue chaldaïque.

Les *targums* ſont fort anciens parmi les Juifs après l'Ecriture ſainte. Cela eſt bien certain par rapport à celui d'Onkélos & de Jonathan; & quoique les autres ne ſoient pas, à beaucoup près, ſi anciens, il eſt pourtant vrai qu'ils ſont preſque tous tirés d'autres anciennes gloſes, ou paraphraſes chaldaïques, dont on s'étoit ſervi fort long-tems avant que ceux-ci reçûſſent la forme qu'ils ont aujourd'hui.

Il faut convenir que tous les *targums* en général ſervent à expliquer quantité de mots & de phraſes hébraïques, qui, ſans ce ſecours, embarraſſeroient beaucoup aujourd'hui. Enfin ils nous tranſmettent pluſieurs anciens uſages & coutumes des Juifs, qui éclairciſſent extrèmement les livres ſur leſquels ils ont travaillé.

La meilleure édition des *targums*, eſt la ſeconde grande bible hébraïque de Buxtorf le pere *à Bâle* en 1620. Cet habile homme s'y eſt donné beaucoup de peine, non-ſeulement à publier le texte chaldaïque correct, mais il a pouſſé l'exactitude juſqu'à en corriger avec ſoin les points qui ſervent de voyelles. Ces *targums* s'écrivoient d'abord, auſſi-bien que toutes les autres langues orientales, ſans points-voyelles. Dans la ſuite; quelques juifs s'aviſerent d'y en mettre; mais comme ils s'en étoient aſſez mal acquittés, Buxtorf entreprit de les corriger, ſuivant les regles qu'il ſe fit ſur la ponctuation de ce qu'il y a de chaldaïque dans Daniel & dans Eſdras. Quelques critiques prétendent que c'eſt trop peu que ce qui eſt dans ces deux livres, pour en former des regles pour toute la langue; & que Buxtorf auroit mieux fait de n'y point toucher, & de les faire imprimer ſans points: enſorte qu'on n'eût pour guide que les lettres *alep, he, vau* & *jod*, qu'on appelle *matres lectionis*. Mais Buxtorf connoiſſoit mieux ce qu'il falloit que ceux qui ſe mêlent de le critiquer. C'eſt l'homme de ſon ſiecle à qui le public ait le plus d'obligation en ce genre. Ses ouvrages ſont ſavans & judicieux; & ſon nom mérite d'être tranſmis avec honneur à la poſtérité. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TARI, ALTÉRÉ, adj. (*Jardinage*.) ſe dit d'une plante qui a beſoin d'eau, & que les ſéchereſſes d'une ſaiſon, ou la négligence que l'on a eue de la mouiller à-propos, ont rendu altérée.

TARIER. *Voyez* TRAQUET.

TARIF, ſ. m. (*Financ. Comm. Douane.*) table ou catalogue ordinairement dreſſé par ordre alphabétique, contenant en détail les noms des marchandiſes, & les droits pour leur paſſage, les entrées ou les ſorties du royaume.

L'ordonnance du prince, *art. 6.* enjoint au fermier d'avoir dans chaque bureau, en un lieu apparent, un *tarif* des droits; cela eſt juſte & exécuté en partie, puiſque par-tout on voit quelques lambeaux d'une pancarte enfumée, qui reſſemble à quelque choſe de pareil. Mais ne devroit-on pas proſcrire les pancartes à la main? Tous les changemens ſurvenus dans les *tarifs*, ne devroient-ils pas être connus? La ſûreté publique n'exigeroit-elle pas auſſi que dans chaque chambre de commerce du royaume, il y eût ſous la garde des conſuls, un livre que les négocians pourroient conſulter, & où tous les arrêts ſurvenus ſur chaque eſpece, ſe trouveroient dépoſés? C'eſt le fermier qui propoſe la loi, qui la rédige, & lui ſeul en a connoiſſance. On a imprimé à la vérité quelques arrêts du conſeil; mais les plus intéreſſans ne ſont pas publiés, ſur-tout lorſqu'ils ſont favorables au commerce. Rien n'eſt plus propre à introduire l'arbitraire dans la perception, police auſſi ruineuſe pour les revenus publics que pour le contribuable! Cela explique la différence qui ſe trouve ſouvent entre les entrées ou les ſorties du royaume, les droits perçus dans un port ou dans un autre; ce cas n'eſt pas ſi rare qu'on l'imagine.

Efin ſi l'uſage qu'on propoſe eût été établi depuis long-tems, beaucoup de nouveautés qui ont aujourd'hui pour titre la preſcription, n'auroient point été admiſes, & le commerce auroit moins de charges à porter. Perſonne ne peut nier que la loi ne doive

être

être connue dans tous ſes détails par tous ceux qui y ſont ſoumis; mais dans les conteſtations qui s'élevent entre le négociant & le fermier: celui-ci a l'avantage d'un homme fort & robuſte qui ſe battroit avec un aveugle.

Il y a plus, tout *tarif* des droits d'entrée & de ſortie des marchandiſes dans un royaume, doit ſans doute être reglé ſur la connoiſſance intime du commerce des étrangers qui vendent en concurrence, & des convenances réelles des conſommateurs.

Quant au *tarif* exorbitant que les fermiers ont obtenu ſur la ſortie de pluſieurs denrées qui paroiſſent ſurabondantes dans ce royaume, il a ſa ſource dans cet ancien préjugé que les étrangers ne peuvent ſe paſſer de la France, en quoi l'on ſe trompe beaucoup. Cette idée ridicule a été fondée en partie dans le tems où la France vendoit des blés preſque excluſivement, où les Polonnois n'avoient point encore l'art de deſſécher leurs grains; où la Hollande n'en faiſoit pas le commerce ainſi que l'Angleterre, où le Portugal & l'Eſpagne n'avoient pas autant de vignes qu'ils en ont planté depuis; où la ſortie des vins n'étoit point affranchie comme elle l'eſt aujourd'hui dans ce dernier pays; où l'Allemagne fabriquoit peu de toiles; enfin dans ces tems où tous ces commerces de concurrence n'exiſtoient point encore.

Concluons que tant que les *tarifs* ne ſeront pas regardés comme une affaire de raiſon & non de forme, il n'y a rien à eſpérer des ſoins qu'on ſe donnera dans ce royaume en faveur de la proſpérité du commerce. *Conſidérat. ſur les finances.* (*D. J.*)

Tarif, (*Manufact. des glaces.*) la compagnie des glaces établie à Paris, a auſſi ſon *tarif*, qui contient toutes les largeurs & hauteurs des glaces qu'elle fait fabriquer, & le prix qu'elle les vend, ce qui eſt d'une grande commodité pour les bourgeois & pour les miroitiers. *Savary.* (*D. J.*)

Tarif, (*Monnoie.*) c'eſt cette partie des déclarations & édits, qui marque le titre des nouvelles eſpeces, & combien il doit y en avoir de chacune à la taille de l'or ou de l'argent; ce mot déſigne encore ces petits livrets que dreſſent d'habiles arithméticiens, pour aider au public à faire plus exactement & facilement leurs calculs, & qui ont été néceſſaires dans les fréquentes remarques, refontes, augmentations, & diminutions des eſpeces d'or & d'argent, qui n'ont été que trop ſouvent faites pour le malheur de l'état. (*D. J.*)

Tarifs *ou* comptes faits, (*Comm.*) ce ſont des eſpeces de tables, dans leſquelles on trouve des réductions toutes faites de différentes choſes, comme des poids, meſures, monnoies, rentes à divers deniers, *&c.* ces *tarifs* ſont extrèmement commodes dans le commerce, quand ils ſont faits avec exactitude & préciſion. *Id. ibid.*

TARIFFE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur le détroit de Gibraltar, à 5 lieues au ſud-oueſt de la ville de ce nom; elle eſt pauvre & dépeuplée, quoique dans un climat doux, tempéré & fertile. *Long.* 12. 25. *lat.* 35. 50. (*D. J.*)

TARIJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, à cinquante lieues au ſud-oueſt du Potoſi, dans une grande vallée, dont elle a pris le nom, entre les montagnes de Chiriguanos, preſque à l'embouchure d'une petite riviere qui ſe décharge dans Rio-Grande. *Lat. méridionale* 21. 48. (*D. J.*)

TARIN *ou* TIRIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *citrinella*, oiſeau qui reſſemble à la linotte par la forme de la tête & de tout le corps; il a la tête & le dos verds, & le croupion d'un verd jaunâtre; le derriere de la tête & le cou ont une couleur cendrée; il y a cependant des individus dont le ſommet de la tête, la face ſupérieure du cou, & les plumes des épaules ſont en partie d'un jaune verdâtre & en partie bruns; toute la face inférieure de cet oiſeau a une couleur verte, à l'exception des plumes qui entourent l'anus qui ſont blanchâtres. Les mâles ont le deſſus de la poitrine & le ventre d'un beau jaune. La queue a deux pouces de longueur, elle eſt entierement noire, à l'exception de l'extrémité des barbes des plumes qui a une couleur verdâtre. Les grandes plumes des aîles ont la même couleur que la queue, & les petites ſont vertes; certains individus ont l'extrémité des grandes plumes, & celles du ſecond rang blanches, & la queue un peu fourchue. Cet oiſeau chante très-agréablement. Willughbi, *Ornit. Voyez* Oiseau.

Tarin, (*Monnoie.*) monnoie de compte, dont les banquiers & négocians de Naples, de Sicile & de Malthe, ſe ſervent pour tenir leurs livres. Le *tarin* à Naples vaut environ dix-huit ſols de France, & à Malthe il vaut vingt grains, ce qui revient preſqu'au même. *Savary.* (*D. J.*)

TARINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Sabine, ſelon Pline, *liv. III. ch. xij.* Il y a encore aujourd'hui dans la Sabine une bourgade appellée *Tarano*; on croit qu'elle retient le nom de ces peuples. (*D. J.*)

TARIR, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt s'épuiſer d'eau, devenir à ſec. Les ruiſſeaux ont *tari* & les prés ont ſouffert. On a dit que l'armée de Xercès étoit ſi nombreuſe qu'elle *tariſſoit* les rivieres. Il ſe prend au figuré; cet homme ne *tarit* point dans la converſation; c'eſt un eſprit *intariſſable*.

TARKU, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Tirk*, *Tarki*, *Targhve*, petite ville d'Aſie, dans les états de l'empire ruſſien, & la capitale du Dagheſtan. Elle eſt ſituée ſur la côte occidentale de la mer Caſpienne, à quinze lieues au nord de Derbent, entre des rochers eſcarpés, pleins de coquillages. (*D. J.*)

TARLATANE, ſ. f. (*Comm.*) eſpece de toile fine qui a beaucoup de rapport à la mouſſeline. Les femmes faiſoient autrefois des coëffes, des manchettes, & des fichus de *tarlatane*. Lorſque les hommes portoient des cravates longues, amples, tortillées, elles étoient auſſi ſouvent de *tarlatane* (*D. J.*)

TARMON, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Fermagnach, au nord du lac Earnes, ſur les frontieres du comté Dunnegal. Cette ville a un château pour ſa défenſe. (*D. J.*)

TARN, le, (*Géog. mod.*) en latin *Tarnis*, riviere de France, en Languedoc. Elle prend ſa ſource dans le Gévaudan, au mont de Loſere, près de Florac, traverſe le Rouergue, rentre dans le Languedoc, mouille Alby, Montauban, & ſe jette dans la Garonne, au-deſſous de Moiſſac. Elle commence à être navigable à Gaillac, & facilite le trafic des vins de ce pays avec les Anglois. (*D. J.*)

TARNANTANT-CHARONIS, ſ. f. (*Com.*) mouſſeline ou toile de coton, blanche & très-claire, qui vient des Indes orientales, & ſur-tout à Pondichery.

TARNE, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de l'Achaïe, ſelon Etienne le géographe; 2°. d'une ville de la Lydie, ſelon Strabon, *l. IX. p.* 193. 3°. d'une fontaine de Lydie, ſelon Pline, *l. V. c. xxiv.* qui dit qu'elle ſortoit du mont Tmolus. (*D. J.*)

TARNIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule aquitanique. Pline, *l. IV. c. xix.* & Sidonius Apollinaris parlent de ce fleuve. Quelques-uns l'ont pris pour la Dordogne; mais comme Pline dit que le *Tarnis* ſéparoit les *Toloſani* des *Petrocori*, c'eſt-à-dire, les Toulouſains, des Périgourdains, ce ne peut être que le *Tarn*, qui conſerve ainſi ſon ancien nom. (*D. J.*)

TARNOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Cracovie, entre les rivieres de Dunajec & de Wiſtoc, à environ 15 lieues eſt de Cracovie.

En 1561 morut dans ſon palais de cette ville le général Tarnow (Jean) âgé de 73 ans, homme d'un mérite rare, & qui rendit de grands ſervices à la Pologne ſa patrie. Après l'étude des arts & des ſciences dans ſa jeuneſſe, il ſe mit à voyager; il parcourut toute l'Aſie mineure, la Paleſtine, la mer Rouge, l'Egypte & la côte d'Afrique, où il ſignala ſa valeur contre les Maures. A ſon retour, Sigiſmond, roi de Pologne, le nomma général de toutes ſes troupes. Il défit les Moldaves, les Moſcovites & les Tartares. Couronné des mains de la victoire, il eut tout à eſſuyer de la jalouſie de ſes compatriotes; mais pour la faire ceſſer, il ſe retira volontairement dans ſon château, & y vécut en ſimple particulier. Il y trouva dans le témoignage de ſa conſcience, dans la gloire qu'il s'étoit acquiſe, dans le commerce de ſes amis & dans la lecture, de quoi ſe conſoler, & paſſer avec douceur le reſte de ſes jours. (*D. J.*)

TARNOWITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, à quatre milles de Strélitz. (*D. J.*)

TARO, (*Géog. mod.*) ou *Val-di-Taro*, petit pays d'Italie, aujourd'hui l'une des dépendances du Plaiſantin. Il eſt ſitué entre le Parméſan, le Plaiſantin & l'état de Gènes. Son chef-lieu prend ſon nom, & s'appelle *Borgo di-Val-di-Taro*. Ce petit pays dont le duc de Parme fit l'acquiſition en 1682, a eu longtems ſes ſeigneurs particuliers. (*D. J.*)

TARO, (*Géog. mod.*) ou *Borgo di val di Taro*, petite ville d'Italie, dans le Plaiſantin, ſur la rive droite du *Taro*, & capitale du petit pays appellé *Val-di-Taro*, à douze lieues au ſud-oueſt de Parme. *Long.* 27. 25. *latit.* 44. 35. (*D. J.*)

TARO *le*, (*Géog. mod.*) en latin *Tarus*, riviere d'Italie. Elle a ſa ſource dans la partie méridionale du duché de Milan, traverſe le Parméſan, & tombe dans le Pô entre les embouchures de l'Ongina & de la Parma. (*D. J.*)

TARODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* la marque près du Danube, au voiſinage d'*Aræ Flaviæ*; Lazius croit que le nom moderne eſt *Dornſtet*. (*D. J.*)

TARONA, (*Géog. anc.*) ville de Cherſonnèſe Taurique. Elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. vj.* qui la place entre Taphros & Portigia. (*D. J.*)

TAROPECZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Reſcow, aux confins de la Lithuanie & du duché de Smolensko. (*D. J.*)

TAROT, ſ. m. (*terme de Luther.*) inſtrument à anches & à vent qui a onze trous, & qui ſert de baſſe aux concerts de muſettes. (*D. J.*)

TAROTS, *terme de Cartier*, ce ſont des eſpeces de cartes à jouer, dont on ſe ſert en Eſpagne, en Allemagne & d'autres pays. Ces cartes ſont marquées différemment de celles dont on ſe ſert en France; & au lieu que les nôtres ſont diſtinguées par des cœurs, des carreaux, des piques & des treffles, elles ont des coupes, des deniers, des épées & des bâtons appellés en eſpagnol, *copas*, *dineros*, *eſpadillas*, *baſtos*. L'envers des cartes appellées *tarots* eſt communément orné de divers compartimens.

TAROT, ſ. m. (*terme de joueur de dés.*) c'eſt une eſpece de dé d'ivoire, dont chaque côté porte ſon nombre de trous noirs, depuis 1 juſques & compris 6, & dont on ſe ſert pour jouer. (*D. J.*)

TAROTIERS, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ouvriers qui font des tarots. C'eſt un des noms que l'on donne aux maîtres cartiers faiſeurs de cartes à jouer, dans leurs ſtatuts de l'année 1594. *Voyez* CARTIER.

TAROUPE, ſ. f. (*Anatom.*) eſpace qui eſt entre les deux ſourcils; il eſt chargé de poils dans quelques perſonnes, & c'étoit-là le cas de M. de Turenne; le comte de Buſſy trouvoit que ſa *taroupe* velue lui rendoit la phyſionomie malheureuſe; quoi qu'il en ſoit, c'eſt une difformité à nos yeux; mais les anciens penſoient tout le contraire; car ils employoient l'art pour faire naître du poil dans cette partie, & réunir les deux ſourcils: *arte ſupercilii confinia nuda repletis*, dit Ovide. (*D. J.*)

TARPEIEN, (*Hiſt. anc.*) épithete que l'on a donné à un rocher de Rome, dont la hauteur eſt conſidérable, & d'où la loi des 12 tables avoit ordonné de précipiter les coupables de certains crimes capitaux. C'eſt ſur ce rocher qu'on avoit bâti le capitole. *Voyez* CAPITOLE.

Il ſe peut que le mont *Tarpeien* fût autrefois aſſez eſcarpé d'un côté pour tuer ſur le champ ceux que l'on précipitoit de ſa cime, mais il eſt impoſſible qu'il ait été jamais de cette élévation ſurprenante que lui ont donnée quelques auteurs, s'il en faut juger par celle qu'on lui voit à préſent. *Voyez les lettres de* Burnet, *p.* 238, *& le voyage de* Miſſon, *p.* 103.

Ce rocher reçut ſon nom d'une veſtale appellée *Tarpeia*, qui livra aux Sabins le capitole dont ſon pere étoit gouverneur, à condition que les ennemis lui donneroient tout ce qu'ils portoient à leurs bras gauches, entendant parler de leurs bracelets; mais les Sabins, au lieu de lui préſenter ces joyaux, lui jetterent leurs boucliers qu'ils portoient auſſi au bras gauche, & l'écraſerent ſous le poids de ces armes.

D'autres attribuent la trahiſon du capitole à ſon pere Spurius Tarpeius; ils ajoutent qu'il fut précipité du rocher par ordre de Romulus, & que depuis ce tems-là on fit ſubir le même ſupplice à tous ceux qui s'étoient rendus coupables du crime de trahiſon.

TARPEIENS *jeux*, (*Antiq. rom.*) jeux inſtitués à Rome par Romulus en l'honneur de Jupiter Feretrius; mais comme on les nommoit plus communément *jeux Capitolins*, *voyez* CAPITOLINS. (*D. J.*)

TARPEIUS, (*Mythologie.*) Jupiter a quelquefois ce ſurnom à cauſe du temple qui lui étoit conſacré ſur le mont *Tarpeïen*, depuis appellé *Capitole;* il y avoit auſſi les jeux *tarpeïens* ou *capitolins*, que l'on célébroit en l'honneur de ce dieu. (*D. J.*)

TARQUINIE, *Tarquinii.* (*Géog. anc.*) ville de la Toſcane, ſelon Tite-Live, *l. I. c. xxxiv.* ſes habitans ſont nommés *Tarquinienſes*. *Voyez* ce *mot*.

Tanaquille, femme de Tarquinius Priſcus, roi de Rome, étoit née à *Tarquinie*, où elle fut mariée à Lucumon, homme très-riche, & qui par cette alliance eſpéra de s'avancer aux dignités; cependant, comme il y trouva de grands obſtacles en Toſcane. Tanaquille ſon épouſe l'engagea de venir s'établir à Rome avec elle. Il s'y rendit, ſe fit nommer *Tarquinius*, & s'inſinua de telle ſorte dans les bonnes graces du roi, que les charges qu'il en obtint lui donnerent lieu d'aſpirer à la couronne, & de réuſſir dans cette ambition. Il fut tué dans ſon palais l'an 38 de ſon regne.

Tanaquille, ſans ſe déconcerter de ce rude coup, fit tomber la couronne ſur la tête de Servius Tullius ſon gendre. La mémoire de cette habile femme fut vénérée dans Rome pendant pluſieurs ſiecles; on y conſervoit les ouvrages de ſes mains, & l'on attribuoit de grandes vertus à ſa ceinture.

Varron, contemporain de Cicéron, aſſûre qu'il avoit vu au temple de Sangus la quenouille & le fuſeau de Tanaquille, chargés de la laine qu'elle avoit filée; il ajoute que l'on gardoit au temple de la Fortune une robe royale qu'elle avoit faite, & que Servius Tullius avoit portée. Pline nous apprend que c'étoit à cauſe de cela que les filles qui ſe marioient étoient ſuivies d'une perſonne qui portoit une quenouille accommodée, & un fuſeau garni de fil. Il dit auſſi que cette reine fut la premiere qui fit de ces tuniques tiſſues, que l'on donnoit aux jeunes garçons quand ils prenoient la robe virile, & aux filles qui ſe marioient.

Les Romains attribuoient de grandes vertus à la ceinture de cette princeſſe, non comme à une cauſe morale, mais comme à une cauſe phyſique. Ils ſuppoſoient que Tanaquille avoit trouvé d'excellens remedes contre les maladies, & qu'elle les avoit enfermés dans ſa ceinture. C'eſt pourquoi ceux qui en ôtoient quelques raclures ſe perſuadoient qu'elles leur apporteroient la guériſon, non pas à cauſe que l'ame de cette reine récompenſeroit leur foi, mais à cauſe qu'ils enleveroient quelques particules des remedes qu'elle y avoit mis. Ainſi l'on ne peut pas faire des comparaiſons exactes entre ceux qui recouroient à la ſtatue de Tanaquille pour en frotter la ceinture, & ceux qui tâchent d'avoir une piece d'étole de ſaint Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelques reliques. De part & d'autre, il y a beaucoup de crédulité; mais laiſſons, dit Bayle, aux gens de loiſir à examiner ſi l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle. (*D. J.*)

TARQUINIENSES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans la Toſcane; c'eſt ainſi que Pline, *l. III. c. v.* appelle les habitans de la ville, qui eſt nommée par Tite-Live, *l. I. c. xxxiv. & xlvij. Tarquinii*, & *Tarquinia* par Ptolomée, *l. III. c. j.* Juſtin, *l. XX. c. j.* dit qu'elle tiroit ſon origine des Grecs. Elle devint enſuite colonie romaine, & enfin un ſiege épiſcopal. Le nom moderne de cette ville eſt *la Tarquinia*, & par corruption *la Tarquina*.

On a trouvé, ſelon Labat, *voyage d'Italie*, *t. V.* en travaillant dans les environs de Cornette, à mi-côte d'une colline, les anciennes ſépultures de la ville *Tarquinia*. Ces ſépultures ou ces grottes ſont à mi-côte de la colline, ſur laquelle étoit cette ville infortunée ruinée depuis tant de ſiecles, qu'on n'en avoit preſque plus aucune mémoire. Ces grottes, qui ont ſervi de ſépulchre aux héros de ce tems, ſont creuſées dans le tuf dont cette montagne eſt compoſée. Ce ſont, pour la plûpart, des chambres de dix à douze piés en quarré, ſur neuf à dix piés de hauteur. On voyoit dans quelques-unes des reſtes de peintures, c'eſt-à-dire du rouge, du bleu, du noir, qui ſembloient marquer des compartimens plutôt que des figures, car l'humidité a tout effacé. On y a trouvé des armes que la rouille avoit preſque conſommées, comme des épées & des lames de couteaux. Ce qu'on a rencontré de plus entier & en plus grande quantité, ce ſont des vaſes de terre & des pots aſſez gros. A la vérité ces pieces & particulierement celles qui étoient verniſſées étoient ollaires, d'une eſpece de talc blanchâtre, qui en couvroit toute la ſuperficie ſans endommager le vernis. La montagne Tarquinia eſt à préſent un bois, où il n'eſt pas aiſé de rien découvrir qui puiſſe faire connoître quelle étoit la grandeur de la ville. (*D. J.*)

TARRABENI, (*Géog. anc.*) peuples de l'île de Corſe. Ptolomée, *l. III. c. ij.* les place au midi des *Cervini*, & au couchant de l'île. Le territoire qu'ils occupent eſt appellé par Léander *Baſtilica Paeſe*.

TARRAGENSES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne citérieure; ils étoient alliés à des Romains, ſelon Pline, *l. III. c. iij.* Leur ville étoit nommée *Tarraga* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la place dans les terres, & la marque dans le pays des Vaſcones. On la nomme aujourd'hui *Tarrega*; elle eſt dans la Catalogne, à ſix lieues de Lérida. (*D. J.*)

TARRAGONE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur une colline, dont la pente s'étend juſqu'au rivage de la Méditerranée, entre deux rivieres, le Gaya & le Francoli. Elle eſt ſituée à 20 lieues au couchant de Barcelone, & à 90 de Madrid. L'air y eſt pur, & il s'y fait du commerce en huile, en lin & en vin. Son territoire eſt très-fertile, & offre un des plus beaux payſages du monde; mais ſon port n'eſt pas bon, à cauſe des rochers qui en empêchent l'entrée aux gros vaiſſeaux.

Tarragone eſt honorée d'une univerſité & d'un ſiege archiépiſcopal, qui a diſputé la primatie à celui de Tolede. Son dioceſe s'étend ſur 197 paroiſſes. L'archevêque jouit de vingt mille ducats de revenu, & a pour ſuffragans les évêques de Barcelone, de Tortoſe, de Lérida, de Girone, *&c.*

Tarragone eſt fortifiée de baſtions & d'autres ouvrages réguliers à la moderne. Pluſieurs de ſes maiſons ſont preſque toutes bâties de groſſes pierres de taille quarrées. *Long.* 18. 55. *latit.* 41. 10.

Les Romains la nommerent *Taraco*, d'où les Eſpagnols ont fait *Tarragona*. Les Scipions s'en étant rendu maîtres dans les guerres puniques, en firent le lieu de leur réſidence, ainſi qu'une belle place d'armes contre les Carthaginois. Auguſte s'y trouvant dans la vingt-troiſieme année de ſon regne, lui donna le titre d'*Auguſta*, & y reçut pluſieurs ambaſſadeurs. Ses habitans, par reconnoiſſance, bâtirent un temple en ſon honneur. L'empereur Antonin le Pieux aggrandit ſon port, & le garnit d'un grand mole. Enfin cette ville devint ſi puiſſante & ſi conſidérable, que, dans la répartition qui fut fait de l'Eſpagne, les Romains donnerent ſon nom à la plus grande partie de ce vaſte continent, en l'appellant *Eſpagne tarragonoiſe*.

Après cela faut-il s'étonner qu'on ait trouvé dans cette ville & aux environs beaucoup de monumens anciens, comme des médailles, des inſcriptions, & les ruines d'un cirque où ſe faiſoient les courſes des chevaux dans une place nommée aujourd'hui la *plaça de la Fuente*?

On y a auſſi trouvé les ruines d'un théatre, qui étoit en partie taillé dans le roc & en partie bâti de gros quartiers de marbre, dans l'endroit où eſt à préſent l'égliſe de Notre Dame du miracle. Cette égliſe, ainſi que la cathédrale, doivent leur conſtruction aux pierres & au marbre qu'on a tirés des débris de cet ancien théatre des Romains.

Les Maures prirent *Tarragone* en 719, & la démantelerent Le pape Urbain II. y envoya une colonie en 1038, & enſuite céda cette ville à Raymond Berenger, comte de Barcelone. Les François aſſiégerent *Tarragone* en 1641, ſans pouvoir s'en rendre maîtres.

Elle eſt la patrie d'Oroſe (*Paul*), prêtre, & hiſtorien eccléſiaſtique du v. ſiecle. Il lia grande connoiſſance avec S, Auguſtin, qui l'envoya en 415 à Jérulem auprès de S. Jérôme, pour le conſulter ſur l'origine de l'ame.

Quoi qu'il en ſoit de la réponſe qu'a pû faire S. Jérôme, ce fut au retour du voyage de Paleſtine que le prêtre de *Tarragone* compoſa ſon *hiſtoire générale* qui commence avec le monde & qui finit l'an 416 de Jeſus-Chriſt. Il y en a pluſieurs éditions la premiere eſt, je penſe à Veniſe en 1500; la ſeconde eſt à Paris en 1506, chez Petit; la troiſieme en 1524, à Paris, *in-fol.* Ces trois éditions ſont moins correctes que les ſuivantes, à Cologne 1536, 1542, 1561, 1572.

On ne peut contredire raiſonnablement le jugement que Caſaubon porte de cet ouvrage, qui néanmoins n'eſt pas ſans utilité On voit à-travers les termes honnêtes du ſavant critique de Genève, qu'il n'en faiſoit pas grand cas. En effet la tâche que prit Oroſe étoit au-deſſus de ſes forces. Il ignoroit le grec, & connoiſſoit fort peu l'hiſtoire romaine. D'ailleurs il peche ſouvent contre la chronologie, & croit trop aux bruits populaires.

On dit qu'il avoit intitulé ſon livre *de miſeria hominum;* mais j'imagine que c'eſt quelque homme d'eſprit qui lui a prêté ce titre ſi convenable à l'hiſtoire en général, & plus encore à l'hiſtoire eccléſiaſtique qui eſt le miroir des miſeres de l'eſprit humain & des maux que ſon intempérance fait dans le monde. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARRAS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne, ſur la côte occidentale de l'île. Ptolomée, *l. III. c. iij.* la marque entre le port *Coracodès* & l'embouchure du fleuve *Cirſus*. Le nom moderne eſt *Largo*, ſelon Marius Niger. (*D. J.*)

TARRATE, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Ethiopie, au royaume de Tigré & au nord de Caxumo. (*D. J.*)

TARREAU, ſ. m. (*Art méchaniq.*) outil d'acier trempé, fait en vis, & ſervant à faire les écrous des vis. Il doit s'ajuſter au trou de la filiere; & chaque trou d'une filiere ſimple doit avoir ſon *tarreau*.

TARREAU, (*Arquebuſ.*) c'eſt un morceau d'acier trempé, rond, de la groſſeur d'un pouce par en-bas, & quarré par en-haut: le bas eſt garni de vis fort aiguës. Les Arquebuſiers s'en ſervent pour marquer des vis creuſes, ou des écrous en introduiſant le *tarreau* dans un trou, & le faiſant tourner avec le porte-*tarreau*. Ils en ont de plus gros & de plus petits les uns que les autres.

TARREAU DE CHARRON, eſpece de tarriere en forme de cône, qui ſert à donner de l'entrée aux eſſieux dans le moyen des roues. Le *tarreau* eſt accompagné d'un crochet qui aide à faire ſortir le copeau.

Pour forger une tarriere ſimple, une tarriere en cuilliere & un *tarreau*, on prend une barre de fer, on étend le bout deſtiné à former la cuilliere de la largeur & de l'épaiſſeur convenables; on l'acere; on rend les côtés & l'extrémité tranchans; on menage plus d'épaiſſeur au milieu. Quand la piece eſt forgée, on la forme à la lime, & on l'acheve en la trempant.

TARREAUDER, v. act. *terme de Serrurier*, c'eſt faire avec un tarreau, un trou dans une piece de métal ou de bois, qui ſerve d'écrou, pour y faire entrer une vis. (*D. J.*)

TARREGA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Catalogne, ſur une colline, près de la riviere Cervera, 6 lieues de Lérida, ſur la route de cette ville à Barcelone. Les anciens romains connurent cette ville ſous le nom de *Tarraga*. Les Maures en ont été les maîtres, & Raymond Bérenger la leur enleva en 1163. C'eſt aujourd'hui le chef-lieu d'une viguerie, dans un terroir abondant en blé, vin, huile & bétail. (*D. J.*)

TARRER, v. act. *terme de Blaſon*, ce verbe ſignifie donner un certain tour au heaume ou timbre de l'écu. On dit *tarrer* de front, de côté ou de profil. Ce terme employé pour les caſques, vient de leurs grilles qui étoient autrefois repréſentées à la maniere des tarots de cartes. *Meneſt.*

TARRIERE, ſ. f. (*Arts méchan.*) outil de fer ſervant aux Charpentiers & aux menuiſiers; il y en a de pluſieurs ſortes, & de différentes groſſeurs. Ce mot, ſelon Félibien, vient du grec τερέω, *terebro*, percer avec un inſtrument. Quand la *tarriere* eſt groſſe, les ouvriers diſent une *groſſe tarriere*; & quand elle eſt petite, ils diſent un *laceret*, ou une *petite tarriere*.

Il y a trois ſortes de *tarrieres*: les unes tournées en vis tranchantes; les autres avec une pointe aiguë en vis, *&c.* les autres ont le bout en forme de cuillieres de table, dont tous les bords ſont tranchans. Cette derniere ſorte de *tarriere* eſt ſur-tout à l'uſage des Sabotiers: ils s'en ſervent pour façonner & polir la place du pié dans le ſabot. (*D. J.*)

TARRIERE A RIVET, *outil de Charron*, cet outil eſt fait comme les autre *tarrieres*, & eſt plus menu, plus court & plus fin; il leur ſert à former des petits trous pour mettre des clous rivés. *Voyez les fig. & Pl. du Charron.*

TARRIERE A CHEVILLE OUVRIERE, *outil de Charron*, cet outil eſt fait comme les autres *tarrieres*, excepté qu'il eſt un peu plus gros & plus court, & qu'il ſert aux charrons à former des trous dans l'avant-train pour poſer la cheville ouvriere.

TARRIERE A GENTIERE, *outil de Charron*, cet outil eſt exactement fait comme la *tarriere* à goujon, & eſt un peu plus mince; elle ſert aux charrons à percer les trous aux gentes des roues.

TARRIERE A GOUJON, *outil de Charron*, cet outil eſt exactement fait comme l'eſſeret long, à l'ex-

ception qu'il eſt plus fort; plus grand & plus large, & qu'il ſert à former les trous dans les moyeux.

Tarriere, (*Charpent.*) outil de fer aceré, qui eſt emmanché de bois en potence, & qui en tournant, fait que le fer perce le bois où il touche, & fait de grands trous propres à mettre les chevilles. Il y en a de pluſieurs ſortes en groſſeur & grandeur. (*D. J.*)

Tarriere, *terme de Mineur*, inſtrument dont le mineur ſe ſert pour percer les terres. Quelquefois la *tarriere* eſt tout d'une piece; d'autres fois elle a des briſures qui s'ajuſtent les unes aux autres. Son uſage eſt pour ſe précautionner contre le contre-mineur. Quand le mineur l'entend travailler, il perce la terre du côté qu'il entend le bruit avec ſa *tarriere*, qu'il alonge tant qu'il veut par le moyen des briſures; & dans ce trou il pouſſe une groſſe gargouille, à laquelle il met le feu pour étouffer le contre-mineur. D'autres fois le mineur donne par ce trou un camouflet au contre-mineur. *Dict. milit.* (*D. J.*)

TARROCK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) oiſeau de mer de la claſſe du *larus* ou mouette, & diſtingué chez les Ornithologiſtes par le nom de *larus cinereus Bellonii*. Il eſt de la groſſeur & de la forme de nos pigeons, excepté que ſa tête eſt plus large & plus groſſe. Sa queue n'eſt pas fourchue; ſa gorge, ſa poitrine & ſon ventre ſont d'un blanc de neige; ſa tête eſt du même blanc, avec une tache noire de chaque côté. Le bas du cou eſt tout noir; le milieu du dos & des épaules ſont griſes; les grandes plumes de ſes aîles ſont noires & blanches: mais ce qui le diſtingue véritablement de tous les autres oiſeaux de ſon genre, c'eſt qu'il n'a point d'orteil de derriere. Il eſt très-commun ſur quelques côtes d'Angleterre, & en particulier ſur celles de Cornouailles. Raii. *Ornithol. page* 264. (*D. J.*)

TARSATICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Illyrie, ſelon Pline, *l. III. c. xxvij.* & Ptolomée, *l. II. c. vij.* On croit que c'eſt aujourd'hui la ville de *Fiume*. (*D. J.*)

TARSE, ſ. m. *en Anatomie*, eſt ce qu'on appelle communément le *cou du pié*. C'eſt le commencement du pié, ou l'eſpace qui eſt entre la cheville du pié & le corps du pié, qu'on appelle *métatarſe*. *Voy.* Pié & Métatarse.

Le *tarſe* répond au carpe ou poignet de la main. Il eſt composé de ſept os, dont le premier eſt appellé *aſtragale*, & par les Latins, *talus* & *os baliſtæ*. (*Voy.* Astragale); le ſecond *calcaneum*; le troiſieme eſt l'os *naviculaire*, que les Grecs appellent *ſcaphoïde*; le quatrieme, cinquieme & ſixieme ſont *innominés*, & appellés par Fallope *cunéiformes*, à cauſe de leur figure; le ſeptieme eſt le *cuboïde*. *Voyez* chacun de ces os décrit dans ſon *article* propre, Naviculaire, Cunéiformes, &c.

Tarse, eſt auſſi le nom que quelques anatomiſtes donnent aux cartilages qui terminent les paupieres, & d'où naiſſent les cils ou poils des paupieres. *V.* Paupiere.

Ces cartilages ſont extrèmement minces & deliés, ce qui les rend légers & flexibles. Leur figure eſt demi-circulaire; celui de la paupiere ſupérieure eſt un peu plus long que celui de l'inférieure: ils ſervent tous deux également à fermer l'œil. *Voyez* Cils.

TARSE, (*Géog. anc.*) *Tarſus*, ville d'Aſie dans la Cilicie, la plus belle, la plus ancienne & la plus peuplée de la province.

Sans nous arrêter à toutes les fables qu'on a débitées ſur le nom & l'origine de *Tarſe*, il eſt conſtant que cette ville avoit été fondée par les Argiens, ou du moins qu'elle avoit été augmentée par une colonie greque, & que ſes habitans excellerent dans l'étude des belles lettres, de la philoſophie & de toutes les ſciences qui étoient cultivées chez les Grecs, puiſque Strabon ne craint point de dire qu'ils ſurpaſſerent en cela Athènes, Alexandrie & toutes les autres académies du monde; il ajoute que leur ville étoit fort puiſſante, & ſoutenoit avec éclat ſa dignité de métropole.

Le Cydnus traverſoit la ville de *Tarſe*, ſelon le témoignage de Denys le périégete, de Strabon, de Pomponius Mela, de Pline, d'Arrien & d'Ammien Marcellin. Pline l'appelle *ville libre*; elle l'avoit apparemment été anciennement, comme colonie greque, & il nous apprend qu'elle jouiſſoit auſſi de ſa liberté ſous les Romains.

Quelques-uns croyent qu'elle mérita auſſi les privileges de colonie par ſon grand attachement à Jules Céſar, & que ce privilege communiqua à tous ſes concitoyens la qualité de *citoyens romains*. S. Paul qui étoit né à *Tarſe*, comme il le dit lui-même, *act. xxij.* 3, jouiſſoit de ce droit par ſa naiſſance. D'autres ſoutiennent que *Tarſe* étoit ſeulement ville libre, & non colonie romaine, du tems de S. Paul, parce que l'on ne trouve dans les médailles aucun veſtige de ce titre de *colonie romaine*, avant le regne de Caracalla ou celui d'Héliogaballe, & qu'ainſi le privilege de *citoyen romain* n'appartenoit pas à l'apôtre ſimplement comme citoyen de *Tarſe*, mais par quelque droit particulier que ſon pere ou ſes ayeux avoient acquis.

C'eſt à *Tarſe* que ſe rendit Cléopatre mandée par Antoine, & c'eſt-là qu'il en devint amoureux. Elle fit ce voyage, dit Plutarque, ſur un vaiſſeau brillant d'or & orné des plus belles peintures; les voiles étoient de pourpre, les cordages d'or & de ſoie, & les rames d'argent. Ces rames étoient maniées au ſon des flutes, qui joint à celui des chalumeaux & des lyres, faiſoit un concert délicieux.

Cléopatre parée galamment comme on peint la déeſſe Vénus, étoit couchée ſous un pavillon broché d'or; ſes femmes toutes d'une excellente beauté repréſentoient les nymphes & les graces. La poupe & la proue étoient remplies des plus beaux enfans déguiſés en amour, & quelques-uns d'eux étoient à ſes côtés, avec des éventails dont ils l'éventoient pour la rafraîchir. Elle avançoit dans cet équipage ſur le fleuve Cydnus, au ſon de mille inſtrumens de muſique.

Les deux rives du fleuve étoient embaumées de l'odeur de parfum que l'on brûloit dans ſon vaiſſeau. Tout le peuple de *Tarſe* la prit pour Vénus qui venoit chez Bachus pour le bien de l'Aſie. On quitta le tribunal d'Antoine pour courir au-devant d'elle; ce romain lui-même alla la recevoir, & en devint éperdument amoureux.

Il ſoupa chez elle, & y trouva des préparatifs d'une magnificence qui lui étoit inconnue. Ce qui le ſurprit davantage, ce fut la quantité de flambeaux dont les appartemens étoient éclairés; ils étoient ſuſpendus, appliqués & rangés avec tant d'art, de variété & de ſymmétrie, que de toutes les fêtes qui ſe trouvent décrites dans l'hiſtoire, l'on prétend que c'étoit celle qui faiſoit le ſpectacle le plus raviſſant.

J'ai dit à l'*article* de Soli *en Cilicie*, que Chryſippe y vit le jour; cependant quelques auteurs lui donnent *Tarſe* pour patrie. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit un eſprit fort ſubtil en matiere de raiſonnement; l'art de la dialectique la plus déliée ne lui échappoit point; & la ſolution de ſes argumens étoit ſi difficile, qu'elle paſſa en proverbe pour exprimer une choſe impoſſible. Il compoſa un grand nombre d'ouvrages qui ont péri. Après ſa mort les Athéniens éleverent en ſon honneur une ſtatue dans le céramique.

Hermogène nâquit à *Tarſe* en Cilicie dans le ſecond ſiecle de l'ere chrétienne. Ce fut un prodige en toute maniere. A l'âge de dix-ſept ans il publia ſes livres de rhétorique que nous avons encore. Il mit au jour à vingt ans ſon livre des idées, & à vingt-cinq ans il oublia tout ce qu'il ſavoit.

Athénodore, célebre philoſophe ſtoïcien, étoit auſſi de *Tarſe* en Cilicie; il vint à la cour d'Auguſte, qui l'éleva aux plus grands honneurs, & le fit précepteur de Tibere; mais il n'eut pas le bonheur de pouvoir corriger le mauvais caractere de ce prince. Il mit au jour divers ouvrages qui ne nous ſont pas parvenus. Strabon en cite un ſur l'Ocean & ſur ſon flux & reflux.

Nectaire, évêque de Conſtantinople vers la fin du quatrieme ſiecle, eut *Tarſe* pour patrie. Il n'étoit pas moins diſtingué par ſes vertus, que par ſa naiſſance & par ſon rang; car il exerçoit la préture. Il fut fait évêque n'étant pas encore baptiſé, de ſorte qu'il paſſa de l'état de cathécumene à celui de paſteur de l'égliſe. Sa douceur envers ler autres ſectes, & les Apolinariſtes en particulier, lui attira une lettre de Grégoire de Naziance, où il le preſſoit de ſévir contre les hérétiques, & de gagner l'empereur Théodoſe. Il mourut en 397, & les Grecs l'honorent dans quelques-uns de leurs livres, comme un ſaint; il étoit du moins un évêque ſage, modéré & pieux. (*Le chevalier* de *Jaucourt*.)

Tarse *ou plutôt* Tarson, (*Géog. mod.*) en latin *Tarſus*; cette ville d'Aſie autrefois la plus belle de la Cilicie, n'eſt aujourd'hui qu'un tas de ruines, dans la Caramanie, à huit lieues d'Adana. Il y a dans le voi-

voiſinage de ſes ruines une égliſe d'Arméniens paſſablement belle. *Latit.* 37. 12. (*D. J.*)

TARSIA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, environ à douze milles au midi de Caſſano. On croit communément que c'eſt l'ancienne Capraſæ. (*D. J.*)

TARSIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* C'eſt la ville de Tarſum d'Aurelius Victor, *epitom. p.* 51, qui dit que les empereurs Tacite & Maximin y finirent leurs jours. (*D. J.*)

TARSO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Italie à des petits cailloux blancs roulés & arrondis, qui ſe trouvent en grande abondance dans le lit de la riviere d'Arne qui paſſe à Florence. On s'en ſert pour compoſer la fritte du verre blanc appellé *cryſtal*. On en trouve auſſi près de la ville de Piſe au pié du mont Verrucola, & près de Maſſa, ſuivant Néri, qui prétend que ces pierres ſont une eſpece de marbre: mais il eſt viſible qu'il ſe trompe en cela, vû que le marbre ne ſeroit point propre à entrer dans la compoſition du verre qu'il rendroit laiteux, étant une pierre calcaire; ainſi le *tarſo* doit être regardé comme une eſpece de caillou ou de quartz, roulé & arrondi par le mouvement des eaux.

TARSURA, (*Géog. mod.*) fleuve de la Colchide. Arrien met ſon embouchure entre celles des deux fleuves *Singames* & *Hippus*. (*D. J.*)

TARTANE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une barque dont on ſe ſert ſur la Méditerranée, qui ne porte qu'un arbre de meſtrue ou un grand mât, & un mât de miſaine. Lorſqu'il fait beau, ſa voile eſt à tiers point, & on fait uſage d'un tréou de fortune dans les gros tems. *Voyez* TRÉOU. Cette mâture forme la principale différence qu'il y a de ce bâtiment à une barque; je dis *la principale différence*, parce que les dimenſions de ces deux bâtimens ne ſont point ſemblables comme on en jugera, en comparant celle d'une barque avec les ſuivantes.

Proportions d'une tartane.	piés.	pouces.
Longueur de la quille portant ſur terre, . . .	38	
Epaiſſeur de la quille, ...	0	5 1/2
Largeur de la quille, ...	0	7 1/2
Hauteur de la façon de l'arriere, . . .	3	3 1/2
Hauteur de la façon de l'avant, ...	3	3 1/2
Hauteur du premier querat en avant, . .	9	0
Hauteur du ſecond querat en avant, . .	11	0
Hauteur de l'étrave, ...	14	0
Guête de l'étrave, ...	12	0
Hauteur de l'étambord, ...	14	3
Quête de l'étambord, ...	4	6
Hauteur du premier querat en arriere, .	9	0
Hauteur du ſecond querat en arriere, .	11	0
Largeur de la préceinte, ...	0	5
Epaiſſeur de la préceinte, ...	0	4
Largeur du maître gabarit, ...	15	
Hauteur du premier querat au milieu, .	4	
Hauteur du fond de cale, ...	7	
Hauteur du plat-bord, ...	9	

TARTARE, ſ. m. (*Mytholog.*) lieu du ſupplice des tyrans & des coupables de plus grands crimes. C'eſt l'abîme le plus profond ſous la terre. Le mot ταρταρίζειν ſe trouve dans Plutarque pour *geler* ou *trembler* de *froid*; & d'autres auteurs, comme Héſiode, s'en ſont auſſi ſervi dans ce ſens, parce qu'ils penſoient, que qui dit le *primum obſcurum* dans la nature, dit auſſi le *primum frigidum*.

Homere veut que cette priſon ne ſoit pas moins éloignée des enfers en profondeur, que les enfers le ſont du ciel. Virgile ajoute qu'elle eſt fortifiée de trois enceintes de murailles, & entourée du Phlégéton, torrent impétueux, dont les ondes enflammées entraînent avec fracas les débris des rochers; une haute tour défend cette affreuſe priſon, dont la grande porte eſt ſoutenue par deux colonnes de diamans, que tous les efforts des mortels & toute la puiſſance des dieux ne pourroient briſer; couverte d'une robe enſanglantée, Tiſiphone eſt aſſiſe nuit & jour à la porte de cette priſon terrible, qui retentit de voix gémiſſantes, de cruels coups de fouet & d'un bruit affreux de chaînes. Mais je ſuis bien ridicule de ne pas laiſſer parler le prince des poëtes dans ſon beau langage.

ſub rupe ſiniſtra
Mœnia lata videt triplici circumdata muro:
Quæ rapidus flammis ambit torrentibus amnis
Tartareus Phlegeton, torquetque ſonantia ſaxa;
Porta adverſa ingens, ſolidoque adamante columnæ
Vis ut nulla virum, non ipſi exſcindere ferro
Cœlicolæ valeant: ſtat ferrea turris ad auras.
Tiſiphoneque ſedens, palla ſuccincta cruenta,
Veſtibulum inſomnis ſervat noctéſque dieſque,
Hinc exaudiri gemitus, & ſæva ſonare
Verbera; tum ſtridor ferri, tractæque catenæ.
Conſtitit Æneas, ſtrepitumque exterritus hauſit.

Æn. lib. VI. v. 548.

Un de nos poëtes lyriques s'eſt auſſi ſurpaſſé dans la deſcription du *tartare*; liſons-là.

Qu'entens-je! le tartare s'ouvre,
Quels cris! quels douloureux accens!
A mes yeux la flamme y découvre
Mille ſupplices renaiſſans.
Là ſur une rapide roue,
Ixion dont le ciel ſe joue,
Expie à jamais ſon amour.
Là, le cœur d'un géant rebelle
Fournit une proie éternelle
A l'avide faim d'un vautour.

Autour d'une tonne percée
Se laſſent ces nombreuſes ſœurs,
Qui ſur les freres de Lincée
Vengerent de folles terreurs;
Sur cette montagne gliſſante
Elevant la roche roulante,
Siſiphe gémit ſans ſecours;
Et plus loin cette onde fatale
Inſulte à la ſoif de Tantale,
L'irrite, & le trahit toujours.

Si l'on trouvoit dans toutes les odes de M. de la Motte le feu & la verve qui brillent dans celle-ci, elles auroient eu plus d'approbateurs; mais c'eſt Milton qui a le mieux réuſſi de tous les modernes dans la peinture du *tartare*. Elle glace d'effroi, & fait dreſſer les cheveux de ceux qui la liſent.

Selon l'opinion commune, il n'y avoit point de retour, ni de grace à eſpérer pour ceux qui étoient une fois précipités dans le *tartare*: Platon néanmoins n'embraſſe pas tout-à-fait ce ſentiment. Ceux, dit-il, qui ont commis ces grands crimes, mais qui ne ſont pas ſans remede, comme ceux qui ſont coupables d'homicide, mais qui en ont eu enſuite du regret, ceux là ſont néceſſairement précipités dans le *tartare*; & après y avoir ſéjourné une année, un flot les en retire; & alors ils paſſent par le Cocyte, ou le Péryphlégéton, delà ils vont au lac Acheruſia, où ils appellent par leur nom ceux qu'ils ont tués, & les ſupplient inſtamment de ſouffrir qu'ils ſortent de ce lac, & de leur faire la grace de les admettre en leur compagnie. S'ils peuvent obtenir d'eux cette faveur, ils ſont d'abord délivrés de leurs maux, ſinon ils ſont de nouveau rejettés dans le *tartare*; enſuite une autre année ils reviennent au fleuve, comme ci-devant, & réiterent toujours leurs prieres, juſqu'à ce qu'ils aient fléchi ceux qu'ils ont offenſés. C'eſt la peine établie par les juges.

Quelques mythologiſtes croient que l'idée du *tartare*, a été formée ſur le Tarteſſe des anciens, qui étoit une petite île à l'embouchure du Bétis, aujourd'hui Guadalquivir en Eſpagne: mais c'eſt plutôt du fameux labyrinte d'Egypte qu'eſt tirée la priſon du *tartare*, ainſi que toute la fable des enfers. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARTARES *ou* TATARS, (*Géogr. mod.*) peuples qui habitent preſque tout le nord de l'Aſie. Ces peuples ſont partagés préſentement en trois nations différentes; ſavoir, 1°. les *tartares* ainſi nommés; 2°. les Callmoucks; 3°. les Moungales: car les autres peuples payens diſperſés par toute la Sibérie, & ſur les bords de la mer Glaciale, ſont proprement des peuples ſauvages, ſéparés, quoique deſcendant des anciens *Tartares*.

Les *Tartares* particulierement ainſi nommés, profeſſent tous le culte mahométan, quoique chez la plûpart ce culte tient beaucoup plus du paganiſme, que du mahométiſme. Tous les *Tartares* ſe ſubdivi-

ſent

ſent en pluſieurs nations, qu'il importe de faire connoître: les principales ſont.

1°. Les *Tartares Barabinskoi*; 2°. les *Tartares Baſkirs, & ceux d'Uffa*; 3°. les *Tartares* de *Budziack*. 4°. les *Tartares Calmoucks*; 5°. les *Tartares* de la *Caſatſchia Orda*; 6°. les *Tartares* de la *Crimée*; 7°. les *Tartares Circaſſes*; 8°. les *Tartares* du *Dagheſtan*; 9°. les *Tartares Koubane*; 10°. les *Tartares Moungales*; 11°. les *Tartares Nogais*; 12°. les *Tartares Télangouts*; 13°. les *Tartares Tonguſes*; 14°. les *Tartares* de la grande *Boucharie*. 15°. Enfin les *Tartares Uſbecks*.

Les *Tartares Barabinskoi*, ſont des peuples payens de la grande Tartarie. Ils habitent le déſert de Baraba, qui s'étend entre Tara & Tomskoi; ils demeurent dans les huttes creuſées en terre, avec un toit de paille, ſoutenu par des pieux élevés de trois piés; cette nation eſt tributaire du czar.

Les *Tartares Baskirs*, ou de *Baskain* & d'*Uffa*, occupent la partie orientale du royaume de Caſan, & les *Tartares d'Uffa* occupent la partie méridionale. Les uns & les autres ſont grands & robuſtes; ils ont le teint un peu baſané, les cheveux noirs, & les ſourcils fort épais; ils portent une robe longue de gros drap blanc, avec une eſpece de capuchon attaché dont ils ſe couvrent la tête en hiver. Les femmes ſont habillées à la façon des payſanes de Ruſſie, ſur-tout depuis qu'ils ſont ſoumis à cette couronne; leur langue eſt un mélange de langue *tartare* & ruſſienne. Quoiqu'ils obſervent encore la circoncifion, & quelques autres cérémonies mahométanes, ils n'ont plus aucune connoiſſance de l'alcoran, & n'ont par conſéquent ni moullhas, ni moſquées; enſorte que leur religion tient beaucoup du paganiſme, chez ceux qui n'ont pas embraſſé le culte grec. Comme le pays qu'ils habitent eſt ſituée entre les 52 d. 30. de longitude, & le 57. d. de latitude; ce pays eſt fertile en grains, en fruits, en miel & en cidre. Auſſi les *Tartares* Baskirs & d'Uffa, ſement de l'orge, de l'avoine & d'autres grains, habitent dans des villages bâtis à la maniere de Ruſſie, & ſe nourriſſent de leur bétail & de la chaſſe.

Les *Tartares* de *Budziack*, habitent vers le rivage occidental de la mer Noire, entre l'embouchure du Danube & la riviere de Bog. Quoique ces *Tartares* ſoient une branche de ceux de la Crimée, & qu'ils en aient la religion & les coutumes, cependant ils vivent indépendans de la Porte, & du chan de la Crimée. Ils n'obéiſſent qu'à des murſes, chefs des différens ordres qui compoſent leur corps. Ils font même quelquefois des incurſions ſur les terres des Turcs, & ſe retirent chez eux après le pillage. On dit que leur nation peut faire environ trente mille hommes.

Les *Tartares Callmoucks*, occupent une grande partie du pays qui eſt entre le Mongul & le Wolga. Ils ſont diviſés en pluſieurs hordes particuliers, qui ont chacune leur aucoes, ou chan, à part. Les Callmoucks n'ont point d'habitation fixe, mais ſeulement des tentes de feutre, avec leſquelles ils campent & décampent en un inſtant. Ils ſe mettent en marche au printems, le long des pâturages, ſur les bords du Wolga, & menent avec eux quantité de chameaux, de bœufs, de vaches, de chevaux, de moutons & de volailles. Ils viennent de cette maniere en forme de caravanes à Aſtracan, avec toutes leurs familles pour y commercer. Ils échangent leurs beſtiaux pour du blé, du cuivre, du fer, des chauderons, des couteaux, des ciſeaux, du drap, de la toile, *&c.*

Les Callmoucks ſont robuſtes & guerriers. Ils y en a toujours un corps dans les troupes du czar, ſuivant le traité d'alliance fait avec eux, & ce corps monte à environ ſix mille hommes.

Les *Tartares de la Caſatſchia Orda*, ſont une branche des *Tartares* mahométans, qui habitent dans la partie orientale du pays de Turkeſtan, entre la riviere de Jemba & celle de Sirth. Ils ont la taille moyenne, le teint fort brûlé, de petits yeux noirs brillans & la barbe épaiſſe. Ils coupent leurs cheveux qu'ils ont extrêmement forts & noirs, à quatre doigts de la tête, & portent des bonnets ronds d'un empan de hauteur, d'un gros drap ou feutre noir, avec un bord de pelleterie; leur habillement conſiſte dans une chemiſe de toile de coton, des culottes de peau de mouton, & dans une veſte piquée de cette toile de coton, appellée *kitaiba* par les Ruſſes; mais en hiver ils mettent par-deſſus ces veſtes une longue robe de peau de mouton, qui leur ſert en été de matelats; leurs bottes ſont fort lourdes & faites de peau de cheval, de ſorte que chacun peut les façonner lui-même; leurs armes ſont le ſabre, l'arc & la lance, car les armes à feu ſont juſqu'a préſent fort peu en uſage chez eux.

Ils ſont toujours à cheval, en courſe, ou à la chaſſe, laiſſant le ſoin de leurs troupeaux & de leurs habitations à leurs femmes, & à quelques eſclaves. Ils campent pour la plûpart ſous des tentes ou hutes, vers les frontieres de Callmoucks & la riviere de Jemba, pour être à portée de butiner. Dans l'été ils paſſent fort ſouvent les montagnes des Aigles, & viennent faire des courſes juſque bien avant dans la Sibérie, à l'oueſt de la riviere d'Irtis.

Les Cara-Kalpaks, qui habitent la partie occidentale du pays de Turkeſtan, vers les bords de la mer Caſpienne, ſont les fideles alliés & parens des *Tartares* de la Caſatſchia Orda, & les accompagnent communément dans leurs courſes, lorſqu'il y a quelque grand coup à faire.

Les *Tartares* de la Caſatſchia-Orda, font profeſſion du culte mahométan, mais ils n'ont ni alcoran, ni moulhas, ni moſquées, enſorte que leur religion ſe réduit à fort peu de choſe. Ils ont un chan qui réſide ordinairement en hiver dans la ville de Taſchkant, & qui en été va camper ſur les bords de la riviere de Sirth, & les frontieres des Callmoucks; mais leurs murſes particuliers qui ſont fort puiſſans, ne laiſſent guere de pouvoir de reſte au chan. Ces *Tartares* peuvent armer tout-au-plus trente mille hommes, & avec les Cara-kalpaks cinquante mille, tous à cheval.

Les *Tartares de la Crimée* ſont préſentement partagés en trois branches, dont la premiere eſt celle des *Tartares* de la Crimée; la ſeconde, celle des *Tartares* de Budziach; & la troiſieme celle des *Tartares* Koubans. Les *Tartares* de la Crimée ſont les plus puiſſans de ces trois branches; on les appelle auſſi les *Tartares de Perékop*, où les *Tartares Saporovi*, à cauſe que par rapport aux Polonois qui leur donnent ce nom, ils habitent au-delà des cataractes du Boryſthène.

Ces *Tartares* occupent à-préſent la preſqu'île de la Crimée, avec la partie de la terre ferme au nord de cette preſqu'île, qui eſt ſéparée par la riviere de Samar de l'Ukraine, & par la riviere de Mius du reſte de la Ruſſie. Les *Tartares* de la Crimée ſont ceux de tous les *Tartares* mahométans qui reſſemblent le plus aux Calmoucks, ſans être néanmoins ſi laids; mais ils ſont petits & fort quarrés; ils ont le tein brûlé, des yeux de porc peu ouverts, le tour du viſage plat, la bouche aſſez petite, des dents blanches comme de l'ivoire, des cheveux noirs qui ſont rudes comme du crin, & fort peu de barbe. Ils portent des chemiſes courtes de toile de coton, & des caleçons de la même toile; leurs culottes ſont fort larges & faites de quelque gros drap ou de peau de brebis; leurs veſtes ſont de toile de coton, piquée, à la maniere des caffetans des Turcs; & au-deſſus de ces veſtes ils mettent une manteau de feutre, ou de peau de brebis.

Leurs armes ſont le ſabre, l'arc, & la flèche. Leurs chevaux ſont vilains & infatigables. Leur religion eſt la mahométane. Leur ſouverain eſt un chan allié de la porte Ottomane, & dont le pays eſt ſous la protection du grand-ſeigneur. C'eſt dans la ville de Baſcia-Sarai, ſituée vers le milieu de la preſqu'île de Crimée, que le chan fait ordinairement ſa réſidence. La partie de la terre ferme au nord de Perékop, eſt occupée par des hordes de *Tartares* de la Crimée, qui vivent ſous des huttes, & ſe nourriſſent de leur bétail, lorſqu'ils n'ont point occaſion de brigander.

Les *tartares* de ce pays paſſent pour les plus aguerris de tous les *Tartares*. Ils ſont preſque toujours en courſe, portant avec eux de la farine d'orge, du biſcuit, & du ſel pour toute proviſion. La chair de cheval & le lait de jument ſont leurs délices. Il coupent la meilleure chair de deſſus les os, par tranches, de l'épaiſſeur d'un pouce, & les rangent également ſur le dos d'un autre cheval, ſous la ſelle, & en obſervant de bien ſerrer la ſangle, & ils font ainſi leur chemin. Au bout de trois ou quatre lieues ils levent la ſelle, retournent les tranches de leur viande, remettent la ſelle comme auparavant, & continuent leur traite. A la couchée le ragoût ſe trouve tout prêt; le reſte de la chair qui eſt à l'entour des os ſe rôtit à quelques bâtons, & ſe mange ſur-le-champ au commencement de la courſe. Au

Au retour du voyage, qui eſt ſouvent d'une centaine de lieues & davantage, le chan prend la dixme de tout le butin, qui conſiſte communément en eſclaves; le murſe de chaque horde en prend autant ſur la part qui peut revenir à ceux qui ſont ſous ſon commandement, & le reſte eſt partagé également entre ceux qui ont été de la courſe. Les *Tartares* de la Crimée peuvent mettre juſqu'à quatre-vingt mille hommes en campagne.

Les *Tartares Circaſſes* habitent au nord-oueſt de la mer Caſpienne, entre l'embouchure de la riviere de Wolga & la Géorgie. Le peuple qui eſt préſentement connu ſous le nom de *Circaſſes*, eſt une branche des *tartares* mahométans. Du-moins les Circaſſes conſervent-ils juſqu'aujourd'hui la langue, les coutumes, les inclinations, & même l'extérieur des *Tartares*, nonobſtant qu'on puiſſe s'appercevoir facilement qu'il doit y avoir bien du ſang des anciens habitans du pays mêlés chez eux, parmi celui des *Tartares*.

Il y a beaucoup d'apparence que les *Tartares* Circaſſes, auſſi-bien que les Dagheſtans, ſont de la poſtérité de ceux d'entre les *Tartares* qui furent obligés, du tems que les ſofis s'emparerent de la Perſe, de ſe retirer de ce royaume pour aller gagner les montagnes qui ſont au nord de la province de Schirvan, d'où les Perſes ne les pouvoient pas chaſſer ſi facilement, & où ils étoient à portée d'entretenir correſpondance avec les autres tribus de leur nation, qui étoient pour-lors en poſſeſſion des royaumes de Caſan & d'Aſtracan.

Les *Tartares* Circaſſes ſont aſſez laids, & preſque toutes leurs femmes ſont très-belles. En été elles ne portent qu'une ſimple chemiſe d'une toile de coton, fendue juſqu'au nombril, & en hiver elles ont des robes ſemblables à celles des femmes ruſſiennes: elles ſe couvrent la tête d'une ſorte de bonnet noir qui leur ſied fort bien; elles portent autour du cou plusieurs tours de perles de verre noir, pour faire d'autant mieux remarquer les beautés de leur gorge; elles ont un tein de lys & de roſe, les cheveux & les plus beaux yeux noirs du monde.

Les *Tartares* Circaſſes ſe font circoncire, & obſervent quelques autres cérémonies mahométanes; mais la religion grecque commence à faire beaucoup de progrès dans leur pays. Ils habitent en hiver dans des villages, & ont pour maiſons de chetives chaumieres; en été ils vont camper la plûpart du tems dans les endroits où ils trouvent de bons pâturages, ſavoir vers les frontieres du Dagheſtan & de la Georgie, où le pays eſt fort beau, & fertile en toutes ſortes de légumes & de fruits. C'eſt de la partie montueuſe de la Circaſſie que viennent les chevaux circaſſes, tant eſtimés en Ruſſie, pour leur vîteſſe, la grandeur de leurs pas, & la facilité de les nourrir.

Les Circaſſes ont des princes particuliers de leur nation auxquels ils obéiſſent, & ceux-ci ſont ſous la protection de la Ruſſie, qui poſſeda Terki, capitale de tout le pays: les Circaſſes peuvent faire une vingtaine de mille hommes armés.

Les *Tartares du Dagheſtan* s'étendent en longueur depuis la riviere de Buſtro, qui tombe dans la mer Caſpienne, à 43d. 20'. de *latitude* juſqu'aux portes de la ville de Derbent; & en largeur, depuis le rivage de la mer Caſpienne, juſqu'à ſix lieues de la ville d'Erivan. Le pays eſt par-tout montueux, mais il ne laiſſe pas d'être d'une grande fertilité dans les endroits où il eſt cultivé.

Ces *Tartares* ſont les plus laids de tous les *Tartares* mahométans. Leur tein eſt fort baſané, & leur taille au-deſſous de la médiocre eſt très-renforcée; leurs cheveux ſont noirs & rudes comme des ſoies des cochon; leurs chevaux ſont fort petits, mais leſtes à la courſe, & adroits à grimper les montagnes; ils ont de grands troupeaux de bétail, dont ils abandonnent le ſoin à leurs femmes & à leurs eſclaves, tandis qu'ils vont chercher à voler dans la Circaſſie & dans la Géorgie, des femmes & des enfans, qu'ils expoſent en vente à Derbent, à Erivan, & à Tifflis.

Ils obéiſſent à divers petits princes de leur nation qui prennent le nom de ſultans, & qui ſont tout auſſi voleurs que leurs ſujets; ils nomment leur grand chan *ſchemkal*, dont la dignité eſt élective. Ce ſchemkal réſide à Boinac. Tout barbares que ſont les *Tartares* Dagheſtans, ils ont un excellent uſage pour le bien de leur pays, ſavoir que perſonne ne ſe peut marier chez eux, avant que d'avoir planté dans un certain endroit marqué, cent arbres fruitiers d'où vient qu'on trouve par-tout dans les montagnes du Dagheſtan, de grandes forets d'arbres fruitiers de toute eſpece.

Ces mêmes montagnes, dont ils connoiſſent ſeuls les ſentiers, ont ſervi à conſerver juſqu'ici les *Tartares* Dagheſtans dans l'indépendance des puiſſances voiſines; cependant la fortereſſe de Saint-André que les Ruſſes ont bâtie dans le cœur de leur pays, ſur le bord de la mer Caſpienne, entre Derbent & Terki, non ſeulement les tient en bride, mais porte bien la mine de les contraindre un jour à l'obéiſſance de la Ruſſie, d'autant plus que toutes leurs forces ne montent guere qu'à quinze ou vingt mille hommes.

Les *Tartares Koubans* habitent au ſud de la ville d'Aſſof, vers les bords de la riviere de Koucan, qui a ſa ſource dans la partie du mont Caucaſe, que les Ruſſes appellent *Turki-Gora*, & vient ſe jetter dans le Palus Méotide, à 46d. 15. de *latitude* au nord-eſt de la ville de Daman.

Ces *Tartares* ſont encore une branche de ceux de la Crimée, & étoient autrefois ſoumis au chan de cette preſqu'île; mais préſentement ils ont leur chan particulier, qui eſt d'une même famille avec les chans de la Crimée. Il ne reconnoît point les ordres de la Porte, & ſe maintient dans une entiere indépendance, par rapport à toutes les puiſſances voiſines. La plus grande partie de ces *tartares* ne ſubſiſtent que de ce qu'ils peuvent piller ſur leurs voiſins, & fourniſſent aux Turcs quantité d'eſclaves circaſſes, géorgiennes & abaſſes, qui ſont fort recherchées.

C'eſt pour couvrir le royaume de Caſan contre les invaſions de ces *Tartares*, que le czar Pierre a fait élever un grand retranchement qui commence auprès de Zariſta ſur le Wolga, & vient aboutir au Don, vis-à-vis la ville de Twia. Lorſque les *Tartares* de la Crimée ont quelques grands coups à faire, les Koubans ne manquent pas de leur prêter la main: ils peuvent former enſemble trente à trente-cinq mille hommes.

Les *Tartares Moungales*, *Mogoules*, ou *Mungales*, occupent la partie la plus conſidérable de la grande Tartarie, que nous connoiſſons maintenant ſous le nom du pays des *Moungales*. Ce pays, dans l'état où il eſt à préſent, eſt borné à l'eſt par la mer orientale, au ſud par la Chine, a l'oueſt par le pays des Callmoucks, & au nord par la Sibérie. Il eſt ſitué entre les 40 & 50 degrés de *latitude*, & les 110 & les 150 degrés de *longitude*; en ſorte que le pays des Moungales n'a pas moins de quatre cens lieues d'Allemagne de longueur, & environ 150 de largeur.

Les Moungales qui habitent à préſent ce pays, ſont les deſcendans de ceux d'entre les Mogoules, qui après avoir été pendant plus d'un ſiecle en poſſeſſion de la Chine, en furent rechaſſés par les Chinois vers l'an 1368; & comme une partie de ces fugitifs s'étant ſauvée par l'oueſt, vint s'établir vers les ſources des rivieres de Jéniſéa & Sélinga, l'autre partie s'en étant retirée par l'eſt, & la province de Léaotung, alla habiter entre la Chine & la riviere d'Amur.

On trouve encore à l'heure qu'il eſt deux ſortes de Moungales, qui ſont fort différens les uns des autres, tant en langue & en religion, qu'en coutumes & manieres; ſavoir les Moungales de l'oueſt, qui habitent depuis la Jéniſéa juſque vers les 134 degrés de longitude, & les Moungales de l'eſt, qui habitent depuis les 134 degrés de longitude juſqu'au bord de la mer orientale.

Les Moungales de l'oueſt vivent du produit de leur bétail, qui conſiſte en chevaux, chameaux, vaches, brebis Ils conſervent le culte du Dalai-Lama, quoiqu'ils ayent un grand-prêtre particulier appellé *Kutuchta*. Ils obéiſſent à un kan, qui étoit autrefois comme le grand kan de tous les Moungales; mais depuis que les Moungales de l'eſt ſe ſont emparés de la Chine, il eſt beaucoup déchu de ſa puiſſance: cependant il peut encore mettre cinquante mille chevaux en campagne. Pluſieurs petits kans de Moungales, qui habitent vers les ſources de la Jéniſéa & les deſerts de Gobi, lui ſont tributaires, & quoiqu'il ſe ſoit mis lui-même ſous la protection de la Chine pour être d'autant mieux en état de tenir tête aux Callmoucks, cette ſoumiſſion n'eſt au fonds qu'une ſoumiſſion précaire & honoraire. Il ne paye point de tribut à l'empereur de la Chine, qui le redoute même plus qu'aucun autre de ſes voiſins, & ce n'eſt pas ſans raiſon; car s'il lui prenoit jamais fantaiſie de s'unir avec les Callmoucks contre la Chine, la maiſon qui regne préſentement dans cet empire, n'auroit qu'à ſe tenir ferme ſur le trône.

Les

Les Moungales de l'eſt reſſemblent aux Moungales de l'oueſt, excepté qu'ils ſont plus blancs, ſur-tout le ſexe. Ils ont des demeures fixes, & même des villes & des villages; mais leur religion n'eſt qu'un mélange du culte du Dalaï-Lama & de celui des Chinois. Ils deſcendent preſque tous des Mogouls fugitifs de la Chine; & quoiqu'ils ayent encore quelques petits princes qui portent le titre de *kan*, c'eſt une légere ſatisfaction que la cour de Pekin veut bien leur laiſſer. Leur langue eſt un mélange de la langue chinoiſe & de l'ancienne langue mogoule, qui n'a preſque aucune affinité avec la langue des Moungales de l'oueſt.

Les *Tartares Nogais*, *Nogaiens*, de *Nagaï*, de *Nagaïa* ou *Nagaiski*, occupent la partie méridionale des landes d'Aſtracan, & habitent vers les bords de la mer Caſpienne, entre le Jaïck & le Wolga: ils ont les Coſaques du Jaïck pour voiſins du côté de l'orient; les Callmoucks dépendans de l'Ajuka-Chan du côté du ſeptentrion; les Circaſſes du côté de l'occident, & la mer Caſpienne les borne vers le midi.

Les *Tartares* Nogais ſont à-peu-près faits comme ceux de Dagheſtan, excepté que pour ſurcroit de difformité, ils ont le viſage ridé comme une vieille femme. Ils logent ſous de petites huttes, & campent pendant l'été dans les endroits où ils trouvent les meilleurs pâturages. Ils vivent de la chaſſe, de la pêche & de leur bétail. Quelques-uns même s'attachent à l'agriculture. Ils ſont maintenant ſoumis à la Ruſſie, mais ſans être ſujets à d'autre contribution que celle de prendre les armes toutes les fois que l'empereur de Ruſſie le demande; & c'eſt ce qu'ils font avec plaiſir, parce qu'ils ont les mêmes inclinations que tous les autres *tartares* mahométans, c'eſt-à-dire d'être fort âpres au butin. Ils peuvent armer juſqu'à vingt mille hommes, & ne vont à la guerre qu'à cheval.

Les *Tartares Télangouts* habitent aux environs du lac que les Ruſſes appellent *Oſéro-téleskoi*, & d'où la grande riviere Obi prend ſa ſource. Ils ſont ſujets du Coutaiſch, & menent à-peu-près la même vie que les autres callmoucks.

Les *Tartares Tongous* ou *Tunguſes*, ſont ſoumis à l'empire ruſſien. Ces peuples occupent à-préſent une grande partie de la Sibérie orientale, & ſont diviſés par les Ruſſes en quatre branches principales, ſavoir: 1°. Les Podkamena-Toungouſi, qui habitent entre la riviere de Jéniſéa & celle de Léna, au nord de la riviere d'Angara. 2°. Les Sabatski-Toungouſi, qui habitent entre la Léna, & le fond du golfe de Kamtzchatka, vers le 60 degrés de latitude au nord de la riviere d'Aldan. 3°. Les Olenni-Toungouſi, qui habitent vers les ſources de la Léna, & de la riviere d'Aldan, au nord de la riviere d'Amur. 4°. Les Conni-Toungouſi, qui habitent entre le lac Baikal & la ville de Nerzinskoi, & le long de la riviere d'Amur.

Il n'eſt pas difficile d'appercevoir que ces peuples ſont iſſus d'un même ſang avec tous les autres *tartares*, parce qu'ils ont à-peu-près les mêmes inclinations & la même phyſionomie; cependant ils ne ſont pas tout-à-fait ſi baſannés & ſi laids que les Callmoucks, ayant les yeux beaucoup plus ouverts, & le nez moins écraſé que ne les ont ces derniers. Ils ſont pour la plûpart d'une taille haute & robuſte, & ſont généralement plus actifs que les autres peuples de la Sibérie.

Les Podkamena-Toungouſi & les Sabatski-Toungouſi ne different guere en leur maniere de vivre des Oſtiakes & des Samoyedes leurs voiſins. Ils portent en hiver des habits de peaux de cerfs ou de rennes, le poil en dehors, & des culottes, bas & ſouliers de ces mêmes peaux tout d'une piece. Ils vivent en été de la pêche, & dans l'hiver de la chaſſe. Ils n'ont point d'autres prêtres que quelques ſchammans, qu'ils conſultent plutôt comme des ſorciers, que comme des prêtres.

Les Olenni-Toungouſi vivent pareillement de la chaſſe & de la pêche; mais ils nourriſſent en même tems des beſtiaux, & s'habillent tant en été qu'en hiver de peaux de brebis, ou de jeunes daims; ils ſe ſervent de bonnets de peaux de renards qu'ils peuvent abattre à l'entour du cou lorſqu'il fait bien froid.

Les Conni-Toungouſi ſont les moins barbares de tous ces peuples; ils ſe nourriſſent quaſi tous de leur bétail, & s'habillent à-peu-près comme les Moungales, auxquels ils reſſemblent beaucoup en toutes choſes. Ils coupent leurs cheveux à la façon des Callmoucks & des Moungales, & ſe ſervent des mêmes armes qu'eux; ils ne cultivent point de terres; mais au-lieu de pain, ils ſe ſervent des oignons des lis jaunes qui croiſſent en grande quantité en ces quartiers, dont ils font une ſorte de farine après les avoir ſéchés; & de cette farine ils préparent une bouillie qu'ils trouvent délicieuſe: ils mangent auſſi bien ſouvent les oignons lorſqu'ils ſont ſéchés, ſans en faire de la farine; ils ſont bons hommes de cheval, & leurs femmes & leurs filles montent également à cheval, & ne ſortent jamais ſans être armées.

Tous les Toungouſes en général ſont braves & robuſtes; ils habitent des huttes ou maiſons mouvantes; leur religion eſt à-peu-près la même par-tout, & ils prennent autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir. Il n'y a qu'un petit nombre de conni-toungouſi qui obéiſſent à la Chine; le reſte de ce peuple eſt ſous l'obéiſſance de la Ruſſie, qui en tire les plus belles pelleteries de la Sibérie.

Les *Tartares Uſbecks* habitent la grande Bucharie & le pays de Charaſs'm. La grande Bucharie eſt une vaſte province de la grande Tartarie, & elle renferme les royaumes de Balk, de Samarcande & de Boikkahrah. Les Uſbecks de la grande Bucharie viennent camper ordinairement aux environs de la riviere d'Amur, & dans les autres endroits où ils peuvent trouver de bons pâturages pour leur bétail, en attendant des occaſions favorables de brigandage. Ils font des courſes ſur les terres voiſines des Perſans, ainſi que les Uſbecks du pays de Charaſs'm; & il n'y a ni paix, ni treve qui puiſſe les empêcher de piller, parce que les eſclaves & autres effets de prix qu'ils raviſſent, font toute leur richeſſe. Lorſque leurs forces ſont réunies, ils peuvent armer une quarantaine de mille hommes d'aſſez bonne cavalerie.

Tous les *Tartares* tirent leur nom d'un des fils d'Alanza-Cham, appellé *Tatar*, qui le donna à ſa tribu, d'où il a paſſé aux alliés de cette tribu, & enſuite à toutes les branches des peuples barbares de l'Aſie, qui butinoient ſur leurs voiſins, tant en tems de paix qu'en tems de guerre; cependant ils ont porté le nom de *turcs*, juſqu'à ce que Genghis-Chan les ayant rangés ſous ſon joug, le nom de *turcs* eſt inſenſiblement venu à ſe perdre, & a fait place à celui de *tartares*, ſous lequel nous les connoiſſons à-préſent. Quand Genghis-Chan eut envahi l'Aſie méridionale, & qu'on eut conçu que ce prince des Mogoules étoit en même tems le ſouverain des *Tartares*, on choiſit de donner à tous les peuples de ces quartiers le nom de *Tartares* qu'on connoiſſoit, par préférence à celui de *Mogoules* dont on n'avoit jamais entendu parler.

Les *Tartares* tant mahométans que Callmoucks Moungales, prennent autant de femmes légitimes qu'ils veulent, ainſi qu'un grand nombre de concubines, qu'ils choiſiſſent d'ordinaire parmi leurs eſclaves; mais les enfans qui naiſſent des unes & des autres ſont également légitimes & habiles à hériter de leurs peres.

Tous les *Tartares* ſont accoutumés de tirer la même nourriture des chevaux que nous tirons des vaches & des bœufs; car ils ne mangent communément que de la chair de cheval & de brebis, rarement de celle de bœuf ou de vache, qu'ils n'eſtiment pas à beaucoup près ſi bonne. Le lait de jument leur ſert aux mêmes uſages qu'à nous le lait de vache, & on aſſure que le lait de jument eſt meilleur & plus gras. Outre cela, il eſt bon de remarquer que preſque dans toute la Tartarie, les vaches ne ſouffrent point qu'on les traye; elles nourriſſent à la vérité leurs veaux, mais d'abord qu'on les leur ôte, elles ne ſe laiſſent plus approcher, & perdent inceſſamment leur lait, en ſorte que c'eſt une eſpece de néceſſité qui a introduit l'uſage du lait de jument chez les *Tartares*.

Ils ont une maniere ſinguliere de combattre, dans laquelle ils ſont fort habiles. En allant à l'action, ils ſe partagent ſans aucun rang, en autant de troupes qu'il y a d'hordes particulieres qui compoſent leur armée, & chaque troupe à ſon chef à la tête. Ils ne ſe battent qu'à cheval, & tirent leurs fleches en fuyant avec autant d'adreſſe qu'en avançant; en ſorte qu'ils trouvent toujours leur compte à harceler les ennemis de loin, en quoi la viteſſe de leurs chevaux leur eſt d'un grand ſecours.

Ils ont tous une exacte connoiſſance des *aimacks* ou tribus dont ils ſont ſortis, & ils en conſervent ſoigneuſement la mémoire de génération en génération. Quoique par la ſuite du tems une telle tribu vienne à ſe partager en diverſes branches, ils ne laiſſent pas pour cela de compter toujours ces branches pour être d'une telle tribu; en ſorte qu'on ne trou-

trouvera jamais aucun *tartare*, quelque groſſier qu'il puiſſe être d'ailleurs, qui ne ſache préciſément de quelle tribu il eſt iſſu.

Chaque tribu ou chaque branche ſéparée d'une tribu, a ſon chef particulier pris dans la tribu même, qui porte le nom de *murſa*; & c'eſt proprement une eſpece de majorat qui doit tomber d'aîné en aîné dans la poſtérité du premier fondateur d'une telle tribu, à moins que quelque cauſe violente ne trouble cet ordre de ſucceſſion. Un tel murſa doit avoir annuellement la dixme de tous les beſtiaux de ceux de ſa tribu, & la dixme du butin que ſa tribu peut faire lorſqu'elle va à la guerre.

Les familles qui compoſent une tribu, campent d'ordinaire enſemble, & ne s'éloignent pas du gros de l'horde ſans en faire part à leur murſa, afin qu'il puiſſe ſavoir où les prendre lorſqu'il veut les rappeller. Ces murſes ne ſont conſidérables à leur chan, qu'à proportion que leurs tribus ſont nombreuſes; & les chans ne ſont redoutables à leurs voiſins, qu'autant qu'ils ont beaucoup de tribus, & des tribus compoſées d'un grand nombre de familles ſous leur obéiſſance. C'eſt en quoi conſiſte toute la puiſſance, la grandeur & la richeſſe d'un chan des *Tartares*.

C'eſt une coutume qui a été de tout tems en uſage chez les *Tartares*, que d'adopter le nom du prince, pour lui marquer leur affection; j'en citerai pour preuve le nom de *Moguls* ou *Mungales*, & celui de *Tartars*, que cette partie de la nation turque qui obéiſſoit à Mogull, ou Mungul-Chan, & à ſon frere Tartar-Chan, prit anciennement. C'eſt auſſi la véritable dérivation du nom d'*Usbecks* que les *Tartares* de la grande Bucharie & du pays de Charaſſin, portent en mémoire d'Usbeck-Chan. Les Mungales de l'eſt ont adopté le nom de *Manſueurs*, de *Mœnſueu-Chan*, empereur de la Chine. Semblablement les Callmoucks-Diongari, ſujets de Contaiſch, ou grand chan des Callmoucks, ont pris le nom de *Contaiſchi*, pour témoigner leur attachement à ce ſouverain.

Tous les *Tartares*, même ceux qui ont des habitations fixes, emportent avec eux dans leurs voyages, leurs effets de prix, non-ſeulement quand ils changent de demeure, mais même en allant à la guerre. De-là vient que lorſqu'il leur arrive de perdre une bataille, une partie de leur bagage reſte ordinairement en proie au vainqueur; mais ils ſont en quelque maniere néceſſités d'emporter leurs effets avec eux, parce qu'ils laiſſeroient autrement leurs biens & leurs familles en proie aux autres *Tartares* leurs voiſins, qui ne manqueroient pas de profiter de leur abſence pour les enlever.

On remarque que preſque tous les *Tartares* conſervent non ſeulement les mêmes uſages en général, mais auſſi la même façon de bâtir leurs cabanes; car ſoit qu'ils habitent dans des huttes, ou qu'ils aient des demeures fixes, ils laiſſent toujours une ouverture au milieu du toît, qui leur ſert de fenêtre & de cheminée. Toutes leurs habitations, ſoit fixes ſoit mouvantes, ont leurs portes tournées au midi, pour être à l'abri des vents du nord, qui ſont fort pénétrans dans la grande Tartarie.

Les *Tartares* devroient être libres, & cependant ils ſe trouvent tous dans l'eſclavage politique. L'auteur de *l'eſprit des lois* en donne d'excellentes raiſons, que perſonne n'avoit développées avant lui.

Les *Tartares*, dit ce beau génie, n'ont point de villes, ils n'ont point de forêts; leurs rivieres ſont preſque toujours glacées; ils habitent une immenſe plaine; ils ont des pâturages & des troupeaux, & par conſéquent des biens: mais ils n'ont aucune eſpece de retraite, ni de défenſe. Sitôt qu'un kan eſt vaincu, on lui coupe la tête, & ſes ſujets appartiennent au vainqueur: on ne les condamne pas à un eſclavage civil; ils ſeroient à charge à une nation qui n'a point de terres à cultiver, & n'a beſoin d'aucun ſervice domeſtique; ils augmentent donc la nation; mais au-lieu de l'eſclavage civil, on conçoit que l'eſclavage politique a dû s'introduire.

En effet, dans un pays où les diverſes hordes ſe font continuellement la guerre, & ſe conquiérent ſans ceſſe les unes les autres; dans un pays où par la mort du chef, le corps politique de chaque horde vaincue eſt toujours détruit, la nation en général ne peut guere être libre: car il n'y en a pas une ſeule partie, qui ne doive avoir été un très-grand nombre de fois ſubjuguée.

Les peuples vaincus peuvent conſerver quelque liberté, lorſque par la force de leur ſituation, ils ſont en état de faire des traités après leur défaite: mais les *Tartares*, toujours ſans défenſe, vaincus une fois, n'ont jamais pu faire des conditions.

D'ailleurs, le peuple *Tartare* en conquérant le midi de l'Aſie, & formant des empires, doit demeurer dans l'eſclavage politique, parce que la partie de la nation qui reſte dans le pays, ſe trouve ſoumiſe à un grand maître qui, deſpotique dans le midi, veut encore l'être dans le nord; & avec un pouvoir arbitraire ſur les ſujets conquis, le prétend encore ſur les ſujets conquérans. Cela ſe voit bien aujourd'hui dans ce vaſte pays qu'on appelle la *Tartarie chinoiſe*, que l'empereur gouverne preſque auſſi deſpotiquement que la Chine même.

Souvent une partie de la nation *Tartare* qui a conquis, eſt chaſſée elle-même, & elle rapporte dans ſes déſerts un eſprit de ſervitude, qu'elle a acquis dans le climat de l'eſclavage. L'hiſtoire de la Chine nous en fournit des exemples, & notre hiſtoire ancienne auſſi. Les *Tartares* détruiſant l'empire grec, établirent dans les pays conquis, la ſervitude & le deſpotiſme. Les Goths, conquérant l'empire romain, fonderent la monarchie & la liberté.

A moins que toute la grande Tartarie ne ſoit entre les mains d'un ſeul prince, comme elle l'étoit du tems de Genghis-Chan, il eſt impoſſible que le commerce y fleuriſſe jamais: car maintenant que ce pays eſt partagé entre pluſieurs princes, quelque porté que puiſſe être l'un ou l'autre d'entr'eux à favoriſer le commerce; il ne peut y parvenir ſi ſes voiſins ſe trouvent dans des ſentimens oppoſés. Il n'y a même que du côté de la Sibérie, de la Chine, & des Indes, où les marchands peuvent aborder d'ordinaire en toute liberté, parce que les Callmoucks & Moungales négocient paiſiblement avec les ſujets des états voiſins, qui ne leur font pas la guerre.

Diſons un mot du droit des gens des *Tartares*. Ils paroiſſent entr'eux doux & humains, & ils ſont des conquérans très-cruels: ils paſſent au fil de l'épée les habitans des villes qu'ils prennent; ils croient leur faire grace lorſqu'ils les vendent, ou les diſtribuent à leurs ſoldats. Ils ont détruit l'Aſie depuis les Indes juſqu'à la Méditerranée; tout le pays qui forme l'orient de la Perſe, en eſt reſté déſert. Voici ce qui paroît avoir produit un pareil droit des gens.

Ces peuples n'avoient point de villes; toutes leurs guerres ſe faiſoient avec promptitude & avec impétuoſité; quand ils eſpéroient de vaincre, ils combattoient; ils augmentoient l'armée des plus forts, quand ils ne l'eſpéroient pas. Avec de pareilles coutumes, ils trouvoient qu'il étoit contre leur droit des gens, qu'une ville qui ne pouvoit leur réſiſter, les arrêtât: ils ne regardoient pas les villes comme une aſſemblée d'habitans, mais comme des lieux propres à ſe ſouſtraire à leur puiſſance. Ils n'avoient aucun art pour les aſſiéger, & ils s'expoſoient beaucoup en les aſſiégeant; ils vengeoient par le ſang tout celui qu'ils venoient de répandre.

L'idée naturelle aux peuples policés qui cultivent les terres, & qui habitent dans des maiſons, a été de bâtir à Dieu une maiſon où ils puſſent l'adorer; mais les peuples qui n'ont pas de maiſons eux-mêmes, n'ont point ſongé à bâtir un temple à la divinité. C'eſt ce qui fit que Genghis-Chan marqua le plus grand mépris pour les moſquées, ne pouvant comprendre qu'il fallût adorer Dieu dans un bâtiment couvert. Comme les *Tartares* n'habitent point de maiſons, ils n'élevent point de temples.

Les peuples qui n'ont point de temples, ont un léger attachement à leur religion. Voilà pourquoi les *Tartares* ſe font peu de peine de paſſer du paganiſme au mahométiſme, ou à la religion grecque. Voilà pourquoi les Japonois, qui tirent leur origine des *Tartares*, permirent de prêcher dans leur pays la religion chrétienne. Voilà pourquoi les peuples barbares, qui conquirent l'empire romain, ne balancerent pas un moment à embraſſer le chriſtianiſme. Voilà pourquoi les Sauvages de l'Amérique ſont ſi peu attachés à leur propre religion; enfin, voilà pourquoi, depuis que nos miſſionnaires leur ont fait bâtir au Paraguai des égliſes, ils ſont devenus zelés pour la nôtre.

Mais l'immenſité des pays conquis par les *Tartares*, étonne, & confond notre imagination. Il eſt humiliant pour la nature humaine, que ces peuples barbares ayent ſubjugué preſque tout notre hémiſphère, juſqu'au mont Atlas. Ce peuple, ſi vilain de figure,

gure, eſt le dominateur de l'univers: il eſt également le fondateur & le deſtructeur des empires. Dans tous les tems, il a donné ſur la terre des marques de ſa puiſſance: dans tous les âges il a été le fleau des nations. Les *Tartares* dominent ſur les vaſtes pays qui forment l'empire du Mogol: maîtres de la Perſe, ils vinrent s'aſſeoir ſur le trône de Cyrus, & d'Hyſtaſpes: & pour parler de tems moins reculés, c'eſt d'eux que ſont ſortis la plûpart des peuples qui renverſerent l'empire romain, s'emparerent de l'Eſpagne, & de ce que les Romains poſſédoient en Afrique.

On les vit enſuite aſſujettir les califes de Babylonne. Mahmoud, qui ſur la fin du onzieme ſiecle, conquit la Perſe & l'Inde, étoit un *Tartare*. Il n'eſt preſque connu aujourd'hui des peuples occidentaux, que par la réponſe d'une pauvre femme qui lui demanda juſtice dans les Indes, du meurtre de ſon fils, commis dans l'Iraque perſienne. Comment voulez-vous que je rende juſtice de ſi loin, dit le ſultan? Pourquoi donc nous avez-vous conquis, ne pouvant nous gouverner, répondit la même mere?

Les *Tartares* moungales, ou mongoules, ont conquis deux fois la Chine, & la tiennent encore ſous leur obéiſſance. Voici comme l'auteur de l'*eſſai ſur l'hiſtoire* a peint cette étrange révolution, arrivée au treizieme ſiecle, c'eſt un morceau très-intéreſſant.

Gaſlar-chan, ayeul de Genghis-chan, ſe trouvant à la tête des tribus mongoules, plus aguerries & mieux armées que les autres, força pluſieurs de ſes voiſins à devenir ſes vaſſaux, & fonda une eſpece de monarchie parmi des peuples errans. Son fils affermit cette domination naiſſante, & Genghis-chan ſon petit fils, l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Après avoir vaincu un rival de gloire, qui poſſédoit un puiſſant état entre les ſiens & ceux de la Chine, il ſe fit élire ſouverain des chans *tartares*, ſous le nom de *Genghis-chan*, qui ſignifie *le grand chan*. Revêtu de cette ſuprème dignité, il établit dans ſes troupes la plus belle diſcipline militaire, & entre autres lois, il en porta une toute nouvelle qui devoit faire des héros de ſes ſoldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, appellés au ſecours de leurs camarades, fuiroient au-lieu de les défendre. En même tems il mit en œuvre un reſſort qu'on a vu quelquefois employé dans l'hiſtoire. Un prophete prédit à Genghis-chan, qu'il ſeroit roi de l'univers, & les vaſſaux du grand chan s'encouragerent à remplir la prédiction. Bientôt maître de tous les pays qui ſont entre le Wolga & la muraille de la Chine, il attaqua cet ancien empire qu'on appelloit alors le *Catai*; prit Cambalu, que nous nommons aujourd'hui *Peking*, ſoumit tout, juſqu'au fond de la Corée, & prouva qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique.

Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert, avec une habileté heureuſe du bras d'autrui; Genghis gouvernoit ſi adroitement la partie de la Chine qu'il avoit conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant qu'il couroit à d'autres triomphes; & il ſçut ſi-bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre lieutenans généraux, mirent leur jalouſie à le bien ſervir, & furent les inſtrumens de ſes victoires.

Mohammed Kotbeddin Kouareſm-Schah, maître de Turkeſtan & de preſque toute la Perſe, marcha contre Genghis, avec quatre cens mille combattans. Ce fut au-delà du fleuve Iaxartes, près de la ville Otrar, capitale du Turkeſtan, & dans les plaines immenſes qui ſont par-delà cette ville, au 43 degré de latitude, que l'armée de Mohammed rencontra l'armée *tartare*, forte de ſept cens mille hommes, commandée par Genghis, & par ſes quatre fils: les mahométans furent taillés en pieces, & la ville d'Otrar fut priſe.

De ces pays qui ſont vers la Tranſoxane, le vainqueur s'avance à Bokharah, capitale des états de Mohammed, ville célebre dans toute l'Aſie, & qu'il avoit enlevée aux Samanides, ainſi que Samarcande, l'an de J. C. 1197. Genghis s'en rendit maître l'an 1220. de J. C. Par cette nouvelle conquête, les contrées à l'orient & au midi de la mer Caſpienne, furent ſoumiſes, & le ſultan Mohammed, fugitif de provinces en provinces, traînant après lui ſes tréſors & ſon infortune, mourut abandonné des ſiens.

Genghis pénétra juſqu'au fleuve de l'Inde, & tandis qu'une de ſes armées ſoumettoit l'Indoſtan, une autre, ſous un de ſes fils, ſubjugua toutes les provinces qui ſont au midi & à l'occident de la mer Caſpienne, le Coraſſan, l'Irak, le Shirvan & l'Aran; elle paſſa les portes de fer, près deſquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par Alexandre. C'eſt l'unique paſſage de ce côté de la haute Aſie, à travers les montagnes eſcarpées du Caucaſe. De-là, marchant le long du Volga vers Moſcow, cette armée par-tout victorieuſe ravagea la Ruſſie. C'étoit prendre ou tuer des beſtiaux & des eſclaves; chargée de ce butin, elle repaſſa le Volga, & retourna vers Genghis-chan, par le nord-eſt de la mer Caſpienne. Aucun voyageur n'avoit fait, dit-on, le tour de cette mer; & ces troupes furent les premieres qui entreprirent une telle courſe par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des *Tartares*, auxquels il ne falloit ni proviſions ni bagages, & qui ſe nourriſſoient de la chair de leurs chevaux.

Ainſi, dans la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indouſtan, preſque toute la Perſe juſqu'à l'Euphrate, les frontieres de la Ruſſie, Caſan, Aſtracan, toute la grande Tartarie, furent ſubjugués par Genghis, en près de dix-huit années. En revenant des Indes par la Perſe & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-eſt du fleuve Jaxarte, comme au centre de ſon vaſte empire. Ses fils victorieux, les généraux, & tous les princes tributaires, lui apporterent les tréſors de l'Aſie. Il en fit des largeſſes à ſes ſoldats, qui ne connurent que par lui, cette eſpece d'abondance. C'eſt de-là que les Ruſſes trouvent ſouvent des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays ſauvages de la Tartarie. C'eſt tout ce qui reſte de tant de déprédations.

Genghis tint dans les plaines de Toncat une cour triomphale, auſſi magnifique qu'avoit été guerriere celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, & de luxe aſiatique; tous les chans & leurs vaſſaux, compagnons de ſes victoires, étoient ſur ces anciens chariots ſcythes, dont l'uſage ſubſiſte encore juſque chez les *Tartares* de la Crimée; mais les chars étoient couverts des étoffes précieuſes, de l'or, & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de Genghis, lui fit dans cette diete, un préſent de cent mille chevaux. Ce fut ici qu'il reçut les adorations de plus de cinq cens ambaſſadeurs des pays conquis.

De-là, il courut à Tangut royaume d'Aſie, dans la Tartarie chinoiſe, pour remettre ſous le joug ſes habitans rébelles. Il ſe propoſoit, âgé d'environ 70 ans, d'achever la conquête du grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de ſon ambition; mais une maladie l'enleva dans ſon camp en 1226, lorſqu'il étoit ſur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Jamais ni avant, ni après lui, aucun homme n'a ſubjugué tant de peuples. Il avoit conquis plus de dix-huit cens lieues de l'orient au couchant, & plus de mille du ſeptentrion au midi. Mais dans ſes conquêtes, il ne fit que détruire; & ſi on excepte Bozharah, & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, ſon empire de la frontiere de Ruſſie juſqu'à celle de la Chine, fit une dévaſtation.

Si nous ſongeons que Tamerlan qui ſubjugua depuis une ſi grande partie de l'Aſie, étoit un *tartare*, & même de la race de Genghis; ſi nous nous rappellons qu'Uſſon-Caſſam qui regna en Perſe, étoit auſſi né dans la Tartarie; ſi nous nous ſouvenons qu'Attila deſcendoit des mêmes peuples; enfin, ſi nous conſidérons que les Ottomans ſont partis du bord oriental de la mer Caſpienne, pour mettre ſous le joug l'Aſie mineure, l'Arabie, l'Egypte, Conſtantinople, & la Grece: tout cela nous prouvera, que les *Tartares* ont conquis preſque toute la terre.

Les courſes continuelles de ces peuples barbares, qui regardoient les villes comme les priſons des eſclaves des rois; leur vie néceſſairement frugale; peu de repos goûté en paſſant ſous une tente, ou ſur un chariot, ou ſur la terre, en firent des générations d'hommes robuſtes, endurcis à la fatigue, qui n'ayant rien à perdre, & tout à gagner, ſe porterent loin de leurs cabanes, tantôt vers le Palus Méotide, lorſqu'ils chaſſerent au cinquieme ſiecle les habitans de ces contrées, qui ſe précipiterent ſur l'empire romain; tantôt à l'orient & au midi, vers l'Arménie & la Perſe; tantôt enfin, du côté de la Chine, & juſ-

juſqu'aux Indes. Ainſi ce vaſte réſervoir d'hommes ignorans, forts, & belliqueux, a vomi ſes inondations dans preſque tout notre hémiſphere: & les peuples qui habitent aujourd'hui leurs déſerts, privés de toutes connoiſſances, ſavent ſeulement que leurs peres ont conquis le monde.

Mais depuis que les *Tartares* de l'orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine dans le dernier ſiecle, n'ont fait qu'un état de la Chine, & de la Tartarie orientale: depuis que l'empire ottoman s'eſt abâtardi dans la molleſſe & l'oiſiveté; depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu, fortifié, & civiliſé; depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, les grandes émigrations de tels peuples ne ſont plus à craindre; les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces nations barbares. Toute la Tartarie, excepté la Chine, ne renferme plus que des hordes miſérables, qui ſeroient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valoit pas encore mieux être libre que civiliſé. Toutes ces réfléxions par leſquelles je finis, ſont de M. de Voltaire.

J'ai parlé des *Tartares* avec un peu d'étendue & de recherches, parce que c'eſt le peuple le plus ſingulier de l'univers. J'ai mis du choix dans mon extrait, parce que cet ouvrage le requiert néceſſairement, & parce que les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent deſirer dans l'hiſtoire des *Tartares*, imprimée à Paris en 1758, en 5 *vol. in*-4°. Ce livre de M. de Guignes eſt excellent, & mérite d'orner toutes les bibliotheques, où l'on raſſemble l'hiſtoire des nations. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARTARIE, (*Géog. mod.*) vaſte pays qui comprend une partie de l'Aſie, en allant vers le nord, depuis les états du turc, la Perſe, & la Chine, juſqu'à la mer Glaciale. On diviſe la *Tartarie* en trois grandes parties; ſavoir en *Tartarie* chinoiſe, qui appartient à l'empereur de la Chine; en *Tartarie indépendante*, qui eſt gouvernée par divers chans; & en *Tartarie ruſſienne*, qui occupe un terrein immenſe.

La *Tartarie Crimée*, eſt l'ancienne Cherſonnèſe taurique célebre autrefois par le commerce des Grecs, & plus encore par leurs fables; contrée toujours fertile & barbare; elle eſt nommée *Crimée*, du titre des premiers chans, qui s'appelloient *Crim*, avant les conquêtes des enfans de Genghis.

La *petite Tartarie*, eſt une province tributaire de la Turquie, & qui eſt ſituée au nord du Pont-Euxin; elle eſt habitée par divers tartares. On l'a nommée *petite Tartarie*, pour la diſtinguer de la grande Tartarie en Aſie, ſur laquelle on peut lire le livre intitulé, *Relation de la grande Tartarie*, *Amſt*. 1737. 2 *volumes in*-12.

On doit à M. Witſen (Nicolas), un des plus habiles & des plus illuſtres magiſtrats de la Hollande dans le dernier ſiecle, une excellente carte de la *Tartarie* ſeptentrionale & orientale.

Pour ce qui eſt des peuples tartares qui habitent l'une & l'autre *Tartarie*, & qui ſont ou payens, ou mahométans, nous avons fait une énumération détaillée de leurs diverſes branches & nations, au *mot* TARTARES (*D. J.*)

TARTARIN, *voyez* MARTIN-PÊCHEUR.

TARTARISER, v. act. (*Chim.*) c'eſt rectifier par le tartre. *Voyez* RECTIFER & TARTRE. On dit de l'eſprit-de-vin *tartariſé*.

TARTARO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans l'état de Veniſe; elle a ſa ſource dans le Veroneſe, & au-deſſous de la ville Adria; elle ſe partage en deux bras, dont l'un ſe jette dans l'Adige, & l'autre ſe perd dans le Pô. (*D. J.*)

TARTAS, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Gaſcogne, ſur la Midouze, à vingt lieues de Bourdeaux, à ſix d'Acqs, & dans ſon diocèſe. Elle doit ſon origine aux Gaſcons qui la bâtirent, & elle a eu ſes vicomtes ſous les comtes de Gaſcogne, dès l'an 960. Elle n'a que deux petites paroiſſes; mais elle étoit fort peuplée, lorſque les Proteſtans en étoient les maîtres ſous la protection du roi de Navarre; ils la tenoient alors pour une de leurs places de ſureté. *Long*. 16. 45. *latit*. 43. 50. (*D. J.*)

TARTE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier*, piece de pâtiſſerie de fruits, de confitures, de crême, *&c.* compoſée d'une abaiſſe & d'un couvercle découpé, ou par petites bandes proprement arrangées, à quelque diſtance les unes des autres. (*D. J.*)

TARTELETTE, ſ. f. *en Pâtiſſerie*, c'eſt une eſpece de petits pâtés qu'on garnit de confitures ou de crêmes.

TARTESIORUM, SALTUS, (*Géog. mod.*) forêts d'Eſpagne. Juſtin en parle, *l. XLIV. c. iv.* & dit qu'on prétendoit que ces forêts avoient été habitées par les Curètes. (*D. J.*)

TARTESSE, (*Géog. anc.*) *Tarteſſus*, ville de la Bétique. Strabon, *l. III. p.* 148. dit que le fleuve Bœtis ſe jettoit dans la mer par deux embouchures, & qu'entre ces deux embouchures il y avoit eu autrefois une ville appellée *Tarteſſus*, & il ajoute que le pays des environs s'appelloit *Tarteſſida*. Mais ſi nous nous en rapportons à Pomponius Méla, *l. II. c. vj.* dont le témoignage eſt préférable, puiſqu'il étoit né dans ce quartier-là, nous trouverons que *Tarteſſus* étoit la même choſe que *Cartéja*; qu'elle étoit voiſine de Calpe & ſur la baie que formoit ce promontoire, appellée aujourd'hui la *baie de Gibraltar*. (*D. J.*)

TARTESSIDE, (*Géog. anc.*) *Tarteſſis*, contrée d'Eſpagne dans la Bétique, vers l'embouchure du fleuve Bœtis. C'étoit, ſelon Strabon, *l. III. p.* 148. le pays qu'habitoient de ſon tems les Turdales, & il avoit été ainſi nommé de la ville *Tarteſſus* qui ne ſubſiſtoit plus du tems de Strabon. Eratoſthène donnoit auſſi le nom de *Tarteſſis* au pays voiſin de Calpe & à l'île Erythéa: & Scaliger remarque que cette *Tarteſſide* eſt appellée par Autone *campi argauthonii*, du nom d'un certain Argauthonius qui, ſelon les anciennes hiſtoires, régna dans ce pays-là. (*D. J.*)

TARTI, LAPIS, (*Hiſt. nat. Lythol.*) pierre dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent de grandes vertus & ne nous apprennent rien à ſon ſujet, ſinon qu'elle reſſembloit à des plumes de paon, & qu'elle étoit très-belle.

TARTONRAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot*) eſpece de thymelée qui croît en arbriſſeau aux environs de Marſeille, dans les ſables près le bord de la mer. Elle differe de laoréole & du mézéréon par ſes feuilles très-courtes, un peu arrondies, ſoyeuſes & blanchâtres. Ses fleurs naiſſent des aiſſelles des feuilles, & ſont très-petites. C. Bauhin & Tournefort appellent cette plante, *thymelæa foliis candicantibus*, *ſerici inſtar mollibus* Lobel la nomme, *tartonraria*, *gallo-provinciæ Maſſilienſium*. Les feuilles de cet arbriſſeau ſont miſes au nombre des purgatifs violens. (*D. J.*)

TARTRE, ſ. m. (*Chim.*) On appelle *tartre* un des produits de la fermentation vineuſe qui s'attache au parois des tonneaux dans leſquels s'exécute cette fermentation, ſous la forme d'une croûte ſaline.

Le nom de *tartre* a été donné par Paracelſe; ce *mot* eſt barbare; le *tartre* étoit auparavant connu ſous le nom de *pierre de vin* & de *ſel eſſentiel de vin*.

On donne encore le nom de *tartre* à cette matiere qui s'attache aux dents, & à cette croûte que dépoſe l'urine dans les pots-de-chambre; mais ce n'eſt pas de ces matieres dont il eſt ici queſtion: elles appartiennent l'une & l'autre à la claſſe des concrétions pierreuſes qui ſe forment dans les animaux. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN.

Le *tartre* de vin dont nous traitons ſeulement dans cet *article*, fait des couches plus ou moins épaiſſes, 1°. ſuivant que le vin a reſté long-tems dans le tonneau; 2°. ſelon que le vin eſt plus ou moins coloré, plus ou moins ſpiritueux. Les vins acidules, diſent certains chimiſtes, ſont ceux qui donnent le plus de *tartre*: tels ſont, par exemple, les vins du Rhin: cette loi n'eſt pas générale. Les vins des environs de Montpellier comme ceux de Saint-Georges, qui ne ſont point acides, donnent beaucoup de *tartre*, ſans compter la lie qui eſt fort abondante & qui eſt très-chargée de *tartre*. *Voyez* LIE.

Nos vins rouges de Languedoc, tirés du tonneau, & que l'on met dans du verre, ſe décolorent entierement au bout de dix ou quinze ans, & forment ſur les parois du verre une croûte fort épaiſſe qui eſt un excellent *tartre*. Le vin décoloré qu'on verſe dans une autre bouteille, dépoſe encore du *tartre* qui eſt meilleur que le premier.

On diſtingue le *tartre* en blanc & en rouge: le premier eſt fourni par les vins blancs, & le ſecond par les vins rouges. Nous n'avons à Montpellier & aux environs que du *tartre* rouge. Quoique tous les auteurs, & principalement les Pharmacologiſtes, dans toutes leurs formules, recommandent de prendre le *tartre* blanc de Montpellier: ils ont confondu avec le *tartre* blanc la crême ou cryſtal de *tartre* qu'on pré-

prépare dans le bas Languedoc, & qui eſt en effet très-blanc.

On tire le vrai *tartre* blanc de pluſieurs pays.

Certains cantons de l'Allemagne en fourniſſent beaucoup à Montpellier. On en retire du Vivarais; & les teinturiers qui en emploient beaucoup, le font venir de Florence.

Le blanc eſt toujours préferé au rouge, à cauſe qu'il contient moins des parties étrangeres; car le *tartre* rouge ne differe du blanc que parce qu'il contient beaucoup de parties colorantes du vin rouge, qui eſt une ſubſtance abſolument étrangere à la compoſition propre du *tartre*.

Le *tartre* rouge eſt celui que nos vins nous fourniſſent en abondance & le ſeul qu'on emploie dans le bas Languedoc, dans nos fabriques de cryſtal de *tartre*, ce qui n'empêche point que ce cryſtal ne ſoit très-parfait; puiſque la purification dont il ſera queſtion plus bas, & par laquelle on convertit le *tartre* en cryſtal de *tartre*, lui enleve entierement toute cette partie colorante & étrangere. Il faut choiſir l'un & l'autre en groſſes croûtes, épaiſſes, dures, peſantes, & dont les ſurfaces qui touchent au vin, ſoient hériſſées de pluſieurs petits points brillans, car ces points ſont des cryſtaux, & dès-lors on eſt aſſuré qu'un tel *tartre* donnera dans la purification beaucoup de cryſtal.

Les vins blancs donnent beaucoup moins de *tartre* que le rouge; on le retire l'un & l'autre des parois du tonneau auxquels il eſt fort adhérent, par le moyen d'un inſtrument de fer tranchant qu'on appelle *racloire*.

Le *tartre* non purifié, tel qu'on le retire du tonneau, s'appelle *tartre* crud; & celui qui eſt purifié par la manœuvre que nous expoſerons plus bas, s'appelle *crême* ou *cryſtal*.

Le *tartre* crud paroît formé par un ſel acide d'une nature fort ſinguliere, & principalement remarquable par ſon état naturel de concrétion, & par ſa difficile ſolubilité dans l'eau, propriétés que les Chimiſtes déduiſent de l'union de cet acide à une matiere huileuſe, & à une quantité conſidérable de terre, le tout chargé d'une terre ſurabondante & d'une matiere colorante, qui ſont précisément les matieres qu'on en ſépare par la purification.

On retire par la diſtillation du *tartre* crud à feu nud & graduellement élevé, dans une cornue les produits ſuivans; 1°. une eau inſipide; 2°. une eau légerement acide; 3°. quelque gouttes d'huile claire, un peu jaunâtre, pénétrante; il paſſe en même tems un eſprit que le ſentiment dominant donne pour un acide, mais qui eſt un alkali volatil foible; c'eſt dans le tems que commencent à paſſer ces produits, que l'air ſe dégage de la compoſition du *tartre*, & qu'il ſort avec violence; 4°. de l'huile plus épaiſſe & de l'air; 5°. de l'alkali volatil qui eſt quelquefois concret & qui s'attache au col de la cornue, ou dans le balon; 6°. le réſidu ou produit fixe n'eſt pas un charbon pur, il contient un alkali fixe tout formé. C'eſt un fait unique en Chimie, il n'eſt pas du tout ſemblable aux charbons qui reſtent après la diſtillation des végétaux, qu'il faut brûler pour détruire la partie phlogiſtique, afin de pouvoir en retirer le ſel lixiviel. Le réſidu du *tartre* donne au contraire, par la ſimple lixiviation & évaporation, & ſans avoir fait précéder la calcination, le ſel alkali pur & bien blanc; c'eſt ce ſel qu'on appelle improprement *ſel de tartre*. *Voyez* Alkali fixe ſous le *mot générique* Sel.

L'alkali fixe de *tartre* peut ſe préparer auſſi en brûlant le *tartre* à l'air libre. Ce ſel eſt la baſe du nitre, ce ſont les alkalis fixes de cette eſpece les plus purs, & les plus employés dans les travaux chimiques; c'eſt ce ſel tombé en *deliquium*, qui eſt connu dans le langage vulgaire de l'art ſous le nom d'*huile de tartre*, par défaillance. *Voyez* Deliquium & Alkali fixe *ſous le mot* Sel.

Le *tartre* crud eſt d'un grand uſage dans les arts, mais principalement dans les teintures; un célebre teinturier de cette ville m'a dit, qu'il l'employoit avec ſuccès dans la teinture en noir, pour les étoffes de laine; il ſert encore pour les débouillis. Nous parlerons plus amplement de ſon emploi par rapport aux teintures, en parlant de la crême de *tartre* à la fin de cet article.

En Médecine, on ſe ſert peu du *tartre* crud, on le fait entrer dans quelques opiates officinales apéritives dans les dentifrices, *voyez* Dentifrice, mais on préfere ordinairement celui qui eſt purifié: quant aux propriétés de l'alkali fixe du *tartre*, *voyez* Alkali fixe *ſous le mot* Sel.

L'eſprit de *tartre*, c'eſt-à-dire ſon alkali volatil ſous forme liquide, eſt mis par les auteurs au rang des remedes deſtinés à l'uſage intérieur, & ſur-tout lorſqu'il eſt rectifié. Il paſſe pour diurétique, diaphorétique, hyſtérique, bon contre l'aſthme, la paralyſie, l'épilepſie. Ce remede eſt peu uſité; & il n'a que les qualités communes des eſprits alkalis volatils, huileux. On pourroit pourtant le donner à la doſe moyenne d'un gros, dans une liqueur appropriée.

L'huile diſtillée de *tartre* eſt rarement employée, même dans l'uſage extérieur, & cela à cauſe de ſa puanteur, qu'on peut lui enlever, il eſt vrai, en très-grande partie en la rectifiant à l'eau; mais comme cette huile n'a que les vertus communes des huiles empireumatiques traitées de la même maniere; il eſt très-peu important de préparer celle-ci par préférence pour l'uſage médicinal. *Voyez* Alkali volatil *ſous le mot générique* Sel, & Huile empireumatique *ſous le mot* Huile.

Les Chimiſtes employent le *tartre* crud, rouge & blanc, comme fondant ſimple, & comme fondant réductif, dans la métallurgie; mêlé à parties égales de nitre & brûlé, fait l'alkali fixe *extemporaneum*, il s'appelle encore *flux blanc*, avec demi-partie de nitre flux noir, *voyez* Flux docismatique, il entre dans le régule d'antimoine ordinaire, dans la teinture de mars, dans les boules de mars, dans le *tartre* chalibé dans le *lilium* de Paracelſe, & dans le ſirop de roſes pâles, compoſé du *codex*, &c.

Voici la maniere dont on prépare, l'on dépure & on blanchit la crême ou le cryſtal de *tartre*. La deſcription de cette opération eſt tirée d'un mémoire de M. Fizes, qui eſt imprimé dans le volume de l'académie royale des Sciences pour l'année 1725.

Je ferai obſerver auparavant, que les fabriques de cryſtal de *tartre* ſe ſont fort multipliées depuis la publication du mémoire de M. Fizes; nous en avons à Montpellier, il y en a du côté d'Uzès, à Bedarieux, &c. On m'aſſure qu'il y en a en Italie, dans le duché de Florence. M. Fizes a compoſé ſon mémoire d'après celles qui étoient établies, à Aniane & à Calviſſon.

„ Les inſtrumens qui ſervent pour faire le cryſtal „ de *tartre* ſont; 1°. une grande chaudiere de cuivre „ appellée *boulidou*, qui tient environ quatre cens „ pots de la meſure du pays; elle eſt enchâſſée toute „ entiere dans un fourneau.

„ 2°. Une cuve de pierre plus grande que la chau„ diere, & placée à ſon côté à deux piés de diſtance.

„ 3°. Vingt-ſept terrines verniſſées, qui toutes „ enſemble tiennent un peu plus que la chaudiere; „ ces terrines ſont rangées en trois lignes paralleles, „ neuf ſur chaque ligne; la premiere rangée eſt à 3 „ ou 4 piés de la chaudiere & de la cuve, les deux „ autres ſont entr'elles à une petite diſtance, comme „ d'un pié.

„ 4°. Neuf manches ou chauſſes d'un drap groſſier „ appellé *cordelat*; ces manches auſſi larges par le „ bas que par le haut, ont environ 2 piés de lon„ gueur ſur neuf pouces de largeur.

„ 5°. Quatre chauderons de cuivre qui tous en„ ſemble tiennent autant que la chaudiere, ils ſont „ à-peu-près égaux, & d'environ cent pots chacun; „ ils ſont placés ſur des appuis de maçonnerie éloi„ gnés du fourneau.

„ 6°. Un moulin à meule verticale pour mettre le „ *tartre* crud en poudre. Il y a encore quelques au„ tres inſtrumens de moindre conſéquence, dont il „ ſera fait mention dans la ſuite de ce mémoire.

„ L'on commence à travailler vers les deux à trois „ heures du matin, en faiſant du feu ſous la chau„ diere que l'on a remplie la veille de deux tiers de „ l'eau qui a ſervi aux cuites du *tartre* de ce même „ jour, & d'un tiers d'eau de fontaine. Lorſque „ l'eau commence à bouillir, on y jette trente li„ vres de *tartre* en poudre; & un quart-d'heure „ après, on verſe avec un vaiſſeau de terre la liqueur „ bouillante dans les neuf manches, qui ſont ſuſpen„ dues à une perche placée horiſontalement ſur trois „ fourches de bois de trois piés & demi de haut. Les „ neuf premieres terrines qui ſe trouvent ſous ces „ manches étant preſque pleines, on les retire, & „ on place ſucceſſivement ſous ces manches les au„ tres terrines.

„ Dans l'eſpace de moins d'une demi-heure, & „ l'eau filtrée étant encore fumante dans ces terri-

nes, on voit des cryſtaux ſe former ſur la ſurface, il s'en forme auſſi dans le même tems contre les parois & aux fonds des terrines.

„ Pendant que les cryſtaux ſe forment ainſi, les ouvriers, ſans perdre de tems, verſent dans la chaudiere l'eau qui a été retirée des quatre chauderons, où s'eſt achevé le jour précédent le cryſtal de *tartre*; & quand elle commence à bouillir, on y jette trente livres de *tartre* crud en poudre: cependant l'on verſe par inclination l'eau des vingt-ſept terrines dans la cuve de pierre, ayant eu ſoin avant de la verſer de remuer avec la main la ſurface de cette eau, afin d'en faire précipiter ſur le champ les cryſtaux au fond de la terrine. Après que ces terrines ont été vuidées, on y voit les cryſtaux attachés au fond & aux côtés; pour-lors le *tartre* ſe trouvant avoir bouilli un quart-d'heure, on filtre comme auparavant la liqueur bouillante dans les mêmes vingt-ſept terrines chargées des cryſtaux précédens; & pendant que cette liqueur ſe refroidit & qu'il ſe forme de nouveaux cryſtaux, on fait, ſans perdre de tems, paſſer l'eau de la cuve dans la chaudiere, en la verſant avec un vaiſſeau de terre; & lorſqu'elle commence à bouillir, on y jette la même quantité de *tartre* crud en poudre qu'aux deux autres cuites. On filtre enſuite dans les mêmes terrines dont on vient de vuider l'eau dans la cuve, & qui ſont chargées de plus en plus de cryſtaux; en un mot, on fait dans la journée ſucceſſivement cinq cuites & cinq filtrations ſemblables, en ſe ſervant pour les trois dernieres cuites, de l'eau qu'on a verſée des terrines dans la cuve.

„ Il s'employe environ deux heures & demie à chaque cuite, y comprenant la filtration qui la ſuit & qui ſe fait en peu de tems, enſorte que la cinquieme cuite finit vers les trois heures du ſoir. On laiſſe alors refroidir les terrines pendant deux heures; & après en avoir verſé l'eau dans la cuve, on les trouve fort chargées de cryſtaux, que les ouvriers appellent *pâtes*. Quand ils ont verſé l'eau des terrines dans la cuve, ils ont laiſſé ces pâtes avec aſſez d'humidité pour pouvoir les détacher plus commodément avec une racloire de fer; & les ayant ainſi ramaſſées, ils en rempliſſent quatre terrines, où ils les laiſſent raſſeoir un quart-d'heure pour que l'eau qui ſurnage s'en ſépare, afin de pouvoir la verſer dans la cuve. Ces pâtes paroiſſent pour-lors graſſes, rouſſes, & pleines de cryſtaux blanchâtres; on lave par trois fois avec de l'eau de fontaine dans ces mêmes terrines ces pâtes, les y agitant avec les mains, & les retournant pluſieurs fois les unes ſur les autres, l'eau qui a ſervi à la premiere de ces lotions que l'on verſe après, eſt très-foncée, celle de la deuxieme eſt rouſſâtre, & celle de la troiſieme un peu trouble; enfin les pâtes deviennent d'un blanc tirant ſur le roux.

„ L'on remarquera ici, 1°. qu'après chaque filtration qui ſuit la cuite, on nettoie les manches; 2°. que les eaux que l'on verſe par inclination des terrines dans la cuve après la formation des cryſtaux, ſont d'un roux foncé & d'un goût aigrelet; 3°. qu'après la derniere cuite l'on retire de la cuve l'eau du deſſus, dont on emplit les deux tiers de la chaudiere pour ſervir avec un tiers d'eau de fontaine à la premiere cuite qui doit ſe faire le lendemain matin, comme on l'a dit au commencement de l'opération: on fait écouler le reſte de l'eau de la cuve en débouchant un trou dont elle eſt percée auprès du fond; & comme l'on trouve ordinairement encore quelques quantités de pâtes ramaſſées au fond de la cuve, on les lave dans quatre ou cinq pots d'eau froide différente pour les mettre avec les autres.

„ Toutes ces pâtes ayant été formées par le travail de toute la journée, elles ſont miſes en réſerve dans un baquet pour être employées le lendemain, comme nous l'allons dire.

„ A dix heures du matin, on remplit d'eau de fontaine les quatre chauderons de cuivre, qui ſont placés ſur une même ligne au fond de l'attelier ſur des petits murs de la hauteur de deux piés, afin de pouvoir aiſément faire du feu deſſous, & le retirer enſuite quand il le faut. Cependant on a détrempé un peu auparavant dans une terrine avec quatre ou cinq pots d'eau, quatre ou cinq livres d'une terre qui ſe trouve à deux lieues de Montpellier auprès d'un village appellé *Merviel*. Cette terre eſt une ſorte de craie blanche (*a*), compoſée d'une ſubſtance graſſe, qui blanchit l'eau & la rend comme du lait épais, & d'une ſubſtance ſablonneuſe, dure, qui ne peut ſe diſſoudre & qui reſte au fond de la terrine. On verſe doucement cette eau blanchie dans deux chauderons, on fait ſur le champ une nouvelle détrempe de pareille quantité de cette terre blanche, & on l'emploie comme la premiere pour blanchir l'eau des deux autres chauderons, prenant garde en verſant qu'il ne tombe rien de la partie ſablonneuſe qui doit reſter toute entiere au fond de la terrine en petits morceaux „.

J'ai remarqué moi-même que ces petits morceaux indiſſolubles méchaniquement dans l'eau, & qui reſtent au fond du vaiſſeau, étant bien lavés faiſoient le plus ſouvent efferveſcence avec les acides minéraux. Ce qui démontre ce que j'ai avancé dans la note précédente.

„ L'eau des quatre chauderons étant ainſi blanchie, on allume le feu; & lorſqu'elle eſt bouillante, on y jette les pâtes qu'on diſtribue également dans chacun; on continue l'ébullition, & il ſe forme bientôt une écume blanchâtre & ſale, que l'on retire par le moyen d'une ſorte d'écumoire de toile groſſiere: peu de tems après & la liqueur continuant à bouillir, il ſe forme ſur la ſurface une crême; & lorſqu'on a encore laiſſé bouillir un quart-d'heure, on retire entierement le feu de deſſous les chauderons. La crême pour-lors durcit peu-à-peu, & paroît inégale, raboteuſe & comme ondée. On laiſſe ces chauderons ſans feu, & ſans y toucher que le lendemain vers les trois ou quatre heures du matin, tems ſuffiſant pour que l'opération ſoit achevée. Cette crême, de molle qu'elle étoit, eſt devenue une croute blanche & raboteuſe, qui couvre entierement la ſurface de l'eau; elle eſt épaiſſe d'une ligne & demie, & n'eſt pas ſi dure que l'on trouve attachée à toute la ſurface du fond & des côtés du chauderon, la premiere ſe nomme *crême de tartre*, & la ſeconde *cryſtal de tartre*; celle-ci eſt épaiſſe d'environ trois lignes, & a ſes cryſtaux plus diſtincts. Quoique je n'aye pu cependant y rien obſerver de régulier, on voit ſeulement d'un côté & d'autre qu'ils ont différentes facettes luiſantes. (*b*)

„ Voici la maniere dont on retire toutes ces concrétions ſalines. On creve en différens endroits la croute de la ſurface, on jette par-deſſus de l'eau

„ avec

(*a*) Cette terre n'eſt pas une craie; ſi elle l'étoit, elle feroit union avec l'acide du *tartre*, avec laquelle elle a plus de rapport qu'avec la partie graſſe & colorante, & formeroit un ſel neutre, & ne convertiroit point le *tartre* en crême. C'eſt une terre argilleuſe d'un blanc ſale, qui contient quelquefois un peu de ſable ou de terre calcaire, mais en ſi petite quantité, que les trois acides primitifs verſés ſur cette glaiſe ne font point d'effervеſcence. J'ai cependant apperçu quelquefois ſur certains morceaux de cette terre que l'acide nitreux donnoit quelques légeres marques d'effervеſcence. Ce qui prouve ſeulement que cette terre étoit mélangée de quelque peu de terre calcaire, mais le fond de la terre employée eſt une argille. Dans certaines fabriques nouvellement établies & qui ſont éloignées de Merviel, on a trouvé d'autres mines de cette argille pour s'en ſervir aux mêmes uſages que de la terre de Merviel, & toutes ces découvertes ont été faites par des ſimples ouvriers qui ignorent la Chimie.

(*b*) Voici ce que j'ai obſervé, tant ſur la cryſtalliſation du *tartre* crud, que du cryſtal de *tartre*. Le *tartre*, tel qu'on le retire des tonneaux de vin, a de très-petits cryſtaux, dont la plûpart ſont terminés par des faces inclinées entr'elles ſous un angle droit; mais dès que ce ſel eſt blanchi & purifié par la terre de Merviel, ſa cryſtalliſation eſt aſſez changée, & on n'y voit guere plus de parallelipipedes rectangles. Ce ſel qui, à cauſe de ſon peu de diſſolubilité, exige une grande quantité d'eau & même bouillante, ſe cryſtalliſe toujours avec précipitation lorſque la diſſolution ſe refroidit; auſſi ne donne-t-il que des très-petits cryſtaux, même dans le travail en grand, ces cryſtaux ſont compoſés de grouppes, d'une grande quantité de priſmes aſſez irréguliers, dont les faces brillantes ſont toutes paralleles & rangées dans trois plans. On diſtingue très-bien que ce ne ſont ni des lames ni des aiguilles. Pour obſerver la forme la plus réguliere du cryſtal de *tartre*, il faut le faire diſſoudre dans de l'eau bouillante: quand cette eau en eſt bien chargée, on en verſe ſept ou huit gouttes ſur une

glace

,, avec la main; & quoiqu'elle ne ſoit ſecouée qu'aſ-
,, ſez foiblement, on la voit précipiter ſur le champ.
,, On vuide enſuite l'eau des baquets, en faiſant pan-
,, cher le chauderon, elle ſort rouſſe & aſſez claire
,, juſque vers le fond où elle devient alors épaiſſe,
,, trouble & plus foncée. Quand on eſt parvenu à
,, la voir de cette couleur, on jette dans le chau-
,, deron cinq ou ſix pots d'eau de fontaine que l'on
,, renverſe d'abord; & en frappant les bords de ce
,, chauderon avec une piece de fer, on fait par cet
,, ébranlement ſéparer & tomber par morceaux le
,, cryſtal de *tartre* dans le fond du chauderon où il
,, ſe mêle avec la crême de *tartre* qui y a déja été
,, précipitée. On jette encore de l'eau de fontaine,
,, & on remue le tout enſuite avec la main, enſor-
,, te que cette eau qui a ſervi à cette lotion, n'en
,, ſort que trouble, blanchâtre, & chargée de cette
,, terre que l'on avoit employée; on continue ces
,, lotions juſqu'à ce que l'eau ſorte claire. On ra-
,, maſſe enſuite le cryſtal de *tartre* mêlé avec la crê-
,, me; on l'étend ſur des toiles pour le faire ſécher,
,, ou au ſoleil, ou à l'étuve, & on a pour-lors le
,, cryſtal de *tartre* très-dépuré & bien blanc.

,, Il faut être attentif à ſéparer dans les tems mar-
,, qués le cryſtal de *tartre*, parce que ſi on le laiſſoit
,, quelques heures de plus dans le chauderon, les cry-
,, ſtaux rouſſiroient.

,, Lorſqu'on fait cette ſéparation, l'eau eſt encore
,, un peu tiede & a un goût aigrelet; ſi on la laiſſoit
,, entierement refroidir, la crême de *tartre* ne ſe
,, ſoutiendroit plus ſur la ſurface, mais ſe précipite-
,, roit d'elle-même.

,, L'on retire de chaque chauderon vingt-deux à
,, vingt-trois livres de cryſtal & de crême de *tartre*
,, priſes enſemble; en ſorte que cent cinquante li-
,, vres de *tartre*, qui ont été employées en cuites,
,, fourniſſent quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-douze
,, livres, tant de cryſtal, que de crême. Ainſi le
,, *tartre* crud ordinaire fournit les trois cinquiemes
,, de ſon poids ou environ; mais le *tartre* blanc cry-
,, ſtallin & bien choiſi, en fournit les deux tiers ,,.

On voit par ce procédé qui eſt fort ſimple, qu'on dépouille le *tartre* de ſa partie colorante & d'une partie de ſa terre. Le *tartre* étant un des ſels des plus difficiles à diſſoudre dans l'eau, on eſt obligé de le faire bouillir à grande eau, pour le tenir en diſſolution, afin que la terre de Merviel, ou toute autre terre argilleuſe blanche, s'uniſſe à la partie graſſe & colorante, avec laquelle elle a plus de rapport qu'avec le ſel. Par cette manœuvre ingénieuſe on a un ſel bien blanc & bien pur, ce qui eſt d'une grande utilité pour les arts, & un grand avantage pour l'uſage qu'on en fait en médecine & dans les travaux chimiques.

Le cryſtal ou crême de *tartre* eſt d'un emploi immenſe dans l'art de la teinture; cette grande conſommation de ce ſel eſt la cauſe qu'on en a dans le bas Languedoc multiplié les fabriques. Ce ſel eſt employé principalement dans les teintures de laines, conjointement avec l'alun pour les préparer à recevoir les parties colorantes de matieres végétales qui font le fondement de la couleur. Avant de teindre les laines en écarlate ou autres rouges, *&c.* on les fait paſſer par une préparation que les Teinturiers appellent *bouillon*, & on fait entrer du *tartre* dans preſque tous les bouillons employés aux teintures de bon teint; mais on préfere le cryſtal de *tartre*. Ces bouillons contiennent d'ailleurs preſqu'auſſi conſtamment de l'alun. Un teinturier de cette ville m'a dit que le cryſtal de *tartre* étoit mis dans ce bouillon pour détruire cette grande ſtipticité que l'alun exerce ſur les laines. D'ailleurs le cryſtal de *tartre* adoucit beaucoup les fibres de la laine, & les diſpoſe à recevoir les corpuſcules colorans. Le cryſtal de *tartre* eſt encore ſi fort employé dans les teintures par ſa qualité de ſel très-dur, & preſque indiſſoluble dans l'eau froide, ouvrant les pores du ſujet qu'on veut teindre, y développant les atomes colorans, & les fixant de maniere que l'action de l'air & du ſoleil ne les puiſſe détruire.

Je ne finirois point ſur l'emploi du cryſtal de *tartre* dans la teinture des laines & des ſoies, ſi j'étois obligé de nommer toutes les couleurs où préliminairement l'on fait entrer la crême de *tartre*. *Voyez* TEINTURE, *voyez* auſſi *l'article de la teinture* par M. Hellot.

On ſe ſert encore de la crême de *tartre* pour diſſoudre avec l'eau commune le verd-de gris, ce qui donne un beau vert céladon; cette couleur s'emploie ſur le papier, par exemple, pour les plans, pour les cartes géographiques, pour les eſtampes à découpures: on appelle cette couleur *verd d'ingénieur*. Lorſque la diſſolution eſt trop chargée de crême de *tartre*, elle luit ſur le papier, comme ſi on l'avoit chargée de beaucoup de gomme arabique; ainſi il n'eſt point néceſſaire de faire entrer dans cette couleur, la moindre doſe de cette gomme.

Le cryſtal de *tartre* eſt fort employé en médecine & en chimie. Pluſieurs chimiſtes ſe ſont occupés à rechercher à le rendre plus ſoluble qu'il n'eſt. M. le Fevre, médecin d'Uzès, a trouvé que le borax uni à la crême de *tartre*, ou cryſtal de *tartre*, le rendoit plus ſoluble dans une moindre quantité d'eau qu'il ne ſe diſſout ordinairement. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences*, *pour l'année* 1728. MM. Duhamel & Groſſe ont trouvé que le ſel de ſoude produiſoit le même effet; l'eau de chaux, la chaux d'écailles d'huitres, celle de la ſtalactite, celle du gips, la ſtalactite, les écailles d'huitres, les yeux d'écreviſſes non calcinés, les différentes craies, la corne de cerf calcinée, rendent la crême de *tartre* ſoluble, & forment des ſels neutres par leur combinaiſon. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences*, *année* 1732, *page* 323; *&* 1733, *page* 260. M. de la Sône a trouvé qu'une partie de ſel ſédatif rendoit ſoluble quatre parties de crême de *tartre*. Voyez *les mémoires de la même académie*, *année* 1755.

M. Pott, fameux chimiſte de Berlin, dit dans ſa *Diſſertation ſur l'union de l'acide du vitriol avec l'acide du tartre*, que l'huile de vitriol mêlée avec deux parties de *tartre* ſec en poudre, ou à parties égales, ne fait point d'effervelcence, d'écume, ni de vapeur, mais qu'en remuant le mélange, il s'échauffe un peu, devient mol, & forme une poix artificielle Si on diſtille ce mélange, on a 1°. un acide de *tartre* très-actif, que M. Venel a dit dans les ſéances de la ſociété Royale, être un vrai acide nitreux qui pouvoit en être retiré immédiatement, par un procédé particulier, dans un état pur nud; ce qui étoit un des faits par leſquels, il démontroit le nitre entier dans le *tartre*: 2°. de l'acide ſulphureux volatil. Quand on a pris parties égales d'huile de vitriol & de *tartre*, on n'obtient point d'huile dans la diſtillation; au contraire, avec deux parties de *tartre* il ſe manifeſte un peu d'huile vers la fin de la diſtillation.

J'ai remarqué en faiſant du ſel végétal avec certaines crêmes de *tartre*, qu'il ſe précipitoit beaucoup de terre; & avec quelques autres, qu'il s'en précipitoit moins. La plupart de ces terres faiſoient effervescence avec les acides. Une partie de cette terre pourroit avoir été unie à la crême de *tartre* dans la purification, puiſque la terre argilleuſe qu'on y emploie contient quelquefois un peu de terre calcaire.

La crême de *tartre* eſt employée efficacement en médecine, dans les fievres ardentes, dans toutes ſortes d'obſtructions, dans les maladies cachectiques & hypocondriaques. On l'ordonne ſouvent avec ſuccès, dans les accès de fievre; on la mêle aux doux laxatifs, comme la caſſe. Son indiſſolubilité eſt la cauſe qu'on ne peut l'ordonner qu'à petite doſe dans les purgations où il n'entre pas de caſſe; car j'ai remarqué que la moëlle, ou les bâtons de caſſe qu'on fait bouillir avec la crême de *tartre* bien en poudre fine, étoit propre à en diſſoudre une plus grande quantité que l'eau ſeule. Il ſuffit de la faire entrer dans les

pur-

glace de miroir non étamée; dès qu'on s'apperçoit qu'après le refroidiſſement il s'eſt formé ſur la glace un nombre ſuffiſant de cryſtaux pour l'obſervation, on incline la glace doucement pour faire écouler l'eau, qui autrement auroit continué de donner des cryſtaux, & le grand nombre de ces cryſtaux qui ſont diſpoſés à ſe groupper, auroit empêché qu'ils euſſent été iſolés; ce qui eſt néceſſaire pour l'obſervation. On a, par ce moyen, des cryſtaux aſſez réguliérement terminés, mais fort petits, on ſe ſert d'un microſcope ou d'une lentille d'environ une demi-ligne de foyer pour les bien obſerver. Ce ſont des priſmes un peu applatis, dont la plus grande face eſt le plus ſouvent exagone, quelquefois octogone, & qui paroiſſent avoir ſix faces. Si l'eau eſt moins chargée & la cryſtalliſation plus prompte, leur applatiſſement eſt un peu plus conſidérable.

purgations ſans caſſe, à la doſe d'un gros juſqu'à deux; on peut la donner à la doſe de demi-once, quand on l'emploie avec la caſſe, ſur-tout pour une médecine en deux verres. Je crois qu'elle s'y diſſoudra parfaitement en ſoutenant l'ébullition un bon quart d'heure.

La crême de *tartre* eſt très-employée pour cailler le lait, dont on fait le petit-lait. On fait entrer la crême de *tartre* dans les opiates fébrifuges, apéritives, purgatives, méſentériques, *&c.* Elle entre dans la poudre cornachine, dans la poudre pour la goutte purgative, dans la conſerve de roſes rouges ſolide, dans la poudre tempérante de Sthal, *&c.*

La chimie s'en ſert dans beaucoup de ſes opérations; elle entre dans le ſel végétal ou *tartre* ſoluble, dans le ſel de ſeignette, dans le *tartre* émétique, dans la panacée antimoniale, & dans la teinture de Mars tartariſée, extrait ou ſirop de Mars, dans la teinture martiale de Ludovic, *&c. Article de M.* Montet, *maître apoticaire, & membre de la ſociété royale des Sciences de Montpellier.*

Tartre, (*Médecine.*) ce ſel & ſes différentes préparations ſont d'uſage en médecine; on les emploie dans tous les cas où il faut ouvrir les voies & pouſſer par les ſelles & par les urines.

Le *tartre* purifié avec la terre de Merviel eſt d'uſage ſous le nom de *crême de tartre*: on l'ordonne dans les potions purgatives & apéritives en qualité de laxatif & de ſel neutre. La doſe eſt de demi-once: on l'emploie même pour les goutteux, ce qui prouve que le médicament eſt par lui-même innocent, mais il ſe diſſout facilement.

Le *tartre* alkaliſé ou l'alkali du *tartre* eſt auſſi d'uſage; c'eſt le meilleur de tous les alkalis que la médecine puiſſe employer. C'eſt un grand diaphorétique, un abſorbant & un ſtomachique.

La liqueur acide tirée par la diſtillation du *tartre*, eſt calmante, rafraîchiſſante, bonne dans les fievres ardentes; on en donne dans les tiſanes, dans les juleps.

Tartre ſoluble. Le *tartre* par lui-même eſt inſoluble dans l'eau froide; mais lorſque le feu l'a pénétré, & que l'acide eſt incorporé de nouveau avec l'alkali, il eſt plus aiſé à fondre, & c'eſt le *tartre* ſoluble.

Ce ſel eſt un purgatif doux, ci-devant fort à la mode, que l'on ordonnoit à la doſe d'une demi-once ou d'une once dans une pinte d'eau de riviere. Il entre encore aujourd'hui dans les médecines ordinaires, mais ſon crédit eſt tombé depuis que le ſel de la Rochelle & le ſel d'Epſom ont fait fortune en médecine.

Tartre stibié *ou* émétique, eſt une préparation d'antimoine faite avec ſon foie & ſon verre à parties égales avec le double de crême de *tartre*.

Cet émétique eſt le meilleur & le plus aſſuré de tous. On peut le donner ſous telle forme & à telle doſe que l'on veut; & d'autant que l'on connoît ſa doſe & ſa vertu, on peut l'augmenter ou le diminuer plus aiſément au gré du médecin, ſelon les forces du malade & l'exigence des maladies; car, ſelon les obſervations des plus habiles chimiſtes, le *tartre* émétique qui contient un quart de grain de régule par grain eſt trop violent, mais celui qui ne contient que trois ſeiziemes de grains par grain eſt fait en proportion qui eſt bonne & ſûre; car il fait vomir efficacement à la doſe de deux ou deux grains & demi; car il introduit alors dans l'eſtomac ſix ou ſept ſeiziemes de grains & de régule.

La façon la plus ſûre de donner l'émétique d'antimoine, eſt de le preſcrire dans une boiſſon ou deux d'eau à la doſe de deux grains, lorſqu'on veut faire vomir efficacement. Sur quoi il faut ſavoir que le grand lavage ou véhicule l'étend trop & émouſſe ſes pointes, de même que donné à trop petite doſe, comme à un grain, à un quart de grain, il fatigue violemment ſans exciter de vomiſſement; il faut un milieu.

C'eſt la vertu émétique du *tartre ſtibié*, qui le rend le ſpécifique aſſuré dans toutes les maladies qui proviennent de plénitude d'eſtomac; c'eſt un grand préſervatif dans les maladies inflammatoires, dans les engorgemens du cerveau, parce qu'en irritant l'eſtomac, il agit violemment ſur le cerveau, & lui donne des ſecouſſes qui aident à dégorger ſes vaiſſeaux du ſang qui n'y peut circuler. L'émétique ſtibié donné à-propos dans le cas de ſaburre ou de crudité, l'évacue puiſſamment, & empêche les mauvais effets, que ſon paſſage dans les ſecondes voies pourroit y cauſer. Mais pour produire ſûrement cet effet, il faut connoître cet état avant de l'ordonner, & y préparer dûment le malade ſelon les circonſtances, par la ſaignée & la boiſſon, quoiqu'il eſt bien des cas où il faut employer cet émétique ſans aucun préliminaire, comme dans l'apoplexie, dans l'indigeſtion, dans la plénitude des premieres voies ſans aucune marque de chaleur, & ſouvent même dans la foibleſſe, dans l'engourdiſſement des membres, la peſanteur de tête, l'accablement, la laſſitude. Qui connoîtra ſûrement les indications & la façon de placer ce remede, pourra s'aſſurer de pratiquer avec ſuccès dans toutes ſortes de maladies, ſoit aiguës & chroniques. C'eſt le plus court moyen d'abréger le traitement des maladies, qu'elle qu'en ſoit la cauſe.

Le *tartre ſtibié* devient altérant, apéritif, & diaphorétique ou tonique, lorſqu'il eſt donné à grande doſe & en lavage; alors continué pendant long-tems, il rétablit au mieux le reſſort de l'eſtomac affoibli par les crudités ou la trop grande quantité d'alimens. Les convaleſcens ſe trouvent bien de ſon uſage en guiſe d'eau minérale.

Tartre soluble, *teinture de*, elle eſt apéritive, diurétique, emmenagogue purgative; elle eſt aromatique; elle échauffe, conſolide les plaies, déterge les ulceres.

Tartre regénéré, ou terre foliée du tartre. C'eſt le plus grand réſolutif que nous ayons, un fondant, un deſobructif ſavonneux, huileux & acide en même tems, combiné avec un alkali; il eſt volatil, & peut paſſer pour le ſel volatil de *tartre* de Vanhelmont, auſſi efficace que l'alkaeſt, & préférable à beaucoup de remedes inventés par la chimie; c'eſt le vinaigre radical des Chimiſtes. La teinture de *tartre* régénéré eſt auſſi un remede efficace; car elle unit l'alkali, l'acide & l'eſprit huileux des végétaux. Ce *tartre* folié diſſout ainſi dans l'alkool, eſt le petit elixir des anciens chimiſtes; il leve les obſtructions; il pénetre dans les plus petits vaiſſeaux; il ranime les facultés vitales & guérit par les ſueurs; il peut ſurmonter les maladies les plus opiniâtres.

Tartre regéneré plus commun. On peut, ſelon M. Boerhaave, faire un *tartre* regénéré moins diſpendieux, en mêlant la potaſſe avec quinze fois autant de vinaigre; en coulant la ſolution & la faiſant épaiſſir, ce qui eſt une opération facile.

Pline parle de ce remede, & dit que la cendre de ſarment diſſoute dans le vinaigre guérit les maladies de la rate.

Tartre vitriolé, (*Médecine.*) ce ſel a toutes les propriétés des ſels vitrioliſés; il eſt compoſé de l'acide vitriolique, qui eſt un grand apéritif, & du *tartre* alkaliſé, qui eſt auſſi fort attenuant. Les deux reunis doivent former un grand déſobſtruant; auſſi s'en ſert-on dans les apozèmes atténuans & deſobſtruans, dans les affections du foie & de la rate.

Ce ſel eſt un des plus actifs que nous ayons; il eſt plus actif que le ſel de Glauber, & le même que le ſel de *duobus* & le ſel polychreſte de Glaſer.

La doſe eſt d'un gros dans une potion ordinaire; mais en lavage on l'ordonne à deux gros, & juſqu'à trois.

Nota. Que ſi l'huile de vitriol qui a ſervi à faire ce ſel étoit chargée de particules cuivreuſes, ce que l'on reconnoît par la couleur verte de l'eau où ſe fait la diſſolution, & par la couleur terne & bleue du ſel, il faut le calciner, ou le refondre pour lui ôter ce cuivre qui le rendroit émétique.

Ce remede n'eſt pas autant employé qu'il le devroit être.

Tartre, (*Teinture.*) les Teinturiers mettent le *tartre* au nombre des drogues non colorantes, c'eſt-à-dire, qui ne ſervent point à donner de la couleur aux étoffes, mais qui les préparent à la recevoir. Cette drogue bien ou mal employée dans les bains ou bouillons, met une grande différence dans les teintures.

La crême ou cryſtal de *tartre* qu'emploient les Teinturiers du grand teint, n'eſt autre choſe que le *tartre* blanc ou rouge mis en poudre, & enſuite par le moyen de l'eau bouillante, de la chauſſe & de la cave, réduit en petits cryſtaux blancs. (*D. J.*)

Tartre martial *ou* calibé, (*Mat. méd.*) *voyez* Martial.

TARUDANT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de Sus, dont elle porte auſſi le nom. Elle eſt à deux lieues au midi du grand Atlas, & paſſe encore pour une des bonnes villes d'Afrique par ſon commerce. *Long.* 9. 52. *latit.* 29. 18. (*D. J.*)

TARUIDUM, ou *TARUEDUM*, (*Géog. anc.*) promontoire de la Grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque ſur la côte ſeptentrionale après l'embouchure du fleuve Nabœus. On croit que c'eſt préſentement *Dungisbehéad* en Etolie, dans la province de Cathnet. (*D. J.*)

TARUNTIUS, ſ. m. (*Aſtronom.*) c'eſt le nom de la quarantieme tache de la lune, ſuivant le catalogue que le P. Riccioli nous en a donné dans ſa *ſélénographie*. (*D. J.*)

TARUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Gaule ciſpadane, ſelon Pline, *l. III. c. xvj.* Il a conſervé ſon nom; on l'appelle *Taro*. (*D. J.*)

TARUSATES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, & dont Céſar, *liv. III. ch. xxiij. & xxvij.* fait mention. M. Samſon, dans ſes *remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule*, dit: on ne diſpute preſque plus aujourd'hui que le pays des *Taruſates* ne ſoit le *Turſau*, & Aire eſt la capitale du Turſau. (*D. J.*)

TARY, ſ. m. (*terme de relation.*) c'eſt ainſi que les voyageurs appellent la liqueur qui diſtille des cocotiers; c'eſt le ſeul vin que l'on recueille dans le pays de Malabar, & même dans toute l'Inde; car la liqueur qui ſe tire des autres eſpeces de palmiers, eſt preſque de même nature que celle qui ſort du cocotier. Ce vin n'eſt pas à beaucoup près ſi agréable que celui que l'on exprime des raiſins, mais il enivre tout de même. Quand il eſt récemment tiré, il eſt extrèmement doux; ſi on le garde quelques heures, il devient plus piquant, & en même tems plus agréable; il eſt dans ſa perfection du ſoir au matin; mais il s'aigrit au bout de vingt-quatre heures.

On n'a point dans les Indes d'autre vinaigre que celui-là. En diſtillant le jus du cocotier, lorſqu'il eſt parvenu à ſa plus grande force, & avant qu'il ait commencé de contracter de l'aigreur, on en fait d'aſſez bonne eau-de-vie; on peut même la rendre très-forte en la paſſant trois fois par l'alembic.

Les Bréſiliens ne s'adonnent point, comme les Indiens, à tirer le *tary* des cocos; ils n'en font pas non plus d'eau-de-vie, parce que les cannes de ſucre leur en fourniſſent ſuffiſamment, & que d'ailleurs on leur en porte beaucoup de Lisbonne qui eſt bien meilleure que celle qu'ils pourroient faire. (*D. J.*)

TAS, MONCEAU, ſ. m. (*Synonym. Gram.*) ils ſont également un aſſemblage de pluſieurs choſes placées les unes ſur les autres, avec cette différence que le *tas* peut être rangé avec ſymmétrie, & que le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le hazard lui donne.

Il paroît que le mot de *tas* marque toujours un amas fait exprès, afin que les choſes n'étant point écartées, occupent moins de place, & que celui de *monceau* ne déſigne quelquefois qu'une portion détachée par accident d'une maſſe ou d'un amas.

On dit un *tas* de pierres, lorſqu'elles ſont des matériaux préparés pour faire un bâtiment: & l'on dit un *monceau* de pierres, lorſqu'elles ſont les reſtes d'un édifice renverſé.

Tas ſe dit également au figuré en proſe & en vers: l'orateur ne doit point étouffer ſes penſées ſous un *tas* de paroles ſuperflues.

Un tas *d'hommes perdus de dettes & de crimes.*

Corneille.

Quoiqu'un tas *de grimauds vantent notre éloquence,*
Le plaiſir eſt pour nous de garder le ſilence.

Deſpreaux.

(*D. J.*)

TAS, (*Architect.*) c'eſt le bâtiment même qu'on éleve. On dit retailler une pierre ſur le *tas*, avant que de l'aſſurer à demeure. (*D. J.*)

TAS DE CHARGE, (*Architect. Coup. de pierres.*) c'eſt une ſaillie de pierres dont les lits avançant les uns ſur les autres, font l'effet d'une voûte; de ſorte qu'il faut des pierres longues pour balancer la partie qui eſt ſans appui. Mais ce genre d'ouvrage n'eſt bon qu'en petit, ou ſeulement pour les premieres pierres de la naiſſance d'une voûte. On voit de tels ouvrages au château de Vincennes près Paris, pour porter les creneaux.

TAS, (*Arts méchaniques.*) eſpece d'enclume ſans talon ni bigorne, & par conſéquent quarrée. Il y en a de différentes groſſeurs. Les *tas* des Orfevres ſont plus forts que ceux des autres ouvriers. Un gros *tas* ſe forge, comme l'enclume, & s'aciere de même. Pour faire un *tas* à queue, on ſoude pluſieurs barres de fer enſemble de la longueur & groſſeur qu'on ſe propoſe de donner au *tas*. On commence par corroyer deux barres, puis davantage, pour parvenir à ce qu'on appelle *enlever le tas*; cela fait, on tourne une virole de fer plat autour du bout des barres corroyées, pour former la tête du *tas* & lui donner plus de largeur qu'au reſte du corps de la piece, & empêcher en même tems que les barres ſoudées enſemble ne s'écartent par quelque défaut de ſoudure, ce qui n'arrive que trop ſouvent, ou par la mauvaiſe qualité du fer, ou par la négligence du forgeron qui laiſſe des craſſes entre les fers; on prépare enſuite la table du *tas*, comme celle de l'enclume; on prend une barre d'acier quarré que l'on dreſſe en petites billes de la longueur d'un pouce & demi; on les range debout toutes les unes à côté des autres, ſelon l'étendue de la table; on les entoure d'une bande de fer plat que l'on nomme *à maréchal*; cette bande tient les billes preſſées; on les ſoude, on les corroie; la barre de fer qui les ceint, s'appelle *étrier*; on laiſſe à l'étrier une queue qu'on nomme *réſigard*: cette queue ſert à manier le piece au feu & ſur l'enclume; après qu'on a ſoudé & corroyé les billes, on coupe avec la tronche l'étrier tout-au-tour, excepté à l'endroit où le réſigard tient à la table, parce que c'eſt par le moyen de cette queue que l'on portera la table ſur le *tas*; on ſoude la table au *tas*; cela fait, on ſépare la queue. Il y a une autre maniere de faire la table d'un *tas*; on prend une longue barre d'acier que l'on tourne pluſieurs fois ſur elle-même, juſqu'à ce que ſes circonvolutions aient pris l'étendue que l'on veut donner à la table; on y ſoude enſuite une barre de fer plat pour empêcher l'acier de brûler, lorſqu'on ſoudera la table au *tas*. On en fait autant aux têtes des marteaux.

Il y a des *tas* de différens noms, des *tas* à carreler, à embouter.

Ils ſervent à un grand nombre d'ouvriers différens. *Voyez les articles ſuivans.*

TAS, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une eſpece de petite enclume à queue qui entre dans un billot, dont la partie groſſe & ronde eſt gravée au milieu du bord d'un trou d'une certaine grandeur, lequel l'eſt lui-même d'un deſſein en creux, dans ſon fond, pour imprimer ce deſſein ſur la calotte. On a pluſieurs *tas* de différens deſſeins & grandeurs, ſelon l'exigence des cas. *Voyez* CALOTTE.

TAS, (*Coutellerie.*) inſtrument dont ſe ſervent les Couteliers pour retenir les mitres des couteaux de table, c'eſt-à-dire, y former ce rebord qui eſt entre la lame du couteau & la ſoie ou qui ſert à l'emmancher. *Savary.*

TAS A PLANER, (*outil de Ferblantier.*) c'eſt un morceau de fer quarré dont la face de deſſus eſt fort unie & polie, & la face de deſſous eſt faite en queue, pour être poſée & aſſujettie ſur un billot. Les Ferblantiers s'en ſervent pour planer & emboutir les pieces de ferblanc qu'ils emploient. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

TAS A SOYER, *outil de Ferblantier*, ce *tas* eſt fait à-peu-près comme une bigorne dont les deux pans ſont quarrés, & forment une eſpece de demi-cercle en-dedans; la face de deſſus ce *tas* eſt garnie de pluſieurs fentes faites dans le large de cette face, les unes un peu plus larges & profondes que les autres. Les Ferblantiers s'en ſervent pour faire le rebord ou ourlet des entonnoirs & autres ouvrages. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

TAS, les *Graveurs* ſe ſervent de ce terme pour exprimer une eſpece de petite enclume qui leur ſert à repouſſer le cuivre par-derriere la gravure, lorſqu'il ſe trouve quelque défaut ſur les planches. *Voyez les Planches de la Gravure*. La pointe que l'on voit au bas, eſt pour entrer dans le billot ſur lequel le *tas* eſt poſé.

TAS, (*Horlogerie.*) petite enclume qu'on met dans un étau par ſa partie inférieure. *Voyez les Pl. & les fig. de l'Horlogerie.*

Il y en a de pluſieurs eſpeces. La ſtructure de la piece que l'on veut forger ou redreſſer par leur moyen, indique celui dont on doit ſe ſervir.

Les Horlogers, Orfevres & Metteurs-en-œuvre ſont ceux qui font le plus d'uſage de cet outil.

Tas, *en terme d'Orfevre*, eſt une petite enclume à huit pans en quarré comme la grande; elle n'en differe que par ſa grandeur, & une queue qui entre dans le billot. Elle ſert pour les petits ouvrages & pour planer. *Voyez* Planer; pour lors il faut qu'elle ſoit bien polie, de même que les marteaux. *Voyez les Planches*.

Petit tas, *en terme d'Orfevre*, c'eſt un morceau de fer plat de figure ovale & portatif, dont on ſe ſert au lieu d'enclume pour les ouvrages qui peuvent ſe frapper ſur l'établi. *Voyez* Etabli. *Voyez les Planches*.

Tas canelé, (*Orfévr.*) c'eſt un *tas* de fer dans lequel on a gravé ou limé des moulures, & qu'on forme ſur l'argent en frappant à coups de marteau. Il y a beaucoup de vaiſſelle ronde ancienne dont les moulures étoient frappées ſur le *tas;* mais depuis que l'on a perfectionné la vaiſſelle, ces ſortes de *tas* ne ſont plus guere d'uſage.

Tas droit, *terme de Paveur*; c'eſt une rangée de pavés ſur le haut d'une chauſſée, d'après laquelle s'étendent les aîles en pente, à droite & à gauche, juſques au ruiſſeau d'une large rue, ou juſques aux bordures de pierre ruſtique d'un grand chemin pavé. (*D. J.*)

Tas, *en terme de Planeur*, eſt une eſpece de petite enclume fort unie ſur laquelle on plane les vaiſſelles plates. On le couvre de cuir, de bois, *&c.* quand il eſt queſtion de polir l'ouvrage au marteau. *Voyez les Planches*.

Tas *ou* Tasseau, (*Tailland.*) cet outil, de la nature des précédens, ſert au taillandier à former le collet aux ciſeaux, becs-d'âne, & autres outils ſemblables. Ses différentes parties ſont la tête où l'on a pratiqué le quart où ſe place la ſoie des ciſeaux; le corps où il y a une ouverture qui ſert à faire ſortir la ſoie du ciſeau lorſqu'elle adhere; la ſoie du *tas* même par laquelle elle ſe fixe dans le belier qui ſert de baſe au *tas*.

Tas, (*Tireur d'or.*) c'eſt une eſpece d'enclume, dont l'acoutreur ſe ſert pour battre ſes filieres en rebouchant les trous trop grands.

Tas, (*Jeu de trictrac.*) en terme de trictrac on appelle le *tas*, l'amas des dames qu'on fait aux coins du trictrac avant que de commencer le jeu. C'eſt la même choſe que la maſſe & la pile. Quand après avoir jetté ſon dé on porte ſa main au *tas*, ſans dire *j'adoube*. on eſt obligé de jouer du-moins une des dames du *tas*, ſuivant la loi, dame touchée dame jouée. *Régles du trictrac*. (*D. J.*)

TASAGORA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Cala* à *Ruſſocurum*.

TASCHE, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville. C'eſt une ſorte de pêche pratiquée par les pêcheurs de ſur Somme, qui ſe ſervent de leurs heuillots ou goblettes, ſorte de petits bateaux, pour faire la pêche des anguilles d'une maniere particuliere. Ils nomment cette pêche la *taſche*. Pour la faire ils prennent une quantité de vers de terre qu'ils enfilent d'un bout à l'autre avec un gros fil à coudre, juſqu'à ce que ce fil, d'une longueur proportionnée, en ſoit entierement rempli; ils font avec ce fil ainſi amorcé, une pelote ou paquet qu'ils attachent avec une petite ficelle au bout d'une perche legere, dont ils mettent le bout ainſi garni ſur le fond de l'eau, & tiennent l'autre bout à la main, & l'orſqu'ils s'apperçoivent par le mouvement de la perche que l'anguille mord à l'appât, ils la relevent promptement, & emportent en même tems le poiſſon.

Chaque pêcheur a un ſemblable inſtrument, ceux de ſur Somme ont trois petits bateaux plats, du port environ d'un demi-tonneau, ſemblable au picoteur des pêcheurs d'Honfleurs; cette pêche ſe fait de nuit ſeulement, & elle ſeroit de jour infructueuſe.

TASCHKANT, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tartarie, ſur la droite de la Sirri; c'eſt la réſidence d'hiver du chan des Tartares de la Caſatſchia-Orda. *Long.* 92. 40 *latit.* 45. (*D. J.*)

TASCE (*Géog. mod.*) petite ville des états de la Turquie aſiatique, dans la province de Toccat, au-deſſous des montagnes Noires.

TASCODRUGITES, *voyez* Tacodrugites.

TASCODUNITARI & CONONIENSES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonoiſe, ſelon quelques manuſcrits de Pline, *l. III. c iv.* au lieu de quoi d'autres manuſcrits & quelques exemplaires imprimés portent *Taſcoduni*, *Taruſconenſes*; d'autres *Taſconi*, *Taracunonienſes*. Le P. Hardouin, qui ſuit cette derniere leçon, regarde les autres comme des noms corrompus. Il ſe fonde ſur le manuſcrit de la bibliotheque royale, & ſur l'ordre alphabétique que Pline eſt accoutumé de ſuivre. Les *Taſconi*, ajoute-t-il, habitoient varaiſſemblablement dans l'endroit où eſt aujourd'hui Montauban, ville que mouille la petite riviere *Teſco*, qui pouvoit avoir donné ſon nom au peuple *Taſconi* ou *Teſconi*. Quant aux *Taruſconienſes*, dit le P. Hardouin, ils tirent leur nom de *Taruſco*, ville des Salis, & aujourd'hui appellée *Taraſcon*. (*D. J.*)

TASIMA, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord de l'empire du Japon; cette province a deux journées de longueur de l'eſt à l'oueſt, & ſe diviſe en huit diſtricts.

TASOT, ſ. m. (*Meſure de longueur, Com.*) c'eſt la vingt-quatrieme partie du cobit, ou aune de Surate. Caque *taſon* a un peu plus qu'un pouce de roi enſorte que le cobit eſt de deux piés ſeize lignes.

TASSAO *ou* TASSAIE, ſ. m. (*Cuiſine éxotiq.*) chair de bœuf, mais plus communément de vache, coupée par grandes aiguillettes, un peu ſalée & ſéchée au ſoleil, cette chair ſe conſerve long tems, & peut être tranſportée fort loin; il s'en fait une grande conſommation ſur les côtes de Caraque, de Cartagene & de Portobello. Pour la manger, il faut la mettre deſſaler, la bien laver, & la faire revenir dans de l'eau tiede avant de la faire cuire; elle ſe renfle beaucoup, s'attendrit & a fort bon goût. On prépare de la même maniere des aiguillettes de cochon, qui étant deſſalées & cuites peuvent paſſer pour un mets très-appétiſſant.

TASSE, ſ. f. (*Ouvrages de différens ouvriers.*) ſorte de vaſe de bois, de terre, de fayence, de porcelaine ou de métal, dont on ſe ſert pour boire; il y en a de toute grandeur, & de toutes figures; les unes ſans anſes, d'autres avec une ou deux petites anſes, ſimples ou façonnées, *&c.* (*D. J.*)

Tasse, (*Littérat.*) chez les Romains celui qui verſoit à boire étoit obligé, pour remplir une ſeule *taſſe*, de puiſer avec un petit gobelet nommé *cyathe*, à pluſieurs repriſes, & juſqu'à neuf ou dix fois dans le crater, qui étoit un grand vaiſſeau plein de vin. Le buveur s'impatientoit, le vin même verſé du crater dans le cyathe, & renverſé du cyathe dans la *taſſe*, pouvoit s'évanter & perdre de ſa force.

Pour remédier à tous ces petits inconvéniens, on inventa l'uſage des *taſſes* inégales. On en fit faire de petites, de moyennes & de grandes.,

Les petites étoient

Le *ſextans*, qui tenoit . . . 2 cyathes.
Le *quadrans* . . . . 3 cyathes.
Le *triens* . . . . 4 cyathes.

Les moyennes étoient

Le *quincunx*, qui tenoit . . . 5 cyathes.
Le *ſemis* ou l'*hémine* . . . . 6 cyathes.
Le *ſeptunx* . . . . 7 cyathes.
Le *bes* . . . . 8 cyathes.

Les grandes étoient

Le *dodrans*, qui tenoit . . . 9 cyathes.
Le *dextrans* . . . . 10 cyathes.
Le *deunx* . . . . 11 cyathes.

Torrentius ſur les vers d'Horace, *pocula cum cyatho*, *&c.* rapporte un paſſage d'Athénée, par où il paroît que les Grecs auſſi-bien que les Romains, ont fait uſage du cyathe & des *taſſes* inégales. Athénée introduit un homme qui ſe fait verſer dix cyathes de vin dans une ſeule *taſſe;* & voici comme il le fait parler. „ Echanſon, apporte une grande *taſſe*. Verſe-y „ les cyathes qui ſe boivent à ce que l'on aime; quatre pour les perſonnes qui ſont ici à table, trois pour „ l'amour. Ajoute encore un cyathe pour la victoire „ du roi Antigonus. Holà. Encore un pour le jeune „ Démétrius. Verſe préſentement le dixieme en l'honneur de l'aimable Vénus.

Chez les Romains du tems de Martial, lorſqu'on vouloit boire à un ami ou une amie, on demandoit autant de cyathes qu'il y avoit de lettres au nom de la perſonne à qui l'on alloit boire. C'eſt le ſens de l'épigramme de Martial.

Nævia ſex cyathis, ſeptem Juſtinia libatur,
Quinque Lycas, Lyde quatuor, Ida tribus, &c.

C'eſt auſſi le ſens de ces deux vers du même Martial:

Quincunces & ſex cyathos, beſſemque bibamus,
Caius ut fiat, Julius & Proculus.

Horace a dit:

Qui muſas amat impares
Ternos ter cyathos attonitus petet
Vates. Tres prohibet ſupra
Rixarum metuens tangere gratia.

Ce qui vouloit dire, qu'un bon bûveur ami des muſes, doit en l'honneur de ces neuf déeſſes, boire en un ſeul coup neuf cyathes; mais que les graces ne permettent pas que l'on boive plus de trois cyathes à la fois; car il y a bien de la différence entre boire neuf cyathes, & boire neuf fois. Boire neuf cyathes, c'eſt ne boire qu'une *taſſe*, boire neuf fois, c'eſt boire neuf *taſſes*. (*D. J.*)

Tasse *à boire des Gaulois*, (*Uſages des Gaulois.*) en latin *galeola*, *ſinum*. Les anciens Gaulois avoient leurs *taſſes* à boire, faites en forme d'ovale, qu'ils appellent *galeolas*, & qu'ils ont enſuite nommé *gondoles*, d'un mot corrompu par les Vénitiens, qui ont baptiſé de ce nom leurs nacelles pour aller dans les rues de Veniſe. Varron dit, *l. I. de vita roman. Ubi erat vinum in menſa poſitum* galeato, *vel* ſino *utebantur*: de-là les Romains forgerent leur verbe *gallare*, boire à la mode gauloiſe. Il reſte encore chez les ſuppôts de Pacchus du mot *gallare*, dans ce qu'ils appellent *boire à la regalade*; c'eſt une façon de boire qui ne differe du ſabler qu'en ce que le ſabler ſe fait en un ſeul coup, & que la régalade ou le gallet ſe fait en pluſieurs. (*D. J.*)

Tasse, *terme de Tourneur*; petit vaiſſeau de bois en forme de *taſſe*, qu'on place au-deſſus la tournette, & dans laquelle *taſſe* on met la pelote de coton, de fil, ou de ſoie qu'on a dévidé.

Tasse, (*Géog. mod.*) les géographes donnent le nom de *taſſe*, aux lieux où ſe font les amas d'eau que l'on appelle *lacs*. La *taſſe* eſt ce qui contient l'eau d'un lac, enſorte que la *taſſe* eſt à un lac, ce que le lit eſt à une riviere.

TASSÉ, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne à un bâtiment qui a pris ſa charge dans ſon étendue, ou dans une ſeule partie. (*D. J.*)

TASSEAU, ſ. m. (*Arts méchan.*) c'eſt en général un outil que l'on met dans l'étau pour relever les ouvrages en tôle, ou qui eſt fixe ſur l'établi, & ſert à poſer l'ouvrage pour les petites rivures, & à dreſſer de petites pieces.

Les *taſſeaux* prennent différens noms, ſuivant les formes que l'on donne à la tête.

Le *taſſeau quarré* eſt celui dont la tête eſt quarrée, & plate.

Le *taſſeau cannelé* eſt celui ſur la tête duquel on a formé des cannelures.

Le *taſſeau à côte* eſt celui dont la tête eſt faite en forme de côte, ou de tranchant arrondi.

Le *taſſeau à emboutir* eſt celui dont la tête eſt creuſée de la forme que l'on ſe propoſe de donner aux pieces à emboutir.

Le *taſſeau à pié de biche* eſt celui dont la tête eſt faite en pié de biche. Toutes ces ſortes de *taſſeaux*, qui ſervent à relever les ornemens en tôle, ou en cuivre, qui ſe poſent ſur les grilles, balcons, rampes, d'eſcalier, *&c.* ſont faits d'une barre de fer quarrée & acierée des deux bouts, qui forment deux têtes; au milieu du corps on pratique ſur les faces une entaille à chaque face, pour recevoir les mâchoires de l'étau, & empêcher le *taſſeau* de s'en échapper, lorſqu'on frappe deſſus pour relever l'ouvrage.

Tasseaux, ſ. m. pl. (*Archit.*) petits dés de moilons, maçonnés de plâtre, où l'on ſelle des ſapines, afin de tendre ſûrement des lignes pour planter un bâtiment. *Daviler.* (*D. J.*)

Tasseaux, *terme de Charon*; il y a quatre *taſſaux*, ce ſont des morceaux de bois plats, longs de dix pouces, épais de trois, & larges d'environ trois, qui ſont attachés tant ſur le devant que ſur le derriere, de chaque côté du brancard, pour élever les planches qui ſervent ſur le derriere, aux domeſtiques, & ſur le devant aux pages. *Voyez les fig. & les Pl. du Sellier.*

Tasseau, ſ. m. (*Charp.*) petit morceau de bois, arrêté par tenon & mortaiſe ſur la force d'un comble, pour en porter les paimes.

On appelle auſſi *taſſeaux*, les petites tringles de bois qui ſervent à ſoutenir les tablettes d'armoire. (*D. J.*)

Tasseau *ou* Manicle, ſ. m. (*Lainage.*) inſtrument qui ſert aux tondeurs de draps, pour faire aller les forces avec leſquelles ils tondent les étoffes. *Savary.* (*D. J.*)

Tasseau, *terme de Luthier*, moule, ou forme ſur laquelle on colle les écliſſes qui font le corps d'un luth, ou d'un autre inſtrument. (*D. J.*)

TASSER, v. n. (*Stéréotom*) on appelle de ce nom l'affaiſſement d'une voûte, dont la charge fait diminuer la hauteur, & reſſerrer les joints. (*D. J.*)

TASSETTE, ſ. f. *terme d'Armurier*, c'eſt tout le fer qui eſt au-bas de la cuiraſſe, & qui couvre les cuiſſes de l'homme armé: on appelle auſſi les *taſſettes cuiſſardes*. (*D. J.*)

TASSING, (*Géog. mod.*) petite île de Dannemarck, entre les îles de Fionie & de Langeland. Elle n'a qu'une lieue de long, & autant de large, & cependant elle contient deux bourgs & quelques hameaux. (*D. J.*)

TASSIOT, ſ. m. les vanniers appellent ainſi une latte fort mince, & miſe en croix, par laquelle ils commencent certains ouvrages de cloture, comme les vans, les vannettes, *&c.*

TASSOT, on donne ce nom dans diverſes provinces de France à la ſalamandre aquatique. *Voyez* Salamandre.

TASTA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule, dans l'Aquitaine, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vij.* M. de Valois ſoupçonne que ce ſeroit aujourd'hui Monteſquiou, bourg ſitué ſur l'Oſſe, en latin *Oſſida* ou *Oſſidus*. (*D. J.*)

TASTATURA, ſ. f. (*Muſiq. ital.*) ce mot qui ſignifie les touches du clavier de quelque inſtrument de muſique, a été ſouvent employé pour ſignifier les *préludes*, ou *fantaiſies*, que les maîtres jouent ſur le champ, comme pour tâter & s'aſſurer ſi l'inſtrument eſt d'accord. (*D. J.*)

TASTO, (*Muſiq. ital.*) ce mot veut dire *touche*, on trouve quelquefois dans des baſſes-continues ces mots, *taſto ſolo*, qui ſignifie *avec une touche ſeule*, pour marquer que les inſtrumens qui accompagnent, doivent jouer les notes de la baſſe-continue ſimplement & ſans accompagnement des notes qui pourroient faire accord. *Broſſard.* (*D. J.*)

TASZMIN, le, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, dans le palatinat de Kiovie, où elle a ſa ſource, vers les confins du palatinat de Braclaw; après un aſſez long cours, elle ſe perd dans le Boryſthène, près de Krilaw. (*D. J.*)

TATAH, *ou* Tata, (*Géog. mod.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol. Elle eſt riche en blé & en bétail; elle paye au grand-mogol ſôixante laqs, & deux mille roupies. Sa capitale porte ſon nom de *Tatah*. La riviere de Sinde traverſe cette province du nord au midi, d'où vient qu'on l'appelle auſſi *Sinde*. *Voyez* Sinde. (*Géograph. mod.*) (*D. J.*)

Tatah *ou* Tata, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans les états du grand-mogol, dans la province de *Tatah*, ou de Sinde, dont elle eſt la capitale; elle eſt ſituée ſur le bras occidental de l'Inde, & dans un terroir fertiliſé par la riviere. Les Portugais y faiſoient autrefois un grand commerce. *Long.* 86. 10. *lat.* 23. 15. (*D. J.*)

TATAJIBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) genre de plante, dont les botaniſtes ne nomment qu'une eſpece: *arbor baccifera braſilienſis, fructu tuberculis inæquali, mori æmulo.*

C'eſt un arbre du Bréſil, dont l'écorce eſt de couleur de cendre, & le bois de couleur de ſafran, ou rougeâtre; ſes feuilles ſont pointues, dentelées, & approchantes de celles du bouleau; ſon fruit eſt gros comme une mûre moyenne, rond, & compoſé de tubercules pâles, d'où ſortent pluſieurs filamens noirâtres & peu longs: on mange ce fruit de même que les mûres, ou ſeul, ou avec du ſucre & du vin; ſa chair contient une infinité de petits grains blanchâtres.

Le bois de cet arbre eſt extrémement dur, il ne perd jamais ſa verdure, & ſe conſerve long-tems dans la terre & dans l'eau; il eſt ſupérieur à tous les autres bois, même à celui du *maſarandiba*, de quel-

que maniere qu'on l'emploie. Il donne lorſqu'il eſt vieux, une teinture d'un très-beau jaune; cet arbre croît par-tout au Bréſil, dans les bois, ſur-tout dans les lieux maritimes, & ſon fruit eſt mûr au mois de Mai. *Ray*. (*D. J.*)

TATARIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont les botaniſtes ont établi les deux eſpeces ſuivantes: *Hungarica edulis*, *panacis heraclei folio*, *ſemine libanotidis cachryophoræ J. B. panaci heracleo ſimilis*, tataria *Hungarica dicta*. P. C. B.

Cette plante n'eſt pas commune, elle donne une racine longue & épaiſſe, puiſque Cluſius dit en avoir vû d'auſſi groſſes que le bras d'un homme, & d'une coudée ou plus de longueur; elles lui avoient été données par Balthaſar de Bathian, qui en avoit fait venir de Hongrie, d'au-delà du Danube, pour les planter dans le jardin qu'il avoit à Vienne. Ses feuilles reſſemblent aſſez à celles du navet par leurs dentelures, mais elles ſont plus courtes, & d'une figure plus approchante de celles du panais; elles ſont couvertes d'une ſubſtance rude & lanugineuſe, & d'un verd extrémement pâle; il leur ſuccede d'autres feuilles auſſi rudes, mais plus finement dentelées; du milieu d'elles, s'éleve une tige cannelée, creuſe, noueuſe, haute d'une coudée au plus, groſſe comme le poing, garnie d'autres feuilles plus petites, découpées en pluſieurs ſegmens, & pareillement couverte d'une ſubſtance rude & lanugineuſe.

Le ſommet de la tige porte une ombelle pareille à celle du *panax heracleus*, compoſée de fleurs de même figure & de même couleur, auxquelles il ſuccede quelques ſemences (car toutes les fleurs ne ſont point fertiles) fort groſſes & approchantes de celles du *libanotis cachryophora*.

Cluſius fut deux ans à attendre que la racine qu'il avoit plantée dans ſon jardin, produisît des tiges & des ſemences; mais ce tems paſſé, elle ſe pourrit, & répandit une ſi mauvaiſe odeur, qu'il fut obligé de la jetter.

Les Hongrois qui habitent aux environs d'Agria, de même que ceux qui confinent à la Valachie & à la Moldavie, uſent de cette racine dans le tems de diſette, faute de pain, ainſi que Cluſius dit l'avoir appris du gentilhomme dont on a parlé, & de quelques autres perſonnes de qualité. *Ray*. (*D. J.*)

TATÉE, Ligne, (*Archit.*) c'eſt celle qu'on trace à la main pour voir l'effet d'une courbure. (*D. J.*)

TATÉ, *ouvrage*, (*Peinture.*) on nomme *ouvrage tâté* ou *tâtonné*, un ouvrage qui eſt fait d'une main ſervile & peu ſûre; c'eſt ordinairement à ce défaut que l'on diſtingue les tableaux qui ne ſont que ſimples copies d'avec les tableaux originaux. Un peintre qui n'a point aſſez réfléchi ſur les principes, & qui n'a point ſu ſe les rendre familiers, ne travaille qu'en tâtonnant; il n'a jamais cette touche libre & préciſe qui caractériſe le grand maître. (*D. J.*)

TATER, v. act. (*Gram.*) c'eſt reconnoître par le toucher ou par le goût; on dit *tâter* un corps avec les mains; *tâter* du vin; *tâter* le pouls; ſe *tâter*; & au figuré, *tâter* un homme, le preſſentir, le ſonder; *tâter* le courage; *tâter* du bonheur & de la peine; *tâter* un problème, &c.

Tater son cheval, *en terme de Manége*, c'eſt ſolliciter un cheval qu'on a peu monté, pour connoître s'il a quelque vice, ou le degré de ſa vigueur. *Tâter le pavé* ou *le terrein*, ſe dit d'un cheval qui ayant la jambe fatiguée ou quelque douleur au pié, n'appuie pas hardiment ſur le pavé ni ſur le terrein, de peur de ſe faire mal.

TATE-VIN, ſ. m. *terme de Marchands de vin*, inſtrument de fer blanc, long, rond, & étroit par le haut, où il eſt percé dans toute ſa largeur; il n'a qu'un petit trou au bout d'en-bas. On s'en ſert pour tirer le vin par le bondon, en mettant le pouce ſur le bout d'en-haut, afin d'empêcher que l'air ne faſſe couler le vin qui eſt entré par le petit trou. (*D. J.*)

TATIANISTES, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques, ainſi nommés de Tatien diſciple de ſaint Juſtin.

Ce Tatien, un des plus ſavans hommes de l'antiquité, ne ceſſa d'être parfaitement orthodoxe tant que vécut ſon maître; il étoit, comme lui, ſamaritain de nation, mais non pas de religion, ainſi qu'Epiphane ſemble l'avoir inſinué. Saint Juſtin & Tatien appartenoient à ces colonies grecques, qui s'étoient repandues dans les contrées des Samaritains.

Après la mort de ſaint Juſtin, Tatien tomba dans les erreurs des Valentiniens, & forma une ſecte d'hérétiques appellés quelquefois *Tatianites*, & quelquefois *Encratites*. *Voyez* Encratites.

TATOU, *ou* ARMADILLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *Pl. VII. fig.* 2. on a donné ce nom à des animaux quadrupedes, qui n'ont ni dents inciſives, ni dents canines, mais ſeulement des dents molaires de figure cylindrique. Leur corps eſt couvert d'un teſt oſſeux, comme d'une ſorte de cuiraſſe; ce teſt eſt diviſé en pluſieurs parties; l'antérieure & la poſtérieure forment chacune dans la plûpart des *tatous* une eſpece de bouclier; il y a entre ces deux grandes parties du teſt pluſieurs bandes étroites jointes enſemble par une peau membraneuſe qui leur donne la facilité de gliſſer les unes ſur les autres; de ſorte que l'animal peut ſe pelotonner comme un hériſſon; le deſſous de la tête & du cou & le ventre ſont couverts d'une peau épaiſſe & parſemée de quelques gros poils; il y a auſſi des poils entre les écailles du teſt oſſeux; on diſtingue pluſieurs eſpeces de *tatoux*.

1°. L'armadille ou *tatou*; il a environ dix pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue de ſept pouces, compoſée de ſix anneaux à ſon origine, & terminée en pointe; ce *tatou* a le front large & applati; les yeux petits, & les oreilles nues; les doigts ſont au nombre de cinq à chaque pié; il n'y a point de grandes pieces de teſt ſur la partie poſtérieure du corps; elle eſt couverte par dix-huit bandes.

2°. L'armadille ou *tatou* oriental; il eſt un peu plus grand que le précédent; il n'a que trois bandes entre les deux grandes pieces du teſt; la queue eſt courte, applatie en-deſſus & en-deſſous.

3°. L'armadille ou *tatou* des Indes; ſon teſt eſt compoſé d'une grande piece en-avant, d'une plus grande en-arriere, & de quatre bandes entre les deux grandes pieces.

4°. L'armadille ou *tatou* du Mexique; il y a ſix bandes entre les deux grandes pieces du teſt de cet animal: la queue eſt groſſe à ſon origine, & pointue à l'extrémité.

5°. L'armadille ou *tatou* du Bréſil; il a quatre doigts aux piés de devant, & cinq à ceux de derriere; les bandes qui ſe trouvent entre les deux grandes pieces du teſt, ſont au nombre de huit.

6°. L'armadille ou *tatou* de Cayenne; il reſſemble au précédent pour le nombre des doigts. Il a un pié dix pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue d'un pié, groſſe à ſon origine, & terminée en pointe; ſa partie antérieure eſt compoſée de dix ou douze anneaux; il y a neuf bandes entre les deux grandes pieces du teſt; les oreilles ſont longues & couvertes de petites écailles.

7°. L'armadille ou *tatou* d'Afrique; il a environ dix pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue de ſept pouces. Le teſt eſt compoſé de douze bandes placées entre deux grandes pieces. *Reguanien*. *Voyez* Quadrupede.

TATTA, (*Géog. anc.*) marais de la grande Cappadoce, dans la Morimene; Strabon, *l. XII. p.* 568. qui en parle, dit que le ſel de ce marais s'épaiſſiſſoit de façon, que ſi des oiſeaux y touchoient de leurs aîles, le ſel s'y attachoit & s'y coaguloit au point de les empêcher de voler. Pline, *l. XXXI. c. vij.* & Dioſcoride, *l. V. c. lxxxv.* font auſſi mention de ce lac & de ſon ſel; ils nomment ce lac *Tattæi lacus*, & ils le mettent dans la Phrygie. (*D. J.*)

TATUETE, ſ. m. (*Zoologie.*) eſpece de tatou ou armadille, plus petit que le tatou ordinaire, & qui en differe à pluſieurs autres égards. Sa tête eſt petite & pointue; ſes oreilles ſont grandes & droites; ſa queue a environ trois doigts de longueur; ſes jambes ſont plus longues que celles des gros tatous; mais ſa différence eſſentielle eſt d'avoir ſeulement quatre orteils aux piés de devant, & cinq aux piés de derriere; les deux orteils du milieu ſont les plus longs dans les piés de devant, & les trois du milieu dans les piés de derriere; toute la taille du *tatuete* n'excede pas ſept travers de doigt; ſon corps & ſon front ſont défendus par une bonne cuiraſſe, aſſez grande pour que l'animal puiſſe y cacher ſa tête & ſes jambes; l'écaille du dos conſiſte en neuf pieces artiſtement jointes enſemble; ſa queue eſt cuiraſſée de même; elle a neuf articulations, & finit en pointe; ſon dos eſt couleur de fer, blanchâtre ſur les côtés; ſon ventre eſt entierement cendré, preſque nud, & n'ayant çà & là que quelques poils; ſa chair eſt très-bonne à manger. (*D. J.*)

TAU, ſ. m. dix-neuvieme lettre de l'alphabet grec. *Voyez l'article* T.

Tau, (*terme de blaſon.*) c'eſt la figure d'un *T* qui eſt une eſpece de croix potencée, dont on a retranché la partie qui eſt au-deſſus de la traverſe. Cette eſpece de croix ſe trouve dans les blaſons des commandeurs de l'ordre de ſaint Antoine; les évêques & les abbés du rit grec la portent encore à préſent de cette maniere, & quand on l'a miſe ſur l'habit de ſaint Antoine, c'étoit pour montrer ſeulement qu'il étoit abbé. *Meneſtr.* (*D. J.*)

TAUA, (*Géog. anc*) 1°. Golfe de la Grande-Bretagne, ſur la côte orientale, ſelon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui le marque entre l'embouchure de la Dée & celle de la Tine. Ce golfe eſt ſur la côte orientale de l'Ecoſſe, & ſe nomme aujourd'hui *Tay*, auſſi bien que la riviere qui s'y jette.

2°. *Tava*, ville d'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. v.* marque cette ville dans le Nome Phthemphuthus dont elle étoit la métropole.

3°. *Tava*, ville de l'Arrie, ſelon le même Ptolomée, qui la place entre *Namaris* & *Augura*. (*D. J.*)

TAVANSAY, (*Géog. mod.*) petite île d'Ecoſſe, une des Weſternes, ſituée au couchant de celle d'Harries. Elle n'a que trois milles de tour, & eſt aſſez fertile. (*D. J.*)

TAVASTLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la Finlande. Elle eſt bornée au nord par la Caianie ou Bothnie orientale, à l'orient par la grande Savolax, au midi par la Nylande, & à l'occident, partie par la Finlande proprement dite, partie par la Caianie. Cette province a huit lacs & pluſieurs mines de fer. Sa capitale ſe nomme *Tavaſtus*. (*D. J.*)

TAVASTUS, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Finlande, capitale de la province de Tavaſtland, dans ſa partie méridionale, ſur une petite riviere qui ſe jette un peu au-deſſus, dans le lac de Wana. *Long.* 42. 29. *latit.* 61. 15. (*D. J.*)

TAVAYOLE, ſ. f. (*terme de relation.*) grand mouchoir qu'on met ſur la tête en Turquie, pour recevoir l'odeur des parfums. Chez les Turcs dans les viſites des cérémonies, un peu de tems après qu'on eſt aſſis, le maître de la maiſon fait apporter une caſſolette auprès de ſon ami, & deux valets lui couvrent la tête d'une *tavayole*, afin que la fumée du parfum qu'on lui préſente ne s'échappe pas, & qu'il la reſpire toute entiere. (*D. J.*)

Tavayole, ſ. f. (*terme de Lingere.*) grand linge quarré fort fin, enrichi de dentelles ou de points, lequel ſert à mettre ſur les pains bénits, ou à couvrir les enfans qu'on porte baptiſer. (*D. J.*)

TAUBER le, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie. Elle a ſa ſource un peu au-deſſus de Rotembourg, & ſe rend dans le Meyn, au-deſſous de la ville de Wertheim. (*D. J.*)

TAUCHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Pomerelle, ſur la petite riviere de Verde, à 20 lieues au ſud-oueſt de Marienbourg. Elle eſt entierement délabrée, ayant été pillée & incendiée dans les anciennes guerres des Polonois & des Pruſſiens. (*D. J.*)

TAUCOLES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) feuilles d'arbres dont les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan ſe ſervent pour écrire; elles reçoivent facilement l'impreſſion du ſtilet, mais on ne peut point les plier ſans les rompre.

TAUDIS, ſ. m. (*Archit.*) petit grenier pratiqué dans le fond d'un comble, d'une manſarde. C'eſt auſſi un petit lieu pratiqué ſous la rampe d'un eſcalier, pour ſervir de bucher, ou pour quelqu'autre commodité. *Daviler.* (*D. J.*)

TAVE la, (*Géog. mod*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles. Elle a ſa ſource dans Breknokshire, traverſe Glamorgan-shire, & après avoir mouillé Landaf & Cardif, elle tombe dans le golfe qui forme l'embouchure de la Saverne. (*D. J.*)

TAVEBROTECH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Médecine.*) arbre de l'île de Madagaſcar; on aſſure qu'en le mettant en décoction avec du miel & le bois de mer appellé par les habitans *tangouarach*, il fournit un remede excellent contre la pleuréſie, la pulmonie, & toutes les maladies de la poitrine.

TAVELÉ, adj. (*Pelletier*,) qui a des taches ou des marques ſur la peau. On dit qu'une peau de tigre ou autre animal, propre à faire des fourrures, eſt *tavelée*, c'eſt-à-dire qu'elle eſt tachetée ou mouchetée.

TAVELER, *terme de Pelletier-Fourreur*, qui ſignifie moucheter l'hermine avec de petits morceaux de peaux d'agneau de Lombardie, dont la laine eſt luiſante & très-noire.

TAVELLE, ſ. f. (*Lainage.*) eſpece de petite tringle de bois très-plate, qui ſert à battre la treme de ce qu'on appelle un petit métier. *Trévoux.* (*D. J.*)

Tavelle, ſ. f. (*Paſſementerie.*) eſpece de paſſement fort étroit, qu'on met quelquefois en guiſe de paſſepoil, ſur les coutures des habits, pour les marquer. *Trévoux.* (*D. J.*)

TAVELURE, c'eſt la bigarrure d'une peau qui eſt tavelée. On dit la *tavelure* de cette peau de tigre eſt très-belle.

Tavelure, *terme de Fauconnerie*, ce mot ſignifie des mailles ou taches de différentes couleurs qui ſe trouvent ſur les plumes de l'oiſeau de proie. (*D. J.*)

TAVERNA, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur l'Ali. Cette ville a été épiſcopale; mais en 1222, l'évêché fut transféré à Catanzaro. *Long.* 34. 25. *latit.* 38. 42. (*D. J.*)

TAVERNAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie quelquefois le droit que les vendans vin payent au ſeigneur pour la permiſſion de tenir taverne; ſouvent il ſe prend pour l'amende qui eſt dûe par les taverniers, quand ils ont vendu le vin à plus haut prix qu'il n'avoit été taxé par le juge, comme dans l'ancienne coutume de Normandie, *c. xvj. Voyez* le *gloſſ.* de Lauriere. (*A*)

TAVERNE, CABARET, HOTELLERIE, AUBERGE, (*Lang. franç.*) *taverne* & *cabaret* ſignifient à-peu-près la même choſe; c'eſt un lieu où l'on vend le vin à pot & à pinte. *Hôtellerie* ſignifie une maiſon où des voyageurs logent & mangent. *Auberge* eſt une maiſon où l'on prend des perſonnes en penſion, & où l'on va manger ordinairement.

Mais pour m'étendre un peu davantage, j'ajoute que les *tavernes*, à parler proprement, ſont les lieux où l'on vend le vin par aſſiete, & où l'on donne à manger. Les *cabarets* ſont les lieux où l'on vend ſeulement du vin ſans nappe & ſans aſſiette, qu'on appelle *à huis coupé* & *pot renverſé*; cependant le mot de *taverne* emporte avec ſoi quelque idée moins honnête & plus baſſe que celui de *cabaret*; la principale raiſon en eſt que *taverne* eſt plus en uſage dans les édits & dans les diſcours publics contre les ivrognes, que dans la bouche des Pariſiens qui ſe ſervent du mot de *cabaret* au lieu de *taverne*, & qui lorſqu'ils parlent des *cabarets* de province, diſent *hôtellerie*. *Taverne* doit venir du latin. Horace dit:

> *Nec vicina ſubeſt vinum præbere* taverna,
> *Quæ poſſit.*

Hôtellerie eſt un logis garni que tient un hôtellier, où il reçoit les voyageurs, les paſſans; les loge, les couche & les nourrit pour de l'argent: c'eſt un gîte ſur une route.

Auberge eſt une maiſon où l'on donne à manger, ſoit en penſion, ſoit par repas, pour une certaine ſomme. Les François ont décoré la plûpart de leurs *auberges* du nom d'*hôtel*, & les Flamands les ont imités. (*D. J.*)

Tavernes les trois, *voyez Tres Tabernæ*. (*D. J.*)

TAVERTIN, (*Géog. mod.*) montagne de l'Afrique, au royaume de Fez, proche la ville de Fez, du côté du nord. Elle a des creux de roches ſouterraines où l'on conſerve du blé fort long-tems. (*D. J.*)

TAUGASTE, (*Géog. mod.*) ville du Turqueſtan, au voiſinage de la Sogdiane, près de l'Indus, ſelon Nicéphore Calliſte. (*D. J.*)

TAUGOURS, ſ. m. pl. (*Méchan.*) petits leviers dont on ſe ſert pour tenir un eſſieu de charette bandé ſur les brancards. (*D. J.*)

TAVIGNANO le, (*Géog. mod.*) riviere de l'île de Corſe. Elle a ſa ſource vers le milieu de l'île, & ſe dégorge dans la mer, entre l'embouchure de l'étang de Diane & celle de l'étang d'Urbain. (*D. J.*)

TAVIRA *ou* TAVILA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'Algarve, dont elle eſt la capitale. Elle eſt ſituée ſur le bord de la mer, à l'embouchure du Gilaon, entre le cap de S. Vincent & le détroit de Gibraltar. Elle n'a que deux paroiſſes, un hôpital & quatre ou cinq couvens. Sa forteresſe a été bâtie par le roi Sébaſtien. Son port eſt un des meilleurs du royaume, & la campagne

des environs eſt également agréable & fertile. *Long.* 9. 55. *latit.* 37. 10. (*D. J.*)

TAVISTOCK *ou* TAVESTOCK, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, en Devonshire, ſur la droite du Taw. Elle doit ſon origine à un ancien monaſtere qui fut détruit par les Danois. Malmesbury rapporte que de ſon tems cette ville étoit agréable par la commodité de ſes bois, par la ſtructure de ſes égliſes & par les canaux tirés de la riviere, qui couloient devant les boutiques, & qui emportoient toutes les immondices. *Long.* 13 35. *latit.* 50. 30.

Le poëte Browne (Guillaume) naquit dans cette ville, vers l'an 1590, & mourut en 1645. Après avoir fait ſes études à Oxford, il entra chez le comte de Pembroke qui lui témoigna beaucoup d'eſtime, & il fit ſi bien ſes affaires dans cette maiſon, qu'il ſe vit en état d'acheter une terre; mais ſes poéſies paſtorales imprimées en 1625 à Londres, en deux tomes *in*-8°. lui procurerent une grande réputation, & elle n'eſt pas encore perdue, ſi je m'en rapporte au jugement de M. Philips & autres, dans leurs vies des plus célebres poëtes anglois. (*D. J.*)

TAVIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie, dans le pays de *Trocmi*. Strabon, *liv. XII. p.* 567, après avoir donné à cette ville le titre de *Caſtellum*, lui donne celui d'*Emporium*. Pline, *l. V. ch. xxxij.* dit que c'étoit la premiere place des *Trocmi*, & Ptolomée, *l. V. c. iv.* la nomme la premiere, comme la métropole de ces peuples. (*D. J.*)

TAULAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples des Indes orientales à une eſpece d'orpiment qui y eſt fort commun. Il eſt d'un jaune ſale, en partie compoſé d'une maſſe irréguliere, & en partie de petites lames ſemblables à des écailles de poiſſon; toute la maſſe étant expoſée au feu, brûle, jette des fumées abondantes, & ſe fond lentement; les Indiens, après l'avoir calciné pluſieurs fois, en font uſage dans les fievres intermittentes. Woodward, *catal. foſſil.* (*D. J.*)

TAULANTII, (*Géog. anc.*) peuples de l'Illyrie, ſelon Thucydide, *liv. I.* qui les dit voiſins d'Epidamnum. Polybe, *l. II.* Tite-live, *l. XLIII. c. xx.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* font auſſi mention de ce peuple. (*D. J.*)

TAUMALIN *ou* TAOMALI, ſ. m. ce mot en langage caraïbe, ſignifie *ſauce*, à quoi la graiſſe des crabes & des tourlouroux a beaucoup de rapport par ſon état naturel; auſſi dit-on communément dans le pays un *taumalin* de crabe, un *taumalin* de tourlouroux; cette ſubſtance étant cuite, n'a point le faſtidieux des autres graiſſes ordinaires: c'eſt une eſpece de farce compoſée par la nature dans le corps des animaux de l'eſpece des chancres; elle n'a beſoin d'aucun aſſaiſonnement; ſa délicateſſe ſurpaſſe celle des ſauces les plus fines; ſon goût eſt exquis, & ne peut ſe comparer.

TAUNTON, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre en Sommerſetshire, ſur la rive droite du Taw, dans une agréable ſituation. Elle députe au parlement, & a droit de marché. Ses environs offrent de charmantes prairies, de beaux jardins, & un grand nombre de jolies maiſons de campagne. *Long.* 14. 18. *latit.* 51. 22. (*D. J.*)

TAVOLARO, (*Géog. mod.*) petite île ſur la côte orientale de la Sardaigne, à l'embouchure du golphe de Terra-Nova. C'eſt, à ce qu'on croit l'*Hermæa Inſula* de Ptolomée, *l. III. c. iij.* (*D. J.*)

TAVON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau de mer des îles Philippines; il eſt noir, plus petit qu'une poule, mais il a les piés & le cou fort longs. Ses œufs qu'il pond ſur le ſable, ſont auſſi gros que ceux d'une oie; on aſſure que lorſque les petits ſont éclos, on y trouve le jaune entier, & qu'ils ſont auſſi bons à manger qu'auparavant. On prétend que la femelle raſſemble ſes œufs quelquefois au nombre de quarante ou cinquante, qu'elle enterre ſous le ſable; lorſque la chaleur du ſoleil les a fait éclore, ils ſortent du ſable, & la mere qui eſt perchée ſur un arbre, par ſes cris les excite à forcer les obſtacles & à venir auprès d'elle.

TAUORMINA *ou* TAORMINA, (*Géog. mod.*) anciennement *Tauromenium*, ville de Sicile, dans le val Demona, ſur la côte orientale de l'île, entre le golphe de Saint-Nicolas au nord, & Caſtel-Schiſo au midi. Elle a eu le titre de *colonie*, & l'on y voyoit encore dans le ſeizieme ſiecle, quelques ruines d'un temple d'Apollon, où les habitans alloient conſulter ſon oracle, lorſqu'ils entreprenoient de voyager hors de l'île. *Long.* 33. 12. *latit.* 37. 49. (*D. J.*)

TAUPE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ cinq pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue. La *taupe* vit ſous terre; elle eſt noire; cependant il y en a auſſi des blanches, & d'autres qui ont le corps comme marbré de taches noires & de taches blanches. Le poil eſt doux, court & épais; le muſeau reſſemble au groin du cochon; le cou, les jambes & la queue ſont très-courts. Il y a cinq doigts à chaque pié; ceux de devant ſont très-larges, & ont des ongles plus grandes que ceux d'aucun autre animal à proportion de la grandeur du corps. Les piés de devant ont par leur conformation plus de rapport à des mains qu'à des piés; la paume eſt tournée en-arriere, & les doigts ſont dirigés obliquement en-dehors & en-bas, & très-propres à jetter la terre à côté & en arriere, lorſque l'animal fouille pour s'y cacher. Les yeux ſont extrèmement petits, en partie recouverts par la peau, & entierement cachés ſous le poil; on ne peut les trouver qu'en l'écartant à l'endroit de chaque œil.

La *taupe* de Virginie differe de la *taupe* de ce pays en ce qu'elle a le poil de couleur noirâtre, luiſant & mêlé d'un pourpre foncé.

La *taupe* rouge d'Amérique n'a que quatre doigts aux piés de derriere, & ſeulement trois à ceux de devant; le doigt extérieur des piés de devant eſt plus grand que les deux autres; il a auſſi un ongle plus fort, plus long, pointu & un peu recourbé. Le poil eſt d'un roux tirant ſur le cendré clair. Au reſte la *taupe* rouge d'Amérique reſſemble à la *taupe* de ce pays-ci.

La *taupe* dorée de Sibérie reſſemble à la précédente par la conformation des piés; elle a le nez plus court que celui de la *taupe* de ce pays-ci; mais elle eſt de la même grandeur. Le poil a diverſes couleurs; le verd & la couleur d'or y dominent. *Regn. anim. Voyez* QUADRUPEDE.

TAUPE, (*Mat. méd.*) Le ſage Juncker lui-même compte le cœur & le foie de *taupe* parmi les bons remedes des convulſions épileptiques: mais c'eſt un éloge bien modeſte, en comparaiſon de celui que les anciens pharmacologiſtes ont fait de la *taupe*; ils ont mis parmi les remedes ſa chair, ſa tête, ſon ſang, ſa graiſſe & ſur-tout ſes cendres. Mais tous ces prétendus remedes, & même celui dont parle Juncker, ſont abſolument inuſités.

Le bouillon de *taupe* eſt un remede de bonne-femme pour guérir les enfans de l'incommodité de piſſer au lit. (*b*)

TAUPE DE MER. *Voyez* SCOLOPENDRE.

TAUPE-GRILLON. *Voyez* COURTILLIERE.

TAUPE, ſ. f. (*Chirurg.*) eſpece de tumeur dure, qui ſurvient à la tête, avec une ouverture par laquelle on peut exprimer la matiere ténace. Cette tumeur eſt un follicule membraneux, contenant une matiere groſſiere, & ayant un trou au milieu. Ce petit réſervoir qui contenoit auparavant une humeur fluide, ſe remplit d'une matiere épaiſſe, parce que ce qu'il y a de plus conſtant s'évapore, & ce qui reſte s'épaiſſit toujours davantage, la tumeur recevant toujours une nouvelle matiere, devient toujours plus dure; les liqueurs qui couloient dans la membrane s'y arrêtent & la gonflent; d'un autre côté, les vaiſſeaux ſanguins étant comprimés, le ſang y coule plus lentement, s'y dépouille de ſa partie fluide, & forme une couleur noire. Il ſemble réſulter de-là qu'il y a des réſervoirs où ſe ramaſſe la matiere que filtrent les arteres des réſervoirs qui ſont voiſines des conduits excrétoires. *Voyez* TALPA. (*D. J.*)

TAUPIERE, ſ. f. *terme de Jardinier.* ſorte de ratiere de forme ronde ou quarrée, qu'on fait de fer blanc ou de bois, & dont on ſe ſert dans les jardins pour prendre les rats & les taupes. (*D. J.*)

TAUPINIERE, ſ. f. *terme de Jardinier*, petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en creuſant deſſous.

TAUPKANE, ſ. m. *terme de relat.* arſenal d'artillerie chez les Turcs: il eſt ſitué à la pointe qui regarde le ſerrail hors des murs de Galata; *taupkane* veut dire *place des canons.* (*D. J.*)

TAURANIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Campanie; elle ne ſubſiſtoit déja plus du tems de Pline, *l. III. c. v.* Il eſt fait mention dans Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* d'une ville nommée *Taurimum*; & dans Strabon, *l. VI. p.* 254. d'une contrée appellée *Tauriana*; mais tout cela n'a rien de com-

mun

mun avec la *Tauriana* de Pline, quoique Caſaubon ait cru le contraire. Le *Taurinum* de Pomponius Méla, & la *tauriana regio* de Strabon, étoient dans le Brutium, au-lieu que Pline marque la ville de *Taurania* dans la Campanie. (*D. J.*)

TAURASINI, CAMPI, (*Géog. anc.*) plaine d'Italie, dans la Sabine, au voiſinage de la ville *Maleventum*, ſelon Tite-Live, *l. IV. c. xx.* Le même auteur l'appelle dans un autre endroit, *lib. XL. c. xxxviij. taurasinorum ager*, & il dit qu'on y tranſporta des Liguriens. (*D. J.*)

TAURCA, (*Géog. mod.*) peuplade de Béréberes en Afrique, au royaume de Tunis, & au-dedans du pays. Son circuit eſt de plus de vingt lieues. Cette contrée abonde en dattes & en froment. (*D. J.*)

TAURE, ſ. f. (*Econom. ruſt.*) ce mot ſe dit non-ſeulement d'une géniſſe qui n'a pas ſouffert les approches du taureau, mais encore d'une jeune vache qui n'a point encore vélé, quoiqu'elle ſoit pleine. C'eſt l'uſage général des gens de la campagne; ils étendent même ce nom de *taure* à toute jeune vache qui a eu un ou deux veaux. (*D. J.*)

TAUREA, (*Littérat.*) punition d'uſage chez les Romains: elle conſiſtoit à fouetter avec un fouet fait de lanieres de cuir de taureau. (*D. J.*)

TAUREAU, NERF, (*Mat. méd.*) *priapus* tauri. *Voyez* BŒUF.

TAUREAU VOLANT. *Voyez* MOUCHE-CORNUE.

TAUREAU CERF, *ou* TAUREAU-CARNIVORE, *taurus-carnivorus* des anciens, dont on a promis au mot *ſukotyro*, de parler avec quelqu'étendue, on va tenir parole.

Agatharchide le cnidien qui vécut autour de la cent cinquantieme olympiade, environ cent quatre-vingt ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, eſt le premier parmi les anciens, qui faſſe mention de ce bœuf grand & carnacier. Il en donne une deſcription fort ample dans les reſtes de ſon *traité de la mer Rouge*, conſervés par Photius dans ſa bibliotheque, & qui ont été pareillement imprimés avec ſa vie dans les *Geographiæ veteris ſcriptores græci minores*, publiés par M. Hudſon.

Il paroîtra par ce qui ſuit, que la plupart des auteurs qui ont vécu après lui, n'ont fait que le copier. Voici le chapitre où il traite de cet animal, ſelon la traduction de Laurentius Rhodomannus, *de* tauro-carnivoro. *Omnium, quæ adhuc commemoravi, immaniſſimum & maxime indomitum eſt* taurorum *genus, quod carnes vorat, magnitudine craſſius domeſticis, & pernicitate antecellens, inſigniter rufum. Os ei ad aures uſque deductum. Viſus glauco colore magis rutilat quam leoni. Cornua alias non ſecus atque aures movet, ſed in pugna, ut firmo tenore conſiſtant facit. Ordo pilorum inverſus contra quam aliis animantibus. Beſtias etiam validiſſimas aggreditur, & cæteras omnes venatur, maximeque greges incolarum infeſtos reddit maleficio. Solum eſt arcu & lancea vulnerabile. Quod in cauſa eſt, ut nemo id ſubigere, quamvis multi id tentarint, valuerit; in foſſam tamen, aut ſimilem ei dolum, ſi quando incidit, præ animi ferocia cito ſuffocatur. Ideo recte putatur, etiam à troglodytis, fortitudine leonis & velocitate equi, & robore* tauri *præditum, ferroque cedere neſcium.*

Diodore de Sicile, dans le *III. liv.* de ſa *Bibliotheque*, n'a fait que copier Agatharchide, même juſqu'à ſe ſervir, à peu de choſes près, de ſes propres paroles. Il a ajouté néanmoins les particularités ſuivantes: que ſes yeux reluiſent de nuit; qu'après avoir tué d'autres bêtes, il les dévore; & que ni la force & le courage des bergers, ni le grand nombre de chiens, ne ſont pas capables de l'effrayer quand il attrape des troupeaux de bétail.

Le paſſage ſuivant qui a du rapport au même animal, eſt tiré de Strabon. *Sunt & ibidem, in Arabia*, tauri *feri, ac qui carnem edant, noſtros & magnitudine & celeritate longe ſuperantes, colore rufo.*

Pline paroît auſſi avoir copié Agatharchide. Ses paroles ſont: *Sed atrociſſimos habet Æthiopia* tauros *ſylveſtres, majores agreſtibus, velocitate, ante omnes, colore fulvos, oculis cæruleis, pilo in contrarium verſo, rictu ad aures dehiſcente, juxta cornua mobilia, tergori duritia ſilicis, omne reſpuens vulnus. Feras omnes venantur, ipſi non aliter quam fovea capti feritate intereunt.* Le même auteur, dans le *xlv. chapitre du VIII. livre* de ſon *Hiſtoire naturelle*, fait mention d'une eſpece de bœufs d'Inde: *Boves indici, quibus camelorum altitudo traditur, cornua in latitudinem quaternorum pedum.*

Il eſt très-probable que ces bœufs-d'Inde ſont les mêmes que ceux d'Ethiopie décrits ci-deſſus, principalement ſi on ſuppoſe que les copiſtes de Pline ont écrit *latitudinem*, au-lieu d'*altitudinem*.

Salinus n'a fait que copier Pline, avec cette ſeule différence, qu'il les appelle *indicos* tauros, *taureaux des Indes*; au-lieu que Pline lui-même les décrit parmi les animaux d'Ethiopie. Ceci ne doit pas pourtant paroître étrange; quand on conſidere que l'Ethiopie a été compriſe parmi les Indes par quelques auteurs anciens.

La deſcription qu'Elien donne de ces animaux eſt parfaitement conforme à celle d'Agatharchide, & il ſemble l'avoir empruntée de lui: il en fixe la grandeur au double de la grandeur des bœufs ordinaires de la Grece.

Il y a encore un autre paſſage dans Elien ſur ces bœufs d'Ethiopie; le voici. *Ptolomæo ſecundo ex India cornu allatum ferunt, quod tres amphoras caperet; unde conjicere poſſumus bovem illum, à quo ejuſmodi tantum cornu extitiſſet, maximum fuiſſe.*

Ludolf, dans ſon hiſtoire d'Ethiopie, parlant de ces grands bœufs éthiopiens, conjecture que ce ſont les *taurelephantes* que Philoſtorgius le cappadocien dit avoir vu à Conſtantinople de ſon tems. Les paroles de Philoſtorgius citées par Ludolf, ſont; *habet & terra illa, maximos & vaſtiſſimos elephantes, imo & taurelephantes, ut vocantur, quorum genus quoad cætera omnia, bos maximus eſt, corio vero coloreque elephans, & ferme etiam magnitudine.*

Il paroît des paſſages que je viens de citer, qu'il y a en Ethiopie, & ſelon toutes les apparences, auſſi dans les contrées Méditerranées de l'Afrique, où fort peu de voyageurs ont jamais pénétré, une très-grande eſpece de bœufs; pour le moins deux fois auſſi grands que nos bœufs ordinaires, avec des cornes d'une grandeur proportionnée, quoiqu'autrement ils en different en bien des choſes. Il faut cependant ſe défier de toutes les relations des choſes extraordinaires faites par les anciens, le fabuleux y étant preſque toujours mêlé avec le vrai.

Mais quant à cette grande eſpece de bœufs, quelques auteurs modernes nous aſſurent qu'il y a un pareil animal dans ce pays-là, quoiqu'aucun, que je ſache, n'en ait donné une deſcription ſatisfaiſante. Ludolf dit ſeulement qu'il y a en Ethiopie des bœufs d'une grandeur extraordinaire, deux fois auſſi grands que les bœufs de Hongrie, & qu'ayant montré quelques bœufs d'Allemagne des plus grands à Grégoire Abyſſinien) les écrits & la converſation duquel lui fourniſſoient les mémoires pour ſon ouvrage), il fut aſſuré qu'ils n'étoient pas d'une grandeur moyenne comparable à ceux de ſon pays.

Il eſt fait mention auſſi dans divers endroits de lettres des jéſuites, de la grandeur de ces bœufs; & le même Ludolf cite le paſſage ſuivant, tiré d'une lettre d'Alphonſe Mendez, patriarche d'Ethiopie, datée le 1 Juin 1626: *buoi grandiſſimi, di corna ſmiſuratamente groſſe, e lunghe, talmente che nelle corna di ciaſcuno di eſſe potea capire un otre piccolo di vino*: c'eſt-à-dire, des bœufs très-grands, avec des cornes ſi longues & ſi épaiſſes, que chacune pourroit contenir un petit outre de vin. *Voyez l'article* SUKOTYRO. (*D. J.*)

TAUREAU FARNÈSE, (*Sculpt. antiq.*) morceau de ſculpture antique qu'on a trouvé tout entier, & qui ſubſiſte aujourd'hui à Rome; il eſt ainſi nommé, parce qu'il ſe voit dans le palais *Farnèſe*.

Cet ouvrage de la main d'Apollonius & de Tauriſcus a été fait d'un même bloc de marbre juſqu'aux cornes, & fut apporté de Rhodes à Rome. C'eſt un grouppe de ſept figures. Une femme (Dircé) paroît attachée par ſes cheveux à une des cornes du *taureau*; deux hommes s'efforcent de la précipiter avec le *taureau* dans la mer du haut d'un rocher; une autre femme & un petit garçon, accompagnés d'un chien, regardent ce ſpectacle effrayant.

Ce monument eſt fort conſidérable par ſon étendue & par ſa conſervation. Il y a dix-huit palmes de hauteur qui font douze de nos piés & quatorze palmes de largeur en tout ſens, qui valent 9 piés & $\frac{1}{3}$.

Ce grand grouppe a été pluſieurs fois expliqué depuis le renouvellement des arts, parce que ſon étendue a frappé les ſavans. Properce lui-même en parle, *l. III. eleg. xiij.* En voici le ſujet en peu de mots:

Dircé, femme de Lycus, roi de Thebes, traita fort inhumainement pendant pluſieurs années la rei-

ne

ne Antiope que Lycus avoit répudiée, & qui étoit la mere de Zéthus & d'Amphion; mais Dircé étant enſuite tombée ſous la puiſſance de ces deux princes, ils l'attacherent aux cornes d'un *taureau* indompté, & la firent ainſi périr miſérablement. Voilà le trait d'hiſtoire qu'Apollonius & Tauriſcus ont voulu repréſenter; voici préſentement quelques remarques de M. de Caylus ſur l'exécution de l'art.

On a peine, dit-il, à reconnoître Dircé dans l'ouvrage des deux artiſtes. Les deux freres ſont d'un aſſez bon ſtyle, ils ont l'air ſeulement de vouloir arrêter le *taureau* qui paroît ſe défendre, & être au moment de renverſer une figure de jeune femme drapée, qui ſemble, par ſon mouvement, aller plutôt au-devant de ce même *taureau*, que d'être condamnée au ſupplice qu'on lui prépare; & la diſpoſition de toute la figure n'indique rien qui ait rapport à ſa triſte ſituation. A côté, preſque derriere le *taureau*, on voit une figure de femme drapée & debout, qui vraiſſemblablement eſt Antiope; mais elle ne grouppe avec les autres figures ni d'action, ni de compoſition. La cinquieme figure à demi-drapée & qui repréſente un pâtre, eſt diminuée de près de moitié, quoiqu'elle ſoit poſée ſur le plan le plus avancé. Indépendamment de ce ridicule, elle eſt de mauvaiſe maniere, & n'eſt liée en aucune façon au reſte du grouppe. Le chien, dans ſa poſture, paroît ne ſervir à rien. En un mot, ſelon M. de Caylus, il y a plus de magnificence dans ce morceau, que de ſavoir & de goût. Il eſt vrai que Pline n'en fait aucun éloge. (*D. J.*)

Taureau de Mithras, (*Monum. antiq.*) on voit communément Mithras ſur un *taureau*, dont il tient les cornes de la main gauche, tandis que de l'autre il lui enfonce un poignard dans le cou. On ne ſait pas trop ce que veut dire cet emblême; du-moins je n'en connois point de bonne explication. Si Mithras repréſente le ſoleil, que déſignent les cornes du *taureau*? Eſt-ce la lune, eſt-ce la terre? Et ſi c'eſt l'une ou l'autre, que ſignifie ce poignard qu'il lui plonge dans le cou? (*D. J.*)

Taureau, ſ. m. *en Aſtronomie*, c'eſt un des douze ſignes du zodiaque, & le ſecond dans l'ordre des ſignes. *Voyez* Signe & Constellation.

Suivant le catalogue de Ptolémée, il y a quarante-quatre étoiles dans la conſtellation du *taureau*; quarante-un, ſelon celui de Tychon; dans le catalogue anglois, cent trente-cinq.

Taureaux, *combats de*, (*Hiſt. mod.*) fêtes très-célebres & très-uſitées parmi les Eſpagnols qui les ont priſes des Mores, & qui y ſont ſi attachés, que ni le danger qu'on court dans ces ſortes d'exercices, ni les excommunications que les papes ont lancées contre ceux qui s'y expoſent, n'ont pu les en dépendre.

Ces ſpectacles font partie des réjouiſſances publiques dans les grands événemens, comme au mariage des rois, à la naiſſance des infans; on les donne dans de grandes places deſtinées à cet uſage en préſence du roi & de la cour, des miniſtres étrangers, & d'un nombre infini de ſpectateurs placés ſur des amphithéatres dreſſés autour de la place. Voici à-peu-près ce qui s'y paſſe de plus remarquable.

A l'un des coins de la place eſt un réduit appellé *tauril* ou *toril*, capable de contenir trente ou quarante *taureaux* qu'on y enferme dès le matin. Lorſque le roi eſt placé ſur ſon balcon, ſes gardes s'emparent de la place, en chaſſent toutes les perſonnes inutiles pour la laiſſer libre aux combattans; quatre huiſſiers majors viſitent les portes de la place; & lorſqu'ils ont aſſûré le roi qu'elles ſont fermés, ſa majeſté commande qu'on faſſe ſortir un *taureau*. Ces jours-là les combattans ſont des perſonnes de qualité, & ils ne ſont vêtus que de noir, mais leurs *creados* ou *eſtafiers* ſont richement habillés à la turque, à la moreſque, &c. On ne lâche qu'un *taureau* à-la-fois, & on ne lui oppoſe qu'un combattant qui l'attaque ou avec la lance, ou avec des eſpeces de javelots qu'on appelle *rejonnes*. On ouvre le combat ſur les quatre heures du ſoir, le champion entre dans la carriere à cheval, monté à la genette, ſuivant l'uſage du pays, c'eſt-à-dire ſur des étriers tellement racourcis que ſes piés touchent les flancs du cheval. Le cavalier, accompagné de ſes creados, va faire la révérence au roi, aux dames les plus apparentes, tandis que, dans le tauril, on irrite le *taureau*, qu'on en lâche quand il eſt en furie. Il en ſort avec impétuoſité & fond ſur le premier qui l'attend, mais le combattant le prévient en lui jettant ſon manteau, ſur lequel l'animal paſſe ſa premiere fougue en le déchirant en mille pieces; c'eſt ce qu'on appelle *ſuerte buena*. A ceux qui l'attendent de pié ferme, le *taureau* n'enleve quelquefois que leur chapeau, quelquefois il les pouſſe en l'air avec ſes cornes, & les bleſſe ou les tue. Cependant le cavalier, en l'attaquant de côté, tâche de lui donner un coup de javelot ou de lance dans le cou, qui eſt l'endroit favorable pour le tuer d'un ſeul coup. Tandis que le *taureau* attaque & combat, il eſt défendu de mettre l'épée à la main pour le tuer. Mais ſi le cheval du combattant vient à être bleſſé, ou lui-même deſarçonné, alors il eſt obligé d'aller à pié & le ſabre à la main ſur le *taureau*; c'eſt ce qu'on nomme *empeno*; & les trompettes donnent le ſignal de ce nouveau genre de combat, dans lequel les creados & les amis du cavalier accourent dans l'enclos l'épée à la main, & tâchent de couper les jarrets au *taureau*; la précipitation ou la témérité font qu'il en coute ſouvent la vie à pluſieurs: cependant il s'en trouve d'aſſez adroits pour couper une jambe au *taureau* d'un ſeul coup, ſans lui donner priſe ſur eux: dès qu'il eſt une fois abattu, tous les combattans fondent ſur lui l'épée nue, le frappent d'eſtoc & de taille juſqu'à ce qu'il ſoit mort, & quatre mules richement caparaçonnées le tirent hors de la carriere. Enſuite de quoi on en lâche un autre, & ainſi juſqu'à vingt-trois. Ce n'eſt pas ſeulement à Madrid & dans les autres grandes villes, mais encore dans les bourgs & les villages qu'on prend ces divertiſſemens. Jouvain, *voyage d'Eſpagne*.

Taureau, *l'île du*, (*Géogr. mod.*) petite île de France, en Bretagne, dans le diocèſe de Tréguier. Elle eſt ſituée à l'embouchure de Morlaix, & défendue par un port. (*D. J.*)

TAUREDUNUM CASTRUM, (*Géogr.*) château de Vallais, ſur une montagne près du Rhône, ſelon Gregoire de Tours, *hiſt. l. IV. c. xxxj.* Belleforêt & M. Corneille, trompés par la reſſemblance du nom, ont dit que *Tauredunum caſtrum* étoit la ville de Tournon dans les Cévennes: mais ils n'ont pas fait attention que ce château devoit être au-deſſus de Genève, par conſéquent bien loin des Cévennes. Une ancienne chronique met *Tauredunum Caſtrum*, ou *mons Tauretuneus*, poſitivement dans le Vallais. *Hoc anno*, dit cette chronique, (ann. 583 de J. C.) *mons validus Tauretunenſis in territorio Valenſi, ita ſubito ruit, ut caſtrum cui vicinus erat & vicos cum omnibus habitantibus, oppreſſiſſet*, &c. Cette chronique ajoute que, par la chûte de cette montagne, le lac de Genève ſe déborda tellement, qu'il renverſa pluſieurs anciens villages qui étoient bâtis ſur ſes bords, & un grand nombre d'égliſes; que le pont de Genève en fut emporté, ainſi que les moulins, & qu'il entra dans cette ville une ſi grande quantité d'eau que pluſieurs perſonnes furent ſubmergées. Ce deſaſtre eſt rapporté plus au-long dans Gregoire de Tours. (*D. J.*)

TAUREIA, ſ. f. (*Antiq. greq.*) ταυρεία, fête chez les Grecs en l'honneur de Neptune, d'où la ville de Cyzique a pu donner le nom de ταυρέων au mois où elle célébroit cette fête. On appelloit auſſi, à ce qu'il ſemble, *Tauréon* le lieu de l'aſſemblée. Elle étoit ſolemnelle & compoſée de trois colleges de prêtreſſes, & les ſacrifices qui étoient offerts occaſionnoient une dépenſe conſidérable. Les ſacrificatrices, ſurnommées *maritimes*, devoient être conſacrées aux divinités de la mer, & principalement à Neptune. Cette fête duroit pluſieurs jours. Il paroît que les prêtreſſes étoient chargées par fondation ou autrement des frais de la fête. Clidicé, grande prêtreſſe, de Neptune, leur avoit fait préſent de ſept cens ſtateres pour la dépenſe d'une ſeule ſolemnité, ce qu'on peut évaluer à la ſomme de vingt mille trois cens livres de notre monnoie. *Antiq. greq.* du C. de Caylus, *tome II.* (*D. J.*)

TAURENTINUM, (*Géogr. anc.*) lieu de la Gaule, ſur le bord de la Méditerranée, au voiſinage de Marſeille. L'itinéraire d'Antonin écrit *Taurentum*. On croit que c'eſt aujourd'hui le port de Toulon. (*D. J.*)

TAURESIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dardanie européenne, au-delà du territoire de Duras, proche du fort de Bédériane, ſelon Procop. *Ædif. l. IV. c. j.* C'eſt de cette ville, ajoute-t-il, d'où Juſtinien, le réparateur de l'empire, a tiré ſa naiſſance. Il la fit clore d'une muraille en quarré, éleva quatre tours aux quatre coins, & fonda tout proche une autre ville, qu'il nomma la premiere *Juſtiniene*. *Taureſium*

eſt donc la patrie de Juſtinien; & voici le tableau de ſon regne, par l'auteur de la grandeur & de la décadence des Romains.

Quoique Béliſaire eût envahi l'Afrique, repris Carthage, Rome & Ravenne ſur les ennemis, la mauvaiſe conduite de l'empereur, ſes profuſions, ſes vexations, ſes rapines, ſa fureur de bâtir, de changer, de réformer, ſon inconſtance dans ſes deſſeins, un regne dur & foible devenu plus incommode par une longue vieilleſſe, furent des malheurs réels, mêlés à des ſuccès inutiles & une gloire vaine.

Les conquêtes de Béliſaire qui avoient pour cauſe non la force de l'empire, mais de certaines circonſtances particulieres, perdirent tout. Pendant qu'on y occupoit les armées, de nouveaux peuples paſſerent le Danube, déſolerent l'Illyrie, la Macédoine & la Grece; & les Perſes, dans quatre invaſions, firent à l'Orient des plaies incurables. Plus ces conquêtes furent rapides, moins elles eurent un établiſſement ſolide; l'Italie & l'Afrique furent à peine conquiſes, qu'il fallut les reconquérir.

Juſtinien avoit pris ſur le théatre une femme qui s'y étoit long-tems proſtituée: elle le gouverna avec un empire qui n'a point d'exemple dans les hiſtoires; & mettant ſans ceſſe dans les affaires les paſſions & les fantaiſies de ſon ſexe, elle corrompit les victoires & les ſuccès les plus heureux.

Le gouvernement de ce prince n'étoit pas ſeulement peu ſenſé, mais cruel. Juſtinien non-content de faire à ſes ſujets une injuſtice générale en les accablant d'impôts exceſſifs, les déſoloit par toutes ſortes de tyrannies dans leurs affaires particulieres.

Enfin ce qui mit le comble à l'injuſtice de ſon gouvernement, c'eſt d'avoir détruit par l'épée ou par ſes lois les ſectes qui ne dominoient pas, c'eſt-à-dire des nations entieres. Quant aux forts qu'il fit bâtir, dont la liſte couvre des pages dans Procope, ce ne ſont que des monumens de la foibleſſe de l'empire ſous le regne de ce prince. Il mourut l'an 566 de Jeſus-Chriſt à 84 ans, après en avoir regné 28. (*D. J.*)

TAURI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne, ſelon Tacite, *Annal. l. XII.* Ces peuples ſont auſſi connus ſous le nom de *Tauroſcythes*. (*D. J.*)

TAURIANA REGIO, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, dans la Lucanie, au-deſſus du pays des Turions, ſelon Strabon, *l. VI. p.* 254. (*D. J.*)

TAURIANUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, ſelon Pomponius-Mela, *liv. II. c. iv.* & Pline, *lib. III. c. v.* quelques exemplaires de ce dernier portent *Toroenum* pour *Taurianum*; on voit encore les ruines de cette ville auprès du village de Palena; elle étoit voiſine du port d'Oreſte, appellé aujourd'hui *Porto-Ravaglioſo*. (*D. J.*)

TAURIANUS-SCOPULUS, (*Géog. anc.*) rocher d'Italie, chez les Brutiens, ſelon Ptolomée, qui, *l. III. c. iv.* le marque ſur la côte de la mer de Thyrrhene; on nomme aujourd'hui ce rocher *pietra della nave* ou ſimplement *nave*. (*D. J.*)

TAURICORNE, (*Mythol.*) ſurnom donné à Bacchus, parce qu'on le repréſentoit quelquefois avec une corne de taureau à la main; cette corne étoit un ſymbole fort convenable à Bacchus. (*D. J.*)

TAURIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes célébrées chez les Grecs, en l'honneur de Neptune. Dans les *tauries*, on n'immoloit à ce dieu que des taureaux noirs. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 432. & les détails au *mot* Taureia. (*D. J.*)

TAURILIENS, Jeux, (*Antiq. rom.*) *Taurilia*; jeux inſtitués par Tarquin le Superbe, en l'honneur des dieux infernaux. On les nommoit *Taurilia*, ſelon Servius, parce qu'on leur immoloit une vache ſtérile, *taura*; mais Feſtus croit avoir plus de raiſon, que ces jeux furent appellés *taurilia*, parce qu'on leur ſacrifioit un taureau, dont la chair étoit diſtribuée au peuple. Il y avoit chez les Romains trois ſortes de jeux, en l'honneur des divinités infernales; ſavoir, les jeux *tauriliens*, les compitaux & les térentins. Les premiers étoient célébrés rarement, & toujours hors de Rome, dans le cirque Flaminien, de crainte d'évoquer en la ville les dieux des enfers. Les ſeconds ſe ſolemniſoient dans les carrefours, en l'honneur des dieux Lares; & les derniers ſe faiſoient dans le champ de Mars, de cent en cent ans, à la gloire de Pluton & de Proſerpine. (*D. J.*)

TAURINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, au-delà du Pô, par rapport à la ville de Rome. Pline, *l. XV. c. x.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* en font mention. Ces peuples habitent aujourd'hui le Piémont. (*D. J.*)

TAURIQUE, (*Mythol.*) ſurnom de Diane, parce qu'elle étoit honorée dans la Cherſonèſe *taurique*. (*D. J.*)

Taurique, *ſacrifice*, (*Antiq. rom.*) *ſacra taurica*, ſacrifices qui ſe faiſoient à l'honneur de Diane, ſurnommée *Taurique*, parce qu'elle étoit ſpécialement honorée chez les Taures, peuples de la Cherſonèſe *taurique*. (*D. J.*)

TAURIS *ou* TABRITZ, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale de la province d'Adherbigian qui fait partie de l'ancienne Médie. Elle eſt ſituée au bout d'une plaine, & environnée de montagnes de trois côtés, de la même maniere qu'Erzeron, & elle jouit d'un air auſſi inconſtant qu'Erivan. Un ruiſſeau, ou plutôt un torrent, baigne une partie de cette ville.

Le circuit de *Tauris* eſt, dit-on, de 30 milles; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elle eſt remplie de jardins & de grandes places publiques, qui ſont de vrais champs. Les moſquées ſont belles & nombreuſes. Les vivres ſont à grand marché dans cette ville. Ses habitans y font un commerce continuel avec les Turcs, les Arabes, les Géorgiens, les Mingréliens, les Indiens, les Moſcovites & les Tartares. Ses Bazars ſont couverts & garnis de riches marchandiſes, entr'autres d'étoffes de ſoie, & de belles peaux de chagrin. On compte dans *Tauris* plus de cent mille ames. On eſtime ſa fondation à l'an de l'hégire 175. Tamerlan s'empara de *Tauris* l'an 795. de l'hégire. Soliman s'en rendit maître ſur Schah Thamas, roi de Perſe, l'an 955. de l'hégire. Amurat III. ſultan des Turcs, reprit la même ville que Soliman avoit abandonnée, l'an 992 de l'hégire.

Tauris eſt la *Gabris* de Ptolomée, nom qui convient fort bien à la ſituation de *Tauris*, que les Arabes appellent *Tabris*.

Je ſai que l'opinion commune eſt que *Tauris* répond à la ville d'Ecbatane; Chardin, Oléarius, Herbert & autres, ſont de cette opinion, qui a auſſi été adoptée par de célébres géographes; mais elles ne peut ſubſiſter, ſi l'on a égard à tout ce que les anciens nous ont dit de la Médie, & aux diſtances qu'ils nous ont données de cette capitale aux autres villes de ce pays. D'ailleurs, ſi Ecbatane avoit été à la partie ſeptentrionale de la Médie, comme eſt la ville de *Tauris*, elle n'auroit pas été à portée d'envoyer du ſecours à Babylone, comme le dit Xénophon, & auroit auſſi été trop éloignée vers le nord, pour avoir été ſur la route d'Alexandrie, qui alloit d'Opis aux portes Caſpiennes, comme il paroît par les hiſtoriens qui ont décrit les expéditions de ce prince. Ces particularités reviennent parfaitement à la ſituation de la ville d'Amadan, qui eſt la ſeconde ville de Perſe, pour la grandeur: ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, que lorſque l'Ecriture-Sainte parle d'Ecbatane, la verſion ſyriaque rend le nom de cette ville par le nom d'*Amathan*, très-approchant du nom *Amadan*.

Les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulug-Beg, donnent à *Tauris* 82. degrés de *longitude*, & 38. degrés de *latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

TAURISANO, (*Géog. mod.*) bourg du royaume de Naples, où naquit en 1585, *Vanini* (Lucilio), qui à l'âge de 34 ans, en 1619, fut empriſonné & brûlé à Toulouſe pour ſes impiétés, par arrêt du parlement de cette ville.

Je ne dirai rien ici de ſa vie, me contentant de renvoyer le lecteur aux livres ſuivans qu'il peut conſulter. J. M. Schrammaii *de vita & ſcriptis famoſi athæi Jul. Cæſ. Vanini*. Cuſtrini 1713, *in*-4°. La Croze, *Entretiens ſur divers ſujets d'hiſtoire & de littérature*. Amſt. 1711. *Apologia pro Jul. Cæſ. Vanino*. Coſmopoli 1714. Durand, *La vie & les ſentimens de Lucilio Vanini*. Rotterdam 1717, *in*-12.

Les deux ouvrages de Vanini qui ont fait le plus de bruit, ſont ſon Amphitéâtre & ſes Dialogues. Le premier parut à Lyon en 1615, *in*-8°. ſous ce titre: *Amphiteatrum æternæ providentiæ, divino-magicum, chriſtiano-phyſicum, aſtrologico-catholicum, adverſus veteres philoſophos atheos, epicureos, peripateticos & ſtoicos autore Julio Cæſare Vanino, philoſopho, theologo, ac juris utriuſque doctore.* Il eſt approuvé par Jean-Claude de Ville, docteur en théologie; François de Soleil, official & vicaire-général de Lyon; Jacques de Vegne, procureur du roi; & M. Seve, lieutenant-général de Lyon, qui s'expriment en ces termes: *Fidem facimus, nos hoc opus evolviſſe, nihilque in*

in eo catholicæ & romanæ fidei contrarium aut repugnans. ſed peracutas & prævalidas rationes juxta ſanam ſublimiorum in ſacra theologia magiſtrorum doctrinam (o quam utiliter!) contineri, &c.

Preſque tous les habiles critiques jugent auſſi que ce livre eſt très-innocent du côté de l'Athéiſme, & que tout au contraire, l'exiſtence de Dieu y eſt démontrée, mais on y découvre en même tems beaucoup de ſcholaſtique, des idées biſarres, haſardées, obſcures; un eſprit peu judicieux, vainement ſubtil, courant après les paradoxes, & plein d'aſſez bonne opinion de lui-même.

Ses Dialogues parurent à Paris en 1616, *in* 8°. ſous ce titre: *Julii Cæſaris Vanini, neapolitani, theologi, philoſophi, & juris utriuſque doctoris, de admirandis naturæ; reginæ, deæque mortalium, arcanis, libri quatuor*, imprimé avec privilege du roi; & au revers du titre, on lit l'approbation ſuivante: *Nos ſubſignati, doctores in alma facultate theologica Pariſienſi, fidem facimus, vidiſſe & legiſſe dialogos Julii Cæſaris Vanini philoſophi præſtantiſſimi, in quibus nihil religioni catholicæ, apoſtolicæ & romanæ repugnans aut contrarium reperimus, imo ut ſubtiliſſimos, digniſſimoſque qui typis demandentur. Die 20 menſis Maii* 1616. Signé, *Franciſcus Edmundus* Corradin, *guard. conv. fr. min.* Paris; *F. Claudius* le Petit, *doctor regens*.

On dit, pour excuſer les approbateurs, que Vanini fit pluſieurs additions aux cahiers qu'il leur avoit fait voir, & qu'il attacha au front de ſon livre ces mots impies: *De admirandis naturæ, reginæ, deæque mortalium, arcanis*. Il eſt tout-à-fait vraiſſemblable que Vanini n'avoit pas d'abord mis ce titre; & c'eſt peut-être ce qui a donné lieu d'aſſurer qu'il avoit ſuppoſé d'autres cahiers à ceux du manuſcrit.

Quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage eſt auſſi mépriſable qu'il eſt ridicule, extravagant & impie. En rendant raiſon de la figure ronde du ciel, Vanini dit qu'elle étoit convenable à un animal éternel & divin, parce que cette figure eſt circulaire. Dans le cinquante-deuxieme dialogue, il attribue l'origine & la décadence des religions aux aſtres, par la vertu deſquels ſe font les miracles. Dans le cinquante-troiſieme, il déclare que le pouvoir de prédire l'avenir vient de ce que l'on eſt né ſous la conſtellation qui donne la faculté de prophétiſer. Ailleurs, il ſoutient qu'il n'eſt pas hors de vraiſſemblance qu'un nouveau législateur reçoive des aſtres la puiſſance de reſſuſciter les morts. Ce petit nombre de traits ſuffit pour faire connoître le caractere de ces pitoyables *Dialogues*, & le génie de leur auteur. Venons aux procédures que le parlement de Toulouſe fit contre lui, & tirons-en l'extrait du récit de M. Gramond; qui étoit alors préſident de ce parlement.

Preſque dans le même tems (au mois de Février 1619, dit ce préſident), fut condamné à mort, par arrêt de notre cour, Lucilio Vanini, que j'ai toujours regardé comme un athée. Ce malheureux faiſoit le médecin, & étoit proprement le ſéducteur de la jeuneſſe imprudente & inconſiderée; il ne connoiſſoit point de Dieu, attribuoit tout au haſard, adorant la nature comme une bonne mere, & comme la cauſe de tous les êtres. C'étoit là ſon erreur principale, & il avoit la hardieſſe de la répandre chez les jeunes gens pour s'en faire autant de ſectateurs; il ſe moquoit en même tems de tout ce qui eſt ſacré & religieux.

Quand on l'eut mis en priſon, il ſe déclara catholique, & contrefit l'orthodoxe. Il étoit même ſur le point d'être élargi à cauſe de l'ambiguité des preuves, lorſque Francon, homme de naiſſance & de probité, dépoſa que Vanini lui avoit ſouvent nié l'exiſtence de Dieu, & s'étoit moqué en ſa préſence des myſteres du Chriſtianiſme. On confronta le témoin & l'accuſé, & le témoin ſoutint ſa dépoſition.

Vanini fut conduit à l'audience, & étant ſur la ſellette, on l'interrogea ſur ce qu'il penſoit de l'exiſtence de Dieu: il répondit, qu'il adoroit avec l'Egliſe, un Dieu en trois perſonnes, & que la nature démontroit évidemment l'exiſtence d'une divinité. Ayant par haſard apperçu une paille à terre, il la ramaſſa, & étendant la main, il parla à ſes juges en ces termes: ,, cette paille me force à croire qu'il y a un
,, Dieu ,,. De-là ayant paſſé à la Providence, il ajouta: ,, Le grain jetté en terre ſemble d'abord détruit,
,, & commence à blanchir, il devient verd & ſort de
,, terre, il croît inſenſiblement; les roſées l'aident à
,, ſe développer; la pluie lui donne encore plus de
,, forces; il ſe garnit d'épis, dont les pointes éloi-
,, gnent les oiſeaux, le tuyau s'éleve & ſe couvre de
,, feuilles; il jaunit & monte plus haut; peu après il
,, commence à baiſſer, juſqu'à ce qu'il meure; on le
,, bat dans l'aire, & la paille ayant été ſeparée du
,, grain, celui-ci ſert à la nourriture des hommes,
,, celle-là eſt donnée aux animaux créés pour l'uſa-
,, ge du genre humain ,,. Il concluoit de cela ſeul, que Dieu eſt l'auteur de toutes choſes.

Pour répondre à l'objection qu'on auroit pû faire, que la nature étoit la cauſe de ces productions, il reprenoit ſon grain de blé, & remontoit de cauſe en cauſe à la premiere, raiſonnant de cette maniere.

Si la nature a produit ce grain, qui eſt-ce qui a produit l'autre grain, qui l'a précédé immédiatement? Si ce grain eſt auſſi produit par la nature, qu'on remonte juſqu'à un autre, juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé au premier, qui néceſſairement aura été créé, puiſqu'on ne ſauroit trouver d'autre cauſe de ſa production. Il prouva enſuite fort au long que la nature étoit incapable de créer quelque choſe; d'où il conclut que Dieu étoit l'auteur & le créateur de tous les êtres. Vanini, continue M. Gramond, diſoit tout cela par crainte plutôt que par une perſuaſion intérieure; & comme les preuves étoient convaincantes contre lui, il fut condamné à la mort. *Voyez* Gabr. Barthol. *Grammundi hiſtoria, liv. III. pag.* 208. 210.

Quel qu'ait été Vanini, les procédures du parlement de Toulouſe, & ſa rigueur envers ce malheureux, ne peuvent guere s'excuſer. Pour en juger ſans prévention, il faut conſidérer ce miſérable tel qu'il parut dans le cours du procès, peſer les preuves ſur leſquelles il fut condamné, & l'affreuſe ſévérité d'une ſentence par laquelle il fut brûlé vif, & au préalable ſa langue arrachée avec des tenailles par la main du bourreau.

Il y a toutes les apparences du monde que Vanini s'étoit depuis long tems échappé en diſcours libres, injurieux à la religion, fous & impies; mais la retractation qu'il en fit devoit ſuffire à des juges, quelles que fuſſent ſes penſées ſecrettes que Dieu ſeul connoiſſoit. La dépoſition d'un unique témoin ne ſuffiſoit pas, euſſe été celle d'un dauphin même. Le préſident du parlement ne cite que M. Francon, homme de naiſſance & de probité tant qu'on voudra; la loi requéroit au-moins outre des preuves par écrit, deux hommes de cet ordre, & la loi ne doit jamais être violée, ſur-tout quand il s'agit de la peine capitale.

Ce qui prouve qu'on n'oppoſoit rien de démontré & de concluant pour la condamnation à un ſupplice horrible, c'eſt que quelques-uns des juges déclarerent qu'ils *ne penſoient point avoir de preuves ſuffiſantes*, & que Vanini ne fut condamné qu'à la *pluralité des voix*. C'eſt encore une choſe remarquable, qu'il ne paroît point qu'on ait allégué ſes ouvrages en preuve contre lui, ni le crime qu'on aſſure qu'il avoit commis dans un couvent en Italie.

Après tout, le parlement de Toulouſe pouvoit & devoit reprimer l'impiété de ce malheureux par des voies plus adaptées à la foibleſſe humaine, & plus conformes à la juſtice, à l'humanité & à la religion. En déteſtant l'impiété qui excite l'indignation, on doit avoir compaſſion de la perſonne de l'impie. Je n'aime point voir M. Gramond, préſident d'un parlement, raconter dans ſon hiſtoire le ſupplice de Vanini avec un air de contentement & de joie. Il avoit connu Vanini avant qu'il fût arrêté; il le vit conduire dans le tombereau; il le vit au ſupplice, & ne détourna pas les yeux, ni de l'action du bourreau qui lui coupa la langue, ni des flammes du bucher qui conſumerent ſon corps.

Cependant tous les bons eſprits qui joignent les lumieres à la modération, ont regardé Vanini, après un mûr examen, comme un miſérable fou digne d'être renfermé pour le reſte de ſes jours. Il joignoit à une imagination ardente peu ou point de jugement. La lecture de Cardan, de Pomponace, & d'autres auteurs de cette eſpece, lui avoient de fois à autre troublé le ſens commun. Il rafoloit de l'aſtrologie, mêlant dans ſes ouvrages le faux & le vrai, le mauvais & le bon, diſputant à-tort & à-travers; de ſorte qu'on voit moins dans ſes écrits un ſyſtème d'athéïſme, que la production d'une tête ſans cervelle & d'un eſprit déréglé.

Voilà l'idée que s'en font aujourd'hui des hommes de lettres très-reſpectables, & c'eſt en particulier le jugement qu'en porte le ſavant Brucker dans ſon *hiſt. crit. philoſ. tom. IV. part. IV. pag.* 580-682. dont je

me contenterai de citer quelques lignes qui m'ont paru très-judicieuſes; les voici:

Superſtitioni itaque, enthuſiaſmo & inani de rebus nihili morologiæ, ſtultiſſimum Vanini ſe addixiſſe ingenium, eo minus dubitandum eſt, quo minus paucæ illæ lucis clarioris ſcintillæ, quæ hinc inde emicant, ſuperare iſtas tenebras potuerunt. Aſt his ſe junxerat inepta ambitio, qua ſe veteris & recentioris ævi heroibus tanta eruditionis jactantia præferebat, ut riſum tenere legentes nequeant...

Sufficere hæc pauca poſſunt, ut intelligamus Antycyris opus habuiſſe cerebrum Vanini, & extremæ ſtultitiæ notam ſuſtinere. Quæ infelicitas exorbitantis ſine regente judicio imaginationis, non potuit non valde augeri, cum ineptiſſime illi præceptores contigiſſent, qui oleum camino addere, quam aqua ignem doloſe latentem extinguere maluerunt, qualis Pomponatii & Cardani libri, atque diſciplina fuerunt. His totus corruptus Vaninus, quid ſtatuerit, de quo certam ſententiam figeret, ipſe ignoravit; & ſine mente philoſopha blaterans, bona, mala, recta, iniqua, vera, falſa, ambigua, diſputandi acie inter ſe commiſta attulit, non ſatis ignarus; ita ſubrui pietatis & veritatis revelatæ, mœnia.

Quid quid igitur vel in philoſophiam, vel in chriſtianam fidem peccavit Vaninus, peccaviſſe autem levem, futilemque ſcriptorem plurima fatemur, non tam impietati directæ & ſyſtemati inædificatæ, quam extremæ dementiæ hominis mente capti adſcribendum eſſe putamus; digni qui non flammis, ſed ergaſtulo ſapere didiciſſet.

Tous ces détails ne tomberont point en pure perte pour les jeunes gens avides de s'inſtruire, & amateurs de la vérité. Ces jeunes gens deviennent quelquefois des magiſtrats, qui éclairent à leur tour les tribunaux dont ils ſont membres, & les dirigent à ne porter que des arrêts qui puiſſent être approuvés par la poſtérité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TAURISCI, (*Géog. anc.*) 1°. peuples de la Pannonie, ſelon Strabon, *liv. VII. pag.* 314. & Pline, *liv. III. c. xxv.* Ce ſont aujourd'hui les habitans de la Styrie appellés *Stiemarck* en allemand. *Stier*, dans cette langue, ſignifie la même choſe que *taurus* en latin, en ſorte que *Stiermarck* ne veut dire autre choſe que les limites des Tauri.

2°. *Tauriſci*, peuples des Alpes. Selon Polybe, *liv. II. n.* 15. les *Tauriſques* n'habitoient pas loin de la ſource du Rhône. Ce ſont ces mêmes peuples qui du tems de Céſar, inſpirerent aux habitans de l'Helvétie le deſſein de paſſer en Italie, & de s'emparer de ce pays abondant en vins & en fruits excellens. Ils furent les premiers des Gaulois celtiques, & même du canton de Zurich, dont ils faiſoient alors partie, qui entreprirent cette grande expédition, & qui oſerent eſſayer de forcer les paſſages des Alpes. Leurs deſcendans, les *Tauriſques* modernes, ſont les habitans du canton d'Uri. (*D. J.*)

TAUROBOLE, ſ. m. (*ſacrifice des Payens.*) *taurobolium*, mot composé de ταυρὸς, *taureau*, & de βολὴ *effuſion*; effuſion du ſang d'un taureau. Eſpece de ſacrifice expiatoire & purificatoire du paganiſme, dont on ne trouve point de trace avant le regne d'Antonin, & dont l'uſage paroît avoir ceſſé ſous les empereurs Honorius & Théodoſe le jeune; mais comme c'eſt une des plus bizarres & des plus ſingulieres cérémonies du paganiſme, je crois qu'on ne ſera pas fâché de la connoître. Prudence qui pouvoit l'avoir vue, nous la décrit aſſez au long.

On creuſoit une foſſe aſſez profonde, où celui pour qui ſe devoit faire la cérémonie, deſcendoit avec des bandelettes ſacrées à la tête, avec une couronne, enfin avec tout un équipage myſtérieux. On mettoit ſur la foſſe un couvercle de bois percé de quantité de trous. On amenoit ſur ce couvercle un taureau couronné de fleurs, & ayant les cornes & le front orné de petites lames d'or. On l'égorgeoit avec un couteau ſacré; ſon ſang couloit par un trou dans la foſſe, & celui qui y étoit le recevoit avec beaucoup de reſpect. Il y préſentoit ſon front, ſes joues, ſes bras, ſes épaules, enfin toutes les parties de ſon corps, & tâchoit à n'en point laiſſer tomber une goutte ailleurs que ſur lui. Enſuite il ſortoit de-là hideux à voir, tout ſouillé de ce ſang, ſes cheveux, ſa barbe, ſes habits tout dégouttans; mais auſſi il étoit purgé de tous ſes crimes, & régénéré pour l'éternité; car il paroît poſitivement par les inſcriptions, que ce ſacrifice étoit pour ceux qui le recevoient, une régénération myſtique & éternelle. Il falloit le renouveller tous les vingt ans, autrement il perdoit cette force qui s'étendoit dans tous les ſiecles à venir.

Les femmes recevoient cette régénération auſſi bien que les hommes; on y aſſocioit qui l'on vouloit; & ce qui eſt encore plus remarquable, des villes entieres la recevoient par députés. Quelquefois on faiſoit ce ſacrifice pour le ſalut des empereurs. Les provinces envoyoient un homme ſe barbouiller en leur nom, de ſang de taureau, pour obtenir à l'empereur une longue & heureuſe vie. Tout cela eſt clair par les inſcriptions.

Les *tauroboles* avoient principalement lieu pour la conſécration du grand-prêtre, & des autres prêtres de Cybele. On trouva en 1705, ſur la montagne de Fourvieres à Lyon, une inſcription d'un *taurobole*, qui fut célébré ſous Antonin le pieux, l'an 160 de J. C. Elle nous apprend qu'il ſe fit par ordre de la mere des dieux Idéenne, pour la ſanté de l'empereur & de ſes enfans, & pour l'état de la colonie lyonnoiſe. *Voyez* là-deſſus les *mém. de l'acad. des Inſcript.* (*D. J.*)

TAURO-CASTRO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Grece, dans la Livadie; vis-à-vis de l'île de Negrepont, dans l'iſthme d'une preſqu'île qui borne la plaine de Marathon, au-delà du marais, où la côte fait un promontoire: c'étoit l'ancienne ville de *Rhamus*, & ce ne ſont aujourd'hui que des ruines. Cent pas au-deſſus, ſur une éminence, on voit les débris du temple de la déeſſe Néméſis; il étoit quarré, & avoit quantité de colonnes de marbre, dont il reſte à peine quelques pieces. Ce temple étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit encore rendu plus recommandable par ſa belle ſtatue de Néméſis, dont Strabon fait honneur à Agéracrite de Paros. (*D. J.*)

TAUROCHOLIES, (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit à Cyſique en l'honneur de Neptune; c'étoient proprement des combats de taureaux; enſuite on les immoloit au dieu après les avoir long-tems agacés & mis en fureur; *taurus*, un *taureau*, & χολὴ, *fureur*. (*D. J.*)

TAUROCINI; (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la grande Grece, au voiſinage de la ville *Rhegium*, ſelon Probat le grammairien, *in vita Virgilii*, qui cite les origines de Caton. Ces peuples tiroient leur nom du fleuve *Taurocinium*, ſur le bord duquel ils habitoient; ce fleuve s'appelle aujurd'hui *Rezzo*, ſelon Léander. (*D. J.*)

TAUROCINIUM, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la grande Grece; ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Rezzo*, ſelon Léander. (*D. J.*)

TAUROCOLLE, (*Littérat.*) ſ. f. *taurocolla*, c'eſt-à-dire *colle de taureau*; les anciens la faiſoient avec les oreilles & les parties génitales de cet animal; les modernes la font encore à-peu-près de la même maniere, & elle eſt eſtimée; cependant la colle de poiſſon mérite de beaucoup la préférence, comme plus durable, plus ténace, & plus ſimple. (*D. J.*)

TAUROMENIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, dans la Péloriade, ſur la côte. Pline, *liv. III. c. viij.* qui en fait mention, lui donne le titre de colonie, & ajoute qu'on la nommoit auparavant *Naxos*. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Tauromenium Naxon*; c'eſt qu'après la ruine de Naxos, les habitans furent tranſportés à *Tauromenium*, comme le dit Diodore de Sicile, *l. XIV. p.* 182. & *l. XVI. p.* 401.

La ville de *Tauromenium* étoit ſituée ſur le mont *Taurus*, & celle de Naxos avoit été bâtie ſur la pente de cette montagne du côté du midi. Au-lieu de *Tauromenium*, quelques manuſcrits de Pline portent *Taurominium*, & les habitans de cette ville ſont quelquefois appellés *Tauromenitani*, & quelquefois *Taurominitani*. Cicéron, *orat. frument. cap. vj.* qui donne à cette ville le nom de *confédérée*, écrit *Tauromenitana civitas*; & Silius Italicus, *l. XIV. v.* 257. ſuit l'autre ortographe.

Taurominitana *cernunt de ſede Charybdim.*

On lit ſur une médaille de l'empereur Tibere ces mots: *Col. Aug. Tauromen.* le nom moderne eſt *Taormina*.

Timée, hiſtorien grec, naquit à *Tauromenium*, & floriſſoit au tems d'Agathocles, qui mourut l'an 4. de la 123. olympiade. Il écrivit pluſieurs livres qui ſont tous perdus. Il écouta le ſeul eſprit de vengeance à l'égard d'Agathocles dans ſon hiſtoire de Sicile; d'ailleurs

leurs Diodore & Cicéron avouent qu'il étoit très-docte & très-éloquent. (*D. J.*)

TAUROMINIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, ſelon Vibius Sequeſter, qui le marque entre Syracuſe & Meſſine, & ajoute qu'il avoit donné ſon nom à la ville *Tauromenium*, qu'on appelloit autrement *Euſeboncora*. Ce fleuve eſt l'Onobala d'Appien, *bel. civ. l. V.* & c'eſt aujourd'hui le *Cantara*. (*D. J.*)

TAUROPHAGE, (*Mythol.*) mangeur de taureau; un trouve ce ſurnom donné à Bacchus, peut-être parce qu'on lui ſacrifioit plus ſouvent des taureaux qu'aux autres dieux. (*D. J.*)

TAUROPOLIE, (*Antiq. grecq.*) cette épithete qui veut dire *protectrice des taureaux*, fut donnée à Diane par les habitans de l'île Nicaria, qui lui conſacrerent un temple ſous ce nom. On trouve dans Goltzius une médaille frappée dans cette île, où d'un côté Diane paroît en équipage de chaſſe, & de l'autre une perſonne montée ſur un taureau. C'eſt de l'île de Nicaria que le culte de cette déeſſe paſſa, ſelon Tite-Live, *l. XLIV.* à Andros & à Amphipolis, ville de Thrace. (*D. J.*)

TAUROPOLIES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) fête en l'honneur de Diane & d'Apollon *tauropoles*; on la célébroit dans les deux îles Icaries, celle de l'Archipel & celle de la mer Egée.

Dans l'Icarie de l'Archipel on voyoit un temple de Diane appellé *Tauropolium*, & Callimaque aſſure que de toutes les îles, il n'y en avoit pas de plus agréable à cette déeſſe.

Denis d'Alexandrie prétend qu'on ſacrifioit dans celle du ſein perſique à Apollon *Tauropole*. Euſtathe ſon commentateur dit qu'on vénéroit fort reſpectueuſement Apollon & Diane *Tauropoles* dans l'île d'Icarie de la mer Egée; concluons de-là que ces divinités faiſoient l'objet du culte des habitans de ces deux îles. *Tauropole* ſignifie ici *protecteur des taureaux*, & non pas *marchand*, ainſi que le nom ſemble le faire entendre.

Je ne rapporterai point ce que les anciens auteurs ont penſé ſur ce nom, le mieux eſt de s'en tenir à Suidas; mais je dois remarquer que Diane *Tauropole* n'étoit pas ſeulement honorée dans les îles Icaries, mais encore dans celle d'Andros & à Amphipolis en Thrace, comme nous l'apprenons de Tite-Live.

Il ne faut pas confondre le nom de *tauropole* avec celui de *taurobole*. Le taurobole étoit un ſacrifice tout particulier, que Prudence a décrit, & qui a été encore plus ſavamment expliqué par M. de Boze. *Voyez* TAUROBOLE. (*D. J.*)

TAUROPOLION, (*Géog. anc.*) nom d'un temple conſacré à Diane dans l'île d'Icarie, ſelon Strabon; c'eſt auſſi le nom d'un autre temple d'Artémide ou de Diane dans l'île de Samos, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

TAUROPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, ſelon Etienne le géographe. Ortelius dit qu'on l'appelle à préſent *Stauropoli*.

TAURO-SCYTHES, LES, (*Géog. anc.*) *Tauro-Scythæ* ou *Tauri-Scythæ*; peuples qui faiſoient partie des Tauri, & qui habitoient au voiſinage de la péninſule appellée *la courſe d'Achille*. Ptolomée, *l. III. ch. xij.* fixe la demeure des *Tauro Scythes* dans ce quartier.

TAURUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, à l'embouchure du Save dans le Danube. On l'appelle aujourd'hui *Alba-Græca*, ou *Belgrade*, en allemand *Grichiſch-Weiſſemburg*. La notice des dignités de l'empire, *ſect.* 57, fait mention de cette ville, auſſi-bien que l'itinéraire d'Antonin, & la table de Peutinger. (*D. J.*)

TAURUS, nom latin de la conſtellation du taureau. *Voyez* TAUREAU.

TAURUS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques montagnes; mais la principale de ce nom eſt le *Taurus* d'Aſie, & c'eſt la plus grande montagne que nous connoiſſons, d'où vient auſſi qu'on l'a nommée *Taurus*, car la coutume des Grecs étoit d'appeller ταυροι, *tauri*, ce qui étoit d'une grandeur démeſurée. Le plus grand nombre des auteurs, entr'autres Strabon, Pline & Pomponius Mela font commencer cette montagne au promontoire *Sacrum* ou *Chelidonium*, quoiqu'elle traverſe toute la Carie juſqu'à la Perée, mais ſes branches de ce côté-là n'ont pas ſemblé mériter le nom de *Taurus*. Dans tous les pays où s'étend cette montagne, elle prend des noms différens & nouveaux, comme par exemple Taurus, Imaüs, Emodus, Paropamiſus, Pariades, Niphates, Caucaſus, Sarpedon, Tragus, Hircanus, Carpius, Scythicus, *&c.* Pline dit que ces diverſes branches du *Taurus*, étoient appellées en général *monts Cérauniens* par les Grecs. Dans les endroits où le mont *Taurus* laiſſe des ouvertures & des paſſages, on leur donne le nom de *Portes* ou de *Pyles*, il y a les Portes arméniennes, les Portes caſpiennes, & les Pyles de Cilicie.

2°. *Taurus*, montagne de la Germanie, ſelon Tacite, *annal. l. I. c. lvj.* & *l. XII. c. xxviij.* Spener croit que c'eſt celle qu'on nomme aujourd'hui *dea Heyrich*, ou *Dunsberg*, montagne de la Heſſe près de Gieſſen.

Taurus eſt auſſi le nom 1°. d'un fleuve de l'Aſie mineure, au voiſinage de la Pamphylie, ſelon Tite-Live; 2°. d'un fleuve de Péloponnèſe près de Troëzene; 3°. d'un lieu de Sicile à 60 ſtades de Syracuſe.

TAUSIHEB, ſ. m. *terme de relation*; tribunal chez les Perſes, qui connoît de toutes les finances, & qui juge toutes les affaires qui s'y rapportent.

TAUSTE, (*Géog. mod.*) bourgade d'Eſpagne, que Silva nomme *ville*, & qu'il met au nombre des cinq premieres de l'Aragon, à deux lieues des confins de la Navarre, ſur la petite riviere de Riguel. Cette bourgade a droit de ſuffrage dans les aſſemblées, & ne peut pas être aliénée. Ses magiſtrats ſont réputés nobles, & ſes habitans jouiſſent de pluſieurs franchiſes. (*D. J.*)

TAUTOCHRONE, ſ. m. ſe dit *en Méchanique & en Phyſique*, des effets qui ſe font dans le même tems, c'eſt-à-dire, qui commencent & qui finiſſent en tems égaux.

Ce mot vient des mots grecs ταυτος, *idem*, le même, & χρονος, *tems*.

Les vibrations d'un pendule, lorſqu'elles n'ont pas beaucoup d'étendue, ſont ſenſiblement *tautochrones*, c'eſt-à-dire, ſe font en tems égaux. *Voyez* VIBRATION.

TAUTOCHRONE COURBE, *en Méchanique*, eſt une courbe QAB, (*fig. Méch.*) dont la propriété eſt telle, que ſi on laiſſe tomber un corps peſant le long de la concavité de cette courbe, il arrivera toujours dans le même tems au point le plus bas A, de quelque point qu'il commence à partir, de ſorte que s'il met par exemple, une ſeconde à venir de B en A, il mettra pareillement une ſeconde à venir de C en A, s'il ne commence à tomber que du point C, & de même une ſeconde à venir de M en A, s'il ne commence à tomber que du point M, & ainſi de tous les autres points.

On appelle encore *courbe tautochrone* une courbe telle que ſi un corps peſant part de A avec une vîteſſe quelconque, il emploie toujours le même tems à remonter le long de l'arc AM, ou AC, ou AB, lequel arc ſera d'autant plus grand, que la vîteſſe avec laquelle il eſt parti de A eſt plus grande.

On nomme la premiere eſpece tautochrones, *tautochrones en deſcendant*, & la ſeconde eſpece, *tautochrones en montant*.

M. Huyghens a trouvé le premier que la cycloïde étoit la *tautochrone* dans le vuide, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, en ſuppoſant la peſanteur uniforme. *Voyez* ſon *horologium oſcillatorium*.

MM. Newton & Herman ont auſſi trouvé les *tautochrones* dans le vuide, en ſuppoſant que la gravité tendît vers un point, & fût reglée ſuivant une loi quelconque.

Pour ce qui regarde les *tautochrones* dans les milieux réſiſtans, M. Newton a auſſi fait voir que la cycloïde étoit encore la *tautochrone*, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, lorſque le milieu réſiſte en raiſon de la ſimple viteſſe. *Voyez* le *II. liv.* des *principes mathématiques*, *prop. xxvj.* & on pourroit démontrer ce que perſonne que je ſache, n'a encore fait, que la cycloïde ſeroit auſſi la *tautochrone* dans un milieu dont la réſiſtance ſeroit conſtante. Il eſt vrai que le point où les chutes *tautochrones* ſe terminent, ne ſeroit pas alors le point plus bas, ou le ſommet de la cycloïde, mais un point placé entre le ſommet de la cycloïde & ſon origine.

M. Euler eſt le premier qui ait déterminé la *tautochrone* dans un milieu réſiſtant, comme le quarré de la vîteſſe. *Voyez les mém. de l'acad. de Pétersbourg, t. IV.* ſon mémoire eſt du mois d'Octobre 1729, & dans les *mém. de l'acad. des Sciences de Paris, pour l'année* 1730. On trouve un mémoire de M. Jean Bernoully, où il réſout le même problème. On n'attend pas de nous que nous entrions ſur ce ſujet dans

un détail qui ne pourroit être à portée que des ſeuls géometres. M. Euler a continué cette matiere dans le *II. vol.* de ſa *méchanique*, imprimée à Pétersbourg 1736, & on y trouve un grand nombre de très-beaux problèmes ſur ce ſujet.

Enfin M. Fontaine a donné dans les *mém. de l'acad. de* 1734, un écrit ſur cette matiere, dans lequel il réſout ce problème par une méthode toute nouvelle, & au moyen de laquelle il découvre la *tautochrone* dans des hypotheſes de réſiſtance, où on ne peut la trouver par d'autres méthodes. Nous croyons devoir ſaiſir cette occaſion de faire connoître aux géometres un ſi excellent ouvrage, qu'on peut regarder comme un des plus beaux qui ſe trouvent parmi les mémoires de l'académie des Sciences de Paris. C'eſt ce que nous ne craignons point d'aſſurer après avoir lu ce mémoire avec attention, & nous pourrions nous appuyer ici du témoignage que lui a rendu un géometre célebre, qui a travaillé ſur cette matiere fort long-tems, & avec beaucoup de ſuccès.

Lorſque le milieu ne réſiſte point, ou que la réſiſtance eſt conſtante, la *tautochrone* eſt aſſez facile à trouver, parce qu'il ne s'agit alors que de trouver une courbe *AM*, telle que la force accélératrice qui meut le corps en chaque point *M* ſoit proportionnelle à l'arc *AM*; c'eſt ce qu'on trouve démontré dans pluſieurs ouvrages. Quelques géometres ont voulu appliquer cette méthode à la recherche des *tautochrones* dans des milieux réſiſtans, & ſe ſont imaginés les avoir trouvées. Mais il faut prendre garde que quand le milieu eſt réſiſtant comme une puiſſance ou une fonction quelconque de la vîteſſe, la force accélératrice ſe combine alors avec la réſiſtance qui eſt plus ou moins grande, ſelon que la viteſſe l'eſt plus ou moins. Ainſi, pour un même point *M* la force accélératrice eſt différente, ſelon que le corps a plus ou moins de vîteſſe en ce point, c'eſt-à dire, ſelon qu'il eſt tombé d'un point plus ou moins élevé. On ne ſauroit donc ſuppoſer alors qu'en général la force accélératrice *M* ſoit proportionnelle à l'arc *AM*. Nous avons cru devoir avertir de cette erreur, où pourroient tomber des géometres peu attentifs en voulant réſoudre ce problème. (*O*)

TAUTOCHRONISME, ſ. m. (*Méch.*) eſt la propriété par laquelle deux ou pluſieurs effets ſont tautochrones, ou la propriété par laquelle une courbe eſt tautochrone; ainſi on dit le *tautochroniſme* des vibrations d'un pendule, le *tautochroniſme* de la cycloïde, *&c.* (*O*)

TAUTOGRAMME, adj. (*Poéſie.*) de ταυτὸς, *même*, & γραμμὰ, *lettre*; on appelle un poëme *tautogramme* & des vers *tautogrammes*, ceux dont tous les mots commencent par une même lettre. Baillet cite un Petrus Placentius, allemand, qui publia un poëme *tautogramme*, intitulé, *pugna porcorum*, dont tous les mots commençoient par un *P.* Le poëme eſt de 350 vers, & l'auteur s'y cacha ſous le nom de Publius Porcius. Un autre allemand, nommé Chriſtianus Pierius, a compoſé un poëme de près de 1200 vers ſur J. C. crucifié, dont tous les mots commencent par un *C.* Un bénédictin nommé Hubaldus, âvoit préſenté à Charles le chauve un poëme *tautogramme* en l'honneur des chauves, & dont tous les mots de ce poëme commençoient auſſi par un *C.* On appelle encore ces ſortes de fadaiſes des *vers lettriſés*, ſur leſquels on a dit depuis long-tems, *ſtultum eſt difficiles habere nugas*. (*D. J.*)

TAUTOLOGIE, ſ. f. (*Gram.*) pléonaſme de mots, d'idées, ou répétition inutile des mêmes choſes; la *tautologie* ne ſert qu'à rendre le diſcours long & faſtidieux. Le premier & le plus agréable tautologue eſt le poëte Ovide.

TAUTOLOGIQUE, adj. (*Phyſ.*) *échos tautologiques*, ſont ces échos qui répetent pluſieurs fois le même ſon ou la même ſyllabe. *Voyez* ÉCHO.

TAUT-SE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une ſecte de la Chine, dont *Lao-kiun* eſt le fondateur, & qui a un grand nombre de partiſans dans cet empire. Les livres de *Lao-kiun* ſe ſont conſervés juſqu'à ce jour; mais on aſſure qu'ils ont été altérés par ſes diſciples, qui y ont ajouté un grand nombre de ſuperſtitions. Ces ouvrages renferment des préceptes de morale propres à rendre les hommes vertueux; à leur inſpirer le mépris des richeſſes, & à leur inculquer qu'ils peuvent ſe ſuffire à eux-mêmes. La morale de Lao-kiun eſt aſſez ſemblable à celle d'Epicure; elle fait conſiſter le bonheur dans la tranquillité de l'ame, & dans l'abſence des ſoins qui ſont ſes plus grands ennemis. On aſſure que ce chef de ſecte admettoit un dieu corporel. Ses diſciples ſont fort adonnés à l'alchimie, ou à la recherche de la pierre philoſophale; ils prétendent que leur fondateur avoit trouvé un elixir au moyen duquel on pouvoit ſe rendre immortel. Ils perſuadent de plus au peuple qu'ils ont un commerce familier avec les démons, par le ſecours deſquels ils operent des choſes merveilleuſes & ſurnaturelles pour le vulgaire. Ces miracles, joints à la faculté qu'ils prétendent avoir de rendre les hommes immortels, leur donnent de la vogue, ſur-tout parmi les grands du royaume & les femmes; il y a eu même des monarques chinois à qui ils en ont impoſé. Ils ont pluſieurs temples dédiés aux démons en différens endroits de l'empire; mais la ville de Kiangſi eſt le lieu de la réſidence des chefs de la ſecte; il s'y rend une grande foule de gens qui s'adreſſent à eux pour être guéris de leurs maladies, & pour ſavoir l'avenir; ces impoſteurs ont le ſecret de leur tirer leur argent, en place duquel ils leur donnent des papiers chargés de caracteres magiques & myſtérieux. Ces ſorciers offrent en ſacrifice aux démons un porc, un oiſeau & un poiſſon. Les cérémonies de leur culte ſont accompagnées de poſtures étranges, de cris effrayans, & d'un bruit de tambour qui étourdit ceux qui les conſultent, & leur fait voir tout ce que les impoſteurs veulent. *Voyez* Duhalde, *hiſt. de la Chine*.

TAVURNO, (*Géog. mod.*) montagne d'Italie, au royaume de Naples, dans la partie occidentale de la principauté citérieure, aux confins de la terre de Labour, près d'une riviere qui ſe jette dans le Volturno. (*D. J.*)

TAW, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angleterre. Elle traverſe une partie du Dévonshire, & après s'être jointe à la Turridge, à trois milles de la mer d'Irlande, elles s'y jettent de compagnie dans l'Océan. (*D. J.*)

TAUX, TAXE, TAXATIONS, (*Lang. franc.*) le premier ſignifie, 1°. ce qu'on paye pour la taille; 2°. le prix qu'on met ſur les denrées & ſur les marchandiſes; 3°. la fixation des intérêts & des monnoies; enfin il s'emploie quelquefois au figuré. Regnier a dit: il met au même *taux* le noble & le coquin. *Taxe* eſt ce que les aiſés, les comptables, & quelques autres perſonnes doivent payer. *Taxations* eſt ce qui eſt accordé aux tréſoriers & aux receveurs généraux ſur l'argent qu'ils reçoivent, pour les dédommager des frais qu'ils font dans l'exercice de leurs charges, & ces ſortes de dédommagemens les enrichiſſent avec rapidité. *Taxe* ſignifie auſſi le réglement ſur le prix des denrées, & le prix même établi par le réglement; faire la *taxe* des vivres, la *taxe* de la livre de pain. On dit auſſi au palais *taxe* de dépens, pour ſignifier la procédure qu'on fait pour régler & liquider les dépens adjugés. Ce mot a bonne grace au figuré. Il y a des livres, des feuilles périodiques, qui ne ſont autre choſe que des *taxes*, que la cabale met ſur les préjugés des hommes. (*D. J.*)

TAUX DU ROI, (*Juriſprud.*) eſt le denier auquel le roi fixe les arrérages des rentes perpétuelles & les intérêts des ſommes qui ne peuvent produire.

Ce *taux* eſt préſentement au denier vingt, & il n'eſt pas permis au particulier de l'excéder, parce que cette fixation eſt de droit public. *Voyez* ARGENT, ARRÉRAGES, DENIER, INTÉRÊT, RENTE.

Surtaux, en fait de taille, eſt un *taux* exceſſif, ou répartition exorbitante. *Voyez* SURTAUX & TAILLE. (*A*)

TAUX, ſ. m. (*Police de commerce.*) prix établi & fixé ſur des marchandiſes & denrées par autorité publique, ou quelquefois par la ſeule volonté ou fixation du marchand; c'eſt le grand prevôt de l'hôtel qui fixe le *taux* de certaines marchandiſes qui ſe vendent à la ſuite de la cour. *Savary*. (*D. J.*)

TAXCOTE, ſ. m. (*Hiſt.*) officier dans l'empire grec, dont la fonction étoit celle des appariteurs ou huiſſiers des princes & des magiſtrats.

TAXATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie celui qui taxe quelque choſe, qui l'évalue, qui y met le prix.

Les *taxateurs* de dépens ſont des procureurs tiers, qui taxent & reglent le taux des dépens entre leurs confreres. Ils ont été créés en 1635, enſuite ſupprimés, puis rétablis en 1689. *Voyez* DÉPENS, PROCUREUR, TAXE, TIERS RÉFÉRENDAIRE. (*A*)

TAXE, (*Juriſpr.*) ſignifie la fixation d'une choſe.

On appelle *taxe* ou *cote d'office*, l'impoſition que les élus ou l'intendant mettent ſur certains taillables, tels

tels que les officiers & bourgeois. *Voyez* Taille.

Taxe ſeche, eſt une eſpece d'amende à laquelle on condamne ceux qui ſont convaincus du crime de péculat. *Voyez* Péculat.

Taxe des dépens, eſt la liquidation, ou l'évaluation & fixation des dépens adjugés à une partie contre l'autre. Pour parvenir à cette *taxe*, le procureur de la partie qui a obtenu la condamnation de dépens, fait ſignifier au procureur adverſe ſa déclaration de dépens; le procureur défendant met ſes apoſtilles en marge de la déclaration, pour faire rayer ou modérer les articles qu'il croit en être ſuſceptibles; le procureur tiers arrête & fixe les articles.

Les dépens ainſi taxés, on en délivre un exécutoire.

Quelquefois le défendeur interjette appel de la *taxe*, & même de l'exécutoire, ſi c'eſt devant un juge inférieur. *Voyez* Commissaire au chastelet, Dépens, Exécutoire, Frais, Procureurs, Référendaire, Tiers. (*A*)

Taxe, (*Gouv. politiq.*) *Voyez* Impôts, Subsides; je n'ajouterai qu'un petit nombre de réflexions.

Il faut éviter ſoigneuſement dans toutes les impoſitions, des préambules magnifiques en paroles, mais odieux dans l'effet, parce qu'ils révoltent le public. En 1616, on doubla la *taxe* des droits ſur les rivieres *pour ſoulager le peuple*, portoit le préambule de l'édit; quel langage? Pour ſoulager le peuple, on doubloit les droits qu'il payoit auparavant dans le tranſport de ſes récoltes. Pour ſoulager le peuple, on arrêtoit la vente des denrées qui le faiſoient vivre, & qui le mettoient en ſituation de payer d'autres droits.

On doit chercher dans tous les états à établir les *taxes* les moins onéreuſes qu'il ſoit poſſible au corps de la nation. Il s'agiroit donc de trouver pendant la paix, dans un royaume, comme la France, un fonds dont la perception ne portât point ſur le peuple; telle ſeroit peut-être une *taxe* proportionnelle & générale ſur les laquais, cochers, cuiſiniers, maîtres-d'hôtels, femmes de chambre, carroſſes, *&c.* parce que la multiplication de ce genre de luxe, devient de jour en jour plus nuiſible à la population & aux beſoins des campagnes. Cette *taxe* ſe leveroit ſans frais comme la capitation, & ſon produit ne s'éloigneroit pas de douze millions, en ne taxant point le premier laquais ou femme de chambre de chaque particulier; mais en mettant trente-ſix livres pour le ſecond laquais, ſoixante & douze livres pour le troiſieme, & ainſi des ſecondes & troiſiemes femmes de chambre. On n'admettroit d'exception qu'en faveur des officiers généraux dans leur gouvernement & conformément à leur grade.

On pourroit créer ſur ce fonds environ cinquante millions d'annuité à 4 pour cent, rembourſable en ſix années, capitaux & intérêts. Ces cinquante millions ſeroient donnés en payement de liquidation de charges les plus onéreuſes d'aliénation, de domaines & droits domaniaux. Le produit de ces rembourſemens ſerviroit à diminuer d'autres impoſitions.

Au bout des ſix ans après l'extinction des premieres annuités, il en ſeroit créé de nouvelles pour un pareil rembourſement. Dans l'eſpace de vingt ans, on éteindroit pour deux cent millions d'aliénations, & on augmenteroit les revenus publics de douze millions au moins. Les annuités étant à court terme, ce qui eſt toujours le plus convenable au public, & dès-lors aux intérêts du Roi, & affectées ſur un bon fonds, elles équivaudroient à l'argent comptant, parce que cet effet a la commodité de pouvoir ſe négocier ſans frais, & ſans formalités.

On ſentira en particulier l'avantage d'une *taxe* qui ſe perçoit ſans frais, ſi l'on conſidere ſeulement qu'il y a en France plus de quatre-vingt mille hommes chargés du recouvrement des *taxes* du royaume, qui à raiſon de mille livres l'un dans l'autre, font quatre-vingt millions de perdus ſur la perception des droits impoſés par le roi. *Conſiderat. ſur les finances.* (*D. J.*)

Taxe des Juifs, (*Critique ſacrée.*) *Voyez* Tribut, & Publicain. (*D. J.*)

Taxe de Contribution, (*Art milit.*) ou ſimplement *contributions*; droits, *taxe*, que le général fait payer aux places & pays de la frontiere, pour ſe racheter des inſultes & du pillage. Le prince qui fait la guerre ne ſe contente pas de prendre de l'argent ſur ſes ſujets, il prend encore des meſures avec ſon général, pour trouver les moyens d'augmenter ou d'épargner ſes fonds. Ces moyens ſont les *contributions*. Il y en a de deux ſortes, celles qui ſe tirent en ſubſiſtances ou commodités, & celles qui ſe tirent en argent.

Celles qui ſe tirent en commodités ou ſubſiſtances, ſont les grains, les fourrages, les viandes, les voitures tant par eau que par terre, les bois de toute eſpece, les pionniers, le traitement particulier des troupes dans les quartiers d'hiver, & leurs logemens. On ne fait aucune levée, qu'on n'ait fait un état juſte du pays qu'on veut mettre en contribution, afin de rendre l'impoſition la plus équitable, & la moins onéreuſe qu'il ſe peut. On ne demande point, par exemple, des bois aux lieux qui n'ont que des grains ou des prairies, & des chariots aux pays qui font leurs voitures par eau. La levée des blés ſe fait ſur les pays qui ont paiſiblement fait leur récolte, & comme par forme de reconnoiſſance pour la tranquillité dont ils ont joui par le bon ordre & la diſcipline de l'armée. Celle de l'avoine & autres grains pour les chevaux a le prétexte du bon ordre, par lequel un pays eſt infiniment moins chargé, que s'il étoit abandonné à l'avidité des cavaliers, qui indifféremment enleveroient les grains où ils les trouveroient, ſans ordre & ſans regle. Celle des fourrages ſe fait de même, mais on prend un tems commode pour les voitures, & on la fait dans les lieux, où on a réſolu de les faire conſumer par les troupes.

Celles des viandes ſe fait, s'il eſt poſſible, ſur les pays où on ne peut faire hiverner les troupes, afin qu'elles ne portent pas la diſette dans celui où ſeront les quartiers d'hiver. Les voitures ſoit par terre, ſoit par eau, l'exigent pour remplir les magaſins, faits ſur les derrieres des armées de munition de guerre & de bouche, pour la conduite de la grande armée, & des munitions devant une place aſſiégée, ou pour le tranſport des malades & des bleſſés, ou pour le tranſport des matériaux deſtinés à des travaux. On fait les impoſitions de bois, ou pour des paliſſades, ou pour la conſtruction des caſernes & écuries, ou pour le chauffage des troupes pendant l'hiver. On aſſemble des pionniers pour fortifier des poſtes deſtinés à hiverner les troupes, pour faire promptement des lignes de circonvallation autour d'une place aſſiégée; pour la réparation des chemins & ouverture des défilés, pour la conſtruction des lignes, qu'on a faites à deſſein de couvrir les lignes, & de l'exempter des contributions, & pour combler les travaux faits devant une place qu'on aura priſe.

L'uſtencile pour les troupes priſe ſur le pays ennemi, ſe tire de deux manieres. Les lieux où elles hivernent, ne la doivent fournir que pour les commodités que le ſoldat trouve dans la maiſon de ſon hôte, ſuppoſé qu'il n'y ait ni ne puiſſe avoir de caſernes dans ce lieu; s'il y en a, la contribution en argent eſt compenſée avec ces commodités, & doit être moindre que celle qui ſe leve ſur le plat pays, ou dans les villes où il n'y a point de troupes logées.

La *contribution* en argent s'étend plus loin qu'il eſt poſſible. On l'établit de deux manieres: volontairement ſur le pays à portée des places, & des lieux deſtinés pour les quartiers d'hiver: par force, ſoit par l'armée même pendant qu'elle eſt avancée, ſoit par les gros partis qui en ſont détachés pour pénétrer dans le pays qu'on veut ſoumettre à la *contribution*. Elle s'établit auſſi derriere les places ennemies, & les rivieres par la terreur: ſoit par des incendiaires déguiſés, qui ſement des billets; ſoit par les différentes manieres dont on peut faire paſſer les rivieres à de petits partis, qui s'attachent à enlever quelques perſonnes conſidérables du pays, ou autrement.

Enfin on tient des états de toutes les *contributions* qui ſe levent, & le prince doit avoir une attention bien grande ſur les gens qu'il en charge, parce qu'il n'eſt que trop ordinaire qu'ils en abuſent pour leur profit particulier; & lorſque les *contributions* ne ſont pas judicieuſement établies & demandées, l'intérêt particulier de ceux qui les impoſent ou perçoivent, prévaut toujours ſur l'intérêt du prince. (*D. J.*)

Taxe des terres, (*Hiſt. d'Angleterre.*) Il n'y a point en Angleterre de taille ni de capitation arbitraire, mais une *taxe* réelle ſur les terres; elles ont été évaluées ſous le roi Guillaume III.

La *taxe* ſubſiſte toujours la même, quoique les revenus des terres aient augmenté; ainſi perſonne n'eſt foulé, & perſonne ne ſe plaint; le payſan n'a point les piés meurtris par les ſabots, il mange du

pain blanc, il eſt bien vêtu, il ne craint point d'augmenter le nombre de ſes beſtiaux, ni de couvrir ſon toît de tuiles, de peur que l'on ne hauſſe ſes impôts l'année ſuivante. Il y a dans la grande-Bretagne beaucoup de payſans qui ont environ cinq ou ſix cent livres ſterling de revenu, & qui ne dédaignent pas de continuer à cultiver la terre qui les a enrichis, & dans laquelle ils vivent libres. *Hiſt. Univerſ. t. IV.* (*D. J.*)

TAXER, v. act. (*Gram.*) c'eſt fixer un prix à une choſe. *Voyez les articles* TAXE.

TAXGÆTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xij.* On croit que c'eſt peut-être Tuſſenberg. (*D. J.*)

TAXIANA, (*Géog. anc.*) île du golfe perſique, ſur la côte de la Suſiane, à l'occident de l'île Tabiana, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. viij.* (*D. J.*)

TAXIARQUE, ſ. m. (*Antiq. d'Athènes.*) ταξίαρχος; commandant d'infanterie d'une tribu d'Athènes. (*D. J.*)

TAXILA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange. Strabon, Ptolomée, & Etienne le Géographe, parlent de cette ville. Ses peuples ſont nommés *Taxili* dans Strabon, & *Taxilæ* dans Pline.

TAXIS, *dans l'ancienne architecture*, étoit ce qu'on appelle *ordonnance* dans la nouvelle; & Vitruve dit que c'eſt ce qui donne les juſtes dimenſions à chaque partie d'un bâtiment, eu égard aux uſages auxquels il eſt deſtiné. *Voyez* ORDONNANCE, PROPORTION, & SYMMÉTRIE.

TAXIS, *terme de Chirurgie*, qui ſignifie la réduction de quelque partie du corps dans ſa place naturelle. Telle eſt dans les hernies la réduction de l'inteſtin, ou de l'épiploon, qu'on fait rentrer dans la capacité du bas-ventre, en les maniant artiſtement avec les doigts. *Voyez* REDUCTION, INTESTIN, & EPIPLOON.

C'eſt auſſi par le *taxis* que ſe fait la réduction des os déplacés dans les luxations & les fractures.

Ce mot eſt grec τάξις, εως, *ordinalis*, arrangement. (*Y*)

TAXOCOQUAMOCHITL, (*Botan.*) nom américain d'une plante du Méxique, qui eſt une eſpece de phaſéole; la gouſſe de cette plante a été décrite & repréſentée dans Bauhin, *t. I. c. xj.* elle a cinq pouces de longueur, demi-pouce de largeur, & finit en pointe; elle eſt partagée en vingt ou vingt-quatre loges diſtinctes, compoſées par autant de fines membranes qui les ſéparent, pour loger à part autant de graines qu'il y a de cloiſons; ces graines ſont d'un bai-brun, & approchent en figure de celles du genêt. (*D. J.*)

TAY, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tavus*, *Taas*, riviere d'Ecoſſe. Elle a ſa ſource dans la province de Broad-Albain, au mont Grantsbain, & ſe jette dans la mer du Nord, par une embouchure de deux milles de large, à ſept milles au-deſſous de Dondée, & à ſix de ſaint André & d'Aberden. C'eſt après le Fith, la plus grande riviere d'Ecoſſe, & elle diviſe ce royaume en deux parties, la ſeptentrionale & la méridionale. Cette riviere eſt navigable dans le cours de vingt milles; elle baigne Dunkeld. Perth, Aberneth, Dondée, & Storton; ſes bords ſont en quelques endroits fort eſcarpés. (*D. J.*)

TAYAMOM, ſ. m. (*Hiſt. mod. Superſt.*) c'eſt ainſi que les mahométans nomment une eſpece de purification ordonnée par l'alcoran; elle conſiſte à ſe frotter avec de la pouſſiere, du ſable, ou du gravier, lorſqu'on ne trouve point d'eau pour faire les ablutions ordinaires; cette ſorte de purification a lieu pour les voyageurs, ou pour les armées qui paſſent par les déſerts arides, & où l'on ne trouve point d'eau; pour lors elle tient lieu de la purification connue ſous le nom de *wodu*, ou d'*abdéſt*.

TAY-BOU-TO-NI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans du Tonquin donnent à des jongleurs, ou prétendus magiciens, qui, au moyen de quelques charmes, perſuadent au peuple qu'ils peuvent guérir toutes ſortes de maladies; leur maniere de procéder à la guériſon d'un malade, eſt de danſer autour de lui, en faiſant un bruit horrible, ſoit avec une trompette, ſoit avec une eſpece de tambour, ſoit avec une clochette, *&c.* & en proférant des paroles myſtérieuſes pour conjurer les démons, auprès deſquels ils prétendent avoir beaucoup de crédit.

TAYDELIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme au royaume de Tonquin des eſpeces de devins, qui n'ont d'autre fonction que de chercher & d'indiquer les endroits les plus avantageux pour enterrer les morts; ces endroits, ſuivant les Chinois & les Tonquinois, ne ſont rien moins qu'indifférens, & l'on apporte le plus grand ſcrupule dans leur choix. Les *taydelis* examinent pour cet effet, la poſition des lieux, les vents qui y regnent, le cours des ruiſſeaux, *&c.* & jamais un tonquinois n'enterreroit ſes parens ſans avoir conſulté ces prétendus devins ſur la ſépulture qu'il doit leur donner. Le devin, ſuivant l'uſage, ne lui donne point ſes conſeils gratuitement.

TAYGETA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèſe, dans l'Arcadie; mais elle étoit d'une telle étendue, qu'elle couroit dans toute la Laconie, juſqu'au voiſinage de la mer, près du promontoire *Tanarum*. Cette montagne eſt haute & droite, ſi ce n'eſt dans l'Arcadie, où s'approchant des montagnes de cette contrée, elle forme avec elles un coude aux confins de la Meſſénie & de la Laconie.

La ville de Sparte étoit bâtie au pié de cette montagne, qui étoit conſacrée à Caſtor & Pollux. Servius dit pourtant qu'elle a été conſacrée à Bacchus. Comme il y avoit quantité de bêtes fauves dans cette montagne, la chaſſe y étoit abondante, & les filles de Sparte s'y exerçoient; ce qui a fait dire à Properce, *lib. III. éleg.* 14.

Et modo Taygeti *crines adſperſa pruinâ,*
Sectatur patrios per juga longa canes.

Virgile, au-lieu de dire *Taygetus* dit *Taygeta*, en ſous-entendant le *mot* juga:

. . . . *Virginibus bacchata lacænis*
Taygeta.

Et Stace a dit:

Nuſquam umbræ veteres, minor othris & ardua ſidunt;
Taygeta, *exalti viderunt aëra montes*.

Le mont *Taygete* eſt bien connu; il forme trois chaînes de montagnes, une à l'oueſt vers Calamata & Cardamylé, une autre au nord vers Néocaſtro en Arcadie, & une autre au nord-eſt du côté de Miſitra. Ces diverſes branches ont aujourd'hui des noms différens: celle qui va de la Marine vers Miſiſtra s'appelle *Vouni-tis-Portais*; & auprès de Miſitra elle prend le nom de *Vouini-tis-Miſitras*. La terre eſt creuſe de ce côté-là, & on y trouve une infinité de cavernes. Anciennement un coupeau du *Taygetus* emporté par un effroyable tremblement de terre, fit périr vingt mille habitans de Lacédémone, & ruina la ville toute entiere, ce qui arriva la quatrieme année de la ſoixante-dix-ſeptieme olympiade, c'eſt-à-dire 469 ans avant Jeſus-Chriſt. Thucydide, Diodore, Pauſanias, Plutarque, Ciceron, Pline, Elien, en un mot toute l'hiſtoire a parlé de cet événement.

TAYN, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale, dans la province de Roſs, ſur la rive du golfe de Dornock. La riviere à laquelle elle donne ſon nom baigne cette ville & celle de Dornock. Cette riviere eſt formée de trois autres qui ſont aſſez conſidérables, ſavoir le Synn, l'Okel, & l'Avon-charron, qui coulent dans le comté de Sutherland; le *Tayn* ſe jette enſuite dans la mer par une fort large embouchure, appellée le golfe de *Dornoch*. (*D. J.*)

TAYOLLES, ſ. f. pl. (*Langue françoiſe.*) eſpeces de ceintures de fil ou de laine.

TAYOM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) plante qui croît en Amérique, dans la Guiane, & dont on ne nous apprend rien, ſinon que ſes feuilles ſe mangent comme celles des épinars. M. Barrére l'appelle *arum maximum ægyptiacum, quod vulgo colocaſia*.

TAYOO, (*Vénerie.*) c'eſt le terme du chaſſeur quand il voit la bête, ſavoir le cerf, le dain & le chevreuil.

TAYOVAN *ou* TAYVAN, (*Géog. mod.*) petite île de la Chine, ſur la côte occidentale de l'île Formoſe: ce n'eſt proprement qu'un banc de ſable aride de près d'une lieue de longueur, & d'un mille de large; mais ce banc eſt fameux dans les relations des voyageurs, parce que les Hollandois s'en rendirent maîtres & y bâtirent une fortereſſe qu'ils nommerent le *fort de Zélande*. Les Chinois s'en emparerent en 1662, & y tiennent une garniſon. Le havre de *Tayovan* eſt très-commode, parce qu'on y peut aborder en toutes ſaiſons. *Lat.* 22. 23. (*D. J.*)

TAZARD, ſ. m. (*Ichthyolog.*) poiſſon fort commun ſur les côtes de l'Amérique, & dans les îles ſituées ſous la zone torride; on en trouve aſſez ſouvent qui portent quatre à cinq piés de longueur, & même plus. La figure du *tayard* approche de celle du brochet; il a la tête pointue, la gueule profonde & bien garnie de dents aiguës & très-fortes. Ce poiſſon eſt vigoureux, hardi & vorace, engloutiſſant tout ce qu'il rencontre avec une extrème avidité; il a peu d'arêtes; la chair eſt blanche, ferme, nourriſſante, d'un très-bon goût, & peut s'accommoder à différentes ſauces.

TAZI, (*Hiſt. mod. Cult.*) c'eſt le nom que les Méxiquains donnoient à la déeſſe de la terre: on dit que ce mot ſignifioit l'*ayeule commune*.

TAZUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de la Cherſonnèſe taurique, ſelon Ptolomée, *l. III. c. vj.* 2°. D'une ville de la Sarmatie aſiatique, ſur la côte ſeptentrionale du Pont-Euxin, ſelon le même Ptolomée, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

T C

TCHA-HOA, (*Hiſt- nat. Botan. exot.*) genre de plante d'un grand ornement dans les jardins de la Chine, il y en a quatre eſpeces, dit le P. Duhalde, qui portent toutes des fleurs, & qui ont du rapport à notre laurier d'Eſpagne, par le bois & par le feuillage; ſon tronc eſt gros comme la jambe; ſon ſommet a la forme du laurier d'Eſpagne, ſon bois eſt d'un gris blanchâtre & liſſé. Ses feuilles ſont rangées alternativament, toujours vertes, de figure ovale, terminées en pointe, crenelées en forme de ſcie par les bords, épaiſſes & fermes, d'un verd obſcur par-deſſus, comme la feuille d'oranger, & jaunâtre en-deſſous, attachées aux branches par des pédicules aſſez gros.

De l'aiſſelle des pédicules, il ſort des boutons, de la groſſeur, de la figure & de la couleur d'une noiſette; ils ſont couverts d'un petit poil blanc & couché, comme ſur le ſatin. De ces boutons, il ſe forme des fleurs de la grandeur d'une piece de 24 ſols; ces fleurs ſont doubles, rougeâtres comme de petites roſes, & ſoutenues d'un calice: elles ſont attachées à la branche immédiatement, & ſans pédicules.

Les arbres de la ſeconde eſpece ſont fort hauts; la feuille en eſt arrondie, & ſes fleurs qui ſont grandes & rouges, mêlées avec les feuilles vertes, font un fort bel effet.

Les deux autres eſpeces en portent auſſi, mais plus petites & blanchâtres; le milieu de cette fleur eſt rempli de quantité de petits filets, qui portent chacun un ſommet jaune & plat, à-peu-près comme dans les roſes ſimples, avec un petit piſtil rond au milieu, ſoutenant une petite boule verte, laquelle en groſſiſſant, forme le péricarpe qui renferme la graine. (*D. J.*)

TCHAOUCH, ſ. m. *terme de relation*, cavalier turc, de la maiſon du grand-ſeigneur; les *tchaouch* ont le pas devant les ſpahis; ils portent des piſtolets aux arçons de leurs ſelles, & des turbans d'une figure plate & ronde. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHELMINAL *voyez* CHELMINAR.

TCHENEDGIR, ſ. m. *terme de relation*, officier de la table du grand-ſeigneur; ils ſont au nombre de cinquante pour le ſervir, & leur chef ſe nomme *Tchenedgir-Bachi*. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHIAOUSCH-BACHI, ſ. m. *terme de relation*, commandant ou chef des chiaoux; il garde avec le capidgi-bachi la porte du divan, quand il eſt aſſemblé, & ces deux officiers menent au grand-ſeigneur les ambaſſadeurs, quand il leur donne audience. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHIGITAI, (*Hiſt. nat.*) grand animal quadrupéde, ſemblable à un cheval bai, clair, avec cette différence, qu'il a une queue de vache & de très-longues oreilles. Cet animal ſe trouve dans le pays des Tartares monguls, & en Sibérie où l'on en rencontre quelquefois des troupeaux entiers; il court extrèmement vîte. M. Meſſerſchmid qui en avoit vû, a appellé cet animal un *mulet*; en effet, il reſſemble beaucoup à un mulet, mais il a la faculté de ſe propager, ainſi il faudroit l'appeller *mulet qui provigne*. Voyez le *voyage de Sibérie*, de M. Gmelin.

TCHITCHECLIC, (*Géog. mod.*) ville du Mogoliſtan, *long.* ſelon M. Petit de la Croix, 117. 30. *lat.* 50. (*D. J.*)

TCHOHAGAR, ſ. m. *terme de relation*, portemanteau du grand-ſeigneur; c'eſt le troiſieme page de la cinquieme chambre appellé *khas-oda*, c'eſt-à-dire *chambre privée*, qui a cet emploi. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHORBA, *terme de relation*, c'eſt une eſpece de crême de ris, que les Turcs avalent comme un bouillon; il ſemble que ce ſoit la préparation du ris dont les anciens nourriſſoient les malades. (*D. J.*)

TCHORVADGI, ſ. m. *terme de relation*, capitaine de janiſſaires; les *tchorvadgis* portent dans les cérémonies des turbans pointus, du ſommet deſquels ſort une haute & large aigrette, plus grande encore que ne ſont les panaches qu'on met en France ſur la tête des mulets. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHUCHA, ſ. m. (*Minéralog.*) eſpece de minéral; c'eſt peut-être le cinnabre ſi rare de Dioſcoride. Le meilleur vient de la ville de Chienteou, dans la province de Houguang: on le trouve dans les mines; il eſt plein de mercure. On aſſure même que d'une livre de *tchucha*, on pourroit tirer un quart de livre de mercure; mais le *tchucha* eſt trop cher pour faire cet eſſai: les groſſes pieces ſont de grand prix; lorſqu'on le garde, il ne perd rien de ſa vivacité & de ſa couleur. Il a ſon rang parmi les remedes internes: pour cela on le réduit en une poudre fine; & dans la lotion, on ne recueille que ce que l'eau agitée éleve & ſoutient. C'eſt alors un cordial chinois pour rétablir les eſprits, épuiſés; mais je crois qu'il ne produit guere cet effet. (*D. J.*)

TCHUKOTSKOI, (*Hiſt. mod.*) peuple de l'Aſie orientale, qui habite les confins de la Sibérie, ſur les bords de l'Océan oriental; ils ſont au nord de Korekis, & de la peninſule de Kamtchatka, qui eſt ſoumiſe à l'empire de Ruſſie; ils ſont ſéparés du pays des Korekis, par la riviere Anadir, & vivent dans l'indépendance. Ces peuples habitent dans des cabanes ſous terre, à cauſe de la rigueur du froid qui regne dans ce climat; ils ſe nourriſſent de poiſſon qu'ils pêchent dans la mer, ou de la chair des rennes, dont ils ont de grands troupeaux, & qu'ils emploient aux mêmes uſages que l'on fait ailleurs des chevaux; ils ſe font tirer par ces animaux attelés à des traîneaux, & voyagent de cette maniere. Ces peuples, ainſi que ceux de leur voiſinage, n'ont ni idée de Dieu, ni culte, ni tems marqué pour faire des ſacrifices; cependant de tems à autre, ils tuent une renne ou un chien, dont ils fixent la tête & la langue au haut d'un pieu; ils ne ſavent point eux-mêmes à qui ils font ces ſacrifices, & ils n'ont d'autre formule que de dire; *c'eſt pour toi, puiſſe-tu nous envoyer quelque choſe de bon*.

Les *Tchukotskoi* n'ont point une morale plus éclairée que leur religion. Le vol eſt chez eux une choſe eſtimable, pourvû que l'on ne ſoit point découvert. Une fille ne peut être mariée à moins qu'elle n'ait fait preuve de ſon ſavoir faire en ce genre. Les meurtre n'eſt pas non plus regardé comme un grand crime, à moins que ce ne ſoit dans ſa propre tribu, alors ce ſont les parens du mort qui ſe vengent ſur le meurtrier. La polygamie eſt en uſage parmi eux; ils font part de leurs femmes & de leurs filles à leurs amis, & regardent comme un affront, lorſqu'on refuſe leur politeſſe. Les *Tchukotskoi* ſont de dangereux voiſins pour les Korekis & pour les ſujets de la Ruſſie, chez qui ils font de fréquentes incurſions.

TCHUPRIKI, (*Hiſt. mod. économie.*) c'eſt le nom que les habitans de Kamtſchatka donnent à du poiſſon, moitié cuit & moitié fumé, dont ils ſe nourriſſent, & qu'ils font auſſi ſécher pour le manger comme du pain. On aſſure que le poiſſon préparé de cette maniere eſt aſſez bon.

FIN DU QUINZIEME VOLUME.

ENCYCL.
T. XVI.

C.1.15.

SEN. TCH
15

inches

centimeters

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11(A)	12	13	14	15
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19
Density ⟶										0.04	0.09	0.15	0.22	0.36	0.51

D50 Illuminant, 2 degree observer

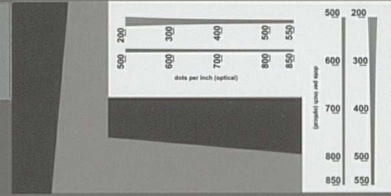

GoldenThread

	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
L*	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87
a*	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17
b*	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46
Density	0.75	0.98	1.24	1.67	2.04	2.42									

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams